

Larousse



dictionnaire USUEL

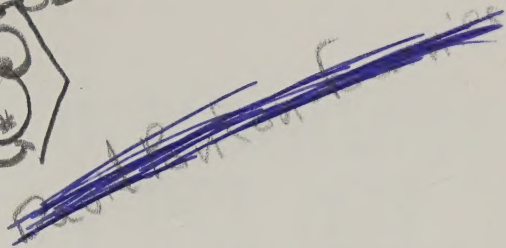
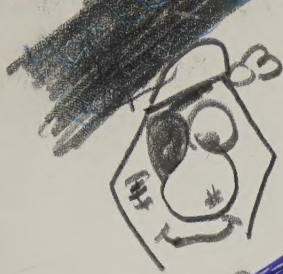


42500 mots
noms communs
noms propres



 Larousse





1000

dictionnaire
USUEL

dictionnaire USUEL

760 dessins regroupés en 140 planches
288 photos
et un atlas de 48 pages



17, RUE DU MONT-PARNASSE - 75298 PARIS CEDEX 06

Ont collaboré à cet ouvrage :

Rédaction : Michèle Beaucourt, Catherine Bruguère,
Didier Casalis, Anne Charrier, Jean Dubois, Laurence Dubois, Sylvie Hudelot,
Philippe Lacrouts, René Oizon, Christine Ouvrard,
Jacques Tramonî.

Mise à jour : Jean-Noël Charniot, Françoise Delacroix, Monique Maillet, Mady Vinciguerra.

Correction : Pierre Aristide, Bernard Dauphin,
Annick Valade.

Mise en page : Serge Lebrun.

Cartographie : Société française d'études et de
réalisations cartographiques.

Dessin : Mireille Chenu, Isabelle Chenu, Jacky Deum, Henri Dewitte,
Danielle Jourdran, Lucien Lallemand, Lucien Mathieu,
Pierre Menanteau, Patrick Morin, Hubert Nozahic,
Jacqueline Pajouesh, Claire Witt.

Le présent volume appartient à la dernière édition (revue et corrigée) de cet ouvrage.

© **Larousse, 1986**, pour l'édition originale.

© **Larousse, 1991**, pour la présente édition.

Toute reproduction, par quelque procédé que ce soit, de la nomenclature contenue dans le présent ouvrage et qui est la propriété de l'Éditeur, est strictement interdite.

Librairie Larousse (Canada) limitée, licencié quant aux droits d'auteur et usager inscrit des marques pour le Canada.

ISBN 2-03-320137-6

PRÉFACE

Le **Dictionnaire Usuel** est un dictionnaire encyclopédique. Comme la plupart des dictionnaires encyclopédiques Larousse, le **Dictionnaire Usuel** réunit trois ensembles distincts :

1. La langue, constituée par le français commun et les ensembles terminologiques qui relèvent des domaines scientifique ou culturel (les mots).
2. L'encyclopédie, c'est-à-dire les informations sur les objets ou les concepts que désignent ces mots.
3. Des noms propres, c'est-à-dire des entités spécifiques qui se réfèrent à des noms de lieux, de personnages (histoire, littérature, arts, etc.).

● La partie langue (33 000 entrées), la partie encyclopédique et la partie noms propres (9 500 entrées) sont réunies dans un ordre alphabétique unique, qui donne les moyens de saisir directement les liens qui unissent la langue et la culture.

● L'innovation du **Dictionnaire Usuel** réside en ce que l'encyclopédie a été traitée dans la perspective visuelle moderne : les 140 sujets retenus s'expriment par des dessins, des schémas et des graphiques. Ils relèvent de tous les domaines auxquels nos contemporains sont confrontés : mathématique, astronomie, physique, chimie, technologies, sciences naturelles, agronomie, médecine, économie, sciences juridiques, vie quotidienne, culture générale, sports et jeux, etc.

Ces dessins fournissent chacun d'importants vocabulaires qui viennent s'ajouter à la nomenclature du **Dictionnaire Usuel** : les mots sont visualisés par le dessin et expliqués dans la légende qui l'accompagne.

À cela s'ajoutent une vingtaine de planches qui regroupent des sujets artistiques (les grandes écoles, quelques grands pays).

● Le public auquel il se destine est celui de l'enseignement (élèves du secondaire), de la formation professionnelle, ainsi que le grand public soucieux d'acquérir le vocabulaire et les notions de base. Pour atteindre ce but, le **Dictionnaire Usuel** a fait une large place à la modernité : langue commune du français contemporain, langages techniques du monde moderne, c'est-à-dire les mots et les choses auxquels les médias donnent une familiarité croissante et que tout homme d'aujourd'hui peut rencontrer et vouloir comprendre ou acquérir.

LES ÉDITEURS

Avoir

INDICATIF

présent	passé composé
j' ai	j' ai eu
tu as	tu as eu
il a	il a eu
nous avons	nous avons eu
vous avez	vous avez eu
ils ont	ils ont eu
imparfait	plus-que-parfait
j' avais	j' avais eu
tu avais	tu avais eu
il avait	il avait eu
nous avions	nous avions eu
vous aviez	vous aviez eu
ils avaient	ils avaient eu
passé simple	passé antérieur
j' eus	j' eus eu
tu eus	tu eus eu
il eut	il eut eu
nous eûmes	nous eûmes eu
vous eûtes	vous eûtes eu
ils eurent	ils eurent eu
futur	futur antérieur
j' aurai	j' aurai eu
tu auras	tu auras eu
il aura	il aura eu
nous aurons	nous aurons eu
vous aurez	vous aurez eu
ils auront	ils auront eu

SUBJONCTIF

présent	passé
que j' aie	que j' aie eu
que tu aies	que tu aies eu
qu'il ait	qu'il ait eu
que nous ayons	que nous ayons eu
que vous ayez	que vous ayez eu
qu'ils aient	qu'ils aient eu
imparfait	plus-que-parfait
que j' eusse	que j' eusse eu
que tu eusses	que tu eusses eu
qu'il eût	qu'il eût eu
que nous eussions	que nous eussions eu
que vous eussiez	que vous eussiez eu
qu'ils eussent	qu'ils eussent eu

CONDITIONNEL

présent	passé 1 ^{re} forme
j' aurais	j' aurais eu
tu aurais	tu aurais eu
il aurait	il aurait eu
nous aurions	nous aurions eu
vous auriez	vous auriez eu
ils auraient	ils auraient eu
passé 2 ^e forme	INFINITIF
j' eusse eu	présent
tu eusses eu	avoir
il eût eu	passé
nous eussions eu	avoir eu
vous eussiez eu	
ils eussent eu	

PARTICIPE

présent	IMPÉRATIF
ayant	présent
passé	avoir
eu, eue	ayez
ayant eu	

ÊTRE

INDICATIF

présent	passé composé	présent
je suis	j' ai été	je serais
tu es	tu as été	tu serais
il est	il a été	il serait
nous sommes	nous avons été	nous serions
vous êtes	vous avez été	vous seriez
ils sont	ils ont été	ils seraient
imparfait	plus-que-parfait	passé 1 ^{re} forme
j' étais	j' avais été	j' aurais été
tu étais	tu avais été	tu aurais été
il était	il avait été	il aurait été
nous étions	nous avions été	nous aurions été
vous étiez	vous aviez été	vous auriez été
ils étaient	ils avaient été	ils auraient été
passé simple	passé antérieur	passé 2 ^e forme
je fus	j' eus été	j' eusse été
tu fus	tu eus été	tu eusses été
il fut	il eut été	il eût été
nous fûmes	nous eûmes été	nous eussions été
vous fûtes	vous eûtes été	vous eussiez été
ils furent	ils eurent été	ils eussent été
futur	futur antérieur	INFINITIF
je serai	j' aurai été	présent
tu seras	tu auras été	être
il sera	il aura été	passé
nous serons	nous aurons été	avoir été
vous serez	vous aurez été	
ils seront	ils auront été	

SUBJONCTIF

présent	passé	présent
que je sois	que j' aie été	étant
que tu sois	que tu aies été	passé
qu'il soit	qu'il ait été	été
que nous soyons	que nous ayons été	ayant été
que vous soyez	que vous ayez été	
qu'ils soient	qu'ils aient été	
imparfait	plus-que-parfait	IMPÉRATIF
que je fusse	que j' eusse été	présent
que tu fusses	que tu eusses été	sois
qu'il fût	qu'il eût été	soyons
que nous fussions	que nous eussions été	soyez
que vous fussiez	que vous eussiez été	
qu'ils fussent	qu'ils eussent été	

REMARQUES.

1. La première et la deuxième conjugaison s'enrichissent sans cesse de nouveaux verbes, formés sur des substantifs ou sur des adjectifs. La troisième conjugaison ne comprend qu'un petit nombre de verbes, souvent très usuels, mais elle ne s'accroît pas.
2. Le subjonctif imparfait, usuel surtout à la 3^e personne, se forme à partir du passé simple : ex. *je pris, que je prisse, qu'il prit*. En conséquence, on n'en a pas indiqué les formes pour chacun des verbes du troisième groupe.
3. Aux temps passés, les verbes transitifs des trois groupes se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*, les verbes pronominaux avec l'auxiliaire *être*, les verbes intransitifs avec l'auxiliaire *avoir*, sauf

CONJUGAISONS

AIMER

INDICATIF		CONDITIONNEL	
présent		présent	
j' aime e	j' ai aimé	j' aimerais	
tu aim es	tu as aimé	tu aimerais	
il aim e	il a aimé	il aimerait	
nous aim ons	nous avons aimé	nous aimerions	
vous aim ez	vous avez aimé	vous aimeriez	
ils aim ent	ils ont aimé	ils aimeraient	
imparfait		passé 1^{re} forme	
j' aim ais	j' avais aimé	j' aurais aimé	
tu aim ais	tu avais aimé	tu aurais aimé	
il aim ait	il avait aimé	il aurait aimé	
nous aim ions	nous avions aimé	nous aurions aimé	
vous aim iez	vous aviez aimé	vous auriez aimé	
ils aim aient	ils avaient aimé	ils auraient aimé	
passé simple		passé 2^e forme	
j' aim ai	j' eus aimé	j' eusse aimé	
tu aim as	tu eus aimé	tu eusses aimé	
il aim a	il eut aimé	il eût aimé	
nous aim âmes	nous eûmes aimé	nous eussions aimé	
vous aim âtes	vous eûtes aimé	vous eussiez aimé	
ils aim èrent	ils eurent aimé	ils eussent aimé	
futur		infinitif	
j' aim erai	j' aurai aimé	présent	
tu aim eras	tu auras aimé	aimer	
il aim era	il aura aimé	passé	
nous aim erons	nous aurons aimé	avoir aimé	
vous aim erez	vous aurez aimé	participe	
ils aim eront	ils auront aimé	présent	
SUBJONCTIF		aimant	
présent		passé	
que j' aim e	que j' aie aimé	aimé	
que tu aim es	que tu aies aimé	ayant aimé	
qu'il aim e	qu'il ait aimé	impératif	
que nous aim ions	que nous ayons aimé	présent	
que vous aim iez	que vous ayez aimé	aime	
qu'ils aim ent	qu'ils aient aimé	aimons	
imparfait		plus-que-parfait	
que j' aim asse	que j' eusse aimé	aim e	
que tu aim asses	que tu eusses aimé	aim es	
qu'il aim â	qu'il eût aimé	passé	
que nous aim assions	que nous eussions aimé	aimé	
que vous aim assiez	que vous eussiez aimé	ayons aimé	
qu'ils aim assent	qu'ils eussent aimé	ayez aimé	

aller, arriver, décider, devenir, échoir, éclore, entrer, mourir, naître, partir, rentrer, repartir, rester, retomber, retourner, revenir, sortir, survenir, tomber, venir. Un certain nombre des verbes intransitifs se conjuguent tantôt avec être, tantôt avec avoir, selon que l'on veut exprimer une action passée ou l'état résultant de l'action passée : il a changé et il est changé.

4. Dans les propositions négatives, le verbe simple s'intercale entre les deux parties de la négation : Il ne comprend pas. Dans les formes composées, l'auxiliaire seul s'intercale : Il n'a pas compris. À l'infinitif, la négation précède la forme simple : Ne pas comprendre. Dans les propositions à la fois négatives et interrogatives, leur forme verbale simple ou l'auxiliaire s'intercale entre les deux éléments de la négation : Ne vient-il pas ? Ne l'avez-vous pas vu ?

Dans le dictionnaire, les verbes dont la conjugaison présente une particularité sont suivis d'un numéro qui renvoie à un modèle de la conjugaison des tableaux suivants.

1 verbes en -cer, -ger

	placer (1)	manger (2)
Ind. présent	je place	je mange
Ind. présent	il place	il mange
Ind. présent	nous plaçons	nous mangeons
Ind. présent	ils placent	ils mangent
Ind. imparfait	je plaçais	je mangeais
Ind. imparfait	nous placions	nous mangions
Ind. futur	je placerai	je mangerai
Ind. futur	nous placerons	nous mangerons
Participes	plaçant ; placé	mangeant ; mangé

(1) Les verbes en -cer prennent une *cédille* devant a et o

(2) Les verbes en -ger prennent un e après le g devant a et o

2 verbes en -yer

	nettoyer (1)	payer (2)
Ind. présent	je nettoie	je paye (ou paie)
Ind. présent	il nettoie	il paye (ou paie)
Ind. présent	nous nettoyons	nous payons
Ind. présent	ils nettoient	ils payent (ou paient)
Ind. imparfait	je nettoiais	je payais
Ind. imparfait	nous nettoyions	nous payions
Ind. futur	je nettoierai	je payerai
Ind. futur	nous nettoierons	(ou paierai)
Participes	nettoyant ; nettoyé	payant ; payé

(1) Les verbes en -oyer et -uyer changent l'y en i devant un e muet

(2) Les verbes en -ayer peuvent conserver l'y devant un e muet

Les verbes en -eyer conservent toujours l'y

3 verbes en -eler

	appeler	pêler
Ind. présent	j'appelle	je pèle
Ind. présent	il appelle	il pèle
Ind. présent	nous appelons	nous pelons
Ind. présent	ils appellent	ils pêlent
Ind. imparfait	j'appelais	je pelais
Ind. imparfait	nous appelions	nous pelions
Ind. futur	j'appellerai	je pèlerai
Ind. futur	nous appellerons	nous pèlerons
Participes	appelant ; appelé	pelant ; pelé

RÈGLE. — Les verbes en -eler redoublent le l devant une syllabe contenant un e muet, sauf : celer, ciseler, congeler, déceler, dégeler, démanteler, écarteler, s'encasteler, geler, marteler, modeler, peler, receler, regeler, qui changent le muet de l'avant-dernière syllabe de l'infinitif en è ouvert.

4 verbes en -eter

	jeter	acheter
Ind. présent	je jette, tu jettes	j'achète, tu achètes
Ind. présent	il jette	il achète
Ind. présent	nous jetons	nous achetons
Ind. présent	ils jettent	ils achètent
Ind. imparfait	je jetais	j'achetais
Ind. imparfait	nous jetions	nous achetions
Ind. futur	je jetterai	j'achèterai
Ind. futur	nous jetterons	nous achèterons
Participes	jetant ; jeté	achetant ; acheté

RÈGLE. — Les verbes en -eter redoublent le t devant une syllabe contenant un e muet, sauf : acheter, bégayer, corseter, crocheter, fileter, fureter, haletter, racheter, qui changent le muet de l'avant-dernière syllabe de l'infinitif en è ouvert.

5 verbes en -er (particularités)

verbes dont l'avant-dernière syllabe
contient un **e muet** ou un **e fermé**

	semer	révéler
Ind. présent	je sème	je révèle
Ind. présent	il sème	il révèle
Ind. présent	nous semons	nous révélons
Ind. présent	ils sèment	ils révèlent
Ind. imparfait	je semais	je révélais
Ind. imparfait	nous semions	nous révélions
Ind. futur	je sèmerai	je révélerai
Ind. futur	nous sèmerons	nous révélerons
Participes	semant; semé	révélant; révélé

RÈGLE. — Ces verbes changent l'**e muet** ou l'**e** en **è** quand la syllabe suivante contient un **e muet**. Au **futur** et au **conditionnel**, les verbes dont l'avant-dernière syllabe à l'infinitif contient un **e** conservent cet **e**.

6 verbes irréguliers du 1^{er} groupe

	aller	envoyer
Ind. présent	je vais, tu vas, il va	j'envoie, tu envoies
Ind. présent	nous allons	nous envoyons
Ind. présent	vous allez	
Ind. présent	ils vont	ils envoient
Ind. imparfait	j'allais, tu allais	j'envoyais
Ind. imparfait	nous allions	nous envoyions
Ind. passé s.	j'allai, tu allas	j'envoyai
Ind. passé s.	nous allâmes	nous envoyâmes
Ind. futur	j'irai, tu iras	j'enverrai
Ind. futur	nous irons	nous enverrons
Subj. présent	que j'aille	que j'envoie
Subj. présent	que tu ailles	
Subj. présent	que nous allions	que nous envoyions
Impératif	va, allons	envoie, envoyons
Impératif	allez	envoyez
Part. présent	allant	envoyant
Part. passé	allé	envoyé
Part. passé	étant allé	ayant envoyé

7 verbes en -ir (particularités)

trois verbes du 2^e groupe ont des formes particulières :

hair (1)	fleurir (2)	bénir
	(au sens figuré : « prospérer »)	
Ind. présent	je hais	je fleuris
Ind. présent	tu hais	tu fleuris
Ind. présent	il hait	il fleurit
Ind. présent	nous haïssons	nous fleurissons
Ind. présent	vous haïssez	vous fleurissez
Ind. présent	ils haïssent	ils fleurissent
Ind. imparfait	je haïssais	je florissais
Ind. passé s.	je haïs	je fleuris
Ind. futur	je haïrai	je fleurirai
Subj. présent	que je haïsse	que je fleurisse
Impératif	haïs	fleuris
Impératif	haïssons, haïssez	fleurissons
Part. présent	haïssant	florissant
Part. passé	haï	fleurir

Conjugaison régulière

Au part. passé : **béni**
Mais on dit :
eau **bénite** et pain **béni**

(1) Le verbe **hair** garde le tréma à toutes les formes, sauf aux trois personnes du singulier de l'indicatif présent et à la 2^e personne du singulier de l'impératif présent.

(2) **Fleurir**, au sens figuré, forme son imparfait et son participe présent sur le radical **flor-**.

FINIR

INDICATIF

présent	passé composé
je fin is	j' ai fini
tu fin is	tu as fini
il fin it	il a fini
nous fin issons	nous avons fini
vous fin issez	vous avez fini
ils fin issent	ils ont fini
imparfait	plus-que-parfait
je fin issais	j' avais fini
tu fin issais	tu avais fini
il fin issait	il avait fini
nous fin issions	nous avions fini
vous fin issiez	vous aviez fini
ils fin issaient	ils avaient fini
passé simple	passé antérieur
je fin is	j' eus fini
tu fin is	tu eus fini
il fin it	il eut fini
nous fin imes	nous eûmes fini
vous fin ites	vous eûtes fini
ils fin irent	ils eurent fini
futur	futur antérieur
je fin irai	j' aurai fini
tu fin iras	tu auras fini
il fin ira	il aura fini
nous fin irons	nous aurons fini
vous fin irez	vous aurez fini
ils fin iront	ils auront fini

SUBJONCTIF

présent	passé
que je fin isse	que j' aie fini
que tu fin isses	que tu aies fini
qu'il fin isse	qu'il ait fini
que nous fin issons	que nous ayons fini
que vous fin issiez	que vous ayez fini
qu'ils fin issent	qu'ils aient fini
imparfait	plus-que-parfait
que je fin isse	que j' eusse fini
que tu fin isses	que tu eusses fini
qu'il fin it	qu'il eût fini
que nous fin issons	que nous eussions fini
que vous fin issiez	que vous eussiez fini
qu'ils fin issent	qu'ils eussent fini
INFINITIF	PARTICIPE
présent	présent
finir	finissant
passé	passé
avoir fini	fini
	ayant fini
IMPÉRATIF	
présent	présent
fin is	fin is
fin issons	fin issons
fin issez	fin issez
passé	passé
aie fini	aie fini
ayons fini	ayons fini
ayez fini	ayez fini

CONDITIONNEL

présent	passé 1 ^{re} forme
je fin irais	j' aurais fini
tu fin irais	tu aurais fini
il fin irait	il aurait fini
nous fin irions	nous aurions fini
vous fin iriez	vous auriez fini
ils fin iraient	ils auraient fini
passé 2 ^e forme	
j' eusse fini	
tu eusses fini	
il eût fini	
nous eussions fini	
vous eussiez fini	
ils eussent fini	

INDICATIF

présent

j' offre
tu offres
il offre
nous offrons
vous offrez
ils offrent

imparfait

j' offrais
tu offrais
il offrait
nous offrions
vous offriez
ils offraient

passé simple

j' offris
tu offris
il offrit
nous offrîmes
vous offrîtes
ils offrirent

futur

j' offrirai
tu offriras
il offrira
nous offrirons
vous offrirez
ils offriront

passé composé

j' ai offert
tu as offert
il a offert
nous avons offert
vous avez offert
ils ont offert

plus-que-parfait

j' avais offert
tu avais offert
il avait offert
nous avions offert
vous aviez offert
ils avaient offert

passé antérieur

j' eus offert
tu eus offert
il eut offert
nous eûmes offert
vous eûtes offert
ils eurent offert

futur antérieur

j' aurai offert
tu auras offert
il aura offert
nous aurons offert
vous aurez offert
ils auront offert

CONDITIONNEL

présent

j' offrirais
tu offrirais
il offrirait
nous offririons
vous offririez
ils offriraient

passé 1^{re} forme

j' aurais offert
tu aurais offert
il aurait offert
nous aurions offert
vous auriez offert
ils auraient offert

passé 2^e forme

j' eusse offert
tu eusses offert
il eût offert
nous eussions offert
vous eussiez offert
ils eussent offert

INFINITIF

présent

offrir

passé

avoir offert

PARTICIPE

présent

offrant

passé

offert
ayant offert

IMPÉRATIF

présent

offre
offrons
offrez

passé

aie offert
ayez offert
aiez offert

SUBJONCTIF

présent

que j' offre
que tu offres
qu'il offre
que nous offrions
que vous offriez
qu'ils offrent

imparfait

que j' offriss
que tu offrisses
qu'il offrit
que nous offrissions
que vous offrissez
qu'ils offrirent

passé

que j' aie offert
que tu aies offert
qu'il ait offert
que nous ayons offert
que vous ayez offert
qu'ils aient offert

plus-que-parfait

que j' eusse offert
que tu eusses offert
qu'il eût offert
que nous eussions offert
que vous eussiez offert
qu'ils eussent offert

INDICATIF

présent

je rends
tu rends
il rend
nous rendons
vous rendez
ils rendent

imparfait

je rendais
tu rendais
il rendait
nous rendions
vous rendiez
ils rendaient

passé simple

je rendis
tu rendis
il rendit
nous rendîmes
vous rendîtes
ils rendirent

futur

je rendrai
tu rendras
il rendra
nous rendrons
vous rendrez
ils rendront

passé composé

j' ai rendu
tu as rendu
il a rendu
nous avons rendu
vous avez rendu
ils ont rendu

plus-que-parfait

j' avais rendu
tu avais rendu
il avait rendu
nous avions rendu
vous aviez rendu
ils avaient rendu

passé antérieur

j' eus rendu
tu eus rendu
il eut rendu
nous eûmes rendu
vous eûtes rendu
ils eurent rendu

futur antérieur

j' aurai rendu
tu auras rendu
il aura rendu
nous aurons rendu
vous aurez rendu
ils auront rendu

CONDITIONNEL

présent

je rendrais
tu rendrais
il rendrait
nous rendrions
vous rendriez
ils rendraient

passé 1^{re} forme

j' aurais rendu
tu aurais rendu
il aurait rendu
nous aurions rendu
vous auriez rendu
ils auraient rendu

passé 2^e forme

j' eusse rendu
tu eusses rendu
il eût rendu
nous eussions rendu
vous eussiez rendu
ils eussent rendu

INFINITIF

présent

rendre

passé

avoir rendu

PARTICIPE

présent

rendant

passé

rendu
ayant rendu

IMPÉRATIF

présent

rends
rendons
rendez

passé

aie rendu
ayez rendu
aiez rendu

SUBJONCTIF

présent

que je rende
que tu rendes
qu'il rende
que nous rendions
que vous rendiez
qu'ils rendent

imparfait

que je rendisse
que tu rendisses
qu'il rendit
que nous rendissions
que vous rendissiez
qu'ils rendissent

passé

que j' aie rendu
que tu aies rendu
qu'il ait rendu
que nous ayons rendu
que vous ayez rendu
qu'ils aient rendu

plus-que-parfait

que j' eusse rendu
que tu eusses rendu
qu'il eût rendu
que nous eussions rendu
que vous eussiez rendu
qu'ils eussent rendu

verbes du 3^e groupe en -IR

10 ouvrir (1)

Ind. présent	j'ouvre, tu ouvres
Ind. présent	il ouvre
Ind. présent	nous ouvrons
Ind. présent	ils ouvrent
Ind. imparfait	j'ouvrais
Ind. passé s.	j'ouvris
Ind. futur	j'ouvrirai
Cond. présent	j'ouvrirais
Subj. présent	que j'ouvre
Subj. présent	qu'il ouvre
Subj. présent	que nous ouvrions
Subj. présent	qu'ils ouvrent
Impératif	ouvre, ouvrons
Participes	ouvrant, ouvert

11 assaillir (2)

j'assaille, tu assailles
il assaille
nous assaillons
ils assaillent
j'assaillais
j'assaillis
j'assaillirai
j'assaillirais
que j'assaille
qu'il assaille
que nous assaillions
qu'ils assaillent
assaïlle, assaillons
assaillant, assailli

12 cueillir (3)

je cueille, tu cueilles
il cueille
nous cueillons
ils cueillent
je cueillais
je cueillis
je cueillerai
je cueillerais
que je cueille
qu'il cueille
que nous cueillions
qu'ils cueillent
cueille, cueillons
cueillant, cueilli

13 acquérir (4)

j'acquiers, tu acquiers
il acquiert
nous acquérons
ils acquièrent
j'acquerais
j'acquis
j'acquerrai
j'acquerrais
que j'acquière
qu'il acquière
que nous acquérions
qu'ils acquièrent
acquiers, acquérons
acquérant, acquis

(1) De même : souffrir, couvrir. — (2) De même : défailir, tressaillir. — (3) Et ses composés.

(4) De même : conquérir, s'enquérir, requérir.

14 servir (1)

Ind. présent	je sers, tu sers
Ind. présent	il sert
Ind. présent	nous servons
Ind. présent	ils servent
Ind. imparfait	je servais
Ind. passé s.	je servis
Ind. futur	je servirai
Cond. présent	je servais
Subj. présent	que je serve
Subj. présent	qu'il serve
Subj. présent	que nous servions
Subj. présent	qu'ils servent
Impératif	serts, servons
Participes	servant, servi

15 mentir (2)

je mens, tu mens
il ment
nous mentons
ils mentent
je mentais
je mentis
je mentirai
je mentirais
que je mente
qu'il mente
que nous mentions
qu'ils mentent
mens, mentons
mentant, menti

16 tenir (3)

je tiens, tu tiens
il tient
nous tenons
ils tiennent
je tenais
je tins, nous tinmes
je tiendrai
je tiendrais
que je tienne
qu'il tienne
que nous tenions
qu'ils tiennent
tiens, tenons
tenant, tenu

17 dormir (4)

je dors, tu dors
il dort
nous dormons
ils dorment
je dormais
je dormis
je dormirai
je dormirais
que je dorme
qu'il dorme
que nous dormions
qu'ils dorment
dors, dormons
dormant, dormi

(1) Et ses composés. — (2) Et sentir, se repentir et leurs composés.

(3) De même : venir et les composés. — (4) De même : endormir.

18 fuir (1)

Ind. présent	je fuis, tu fuis
Ind. présent	il fuit
Ind. présent	nous fuyons
Ind. présent	ils fuient
Ind. imparfait	je fuyais
Ind. passé s.	je fus
Ind. futur	je fuirai
Cond. présent	je fuirais
Subj. présent	que je fuie
Subj. présent	qu'il fuie
Subj. présent	que nous fuyions
Subj. présent	qu'ils fuient
Impératif	fuis, fuyons
Participes	fuyant, fui

19 mourir

je meurs, tu meurs
il meurt
nous mourons
ils meurent
je mourais
je mourus
je mourrai
je mourrais
que je meure
qu'il meure
que nous mourions
qu'ils meurent
meurs, mourons
mourant, mort

20 vêtir

je vêts, tu vêts
il vêt
nous vêtons
ils vêtent
je vêtais
je vêtis
je vêtirai
je vêtirais
que je vête
qu'il vête
que nous vêtions
qu'ils vêtent
vêts, vêtons
vêtant, vêtu

21 courir

je cours, tu cours
il court
nous courons
ils courent
je courais
je courus
je courrai
je courrais
que je coure
qu'il coure
que nous courions
qu'ils courent
cours, courons
courant, couru

(1) De même : s'enfuir.

22 partir (1)

Ind. présent	je pars, tu pars
Ind. présent	il part
Ind. présent	nous partons
Ind. présent	ils partent
Ind. imparfait	je partais
Ind. passé s.	je partis
Ind. futur	je partirai
Cond. présent	je partirais
Subj. présent	que je parte
Subj. présent	qu'il parte
Subj. présent	que nous partions
Subj. présent	qu'ils partent
Impératif	pars, partons
Participes	partant, parti

23 sortir (1)

je sors, tu sors
il sort
nous sortons
ils sortent
je sortais
je sortis
je sortirai
je sortirais
que je sorte
qu'il sorte
que nous sortions
qu'ils sortent
sors, sortons
sortant, sorti

(1) Et ses composés.

24 bouillir	25 faillir (1)	26 gésir (1)	27 saillir (1)
Ind. présent Ind. présent Ind. présent Ind. présent Ind. imparfait Ind. passé s. Ind. futur Cond. présent Subj. présent Subj. présent Subj. présent Subj. présent Impératif Participes	je bous, tu bous il bout nous bouillons ils bouillent je bouillais je bouillais je bouillirai je bouillirais que je bouille qu'il bouille que nous bouillons qu'ils bouillent bous, bouillons bouillant, bouilli	inusité inusité inusité inusité inusité je faillis je faillirai je faillirais inusité inusité inusité inusité inusité inusité gisant, inusité	inusité il saille inusité ils saillent il saillait inusité il saillera il saillera inusité qu'il saille inusité qu'ils saillent inusité saillant, sailli

(1) Ces trois verbes sont défectifs.

verbes du 3^e groupe en -OIR

28 RECEVOIR

INDICATIF

présent

je reçois
tu reçois
il reçoit
nous recevons
vous recevez
ils reçoivent

imparfait

je recevais
tu recevais
il recevait
nous recevions
vous receviez
ils recevaient

passé simple

je reçus
tu reçus
il reçut
nous reçûmes
vous reçûtes
ils reçurent

futur

je recevrai
tu recevras
il recevra
nous recevrons
vous recevrez
ils recevront

passé composé

j' ai reçu
tu as reçu
il a reçu
nous avons reçu
vous avez reçu
ils ont reçu

plus-que-parfait

j' avais reçu
tu avais reçu
il avait reçu
nous avions reçu
vous aviez reçu
ils avaient reçu

passé antérieur

j' eus reçu
tu eus reçu
il eut reçu
nous eûmes reçu
vous eûtes reçu
ils eurent reçu

futur antérieur

j' aurai reçu
tu auras reçu
il aura reçu
nous aurons reçu
vous aurez reçu
ils auront reçu

SUBJONCTIF

présent

que je reçoive
que tu reçoives
qu'il reçoive
que nous recevions
que vous receviez
qu'ils reçoivent

imparfait

que je reçusse
que tu reçusses
qu'il reçût
que nous reçussions
que vous reçussiez
qu'ils reçussent

INFINITIF

présent

recevoir

passé

avoir reçu

passé

que j' aie reçu
que tu aies reçu
qu'il ait reçu
que nous ayons reçu
que vous ayez reçu
qu'ils aient reçu

plus-que-parfait

que j' eusse reçu
que tu eusses reçu
qu'il eût reçu
que nous eussions reçu
que vous eussiez reçu
qu'ils eussent reçu

PARTICIPE

présent

recevant

passé

reçu
ayant reçu

IMPÉRATIF

présent

reçois
recevons
recevez

passé

aie reçu
ayons reçu
ayez reçu

CONDITIONNEL

présent

je recevrais
tu recevrais
il recevrait
nous recevriions
vous recevriez
ils recevraient

passé 1^{re} forme

j' aurais reçu
tu aurais reçu
il aurait reçu
nous aurions reçu
vous auriez reçu
ils auraient reçu

passé 2^e forme

j' eusse reçu
tu eusses reçu
il eût reçu
nous eussions reçu
vous eussiez reçu
ils eussent reçu

29 décevoir (1)

Ind. présent
Ind. présent
Ind. présent
Ind. présent
Ind. imparfait
Ind. passé s.
Ind. futur
Cond. présent
Subj. présent
Subj. présent
Subj. présent
Subj. présent
Impératif
Participes

je déçois, tu déçois
il déçoit
nous décevons
ils déçoivent
je décevais
je décevais
je décevrai
je décevrais
que je déçoive
qu'il déçoive
que nous décevions
qu'ils déçoivent
déçois, décevons
décevant, déçu

30 devoir

je dois, tu dois
il doit
nous devons
ils doivent
je devais
je dus
je devrai
je devrais
que je doive
qu'il doive
que nous devions
qu'ils doivent
dois, devons
devant; dû, due

31 mouvoir (2)

je meus, tu meus
il meut
nous mouvons
ils meuvent
je mouvais
je dus
je mouvrai
je mouvrais
que je meuve
qu'il meuve
que nous mouvions
qu'ils meuvent
meus, mouvons
mouvant; mû, mue

32 savoir

je sais, tu sais
il sait
nous savons
ils savent
je savais
je sus
je saurai
je saurais
que je sache
qu'il sache
que nous sachions
qu'ils sachent
sache, sachons
sachant, su

(1) Et recevoir, percevoir, apercevoir, concevoir. — (2) Et ses composés (mais les participes ému et promu n'ont pas d'accent).

verbes du 3^e groupe en -OIR (suite)

33 vouloir

Ind. présent	je veux, tu veux
Ind. présent	il veut
Ind. présent	nous voulons
Ind. présent	ils veulent
Ind. imparfait	je voulais
Ind. passé s.	je voulus
Ind. futur	je voudrai
Cond. présent	je voudrais
Subj. présent	que je veuille
Subj. présent	qu'il veuille
Subj. présent	que nous voulions
Subj. présent	qu'ils veuillent
Impératif	veuille, veuillez
Participes	voulant, voulu

34 valoir (1)

je vauX, tu vauX
il vaut
nous valons
ils valent
je valais
je valus
je vaudrai
je vaudrais
que je vaille
qu'il vaille
que nous valions
qu'ils valaient
inutilité
valant, valu

35 pouvoir

je peux, ou je puis
il peut
nous pouvons
ils peuvent
je pouvais
je pus
je pourrai
je pourrais
que je puisse
qu'il puisse
que nous puissions
qu'ils puissent
inutilité
pouvant, pu

36 voir (2)

je vois, tu vois
il voit
nous voyons
ils voient
je voyais
je vis
je verrai
je verrais
que je voie
qu'il voie
que nous voyions
qu'ils voient
vois, voyons
voyant, vu

(1) Et ses composés (mais *prévaloir*, au subj. présent fait *que je prévale*). — (2) Et *revoir*.

37 prévoir (1)

Ind. présent	je prévois, tu prévois
Ind. présent	il prévoit
Ind. présent	nous prévoyons
Ind. présent	ils prévoient
Ind. imparfait	je prévoyais
Ind. passé s.	je prévis
Ind. futur	je prévoirai
Cond. présent	je prévoirais
Subj. présent	que je prévoie
Subj. présent	qu'il prévoie
Subj. présent	que nous prévoyions
Subj. présent	qu'ils prévoient
Impératif	prévois, prévoyons
Participes	prévoyant, prévu

38 assoier (2)

j'assieds, tu assieds
il assied
nous asseyons
ils asseyent
j'asséyais
j'assis
j'assiérai ou asseyerai
j'assiérais ou asseyerais
que j'asseye
qu'il asseye
que nous asseyions
qu'ils asseyent
assieds, asseyons
asseyant, assis

j'assoie, tu assoie
il assoit
nous assoyons
ils assoient
j'assoiais
j'assis
j'assiérai
j'assoierai
j'assoierais
que j'assoie
qu'il assoie
que nous assoyions
qu'ils assoient
assois, assoyons
asseyant, assis

39 surseoir

je sursois, tu sursois
il sursoit
nous sursoyons
ils sursoient
je sursoyais
je sursis
je surseoirai
je surseoirais
que je sursoie
qu'il sursoie
que nous sursoyions
qu'ils sursoient
sursois, sursoyons
sursoyant, sursis

(1) Et *pouvoir* (sauf au passé simple : *je pourvus*). — (2) Verbe le plus souvent employé à la forme pronominale, comme *rasseoir*.

40 seoir

Ind. présent	inutilité
Ind. présent	il sied
Ind. présent	inutilité
Ind. présent	ils siéent
Ind. imparfait	il seyait, ils seyaient
Ind. passé s.	inutilité
Ind. futur	il siéra, ils siéront
Cond. présent	il siérait, ils siéeraient
Subj. présent	inutilité
Subj. présent	qu'il siée
Subj. présent	inutilité
Subj. présent	qu'ils siéent
Impératif	inutilité
Participes	seant ou seyant, sis

41 pleuvoir (1)

il pleut
il pleuvait
il plut
il pleuvra
il pleuvrait
qu'il pleuve

42 falloir (1)

il faut
il fallait
il fallut
il faudra
il faudrait
qu'il faille

43 déchoir

je déchois, tu déchois
il déchoit
ils déchoient
inutilité
je déchus
inutilité
inutilité
que je déchoie
qu'il déchoie
qu'ils déchoient

pleuvant, plu

inutilité, fallu

déchu

(1) Les verbes *pleuvoir* et *falloir* sont impersonnels. — *Chaloir* seul. ind. prés. : *il chaut*.

44 choir

Ind. présent	je chois, tu choisis
Ind. présent	il choisit
Ind. présent	
Ind. présent	
Ind. imparfait	inutilité
Ind. passé s.	je chus
Ind. futur	je choirai
Cond. présent	je choirais
Subj. présent	inutilité
Subj. présent	
Subj. présent	
Subj. présent	
Impératif	
Participes	chu

45 échoir (1)

il échoit
inutilité
il échut
il échoira, ou écherra
il échoirait, ou écherrait
inutilité
échéant, échu

(1) Le verbe *échoir* est impersonnel.

46 tendre (1)

Ind. présent	je tends, tu tends
Ind. présent	il tend
Ind. présent	nous tendons
Ind. présent	ils tendent
Ind. imparfait	je tendais
Ind. passé s.	je tendis
Ind. futur	je tendrai
Cond. présent	je tendrais
Subj. présent	que je tende
Subj. présent	qu'il tende
Subj. présent	que nous tendions
Subj. présent	qu'ils tendent
Impératif	tends, tendons
Participes	tendant, tendu

47 vaincre (2)

je vaincs, tu vaincs
il vainc
nous vainquons
ils vainquent
je vainquais
je vainquis
je vaincrai
je vaincrais
que je vainque
qu'il vainque
que nous vainquions
qu'ils vainquent
vaincs, vainquons
vainquant, vaincu

48 battre (2)

je bats, tu bats
il bat
nous battons
ils battent
je battais
je battis
je battrai
je battrais
que je batte
qu'il batte
que nous battions
qu'ils battent
bats, battons
battant, battu

49 mettre (2)

je mets, tu mets
il met
nous mettons
ils mettent
je mettais
je mis
je mettrai
je mettrais
que je mette
qu'il mette
que nous mettions
qu'ils mettent
mets, mettons
mettant, mis

(1) De même : *épancre, défendre, descendre, fendre, fonder, mordre, pendre, perdre, pondre, rendre, répandre, répondre, rompre* (sauf *il rompt*, ind. prés.), *tondre, tordre, vendre* et leurs composés. — (2) Et ses composés.

50 prendre (1)

Ind. présent	je prends, tu prends
Ind. présent	il prend
Ind. présent	nous prenons
Ind. présent	ils prennent
Ind. imparfait	je prenais
Ind. passé s.	je pris
Ind. futur	je prendrai
Cond. présent	je prendrais
Subj. présent	que je prenne
Subj. présent	qu'il prenne
Subj. présent	que nous prenions
Subj. présent	qu'ils prennent
Impératif	prends, prenons
Participes	prenant, pris

51 moudre

je mouds, tu mouds
il moud
nous moulons
ils moulent
je moulais
je moulus
je moudrai
je moudrais
que je moule
qu'il moule
que nous moulions
qu'ils moulent
mouds, moulons
moulant, moulu

52 coudre (1)

je couds, tu couds
il coud
nous cousons
ils cousent
je cousais
je cousis
je coudrai
je coudrais
que je couse
qu'il couse
que nous cousions
qu'ils cousent
couds, cousons
cousant, cousu

53 absoudre (2)

j'absous, tu absous
il absout
nous absolvons
ils absolvent
j'absolvais
<i>inusité</i>
j'absoudrai
j'absoudrais
que j'absolve
qu'il absolve
que nous absolvions
qu'ils absolvent
absous, absolvons
absolvant, absous, -te

(1) Et ses composés. — (2) De même : *dissoudre*.

54 résoudre

Ind. présent	je résous, tu résous
Ind. présent	il résout
Ind. présent	nous résolvons
Ind. présent	ils résolvent
Ind. imparfait	je résolvais
Ind. passé s.	je résolus
Ind. futur	je résoudrai
Cond. présent	je résoudrais
Subj. présent	que je résolve
Subj. présent	qu'il résolve
Subj. présent	que nous résolvions
Subj. présent	qu'ils résolvent
Impératif	résous, résolvons
Participes	résolvant, résolu

55 craindre (1)

je crains, tu crains
il craint
nous craignons
ils craignent
je craignais
je craignis
je craindrai
je craindrais
que je craigne
qu'il craigne
que nous craignions
qu'ils craignent
crains, craignons
craignant, craint

56 suivre (2)

je suis, tu suis
il suit
nous suivons
ils suivent
je suivais
je suivis
je suivrai
je suivrais
que je suive
qu'il suive
que nous suivions
qu'ils suivent
suis, suivons
suivant, suivi

57 vivre (2)

je vis, tu vis
il vit
nous vivons
ils vivent
je vivais
je vécus
je vivrai
je vivrais
que je vive
qu'il vive
que nous vivions
qu'ils vivent
vis, vivons
vivant, vécu

(1) De même : *astreindre, atteindre, ceindre, contraindre, empreindre, enfreindre, éteindre, éteindre, feindre, geindre, joindre, peindre, plaindre, restreindre, teindre* et leurs composés. — (2) Et ses composés.

58 paraître (1)

Ind. présent	je paraîs, tu paraîs
Ind. présent	il paraît
Ind. présent	nous paraissions
Ind. présent	ils paraissent
Ind. imparfait	je paraissais
Ind. passé s.	je parus
Ind. futur	je paraîtrai
Cond. présent	je paraîtrais
Subj. présent	que je paraisse
Subj. présent	qu'il paraisse
Subj. présent	que nous paraissions
Subj. présent	qu'ils paraissent
Impératif	paraîs, paraissions
Participes	paraissant, paru

59 naître

je nais, tu nais
il naît
nous naissons
ils naissent
je naissais
je naquis
je naîtrai
je naîtrais
que je naisse
qu'il naisse
que nous naissons
qu'ils naissent
nais, naissons
naissant, né

60 croître (2)

je crois, tu crois
il croît
nous croissons
ils croissent
je croissais
je crus
je croîtrai
je croîtrais
que je croisse
qu'il croisse
que nous croissions
qu'ils croissent
crois, croissons
croissant, crû, crue

61 rire (3)

je ris, tu ris
il rit
nous rions
ils rient
je riais
je ris
je rirai
je rirais
que je rie
qu'il rie
que nous riions
qu'ils rient
ris, rions
riant, ri

(1) De même : *connaître* et ses composés. — (2) Et ses composés, mais *accru, décré* sans accent, de même *j'accrois, je décrois, j'accrus, je décrus*, etc. — (3) Et *sourire*.

verbes du 3^e groupe en -RE (suite)

62 conclure (1)

Ind. présent	je conclus, tu conclus
Ind. présent	il conclut
Ind. présent	nous concluons
Ind. présent	ils concluent
Ind. imparfait	je concluais
Ind. passé s.	je conclus
Ind. futur	je conclurai
Cond. présent	je conclurais
Subj. présent	que je conclue
Subj. présent	qu'il conclue
Subj. présent	que nous concluions
Subj. présent	qu'ils concluent
Impératif	concluez, concluez
Participes,	concluant; concluant, e

63 nuire (2)

je nuis, tu nuis
il nuit
nous nuisons
ils nuisent
je nuisais
je nuisis
je nuirai
je nuirais
que je nuise
qu'il nuise
que nous nuisions
qu'ils nuisent
nuis, nuisons
nuisant, nuis

64 conduire (3)

je conduis, tu conduis
il conduit
nous conduisons
ils conduisent
je conduisais
je conduisis
je conduirai
je conduirais
que je conduise
qu'il conduise
que nous conduisions
qu'ils conduisent
conduis, conduisons
conduisant, conduit

65 écrire (4)

j'écris, tu écris
il écrit
nous écrivons
ils écrivent
j'écrivais
j'écrivis
j'écrirai
j'écrirais
que j'écrive
qu'il écrive
que nous écrivions
qu'ils écrivent
écris, écrivons
écrivant, écrit

(1) De même : *exclure, inclure et occlure* (sauf part. passé *inclus, incluse, occlus, occluse*). — (2) De même : *nuire* et ses composés. —

(3) De même : *construire, reconstruire, instruire, cuire et détruire* et les verbes se terminant par *-duire*. —

(4) Et ses composés.

66 croire

Ind. présent	je crois, tu crois
Ind. présent	il croit
Ind. présent	nous croyons
Ind. présent	ils croient
Ind. imparfait	je croyais
Ind. passé s.	je crus
Ind. futur	je croirai
Cond. présent	je croirais
Subj. présent	que je croie
Subj. présent	qu'il croie
Subj. présent	que nous croyions
Subj. présent	qu'ils croient
Impératif	crois, croyons
Participes	croissant, cru

67 suffire (1)

je suffis, tu suffis
il suffit
nous suffisons
ils suffisent
je suffisais
je suffisis
je suffirai
je suffirais
que je suffise
qu'il suffise
que nous suffissions
qu'ils suffisent
suffis, suffisons
suffisant, suffi

68 dire (2)

je dis, tu dis
il dit
nous disons, vous dites
ils disent
je disais
je dis
je dirai
je dirais
que je dise
qu'il dise
que nous disions
qu'ils disent
dis, dites
disant, dit

69 lire (3)

je lis, tu lis
il lit
nous lisons
ils lisent
je lisais
je lus
je lirai
je lirais
que je lise
qu'il lise
que nous lisions
qu'ils lisent
lis, lisons, lisez
lisant, lu

(1) De même : *circonire* (sauf part. passé *circoncis, e*) et ses composés (sauf part. passé *confit, e*). —

(2) Les composés de *dire*, excepté *maudire* (2^e groupe), se conjuguent sur *dire*, sauf à la 2^e personne du pluriel de l'indicatif présent : *vous contredisez*, mais *vous redites*. — (3) Et ses composés.

70 boire

Ind. présent	je bois, tu bois
Ind. présent	il boit
Ind. présent	nous buvons
Ind. présent	ils boivent
Ind. imparfait	je buvais
Ind. passé s.	je bus
Ind. futur	je boirai
Cond. présent	je boirais
Subj. présent	que je boive
Subj. présent	qu'il boive
Subj. présent	que nous buvions
Subj. présent	qu'ils boivent
Impératif	bois, buvons
Participes	buvant, bu

71 taire (1)

je tais, tu tais
il tait
nous taisons
ils taisent
je taisais
je tais
je tairai
je tairais
que je taise
qu'il taise
que nous taisions
qu'ils taisent
tais, taisons
taisant, tu

72 faire (2)

je fais, tu fais
il fait
nous faisons, vous faites
ils font
je faisais
je fis
je ferai
je ferais
que je fasse
qu'il fasse
que nous fassions
qu'ils fassent
fais, faisons, faites
faisant, fait

73 extraire (3)

j'extrait, tu extrais
il extrait
nous extrayons
ils extraient
j'extrais
inusité
j'extrairai
j'extrairais
que j'extraie
qu'il extraie
que nous extrayions
qu'ils extraient
extrais, extrayons
extrayant, extrait

(1) De même : *plaire* et ses composés (sauf *il plaît*, ind. prés.). — (2) Et ses composés. — (3) De même : *traire, abstraire, braire* (usité seulement aux 3^e pers. du sing. et du pluriel), *distraire, soustraire*.

74 repaître (1)

Ind. présent	je repais, tu repais
Ind. présent	il repait
Ind. présent	nous repaissions
Ind. présent	ils repaissent
Ind. imparfait	je repaisais
Ind. passé s.	je repus
Ind. futur	je repairai
Cond. présent	je repairais
Subj. présent	que je repaisse
Subj. présent	qu'il repaisse
Subj. présent	que nous repaissions
Subj. présent	qu'ils repaissent
Impératif	repais, repaissions
Participes	repaisant, repu

75 sourdre

inusité
il sourd
inusité
ils sourdent
inusité
inusité
inusité
inusité
inusité
inusité
inusité
inusité
inusité

76 clore

je clos, tu clos
il clôt
pas de
plurel
inusité
inusité
je clorai
je clorais
que je close
qu'il close
que nous closions
qu'ils closent
closant, clos

77 éclore

inusité
il éclot
inusité
ils éclosent
inusité
inusité
il éclosa, ils éclosent
il éclosait, ils éclosaient
inusité
qu'il éclosa
qu'ils éclosent
inusité
inusité, éclos

(1) De même : *paître*, défectif (pas de passé simple ni de participe passé).

	78 enclore	79 frîre	80 poindre (1)	81 oindre
Ind. présent	j'enclos, tu enclos	je fris, tu fris		j'oins, tu oins
Ind. présent	il enclôt	il frit	il point	il oint
Ind. présent	pas de	pas de		nous oignons
Ind. présent	pluriel	pluriel		ils oignent
Ind. imparfait	inusité	inusité	il poignait	j'oignais
Ind. passé s.	inusité	je frirai	il poignit	j'oignis
Ind. futur	j'enclorai	je frirais	il poindra	j'oiendrai
Cond. présent	j'enclorais	inusité	il poindrait	j'oiendrais
Subj. présent	que j'enclose	inusité		que j'oigne
Subj. présent	qu'il enclose	inusité	qu'il poigne	qu'il oigne
Subj. présent	que nous enclosions	inusité		que nous oignions
Subj. présent	qu'ils enclosent	inusité		qu'ils oignent
Impératif	inusité	fris, inusité		oins, oignez
Participes	inusité, enclos	inusité, frit	poignant, inusité	oignant, oint

(1) Le verbe *poindre* ne se conjugue qu'à la 3^e personne du singulier.

PRONONCIATION DU FRANÇAIS

Ont été indiquées dans cet ouvrage les prononciations des mots français qui présentent une difficulté. Afin que nos lecteurs étrangers puissent, aussi bien que les lecteurs français, lire ces prononciations, nous avons suivi le tableau des sons du français de l'Association phonétique internationale, en le simplifiant.

CONSONNES

		<i>m</i> dans maison, amener, blème	[m]	<i>eu</i> dans feu, jeu, peu	[ø]
<i>p</i> dans pas, dépasser, cap	[p]	<i>n</i> dans nourrir, fanal, dolmen	[n]	<i>e</i> dans le, premier	[ə]
<i>t</i> dans tu, étaler, lutte	[t]	<i>gn</i> dans agneau, baigner	[ɲ]		
<i>c, k, qu</i> dans caste, accueillir, bac, képi, que	[k]				
<i>b</i> dans beau, abimer, club	[b]				
<i>d</i> dans dur, broder, bled	[d]				
<i>g</i> dans gare, vague, zigzag	[g]				
<i>f</i> dans fou, affreux, chef	[f]				
<i>v</i> dans vite, ouvrir	[v]				
<i>s</i> dans souffler, chasse, hélas!	[s]				
<i>z</i> ou <i>s</i> dans zone, raison, gaz	[z]				
<i>ch</i> dans cheval, mâcher, Auch	[ʃ]				
<i>j</i> ou <i>g</i> dans jambe, âgé, page	[ʒ]				
<i>l</i> dans large, mollesse, mal	[l]				
<i>r</i> dans rude, mari, ouvrir	[r]				

VOYELLES ORALES

<i>i</i> dans il, habit, dîner	[i]	<i>in</i> dans intérêt, pain, sein	[ɛ̃]
<i>é</i> dans thé, dé	[e]	<i>un</i> dans alun, parfum	[œ̃]
<i>a</i> dans avoir, Paris, patte	[ɛ]	<i>an, en</i> dans entrer, blanc	[ɑ̃]
<i>a</i> dans âne, pâte, mât	[a]	<i>on</i> dans ondée, bon, honte	[ɔ̃]
<i>o</i> dans or, robe	[ɔ]		
<i>o</i> dans dos, chevaux	[o]		
<i>ou</i> dans ouvrir, couvert, loup	[u]		
<i>u</i> dans user, tu, sûr	[y]		
<i>eu</i> dans cœur, peur, neuf	[œ]		

VOYELLES NASALES

<i>in</i> dans intérêt, pain, sein	[ɛ̃]
<i>un</i> dans alun, parfum	[œ̃]
<i>an, en</i> dans entrer, blanc	[ɑ̃]
<i>on</i> dans ondée, bon, honte	[ɔ̃]

SEMI-VOYELLES

<i>y</i> + voyelle dans yeux, lieu	[j]
<i>u</i> + voyelle dans huile, lui	[ɥ]
<i>ou</i> + voyelle dans oui, Louis	[w]

PRÉFIXES ET SUFFIXES

PREFIXES, SUFFIXES ET RADICAUX D'ORIGINE GRECQUE, LATINE OU FRANÇAISE, ENTRANT DANS LA COMPOSITION DES MOTS FRANÇAIS.

préfixes et suffixes	sens	exemples
a-, an-	absence, négation	acéphale, anhydre
extrême, élevé		acrostiche, acropole
aér(o)-	air	aérial, aérobie
agri-, agro-	champ	agricole, agronome
-algie	douleur	névralgie
allo-	autre	allergie, allopathie
ambi-	les deux, mixte	ambidextre, ambivalent
amphi-	1. autour (de) 2. des deux côtés, double	amphithéâtre amphibie
ana-	de bas en haut, en arrière	anamorphose, anachronisme
andro-	homme, mâle	androgynie
anté- ou anti-	antériorité	antédiluvien, antidater
anthropo-	homme	anthrophage
anti-	hostilité, défense, protection	antinucléaire, antimitose
archéo-	ancien	archéologie
-archi-, -archie,	degré extrême;	archimillionnaire
-arque	caractère intensif; qui commande, est au-dessus	hiérarchie, monarque
arthr(o)-	articulation	arthrite, arthropode
astér(o)-	étoile, astre	astéroïde, astrologie
astro-		
auto-	de, par soi-même	autocritique, autodidacte
-baro-, -bare	pesanteur, pression	baromètre, isobare
bi-, bis-	deux fois, deux	bilingue, bissectrice
biblio-	livre	bibliophile
bio-, -bie	vie	biologie, aérobie
-bole	action de jeter, de lancer	discobole
bronch(o)-	bronches	bronchite, broncho-pneumonie
caco-	mauvais	cacophonie
cali-	beau, beauté	calligraphie
calori-	chaleur	calorifère, calorifuge
cardi(o)-	cœur	cardiologie, tachycardie
-cardie		
-carpe	fruit	péricarpe
céphal(o)-	tête	céphalée, dolichocéphale
-céphale		chlorophylle
chloro-	vert	chromosome, polychrome
chromo-	couleur	chromomètre
-chrome		homicide
chron-	temps	coauteure, concitoyen
-cide	qui tue	
co-, con-	avec, simultanéité, union	
-cole	cultiver	agricole, vinicole
contre-	opposition, action contraire	contredire, contremaniement
cosmo-	monde	cosmopolite, microcosme
-cosme		technocrate, démocratie
-crate, -cratie	(qui a le) pouvoir	cytologie, leucocyte
cyto-, -cyte	cavité, cellule	dactylographie, pterodactyle
dactyl(o)-	doigt	dépolitiiser, déshabituier
-dactyle		
dé-, dés-	cessation d'un état, d'une action, action inverse	décagone
déca-	multiplication par dix	décimètre
déci-	division par dix	demi-litre, demi-mesure
demi-	moitié; caractère imparfait ou inférieur	démographie
démo-	peuple	derme, dermatologue, pachyderme
derm(o)-	peau	
dermat(o)-		
-derme		
di-	deux, duplication	dicotylédone, dimorphe
dia-	à travers; séparation	diachronie, dialyse
-dis-	séparation, différence, défaut	dissemblable, disproportion, disgracieux

préfixes et suffixes	sens	exemples
dodéca-	douze	dodécakêtre, dodécaphonique
-drome	course	hippodrome, aérodrôme
-duc	conduire	aqueduc, gazoduc
dynam(o)-	force	dynamite, dynamomètre
-dys-	difficulté, mauvais état	dyslexie, dyspepsie
-èdre	face, base	polyèdre
électr(o)-	électrique, électricité	électrochoc
embry(o)-	fœtus	embryon, embryologie
-émie	sang	glycémie, urémie
encéphal(o)-	cerveau, cervelle	encéphalite, encéphalogramme
endo-	au-dedans, à l'intérieur	endocrine, endoscopie
épi-	sur, position supérieure	épiderme
équi-	égal	équipartition, équivalence
ergo-	travail, action	ergothérapie
éthn(o)-	caractère, mœurs	éthique, éthologie
eu-	race, peuple	ethnie, ethnocentrisme
ex-	bien, régularité, harmonie	euphémisme, euphorie
exo-	1. éloignement, séparation	expatrier, excentré
extra-	2. état, fonction antérieurs	ex-ministre, ex-mari
extra-	au-dehors, à l'extérieur	exogamie
extra-	1. extérieur	extraterrestre
extra-	2. valeur intensive, superlative	extra-fin
-fère	porter, apporter	mammifère, somnifère
-forme	forme, apparence	filiforme, multiforme
-fuge	fuir, faire fuir	vermifuge
gam(o)-	union, mariage	gamète, polygame
-gamie		monogamie
gastr(o)-	ventre, estomac	gastrite, gastro-entérologie
-gène, -génie	engendrer, produire	hydrogène, embryogénie
géo-, -gée	terre	géographie, apogée
gér(o)-	vieillard	gériatrie, gérontocratie
geronto-		
gluc(o)-	doux	glucide, glycine, glycérine
glycér(o)-		
-gone, -gonal	angle	polygone, hexagonal
-grade	marcher	plantigrade
-gramme	lettre, écriture	télégramme, idéogramme
graph(o)-	écrire	graphisme, dactylographie, photographie
-graphie		gynécologie, misogynie
gynéc(o)-	femme, femelle	
-gyne		
hect(o)-	cent	hectare, hectomètre
hélio-	soleil	héliomarin, héliogravure
hémat(o)-	sang	hématologie, hématie, hémorragie
hém-		
héli-	à demi, à moitié	hémiplegie, hémisphère
hétéro-	autre, différent	hétérogène
hexa-	six	hexagone
hipp(o)-	cheval	hippique, hippopotame
histo-	tissu	histologie
hom(o)-	semblable	homonyme, homéopathie
homé(o)-		hydrater, hydroglisseur
hydr(o)-	eau	hypertension
hyper-	au-dessus; excès	hypophyse, hypoglycémie
hypo-	au-dessous; insuffisance	hypédiatrie, psychiatrie
-iatre, -iatrie	soigner	icône, iconoclaste
icon(o)-	image	bovidé
-idé	apparence, aspect	

préfixes et suffixes	sans	exemples
idéo- idio- in- (il-, im-, ir-) infra- inter- intra-, intro-	idée particulier privation, négation, contraire en dessous entre; réciprocité à l'intérieur, dedans	idéogramme, idéologie idiotect, idiotisme inactif, illettré, impossible, irréel infrastructure, infrason interplanétaire intramusculaire, introspection isobare, isocèle kilomètre, kilowatt lactique, lactaire laryngite idolâtre leucémie lexicologue lithiase, lithographie, monolithe logomachie, psychologie, astrologie hydrologie macrophotographie malpropre, malnutrition cartomanie pyromanie, mégalomanie mécontent, mésalliance
iso- kilo- lact(o)- laryng(o)- -lâtre, -latrie leuc(o)- lexic(o)- lith(o)-, -lithe ou -lité log(o)-, -logie, -logue -lyse macro- mal- -mancie -mane, -manie més-, mes- ou més- mécán(o)-	égal mille lait gorge adoration blanc mot, parole pierre discours, science dissolution grand négation, manque prédiction, divination folie, passion négation, péjoration machine	mécanique, mécanographie mégallithe métaphysique, métabolisme métrique, kilomètre, géométrie
méga- méta-	grand succession, changement mesure	mi-carème, mi-janvier microscopie millimètre, millibar
métr(o)-, -mètre, -métrie mi- micro- milli-	moitié, milieu petit division de l'unité par mille haine seul forme	misanthrope, misogynie monarchie, monoculture morphologie, polymorphe multicolore, multiforme mycose myocardie, myogramme mythologie nécrologie néophyte, néo-fascisme neurologie, névralgie
mis(o)- mon(o)- morph(o)-, -morphe multi- myco- myo- myth(o)- nécro- néo- neur(o)-, névr(o)- octa-, octo- -oïde olig(o)- omni- onir(o)- onomat(o)-, -onymie ophthalm(o)- ornith(o)- ortho- osté(o)- ot(o)- ov(i)-, ovo- oxy(-) paléo- pan- 1. para- 2. para- path(o)-, -pathe, -pathie 1. péd(o)- 2. péd(o)- péd(i)-, -pède	nombreux champignon muscle légende mort nouveau, jeune nerf huit apparence, forme peu nombreux tout rêve nom œil oiseau droit os oreille œuf aigu, acide ancien tout à côté de, complètement protéger souffrance, maladie, passion enfant sol pied	octaèdre, octogone sinusoïde oligarchie omnivore, omniprésent onirique, oniromanie onomatopée, homonymie ophthalmologiste ornithologue orthodoxe, orthographe ostéite, ostéomyélite oïte, oto-rhino- ovipare, ovoïde oxyton, oxygène paléolithique paléothème paramilitaire, parachever paratonnerre pathogène, psychopathe, antipathie
pent(a)- péri- phag(o)-, -phage, -phagie	cinq autour manger	pédiatre, pédagogie pédologie, pédiplaine pédestre, pédicure, bipède pentathlon, pentamètre péricardie, périmètre phagocyte, anthropophage, aérophagie

préfixes et suffixes	sens	exemples
phil(o)-, -phile, -philie -phobe, -phobie phon(o)-, -phone -phonie physio-	aimer, amitié haine, crainte son, voix nature, formation	philanthrope, hydrophile, xénophilie xénophobe, agoraphobie
pitheç(o)-, -pitheque pluri- pneumo- pod(o)-, -pode poly- post-	singe plusieurs, multiple poumon pied nombreux après, postériorité	phonétique, téléphone, cacophonie physiologie, physionomie pithecanthrope, astralopithecque pluridisciplinaire pneumocoque podologie, pseudopode polymère, polygone post-opératoire, postdater
pré- pro-	avant, antériorité (en) avant; pour, partisan de; pour, à la place de faux, mensonger âme, esprit aile feu quatre	préhistoire, préavage prologue, projeter prochinois proconsul, pronom pseudonyme psychiatre, psychodrame ptérodactyle, hélicoptère pyromane, pyrotechnie quadrangle, quadrifonie, quadrupède
pseudo- psych(o)- ptéro-, -ptère aile pyro- quadr(a)-, quadr-, quadr- quasi- quinqu(a)- radio-	comme si, presque cinq rayon	quinquennal radiométrie, radiographie rhabiller, recuire rétrograde, rétrospectif télescope, radioscopie semi-consonne similicuir sous-directeur, sous-vêtement, sous-alimentation stéréophonie, stéréotype subalterne, subdiviser
r(-), ré- rétro- -scope, -scopie semi- simili- sous-	de nouveau (en) arrière observer, regarder à moitié, à demi semblable infériorité, position ou degré inférieurs; insuffisance solide, cubique sous, position inférieure	quinquennal radiométrie, radiographie rhabiller, recuire rétrograde, rétrospectif télescope, radioscopie semi-consonne similicuir sous-directeur, sous-vêtement, sous-alimentation stéréophonie, stéréotype subalterne, subdiviser
stéréo- sub-	de nouveau (en) arrière observer, regarder à moitié, à demi semblable infériorité, position ou degré inférieurs; insuffisance solide, cubique sous, position inférieure	supergrand, supranational surintendant, surfon, surproduction, suralimentation susnommé, susdit sylviculture synchrone, symbiose, syllabe
super-, supra-	au-dessus de, supériorité supériorité, position, degré ou qualité supérieurs, excès au-dessus, plus haut forêt avec, réunion	supergrand, supranational surintendant, surfon, surproduction, suralimentation susnommé, susdit sylviculture synchrone, symbiose, syllabe
sur-	supériorité, position, degré ou qualité supérieurs, excès au-dessus, plus haut forêt avec, réunion	technologie téléphone, télécommande tétradrèdre, tétraplégie théologie, athée, monothéisme discothèque bibliothèque kinésithérapeute, radiothérapie thermomètre, isotherme
sus- sylv(i)- syn- (sym-, syl-) techn(o)- télé-	art, technique (de) loin	technologie téléphone, télécommande tétradrèdre, tétraplégie théologie, athée, monothéisme discothèque bibliothèque kinésithérapeute, radiothérapie thermomètre, isotherme
tétra- théo-, -thée, -théisme -thèque -thérapeute, -thérapie therm(o)-, -therme topo- trans-	quatre dieu, divinité boîte, coffre soigner chaleur lieu au-delà, à travers; changement trois empreinte, marque, caractère au-delà; degré extrême ou excessif un, seul à la place de vin vigne dévoré, manger étranger bois animal	topographie transpercir; transformer triangle, trisaieul typographie, prototype, linotype ultramontain; ultrasensible unijambiste vice-consul vinicole, vinification viticole carnivore, herbivore xénophobie xylophone, xylophage zoologie
tri-, tris- typo-, -type, -typie ultra-	trois empreinte, marque, caractère au-delà; degré extrême ou excessif un, seul à la place de vin vigne dévoré, manger étranger bois animal	typographie, prototype, linotype ultramontain; ultrasensible unijambiste vice-consul vinicole, vinification viticole carnivore, herbivore xénophobie xylophone, xylophage zoologie
uni- vice- vici- viti- -vore xéno- xylo- zoo-	un, seul à la place de vin vigne dévoré, manger étranger bois animal	typographie, prototype, linotype ultramontain; ultrasensible unijambiste vice-consul vinicole, vinification viticole carnivore, herbivore xénophobie xylophone, xylophage zoologie

SUFFIXES

SUFFIXES SERVANT À FORMER DES NOMS

suffixes	sens	exemples
-acc, -asse	péjoratif	populace, filasse
-ade	action, collectif	bravade, citronnade
-age	action, collectif	balayage, pelage
-aie	plantation de végétaux	pineraie, roseraie
-ail	instrument	éventail, soupirail
-aille	péjoratif collectif	ferraille, mangearraille
-ain, -aine	origine	romain, thébain
-aine	collectif	centaine, dizaine
-aire	agent	commissaire, incendiaire
-alson		
-ion, -tion	action	livraison, production
-ation		augmentation, guérison
-sion, -ison		
-ance	résultat de l'action	appartenance, croyance, espérance
-ard	péjoratif	chauffard, fuyard
-at	profession, état	internat, rectorat
-âtre	péjoratif	bellâtre, marâtre
-ature, -ure	action, instrument	armature, peinture
-aud	péjoratif	lourdard, maraud
-cule, -ule	diminutif	animalcule, globule
-eau, -elle, -ille	diminutif	chevreau, radicle, brindille
-ée	contenu	assiettée, maisonnée
-ement	action	renouvellement,

suffixes	sens	exemples
-ment		stationnement
-er, -ier, -ière	agent	boucher, épicier, pâtissier
-erie	local, qualité, etc.	charcuterie, épicerie, pruderie
-esse	défaut, qualité	maladresse, sagesse
-et, -ette	diminutif	garçonnet, fillette
-été, -té, -ité	qualité	propreté, générosité, humanité
-eur, -ateur	agent	rôdeur, dessinateur
-ie	état	envie, jalousie
-ien, -en	profession, origine	chirurgien, parisien, lycéen
-is	résultat d'une action, état	fouillis, gâchis, hachis, taillis
-ise	défaut, qualité	gourmandise, franchise
-isme	doctrine, école	communisme, existentialisme
-iste	qui exerce un métier, adepte d'une doctrine	bouquiniste, dentiste, fumiste, calviniste
-ite	état maladif	existentialiste, socialiste
-itude	qualité	gastrite, méningite
-oir, -oire	instrument	exactitude, servitude
-ole	diminutif	perchoir, baignoire
-on, -eron, -illon	diminutif	bestiole, cariole
-ot	diminutif	aiglon, chaton, moucheron, aigillon
		chariot, ilot

SUFFIXES SERVANT À FORMER DES ADJECTIFS

suffixes	sens	exemples
-able, -ible, -uble	possibilité	aimable, audible, soluble
-ain, -ien	habitant	africain, indien
-ais, -ois	habitant	japonais, chinois
-al	qualité	glacial, vital
-an	origine	birman, persan
-ard	péjoratif	richard, vantard
-asse	péjoratif	blondasse, fadasse
-âtre	péjoratif	bleuâtre, douceâtre, rougeâtre
-aud	péjoratif	noiraud, rustaud
-é	état	bosselé, dentelé
-el	qui cause	accidentel, mortel

suffixes	sens	exemples
-esque	qualité	pédantesque, romanesque
-et, -elet	diminutif	propret, aigrelet
-eux	dérivé du nom	peureux, valeureux
-ier	qualité	altier, hospitalier
-if	qualité	maladif, oisif
-ile	capable d'être	fissile; rétractile
-in	diminutif ou péjoratif	blondin, libertin
-ique	qui a rapport à	chimique, ironique
-iste	qui se rapporte à	égoïste, réaliste
-ot	diminutif ou péjoratif	pâlot, vieillot
-u	qualité	barbu, charnu

SUFFIXES SERVANT À FORMER DES VERBES

suffixes	sens	exemples
-ailler	péjoratif	rimailler, tourner
-asser	péjoratif	rapetasser, rêvasser
-eler	dérivé du nom	écarter, renouveler
-er	dérivé du nom	destiner, exploiter
-eter	diminutif	tacheter, voler
-ifier	qui rend, cause	bâtifier, pétrifier
-iller	diminutif, péjoratif	fendiller, mordiller
-iner	mouvement répété et rapide	piétiner, trotter

suffixes	sens	exemples
-ir	dérivé d'adjectif	grandir, noircir, rougir, verdigriser
-iser	qui rend	angliciser, ridiculiser
-ocher	péjoratif (surtout)	éfilocher
-onner	péjoratif, diminutif	chantonner, machonner
-oter	péjoratif	baroter, vivoter
-oyer	devenir	nettoyer, poudroyer

ACCORD DU PARTICIPE

ACCORD DU PARTICIPE PRÉSENT

Quand le participe présent exprime une action ou un état (il est alors le plus souvent suivi d'un complément d'objet ou d'un complément circonstanciel), il reste invariable : *des enfants OBEISSANT à leurs parents*. Quand le participe présent exprime une qualité et joue le rôle d'adjectif, il s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte : *des enfants très OBEISSANTS*.

ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ

I. Participe passé employé sans auxiliaire. Le participe passé employé sans auxiliaire s'accorde (comme l'adjectif) en genre et en nombre avec le nom ou le pronom auquel il se rapporte : *des fleurs PARFUMÉES*.

II. Participe passé employé avec «être». Le participe passé des verbes passifs et de certains verbes intransitifs conjugués avec l'auxiliaire être s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe : *l'Amérique a été DÉCOUVERTE par Christophe Colomb; nos amis sont VENUS hier*.

III. Participe passé employé avec «avoir». Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir s'accorde en genre et en nombre avec le complément d'objet direct du verbe, quand ce complément le précède : *je me rappelle l'HISTOIRE que j'ai LUE*.

Le participe reste invariable :

1^o si le complément direct suit le verbe : *nous avons LU une HISTOIRE; elle a RECU de bonnes NOUVELLES*;

2^o s'il n'a pas de complément d'objet direct (cas des verbes transitifs employés intransitivement, des verbes intransitifs et des verbes transitifs indirects) : *ils ont LU; elle a ABDIQUÉ; ces histoires nous ont PLU; les enfants vous ont-ils OBEÏ; ils nous ont SUCCÉDÉ*.

REMARQUE. Dans les phrases : *les nuits qu'ils ont DORMI, les mois qu'il a VÉCU, les participes passés dormi, vécu sont invariables; en effet, que représente un complément circonstanciel : les nuits PENDANT LESQUELLES ils ont dormi; les mois PENDANT LESQUELS il a vécu*.

Toutefois, des verbes intransitifs avec un complément de prix, de quantité, de distance, etc., comme *coûter, valoir, peser, courir, vivre*, etc., peuvent devenir transitifs dans un autre sens et être précédés alors d'un complément d'objet direct : *les efforts que ce travail m'a COÛTÉS; la gloire que cette action lui a VALUE; les dangers que j'ai COURUS; les jours heureux qu'elle a VÉCUS ici*.

CAS PARTICULIERS

Participe passé suivi d'un infinitif.

1. Le participe passé suivi d'un infinitif est variable s'il a pour complément d'objet direct le pronom qui précède; ce pronom est alors le sujet de l'action marquée par l'infinitif : *les fruits que j'ai VUS mûrir*.

On peut dire : *les fruits que j'ai vus mûrissant*. C'étaient les fruits qui mûrissaient. *Que, mis pour fruits, faisant l'action de mûrir, est complément direct de ai vus*.

2. Le participe passé est invariable s'il a pour complément d'objet direct l'infinitif; le pronom est alors complément d'objet direct de l'infinitif et non du verbe principal : *les fruits que j'ai vu CUEILLIR*.

On ne peut pas dire : *les fruits que j'ai vus cueillant*. Ce n'étaient pas les fruits qui cueillaient. *Que, mis pour fruits, ne faisant pas l'action de cueillir, est complément direct de cueillir et non de vu*.

REMARQUE. Les participes qui ont pour complément d'objet direct un infinitif sous-entendu ou une proposition sous-entendue sont toujours invariables : *il n'a pas payé toutes les sommes qu'il aurait DÛ (sous-entendu payer); je lui ai rendu tous les services que j'ai PU (sous-entendu lui rendre); je lui ai chanté tous les morceaux qu'il a VOULU (sous-entendu que je lui chante)*.

Le participe passé fait suivi d'un infinitif est toujours invariable : *la maison que j'ai FAIT BÂTIR*.

Participe passé des verbes pronominaux. Les verbes pronominaux se conjuguent dans leurs temps composés avec l'auxiliaire être; mais cet auxiliaire être peut être remplacé dans l'analyse par l'auxiliaire avoir : *je me suis consolé* est équivalent de *j'ai consolé moi*. Le participe passé d'un verbe pronominal réfléchi ou réciproque s'accorde avec son complément d'objet direct si ce complément le précède : *les lettres que Paul et Pierre se sont ÉCRITES sont aimables*.

Il reste invariable si le complément d'objet direct le suit ou s'il n'a pas de complément d'objet direct : *Paul et Pierre se sont ÉCRIT des LETTRES aimables; Paul et Pierre se sont ÉCRIT*.

Le participe passé d'un verbe toujours pronominal (*s'enfuir, s'emparer*, etc.) s'accorde avec le sujet du verbe : *ils se sont EMPARÉS de la ville*.

REMARQUE. Les participes passés des verbes transitifs indirects employés pronominalement restent toujours invariables : *ils SE SONT RI de mes efforts; ils SE SONT PLU à me tourmenter*.

Participe passé des verbes impersonnels. Le participe passé des verbes impersonnels est toujours invariable : *les inondations qu'il y a EU*. Les verbes *faire, avoir* sont transitifs de leur nature, mais ils deviennent impersonnels quand ils sont précédés du pronom neutre *il* : *les chaleurs qu'il a FAIT*.

Participe passé et les pronoms «le», «en». Le participe passé conjugué avec avoir et précédé de *le (l')*, complément d'objet direct représentant toute une proposition, reste invariable : *la chose est plus sérieuse que nous ne L'avions PENSÉ d'abord* (c'est-à-dire que nous n'avions pensé CELA, qu'elle était sérieuse).

Le participe passé précédé de *en* reste invariable : *tout le monde m'a offert des services, mais personne ne m'EN a RENDU*. Cependant, le participe varie si le pronom *en* est précédé d'un adverbe de quantité, *plus, combien, autant*, etc. : *autant d'ennemis il a attaqués, AUTANT il EN a vaincus*. Mais le participe passé reste invariable si l'adverbe suit le pronom *en* au lieu de le précéder : *quant aux belles villes, j'EN ai tant VISITÉ...*

Participe passé précédé d'une locution collective. Lorsque le participe passé a pour complément d'objet direct une locution collective (adverbe de quantité précédé d'un article indéfini ou mot collectif suivi d'un complément), il s'accorde soit avec l'adverbe ou le mot collectif, soit avec le mot complément, selon que l'on attache plus d'importance à l'un ou à l'autre : *le grand NOMBRE de SUCCÈS que vous avez REMPORTÉ (ou REMPORTÉS); le PEU d'ATTENTION que vous avez APPORTÉ (ou APPORTÉE) à cette affaire*.

PLURIEL DES NOMS

LE PLURIEL DES NOMS COMMUNS

RÈGLE GÉNÉRALE : le pluriel des noms communs se forme en ajoutant un <i>s</i> au singulier.	Un <i>ennui</i> , Un <i>lit</i> ,	des <i>ennuis</i> . des <i>lits</i> .
Le pluriel et le singulier sont semblables dans les noms terminés <i>-s</i> , <i>-x</i> , <i>-z</i> .	Un <i>bois</i> , Une <i>noix</i> , Un <i>nez</i> ,	des <i>bois</i> . des <i>noix</i> . des <i>nez</i> .
Les noms en <i>-AL</i> ont le pluriel en <i>-AUX</i> . Mais <i>bal</i> , <i>carnaval</i> , <i>cérémonial</i> , <i>chacal</i> , <i>choral</i> , <i>festival</i> , <i>nopal</i> , <i>pal</i> , <i>réctal</i> , <i>régat</i> , <i>santal</i> , etc., suivent la règle générale.	Un <i>journal</i> , Un <i>chacal</i> ,	des <i>journaux</i> . des <i>chacals</i> .
Le pluriel des noms terminés en <i>-EAU</i> , <i>-AU</i> , <i>-EU</i> se forme en ajoutant un <i>x</i> au singulier. Font exception : <i>landau</i> , <i>sarrau</i> , <i>bleu</i> , <i>émeu</i> , <i>pneu</i> , qui prennent un <i>s</i> au pluriel.	Un <i>veau</i> , Un <i>étau</i> , Un <i>pieu</i> , Un <i>pneu</i> ,	des <i>veaux</i> . des <i>étaux</i> . des <i>pieux</i> . des <i>pneus</i> .
Le pluriel des noms terminés par <i>-OU</i> est en général <i>-OUS</i> . Font exception : <i>bijou</i> , <i>caillou</i> , <i>chou</i> , <i>genou</i> , <i>hibou</i> , <i>joujou</i> , <i>pou</i> , qui prennent un <i>x</i> au pluriel.	Un <i>cou</i> , Un <i>chou</i> ,	des <i>cous</i> . des <i>choux</i> .
Les noms terminés au singulier par <i>-AIL</i> ont un pluriel régulier en <i>-AILS</i> . Font exception : <i>bail</i> , <i>corail</i> , <i>émail</i> , <i>soupirail</i> , <i>travail</i> , <i>vantail</i> , <i>vitrail</i> , qui ont le pluriel en <i>-AUX</i> .	Un <i>rail</i> , Un <i>émail</i> ,	des <i>rails</i> . des <i>émaux</i> .
Les noms <i>ÂIEUL</i> , <i>CIEL</i> et <i>ŒIL</i> ont des pluriels irréguliers; mais on dit <i>BISAÏEULS</i> , <i>TRISAÏEULS</i> et <i>ÂIEULS</i> dans le sens de « grands-parents », <i>CIELS</i> dans <i>CIELS DE LIT</i> et <i>ŒILS</i> dans <i>ŒILS-DE-BŒUF</i> , etc.	L' <i>âieul</i> , Le <i>ciel</i> , L' <i>œil</i> ,	les <i>âieux</i> . les <i>cieux</i> . les <i>yeux</i> .

LE PLURIEL DES NOMS COMPOSÉS

1. Les noms composés ÉCRITS EN UN SEUL MOT forment leur pluriel comme des noms simples.	Un <i>entresol</i> , Une <i>gendarme</i> ,	des <i>entresols</i> . des <i>gendarmes</i> .
REMARQUE : toutefois, on dit <i>gentilshommes</i> , <i>bonshommes</i> , <i>messieurs</i> , <i>mesdames</i> , <i>mesdemoiselles</i> , <i>messieurs</i> , pluriels de <i>gentilhomme</i> , <i>bonhomme</i> , <i>monsieur</i> , <i>madame</i> , <i>mademoiselle</i> , <i>monseigneur</i> .		
2. Les noms composés ÉCRITS EN PLUSIEURS MOTS :		
a) S'ils sont formés d'UN ADJECTIF et d'UN NOM, tous deux prennent la marque du pluriel.	Un <i>coffre-fort</i> , Une <i>basse-cour</i> ,	des <i>coffres-forts</i> . des <i>basses-cours</i> .
b) S'ils sont formés de DEUX NOMS EN APPPOSITION, tous deux prennent la marque du pluriel.	Un <i>chou-fleur</i> , Un <i>chef-lieu</i> ,	des <i>choux-fleurs</i> . des <i>chefs-lieux</i> .
c) S'ils sont formés d'UN NOM et de son COMPLÉMENT introduit ou non par une préposition, le premier nom seul prend la marque du pluriel.	Un <i>chef-d'œuvre</i> , Un <i>timbre-poste</i> ,	des <i>chefs-d'œuvre</i> . des <i>timbres-poste</i> .
d) S'ils sont formés d'UN MOT INVARIABLE et d'UN NOM, le nom seul prend la marque du pluriel.	Un <i>avant-poste</i> , Un <i>en-tête</i> ,	des <i>avant-postes</i> . des <i>en-têtes</i> .
e) S'ils sont formés de DEUX VERBES ou d'UNE EXPRESSION, tous les mots restent invariables.	Un <i>va-et-vient</i> , Un <i>tête-à-tête</i> ,	des <i>va-et-vient</i> . des <i>tête-à-tête</i> .
f) S'ils sont composés d'UN VERBE et de son COMPLÉMENT, le verbe reste invariable, le nom conserve en général la même forme qu'au singulier (ainsi dans tous les composés de <i>ABAT-</i> , <i>PRESSE-</i>).	Un <i>abat-jour</i> , Une <i>presse-purée</i> ,	des <i>abat-jour</i> . des <i>presse-purées</i> .
Toutefois, dans un certain nombre de noms composés de cette sorte le nom prend la marque du pluriel.	Un <i>chauffe-bain</i> , Un <i>tire-bouchon</i> ,	des <i>chauffe-bains</i> . des <i>tire-bouchons</i> .
g) Dans les noms composés avec le mot <i>GARDE</i> , celui-ci peut être un <i>nom</i> ou un <i>verbe</i> . S'il est un <i>NOM</i> , il prend la marque du pluriel et le nom qui suit reste invariable; s'il est un <i>VERBE</i> , il reste invariable et le nom qui suit peut prendre ou non la marque du pluriel, selon le sens.	Un <i>garde-voie</i> , Une <i>garde-boue</i> , (ici <i>garde</i> est un verbe. Objet qui garde, protège de la boue.)	des <i>gardes-voie</i> . (<i>Garde</i> est un nom qui désigne la personne chargée de la garde de la voie.) des <i>garde-boue</i> .

h) Dans les noms composés avec l'adjectif GRAND , celui-ci reste ou non invariable s'il accompagne un nom féminin. Exception : une GRANDE-DUCHESS e, des GRANDES-DUCHESSES .	Une <i>grand-mère</i> , Un <i>grand-père</i> ,	des <i>grand-mères</i> ou des <i>grands-mères</i> . des <i>grands-pères</i> .
--	---	---

LE PLURIEL DES NOMS COMMUNS ÉTRANGERS

Le pluriel des NOMS ÉTRANGERS est formé comme le pluriel des noms communs.	Un <i>référendum</i> ,	des <i>référendums</i> .
Certains de ces noms ont conservé le PLURIEL D'ORIGINE ÉTRANGÈRE à côté du PLURIEL FRANÇAIS; toutefois, ce dernier tend à devenir le plus fréquent.	Un <i>maximum</i> ,	des <i>maximums</i> , ou des <i>maxima</i> .
Certains noms d'ORIGINE ANGLAISE, ALLEMANDE, LATINE ou ITALIENNE restent invariables ou gardent le pluriel étranger, mais ils sont rares.	Un <i>gentleman</i> , Un <i>lied</i> ,	des <i>gentlemen</i> . des <i>lieder</i> .

LE PLURIEL DES NOMS PROPRES

Le pluriel des NOMS GÉOGRAPHIQUES est formé comme celui des noms communs.	Une <i>Antille</i> ,	les <i>Antilles</i> .
Les NOMS DE PERSONNE prennent régulièrement la marque du pluriel : quand ils désignent les FAMILLES ROYALES ou ILLUSTRES FRANÇAISES; quand ils sont pris comme MODÈLES ou TYPES. Ils restent invariables quand ils sont pris dans un sens emphatique, grandiloquent et précédés de l'article. Quand ils désignent les ŒUVRES ARTISTIQUES par le nom de l'auteur, ils restent invariables ou prennent la marque du pluriel.	Les <i>Condés</i> , Les <i>Hugos</i> , Les <i>Molière</i> et les <i>Racine</i> sont l'image de leur temps. Des <i>Watteau</i> ,	les <i>Bourbons</i> . les <i>Pasteurs</i> . des <i>Renoirs</i> .

liste des abréviations et rubriques courantes

abrév.	abréviation	fam.	familier	Pathol.	Pathologie
Acoust.	Acoustique	fg.	faubourg	Pêch.	Pêche
adj.	adjectif	Fin.	Finances	Pécol.	Pédologie
adv.	adverbe	fl.	fleuve	péjor.	péjoratif
Aéron.	Aéronautique	fr.	français	pers.	personne, personnel
affil.	affluent	frq.	francique		Industrie du pétrole
Agric.	Agriculture, agricole	gaul.	gaulois	Pétr.	
Alch.	Alchimie	Genét.	Génétique	p. ex.	par exemple
all.	allemand	Géogr.	Géographie	Pharm.	Pharmacie
Alp.	Alpinisme	Géol.	Géologie	Philos.	Philosophie
alt.	altitude	Géom.	Géométrie	Phot.	Photographie
altér.	altération	germ.	germanique	Phys.	Physique
amér.	américain	gr.	grec	Physiol.	Physiologie
Anat.	Anatomie	Gramm.	Grammaire	pl.	pluriel
anc.	ancien, anciennement	h.	habitants	polon.	polonais
		haut.	hauteur	pop.	populaire
angl.	anglais	hébr.	hébreu	portug.	portugais
Anthropol.	Anthropologie	Hist.	Histoire	poss.	possessif
Antiq.	Antiquité	Histol.	Histologie	précéd.	précédent
apr. J.-C.	après Jésus-Christ	hongr.	hongrois	préf.	préfecture ; préfixe
ar.	arabe	Hydr.	Hydrographie, Hydrologie		Préhistoire
Archéol.	Archéologie	ill.	illustration	prép.	préposition
Archit.	Architecture	imp.	imparfait	prés.	présent
arg.	argot, argotique	impér.	impératif	princ.	principal
Arm.	Armement	impers.	impersonnel	priv.	privatif
arr.	arrondissement	ind.	indicatif	pron.	pronom
art.	article	indéf.	indéfinit	prov.	provençal ; province ; provençal
Astron.	Astronomie	Industr.	Industrie	pseud.	pseudonyme
Astronaut.	Astronautique	inf.	infini	Psych.	Psychanalyse, Psychiatrie
auj.	aujourd'hui	Inform.	Informatique		Psychologie
Autom.	Automobile	interj.	interjection		quelque chose
autref.	autresfois	interr.	interrogation, interrogatif	qqch	quelque fois
auxil.	auxiliaire			qqn	quelqu'un
av. J.-C.	avant Jésus-Christ	intr.	intransitivement	rad.	radical
bd.	boulevard	inv.	invariable	Radiol.	Radiologie
Biol.	Biologie	irland.	irlandais	r. dr.	rive droite
Bot.	Botanique	ironiq.	ironique, ironiquement		rive gauche
Bouch.	Bouche	island.	islandais	relat.	relatif
Bx-arts	Beaux-arts	it.	italien	Relig.	Religion
c.	caution	jap.	japonais	rv.	rivière
cap.	capitale	lat.	latin	rom.	romain
card.	cardinal	Ling.	Linguistique	room.	siecle
celt.	celtique	litt.	littéraire	S.	Sud
Chass.	Chasse	Littér.	Littérature	sansk.	sanskrit
Ch. de f.	Chemin de fer	Liturg.	Liturgie	sc.	scientifique
Chim.	Chimie	loc.	location	scand.	scandinave
chin.	chinois	loc. adj.	location adjective	scol.	scolaire
Chir.	Chirurgie	loc. adv.	location adverbiale	seulem.	seulement
ch.-l. (de c.)	chef-lieu (de canton)	loc. conj.	location conjonctive	signif.	signifiant
		loc. prép.	location prépositive	sing.	singulier
Chorégr.	Chorégraphie	Log.	Logique	Sociol.	Sociologie
Cin.	Cinéma	long.	longueur	souv.	souvent
Climatol.	Climatologie	m.	masculin	s.-préf.	sous-préfecture
comm.	commune	Mar.	Marine	Stat.	Statistique
compl.	complément	Math.	Mathématiques	subj.	subjonctif
Comptab.	Comptabilité	Mécan.	Mécanique	sued.	suedois
conj.	conjonction	Méd.	Médecine	suff.	suffixe
	conjonction	Menuis.	Menuiserie	suv.	suivant
	conjugaison	Métab.	Métallurgie	Sylvic.	Sylviculture
Constr.	Construction	Météor.	Météorologie	symp.	symbole
contr.	contraire	Mill.	Militaire	syn.	synonyme
Cout.	Couture	Min.	Mines	Technol.	Technologie
Curs.	Cuisine	Minér.	Minéralogie	Télécomm.	Télécommunication
Cytol.	Cytologie	Mus.	Musique	Text.	Textile
dan.	danois	Myth.	Mythologie	Théât.	Théâtre
dém.	démonstratif	N.	Nord	Théol.	Théologie
dép.	département	néerl.	néerlandais	Trav. publ.	Travaux publics
dialect.	dialectal	Neurol.	Neurologie	v.	vers ; ville
dimin.	diminutif	n. f.	nom féminin	V.	Voir
Dr.	Droit	n. m.	nom masculin	var.	variante
E.	Est	norvég.	norvégien	vénér.	vénérerie
Écol.	Écologie	nom propre	nom propre	Vétér.	Art vétérinaire
Écon.	Économie	num.	numéral	v. i.	verbe intransitif
Électr.	Électricité	O.	Ouest	v. pr.	verbe pronominal
Électron.	Électronique	onomat.	onomatopée	v. t.	verbe transitif
env.	environ	Opt.	Optique	v. t. ind.	verbe transitif indirect
esp.	espagnol	ord.	ordinal		vieux
Ethnol.	Éthnologie	par oppos. à	par opposition à		Zoologie
Éthol.	Éthologie	part. prés.	participe présent		voir
étym.	étymologie	part. pass.	participe passé		
ex.	exemple	partic. (en)	particulièrement, en particulier		
exclam.	exclamatif				
f.	féminin				

À bon chat, bon rat, se dit quand celui qui attaque trouve un antagoniste capable de lui résister.

Abondance de biens ne nuit pas, on accepte encore, par mesure de prévoyance, une chose dont on a déjà une quantité suffisante.

Les absents ont toujours tort, on sacrifie les intérêts de ceux qui ne sont pas là pour se défendre.

À chaque jour suffit sa peine, supportons les maux d'aujourd'hui sans penser par avance à ceux que peut nous réserver l'avenir.

À cœur vaillant rien d'impossible, avec du courage, on vient à bout de tout.

Aide-toi, le ciel t'aidera, donne-toi du mal si tu veux réussir.

L'air ne fait pas la chanson, l'apparence n'est pas la réalité.

À l'impossible nul n'est tenu, on ne peut exiger de quiconque ce qu'il lui est impossible de faire.

À l'œuvre on connaît l'ouvrier (ou **l'artisan**), c'est par la valeur de l'ouvrage qu'on juge celui qui l'a fait.

À méchant ouvrier, point de bon outil, le mauvais ouvrier fait toujours du mauvais travail, et met ses maladresses sur le compte de ses outils.

L'appétit vient en mangeant, plus on a, plus on veut avoir.

Après la pluie, le beau temps, la joie succède souvent à la tristesse, le bonheur au malheur.

À quelque chose malheur est bon, les événements fâcheux peuvent procurer quelque avantage, ne fût-ce qu'en dominant de l'expérience.

L'argent est le nerf de la guerre, sans moyens financiers, il n'est pas possible de mener une guerre avec vigueur et efficacité.

L'argent n'a pas d'odeur, certains ne se soucient guère de la manière dont ils gagnent de l'argent, pourvu qu'ils en gagnent.

À tout péché miséricorde, toute faute est pardonnaable.

À tout seigneur, tout honneur, il faut rendre honneur à chacun suivant son rang.

Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois, avec un mérite, un savoir médiocre, on brille au milieu des sots et des ignorants.

Autant en emporte le vent, se dit en parlant de promesses auxquelles on n'ajoute pas foi ou qui ne sont pas réalisées.

Aux grands maux les grands remèdes, il faut prendre des décisions énergiques contre les maux graves et dangereux.

Avec un (ou des) « si » on mettrait Paris en bouteille, avec des hypothèses, tout devient possible.

Beaucoup de bruit pour rien, titre d'une comédie de Shakespeare, passé en proverbe pour exprimer que telle affaire a pris des proportions qui se réduisent à peu de chose.

Bien faire et laisser dire (ou **laisser braire**), il faut faire son devoir sans se préoccuper des critiques.

Bien mal acquis ne profite jamais, on ne peut jouir en paix du bien obtenu par des voies illégitimes.

Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée, mieux vaut jouir de l'estime publique que d'être riche.

Bon sang ne peut (ou **ne saurait**) **mentir**, qui est d'une noble race n'en saurait être indigne.

Les bons comptes font les bons amis, pour rester amis, il faut s'acquitter exactement de ce que l'on se doit l'un à l'autre.

Ce que femme veut, Dieu le veut, les femmes en viennent toujours à leurs fins.

C'est en forgeant qu'on devient forgeron, à force de s'exercer à une chose, on y devient habile.

Chacun pour soi et Dieu pour tous, laissons à Dieu le soin de s'occuper des autres.

Charité bien ordonnée commence par soi-même, avant de songer aux autres, il faut songer à soi.

Chat échaudé craint l'eau froide, on redoute même l'apparence de ce qui vous a déjà nui.

Le chat parti, les souris dansent, quand maîtres ou chefs sont absents, écoliers ou subordonnés mettent à profit leur liberté.

Les chiens aboient, la caravane passe (prov. arabe), qui est sûr de sa voie ne s'en laisse pas détourner par la désapprobation la plus bruyante.

Chose promise, chose due, on est obligé de faire ce qu'on a promis.

Comme on connaît les saints, on les honore, on traite chacun selon son caractère.

Comme on fait son lit, on se couche, il faut s'attendre en bien ou en mal à ce qu'on s'est préparé à soi-même par sa conduite.

Comparaison n'est pas raison, une comparaison ne prouve rien.

Les conseillers ne sont pas les payeurs, défions-nous parfois des conseillers; ni leur personne ni leur bourse ne courent le risque qu'ils conseillent.

Les cordonniers sont les plus mal chaussés, on néglige souvent les avantages qu'on a, de par sa condition, à sa portée.

Dans le doute, abstiens-toi, maxime qui s'applique au doute pratique comme au doute purement spéculatif.

De deux maux il faut choisir le moindre, adage que l'on prête à Socrate, qui aurait ainsi expliqué pourquoi il avait pris une femme de très petite taille.

Défiance (ou **méfiance**) **est mère de sûreté**, il ne faut pas être trop confiant, si l'on ne veut pas être trompé.

De la discussion jaillit la lumière, des opinions discutées contradictoirement se dégage la vérité.

Déshabiller saint Pierre pour habiller saint Paul, faire une dette pour en acquitter une autre; se tirer d'une difficulté en s'en créant une nouvelle.

Deux avis valent mieux qu'un, on fait bien, avant d'agir, de consulter plusieurs personnes.

Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es, on juge une personne d'après la société qu'elle fréquente.

En avril, ne te découvre pas d'un fil; en mai, fais ce qu'il te plaît, on ne doit pas mettre des vêtements légers en avril; on le peut en mai.

L'enfer est pavé de bonnes intentions, les bonnes intentions ne suffisent pas si elles ne sont pas réalisées ou n'aboutissent qu'à des résultats fâcheux.

Entre l'arbre et l'écorce il ne faut mettre le doigt, il ne faut point intervenir dans une dispute entre proches.

L'exception confirme la règle, cela même qui est reconnu comme exception constate une règle, puisque, sans la règle, point d'exception.

La faim chasse le loup hors du bois, la nécessité contraint les hommes à faire des choses qui ne sont pas de leur goût.

Fais ce que dois, advienne que pourra, fais ton devoir, sans t'inquiéter de ce qui en pourra résulter.

Faute de grives, on mange des merles, à défaut de mieux, il faut se contenter de ce que l'on a.

La fin justifie les moyens, principe d'après lequel le but excuserait les actions coupables commises pour l'atteindre.

La fortune vient en dormant, le plus sûr moyen de s'enrichir est d'attendre passivement un heureux coup de sort.

Des goûts et des couleurs il ne faut pas disputer, chacun est libre d'avoir ses préférences.

L'habit ne fait pas le moine, ce n'est pas sur l'extérieur qu'il faut juger les gens.

L'habitude est une seconde nature, l'habitude nous fait agir aussi spontanément qu'un instinct naturel.

Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud, il faut pousser activement une affaire qui est en bonne voie.

Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, il faut prendre un parti dans un sens ou dans un autre.

Il faut rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, il faut rendre à chacun ce qui lui est dû.

Il faut tourner sa langue sept fois dans sa bouche avant de parler, avant de parler, de se prononcer, il faut mûrement réfléchir.

Il ne faut jamais jeter le manche après la cognée, il ne faut jamais se rebuter.

Il ne faut jurer de rien, il ne faut jamais répondre de ce qu'on fera, ni de ce qui peut arriver.

Il ne faut pas dire : Fontaine, je ne boirai pas de ton eau, nul ne peut assurer qu'il ne recourra jamais à une personne ou à une chose.

Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir ou Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, le parti pris ferme l'esprit à tout éclaircissement.

Il n'est pire eau que l'eau qui dort, ce sont souvent des personnes d'apparence inoffensive dont il faut le plus se méfier.

Il n'est point de sot métier, toutes les professions sont bonnes.

Il n'y a pas de fumée sans feu, derrière les apparences, les on-dit, il y a toujours quelque réalité.

Il n'y a que la vérité qui blesse, les reproches vraiment pénibles sont ceux que l'on a mérités.

Il n'y a que le premier pas qui coûte, le plus difficile en toute chose est de commencer.

Il vaut mieux avoir affaire à Dieu qu'à ses saints, il vaut mieux s'adresser directement au chef qu'aux subalternes.

Il vaut mieux tenir que courir, la possession vaut mieux que l'espérance.

Il y a loin de la coupe aux lèvres, il peut arriver bien des événements entre un désir et sa réalisation.

Le jeu ne vaut pas la chandelle, la chose ne vaut pas la peine qu'on se donne pour l'obtenir.

Jeux de main, jeux de vilain, les jeux de main finissent toujours mal.

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas, les circonstances varient avec le temps.

Loin des yeux, loin du cœur, l'absence détruit ou affaiblit les affections.

Les loups ne se mangent pas entre eux, les méchants ne cherchent pas à se nuire.

Mettre la charrue devant (ou avant) les bœufs, commencer par où l'on devrait finir.

Le mieux est l'ennemi du bien, on court le risque de gâter ce qui est bien en voulant obtenir mieux.

Mieux vaut tard que jamais, il vaut mieux, en certains cas, agir tard que ne pas agir du tout.

La montagne a enfanté une souris ou C'est la montagne qui accouche d'une souris, des projets grandioses n'ont abouti qu'à un résultat ridicule.

Les murs ont des oreilles, dans un entretien confidentiel, il faut se défier de ce qui vous entoure.

Nécessité fait loi, dans un besoin ou un péril extrême, on peut se soustraire à toutes les obligations conventionnelles.

Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit, règle de conduite qui est le fondement d'une morale élémentaire.

Noël au balcon, Pâques aux tisons, si le temps est beau à Noël, il fera froid à Pâques.

La nuit porte conseil, la nuit est propre à nous inspirer de sages réflexions.

La nuit tous les chats sont gris, on ne peut pas bien, de nuit, distinguer les personnes et les choses.

Nul n'est prophète en son pays, personne n'est apprécié à sa vraie valeur là où il vit habituellement.

L'occasion fait le larron, l'occasion fait faire des choses irrépréhensibles auxquelles on n'aurait pas songé.

Œil pour œil, dent pour dent, loi du talion.

L'oisiveté est mère (ou la mère) de tous les vices, n'avoir rien à faire, c'est s'exposer à toutes les tentations.

On lui donnerait le bon Dieu sans confession, se dit d'une personne dont l'extérieur inspire une grande confiance, mais dont l'apparence est trompeuse.

On ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs, on n'arrive pas à un résultat sans peine ni sacrifices.

On ne prête qu'aux riches, on ne rend des services qu'à ceux qui sont en état de les récompenser; on attribue volontiers certains actes à ceux qui sont habitués à les faire.

On reconnaît l'arbre à ses fruits, c'est à ses actes qu'on connaît la valeur d'un homme.

Où (il) y a de la gêne, (il n') y a pas de plaisir, la contrainte gâte le plaisir.

Pas de rose sans épines, point de plaisir sans peine, point d'avantage sans inconvénient.

Pauvreté n'est pas vice, il n'y a pas de honte à être pauvre.

Péché avoué est à demi pardonné, celui qui avoue son péché obtient plus aisément l'indulgence.

Petit à petit, l'oiseau fait son nid, à force de persévérance, on vient à bout d'une entreprise.

Pierre qui roule n'amasse pas mousse, on ne s'enrichit pas en changeant souvent d'état, de pays.

La plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a, nul ne peut donner ce qu'il n'a pas.

Plus fait douceur que violence, on obtient plus par la douceur que par la force.

Plus on est de fous, plus on rit, la gaieté devient plus vive avec le nombre des joyeux compagnons.

Point de nouvelles, bonnes nouvelles, sans nouvelles de quelqu'un, on peut conjecturer qu'il ne lui est rien arrivé de fâcheux.

Prudence est mère de sûreté, c'est en étant prudent qu'on évite tout danger.

Quand le vin est tiré, il faut le boire, l'affaire étant engagée, il faut en accepter les suites, même fâcheuses.

Qui a bu boira, on ne se corrige jamais d'un défaut devenu une habitude.

Qui aime bien châtie bien, un amour véritable est celui qui ne craint pas d'user d'une sage sévérité.

Qui dort dîne, le sommeil tient lieu de dîner.

Qui ne dit mot consent, ne pas élever d'objection, c'est donner son adhésion.

Qui ne risque rien n'a rien, un succès ne peut s'obtenir sans quelque risque.

Qui paye ses dettes s'enrichit, en payant ses dettes, on crée ou on augmente son crédit.

Qui peut le plus peut le moins, celui qui est capable de faire une chose difficile, coûteuse, etc., peut à plus forte raison faire une chose plus facile, moins coûteuse, etc.

Qui sème le vent, récolte le tempête, celui qui produit des causes de désordre ne peut s'étonner de ce qui en découle.

Qui se ressemble s'assemble, ceux qui ont les mêmes penchants se recherchent mutuellement.

Qui se sent morveux, (qu'il) se mouche, que celui qui se sent en faute s'applique ce que l'on vient de dire.

Qui s'y frotte s'y pique, celui qui s'y risque s'en repent.

Qui trop embrasse mal étreint, qui entreprend trop de choses à la fois n'en réussit aucune.

Qui va à la chasse perd sa place, qui quitte sa place doit s'attendre à la trouver occupée à son retour.

Qui veut aller loin ménage sa monture, il faut ménager ses forces, ses ressources, si l'on veut vivre longtemps.

Qui veut la fin veut les moyens, qui veut une chose ne doit pas reculer devant les moyens qu'elle réclame.

Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage (ou la gale), on invente n'importe quel prétexte quand on veut se débarrasser de quelqu'un ou de quelque chose.

Qui vole un œuf vole un bœuf, qui commet un vol minime se montre par là capable d'en commettre un plus considérable.

Le remède est pire que le mal, ce qu'on propose pour améliorer une situation fâcheuse ne fait que l'empirer.

Rira bien qui rira le dernier, qui se moque d'autrui risque d'être raillé à son tour si les circonstances changent.

Rome ne s'est pas faite en un jour, se dit à ceux que l'on veut engager à prendre patience.

Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait, les jeunes manquent d'expérience, les vieillards de force.

Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse (ou qu'enfin elle se brise), tout finit par s'user; à force de braver un danger, on finit par y succomber; à force de faire la même faute, on finit par en pâtir.

Tel est pris qui croyait prendre, on subit souvent le mal qu'on a voulu faire à autrui.

Tel père, tel fils, le plus souvent, le fils tient de son père.

Le temps, c'est de l'argent, traduction de l'adage anglais *Time is money* : le temps bien employé est un profit.

Tous les chemins mènent à Rome, il y a bien des moyens d'arriver au même but.

Tous les goûts sont dans la nature, se dit à propos d'une personne qui a des goûts singuliers.

Tout ce qui brille n'est pas or, il ne faut pas se fier aux apparences.

Toute peine mérite salaire, chacun doit être récompensé de sa peine, quelque petite qu'elle ait été.

Tout est bien qui finit bien, se dit d'une entreprise qui réussit après qu'on a craint le contraire.

Toute vérité n'est pas bonne à dire, il n'est pas toujours bon de dire ce que l'on sait, quelque vrai que cela puisse être.

Tout nouveau tout beau, la nouveauté a toujours du charme.

Tout vient à point à qui sait attendre, avec du temps et de la patience, on réussit, on obtient ce que l'on désire.

Trop de précaution nuit, l'excès de précaution tourne souvent à notre propre désavantage.

Un clou chasse l'autre, se dit en parlant de personnes ou de choses qui succèdent à d'autres et les font oublier.

Un(e) de perdu(e), dix de retrouvé(e)s, la personne, la chose perdue est très facile à remplacer.

Une fois n'est pas coutume, un acte isolé n'entraîne à rien; on peut fermer les yeux sur un acte isolé.

Une goutte d'eau suffit pour faire déborder le vase, une dernière chose pénible qui vient s'ajouter à toute une série suffit pour qu'on ne puisse plus supporter l'ensemble.

Une hirondelle ne fait pas le printemps, on ne peut rien conclure d'un seul cas, d'un seul fait.

Un homme averti en vaut deux, quand on a été prévenu de ce que l'on doit craindre, on se tient doublement sur ses gardes.

Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon (ou que le meilleur) procès, s'entendre, à quelque condition que ce soit, vaut mieux que plaider.

Un Tiens vaut mieux que deux Tu l'auras, posséder peu, mais sûrement, vaut mieux qu'espérer beaucoup, sans certitude.

La vengeance est un plat qui se mange froid, il faut savoir attendre pour se venger.

Ventre affamé n'a point d'oreilles, l'homme pressé par la faim est sourd à toute parole.

liste des dessins

abeille
aéroport
aire
algues marines
amphibiens
arachnides
arbres
archéologie
architecture
armes
artillerie
astronautique
astronomie
athlétisme
automobile
avion
azote
bande dessinée
barrage
basket-ball
blindés
bloc opératoire
calculatrice
carbone
cartographie
cellule
centrales
céréales
cerveau
cétacés
champignons
chat
château fort
chauffage
chemin de fer
cheval
chien
ciel
cinéma
cœur
conservation des aliments
coton
crustacés

démographie
dents
dessin animé
digestif (*appareil*)
eau
échecs
écologie
économie
église
électricité
éléments chimiques
énergie
enregistrement
enseignement
équitation
étoiles
fleurs
football
Formule 1
fruits
fusée
gaz
géographie
géologie
géométrie
géothermie
glandes
grec (*alphabet*)
homme
imagerie médicale
informatique
insectes
instruments de musique
laine
locomotives
machine-outil
mammifères
marine
mathématiques
météorologie
mine
mollusques
montre
moteur

motocyclette
muscles
nerveux (*système*)
nuage
nucléaire
oiseaux
orchestre
paléontologie
papillons
peau
pétrole
photographie
plastiques (*matières*)
poisson
pollution
port
poumon
radar
radiodiffusion
rein
reptiles
robot, robotique
rugby
sang et système sanguin
sens
sexe
soleil et système solaire
solifège
squelette
télécommunications
télévision
tennis
Terre
structure de l'atmosphère terrestre
tissage
turbine et turboréacteur
Univers
vidéo
voiles et voiliers
vol
volcan
volley-ball
volumes

a

A n. m. Première lettre de l'alphabet. || La plus ouverte des voyelles. ● *Bombe A*, bombe nucléaire de fission. || *Prouver par a + b*, rigoureusement.

À prép. (lat. *ad*, vers). 1. Exprime un rapport de lieu, de temps, de destination, de possession, de moyen, de manière, de prix, etc. — 2. Introduit un complément d'objet indirect.

AALST, nom néerlandais d'Alost*.

AALTO (Alvar), architecte finlandais (1898-1976).

AAR, riv. de Suisse, née dans le *massif de l'Aar-Gothard*, affl. du Rhin (r. g.); 295 km.

AARAU, v. de Suisse, ch.-l. du c. d'Argovie, au pied du Jura, sur l'Aar; 15 600 h.

AAR-GOTHARD (*massif de l'*), partie la plus élevée des Alpes bernoises englobant plusieurs sommets de plus de 4 000 m (dont la Jungfrau).

AARON, dans la Bible, frère de Moïse.

ĀBĀDĀN, port d'Iran, sur le golfe Persique; 296 000 h.

ABAISSEMENT n. m. Action d'abaisser, de s'abaisser; diminution, baisse.

ABAISSER v. t. Faire descendre à un niveau plus bas. || Diminuer l'importance, la valeur de qqch, baisser. ● *Abaisser une perpendiculaire*, mener d'un point une perpendiculaire sur une ligne ou sur un plan. ♦ *s'abaisser* v. pr. [à]. *Litt.* Perdre sa dignité, s'avilir.

ABANDON n. m. (anc. fr. à *bandon*, au pouvoir de). Action d'abandonner, de quitter, de cesser d'occuper. || Absence de réserve; laisser-aller, détachement. ● *A l'abandon*, sans soin, en désordre.

ABANDONNER v. t. Se retirer définitivement d'un lieu; cesser d'occuper, quitter. || Renoncer à qqch. || Laisser qqch à qqn : *abandonner aux autres le soin de décider pour lui*. || Faire défaut à qqn. ♦ *s'abandonner* v. pr. [à]. Se laisser aller.

ABaque n. m. (gr. *abax*, table à calcul). Planchette rectangulaire munie de boussoles, utilisée autrefois pour calculer. || Assise, plus ou moins saillante, qui couronne un chapeau.

ABASOURDIR [-zur-] v. t. (anc. fr.

basourdir, tuer). Etourdir par un grand bruit. || Stupéfier.

ABASOURDISSANT, **E** adj. Qui abasourdit.

ABĀTARDIR v. t. Faire perdre les qualités propres à une race (d'animaux); faire dégénérer.

ABAT-JOUR n. m. inv. Dispositif fixé autour d'une lampe et destiné à diriger la lumière tout en protégeant les yeux de l'éblouissement.

ABATS n. m. pl. Parties accessoires de certains animaux de boucherie (pieds, rognons, foie, poumons, etc.), vendues par les tripiers.

ABATTAGE n. m. Action d'abattre un arbre, de tuer des animaux de boucherie, de détacher d'un gisement le charbon ou le minerai. ● *Avoir de l'abattage*, avoir du dynamisme.

ABATTANT n. m. Partie mobile d'un meuble, qu'on peut lever ou rabattre.

ABATTEMENT n. m. Affaiblissement physique ou moral; accablement. || Déduction faite sur une somme à payer.

ABATTIS n. m. Coupe faite dans un bois. || Pattes, tête, cou, ailerons, cœur, foie et gésier d'une volaille. || *Pop.* Bras, jambes, mains, pieds.

ABATTOIR n. m. Établissement où l'on tue et prépare les animaux de boucherie.

ABATTRE v. t. (lat. *abbattuere*) [conj. 48]. Faire tomber; renverser. || Tuer (un animal) et, *fam.*, assassiner (un homme). || Jouer (une carte) en la montrant. || Ôter ses forces physiques ou morales; ruiner. ● *Abattre du travail*, en accomplir beaucoup rapidement. ♦ *s'abattre* v. pr. Tomber.

ABATTU, **E** adj. Découragé, prostré.

'ABBĀSSIDES, dynastie de califes arabes. Ils détrônent les Omeyyades en 750 et règnent à Bagdad jusqu'en 1258.

ABBATIAL, **E**, **AUX** [-sja], **o** adj. Relatif à l'abbé, à l'abbesse, à l'abbaye.

ABBATIALE [-sja] n. f. Église d'une abbaye.

ABBAYE [abei] n. f. Monastère dirigé par un abbé ou une abbesse. || Bâtiments d'un monastère.

ABBÉ n. m. (lat. *abbas*, -atis). Titre donné à un ecclésiastique. || Supérieur d'une abbaye.

ABBESSE n. f. Supérieure d'une abbaye de femmes.

ABBEVILLE, ch.-l. d'arr. de la Somme, sur la Somme; 25 988 h.

ABC n. m. Premiers éléments d'un art, d'une science.

ABCÈS n. m. (lat. *abscessus*, corruption). Amas de pus dans une partie du corps (cavité naturelle ou formée par le pus lui-même). ● *Abcès de fixation*, abcès provoqué pour stimuler la défense de l'organisme; lieu où on laisse se manifester des troubles sociaux afin d'en éviter la propagation. || *Crever un abcès*, donner une solution immédiate et violente à une situation dangereuse.

'ABD AL-'AZİZ III IBN SA'UD, roi de l'Arabie Saoudite (v. 1880-1953). Il conquiert le Hedjaz et devient roi en 1932.

'ABD AL-MU'IN, premier calife almohade, m. en 1163. Il occupe une partie de l'Espagne.

'ABD AL-RAHMĀN I^{er} (731-788), premier émir omeyyade de Cordoue (756-788).

ABD EL-KADER, émir arabe (1808-1883). Il mène de 1832 à 1847 la guerre contre les Français et doit se rendre.

ABD EL-KRIM, chef rifain (1882-1963). En 1921, il soulève le Rif contre les Espagnols, puis attaque les Français. Battu, il se rend en 1926.

ABDICATION n. f. Renonciation au pouvoir.

ABDIQUER v. t. et i. (lat. *abdicare*). Renoncer à une dignité souveraine, au pouvoir, à l'essentiel.

ABDOMEN [-men] n. m. (mot lat.). Région inférieure du tronc de l'homme et des mammifères, séparée du thorax par le diaphragme et limitée en bas par le bassin. || Partie postérieure du corps des arthropodes, située en arrière des pattes marcheuses.

ABDOMINAL, **E**, **AUX** adj. De l'abdomen.

ABDOMINAUX n. m. pl. Muscles consti-

abdominaux

tuant les parois antérieure et latérales de l'abdomen.

ABDUCTEUR adj. et n. m. (lat. *abduc-tus*, qui s'écarte). Anat. Se dit de tout muscle qui produit l'abduction (l'abducteur du bras est le *deltoïde*). || Chim. Se dit du tube à l'aide duquel on peut recueillir les gaz.

ABDUCTION n. f. *Physiol.* Mouvement qui écarte un membre du plan médian du corps.

ABDÛLHAMID II (1842-1918), sultan ottoman (1876-1909), fils d'Abdülmejid I^{er}. Hostile aux réformes, il subit le démantèlement de l'empire; complice du massacre des Arméniens (1896).

ABDULLAH, roi hachémite de Jordanie (1882-1951). Fils du roi du Hedjaz Husayn, roi (1946) de Transjordanie, devenue, en 1949, royaume hachémite de Jordanie.

ABÉCÉDAIRE n. m. (de *a b c d*). Livre d'apprentissage de la lecture.

ABEILLE n. f. (lat. *apicula*). Insecte social vivant dans une ruche et produisant le miel et la cire. • *En nid d'abeilles*, en forme d'alvéoles. || *Nid d'abeilles*, tissu dont le tissage forme des alvéoles, légèrement en relief.

ABEL, dans la Bible, deuxième fils d'Adam, tué par son frère Caïn.

ABEL (Niels), mathématicien norvégien (1802-1829). Il crée la théorie des fonctions elliptiques.

ABÉLARD (Pierre), théologien scolastique français (1079-1142), célèbre pour sa passion pour Héloïse.

ABER n. m. (mot celt.). En Bretagne, vallée envahie par la mer.

ABERDEEN, port d'Écosse, sur la mer du Nord; 190 200 h. Pêche. Matériel de forage pétrolier.

ABERRANT, E adj. (lat. *aberrare*, s'écarter). Qui va contre le bon sens, la vérité, les règles, les normes.

ABERRATION n. f. Erreur de jugement; absurdité.

ABÊTIR v. t. Rendre stupide; abrutir. ♦ *s'abêtir* v. pr. Devenir stupide.

ABÊTISSEMENT n. m. Action d'abêtir.

ABHORRER v. t. (lat. *abhorre*). Litt. Avoir en horreur, détester, exécuter.

ABIDJAN, port de la Côte-d'Ivoire, sur la lagune Ébrié; env. 2,5 millions d'h. Anc. cap. Centre administratif, commercial, industriel et universitaire.

ABÎME n. m. (gr. *abussos*, sans fond). Gouffre très profond. || Litt. Ce qui divise, sépare profondément. || Ruine, désastre.

ABÎMER v. t. Mettre en mauvais état, détériorer, endommager. ♦ *s'abîmer* v. pr. Subir un dommage. || Litt. Sombrier, s'engloutir.

ABJECT, E [abʒekt] adj. (lat. *abjectus*, rejeté). Qui suscite le mépris par sa bassesse; ignoble.

ABJECTION n. f. Abaissement moral; infamie.

ABJURATION n. f. Action d'abjurer.

ABJURER v. t. et i. (lat. *abjurare*, nier par serment). Renoncer solennellement à une religion, à une opinion.

ABLATIF n. m. Cas de la déclinaison latine, marquant l'éloignement, l'instrument, l'origine, etc.

ABLATION n. f. (lat. *ablatus*, enlevé). Action d'enlever chirurgicalement un organe, une tumeur.

ABLETTE n. f. (lat. *albulus*, blanchâtre). Poisson d'eau douce, à dos vert métallique et à ventre argenté, abondant dans les lacs alpins.

ABLUION n. f. (lat. *abluere*, laver). Purification religieuse qui consiste à se laver le corps ou une partie du corps. • *Faire ses ablutions*, se laver (vx).

ABNÉGATION n. f. (lat. *abnegare*, nier). Sacrifice de ce qui est essentiel.

ABOIEMENT n. m. Cri du chien.

ABOIS n. m. pl. (de *aboyer*). Être aux abois, se dit du cerf réduit à faire face aux chiens; être dans une situation désespérée.

ABOLIR v. t. (lat. *abolere*). Annuler, supprimer, abroger (une loi, une coutume).

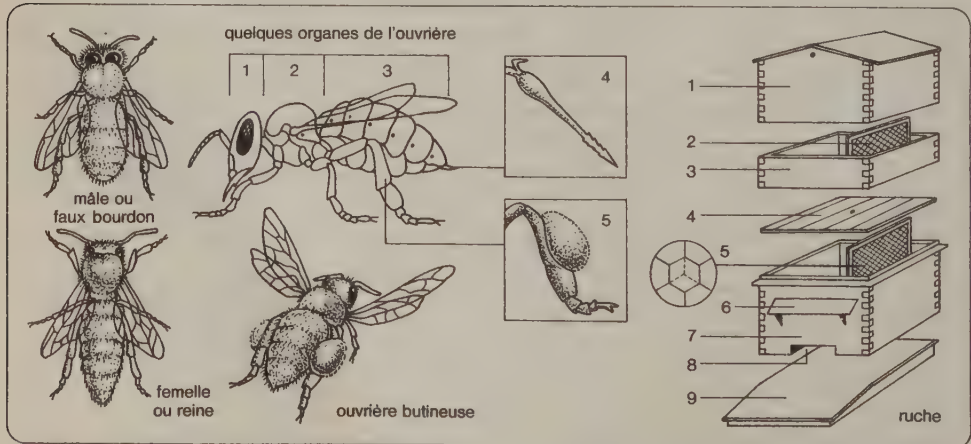
ABOLITION n. f. Annulation, abrogation, suppression.

ABOLITIONNISME n. m. Attitude, doctrine de ceux qui demandent l'abolition d'une loi.

ABOLITIONNISTE adj. et n. Qui appartient à l'abolitionnisme.

ABOMEY, v. du Bénin; 41 000 h. Anc. cap. d'un royaume dont l'apogée se situe entre 1645 et 1685.

ABOMINABLE adj. Qui provoque l'aversion, l'horreur. || Très mauvais, détestable, exécration.



Les trois sortes d'abeilles : mâle (reproducteur), reine (femelle féconde)

[20 mm] et ouvrière (femelle stérile) [15 mm].

Détail des organes d'une ouvrière : 1. Tête; 2. Thorax; 3. Abdomen;

4. Aiguillon; 5. Corbeille à pollen.

Détail d'une ruche à cadre mobile : 1. Toit; 2. Cadre vertical; 3. Hausse (caisse mobile permettant d'augmenter la capacité de la ruche);

4. Paillasse; 5. Détail d'une alvéole; 6. Auvent; 7. Caisse ou corps de la ruche; 8. Entrée ou trou de vol; 9. Plateau support.

ABOMINABLEMENT adv. De façon abominable. || Très, extrêmement.

ABOMINATION n. f. Litt. Chose horrible. ● *Avoir qqch en abomination*, éprouver à son égard une violente répulsion. || *L'abomination de la désolation*, le comble de l'horreur.

ABOMINER v. t. (lat. *abominare*). Litt. Avoir en horreur, détester.

ABONDAMMENT adv. De manière abondante.

ABONDANCE n. f. Grande quantité. || Ressources importantes. ● *Corne d'abondance*, ornement composé d'une corne remplie de fleurs et de fruits. || *Parler avec abondance*, avec facilité. || *Parler d'abondance* (Litt.), improviser brillamment.

ABONDANT, E adj. En grande quantité.

ABONDER v. i. (lat. *abundare*, affluer). Être, avoir en abondance. ● *Abonder dans le sens de qqn*, être de son avis.

ABONNÉ, E n. Qui a un abonnement.

ABONNEMENT n. m. Convention ou marché, souvent à forfait, pour l'usage d'un service (téléphone, gaz, électricité) ou la fourniture régulière d'un produit (journal).

ABONNER v. t. (gaul. *bonne*, borne). Prendre un abonnement pour qqn. ♦ *s'abonner* v. pr. [à]. Prendre un abonnement pour soi-même.

ABORD n. m. Manière d'être abordé ou d'accueillir. ● *Au premier abord*, de prime abord (Litt.), à première vue. || *D'abord, tout d'abord*, en premier lieu, pour commencer. || *En abord*, sur le côté d'un navire. ♦ pl. Environs immédiats.

ABORDABLE adj. Qu'on peut aborder; hospitalier. || Accessible à tous.

ABORDAGE n. m. Attaque d'un navire ou d'une position ennemie. || Collision de deux navires.

ABORDER v. i. Atteindre le rivage. ♦ v. t. Heurter un navire bord à bord par accident ou pour l'attaquer. || *Attaquer qqn*, un groupe. || *Accoster qqn*. ● *Aborder un problème*, une question, en venir à la traiter. || *Aborder un virage*, s'engager dans un tournant.

ABORIGÈNE adj. et n. (lat. *aborigines*, de *origo*, -inis, origine). Originaire du pays où il se trouve.

ABOUCHER v. t. Joindre bout à bout. || Mettre en rapport deux ou plusieurs personnes. ♦ *s'aboucher* v. pr. [avec]. *Péjor.* Se mettre en rapport.

ABOUIR, v. de la basse Égypte, au nord-est d'Alexandrie. Une escadre française y est détruite par Nelson en 1798.

ABOULIQUE adj. et n. Atteint d'absence pathologique de la volonté.

ABOU-SIMBEL, site d'Égypte dont les deux temples rupestres, élevés sous Ramsès II, ont été démontés à la suite de la

construction du haut barrage d'Assouan et réédifiés au-dessus du niveau du Nil.

ABOUTIR v. t. ind. [à]. Toucher par une extrémité. || Avoir pour résultat, réussir.

ABOUTISSANTS n. m. pl. → TENANT.

ABOUTISSEMENT n. m. Résultat, point final.

ABOYER v. i. et t. ind. [à, après, contre] (lat. pop. *abbaudiare*) [conj. 2]. Crier, en parlant du chien.

ABRACADABRANT, E adj. (de *abracadabra*, mot cabalistique). Extraordinaire, étrange.

ABRAHAM, patriarche biblique (XIX^e s. av. J.-C.), vénéré par les juifs, les chrétiens et les musulmans.

ABRAHAM (plaines d'), plateau dominant le Saint-Laurent, près de Québec. Victoire des Anglais sur les Français (13 sept. 1759).

ABRAMOVITZ (Mendele Moche Sefarim), écrivain d'expression yiddish et hébraïque (1836-1917).

ABRASIF, IVE adj. et n. m. Se dit de toute substance dure capable d'user et de polir par frottement.

ABRASION n. f. (lat. *abradere*, racler). Action d'user par frottement, d'enlever par grattage. || *Usure d'un matériau* par le frottement d'un corps dur étranger.

ABRÉGÉ n. m. Résumé d'un écrit réduit aux points principaux. || Petit ouvrage contenant le résumé d'un art, d'une science, etc. ● *En abrégé*, en peu de mots; en employant des abréviations.

ABRÈGEMENT n. m. Action d'abrégier; fait d'être abrégé.

ABRÉGER v. t. (lat. *brevis*, bref) [conj. 1 et 5]. Rendre plus court, moins long.

ABREUVER v. t. (lat. *bibere*, boire). Faire boire les animaux domestiques. ● *Abreuver qqn d'injures*, l'accabler. || *Terre abreuillée d'eau*, terre pleine d'eau.

ABREUVOIR n. m. Lieu ou installation servant à abreuver les animaux domestiques.

ABRÉVIATION n. f. Réduction d'un mot, souvent à sa première lettre ou syllabe.

ABRI n. m. (lat. *apricari*, se chauffer au soleil). Lieu où l'on peut se mettre à couvert de la pluie, du danger, des bombardements, etc.; installation construite à cet effet. ● *A l'abri*, à couvert (des intempéries), hors d'atteinte (d'un mal).

ABRIBUS n. m. (nom déposé). Édicule, souvent muni de panneaux publicitaires, destiné à abriter les personnes qui attendent un autobus.

ABRICOT n. m. (catalan *abercoc*, mot arabe). Fruit de l'abricotier, à noyau lisse, à peau et chair jaunes. ● adj. inv. D'une couleur tirant sur le jaune-orangé.

ABRICOTIER n. m. Arbre à fleurs blan-

ches ou roses paraissant avant les feuilles, cultivé pour ses fruits.

ABRITER v. t. Mettre à l'abri.

ABROGATION n. f. Dr. Annulation d'une loi, d'un décret, etc.

ABROGER v. t. (lat. *abrogare*) [conj. 1]. Dr. Annuler, abolir une loi, un décret, etc.

ABRUPT, E adj. (lat. *abruptus*). Dont la pente est raide, escarpée. || D'un abord rude, brutal.

ABRUTI, E adj. et n. Stupide.

ABRUTIR v. t. (de *brute*). Rendre incapable de rien comprendre, accabler.

ABRUTISSANT, E adj. Qui met dans un état d'accablement.

ABRUTISSEMENT n. m. État d'une personne abrutie.

ABRUZZES (les), région montagneuse du centre de l'Italie, dans l'Apennin. Parc national.

ABSCISSE n. f. (lat. *abscissa*, coupée). Math. Première coordonnée qui sert à fixer la position d'un point dans un plan, l'autre s'appelant *ordonnée*.

ABSCONS, E adj. (lat. *absconsus*). Litt. Difficile à comprendre.

ABSENCE n. f. Défaut de présence. || Litt. Distraction.

ABSENT, E adj. et n. (lat. *absens*). Qui n'est pas présent là où il devrait être. || Litt. Distrait.

ABSENTÉISME n. m. Absence fréquente du lieu de travail.

ABSENTÉISTE adj. et n. Qui pratique l'absentéisme.

ABSENTER (S') v. pr. [de]. S'éloigner momentanément, sortir d'un lieu.

ABSIDE n. f. (gr. *hapsis*, -idos, voûte). Extrémité, en demi-cercle ou polygonale, du chœur d'une église.

ABSINTHE n. f. (gr. *apsinthion*). Plante aromatique des lieux incultes, contenant une essence amère et toxique. || Liqueur alcoolique aromatisée avec cette plante.

ABSOLU, E adj. (lat. *absolutus*, achevé). Qui ne comporte pas de restriction, total. ● *Valeur absolue d'un nombre réel* *a*, ce nombre, s'il est positif, l'opposé de ce nombre s'il est négatif; noté |*a*|.

ABSOLU n. m. Ce qui existe indépendamment de toute condition; totalité achevée.

ABSOLUMENT adv. Sans restriction ni réserve; nécessairement. || Complètement, totalement. ● *Employé absolument* se dit d'un verbe transitif employé sans complément.

ABSOLUTION n. f. Pardon, rémission des péchés, accordés par un prêtre.

ABSOLUTISME n. m. Régime politique dans lequel tous les pouvoirs sont sous l'autorité du seul chef de l'État.

ABSOLUTISTE adj. et n. Qui appartient à l'absolutisme.

ABSORBABLE adj. Qui peut être absorbé.

ABSORBANT, E adj. Qui absorbe, qui boit. || Qui occupe entièrement.

ABSORBER v. t. (lat. *absorbere*). Laisser pénétrer en retenant. || Consommer, prendre (une nourriture, des drogues). || Faire disparaître; engloutir. ♦ *s'absorber* v. pr. [dans]. Être occupé entièrement par qqch.

ABSORPTION n. f. Action d'absorber. || Atténuation de l'énergie quand elle traverse un milieu matériel. || Disparition d'une société par apport de son actif et de son passif à une autre société. || Passage des substances nutritives et de l'oxygène, depuis le milieu extérieur jusque dans l'intimité des cellules d'un être vivant, plante ou animal.

ABSOUDRE v. t. (lat. *absolvere*) [conj. 53]. Remettre les péchés.

ABSTENIR (S') v. pr. [de] (lat. *abstinere*) [conj. 16]. Éviter, renoncer à qqch. || Ne pas prendre part à un vote.

ABSTENTION n. f. Refus personnel de participer à une discussion, à un vote, à la responsabilité d'une décision.

ABSTENTIONNISME n. m. Non-participation à un vote.

ABSTENTIONNISTE adj. et n. Qui ne prend pas part à un vote.

ABSTINENCE n. f. Action de se priver d'un aliment ou d'une drogue pour une raison religieuse ou médicale.

ABSTINENT, E adj. et n. Qui pratique l'abstinence.

ABSTRACTION n. f. Action d'abstraire; idée qui en est le résultat. || Idée chimérique, sans rapport avec la réalité. || Art abstrait. ♦ *Faire abstraction de qqch*, n'en pas tenir compte.

ABSTRAIRE v. t. (lat. *abstrahere*, détourner) [conj. 73]. Isoler une propriété, un caractère d'un objet en le considérant à part. ♦ *s'abstraire* v. pr. S'isoler mentalement du monde extérieur pour réfléchir.

ABSTRAIT, E adj. (lat. *abstractus*). Qui désigne une qualité en elle-même, indépendamment de l'objet, comme *blancheur*, *bonté*. (Contr. CONCRET.) || Difficile à comprendre. ♦ *Art abstrait*, art qui ne représente pas le réel tangible; école d'art moderne (v. ill. ci-contre.)

ABSTRAIT n. m. Ce qui est abstrait. || Celui qui pratique l'art abstrait.

ABSTRAITEMENT adv. De façon abstraite.

ABSTRUS, E adj. (lat. *abstrusus*). Litt. Difficile à comprendre.

ABSRUDE adj. (lat. *absurdus*, discordant). Qui manque de logique.

ABSRUDE n. m. Courant de pensée qui traduit une prise de conscience, souvent dramatique, de l'irrationalité du monde et de la destinée humaine. ♦ *Raisonnement par l'absurde*, qui justifie une proposition en montrant que sa négation conduit à la contradiction..

ABSRUDITÉ n. f. Manque de logique; idée ou parole absurde.

ABŪ AL-'ABBĀS 'ABD ALLĀH, premier calife abbasside (749-754). Il fait massacrer les Omeyyades (750).

ABŪ BAKR, beau-père de Mahomet (v. 573-634), premier des califes.

ABUJA, nouvelle cap. du Nigeria, au centre du pays.

ABŪ NUWĀS, poète arabe (v. 747-v. 815).

ABUS [aby] n. m. (lat. *abusus*, utilisation). Usage mauvais, excessif ou injuste. || Injustice sociale. ♦ *Abus d'autorité*, acte d'un fonctionnaire qui outrepassa son droit. || *Abus de confiance*, fait pour une personne de détourner frauduleusement une chose qui lui a été confiée. || *Il y a de l'abus* (Fam.), c'est exagéré.

ABUSER v. t. ind. [de]. User mal ou avec excès de qqch. || Profiter avec excès de la complaisance, de la crédulité de qqn. || Violer une femme. ♦ *s'abuser* v. pr. Se tromper soi-même.

ABUSIF, IVE adj. Qui constitue un abus.

ABUSIVEMENT adv. De façon abusive.

ABŪ ZABĪ ou **ABŪ DHABĪ**, l'un des Émirats arabes unis, sur le golfe Persique; 73 548 km²; 449 000 h. V. princ. *Abū Zabi*. Pétrole.

ABYMES (Les), comm. de la Guadeloupe; 54 048 h. Banlieue de Pointe-à-Pitre.

ABYSSAL, E, AUX adj. Vivant ou situé à une très grande profondeur sous-marine.

ABYSSE n. m. (gr. *abussos*, sans fond). Zone très profonde des océans, dépourvue de lumière. (Surtout au pl.)

ABYSSIN, E adj. et n. De l'Abyssinie.

ABYSSINIE, anc. nom de l'Éthiopie.

ACABIT [akabi] n. m. (prov. *acabit*, obtenir). De cet *acabit*, de tout *acabit*, du même *acabit* (Litt. et péjor.), de cette espèce, de toute nature, de même sorte.

ACACIA [akasia] n. m. (gr. *akakia*). Arbre à feuilles très finement divisées et à fleurs jaunes odorantes réunies en petites têtes sphériques, cultivé dans le Midi. (Les acacias fleurissent en hiver et leurs fleurs sont vendues sous le nom de *mimosas*.)

ACADÉMICIEN, ENNE n. Membre d'une académie, et en particulier de l'Académie française.

ACADÉMIE n. f. (it. *accademia*, mot gr.). Société de gens de lettres, de savants ou d'artistes. || Lieu où l'on s'exerce à la pra-

tique d'un art, d'un jeu. || Circonscription universitaire en France. || Figure dessinée ou peinte d'après un modèle vivant et nu.

Académie, ensemble des cinq compagnies dont se compose l'Institut de France : 1. *Académie française*, fondée en 1635 par Richelieu (40 membres), chargée de la rédaction d'un *Dictionnaire* et d'une *Grammaire*; 2. *Académie des inscriptions et belles-lettres*; 3. *Académie des sciences*; 4. *Académie des beaux-arts*; 5. *Académie des sciences morales et politiques*.

ACADÉMIQUE adj. Qui se rapporte, appartient à une académie. || D'un conformisme qui supplée au manque d'originalité.

ACADÉMISME n. m. Imitation sans originalité de règles et de modèles traditionnels.

ACADIE, anc. région du Canada français, formant aujourd'hui la Nouvelle-Écosse et une partie du Nouveau-Brunswick.

ACADIEEN, ENNE adj. et n. De l'Acadie.

ACAJOU n. m. (portug. *acaju*). Arbre d'Amérique, dont le bois est rougeâtre, très dur et susceptible d'acquies un beau poli.

ACANTHE n. f. (gr. *akantha*, épine). Plante ornementale, à feuilles longues, très découpées, recourbées et d'un beau vert, cultivée dans le midi de la France. || Ornement d'architecture imité de la feuille de cette plante.

A CAPPELLA [akapela] loc. adv. et adj. inv. (loc. it. signif. à *chapel*). Se dit de l'œuvre chorale qui se chante sans accompagnement.

ACAPULCO, port du Mexique, sur le Pacifique; 422 000 h. Tourisme balnéaire.

ACARIÈTRE adj. (de saint *Acaire*, évêque de Noyon, qui passait au VIII^e s. pour guérir les fous). D'une humeur difficile à supporter; hargneux, grincheux.

ACARIEN n. m. (lat. *acarus*, mite). Arachnide faisant partie d'un ordre aux nombreuses espèces comprenant de tout petits animaux, comme le *sarcopte de la gale*, l'*août* ou *trombidion*, la *tique*.

ACCABLANT, E adj. Qui accable.

ACCABLEMENT n. m. État d'une personne très abattue.

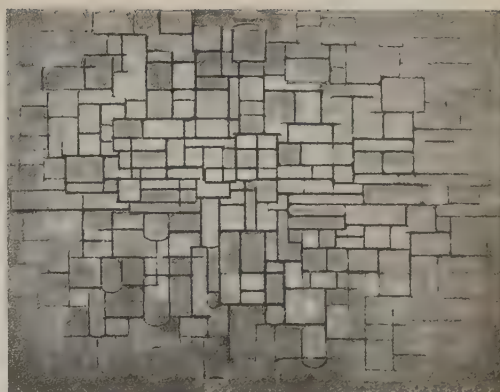
ACCABLER v. t. (normand *cabler*, abattre). Faire succomber sous une charge excessive, sous la douleur, la peine, les reproches, etc.

ACCALMIE n. f. Calme momentané du vent et de la mer. || Cessation momentanée d'une activité ou d'une agitation.

ACCAPAREMENT n. m. Action d'accaparer.

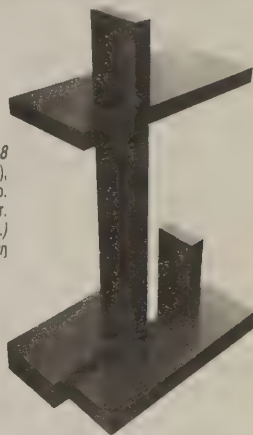


Improvisation n° 35 (1914), de Vassili Kandinsky. (Kunstmuseum, Bâle.)
[Hinz (© by A. D. A. G. P. 1986)]



Composition 1913,
de Piet Mondrian.
(Musée Kröller-Müller,
Otterlo.)
[Phot. du musée
(© by S. P. A. D. E. M. 1986)]

Construction $y = ax^2 + bx + 18$
(1930),
de Georges Vantongerloo.
Laiton laqué noir.
(Coll. Max Bill, Zurich.)
[Doc. Max Bill]



Écho (1951).
Peinture émail sur toile crue
de Jackson Pollock.
(Museum of Modern Art,
New York.)
[A. Morain-M. N. A. M., Paris]



T 1964/H 44 (1964), de Hans Hartung. (Coll. priv.)
[Larousse (© by A. D. A. G. P. 1986)]



accaparer

ACCAPARER v. t. (it. *accaparrare*). Amasser une denrée en grande quantité pour en provoquer la rareté et la revendre fort cher. || Prendre pour soi. ● *Accaparer qqn*, l'occuper exclusivement.

ACCAPAREUR, EUSE n. Qui accapare.

ACCASTILLAGE n. m. (esp. *castillo*, château). Ensemble des superstructures d'un navire au-dessus du pont supérieur.

ACCÉDER v. t. ind. [à] (lat. *accedere*) [conj. 5]. Avoir accès à; permettre d'aller dans un lieu. || Parvenir avec difficulté à une situation supérieure. || Donner son accord; consentir.

ACCÉLÉRATEUR n. m. Appareil commandant l'admission du mélange gazeux au moteur pour faire varier sa vitesse. || Produit qui augmente la vitesse d'une réaction. || Tout appareil communiquant à des particules chargées des vitesses très élevées.

ACCÉLÉRATION n. f. Variation de la vitesse, pendant l'unité de temps, d'un corps en mouvement. || Augmentation du rythme.

ACCÉLÉRÉ n. m. Au cinéma, artifice permettant de rendre les mouvements beaucoup plus rapides sur l'écran que dans la réalité.

ACCÉLÉRER v. t. et i. (lat. *accelerare*) [conj. 5]. Rendre plus rapide un mouvement commencé; augmenter la vitesse. ♦ *s'accélérer* v. pr. Devenir plus rapide.

ACCENT n. m. (lat. *accentus*, intonation). Élévation de la voix sur une syllabe d'un mot ou d'un groupe de mots. || Prononciation particulière à une région, à un milieu. || Inflexion de la voix, intonation. || Signe graphique mis sur une voyelle pour en préciser la valeur : *accent aigu* (é), *grave* (è), *circonflexe* (ê). ● *Mettre l'accent sur*, faire ressortir, mettre en relief.

ACCENTUATION n. f. Manière d'accentuer; acte d'accentuer.

ACCENTUÉ, E adj. Qui porte un accent. || Marqué, renforcé.

ACCENTUER v. t. Mettre en valeur une syllabe, soit en augmentant son intensité ou sa durée, soit en faisant varier la hauteur musicale. || Renforcer; rendre plus intense. ♦ *s'accentuer* v. pr. Devenir plus intense, plus fort.

ACCEPTABLE adj. Qui peut être accepté.

ACCEPTATION n. f. Action d'accepter.

ACCEPTER v. t. (lat. *acceptare*). Consentir à prendre, à recevoir, à admettre.

ACCEPTION n. f. Sens dans lequel un mot est employé. ● *Sans acception de* (Litt.), sans considération personnelle, sans préférence.

ACCÈS n. m. (lat. *accessus*, arrivée). Possibilité d'atteindre un lieu, une fonction, etc. ● *Accès de colère*, de jalousie, etc., violente colère, crise de jalousie, etc.

|| *Accès de fièvre*, élévation de température de l'organisme.

ACCESSIBLE adj. Qu'on peut atteindre, aborder. || Compréhensible.

ACCESSION n. f. Action de parvenir à une dignité, à une propriété.

ACCESSION n. m. (mot lat. signif. *il s'est approché*). Distinction accordée aux élèves qui ont été les plus proches du prix.

ACCESSOIRE adj. (lat. *accedere*, ajouter). Qui suit ou qui accompagne une chose principale; secondaire.

ACCESSOIRE n. m. Instrument, appareil, etc., qui ne fait pas partie intégrante d'une machine ou qui sert à une activité particulière.

ACCESSOIREMENT adv. De façon accessoire.

ACCESSOIRISTE n. Personne qui conserve, place et entretient les accessoires de théâtre et de cinéma.

ACCIDENT n. m. (lat. *accidens*, survenant). Événement malheureux ou dommageable. || Chacun des signes qui servent à altérer les notes (le dièse, le bémol, le bécarre). ● *Accident de parcours*, événement imprévu qui perturbe l'évolution normale d'un phénomène économique, politique, etc. || *Accident de terrain*, inégalité de relief. || *Accident du travail*, dommage corporel dû à une cause extérieure survenue par le fait ou à l'occasion du travail. || *Par accident*, par hasard.

ACCIDENTÉ, E adj. Qui présente des accidents, des inégalités. ♦ adj. et n. Qui a subi un accident.

ACCIDENTEL, ELLE adj. Dû à un accident ou au hasard.

ACCIDENTELLEMENT adv. De façon accidentelle.

ACCIDENTER v. t. Causer un dommage.

ACCLAMATION n. f. Cris de joie ou d'enthousiasme d'une foule.

ACCLAMER v. t. (lat. *clamare*, crier). Saluer par des cris d'approbation.

ACCLIMATATION n. f. Action d'acclimater les animaux et les plantes.

ACCLIMATEMENT n. m. Ensemble des changements qui permettent à un être vivant de subsister et de se reproduire dans un milieu ou sous un climat nouveaux pour lui.

ACCLIMATER v. t. Adapter à un nouveau climat, à un nouveau milieu. ♦ *s'acclimater* v. pr. S'adapter à un nouveau milieu.

ACCOINTANCES n. f. pl. (lat. *accognitus*, connu). Réjor. Fréquentations familiales, relations.

ACCOLADE n. f. Action de tenir entre les bras en marque d'amitié, lors d'une remise de décoration en particulier. || Signe qui réunit des mots, des lignes ou

des chiffres. || *Coup du plat d'une épée*, donné sur l'épaule d'un chevalier au moment de sa réception.

ACCOLER v. t. (de *cou*). Réunir plusieurs lignes par un trait de plume. || Joindre pour mettre ensemble.

ACCOMMODANT, E adj. Arrangeant, conciliant.

ACCOMMODATION n. f. Action d'accommoder ou de s'accommoder. || Ensemble des modifications morphologiques et physiologiques non héréditaires permettant la survie d'un être vivant dans un nouveau milieu. || Modification de la courbure du cristallin de l'œil, qui permet la formation d'images nettes sur la rétine.

ACCOMMODEMENT n. m. Arrangement visant à terminer un différend.

ACCOMMODER v. t. (lat. *commodus*, convenable). Adapter qqch à qqch d'autre. || Apprêter un aliment. ♦ v. i. En parlant de l'œil, réaliser l'accommodation. ♦ *s'accommoder* v. pr. [de]. Se contenter de.

ACCOMPAGNEUR, TRICE n. Personne qui accompagne un chanteur ou un instrumentiste à l'aide d'un instrument ou de la voix. || Personne qui accompagne et dirige un groupe de touristes, de voyageurs, d'enfants, etc.

ACCOMPAGNEMENT n. m. Action d'accompagner. || Partie ou parties accessoires instrumentales ou vocales, soutenant une partie principale vocale ou instrumentale.

ACCOMPAGNER v. t. (anc. fr. *compain*, compagnon). Aller à la suite de qqn, avec lui; escorter. || Ajouter, joindre qqch à qqch d'autre. || *Mus.* Soutenir le chant au moyen d'un accompagnement.

ACCOMPLI, E adj. Parfait en tout point. ● *Fait accompli*, sur lequel on ne peut plus revenir.

ACCOMPLIR v. t. (lat. *complere*, remplir). Exécuter, faire, réaliser entièrement.

ACCOMPLISSEMENT n. m. Achèvement.

ACCORD n. m. Conformité de sentiments, de désirs. || Parfaite adaptation entre les choses. || Convention, arrangement. || Rapport entre des mots variant en même temps : *accord du verbe avec son sujet*. || Superposition de notes se référant aux règles de l'harmonie. || Action d'accorder un instrument. ● *Accord parfait* (Mus.), superposition de la tonique, de la médiane et de la dominante. || *D'accord*, assurément; oui. || *D'un commun accord*, tout le monde étant du même avis. || *Être, tomber d'accord*, être du même avis. || *Se mettre d'accord*, parvenir à s'entendre.

ACCORDÉON n. m. (all. *Akkordion*). Instrument de musique portatif, à claviers ou à boutons, dont le son est produit par

des anches mises en vibration par un soufflet.

ACCORDÉONISTE n. Musicien qui joue de l'accordéon.

ACCORDER v. t. (lat. pop. *accordare*; de *cor*, cœur). Consentir à donner. || Faire l'accord entre les mots selon les règles. || Mettre les sons d'un instrument en rapport avec le diapason; mettre d'accord des instruments entre eux. ● *Accorder des couleurs*, les mettre en harmonie. ◆ *s'accorder* v. pr. Avoir le même avis, les mêmes sentiments. || Varier en même temps qu'un autre mot.

ACCORDEUR n. m. Celui qui accorde les instruments de musique.

ACCORTE adj. f. (it. *accorto*, avisé). *Litt.* Gracieuse, avenante.

ACCOSTER v. t. (anc. fr. *coste*, côte). Aborder qqn pour lui parler. || En parlant d'un navire, s'approcher bord à bord.

ACCOTEMENT n. m. Espace compris entre le fossé et la chaussée d'une route. || Ballast latéral d'une voie de chemin de fer.

ACCOTER v. t. (lat. *cubitus*, coude). Appuyer par un côté. ◆ *s'accoter* v. pr. [à, contre]. S'appuyer.

ACCOTOIR n. m. Appui de bras sur les côtés d'un siège. (Syn. BRAS ou ACCOU-DOIR.)

ACCOUCHEMENT n. m. Action d'accoucher. ● *Accouchement sans douleur*, méthode de prophylaxie psychique qui permet de supprimer la crainte des femmes enceintes et d'atténuer la douleur de l'accouchement.

ACCOUCHER v. i. et t. ind. [de] (de *coucher*). Mettre au monde. ● *Accouche!* (Fam.), parle donc. ◆ v. t. Aider à mettre au monde.

ACCOUCHEUR, EUSE n. Médecin qui fait des accouchements.

ACCOUDEMENT n. m. Action de s'accouder.

ACCOUDER (S') v. pr., **ÊTRE ACCOUDÉ** v. pass. [à, sur]. S'appuyer, être appuyé sur le(s) coude(s).

ACCOUDOIR n. m. Appui pour s'accouder.

ACCOUPLE n. f. Lien servant à attacher les chiens ensemble.

ACCOUPLEMENT n. m. Rapprochement physique de deux individus de même espèce et de sexe opposé, assurant la reproduction. || Dispositif permettant de grouper les éléments d'une machine.

ACCOUPLER v. t. Joindre deux choses ensemble; mettre deux à deux. ● *Accoupler deux machines*, rendre solidaire l'arbre moteur de l'une avec l'arbre résistant de l'autre. ◆ *s'accoupler* v. pr. S'unir pour la reproduction.

ACCOURIR v. i. (lat. *accurre*) [conj. 21, auxil. avoir ou être]. Venir en hâte.

ACCOUTREMENT n. m. Habillement bizarre ou ridicule.

ACCOUTRER v. t. (lat. *consutura*, couture). Habiller d'une manière ridicule. ◆ *s'accoutrer* v. pr. S'habiller bizarrement.

ACCOUTUMANCE n. f. Adaptation permettant aux êtres vivants de supporter sans dommage immédiat des doses croissantes de substances toxiques ou de stupéfiants.

ACCOUTUMÉ, E adj. Ordinaire, habituel. ◆ *A l'accoutumée* (Litt.), à l'ordinaire.

ACCOUTUMER v. t. [à] (de *coutume*). Disposer qqn à supporter, à faire. ◆ *s'accoutumer* v. pr. [à]. Prendre l'habitude.

ACCRA, cap. du Ghana, port sur le golfe de Guinée; 1420 000 h. Centre administratif et commercial.

ACCREDITER v. t. (de *crédit*). Donner l'autorité nécessaire comme représentant d'un pays. || Rendre croyable. || *Dr.* Faire ouvrir un crédit à qqn auprès d'une banque.

ACCROC [akro] n. m. (de *accrocher*). Déchirure. || Incident malheureux.

ACCROCHAGE n. m. Action d'accrocher, de s'accrocher. || *Mil.* Engagement fortuit ou de faible importance.

ACCROCHE-CŒUR n. m. (pl. *accroche-cœurs* ou inv.). Petite mèche de cheveux aplatie en boucle sur la tempe ou le front.

ACCROCHER v. t. (de *croc*). Suspendre à un crochet, à un clou. || Faire une déchirure. || Heurter légèrement un véhicule. || Engager un combat inopiné et bref. || *Fam.* Réussir à obtenir, à saisir. || Arrêter qqn dans sa marche. ◆ *s'accrocher* v. pr. Se cramponner, se retenir avec force. || *Fam.* Se disputer. ● *Tu peux te l'accrocher!* (Pop.), tu peux être sûr que tu ne l'auras pas.

ACCROCHEUR, EUSE adj. et n. *Fam.* Tenace, opiniâtre. || Qui retient l'attention.

ACCROIRE v. t. (lat. *accrédere*). *En faire accroire* (Litt.), abuser de la crédulité de qqn.

ACCROISSEMENT n. m. Action d'accroître; augmentation.

ACCRÔTRE v. t. (lat. *accrescere*) [conj. 60, part. pass. *accru*]. Rendre plus grand, plus intense. ◆ *s'accroître* v. pr. Augmenter.

ACCROUPIR (S') v. pr., **ÊTRE ACCROUPI** v. pass. S'asseoir, être assis sur ses talons.

ACCRU, E adj. Plus grand.

ACCU n. m. Abrév. de ACCUMULATEUR.

ACCUEIL n. m. Réception faite à qqn.

● *Centre d'accueil*, lieu où l'on reçoit des sinistrés, des réfugiés.

ACCUEILLANT, E adj. Qui fait bon accueil.

ACCUEILLIR v. t. (lat. *accogliere*) [conj. 12]. Recevoir qqn bien ou mal. || Apprendre, accepter qqch d'une certaine manière.

ACCULER v. t. (de *cui*). Pousser dans un endroit, une situation où l'on ne peut plus reculer.

ACCUMULATEUR n. m. Appareil qui emmagasine de l'énergie pour la restituer à mesure des besoins. ● *Accumulateur électrique*, appareil emmagasinant de l'énergie sous forme chimique pour la restituer sous forme électrique.

ACCUMULATION n. f. Action d'accumuler; fait d'être accumulé.

ACCUMULER v. t. (lat. *accumulare*). Mettre ensemble, entasser.

ACCUSATEUR, TRICE adj. et n. Qui accuse qqn. ◆ n. m. *Accusateur public*, pendant la Révolution française, ministre public près d'un tribunal criminel.

ACCUSATIF n. m. Cas des déclinaisons grecque, latine, etc., indiquant le complément d'objet direct ou la destination.

ACCUSATION n. f. Action de déferer en justice ou de signaler comme répréhensible. || Le ministère public. ● *Acte d'accusation*, exposé des délits imputés à un accusé par le ministère public.

ACCUSÉ, E n. Personne à qui l'on impute une infraction pénale; inculpé, prévenu. ◆ n. m. *Accusé de réception*, avis informant qu'un envoi a été reçu par son destinataire.

ACCUSER v. t. (lat. *accusare*). Représenter qqn comme coupable d'un délit, d'une faute, d'un défaut. || Mettre en relief, voir, indiquer. ● *Accuser le coup* (Fam.), montrer par ses réactions qu'on a été touché. || *Accuser réception*, faire savoir qu'on a reçu un envoi. ◆ *s'accuser* v. pr. Se reconnaître coupable. || S'accuser.

ACE [es] n. m. (mot angl.). Au tennis, balle de service que ne peut toucher l'adversaire.

ACERBE adj. (lat. *acerbus*). Mordant, aigre.

ACÉRÉ, E adj. Tranchant, aigu. || *Litt.* Mordant, caustique.

ACÉTATE n. m. (lat. *acetum*, vinaigre). Sel de l'acide acétique. || Fibre artificielle obtenue par action de l'anhydride et de l'acide acétiques sur de la cellulose.

ACÉTIQUE adj. Se dit de l'acide $\text{CH}_3\text{CO}_2\text{H}$, auquel le vinaigre doit sa saveur, et des composés qui en dérivent. ● *Fermentation acétique*, fermentation bactérienne qui transforme l'alcool en acide acétique.

acétobacter

ACÉTOBACTER n. m. Bactérie responsable de la transformation de l'alcool en acide acétique.

ACÉTONE n. f. Liquide incolore CH_3COCH_3 , d'odeur étherée, volatil, inflammable, utilisé comme solvant.

ACÉTYLÈNE n. m. Hydrocarbure non saturé gazeux, que l'on obtient en traitant le carbure de calcium par l'eau.

ACHAÏE, contrée de l'anc. Grèce, au nord du Péloponnèse.

ACHAÏNE [akɛn] n. m. → **AKÈNE**.

ACHALANDÉ, E adj. (de *chaland*, acheteur). Qui a des clients (vx). || Fourni en marchandises. (Déconseillé par certains grammairiens.)

ACHANTIS, peuple du Ghana.

ACHARNÉ, E adj. Qui témoigne d'une grande ardeur, d'une forte obstination.

ACHARNEMENT n. m. Grande obstination, ardeur opiniâtre. ● *Acharnement thérapeutique*, emploi de tous les moyens thérapeutiques possibles pour maintenir en vie un malade dont l'état est désespéré.

ACHARNER (S') v. pr. (anc. fr. *charm*, chair). S'attacher avec violence ou obstination à qqch, à faire qqch, à attaquer qqch.

ACHAT [aʃa] n. m. Action d'acheter. || Objet acheté.

ACHÉENS [-ke-], la plus ancienne famille ethnique grecque.

ACHÉMÉNIDES [-ke-], dynastie perse qui régna du VI^e au IV^e s. av. J.-C.

ACHEMINEMENT n. m. Action d'acheminer; fait d'être acheminé.

ACHEMINER v. t. Diriger vers un lieu. ♦ *s'acheminer* v. pr. Se diriger vers un lieu; aller vers un résultat.

ACHÈRES, comm. des Yvelines, près de la Seine; 15362 h. Épuration des eaux. Gare de triage.

ACHETABLE adj. Qui peut être acheté.

ACHETER v. t. (lat. *ad*, et *captare*, saisir) [conj. 4]. Obtenir contre paiement. || Obtenir avec peine. || Payer la complicité, les faveurs.

ACHETEUR, EUSE n. Personne qui achète.

ACHEVÉ, E adj. D'un ridicule achevé, grotesque.

ACHÈVEMENT n. m. Exécution complète.

ACHEVER v. t. (anc. fr. *chef*, bout) [conj. 5]. Finir ce qui est commencé; terminer. || Donner le dernier coup qui tue; finir d'accabler.

ACHILLE, fils de Thétis et de Pélée, roi des Myrmidons, personnage central de l'Illiade*.

ACHILLÉE [akile] n. f. Plante à feuil-

les très découpées, dont l'espèce la plus commune est la *mille-feuille*.

ACHKHABAD, v. d'U.R.S.S., cap. du Turkménistan, près de l'Iran; 332 000 h.

ACHOPPEMENT n. m. *Pierre d'achoppement*, cause de difficulté, d'échec.

ACHOPPER v. i. *Litt.* Buter du pied contre qqch. || Être arrêté par une difficulté.

ACHROMATIQUE [akro-] adj. (gr. *chrōma*, couleur). Qui laisse passer la lumière blanche sans la décomposer. || Se dit de constituants cellulaires qui ne prennent pas les colorants.

ACIDE adj. (lat. *acidus*). Qui a une saveur aigre. || Désagréable.

ACIDE n. m. Composé hydrogéné, qui agit sur les bases et sur de nombreux métaux, en formant des sels par substitution du métal à l'hydrogène entrant dans sa composition. || *Fam.* Le L.S.D.

ACIDIFIER v. t. Rendre plus acide. || *Chim.* Transformer en acide.

ACIDITÉ n. f. Saveur aigre, piquante. || Caractère mordant, causticité. || Caractère acide d'une substance.

ACIDULÉ, E adj. Légèrement acide.

ACIER n. m. (lat. *acies*, pointe). Alliage de fer et de carbone contenant moins de 1,8 p. 100 de carbone et susceptible d'acquiescer, par des traitements mécaniques et thermiques, diverses propriétés.

ACIÈRIE n. f. Établissement industriel spécialisé dans la fabrication de l'acier.

ACIÉRISTE n. Spécialiste de la fabrication de l'acier.

ACMÉ n. m. ou f. (gr. *akmé*, sommet). *Litt.* Point culminant; apogée.

ACNÉ n. f. (gr. *akmé*, pointe). Maladie de la peau, caractérisée par des boutons sur la face.

AÇOKA → **AȘOKA**.

ACOLYTE n. m. (gr. *akolouthos*, serviteur). Servant du prêtre à l'autel. || *Péjor.* Compagnon habituel; complice.

ACOMPTÉ n. m. (de à et *compte*). Paiement partiel à valoir sur le montant d'une somme à payer.

ACONCAGUA, point culminant des Andes et de l'Amérique (Argentine); 6959 m.

ACONIT [-nit] n. m. (gr. *akoniton*). Plante vénéneuse des régions montagneuses, à feuilles vert sombre, découpées, et à fleurs bleues, possédant un pétale supérieur en forme de casque.

A CONTRARIO loc. adv. (mots lat.). *Raisonnement a contrario*, qui conclut d'une opposition dans les hypothèses à une opposition dans les conséquences.

ACOQUINER (S') v. pr. [à, avec]. Se lier avec qqn, le prendre pour complice.

AÇORES (les), archipel portugais de

l'Atlantique; 2247 km²; 251 000 h. V. princ. *Ponta Delgada*.

À-CÔTÉ n. m. (pl. à-côtés). Ce qui est accessoire, en supplément.

À-COUP n. m. (pl. à-coups). Arrêt brusque suivi d'une reprise brutale. ● *Par à-coups*, par intermittence. || *Sans à-coups*, sans incident.

ACOUPHÈNE n. m. (gr. *akouein*, entendre, et *phainein*, apparaître). Sensation auditive non provoquée par un son et consistant en bourdonnement, sifflement, tintement, etc.

ACOUSTICIEN, ENNE n. Spécialiste d'acoustique.

ACOUSTIQUE adj. (gr. *akouein*, entendre). Relatif au son.

ACOUSTIQUE n. f. Partie de la physique qui étudie les sons. || Qualité d'un local du point de vue de la propagation des sons.

ACQUÉREUR n. m. Acheteur.

ACQUÉRIR v. t. (lat. *acquiere*) [conj. 13]. Devenir possesseur par le travail, par l'achat, par échange ou bien par donation, par succession. || Réussir à obtenir. ● *Être acquis à une idée*, en être partisan.

ACQUÊT [akɛ] n. m. Bien acquis à titre onéreux pendant le mariage par l'un ou l'autre des époux ou par les deux.

ACQUIESCENCE n. m. Adhésion, consentement, accord.

ACQUIESCER [akjesɛ] v. t. ind. et i. [à] (lat. *acquiescere*, se reposer) [conj. 1]. *Litt.* Consentir, dire oui.

ACQUIS, E adj. *Avantages acquis*, avantages spécifiques d'une catégorie de personnel et sur lesquels, en principe, on ne peut revenir. || *Caractères acquis*, ceux dont l'individu était dépourvu à la naissance et que l'adaptation au milieu a fait surgir. || *Vitesse acquise*, vitesse dont un corps est animé à un moment donné.

ACQUIS n. m. (de *acquérir*). Connaissance, avantage, droit obtenus par une action.

ACQUISITION n. f. Achat, obtention.

ACQUIT [aki] n. m. (de *acquitter*). *Dr.* Reconnaissance écrite d'un paiement. ● *Par acquit de conscience*, pour éviter ensuite un regret. || *Pour acquit*, mots qu'on écrit au verso d'un chèque, au bas d'un billet, pour certifier qu'ils ont été payés.

ACQUITTEMENT n. m. Remboursement de ce qu'on doit. || Fait de déclarer non coupable un accusé par une décision judiciaire. (Contr. *CONDAMNATION*.)

ACQUITTER v. t. (de *quitter*). Payer ce qu'on doit. || Déclarer non coupable. ♦ *s'acquitter* v. pr. [de]. Faire ce qu'on doit.

ACRE n. f. (mot anglo-normand).

Ancienne mesure agraire, qui valait en France environ 52 ares, mais variant d'un pays à un autre.

ÂCRE adj. (lat. *acer*). Piquant, irritant au goût, à l'odorat; corrosif.

ACRE, État du nord-ouest du Brésil; 153 000 km²; 301 600 h. Cap. Rio Branco.

ACRE, auj. Akko, anc. Ptolémaïs, port d'Israël sur la Méditerranée; 37 200 h. Sidérurgie. Anc. forteresse des croisés (Saint-Jean-d'Acre).

ÂCRETÉ n. f. Qualité de ce qui est âcre.

ACRIDIE n. m. (lat. *acris*, -idis, sauterelle). Insecte orthoptère faisant partie de la famille des *acridiens* qui renferme 10 000 espèces et qui comprend notamment les *criquets*.

ACRIMONIE n. f. (lat. *acrimonia*). Litt. Disposition à la mauvaise humeur; ton mordant.

ACROBATE n. (gr. *akrobatein*, aller sur la pointe des pieds). Artiste qui exécute des exercices d'agilité, d'adresse ou de force dans un cirque, un music-hall, etc. || Personne qui se signale à l'attention par des procédés compliqués et dangereux.

ACROBATIE n. f. Exercice d'acrobate. || Virtuosité factice ou périlleuse.

ACROBATIQUE adj. Qui relève de l'acrobatie.

ACRONYME n. m. (gr. *akros*, extrême, et *onuma*, nom). Mot constitué par les premières lettres des mots qui composent une expression complexe (par ex. COBOL : COmmon Business Oriented Language).

ACROPOLE, colline dominant Athènes. Les principaux monuments (Parthénon,

Propylées, Érechthéion) datent du V^e s. av. J.-C.

ACROSTICHE n. m. (gr. *akros*, extrême, et *stikhos*, vers). Pièce de vers composée de telle sorte qu'en lisant dans le sens vertical la première lettre de chaque vers on trouve le mot pris pour thème, le nom de l'auteur ou celui du dédicataire. — Voici un acrostiche fait sur Louis XIV par un solliciteur sans le sou :

Louis est un héros sans peur et sans reproche.

On désire le voir. Aussitôt qu'on l'approche,

Un sentiment d'amour enflamme tous les cœurs :

Il ne trouve chez nous que des adorateurs;

Son image est partout, exceptée dans ma poche.

ACRYLIQUE adj. Peinture acrylique, peinture obtenue par la dispersion de pigments dans un latex.

ACRYLIQUE n. m. Fibre textile synthétique obtenue par polymérisation simultanée du nitrile acrylique avec d'autres monomères.

ACTE n. m. (lat. *actum*, chose faite). Mouvement d'un être vivant adapté à une fin. || Manifestation de la volonté humaine, considérée dans son but. || Dr. Écrit authentifiant un fait, une convention. || Opération ayant pour objet de produire un effet de droit. ● *Acte manqué*, conduite apparemment saugrenue qui échappe au contrôle du sujet et qui réalise un désir inconscient. || *Dont acte*, bonne note est prise. || *Faire acte de*, donner une preuve concrète de. || *Passage à l'acte*, réalisation d'un acte impulsif violent, agressif. || *Prendre acte*, noter.

ACTE n. m. (lat. *actus*, représentation scénique). Division d'une pièce de théâtre.

ACTEUR, TRICE n. Personne qui prend une part déterminante dans une action. || Artiste qui joue dans une pièce de théâtre ou dans un film.

ACTIF, IVE adj. Qui agit, énergique, vif, efficace. ● *Armée active*, ensemble des forces militaires présentes sous les drapeaux en temps de paix. || *Forme, voix active ou actif* (n. m.) [Ling.], forme du verbe qui, aux temps simples, n'a pas d'auxiliaire et qui présente l'action comme faite par le sujet. || *Méthode active*, pédagogie qui fait appel à la participation individuelle des élèves pour l'acquisition et l'utilisation des connaissances scolaires. || *Population active*, ensemble des personnes qui exercent une activité professionnelle. || *Service actif*, période du service national durant laquelle les recrues sont présentes sous les drapeaux. || *Vie active*, période où l'on exerce une activité professionnelle.

ACTIF n. m. Ensemble des biens que l'on possède. (Contr. PASSIF.) ● *Avoir qqch à son actif*, avoir réalisé qqch avec succès. ◆ pl. Ensemble des personnes appartenant à la population active.

ACTINIE n. f. (gr. *aktis*, -inos, rayon). Animal marin fixé aux rochers littoraux, polype mou à nombreux tentacules. (Nom usuel : *anémone de mer*.)

ACTION n. f. (lat. *actio*). Manifestation concrète de la volonté de qqn, d'un groupe. || Manière dont agit un corps, une force. || Ensemble des événements constituant un récit, un drame. || Exercice d'un droit en justice. || Titre représentant les droits d'un associé dans certaines socié-



L'Acropole d'Athènes. À gauche, en avant des Propylées, le temple d'Athéna Niké; au centre, l'Erechthéion; à droite, le Parthénon. (G. Viollet)

action

tés. ● *Action de grâces*, remerciement. || *Action directe*, activité politique violente hors des cadres légaux. || *Mettre en action*, réaliser.

ACTION FRANÇAISE (l'), quotidien français (1908-1944) qui a inspiré le mouvement royaliste et nationaliste du même nom, animé par Charles Maurras.

ACTIONNAIRE n. Personne qui possède une ou plusieurs actions dans une société financière, industrielle ou commerciale.

ACTIONNARIAT n. m. Ensemble des actionnaires. || Système dans lequel le capital des entreprises est divisé en actions.

ACTIONNER v. t. Faire agir une force en vue de produire un mouvement; mettre en mouvement.

ACTION, promontoire de Grèce. Victoire navale d'Octavien sur Antoine (31 av. J.-C.).

ACTIVATION n. f. Exaltation des propriétés chimiques, physiques ou biologiques d'un corps.

ACTIVE n. f. Armée active. ● *Officier, sous-officier d'active*, officier, sous-officier de carrière.

ACTIVEMENT adv. De façon active.

ACTIVER v. t. Rendre plus rapide; hâter le cours ou la conclusion. || Rendre un corps chimique plus actif. ◆ s'activer v. pr. S'affairer, se hâter.

ACTIVISME n. m. Attitude morale qui insiste sur les nécessités de la vie et de l'action, plus que sur les principes théoriques. || Propagande active au service d'une doctrine.

ACTIVISTE n. et adj. Partisan de l'activisme.

ACTIVITÉ n. f. Vivacité et énergie dans l'action de qqch, animation constatée quelque part. || Occupation d'une personne. ● *Activité solaire*, ensemble des phénomènes (taches, éruptions, sursauts, etc.) qui affectent certaines régions du Soleil suivant un cycle voisin de onze ans. || *En activité*, se dit d'un fonctionnaire, d'un militaire en service.

ACTUAIRE n. (angl. *actuary*, du lat.). Spécialiste de l'application du calcul des probabilités aux opérations de finance et d'assurance.

ACTUALISATION n. f. Action d'actualiser.

ACTUALISER v. t. Adapter* qqch au monde présent.

ACTUALITÉ n. f. Qualité de ce qui convient au moment présent. || Ensemble des événements actuels intéressant un domaine. ◆ pl. Courte bande cinématographique réunissant les faits du moment; émission d'informations à la télévision.

ACTUEL, ELLE adj. Qui existe dans le moment présent, qui lui convient.

ACTUELLEMENT adv. En ce moment.

ACUITÉ n. f. (lat. *acutus*, aigu). Qualité de ce qui est aigu. || Pouvoir de discrimination relatif à un organe des sens (vue, audition).

ACUPUNCTEUR ou **ACUPONCTEUR, TRICE** n. Médecin pratiquant l'acupuncture.

ACUPUNCTURE ou **ACUPONCTURE** n. f. (lat. *acus*, aiguille, et *punctura*, piqure). Traitement médical d'origine chinoise, qui consiste à piquer des aiguilles en certains points du corps, sur des « lignes de force » vitales.

ADAGE n. m. (lat. *adagium*). Formule sentencieuse constituant une maxime. (Ex. : *nul n'est censé ignorer la loi*.)

ADAGIO [adadʒjo] adv. (mot it.). *Mus.* Lentement. ◆ n. m. Morceau exécuté dans le tempo adagio.

ADAM, le premier homme, selon la Bible.

ADAM le Bossu, ou de la Halle, trouver picard (v. 1240-v. 1285), créateur du théâtre profane français (*le Jeu de la feuillée*, *le Jeu de Robin et Marion*).

ADAMAOUA, région d'Afrique, aux confins du Cameroun et du Nigeria. Anc. État peul.

ADAMOV (Arthur), auteur dramatique français d'origine russe (1908-1970).

ADANA, v. du sud de la Turquie; 568 000 h.

ADAPTABILITÉ n. f. État de ce qui est adaptable.

ADAPTABLE adj. Qui peut être adapté.

ADAPTATEUR, TRICE n. Personne qui adapte une œuvre littéraire au cinéma, au théâtre, etc.

ADAPTATEUR n. m. Appareil permettant d'adapter un organe électrique à divers usages.

ADAPTATION n. f. Action d'adapter ou de s'adapter.

ADAPTER v. t. (lat. *adaptare*). Appliquer, ajuster. || Arranger une œuvre littéraire pour la rendre conforme au goût du jour, ou la transposer dans un autre mode d'expression (scène, écran, etc.). || Appliquer convenablement; mettre en accord, approprier. ◆ s'adapter v. pr. [à]. Se conformer.

ADDA, riv. d'Italie, affl. du Pô (r. g.); 313 km. Elle traverse le lac de Côme.

ADDEDA n. m. inv. (mot lat. signif. choses à ajouter). Ce qu'on ajoute à un ouvrage pour le compléter.

ADDIS-ABEBA, cap. de l'Éthiopie, à 2 500 m d'alt.; 1 125 000 h. Siège de l'Organisation de l'unité africaine.

ADDISON (Joseph), écrivain anglais (1672-1719), fondateur avec Steele du *Spectator*.

ADDITIF n. m. Corps ajouté à un produit

pour en améliorer les caractéristiques. || Addition faite à un texte.

ADDITION n. f. (lat. *additio*, de *addere*, ajouter). Action d'ajouter; ce qu'on ajoute. || Note de dépenses au café, au restaurant, etc. || Première des quatre opérations fondamentales de l'arithmétique, qui réunit en une seule deux ou plusieurs grandeurs de même nature.

ADDITIONNEL, ELLE adj. Qui est ajouté : *article additionnel*.

ADDITIONNER v. t. Grouper en un seul nombre les unités ou fractions d'unités contenues dans plusieurs autres. || Ajouter une chose à une autre.

ADDUCTION n. f. (lat. *adducere*, amener). Action de dériver les eaux d'un lieu dans un autre.

ADÉLAÏDE, v. d'Australie, sur l'océan Indien, cap. de l'Australie-Méridionale; 934 000 h.

ADÉLIE (terre), terre antarctique française, découverte par Dumont d'Urville en 1840; env. 350 000 km². Bases scientifiques.

ADEN, principal port du Yémen sur le golfe d'Aden; 285 000 h.

ADEN (golfe d'), partie nord-ouest de l'océan Indien, entre le sud de l'Arabie et le nord-est de l'Afrique.

ADENAUER (Konrad), homme d'État allemand (1876-1967). Chancelier (chrétien-démocrate) de la nouvelle République fédérale d'Allemagne (1949-1963), il contribue à son redressement économique et favorise, avec de Gaulle, le rapprochement franco-allemand.

ADEPTE n. (lat. *adeptus*, qui a obtenu). Membre d'un secte religieuse ou d'un parti politique; partisan d'une doctrine.

ADÉQUAT, E adj. (lat. *adaequatus*, rendu égal). Qui correspond parfaitement à son objet.

ADÉQUATION n. f. Adaptation parfaite.

ADER (Clément), ingénieur français (1841-1925). Il construisit plusieurs appareils volants dont l'*Éole*, avec lequel il s'élève de terre en 1890.

ADHÉRENCE n. f. Union d'une chose à une autre. || Liaison d'affinité entre deux matériaux en contact. || Qualité de roulement d'un véhicule, qui dépend des surfaces en contact. || Soudure de deux organes du corps.

ADHÉRENT, E adj. Fortement attaché.

ADHÉRENT, E n. et adj. Membre d'une association, d'un parti politique.

ADHÉRER v. t. ind. [à] (lat. *adhaerere*) [conj. 5]. Tenir fortement à une chose. || Partager une opinion; devenir membre d'une association, d'un parti.

ADHÉSIF, IVE adj. et n. m. Se dit d'une bande de papier, de toile, etc., dont une des faces est enduite d'un adhésif.

ADHÉSIF n. m. Substance synthétique capable de fixer superficiellement des matériaux entre eux.

ADHÉSION n. f. Action de partager une opinion, de devenir membre d'un parti.

AD HOC [adɔk] loc. adj. (mots lat. signif. pour cela). Qui convient au sujet, à la situation.

AD HOMINEM [adɔminem] loc. adj. (mots lat.). Argument *ad hominem*, qui est dirigé contre la personne même de l'adversaire, par exemple en lui opposant ses propres paroles ou ses propres actes.

ADIEU interj. et n. m. (de à et Dieu). Formule de salut adressée à qqn au moment où on le quitte pour un temps assez long.

ADIGE, fl. d'Italie; 410 km. Né dans les Alpes aux confins de la Suisse et de l'Autriche, il traverse Trente et Vérone, puis se jette dans l'Adriatique.

ADIPEUX, EUSE adj. (lat. *adeps*, -*ipis*, graisse). Qui a les caractères de la graisse; bouffi de graisse. • *Tissu adipeux*, variété de tissu conjonctif comportant une importante proportion de vacuoles graisseuses.

ADJACENT, E adj. (lat. *adjacens*, situé auprès). Qui se touche. • *Angles adjacents*, angles ayant même sommet, un côté commun, et situés de part et d'autre de ce côté.

ADJECTIF, IVE ou **ADJECTIVAL, E, AUX** adj. Qui a la fonction de l'adjectif.

ADJECTIF n. m. (lat. *adjectivum*). Mot qui qualifie ou détermine le substantif auquel il est joint. • *Adjectif verbal*, adjectif en -ant issu du verbe. (Il varie [des enfants OBEISSANTS], alors que le participe présent est invariable [des enfants OBEISSANT à leurs parents].)

ADJECTIVEMENT adv. Avec la valeur d'un adjectif.

ADJOINDRE v. t. (lat. *adjungere*) [conj. 55]. Associer une personne ou une chose à une autre.

ADJOINT, E n. et adj. Personne associée à une autre pour l'aider dans ses fonctions. || Conseiller municipal qui remplace le maire.

ADJONCTION n. f. Action d'adjoindre.

ADJUDANT n. m. (esp. *ayudante*). Sous-officier d'un grade intermédiaire entre ceux de sergent-chef et d'adjudant-chef.

ADJUDANT-CHEF n. m. (pl. *adjudants-chefs*). Sous-officier d'un grade intermédiaire entre ceux d'adjudant et de major.

ADJUDICATAIRE n. Bénéficiaire d'une adjudication.

ADJUDICATEUR, TRICE n. Personne qui met en adjudication.

ADJUDICATION n. f. *Dr.* Vente de biens ou marché de fournitures, de travaux faits avec publicité et concurrence.

ADJUGER v. t. (lat. *adjudicare*) [conj. 1]. Attribuer à l'adjudicataire l'objet ou le marché mis en adjudication. || Attribuer un avantage, une récompense. ♦ *s'adjuger* v. pr. *S'approprier.*

ADJURATION n. f. Action d'adjurer. || Formule d'exorcisme.

ADJURER v. t. (lat. *adjurare*). Supplier instantanément.

ADJUVANT, E adj. et n. m. (lat. *adjuvans*, qui aide). Se dit d'un médicament qui renforce l'action d'un autre. || Produit que l'on ajoute, en faible quantité, à un matériau pour en améliorer certaines caractéristiques.

AD LIBITUM [adlibitum] loc. adv. (mots lat.). Au choix.

ADMETTRE v. t. (lat. *admittere*) [conj. 49]. Laisser entrer dans un lieu, un groupe, etc.; recevoir. || Reconnaître comme vrai. || Être capable de supporter, de recevoir.

ADMINISTRATEUR, TRICE n. Personne qui administre, gère des affaires publiques ou privées. || Membre d'un conseil d'administration.

ADMINISTRATIF, IVE adj. De l'administration.

ADMINISTRATION n. f. Action d'administrer. || Service public. || Ensemble des services de l'État (avec une majuscule).

ADMINISTRATIVEMENT adv. Suivant les règlements administratifs.

ADMINISTRÉ, E n. Personne dépendant d'une administration.

ADMINISTRER v. t. (lat. *administrare*, servir). Gouverner, diriger un pays, une région, etc. || Conférer; donner qqch à qqn. • *Administrer un médicament*, l'introduire dans l'organisme. || *Administrer une preuve*, la produire en justice. || *Administrer un test*, le faire passer.

ADMIRABLE adj. Digne d'admiration.

ADMIRABLEMENT adv. De façon admirable.

ADMIRATEUR, TRICE adj. et n. Qui admire.

ADMIRATIF, IVE adj. Qui manifeste l'admiration.

ADMIRATION n. f. Action d'admirer.

ADMIRER v. t. (lat. *admirari*). Regarder avec un étonnement mêlé de plaisir. || Trouver étrange, excessif.

ADMISSIBILITÉ n. f. Qualité d'une personne admissible à un examen.

ADMISSIBLE adj. et n. (lat. *admissus*, admis). Considéré comme acceptable, valable. || Qui a subi avec succès les épreuves écrites d'un examen et est admis à subir les épreuves orales.

ADMISSION n. f. Action d'admettre. || Entrée des gaz dans le cylindre d'un moteur.

ADMONESTATION n. f. *Litt.* Réprimande sévère, avertissement solennel.

ADMONESTER v. t. (lat. *admonere*, avertir). *Litt.* Faire une remontrance sévère à qqn.

A.D.N. n. m. Abrév. de *Acide Désoxyribonucléique*, constituant essentiel des chromosomes du noyau cellulaire.

ADOLESCENCE n. f. Période de la vie entre la puberté et l'âge adulte.

ADOLESCENT, E adj. et n. (lat. *adolescens*). Qui est dans l'adolescence.

ADOLPHE DE NASSAU (1248 ou 1255-1298), empereur germanique (1292-1298).

ADONIS, dieu phénicien de la Végétation.

ADONNER (S') v. pr. [à]. (de *donner*). S'attacher entièrement à qqch.

ADOPTÉ, E adj. et n. Qui est l'objet d'une adoption.

ADOPTER v. t. (lat. *adoptare*, choisir). Prendre légalement pour fils ou pour fille. || Faire sienne une manière de voir; prendre par choix, par décision. || Approuver par un vote.

ADOPTIF, IVE adj. Qui a été adopté. || Qui adopte.

ADOPTION n. f. Action d'adopter.

ADORABLE adj. Dont le charme est très grand.

ADORABLEMENT adv. De façon adorable.

ADORATEUR, TRICE n. Personne qui adore.

ADORATION n. f. Action d'adorer.

ADORER v. t. (lat. *adorare*, prier). Rendre un culte à un dieu. || Aimer qqn avec passion. || Avoir un goût très vif pour qqch.

ADOSSÉ, E adj. Se dit d'un élément de construction solidaire d'un support vertical par l'un de ses côtés.

ADOSSEMENT n. m. État de ce qui est adossé.

ADOSSER v. t. [à, contre]. Appuyer le dos ou la face postérieure. ♦ *s'adosser* v. pr. *S'appuyer contre qqch.*

ADOUA, v. d'Éthiopie, anc. cap. de l'empire. Victoire des Éthiopiens sur les Italiens (1896).

ADOUBEMENT n. m. Action d'adouber. || Vêtement de tissu ou de cuir renforcé de mailles ou de plaques de métal que portait l'homme de guerre jusqu'à la fin du XIV^e s.

ADOUBER v. t. (frq. *dubban*, frapper). Au Moyen Âge, remettre solennellement son armure au nouveau chevalier.

ADOU CIR v. t. Rendre plus doux, moins brutal, moins dur. || Donner le poli à un métal. || Éliminer d'une eau les sels qui la

rendent dure. ♦ **s'adoucir** v. pr. Devenir plus doux.

ADOUCISSANT, E adj. et n. m. Se dit d'un produit qui adoucit l'eau. || Méd. Se dit d'un remède qui calme l'irritation.

ADOUCEMENT n. m. Action d'adoucir, de s'adoucir.

ADOUCEUR n. m. Appareil servant à adoucir l'eau.

ADOUR, fl. du sud-ouest de la France; 335 km. Né près du Tourmalet, il décrit une courbe et rejoint l'Atlantique.

AD PATRES [adpatres] loc. adv. (mots lat.). *Aller ad patres* (Fam.), mourir. || *Envoyer ad patres* (Fam.), tuer.

ADRÉNALINE n. f. (lat. *ad*, auprès de, et *ren*, rein). Hormone sécrétée par la portion médullaire des glandes surrénales qui accélère le rythme cardiaque, augmente la pression artérielle, dilate les bronches et freine la digestion.

ADRESSE n. f. Habileté physique ou intellectuelle. || Indication du domicile de qq. || Numéro d'ordre d'une information dans une mémoire électronique.

ADRESSER v. t. (de *dresser*). Faire parvenir à qq. || *Inform.* Établir l'accès à un élément en vue de lire ou de modifier le contenu d'une cellule de mémoire ou d'établir une voie de transmission d'informations entre deux unités d'un ordinateur. ♦ *Adresser des compliments*, complimenter. || *Adresser des injures*, injurier. || *Adresser la parole à qq.*, lui parler. || *Adresser des reproches*, blâmer. ♦ *s'adresser* v. pr. [à]. Aller trouver qq., avoir recours à lui, lui parler. || Être destiné à qq.

ADRET [adre] n. m. (mot du Sud-Est). Dans les pays montagneux, versant d'une vallée exposé au soleil et opposé à l'ubac.

ADRIATIQUE (mer), long golfe de la Méditerranée que bordent l'Italie, la Yougoslavie et l'Albanie.

ADRIEN → HADRIEN.

ADROIT, E adj. (de *droit*). Qui fait preuve d'adresse; habile.

ADROITEMENT adv. Avec habileté.

ADULATEUR, TRICE adj. et n. *Litt.* Qui flatte basement.

ADULER v. t. (lat. *adulari*). *Litt.* Adorer avec exagération.

ADULTE adj. (lat. *adultus*, qui a grandi). Parvenu au terme de sa croissance et de sa formation.

ADULTE n. Personne parvenue à sa maturité physique, intellectuelle et affective.

ADULTÈRE adj. et n. (lat. *adulter*). Qui viole la foi conjugale.

ADULTÈRE n. m. (lat. *adulterium*). Violation du devoir de fidélité né du mariage.

ADULTÉRIN, E adj. et n. Né hors du mariage.

ADVENIR v. i. (lat. *advenire*) [conj. 16; auxil. être; usité seulement aux 3^{es} pers. et à l'inf.]. Arriver par accident; survenir. ♦ *Advenir que pourra*, peu importent les conséquences.

ADVENTICE [advōtis] adj. (lat. *adventicius*, supplémentaire). Qui vient accidentellement. || Se dit des plantes qui croissent sur un terrain cultivé sans y avoir été semées.

ADVERBE n. m. Mot invariable dont la fonction est de modifier le sens d'un verbe, d'un adjectif ou d'un autre adverbe.

ADVERBIAL, E, AUX adj. Qui tient de l'adverbe.

ADVERBIALEMENT adv. De façon adverbiale.

ADVERSAIRE n. Personne opposée à une autre sur le plan politique, juridique, dans un combat ou dans un jeu.

ADVERSE adj. (lat. *adversus*, qui est en face). Contraire, opposé à qq., à un groupe; hostile.

ADVERSITÉ n. f. *Litt.* Infortune, malheur.

ADY (Endre), poète hongrois (1877-1919).

AEDE n. m. (gr. *aoidos*, chanteur). Poète grec de l'époque primitive, qui chantait ou récitait en s'accompagnant sur la lyre.

AÉRATEUR n. m. Appareil servant à renouveler l'air d'un local.

AÉRATION n. f. Action d'aérer.

AÉRÉ, E adj. Où l'air est renouvelé.

♦ *Centre aéré*, centre qui accueille les enfants des classes maternelles et primaires, en dehors des jours de classe et pendant les vacances, sous la conduite de moniteurs.

AÉRER v. t. (lat. *aer*, air) [conj. 5]. Donner de l'air. || Rendre moins épais, moins lourd.

AÉRIEN, ENNE adj. Relatif à l'air; de la nature de l'air. || Qui se passe dans l'air. || Relatif aux avions, à l'aviation. || Léger, vaporeux. ♦ *Ligne aérienne*, itinéraire régulier d'un service de transport aérien.

AÉROBIC n. m. (de *aérobic*). Méthode de gymnastique rapide dont les mouvements, enchaînés sur une musique disco, activent la respiration et l'oxygénation des tissus.

AÉROBIE adj. et n. m. Se dit d'être vivants dont l'existence ne peut se poursuivre qu'en présence de l'oxygène. (Contr. ANAÉROBIE.)

AÉRO-CLUB n. m. (pl. *aéro-clubs*). Centre de formation et d'entraînement pour les pilotes de l'aviation civile.

AÉRODROME n. m. Terrain aménagé pour le décollage et l'atterrissage des avions.

AÉRODYNAMIQUE adj. Qui a trait à la

résistance de l'air. || Se dit d'une carrosserie bien profilée.

AÉRODYNAMIQUE n. f. Science des phénomènes de la résistance de l'air aux mouvements des corps.

AÉROFREIN n. m. Frein aérodynamique.

AÉROGARE n. f. Ensemble des bâtiments d'un aéroport réservés aux voyageurs et aux marchandises. || À l'intérieur des villes, lieu de départ et d'arrivée des services d'autocars assurant la liaison avec l'aéroport.

AÉROGLISSEUR n. m. Véhicule qui glisse sur un coussin d'air injecté au-dessous de lui.

AÉROGRAMME n. m. Lettre envoyée par avion dans un pays quelconque, affranchie à un tarif forfaitaire.

AÉROLITHE ou **AÉROLITE** n. m. (gr. *aër*, air, et *lithos*, pierre). Syn. anc. de MÉTÉORITE.

AÉROMODÉLISME n. m. Technique de la construction des modèles réduits d'avions.

AÉRONAUTIQUE adj. Relatif à l'aviation.

AÉRONAUTIQUE n. f. Science de la navigation aérienne. || Technique de la construction des avions et des engins aériens. ♦ *Aéronautique navale*, forces aériennes des marines militaires.

AÉRONAVAL, E, ALS adj. Relatif à la fois à la marine et à l'aviation.

AÉRONAVAL n. f. Aéronautique navale.

AÉRONEF n. m. Nom générique de tous les appareils d'aviation.

AÉROPHAGIE n. f. Déglutition exagérée de l'air atmosphérique.

AÉROPLANE n. m. Anc. nom de l'AVION.

AÉROPORT n. m. Ensemble des installations aménagées pour le trafic des lignes aériennes de transport.

voir illustration p. 14

AÉROPORTÉ, E adj. Transporté par voie aérienne.

AÉROPORTUAIRE adj. Relatif à un aéroport.

AÉROPOSTAL, E, AUX adj. Relatif à la poste aérienne.

AÉROSOL n. m. Suspension de particules très fines, solides ou le plus souvent liquides, dans un gaz.

AÉROSPATIAL, E, AUX adj. Relatif à la fois à l'aéronautique et à l'astronautique.

AÉROSPATIALE n. f. Industrie aérospatiale.

AÉROSTAT n. m. (gr. *aër*, air, et *statos*, qui se tient). Appareil rempli d'un gaz plus léger que l'air, et qui peut ainsi s'élever dans l'atmosphère.

AETIUS, général romain vainqueur d'Attila dans les champs Catalauniques en 451.

AFARS ou **DANAKIL**, l'une des populations de la région de Djibouti.

AFARS ET DES ISSAS (territoire français des), nom donné de 1967 à 1977 à l'anc. Côte française des Somalis, aujourd'hui République de Djibouti.

AFFABILITÉ n. f. Courtoisie, politesse.

AFFABLE adj. (lat. *affabilis*, d'un abord facile). Qui se montre accueillant, aimable, poli.

AFFABULATION n. f. Manière mensongère et romanesque de présenter les faits.

AFFADIR v. t. (de *fade*). Rendre sans saveur. || Affaiblir la vigueur.

AFFAIBLIR v. t. Rendre faible. ♦ s'affaiblir v. pr. Devenir faible.

AFFAIBLISSEMENT n. m. Diminution des forces.

AFFAIBLISSEUR n. m. Phot. Produit servant à diminuer l'opacité d'un cliché.

AFFAIRE n. f. (de *faire*). Tout ce qui est l'objet d'une occupation, qui concerne qqn, qui lui convient ou lui cause des difficultés. || Entreprise commerciale ou

industrielle. || Procès, scandale, crime. ♦ *Avoir affaire* à qqn, être en rapport avec lui; l'avoir comme adversaire. || *En faire son affaire*, s'en charger. || *Être à son affaire*, se plaire à ce qu'on fait. || *Faire l'affaire* (Fam.), convenir à un emploi, à une fonction. || *Se tirer d'affaire*, sortir avec succès d'une difficulté. ♦ pl. Activité commerciale, industrielle, financière. || Intérêts de l'État et des particuliers. || Objets usuels, vêtements. || *Affaires étrangères*, tout ce qui concerne les relations extérieures. || *Homme, femme d'affaires*, personne qui s'occupe d'entreprises commerciales ou industrielles.

AFFAIRE, E adj. et n. Qui a ou paraît avoir beaucoup de travail, d'occupation.

AFFAIREMENT n. m. État d'une personne affairée.

AFFAIRER (S') v. pr. [auprès]. S'empresser, s'activer.

AFFAIRISME n. m. Tendance à tout subordonner aux affaires d'argent.

AFFAIRESTE n. Homme ou femme d'affaires peu scrupuleux.

AFFAISSEMENT n. m. Tassement, écroulement.

AFFAISSER v. t. (de *faix*). Faire plier,

baissier sous la charge. ♦ s'affaisser v. pr. Se tasser, s'effondrer. || Ne plus tenir debout, s'écrouler.

AFFALER (S') v. pr., **ÊTRE AFFALÉ** v. pass. (néerl. *afhalen*). Se laisser tomber, être effondré.

AFFAMÉ, E adj. et n. Qui a faim.

AFFAMER v. t. Faire souffrir de la faim.

AFFAMEUR n. m. Personne qui crée une situation de disette.

AFFECTATION n. f. Destination à un usage déterminé. || Désignation à une fonction, à un poste, à une formation militaire.

AFFECTATION n. f. Manque de naturel dans la manière d'agir.

AFFECTER v. t. (anc. fr. *afaitier*, préparer). Destiner qqch à un usage déterminé. || Attacher à une formation militaire ou à un service.

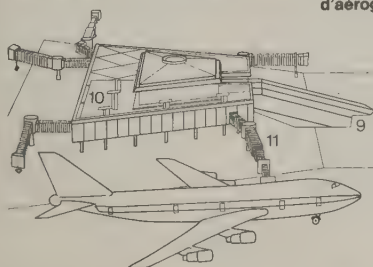
AFFECTER v. t. (lat. *affectare*, feindre). Faire paraître des sentiments qu'on n'éprouve pas. || Avoir telle ou telle forme.

AFFECTER v. t. (lat. *affectus*, disposé). Causer une douleur morale. || Altérer physiquement. ♦ s'affecter v. pr. [de]. S'affliger.

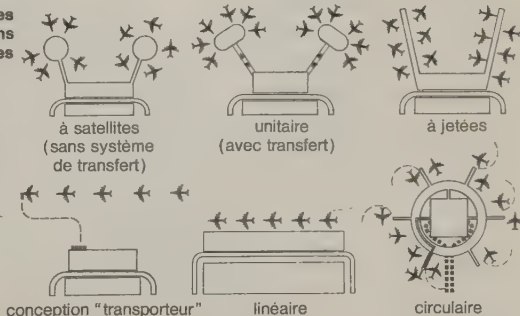


coupe de l'aérogare de l'aéroport international de Montréal-Mirabel (Canada)

vue en coupe d'un satellite de l'aérogare n° 1 de Roissy



différentes conceptions d'aérogares



Coupe de l'aérogare de l'aéroport de Montréal-Mirabel : 1. Parc à voitures; 2. Réseau de transport routier; 3. Débarcadere du système de transport rapide en commun; 4. Hall de départ; 5. Enregistrement, billets,

bagages; 6. Contrôle de sécurité; 7. Douane; 8. Véhicule transporteur de passagers (navette). Détail d'un satellite (Roissy) : 9. Galerie d'acheminement; 10. Hall d'embarquement; 11. Passerelle télescopique.

AFFECTIF, IVE adj. Qui relève des sentiments et non de la raison.

AFFECTION n. f. (lat. *affectio*). Amitié, tendresse. || Maladie envisagée sous son aspect actuel, selon l'organe atteint, mais sans préjuger de la cause.

AFFECTIONNER v. t. Avoir un goût particulier pour une chose.

AFFECTIVITÉ n. f. Ensemble des phénomènes affectifs (émotions, sentiments, passions, etc.).

AFFECTUEUSEMENT adv. De façon affectueuse.

AFFECTUEUX, EUSE adj. Plein d'affect; tendre.

AFÉRENT, E adj. (lat. *afferens*, qui contribue à). Qui revient à chacun. || Se dit d'un vaisseau (sanguin notamment) qui se jette dans un autre ou qui arrive à un organe.

AFFERMIR v. t. Donner ou prendre à ferme, à bail.

AFFERMIR v. t. (lat. *firmus*, ferme). Rendre ferme, solide, stable; consolider.

AFFERMISSEMENT n. m. Action d'affermir.

AFFICHAGE n. m. Action d'afficher. || Visualisation de données par des procédés mécaniques ou électroniques (montre, calculatrice de poche).

AFFICHE n. f. Avis officiel, publicitaire, etc., placardé dans un lieu public. ● Mettre à l'affiche, donner comme spectacle. || Tenir l'affiche, être représenté longtemps.

AFFICHER v. t. (de *ficher*). Annoncer par affiche. || Étaler, montrer publiquement. ♦ s'afficher v. pr. *Péjor.* Se montrer ostensiblement.

AFFICHETTE n. f. Petite affiche.

AFFICHEUR n. m. Personne qui pose des affiches.

AFFICHISTE n. Artiste spécialisé dans la création des affiches publicitaires.

AFFILAGE n. m. Action d'affiler.

AFFILÉ, E adj. Aiguisé, tranchant. ● Avoir la langue bien affilée, être très bavard.

AFFILÉE (D') loc. adv. Sans s'arrêter, sans s'interrompre.

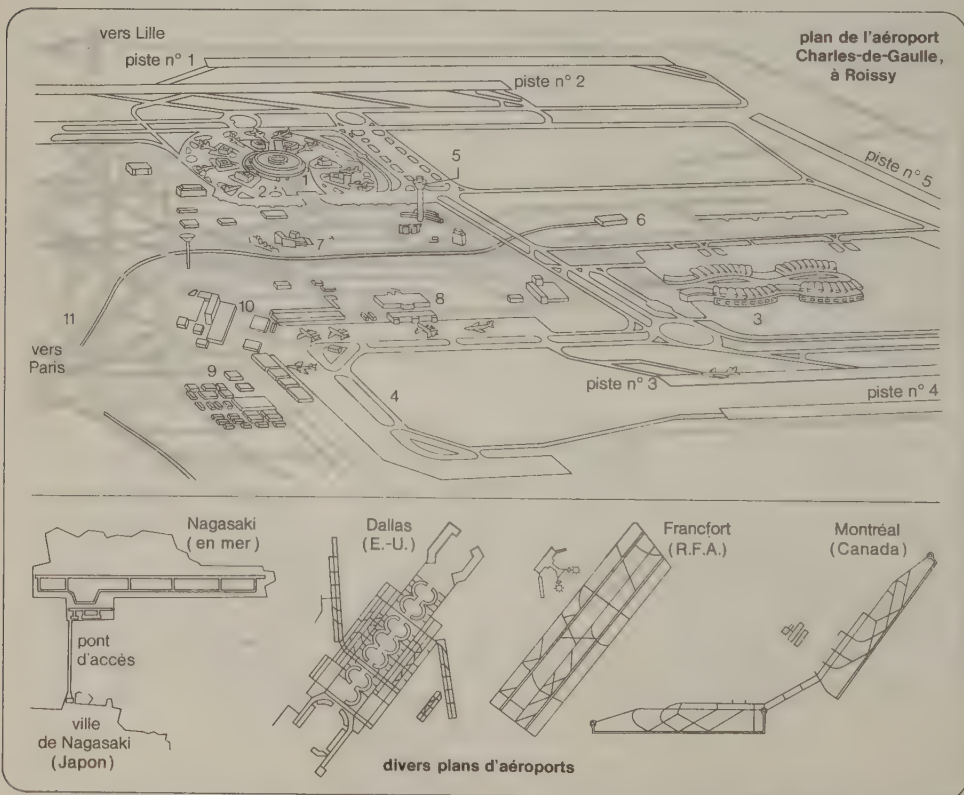
AFFILER v. t. (lat. *filum*, fil). Rendre tranchant, aiguiser un couteau, des ciseaux, une hache, etc.

AFFILIATION n. f. Inscription à une association, à un parti, à un organisme de sécurité sociale.

AFFILIÉ, E adj. et n. Qui appartient à une association, à un organisme, etc.

AFFILIER (S') v. pr. [à] (lat. *affiliare*, de *filus*, fils). Entrer comme membre dans un parti, un groupement, etc.

AFFINAGE n. m. Action d'affiner. || Purification de certains produits par élimination des matières étrangères qu'ils contiennent. || Dernier terme de la maturation des fromages.



Plan de l'aéroport Charles-de-Gaulle : 1. Aérogare n° 1; 2. Satellite de l'aérogare; 3. Aérogare n° 2; 4. Zone de frêt; 5. Tour de contrôle;

6. Gare S.N.C.F.; 7. Centrale électrique; 8. Terminal frêt; 9. Entrepôts; 10. Zone administrative; 11. Autoroute A1.

AFFINE adj. Se dit d'une fonction réelle de la variable réelle x de la forme $x \rightarrow f(x) = ax + b$, a et b étant réels.

AFFINEMENT n. m. Fait de devenir plus fin, plus délicat.

AFFINER v. t. Rendre plus pur. || Rendre plus fin, plus subtil, plus délicat. ● *Affiner un fromage*, lui donner les derniers soins avant la consommation.

AFFINITÉ n. f. (lat. *affinitas*, voisinage). Ressemblance, rapport naturel. || Parenté zoologique ou botanique. || *Chim.* Tendance des corps à se combiner.

AFFIRMATIF, IVE adj. Qui affirme.

AFFIRMATION n. f. Action d'affirmer.

AFFIRMATIVE n. f. Réponse positive, approbation.

AFFIRMATIVEMENT adv. De façon affirmative.

AFFIRMER v. t. (lat. *affirmare*). Soutenir qu'une chose est vraie, assurer. || Manifester, prouver. ◆ *s'affirmer* v. pr. Se manifester clairement.

AFFIXE n. m. (lat. *affixus*, attaché). Particule qui se met au commencement (*préfixe*) ou à la fin (*suffixe*) des mots pour en modifier le sens ou la fonction. (Ex. : dans *entièrement*, en et *ment* sont des affixes, -*terre*- est la racine.)

AFFIXÉ, E adj. Ajouté comme affixe.

AFFLEUREMENT n. m. Action d'affleurer. || *Géol.* Point où la roche constituant le sous-sol apparaît à la surface.

AFFLEURER v. t. (de *à fleur* de). Mettre de niveau deux choses contiguës. || Être au niveau de, toucher. ◆ v. i. Apparaître à la surface.

AFFLICTION n. f. (lat. *affligere*, abattre). Grand chagrin, douleur profonde.

AFFLIGEANT, E adj. Qui cause de l'affliction.

AFFLIGER v. t. (lat. *affligere*, abattre) [conj. 1]. Causer du chagrin, désoler. ◆ *s'affliger* v. pr. [de]. Éprouver du chagrin.

AFFLUENCE n. f. Grand nombre de personnes se rassemblant au même endroit.

AFFLUENT, E adj. et n. m. Se dit d'un cours d'eau qui se jette dans un autre.

AFFLUER v. i. (lat. *affluere*). Couler vers, aboutir au même point. || Arriver en grand nombre.

AFFLUX [afly] n. m. Abondance plus grande des liquides dans une partie du corps. || Mouvement d'un fluide, de l'électricité vers un point. || Arrivée en grand nombre.

AFFOLANT, E adj. Qui trouble l'esprit, provoque une vive émotion.

AFFOLÉ, E adj. Rendu fou par la passion, la terreur, etc. || Se dit d'une aiguille aimantée qui subit des déviations irrégu-

lières sous l'action de variations brusques du champ magnétique terrestre.

AFFOLEMENT n. m. État d'une personne affolée.

AFFOLER v. t. (de *fou*). Faire perdre son sang-froid, rendre comme fou, bouleverser. ◆ *s'affoler* v. pr. Perdre la tête.

AFFRANCHI, E adj. et n. *Hist.* Se disait d'un esclave rendu libre. || *Fam.* Libéré de tout préjugé, de tout souci de morale.

AFFRANCHIR v. t. (de *franc*). Exempter qqch, un bien d'une charge. || Rendre libre, indépendant. || *Pop.* Renseigner, informer. || Rendre la liberté à un esclave. ● *Affranchir une lettre, un paquet*, en payer le port au moment de l'expédition, au moyen de timbres-poste. ◆ *s'affranchir* v. pr. [de]. Se libérer, se débarrasser.

AFFRANCHISSEMENT n. m. Action d'affranchir.

AFFRE (Denis Auguste), archevêque de Paris, né en 1793, tué le 25 juin 1848 sur les barricades.

AFFRES n. f. pl. *Litt.* Angoisse, tourment, torture.

AFFRÈTEMENT n. m. Louage d'un navire.

AFFRÉTER v. t. (de *fret*) [conj. 5]. Prendre un navire en louage.

AFFRÉTEUR n. m. Celui qui loue un navire.

AFFREUSEMENT adv. De façon affreuse.

AFFREUX, EUSE adj. (de *affres*). Qui provoque la peur, le dégoût, la douleur; atroce, horrible. || Qui cause un vif désagrément.

AFFRIOLANT, E adj. Séduisant.

AFFRIOLER v. t. (anc. fr. *friolet*, gourmand). Attirer par qqch d'alléchant.

AFFRONT n. m. Acte ou parole méprisants; injure, outrage.

AFFRONTEMENT n. m. Action d'affronter, de s'affronter.

AFFRONTER v. t. (de *front*). S'exposer avec courage à qqch, qqn. ◆ *s'affronter* v. pr. Se combattre, lutter.

AFFUBLEMENT n. m. *Litt.* Habillement bizarre, sans goût.

AFFUBLER v. t. (lat. *affibulare*, de *fibula*, agrafe). *Litt.* Habiliter d'une manière bizarre, ridicule. ◆ *s'affubler* v. pr. [de]. S'accoutrer bizarrement.

AFFÛT [afy] n. m. (de *affûter*). Matériel supportant le canon d'une bouche à feu et servant à la pointer et à la déplacer. || Endroit où l'on se poste pour attendre le gibier. ● Être à l'*affût*, épier l'occasion, guetter.

AFFÛTAGE n. m. Action d'affûter, d'aiguiser.

AFFÛTER v. t. Aiguiser des outils.

AFFÛTEUSE n. f. Machine à affûter.

AFGHAN, E [afgã, an] adj. et n. De l'Afghanistan. ● *Lévrier afghan*, race de lévrier à poils longs.

AFGHAN n. m. Syn. de PACHTO.

AFGHÂNISTÂN, État de l'Asie centrale entouré à l'O. par l'Iran, au N. par l'U.R.S.S., au N.-E. par la Chine, à l'E. et au S. par le Pakistan; 650 000 km²; env. 15 millions d'h. Cap. Kaboul. Langues officielles : *pachto* et *dari*.

● **GÉOGRAPHIE**. Pays montagneux au climat aride. Ressources agricoles (fruits, coton, moutons) et gaz naturel.

● **HISTOIRE**. Les civilisations grecque, indienne et chinoise marquent les débuts du pays (IV^e s. av. J.-C.-I^{er} s. apr. J.-C.). L'islamisation commence après la prise d'Harât par les Arabes (651). Turcs (X^e-XII^e s.), Mongols (Gengis Khân, puis Timûr Lang [1380]), Grands Moghols de l'Inde après le XVI^e s., Séfévides d'Iran s'imposent aux Afghans. Puis les Afghans affrontent les imperialismes russe et britannique; leur indépendance est acquise par le traité de Kaboul (1921). L'Afghanistan, devenu république en 1973, est occupé par l'armée soviétique de 1979 à 1989.

AFICIONADO [afisjono] n. m. (mot esp.). Amateur de courses de taureaux.

AFIN de prép. **AFIN** que conj. (de *fin*). Indiquent l'intention, le but.

A FORTIORI [aforsjori] loc. adv. (mots lat.). À plus forte raison.

AFRICAIN, E adj. et n. D'Afrique.

art africain, voir p. 16

AFRICANISATION n. f. Action d'africaniser.

AFRICANISER v. t. Donner un caractère spécifiquement africain.

AFRICANISTE n. Spécialiste des langues et des civilisations africaines.

AFRIKAANS [afrikûs] n. m. Langue néerlandaise parlée en Afrique du Sud.

AFRIKANER [afrikaner] n. En Afrique du Sud, personne parlant l'afrikaans.

AFRIQUE, une des cinq parties du monde : 30 224 000 km²; env. 645 millions d'h.

● L'Afrique est essentiellement constituée par un socle ancien, disloqué dans l'Est où des lacs occupent des fossés bordés de massifs. Les fleuves sont peu nombreux : Nil, Niger, Zaïre, Zambèze. L'équateur traverse l'Afrique presque en son milieu. Vers le N. et le S., la saison sèche s'allonge et la végétation devient de plus en plus claire jusqu'au désert (Sahara notamment), près des tropiques. L'héritage du découpage colonial explique la diversité des États. La colonisation a aussi mis en place des structures économiques : développement des plantations (café, cacao) aux dépens parfois des

art africain



Peinture rupestre (v. 3500 av. J.-C.) du tassili des Ajjjer (Sahara algérien)
[Mission H. Lhote]

Tête
de reine mère
du Bénin.
Bronze,
début du XV^e s.
(National Museum,
Lagos.)
[Held-Artephoto]



Exemple
d'architecture civile
somba
(République du Bénin).
[F. Ndiaye]



Figure de reliquaire
en bois
recouvert
de lamelles
de cuivre. Art kota-mahongwé
(Gabon).
[Musée de l'Homme,
Paris.] [Giraudon]



Masques du Kasai (initiation des jeunes Bapendés, avant la cérémonie de la circoncision) [Zaire].
[Errington-Hutchinson Library]



cultures vivrières, exploitation du sous-sol (pétrole, cuivre, diamants, bauxite, etc.) et voies de transport.

AFRIQUE DU SUD (*république d'*), anc. **Union sud-africaine**, État occupant l'extrémité méridionale de l'Afrique et comprenant quatre provinces (Le Cap, le Natal, le Transvaal, l'État libre d'Orange), dans lesquelles ont été constitués desbantoustans réservés aux Noirs; 1 221 000 km²; 38 500 000 h., dont 15 % de Blancs, 9 % de métis, 3 % d'Indiens et 73 % de Noirs. Cap. Pretoria et Le Cap. V. princ. Johannesburg.

● **GÉOGRAPHIE**. Le pays est formé d'un vaste plateau intérieur bordé de régions basses. Le climat est plus humide à l'est qu'à l'ouest. Les productions agricoles sont abondantes et variées, mais très largement dépassées par les ressources minières : diamants, fer, amiante, manganèse, uranium, charbon et surtout or. L'apartheid (ségrégation raciale) maintient la prépondérance politique et économique de la minorité blanche.

● **HISTOIRE**. Au **XVII^e s.**, les Hollandais fondent Le Cap. En 1814, le territoire passe sous l'administration britannique. La découverte des mines d'or et de diamants entraîne la *guerre des Boers* (1899-1902). En 1910 naît l'Union sud-africaine. Apparaissent alors les lois visant à séparer les Blancs et les Noirs (*apartheid*). Cette politique entraîne la création de la république d'Afrique du Sud (1961); elle se poursuit par la politique desbantoustans ou homelands.

AFTER-SHAVE [aftershev] n. m. inv. (mots angl.). Lotion adoucissante à base d'alcool que les hommes utilisent en application après s'être rasés. (Syn. LOTION APRÈS-RASAGE.)

AGAÇANT, E adj. Qui irrite légèrement.

AGACEMENT n. m. Irritation, impatience.

AGACER v. t. (lat. *acies*, tranchant) [conj. 1]. Causer de l'irritation; taquiner, tourmenter.

AGACERIE n. f. Mine, parole, regard par lesquels on cherche à plaire.

AGADIR, port et station balnéaire du Maroc méridional, sur l'Atlantique; 61 200 h. Tremblement de terre en 1960.

AGAMEMNON, fils d'Atrée et frère de Ménélas, roi légendaire de Mycènes et d'Argos, chef des Grecs qui assiègent Troie.

AGAMI n. m. (mot caraibe). Oiseau de l'Amérique du Sud, de la taille d'un coq, à plumage noir avec des reflets métalliques bleu et vert. (Le mâle pouce un cri qui l'a fait appeler *oiseau-trompette*.)

AGAPES n. f. pl. (gr. *agapé*, amour). Repas copieux et joyeux entre amis.

AGAR-AGAR n. m. (mot malais) [pl. *agars-agars*]. Mucilage fabriqué au Japon

à partir d'une algue, utilisé en bactériologie comme milieu de culture, dans l'industrie comme produit d'encollage, en pharmacie comme laxatif et en cuisine pour la préparation de gelées.

AGARIC n. m. Nom donné à plusieurs agaricacées comestibles.

AGARICACÉE n. f. Champignon à lames faisant partie de l'importante famille des *agaricacées*, qui groupe des espèces les unes comestibles (*lepiote*), les autres toxiques ou mortelles (certaines *amanites*).

AGATE n. f. (gr. *Akhatès*, nom d'une riv. de Sicile). Roche siliceuse, variété de calcédoine, constituée de bandes parallèles ou concentriques diversement colorées.

AGAVE ou **AGAVÉ** n. m. (gr. *agauè*, remarquable). Plante cultivée dans les régions chaudes, restant pendant plusieurs dizaines d'années à l'état végétatif pour fleurir une seule fois en donnant une inflorescence de 10 m de haut, et dont les feuilles fournissent des fibres textiles.

AGDE, ch.-l. de c. de l'Hérault, près de la Méditerranée; 13 235 h. Anc. cathédrale fortifiée (**XII^e s.**).

ÂGE n. m. (lat. *aetas*). Temps écoulé depuis la naissance; période, durée déterminée de la vie. || Période déterminée de l'histoire de l'humanité. || Vieillesse : les effets de l'âge. ● **Âge légal**, âge fixé par la loi pour l'exercice de certains droits civils ou politiques. || **Âge mental**, niveau de développement intellectuel d'un enfant tel qu'il est mesuré par certains tests. || **Classe d'âge**, groupe d'individus appartenant à une même tranche d'âge. || **Entre deux âges**, qui fait l'effet de n'être ni jeune ni vieux. || **Quatrième âge**, période suivant le troisième âge, où la plupart des activités deviennent impossibles, et qui correspond à la sénescence. || **Troisième âge**, période qui suit l'âge adulte, où cessent les activités professionnelles.

ÂGÉ, E adj. Qui a tel âge : *âgé de seize ans*.

AGAZ [az-], ch.-l. du dép. de Lot-et-Garonne, sur la Garonne; 32 893 h. Cathédrale romane et gothique. Expédition de fruits (prunes, chasselas).

AGENAIS, pays de France, dans la Guyenne, réuni à la Couronne en 1472.

AGENCE n. f. (it. *agenzia*). Entreprise commerciale s'occupant de différentes affaires. || Succursale d'un établissement financier ou de certaines entreprises. || Nom donné à certains établissements publics.

AGENCEMENT n. m. Arrangement, disposition.

AGENCER v. t. (anc. fr. *gent*, joli) [conj. 1]. Arranger, combiner.

AGENDA [azèda] n. m. (mot lat. signif.

ce qui doit être fait). Carnet pour inscrire jour par jour ce qu'on doit faire.

AGENOUILLER (S') v. pr., **ÊTRE AGE-NOUILLÉ** v. pass. Se mettre, être à genoux.

AGENOUILLOIR n. m. Petit escabeau sur lequel on s'agenouille.

AGENT n. m. (lat. *agens*, celui qui agit). Tout phénomène qui a une action déterminante. || Celui qui est chargé de gérer, d'administrer les affaires de l'État, d'une société, d'un particulier. ● **Agent d'affaires**, celui qui se charge de diriger pour autrui des affaires d'intérêts. || **Agents atmosphériques**, phénomènes atmosphériques (précipitations, vents, etc.) qui participent à l'érosion. || **Agent de change**, officier ministériel chargé de la négociation des valeurs mobilières. (Au. remplacé par les *sociétés de Bourse*.) || **Agent de maîtrise**, personne chargée de l'encadrement des travailleurs d'une entreprise. || **Agent de police**, ou **agent**, employé attaché à la police d'une ville. || **Complément d'agent du verbe passif**, compl. introduit par les prép. *par* ou *de* après un passif et représentant le sujet de la phrase active correspondante.

AGÉSILAS II, roi de Sparte de 398 à 358 av. J.-C., vainqueur des Perses.

AGGLOMÉRAT n. m. Assemblage de personnes ou de choses.

AGGLOMÉRATION n. f. Action d'agglomérer. || Groupe d'habitations constituant un village ou une ville, indépendamment des limites administratives.

AGGLOMÉRÉ, E adj. Bois *aggloméré*, panneau obtenu par l'agglomération de fibres ou de particules de bois. || *Population agglomérée*, celle qui est groupée dans des bourgs ou de gros villages.

AGGLOMÉRÉ n. m. Briquette combustible, faite avec du poussier de houille mêlé à du brai sec et comprimé. || Élément préfabriqué en béton.

AGGLOMÉRER v. t. (lat. *agglomerare*). [conj. 5]. Réunir en une masse compacte. ♦ **s'agglomérer** v. pr. Se réunir en un tas, en une masse compacte.

AGGLUTINATION n. f. Action d'agglutiner, de s'agglutiner. || Formation d'un mot par la réunion de deux ou de plusieurs mots distincts à l'origine (au jour d'hui devenu *aujourd'hui*).

AGGLUTINER v. t. (lat. *agglutinare*). Coller fortement une chose à une autre. ♦ **s'agglutiner** v. pr. [à]. Se coller.

AGGRAVANT, E adj. Qui rend plus grave.

AGGRAVATION n. f. Augmentation.

AGGRAVER v. t. Rendre plus grave, plus pénible, plus dur à supporter. ♦ **s'aggraver** v. pr. Devenir plus grave, empirer.

AGILE adj. (lat. *agilis*). Qui a une grande facilité à se mouvoir. ● **Esprit agile**, qui comprend vite.

AGILITÉ n. f. Légèreté, souplesse.

AGIO [aʒjo] n. m. (mot it.). Ensemble des frais qui grèvent une opération bancaire.

AGIOTAGE [aʒjo-] n. m. Spéculation sur les fonds publics, les changes, etc.

AGIR v. i. (lat. *agere*, faire). Faire quelque chose, s'occuper. || Produire un effet, exercer une influence. || Se conduire de telle ou telle manière. ♦ s'agir v. pr. impers. Être question.

AGISSANT, E adj. Actif, efficace.

AGISSEMENTS n. m. pl. Façons d'agir plus ou moins blâmables.

AGITATEUR, TRICE n. Personne qui provoque des troubles sociaux ou politiques.

AGITATION n. f. Mouvement prolongé et désordonné. || Mouvement de la rue, d'une foule. || Inquiétude, excitation. || Comportement turbulent et désordonné. || Mouvement politique ou social, revendicatif ou révolutionnaire.

AGITÉ, E adj. et n. Qui manifeste une agitation. || Qui remue sans cesse.

AGITER v. t. (lat. *agitare*, pousser). Remuer, secouer vivement en divers sens. || Causer une vive inquiétude; exciter. ♦ *Agiter une question*, en discuter avec d'autres. ♦ s'agiter v. pr. Remuer vivement.

AGNADEL, village d'Italie (Lombardie). Victoire de Louis XII sur les Vénitiens en 1509.

AGNEAU n. m. (lat. *agnellus*). Petit de la brebis. (Sa fourrure est très appréciée, en particulier celle de l'agneau karakul.) ♦ *Agneau pascal*, agneau immolé chaque année par les Israélites pour commémorer

la sortie d'Égypte. || *Doux comme un agneau*, d'une douceur extrême.

AGNELAGE n. m. Époque où une brebis met bas.

AGNELER v. i. (conj. 3). Mettre bas, en parlant de la brebis.

AGNELET n. m. Petit agneau.

AGNELLE n. f. Brebis de moins d'un an.

AGNÈS (*sainte*), vierge romaine, martyre (303) sous Dioclétien.

AGNI, feu du sacrifice et dieu du Feu dans la religion védique.

AGNON (Samuel Joseph), romancier israélien (1888-1970).

AGNOSIE [agnozi] n. f. (a priv., et gr. *gnôsis*, connaissance). Trouble dans la reconnaissance et l'identification des objets matériels, des couleurs, des images.

AGNOSIQUE [agnozik] adj. et n. Atteint d'agnosie.

AGNOSTICISME [agnostisism] n. m. Doctrine qui déclare que ce qui est inconnaissable est inaccessible à l'homme ou qui considère toute métaphysique comme inutile.

AGNOSTIQUE [agnostik] adj. et n. Qui relève de l'agnosticisme.

AGONIE n. f. (gr. *agônia*, combat). Moment de la vie qui précède immédiatement la mort. || Lente disparition.

AGONIR v. t. (seulement à l'inf. et au part. pass. *agonir*). *Agonir qqn d'injures*, l'accabler d'injures.

AGONISANT, E adj. et n. Qui est à l'agonie.

AGONISER v. i. (lat. *agonizari*). Être à l'agonie.

AGORAPHOBIE n. f. (gr. *agora*, place publique, et *phobos*, crainte). Impossibilité de traverser sans angoisse de larges espaces vides.

AGOUTI n. m. (mot guarani). Rongeur de l'Amérique du Sud.

ĀGRĀ, v. de l'Inde (Uttar Pradesh), sur la Yamunā; 770 000 h. Résidence des empereurs moghols au début du XVI^e s. Magnifiques monuments (Tāj Mahal).

AGRAFE n. f. (anc. fr. *grafe*, crochet). Crochet de métal qui s'engage dans un anneau et qui sert à réunir les bords opposés d'un vêtement. || Petite lame de métal munie de deux pointes, servant à suturer les plaies. || Pièce, en matière métallique ou plastique, servant à maintenir ensemble certains objets. || Broche.

AGRAFER v. t. Attacher avec une agrafe; assembler des objets à l'aide d'agrafes. || *Fam.* Retenir qqn pour lui parler. || *Pop.* Arrêter qqn.

AGRAFEUSE n. f. Machine à poser des agrafes.

AGRAIRE adj. (lat. *agrarius*). Relatif aux terres.

GRAMMATICAL, E, AUX adj. Se dit d'une phrase qui ne répond pas aux critères de la grammaticalité.

GRAMMATICALITÉ n. f. *Ling.* Caractère d'un énoncé agammatical.

AGRANDIR v. t. Rendre plus grand. ♦ s'agrandir v. pr. Étendre son étendue, son domaine, son affaire.

AGRANDISSEMENT n. m. Accroissement, développement, extension. || *Phot.* Épreuve amplifiée obtenue en partant d'un cliché plus petit.

AGRANDISSEUR n. m. *Phot.* Appareil pour exécuter les agrandissements.

AGRAPHIE n. f. (a priv., et gr. *graphein*, écrire). Trouble qui se manifeste par l'incapacité plus ou moins complète d'écrire.

AGRÉABLE adj. (de *agrée*). Qui plaît, satisfait; qui charme.

AGRÉABLEMENT adv. De façon agréable.

AGRÉER [agree] v. t. (de *gré*). Recevoir favorablement, accepter, approuver. ♦ v. t. ind. [à]. *Litt.* Plaire à qqn, en parlant de qqch.

AGRÉGAT [agrega] n. m. Réunion d'éléments divers formant un tout.

AGRÉGATION n. f. Assemblage de parties homogènes formant un tout. || Concours pour le recrutement des professeurs de lycée et de certaines disciplines universitaires (droit et sciences économiques, médecine, pharmacie).

AGRÉGÉ, E n. et adj. Personne admise à l'agrégation.

AGRÉGER v. t. (lat. *aggregare*, réunir) [conj. 1 et 5]. Réunir en un tout, une



Le Tāj Mahal à Āgrā.
Mausolée de marbre blanc érigé entre 1631 et 1641. [R. Michaud-Rapho]

masse. || Admettre qqn dans un groupe constitué. ♦ **s'agréger** v. pr. [à]. Se joindre, s'associer à.

AGRÈMENT n. m. (de *agréer*). Approbation, consentement. || Qualité par laquelle qqch plaît. || Plaisir, distraction. ♦ **Arts d'agrément** (Vx), la musique, la peinture, la danse, l'équitation, l'escrime, etc.

AGRÉMENTER v. t. Ajouter un ornement, une qualité.

AGRÉS n. m. pl. (scandin. *greida*, équiper). Appareils de gymnastique. || Ensemble de ce qui concerne la mâturation d'un navire (poules, manœuvres, voiles, vergues, cordages, etc.).

AGRESSER v. t. (lat. *aggredi*, attaquer). Attaquer, commettre une agression.

AGRESSEUR adj. et n. m. Qui attaque le premier; qui commet une agression.

AGRESSIF, IVE adj. Qui manifeste de l'agressivité; provocant. || Dont le dynamisme est conquérant.

AGRESSION n. f. Attaque brutale et soudaine, non provoquée.

AGRESSIVITÉ n. f. Tendance à se livrer à des actes ou à proférer des paroles hostiles à l'égard d'autrui.

AGRESTE adj. (lat. *agrestis*). Litt. Rustique, champêtre.

AGRICOLE adj. (lat. *agricola*, laboureur). Qui relève de l'agriculture.

AGRICULTEUR, TRICE n. Personne qui cultive la terre.

AGRICULTURE n. f. Activité économique ayant pour objet d'obtenir les végétaux et les animaux utiles à l'homme, et en particulier ceux qui sont destinés à son alimentation.

AGRIGENTE v. d'Italie (Sicile); 51 000 h. Temples grecs (VI^e-V^e s. av. J.-C.).

AGRIPPA (Marcus Vipsanius), général romain (63-12 av. J.-C.), vainqueur à Actium (31 av. J.-C.).

AGRIPPER v. t. (anc. fr. *gripper*, vol). Prendre, saisir vivement. ♦ **s'agripper** v. pr. [à]. Se retenir solidement à.

AGRIPPINE l'Aînée, petite-fille d'Auguste (14 av. J.-C.-33 apr. J.-C.), mère de Caligula et d'Agrippine.

AGRIPPINE la Jeune, fille de la précédente, mère de Néron (v. 15-59 apr. J.-C.). Elle épouse l'empereur Claude.

AGRO-ALIMENTAIRE adj. et n. m. (pl. *agro-alimentaires*). Se dit de l'industrie de transformation des produits agricoles.

AGRONOME n. (gr. *agros*, champ, et *nomos*, loi). Personne qui enseigne ou pratique la science de l'agriculture.

AGRONOMIE n. f. Science de l'agriculture.

AGRONOMIQUE adj. Relatif à l'agronomie.

AGRUME n. m. (it. *agruma*). Nom dési-

gnant le citron et les fruits voisins (orange, mandarine, bergamote, pamplemousse, etc.).

AGUASCALIENTES, v. du Mexique, au nord-ouest de Mexico; 230 000 h.

AGUERRIR v. t. (de *guerre*). Accoutumer à soutenir des combats, des choses pénibles; endurcir.

AGUETS n. m. pl. (anc. fr. *agaitier*, guetier). Être aux aguets, épier, être sur ses gardes.

AGUICHANT, E adj. Qui aguiche.

AGUICHER v. t. (anc. fr. *guiche*, accroche-cœur). Attirer par des coquetteries.

AGUICHEUR, EUSE adj. et n. Qui aguiche.

AHI interj. (onomat.). Marque la joie, la douleur, l'admiration, la commisération, l'impatience, etc.

AHMADÂBÂD, v. de l'Inde, anc. cap. du Gujrat; 2 515 000 h. Monuments des XV^e, XVI^e et XVII^e s.

AHMADOU, souverain du Soudan occidental, m. en 1898, vaincu par les Français (1890-1893).

AHMOSIS, roi d'Égypte (1580-1558 av. J.-C.). Il chasse les Hyksos d'Égypte.

AHURA-MAZDÂ → ORMUZD.

AHURI, E adj. et n. (de *hure*). Étonné, abasourdi.

AHURIR v. t. Troubler, faire perdre la tête.

AHURISSANT, E adj. Étonnant, stupéfiant.

AHURISSEMENT n. m. État d'une personne ahurie; étonnement, stupéfaction.

AHVÂZ, v. de l'Iran, cap. du Khuzestân; 329 000 h.

AHVENMAA, en suédois Åland, archipel finlandais de la Baltique; 1 552 km²; 23 000 h.

ÂI n. m. (mot tupi-guarani). Mammifère arboricole de l'Amérique du Sud, à mouvements lents. (Syn. PARESSEUX.)

AICHE [ɛʃ], **ÊCHE** ou **ESCHE** n. f. (lat. *esca*). Appât accroché à l'hameçon.

AIDE n. f. Appui, secours, assistance.

♦ **Aide judiciaire**, institution donnant aux personnes peu fortunées les moyens de plaider en justice. || **Aide sociale**, appellation nouvelle de l'Assistance publique. || ♦ pl. Moyens dont dispose le cavalier (rènes, jambes) pour guider le cheval. || **Hist.** Impôts indirects sous l'ancienne monarchie. ♦ **A l'aide de**, grâce à, au moyen de.

AIDE n. Personne qui aide, qui seconde qqn dans un travail. ♦ **Aide de camp**, officier attaché à la personne d'un chef d'État, d'un général, etc. || **Aide familiale**, personne qui assure à domicile une aide aux mères de famille. || **Aide maternelle**, personne qui s'occupe des jeunes enfants

dans les crèches, les collectivités ou les familles. || **Aide ménagère**, travailleuse sociale envoyée dans certaines familles défavorisées moyennant un paiement.

AIDE-COMPTABLE n. (pl. *aides-comptables*). Employé qui travaille sous les ordres d'un comptable ou d'un chef comptable.

AIDE-MÉMOIRE n. m. inv. Ouvrage abrégé présentant un résumé de faits, de formules.

AIDER v. t. (lat. *adjutare*). Fournir une aide, une assistance. ♦ v. t. ind. [à]. Contribuer, faciliter. ♦ **s'aider** v. pr. [de]. Se servir, tirer parti.

AIDE-SOIGNANT, E n. (pl. *aides-soignants*, es). Personne chargée de donner des soins aux malades, mais qui n'a pas de diplôme d'infirmier ou d'infirmière.

ÂÎE! interj. (onomat.). Cri de douleur.

ÂIEUL, E n. (lat. *avus*) [pl. *âieuls*, *âieules*]. Litt. Le grand-père, la grand-mère.

ÂIEUX n. m. pl. Litt. Ancêtres.

AIGLE n. m. (lat. *aquila*). Oiseau rapace de grande taille, construisant son aire dans les hautes montagnes. (Cri : l'aigle *glatit*.) || Insigne de décoration figurant un aigle. ♦ **Ce n'est pas un aigle**, il n'est pas très intelligent. || **Yeux, regard d'aigle**, très perçants.

AIGLE n. f. Femelle de l'oiseau rapace. || Figure représentant un aigle. || Enseigne militaire surmontée d'un aigle (au pl.) : *les aigles napoléoniennes*.

AIGLEFIN n. m. → ÉGLEFIN.

AIGLON, ONNE n. Petit de l'aigle.

AIGOS-POTAMOS, fl. de Thrace, près duquel Lyssandre détruit la flotte athénienne (405 av. J.-C.).

AIGOUAL (mont), massif boisé des Cévennes, entre le Gard et la Lozère; 1565 m.

AIGRE adj. (lat. *acer*, piquant). Qui a une acidité désagréable; piquant. || **Criard**, **aigu**. || Désagréable, blessant.

AIGRE n. m. **Turner à l'aigre**, en parlant d'une discussion, devenir aigre, s'envenimer.

AIGRE-DOUX, CE adj. (pl. *aigres-doux*, *-douces*). D'un goût à la fois acide et sucré. || Dont l'aigreur présente une apparence de douceur.

AIGREFIN n. m. Homme qui vit de procédés indécents, escroc.

AIGRELET, ETTE adj. Légèrement aigre.

AIGREMENT adv. Avec aigreur.

AIGRETTE n. f. (prov. *aigron*, héron). Faisceau de plumes qui orne la tête de certains oiseaux. || Ornement de tête en forme de bouquet. || Bouquet de diamants. || Oiseau des pays chauds, proche du héron, à plumage blanc, et dont

certaines plumes longues sont employées par les modistes.

AIGREUR n. f. État de ce qui est aigre; sensation désagréable causée par ce qui est aigre.

AIGRI, **E** adj. et n. Devenu, avec l'âge, irritable, méchant.

AIGRIR v. t. Rendre aigre. ♦ v. i. Devenir aigre. ♦ s'aigrir v. pr. Devenir aigre.

AIGU, **Ë** adj. (lat. *acutus*, pointu). Terminé en pointe; acéré, effilé. || Se dit d'un son dont la hauteur est désagréable. || Qui est à son paroxysme. ♦ **Angle aigu**, angle plus petit que l'angle droit. || *Avoir un sens aigu* de, être très lucide sur. || *Maladie aiguë*, maladie à évolution rapide.

AIGU n. m. Son élevé.

AIGUE-MARINE n. f. (prov. *aiga marina*, eau de mer) [pl. *aigues-marines*]. Pierre fine considérée comme une variété transparente de béril, couleur «eau de mer», bleu clair nacré ou vert.

AIGUES-MORTES, ch.-l. de c. du Gard, à l'ouest de la Camargue; 4475 h. Enceinte médiévale. Salines. Jadis port de mer.

AIGUIÈRE [egjer] n. f. (prov. *aiguiera*). Anc. vase à eau à pied, col, anse et bec.

AIGUILLAGE [egui-] n. m. Ensemble de rails mobiles, destiné à faire passer les véhicules ferroviaires d'une voie sur une autre. || Manœuvre de cet appareil.

AIGUILLE [eguij] n. f. (lat. *acus*, pointe). Petite tige d'acier trempé et poli, dont l'une des extrémités est aigüe, l'autre percée d'un chas, et qui sert à coudre. || Petite tige de métal servant à divers usages. || Obélisque, flèche ou pinacle aigus. || Feuille étroite des conifères. || Portion de rail mobile autour d'un point fixe et servant à opérer les changements de voies. || Sommet aigu d'une montagne déchiquetée. || ♦ *De fil en aiguille*, en passant d'une chose à l'autre qui fait suite.

AIGUILLÉE [eguije] n. f. Longueur de fil enfilée sur une aiguille.

AIGUIER [eguije] v. t. Disposer les aiguilles des rails pour qu'un train, un tramway, etc., change de voie. || Orienter, diriger vers un but.

AIGUILLES (cap des), extrémité sud de l'Afrique, à l'est du cap de Bonne-Espérance.

AIGUILLES-ROUGES (les), massif des Alpes françaises, en face du massif du Mont-Blanc; 2 965 m.

AIGUILLETTE [eguijet] n. f. Cordon ferré aux deux bouts. || Partie du romsteck. || Mince tranche de chair prélevée sur l'estomac d'une volaille.

AIGUILLEUR [egui-] n. m. Agent chargé de la manœuvre des aiguilles d'une voie ferrée. ♦ *Aiguilleur du ciel*, syn. de CONTRÔLEUR DE LA NAVIGATION AÉRIENNE.

AIGUILLON [egui-] n. m. Pointe de fer fixée au bout d'un long bâton, pour piquer les bœufs. || Dard des abeilles, des guêpes. || Tout ce qui incite à agir.

AIGUILLONNER v. t. Piquer avec l'aiguillon. || Stimuler.

AIGUISAGE ou **AIGUISEMENT** [egi-] n. m. Action d'aiguiser.

AIGUISER [egize] v. t. Rendre aigu, tranchant. || Exciter.

AIGUISOIR [egi-] n. m. Outil servant à aiguiser.

AIKIDO [ajkido] n. m. (mot jap.). Art martial, d'origine japonaise, pratiqué à mains nues ou armées (sabre, couteau, bâton) contre un ou plusieurs adversaires.

AIL n. m. (lat. *allium*) [pl. *ails*, *aux*]. Plante potagère dont le bulbe, ou *gousse*, à odeur forte, est utilisé comme condiment.

AILE n. f. (lat. *ala*). Organe du vol, constitué par le membre antérieur chez les oiseaux et les chauves-souris, fixé sur l'un des deux derniers anneaux du thorax chez les insectes. || Morceau de volaille cuite, comprenant tout le membre qui porte l'aile. || Chacun des plans de sustentation d'un avion. || Ce qui est contigu ou adhérent au corps principal d'une chose. || Partie de la carrosserie d'une automobile placée au-dessus de chaque roue. || Paroi extérieure du nez. || Corps de bâtiment construit à l'extrémité d'un corps de bâtiment principal. || Partie latérale d'une armée en ordre de bataille. || Extrémité de la ligne d'attaque d'une équipe.

♦ *Ailes d'un moulin à vent*, ses châssis garnis de toile. || *Aile libre*, engin servant au vol libre et constitué d'une carcasse légère sur laquelle est tendue une voilure en tissu synthétique, et d'un harnais auquel on se suspend. || *Aile volante*, avion ou planeur sans queue. || *Avoir des ailes*, aller vite. || *Battre de l'aile*, ne battre que d'une aile, être en difficulté, mal en point. || *D'un coup d'aile*, sans s'arrêter. || *Voler de ses propres ailes*, se passer de la protection d'autrui.

AILÉ, **E** adj. Qui a des ailes.

AILERON n. m. Extrémité de l'aile. || Nageoire de quelques poissons. || Volet articulé placé à l'arrière des ailes d'un avion et dont la manœuvre permet l'inclinaison ou le redressement latéral de l'appareil.

AILETTE n. f. Tenon fixé à l'arrière de certains projectiles pour équilibrer leur mouvement. || Lame saillante d'un radiateur, pour favoriser son refroidissement. || Aube du rotor d'une turbine.

AILIER n. m. Joueur qui se trouve placé aux extrémités de la ligne d'attaque d'une équipe de football, de rugby, etc. || *Aviat*. Équipier extérieur d'une patrouille de chasse.

AILLEURS adv. (lat. pop. [in] *aliore*

[loco], [dans] un autre [lieu]). En un autre lieu. ♦ *D'ailleurs*, d'un autre lieu : *il vient d'ailleurs*; de plus, pour une autre raison : *d'ailleurs, il faut reconnaître que...* || *Par ailleurs*, d'un autre côté, d'autre part, en outre.

AILLOLI n. m. → AÏOLI.

AIMABLE adj. Qui cherche à plaire; bienveillant, sociable.

AIMABLEMENT adv. Avec amabilité.

AIMANT, **E** adj. Porté à aimer; affectueux.

AIMANT n. m. (gr. *adamas*, diamant). Oxyde naturel de fer qui attire le fer et quelques autres métaux. || Matériau ou dispositif servant à produire un champ magnétique extérieur.

AIMANTATION n. f. Action d'aimer.

AIMANTER v. t. Communiquer à un corps la propriété de l'aimant.

AIMER v. t. (lat. *amare*). Avoir de l'amour, de l'affection, du goût, de l'inclination pour qqn, qqch. || En parlant des plantes, se développer particulièrement dans : *la betterave aime les terres profondes*. ♦ *Aimer ou aimer à* (avec un inf.), *aimer que* (+ subj.), avoir du plaisir à : *aimer danser*; *aimer à lire*; *il aime qu'on le flatte*. || *Aimer mieux*, préférer.

AIN, riv. du Jura, affl. du Rhône (r. dr.); 200 km.

AIN (dép. de l') [01], dép. de la Région Rhône-Alpes; 5 762 km²; 418 516 h. Ch.-l. *Bourg-en-Bresse*. 4 arr. (*Belley*, *Bourg-en-Bresse*, *Gex*, *Nantua*), 43 c., 419 comm.

AÏNE n. f. Baguette sur laquelle on enfila par la tête les harengs à fumer.

AÏNE n. f. (lat. *ingen*). Partie du corps entre le haut de la cuisse et le bas-ventre. || Pli de flexion de la cuisse sur l'abdomen.

AÏNÉ, **E** adj. et n. (anc. fr. *ainz*, avant, et *né*). Né le premier. || Plus âgé qu'un autre : *il est mon aîné de trois ans*.

AÏNESSE n. f. Priorité d'âge entre frères et sœurs. ♦ *Droit d'aînesse*, droit qu'avait l'aîné de prendre dans la succession des parents plus que les autres enfants.

AÏNOU [ainu] n. m. Langue des Aïnous.

AÏNOUS, population autochtone d'Hokkaidô, de Sakhaline et des Kouriles.

AINSI adv. (de *si*, lat. *sic*). De cette façon : *ainsi va le monde*; *ainsi soit-il* (formule qui termine ordinairement les prières). || De même : *comme le soleil éclaire les ténèbres, ainsi l'étude éclaire l'ignorance*. || Par conséquent : *ainsi je conclus que...* ♦ loc. conj. *Ainsi que*, de la manière que, comme.

AÏOLI ou **AÏLOLI** [ajoli] n. m. (mot prov.). Coulis d'ail pilé avec de l'huile d'olive.

AIR n. m. (lat. *aer*, mot gr.). Gaz qui

forme l'atmosphère. || Vent léger, air en mouvement. ● *Air comprimé*, air dont on a réduit le volume par compression, pour en augmenter la pression, en vue de son utilisation lors de sa détente. || *Air liquide*, air qui, sous l'action d'une succession de compressions et de détentes, a été amené à l'état liquide. || *Armée de l'air*, nom donné en France depuis 1934 à l'aviation militaire. || *Donner de l'air*, aérer. || *École de l'air*, *École militaire de l'air*, écoles de formation des officiers de l'armée de l'air à Salon-de-Provence. || *En l'air*, en haut, au-dessus de la tête. || *Être dans l'air*, faire l'objet de nombreuses conversations, de discussions. || *Être, mettre en l'air*, en désordre. || *Le grand air*, l'air qu'on respire au-dehors. || *Mal de l'air*, ensemble de troubles (anxiété, sueurs froides, vomissements, etc.) qui apparaissent chez certaines personnes en avion. || *Prendre l'air*, se promener au grand air; s'envoler, en parlant d'un avion. || *Promesses, paroles, contes en l'air*, sans réalité. || *Tête en l'air*, personne étourdie. ◆ pl. L'étendue de l'atmosphère.

AIR n. m. Manière d'être, d'agir. ● *Avoir l'air*, paraître. (L'accord de l'adj. attribut se fait avec le sujet quand il s'agit de noms de choses : *cette poire a l'air bonne*. S'il s'agit de personnes, l'accord se fait avec le sujet ou avec le mot *air* : *cette femme a l'air intelligente ou intelligent*.) || *N'avoir l'air de rien*, ne pas se faire remarquer; paraître insignifiant, facile. || *Prendre des airs*, de grands airs, affecter des manières au-dessus de son état.

AIR n. m. (it. *aria*). Mélodie vocale ou instrumentale, autonome ou insérée dans une composition musicale.

AIR, massif montagneux du Sahara méridional (Niger).

AIRAIN n. m. (lat. *aes, aeris*). Ancien alliage à base de cuivre. ● *D'airain* (Litt.), dur et imputoyable.

AIRE n. f. (lat. *area*, surface unie). Surface de terrain. || Domaine où s'étend l'action, l'influence d'une personne, d'une collectivité. || Nid des oiseaux de proie. || *Math*. Mesure d'une surface limitée par des lignes. ● *Aire culturelle*, ensemble géographique regroupant des sociétés dont la culture matérielle, la langue, l'organisation sociale présentent des traits communs.

voir illustration p. 22

AIRELLE n. f. (de *airelo*, mot cévenol). Arbrisseau montagnard, à baies rouges ou noires rafraîchissantes. || Fruit de cet arbrisseau.

AIRE-SUR-L'ADOUR, ch.-l. de c. des Landes, sur l'Adour; 7216 h. Aéronautique.

AIRE-SUR-LA-LYS, ch.-l. de c. du Pas-de-Calais, sur la Lys; 10012 h.

Air France, compagnie française de transports aériens internationaux.

AISANCE n. f. (lat. *adjacentia*, environs). Facilité dans les actions, les manières, le langage. || Situation de fortune qui permet le bien-être. ● *Lieux, cabinets d'aisances*, destinés aux besoins naturels (vx).

AISE adj. *Être bien aise de, que* (Litt.), être content de, que.

AISE n. f. (lat. *adjacens*, situé auprès). À l'aise, sans gêne. || *En prendre à son aise* (Fam.), ne faire que ce qui plaît. || *Être mal à son aise*, avoir un sentiment de gêne. || *Se mettre à l'aise, à son aise*, se mettre en tenue plus simple enlevant des vêtements superflus. ◆ pl. Commodités de la vie; bien-être.

AISÉ, E adj. Facile. || Qui a une certaine fortune.

AISEMENT adv. Facilement; avec aisance.

AISNE [ɛn], riv. du Bassin parisien, affl. de l'Oise (r. g.); 280 km.

AISNE (dép. de l') [02], dép. de la Région Picardie; 7369 km²; 533 970 h. Ch.-l. Laon. 5 arr. (Château-Thierry, Laon, Saint-Quentin, Soissons, Vervins), 42 c., 817 comm.

AISSELLE n. f. (lat. *axilla*). Cavité qui se trouve au-dessous de l'épaule, entre l'extrémité supérieure du bras et le thorax.

AIUN (El-), v. du Sahara occidental.

AIX (île d'), île française dépendant du dép. de la Charente-Maritime; 210 h.

AIX-EN-PROVENCE, ch.-l. d'arr. des Bouches-du-Rhône; 124 550 h. Centre universitaire et touristique. Cathédrale Saint-Sauveur (XI^e-XII^e s.). Victoire de Marius sur les Teutons (102 av. J.-C.).

AIX-LA-CHAPELLE, en allem. *Aachen*, v. d'Allemagne (Rhénanie-du-Nord-Westphalie); 240 000 h. Centre commercial, industriel, universitaire et thermal. Lieu de couronnement des empereurs germaniques. Un traité y est signé en 1668, qui met fin à la guerre de Dévolution*; un autre, en 1748, termine la guerre de la Succession* d'Autriche.

AIX-LES-BAINS, ch.-l. de c. de la Savoie, sur la rive est du lac du Bourget; 23 534 h. Station thermale. Tourisme.

AJJACCIO, ch.-l. de la Région Corse et du dép. de la Corse-du-Sud, sur la côte ouest de l'île; 55 279 h.

AJANTĀ (monts), montagnes de l'Inde, dans le nord du Deccan. Sanctuaires bouddhiques (II^e s. av. J.-C. - début VII^e s. apr. J.-C.).

AJISTE adj. et n. Membre du mouvement des Auberges de la jeunesse.

AJMER, v. de l'Inde (Rājasthān); 374 000 h.

AJONC [aʒɔ̃] n. m. (d'un patois de l'Ouest). Arbrisseau à feuilles épineuses et à fleurs jaunes, croissant sur les sols siliceux, telles les landes de Bretagne.

AJOURÉ, E adj. Percé ou orné de jours.

AJOURER v. t. Pratiquer des ouvertures, des jours.

AJOURNÉ, E n. et adj. Candidat renvoyé à une autre session d'examen. ◆ n. m. Jeune homme renvoyé à un nouvel examen médical en vue de son appel au service national.

AJOURNEMENT n. m. Renvoi à une date ultérieure.

AJOURNER v. t. Renvoyer à un autre jour. ● *Ajourner un candidat*, le renvoyer à une autre session d'examen.

AJOUT n. m. Ce qui est ajouté.

AJOUTER v. t. (lat. *juxta*, auprès de). Joindre une chose à une autre; mettre en plus. || Dire en plus. ● *Ajouter foi*, croire. ● *s'ajouter v. pr.* [à]. Venir en plus.

AJUSTAGE n. m. Action de donner aux monnaies le poids légal. || Joint. || Ensemble des opérations de finition faites manuellement pour donner à plusieurs pièces d'un ensemble des dimensions relatives telles qu'après montage cet ensemble fonctionne correctement.

AJUSTÉ, E adj. Se dit d'un vêtement serré au buste et à la taille par des pinces.

AJUSTEMENT n. m. Action d'ajuster qqch, adaptation. || Résultats des opérations d'ajustage; degré de liberté ou de serrage entre deux pièces assemblées.

AJUSTER v. t. (de *juste*). Adapter exactement. || Resserrer un vêtement ample par des pinces. || Tracer et façonner des métaux à la main, d'après un plan et en se servant d'un certain nombre d'outils. || Prendre pour cible. || Arranger, disposer avec soin.

AJUSTEUR n. m. Ouvrier capable de réaliser, à partir de la matière brute ou usinée, des pièces mécaniques.

AKABA → *AQABA*.

AKADEMGORODOK, v. d'U.R.S.S., en Sibérie, près de Novossibirsk. Centre de recherches scientifiques.

AKBAR (1542-1605), empereur moghol de l'Inde (1556-1605).

AKÈNE ou **ACHAÏNE** n. m. (a priv., et gr. *khaïnein*, ouvrir). Bot. Fruit sec à une seule graine (gland, noisette).

AKHMATOVA (Anna), poétesse soviétique (1889-1966).

AKINARI (Ueda Akinari, dit), écrivain japonais (1734-1809).

AKKAD, État de la basse Mésopotamie (v. 2325-2160 av. J.-C.), fondé par Sargon.

AKKADIEN, ENNE adj. et n. D'Akkad.

AKKADIEN n. m. Langue sémitique ancienne parlée en Mésopotamie.

Akosombo

AKOSOMBO, localité du Ghana; barrage sur la Volta.

AKRON, v. des États-Unis (Ohio), près du lac Érié; 237 000 h. Industrie du caoutchouc.

AKSOUM ou **AXOUM**, v. d'Éthiopie, jadis cap. du royaume de ce nom (1^{er}-IX^e s.); 14 000 h.

AKUTAGAWA RYŪNOSUKE, écrivain japonais (1892-1927).

AKVAVIT n. m. → AQUAVIT.

ALABAMA, État du sud des États-Unis; 133 915 km²; 3 890 000 h. Cap. *Montgomery*.

ALAGOAS, État du nord-est du Brésil; 1988 000 h. Cap. *Maceió*.

ALAIN (Émile CHARTIER, dit), essayiste français (1868-1951).

ALAIN-FOURNIER (Henri Alban FOURNIER, dit), romancier français (1866-1914); il a écrit *le Grand Meaulnes*.

ALAINS, Barbares qui envahissent la Gaule en 406.

Aires de quelques surfaces.

(A = aire;

a = apothème ou côté;

B, b = grande et petite base;

a, b = grand et petit axe [de l'ellipse];

D, d = grande et petite diagonale;

h = hauteur;

p = périmètre;

R = rayon.)

ALAISE ou **ALÈSE** n. f. (lat. *latus*, large). Drap plié ou toile imperméable que l'on place sous le corps d'un malade ou d'un enfant en bas âge.

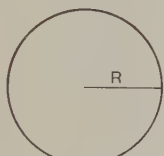
ALAMANS, tribus germaniques vaincues par Clovis (496).

ALAMBIC [-bik] n. m. (ar. *al-anbiq*). Appareil pour distiller.

ALAMBIQUÉ, E adj. Raffiné jusqu'à être obscur.

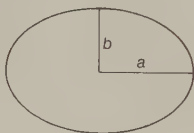
ALAMEIN (El-), localité d'Égypte, à 100 km à l'ouest d'Alexandrie. Victoire de Montgomery sur les troupes germano-italiennes (oct. 1942).

ALANGUIR [alôgir] v. t. Abattre l'énergie, affaiblir. ♦ s'alanguir v. pr. Perdre de son énergie.



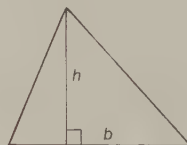
disque

$$A = \pi \times R^2$$



ellipse

$$A = \pi \times ab$$



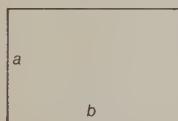
triangle

$$A = \frac{b \times h}{2}$$



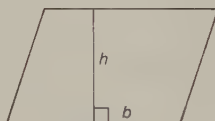
carré

$$A = a^2$$



rectangle

$$A = a \times b$$



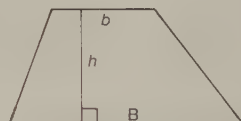
parallélogramme

$$A = b \times h$$



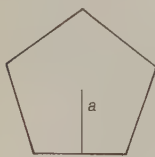
losange

$$A = \frac{D \times d}{2}$$

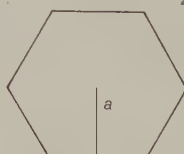


trapèze

$$A = \frac{(B + b) \times h}{2}$$



pentagone



hexagone



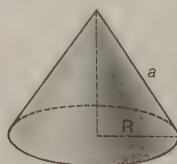
octogone

$$\text{polygones réguliers } A = p \times \frac{a}{2}$$



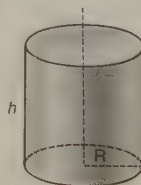
sphère

$$A = 4 \pi R^2$$



cône de révolution

$$A = \pi R \times a$$



cylindre de révolution

$$A = 2 \pi R \times h$$

ALARCÓN (Pedro Antonio DE), écrivain espagnol (1833-1891).

ALARIC I^{er} (v. 370-410), roi des Wisigoths (396-410). Il pille Rome. — **ALARIC II**, roi des Wisigoths en 484, battu et tué par Clovis à Vouillé, en 507.

ALARMENT, E adj. Qui effraie, inquiète.

ALARME n. f. (it. *all'arme*, aux armes!). Signal annonçant la présence de l'ennemi ou l'existence d'un danger. || Vive inquiétude à l'approche d'un danger.

ALARMER v. t. Causer de l'inquiétude, de la peur. ♦ s'alarmer v. pr. S'effrayer.

ALARMISTE adj. et n. Qui tend à inquiéter.

ALASKA, État des États-Unis, partie nord-ouest de l'Amérique, traversée par le cercle polaire; 1 530 700 km²; 480 000 h. Cap. Juneau. Pétrole.

ÁLAVA, l'une des prov. basques de l'Espagne; 258 000 h. Ch.-l. Vitoria.

'ALAWÎTES (dynastie des), dynastie régnant au Maroc depuis 1659.

ALBACETE, v. d'Espagne, ch.-l. de prov. au sud-est de Madrid; 116 000 h.

ALBANAIS, E adj. et n. D'Albanie.

ALBANAIS n. m. Langue indo-européenne parlée en Albanie.

ALBANIE, État de la péninsule des Balkans, au sud de la Yougoslavie; 29 000 km²; 3 200 000 h. Cap. Tirana. Langue : *albanais*.

● **GÉOGRAPHIE**. Les montagnes occupent la majeure partie du pays ont perdu leur importance au profit des plaines littorales au climat méditerranéen, mises en culture (tabac, coton). La population, qui a un très fort taux de natalité, est surtout rurale, malgré le développement industriel (ressources minières).

● **HISTOIRE**. Province romaine (Illyrie), ottomane au xvi^e s. indépendante (1912), royaume avec Zog I^{er} (1928), elle devient république socialiste en 1946 avec Enver Hoxha, puis, en 1985, Ramiz Alia.

ALBANY, v. des États-Unis, cap. de l'État de New York, sur l'Hudson; 102 000 h.

ALBÂTRE n. m. (lat. *alabastrum*). Variété de gypse translucide, utilisée en sculpture.

ALBATROS [-tros] n. m. (portug. *alcatraz*). Oiseau palmipède des mers australes, très vorace.

ALBE la Longue, ville du Latium. Détruite par Rome à la suite du combat des Horaces et des Curiaces.

ALBE (duc D'), général de Charles Quint et de Philippe II (1508-1582), gouverneur des Pays-Bas (1567-1573).

ALBEE (Edward), dramaturge américain, né en 1928, auteur de *Qui a peur de Virginia Woolf*?

ALBÉNIZ (Isaac), compositeur espagnol (1860-1909), auteur d'*Iberia*.

Albert (*canal*), canal de Belgique reliant l'Escaut et la Meuse.

ALBERT (*lac*) → **MOBUTU** (*lac*).

ALBERT le Grand (*saint*), théologien et philosophe sou¹ (v. 1193-1280).

ALBERTA, prov. de l'ouest du Canada; 661 185 km²; 2 238 000 h. Cap. Edmonton. Pétrole et gaz naturel. Céréales.

ALBERTI (Leon Battista), humaniste et architecte florentin (1404-1472).

ALBERTI (Rafael), poète espagnol né en 1902.

ALBERT I^{er} (1875-1934), roi des Belges (1909-1934). Il lutte vaillamment contre les Allemands en 1914.

ALBERT I^{er} (1848-1922), prince de Monaco (1889-1922), fondateur de l'Institut océanographique de Paris et du Musée océanographique de Monaco.

ALBERTVILLE, ch.-l. d'arr. de la Savoie, au confluent de l'Isère et de l'Arly; 17 537 h.

ALBI, ch.-l. du dép. du Tarn, sur le Tarn; 48 341 h. Cathédrale fortifiée (XIII^e-XV^e s.). Métallurgie. Textiles artificiels. Verrerie. Centrale thermique.

ALBIGEOIS, E adj. et n. De la ville d'Albi.

ALBIGEOIS ou **CATHARES**, hérétiques du midi de la France (XII^e s.), contre lesquels le pape Innocent III ordonne une croisade (1209-1229).

ALBINISME n. m. (lat. *albus*, blanc). Absence congénitale et héréditaire de la matière colorante de la peau et des poils, qui sont d'un blanc mat, tandis que les yeux sont rougeâtres.

ALBINOS [-nos] n. (esp. [*negros*] *albinos*, [nègres] blancs). Individu atteint d'albinisme.

ALBION (*plateau d'*), plateau calcaire du sud-est de la France, à l'est du Ventoux. Base de missiles balistiques.

ÅLBORG, port du Danemark, dans le nord du Jylland; 154 600 h.

ALBUM n. m. (all. *Album*; mot lat.). Cahier cartonné ou relié destiné à recevoir des dessins, des photographies, des disques, etc.

ALBUMEN n. m. (mot lat.). Tissu riche en réserves nutritives, qui avoisine la plante chez certaines graines. (Ex. : *céréales*, *ricin*.)

ALBUMINE n. f. Substance organique azotée, visqueuse, soluble dans l'eau, coagulable par la chaleur, contenue dans le blanc d'œuf, le plasma, le lait.

ALBUMINURIE n. f. Présence d'albumine dans l'urine.

ALBUQUERQUE, v. des États-Unis (Nouveau-Mexique), sur le rio Grande; 332 000 h.

ALBUQUERQUE (Alfonso DE), naviga-

teur portugais (1453-1515); fondateur de la puissance portugaise des Indes.

ALCALI n. m. (ar. *al-qilyi*, la soude). Hydroxyde d'un métal alcalin, soude ou potasse. ● *Alcali volatil*, ammoniacque.

ALCALIN, E adj. Relatif aux alcalis. ● *Métaux alcalins*, métaux univalents (lithium, sodium, potassium) dont la combinaison avec l'oxygène donne un alcali.

ALCALIN n. m. Médicament qui renferme un alcali.

ALCALINO-TERREUX adj. m. Se dit des métaux du groupe du calcium (calcium, strontium, baryum et radium).

ALCALOÏDE n. m. Substance organique rappelant les alcalis par ses propriétés. (Divers alcaloïdes sont employés en thérapeutique : la morphine, l'atropine, etc.)

ALCHIMIE n. f. (ar. *al-kimiyā*). Chimie du Moyen Âge, qui cherchait un remède universel et tentait la transmutation des métaux.

ALCHIMISTE n. m. Celui qui s'occupe d'alchimie.

ALCIBIADE, général athénien (v. 450-404 av. J.-C.); il entraîne sa patrie dans l'expédition contre la Sicile (415).

ALCOBAÇA, localité du Portugal (Leiria); abbaye cistercienne (XII^e-XVIII^e s.).

ALCOOL n. m. (ar. *al-kuhl*, l'antimoine pulvérisé). Liquide obtenu par la distillation du vin et d'autres liquides fermentés. (L'alcool ordinaire est l'*alcool éthylique*, ou *éthanol*, C₂H₅OH. C'est un liquide incolore, qui bout à 78 °C et se solidifie à -112 °C.) || Toute boisson à base de ce liquide. || Composé chimique dont les propriétés sont analogues à celles de l'alcool v. in.

ALCOOLAT n. m. Résultat de la distillation de l'alcool sur une substance aromatique. (L'eau de Cologne est un alcoolat.)

ALCOOLÉMIÉ n. f. Présence d'alcool dans le sang.

ALCOOLIQUE adj. Qui par nature contient de l'alcool. || Qui concerne l'alcool. ♦ adj. et n. Qui boit avec excès et habituellement de l'alcool.

ALCOOLISATION n. f. Production ou addition d'alcool dans les liquides. || Intoxication chronique par l'alcool.

ALCOOLISÉ, E adj. Se dit d'une boisson qui contient de l'alcool, à laquelle on a ajouté de l'alcool.

ALCOOLISER v. t. Ajouter de l'alcool à un liquide. ♦ s'alcooliser v. pr. S'intoxiquer à l'alcool.

ALCOOLISME n. m. Abus des boissons alcooliques, entraînant des troubles physiologiques et psychiques.

ALCOOMÈTRE n. m. Aréomètre servant à mesurer, dans les vins et les liqueurs, la proportion d'alcool ou degré alcoolique.

ALCOOTEST n. m. Appareil portatif permettant d'évaluer l'impregnation éthylrique d'un sujet par la mesure de la teneur en alcool de l'air expiré.

ALCÔVE n. f. (esp. *alcoba*, mot ar.). Renforcement ménagé dans une chambre pour y placer le lit. || Partie de la chambre où les Précieuses tenaient salon au XVII^e s. ● *Histoire d'alcôve* (Litt.), histoire d'intimité conjugale ou intrigue galante.

ALCUIN, religieux (v. 735-804) chargé par Charlemagne de développer les écoles dans son empire.

ALDÉHYDE n. m. [*al[coo]l dehydrogenatum*]. Corps formé par déshydrogénation ou oxydation d'un alcool.

AL DENTE [*aldente*] loc. adj. inv. ou loc. adv. (it. *al dente*, à la dent). Se dit de certains aliments cuits de telle sorte qu'ils restent légèrement croquants sous la dent.

ALDERNEY → AURIGNY.

ALÉA n. m. (lat. *alea*, coup de dé). Événement dépendant d'un hasard défavorable; risque.

ALÉATOIRE adj. Qui repose sur un événement incertain; hasardeux, problématique. || Se dit d'une quantité variable qui peut prendre une valeur quelconque d'un ensemble spécifié, avec une probabilité exprimant, pour cette valeur particulière, la fraction du nombre total de valeurs où elle pourra se présenter.

ALEXANDRE (Vicente), poète espagnol (1900-1984).

ALEMÁN (Mateo), écrivain espagnol (1547-1614).

ALÉMANIQUE adj. et n. Se dit de la Suisse de langue allemande et de ses dialectes.

ALEMBERT (Jean LE ROND D'), philosophe et mathématicien français (1717-1783). Il expose l'esprit scientifique de l'*Encyclopédie*. Il a laissé des travaux sur les équations différentielles et la mécanique.

ALENÇON, ch.-l. du dép. de l'Orne, sur la Sarthe; 32 526 h.

ALÈNE [*alen*] n. f. (mot germ.). Poinçon servant à percer le cuir pour le couder. || Lame d'acier très effilée pour couper le cuir.

ALÉNOIS adj. m. (de *orlenois*, orléonais) → CRESSON.

ALENTEJO, région du Portugal, au sud du Tage.

ALENTOUR adv. (de à l'entour). Aux environs. ● *D'alentour*, des environs.

ALENTOURS n. m. pl. Lieux qui avoisinent. ● *Aux alentours*, aux environs.

ALÉOUTIENNES (*îles*), archipel prolongé vers le S.-O. la péninsule de l'Alaska.

ALEP, v. du nord-ouest de la Syrie; 1 308 000 h.

ALEPH n. m. Première lettre de l'alphabet hébreu. || *Math.* Nombre cardinal caractérisant la puissance d'un ensemble.

ALÉRIA (*plaine d'*), plaine orientale de la Corse (Haute-Corse). Vins et fruits.

ALERTE adj. Prompt dans ses mouvements, agile, vif.

ALERTE n. f. (it. *all'erta*, sur la hauteur). Menace d'un danger. || Signal qui prévient de la menace d'un danger et invite à prendre les mesures nécessaires pour y faire face. ♦ interj. Debout! Attention!

ALERTEMENT adv. De façon alerte.

ALERTER v. t. Avertir qqn de se tenir prêt.

ALÈS, ch.-l. d'arr. du Gard, en bordure des Cévennes, sur le *Gardon d'Alès*; 44 343 h. En 1629, Richelieu y accorde un *Édit de grâce* aux protestants.

ALÉSAGE n. m. Régularisation très précise du diamètre intérieur d'un tube, d'un trou.

ALÈSE n. f. → ALAISE.

ALÉSER v. t. (anc. fr. *alaisier*, élargir). Mettre au diamètre exact l'intérieur d'un tube, d'un trou, etc.

ALÈSEUSE n. f. Machine à aléser.

ALÉSIA, place forte gauloise, où César a pris Vercingétorix (52 av. J.-C.), et qui domine probablement Alise-Sainte-Reine.

ALEVIN n. m. (lat. *allevare*, élever). Très jeune poisson, servant à peupler les étangs ou les rivières.

ALEXANDER (Harold), maréchal britannique (1891-1969).

ALEXANDRE le Grand (356-323 av. J.-C.), roi de Macédoine (336-323), fils de Philippe II. Il soumet les Grecs et les mène contre les Perses de Darios III, qu'il vainc au Granique (334) et à Issos (333), prend Tyr et l'Égypte, où il fonde Alexandrie; ayant passé le Tigre et l'Euphrate, il bat les Perses à Arbèles (331), prend Babylone et Suse, brûle Persépolis et atteint l'Indus. Il revient à Babylone où il meurt. Son empire ne lui a pas survécu.

ALEXANDRE I^{er} Pavlovitch (1777-1825), empereur de Russie (1801-1825), fils de Paul I^{er}. Il lutte contre Napoléon I^{er} (1813), et inspire la Sainte-Alliance. — **ALEXANDRE II** (1818-1881), empereur de Russie (1855-1881), fils de Nicolas I^{er}, abolit le servage (1861). — Son fils **ALEXANDRE III** (1845-1894), empereur de Russie (1881-1894), signe l'alliance avec la France (1894).

ALEXANDRE I^{er} KARADJORDJEVIĆ (1888-1934), roi de Yougoslavie; assassiné à Marseille.

ALEXANDRE JAGELLON (1461-1506), roi de Pologne (1501-1506).

ALEXANDRE NEVSKI (v. 1220-1263), grand-prince de Vladimir (1252-1263). Il bat les Suédois (1240), puis les chevaliers Porte-Glaive (1242).

ALEXANDRIE, port d'Égypte, à l'ouest du delta du Nil; 2 719 000 h. Centre commercial et industriel. Fondée par Alexandre le Grand (331 av. J.-C.), cette ville a été l'un des principaux foyers de la civilisation hellénistique.

ALEXANDRIN, E adj. et n. D'Alexandrie d'Égypte. ● *Art alexandrin*, art délicat et pittoresque dont Alexandrie fut le foyer principal à partir du III^e s. av. J.-C.

ALEXANDRIN n. m. (de *li Romans d'Alexandre*, poème du XII^e s.). Vers de douze syllabes. (Ex. : *On a sou-vent besoin d'un plus pe-tit que soi*.)

ALEXIS, nom de quatre empereurs d'Orient, dont ALEXIS I^{er} COMNÈNE (1081-1118) et ALEXIS III ANGE (1195-1203).

ALEXIS MIKHAILOVITCH (1629-1676), tsar de Russie (1645-1676).

ALEZAN, E adj. et n. (esp. *alazan*, mot ar.). Se dit d'un cheval dont la robe et les crins sont jaune rougeâtre.

ALFA n. m. (ar. *halfā*). Herbe d'Afrique du Nord et d'Espagne, appelée aussi *spart* ou *sparte*, employée dans la fabrication des cordages, des espadrilles, des tissus grossiers, des papiers d'imprimerie, etc.

ALFIERI (Vittorio), écrivain italien (1749-1803), auteur de tragédies.

ALFÖLD, vaste plaine de la Hongrie, entre le Danube et la Roumanie.

ALFORTVILLE, ch.-l. de c. du Val-de-Marne, au sud-est de Paris; 36 252 h.

ALFRED le Grand (*saint*) [v. 849-899], roi du Wessex à partir de 878, il repousse les Danois et amorce l'unification de l'Angleterre.

ALFVÉN (Hannes), physicien suédois, né en 1908. Il découvre les ondes qui se propagent dans la magnétosphère.

ALGARADE n. f. (esp. *algarada*, escarmouche, mot ar.). Discussion vive et inattendue, dispute.

ALGARVE, extrémité méridionale du Portugal.

ALGÈBRE n. f. (ar. *al-djabr*, la réduction). Science du calcul des grandeurs représentées par des lettres affectées du signe + ou du signe -. ● *Algèbre de Boole*, algèbre créée par Boole et fondée sur l'étude des relations logiques. || C'est de l'*algèbre* (Fam.), c'est difficile à comprendre.

ALGÈBRIQUE adj. Relatif à l'algèbre. ● *Entier algébrique*, nombre algébrique défini à l'aide d'un polynôme dans lequel le terme de degré le plus élevé a pour coefficient l'unité.

ALGER, cap. de l'Algérie, ch.-l. de



Le vieux port et la vieille ville d'Alger. (P. Tétrin)

wilaya; 2 600 000 h. Centre commercial, intellectuel et industriel.

ALGÉRIE, État d'Afrique du Nord, sur la Méditerranée, entre le Maroc à l'ouest et la Tunisie à l'est; 2 380 000 km²; 24,9 millions d'h. Cap. Alger. Langues : arabe et français.

● **GÉOGRAPHIE**. Le Sahara occupe la majeure partie de l'Algérie et lui fournit ses richesses principales, le pétrole et le gaz naturel. La population vit dans le Nord, où deux chaînes montagneuses (Atlas tellien et Atlas saharien) enserrant de hautes plaines. Les grandes villes, situées sur la côte, s'accroissent rapidement. Le secteur agricole ne couvre plus les besoins du pays.

● **HISTOIRE**. Conquise par les Arabes après 647, malgré la résistance des Berbères, elle est soumise par les Turcs au XIV^e s. En 1830, les Français occupent Alger et conquièrent le pays malgré la résistance d'Abd el-Kader; la colonisation est ponctuée de révoltes. En 1954, les Algériens se soulèvent; la guerre s'achève par les accords d'Évian (1962). Un million de Français quittent l'Algérie; un régime socialiste s'installe avec Boumedienne (1965-1978), auquel succède Chadli.

ALGÉRIEN, ENNE adj. et n. D'Algérie.

ALGÉROIS, E adj. et n. D'Alger.

ALGÉSIRAS, port d'Espagne (Andalousie), sur le détroit de Gibraltar; 85 000 h. Conférence internationale (1906) au sujet du Maroc.

ALGIE n. f. (gr. *algos*). Douleur, quels qu'en soient la cause, le siège, les caractères.

ALGONKINS, peuple indien de l'Amérique du Nord.

ALGORITHME n. m. (de *al-khârezmî*, médecin ar.). Processus de calcul per-

mettant d'arriver à un résultat final déterminé.

ALGUE n. f. (lat. *alga*). Végétal à chlorophylle sans racines ni vaisseaux, qui vit dans l'eau de mer, dans l'eau douce, ou au moins dans l'air humide, comme la laminaire, la coralline, le kelp.

voir illustration p. 26

Alhambra, résidence des rois maures à Grenade (XIII^e-XIV^e s.).

'ALÎ, époux de Fâtima et gendre de Mahomet; quatrième calife (de 656 à 661).

ALIAS adv. (mot lat.). Autrement dit, en d'autres termes : *Poquelin, alias Molière*.

ALIBI n. m. (mot lat. signif. *ailleurs*). Moyen de défense d'une personne qui prouve sa présence, au moment du crime ou du délit dont elle est accusée, en un lieu différent de celui où il a été commis. || Excuse quelconque.

ALICANTE, port d'Espagne, ch.-l. de prov. sur la Méditerranée; 246 000 h. Vins.

'ALIDES, descendants de 'Alî et de Fâtima, fille de Mahomet.

ALIÉNATION n. f. Action de céder, de livrer volontairement. || Situation du travailleur qui est dépossédé du produit de son travail, dans lequel il ne se reconnaît plus. || *Aliénation mentale*, folie.

ALIÉNÉ, E n. Autrefois, malade mental pouvant être l'objet d'une mesure d'internement.

ALIÉNER v. t. (lat. *alienare*) [conj. 5]. Vendre, céder. || Abandonner volontairement. || Éloigner, détourner de qqn.

ALIÉNOR D'AQUITAINE (1122-1204). Elle épouse (1137) Louis VII, roi de

France, qui la répudie (1152), et se remarie à Henri Plantagenêt.

ALIGNEMENT n. m. Action d'aligner, de s'aligner. || Ensemble de menhirs implantés en lignes parallèles. || Limite latérale des voies et places publiques, généralement fixée par un règlement administratif et grevant d'une servitude les propriétés riveraines.

ALIGNER v. t. Mettre sur une ligne droite; mettre en ordre. || Adapter qqch en le mettant au même niveau. ♦ *s'aligner* v. pr. Se ranger, être rangé sur une même ligne. || S'adapter, se conformer à une autorité, se régler sur qqn.

ALIGOTÉ adj. et n. m. (anc. fr. *harigoter*, déchirer). Se dit d'un cépage blanc de Bourgogne; vin issu de ce cépage.

ALIMENT n. m. (lat. *alere*, nourrir). Tout ce qui sert de nourriture.

ALIMENTAIRE adj. Relatif à l'alimentation. || Fait dans un but purement lucratif. ♦ *Pension alimentaire*, pension destinée à assurer la subsistance d'une personne et de sa famille.

ALIMENTATION n. f. Action d'alimenter; ce qui sert à alimenter. || Approvisionnement d'une arme à feu en munitions, d'un moteur en combustible, etc.

ALIMENTER v. t. Fournir des aliments. || Approvisionner, pourvoir de ce qui est nécessaire au fonctionnement. ♦ *Alimenter la conversation*, l'entretenir.

ALINÉA n. m. (lat. *ad lineam*, à la ligne). Dans un texte, ligne dont le premier mot est en retrait et annonçant le commencement d'un paragraphe; passage entre deux retrais.

ALISE n. f. (mot gaul.). Fruit rouge de l'alisier, aigreur et d'un goût agréable.

ALISIER n. m. Arbre du groupe des sorbiers, à feuilles lobées et à fleurs blanches, dont le bois est utilisé en ébénisterie.

ALITEMENT n. m. Action de s'aliter.

ALITER v. t. Forcer à garder le lit. ♦ *s'aliter* v. pr. Garder le lit, par suite de maladie.

ALIZÉ adj. et n. m. (esp. *alios*). Se dit de vents réguliers qui soufflent constamment sur près du tiers de la surface du globe, des hautes pressions subtropicales vers les basses pressions équatoriales. (L'alizé de l'hémisphère Nord souffle du nord-est vers le sud-ouest, l'alizé de l'hémisphère Sud, du sud-est vers le nord-ouest.)

ALLÂH, dieu unique de l'islam.

ALLÂHABÂD, v. de l'Inde, sur le Gange; 642 000 h. Centre religieux.

ALLAITEMENT n. m. Action d'allaiter.

ALLAITER v. t. Nourrir de lait.

ALLANT, E adj. *Litt.* Qui a de l'entrain.

ALLANT n. m. Entrain, ardeur.

alléchant

ALLÉCHANT, **E** adj. Appétissant, attirant.

ALLÉCHER v. t. (lat. *allectare*) [conj. 5]. Attirer en flattant le goût, l'odorat. || Attirer par l'espérance, par le plaisir; séduire.

ALLÉE n. f. (de *aller*). Chemin bordé d'arbres, de haies, de plates-bandes. || Passage entre des rangées de chaises, de bancs. ● *Allées et venues*, démarches, trajets en tous sens.

ALLÉGATION n. f. (lat. *allegatio*). Citation d'un fait; affirmation, assertion.

ALLÉGEANCE n. f. (angl. *allegiance*). Hist. Obligation de fidélité et d'obéissance envers une nation, un souverain.

ALLÈGEMENT n. m. Diminution de poids, de charge.

ALLÉGER v. t. (lat. *levis*, léger) [conj. 1 et 5]. Rendre plus léger, moins lourd.

ALLÉGORIE n. f. (gr. *allegoria*). Expression d'une idée par une image, un tableau, un être vivant, etc. || Œuvre littéraire ou artistique utilisant cette forme d'expression.

ALLÉGORIQUE adj. Relatif à l'allégorie.

ALLÈGRE adj. (lat. *alacer*, vi). Plein d'un entrain joyeux.

ALLÈGREMENT adv. De façon allègre.

ALLÉGRESSE n. f. Grande joie qui se manifeste extérieurement.

ALLEGRETTO [alegreto] adv. (mot it.). Mus. Moins vite qu'*allegro*.

ALLÈGRETTO n. m. (pl. *allégrettos*). Morceau de musique exécuté *allegretto*, dans une rythmique légère.

ALLEGRO [-le-] adv. (mot it.). Mus. Vivement et gaiement.

ALLÈGRO n. m. (pl. *allégros*). Morceau de musique exécuté *allegro*.

ALLÉGUER v. t. (lat. *allegare*) [conj. 5]. Mettre en avant; prétexter.

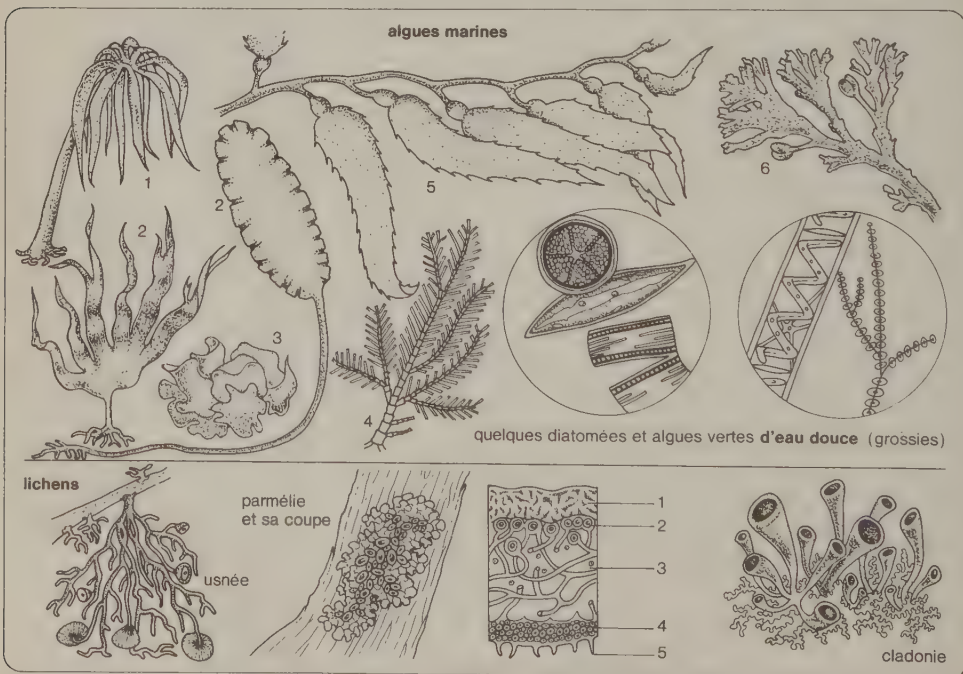
ALLÉLUIA [aleluja] interj. (mot hébreu, signif. louez Yahvé, qui marque l'allégresse). Acclamation liturgique juive et chrétienne.

ALLEMAGNE, en all. *Deutschland*, État d'Europe; 356 000 km²; 78,2 millions d'h. Cap. Berlin; langue : allemand; monnaie : *Deutsche Mark*. Le pays est constitué de 16 États (les Länder) : Bade-Wur-

temberg, Bavière, Berlin, Brandebourg, Brême, Hambourg, Hesse, Mecklembourg-Poméranie occidentale, Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Rhénanie-Palatinat, Sarre, Saxe, Saxe (Basse-), Saxe-Anhalt, Schleswig-Holstein et Thuringe.

GÉOGRAPHIE

L'Allemagne est l'État d'Europe (U.R.S.S. exclue) le plus peuplé et surtout le plus puissant économiquement, mais qui possède donc une structure décentralisée. Celle-ci est l'héritage d'un morcellement politique ancien, partiellement à l'origine du grand nombre de villes dont, après Berlin, Hambourg, Munich, Cologne, Francfort, Stuttgart, Brême, Leipzig, Dresde, Hanovre sont (avec celles de la Ruhr) les plus importantes. Entre elles, le réseau de communications est dense, ce qui ne signifie pas un niveau géographiquement égal de développement; la partie orientale (l'ancienne R.D.A.) doit combler son retard. Le Rhin reste l'élément de liaison entre les trois grandes régions naturelles occidentales : la zone alpine, les massifs hercyniens et la plaine du Nord. L'agriculture couvre pra-



Algues marines : 1. Palmier de mer; 2. Laminaires; 3. Laitue de mer; 4. Coralline; 5. Kelp géant; 6. Fucus.
Lichens : *Usnée* (sur les arbres); *Parmérie* (sur les pierres et les arbres).

[Coupe de la parmérie : 1. Ecorce supérieure; 2. Cellules vertes (algues); 3. Filaments (chamignons); 4. Ecorce inférieure; 5. Crampons.] *Cladonie* (dans la toundra).

tiquement les besoins. L'industrie trouve peu de matières premières sur place (houille [Ruhr] et lignite surtout) et importe du pétrole, du fer. Puissante dans les constructions mécaniques (automobiles) et électriques et dans la chimie, elle est fortement exportatrice.

HISTOIRE

L'Allemagne est née du partage de l'empire de Charlemagne au traité de Verdun (843), qui donne la Germanie à Louis le Germanique. Otton I^{er} le Grand, devenu roi d'Italie en 951, en se faisant couronner empereur par le pape à Rome en 962, fonde le Saint Empire romain germanique. Du XI^e au XIII^e s., les luttes des empereurs contre la papauté et leurs guerres en Italie affaiblissent le pouvoir impérial. Les princes allemands (maisons de Luxembourg, de Brandebourg, de Habsbourg) accroissent leur puissance, tandis que les villes (de la Hanse en particulier) prospèrent et que les chevaliers Teutoniques conquièrent les pourours de la Baltique. Au début du XVI^e s., la Réforme luthérienne brise, sous le règne de Charles Quint, l'unité religieuse de l'Allemagne : la paix d'Augsbourg (1555) consacre le triomphe du protestantisme en Allemagne du Nord. Favorisée par des empereurs catholiques, la Contre-Réforme aboutit à la guerre de Trente Ans (1618-1648). Les traités de Westphalie, qui la concluent, reconnaissent l'autonomie des princes (il existe alors 350 principautés allemandes). Face aux Habsbourg (constamment élus à la dignité impériale à partir de 1438) se dressent alors les Hohenzollern, ducs de Brandebourg et, à partir de 1701, rois de Prusse : Frédéric II de Prusse (1740-1786) devient le prince allemand le plus puissant. Au XIX^e s., les guerres napoléoniennes entraînent la réduction du nombre des États allemands et la disparition du Saint Empire romain germanique (1806). Le congrès de Vienne crée une Confédération germanique réunissant sous l'Autriche 39 États allemands autonomes, que la Prusse entreprend d'unifier à son profit. Si le Parlement de Francfort, réuni en 1848, ne parvient pas à établir une constitution unitaire, Guillaume II de Prusse, secondé par Bismarck, élimine l'Autriche avec la victoire de Sadowa (1866). Une Confédération de l'Allemagne du Nord, dominée par la Prusse, est alors créée, prélude à la proclamation de l'Empire allemand (II^e Reich) en 1871, dont le roi de Prusse devient l'empereur. Après la chute de Bismarck en 1890, Guillaume II entraîne l'Allemagne vers la Première Guerre mondiale. La défaite de 1918 le contraint à abdiquer. La république de Weimar, proclamée en 1919, ne résiste pas à la poussée du national-socialisme. Hitler, appelé comme chancelier en 1933, établit une dictature

(III^e Reich) et mène une politique d'annexions qui conduit à la Seconde Guerre mondiale. Vaincue en 1945, perdant ses territoires à l'est d'une ligne Oder/Neisse, l'Allemagne est occupée par les Alliés et divisée en quatre zones.

En 1949, les trois zones occupées par les Américains, les Britanniques et les Français fusionnent et s'érigent en République fédérale d'Allemagne (R.F.A.) et la zone d'occupation soviétique devient la République démocratique allemande* (R.D.A.). Chacun des deux États allemands se donne pour but de refaire l'unité allemande à son profit. La R.F.A. connaît une croissance économique importante. Le chancelier Adenauer (1949-1963) la fait entrer dans le système d'alliances occidentales (O.T.A.N., Marché commun) et resserre les liens avec la France. Avec Willy Brandt (1969-1974), Helmut Schmidt (1974-1982), puis Helmut Kohl, l'Allemagne de l'Ouest cherche à améliorer ses relations avec les pays de l'Est. Ses rapports avec la République démocratique allemande se resserrent considérablement après les changements intervenus en R.D.A. en 1989. En 1990, les États (Länder) reconstitués en Allemagne de l'Est adhèrent à la R.F.A. L'union de l'Allemagne est proclamée le 3 octobre.

ALLEMAND, E adj. et n. D'Allemagne.

ALLEMAND n. m. Langue indo-européenne du groupe germanique, parlée en Allemagne, en Autriche.

ALLEMANDE (République démocratique), en all. *Deutsche Demokratische Republik*, nom porté par la partie orientale de l'Allemagne de 1949 à 1990.

HISTOIRE

En 1949, la zone occupée depuis 1945 par les Soviétiques s'érige en République démocratique allemande. Le pays, dirigé jusqu'en 1971 par Walter Ulbricht, entre dans le système d'alliances économiques (Comecon) et militaire (pacte de Varsovie) du bloc de l'Est. Après la répression des manifestations ouvrières de 1953, et pour stopper le départ de nombreux Allemands vers l'Ouest, les frontières sont fermées. En 1961, un mur est édifié autour du secteur est de Berlin. En 1989, un exode massif de citoyens est-allemands vers la R.F.A. et d'importantes manifestations populaires provoquent de profonds bouleversements : ouverture du mur de Berlin et de la frontière interallemande et, à l'intérieur, abandon de toute référence au rôle dirigeant du parti communiste. En 1990, les États (Länder) reconstitués sont intégrés à l'Allemagne de l'Ouest.

ALLENDE (Salvador), homme d'État chilien (1908-1973). Président de la République socialiste (1970-1973), il est renversé par un putsch et est assassiné.

ALLER v. i. (lat. *ambulare*, se promener, *vadere* et *ire*, aller) [conj. 6; auxil. être]. Se mouvoir d'un lieu à un autre. || Mener, conduire : *ce chemin va à Lyon*. || Marcher, fonctionner, agir. || Se porter : *comment allez-vous?* || Convenir, être adapté à : *cette robe vous va bien*. ● **Aller** (suivi d'un inf.), être sur le point de. || *Aller de soi, aller sans dire*, être évident. || *Allons! allez! val, impér.* pris comme interjections. || *Allons donc!* interj. marquant l'incrédulité, l'impatience. || *Il y va de, il s'agit de*. || *Se laisser aller*, ne pas se retenir. || *Y aller de, mettre en cause; entreprendre spontanément*. || *Y aller fort*, exagérer. ♦ *s'en aller* v. pr. Quitter un lieu. || Mourir; disparaître.

ALLER n. m. Voyage d'un endroit à un autre; billet qui permet de faire ce voyage.

ALLERGIE [alɛrʒi] n. f. État d'un individu qui, sensibilisé à une substance, y réagit ultérieurement d'une façon exagérée. || Hostilité à l'égard de qqn, de qqch.

ALLERGIQUE adj. Relatif à l'allergie.

ALLERGOLOGIE n. f. Étude de l'allergie et des maladies allergiques.

ALLIAGE n. m. Produit de caractère métallique résultant de l'incorporation d'un ou de plusieurs éléments à un métal.

ALLIANCE n. f. Union contractée entre plusieurs États; accord entre des personnes. || Union par mariage. || Anneau de mariage. || Combinaison entre des choses. ● *Alliance de mots*, rapprochement de deux mots contradictoires formant une expression originale. (Ex. : il n'ENTEND que le SILENCE.) || *Ancienne Alliance*, pacte que, selon la Bible, Dieu conclut avec Adam, Noé, Abraham et Moïse. || *Nouvelle Alliance*, la religion chrétienne et ses livres sacrés.

Alliance (Quadruple-), pacte formé en 1718 entre la France, la Grande-Bretagne, les Provinces-Unies et le Saint Empire romain germanique, pour le maintien du traité d'Utrecht.

Alliance (Quadruple-), pacte signé le 20 novembre 1815 entre l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie après la défaite de la France.

Alliance (Sainte-), pacte formé le 26 septembre 1815, au nom d'un idéal chrétien, par la Russie, l'Autriche et la Prusse, pour le maintien des traités de 1815 et en vue de réprimer les aspirations libérales et nationalistes en Europe.

Alliance (Triple-), pacte formé à La Haye par l'Angleterre, les Provinces-Unies et la Suède contre Louis XIV, en 1668.

Alliance (Triple-), accord encore connu sous le nom de *Triple*, constitué par l'adhésion de l'Italie, en 1882, à une alliance austro-germanique de 1879.

ALLIÉ, E adj. et n. Uni par union, traité. || Qui aide, appuie. ♦ n. m. pl. Pendant la

Première Guerre mondiale, ensemble des nations qui luttèrent contre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Turquie. Pendant la Seconde Guerre mondiale, ensemble des nations qui luttèrent contre les puissances de l'Axe. (Maj. en ce sens.)

ALLIER v. t. (lat. *alligare*). Combiner des métaux. || Associer une chose à une autre. || Unir par un engagement mutuel. ♦ s'allier v. pr. [à, avec]. S'unir.

ALLIER, riv. du Massif central, affl. de la Loire (r. g.); 410 km.

ALLIER (dép. de l') [03], dép. de la Région Auvergne, formé par le Bourbonnais; 7 340 km²; 369 580 h. Ch.-l. Moulins. 3 arr. (Montluçon, Moulins, Vichy), 35 c., 320 comm.

ALLIGATOR n. m. (angl. *alligator*, de l'esp. *el lagarto*, le lézard). Crocodile d'Amérique (jusqu'à 5 m de long).

ALLITÉRATION n. f. (lat. *ad*, et *littera*, lettre). Répétition des mêmes sonorités à l'initiale de plusieurs syllabes ou mots. Ex. : *Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes?*

ALLÔ! interj. servant d'appel téléphonique.

ALLOBROGES, peuple de la Gaule, qui habitait le Dauphiné et la Savoie.

ALLOCTAIRE n. Personne qui perçoit une allocation.

ALLOCATION n. f. (de *allouer*). Prestation en argent ou en nature. ♦ *Allocations familiales*, ensemble de prestations assurées aux familles chargées d'enfants.

ALLOCHTONE [alokton] adj. (gr. *allos*, autre, et *kthôn*, terre). Qui n'est pas originaire du pays où il habite. (Contr. AUTOCHTONE.)

ALLOCATION n. f. (lat. *adloqui*, haranguer). Discours de pu d'étendue.

ALLOGÈNE adj. et n. (gr. *allos*, autre, et *genos*, race). D'une autre origine que les autochtones.

ALLONGE n. f. Pièce pour allonger. || En parlant d'un boxeur, longueur des bras.

ALLONGÉ, E adj. Étiré, étendu en longueur. ♦ *Mine, figure allongée*, qui exprime la déconvenue.

ALLONGEMENT n. m. Augmentation de longueur ou de durée.

ALLONGER v. t. (conj. 1). Rendre plus long. || Étendre (un membre). ♦ *Allonger un coup*, l'asséner. || *Allonger le pas*, se hâter. || *Allonger une sauce*, y ajouter de l'eau ou du bouillon. || *Allonger une somme*, la donner. ♦ v. i. Les jours allongent, ils deviennent plus longs. ♦ s'allonger v. pr. Devenir plus long. || S'étendre.

ALLOPATHIE n. f. (gr. *allos*, autre, et *pathos*, maladie). Traitement des maladies avec des remèdes d'une nature contraire à ces maladies. (Contr. HOMÉOPATHIE.)

ALLOUER v. t. (lat. *locare*, louer). Accorder, attribuer une somme d'argent.

ALLUMAGE n. m. Action d'allumer. || Action d'enflammer, au moyen d'un brûleur ou d'une étincelle électrique, le mélange gazeux dans un moteur à explosion; dispositif assurant cette inflammation.

ALLUME-CIGARES n. m. inv. Dans une automobile, dispositif destiné à allumer les cigarettes ou les cigares.

ALLUME-FEU n. m. inv. Produit préparé pour allumer le feu.

ALLUME-GAZ n. m. inv. Petit instrument permettant d'allumer un appareil à gaz.

ALLUMER v. t. (lat. *luminare*, éclairer). Mettre le feu. || Rendre lumineux. || Éclairer un lieu. || Mettre en état de fonctionnement un appareil de chauffage, de radio, etc. ♦ *Allumer la guerre* (Litt.), la provoquer. ♦ s'allumer v. pr. S'enflammer. || Devenir lumineux, brillant. ♦ *Son regard s'allume*, devient brillant.

ALLUMETTE n. f. Petit brin de bois, de carton, ou petite mèche enduite de cire, dont l'une des extrémités est imprégnée d'une composition susceptible de s'enflammer par friction. || Gâteau feuilleté long et mince.

ALLUMEUR n. m. Dispositif qui sert à l'allumage d'un moteur, qui provoque la déflagration d'un engin explosif ou d'une charge explosive.

ALLUMEUSE n. f. Fam. Femme agui-chante.

ALLURE n. f. (de *aller*). Façon plus ou moins rapide de se mouvoir, d'agir. || Manière de se conduire, attitude; tournure. || Mode de progression d'un quadrupède, en particulier du cheval. (Les principales allures sont le pas, le trot et le galop.) || Direction que suit un bateau, par rapport à celle du vent. ♦ *Avoir de l'allure*, de l'élégance.

ALLUSIF, IVE adj. Qui contient une allusion.

ALLUSION n. f. (lat. *alludere*, badiner). Mot, phrase qui évoque une personne, une chose sans la nommer.

ALLUVIAL, E, AUX adj. Produit par des alluvions.

ALLUVIONS n. f. pl. (lat. *alluere*, baigner). Dépôts de sédiments souvent riches (boues, sables, graviers, cailloux) abandonnés par un cours d'eau quand le débit ou, le plus souvent, la pente sont devenus insuffisants.

ALMA, fl. de Crimée : 80 km. Victoire des Franco-Anglais sur les Russes pendant la guerre de Crimée (1854).

ALMA-ATA, v. de l'U.R.S.S., cap. du Kazakhstan, au sud du lac Balkhach; 1 001 000 h.

ALMAGRO (Diego DE), conquistador

espagnol (1475-1538), compagnon de Pizarro dans la conquête du Pérou.

ALMANACH [almana] n. m. (ar. *al-manākh*). Ouvrage populaire contenant un calendrier de l'année, accompagné de renseignements divers (astronomie, météorologie, médecine, cuisine, astrologie, etc.).

ALMEIDA GARRETT (João Baptista), écrivain portugais (1799-1854).

ALMERÍA, port d'Espagne, en Andalousie, ch.-l. de prov., sur la Méditerranée; 141 000 h. Anc. forteresse mauresque. Cathédrale du XVI^e s.

ALMOHADES, dynastie berbère de l'Afrique du Nord et de l'Andalousie (1147-1269).

ALMORAVIDES, dynastie berbère de l'Afrique du Nord et de l'Andalousie (1061-1147).

ALMQUIST (Carl Jonas Love), écrivain romantique suédois (1793-1866).

ALOËS n. m. (gr. *aloë*). Plante dont les feuilles charnues fournissent une résine amère, employée comme purgatif et en teinturerie.

ALOI n. m. (anc. fr. *aloier*, faire un alliage). Proportion de métal précieux entrant dans un alliage. (En ce sens, on dit auj. TITRE.) ♦ *De bon, de mauvais aloi*, de bonne, mauvaise réputation, qualité.

ALORS [abr] adv. (de *lors*). En ce temps-là. || En ce cas-là : *alors, n'en parlons plus.* ♦ *Jusqu'alors*, jusqu'à ce moment-là. ♦ *alors que* conj. Marque une opposition.

ALOSE n. f. (lat. *alaua*, mot gaul.). Poisson voisin de la sardine, à chair estimée, se développant dans la mer et venant pondre dans les cours d'eau au printemps.

Alost, en néerl. *Aalst*, v. de Belgique (Flandre-Orientale); 78 700 h. Collégiale du XV^e s. Textile.

ALOUETTE n. f. (lat. *alauda*, mot gaul.). Oiseau passereau, à plumage brunâtre, commun dans les champs, ne perchait pas sur les arbres. (Cr. : l'alouette *grisolle*.)

ALOURDIR v. t. Rendre lourd, plus lourd.

ALOURDISSEMENT n. m. Surcharge; aggravation.

ALOYAU [alwajo] n. m. (lat. *alaua*). Pièce de bœuf coupée le long des reins et renfermant le filet, le contre-filet et le romsteck.

ALPAGA n. m. (esp. *alpaca*, mot péruvien). Ruminant voisin du lama, domestiqué en Amérique du Sud pour sa longue fourrure laineuse. || Fibre textile, douce et soyeuse, provenant de cet animal. || Toile de fibres de laine, de soie, de coton ou de fibres artificielles et de fibres d'alpaga.

ALPAGÉ n. m. Prairie naturelle aux herbes courtes, dans les hautes montagnes, au-dessus de la limite de la forêt. (Syn. ALPE.)

ALPAQUER v. t. Arg. Appréhender, arrêter.

ALPE-D'HUEZ (l'), station de sports d'hiver de l'Isère (comm. d'Huez), dans l'Oisans (1860-3 350 m).

ALPES, principale chaîne montagneuse de l'Europe, qui s'étend sur 1200 km environ du golfe de Gênes jusqu'à Vienne (Autriche) et qui culmine au mont Blanc (France), à 4807 m. Les Alpes sont partagées entre la France, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne, le Liechtenstein, l'Autriche et la Yougoslavie. Élevage bovin laitier. Hydroélectricité (alimentant l'électrometallurgie et l'électrochimie). Tourisme estival et hivernal lié au développement des communications.

composé de deux neutrons et de deux protons.

ALPHABET n. m. (de *alpha* et *bêta*, noms des deux premières lettres de l'alphabet grec). Liste de toutes les lettres servant à transcrire les sons d'une langue et énumérées selon un ordre conventionnel.

ALPHABÉTIQUE adj. Dans l'ordre de l'alphabet; relatif à l'alphabet.

ALPHABÉTISATION n. f. Action d'alphabétiser.

ALPHABÉTISER v. t. Enseigner à un groupe social analphabète la lecture et l'écriture.

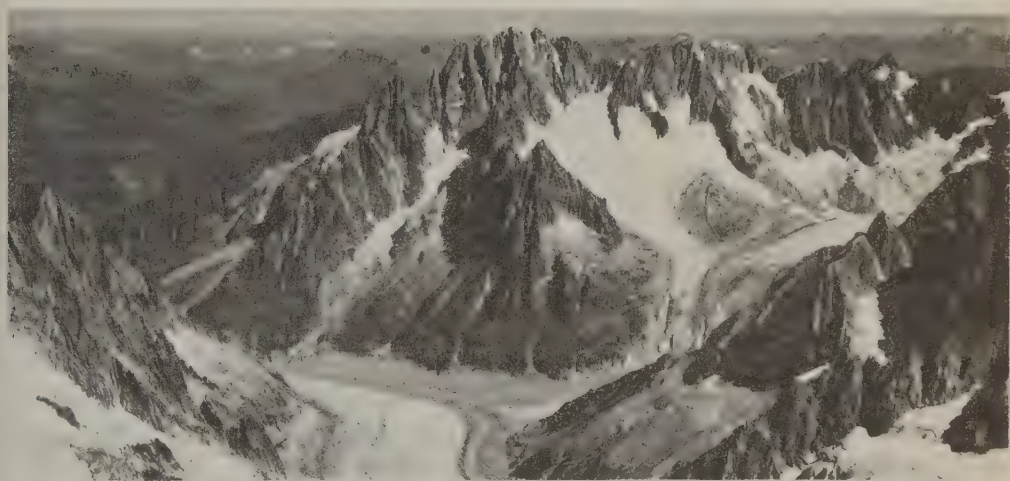
ALPHANUMÉRIQUE adj. Se dit de ce

relief des montagnes du tertiaire. ● *Chasseur alpin, troupes alpines, fantassin, unités spécialisées* dans le combat de montagne.

ALPINISME n. m. Sport des ascensions en montagne.

ALPINISTE n. Personne qui pratique l'alpinisme.

ALSACE, Région de l'est de la France, sur le Rhin, qui comprend les dép. du Bas-Rhin et du Haut-Rhin; 8 280 km²; 1 566 000 h. Ch.-l. *Strasbourg*. — Enjeu de la guerre de Trente Ans, elle est rattachée à la France par les traités de Westphalie (1648), complétés par le traité de Nimègue (1678). Devenue allemande



Alpes françaises. Vue du massif du Mont-Blanc avec la formation de la mer de Glace. [Photothèque française]

ALPES (dép. des Hautes-) [05], dép. de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur; 5 549 km²; 105 070 h. Ch.-l. *Gap*. 2 arr. (*Gap, Briançon*), 30 c., 175 comm.

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (dép. des) [04], dép. de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur; 6 925 km²; 119 068 h. Ch.-l. *Digne-les-Bains*. 4 arr. (*Barcelonnette, Castellane, Digne, Forcalquier*), 32 c., 200 comm.

ALPES-MARITIMES (dép. des) [06], dép. de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur; 4 299 km²; 881 198 h. Ch.-l. *Nice*. 2 arr. (*Grasse, Nice*), 51 c., 163 comm.

ALPESTRE adj. (it. *alpestre*). Relatif aux Alpes.

ALPHA n. m. inv. Première lettre de l'alphabet grec (α). ● L'*alpha* et l'*oméga*, le commencement et la fin. || *Rayon alpha*, rayonnement constitué de corpuscules émis par des corps radioactifs et

qui comporte à la fois des chiffres et des caractères alphabétiques (données, claviers, etc.).

ALPHONSE, nom de onze rois des Asturies, Castille, Galice et León du VII^e au XIV^e s. — ALPHONSE VIII le Noble (1155-1214), vainqueur des Maures à Las Navas de Tolosa (1212). — ALPHONSE X le Sage (1221-1284); il rétablit l'université de Salamanque et fait dresser des tables astronomiques (*tables alphoncines*).

ALPHONSE XIII (1886-1941), roi d'Espagne. Il laisse le pouvoir réel, de 1923 à 1930, au général Primo de Rivera et quitte son pays lors de la proclamation de la république en 1931.

ALPILLES (les), anc. *Alpines* (les), chaînon calcaire, au nord de la Crau.

ALPIN, **E** adj. (lat. *alpinus*). Relatif aux Alpes ou aux hautes montagnes. || Relatif à l'alpinisme. || Se dit des mouvements du

après la guerre de 1870-1871, elle redevient française en 1918.

Alsace (*grand canal d'*), canal latéral au Rhin, formé, à partir de Vogelgrun, de biefs séparés. Centrales hydroélectriques et centrale nucléaire de Fessenheim. Zones industrielles et portuaires.

ALSACE (*porte d'*), seuil faisant communiquer les plaines du Rhin et de la Saône, connu autrefois sous le nom de *porte de Bourgogne* et de *trouée de Belfort*.

ALSACIEN, **ENNE** adj. et n. D'Alsace.

ALSACIEN n. m. Ensemble des dialectes germaniques parlés en Alsace.

ALTÀI, massif montagneux de l'Asie centrale soviétique et mongole; 4 506 m.

ALTAMIRA (*grottes d'*), grottes préhistoriques d'Espagne (prov. de Santander), ornées de peintures polychromes.

ALTDORFER (Albrecht), peintre et gra-

veur allemand (v. 1480-1538), auteur de la *Naissance de la Vierge* et de la *Bataille d'Alexandre*.

ALTERATION n. f. (lat. *alteratio*). Action d'altérer. || Signe placé à gauche d'une note pour en modifier la hauteur sans en changer le nom (bémol, dièse, bécarré).

ALTERCATION n. f. (lat. *altercari*). Discussion, échange de propos violents.

ALTÉRÉ, E adj. Assoiffé. || Faussé, dénaturé.

ALTER EGO [altérego] n. m. inv. (mots lat. signif. *un autre moi*). Personne en qui on a mis sa confiance et qu'on charge d'agir à sa place.

ALTÉRER v. t. (lat. *alter*, autre) [con]. 5]. Changer, affecter en mal la forme, la valeur, etc. || Exciter la soif.

ALTERNANCE n. f. Action d'alterner. || Caractéristique d'un système politique où deux ou plusieurs partis peuvent se succéder au pouvoir dans le cadre des institutions existantes.

ALTERNATEUR n. m. Générateur de courant électrique alternatif.

ALTERNATIF, IVE adj. Qui propose une alternative, un choix. || Qui change périodiquement de sens, en parlant d'un courant électrique. • **Mouvement alternatif**, ensemble de communautés qui se veulent être une alternative aux sociétés industrielles contemporaines par leur manière de vivre.

ALTERNATIVE n. f. Choix entre deux possibilités. || Solution de remplacement. || Succession de choses qui reviennent régulièrement. || Investiture solennelle conférée à un matador pour l'élever au rang de *matador de toros*.

ALTERNATIVEMENT adv. Tour à tour.

ALTERNER v. i. (lat. *alternare*). Se succéder avec plus ou moins de régularité. ♦ v. t. Faire succéder régulièrement.

ALTESSE n. f. (it. *altezza*). Titre d'honneur donné aux princes et aux princesses; personne portant ce titre.

ALTIER, ÈRE adj. (it. *altiero*). Litt. Qui a de l'orgueil; fier, hautain.

ALTIMÈTRE n. m. (lat. *altus*, haut, et -mètre). Appareil servant à mesurer l'altitude.

ALTIPOUR n. m. Aire d'atterrissage spécialement aménagée en haute montagne pour la desserte des stations de sports d'hiver.

ALTISTE n. Personne qui joue de l'alto.

ALTITUDE n. f. (lat. *altitudo*, hauteur). Élévation verticale d'un point au-dessus du niveau moyen de la mer.

ALTKIRCH, ch.-l. d'arr. du Haut-Rhin, sur l'Ill; 6 129 h.

ALTO n. m. (mot it.) [pl. *altos*]. Mus. La plus grave des voix de femme. (Syn. CON-

TRALTO.) || Instrument à quatre cordes accordé à la quinte grave du violon et de facture identique.

ALTOCUMULUS [-lys] n. m. Nuage moyen dont l'altitude ne dépasse pas 4 000 m, formé de gros flocons disposés en groupes ou en files (ciel pommelé).

ALTOSTRATUS [-tys] n. m. Nuage moyen qui se présente, entre 3 000 m et 4 000 m, sous la forme d'un voile grisâtre assez foncé.

ALTRUISTE n. m. (lat. *alter*, autre). Litt. Amour désintéressé d'autrui.

ALTRUISTE adj. et n. Litt. Généreux. (Contr. ÉGOÏSTE.)

ALUMINATE n. m. Sel dans lequel l'alumine joue un rôle acide.

ALUMINE n. f. (lat. *alumen*, -inis, alun). Oxyde d'aluminium (Al_2O_3) qui, diversement coloré, constitue un certain nombre de pierres précieuses (*rubis*, *saphir*, etc.). [L'alumine hydratée existe dans la nature (*bauxite*).]

ALUMINIUM n. m. Métal (Al), de masse atomique 26,98, blanc brillant, léger, ductile et malléable, s'altérant peu à l'air.

ALUN [alœ] n. m. (lat. *alumen*). Sulfate double d'aluminium et de potassium, ou composé analogue.

ALUNIR v. i. Prendre contact avec la Lune.

ALUNISSAGE n. m. Action d'alunir.

ALVEAR (Carlos María DE), un des chefs de l'indépendance argentine (1788-1852).

ALVÉOLE n. f. ou m. [Académie] (lat. *alveolus*). Cavité des rayons des nids d'abeilles. || Cavité des os maxillaires dans laquelle est encaissée une dent. || Cavité creusée dans le tissu du lobe pulmonaire. || Petite dépression dans une roche homogène, due à l'érosion chimique ou mécanique.

ALVÉOLÉ, E adj. Qui a des petites cavités.

Alyscamps (les), voie bordée de tombeaux gallo-romains à Arles.

a. m., abrég. du lat. *ante meridiem* (avant midi), employée surtout dans les pays anglo-saxons pour les heures.

AMABILITÉ n. f. Politesse affable et prévenante, courtoisie.

AMADO (Jorge), romancier brésilien, né en 1912, auteur de : *Bahia de tous les saints*, *Terre violente*.

AMADOU n. m. (mot prov. signif. *amoureux*). Substance spongieuse provenant d'un champignon du chêne et préparée pour prendre feu aisément.

AMADOUER v. t. (de *amadou*). Flatter quelqu'un de manière à l'apaiser, à obtenir ce qu'on désire.

AMAGASAKI, v. du Japon (Honshū), sur la baie d'Osaka; 524 000 h.

AMAGRI, E adj. Rendu maigre.

AMAGRIIR v. t. Rendre maigre. ♦ s'amagriir v. pr. Devenir maigre.

AMAGRISSANT, E adj. Qui fait maigrir.

AMAGRISSÉMENT n. m. Diminution du volume et du poids du corps.

AMALFI, port d'Italie (Campanie), au sud de Naples, sur le golfe de Salerne; 16 000 h. République indépendante du IX^e au XII^e s.

AMALGAME n. m. (lat. *amalgama*, mot ar.). Alliage du mercure et d'un autre métal : l'*amalgame d'étain* sert à étamer les glaces. || Mélange bizarre d'éléments divers.

AMALGAMER v. t. Faire un amalgame de plusieurs choses. ♦ s'amalgamer v. pr. S'unir.

AMANDE n. f. (lat. *amygdala*; du gr.). Graine comestible, riche en substances grasses et glucidiques, de l'amandier. || Graine contenue dans un noyau. • Yeux en *amande*, yeux à ouverture allongée.

AMANDIER n. m. Arbre originaire d'Asie, cultivé pour ses graines ou amandes.

AMANITE n. f. (gr. *amanités*). Champignon à lames, croissant en été et en automne dans les bois.

AMANT, E n. (part. près. de l'anc. fr. *amer*, aimer). Personne qui a des relations sexuelles avec une autre à qui elle n'est pas mariée.

AMARANTE n. f. (lat. *amarantus*). Plante dont on cultive quelques espèces ornementales pour leurs fleurs rouges groupées en longues grappes. ♦ adj. Inv. De la couleur de ces fleurs.

AMARĀVĀTĪ, site bouddhique du Decan (II^e s. av. J.-C.-IV^e s. apr. J.-C.).

AMAREYEUR n. m. (de *marée*). Ouvrier qui s'occupe de l'entretien des parcs à huîtres.

AMARNA (Tell el-), site d'une v. de haute Égypte, fondée au XIV^e s. av. J.-C. par Aménophis IV.

AMARRAGE n. m. Action d'amarrer.

AMARRE n. f. Câble, cordage pour retenir en place un navire.

AMARRER v. t. (néerl. *aanmarren*). Maintenir au moyen d'amarres, de câbles, de cordes, etc.

AMARYLLIS [-lis] n. f. (lat. *Amaryllis*, n. d'une bergère). Plante bulbeuse à grands fleurs d'un rouge éclatant, d'odeur suave.

AMAS n. m. Accumulation de choses réunies comme en une masse; monceau, tas.

AMASSER v. t. Réunir en une masse importante; accumuler, entasser.

AMATEUR adj. et n. (lat. *amator*). Qui a du goût pour qqch. || Qui s'adonne aux arts, aux sports, etc., sans en faire profes-

sion. || Qui manque de zèle et de compétence, dilettante. || Disposé à acheter.

AMATEURISME n. m. Qualité d'amateur, spécialement en termes de sport. || Défaut de celui qui manque de zèle.

AMAZONE n. f. (gr. *Amazôn*). Femme qui monte à cheval. || Longue jupe que les femmes portent pour monter à cheval. ● Monter en amazonne, monter en ayant les deux jambes du même côté du cheval.

AMAZONE, fl. de l'Amérique du Sud. Il prend sa source dans les Andes, traverse le Pérou et le Brésil, et se jette dans l'Atlantique; 7 000 km env. Par son débit, c'est le premier fleuve du monde.

AMAZONIE, vaste région de l'Amérique du Sud (Brésil surtout), correspondant au bassin moyen et inférieur de l'Amazone.

AMBASSADEUR, DRICE n. Représentant d'un État auprès d'une puissance étrangère. || Toute personne chargée d'une mission.

AMBÉRIEU-EN-BUGEY, ch.-l. de c. de l'Ain, sur l'Albarine : 10 478 h. Nœud ferroviaire.

AMBERT, ch.-l. d'arr. du Puy-de-Dôme, dans le bassin d'Ambert, sur la Dore; 8 026 h.

AMBÈS (bec d'), pointe de terre au confluent de la Dordogne et de la Garonne.

AMBIANCE n. f. Ce qui environne, milieu physique ou moral. || Fam. Gaieté, entrain.

AMBIANT, E adj. (lat. *ambiens*, entourant). Qui entoure le milieu dans lequel on vit.

AMBITION n. f. (lat. *ambitio*). Désir ardent de gloire, de fortune, etc.

AMBITIONNER v. t. Rechercher avec ardeur, aspirer à.

AMBIVALENCE n. f. (lat. *ambo, deux*, et *valere*, valoir). Caractère de ce qui a deux aspects radicalement différents, voire opposés.

AMBIVALENT, E adj. Qui présente de l'ambivalence; qui a deux valeurs différentes.

AMBLE n. m. (prov. *amblar*, du lat. *ambulare*). Aller l'amble, se dit de l'allure d'un quadrupède qui, comme l'ours, la girafe ou le chameau, se déplace en levant en même temps les deux pattes du même côté.

AMBYLOPE adj. et n. (gr. *amblus*, faible, et *ôps*, vue). Se dit d'une personne dont l'acuité visuelle est très diminuée.

AMBOINE, cap. des Moluques, qui est au XVII^e s. le principal centre colonial hollandais en Indonésie.

AMBOISE, ch.-l. de c. d'Indre-et-Loire, sur la Loire; 11 415 h. Château gothique et Renaissance.

Amboise (conjuratⁿ d'), complot formé en 1560 par Condé et les huguenots contre François II, Catherine de Médicis et les Guises.

AMBRE n. m. (ar. *al-'anbar*). Ambre gris, concrétion intestinale du cachalot qui, après avoir flotté longtemps dans la mer, forme des blocs gris et poreux, faits de cristaux longs, minces et enchevêtrés, et qui entre dans la composition de parfums. || Ambre jaune ou succin, résine fossile provenant de conifères de la période oligocène. ♦ adj. inv. Jaune doré.

AMBRÉ, E adj. Qui a le parfum de l'ambre gris. || Qui a la couleur de l'ambre jaune.

AMBROISE (saint), Père de l'Église latine, archevêque de Milan (v. 340-397).

AMBROISIE n. f. (gr. *ambrosia*). Nourriture des dieux de l'Olympe, qui rendait immortel.

AMBULANCE n. f. Voiture servant au transport des malades ou des blessés.

AMBULANCIER, ÈRE n. Personne attachée au service d'une ambulance.

AMBULANT, E adj. (lat. *ambulans*, qui marche). Qui n'a pas de résidence fixe.

AMBULANT n. m. Postier qui trie les correspondances dans les wagons-poste.

AMBULATOIRE adj. Méd. Qui peut être fait ou être subi sans interrompre les activités normales.

ÂME n. f. (lat. *anima*, souffle, vie). Principe de vie, de mouvement et de pensée de l'homme. || Individu, considéré sur le plan moral, intellectuel : une grande âme. || Conscience, caractère. || Personne qui anime; principe moteur : cet homme était l'âme du complot. || Arm. Intérieur du



Paysage de l'Amazonie péruvienne, aux environs d'Iquitos. [Vautier-Decoof]

AMAZONIEN, ENNE adj. et n. De l'Amazone ou de l'Amazonie.

AMBAGES n. f. pl. (lat. *ambages*, détours). Sans ambages, d'une manière franche et directe.

AMBASSADE n. f. (it. *ambasciata*). Fonctions d'ambassadeur. || Ensemble de ses services. || Ensemble des agents diplomatiques en fonction dans une ambassade.

AMBIDEXTRE adj. et n. (lat. *ambo*, deux, et *dexter*, droit). Qui se sert également bien des deux mains.

AMBIGU, È adj. (lat. *ambiguus*). Dont le sens est incertain, équivoque.

AMBIGUÏTÉ [-guïté] n. f. Défaut de ce qui est ambigu.

AMBITIEUX, EUSE adj. et n. Qui témoigne de l'ambition.

tube d'une bouche à feu. || *Mus.* Petite baguette cylindrique de bois, qui, placée dans l'intérieur d'un instrument à cordes, communique les vibrations de la table d'harmonie au fond de l'instrument. ● Avec *âme*, avec expression, sentiment. || *Bonne âme*, personne compatissante; iron., personne malveillante. || *Rendre l'âme*, expirer.

AMÉLIORABLE adj. Qui peut être amélioré.

AMÉLIORATION n. f. Action de rendre plus beau, meilleur; changement en mieux.

AMÉLIORER v. t. (lat. *melior*, meilleur). Rendre meilleur. ♦ s'améliorer v. pr. Devenir meilleur.

AMEN [amen] n. m. inv. (mot hébreu signif. *ainsi soit-il*). Mot par lequel se termine une prière. ● *Dire amen* (Fam.), consentir à une chose.

AMÉNAGEABLE adj. Qui peut être aménagé.

AMÉNAGEMENT n. m. Action d'aménager. ● Aménagement du territoire, meilleure répartition dans un cadre géographique des activités économiques en fonction des ressources naturelles et humaines.

AMÉNAGER v. t. (de *ménage*) [conj. 1]. Disposer en vue de rendre plus confortable, plus utilisable. || Régler les coupes d'une forêt.

AMENDE n. f. Peine pécuniaire. ● *Faire amende honorable*, demander pardon, reconnaître ses torts. || *Mettre qqn à l'amende*, lui infliger une petite punition.

AMENDEMENT n. m. Modification apportée à un texte soumis à l'examen d'une assemblée, notamment à un projet ou à une proposition de loi en discussion. || Substance incorporée au sol pour en modifier la constitution physique et le rendre plus fertile.

AMENDER v. t. (lat. *emendare*, châtier). Rendre meilleur qqn, qqch. || Modifier par amendement. ♦ s'amender v. pr. Litt. Se corriger.

AMÈNE adj. (lat. *amoenus*, agréable). Litt. D'une courtoisie aimable; affable.

AMENER v. t. (de *mener*) [conj. 5]. Faire venir avec soi. || Porter jusqu'à un endroit. || Occasionner, entraîner. || Pousser qqn à faire. || *Mar.* Abaisser, faire descendre. ● *Amener les couleurs*, le pavillon, abaisser le pavillon d'un navire pour indiquer qu'il se rend. ♦ s'amener v. pr. Pop. Venir.

AMÉNITÉ n. f. (lat. *amoenitas*). Sans aménité, avec rudesse. ♦ pl. Se dire des aménités, échanger des paroles blessantes.

AMÉNOPHIS, nom de quatre rois d'Égypte (1580-1320). — AMÉNOPHIS IV, roi d'Égypte (1372-1354). Il instaure, avec

l'appui de la reine Néfertiti, le culte d'un dieu unique, Aton.

AMÉNORRHÉE n. f. (a priv., gr. *mên*, mois, et *rhein*, couler). Absence de menstruation, quelle qu'en soit la cause.

AMENUÈSEMENT n. m. Diminution.

AMENUISER v. t. (du lat. *minutus*, petit). Rendre plus petit. ♦ s'amenuiser v. pr. Devenir moins important, diminuer.

AMER, ÈRE adj. (lat. *amarus*). Qui a une saveur rude et désagréable. || Qui apporte de la douleur par sa dureté, sa méchanceté.

AMER n. m. Fiel de quelques animaux.

AMÈREMENT adv. Avec amertume.

AMÉRICAIN, E adj. et n. D'Amérique. || Des États-Unis d'Amérique. ● *Velette américaine*, chanteur, artiste de music-hall qui passe sur scène juste avant la velette principale.

AMÉRICAIN n. m. Forme de l'anglais parlé aux États-Unis.

AMÉRICAINNE n. f. Course cycliste par relais.

AMÉRICANISATION n. f. Action d'américaniser.

AMÉRICANISER v. t. Donner le caractère américain. ♦ s'américaniser v. pr. Prendre les manières des Américains du Nord.

AMÉRICANISME n. m. Particularité linguistique de l'anglais d'Amérique. || Penchant à imiter les Américains du Nord.

AMÉRIC VESPUCE → VESPUCCI.

AMÉRINDIEN, ENNE adj. et n. Se dit des Indiens de l'Amérique du Nord.

AMÉRIQUE, une des cinq parties du monde : 42 millions de km²; 700 millions d'hab. Quatre fois plus vaste que l'Europe, l'Amérique s'étire sur 18 000 km environ, des régions arctiques jusqu'aux abords du cercle polaire antarctique. Elle est formée de deux vastes masses triangulaires (*Amérique du Nord et Amérique du Sud*), reliées par un isthme étroit (*Amérique centrale*).

AMÉRIQUE CENTRALE, partie la plus étroite de l'Amérique, comprise entre les isthmes de Tehuantepec (Mexique) et de Panamá. C'est une région volcanique, au climat tropical, à l'économie encore agricole.

AMÉRIQUE DU NORD, partie nord du continent américain, comprenant le Canada, les États-Unis et la plus grande partie du Mexique. L'Ouest est dominé par un ensemble montagneux englobant des chaînes côtières et les Rocheuses.

Vers l'est, de grands fleuves (MacKenzie, Mississippi, Grands Lacs et Saint-Laurent) drainent de vastes plaines, séparées de la bordure atlantique par des massifs anciens, les Appalaches essentiellement. Le climat est tempéré devenant très froid vers le nord et subtropical vers le sud.

AMÉRIQUE DU SUD, partie sud du continent américain, au S. de l'isthme de Panamá. Les Andes longent le Pacifique, culminant à l'Aconcagua (Argentine), 6959 m. Les plaines et les plateaux, où coulent de très grands fleuves (Amazone, Paraná), occupent le reste de l'Amérique du Sud. L'équateur la traverse dans sa partie nord, et les climats sont surtout tropicaux, modifiés par l'altitude dans les Andes. En dehors de quelques régions (sud-est du Brésil, sites miniers), l'agriculture domine et le sous-développement est fréquent.

AMÉRIQUE LATINE, ensemble des pays de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale (plus le Mexique), anc. colonies espagnoles ou portugaises (Brésil).

AMERRIR v. i. Se poser sur la mer, sur l'eau (en parlant d'un hydravion, d'une cabine spatiale).

AMERRISSAGE n. m. Action d'amerrir.

AMERTUME n. f. (lat. *amaritudo*). Saveur amère. || Ressentiment causé par le regret ou la déception.

AMÉTHYSTE n. f. (gr. *amethystos*, pierre qui préserve de l'ivresse). Pierre fine, variété violette de quartz.

AMEUBLEMENT n. m. Ensemble des meubles qui garnissent un appartement, une maison, une pièce ou de ce qui sert à leur décoration.

AMEUBLIR v. t. Rendre une terre plus meuble.

AMEUTER v. t. (de *meute*). Rassembler, exciter contre qqn.

AMHARAS, ethn. du centre de l'Éthiopie christianisée.

AMHARIQUE n. m. Langue sémitique parlée par les Amharas.

AMHERST (Jeffrey), maréchal britannique (1717-1797) qui conquiert le Canada.

AMI, E adj. et n. (lat. *amicus*). Avec qui on est lié d'une affection réciproque, par une affinité quelconque. || Qui a de l'attachement, du goût pour qqch. ● (*Petit*) *ami*, (*petite*) *amie*, celui, celle avec qui on a des rapports sentimentaux. ♦ adj. Propice, favorable.

AMIALE adj. (lat. *amicabilis*). Qui concilie des intérêts opposés. ♦ A l'amiable, de gré à gré, en se mettant d'accord.

AMIANTE n. m. (gr. *amiantos*, incorruptible). Silicate naturel hydraté de calcium et de magnésium, à texture fibreuse. (Ces fibres sont réfractaires. On fait des fils pour la confection de tissus incombustibles.)

AMIBE n. f. (gr. *amoibé*, transformation). Animal unicellulaire des eaux salées, des eaux douces et de la terre humide, se déplaçant par pseudopodes. (Une espèce parasite l'intestin de l'homme.)

AMIBIASE n. f. Affection causée par les amibes.

AMICAL, E, AUX adj. Inspiré par l'amitié. || Se dit d'une rencontre sportive sans enjeu.

AMICALE n. f. Groupement de membres d'une même profession, de personnes pratiquant le même sport, etc.

AMICALEMENT adv. De façon amicale.

AMIDON n. m. (lat. *amylum*, fleur de farine, du gr. *amulon*, qui n'est pas moulu). Substance organique fréquemment mise en réserve chez les végétaux (graines des céréales, tubercules de la pomme de terre, etc.). ♦ *Empois d'amidon*, solution d'amidon, servant à empêser le linge.

AMIDONNER v. t. Enduire d'amidon.

AMIDOPYRINE n. f. Puissant sédatif de la douleur et de la fièvre.

AMIEL (Henri Frédéric), écrivain suisse (1821-1881), auteur d'un *Journal intime*.

AMIENS, ch.-l. de la Picardie et du dép. de la Somme; 136 358 h. Centre commercial et industriel. Universitaire. Vaste cathédrale gothique du XIII^e s. — En 1802 y est conclu avec l'Angleterre le traité qui met fin à la deuxième coalition.

AMILCAR → HAMILCAR.

AMINCIR v. t. Rendre plus mince, moins épais. ♦ *s'amincir* v. pr. Devenir plus mince.

AMINCISSEMENT, E adj. Qui amincit.

AMINCISSEMENT n. m. Action d'amincir.

AMIN DADA (Idi), homme d'État ougandais, né en 1925. Il établit un régime dictatorial (1971-1979).

AMINÉ, E adj. *Acide aminé*, substance organique, constituant fondamental des protéines.

AMIRAL n. m. (ar. *amir al-bahr*, prince de la mer). Officier général d'une marine militaire. ♦ *Amiral de France*, dignité équivalente à celle de *maréchal de France*. ♦ adj. *Bâtiment amiral*, navire sur lequel se trouve un amiral commandant une force navale.

AMIRAUTÉ n. f. Corps des amiraux. || Commandement suprême d'une marine militaire. || Siège de ce commandement.

AMIRAUTÉ (îles de l'), archipel dépendant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

AMITIÉ n. f. (lat. *amicitia*). Sentiment d'affection. ♦ *Amitié particulière*, liaison homosexuelle. ♦ pl. Témoignages d'affection.

AMITOSE n. f. Division cellulaire directe, simplifiée (sans mitose), par étranglement du noyau et du cytoplasme de la cellule.

'AMMAN, cap. et principal centre commercial et industriel de la Jordanie; 750 000 h.

AMMONIAC n. m. (lat. *ammoniaca*, du gr.). Gaz à l'odeur très piquante, formé d'azote et d'hydrogène combinés (NH₃).

AMMONIACAL, E, AUX adj. Qui contient de l'ammoniac ou en a les propriétés.

AMMONIAQUE n. f. Solution aqueuse de gaz ammoniac, appelée aussi *alcali volatil*.

AMMONITE n. f. (lat. *Ammonis cornu*, corne d'Amon). Fossile caractéristique de l'ère secondaire.

AMNÉSIE n. f. (gr. *amnēsia*, oubli). Diminution ou perte totale de la mémoire.

AMNÉSIQUE adj. et n. Atteint d'amnésie partielle ou totale, temporaire ou définitive.

AMNIOCENTÈSE [-sē-] n. f. Prélèvement de liquide contenu dans la poche de l'amnios, aux fins d'examen, par ponction de la cavité utérine en cours de grossesse.

AMNIOS [amnjɔs] n. m. Membrane entourant le fœtus.

AMNIOTIQUE adj. Qui appartient à l'amnios.

AMNISTIE n. f. (gr. *amnēstia*, pardon). Acte du pouvoir législatif qui efface un fait punissable, arrête les poursuites, anéantit les condamnations.

AMNISTIER v. t. Accorder une amnistie.

AMOCHER v. t. (de *moche*) Fam. Donner des coups, défigurer qqn, détériorer qqch.

AMOINDRIR v. t. Diminuer la force, la valeur, réduire. ♦ *s'amoindrir* v. pr. Perdre de sa force, de sa valeur.

AMOINDRISSEMENT n. m. Diminution, affaiblissement.

AMOLLIR v. t. Rendre mou qqn, qqch. ♦ *s'amollir* v. pr. Devenir mou.

AMOLLISSEMENT n. m. Relâchement, affaiblissement.

AMON, dieu égyptien de Thèbes identifié très tôt au dieu-soleil Rê.

AMONCELER v. t. (conj. 3). Réunir en grand nombre, en tas.

AMONCELLEMENT n. m. Entassement, accumulation.

AMONT n. m. (lat. *ad*, vers, et *mons*, montagne). Côté d'où vient le courant, dans un cours d'eau. (Contr. AVAL.) ♦ *A l'amont*, au début d'un processus de production. || *En amont*, plus près de la source, par rapport à un point considéré.

AMORAL, E, AUX adj. Qui n'a pas la notion des prescriptions morales.

AMORALISME n. m. Refus de porter et d'encourir tout jugement de valeur éthique.

AMORÇAGE n. m. Action d'amorcer. || Dispositif capable de provoquer l'éclatement d'une charge explosive.

AMORCE n. f. (de l'anc. fr. *amordre*, mordre). Appât pour prendre du poisson. || Petite quantité de matière fulminante

destinée à provoquer l'inflammation de la charge de poudre d'une cartouche. (Syn. DÉTONATEUR.) || Commencement, ébauche de qqch, d'une action. || Morceau de film ou de bande magnétique utilisé pour la mise en place du dispositif.

AMORCER v. t. (conj. 1). Garnir d'une amorce. || Mettre en état de fonctionner. || Commencer à réaliser, à effectuer, à faire.

AMORPHE adj. (a priv, et gr. *morphē*, forme). Non cristallisé. || Qui manque d'énergie, de vivacité, mou, inactif.

AMORTI n. m. Au tennis, action d'envoyer une balle très courte, rebondissant peu.

AMORTIE n. f. Balle résultant d'un amorti.

AMORTIR v. t. (lat. *mors*, mortis, mort). Affaiblir l'effet, la force d'un coup, d'un choc. || Reconstituer progressivement le capital employé à l'acquisition des moyens de production d'une entreprise, d'un immeuble, d'une automobile. ♦ *s'amortir* v. pr. Devenir plus faible.

AMORTISSEMENT n. m. Action d'amortir, d'atténuer. || Remboursement d'un emprunt par tranches successives. || Prélèvement sur les résultats d'exploitation d'une entreprise, destiné à compenser la dépréciation subie par certains éléments de son actif.

AMORTISSEUR n. m. Dispositif servant à amortir la violence d'un choc, l'intensité d'un son, la trépidation d'une machine.

AMOU-DARIA (l'anc. *Oxus*), fl. de l'Asie soviétique, né dans le Pamir et qui se jette dans la mer d'Aral; 2 540 km.

AMOUR n. m. (lat. *amor*). Élan physique ou sentimental qui porte un être humain vers un autre. || Dévotion envers une personne, une divinité, etc. || Passion, goût vif pour qqch. ♦ *Faire l'amour*, accomplir l'acte sexuel. || *Mon amour*, interpellation à la personne aimée. || *Un amour de* (suivi du nom), qqch, qqn d'adorable. — *Amour* est fém. au pl. dans la langue litt.

AMOUR, fl. du nord-est de l'Asie. Il sépare la Sibérie de la Chine du Nord-Est et se jette dans la mer d'Okhotsk; 4 440 km (depuis la source de l'Argoun).

AMOURACHER (S') v. pr. [de]. (it. *amoracciare*, de *amore*, amour). Avoir pour qqn une passion soudaine et passagère.

AMOURETTE n. f. Amour passager, caprice.

AMOUREUSEMENT adv. Avec amour.

AMOUREUX, EUSE adj. et n. Qui éprouve de l'amour, de la passion pour qqn, qqch. ♦ adj. Relatif à l'amour.

AMOUR-PROPRE n. m. (pl. *amours-propres*). Sentiment avantageux qu'on a de sa propre valeur.

AMOVIBLE adj. (lat. *amovere*, déplacer). Qui peut être déplacé, enlevé. || Qui peut être déplacé ou destitué, en parlant de certains fonctionnaires.

AMOY → XIAMEN.

AMPÉLOPSIS [-psis] n. m. (gr. *ampelos*, vigne, et *opsis*, apparence). Arbrisseau grimpant, s'attachant aux murs par des vrilles. (Nom usuel : *vigne vierge*.)

AMPÈRE n. m. (de *Ampère* n. pr.). Unité de mesure d'intensité de courant électrique (symbole : A).

AMPÈRE (André Marie), physicien français (1775-1836). Il édifie la théorie de l'électromagnétisme, imagine le galvanomètre, invente le premier télégraphe électrique et, avec Arago, l'électroaimant.

AMPÈRE-HEURE n. m. (pl. *ampères-heures*). Unité de mesure de quantité d'électricité (symbole : Ah), équivalant à la quantité d'électricité transportée en 1 heure par un courant de 1 ampère.

AMPÈREMÈTRE n. m. Appareil étalonné en ampères et destiné à mesurer l'intensité d'un courant électrique.

AMPHÉTAMINE n. f. Substance qui stimule le système nerveux central, parfois employée en thérapeutique (anorexigène) et recherchée par les toxicomanes.

AMPHI n. m. Fam. Amphithéâtre.

AMPHIBIE adj. et n. m. (gr. *amphi*, des deux côtés, et *bios*, vie). Qui peut vivre à l'air et dans l'eau (grenouille, crocodile, etc.). || Qui peut se mouvoir sur terre et dans l'eau. • *Opération amphibie*, celle qui est menée conjointement par des forces navales et terrestres (par ex. débarquement).

AMPHIBIEN n. m. Vertébré à larve aquatique munie de branchies, à peau nue et à température variable. (Syn. anc. *BATRACIEN*.)

AMPHIGOURIQUE adj. Litt. Obscur, inintelligible.

AMPHITHÉÂTRE n. m. (gr. *amphi*, autour, et *theatron*, théâtre). Vaste édifice de plan souvent elliptique, à gradins, arène et coulisses, élevé par les Romains à partir de la fin du I^{er} s. av. J.-C. (Il était destiné aux combats de gladiateurs, aux chasses, etc.) || Salle garnie de gradins où un professeur fait son cours. || Au théâtre, ensemble des places situées au-dessus des balcons et des galeries.

AMPHITRYON n. m. (de *Amphitryon* n. pr.). Litt. Hôte chez qui l'on mange.

AMPHORE n. f. (lat. *amphora*, du gr.). Vase antique pansu, à deux anses symétriques, col rétréci, avec ou sans pied, destiné à la conservation et au transport des produits alimentaires.

AMPLE adj. (lat. *amplus*). D'une largeur, d'une quantité, d'une importance qui dépasse la mesure ordinaire.

AMPLEUR adv. Avec ampleur.

AMPLEUR n. f. Qualité de ce qui est ample; largeur, importance, étendue.

AMPLI n. m. Fam. Amplificateur.

AMPLIFICATEUR n. m. Système permettant d'accroître l'amplitude d'une grandeur physique (en part. un signal électrique) sans introduire de distorsion notable. || Élément d'une chaîne acoustique qui précède les haut-parleurs.

AMPLIFICATION n. f. Développement verbeux d'un sujet par énumération des

détails. || Résultat obtenu par l'agrandissement d'un phototype.

AMPLIFIER v. t. Augmenter la quantité, le volume, l'importance.

AMPLITUDE n. f. Distance entre des points extrêmes. || Valeur maximale d'une grandeur qui varie périodiquement.

AMPLI-TUNER [-tyner] n. m. (pl. *amplis-tuners*). Élément d'une chaîne haute fidélité qui réunit en un seul ensemble un amplificateur, un préamplificateur et un tuner.

AMPOULE n. f. (lat. *ampulla*, petit flacon). Tube de verre renflé et fermé à la flamme après introduction d'un liquide. || Contenu de ce tube. || Enveloppe de verre d'une lampe électrique; cette lampe elle-même. || Petite tumeur constituée par une accumulation de sérosité dans l'épiderme.

AMPOULÉ, E adj. Prétentieux et sans profondeur.

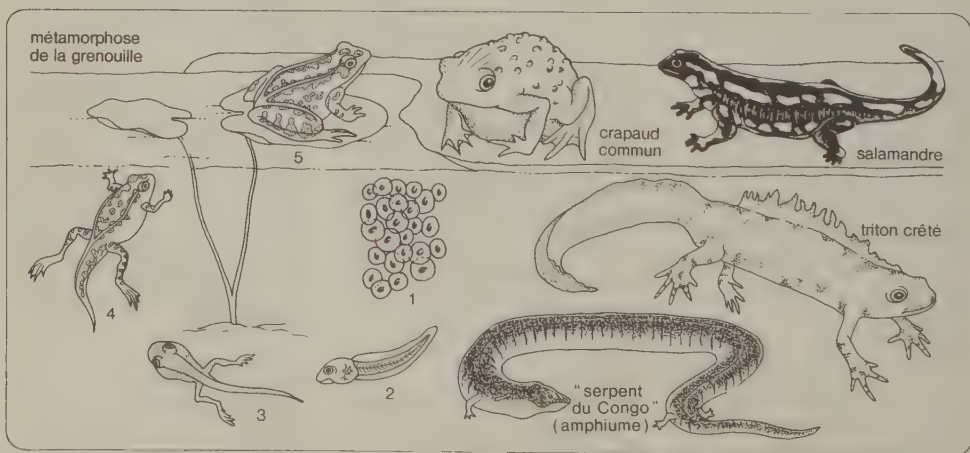
AMPUTATION n. f. Action d'amputer.

AMPUTÉ, E n. Personne à qui l'on a retranché un membre.

AMPUTER v. t. (lat. *amputare*). Enlever un membre par une opération chirurgicale. || Retrancher une partie d'un texte.

AMRITSAR, v. de l'Inde (Pendjab); 589 000 h. Ville sainte des sikhs. Temple d'or (XVI^e s.).

AMSTERDAM, cap. des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale); 700 000 h. (1 038 000 dans l'agglomération). Rijksmuseum, maison de Rembrandt, musée Van Gogh, etc. Port et ville commerciale, financière, culturelle et industrielle. — Ville marchande dès le XVI^e s. Centre



Quelques amphibiens avec, à gauche, la métamorphose de la grenouille
1. Œufs embryonnés; 2. Têtard à branchies externes [3 jours]; 3. Têtard

à branchies internes [8^e semaine]; 4. Têtard à 4 pattes [3^e mois];
5. Grenouille adulte.

du commerce colonial des Provinces-Unies au XVIII^e s.

AMULETTE n. f. (lat. *amuletum*). Objet le plus souvent porté sur soi, et auquel, par superstition, on accorde des vertus prophylactiques.

AMUNDSEN (Roald), explorateur norvégien (1872-1928), il franchit le premier le passage du Nord-Ouest (1906) et atteint le pôle Sud en 1911.

AMUSANT, E adj. Propre à amuser.

AMUSE-GUEULE n. m. (pl. inv. ou *amuse-gueules*). *Fam.* Petit gâteau salé, canapé, olive, etc.

AMUSEMENT n. m. Action de se distraire, de distraire, distraction, divertissement.

AMUSER v. t. (de *muser*). Procurer de la joie à qqn. || *Litt.* Faire perdre son temps. ♦ *s'amuser* v. pr. Se distraire, prendre plaisir, perdre son temps.

AMUSETTE n. f. *Fam.* Petit amusement.

AMUSEUR, EUSE n. Personne qui amuse.

AMYGALE [amidal] n. f. (gr. *amugdalê*, amande). Organe riche en tissu conjonctif de la gorge où se forment des lymphocytes.

AMYGDALITE n. f. Inflammation des amygdales, appelée aussi *angine*.

AMYOT (Jacques), humaniste français (1513-1593), traducteur de Plutarque.

AN n. m. (lat. *annus*). Temps que met la Terre pour faire sa révolution autour du Soleil. || Durée de douze mois considérée en elle-même et indivisible. || Mesure de l'âge (précédé d'un adj. num. cardinal). ♦ *Bon an mal an*, compensation faite des bonnes et des mauvaises années. || *Je m'en moque comme de l'an quarante* (*Fam.*), cela m'est indifférent. || *L'an dernier, l'an prochain*, l'année qui précède, qui suit. || *Le nouvel an, le jour de l'an*, le premier jour de l'année.

ANABAPTISTE [-batist] n. et adj. (gr. *ana*, de nouveau, et *baptizein*, baptiser). Nom donné à des groupes chrétiens issus de la Réforme qui, considérant le baptême des enfants comme nul à cause de l'absence de tout acte personnel de foi, baptisaient de nouveau les adultes.

ANABOLISME n. m. Ensemble des synthèses moléculaires aboutissant à l'assimilation.

ANACARDE n. m. Fruit de l'anacardier, à graine oléagineuse comestible. (Syn. NOIX DE CAJOU.)

ANACARDIER n. m. Arbre de l'Amérique tropicale, dont on cultive pour ses fruits une espèce appelée *acajou* à pommes.

ANACHORÈTE [-kɔrɛt] n^m. m. (gr. *anak-hôrein*, s'éloigner). Moine qui vit dans la solitude.

ANACHRONIQUE [-krɔ-] adj. Entaché d'anachronisme.

ANACHRONISME [-krɔ-] n. m. (gr. *ana*, en haut, et *khronos*, temps). Événement qui n'est pas remis à sa date, qui est placé à une époque différente de celle où il a eu lieu. || Ce qui manifeste un retard par rapport à l'époque actuelle.

ANACOLUTHE n. f. (gr. *anakolouthon*, sans liaison). Changement brusque de construction grammaticale. (Ex. : *Vous voulez que ce Dieu vous comble de bienfaits / Et ne l'aimer jamais.*)

ANACONDA n. m. Grand serpent de l'Amérique du Sud se nourrissant d'oiseaux et de mammifères. (Long. 7 m.)

ANACRÉON, poète grec (VI^e s. av. J.-C.), auteur d'*Odes*.

ANACROISÉS n. m. pl. (nom déposé). Jeu de mots croisés où il s'agit de reconstituer des mots présentés dans l'ordre alphabétique de leurs lettres.

ANÉROBIE adj. et n. m. (an priv., gr. *aër*, air, et *bios*, vie). Se dit des micro-organismes ou de certains tissus vivant en l'absence d'air, donc d'oxygène, et tirant l'énergie nécessaire à leur vie de substances organiques qu'ils décomposent.

ANAGNI, v. d'Italie (Latium); 15 000 h. Le pape Boniface VIII y fut arrêté par Nogaret, envoyé de Philippe le Bel en 1303.

ANAGRAMME n. f. (gr. *anagramma*, renversement de lettres). Mot formé au moyen des lettres d'un autre mot disposées dans un ordre différent. (Ex. : une anagramme du mot *gare* est *rage*.)

ANAL, E, AUX adj. Relatif à l'anus.

ANALEPTIQUE adj. et n. m. (gr. *analê-tikos*, qui réconforte). Se dit des substances ou des aliments qui stimulent et redonnent des forces.

ANALGÉSIE n. f. (an priv., et gr. *algos*, douleur). Perte de la sensibilité à la douleur.

ANALGÉSIQUE adj. et n. m. Qui produit l'analgésie.

ANALOGIE n. f. (gr. *analogia*). Rapport de ressemblance établi entre deux ou plusieurs choses ou personnes. ♦ *Par analogie*, d'après les rapports de ressemblance qui existent entre les choses.

ANALOGIQUE adj. Fondé sur l'analogie.

ANALOGIQUEMENT adv. De façon analogique.

ANALOGUE adj. Qui offre de la ressemblance avec une autre chose, correspondant.

ANALPHABÈTE adj. et n. (it. *analfabeto*; du gr.). Qui ne sait ni lire ni écrire.

ANALPHABÉTISME n. m. Absence d'instruction.

ANALYSABLE adj. Qu'on peut analyser.

ANALYSE n. f. (gr. *análusis*, décomposi-

tion). Décomposition d'une substance en ses principes constituants. (Contr. SYNTHÈSE.) || Étude faite en vue de discerner les diverses parties d'un tout. || Syn. de PSYCHANALYSE. || Partie des sciences mathématiques qui étudie les fonctions, les limites, les dérivées et les primitives. ♦ *Analyse grammaticale*, étude de la nature et de la fonction des mots. || *Analyse logique*, étude de la nature et de la fonction des propositions. || *En dernière analyse*, si l'on va à l'essentiel.

ANALYSER v. t. Soumettre à une analyse, étudier.

ANALYSTE n. Personne versée dans l'analyse mathématique, financière, psychologique, etc. || Spécialiste de psychanalyse.

ANALYTIQUE adj. (gr. *analutikos*, qui peut être résolu). Qui procède par voie d'analyse. (Contr. SYNTHÉTIQUE.)

ANAMNÈSE n. f. (gr. *ana*, en remontant, et *mnêsis*, mémoire). Ensemble des renseignements recueillis par le médecin auprès d'un malade et de son entourage.

ANAMORPHOSE n. f. (gr. *ana*, en remontant, et *morphê*, forme). Image déformée d'un objet, donnée par un miroir courbe ou par un système optique non sphérique ainsi que par les appareils à rayons X.

ANANAS [anana ou -nas] n. m. (mot tupi-guarani). Plante cultivée dans des régions chaudes pour ses gros fruits à pulpe sucrée et savoureuse. || Le fruit lui-même.

ANAPHORE n. f. (gr. *anaphora*). *Ling.* Répétition du même mot au début de phrases successives.

ANAPHORIQUE adj. Se dit d'un terme qui reprend un mot ou une phrase antérieurs (comme les pronoms).

ANAPHYLAXIE n. f. (gr. *ana*, au contraire, et *phulaxis*, protection). Augmentation de la sensibilité de l'organisme à l'égard d'une substance déterminée, par la pénétration préalable dans le corps d'une dose, minime, de cette substance.

Anapūrna → ANNAPŪRNA.

ANAR n. *Fam.* Anarchiste.

ANARCHIE n. f. (gr. *anarkhia*, absence de commandement). Situation d'un pays caractérisée par l'absence d'un gouvernement disposant de l'autorité nécessaire, et en proie à des conflits désordonnés. || Désordre, confusion. || Anarchisme.

ANARCHIQUE adj. Qui tient de l'anarchie.

ANARCHISME n. m. Idéologie qui rejette toute autorité, en particulier celle de l'État, et préconise la liberté absolue et la spontanéité de l'individu.

ANARCHISTE adj. et n. Relatif à l'anarchie; partisan de l'anarchie.

ANARCHO-SYNDICALISME [anarko-]

anarcho-syndicalisme

n. m. Doctrine qui attribue aux syndicats l'organisation de la société.

ANASTOMOSE n. f. (gr. *anastomôsis*, ouverture). Lien naturel ou chirurgical sur une certaine longueur, ou réunion, par un tronçon intermédiaire, de deux vaisseaux sanguins, de deux nerfs ou de deux fibres musculaires.

ANATHÈME n. m. (gr. *anathêma*, malédiction). Excommunication solennelle. || Litt. Condamnation publique, réprobation, malédiction.

ANATOLIE, nom donné à l'Asie Mineure.

ANATOMIE n. f. (gr. *anatomia*, dissection). Étude de la structure des êtres organisés par les moyens de la dissection, envisageant la forme et la disposition des organes. || Conformation du corps : *une belle anatomie*.

ANATOMIQUE adj. Qui concerne l'anatomie.

ANCENIS, ch.-l. d'arr. de la Loire-Atlantique, sur la Loire ; 7 263 h.

ANCESTRAL, E, AUX adj. Relatif aux ancêtres.

ANCÊTRE n. m. (lat. *antecessor*, prédécesseur). Ascendant plus éloigné que le père, et, souvent au pl., ceux qui ont vécu avant nous.

ANCHE n. f. (frq. *ankja*, tuyau). Langue dont les vibrations produisent les sons dans certains instruments à vent (clarinette, hautbois, etc.).

ANCHOIS n. m. (esp. *anchao*). Poisson commun en Méditerranée, plus rare en Atlantique, mais surtout pêché sur les côtes du Pérou. (Il peut être conservé dans la saumure ou dans l'huile, ou traité et transformé en farine et huile de poisson.)

ANCHORAGE, v. de l'Alaska ; 173 000 h. Aéroport.

ANCIEN, ENNE adj. (lat. *ante*, avant). Qui existe depuis longtemps ou qui a existé autrefois (après ou avant le n.). || Qui n'est plus en fonction (avant le n.) : *un ancien préfet*. ♦ n. m. Meuble, objet, immeuble ancien.

ANCIEN, ENNE n. m. Personne qui en a précédé d'autres dans une fonction, une école. ♦ n. m. Personnage ou écrivain de l'Antiquité gréco-latine (avec une majuscule).

Ancien Empire, période historique de l'ancienne Égypte (v. 3200-v. 2280). C'est l'ère des grandes pyramides élevées par Kheops, Khephren et Mykérinos.

ANCIENNEMENT adv. Autrefois.

ANCIENNETÉ n. f. État de ce qui est ancien. || Temps passé dans un grade, une fonction, à compter du jour de la nomination.

Anciens (*Conseil des*), l'une des deux assemblées françaises créées par la Cons-

titution de l'an III (1795), chargée de se prononcer sur les lois élaborées par le Conseil des Cinq-Cents. Supprimée avec le Directoire en 1799.

Anciens et des Modernes (*querelle des*), polémique autour des mérites comparés des écrivains et artistes de l'Antiquité et de ceux du siècle de Louis XIV (fin du XVII^e s.).

ANCILLAIRE [ôsiler] adj. (lat. *ancilla*, servante). Litt. Relatif aux servantes.

ANCOLIE n. f. (lat. *aquilegus*, qui recueille l'eau). Plante cultivée pour ses fleurs de couleurs variées.

ANCÔNE, port d'Italie, cap. des Marches, sur l'Adriatique ; 106 000 h. Arc de Trajan. Cathédrale romano-byzantine (XI^e-XIII^e s.).

ANCRAGE n. m. Action d'ancrer. || Endroit convenable pour mouiller un navire. || Dispositif assurant la fixité d'un ouvrage ou d'un élément de construction soumis à un effort de traction ou à une poussée.

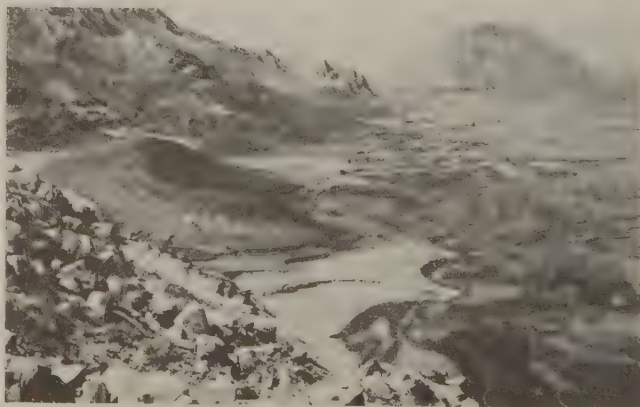
ANCRE n. f. (gr. *ankura*). Pièce en acier composée d'une tige et de deux pattes formant becs, suspendue à un câble ou à une chaîne et servant à immobiliser un navire en s'accrochant sur le fond de l'eau. || Pièce d'horlogerie qui régularise le mouvement du balancier. ♦ *Jeter l'ancre*, arrêter le navire. || *Lever l'ancre*, appareiller.

ANCRER v. t. Arrêter (un navire). || Fixer avec une ancre. ♦ *Ancrer une idée dans l'esprit de qqn*, la lui inculquer.

ANDAIN n. m. (lat. *ambitus*, bord). Rangée de foin ou de céréales fauchées et déposées sur le sol.

ANDALOU, SE adj. et n. D'Andalousie.

ANDALOU n. m. Variante régionale de l'espagnol.



Paysage des Andes centrales boliviennes (entre Potosi et Sucre). [A. Robillard]

ANDALOUSIE, en esp. *Andalucía*, région du sud de l'Espagne, divisée en 8 prov. : Almería, Cadix, Cordoue, Grenade, Huelva, Jaén, Málaga, Séville ; 87 268 km² ; 6 441 000 h. — Les Arabes occupent l'Andalousie de 711 à 1492.

ANDAMAN (îles), archipel indien du golfe du Bengale, au sud de la Birmanie, comportant plus de 200 îles.

ANDANTE [ādāt] adv. (mot it.). Mus. Modérément. ♦ n. m. Mouvement exécuté modérément.

ANDANTINO [ādātino] adv. (mot it.). Mus. Plus vif que l'andante. ♦ n. m. Morceau joué dans un mouvement plus vif que l'andante.

ANDELYS (Les), ch.-l. d'arr. de l'Eure, sur la Seine ; 8 214 h. Ruines du Château-Gaillard.

ANDERLECHT, comm. de la banlieue de Bruxelles, sur la Senne ; 94 700 h.

ANDERSEN (Hans Christian), écrivain danois (1805-1875), auteur de *Contes*.

ANDERSON (Sherwood), romancier et nouvelliste américain (1876-1941).

ANDES (*cordillère des*), grande chaîne de montagnes dominant la côte occidentale de l'Amérique du Sud, s'étirant sur 7 500 km du Venezuela à la Terre de Feu ; 6 959 m à l'Aconcagua.

ANDHRA, dynastie qui règne en Inde du II^e s. av. J.-C. au III^e s. apr. J.-C.

ANDHRA PRADESH, État de l'Inde sur le golfe du Bengale ; 276 814 km² ; 53 404 000 h. Cap. Hyderabad.

ANDORRE (*principauté d'*), petit pays des Pyrénées, placé depuis 1607 sous la souveraineté conjointe de la France et de l'évêque d'Urgel (Espagne) : 465 km² ; 37 800 h. (*Andorrans*), de langue catalane. Cap. *Andorre-la-Vieille* (*Andorra la Vella*) [14 800 h.]. Tourisme.

ANDOUILLE n. f. (lat. *inducere*, introduire). Boyau de porc, rempli de tripes ou de chair de l'animal, additionné ou non de viande de bœuf, de veau ou de mouton. || Pop. Imbécile.

ANDOUILLER n. m. (lat. *ante*, devant, et *oculus*, œil). Ramification des cornes du cerf et des autres ruminants de la famille des cervidés.

ANDOUILLETTE n. f. Petite andouille.

ANDRÁSSY (Gyula, comte), homme d'État hongrois (1823-1890). Il acquiert à l'Autriche la Bosnie-Herzégovine.

ANDRÉ (*saint*), apôtre, frère de saint Pierre.

ANDRÉ, nom de trois souverains de Hongrie, dont le deuxième (1175-1235), roi de 1205 à 1235, prend part à la 5^e croisade.

ANDREA del Sarto, peintre de la Renaissance italienne (1486-1530).

ANDREA Pisano, sculpteur et architecte italien (v. 1295-v. 1348).

ANDRÉE (Salomon August), explorateur suédois (1854-1897); il meurt en ballon au pôle Nord.

ANDREWS (Thomas), physicien irlandais (1813-1885). Il a découvert la *température critique*.

ANDRINOPOLE, anc. nom de la ville turque d'Édirne; prise par le sultan Murad I^{er} en 1360. Traité reconnaissant l'indépendance de la Grèce (1829).

ANDROGYNE [ãdʁɔʒin] adj. et n. m. (gr. *anér*, andros, homme, et *guné*, femme). Qui tient des deux sexes. || Se dit des végétaux qui portent à la fois des fleurs mâles et des fleurs femelles, comme le *noyer*.

ANDROÏDE n. m. Automate à figure humaine.

ANDROMAQUE. *Myth. gr.* Femme d'Hector et mère d'Ashtanax; mise en scène par Euripide et par Racine.

ANDROMÈDE, constellation de l'hémisphère boréal contenant la *Grande Nébuleuse d'Andromède*, prototype des nébulosités extragalactiques et la plus proche de la Terre.

ANDRONIC, nom de plusieurs empereurs d'Orient (XII^e-XIV^e s.), dont ANDRONIC I COMNÈNE (1183-1185) et quatre Paléologues.

ÂNE n. m. (lat. *asinus*). Mammifère voisin du cheval mais plus petit et à longues oreilles. (Cri : l'âne *braie*.) || Personne ignorante, entêtée.

ANÉANTIR v. t. (de *néant*). Détruire entièrement. || Mettre dans un état d'abattement, de désespoir. ♦ *s'anéantir* v. p. Disparaître.

ANÉANTISSEMENT n. m. Destruction entière, ruine.

ANECDOTE n. f. (gr. *anekdota*, histoires

inédites). Récit succinct d'un fait piquant, curieux ou peu connu.

ANECdotique adj. Qui tient de l'anecdote, qui ne touche pas à l'essentiel.

ANÉMIE n. f. (an priv., et gr. *haima*, sang). Diminution du nombre des globules rouges du sang ou de leur teneur en hémoglobine. || Affaiblissement progressif de l'activité.

ANÉMIE, E adj. Pâle, atteint d'anémie.

ANÉMIER v. t. Rendre anémique.

ANÉMIQUE adj. et n. Qui relève de l'anémie.

ANÉMOMÈTRE n. m. (gr. *anemos*, vent, et *-mètre*). Instrument qui sert à indiquer la direction et la vitesse du vent.

ANÉMONE n. f. (gr. *anemônê*). Plante sauvage (comme l'*anémone des bois*) ou cultivée pour ses fleurs décoratives aux couleurs éclatantes. ♦ *Anémone de mer*, nom usuel de l'*actinie*.

ÂNERIE n. f. Parole ou conduite qui montre une grande ignorance.

ÂNESSE n. f. Femelle de l'âne.

ANESTHÉSIE n. f. (gr. *anaesthesia*, insensibilité). Privation plus ou moins complète de la sensibilité générale, ou de la sensibilité d'un territoire en particulier, produite par un anesthésique.

ANESTHÉSIER v. t. Endormir avec un anesthésique; suspendre la sensibilité à la douleur.

ANESTHÉSIQUE adj. et n. m. Se dit des substances qui, comme l'éther, le protoxyde d'azote, etc., provoquent l'anesthésie.

ANESTHÉSISTE n. Médecin qui pratique l'anesthésie.

ANET, ch.-l. de c. d'Eure-et-Loir, près de l'Eure; 2 431 h. Henri II y fait élever par Philibert Delorme, pour Diane de Poitiers, le château d'Anet.

ANETH [anet] n. m. (gr. *anêthon*). Plante aromatique communément appelée *faux anis* ou *fenuil bâtard*.

ANETO (*pic d'*), point culminant des Pyrénées, en Espagne, dans la Maladeta; 3 404 m.

ANÉVRISME n. m. (gr. *aneurysma*). Dilatation d'une artère ou du cœur.

ANFRACUOSITÉ n. f. (lat. *anfractus*, sinuosité). Cavité profonde et irrégulière.

ANGARA, riv. de Sibérie, qui sort du lac Baïkal, affl. de l'énisseï (r. dr.); 1 826 km.

ANGE n. m. (gr. *angelos*, messenger). Dans la Bible, être spirituel, messenger de Dieu. || Personne douée d'une éminente qualité. ♦ *Ange gardien*, ange préposé à chaque homme pour le protéger. || *Être aux anges*, être dans le ravissement. || *Patience d'ange*, patience extraordinaire. || *Un ange passe*, se dit quand la conversation est interrompue par un silence embarrassé.

ANGE, dynastie byzantine qui règne de 1185 à 1204, dont ALEXIS III et ISAAC II.

ANGELICO (Guidolini DI PIETRO, en religion *Fra*), peintre et dominicain florentin (v. 1400-1455), auteur de compositions religieuses (fresques et retables du couvent de San Marco). Béatifié en 1982. Saint patron universel des artistes.

ANGÉLIQUE adj. De la nature de l'ange.

ANGÉLIQUE n. f. Plante aromatique cultivée pour ses pétioles que l'on confit. || Tige confite de cette plante.

ANGÉLISME n. m. Désir de pureté extrême.

ANGELOT n. m. Petit ange.

ANGÉLUS n. m. (mot lat.). Prière en latin, commençant par ce mot, et qui se dit ou se chante le matin, à midi et le soir. (En ce sens, avec une majuscule.) || Sonnerie de cloche annonçant cette prière.

ANGERS, ch.-l. du dép. de Maine-et-Loire, anc. cap. de l'Anjou, sur la Maine; 141 143 h. Cathédrale (XII^e-XIII^e s.). Château des comtes d'Anjou, qui abrite un musée de tapisseries et la tenture de l'Apocalypse. Centre commercial, culturel et industriel.

ANGINE n. f. (du lat. *angere*, serrer). Nom donné à toutes les affections inflammatoires très variées du pharynx. ♦ *Angine de poitrine*, affection du cœur, se manifestant par des crises douloureuses accompagnées d'une sensation d'angoisse.

ANGIOME n. m. (gr. *angeion*, vaisseau). Tumeur des vaisseaux, en général bénigne.

ANGIOSPERME n. f. (gr. *angeion*, vase, et *sperma*, graine). Plante phanérogame dont les graines sont enfermées dans un fruit.

ANGKOR, anc. cap. des rois khmers fondée en 889 par Yasovarman (Cambodge). Nombreux monuments (VII^e-fin du XIII^e s.), ornés d'un riche décor sculpté, dont les plus prestigieux sont les temples du Phnom Bakheng, du Bayon et d'Angkor Vat.

voir photo p. 38

ANGLAIS, E adj. et n. D'Angleterre.

ANGLAIS n. m. Langue parlée principalement en Grande-Bretagne et aux États-Unis.

ANGLAISE n. f. Écriture cursive, penchée à droite. || Boucle de cheveux longue et roulée en spirale. ♦ A l'anglaise, sans prendre congé : *s'en aller, filer à l'anglaise*.

ANGLE n. m. (lat. *angulus*). Coin, encoignure. || Figure formée par deux demi-droites, ou côtés, ou par deux demi-plans, ou faces, qui se coupent. ♦ *Arrondir les angles*, faciliter les relations entre



Danseuses divines («Apsaras»). Bas-relief ornant un des édifices du site d'Angkor.
Art khmer, XII^e s. [A. Zucca]

les personnes. || *Sous l'angle de*, du point de vue de.

ANGLES, anc. peuple de Germanie, qui envahit la Grande-Bretagne au V^e s.

ANGLESEY, île de Grande-Bretagne (Galles), dans la mer d'Irlande; 60 000 h.

ANGLET, ch.-l. de c. des Pyrénées-Atlantiques; 30 364 h. Station balnéaire. Aéronautique.

ANGLETERRE, partie sud, la plus étendue et la plus peuplée de la Grande-Bretagne, limitée par l'Écosse au nord et le pays de Galles à l'ouest; 136 700 km²; 46 221 000 h. Cap. Londres. — C'est autour de l'Angleterre que s'est constituée la Grande-Bretagne, par annexion du pays de Galles au Moyen Âge, conquête de l'Irlande aux XVI^e-XVII^e s. et union de l'Écosse à la couronne d'Angleterre en 1603. On dit qqf. *Angleterre* pour désigner le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Angleterre (bataille d'), bataille aérienne entre les armées de l'air allemande (Luftwaffe) et anglaise (Royal Air Force) en 1940-41.

ANGLICAN, E adj. et n. (angl. *anglican*). Qui appartient à l'anglicanisme.

ANGLICANISME n. m. Église officielle de l'Angleterre depuis les règnes d'Édouard VI (1547-1553) et d'Élisabeth I^{re} (1558-1603), établie à la suite de la rupture d'Henri VIII (1509-1547) avec Rome et malgré un essai de retour au catholicisme avec Marie Tudor (1553-1558); sa doctrine, ses institutions.

ANGLICISER v. t. Donner un air, un

accent anglais. ♦ *s'angliciser* v. pr. Prendre le caractère anglais, imiter les manières anglaises.

ANGLICISME n. m. Locution propre à la langue anglaise. || *Emprunt à l'anglais*.

ANGLICISTE n. m. Spécialiste de langue, littérature et civilisation anglaises.

ANGLO-AMÉRICAIN, E adj. et n. (pl. *anglo-américains*, *aines*). Se dit des Américains de souche anglo-saxonne.

ANGLOMANIE n. f. Manie d'imiter les Anglais.

ANGLO-NORMAND n. m. Dialecte français parlé des deux côtes de la Manche, après la conquête de l'Angleterre par les Normands.

ANGLO-NORMANDES (îles), en angl. Channel Islands, groupe d'îles britanniques de la Manche, près de la côte normande : Jersey, Guernesey, Aurigny, Sercq. Tourisme.

ANGLOPHILE n. et adj. Partisan des Anglais.

ANGLOPHOBE adj. et n. Qui a de l'aversion pour les Anglais.

ANGLOPHONE adj. et n. Qui parle anglais.

ANGLO-SAXON, **ONNE** adj. et n. (pl. *anglo-saxons*, *onnes*). Qui appartient aux peuples de langue anglaise et de civilisation britannique.

ANGLO-SAXONS, peuples germaniques qui envahirent la Grande-Bretagne aux V^e et VI^e s. On appelle auj. ainsi l'ensemble formé par les Anglais et les Américains.

ANGOISSANT, E adj. Qui cause de l'angoisse.

ANGOISSE n. f. (lat. *angustia*, resserrement). Etat de désarroi psychique, d'inquiétude profonde.

ANGOISSÉ, E adj. et n. Qui a souvent de l'angoisse; qui est marqué par l'angoisse.

ANGOISSER v. t. Causer de l'angoisse.

ANGOLA, État de l'Afrique australe, sur l'Atlantique; 1 246 700 km²; 8 500 000 h. Cap. Luanda. L'Angola est constitué par un haut plateau qui domine une plaine côtière désertique. Le pétrole, les diamants, le fer et le café sont les principales ressources. — En 1850 les Portugais s'emparent de l'arrière-pays; devenu province portugaise (1955), l'Angola accède à l'indépendance en 1975.

ANGOLAIS, E adj. et n. De l'Angola.

ANGORA adj. et n. (de la ville d'*Angora*, auj. *Ankara*). Chat, lapin, chèvre aux poils longs et soyeux. ♦ n. m. Fibre textile animale provenant de chèvres angoras. (Syn. MOHAIR.)

ANGORA → **ANKARA**.

ANGOULÊME, anc. cap. de l'Angoumois, ch.-l. du dép. de la Charente, sur la

Charente; 50 151 h. Cathédrale romane.

ANGOULÊME (Louis DE BOURBON, duc D'), dernier dauphin de France (1775-1844); fils aîné de Charles X. Il commande l'expédition d'Espagne (1823).

ANGOUMOIS, pays de France rattaché à la Couronne en 1515. Cap. Angoulême.

ANGSTRÖM [åŋstrœm] n. m. (de *Angström*, n. pr.). Anc. unité de mesure de longueur d'onde et des distances atomiques (symb. : Å), et valant 10⁻¹⁰ m.

ANGSTRÖM (Anders Jonas), physicien suédois (1814-1874). Il a déterminé les limites du spectre visible.

ANGUILLA, une des Petites Antilles britanniques; 91 km²; 6 500 h.

ANGUILLE n. f. (lat. *anguilla*, petit serpent). Poisson osseux à chair délicate, à corps allongé et à nageoires réduites, à peau glissante, vivant dans nos cours d'eau, mais dont la ponte a lieu dans la mer des Sargasses. ● *Anguille de mer*, le congre. || *Il y a anguille sous roche*, il y a qqch que l'on soupçonne.

ANGULAIRE adj. (lat. *angularis*). Qui forme un angle. ● *Pierre angulaire*, pierre fondamentale faisant l'angle d'un bâtiment (vx); base, fondement d'une chose.

ANGULEUX, **EUSE** adj. Qui a, qui présente des angles aigus. ● *Visage anguleux*, celui dont les traits sont fortement prononcés.

ANHUI ou **NGAN-HOUEI**, prov. de la Chine orientale, traversée par le Yangzi Jiang; 140 000 km²; 49 666 000 h. Cap. Hefei.

ANHYDRE adj. (an priv., et gr. *hudôr*, eau). Chim. Qui ne contient pas d'eau : sel anhydre.

ANHYDRIDE n. m. Corps qui peut donner naissance à un acide en se combinant avec l'eau.

ANI, anc. v. d'Arménie (auj. en Turquie), cap. de la dynastie des Bagratides (IX^e-XI^e s.).

ANICROCHE n. f. (de *croche*). Fam. Petit obstacle ou ennui qui arrête.

ANILINE n. f. (portug. *anil*, indigo). Matière dérivée du benzène, découverte dans la distillation de l'indigo et extraite aujourd'hui de la houille employée dans l'industrie des colorants synthétiques.

ANIMAL, **E**, **AUX** adj. (lat. *animalis*, animé). Propre à l'animal.

ANIMAL n. m. (lat. *animal*). Être organisé, doué de mouvement et de sensibilité, et capable d'ingérer des aliments solides à l'aide d'une bouche. || Être vivant privé du langage, par opposition à l'homme. || *Personne stupide et grossière*.

ANIMALERIE n. f. Lieu où se trouvent dans un laboratoire des animaux destinés aux expériences.

ANIMALIER, ÈRE adj. Qui se rapporte à la représentation des animaux. ● *Parc animalier*, parc dans lequel les animaux vivent en liberté.

ANIMALITÉ n. f. Ensemble des caractères qui sont propres à l'animal.

ANIMATEUR, TRICE n. Personne qui donne de l'entrain, du mouvement à un spectacle, une réunion, une émission de radio, de télévision, etc. || Personne chargée de l'animation au sein d'une collectivité.

ANIMATION n. f. Mouvement, vie, activité. || Passion, vivacité. || Activité exercée à l'intérieur d'un groupe et visant à faciliter les relations entre ses membres. || Technique cinématographique donnant l'apparence du mouvement à des dessins, des poupées.

ANIMÉ, E adj. Plein d'animation. || Doté de mouvement. ● *Être animé*, être vivant.

ANIMER v. t. (lat. *animare*). Donner de la vie, du mouvement, de la vivacité. || Pousser qq à agir, l'exciter : *la violence l'anime*. ● *s'animer* v. pr. Prendre de la vivacité, de l'éclat.

ANIMISME n. m. (lat. *anima*, âme). Croyance qui attribue une âme aux phénomènes naturels et qui cherche à les rendre favorables par des pratiques magiques.

ANIMISTE adj. et n. Qui appartient à l'animisme, professe l'animisme.

ANIMOSITÉ n. f. (lat. *animosus*, courageux). Malveillance, désir de nuire, antipathie qui se manifeste souvent par l'empoisonnement.

ANION n. m. Ion chargé négativement. (Dans l'électrolyse, il se dirige vers l'anode.)

ANIS [ani ou anis] n. m. (gr. *anison*). Plante odorante cultivée pour ses akènes, dont on extrait une essence aromatique servant à parfumer certaines boissons alcoolisées. ● *Anis étoilé*, fruit de la badiane.

ANISÉ n. m. Liqueur parfumée à l'anis.

ANISETTE n. f. Liqueur composée avec de l'anis et de l'alcool.

ANJOU, anc. prov. de France. Possession des Plantagenêts, enlevé par Philippe Auguste en 1205, érigé en duché en 1360, l'Anjou est rattaché à la Couronne sous Louis XI (1481). Cap. Angers. L'Anjou a formé une partie du Maine-et-Loire. Vignes, pépinières, cultures maraîchères et fruitières.

ANJOUAN → NDZOUANI.

ANKARA, anc. Ancyre, puis Angora, cap. de la Turquie, dans l'Anatolie centrale, à 900 m d'altitude; 2204 000 h.

ANKYLOSE n. f. (gr. *ankulôsis*, courbure). Disparition complète ou partielle des mouvements d'une articulation.

ANKYLOSÉ, E adj. Atteint d'ankylose; engourdi.

ANKYLOSER v. t. Déterminer une ankylose. ● *s'ankyloser* v. pr. Devenir ankylosé. || Perdre la rapidité à s'adapter.

ANNABA, anc. Bône, port de l'Algérie orientale, ch.-l. de wilaya; 256 000 h. Centre industriel. Site de l'anc. Hippone.

ANNA IVANOVNA (1693-1740), impératrice de Russie (1730-1740).

ANNALES n. f. pl. Ouvrage qui rapporte les événements année par année. || Litt. Histoire : *les annales du crime*.

ANNAM, région centrale du Viêt-nam, entre le Tonkin et la Cochinchine.

ANNAPÛRNA ou **ANAPÛRNA**, un des sommets de l'Himalaya (8 078 m), conquis en 1950 par l'expédition française de Maurice Herzog.

ANNE (sainte), épouse de Joachim et mère de la Vierge Marie.

ANNEAU n. m. (lat. *annellus*). Cercle de matière dure auquel on attache quelque chose. || Petit cercle d'or, d'argent, etc., que l'on met au doigt. || Math. Ensemble pourvu de deux lois de composition interne, la première lui conférant la structure de groupe commutatif, la seconde étant associative et distributive par rapport à la première. || Zool. Chacun des segments d'un arthropode. ● *Anneau pastoral*, bague des évêques. || *Anneaux de Saturne*, bandes circulaires concentriques visibles autour de la planète Saturne, dans son plan équatorial, et constituées de nombreuses particules solides de petites dimensions se déplaçant chacune avec sa vitesse propre. ● *pl. Agrès de gymnastique* consistant en deux cercles métalliques fixés à l'extrémité de deux cordes.

ANNE BOLEYN (v. 1507-1536), deuxième femme d'Henri VIII d'Angleterre (1533).

ANNECY, ch.-l. du dép. de la Haute-Savoie, sur le lac d'Annecy; 51 593 h. Centre d'une agglomération industrialisée. Le lac d'Annecy (27 km²) occupe une partie de la cluse d'Annecy. Tourisme.

ANNE D'AUTRICHE, fille de Philippe III d'Espagne (1601-1666), reine de France par son mariage avec Louis XIII (1615), régente (1643-1661) pendant la minorité de Louis XIV, son fils.

ANNE DE BRETAGNE (1477-1514), duchesse de Bretagne (1488-1514). Femme de Charles VIII (1491), puis de Louis XII (1499), elle apporte en dot la Bretagne à la France.

ANNE DE CLÈVES (1515-1557), quatrième femme d'Henri VIII (1540).

ANNE DE FRANCE, dite de Beaujeu (1460-1522), fille aînée du roi Louis XI, régente pendant la minorité de Charles VIII, son frère (1483-1491).

ANNE DE GONZAGUE, princesse palatine (1616-1684). Elle joue un rôle modérateur pendant la Fronde.

ANNÉE n. f. (lat. *annus*). Durée conventionnelle voisine de la période de révolution de la Terre autour du Soleil. || Période de douze mois. || Temps que met une planète à faire sa révolution autour du Soleil : *année martienne*. ● *Année civile*, année qui commence le 1^{er} janvier à 0 heure et se termine le 31 décembre à 24 heures. || *Année de lumière*, unité de longueur (symb. : al) équivalent à la distance parcourue en un an par la lumière dans le vide, soit 9,461 × 10¹² km. (On dit aussi ANNÉE-LUMIÈRE.) || *Année scolaire*, temps qui s'écoule entre l'ouverture des classes et les vacances d'été. || *Année sidérale*, intervalle de temps séparant deux passages consécutifs du Soleil par le même point de son orbite apparente. || *Souhaiter la bonne année*, adresser ses vœux le 1^{er} janvier.

ANNÉE-LUMIÈRE n. f. (pl. *années-lumière*). Syn. de ANNÉE DE LUMIÈRE.

ANNELE v. t. (conj. 3). Disposer en anneaux ou en boucles.

ANNÉLIDE n. f. Ver annelé, formé d'une suite de segments sans pattes ayant tous la même constitution. (Ex. : *lombric*.)

ANNEMASSE, ch.-l. de c. de la Haute-Savoie, près de l'Arve; 26 438 h.

ANNENSKI (Innokenti Fedorovitch), poète symboliste russe (1856-1909).

ANNE STUART (1665-1714), reine d'Angleterre et d'Irlande (1702-1714), fille de Jacques II. Elle réunit l'Écosse et l'Angleterre sous le nom de Grande-Bretagne (1707).

ANNEXE n. f. et adj. (lat. *annexus*, attaché à). Ce qui se rattache à une chose principale.

ANNEXER v. t. Faire entrer dans un ensemble; faire passer tout ou partie d'un État sous la souveraineté d'un autre. ● *s'annexer* v. pr. S'attribuer de manière exclusive qq ou qqch.

ANNEXION n. f. Action d'annexer.

ANNEXIONNISTE adj. et n. Qui vise à l'annexion d'un pays à un autre.

ANNIBAL → HANNIBAL.

ANNIHILATION n. f. Action d'annihiler.

ANNIHILER v. t. (lat. *ad*, vers, et *nihil*, rien). Réduire à rien, détruire, paralyser.

ANNIVERSAIRE n. m. (lat. *anniversarius*, qui revient tous les ans). Retour annuel d'un jour marqué par un événement. ● adj. Qui rappelle le souvenir d'un événement arrivé à pareil jour une ou plusieurs années auparavant.

ANNONBON, ile de la Guinée-Équatoriale.

ANNONAY, ch.-l. de c. de l'Ardeche; 20 085 h. Industrie automobile.

ANNONCE n. f. Avis verbal ou écrit donné à qqn ou au public. || Aux cartes, déclaration d'intention faite avant le début du jeu. || Indice, signe, présage. ● *Petites annonces*, dans les journaux, offres et demandes d'emploi, de logement, etc.

ANNONCEUR v. t. (lat. *nuntius*, messager) [conj. 1]. Faire savoir, publier. || Être le signe certain de.

ANNONCEUR, EUSE n. Syn. de **SPEAKER, SPEAKERINE**. ♦ n. m. Personne qui fait insérer une annonce dans un journal ou qui paie une émission publicitaire.

ANNONCIATEUR, TRICE adj. Qui annonce, indique.

ANNONCIATION n. f. Message de l'ange Gabriel à la Vierge, pour lui annoncer qu'elle sera la mère du Messie. || Jour où l'Église célèbre le mystère de l'Incarnation (25 mars).

ANNOTATION n. f. Remarque ou commentaire sur un texte.

ANNOTER v. t. (lat. *annotare*, noter). Faire des remarques explicatives sur un auteur, sur un texte.

ANNUAIRE n. m. (lat. *annuus*, annuel). Ouvrage publié chaque année, donnant la liste des membres d'une profession, des abonnés à un service, etc.

ANNUAL, ELLE adj. Qui dure un an; qui revient chaque année.

ANNUELLEMENT adv. Par an, chaque année.

ANNUITÉ n. f. Somme payée annuellement.

ANNULAIRE n. m. (lat. *annulus*, anneau). Le quatrième doigt de la main, où se met ordinairement l'anneau.

ANNULATION n. f. Action d'annuler.

ANNULLER v. t. (lat. *nullus*, nul). Rendre, déclarer nul, sans effet, supprimer.

ANNUNZIO (Gabriele D') → **D'ANNUNZIO**.

ANOBLIR v. t. Accorder, conférer un titre de noblesse.

ANOBLISSEMENT n. m. Action d'oblir.

ANODE n. f. (gr. *ana*, en haut, et *hodos*, route). Electrode d'entrée du courant dans un voltamètre, ou électrode qui recueille le flux électronique dans un tube à décharge.

ANODIN, E adj. (an priv., et gr. *oduné*, douleur). Inoffensif, sans importance, insignifiant.

ANOMAL, E, AUX adj. (gr. *anómalos*). Qui s'écarte du modèle général.

ANOMALIE n. f. (gr. *anómalia*, désaccord). Ce qui s'écarte de la norme, de la généralité; irrégularité.

ÂNON n. m. Petit de l'âne.

ÂNONNEMENT n. m. Action d'ânonner.

ÂNONNER v. i. et t. (de *ânon*). Lire, parler, réciter avec peine et en hésitant.

ANONYMAT n. m. État de ce qui est anonyme. ● *Garder l'anonymat*, ne pas se déclarer l'auteur d'un fait, d'un écrit.

ANONYME adj. et n. (gr. *anónimos*, sans nom). Dont on ignore le nom; dont l'auteur est inconnu.

ANONYMEMENT adv. De façon anonyme.

ANOPHÈLE n. m. (gr. *anôphelès*, nuisible). Moustique dont la femelle transmet le microbe du paludisme.

ANORAK n. m. (mot esquimau, de *anoré*, vent). Veste de sport, imperméable et à capuchon.

ANOREXIE n. f. (an priv., et gr. *orexis*, appétit). Perte de l'appétit quelle qu'en soit l'origine.

ANOREXIGÈNE adj. et n. m. Qui provoque l'anorexie.

ANOREXIQUE adj. et n. Atteint d'anorexie.

ANORMAL, E, AUX adj. (lat. *anormalis*). Contraire à l'ordre habituel des choses, à la généralité, à la régularité. ♦ adj. et n. Déséquilibré, très instable.

ANORMALEMENT adv. De façon anormale.

ANOUILH (Jean), auteur dramatique français (1910-1987). Son théâtre va de la fantaisie (*le Bal des voleurs*) au pessimisme (*Antigone*).

ANOURE n. m. (an priv., et gr. *oura*, queue). Amphibien dépourvu de queue à l'état adulte. (Les *anoures* comprennent les *grenouilles*, les *crapauds*, les *rainettes*.)

ANOXIE n. f. Privation d'oxygène, cause des troubles et de la mort provoqués par l'asphyxie.

Anschluss, rattachement de l'Autriche à l'Allemagne imposé par Hitler en 1938.

ANSE n. f. (lat. *ansa*). Partie courbée en arc, par laquelle on prend un vase, un panier. || Géogr. Petite baie peu profonde. ● *Faire danser l'anse du panier* (Fam. et vx), compter plus cher ce que l'on a payé, en parlant des domestiques.

ÂNSELME (*saint*), théologien et archevêque de Canterbury (1033-1109).

ANSHAN ou **NGAN-CHAN**, v. de la Chine du Nord-Est (Liaoning); 1 million d'h. Sidérurgie.

ANTAGONIQUE adj. Contraire, en opposition, en lutte.

ANTAGONISME n. m. Rivalité, lutte entre des personnes, des nations, des doctrines, des groupes sociaux, etc.

ANTAGONISTE n. (gr. *antagônistés*). Personne qui est en lutte avec une autre; adversaire, ennemi.

ANTAKYA → **ANTIOCHE**.

ANTALGIQUE adj. et n. m. (gr. *anti*, contre, et *algos*, douleur). Propre à calmer la douleur.

ANTALKIDAS, général lacédémonien, négociateur d'un traité abandonnant aux Perses les villes grecques d'Asie Mineure (386 av. J.-C.).

ANTALYA, anc. *Adalia*, port de Turquie, sur la Méditerranée; 176 000 h.

ANTAN (D') loc. adj. (lat. *ante annum*, l'année d'avant). *Litt.* Du temps passé.

ANTANANARIVO, anc. *Tananarive*, cap. de Madagascar, située entre 1 250 et 1 460 m d'alt.; 1 050 000 h.

ANTARCTIQUE adj. Se dit des régions polaires australes.

ANTARCTIQUE ou, parfois, **ANTARCTIDE**, continent compris presque entièrement à l'intérieur du cercle polaire austral; 16,5 millions de km². Il est couvert de glace. Stations scientifiques.

ANTARCTIQUE ou **AUSTRAL** (océan), nom donné à la partie des océans Atlantique, Pacifique et Indien au-delà du cercle polaire antarctique.

ANTÉCÉDENT n. m. (lat. *antecedere*, précéder). Nom, pronom qui remplace le pronom relatif dans la proposition relative. || Pour un élément b de l'ensemble F dans lequel on a appliqué un ensemble E, élément a de E dont se déduit b dans cette application. ♦ pl. Actes antérieurs de qqm permettant de juger sa conduite.

ANTÉCHRIST n. m. Adversaire du Christ qui, d'après l'Apocalypse, doit venir quelque temps avant la fin du monde pour s'opposer à l'établissement du royaume de Dieu.

ANTÉDILUVIEN, ENNE adj. (lat. *ante*, avant, et *diluvium*, déluge). Qui a précédé le Déluge. || Très ancien, démodé.

ANTENNE n. f. (lat. *antenna*). Longue vergue qui soutient les voiles d'un navire. || Conducteur métallique permettant d'émettre et de recevoir les ondes radioélectriques. || Émission radiophonique; *donner l'antenne*. || Organe allongé, mobile, situé sur la tête des insectes et des crustacés, siège du toucher et, parfois, de l'odorat. || Moyen d'information plus ou moins secret. || Dépendance d'un organisme principal, unité avancée d'un grand service.

ANTÉPENULTIÈME adj. et n. f. Qui précède l'avant-dernière syllabe. (*Po* est la syllabe antépénultième de *napolitain*.)

ANTÉPOSÉ, E adj. Se dit d'un mot, placé avant un autre et dont il dépend. (Dans *un grand homme*, *grand* est antéposé.)

ANTÉRIEUR, E adj. (lat. *anterior*). Qui est avant, en avant, par rapport au temps ou au lieu; précédent. (Contr. **POSTÉRIEUR, ULTÉRIEUR**.) || Dans une relation d'ordre, se dit d'un élément qui en précède un autre. (Si a est antérieur à b, on note a < b.)

ANTÉRIEUREMENT adv. Avant, auparavant, précédemment.

ANTÉRIORITÉ n. f. Priorité de temps, de date.

ANTHÈRE n. f. (gr. *anthêros*, fleuri). Partie supérieure de l'étamine des plantes à fleurs, dans laquelle se forment les grains de pollen et qui s'ouvre à maturité, pour laisser échapper ceux-ci.

ANTHOLOGIE n. f. (gr. *anthos*, fleur, et *legein*, choisir). Recueil de morceaux choisis d'œuvres littéraires ou musicales.

ANTHRACITE n. m. (gr. *anthrax*, -akos, charbon). Charbon de très faible teneur en matières volatiles (moins de 6 à 8 p. 100) et brûlant avec une courte flamme bleu pâle, sans fumée. ♦ adj. inv. Couleur gris foncé.

ANTHRAX n. m. (gr. *anthrax*, charbon). Infection de la peau, constituée par la réunion de plusieurs furoncles et qui s'étend au tissu sous-cutané.

ANTHROPOCENTRIQUE adj. Relatif à l'anthropocentrisme.

ANTHROPOCENTRISME n. m. Conception qui considère l'homme comme le centre de l'univers.

ANTHROPOÏDE adj. et n. (gr. *anthrôpos*, homme, et *eidos*, forme). Se dit des singes qui ressemblent le plus à l'homme (orang-outan, chimpanzé, gorille et gibbon).

ANTHROPOLOGIE n. f. Étude de l'homme envisagé dans la série animale. || Étude des croyances et des institutions conçues comme fondement des structures sociales.

ANTHROPOLOGUE n. Spécialiste en anthropologie.

ANTHROPOMÉTRIE n. f. Méthode d'identification des criminels, reposant sur la description du corps humain (mesures, photographies, empreintes digitales).

ANTHROPOMÉTRIQUE adj. Relatif à l'anthropométrie.

ANTHROPOMORPHE adj. Qui a l'apparence humaine.

ANTHROPOMORPHISME n. m. Croyance, doctrine qui conçoit la divinité à l'image de l'homme.

ANTHROPOPHAGE adj. et n. (gr. *anthrôpos*, homme, et *phagein*, manger). Qui mange de la chair humaine.

ANTHROPOPHAGIE n. f. Fait d'ingérer de la chair humaine.

ANTIARIEN, ENNE adj. Qui s'oppose à la navigation ou à l'action des aéronefs.

ANTIALCOOLIQUE adj. Qui combat l'abus de l'alcool.

ANTIALCOOLISME n. m. Lutte contre l'alcoolisme.

ANTIAMARIL, E adj. Se dit d'une vaccination contre la fièvre jaune.

ANTIATOMIQUE adj. Qui s'oppose aux effets du rayonnement ou des projectiles atomiques.

ANTIBES, ch.-l. de c. des Alpes-Maritimes; 63 248 h. Musée Picasso. Station balnéaire.

ANTIBIOTIQUE adj. et n. m. Se dit de corps empêchant le développement ou la multiplication de certains microbes.

ANTIBROUILLARD adj. inv. et n. m. Propre à percer le brouillard.

ANTIBRUIT adj. inv. Destiné à protéger du bruit.

ANTICANCÉREUX, EUSE adj. Propre à lutter contre le cancer.

ANTICAPITALISTE adj. Hostile au système capitaliste.

ANTICASSEURS adj. inv. *Loi anticasseurs*, loi réprimant divers types de violences et de destructions (1970-1981).

ANTICHAMBRE n. f. (it. *anticamera*). Vestibule, salle d'attente, à l'entrée d'un appartement, d'un bureau. ♦ *Faire antichambre*, attendre avant d'être reçu.

ANTICHAR adj. Qui s'oppose à l'action des blindés.

ANTICIPATION n. f. Action de faire une chose d'avance. ♦ *Par anticipation*, par avance. || *Roman d'anticipation*, roman dont l'action se passe dans un monde futur.

ANTICIPÉ, E adj. Qui devance, précède.

ANTICIPER v. t. (lat. *anticipare*, devancer). *Anticiper un paiement*, le faire avant la date. ♦ v. t. ind. [sur] et i. Entamer avant le moment prévu. ♦ *N'anticipons pas*, respectons l'ordre des événements.

ANTICLÉRICAL, E, AUX adj. et n. Opposé à l'influence ou à l'ingérence du clergé dans les affaires publiques.

ANTICLÉRICALISME n. m. Attitude, politique anticléricale.

ANTICLINAL, E, AUX adj. et n. m. (gr. *anti*, contre, et *klinein*, faire pencher). *Géol.* Se dit d'un pli dont la convexité est tournée vers le haut. (Contr. *SYNCINAL*.)

ANTICOAGULANT, E adj. et n. m. Qui empêche ou retarde la coagulation du sang.

ANTICOLONIALISME n. m. Opposition au colonialisme.

ANTICOLONIALISTE adj. et n. Opposé au colonialisme.

ANTICOMMUNISME n. m. Attitude d'hostilité à l'égard du communisme.

ANTICOMMUNISTE adj. et n. Opposé au communisme.

ANTICONCEPTIONNEL, ELLE adj. Qui empêche la fécondation, contraceptif.

ANTICONFORMISME n. m. Opposition aux usages établis.

ANTICONFORMISTE adj. et n. Opposé aux usages établis.

ANTICONSTITUTIONNEL, ELLE adj. Contraire à la Constitution.

ANTICONSTITUTIONNELLEMENT adv. Contrairement à la Constitution.

ANTICORPS n. m. Substance défensive engendrée par l'organisme à la suite de l'introduction dans celui-ci d'un antigène, et concourant à l'immunité.

ANTICYCLONE n. m. Centre de hautes pressions atmosphériques.

ANTIDATER v. t. Apposer une date antérieure à la date réelle.

ANTIDÉMOCRATIQUE adj. Opposé, contraire à la démocratie.

ANTIDÉPRESSEUR adj. et n. m. Se dit d'un médicament employé pour lutter contre la dépression mentale.

ANTIDOPING [-dɔpin] ou **ANTIDOPAGE** adj. inv. Se dit de tout ce qui s'oppose à la pratique du doping dans les sports.

ANTIDOTE n. m. (gr. *antidotos*, donné contre). Contrepoison d'un toxique. || Remède contre une douleur morale.

ANTIENNE [ɑ̃tjɛn] n. f. (gr. *antiphônōs*, qui répond à). Verset chanté avant et après un psaume. || *Fam.* Discours répété sans cesse, d'une manière lassante.

ANTIFASCISTE adj. et n. Opposé au fascisme.

ANTIFER (cap d'), promontoire de la Seine-Maritime, au nord du Havre. Terminal pétrolier.

ANTIGANG adj. inv. *Brigade antigang*, unité de police constituée spécialement pour la lutte contre la grande criminalité (hold-up, enlèvements, etc.).

ANTIGEL n. m. Produit ajouté à l'eau du radiateur d'un moteur pour l'empêcher de geler.

ANTIGÈNE n. m. Substance agressive pour l'organisme (microbe, cellule d'une espèce différente, substance chimique ou organique, etc.), pouvant provoquer la formation d'anticorps.

ANTIGONE. *Myth.* gr. Fille d'Œdipe, elle est condamnée à mort pour avoir, malgré la défense du roi de Thèbes Créon, enseveli son frère Polynice. Elle est l'héroïne d'une tragédie de Sophocle et d'un drame d'Anouilh.

ANTIGOUVERNEMENTAL, E, AUX adj. Opposé au gouvernement.

ANTIGUA et BARBUDA, État des Antilles; 442 km²; 80 000 h. Cap. *Saint John's*.

ANTIHAUSSE adj. inv. Se dit de toute mesure destinée à enclaver ou à ralentir la hausse des prix.

ANTIHEROS n. m. Personnage d'une œuvre littéraire n'ayant pas les caractéristiques du héros traditionnel.

ANTIHYGIÉNIQUE adj. Contraire à l'hygiène.

anti-impérialisme

ANTI-IMPÉRIALISME n. m. Attitude ou doctrine fondée sur l'opposition à l'impérialisme.

ANTI-IMPÉRIALISTE adj. et n. Opposé à l'impérialisme.

ANTI-INFLAMMATOIRE adj. et n. m. Se dit d'un médicament employé pour lutter contre l'inflammation.

ANTILLAIS, E adj. et n. Des Antilles.

ANTILLES, archipel séparant l'Atlantique de la mer des Antilles, formé, au nord, par les Grandes Antilles (Cuba, Haïti, Jamaïque, Porto Rico) et, à l'est et au sud, par les Petites Antilles. 240 000 km²; 30 millions d'h. env.

ANTILLES ou **CARAÏBES** (mer des), partie de l'Atlantique, entre l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et l'arc des Antilles.

ANTILLES FRANÇAISES, ensemble formé par les départements d'outre-mer de la Guadeloupe et de la Martinique.

ANTILOPE n. f. (angl. *antelope*; du lat. *antelope*, animal fabuleux). Nom donné à divers ruminants sauvages d'assez grande taille, d'Afrique (*gnou*) ou d'Asie (*nilgaut*), et dont la peau à poil ras est utilisée dans la confection de vêtements légers.

ANTIMILITARISME n. m. Hostilité de principe à l'égard des institutions et de l'esprit militaires.

ANTIMILITARISTE adj. et n. Opposé aux institutions et à l'esprit militaires.

ANTIMISSILE adj. Se dit d'une arme, d'un dispositif ou, plus généralement, de toute mesure destinée à s'opposer à l'action des missiles.

ANTIMITE n. m. et adj. Produit insecticide protégeant les lainages et les fourrures.

ANTIMOINE n. m. (ar. *ithmid*). Corps simple solide (Sb), de masse atomique 121,75, d'un blanc bleuâtre, cassant, dont la densité est 6,7 environ, fondant vers 630 °C, et qui se rapproche de l'arsenic.

ANTINEUTRON n. m. Antiparticule du neutron.

ANTINOMIE n. f. (gr. *anti*, contre, et *nomos*, loi). Contradiction entre deux idées, deux principes.

ANTINOMIQUE adj. Qui forme antinomie.

ANTINUCLÉAIRE adj. et n. Hostile à l'emploi de l'énergie nucléaire.

ANTIOCHE, en turc *Antakya*, v. de Turquie, sur l'Oronte inférieur; 91600 h. Musée archéologique. Les croisés en font la capitale d'un État latin (1098), conquis par les Mamelouks en 1268.

ANTIPAPE n. m. Pape élu irrégulièrement, et non reconnu par l'Église romaine.

ANTIPARASITE adj. et n. Qui

s'oppose à la production ou à l'action des perturbations affectant la réception des émissions radiophoniques et télévisées.

ANTIPARLEMENTAIRE adj. et n. Opposé au régime parlementaire.

ANTIPARLEMENTARISME n. m. Opposition au régime parlementaire.

ANTIPARTICULE n. f. Particule élémentaire (positon, antiproton, antineutron), de masse égale mais de propriétés opposées à celles de la particule correspondante.

ANTIPATHIE n. f. (gr. *anti*, contre, et *pathos*, passion). Hostilité instinctive à l'égard de qq ou de qq; aversion, dégoût.

ANTIPATHIQUE adj. Qui inspire de l'antipathie. (Contr. SYMPATHIQUE.)

ANTIPATROS, général macédonien (v. 397-319 av. J.-C.), lieutenant d'Alexandre.

ANTIPELLICULAIRE adj. Se dit d'un produit contre les pellicules.

ANTIPHRASE n. f. Manière de s'exprimer qui consiste à dire le contraire de ce qu'on pense, par ironie ou euphémisme.

ANTIPODE n. m. (gr. *anti*, contre, et *pous*, *podos*, pied). Lieu de la Terre diamétralement opposé à un autre lieu (souvent au pl.). ● Être à l'antipode, aux antipodes de, être à l'opposé de.

ANTIPOISON adj. inv. Centre antipoisson, centre médical équipé pour lutter contre les effets des substances toxiques.

ANTIPOLLUTION adj. inv. Destinée à éviter ou à diminuer la pollution.

ANTIPROTON n. m. Antiparticule du proton, de charge négative.

ANTISYCHIATRIE [-kja] n. f. Mouvement de mise en question de la psychiatrie telle qu'elle est pratiquée.

ANTIPYRÉTIQUE adj. (gr. *anti*, contre, et *pyretos*, fièvre). Qui fait tomber la fièvre. (Syn. FÉBRIFUGE.)

ANTIQUAILLE n. f. Fam. Objet ancien et de peu de valeur.

ANTIQUAIRE n. (lat. *antiquarius*). Commerçant en objets anciens de qualité.

ANTIQUÉ adj. (lat. *antiquus*). Qui date de la période gréco-romaine ou en a les caractères.

ANTIQUÉ n. f. Sculpture antique, grecque ou romaine.

ANTIQUITÉ n. f. Période de l'histoire correspondant aux plus anciennes civilisations. || Temps très ancien. || Objet d'art remontant à la période gréco-romaine ou à une période ancienne (souvent au pl.).

ANTIRABIQUE adj. Se dit de ce qui est employé contre la rage.

ANTIRACISTE adj. et n. Hostile au racisme.

ANTIREFLET adj. inv. Se dit d'une cou-

che mince, transparente, déposée sur la surface des verres d'optique pour supprimer la lumière réfléchie.

ANTIRELIGIEUX, EUSE adj. Contraire à la religion, aux opinions religieuses.

ANTRIDES adj. et n. m. inv. Se dit d'un produit de beauté évitant les rides.

ANTIROUILLE n. m. et adj. inv. Substance propre à préserver de la rouille, à l'enlever.

ANTIROULIS adj. Se dit d'un dispositif qui s'oppose à l'établissement du roulis.

ANTISÈCHE n. m. ou f. Fam. Notes utilisées en fraude à un examen.

ANTISÉGRÉGATIONNISTE adj. et n. Qui s'oppose à la séparation des races.

ANTISÉMITÉ adj. et n. Hostile aux Juifs.

ANTISÉMITISME n. m. Doctrine ou attitude d'hostilité systématique à l'égard des Juifs.

ANTISEPSIE n. f. (gr. *anti*, contre, et *sépsis*, putréfaction). Ensemble des méthodes qui préservent contre l'infection, en détruisant les microbes.

ANTISEPTIQUE adj. et n. m. Qui prévient l'infection.

ANTISOCIAL, E, AUX adj. Se dit de conduites qui portent atteinte à l'ordre social.

ANTISPASMODIQUE adj. et n. m. Se dit des remèdes contre les spasmes.

ANTISTATIQUE adj. et n. m. Se dit d'une substance empêchant ou limitant le développement d'électricité statique à la surface des matières plastiques.

ANTITABAC adj. inv. Qui vise à lutter contre l'usage du tabac.

ANTITÉTANIQUE adj. Utilisé contre le tétanos.

ANTITHÈSE n. f. (gr. *antithesis*, opposition). Opposition entre deux mots ou expressions traduisant des idées contraires. (Ex. : *la nature est grande dans les petites choses*.) || Personne ou chose à l'opposé d'une autre.

ANTITHÉTIQUE adj. Qui forme antithèse.

ANTITUBERCULEUX, EUSE adj. Qui combat la tuberculose.

ANTIVARIOLIQUE adj. Qui combat la variole.

ANTIVOL adj. inv. et n. m. Se dit d'un dispositif de sécurité destiné à empêcher les vols et les effractions.

ANTOFAGASTA, port du nord du Chili; 155 000 h. Exportation de cuivre.

ANTOINE de Padoue (saint), franciscain, docteur de l'Église (v. 1195-1231).

ANTOINE (Marc), général romain (83-30 av. J.-C.), triumvir (43), il bat, aux côtés d'Octavien, Brutus et Cassius à Philippien en 42. Il reçoit l'Orient et épouse la reine d'Égypte Cléopâtre VII. Opposé

dès lors à Octavien, il est vaincu à Actium en 31 et se donne la mort.

ANTOINE (André), directeur de théâtre français (1858-1943).

ANTOINE DE BOURBON (1518-1562), duc de Vendôme (1537-1562), roi de Navarre (1555-1562) par son mariage avec Jeanne III d'Albret, dont il a un fils, le futur Henri IV.

ANTONELLO da Messina, peintre italien (v. 1430-1479), auteur de compositions religieuses.

ANTONIN le Pieux (86-161), empereur romain (138-161).

ANTONINS (les), nom donné à sept empereurs romains (Nerva, Trajan, Hadrien, Antonin, Marc Aurèle, Verus, Commode), qui règnent de 96 à 192.

ANTONIONI (Michelangelo), cinéaste italien, né en 1912, auteur de : *L'Avventura*, *Blow up*.

ANTONY, ch.-l. d'arr. des Hauts-de-Seine, au sud de Paris; 54 668 h.

ANTONYME n. m. (gr. *anti*, contre, et *onuma*, nom). Mot qui a un sens opposé à celui d'un autre; contraire : « *laideur* » et « *beauté* » sont des antonymes.

ANTRE n. m. (lat. *antrum*). Litt. Excavation naturelle qui peut servir d'abri aux hommes ou aux animaux.

ANUBIS, dieu funéraire de l'Égypte ancienne.

ANURADHAPURA, v. du Sri Lanka; 30 000 h. Cap. de Ceylan jusqu'au X^e s. Vestiges bouddhiques.

ANUS n. m. (mot lat.). Orifice du rectum.

ANVERS, en néerl. *Antwerpen*, v. de Belgique, sur l'Escaut, ch.-l. de la prov. homonyme; 500 000 h. Université. Cathédrale gothique. Maison de Rubens. Hôtel de ville du XVI^e s. Musée des Beaux-Arts. Premier port et important centre industriel de Belgique. — Aux XV^e-XVI^e s., après le déclin de Bruges, Anvers devient le principal centre financier (Bourse des valeurs, pratique de la lettre de change) et commercial de l'Occident.

ANVERS (province d'), prov. de la Belgique septentrionale; 2 867 km²; 1 571 000 h. Ch.-l. *Anvers*.

ANXIÉTÉ n. f. (lat. *anxietas*). Grande inquiétude, angoisse.

ANXIEUSEMENT adv. Avec anxiété.

ANXIEUX, EUSE adj. et n. Qui éprouve ou marque de l'anxiété.

ANXIOGÈNE adj. Se dit de ce qui suscite l'anxiété ou l'angoisse.

ANXIOLYTIQUE adj. et n. m. Se dit d'une substance qui apaise l'anxiété.

ANZIN, comm. du Nord, banlieue de Valenciennes; 14 646 h. Métallurgie.

AORISTE n. m. (gr. *aoristos*, indétermi-

né). Temps qui indique un passé indéterminé.

AORTE n. f. (gr. *aortê*, veine). Artère qui naît à la base du ventricule gauche du cœur et qui est le tronc commun des artères portant le sang oxygéné dans toutes les parties du corps.

AOSTE, v. d'Italie, ch.-l. de la région autonome du Val d'Aoste (112 400 h.), sur la Doire Balteé; 37 200 h.

AOUDH ou **ODUH**, anc. royaume de l'Inde, aujourd'hui dans l'Uttar Pradesh.

AOÛT [u ou ut] n. m. (lat. *augustus*). Huitième mois de l'année. ♦ *Le 15-Août*, fête légale de l'Assomption.

août 1789 (*nuit du 4*), nuit pendant laquelle l'Assemblée constituante abolit les privilèges féodaux.

août 1792 (*journée du 10*), insurrection parisienne, qui a pour résultats la constitution de la Commune et la chute de la royauté.

AOÛTAT [auta] n. m. (de *août*). Larve du trombidion, dont la piqure entraîne de vives démangeaisons.

AOÛTIEN, ENNE [ausjê, ên] n. Personne qui prend ses vacances au mois d'août.

APACHES, tribus indiennes de l'Amérique du Nord.

APAISANT, E adj. Qui apaise.

APAISEMENT n. m. Action d'apaiser, de s'apaiser.

APAISE v. t. (de *paix*). Ramener au calme, radoucir qq. || Satisfaire un sentiment, un désir. ♦ *s'apaiser* v. pr. Devenir calme.

APANAGE n. m. (du lat. *apanare*, donner du pain, nourrir). Hist. A l'origine, biens donnés aux fils puînés en échange de la renonciation à la succession paternelle; puis portion de domaine que les rois de France assignaient à leurs fils cadets ou à leurs frères, et qui devait revenir à la Couronne après extinction des descendants mâles. ♦ *Être l'apanage de qq. (Litt.)*, lui appartenir en propre.

APARTÉ n. m. (it. *a parte*, à part). Ce qu'un acteur dit à part soi, et qui, selon les conventions théâtrales, n'est entendu que des spectateurs. || Paroles échangées à l'écart dans une réunion, dans un petit groupe séparé.

APARTHEID [aparted] n. m. (mot afrikaans). En Afrique du Sud, politique qui vise à imposer aux communautés ethniques un développement séparé et à limiter les droits politiques des gens de couleur.

APATHIE n. f. (gr. *apatheia*, insensibilité). Absence de volonté, d'énergie; mollesse.

APATHIQUE adj. Indolent, mou.

APATRIDE adj. et n. (de *patrie*). Sans nationalité légale.

APELDOORN, v. des Pays-Bas (Guel-dre); 135 000 h.

APELLE, peintre grec (IV^e s. av. J.-C.), portraitiste d'Alexandre le Grand.

APENNIN (l') ou **APENNINS** (les), massif montagneux qui parcourt la péninsule italienne de la Ligurie à la Calabre et qui culmine dans les Abruzzes, au Grand Sasso (2 914 m).

APERCEVOIR v. t. (de *percevoir*) [con]. 29. Voir qq. qqch qu'on ne découvre pas immédiatement. ♦ *s'apercevoir* v. pr. Remarquer, se rendre compte.

APERÇU n. m. Vue d'ensemble, souvent sommaire.

APÉRITIF n. m. (lat. *aperire*, ouvrir). Boisson le plus souvent alcoolisée que l'on prend avant le repas.

APERO n. m. Pop. Apéritif.

APERTURE n. f. Ouverture du canal buccal pendant l'articulation d'un phonème.

APESANTEUR n. f. État dans lequel les effets de la pesanteur sont annihilés.

APÉTALE n. f. Plante dicotylédone dont les fleurs sont dépourvues de corolle, comme le *chêne*, le *gui*, le *saule*, l'*ortie*, la *betterave*.

À-PEU-PRÈS n. m. inv. Ce qui est incomplet, superficiel, approximatif.

APÉURÉ, E adj. Saisi de peur.

APÉURER v. t. Faire peur, effrayer.

APHASIE n. f. (a priv., et gr. *phasis*, parole). Perte de la parole ou de la compréhension du langage à la suite d'une lésion de l'hémisphère cérébral.

APHASIQUE adj. et n. Atteint d'aphasie.

APHRÈSE n. f. (gr. *aphraïsis*, enlèvement). Suppression d'une syllabe ou d'un son à l'initiale d'un mot. (Ex. : *lors* pour *alors*.)

APHONE adj. (a priv., et gr. *phônê*, voix). Qui n'a pas ou n'a plus de voix.

APHORISME n. m. (gr. *aphorismos*, définition). Maxime énoncée en peu de mots. (Ex. : *tel père, tel fils*.)

APHRODISIAQUE adj. et n. m. (gr. *Aphroditê*, Aphrodite). Se dit de certaines substances qui sont censées exciter le désir sexuel.

APHRODITE, déesse grecque de la Beauté et de l'Amour.

APHTE n. m. (gr. *aptein*, brûler). Lésion superficielle de la muqueuse buccale.

APHTEUX, EUSE adj. Caractérisé par la présence d'aphtes. ♦ *Fièvre aphteuse*, maladie due à un virus et atteignant le bœuf, le mouton, le porc.

API n. m. (d'*Appius*, qui, le premier, aurait cultivé des pommes de ce genre). Pomme d'*api*, pomme rouge et blanc.

APIA, cap. des Samoa; 34 000 h.

À-PIC n. m. inv. Paroi verticale présentant une dénivellation importante.

APICULTEUR, TRICE n. Personne qui élève des abeilles.

APICULTURE n. f. (lat. *apis*, abeille, et *culture*). Art d'élever les abeilles.

APIS [apis], dieu de l'ancienne Égypte, adoré sous la forme d'un taureau.

APITOIEMENT n. m. Action de s'apitoyer, compassion.

APITOYER v. t. (lat. *pietas*, pitié) [conj. 2]. Exciter la pitié, la compassion. ♦ **s'apitoyer** v. pr. [sur]. Être pris d'un sentiment de pitié pour qq, qqch.

APLANIR v. t. (lat. *planus*, plan, uni). Rendre unie une surface inégale. || Faire disparaître ce qui fait obstacle.

APLANISSEMENT n. m. Action d'aplanir.

APLAT n. m. (de à *plat*). Couleur étendue de façon uniforme dans une peinture, une estampe, etc. || Impression d'une teinte unie non tréemée.

APLATI, E adj. Écrasé : un nez *aplati*.

APLATIR v. t. Rendre plat ou briser qqch par un choc. ♦ **s'aplatir** v. pr. S'allonger (sur le sol). || S'écraser avec violence. || S'humilier.

APLATISSEMENT n. m. Action d'aplatir; écrasement, platitude.

APLOMB n. m. (de à *plomb*). État d'équilibre, de stabilité. || Confiance absolue en soi-même.

APNÉE n. f. (a priv., et gr. *pnein*, respirer). Arrêt, volontaire ou non, de la respiration.

APOCALYPSE n. f. (gr. *apokalupsis*, révélation divine). Catastrophe épouvantable, fin du monde.

Apocalypse, dernier livre du Nouveau Testament, attribué à l'apôtre saint Jean.

APOCALYPTIQUE adj. (gr. *apokaluptikos*, qui révèle). Épouvantable, catastrophique.

APOCOPE n. f. (gr. *apokoptein*, retrancher). Chute d'un phonème, d'une ou de plusieurs syllabes à la fin d'un mot.

APOCOPÉ, E adj. Qui a subi une apocope.

APOCROPHE adj. (gr. *apokruphos*, tenu secret). Non authentique; douteux, suspect.

APOGÉE n. m. (gr. *apo*, loin de, et *gê*, terre). Point de l'orbite d'un corps (astre ou satellite artificiel) gravitant autour de la Terre où ce corps se trouve à sa plus grande distance de la Terre. ♦ **A l'apogée** de qqch, au plus haut degré qu'on puisse atteindre.

APOLITIQUE adj. et n. Qui se place en dehors de la politique.

APOLITISME n. m. Attitude apolitique.

APOLLINAIRE (Guillaume), poète fran-

çais (1880-1918), auteur d'*Alcools* et de *Calligrammes*.

APOLLON, dieu grec de la Beauté, de la Lumière, des Arts et de la Divination.

APOLOGIE n. f. (gr. *apologia*, défense). Discours ou écrit qui défend, justifie une personne ou une chose.

APOLOGISTE n. Personne qui fait l'apologie de qq, qqch.

APOLOGUE n. m. (gr. *apologos*, récit). Fable à intention moralisatrice.

APONÉVROSE n. f. (gr. *aponeurosis*). Membrane conjonctive qui enveloppe les muscles et dont les prolongements ou tendons fixent les muscles aux os.

APOPHTEGME [apɔftɛgm] n. m. (gr. *apophthegma*, sentence). Litt. Parole mémorable; pensée concise.

APOPHYSE n. f. (gr. *apo*, hors de, et *physis*, croissance). Anat. Excroissance naturelle de la surface d'un os.

APOPLECTIQUE adj. et n. Relatif ou prédisposé à l'apoplexie.

APOPLEXIE n. f. (gr. *apoplētein*, renverser). Coma à début brutal.

APOSTASIE n. f. (gr. *apostasis*, abandon). Litt. Abandon public d'une religion, d'une doctrine, d'un parti.

APOSTASIER v. t. et i. Faire acte d'apostasie.

APOSTAT, E adj. et n. Qui a apostasié.

A POSTERIORI [apɔstɛrjɔri] loc. adv. et adv. inv. (mois lat. signif. en partant de ce qui vient après). En se fondant sur l'expérience, sur les faits constatés. (Contr. A PRIORI.)

APOSTOLAT n. m. (gr. *apostolos*, apôtre). Mission d'un apôtre, d'un propagandiste.

APOSTOLIQUE adj. Relatif aux apôtres.

APOSTROPHE n. f. (gr. *apostrophē*, action de se détourner). Interpellation brusque et peu courtoise. ♦ **Mot mis en apostrophe**, mot désignant la personne à qui on s'adresse. (Syn. APPELLATIF.)

APOSTROPHE n. f. (gr. *apostrophos*). Signe de l'élision (?). (L'apostrophe s'emploie : 1^o avec *le, la, je, me, te, se, ne, de, que, ce, si* (seulement devant *il*), devant un mot commençant par une voyelle ou un h muet; 2^o avec *lorsque, parce que, puisque, quoique, devant il, elle, en, on, un, une*; 3^o avec *quelque, devant un, une*.)

APOSTROPHER v. t. S'adresser brusquement ou brutalement à qq.

APOTHÈME n. m. (gr. *apothithenai*, abaisser). Math. Perpendiculaire menée du centre d'un polygone régulier sur un de ses côtés.

APOTHÉOSE n. f. (gr. *apotheosis*, de *theos*, dieu). Fin, très brillante, d'une action, d'un ouvrage, d'un spectacle. || Hist. Déification d'un héros ou d'un sou-

verain après sa mort. || Litt. Honneurs extraordinaires rendus à quelqu'un.

APOTHICAIRE n. m. (gr. *apothékē*, magasin). Se disait autrefois pour PHARMACIEN. ♦ **Compte d'apothicaire** (Litt.), compte trop détaillé sur lequel il y a beaucoup à rabattre.

APÔTRE n. m. (lat. *apostolus*, mot gr.). Nom donné, d'une part, aux douze disciples choisis par Jésus-Christ (Pierre, André, Jacques le Majeur, Jean, Philippe, Barthélemy, Matthieu, Thomas, Jacques le Mineur, Simon, Jude et Judas [remplacé après sa mort par Matthias]); d'autre part, à ceux qui, tels Paul et Barnabé, ont été les premiers messagers de l'Évangile. || Propagandiste d'une doctrine. ♦ **Faire le bon apôtre**, contrefaire l'homme de bien pour tromper.

APPALACHES, chaîne de montagnes de l'est de l'Amérique du Nord, entre l'Alabama et l'estuaire du Saint-Laurent. Houille.

APPARAÎTRE v. i. (lat. *apparere*) [conj. 58, auxil. être]. Se montrer brusquement, devenir visible. || Se présenter à l'esprit, sembler évident. ♦ **Il apparaît que**, on constate que.

APPARAT n. m. (lat. *apparatus*, préparatif). Éclat pompeux, faste.

APPARATCHIK n. m. (mot russe). *Péjor.* Membre de l'appareil d'un syndicat, d'un parti, en particulier d'un parti communiste.

APPAREIL n. m. (lat. *appareare*, préparer). Assemblage de divers organes assurant l'exécution d'un travail, l'observation d'un phénomène ou la réalisation de certaines mesures. || Ensemble des responsables et des permanents d'un syndicat, d'un parti. || Aéronautique; téléphone; dentier; appareil photo. || Anat. Ensemble des organes qui concourent à une même fonction. || Chir. Pièces nécessaires à un pansement. || Constr. Maçonnerie formée d'éléments qui ont été taillés pour occuper une place déterminée. || Sports. Syn. d'AGRÈS, en gymnastique.

APPAREILLAGE n. m. Ensemble d'appareils et d'accessoires. || Départ d'un navire; manœuvre alors exécutée.

APPAREILLER v. t. (lat. *appareare*, préparer). Placer un appareil de prothèse. ♦ v. i. Mar. Quitter le port, le mouillage.

APPAREILLER v. t. (de *pareil*). Mettre ensemble des choses pareilles, assortir.

APPAREMMENT adv. D'après les apparences.

APPARENCE n. f. (lat. *apparens*, apparaissant). Ce que se présente immédiatement à la vue, à la pensée. ♦ **En apparence**, extérieurement, d'après ce que l'on voit. || **Sauver les apparences**, ne rien faire qui puisse nuire à la réputation ou blesser les bienséances.

APPARENT, E adj. Qui se montre clai-

rement, visible à tous. || Qui ne correspond pas à la réalité.

APPARENTÉ, E adj. Allié par le mariage, un accord électoral, des traits communs, etc.

APPARENTER (S') v. pr. [à] (de *parent*). S'allier par mariage, dans une élection. || Avoir des traits communs avec qq, qqch.

APPARIEMENT n. m. Action d'apparier.

APPARIER v. t. Assortir par paire. || Accoupler le mâle et la femelle (des oiseaux surtout).

APPARITEUR n. m. (lat. *apparitor*). Huissier d'une université.

APPARITION n. f. (lat. *apparitio*). Action de paraître dans un lieu, de se manifester subitement. || Manifestation d'un être surnaturel, d'un fantôme.

APPARTEMENT n. m. (it. *appartamento*, séparer). Local d'habitation dans un immeuble, formé de plusieurs pièces.

APPARTENANCE n. f. Fait d'appartenir. || *Math.* Propriété, pour certains objets, d'être des éléments d'un ensemble.

APPARTENIR v. t. ind. [à] (lat. *pertinere*, se rapporter à) [conjug. 16]. Être la propriété de qq. || Faire partie de. || Être de son droit, de son devoir.

APPÂT [apo] n. m. pl. (anc. pl. de *appât*). *Litt.* Charmes physiques d'une femme, et, plus spécialement, sa poitrine.

APPÂT n. m. (anc. fr. *past*, nourriture). Pâtüre placée dans un piège ou fixée à un hameçon. ● *L'appât de qqch* (Litt.), ce qui pousse à agir pour cela.

APPÂTER v. t. (de *appât*). Attirer avec un appât. || Engraisser de la volaille. (Syn. *GAVER*.) || Séduire, attirer par l'appât d'une récompense, d'un gain.

APPAUVIR v. t. Rendre pauvre, épuiser, ruiner. ● *s'appauvrir* v. pr. Devenir pauvre.

APPAUVRISSMENT n. m. Action d'appauvrir, de s'appauvrir.

APPEAU n. m. (de *appel*). Petit instrument avec lequel on imite le cri des animaux pour les attirer.

APPEL n. m. Action d'inviter à venir, à agir. || Action de nommer successivement les personnes appartenant à un groupe pour vérifier leur présence. || Batterie ou sonnerie prescrivant aux militaires de se rassembler. || Convocation des jeunes gens d'un contingent au service national. || *Dr.* Recours à une juridiction supérieure. || *Sports et Chorégr.* Temps d'élan, pris sur place sur l'un des deux pieds et qui amorce le saut. ● *Appel d'air*, aspiration d'air; dispositif créant une dépression dans un foyer afin de faciliter l'entrée de l'air nécessaire à la combustion. || *Appel du pied* (Fam.), invitation implicite. || *Cour d'appel*, juridiction chargée de juger en appel les décisions

des tribunaux judiciaires du premier degré (tribunal d'instance, tribunal de grande instance, tribunal de commerce, conseil de prud'hommes, etc.). || *Faire appel* à, demander, solliciter. || *Numéro d'appel*, numéro affecté à la ligne d'un abonné au téléphone.

APPELÉ n. m. Jeune homme accomplissant son service national.

APPELER v. t. (lat. *appellare*) [conjug. 3]. Inviter à venir, à prêter attention, à agir au moyen d'une parole, d'un cri, d'un geste ou d'un signal. || Désigner par un nom. || Convoquer au service national. || Nommer, désigner qq. à une fonction. || Réclamer, rendre nécessaire. ● *En appeler* à, réclamer la réforme d'un jugement à une juridiction supérieure; avoir recours à. ● *s'appeler* v. pr. Avoir comme nom.

APPELLATIF, IVE adj. et n. m. Se dit d'un terme utilisé pour interpeller l'interlocuteur auquel on s'adresse.

APPELLATION n. f. (lat. *appellatio*). Façon d'appeler, de nommer; qualificatif. || Dénomination garantissant l'origine d'un produit, des vins.

APPENDICE [-pē-] n. m. (lat. *appendix*, qui est suspendu à). Prolongement d'une partie principale. || Ensemble de remarques et notes à la fin d'un ouvrage. || Nom donné à certaines expansions latérales du ventre des insectes, des crustacés (pattes, antennes, pièces buccales). ● *Appendice iléo-cæcal* ou *vermiculaire*, diverticule creux, en forme de doigt de gant, abouché au cæcum.

APPENDICITE [-pē-] n. f. Inflammation de l'appendice iléo-cæcal.

APPENTIS [apōti] n. m. (lat. *appendere*, suspendre). Toit à un seul versant dont le faite s'appuie à un mur. || Petit bâtiment adossé à un grand et couvert d'un tel toit.

APPENZEL, canton de Suisse, divisé en deux demi-cantons : RHODES-EXTÉRIEURES, à majorité protestante (47 900 h.; ch.-l. *Herisau*), et RHODES-INTÉRIEURES, entièrement catholique (12 800 h.; ch.-l. *Appenzell* [4900 h.]).

APPERT (Nicolas), industriel français (1749-1841), auteur du procédé de la conservation des aliments par chauffage en vase clos.

APPESANTIR v. t. Rendre plus lourd, plus dur, moins vif. ● *s'appesantir* v. pr. [sur]. Devenir plus pesant, s'alourdir; insister.

APPESANTISSEMENT n. m. Action de s'appesantir.

APPÉTENCE n. f. (lat. *appetentia*). Tendance de l'être à satisfaire ses penchants naturels; désir, envie.

APPÉTISSANT, E adj. Qui excite l'appétit, les désirs.

APPÉTIT n. m. (lat. *appetitus*, désir).

Inclination qui porte à désirer une chose pour la satisfaction des sens. || Désir de manger. ● *Rester sur son appétit*, être insatisfait de ce qu'on a vu, entendu, etc.

Appienne (voie), voie romaine qui allait de Rome à Brindisi.

APPLAUDIMÈTRE n. m. Enregistreur supposé d'applaudissements.

APPLAUDIR v. t. (lat. *applaudere*). Battaître des mains en signe d'approbation. ♦ v. t. ind. [à]. Approuver entièrement. ♦ *s'applaudir* v. pr. [de]. Se féliciter, se réjouir.

APPLAUDISSEMENT n. m. Action d'applaudir; acclamation, approbation.

APPLICABLE adj. Susceptible d'être appliqué.

APPLICATEUR n. m. Conditionnement permettant d'appliquer ou de poser qqch.

APPLICATION n. f. Action d'appliquer. || Attention soutenue. || *Math.* Opération qui consiste à faire correspondre à tout élément a d'un ensemble E un élément b d'un ensemble F. (Dans une telle opération, b est l'image de a, lequel est l'antécédent de b. Dans le cas d'ensembles de nombres, la notion d'application se confond avec celle de fonction.)

APPLIQUE n. f. Appareil d'éclairage fixé directement au mur. || Pièce qu'on applique sur un objet pour l'ornier ou le consolider.

APPLIQUÉ, E adj. Attentif, studieux, travailleur. ● *Arts appliqués*, syn. de *ARTS DÉCORATIFS*.

APPLIQUER v. t. (lat. *applicare*). Mettre une chose sur une autre, plaquer. || Mettre en pratique. || Donner, infliger, administrer qqch (à qq). ● *s'appliquer* v. pr. Convenir. || Mettre toute son attention à, s'employer.

APPOINT n. m. Menue monnaie complétant une somme. || Ce qui s'ajoute à qqch pour le compléter. ● *Faire l'appoint*, compléter une somme avec de la menue monnaie.

APPOINTEMENTS n. m. pl. Rémunération fixe pour un emploi, dans le secteur privé.

APPOINTER v. t. Verser des appointements à qq.

APPOMATTOX, village de Virginie (Etats-Unis). En 1865, la reddition des confédérés du général Lee au général Grant y met fin à la guerre de Sécession.

APPONTAGE n. m. Prise de contact d'un aéronef avec le pont d'un navire et notamment la piste d'envol d'un porte-aéronefs.

APPONTEMENT n. m. Plate-forme fixe le long de laquelle un navire vient s'amarrer pour le chargement ou le déchargement.

APPONTER v. i. Réaliser un appontage.

APPONYI (György), homme d'État hongrois (1808-1891), chancelier du royaume de Hongrie (1846-1861).

APPORT n. m. Action d'apporter; biens apportés.

APPORTER v. t. (lat. *apportare*). Porter à un endroit, porter avec soi. || Four-nir, donner.

APPOSER v. t. Appliquer, mettre sur qqch. • *Apposer les scellés*, appliquer le sceau de justice sur la porte d'un appartement, d'un meuble, pour qu'on ne puisse soustraire aucun des objets qui y sont renfermés.

APPOSITION n. f. (lat. *appositio*). Action d'apposer. || Mot ou groupe de mots qui, placé à côté d'un nom ou d'un pronom, lui sert d'épithète en le précisant. (Ex. : *Paris, capitale de la France.*)

APPRÉCIABLE adj. Assez important.

APPRÉCIATION n. f. Estimation, évaluation. || Jugement intellectuel ou moral.

APPRÉCIER v. t. (lat. *pretium*, prix). Estimer, reconnaître la valeur, l'importance.

APPRÉHENDER v. t. (lat. *apprehendere*). Procéder à l'arrestation de qqn. || Craindre la venue de qqch de désagréable, redouter (suivi du subj. ou de l'inf.).

APPRÉHENSION n. f. Crainte vague, mal définie.

APPRENDRE v. t. (lat. *apprehendere*, saisir) [conj. 50]. Acquérir la connaissance, l'information, l'habitude. || Faire acquérir la connaissance, l'information.

APPRENTI, E n. Personne qui apprend un métier. || Personne peu habile, peu exercée. • *Apprenti sorcier*, celui qui déclaine des forces qu'il ne peut contrôler.

APPRENTISSAGE n. m. Formation professionnelle, temps pendant lequel on est apprenti. • *Faire l'apprentissage de qqch*, s'y entraîner, s'y habituer.

APPRÊT n. m. Opération que l'on fait subir à certaines matières premières (cuirs, tissus, fils, etc.) avant de les travailler ou de les livrer au commerce. || Impression d'une toile pour la rendre lisse et propre à servir de support à une peinture. || Matière qui sert à ces opérations. || *Litt.* Affectation, recherche.

APPRÊTÉ, E adj. *Litt.* Affecté, dépourvu de simplicité, de naturel.

APPRÊTER v. t. (lat. *praesto*, à la portée de). *Litt.* Mettre qqch en état d'être utilisé, préparer. • *s'apprêter* v. pr. [à]. Se préparer, se disposer à faire qqch. || *Faire sa toilette*, s'habiller.

APPRIVOISER v. t. (lat. *privatus*, domestique). Rendre un animal moins sauvage, en faire un animal domestique. || Rendre une personne plus sociable, plus docile. • *s'apprivoiser* v. pr. Devenir moins farouche.

APPROBATEUR, TRICE adj. et n. Qui approuve.

APPROBATIF, IVE adj. Qui marque l'approbation.

APPROBATION n. f. Action d'approuver; accord.

APPROCHABLE adj. Qu'on peut approcher, accessible.

APPROCHANT, E adj. *Qqch d'approchant*, rien d'approchant, d'analogue, de semblable.

APPROCHE n. f. Mouvement par lequel on s'avance; proximité d'un événement. || Manière d'aborder un sujet. • *Travaux d'approche*, démarches faites dans un but intéressé. ♦ pl. Abords d'une ville, d'un lieu.

APPROCHÉ, E adj. À peu près exact.

APPROCHER v. t. (bas lat. *appropriare*). Mettre qqch près de qqn, de qqch. || Avoir accès auprès de qqn. • *S'avancer auprès de qqn*, aborder. • v. t. ind. [de] et i. Être près d'arriver qqpart. || *Avancer.* ♦ *s'approcher* v. pr. [de]. Venir, être près de qqn, de qqch.

APPROFONDIR v. t. Creuser afin de rendre plus profond. || Examiner plus avant.

APPROFONDISSEMENT n. m. Action d'approfondir.

APPROPRIATION n. f. Action d'approprier, de s'approprier.

APPROPRIÉ, E adj. Qui convient, juste, pertinent.

APPROPRIER v. t. (bas lat. *appropriare*). Rendre propre à une destination, conformer. ♦ *s'approprier* v. pr. S'attribuer, se donner la propriété de qqch.

APPROUVER v. t. (lat. *approbare*). Considérer qqch comme bon, louable; donner raison à qqn. • *Lu et approuvé*, mots écrits en bas d'un acte de la main même du signataire au-dessus de sa signature.

APPROVISIONNEMENT n. m. Action d'approvisionnement; fourniture, provisions.

APPROVISIONNER v. t. Fournir de provisions, de choses nécessaires. || Placer une cartouche, un chargeur dans le magasin d'une arme à feu.

APPROXIMATIF, IVE adj. Qui résulte d'une approximation, approché.

APPROXIMATION n. f. (lat. *proximus*, très proche). Évaluation approchée d'une grandeur, de la réalité.

APPROXIMATIVEMENT adv. De façon approximative.

APPUI n. m. Soutien, support de qqch. || Aide, protection données à qqn. • *À l'appui*, pour servir de confirmation.

APPUY-BRAS n. m. (pl. *appuis-bras*). Support placé dans une voiture et permettant aux voyageurs d'appuyer leurs bras.

APPUY-TÊTE n. m. (pl. *appuis-tête*). Dis-

positif adapté au dossier d'un siège de voiture, à un fauteuil de dentiste, de coiffeur, etc., et destiné à soutenir la tête.

APPUYER v. t. (lat. *podium*, support) [conj. 2]. Placer contre qqch qui sert de support. || *Faire peser sur qqch.* || Protéger qqn, soutenir qqch. ♦ v. i. *Peser plus ou moins fortement sur qqch*, presser. || *Se porter vers : appuyer sur la droite.* || Insister avec force. • *s'appuyer* v. pr. [à, sur]. S'en servir comme d'un support, d'un soutien. || *Fam.* Faire contre son gré.

ÂPRE adj. (lat. *asper*). Rude au goût, au toucher; rugueux. || Violent, plein d'aigreur. • *Âpre au gain*, avide.

ÂPREMENT adv. Avec âpreté, farouchement.

APRÈS prép. et adv. (bas lat. *ad presum*, auprès de). Marque la postériorité, l'infériorité, l'hostilité. • *Après coup*, une fois la chose faite. || *Après quoi*, ensuite. || *Après tout*, en tout cas, au surplus. || *Demander après qqn* (Fam.), désirer sa venue. || *Être après qqch* (Fam.), s'en occuper. || *Être après qqn* (Fam.), s'en occuper sans cesse ou le harceler. • *Après que*, une fois que : *après qu'il eut parlé.* • *D'après*, à l'imitation de; selon.

APRÈS-DEMAIN loc. adv. Le second jour après celui où l'on est.

APRÈS-DÎNER n. m. (pl. *après-dîners*). Temps qui suit le dîner.

APRÈS-GUERRE n. m. ou f. (pl. *après-guerres*). Temps qui suit la guerre.

APRÈS-MIDI n. m. ou f. inv. Partie du jour depuis midi jusqu'au soir.

APRÈS-RASAGE loc. adj. inv. et n. m. (pl. *après-rasages*). *Lotion après-rasage*, syn. de AFTER-SHAVE.

APRÈS-SKI n. m. (pl. *après-skis*). Chaussure fourrée que l'on met aux sports d'hiver lorsqu'on ne skie pas.

APRÈS-VENTE adj. inv. Se dit d'un service spécial d'une entreprise, assurant la mise en marche, l'entretien et la réparation d'une chose que cette entreprise a vendue.

ÂPRETÉ n. f. État de ce qui est âpre; rigueur, violence.

A PRIORI loc. adv. et adj. inv. et n. m. inv. (mots lat. signif. *en partant de ce qui est avant*). En se fondant sur des données admises avant toute expérience. (Contr. A POSTERIORI.)

APRIORISME n. m. Raisonnement fondé sur des idées a priori.

À-PROPOS n. m. inv. Ce qui vient juste au moment convenable.

APT, ch.-l. d'arr. de Vaucluse, au pied du Luberon; 11 560 h.

APTE adj. [à] (lat. *aptus*). Qui a des dispositions pour, capable de.

APTÈRE adj. (a priv, et gr. *pteron*, aile). Sans ailes.

APTITUDE n. f. Qualité nécessaire pour exercer une activité. || Disposition naturelle.

APULÉE, écrivain latin (125 - v. 180), auteur du roman *l'Âné d'or*.

APULIE, contrée de l'anc. Italie, formant auj. la Pouille.

APURER v. t. (de *pur*). Dr. Vérifier et arrêter définitivement (un compte).

APURIMAC, riv. du Pérou, l'une des branches mères de l'Amazone.

APUSENI, anc. Bihor ou Bihar, massif montagneux de la Roumanie.

'AQABA ou **AKABA** (golfe d'), golfe de l'extrémité nord-est de la mer Rouge, au fond duquel est situé le port jordanien d'Aqaba.

AQUACULTURE ou **AQUICULTURE** [akwa- ou akuji-] n. f. Art de multiplier et d'élever les animaux et les plantes aquatiques.

AQUAMANILE [akwa-] n. m. (lat. *aqua*, eau, et *manus*, main). Au Moyen Âge, bassin, aiguière ou petite fontaine pour le lavage des mains.

AQUAPLANE [akwa-] n. m. Planche tirée sur l'eau par un bateau à moteur et sur laquelle on se tient debout. || Sport qui consiste à se tenir sur cette planche.

AQUAPLANING [akwaplanin] n. m. Dérapage d'une automobile, provoqué par l'existence, entre la chaussée et les pneus, d'une mince pellicule d'eau.

AQUARELLE [akwarel] n. f. (it. *acquarello*, couleur détrempée). Peinture transparente, exécutée avec des couleurs délayées dans l'eau, le plus souvent sur papier blanc.

AQUARELLISTE n. Personne qui peint à l'aquarelle.

AQUARIUM [akwarjɔm] n. m. (lat. *aquarium*, réservoir). Réservoir dans lequel on entretient des plantes et des animaux d'eau douce ou d'eau salée.

AQUATINTE [akwatɛ̃t] n. f. (it. *acqua tinta*, eau teinte). Gravure à l'eau-forte imitant le lavis.

AQUATIQUE [akwatik] adj. (lat. *aquaticus*). Qui croît dans l'eau, où il y a de l'eau.

AQUAVIT ou **AKVAVIT** [akwavit] n. m. (suéd. *akvavit*). Eau-de-vie de grain ou de pomme de terre, aromatisée par l'adjonction de substances végétales diverses.

AQUEDUC [akdyk] n. m. (lat. *aquae ductus*, conduite d'eau). Canal pour conduire l'eau, souterrain ou hors du sol.

AQUEUX, **EUSE** [akø, -øz] adj. (lat. *aqueus*). Qui contient de l'eau. || Se dit d'une solution dont l'eau est le solvant. ● *Humeur aqueuse*, liquide contenu dans la chambre antérieure de l'œil, entre la cornée d'une part, le cristallin et l'iris d'autre part.

AQUICULTURE n. f. → AQUACULTURE.

AQUILIN [akilɛ̃] adj. m. (lat. *aquila*, aigle). Nez *aquilin*, en bec d'aigle.

AQUITAIN, **E** [akitɛ̃, ɛn] adj. et n. De l'Aquitaine.

AQUITAIN (Bassin) ou **AQUITAINE** (bassin d'), bassin sédimentaire de forme triangulaire, compris entre le Massif armoricain, le Massif central, les Pyrénées et l'océan Atlantique. Il correspond en majeure partie au bassin de la Garonne. V. princ. : Bordeaux et Toulouse.

AQUITAINE, région historique du sud-

ouest de la France. Aliénor, duchesse d'Aquitaine, l'apporte en dot au roi de France Louis VII, puis à Henri II Plantagenêt, qui la rattache à l'empire anglo-angevin (1152). Démembrée par les Capétiens (XII^e-XIII^e s.), elle renaît sous le nom de *duché de Guyenne* et revient à la couronne de France en 1472.

AQUITAINE, Région administrative, correspondant à la partie la plus basse du Bassin aquitain et regroupant cinq dép. : Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques; 41 302 km²; 2 656 518 h. Ch.-l. *Bordeaux*.

ARA n. m. (mot tupi). Gros perroquet de l'Amérique du Sud, à longue queue et au plumage vivement coloré.

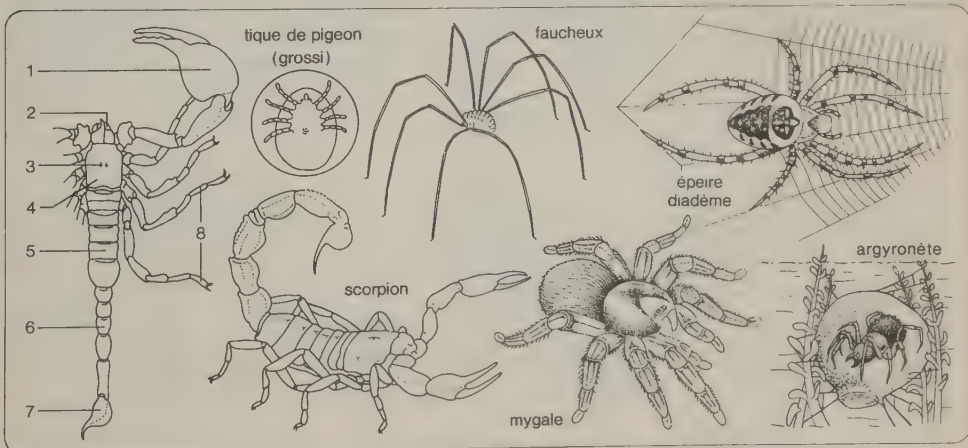
ARABE adj. et n. Relatif aux peuples parlant l'arabe. ● *Chiffres arabes*, les dix signes de la numération.

ARABE n. m. Langue sémitique parlée sous différentes formes en Algérie, Tunisie, Maroc, Libye, Égypte, Syrie, Arabie Saoudite, etc.

ARABE (*Ligue*), organisme constitué en 1945 par l'Égypte, l'Iraq, la Transjordanie, la Syrie, le Liban, l'Arabie Saoudite et le Yémen. Elle regroupe auj. la plupart des pays arabes.

ARABESQUE n. f. (it. *arabesco*). Ligne sinueuse. || Ornement répétitif, d'origine végétale, qui s'est transmis de l'art antique à l'islam et à l'Europe de la Renaissance.

ARABES UNIS (*Émirats*), fédération de sept émirats de la péninsule d'Arabie, sur la côte méridionale du golfe Persique (Abū Zābi, Dubayy, Chārdja, Fudjajra, 'Adjman, Umm al-Qaywayn et Ra's al-



Exemples d'arachnides et détail de l'anatomie du scorpion (1. Appendice développé en pince [pédipalpe]; 2. Crochets de la tête [chélicères];

3. Yeux; 4. Céphalothorax; 5. Préabdomen [7 segments]; 6. Queue [5 segments]; 7. Aiguillon venimeux; 8. Pattes locomotrices).

arabes unis

Khayma); 80 000 km²; 1 700 000 h. Pétrole.

ARABIE, vaste péninsule constituant l'extrémité sud-ouest de l'Asie, entre la mer Rouge et le golfe Persique; 3 millions de km². Elle couvre l'Arabie Saoudite, les deux Yémens, l'Oman, la fédération des Émirats arabes unis, le Qatar et le Koweït.

ARABIE SAOUDITE, royaume occupant la majeure partie de la péninsule

d'Arabie; 2 150 000 km²; 14,7 millions d'h. env. Cap. *Riyād*. — Occupée en majeure partie par des déserts, l'Arabie Saoudite est le troisième producteur mondial de pétrole et le premier exportateur. Elle possède aussi les deux villes saintes de l'islam, La Mecque et Médine. — L'Arabie Saoudite naît en 1932. Sous le règne d'Ibn Sa'ūd (1932-1953), on découvre du pétrole, d'abord exploité par les Américains, sous le contrôle de l'État aujourd'hui.

ARABIQUE (*golfe*), anc. nom de la mer Rouge.

ARABIQUE (*mer*), autre nom de la mer d'Oman.

ARABISATION n. f. Action d'arabiser.

ARABISER v. t. Donner (à une société) un caractère arabe.

ARABLE adj. (lat. *arare*, labourer). Qui peut être labouré.

résineux forestiers

pin sylvestre

épicéa

sapin de Douglas

pin parasol

cèdre du Liban

feuillus forestiers

hêtre

châtaignier

chêne pédonculé

orme champêtre

frêne

feuillus isolés

cime

tilleul

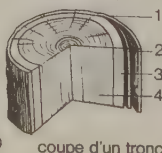
peuplier d'Italie

noyer

platane d'Orient

saule blanc

houppier
tronc ou tige
fût



coupe d'un tronc

Principaux arbres des régions tempérées. (*Résineux* : arbres à feuilles en aiguilles persistant plusieurs années; bois résineux. *Feuillus* : arbres à feuilles caduques, à limbe large et plat; bois non résineux.)

Coupe d'un tronc : 1. Écorce; 2. Zone (cambium) assurant l'accroissement en épaisseur des tiges et racines, comprise entre le bois et le liber (tissu végétal assurant la conduction de la sève élaborée); 3. Aubier; 4. Cœur.

ARABOPHONE adj. et n. Qui a l'arabe pour langue.

ARACHIDE n. f. (lat. *arachidne*, mot gr.). Plante tropicale, dont les graines, ou cacahuètes, fournissent une huile utilisée en cuisine et en savonnerie, et sont aussi consommées après torréfaction.

ARACHNÉEN, ENNE [arakneē, en] adj. Propre à l'araignée.

ARACHNIDE [araknid] n. m. (gr. *arakhnē*, araignée). Arthropode qui a des crochets (*pédipalpes*, *chélicères*), des pièces buccales (*palpes*), la tête et le thorax sou-

dés (*céphalothorax*) et quatre paires de pattes marcheuses.

voir illustration p. 47

'ARAFÂT (Yāsir ou Yasser), homme politique palestinien, né en 1929.

ARAGO (François), physicien et astronome français (1786-1853). Il a découvert l'aimantation du fer par le courant électrique.

ARAGON, en esp. *Aragón*, région du nord-est de l'Espagne, comprenant les

prov. de Huesca, Saragosse et Teruel; 119 000 h. (Aragonais). L'Aragon est réuni à la Castille en 1479.

ARAGON (Catherine d') → CATHERINE D'ARAGON.

ARAGON (Louis), écrivain français (1897-1982). Surréaliste, puis communiste, il a écrit des romans (*les Beaux Quartiers*, *la Semaine sainte*) et des poésies (*les Yeux d'Elsa*).

ARAIGNÉE n. f. (lat. *aranea*). Arthropode articulé à quatre paires de pattes et à abdomen non segmenté. || Morceau de



Principaux arbres des régions exotiques.

araignée

bœuf utilisé en biftecks. || *Pêch*. Filet tenu à mailles carrées. ● *Araignée de mer*, nom usuel d'un crabe comestible, épineux, aux longues pattes.

ARAIRE n. m. Instrument de labour rudimentaire, à traction animale, rejetant la terre de part et d'autre du sillon.

ARAL (lac ou mer d'), grand lac salé de l'U.R.S.S., entre le Kazakhstan et l'Ouzbékistan; 64 500 km². Il reçoit le Syr-Daria et l'Amou-Daria.

ARAMÉEN n. m. Langue sémitique des Araméens.

ARAMÉENS, peuples sémitiques qui s'établissent en Syrie et imposent leur langue à l'Orient du VIII^e s. av. J.-C. au VII^e s. apr. J.-C.

ARAN (val d'), vallée des Pyrénées espagnoles (Catalogne), où naît la Garonne.

ARANÉIDE n. m. Araignée en tant que membre de la sous-classe des *aranéides*, groupe le plus important des arachnides.

ARANJUEZ, v. d'Espagne (prov. de Madrid), sur le Tage; 36 000 h. Palais royal bâti par Philippe II.

ARARAT (mont), massif volcanique de la Turquie orientale (Arménie) [5 165 m].

ARASER v. t. (lat. *radere*, raser). Mettre de niveau.

ARATOIRE adj. (lat. *arare*, labourer). Qui concerne le travail du sol.

ARAVIS (chaîne des), chaîne calcaire des Préalpes de Savoie (2 752 m).

ARBALÈTE n. f. (lat. *arcuballista*, baliste à arc). Arc d'acier, monté sur un fût et se bandant avec un ressort (Moyen Âge).

ARBALÉTRIER n. m. Soldat armé d'une arbalète.

ARBÈLES, v. d'Assyrie. Alexandre y vainquit Darios III en 331 av. J.-C.

ARBITRAGE n. m. Action d'arbitrer.

ARBITRAIRE adj. Qui dépend de la seule volonté, souvent aux dépens de la justice ou de la vérité.

ARBITRAIRE n. m. Despotisme, autorité qui n'est soumise à aucune règle.

ARBITRAIREMENT adv. De façon arbitraire.

ARBITRE n. m. (lat. *arbitr*). Personne qui est choisie par les parties intéressées

pour trancher un différend. || Maître absolu qui décide d'une tendance, d'une mode. || Personne chargée de diriger une rencontre sportive en veillant à l'application des règles.

ARBITRE n. m. (lat. *arbitrium*, jugement). *Libre arbitre*, faculté qu'a la volonté de choisir.

ARBITRER v. t. (lat. *arbitrari*). Juger ou contrôler en qualité d'arbitre.

ARBOIS, ch.-l. de c. du Jura; 4 167 h. Vins.

ARBORER v. t. (it. *arborare*, dresser un mât). Planter, hisser, déployer (un drapeau). || Porter avec ostentation. ● *Arborer un titre*, porter comme titre (en parlant d'un journal).

ARBORESCENCE n. f. État d'un végétal arborescent.

ARBORESCENT, E adj. (lat. *arborescens*). Qui a la forme, le caractère d'un arbre.

ARBORICOLE adj. Qui vit dans les arbres. || Relatif à l'arboriculture.

ARBORICULTEUR, TRICE n. Personne qui s'occupe d'arboriculture.

Moyen Âge (niveau du sol actuel)

gallo-romain

âge du bronze

néolithique

zone stérile

magdalénien

magdalénien
en cours de fouille

Archéologie : site de Pincevent. Coupe des différents niveaux culturels selon les époques et objets témoins correspondants. 1. Étrier (Moyen Âge [II^e s.-fin XV^e s.]); 2. Pièces de monnaie (époque gallo-romaine

[II^e s. av.-V^e s. apr. J.-C.]); 3. Poignard de bronze et squelette (âge du bronze [IV^e-II^e millénaire]); 4. Pot en céramique (néolithique [VI^e millénaire-milieu du III^e millénaire]); 5. Grattoirs (magdalénien [XV^e millénaire-milieu

ARBORICULTURE n. f. Culture des arbrers, et en particulier des arbres fruitiers.

ARBOUSE n. f. (prov. *arbousso*). Fruit de l'arbusier, dont on fait une liqueur.

ARBOUSIER n. m. Arbrisseau du Midi, à feuilles rappelant celles du laurier, et dont le fruit, comestible, est l'*arbose*.

ARBRE n. m. (lat. *arbor*). Grande plante ligneuse vivace dont la tige, ou *tronc*, fixée au sol par des *racines*, est nue à la base et chargée de *branches* et de *feuilles* à son sommet. || *Ling.* et *Inform.* Représentation conventionnelle d'une structure. || *Mécan.* Axe utilisé pour transmettre un mouvement ou pour le transformer. ● *Arbre généalogique*, tableau donnant, sous la forme d'un arbre avec ses ramifications, la filiation des membres d'une famille. || *Arbre moteur* (Mécan.), arbre mis directement en mouvement par la machine motrice.

voir illustration pp. 48 et 49

ARBRISSEAU n. m. (lat. *arbuscula*).

Petit arbre ramifié dès sa base, comme le lilas.

ARBUSTE n. m. (lat. *arbustum*). Plante ligneuse plus petite qu'un arbre mais présentant un tronc principal.

ARBUSTIF, IVE adj. Relatif à l'arbuste; composé d'arbustes.

ARC n. m. (lat. *arcus*). Arme de jet portative, servant à lancer des flèches, et utilisée jusqu'au XVI^e s. || Membre architectural franchissant un espace en dessinant une ou plusieurs courbes (haut d'une baie, renfort d'une voûte...). || *Math.* Portion de courbe continue comprise entre deux points. ● *Arc électrique*, décharge électrique à travers un gaz, produisant une température très élevée et une vive lumière. || *Arc de triomphe*, monument en forme d'arc orné d'inscriptions et de sculptures.

ARC, riv. des Alpes françaises (Savoie), qui draine la Maurienne et rejoint l'Isère (r. g.); 150 km.

ARCACHON, ch.-l. de c. de la Gironde, sur le bassin d'Arcachon; 13 664 h. Station balnéaire et climatique. Le bassin

d'Arcachon, ouvert sur l'Atlantique, couvre 15 000 ha. Ostréiculture.

ARCADE n. f. (it. *arcata*). Baie sans remplage ni menuiserie, faite d'un arc s'appuyant sur deux piliers. ● *Arcade sourcilière*, proéminence située à la base de l'os frontal et au-dessus de chaque orbite.

ARCADIE, région du Péloponnèse dont la tradition poétique a fait un pays idyllique.

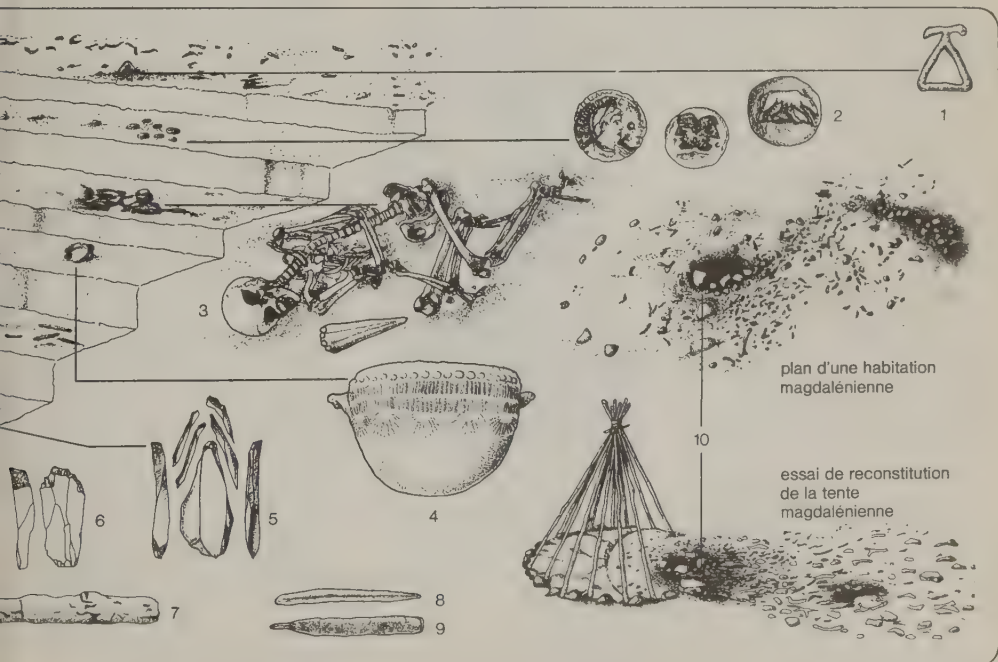
ARCANÉ n. m. (lat. *arcanus*, secret). Litt. Chose mystérieuse, secret (au pl.).

ARC-BOUTANT n. m. (pl. *arcs-boutants*). Dans les édifices gothiques, organe externe reportant la poussée des voûtes sur une culée construite à distance, plus bas.

ARC-BOUTER v. t. (de *arc*, et *bouter*, pousser). Soutenir au moyen d'un arc-boutant. ♦ *s'arc-bouter* v. pr. [à, contre, sur]. Prendre appui sur les pieds pour exercer un effort de résistance.

ARC-DOUBLEAU n. m. (pl. *arcs-doubleaux*). Syn. de **DOUBLEAU**.

ARCEAU n. m. Objet qui a la forme, la



du X^e millénaire); 6. Burins (magdalénien); 7. Bâton percé en bois de renne (magdalénien); 8. Petite sagaie à rainure (magdalénien); 9. Base de sagaie à double biseau (magdalénien); 10. Foyer d'habitation (magdalénien).

Le terrain de fouille est divisé en parcelles de 1 m², portant chacune une lettre et un numéro. Les prélèvements de sédiments permettent de reconstituer le climat et de comprendre la formation du sol.

courbure d'un arc. || *Archit.* Partie cintrée d'une voûte ou d'une ouverture, ne comprenant qu'une partie du cercle.

ARC-EN-CIEL n. m. (pl. *arcs-en-ciel*). Phénomène lumineux en forme d'arc de cercle, parfois visible dans le ciel pendant une averse.

ARC-ET-SENANS, comm. du Doubs; 1303 h. Bâtiments d'une saline royale construits par Ledoux de 1775 à 1779.

ARCHAÏQUE [arkaik] adj. Qui appartient à une époque passée; désuet.

ARCHAÏSANT, E [arkaizɑ̃, ɑ̃] adj. et n. Qui affecte l'archaïsme.

ARCHAÏSME [arkaism] n. m. (gr. *arkhaios*, ancien). Mot, construction qui n'est plus en usage. (Ainsi *s'écouler*, *aucuns*). || Caractère de ce qui est périmé, démodé.

ARCHANGE [arkɑ̃ʒ] n. m. (gr. *arkhangelos*). Ange d'un ordre supérieur. (La Bible cite Gabriel, Michel et Raphaël.)

ARCHANGÉLQUE [arkɑ̃] adj. Qui tient de l'archange.

ARCHE n. f. (lat. *arcus*, arc). Partie d'un pont formée d'une voûte et des deux piles ou culées qui la portent.

ARCHE n. f. (lat. *arca*, coffre). Grand bateau que Noé, sur l'ordre de Yahvé, construisit pour échapper au déluge avec sa famille. ● *Arche d'alliance*, coffre où les Hébreux gardaient les Tables de la Loi.

ARCHÉOLOGIE [arkeɔ-] n. f. (gr. *arkhaios*, ancien, et *logos*, science). Science, qui, par la mise au jour et l'analyse des vestiges de l'activité humaine, permet non seulement d'étudier les civilisations anciennes, mais aussi d'entrevoir l'environnement écologique et l'évolution des processus culturels des périodes les plus reculées.

voir illustration pp. 50 et 51

ARCHÉOLOGIQUE [arkeɔ-] adj. Relatif à l'archéologie.

ARCHÉOLOGUE [arkeɔ-] n. Personne qui pratique l'archéologie.

ARCHÉOPTÉRYX [arkeopteriks] n. m. Oiseau fossile, de la taille d'une poule et qui présente certains caractères des reptiles (dents, longue queue).

ARCHER n. m. Personne qui tire à l'arc. ● *Franc archer*, soldat de la première troupe régulière d'infanterie instituée en France en 1448.

ARCHET n. m. (de arc). Baguelette en bois flexible le long de laquelle sont tendus des crins, et qui sert, par frottement, à faire vibrer les cordes de certains instruments : violon, violoncelle, etc.

ARCHÉTYPE [arketip] n. m. (gr. *arkhetupos*, modèle primitif). Modèle sur lequel on fait un ouvrage matériel ou intellectuel.

ARCHEVÊCHÉ n. m. Siècle d'un archevêque; dignité d'archevêque.

ARCHEVÊQUE n. m. Évêque qui préside une province ecclésiastique groupant plusieurs diocèses.

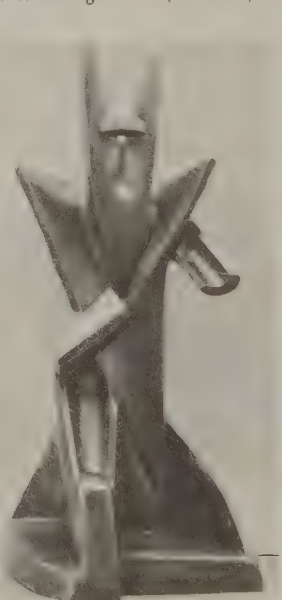
ARCHIDUC n. m. Titre des princes de la maison d'Autriche.

ARCHIDUCHESSE n. f. Princesse de la maison d'Autriche. || Femme d'un archiduc.

ARCHIMÈDE, savant grec de Syracuse (287-212 av. J.-C.). Il détermine la valeur de π et calcule la surface et le volume du cylindre et de la sphère; il imagine le levier, la poulie mobile, la roue dentée, la vis sans fin et énonce le principe de l'hydrostatique.

ARCHIPEL n. m. (it. *arcipelago*; du gr. *pelagos*, mer). Ensemble d'îles disposées en groupe.

ARCHIPENKO (Alexander), sculpteur américain d'origine russe (1887-1964).



Archipenko :
le Roi Salomon; bronze,
1939. (Coll. priv.) (Agraci)

ARCHIPRÊTRE n. m. Titre donné aux curés de certaines églises, et qui leur confère une prééminence sur les curés de leur circonscription.

ARCHITECTE n. (gr. *arkhitektôn*, maître constructeur). Personne qui conçoit le parti, la réalisation et la décoration d'édifices de tous ordres et en dirige l'exécution. || Personne qui a conçu qqch.

ARCHITECTURAL, E, AUX adj. Relatif à l'architecture, à un effet d'architecture.

ARCHITECTURE n. f. Art de bâtir et d'orner les édifices. || Disposition, structure de qqch.

voir illustration pp. 54 et 55

ARCHITRAVE n. f. (it. *architrave*). *Archit.* Linteau, en général partie inférieure d'un entablement.

ARCHIVAGE n. m. Action d'archiver.

ARCHIVER v. t. Classer dans les archives.

ARCHIVES n. f. pl. (gr. *arkheia*). Anciens titres, chartes, manuscrits et autres papiers importants concernant l'histoire d'un État, d'une ville, d'une famille, etc. || Lieu où on les garde.

ARCHIVISTE n. Personne qui garde des archives.

ARCHONTE [arkɔ̃t] n. m. (gr. *arkhôn*). Magistrat chargé, dans diverses cités grecques, et notamment à Athènes, des plus hautes fonctions.

ARCIS-SUR-AUBE, ch.-l. de c. de l'Aube; 3 258 h. Victoire des Alliés sur Napoléon 1^{er} (20 mars 1814).

ARCOLE, comm. d'Italie (prov. de Vêrone). Victoire de Bonaparte sur les Autrichiens (1796).

ARÇON n. m. (lat. *arcus*, arc). Armature de la selle formée de deux arcades, le pommeau et le trousséquin, reliées entre elles.

ARCTIQUE adj. (gr. *artikos*, du nord). Se dit des régions de l'Arctique.

ARCTIQUE, vaste région continentale et insulaire, de climat très froid, située à l'intérieur du cercle polaire boréal. Il englobe le nord de l'Amérique, de l'Europe et de la Sibérie, le Groenland et le Svalbard (Spitzberg).

ARCTIQUE (océan) ou **OCÉAN GLACIAL ARCTIQUE**, ensemble des mers situées au-delà du cercle polaire arctique, au nord de l'Amérique, de l'Europe et de l'Asie.

ARCUEIL, ch.-l. de c. du Val-de-Marne, banlieue sud de Paris; 20 146 h.

ARDABIL, v. de l'Iran; 147 000 h. Centre historique du tapis depuis le XVI^e s.

ARDECHE, riv. de France, née dans les Cévennes, affl. du Rhône (r. dr.); 120 km.

ARDECHE (dép. de l') [07], dép. de la Région Rhône-Alpes, correspondant pratiquement au Vivarais; 5 529 km²; 267 970 h. Ch.-l. Privas. 3 arr. (Privas, Largentière et Tournon), 33 c., 338 comm.

ARDEMENT adv. Avec ardeur.

ARDENNE (l') ou **ARDENNES** (les), région naturelle dont la plus grande partie est située en Belgique, mais qui déborde sur la France et le Luxembourg.

C'est un massif couvert de bois ou de landes, entaillé de profondes vallées (dont celle de la Meuse).

ARDENNES (dép. des) [08], dép. de la Région Champagne-Ardenne; 5 229 km²; 302 338 h. Ch.-l. Charleville-Mézières. 4 arr. (Charleville-Mézières, Reethel, Sedan, Vouziers), 37 c., 460 comm.

ARDENT, E adj. (lat. *ardens*, brûlant). Qui brûle, chauffe fortement ou cause une sensation de brûlure. || Violent, passionné. || Vif, éclatant : *adoucir des tons trop ardents*. || ● *Ardent à qqch*, empressé à. || *Chambre ardente*, sous l'Ancien Régime, cour de justice qui jugeait des faits exceptionnels, hérésie et empoisonnement notamment. || *Chapelle ardente*, salle tendue de noir et éclairée de cierges, où l'on dépose un mort.

ARDEUR n. f. (lat. *ardor*). Chaleur extrême. || Empressement, enthousiasme.

ARDILLON n. m. (anc. fr. *hart*, lien, corde). Pointe de métal au milieu d'une boucle, destinée à arrêter la courroie.

ARDOISE n. f. (mot gaul.). Roche schisteuse, grise ou noire, se divisant facilement en plaques et servant à couvrir les toits. || *Tablette d'ardoise* ou non, sur laquelle on écrit ou l'on dessine. || *Fam.* Compte de marchandises, de consommations prises à crédit chez un commerçant, dans un café.

ARDOISIÈRE n. f. Carrière d'ardoise.

ARDU, E adj. (lat. *arduus*). Difficile à mener à bien, pénible.

ARE n. m. (lat. *area*, surface). Unité de mesure d'aire ou de superficie (symb. : a) employée pour exprimer les superficies agraires, et valant cent mètres carrés.

AREC [arek] ou **ARÉQUIER** n. m. (portug. *areca*). Palmier des régions chaudes de l'Ancien Continent, dont le fruit contient une amande appelée *noix d'arec*, dont on extrait du cachou.

ARÈNE n. f. (lat. *arena*, sable). Endroit, assemblée, terrain où s'opposent des idées, où l'on discute certains problèmes. || *Antiq.* Espace sablé, au centre des amphithéâtres, où combattait les gladiateurs. || ● pl. Amphithéâtre antique tout entier.

ARÉOLE n. f. (lat. *area*, aire). Cercle pigmenté qui entoure le mamelon du sein. || *Pathol.* Cercle rougeâtre qui entoure un point inflammatoire.

ARÉOMÈTRE n. m. (gr. *araio*, peu dense). Instrument qui sert à déterminer la densité des liquides.

ARÉOPAGE n. m. (lat. *areopagus*, du gr. *Areios pagos*, colline d'Ares). *Litt.* Réunion de gens savants, compétents.

Aréopage, tribunal suprême de l'Athènes antique.

ARÉQUIER n. m. → AREC.

AREQUIPA, v. du Pérou méridional; 321 000 h. Centre commercial.

ARÈS, dieu grec de la Guerre.

ARÊTE n. f. (lat. *arista*, épi). Os de certains poissons. || Ligne saillante : *arête du nez*. || Intersection de deux versants d'une montagne. || *Archit.* Angle saillant. || Ligne d'intersection de deux plans ou de deux surfaces qui se coupent. (Un cube possède douze arêtes.)

ARÉTIN (Pietro Aretino, dit l'), écrivain italien (1492-1556), auteur satirique.

AREZZO, v. d'Italie (Toscane); 92 100 h.

ARGÈLES-GAZOST, ch.-l. d'arr. des Hautes-Pyrénées; 3 456 h. Station thermale.

ARGENT n. m. (lat. *argentum*). Métal blanc, brillant, inaltérable. || Toute sorte de monnaie. ● *Avoir de l'argent*, être riche. || *En avoir pour son argent*, en proportion de ce qu'on a déboursé. || *Homme d'argent*, homme avide, intéressé.

ARGENTAN, ch.-l. d'arr. de l'Orne, sur l'Orne; 18 002 h. Constructions mécaniques.

ARGENTÉ, E adj. Recouvert d'argent. || *Litt.* Qui a la couleur ou l'éclat de l'argent.

ARGENTER v. t. Couvrir d'un dépôt d'argent. || *Litt.* Donner l'éclat de l'argent.

ARGENTERIE n. f. Vaisselle et autres ustensiles en argent.

ARGENTEUIL, ch.-l. d'arr. du Val-d'Oise, sur la Seine; 96 045 h. Centre résidentiel et industriel.

ARGENTIER n. m. (lat. *argentarius*). Autrefois, en France, surintendant des Finances. ● *Grand argentier* (Fam.), ministre des Finances.

ARGENTIFÈRE adj. Qui renferme de l'argent.

ARGENTIN, E adj. *Litt.* Qui a le son clair de l'argent : *voix argentine*.

ARGENTINE, E adj., et n. De l'Argentine.

ARGENTINE (*république*), en esp. *República Argentina*, État de l'Amérique du Sud, entre les Andes et l'Atlantique; 2 780 000 km²; 31 900 000 h. Cap. *Buenos Aires*. Langue : espagnol.

● **GÉOGRAPHIE.** Au pied des Andes, les plaines et les plateaux occupent l'essentiel du pays; du nord au sud, le Chaco est tropical, la Pampa, tempérée, la Patagonie, froide. Les céréales, la viande et la laine représentent plus des trois quarts des exportations. L'industrie est concentrée dans la région de Buenos Aires.

● **HISTOIRE.** Colonie espagnole depuis le XVI^e s., l'Argentine se proclame indépendante en 1816. Rosas (1829-1852) met fin à la résistance des provinces au pouvoir central. À partir de 1880, l'économie se développe. Mais la domination des grands propriétaires fonciers entraîne une agitation sociale aggravée par la crise

de 1930. En 1943, les militaires portent à la présidence de la République le général Perón, qui amorce des réformes (expropriation des grands domaines, nationalisation des industries); il est éliminé en 1955. Gouvernée par une junte militaire de 1976 à 1983, l'Argentine perd la guerre contre la Grande-Bretagne pour la possession des Malouines (1982). Elle a retrouvé en 1983 un gouvernement civil.

ARGENTON-SUR-CREUSE, ch.-l. de c. de l'Indre; 6 141 h.

ARGIEN, ENNE adj. et n. D'Argos.

ARGILE n. f. (lat. *argilla*). Roche sédimentaire terreuse, imperméable, formée surtout de silicates d'aluminium et qui, imbibée d'eau, devient malléable.

ARGILEUX, EUSE adj. Qui tient de l'argile, qui en contient.

ARGOLIDE, contrée de l'anc. Grèce, dans le nord-est du Péloponnèse; cap. *Argos*; v. princ. *Mycènes*, *Épidaure*.

ARGON n. m. (gr. *argos*, inactif). Gaz incolore, qui constitue environ le centième de l'atmosphère terrestre.

ARGONNE, région de collines boisées et humides de l'est du Bassin parisien. Violents combats (1914-1918).

ARGOS, v. de Grèce (Péloponnèse), près du golfe de Nauplie; 20 700 h.

ARGOT n. m. Vocabulaire particulier à un groupe social ou professionnel.

ARGOTIQUE adj. Relatif à l'argot.

ARGOUSIN n. m. (esp. *alguacil*, agent de police). Autrefois, surveillant des forçats.

ARGOVIE, en all. *Aargau*, canton de la Suisse, créée en 1803; 1 404 km²; 455 000 h. Ch.-l. *Aarau*.

ARGUER [argye] v. t. et t. ind. [de] (lat. *arguere*, prouver). Tirer une conséquence de qqch, alléguer : *arguer de ses relations pour obtenir une faveur*.

ARGUMENT n. m. (lat. *argumentum*). Preuve donnée à l'appui d'une affirmation. || Sommaire d'un livre, d'une narration, d'une pièce de théâtre.

ARGUMENTATION n. f. Ensemble des raisonnements appuyant une affirmation.

ARGUMENTER v. i. Présenter des arguments.

ARGUS [argys] n. m. (lat. *Argus*, nom d'un géant qui avait cent yeux). Publication qui fournit des renseignements spécialisés.

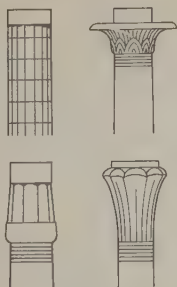
ARGUTIE [argys] n. f. (lat. *argutia*, subtilité). Raisonnement d'une subtilité excessive.

ÂRHUS, port du Danemark, sur la côte est du Jylland; 246 000 h.

ARIA n. m. (anc. fr. *harier*, harceler). Souci, ennui, tracas (vx).

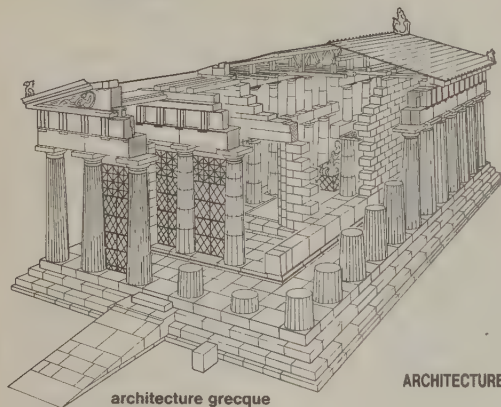
ARIA n. f. (mot it.). *Mus.* Air, mélodie.

ARIANE. *Myth.* gr. Fille de Minos. Elle



diverses colonnes égyptiennes

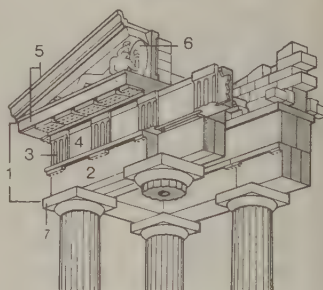
architecture égyptienne
temple de Khonsou à Karnak (Égypte)



architecture grecque

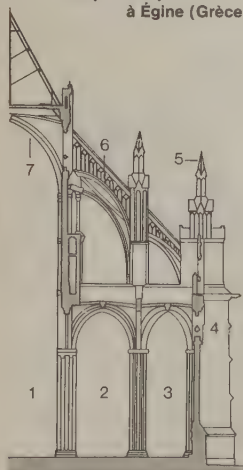
temple dorique d'Athéna Aphaia
à Égine (Grèce)

1. Entablement
2. Architrave
3. Triglyphe
4. Métope
5. Corniches
6. Tympan
7. Abaque



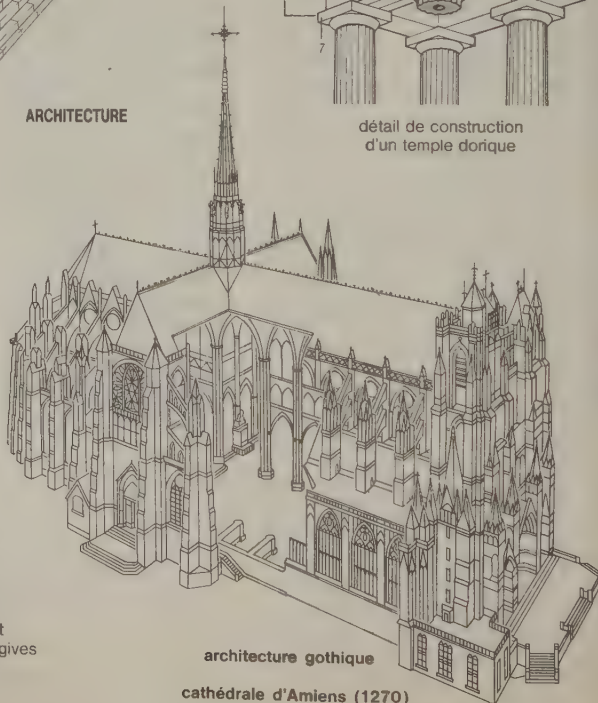
détail de construction
d'un temple dorique

ARCHITECTURE



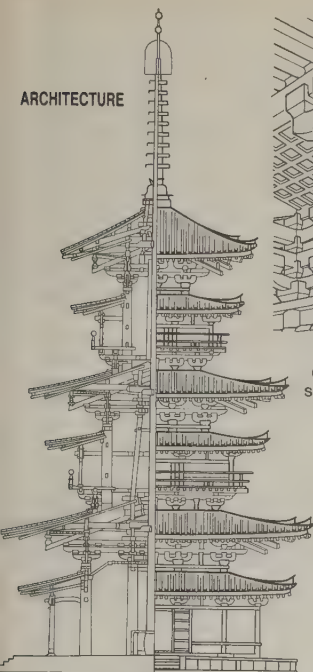
coupe transversale

1. Nef
2. Bas-côté
3. Chapelle
4. Culée
5. Pinnacle
6. Arc-boutant
7. Croisée d'ogives



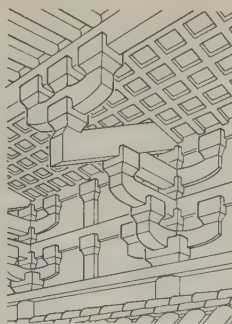
architecture gothique
cathédrale d'Amiens (1270)

ARCHITECTURE



architecture japonaise

élévation et coupe
de la pagode est du Yakuchi-ji
au Japon (VII^e s.)

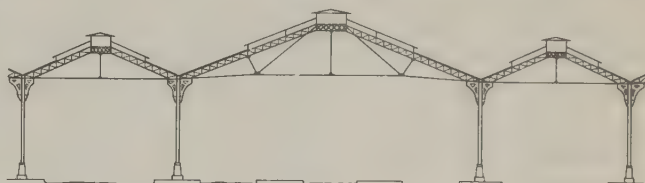


système
de consoles en bois
supportant une toiture



architecture classique

coupole de l'église
du Val-de-Grâce
à Paris (1665)



architecture du XIX^e siècle

fermes métalliques
de la gare Saint-Lazare
à Paris (1875)

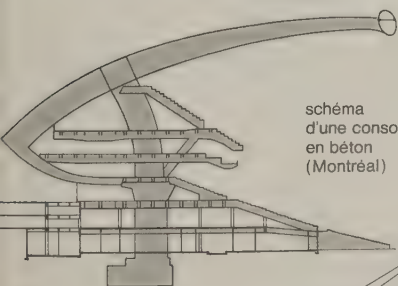
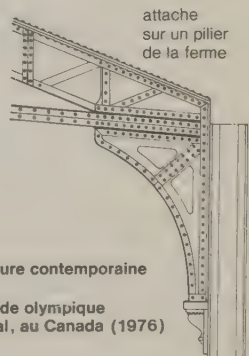
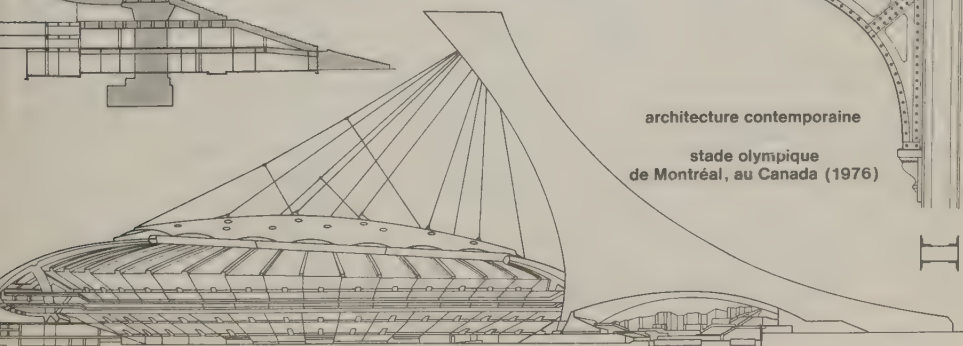


schéma
d'une console
en béton
(Montréal)



attache
sur un pilier
de la ferme



architecture contemporaine
stade olympique
de Montréal, au Canada (1976)

Ariane

donna à Thésée le fil à l'aide duquel il a pu sortir du Labyrinthe de Crète.

ARIDE adj. (lat. *aridus*). Privé d'humidité. || Dépourvu d'intérêt, difficile. ● **Climat aride**, climat caractérisé par l'insuffisance des précipitations.

ARIDITÉ n. f. Propriété, défaut de ce qui est aride.

ARIÈGE, riv. de France, née dans les Pyrénées, affl. de la Garonne (r. dr.); 170 km.

ARIÈGE (dép. de l') [09], dép. de la Région Midi-Pyrénées; 4 890 km²; 135 725 h. Ch.-l. Foix. 3 arr. (Foix, Pamiers, Saint-Girons), 22 c., 332 comm.

ARIETTE n. f. (it. *arietta*). Mus. Petite mélodie de caractère aimable.

ARIOSTE (Ludovico ARIOSTO, dit l'), poète italien (1474-1533), auteur du poème épique *Roland furieux*.

ARIOVISTE, chef des Suèves. Il fut vaincu par César en 58 av. J.-C.

ARISTARQUE de Samos, astronome grec, du II^e s. av. J.-C. Il est le premier à émettre l'hypothèse de la rotation de la Terre sur elle-même et autour du Soleil.

ARISTIDE, homme d'État athénien (v. 540-v. 468 av. J.-C.). Il se couvre de gloire à Marathon, est banni puis rappelé. Il combat à Salamine et à Platées.

ARISTOCRATE n. et adj. Membre de l'aristocratie.

ARISTOCRATIE n. f. (gr. *aristos*, le meilleur, et *kratos*, pouvoir). Classe des nobles, des privilégiés. || Litt. Élite.

ARISTOCRATIQUE adj. Qui relève de l'aristocratie; raffiné.

ARISTOPHANE, poète comique grec (v. 445-v. 386 av. J.-C.). Onze pièces nous sont parvenues de lui, et qui défendent les traditions contre les idées nouvelles, dont les Cavaliers, la Paix, Lysistrata, les Grenouilles, les Nuées, l'Assemblée des femmes, les Oiseaux, Plutus.

ARISTOTE, philosophe grec (384-322 av. J.-C.). Il est le précepteur d'Alexandre le Grand. Il est l'auteur de traités de logique, de politique, d'histoire naturelle, de physique.

ARISTOTÉLICEN, ENNE adj. et n. Qui appartient à la doctrine d'Aristote.

ARITHMÉTIQUE adj. Fondé sur l'arithmétique; opération arithmétique.

ARITHMÉTIQUE n. f. (gr. *arithmêtikê*, science des nombres). Science qui étudie les propriétés élémentaires des nombres rationnels.

ARIUS, prêtre d'Alexandrie (v. 256-336), à l'origine de l'arianisme.

ARIZONA, État du sud-ouest des États-Unis; 295 000 km²; 2 718 000 h. Cap. Phoenix.

ARKANSAS, État du sud des États-Unis, drainé par la rivière Arkansas (2 300 km),

affl. du Mississippi (r. dr.); 138 000 km²; 2 286 000 h. Cap. Little Rock.

ARKHANGELSK, port de l'U.R.S.S., sur la mer Blanche; 385 000 h. Industries du bois. Pécheries.

ARLBERG, col d'Autriche (alt. 1 802 m), entre le Tyrol et le Vorarlberg. Tunnels ferroviaire et routier.

ARLEQUIN n. m. (anc. fr. *Hellequin*, nom d'un diable). Bouffon dont le vêtement imite celui d'Arlequin. ● **Habit d'arlequin** (Litt.), un tout composé de parties disparates.

Arlequin, personnage de la comédie italienne. Il porte un habit composé de petits morceaux de drap multicolores.

ARLES, ch.-l. d'arr. des Bouches-du-Rhône, sur le Rhône; 50 772 h. C'est la plus vaste commune de France (750 km²). Arènes et théâtre romains. Nécropole des Alyscamps. Anc. cathédrale romane St-Trophime.

ARLON, v. de Belgique, ch.-l. de la prov. de Luxembourg, sur la Semois; 22 400 h. — Jourdain y vainquit les Autrichiens (1794).

ARMADA n. f. (de l'*Invincible Armada*). Litt. Grand nombre de personnes ou de choses.

Armada (l'*Invincible*), flotte géante envoyée par Philippe II, roi d'Espagne, contre l'Angleterre, en 1588, pour détrôner la reine Elisabeth I^{re} et détruite par la tempête.

ARMAGNAC n. m. Eau-de-vie d'Armagnac.

ARMAGNAC, comté érigé v. 960, réuni au domaine royal en 1607. C'est une région de collines occupant la majeure partie du dép. du Gers. Polyculture (céréales, élevage et vigne [eau-de-vie]).

Armagnacs (faction des), durant la guerre de Cent Ans, parti du duc d'Orléans, dont un des chefs est le comte Bernard VI d'Armagnac. Il lutte sous Charles VI et Charles VII contre la faction des Bourguignons.

ARMAND (aven), gouffre du causse Méjan (Lozère), exploré en 1897 par Martel.

ARMEUR n. m. (du lat. *armare*, équiper un bateau). Propriétaire d'un navire, qui l'affecte à un transport de marchandises ou qui le met à la disposition d'un affréteur pour une certaine durée.

ARMATURE n. f. (lat. *armatura*). Assemblage de pièces formant le support ou la partie essentielle d'un ouvrage, d'un appareil. || Ce qui sert de base, de soutien à une organisation, une entreprise.

ARME n. f. (lat. *arma*, armes). Tout ce qui sert à attaquer ou à se défendre (instrument, moyen technique, argument, etc.). || Chacun des éléments de l'armée de terre chargés d'une mission particulière

au combat (infanterie, artillerie, blindés).

● **Arme blanche**, celle qui agit par l'action d'un fer. || **Arme à feu**, celle qui emploie la force explosive de la poudre. || **Passer l'arme à gauche** (Fam.), mourir. ◆ pl. Métier militaire. || **Écrire**. || **Emblèmes figurés** sur l'écu. ● **Être sous les armes**, être armé. || **Faire ses premières armes**, effectuer sa première campagne; débiter. || **Fait d'armes**, acte de bravoure. || **Prise d'armes**, cérémonie militaire où les troupes sont rassemblées.

ARMÉ, E adj. Muni d'armes. || Pourvu d'une armature interne de métal ou d'une enveloppe protectrice : **béton armé**.

ARMÉ n. m. Position d'une arme prête à tirer.

ARMÉE n. f. Ensemble des forces militaires et notamment des forces terrestres d'une nation. || Réunion d'un grand nombre de soldats assemblés pour combattre. || Grande unité terrestre groupant plusieurs divisions. || Grande quantité, foule. ● **Grande Armée**, nom donné de 1805 à 1814 aux troupes commandées par Napoléon I^{er}.

ARMEMENT n. m. Action d'armer. || Ensemble des armes dont est équipé une force ou un matériel militaire. || Ensemble des moyens de tous ordres dont dispose un État en vue de sa défense. || Action de munir un navire de tout ce qui lui est nécessaire pour accomplir un voyage. || Phase de la construction d'un navire suivant le lancement et au cours de laquelle on place à bord les appareils moteurs et auxiliaires.

ARMÉNIE, région montagneuse de l'Asie occidentale, partagée entre la Turquie, l'Iran et l'U.R.S.S. (constituant ici l'une des quinze républiques socialistes soviétiques; 29 800 km²; 3 169 000 h.; cap. Erevan).

● **HISTOIRE**. Arabe (VII^e s.), indépendante (du IX^e au XI^e s.) puis turque en 1071. Les Arméniens constituent alors en Cilicie un royaume indépendant, détruit par les Mamelouks d'Égypte (1375). La Russie occupe une partie de son territoire (1828). La Turquie organise des massacres massifs (1890-1918). En 1918, les Arméniens forment dans le Caucase un État indépendant qui devient une république socialiste en 1920.

ARMÉNIEN, ENNE adj. et n. D'Arménie.

ARMÉNIEN n. m. Langue indo-européenne des Arméniens.

ARMÉNIÈRES, ch.-l. de c. du Nord, sur la Lys; 25 992 h. (*Arménierois*).

ARMER v. t. (lat. *armare*). Pourvoir d'armes. || Lever et équiper des troupes. || Donner à qqn un moyen de défense; le prémunir contre qqch. || Equiper un navire de tout ce qui lui est nécessaire pour naviguer. || Placer une arme à feu à

la position de l'armée. || Tendre le ressort d'un mécanisme. ♦ s'armer v. pr. [de]. Se munir de qqch pour faire face.

ARMINIUS, chef germain qui détruit les légions de Varus en 9^{apr.} J.-C. dans la forêt du Teutoburg.

ARMISTICE n. m. (lat. *arma*, armes, et *sistere*, arrêter). Convention par laquelle des belligérants suspendent les hostilités sans mettre fin à l'état de guerre.

ARMOIRE n. f. (lat. *armarium*). Meuble fermant, à tablettes, servant à ranger les vêtements, le linge, divers objets, et quelquefois orné d'une glace. ● *Armoire frigorifique*, armoire à parois isolantes où l'on maintient une basse température grâce à la machine frigorifique qui l'équipe.

ARMOIRIES n. f. pl. (anc. fr. *armoyer*, orner d'armes héraldiques). Ensemble des signes, devises et ornements de l'écu d'un État, d'une ville, d'une famille.

ARMOISE n. f. (de [*plante d'*] *Artemis*). Plante aromatique de la famille des composées.

ARMON n. m. (lat. *artemo*, poulie). Chacune des deux pièces symétriques entre lesquelles est fixé le timon d'une voiture hippomobile.

ARMORIAL n. m. Recueil des armoiries de la noblesse d'une nation, d'une province.

ARMORICAIN, E adj. et n. De l'Armorique.

ARMORICAIN (*Massif*), région géologique de l'ouest de la France, occupant la Bretagne, le bas Maine, la Normandie

occidentale et la Vendée. C'est un massif hercynien aplani par l'érosion.

ARMORIQUE, partie de la Gaule formant auj. la Bretagne.

Armorique (*parc naturel régional d'*), parc naturel de la Bretagne occidentale.

ARMSTRONG (Louis), trompettiste, chanteur et chef d'orchestre de jazz noir américain (1900-1971).

ARMSTRONG (Neil), astronaute américain, né en 1930. Il est le premier homme à avoir marché sur la Lune (1969).

ARMURE n. f. (lat. *armatura*). Ensemble des défenses métalliques qui protégeaient le corps de l'homme de guerre (XIII^e-XVI^e s.). || Mode d'entrelacement des fils d'un tissu.

ARMURERIE n. f. Atelier ou magasin d'armurier.

ARMURIER n. m. Celui qui fabrique, répare ou vend des armes.

A. R. N. n. m. Abrév. de ACIDE RIBONUCLEIQUE*

ARNAQUE n. f. *Pop.* Escroquerie, tromperie.

ARNAQUER v. t. (de *harnacher*). *Pop.* Escroquer, duper.

ARNAULD (Antoine), nommé le *Grand Arnauld*, théologien janséniste français (1612-1694). — Robert *Arnauld d'Andilly*, son frère aîné, traducteur d'ouvrages religieux (1589-1674). — *Angélique*, leur sœur, abbesse de Port-Royal (1591-1661). — *Agnès*, leur sœur, abbesse de Port-Royal (1593-1671).

ARNHEM, v. des Pays-Bas, cap. de la

Gueldre, sur le Rhin; 129 200 h. Objectif, en 1944, d'une opération aéroportée alliée.

ARNICA n. m. ou f. (gr. *ptarmika*, [plantes] sternutatoires). Plante de montagne, à fleurs jaunes, dont on extrait une teinture utile en cas de contusion.

ARNIM (Achim von), écrivain allemand (1781-1831). Auteur de contes fantastiques.

ARNO, fl. d'Italie qui passe à Florence, à Pise, et se jette dans la Méditerranée; 241 km.

ARNOLFO di Cambio, sculpteur et architecte italien (v. 1245-1302).

AROMATE n. m. (lat. *aroma*, -atis; du gr.). Tout parfum d'origine végétale, utilisé en médecine, en parfumerie ou en cuisine.

AROMATIQUE adj. Qui dégage un parfum, odorifiant.

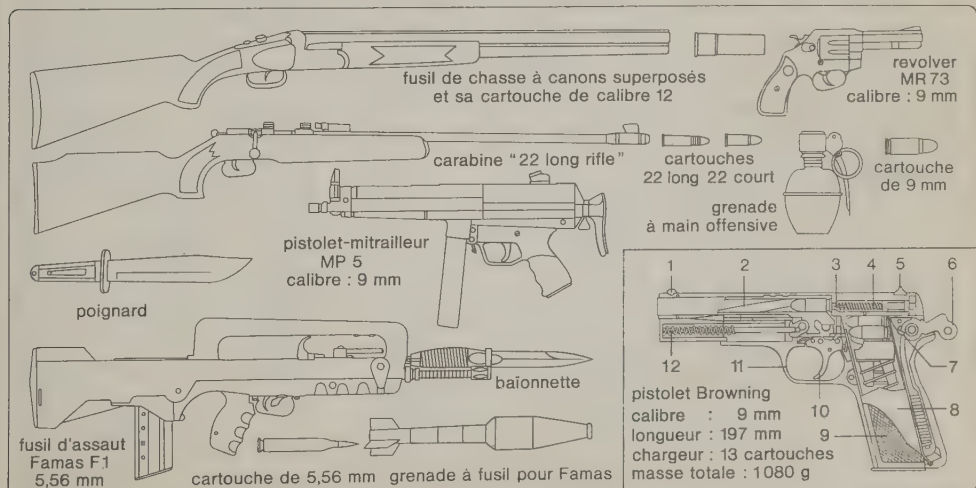
AROMATISER v. t. Parfumer avec une substance aromatique.

ARÔME n. m. (gr. *arôma*, parfum). Émanation, odeur qui s'exhale de certaines substances végétales ou animales.

ARONDE n. f. (lat. *hirundo*). Assemblage à queue d'aronde, assemblage dans lequel le tenon et la mortaise ont une forme qui rappelle une queue d'hirondelle.

ARP (Hans ou Jean), peintre, sculpteur et poète français (1887-1966), proche du surréalisme.

ÁRPÁD, conquérant hongrois, chef du



Quelques armes de chasse et de guerre. (*Détail d'un pistolet* : 1. Guidon; 2. Canon; 3. Percuteur; 4. Ressort du percuteur; 5. Cran de mire;

6. Chien; 7. Cran de sûreté; 8. Chargeur; 9. Crosse; 10. Détené; 11. Pontet; 12. Ressort de recul.)

peuple magyar, m. en 907; il fonde la dynastie des **Ârpáds** (907-1301).

ARPEGGIO n. m. (ît. *arpeggio*). Mus. Exécution successive des notes d'un accord.

ARPÉGER v. i. (conj. 1 et 5). Mus. Faire des arpeges. ♦ v. t. Transformer en arpegge.

ARPEUT n. m. (gaul. *arepennis*). Anc. mesure agraire variable suivant les localités (de 35 à 50 ares).

ARPERTER v. t. Mesurer la superficie des terres. || Parcourir à grands pas, rapidement.

ARPEUTEUR n. m. Professionnel chargé d'effectuer des relevements de terrains et des calculs de surfaces.

ARQUÉ, **E** adj. Courbé en arc.

ARQUEBUSE n. f. (all. *Häkenbüsche*). Première arme à feu portative, utilisée en France de la fin du xv^e s. au début du xvii^e.

ARQUEBUSIER n. m. Soldat armé d'une arquebuse.

ARQUER v. t. (de arc). Courber en arc. ♦ s'arquer v. pr. Se courber en arc.

ARQUES-LA-BATAILLE, comm. de la Seine-Maritime, sur l'Arques; 2742 h. Henri IV y vainc le duc de Mayenne en 1589.

ARRABAL (Fernando), écrivain espagnol, né en 1932. Son théâtre met en scène un monde dérisoire et fantastique.

ARRACHAGE n. m. Action d'arracher des herbes, des racines.

ARRACHÉ n. m. En hâterophilie, mouvement amenant d'un seul coup la barre au-dessus de la tête, au bout d'un ou des deux bras tendus. ♦ À l'arraché (Fam.), avec un effort violent, à la limite des forces.

ARRACHEMENT n. m. Action de détacher avec peine qqn de qqch.

ARRACHE-PIED (D') loc. adv. Avec acharnement et persévérance.

ARRACHER v. t. (lat. *eradicare*, déraciner). Enlever de terre. || Enlever de force à qqn. || Obtenir avec peine, de force ou par adresse. ♦ s'arracher v. pr. [de, à]. S'éloigner, se soustraire avec peine : s'arracher d'un lieu; s'arracher au sommeil. ♦ S'arracher qqn, se disputer sa présence. || S'arracher les cheveux, être désespéré.

ARRACHEUR n. m. Mentir comme un arracheur de dents, effrontément.

ARRAISonnement n. m. Action d'arraisonner.

ARRAISONNER v. t. (de *raison*). Examiner l'état sanitaire d'un navire, l'identité de son personnel, sa destination, sa provenance, la nature de sa cargaison, etc.

ARRANGEANT, **E** adj. Conciliant en affaires.

ARRANGEMENT n. m. Action d'arran-

ger; manière dont une chose est arrangée. || Accord conclu entre particuliers ou entre des États. || Transformation d'une œuvre musicale écrite pour certaines voix, certains instruments ou certains ensembles, en vue de son exécution par des voix, des instruments ou des ensembles différents.

ARRANGER v. t. (de *rang*) [conj. 1]. Mettre en ordre, disposer en vue de telle destination; mettre ou remettre en état. || Régler qqch de manière à supprimer les difficultés. ♦ *Arranger qqn* (Fam.), le maltraiter, dire du mal de lui. || *Cela m'arrange*, cela me convient. ♦ s'arranger v. pr. Se mettre d'accord. || Finir bien : tout peut s'arranger. || Prendre ses dispositions pour. || Se satisfaire de qqch.

ARRAS, anc. cap. de l'Artois, ch.-l. du dép. du Pas-de-Calais, sur la Scarpe; 45364 h. Industries mécaniques, textiles et alimentaires. Trois traités y sont signés : le premier (1414) entre Charles VI et Jean sans Peur; le deuxième (1435) entre Charles VII et Philippe le Bon; le troisième (1482) entre Louis XI et Maximilien d'Autriche. En 1654, Turenne y repousse Condé et les Espagnols. Palais St-Vaast (xviii^e s.).

ARRÉE (monts d'), hauteurs de Bretagne (Finistère), portant le point culminant de la Bretagne (384 m).

ARRÉRAGES n. m. (pl. de *arrière*). Ce qui est dû d'un revenu quelconque.

ARRESTATION n. f. Action de se saisir de qqn par autorité de justice ou de police.

ARRÊT n. m. Action d'arrêter, de s'arrêter. || Endroit où s'arrête un véhicule public. || Jugement d'une juridiction supérieure. || Pièce, dispositif destinés à limiter la course d'un objet, d'une pièce, d'un véhicule, à fixer une pièce. ♦ *Chien d'arrêt*, chien s'immobilisant quand il sent le gibier. || *Coup d'arrêt*, arrêt brutal. || Être, tomber en arrêt, s'arrêter surpris devant une chose. || *Maison d'arrêt*, prison théoriquement réservée aux prévenus en attente de jugement. || *Sans arrêt*, continuellement. ♦ pl. Punition infligée à un militaire, l'astreignant à rester en dehors du service en un lieu déterminé. ♦ *Arrêts de rigueur*, sanction privative de liberté subie en totalité dans un local dit d'arrêts.

ARRÊTÉ, **E** adj. Immuable, fixe.

ARRÊTÉ n. m. Décision des autorités administratives.

ARRÊTER v. t. (lat. *restare*, rester). Empêcher d'avancer, d'agir, de se dérouler normalement. || Faire et retenir prisonnier. || Faire un point spécial pour empêcher, en couture, une série de points de se défaire. || Déterminer, fixer. ♦ *Arrêter ses regards sur qqn*, les tenir fixés sur lui. ♦ v. i. En parlant du chien qui a approché le gibier, se tenir immobile jusqu'à

l'arrivée du chasseur. || Cesser d'avancer, d'agir. ♦ s'arrêter v. pr. Cesser de marcher, de parler, d'agir.

ARRHENIUS (Svante), physicien suédois (1859-1927), auteur de la théorie des ions.

ARRHES [ar] n. f. pl. (lat. *arrha*, gage). Somme d'argent qu'une partie remet à l'autre au moment de la conclusion d'un contrat pour en assurer l'exécution.

ARRIÉRATION n. f. *Arriération mentale*, état de déficit intellectuel congénital.

ARRIÈRE adv. et adj. inv. (lat. *ad retro*, en arrière). Du côté opposé : faire machine arrière. || Situé à la partie postérieure : les roues arrière. ♦ En arrière, à une certaine distance derrière; en retard.

ARRIÈRE n. m. Partie postérieure d'un véhicule. || En temps de guerre, région intérieure du pays par opposition au front. || Dans les sports d'équipe, joueur qui se trouve près du but et qui participe à sa défense. ♦ pl. Mil. Zone où des unités en opération déploient leurs moyens logistiques.

ARRIÉRÉ, **E** adj. En retard. || Dont la civilisation est peu développée. ♦ adj. et n. Qui souffre d'arriération mentale.

ARRIÉRÉ n. m. Ce qui reste dû.

ARRIÈRE-BAN n. m. (pl. *arrière-bans*). Levée en masse ordonnée par le souverain, et qui englobait les hommes non compris dans le ban.

ARRIÈRE-BOUTIQUE n. f. (pl. *arrière-boutiques*). Pièce située derrière la boutique.

ARRIÈRE-CORPS n. m. inv. Partie d'un bâtiment placée en retrait.

ARRIÈRE-COUR n. f. (pl. *arrière-cours*). Petite cour servant de dégagement.

ARRIÈRE-GARDE n. f. (pl. *arrière-gardes*). Éléments qu'une troupe en marche place en arrière d'elle pour la couvrir et la renseigner.

ARRIÈRE-GOÛT n. m. (pl. *arrière-goûts*). Goût désagréable que laisse un mets, une boisson, un médicament.

ARRIÈRE-GRAND-MÈRE n. f. (pl. *arrière-grand-mères*). Mère du grand-père ou de la grand-mère.

ARRIÈRE-GRAND-ONCLE n. m. (pl. *arrière-grands-oncles*). Frère de l'arrière-grand-père ou de l'arrière-grand-mère.

ARRIÈRE-GRAND-PÈRE n. m. (pl. *arrière-grands-pères*). Père du grand-père ou de la grand-mère.

ARRIÈRE - GRANDS - PARENTS n. m. pl. Le père et la mère des grands-parents.

ARRIÈRE-GRAND-TANTE n. f. (pl. *arrière-grand-tantes*). Sœur de l'arrière-grand-père ou de l'arrière-grand-mère.

ARRIÈRE-PAYS n. m. inv. Partie d'un pays située en arrière de ses côtes.

ARRIÈRE-PENSÉE n. f. (pl. *arrière-pen-*

sées). Pensée, intention que l'on cache, tandis qu'on en manifeste une autre.

ARRIÈRE-PETIT-FILS n. m., **ARRIÈRE-PETITE-FILLE** n. f. (pl. *arrière-petits-fils, arrière-petites-filles*). Lé fils, la fille du petit-fils ou de la petite-fille.

ARRIÈRE-PETITS-ENFANTS n. m. pl. Enfants du petit-fils, de la petite-fille.

ARRIÈRE-PLAN n. m. (pl. *arrière-plans*). Plan du fond, dans une perspective. ● A l'*arrière-plan*, dans une position inférieure.

ARRIÈRE-SAISON n. f. (pl. *arrière-saisons*). Fin de l'automne.

ARRIÈRE-TRAIN n. m. (pl. *arrière-trains*). Partie d'un véhicule portée par les roues de derrière. || Train postérieur d'un animal.

ARRIMAGE n. m. Action d'arrimer.

ARRIMER v. t. (moyen angl. *rimen*, arranger). Disposer méthodiquement et fixer solidement le chargement d'un navire, d'un véhicule ou d'un avion. || Fixer une charge utile à un véhicule spatial.

ARRIVAGE n. m. Arrivée de marchandises, de matériel, par un moyen de transport quelconque; ces marchandises elles-mêmes.

ARRIVANT, E n. Personne qui arrive en un lieu.

ARRIVER n. f. Action d'arriver; moment ou lieu précis de cette action.

ARRIVER v. i. (lat. *ripa*, rive) [auxil. être]. Parvenir à destination, à son terme, à un certain état. || Se produire, avoir lieu. || Réussir à obtenir qqch ou à parvenir à un état supérieur. ● *En arriver à*, finir par, aboutir à : *il en arriva à désespérer de tout*. ♦ v. impers. Avoir lieu.

ARRIVISME n. m. Désir de réussir à tout prix.

ARRIVISTE n. et adj. Personne qui veut réussir à tout prix.

ARROGAMMENT adv. Avec arrogance.

ARROGANCE n. f. Fierté qui se manifeste par des manières hautaines, méprisantes.

ARROGANT, E adj. et n. (lat. *arrogans*, revendiquant). Qui a de l'arrogance; hautain.

ARROGER (S') v. pr. (lat. *arrogare*, demander pour soi) [conj. 1]. S'attribuer qqch sans y avoir droit : *ils se sont arrogés des pouvoirs excessifs; les privilèges qu'il s'est arrogés*.

ARROMANCHES-LES-BAINS, comm. du Calvados, sur la Manche; 395 h. Les Alliés y débarquent le 6 juin 1944.

ARRONDIR v. t. Donner une forme ronde. || Agrandir, augmenter. || Ramener une somme à un nombre entier d'unités monétaires. ♦ *s'arrondir* v. pr. Devenir rond.

ARRONDISSEMENT n. m. Subdivision administrative des départements et des grandes villes.

ARROSAGE n. m. Action d'arroser.

ARROSER v. t. (du lat. *ros*, *roris*, rosée). Répandre de l'eau ou un liquide sur qqch ou qq. || Couler à travers : *la Seine arrose Paris*. || *Fam.* Inviter à boire pour fêter un événement. || *Fam.* Verser de l'argent à qq. pour obtenir un privilège.

ARROSEUR n. m. Personne qui arrose.

ARROSEUSE n. f. Véhicule utilisé pour l'arrosage des rues.

ARROSOIR n. m. Ustensile pour arroser.

ARROW-ROOT [arorut] n. m. (mot angl., racine à flèches) [pl. *arrow-roots*]. Fécula extraite de rhizomes de diverses plantes tropicales et utilisée dans la préparation de bouillies et d'entremets.

ARSACIDES, dynastie parthe qui règne en Iran de 250 av. J.-C. à 224 apr. J.-C.

ARSENAL n. m. (it. *arsenale*, mot ar.). Autref., fabrique d'armes et de matériel militaire. (On dit aujourd'hui *ATELIER DE CONSTRUCTION ou MANUFACTURE*.) || Centre de construction et d'entretien des navires de guerre. || Grande quantité d'armes. || Moyens d'attaque et de défense. || Appareillage compliqué.

ARSENIC n. m. (lat. *arsenicum*, du gr. *arsenikos*, mâle). Élément chimique (As), de masse atomique 74,92, d'une couleur gris de fer et à l'éclat métallique.

ARSENIQUE adj. Acide *arsénique*, acide de formule H_3AsO_4 .

ARSONVAL (Arsène D'), physicien français (1851-1940). Il préconise l'emploi thérapeutique des courants de haute fréquence (d'*arsonvalisation*).

ARS-SUR-FORMANS, comm. de l'Ain; 719 h. Pèlerinage à la résidence du curé d'Ars. (V. JEAN-MARIE VIANNEY [saint].)

ART n. m. (lat. *ars*, *artis*). Activité humaine spécifique faisant appel à certaines facultés sensorielles, esthétiques et intellectuelles; ensemble des œuvres artistiques d'un pays, d'une époque. || Ensemble des règles intéressant une profession, une activité. || Manière habile de faire qqch. ● *Art poétique*, ouvrage, en vers ou en prose, qui définit la conception et les techniques de la création poétique d'un écrivain ou d'une école littéraire. || *Homme de l'art*, qui s'entend parfaitement dans son métier. || *L'art pour l'art*, doctrine littéraire qui refuse l'engagement social ou politique de l'écrivain et qui fait de la perfection formelle le but ultime de l'art.

ARTAGNAN (Charles DE MONTESQUIOU, comte D'), gentilhomme gascon (v. 1611-1673) rendu célèbre par A. Dumas (*les Trois Mousquetaires*).

ARTAUD (Antonin), écrivain, poète et acteur français (1896-1948).

ARTAXERXÈS I^{er}, roi perse achéménide (465-424 av. J.-C.), fils de Xerxès I^{er}. Il concède aux Athéniens la paix de Callias (449). — **ARTAXERXÈS II**, roi perse achéménide (404-358 av. J.-C.). Il vainc et tue à COUNAXA (401) son frère CYRUS le Jeune, révolté contre lui. — **ARTAXERXÈS III**, roi perse achéménide (358-338 av. J.-C.), fils du précédent; il reconquiert l'Égypte (343).

ARTEFACT [artefakt] n. m. (mot angl.; du lat. *artis* *factus*, effets de l'art). Structure ou phénomène d'origine artificielle ou accidentelle rencontré au cours d'une observation ou d'une expérience portant sur un phénomène naturel.

ARTÉMIS, divinité grecque de la Chasse.

ARTÉMISE, nom de deux reines d'Halicarnasse (Carie). La seconde a élevé à son époux, Mausole, un tombeau considéré comme l'une des Sept Merveilles du monde (353 av. J.-C.).

ARTÈRE n. f. (gr. *artéria*). Vaisseau qui conduit le sang du cœur aux organes. || Voie de communication urbaine.

ARTÉRIEL, ELLE adj. Relatif aux artères.

ARTÉRIOSCLÉROSE n. f. Maladie involutive de la paroi des artères, aboutissant à leur durcissement.

ARTÉRITE n. f. Inflammation d'une artère.

ARTÉSIEN, ENNE adj. et n. De l'Artois. ● *Puits artésien*, puits qui donne une eau jaillissante.

ARTHRITE n. f. Inflammation d'une articulation.

ARTHRITIQUE adj. et n. Atteint d'arthrite ou d'arthritisme.

ARTHRITISME n. m. Affection attribuée au ralentissement de la nutrition et des éliminations, et se manifestant sous diverses formes (goutte, rhumatisme, artériosclérose, asthme, eczéma, etc.).

ARTHROPODE n. m. (gr. *arthron*, articulation, et *pous*, *podos*, pied). Animal invertebré dont le corps est divisé en anneaux et les membres formés de segments mobiles grâce à la présence d'articulations.

ARTHROSE n. f. Affection chronique dégénérative des articulations.

ARTHUR ou **ARTUS**, roi à demi légendaire du pays de Galles (fin v^e - début v^e s. apr. J.-C.), dont les aventures ont donné naissance aux romans courtois du cycle d'Arthur (cycle de la Table ronde).

ARTHUR I^{er} (1187-1203), comte de Bretagne de 1196 à 1203. Prétendant au trône d'Angleterre à la mort de son oncle Richard Cœur de Lion, il est tué par Jean sans Terre.

ARTICHAUT n. m. (it. dialect. *articiocco*; de l'ar.). Plante potagère dont la volumineuse inflorescence fournit, avant de s'ouvrir, un réceptacle (fond) qui est

artichaut

comestible, ainsi que la base des bractées (feuilles).

ARTICLE n. m. (lat. *articulus*, articulation). Division d'un traité, d'une loi, d'un contrat, d'un compte, d'un chapitre budgétaire. || Écrit formant un tout distinct dans un journal, une publication. || Tout objet de commerce. || Terme qui se place devant les noms et indique leur valeur définie ou indéfinie, et souvent leur nombre ou leur genre. || Chacun des segments dont la suite articulée constitue la patte ou l'appendice des animaux articulés ou *arthropodes*. • A l'article de la mort, au dernier moment de la vie. || Article de foi, point important de croyance

religieuse. || *Faire l'article*, faire valoir une marchandise en la vantant.

ARTICULAIRE adj. Relatif aux articulations.

ARTICULATION n. f. Action d'articuler les sons d'une langue. || Lien non rigide entre deux pièces mécaniques, autorisant des mouvements de rotation de l'une par rapport à l'autre. || Dispositif par lequel deux ou plusieurs os sont unis entre eux.

ARTICULATOIRE adj. Qui concerne l'articulation des sons du langage.

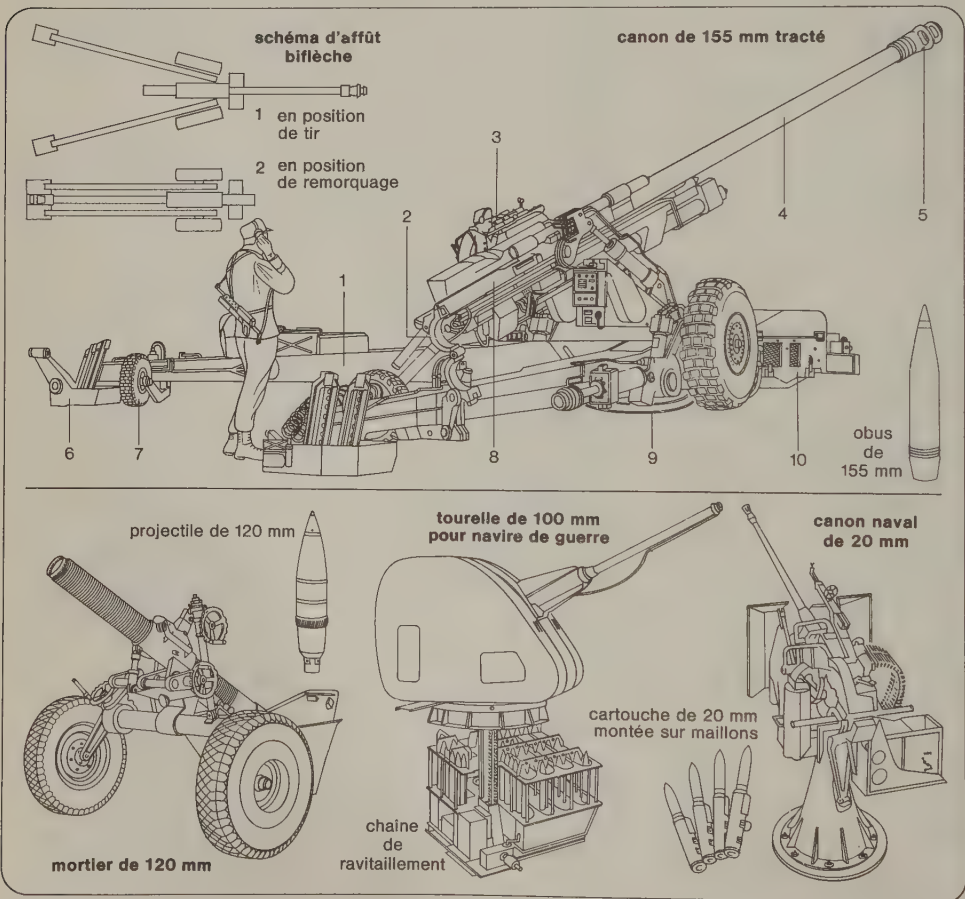
ARTICULÉ, E adj. Qui a une ou plusieurs articulations. || Énoncé, exprimé nettement.

ARTICULER v. t. (lat. *articulare*). Faire entendre distinctement les sons vocaux, les syllabes d'un mot à l'aide des organes de la parole. || ♦ s'articuler v. pr. Se joindre, spécialement en parlant d'un os. || Se succéder dans un ordre déterminé.

ARTIFICE n. m. (lat. *artificium*, art). Litt. Ruse en vue de tromper. • Feu d'artifice, préparation chimique détonante et éclatante employée dans les réjouissances.

ARTIFICIEL, ELLE adj. Produit par une technique humaine et non par la nature. || Qui manque de naturel, affecté.

ARTIFICIELLEMENT adv. De façon artificielle.



Matériels et projectiles d'artillerie.

Détail d'un canon de 155 mm tracté : 1. Bras articulé ; 2. Bride de maintien du fût du canon ; 3. Poste du pointeur-tireur ; 4. Fût du canon ; 5. Frein de bouche (permettant de limiter le recul de la bouche à feu) ;

6. Système d'ancrage ; 7. Roue pivotante ; 8. Civière de chargement (plateau métallique cintré qui transporte les munitions de certains canons et les amène en position d'introduction) ; 9. Plaque articulée d'appui au sol ; 10. Moteur pour déplacements limités.

ARTIFICIER n. m. Celui qui tire des feux d'artifice.

ARTIFICIEUX, EUSE adj. *Litt.* Hypocrite.

ARTIGAS (José), général uruguayen (1764-1850), chef du premier gouvernement national, en 1815.

ARTILLERIE n. f. (anc. fr. *artiller*, équiper d'engins de guerre). Ensemble des bouches à feu et de leurs projectiles. || Arme chargée de leur mise en œuvre.

ARTILLEUR n. m. Militaire servant dans l'artillerie.

ARTIMON n. m. (général *artimone*). *Mar.* Mât le plus à l'arrière d'un voilier. || Voile grée sur ce mât.

ARTISAN, E n. (it. *artigiano*). Travaillier qui exerce pour son compte personnel un métier manuel, seul ou avec l'aide des membres de sa famille ou de quelques employés. || Auteur, responsable d'une chose.

ARTISANAL, E, AUX adj. Relatif à l'artisan.

ARTISANAT n. m. Métier de l'artisan.

ARTISTE n. (lat. *artista*). Personne qui pratique un des beaux-arts, spécialement un des arts plastiques ou un de leurs prolongements actuels. || Personne qui interprète une œuvre musicale, théâtrale, cinématographique, chorégraphique. || Personne qui, se consacrant à un art, se libère des contraintes bourgeoises. ♦ adj. Qui a le goût des arts, du beau.

ARTISTEMENT adv. Avec art, avec habileté.

ARTISTIQUE adj. Relatif aux arts. || Fait avec art.

ARTISTIQUEMENT adv. De façon artistique.

ARTOIS, anc. province du nord de la France, formée au XII^e s. d'une région enlevée à la Flandre, passée à la Bourgogne en 1384, à l'Autriche en 1493 et réunie à la Couronne sous Louis XIV; cap. Arras. Région de collines entre le Bassin parisien et la Flandre.

Artus → ARTHUR.

ARUBA, île néerlandaise de la mer des Antilles; 62 000 h.

ARUM [arɔm] n. m. (gr. *aron*). Plante à petites fleurs disposées en épis entourés d'une bractée verdâtre.

ARUNACHAL PRADESH, État du N.-E. de l'Inde; 84 000 km²; 700 000 h. Cap. Itanagar.

ARVE, riv. des Alpes (Haute-Savoie), affl. du Rhône (r. g.); 100 km.

ARVERNES, peuple de la Gaule qui occupait l'Auvergne actuelle.

ARYEN, ENNE adj. Propre aux Aryens.

ARYENS, populations indo-iraniennes qui envahirent le nord de l'Inde, à partir du XVIII^e s. av. J.-C.

ARZIW, anc. *Arzew*, port d'Algérie; 22 200 h. Terminal pétrolier et gazier.

AS [os] n. m. (lat. *as*, unité de poids, de monnaie). Face du dé ou moitié du domino marquée d'un seul point. || Carte à jouer marquée d'un seul point. || Numéro un au tiercé, au loto, au restaurant (table), etc. || *Fam.* Personne qui excelle en qqch. ♦ Passer à l'as (Fam.), ne pas avoir lieu, être escamoté.

ASAD (Hâfiz al-), général et homme d'État syrien, né en 1928, président de la République syrienne (1970).

ASANSOL, v. de l'Inde (Bengale-Occidental); 365 000 h. Centre d'une région houillère.

ASCARIDE ou **ASCARIS** [askaris] n. m. (gr. *askaris*). Ver parasite de l'intestin grêle de l'homme et du cheval.

ASCENDANCE n. f. (lat. *ascendere*, monter). Ensemble des générations qui ont précédé une génération actuelle.

ASCENDANT, E adj. Qui va en montant ou en progressant.

ASCENDANT n. m. Influence dominante, autorité morale exercée par qq. || Parent dont on descend. (Surtout au pl.)

ASCENSEUR n. m. (lat. *ascendere*, monter). Appareil servant à élever ou à descendre verticalement les personnes. ♦ Renvoyer l'ascenseur (Fam.), répondre à une complaisance, à un service quelconque, par une action comparable.

ASCENSION n. f. (lat. *ascensio*). Action de s'élever, de gravir. || Élévation de Jésus-Christ au ciel; jour où l'Église la célèbre (quarante jours après Pâques). [En ce sens, prend une majuscule.]

ASCENSION (île de l'), île, britannique de l'Atlantique austral; 1 000 h.

ASCENSIONNEL, ELLE adj. Qui tend à monter ou à faire monter.

ASCÈSE [asez] n. f. (gr. *askêsis*, exercice). Ensemble d'exercices pratiqués en vue d'un perfectionnement spirituel.

ASCÈTE [aset] n. Personne qui pratique l'ascétisme.

ASCÉTIQUE adj. Relatif à l'ascétisme.

ASCÉTISME n. m. Ensemble de pratiques de pénitence ayant un but spirituel ou religieux. || Vie austère.

ASCLEPIOS. *Myth.* gr. Dieu de la Médecine vénéré à Epidauré.

ASCOLI SATRIANO, v. d'Italie (Pouille); 7 500 h. Victoire de Pyrrhos sur les Romains (279 av. J.-C.).

ASCORBIQUE adj. (a priv., et *scorbut*). Acide ascorbique, vitamine C.

ASCOT, localité de Grande-Bretagne, près de Windsor. Champ de courses.

ASDRUBAL → HASDRUBAL.

ASEPSIE n. f. (a priv., et gr. *sêpsis*, infection). Ensemble des méthodes permettant de protéger l'organisme contre

tout apport microbien, et, en particulier, d'opérer à l'abri des microbes.

ASEPTIQUE adj. Relatif à l'asepsie.

APSEPTISER v. t. Stériliser.

ASEXUÉ, E adj. Qui n'a pas de sexe. ♦ Reproduction asexuée (celle qui ne se fait pas par l'intermédiaire de cellules reproductrices, ou gamètes, par exemple le bouturage, le marcottage).

ASHDOD, port de l'État d'Israël, au sud de Tel-Aviv; 58 700 h. Site de l'antique *Asdod*.

ASHIKAGA, famille de shōguns japonais, qui exerce le pouvoir à Kyōto de 1338 à 1573.

ASHKÉNAZE [aʃkenaz] n. et adj. (hébr. *ashkenazi*). Nom donné aux Juifs d'Europe de culture et de langue yiddish.

ASHRAM [aʃram] n. m. (mot sanskr.). En Inde, lieu de retraite où les adeptes reçoivent l'enseignement d'un maître.

ASIATIQUE adj. et n. D'Asie.

ASIE, le plus vaste (44 millions de km²) et le plus peuplé (3,1 milliards d'h.) des continents. En dehors des îles d'Indonésie, le continent est tout entier dans l'hémisphère Nord. Les massifs montagneux sont nombreux, en premier lieu l'Himalaya, et le volcanisme, actif (Indonésie, Japon). Les climats secs de l'ouest s'opposent au climat de mousson qui s'étend du Pakistan au Japon. S'y concentrent plus des trois quarts de la population, avec des densités très élevées dans les plaines et les deltas des grands fleuves (Indus, Gange, Brahmapoutre, Mekong, Yangtziang, Huang He), domaines de la culture du riz.

ASIE DU SUD-EST, la Birmanie, la Thaïlande, le Laos, le Viêt-nam, le Cambodge, la Malaisie et l'Insulinde.

ASIE MINEURE, nom donné parfois à la partie occidentale de l'Asie au sud de la mer Noire.

ASIE OCCIDENTALE, l'Asie de la Méditerranée au Pakistan.

ASILAIRE adj. Relatif à l'asile.

ASILE n. m. (gr. *asulon*, refuge sacré). Lieu où l'on se met à l'abri d'un danger, d'un besoin, d'une fatigue. || Autrefois, établissement hospitalier où étaient soignés les malades mentaux.

ASIMOV (Isaac), écrivain américain d'origine russe, né en 1920, auteur de science-fiction (*Fondation*).

ASIR, anc. émirat de l'Arabie, au sud du Hedjaz. — Prov. de l'Arabie Saoudite.

ASMARA, v. d'Éthiopie, ch.-l. de l'Érythrée, à 2 400 m d'alt.; 296 000 h.

ASNIÈRES-SUR-SEINE [anjri], ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine, sur la Seine; 71 220 h.

ASOCIAL, E, AUX adj. et n. Incapable de s'adapter aux normes sociales.

ASOKA ou **AKOKA** (292-236 av. J.-C.),

souverain de l'Inde (273-236), qui a dominé un vaste empire.

ASPARAGUS [-gys] n. m. (mot lat.). Plante au feuillage délicat, voisine de l'asperge.

ASPECT n. m. (lat. *aspectus*, regard). Manière dont un être ou une chose se présente à la vue, à l'esprit. || *Ling.* Manière dont l'action exprimée par le verbe est envisagée dans son développement. ● À l'aspect de, à la vue de.

ASPERGE n. f. (lat. *asparagus*). Plante potagère, dont on mange les pousses quand elles sont encore tendres.

ASPERGER v. t. (lat. *aspergere*) [conj. 1]. Arroser légèrement et superficiellement.

ASPÉRITÉ n. f. (lat. *asperitas*). État de ce qui est raboteux, inégal.

ASPERSION n. f. Action d'asperger.

ASPHALTAGE n. m. Action d'asphalter.

ASPHALTE n. m. (gr. *asphaltos*). Bitume résineux, noir et compact, qui sert au revêtement des trottoirs, des chaussées.

ASPHALTE v. t. Couvrir d'asphalte.

ASPHODÈLE n. m. (gr. *asphodelos*). Plante bulbeuse à fleurs blanches, dont une espèce est ornementale.

ASPHYXIANTE, E adj. Qui asphyxie.

ASPHYXIE n. f. (a priv., et gr. *sphuxis*, pouls). Troubles occasionnés par l'arrêt de la respiration. || Arrêt dans le développement d'une activité essentielle.

ASPHYXIER v. t. Causer l'asphyxie. ◆ s'asphyxier v. pr. Mourir par asphyxie.

ASPIC n. m. (lat. *aspis*, -idis, mot gr.). Nom d'une des deux espèces de vipères de France, qui fréquente surtout les lieux secs et pierreux et les broussailles.

ASPIC n. m. Plat composé de viande ou de poisson froids recouverts de gelée.

ASPIRANT, E adj. Qui aspire.

ASPIRANT n. m. Personne qui aspire à une place, à un emploi. || Grade intermédiaire entre celui de major et le premier grade d'officier.

ASPIRATEUR n. m. Appareil dont le rôle est d'aspirer les fluides, les poussières ou certains déchets de faibles dimensions.

ASPIRATION n. f. Action d'aspirer. || *Phon.* Bruit de frottement de la colonne d'air contre les parois de la glotte entrouverte, noté par [h]. || Mouvement vers un idéal, élan, désir.

ASPIRÉ, E adj. et n. f. Se dit d'un phénomène qui est accompagné d'une aspiration.

ASPIRER v. t. (lat. *aspirare*, souffler). Attirer l'air dans les voies respiratoires. || Attirer en créant un vide partiel. || Faire pénétrer dans l'appareil digestif. ◆ v. t. ind. [à]. Porter son désir vers, prétendre à.

ASPIRINE n. f. (nom déposé dans certains pays étrangers). Dérivé de l'acide salicylique, utilisé comme analgésique et fébrifuge.

ASQUITH (Herbert Henry), homme politique britannique (1852-1928), chef du parti libéral.

ASSAB, principal port d'Éthiopie, sur la mer Rouge; 22 100 h. Raffinage du pétrole.

ASSAGIR v. t. Rendre sage. ◆ s'assagir v. pr. Devenir sage.

ASSAILLANT, E adj. et n. Qui attaque.

ASSAILLIR v. t. (lat. *assillire*) [conj. 11]. Attaquer vivement. || Harceler, tourmenter.

ASSAINIR v. t. Rendre sain qq; purifier.

ASSAINISSEMENT n. m. Action d'assainir.

ASSAISONNEMENT n. m. Action d'assaisonner les mets. || Ingrédient pour assaisonner, comme le poivre, le sel, le vinaigre, etc.

ASSAISONNER v. t. (de *saison*). Ajouter à un mets des ingrédients qui en relèvent le goût. || Rendre moins fade un texte, un discours.

ASSAM, État de l'Inde compris entre le Bangladesh et la Birmanie; 78 523 km²; 19 903 000 h. Cap. *Dispur*.

ASSASSIN n. m. (it. *assassino*; de l'ar.). Celui qui tue avec préméditation, qui est responsable de la mort d'un autre.

ASSASSINAT n. m. Meurtre commis avec préméditation.

ASSASSINER v. t. Tuer avec préméditation. || *Fam.* Exiger de qq un paiement exagéré.

ASSAUT n. m. (lat. *ad*, vers, et *saltus*, saut). Attaque vive, violente, à plusieurs. || Combat d'escrime. ● *Faire assaut de*, lutter d'émulation en matière de. || *Prendre d'assaut*, s'emparer par la force.

ASSÈCHEMENT n. m. Action d'assécher.

ASSÉCHER v. t. (lat. *siccare*, sécher) [conj. 5]. Ôter l'eau, mettre à sec. ◆ s'assécher v. pr. Devenir sec.

ASSEMBLAGE n. m. Action d'assembler, de réunir des choses. || Jonction, réunion de diverses pièces, de manière qu'elles ne fassent plus qu'un tout.

ASSEMBLÉE n. f. Réunion de personnes dans un même lieu. || Ensemble des personnes qui forment un corps constitué.

Assemblée constituante, assemblée élue après la révolution de février 1848 pour préparer une constitution. Elle siège du 4 mai 1848 au 27 mai 1849.

Assemblée législative, assemblée qui succède à la Constituante* le 1^{er} octobre 1791 et qui est remplacée par la Convention le 21 septembre 1792.

Assemblée législative, assemblée qui

succède à la Constituante le 28 mai 1849 et qui est dissoute par le coup d'État du 2 décembre 1851.

Assemblée nationale, assemblée élue le 8 février 1871, pendant la guerre franco-allemande, et qui siège jusqu'en 1875.

Assemblée nationale, dénomination donnée par les Constitutions de 1946 et de 1958 à la Chambre des députés.

Assemblée nationale constituante → CONSTITUANTE.

Assemblées constituantes, assemblées élues après la Libération. Elles siègent respectivement du 6 novembre 1945 au 26 avril 1946 et du 11 juin au 5 octobre 1946.

ASSEMBLER v. t. (lat. *simul*, ensemble). Mettre ensemble, réunir, grouper.

ASSENER ou **ASSÉNER** [asene] v. t. (anc. fr. *sen*, direction) [conj. 5]. *Assener un coup*, le porter avec violence.

ASSENTIMENT n. m. (lat. *assentire*, donner son accord). Consentement volontaire, approbation, accord.

ASSEOIR v. t. (lat. *assidere*) [conj. 38]. Mettre sur un siège. || Poser sur qqch de solide. || Établir d'une manière stable. || *Fam.* Jeter qqn dans la stupeur. || *Dr.* Fixer, en parlant de la base de l'impôt. ◆ s'asseoir v. pr. Se mettre sur un siège, sur son séant.

ASSERMÉNTÉ, E adj. et n. Qui a prêté serment au gouvernement, à la Constitution, devant un tribunal. ● *Prêtre, curé, évêque asserménté*, celui qui, en 1790, avait prêté serment à la Constitution civile du clergé.

ASSERTION n. f. (lat. *assertio*). Énoncé soutenu comme vrai; affirmation.

ASSERVIR v. t. (de *serf*). Réduire à une grande dépendance.

ASSERVISSEMENT n. m. État de dépendance, de servitude.

ASSESEUR n. m. (lat. *assidere*, s'asseoir auprès). Celui qui siège auprès d'un magistrat, d'un fonctionnaire, etc., pour l'aider dans ses fonctions.

ASSEZ adv. (lat. *ad satis*, suffisamment). En quantité suffisante. ● *En avoir assez* (Fam.), être excédé.

ASSIDU, E adj. (lat. *assiduus*). Qui est continuellement auprès de qq ou à l'endroit où il doit être. || Qui manifeste de la constance.

ASSIDUITÉ n. f. Qualité de celui qui est assidu; ponctualité, exactitude; application.

ASSIDUMENT adv. Avec assiduité, constamment, continuellement.

ASSIÉGÉ, E n. Personne qui se trouve dans la place au moment d'un siège.

ASSIÉGEANT, E n. et adj. Personne qui assiège.

ASSIÉGER v. t. (conj. 1 et 5). Faire le siège de. || Harceler qqn de demandes inopportunes.

ASSIETTE n. f. (lat. *assidere*, être assis). Pièce de vaisselle individuelle dont le centre est plus ou moins creux. || Manière d'être assis à cheval. || Position stable d'un véhicule, d'un navire. ● *Assiette anglaise*, assortiment de viandes froides. || *Assiette au beurre* (Vx), source de profits. || *N'être pas dans son assiette* (Fam.), être mal à son aise.

ASSIÉTÉE n. f. Contenu d'une assiette.

ASSIGNAT n. m. Papier-monnaie créé sous la Révolution française, et dont la valeur était assignée sur les biens nationaux.

ASSIGNATION n. f. Acte de procédure adressé par le demandeur au défendeur, priant celui-ci de comparaître devant la juridiction compétente. ● *Assignment à résidence*, situation dans laquelle se trouve celui qui est astreint à résider en un lieu précis.

ASSIGNER v. t. (lat. *assignare*). Attribuer qqch à qqn. || Dr. Appeler qqn en justice.

ASSIMILABLE adj. Qui peut être assimilé.

ASSIMILATION n. f. Action d'assimiler. || Modification apportée à l'articulation d'un phonème par les phonèmes environnants, et qui consiste à donner à deux phonèmes en contact des traits communs. (Ex. : *sub* devient *sup* dans *supporter*.) || Propriété que possèdent les organismes vivants de reconstituer leur propre substance à partir d'éléments puisés dans le milieu et transformés par la digestion. ● *Assimilation chlorophyllienne*, phénomène par lequel la plante verte, à la lumière, élabore des matières organiques à partir d'aliments minéraux, en utilisant le gaz carbonique. (Syn. PHOTOSYNTHESE.)

ASSIMILÉ n. m. Personne dont la fonction a un statut identique à celle d'une autre catégorie, sans en avoir le titre.

ASSIMILER v. t. (lat. *assimilare*). Rapprocher qqch de qqch en les identifiant. || Transformer, convertir en sa propre substance. ● *Assimiler des connaissances*, les comprendre et les retenir. ◆ *s'assimiler* v. pr. Devenir semblable à qqn; se comparer à lui.

ASSIOUT ou **ASYÛT**, v. d'Égypte; 213 600 h. Barrage sur le Nil.

ASSIS, **E** adj. *Magistrature assise*, corps de magistrats qui siègent au tribunal, par opposition aux magistrats du parquet, qui plaident devant le tribunal. || *Place assise*, où l'on peut s'asseoir.

ASSISE n. f. (de *asseoir*). Dans une construction, rang d'éléments accolés de même hauteur (pierres, briques...). || Base qui donne de la solidité. || *Anat.* et *Bot.*

Ensemble des cellules disposées sur une couche.

ASSISE, v. d'Italie, en Ombrie; 25 000 h. Patrie de saint François d'Assise et de sainte Claire. Basilique S. Francesco (XIII^e s.); fresques de Cimabue, Giotto, P. Lorenzetti, S. Martini.

ASSISES n. f. pl. Séances tenues par des magistrats pour juger les causes criminelles; lieu où se tiennent ces séances. || Congrès, notamment des partis politiques, des syndicats. ● *Cour d'assises*, juridiction chargée de juger les causes criminelles.

ASSISTANAT n. m. Fonction d'assistant (enseignement supérieur, cinéma).

ASSISTANCE n. f. Action d'assister. || Auditoire, public. ● *Assistance publique*, administration chargée de gérer les établissements hospitaliers publics à Paris et à Marseille.

ASSISTANT, **E** adj. et n. Qui assiste, auxiliaire. || Dans l'enseignement supérieur, enseignant chargé plus spécialement des travaux dirigés. ● *Assistante sociale*, personne employée pour remplir un rôle d'assistance auprès des individus ou des familles dans les domaines moral, médical ou matériel. ◆ pl. Personnes présentes en un lieu.

ASSISTÉ, **E** adj. et n. Qui bénéficie de l'aide sociale ou judiciaire. ◆ adj. Se dit d'un dispositif (frein, direction, etc.) sur lequel l'effort exercé par l'utilisateur est amplifié, régulé ou réparti grâce à un apport extérieur d'énergie.

ASSISTER v. t. ind. [à] (lat. *assistere*, se tenir auprès). Être présent. ◆ v. t. Porter aide ou secours.

ASSOCIATIF, **IVE** adj. Relatif à une association ou aux associations de personnes réunies dans le but d'activités culturelles, sociales, etc., communes ou de la défense d'intérêts communs. || *Math.* Propre à l'associativité.

ASSOCIATION n. f. Action d'associer, de s'associer. || Groupement de personnes réunies dans un intérêt commun, différent de la poursuite de bénéfices. ● *Association d'idées*, fait psychologique consistant en ce qu'une idée ou une image en évoque une autre. || *Association libre* (Psychanal.), dans la cure analytique, méthode par laquelle le patient est invité à exprimer tout ce qui lui vient à l'esprit.

ASSOCIATIONNISME n. m. Doctrine qui fait de l'association des idées la base de la vie mentale et le principe de la connaissance.

ASSOCIATIVITÉ n. f. *Math.* Propriété d'une loi de composition T aux termes de laquelle on peut associer plusieurs facteurs d'un système ordonné et les remplacer par le résultat de l'opération partielle effectuée sur eux, sans modifier le résultat final : $aT(bTc) = (aTb)Tc$.

ASSOCIÉ, **E** adj. et n. Lié par des intérêts communs avec une ou plusieurs personnes.

ASSOCIER v. t. (lat. *socius*, allié). Mettre ensemble, réunir. || Faire participer qqn à une chose. ◆ *s'associer* v. pr. Participer à qqch avec qqn.

ASSOIFFÉ, **E** adj. Qui a soif. || Avide.

ASSOIFFER v. t. Provoquer la soif.

ASSOLEMENT n. m. Division des terres labourables d'une exploitation agricole en soles, chacune de celles-ci étant consacrée à une culture.

ASSOMBRIR v. t. Rendre un lieu obscur. || Attrister. ◆ *s'assombrir* v. pr. Devenir sombre.

ASSOMMANT, **E** adj. *Fam.* Fatigant, ennuyeux à l'excès.

ASSOMMER v. t. (lat. *somnus*, sommeil). Frapper d'un coup qui tue, étourdit, renverse. || *Fam.* Provoquer l'ennui.

ASSOMMOIR n. m. Débit de boissons de dernière catégorie (vx).

ASSOMPTION n. f. (lat. *assumere*, prendre avec soi). Élévation de la Sainte Vierge au ciel. || Jour où l'Église catholique en célèbre la fête (15 août). [Dans ce sens, prend une majuscule.]

ASSONANCE n. f. (lat. *assonare*, faire écho). Répétition, à la fin de deux ou plusieurs vers, de la même voyelle accentuée. (Ex. : *sombre, tondre; peintre, cindre; âme, âge*, etc.)

ASSORTI, **E** adj. En accord, en harmonie. || Pourvu des articles nécessaires.

ASSORTIMENT n. m. Assemblage de choses qui vont ensemble, mélange, variété. || Ensemble de marchandises de même genre dont est fourni un commerçant.

ASSORTIR v. t. (de *sorte*). Réunir des personnes, des choses qui se conviennent parfaitement. || Approvisionner. ◆ *s'assortir* v. pr. Être en accord, en harmonie. || *S'accompagner*.

ASSOUAN, v. de l'Égypte méridionale, sur le Nil, près de la première cataracte; 145 000 h. Grand aménagement hydraulique (*haut barrage*).

ASSOUIR v. t. (bas lat. *assopire*, endormir). Endormir à demi. ◆ *s'assoupir* v. pr. S'endormir à moitié.

ASSOUPISSEMENT n. m. Demi-sommeil, torpeur.

ASSOUIPLIR v. t. Rendre plus souple, moins dur. ◆ *s'assouplir* v. pr. Devenir souple.

ASSOUPISSEMENT n. m. Action d'assouplir, de s'assouplir.

ASSOUR, première capitale de l'Assyrie.

ASSOURBANIPAL, roi d'Assyrie de 669 à 627 env. av. J.-C. Il conquiert l'Égypte et soumet Babylone.

assourdir

ASSOURDIR v. t. Rendre comme sourd par l'excès de bruit. || Rendre un bruit, un son moins sonore. ♦ *s'assourdir* v. pr. Devenir moins sonore.

ASSOURDISSANT, E adj. Qui assourdit.

ASSOURDISSEMENT n. m. Action d'assourdir.

ASSOUVIR v. t. (bas lat. *assopire*, endormir). *Litt.* Rassasier, satisfaire pleinement.

ASSOUVISSEMENT n. m. Action d'assouvir.

ASSUÉRUS, nom biblique du roi perse Xerxès I^{er}, mis en scène dans l'*Esther* de Racine.

ASSUJETTIR v. t. (de *sujet*). Placer sous une domination absolue un peuple, une nation. || Plier qqn à une obligation stricte. || Fixer une chose de manière qu'elle soit stable ou immobile.

ASSUJETTISSEMENT n. m. Action d'assujettir, d'être assujetti.

ASSUMER v. t. (lat. *assumere*). Prendre sur soi, se charger de; accepter les con-

séquences. ♦ *s'assumer* v. pr. S'accepter tel qu'on est.

ASSURANCE n. f. Certitude, garantie formelle, confiance totale. || Convention par laquelle, moyennant une prime, les assureurs s'engagent à indemniser d'un dommage éventuel.

ASSURÉ, E adj. Ferme, décidé. || Certain.

ASSURÉ, E n. Personne garantie par un contrat d'assurance.

ASSURÉMENT adv. Certainement, sûrement.

ASSURER v. t. (lat. pop. *asscurare*, rendre sûr). Rendre plus stable, plus durable, plus solide. || En alpinisme, utiliser une corde pour éviter les chutes. || Garantir. || S'engager par contrat à rembourser les pertes. || Faire en sorte qu'une chose ne manque pas. || Donner comme sûr, certain. ♦ *s'assurer* v. pr. Rechercher la confirmation de qqch. || Passer un contrat d'assurance. ● *S'assurer d'un coupable*, l'arrêter.

ASSUREUR n. m. Celui qui prend les risques à sa charge dans un contrat d'assurance.

ASSY, station climatique de la Haute-Savoie (comm. de Passy), au-dessus de l'Arve. Église moderne (1950).

ASSYRIE, empire mésopotamien qui, du IX^e au VII^e s. av. J.-C., domine l'Orient ancien. Il connaît son apogée sous le règne d'Assurbanipal (669-627 av. J.-C.) puis succombe sous les coups des Mèdes et des Babyloniens (chute de sa capitale, Ninive : 612 av. J.-C.).

assyrien, enne adj. et n. De l'Assyrie.

ASTARTÉ → ISHTAR.

ASTER [aster] n. m. (gr. *astér*, étoile). Plante souvent cultivée pour ses fleurs décoratives, aux coloris variés.

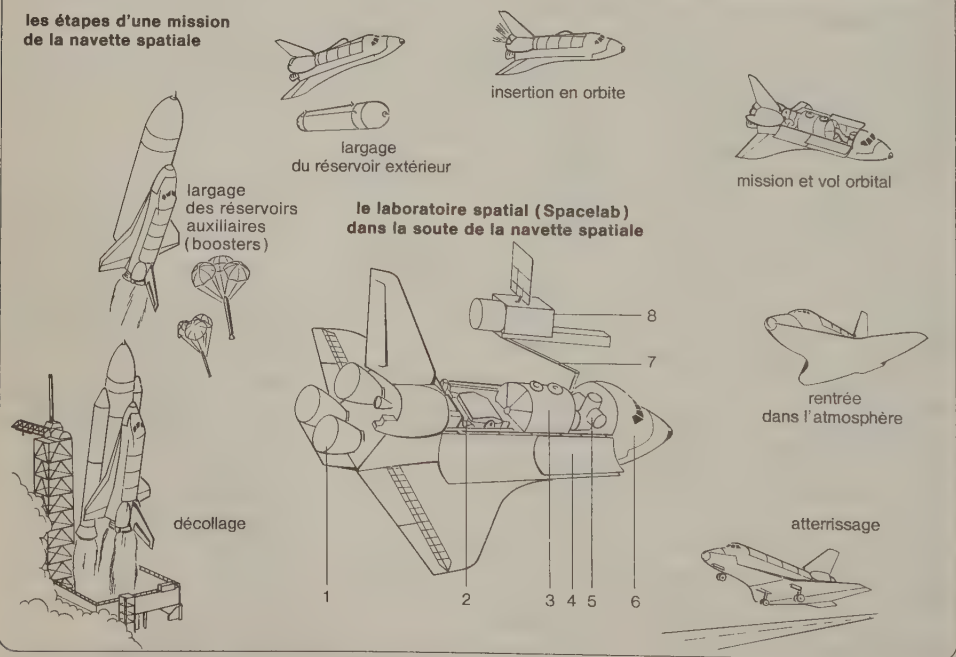
ASTÉRIE n. f. Échinoderme, appelé usuellement *étoile de mer*.

ASTÉRISQUE n. m. (gr. *asteriskos*, petite étoile). Signe typographique en forme d'étoile (*), indiquant un renvoi, une lacune, etc.

ASTÉROÏDE n. m. (gr. *astér*, étoile, et *eidos*, aspect). Syn. de PETITE PLANÈTE.

ASTHÉNIE n. f. (a priv., et gr. *sthenos*, force). État de fatigue et d'épuisement sans cause organique.

les étapes d'une mission de la navette spatiale



ASTRONAUTIQUE. Phases de vol d'une mission spatiale américaine et détail de la navette (1. Moteur principal; 2. Palette porte-instruments; 3. Module pressurisé; 4. Porte de la soute [ouverte]; 5. Tunnel de communication entre le poste de pilotage et le module pressurisé;

6. Poste de pilotage; 7. Bras de manœuvre pour instruments; 8. Satellite). [Décollant comme une fusée mais revenant sur Terre comme un planeur, la navette est donc récupérable et peut ainsi effectuer de nombreux vols dans l'espace.]

ASTHÉNIQUE adj. et n. Atteint d'asthénie.

ASTHMATIQUE adj. et n. Atteint d'asthme.

ASTHME [asm] n. m. (gr. *asthma*, respiration difficile). Affection caractérisée par des accès de suffocation.

ASTI, v. d'Italie (Piémont); 78 000 h. vins.

ASTICOT n. m. Larve de la mouche à viande, utilisée pour la pêche à la ligne.

ASTICOTER v. t. *Fam.* Contrarier pour des bagatelles; taquiner.

ASTIGMATE adj. et n. Affecté d'astigmatisme.

ASTIGMATISME n. m. (a priv., et gr. *stigma*, point). Anomalie de la vision, due à des inégalités de courbure de la cornée transparente ou à un manque d'homogénéité dans la réfringence des milieux transparents de l'œil.

ASTIQUAGE n. m. Action d'astiquer.

ASTIQUER v. t. (frq. *stikjan*, ficher). Faire briller en frottant.

ASTRAGALE n. m. (gr. *astragalos*). Os du tarse qui s'articule avec le tibia et le péroné.

ASTRAKAN n. m. (d'Astrakhan, ville de l'U.R.S.S.). Fourrure de jeune agneau karakul, à poil frisé.

ASTRAKHAN ou **ASTRAKAN**, port de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), près de l'embouchure de la Volga, sur la Caspienne; 461 000 h.

ASTRAL, E, AUX adj. Relatif aux astres.

ASTRE n. m. (lat. *astrum*). Corps céleste naturel.

ASTREIGNANT, E adj. Qui tient sans cesse occupé.

ASTREINDRE v. t. (lat. *astringere*, serrer) [conj. 55]. Soumettre à une tâche difficile, un travail pénible. ♦ s'astreindre

v. pr. [à]. S'obliger, se soumettre à qqch de pénible.

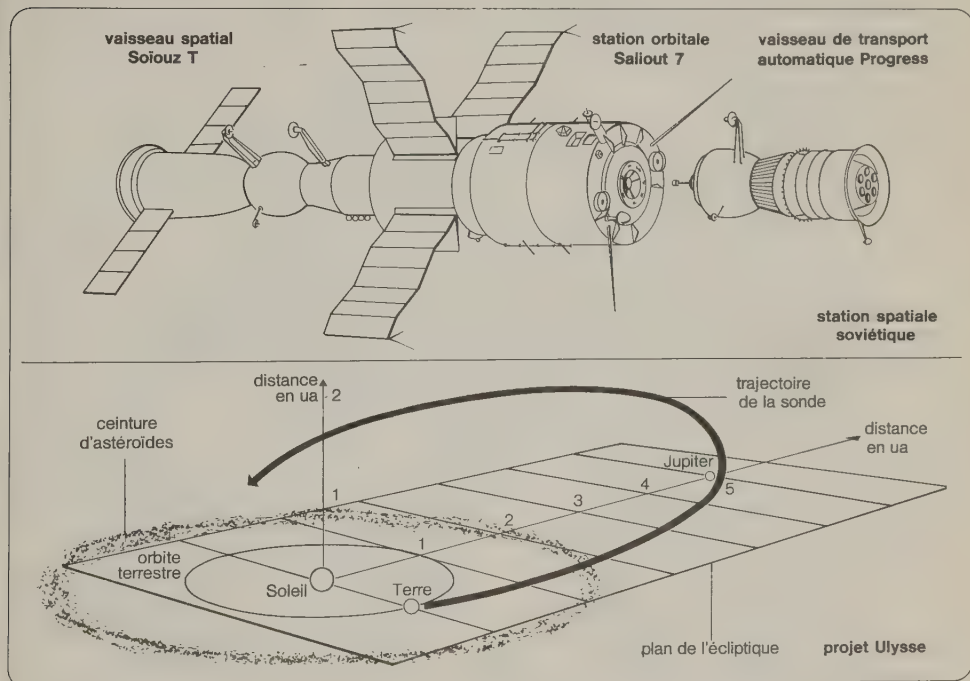
ASTREINTE n. f. *Dr.* Pénalité infligée au débiteur d'une obligation en vue de l'inciter à s'exécuter, et dont le montant s'élève proportionnellement au retard. || *Litt.* Obligation.

ASTRID BERNADOTTE, princesse de Suède (1905-1935). Elle épouse en 1926 le futur Léopold III, roi des Belges.

ASTRINGENT, E adj. et n. *Méd.* Qui resserre les tissus ou diminue la sécrétion.

ASTROLABE n. m. (gr. *astrolabos*, de *astron*, astre, et *lambanein*, prendre). Instrument servant à observer l'instant où une étoile atteint une hauteur déterminée, généralement 60° ou 45°, au-dessus de l'horizon.

ASTROLOGIE n. f. Art divinatoire, cherchant à déterminer l'influence des astres sur le cours des événements terrestres et à en tirer des prédictions d'avenir.



ASTRONAUTIQUE. Assemblage d'un vaisseau spatial soviétique Soïouz avec une station orbitale Saliout (panneaux solaires déployés). [Placée en orbite, Saliout peut abriter plusieurs membres d'équipage, pour des séjours plus ou moins longs, et est équipée de façon à permettre la réalisation de recherches scientifiques et techniques diverses. Un dispositif permet l'amarrage d'un vaisseau piloté Soïouz assurant le transfert aller-retour des équipages entre la Terre et la station. Progress

est un vaisseau de transport automatique servant au ravitaillement en vivres et en matériel scientifique des stations orbitales.]

Au-dessous, exemple de projet d'exploration spatiale, le projet européen Ulysse, destiné au survol des pôles du Soleil après un survol de Jupiter. (Les distances sont exprimées en unités astronomiques [ua], équivalent à la distance de la Terre au Soleil.)

astrologique

ASTROLOGIQUE adj. Relatif à l'astrologie.

ASTROLOGUE n. Personne qui pratique l'astrologie.

ASTRONAUTE n. Pilote ou passager d'un engin spatial.

ASTRONAUTIQUE n. f. (gr. *astron*, astre, et *nautiké*, navigation). Science qui a pour objet la navigation à l'extérieur de l'atmosphère terrestre.

voir illustration pp. 64 et 65

ASTRONEF n. m. Véhicule spatial.

ASTRONOME n. Spécialiste d'astronomie.

ASTRONOMIE n. f. (gr. *astron*, astre, et *nomos*, loi). Science qui étudie la position, les mouvements et la constitution des corps célestes.

ASTRONOMIQUE adj. Relatif à l'astronomie. || Fam. Exagéré, très grand.

ASTROPHYSICIEN, ENNE n. Spécialiste d'astrophysique.

ASTROPHYSIQUE n. f. Partie de l'astronomie qui étudie la constitution, les propriétés physiques et l'évolution des astres et des divers milieux qui les composent.

ASTUCE n. f. (lat. *astutia*). Manière d'agir qui dénote de l'ingéniosité, de l'habileté et permet de se procurer des avantages ou de s'amuser. || Plaisanterie, jeu de mots.

ASTUCIEUSEMENT adv. De façon astucieuse.

ASTUCIEUX, EUSE adj. Qui a de l'astuce, habile, malin.

ASTURIAS (Miguel Ángel), poète et romancier guatémalteque (1899-1974).

ASTURIÉS, région du nord de l'Espagne, correspondant à la prov. d'Oviedo (1 130 000 h.). Houille. Siderurgie. Après l'invasion musulmane de 711, les Asturies constituent un royaume d'où partit la Reconquista.

ASUNCIÓN, cap. du Paraguay, sur le fl. Paraguay; 600 000 h.

ASYMÉTRIE n. f. Défaut de symétrie.

ASYMÉTRIQUE adj. Sans symétrie.

ASYMPTOTE n. f. (a priv., et gr. *sumptosis*, rencontre). Math. Droite telle que la distance d'un point d'une courbe à cette droite tend vers zéro quand le point s'éloigne à l'infini sur la courbe.

ASYNDÈTE [asēdet] n. f. (gr. *asundetón*, absence de liaison). Suppression des mots de liaison dans une phrase ou entre deux phrases.

ATACAMA, région désertique du nord du Chili. Gisements de cuivre et de fer.

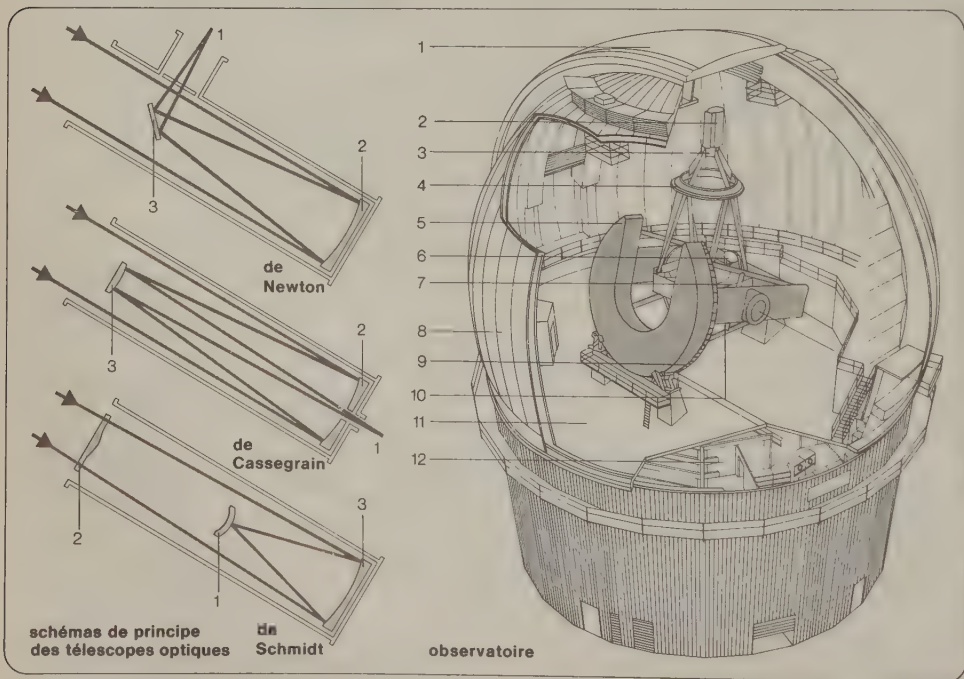
ATAHUALPA (1500-1533), souverain inca.

ATATÜRK → MUSTAFA KEMAL.

ATAVISME n. m. (lat. *atavus*, ancêtre). Réapparition de certains caractères venus d'un ancêtre et qui ne s'étaient pas manifestés dans les générations intermédiaires.

ATBARA, riv. de l'Éthiopie et du Soudan, affl. du Nil (r. dr.); 1 100 km.

ATELIER n. m. (anc. fr. *astelle*, éclat de bois, du lat. *astula*). Lieu où travaillent des ouvriers, des artistes, etc. || Groupe de travail.



ASTRONOMIE. Principe des télescopes optiques de Newton (1. Foyer image; 2. Miroir primaire; 3. Miroir secondaire plan), de Cassegrain (1. Foyer image; 2. Miroir primaire; 3. Miroir secondaire convexe) et de Schmidt (1. Surface focale; 2. Lampe correctrice; 3. Miroir principal sphérique). À droite, détail de l'observatoire Canada-France-Hawaii à

Hawaii : 1. Cimier (trappe) mobile; 2. Cage d'observation; 3. Foyer primaire; 4. Anneau de tête amovible; 5. Fer à cheval; 6. Miroir plan rétractable renvoyant le faisceau au foyer coudé; 7. Caisson central; 8. Coupole rotative; 9. Engrenage horaire; 10. Emplacement du miroir primaire concave; 11. Plancher; 12. Salle de commandes.

ATEMPOREL, ELLE adj. Qui n'est pas concerné par le temps. || Se dit d'une forme verbale n'exprimant pas un temps.

ATERMOIEMENT n. m. Action de différer, délai (surtout au pl.).

ATERMOYER [-mwaie] v. i. (anc. fr. *ter-moyer*, vendre à terme) [conj. 2]. Remettre à plus tard, chercher à gagner du temps.

ATH, v. de Belgique (Hainaut), sur la Dendre; 24 100 h.

ATHABASCA, riv. du Canada occidental, qui finit dans le lac d'Athabasca, constituant ainsi la section supérieure du Mackenzie*; 1 200 km. Gisements de sables bitumineux.

ATHALIE, reine de Juda (841-835 av. J.-C.), fille d'Achab et de Jézabel. Elle a inspiré à Racine une tragédie (1691).

ATHANASE (saint), patriarche d'Alexandrie, Père de l'Eglise grecque (v. 295-373).

ATHAULF, roi des Wisigoths (410-415). Il conquiert le sud de la Gaule.

ATHÉE adj. et n. (a priv., et gr. *theos*, dieu). Qui nie l'existence de toute divinité.

ATHÉISME n. m. Courant de pensée matérialiste propre aux athées.

ATHÉNA, déesse grecque des Arts et des Sciences, fille de Zeus.

ATHÈNES, cap. de la Grèce; Athènes et son agglomération rassemblent 3 millions d'h. Centre commercial, industriel et touristique.

voir illustration p. 68

● **HISTOIRE**. Capitale de l'Attique. Fondée sur l'Acropole, Athènes, sous l'impulsion de Solon (594 av. J.-C.), Pisistrate (560-527 av. J.-C.) et Clisthène (507 av. J.-C.), se donne un caractère de ville démocratique et commerçante. Victorieuse des Perses à Salamine (480), Athènes connaît sous Périclès (461-429) une période brillante. Abatue par Sparte à la suite de la guerre du Péloponnèse (431-404), Athènes se fait le champion de

la cité libre contre Philippe de Macédoine mais est vaincue par lui à Chéronée (338). Elle tombe, comme toute la Grèce, sous la domination romaine (146).

ATHÉNIEN, ENNE adj. et n. D'Athènes.

ATHÉROME n. m. (gr. *atherôma*, loupe graisseuse). Dégénérescence de la tunique interne des artères.

ATHÉROSCÉLÉROSE n. f. Affection dégénérative des artères, très répandue, associant les lésions de l'athérosclérose et de l'athérome.

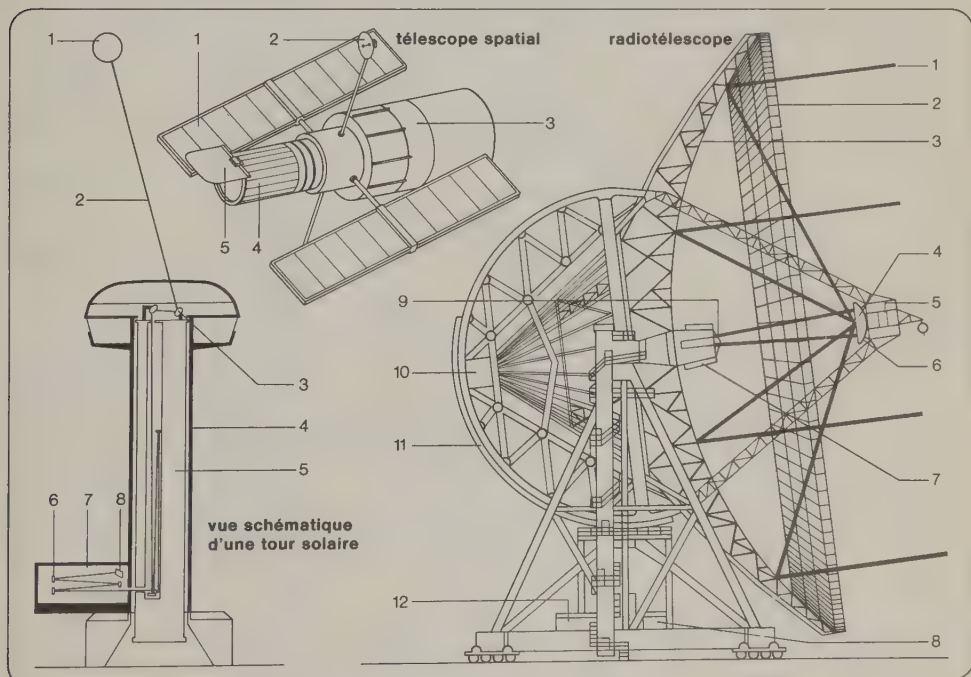
ATHIS-MONS, ch.-l. de c. de l'Essonne, au sud d'Orly; 29 006 h.

ATHLÈTE n. (gr. *athlētēs*). Personne qui pratique un sport et spécialement l'athlétisme. || Personne très musclée.

ATHLÉTIQUE adj. Relatif aux athlètes.

ATHLÉTISME n. m. Ensemble des sports individuels comprenant des courses et des concours (sauts et lancers).

voir illustration p. 69



ASTRONOMIE. Quelques systèmes d'observation de haute technologie.

Tour solaire (destinée à l'observation spécifique du Soleil): 1. Soleil; 2. Rayon lumineux; 3. Coelostat (miroirs permettant de renvoyer l'image du Soleil dans une direction fixe); 4. Tour extérieure; 5. Tour intérieure; 6. Réseau; 7. Spectrographe; 8. Plaque photographique.

Télescope spatial: 1. Panneau solaire; 2. Antenne radio; 3. Emplacement

des instruments scientifiques; 4. Pare-soleil; 5. Porte.

Radiotélescope: 1. Rayonnement radioélectrique émis par l'astre à observer; 2. Bouclier annulaire; 3. Réflecteur principal; 4. Foyer primaire; 5. Première cabine focale; 6. Réflecteur secondaire; 7. Seconde cabine focale; 8. Cabine de commande; 9. Foyer secondaire; 10. Contrepoids; 11. Rail de guidage; 12. Ascenseur.



Vue d'Athènes et de l'Acropole. [L. Y. Loirat]

ATHOS, montagne de la Grèce (Macédoine). Le mont Athos constitue depuis le XIII^e s. une république de moines.

ATLANTA, v. des États-Unis, cap. de la Géorgie; 425 000 h. Aéroport.

ATLANTIDE, île légendaire de l'Atlantique.

ATLANTIQUE adj. Relatif à l'Océan Atlantique ou aux États ou régions qui le bordent.

ATLANTIQUE (océan), océan séparant l'Europe et l'Afrique de l'Amérique; 106 200 000 km². L'Atlantique reçoit environ la moitié de l'eau douce de la planète. Une longue chaîne montagneuse, la dorsale médio-atlantique (dont les sommets sont des îles), sépare des bassins océaniques.

Atlantique Nord (traité de l') ou **O.T.A.N** (Organisation du traité de l'Atlantique Nord), traité d'alliance signé à Washington en 1949 par la Belgique, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et le Portugal, rejoints en 1952 par la Grèce et la Turquie, en 1955, par l'Allemagne fédérale et, en 1982, par l'Espagne. Il est destiné à assurer la sécurité de l'Europe. La France, tout en restant membre de l'Alliance, s'est retirée en 1966 de ses organismes militaires.

ATLAS n. m. (de *Atlas*, nom myth.). Recueil de cartes géographiques. || Planches jointes à un ouvrage. || Première vertèbre du cou.

ATLAS, ensemble montagneux de l'Afrique du Nord, formé de plusieurs chaînes : au Maroc, le Haut Atlas, le Moyen Atlas et l'Anti-Atlas; en Algérie, l'Atlas tellien et l'Atlas saharien.

Atlas, Titan de la mythologie grecque.

ATMOSPHÈRE n. f. (gr. *atmos*, vapeur, et *sphaira*, sphère). Couche gazeuse qui enveloppe une planète ou un satellite, et particulièrement la Terre. || Air que l'on peut respirer dans un lieu. || Milieu dans lequel on vit, considéré comme exerçant une influence. || Anc. unité de mesure de pression, numériquement égale au poids d'une colonne de mercure ayant pour hauteur 76 cm et pour base 1 cm².

ATMOSPHÉRIQUE adj. Relatif à l'atmosphère. ● Moteur atmosphérique, moteur dont les cylindres sont alimentés à partir de la pression atmosphérique, sans surpression et sans suralimentation.

ATOLL n. m. (mot des îles Maldives). Île annulaire des mers tropicales, constituée par des récifs coralliens entourant une lagune centrale, le lagon.

ATOME n. m. (gr. *atomos*, qu'on ne peut diviser). Particule d'un élément chimique qui forme la plus petite quantité pouvant se combiner. || Très petite quantité d'une chose.

ATOME-GRAMME n. m. (pl. *atomes-grammes*). Valeur en grammes de la masse atomique d'un élément chimique.

ATOMICITÉ n. f. Nombre d'atomes contenus dans une molécule.

ATOMIQUE adj. Relatif aux atomes. ● Arme atomique, arme employée pour la première fois en 1945, qui utilise les réactions de fission à base de plutonium ou d'uranium. || Énergie atomique, énergie libérée par des réactions nucléaires. || Masse atomique, masse relative des atomes des divers éléments, celle du carbone étant, par convention, fixée à 12. || Numéro ou nombre atomique, numéro d'un élément dans la classification péri-

dique. (Il est égal au nombre de ses électrons tournant autour du noyau.)

ATOMISATION n. f. Action d'atomiser.

ATOMISER v. t. Réduire un corps en fines particules solides, en partant d'un état liquide ou pâteux. || Détruire au moyen d'armes atomiques. || Désagréger un groupe, un élément cohérent.

ATOMISEUR n. m. Vaporisateur permettant de pulvériser un parfum, une laque, etc.

ATOMISTE n. Savant qui poursuit des recherches sur les phénomènes atomiques.

ATONAL, E, AUX adj. Écrit suivant les règles de l'atonalité.

ATONALITÉ n. f. Système d'écriture musicale libérant des règles tonales de l'harmonie traditionnelle.

ATONE adj. (gr. *atonos*, relâché). Sans vigueur, sans vivacité. || *Phon.* Qui ne porte pas d'accent tonique.

ATONIE n. f. Manque de force.

ATOURS n. m. pl. (anc. fr. *atourer*, disposer). Dans ses plus beaux atours (Litt.), dans sa plus belle toilette.

ATOUT n. m. (de *à* et *tout*). Couleur choisie ou retournée dans les jeux de cartes, qui l'emporte sur les autres. || Chance de réussir.

ATRABILAIRE adj. et n. (lat. *atrabilis*, bile noire). Litt. D'humeur noire, chagrin, irritable.

ÂTRE n. m. (du gr. *ostrakon*, morceau de brique). Litt. Partie de la cheminée où l'on fait le feu.

ATRIDES, famille de la mythologie grecque marquée par un destin tragique (Agamemnon, Ménélas).

ATRIUM n. m. (mot lat.). Pièce principale commandant la distribution de la maison romaine.

ATROCE adj. (lat. *atrox*, -ocis). Qui provoque l'horreur, la répulsion, par sa laideur, sa cruauté; affreux, épouvantable.

ATROCEMENT adv. De manière atroce.

ATROCITÉ n. f. Crime, cruauté horrible.

ATROPHIE n. f. (a priv., et gr. *trophé*, nourriture). Défaut de nutrition d'un tissu, d'un organe, d'un organisme, entraînant une diminution de son volume et des troubles variés.

ATROPHIE, E adj. Qui a subi une atrophie.

ATROPHIER (S') v. pr. Diminuer de volume, en parlant d'un membre ou d'un organe. || Perdre de sa force, se dégrader.

ATROPINE n. f. (lat. *atropa*, belladone). Alcaloïde extrait de la belladone. (L'atropine dilate la pupille.)

ATTABLER (S') v. pr. Se mettre à table pour manger, travailler.

ATTACHANT, E adj. Qui intéresse, passionnant.

ATTACHE n. f. Objet qui sert à attacher (lien, courroie, etc.). || Endroit où est fixé un muscle. • **Port d'attache**, port où un navire est immatriculé par la douane. ♦ pl. Rapports, relations.

ATTACHÉ, E n. Membre d'une ambassade, d'un cabinet ministériel, etc., chargé de certaines fonctions.

ATTACHÉ-CASE [ataʃekɛz] n. m. (de l'angl.) [pl. *attachés-cases*]. Mallette peu

profonde et rigide qui sert de porte-documents.

ATTACHEMENT n. m. Sentiment d'affection, de sympathie pour qqn ou pour qqch.

ATTACHER v. t. (anc. fr. *estachier*, fixer). Fixer, lier à qqch, au moyen d'une corde, d'une chaîne, etc.. || Attribuer (une qualité) à qqch. || Unir, lier à qqn ou qqch de durable. ♦ v. i. Coller au fond d'un récipient pendant la cuisson. ♦ *s'attacher*

v. pr. *S'attacher à qqn, à qqch*, éprouver de l'intérêt pour. || *S'attacher à qqch*, s'y appliquer.

ATTALOS, nom de trois rois de Pergame (III^e-II^e s. av. J.-C.).

ATTAQUANT, E n. et adj. Qui attaque.

ATTAQUE n. f. Action d'attaquer, agression. || Action militaire visant à conquérir un objectif ou un pays, à défaire ou à détruire des forces adverses. || Accès subit



Exemples d'épreuves d'athlétisme :

1. Lancer du poids; 2. Lancer du disque; 3. Lancer du marteau;
4. Lancer du javelot; 5. Saut en hauteur; 6. Saut en longueur;

7. Saut à la perche; 8. Départ d'une course de 100 m;
9. Course de 110 m haies; 10. Passage du témoin dans une course
de relais 4 x 100 m; 11. Course de 5000 m.

attaque

d'une maladie; congestion cérébrale. || Accusation, critique violente. ● *Ètre d'attaque* (Fam.), être en forme, vigoureux.

ATTACQUER v. t. (it. *attacare*, attacher). Exécuter une action offensive contre qqn ou qqch; assaillir. || Intenter une action judiciaire. || Critiquer, incriminer. || Causer du dommage. || Entreprendre sans hésitation; commencer à manger. ◆ *s'attaquer* v. pr. [à]. Entreprendre d'affronter qqn, qqch.

'ATTÂR (Farid al-Dîn), poète persan (v. 1150-v. 1220) d'inspiration mystique.

ATTARDÉ, **E** adj. et n. Dont l'intelligence est peu développée. || En retard sur son siècle.

ATTARDER (S') v. pr. [à] (de *tarde*). Rester longtemps à faire qqch; demeurer quelque part au-delà du temps habituel.

ATTEINDRE v. t. (lat. *attingere*, toucher) [conj. 55]. Blesser; troubler gravement. || Réussir à toucher, à rencontrer qqn, à parvenir à qqch ◆ v. t. ind. [à]. Parvenir avec un certain effort.

ATTEINTE n. f. Dommage, préjudice faits à qqn, à qqch. || Attaque, crise : les premières atteintes d'un mal. ● *Hors d'atteinte*, qui ne peut être touché.

ATTELAGE n. m. Action ou manière d'atteler. || Ensemble des bêtes attelées. || Dispositif d'accrochage de véhicules entre eux.

ATTELER v. t. (lat. *protelum*, attelage de bœufs) [conj. 3]. Attacher des animaux de trait à une voiture ou à un instrument agricole. || Accrocher des voitures, des wagons. || Fam. Mettre qqn à une tâche. ◆ *s'atteler* v. pr. [à]. Entreprendre un travail long et difficile.

ATTELLE n. f. (lat. *astula*, de *assis*, planche). Petite pièce de bois ou de métal pour maintenir des os fracturés.

ATTENANT, **E** adj. (lat. *attinens*). Configuré, touchant : terre attenante à la maison.

ATTENDRE v. t. et i. (lat. *attendere*, prêter attention) [conj. 46]. Rester dans un lieu jusqu'à ce qu'arrive qqn, qqch. || Compter sur la venue prochaine de qqch, de qqch. || Être prêt : le dîner nous attend. ● *En attendant*, en tout cas. ◆ v. t. ind. Attendre après qqn, qqch, en avoir besoin. ◆ *s'attendre* v. pr. [à]. Compter sur, espérer : il ne s'était pas attendu à me revoir.

ATTENDRIR v. t. Rendre moins dur : attendrir de la viande. || Émouvoir, apitoyer, fléchir qqn. ◆ *s'attendrir* v. pr. Être ému, touché.

ATTENDRISSANT, **E** adj. Qui émeut, qui touche.

ATTENDRISSÉMENT n. m. Mouvement de tendresse, de compassion; apitoiement.

ATTENDU prép. Vu, eu égard à. ◆ *Attendu que*, vu que, puisque.

ATTENDU n. m. *Dr.* Chacun des alinéas énonçant les arguments sur lesquels sont fondées une requête, un jugement, etc.

ATTENTAT n. m. (lat. *attentare*, attaquer). Acte d'agression contre les personnes, les choses, les droits, les sentiments.

ATTENTATOIRE adj. Qui porte atteinte.

ATTENTE n. f. Action d'attendre; temps pendant lequel on attend. || Action de compter sur qqn, sur qqch, espérance, prévision.

ATTENTER v. t. ind. [à] (lat. *attentare*, attaquer). Commettre une tentative criminelle.

ATTENTIF, **IVE** adj. Qui prête attention à qqn, qqch. || Qui témoigne du désir d'être utile.

ATTENTION n. f. (lat. *attendere*, être attentif). Action de concentrer son esprit sur qqch, vigilance. || Sollicitude; égard. ◆ *interj. Attention!*, prenez garde!

ATTENTIONNÉ, **E** adj. Qui manifeste de la gentillesse, des égards.

ATTENTISME n. m. Politique d'attente et d'opportunisme.

ATTENTISTE adj. et n. Qui pratique l'attentisme.

ATTENTIVEMENT adv. Avec attention.

ATTÉNUANT, **E** adj. Circonstances atténuantes, faits qui tendent à diminuer la gravité d'un crime, d'un délit.

ATTÉNUATION n. f. Diminution, adoucissement.

ATTÉNUER v. t. (lat. *attenuare*, affaiblir). Rendre qqch moins fort, moins grave. ◆ *s'atténuer* v. pr. Devenir moins fort.

ATTERRANT, **E** adj. Consternant.

ATTERRER v. t. (de *à* et *terre*). Jeter dans l'abattement, la stupefaction; consterner, accabler.

ATTERRIR v. i. Se poser à terre (en parlant d'un avion, d'un engin spatial, etc.). || Toucher terre (en parlant d'un navire). || Fam. Arriver quelque part inopinément.

ATTERRISSEMENT n. m. Action d'atterrir.

ATTESTATION n. f. Affirmation verbale ou écrite, certificat, témoignage.

ATTESTER v. t. (lat. *attestari*, de *testis*, témoin). Certifier la vérité de qqch. || Litt. Prendre à témoin.

ATTIÉDIR v. t. Litt. Rendre tiède.

ATTIFER v. t. (anc. fr. *tiêr*, parer). Fam. et *péjor.* Orner avec une recherche de mauvais goût ou d'une manière ridicule. ◆ *s'attifer* v. pr. Fam. S'habiller, se coiffer d'une manière bizarre.

ATTILA (v. 395-453), roi des Huns (434-453). Vainqueur des empereurs d'Orient

et d'Occident, il ravage la Gaule, épargne Lutèce et est battu aux champs Catalauniques (451).

ATTIQUE, péninsule de la Grèce, où se trouve Athènes.

ATTIRAIL n. m. (anc. fr. *atirier*, disposer). Ensemble d'objets divers et encombrants, destinés à un usage particulier.

ATTIRANCE n. f. Charme particulier qui attire; attrait.

ATTIRANT, **E** adj. Qui attire, séduit.

ATTIRER v. t. (de *tirer*). Tirer à soi. || Inviter qqn à venir. || Procurer, occasionner.

ATTISER v. t. (lat. *titio*, tison). Rapprocher les tisons pour les faire mieux brûler. || Litt. Exciter.

ATTITRÉ, **E** adj. En titre, investi d'un rôle.

ATTITUDE n. f. (it. *attitudine*, posture). Manière de se tenir, posture; manière d'être à l'égard des autres, comportement.

ATTLEE (Clement), homme politique britannique (1883-1967). Premier ministre travailliste de 1945 à 1951.

ATTORENY n. m. (mot angl.; de l'anc. fr. *atorné*, préposé à). Homme de loi dans les pays anglo-saxons.

ATTOUCHEMENT n. m. Action de toucher, surtout avec la main.

ATTRACTIF, **IVE** adj. Qui a la propriété d'attirer.

ATTRACTION n. f. (lat. *tractio*; de *trahere*, tirer). Force en vertu de laquelle un corps est attiré. || Spectacle qui attire le public, objet de curiosité. || Charme, séduction. ● *Loi de l'attraction universelle* ou *loi de Newton*, loi selon laquelle tous les corps matériels s'attirent mutuellement, en raison directe de leurs masses et en raison inverse du carré de leurs distances. ◆ pl. Spectacle de variétés.

ATTRAIT n. m. (lat. *attrahere*, tirer à soi). Ce qui plaît, charme, attrire.

ATTRAPE n. f. Tromperie faite par plaisanterie. || Objet destiné à tromper par jeu.

ATTRAPE-NIGAUD n. m. (pl. *attrape-nigauds*). Ruse grossière.

ATTRAPER v. t. (de *trappe*). Prendre à un piège. || Saisir, atteindre : attraper un voleur; attraper un train. || Tromper. || Fam. Contracter (une maladie). || Faire des reproches.

ATTRAYANT, **E** adj. Séduisant, charmant.

ATTRIBUER v. t. (lat. *attribuere*). Accorder comme avantage, comme part. || Considérer qqn comme auteur, qqch comme cause. ◆ *s'attribuer* v. pr. Revendiquer, s'approprier.

ATTRIBUT n. m. (lat. *attributum*, qui a été attribué). Ce qui appartient en propre à qqn, à qqch, ce qui en est le sym-

bole. || Fonction d'un nom ou d'un adjectif relié au sujet par des verbes comme *être*, *paraître*, *devenir*, etc., ou au complément d'objet par des verbes comme *rendre*, *nommer*, etc.

ATTRIBUTION n. f. Action d'attribuer. ● Complément d'attribution, complément désignant la personne ou la chose dans l'intérêt de qui est faite l'action du verbe. (Ex. : *donner de l'argent à un ami.*) ◆ pl. Pouvoirs, compétence attribués à qqqn.

ATTRISTANT, E adj. Qui attriste, déçoit.

ATTRISTER v. t. Rendre triste, désoler. ◆ s'attrister v. pr. Devenir triste.

ATTROUPEMENT n. m. Rassemblement plus ou moins tumultueux.

ATTROUPER v. t. (de *troupe*). Rassembler des personnes. ◆ s'attrouper v. pr. Se réunir en foule.

ATYPIQUE adj. Qui n'a pas de caractères particuliers permettant une identification par classement; qui diffère du type habituel.

AU, AUX art. contractés pour *à le*, *à les*.

AUBADE n. f. (prov. *aubada*). Litt. Concert donné à l'aube sous les fenêtres de quelqu'un.

AUBAGNE, ch.-l. de c. des Bouches-du-Rhône, sur l'Huveaune; 38 571 h.

AUBAINE n. f. (anc. fr. *aubain*, étranger). Avantage inespéré.

AUBE n. f. (lat. *alba*, blanche). Litt. Première lueur du jour qui se produit à l'horizon. ● *À l'aube* (de Litt.), au commencement de.

AUBE n. f. (lat. *alapa*, soufflet). Partie d'une roue hydraulique, d'une turbine, d'un compresseur, sur laquelle s'exerce l'action du fluide moteur.

AUBE, riv. de France, affl. de la Seine (r. dr.), qui traverse la Champagne; 248 km.

AUBE (dép. de l') [10], dép. de la Région Champagne-Ardenne; 6 002 km²; 289 300 h. Ch.-l. Troyes. 3 arr. (Troyes, Bar-sur-Aube, Nogent-sur-Seine), 33 c., 430 comm.

AUBENAS [-as], ch.-l. de c. de l'Ardenne, sur l'Ardenne; 13 134 h. Industries textile et alimentaire.

AUBÉPINE n. f. (lat. *alba spina*, épine blanche). Arbre ou arbrisseau épineux à fleurs blanches ou roses, à baies rouges.

AUBÈRE adj. et n. m. (esp. *hobero*, de l'ar.). Se dit d'un cheval dont la robe, composée de deux couleurs, est faite d'un mélange de poils alezans et blancs répandus sur tout le corps.

AUBERGE n. f. (de *héberger*). Hôtel-restaurant de campagne. ● *Auberge espagnole*, lieu où on apporte tout ce qu'on souhaite y trouver. || *On n'est pas sorti*

de l'auberge (Fam.), les difficultés ne sont pas terminées.

AUBERGINE n. f. (catalan *alberginia*, de l'ar.). Fruit comestible, généralement violet. ◆ adj. inv. De couleur violette.

AUBERGISTE n. Personne qui tient une auberge.

AUBERVILLIERS, ch.-l. de c. de la Seine-Saint-Denis, banlieue nord de Paris; 67 775 h.

AUBIER n. m. (lat. *albus*, blanc). Partie jeune du tronc et des branches d'un arbre, située sous l'écorce, constituée par les dernières couches annuelles de bois encore vivantes et de teinte plus claire que le cœur.

AUBIGNÉ (Agrippa D'), écrivain français (1552-1630). Auteur d'une épopée, *les Tragiques*.

AUBISQUE (col d'), entre Eaux-Bonnes et Argelès; 1 709 m.

AUBRAC, haut plateau de l'Auvergne méridionale.

AUBURN [obœrn] adj. inv. (mot angl.; de l'anc. fr. *auborne*). D'un brun rouge.

AUBUSSON, ch.-l. d'arr. de la Creuse, sur la Creuse; 6 153 h. École nationale des arts décoratifs. Ateliers de tapisserie.

AUCH [of], ch.-l. du dép. du Gers, sur le Gers; 25 543 h. Cathédrale gothique.

AUCKLAND, principale ville, port et centre industriel de la Nouvelle-Zélande, dans l'île du Nord; 830 000 h.

AUCUN, E adj. ou pron. indéf. (lat. *aliquis*, quelqu'un, et *unus*, un seul). Pas un, nul (avec la négation *ne*). [Au pluriel seulement. devant un nom qui n'a pas de singulier : *aucunes funérailles*.] ● *D'aucuns* (Litt.), quelques-uns.

AUCUNEMENT adv. Pas du tout.

AUDACE n. f. (lat. *audere*, oser). Hardiesse, courage; insolence.

AUDACIEUSEMENT adv. Avec audace.

AUDACIEUX, EUSE adj. et n. Décidé, téméraire.

AUDE, fl. de France (Pyrénées-Orientales et Aude), qui se jette dans la Méditerranée; 220 km.

AUDE (dép. de l') [11], dép. de la Région Languedoc-Roussillon; 6 232 km²; 280 686 h. Ch.-l. Carcassonne. 3 arr. (Carcassonne, Limoux, Narbonne), 34 c., 437 comm.

AU-DEDANS [de] loc. adv. et prép. À l'intérieur (de).

AU-DEHORS [de] loc. adv. et prép. À l'extérieur (de).

AU-DELÀ [de] loc. adv. et prép. Plus loin (qu'). ◆ *au-delà* n. m. inv. La vie future, l'autre monde.

AUDENARDE, en néerl. *Oudenaarde*, v. de Belgique (Flandre-Orientale), sur l'Escaut; 27 200 h. Hôtel de ville (1527).

Défaite de Vendôme devant le Prince Eugène et Marlborough (1708).

AU-DESSOUS [de] loc. adv. et prép. À un point inférieur.

AU-DESSUS [de] loc. adv. et prép. À un endroit supérieur.

AU-DEVANT [de] loc. adv. et prép. À la rencontre (de).

AUDIBERTI (Jacques), écrivain français (1899-1965), auteur de poèmes, de romans et de pièces de théâtre.

AUDIBLE adj. (lat. *audire*, entendre). Perceptible à l'oreille; qui peut être écouté sans déplaisir.

AUDIENCE n. f. (lat. *audientia*, action d'écouter). Fait d'être écouté ou lu avec intérêt, attention. || Entretien accordé par un supérieur, une personne en place. || Séance au cours de laquelle les juges interrogent les parties en présence, entendent les plaidoiries et prononcent leurs jugements.

AUDIERNE (baie d'), baie du Finistère, entre la pointe du Raz et la pointe de Penmarc'h.

AUDINCOURT, ch.-l. de c. du Doubs, sur le Doubs; 17 580 h. Église moderne (vitraux de Léger et Bazaine). Métallurgie.

AUDIOCONFÉRENCE n. f. Téléconférence assurée grâce à des moyens de télécommunications ne permettant que la transmission de la parole et, éventuellement, de documents graphiques.

AUDIOGRAMME n. m. Courbe caractéristique de la sensibilité de l'oreille aux sons.

AUDIOMÈTRE n. m. Instrument pour mesurer l'acuité auditive.

AUDIOVISUEL, ELLE adj. Se dit de ce qui appartient aux méthodes d'information ou de communication et d'enseignement qui utilisent la présentation d'images, de films et d'enregistrements sonores.

AUDIOVISUEL n. m. Ensemble des méthodes, des techniques audiovisuelles. || Œuvre associant l'image, fixe ou animée, et le son enregistré.

AUDIT n. m. (angl. [*Internal*] Auditor). Procédure de contrôle de l'exécution des objectifs d'une entreprise. || Personne chargée de cette mission.

AUDITEUR, TRICE n. Personne qui écoute un discours, une émission radio-phonique, un cours, etc.

AUDITIF, IVE adj. Qui concerne l'audition. ● *Conduit auditif*, canal (long de 25 mm environ) faisant communiquer le pavillon et l'oreille moyenne, et se terminant au tympan.

AUDITION n. f. (lat. *auditis*, de *audire*, entendre). Fonction du sens de l'ouïe. || Action d'entendre ou d'écouter. || Présentation par un artiste de son répertoire, d'une œuvre musicale, etc.

AUDITIONNER v. t. Écouter un artiste présenter son répertoire, son tour de chant, etc. ♦ v. i. En parlant d'un artiste, présenter son numéro.

AUDITOIRE n. m. Ensemble de personnes qui écoutent un discours, assistent à un cours, etc.

AUDITORIUM [oditorjɔm] n. m. (mot lat.). Salle pour l'audition d'une œuvre musicale ou théâtrale, pour les émissions radiophoniques ou les enregistrements cinématographiques.

AUDRAN, famille de peintres et graveurs français, dont GÉRARD (1640-1703) et CLAUDE (1657-1734).

AUER (Karl), chimiste autrichien (1858-1929).

AUERSTEDT, bourg de l'Allemagne démocratique (Saxe). Victoire de Davout sur les Prussiens (1806).

AUGE n. f. (lat. *alveus*). Récipient en pierre, en bois ou en tôle où mangent et boivent les animaux. ♦ *En auge*, se dit d'une vallée dont le profil rappelle celui d'une auge.

AUGE (pays d'), région bocagère de Normandie dans l'est du Calvados. Fromages.

AUGEREAU (Pierre), maréchal français (1757-1816). Il exécute en 1797 le coup d'État du 18-Fructidor.

AUGMENTATION n. f. Action d'augmenter, accroissement.

AUGMENTER v. t. (lat. *augere*, accroître). Rendre qqch plus grand, plus important; accroître la quantité, le prix, le salaire. ♦ v. i. Devenir plus grand, plus considérable; croître.

AUGSBOURG, v. d'Allemagne (Bavière), sur le Lech; 247 000 h. De 1686 à 1697, la ligue d'Augsbourg réunit l'Autriche, certains princes allemands, la Hollande, l'Angleterre et l'Espagne contre la France. La guerre se termine par la paix de Ryswick.

Augsbourg (*Confession d'*), exposé des doctrines luthériennes présenté à la diète impériale d'Augsbourg en 1530.

AUGURE n. m. (lat. *augurium*). Présage, signe par lequel on juge de l'avenir.

AUGURE n. m. (lat. *augur*). Prêtre romain chargé d'interpréter les présages tirés du vol, du chant des oiseaux, etc.

AUGURER v. t. Litt. Tirer un présage, faire une conjecture : *bien augurer du succès d'une entreprise*.

AUGUSTE adj. (lat. *augustus*). Litt. Qui inspire le respect ou la vénération.

AUGUSTE n. m. Titre des empereurs romains. || Type de clown.

AUGUSTE (63 av. J.-C. - 14 apr. J.-C.). Empereur romain (27 av. J.-C. - 14 apr. J.-C.). César fait de lui son héritier. Membre du second triumvirat avec



Auguste. (Musée lapidaire païen, Arles.)
[Giraudon]

Antoine et Lépide, il garde pour sa part l'Italie et l'Occident, puis remporte la victoire d'Actium sur Antoine (31). Il est le premier des empereurs romains. L'époque d'Auguste apparaît comme l'une des plus brillantes de l'histoire romaine (*siècle d'Auguste*).

AUGUSTE, nom de plusieurs princes de Saxe et rois de Pologne : AUGUSTE II (1670-1733), Électeur de Saxe; il est élu roi de Pologne en 1697. Détrôné par Charles XII, il est rétabli après la bataille de Poltava (1709). — AUGUSTE III (1696-1763), fils du précédent. Électeur de Saxe, il obtient le trône de Pologne en 1733 contre Stanislas Leszczyński.

AUGUSTIN (saint) [354-430], évêque d'Hippone (près de Bône), fils de sainte Monique et l'un des principaux Pères de l'Église latine. Il est l'auteur des *Confessions* et de la *Cité de Dieu*.

AUJOURD'HUI adv. (de *au*, *jour* et anc. fr. *hui*, du lat. *hodie*). Dans le jour où l'on est; dans le temps présent.

AULNAIE ou **AUNAIE** [one] n. f. Lieu planté d'aulnes.

AULNAY, ch.-l. de c. de la Charente-Maritime; 1505 h. Église romane (début du XII^e s.).

AULNAY-SOUS-BOIS, ch.-l. de c. de la Seine-Saint-Denis, banlieue nord-est de Paris; 76 032 h.

AULNE ou **AUNE** [on] n. m. (lat. *alnus*). Arbre à feuilles tronquées au sommet, croissant souvent au bord de l'eau.

AULX, pl. de AIL.

AUMAËLE (Henri, duc D'), général français (1822-1897), fils de Louis-Philippe. En 1843, il prend la smala d'Abd el-Kader.

AUMÔNE n. f. (gr. *eleēmosunē*, pitié). Ce qu'on donne aux pauvres par charité.

AUMÔNERIE n. f. Charge d'aumônier.

AUMÔNIER n. m. Ministre d'un culte attaché à un établissement scolaire, religieux, hospitalier, pénitentiaire ou à une formation militaire.

AUMÔNIÈRE n. f. Bourse portée à la ceinture (vx).

AUNAIE n. f. → AULNAIE.

AUNE n. m. → AULNE.

AUNE n. f. (frq. *alina*). Anc. mesure de longueur, valant environ 1,188 m à Paris.

AUNIS, anc. prov. de France, qui est réunie à la Couronne en 1271.

AUPARAVANT adv. (de *avant*). D'abord, avant une autre chose ou une autre époque.

AUPRÈS [de] loc. adv. et prép. Dans le voisinage (de) : *auprès de la maison*. || Par comparaison avec : *votre mal n'est rien auprès du mien*. || Dans l'opinion de : *passer pour un imbécile auprès de qq.* || En s'adressant à : *faire une demande auprès du ministre*.

AUQUEL pron. relat. et interr. sing. → LEQUEL.

AURA n. f. (mot lat. signif. *souffle*). Signe avant-coureur d'une crise d'épilepsie. || Litt. Atmosphère immatérielle enveloppant certains êtres.

AURANGABÂD, v. de l'Inde (Mahārāshtra); 316 000 h. Grottes bouddhiques du VI^e s.

AURANGZEB (1618-1707), empereur moghol de l'Inde (1658-1707). Il porte l'Empire moghol à son apogée.

AURAY, ch.-l. de c. du Morbihan, à l'amont de la rivière d'Auray; 10 185 h.

AURÉLIEN (v. 214-275), empereur romain de 270 à 275.

AURÉOLE n. f. (lat. *aureola*, [couleur] d'or). Cercle dont les artistes entourent la tête des saints en signe de gloire. (Syn. NIMBE) || Halo autour d'un astre, sur une photographie. ♦ *L'auréole du martyr, du génie*, la gloire venue du martyr, du génie.

AURÉOLER v. t. Entourer d'une auréole. ♦ *Être auréolé de*, être paré d'une auréole (de génie, de prestige, etc.).

AURÈS, massif de l'Algérie orientale (2 328 m).

AURICULAIRE n. m. (lat. *auricula*, petite oreille). Le petit doigt de la main.

AURIFÈRE adj. (lat. *aurum*, or, et *ferre*, porter). Qui contient de l'or.

AURIFIER v. t. Obtenir une dent creuse en y introduisant de l'or.

AURIGE n. m. (lat. *auriga*). Dans l'Antiquité, conducteur de char.

AURIGNAC, ch.-l. de c. de la Haute-Garonne; 1 128 h. Station préhistorique.

AURIGNY, en angl. Alderney, une des

îles Anglo-Normandes, à la pointe du Cotentin; 8 km²; 2 000 h.

AURILLAC, ch.-l. du dép. du Cantal, sur la Jordanne, à 631 m d'alt.; 33 197 h. Centre commercial et industriel.

AURIOL (Vincent), homme d'État français (1884-1966). Premier président de la IV^e République (1947-1954).

AURIQUE adj. (néerl. *oorig*). Se dit de toute voile située dans l'axe du navire.

AUROBINDO (Śrī), philosophe indien (1872-1950), adepte du yoga.

AUROCHS [orɔk] n. m. (all. *Auerchs*). Espèce de bœuf sauvage de grande taille, aujourd'hui presque éteinte.

AUORE n. f. (lat. *aurora*). Litt. Lumière qui précède le lever du soleil. ● À l'aurore (de Litt.), au commencement de. || *Aurore polaire* (boréale ou australe), phénomène lumineux se produisant parfois dans le ciel des régions polaires. ♦ adj. inv. D'un jaune doré.

AUSCHWITZ, le plus grand des camps de concentration allemands, créé en 1940 à Oświęcim (Pologne). 1,5 million de détenus, juifs surtout, y ont péri.

AUSCULTATION n. f. Méd. Action d'écouter les bruits émis par les organes, afin d'établir un diagnostic.

AUSCULTER v. t. (lat. *auscultare*, écouter). Pratiquer une auscultation.

AUSPICES n. m. pl. (lat. *auspicium*; de avis, oiseau, et *spicere*, examiner). Chez les Romains, présages qui se tiraient en général du vol ou du chant des oiseaux, de la manière dont ils mangeaient et de certains phénomènes célestes. ● *Sous les auspices de qqn* (Litt.), sous sa protection, avec son appui. || *Sous les meilleurs auspices*, sous d'heureux auspices (Litt.), avec beaucoup de chances de succès.

AUSSI adv. (lat. *aliud*, autre chose, et *sic*, ainsi). Indique : 1^o l'égalité : il est aussi sympathique que vous; 2^o l'explication : il est agressif, aussi chacun le fuit. ● *Aussi bien* (Litt.), d'ailleurs, somme toute : je ne partirai pas, aussi bien est-il trop tard.

AUSSITÔT adv. (de aussi et tôt). Au moment même, sur l'heure. ♦ *Aussitôt que*, dès que.

AUSTEN (Jane), romancière anglaise (1775-1817), auteur d'*Orgueil et préjugé*.

AUSTÈRE adj. (lat. *austerus*, âpre au goût). Qui a de la sévérité dans ses principes, de la gravité dans son caractère. || Qui exclut la douceur.

AUSTÈREMENT adv. Avec austérité.

AUSTÉRITÉ n. f. Sévérité, rigorisme.

AUSTERLITZ, v. de Moravie où, le 2 décembre 1805, Napoléon bat les empereurs d'Autriche et de Russie.

AUSTIN, v. des États-Unis, cap. du Texas, sur le Colorado; 345 000 h.

AUSTRAL, E, ALS ou **AUX** adj. (lat. *auster*, vent du midi). Qui concerne la partie sud de la Terre ou d'un astre quelconque. (Contr. BORÉAL.)

AUSTRAL (océan), nom parfois donné à l'océan Antarctique.

AUSTRALES (îles), archipel de la Polynésie française, au sud de Tahiti; 164 km²; 6 283 h.

AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES (terres), territoire français d'outre-mer, groupant l'archipel des Kerguelen, la terre Adélie, les îles Saint-Paul et Nouvelle-Amsterdam, l'archipel Crozet.

AUSTRALIE, en angl. *Commonwealth of Australia*, Etat de l'Océanie formé de six États (Australie-Méridionale, Australie-Occidentale, Nouvelle-Galles du Sud, Queensland, Tasmanie, Victoria) et de deux territoires (Territoire du Nord et Territoire de la Capitale australienne); 7 700 000 km²; 16 800 000 h. (*Australiens*). Cap. Canberra. V. princ. Sydney et Melbourne. Langue : anglais.

● **GÉOGRAPHIE**. Des montagnes, à l'est, et des plateaux, à l'ouest, encadrent les plaines centrales. Situé de part et d'autre du tropique du Capricorne, le pays est aride au centre, tropical au nord-est, tempéré au sud-est, méditerranéen au sud-ouest et au sud. Peu peuplée, l'Australie est un pays agricole (premier troupeau de moutons du monde; bovins, céréales, canne à sucre) et minier (bauxite, fer, charbon, uranium, etc.).

● **HISTOIRE**. James Cook prend possession de l'Australie en 1770. D'abord colonie pénitentiaire, le pays se peuple au cours du XIX^e s. d'immigrants libres. Les différentes colonies qui se constituent au cours du siècle forment, en 1901, un Etat fédéral. Après la Seconde Guerre mondiale, l'Australie est le partenaire privilégié des États-Unis dans l'Asie du Sud-Est.

AUSTRALIE-MÉRIDIONALE, État de l'Australie; 984 000 km²; 1 302 000 h. Cap. Adélaïde.

AUSTRALIEN, ENNE adj. et n. D'Australie.

AUSTRALIE-OCIDENTALE, État de l'Australie; 2 525 000 km²; 1 277 000 h. Cap. Perth.

AUSTRALOPITHÈQUE n. m. Genre d'hominoïde fossile reconnu en Afrique australe, auteur des premiers outils taillés (3 millions d'années).

AUSTRASIE, royaume oriental de la Gaule française (511-771); cap. Metz. Rivale de la Neustrie.

AUSTRO-HONGROIS (*Empire*) → AUTRICHE-HONGRIE.

austro-prussienne (*guerre*), conflit opposant en 1866 la Prusse à l'Autriche. La victoire des Prussiens à Sadowa oblige

les Autrichiens à céder la Vénétie aux Italiens, alliés à la Prusse.

AUTAN n. m. (mot prov.). *Autan blanc*, vent violent, chaud et très sec du sud-est, qui souffle sur le Toulousain.

AUTANT adv. (lat. *aliud*, autre chose, et *tantum*, tellement). Marque l'égalité de quantité, d'intensité, de qualité. ● *Autant dire que*, c'est comme si. || *D'autant*, dans la même proportion : payer un acompte, vous diminuerez d'autant vos dettes. || *Pour autant*, cependant. || *Tout autant*, autant que. ♦ *Autant que*, dans la mesure où : autant que je le sache. || *D'autant que*, d'autant plus que, vu, attendu que.

AUTARCIE n. f. (gr. *autarkeia*, qui se suffit à soi-même). Régime économique d'un pays qui se suffit à lui-même.

AUTARCIQUE adj. Fondé sur l'autarcie.

AUTEL n. m. (lat. *altare*). Autref., table pour les sacrifices. || Table où l'on célèbre la messe.

AUTEUIL, anc. comm. du dép. de la Seine, réunie à Paris (XVI^e arr.) en 1860. Hippodrome.

AUTEUR n. m. (lat. *auctor*). Celui qui est la cause, le responsable. || Écrivain, rédacteur d'un article, d'une chronique.

AUTHENTICITÉ n. f. Caractère de ce qui est authentique, vrai.

AUTHENTIFICATION n. f. Action d'authentifier.

AUTHENTIFIER v. t. Rendre authentique, légaliser, certifier.

AUTHENTIQUE adj. (gr. *authentikos*, qui agit de sa propre autorité). Qui ne peut être contesté; véridique, exact; qui correspond à la vie profonde, vrai.

AUTHENTIQUEMENT adv. De façon authentique.

AUTISME n. m. (gr. *autos*, soi-même). Repli pathologique sur son monde intérieur avec perte du contact avec la réalité et impossibilité de contact avec les autres.

AUTISTE adj. et n. Atteint d'autisme.

AUTO n. f. Automobile.

AUTOBIOGRAPHIE n. f. Vie d'une personne écrite par elle-même.

AUTOBIOGRAPHIQUE adj. Relatif à la vie même d'un auteur.

AUTOBUS [-bys] n. m. (de *auto*, et *bus*, abrégé de *omnibus*). Grand véhicule automobile de transport en commun urbain.

AUTOCAR n. m. Grand véhicule automobile de transport collectif, routier ou touristique.

AUTOCENSURE n. f. Censure effectuée par qqn sur ses propres textes.

AUTOCHTONE [otokton] adj. et n. (de *auto-*, et gr. *kthôn*, terre). Originaire du pays qu'il habite et dont les ancêtres

autochtone

ont toujours habité le pays. (Syn. ABORIGÈNE.)

AUTOCLAVE n. m. et adj. (de *auto-*, et lat. *clavis*, clef). Récipient à parois épaisses et à fermeture hermétique pour réaliser sous pression soit une réaction industrielle, soit la cuisson ou la stérilisation à la vapeur.

AUTOCOLLANT, E adj. Se dit de surfaces recouvertes d'une gomme qui adhère sans être humectée. ♦ n. m. Image, vignette autocollante.

AUTOCORRECTION n. f. Dispositif permettant au sujet de contrôler ses réponses à une épreuve de connaissances.

AUTOCRATE n. m. (gr. *autokratēs*, qui gouverne lui-même). Monarque absolu.

AUTOCRATIE [-si] n. f. Système politique dans lequel le souverain dispose d'un pouvoir absolu.

AUTOCRITIQUE n. f. Jugement qu'une personne porte sur sa propre conduite, particulièrement dans le domaine politique.

AUTOCUISEUR n. m. Récipient métallique et à fermeture hermétique destiné à la cuisson des aliments à la vapeur, sous pression.

AUTODAFÉ n. m. (portug. *auto da fe*, acte de foi). Proclamation solennelle d'un jugement prononcé par l'Inquisition. || Destruction par le feu.

AUTODÉFENSE n. f. Action de se défendre soi-même par ses seuls moyens.

AUTODESTRUCTEUR, TRICE adj. Qui vise à se détruire soi-même.

AUTODESTRUCTION n. f. Destruction par soi-même.

AUTODÉTERMINATION n. f. Droit d'un peuple à décider de lui-même le régime politique qui lui convient.

AUTODIDACTE adj. et n. (de *auto-*, et gr. *didaskain*, enseigner). Se dit d'une personne qui s'est instruite elle-même.

AUTODISCIPLINE n. f. Discipline volontaire que s'impose un individu ou un groupe, sans contrôle de l'extérieur.

AUTODROME n. m. (gr. *dromos*, course). Piste pour courses et essais d'automobiles.

AUTO-ÉCOLE n. f. (pl. *auto-écoles*). École où l'on enseigne la conduite automobile à des candidats au permis de conduire.

AUTOFINANCEMENT n. m. Financement que l'entreprise réalise par ses propres moyens, indépendamment du concours des associés ou actionnaires et de capitaux d'emprunt, et destiné pour l'essentiel à la réalisation d'investissements.

AUTOFOCUS [-kys] adj. (mot angl., de *to focus*, mettre au point). Se dit d'un système de mise au point automatique

équipant un appareil photo, une caméra, un projecteur, etc.

AUTOGENÈSE adj. *Soudure autogène*, soudure de deux pièces d'un même métal par fusion, avec ou sans apport d'un métal ayant la même composition.

AUTOGÉRÉ, E adj. Soumis à l'autogestion.

AUTOGESTION n. f. Gestion d'une entreprise, d'une collectivité par les travailleurs eux-mêmes.

AUTOGESTIONNAIRE adj. et n. Relatif à l'autogestion.

AUTOGRAPHE adj. et n. m. (de *auto-*, et gr. *graphein*, écrire). Écrit de la main même de l'auteur.

AUTOGUIDAGE n. m. Procédé permettant à un mobile de diriger lui-même son mouvement vers le but qui lui a été assigné.

AUTOGUIDÉ, E adj. Se dit d'un mobile, d'un missile dirigé par autoguidage.

AUTO-IMMUNITÉ ou **AUTO-IMMUNISATION** n. f. Phénomène par lequel un organisme sécrète les anticorps dirigés contre certains de ses propres constituants.

AUTOLYSE n. f. (de *auto-*, et gr. *lysis*, dissolution). Destruction des tissus animaux ou végétaux par les enzymes qu'ils contiennent.

AUTOMATE n. m. (gr. *automatos*, qui se meut par lui-même). Machine imitant le mouvement d'un être vivant. || Personne qui agit comme une machine.

AUTOMATIQUE adj. Qui s'exécute sans la participation de la volonté. || Qui intervient d'une manière régulière, qui doit forcément se produire. || Qui opère par des moyens mécaniques : *téléphone automatique*. • *Arme automatique*, arme à feu qui, sans être rechargée, peut tirer sans interruption une rafale de plusieurs projectiles.

AUTOMATIQUE n. f. Science et technique de l'automatisation, qui étudient les méthodes scientifiques et les moyens technologiques utilisés pour la conception et la construction des systèmes automatiques.

AUTOMATIQUEMENT adv. De façon automatique.

AUTOMATISATION n. f. Exécution automatique de tâches sans intervention humaine intermédiaire, depuis les plus simples, comme la régulation de la température d'un four, jusqu'aux plus complexes, comme celles qui sont assumées par des ordinateurs pour la gestion d'un établissement.

AUTOMATISER v. t. Rendre le fonctionnement automatique.

AUTOMATISME n. m. Caractère de ce qui est automatique. || Mécanisme ou système automatique.

AUTOMÉDICATION n. f. Choix et prise de médicaments sans avis médical.

AUTOMITRAILLEUSE n. f. Véhicule blindé, rapide, à roues, armé de mitrailleuses et de canons.

AUTOMNAL, E, AUX adj. Qui appartient à l'automne.

AUTOMNE [otɔn] n. m. (lat. *autumnus*). Saison qui succède à l'été et précède l'hiver, et qui, dans l'hémisphère boréal, commence le 22 ou le 23 septembre pour finir le 21 ou le 22 décembre.

AUTOMOBILE adj. Se dit de ce qui relève de l'automobile.

AUTOMOBILE n. f. (de *auto-*, et lat. *mobilis*, qui se meut). Véhicule muni d'un moteur et destiné au transport individuel ou familial. (Syn. VOITURE.)

AUTOMOBILISTE n. Personne qui conduit une automobile.

AUTOMOTEUR, TRICE adj. Se dit d'un véhicule capable de se déplacer par ses propres moyens.

AUTOMOTEUR n. m. Grande péniche à moteur, de transport fluvial, se déplaçant par ses propres moyens. || Pièce d'artillerie montée sur affût chenillé, blindé ou non.

AUTONETTOYANT, E adj. *Four autonettoyant*, qui brûle les déchets et les graisses et ne nécessite aucun nettoyage.

AUTONOME adj. (de *auto-*, et gr. *nomos*, loi). Qui jouit de l'autonomie : *gouvernement, région autonome*. ♦ adj. et n. Se dit de certains contestataires d'extrême gauche en marge de toute organisation politique.

AUTONOMIE n. f. Liberté pour un gouvernement, un pays, etc., de se gouverner par ses propres lois, et pour un individu de disposer librement de soi. || Pour un véhicule à moteur, distance franchissable à une vitesse donnée correspondant à la consommation totale du combustible embarqué.

AUTONOMISTE n. et adj. Partisan de l'autonomie.

AUTOPOMPE n. f. Camion équipé d'une pompe à incendie.

AUTO PORTRAIT n. m. Portrait d'un artiste par lui-même.

AUTOPSIE n. f. (gr. *autopsia*, action de voir de ses propres yeux). Examen et dissection d'un cadavre, en vue de déterminer les causes de la mort.

AUTOPSIER v. t. Faire l'autopsie.

AUTORADIO n. m. Appareil récepteur de radiodiffusion prévu pour être installé dans une automobile.

AUTORAIL n. m. Voiture automotrice sur rails, pour le transport des voyageurs.

AUTORÉGULATION n. f. Régulation d'une fonction, d'une machine par elle-même.

AUTORISATION n. f. Action d'autoriser.
|| Écrit par lequel on autorise.

AUTORISER v. t. (lat. *auctor*, garant).
Donner à qqn la permission, le pouvoir,
le droit de. || Rendre possible, permettre
qqch. ♦ s'autoriser v. pr. [de]. *Litt.*
S'appuyer sur.

AUTORITAIRE adj. et n. Qui impose

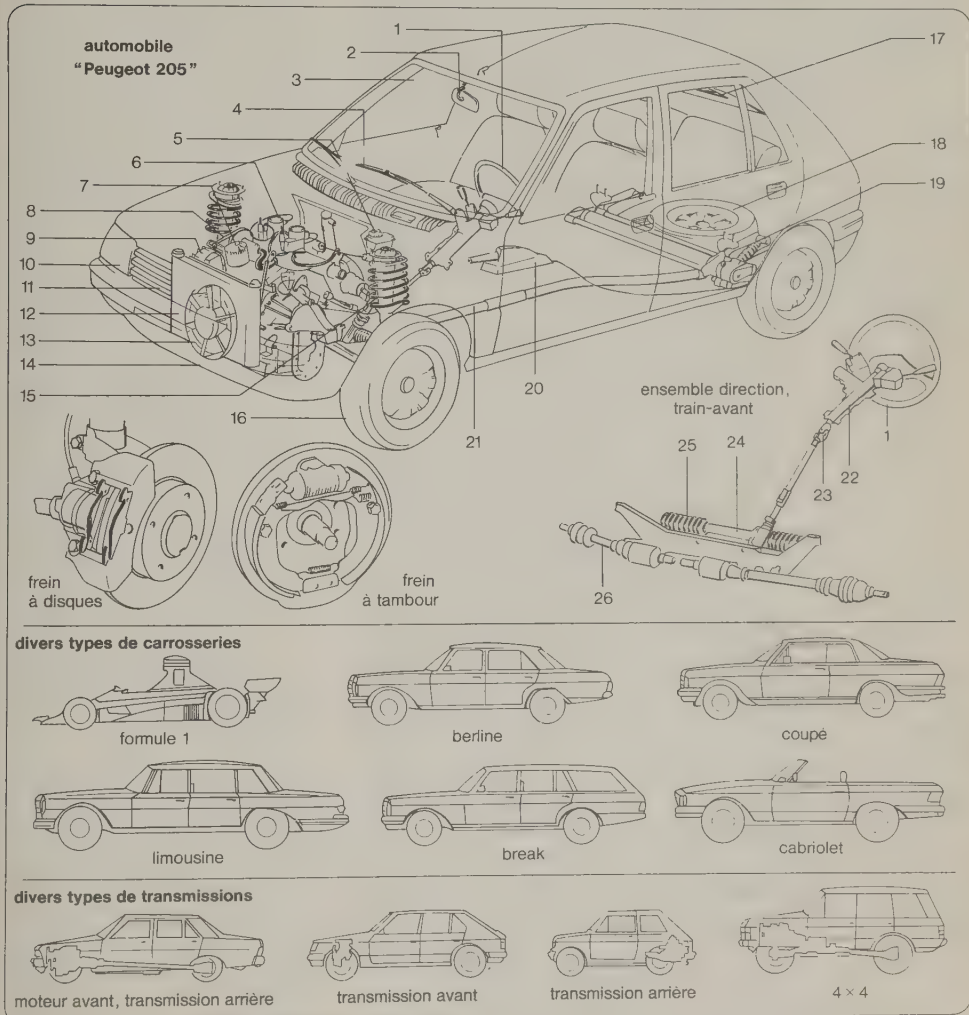
son pouvoir d'une manière absolue, qui
ne tolère pas la contradiction, l'opposi-
tion.

AUTORITARISME n. m. Caractère,
système autoritaire.

AUTORITÉ n. f. (lat. *auctoritas*). Droit ou
pouvoir de commander, de se faire obéir.
|| Administration, gouvernement. || Ascen-

dant, influence résultant de l'estime,
d'une pression morale, etc. || Personne ou
ouvrage dont les jugements sont consi-
dérés comme vrais. ♦ *D'autorité*, de sa
propre autorité, sans consulter personne;
d'une façon impérative. || *Faire autorité*,
faire loi, servir de règle. ♦ pl. Représen-
tants de la puissance publique.

AUTOROUTE n. f. Route à deux



Principaux équipements d'une automobile :

13. Ventilateur; 14. Pare-chocs avant; 15. Suspension
avant; 16. Roue et pneumatique; 17. Essuie-glace arrière; 18. Roue de
secours; 19. Suspension arrière; 20. Frein à main; 21. Tuyau
d'échappement; 22. Colonne de direction; 23. Cardan; 24. Carter;
25. Soufflet de protection; 26. Arbre de transmission.

autoroute

chaussées séparées qui, conçue pour la circulation rapide et sûre des automobiles, ne croise à niveau aucune autre voie.

AUTOROUTIER, ÈRE adj. Relatif aux autoroutes.

AUTOSATISFACTION n. f. Contentement de soi.

AUTOS-COUCHETTES adj. inv. Se dit d'un train spécialisé dans le transport simultané des voyageurs et de leurs automobiles.

AUTO-STOP n. m. (de *auto* n. f., et angl. *to stop*, arrêter). Pratique consistant à arrêter un automobiliste pour lui demander d'être transporté gratuitement.

AUTO-STOPPEUR, EUSE n. (pl. *auto-stoppeurs, euses*). Personne qui pratique l'auto-stop.

AUTOSUFFISANCE n. f. État de qqn, d'un pays autosuffisant.

AUTOSUFFISANT, E adj. Dont les ressources sont suffisantes pour assurer les besoins sans aide extérieure.

AUTOSUGGESTION n. f. Influence sur la vie psychique et le comportement d'une idée volontairement privilégiée.

AUTOOUR n. m. (lat. *accipiter*, épervier). Oiseau de proie qui attaque le gibier et les oiseaux de basse-cour, très apprécié en fauconnerie.

AUTOOUR [de] adv. et loc. prép. (de *au* et *tour*). Dans l'espace environnant : *la Terre tourne autour du Soleil*. || Dans le voisinage habituel : *ceux qui vivent autour de nous*. || Fam. Environ, à peu près : *posséder autour d'un million*.

AUTRE adj. et pron. indéf. (lat. *alter*). Indique une différence entre choses et gens de même catégorie : *Veux-tu une autre pomme? Je n'en veux pas d'autre*. ● À d'autres! (Fam.), je ne vous crois pas. || *L'autre jour*, un de ces jours derniers. || *Autre part*, ailleurs. || *D'autre part*, en outre. || *De part et d'autre*, des deux côtés. || *De temps à autre*, parfois.

AUTREFOIS adv. Dans un passé lointain.

AUTREMENT adv. De façon différente. || Dans le cas contraire; sinon, sans quoi. ● *Autrement plus* (Fam.), beaucoup plus.

AUTRICHE, en all. *Österreich*, État de l'Europe centrale, formé de neuf provinces (Basse-Autriche, Haute-Autriche, Burgenland, Carinthie, Salzbourg, Styrie, Tyrol, Vienne et Vorarlberg); 84 000 km²; 7 600 000 h. Cap. Vienne. Langue : allemand.

GÉOGRAPHIE

Les Alpes, coupées de vallées (Inn, Salzach, Mur, Drave) et de cols (Brenner), occupent la majeure partie du pays et influencent le climat. En montagne, l'élevage domine tandis que le bassin de Vienne et le Burgenland ont des cultures de blé et de betterave à sucre. L'industrie

est diversifiée (métallurgie, textile, chimie, bois). Elle utilise surtout l'hydroélectricité. Le tourisme est très actif.

HISTOIRE

Marche créée par Charlemagne en 803, l'Autriche est érigée en duché au XII^e s.

En 1278, elle devient possession des Habsbourg, qui accroissent leur domaine autrichien de la Styrie, de la Carinthie, de la Carniole et du Tyrol. La politique matrimoniale de Maximilien I^{er} (1493-1519) leur assure la possession des Pays-Bas et de la Franche-Comté, puis celle de l'Espagne, ainsi que des droits sur la Bohême et la Hongrie. En 1521, Charles Quint abandonne ses possessions autrichiennes à son frère Ferdinand I^{er}. Aux XVI^e et XVII^e s., l'Autriche lutte contre les protestants, écrasant les Tchèques, à la Montagne Blanche (1620); contre les Turcs, qui assiègent Vienne (1529 et 1683), et auxquels elle enlève la Hongrie et la Transylvanie; contre la France de Louis XIV. Le XVIII^e s. voit l'apogée de la maison d'Autriche. Charles VI (1711-1740) fixe, par la pragmatique sanction de 1713, les modalités de succession en Autriche et accroît par la guerre de la Succession d'Espagne les possessions des Habsbourg des Pays-Bas et du Milanais. Sa fille Marie-Thérèse (1740-1780) s'impose aux puissances européennes par la guerre de la Succession d'Autriche (1740-1748) et acquiert la Galicie (1772). Joseph II (1780-1790) poursuit l'œuvre de centralisation et de germanisation des États des Habsbourg. Principal artisan de l'œuvre du congrès de Vienne (1815), l'Autriche annexe la Lombardie-Vénétie. Mais les revendications des minorités nationales de l'Empire (Tchèques, Piémontais, Hongrois) éclatent en 1848, contraignant Metternich à s'enfuir et Ferdinand I^{er} à abdiquer en faveur de son neveu François-Joseph I^{er} (1848-1916). Si les insurrections sont écrasées, les défaites de Magenta et de Solferino (1859) obligent l'Autriche à renoncer à la Lombardie, tandis que celle de Sadowa (1866) lui fait perdre la Vénétie. Le compromis austro-hongrois de 1867 réorganise l'Empire (→ AUTRICHE-HONGRIE). L'assassinat du prince héritier François-Ferdinand à Sarajevo par un nationaliste serbe, en 1914, déclenche la Première Guerre mondiale, qui aboutit, après la défaite de 1918, à la dissolution de l'Empire austro-hongrois. Ramenée à ses frontières actuelles, l'Autriche se proclame république et adopte une forme fédérale (1918-19). En 1938, Hitler l'annexe à l'Allemagne (*Anschluss*). Redevenue autonome après la défaite allemande, l'Autriche est occupée par les Alliés jusqu'en 1955.

AUTRICHE (Basse-), prov. de l'est de l'Autriche; 19 170 km²; 1 428 000 h. Ch.-l. Sankt Pölten.

AUTRICHE (Haute-), prov. d'Autriche; 11 979 km²; 1 270 000 h. Ch.-l. Linz.

AUTRICHE-HONGRIE ou **Empire austro-hongrois**, anc. État de l'Europe centrale, formé en 1867, qui comprend l'empire d'Autriche, ou Cisleithanie (cap. Vienne), et le royaume de Hongrie, ou Transleithanie (cap. Budapest), mais garde une dynastie commune, celle des Habsbourg. Il disparaît en 1918. (→ AUTRICHE.)

AUTRICHIEN, ENNE adj. et n. D'Autriche.

AUTRUCHE n. f. (lat. *avis*, oiseau, et *struthio*, autruche). Oiseau vivant en bandes dans les steppes et les déserts africains, aux ailes réduites, inapte au vol, mais capable, grâce à ses pattes longues et fortes, de courir à une vitesse de 40 km à l'heure. ● *Estomac d'autruche*, estomac qui digère tout. || *Politique de l'autruche*, refus d'envisager le danger.

AUTRUI pron. indéf. Litt. Les autres, le prochain par rapport à moi.

AUTUN, ch.-l. d'arr. de Saône-et-Loire, sur l'Arroux; 22 156 h. Cathédrale St-Lazare, romane.

AUVENT n. m. (mot celt.). Petit toit généralement en appentis couvrant un espace à l'air libre devant une baie, une façade. || Abri placé sur un mur pour protéger des escaliers.

AUVERGNAT, E adj. et n. D'Auvergne.

AUVERGNE, région du centre du Massif central. De hautes terres cristallines encadrent des massifs volcaniques (du nord au sud : chaîne des Puys, monts Dore, Cantal) et des fossés d'effondrement tertiaires (Limagnes) drainés par l'Allier.

AUVERGNE, prov. de France réunie à la Couronne en 1606. Cap. Clermont-Ferrand.

AUVERGNE, Région administrative formée des quatre dép. de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme; 26 013 km²; 1 332 700 h. Ch.-l. Clermont-Ferrand.

AUVERS-SUR-OISE [-ver], ch.-l. de c. du Val-d'Oise; 5 722 h. Van Gogh et d'autres artistes y ont séjourné.

AUXERRE [oser], ch.-l. du dép. de l'Yonne, sur l'Yonne; 41 164 h. Constructions mécaniques et électriques.

AUXILIAIRE n. et adj. (lat. *auxilium*, secours). Personne qui aide, prête son concours temporairement ou dans un emploi subalterne. || Employé recruté à titre temporaire par l'Administration, et qui ne bénéficie pas, de ce fait, du statut des fonctionnaires. ● *Auxiliaire de justice*, personnes qui concourent à l'administration de la justice (avocats, experts, syndics, huissiers, greffiers, etc.). || *Auxiliaires médicaux*, infirmiers, masseurs, kinésithérapeutes, pédicures, orthophonistes, etc. || *Verbes auxiliaires*, les verbes avoir et

être, faire, laisser qui servent à former les temps composés des verbes ou, avec l'infinitif, les manières de considérer l'action du verbe.

AUXOIS (mont), butte du dép. de la Côte-d'Or, au-dessus d'Alise-Sainte-Reine.

AUXONNE [osɔn], ch.-l. de c. de la Côte-d'Or, sur la Saône; 7 868 h. Anc. ville forte. Église surtout du ^{xiv}e s., spécimen de l'art gothique bourguignon.

AUXQUELS, AUXQUELLES pron. relat. et interr. pl. → LEQUEL.

AVACHI, E adj. Déformé. || *Fam.* Amolli, sans énergie.

AVACHIR (S') v. pr. (frq. *waikjan*, rendre mou). Devenir mou, se déformer. || Perdre son énergie, se laisser aller.

AVACHISSEMENT n. m. Action de s'avachir.

AVAL n. m. (de à et val). Partie d'un cours d'eau vers laquelle descend le courant. (Contr. AMONT.) • *En aval*, en descendant vers l'embouchure.

AVAL n. m. (it. *avallo*, de l'ar.) [pl. *avals*]. Garantie donnée sur un effet de commerce ou lors de l'octroi d'un prêt, par un tiers qui s'engage à en payer le montant s'il n'est pas acquitté par le signataire ou par le bénéficiaire.

AVALANCHE n. f. (mot de la Suisse romande; altér. du lat. *labina*, glissement de terrain). Masse de neige qui se détache des flancs d'une montagne et qui dévale avec une grande vitesse en entraînant des boues et des pierres. || Masse d'objets qui tombent. || Multitude de choses qui vous accablent. • *Cône d'avalanche*, zone de débris au débouché du couloir d'avalanche.

AVALANCHEUX, EUSE adj. Qui peut être affecté par des avalanches.

AVALER v. t. (de *aval*). Faire descendre par le gosier. || *Fam.* Croire avec naïveté. • *Avaler un livre*, le lire rapidement. || *Vouloir tout avaler*, croire qu'aucun obstacle ne résistera.

AVALEUR n. m. *Avaleur de sabres*, forain qui fait pénétrer un sabre par le gosier jusque dans l'estomac.

AVALISER v. t. Revêtir d'un aval. || Appuyer en donnant sa caution.

AVALLON, ch.-l. d'arr. de l'Yonne, sur le Cousin; 9 186 h.

À-VALOIR n. m. inv. Somme à imputer sur une créance.

AVANCE n. f. Espace parcouru avant qqn ou temps qui anticipe sur le moment prévu. || Mouvement en avant. || Prêt remboursable dans un délai et selon des conditions bien déterminées. || *Mécan.* Déplacement de l'outil dans le sens de l'épaisseur des copeaux, durant l'usinage. • *En avance*, d'avance, par avance, avant l'heure; par anticipation. ♦ pl. Premières

démarches faites en vue d'une réconciliation, d'une liaison d'amitié.

AVANCÉ, E adj. Loin de son début. || À un niveau supérieur : *il est avancé pour son âge*. || Progressiste, de gauche, ou d'avant-garde. || Près de se gâter.

AVANCÉE n. f. Ce qui fait saillie; partie située en avant. || Marche en avant.

AVANCEMENT n. m. Action d'avancer, fait de progresser || Promotion dans une carrière.

AVANCER v. t. (lat. *abante*, avant) [conj. 1]. Porter, pousser en avant. || Effectuer, fixer avant le moment prévu; faire progresser. || Prêter, verser par avance. || Mettre en avant, donner pour vrai. ♦ v. i. Aller en avant. || Faire saillie. || Faire des progrès, approcher du terme. • *Montre qui avance*, qui indique une heure en avance sur l'heure réelle. ♦ *s'avancer* v. pr. Se porter en avant, progresser. || Sortir d'une juste réserve, se hasarder.

AVANIE n. f. (lat. *avania*). *Litt.* Affront public, traitement humiliant.

AVANT prép. et adv. (lat. *abante*). Marque l'antériorité dans le temps ou l'espace. • *Avant tout*, principalement. || *En avant*, au-delà du lieu où l'on est. || *Mettre en avant*, alléguer. ♦ *Avant que* (+ subj.), *avant de* (+ inf.), indiquent la priorité dans le temps : *avant qu'il (ne) parte*, *avant de partir*.

AVANT n. m. Partie antérieure. || Dans certains sports d'équipe, joueur qui fait partie de la ligne d'attaque. || Chacun des huit (rugby à quinze) ou six (rugby à treize) joueurs de la ligne d'avants. || En temps de guerre, région des combats. • *Aller de l'avant*, avancer rapidement; s'engager résolument dans une affaire, progresser. || *D'avant*, antérieur. ♦ adj. inv. Qui est en avant : *les roues avant*.

AVANTAGE n. m. (de *avant*). Ce qui est utile, profitable. || Ce qui donne de la supériorité. || Au tennis, point marqué par un des joueurs lorsque ceux-ci se trouvent avoir chacun 40.

AVANTAGER v. t. (conj. 1). Donner des avantages, favoriser.

AVANTAGEUSEMENT adv. De façon avantageuse, favorablement.

AVANTAGEUX, EUSE adj. Qui produit un avantage, un profit. || Vaniteux.

AVANT-BRAS n. m. inv. Partie du membre supérieur comprise entre le coude et le poignet.

AVANT-CENTRE n. m. (pl. *avants-centres*). En football, joueur placé au centre de la ligne d'attaque.

AVANT-COUREUR adj. (pl. *avant-coureurs*). Qui annonce un événement prochain : *signes avant-coureurs*.

AVANT-DERNIER, ÈRE adj. et n. (pl. *avant-derniers, ères*). Immédiatement avant le dernier.

AVANT-GARDE n. f. (pl. *avant-gardes*). Élément précédant une force terrestre ou navale pour en assurer la sécurité. || Ce qui est en avance sur son temps par ses audaces : *idées d'avant-garde*.

AVANT-GOÛT n. m. (pl. *avant-goûts*). Première impression, agréable ou désagréable, que procure l'idée d'un bien, d'un mal futur.

AVANT-GUERRE n. m. ou f. (pl. *avant-guerres*). Période qui a précédé la guerre (celle de 1914 ou celle de 1939).

AVANT-HIER adv. Avant-veille du jour où l'on est.

AVANT-PORT n. m. (pl. *avant-ports*). Entrée d'un port donnant accès aux divers bassins.

AVANT-POSTE n. m. (pl. *avant-postes*). Détachement disposé en avant d'une troupe en station pour la prémunir contre toute surprise.

AVANT-PRÉMIÈRE n. f. (pl. *avant-premières*). Réunion d'information, destinée aux journalistes et précédant la répétition générale d'une pièce, la première présentation d'un film, l'ouverture d'une exposition. || Article publié à cette occasion.

AVANT-PROJET n. m. (pl. *avant-projets*). Étude préparatoire d'un projet.

AVANT-PROPOS n. m. inv. Introduction placée en tête d'un livre.

AVANT-SCÈNE n. f. (pl. *avant-scènes*). Partie de la scène en avant du rideau. || Chacune des loges disposées de chaque côté de la scène.

AVANT-TRAIN n. m. (pl. *avant-trains*). Partie avant d'une voiture, qui comprend la suspension, le mécanisme de direction et, parfois, les organes moteurs.

AVANT-VEILLE n. f. (pl. *avant-veilles*). Le jour qui est avant la veille.

AVARE adj. et n. (lat. *avarus*, avide). Qui aime à accumuler l'argent et craint de le dépenser. || Qui ne prodigue pas une chose, économe.

AVARICE n. f. (lat. *avaritia*). Attachement excessif aux richesses.

AVARICIEUX, EUSE [avarisjɔ, øz] adj. et n. *Litt.* Qui montre de l'avarice dans les petites choses.

AVARIE n. f. (it. *avaria*, mot ar.). Dommage survenu à un navire, à un véhicule ou à sa cargaison.

AVARIER v. t. Endommager, gâter une marchandise.

AVARS, peuple d'Asie, qui envahit l'Europe. Charlemagne stoppe leur avance en 796.

AVATAR n. m. (sanskrit. *avatāra*, descente du ciel sur la terre). Nom donné aux différentes incarnations des dieux dans l'Inde, surtout à celles de Viṣṇu. || Changement, le plus souvent en mal, accident.

AVE ou **AVE MARIA** n. m. inv. (mots

lat. signif. *salut, Marie*). Prière à la Vierge, dont les premiers mots sont *ave Maria*.

AVEC prép. (lat. *apud hoc*, avec cela). Marque l'accompagnement, la simultanéité, la manière, le moyen. ♦ adv. *Fam.* Marque l'accompagnement : *il a pris sa canne et s'en est allé avec*. ♦ *D'avec*, indique un rapport de différence, de séparation : *divorcer d'avec sa femme*.

AVELLANEDA, banlieue industrielle de Buenos Aires ; 338 000 h.

AVEN [aven] n. m. (mot du Rouergue). Dans une région calcaire, puits naturel, formé par dissolution ou par effondrement de la voûte de cavités karstiques.

AVENANT, E adj. (anc. fr. *avenir*, convenir). Qui plaît par son air gracieux.

AVENANT n. m. *Dr.* Acte écrit qui constate les modifications apportées aux clauses primitives d'un contrat.

AVENANT (À L') loc. adv. En accord, en harmonie avec ce qui précède ; pareille-ment.

AVÈNEMENT n. m. (anc. fr. *avenir*, arriver). Élévation à une dignité suprême. ♦ *Avènement du Messie*, sa venue sur terre.

AVENIR n. m. (de *à venir*). Temps futur. ♦ Situation future de qq ; carrière future. ♦ La postérité : *l'avenir lui rendra justice*. ♦ *À l'avenir*, à partir de ce jour.

AVENT n. m. (lat. *adventus*, arrivée). Temps fixé par l'Eglise catholique pour se préparer à la fête de Noël, et qui comprend les quatre dimanches précédant celle-ci.

AVENTIN (mont), l'une des sept collines de Rome, sur laquelle la plèbe s'est retirée jusqu'à ce qu'elle obtienne reconnaissance de ses droits (494 av. J.-C.).

AVEVENTURE n. f. (lat. *adventura*, choses qui doivent arriver). Événement imprévu, surprenant. ♦ Entreprise hasardeuse. ♦ *À l'aventure*, sans but fixé. ♦ *Dire la bonne aventure*, prédire l'avenir. ♦ *Par aventure*, d'aventure (Litt.), par hasard.

AVENTURÉ, E adj. Hasardeux, téméraire.

AVENTURER v. t. Exposer au hasard, au danger : *aventurer sa réputation*. ♦ *s'aventurer* v. pr. Courir un risque ; se hasarder, s'exposer.

AVEVENTUREUX, EUSE adj. Qui aime l'aventure, qui hasarde. ♦ Plein de risques, d'aventures.

AVENTURIER, ÈRE n. Personne qui cherche les aventures ; individu sans scrupule.

AVENTURINE n. f. Pierre fine et d'ornementation constituée par du quartz à inclusions de micas, qui lui donnent un aspect pailleté.

AVENU, E adj. (anc. fr. *avenir*, arriver). *Nul et non avenue*, se dit de qqch qu'on doit considérer comme inexistant.

AVENUE n. f. (anc. fr. *avenir*, arriver). Allée plantée d'arbres qui conduit à une habitation. ♦ Grande voie urbaine. ♦ *Les avenues du pouvoir*, les voies qui permettent d'accéder au pouvoir.

AVÉRÉ, E adj. Reconnu vrai.

AVÉRER (S') v. pr. (lat. *verus*, vrai) [conj. 5]. Se révéler, apparaître.

AVERROËS, médecin et philosophe arabe (1126-1198). Il interprète la métaphysique d'Aristote à la lumière du Coran.

AVERS [aver] n. m. (lat. *adversus*, qui est en face). Côté face d'une monnaie, d'une médaille, qui contient l'élément principal (par oppos. à *REVERS*).

AVERSE n. f. (de *à verse*). Pluie subite et abondante.

AVERSION n. f. (lat. *aversio*). Répugnance extrême, horreur.

AVERTI, E adj. Instruit, compétent.

AVERTIR v. t. (lat. *advertere*). Informer, attirer l'attention de.

AVERTISSEMENT n. m. Action d'avertir. ♦ Réprimande, remontrance. ♦ Petite préface placée en tête d'un livre. ♦ *Avis adressé aux contribuables pour le paiement de l'impôt*.

AVERTISSEUR, EUSE adj. et n. m. Se dit d'un dispositif destiné à donner un signal.

AVESNES-SUR-HELPE, ch.-l. d'arr. du Nord, au S. de Maubeuge ; 6 502 h.

Avesta, ensemble des livres sacrés du mazdéisme.

AVEU n. m. (de *avouer*). Déclaration par laquelle on reconnaît être l'auteur de qqch : *faire l'aveu de ses fautes*. ♦ Déclaration : *faire l'aveu de son amour*. ♦ *De l'aveu de*, au témoignage de. ♦ *Homme sans aveu* (Litt.), homme sans foi ni loi, intrigant. ♦ *Passer aux aveux*, avouer.

AVEUGLANT, E adj. Qui aveugle, éblouit.

AVEUGLE adj. (lat. *ab oculis*, privé d'yeux). Privé de la vue. ♦ Se dit de qqn à qui un sentiment violent enlève le jugement. ♦ Se dit de la violence même : *haine aveugle*. ♦ Qui n'admet ni objection ni jugement. ♦ n. Personne privée de la vue.

AVEUGLEMENT n. m. Perte du jugement provoquée par une passion violente.

AVEUGLEMENT adv. Sans discernement, sans réflexion.

AVEUGLER v. t. Priver de la vue. ♦ Éblouir. ♦ Priver de lucidité. ♦ *Aveugler une voie d'eau*, la boucher provisoirement avec des moyens de fortune. ♦ *s'aveugler* v. pr. [sur]. Manquer de discernement, se tromper à propos de qqn ou qqch.

AVEUGLETTE (À L') loc. adv. À tâtons, sans y voir. ♦ Au hasard.

AVEYRON, riv. de France, affl. du Tarn (r. dr.), qui traverse Rodez ; 250 km.

AVEYRON (dép. de l') [12], dép. de la Région Midi-Pyrénées ; 8 735 km² ; 278 654 h. Ch.-l. Rodez. 3 arr. (Rodez, Millau, Villefranche-de-Rouergue), 46 c., 304 comm.

AVIATEUR, TRICE n. Personne qui pilote un avion.

AVIATION n. f. (lat. *avis*, oiseau). Mode de locomotion utilisant les avions ; ensemble d'avions.

AVICENNE, médecin et philosophe iranien (980-1037), auteur d'un *Canon de la médecine*.

AVICULTEUR, TRICE n. Personne qui élève des oiseaux, des volailles.

AVICULTURE n. f. Élevage des oiseaux, des volailles.

AVIDE adj. (lat. *avidus*). Qui désire qqch avec voracité, avec passion.

AVIDEMENT adv. De façon avide.

AVIDITÉ n. f. Désir de dévorer, de posséder.

AVIGNON, ch.-l. du dép. de Vaucluse, sur le Rhône ; 91 474 h. Cathédrale romane, palais des Papes (XIV^e s.). Siège de la papauté de 1309 à 1376. La ville reste à l'Eglise jusqu'en 1791, et est alors rattachée à la France. L'agglomération compte plus de 170 000 hab.

ÁVILA, v. d'Espagne (Castille-León) ; 40 200 h. Remparts (XII^e s.). Patrie de sainte Thérèse.

AVILÉS, port d'Espagne (Asturies) ; 88 000 h. Centre sidérurgique.

AVILIR v. t. Abaisser jusqu'à rendre méprisable. ♦ *s'avilir* v. pr. Se dégrader, se déshonorer.

AVILISSANT, E adj. Qui avilit.

AVINÉ, E adj. En état d'ivresse.

AVION n. m. (nom de l'appareil inventé par Ader ; du lat. *avis*, oiseau). Appareil de navigation aérienne, muni d'ailes et d'un moteur à hélice ou à réaction.

AVION, ch.-l. de c. du Pas-de-Calais ; 21 032 h.

AVIRON n. m. (anc. fr. *viron*, tour, de *vire*). Rame légère servant à manœuvrer une embarcation. ♦ Sport du canotage.

AVIS n. m. (anc. fr. ce *m'est à vis*, cela me paraît bon). Manière de voir, opinion, sentiment. ♦ Information donnée ou reçue, notamment par voie d'affiche. ♦ Opinion exprimée par une assemblée ou une juridiction en réponse à une question posée et n'ayant pas force de décision. ♦ *Avis au lecteur*, texte en tête d'un livre. ♦ *Être d'avis* de, penser que.

AVISÉ, E adj. Qui a un jugement réfléchi et agit en conséquence ; habile.

AVISER v. t. (de *viser*). *Litt.* Apercevoir. ♦ v. i. *Litt.* Réfléchir à ce qu'on doit faire, prendre une décision. ♦ *s'aviser* v. pr. [de]. Se rendre compte de qqch. ♦ Être assez audacieux, assez hardi pour.

AVISER v. t. (de avis). *Litt.* Avertir, informer.

AVISO n. m. (esp. *barca de aviso*). Autrefois, petit bâtiment rapide qui portait le courrier. || Auj., bâtiment de faible tonnage destiné à des missions lointaines ou à la lutte anti-sous-marin.

AVITAMINOSE n. f. Maladie produite par un manque de vitamines.

AVIVER v. t. (lat. *vivus*, ardent). Donner de l'éclat, de la vivacité à qqch. || Rendre plus vif, augmenter.

AVIZ (dynastie d'), dynastie qui règne sur le Portugal de 1385 à 1580.

AVOCAT, **E** n. (lat. *advocatus*, appelé auprès). Personne qui fait profession de

représenter les parties et de plaider en justice. || Celui qui intercéde pour un autre. ● *Avocat du diable*, défenseur d'une mauvaise cause. || *Avocat général*, membre du ministère public assistant le procureur général, notamment à la Cour de cassation et dans les cours d'appel.

AVOCAT n. m. (mot des Caraïbes). Fruit de l'avocatier, en forme de poire, pesant jusqu'à 1 kg.

AVOCATIER n. m. Arbre originaire d'Amérique, cultivé pour son fruit.

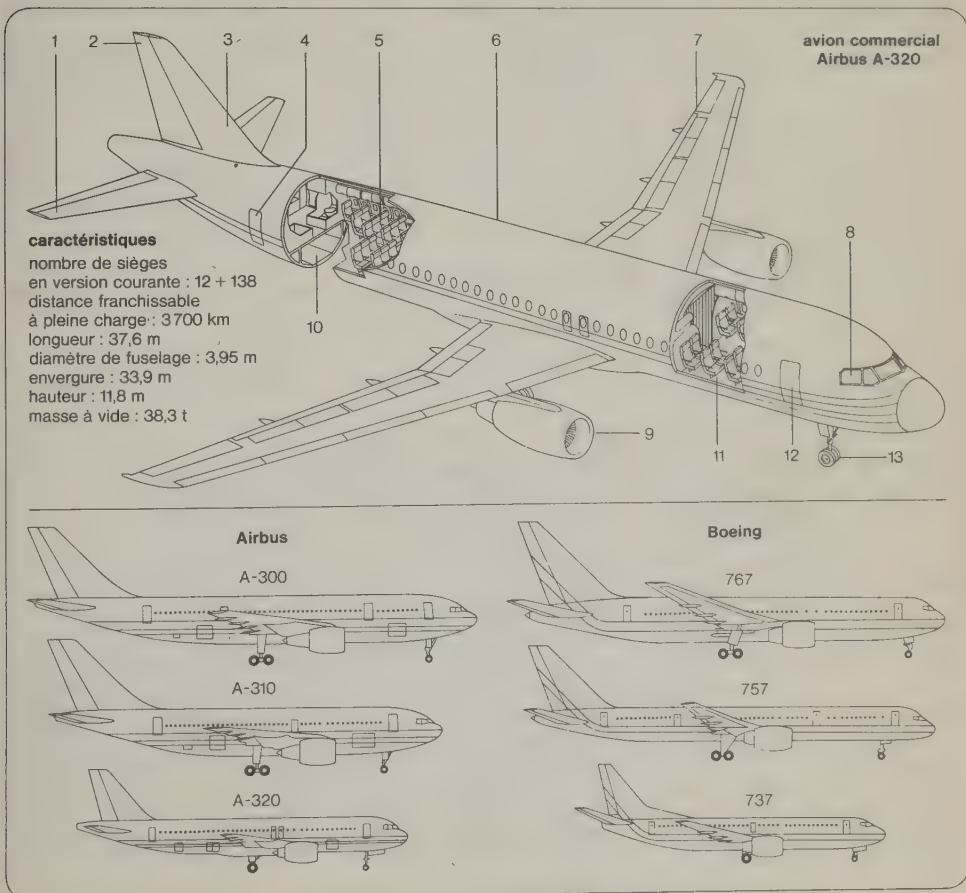
AVOGADRO (Amedeo), chimiste italien (1776-1856), auteur d'une hypothèse sur les molécules gazeuses.

AVOINE n. f. (lat. *avena*). Céréale dont

les grains, portés par des grappes lâches, servent à l'alimentation des chevaux.

AVOIR v. t. (lat. *habere*) [v. tableau des conj.]. Posséder. || Sert avec un participe passé d'auxiliaire de temps ou d'aspect. || Avec un infinitif précédé de à, indique l'obligation. || Avec un nom sans article, indique une attitude, un état : *avoir faim, mal à la tête*. || *Fam.* Tromper. ● *En avoir après, contre*, éprouver de l'irritation. || *Il y a*, il est, il existe.

AVOIR n. m. Ensemble des biens qu'on possède. || Partie du compte d'une personne où l'on porte les sommes qui lui sont dues. (Contr. **DOIT**.)



AVION. Écorché d'un biréacteur Airbus A-320 : 1. Empennage horizontal; 2. Gouvernail de direction; 3. Dérive; 4. Accès arrière; 5. Compartiment de classe touristique; 6. Fuselage; 7. Aile; 8. Cabine de pilotage;

9. Réacteur; 10. Compartiment à fret; 11. Compartiment de première classe; 12. Accès avant; 13. Train d'atterrissage avant.
En dessous, quelques modèles d'avions moyen- et long-courrier.

AVOISINANT, **E** adj. Proche, voisin.

AVOISINER v. t. Être voisin de.

AVORTEMENT n. m. Action d'avorter.

AVORTER v. i. (lat. *abortare*, de *ab* marquant une déviation, et *ortus*, né). Expulser un embryon ou un fœtus avant le moment où il devient viable. || Échouer, ne pas réussir, rester sans effet. ♦ v. t. Procéder à un avortement sur une femme.

AVORTON n. m. Plante ou animal venu avant terme. || Petit homme mal fait.

AVOUABLE adj. Qui peut être honnêtement avoué : *motif avouable*.

AVOUÉ n. m. (lat. *advocatus*, appelé auprès). Officier ministériel qui avait le monopole de la représentation des plaideurs devant les tribunaux de grande instance et les cours d'appel.

AVOUEUR v. t. (lat. *advocare*, recourir à). Reconnaître que l'on a dit ou fait qqch de mal, de regrettable. || Reconnaître comme vrai, réel. ♦ s'avouer v. pr. Se reconnaître.

AVRANCHES, ch.-l. d'arr. de la Manche, près de l'embouchure de la Sée; 10 419 h. Percée décisive du front allemand par les Américains (31 juill. 1944).

AVRIL n. m. (lat. *aprilis*). Le quatrième mois de l'année. • Poisson d'avril, plaisanterie traditionnelle du 1^{er} avril.

AVYAKOUM, archiprêtre et écrivain russe (v. 1620-1682). Il est à l'origine du schisme des vieux-croyants, ou *raskol*.

AXE n. m. (lat. *axis*, essieu). Ligne qui passe par le centre d'une chose, d'un objet. || Ligne droite sur laquelle a été choisi un sens particulier. || Pièce servant à articuler une ou plusieurs autres pièces qui décrivent autour d'elle un mouvement circulaire. || Route importante reliant deux régions. || Direction générale : *rester dans l'axe du parti*. • **Axe cérébro-spinal**, ensemble de la moelle épinière et de l'encéphale. || **Axe de révolution**, droite autour de laquelle une figure de révolution se superpose à elle-même par rotation. || **Axe de rotation**, droite autour de laquelle peut tourner une figure ou un corps solide. || **Axe de symétrie**, droite par rapport à laquelle les points d'une figure sont deux à deux symétriques.

Axe (puissances de l'). Pendant la Seconde Guerre mondiale, nom donné à l'ensemble constitué par l'Allemagne, l'Italie et leurs alliés.

AXER v. t. Orienter suivant un axe. || Organiser autour d'une idée essentielle.

AXIAL, **E**, **AUX** adj. Qui a lieu suivant un axe; relatif à un axe.

AXIOMATIQUE adj. Qui concerne les axiomes.

AXIOMATIQUE n. f. Ensemble d'axiomes formant la base d'une branche des mathématiques.

AXIOMATISATION n. f. Procédé qui consiste à poser en principes indémontrables les propositions primitives dont sont déduits les théorèmes.

AXIOMATISER v. t. Transformer en axiomes.

AXIOME n. m. (gr. *axiōma*, estimation). Proposition primitive ou évidence non susceptible de démonstration et sur laquelle est fondée une science.

AX-LES-THERMES, ch.-l. de c. de l'Ariège, sur l'Ariège; 1510 h. Station thermale. Sports d'hiver.

Axoum → AKSONM.

AXONE n. m. (gr. *axōn*, axe). Prolongement du neurone, que parcourt l'influx nerveux en allant du corps cellulaire vers la périphérie.

AYACUCHO, v. du Pérou; 34 600 h. Aux environs, victoire de Sucre sur les Espagnols (déc. 1824).

AYATOLLAH n. m. (ar. *āyat allāh*, signe d'Allah). Titre honorifique donné aux principaux chefs religieux de l'islam chiite.

AYMÉ (Marcel), écrivain français (1902-1967), auteur de nouvelles, de romans, de pièces de théâtre et de contes.

AYUTHIA, v. de la Thaïlande, au nord de Bangkok; 52 000 h. Capitale du pays de 1350 à 1767.

AYYÜBIDES, dynastie musulmane fondée par Saladin, qui règne aux XII^e-XIII^e s. sur l'Égypte, la Syrie et une grande partie de la Mésopotamie et du Yémen.

AZALÉE n. f. (gr. *azaleos*, sec). Arbruste dont on cultive diverses variétés pour la beauté de leurs fleurs.

AZAY-LE-RIDEAU ch.-l. de c. d'Indre-et-Loire, sur l'Indre; 2 915 h. Château de la Renaissance (1518-1529).

AZERBAÏDJAN, république fédérée de l'U.R.S.S., sur la mer Caspienne; 86 600 km²; 7 000 000 h. Cap. *Bakou*. — C'est entre 1813 et 1828 que la Russie acquiert l'Azerbaïdjan septentrional, le reste demeurant iranien (v. princ. *Tabriz*) et divisé en deux provinces.

AZIMUT [-myt] n. m. (ar. *al-samt*, le droit chemin). Angle d'un plan vertical avec un autre plan vertical choisi pour plan d'origine. • **Défense tous azimuts**, théorie visant à assurer la défense d'un pays contre toute agression. || **Tous azimuts** (Fam.), dans toutes les directions.

AZINCOURT, comm. du Pas-de-Calais; 228 h. Les Français y furent battus par les Anglais (1415).

AZOTE n. m. (a. priv., et gr. *zôê*, vie). Corps simple gazeux (N), de masse atomique 14,006, incolore, inodore et insipide.

AZOTÉ, **E** adj. Qui contient de l'azote.

AZOV (mer d'), golfe formé par la mer Noire, où débouche le Don.

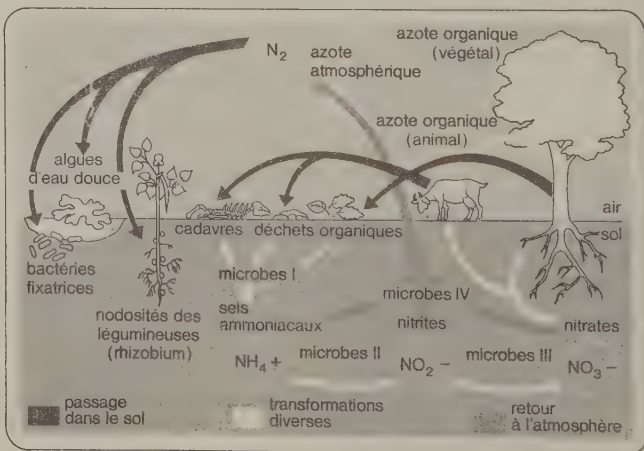
AZTÈQUE adj. Relatif aux Aztèques.

AZTÈQUES [astek], anc. peuple du Mexique qui domine le pays de 1325 env. jusqu'à la conquête espagnole (1521).

AZUR n. m. (ar. *lāzaward*, lapis-lazuli). Couleur bleue. || Le ciel bleu.

AZURÉ, **E** adj. De couleur d'azur.

AZYME (a. priv., et gr. *zumê*, levain). Pain azyme, pain sans levain, utilisé rituellement pour la Pâque juive.



Cycle de l'azote. L'azote (80 % de la masse atmosphérique) n'est fixé dans le sol que par des êtres très primitifs, puis subit une série de transformations microbiennes conduisant aux nitrates. Ceux-ci sont absorbés par les plantes vertes, transformés en protéines, et l'azote parcourt alors les mêmes chaînes alimentaires que le carbone, mis à part le fait qu'il n'est pas rejeté par respiration.

b

B n. m. Deuxième lettre de l'alphabet et la première des consonnes.

B.A. [bea] n. f. Bonne action (dans le langage des scouts).

BAAL, terme sémitique signifiant «Seigneur», appliqué à un grand nombre de divinités.

BAALBEK, v. du Liban; 18 000 h. Anc. cité phénicienne, puis grecque.

Baath, parti socialiste fondé en 1953 afin de regrouper en une seule nation tous les États arabes du Proche-Orient.

BĀB ('Alī Muḥammad, dit **le**), chef religieux persan (1819 ou 1820-1850).

B.A.-BA [beaba] n. m. Connaissance élémentaire.

BABA adj. (onomat.). *Fam.* Frappé d'étonnement, stupéfait.

BABA n. m. (mot polon.). Gâteau fait avec une pâte levée mélangée de raisins secs et imbibé, après cuisson, de rhum ou de kirsch.

BĀB AL-MANDAB, détroit entre l'Arabie et l'Afrique, qui réunit la mer Rouge à l'océan Indien.

Babel (*tour de*), grande tour que, d'après la Bible, les fils de Noé voulurent élever pour atteindre le ciel. Dieu anéantit leur entreprise en leur donnant des langues différentes.

BABEL (Issaak Emmanouilovitch), écrivain soviétique (1894-1941), auteur de *Cavalerie rouge*.

BĀBER (1483-1530), fondateur de l'empire des Grands Moghols en Inde, grâce à sa victoire sur le sultan de Delhi à Panipat (1526).

BABEUF (François Noël, dit *Gracchus*), révolutionnaire français (1760-1797), il a conspiré contre le Directoire («conjuraison des Égaux»).

BABEURRE n. m. (de *bas* et *beurre*). Résidu liquide de la fabrication du beurre.

BABIL [babil] n. m. (de *babiller*). Bavardage continu, enfantin ou futile.

BABILLAGE n. m. Action de babiller.

BABILLER v. i. (onomat.). Parler beaucoup et à propos de rien; bavarder.

BABINES n. f. pl. (onomat.). Lèvres pen-

dantes de certains animaux. || *Fam.* Lèvres d'une personne (gourmande).

BABIOLE n. f. (it. *babbola*). *Fam.* Bagatelle, chose de peu de valeur.

BABIROUSSA n. m. (malais *babi*, porc, et *rusa*, cerf). Porc sauvage des Célèbes, à canines supérieures très recourbées.

BABITS (Mihály), écrivain hongrois (1883-1941), auteur de poèmes et de romans.

BĀBORD n. m. (néerl. *bakboord*). Côté gauche d'un navire, dans le sens de la marche en avant. (Contr. TRIBORD.)

BABOUCHE n. f. (ar. *bābūch*, du persan). Chaussure en cuir sans talon.

BABOUIN n. m. (de *babine*). Singe catarinien d'Afrique vivant en troupes nombreuses.

BABY-FOOT [babifut] n. m. inv. (mot angl.). Football de table comportant des figurines que l'on actionne à l'aide de tiges mobiles.

BABYLONE, v. de Mésopotamie, sur l'Euphrate, fondée par les Akkadiens (2350-2150 av. J.-C.). Hammourabi (1793-1750 av. J.-C.) en fait sa capitale. Détruite par les Hittites (1595 av. J.-C.), Babylone devient assyrienne (VIII^e-VII^e s. av. J.-C.). L'un de ses rois, Nabuchodonosor II, prend Jérusalem, dont il déporte la population. Babylone est prise par Cyrus II en 539. Alexandre la choisit comme capitale.

BABYLONIEN, **ENNE** adj. et n. De Babylone ou de Babylonie.

BABY-SITTER [bebisitor] n. (angl. *baby*, bébé, et *to sit*, couvrir) pl. *baby-sitters*. Personne payée pour garder occasionnellement un enfant en l'absence de ses parents.

BAC n. m. (lat. *baccus*, récipient). Bateau large et plat servant à passer personnes et véhicules d'une rive à l'autre d'un cours d'eau. || Grand baquet de bois. || Auge pour divers usages. ● *Bac à glace*, dans un réfrigérateur, récipient cloisonné utilisé pour permettre la formation de cubes de glace.

BAC n. m. *Fam.* Abrév. de BACCALAURÉAT.

BACCALAURÉAT n. m. (bas lat. *bacca-*

laureatus; de *baccalarius*, jeune homme, d'après le lat. *bacca lauri*, baie de laurier). Examen qui marque le terme des études secondaires; diplôme sanctionnant le succès à cet examen.

BACCARA n. m. Jeu de cartes qui se joue entre un banquier et des joueurs, appelés *pontes*.

BACCARAT, ch.-l. de c. de Meurthe-et-Moselle, sur la Meurthe; 5 437 h. Cristallerie.

BACCHANALE [-ka-] n. f. (lat. *Bacchanalia*, fêtes de Bacchus). Débauche bruyante, orgie.

BACCHANTE [bakōt] n. f. (de *Bacchus*). Prêtresse de Bacchus. (Syn. MÉNADE.)

BACCHUS, nom donné à *Dionysos* par les Romains.

BACH, nom d'une famille de musiciens allemands, dont JEAN-SÉBASTIEN (1685-1750), maître de chapelle à Saint-Thomas de Leipzig (1723). Ses œuvres de musique religieuse, vocale et instrumentale valent par la science de la construction et la haute spiritualité (*Cantates*, *Passions*, *Messes* en «*si*», *Concertos brandebourgeois*). — Trois de ses fils ont été compositeurs : WILHELM FRIEDEMANN (1710-1784); CARL PHILIPP EMANUEL (1714-1788); JOHANN CHRISTIAN (1735-1782).

BACH (Alexander VON), homme d'État autrichien (1813-1893), représentant de l'absolutisme après 1848.

BÂCHE n. f. (lat. *bascauda*). Grosse toile qui sert à recouvrir des marchandises exposées aux intempéries.

BACHELARD (Gaston), philosophe français (1884-1962).

BACHELIER, **ÈRE** n. Personne qui a obtenu le baccalauréat.

BÂCHER v. t. Couvrir d'une bâche.

BACHKIRIE, république autonome de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), dans l'Oural; 143 600 km²; 3 856 000 h. (*Bachkirs*). Cap. Oufa. Pétrole.

BACHOT n. m. *Fam.* Baccalauréat.

BACHOTAGE n. m. *Fam.* Action de bachoter.

BACHOTER v. i. *Fam.* Préparer rapide-

bachoter

ment et avec intensité un examen, un concours.

BACILLAIRE adj. Produit par un bacille.

BACILLE n. m. (lat. *bacillus*, bâtonnet). Microbe en forme de bâtonnet : *bacille de Koch* (tuberculose).

BACKGAMMON [bakgamɔ̃] n. m. (mot angl.). Jeu de dés proche du jacquet.

BÂCLAGE n. m. *Fam.* Action de bâcler; exécution rapide et peu soignée.

BÂCLER v. t. (lat. pop. *bacculare*, de *baculum*, bâton). *Fam.* Faire à la hâte et sans précaution.

BACON [bekən] n. m. (mot angl.). Morceau de filet de porc salé et fumé.

BACON (Roger), philosophe anglais (v. 1220-1292). Il a préconisé la méthode expérimentale.

BACON (Francis), *baron Verulam*, chancelier d'Angleterre sous Jacques I^{er} et philosophe empiriste (1561-1626).

BACON (Francis), peintre britannique, né en 1909.

BACTÉRICIDE adj. et n. m. Se dit d'une substance qui tue les bactéries, comme l'eau de Javel, l'ozone, certains antibiotiques.

BACTÉRIE n. f. (gr. *baktéria*, bâton). Microbe unicellulaire de forme allongée, sphérique ou en spirale, sans membrane nucléaire et se nourrissant selon le mode végétal.

BACTÉRIEN, ENNE adj. Relatif aux bactéries.

BACTÉRIOLOGIE n. f. Partie de la microbiologie qui concerne les bactéries.

BACTÉRIOLOGIQUE adj. Relatif à la bactériologie. || *Mil.* Qui utilise les bactéries.

BACTÉRIOLOGISTE n. Spécialiste de bactériologie.

BACTRIANE, pays de l'Asie anc., au nord de l'Afghanistan (cap. *Bactres*).

BADAJOS, v. d'Espagne (Estrémadure), sur le Guadiana; 111 000 h. Vestiges arabes; cathédrale des XIII^e-XVI^e s.

BADAUD, E n. et adj. (prov. *badau*; de *badar*, regarder bouche bée). Passant, promeneur qui passe son temps à regarder longuement tout ce qu'il voit.

BADE, en all. *Baden*, région d'Allemagne, s'étendant le long du Rhin, du lac de Constance au confluent du Neckar. Le pays de Bade, regroupé avec le Wurtemberg, forme un État d'Allemagne, le *Bade-Wurtemberg*; 35 750 km²; 9 288 000 h. Cap. *Stuttgart*.

BAD EMS → EMS.

BADEN-BADEN, v. de l'Allemagne (Bade-Wurtemberg), près du Rhin; 49 000 h. Station thermale.

BADEN-POWELL (Robert, *baron*),

général britannique (1857-1941), fondateur du scoutisme (1908).

BADERNE n. f. *Vieille baderne* (Fam.), personne attachée à des idées ou à des habitudes d'un autre âge.

BADGE n. m. (mot angl.). Insigne des scouts attestant la réussite à une épreuve. || Insigne rond, muni d'une inscription ou d'un dessin.

BADIANE n. f. (persan *bādyān*, anis). Arbuste dont le fruit, appelé « anis étoilé », contient une essence odorante utilisée pour la fabrication de boissons anisées.

BADIGEON n. m. Lait de chaux généralement additionné d'un colorant que l'on applique sur un mur de façade, un mur de cave, etc.

BADIGEONNAGE n. m. Action de badigeonner. || Ouvrage de celui qui badigeonne.

BADIGEONNER v. t. Peindre avec du badigeon. || Enduire d'une préparation pharmaceutique.

BADIN, E adj. et n. (mot prov. signif. *soi*). *Litt.* Qui aime la plaisanterie légère.

BADINAGE n. m. Action de badiner.

BADINE n. f. Baguette mince et flexible que l'on tient à la main.

BADINER v. i. Plaisanter.

BADMINTON [badmɪntɔ̃] n. m. (mot angl.). Jeu de volant pratiqué sur un court, apparenté au tennis.

BADOGLIO (Pietro), maréchal italien (1871-1956), vice-roi d'Éthiopie (1938); après la chute de Mussolini, il négocie l'armistice avec les Alliés (1943).

BAFFIN (*terre de*), grande île de l'archipel Arctique canadien, séparée du Groenland par la mer de *Baffin*.

BAFFLE n. m. (mot angl. signif. *écran*). Écran rigide sur lequel est monté le haut-parleur afin d'obtenir la restitution

des sons graves. || Enceinte acoustique.

BAFOUER v. t. (prov. *bafar*, se moquer de). Railler sans pitié, ridiculiser.

BAFOUILLAGE n. m. *Fam.* Propos incohérents, paroles sans suite.

BAFOUILLER v. t. et i. *Fam.* Parler d'une manière inintelligible, embarrassée.

BAFOUILLEUR, EUSE n. *Fam.* Personne qui bafouille.

BAGAGE n. m. (anc. fr. *bagues*, paquets). Objets qu'on emporte avec soi en voyage, en expédition. || Ensemble de connaissances acquises. ● Avec armes et bagages, sans rien laisser. || *Plier bagage* (Fam.), s'enfuir; mourir.

BAGAGISTE n. m. Employé dans un hôtel, une gare, un aéroport, chargé de porter les bagages.

BAGARRE n. f. (prov. *bagarro*, rixe). Querelle violente accompagnée de coups, entre plusieurs personnes. || Match ardent entre des équipes, des concurrents.

BAGARRER v. i. *Fam.* Lutter, combattre. ♦ se bagarrer v. pr. Se quereller, se battre.

BAGARREUR, EUSE adj. et n. *Fam.* Qui est toujours prêt à se battre.

BAGATELLE n. f. (it. *bagatella*, tour de bateleur). Chose de peu de prix et peu nécessaire. || Chose frivole, de peu d'importance; baliverne. ● La *bagatelle* (Fam.), l'amour physique. || *Pour la bagatelle de*, pour la somme considérable de.

BAGDAD, cap. de l'Iraq, sur le Tigre; env. 3 millions d'hab. Monuments des XIII^e-XIV^e s. Musées. La ville a connu sa plus grande prospérité comme capitale des Abbassides (VIII^e-XIII^e s.).

BAGNARD n. m. Forçat.

BAGNE n. m. (it. *bagno*, établissement de bains). Lieu où s'exécute la peine des travaux forcés. (Les bagnes coloniaux ont été supprimés en 1938.)



Vue de Bagdad. [Marthelot-A. A. A.]

BAGNÈRES-DE-BIGORRE, ch.-l. d'arr. des Hautes-Pyrénées, sur l'Adour; 9850 h. Station thermale.

BAGNÈRES-DE-LUCHON ou **LUCHON**, ch.-l. de c. de la Haute-Garonne; 3602 h. Station thermale.

BAGNEUX, ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine, au sud de Paris; 40390 h. Cimetière parisien. Mécanique.

BAGNOLE n. f. Pop. Automobile.

BAGNOLET, ch.-l. de c. de la Seine-Saint-Denis; 32557 h. Centre industriel.

BAGNOLS-SUR-CÈZE, ch.-l. de c. du Gard; 17777 h.

BAGOU ou **BAGOUT** n. m. (anc. fr. *bagouler*, parler à tort et à travers). Fam. Grande facilité de parole.

BAGUAGE n. m. Pose d'une bague à la patte d'un oiseau pour l'identifier en vue de l'étude des migrations ou, en aviculture, pour la sélection.

BAGUE n. f. (néerl. *bagge*, anneau). Anneau que l'on met au doigt et qui peut être orné d'un motif décoratif ou de pierres. || Anneau de papier qui entoure les cigares. || Anneau que l'on met à la patte d'un oiseau pour l'identifier.

BAGUENAUDER v. i. Fam. Flâner en perdant son temps. ♦ se baguenauder v. pr. Fam. Se promener sans but.

BAGUER v. t. (anc. fr. *baguer*, attacher). Cout. Faire des points allongés, invisibles à l'endroit, pour maintenir deux épaisseurs de tissu.

BAGUER v. t. Garnir d'une bague. || Pratiquer le baguage d'un oiseau, d'un arbre.

BAGUETTE n. f. (it. *bacchetta*). Petit bâton mince, plus ou moins long et flexible. || Pain de forme très allongée. || Tige d'acier ou de bois servant jadis à charger par la bouche le canon d'un fusil ou d'un pistolet, aujourd'hui à le nettoyer.

● *Baguette divinatoire*, bâton de coudrier au moyen duquel certaines personnes prétendent découvrir les sources d'eau cachées, les mines, les trésors enfouis, etc. || *Baguettes de tambour*, petits bâtons courts terminés en forme d'olive et à l'aide desquels on bat du tambour; et, fam., cheveux raides. || *D'un coup de baguette magique*, comme par enchantement. || *Marcher à la baguette*, avec régularité, sous une dure autorité. || *Mener qqn à la baguette*, le conduire durement.

BAH! interj. (onomat.). Marque l'étonnement, le doute, l'insouciance.

BAHAMAS, État insulaire de l'Atlantique, au sud-est de la Floride; env. 14000 km²; 240500 h. Cap. Nassau. Tourisme.

BAHIA, État du nord-est du Brésil; 561026 km²; 9474000 h. Cap. Salvador.

BAHREÏN (îles), émirat du golfe Persi-

que, relié à l'Arabie Saoudite par un pont; 660 km²; 500000 h. Cap. Manâma. Anc. protectorat britannique en 1914, devenu indépendant en 1971. Pétrole et gaz naturel. Place financière.

BAHUT n. m. Coffre de bois à couvercle bombé, servant autrefois à ranger des vêtements. || Buflet long et bas. || Arg. scol. Lycée, collège.

BAI, E adj. (lat. *badius*, brun). Se dit d'un cheval dont la robe est composée de poils fauves, roussâtres, avec les crins et les extrémités noirs.

BAIE n. f. (esp. *bahía*). Échancrure d'un littoral.

BAIE n. f. (lat. *baca*). Fruit charnu à pépins (raisin, groseille, melon).

BAIE n. f. (anc. fr. *baer*, être ouvert). Ouverture de porte, de fenêtre.

BAÏF (Jean Antoine DE), poète français (1532-1589).

BAIGNADE n. f. Action de se baigner. || Endroit d'une rivière où l'on peut se baigner.

BAIGNER v. t. (lat. *balneare*). Plonger et tenir dans l'eau ou dans un autre liquide. || Humecter, mouiller. || Toucher, traverser de ses eaux : la Seine baigne Paris. || Litt. Pénétrer, imprégner : paysage baigné de lumière. ♦ v. i. Être entièrement plongé. ♦ Baigner dans son sang (Litt.), être étendu couvert de son propre sang. ♦ se baigner v. pr. Prendre un bain.

BAGNEUR, EUSE n. Personne qui se baigne.

BAGNEUR n. m. Petite poupée nue.

BAGNOIRE n. f. Appareil sanitaire alimenté en eau chaude et froide, dans lequel on prend des bains. || Au théâtre, loge située un peu au-dessus du parterre.

BAIKAL, lac de la Sibérie méridionale, dont l'émissaire est l'Angara; 31500 km²; profondeur 1620 m.

BAÏKONOUR, v. de l'U.R.S.S. (Kazakhstan). Base de lancement d'engins spatiaux.

BAIL n. m. (de *bailier*) [pl. *baux*]. Contrat par lequel on cède la jouissance d'un bien meuble ou immeuble pour un prix et un temps déterminés. ♦ Il y a, ça fait un bail (Fam.), il y a longtemps.

BAILÉN, v. d'Espagne (Andalousie); 13200 h. En 1808, le général français Dupont y capitule.

BÂILLEMENT n. m. Action de bâiller.

BAILLER v. t. (lat. *bajulare*, porter). La bailler belle (Litt.), en faire accroire.

BAILLER v. i. (lat. *batere*, tenir la bouche ouverte). Ouvrir largement et involontairement la bouche. || Être entrouvert, mal fermé.

BAILLEUR, ERESSE n. Personne qui donne à bail.

BÂILLEUR, EUSE n. Personne qui bâille.

BAILLI n. m. (anc. fr. *baillir*, administrer). Agent du roi qui était chargé de fonctions administratives et judiciaires.

BAILLIAGE n. m. Tribunal jugeant sous la présidence d'un bailli. || Juridiction d'un bailli.

BAILLON n. m. (de *bâiller*). Bandeau ou objet quelconque qu'on met sur ou dans la bouche pour empêcher de crier.

BAILLONNER v. t. Mettre un baillon. || Mettre dans l'impossibilité de s'exprimer, museler.

BAILLY (Jean Sylvain), astronome et homme politique français (1736-1793), président de la Constituante puis maire de Paris (1789-1791).

BAIN n. m. (lat. *balneum*). Eau ou autre liquide dans lequel on se baigne. || Immersion du corps ou d'une partie du corps dans l'eau. || Liquide dans lequel on plonge une substance pour la soumettre à une opération quelconque. ● *Bain de foule*, contact qu'une personnalité prend de façon directe avec la foule. || *Bain linguistique*, milieu dans lequel on entend parler constamment une langue que l'on est en train d'apprendre. || *Bain de soleil*, exposition du corps au soleil pour le bronzer. || *Dans le bain* (Fam.), engagé dans une situation, plongé dans une ambiance ou compromis dans une affaire. ♦ pl. Établissement dans lequel on prend des bains.

BAIN-MARIE n. m. (de *Marie*, sœur de Moïse) [pl. *bains-marie*]. Eau chaude dans laquelle on met un récipient contenant ce qu'on veut faire chauffer. || Le récipient contenant l'eau chaude.

BAÏONNETTE n. f. (de *Bayonne*, où cette arme fut d'abord fabriquée). Épée pouvant se fixer au bout du fusil.

BAISEMAIN n. m. Geste de politesse consistant à baiser la main d'une dame.

BAISER v. t. (lat. *basiare*). Appliquer, poser ses lèvres sur.

BAISER n. m. Action de baiser. ● *Baiser de Judas*, baiser de trahison.

BAISSE n. f. (de *baissier*). Action de mettre à un niveau inférieur; abaissement, diminution.

BAISSER v. t. (lat. *bassus*, bas). Mettre plus bas, faire descendre : baisser un store. || Incliner vers le bas : baisser la tête. || Diminuer la force, l'intensité, la hauteur : baisser la voix. ● *Baisser pavillon*, céder. ♦ v. i. Venir à un niveau inférieur. || Diminuer de valeur, de prix. || S'affaiblir, décliner : ses facultés baissent. ♦ se baisser v. pr. Se courber.

BAJAZET I^{er} (v. 1360-1403), sultan turc ottoman (1389-1403). Il conquiert l'Asie Mineure, vainc les Occidentaux à Nicopolis (1396) et est vaincu par Timur Lang à Ankara (1402).

BA JIN ou **PA KIN**, écrivain chinois, né en 1904.

BAJOUE n. f. (de *bas* et *joue*). Fam. Joue humaine pendante.

BAKCHICH [bakʃiʃ] n. m. (mot persan). Fam. Pourboire, pot-de-vin.

BAKÉLITE n. f. (nom déposé). Résine synthétique employée comme succédané de l'ambre, de l'écaïlle, etc.

BAKHTARAN, anc. *Kermānchāh*, v. d'Iran (Kurdistan); 291 000 h.

BAKONY (monts), hauteurs boisées de Hongrie, au nord du lac Balaton; 704 m. Bauxite.

BAKOU, v. de l'U.R.S.S., cap. de la république d'Azerbaïdjan, sur la Caspienne; 1 550 000 h. Pétrole (en déclin). Pétrichimie. Métallurgie.

BAKOU (Second-), région pétrolière de l'U.R.S.S., entre l'Oural et la Volga.

BAKOUNINE (Mikhaïl Aleksandrovitch), anarchiste russe (1814-1876), l'un des chefs de la 1^{re} Internationale.

BAL n. m. (anc. fr. *baller*, danser) [pl. *bals*]. Réunion, lieu où l'on danse.

BALADE n. f. Fam. Promenade.

BALADER v. t. Fam. Promener. ♦ v. i. Envoyer balader (fam.), rejeter, laisser tomber qqch. ♦ se balader v. pr. Fam. Se promener.

BALADEUR, EUSE adj. Fam. Qui se balade. ♦ Micro baladeur, micro muni d'un long fil permettant le déplacement.

BALADEUR n. m. Terme préconisé par l'Administration pour éviter l'angl. WALKMAN.

BALADEUSE n. f. Lampe électrique munie d'un long fil qui permet de la déplacer.

BALADIN n. m. (mot prov., de *balar*, danser). Farceur de place publique.

BALAFON n. m. (mot guinéen). Xylophone de l'Afrique noire.

BALAFRE n. f. (anc. fr. *leffre*, lèvre). Longue blessure au visage; la cicatrice qui en reste.

BALAFRÉ, E adj. et n. Qui a une balafre.

BALAFRER v. t. Faire une balafre.

BALAGNE (la), région du nord-ouest de la Corse (Haute-Corse).

BALAI n. m. (mot gaul.). Brosse munie d'un long manche et dont on se sert pour nettoyer le sol. || Pièce conductrice destinée à assurer, par contact glissant, la liaison électrique d'un organe mobile avec un contact fixe. || Dernier véhicule de la journée, sur une ligne de transport. ♦ *Balai d'essuie-glace*, raclette en caoutchouc qui se déplace sur une partie vitrée pour la nettoyer. || *Coup de balai*, renvoi de personnes gênantes ou indésirables. || *Manche à balai*, levier actionnant les organes de stabilité longitudinale et latérale d'un avion.

BALAI-BROSSE n. m. (pl. *balais-brosses*). Brosse très dure montée sur un manche à balai.

BALAKLAVA, port de l'U.R.S.S. (Ukraine), en Crimée, sur la mer Noire. Victoire de la cavalerie anglaise sur les Russes (1854).

BALALAÏKA n. f. (mot russe). Luth de forme triangulaire, à trois cordes, employé en Russie.

BALANCE n. f. (lat. *bis*, deux fois, et *lanx*, plateau). Instrument servant à comparer des masses (la balance est généralement constituée d'un fléau mobile et de plateaux portant l'un le corps à peser, l'autre les masses marquées). || Filet pour pêcher les écrevisses, les crevettes. || Montant représentant la différence entre la somme du débit et la somme du crédit que l'on ajoute à la plus faible des deux pour équilibrer les totaux. || Avoirs étrangers en une monnaie donnée. || Circuit de commande de l'équilibre acoustique entre les voies gauche et droite d'un amplificateur stéréophonique. || Équilibre en général : la balance des forces. ♦ *Balance automatique*, appareil dont le fléau commande une aiguille qui indique sur un cadran le poids et souvent le prix des marchandises pesées. || *Faire pencher la balance*, faire prévaloir, l'emporter. || *Jeter dans la balance*, faire qqch qui entraîne un résultat. || *Mettre en balance*, peser le pour et le contre. || *Tenir la balance égale*, se montrer impartial.

BALANCE (la), constellation zodiacale. — Septième signe du zodiaque, dans lequel le Soleil entre à l'équinoxe d'automne.

BALANCÉ, E adj. Équilibré, harmonieux.

BALANCELLE n. f. (it. *balanzella*). Siège de jardin, à plusieurs places, suspendu à un montant fixe et permettant de se balancer.

BALANCEMENT n. m. Mouvement par lequel un corps penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. || État de ce qui est en équilibre.

BALANCER v. t. (de *balance*) [conj. 1]. Mouvoir tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. || Fam. Se débarrasser de qqch ou de qqch. ♦ v. i. Osciller pendant un certain temps. || Litt. Être indécis, hésiter. ♦ se balancer v. pr. Se placer sur une balançoire et la mettre en mouvement. || Aller d'un côté et d'autre d'un point fixe. ♦ *S'en balancer* (Pop.), s'en moquer.

BALANCHINE (George), chorégraphe russe naturalisé américain (1904-1983).

BALANCIER n. m. Pièce animée d'un mouvement d'oscillation régulier, qui règle la marche d'une machine. || Long bâton des danseurs de corde, qui leur sert à tenir l'équilibre.

BALANÇOIRE n. f. Siège suspendu sur lequel on se balance. || Longue pièce de bois mise en équilibre sur un point d'appui, et sur laquelle se balancent deux personnes placées chacune à un bout.

BALATON, lac de Hongrie, au pied des monts Bakony, à l'ouest du Danube; 596 km². Tourisme.

BALAYAGE n. m. Action de balayer.

BALAYER v. t. (conj. 2). Nettoyer avec un balai. || Chasser, faire disparaître. || Passer sur (une surface).

BALAYETTE n. f. Petit balai.

BALAYEUR, EUSE n. Personne qui est préposée au balayage des rues.

BALAYEUSE n. f. Machine à balayer.

BALAYURES n. f. pl. Ordures ramassées avec le balai.

BALBO (Italo), maréchal italien (1896-1940).

BALBOA (Vasco NÚÑEZ DE), conquistador espagnol (1475-1517). Il découvrit l'océan Pacifique en 1513.

BALBUTIEMENT n. m. Action de balbutier.

BALBUTIER v. i. (lat. *balbutire*, de *balbus*, bégue). Articuler insuffisamment, avec hésitation et faiblesse vocale. || En être à ses débuts. ♦ v. t. Prononcer en balbutiant.

BALCON n. m. (it. *balcone*). Plate-forme de faible largeur munie d'un garde-fou, en surplomb, devant une ou plusieurs baies. || Dans les salles de spectacle, première galerie au-dessus de l'orchestre.

BALDAQIN n. m. (it. *baldacchino*, étoffe de soie de Bagdad). Ouvrage de tapisserie, sorte de dais ou de ciel de lit. || Archit. Dais à colonnes au-dessus d'un trône, d'un autel.

BALDUNG (Hans), dit *Grien*, peintre et graveur allemand (v. 1485-1545), fixé à Strasbourg en 1509. Il a peint des sujets religieux et des allégories.

BÂLE, en all. *Basel*, v. de Suisse, ch.-l. d'un demi-canton urbain (37 km²; 204 000 h.), sur le Rhin. Important port fluvial. Chimie. En 1833, le canton a été divisé en deux demi-cantons : *Bâle-Ville* et *Bâle-Campagne*. — Le demi-canton de *Bâle-Campagne* (428 km²; 220 000 h.) a pour ch.-l. *Liestal*. Les deux demi-cantons constituent le canton de *Bâle*.

BALÉARES, archipel et province espagnols de la Méditerranée occidentale (Majorque, Minorque, Ibiza et Formentera); 5 014 km²; 656 000 h. Ch.-l. *Palma de Majorque*. Tourisme.

BALEINE n. f. (lat. *balaena*). Mammifère marin, le plus grand des animaux. (Long. 30 m; poids 150 t; ordre des cétacés.) || Lamelle flexible de métal ou de matière plastique utilisée pour renforcer certaines pièces de vêtements ou certains accessoires. ♦ *Rire comme une baleine* (fam.), à gorge déployée.

BALEINEAU n. m. Petit de la baleine.

BALEINIER n. m. Navire équipé pour la chasse des gros cétacés et le traitement

de leur chair. || Celui qui chasse la baleine.
BALÉNIÈRE n. f. Embarcation légère et pointue aux deux extrémités, servant à la chasse de la baleine. || Embarcation des grands bâtiments, de forme analogue.

BALFOUR (Arthur James), homme d'État britannique (1848-1930). Il préconise, en 1917, la constitution d'un « foyer national juif » en Palestine.

BALI, île d'Indonésie, séparée de Java par le détroit de Bali; 5 561 km²; 2 470 000 h. (Balinais). Tourisme.

BALISAGE n. m. Action de disposer des balises. || Ensemble des signaux disposés pour signaler des dangers à éviter, et indiquer la route à suivre.

BALISE n. f. Dispositif destiné à signaler un danger ou à délimiter une voie de circulation maritime ou aérienne. || Marque indiquant le tracé d'un canal, d'un chemin de fer, d'une piste d'aviation.

BALISER v. t. Munir de balises.

BALISTE n. f. (lat. *ballista*; du gr. *bal-lein*, lancer). Machine de guerre romaine servant à lancer des traits ou d'autres projectiles.

BALISTIQUE adj. Relatif à l'art de lancer des projectiles.

BALISTIQUE n. f. Science qui étudie les mouvements des corps lancés dans l'espace et spécialement des projectiles.

BALIVEAU n. m. (anc. fr. *baif*, qui regarde attentivement). Arbre réservé dans la coupe d'un bois taillis, pour qu'il puisse croître en futaie.

BALIVERNE n. f. Propos futile; occupation sans intérêt.

BALKAN (mont), longue chaîne montagneuse de Bulgarie; 2 376 m au pic Botev.

BALKANIQUE adj. Des Balkans.

BALKANS (péninsule des) ou **PÉNINSULE BALKANIQUE**, péninsule montagneuse de l'Europe méridionale, s'étendant sur la Bulgarie, la Yougoslavie, l'Albanie, la Grèce et la Turquie d'Europe.

BALKHACH, lac de l'U.R.S.S. (Kazakhstan); 17 300 km².

BALLADE n. f. (prov. *ballada*, danse). Au Moyen Âge, poème lyrique d'origine chorégraphique, d'abord chanté, puis destiné seulement à la récitation. || *Mus.* Pièce instrumentale ou vocale de forme libre, en honneur à l'époque romantique.

BALLANT, E adj. (de *baller*). Qui pend et oscille nonchalamment.

BALLANT n. m. Mouvement d'oscillation.

BALLAST [balast] n. m. (mot angl.). Ensemble de pierres concassées qui maintiennent les traverses d'une voie ferrée et les assujettissent. || Réservoir dont le remplissage à l'eau de mer et la vidange permettent à un sous-marin de plonger ou de revenir en surface.

BALLASTIÈRE n. f. Carrière d'où l'on extrait le ballast.

BALLE n. f. (it. *palla*). Petite pelote ronde pouvant rebondir, utilisée dans de nombreux jeux et sports. || Masse métallique fixée à l'étui de la cartouche et constituant le projectile des armes à feu portatives. ● *Enfant de la balle*, celui qui a été élevé dans le métier d'artiste de son père (comédien, acrobate, etc.). || *Prendre, saisir la balle au bond*, saisir immédiatement l'occasion. || *Renvoyer la balle*, riposter vivement. || *Se renvoyer la balle*, se rejeter mutuellement une responsabilité.

BALLE n. f. (anc. fr. *baller*, vanner). Enveloppe du grain dans l'épi des céréales.

BALLE n. f. (frq. *ballā*). Gros paquet de marchandises.

BALLERINE n. f. (it. *ballerina*). Danseuse classique; soliste de classe internationale. || Chaussure de femme légère et plate.

BALLET n. m. (it. *balletto*). Composition chorégraphique destinée à être interprétée, avec ou sans accompagnement musical, par un ou plusieurs danseurs. || Troupe fixe ou itinérante donnant des spectacles chorégraphiques. (On dit aussi COMPAGNIE DE BALLET.) ● *Corps de ballet*, ensemble des danseurs d'un théâtre qui ne sont ni solistes ni étoiles; à l'Opéra de Paris, ensemble de tous les danseurs. || *Maître de ballet*, technicien qui assure la réalisation des œuvres dansées par le corps de ballet.

BALLETOMANE n. Amateur de ballets.

BALLON n. m. (it. *ballone*). Grosse balle à jouer, le plus souvent ronde, formée généralement d'une vessie de caoutchouc gonflée d'air et recouverte de cuir. || Sphère en caoutchouc gonflée de gaz. || Verre sphérique destiné à contenir un liquide, un gaz; son contenu. || Syn. de BULLE (bandes dessinées). ● *Ballon captif*, ou *ballon*, aéronef de taille variable, utilisé à des fins scientifiques ou militaires. || *Ballon d'essai*, expérience que l'on fait pour sonder le terrain, l'opinion. || *Ballon d'oxygène*, ce qui a un effet bienfaisant en ranimant.

BALLON n. m. (all. *Belchen*). Sommet dans les Vosges.

Ballons des Vosges (parc naturel régional des), parc régional englobant la partie méridionale, la plus élevée, du massif des Vosges.

BALLONNÉ, E adj. Gonflé, distendu.

BALLONNEMENT n. m. Distension du ventre par des gaz.

BALLONNET n. m. Petit ballon.

BALLON-SONDE n. m. (pl. *ballons-sondes*). Ballon muni d'appareils enregistreurs destinés à l'exploration météorologique de la haute atmosphère.

BALLOT n. m. (de *balle*, paquet). Paquet de marchandises. || *Fam.* Sot, imbécile.

BALLOTIN n. m. Emballage en carton pour les confiseries.

BALLOTAGE n. m. Résultat négatif obtenu dans une élection lorsque aucun des candidats n'a réuni la majorité requise, et obligeant à procéder à un nouveau scrutin.

BALLOTTEMENT n. m. Mouvement de ce qui ballotte.

BALLOTTER v. t. (anc. fr. *ballotte*, petite balle). Agiter en divers sens. || Tirailleur en tous sens. ♦ v. i. Remuer, être secoué en tous sens.

BALLOTTINE n. f. (anc. fr. *ballotte*, petite balle). Petite galantine roulée, composée de volaille et de farce.

BALL-TRAP [baltrap] n. m. (mot angl.) [pl. *ball-traps*]. Appareil à ressort, lançant en l'air des disques d'argile servant de cibles pour le tir au fusil.

BALLUCHON ou **BALUCHON** n. m. (de *balle*, paquet). *Fam.* Paquet de vêtements, de linge, etc.

BALMAT (Jacques), guide de la vallée de Chamonix (1762-1834). En 1786, il atteignit le premier le sommet du mont Blanc, accompagné de M. G. Paccard.

BALMONT (Konstantine Dmitrievitch), poète russe (1867-1942) représentant du symbolisme.

BALNÉAIRE adj. (lat. *balnearius*). Relatif aux bains de mer.

BALOURD, E adj. et n. (it. *balordo*). Grossier et stupide.

BALOURDISE n. f. Caractère d'une personne balourde; ce qui est fait sans esprit et mal à propos.

BALOUTCHISTAN ou **BÉLOUTCHISTAN**, région montagneuse partagée entre l'Iran et le Pakistan.

BALSA n. m. (mot esp.) Bois très léger, provenant de l'Amérique centrale, et utilisé pour les modèles réduits.

BALSAMINE n. f. (lat. *balsamum*, baume). Plante des bois montagneux, à fleurs jaunes, appelée aussi *impatiente* et *noli-me-tangere*, car son fruit, à maturité, éclate au moindre contact en projetant les graines.

BALSAMIQUE adj. et n. m. Qui a les propriétés du baume.

BALTE adj. et n. De la Baltique.

BALTE n. m. Groupe de langues indo-européennes comprenant le lette et le lituanien.

BALTES (pays), nom donné aux trois républiques de l'U.R.S.S. sur la Baltique (Estonie, Lettonie et Lituanie).

BALTHAZAR, nom traditionnel de l'un des Rois mages.

BALTHAZAR, régent de Babylone. Il est vaincu et tué en 539 av. J.-C. lors de la prise de Babylone par Cyrus.

BALTHUS, peintre français (né en 1908),

dont les œuvres baignent dans une atmosphère de rêve.

BALTIMORE, port des États-Unis (Maryland); 787 000 h. (plus de 2 millions dans l'agglomération). Centre industriel.

BALTIQUE adj. Se dit des pays, des populations qui avoisinent la mer Baltique.

BALTIQUE (mer), dépendance de l'Atlantique, bordant la Finlande, l'U.R.S.S., la Pologne, l'Allemagne, le Danemark et la Suède.

BALUCHON n. m. → BALLUCHON.

BALUE (cardinal Jean) [v. 1421-1491], secrétaire d'État de Louis XI, qui l'emprisonne de 1469 à 1480.

BALUSTRADE n. f. (it. *balastrata*). Constr. Garde-fou diversement ajouré.

BALUSTRE n. m. (it. *balaustro*). Colonnnette ou court pilier renflé et mouluré, généralement employé avec d'autres et assemblé avec eux par une tablette pour former un appui, une clôture, un motif décoratif.

BALZAC (Jean-Louis GUEZ [ge], dit *de*), écrivain français (1597-1654), auteur de *Lettres* et d'essais.

BALZAC (Honoré DE), écrivain français (1799-1850), auteur d'une suite de romans sur la société française de son temps (*le Médecin de campagne*, *Eugénie Grandet*, *le Père Goriot*, *la Cousine Bette*) réunis sous le titre *la Comédie humaine*.



Honoré de Balzac.
Portrait d'après un daguerrétype.
(Maison de Balzac, Paris.) (Giraudon)

BALZACIEN, ENNE adj. Qui rappelle les personnages ou la conception du roman de Balzac.

BALZAN, E adj. (it. *balzano*). Se dit d'un cheval qui a des balzanes.

BALZANE n. f. Zone de poils blancs aux pieds de certains chevaux.

BAMAKO, cap. du Mali, sur le Niger; 404 000 h.

BAMBARAS, peuple de l'Afrique occidentale.

BAMBERG, v. d'Allemagne (Bavière); 73 000 h. Cathédrale du XIII^e s. Port fluvial sur le canal Rhin-Main-Danube.

BAMBIN n. m. (it. *bambino*). Fam. Petit enfant.

BAMBOCHE → VAN LAER (Pieter).

BAMBOU n. m. (malais *bambu*). Graminée ligneuse des pays chauds, dont le chaume atteint jusqu'à 25 m de haut. || Canne faite d'une tige de bambou.

BĀMIYĀN, v. de l'Afghanistan; 46 000 h. Étape sur la route de la soie. Monastères bouddhiques.

BAN n. m. (mot frq.). Applaudissements rythmés. || Ensemble des vasaux tenus au service des armes envers un suzerain; convocation de ceux-ci dans ce but. || Sonnerie de clairon ou roulement de tambour commençant ou clôturant une cérémonie militaire. • *Le ban et l'arrière-ban*, la totalité de ceux qui constituent un ensemble, tout le monde possible. || *Mettre qqn au ban de la société*, le déclarer indigne, le dénoncer au mépris public. || *En rupture de ban*, en rupture avec la famille, la société. • pl. Annonce de mariage publiée à l'église et à la mairie.

BANAL, E, ALS adj. (de *ban*). Commun. ordinaire.

BANALISATION n. f. Action de banaliser.

BANALISER v. t. Rendre banal, vulgaire. || Supprimer les caractères distinctifs.

BANALITÉ n. f. Caractère de ce qui est banal, platitude.

BANANE n. f. (portug. *banana*, empr. au guinéen). Fruit du bananier, riche en amidon. || Butoir de pare-chocs. • *Fiche banane*, fiche électrique mâle du type le plus léger.

BANANERAIE n. f. Plantation de bananiers.

BANANIER n. m. Plante à feuilles longues, entières, qu'on cultive dans les régions chaudes pour ses fruits, ou bananes, groupés en régimes. || Cargo aménagé pour le transport des bananes.

BANAT, partie du sud-est du Bassin pannonien. En 1919, il fut partagé entre la Roumanie, la Hongrie et la Yougoslavie.

BANC n. m. (germ. *banki*). Siège avec ou sans dossier, étroit et long et qui dans les assemblées ou les tribunaux peut être réservé à certaines personnes. || Établi. || Amas de matière formant une couche de forme allongée. || Hist. Cour ou conseil d'un souverain. • *Banc d'essai*, installation permettant de déterminer les

caractéristiques d'une machine à différents régimes; première production d'un écrivain, d'un artiste; ce qui permet d'éprouver les capacités de qqm, de qqch. || *Banc de poissons*, troupe nombreuse de poissons de la même espèce.

BANCAIRE adj. Relatif à la banque.

BANCAL, E, ALS adj. et n. Se dit de qqm qui boite fortement. || Se dit d'un meuble instable, parce qu'à pieds inégaux. || Qui ne repose pas sur des bases solides.

BANCO n. m. (mot it.). *Faire banco*, au baccara, tenir seul l'enjeu contre le banquier.

BANC-TITRE n. m. (pl. *bancs-titres*). Dispositif constitué par une caméra fixe, fonctionnant image par image, et par un plateau perpendiculaire à l'axe de la caméra et sur lequel sont placés les éléments à filmer, tels que les génériques, les sous-titres, etc.

BANDAGE n. m. Action de bander. || Assemblage de bandes servant à protéger une partie du corps. || Cercle métallique ou bande de caoutchouc qui entoure la jante d'une roue.

BANDAR SERI BEGAWAN, cap. du Brunei; 49 900 h.

BANDE n. f. (frq. *binda*). Lien plat; lanière étroite qui sert à lier, à maintenir qqch. || Lanière de linges qui sert en chirurgie pour envelopper certaines parties du corps. || Partie longue et étroite d'une surface, qui se distingue du reste de celle-ci : *bande colorée*. || Ornement plus long que large. || Rebord élastique qui entoure le tapis d'un billard. || Ruban magnétique en matière plastique servant de support pour l'enregistrement des sons au magnétophone, pour l'entrée ou la sortie des données dans les calculateurs électroniques, etc. || Dispositif d'assemblage de cartouches utilisé pour l'alimentation de certaines armes automatiques. || *Radio*. Ensemble des fréquences comprises entre deux limites. • *Bande dessinée* ou *B.D.*, séquence d'images accompagnées d'un texte, relatant une action dont le déroulement temporel s'effectue par bonds successifs d'une image à une autre sans que s'interrompent ni la continuité du récit ni la présence des personnages. ||

voir illustration pp. 88 et 89

Bande perforée, bande de papier dans laquelle des chiffres et des lettres sont enregistrés sous forme de perforations. || *Bande sonore* ou *bande-son*, partie de la pellicule cinématographique sur laquelle le son est enregistré. || *Par la bande* (fam.), indirectement.

BANDE n. f. (germ. *bandwa*, étendard). Réunion de plusieurs personnes qui vont en groupe ou sont associées dans un des-

sein quelconque. ● **Faire bande à part** (fam.), se tenir à l'écart.

BANDE n. f. (prov. *banda*, côté). Inclinaison que prend un navire sur un bord sous l'effet du vent ou lorsque la cargaison est mal répartie. (Syn. GITE).

BANDE-ANNONCE n. f. (pl. *bandes-annonces*). Extraits d'un film servant à faire sa publicité avant sa présentation.

BANDEAU n. m. Bande pour ceindre le front, pour couvrir les yeux. ● *Archit.* Large moulure plate ou bombée. ● *Avoir un bandeau sur les yeux*, être aveuglé par la passion, l'ignorance, etc.

BANDELETTE n. f. Petite bande.

BANDER v. t. Entourer et serrer avec une bande. || Couvrir d'un bandeau. || Raïder en tendant : *bander un arc*.

BANDERILLE [bãdrij] n. f. (esp. *banderilla*). Dard orné de rubans que les toreros plantent sur le garrot des taureaux.

BANDEROLE n. f. (it. *banderuola*). Bande d'étoffe, longue et étroite qu'on attache au haut d'un mât ou d'une hampe.

BANDE-SON n. f. (pl. *bandes-son*). Syn. de BANDE SONORE.

BANDE-VIDÉO n. f. (pl. *bandes-vidéo*). Bande magnétique servant à l'enregistrement des images et des sons associés.

BANDIAGARA, v. du Mali, sur le plateau de Bandiagara, au pied duquel habitent les Dogons.

BANDIT n. m. (it. *bandito*). Individu qui se livre à des actions criminelles. || Individu malhonnête et sans scrupule.

BANDITISME n. m. Ensemble d'actions criminelles commises dans une région; criminalité.

BANDONÉON n. m. (du nom de son inventeur, Heinrich *Band*). Petit accordéon hexagonal du XIX^e s., utilisé dans les orchestres de tango d'Amérique du Sud.

BANDOULIÈRE n. f. (esp. *bandolera*, de *banda*, écharpe). Bande de cuir ou d'étoffe portée en diagonale sur la poitrine pour soutenir une arme. ● *En bandoulière*, porté en écharpe de l'épaule à la hanche opposée.

BANDUNG, v. d'Indonésie (Java); 1202 000 h. En 1955, 1^{re} conférence des pays non-alignés.

Banff, parc national du Canada, dans les Rocheuses.

BANG n. m. (onomat.). Bruit violent d'un avion qui franchit la vitesse sonique.

BANGALORE, v. de l'Inde, cap. du Karnāṭaka; 2 914 000 h. Centre universitaire et industriel.

BANGKOK, cap. de la Thaïlande, près de l'embouchure du Ménam; 4 870 000 h. Centre industriel et touristique. Monuments du XVIII^e s.

BANGLADESH (république du), État d'Asie; 143 000 km²; 107 100 000 h. Cap. Dacca. Langue : bengali. — Le delta du Gange et du Brahmapoutre, abondamment arrosé par la mousson, ravagé par des cyclones, concentre la majeure partie d'une population très nombreuse, presque exclusivement agricole (riz et jute). — Ancien Pākistān oriental, le Bangladesh est devenu un État indépendant en 1971.

BANGUI, cap. de la République centrafricaine, sur l'Oubangui; 325 000 h.

BANJO [bãzo ou bãdzo] n. m. (mot amér.). Guitare ronde et dont la partie supérieure de la caisse est constituée par une peau tendue.

BANJUL, anc. Bathurst, cap. de la Gambie, sur l'estuaire du fleuve Gambie; 49 000 h.

BANLIEUE n. f. (anc. fr. *ban*, juridiction, et *lieue*). Ensemble des localités qui environnent une ville et participent à son existence.

BANLIEUSARD, E n. Personne qui habite la banlieue d'une ville.

BANNI, E adj. et n. Expulsé de sa patrie, proscrit, exilé.

BANNIÈRE n. f. (germ. *band*, étendard). Étendard d'une église, d'une confrérie. || Enseigne sous laquelle se rangeaient les vaisseaux d'un seigneur pour aller à la guerre. ● *La croix et la bannière*, le comble des formalités, des difficultés. || *Sous la bannière de qqn*, à ses côtés.

BANNIR v. t. (frq. *bannjan*, proclamer). Condamner au bannissement. || *Litt.* Écarter, repousser.

BANNISSEMENT n. m. Peine qui consiste à interdire à un citoyen le séjour dans son pays.

BANQUE n. f. (it. *banca*, table de changeur). Entreprise qui avance des fonds,

en reçoit, escompte des effets, prend des participations. || A certains jeux, fonds d'argent qu'a devant lui celui qui tient le jeu. ● *Banque de données* (Inform.), collection ordonnée d'informations apparentées, traitées par ordinateur, mémorisées, qui peuvent être interrogées à distance. || *Banque du sang, des yeux, d'organes, du sperme*, service destiné à recueillir, à conserver et à distribuer du sang, des cornées nécessaires aux greffes oculaires, etc. || *Faire sauter la banque*, gagner tout l'argent que le banquier a mis en jeu.

Banque de France, organisme, créé en 1800, qui détient depuis 1803 le privilège de l'émission des billets de banque; nationalisée en 1945.

BANQUEROUTE n. f. (it. *banca rotta*, banc rompu, allusion au vieil usage de rompre le comptoir du banqueroutier). Délit commis par un commerçant, qui, à la suite d'agissements irréguliers ou frauduleux, se trouve en état de cessation de paiements. || Échec total d'une entreprise.

BANQUET n. m. (it. *banchetto*, petit banc). Grand repas; festin solennel.

BANQUETER v. i. (conj. 4). Prendre part à un banquet. || Faire bonne chère.

BANQUETTE n. f. (languedocien *banqueta*). Banc rembourré ou sans dossier. || Siège des compartiments de chemin de fer. || Siège d'un seul tenant, occupant toute la largeur d'une voiture automobile. || Banc de pierre dans l'embrasement d'une fenêtre. ● *Jouer devant les banquettes*, jouer devant une salle à peu près vide.

BANQUIER n. m. (it. *banchiere*). Personne qui dirige une banque.

BANQUISE n. f. (scand. *pakis*). Croûte de glace qui se forme dans les régions polaires par congélation de l'eau de mer.



Vue de Bangkok. [K. Muller-C.E.D.R.I.]

Banting

BANTING (sir Frederick GRANT), médecin canadien (1891-1941). Il participe à la découverte de l'insuline.

BANTOU, E adj. Relatif aux Bantous.

BANTOU n. m. Ensemble de langues négro-africaines, fortement apparentées et parlées dans toute la moitié sud du continent africain.

BANTOUS, ensemble de populations de l'Afrique, au sud de l'équateur. En Afrique du Sud, on appelle Bantous les Noirs appartenant à diverses ethnies vivants dans les homelands (ou bantoustans).

BANTOUSTAN n. m. Nom donné, en Afrique du Sud, à chacun des «foyers nationaux» attribués à la population noire. (On dit aussi HOMELAND.)

BANVILLE (Théodore DE), poète français (1823-1891), membre de l'école du Parnasse.

BANYULS-SUR-MER [banuls], comm. des Pyrénées-Orientales; 4 250 h. Station balnéaire. Vins doux.

BAOBAB n. m. (mot ar.). Arbre des régions tropicales (Afrique, Australie), à tronc énorme (jusqu'à 20 m de circonférence).

BAO DAI, dernier empereur du Vietnam, né en 1913; il abdiqua en 1945.

BAOTOU ou **PAO-T'EOU**, v. de Chine, en Mongolie-Intérieure, sur le Huang He; 650 000 h.

BAPTÊME [batem] n. m. (gr. baptizein, immerger). Le premier des sacrements des Églises chrétiennes, celui qui constitue le signe juridique et sacré de l'appartenance à l'Église. ● Baptême de l'air, premier vol que l'on fait en avion. || Baptême d'une cloche, d'un navire, etc., nom donné à certaines cérémonies et

inaugurations solennelles. || Nom de baptême, prénom qu'on reçoit au moment du baptême. || Recevoir le baptême du feu, participer pour la première fois à un combat.

BAPTISER [batize] v. t. (gr. baptizein, immerger). Conférer le baptême par l'eau (immersion ou ablution). || Donner un nom de baptême : ● Baptiser du vin, du lait (Fam.), y mettre de l'eau.

BAPTISMAL, E, AUX [batismal, o] adj. Relatif au baptême.

BAPTISME [batism] n. m. (lat. baptisma). Église protestante fondée au XVIII^e s. par un pasteur anglais et dont les membres se caractérisent par leur attachement à la lettre de la Bible et par leur esprit missionnaire.

BAPTISTE [batist] adj. et n. Relatif au baptisme; adepte du baptisme.

BAPTISTÈRE [batister] n. m. Bâtiment ou annexe d'une église destinés à l'administration du baptême.

BAQUET n. m. (de bac). Petit cuvier de bois.

BAR n. m. (néerl. baers). Poisson marin, voisin de la perche, à chair estimée. (Autre nom : loup.)

BAR n. m. (angl. bar, barre). Débit de boissons où l'on consomme presque toujours debout ou assis sur de hauts tabourets devant un comptoir. || Comptoir où l'on sert à boire.

BAR n. m. (gr. baros, pesantur). Unité de mesure de pression (symb. : bar), utilisée en météorologie et pour mesurer les pressions de fluides.

BAR (comté de) → BARROIS.

BARABBAS, agitateur dont les juifs réclamèrent la libération à la place de Jésus.

BARĀBUDUR, grand temple bouddhique de Java (v. 850), décoré de bas-reliefs.

BARAGOUIN n. m. (breton bara, pain, et gwin, vin). Fam. Langage incompréhensible, charabia.

BARAGOUINER v. t. et i. Fam. Parler mal une langue.

BARAKA n. f. (mot ar. signif. bénédiction). Fam. Chance.

BARAQUE n. f. (esp. barraca). Local en planches. || Maison en mauvais état, peu solide ou peu confortable.

BARAQUÉ, E adj. (de baraque). Pop. De forte carrure.

BARAQUEMENT n. m. Ensemble de constructions provisoires destinées à abriter des soldats, des réfugiés, etc.

BARATIN n. m. (anc. fr. barater, tromper). Pop. Boniment; bavardage intarissable.

BARATINER v. i. et t. Pop. Raconter des boniments.

BARATINEUR, EUSE adj. et n. Pop. Qui sait baratiner.

BARATTE n. f. (anc. fr. barate, agitation). Appareil avec lequel on fait le beurre.

BARBACANE n. f. (ar. barbakkaneh). Muraille pour tirer à couvert; ouvrage assurant la défense extérieure d'une porte ou d'un pont.

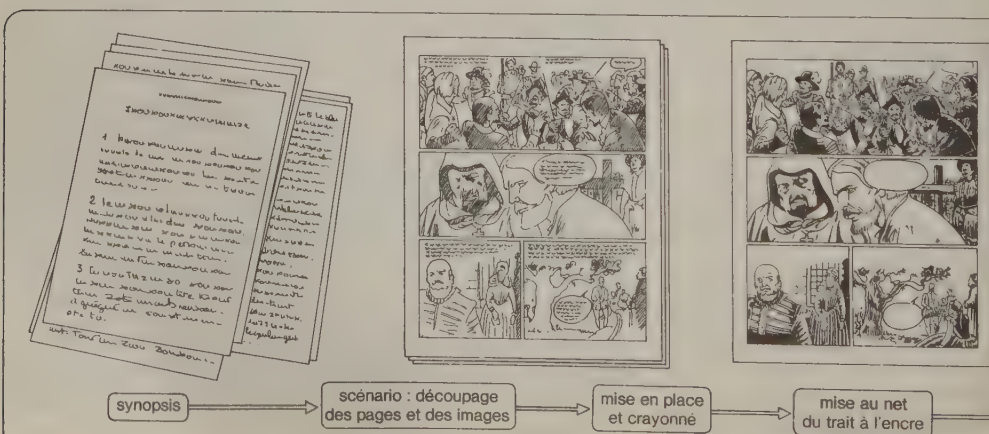
BARBADE (la), État des Petites Antilles; 431 km²; 249 000 h. Cap. Bridgetown.

BARBANT, E adj. Fam. Ennuyeux.

BARBARE adj. et n. (gr. barbaros, étranger). Contraire à l'usage ou au goût, incorrect. || Cruel, inhumain.

BARBARES, nom donné par les Grecs à tous les peuples, y compris aux Romains, restés en dehors de leur civilisation. L'his-

Etapas de l'élaboration d'une bande dessinée.



toire a appelé « Barbares » les peuples germains (Goths, Vandales, Burgondes, Suèves, Avars, Huns, Alains, Francs, etc.) qui ont envahi l'Empire romain.

BARBARIE n. f. Manque de civilisation, cruauté, férocité.

BARBARISME n. m. (gr. *barbarismos*, de *barbaros*, étranger). Faute qui consiste à employer des mots inexistant ou déformés.

BARBE n. f. (lat. *barba*). Poil du menton et des joues. || Longs poils que certains animaux ont sous la mâchoire. ● *A la barbe de qqn*, en sa présence et en dépit de lui. || *Barbe à papa*, confiserie faite de filaments de sucre enroulés sur un bâtonnet. || *Parler dans sa barbe*, parler bas. || *Rire dans sa barbe*, pour soi-même. || *La barbe!* (Pop.), exclamation pour signifier que qqn ou qqch vous importune. || *Quelle barbe!* (Pop.), quel ennui.

BARBEAU n. m. (lat. *barba*, barbe [à cause de la présence de quatre barbillons à la lèvre supérieure de ce poisson]). Poisson d'eau douce de la famille des cyprinidés, dont la chair est estimée, mais dont les œufs peuvent être toxiques. || *Pop.* Souteneur. ◆ adj. inv. *Bleu barbeau*, bleu clair.

BARBECUE [barbəkju] n. m. (mot angl., de l'esp. *barbacoa*, d'orig. haïtienne). Appareil de cuisson à l'air libre, fonctionnant au charbon de bois, pour griller la viande ou le poisson.

BARBELÉ, E adj. (anc. fr. *barbel*, pointe). Garni de dents et de pointes. ● *Fil de fer barbelé*, ou *barbelé* n. m., fil de fer muni de pointes et utilisé comme clôture ou comme moyen de défense.

BARBER v. t. *Fam.* Ennuyer.

BARBEROUSSE → FRÉDÉRIC I^{er}, empereur germanique.

BARBÈS (Armand), homme politique français (1809-1870). Il a tenté de constituer un gouvernement insurrectionnel (mai 1848).

BARBET, ETE adj. et n. (de *barbe*). Griffon à poil long et frisé, d'un blanc sale ou taché de brun.

BARBEY D'AUREVILLE (Jules), écrivain français (1808-1889), auteur de nouvelles (*les Diaboliques*).

BARBICHE n. f. Touffe de barbe au menton.

BARBIER n. m. Celui dont la profession était de faire la barbe.

BARBITURIQUE adj. et n. m. (de l'all. *Barbitursäure*, et *urique*). Se dit d'un radical chimique qui est à la base de nombreux hypnotiques et sédatifs du système nerveux.

BARBIZON, comm. de Seine-et-Marne; 1273 h. Les peintres paysagistes qui s'y établirent au XIX^e s. (Millet, T. Rousseau, etc.) forment l'école de Barbizon.

BARBON n. m. (it. *barbone*, grande barbe). *Litt.* Homme d'un âge plus que mûr.

BARBOTAGE n. m. Action de barboter dans l'eau. || *Pop.* Vol.

BARBOTER v. i. (de *bourbe*). S'agiter dans l'eau ou la boue. ◆ v. t. *Pop.* Voler.

BARBOTEUSE n. f. Vêtement d'enfant d'une seule pièce formant culotte.

BARBOILLAGE n. m. Action d'appliquer grossièrement une peinture. || *Écriture illisible.*

BARBOILLER v. t. (de *bourbe*). Salir, tacher. || *Peindre grossièrement.* ● *Avoir l'estomac barbouillé*, avoir mal au cœur, avoir mal digéré. || *Barbouiller du papier* (Fam.), mal écrire.

BARBOUILLEUR, EUSE n. Personne qui barbouille.

BARBOUZE n. m. ou f. (de *barbe*). *Pop.* Policier appartenant à un service secret.

BARBU, E adj. et n. Qui a de la barbe.

BARBUE n. f. (de *barbu*). Poisson marin voisin du turbot, à chair estimée.

BARBUSSE (Henri), écrivain français (1873-1935). Il a écrit *le Feu*.

BARCAROLLE n. f. (it. *barcarolo*, gondolier). Chanson de batelier, surtout de batelier vénitien. || *Pièce vocale ou instrumentale, d'un rythme balancé.*

BARCASSE n. f. Grosse barque.

BARCELONE, en esp. *Barcelona*, port d'Espagne, cap. de la Catalogne; 1753000 h. Centre industriel et commercial. Nombreux édifices gothiques, surtout du XIV^e s., dont la cathédrale. Église de la *Sagrada Família* par Gaudí. Musées, dont celui de Montjuich.

BARCELONNETTE, ch.-l. d'arr. des Alpes-de-Haute-Provence, sur l'Ubaye; 3314 h.

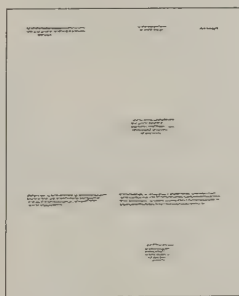
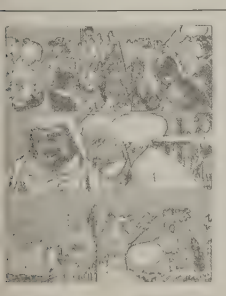
BARDA n. m. (ar. *barda'a*, bât d'âne). *Fam.* Effets, équipement qu'on emporte avec soi, ou bagages encombrants.

BARDANE n. f. (lyonnais *bardane*, punaise). Plante commune dans les décombres et dont les fruits, terminés par de petits crochets, s'accrochent aux vêtements et à la toison des animaux.

BARDE n. m. (lat. *bardus*, mot gaul.). Poète celte qui chantait les héros.

BARDE n. f. (ar. *barda'a*, bât rembourré). Tranche de lard dont on enveloppe une pièce de viande ou une volaille. || *Hist.* Armure du cheval de guerre (XIII^e-XVI^e s.).

BARDEEN (John), physicien américain (1908-1991). Il mit au point le transistor à germanium.



mise en couleurs sur un support spécial (bleu) après réduction photographique.

lettrage : écriture sur un support transparent des légendes et des bulles

confection d'un film unique du noir comprenant le trait et la lettre

réunion du film noir et de la mise en couleurs pour l'envoi en photogravure

BARDER v. t. (de *barde* n. f.). Couvrir d'une armure. || Envelopper une pièce de viande ou une volaille de tranches de lard.

BARDER v. i. *Pop.* Prendre une tournure violente.

BARDIS n. m. Cloison longitudinale en planches, établie dans la cale d'un navire pour empêcher le déplacement latéral de la cargaison.

BARDO (Le), banlieue de Tunis. Anc. palais du bey, où est signé en 1881 le traité établissant le protectorat français.

BARÈME n. m. (de *Barrême*, mathématicien du XVII^e s.). Table ou répertoire de tarifs. || Livre contenant des comptes tout faits.

BARENTS (Willem), navigateur néerlandais (v. 1550-1597). Il a découvert le Spitzberg (1596).

BARENTS (*mer de*), partie de l'océan Arctique, entre la Nouvelle-Zemble et le Svalbard.

BARÈRE (Bertrand), homme politique français (1755-1841), député aux États généraux (1789) et à la Convention (1792).

BARGE n. f. (bas lat. *barga*). Bateau à fond plat, gréé d'une voile carrée. || Grande péniche à fond plat.

BARGUIGNER [bargine] v. i. (frq. *bor-ganjan*, emprunter). *Sans barguigner* (Vx), sans hésiter.

BARI, port d'Italie, cap. de la Pouille, sur l'Adriatique; 371 000 h.

BARIL [baril] n. m. (lat. *barriculus*). Petit tonneau. || Mesure de capacité (symb. : bbl) valant environ 159 litres, utilisée surtout pour les produits pétroliers.

BARILLET n. m. (de *baril*). Magasin cylindrique et mobile du revolver, destiné à recevoir les cartouches.

BARIOLAGE n. m. Assemblage disparate de couleurs.

BARIOLE, E adj. Marqué de taches de couleurs bizarrement assorties.

BARIOLER v. t. (de *barrer*, et anc. fr. *rioler*, rayer). Peindre de diverses couleurs qui ne s'harmonisent pas.

BARKHANE n. f. (turc *barkan*). Dune en forme de croissant, orientée perpendiculairement au vent.

BAR-KOKHBA, surnom donné à Simon Bar Koziba, chef de la deuxième révolte juive (132-135).

BAR-LE-DUC, ch.-l. du dép. de la Meuse, sur l'Ornain; 20 029 h. Église du XV^e s.

BARMAID [barméd] n. f. (mot angl.). Serveuse de bar.

BARMAN [barman] n. m. (mot angl.) [pl. *barmen* ou *barmans*]. Serveur de bar.

BARNAOUL, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), en Sibérie, sur l'Ob; 533 000 h.

BARNAVE (Antoine), homme politique français (1761-1793), député du Dauphiné aux États généraux (1789).

BARNUM (Phineas Taylor), entrepreneur de spectacles américain (1810-1891).

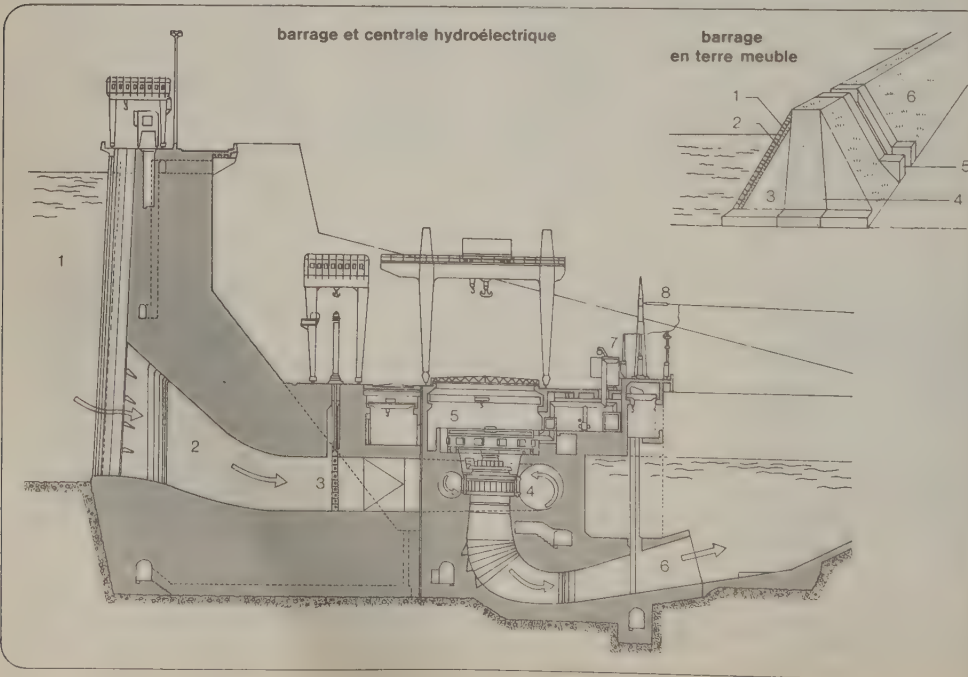
BAROCCIO (Federico FIORI, dit il), peintre et graveur italien (1535-1612), auteur de compositions religieuses.

BARODA → VADODARA.

BAROJA (Pío), écrivain espagnol (1872-1956), auteur de contes et de romans réalistes.

Conception d'un barrage-poids (résistant à la poussée de l'eau par son seul poids) et d'une centrale hydroélectrique : 1. Retenue d'eau; 2. Galerie d'amenée; 3. Vanne; 4. Turbine; 5. Alternateur; 6. Galerie de fuite; 7. Transformateur; 8. Départ des lignes électriques.

Coupe d'un barrage en terre meuble : 1. Enrochement; 2. Graviers (anticorrosion); 3. Terre; 4. Noyau imperméable; 5. Déversoir; 6. Revêtement de terre planté de végétaux qui permettent la stabilité de la pente. *Ci-dessous à droite* : types de **barrages**.



BAROMÈTRE n. m. (gr. *baros*, pesant, et *-mètre*). Instrument servant à mesurer la pression atmosphérique. || Ce qui sert à mesurer des variations quelconques.

BAROMÉTRIQUE adj. Relatif au baromètre.

BARON, ONNE n. (frq. *baro*, homme libre). || Possesseur du titre de noblesse entre celui de vicomte et celui de chevalier. || Personne importante dans la finance, la politique.

BARONNIES (les), massif calcaire des Préalpes françaises (Drôme); 1532 m.

BAROQUE adj. Relatif au baroque. || Qui étonne par sa bizarrerie.

BAROQUE n. m. (portug. *barroco*, perle irrégulière). Style artistique et littéraire né en Italie à la faveur de la Contre-Réforme, et qui a régné sur une grande partie de l'Europe au XVII^e s. et dans la première moitié du XVIII^e. || Tendance artistique qui, par opposition au classicisme, donne la primauté à la sensibilité.

voir illustration p. 92

BAROUD [barud] n. m. (mot ar.). *Fam.* Combat. ● *Baroud d'honneur*, combat soutenu seulement pour l'honneur.

BAROUEUR n. m. *Fam.* Celui qui a

beaucoup combattu ou qui aime le combat.

BARQUE n. f. (lat. *barca*). Petit bateau. ● *Bien conduire, bien mener sa barque*, bien conduire son entreprise. || *Mener en barque* (Fam.), induire en erreur.

BARQUETTE n. f. Petite pâtisserie en forme de barque. || Récipient léger et rigide utilisé dans le commerce pour la vente de plats cuisinés.

BARQUISIMETO, v. du Venezuela; 334 000 h.

BARRACUDA n. m. (mot esp.). Gros poisson vorace des Antilles.

BARRAGE n. m. (de *barre*). Action de barrer une voie; obstacle. || Obstacle artificiel au moyen duquel on coupe un cours d'eau. ● *Barrage roulant*, rideau de feu tendu par l'artillerie devant une formation d'infanterie ou de chars qui attaque. || *Match de barrage*, match supplémentaire départageant deux adversaires ou équipes à égalité. || *Tir de barrage*, ancien nom du TIR D'ARRÊT.

BARRANQUILLA, port de Colombie, à l'embouchure du Magdalena; 692 000 h.

BARRAS (Paul, vicomte DE), homme politique français (1755-1829). Conventionnel (1793), il est membre du Directoire (1795-1799).

BARRAULT [-ro] (Jean-Louis), acteur et metteur en scène français, né en 1910.

BARRE [bar] n. f. (gaul. *barro*, sommet). Longue et étroite pièce de bois, de métal, etc., rigide et droite. || Lingot de forme allongée. || Barrière qui, dans un tribunal, sépare les magistrats du public. || Trait de plume droit. || Niveau. || Crête rocheuse aiguë, redressée à la verticale. || Déferlement violent et presque constant qui se produit près de certaines côtes lorsque la houle se brise sur les hauts-fonds. || *Mar.* Organe de commande du gouvernail. ● *Avoir barre sur qqn*, avoir l'avantage sur lui. || *Barres asymétriques* (Sports), appareil composé de deux barres, parallèles au sol, mais à des hauteurs différentes, fixées sur des montants verticaux. || *Barre de direction* (Autom.), barre de liaison entre la direction et la roue. || *Barre fixe* (Sports), appareil formé par une traverse horizontale ronde, soutenue par deux montants. || *Barre de mesure* (Mus.), ligne traversant verticalement la ou les portées, pour séparer les mesures. || *Barres parallèles* (Sports), appareil composé de deux barres fixées parallèlement à la même hauteur sur des montants verticaux. || *Barre de plongée*, organe de commande des gouvernails de profondeur, à bord d'un sous-marin. || *Coup de barre*, mouvement brusque donné à un gouvernail; changement brusque dans la conduite d'une affaire; fatigue survenant brusquement.

BARRÉ, E adj. Fermé à la circulation. || Marqué d'un ou de plusieurs traits.

BARREAU n. m. Petite barre de bois, de métal, qui sert de soutien, de fermeture, etc. || Place réservée aux avocats dans un prétoire. || Profession d'avocat.

BARRER v. t. Obstruer, empêcher le passage. || Tirer un trait de plume sur, biffer. || Diriger en tenant la barre d'une embarcation. ♦ *se barrer* v. pr. *Pop.* S'en aller.

BARRÈS (Maurice), romancier français (1862-1923), auteur de *la Colline inspirée*.

BARRETTE n. f. (it. *barretta*). Bonnet carré des ecclésiastiques, noir pour les prêtres, violet pour les évêques, rouge pour les cardinaux.

BARRETTE n. f. (de *barre*). Pince pour tenir les cheveux. || Broche de forme allongée. ● *Barrette de décoration*, petit rectangle de ruban fixé à l'uniforme et remplaçant une décoration.

BARREUR, EUSE n. Personne qui manœuvre la barre d'une embarcation. || Personne qui rythme la cadence de battement des avirons.

BARRICADE n. f. (de *barrique*). Obstacle de fortune fait de l'entassement de matériaux divers, pour interdire l'accès d'une rue ou d'un passage. ● *De l'autre côté de la barricade*, du parti opposé.

BARRICADER v. t. Fermer au moyen de barricades. || Fermer solidement. ● *se barricader* v. pr. Se fortifier au moyen de barricades. ● *Se barricader chez soi*, s'y enfermer pour ne voir personne.

Barricades (journée parisienne des), émeute, qui, le 26 août 1848, commence les troubles de la Fronde.

BARRIE (James Matthew), romancier britannique (1860-1937), créateur de *Peter Pan*.

BARRIÈRE n. f. (de *barre*). Assemblage de pièces de bois ou de métal fermant un passage. || Obstacle naturel empêchant la circulation. || Ce qui fait obstacle : *barrière douanière*. || *Hist.* Porte d'entrée d'une ville, où étaient établis des bureaux d'octroi. ● *Barrière de dégel*, interdiction administrative de la circulation des véhicules lourds sur une route pendant le dégel.

BARRIÈRE (Grande), édifice corallien bordant la côte nord-est de l'Australie.

BARRIQUE n. f. (gascon *barrico*). Futaile ou tonneau d'une capacité de 200 à 250 litres pour le transport des liquides.

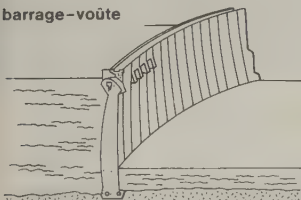
BARRIR v. i. (lat. *barrire*). Crier, en parlant de l'éléphant ou du rhinocéros.

BARRISSEMENT n. m. Cri de l'éléphant ou du rhinocéros.

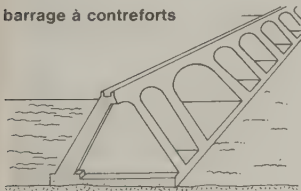
BARROIS ou **BAR**, région française entre la Lorraine et la Champagne. Cap. *Bar-le-Duc*. Annexé à la France en 1766.

BARROT (Odilon), homme politique français (1791-1873), chef de la gauche dynastique sous Louis-Philippe.

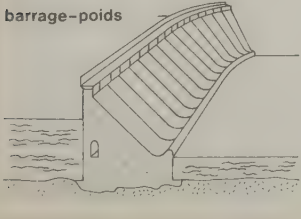
barrage-voûte



barrage à contreforts



barrage-poids





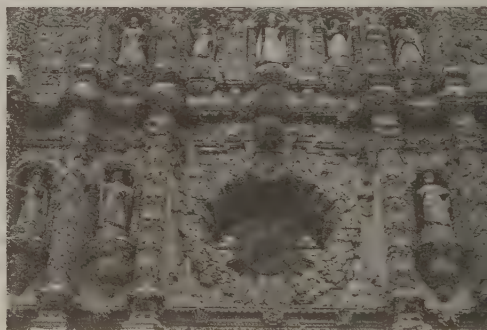
*L'Enlèvement des
filles de Leucippe*
(1618-1620),
par Rubens.
(Alte Pinakothek,
Munich.)
[Hanfstäengl-Giraudon]



La fontaine des
Quatre-Flueves
(1648-1651,
élevée place Navone
à Rome,
par le Bernin.
(Au fond, Sainte-Agnès,
commencée par Girolamo
et Carlo Rainaldi
[1652] et terminée
par Borromini [1657].)
[Scala]



Le Triomphe de saint Ignace (v. 1690).
Fresque en trompe-l'œil de Andrea Pozzo
(voûte de Sant'Ignazio, Rome). [Anderson-Giraudon]



Détail de la façade de la cathédrale de Zacatecas (Mexique)
[1730-1760]. [Courau-Explorer]



Chœur de l'église du Christ-Flagellé (1746-1759) à Wies (Bavière),
par Dominikus Zimmermann. [Lauros-Giraudon]

BAR-SUR-AUBE, ch.-l. d'arr. de l'Aube; 7 146 h.

BART [bar] (Jean) [1650-1702], Corsaire de la marine royale française, il bat les Hollandais et les Anglais (1692-93).

BARTAVELLE n. f. (prov. *bartavelo*). Oiseau du Jura, des Alpes, des Pyrénées, voisin de la perdrix.

BARTH (Karl), théologien calviniste suisse (1886-1968).

BARTHELEMY (saint), un des douze apôtres.

BARTHELEMY (François DE), homme politique français (1747-1830). Il a été membre du Directoire (1797).

BARTHES (Roland), critique français (1915-1980). Il a écrit le *Degré zéro de l'écriture*, *L'Empire des signes*, le *Plaisir du texte*.

BARTHOLDI (Auguste), sculpteur français (1834-1904), auteur de la *Liberté éclairant le monde* (1886), à l'entrée du port de New York.

BARTÓK (Béla), compositeur hongrois (1881-1945). Sa musique s'est enrichie au contact de la musique populaire.

BARYE (Antoine Louis), sculpteur animalier français (1795-1875).

BARYTE n. f. (gr. *barus*, lourd). Oxyde de baryum (BaO), de couleur blanchâtre, de densité 5,5.

BARYTON n. m. (gr. *barutonos*, dont la voix est grave). Voix d'homme intermédiaire entre le ténor et la basse.

BARYUM [barjom] n. m. (gr. *barus*, lourd). Métal alcalino-terreux (Ba), blanc d'argent, fondant à 710 °C, de densité 3,7.

BARZOÏ [barzɔj] n. m. (mot russe). Lévrier russe à poil long.

BAS, BASSE adj. (lat. *bassus*). Qui a peu de hauteur, de valeur, d'intensité ou qui est incliné vers le sol. || Inférieur, méprisable : *basse vengeance*. || Se dit de la section d'un cours d'eau proche de son embouchure ou de son confluent. ● *Avoir la vue basse*, ne voir que de très près. || *Bas âge*, première enfance. || *Ce bas monde*, ici-bas, la terre. || *Temps bas*, chargé de nuages. ◆ adv. D'une manière basse : *parler bas, voler bas*. ● A *bas!*, cri exprimant l'hostilité. || *De bas en haut*, dans le sens ascendant. || *En bas*, au-dessous. || *Être bien bas*, être près de mourir. || *Jeter, mettre bas*, abattre, détruire. || *Mettre bas*, faire des petits, en parlant des animaux. || *Mettre bas les armes*, renoncer à la lutte.

BAS n. m. Partie inférieure. ● *Des hauts et des bas*, des alternatives de bonne et de mauvaise fortune, de bonne et de mauvaise santé.

BAS n. m. (de *bas-de-chausses*). Pièce de l'habillement, surtout féminin, en textile à mailles, qui gaine le pied et la jambe. ● *Bas de laine* (Fam.), économes.

BASALTE n. m. (lat. *basaltēs*). Roche volcanique basique, généralement de couleur sombre, formant des coulées étendues, montrant souvent une structure prismatique (orgues).

BASALTIQUE adj. Formé de basalte; de constitution identique à celle du basalte.

BASANE n. f. (prov. *bazana*, doublure). Peau de mouton tannée et servant à la sellerie, à la maroquinerie, à la reliure.

BASANÉ, E adj. Bronzé par le soleil, le grand air.

BAS-BLEU n. m. (pl. *bas-bleus*). Femme pédante, à prétentions littéraires.

BAS-CÔTÉ n. m. (pl. *bas-côtés*). Collatéral d'une église, moins élevé que le vaisseau central. || Voie latérale réservée aux piétons.

BASCOLE n. f. (de *basse*, et anc. fr. *baculer*, frapper le derrière contre terre). Machine dont l'un des bouts s'élève quand on pèse sur l'autre. || Balançoire dont l'un des bouts s'élève quand l'autre s'abaisse. || Balance à plate-forme pour lourds fardeaux.

BASCULER v. i. Perdre l'équilibre, tomber. || Changer de façon irréversible. ◆ v. t. Culbuter, renverser.

BAS-DE-CHAUSSES n. m. Anc. nom des bas dans l'habillement masculin.

BASE n. f. (gr. *basis*). Partie inférieure d'un corps, sur laquelle il repose. || Principe fondamental, assises. || Ensemble des militants d'un parti, des travailleurs d'une entreprise. || *Chim.* Substance qui, combinée avec un acide, produit un sel et de l'eau. || Surface à partir de laquelle on compte perpendiculairement la hauteur. || Lieu de stationnement et de mise en œuvre de formations militaires. ● *Base de départ* (Mil.), zone où sont disposées des unités avant l'attaque. || *Base de données* (Inform.), ensemble de données automatisées, renvoyant à des unités documentaires telles que livres, articles de périodiques, de presse, etc. || *Base de lancement*, lieu où sont réunies toutes les installations nécessaires à la préparation, au lancement, au contrôle en vol et éventuellement au guidage radioélectrique d'engins spatiaux. || *Base d'un système de numération*, nombre d'unités d'un certain ordre nécessaires pour former une unité de l'ordre immédiatement supérieur.

BASE-BALL [bezbol] n. m. (mot angl.). Sport dérivé du cricket.

BAS-EMPIRE, période de l'histoire romaine (235-476), marquée par les invasions barbares et l'essor du christianisme.

BASER v. t. Appuyer, fonder. || Établir dans une base militaire. ◆ se *baser* v. pr. [sur]. Se fonder.

BAS-FOND n. m. (pl. *bas-fonds*). Élévation du fond de la mer, d'un cours d'eau, telle qu'un navire peut, en tout temps, passer sans danger. ◆ pl. Partie la plus

misérable de la société, où l'homme se dégrade.

BASHŌ, poète japonais (1644-1694), auteur d'un journal de voyage.

BASIC n. m. (sigle de l'angl. *Beginner's All-purpose Symbolic Instruction Code*). Langage de programmation conçu pour les utilisations conversationnelles à partir de terminaux ou sur des micro-ordinateurs.

BASIE (Count), pianiste, organiste, compositeur et chef d'orchestre de jazz américain (1904-1984).

BASILDON, ville nouvelle de Grande-Bretagne, au nord-est de Londres; 152 000 h.

BASILE (saint), Pere de l'Église grecque (329-379), évêque de Césarée. Adversaire de l'arianisme.

BASILE, nom de deux empereurs d'Orient (IX^e-X^e s.).

BASILIC [bazilik] n. m. (gr. *basilikon*, royal). Plante aromatique originaire d'Asie.

BASILICATE, région montagneuse de l'Italie méridionale; 9 992 km²; 610 000 h.

BASILIQUE n. f. (lat. *basilica*). Édifice romain en forme de grande salle rectangulaire, se terminant en général par une abside. || Église chrétienne bâtie sur le même plan. || Titre donné à une église privilégiée.

BASIQUE adj. Qui a les propriétés d'une base.

BASKET [basket] n. m. ou f. Chaussure de sport en toile légère et à semelle de caoutchouc, montant jusqu'à la cheville.

BASKET-BALL [basketbol] ou **BASKET** n. m. (mot angl.). Sport d'équipe (deux équipes de cinq joueurs) qui consiste à lancer un ballon dans un panier suspendu.

voir illustration p. 94

BASKETTEUR, EUSE n. Joueur, joueuse de basket-ball.

BASOCHE n. f. (lat. *basilica*, palais). Ensemble des gens de loi.

BASQUE ou **BASQUAIS, E** adj. et n. Du Pays basque.

BASQUE n. m. Langue non indo-européenne parlée au Pays basque.

BASQUE n. f. (prov. *basta*, plis faits à une robe pour la relever). Partie d'un vêtement qui, partant de la taille, recouvre les hanches. ● *Être toujours aux basques de qqn*, le suivre partout.

BASQUE (Pays), pays groupant en France la *Soule*, le *Labourd* (réunis à la France en 1451) et la *basse Navarre* (réunie en 1620). Il s'étend sur la partie occidentale des Pyrénées atlantiques et sur la basse vallée de l'Adour.

basques

BASQUES (Provinces), provinces espagnoles de Biscaye, Guipúzcoa et Alava, formant une région (la première, avec la Catalogne, à obtenir l'autonomie [1979]); 7261 km²; 2 142 000 h.

BAS-RELIEF n. m. (it. *bas-reliefs*). En sculpture, relief aux motifs peu saillants.

BASS (déroit de), déroit séparant l'Australie continentale et la Tasmanie.

BASSANO (Jacopo), peintre italien (v. 1515-1592).

BASSANO DEL GRAPPA, v. d'Italie (Vénétie), sur la Brenta; 39 900 h. Victoire de Bonaparte en 1796.

BASSE n. f. (it. *basso*). Son grave. || Partie, voix, instrument faisant entendre les sons les plus graves.

BASSE-COUR n. f. (pl. *basses-cours*). Partie d'une maison, d'une ferme, où l'on élève la volaille. || Ensemble des animaux qui y vivent.

Basse Époque, dernière période historique de l'ancienne Égypte (1085-332).

BASSE-FOSSE n. f. (pl. *basses-fosses*). Vx. Cachot profond, obscur et humide. (On dit aussi CUL-DE-BASSE-FOSSE.)

BASSEMENT adv. De façon basse, vile.

BASSESSE n. f. (de *bas*). Manque d'élévation morale, de noblesse; action vile.

BASSET n. m. (de *bas*). Chien courant, à jambes courtes et parfois torses.

BASSE-TERRE, ch.-l. de la Guadeloupe, sur la côte sud-ouest de l'île de Basse-Terre; 13 796 h.

BASSIGNY, région du sud-est du Bassin parisien (dép. de la Haute-Marne).

BASSIN n. m. (lat. pop. *bassinus*, de *baccus*, récipient). Récipient portatif large et profond. || Récipient de forme particulière destiné à recevoir les déjections des malades alités. || Pièce d'eau dans un jardin. || Vaste gisement de houille ou de fer formant une unité géographique et géologique. || Partie d'un port constituée par des quais et des digues, et où les bateaux stationnent à l'abri du vent et de la grosse mer. || Sorte de cuvette osseuse circonscrite, à la partie inférieure de l'abdomen, par la ceinture pelvienne (os du bassin). || Syn. de PISCINE. ● *Bassin d'un fleuve*, le pays drainé par ce fleuve et ses affluents.

BASSINE n. f. Large récipient circulaire à usages domestiques ou industriels.

BASSINER v. t. Humecter légèrement. || Pop. Ennuyer.

BASSINET n. m. Petit bassin, cuvette.

BASSINOIRE n. f. Bassin de métal ayant un couvercle percé de trous et qui, rempli de braises, sert à chauffer un lit.

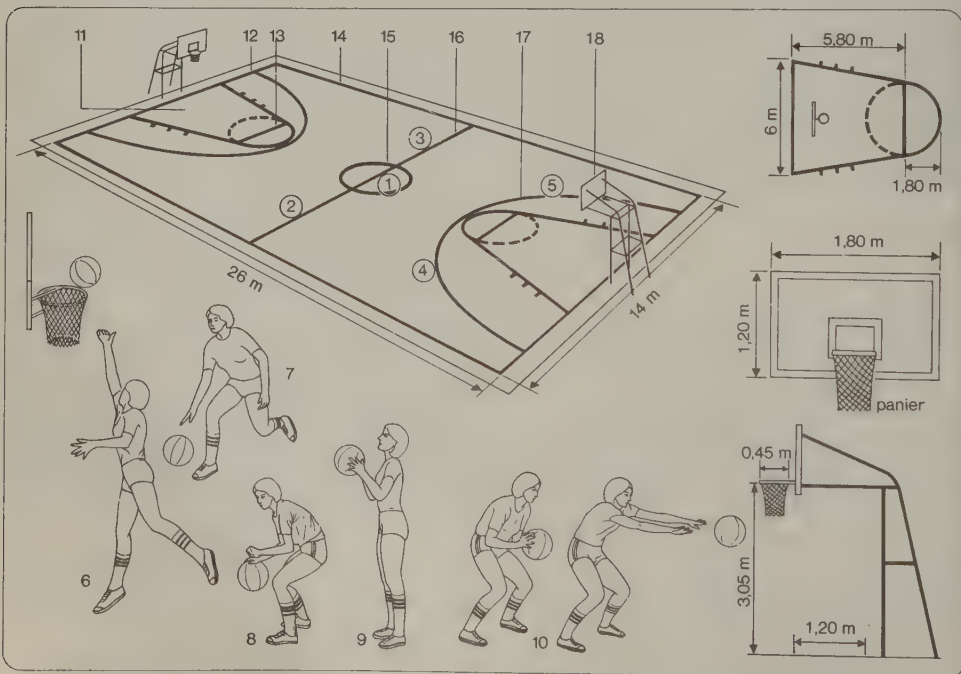
BASSISTE n. Syn. de CONTREBASSISTE.

BASSON n. m. (it. *bassone*). Instrument de musique en bois, à vent et à anche double, formant dans l'orchestre la basse de la série des hautbois. || Celui qui joue du basson.

BASSORA, port de l'Iraq, sur le Chaff al-'Arab; 600 000 h. env. Palmeraie.

BASTIA, ch.-l. du dép. de la Haute-Corse; 44 020 h. Citadelle. Églises et chapelles du XVII^e s. Port et centre commercial et touristique.

BASTIDE n. f. (prov. *bastida*, de *bastir*, bâtir). Maison de campagne, dans le Midi. || Dans le sud-ouest de la France, au Moyen Âge, ville neuve, de plan régulier, en général fortifiée.



Plan d'un terrain de basket-ball, disposition des joueurs au coup d'envoi, quelques figures de jeu et détails du couloir de tir et du panneau.

1. Centre; 2. Avant gauche; 3. Avant droit; 4. Arrière gauche; 5. Arrière droit; 6. Tir en extension; 7. Progression avec le ballon; 8. Position de

base du dribbleur; 9. Lancer franc; 10. Passe à deux mains; 11. Couloir de lancer franc; 12. Ligne de fond; 13. Ligne des lancers francs; 14. Ligne de touche; 15. Cercle central; 16. Ligne médiane; 17. Ligne de tir des paniers à trois points; 18. Panneau.

BASTILLE n. f. (altér. de *bastide*). Ancienne prison d'État de Paris, démolie après le 14 juillet 1789 (avec une majuscule). Forteresse de Paris devenue prison d'État, symbole de l'arbitraire royal, la Bastille est prise par les Parisiens le 14 juillet 1789 et détruite.

BASTINGAGE n. m. (prov. *bastengo*, toile matelassée). Garde-corps sur un navire.

BASTION n. m. (de *bastille*). Ouvrage dessinant un angle saillant sur un tracé fortifié. || Ce qui forme une défense solide.

BASTOGNE, v. de Belgique (Luxembourg); 11500 h. Centre américain de résistance à l'offensive allemande des Ardennes (1944).

BASTONNADE n. f. (it. *bastonata*). Volée de coups de bâton.

BASTRINGUE n. m. Pop. Ensemble d'objets hétéroclites.

BASUTOLAND, protectorat britannique de l'Afrique australe de 1868 à 1966 (→ LESOTHO).

BAS-VENTRE n. m. (pl. *bas-ventres*). Partie inférieure du ventre.

BÂT [bo] n. m. (gr. *bastazein*, porter un fardeau). Appareil en bois placé sur le dos des bêtes de somme pour le transport des fardeaux.

BATA, port d'Afrique, en Guinée-Équatoriale, ch.-l. du Mbini; 27 000 h.

BATACLAN n. m. (onomat.). Pop. Attirail éblouissant.

BATAILLE n. f. (lat. *battualia*, escrime). Combat important entre deux forces militaires. || Combat quelconque : *la bataille électorale*. || Jeu de cartes très simple. ● Cheval de bataille, sujet favori. || *En bataille*, en travers; en désordre.

BATAILLE (Georges), écrivain français (1897-1962).

BATAILLER v. i. Contester, se disputer, lutter.

BATAILLEUR, EUSE adj. et n. Qui aime à batailler, querelleur.

BATAILLON n. m. (it. *battaglione*, escadron). Unité militaire comprenant plusieurs compagnies. ● *Bataillon d'infanterie légère d'Afrique* (Fam. *bat'* d'Af'), corps créé en 1832, où étaient incorporées les recrues ayant subi certaines condamnations.

BATALHA, v. du Portugal (Estrémadure); 6 600 h. Couvent (XIV^e-XVI^e s.).

BÂTARD, E adj. et n. (de *bât*, ou du germ. *bansti*, grange). Né de parents non légalement mariés. || Se dit d'un animal qui n'est pas de race pure. || Qui participe de deux genres différents et ne peut satisfaire personne : *un compromis bâtard*.

BÂTARD n. m. Pain de fantaisie court.

BATARDEAU n. m. (anc. fr. *bastart*,

digue). Digue provisoire pour mettre à sec un endroit baigné par de l'eau et où l'on peut exécuter des travaux.

BATAVE (République), nom que prirent les Pays-Bas de 1795 à 1806.

BATAVES, peuple germanique qui habitait la Hollande méridionale actuelle.

BATAVIA n. f. (lat. *Batavi*, des Pays-Bas). Sorte de laitue.

BATAVIA → JAKARTA.

BÂTÉ, E adj. (de *bât*). Âne *bâté*, personne très sottise ou ignorante.

BATEAU n. m. (anc. angl. *bât*). Embarcation quelconque. || Dépression du trottoir devant une porte cochère, un garage. || Fam. Sujet rebattu, idée banale. ● *Mener qqn en bateau* (Fam.), lui faire croire qqch qui n'est pas vrai. || *Monter un bateau à qqn* (Fam.), inventer une plaisanterie pour le tromper.

BATEAU-MOUCHE n. m. (pl. *bateaux-mouches*). Bateau qui assure un service de promenades d'agrément sur la Seine, à Paris.

BATEAU-POMPE n. m. (pl. *bateaux-pompes*). Bateau équipé pour la lutte contre le feu.

BATELEUR, EUSE n. (anc. fr. *baastel*, marionnette). Personne qui fait des tours d'acrobatie, d'adresse, sur les places publiques (vx).

BATELIER, ÈRE n. (de *bateau*). Personne dont le métier est de conduire un bateau sur un cours d'eau.

BATELLERIE n. f. Industrie du transport par péniches.

BAT-FLANC n. m. inv. Pièce de bois qu'on suspend dans les écuries, pour séparer deux chevaux. || Lit de planches utilisé dans les casernes, les refuges de montagne, les prisons, etc.

BATH, v. d'Angleterre, sur l'Avon; 80 000 h. Station thermale. Bel urbanisme du XVIII^e s.

BÂTHIE (La), comm. de la Savoie; 1806 h. Centrale hydroélectrique.

BÂTHORY, famille hongroise à laquelle appartient Étienne 1^{er}, roi de Pologne.

BATHURST → BANJUL.

BATHYSCAPHE n. m. (gr. *bathus*, profond, et *skapê*, barque). Appareil autonome de plongée, permettant d'explorer le fond de la mer.

BÂTI, E adj. *Bien, mal bâti* (Fam.), de forte carrure ou difforme.

BÂTI n. m. En couture, assemblage à grands points. || Assemblage de pièces de menuiserie ou de charpente. || Support sur lequel sont assemblées les diverses pièces d'un ensemble, d'une machine.

BATIFOLAGE n. m. Action de batifoler.

BATIFOLER v. i. (it. *batifolle*, boulevard ou l'on s'amuse). S'amuser à des choses futiles; tenir des propos galants.

BATIK n. m. (mot javanais). Procédé de décoration d'un tissu par teinture, après en avoir masqué certaines parties avec de la cire; tissu ainsi traité.

BÂTIMENT n. m. (de *bâtir*). Construction d'une certaine importance, d'un seul tenant, mettant à couvert un espace habitable. || Navire, notamment de fort tonnage. || Ensemble des métiers et industries en rapport avec la construction.

BÂTIR v. t. (frq. *bastjan*). Élever ou faire élever sur le sol. || Assembler à grands points les différentes parties d'un vêtement. || Établir.

BÂTISSE n. f. Construction sans caractère, dépourvue de style.

BÂTISSEUR, EUSE n. Personne qui construit, qui fonde qqch.

BATISTA (Fulgencio), homme d'État cubain (1901-1973), renversé par Castro (1959).

BATNA, v. d'Algérie, ch.-l. de wilaya, au N. de l'Aurès; 112 000 h.

BÂTON n. m. (lat. *bastum*, de *bastare*, porter). Long morceau de bois rond, qu'on peut tenir à la main et qui sert à s'appuyer, à frapper, etc. || Objet de forme allongée et formé de matière consistante. || Trait droit que font les enfants qui apprennent à écrire. || Canne aidant le skieur dans son équilibre ou sa progression. ● *À bâtons rompus*, d'une manière discontinue. || *Bâton de maréchal*, insigne de son commandement; réussite suprême. || *Bâton de vieillesse*, personne qui est le soutien d'un vieillard. || *Mettre des bâtons dans les roues*, susciter des obstacles.

BÂTONNET n. m. Petit bâton.

BÂTONNIER n. m. Chef élu de l'ordre des avocats auprès d'une cour ou d'un tribunal.

BATON ROUGE, v. des États-Unis, cap. de la Louisiane, sur le Mississippi; 219 000 h. Petrochimie.

BATOUMI, port pétrolier de l'U.R.S.S., sur la mer Noire (Géorgie); 128 000 h.

BATRACIEN n. m. Syn. d'AMPHIBIEN.

BATTAGE n. m. Action de battre les céréales, la laine, le coton, l'or, etc. || Fam. Publicité exagérée.

BATTANT, E adj. A une (deux, etc.) *heures* (s) *battante(s)*, à une (deux, etc.) *heures* (s) *précise(s)*. || *Pluie battante*, qui tombe avec violence. || *Porte battante*, qui se referme d'elle-même. || *Tambour battant*, au son du tambour; rondement, sévèrement.

BATTANT n. m. Pièce métallique suspendue à l'intérieur d'une cloche, contre les parois de laquelle elle vient heurter. || Partie d'une porte, d'une fenêtre, d'un meuble, mobile autour de gonds.

BATTANT, E n. Personne combative et énergique.

BATTE n. f. (de *battre*). Outil à long manche servant à battre, à tasser, à écraser, etc. || Au cricket et au base-ball, sorte de bâton avec lequel on frappe la balle.

BATTEMENT n. m. Choc d'un corps contre un autre provoquant un bruit rythmé. || Délai, intervalle de temps dont on dispose avant une action. || Phénomène dû à la superposition de deux vibrations de fréquences voisines. || *Chorégr.* Mouvement, sans déplacement, consistant dans le passage d'une jambe d'une position de départ à une autre position, le corps restant immobile.

BATTERIE n. f. (de *battre*). Groupement de plusieurs appareils (accumulateurs, piles, condensateurs, etc.) disposés en série ou en parallèle. || Réunion de plusieurs bouches à feu pour une même mission; lieu où elles sont rassemblées. || Rangée de canons sur le pont d'un navire. || Dans un orchestre, ensemble des instruments de percussion. • *Batterie de cuisine*, ensemble des ustensiles de métal employés dans une cuisine. || *Batterie solaire*, syn. de PHOTOPILE. || *Batterie de tests*, groupement de tests permettant de mesurer diverses aptitudes. || *Mettre une arme en batterie*, la mettre en état de tirer. • pl. *Litt.* Moyens habiles de réussir.

BATTEUR n. m. Personne qui bat le grain, les métaux. || Celui qui, dans un orchestre de jazz, tient la batterie. || Appareil ménager servant à mélanger, à battre.

BATTEUSE n. f. Machine dont on se sert pour égrener les céréales par l'effet de chocs répétés ou de froissement de l'épi.

BATTHYÁNY, famille hongroise dont deux membres ont été promoteurs de l'Indépendance magyare; LOUIS (1806-1849) et CASIMIR (1807-1854).

BATTOIR n. m. Palette de bois utilisée par les lavandières pour essorer le linge une fois rincé.

BATTE v. t. (lat. *battuere*) [conj. 48]. Donner des coups à une personne, un animal. || Donner des coups à qqch en vue d'un résultat précis. || Vaincre. || Heurter, se jeter contre; *la mer bat la falaise*. • *Battre les cartes*, les mêler. || *Battre le fer pendant qu'il est chaud*, profiter sans tarder d'une occasion favorable. || *Battre le pavé*, aller et venir par désœuvrement, sans but. || *Battre le pays*, la région, les bois, les parcourir. || *Battre qqch comme du blé*, le frapper à tour de bras. • v. i. Donner des coups; faire entendre des bruits de choc. • *Battre des mains*, applaudir. || *Battre en retraite*, reculer, fuir. • se battre v. pr. [contre]. Combattre, lutter.

BATTU, **E** adj. Foulé, durci par une pression répétée. • *Avoir l'air d'un chien battu*, avoir l'air accablé. || *Chemin, sentier battu*, banal. || *Yeux battus*, fatigués,

au-dessous desquels se voit un demi-cercle bleuâtre.

BATTUE n. f. Action de battre les bois pour en faire sortir le gibier, et, parfois, chasse à l'homme.

BATZ [ba] (*île de*), île et comm. du Finistère, dans la Manche, en face de Roscoff; 744 h.

BAU n. m. (frq. *balk*, poutre) [pl. *baux*]. Chacune des poutres transversales reliant les murailles d'un navire et supportant les ponts.

BAUDELAIRE (Charles), poète français (1821-1867) [*les Fleurs du mal*, 1857; *Petits Poèmes en prose*, 1869], traducteur de Poe et critique d'art (*l'Art romantique*, *les Salons*).

BAUDET n. m. (anc. fr. *bald*, lascif). Âne. **BAUDOT** (Émile), ingénieur français (1845-1903), inventeur du télégraphe multiple imprimeur (1874).

BAUDOUIN I^{er} (né en 1930), roi des Belges depuis 1951.

BAUDRICOURT (Robert DE), capitaine de Vaucouleurs. Il fait conduire Jeanne d'Arc auprès de Charles VII à Chinon (1429).

BAUDRIER n. m. (anc. fr. *baldrei*). Bande de cuir portée en bandoulière et qui soutient un ceinturon, une arme, un tambour. || Double anneau de corde formé d'un anneau de ceinture et d'une boucle d'épaule, auquel l'alpiniste attache la corde qui le lie à son compagnon de cordée.

BAUDROIE n. f. (prov. *baudroi*). Poisson comestible, commun sur nos côtes, à tête énorme, couverte d'appendices et d'épines. (Nom usuel : *lotte de mer*.)

BAUDRUCHE n. f. Pellicule fabriquée avec le gros intestin du bœuf ou du mouton et dont on fait des ballons. || Personne insignifiante.

BAUGE n. f. (mot gaul.). Gîte fangeux du sanglier. || Lieu très sale.

BAUGES (*massif des*), massif des Préalpes, en Savoie; 2217 m.

Bauhaus, école allemande d'architecture et d'art appliquée (1919-1933), fondée par Walter Gropius.

BAULE-ESCOUBLAC (La), station balnéaire de la Loire-Atlantique; 14 688 h.

BAUME n. m. (lat. *balsamum*). Résine odoriférante qui coule de certains arbres. || Médicament balsamique. • *Verser, mettre du baume au cœur*, apaiser, consoler.

BAUMÉ (Antoine), pharmacien et chimiste français (1728-1804). Il a imaginé l'aréomètre qui porte son nom.

BAUME-LES-DAMES, ch.-l. de E. du Doubs, sur le Doubs; 5 696 h. Cgise de l'anc. abbaye des Dames de Baume.

BAUTZEN, v. de l'Allemagne démocrati-

que, à l'est de Dresde; 49 000 h. Victoire de Napoléon I^{er} (1813).

BAUX-DE-PROVENCE [bo-] (*Les*), comm. des Bouches-du-Rhône, sur un éperon des Alpilles; 433 h. Importantes ruines médiévales.

BAUXITE n. f. (du nom des *Baux-de-Provence*). Roche sédimentaire de couleur rougeâtre, composée surtout d'alumine, avec oxyde de fer et silice, et exploitée comme minéral d'aluminium.

BAVARD, **E** adj. et n. (de *bave*). Qui parle sans mesure. || Qui n'est pas capable de tenir un secret.

BAVARDAGE n. m. Action de bavarder; ragots.

BAVARDER v. i. Parler beaucoup ou indiscretement.

BAVASSER v. i. *Péjor.* et *fam.* Bavarder.

BAVE n. f. (lat. pop. *baba*). Salive qui s'écoule de la bouche.

BAVER v. i. Laisser couler de la bave. || En parlant d'une encre, d'une couleur, s'étaler largement. • *Baver sur qqch* (Fam.), le salir par des calomnies. || *En baver* (Pop.), avoir du mal, avoir des ennuis graves.

BAVETTE n. f. Partie du tablier qui couvre la poitrine. || Partie inférieure de l'ailoyau, près de la tranche grasse. • *Tailleur une bavette* (Fam.), bavarder.

BAVEUX, **EUSE** adj. Qui bave. • *Omelette baveuse*, peu cuite et moelleuse.

BAVIÈRE, État d'Allemagne, le plus vaste Land du pays; 70 550 km²; 11 millions d'h. Cap. *Munich*. — Anc. duché, la Bavière a formé un royaume de 1806 à 1918.

BAVOIR n. m. Pièce de lingerie protégeant la poitrine des bébés.

BAVURE n. f. Quantité de métal, de peinture, d'encre, qui déborde. || Conséquence plus ou moins grave mais toujours fâcheuse d'une action quelconque. • *Sans bavures* (Fam.), d'une manière irréprochable.

BAYADÈRE n. f. (portug. *bailadeira*, danseuse). Danseuse de l'Inde.

BAYARD (Pierre), capitaine français (1476-1524). Il s'illustre pendant les guerres d'Italie; surnommé *le Chevalier sans peur et sans reproche*.

BAYER v. i. (lat. *batere*, bâiller) [conj. 2]. *Bayer aux cornelles*, regarder naïvement l'air.

BAYEUX, ch.-l. d'arr. du Calvados, sur l'Aure; 15 237 h. Cathédrale des XII^e-XV^e s.; tapisserie de la reine Mathilde (XII^e s.).

BAYLE [bē] (Pierre), écrivain français (1647-1706), auteur du *Dictionnaire historique et critique*.

BAYONNE, port, ch.-l. d'arr. des Pyrénées-Atlantiques, sur l'Adour; 42 970 h.

BAYOU n. m. (de *bayouk*, mot d'un dialecte indien). En Louisiane, bras secondaire du Mississippi ou lac établi dans un méandre abandonné.

BAYREUTH, v. d'Allemagne (Bavière), sur le Main; 69 000 h. Festival Richard Wagner.

BAZAINE (Achille), maréchal de France (1811-1888). Il capitule à Metz (oct. 1870).

BAZAR n. m. (persan *bāzār*). Marché public et couvert, en Orient et en Afrique du Nord. || En Europe, magasin où l'on vend toutes sortes de marchandises (vx). || Pop. Objets en désordre.

BAZARDER v. t. *Fam.* Se débarrasser de n'importe quel prix de qqch.

BAZOOKA n. m. (mot amér.). Surnom donné au lance-roquettes antichar de 75 mm.

BBC (sigle de *British Broadcasting Corporation*), organisme britannique de radio et de télévision.

B. C. G. n. m. (sigle servant à désigner le vaccin bilité de *Calmette* et *Guérin*) [nom déposé]. Vaccin contre la tuberculose.

B. D. [bède] n. f. *Fam.* Abrév. de BANDE DESSINÉE.

BÉANT, **E** adj. (anc. fr. *béer*, être ouvert). Largement ouvert.

BÉARN [bearn], anc. province de France réunie à la Couronne par Louis XIII (1620). Cap. *Pau*. C'est la partie orientale du dép. des Pyrénées-Atlantiques.

BÉARNAIS, **E** adj. et n. Du Béarn.

BÉAT, **E** [bea, at] adj. (lat. *beatus*, heureux). Qui manifeste un contentement et une tranquillité exagérés; qui exprime la béatitude.

BÉATIFICATION n. f. Acte par lequel le pape béatifie; cérémonie qui officialise cet acte.

BÉATIFIER v. t. Mettre au nombre des bienheureux.

BÉATITUDE n. f. Bonheur parfait. || *Relig.* Félicité éternelle.

Beatles (les), groupe de quatre chanteurs britanniques, initiateurs de la musique pop (1962-1970).

BÉATRICE ou **BEATRIX** (née en 1938), reine des Pays-Bas depuis 1980.

BEAU (**BEL** devant une voyelle ou un *h* muet), **BELLE** adj. (lat. *bellus*, joli). Qui éveille un sentiment d'admiration, de grandeur, de noblesse, de plaisir, de perfection, d'intensité. || Bien-séant, convenable. ● *Beau joueur*, qui perd de bonne grâce au jeu. || *Beau monde*, société brillante. || *Beau parleur*, qui met de l'affectation à bien parler. || *Bel esprit*, homme lettré, mais prétentieux. || *En faire de belles*, faire des sottises. || *Le bel âge*, la jeunesse. || *Un beau jour*, un beau matin, inopinément. || *Un bel âge*, un âge avancé. ◆ *adv.* *Avoir beau* (et l'infinifit), s'efforcer en vain de. || *Bel et bien*, réellement, véritablement. || *De plus belle*, de plus en plus. || *En beau*, sous un aspect favorable. || *Il fait beau*, le temps est clair. || *Il ferait beau voir* (Litt.), il serait étrange de voir. || *Tout beau*, doucement, modérément.

BEAU n. m. Ce qui fait éprouver un sentiment d'admiration et de plaisir. ● *C'est du beau*, il n'y a pas de quoi être fier! || *Faire le beau*, se pavaner; en parlant d'un chien, se tenir assis sur son arrière-train en levant ses pattes de devant. || *Vieux beau*, vieux galant ridicule.

BEUCAIRE, ch.-l. de c. du Gard, sur le Rhône; 13 015 h.

BEUCE, plaine limoneuse du Bassin parisien, entre Chartres et la forêt d'Orléans. Blé, maïs.

BEUCERON, **ONNE** adj. et n. De la Beauce.

BEUCOUP *adv.* (de *beau* et *coup*). Une quantité considérable. || Un grand nombre de personnes.

BEAU DE ROCHAS (Alphonse), ingénieur français (1815-1893). Il a imaginé le cycle du moteur à quatre temps.

BEAU-FILS n. m. (pl. *beaux-fils*). Celui dont on a épousé le père ou la mère en secondes noces. || Gendre.

BEAUFORT n. m. Fromage voisin du gruyère, fabriqué en Savoie.

Beaufort (*échelle de*), échelle codée de 0 à 17 degrés, utilisée pour mesurer la force du vent.

BEAU-FRÈRE n. m. (pl. *beaux-frères*). Mari de la sœur ou de la belle-sœur. || Frère du conjoint.

BEAUGENCY [-gã-], ch.-l. de c. du Loiret, sur la Loire; 7 339 h.

BEAUHARNAIS (Alexandre, *vicomte* DE), général français (1760-1794). Il épouse en 1779 Joséphine Tascher de La Pagerie, future femme de Napoléon I^{er}.

BEAUHARNAIS (Eugène DE) [1781-1824], fils du précédent et de Joséphine; vice-roi d'Italie (1805-1814).

BEAUHARNAIS (Hortense DE) → HORTENSE DE BEAUHARNAIS.

BEAUHARNAIS (Joséphine DE) → JOSÉPHINE.

BEAUJOLAIS n. m. Vin du Beaujolais.



Bayeux : détail de la broderie dite « tapisserie de la reine Mathilde » figurant un épisode de la conquête de l'Angleterre par les Normands
Fin du XI^e s. (Musée de la Reine-Mathilde.) (Giraudon)

Beaujolais

BEAUJOLAIS, région de la bordure orientale du Massif central, entre la Loire et la Saône. — Les *monts du Beaujolais* dominant la côte *beaujolaise* (vignobles).

BEAUMARCHAIS (Pierre DE), écrivain français (1732-1799). Auteur de comédies (*le Barbier de Séville*; *le Mariage de Figaro*).

BEAUNE, ch.-l. d'arr. de la Côte-d'Or; 21 127 h. Vins de la côte de Beaune. Hôtel-Dieu.

BEAU-PÈRE n. m. (pl. *beaux-pères*). Second mari de la mère, par rapport aux enfants du premier lit de celle-ci. || Père du conjoint.

BEAUPRÉ n. m. (néerl. *boegspriet*). Mât placé obliquement sur l'avant d'un navire.

BEAUSOLEIL, ch.-l. de c. des Alpes-Maritimes, près de Monaco; 11 664 h.

BEAUTÉ n. f. Caractère de ce qui est beau. || Femme très belle. ● *En beauté* (fam.), d'une manière brillante. || *Se faire une beauté* (fam.), se maquiller avec soin. || *Soins de beauté*, ensemble des méthodes qui entretiennent et embellissent le visage et le corps. ♦ pl. Belles choses : *les beautés de la Grèce*.

BEAUVAIS, ch.-l. du dép. de l'Oise, sur le Thérain; 54 147 h. Cathédrale inachevée (XIII^e-XVI^e s.). Mécanique. Chimie.

BEAUVAISIS [-zi], petit pays de l'ancienne France; cap. *Beauvais*.

BEAUVOIR (Simone DE), romancière et essayiste française (1908-1986). Auteur du *Deuxième Sexe*, des *Mandarins*.

BEAUX-ARTS n. m. pl. Nom donné à l'architecture et aux arts plastiques et graphiques (sculpture, peinture, gravure, dessin), parfois à la musique et à la chorégraphie.

BEAUX-PARENTS n. m. pl. Père et mère du conjoint.

BÉBÉ n. m. (angl. *baby*). Nouveau-né ou nourrisson.

BEBEL (Auguste), socialiste allemand (1840-1913).

BECC n. m. (lat. *beccus*; du gaul.). Organe constitué par les deux mâchoires des oiseaux et par les pièces cornées qui les recouvrent. || *Fam. Bouche*. || Objet façonné en forme de bec. || Extrémité d'un instrument de musique, qu'on tient entre les lèvres. ● *Avoir une prise de bec* (fam.), échanger des propos vifs. || *Bec Auer*, bec de gaz à manchon imprégné de sels métalliques, qui est porté à l'incandescence. || *Bec Bunsen*, brûleur à gaz employé dans les laboratoires et muni d'un système de réglage permettant de modifier la composition du mélange combustible. || *Bec de gaz*, lampadaire pour l'éclairage public au gaz (vx). || *Tomber sur un bec* (fam.), rencontrer un obstacle imprévu.

BÉCANE n. f. *Fam.* Bicyclette ou motocyclette.

BÉCARRE n. m. (it. *b quadro*, b à panse carrée). *Mus.* Signe d'altération qui ramène à son ton naturel une note précédemment haussée par un dièse ou baissée par un bémol.

BÉCASSE n. f. (de *bec*). Oiseau échassier à bec long, mince et flexible. (Cri : la *bécasse croule*.) || *Fam.* Sotte.

BÉCASSINE n. f. Oiseau échassier voisin de la bécasse, mais plus petit.

BECCARIA, criminaliste italien (1738-1794).

BECC-DE-CANE n. m. (pl. *becs-de-cane*). Serrure fonctionnant sans clef, au moyen d'un bouton ou d'une béquille. || Poignée de porte en forme de bec.

BECC-DE-LIÈVRE n. m. (pl. *becs-de-lièvre*). Malformation congénitale caractérisée par la lèvre supérieure fendue comme celle du lièvre.

BÉCHAMEL n. f. (d'un n. pr.). Sauce blanche composée à partir d'un roux blanc additionné de lait.

BÉCHAR, anc. Colomb-Béchar, v. du Sahara algérien, ch.-l. de wilaya; 73 000 h.

BÊCHE n. f. (lat. *bissa*, à double pointe). Outil constitué d'une lame d'acier large et plate, pourvue d'un long manche, et qui sert à retourner la terre.

BÊCHER v. t. Retourner la terre avec une bêche.

BÊCHER v. t. (de *béguer*, attaquer à coups de bec). *Fam.* et vx. Critiquer vivement. ♦ v. i. *Fam.* Avoir une attitude hautaine, méprisante.

BECHET (Sidney), musicien de jazz américain (1897-1959).

BÊCHEUR, EUSE n. *Fam.* Personne prétentieuse et méprisante.

BECHUANALAND → BOTSWANA.

BECKET (saint Thomas) → THOMAS BECKET (saint).

BECKETT (Samuel), écrivain irlandais d'expression française (1906-1989). Ses romans (*Molloy*, *Watt*) et son théâtre (*En attendant Godot*, *Oh les beaux jours*) expriment l'absurdité de la condition humaine.

BÉCLÈRE (Antoine), médecin français (1856-1939), créateur de l'enseignement de la radiologie médicale en France.

BÉCOT n. m. (de *bec*). *Fam.* Petit baiser.

BÉCOTER v. t. *Fam.* Embrasser.

BEQUÉE n. f. Ce qu'un oiseau prend dans son bec pour le donner à ses petits.

BEQUEREL (Antoine), physicien français (1788-1878). Il a découvert la piézoélectricité (1819) et inventé la pile photovoltaïque (1839). — Son petit-fils, HENRI (1852-1908), a découvert la radioactivité.

BEDAINE n. f. (anc. fr. *boudine*, nom-bril). *Fam.* Gros ventre.

BEDEAU n. m. (frq. *bidal*). Employé laïque préposé au bon ordre dans une église.

BEDON n. m. *Fam.* Ventre rebondi.

BEDONNANT, E adj. *Fam.* Qui a du ventre.

BEDONNER v. i. *Fam.* Prendre du ventre.

BÉDOUIN, E adj. et n. (ar. *badawi*). Se dit des Arabes nomades du désert, surtout au Proche-Orient.

BÉDOUINS, nomades arabes des déserts, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

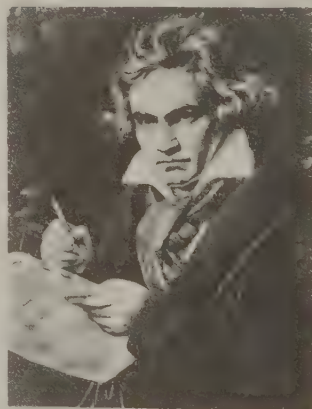
BÉE adj. f. Être, rester bouche bée, être, rester frappé d'admiration, d'étonnement, de stupeur.

BEECHER-STOWE (Harriet), romancière américaine (1811-1896), auteur de *la Case de l'oncle Tom*.

BÉER v. i. (lat. pop. *batare*). *Litt.* Être grand ouvert.

BEERSHEBA, v. d'Israël, en bordure du Néguev; 101 000 h.

BEETHOVEN (Ludwig VAN), compositeur allemand (1770-1827), auteur de sonates, de quatuors, de concertos, de neuf symphonies et d'un opéra, *Fidèle*.



Ludwig van Beethoven par J. K. Stieler.
(Coll. W. Hinrichsen, New York.)
[Coll. Walter Hinrichsen]

BEFFROI n. m. (haut all. *bergfrid*). Tour roulante en bois qui servait à l'attaque des remparts. || Tour de guet d'où l'on donnait l'alarme avec une cloche.

BÉGAÏEMENT n. m. Trouble de l'élocution, qui se manifeste par des répétitions de certaines syllabes ou par des blocages au cours de l'émission de la parole.

BÉGAYER [begeje] v. i. (de *bègue*)

[conj. 2]. Parler avec des bégaiements.
◆ v. t. Balthutier : *bégayer une excuse*.

BEGIN (Menahem), homme politique israélien, né en 1913. Premier ministre (1977-1983), il signe un traité de paix avec l'Égypte (1979).

BÈGLES, ch.-l. de c. de la Gironde, banlieue sud de Bordeaux; 23 426 h.

BÉGONIA n. m. (de *Bégon*, intendant général de Saint-Domingue). Plante originaire de l'Amérique du Sud, cultivée pour son feuillage décoratif et ses fleurs vivement colorées.

BÈGUE adj. et n. (anc. fr. *béguier*, béguier, mot néerl.). Qui bégaié.

BÈQUEULE n. f. et adj. (de *bée* et *gueule*). *Fam.* D'une pudeur exagérée.

BÈGUIN n. m. (néerl. *beggaert*, moine mendiant). *Fam.* Passion amoureuse passagère; personne qui en est l'objet.

BÈGUM [bɛgɔm] n. f. Titre donné aux princesses indiennes.

BÉHANZIN, dernier roi du Dahomey (1844-1906). Roi en 1889, il est pris par les Français en 1893.

BÉHAVIORISME n. m. (amér. *behavior*, comportement). Théorie psychologique définissant le comportement comme une relation entre stimulus et réponse.

BÉHAVIORISTE adj. et n. Du béhaviorisme.

BEHRING → BÉRINC.

BEIDA (El-), v. de Libye; 59 000 h.

BEIGE adj. et n. m. Brun clair proche du jaune.

BEIGNET n. m. Pâte frite à la poêle et qui renferme ordinairement une substance alimentaire (fruit, légume, etc.).

BEIJING → PÉKIN.

BEIRA, port du Mozambique, sur l'océan Indien; 114 000 h.

BEJAIA, anc. Bougie, port d'Algérie, ch.-l. de wilaya; 89 500 h.

BÉJART [-zar], famille de comédiens, dont MADELEINE (1618-1672) et ARMANDE (v. 1642-1700), qui épouse Molière en 1662.

BÉJART (Maurice), danseur et choréographe français, né en 1927.

BEKAA, plaine du Liban entre le mont Liban et l'Anti-Liban.

BÉKÉ n. Créole martiniquais ou guadeloupéen descendant d'immigrés blancs.

BEL adj. → BEAU.

BÉLA, nom de plusieurs rois de Hongrie (dynastie des Árpáds) [XII^e-XIII^e s.].

BELAU ou **PALAU**, archipel de Micronésie, État associé aux États-Unis; 487 km²; 122 000 h. Cap. *Koror*.

BEL CANTO n. m. inv. (mots it. signif. *beau chant*). Façon de chanter où l'on s'attache surtout à la beauté du son et à la virtuosité.

BELÉM, v. du Portugal, faubourg de Lisbonne. Tour fortifiée sur le Tage.

BELÉM, anc. *Pará*, cap. de l'État de Pará (Brésil), port sur l'Amazone; 1 117 000 h.

BÊLEMENT n. m. Cri des moutons et des chèvres.

BÊLER v. i. (lat. *belare*). Crier, en parlant des moutons et des chèvres. || Crier d'une voix geignarde.

BELETTE n. f. (de *belle*). Petit mammifère carnivore au pelage fauve sur le dos et au ventre blanc.

BELFAST, cap. et port de l'Irlande du Nord; 346 000 h. Textile. Constructions navales et aéronautiques.

BELFORT, ch.-l. du Territoire de Belfort; 52 739 h. Place forte illustrée par la défense de Denfert-Rochereau (1870-71). Lion de Belfort, monument par Bartholdi. Mécanique.

BELFORT (*Territoire de*) [90], dép. de la Région Franche-Comté; 609 km²; 131 999 h. Ch.-l. Belfort. 1 arr. (*Belfort*), 15 c., 100 comm.

BELGAUM, v. de l'Inde (Karnataka); 300 000 h.

BELGE adj. et n. De Belgique.

BELGICISME n. m. Locution propre au français de Belgique.

BELGIQUE, en néerl. *België*, État de l'Europe occidentale, sur la mer du Nord; 30 500 km²; 9 900 000 h. Cap. *Bruxelles*. Langues : *français et néerlandais* surtout (et *allemand*).

● **GÉOGRAPHIE**. Les plaines et les plateaux s'élèvent vers le sud-est, en Ardenne (signal de Botrange 694 m). Le bilinguisme partage le pays; au nord, les Flamands sont les plus nombreux et la région a un poids économique plus important que la partie wallonne du sud du pays. La région de Bruxelles est officiellement bilingue; en réalité en majorité francophone. L'industrie, développée sur des bassins houillers, aujourd'hui épuisés, sauf celui de la Campine, a toujours un rôle essentiel. Le travail des métaux, la chimie et la pétrochimie se localisent sur l'axe Anvers-Bruxelles-Charleroi, dans les vallées de la Sambre et de la Meuse (Liège) et autour de Gand. Le textile est surtout présent en Flandre. L'agriculture et l'élevage sont très intensifs. Les échanges représentent la moitié du produit intérieur brut et se font en majeure partie dans la C.E.E.

● **HISTOIRE**. Les territoires qui forment la Belgique sont conquis par César en 51 av. J.-C., puis envahis par les Francs au IV^e s. Inclus dans l'empire de Charlemagne, ils sont partagés par le traité de Verdun (843) entre la France et la Lotharingie. Fief français (comté de Flandre) et fiefs d'Empire (duc de Brabant, comté de Hainaut, évêché de Liège) acquièrent une large autonomie, et leurs villes (Anvers,

Ypres, Bruges, Gand) deviennent de grands centres industriels et commerciaux aux XII^e-XIII^e s. Ces régions, également connues sous le nom de « Pays-Bas », deviennent possession des ducs de Bourgogne (XIV^e-XV^e s.). En 1477, elles passent sous la domination des Habsbourg. Le règne de Charles Quint (1506-1555) est pour les « Pays-Bas espagnols » une période de grand essor économique. Sous Philippe II, les provinces du Nord, devenues protestantes, rompent avec l'Espagne et forment les Provinces-Unies (1579), tandis que les provinces du Sud (actuelle Belgique), restées catholiques, demeurent sous la domination espagnole. Remises à l'Autriche par le traité d'Utrecht (1714), ces dernières restent jusqu'en 1790 les « Pays-Bas autrichiens », que la France annexe en 1795. En 1815, le congrès de Vienne réunit la Belgique aux Provinces-Unies en un seul État, le royaume des Pays-Bas. Mais l'opposition entre Belges et Hollandais aboutit à l'indépendance de la Belgique, érigée en un royaume héréditaire. Sous les règnes de Léopold I^{er} (1831-1865) et de Léopold II (1865-1909), la Belgique devient un grand pays industriel et, par l'acquisition du Congo (actuel Zaïre), une puissance coloniale. Elle a été envahie et occupée par les troupes allemandes pendant les deux guerres mondiales. En 1960, elle perd le Congo et le problème linguistique devient préoccupant.

BELGOROD ou **BIELGOROD**, v. de l'U.R.S.S., au nord de Kharkov; 240 000 h. Sidérurgie.

BELGRADE, en serbe *Beograd*, cap. de la Yougoslavie et de la République de Serbie, au confluent du Danube et de la Save; 1 455 000 h. Port fluvial.

BELGRANO (Manuel), général argentin (1770-1820), l'un des artisans de l'indépendance sud-américaine.

BÉLIER n. m. (néerl. *belhamel*). Mouton mâle. (Cri : le bélier *blatère*.) || Machine de guerre utilisée autrefois pour enfoncer les défenses ou les portes d'une ville ou d'un château assiégé. ● *Coup de bélier*, choc de l'eau dans une conduite que l'on ferme brusquement; choc violent produit contre un obstacle.

BÉLIER (le), constellation zodiacale. — Premier signe du zodiaque, dans lequel le Soleil entre à l'équinoxe de printemps.

BÉLIÈRE n. f. Anneau de suspension. || Sonnette attachée au cou d'un bélier.

BELIN (Edouard), inventeur français (1876-1963). On lui doit un procédé pour transmettre des photographies par le télégraphe.

BÉLINOGRAMME n. m. Document transmis par télégraphie.

BÉLINOGAPHE n. m. Appareil inventé par E. Belin, et servant à la transmission par fil d'images ou de photographies.

BÉLAIRE, général byzantin (v. 494-565). Sous Justinien, il entend la reconquête de l'Occident méditerranéen.

BELIZE, État de l'Amérique centrale, sur la mer des Antilles; 23 000 km²; 180 000 h. Cap. *Belmopan*. V. princ. *Belize* (40 000 h.). Canne à sucre. Anc. colonie britannique sous le nom de *Honduras britannique*.

BELL (Alexander Graham), physicien américain (1847-1922), un des inventeurs du téléphone (1876).

BELLAC, ch.-l. d'arr. de la Haute-Vienne; 5 465 h. Tannerie.

BELLADONE n. f. (it. *belladonna*, belle dame). Plante herbacée des taillis et décombres, à baies noires de la taille d'une cerise.

BELLÂTRE adj. et n. m. (de *bel*). Qui a une beauté fade ou des prétentions à la beauté.

BELLAY [bels] (Joachim DU), poète français (1522-1560). Il rédige le manifeste de la Pléiade, *Défense et illustration de la langue française*; il a écrit les *Antiquités de Rome* et les *Regrets* (1558).

BELLE adj. → **BEAU**.

BELLE n. f. Partie dévisée entre des joueurs à égalité. || Pop. Évasion de prison.

BELLEDONNE (massif de), massif des Alpes françaises du Nord.

BELLE-FAMILLE n. f. (pl. *belles-familles*). Fam. Famille du conjoint.

BELLE-FILLE n. f. (pl. *belles-filles*). Celle dont on a épousé le père ou la mère en secondes noces. || Femme d'un fils.

BELLEGAMBE (Jean), peintre flamand (v. 1470-1534), auteur du *Polyptyque d'Anchin*.

BELLEGARDE-SUR-VALSERINE, ch.-l. de c. de l'Ain, au confl. du Rhône et de la Valserine; 11 787 h.

BELLE-ÎLE, île de l'océan Atlantique (Morbihan), en face de Quiberon; 90 km²; 4 191 h.

BELLE-MÈRE n. f. (pl. *belles-mères*). Seconde femme du père, par rapport aux enfants du premier lit de celui-ci. || Mère du conjoint.

BELLES-LETTRES n. f. pl. Nom donné à la grammaire, à la poésie, à la littérature.

BELLE-SŒUR n. f. (pl. *belles-sœurs*). Épouse du frère ou du beau-frère. || Sœur du conjoint.

BELLEVILLE, quartier de Paris (XX^e arr.).

BELLEVILLE-SUR-LOIRE, comm. du Cher; 448 h. Centrale nucléaire.

BELLEY, ch.-l. d'arr. de l'Ain; 8 372 h. Anc. cap. du Bugey.

BELLICISME n. m. (lat. *bellicus*, belliqueux). Attitude ou opinion des bellicistes.

BELLICISTE adj. et n. Qui préconise

l'emploi de la force dans les relations internationales.

BELLIGÉANCE n. f. État de belligérant.

BELLIGÉRANT, E adj. et n. (lat. *bellum*, guerre, et *gerere*, faire). Se dit d'un État, d'un peuple, d'une force armée qui participent à un conflit armé.

BELLINI (les), peintres vénitiens du XV^e s. dont les plus remarquables sont IACOPO et ses fils GENTILE et GIOVANNI.

BELLINZONA, v. de Suisse, ch.-l. du Tessin; 16 700 h.

BELLIQUEUX, EUSE adj. (lat. *bellicosus*). Qui aime la guerre; agressif.

BELLOW (Saul), romancier américain, né en 1915, auteur de *Herzog*.

BELMOPAN, cap. du Belize; 3 000 h.

BELŒIL, comm. de Belgique (Hainaut); 13 600 h. Château des princes de Liège.

BELO HORIZONTE, v. du Brésil, cap. de l'État de Minas Gerais; 2 542 000 h.

BELON n. f. (de *Belon*, fleuve breton). Variété d'huître plate et ronde, à chair brune.

BELOTE n. f. (de *Belot*, qui a perfectionné ce jeu). Jeu de cartes.

BELOUTCHISTAN → BALOUTCHISTAN.

BELT (Grand- et Petit-), nom de deux détroits qui réunissent la mer Baltique à la mer du Nord, par le Cattégat et le Skagerrak.

BÉLUGA ou **BÉLOUGA** n. m. (russe *bieluha*). Cétacé proche du narval, de couleur blanche, long de 3 à 4 m, habitant les mers arctiques. || (Avec une majuscule.) Monotype de régates et de croisières côtières.

BELVÉDÈRE n. m. (it. *belvedere*, de *bello*, beau, et *vedere*, voir). Construction, pavillon au sommet d'un édifice ou sur une terrasse, d'où l'on peut voir au loin.

BELYÏ → BIELYÏ.

BELZÉBUTH, divinité cananéenne, devenue chez les juifs et les chrétiens le prince des démons.

BÉMOL n. m. (it. *b molle*, *b* à panse molle). Mus. Signe d'altération qui baisse d'un demi-ton la note qu'il précède.

BEN ALI (Zin al-'Abidin), homme d'État tunisien, né en 1936. Président de la République depuis 1987.

BÉNARÈS ou **VĀRĀNASI**, v. de l'Inde (Uttar Pradesh), sur le Gange; 794 000 h. Ville sainte de l'hindouisme.

BEN BELLA (Ahmed), homme d'État algérien, né en 1916, premier président de la République algérienne (1963-1965).

BENDERY, v. de l'U. R. S. S. (Moldavie), sur le Dniestr; 100 000 h. Naguère roumaine (*Tighina*).

BENEDETTO da Maiano → GIULIANO DA MAIANO.

BÉNÉDICTIN, E n. (lat. *Benedictus*, Benoît). Religieux de l'ordre fondé, v. 529, par saint Benoît de Nursie et dont le monastère du Mont-Cassin en Italie fut le berceau. • *Travail de bénédictin*, travail long et minutieux, qui exige de la patience.

BÉNÉDICTINE n. f. (nom déposé). Liqueur préparée à partir de plantes macérées dans l'alcool.

BÉNÉDICTION n. f. Action de bénir. • *C'est une bénédiction*, c'est miraculeux.

BÉNÉFICE n. m. (lat. *beneficium*, bien-fait). Profit réalisé par une entreprise grâce à son activité; avantage tiré d'une action, d'un état. || *Hist.* Dignité ou charge ecclésiastique dotée d'un revenu. • *Sous bénéfice d'inventaire*, sous réserve de vérification.

BÉNÉFICIAIRE adj. et n. Qui bénéficie d'un avantage, d'une faveur, etc. ♦ adj. Relatif au bénéfice.

BÉNÉFICIER v. t. ind. [de]. Tirer un profit, un avantage.

BÉNÉFICIE adj. Favorable, bienfaisant.

BENELUX, union économique entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg (appelée, de ce fait, *pays du Benelux*).

BENÉŠ (Edvard), homme d'État tchécoslovaque (1884-1948). Président de la République (1935-1938 et 1945-1948).

BENÊT adj. et n. m. (de *benoît*). Niais, sot, dadais.

BÉNÉVENT, en it. *Benevento*, v. d'Italie, en Campanie; 63 000 h.

BÉNÉVOLAT n. m. Service assuré par une personne bénévole.

BÉNÉVOLE adj. et n. (lat. *benevolus*). Se dit de qqn qui fait qqch sans y être obligé, sans en tirer profit. ♦ adj. Se dit de qqch qui est fait sans obligation, à titre gracieux.

BÉNÉVOLEMENT adv. De façon bénévole.

BENGAL, région de l'est de la péninsule indienne, formée par le delta du Gange et du Brahmapoutre. Colonie britannique à partir de 1757. Depuis 1947, l'ouest du Bengale est rattaché à l'Inde, où il forme l'État du *Bengale-Occidental* (87 853 km²; 54 500 800 h.; cap. *Calcutta*); l'est du Bengale a constitué la majeure partie du *Pakistân oriental* de 1947 à 1971 (auj. Bangladesh).

BENGAL (*golfe du*), golfe de l'océan Indien compris entre l'Inde, le Bangladesh et la Birmanie.

BENGALI [bē-] n. m. Petit passereau à plumage brun taché de couleurs vives, originaire de l'Afrique tropicale, souvent élevé en volière.

BENGHAZI, port de Libye; 450 000 h.

BEN GOURION (David), homme politique israélien (1886-1973), un des fonda-

teurs de l'État d'Israël, chef du gouvernement de 1948 à 1953 et de 1955 à 1963.

BENGUELA, port de l'Angola, sur l'Atlantique; 42 000 h. — Le *courant de Benguela* est un courant marin froid qui remonte vers l'équateur le long des côtes occidentales d'Afrique.

BÉNIN, IGNE adj. (lat. *benignus*). Sans conséquences graves.

BÉNIN, royaume formé par les Édos au XII^e s., dans le S.-O. de l'actuel Nigeria.

BÉNIN, anc. *Dahomey*, État de l'Afrique occidentale, sur le golfe de Bénin; 113 000 km²; 4 700 000 h. Cap. *Porto-Novo*. Langue : français. Pays agricole (coton, arachide, huile de palme).

● Formé de trois royaumes, dont Abomey, le Bénin devient colonie française sous le nom de *Dahomey*, malgré la résistance de son roi Béhanzin (1894), puis acquiert l'indépendance (1960). En 1975, le Dahomey devient le Bénin.

BÉNIN (golfe de ou du), partie du golfe de Guinée, à l'ouest du delta du Niger.

BÉNI-OU-UI n. m. inv. (ar. *beni*, fils de, et *oui*). Fam. Personne toujours disposée à tout approuver.

BÉNIR v. t. (lat. *benedicere*, dire du bien) [conj. 7]. Appeler la protection de Dieu sur qqch, qqch. || Se féliciter de, applaudir à qqch.

BÉNIT, E adj. Sanctifié par une cérémonie religieuse : pain *bénit*.

BÉNITIÈRE n. m. (anc. fr. *eaubenoitier*). Récipient à eau bénite.

BENJAMIN, E n. (de *Benjamin*, dernier fils de Jacob). Le plus jeune enfant d'une famille. || Jeune sportif de moins de 13 ans.

BENJOIN [bē-] n. m. (lat. *benzoe*, de l'ar.). Résine aromatique tirée du tronc d'un arbrisseau de l'Asie méridionale.

BENOÎT, E adj. (lat. *benedictus*, béni). Litt. Qui affecte un air douxceux.

BENOÎT de Nursie (saint) [v. 480-v. 547], fondateur, v. 529, de l'ordre monastique des Bénédictins.

BÉNOUÉ (la), riv. d'Afrique, affl. du Niger (r. g.); 1 400 km.

BENTHIQUE [bē-] adj. (gr. *benthos*, profondeur). Se dit des dépôts résultant de l'activité d'organismes vivant sur le fond de la mer.

BEN JONSON → JONSON (*Benjamin*).

BENN (Gottfried), poète allemand (1886-1956).

BENNE n. f. (lat. *benna*, chariot). Caisson utilisé pour le transport, ou appareil employé pour la préhension et le déplacement de matériaux.

BEN NEVIS, point culminant de la Grande-Bretagne, en Écosse; 1 343 m.

BENXI ou **PEN-HI**, v. de Chine (Liaoning); 500 000 h. Sidérurgie.

BENZ (Carl), ingénieur allemand (1844-1929). Il a mis au point un moteur à gaz à deux temps (1878) et fait breveter un tricycle qui se déplaçait grâce à un moteur à quatre temps (1886).

BENZÈNE [bē-] n. m. (lat. *benzoe*, benjoin, de l'ar.). Hydrocarbure aromatique, liquide incolore, volatil, combustible, obtenu à partir de la houille et surtout du pétrole.

BENZINE [bē-] n. f. Nom commercial d'un mélange d'hydrocarbures, utilisé comme solvant et détachant.

BÉOTIE, contrée de l'anc. Grèce; cap. *Thèbes*.

BÉOTIEN, ENNE [beoʃjē, ɛn] adj. et n. De la Béotie. || Inculte, grossier.

B. E. P. n. m. Abrév. de BREVET* d'ÉTUDES PROFESSIONNELLES.

BÉQUILLE n. f. (de *bec*, et lat. *anaticula*, petit canard). Bâton surmonté d'une petite traverse, sur lequel s'appuient les gens infirmes. || Support pour maintenir à l'arrêt un véhicule à deux roues. || Arm. Dispositif d'appui de certaines armes. || Mar. Pièce de bois servant à empêcher un navire échoué de se coucher.

BÉRANGER (Pierre Jean DE), chansonnier français (1780-1857), auteur de chansons patriotiques.

BERBERA, port de la Somalie; 55 000 h.

BERBÈRE adj. et n. (lat. *barbarus*). Relatif aux Berbères.

BERBÈRE n. m. Langue ancienne d'Afrique du Nord, parlée par les Berbères.

BERBÈRES, peuples musulmans non arabes, de langue berbère, habitant l'Afrique du Nord (Rif, Kabylie, Aurès).

BERCAIL n. m. (lat. *berxib*, brebis [n'a pas de pluriel]). Famille, maison paternelle.

BERCEAU n. m. (lat. *bercium*, mot gaul.). Lit d'un tout jeune enfant. || Première enfance. || Litt. Lieu de naissance, origine.

BERCEMENT n. m. Action de bercer.

BERCER v. t. (anc. fr. *ber*, berceau) [conj. 1]. Balancer d'un mouvement doux et régulier. || Apaiser, calmer, endormir.

BERCEUSE n. f. Chanson pour endormir les enfants; pièce instrumentale dans le même style.

BERCHTESGADEN, v. d'Allemagne (Bavière); 6 000 h. Résidence de Hitler.

BERCK, comm. du Pas-de-Calais; 15 671 h. Station climatique à *Berck-Plage*.

BERCY, quartier de l'est de Paris, sur la Seine. Palais omnisports. Ministère de l'Économie et des Finances.

BÉRÉNICE, princesse juive amenée à Rome par Titus (70 apr. J.-C.); elle a inspiré à Racine une tragédie.

BÉRÉT n. m. (barnais *berret*). Coiffure souple, ronde et plate sans visière ni bords.

BEREZINA (la), riv. de Biélorussie, affl. du Dniepr (r. dr.); 613 km. Passage de la Grande Armée en retraite (nov. 1812).

BEREZNIKI, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), dans l'Oural; 189 000 h.

BERG (Alban), compositeur autrichien (1885-1935), élève de Schönberg, auteur des opéras *Wozzeck* et *Lulu*.

BERGAME, v. d'Italie (Lombardie), en bordure des Alpes; 122 000 h.

BERGAMOTE n. f. (it. *bergamotta*, du turc). Fruit d'un arbre voisin de l'orange (le *bergamotier*), dont on extrait une essence d'odeur agréable.

BERGE n. f. (mot gaul.). Bord d'un cours d'eau à son niveau naturel.

BERGEN, port de Norvège, sur l'Atlantique, base pour l'exploitation du pétrole en mer du Nord; 207 000 h.

BERGER, ÈRE n. (lat. *berxib*, brebis). Personne qui garde les moutons. ● *Bon, mauvais berger* (Litt.), bon, mauvais guide. || *Étoile du berger*, la planète Vénus.

BERGER n. m. Race de chiens aptes à la garde des troupeaux.

BERGERAC, ch.-l. d'arr. de la Dordogne, sur la Dordogne; 22 704 h. Tabac. Vins.

BERGÈRE n. f. Fauteuil large et profond, dont le siège est garni d'un coussin.

BERGERIE n. f. Lieu où on loge les moutons. || Poésie pastorale.

BERGERONNETTE n. f. (de *berger*). Oiseau passereau habitant au bord des eaux, insectivore, marchant en hochant sa longue queue.

BERGMAN (Ingrid), actrice suédoise (1915-1982).

BERGMAN (Ingmar), cinéaste suédois, né en 1918, auteur de : *le Septième Sceau*, *Persona*, *Cris* et *chuchotements*.

BERGSLAG (le), région minière (fer) et industrielle de la Suède centrale.

BERGSON [berkʃɔ̃] (Henri), philosophe spiritualiste français (1859-1941).

BÉRIBÉRI n. m. (d'une langue de l'Inde). Maladie due à une carence en vitamine B1, caractérisée par des troubles digestifs, par des œdèmes et par des troubles nerveux.

BÉRING ou **BEHRING** (*détroit de*), détroit entre l'Asie et l'Amérique, réunissant l'Océan Pacifique à l'Océan Arctique. Il doit son nom au navigateur danois Vitus Bering (1681-1741).

BÉRING ou **BEHRING** (*mer de*), partie nord du Pacifique entre l'Asie et l'Amérique.

BERKELEY, v. des États-Unis (Californie), près de San Francisco; 103 000 h. Université.

BERLIN, cap. de l'Allemagne, sur la Spree; 3 047 000 h. La ville a été cap. du royaume de Prusse puis de l'Empire alle-

Berlin

mand. Après la défaite de 1945, Berlin est divisé en deux : *Berlin-Ouest*, qui constitue une dépendance de la R.F.A., enclavée dans le territoire de la République démocratique allemande, et *Berlin-Est*, qui est la capitale de la R.D.A. En 1961, les autorités d'Allemagne de l'Est ont élevé un mur séparant Berlin-Est de Berlin-Ouest. Ce mur et la frontière interallemande ont été réouverts en 1989 (9-10 nov.). Berlin est un grand centre industriel (électrotechnique, alimentation), commercial et culturel. En 1990, la ville redevient la capitale de l'Allemagne.



Vue de Berlin, avec l'Europa Center et l'église du Souvenir.

[R. Friedrich, Berlin]

Berlin (*conférence de*), réunion des puissances européennes en 1884-85 pour déterminer le partage de l'Afrique.

Berlin (*congrès de*), congrès tenu en 1878, par les puissances européennes pour régler la question d'Orient.

BERLINE n. f. (de *Berlin*, lieu de première origine). Aut* mobile carrossée en conduite intérieure, à quatre portes. || Waggonnet de mine.

BERLINGOT n. m. (it. *berlingozzo*, gâteau). Bonbon de sucre cuit et aromatisé. || Emballage de forme particulière (tétraèdre) pour les liquides.

BERLINGUER (Enrico), homme politique italien (1922-1984), secrétaire général du parti communiste italien (1972-1984).

BERLIOZ [-oz] (Hector), compositeur français (1803-1869), auteur de la *Damnation de Faust*, de *Benvenuto Cellini*, de la *Symphonie fantastique*.

BERLUE n. f. (anc. fr. *belluer*, éblouir). Avoir la *berlue* (Fam.), avoir une hallucination; se tromper.

BERMEJO (le), riv. de l'Amérique du Sud, affl. du Paraná (r. dr.); 1500 km.

BERMUDA n. m. (mot amér.). Short dont les jambes s'arrêtent au-dessus du genou.

BERMUDES, archipel britannique de l'Atlantique, au nord-est des Antilles; 53 km²; 55 000 h. Ch.-l. *Hamilton*. Tourisme.

BERNADOTTE (Jean-Baptiste) → CHARLES XIV, roi de Suède.

BERNANOS (Georges), romancier français (1888-1948), d'inspiration catholique. Il a écrit le *Journal d'un curé de campagne*.

BERNARD de Clairvaux (*saint*) [1090-

en 1153, Berne est le siège du gouvernement fédéral depuis 1848.

BERNER v. t. (anc. fr. *brener*, vanner le blé). *Litt.* Tromper en faisant croire des choses fausses.

BERNHARDT [-nar] (Sarah), actrice française (1844-1923). Elle a joué l'*Aiglon*.

BERNIN (Gian Lorenzo *BERNINI*, dit le *Cavalier*), peintre, sculpteur et architecte italien (1598-1680). Maître du baroque, il a réalisé des travaux à Rome, dont la colonnade de la place Saint-Pierre.

BERNINA (la), massif des Alpes entre l'Inn et l'Adda; 4052 m. Frontière entre l'Italie et la Suisse.

BERNOULLI, famille suisse de mathématiciens. — JACQUES (1654-1705) perfectionne le calcul différentiel, le calcul intégral et le calcul des probabilités. — Son frère JEAN (1667-1748) publie des travaux sur le calcul exponentiel. — DANIEL, le second fils de Jean (1700-1782), est l'un des fondateurs de l'hydrodynamique.

BÉROUL, trouvère normand du XII^e s., auteur d'un roman de *Tristan*.

BERRE (*étang de*), étang des Bouches-du-Rhône, communiquant avec la Méditerranée par le canal de Caronte. Ses rives sont une annexe industrielle de Marseille.

BERRE-L'ÉTANG, ch.-l. de c. des Bouches-du-Rhône, sur l'*étang de Berre*; 12 562 h. Raffinage du pétrole. Pétrochimie.

BERRICHON, ONNE adj. et n. Du Berry.

BERRY, région du sud du Bassin parisien (dép. du Cher et de l'Indre), entre la Sologne et le Massif central.

BERRY (*comté, puis duché de*), anc. prov. de France réunie à la Couronne en 1584. Cap. *Bourges*.

BERRY (Jean DE FRANCE, *duc de*), prince capétien (1340-1416). Il est l'un des régents de son neveu Charles VI. Il réunit de très beaux manuscrits, notamment les *Très Riches Heures du duc de Berry*.

BERRY (Charles), second fils de Charles X, héritier du trône (1778-1820). Il est assassiné par Louvel. — Sa femme, Marie-Caroline DE BOURBON-SICILE, *duchesse de Berry* (1798-1870), essaye en vain, en 1832, de soulever la Vendée contre Louis-Philippe, en faveur de son fils le futur comte de Chambord.

BERRYER [-rie] (Pierre Antoine), avocat français (1790-1868), légitimiste et libéral.

BERSAGLIER [bersalje] n. m. (it. *bersagliere*). Soldat italien d'infanterie légère.

BERTHELOT (Marcellin), chimiste français (1827-1907). Il étudie l'estérification, réalise de nombreuses synthèses organiques et crée la thermochimie.

BERTHIER (Louis Alexandre), maréchal de France (1753-1815).

1153]. Moine de Cîteaux, il fonde l'abbaye de Clairvaux, berceau des Cisterciens (1115), et prêche la 2^e croisade.

BERNARD (Samuel), financier de Louis XIV (1651-1739).

BERNARD (Claude), physiologiste français (1813-1878). Il a démontré le rôle du pancréas dans la digestion des corps gras et la fonction glycogénique du foie; il est à l'origine de la méthode expérimentale.

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE (Henri), écrivain français (1737-1814), auteur de *Paul et Virginie*.

BERNARD-L'ERMITE n. m. inv. (mot languedocien). Nom usuel d'un crustacé qui protège son abdomen mou dans une coquille.

BERNAY, ch.-l. d'arr. de l'Eure; 10 952 h.

BERNE n. f. (néerl. *bern*, repli). *Drapeau, pavillon en berne*, drapeau incomplètement déployé ou pavillon hissé à mi-drissé en signe de deuil.

BERNE, en all. *Bern*, cap. fédérale de la Suisse, ch.-l. du canton de *Berne*, sur l'Aar; 145 000 h. Ville impériale en 1218, canton de la Confédération suisse

BERTHOLLET (Claude, *comte*), chimiste français (1748-1822). On lui doit la découverte des hypochlorites et leur application au blanchiment des toiles.

BERTILLON (Alphonse), criminologue français (1853-1914), créateur de l'anthropométrie.

BERTRAND (Henri, *comte*), général français (1773-1844).

BÉRULLE (Pierre DE), cardinal français (1575-1629), il introduit le Carmel en France et crée la congrégation de l'Oratoire.

BÉRYL n. m. (lat. *beryllium*). Silicate naturel. (Coloré en vert, il donne l'émeraude; en bleu nuancé de vert, c'est l'aigue-marine.

BERZELIUS (Jöns Jacob, *baron*), chimiste suédois (1779-1848), il institue la notation chimique par symboles.

BESACE n. f. (lat. *bis*, deux fois, et *sacus*, sac). Long sac ouvert en son milieu et dont les extrémités forment des poches.

BESANÇON, ch.-l. de la Région Franche-Comté et du dép. du Doubs, sur le Doubs, en bordure du Jura; 119 687 h. Citadelle de Vauban. Horlogerie.

BESICLES [bə-ou bezikl] n. f. pl. (anc. fr. *béricles*, de *béryl*, pierre fine servant à faire des loupes). Anciennes lunettes rondes.

BESKRA, anc. *Biskra*, v. d'Algérie, ch.-l. de wilaya, en bordure de l'Aurès; 90 000 h.

BESOGNE n. f. (fém. de *besoin*). Travail, ouvrage.

BESOGNEUX, EUSE adj. et n. Qui travaille scrupuleusement ou médiocrement.

BESOIN n. m. (frq. *bisunnia*). Sentiment de manque, d'insatisfaction lié à une nécessité physiologique non contrôlée. || Ce qui est nécessaire : le *besoin* de main-d'œuvre. || État de pauvreté. • *Au besoin*, s'il est nécessaire. || *Avoir besoin* de (et l'infinifit), être dans la nécessité de. || *Avoir besoin* de qqn, de qqch, en sentir la nécessité, l'utilité. || *Être besoin* (l'impers.), être nécessaire : *on vous aidera, s'il en est besoin*. ♦ pl. Nécessités naturelles. || Choses nécessaires à l'existence. • *Pour les besoins* de la cause, dans le seul but de démontrer ce qu'on dit.

BESSARABIE, région de l'U.R.S.S. (Moldavie), entre le Prout et le Dniestr, roumaine de 1918 à 1940.

BESSEMER (*sir* Henry), industriel britannique (1813-1898), inventeur d'un procédé pour la transformation de la fonte en acier (1855).

BESSIN, région herbagère de la Normandie, dans le dép. du Calvados.

BESSINES-SUR-GARTEMPE, ch.-l. de c. de la Haute-Vienne; 3 011 h. Traitement du minerai d'uranium.

BESSON, ONNE n. (lat. *bis*, deux fois). *Litt.* Jumeau, jumelle.

BESTIAIRE n. m. (lat. *bestiarius*, de *bestia*, bête). Chez les Romains, gladiateur qui combattait les bêtes féroces. || Traité, recueil d'images ayant trait aux animaux.

BESTIAL, E, AUX adj. (lat. *bestialis*). Qui tient de la bête, qui fait ressembler à la bête.

BESTIALEMENT adv. De façon bestiale.

BESTIALITÉ n. f. Caractère bestial.

BESTIAUX n. m. pl. (anc. fr. *bestial*). Gros animaux domestiques élevés en troupeaux.

BESTIOLE n. f. (lat. *bestiola*). Petite bête.

BEST-SELLER [bestselœr] n. m. (mot angl. signif. *le mieux vendu*) [pl. *best-sellers*]. Grand succès de librairie; livre à gros tirage.

BÊTA n. m. inv. Deuxième lettre de l'alphabet grec (β). • *Rayons bêta*, flux d'électrons ou de positons émis par certains éléments radioactifs.

BÊTA, ASSE adj. et n. *Fam.* Personne sottée.

BÊTAIL n. m. (de *bête*) [n'a pas de pluriel]. Animaux de l'exploitation agricole, excepté les volailles.

BÊTAILLÈRE n. f. Véhicule, remorque pour le transport du bétail.

BÊTE adj. (de *bête*). Sans intelligence ni réflexion.

BÊTE n. f. (lat. *bestia*). Tout animal autre que l'homme. || Personne sottée ou stupide. • *Bête à bon Dieu*, coccinelle. || *Bête à concours* (*Fam.*), élève ou étudiant exagérément studieux dont le seul but est d'être reçu aux examens et aux concours. || *Bonne bête*, personne de peu d'esprit, sans malice. || *La bête noire* de qqn (*Fam.*), personne ou chose qu'on déteste le plus. || *Malade comme une bête*, très malade. ♦ pl. Le bétail.

BÊTEL n. m. (portug. *betel*, de l'hindi). Poivrier grimpant de l'Inde. || Mélange mastiquatoire à base de feuilles de bétel, de chaux et de noix d'arc.

BÊTELGEUSE, étoile de la constellation d'Orion.

BÊTEMENT adv. Stupidement. • *Tout bêtement*, sans y chercher finesse, simplement, naïvement.

BETHE (Hans Albrecht), physicien américain d'origine allemande, né en 1906. Il a découvert, en 1938, le cycle de transformations thermonucléaires (*cycle* de *Bethe*).

BETHLÈEM, v. de Cisjordanie, au sud de Jérusalem; lieu de naissance de Jésus; 24 000 h.

BÊTHUNE, ch.-l. d'arr. du Pas-de-Calais; 26 105 h. Beffroi (XIV^e s.). Mécanique.

BÊTIFIANT, E adj. Qui bêtifie.

BÊTIFIER v. i. *Fam.* Parler d'une manière naïve, puérile.

BÊTIQUE (*chaîne* ou *cordillère*), montagnes de l'Espagne méridionale; 3 478 m.

BÊTISE n. f. (de *bête*). Manque d'intelligence. || Parole, action stupide ou chose sans valeur ni importance. || *Berlingot* à la menthe dont Cambrai a la renommée.

BÊTISIER n. m. Recueil plaisant de sottises.

BÉTON n. m. (lat. *bitumen*, bitume). Agglomérat artificiel de cailloux, de graviers et de sable, réunis entre eux au moyen d'un liant hydraulique. • *Béton armé*, béton dans lequel sont enrobées des armatures métalliques destinées à résister à des efforts de flexion ou de traction auxquels le béton ordinaire résisterait mal. || *Faire le béton*, se dit, au football, lorsque les attaquants se joignent aux défenseurs pour protéger les buts.

BÉTONNAGE n. m. Action de bétonner. || Maçonnerie faite avec du béton.

BÉTONNER v. t. Construire avec du béton. ♦ v. i. Au football, faire le béton.

BÉTONNIÈRE n. f. Machine servant à fabriquer du béton.

BETTE ou **BLETTE** n. f. (lat. *beta*). Plante voisine de la betterave, cultivée comme légume pour ses feuilles et ses pétioles aplatis, dénommés *côtes* ou *cardes*.

BETTERAVE n. f. (de *bette* et *rave*). Plante cultivée à racine épaisse, donnant plusieurs variétés : *betterave sucrière* (dont le jus contient jusqu'à 20 p. 100 de saccharose), *betterave rouge*, *betterave fourragère*.

BETTERAVIER, ÈRE adj. Relatif à la betterave.

BETTERAVIER n. m. Producteur de betteraves.

BEUGLEMENT n. m. Cri du bœuf, de la vache et du taureau. (Syn. *MEUGLEMENT*.)

BEUGLER v. i. (lat. *buculus*, jeune taureau). Pousser des beuglements. || *Fam.* Produire un son prolongé et puissant, jeter de grands cris. ♦ v. t. *Fam.* Chanter, crier très fort.

BEUR n. (déformation du verlan *rebeu*, arabe). *Fam.* Immigré maghrébin de la deuxième génération (né en France).

BEURRE n. m. (lat. *butyrum*). Aliment gras extrait du lait de vache. || Substance grasse que l'on extrait de divers végétaux.

• *Beurre d'anchois*, d'écrevisses, etc., pâte constituée par la chair de ces animaux écrasée dans du beurre. || *Beurre noir*, beurre chauffé dans la poêle jusqu'à ce qu'il devienne noir. || *Compter pour du beurre* (*Fam.*), ne pas entrer en ligne de compte. || *Faire son beurre* (*Fam.*), réussir dans ses affaires, s'enrichir. || *Ceil au beurre noir*, œil poché.

BEURRER v. t. Couvrir de beurre.

beurrier

BEURRIER n. m. Récipient où l'on conserve, l'on sert du beurre.

BEUVERIE n. f. (anc. fr. *bevve*, boire). Partie de plaisir où l'on boit beaucoup.

BEUYS (Joseph), artiste allemand (1921-1986).

BEVEREN, comm. de Belgique (Flandre-Orientale); 40 900 h.

BÉVÉLUE n. f. Méprise grossière, erreur.

BEY [be] n. m. (mot turc). Titre de souverains théoriquement vassaux du Sultan.

BEYLE (Henri) → STENDHAL.

BEYROUTH [berut], cap. du Liban, port sur la Méditerranée; 1 100 000 h. La ville est ravagée par la guerre civile de 1975 à 1990.

BÈZE (Théodore DE), écrivain et théologien protestant (1519-1605), principal collaborateur de Calvin.

BÉZIERS [-zje], ch.-l. d'arr. de l'Hérault, sur l'Orb et le canal du Midi; 78 477 h. Anc. cathédrale fortifiée (XII^e-XIV^e s.). Vins.

BEZONS, ch.-l. de c. du Val-d'Oise; 24 109 h. Mécanique. Chimie.

BEZWADA → VIJAYAVADA.

BHĀGALPUR, v. de l'Inde (Bihār), sur le Gange; 221 000 h. Mécanique. Textile.

BHAVNAGAR, port de l'Inde (Gujarat), dans la presqu'île de Kāthiāwār; 308 000 h.

BHILAINAGAR, v. de l'Inde (Madhya Pradesh); 490 000 h. (avec Durg). Sidérurgie.

BHOPĀL, v. de l'Inde, cap. du Madhya Pradesh; 672 000 h. En 1984, une fuite de gaz toxique y a fait 2 500 victimes.

BHOUTAN, État de la bordure de l'Himalāya; 47 000 km²; 1 500 000 h. Cap. Thimbu. Langue: tibétain.

BHUBANESWAR, v. de l'Inde, cap. de l'Orissa; 220 000 h. Temples brahmaniques.

BIAFRA (république du), nom pris par la région sud-est du Nigeria, en état de sécession armée de 1967 à 1970.

BIAIS n. m. (anc. prov. *biais*, du gr. *epi-karsios*). Ligne oblique. || Moyen détourné. || Stat. Erreur intervenue dans l'établissement de la méthode d'une enquête. • En *biais*, de *biais*, obliquement. || *Par le biais*, par un moyen indirect.

BIAISER v. i. Être de *biais*, aller de *biais*. || User de moyens détournés.

BIALYSTOK, v. de Pologne, au nord-est de Varsovie; 230 000 h. Textile. Mécanique.

BIARRITZ [-rits], ch.-l. de c. des Pyrénées-Atlantiques, sur le golfe de Gascogne; 26 647 h. Station balnéaire.

BIATHLON [biatl5] n. m. Compétition sportive consistant en une course de ski de fond, entrecoupée de tirs.

BIBELOT n. m. (onomat.). Petit objet curieux, décoratif.

BIBERON n. m. (lat. *bibere*, boire). Petite bouteille munie d'une tétine et servant à l'allaitement artificiel des nouveau-nés.

BIBLE n. f. (lat. *biblia*, mot gr.). Recueil des livres saints juifs et chrétiens (avec une majuscule). || Livre contenant ce recueil. || Ouvrage faisant autorité.

Bible, recueil de textes sacrés. Pour les chrétiens, il comprend deux parties l'*Ancien Testament*, écrit en hébreu, qui raconte l'histoire des Hébreux, et le *Nouveau Testament*, écrit en grec, qui décrit la naissance du christianisme. Le texte hébreu est la *Bible* pour les juifs.

BIBLIOTHEQUE [-bys] n. m. Bibliothèque itinérante installée dans un véhicule automobile.

BIBLIOGRAPHIE n. f. Ensemble des livres écrits sur une question ou sur un auteur. || Science qui a pour objet la recherche, la description et le classement des textes imprimés.

BIBLIOGRAPHIQUE adj. Relatif à la bibliographie.

BIBLIOPHILE n. Amateur de livres rares et précieux.

BIBLIOPHILIE n. f. Amour des livres.

BIBLIOTHÉCAIRE n. Personne préposée à la direction ou à la garde d'une bibliothèque.

BIBLIOTHÈQUE n. f. Collection de livres, de manuscrits; lieu où ils sont rangés. || Meuble à tablettes servant à ranger des livres. • *Bibliothèque de gare*, kiosque où sont vendus livres et journaux dans les gares.

Bibliothèque nationale (B.N.), bibliothèque située à Paris, qui conserve l'ensemble des livres, périodiques, estampes, cartes, médailles, etc., parus en France. Son origine remonte à Charles V.

BIBLIQUE adj. Relatif à la Bible.

BICARBONATE n. m. Carbonate acide, et en particulier sel de sodium (NaHCO₃).

BICENTENAIRE adj. Qui est deux fois centenaire.

BICENTENAIRE n. m. Commémoration d'un événement qui a eu lieu deux cents ans auparavant.

BICÉPHALE adj. (préf. *bi-*, et gr. *kephalē*, tête). Qui a deux têtes.

BICEPS [bise] adj. et n. m. (lat. *biceps*, à deux têtes). Muscle du bras.

BICHAT (Xavier), médecin français (1771-1802). Il fonde l'anatomie et contribue au développement de l'histologie.

BICHE n. f. (lat. *bestia*, bête). Femme du cerf et des cervidés.

BICHONNER v. t. Entourer de petits soins. ♦ se bichonner v. pr. Faire sa toilette avec recherche et coquetterie.

BICKFORD [bikfɔrd] n. m. Cordeau spé-

cial pour l'allumage des explosifs. (On dit aussi CORDEAU BICKFORD.)

BICOLORE adj. Qui a deux couleurs.

BICOQUE n. f. (it. *bicocca*, petit château). Maison de peu de valeur ou mal tenue.

BICORNE n. m. (lat. *bicornis*, à deux cornes). Chapeau à deux pointes.

BICYCLETTE n. f. (préf. *bi-* et *cycle*). Véhicule à deux roues d'égal diamètre, dont la roue arrière est actionnée par un système de pédales agissant sur une chaîne.

BIDASSOA (la), fl. tributaire de l'Atlantique qui sépare la France de l'Espagne. Elle forme l'île des Faisans, où fut signé le traité des Pyrénées (1659).

BIDE n. m. (de *bidon*). Pop. Ventre. || Pop. Échec.

BIDET n. m. (anc. fr. *bider*, trotter). Petit cheval de selle. || Cuvette oblongue servant au lavage du siège.

BIDON adj. inv. Fam. Faux, truqué.

BIDON n. m. (scand. *bida*, vase). Récipient portatif pour toutes sortes de liquides. || Pop. Ventre. • *C'est du bidon* (Pop.), c'est un mensonge.

BIDONNER (SE) v. pr. Pop. Rire.

BIDONVILLE n. m. Agglomération de baraquons où s'entasse la population misérable d'une ville.

BIDULE n. m. Fam. Objet quelconque.

BIEF n. m. (mot gaul.). Section de canal ou de cours d'eau comprise entre deux écluses, deux chutes ou deux séries de rapides.

BIELEFELD, v. d'Allemagne (Rhénanie-du-Nord-Westphalie); 308 000 h. Métallurgie.

BIELGOROD → BELGOROD.

BIELLA, v. d'Italie (Piémont); 54 000 h. Textile.

BIELLE n. f. (esp. *bielda*, fourche). Barre reliant deux pièces mobiles à l'aide d'articulations, fixées à ses extrémités, et servant à transmettre et à transformer un mouvement.

BIÉLORUSSE adj. et n. De la Biélorussie.

BIÉLORUSSE n. m. Langue slave orientale, parlée en Biélorussie.

BIÉLORUSSIE, anc. Russie Blanche, république fédérée de l'U.R.S.S., en bordure de la Pologne; 208 000 km²; 10 200 000 h. Cap. Minsk.

BIELSKO-BIALA, v. de Pologne, en Silésie, au sud de Katowice; 168 000 h. Textile. Mécanique.

BIELÏÏ ou **BELÏÏ** (Andreï), poète et romancier russe (1880-1934), auteur de *Petersbourg*.

BIEN adv. (lat. *bene*). De manière avantageuse, satisfaisante, excellente; fortement, tout à fait. || Approximativement : il

y a bien deux ans. || Accentue une affirmation : *j'ai bien téléphoné, mais vous n'étiez pas là.* || Quoi qu'il arrive : *nous verrons bien.* • *Bien* des (et nom pl.), une grande quantité de. || *Bien, très bien, fort bien*, marquent l'approbation. || *Être bien*, en bonne santé; beau; digne de confiance; en position confortable. || *Être bien, être du dernier bien avec qqn*, être en bonnes, excellentes relations avec lui. || *Être bien de sa personne*, être distingué, élégant. || *Tant bien que mal*, ni bien ni mal, passablement. ♦ *Bien* que marque la concession; quoique, encore que. || *Si bien* que marque la conséquence; de sorte que. ♦ *Eh bien!* marque l'interrogation, l'étonnement, la concession, etc.

BIEN n. m. Ce qui est conforme à un idéal, à une morale; ce qui est utile, avantageux. || Ce dont on dispose en toute propriété, ce qui vous appartient. • *Biens de consommation* biens qui servent à satisfaire les besoins directs du public. || *Le bien public*, ce qui est utile à l'ensemble des citoyens. || *Biens nationaux*, ensemble des biens que l'État s'appropriait durant la Révolution pour les vendre aux enchères et en gager les assignats (les plus importants furent les biens du clergé). || *En tout bien tout honneur*, dans une intention honnête. || *Faire du bien*, être utile; procurer un soulagement. || *Homme de bien*, homme charitable.

BIEN-AIMÉ, E adj. et n. (pl. *bien-aimés*, es). Chéri particulièrement.

BIEN-ÊTRE n. m. inv. Disposition agréable du corps, de l'esprit. || Situation financière qui permet de satisfaire ses besoins matériels.

BIENFAISANCE [bjɛfəzɑ̃s] n. f. *Cœuvre*, société, etc., de bienfaisance, association ayant pour objet de venir en aide aux pauvres.

BIENFAISANT, E adj. (de *bien* et *faire*). Qui a une action salutaire.

BIENFAIT n. m. (lat. *benefactum*). Litt. Acte de générosité, faveur. || Avantage, utilité.

BIENFAITEUR, **TRICE** n. et adj. Personne qui fait du bien.

BIEN-FONDÉ n. m. (pl. *bien-fondés*). Conformité au droit; légitimité, justesse.

BIENHEUREUX, **EUSE** adj. Qui jouit d'un grand bonheur; qui rend heureux. ♦ n. *Relig.* Personne dont l'Église catholique a reconnu les mérites et les vertus par la béatification.

BIENNAL, **E**, **AUX** adj. (préf. *bi-*, et lat. *annus*, année). Qui dure deux ans : *charge biennale*. || Qui revient tous les deux ans.

BIENNALE n. f. Exposition, festival organisés tous les deux ans.

BIENNE, en all. *Biel*, v. de Suisse

(Berne), sur les bords du lac de Bienné; 54 000 h. Horlogerie. Mécanique.

BIEN-PENSANT, E n. et adj. (pl. *bien-pensants*, es). Personne dont les convictions sont jugées trop conservatrices.

Bien public (ligue du), ligue formée par les grands seigneurs contre Louis XI (1465).

BIENSÉANCE n. f. Litt. Conformité aux usages de la société, savoir-vivre.

BIENSÉANT, E adj. (de *bien* et *seoir*). Litt. Qu'il convient de faire, de dire.

BIENTÔT adv. (de *bien* et *tôt*). Dans un proche futur.

BIENVEILLANCE n. f. Disposition favorable envers qqn, indulgence.

BIENVEILLANT, E adj. (de *bien*, et anc. fr. *veuillant*, voulant). Qui témoigne de bienveillance.

BIENVENU, E adj. et n. Accueilli avec plaisir, qui arrive à propos.

BIENVENUE n. f. Heureuse arrivée.

BIENVENÛ (Fulgence), ingénieur français (1852-1936). Il est à l'origine du métro parisien.

BIÈRE n. f. (néerl. *bier*). Boisson légèrement alcoolisée, obtenue par une fermentation du sucre de l'orge germée sous l'action de la levure, et parfumée avec du houblon. • Ce n'est pas de la petite bière (fam.), c'est une chose importante.

BIÈRE n. f. (frq. *bera*). Cercueil.

BIFACE n. m. Préhist. Outil de pierre taillé sur les deux faces.

BIFFER v. t. (anc. fr. *biffe*, étoffe rayée). Rayer ce qui est écrit, raturer.

BIFTECK n. m. (angl. *beef*, bœuf, et *steak*, tranche). Tranche de bœuf à griller.

BIFURCATION n. f. Division en deux branches, en deux voies.

BIFURQUER v. i. (lat. *bifurcus*, fourchu). Se diviser en deux. || Prendre une autre direction.

BIGAME adj. et n. (préf. *bi-*, et gr. *gamos*, mariage). Marié à deux personnes en même temps.

BIGAMIE n. f. État de bigame.

BIGARADE n. f. (prov. *bigarrado*, bigarré). Orange amère utilisée en confiserie et dans la fabrication du curaçao.

BIGARADIER n. m. Oranger produisant la bigarade et dont les fleurs, par distillation, fournissent une essence parfumée et l'eau de fleur d'oranger.

BIGARRÉ, E adj. (anc. fr. *garre*, de deux couleurs). Qui a des couleurs variées. || Litt. Disparaté, hétérogène.

BIGARREAU n. m. (de *bigarré*). Cerise rouge et blanc, à chair très ferme et sucrée.

BIGARRER v. t. Assembler sur un fond des couleurs variées.

BIGARRURE n. f. Aspect bigarré, disparate.

BIG-BANG ou **BIG BANG** n. m. (mot amér.). Explosion ayant marqué le commencement de l'expansion de l'Univers, selon certains astrophysiciens.

BIGLER v. i. (lat. *bisocularé*). Loucher; avoir les yeux de travers.

BIGLEUX, **EUSE** adj. et n. *Fam.* Qui a la vue basse; qui louché.

BIGORNEAU n. m. (lat. *bicornis*, à deux cornes). Nom usuel donné à quelques coquillages comestibles.

BIGNON v. t. (prov. *bigorn*, enclume). Pop. Endommager.

BIGORRE (la), comté français réuni à la Couronne en 1607. Cap. Tarbes.

BIGOT, E adj. et n. (anc. angl. *bī god*, par dieu). D'une dévotion excessive, étroite.

BIGOTERIE n. f. Dévotion excessive.

BIGOUDEN [bigudɛ̃, au fém. *biguden*] adj. et n. (mot breton). De la région de Pont-l'Abbé (Finistère).

BIGOUDI n. m. Petit rouleau sur lequel on enroule les mèches de cheveux pour les boudier.

BIGRE! interj. *Fam.* Marque l'étonnement.

BIHÂR, État de l'Inde, dans le nord-est du Deccan et dans l'est de la plaine du Gange; 174 000 km²; 70 millions d'h. Cap. Patnâ.

BIHEBDOMADAIRE adj. Qui paraît, qui a lieu deux fois par semaine.

BIISK, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), en Sibérie; 218 000 h.

BIJÂPUR, v. de l'Inde (Karnâta); 147 000 h. Monuments islamiques.

BIJECTIF, **IVE** adj. *Math.* Se dit d'une application, à la fois injective et surjective, établissant entre les éléments de deux ensembles une correspondance telle que tout élément de l'un a un correspondant et un seul dans l'autre.

BIJECTION n. f. *Math.* Dans la théorie des ensembles, application bijective.

BIJOU n. m. (breton *bizou*, anneau) [pl. *bijoux*]. Objet de parure, d'une matière ou d'un travail précieux. || Objet élégant et d'une petitesse relative.

BIJOUTERIE n. f. Fabrication et commerce des bijoux. || Objets fabriqués par le bijoutier.

BIJOUTIER, **ÈRE** n. Personne qui fait ou vend des bijoux.

BIKANER, v. de l'Inde (Râjasthân), dans le désert de Thar; 230 000 h. Textile.

BIKINI n. m. (nom déposé). Maillot de bain en deux pièces, de dimensions très réduites.

BIKINI, îlot du Pacifique (îles Marshall).

Théâtre, à partir de 1946, d'expérimentations nucléaires américaines.

BILAME n. m. Bande métallique double, formée de deux lames minces et étroites de métaux qui peuvent se dilater inégalement, soudés par laminage.

BILAN n. m. (it. *bilancio*). Tableau représentant l'actif et le passif d'un commerçant ou d'une société commerciale ou industrielle à une date déterminée. || Résultat positif ou négatif d'une opération quelconque. ● *Bilan de santé*, syn. de CHECK-UP.

BILATÉRAL, E, AUX adj. (préf. *bi-*, et lat. *latus*, -eris, côté). Qui possède deux faces, qui se rapporte aux deux côtés d'une chose, d'un organisme. || Qui engage les deux parties contractantes.

BILBAO, port d'Espagne, principale ville du Pays basque, ch.-l. de la Biscaye; 433 000 h. Sidérurgie. Chimie.

BILBOQUET n. m. (de *bille*, et *bouquer* signif. frapper). Jouet formé d'une boule percée d'un trou et reliée par une cordelette à un petit bâton pointu sur lequel il s'agit d'enfiler cette boule.

BILE n. f. (lat. *bilis*). Liquide filant, visqueux, de goût amer, légèrement alcalin, qui est sécrété d'une façon continue par le foie et s'accumule dans la vésicule biliaire, d'où il est déversé dans le duodénum au moment de la digestion. ● *Échauffer la bile de qqn* (Litt.), le mettre en colère. || *Se faire de la bile* (Fam.), s'inquiéter.

BILER (SE) v. pr. Fam. S'inquiéter.

BILHARZIE n. f. (de *Bilharz*, n. pr.). Ver vivant en parasite dans l'appareil circulatoire de l'homme à l'état adulte et provoquant de l'hématurie. (Long. 2 cm.)

BILIAIRE adj. Qui concerne la bile. ● *Vésicule biliaire*, réservoir allongé, logé à la face inférieure du foie (du côté droit), où s'accumule la bile entre les digestions.

BILIEUX, EUSE adj. et n. Qui dénote une mauvaise santé. || Enclin à la colère, à être de mauvaise humeur.

BILINÉAIRE adj. Se dit d'un polynôme linéaire et homogène à la fois par rapport à deux groupes de variables.

BILINGUE adj. (préf. *bi-*, et lat. *lingua*, langue). Qui est en deux langues différentes. ● adj. et n. Qui use couramment de deux langues.

BILINGUISME [bilɛ̃ɡism] n. m. Qualité d'un individu ou d'une population bilingue.

BILLARD n. m. (de *bille*). Jeu qui se joue avec des boules d'ivoire sur une table rectangulaire, entourée de bandes caoutchoutées et couverte d'un drap vert. || La table sur laquelle on joue à ce jeu. || Nom de divers jeux se jouant avec des billes. || Fam. Table d'opération chirurgicale. ● *C'est du billard* (Fam.), c'est facile.

BILLAUD-VARENNE (Jean Nicolas), Conventionnel (1756-1819), montagnard, membre du Comité de salut public (1793).

BILLE n. f. (frq. *bikkil*, dé). Petite boule de pierre, de marbre, d'agate, d'ivoire, etc. || Techn. Sphère d'acier très dur pour roulements et autres usages. || Pop. Visage. ● *Reprenre ses billes* (Fam.), se retirer d'une affaire, d'une entreprise. || *Stylo, crayon (à) bille*, instrument contenant une encre très grasse en contact avec une petite bille de métal, qui sert à écrire.

BILLE n. f. (lat. *bilia*, mot gaul.). Tronçon d'un corps d'arbre que l'on coupe pour en débiter le bois.

BILLET n. m. (de *bille*, boule). Petite lettre ou carte que l'on adresse à qqn. || Imprimé ou écrit constatant un droit ou une convention : *billet de spectacle, de chemin de fer, de loterie*. ● *Billet de banque*, ou *billet*, monnaie de papier.

BILLETTE n. f. Petite bille de bois, d'acier, etc.

BILLETTERIE n. f. Ensemble des opérations ayant trait à l'émission et à la délivrance de billets (transports, spectacles, etc.); lieu où ils sont délivrés. || Distributeur de billets de banque fonctionnant avec une carte de crédit.

BILLETTE n. f. Personne qui délivre les billets de voyages ou de spectacles dans une agence.

BILLEVESÉE [bilvɛzɛ] n. f. Litt. Paroles vaines, ridicules, fausses.

BILLOM [bijɔ̃], ch.-l. de c. du Puy-de-Dôme; 4 155 h. Siège d'une université au Moyen Âge.

BILLOT n. m. (de *bille*, tronçon). Tronc de bois gros et court sur lequel on coupe de la viande, du bois, etc. || Pièce de bois sur laquelle on tranchait la tête des condamnés.

BIMENSUEL, ELLE adj. Qui se produit, paraît deux fois par mois.

BIMESTRIEL, ELLE adj. Qui se produit, qui paraît tous les deux mois.

BIMOTEUR adj. et n. m. Qui est muni de deux moteurs.

BINAGE n. m. Action de biner.

BINAIRE adj. (lat. *binarius*, de *bini*, deux par deux). Math. Se dit d'une relation liant deux éléments. || Se dit du système de numération qui a pour base 2. ● *Décimal codé binaire* (D.C.B.), système de numération des calculateurs électroniques dans lequel les chiffres décimaux sont représentés par leur équivalent binaire.

Code de la numération binaire

1 = 0001	6 = 0110	11 = 1011
2 = 0010	7 = 0111	12 = 1100
3 = 0011	8 = 1000	13 = 1101
4 = 0100	9 = 1001	14 = 1110
5 = 0101	10 = 1010	15 = 1111

BINCHE, v. de Belgique (Hainaut); 33 600 h.

BINER v. t. (prov. *binar*; du lat. *binare* faire de deux fois). Donner une façon superficielle à la terre afin de ralentir l'évaporation de l'eau et détruire les mauvaises herbes.

BINETTE n. f. Outil de jardinier. || Pop. Visage.

BINIOU n. m. (mot breton). Cornemuse bretonne.

BINOCLE n. m. (lat. *bini*, et *oculus*, œil). Lunettes sans branches se fixant sur le nez.

BINÔME n. m. (préf. *bi-*, et gr. *nomos*, part). Expression algébrique formée par la somme ou la différence de deux termes ou monômes. (Ex. : $a + b$; $b^2 - 4ac$.)

BINTJE n. f. Variété de pomme de terre.

BIOCHIMIE n. f. Partie de la chimie comprenant l'étude des constituants de la matière vivante et de leurs réactions.

BIOCO, anc. Fernando Poo, île de la Guinée-Equatoriale; 2 017 km²; 61 000 h. Ch.-l. Malabo.

BIODÉGRADABLE adj. Se dit d'un produit industriel qui, laissé à l'abandon, est détruit par les bactéries ou d'autres agents biologiques.

BIOGÉOGRAPHIE n. f. Étude de la répartition des végétaux et, parfois, des animaux dans l'espace, des causes de cette répartition, des éléments constitutifs de chaque milieu biologique.

BIOGRAPHE n. Auteur de biographies.

BIOGRAPHIE n. f. Histoire de la vie d'un personnage.

BIOGRAPHIQUE adj. De la biographie.

BIOLOGIE n. f. Science de la vie, et plus spécialement du cycle reproductif des espèces vivantes.

BIOLOGIQUE adj. Relatif à la biologie.

BIOLOGISTE n. Spécialiste de biologie.

BIOMAGNÉTISME n. m. Influence des champs magnétiques sur l'orientation des êtres vivants et sur d'autres aspects de leur vie.

BIOMASSE n. f. Masse totale des êtres vivants subsistant en équilibre sur une surface donnée de sol ou dans un volume donné d'eau océanique ou douce.

BIOPSIE n. f. Prélèvement d'un fragment de tissu sur un être vivant pour l'examen histologique.

BIORYTHME n. m. Variation périodique régulière d'un phénomène physiologique.

BIOSPHÈRE n. f. Couche idéale que forme autour de l'écorce terrestre l'ensemble des êtres vivants.

BIPARTI, E ou **BIPARTITE** (pour les deux genres) adj. Se dit de tout organe partagé en deux segments. || Constitué par l'association de deux partis politiques.

BIPARTISME n. m. Alternance au pouvoir de deux partis.

BIPARTITION n. f. Division en deux parties.

BIPÈDE adj. et n. (préf. *bi-*, et lat. *pes*, *pedis*, pied). Qui marche sur deux pieds.

BIPÈDE n. m. Chez un cheval, ensemble de deux membres.

BIPHASÉ, E adj. Se dit d'un courant sinusoïdal dont les deux phases fournissent des tensions égales et de signe contraire.

BIPLACE adj. et n. À deux places.

BIPLAN n. m. Avion dont chacune des ailes comporte deux plans de sustentation.

BIPOLARISATION n. f. Situation caractérisée par le regroupement de la vie politique autour de deux partis.

BIQUE n. f. (de *biche*). Fam. Chèvre.

BIQUET, ETTE n. Fam. Petit d'une bique, chevreau.

BIQUOTIDIEN, ENNE adj. Qui a lieu deux fois par jour.

BIRÉACTEUR n. m. Avion à deux réacteurs.

BIR HAKEIM, localité de Libye. Les Français de Kœnig y résistent, en 1942, aux Allemands et aux Italiens.

BIRKENAU, en polon. *Brzezinka*, localité de Pologne, près d'Auschwitz. Camp de concentration allemand (1941-1945).

BIRMAN, E adj. et n. De la Birmanie.

BIRMAN n. m. Langue parlée en Birmanie, appartenant au même groupe que le tibétain.

BIRMANIE, en angl. *Burma*, république de l'Indochine occidentale, fédération de 14 États ; 678 000 km² ; 40,8 millions d'h. Cap. *Rangoon*. Langue : *birman*.

● GÉOGRAPHIE. Des montagnes forestières cernent la dépression centrale où coule l'Irrawaddy ; elles fournissent des bois, qui sont avec le riz du delta (bien arrosé par la mousson) et quelques produits miniers (étain, tungstène) les principales exportations.

● HISTOIRE. La Birmanie a été une première fois unifiée (XI^e-XIII^e s.) sous la dynastie de Pagan, du nom de sa capitale, puis, de nouveau, par Alaung Phaya (XVIII^e s.). Au terme de trois guerres (1824, 1852, 1885), les Britanniques s'emparent de Mandalay, abolissent la monarchie et annexent le pays à leur empire des Indes (1886). La Birmanie retrouve l'indépendance en 1948. Pays socialiste, elle est dirigée de 1958 à 1981 par le gouvernement militaire du général Ne Win, qui conserve la réalité du pouvoir jusqu'en 1988. Le pays connaît ensuite de graves troubles.

BIRMINGHAM, v. d'Angleterre, dans les Midlands ; 1 007 000 h. Centre métallurgique. Pneumatiques. Alimentation.

BIRMINGHAM, v. des États-Unis (Alabama) ; 285 000 h. Sidérurgie.

BIS, E [bi, biz] adj. Gris foncé. ● *Pain bis*, pain de couleur grise, à cause du son qu'il renferme.

BIS adv. (lat. *bis*, deux fois). Une seconde fois, deux fois.

BIS interj. et n. m. Cri qu'on adresse à des artistes pour demander la répétition d'un passage.

BISAÏEUL, E n. (pl. *bisaïeuls*, *bisaïeules*). Père, mère de l'aïeul ou de l'aïeule.

BISANNUEL, ELLE adj. Qui revient tous les deux ans. (Syn. BIENNAL.).

BISBILLE n. f. (it. *bisbiglio*, murmure). Fam. Petite querelle.

BISCARROSSE, comm. des Landes, près de l'étang de *Biscarrosse* et de *Parentis* ; 8 979 h. Station balnéaire à 10 km.

BISCAYE [-kaj], en esp. *Vizcaya*, l'une des prov. basques d'Espagne. Ch.-l. *Bilbao*.

BISCHHEIM, ch.-l. de c. du Bas-Rhin, banlieue de Strasbourg ; 16 215 h.

BISCORNU, E adj. D'une forme irrégulière. || Fam. Se dit de qqch de bizarre, d'extravagant.

BISCOTTE n. f. (it. *biscotto*). Tranche de pain de mie grillée et rassise.

BISCUIT n. m. (préf. *bis-*, et *cuit*). Pâtisserie faite de farine, d'œufs et de sucre. || Ouvrage de porcelaine qui, après cuisson, est conservé mat (non émaillé), rappelant un marbre blanc.

BISCUITERIE n. f. Fabrication et commerce des biscuits.

BISE n. f. (frq. *bisa*). Vent froid.

BISE n. f. Fam. Baiser.

BISEAU n. m. (du lat. *bis*, deux fois). Bord taillé obliquement, au lieu de former arête à angle droit. ● *En biseau*, taillé obliquement.

BISEAUTAGE n. m. Action de biseauter.

BISEAUTER v. t. Tailler en biseau.

BISEXUALITÉ n. f. → BISSEXUALITÉ.

BISEXUÉ, E ou **BISEXUEL, ELLE** adj. → BISSEXUÉ.

BISKRA → BESKRA.

BISMARCK (archipel), archipel de la Mélanésie, au nord-est de la Nouvelle-Guinée. Anc. colonie allemande, aujourd'hui partie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

BISMARCK (Otto, prince VON), homme d'État prussien (1815-1898). Ministre de Guillaume I^{er}, il réalise l'unité de l'Allemagne en proclamant, après la victoire sur la France en 1870, l'Empire allemand. Chancelier du nouvel État, il s'oppose à l'Eglise catholique (*Kulturkampf*) et met en place une importante législation sociale. À l'extérieur, il conclut la Triple-Alliance. Il quitte le pouvoir en 1890.

BISMUTH [bismyt] n. m. Métal (Bi), de masse atomique 208,98, d'un blanc gris un peu rougeâtre, fondant à 270 °C en diminuant de volume, de densité 9,8, cassant et facile à réduire en poudre.

BISON n. m. (lat. *bison*). Grand bovidé sauvage, caractérisé par son cou bossu et son grand collier de fourrure laineuse.

BISQUE n. f. Potage fait d'un coulis d'écrevisses, de quenelles, etc.

BISQUER v. i. *Faire bisquer qqn* (Fam.), lui faire éprouver du dépit.

BISSAU, cap. de la Guinée-Bissau ; 110 000 h.

BISSECTRICE n. f. Demi-droite issue du sommet d'un angle et divisant cet angle en deux parties égales.

BISSER v. t. Répéter ou faire répéter une fois.

BISSEXTE adj. f. (lat. *bis sextus*, deux fois sixième). Se dit de l'année de 366 jours. (Toute année dont l'expression numérique est divisible par 4 est bissextile : 1984, 1988, 1992, etc.).

BISSEXUALITÉ ou **BISEXUALITÉ** n. f. Caractère des plantes et des animaux bisexués.

BISSEXUÉ, E, BISEXUÉ, E ou **BISEXUEL, ELLE, BISEXUEL, ELLE** adj. Se dit d'un être vivant, animal ou plante, qui possède à la fois les deux sortes d'organes génitaux : mâles et femelles. (Syn. HERMAPHRODITE.)

BISTOURI n. m. Petit couteau chirurgical, servant à faire des incisions dans les chairs.

BISTRE n. m. Couleur d'un brun noirâtre, employée pour le lavis, et que l'on obtient avec de la suie détrempée. ♦ adj. inv. De couleur brune.

BISTRÉ, E adj. De couleur brun noirâtre.

BISTROT ou **BISTRO** n. m. Fam. Débit de boissons.



Bismarck (vers 1870). [Lœscher et Petsch, Berlin]

BIT n. m. (angl. *binary digit*). *Inform.* Unité élémentaire d'information qui ne peut prendre que deux valeurs distinctes (généralement notées 1 et 0).

BITHYNIE, région du nord-ouest de l'Asie Mineure, en bordure du Pont-Euxin. Elle constitue, du III^e s. à l'an 75 av. J.-C., un petit royaume indépendant que Rome absorbe.

BITUMAGE n. m. Action de bitumer.

BITUME n. m. (lat. *bitumen*). Matière minérale naturelle, riche en carbone et en hydrogène, brûlant avec une flamme épaisse.

BITUMER v. t. Enduire de bitume.

BIUNIVOQUE adj. *Math.* Se dit d'une correspondance entre les éléments de deux ensembles telle qu'à chaque élément de l'un corresponde un élément et un seul de l'autre.

BIVALENT, E adj. Qui peut remplir deux fonctions. || Dont la valence chimique est 2.

BIVOUCAC n. m. (suisse all. *Biwacht*). Campement temporaire en plein air.

BIVOUAQUER v. i. Camper en plein air.

BIZARRE adj. (it. *bizzarro*, emporté). Qui s'écarte de l'usage commun, du bon sens.

BIZARREMENT adv. De façon bizarre.

BIZZARRERIE n. f. Caractère de ce qui est bizarre; chose bizarre.

BIZERTE, v. de Tunisie; 63 000 h. Base navale sur la Méditerranée au débouché du lac de Bizerte, utilisée par la France de 1882 à 1963. Métallurgie. Raffinage du pétrole.

BIZET (Georges), compositeur français (1838-1875), auteur d'opéras-comiques (*l'Arlésienne*, *Carmen*).

BIZUT ou **BIZUTH** [bizy] n. m. *Arg. scol.* Élève de première année dans une grande école.

BIZUTAGE n. m. *Arg. scol.* Action de bizuter.

BIZUTER v. t. *Arg. scol.* Faire subir des brimades à un bízut à son arrivée.

BJØRNSON (Bjørnstjerne), auteur dramatique norvégien (1832-1910).

BLA-BLA ou **BLA-BLA-BLA** n. m. inv. (onomat.). *Fam.* Verbiage.

BLACKBOULAGE n. m. Action de blackbouler.

BLACKBOULER v. t. (angl. *to blackball*, rejeter, avec l'infl. de *bouler*). Repousser par un vote, évincer. || *Fam.* Infliger un échec en écartant d'un emploi, en refusant à un examen.

BLACK JACK [blakʒak] n. m. Jeu de cartes américain issu du jeu de vingt-et-un.

Black Muslims («Musulmans noirs»), mouvement de Noirs américains se récla-

mant de l'islam et hostiles à l'intégration dans la société blanche.

BLACK-OUT [blakawt] n. m. inv. (angl. *black*, noir, et *out*, dehors). Obscurcissement total utilisé comme mesure de défense antiaérienne. ● *Faire le black-out*, faire le silence sur un sujet.

BLACKPOOL, station balnéaire d'Angleterre (Lancashire), sur la mer d'Irlande; 148 000 h.

BLAFARD, E adj. (all. *bleichvar*). Pâle, d'un blanc terne.

BLAGNAC, comm. de la Haute-Garonne; 14 942 h. Aéroport de Toulouse. Aéronautique.

BLAGOVECHTCHENSK, v. de l'U.R.S.S., à la frontière chinoise; 172 000 h.

BLAGUE n. f. (néerl. *blagen*, se gonfler). Petit sac à tabac. || *Fam.* Farce. || *Fam.* Histoire plaisante, imaginée pour tromper. || *Fam.* Faute commise par légèreté.

BLAGUER v. i. *Fam.* Dire des blagues. ♦ v. t. *Fam.* Railler avec bonne humeur.

BLAGUEUR, EUSE adj. et n. *Fam.* Qui dit des blagues.

BLAINVILLE-SUR-ORNE, comm. du Calvados; 4 390 h. Véhicules utilitaires.

BLAIREAU n. m. (anc. fr. *blaire*, du frq.). Mammifère plantigrade, omnivore, commun dans les bois de l'Europe occidentale, où il creuse des terriers. || Brosse à savonner la barbe.

BLAIRER v. t. *Pop.* Sentir.

BLAIS (Marie-Claire), romancière canadienne de langue française, née en 1939, auteur de : *Une saison dans la vie d'Emmanuel*.

BLAKE (William), écrivain anglais (1757-1827), auteur de poèmes qu'il a lui-même illustrés (*Chants d'innocence*, *Chants d'expérience*).

BLÂMABLE adj. Qui mérite le blâme.

BLÂME n. m. Opinion défavorable, désapprobation. || Sanction disciplinaire, réprimande.

BLÂMER v. t. (gr. *blasphêmein*, outrager). Désapprouver, réprocher; infliger un blâme.

BLANC, BLANCHE adj. (germ. *blank*). De la couleur du lait, de la neige, etc. || Peu coloré, pâle. || Qui n'est pas sali, écrit, souillé. ● *Blanc comme neige*, innocent. || *En bois blanc*, se dit de meubles légers en sapin, en peuplier ou en hêtre. || *Mal blanc*, panaris. || *Nuit blanche*, nuit passée sans dormir. || *Papier blanc*, papier où il n'y a rien d'écrit. || *Sauce blanche*, sauce faite avec du beurre et de la farine.

|| *Vers blancs*, vers non rimés. || *Vin blanc*, peu coloré. || *Voix blanche*, sans timbre.

BLANC, BLANCHE n. Personne appartenant à la race blanche (Prend une majuscule.) || *Hist.* Pendant la Révolu-

tion, partisan de la monarchie. || En Russie, adversaire des bolcheviks pendant la guerre civile.

BLANC n. m. Couleur de la surface d'un corps qui n'absorbe aucune des radiations chromatiques du spectre (neige, lait...); somme des radiations du spectre (lumière blanche). || Matière colorante blanche. || Endroit, dans une page, où il n'y a rien d'écrit ni d'imprimé. || Ensemble du linge de maison, y compris aujourd'hui les articles de couleur. || Vin blanc. || Chair blanche qui tient à la poitrine d'une volaille cuite. ● *À blanc*, de manière à rendre ou à devenir blanc. || *Blanc de l'œil*, région antérieure de la sclérotique. || *Blanc d'œuf*, partie glauque de l'œuf. || *Noir sur blanc*, par écrit. || *Saigner à blanc*, épuiser. || *Signer en blanc*, apposer sa signature sur un papier où on a laissé la place d'écrire ce dont on prend la responsabilité. || *Tir à blanc*, tir d'exercice avec une cartouche sans projectile, dite *cartouche à blanc*.

BLANC (mont), sommet le plus élevé des Alpes et de l'Europe, en France (Haute-Savoie), près de la frontière italienne, dans le massif du Mont-Blanc; 4 807 m. Il est gravi pour la première fois en 1786 par le Dr Paccard et le guide Balmat. Tunnel routier entre Chamonix et Courmayeur (long. 11,6 km).

BLANC (Le), ch.-l. d'arr. de l'Indre, sur la Creuse; 8 051 h. Confection.

BLANC (Louis), homme politique français (1811-1882). Socialiste, il contribue à la chute de la monarchie de juillet; son projet d'«ateliers nationaux» est dénature.

BLANC-BEC n. m. (pl. *blancs-becs*). *Fam.* Jeune homme sans expérience.

BLANCHÂTRE adj. D'un blanc qui n'est pas net.

BLANCHE n. f. *Mus.* Note qui vaut la moitié de la ronde, ou deux noires, ou quatre croches.

BLANCHE (mer), mer formée par l'océan Arctique, au nord de l'U.R.S.S.

BLANCHE DE CASTILLE (1188-1252), femme de Louis VIII, mère de Saint Louis.

BLANCHEUR n. f. Qualité de ce qui est blanc.

BLANCHIMENT n. m. Action de blanchir.

BLANCHIR v. t. Rendre blanc; couvrir d'une couleur blanche. || Rendre propre; laver. || Passer à l'eau bouillante pour attendrir ou faire cuire certains légumes avant de les préparer. || Rendre innocent. ♦ v. i. Devenir blanc. ● *Blanchir sous le harnois*, vieillir dans un emploi.

BLANCHISSAGE n. m. Action de blanchir le linge.

BLANCHISSERIE n. f. Lieu où l'on effectue le blanchissage du linge.

BLANCHISSEUR, EUSE n. Personne

dont la profession est de blanchir, de repasser du linge.

BLANC-MESNIL (Le) [-mɛ-], ch.-l. de c. de la Seine-Saint-Denis; 47 065 h. Métallurgie. Matériel électrique. Chimie.

BLANC-SEING [blôsɛ] n. m. (pl. *blancs-seings*). Papier en blanc, au bas duquel on met sa signature et que l'on confie à quelqu'un pour qu'il le remplisse à sa volonté.

BLANQUEFORT, ch.-l. de c. de la Gironde; 11 015 h. Industrie automobile.

BLANQUETTE n. f. (de *blanc*). Ragout de viande blanche (veau, agneau).

BLANQUETTE n. f. (prov. *blanqueto*).

Vin blanc mousseux du midi de la France.

BLANQUI (Louis Auguste), socialiste français (1805-1881).

BLANTYRE, v. princ. du Malawi; 222 000 h. Mécanique. Enseignement supérieur.

BLANZY, comm. de Saône-et-Loire, sur la Bourbince; 6 968 h. Houille.

BLASCO IBÁÑEZ (Vicente), romancier espagnol (1867-1928).

BLASÉ, E adj. et n. Dégouté de tout.

BLASER v. t. (néerl. *blasen*, gonfler). Rendre indifférent, incapable de plaisir, d'émotions, de sentiments par l'abus qui en est fait.

BLASON n. m. Ensemble des armoiries qui composent un écu armorial.

BLASPHEMATOIRE adj. Sacrilège, impie.

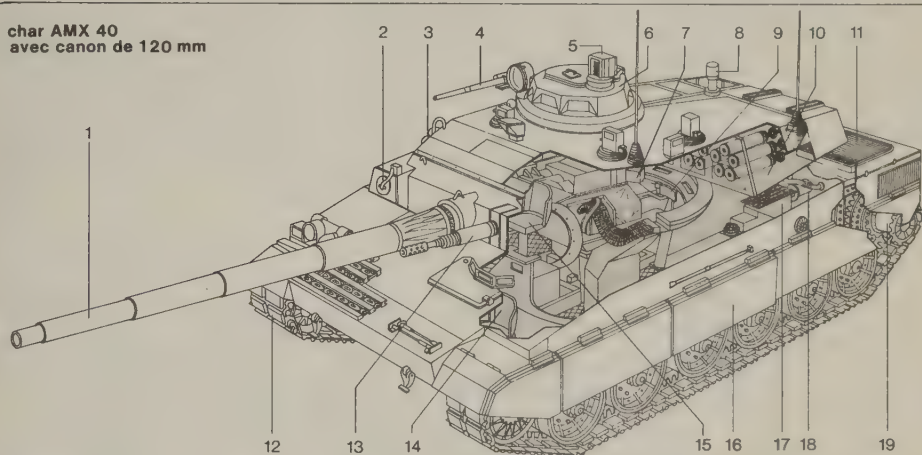
BLASPHEME n. m. (gr. *blasphemia*, parole impie). Parole qui outrage la divinité, insulte la religion, qqn ou qqch de respectable.

BLASPHEMER v. t. et i. (conj. 5). Tenir des propos injurieux contre qqn, qqch.

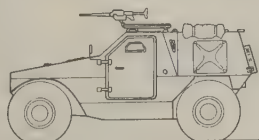
BLASTOMYCÈTE n. m. (gr. *blastos*, germe, et *mukês*, champignon). Champignon se reproduisant par bourgeonnement, comme la levure de bière.

BLATTE n. f. (lat. *blatta*). Genre d'insec-

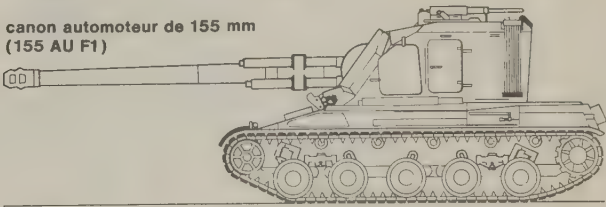
char AMX 40
avec canon de 120 mm



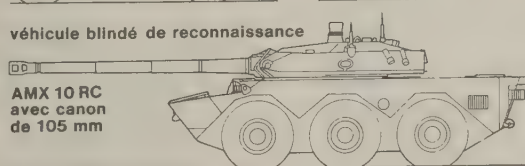
véhicule blindé léger Panhard



canon automoteur de 155 mm
(155 AU F1)

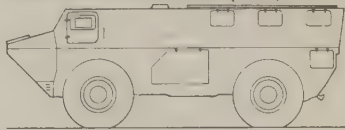


véhicule blindé de reconnaissance



AMX 10 RC
avec canon
de 105 mm

véhicule de l'avant blindé (VAB) 4x4



Différents blindés et détail du char AMX 40. (1. Canon de 120 mm; 2. Caméra pour vision de nuit; 3. Lance-engins fumigènes; 4. Mitrailleuse de 7,5 mm; 5. Lunette du chef de char; 6. Kiosque; 7. Pupitre du chargeur du canon; 8. Système d'orientation; 9. Siège du chargeur; 10. Cloison protégeant de l'effet de souffle au moment du tir;

11. Radiateur de refroidissement du moteur; 12. Train de roulement chenillé; 13. Canon de 20 mm; 14. Siège du pilote; 15. Siège du tireur; 16. Blindage latéral; 17. Filtre à air; 18. Extracteur de poussière et alimentation en air; 19. Roue dentée, reliée au moteur, entraînant la chenille.)

tes, de mœurs nocturnes, coureurs rapides, dont les principales espèces sont appelées *cafards* ou *cancrelats*.

Blaue Reiter (Der) → CAVALIER BLEU (le).

BLAYAIS, région viticole du Bordelais (Gironde), à l'est de Blaye. Sur l'estuaire de la Gironde, centrale nucléaire.

BLAYE [blaj], ch.-l. d'arr. de la Gironde, sur la Gironde; 4750 h. Vins. Confiserie.

BLAZER [blazœr ou blazer] n. m. (mot angl., de *to blaze*, flamboyer). Veston à rayures de couleur, porté comme uniforme dans certains collèges anglais. || Veston croisé, en tissu bleu marine ou en flanelle.

BLÉ n. m. (frq. *blad* ou gaul. *blato*). Plante herbacée annuelle, de la famille des graminacées, qui produit le grain dont on tire la farine. || Arg. Argent. • *Blé noir*, sarrasin. || *Manger son blé en herbe*, dépenser son revenu par avance.

BLED [blɛd] n. m. (mot ar. signif. pays, région). Pop. Localité isolée; campagne.

BLÈME adj. D'un blanc mat et terne, qui donne une impression désagréable.

BLÈMIR v. i. (frq. *blesmjan*, de *bless*, pâle, ou scand. *blāmi*, couleur bleuâtre). Devenir blême.

BLENNORRAGIE n. f. (gr. *blenna*, mucus, et *rhagē*, éruption). Inflammation de la muqueuse des organes génitaux, due au gonocoque.

BLÉRIOT (Louis), aviateur français (1872-1936). Il traverse le premier la Manche en avion (1909).

BLESSANT, E adj. Offensant, injurieux.

BLESSÉ, E adj. et n. Qui a reçu une blessure.

BLESSER v. t. (frq. *blettjan*, meurtrir). Frapper d'un coup qui fait plaie, fracture ou contusion; atteindre d'une balle. || Causer une gêne importante, une impression pénible. || Causer une douleur morale à qq; offenser. || Litt. Porter préjudice.

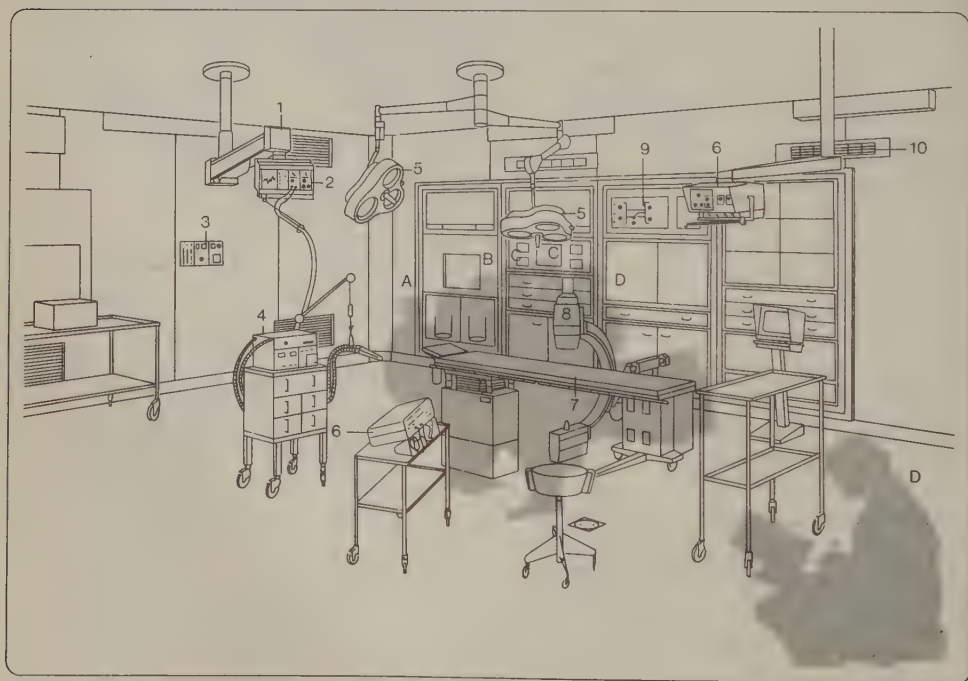
BLESSURE n. f. Lésion produite dans l'organisme par un coup, par un choc, par un instrument piquant, tranchant. || Ce qui atteint moralement.

BLET, ETTE [ble, ɛt] adj. (frq. *blet*, pâle). Trop mûr.

BLETTE n. f. → BETTE.

BLEU, E adj. (frq. *blao*) [pl. *bleus*, *bleues*]. De la couleur du ciel sans nuages. || Se dit d'une viande grillée très peu cuite. • *Peur, colère bleue*, peur, colère violente. || *Zone bleue*, quartier d'une ville où le stationnement des automobiles est limité.

BLEU n. m. (pl. *bleus*). Couleur bleue. || Matière colorante bleue. || Vêtement de travail en toile bleue. || Echymose consécutive à un coup. || Variété de fromage à moisissures. || *Fam.* Jeune soldat; nouvel élève. || *Hist.* Pendant la Révolution, partisan de la République. • *Bleu ardoise*, bleu tirant sur le gris. || *Bleu canard*, bleu-vert. || *Bleu de chauffe*, combinaison de chauffeur. || *Bleu ciel*, bleu clair. || *Bleu électrique*, bleu vif, très lumineux. || *Bleu marine*, bleu très foncé. || *Bleu outremer*, bleu soutenu tirant sur le violet. || *Bleu pétrole*, bleu soutenu tirant sur le vert. || *Bleu de Prusse* (cyanure de fer), bleu foncé mélangé avec du vert. || *Bleu roi*,



Détail des installations d'un bloc opératoire et place des principaux membres de l'équipe chirurgicale :

1. Dispositif permettant de suspendre les appareils de monitoring;
2. Monitoring : appareil de surveillance des fonctions vitales
(respiration, rythme cardiaque) du patient; 3. Arrivée des différents gaz

utilisés pour l'anesthésie; 4. Respirateur (appareil de ventilation artificielle); 5. Lampes (Scialytique); 6. Ensemble d'appareils d'assistance cardiaque; 7. Table d'opération; 8. Appareil de radioscopie;
9. Bistouri électrique; 10. Appareil d'aseptisation de l'air.
A. Anesthésiste; B. Chirurgien; C. Chirurgiens assistants; D. Panseuses.

bleu du drapeau français. || *N'y voir que du bleu*, n'y rien voir.

BLEU (*fleuve*), anc. nom du Yangzi Jiang.

BLEUÂTRE adj. Proche du bleu, d'un bleu qui n'est pas net.

BLEUET n. m. Plante à capitules de fleurs bleues, très commune dans les blés.

BLEUIR v. t. Rendre bleu. ♦ v. i. Devenir bleu.

BLEUTÉ, **E** adj. Légèrement bleu.

BLIDA → BOULAÏDA (El-).

BLINDAGE n. m. Action de blinder. || Revêtement métallique protégeant contre les effets des projectiles.

BLINDÉ, **E** adj. Recouvert d'un blindage. • *Division blindée* (abrég. *D.B.*), grande unité à base d'engins blindés. || *Engin blindé*, ou *blindé* n. m., véhicule de combat recouvert d'un blindage d'acier.

Voir illustration p. 109

BLINDER v. t. (all. *blenden*, aveugler). Protéger par un blindage. || Rendre insensible.

BLINI n. m. (russe *blin*). Petite crêpe salée épaisse.

BLIZZARD n. m. (mot angl.). Vent glacial accompagné de tempête de neige.

BLOC n. m. (néerl. *bloc*, tronc d'arbre abattu). Masse considérable et pesante. || Ensemble de feuilles de papier collées ensemble sur un de leurs bords et facilement détachables. || Ensemble solide dont toutes les parties dépendent les unes des autres. || Groupement de partis politiques, d'États, liés par des intérêts ou de idéaux communs. • *A bloc*, à fond. || *Bloc opératoire*, ensemble constitué par la salle d'opération et les locaux annexes pour la stérilisation, l'habillage des chirurgiens, la réanimation, etc. || *En bloc*, en gros, sans examen détaillé. || *Faire bloc*, s'unir étroitement.

BLOCAGE n. m. Action de bloquer. || Maçonnerie formée de matériaux de différentes grosseurs, jetés pêle-mêle dans un bain de mortier. || Incapacité momentanée à réagir intellectuellement ou affectivement dans une situation donnée.

BLOC-CUISINE n. m. (pl. *blocs-cuisines*). Ensemble d'éléments préfabriqués adaptés les uns aux autres de manière fonctionnelle permettant l'installation rapide d'une cuisine.

BLOC-CYLINDRES n. m. (pl. *blocs-cylindres*). Ensemble des cylindres d'un moteur en une seule pièce.

BLOC-ÉVIER n. m. (pl. *blocs-évier*). Élément de cuisine préfabriqué comprenant un évier se prolongeant par une ou deux paillasses.

BLOCKHAUS [blɔkɔs] n. m. inv. (all. *Block*, poutre, et *Haus*, maison). Petit

ouvrage établi pour défendre un point particulier.

BLOC-MOTEUR n. m. (pl. *blocs-moteurs*). Ensemble du moteur, de l'embrayage et de la boîte de vitesses d'une voiture.

BLOC-NOTES n. m. (pl. *blocs-notes*). Paquet de feuillets détachables, servant à prendre des notes.

BLOCUS [blɔkys] n. m. (néerl. *blochuus*). Investissement d'une ville, d'un port, d'une position, d'un pays, pour lui couper toute communication avec l'extérieur.

Blocus continental, ensemble des mesures prises entre 1806 et 1808 par Napoléon 1^{er} pour fermer à l'Angleterre tous les ports du continent.

BLOEMFONTEIN, v. de l'Afrique du Sud, cap. de l'État d'Orange; 148 000 h.

BLQS, ch.-l. du dép. de Loir-et-Cher, sur la Loire; 49 422 h. Château construit du XIII^e au XVII^e s. Constructions mécaniques et électriques. Chocolaterie. Imprimerie. Les états généraux s'y tinrent en 1576 et en 1588; ces derniers sont marqués par le meurtre du duc de Guise.

BLOK (Aleksandr Aleksandrovitch), poète russe (1880-1921), principal représentant du symbolisme russe.

BLOND, **E** adj. et n. m. D'une couleur entre le jaune et le châtain clair. ♦ adj. et n. Se dit de qq qui a les cheveux blonds.

BLONDEUR n. f. Qualité de ce qui est blond.

BLONDIR v. i. Devenir blond. ♦ v. t. Rendre blond.

BLOQUER v. t. (de *bloc*). Réunir plusieurs choses ensemble. || Interdire tout mouvement en arrêtant, en serrant. || Suspendre l'usage, la disposition de qqch. || Barrer, obstruer un chemin, un conduit. || Arrêter net un ballon dans sa course.

BLOTTIR (SE) v. pr. (all. *blotten*, écraser). Se replier sur soi-même, se pelotonner.

BLOTZHEIM, comm. du Haut-Rhin; 2 462 h. Aéroport (pour Bâle et Mulhouse).

BLOUSE n. f. Vêtement de travail que l'on met par-dessus les autres pour les protéger. || Corsage de femme léger.

BLOUSER v. t. *Fam.* Tromper.

BLOUSON n. m. (de *bloc*). Veste de sport, s'arrêtant aux hanches. • *Blouson noir*, jeune dévoyé.

BLOY (Léon), écrivain français (1846-1917), d'inspiration chrétienne, auteur de pamphlets et de romans.

BLÜCHER (Gebhard Leberecht), maréchal prussien (1742-1819). Il secourut Wellington à Waterloo.

BLUE-JEAN [bludʒin] ou **JEAN** [dʒin] n. m. (mot amér. signif. *treillis bleu*) [pl.

blue-jeans]. Pantalon dans une variété de toile portant ce nom.

BLUES [bluz] n. m. (mot amér. signif. *mélancolie*). Complainte du folklore noir américain, caractérisée par une formule harmonique constante et un rythme à quatre temps.

BLUFF [blʁf] n. m. (mot angl.). Attitude propre à faire illusion sur sa force réelle.

BLUFFER [blʁfe] v. t. et i. Se vanter pour tromper.

BLUFFEUR, **EUSE** adj. et n. Qui bluffe.

BLUM (Léon), homme politique français (1872-1950). Chef du parti socialiste S.F.I.O., il dirige le gouvernement de Front populaire (1936-37 et 1938).

BLUTER v. t. (néerl. *biutelen*). Séparer la farine des semoules et des sons à l'aide d'un tamis.

BOA n. m. (lat. *boa*, serpent d'eau). Gros serpent de l'Amérique tropicale, mesurant jusqu'à 4 m, non venimeux, se nourrissant de vertébrés à sang chaud, qu'il étouffe de sa puissante étreinte.

BOBAD n. m. *Fam.* Fausse nouvelle.

BOBÈCHE n. f. (de *bobine*). Disque de verre ou de métal adapté à un bougeoir pour empêcher la bougie de couler.

BOBIGNY, ch.-l. de la Seine-Saint-Denis, au nord-est de Paris; 42 727 h. Centre industriel.

BOBINAGE n. m. Dispositif formé d'un fil électrique isolé enroulé en spires serrées sur un cylindre.

BOBINE n. f. (onomat.). Petit cylindre de bois, de métal ou de matière plastique, pour enrouler du fil, de la soie, etc. || Cylindre creux sur lequel est enroulé un fil métallique isolé que peut parcourir un courant électrique. || *Pop.* Visage. • *Bobine d'induction* ou *bobine de Ruhmkorff*, appareil électrique formé de deux bobines, fonctionnant comme un transformateur élévateur de tension.

BOBINER v. t. Enrouler de la soie, du fil, etc., sur une bobine.

BOBO n. m. (onomat.). Douleur ou blessure légère (langage enfantin).

BOBO-DIOULASSO, v. du Burkina; 113 000 h. Centre commercial et industriel.

BOBROÛISK, v. de l'U.R.S.S. (Biélorussie), sur la Berezina; 192 000 h. Pneumatiques.

BOBSLEIGH [bɔbsleɪʒ] n. m. (mot angl., de *to bob*, se balancer, et *sleigh*, traîneau). Traîneau articulé, utilisé sur des pistes de glace. || Sport pratiqué avec cet engin.

BOCAGE n. m. (mot normand). Région où les champs et les prés sont enclos par des levées de terre portant des haies ou des rangées d'arbres, et où l'habitat est dispersé en fermes et en hameaux.

Bocage

BOCAGE (le), nom de plusieurs régions de France, où le paysage caractéristique est formé de champs et de prairies enclos par des haies épaisses : *Bocage vendéen*, *Bocage normand*.

BOCAL n. m. (it. *boccale*) [pl. *bocaux*]. Récipient en verre à large ouverture et à col très court.

BOCCACE (Giovanni BOCCACCIO, dit), écrivain italien (1313-1375), auteur du *Décameron*.

BOCCHERINI (Luigi), compositeur italien (1743-1805).

BOCHIMANS, peuple nomade du désert de Kalahari.

BOCHUM, v. d'Allemagne, dans la Ruhr ; 391 000 h. Université. Métallurgie.

BOCK n. m. (all. *Bockbier*, bière très forte). Verre à bière contenant en principe un quart de litre.

BODH-GAYÂ, v. de l'Inde (Bihâr). Le plus important lieu de pèlerinage du bouddhisme.

BODIN (Jean), économiste et écrivain politique français (1530-1596).

BOËCE, en lat. *Boetius*, philosophe et homme d'État latin (v. 480-524).

BOERS [bur], colons de l'Afrique australe, d'origine néerlandaise.

BŒUF [boef, au pl. bœ] n. m. (lat. *bos*). Mâle châtre adulte de l'espèce bovine. || Viande de bœuf ou de vache. || Personne vigoureuse, très forte, ou travailleur acharné.

BŒUF adj. inv. *Fam.* Très étonnant.

BOF! interj. Exprime un doute moqueur, une ironie sceptique.

BOFFRAND (Germain), architecte français (1667-1754). Il a travaillé en Lorraine et à Paris.

BOĞAZKALE ou **BOĞAZKÖY** → HATTOUSA.

BOGIE ou **BOGGIE** [bɔʒi] n. m. (angl. *bogie*). Chariot à deux essieux, sur lequel pivote le châssis d'un wagon dans les courbes.

BOGOR, anc. *Buitenzorg*, v. d'Indonésie, dans l'ouest de Java ; 196 000 h.

BOGOTÁ, cap. de la Colombie, dans la Cordillère orientale, à 2 600 m d'altitude. L'agglomération compte 4 300 000 h. Musée (bijoux précolombiens). Centre commercial, industriel et universitaire.

BOGUE n. f. (breton *bolc'h*). Enveloppe de la châtaigne, armée de piquants.

BOHAI ou **PO-HAI**, golfe de la mer Jaune, entre les péninsules du Liaodong et du Shandong.

BOHÈME adj. et n. Qui vit au jour le jour, en dehors des règles sociales.

BOHÈME n. f. Milieu d'artistes, d'écrivains, etc., qui vivent sans souci du lendemain.

BOHÈME, anc. royaume d'Europe centrale, puis province autrichienne,auj. partie occidentale de la Tchécoslovaquie (78 863 km² ; 6 millions d'h.). Cap. *Prague*. Région la plus peuplée et la plus développée du pays.

BOHÉMIEN, **ENNE** adj. et n. De la Bohême. || Syn. de *TSIGANE*.

BOHR (Niels), physicien danois (1885-1962), auteur d'une théorie sur la structure de l'atome.

BOILEAU (Nicolas), écrivain français (1636-1711). Auteur d'odes, d'une épopée parodique, le *Lutrin*, de *Satires* et d'*Épîtres*, il a contribué à fixer l'idéal littéraire du classicisme (*Art poétique*).

BOIRE v. t. (lat. *bibere*) [conj. 70]. Avaler un liquide quelconque. || Prendre des boissons alcoolisées avec excès (sans

complément). || Absorber un liquide, en parlant de qqch. ● *Boire les paroles de qqn*, l'écouter très attentivement. || *Il y a à boire et à manger*, il y a dans cette affaire des inconvénients et des avantages.

BOIRE n. m. L'action de boire, ce qu'on boit.

BOIS n. m. (bas lat. *boscus* ; du germ. *bosk*). Substance compacte de l'intérieur des arbres, formée de cellules, de fibres et de vaisseaux transportant la sève brute. || Lieu couvert d'arbres. || Objet fait en bois. ● *Avoir la gueule de bois*, avoir mal à la tête et la langue pâteuse après des excès d'alcool. || *N'être pas de bois*, être sensible. || *Toucher du bois*, conjurer le mauvais sort en touchant un objet en bois. ● pl. Famille des instruments à vent en bois comprenant les flûtes, les hautbois, les clarinettes, les bassons et les saxophones. || Cornes caduques des cervidés.

BOISAGE n. m. Action de placer le soutènement en bois ou en métal dans une tranchée, une galerie, etc. ; ce soutènement lui-même.

BOIS-COLOMBES, ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine, dans la banlieue nord-ouest de Paris ; 23 817 h.

BOISE, v. des États-Unis, cap. de l'Idaho ; 102 000 h.

BOISÉ, **E** adj. Couvert d'arbres.

BOISER v. t. Exécuter un boiserie. || Planter d'arbres.

BOISERIE n. f. Ouvrage de menuiserie dont on revêt les murs intérieurs d'une habitation.

BOIS-LE-DUC, en néerl. *'s-Hertogenbosch*, v. des Pays-Bas, ch.-l. du Brabant-Septentrional ; 90 000 h. Cathédrale reconstruite au *XV^e* s.

BOIS-NOIRS (les), hauts plateaux du nord du Massif central. Uranium.

BOISSEAU n. m. (lat. *buxitellum*). Anc. mesure de capacité pour les matières sèches, valant 12,5 litres ; son contenu. ● *Mettre qqch sous le boisseau*, cacher la vérité.

BOISSON n. f. (lat. *bibere*, boire). Tout liquide que l'on boit.

BOISSY-SAINT-LÉGER, ch.-l. de c. du Val-de-Marne ; 12 746 h.

BOÎTE n. f. (lat. *buxida* ; du gr. *puxis*, buis). Coffret de bois, de carton, de métal ou de matière plastique ; son contenu. || *Pop.* et *péjor.* Lieu de travail. ● *Boîte crânienne*, cavité osseuse qui renferme le cerveau. || *Boîte à fumée*, partie de la chaudière d'une locomotive que traverse la fumée, avant d'être évacuée par la cheminée. || *Boîte aux lettres*, boîte dans laquelle on dépose les lettres. || *Boîte noire*, appareil enregistreur d'un avion, d'un camion, qui permet de vérifier comment un parcours s'est déroulé. || *Boîte*



Vue générale de Bogotá. [Kane-Explorer]

de nuit, cabaret ouvert la nuit. || *Boîte postale*, boîte aux lettres située au bureau de poste, où le destinataire doit venir chercher son courrier (Abrév. B.P.). || *Boîte de vitesses*, organe renfermant les engrenages de changement de vitesse. || *Mettre en boîte* (Fam.), se moquer de qqn.

BOITER v. i. (de [*piéd*] bot). Marcher en inclinant le corps d'un côté plus que de l'autre. || Présenter un défaut d'équilibre, de solidité.

BOITERIE n. f. Action de boiter.

BOITEUX, EUSE adj. et n. Qui boite.

BOÏTIER n. m. Qui boite renfermant le mouvement d'une montre, la pile d'une lampe de poche, etc., le corps d'un appareil photo, sans son objectif.

BOITILLER v. i. Boiter légèrement.

BO JUYI ou **PO KIU-YI**, poète chinois (772-846).

BOKARO, district houiller de l'Inde, au N. de la Damodar. Acierie.

BOKASSA (Jean BEDEL), président puis empereur de Centrafrique, né en 1921; renversé en 1979.

BOL n. m. (angl. *bowl*). Récipient hémisphérique qui sert notamment pour boire; son contenu. || *Pop. Chance*. • *En avoir ras le bol* (Pop.), ne plus supporter qqch, être excédé.

BOL n. m. (gr. *bólos*, bouchée). *Bol alimentaire*, masse formée par les aliments, correspondant à une déglutition.

BOLBEC, ch.-l. de c. de la Seine-Maritime, dans le pays de Caux; 12 578 h. Textile.

BOLCHEVIQUE ou **BOLCHEVIK** adj. et n. Se dit des membres du parti ouvrier social-démocrate russe qui se regroupèrent derrière Lénine en 1903 et qui prirent le pouvoir en 1917.

BOLCHEVISTE adj. et n. Qui appartient au communisme bolchevique.

BOLÉE n. f. Contenu d'un bol.

BOLÉRO n. m. (esp. *bolero*). Danse et air à danser andalous, connus depuis la fin du XVIII^e s., de rythme accentué. || Veste courte s'arrêtant à la taille.

BOLESLAS, nom de plusieurs souverains de Pologne, dont BOLESLAS I^{er} (965-1025).

BOLET n. m. (lat. *boletus*). Champignon charnu, à spores contenues dans des tubes.

BOLIDE n. m. (lat. *bolis*, -idis, sonde). Véhicule qui va très vite. || Météore particulièrement brillant offrant l'aspect d'une boule de feu.

BOLÍVAR (Simón), général et héros de l'indépendance sud-américaine (1783-1830). Après 1819-20, il libéra de la domination espagnole la Colombie, le Venezuela, l'Équateur, le Pérou et la Bolivie.

BOLIVIE, en esp. *Bolivia*, république de l'Amérique du Sud, qui doit son nom à *Bolívar*; 1 100 000 km²; 7 100 000 h. Capitale constitutionnelle *Sucre*; siège du gouvernement *La Paz*. Langue : *espagnol*. — État continental, la Bolivie se compose de deux régions. À l'ouest, les Andes rassemblent 80 % de la population. Les régions basses de l'est occupent la majeure partie du pays. L'étain, le pétrole, le zinc et le tungstène sont les principales exportations.

• **HISTOIRE**. Portion de l'Empire inca jusqu'en 1538, la Bolivie est conquise par les Espagnols, qui y font exploiter l'argent des mines du Potosí par les Indiens. Elle devient indépendante en 1825, après la victoire de Sucre à Ayacucho. Dans la guerre contre le Chili (1879-1883), elle perd tout accès au Pacifique et, dans celle contre l'Uruguay (1932-1935), le désert du Chaco. Víctor Paz Estenssoro, président de la République de 1952 à 1964, nationalise les mines (qui appartenaient à de puissantes compagnies minières). Les gouvernements militaires qui se sont succédé (1964-1982) ont eu à faire face à la guérilla castriste (mort de « Che » Guevara en Bolivie en 1967) et n'ont pu élever le niveau de vie. En 1982, les civils reviennent au pouvoir.

BOLIVIEN, ENNE adj. et n. De Bolivie.

BÖLL (Heinrich), écrivain allemand (1917-1985), auteur de romans (*Portrait de groupe avec dame*, *L'Honneur perdu de Katharina Blum*).

BOLLÈNE, ch.-l. de c. de Vaucluse, dans le Comtat; 12 690 h. Centrale sur une dérivation du Rhône.

BOLOGNE, v. d'Italie, cap. de l'Émilie; 459 000 h. Centre régional.

BOLOGNE (Jean) → GIAMBOLOGNA.

BOLTON, v. d'Angleterre, près de Manchester; 147 000 h. Textile. Matériel électrique.

BOLTZMANN (Ludwig), physicien autrichien (1844-1906), l'un des auteurs de la théorie cinétique des gaz.

BOLZANO, en all. *Bozen*, v. d'Italie (Haut-Adige); 105 000 h. Centre touristique. Métallurgie.

BOLZANO (Bernard), mathématicien tchèque d'origine italienne (1781-1848).

BOMBAGE n. m. Action d'écrire des slogans sur un mur, à l'aide d'une peinture en bombe.

BOMBANCE n. f. (anc. fr. *bobance*, orgueil, avec l'infl. de *bombe*). *Faire bombance* (Fam. et vx), manger beaucoup.

BOMBARDEMENT n. m. Action de bombarder.

BOMBARDER v. t. (lat. *bombus*, bruit sourd). Attaquer un objectif avec des bombes, des obus. || Projeter des particules, animées de très grandes vitesses, contre les atomes d'un élément. || *Fam.*

Accabler de projectiles quelconques. || *Fam.* Nommer subitement à un emploi.

BOMBARDIER n. m. Avion de bombardement. || Membre de son équipage.

BOMBAY, port de l'Inde, cap. de l'État de Maharashtra, sur la mer d'Oman; plus de 8 millions d'h. avec les banlieues. Seconde agglomération de l'Inde, grand centre commercial, industriel et culturel. — Quartier général de la Compagnie anglaise des Indes orientales à partir de 1668.



Bombay : avenue longeant la baie sur l'océan Indien.

[Guillumette-Rapho]

BOMBE n. f. (it. *bomba*). Projectile creux, chargé de matière explosive ou incendiaire, lancé autref. par des canons (XVI^e-XIX^e s.), auj. par des avions; tout projectile explosif. || Récipient contenant un gaz sous pression qui sert à chasser un liquide (insecticide, désodorisant, peinture, etc.) destiné à être vaporisé. || Coiffure hémisphérique rigide, à visière, que portent les cavaliers. • *Bombe glacée*, glace moulée. || *Bombe nucléaire*, bombe dont la puissance explosive utilise l'énergie nucléaire. || *Bombe volcanique*, morceau de lave projeté par un volcan, qui se solidifie dans l'air. || *Faire l'effet d'une bombe*, arriver brusquement et provoquer la stupeur.

BOMBE n. f. (de *bombance*). *Fam.* *Faire la bombe*, se livrer aux plaisirs, faire la fête.

BOMBÉ, E adj. Arrondi, renflé.

BOMBEMENT n. m. Convexité, renflement.

BOMBER v. t. Rendre convexe. • *Bomber le torse*, faire le fier. ♦ v. i. Présenter une convexité.

BOMBYX n. m. (gr. *bombux*, ver à soie). Genre de papillons dont l'espèce la plus

connue, le *bombyx* du mûrier, a pour chenille le ver à soie.

BON, BONNE adj. (lat. *bonus*). Qui a les qualités convenables à sa nature, à sa destination. || Agréable au goût, qui donne du plaisir. || Qui se distingue par ses qualités morales, intellectuelles. || Qui marque un degré important; grand, fort. ● *Avoir qqn à la bonne* (Fam.), le considérer avec sympathie. || *C'est bon*, cela suffit. || *En avoir de bonnes* (Fam.), plaisanter. || *Pour (tout) de bon*, sérieusement. ♦ adj. et n. Qui aime à faire le bien; généreux, charitable. ♦ adv. *Il fait bon*, le temps est agréable. || *Sentir bon*, avoir une odeur agréable. || *Tenir bon*, ne pas céder, résister. ♦ interj. *Bon!*, exclamation marquant l'approbation ou la surprise.

BON n. m. Ce qui est bon. || Billet qui autorise à toucher de l'argent ou des objets en nature.

BONALD [-ald] (Louis, *vicomte* DE), écrivain politique français (1754-1840), défenseur de la monarchie.

BONAMPAK, site maya du Mexique (VII^e-X^e s.).

BONAPARTE, famille française originaire de Toscane et établie en Corse au XVI^e s. Ses principaux membres sont : CHARLES-MARIE (1746-1785). Il épousa en 1764 MARIA LETIZIA Ramolino (1750-1836). De cette union naissent douze enfants, dont huit ont vécu : JOSEPH (1768-1844), roi d'Espagne de 1808 à 1813; — NAPOLEON I^{er}; — LUCIEN (1775-1840), président du Conseil des Cinq-Cents; — MARIA-ANNA, dite ELISA (1777-1820); — LOUIS (1778-1846), époux d'Hortense de Beauharnais, père de NAPOLEON III^e, roi de Hollande de 1806 à 1810; — MARIE PAULETTE, dite PAULINE (1780-1825); — MARIE-ANNONCIADÉ, dite CAROLINE (1782-1839), mariée à Joachim Murat en 1800; — JÉRÔME (1784-1860), roi de Westphalie (1807-1813). — EUGÈNE LOUIS NAPOLEON (1856-1879), fils unique de Napoléon III, meurt en Afrique Australe.

BONAPARTISME n. m. Attachement au système politique (démocratie autoritaire et plébiscitaire) ou à la dynastie de Napoléon Bonaparte.

BONAPARTISTE adj. et n. Relatif au bonapartisme; qui en est partisan.

BONASSE adj. D'une bonté excessive par simplicité d'esprit.

BONBON n. m. (redoublement de *bon*). Confiserie à base de sucre aromatisé.

BONBONNE n. f. (prov. *boumboune*). Grosse bouteille de verre ou de grès.

BONBONNIÈRE n. f. Boîte à bonbons.

BOND n. m. Action de s'élever de terre par un mouvement brusque, un saut. || Rejaillissement d'un corps qui frappe un obstacle. || Brusque mouvement qui

engage un progrès, une hausse. || Chacune des étapes successives de la progression d'une formation au combat. ● *Faire faux bond*, manquer à un engagement.

BONDE n. f. (gaul. *bunda*). Pièce métallique scellée à l'orifice d'écoulement d'une pierre d'évier ou d'un appareil sanitaire. || Trou rond dans l'une des douves d'un tonneau, pour y verser le liquide; bouchon qui ferme ce trou.

BONDÉ, E adj. (de *bonde*). Rempli autant qu'il est possible.

BONDIEUSERIE n. f. Fam. Dévotion outrée de mauvais goût.

BONDIR v. i. (lat. *bombire*, faire du bruit). Faire un ou plusieurs bonds, sauter. || Sursauter sous le coup d'une émotion violente.

BONDY, ch.-l. de c. de la Seine-Saint-Denis; 44 337 h. Industrie automobile.

BÔNE, anc. nom d'Annaba.

BONGO n. m. Instrument de percussion d'origine latino-américaine, constitué par deux petits tambours fixés l'un à l'autre.

BONGO (Omar), homme d'État gabonais, né en 1935, président de la République gabonaise depuis 1967.

BONHEUR n. m. (de *bon* et anc. fr. *heur*, chance). État de parfaite satisfaction intérieure. || Bonne chance, circonstance favorable. ● *Au petit bonheur*, par hasard. || *Par bonheur*, heureusement.

BONHEUR-DU-JOUR n. m. (pl. *bonheurs-du-jour*). Bureau de dame portant, en retrait, une petite armoire à niche centrale (XVIII^e s.).

BONHOMIE n. f. Bonté du cœur unie à la simplicité des manières.

BONHOMME adj. Qui dénote de la bonhomie : *air bonhomme*.

BONHOMME, BONNE FEMME n. (pl. *bonshommes* [bɔ̃sɔm], *bonnes femmes*). Fam. Personne quelconque. || Figure humaine façonnée ou dessinée grossièrement (au masc. seulem.). ● *Aller son petit bonhomme de chemin*, poursuivre une action sans hâte excessive. || *Un petit bonhomme* (Fam.), un petit garçon.

BONHOMME (col du), nom de deux cols français, l'un en Haute-Savoie, l'autre dans les Vosges.

BONI n. m. (lat. *boni*, génitif de *bonum*, bien) [pl. *bonis*]. Tout bénéfique.

BONIFACE, nom de neuf papes, dont BONIFACE VIII, pape de 1294 à 1303. Il se heurte à Philippe le Bel, qui, en 1303, le fait maltraiter à Anagni par Nogaret.

BONIFACIO, ch.-l. de c. de la Corse-du-Sud; 2 736 h. Le *détroit* de Bonifacio sépare la Corse de la Sardaigne.

BONIFICATION n. f. Action de bonifier, améliorer. || Avantage, points supplémentaires accordés à un concurrent dans une épreuve sportive.

BONIFIER v. t. (de *bon*). Rendre meilleur. ♦ se *bonifier* v. pr. Devenir meilleur.

BONIMENT n. m. (arg. *bonir*, parler). Propos habiles et trompeurs, destinés à convaincre de la qualité d'un produit, à séduire.

BONIMENTEUR, EUSE n. Personne qui débite des boniments.

BONIN, archipel japonais du Pacifique, au sud-est du Japon. À l'est, profonde fosse marine.

BONINGTON (Richard Parkes), peintre et aquarelliste anglais (1802-1828).

BONITE n. f. (esp. *bonito*). Thon de la Méditerranée.

BONJOUR n. m. Terme de salutation dont on se sert pendant la journée.

BONN, v. d'Allemagne (Rhénanie-du-Nord-Westphalie), sur le Rhin; 293 000 h. Cap. de l'Allemagne fédérale de 1949 à 1990.

BONNARD (Pierre), peintre français (1867-1947). Il a peint des paysages, des intérieurs, des nus.

BONNE n. f. Domestique chargée des travaux du ménage dans un hôtel, une famille.

BONNE-ESPÉRANCE (cap de), autrefois cap des Tempêtes, cap du sud de l'Afrique, découvert par Bartolomeu Dias en 1487 et doublé par Vasco de Gama en 1497.

BONNEMENT adv. *Tout bonnement*, naïvement, simplement.

BONNET n. m. (mot germ.). Coiffure masculine ou féminine, souple et sans bords, qui emboîte la tête. || Chacune des poches d'un soutien-gorge. || Seconde poche de l'estomac des ruminants. ● *Avoir la tête près du bonnet*, être prompt à se fâcher. || *Bonnet blanc et blanc bonnet* (Fam.), expression indiquant que deux éventualités envisagées reviennent au même. || *Bonnet de nuit*, celui que l'on mettait naguère pour se coucher. || *Bonnet à poil*, coiffure militaire portée notamment par la garde de Napoléon I^{er}. || *Bonnet de police*, coiffure militaire. (Syn. CALOT.) || *Deux têtes sous un même bonnet*, deux personnes toujours du même avis. || *Gros bonnet* (Fam.), personnage important. || *Prendre sous son bonnet*, prendre la responsabilité d'une chose.

BONNETEAU n. m. (de *bonnet*). Jeu prohibé qui se joue avec trois cartes retournées.

BONNETERIE [bɔ̃ntri ou bɔ̃netri] n. f. Industrie, commerce des articles d'habillement en tissu à mailles; ces articles (bas, chaussettes, maillots, slips; etc.).

BONNETIER, ÈRE n. Fabricant, marchand d'articles en tricot et de lingerie.

BONNEUIL-SUR-MARNE, ch.-l. de c. de

du Val-de-Marne, au sud-est de Paris; 14787 h. Port fluvial.

BONNEVILLE, ch.-l. d'arr. de la Haute-Savoie, à l'extrémité de la cluse de l'Arve; 9 106 h.

BONSAÏ [bɔ̃zaj] n. m. (mot jap. signif. *arbre en pot*). Arbre nain obtenu par la taille des racines et des rameaux et la ligature des tiges.

BONSOIR n. m. Terme de salutation dont on se sert dans la soirée.

BONTÉ n. f. (lat. *bonitas*). Qualité d'une personne ou d'une chose qui est bonne. ♦ pl. Manifestations de bienveillance.

BONUS [-nys] n. m. (mot lat. signif. *bon*). Diminution des tarifs offerte par des compagnies d'assurances à certains clients qui ne déclarent pas de sinistre. (Contr. MALUS.)

BONZE n. m. (portug. *bonzo*; du jap. *bōzu*). Religieux bouddhiste. || *Fam.* et *péjor.* Homme qui fait autorité.

BONZERIE n. f. Monastère de bonzes.

BOOGIE-WOOGIE [bʊgiwʊgi] n. m. (mot angl.) [pl. *boogie-woogies*]. Danse très rythmée.

BOOKMAKER [bukmekər] n. m. (mot angl.). Celui qui tient, reçoit les paris sur les champs de courses.

BOOLE (George), mathématicien britannique (1815-1864), un des promoteurs de la logique mathématique.

BOOLÉEN, ENNE [buleˈɛ̃, ɛ̃] adj. (de G. Boole, n. pr.). *Math.* Se dit d'une variable susceptible de prendre deux valeurs s'excluant mutuellement, par exemple 0 et 1.

BOOM [bʊm] n. m. (mot angl.). Hausse soudaine des produits industriels, des valeurs en Bourse; accroissement rapide de l'expansion.

BOOMER [bʊmər] n. m. (mot angl.). Haut-parleur de basses. (Syn. WOOFER.)

BOOMERANG [bʊmrɑ̃ʒ] n. m. (d'une langue d'Australie). Arme de jet des aborigènes d'Australie, faite d'une lame de bois courbée, capable par ricochet de revenir vers son point de départ. || Acte hostile qui nuit à son auteur.

BOOSTER [bʊstər] n. m. (mot angl.). Fusée auxiliaire exerçant une grande poussée, de courte durée, utilisée pour le lancement des missiles ou des engins spatiaux. || Amplificateur utilisé pour accroître la puissance d'un autoradio et améliorer la qualité du son qu'il fournit.

BOOTH (William), réformateur britannique (1829-1912).

BOOTLEGGER [butlegər] n. m. (mot amér.). Contrebandier d'alcool pendant la période de la prohibition aux États-Unis.

BOOTS [bʊts] n. m. pl. (mot angl.). Bottes courtes s'arrêtant au-dessus de la

cheville, généralement portées avec un pantalon.

BOPHUTHATSWANA, bantoustan du nord de l'Afrique du Sud.

BOUQUETEAU n. m. Petit bois.

BOR, v. de Yougoslavie (Serbie); 29 000 h. Métallurgie du cuivre.

BORA BORA, île de la Polynésie française; 2 572 h. Tombeau d'Alain Gerbault.

BORÅS, v. de Suède à l'E. de Göteborg; 102 000 h. Textile.

BORATE n. m. Sel de l'acide borique.

BORBORYGME n. m. (gr. *borborygmōs*). Bruit causé par le déplacement des gaz et des liquides dans le tube digestif; gargouillis.

BORCHTCH ou **BORTSCH** [bɔrtʃ] n. m. Potage russe à base de chou, de betterave et de crème aigre.

BORD n. m. (mot frq.). Partie qui forme le tour, l'extrémité d'une surface, d'un objet. || Rivage, côte. || Côté d'un navire. ♦ *● A bord*, sur un navire, dans un avion, une voiture. || *À pleins bords*, à flots, sans obstacle. || *Être au bord de*, sur le bord de, être sur le point de. || *Être du bord de qqn*, être de son opinion, de son parti. || *Sur les bords* (Fam.), légèrement, un peu. || *Vaisseau de haut bord*, autrefois, vaisseau de guerre à plusieurs ponts. || *Virer de bord* (Mar.), tourner à 180°, faire demi-tour. || *Virer, changer de bord*, changer d'opinion, de parti.

BORDAGE n. m. Revêtement en planches épaisses ou en tôle posé sur les couples ou les baux d'un navire en bois.

BORDEAUX n. m. Vin récolté dans la région de Bordeaux. ♦ adj. inv. Rouge foncé tirant sur le violet.

BORDEAUX, anc. cap. de la Guyenne,auj. ch.-l. de la Région Aquitaine et du dép. de la Gironde, sur la Garonne; 211 197 h. (plus de 600 000 h. dans l'agglomération). Église Saint-Seurin (XI^e-XIII^e s.) et cathédrale (XIII^e-XIV^e s.) port, centre commercial (vins) et industriel; importations (pétrole, minerais, produits tropicaux).

BORDÉE n. f. (de *bord*). Poids de projectiles lancés en une minute par toutes les armes d'une unité. || Ensemble des canons rangés sur chaque bord d'un navire; décharge simultanée des canons d'une même batterie. || Moitié d'un équipage organisée en vue du quart à la mer ou d'une autre activité. ♦ *Tirer une bordée*, louver en recevant le vent successivement par tribord et par bâbord; faire une escapade à terre, en parlant des marins. || *Une bordée d'injures* (Fam.), injures nombreuses et violentes.

BORDEL n. m. (prov. *bordelou*). Pop. Maison de prostitution. || Pop. Grand désordre.

BORDELAIS, E adj. et n. De Bordeaux.

BORDELAIS, grande région viticole, autour de Bordeaux.

BORDER v. t. Garnir pour protéger, décorer, etc. || Occuper le bord : *des tours bordent la Seine*. ♦ *Border un lit*, replier les draps, les couvertures sous le matelas.

BORDEREAU n. m. (de *bord*). Énumération écrite de documents, actes, comptes, effets de commerce, etc.

BORDET (Jules), médecin belge (1870-1961). Il a découvert le microbe de la diphtérie et celui de la coqueluche.

BORDUAS (Paul-Émile), peintre canadien (1905-1960).

BORDURE n. f. Ce qui garnit le bord. || Ligne de longues pierres sur le bord d'un trottoir. ♦ *Bordure d'un bois*, sa lièze. || *En bordure de*, à proximité immédiate, le long de.

BORE n. m. (de *borax*). Métalloïde (B), de masse atomique 10,81, de densité 2,4, solide, dur et noirâtre, s'apparentant au carbone ou au silicium.

BORÉAL, E, ALS ou **AUX** adj. (gr. *boreas*, vent du nord). Du nord. (Contr. AUSTRAL.)

BOREL (Émile), mathématicien français (1871-1956), auteur de travaux sur le calcul des probabilités.

BORGES (Jorge Luis), écrivain argentin (1899-1986), auteur de poèmes, de nouvelles et d'essais.

BORGHÈSE, famille italienne protectrice des lettres et des arts.

BORGIA, famille italienne d'origine espagnole, qui compte parmi ses membres : le pape ALEXANDRE VI (1431-1503); — son fils CÉSAR, duc de Valentinois (v. 1475-1507), que Machiavel a pris pour modèle dans le *Prince*; — LUCRÈCE (1480-1519), sœur du précédent, protectrice des arts.

BORGNE adj. et n. Qui ne voit que d'un œil. ♦ *Hôtel borgne*, mal famé.

BORINAGE (le), ancienne région houillère de Belgique (Hainaut), à l'ouest de Mons.

BORIQUE adj. Se dit d'un acide oxygéné dérivé du bore (H₃BO₃).

BORIS GODOUNOV (1551-1605), tsar de Moscovie de 1598 à 1605.

BORNAGE n. m. Opération qui consiste à délimiter deux terrains contigus et à établir des bornes délimitant la propriété privée.

BORNE n. f. (lat. *bodina*; du gaul.). Pierre destinée à indiquer une limite de propriété, un repère, ou à servir avec d'autres à maintenir une chaîne pour préserver un emplacement, pour barrer un passage, etc. || *Fam.* Kilomètre. ♦ *Borne kilométrique*, pierre qui, sur les routes, indique les distances kilométriques entre deux localités. ♦ pl. Limites d'une action,

d'un pouvoir, d'un domaine, etc. ● **Dépasser les bornes**, aller au-delà de ce qu'on peut imaginer, de ce qui est permis.

BORNÉ, E adj. Dont les facultés intellectuelles sont limitées, étroit.

BORNE-FONTAINE n. f. (pl. bornes-fontaines). Petite fontaine en forme de borne.

BORNÉO, la plus grande île de l'Insulinde; 750 000 km²; 9 millions d'h. environ. Elle est partagée entre l'Indonésie (Kalimantan), la Malaysia (Sabah et Sarawak) et Brunei. Traversée par l'équateur, Bornéo est recouverte par la forêt dense. Gisements de pétrole.

BORNER v. t. Marquer la limite de qqch. || Enfermer dans des limites. ♦ **se borner** v. pr. [à]. Se contenter de.

BORNES (massif des), massif des Préalpes françaises, entre l'Arve et le lac d'Annecy; 2 437 m.

BORNHOLM, île danoise de la Baltique.

BORNUO, anc. empire de la zone soudanaise, au sud-ouest du lac Tchad (X^e-XX^e s.).

BORODINE (Aleksandr), compositeur russe (1833-1887), auteur du *Prince Igor*.

BORROMÉES (îles), les quatre îles du lac Majeur (Italie).

BORROMINI (Francesco), architecte italien (1599-1667), l'un des maîtres du baroque.

BORTSCH n. m. → BORCHTCH.

BOSCH (Jérôme), peintre néerlandais (v. 1450-1516). Il a traité des sujets religieux ou populaires avec un symbolisme étrange (le jardin des délices terrestres).

BOSCO (saint Jean) → JEAN BOSCO (saint).

BOSKOOP [boskɔp] n. f. (d'une ville des Pays-Bas). Variété de pomme à chair ferme.

BOSNIE-HERZÉGOVINE, l'une des républiques fédérées de Yougoslavie, entre l'Adriatique et la Save; 51 129 km²; 4 124 000 h. Cap. Sarajevo. — De population serbe et croate, elle est soumise à la Turquie de 1463 jusqu'au congrès de Berlin (1878), occupée par l'Autriche-Hongrie, puis annexée par elle en 1908.

BOSPHORE, détroit entre l'Europe et l'Asie, reliant la mer Noire à la mer de Marmara.

BOSQUET n. m. (it. *boschetto*). Groupe d'arbres ou d'arbustes.

BOSS n. m. (mot angl.). Fam. Patron.

BOSSE n. f. (frq. *botan*, frapper). Gros-seur anormale au dos ou à la poitrine. || Protubérance naturelle chez certains animaux. || Enflure. || Élévation arrondie. ● **Avoir la bosse des mathématiques, du commerce, etc.** (fam.), être doué pour cette discipline, pour cette activité. || *Rou-*

ler, trainer sa bosse, changer continuellement de situation, de résidence.

BOSSE (Abraham), graveur français (1602-1676).

BOSSELER v. t. (conj. 3). Déformer par des bosses.

BOSSE v. i. Pop. Travailler.

BOSSEUR, EUSE adj. et n. Fam. Qui travaille beaucoup.

BOSSU, E n. et adj. Qui a une bosse, par suite d'une déformation de la colonne vertébrale ou du sternum. ● *Rire comme un bossu* (fam.), rire aux éclats.

BOSSUET (Jacques Bénigne), prélat français (1627-1704). Evêque de Meaux, il soutient la politique de Louis XIV contre les protestants. Ses *Sermons* et ses *Oraisons funèbres* font de lui un des grands écrivains classiques.

BOSTON, v. des États-Unis, cap. du Massachusetts; 563 000 h. (2 800 000 h. dans l'agglomération). Centre commercial, industriel (électronique, télécommunications et aérospatial), culturel et universitaire.

BOSWORTH (bataille de), bataille qui met fin à la guerre des Deux-Roses (1485).

BOT, E adj. (germ. *butta*, émoussé). Se dit d'un pied, d'une main difformes par rétraction de certains muscles.

BOTANIQUE n. f. (gr. *botanê*, plante). Science des végétaux. ♦ adj. Relatif à cette science.

BOTANISTE n. Spécialiste de botanique.

BOTNIE (golfe de), extrémité septentrionale de la Baltique, entre la Suède et la Finlande.

BOTRANGE (signal de), point culminant de la Belgique, dans l'Ardenne; 694 m.

BOTSWANA, anc. Bechuanaland, État de l'Afrique australe; 570 000 km²; 1 200 000 h. Cap. Gaborone. Langues : *tswana* et *anglais*. Pays désertique où l'élevage est menacé par la sécheresse, le Botswana a des mines (diamants, cuivre, nickel). Il reste très dépendant de l'Afrique du Sud.

BOTTE n. f. (néerl. *bote*, touffe de lin). Assemblage de choses de même nature, liées ensemble.

BOTTE n. f. (it. *botta*, coup). Coup de pointe donné avec le fleuret ou l'épée.

BOTTE n. f. (de bot). Chaussure de cuir ou de caoutchouc qui se prolonge au-delà du pied jusqu'au genou. ● *Être à la botte de qqn*, se dit d'une personne qui suit sans discuter les ordres d'une autre personne. || *Sous la botte*, opprimé.

BOTTER v. t. Mettre des bottes à quelqu'un. || Fam. Donner un coup de pied. || Pop. Convenir, aller.

BOTTICELLI (Sandro FILIPEPI, dit), peintre italien (1445-1510). Auteur de

tableaux mythologiques (*le Printemps*, *la Naissance de Vénus*) ou religieux.

BOTTIER n. m. Spécialiste de la confection de chaussures et de bottes sur mesure.

BOTTILLON n. m. Chaussure à tige montante, généralement fourrée.

BOTTINE n. f. Chaussure montante, à boutons ou à élastiques.

BOTTPRO, v. d'Allemagne, dans la Ruhr; 115 000 h. Houille. Mécanique. Chimie.

BOTULIQUE adj. Se dit d'un bacille anaérobie qui se développe dans les conserves en boîte et au sein des viandes non cuites.

BOTULISME n. m. (lat. *botulus*, boudin). Empoisonnement grave produit par la toxine du bacille botulique.

BOTZARIS (Márkos), un des héros de la guerre de l'Indépendance grecque (1788-1823).

BOUAKÉ, v. de la Côte-d'Ivoire; 85 000 h.

BOUBOU n. m. Longue tunique flottante portée en Afrique noire.

BOUC n. m. (gaul. *bucco*). Mâle de la chèvre. || Barbiche. ● *Bouc émissaire*, personne rendue responsable de toutes les fautes, de tous les torts.

BOUCAN n. m. (it. *baccano*, tapage). Fam. Bruit, vacarme.

BOUCANIER n. m. Pirate, aventurier.

BOUCHAGE n. m. Action de boucher.

BOUCHARDON (Edme), sculpteur français (1698-1762), représentant du goût classique.

BOUCHE n. f. (lat. *bucca*). Partie initiale du tube digestif de l'homme et de certains animaux. || Ouverture. || Orifice, avec grille ou grillage, servant à la prise d'air neuf, d'air chaud ou conditionné ou à la sortie d'air vicié. || Partie cylindrique antérieure du canon d'une arme à feu. ● *Bouche d'égout*, ouverture par laquelle l'eau d'un caniveau se jette dans un égout. || *Bouche à feu*, arme à feu non portative (canons, mortiers, etc.). || *Bouche d'incendie*, prise d'eau à l'usage des pompiers. || *De bouche à oreille*, confidentiellement et à l'insu des autres. || *Enlever le pain de la bouche*, retirer le nécessaire. || *Faire la fine bouche*, faire le difficile, le dégoûté. || *Faire venir l'eau à la bouche*, exciter le désir. || *Fermer la bouche à qqn*, le réduire au silence. || *Pour la bonne bouche*, pour la fin. ♦ pl. Embouchure d'un fleuve, entrée d'un détroit.

BOUCHÉ, E adj. Se dit du cidre de bonne qualité vendu en bouteilles bouchées de liège. || Fam. Sans intelligence, qui comprend lentement. ● *Temps, ciel bouché*, temps couvert.

BOUCHE-À-BOUCHE n. m. inv. Méthode de respiration artificielle fondée

sur le principe d'une ventilation par l'air expiré du sauveteur.

BOUCHÉE n. f. Quantité d'aliments qui entre dans la bouche en une seule fois. || Croûte en pâte feuilletée destinée à être garnie de compositions diverses. || Friandise de chocolat fourré. ● *Mettre les bouchées doubles*, aller plus vite. || *Ne faire qu'une bouchée de*, vaincre très facilement. || *Pour une bouchée de pain*, pour presque rien.

BOUCHER v. t. (anc. fr. *bousche*, gerbe). Fermer une ouverture; obturer. || Fermer l'accès.

BOUCHER, ÈRE n. (de *bouc*). Commerçant qui vend au détail la viande de bœuf, de mouton, de veau ou de cheval. || Homme cruel, sanguinaire.

BOUCHER (François), peintre et décora-

BOUCHOT n. m. (mot poitevin). Ensemble de pieux enfoncés dans la vase et souvent réunis par des clayonnages, sur lesquels se fait la culture des moules.

BOUCLAGE n. m. Action de boucler.

BOUCLE n. f. (lat. *buccula*, de *bucca*, bouche). Anneau de métal avec traverse portant un ou plusieurs ardlions; objet qui a cette forme. || Spirale de cheveux trisés. || Ligne courbe qui se recoupe.

BOUCLÉ, E adj. Qui forme des boucles.

BOUCLER v. t. Serrer avec une boucle. || Mettre en boucle. || Encercler une zone pour la contrôler par des forces militaires ou par la police. || *Fam.* Enfermer étroitement. ● *Boucler son budget*, équilibrer les recettes et les dépenses. || *La boucler* (Pop.), se taire. ♦ v. i. Être en boucles, onduler.



François
Boucher :
le Retour
de Diane
(1745).
[Musée
Cognac-Jay,
Paris.]
[Lauros-
Giraudon]

teur français (1703-1770), auteur de scènes pastorales et mythologiques.

BOUCHER DE PERTHES (Jacques), préhistorien français (1788-1868).

BOUCHERIE n. f. Commerce de boucher. || Carnage.

BOUCHES-DU-RHÔNE (dép. des) [13], dép. de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur; 5 087 km²; 1 724 199 h. Ch.-l. Marseille. 4 arr. (Marseille, Aix-en-Provence, Arles, Istres), 47 cant., 119 comm.

BOUCHE-TROU n. m. (pl. bouche-trous). Personne ou objet qui ne sert qu'à combler une place vide, à figurer, à faire nombre.

BOUCHON n. m. Ce qui sert à boucher. || Morceau de liège, de verre ou de plastique préparé pour boucher une bouteille, un flacon. || Flotteur d'une ligne de pêche. || Encombrement momentané, provoqué par un afflux de véhicules ou un accident.

BOUCHONNER v. t. Frotter un animal avec un bouchon de paille pour enlever la sueur ou la malpropreté. ♦ v. i. Former un embouteillage.

BOUCLETTE n. f. Petite boucle.

BOUCLIER n. m. (anc. fr. *escu bocler*, écu garni d'une boucle). Arme défensive portée au bras pour parer les coups de l'adversaire. || Appareil protecteur mobile servant dans le percement des souterrains. ● *Bouclier thermique*, revêtement de protection, pour protéger les cabines spatiales contre l'échauffement lors de la rentrée dans l'atmosphère. || *Lévee de boucliers*, protestation générale contre un projet, une mesure.

BOUDDHA n. m. Statue ou statuette religieuse bouddhique.

BOUDDHA ou **ŚAKYAMUNI**, noms sous lesquels on désigne le fondateur du bouddhisme, *Gautama*, personnage historique (VI^e s. av. J.-C.), qui a créé la religion nouvelle contre le brahmanisme.

BOUDDHIQUE adj. Relatif au bouddhisme.

BOUDDHISME n. m. Une des grandes religions du monde (Inde, Chine, Japon, etc.), fondée par le Bouddha.

BOUDDHISTE adj. et n. Qui appartient au bouddhisme.

BOUDER v. i. (onomat.). Marquer du dépit, de la mauvaise humeur par une attitude renfrognée. ♦ v. t. *Bouder qqn*, lui témoigner son mécontentement en l'évitant. || *Bouder qqch*, être méfiant à son égard.

BOUDERIE n. f. Action de boucher, dépit.

BOUDEUR, EUSE adj. et n. Qui boude.

BOUDEUSE n. f. Siège à deux places dont les occupants se tournent le dos.

BOUDIN n. m. (de *bod-*, onomat. exprimant le gonflement). Boyau rempli de sang et de graisse de porc assaisonnés. || Spirale d'acier. ● *S'en aller en eau de boudin* (Fam.), aller à néant, échouer.

BOUDIN (Eugène), peintre français (1824-1898). Auteur de marines et de paysages, il annonce l'impressionnisme.

BOUDINÉ, E adj. Habillé de vêtements trop étroits.

BOUDOIR n. m. Petit salon de dame.

BOUE n. f. (gaul. *bawa*). Terre ou poussière détrempée d'eau. || Dépôt qui se forme au fond d'un récipient. ● *Trainer qqn dans la boue*, l'accabler de propos infamants.

BOUÉE n. f. (germ. *baukn*). Corps flottant servant à indiquer des écueils ou à repérer un point déterminé. || Jouet d'enfant lui permettant de flotter. ● *Bouée de sauvetage*, appareil flottant que l'on jette à une personne tombée à l'eau; ce qui peut tirer qqn d'une situation désespérée.

BOUEUX, EUSE adj. Plein de boue.

BOUEUX n. m. Syn. fam. de ÉBOUEUR.

BOUFFANT, E adj. Qui bouffe, qui est comme gonflé.

BOUFFE adj. (it. *opera buffa*, opéra comique). Opéra bouffe, v. OPÉRA.

BOUFFÉE n. f. (de *bouffer*). Souffle rapide et passager; exhalaison. || Accès brusque et passager : *bouffée de colère*. ● *Bouffée de chaleur*, sensation d'échauffement du visage.

BOUFFER v. i. (onomat.). Se gonfler. ♦ v. t. Pop. Manger.

BOUFFI, E adj. Boursoufflé, gonflé.

BOUFFIR v. t. et i. (onomat.). Enfler, devenir enflé. ● *Bouffi d'orgueil*, d'une grande vanité.

BOUFFISSURE n. f. Enflure.

BOUFFLERS [bulfir] (Louis François, duc DE), maréchal de France (1644-1711). Il illustre par la défense de Lille (1708) et par la retraite de Malplaquet (1709).

BOUFFON n. m. (it. *buffone*). Personnage de farce. || Personnage grotesque que les rois entretenaient auprès d'eux pour les divertir.

BOUFFON, ONNE adj. Plaisant, facétieux; qui prête au gros rire.

BOUFFONNERIE n. f. Action ou parole

bouffonne; caractère de ce qui est bouffon.

BOUG ou **BUG OCCIDENTAL**, riv. de l'Europe orientale servant de frontière entre la Pologne et l'U.R.S.S.; 831 km.

BOUGAINVILLE (île), île de Mélanésie (archipel des Salomon); 10 600 km²; 96 400 h. Cuivre.

BOUGAINVILLE (Louis Antoine DE), navigateur français (1729-1811). Il a voyagé en Polynésie.

BOUGAINVILLÉE n. f., ou **BOUGAINVILLIER** n. m. (de Bougainville, le navigateur). Plante grimpante cultivée comme plante ornementale pour ses larges bractées d'un rouge violacé.

BOUGE n. m. (lat. *bulga*). Logement mal-propre, taudis; café ou bar misérable et mal fréquenté.

BOUGEOR n. m. Support bas pour bougie, à manche ou à anse.

BOUGEOTTE n. f. Avoir la bougeotte (fam.), avoir la manie de bouger sans cesse.

BOUGER v. i. (lat. *bullire*, bouillir) [conj. 1]. Faire un mouvement, se déplacer. || Passer à l'action, se soulever. || Changer. ♦ v. t. Déplacer qqch.

BOUGIE n. f. (de *Bougie*, ville d'où l'on exportait beaucoup de cire). Chandelle de cire ou d'acide stéarique, à mèche tressée. || Appareil d'allumage électrique du mélange gazeux contenu dans le cylindre d'un moteur à explosion.

BOUGIE → BEJAIA.

BOUGAT n. m. Fam. Marchand de charbon.

BOUGON, ONNE adj. et n. (onomat.). Fam. Grognon, de mauvaise humeur.

BOUGONNEMENT n. m. Action de bougonner.

BOUGONNER v. i. Fam. Murmurer, gronder entre ses dents.

BOUGRE, ESSE n. (lat. *Bulgarus*, bulgare). Pop. Individu. ♦ interj. Marque un sentiment vif de surprise, de dépit.

BOUGREMENT adv. Pop. Beaucoup.

BOUGRENAIS (44340), comm. de la Loire-Atlantique; 14 159 h. Aéronautique.

BOUI-BOUI n. m. (pl. *bouis-bouis*). Fam. Café, restaurant ou cabaret médiocre.

BOUILLABAÏSE n. f. (prov. *bouia-baïss*). Plat provençal préparé à partir de divers poissons cuits dans de l'eau ou du vin blanc, et relevé d'ail, de safran, d'huile d'olive, etc.

BOUILLANT, E adj. Qui bout. || Très chaud. || Emporté, ardent.

BOUILLASSE n. f. Pop. Boue.

BOUILLE n. f. Pop. Figure, tête.

BOUILLEUR n. m. *Bouilleur de cru*, propriétaire qui distille son propre marc, ses propres fruits.

BOULLIE n. f. Aliment composé de farine et de lait bouillis ensemble. || Liquide pâteux. • *Bouillie pour les chats* (fam.), texte ou récit embrouillé. || *En bouillie*, écrasé.

BOULLIR v. i. (lat. *bullire*) [conj. 24]. En parlant de liquides ou de toute matière liquéfiée, s'agiter sous l'effet de la chaleur en dégageant des bulles de vapeur qui montent et crèvent à la surface. • *Bouillir de colère, d'impatience*, être animé d'une violente colère, d'impatience. || *Faire bouillir la marmite*, fournir la subsistance. ♦ v. t. Faire bouillir.

BOULLOIRE n. f. Récipient en métal pour faire bouillir de l'eau.

BOULLON n. m. Aliment liquide obtenu en faisant bouillir dans l'eau de la viande, des légumes. || Bulle qui s'élève à la surface d'un liquide bouillant. || Flot d'un liquide s'échappant avec force. || Fam. Exemples invendus de livres ou de journaux. || Pl. bouffant d'une étoffe. • *Boire un bouillon* (fam.), avaler de l'eau en nageant; perdre beaucoup d'argent dans une affaire. || *Bouillon de culture*, liquide préparé comme milieu de culture bactériologique; milieu favorable. || *Bouillon d'once heures*, breuvage empoisonné.

BOULLON v. de Belgique (Luxembourg), sur la Semois; 5 500 h. Ch.-l., au Moyen Âge, du duché de Bouillon.

BOULLON (Codefroï DE) → GODE-FROI IV.

BOULLONNANT, E adj. Qui bouillonne.

BOULLONNEMENT n. m. État de ce qui bouillonne; effervescence.

BOULLONNER v. i. S'élèver en bouillons. || Avoir des exemplaires invendus. • *Bouillonner de colère, d'impatience*, être animé d'une violente colère, d'impatience.

BOULLOTTE n. f. Récipient que l'on remplit d'eau bouillante pour se réchauffer, chauffer un lit; appareil électrique à résistance incorporée destiné au même usage.

BOUKHARA, v. de l'U.R.S.S. (Ouzbékistan), en Asie centrale; 185 000 h. Monuments islamiques des IX^e-XVI^e s. Textile.

BOUKHARINE (Nikolai Ivanovitch), homme politique russe (1888-1938).

BOULAÏDA (El-), anc. Blida, v. d'Algérie, ch.-l. de wilaya, au S.-O. d'Alger; 161 000 h.

BOULANGER, ÈRE n. (picard *boulenc*). Personne qui fait et vend du pain.

BOULANGER (Georges), général français (1837-1891). Ministre de la Guerre (1886-87) très populaire, élu triomphalement à Paris, il hésite à renverser le régime républicain (1889) et s'exile.

BOULANGERIE n. f. Fabrication et commerce du pain. || Boutique du boulanger.

BOULANGISME n. m. Mouvement politique réunissant divers opposants au régime républicain, réunis autour du général Boulanger (1885-1889).

BOULAY-MOSELLE, ch.-l. d'arr. de la Moselle; 4 453 h.

BOULE n. f. (lat. *bulia*). Corps sphérique. || Jeu de casino. • *Boule de gomme*, sorte de bonbon. || Être, se mettre en boule (fam.), être, se mettre en colère. || *Faire boule de neige*, grossir continuellement, comme une boule de neige que l'on fait rouler. || *Perdre la boule* (fam.), s'effoler, devenir fou. ♦ pl. Jeu qui se joue avec des boules.

BOULEAU n. m. (lat. *betullus*). Arbre des pays froids et tempérés, à écorce blanche et à bois blanc utilisé en menuiserie et en papeterie.

BOULEDOGUE n. m. (angl. *bulldog*). Dogue à mâchoires proéminentes, plus petit que le grand dogue.

BOULER v. i. Envoyer bouler (fam.), repousser.

BOULET n. m. Projectile sphérique de pierre ou de métal dont on chargeait les canons (XIV^e-XIX^e s.). || Fam. Personne à charge, obligation pénible. • *Tirer sur qqn à boulets rouges*, l'attaquer sans ménagement.

BOULETTE n. f. Petite boule. || Fam. Bêvue.

BOULEVARD n. m. (néerl. *bolwerc*). Large rue plantée d'arbres. • *Théâtre de boulevard*, comédie à caractère léger et facile.

BOULEVARDIER, ÈRE adj. D'un comique facile.

BOULEVERSANT, E adj. Qui bouleverse.

BOULEVERSEMENT n. m. Trouble violent.

BOULEVERSER v. t. (de *boule* et *verser*). Mettre en désordre; troubler profondément. || *Causer à qqn une violente émotion*.

BOULEZ (Pierre), compositeur et chef d'orchestre français, né en 1925.

BOULGAKOV (Mikhail Afanasievitch), écrivain soviétique (1891-1940), auteur de romans (*la Gardie blanche*, *le Maître et Marguerite*) et de comédies satiriques (*l'Île pourpre*).

BOULIER n. m. Appareil comprenant des tringles métalliques sur lesquelles sont enfilées des boules, et servant à compter.

BOULIMIE n. f. (gr. *boulimia*, faim de bœuf). Besoin irréprouvable de consommer une quantité non contrôlée et excessive d'aliments, lié à un trouble psychique.

BOULINE n. f. (angl. *bowline*). Manœuvre amarrée à une voile, pour lui faire prendre le vent le mieux possible.

BOULISTE n. Joueur de boules.

BOULLE (André Charles), ébéniste français (1642-1732), créateur de meubles recouverts de marqueterie.

BOULODROME n. m. Lieu spécialement aménagé pour le jeu de boules.

Boulogne (*bois de*), parc de l'ouest de Paris.

Boulogne (*camp de*), établi de 1803 à 1805 par Napoléon I^{er} à Boulogne-sur-Mer, pour envahir l'Angleterre.

BOULOGNE (Jean) → GIAMBOLOGNA.

BOULOGNE-BILLANCOURT, ch.-l. d'arr. des Hauts-de-Seine, au sud-ouest de Paris; 102 595 h. Industrie automobile. Constructions aéronautiques et électriques.

BOULOGNE-SUR-MER, ch.-l. d'arr. du Pas-de-Calais, sur la Manche, à l'embouchure de la Liane; 48 349 h. Plus de 100 000 h. dans l'agglomération. Principal port de pêche français.

BOULON n. m. (de *boule*). Ensemble d'une vis et de l'écrou qui s'y adapte.

BOULONNAIS, région du dép. du Pas-de-Calais. Élevage. V. princ. *Boulogne-sur-Mer*.

BOULONNER v. t. Fixer avec un boulon. ♦ v. i. *Pop.* Travailler beaucoup.

BOULOT, **OTTE** adj. et n. (de *boule*). *Fam.* Gros et petit.

BOULOT n. m. *Pop.* Travail; emploi.

BOUM n. m. *Fam.* Succès éclatant.

BOUM n. f. *Fam.* Réunion de jeunes organisée chez l'un d'entre eux et où l'on danse.

BOUMEDIENE (Houari), militaire et homme d'État algérien (1932-1978). Président de la République algérienne de 1965 à sa mort.

BOUMER v. i. Ça *boume* (*Pop.*), ça va.

BOUQUET n. m. (normand *bosc*, forêt). Touffe serrée d'arbustes, de fleurs ou d'herbes aromatiques. || Parfum agréable du vin. || Pièce composée d'un grand nombre de fusées et qui termine un feu d'artifice. ♦ *C'est le bouquet* (*Fam.*), c'est ce qu'il y a de plus fort.

BOUQUET n. m. (de *bouc*). Grosse crevette.

BOUQUETIN n. m. (all. *Steinbock*, bouc de rocher). Chèvre sauvage des montagnes, à longues cornes marquées d'anneaux saillants.

BOUQUIN n. m. (néerl. *boek*, petit livre). *Fam.* Livre.

BOUQUINER v. t. *Fam.* Lire.

BOUQUINISTE n. Libraire spécialisée dans le commerce des livres d'occasion.

BOURASSA (Robert), homme politique canadien, né en 1933. Libéral, Premier ministre du Québec de 1970 à 1976 et depuis 1985.

BOURBAKI (Charles), général français (1816-1897). Il commande l'armée de l'Est en 1871.

Bourbaki (Nicolas), pseudonyme collectif de mathématiciens français qui ont entrepris depuis 1939 l'exposition des mathématiques.

BOURBEUX, **EUSE** adj. Plein de bourbe.

BOURBIER n. m. Lieu creux et plein de boue. || Mauvaise affaire, situation difficile.

BOURBON n. m. (du n. d'un comté du Kentucky). Whisky fabriqué aux États-Unis.

BOURBON (Charles III, duc DE) [1490-1527]. Il se distingue à Agnadel (1509) et à Marignan (1515), devient comte, puis passe au service de Charles Quint et est tué au siège de Rome.

BOURBON (Antoine DE) → ANTOINE DE BOURBON.

Bourbon (*palais*), édifice situé à Paris, en face de la place de la Concorde, et occupé par l'Assemblée nationale.

BOURBON (*île*) → RÉUNION.

BOURBON (*maisons de*), nom de plusieurs familles princières françaises. La dernière, qui remonte à Robert de Clermont, sixième fils de Saint Louis, a formé plusieurs branches, dont l'une, celle de Vendôme, est parvenue au trône de France avec Henri IV en 1589. De Louis XIII, fils d'Henri IV, sont issues deux branches : l'aînée, qui a formé les rameaux de France, d'Espagne, des Deux-Siciles et de Parme, et la cadette, ou branche d'Orléans, qui a accédé au trône de France avec Louis-Philippe I^{er}.

BOURBONNAIS, région du nord du Massif central, correspondant approximativement au dép. de l'Allier. Le Bourbonnais fut réuni à la Couronne en 1531.

BOURBOULE (*La*), comm. du Puy-de-Dôme, dans les monts Dore; 2 403 h. Eaux thermales.

BOURDAINE n. f. Arbuste des bois de l'Europe occidentale, dont les tiges, minces et flexibles, sont utilisées en vannerie et dont l'écorce est laxative.

BOURDALOUE (Louis), prédicateur français (1632-1704).

BOURDE n. f. *Fam.* Erreur grossière.

BOURDELLE (Antoine), sculpteur français (1861-1929), auteur de bronzes (*Héraclès archer*) et de bas-reliefs.

BOURDON n. m. (onomat.). Insecte à corps velu et à abdomen annelé, voisin de l'abeille mais vivant en groupes peu nombreux. || Grosse cloche à son grave. ♦ *Faux bourdon*, nom donné aux abeilles mâles.

BOURDON (Sébastien), peintre français (1616-1671).

BOURDONNEMENT n. m. Bruit résultant de la vibration des ailes de cer-

tains insectes. || Murmure sourd, rumeur. || Bruit continu dans les oreilles.

BOURDONNER v. i. Faire entendre un bruit sourd et continu.

BOURG n. m. (mot germ.). Gros village qui présente certains caractères de la ville. || Village principal d'une commune, où se trouvent l'église et la mairie.

BOURGADE n. f. Petit bourg.

BOURG-D'OISANS (*Le*), ch.-l. de c. de l'Isère; 3 071 h. Centre d'excursions.

BOURG-EN-BRESSE [*burkâbres*], ch.-l. du dép. de l'Ain, sur la Reyssouze, affl. de la Saône; 43 675 h. Église de Brou. Marché agricole. Mécanique.

BOURGEAIS, **E** n. (de *bourg*). Personne qui appartient à la bourgeoisie.

BOURGEAIS, **E** adj. Relatif à la bourgeoisie, à sa manière de vivre, à ses goûts.

BOURGEOISEMENT adv. De façon bourgeoise.

BOURGEOISIE n. f. Catégorie sociale comprenant les personnes relativement aisées qui n'exercent pas un métier manuel.

BOURGEON n. m. (lat. *burra*, bourre). Organe formé d'ébauches de feuilles, souvent enroulé d'un vernis, situé à l'extrémité de la tige ou à l'aisselle des feuilles, et qui éclôt au printemps.

BOURGEONNEMENT n. m. Action de bourgeonner.

BOURGEONNER v. i. Pousser des bourgeons. || Se couvrir de boutons.

BOURGERON n. m. (anc. fr. *borge*, tissu). Courte blouse de toile que portaient les soldats à l'exercice, les ouvriers.



Antoine Bourdelle : plâtre de la *Liberté* (conservé au musée Bourdelle à Paris), une des quatre figures allégoriques ornant le monument d'Alvear (1912-1923) à Buenos Aires. [Lauros-Giraudon; © A. D. A. G. P. 1986]

Bourges

BOURGES, ch.-l. du dép. du Chér, anc. cap. du Berry, sur l'Yèvre; 79 408 h. Centre administratif. Armement. Pneumatiques. Mécanique. Cathédrale gothique (1195-1255 pour l'essentiel). Hôtel Jacques-Cœur (XV^e s.). Résidence de Charles VII, elle a été le centre de la résistance aux Anglais à la fin de la guerre de Cent Ans.

BOURGET (*lac du*), lac de Savoie; 45 km².

BOURGET (Le), ch.-l. de c. de la Seine-Saint-Denis, dans la banlieue nord-est de Paris; 11 021 h. Aéronautique. Musée de l'Air et de l'Espace.

BOURG-LA-REINE, ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine, banlieue sud de Paris; 18 230 h.

BOURG-LÈS-VALENCE, ch.-l. de c. de la Drôme; 16 465 h. Barrage sur une dérivation du Rhône. Métallurgie.

BOURG-MADAME, comm. des Pyrénées-orientales; 1346 h. Station d'altitude (1130 m) à la frontière espagnole.

BOURGMESTRE [*burgmestr*], n. m. (all. *Bürgermeister*). Premier magistrat des villes en Belgique, en Allemagne, en Suisse, aux Pays-Bas, etc. (le *maire* en France).

BOURGOGNE n. m. Vin récolté en Bourgogne.

BOURGOGNE, anc. prov. de France, issue de plusieurs États successifs. Un premier royaume, fondé par les Burgondes, passe au VI^e s. aux mains des Mérovingiens, qui en constituent un second, étendu jusqu'à la Méditerranée et annexé par Charlemagne en 771. Le traité de Verdun (843) entraîne la scission de la Bourgogne. La partie orientale, après divers morcellements, voit se former, sur la rive gauche de la Saône, un comté de Bourgogne, d'obédience impériale, qui donnera naissance à la Franche-Comté et sera réuni à la France en 1648. Sur la rive droite de la Saône, se constitue, dès le IX^e s., un duché de Bourgogne qui passe au pouvoir du roi de France Robert II le Pieux. En 1364, le roi Jean II le Bon donne le duché en apanage à son quatrième fils, Philippe le Hardi, tige de la branche valoisienne de Bourgogne (Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire); cette lignée ajoutée au duché primitif de nombreux territoires (Flandre, Brabant, Luxembourg, Hainaut, etc.) et bâtit ainsi le puissant État bourguignon. Conquis par Louis XI à la mort de Charles le Téméraire (1477), le duché de Bourgogne devient province française en 1482.

BOURGOGNE, Région administrative du nom d'une ancienne province de France. Elle regroupe les dép. de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Yonne; 31 582 km²; 1 596 100 h. Ch.-l. Dijon.

Bourgogne (*canal de*), canal qui unit le

bassin de la Seine à celui du Rhône par les vallées de l'Armançon et de l'Ouche; 242 km.

BOURGOGNE (Henri de) → HENRI DE BOURGOGNE.

BOURGAIN-JALLIEU, ch.-l. de c. de l'Isère, dans le bas Dauphiné, sur la Bourbre; 22 951 h. Centre industriel.

BOURG-SAINT-MAURICE, ch.-l. de c. de la Savoie, en Tarentaise, sur l'Isère; 6 712 h. Station d'altitude (840 m).

BOURGUEIL [*burgœj*], ch.-l. de c. d'Indre-et-Loire; 4 185 h. Vins rouges.

BOURGUIBA (Habib ibn 'Ali), homme d'État tunisien, né en 1903, premier président de la République tunisienne de 1959 à 1987.

BOURGUIGNON n. m. Ragoût de bœuf aux oignons et au vin rouge.

Bourguignons (*faction des*), parti du duc de Bourgogne, opposé aux Armagnacs durant la guerre de Cent Ans.

BOURIATES (*république autonome* de), république de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), au sud du lac Baïkal; 351 300 km²; 950 000 h. Ch.-l. Oulan-Oude.

BOURLINGUER v. i. En parlant d'un navire, rouler bord sur bord par suite de mauvais temps. || *Fam.* Mener une vie aventureuse; voyager beaucoup.

BURNEMOUTH, station balnéaire d'Angleterre, sur la Manche; 145 000 h.

BURRACHE n. f. (bas lat. *borrago*; de l'ar. *abū 'araq*, père de la sueur). Plante annuelle très velue, à grandes fleurs bleues, employée comme diurétique et sudorifique.

BOURRADE n. f. Coup donné pour pousser qqm ou comme marque d'amitié.

BOURRAGE n. m. Action de bourrer; matière servant à bourrer. ● *Bourrage* de crâne (*Fam.*), action de persuader par une propagande intensive.

BOURRASQUE n. f. (it. *burrasca*). Tourbillon de vent impétueux et de peu de durée.

BOURRATIF, IVE adj. *Fam.* Qui alourdit l'estomac.

BOURRE n. f. (lat. *burra*, étoffe). Amas de poils pour garnir selles, bâts, etc. || *Arm.* Corps inerte qui maintient en place la charge d'une cartouche, d'une mine, etc. ● *De première bourre* (*Pop.*), excellent. || *Être à la bourre* (*Pop.*), être très pressé; être en retard.

BOURÉ, E adj. Trop plein, comble. || *Pop.* Ivre.

BOURREAU n. m. (de *bourrer*, maltraiter). Celui qui met à mort les condamnés à la peine capitale. || Homme cruel. ● *Bourreau des cœurs*, séducteur. || *Bourreau de travail*, personne qui travaille beaucoup.

BOURRÉE n. f. (de *bourrer*, frapper). Danse et air à danser à deux temps (Berry et Bourbonnais) ou à trois temps (Auvergne et Limousin).

BOURRELÉ, E adj. (de *bourreau*). *Bourrelé de remords*, torturé par les remords.

BOURRELET n. m. Bandelette de feutre, de caoutchouc mousse, etc., placée aux joints des fenêtres et des portes. || *Fam.* Renflement adipeux à certains endroits du corps.

BOURRELIER n. m. Ouvrier, marchand spécialisé dans divers articles de cuir (harnachements, sacs, courroies, etc.).

BOURRELLERIE n. f. Métier et commerce du bourrellier.

BOURRER v. t. Garnir de bourre. || Remplir jusqu'au bord. || *Fam.* Faire manger avec excès, gaver. || Frapper avec violence. || Faire apprendre tout de choses. ● *Bourrer le crâne* (*Fam.*), chercher à convaincre par des arguments spécieux. ● *se bourrer* v. pr. *Fam.* Manger, boire avec excès.

BOURRICHE n. f. Panier pour expédier du gibier, du poisson, des huîtres.

BOURRICHON n. m. *Se monter le bourrichon* (*Pop.*), se faire des illusions.

BOURRICOT n. m. Petit âne.

BOURRIQUE n. f. (esp. *borrico*). Âne, ânesse. || *Fam.* Personne stupide, ignorante, têtue et peu amène.

BOURRU, E adj. et n. D'un abord rude et renfrogné, peu aimable.

BOURSE n. f. (gr. *bursa*, outre en cuir). Petit sac à argent. || Argent : *payer avec sa propre bourse*. || Pension allouée à certains élèves ou étudiants. ● *Sans bourse délier*, sans donner d'argent. ● pl. Le scrotum, enveloppe cutanée des testicules.

BOURSE n. f. (des *Van der Burse*, n. de banquiers à Bruges). Édifice public où se font les opérations financières, les valeurs mobilières, etc.; ces opérations. ● *Bourse du travail*, lieu de réunion des syndicats ouvriers.

BOURSCOTER v. i. (de *boursicot*, petite bourse). Faire de petites opérations de Bourse.

BOURSCOTEUR, EUSE n. Personne qui fait de petites opérations de Bourse.

BOURSIER, ÈRE adj. et n. Étudiant, élève bénéficiant d'une bourse.

BOURSIER, ÈRE adj. Relatif à la Bourse. ● adj. et n. Personne qui travaille ou opère à la Bourse.

BOURSOUFFLÉ, E adj. Enflé, bouffi, gonflé.

BOURSOUFFLEMENT n. m. État de ce qui est boursofflé.

BOURSOUFLEUR v. t. (de *bourre* et *souffler*). Rendre boursofflé.

BOURSOUFLURE n. f. Enflure.

BOUSCAT (Le), ch.-l. de c. de la Gironde, banlieue nord-ouest de Bordeaux; 20 949 h.

BOUSCULADE n. f. Poussée brusque ou désordonnée au sein d'un groupe de personnes. || Hâte qui amène du désordre.

BOUSCULER v. t. (de *boutecler*, pousser au cul). Pousser en créant le désordre, en renversant. || Inciter à aller plus vite. || Modifier avec brusquerie.

BOUSE n. f. Fiente de bœuf, de vache.

BOUSEUX n. m. Fam. et péjor. Paysan.

BOUSIER n. m. Coléoptère qui se nourrit des excréments des herbivores (le *scarabée sacré*, par ex.).

BOUSILLAGE n. m. Action de bousiller.

BOUSSILLER v. t. Fam. Exécuter très mal qqch. || Fam. Tuer qqn. || Fam. Endommager gravement.

BOUSSAËDA, v. d'Algérie, au N.-O. de Beskra; 50 000 h. Oasis.

BOUSSOLE n. f. (it. *bussola*, petite boîte). Appareil composé d'un cadran devant lequel une aiguille aimantée, marque la direction du nord. ● *Perdre la boussole* (Fam.), perdre la tête, s'effoler.

BOUT n. m. (de *bouter*). Partie extrême d'un objet considéré dans sa longueur. || Limite visible d'un espace, d'une durée. || Partie d'une chose (en général petite). ● *A bout portant*, à très courte distance. || *A tout bout de champ*, à tout propos. || *A bout de (trois heures)*, après (cette durée). || *Au bout du compte*, après tout. || *Bout à bout*, l'un ajouté à l'autre. || *Bout d'essai*, courte scène permettant de connaître les aptitudes d'un acteur avant son engagement. || *Bout de femme* (Fam.), femme de petite taille. || *De bout en bout*, d'une extrémité à l'autre. || *En connaître, en savoir un bout* (Fam.), être très compétent. || *Être à bout*, être épuisé; avoir perdu patience. || *Être à bout de qqch*, n'en avoir plus. || *Mettre les bouts* (Pop.), s'en aller. || *Pousser, mettre à bout*, faire perdre patience. || *Tenir le bon bout* (Fam.), être dans une bonne situation pour réussir. || *Venir à bout de*, triompher de, réussir à.

BOUTADE n. f. (de *bouter*). Mot d'esprit vif et original.

BOUTE-EN-TRAIN n. m. inv. (de *bouter* et *train*). Personne qui met les autres en gaieté.

BOUTEFEU n. m. (de *bouter* et feu). Personne qui suscite des querelles (vx).

BOUTEILLE n. f. (lat. *buttis*, tonneau). Récipient de forme et de matière variables, à goulot étroit, servant à contenir des liquides; son contenu. ● *Avoir, prendre de la bouteille*, être vieux, vieillir. || *La bouteille à l'encre* (Fam.), situation confuse, embrouillée.

BOUTER v. t. (mot germ.). Pousser (vx).

BOUTIQUE n. f. (gr. *apothékê*, magasin).

Local aménagé pour la vente au détail.

BOUTQUIER, ÈRE n. Personne qui tient une boutique.

BOUTOIR n. m. (de *bouter*). Coup de *boutoir*, choc violent; propos brusque et blessant.

BOUTON n. m. (de *bouter*). Bourgeon, dont l'éclosion donne une fleur. || Petite pustule ou vésicule sur la peau. || Petite pièce de métal, de corne, de bois, etc., servant à attacher les vêtements. || Ce qui a plus ou moins la forme d'un bouton. || Pousoir, interrupteur d'un appareil électrique, d'une sonnerie, etc.

BOUTON-D'OR n. m. (pl. *boutons-d'or*). Renoncule à fleurs jaunes.

BOUTONNER v. t. Fermer par des boutons. ♦ v. i. ou se *boutonner* v. pr. Se fermer par des boutons.

BOUTONNEUX, EUSE adj. Qui a des boutons sur la peau.

BOUTONNIÈRE n. f. Fente faite à un vêtement pour passer un bouton.

BOUTON-PRESSION n. m. (pl. *boutons-pression*). Petit bouton qui s'accroche par pression dans un œillet métallique.

BOUITS (Dieric), peintre néerlandais (v. 1415-1475) installé à Louvain, auteur du triptyque de la Cène (Louvain).

BOUTURAGE n. m. Multiplication des végétaux par bouture.

BOUTURE n. f. (de *bouter*). Jeune pousse prélevée sur une plante, et qui, placée en terre humide, se munit de racines et est à l'origine d'un nouveau pied.

BOUVIER, ÈRE n. (de *bœuf*). Personne qui garde ou conduit les bœufs.

BOUVILLON n. m. Jeune bovin émasculé.

BOUVINES, comm. du Nord, sur la Marq; 577 h. Philippe Auguste, soutenu par les milices communales, y vainc, le 27 juillet 1214, l'empereur Otton IV.

BOUVREUIL n. m. (de *bouvier*). Passereau des bois et des jardins, à tête et ailes noires, à dos gris et ventre rose, se nourrissant de fruits et de graines.

BOVARYSME n. m. (du nom de l'héroïne d'un roman de Flaubert, *Madame Bovary*). Comportement de celui ou de celle que l'insatisfaction entraîne à des rêveries ambitieuses jouant un rôle compensatoire.

BOVIDÉ n. m. (lat. *bos*, *bovis*, bœuf). Mammifère ruminant aux cornes creuses.

BOVIN, E adj. et n. Relatif au bœuf. ● *Espèce bovine*, ensemble des animaux engendrés par le taureau domestique.

BOVINÉ ou **BOVIN** n. m. Bovidé faisant partie d'une sous-famille qui comprend le bœuf, le buffle, le bison, etc.

BOWLING [bulin] n. m. (mot angl.). Jeu de quilles d'origine américaine; lieu où l'on y joue.

BOW-WINDOW [bowindo] n. m. (mot

angl.) [pl. *bow-windows*]. Fenêtre ou logette vitrée en saillie sur le parement d'un mur de façade.

BOX n. m. (mot angl.) [pl. *boxes* ou inv.]. Stalle pour un seul cheval, dans une écurie. || Compartiment d'un garage.

BOX n. m. inv. (mot amér.) Cuir de veau préparé au chrome.

BOXE n. f. (angl. *box*, coup). Sport de combat où les deux adversaires s'abandonnent à coups de poing.

BOXER v. i. Pratiquer la boxe. ♦ v. t. Frapper à coups de poing.

BOXEUR n. m. Celui qui se livre aux combats de boxe.

BOXEURS, membres d'une société secrète chinoise qui fut à l'origine d'un mouvement anti-européen (fin du XIX^e s.).

BOX-OFFICE n. m. (mot angl.) [pl. *box-offices*]. Cote du succès d'un spectacle ou d'un acteur, calculée selon les recettes.

BOY [boj] n. m. (mot angl. signif. *garçon*) [pl. *boys*]. Domestique indigène dans les pays tropicaux. || Au music-hall, danseur faisant partie d'un ensemble.

BOYARD n. m. (mot russe). Anc. noble des pays slaves.

BOYAU [bawjo] n. m. (lat. *botellus*, petite saucisse). Intestin d'un animal. || Mince chambre à air placée dans une enveloppe cousue. || Passage, chemin étroit. || Communication enterrée, reliant les positions de combat entre elles et vers les arrières.

BOYCOTTAGE ou **BOYCOTT** [boj-] n. m. Cessation volontaire de toutes relations avec un individu, une entreprise ou une nation.

BOYCOTTER [bojkote] v. t. (de *Boycott*, le premier propriétaire irlandais mis à l'index). Pratiquer le boycottage.

BOYCOTTEUR, EUSE [boj-] adj. et n. Qui boycotte.

BOYLE (Robert), physicien et chimiste irlandais (1627-1691). Il énonça la loi de compressibilité des gaz et découvre le rôle de l'oxygène dans les combustions.

BOYNE (la), fl. d'Irlande, près duquel les protestants de Guillaume III battent, en 1690, l'armée catholique irlandaise qui soutient Jacques II Stuart.

BOY-SCOUT [bojskut] n. m. (mot angl. signif. *garçon éclaireur*) [pl. *boy-scouts*]. Syn. de SCOUT.

BOZEN → BOLZANO.

B.P. Abrév. de BOÎTE POSTALE.

Brabançonne (la), hymne national belge.

BRABANT, duché formé au XI^e s. par les comtes de Louvain. Sa partie nord a été cédée aux Pays-Bas en 1609.

BRABANT, prov. du centre de la Belgique; 3 358 km²; 2 223 000 h. (*Brabançons*). Ch.-l. Bruxelles.

Brabant-Septentrional

BRABANT-SEPTENTRIONAL, prov. du sud des Pays-Bas; 4 958 km²; 2 085 000 h.

BRACELET n. m. (de *bras*). Anneau ornemental ou chaîne qui se porte le plus souvent au bras.

BRACELET-MONTRE n. m. (pl. *bracelets-montres*). Montre portée au poignet et fixée par un bracelet.

BRACHIAL, E, AUX [brakjal, o] adj. (lat. *brachium*, bras). Relatif au bras.

BRACHIOPODE [brakjɔpɔd] n. m. Animal qui a une coquille à deux valves, l'une dorsale et l'autre ventrale.

BRACHYCÉPHALE [braki-] adj. et n. (gr. *brakhus*, court, et *kephalē*, tête). Se dit d'hommes dont le crâne, vu de dessus, est presque aussi large que long. (Contr. *DOLICHOCÉPHALE*.)

BRACONNAGE n. m. Action de braconner.

BRACONNER v. i. (prov. *bracon*, chien de chasse). Chasser (ou pêcher) soit en des temps défendus, soit avec des engins prohibés, soit sans permis, soit en des endroits réservés.

BRACONNIER n. m. Personne qui braconne.

BRACÉE n. f. (lat. *bractea*, feuille de métal). Petite feuille de forme spéciale à la base du pédoncule floral.

BRADBURY (Ray Douglas), écrivain américain, né en 1920, auteur de récits de science-fiction.

BRADER v. t. (néerl. *braden*, gaspiller). Se débarrasser de marchandises à bas prix.

BRADERIE n. f. Vente publique de soldes, de marchandises d'occasion.

BRADFORD, v. de Grande-Bretagne, à l'O. de Leeds; 281 000 h. Textile. Électronique.

BRADLEY (Omar), général américain (1893-1981), commandant des forces qui débarquent en Normandie (1944).

BRAGA, v. du Portugal septentrional; 50 000 h.

BRAGANCE (*maison capétienne* de), dynastie qui règne au Portugal de 1640 à 1910 et au Brésil de 1822 à 1889.

BRAGUETTE n. f. (anc. fr. *brague*, culotte). Fente pratiquée sur le devant d'un pantalon.

BRAHE (Tycho), astronome danois (1546-1601). Ses observations ont permis à Kepler d'énoncer ses lois sur le mouvement des planètes.

BRAHMĀ, un des principaux dieux de l'hindouïsme.

BRAHMANE n. m. (sansk. *brāhmaṇa*). Membre de la caste sacerdotale, la première des castes hindoues.

BRAHMANISME n. m. Philosophie de

l'Inde, à laquelle est liée une organisation sociale reposant sur une division en castes héréditaires.

BRAHMAPOUTRE (le), fl. du Tibet, de l'Inde et du Bangladesh; il se jette dans le golfe du Bengale en un delta commun avec celui du Gange; 2 900 km.

BRAHMS (Johannes), compositeur allemand (1833-1897), auteur de musique de chambre, de quatre symphonies, de concertos et du *Requiem allemand*.

BRAI n. m. Résidu pâteux de la distillation de la houille ou du pétrole.

BRAIES n. f. pl. (mot gaul.). Pantalon des Gaulois, des Germains et de divers peuples de l'Europe septentrionale.

BRAÏLA, port de Roumanie, sur le Danube; 215 000 h. Centre industriel.

BRAILLARD, E adj. et n. Qui braille.

BRAILLE n. m. (du n. de l'inventeur *Braille*). Écriture en relief à l'usage des aveugles.

BRAILLE (Louis), inventeur français d'un système d'écriture en points saillants destiné aux aveugles (1809-1852).

BRAILLEMENT n. m. Cri assourdissant.

BRAILLER v. t. et i. Crier, pleurer de façon assourdissante; chanter mal et fort.

BRAIMENT n. m. Cri prolongé de l'âne.

BRAINE-LE-COMTE, v. de Belgique (Hainaut); 16 500 h.

BRAIN-TRUST [brentroest] n. m. (mot angl.) [pl. *brain-trusts*]. Groupe d'experts, chargés de l'élaboration de projets par un directeur, un ministre, etc.

BRAIRE v. i. (mot gaul.) [conj. 73]. Crier, en parlant de l'âne.

BRAISE n. f. (mot germ.). Bois réduit en charbons, ardents ou éteints.

BRAISER v. t. Faire cuire à feu doux, sans évaporation.

BRAPKAN, v. d'Afrique du Sud (Transvaal); 113 000 h. Mines de houille et d'or.

BRAMANTE, peintre et architecte italien (1444-1514). Il travaille à Milan, puis à Rome (cour du Belvédère au Vatican et premiers travaux de Saint-Pierre).

BRAME n. m. Action de bramer.

BRAMER v. i. (prov. *bramar*, braire). Crier, en parlant du cerf, du daim, de la biche.

BRAMPTON, v. du Canada (Ontario), à l'O. de Toronto; 103 400 h. Industrie automobile.

BRANCARD n. m. (normand *branque*, branche). Civière à bras. || Chacune des barres en bois ou en métal qui permettent de porter une charge ou de guider un petit véhicule. || Ensemble des deux prolonges entre lesquelles on attelle un cheval. ● *Ruer dans les brancards*, se rebeller.

BRANCARDIER n. m. Homme chargé

de transporter les blessés sur un brancard.

BRANCHAGE n. m. Ensemble des branches d'un arbre. ♦ pl. Amas de branches coupées.

BRANCHE n. f. (bas lat. *branca*, patte). Ramification du tronc d'un arbre, d'un arbrisseau ou d'un arbuste. || Chacune des divisions d'une discipline, d'une famille, d'un système complexe. || Chacune des ramifications d'un instrument, d'un appareil, d'un organe, d'un objet, d'une voie de communication, etc., qui divergent le long d'un axe ou à partir d'un centre. ● *Vieille branche* (Pop.), camarade.

BRANCHÉ, E adj. et n. *Fam.* Se dit de qqm qui est au courant, à la mode, dans le coup.

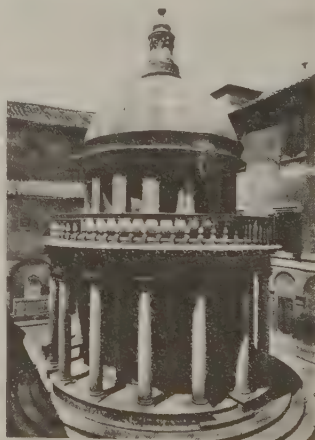
BRANCHEMENT n. m. Action de brancher.

BRANCHER v. t. Rattacher à une canalisation, à une conduite, un circuit. || Mettre en relation avec une installation afin de faire fonctionner. || *Fam.* Intéresser qqm, lui plaire. ♦ v. i. Se percher sur des branches d'arbre. ♦ se *brancher* v. pr. [sur]. *Fam.* S'intéresser, participer à une activité.

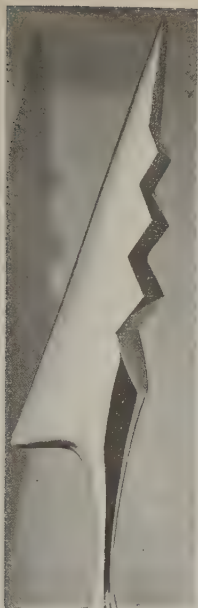
BRANCHIES [brâſi] n. f. pl. (gr. *brankhia*). Organes respiratoires de nombreux animaux aquatiques capables d'absorber l'oxygène dissous dans l'eau et d'y rejeter le gaz carbonique.

BRANCHU, E adj. Qui a beaucoup de branches.

BRANCUSI (Constantin), sculpteur roumain de l'école de Paris (1876-1957). Il a recherché la simplification des volumes



Bramante : le *tempietto* de l'église San Pietro in Montorio à Rome (1502). [Alinari-Giraudon]



Constantin Brancusi :
le Coq
(bronze,
1935).
[M.N.A.M.,
C.N.A.C.
G. Pompidou,
Paris.]
[Larousse :
© A.D.A.G.P.
1986]

(l'Oiseau dans l'espace, le Baiser, l'Esprit du Bouddha).

BRAND ou **BRANDT** (Hennig), alchimiste hambourgeois (m. en 1692), qui a découvert le phosphore (1669).

BRANDADE n. f. (prov. *brandado*, de *branda*, remuer). Préparation de morue avec de l'huile d'olive, de l'ail, etc.

BRANDEBOURG n. m. Passementerie, galon formant des dessins variés ou entourant les boutonnières.

BRANDEBOURG, région historique de l'Allemagne du Nord. V. princ. *Berlin*. Le Brandebourg échoit en 1415 aux Hohenzollern, qui deviennent ducs de Prusse en 1618.

BRANDEBOURG, État (Land) d'Allemagne; 26 000 km²; 2,7 millions d'h. Cap. Potsdam.

BRANDIR v. t. (anc. fr. *brand*, épée). Lever au-dessus de soi avant de frapper; agiter en l'air. || Faire de qqch une menace imminente.

BRANDON n. m. (germ. *brand*, tison). Débris enflammés. ● *Brandon de discorde* (Litt.), personne ou chose provoquant la discorde.

BRANDT (Willy), homme d'État allemand, né en 1913, chancelier (social-démocrate) de la République fédérale de 1969 à 1974.

BRANDY n. m. (mot angl.). Eau-de-vie.

BRANLANT, E adj. Qui branle, vacille.

BRANLE n. m. (de *branler*). Secousse qui

imprime à un corps un mouvement de va-et-vient. ● *Mettre en branle*, donner l'impulsion initiale.

BRANLE-BAS n. m. inv. (anc. fr. *branle*, hamac, et *bas*). Grande agitation désordonnée. ● *Branle-bas de combat*, préparatifs de guerre.

BRANLER v. i. (de *brandir*). Être instable, vaciller. ◆ v. t. *Branler la tête*, la remuer.

BRANLY (Édouard), physicien français (1844-1940), à l'origine du télégraphe.

BRANTÔME, ch.-l. de c. de la Dordogne, sur la Dronne; 2 101 h. Anc. abbaye fondée par Charlemagne.

BRANTÔME (Pierre DE), mémorialiste français (1540-1614), auteur des *Vies des hommes illustres* et des *Vies des dames galantes*.

BRAQUAGE n. m. Action de braquer. || Pop. Attaque à main armée.

BRAQUE adj. et n. Fam. Étourdi, échevelé.

BRAQUE n. m. (it. *bracco*). Chien de chasse à poil ras et à oreilles pendantes.

BRAQUE (Georges), peintre français (1882-1963), créateur du cubisme avec Picasso, auteur de « papiers collés ».

BRAQUER v. t. (lat. *brachium*, bras). Diriger une arme vers un point. || Orienter les roues directrices d'une voiture pour virer. || Provoquer une réaction de rejet. || Pop. Opérer une attaque à main armée. ● *Braquer les yeux sur*, regarder. ◆ v. i. Tourner. ◆ se *braquer* v. pr. Fam. Avoir une réaction de refus.

BRAQUET n. m. Rapport de démultiplication entre le pédalier (ou plateau) et le petit pignon d'une bicyclette. (Syn. DÉVELOPPEMENT.)

BRAS n. m. (lat. *brachium*). Première partie du membre supérieur de l'homme, située entre l'épaule et le coude; membre supérieur en entier. || Objet dont la forme rappelle celle d'un bras. || Division d'un fleuve, d'une mer. || Personne qui agit, travaille, aide. ● *À bout de bras*, avec ses seules forces. || *À bras raccourcis*, avec violence. || *À tour de bras*, avec force. || *Avoir le bras long*, avoir de l'influence. || *Avoir qqn sur les bras*, à sa charge. || *Baisser les bras*, abandonner. || *Bras dessus*, *bras dessous*, en se donnant le bras. || *Bras de fauteuil*, accotoir. || *Bras de fer*, jeu où deux personnes, les mains empoignées, essaient chacune de rabattre le bras de l'autre sur la table; épreuve de force. || *Bras d'honneur* (Pop.), geste vulgaire effectué avec l'avant-bras en signe de mépris. || *Le bras droit de qqn*, son principal assistant. || *Couper bras et jambes*, ôter toute force; étonner fortement. || *Gros bras* (Fam.), personne qui étale sa force. || *Recevoir à bras ouverts*, accueillir avec joie. || *Se croiser les bras*, ne rien faire.

BRASERO [brazero] n. m. (mot esp.). Récipient métallique percé de trous et destiné au chauffage en plein air.

BRASIER n. m. (de *braise*). Feu de charbons incandescents; incendie important.

BRASILIA, cap. du Brésil depuis 1960, ch.-l. d'un district fédéral, sur les plateaux de l'intérieur; 1 306 000 h. Architecture d'avant-garde.

BRAS-LE-CORPS (À) loc. adv. Par le milieu du corps.

BRASOV, v. de Roumanie (Transylvanie); 305 000 h. Centre industriel.

BRASSAGE n. m. Action de brasser, de se brasser; mélange.

BRASSAI (Gyula), photographe français d'origine hongroise (1899-1984).

BRASSARD n. m. (de *bras*). Bande d'étoffe, ruban, crêpe, etc., que l'on porte au bras.

BRASSE n. f. (lat. *brachia*, les bras). Mesure de la longueur des deux bras étendus. || Nage sur le ventre, où bras et jambes agissent symétriquement et donnent l'impulsion en avant par détente simultanée.

BRASSÉE n. f. Ce que peuvent contenir les deux bras.

BRASSENS (Georges), chanteur et auteur français (1921-1981).

BRASSER v. t. (anc. fr. *brais*, orge). Mêler en remuant. || Préparer la bière en opérant le mélange du malt avec l'eau. ● *Brasser des affaires*, en traiter beaucoup. ◆ se *brasser* v. pr. Se mêler en un tout.

BRASSERIE n. f. Lieu où l'on fabrique la bière. || Restaurant où l'on sert des boissons et des repas froids ou préparés rapidement.

BRASSEUR, EUSE n. Personne qui fabrique de la bière et la vend en gros. ● *Brasseur d'affaires*, homme qui est occupé à de nombreuses affaires.

BRASSEUR, EUSE n. Nageur, nageuse qui pratique la brasse.

BRASSIÈRE n. f. (de *bras*). Vêtement de bébé fermé dans le dos, soit en tissu fin porté directement sur la peau, soit en tricot porté comme vêtement de dessous. ◆ pl. Bretelles d'un sac, d'une hotte, etc.

BRATISLAVA, anc. en all. *Pressburg*, v. de Tchécoslovaquie, cap. de la Slovaquie, sur le Danube; 392 000 h. Centre culturel, commercial et industriel.

BRATSK, v. de l'U.R.S.S., en Sibérie; 227 000 h. Centrale sur l'Angara. Industries du bois. Aluminium.

BRAUN (Wernher VON), ingénieur allemand (1912-1977). Il met au point les V2, missiles contre l'Angleterre (1944), puis, devenu américain, participe à la création des lanceurs spatiaux.

bravache

BRAVACHE n. m. et adj. (it. *bravaccio*).
Faux brave.

BRAVE n. f. (it. *bravare*, se vanter).
Action ou parole montrant un courage
simulé ou insolent; fanfaronnade.

BRAVE adj. et n. (it. *bravo*; du lat. *barbarus*, barbare). Prêt à affronter le danger, courageux. ● Bon, généreux, obligeant (adj. toujours avant le nom).

BRAVEMENT adv. Avec bravoure.

BRAVER v. t. Affronter sans peur, souvent avec défi ou insolence.

BRAVO interj. et n. m. (mot it.). Cri indiquant une approbation enthousiaste; applaudissement.

BRAVOURE n. f. (it. *bravura*). Courage, vaillance. ● Morceau de bravoure, passage brillant d'une œuvre artistique.

BRAY (pays de), région de Normandie (Seine-Maritime). Élevage laitier.

BRAZZA (Pierre SAVORGNIAN DE), explorateur français (1852-1905); il acquiert une partie du Congo à la France.

BRAZZAVILLE, cap. du Congo, sur le Malebo Pond; 350 000 h. Centre commercial, universitaire et industriel.

BREAK [bræk] n. m. (mot angl.). Anc. voiture hippomobile à quatre roues, qui avait un siège très élevé sur le devant et d'autres sièges en arrière dans le sens de la longueur. || Voiture qui possède à l'arrière un hayon relevable, une banquette amovible et un plancher plat.

BREAKFAST [brekfəst] n. m. (mot angl.). Petit déjeuner à l'anglaise.

BREBIS n. f. (lat. *berbis*, -icis). Mouton femelle. (Cri : la brebis bêle.)

BRÈCHE n. f. (haut all. *brecha*, fracture). Ouverture faite dans un mur, un rempart, une haie. ● Batre en brèche, attaquer vivement. || Être toujours sur la brèche, être toujours en activité. || Faire une brèche à, endommager, entamer. || Sur la brèche, en luttant.

BRÛCHET n. m. (angl. *brisket*). Crête médiane du sternum de la plupart des oiseaux, sur laquelle s'insèrent les muscles des ailes.

BRECHT (Bertolt), auteur dramatique allemand (1898-1956). Il a écrit l'*Opéra de quat'sous*, *Mère Courage et ses enfants*, le *Cercle de craie caucasien*, la *Résistible Ascension d'Arturo Ui*.

BREDA, v. des Pays-Bas, près de la frontière belge; 118 000 h. Centre industriel.

BREDOUILLE ou **BREDOUILLEMENT** n. m. Action de bredouiller.

BREDOUILLE adj. Qui a échoué, qui n'a rien pris.

BREDOUILLER v. i. et t. (anc. fr. *bredeler*, de *bretonner*, bégayer). Parler de manière peu distincte.

BREF, ÈVE adj. (lat. *brevis*). De courte durée. ● D'un ton bref, d'une voix brève,

d'une voix brutale. || Pour être bref, pour abréger. ♦ adv. Enfin, en un mot : bref, je ne veux pas.

BREF n. m. (lat. *breve*). Lettre du pape, portant sur une question d'ordre privé.

BRÉGANÇON (cap de), cap de Provence (Var). Ancien fort devenu résidence d'été des présidents de la République en 1968.

BREGENZ, v. d'Autriche, cap. du Vorarlberg, sur le lac de Constance; 25 000 h.

BREGUET, famille d'horlogers et d'inventeurs d'origine suisse, dont ABRAHAM LOUIS (1747-1823).

BRÉHAT, île de la Manche (Côtes-d'Armor); 511 h. Tourisme.

BREJNEV (Leonid Ilitch), homme politique soviétique (1906-1982).

BREL (Jacques), auteur-compositeur et chanteur belge (1929-1978).

BRELAN n. m. (haut all. *bretling*, table). Au jeu, réunion de trois cartes de même valeur.

BRELOQUE n. f. Petit bijou de fantaisie qu'on attache à un bracelet ou à une chaîne de montre. ● Batre la breloque, déraisonner, divaguer.

BRÈME n. f. (mot frq.). Poisson des eaux douces calmes, à corps haut et plat, comestible, mais à nombreuses arêtes.

BRÈME, v. d'Allemagne, cap. de l'État de Brême, sur la Weser; 553 000 h. Centre financier et industriel. Port de commerce, l'un des plus actifs de la Hanse (XIII^e s.).

BRÉMERHAVEN, port d'Allemagne, à l'embouchure de la Weser, avant-port de Brême; 139 000 h.

BRENN, terme celtique désignant un chef militaire. La tradition en a fait le nom du chef des Gaulois en v. 390 av. J.-C., s'emparent de Rome.

BRENNE (la), pays marécageux du Berry, entre la Creuse et la Claise. Parc naturel régional.

BRENNER (col du), col des Alpes orientales, à la frontière italo-autrichienne.

BRESCIA, v. d'Italie (Lombardie); 207 000 h. Monuments (depuis l'époque romaine) et importants musées.

BRÉSIL (république fédérale du), en portug. *Brasil*, république fédérale de l'Amérique du Sud, groupant 22 États, 4 territoires et un district fédéral; 8 512 000 km²; 147 millions d'h. Cap. *Brasília*. Langue : portugais.

GÉOGRAPHIE

Le N. est occupé par le bassin de l'Amazonie, domaine de la forêt dense. Le reste du pays est constitué de plateaux relevés à l'E, et au S-E, où ils dominent les plaines côtières. Traversé par l'équateur, le

Brésil a dans l'ensemble un climat tropical. La population, très mélangée, s'accroît rapidement (50 % de moins de 20 ans) et vit pour plus de 60 % dans les villes. Les trois États de São Paulo, Rio de Janeiro, Minas Gerais concentrent 40 % de la population totale. La création de Brasília, puis les routes transamazoniennes manifestent la volonté d'une mise en valeur plus globale. La grande propriété domine dans un secteur agricole varié : cultures commerciales (café [1^{er} rang mondial], cacao, canne à sucre [en développement pour l'alcool utilisé comme carburant], soja), élevage (bovins surtout). Les ressources minières (fer) sont importantes. Un programme d'équipement hydraulique et nucléaire est mis en œuvre. Les trois États cités regroupent 80 % des industries. Les disparités régionales, l'exode rural, le déficit commercial et la dette extérieure demeurent des problèmes préoccupants.

HISTOIRE

Découvert par Cabral en 1500, le Brésil devient possession portugaise. La période coloniale (1500-1822) est marquée aux XVI^e-XVII^e s. par la culture de la canne à sucre, au XVII^e s., par l'exploitation des mines d'or et de pierres précieuses, puis par l'introduction de l'élevage. De 1822 à 1889, le Brésil est un empire parlementaire indépendant, dont la prospérité économique repose désormais sur la culture du café. En 1889, la république est proclamée. Le président Vargas, au pouvoir de 1930 à 1954, gouverne en s'appuyant sur le peuple et la bourgeoisie, contre les propriétaires fonciers (les « coronels », tout-puissants jusqu'en 1930). Les militaires se succèdent au gouvernement de 1964 à 1985; à cette date, les civils reviennent au pouvoir.

BRÉSILIEN, ENNE adj. et n. Du Brésil.

BRESLAU → WROCLAW.

BRESSE (la), région de l'est de la France, entre la Saône et le Jura. Élevage.

BRESSUIRE, ch.-l. d'arr. des Deux-Sèvres; 19 502 h.

BREST, ch.-l. d'arr. du Finistère, sur la rive nord de la rade de Brest; 160 355 h. Musée. Port militaire et de commerce.

BREST, anc. *Brest-Litovsk*, v. de l'U.R.S.S. (Biélorussie), près du Boug; 177 000 h. — Un traité de paix y est signé entre l'Allemagne et l'U.R.S.S. en 1918.

BRETAGNE, région de l'ouest de la France, qui donne son nom à une Région administrative regroupant les dép. des Côtes-d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan; 27 208 km²; 2 707 886 h. Ch.-l. *Rennes*.

● GÉOGRAPHIE. La Bretagne constitue la majeure partie du Massif armoricain, au relief modéré. Le climat est doux, souvent humide. Les régions littorales sont

les plus actives (primeurs, pêche, industries alimentaires, tourisme) en dehors de Rennes. L'élevage (bovins; porcs, volailles) est la principale activité agricole. L'industrialisation dans les grandes villes (Rennes, Brest) a profité de la décentralisation (automobile, électronique), et, avec l'essor des services, a stoppé une longue émigration.

● HISTOIRE. L'Armorique, romanisée dès le I^{er} s. av. J.-C., reçoit, au V^e s. apr. J.-C., un afflux de Bretons d'outre-Manche. La duchesse Anne épouse le roi Charles VIII (1491), puis le roi Louis XII (1499). La Bretagne qu'elle apporte en dot est réunie à la France par un édit de François I^{er} en 1532.

BRETELLE n. f. (haut all. *brettel*, rêne). Courroie pour porter un fardeau, un fusil. || Raccordement entre deux itinéraires routiers. ◆ pl. Bandes de tissu, élastique ou non, qui passent par-dessus les épaules pour soutenir un vêtement.

BRÉTIGNY, hameau de Beauce, près de Chartres, où la France et l'Angleterre concluent un traité qui délivre Jean II le Bon, mais donne le sud-ouest de la France à Édouard III (1360).

BRÉTIGNY-SUR-ORGE, ch.-l. de c. de l'Essonne; 19157 h. Centre d'essais en vol. Centre de contrôle de la navigation aérienne. Gare de triage.

BRETON, **ONNE** adj. et n. De la Bretagne.

BRETON n. m. Langue celtique parlée dans l'ouest de la Bretagne.

BRETON (*pertuis*), détroit de l'Atlantique, entre la Vendée et l'île de Ré.

BRETON (André), écrivain français (1896-1966), l'un des fondateurs du surréalisme.

BRETTEUR n. m. (de *brette*). Autrefois, homme qui aimait se battre à l'épée.

BRETZEL [*brɛtzel*] n. m. ou f. (mot alsacien). Pâtisserie en forme de huit, dure, saupoudrée de sel et de graines de cumin.

BEUVEL (*abbé* Henri), préhistorien français (1877-1961).

BREUVAGE n. m. (anc. fr. *boivre*, boire; lat. *bibere*). Litt. ou péjor. Boisson.

BRÈVE n. f. Voyelle ou syllabe dont la durée d'émission est courte.

BREVET n. m. (de *bref*, n. m.). Diplôme, certificat attestant certaines connaissances. ◆ *Brevet d'études du premier cycle* (B.E.P.C.), devenu en 1980 *brevet des collèges* et en 1987 *brevet*, examen sanctionnant le premier cycle de l'enseignement secondaire. || *Brevet d'études professionnelles* (B.E.P.), diplôme sanctionnant une formation d'ouvrier ou d'employé qualifié. || *Brevet d'invention*, titre que le gouvernement délivre à celui qui se déclare l'auteur d'une invention d'ordre industriel, pour lui en assurer l'exploitation exclusive.

BREVETÉ, **E** adj. et n. Se dit d'une per-

sonne qui a une spécialité, qui a obtenu un brevet. || *Garanti par un brevet d'invention*.

BRÉVIAIRE n. m. (lat. *breviis*, bref). Livre contenant les prières de l'office divin que les clercs des ordres majeurs doivent réciter chaque jour.

BRIANÇON, ch.-l. d'arr. des Hautes-Alpes, dans le Briançonnais, sur la Durance; 11851 h. Fortifications et église dues à Vauban. Tourisme.

BRIAND (Aristide), homme politique français (1862-1932). Il marque la diplomatie de la France entre 1925 et 1932.

BRIANSK, v. de l'U.R.S.S., au sud-ouest de Moscou; 394 000 h. Mécanique.

BRIARD n. m. (de *Brie*, n. pr.). Chien de berger français.

BRIARE, ch.-l. de c. du Loiret, sur la Loire; 6327 h. Pont-canal par lequel le canal latéral franchit la Loire. Céramique.

BRISES n. f. pl. (onomat.). Petits morceaux. || Éléments épars.

BRIC-À-BRAC n. m. inv. (onomat.). Objets disparates, vieux ou en mauvais état.

BRIC ET DE BROC (DE) loc. adv. Avec des morceaux de toute provenance.

BRICK n. m. Navire à voiles à deux mâts carrés.

BRICOLAGE n. m. Action de bricoler.

BRICOLE n. f. (it. *briccola*, machine de guerre). Fam. Chose sans importance; menu objet.

BRICOLER v. i. Fam. Exécuter de petites réparations, de petits travaux d'entretien ou aménagements domestiques. ◆ v. t. Fam. Réparer, arranger sommairement.

BRICOLEUR, **EUSE** n. Personne qui bricole.

BRIDE n. f. (haut all. *bridel*, rêne). Partie du harnais d'un cheval servant à le conduire, et comprenant la monture, le mors et les rênes. ◆ *À bride abattue* ou *à toute bride*, très vite. || *La bride sur le cou*, librement. || *Lâcher la bride* à, donner toute liberté. || *Tenir la bride*, ne pas laisser la liberté complète. || *Tourner bride*, revenir sur ses pas.

BRIDÉ, **E** adj. Yeux *bridés*, yeux dont les paupières sont étirées latéralement.

BRIDER v. t. Mettre la bride à (un cheval). || Serrer, gêner les mouvements. || Réprimander, contenir.

BRIDGE n. m. (mot angl.). Jeu de cartes qui se joue à quatre avec 52 cartes.

BRIDGE n. m. (mot angl. signif. pont). Appareil de prothèse dentaire formant pont entre deux dents saines.

BRIDGER v. i. Jouer au bridge.

BRIDGETOWN, cap. de la Barbade (Antilles); 9 000 h.

BRIDGEUR, **EUSE** n. Joueur de bridge.

BRIE n. m. Fromage à pâte molle fermentée fabriqué au lait de vache.

BRIE, région du Bassin parisien, entre la Marne et la Seine. Cultures du blé, maïs et betterave à sucre. Agro-alimentaire.

BRIE-COMTE-ROBERT, ch.-l. de c. de Seine-et-Marne; 10 565 h.

BRIEFING [*brifɛ̃j*] n. m. (mot angl.). Réunion d'information.

BRIENNE-LE-CHÂTEAU, ch.-l. de c. de l'Aube; 4 112 h. Siège, de 1776 à 1790, d'une école militaire où Bonaparte fut élève. Château du XVIII^e s.

BRIÈRE ou **GRANDE BRIÈRE** (la), région marécageuse de la Loire-Atlantique, au nord de Saint-Nazaire. Parc naturel régional.

BRIÈVEMENT adv. En peu de mots.

BRIÈVETÉ n. f. Courte durée, courte longueur.

BRIEY, ch.-l. d'arr. de Meurthe-et-Moselle, dans le bassin ferrifère de Brie; 4 548 h. Métallurgie.

BRIGADE n. f. (it. *brigata*, troupe). Unité militaire rassemblant plusieurs formations d'importance diverse. || Groupe d'ouvriers, d'employés travaillant ensemble sous la direction d'un chef.

BRIGADIER n. m. Dans les armes anciennement montées, militaire détenteur du grade équivalant à celui de caporal.

BRIGAND n. m. (it. *brigante*, qui va en troupe). Personne qui exerce le brigandage; homme malhonnête.

BRIGANDAGE n. m. Vol à main armée, pillage commis le plus souvent par des malfaiteurs réunis en bande.

BRIGANTIN n. m. (it. *brigantino*). Navire à deux mâts de plus faible tonnage que le brick.

BRIGHTON, station balnéaire d'Angleterre, au S. de Londres; 146 000 h.

BRIGNOLES, ch.-l. d'arr. du Var; 10 894 h.

BRIGUE n. f. (it. *briga*, querelle). Litt. Manœuvre pour triompher d'un rival.

BRIGUER v. t. Rechercher avec empiètement.

BRILLAMMENT adv. De façon remarquable.

BRILLANCE n. f. Éclat lumineux.

BRILLANT, **E** adj. Qui brille par son éclat, par son intelligence, etc.

BRILLANT n. m. Diamant taillé à facettes.

BRILLANTINE n. f. Substance parfumée, pour donner du brillant aux cheveux.

BRILLER v. i. (it. *brillare*; du lat. *beryllus*, béryl). Émettre une vive lumière; avoir de l'éclat, luire. || Se faire remarquer par une qualité. ◆ *Faire briller qqch à qqn*, mettre en évidence pour retenir

l'attention, pour séduire. || *Yeux, visage qui brillent*, qui manifestent des sentiments vifs.

BRIMADE n. f. (de *brimer*). Épreuve imposée aux nouveaux par les anciens. || Mesure vexatoire et inutile.

BRIMABALER, BRINGUEBALER, BRINQUEBALER v. t. et i. (de *bribe* et *trim-baler*). *Fam.* Secouer de droite à gauche.

BRIMBORION n. m. (lat. *breviarium*, de *brevi*, bref). Petit objet de peu de valeur.

BRIMER v. t. Soumettre à des brimades; faire subir des vexations; maltraiter.

BRIN n. m. (du gaul.). Petite partie d'une chose fine et allongée. • *Un beau brin de fille* (*Fam.*), fille grande et bien faite. || *Un brin de* (*Fam.*), une petite quantité de.

BRINDILLE n. f. (de *brin*). Petite branche mince et légère.

BRINDISI, port de voyageurs d'Italie (Pouille), sur l'Adriatique; 90 000 h. Pétrochimie.

BRINGUE n. f. *Faire la bringue* (*Pop.*), s'amuser, manger, boire en joyeuse compagnie.

BRINGUE n. f. (de *brin*). *Grande bringue* (*Pop.*), fille dégingandée.

BRINGUEBALER ou **BRINQUEBALER** v. t. et i. → **BRIMABALER**.

BRIO n. m. (mot it.). Entraînement, virtuosité.

BRIOCHE n. f. (normand *brier*, broyer). Pâtisserie faite avec de la farine, de la levure, du beurre et des œufs. || *Fam.* Gros ventre.

BRIOCHÉ, E adj. Qui a le goût de la brioche.

BRIOUDE, ch.-l. d'arr. de la Haute-Loire, dans la *Limagne de Brioude*; 7854 h. Église romane St-Julien.

BRIQUE n. f. (néerl. *bricke*). Élément de construction artificiel de petites dimensions, de forme géométrique régulière, à base d'argile, moulé mécaniquement et cuit au four. || *Arg. Un million* (d'anciens francs). ♦ adj. inv. et n. m. Rougeâtre.

BRIQUER v. t. (de *brique*). *Fam.* Nettoyer vigoureusement.

BRIQUET n. m. (de *brique*, morceau). Petit appareil servant à produire du feu.

BRIQUETERIE n. f. Lieu où l'on fabrique des briques.

BRIQUETTE n. f. Brique faite de tourbe ou de poussière de charbon agglomérée avec du brai, et servant de combustible.

BRIS n. m. (de *briser*). *Dr.* Fracture avec violence d'une clôture ou d'un scellé.

BRISANT n. m. Écueil sur lequel la mer se brise et déferle. ♦ pl. Écume sur un écueil.

BRISBANE, port d'Australie, cap. du Queensland; 1 029 000 h. Centre industriel.

BRISE n. f. Petit vent frais et doux. • *Brise de mer*, vent léger qui, pendant le jour, souffle de la mer vers la terre. || *Brise de terre*, vent léger qui, la nuit, souffle de la terre vers la mer.

BRISÉ, E adj. *Ligne brisée*, composée de segments de droite qui se coupent.

BRISÉES n. f. pl. *Aller sur les brisées de qqn* (*Litt.*), entrer en concurrence avec lui.

BRISE-GLACE n. m. inv. Navire construit pour briser la glace obstruant un chenal, et maintenir un passage libre.

BRISE-JET n. m. inv. Petit tuyau adapté à un robinet pour atténuer la violence du jet.

BRISE-LAMES n. m. inv. Digue, en avant d'un port, d'un rivage, pour le protéger de la mer par mauvais temps.

BRISER v. t. (mot gaul.). Mettre en pièces. || Détruire, causer un dommage. || *Faire céder, vaincre.* || Mettre un terme. • *Briser le cœur*, causer une profonde affliction. ♦ v. i. *Briser avec qqn*, cesser de le voir. ♦ se *briser* v. pr. Se casser. || En parlant de la mer, se diviser en heurtant un obstacle.

BRISEUR, EUSE n. *Briseur de grève*, personne qui travaille dans une entreprise alors que les autres sont en grève.

BRISQUE n. f. *Arg. mil.* Chevron.

BRISSET (Jacques Pierre), homme politique français (1754-1793), un des chefs des Girondins.

BRISTOL n. m. (de *Bristol*, ville d'Angleterre). Carton, fortement satiné, de qualité supérieure, plus ou moins épais. || Carte de visite.

BRISTOL, port de l'ouest de l'Angleterre; 388 000 h. Cathédrale et église St. Mary Redcliffe gothiques. Centre industriel.

BRISTOL (*canal de*), bras de mer de Grande-Bretagne, entre le pays de Galles et la Cornouailles.

BRISURE n. f. Partie où un objet est brisé, fragment. || Joint articulé de deux parties d'un ouvrage de menuiserie pouvant se replier l'une sur l'autre.

BRITANNICUS, fils de Claude et de Messaline (41?-55). Il meurt empoisonné par Néron. Il a inspiré à Racine une tragédie (1669).

BRITANNIQUE adj. et n. De Grande-Bretagne.

BRITANNIQUES (*îles*), ensemble formé par la Grande-Bretagne et l'Irlande.

British Museum, musée de Londres, créé en 1753.

BRIVE-LA-GAILLARDE, ch.-l. d'arr. de la Corrèze, sur la Corrèze; 54 032 h. Église des XII^e-XIV^e s. Centre commercial et industriel.

BRNO, en all. *Brünn*, v. de Tchécoslo-

vaquie, cap. de la Moravie; 377 000 h. Monuments du Moyen Âge à l'époque baroque. Centre industriel.

Broadway, grande artère de New York, avec de nombreux théâtres.

BROC n. m. (gr. *brokhis*, pot). Récipient haut à col resserré, muni d'un bec évase et d'une anse, pour le transport des liquides.

BROCA (Paul), chirurgien français (1824-1880). Il a étudié les centres nerveux du langage.

BROCANTE n. f. (du genre). Commerce de brocanteur.

BROCANTEUR, EUSE n. Personne qui achète et revend des objets usagés.

BROCARD n. m. (de *Burchardus*, n. pr.). *Litt.* Raillerie offensante.

BROCARDER v. t. *Litt.* Railler.

BROCARD n. m. (it. *broccato*, tissu broché). Etoffe brochée de soie, d'or ou d'argent.

BROCH (Hermann), écrivain autrichien naturalisé américain (1886-1951), auteur de *la Mort de Virgile*.

BROCHAGE n. m. Action, manière de brocher des livres.

BROCHE n. f. (lat. *broccha*, choses pointues). Tige de fer pour faire rôtir la viande. || Bijou muni d'une grosse épingle, utilisé pour fermer un vêtement ou comme simple ornement. || Instrument de chirurgie servant à maintenir les os fracturés. || Baguette servant à enfiler plusieurs objets.

BROCHER v. t. (de *broche*). Assembler et coudre les feuilles d'un livre. • *Et brochant sur le tout*, se dit de qqch qui vient s'ajouter à un nombre déjà considérable.

BROCHET n. m. (de *broche*). Poisson d'eau douce, vorace, dont la bouche, largement fendue, contient 700 dents, et à qui ses nageoires arrière permettent de prendre un brusque essor pour atteindre sa proie.

BROCHETTE n. f. Petite broche de métal servant à enfiler de petites pièces de viande, de petits poissons, que l'on veut faire griller; les morceaux ainsi embrochés. • *Une brochette de* (*Fam.*), un groupe de.

BROCHER, EUSE adj. et n. Qui broche des livres.

BROCHURE n. f. Travail du brocheur. || Petit ouvrage broché.

BROCCEN, point culminant du Harz (1142 m). Selon la légende, les sorcières s'y réunissaient pendant la nuit de Walpurgis.

BROCOLI n. m. (it. *broccoli*, pousses de chou). Variété de chou-fleur d'hiver. || Pousse feuillée de certains choux.

BRODEQUIN n. m. (de *brosequin*, de

l'esp. *borcegui*). Grosse chaussure montante de marche, lacée autour de la cheville.

BRODER v. t. (mot frq.). Orner de dessins en relief une étoffe à l'aide de fils divers, soit à l'aiguille, soit à la machine. || *Fam.* Amplifier un récit en y ajoutant des détails fantaisistes.

BRODERIE n. f. Décoration exécutée à la main ou à la machine sur une étoffe déjà tissée et servant de support. || *Mus.* Note ou groupe de notes ornant une mélodie.

BRODEUR, EUSE n. Personne qui brode.

BROGLIE [brɔ̃ʒi], famille française dont : VICTOR FRANÇOIS (1718-1804), *duc de Broglie*, maréchal de France. Il commanda l'armée des émigrés en 1792 ; — ALBERT, *duc de Broglie*, arrière-petit-fils du précédent (1821-1901) ; chef de l'opposition monarchique sous la III^e République, président du Conseil (1873-74 et 1877) ; — MAURICE, *duc de Broglie*, petit-fils du précédent (1875-1960), physicien français, auteur de travaux sur les rayons X ; — LOUIS, *duc de Broglie*, frère du précédent (1892-1987), physicien français, créateur de la mécanique ondulatoire.

BROIEMENT n. m. Syn. de BROYAGE.

BROME n. m. (gr. *brōmos* ; puanteur). Métaïoïde (Br), de masse atomique 79,90, liquide, rouge foncé, analogue au chlore, bouillant vers 60 °C et donnant des vapeurs très denses, rouges et suffocantes.

BROMFIELD (Louis), romancier américain (1896-1956), auteur de *la Mousson*.

BROMURE n. m. Combinaison du brome avec un corps simple.

BRON, ch.-l. de c. du Rhône ; 41 500 h. Aéroport de Lyon.

BRONCHE n. f. (gr. *bronchia*). Chacun des conduits qui font suite à la trachée et par lesquels l'air s'introduit dans les poumons.

BRONCHER v. i. (lat. pop. *bruncare*, trébucher). En parlant d'un cheval, faire un faux pas. || Hésiter en manifestant ses sentiments.

BRONCHIOLE [brɔ̃ʒjɔl] n. f. Chacune des ramifications terminales des bronches.

BRONCHIQUE adj. Relatif aux bronches.

BRONCHITE n. f. Inflammation des bronches.

BRONCHITEUX, EUSE adj. et n. Sujet à la bronchite.

BRONCHITIQUE adj. et n. Atteint de bronchite.

BRONCHO-PNEUMONIE [brɔ̃ko-] n. f. (pl. *broncho-pneumonies*). Infection respiratoire atteignant les bronchioles et les alvéoles pulmonaires, due à un germe ou à un virus.

BRONGNIART (Alexandre Théodore), architecte français (1739-1813). Il édifia à Paris le palais de la Bourse.

BRONTÉ (Charlotte), femme de lettres anglaise (1816-1855), auteur de *Jane Eyre*. — Sa sœur EMILY (1818-1848) a écrit les *Hauts de Hurlevent*.

BRONTOSAURE n. m. (gr. *brontē*, tonnerre, et *saura*, lézard). Reptile fossile du groupe des dinosaures, d'environ 20 m de longueur et herbivore.

BRONX, district de New York ; 1 169 000 h.

BRONZAGE n. m. Action de bronzer.

BRONZE n. m. (it. *bronzo*). Alliage de cuivre et d'étain. || Objet d'art en bronze. ● Âge du bronze, période préhistorique correspondant au développement de la métallurgie, au cours du III^e millénaire et cessant vers 1000 av. J.-C.

BRONZÉ, E adj. Basané, hâlé.

BRONZER v. t. Donner à la peau, au teint une couleur brune. ♦ v. i. Devenir brun.

BROOKLYN, district de New York, dans l'ouest de Long Island ; 2 331 000 h.

BROSSAGE n. m. Action de brosser.

BROSSE n. f. (lat. pop. *bruscia*). Ustensile de nettoyage, formé de filaments souples fixés sur une plaque. || Pinceau d'artiste peintre ; pinceau rond de peintre en bâtiment. ● Cheveux en brosse, coupés de façon à être droits et hérissés comme les poils d'une brosse.

BROSSE (Salomon DE), architecte français (1571?-1626). Il a construit le palais du Luxembourg à Paris.

BROSSER v. t. Frotter avec une brosse pour nettoyer, faire briller. || Peindre, ébaucher avec la brosse. ● *Brosser un tableau*, dépeindre à grands traits, sans détails. ♦ se brosser v. pr. Brosser ses vêtements. || *Fam.* Se passer de qqch sur quoi l'on comptait.

BROTONNE (*forêt de*), forêt de la Seine-Maritime. Parc naturel régional.

BROU n. m. (de *brou*, pousse verte). *Brou de noix*, liquide brun tiré du brou de la noix.

BROU, quartier de Bourg-en-Bresse (Ain). Église gothique.

BROUET n. m. (anc. fr. *brou*, bouillon). *Litt.* Aliment grossier presque liquide.

BROUETTE n. f. (lat. *birota*, véhicule à deux roues). Petit tombereau à main à une roue et à deux brancards servant à faire de petits transports.

BROUETTÉE n. f. Contenu d'une brouette.

BROUETTER v. t. Transporter dans une brouette.

BROUHAHA n. m. (onomat.). Bruit de voix confus et tumultueux.

BROUILLAGE n. m. Perturbations dans les réceptions radiotechniques.

BROUILLARD n. m. (anc. fr. *broe*, brouillard). Amas de gouttelettes d'eau en suspension dans l'air et formant un nuage près du sol.

BROUILLASSE n. f. Pluie fine semblable à du brouillard.

BROUILLASSER v. impers. Tomber en brouillasse.

BROUILLE n. f. *Fam.* Désunion, mésentente.

BROUILLÉ, E adj. Œuf *brouillé*, œuf dont le jaune et le blanc mélangés sont constamment remués à la cuison.

BROUILLER v. t. (anc. fr. *brou*, bouillon). Mettre en désordre, bouleverser. || Mettre de la confusion. || Mettre la désunion entre des personnes. ● *Brouiller une émission de radio*, la rendre inaudible en émettant sur la même longueur d'onde. ♦ se brouiller v. pr. Devenir trouble, confus. || Ne plus être ami. ● *Le temps se brouille*, le ciel se couvre de nuages.

BROUILLON, ONNE adj. et n. (de *brouiller*). Qui crée le désordre ; qui manque de clarté dans les idées.

BROUILLON n. m. (de *brouiller*). Premier état d'un écrit.

BROUSSAILLE n. f. (de *brosse*). Épinés, ronces qui croissent dans les bois. ● *Cheveux, sourcils, barbe en broussaille*, en désordre.

BROUSSAILLEUX, EUSE adj. Couvert de broussailles. || Épais et en désordre.

BROUSSE n. f. (prov. *broussos*). Paysage de steppe des régions tropicales, parsemé d'arbustes. || *Fam.* Campagne isolée.

BROUSSE, en turc Bursa, v. de Turquie, au sud-est de la mer de Marmara ; 466 000 h. Cap. de l'Empire ottoman de 1326 à 1402.

BROUTER v. t. (germ. *brustjan*). Pâitre, manger l'herbe, les jeunes pousses. ♦ v. i. Fonctionner par à-coups, en parlant d'un frein, d'un embrayage, etc.

BROUTILLE n. f. (de *brouter*). Chose de peu d'importance, babiole.

BROUWER (Adriaen), peintre flamand (1605 ou 1606-1638).

BROWN (Robert), botaniste britannique (1773-1858). Il a découvert le mouvement des particules en suspension dans les liquides, appelé *mouvement brownien*.

BROWNIE [brɔ̃ʒi ou brɔ̃wnj] adj. m. (du botaniste Robert Brown). *Mouvement brownien*, mouvement incessant des particules microscopiques en suspension dans un liquide ou dans un gaz, dû à l'agitation moléculaire.

BROWNING (Élizabeth, née BARRETT), femme de lettres anglaise (1806-1861), auteur des *Sonnets de la Portugaise* et du roman en vers *Aurora Leigh*. — Son mari,

Browning

ROBERT BROWNING (1812-1889), poète, a écrit *l'Anneau et le Livre*.

BROWN-SÉQUARD (Édouard), médecin français (1817-1894). Il a étudié la transmission de l'influx nerveux.

BROYAGE ou **BROIEMENT** n. m. Action de broyer.

BROYER v. t. (germ. *brekan*, briser) [con]. 2]. Pulvériser, triturer, réduire en poudre. || Détruire complètement, briser. ● *Broyer du noir*, s'abandonner à des idées tristes.

BROYEUR n. m. Machine à broyer.

BRU n. f. (lat. *brutis*). Femme du fils, belle-fille.

BRUANT n. m. (de *bruire*). Oiseau passeur des champs ou des jardins.

BRUANT (Aristide), chansonnier français (1851-1925).

BRUAY-EN-ARTOIS, ch.-l. de c. du Pas-de-Calais; 23 200 h.

BRUCELLOSE n. f. (de D. Bruce, n. d'un médecin australien). Groupe de maladies communes à l'homme (fièvre de Malte) et à quelques espèces animales (ruminants, équidés, porcins).

BRUCKNER (Anton), compositeur autrichien (1824-1896).

BRUEGEL, famille de peintres flamands. **PIETER**, dit **Bruegel le Vieux** (v. 1525/1530-1569), fixé à Bruxelles en 1563, est l'auteur de scènes de folklore et de paysages. Il eut deux fils : **PIETER II**, dit **Bruegel d'Enfer** (1564-1638), qui peignit des incendies et des scènes tragiques, et **JAN**, dit **Bruegel de Velours** (1568-1625), auteur de tableaux de fleurs et de paysages allégoriques.

BRUGES, v. de Belgique, ch.-l. de la Flandre-Occidentale, à la jonction de divers canaux; 118 000 h. Port de mer au Moyen Âge (jusqu'à l'ensablement de l'estuaire du Zwin), Bruges a été le principal centre commercial de l'Europe du Nord-Ouest jusqu'au milieu du XVI^e s. Elle décline ensuite au profit d'Anvers. Halles, hôtel de ville, béguinage. Le port est aujourd'hui relié à Zeebrugge par un canal maritime.

BRUGNON n. m. (prov. *brugnoun*). Hybride de pêche à peau lisse et à noyau adhérent.

BRUINE n. f. (lat. *pruina*, gelée blanche). Pluie fine et froide qui tombe lentement.

BRUINER v. impers. Tomber, en parlant de la bruine.

BRUINEUX, EUSE adj. Qui contient de la bruine.

BRUIRE v. i. (lat. *rugire*, rugir). [Surtout à l'inf. : *bruire*; aux 3^{es} pers. du prés. : *il bruit*, *ils bruissent*; et de l'imp. : *il bruissait*, *ils bruissaient*; au part. prés. : *bruisant*.] *Litt.* Rendre un son confus.

BRUISSEMENT n. m. *Litt.* Bruit faible et confus.

BRUIT n. m. (de *bruire*). Ensemble de sons sans harmonie. || Nouvelle répandue dans le public; retentissement. || Perturbation qui se superpose au signal ou aux données utiles dans un canal de transmission ou dans un système de traitement de l'information.

BRUITAGE n. m. Reconstitution artificielle, au théâtre, au cinéma, à la radio, des bruits qui accompagnent l'action.

BRUITER v. i. Produire le bruitage.

BRÛLANT, E adj. Qui brûle, très chaud. ● *Terrain brûlant*, discussion épineuse, affaire pleine de risques.

BRÛLÉ, E adj. *Cerveau brûlé*, tête brûlée, individu qui aime le risque.

BRÛLÉ n. m. Odeur d'une chose brûlée.

BRÛLE-PARFUM n. m. inv. Vase dans lequel on fait brûler des parfums. (Syn. *CASSOLETTE*.)

BRÛLE-POURPOINT (À) loc. adv. Brusquement, sans ménagement.

BRÛLER v. t. (lat. *ustulare*). Détruire, anéantir, altérer par le feu ou par des produits chimiques. || Utiliser comme source d'énergie pour le chauffage, pour l'éclairage. || Causer une douleur vive par le contact du feu ou donner une sensation de brûlure. || Passer rapidement, sans s'arrêter. || *Litt.* Causer des sentiments violents. ● *Brûler la cervelle à qqn*, le tuer d'un coup de feu tiré à la tête, de très près. || *Brûler la politesse à qqn* (*Litt.*), le quitter brusquement. || *Brûler ses vaisseaux* (*Litt.*), s'oter volontairement tout moyen de reculer quand on est engagé dans une affaire. || *Être brûlé* (fam.), être ruiné; être découvert. ♦ v. i. Être détruit, anéanti, altéré par le feu. || Éprouver une sensation de brûlure, de chaleur. || *Litt.* Désirer ardemment. || Dans certains jeux, être sur le point de trouver.

BRÛLERIE n. f. Atelier où l'on distille l'eau-de-vie, où l'on torréfie le café.

BRÛLEUR n. m. Appareil mettant en présence un combustible fluide ou pulvérisé et un comburant gazeux afin d'en permettre la combustion à sa sortie.

BRÛLIS n. m. Partie de forêt incendiée ou de champs dont les herbes ont été brûlées afin de préparer le sol à la culture.

BRÛLOT n. m. Petit bâtiment rempli de matières inflammables employé pour incendier les vaisseaux ennemis (XVII^e-XIX^e s.). || Journal se livrant à de violentes polémiques.

BRÛLURE n. f. Lésion produite sur la peau par la chaleur, des produits caustiques, l'électricité ou des rayonnements. || Sensation de chaleur ou d'irritation.

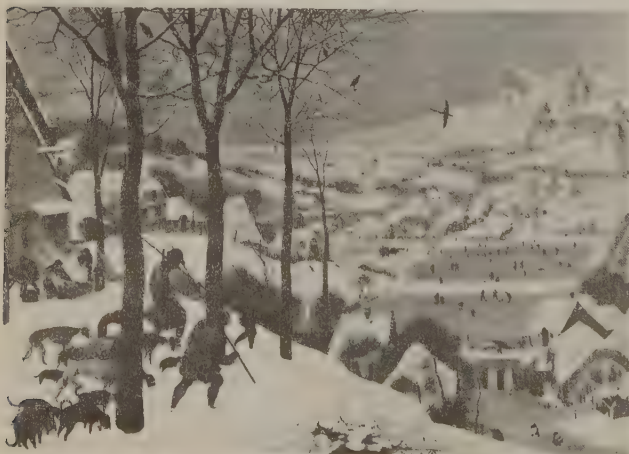
BRUMAIRE n. m. (de *brume*). Deuxième mois du calendrier républicain (22/23-24 octobre-21/22/23 novembre).

Brumaire (18-), jour où Bonaparte obtient la démission des Directeurs, ce qui marque le début du Consulat (9 nov. 1799).

BRUME n. f. (lat. *bruma*, hiver). Trouble de l'atmosphère qui diminue la visibilité sans l'abaisser au-dessous de 1 km.

BRUMEUX, EUSE adj. Couvert de brume.

BRUN, E adj. et n. m. (mot germ.). D'une couleur intermédiaire entre le roux et le noir. ♦ adj. et n. Qui a les cheveux bruns.



Bruegel le Vieux : *les Chasseurs dans la neige* (1565), [Kunsthistorisches Museum, Vienne.]

[Photo du musée]

BRUNÂTRE adj. Tirant sur le brun.

BRUNCH [brɛnʃ] n. m. (contraction de l'angl. *breakfast*, petit déjeuner, et *lunch*, déjeuner) [pl. *brunches* ou *brunchs*]. Repas tardif pris dans la matinée, tenant lieu de petit déjeuner et de déjeuner.

BRUNE (Guillaume), maréchal français (1763-1815).

BRUNHAUT, reine d'Austrasie (v. 534-613). Épouse de Sigebert, roi d'Austrasie, elle lutte contre Frédégonde et son fils Clotaire II, qui la fait périr.

BRUNEI, État du nord de Bornéo, indépendant depuis 1983; 5765 km²; 300 000 h. Cap. *Bandar Seri Begawan*. Pétrole et gaz naturel.

BRUNELLESCHI (Filippo), architecte italien (1377-1446). Il a été le grand initiateur de la Renaissance à Florence (couple de la cathédrale, sacristie de S. Lorenzo, etc.).

BRUNIR v. t. Rendre brun. || Polir la surface des métaux en les rendant brillants. ♦ v. i. Devenir brun.

BRUNISSEMENT n. m. Action de brunir la peau.

BRÜNN → BRNO.

BRUNO (saint), fondateur de l'ordre des Chartreux (v. 1030-1101).

BRUNO (Giordano), philosophe italien (1548-1600). Ami de Galilée, il est brûlé vif comme hérétique.

BRUNOY, ch.-l. de c. du nord-est de l'Essonne; 23 899 h.

BRUNSWICK, v. d'Allemagne (Basse-Saxe); 257 000 h. Anc. cap. de l'État de Brunswick.

BRUNSWICK (Charles, duc DE) [1735-1806]. Chef des armées coalisées contre la France en 1792, il lance de Cologne le 25 juillet le *manifeste* qui provoque la chute de la royauté (10 août 1792).

BRUSQUE adj. (it. *brusco*, âpre). Qui agit avec rudesse, sans ménagement. || Soudain, imprévu.

BRUSQUEMENT adv. De façon brusque.

BRUSQUER v. t. Traiter avec rudesse, sans ménagement. || Hâter la fin, précipiter le cours.

BRUSQUERIE n. f. Attitude brusque.

BRUT, E adj. (lat. *brutus*). Resté à l'état de nature; qui n'a pas été façonné, poli. || Dont on n'a pas déduit certains frais, certaines taxes ou retenues. ● *Champagne brut*, champagne très sec. || *Force brute*, force brutale. || *Pétrole brut*, ou *brut* n. m., pétrole non raffiné. || *Poids brut*, poids comprenant celui de l'emballage. ♦ adv. Sans défalcation de poids ou de frais.

BRUTAL, E, AUX adj. et n. (lat. *brutalis*). Qui se comporte de manière grossière et violente; dur, méchant. || Se dit d'un événement soudain, inattendu.

BRUTALEMENT adv. Avec brutalité.

BRUTALISER v. t. Traiter de façon brutale.

BRUTALITÉ n. f. État, défaut de ce qui est brutal.

BRUTE n. f. Personne qui se laisse aller à la grossièreté, à la violence.

BRUTUS (Marcus Junius), homme politique romain (v. 85-42 av. J.-C.). Avec Cassius, il entre dans la conspiration qui amène la mort de César. Vaincu à Philippi (42) par Antoine et Octavien, il se donne la mort.

BRUXELLES [brɥɛsɛl], en néerl. *Brussel*, cap. de la Belgique et ch.-l. du Brabant, sur la Senne; 139 000 h. L'agglomération compte 995 000 h. Centre administratif,

BUANDERIE n. f. (anc. fr. *buer*, faire la lessive). Pièce où l'on fait la lessive.

BUCARAMANGA, v. de Colombie, dans la Cordillère orientale; 323 000 h.

BUCAREST, cap. de la Roumanie, sur la Dimbovița, sous-affl. du Danube; 1 930 000 h. Églises byzantines (XVI^e-XVIII^e s.).

Voir illustration p. 130

BUCCAL, E, AUX adj. (lat. *bucca*, bouche). De la bouche.

BUCCO-DENTAIRE adj. (pl. *bucco-dentaires*). Relatif à la bouche et aux dents.

BÛCHE n. f. (germ. *busk*). Morceau de bois de chauffage. || *Fam.* Chute lourde.



Face nord-ouest de la Grand-Place à Bruxelles. [Ch. Sappe-C. E. D. R. I.]

commercial, intellectuel et industriel. Siège de la Commission et du Conseil de la Communauté européenne. Princ. ville des «Pays-Bas» à partir du XV^e s. Cap. de la Belgique depuis l'indépendance du royaume (1830). Grand-place avec hôtel de ville (XV^e s.) et maisons des corporations.

BRUXELLOIS, E adj. et n. De Bruxelles.

BRUYAMMENT adv. Avec grand bruit.

BRUYANT, E adj. Qui fait beaucoup de bruit; où il y a du bruit.

BRUYÈRE [bryer ou bruijer] n. f. (lat. *brucus*). Plante à fleurs violettes ou roses préférant les sols siliceux, où elle forme des landes d'aspect caractéristique.

BRYONE n. f. (gr. *bruônia*). Plante grimpante à fleurs verdâtres, commune dans les haies, à racine toxique.

BRY-SUR-MARNE, ch.-l. de c. du Val-de-Marne, banlieue est de Paris; 12 172 h. Institut national de l'audiovisuel (I.N.A.).

● *Bûche de Noël*, gâteau de Noël composé d'une génoise fourrée de crème au beurre au chocolat ou au moka et façonné en forme de bûche.

BUCHENWALD, village d'Allemagne. Camp de concentration de 1937 à 1945.

BÛCHER n. m. (de *bûche*). Lieu où l'on range le bois à brûler. || Pile de bois sur laquelle on brûlait les condamnés au supplice du feu.

BÛCHER v. t. et i. *Fam.* Travailler sans relâche.

BÛCHERON, ONNE n. Personne employée à l'abattage des bois de futaie et de taillis.

BÛCHEUR, EUSE n. *Fam.* Travailleur acharné.

BÛCHNER (Georg), poète allemand (1813-1837), auteur de drames (*la Mort de Danton*, *Woyzeck*).

BUCKINGHAM (George VILLIERS, duc



La place du palais de la République à Bucarest. [Titus-C. E. D. R. I.]

DE), ministre britannique (1592-1628), favori des rois Jacques 1^{er} et Charles 1^{er}.

Buckingham Palace, palais des souverains de Grande-Bretagne, à Londres.

BUCOLIQUE adj. (gr. *boukolos*, pâtre). Relatif à la vie des bergers ou à la poésie pastorale.

BUCOLIQUE n. f. Poème pastoral.

BUCOVINE, région historique d'Europe partagée auj. entre l'U. R. S. S. (Ukraine) et la Roumanie.

BUDAPEST, cap. de la Hongrie, sur le Danube; 2 064 000 h. Monuments baro-

ques et néoclassiques. Centre intellectuel, commercial et industriel.

BUDÉ (Guillaume), humaniste français (1467-1540).

BUDGET n. m. (mot angl.; de l'anc. fr. *bougette*, petite bourse). Etat de prévision des recettes et des dépenses d'un pays, d'un département, d'une commune, d'une entreprise, d'une famille, d'un particulier.

BUDGÉTAIRE adj. Relatif au budget.

BUDGÉTISER v. t. Intégrer dans le budget.

BUÉE n. f. (anc. fr. *buer*, faire la lessive). Vapeur d'un liquide en ébullition. || Vapeur d'eau qui se condense sur une surface froide.

BUENAVENTURA, port de Colombie, relié à Cali; 166 000 h.

BUENOS AIRES, cap. de l'Argentine; 3 millions d'h. (9 700 000 dans l'agglomération). Port et centre industriel.

BUFFALO, port et centre industriel des États-Unis (New York), sur le lac Érié; 358 000 h.

BUFFALO BILL, pionnier américain (1846-1917).

BUFFET n. m. Armoire renfermant la vaisselle, les couverts, le linge de table. || Dans les réceptions, table où sont servis des mets, des boissons. || Restaurant de gare. || Pop. Ventre, estomac.

BUFFLE n. m. (it. *bufalo*). Mammifère ruminant de la famille des bovidés, très voisin du bœuf, réparti en Europe méridionale, en Asie et en Afrique.

BUFFON (Georges DE), naturaliste français (1707-1788), auteur de *L'Histoire naturelle*, organisateur du jardin des Plantes de Paris.

BUG → BOUG.

BUGEAUD (Thomas), maréchal de France (1784-1849). Il organise, comme gouverneur (1840-1847), la conquête de l'Algérie.

BUGEY (le), pays de France situé à l'extrémité méridionale de la chaîne du Jura. — Centrale nucléaire à Saint-Vulbas (Ain).

BUGLE [bygl] n. m. (mot angl.). Type d'instruments à vent en cuivre de la famille des *saxhorns*.

BUILDING [bildɪŋ] n. m. (mot angl.). Immeuble de vastes proportions et ayant un très grand nombre d'étages.

BUIS n. m. (lat. *buxus*; du gr. *pukсос*). Arbrisseau touffu avec de petites feuilles ovales, aisé à tailler, souvent utilisé en horticulture (haies, bordures).

BUISSON n. m. (de bois). Touffe d'arbrisseaux sauvages et rameux. || Taillis d'arbres de trois à quatre mètres.

BUISSONNEUX, EUSE adj. Couvert de buissons.

BUISSONNIÈRE adj. f. *Faire l'école buissonnière*, aller jouer au lieu de se rendre en classe.

BUITENZORG → BOGOR.

BUJUMBURA, cap. du Burundi, sur le lac Tanganyika; 168 000 h.

BUKAVU, v. du Zaïre, près du lac Kivu; 209 000 h. Centre commercial.

BULAWAYO, v. du sud-ouest du Zimbabwe; 414 000 h. Centre industriel.

BULBE n. m. (lat. *bulbus*, oignon). Organe végétal formé par un bourgeon souterrain, portant de nombreuses feuil-



Vue du Parlement de Budapest, sur la rive gauche du Danube. [P. Koch-Rapho]

les très rapprochées et charnues, remplies de réserves nutritives, permettant à la plante de reformer chaque année ses parties aériennes. ● *Bulbe rachidien*, portion inférieure de l'encéphale des vertébrés située au-dessus de la moelle épinière.

BULBEUX, EUSE adj. Pourvu ou formé d'un bulbe.

BULGARE adj. et n. De la Bulgarie.

BULGARE n. m. Langue slave parlée en Bulgarie.

BULGARIE, république du sud-est de l'Europe, sur la mer Noire; 111 000 km²; 9 millions d'h. Cap. *Sofia*. Langue : *bulgare*.

● **GÉOGRAPHIE**. Occupant une partie de la plaine du Danube, la Bulgarie est aussi montagneuse (mont Balkan, Rhodope). L'industrie utilise les ressources hydro-électriques et minières (lignite, plomb, zinc, fer). L'agriculture a une production diversifiée. Le tourisme anime le littoral de la mer Noire.

● **HISTOIRE**. Boris I^{er} définit le territoire et impose le christianisme (XI^e s.), mais les Turcs l'envahissent (fin du XIV^e s.). Le traité de San Stefano (1878) garantit son indépendance. La Roumélie s'unit à elle (1885). Vaincue en 1918, elle perd l'accès à la mer Egée. La Bulgarie devient république populaire en 1944. A partir de 1989, son régime politique évolue. En 1990, le rôle dirigeant du parti communiste est aboli.

BULLDOZER [byldʒəz ou buldozəz] n. m. (mot amér.). Engin de terrassement constitué par un tracteur à chenilles, très puissant, équipé à l'avant d'une très forte lame d'acier.

BULLE n. f. (lat. *bulle*). Globule d'air, de vapeur, qui s'élève à la surface d'un liquide. || Dans une bande dessinée, élément graphique qui sort de la bouche d'un personnage et qui indique ses paroles. || Document portant le sceau du pape.

Bulle d'or, acte de l'empereur Charles IV (1356) qui organise l'élection au Saint Empire.

BULLETTIN n. m. (de *bulle*). Billet qui sert à exprimer un vote. || Publication de textes officiels : lois, décrets, arrêtés, circulaires, etc. || Rapport succinct sur le travail, la conduite d'un écolier. ● *Bulletin de santé*, rapport périodique sur l'état de santé d'une personne souffrante.

BÜLOW (Bernhard, prince VON), homme d'État allemand (1849-1929), chancelier d'Empire de 1900 à 1909.

Bundesrat, dans le Parlement allemand, chambre composée des représentants des États (*Länder*).

Bundestag, dans le Parlement allemand, chambre composée des députés représentant la population.

BUNGALOW [bɒŋgaləʊ] n. m. (mot angl., de l'hindi). Petite maison de construction

légère, installée dans la nature pour un séjour provisoire.

BUNKER [bʌŋkər] n. m. (mot all.). Casemate, réduit fortifié.

BUNSEN (Robert), chimiste et physicien allemand (1811-1899).

BUNUEL (Luis), cinéaste espagnol naturalisé mexicain (1900-1983), auteur de : *Un chien andalou*, *l'Âge d'or*, *Los Olvidados*.

BUNYAN (John), écrivain anglais (1628-1688), auteur du *Voyage du pèlerin*.

BUPRESTE n. m. (gr. *boup-rêstis*, qui fait enfler les bœufs). Coléoptère, souvent paré de couleurs vives, et dont les larves sont nuisibles aux arbres (chêne, poirier, pin, etc.), où elles creusent des galeries.

BURALISTE n. Personne préposée à un bureau de paiement, de distribution, de recette, etc. || Commerçant qui tient un bureau de tabac.

BURE n. f. (lat. *burra*). Grosse étoffe de laine de coloration brune.

BUREAU n. m. (de *bure*). Table à tiroirs, pour écrire. || Pièce où se trouve ce meuble. || Endroit où travaillent habituellement des hommes d'affaires, les employés d'une administration ou d'une entreprise, etc. || Lieu où sont installés des services administratifs, commerciaux ou industriels. || Organe dirigeant les travaux d'une assemblée ou d'une commission et qui en assume le fonctionnement.

BUREAUCRATE n. Employé dans les bureaux d'une administration (souvent péjor.).

BUREAUCRATIE [-si] n. f. Exercice autoritaire du pouvoir par un appareil administratif, constitué par l'État ou par un parti.

BUREAUCRATIQUE adj. Relatif à la bureaucratie.

BUREAUTIQUE n. f. (nom déposé). Utilisation des ressources de l'informatique pour automatiser le travail de bureau.

BURETTE n. f. (anc. fr. *buire*). Petit vase à goulot, destiné à contenir divers liquides. || Chacun des récipients où l'on met le vin et l'eau pour la messe. || Petit récipient métallique muni d'un tube effilé, avec lequel on huile les rouages d'une machine.

BURGAS, port de Bulgarie, sur la mer Noire; 164 000 h. Centre industriel.

BURGENLAND, prov. d'Autriche, aux confins de la Hongrie. Ch.-l. *Eisenstadt*.

BURGONDES, peuple germanique qui s'établit dans le bassin du Rhône (443) et donna son nom à la Bourgogne.

BURGOS, v. d'Espagne (Castille-León); 153 000 h. Anc. cap. de la Castille. Monuments gothiques : cathédrale, monastère de Las Huelgas, chartreuse de Miraflores. Siège du gouvernement nationaliste de 1936 à 1939.

BURGRAVE n. m. (all. *Burg*, forteresse, et *Graf*, comte). Dans le Saint Empire, seigneur d'une ville ou d'une place forte.

BURIN n. m. (it. *burino*). Ciseau d'acier trempé pour couper les métaux et le bois, pour graver sur les métaux ou sur le bois.

BURINAGE n. m. Action de buriner.

BURINER v. t. Travailler au burin, graver. ● *Visage buriné*, marqué de rides profondes.

BURKINA, anc. Haute-Volta, Etat de l'Afrique occidentale; 275 000 km²; 8 700 000 h. Cap. *Ouagadougou*. Langue : *français*. — Domaine de la savane et de la steppe, c'est un pays rural, pauvre (agriculture vivrière, élevage bovin) exportant un peu de coton. — Le royaume des Mossis autour de Bobo-Dioulasso (XI^e s.) est occupé par les Français en 1897, après la victoire sur Samory.



Le centre de Buenos Aires. [ZFA-Rapho]

Burkina

Rattachée au Soudan, la Haute-Volta est créée en 1919, subdivisée en 1932. Ses frontières fixées en 1947, elle devient indépendante en 1960. République, elle prend le nom de Burkina en 1984.

BURLAT n. f. Variété de bigarreau.

BURLESQUE adj. et n. m. (it. *burlesco*, de lat. *burla*, farce). D'un comique extravagant.

BURNE-JONES (Edward), peintre préraphaelite anglais (1833-1898).

BURNOUS [byrnu ou -nus] n. m. (ar. *burnūs*). Manteau d'homme, en laine, à capuchon, porté par les Arabes. || Manteau ou cape à capuchon pour enfants en bas âge.

BURROUGHS (William), écrivain américain, né en 1914. Il a écrit *le Festin nu*, *le Ticket qui explosa*.

BURUNDI, anc. **Urundi**, république de l'Afrique centrale; 27 834 km²; 4 500 000 h. Langues : français et rundi. Cap. *Bujumbura*. Partie méridionale de l'anc. territoire du Ruanda-Urundi. C'est un pays de plateaux (café, thé, coton). Sous tutelle belge, le pays devient indépendant en 1962.

BUS n. m. Abrév. d'AUTOBUS.

BUSARD n. m. (de *buse*). Oiseau rapace diurne, aux formes élancées, fréquentant le voisinage des marais.

BUSE n. f. (lat. *buteo*). Oiseau rapace diurne, aux formes lourdes et aux serres faibles, se nourrissant de rongeurs, de reptiles, de petits oiseaux. || Fam. Personne ignorante et sottise.

BUSE n. f. (néerl. *buse*, conduit). Canalisation souterraine destinée à évacuer des eaux usées par raccordement avec un égout.

BUSH (George Herbert Walker), homme d'État américain, né en 1924. Président (républicain) des États-Unis depuis 1989.

BUSINESS [biznes] n. m. (mot angl. signif. affaire). Fam. Activité consacrée aux affaires financières et commerciales. || Fam. Travail (vx). || Pop. Affaire compliquée.

BUSINESSMAN [biznesman] n. m. (mot angl.) [pl. businessmen]. Homme d'affaires important.

BUSQUÉ, E adj. D'une courbure convexe, arqué.

BUSTE n. m. (it. *busto*, poitrine). Partie supérieure du corps humain. || Sa représentation peinte ou sculptée.

BUSTIER n. m. Corsage ajusté à la façon d'un soutien-gorge, découvrant les épaules et ne comportant pas de bretelles.

BUT [byt ou by] n. m. (mot frq.). Point que l'on vise. || Endroit où l'on doit envoyer le ballon pour marquer un point; point gagné. || Fin que l'on se propose d'atteindre. ♦ De but en blanc, brusquement. ♦ Dans le but de, dans l'intention de.

BUTANE n. m. Hydrocarbure gazeux employé comme combustible et vendu, liquéfié sous faible pression, dans des bouteilles métalliques.

BUTÉ, E adj. Entêté, obstiné.

BUTÉE n. f. (de *buter*). Massif de maçonnerie destiné à équilibrer la poussée d'une voûte. || Mécan. Partie saillante d'un tenon limitant le mouvement d'une pièce.

BUTER v. i. (de *bute*). Heurter un obstacle. || Se trouver arrêté par une difficulté. ♦ v. t. Maintenir, équilibrer, étayer. ♦ Buter qqn, l'amener à une attitude



Empire byzantin : l'empire des Comnènes (1081-1185).

d'entêtement; (pop.) le tuer. ♦ **se buter** v. pr. S'entêter.

BUTEUR n. m. En sport, celui qui marque des buts.

BUTIN n. m. (bas all. *büte*, partage). Ce qu'on enlève à l'ennemi.

BUTINER v. i. et t. Aller de fleur en fleur en amassant du pollen.

BUTLER (Samuel), poète anglais (1612-1680). Il a écrit *Hudibras*.

BUTLER (Samuel), écrivain et essayiste anglais (1835-1902), auteur de *Erewhon*.

BUTOIR n. m. Obstacle artificiel placé à l'extrémité d'une voie ferrée. (Syn. HEURT-OIR.) || *Techn.* Pièce métallique sur laquelle prennent appui certains organes d'un mécanisme.

BUTOR n. m. (lat. *butio*, butor, et *taurus*, taureau). Oiseau échassier voisin du héron, à plumage fauve tacheté de noir, nichant dans les roseaux. || *Fam.* Homme grossier, stupide.

BUTOR (Michel), écrivain français, né en 1926, auteur de romans : *L'Emploi du temps*, *la Modification*, *Mobile*.

BUTTE n. f. (de *but*). Petite colline. || Bois de soutienement. • *Être en butte* à, être exposé à, menacé par.

BUTYRIQUE adj. (lat. *butyrum*, beurre). Se dit d'un acide organique existant dans de nombreuses substances grasses.

BUVABLE adj. (de *boire*). *Fam.* Potable, passable comme boisson.

BUVARD n. m. (de *boire*). Papier non collé, propre à absorber l'encre fraîche. (On dit aussi PAPIER BUVARD adj.) || Cahier relié, portefeuille ou sous-main contenant du papier buvard.

BUVETTE n. f. Petit débit de boissons dans un théâtre, une gare, etc. || Dans les stations thermales, endroit où l'on va boire les eaux.

BUVEUR, EUSE adj. et n. Qui est en train de boire. || Qui aime boire.

BUXTEHUDE (Dietrich), compositeur allemand (1637-1707).

BUZZATI (Dino), romancier italien (1906-1972). Il a écrit *le Désert des Tartares*, *le K.*

BYBLOS, v. de l'anc. Phénicie. Centre commercial actif du IV^e au I^{er} millénaire.

BYDGOSZCZ, v. de Pologne, au nord-est de Poznań; 352 000 h. Centre industriel.

BYRD (William), compositeur anglais (v. 1543-1623).

BYRD (Richard Evelyn), explorateur américain (1888-1957). Il survole le pôle Nord (1926) puis le pôle Sud (1929) et explore le continent antarctique (1933-1935, 1939-1941, 1946-47).

BYRON (George), poète anglais (1788-1824). Ses poèmes dénoncent le mal de vivre (*Pèlerinage de Childe Harold*), ou exaltent les héros (*Manfred*, *Don Juan*).

BYTOM, v. de Pologne (Silésie); 238 000 h. Centre minier.

BYZANCE, colonie grecque du VII^e s. av. J.-C. et qui devint *Constantinople*, puis *Istanbul*.

BYZANTIN, E adj. et n. (lat. *byzantinus*). De Byzance. • *Discussions byzantines*, discussions oiseuses à force d'être subtiles.

BYZANTIN (*Empire*) ou **Empire romain d'Orient**, Empire chrétien gréco-oriental, héritier de l'Empire romain (395-1453). En 395, Théodose partage l'Empire romain et donne l'Orient à son fils Arcadius avec pour cap. Constantinople. Justinien (527-565) tente de reconquérir l'Occident méditerranéen et de recouvrer les anciennes frontières de l'Empire dont l'hellénisation et l'orientalisation se poursuivent progressivement. En 1204, Constantinople tombe au pouvoir des Latins (4^e croisade). L'Empire éclate en quatre États : Empire latin d'Orient, avec Constantinople; despotat byzantin d'Épire; Empire byzantin de Trébizonde, qui survit jusqu'en 1461; Empire byzantin de Nicée, qui reconquiert Constantinople (1261) et dure jusqu'à la prise de la ville par les Turcs (1453).

C

C n. m. Troisième lettre de l'alphabet et la deuxième des consonnes : « c » est une *gutturale sourde*. (Devant les voyelles *a, o, u*, devant une consonne ou à la fin d'un mot, *c* se prononce [k]; marqué d'une cédille [ç] ou devant *e, i* et *y*, *c* se prononce [s] : *François, citron, cygne*.).

ÇA pron. dém. *Fam.* Cette chose-là.

ÇÀ adv. (de *cela*). *Çà et là*, de côté et d'autre. ♦ interj. *Ah! ça*, marque l'étonnement.

CABALE n. f. (de *kabbale*). Mœuvrerie occulte, intrigue.

CABALISTIQUE adj. Mystérieux, énigmatique.

CABAN n. m. (it. *gabbano*; de l'ar. *qabā*). Veste croisée en drap épais, comme en portent les matelots.

CABANE n. f. (prov. *cabana*). Petite maison, le plus souvent en bois. || Abri destiné à des animaux. || *Arg.* Prison.

CABANIS (Georges), médecin français (1757-1808), membre du groupe des idéologues.

CABANON n. m. En Provence, pied-à-terre à la campagne. || *Autref.*, cellule d'isolement pour certains malades agités.

CABARET n. m. (néerl. *cabret*). Établissement où l'on présente un spectacle et où les clients peuvent consommer des boissons. || *Litt.* Débit de boissons.

CABARETIER, ÈRE n. *Litt.* Personne qui tenait un débit de boissons.

CABAS [kaba] n. m. (mot prov.). Grand sac souple en paille tressée.

CABESTAN n. m. (mot prov.). Treuil à axe vertical, employé pour toutes les manœuvres exigeant de gros efforts.

CABILLAUD n. m. (néerl. *kabeljau*). Nom usuel de l'églefin (appliqué aussi, dans le commerce, à la morue fraîche).

CABINDA, dépendance de l'Angola, à l'embouchure du fleuve Zaire, entre le Congo et le Zaïre.

CABINE n. f. (de *cabane*). Chambre à bord d'un navire, d'un wagon-lit. || Emplacement où se trouvent les membres de l'équipage d'un avion ou d'un vais-

seau spatial. || Emplacement occupé par le conducteur et les passagers d'un camion. || Petite baraque où l'on peut s'isoler pour se déshabiller sur les plages. ♦ *Cabine téléphonique*, petit local servant aux communications téléphoniques.

CABINET n. m. (de *cabine*). Petite pièce dépendant d'une plus grande. || Pièce, local où s'exerce la profession de notaire, d'avocat, d'architecte, de médecin, etc.; clientèle de ceux qui exercent ces professions. || Ensemble des ministres d'un État; ensemble des collaborateurs immédiats d'un ministre ou d'un préfet. ♦ *Cabinet de cire*, collection de reproductions en cire d'hommes et de scènes célèbres. || *Cabinet de lecture*, endroit où on loue des livres. || *Cabinet de toilette*, petite pièce réservée aux soins de propreté. || *Homme de cabinet*, qui aime la vie retirée, l'étude. ♦ pl. Pièce, édicule réservé aux besoins naturels.

CÂBLAGE n. m. Action de câbler. || Ensemble des fils entrant dans le montage d'un appareil électrique.

CÂBLE n. m. (mot normand). Gros cordage en acier. || Faisceau de fils métalliques protégés par des enveloppes isolantes, servant au transport de l'électricité, à la télégraphie et à la téléphonie souterraines ou sous-marines. || Message transmis par câble.

CÂBLER v. t. (de *câble*). Réunir plusieurs cordes ensemble en les tordant pour n'en faire qu'une. || Établir les connexions d'un appareil électrique ou électronique. || Transmettre un message par câble.

CÂBLIER n. m. Navire aménagé pour la pose et la réparation des câbles sous-marins.

CABOCHARD, E adj. et n. Se dit d'une personne ou d'un animal entêté.

CABOCHE n. f. (mot normand, de *bosse*). *Fam.* Tête. || Clou à tête large et ronde.

Cabochiens, faction populaire du parti bourgeois, sous Charles VI.

CABOCHON n. m. (de *caboche*, tête). Pierre fine, taillée, qui a été polie et ne comporte pas de facettes. || Clou à tête décorative.

CABOSSER v. t. Déformer par des bosses ou des creux.

CABOT n. m. Syn. fam. de CABOTIN.

CABOT n. m. (normand *cabot*, têtard). Poisson commun en Méditerranée, à chair estimée. || *Fam.* Chien.

CABOT (Jean), navigateur vénitien d'origine génoise (v. 1450-v. 1499). Au service du roi d'Angleterre, il atteint une terre qui est peut-être l'île de Cap-Breton en 1497. — Son fils SÉBASTIEN (1476-1557) reconnaît pour l'Espagne le Rio de la Plata (1527).

CABOTAGE n. m. Navigation marchande le long des côtes, et spécialement entre les ports d'un même pays, par oppos. à la NAVIGATION AU LONG COURS.

CABOTER v. i. (esp. *cabo*, *cap.*). Naviguer à faible distance des côtes.

CABOTEUR n. m. Bâtiment effectuant une navigation de cabotage.

CABOTIN, E n. (du n. d'un comédien du XVIII^e s.). Acteur médiocre qui a une haute opinion de lui-même. || Personne qui manque de naturel, qui a une attitude théâtrale.

CABOTINAGE n. m. Attitude de cabotin.

CABOTINER v. i. Faire le cabotin.

CABOULOT n. m. *Pop.* Café petit et médiocre.

CABOURG, ch.-l. de c. du Calvados; 3 249 h.

CABRAL (Pedro ÁLVARES), navigateur portugais (v. 1467-1520 ou 1526). Il prend possession du Brésil au nom du Portugal en 1500.

CABRAL (Amilcar), homme politique guinéen (1921-1973).

CABRER v. t. (lat. *capra*, chèvre). Faire dresser un animal sur les pattes de derrière, en particulier les chevaux. || Amener à une attitude de révolte. || *Cabrer un avion*, lui faire prendre une position verticale.

CABRI n. m. (prov. *cabrit*). Chevreau.

CABRIOLE n. f. (it. *capriola*, du lat. *capra*, chèvre). Saut agile que l'on fait en se retournant sur soi-même.

CABRIOLET n. m. (de *cabriole*). Auto-

mobile décapotable. || Autref., voiture hippomobile légère à deux roues, munie généralement d'une capote. || Fauteuil à dossier concave, apparu à l'époque Louis XV.

CACA n. m. Dans le langage enfantin, excrément. ● *Caca d'oie*, couleur jaune verdâtre.

CACAHOUËTE ou **CACAHUËTE** [kakawet] n. f. (esp. *cacahuete*, mot aztèque). Fruit ou graine de l'arachide, dont on extrait 45 p. 100 d'huile ou que l'on consomme torréfié.

CACAO n. m. (esp. *cacao*, mot aztèque). Graine du cacaoyer, d'où l'on extrait des matières grasses (*beurre de cacao*) et la poudre de cacao, qui sert à faire le chocolat.

CACAOITÉ, E adj. Qui contient du cacao.

CACAOYER ou **CACAOIER** n. m. Petit arbre, originaire de l'Amérique du Sud et cultivé pour la production du cacao, surtout en Afrique.

CACATOËS n. m. (mot malais). Oiseau d'Australie, au plumage blanc, à forte huppe érectile colorée de jaune ou de rouge. (On écrit aussi KAKATOËS.)

CACATOIS n. m. (de *cacatoës*). *Mar*. Voile carrée, placée au-dessus du perroquet.

CACHALOT n. m. (portug. *cachalotte*, de *cachola*, caboche). Cétacé, de mêmes dimensions que les baleines, dont il diffère par la possession de dents fixées à la mâchoire inférieure.

CACHAN, ch.-l. de c. du Val-de-Marne, au sud de Paris; 25 101 h. École normale supérieure.

CACHE n. m. Carton découpé, destiné à cacher certaines parties d'une surface pour effectuer une opération.

CACHE n. f. Lieu secret pour cacher qqch ou se cacher.

CACHE-CACHE n. m. inv. Jeu d'enfants, dans lequel tous les joueurs se cachent, à l'exception d'un seul, qui cherche à découvrir les cachettes des autres.

CACHE-COL n. m. inv. Petite écharpe protégeant le cou.

CACHECTIQUE adj. et n. Atteint de cachexie.

CACHEMIRE n. m. Tissu fin fait avec le poil des chèvres du Cachemire. || *Châle* fait avec ce tissu.

CACHEMIRE, anc. État de l'Inde, partagé, depuis 1947-1949, entre la République indienne (État de Jammu-et-Cachemire) et le Pakistan et revendiqué par ces deux États.

CACHE-NEZ n. m. inv. Longue écharpe de laine protégeant du froid le cou et le bas du visage.

CACHE-POT n. m. inv. Vase décoratif qui sert à dissimuler un pot de fleurs.

CACHER v. t. (lat. *coactare*, serrer). Soustraire à la vue en plaçant dans un lieu secret, en recouvrant. || Dissimuler : *cacher sa joie*. ● *Cacher son jeu*, ses cartes, dissimuler ses intentions. ◆ *se cacher* v. pr. Se retirer dans un lieu secret; se soustraire aux regards. ● *Se cacher de qqch*, ne pas en convenir. || *Se cacher de qqn*, lui cacher ce qu'on fait.

CACHER adj. inv. → KASHER.

CACHE-RADIATEUR n. m. inv. Revêtement pour dissimuler un radiateur d'appartement.

CACHE-SEXE n. m. inv. Triangle de tissu couvrant le bas-ventre.

CACHET n. m. (de *cacher*). Petit sceau gravé, portant en relief une marque, une inscription ou les armes, les initiales de qqn; marque, empreinte apposée à l'aide de cet objet. || Rétribution d'un artiste pour une leçon, une audition, etc. || Médicament en poudre contenu dans une enveloppe de pain azyme ou aggloméré en pastille; comprimé. || Marque distinctive, originalité : *avoir un cachet d'élégance*. ● *Lettre de cachet*, lettre fermée d'un cachet du roi, et qui contenait un ordre en vue de faire emprisonner un haut personnage.

CACHE-TAMPON n. m. inv. Jeu d'enfants consistant à trouver un objet caché.

CACHETER v. t. (conj. 4). Sceller avec de la cire, empreinte ou non d'un cachet. || Fermer une enveloppe en la collant.

CACHETTE n. f. Lieu propre à cacher ou à se cacher. ● *En cachette*, en secret, à la dérobée.

CACHEXIE n. f. (gr. *kakhexia*, mauvaise constitution physique). État d'affaiblissement, d'amaigrissement extrême du corps.

CACHOT n. m. (de *cacher*). Cellule obscure où l'on enferme un prisonnier traité avec rigueur.

CACHOTTIERIE n. f. *Fam*. Mystère sur des choses de peu d'importance.

CACHOTTIER, ÈRE adj. et n. *Fam*. Qui fait des cachotteries.

CACHOU n. m. (portug. *cacho*; du tamoul *kāsu*). Substance astringente extraite de la noix d'arec; pastille aromatique parfumée avec cette substance.

CACIQUE n. m. (mot esp.). Chef de certaines tribus indiennes d'Amérique. || *Fam*. Personnalité importante. || *Arg. scol*. Élève reçu premier à un concours, à un examen quelconque.

CACOCHYME [kakofim] adj. et n. (gr. *kakochymos*, mauvaise humeur). Vieillard *cacochyme* (Litt.), faible, languissant.

CACOPHONIE [kakofoni] n. f. (gr. *kakos*, mauvais, et *phônê*, voix). Mélange de sons discordants; rencontre désagréable de syllabes, comme *ciel! si ceci se sait!*

CACOPHONIQUE adj. Relatif à la cacophonie.

CACTÉE n. f. Plante dicotylédone adaptée à la sécheresse par ses tiges charnues, gorgées d'eau, par ses feuilles réduites à des épines et par son type particulier d'assimilation chlorophyllienne.

CACTUS [-tys] n. m. (gr. *kaktos*, artichaut épineux). Nom donné à diverses plantes de la famille des cactées.

C.-À-D., abrég. pour C'EST-À-DIRE.

CADARACHE, écart de la comm. de Saint-Paul-lès-Durance (Bouches-du-Rhône). Centre d'études nucléaires.

CADASTRAL, E, AUX adj. Relatif au cadastre.

CADASTRE n. m. (mot prov.; du gr. *katastrikhon*). Ensemble des documents qui permettent la détermination des propriétés foncières d'un territoire.

CADAVÉREUX, EUSE adj. Qui rappelle un cadavre.

CADAVÉRIQUE adj. Relatif au cadavre. ● *Rigidité cadavérique*, durcissement des muscles dans les heures qui suivent la mort.

CADAVRE n. m. (lat. *cadaver*). Corps d'un homme ou d'un animal mort. ● *Cadavre ambulante*, personne très maigre.

CADDIE n. m. (mot angl.). Au golf, personne portant les clubs du joueur.

CADDIE n. m. (nom déposé). Petit chariot à quatre roues et une poignée, utilisé par les clients d'un magasin en libre service.

CADE n. m. (mot prov.). *Huile de cade*, liquide noir et malodorant, inflammable, qui s'emploie contre les plaies des chevaux et les dermatoses.

CADEAU n. m. (prov. *capdel*, lettre capitale; du lat. *caput*, tête). Objet offert pour faire plaisir. ● *Ne pas faire de cadeau à qqn*, être impitoyable avec lui.

CADENAS n. m. (prov. *cadénat*; du lat. *catena*, chaîne). Serrure mobile.

CADENASSER v. t. Fermer avec un cadenas.

CADENCE n. f. (it. *cadenza*). Répétition de sons ou de mouvements qui se succèdent d'une façon régulière et mesurée. || Rythme du travail d'un ouvrier, de la production d'un atelier, des approvisionnements d'une entreprise. || *Mus*. Enchaînement d'accords marquant une étape dans l'évolution du discours musical.

CADENCER v. t. (conj. 1). *Pas cadencé*, pas dont le rythme est réglé.

CADÉT, ETTE adj. et n. (gascon *capdet*). Se dit d'un enfant qui vient après l'aîné ou qui est plus jeune qu'un ou plusieurs enfants de la même famille. ● *Branchette cadette d'une maison*, branche sortie d'un cadet. ◆ n. En sport, jeune joueur

cadet

(ou joueuse) âgé de treize à seize ans. || Personne moins âgée et sans relation de parenté. ● *C'est le cadet de mes soucis* (fam.), c'est la moindre de mes préoccupations.

CADET n. m. Élève officier.

CADIX, en esp. *Cádiz*, port d'Espagne (Andalousie); 157 000 h. Musée archéologique et pinacothèque. Prise par les Français en 1823 (*Trocadero*).

CADMIER v. t. Recouvrir de cadmium.

CADIUM [kadmjɔm] n. m. (gr. *kadmeia*). Corps simple (Cd), de densité 8,6, fusible à 320 °C, mou, blanc bleuâtre, utilisé pour protéger l'acier, employé en alliages (plomb, étain, zinc).

CADOU (René Guy), poète français (1920-1951).

CADOUDAL (Georges), chef vendéen (1771-1804), il participe au complot de la *machine infernale* contre le Premier consul (1800). Il prend part au complot de 1804, est pris et exécuté.

CADRAGE n. m. Mise en place du sujet dans le viseur d'un appareil photographique ou cinématographique.

CADRAN n. m. (lat. *quadrans*, quart). Surface portant les divisions d'une grandeur (temps, pression, vitesse, différence de potentiel, etc.), et devant laquelle se déplace une aiguille qui indique la valeur de cette grandeur. ● *Cadran d'appel*, disque mobile des appareils téléphoniques automatiques. || *Cadran solaire*, surface plane portant des lignes qui permettent de repérer l'heure d'après la position d'une ombre projetée par le Soleil sur la surface. || *Faire le tour du cadran* (fam.), dormir douze heures.

CADRE n. m. (it. *quadro*, carré). Bordure de bois, de métal, etc., qui entoure une glace, un tableau, etc. || Ce qui entoure un objet, un espace, une scène, une personne. || Ce qui borne l'action de qq : *sortir du cadre de ses attributions*. || Ensemble des tubes formant l'ossature d'une bicyclette ou d'une motocyclette. || Grande caisse utilisée pour les transports. || *Mar. Couchette en toile montée sur un châssis en bois*. ● *Dans le cadre de*, dans les limites de.

CADRE n. m. Salarié exerçant une fonction de direction, de conception ou de contrôle dans une entreprise, une administration. ● *Cadre noir*, corps des écuyers militaires formés à Saumur.

CADRER v. i. [avec]. Avoir du rapport avec, concorder. ● v. t. Effectuer un cadrage.

CADREUR n. m. Mot préconisé par l'Administration pour remplacer CAMERAMAN.

CADUC, CADUQUE adj. (lat. *caducus*). Qui n'a plus cours, périmé (en parlant d'une loi, d'un système, etc.). ● *Feuil-*

les caduques, feuilles qui se renouvellent chaque année.

CADUCÉE n. m. (lat. *caduceus*). Attribut des corps de santé, composé d'un faisceau de baguettes autour duquel s'enroule le serpent d'Épidaure et que surmonte le miroir de la Prudence.

CÆCUM [sekɔm] n. m. (lat. *cæcus*, aveugle). Cul-de-sac formé par la partie initiale du gros intestin, au-dessous de l'arrivée de l'intestin grêle, et portant l'appendice vermiculaire.

CAEN [kɑ̃], ch.-l. de la Région Basse-Normandie et du dép. du Calvados, sur l'Orne; 117 119 h. Centre industriel et universitaire. Anc. abbayes aux Hommes et aux Dames, fondées par Guillaume le Conquérant et la reine Mathilde. Enjeu en 1944 d'une violente bataille. Mémorial, musée pour la paix.

CAFARD n. m. (ar. *kāfir*, mécréant). Nom usuel de la blatte. || *Fam.* Idées noires.

CAFARDAGE n. m. Action de cafarder.

CAFARDER v. i. et t. *Fam.* Dénoncer hypocritement.

CAFARDEUX, EUSE adj. Qui dénote, qui cause du cafard, de la mélancolie.

CAFÉ n. m. (it. *caffè*; de l'ar. *qahwa*). Syn. de CAFÉIER. || Graines enfilées par deux dans le fruit (drupe rouge) de cet arbuste, et contenant un alcaloïde et un principe aromatique. || Infusion faite avec ces graines torréfiées. || Établissement où l'on peut consommer des boissons alcoolisées ou non. ● *Café crème*, ou *crème* n. m., café additionné de lait froid chauffé par un jet de vapeur. || *Café littéraire*, lieu de rencontre pour des écrivains se réclamant de principes communs. ◆ adj. inv. D'un brun presque noir.

CAFÉ-CONCERT n. m. (pl. *cafés-concerts*). Music-hall où le public buvait, fumait, en écoutant des chansonsnettes, des saynètes. (Abrév. fam. *CAF' CONC'*.)

CAFÉIER n. m. Arbrisseau qui produit le café.

CAFÉINE n. f. Alcaloïde du café, présent aussi dans le thé et le kola, utilisé comme tonique.

CAFETAN ou **CAFTAN** n. m. (ar. *qafṭān*). Anc. manteau long, parfois richement orné, avec ou sans manches, porté au Proche-Orient.

CAFÉTÉRIA n. f. (mot amér.; de l'esp.). Lieu public où l'on sert du café, des repas légers.

CAFÉ-THÉÂTRE n. m. (pl. *cafés-théâtres*). Café où se donne un spectacle de scènes improvisées ou de pièces.

CAFETIER n. m. Personne qui tient un café.

CAFETIÈRE n. f. Appareil ménager qui sert à faire ou à verser le café.

CAFFIERI, famille d'artistes français

(sculpteurs, ciseleurs, etc.) de souche italienne, ayant travaillé à Paris à la fin du XVIII^e et au XVIII^e s.

CAFOUILLAGE n. m. *Fam.* Désordre.

CAFOUILLEUR v. i. (mot picard). *Fam.* Agir de façon désordonnée; fonctionner irrégulièrement.

CAFOUILLEUX, EUSE adj. Qui cafouille.

CAFRES, nom donné autrefois aux Bantous.

CAFTAN n. m. → CAFETAN.

CAGE n. f. (lat. *cavea*). Espace clos par des barreaux ou du grillage pour enfermer des oiseaux, des animaux. ● *Cage d'un escalier, d'un ascenseur*, espace à l'intérieur duquel se développe un escalier, où est installé un ascenseur. || *Cage d'extraction*, carcasse métallique suspendue à un câble d'extraction dans un puits de mine pour le transport du personnel ou des bennes. || *Cage de Faraday*, cage à paroi conductrice, permettant d'isoler électriquement les corps placés à l'intérieur. || *Cage thoracique*, cavité formée par les vertèbres, les côtes et le sternum, contenant le cœur et les poumons.

CAGEOT n. m. Panier en osier ou en bois déroulé, pour le transport des volailles, des fruits ou des légumes.

CAGIBI n. m. *Fam.* Réduit, pièce exigüe.

CAGLIARI, princ. ville de la Sardaigne; 234 000 h.

CAGLIOSTRO (Alexandre), aventurier italien (1743-1795), compromis dans l'affaire du Collier de Marie-Antoinette.

CAGNES-SUR-MER, ch.-l. de c. des Alpes-Maritimes, à l'O. de Nice; 35 426 h.

CAGNEUX, EUSE adj. et n. (anc. fr. *cagne*, chienne). Qui a les jambes rapprochées à la hauteur des genoux et écartées près des pieds.

CAGNOTTE n. f. (prov. *cagnotto*, petit cuvier). Caisse commune où les membres d'une association déposent l'argent qu'ils doivent verser dans certaines circonstances; somme ainsi recueillie. || Dans certains jeux de hasard, somme d'argent qui s'accumule au fil des tirages et que qq peut gagner dans sa totalité.

CAGOT, E adj. et n. (mot béarnais signif. *lépreux blanc*). Litt. Faux dévot; hypocrite.

CAGOULE n. f. (lat. *cucullus*, capuchon). Manteau de moine, sans manches, surmonté d'un capuchon. || Capuchon percé à l'endroit des yeux. || Coiffure de laine encadrant de très près le visage et se prolongeant vers le cou.

CAHIER n. m. (lat. *quaterni*, quatre à la fois). Assemblage de feuilles de papier réunies ensemble. ◆ pl. *Cahiers de doléances*, cahiers des délégués, aux états généraux de 1789, où étaient consignées leurs demandes.

CAHIN-CAHA loc. adv. (onomat.). *Aller,*

marcher cahin-caha (Fam.), tant bien que mal.

CAHORS [kaɔʁ], ch.-l. du dép. du Lot, sur le Lot; 20 774 h. Cathédrale à coupoules (XII^e s.). Pont Valentré (XIV^e s.).

CAHOT n. m. Saut que fait une voiture sur un chemin raboteux.

CAHOTER v. t. et v. i. (frq. *hottôn*, secouer). Ballotter.

CAHOTEUX, EUSE adj. Qui provoque des cahots.

CAHUTE n. f. (de *cabane* et *hutte*). Habitation très médiocre.

CAÏD n. m. (ar. *qā'id*, chef). Magistrat indigène dont les fonctions s'exerçaient en Afrique du Nord, en matière de police, d'administration et d'impôts. || *Pop.* Chef de bande.

CAILLASSE n. f. (de *caillou*). Fam. Cailloux, pierres.

CAILLAUX (Joseph), homme politique français (1863-1944), instigateur d'importantes réformes fiscales.

CAILLE n. f. (bas lat. *quaccula*, onomat.). Oiseau voisin de la perdrix, migrateur (la caille vient en France au printemps et en été), habitant les champs et les prairies de plaines. (Cri : la caille *margotte*, *carcaille*. Le petit se nomme *cailleteau*.)

CAILLÉ n. et adj. m. Lait caillé.

CAILLEBOTIS [kajbɔti] n. m. Ensemble de lamelles métalliques assemblées en treillis, employé comme grille d'aération et posé au sol au-dessus des caniveaux. || Treillis en bois, amovible, servant de plancher et laissant écouler l'eau.

CAILLEMENT ou **CAILLAGE** n. m. Action de se cailler ou de faire cailler.

CAILLER v. t. (lat. *coagulare*). Figer, coaguler. ♦ v. i. *Pop.* Avoir froid. ♦ Ça caille (*Pop.*), il fait froid.

CAILLETTE n. f. (lat. *coagulum*, caillé). Dernière poche de l'estomac des ruminants, qui sécrète le suc gastrique.

CAILLOT n. m. Masse semi-solide qui se forme dans le sang lorsqu'il se coagule.

CAILLOU n. m. (mot gaul.) [pl. *cailloux*]. Fragment de pierre de petite dimension.

CAILLOUTEUX, EUSE adj. Rempli de cailloux.

CAILLOUTIS n. m. Amas de petits cailloux concassés, pour l'entretien d'une route; ouvrage fait avec ces cailloux.

CAÏMAN n. m. (esp. *caimán*; mot caraïbe). Crocodile à museau large de l'Amérique centrale et méridionale.

CAÏMANS ou **CAYMAN** (îles), îles britanniques des Antilles; 17 000 h.

CAÏN, fils aîné d'Adam et d'Ève. Jaloux de son frère Abel, il le tua (Bible).

CAÏPHE, grand prêtre juif de 18 à 36, en fonctions durant le procès de Jésus.

CAÏQUE n. m. (it. *caicco*; mot turc).

Embarcation longue et étroite des mers du Levant, ne se déplaçant qu'à l'aviron.

CAIRE (Le), cap. de l'Égypte, sur le Nil; 9 750 000 h. (13 millions dans l'agglomération). Centre commercial, administratif, intellectuel et industriel. Mosquées anciennes (Ibn Tūlūn [IX^e s.], al-Azhar); remparts, portes imposantes et citadelle



Le Caire; mosquée Ibn Tūlūn (IX^e s.)

[G. Sioen-C.E.D.R.I.]

du Moyen Âge. La ville est créée par les Fatimides en 969 et devient une grande métropole économique dès le XIX^e s.

CAIRN [kern] n. m. (mot irland.). Monticule de terre et de pierres recouvrant les sépultures mégalithiques.

CAISSE n. f. (lat. *capsa*). Coffre de bois, servant à divers usages; son contenu. || Meuble où un commerçant range sa recette; la recette elle-même. || Comptoir d'un magasin où sont payés les achats; guichet d'une administration où se font les paiements; les fonds qui y sont déposés. || Corps d'une voiture. || Instrument de percussion appartenant à la famille des tambours. || Organisme doté d'une certaine autonomie financière, et dont les ressources sont gérées sous un contrôle des pouvoirs publics. ♦ *Caisse du tympan*, cavité pleine d'air située derrière le tympan et traversée par la chaîne des osselets de l'oreille. || *Grosse caisse*, gros tambour, qu'on frappe avec une mailloche.

CAISSETTE n. f. Petite caisse.

CAISSIER, ÈRE n. Personne qui tient la caisse d'un établissement.

CAISSON n. m. (de *caisse*). Voiture servant autrefois au transport des munitions. || Compartiment creux, orné de moulures ou de peintures, utilisé comme décor des plafonds. || Enceinte étanche permettant

de travailler à l'air au-dessous du niveau de l'eau. ♦ *Se faire sauter le caisson* (*Pop.*), se brûler la cervelle.

CAJOLER v. t. (lat. *caveola*, cage). Entourer d'attentions affectueuses, caresser.

CAJOLERIE n. f. Paroles ou actions par lesquelles on cajole, flatte.

CAJOU n. m. (de *acajou*). Noix de cajou, autre nom de l'ANACARDE.

CAJUN [kaʒɛ] adj. et n. inv. en genre (déformation de *acadien*). Se dit des habitants de la Louisiane qui parlent français, de leur parler, de leur culture.

CAKE [kɛk] n. m. (mot angl.). Gâteau constitué d'une pâte aux œufs levée, dans laquelle on incorpore des fruits confits et des raisins secs imbibés de rhum.

CAL n. m. (lat. *callum*) [pl. *cal's*]. Durlon. || Cicatrice d'un os fracturé.

CALABRE, région d'Italie, à l'extrémité méridionale de la péninsule (prov. de Catanzaro, Cosenza et Reggio di Calabria); 15 080 km²; 2 061 000 h. Cap. Catanzaro.

CALAGE n. m. Action de caler, d'étayer.

CALAIS, ch.-l. d'arr. du Pas-de-Calais, sur le pas de Calais; 76 935 h. Premier port français de voyageurs. Centre industriel. Calais est prise par les Anglais en 1347. Le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et de cinq bourgeois, qui se livrent à Édouard III, sauve la ville, restituée à la France en 1598.

CALAIS (*pas de*), détroit entre la France et l'Angleterre, large de 31 km, qui unit la Manche à la mer du Nord. Son franchissement par un tunnel ferroviaire a été décidé en 1986.

CALAMAR n. m. → CALMAR.

CALAMINE n. f. (lat. *calamina*, cadmie). Résidu de la combustion du carburant qui se dépose dans les cylindres d'un moteur.

CALAMINER (SE) v. pr. Se couvrir de calamine.

CALAMISTRÉ, E adj. (lat. *calamistratus*, frisé). Recouvert de brillantine.

CALAMITÉ n. f. (lat. *calamitas*). Malheur public, catastrophe, désastre.

CALAMITEUX, EUSE adj. Litt. Qui s'accompagne de malheurs.

CALANDRE n. f. (gr. *kulindros*, cylindre). Machine à cylindres pour lisser, lustrer, sécher ou glacer les étoffes, les papiers, etc. || Garniture placée devant le radiateur d'une automobile.

CALANQUE n. f. (prov. *calanco*). Crique étroite et escarpée, aux parois rocheuses.

CALAO n. m. (mot malais). Oiseau d'Asie, d'Insulinde et d'Afrique, caractérisé par un énorme bec surmonté d'un casque.

CALAS [-las] (Jean), négociant de Tou-



Un aspect du centre de Calcutta. [Pinsard-C. E. D. R. I.]

louse (1698-1762). Accusé fausement d'avoir tué son fils pour l'empêcher d'abjurer le protestantisme, il est supplié. Voltaire contribua à sa réhabilitation en 1765.

CALCAIRE adj. (lat. *calcarius*). Qui contient de la chaux.

CALCAIRE n. m. Important groupe de

roches sédimentaires, très répandues, formées essentiellement par du carbonate de calcium.

CALCANÉUM n. m. (mot lat.). Os du tarse, qui forme la saillie du talon.

CALCÉDOINE n. f. (de *Chalcédoine*, ville de Bithynie). Silice translucide cristal-

lisée, très utilisée en joaillerie dans l'Antiquité.

CALCIFICATION n. f. Apport et fixation de sels calcaires dans les tissus organiques.

CALCINER v. t. (lat. *calx, calcis*, chaux). Carboniser.

CALCIQUE adj. Relatif au calcium, à la chaux.

CALCIUM n. m. (lat. *calx, calcis*, chaux). Métal (Ca), de masse atomique 40,08, blanc, mou, de densité 1,54, fusible à 810 °C, obtenu en décomposant son chlorure par un courant électrique.

CALCUL n. m. (de *calculer*). Opération que l'on fait pour trouver le résultat de la combinaison de plusieurs nombres. || Art de résoudre les problèmes d'arithmétique élémentaire. || Combinaisons, mesures pour le succès d'une affaire. ● *Calcul mental*, calcul arithmétique effectué de tête, sans le secours de l'écriture.

CALCUL n. m. (lat. *calculus*, caillou). Concrétion pierreuse qui se forme dans la vessie, les reins, la vésicule biliaire, etc.

CALCULABLE adj. Qui peut se calculer.

CALCULATEUR, TRICE adj. et n. Qui effectue des calculs. || Qui sait prévoir, qui combine adroitement.

CALCULATEUR n. m. Machine de traitement de l'information susceptible d'effectuer des calculs importants.

CALCULATRICE n. f. Machine qui effectue des opérations arithmétiques simples ou complexes et dont les faibles dimensions sont dues à l'emploi de semi-conducteurs et de circuits intégrés.

CALCULER v. t. (bas lat. *calculare*, de *calculus*, petit caillou). Déterminer par le calcul. || Évaluer de manière précise. || Combiner en vue d'un but déterminé. ♦ v. i. Faire une opération arithmétique. || Ne dépenser qu'à bon escient.

CALCULETTE n. f. Calculatrice électronique de poche.

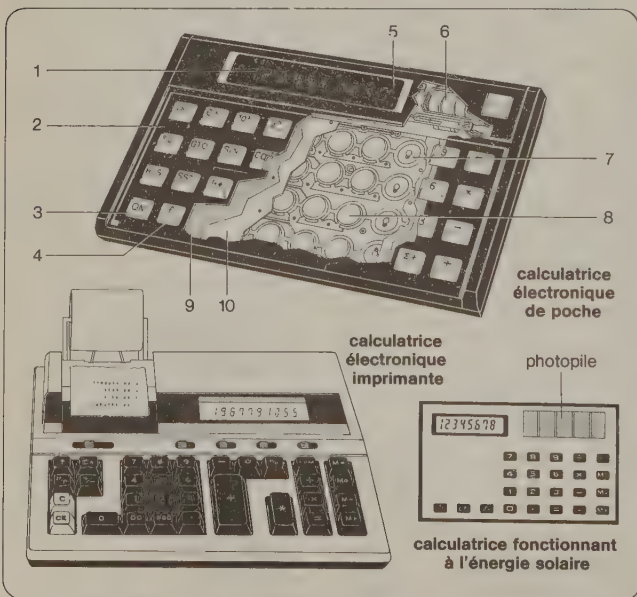
CALCUTTA, port de l'Inde, cap. de l'État du Bengale-Occidental, sur l'Hoo-gly; 3 149 000 h. (plus de 9 millions dans l'agglomération). Centre commercial et industriel. Cap. de l'Inde anglaise de 1772 à la fondation de New Delhi en 1912.

CALDER (Alexander), sculpteur américain (1898-1976).

CALDERÓN DE LA BARCA (Pedro), poète dramatique espagnol (1600-1681). Il a écrit le *Grand Théâtre du monde*, la *Dévotion à la croix*, *La vie est un songe*, *l'Alcade de Zalamea*.

CALDWELL (Erskine), écrivain américain (1903-1987). Il a écrit *la Route au tabac*.

CALE n. f. (all. *Keil*). Morceau de bois que l'on place sous ou contre un objet pour le mettre d'aplomb, l'empêcher de rouler, de glisser, etc.



Trois modèles de *calculatrices* et détail d'une calculatrice électronique de poche. 1. affichage à cristaux liquides; 2. Clavier à touches; 3. Touche d'allumage et d'extinction; 4. Touche préfixe [usage des fonctions secondaires]; 5. Cadran lumineux; 6. Piles; 7. Circuit imprimé; 8. Lamelle ressort de contact métallique; 9. Feuille caoutchoutée d'isolation; 10. Feuille de contact.

CALE n. f. (gr. *khālân*, abaisser). Partie la plus basse dans l'intérieur d'un navire.
 • *Cale de construction*, chantier sur lequel repose un navire pendant la construction de sa coque ou ses réparations.
 || *Cale sèche* ou *cale de radoub*, bassin que l'on peut mettre à sec et dans lequel un navire peut être réparé.
 || *Être à fond de cale* (Fam.), n'avoir plus aucune ressource.

CALE, **E** adj. Fam. Instruit, fort. || Fam. Difficile, compliqué.

CALEBASSE n. f. (esp. *calabaza*). Fruit d'une espèce de courge, qui, vidé et séché, sert de récipient.

CALECHE n. f. (all. *Kalesche*). Voiture hippomobile découverte, suspendue, à quatre roues, munie à l'avant d'un siège à dossier, à l'arrière d'une capote à soufflet.

CALEÇON n. m. (it. *calzoni*, de *calza*, bas). Sous-vêtement masculin à jambes courtes ou longues.

CALEMBOUR n. m. Jeu de mots fondé sur les interprétations différentes d'un son ou d'un groupe de sons (*ver blanc* et *vers blanc*).

CALEMBREDAINE n. f. Propos extravagant.

CALENDES n. f. pl. (lat. *calendae*). Premier jour du mois, chez les Romains.
 • *Renvoyer aux calendes grecques*, remettre une chose à une époque qui n'arrivera pas (les mois grecs n'ayant point de calendes).

CALENDRIER n. m. (lat. *calendarium*, registre de dettes). Système de division du temps. || Tableau des jours de l'année. || Programme, emploi du temps.

CALE-PIED n. m. (pl. *cale-pieds*). Butoir retenant sur la pédale le pied du cycliste.



Sculpture massive en tôle (« stable ») [1963] élevée par Calder à Saint-Paul-de-Vence.

[C. Gaspari-fondation Maeght]
 (© A. D. A. G. P. 1986)

CALEPIN n. m. (de *Calepino*, auteur it. d'un dictionnaire). Petit carnet.

CALER v. t. (de *cale*, morceau de bois). Assujettir avec des cales. || Bloquer, arrêter brusquement : *caler son moteur*.
 ♦ v. i. S'arrêter brusquement || Fam. Céder, reculer.

CALFATER v. t. (de l'ar.). Remplir à force avec de l'étoupe, recouverte ensuite de mastic, les fentes de la coque d'un navire pour la rendre étanche.

CALFEUTRAGE ou **CALFEUTREMENT** n. m. Action de calfeutrer.

CALFEUTRER v. t. (de *calfater*, avec l'infl. de *feutre*). Obstruer un vide de faible largeur. ♦ se calfeutrer v. pr. Se tenir enfermé.

CALGARY, v. du Canada, dans le sud de l'Alberta; 593 000 h. Centre commercial et industriel.

CALI, v. de Colombie, dans la Cordillère occidentale; 1255 000 h. Centre industriel.

CALIBRAGE n. m. Action de calibrer.

CALIBRE n. m. (ar. *qālib*, forme de chaussure). Diamètre d'un cylindre creux, d'un objet sphérique. || Diamètre intérieur de l'âme d'une bouche à feu; diamètre d'un projectile. • *Être du même calibre* (Fam.), se valoir.

CALIBRER v. t. Donner, mesurer le calibre. || Classer suivant le calibre. || Impr. Évaluer le nombre de signes d'un texte.

CALICE n. m. (gr. *kalux*). Vase sacré dans lequel est consacré le vin au sacrifice de la messe. || Ensemble des sépales d'une fleur. • *Boire le calice jusqu'à la lie* (Litt.), supporter les plus durs affronts.

CALICOT n. m. (de *Calicut*, v. de l'Inde). Toile de coton. || Bande d'étoffe portant une inscription. (Syn. BANDEROLE.)

CALICUT, adj. Kozhikode, port de l'Inde (Kerala), sur le golfe d'Oman; 546 000 h.

CALIFE n. m. (ar. *khalifa*). Titre pris, après la mort de Mahomet, par les souverains qui furent à la tête de la communauté islamique.

CALIFORNIE, État de l'ouest des États-Unis, sur le Pacifique; 411 049 km²; 23 669 000 h. (*Californiens*). Cap. Sacramento. État le plus peuplé des États-Unis, la Californie a un climat méditerranéen favorisant l'agriculture et le tourisme. Les grandes agglomérations (San Francisco, Los Angeles, San Diego) ont des industries de pointe, bénéficiant des ressources en pétrole et hydroélectricité. — Colonisée par les Espagnols au XVIII^e s., partie du Mexique ensuite, la Californie devient américaine en 1848. La même année, la découverte d'or y déclenche la « ruée vers l'ouest » des aventuriers.

CALIFORNIE (Basse-), péninsule mon-

tagneuse et aride du Mexique au sud de la Californie (américaine).

CALIFORNIE (*courant de*), courant marin froid du Pacifique, s'écoulant vers le sud, le long du littoral de la Californie.

CALIFOURCHON (À) loc. adv. (breton *kall*, testicules, et fr. *fourche*). Jambes d'un côté, jambes de l'autre, comme si l'on était à cheval.

CALIGULA (12-41), empereur romain (37-41). Il gouverne en tyran et est assassiné.

CÂLIN, **E** adj. et n. Doux et caressant.

CÂLIN n. m. Caresse tendre, affectueuse.

CÂLINER v. t. (lat. *calere*, faire chaud). Caresser doucement, cajoler.

CÂLINERIE n. f. Manières câlines.

CALISSON n. m. (prov. *calissoun*, clayon de pâtissier). Petit four en pâte d'amandes, au dessus glacé, spécialité d'Aix-en-Provence.

CALIXTE ou **CALLISTE**, nom de trois papes dont CALIXTE II, pape de 1119 à 1124, qui règle la querelle des Investitures par le concordat de Worms (1122).

CALLAO, port de pêche et de commerce du Pérou, débouché de Lima; 332 000 h.

CALLEUX, **EUSE** adj. Où il y a des cals.

Callias (paix de), accord entre Athènes et les Perses (449 av. J.-C.), garantissant l'autonomie des cités grecques d'Asie et assurant l'hégémonie d'Athènes sur la mer Egée.

CALLIGRAMME n. m. (du titre d'un recueil de G. Apollinaire, *Calligrammes*). Texte, le plus souvent poétique, dont les mots sont disposés de manière à représenter les objets qui forment le thème du passage ou du poème.

CALLIGRAPHE n. (gr. *kallos*, beauté, et *graphein*, écrire). Artiste spécialisé dans le tracé des écritures, en particulier dans les pays arabes ou d'Extrême-Orient.

CALLIGRAPHIE n. f. Art de bien former les caractères de l'écriture.

CALLIGRAPHIER v. t. et i. Former avec les lettres que l'on trace.

CALLIOPE. Myth. gr. Muse de la Poésie épique.

CALLIPYGE adj. (gr. *kallos*, beauté, et *pugé*, fesse). Qui a de belles fesses. (Surnom donné à certaines statues de Vénus.)

CALLISTE → CALIXTE.

CALLOSITÉ n. f. (lat. *callositas*). Épaississement et durcissement de l'épiderme.

CALLOT (Jacques), graveur et dessinateur français (1592-1635), auteur des *Misères et malheurs de la guerre*.

Voir illustration p. 140

CALMANT, **E** adj. et n. m. Qui calme.



Jacques Callot :
masques florentins
de la commedia
dell'arte.
Gravure.
(Cabinet
des Dessins,
Florence.)
[Scala]

Razullo

Cucurucu

CALMAR ou **CALAMAR** n. m. (lat. *calamarius*). Mollusque marin voisin de la seiche, à nageoires latérales triangulaires et à coquille interne réduite à une « plume » cornée. (Les calmars littoraux atteignent 50 cm de long; certaines formes de haute mer dépassent 15 m.) [Syn. ENCORNET.]

CALME adj. Sans agitation, paisible. || Qui reste maître de lui, serein.

CALME n. m. (it. *calma*; du gr. *kauma*, chaleur étouffante). Absence d'agitation, tranquillité, maîtrise de soi.

CALMEMENT adv. De façon calme.

CALMER v. t. Rendre calme, apaiser. ♦ se calmer v. pr. S'apaiser : la tempête se calme. || Retrouver son sang-froid.

CALMETTE (Albert), médecin et bactériologiste français (1863-1933). Il a découvert, avec Guérin, le vaccin antituberculeux, le B. C. G.

CALOMEL n. m. (gr. *kalos*, beau, et *melas*, noir). Chlorure de mercure, autrefois employé comme purgatif ou pour augmenter la sécrétion biliaire.

CALOMNIATEUR, TRICE n. Personne qui calomnie, détracteur, diffamateur.

CALOMNIE n. f. (lat. *calumniā*). Fausse accusation qui blesse la réputation, l'honneur.

CALOMNIER v. t. Atteindre qqn dans sa réputation, dans son honneur, par des accusations que l'on sait fausses.

CALOMNIEUX, EUSE adj. Qui contient des calomnies.

CALONNE (Charles Alexandre DE), homme d'État français (1734-1802). L'Assemblée des notables ayant refusé d'entériner son plan de réformes financières, il est disgracié (1787).

CALOporteur adj. m. Se dit d'un fluide chargé d'évacuer la chaleur dans une machine thermique.

CALORIE n. f. (lat. *calor*, chaleur). Anc. unité de mesure de quantité de chaleur (sym. : cal). || (Grande) calorie, unité valant 1000 calories et déterminant la valeur énergétique des aliments.

CALORIFÈRE n. m. Appareil destiné au chauffage des maisons par air chaud.

CALORIFIQUE adj. Qui donne de la chaleur.

CALORIFUGE adj. et n. m. Qui empêche la déperdition de la chaleur.

CALORIFUGER v. t. Protéger contre les déperditions de chaleur.

CALORIQUE n. m. Fluide qui passait pour servir de véhicule à la chaleur. ♦ adj. *Ration calorique*, quantité d'aliments nécessaire à un organisme donné.

CALOT n. m. (de *calotte*). Coiffure militaire. (Syn. BONNET DE POLICE.)

CALOTIN n. m. (de *calotte*). Péjor. Partisan inconditionnel de l'Église, du clergé.

CALOTTE n. f. (moyen fr. *cale*, coiffure). Partie du chapeau emboîtant plus ou moins la tête. || Petit bonnet rond, ne couvrant que le sommet du crâne, principalement à l'usage des ecclésiastiques. || Fam. Tape sur la figure. ♦ *Calotte crânienne*, partie supérieure de la boîte crânienne. || *Calotte glaciaire*, masse de neige et de glace qui recouvre le sommet de certaines montagnes et les régions polaires.

CALOTTER v. t. Fam. Donner des coups sur la tête avec le plat de la main.

CALQUE n. m. (de *calquer*). Reproduction d'un dessin, obtenue par transparence. || Ling. Transposition d'un mot ou d'une construction d'une langue dans une autre par traduction. (« Gratte-ciel » est un calque de l'américain « skyscraper ».)

CALQUER v. t. (lat. *calcare*). Reproduire un dessin sur un papier transparent qui le recouvre. || Imiter exactement, servir lement.

CALUIRE-ET-CUIRE, ch.-l. de c. du Rhône, banlieue nord de Lyon; 42 155 h.

CALUMET n. m. (forme normande de *chalumeau*). Pipe à long tuyau des Indiens de l'Amérique du Nord.

CALVADOS [-dos] ou, fam., **CALVA** n. m. Eau-de-vie de cidre.

CALVADOS [-dos] (dép. du) [14], dép. de la Région Basse-Normandie; 5 548 km²; 589 559 h. Ch.-l. Caen. 4 arr. (Bayeux, Caen, Lisieux, Vire), 49 c., 704 comm.

CALVAIRE n. m. (lat. *Calvarium*, de *calva*, crâne, traduction de l'hébreu *Golgotha*, colline où fut plantée la croix du Christ). Représentation (peinte, sculptée, etc.) de la scène du Calvaire; croix en plein air, commémorant la passion du Christ. || Longue suite de souffrances morales ou physiques.

CALVAIRE → GOLGOTHA.

CALVI, ch.-l. d'arr. de la Haute-Corse; 3 579 h. Citadelle. Tourisme.

CALVIN (Jean), réformateur français (1509-1564), fixé à Genève à partir de 1541, auteur de *l'Institution de la religion chrétienne*.

CALVINISME n. m. Doctrine religieuse issue de la pensée de Calvin. (Il est représenté surtout en Suisse, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne [presbytérianisme], en France [Église réformée] et aux États-Unis.)

CALVINISTE adj. et n. Qui se réclame de la doctrine de Calvin.

CALVINO (Italo), écrivain italien, (1923-1985). Il a écrit des contes et des nouvelles (*le Baron perché*, *les Villes invisibles*).

CALVITIE n. f. (lat. *calvities*, de *calvus*, chauve). État d'une tête chauve.

CAMAGÜEY, v. de Cuba, ch.-l. de prov. dans l'intérieur de l'île; 245 000 h.

CAMAÏEU [kamaɪø] n. m. (ar. *qamā' il*, bouton de fleur). Genre de peinture dans lequel on emploie différents tons d'une seule couleur.

CAMARADE n. (esp. *camarada*). Compagnon de travail, d'étude, de chambre. || Appellation que l'on se donne dans les partis de gauche et que les syndicats ouvriers.

CAMARADERIE n. f. Familiarité, solidarité qui existe entre camarades.

CAMARGUE (la), région (marécageuse au S.) comprise entre les deux principaux bras du delta du Rhône. Élevage (chevaux et taureaux). Parc naturel régional.

CAMARILLA [kamarija] n. f. (mot esp.). Groupe de personnes influentes qui dirigent les actes du gouvernement.

CA MAU (cap), pointe sud du Viêt-nam.

CAMBACÈRES (Jean-Jacques DE), homme d'État français (1753-1824), deuxième consul (1804).

CAMBISTE adj. et n. (it. *cambista*, de *cambio*, change). Qui effectue des opérations de change sur les devises.

CAMBODGE, État de l'Indochine, sur le golfe de Thaïlande; 180 000 km²; env. 6,8 millions d'h. Cap. *Phnom Penh*. Langue : *cambodgien*.

● **GÉOGRAPHIE.** Cuvette aux rebords élevés, le pays est parcouru de cours d'eau (Mékong, Tonlé Sap, Bassac). La riziculture extensive a été remplacée, entre 1975 et 1979, par une riziculture intensive nécessitant des déplacements de population et le creusement de canaux et de réservoirs.

● **HISTOIRE.** Les Cambodgiens (ou Khmers) forment, à partir du IX^e s., le royaume dit d'Angkor, du nom de sa capitale, dont l'apogée se situe au XII^e s., mais qui s'effondre en 1431 avec la prise de la ville par les Siamois. Jusqu'au XIX^e s., le Cambodge doit soutenir de longues luttes contre le Siam et contre l'Annam. Le protectorat français, établi en 1863, s'efforce de moderniser le royaume, dont l'indépendance est déclarée en 1952. Le prince Norodom Sihanouk (qui gouvernait depuis 1941) est renversé en 1970, et la république est proclamée. En 1975, des révolutionnaires, les « Khmers rouges », s'emparent du pouvoir. En 1979, les troupes vietnamiennes installent un gouvernement communiste pro-vietnamien. Elles se retirent en 1989.

CAMBODGIEN, ENNE adj. et n. Du Cambodge. (Syn. KHMER, E.)

CAMBON (Joseph), Conventionnel français (1756-1820).

CAMBOUIS n. m. Huile ou graisse noire, usée par le frottement des roues d'une voiture ou des organes d'une machine.

CAMBRAI, ch.-l. d'arr. du Nord, sur l'Escaut; 36 618 h. Monuments des XVIII^e et XVIII^e s. Centre industriel. Base aérienne.

Cambrai (*ligue de*), alliance conclue en 1508 entre le pape Jules II, l'empereur Maximilien, Louis XII et Ferdinand d'Aragon contre les Vénitiens, vaincus par Louis XII à Agnadel (1509).

CAMBRÉ, E adj. Redressé jusqu'à être courbé en arrière.

CAMBRER v. t. (picard *cambre*; du lat. *camur*, arqué). Courber en forme d'arc. ♦ se cambrer v. pr. Se redresser en bombant le torse.

CAMBRÉSIS [-zi], pays de France, réuni au royaume après le traité de Nimègue (1678); ch.-l. Cambrai.

CAMBRIDGE, v. des États-Unis (Massachusetts); 95 000 h. Université (Harvard).

CAMBRIDGE, v. de Grande-Bretagne, ch.-l. de comté; 90 000 h. Ville universitaire depuis le XIII^e s.

CAMBRIOLOGE n. m. Action de cambrioler.

CAMBRIOLEUR v. t. (prov. *cambro*, chambre). Dévaliser une maison, un appartement, par effraction, escalade, etc.

CAMBRIOLEUR, EUSE n. Personne qui cambriole.

CAMBRONNE (Pierre), général français (1770-1842).

CAMBRURE n. f. Courbure en arc. || Pièce de milieu, dans la semelle d'une chaussure.

CAMBUSE n. f. (néerl. *kombuis*). Magasin d'un navire, contenant les vivres et le vin.

CAMBYSE II, roi de Perse de 530 à 522 av. J.-C., fils et successeur de Cyrus II le Grand. Il conquiert l'Égypte (525).

CAME n. f. (all. *Kamm*, peigne). Roue pourvue d'une saillie ou d'une encoche, et destinée à transmettre ou à commander le mouvement d'une machine.

CAME n. f. (de *camelote*). Pop. Drogue.

CAMÉ, E adj. et n. Pop. Drogué.

CAMÉE n. m. (it. *cameo*; de l'ar. *qamà'il*, bouton de fleur). Pierre dure taillée en relief, tirant le plus souvent effet de la polychromie du matériau.

CAMÉLÉON n. m. (gr. *khamailéon*, lion à terre). Petit reptile africain. (Long. 30 cm; || Personne qui change facilement d'opinion ou de conduite.

CAMÉLIA n. m. Arbrisseau d'Asie. || Sa fleur, souvent cultivée comme ornementale.

CAMELOT n. m. (arg. *coesmelot*, petit mercier, avec l'infl. de *camelote*). Petit marchand d'objets de peu de valeur.

CAMELOTE n. f. (ar. *hamlat*, peluche). Fam. Marchandise de qualité inférieure, pacotille.

CAMEMBERT n. m. Fromage à pâte molle fabriqué à partir du lait de vache, principalement en Normandie.

CAMÉRA n. f. (it. *camera*, chambre). Appareil de prise de vues, pour le cinéma ou la télévision.

CAMERAMAN [kameraman] n. m. (mot angl.) [pl. *cameramen*]. Opérateur chargé de la caméra. (Syn. CAMÉREUR.)

CAMÉRISTE n. f. (esp. *camarista*). Hist. Femme de chambre des dames de qualité, en Italie, en Espagne. || Litt. Femme de chambre.

CAMEROUN (*République unie du*), État d'Afrique équatoriale, au fond du golfe de Guinée; 475 000 km²; 10 800 000 h. Cap. Yaoundé; v. princ. Douala. Langues : français et anglais. — Les paysages sont variés : au centre le massif de l'Adamoua dépasse les 1000 m et se prolonge au sud-ouest par des massifs volcaniques (mont Cameroun 4070 m). L'industrie traite les produits agricoles et miniers. Le café, le cacao, le coton, le bois et l'aluminium sont les principales exportations, auxquelles s'ajoute depuis peu le pétrole. — Soumis au royaume du Bornou (XVI^e s.), il devient possession allemande (1911), puis franco-britannique (1918); indépendant en 1960.

CAMEROUNAIS, E adj. et n. Du Cameroun.

CAMION n. m. Gros véhicule automobile pour le transport de lourdes charges. || Seau dans lequel les peintres délaient leur peinture.

CAMION-CITERNE n. m. (pl. *camions-citernes*). Camion servant au transport en vrac des carburants liquides, des vins, etc.

CAMIONNAGE n. m. Transport par camion.

CAMIONNETTE n. f. Petit camion automobile.

CAMIONNEUR n. m. Personne qui conduit un camion. || Entrepreneur de camionnage.

CAMISARD n. m. (occitan *camiso*, chemise). Nom donné aux calvinistes cévenols qui luttèrent contre l'administration et les armées de Louis XIV après la révocation de l'édit de Nantes (1685).

CAMISOLE n. f. (anc. prov. *camisola*, chemise). *Camisole de force*, blouse utilisée pour maîtriser certains malades mentaux agités.

CAMÕES ou **CAMOENS** (Luís DE), poète portugais (1524 ou 1525-1580), auteur de l'épopée des *Lusiades*.

CAMOMILLE n. f. (gr. *khamaimélon*). Nom donné à plusieurs plantes odorantes de la famille des composées dont les infusions facilitent la digestion.

CAMOUFLAGE n. m. Action de camoufler; déguisement. || Art de dissimuler du matériel de guerre ou des troupes à l'observation ennemie.

CAMOUFLER v. t. (anc. fr. *camouflet*, fumée). Rendre difficilement visible en maquillant, en déguisant.

CAMOUFLET n. m. (anc. fr. *moufle*, museau). Fam. Affront, vexation humiliante.

CAMP n. m. (lat. *campus*). Lieu de stationnement ou d'instruction d'une formation militaire; cette formation elle-même. || Terrain où des personnes sont regroupées dans des conditions précaires. || Espace réservé au camping. || Un des partis qui s'opposent. ● *Camp retranché*, ensemble constitué par une place forte et ses forts détachés. || *Camp volant*, camp, installation provisoire. || *Lever le camp*, s'en aller.

Camp du Drap d'or, nom donné à la plaine située entre Guines et Ardres (Pas-de-Calais), où François I^{er} rencontre Henri VIII, roi d'Angleterre, en 1520.

CAMPAGNARD, E adj. et n. Qui est de la campagne.

CAMPAGNE n. f. (bas lat. *campania*, de *campus*, champ). Les champs en général, par oppos. à la ville. || Expédition militaire. || Entreprise politique ou économique de durée déterminée, ayant un but de pro-

campagne

pagande : campagne électorale. ● Batre la campagne, déraisonner, divaguer. || Entrer en campagne, commencer la guerre. || Faire campagne, participer à la guerre. || Faire campagne pour, déployer une activité pour. || Se mettre en campagne, partir à la recherche de.

CAMPAGNOL n. m. (it. *campagnolo*, *campagnard*). Mammifère rongeur dont l'espèce commune, possédant une queue courte et poilue, est un fléau pour l'agriculture tant par sa voracité à l'égard des céréales que par sa fécondité.

CAMPANA (Dino), poète italien (1885-1932). Il a écrit *Canti Orfici*.

CAMPANIE, région d'Italie, sur le versant occidental de l'Apennin (prov. d'Avellino, Bénévent, Caserte, Naples et Salerne); 13 595 km²; 5 463 000 h. Cap. Naples.

CAMPANILE n. m. (it. *campanile*, de *campana*, cloche). Tour-clocher, notamment isolée. || Petit clocher à jour sur le faite d'un bâtiment.

CAMPANULE n. f. (lat. *campana*, cloche). Genre de plante dont la fleur a la forme d'une clochette.

CAMPECHE (golfe de), partie sud-ouest du golfe du Mexique, sur le littoral.

CAMPEMENT n. m. Action de camper. || Le lieu où l'on campe. || Installation provisoire et désordonnée.

CAMPER v. i. Établir un camp militaire. || S'installer de façon provisoire. || Faire du camping. ◆ v. t. Installer dans un camp : camper des troupes. || Poser hardiment : camper son chapeau sur sa tête. || Tracer, construire avec sûreté : camper un portrait, un récit. ● Homme bien campé, bien bâti. ◆ se camper v. pr. Se tenir dans une attitude fière et décidée.

CAMPEUR, EUSE n. Qui fait du camping.

CAMPHRE n. m. (ar. *kāfūr*). Substance aromatique cristallisée extraite du camphrier.

CAMPHRÉ, E adj. Qui contient du camphre.

CAMPRIER n. m. Laurier de l'Asie orientale et d'Océanie, dont on extrait le camphre.

CAMPIN (Robert), peintre actif à Tournai dans la 1^{re} moitié du XV^e s. et que l'on identifie au Maître de Flémalle.

CAMPINAS, v. du Brésil, au N.-O. de São Paulo; 586 500 h. Centre commercial et industriel.

CAMPINE, région du nord de la Belgique, qui se prolonge aux Pays-Bas. Bassin houiller.

CAMPING n. m. (mot angl.). Manière de vivre en plein air en couchant sous la tente. || Terrain aménagé pour camper.

CAMPING-CAR n. m. (mot angl.) [pl. *camping-cars*]. Véhicule automobile amé-

nagé contenant des couchettes et du matériel de cuisine.

CAMPOBASSO, v. d'Italie, cap. de la Molise; 81 000 h.

Campoformio (traité de), conclu le 18 oct. 1797 entre Bonaparte et l'Autriche. Ce traité donne à la France la Belgique et les îles Ioniennes, assure sa mainmise sur l'Italie et sur la rive gauche du Rhin.

CAMPOS, v. du Brésil (Rio de Janeiro); 356 600 h.

CAMPUS n. m. (mot amér.; du lat. signif. *champ*). Ensemble universitaire regroupant locaux d'enseignement et résidences.

CAMUS, E adj. (de *museau*). Court et plat, en parlant du nez.

CAMUS (Albert), écrivain français (1913-1960). Il a traduit dans ses essais (*Le Mythe de Sisyphe*), ses romans (*L'Étranger*, *la Peste*) et son théâtre (*Caligula*, *les Justes*) le sentiment de l'absurde.

CANA, v. de Galilée. Au cours d'un repas de noces, Jésus y fait son premier miracle en changeant l'eau en vin.

CANAAN (terre ou pays de), nom biblique de la Palestine, occupée par les Cananéens avant l'arrivée des Hébreux.

CANADA, État de l'Amérique du Nord, membre du Commonwealth, divisé en dix provinces : Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Colombie britannique, île du Prince-Édouard, Alberta, Saskatchewan, Terre-Neuve, plus les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon; 9 960 000 km²; 26 300 000 habitants, dont environ 7 millions de Canadiens français. Cap. fédérale Ottawa. Les agglomérations les plus peuplées sont celles de Toronto, Montréal,

Vancouver, Ottawa, Winnipeg, Hamilton, Edmonton et Québec. Langues : anglais et français.

GÉOGRAPHIE

Les plateaux du Bouclier occupent la moitié est. Une plate-forme sédimentaire leur succède vers l'O. L'Ouest, élevé, composé des chaînes côtières et des Rocheuses encadrant des plateaux, constitue une barrière climatique diminuant les précipitations, qui augmentent près de l'Atlantique. Ici les hivers sont adoucis; dans le reste du pays le climat devient de plus en plus rude vers le nord et à la forêt succède la toundra. La majeure partie du territoire est pratiquement inhabité, et la population se concentre en bordure de la frontière américaine, essentiellement dans les villes. Les francophones représentent moins de 30 % de la population totale, mais sont majoritaires au Québec. Les anglophones d'origine britannique forment près de la moitié de la population totale dont le reste est constitué d'immigrants ou de descendants d'immigrants (du continent européen surtout). Le Canada dispose de ressources considérables : énergétiques (charbon et surtout hydroélectricité et hydrocarbures), métalliques (nickel, cuivre, plomb, zinc, uranium, fer), agricoles (céréales et élevage) et forestières. Les industries sont très diversifiées : industries de base (métallurgie, pâte à papier) et de biens de consommation. Dans ce vaste pays, les transports (voie maritime du Saint-Laurent, route, rail, avion) jouent un rôle essentiel. Les services occupent aujourd'hui la majeure partie de la population active. L'étroitesse du marché intérieur explique l'importance des échanges, effectués surtout avec les États-Unis dont les capitaux contrôlent une partie de l'industrie.

HISTOIRE

C'est le 24 juillet 1534 que Jacques Cartier prend possession de la région de Gaspé au nom du roi de France. En 1604-1605, De Monts établit Port-Royal, l'actuel Annapolis Royal, en Acadie. En 1608, Champlain fonde Québec. La colonisation française commencera à partir de 1632. Après des débuts difficiles, marqués par la lutte contre les Iroquois, le pays, dont la propriété avait été confiée en 1627 à la Compagnie de la Nouvelle-France ou des Cent-Associés, est réintégré au domaine royal en 1663. Le peuplement se développe à la fin du XVII^e s. à partir des rives du Saint-Laurent, tandis que les « coureurs des bois » pratiquent la traite des fourrures et que l'intérieur du pays est exploré. Si le début du XVIII^e s. est marqué par la perte de l'Acadie, cédée à l'Angleterre par le traité d'Utrecht (1715), l'essor de l'agriculture et de l'élevage amène une réelle prospérité. Mais la faiblesse relative de la population, qui n'atteint pas 70 000 âmes au



Robert Campin, dit le Maître de Flémalle : la Nativité (détail).

[Musée des Beaux-Arts, Dijon.] [Giraudeau]

moment de la guerre de Sept Ans, contribue à l'échec français dans ce conflit : le traité de Paris (1763) cède la Nouvelle-France à l'Angleterre. L'établissement du nouveau régime n'empêche pas les Canadiens français de contribuer beaucoup à arrêter l'invasion des troupes venues des colonies anglaises révoltées (1775). L'Acte de 1791 divise le pays en un Bas-Canada, essentiellement français, et en un Haut-Canada, en majorité de peuplement britannique, et met en place pour chaque province des institutions parlementaires. Des conflits surgissent cependant entre les oligarchies qui entourent les gouverneurs et les populations : ils aboutissent aux graves rébellions de 1837 (Mackenzie dans le Haut-Canada, Papineau dans le Bas-Canada). L'Acte d'union du Haut-et-Bas-Canada (1840) cherche à favoriser l'anglicisation du pays tout entier ; il amène pourtant l'établissement du principe de la responsabilité du ministère devant l'Assemblée législative. En 1867, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord crée la Confédération canadienne, qui unit les deux provinces du « Canada-Uni » au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse. La province du Manitoba s'ajoute à la Confédération en 1870, ainsi que la Colombie britannique (1871) et l'île du Prince-Édouard (1873). La fin du XIX^e s. et le début du XX^e s. sont marqués par un vif essor économique et par un développement considérable du peuplement dans le Centre et l'Ouest, ce qui amène la création, en 1905, de deux nouvelles provinces, l'Alberta et la Saskatchewan. Conservateurs (1867-1896 et 1911-1921) et libéraux (gouvernement W. Laurier, 1896-1911) se succèdent au pouvoir. Après la Première Guerre mondiale, le développement économique est particulièrement marqué en ce qui concerne les mines, les industries forestières et les transports. Sur le plan politique, la conférence impériale de 1926 reconnaît l'entière indépendance du Canada à l'égard de la métropole. Après la Seconde Guerre mondiale, au cours de laquelle le Canada participe puissamment à l'effort de guerre allié, la Confédération s'agrandit de Terre-Neuve (1949). Aux gouvernements libéraux de Mackenzie King (1921-1930 puis 1935-1948) et de L. Saint-Laurent (1948-1957) succèdent le cabinet conservateur de Diefenbaker (1957-1963), les gouvernements libéraux de Lester Pearson (1963) et de Trudeau (1968-1984), puis les conservateurs (B. Mulroney). Devenu une puissance industrielle de premier plan, le Canada doit résoudre le problème des rapports entre les régions francophones et le reste du pays : les partisans de l'indépendance du Québec restent cependant minoritaires lors du référendum de 1980. En 1982, une réforme de la Constitution ne fait plus dépendre du Parlement britannique le Canada.

CANADAIR n. m. (nom déposé). Avion équipé de réservoirs d'eau de mer, utilisé pour éteindre les incendies de forêt.

CANADIANISME n. m. Fait de langue propre au français parlé au Canada.

CANADIEN, ENNE adj. et n. Du Canada.

CANADIENNE n. f. Canot aux deux extrémités relevées. || Veste doublée de fourrure, à col enveloppant et à poches, inspirée de celle des trappeurs canadiens.

CANAILLE n. f. (it. *canaglia*, de *cane*, chien). Individu méprisable, malhonnête. || Racaille, pègre. ♦ adj. Qui a ou qui dénote des sentiments malhonnêtes, méprisables.

CANAILLERIE n. f. Acte de canaille.

CANAL n. m. (lat. *canalis*). Voie d'eau artificielle creusée par l'homme et destinée à diverses fins (irrigation, navigation, alimentation d'usines ou de barrages, etc.) || Conduit naturel ou artificiel. || Moyen de communication entre émetteur et récepteur, dans la théorie de la communication. ♦ **Canal de transmission**, circuit couvrant une certaine bande de fréquences et assurant la transmission d'un message par fil ou par voie hertzienne. || *Par le canal de*, par le moyen, par l'intermédiaire de.

CANALETTO (il), peintre et graveur vénitien (1697-1768).

CANALISATION n. f. Action de canaliser un cours d'eau. || Ensemble d'éléments creux, de section généralement circulaire, établi pour la circulation d'un fluide.

CANALISER v. t. Rendre un cours d'eau navigable. || Acheminer dans une direction déterminée des personnes ou des objets ; empêcher de se disperser.

CANANÉEN, ENNE adj. et n. Du pays de Canaan.

CANANÉENS, peuples sémites établis en Palestine au III^e millénaire av. J.-C. Chassés par les Hébreux (XIII^e-XII^e s.), ils se maintiennent sur le littoral (Phéniciens).

CANAPÉ n. m. (gr. *kônôpeion*, moustiquaire). Long siège à dossier, pour plusieurs personnes. || Tranche de pain de mie sur laquelle on dispose diverses garnitures.

CANAPÉ-LIT n. m. (pl. *canapés-lits*). Canapé transformable en lit. (Syn. CONVERTIBLE.)

CANAQUES ou **KANAKS**, Mélanésiens de la Nouvelle-Calédonie.

CANARD n. m. (anc. fr. *caner*, caqueter). Oiseau palmipède, bon volier et migrateur à l'état sauvage, se nourrissant de particules végétales ou de petites proies trouvées dans l'eau et retenues par les lamelles du bec. (Cri : le canard *can-can*, *nasille*.) || Note fausse et criarde. || Morceau de sucre trempé dans le café, l'alcool, etc. || *Fam.* Fausse nouvelle. ||

Fam. Journal. ♦ **Canard boiteux**, celui qui ne suit pas le même chemin que les autres ; entreprise que sa mauvaise gestion rend incapable de survivre.

CANARDER v. t. *Fam.* Tirer sur qq'n d'un lieu où l'on est à couvert.

CANARI n. m. (esp. *canario*). Serin des îles Canaries, de couleur jaune verdâtre, souche de nos races domestiques.

CANARIES (îles), archipel espagnol de l'Atlantique, au large du Maroc méridional ; 7273 km² ; 1445 000 h. V. princ. *Las Palmas* (Grande Canarie) et *Santa Cruz de Tenerife*. Tourisme.

CANASSON n. m. *Pop.* et *péjor.* Cheval.

CANASTA n. f. (esp. *canasta*, corbeille). Jeu qui se joue habituellement entre quatre joueurs avec deux jeux de 52 cartes et 4 jokers, et qui consiste à réaliser le plus grand nombre de séries de 7 cartes de même valeur.

CANAVERAL (cap) [anc. *cap Kennedy*], flèche sableuse de la côte est de la Floride. Centre spatial.

CANBERRA, cap. de l'Australie, au sud-ouest de Sydney ; 245 000 h.

CANCAN n. m. (lat. *quancumque*, quoi que). *Fam.* Bavardage médisant.

CANCAN n. m. (de *canard*). Danse excentrique en vogue dans les bals publics vers 1830, puis danse de girls. (Syn. *FRENCH CANCAN*.)

CANCANER v. i. Médire, faire des commérages.

CANCANIER, ÈRE adj. et n. Qui a l'habitude de faire des commérages, de petites médisances.

CANCER n. m. (mot lat. signif. *crabe*). Tumeur maligne formée par la multiplication désordonnée de cellules d'un tissu ou d'un organe.

CANCER (le), constellation zodiacale. — Quatrième signe du zodiaque, dans lequel le Soleil entre au solstice d'été.

CANCER (tropique du), tropique situé dans l'hémisphère N. de la Terre.

CANCÉREUX, EUSE adj. et n. Atteint d'un cancer.

CANCÉRIGÈNE adj. Se dit des agents physiques, chimiques ou biologiques qui peuvent favoriser l'apparition d'un cancer.

CANCÉROLOGIE n. f. Étude des tumeurs malignes.

CANCÉROLOGUE n. Spécialiste du cancer.

CANCOILLOTTE [kãkɔjt] n. f. Fromage à pâte molle et fermentée, fabriqué en Franche-Comté.

CANCRE n. m. (lat. *cancer*, crabe). *Fam.* Écolier paresseux et nul.

CANCRELAT n. m. (néerl. *kakkerlak*). Nom usuel des blattes.

CANDELA [kãdela] n. f. (mot lat. signif.

candela

chandelle). Unité de mesure d'intensité lumineuse (symbl. : cd).

CANDÉLABRE n. m. (lat. *candelabrum*, de *candela*, chandelle). Grand flambeau à plusieurs branches. || Colonne ornementée supportant un dispositif d'éclairage. || Lampadaire de voie publique.

CANDEUR n. f. (lat. *candor*, blancheur). Innocence naïve, ingénuité (souvent ironiq.).

CANDI adj. m. (ar. *qandi*, sucre de cane). Sucre candi, purifié et cristallisé.

CANDIDAT, E n. (lat. *candidatus*, de *candidus*, blanc [parce que les candidats, à Rome, étaient vêtus de blanc]). Personne qui postule un emploi, une fonction, un diplôme, qui se présente à un examen, à un concours, à une élection, à un poste.

CANDIDATURE n. f. Qualité de candidat.

CANDIDE adj. (lat. *candidus*). Qui dénote de la candeur.

CANDIEMENT adv. Avec candeur.

CANDRAGUPTA ou **CHANDRAGUPTA**, nom de trois souverains de l'Inde ancienne, dont l'un fonda la dynastie maurya au IV^e s. av. J.-C. et l'autre, la dynastie gupta au IV^e s. apr. J.-C.

CANE n. f. Femelle du canard.

CANETON n. m. Jeune canard.

CANETTE n. f. Petite cane.

CANETTE n. f. (lat. *canna*, tuyau). Petite bouteille pour la bière. || Petit cylindre sur lequel sont enroulés les fils dans la navette.

CANETTI (Elias), écrivain britannique de langue allemande, né en 1905.

CANEVAS [kanva] n. m. (anc. fr. *chenevas*, chanvre). Plan d'un ouvrage littéraire ou d'un exposé; esquisse. || Grosse toile claire et très ferme pour faire de la tapisserie à l'aiguille.

CANICHE n. m. (de cane). Chien barbet à poils frisés.

CANICULAIRE adj. Torride.

CANICULE n. f. (lat. *canicula*, petite chienne, nom donné à l'étoile Sirius). Période de très grande chaleur de l'été.

CANIF n. m. (frq. *knif*). Petit couteau de poche à lame pliante. || Outil de graveur sur bois.

CANIN, E adj. (lat. *canis*, chien). Du chien.

CANINE n. f. Dent souvent pointue située entre les incisives et les prémolaires.

CANISSE n. f. → CANNISSE.

CANIVEAU n. m. Canal d'évacuation des eaux placé sur le sol.

CANNA n. m. (mot lat. signif. *roseau*). Plante ornementale du même ordre que le bananier.

CANNABIS [-bis] n. m. (mot lat. signif. *chanvre*). Syn. de CHANVRE INDIEN.

CANNE n. f. (lat. *canna*, roseau). Nom usuel de plusieurs grands roseaux. || Bâton pour s'appuyer en marchant. ● *Canne blanche*, canne d'aveugle. || *Canne à pêche*, bâton flexible au bout duquel on fixe une ligne. || *Canne à sucre*, plante tropicale cultivée pour le sucre extrait de sa tige.

CANNELÉ, E adj. Orné de cannelures.

CANNELIER n. m. Arbre du genre *laurier*, dont l'écorce fournit la cannelle.

CANNELLE n. f. (lat. *canna*, tuyau). Robinet qu'on met à une cuve, à un tonneau. || Ecorce du cannellier, obtenue par raclage et employée comme aromate. ♦ adj. inv. Brun clair.

CANNELLONI n. m. (mot it.) [pl. inv. ou *cannellonis*]. Pâte alimentaire roulée en cylindre et farcie.

CANNELURE n. f. Archit. Chacune des rainures longitudinales accolées que comportent souvent le fût des colonnes.

CANNER v. t. Garnir le fond, le dossier d'un siège avec des lanières de jonc, de rotin.

CANNES, anc. v. d'Apulie. Hannibal y vainquit les Romains en 216 av. J.-C.

CANNES, ch.-l. de c. des Alpes-Maritimes, sur la Côte d'Azur; 72 787 h. Centre touristique.

CANNET (Le), ch.-l. de c. des Alpes-Maritimes, banlieue de Cannes; 37 430 h.

CANNIBALE adj. et n. (esp. *canibal*, de *caribe*, mot caraïbe). Anthropophage.

CANNIBALISME n. m. Pour un homme ou un animal, fait de manger ses semblables.

CANNING (George), homme d'État britannique (1770-1827). Il a favorisé le libre-échange.

CANNISSE ou **CANISSE** n. f. (mot prov.; de *canne*). Tige de roseau utilisée surtout dans le Midi, sous forme de claies, pour protéger les cultures du vent, et servant aussi pour la décoration intérieure.

CANO (Juan Sebastián de El), navigateur espagnol (m. en 1526). Il ramène en Europe en 1522 le dernier navire de l'expédition de Magellan. Il est le premier marin à avoir fait le tour du monde.

CANOÉ [kanse] n. m. (mot angl.). Embarcation légère et portative, à fond plat, mue à la pagaie simple; sport pratiqué avec cette embarcation.

CANOÏSTE n. m. Personne qui pratique le sport du canoë.

CANON n. m. (it. *cannone*). Tube d'une arme à feu, portative ou non. || Arme à feu non portative prise dans son ensemble (avec son affût). || *Pop.* Verre de

vin. || Au XVII^e s., ornement enrubanné qui s'attachait au bas de la culotte.

CANON n. m. (gr. *kanôn*, règle). Décret, règle concernant la foi ou la discipline religieuse. || Liste officielle des livres considérés comme inspirés par Dieu. || Ensemble des prières et cérémonies de la messe, depuis la préface jusqu'à *Notre Père*. || *Litt.* Principe servant de règle; objet pris comme modèle achevé. ♦ adj. *Droit canon*, droit ecclésiastique.

CANON [kanõ ou kanõn] n. m. (mot esp.). Vallée étroite en gorge, avec des versants verticaux et parfois en surplomb.

CANONIQUE adj. (gr. *kanonikos*). Conforme à une norme, à des règles. || Conforme aux canons de l'Eglise. ● *Âge canonique*, âge requis par le droit ecclésiastique pour accéder à certaines fonctions ou remplir certaines charges; âge respectable.

CANONISATION n. f. Action de canoniser.

CANONISER v. t. (de *canon*). Mettre au nombre des saints.

CANONNADE n. f. Échange ou succession de coups de canon.

CANONNER v. t. Atteindre à coups de canon.

CANONNIER n. m. Militaire spécialisé dans le service des canons.

CANONNIÈRE n. f. Bâtiment léger armé de canons et employé sur les fleuves et près des côtes.

CANOPE n. m. (lat. *canopus*). Urne funéraire de l'Égypte pharaonique, au couvercle en forme de tête humaine ou animale, qui renfermait les viscères des morts.

CANOSSA, village d'Italie (Émilie). L'empereur Henri IV s'y humilia devant le pape Grégoire VII durant la querelle des Investitures (1077).

CANOT n. m. (esp. *canoa*; mot caraïbe). Embarcation non pontée, mue par l'aviron, la voile ou un moteur. ● *Canot pneumatique*, engin flottant dont la forme et les caractéristiques sont obtenues par insufflation d'air. || *Canot de sauvetage*, embarcation pourvue de caissons étanches, insubmersible.

CANOTAGE n. m. Action de canoter.

CANOTER v. i. Ramer sur un canot; se promener en canot.

CANOTIER n. m. Rameur faisant partie de l'équipage d'un canot. || Chapeau de paille à calotte et bords plats.

CANOVA (Antonio), sculpteur italien (1757-1822).

CANROBERT (François Certain), maréchal de France (1809-1895), commandant le corps expéditionnaire en Crimée (1855).

CANTABILE [kãtabile] n. m. (mot it.). Mélodie chantante, à exécuter de manière particulièrement expressive.

CANTABRIQUES (monts), massif montagneux du nord de l'Espagne, qui culmine à 2648 m. Il donne son nom à une région de l'Espagne (v. princ. Santander).

CANTACUZÈNE, famille byzantine qui a donné des empereurs à Byzance.

CANTAL n. m. (pl. *cantals*). Fromage à pâte ferme fabriqué en Auvergne avec du lait de vache.

CANTAL, massif volcanique d'Auvergne culminant au *plomb du Cantal* (1855 m).

CANTAL (dép. du) [15], dép. de la Région Auvergne; 5726 km²; 162 838 h. (*Cantalensi* ou *Cantalous*). Ch.-l. Aurillac. 3 arr. (Aurillac, Mauriac, Saint-Flour), 27 c., 258 comm.

CANTALLOUP n. m. (de *Cantalupo*, villa du pape, près de Rome, où ce melon était cultivé). Melon rond à grosses côtes rugueuses et à chair orange foncé.

CANTATE n. f. (it. *cantata*, de *cantare*, chanter). Composition musicale écrite à une ou à plusieurs voix avec accompagnement instrumental.

CANTATRICE n. f. (lat. *cantatrix*). Chanteuse professionnelle.

CANTER [kôter] n. m. (mot angl.). Galop d'essai d'un cheval de course.

CANTERBURY, en fr. *Cantorbéry*, v. d'Angleterre (Kent), siège de l'archevêque primat du royaume; 33 000 h. Cathédrale des XI^e-XV^e s.

CANTILÈNE n. f. (it. *cantilena*). Au Moyen Âge, chant à caractère épique, qui est souvent la transcription d'une séquence latine.

CANTINE n. f. (it. *cantina*, cave). Établissement préparant des repas pour une collectivité. || Petite malle.

CANTINIER, ÈRE n. Personne qui tient une cantine.

CANTIQUE n. m. (lat. *canticum*, chant). Chant religieux populaire.

CANTON n. m. (anc. prov. *canton*, coin). En France, subdivision d'un arrondissement. || En Suisse, chacun des États qui composent la Confédération.

CANTON, port de Chine, cap. du Guangdong à l'emбouchure du Xi Jiang; 5 millions d'h. env. Centre industriel et commercial. Foire-exposition.

CANTONADE n. f. (prov. *cantonada*, angle d'une construction). À la *cantonade*, en s'adressant à un personnage que l'on suppose dans les coulisses. || Parler, crier à la *cantonade*, en semblant ne s'adresser à personne précisément.

CANTONAL, E, AUX adj. Relatif au canton. • Élections cantonales ou *cantonales* n. f. pl., élections des conseillers généraux.

CANTONNEMENT n. m. Installation temporaire de troupes dans des lieux habités; local affecté à cet usage.

CANTONNER v. t. (de *canton*). Tenir qq, qqch isolé dans certaines limites. || Répartir des militaires dans un cantonnement. ♦ v. i. S'installer, prendre ses quartiers. • se cantonner v. pr. Se tenir à l'écart, dans certaines limites; se borner, se limiter.

CANTONNIER n. m. Ouvrier chargé du bon entretien des routes et chemins ainsi que des fossés et talus qui les bordent.

CANTOR (Georg), mathématicien allemand d'origine russe (1845-1918), créateur de la théorie des ensembles.

CANTORBÉRY → CANTERBURY.

CANULAR n. m. Fam. Mystification, blague.

CANULARESQUE adj. Burlesque, cocasse.

CANULE n. f. (lat. *cannula*). Petit tuyau, rigide ou semi-rigide, qui s'adapte au bout d'une seringue ou d'un tube à injection.

CANUT, USE n. (de *canne*). Ouvrier, ouvrier spécialisé dans le tissage de la soie sur un métier à bras, à Lyon.

CAOUTCHOUC n. m. (d'une langue de l'Amérique du Sud). Substance élastique et résistante provenant de la coagulation du latex de plusieurs arbres des pays tropicaux, notamment du genre *hévéa*. || Plante tropicale à larges feuilles. || Objet en caoutchouc ou imperméabilisé au caoutchouc. • *Caoutchouc synthétique*, groupe de substances obtenues par polymérisation et possédant les propriétés élastiques du caoutchouc naturel.

CAOUTCHOUTER v. t. Enduire, garnir de caoutchouc.

CAOUTCHOUTEUX, EUSE adj. Qui a certains caractères du caoutchouc.

CAP n. m. (mot prov.; du lat. *caput*). Pointe de terre qui s'avance dans la mer. || *Mar*. Direction de l'axe d'un navire, de l'arrière à l'avant. • *Changer de cap*, prendre une nouvelle direction. || *De pied en cap*, des pieds à la tête. || *Doubler, passer le cap*, franchir une étape difficile, décisive. || *Mettre le cap sur*, se diriger vers.

CAP (Le), cap. législative de l'Afrique du Sud, ch.-l. de la prov. du Cap; 214 000 h. (plus d'1 million pour l'agglomération). Port et centre industriel, à l'extrémité sud du continent africain.

CAP (province du), prov. méridionale de la république d'Afrique du Sud; 646 332 km²; 5 091 000 h. Ch.-l. Le Cap.

C. A. P. [seape] n. m. CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE.

CAPABLE adj. (lat. *capere*, prendre, contenir). *Capable de qqch*, en état de le faire; qui peut avoir cet effet. || (Sans compl.) Qui a les qualités requises par ses fonctions. || *Dr*. Qui est dans les conditions légales pour exercer valablement

certaines droits. • *Capable de tout*, qui n'hésite devant rien.

CAPACITÉ n. f. (lat. *capacitas*, de *capax*, qui peut contenir). Volume que peut contenir un récipient, contenance. || Aptitude de qq dans un domaine déterminé; compétence. • *Capacité d'une mémoire électronique*, quantité d'informations que peut contenir cette mémoire. || *Capacité thoracique, capacité vitale*, la plus grande quantité d'air qu'on puisse faire entrer dans les poumons en partant de l'état d'expiration forcée.

CAPARAÇON n. m. (esp. *caparazón*, de *capa*, manteau). Housse d'ornement pour les chevaux, dans une cérémonie.

CAPARAÇONNER v. t. Couvrir d'un caparaçon. || Recouvrir entièrement qq, une partie du corps, de qqch d'épais qui protège.

CAP-BRETON (*île du*), île du Canada (Nouvelle-Écosse), sur le golfe du Saint-Laurent. V. princ. Sydney. Parc national.

CAPE n. f. (prov. *capa*). Vêtement de dessus sans manches qui emboîte les épaules et les bras et qui se ferme à l'encolure. • *De cape et d'épée*, se dit d'un roman, d'un film d'aventures chevaleresques. || *Rire sous cape*, en cachette, sournoisement.

ČAPEK (Karel), écrivain tchèque (1890-1938), auteur de romans (*la Fabrique d'absolu*) et de pièces de théâtre (R. U. R.).

CAPELINE [kaplin] n. f. (it. *cappellina*). Chapeau de femme à grands bords souples.

CAPET, surnom d'Hugues, roi de France (→ HUGUES CAPET), et nom donné à Louis XVI sous la Révolution.

CAPÉTIEN, ENNE adj. et n. Relatif à la dynastie des Capétiens.

CAPÉTIENS, dynastie de rois qui règnent sur la France de 987 à 1328. Elle est issue d'Hugues Capet.

CAP-HAÏTIEN, port d'Haïti, sur la côte nord de l'île; 46 200 h. Cap. de Saint-Domingue jusqu'en 1770.

CAPHARNAÛM [kafarnaòm] n. m. (nom de la v. de Palestine). Lieu où des objets sont entassés dans le désordre.

CAPHARNAÛM, v. de Palestine (Galilée), au bord du lac de Tibériade. Jésus y a enseigné.

CAP-HORNIER n. m. (pl. *cap-horniers*). Grand voilier qui suivait autrefois les routes doublant le cap Horn.

CAPILLAIRE adj. (lat. *capillus*, cheveu). Relatif aux cheveux. || Fin comme un cheveu. • *Tube capillaire*, tube de très petit diamètre où se manifestent des phénomènes de capillarité.

CAPILLAIRE n. m. Anat. Très fin vaisseau situé entre les artérioles et les veinules. (Sa paroi, extrêmement fine, per-

capillaire

met les échanges nutritifs et gazeux entre le sang et les cellules.)

CAPILLARITÉ n. f. Ensemble des phénomènes se produisant à la surface d'un liquide, en particulier dans les tubes capillaires.

CAPILOTADE n. f. (esp. *capirotada*, ragoût). Mettre en capilotade (Fam.), réduire en bouillie.

CAPITAINE n. m. (lat. *caput*, -itis, tête). Officier d'un grade intermédiaire entre ceux de lieutenant et de commandant, qui est à la tête d'une compagnie, d'un escadron ou d'une batterie. || Officier qui commande un navire de commerce. || Chef d'une troupe, d'une équipe sportive. ● *Capitaine de corvette, de frégate, de vaisseau*, dans la marine militaire française, grades successifs de la hiérarchie des officiers supérieurs. || *Capitaine au long cours*, officier de la marine marchande, assurant le commandement d'un navire reliant des ports très éloignés.

CAPITAINERIE n. f. Bureau du capitaine du port.

CAPITAL, E, AUX adj. (lat. *capitalis*, de *caput*, tête). De toute première importance, essentiel, fondamental. || Qui entraîne la mort : *peine capitale*. ● *Péchés capitaux*, péchés qui sont la source de tous les autres. (Les sept péchés capitaux sont l'orgueil, l'avarice, la luxure, l'envie, la gourmandise, la colère et la paresse.)

CAPITAL n. m. Ensemble de biens possédés, par oppos. aux revenus qu'ils peuvent produire. ♦ pl. Actifs immobilisés ou circulant dont dispose une entreprise.

CAPITALE n. f. (de *capital*, adj.). Ville d'un État où se trouve le siège des pouvoirs publics. || Principal centre d'une activité industrielle, de services. || *Impér.* Lettre majuscule.

CAPITALISATION n. f. Action de capitaliser.

CAPITALISER v. t. Transformer des intérêts en capital, lui-même productif d'intérêts. ♦ v. i. Amasser de l'argent. || Accumuler des avantages.

CAPITALISME n. m. Système économique et social dans lequel les moyens de production sont propriété privée.

CAPITALISTE n. et adj. Personne qui possède des capitaux ou en fournit à une entreprise. || Personne très riche. ♦ adj. Relatif au capitalisme.

CAPITATION n. f. (lat. *caput*, -itis, tête). *Hist.* Impôt par tête, d'origine féodale, devenu impôt public sous Louis XVI.

CAPITEUX, EUSE adj. (it. *capitoso*). Qui porte à la tête, qui enivre.

CAPITOUE ou **CAPITOLIN** (mont), une des sept collines de Rome, surmontée d'un temple et d'une citadelle et où l'on

couronnait les triomphateurs. L'actuelle place du Capitole a été tracée par Michel-Ange.

CAPITON n. m. (it. *capitone*). Bourre de soie ou de laine. || Garniture en forme de losange, piquée de boutons.

CAPITONNAGE n. m. Action de capitonner. || Ouvrage capitonné; épaisseur protectrice.

CAPITONNER v. t. Rembourrer qqch en faisant des piqûres qui traversent l'étoffe.

CAPITOU n. m. (mot languedocien). *Hist.* Magistrat municipal de Toulouse.

CAPITULARD, E adj. et n. *Péjor.* Partisan d'une capitulation.

CAPITULATION n. f. Convention pour la reddition d'une place, d'une armée ou des forces militaires d'un pays. || Cessation de toute résistance, soumission.

CAPITULE n. m. (lat. *capitulum*, petite tête). *Bot.* Inflorescence formée de petites fleurs serrées les unes contre les autres et insérées sur le pédoncule, comme la marguerite.

CAPITULER v. i. (lat. *capitulum*, article, clause). Signer une capitulation. || Se reconnaître vaincu.

CAPO D'ISTRIA (Jean, comte DE), homme d'État grec (1776-1831), un des dirigeants de l'insurrection des Grecs contre la Turquie; il devient président de la République grecque en 1827. Il meurt assassiné.

CAPORAL n. m. (it. *caporale*, de *capo*, tête). Militaire détenteur du grade immédiatement supérieur à celui de soldat dans certaines armes des forces terrestres et dans l'armée de l'air. || Mélange de tabacs de goût français, à feuilles foncées prépondérantes. ● *Petit Caporal*, surnom familial donné à Napoléon I^{er} par ses soldats.

CAPORAL-CHEF n. m. (pl. *caporaux-chefs*). Grade situé entre ceux de caporal et de sergent.

CAPORALISER v. t. Imposer à un peuple un régime autoritaire.

CAPOT adj. inv. Qui n'a fait aucune levée aux cartes.

CAPOT n. m. (de *cape*). Couverture métallique qui sert à protéger le moteur dans un véhicule ou une machine. || Trou à fermeture étanche par lequel on pénètre dans un sous-marin.

CAPOTAGE n. m. Culbute d'un véhicule.

CAPOTE n. f. (de *cape*). Manteau à capuchon. || Couverture mobile d'une voiture.

CAPOTE (Truman), romancier américain (1924-1984).

CAPOTER v. i. (prov. *faire cabot*, saluer). Culbute, en parlant d'une automobile, d'un avion, etc.

CAPOUE, v. d'Italie (Campanie), sur le

Volturno. Hannibal s'en empare (215 av. J.-C.).

CAPPADOCE, région d'Anatolie (Turquie), anc. pays d'Asie Mineure, centre de l'Empire hittite.

CAPPIELLO (Leonetto), caricaturiste et affichiste français (1875-1942).

CÂPRE n. f. (gr. *kapparis*). Bouton à fleur du câprier, qui se confit dans le vinaigre et sert de condiment.

CAPRI, île du golfe de Naples (Italie). Rivages escarpés et creusés de grottes. Tourisme.

CAPRICE n. m. (it. *capriccio*, frisson). Décision subite, irréflective, changeante; fantaisie, exigence. || Variation soudaine dans le cours des choses. || Amour léger et de peu de durée, passade.

CAPRICIEUSEMENT adv. De façon capricieuse.

CAPRICIEUX, EUSE adj. Qui agit par caprices. || Sujet à des changements soudains.

CAPRICORNE n. m. (lat. *capricornus*). Nom général donné aux insectes coléoptères caractérisés par leurs longues antennes.

CAPRICORNE (le), constellation zodiacale. — 10^e signe du zodiaque, dans lequel le Soleil entre au solstice d'hiver.

CAPRICORNE (tropique du), tropique situé dans l'hémisphère S. de la Terre.

CÂPRIER n. m. Arbruste épineux méditerranéen, dont les boutons fournissent les câpres.

CAPRIN, E adj. (lat. *caprinus*, de *capra*, chèvre). Relatif à la chèvre.

CAPRIN n. m. Mammifère ruminant aux cornes rabattues en arrière et côtelées, tel que la chèvre, le bouquetin.

CAPRIVI (Leo, comte VON), homme d'État allemand (1831-1899), chancelier de l'Empire de 1890 à 1894.

CAPSULE n. f. (lat. *capsula*, petite boîte). Coiffe de métal ou d'autre matière recouvrant ou fermant le goulot d'une bouteille. || Nom donné à diverses enveloppes de l'organisme. || Fruit sec s'ouvrant par plusieurs fentes (marron d'Inde, iris, œillet) ou par des pores (pavot). ● *Capsule spatiale*, compartiment étanche récupérable d'un engin spatial.

CAPSULER v. t. Recouvrir d'une capsule le goulot d'une bouteille.

CAPTATION n. f. (lat. *captatio*). *Dr.* Action de déterminer une personne, par l'emploi de manœuvres répréhensibles, à consentir une donation.

CAPTER v. t. (lat. *captare*, chercher à prendre). Chercher à gagner par des manœuvres frauduleuses. || Recueillir des fumées, des poussières, les eaux d'une

source, une énergie quelconque, etc. || Recevoir une émission radiophonique.

CAPTEUR n. m. *Capteur solaire*, dispositif recueillant l'énergie calorifique du Soleil en vue de son utilisation.

CAPTIEUX, EUSE [kapsjɔ, øz] adj. (lat. *captiosus*, de *captio*, piège). *Litt.* Qui cherche à tromper, à induire en erreur; trompeur.

CAPTIF, IVE n. et adj. (lat. *captivus*, de *capere*, prendre). *Litt.* Prisonnier de guerre. ♦ adj. *Marché captif* (Écon.), marché dans lequel un producteur unique assure l'offre du bien ou du service.

CAPTIVANT, E adj. Qui attire et fixe l'attention, l'intérêt.

CAPTIVER v. t. Retenir l'attention, l'intérêt; charmer, passionner.

CAPTIVITÉ n. f. Privation de la liberté; état de prisonnier de guerre.

Captivité de Babylone, période (587-538 av. J.-C.) pendant laquelle les Juifs déportés par Nabuchodonosor II demeurèrent exilés à Babylone.

CAPTURE n. f. Action de capturer; ce qu'on capture. || Phénomène par lequel une rivière détourne à son profit les affluents et même le cours d'une autre rivière.

CAPTURER v. t. S'emparer d'un être vivant.

CAPUCHE n. f. (it. *cappuccio*). Capuchon qui protège les épaules.

CAPUCHON n. m. (de *cape*). Bonnet ample fixé à l'encolure d'un vêtement, qui peut se rabattre sur la tête. || Bouchon d'un stylo, d'un tube, etc. || Garniture de tôle à l'extrémité d'un tuyau de cheminée.

CAPUCIN, E n. (it. *cappuccino*, petit capuchon). Religieux, religieuse d'une branche réformée de l'ordre des Frères mineurs créée au XVI^e s.

CAPUCIN n. m. Nom usuel d'un petit singe de l'Amérique du Sud, à longue queue.

CAPUCINE n. f. (de *capucin*). Plante ornementale, à feuilles rondes et à fleurs orangées chez l'espèce la plus commune.

CAPULETS (les), famille légendaire de Vérone, rivale des Montaigus. À ces familles appartiennent respectivement Juliette et Roméo.

CAP-VERT (îles du), État constitué par un archipel volcanique, dans l'Atlantique, à l'ouest du Sénégal; 4 000 km² env.; 296 000 h. Langue : portugais. Cap. *Praia*. Anc. possession portugaise, indépendante depuis 1975.

CAQUE n. f. (néerl. *caken*). Barrique où l'on presse les harengs salés ou fumés.

CAQUELON n. m. Poëlon assez profond en terre ou en fonte.

CAQUET n. m. (onomat.). Cri de la poule

qui va pondre. || Bavardage importun, indiscret. ♦ *Rabattre le caquet à qqn*, le faire taire, lui faire rabattre de ses prétentions.

CAQUETAGE n. m. Action de caqueter.

CAQUETER [kakte] v. i. (onomat.) [conj. 4]. Glousser, en parlant des poules. || Tenir des propos futiles, bavarder.

CAR conj. (lat. *quare*, c'est pourquoi). Introduit une explication.

CAR n. m. (mot angl.). Abrév. de *AUTO-CAR*.

CARABIN n. m. (anc. fr. *escarabin*, ensevelisseur de pestiférés). *Fam.* Étudiant en médecine.

CARABINE n. f. (moyen fr. *carabin*, soldat de cavalerie). Fusil court à canon le plus souvent rayé, employé comme arme de guerre, de chasse ou de sport.

CARABINÉ, E adj. *Fam.* Qui a une force, une intensité particulières.

CARABINIER n. m. Soldat de cavalerie lourde (XVII^e-XIX^e s.) ou fantassin armé d'une carabine. || En Italie, gendarme; en Espagne, douanier. ♦ *Arriver comme les carabiniers*, trop tard.

CARACALLA, empereur romain (188-217). L'édit de *Caracalla* étend à tout l'Empire le droit de cité romain (212).

CARACAS, cap. du Venezuela, à environ 1 000 m d'alt., à 12 km de La Guaira, qui lui sert de port sur la mer des Antil-

les, qqn, qqch. || Trait donnant à qqch son originalité. || Manière habituelle de réagir propre à un individu donné. || Affirmation vigoureuse de la personnalité. || Particularité transmissible selon les lois de l'hérédité.

CARACTÉRIEL, ELLE adj. et n. Personne inadaptée, dont le comportement affectif et social est en rupture continue avec le milieu où il vit. ♦ adj. Qui affecte le caractère.

CARACTÉRISATION n. f. Action de caractériser; définition.

CARACTÉRISÉ, E adj. Nettement marqué.

CARACTÉRISER v. t. Définir par un caractère distinctif. || Constituer le caractère essentiel de qqn, de qqch. ♦ se caractériser v. pr. Avoir pour signe distinctif.

CARACTÉRISTIQUE adj. Qui caractérise.

CARACTÉRISTIQUE n. f. Ce qui constitue le caractère distinctif, la particularité de qqn, de qqch.

CARACTÉROLOGIE n. f. Étude des types de caractère.

CARAFE n. f. (it. *caraffa*; de l'ar.). Récipient en verre à panse large et à col étroit. ♦ *Rester en carafe* (Fam.), rester en panne, en plan.



Un aspect de Caracas. [Almasay]

les; 2 800 000 h. dans l'agglomération. Centre industriel.

CARACOLER v. i. (esp. *caracol*, colimaçon). Évoluer avec grâce et vivacité.

CARACTÈRE n. m. (gr. *kharaktêr*, signe gravé). Signe conventionnel, élément d'une écriture. || Pièce coulée dont l'empreinte forme le signe d'imprimerie. || Signe distinctif, marque particulière de qqn, qqch. || État ou qualité propre de

CARAFON n. m. Petite carafe.

CARAÏBE (la), **CARAÏBES** (les), région regroupant l'ensemble des Antilles et les terres bordant la mer des Antilles.

CARAÏBES (mer des) ou **CARAÏBE** (mer), autres noms de la mer des Antilles.

CARAMANLIS (Constantin), homme d'État grec, né en 1907, président de la République (1980-1985).

carambolage

CARAMBOLAGE n. m. Action de caramboler.

CARAMBOLER v. t. (esp. *carambola*, fruit exotique). Fam. Pour un véhicule automobile, heurter plusieurs objets par des chocs désordonnés.

CARAMBOUILLE n. f. (esp. *carambola*, tromperie). Escroquerie consistant à revendre une marchandise sans l'avoir payée.

CARAMEL n. m. (mot esp.). Sucre fondu et roussi par l'action du feu. || Bonbon composé de sucre et d'un corps gras (lait, crème), aromatisé. ♦ adj. inv. D'une couleur entre le beige et le roux.

CARAMÉLISER v. i. Se transformer en caramel, en parlant du sucre. ♦ v. t. Recouvrir de caramel.

CARAPACE n. f. (esp. *carapacho*). Organe dur et solide formé par le tégument épais de divers animaux, dont il protège le corps (tatu, tortue, insectes, crustacés). || Protection qui met à l'abri du souci, du chagrin.

CARASSIN n. m. (all. *Karas*; du tchèque). Poisson d'eau douce voisin de la carpe. (Le carassin doré est usuellement appelé *poisson rouge*.)

CARAT n. m. (ar. *qirāt*, poids). Quantité d'or fin contenu dans un alliage de ce métal, exprimée en vingt-quatrièmes de la masse totale. || Unité de mesure de masse employée dans le commerce des diamants, perles fines et pierres précieuses, et valant 2 décigrammes. ● *Dernier carat* (Fam.), dernier moment.

CARAVAGE (le), peintre italien (1573-1610), dont l'œuvre se caractérise par le réalisme et les puissants contrastes d'ombre et de lumière.

CARAVANE n. f. (persan *kārawān*). Troupe de gens, parfois accompagnés

d'animaux de selle et de bât, qui se formaient pour franchir un désert, une contrée peu sûre. || Groupe allant de compagnie. || Roulotte de camping aménagée pour la vie quotidienne.

CARAVANIER n. m. Conducteur des bêtes de somme, dans une caravane. || Celui qui utilise une caravane de camping.

CARAVANING [-nip] n. m. (mot angl.). Forme de camping pratiquée par ceux qui utilisent une caravane.

CARAVANSÉRAIL n. m. (persan *kārawān-sarāy*). En Orient, hôtellerie pour les caravanes.

CARAVELLE n. f. (portug. *caravela*). Navire rapide et de petit tonnage (XV-XVI^e s.).

CARBOCHIMIE n. f. Chimie industrielle des produits issus de la houille.

CARBONADE ou **CARBONNADE** n. f. (ital. *carbonata*, de *carbone*, charbon). Sorte de ragoût à base de morceaux de viande que l'on a fait revenir au préalable.

CARBONARISME n. m. Société politique secrète formée au XIX^e s. en Italie pour le triomphe des idées libérales et qui se développa en France entre 1820 et 1830.

CARBONARO n. m. (mot it. signif. *charbonnier* [pl. *carbonari*]). Affilié au carbonarisme.

CARBONATE n. m. Sel ou ester de l'acide carbonique.

CARBONE n. m. (lat. *carbo*, -onis, charbon). Corps simple (C), de masse atomique 12,01, qui se rencontre plus ou moins pur dans la nature, soit cristallisé (diamant, graphite), soit amorphe (charbon de terre, houille, anthracite, lignite). ● *Carbone 14*, isotope radioactif du car-

bone. (Sa teneur en carbone 14 permet de dater un vestige). || *Papier carbone*, ou *carbone* n. m., papier enduit d'une couche de carbone gras, permettant d'obtenir des copies d'un même document.

CARBONÉ, **E** adj. Qui contient du carbone.

CARBONIFÈRE adj. et n. m. Se dit de la période de l'ère primaire au cours de laquelle se formèrent de grands dépôts de houille.

CARBONIQUE adj. Se dit d'un anhydride (CO₂) résultant de la combinaison du carbone avec l'oxygène. (On dit aussi **GAZ CARBONIQUE**.)

CARBONISER v. t. Brûler complètement, transformer en charbon.

CARBONNADE n. f. → **CARBONADE**.

CARBURANT n. m. Combustible utilisé dans les moteurs à explosion ou à combustion interne.

CARBURATEUR n. m. Appareil préparant le mélange essence et air pour les moteurs à explosion.

CARBURATION n. f. Action de mélanger de l'air à un carburant pour former un mélange détonant.

CARBURER v. t. (lat. *carbo*, -onis, charbon). Effectuer la carburation. ♦ v. i. *Pop.* Réfléchir profondément.

CARCAN n. m. Collier de fer qui servait autrefois à attacher un criminel au poteau d'exposition. || Ce qui limite étroitement la liberté.

CARCASSE n. f. Charpente osseuse d'un animal. || Fam. Corps de qqn. || Armature destinée à soutenir un ensemble.

CARCASSONNE, ch.-l. du dép. de l'Aude, sur l'Aude et le canal du Midi; 42 450 h. Des remparts, restaurés au XIX^e s., entourent la ville.

CARCÉRAL, **E**, **AUX** adj. (lat. *carcer*, -eris, prison). Relatif aux prisons, au régime pénitentiaire.

CARCINOME n. m. (gr. *karkînôma*, tumeur cancéreuse). Cancer à structure épithéliale prédominante.

CARDAMOME n. f. (gr. *kardamômon*). Plante du Sud-Est asiatique, dont les graines ont une saveur poivrée.

CARDAN n. m. (de J. Cardan). Mécanisme permettant le déplacement angulaire relatif de deux arbres dont les axes géométriques concourent en un même point et qui permet les mouvements dans tous les sens.

CARDAN (Jérôme), mathématicien, médecin et philosophe italien (1501-1576). Il imagine le mode d'articulation mécanique qui porte son nom.

CARDE n. f. (prov. *cardo*). Côte comestible des feuilles de cardon et de bette.

CÁRDENAS (Lázaro), homme politique



Le Caravage : la Flagellation (v. 1605-1607 ?).
[Musée des Beaux-Arts, Rouen.] [Lauros-Giraudon]

mexicain (1895-1970), président du Mexique de 1934 à 1940.

CARDER v. t. Peigner, démêler avec la cardé.

CARDÈRE n. f. (lat. *carduus*, chardon). Plante atteignant 2 m de haut, commune dans les fossés, les lieux incultes.

CARDIA n. m. (gr. *kardia*, cœur). Orifice supérieur de l'estomac par lequel il communique avec l'œsophage.

CARDIAQUE adj. (gr. *kardiakos*, de *kardia*, cœur). Qui appartient au cœur.

♦ adj. et n. Atteint d'une maladie de cœur.

CARDIFF, port de Grande-Bretagne, sur la côte sud du pays de Galles; 274 000 h. Centre industriel. Château. Stade de rugby.

CARDIGAN n. m. (mot angl.). Veste de tricot à manches longues, se fermant par devant.

CARDINAL, E, AUX adj. (lat. *cardinalis*, de *cardo*, -inis, pivot). Nombre cardinal, ou cardinal n. m., nombre qui exprime la quantité, comme un, deux, trois, quatre, etc.; nombre qui caractérise la puissance d'un ensemble. || Points cardinaux, les quatre points de repère permettant de s'orienter : est, sud, ouest, nord. || Vertus cardinales, la justice, la prudence, la tempérance et la force.

CARDINAL n. m. Membre du Sacré Collège, électeur et conseiller du pape.

CARDIOGRAMME n. m. Courbe d'enregistrement graphique de l'activité cardiaque.

CARDIOGRAPHIE n. f. Étude du cœur à l'aide du cardiogramme.

CARDIOLOGIE n. f. Partie de la médecine qui traite du cœur.

CARDIOLOGUE n. Spécialiste de cardiologie.

CARDIOPATHIE n. f. Affection du cœur, quelles qu'en soient les causes ou les manifestations.

CARDIO-VASCULAIRE adj. (pl. *cardio-vasculaires*). Relatif à la fois au cœur et aux vaisseaux.

CARDON n. m. (mot prov.). Plante potagère voisine de l'artichaut, dont on consomme les cardes.

CARDUCCI (Giosuè), écrivain italien (1835-1907). Il a écrit *Odes barbares* et *Confessions et batailles*.

CARÉLIE (république de), république autonome de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), formée par l'anc. république de Carélie, accrue en 1940 de la Carélie finnoise; 172 400 km²; 751 000 h. Cap. Petrozavodsk.

CARÈME n. m. (lat. *quadragesima* [dies], le quarantième [jour]). Pour les catholiques, période de quarante jours, consacrée à la pénitence, et qui va du mercredi des Cendres au samedi saint. ♦ Face de carême (Vx), visage pâle et défat.

CARÈME-PRENANT n. m. (pl. *carèmes-prenants*). Les trois jours qui précèdent le mercredi des Cendres.

CARÉNAGE n. m. Mar. Action de caréner. || Pièce de métal ou de plastique fixée sur un cyclomoteur ou une motocyclette

pour diminuer la résistance à l'air et protéger des intempéries.

CARENCE n. f. (lat. *carere*, manquer). Fait que qqn, un organisme manque à ses fonctions. || Manque de vitamines (avitaminose) ou privation d'une substance minérale (fer, calcium, etc.) ou organique (protéine) nécessaire à la vie.

CARENCE v. t. (conj. 1). Causer une carence.

CARÈNE n. f. (lat. *carina*). Partie immergée de la coque d'un navire. (Syn. ŒUVRES VIVES.)

CARÈNER v. t. (conj. 5). Nettoyer ou réparer la carène d'un navire. || Donner une forme de carène à un mobile afin de réduire la résistance à l'air.

CARENTIEL, ELLE adj. Relatif, consécutif à une carence.

CARESSANT, E adj. Qui caresse; qui aime les caresses; doux.

CARESSE n. f. Attouchement tendre, affectueux ou sensuel. || Litt. Frôlement doux et agréable.

CARESSER v. t. (it. *carezzare*, chérir). Faire des caresses. || Entretenir avec complaisance, nourrir : *caresser un espoir*. || Litt. Effleurer agréablement.

CAR-FERRY n. m. (mot angl.) [pl. *car-ferrys*]. Navire aménagé pour le transport des automobiles.

CARGAISON n. f. (prov. *cargar*, charger). Ensemble des marchandises constituant la charge d'un navire de commerce, d'un avion. || Fam. Grande quantité.

CARGO n. m. (angl. *cargo-boat*, bateau de charge). Navire destiné uniquement au transport des marchandises.

CARI, CARY ou **CURRY** n. m. Épice composée de piment, de curcuma, etc.; plat de viande préparé avec cette épice.

CARIATIDE n. f. → CARYATIDE.

CARIBOU n. m. (d'une langue indigène du Canada). Renne du Canada.

CARICATURAL, E, AUX adj. Qui tient de la caricature; contrefait.

CARICATURE n. f. (it. *caricatura*, de *caricare*, charger). Dessin, peinture satirique ou grotesque de qqn, qqch. || Déformation grotesque et outrée de certains traits ou caractéristiques. || Fam. Personne très laide et ridicule.

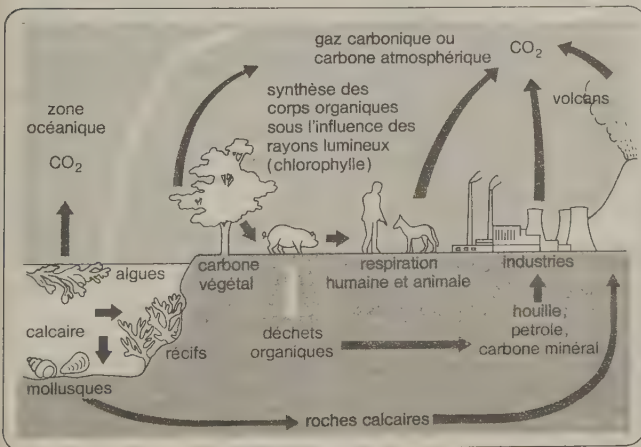
CARICATURER v. t. Reproduire en caricature ou de manière outrée.

CARICATURISTE n. Personne qui fait des caricatures.

CARIE n. f. (lat. *caries*, pourriture). Maladie de la dent qui se traduit par une lésion aboutissant à une perte de substance formant une cavité.

CARIE, anc. pays d'Asie Mineure, sur la mer Égée. V. princ. Millet, *Halicarnasse*.

CARIÉ, E adj. Dent cariée, attaquée par une carie.



Cycle du carbone. Présent dans l'atmosphère sous la forme de gaz carbonique (CO_2), le carbone parcourt deux cycles, l'un à travers les êtres vivants (plantes vertes puis animaux), l'autre à travers les sédiments calcaires (carbonate de calcium) décomposés par l'activité volcanique pendant des millions d'années. Charbons et pétroles sont issus des êtres vivants fossiles.

CARIER v. t. Gâter par l'effet de la carie. ♦ se carier v. pr. Être attaqué par la carie.

CARILLON n. m. (lat. *quaternio*, groupe de quatre choses). Battement de cloches à coups précipités. || Série de cloches correspondant chacune à un ton. || Horloge qui sonne les heures. ♦ *Carillon électrique*, sonnerie électrique à deux tons.

CARILLONNEMENT n. m. Action de carillonner.

CARILLONNER v. i. Sonner le carillon. || *Fam.* Agiter fortement une sonnerie. ♦ v. t. Faire savoir à grand bruit.

CARINTHIE, prov. de l'Autriche méridionale; 9 533 km²; 536 000 h. Cap. Klagenfurt.

CARIOCA adj. et n. De Rio de Janeiro.

CARISTE n. m. (de *car*). Conducteur de chariots automoteurs de manutention dans un entrepôt, une usine, etc.

CARLIN n. m. (de l'acteur it. Carlo Berlinguzzi). Petit dogue à poil ras.

CARLINGUE n. f. (scand. *kerling*). Partie de l'aviation où prennent place le pilote et les passagers.

CARLYLE (Thomas), historien et critique britannique (1795-1881).

CARMAGNOLE n. f. (de *Carmagnola*, v. du Piémont). Veste courte en usage pendant la Révolution.

CARMAUX, ch.-l. de c. du Tarn; 12 230 h. Chimie.

CARME n. m. Religieux appartenant à l'ordre du Carmel, dont la règle fut approuvée en 1245 et qui fut réformé par saint Jean de la Croix en 1593.

CARMEL (mont), montagne d'Israël, au-dessus de Haïfa; 546 m; berceau de l'ordre des Carmes.

CARMÉLITE n. f. Religieuse de l'ordre contemplatif du Carmel, qui fut réformé en 1562 par sainte Thérèse d'Avila.

CARMIN n. m. et adj. inv. (ar. *qirmiz*). Couleur d'un rouge intense.

CARNAC, comm. du Morbihan, sur la baie de Quiberon; 3 964 h. Alignement mégalithique (néolithique final).

CARNAC → KARNAK.

CARNAGE n. m. (lat. *caro, carnis*, chair). Massacre, tuerie violente et sanglante.

CARNAP (Rudolf), logicien américain d'origine allemande (1891-1978).

CARNASSIER, **ÈRE** adj. (mot prov.; du lat. *caro, carnis*, chair). Qui se nourrit de chair crue.

CARNASSIER ou **CARNIVORE** n. m. Mammifère terrestre muni de griffes, de canines dépassantes (crocs) et de molaires plus ou moins tranchantes, se nourrissant surtout de proies animales.

CARNASSIÈRE n. f. (prov. *carnassiero*). Sac pour mettre le gibier.

CARNATION n. f. Teint, coloration de la peau.

CARNAVAL n. m. (it. *carnevale*, mardi gras) [pl. *carnavals*]. Temps destiné aux divertissements, depuis le jour des Rois jusqu'au mercredi des Cendres; ces divertissements eux-mêmes. || Mannequin grotesque qui personnifie le carnaval.

CARNAVALESQUE adj. Relatif au carnaval; grotesque, extravagant.

Carnavalet (musée), musée historique de la Ville de Paris, dans le Marais, occupant un hôtel des XVI^e et XVII^e s.

CARNE n. f. (normand *carne*, charogne). Pop. Viande dure.

CARNÉ, E adj. (lat. *caro, carnis*, chair). Bot. Couleur de chair. || Qui se compose de viande.

CARNÉ (Marcel), cinéaste français, né en 1906, auteur de : *Drôle de drame*, *Quai des brumes*, *Hôtel du Nord*, *Les Enfants du paradis*.

CARNEGIE (Andrew), industriel et philanthrope américain (1835-1919).

CARNET n. m. (bas lat. *quaternio*, groupe de quatre). Petit cahier servant à inscrire des notes, des comptes, des adresses, etc. || Assemblage de tickets, de timbres, etc., attachés ensemble.

CARNIER n. m. (mot prov.; du lat. *caro, carnis*, chair). Sac à gibier.

CARNIOLE, anc. prov. d'Autriche, partagée en 1919 entre la Yougoslavie et l'Italie.

CARNIVORE adj. (lat. *caro, carnis*, chair, et *vorare*, dévorer). Qui se nourrit de chair.

CARNIVORE n. m. → CARNASSIER.

CARNOT (Lazare), homme politique et mathématicien français (1753-1823), député à la Législative (1791), puis à la Convention (1792), il organise les armées de la République. — Son fils aîné, SADI, physicien (1796-1832), crée la thermodynamique en énonçant ses deux principes. — Son petit-fils, dit **Sadi-Carnot** (1837-1894), devient président de la République en 1887.

CAROBERT → CHARLES ROBERT, roi de Hongrie.

CAROL → CHARLES, roi de Roumanie.

CAROLINE, nom de deux États des États-Unis : la *Caroline du Nord* (136 413 km²; 5 874 000 h.; cap. Raleigh) et la *Caroline du Sud* (80 582 km²; 3 119 000 h.; cap. Columbia), qui s'étendent depuis les Appalaches jusqu'à l'Atlantique.

CAROLINES (îles), archipel de l'Océanie; 70 000 h.

CAROLINGIEN, ENNE adj. Relatif aux Carolingiens.

CAROLINGIENS, famille franque qui succéda aux Mérovingiens et régna en France de 751 à 987 et sur la Germa-

nie jusqu'en 911. Elle ressuscita l'empire d'Occident de 800 à 887.

CAROTÈNE n. m. (de *carotte*). Pigment jaune ou rouge que l'on trouve chez les végétaux (carotte surtout) et chez les animaux (corps jaune de l'ovaire).

CAROTIDE n. f. (gr. *karôides*). Chacune des artères qui conduisent le sang du cœur à la tête.

CAROTTE n. f. (lat. *carota*; du gr.). Plante bisannuelle que l'on cultive pour sa racine pivotante, riche en sucre et comestible (famille des ombellifères); cette racine. || Enseigne des bureaux de tabac. || *Min.* Echantillon de terrain retiré du sol grâce à un outil spécial. ♦ *La carotte ou le bâton*, méthodes de commandement par des promesses ou par des menaces. || *Les carottes sont cuites* (Fam.), l'affaire est réglée; il n'y a plus rien à faire. || *Tirer une carotte à qqm* (Fam.), lui extorquer qqch en le trompant. ♦ adj. inv. De couleur rouge tirant sur le roux.

CAROTTER v. t. Extraire du sol une carotte pour l'analyser. || *Fam.* Soutirer qqch à qqm frauduleusement.

CAROTTEUR, EUSE n. *Fam.* Personne qui carotte.

CAROUBE n. f. (ar. *kharrûba*). Fruit du caroubier, comestible et combattant la diarrhée.

CAROUBIER n. m. Arbre méditerranéen produisant les *caroubes*.

CARPACCIO (Vittore), peintre vénitien (v. 1455/1465-v. 1525), auteur du cycle de la *Légende de sainte Ursule*.

CARPATES, chaîne de montagnes boisées de l'Europe centrale, qui s'étend en arc de cercle sur la Tchécoslovaquie, la Pologne, l'U.R.S.S. (Ukraine) et la Roumanie; 2 655 m.

CARPE n. m. (gr. *karpos*, jointure). *Anat.* Partie du squelette de la main qui s'articule en haut avec l'avant-bras et en bas avec le métacarpe.

CARPE n. f. (lat. *carpa*). Genre de poissons d'eau douce, habitant les eaux calmes et profondes des rivières et des étangs. ♦ *Muet comme une carpe*, totalement muet. || *Saut de carpe*, bond à plat ventre, que l'on exécute en se retournant sans se servir des mains.

CARPEAUX (Jean-Baptiste), sculpteur français (1827-1875).

CARPENTARIE (golfe de), golfe de la côte septentrionale de l'Australie.

CARPENTIER (Georges), boxeur français (1894-1975), champion du monde des poids mi-lourds (1920).

CARPENTIER (Alejo), écrivain cubain (1904-1980).

CARPENTRAS, ch.-l. d'arr. du Vaucluse, sur l'Auzon; 25 886 h. Marché agricole. Anc. cap. du comtat Venaissin.

CARPETTE n. f. (angl. *carpet*; de l'anc.

fr.). Tapis de petites dimensions. || *Fam.* Personne servile.

CARQUOIS n. m. (lat. *tarcasius*; du persan). Étui à flèches.

CARRACHE (les), peintres italiens de la fin du XVI^e s., dont ANNIBAL (1560-1609).

CARRARE, en it. *Carrara*, v. d'Italie (Toscane), près de la Méditerranée; 69 000 h. Marbre.

CARRE n. f. (de *carrer*). Épaisseur d'un objet plat coupé à angle droit. || Baguette d'acier bordant la semelle du ski.

CARRÉ, **E** adj. (lat. *quadratus*). Qui a la forme d'un carré. || Qui a des angles plus ou moins marqués. || D'une grande franchise, sans détour. ● Épaules carrées, épaules larges. || Mètre carré, aire d'un carré ayant 1 mètre de côté. || Tête carrée (*Fam.*), personne obstinée, têtue.

CARRÉ n. m. *Math.* Quadrilatère plan qui a ses côtés égaux et ses angles droits : on obtient l'aire d'un carré en multipliant la mesure de son côté par elle-même. || Produit de deux facteurs égaux : carré d'un nombre. || Sur un navire, chambre servant de lieu de réunion et de salle à manger aux officiers. || Partie de jardin où l'on cultive une même plante. || Réunion de quatre cartes semblables. || Ensemble des côtelettes du mouton, du porc. || *Mil.* Anc. formation d'une troupe faisant front sur quatre faces. ● Carré (ou rectangle) blanc, signe apparaissant sur un récepteur de télévision et indiquant que l'émission est déconseillée aux enfants.

CARREAU n. m. (lat. *quadrus*, carré). Élément de pavement de petites dimensions, de forme géométrique et généralement en céramique. || Sol pavé de carreaux. || Verre de fenêtre. || Dessin de forme carrée. || Une des couleurs du jeu de cartes, marquée par des losanges rouges. || Grosse flèche d'arbalète dont le fer avait quatre faces. ● Carreau des Halles, à Paris, endroit des Halles où l'on vendait les fruits, les légumes. || Carreau d'une mine, terrain clos englobant les orifices des puits et les installations de surface d'une mine. || Se tenir à carreau (*Fam.*), être sur ses gardes. || Sur le carreau (*Fam.*), à terre, assommé ou tué; éliminé.

CARREFOUR n. m. (lat. *quadri-furcus*). Lieu où se croisent plusieurs chemins ou rues. || Rencontre organisée en vue d'une confrontation d'idées.

CARREL (Alexis), chirurgien et physiologiste français (1873-1944).

CARRELAGE n. m. Action de carreler; pavement de carreaux.

CARRELER v. t. (conj. 3). Assembler des carreaux pour former un revêtement.

CARRELET n. m. (de *carreau*). Filet monté sur deux cerceaux croisés, suspendu à une perche, pour pêcher le menu poisson. || *Zool.* Autre nom de la PLIE.

CARRELEUR n. m. Ouvrier qui pose des carrelages.

CARRÈMENT adv. Franchement, sans détour.

CARRER (SE) v. pr. (lat. *quadrare*). S'installer à l'aise.

CARRERA (Rafael), homme d'État guatémaltèque (1814-1865). Dictateur du Guatemala à partir de 1840, puis président à vie en 1854.

CARRIÈRE n. f. (lat. *carrus*, char). Profession à laquelle on consacre sa vie; ensemble des étapes de cette profession. || Grand manège d'équitation en terrain découvert. ● La Carrière, la diplomatie. || Donner carrière (*Litt.*), donner libre cours. || Faire carrière, réussir dans une profession.

CARRIÈRE n. f. (lat. *quadrus*, carré). Endroit où l'on exploite des produits minéraux non métalliques ni carbonifères, et en particulier des roches propres à la construction.

CARRIÉRISME n. m. État d'esprit, activité d'un carrieriste.

CARRIÉRISTE n. Personne qui ne cherche qu'à satisfaire son ambition personnelle dans son activité à l'intérieur d'une profession, d'un parti, d'un syndicat, etc.

CARRIOLE n. f. (mot prov.; du lat. *carus*, char). Voiture légère, non automobile.

CARROLL (Lewis), pseud. de Charles DOBSON, écrivain britannique (1832-1898), auteur d'*Alice au pays des merveilles* et de *De l'autre côté du miroir*.

CARROSSABLE adj. Où les voitures peuvent circuler.

CARROSSAGE n. m. Action de carrosser.

CARROSSE n. m. (it. *carrozza*). Voiture de grand luxe, tirée par des chevaux, à quatre roues, couverte et suspendue. ● La cinquième roue du carrosse, personne dont on se soucie peu.

CARROSSER v. t. Munir d'une carrosserie.

CARROSSERIE n. f. Bâti de véhicule fait de panneaux fixés sur une pièce de métal. || Enveloppe extérieure d'un appareil ménager (réfrigérateur, lave-vaisselle, etc.).

CARROSSIER n. m. Tôlier spécialisé dans la réalisation et la réparation de carrosseries automobiles.

CARROUSEL [-zel] n. m. (it. *carosela*). Parade où des cavaliers exécutent des évolutions variées; lieu où se donne cette parade. || Circulation intense, succession rapide.

CARRURE n. f. (de *carrer*). Largeur du dos d'une épaule à l'autre. || Forme large et carrée : carrure de la poitrine. || Forte personnalité.

CARTABLE n. m. Sac d'écolier.

CARTAGENA, port de Colombie, sur la mer des Antilles; 346 000 h. Pétrochimie.

CARTE n. f. (lat. *charta*, papier). Carton mince obtenu en collant ensemble plusieurs feuilles de papier. || Petit carton fin portant des figures sur une de ses faces et servant à jouer. || Document prouvant l'identité ou permettant d'exercer certains droits. || Liste des mets dans un restaurant. || Figurement conventionnelle, sur un plan, de la répartition de phénomènes géographiques, géologiques ou autres. ● À la carte, se dit d'un choix libre concernant une activité quelconque : horaire à la carte. || Brouiller les cartes, mettre du trouble. || Carte blanche, pleins pouvoirs. || Carte grise, récépissé de déclaration d'un véhicule à moteur. || Carte à mémoire, carte dans l'épaisseur de laquelle est inséré un microprocesseur et une mémoire électronique et qui est utilisée comme moyen de paiement électronique. || Carte perforée, carton de format normalisé portant, sous forme de perforations, des renseignements directement utilisables en mécanographie. || Carte postale, carte dont un des côtés sert à la correspondance et dont l'autre est illustré. || Cartes sur table, sans rien dissimuler. || Carte de visite, carte sur laquelle on a fait imprimer son nom. || C'est la carte forcée, on est obligé de passer par ses exigences. || Déjeuner, dîner à la carte, choisir ses plats librement sur la carte dans un restaurant. || Jouer la carte de qqch, s'engager à fond dans un choix. || Jouer sa dernière carte, faire une tentative ultime. || Le dessous des cartes, ce qu'on cache d'un événement.

CARTEL **M** m. (it. *cartello*, affiche). Entente entre groupements professionnels, syndicaux ou politiques, en vue d'une action commune. || Entente entre producteurs d'une même branche d'industrie pour limiter la concurrence.

CARTE-LETTRE n. f. (pl. cartes-lettres). Carte se fermant au moyen de bords gommés, tarifiée comme les lettres.

CARTER [-tɛr] n. m. (mot angl., du n. de l'inventeur). Enveloppe protectrice des organes d'un mécanisme.

CARTER (Jimmy), homme d'État américain, né en 1924. Président (démocrate) des États-Unis de 1977 à 1981.

CARTE-RÉPONSE n. f. (pl. cartes-réponses). Carte jointe à un questionnaire, à utiliser pour y répondre.

CARTÉSIANISME n. m. (de *Cartesius*, n. lat. de Descartes). Philosophie de Descartes et de ses disciples.

CARTÉSIEEN, **ENNE** adj. et n. Qui appartient à la doctrine de Descartes. ● Esprit cartésien, méthodique et rationnel.

CARTHAGE, v. d'Afrique, fondée v. 825

Carthage

av. J.-C. par des Phéniciens de Tyr près de l'emplacement actuel de Tunis. Elle devient une république maritime très puissante et soutient de longues luttes contre Rome (guerres puniques : 264-146 av. J.-C.) qui la détruit. Colonie romaine (I^{er} s. apr. J.-C.), prise par les Vandales (439), elle est anéantie par les Arabes (v. 698).

CARTHAGÈNE, port d'Espagne (prov. de Murcie), sur la Méditerranée; 168 000 h. Chimie.

CARTHAGINOIS, E adj. et n. De Carthage.

CARTIER n. m. Fabricant de cartes à jouer.

CARTIER (Jacques), navigateur français (1491 ? - 1557). Il prend possession du Canada au nom de François I^{er} (1534) et remonte le Saint-Laurent au cours d'un deuxième voyage (1535); il revient au Canada en 1541.

CARTIER-BRESSON (Henri), photographe français, né en 1908.

CARTILAGE n. m. (lat. *cartilago*). Tissu résistant et élastique formant le squelette de l'embryon avant l'apparition de l'os et persistant chez l'adulte dans le pavillon de l'oreille, dans le nez, à l'extrémité des os.

CARTILAGINEUX, EUSE adj. De la nature du cartilage.

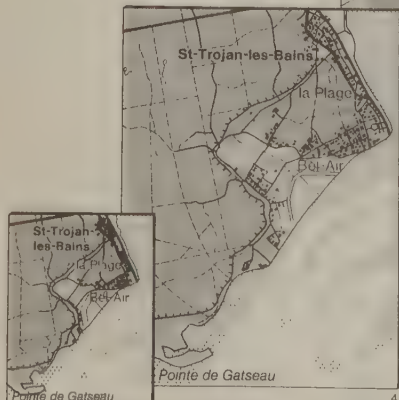
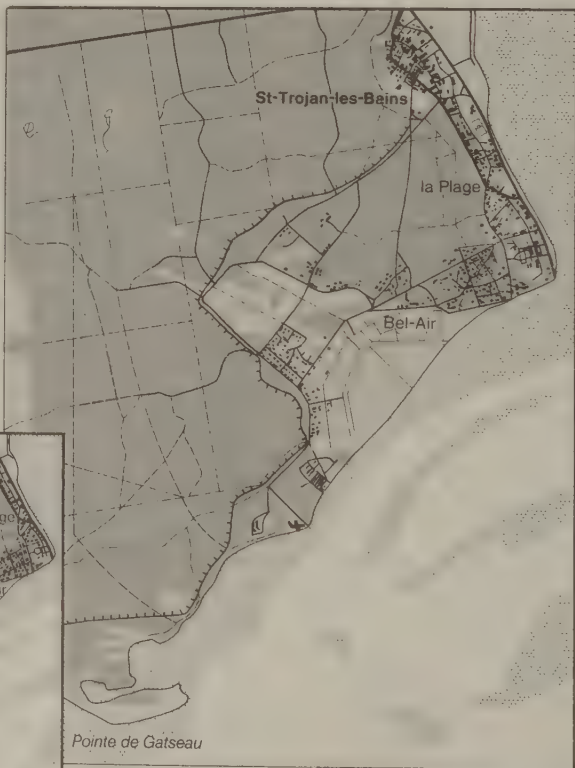
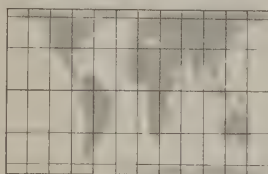
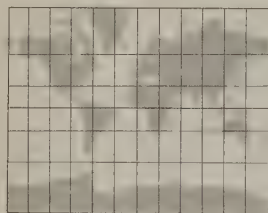
CARTOGAPHE n. Spécialiste qui dresse les cartes de géographie, de géologie, etc.

CARTOGRAPHIE n. f. Art de dresser les cartes de géographie, de géologie, etc.

CARTOMANCIE n. f. (de *carte*, et gr. *manteia*, divination). Art de prédire l'avenir par les combinaisons qu'offrent les cartes à jouer.

CARTOMANCIEN, ENNE n. Personne qui pratique la cartomancie.

CARTON n. m. (it. *cartone*). Papier plus ou moins grossier, fabriqué avec des rognures de papier, des chiffons, etc. || Boîte en carton fort servant à emballer ou à ranger des objets. || Grand portefeuille à



Cartographie. Systèmes de projection cartographique : 1. Projection cylindrique (accroît les surfaces en allant vers les pôles mais respecte les formes aux basses latitudes). 2. Projection équivalente (respecte les surfaces et les proportions des continents tout en les déformant).

Représentation cartographique aux échelles :

3. 1/100 000 (1 cm = 1 km).

4. 1/50 000 (2 cm = 1 km).

5. 1/25 000 (4 cm = 1 km).

dessin. || Feuille de carton servant de cible pour le tir d'entraînement. || Modèle, dessiné ou peint, pour l'exécution d'une tapisserie. ● *Faire un carton* (Fam.), tirer sur qqn.

CARTONNAGE n. m. Fabrication des objets en carton. || Ouvrage en carton. || Livre relié dont la couverture est formée de papier ou de toile, à l'exclusion de la peau.

CARTONNER v. t. Garnir, couvrir de carton.

CARTONNIER, ÈRE n. Personne qui fabrique ou vend du carton ou de petits objets en carton.

CARTON-PÂTE n. m. (pl. *cartons-pâtes*). Carton fait de déchets de papier additionnés de colle, et servant à fabriquer des objets par moulage.

CARTOON [kartun] n. m. (mot angl.). Chacun des dessins destinés à composer un film de dessins animés; bande dessinée.

CARTOUCHE n. m. (it. *cartoccio*, cornet de papier). Ornement en forme de feuille de papier à demi déroulée, ou de tous autres forme ou aspect, servant d'encadrement à une inscription.

CARTOUCHE n. f. (it. *cartuccia*; du lat. *charta*, papier). Munition d'une arme à feu comprenant, en un seul ensemble, un projectile (balle, obus, plomb) et une charge incluse dans un étui ou une douille munis d'une amorce. || Présentation d'un produit sous forme de petits cylindres. || Emballage groupant dix ou vingt paquets de cigarettes.

CARTOUCHE (Louis Dominique), chef d'une bande de voleurs (1693-1721). Il est roué vif à Paris.

CARTOUCHERIE n. f. Usine où l'on fabrique les cartouches.

CARTOUCHIÈRE n. f. Sacoche ou ceinture où l'on met ses cartouches.

CARTWRIGHT (Edmund), inventeur britannique (1743-1823). Il transforme l'industrie du tissage en y introduisant la machine à vapeur (1785).

CARY n. m. → CARI.

CARYATIDE ou **CARIATIDE** n. f. (gr. *karuâtides*). Statue féminine servant de support architectural vertical.

CAS n. m. (lat. *casus*, accident). Ce qui arrive; situation d'une personne ou d'une chose : *le cas est rare; que faire en pareil cas?* || *Dr.* Situation particulière par rapport à la loi. || Manifestation d'une maladie; le malade lui-même. ● *Au cas, dans le cas où*, supposé que. || *Cas de conscience*, difficulté sur ce que la religion ou la morale permettent ou défendent en certaines circonstances. || *Cas de figure*, conjoncture envisagée par hypothèse. || *Cas social*, personne qui doit être prise en charge par des services sociaux divers.

|| *En ce cas, alors.* || *En tout cas*, quoi qu'il arrive. || *Faire cas, grand cas*, estimer, prendre en considération.

CAS n. m. (lat. *casus*, terminaison). Chacune des formes prises par certains noms, adjectifs, pronoms, participes, suivant le rôle qu'ils ont dans la phrase.

CASABLANCA ou *Dar el-Beida*, port du Maroc sur l'Atlantique; plus de 2 mil-

faible d'esprit. || *Revenir, retourner à la case départ* (Fam.), se retrouver au point de départ.

CASÉEUX, EUSE adj. (lat. *caseus*, fromage). De la nature du fromage.

CASÉINE n. f. (lat. *caseus*, fromage). Substance protéique représentant la majeure partie des protéides du lait.



Immeubles modernes et installations portuaires à Casablanca. [B. Rouget]

lions d'h. Centre commercial et industriel. Exportation de phosphates.

CASAMANCE, région du Sénégal méridional. Tourisme.

CASANIER, ÈRE adj. et n. (esp. *casaniero*). Qui aime à rester chez soi. ♦ adj. Qui dénote ce caractère.

CASANOVA (Giovanni Giacomo), aventurier (1725-1798), célèbre pour ses exploits romanesques et galants.

CASAQUE n. f. (persan *kazâgand*, jaquette). Petite veste de femme, courte et droite, portée par-dessus la jupe. || Veste des jockeys. ● *Tourner casaque* (Fam.), changer de parti ou d'opinion.

CASBAH n. f. (mot ar.). En Afrique du Nord, citadelle ou palais d'un chef; quartier entourant ce palais.

CASCADE n. f. (it. *cascata*, de *cascare*, tomber). Chute d'eau provoquée par une rupture de pente importante du lit d'un cours d'eau. ● *En cascade*, en série.

CASCADES (chaîne des), montagnes de l'ouest des États-Unis et du Canada, en bordure du Pacifique (mont Rainier, 4391 m).

CASCADEUR, EUSE n. Au cinéma, artiste spécialisé dans les scènes dangereuses.

CASE n. f. (lat. *casa*, hutte). Habitation rudimentaire.

CASE n. f. (esp. *casa*). Carré de l'échiquier, du damier, etc. ● *Avoir une case en moins, avoir une case vide* (Fam.), être

CASEMATE n. f. (it. *casamatta*; du gr. *khasma*, gouffre). Abri enterré d'un fort, destiné à loger les troupes ou à entreposer les munitions. || Petit ouvrage fortifié.

CASER v. t. Placer judicieusement ou au prix d'un effort. ♦ *se caser* v. pr. *Fam.* Se marier; trouver un emploi.

CASERNE n. f. (prov. *cazerna*, groupe de quatre personnes). Bâtiment affecté au logement des militaires.

CASERNEMENT n. m. Action de caserner.

CASERNER v. t. Installer dans une caserne.

CASERTE, v. d'Italie (Campanie), au nord de Naples; 66 000 h. Vaste château royal dû à l'architecte Luigi Vanvitelli (1700-1773). Les forces allemandes d'Italie y capitulèrent en 1945.

CASH [kaʃ] adv. (mot angl.). Comptant.

CASHER adj. invar. → KASHER.

CASIER n. m. Meuble ou partie de meuble garni de cases. || Nasse en osier. || Service qui procède au classement et à la conservation des relevés des contributions. ● *Casier judiciaire*, lieu où sont centralisés les bulletins constatant les condamnations à l'encontre d'une personne; le bulletin lui-même.

CASIMIR, nom de cinq rois de Pologne, dont CASIMIR III le Grand, roi de 1333 à 1370.

CASINO n. m. (mot it., de *casa*, maison). Établissement de jeu, de réunion, etc.,

dans les stations balnéaires ou thermales.

CASOAR n. m. (lat. *casoaris*; du malais). Plumet rouge et blanc ornant le shako des saint-cyriens depuis 1855.

CASPIENNE (*mer*), mer intérieure, aux confins de l'Europe et de l'Asie, entre l'U. R. S. S. et l'Iran; 430 000 km².

CASQUE n. m. (esp. *casco*). Coiffure en métal, en cuir ou en matière plastique servant à protéger la tête. || Appareil dans lequel une ventilation d'air chaud permet de sécher les cheveux après une mise en plis. || Appareil d'écoute téléphonique ou radiophonique. ● *Casques bleus*, depuis 1956, membres de la force militaire internationale de l'O. N. U.

CASQUÉ, E adj. Coiffé d'un casque.

CASQUER v. i. *Pop.* Payer, faire les frais de qqch.

CASQUETTE n. f. (de *casque*). Coiffure d'homme, garnie d'une visière.

CASSABLE adj. Qui peut être cassé; fragile.

CASSANDRE. *Myth. gr.* Prophétesse coupable envers Apollon qui la punit en décrétant qu'on ne la croirait jamais.

CASSANDRE, affichiste français (1901-1968).

CASSANT, E adj. Qui se casse facilement. || Qui manque de souplesse, tranchant.

CASSATE n. f. (it. *cassata*). Crème glacée faite de tranches diversement parfumées.

CASSATION n. f. (de *casser*). Annulation, par une juridiction d'un rang supérieur d'une décision de justice prise en dernier ressort.

CASSE n. m. (de *casser*). *Arg.* Cambriolage.

CASSE n. f. Action de casser; objets cassés. ● *Vendre à la casse*, vendre un objet usagé au poids de la matière première.

CASSÉ, E adj. Vieux, infirme. || Tremblant, mal assuré : *voix cassée*. ● *Blanc cassé*, blanc tirant légèrement sur le gris ou le jaune.

CASSE-COU n. m. inv. Personne qui a un goût excessif du risque. || Chemin escarpé où l'on risque de tomber. ● *Crier casse-cou* à qqn, l'avertir d'un danger.

CASSE-CROÛTE n. m. inv. *Fam.* Repas sommaire.

CASSE-GUEULE n. m. et adj. inv. *Pop.* Passage, exercice, entreprise comportant de gros dangers.

CASSEL, ch.-l. de c. du Nord, sur le mont Cassel (alt. 176 m.); 2351 h. Philippe VI y vainc les Flamands en 1328; le duc d'Orléans y bat le prince d'Orange en 1677.

CASSE-NOISETTES n. m. inv. Pince pour casser les noisettes.

CASSE-NOIX n. m. inv. Instrument pour casser les noix.

CASSE-PIEDS n. et adj. inv. *Fam.* Importun.

CASSE-PIPES ou **CASSE-PIPE** n. m. inv. *Fam.* La guerre.

CASSER v. t. (lat. *quassare*, secouer). Mettre en morceaux, sous l'action d'un choc, d'un coup; briser. || Causer une fracture à un membre. || Mettre hors d'usage un appareil; interrompre le cours de qqch. || *Dr.* Annuler une décision de justice prise en dernier ressort. || Destituer, dégrader. ● *A tout casser* (*Fam.*), sans frein; tout au plus, au maximum. || *Casser les pieds* (*Pop.*), importuner, agacer. || *Casser les prix*, provoquer une brusque chute des prix de vente. || *Casser la tête, les oreilles* (*Fam.*), fatiguer par du bruit, des paroles. || *Ne rien casser* (*Fam.*), ne pas être extraordinaire, être sans originalité. ♦ v. i. Se briser. ♦ se casser v. pr. Se rompre. ● *Ne pas se casser* (*Fam.*), ne pas se fatiguer. || *Se casser la tête* (*Fam.*), se tourmenter pour trouver une solution à un problème, à une difficulté.

CASSEROLE n. f. (anc. fr. *casse*, poêle). Ustensile de cuisine en métal ou en terre, à fond plat et à manche. || *Fam.* Voix ou instrument discordant.

CASSE-TÊTE n. m. inv. Massue dont la tête porte une protubérance excentrique. || Arme portative à extrémité plombée. || Travail ou jeu qui demande une grande application. ● *Casse-tête chinois*, jeu de combinaisons de pièces de bois.

CASSETTE n. f. (anc. fr. *casse*; du lat. *capsa*, petit coffre). Petit coffre servant à ranger de l'argent, des bijoux. || Étui hermétique contenant une bande magnétique, un film radiographique ou un film de cinéma, qui dispense l'utilisateur de toute manipulation complexe.

CASSEUR n. m. Celui qui se livre, au cours d'une manifestation, à des dégradations sur la voie publique, dans des locaux administratifs, etc.

CASSIN (*mont*), montagne de l'Italie méridionale, près de Cassino (519 m), où saint Benoît fonde en 529 un monastère, détruit en 1944 puis reconstruit.

CASSINI (Jean Dominique), astronome français (1625-1712), organisateur de l'Observatoire de Paris. — Son petit-fils, CÉSAR FRANÇOIS (1714-1784), entreprend la grande carte de France.

CASSIOPÉE, constellation voisine du pôle Nord.

CASSIS [kasis] n. m. (lat. *cassia*). Arbuste voisin du groseillier, produisant des baies noires comestibles, dont on fait une liqueur; le fruit lui-même; la liqueur.

CASSIS [kasi] n. m. (de *casser*). Rigole en travers d'une route. (Contr. DOS-D'ÂNE.)

CASSOLETTE n. f. (prov. *casoleta*).

Réchaud en forme de vase où l'on fait brûler des parfums. || Petit godet dans lequel est présenté un hors-d'œuvre chaud ou froid.

CASSONADE n. f. (de *casson*). Sucre roux qui n'a été raffiné qu'une fois.

CASSOULET n. m. (mot du Languedoc, de *cassolo*, terrine). Ragoût de haricots blancs et de viande d'oie, de canard, de mouton, de porc.

CASSURE n. f. Endroit où un objet est cassé, brisure. || Rupture.

CASTAGNETTES n. f. pl. (esp. *castañeta*, petite châtaigne). Instrument composé de deux petits morceaux de bois creusés, que l'on s'attache aux doigts et qu'on fait résonner en les frappant l'un contre l'autre.

CASTE n. f. (portug. *casta*, chaste). Classe sociale fermée, caractéristique de la société indienne. || Catégorie de personnes qui se distingue des autres par ses privilèges et son esprit d'exclusive.

CASTELLANE, ch.-l. d'arr. des Alpes-de-Haute-Provence, sur le Verdon; 1406 h.

CASTELLET (Le), comm. du Var; 2332 h. Circuit automobile. Aérodrome.

CASTELLÓN DE LA PLANA, v. d'Espagne (Valence), près de la Méditerranée; 124 000 h. Pétrochimie.

CASTELNAU (Édouard), général français (1851-1944), adjoint de Joffre (1915-16), puis à la tête du groupe d'armées de l'Est (1917-18).

CASTELNAUDARY, ch.-l. de c. de l'Aude, sur le canal du Midi; 11 381 h.

CASTELSARRASIN, ch.-l. d'arr. de Tarn-et-Garonne, sur le canal latéral à la Garonne; 12 148 h. Église du XII^e s.

CASTIGLIONE DELLE STIVIERE, v. d'Italie (Lombardie); 7 000 h. Victoire d'Augereau sur les Autrichiens (1796).

CASTILLAN, E adj. et n. De la Castille.

CASTILLAN n. m. Syn. de ESPAGNOL.

CASTILLE, en esp. *Castilla*, région du centre de la péninsule ibérique, entre les monts Cantabriques, au nord, et la région de Murcie, au sud-est. La Vieille-Castille, au N, de Madrid, drainée par le Douro, et la Nouvelle-Castille, drainée par le Tage et le Guadiana, sont devenues respectivement la région de Castille-Léon (prov. de León, Salamanque, Zamora, Avila, Burgos, Palencia, Ségovie, Soria, Valladolid) et la région de Castille-La Manche (prov. de Albacete, Ciudad Real, Cuenca, Guadalajara, Tolède), Madrid formant à elle seule une région. Région agricole, localement irriguée, au climat rude. — Royaume ibérique réuni au royaume de León en 1230 et à celui d'Aragon en 1479 grâce au mariage de Ferdinand II d'Aragon avec Isabelle de Castille (1469).

CASTILLON-LA-BATAILLE, ch.-l. de

c. de la Gironde, sur la Dordogne; 3207 h. — Victoire de Charles VII, qui met fin à la guerre de Cent Ans (1453).

CASTLEREAGH (Robert STEWART, vicomte), homme d'État britannique (1769-1822), inspirateur des coalitions contre Napoléon I^{er}.

CASTOR n. m. (gr. *kastôr*). Mammifère rongeur de l'Amérique du Nord et d'Europe, à pattes postérieures palmées et à queue aplatie; fourrure de cet animal.

CASTOR et **POLLUX**, dits les Dioscures, héros mythologiques grecs, fils jumeaux de Zeus et de Lédé, et frères d'Hélène et de Clytemnestre.

CASTRAT n. m. (it. *castrato*). Celui qui a subi la castration. || Chanteur que l'on castrait dès l'enfance pour qu'il conserve une voix de soprano.

CASTRATEUR, TRICE adj. Qui provoque un complexe de castration.

CASTRATION n. f. Ablation des glandes génitales.

CASTRER v. t. (lat. *castrare*, châtrer). Pratiquer la castration.

CASTRES, ch.-l. d'arr. du sud du Tarn, sur l'Agout; 46 877 h. Textile. Mécanique. Musée Goya et musée Jean-Jaurès.

CASTRISTE adj. et n. Qui relève de la pratique révolutionnaire de Fidel Castro.

CASTRO (Fidel), homme politique cubain, né en 1927. Organisateur de la guérilla qui aboutit, en 1959, au renversement de Batista; il dirige le pays depuis cette date.

CASUISTE n. m. (esp. *casuista*). Spécialiste de la casuistique.

CASUISTIQUE n. f. Partie de la théologie morale qui s'attache à résoudre les cas de conscience. || Subtilité excessive.

CASUS BELLI [kazysbelli] n. m. inv. (mots lat. signif. *cas de guerre*). Acte de nature à provoquer les hostilités entre deux peuples.

CATACLYSME n. m. (gr. *kataklysmos*, inondation). Grand bouleversement, destruction causée par un tremblement de terre, un raz de marée, une tornade, etc.

CATACOMBES n. f. pl. (bas lat. *catacumba*). Souterrains ayant servi de sépulture.

CATADIOPTRE n. m. Dispositif optique réfléchissant les rayons lumineux vers leur source d'émission.

CATAFALQUE n. m. (it. *catafalco*). Estrade ou monument provisoire sur lesquels on place momentanément un cercueil réel ou simulé.

CATALAN, E adj. et n. De la Catalogne. **CATALAN** n. m. Langue romane parlée en Catalogne.

CATALAUNQUES (*champs*), plaines entre Châlons-sur-Marne et Troyes. Attila

y fut vaincu par Aetius, Mérovée et Théodoric (451).

CATALEPSIE n. f. (gr. *katalêpsis*, attaque). Trouble psychomoteur caractérisé par la conservation inutile et prolongée des attitudes imposées à un membre.

CATALEPTIQUE adj. et n. Relatif à la catalepsie; atteint de catalepsie.

ÇATAL HÖYÜK, site préhistorique de Turquie (VII^e-VI^e millénaire).

CATALOGNE, en catalan *Catalunya*, région du nord-est de l'Espagne, qui s'étend des Pyrénées au delta de l'Ebre, formée des prov. de Barcelone, Gérone, Lérida et Tarragone; 31 930 km²; 5 956 000 h. Pôle économique (Barcelone). Tourisme. — Érigée en comté de Barcelone au X^e s., la Catalogne s'unit à l'Aragon en 1151, en gardant ses institutions. Opposée au centralisme castillan, la Catalogne perd son autonomie en 1939 mais la retrouve en 1979.

CATALOGUE n. m. (gr. *katalogos*). Liste énumératrice; ouvrage contenant cette liste.

CATALOGUER v. t. Inscrire par ordre des plantes, des livres, etc.; classer. || Ranger qqn dans une catégorie défavorable.

CATALYSE n. f. (gr. *katalysis*, dissolution). Modification de vitesse de réactions chimiques produite par certains corps qui se retrouvent inchangés à la fin du processus.

CATALYSER v. t. *Chim.* Agir comme catalyseur dans une réaction. || *Fam.* Provoquer une réaction par sa seule présence.

CATALYSEUR n. m. Corps qui catalyse.

CATAMARAN n. m. (mot angl.; du tamoul *kattu*, lien, et *maram*, bois). *Mar.* Embarcation à voiles, faite de deux coques accouplées. || Pirogue munie d'un ou deux flotteurs latéraux.

CATANE, port d'Italie sur la côte est de la Sicile, souvent dévasté par l'Etna; 380 000 h. Monuments de l'époque grecque au XVIII^e s.

CATANZARO, v. d'Italie, cap. de la Calabre; 101 000 h. Château construit par Robert Guiscard.

CATAPLASME n. m. (gr. *kataplasma*, emplâtre). Bouillie médicamenteuse épaisse qu'on applique, entre deux linges, sur une partie du corps pour combattre une inflammation.

CATAPULTE n. f. (gr. *kataveltês*). Autrefois, machine de guerre pour lancer les projectiles. || *Auj.*, dispositif mécanique constitué par un chariot coulissant sur une poutrelle et servant au lancement d'avions sur un navire de guerre.

CATAPULTER v. t. Lancer avec une catapulte. || Lancer violemment et loin.

CATARACTE n. f. (gr. *kataraktês*). Chute d'eau importante sur un fleuve. ||

Opacité du cristallin ou de ses membranes, qui produit une cécité complète ou partielle.

CATARINIEN n. m. Primate faisant partie d'un groupe comprenant des singes à narines rapprochées, à queue non prenante, et pourvus de 32 dents (macaques, babouines).

CATARRHE n. m. (gr. *katharrhos*, écoulement). Inflammation aiguë ou chronique des muqueuses avec hypersecretion.

CATASTROPHE n. f. (gr. *katastrophê*, renversement). Événement subit qui cause un bouleversement, des destructions, des morts. • En *catastrophe*, se dit d'une action qu'il faut accomplir très vite, dans des conditions aléatoires. || *Film catastrophe*, film à suspense qui relate un grave accident mettant en péril la vie de nombreuses personnes.

CATASTROPHER v. t. *Fam.* Jeter dans un grand abatement.

CATASTROPHIQUE adj. Qui a le caractère d'une catastrophe.

CATASTROPHISME n. m. Tendance à voir partout des catastrophes.

CATATONIE n. f. (gr. *kata*, contre, et *tonos*, tension). Syndrome de certaines formes de schizophrénie, caractérisé notamment par l'opposition, la catalepsie et les gestes stéréotypés.

CATCH n. m. (angl. *catch* as *catch can*, attrape comme tu peux). Lutte libre où la plupart des prises sont permises.

CATCHEUR, EUSE n. Personne qui pratique le catch.

CATEAU-CAMBRÉSIS (Le), ch.-l. de c. du Nord; 8 311 h. Musée H.-Matisse. Traité de paix de 1559, l'un, entre la France et l'Angleterre, conserve Calais à la France; l'autre, entre la France et l'Espagne, met fin aux guerres d'Italie.

CATÈCHÈSE [katɛʒ] n. f. (gr. *katekhêsis*). Enseignement religieux donné aux croyants.

CATÉCHISER v. t. (gr. *katekhizein*). Enseigner le catéchisme. || Faire la leçon, endoctriner.

CATÉCHISME n. m. Enseignement de la foi et de la morale chrétiennes selon un programme systématique. || Ce que qqn tient pour article de foi.

CATÉCHISTE n. Personne qui enseigne le catéchisme.

CATÉCHUMÈNE [katekymen] n. (gr. *katekhoumenos*, instruit de vive voix). Néophyte que l'on instruit pour le disposer à recevoir le baptême.

CATÉGORIE n. f. (gr. *katégoria*). Classe de personnes ou d'objets de même nature.

CATÉGORIEL, ELLE adj. Qui concerne une ou plusieurs catégories de personnes.

CATÉGORIQUE adj. Clair, précis, sans

catégorique

ambages, absolu. || Qui juge d'une manière définitive; affirmatif.

CATÉGORIQUEMENT adv. De façon catégorique.

CATÉGORISATION n. f. Classement par catégories en vue d'une étude statistique.

CATÉGORISER v. t. Ranger dans une catégorie.

CATÉNAIRE adj. (lat. *catena*, chaîne). Se dit du système de suspension du câble électrique servant à l'alimentation des locomotives électriques, qui le maintient à une distance rigoureusement constante du sol. ♦ n. f. Câble électrique servant à l'alimentation des locomotives électriques.

CATGUT [katgyt] n. m. (mot angl. signif. *boyau de chat*). Lien employé en chirurgie pour la suture des plaies.

CATHARE n. et adj. Adepte d'une secte d'origine manichéenne du Moyen Âge, répandue dans le midi de la France. (→ ALBIGEOIS.)

CATHARSIS [-sis] n. f. (mot gr. signif. *purification*). Mot par lequel Aristote désigne l'effet de « purification » produit sur les spectateurs par une représentation dramatique.

CATHÉDRALE adj. inv. Verre cathédrale, verre translucide à surface inégale.

CATHÉDRALE n. f. (lat. *cathedra*, chaire). Église où siège l'évêque résidant. || Église qui fut siège d'un évêché auj. supprimé.

CATHELINEAU (Jacques), chef vendéen (1759-1793).

CATHERINE de Sienne (*sainte*), religieuse italienne, célèbre par sa vie mystique (1347-1380).

CATHERINE I^{re} (1684-1727), impératrice de Russie (1725-1727), femme de Pierre le Grand, à qui elle succéda.

CATHERINE II la Grande (1729-1796), impératrice de Russie (1762-1796), femme de Pierre III. Autocrate, protectrice des philosophes et des artistes français, elle brisa la révolte de Pougatchev (1773-1775), réforme l'administration (1775) et encourage la mise en valeur de l'Ukraine.

CATHERINE D'ARAGON, infante d'Aragon (1485-1536), première femme d'Henri VIII d'Angleterre. Sa répudiation entraîne le schisme anglican.

CATHERINE HOWARD (v. 1522-1542), cinquième femme d'Henri VIII. Elle a été décapitée.

CATHERINE DE MÉDICIS (1519-1589), femme d'Henri II, mère de François II, de Charles IX et d'Henri III, régente à l'avènement de Charles IX (1560); instigatrice du massacre de la Saint-Barthélemy.

CATHERINE PARR (1512-1548), sixième et dernière femme d'Henri VIII.

CATHERINETTE n. f. Jeune fille qui fêta la Sainte-Catherine l'année de ses vingt-cinq ans.

CATHÉTER [kateter] n. m. (gr. *kathetēr*, sonde). Méd. Tige creuse que l'on introduit dans un canal naturel.

CATHODE n. f. (gr. *kata*, en bas, et *hodos*, chemin). Electrode de sortie du courant dans un électrolyseur, ou électrode qui est la source primaire d'électrons dans un tube électronique.

CATHODIQUE adj. Relatif à la cathode. ♦ Rayons cathodiques, faisceau d'électrons émis par la cathode d'un tube à vide parcouru par un courant. || Tube cathodique (ou à rayons cathodiques), tube à vide dans lequel les rayons cathodiques sont dirigés sur une surface fluorescente (écran cathodique) où leur impact produit une image visible.

CATHOLICISME n. m. Ensemble de la doctrine, des institutions et des pratiques de l'Église catholique romaine.

CATHOLICITÉ n. f. Conformité à la doctrine de l'Église catholique. || Ensemble de ceux qui pratiquent la religion catholique.

CATHOLIQUE adj. et n. (gr. *katholikos*, universel). Qui appartient au catholicisme, qui professe le catholicisme. ♦ adj. Fam. Conforme à la règle, à la morale courante, honnête.

CATILINA, patricien romain (v. 109-62 av. J.-C.). Sa conjuration contre le sénat est dénoncée par Ciceron en 63.

CATIMINI (EN) loc. adv. (gr. *kataμένα*, menstries). En cachette, discrètement.

CATIN n. f. Fam. Femme de mauvaises mœurs (vx).

CATINAT (Nicolas), maréchal de France (1637-1712), vainqueur du duc de Savoie à Staffarde (1690) et à La Marsaille (1693).

CATION [katjō] n. m. Ion de charge positive.

CATOAN n. m. (du général angl. *Cadogan*). Nœud retenant les cheveux sur la nuque.

CATON, dit l'Ancien, homme d'État romain (234-149 av. J.-C.). Il incarne la politique conservatrice du sénat, s'attachant à briser la puissance de Carthage.

CATON d'Utique, homme d'État romain (95-46 av. J.-C.), arrière-petit-fils de Caton l'Ancien. Sénateur, il s'oppose à Pompée puis à César.

CATTÉGAT ou **KATTEGAT**, bras de mer entre la Suède et le Danemark (Jylland).

CATTENOM, ch.-l. de c. de la Moselle; 2 238 h. Centrale nucléaire.

CATULLE, poète lyrique latin (v. 87-v. 54 av. J.-C.).

CAUCA (le), riv. de Colombie, affl. du Magdalena (r. g.); 1 250 km.

CAUCASE, chaîne de montagnes de l'U.R.S.S. qui s'étend sur 1 200 km entre la mer Noire et la Caspienne, et culmine



Un aspect du versant nord du Caucase. [x]

à l'Elbrouz (5 642 m). Il a été le refuge de nombreuses populations. Région touristique.

CAUCASIEN, ENNE adj. et n. Du Caucase. ♦ Langues caucasiennes, famille de langues de la région du Caucase, à laquelle appartient le géorgien.

CAUCHEMAR n. m. (anc. fr. *caucher*, fouler, et néerl. *mare*, fantôme). Rêve pénible et agité. || Chose ou personne qui importune, tourmente.

CAUCHEMARDESQUE adj. Qui produit une impression analogue à celle d'un cauchemar.

CAUCHON (Pierre), évêque de Beauvais (v. 1371-1442). Il préside au procès de Jeanne d'Arc.

CAUCHY (baron Augustin), mathématicien français (1789-1857).

CAUDAL, E, AUX adj. (lat. *cauda*, queue). De la queue.

CAUDILLO [kawdijo] n. m. (mot esp.). Titre donné au général Franco. || Chef politique en Amérique latine.

CAUMONT (Arcisse DE), archéologue français (1802-1873), initiateur de l'archéologie médiévale.

CAUSAL, E, ALS ou **AUX** adj. (lat. *causalis*). Qui annonce un rapport de cause à effet. ♦ Proposition causale, ou causale n. f., proposition donnant la raison de l'action contenue dans la principale.

CAUSALITÉ n. f. Rapport qui unit une ou plusieurs causes à un ou des effets.

CAUSANT, E adj. Fam. Qui parle volontiers, communicatif.

CAUSATIF, IVE adj. *Ling. Syn.* de **FACTIF**.

CAUSE n. f. (lat. *causa*). Ce qui fait qu'une chose existe; origine, principe : *connaître la cause d'un phénomène*. || Ce pourquoi on fait qqch; motif, sujet, raison : *Il n'a point fait cela sans cause*. || Ensemble des intérêts à soutenir; parti : *la cause du peuple*. • En connaissance de cause, en connaissant les faits, en sachant ce que l'on fait. || *En tout état de cause*, de toute manière. || *Être cause de, être la cause de, être cause que*, être l'auteur de, causer, occasionner. || *Être en cause*, être l'objet d'un débat, être concerné. || *Faire cause commune avec qqn*, unir ses intérêts aux siens. || *La bonne cause*, celle qu'on considère comme juste (souvent ironiq.). || *La cause est entendue*, l'affaire est jugée. || *Mettre en cause*, incriminer. || *Prendre fait et cause pour qqn*, prendre son parti, le soutenir. ♦ *À cause de*, en considération de; par la faute de.

CAUSER v. t. Être cause de qqch, occasionner.

CAUSER v. i. (lat. *causari*, plaider). S'entretenir familièrement avec qqn. || Parler avec malveillance.

CAUSERIE n. f. Exposé fait à un auditoire, simple et sans prétention.

CAUSETTE n. f. *Faire un brin de causette* (Fam.), bavarder familièrement un instant.

CAUSEUR, EUSE adj. et n. Qui cause volontiers et agréablement.

CAUSSE n. m. (mot prov.; du lat. *calx*, -cis, chaux). Plateau calcaire des régions tempérées.

CAUSSES (les), plateaux calcaires du sud (Grands Causses) et du sud-ouest (Causses du Quercy) du Massif central entaillés par des rivières (Tarn). Élevage ovin (roquefort). Tourisme.

CAUSTICITÉ n. f. Caractère caustique.

CAUSTIQUE adj. et n. m. (gr. *kaustikos*, brûlant). Qui attaque les tissus organiques. ♦ adj. Qui se plaît à se moquer avec mordant, incisif.

CAUTELEUX, EUSE adj. (lat. *cautela*, défiance). *Litt. et péjor.* Qui manifeste à la fois de la ruse et de la crainte.

CAUTÈRE n. m. (gr. *kautêrion*, brûlure). Tige métallique chauffée ou substance chimique, employée pour brûler superficiellement les tissus en vue de produire une réversion, ou, d'une façon plus intense, pour détruire les parties malades ou pour obtenir une action hémostatique. • *C'est un cautère sur une jambe de bois* (Fam.), c'est un remède qui ne peut servir à rien.

CAUTÉRISATION n. f. Action de cautériser.

CAUTÉRISER v. t. Brûler avec un agent chimique ou une tige métallique chauffée.

CAUTION n. f. (lat. *cautio*, précaution). *Dr.* Personne qui s'engage, à l'égard du créancier d'une obligation, à s'acquitter de celle-ci si le débiteur n'y satisfait pas de lui-même; bien affecté à la satisfaction de cet engagement. || Garantie morale donnée par qqn qui jouit d'un grand crédit. • *Sujet à caution*, dont la vérité n'est pas établie; suspect, douteux.

CAUTIONNEMENT n. m. Action de cautionner. || Somme déposée en garantie par un comptable, un adjudicataire, un directeur de journal, un candidat aux élections, etc.

CAUTIONNER v. t. Approuver, soutenir qqn, qqch. || *Dr.* Se porter garant pour une autre personne.

CAUVERY → KÄVIRI.

CAUX [ko] (pays de), région du nord-est de la Normandie (Seine-Maritime), sur la Manche (ports de Dieppe et de Fécamp).

CAVAIGNAC (Louis Eugène), général français (1802-1857). Le 24 juin 1848, il écrase l'insurrection parisienne.

CAVAILLON [kavajɔ̃], ch.-l. de c. de Vaucluse; 20 830 h. Église en partie romane. Synagogue du XVIII^e s. Grand marché (fruits et primeurs).

CAVALCADE n. f. (it. *cavalcata*). Course tumultueuse d'une troupe de cavaliers, d'une bande de gens.

CAVALE n. f. (it. *cavalla*). Poët. Jument.

CAVALE n. f. *Pop.* Évasion.

CAVALER v. i. *Pop.* Mener une vie désordonnée. ♦ *se cavalier* v. pr. *Pop.* S'enfuir.

CAVALERIE n. f. Ensemble des troupes à cheval chargées autrefois de missions de renseignement, de sûreté ou d'intervention. || *Dr.* Création de traites de complaisance.

CAVALEUR, EUSE adj. et n. *Fam.* Qui recherche les aventures galantes.

CAVALIER, ÈRE adj. Destiné aux cavaliers. || D'une liberté excessive et sans gêne, impertinent.

CAVALIER n. m. (it. *cavaliere*). Homme à cheval. || Militaire servant dans la cavalerie. || Celui avec qui on forme un couple dans un cortège, une danse. || Petite pièce métallique portant des lettres ou des chiffres et servant au classement. || Clou en U. || Pièce du jeu d'échecs. • *Faire cavalier seul* (Fam.), mener une action indépendante.

CAVALIER (Jean), chef camisard (1680-1740).

Cavalier bleu (le) [en all. *Der Blaue Reiter*], mouvement artistique allemand constitué à Munich v. 1911-1914.

CAVALIÈRE n. f. Femme à cheval. || Celle avec qui on forme un couple dans un cortège, une danse.

CAVALIÈREMENT adv. De façon cavalière, avec insolence.

Cavaliers, pendant la révolution d'Angleterre, surnom donné aux partisans du roi Charles I^{er}.

CAVE n. f. (lat. *cava*, fossé). Pièce en sous-sol servant de magasin. || Vins en réserve, vieillissant en bouteilles. || Boutique où l'on vend des vins. || Coffret à liqueurs. || Cabaret en sous-sol où se produit un orchestre. || Fonds d'argent au jeu.

CAVE adj. (lat. *cavus*, creux). Creux : *joues caves* (vx). • *Veines caves*, les deux grosses veines qui collectent le sang de la circulation générale et aboutissent à l'oreille droite du cœur.

CAVEAU n. m. Cabaret littéraire, puis théâtre de chansonniers au XVIII^e puis au XIX^e s. || Construction souterraine servant de sépulture.

CAVELIER DE LA SALLE → LA SALLE.

CAVENDISH (Henry), physicien et chimiste britannique (1731-1810). Il est l'un des créateurs de l'électrostatique, isole l'hydrogène et réalise la synthèse de l'eau.

CAVERNE n. f. (lat. *caverna*). Excavation naturelle vaste et profonde.

CAVERNEUX, EUSE adj. *Voix caverneuse*, grave et sonore.

CAVERNICOLE adj. et n. m. Se dit de certains animaux qui supportent l'obscurité et vivent dans les grottes.

CAVIAR n. m. (turc *khâviâr*). Œufs d'esturgeon salés.

CAVIARDER v. t. Supprimer un passage dans un écrit sur ordre d'une censure quelconque.

CAVISTE n. m. Employé qui s'occupe des vins dans une cave.

CAVITÉ n. f. (bas lat. *cavitas*). Creux, vide dans un corps solide ou liquide. || Partie creuse du corps humain ou d'un de ses organes.

CAVOUR (Camille BENSŒ, comte DE), homme d'État italien (1810-1861). Fondateur du journal *Il Risorgimento* (1847), promoteur de l'unité italienne au profit de Victor-Emmanuel II.

CAYENNE, ch.-l. de la Guyane française sur le littoral; 38 135 h. Pêche. Bague de 1852 à 1939.

CAYMAN (îles) → CAÏMANS.

C.B. [sibi] n. f. Abrév. de CITIZEN BAND.

C.C.P. [sesep] n. m. Abrév. de COMPTE COURANT POSTAL.

CE pron. dém. neutre sing. (lat. *ecce hoc*). Marque la référence à ce qui a été dit ou ce qui va être dit : *ne remettez pas au lendemain ce que vous pouvez faire le jour même*. (On emploie ce sont ou c'est devant un nom ou un pronom pl. : *ce sont les vices qui dégradent l'homme*, mais le sing. *c'est devant nous et vous*.) • *Ce que, combien : ce qu'il est amusant!* || *Sur ce, alors, sur ces entrefaites*.

CE, CET adj. dém. masc. sing., **CETTE** fém. sing., **CES** pl. des deux genres (lat. ecce iste). Marque la référence à un mot cité, à une personne ou à une chose.

CÉANS adv. (de çà et anc. fr. enz, dedans; du lat. intus). Maître de céans (Litt.), maître du logis.

CEARÁ, État du nord-est du Brésil; 148 016 km²; 5 295 000 h.

CEAUȘESCU (Nicolae), homme d'État roumain (1918-1989). Président du Conseil d'État (1967) puis de la République (1974), il est renversé par une insurrection populaire (1989) et exécuté.

CEBU, île des Philippines au N. de Mindanao; 5 088 km²; 1 634 000 h.

C.E.C.A., sigle de Communauté européenne du charbon et de l'acier.

CECI pron. dém. Annonce ce qui suit ou désigne ce qui est proche.

CECIL (William), homme d'État anglais (1520-1598). Il fut le principal ministre de la reine Elisabeth I^{re}.

CÉCITÉ n. f. (lat. caecitas, de caecus, aveugle). État d'une personne aveugle.

CÉDER [se] v. t. (lat. cedere, s'en aller) [conj. 5]. Faire l'abandon de qqch qu'on possède, dont on jouit. || Transférer la propriété d'une chose à une autre personne, vendre. ● *Le céder à qqn* (Litt.), lui être inférieur. ● v. t. ind. [à]. Se soumettre, se plier; succomber : *céder à la force*. ♦ v. i. Ne pas résister.

CÉDÉSTE adj. et n. De la Confédération française démocratique du travail.

CEDEX [sedeks] n. m. Abrév. de COURRIER D'ENTRÉE À DISTRIBUTION EXCEPTIONNELLE.

CÉDILLE n. f. (esp. cedilla, petit c). Signe orthographique qui se met sous la lettre c devant a, o, u pour lui donner le son de s, comme dans : façade, leçon, reçu.

CÉDRAT n. m. (it. cedrato). Énorme citron à peau épaisse, utilisé en confiserie, en parfumerie et en parfumerie.

CÉDRATIER n. m. Citronnier, cultivé pour ses fruits ou cédrats.

CÉDRE n. m. (gr. kedros). Grand arbre d'Asie et d'Afrique, à branches étalées horizontalement en plans superposés.

CÉDULE n. f. (bas lat. schedula, feuillet). Feuillet sur lequel on inscrivait autrefois les revenus de même catégorie.

C.E.E., sigle de Communauté économique européenne.

CÉGÉTISTE adj. et n. De la Confédération générale du travail.

CEINDRE v. t. (lat. cingere) [conj. 55]. Litt. Mettre autour d'une partie de son corps.

CEINTURE n. f. (lat. cinctura). Bande d'étoffe, de cuir, etc., serrant la taille. || Partie fixe d'un vêtement, qui maintient celui-ci autour de la taille. || Ce qui

entoure en protégeant : *ceinture de murailles*. || Dispositif qui entoure la taille; sorte de corset. || Endroit du corps où se place la ceinture. || Réseau routier ou ferré concentrique à une agglomération. || Bande métallique entourant une roue, un obus, etc. || En judo, chacun des grades des pratiquants. ● *Ceinture de sécurité*, dispositif destiné à maintenir sur leur siège les passagers d'une automobile, d'un avion. || *Ceinture verte*, ensemble de parcs et de forêts entourant une ville. || *Se mettre, se serrer la ceinture* (Pop.), se priver d'une chose.

CEINTURER v. t. Saisir par le milieu du corps en vue de maîtriser. || Entourer qqch.

CEINTURON n. m. Ceinture en cuir ou en étoffe portée sur l'uniforme.

CELA pron. dém. Rappelle ce qui précède ou indique un objet éloigné.

CELA (Camilo José), écrivain espagnol, né en 1916, auteur de romans (*la Famille de Pascal Duarte, la Ruche*).

CÉLADON n. m. et adj. inv. (du n. d'un personnage de l'Astrée). Couleur vert pâle.

CÉLÈBES ou **SULAWESI**, île de l'Indonésie formée de quatre péninsules; 189 000 km²; 8 535 000 h. — *La mer de Célèbes* est comprise entre Célèbes, Bornéo et Mindanao.

CÉLÉBRATION n. f. Action de célébrer.

CÉLÈBRE adj. (lat. celebrer). Connus de tous; illustre.

CÉLÉBRER v. t. (conj. 5). Marquer par des manifestations publiques ou solennelles. || Accomplir un office liturgique. || Litt. Louer solennellement.

CÉLÉBRITÉ n. f. Grande réputation, gloire, renom. || Personnage célèbre.

CELER [sale] v. t. (lat. celare) [conj. 3]. Litt. Cacher, ne pas révéler.

CÉLERI n. m. (lombard seleri). Plante potagère dont on consomme comme légume les côtes des pétioles (*céléri ordinaire*) ou la racine (*céléri-rave*).

CÉLÉRITÉ n. f. (lat. celeritas, de celer, rapide). Litt. Promptitude dans l'exécution.

CÉLESTE adj. (lat. caelestis, de caelum, ciel). Relatif au ciel, au firmament. || Divin, qui vient de Dieu. ● *Sphère céleste*, sphère imaginaire de très grand rayon, dont l'observateur occupe le centre et à la surface intérieure de laquelle les corps célestes semblent situés.

CÉLESTIN, nom de cinq papes, dont CÉLESTIN V (1215-1296), pape (1251), fondateur de l'ordre des Célestins.

CÉLIBAT n. m. (lat. caelebs, libis, célibataire). État d'une personne non mariée.

CÉLIBATAIRE adj. et n. Qui n'est pas marié.

CÉLINE (Louis-Ferdinand), écrivain français (1894-1961), auteur du *Voyage au bout de la nuit*.

CELLE pron. dém. → CELUI.

CELLE-SAINT-CLOUD (La), ch.-l. de c. des Yvelines, au N. de Versailles; 23 344 h. Château des XVI^e et XVII^e s.

CELLIER n. m. (lat. cellarium). Lieu bas et frais où l'on entrepole le vin et d'autres provisions.

CELLINI (Benvenuto), orfèvre, médailleur et sculpteur florentin (1500-1571), auteur du *Persée* de la loggia dei Lanzi (Florence). François I^{er} l'attire à sa cour.

CELLOPHANE n. f. (nom déposé). Péllicule cellulosique transparente.

CELLULAIRE adj. Biol. Relatif à la cellule. ● *Régime cellulaire*, régime dans lequel les prisonniers sont isolés. || *Voiture, fourgon cellulaire*, voiture qui sert à transporter les prisonniers.

CELLULE n. f. (lat. cellula). Pièce individuelle d'un religieux ou d'une religieuse. || Local où l'on enferme un détenu. || Élément constitutif fondamental d'un ensemble organisé. || Groupement d'adhérents à un parti, particulièrement au parti communiste. || Alvéole des rayons de cire des abeilles. || *Aéron*. Ensemble des surfaces portantes et du fuselage d'un appareil volant. || Biol. Élément constitutif de tout être vivant. ● *Cellule photoélectrique*, appareil transformant la lumière en courant électrique.

CELLULITE n. f. Inflammation du tissu cellulaire, et spécialement du tissu cellulaire sous-cutané.

CELLULOÏD n. m. (marque déposée). Matière plastique très malléable à chaud, mais très inflammable, obtenue en plastifiant la nitrocellulose par le camphre.

CELLULOSE n. f. Substance du groupe des glucides, de formule (C₆H₁₀O₅)_n, contenue dans la membrane des cellules végétales.

CELLULOSIQUE adj. À base de cellulose.

CELSIUS (Anders), astronome et physicien suédois (1701-1744). Il crée l'échelle thermométrique centésimale (1742) [degré Celsius].

CELTES, groupe de peuples parlant une langue indo-européenne. Venus d'Allemagne, ils envahissent au cours du I^{er} millénaire la Gaule et l'Espagne (Celtibères), les îles Britanniques, l'Italie, les royaumes hellénistiques et l'Asie Mineure. Les Germains et les Romains (III^e-I^{er} s. av. J.-C.) ruinent leur puissance.

CELTIBÈRES, peuple de l'anc. Espagne.

CELTIQUE ou **CELTE** n. m. Groupe de langues indo-européennes parlées par les Celtes. ♦ adj. Relatif aux Celtes.

CÉLÉQUE, partie de la Gaule comprise entre la Seine et la Garonne.

CELUI, CELLE pron. dém.; pl. **CEUX, CELLES** (lat. ecce, voici, et ille, celui-là). Renvoient à des personnes ou à des choses et s'emploient avec de ou devant une relative ou un participe. • *Celui-ci, celle-ci, etc.*, désignent ce qui est le plus proche; *celui-là, celle-là, etc.*, ce qui est le plus éloigné.

CÉMENT n. m. (lat. *caementum*). Substance osseuse qui recouvre l'ivoire de la racine des dents.

CÉNACLE n. m. (lat. *cenaculum*, salle à manger). Salle où Jésus-Christ réunit ses disciples pour la Cène. || Cercle restreint d'écrivains ou d'artistes qui rassemblent des principes communs.

CENDRARS [sɑ̃drɑʁ] (Blaise), écrivain français d'origine suisse (1887-1961), auteur de poèmes et de romans (*Moravagine*).

CENDRE n. f. (lat. *cinis, cineris*). Résidu solide qui reste après la combustion com-

plète d'une substance. ♦ pl. *Litt.* Restes des morts. || *Géol.* Fines particules projetées à l'état solide par un volcan en éruption. • *Mercredi des Cendres*, chez les catholiques, premier mercredi du carême, au cours duquel on impose les cendres. || *Réduire en cendres*, brûler complètement. || *Renaître de ses cendres*, reprendre une vie nouvelle.

CENDRÉ, E adj. Recouvert, fait de cendre. || Couleur de cendre, à reflets bleuâtres.

CENDRÉE n. f. Petit plomb pour la chasse du menu gibier. || *Sports*. Piste dont le sol est fait de mâchefer et de sable.

CENDRIER n. m. Petit récipient où les fumeurs déposent la cendre de tabac.

CENDRILLON n. f. (de *Cendrillon*, n. pr.). *Litt.* Femme qui reste toujours chez elle.

CÈNE n. f. (lat. *cena*, repas du soir). Dernier repas de Jésus-Christ avec ses Apôtres, la veille de sa Passion, pendant lequel il institua l'eucharistie.

CÉNÉSTHÉSIE ou **CŒNÉSTHÉSIE** [senestezi] n. f. (gr. *koinos*, commun, et *aisthesis*, sensation). Ensemble de nos sensations internes.

CENIS [səni] (**Mont-**), massif des Alpes (3 610 m), dominant le col du *Mont-Cenis* (2 083 m), emprunté par la route de Lyon à Turin, et le lac de barrage du *Mont-Cenis*. — Le tunnel ferroviaire dit du *Mont-Cenis*, long de 13 668 m et unissant Modane (France) et Bardonnèche (Italie), passe en fait sous le col de Fréjus.

CÉNOBITE n. m. (gr. *koinobion*, vie en commun). Moine qui vit en communauté.

CENON, ch.-l. de c. de la Gironde, banlieue de Bordeaux; 23 385 h.

CÉNOTAPHE n. m. (gr. *kenos*, vide, et *taphos*, tombeau). Monument élevé à la mémoire d'un mort, et qui ne contient pas son corps.

CENS [sɑ̃s] n. m. (lat. *census*). Dans le suffrage censitaire, quotité d'imposition nécessaire pour être électeur ou éligible.

CENSÉ, E adj. (lat. *censere*, juger bon). Supposé, considéré comme : nul n'est censé ignorer la loi.

CENSEMENT adv. Pour ainsi dire, apparemment.

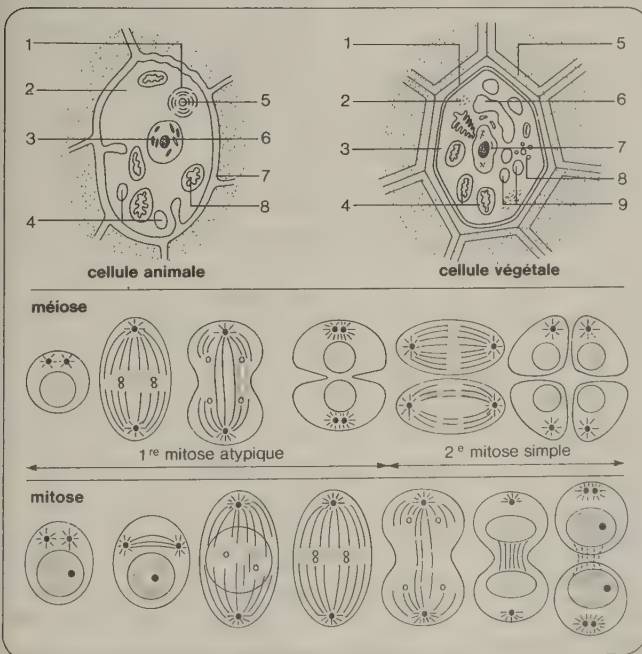
CENSEUR n. m. (lat. *ensor*). Fonctionnaire responsable de la discipline générale dans un lycée (aujourd'hui *proviseur adjoint*). || Membre d'une commission de censure. || *Litt.* Personne qui critique avec malveillance autrui. || *Antiq.* Magistrat dont la fonction, dans la Rome républicaine, consistait à faire le recensement des citoyens, à imposer les propriétés et à surveiller les mœurs.

CENSAIRE adj. (de *cens*). Suffrage censitaire, système dans lequel le droit de vote est réservé aux contribuables versant un montant minimal d'impôts.

CENSURE n. f. (lat. *censura*). Fonction de censeur; exercice de cette fonction. || Examen qu'un gouvernement fait faire des livres, journaux, pièces de théâtre, films, etc., avant d'en permettre la publication. || Commission des personnes chargées de cet examen. || *Litt.* Action de critiquer les actes ou les ouvrages de qq. || *Psych.* Fonction de contrôle qui régle en les déformant l'accès des désirs inconscients à la conscience. • *Motion de censure*, vote hostile à la politique du gouvernement.

CENSURER v. t. Interdire la publication ou la représentation. || *Litt.* Blâmer vivement, critiquer. || *Psych.* Refouler. • *Censurer le gouvernement*, voter à la majorité une motion de censure.

CENT adj. num. et n. m. (lat. *centum*). Dix fois dix. (Prend un s quand il est mul-



Cellule animale : 1. Appareil de Golgi; 2. Cytoplasme; 3. Noyau; 4. Vacuoles; 5. Centrosome; 6. Nucléole; 7. Membrane; 8. Mitochondrie.

Cellule végétale : 1. Membrane formée de plasma; 2. Pigments; 3. Cytoplasme; 4. Mitochondries; 5. Enveloppe de cellulose; 6. Vacuole; 7. Noyau; 8. Gouttelettes lipidiques; 9. Chloroplastes (corpuscules colorés par la chlorophylle et siège de la photosynthèse).

Au-dessous : modes de division cellulaire. Méiose : à partir d'une cellule mère normale à 2 N chromosomes, la méiose produit quatre cellules à N chromosomes seulement, incapables de se diviser dans le règne animal et constituant alors des gamètes.

Mitose : phases successives de la division cellulaire.

tiplié : *deux cents hommes*; mais il reste invariable quand il est suivi d'un autre nombre ou quand il est employé pour *centième* : *deux cent dix chevaux*; *l'an neuf cent*; *page cent*. || Grand nombre indéterminé : *avoir cent fois raison*. ● *Cent pour cent*, entièrement : *cent pour cent parisien*. || *Pour cent*, pour une quantité de cent unités : *prêter à douze pour cent*.

CENT [sɛ̃t] n. m. (mot amér.). Dans divers pays (Australie, Canada, États-Unis, Pays-Bas, etc.), centième partie de l'unité monétaire principale en cours dans ces pays.

CENTAINE n. f. (lat. *centena*). Groupe de cent unités ou environ.

Cent Ans (*guerre de*), série de conflits qui, aux XIV^e et XV^e s., ont opposé la France à l'Angleterre. Elle se divise en quatre périodes : 1^o de 1337 à 1360, les Anglais, vainqueurs de Philippe VI à Crécy (1346), prennent Calais (1347), battent Jean II le Bon à Poitiers (1356) et contraignent les Français à abandonner une grande partie de territoire lors du traité de Brétigny (1360); 2^o de 1364 à 1380, les Français vainqueurs grâce à Charles V et du Guesclin, ne laissent aux Anglais que cinq villes (dont Calais); 3^o de 1413 à 1429, la folie de Charles VI, la rivalité entre Armagnacs et Bourguignons, puis la faiblesse de Charles VII, le roi de Bourges, permettent au souverain anglais, vainqueur à Azincourt (1415), de prétendre au trône de France en vertu du traité de Troyes (1420); 4^o de 1429 à 1453, Jeanne d'Arc délivre Orléans, fait sacrer à Reims (1429) Charles VII, mais elle est prise à Compiègne et brûlée à Rouen en 1431. Les victoires de Formigny (1450) et de Castillon (1453) mettent un terme à la guerre.

Cent-Associés (*Compagnie des*), ou **Compagnie de la Nouvelle-France**, compagnie fondée en 1627 par Richelieu pour développer la colonisation du Canada.

CENTAURE n. m. (gr. *kentauros*). Être fabuleux, moitié homme, moitié cheval, de la mythologie grecque.

CENTAURÉE n. f. (gr. *kentauriè*, plante du Centaure). Plante herbacée, de la famille des composées, aux nombreuses espèces (*bleuet*).

CENTAIRE adj. et n. (lat. *centenarius*). Qui a vécu sa centième année.

CENTAIRE n. m. Anniversaire qui revient tous les cent ans.

CENTÉSIMAL, E, AUX adj. (lat. *centesimus*). Relatif aux divisions d'une échelle graduée en cent parties égales.

CENTIÈME adj. ord. et n. (lat. *centesimus*). Qui occupe un rang marqué par le numéro cent. || Qui se trouve cent fois dans le tout.

CENTIGRADE n. m. Centième partie du grade (symb. : cgr), unité d'angle. ● *Degré centigrade, thermomètre centigrade*, anc. dénominations abandonnées depuis 1948 au profit de *DEGRÉ CELSIUS, THERMOMÈTRE CELSIUS*.

CENTIGRAMME n. m. Centième partie du gramme (symb. : cg).

CENTILITRE n. m. Centième partie du litre (symb. : cl).

CENTIME n. m. Centième partie du franc.

CENTIMÈTRE n. m. Centième partie du mètre (symb. : cm). || Ruban divisé en centimètres, servant de mesure.

Cent-Jours (*les*), temps situé entre le 20 mars 1815, jour du retour de Napoléon à Paris, et le 22 juin, date de sa seconde abdication, après Waterloo.

CENTRAFRICAINE, E adj. et n. De la République centrafricaine.

CENTRAFRICAINE (*République*), État de l'Afrique centrale; 620 000 km²; 2 800 000 h. cap. *Bangui*. Langue : français. Pays de savanes (exportations de café, coton, bois), avec quelques ressources minières : diamants et uranium. — Colonisée en 1885 par les Français, la région est organisée sous le nom d'*Oubangui-Chari*. Elle devient la République centrafricaine en 1958. Elle subit la dictature de Bokassa (1965-1979).

CENTRAGE n. m. Action de centrer.

CENTRAL, E, AUX adj. Qui est au centre. ● *Prison centrale ou maison centrale*, prison où sont détenus les condamnés à de longues peines.

CENTRAL n. m. Organisme répartiteur : *central téléphonique*.

CENTRALE n. f. Usine génératrice d'électricité ou d'énergie en général. || Confédération nationale de syndicats. || Prison centrale.

CENTRALISATEUR, TRICE adj. Qui centralise.

CENTRALISATION n. f. Action de centraliser.

CENTRALISER v. t. Réunir, ramener vers un organisme central; faire dépendre d'un pouvoir central.

CENTRALISME n. m. Système d'organisation qui entraîne la centralisation des décisions et de l'action.

CENTRAMÉRICAIN, E adj. et n. De l'Amérique centrale.

CENTRE n. m. (lat. *centrum*; du gr. *kentron*, pointe). Milieu d'un espace quelconque. || Siège principal ou notable d'une activité à l'intérieur d'une ville. || Localité caractérisée par l'importance de sa population et son activité. || Point principal, essentiel. || Point de convergence, de rayonnement; bureau, organisme centralisateur. || Ensemble des membres d'une assemblée politique qui siègent

entre la droite et la gauche. || Dans certains sports d'équipe (basket-ball notamment), joueur qui se trouve au milieu de la ligne d'attaque. || Envoi du ballon d'une aile vers l'axe du terrain. || *Math*. Point situé à égale distance de tous les points d'une ligne ou d'une surface courbe. ● *Centre d'action*, anticyclone ou dépression ayant un caractère durable, voire permanent. || *Centre commercial*, ensemble regroupant des magasins de détail et des services (banque, poste, etc.). || *Centre nerveux*, groupe de neurones (substance grise du système nerveux) siège d'une fonction nerveuse déterminée.

CENTRE, Région administrative groupant les dép. du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher et du Loiret; 39 151 km²; 2 264 164 h. Ch.-l. *Orléans*.

Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, dit aussi *Centre Beaubourg* ou *Centre Pompidou*, centre culturel situé à Paris, ouvert en 1977.

Centre national de la recherche scientifique (C. N. R. S.), établissement public français chargé de développer les recherches scientifiques.

CENTRER v. t. Ramener au centre, équilibrer par rapport au centre. || Donner une direction, une orientation précise. || Déterminer l'axe d'une pièce ou fixer une pièce en son centre. || *Sports*. Envoyer le ballon vers le grand axe du terrain.

CENTRIFUGATION n. f. Séparation des constituants d'un mélange par la force centrifuge.

CENTRIFUGE adj. (lat. *centrum*, centre, et *fugere*, fuir). Qui tend à éloigner du centre. (Tout corps qui tourne autour d'un point ou d'un axe exerce sur son support une force d'inertie, dite *force centrifuge*).

CENTRIFUGEUSE n. f. Appareil qui effectue la centrifugation.

CENTRIPÈTE adj. Qui tend à rapprocher du centre.

CENTRISME n. m. Tendance politique du centre.

CENTRISTE adj. et n. En politique, du centre.

CENTUPLE adj. et n. m. (lat. *centuplus*). Qui vaut cent fois autant. ● *Au centuple*, cent fois plus.

CENTUPLER v. t. Multiplier par cent; augmenter beaucoup. ♦ v. i. Être multiplié par cent.

CENTURIE n. f. (lat. *centuria*). *Antiq. rom.* Unité politique, administrative et militaire formée de cent citoyens.

CENTURION n. m. (lat. *centurio*). Officier commandant une centurie dans la légion romaine.

CEP n. m. (lat. *cippus*, pieu). Pied de vigne.

CÉPAGE n. m. Plant de vigne. || Variété de vigne.

CÈPE n. m. (gascon *cep*, *tronc*). Syn. de BOLET.

CEPENDANT conj. (de *cé* et *pendant*). Marque une opposition; pourtant, toutefois. ♦ *Cependant que*, marque la simultanéité, pendant que, tandis que.

CÉPHALÉE n. f. (gr. *kephalê*, tête). Méd. Mal de tête.

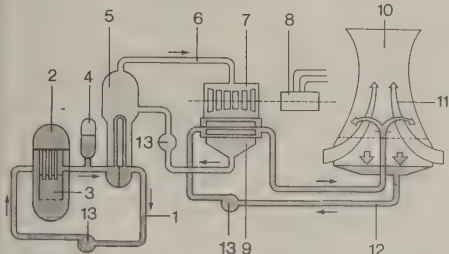
CÉPHALOPODE n. m. (gr. *kephalê*, tête, et *pous*, *podos*, pied). Mollusque marin, carnivore et nageur, dont la tête porte des tentacules munis de ventouses et qui se propulse par réaction en expulsant de l'eau par un siphon.

CÉPHALO-RACHIDIEN, **ENNE** adj. Liquide céphalo-rachidien, liquide clair contenu entre les méninges.

CÉRAM, une des Moluques (Indonésie).

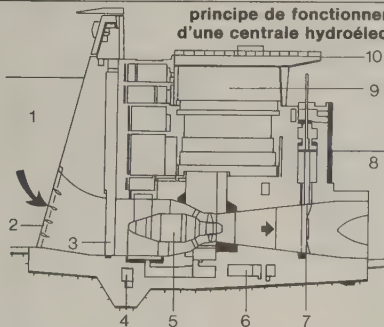
CÉRAMIQUE n. f. (gr. *keramikê*, de *keramos*, argile). Art de fabriquer des vases et autres objets de terre cuite. || Objet en terre cuite.

principe de fonctionnement d'une centrale nucléaire type PWR* avec réfrigérant atmosphérique

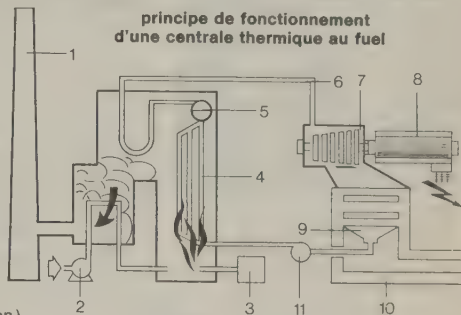


* Pressurized Water Reactor (réacteur à eau sous pression)

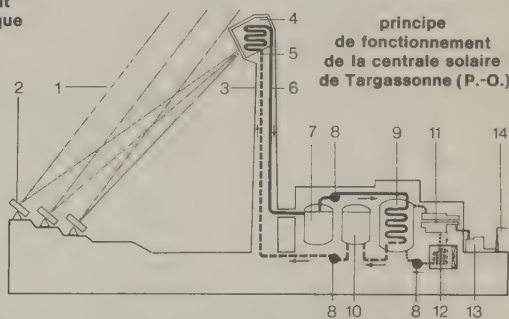
principe de fonctionnement d'une centrale hydroélectrique



principe de fonctionnement d'une centrale thermique au fuel



principe de fonctionnement de la centrale solaire de Targassonne (P.-O.)



Le fonctionnement de trois des quatre centrales ci-dessus est basé sur le même principe : utiliser une source de chaleur pour réchauffer un liquide qui, transformé en vapeur, actionnera une turbine entraînant un alternateur.

La centrale nucléaire à eau sous pression utilise la chaleur créée par la fission nucléaire produite à l'intérieur du cœur du réacteur. Elle comporte trois circuits fermés indépendants de circulation d'eau : le premier transporte la chaleur du réacteur au générateur de vapeur; le second transmet la vapeur à la turbine entraînant l'alternateur (l'eau, recondensée, revient ensuite au générateur); le troisième circuit, servant à la réfrigération du condenseur, conduit l'eau chaude vers le réfrigérant atmosphérique (où elle est refroidie au contact de l'air circulant dans la tour) avant de la renvoyer vers le condenseur. 1. Circuit primaire; 2. Réacteur; 3. Cœur du réacteur; 4. Pressuriseur servant à maintenir la pression de l'eau constante; 5. Échangeur-générateur de vapeur; 6. Circuit secondaire; 7. Turbine; 8. Alternateur; 9. Condenseur; 10. Réfrigérant atmosphérique; 11. Air de refroidissement; 12. Circuit de refroidissement du condenseur; 13. Pompes.

La centrale thermique au fuel utilise un combustible fossile, le fuel, pour vaporiser de l'eau, vapeur qui actionnera un turboalternateur (turbine et alternateur montés sur le même axe). 1. Cheminée; 2. Ventilateur d'air; 3. Brûleur; 4. Générateur de vapeur; 5. Ballon d'eau; 6. Circuit de vapeur;

7. Turbine; 8. Alternateur; 9. Condenseur; 10. Eau de refroidissement; 11. Pompe.

Dans la centrale solaire à tour, l'eau est remplacée par un fluide de sels fondus circulant en circuit fermé. Un champ de miroirs plans réfléchit les rayons du Soleil vers une chaudière placée au sommet de la tour. Le fluide réchauffé, vaporisé, actionne alors un turboalternateur, puis est refroidi et stocké. Le fluide chaud peut aussi être stocké pour une utilisation ultérieure. 1. Rayons solaires; 2. Champ de miroirs plans mobiles; 3. Tour en béton; 4. Chaudière solaire réceptrice; 5. Arrivée du fluide caloporteur, à la température de 250 °C; 6. Sortie du fluide à la température de 450 °C; 7. Cuve de stockage du fluide chaud; 8. Pompes; 9. Générateur de vapeur; 10. Cuve de stockage du fluide froid; 11. Groupe turboalternateur; 12. Aérocondenseur; 13. Transformateur; 14. Départ des lignes électriques.

Seule la centrale hydroélectrique fait appel à une technique de base différente. Elle utilise l'eau comme source d'énergie primaire; mais c'est l'énergie de la masse d'eau en mouvement qui va actionner un groupe bulbe (ensemble turbine à hélice-générateur de courants alternatifs logé dans un caisson en forme de bulbe). 1. Canal d'amenée; 2. Grille; 3. Vanne amont; 4. Galerie de drainage; 5. Groupe bulbe turboalternateur; 6. Galerie de vidange; 7. Vanne aval; 8. Canal de fuite; 9. Centrale hydroélectrique; 10. Portique de manutention.

céramiste

CÉRAMISTE adj. et n. Qui fabrique ou décore de la céramique.

CERBÈRE n. m. Litt. et ironiq. Gardien sévère, intraitable.

CERBÈRE, comm. des Pyrénées-Orientales à la frontière espagnole, près du cap du même nom; 1726 h.

CERCEAU n. m. (lat. *circus*, cercle). Cercle de bois ou de métal servant à maintenir les douves d'un tonneau. || Cercle léger que les enfants font rouler devant eux en le frappant avec un bâton.

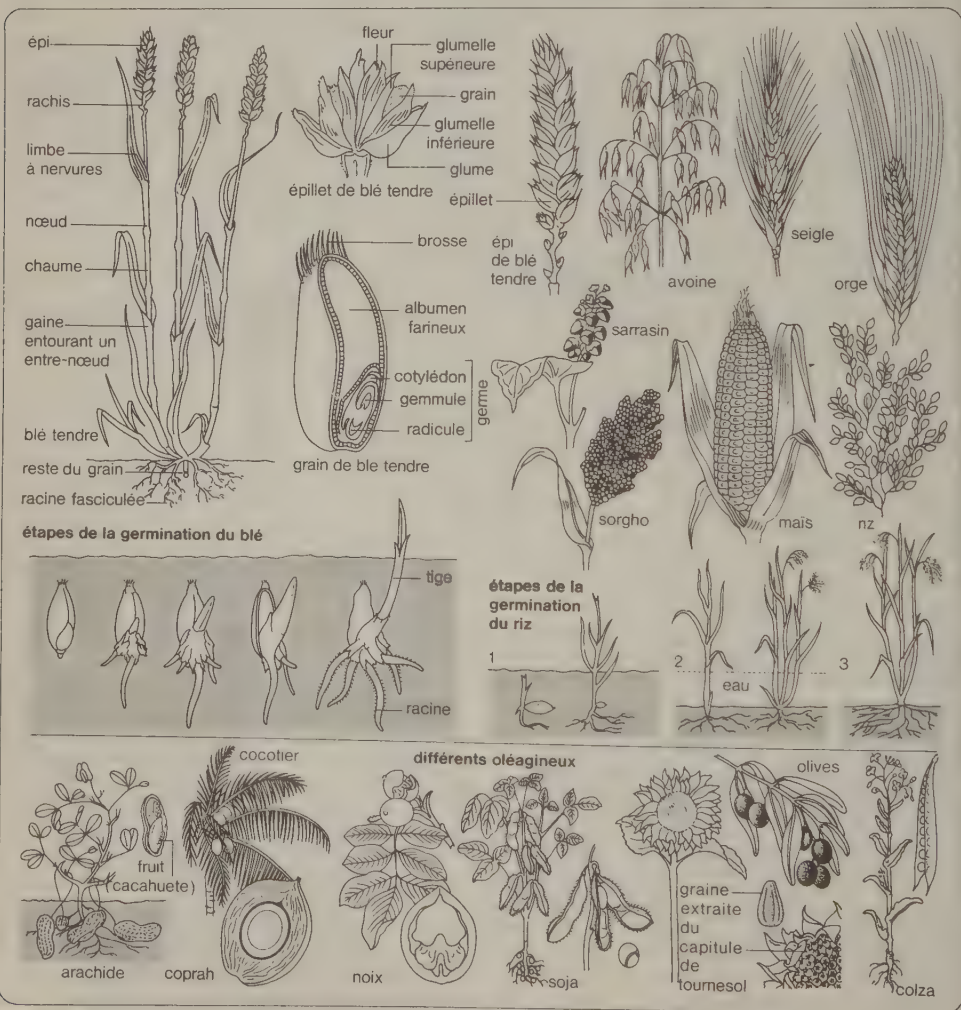
CERCLAGE n. m. Action de cercler.

CERCLE n. m. (lat. *circus*). Courbe dont tous les points sont à égale distance d'un point fixe appelé centre (on trouve la circonférence d'un cercle en multipliant le diamètre par π ou 3,1416). || Objet, surface circulaire. || Ligne circulaire fermée. || Objets, personnes disposés en rond. || Groupement de personnes réunies pour un but particulier (littéraire, artistique, politique), ou pour des distractions communes; local où elles se réunissent. ||

Etendue de ce qui vous entoure, de ce qu'on peut embrasser par l'esprit. ● Cercle de famille, la proche famille réunie. || Cercle vicieux, raisonnement défectueux qui ramène à son point de départ; situation dans laquelle on se trouve enfermé.

CERCLER v. t. Garnir, entourer de cercles.

CERCOPITHÈQUE n. m. (gr. *kerkos*, queue, et *pithêkos*, singe). Singe à longue queue, dont il existe en Afrique plusieurs espèces.



Céréales et oléagineux. Étapes de la germination du riz :

1. Le grain, imbibé pendant 24 h, germe ensuite en pépinière; 2. Repiquage en rizière; 3. Récolte après évaporation.

CERCUEIL n. m. (gr. *sarkophagos*, qui mange la chair). Coffre où l'on renferme le corps d'un mort.

CERDAGNE, région des Pyrénées, partagée entre la France (Pyrénées-Orientales) et l'Espagne en 1659. Tourisme.

CERDAN (Marcel), boxeur français (1916-1949).

CÉRÉALE n. f. (de Cérès, déesse des Moissons). Plante, dont les grains servent, surtout réduits en farine, à la nourriture de l'homme et des animaux domestiques (blé, seigle, avoine, orge, riz, maïs, etc.).

CÉRÉALIER, ÈRE adj. Relatif aux céréales.

CÉRÉBELLEUX, EUSE adj. (lat. *cerebellum*, cervelle). Relatif au cervelet.

CÉRÉBRAL, E, AUX adj. (lat. *cerebrum*, cerveau). Relatif à l'encéphale ou à l'activité mentale.

CÉRÉBRO-SPINAL, E, AUX adj. Qui concerne l'encéphale et la moelle épinière.

CÉRÉMONIAL n. m. (pl. *cérémonials*). Ensemble des règles qui président aux cérémonies civiles, militaires ou religieuses.

CÉRÉMONIE n. f. (lat. *caeremonia*, caractère sacré). Forme extérieure et régulière d'un culte, d'un événement de la vie sociale. || Marque extérieure de solennité, témoignage de politesse excessive. ● *Sans cérémonie*, en toute simplicité.

CÉRÉMONIEUSEMENT adv. De façon cérémonieuse.

CÉRÉMONIEUX, EUSE adj. Qui fait trop de cérémonies, compassé.

CÉRÈS. Myth. rom. Déesse des Moissons.

CÉRET, ch.-l. d'arr. des Pyrénées-Orientales, sur le Tech; 6909 h.

CERF [ser] n. m. (lat. *cervus*). Ruminant des forêts d'Europe, d'Asie et d'Amérique, vivant en troupeau. (La femelle du cerf est la biche, le petit est le faon; le mâle porte des bois d'autant plus développés et ramifiés qu'il est âgé.) [Cri : le cerf brame.]

CERFEUIL n. m. (gr. *khairaphullon*). Plante aromatique cultivée comme condiment.

CERF-VOLANT [servolā] n. m. (pl. *cerfs-volants*). Jouet composé d'une carcasse légère sur laquelle on tend un papier fort ou une étoffe, et que l'on fait voler.

CERGY, ch.-l. de c. du Val-d'Oise, sur l'Oise; 17703 h. Centre administratif, noyau de la ville de Cergy-Pontoise.

CERISIAIE n. f. Lieu planté de cerisiers.

CERISE n. f. (lat. *cerasum*; du gr. *kerasion*). Fruit comestible du cerisier. ♦ adj. inv. Rouge vif.

CERISIER n. m. Arbre, cultivé pour ses fruits, ou cerises.

CÉRISOLES, village d'Italie (Piémont). En 1544, les Français y défirent les Espagnols et les Impériaux.

CERNE n. m. (lat. *circinus*, cercle). Cercle bleuâtre autour des yeux, autour d'une plaie, d'une contusion, etc. || Couche concentrique d'un arbre coupé en travers. (Le nombre des cerne sert à reconnaître l'âge d'un arbre.) || Trace d'un produit détachant autour de la partie nettoyée.

CERNÉ, E adj. Yeux cernés, entourés d'un cercle bleuâtre.

CERNEAU n. m. Chaque moitié de la noix avant sa maturité.

CERNER v. t. (lat. *circinare*, faire un cercle). Entourer. ● *Cerner un problème*, une question, en marquer les limites pour les mieux comprendre.

CERTAIN, E adj. (lat. *certus*, sûr). Considéré comme vrai, indubitable. || Qui n'a aucun doute. ♦ adj. indéf. Un, quelque : *certain auteur*; *il avait une certaine popularité*. ♦ pron. indéf. pl. Plusieurs : *certains disent*.

CERTAINEMENT adv. Assurément, indubitablement.

CERTES adv. (lat. *certo*). Assurément, bien sûr.

CERTIFICAT n. m. (lat. médiév. *certificatum*). Écrit officiel, ou dûment signé d'une personne compétente, qui atteste un fait. ● *Certificat d'aptitude professionnelle* (C.A.P.), diplôme décerné à la fin des études de l'enseignement technique court. || *Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré* (C.A.P.E.S.), concours de recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire. || *Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique* (C.A.P.E.T.), concours de recrutement des professeurs de l'enseignement technique. || *Certificat d'études primaires élémentaires* (C.E.P.), diplôme du niveau de fin d'études primaires (auj. supprimé).

CERTIFIÉ, E n. et adj. Professeur titulaire du C.A.P.E.S.

CERTIFIER v. t. Donner pour certain, assurer comme valable ou comme vrai.

CERTITUDE n. f. Conviction, assurance entière qu'on a de la vérité de qqch. || Chose certaine, assurée, sur laquelle on n'a aucun doute.

CÉRUMEN [serymen] n. m. (lat. *cera*, cire). Substance grasse, jaune-brun, formée dans le conduit auditif externe par les glandes sébacées qui tapissent ce conduit.

CÉRUSE n. f. (lat. *cerussa*). Carbonate basique de plomb, appelé aussi *blanc de céruse* ou *blanc d'argent*, et que l'on employait en peinture.

CERVANTÈS (Miguel DE), écrivain espagnol (1547-1616). Il a écrit *Don Quichotte de la Manche*.



Miguel de Cervantes
par Juan de Jáuregui y Aquilan (1600).
[Académie espagnole de Madrid.]
[Ruiz Vernacal]

CERVEAU n. m. (lat. *cerebellum*, cervelle). Centre nerveux situé dans la boîte crânienne des vertébrés, très développé chez l'homme, où il se compose de deux hémisphères portant de nombreuses circonvolutions. || Ensemble des facultés mentales; personne qui les possède à un haut degré. || Centre de direction, d'organisation.

Voir illustration p. 164.

CERVELAS n. m. (it. *cervellato*). Sauce cuite, grosse et courte.

CERVELET n. m. (de *cervelle*). Centre nerveux situé sous le cerveau et en arrière du tronc cérébral.

CERVELLE n. f. (lat. *cerebella*). Substance du cerveau. || Nom donné usuellement au cerveau ou à l'ensemble de l'encéphale d'un animal. ● *Brûler la cervelle*, tuer d'une balle dans la tête. || *Cela lui trotte dans la cervelle*, cela le préoccupe. || *Sans cervelle*, étourdi.

CERVETERI, comm. d'Italie (Latium) [prov. de Rome]. Necropole étrusque sur le site d'une anc. ville étrusque.

CERVICAL, E, AUX adj. (lat. *cervix*, -icis, cou). Relatif au cou.

CERVIDÉ n. m. (lat. *cervus*, cerf). Ruminant qui porte des cornes pleines, ramifiées, caduques, appelées bois.

CERVIN (mont), en all. Matterhorn, sommet des Alpes dominant la vallée de Zermatt; 4478 m. Première ascension en 1865.

CERVOISE n. f. (gaul. *cervesia*). Bière faite avec de l'orge ou d'autres céréales, et consommée dans l'Antiquité et au Moyen Âge.

CES adj. dém. → CE.

C.E.S. n. m. Abrév. de COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (auj. collège).

CÉSAIRE (Aimé), écrivain et homme politique français, né en 1913. Martiniquais, il cherche à retrouver les sources de la négritude.

CÉSAR n. m. Surnom romain devenu titre en l'honneur de Jules César. (Jusqu'à la mort de Domitien [96], titre de l'empereur romain; à partir de 96, titre de l'héritier du trône.)

CÉSAR (Jules), homme d'État romain (101-44 av. J.-C.). Il forme le premier triumvirat avec Pompée et Crassus (60). La conquête de la Gaule (58-51) lui apporte les moyens de s'assurer contre Pompée le pouvoir absolu. Franchissant le Rubicon, il déclenche la guerre civile (49-45), se débarrasse de Pompée à Pharsale (48) et anéantit les pompéiens à

Thapsus (46) et à Munda (45). Consul et dictateur à vie, il réforme les institutions de l'État, mais il est abattu par une conjuration républicaine. Il a écrit *De la guerre des Gaules* et *De la guerre civile*.

CÉSARÉE, anc. v. du nord de la Palestine, sur la Méditerranée.

CÉSARIENNE n. f. (lat. *caedere*, couper). Opération chirurgicale qui consiste à extraire le fœtus par incision de la paroi abdominale et de l'utérus, quand l'accouchement est impossible par les voies naturelles.

CÉSARISME n. m. Système de gouvernement dans lequel un homme se trouve être l'unique dépositaire du pouvoir.

CESSANT, E adj. *Toutes affaires ou toutes choses cessantes*, avant toute chose.

CESSATION n. f. Action d'arrêter, suspension, arrêt.

CESSE n. f. *N'avoir point de cesse que*, ne pas prendre de repos avant que, ne pas s'arrêter avant que. ♦ *Sans cesse*, sans discontinuer.

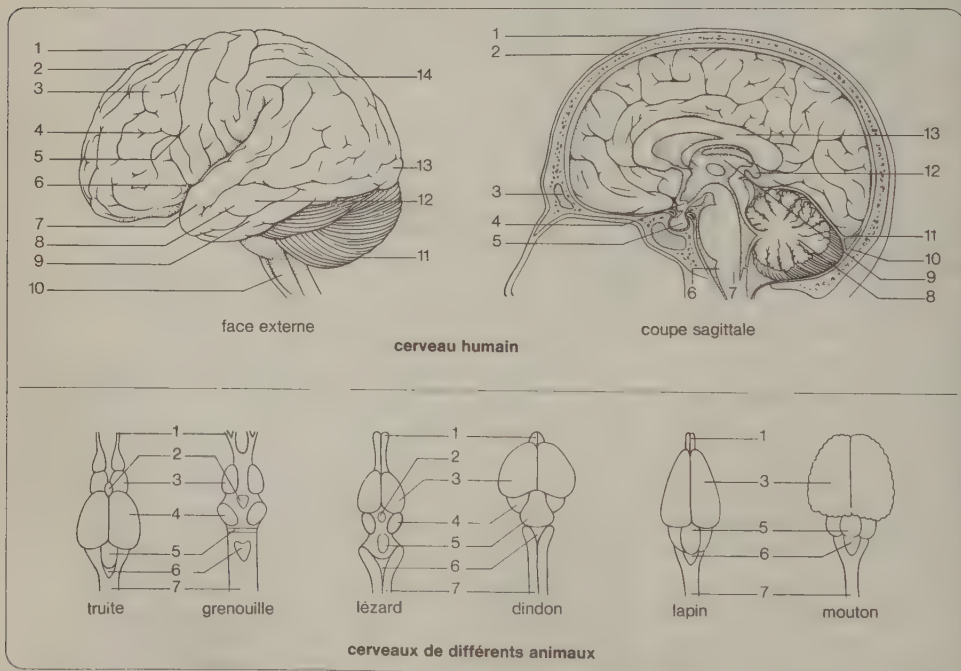
CESSER v. t. (lat. *cessare*). Mettre fin à, interrompre. ♦ v. i. Prendre fin.

CESSEZ-LE-FEU n. m. inv. Arrêt des hostilités.

CESSION n. f. (lat. *cedere*, céder). Dr. Transmission à un autre de la chose ou du droit dont on est propriétaire ou titulaire.

C'EST-À-DIRE loc. adv. Annonce une explication, une rectification. (Abrév. C.-À-D.)

CÉSURE n. f. (lat. *caesura*, de *caedere*, couper). Repos ménagé dans un vers pour en régler le rythme. (La césure coupe le vers alexandrin en deux hémis-



Morphologie générale du cerveau humain, support de la sensibilité consciente, des mouvements volontaires et de l'activité psychique. Chacun des deux hémisphères est divisé en lobes, eux-mêmes divisés en circonvolutions.

Face externe, vue latérale : 1. Circonvolution frontale ascendante; 2, 3, 4. Première, deuxième et troisième circonvolutions frontales; 5. Lobe frontal; 6. Scissure de Sylvius; 7, 8, 9. Première, deuxième et troisième circonvolutions temporales; 10. Bulbe rachidien; 11. Cervelet; 12. Lobe temporal; 13. Lobe occipital; 14. Lobe pariétal.

Coupe sagittale : 1. Cuir chevelu; 2. Boîte crânienne; 3. Sinus frontal; 4. Chiasma optique; 5. Hypophyse; 6. Bulbe rachidien; 7. Moelle; 8. Cervelet; 9. Thalamus; 10. Dure-mère; 11. Pie-mère; 12. Épiphyse; 13. Corps calleux.

Structures comparées du cerveau chez quelques vertébrés : 1. Lobe olfactif; 2. Épiphyse; 3. Hémisphère cérébral; 4. Tubercule bijumeau; 5. Cervelet; 6. Bulbe; 7. Moelle. (L'épiphyse n'est pas visible sur les dessins représentant le dindon, le lapin et le mouton.)



Jules
César.
(Musée
du Capitole,
Rome.)
[Anderson]

tiches : « Rien n'est beau que le vrai, / le vrai seul est aimable. »

CET, CETTE adj. dém. → CE.

CÉTACÉ n. m. (gr. *kêtos*, gros poisson). Mammifère marin parfaitement adapté à la vie aquatique.

Voir illustration p. 166

CÉTOINE n. f. (lat. *cetonia*). Insecte vert doré, qui se nourrit des fleurs, en particulier des roses, sur lesquelles il vit.

CEUTA, port espagnol de la côte d'Afrique, en face de Gibraltar; 65 000 h.

CEUX, CELLES pron. dém. → CELUI.

CÈVENNES (les), partie de la bordure orientale du Massif central, entre l'Hérault et l'Ardèche; 1699 m au mont Lozère. Parc national.

CÈVENOL, E adj. et n. Des Cévennes.

CEYLAN → SRI LANKA.

CEYLANAIS, E adj. et n. De Ceylan. (Syn. SRI LANKAIS.)

CÉZANNE (Paul), peintre français (1839-1906), auteur de portraits, de natures mortes, de paysages.

Cf., abrég. de CONFER.

C. F. A. (FRANC) n. m. (sigle de *Communauté financière africaine*). Unité monétaire principale de nombreux pays d'Afrique.

C. G. S., système d'unités dont les unités fondamentales sont le centimètre (longueur), le gramme (masse), la seconde (temps).

CH'TIMI adj. et n. *Fam.* Originaire du nord de la France.

CHABICHOU n. m. Fromage de chèvre.

CHABLAIS, massif septentrional des Préalpes du Nord (Haute-Savoie).

CHABLIS [-bli], ch.-l. de c. de l'Yonne; 2 414 h. Vins blancs.

CHABOT n. m. (prov. *cabotz* ; du lat. pop. *capocius*, qui a une grosse tête). Poisson à grosse tête et à large bouche, mesurant de 10 à 30 cm de long.

CHABROT ou **CHABROL** n. m. (occitan *chabrou*, chevreau). Faire *chabrot* ou *chabrol*, verser du vin dans la soupe.

CHACAL n. m. (persan *chagâl*) [pl. *chacals*]. Mammifère carnassier d'Asie et d'Afrique, de la taille d'un renard, se nourrissant surtout des reliefs laissés par les grands fauves. (Cri : le chacal jappe.)

CHACO ou **GRAN CHACO**, région steppique d'Amérique du Sud (Argentine et Paraguay).

CHACUN, E pron. indéf. (lat. *cata unum*, un à un, et *quisque*, chacun). Toute personne ou toute chose faisant partie d'un tout ou considérée en elle-même.

CHADLI (Chadli BEN DJEDID, dit), homme d'État algérien, né en 1929. Président de la République depuis 1979.

CHADWICK (sir James), physicien britannique (1891-1974). En 1932, il découvre le neutron.

CHAFOUIN, E adj. (de *chat* et *fouin* [masc. de *fouine*]). Sournois et rusé.

CHAGALL (Marc), peintre français d'origine russe (1887-1985).

Voir illustration p. 166

CHAGOS (îles), archipel britannique de l'océan Indien, au S. des Maldives.

CHAGRIN, E adj. (de *chat* et *grigner*). *Litt.* Qui éprouve de la tristesse. || *Litt.* Porté à la mauvaise humeur.

CHAGRIN n. m. Souffrance morale, tristesse.

CHAGRIN n. m. (turc *çâgri*). Cuir grenu, en peau de chèvre ou de mouton, utilisé en reliure. ● *Peau de chagrin*, se dit

de quelque chose qui se réduit constamment.

CHAGRINER v. t. Attrister, peiner; contrarier.

CHAH ou **SHAH** n. m. (mot persan signif. *roi*). Titre des souverains d'Iran.

CHÂHPUHR ou **SHÂHPUR**, nom de trois rois sassanides de Perse (III^e-IV^e s. apr. J.-C.).

CHAHUT n. m. Vacarme accompagné de désordre, en particulier pendant le cours d'un professeur.

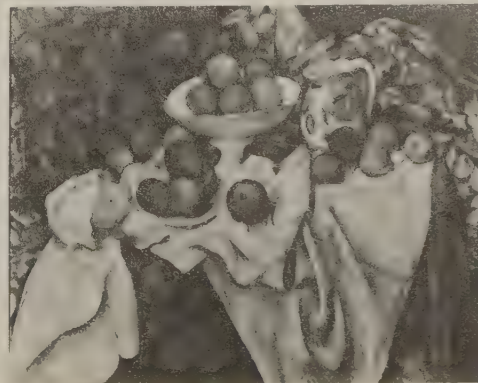
CHAHUTER v. t. et i. (de *chat-huant*). Faire du chahut. || *Fam.* Traiter sans ménagement qqn, qqch.

CHAHUTEUR, EUSE adj. et n. Qui chahute.

CHAI n. m. (gaul. *caio*). Lieu où sont emmagasinés les vins en fûts et les eaux-de-vie.

CHAÎNAGE n. m. Action de mesurer une distance à la chaîne d'arpenteur.

CHAÎNE n. f. (lat. *catena*). Succession d'anneaux métalliques passés les uns dans les autres et servant de lien, d'ornement, etc. || Série, succession d'éléments divers. || Ensemble d'établissements commerciaux faisant partie de la même organisation. || Ensemble d'émetteurs de radiodiffusion ou de télévision diffusant simultanément le même programme, ou de journaux publiant une même série d'articles. || Système de reproduction du son comprenant une source (tuner, tourne-disque, magnétophone ou lecteur de cassettes), un élément amplificateur et des éléments reproducteurs (baffles ou enceintes acoustiques). || Ensemble des fils parallèles disposés dans le sens de la longueur d'une pièce de tissu, entre lesquels passe la trame. || Figure de danse qui fait progresser une ronde, dans les deux sens, les exécutants se donnant alternativement les mains. || *Litt.* État de dépendance (surtout au pl.). ● *Chaîne alimentaire*, ensemble d'espèces vivantes



Paul Cézanne;
Pommes et oranges
(1895-1900).
[Musée
d'Orsay, Paris.]
[Lauros-Giraudon]



Marc Chagall : *Moi et le village* (vers 1911).
[Musée d'Art moderne, New York.]
[Photo du musée] (© A. D. A. G. P. 1986)

dont chacune se nourrit de la précédente (herbe, herbivore, carnivore, prédateur du carnivore). || *Chaîne de fabrication* ou *de montage*, ensemble de postes de travail concourant à la fabrication ou au moulage d'un produit industriel, et spécialement conçu pour réduire les temps morts et les manutentions. || *Chaîne de froid*, ensemble des opérations de fabrication, de stockage, de transport et de distribution des denrées congelées ou surgelées. || *Chaîne de montagnes*, suite de montagnes qui forment une ligne continue. || *Chaîne parlée*, succession des énoncés vocaux dans le temps. || *Faire la chaîne*, se mettre à la suite les uns des

autres pour se transmettre quelque chose. || *Réaction en chaîne*, réaction chimique ou nucléaire qui, en se déclenchant, produit les corps ou l'énergie nécessaires à sa propagation; conséquences multipliées. || *Travail à la chaîne*, mode d'exécution du travail dans lequel le produit à fabriquer se déplace successivement devant plusieurs exécutants chargés chacun d'une opération. ♦ pl. Dispositif que l'on adapte aux pneus des voitures pour rouler sur la neige.

CHAÎNES DES PUYs → DÔME (Monts).

CHAÎNER v. t. Munir les pneus de chaînes.

CHAÎNETTE n. f. Petite chaîne.

CHAÎNON n. m. Anneau d'une chaîne. (Syn. MAILLON.) || Partie d'une chaîne de montagnes.

CHAIR n. f. (lat. *caro, carnis*). Substance des muscles de l'homme et des animaux. || *Litt.* La nature humaine; le corps; l'instinct sexuel. || Aspect de la peau. || Préparation de viande hachée. || Pulpe des fruits. • *Couleur chair*, d'un blanc rose. || *En chair et en os*, en personne. || *Être bien en chair*, être grassouillet. || *Ni chair ni poisson*, sans caractère, indéci.

CHAIRE n. f. (lat. *cathedra*). Siège du Moyen Âge à haut dossier et accotoirs pleins. || Tribune, estrade d'où un prédicateur, un professeur parle à l'auditoire. || Poste d'enseignement correspondant à une fonction de professeur.

CHAISE n. f. (var. de *chaire*). Siège à dossier, sans bras. • *Chaise électrique*, dans certains États des États-Unis, fauteuil sur lequel on place un condamné à mort pour l'exécuter par électrocution. || *Chaise longue*, fauteuil sur lequel on

peut s'allonger. || *Chaise percée*, siège aménagé pour les besoins naturels (vx). || *Chaise de poste*, anc. voiture rapide de voyageurs. || *Chaise à porteurs*, siège fermé et couvert, dans lequel on se faisait porter par deux hommes. || *Entre deux chaises*, dans une position fautive; entre deux solutions. || *Mener une vie de bâton de chaise*, vivre de façon désordonnée, déréglée. || *Politique de la chaise vide*, attitude de désapprobation qui consiste à ne pas venir siéger à une assemblée.

CHALAND, E n. (anc. fr. *chaloir*, importer). Client (vx).

CHALAND n. m. (gr. byzantin *khelandion*). Bateau non ponté, à fond plat, destiné au transport des marchandises sur les rivières.

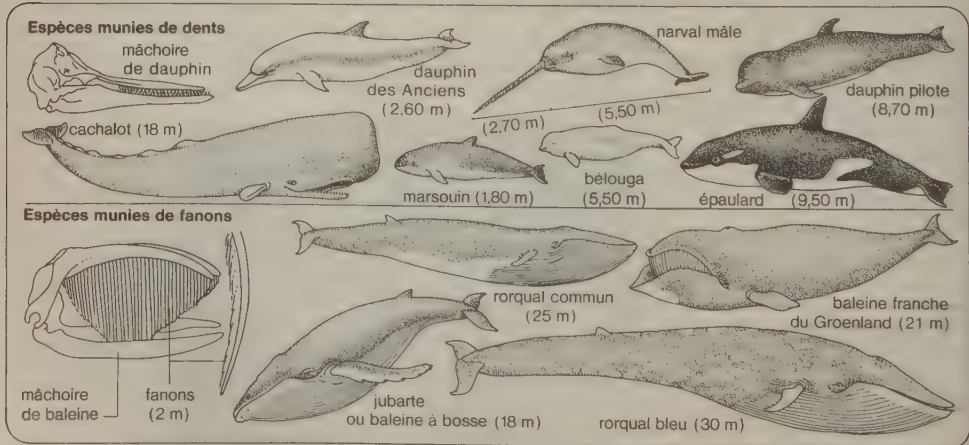
CHALCIDIQUE [kal-], presqu'île grecque formant trois péninsules.

CHALDÉE [kal-], anc. nom donné à la basse Mésopotamie.

CHÂLE n. m. (hindi *shal*, orig. persane). Grande pièce de laine, de soie, etc., que les femmes portent sur leurs épaules.

CHALET n. m. (mot de Suisse romande). Habitation dans laquelle le bois entre comme élément principal. • *Chalet de nécessité*, édicule contenant des cabinets d'aisances publics.

CHALEUR n. f. (lat. *calor*). Qualité de ce qui est chaud; température élevée. || Une des formes de l'énergie qui a pour effet d'élever la température, de dilater, fondre, vaporiser ou décomposer un corps. || Sensation que produit un corps chaud. || Élévation de la température du corps. || Ardeur des sentiments, animation. • *Chaleur animale*, chaleur produite par les réactions du catabolisme, dont



Morphologies comparées de différentes espèces de cétacés.
(Les dimensions indiquées représentent la longueur maximale de ces mammifères.)

tout animal est la source. || *Être en chaleur*, en parlant des femelles d'animaux domestiques, désirer l'approche du mâle. ◆ **Temps chaud.** || Période où les femelles sont en chaleur. .

CHALEUREUSEMENT adv. De façon chaleureuse.

CHALEUREUX, EUSE adj. Qui manifeste de la chaleur, de l'animation; enthousiaste.

CHALLANS [-lɑ̃], ch.-l. de c. de la Vendée; 13 060 h.

CHALLENGE [ʃalɔ̃ʒ] n. m. (mot angl.; de l'anc. fr. *challenge*, défi). Épreuve sportive dans laquelle le gagnant détient un objet (coupe, statue, etc.) jusqu'à ce qu'un concurrent ultérieur l'en dépossède; cet objet lui-même.

CHALLENGER [ʃa- ou tʃalɛ̃ʒɔ̃ʒɛr] n. m. (mot angl.). Athlète défiant officiellement le détenteur d'un titre ou d'un challenge.

CHALOIR v. i. (lat. *calere*, avoir chaud). *Peu m'en chaut*, peu m'importe (vx).

CHÂLONS-SUR-MARNE [-lɔ̃-], ch.-l. de la Région Champagne-Ardenne et du dép. de la Marne, sur la Marne; 54 359 h.

CHALON-SUR-SAÔNE, ch.-l. d'arr. de Saône-et-Loire, sur la Saône et le canal du Centre; 57 967 h.

CHALOSSE, région de collines du sud du dép. des Landes, entre le gave de Pau et l'Adour.

CHALOUPÉ n. f. (anc. fr. *eschalope*, coquille de noix). Grand canot lourd et robuste, à avirons ou à moteur, pour le service des navires.

CHALOUPÉ, E adj. Se dit d'une danse ou d'une démarche qu'on effectue en remuant les épaules et les hanches.

CHALUMEAU n. m. (lat. *calamus*, roseau). Tuyau de paille, de roseau. || Petit instrument à vent, à anche simple, ancêtre de la clarinette. || Appareil produisant à travers une buse un jet de flamme de température très élevée, obtenue par la combustion d'un mélange d'air ou d'oxygène et d'un gaz.

CHALUT n. m. Filet de pêche, en forme de poche, que l'on traîne sur le fond ou entre deux eaux.

CHALUTAGE n. m. Pêche au moyen du chalut.

CHALUTIER n. m. Pêcheur qui se sert du chalut. || Bateau de pêche qui traîne le chalut.

CHAM [kam], deuxième fils de Noé.

CHAMADE n. f. (it. *chiamata*, appel). *Batte la chamade* (Vx), être affolé.

CHAMAILLER (SE) v. pr. (anc. fr. *châpeler*, frapper, et *mailler*, même sens). Se quereller avec bruit, mais sans conséquences graves.

CHAMAILLERIE n. f. Dispute, querelle.

CHAMALIÈRES, ch.-l. de c. du Puy-de-

Dôme, banlieue de Clermont-Ferrand; 17 905 h.

CHAMAN n. m. Dans certaines religions (Asie septentrionale, Amérique du Nord, etc.), prêtre magique dont la fonction est d'entrer en communication avec les esprits de la nature, en utilisant les techniques de l'extase et de la transe.

CHAMANISME n. m. Ensemble des pratiques magiques centrées sur la personne du chaman.

CHAMARRER v. t. (esp. *zamarra*, vêtement en peau de mouton). Charger de passementeries, de galons, etc.

CHAMARRURE n. f. Manière de chamarrer. || Ornements de mauvais goût.

CHAMBARD n. m. *Fam.* Grand désordre accompagné de vacarme.

CHAMBARDEMENT n. m. *Fam.* Changement, bouleversement total.

CHAMBARDER v. t. *Fam.* Mettre en désordre.

CHAMBELLAN n. m. (frq. *kamerling*). Officier chargé de tout ce qui concerne le service intérieur de la chambre d'un souverain. ◆ *Grand chambellan*, le plus élevé en dignité des chambellans.

CHAMBERLAIN (Joseph), homme d'État britannique (1836-1914), adversaire de la politique irlandaise de Gladstone. — ARTHUR NEVILLE (1869-1940), Premier ministre de 1937 à 1940.

CHAMBÉRY, anc. cap. de la Savoie, ch.-l. du dép. de la Savoie, sur la Lysse, entre les Bauges et la Chartreuse; 54 896 h. Centre industriel.

CHAMBIGES, famille d'architectes français du XVI^e s.

CHAMBON-FEUGEROLLES (Le), ch.-l. de c. de la Loire, au S.-O. de Saint-Étienne; 18 178 h.

CHAMBERLAIN, comm. de Loir-et-Cher, sur le Cosson, affl. de la Loire; 206 h. Château bâti pour François 1^{er} (1519), un des chefs-d'œuvre de la Renaissance.

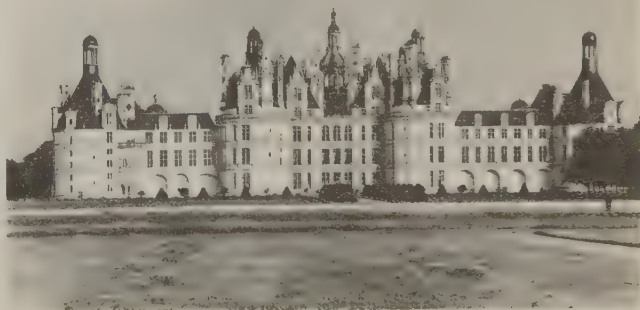
CHAMBORD (Henri, comte DE), prince français (1820-1883). Prétendant légitime au trône de France après la mort de Charles X (1836), il n'accepte pas les conditions posées par les partisans du rétablissement de la monarchie en France.

CHAMBOULEMENT n. m. *Fam.* Action de chambouler.

CHAMBOULER v. t. *Fam.* Bouleverser, mettre sens dessus dessous.

CHAMBRANLE n. m. (lat. *camerare*, vouer). Encadrement d'une porte, d'une fenêtre, d'une cheminée.

CHAMBRE n. f. (lat. *camera*, plafond voûté). Pièce d'une habitation, et, en particulier, pièce où l'on couche. || Lieu où se réunissent certains corps professionnels, certaines sections d'un tribunal, les assemblées parlementaires, et, plus particulièrement, la *Chambre des députés* (avec majuscule); ensemble des membres de ces corps. ◆ *Chambre à air*, tube circulaire en caoutchouc placé autour de la jante d'une roue et que l'on remplit d'air comprimé. || *Chambre de chauffe*, compartiment dans lequel sont placés les foyers des chaudières d'un navire. || *Chambre forte*, dans une banque, pièce blindée où sont placés les coffres. || *Chambre froide* ou *frigorifique*, pièce où règne artificiellement une température voisine de 0 °C et servant à conserver par le froid des matières périssables. || *Chambre à gaz*, local servant à des exécutions capitales par asphyxie. || *Chambre noire* ou *obscur*, boîte, noire intérieurement, dont l'une des faces est percée d'une ouverture (munie en général d'une lentille) par laquelle pénètrent les rayons envoyés par les objets extérieurs, dont l'image va se former sur un écran placé à une distance convenable. || *Femme de chambre*, valet de chambre, domestiques attachés au service des clients à l'hôtel ou au service d'un particulier. || *Garder la chambre*, ne pas sortir par suite d'une



Le château de Chambord (1519-1537). [Giraudon]

chambre

indisposition. || *Travailler en chambre*, travailler chez soi et pour un autre.

Chambre des communes, dans le Parlement anglais, chambre recrutée au suffrage universel et exerçant le pouvoir législatif.

Chambre des députés, une des assemblées du Parlement français sous la Restauration (1814-1830), la monarchie de Juillet (1830-1848) et la III^e République (1875-1940). Depuis 1946, on dit « Assemblée nationale ».

Chambre des lords, dans le Parlement anglais, chambre composée des pairs héréditaires.

CHAMBRÉE n. f. Ensemble de personnes, particulièrement de soldats, logeant dans une même chambre; cette pièce.

CHAMBRER v. t. Tenir qqn à l'écart pour le convaincre. ● *Chamber une bouteille de vin*, la faire séjourner dans une pièce tempérée pour qu'elle en prenne lentement la température.

CHAMBRIÈRE n. f. Litt. Femme de chambre.

CHAMEAU n. m. (gr. *kamēlos*). Mammifère ruminant d'Asie, à deux bosses grasses sur le dos. (Il sert de monture et fournit sa viande, sa laine, sa peau et son lait. Il peut vivre quarante ans.) (Cri : le chameau *blàtère*.) || Nom usuel du dromadaire. || *Fam.* Personne méchante ou acariâtre.

CHAMELIER n. m. Conducteur de chameaux ou de dromadaires.

CHAMELLE n. f. Femme du chameau.

CHAMFORT, écrivain français (1740-1794), auteur de *Pensées, maximes et anecdotes*.

CHAMISSE [ʃa-] (Adelbert VON), écrivain allemand (1781-1838), auteur de *la Merveilleuse Histoire de Peter Schlemihl*.

CHAMOIS n. m. (lat. *camox*). Ruminant à cornes recourbées au sommet, vivant dans les hautes montagnes d'Europe, où il grimpe et saute avec agilité. || Distinction, mesurant la valeur d'un skieur, après une épreuve de slalom en un temps donné. ● *Peau de chamois*, peau ayant subi un tannage particulier. ♦ adj. inv. Jaune clair.

CHAMONIARD, E adj. et n. De Chamoni ou de sa vallée.

CHAMONIX-MONT-BLANC [-ni-], ch.-l. de c. de la Haute-Savoie, au pied du mont Blanc; 9255 h. Tourisme. Centre d'alpinisme.

CHAMP n. m. (lat. *campus*). Étendue de terre labourable. || Domaine dans lequel s'exerce une activité, une recherche. || Portion de l'espace qu'embrasse l'œil, un instrument d'optique, l'objectif d'un appareil photographique, etc. || Surface sur laquelle se détache un motif sculpté, peint, etc. || *Math.* Ensemble des valeurs

que prend une fonction en tous les points d'un espace donné. ● *À tout bout de champ*, à tout propos. || *À travers champ*, sans emprunter de route, en traversant des terres cultivées. || *Aux champs*, batterie ou sonnerie pour rendre les honneurs militaires. || *Champ d'action*, domaine où peut s'étendre l'activité de qqn. || *Champ de bataille*, lieu où se livrent (ou se sont livrés) des combats. || *Champ clos*, lieu où s'affrontaient des adversaires en combat singulier. || *Champ de courses*, hippodrome. || *Champ d'honneur* (Litt.), champ de bataille. || *Champ libre*, complète liberté d'action. || *Champ de manœuvre* (Mil.), terrain d'exercices. || *Champ de mines*, terrain ou zone maritime où sont disposées des mines. || *Champ opératoire*, région sur laquelle porte une intervention chirurgicale; linges qui limitent cette région. || *Champ de tir*, zone de l'espace dans laquelle une arme peut tirer; terrain militaire où sont exécutés les tirs d'exercice; base de lancement et d'expérimentation d'engins spatiaux et de missiles. || *Champ visuel*, portion de l'espace dans laquelle doit être situé un objet pour être vu par un œil maintenu immobile. || *Prendre du champ*, reculer afin de mieux observer un ensemble. || *Profondeur de champ*, distance des points extrêmes de l'axe d'un objectif photographique dont les images sont suffisamment au point. ♦ pl. Terres cultivées, prés, bois, etc.

CHAMPA, royaume hindouisé de l'Indochine centrale (III^e-XVII^e s.).

CHAMPAGNE adj. *Fine champagne*, eau-de-vie de qualité supérieure fabriquée dans les Charentes.

CHAMPAGNE n. m. Vin blanc mousseux très estimé que l'on prépare en Champagne.

CHAMPAGNE, anc. province de France, unie à la Couronne en 1284 par Philippe le Bel. Elle fonde son essor économique sur ses foires internationales (XII^e-XIII^e s.) et sur ses vins. Batailles importantes en 1914-1918.

CHAMPAGNE, région géographique, correspondant en partie à l'anc. province. Région agricole et localement viticole de l'est du Bassin parisien. Les villes se sont établies dans les vallées de la Seine (Troyes), de la Marne (Châlons-sur-Marne et Épernay), de la Vesle (Reims).

CHAMPAGNE-ARDENNE, Région administrative formée des dép. des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne; 25 606 km²; 1 345 935 h. Ch.-l. Châlons-sur-Marne. V. princ. Reims.

CHAMPAGNISATION n. f. Préparation des vins suivant la méthode utilisée en Champagne, et consistant à ajouter à du vin sec en bouteilles du sucre et des levures pour provoquer une seconde fermentation.

CHAMPAGNISER v. t. Préparer à la manière du champagne.

CHAMPAGNOLE, ch.-l. de c. du Jura, sur l'Ain; 10 076 h.

CHAMPAIGNE [-pan] (Philippe DE), peintre français (1602-1674), auteur de portraits.

CHAMPENOIS, E adj. et n. De la Champagne.

CHAMPENOIS n. m. Dialecte de langue d'oïl parlé en Champagne.

CHAMPÊTRE adj. (lat. *campestris*). Litt. Relatif aux champs, à la campagne.

CHAMPIGNON n. m. (anc. fr. *champe-gnel*; du lat. *campania*, campagne). Végétal sans fleurs et sans chlorophylle, qui croît dans les lieux humides, riches en matière organique et peu éclairés. || *Fam.* Pédale d'accélérateur. ● *Champignon de couche*, agaric des champs cultivé dans les champignonnières.

CHAMPIGNONNIÈRE n. f. Endroit, le plus souvent souterrain, où l'on cultive les champignons de couche.

CHAMPIGNY-SUR-MARNE, ch.-l. de c. du nord-est du Val-de-Marne, sur la rive gauche de la Marne; 76 260 h.

CHAMPION, **ONNE** n. Vainqueur d'un championnat. || Personne qui excelle dans un domaine quelconque. || Défenseur ardent.

CHAMPION adj. m. *Fam.* Remarquable, de premier ordre.

CHAMPION n. m. (mot germ.). Celui qui combattait en champ clos pour soutenir sa cause ou celle d'un autre.

CHAMPIONNAT n. m. Tournoi où le vainqueur reçoit le titre de champion.

CHAMPLAIN (Samuel DE), colonisateur français (v. 1567-1635). Au cours de plusieurs séjours au Canada, il fonde Québec (1608) et explore la région des Grands Lacs (1615-16).

CHAMPOLLION (Jean-François), égyptologue français (1790-1832). Il déchiffre le premier les hiéroglyphes égyptiens.

CHAMPSAUR, région du dép. des Hautes-Alpes, dans la haute vallée du Drac.

CHAMPS-SUR-MARNE, ch.-l. de c. de Seine-et-Marne; 16 907 h.

CHAMROUSSE [ʃærus], station de sports d'hiver de l'Isère, au-dessus de Grenoble.

CHAMSHIN n. m. → KHAMSHIN.

CHANCE n. f. (lat. *cadere*, tomber). Ensemble de circonstances heureuses, sort favorable. || (Surtout plur.) Probabilité, possibilité, occasion. ● *Donner sa chance à qqn*, lui donner la possibilité de réussir.

CHANCELADE, comm. de la Dordogne; 3297 h. Station préhistorique (ossements humains du paléolithique).

CHANCELANT, E adj. Qui chancelle.

CHANCELER v. i. (lat. *cancellare*, disposer une grille) [conj. 3]. Perdre l'équilibre en risquant de tomber. || Être irrésolu, ébranlé.

CHANCELIER n. m. (lat. *cancellarius*, huissier). Chef suprême de la justice, second personnage du royaume, sous l'ancienne monarchie. || Chef du gouvernement en Allemagne et en Autriche.

CHANCELLERIE n. f. Ministère de la Justice. • Grande chancellerie de la Légion d'honneur, organisme chargé de la direction et de la discipline de l'ordre.

CHANCEUX, EUSE adj. Qui a de la chance.

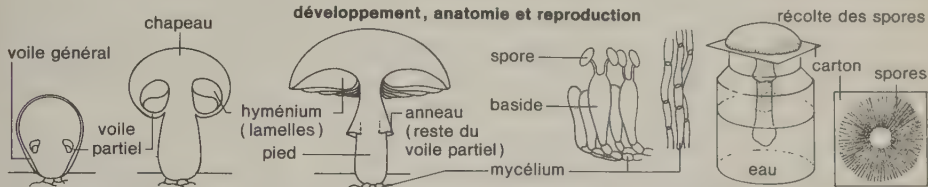
CHANCRE n. m. (lat. *cancer*). Ulcération ayant tendance à s'étendre et à ronger les parties voisines.

CHANDAIL n. m. (de marchand d'ail). Tricot de laine ou de matière synthétique couvrant le torse et se passant par la tête.

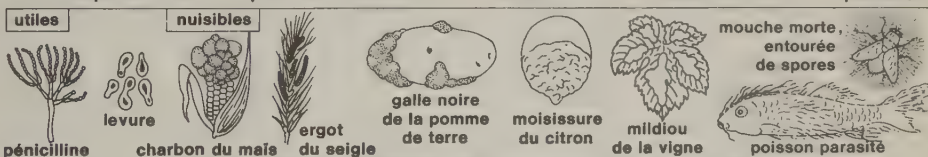
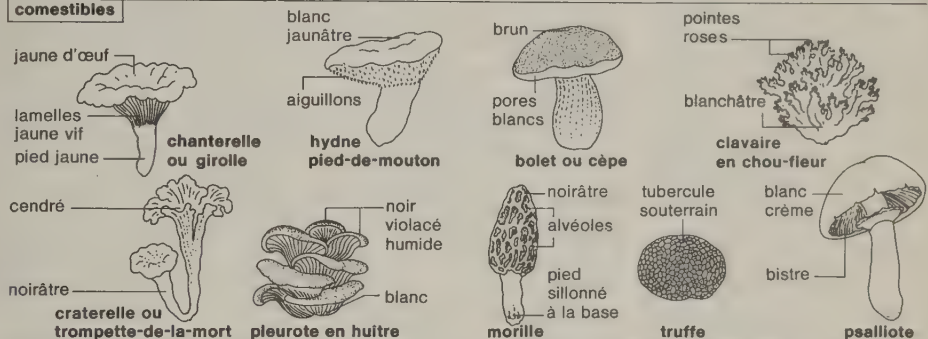
CHANDOLEUR n. f. (lat. *festi candelarum*, fête des chandelles). Fête catholique de la présentation de Jésus au Temple et de la purification de la Vierge (2 février).

CHANDELIER n. m. (lat. *candelabrum*).

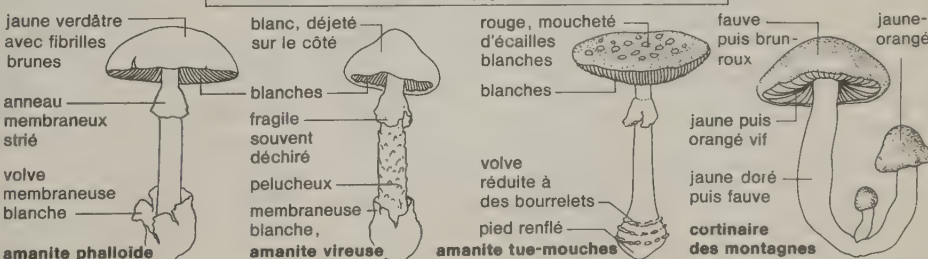
développement, anatomie et reproduction



comestibles



comment reconnaître les champignons mortels et dangereux



Différents **champignons** comestibles ou nuisibles et principe de la reproduction. Chaque spore tombée sur le sol peut germer en donnant un réseau souterrain de filaments blancs, le **mycélium** ou « blanc de champignon ». L'union de deux mycéliums permet l'apparition d'un **carpophore** [champignon au sens usuel du mot] dont la surface féconde

(**hyménium**) est le siège d'une sorte de fécondation retardée, qui donne de nouvelles spores. Celles-ci sont portées par des pédoncules (**basides**) sur la plupart des grands champignons, mais dans des sacs (**asques**) chez la morille et la truffe. Les champignons inférieurs sans asques ni basides sont nombreux, divers et parfois voisins des bactéries.

chandelier

Support (notamment muni d'une pointe) pour chandelle, bougie.

CHANDELLE n. f. (lat. *candela*). Flambeau de suif, de résine. ● Brûler la chandelle par les deux bouts, ne pas être économe. || Devoir une fière chandelle à qqn, lui avoir une grande obligation. || Économie de bouts de chandelle, économie insignifiante, mal entendue. || En voir trente-six chandelles (Fam.), éprouver un éblouissement à la suite d'un coup, d'un choc. || Monter en chandelle, verticalement.

CHANDERNAGOR, v. de l'Inde (Bengale-Occidental), sur l'Hooghly; 476 000 h. Territoire de l'Inde française jusqu'en 1951.

CHANDIGARH, v. de l'Inde, cap. des États du Pendjab et de l'Haryana; 420 000 h. Monuments de Le Corbusier.

CHANDRAGUPTA → CANDRAGUPTA.

CHANFREIN n. m. (lat. *caput*, tête, et *frenare*, freiner). Partie de la tête du cheval ou de certains mammifères, des oreilles à la base du front.

CHANG → SHANG.

CHANGCHUN ou **TCH'ANG-TCH'OUEN**, v. de Chine, cap. du Jilin; env. 2 millions d'h. Métallurgie. Chimie.

CHANGER n. m. (bas lat. *cambiare*, échanger). Troc d'une chose contre une autre. || Opération qui consiste à changer une monnaie contre une autre monnaie; taux auquel se fait cette opération. || Action de changer les couches d'un bébé. ● **Contrôle des changes**, système dans lequel les opérations de change sur les monnaies font l'objet d'une limitation. || Donner le change à qqn, le tromper sur ses intentions. || Lettre de change ou traite, effet de commerce transmissible par lequel un créancier (tireur) donne l'ordre à son débiteur (tiré) de payer à une date déterminée la somme qu'il lui doit, à l'ordre de lui-même ou à l'ordre d'un tiers (bénéficiaire). || **Marché des changes**, marché sur lequel se rencontrent les offres et les demandes de devises étrangères. || Perdre, gagner au change, être désavantagé, avantagé par un changement ou un échange. || Prendre le change (Litt.), se laisser tromper.

CHANGEANT, **E** adj. Sujet à changer, inconstant, variable. || Se dit d'un tissu dont la couleur varie suivant la lumière et qui est tissé de fils (trame et chaîne) de deux tons différents.

CHANGEMENT n. m. Action de changer; modification, transformation, innovation. ● **Changement de vitesse**, mécanisme qui transmet, avec des vitesses variées, le mouvement d'un moteur à un mécanisme.

CHANGER v. t. (bas lat. *cambiare*) [conj. 1]. Remplacer une personne ou une chose par une autre. || Modifier,

rendre différent qqn, qqch. || Faire passer qqch à un autre état. ● **Changer un enfant**, le changer de linge, et plus spécialement, changer les couches d'un bébé. ● v. i. Passer d'un état à un autre. ● v. t. ind. [de]. Remplacer par qqch d'autre : changer d'assiettes. ● se changer v. pr. Fam. Mettre d'autres vêtements.

CHANGEUR n. m. Personne qui se livre aux opérations de change. || Machine permettant d'obtenir des pièces de monnaie ou des jetons.

CHANG-HAI → SHANGHAI.

CHANGSHA ou **TCH'ANG-CHA**, v. de Chine, cap. du Hunan, port sur le Xiang Jiang; env. 1 million d'h.

CHANOINE n. m. (lat. *canonicus*; du gr. *kanōn*, règle). Dignitaire ecclésiastique qui siège au chapitre de la cathédrale ou de la collégiale ou exerce une charge dans le diocèse.

CHANS (État des), État de l'est de la Birmanie; 160 000 km²; 2 700 000 h. env.

CHAN-SI → SHĀNXI.

CHANSON n. f. (lat. *cantio*). Petite composition musicale de caractère populaire, sentimental ou satirique, divisée en couplets et destinée à être chantée. || Rengaine, propos sans importance.

Chanson de Roland (*la*), la plus ancienne des chansons de geste françaises (début du XII^e s.).

CHANSONNETTE n. f. Petite chanson sans prétention.

CHANSONNIER, ÈRE n. Auteur de chansons, de sketches, surtout satiriques.

CHANT n. m. (de chanter). Suite de sons modulés émis par la voix. || Art consistant à chanter, à cultiver sa voix. || Chacune des divisions d'un poème épique ou didactique.

CHANT n. m. (lat. *canthus*, bord). De chant, dans le sens de la longueur et sur la petite face, dans un plan vertical.

CHAN-T'EOU → SHANTOU.

CHANTAGE n. m. Délit consistant à soustraire à une personne de l'argent, des avantages, etc., sous la menace de révélations compromettantes ou sous quelque autre menace.

CHANTANT, **E** adj. Qui se chante aisément. || Mélodieux, musical.

CHANTEFABLE n. f. Littér. Récit médiéval mêlé de prose récitée et de vers chantés.

CHANTER v. i. et t. (lat. *cantare*). Faire entendre un chant, une chanson. ● Faire chanter qqn, pratiquer le chantage sur lui. ● v. t. Fam. Dire, raconter. ● Si ça lui chante (Fam.), s'il en a envie.

CHANTERELLE n. f. (de chanter). Corde la plus aiguë d'un instrument à cordes et à manche. ● Appuyer sur la

chanterelle, insister sur le point délicat (vx).

CHANTERELLE n. f. (gr. *kantharos*, coupe). Champignon à chapeau jaune d'or, commun l'été dans les bois, très estimé. (Nom usuel : girolle.)

CHANTEUR, EUSE n. (lat. *cantor*). Personne qui chante professionnellement ou non. ● *Chanteur de charme*, chanteur spécialisé dans les chansons tendres et sentimentales. || *Maître chanteur*, celui qui pratique le chantage.

CHANTIER n. m. (lat. *cantherius*, support). Lieu où se déroulent des travaux de construction ou d'exploitation. || Fam. Lieu en désordre. ● En chantier, en cours de réalisation. || Mettre en chantier, commencer.

CHANTILLY n. f. → CRÈME.

CHANTILLY, ch.-l. de c. de l'Oise, en bordure de la forêt de Chantilly; 10 208 h. Hippodrome. Château.

CHAN-TONG → SHANDONG.

CHANTONNER v. t. et i. Chanter à mi-voix.

CHANTOUNG n. m. → SHANTUNG.

CHANTRE n. m. (lat. *cantor*). Celui qui chante aux offices religieux. ● *Chantre de qqch* (Litt.), son laudateur.

CHANVRE n. m. (gr. *kannabis*). Plante à feuilles palmées, cultivée pour sa tige, fournissant une excellente fibre textile, et pour ses graines, ou chènevis. || Textile fait avec la filasse tirée de cette plante. ● *Chanvre indien*, variété de *Cannabis sativa*, dont on tire le hachisch et la marijuana.

CHANZY (Alfred), général français (1823-1883), commandant l'armée de la Loire en 1871.

CHAOS [kao] n. m. (gr. *khaos*). Désordre, confusion générale. || Entassement de blocs se formant sous l'action de l'érosion dans certains types de roches (grès, granite).

CHAOTIQUE [ka-] adj. Qui tient du chaos.

CHAPARDAGE n. m. Fam. Action de chaparder.

CHAPARDER v. t. (de l'arg.). Fam. Commettre de petits larcins, chiper.

CHAPARDEUR, EUSE adj. et n. Fam. Personne qui chaparde.

CHAPE n. f. (lat. *cappa*, capuchon). Vêtement liturgique en forme d'ample pèlerine. || Enveloppe de certains objets (pneu).

CHAPEAU n. m. (lat. *cappa*, capuchon). Coiffure d'homme ou de femme, de forme variable, composée d'une calotte souple ou rigide avec ou sans bord. || Partie supérieure ou terminale de certaines pièces mécaniques. || Courte introduction placée en tête d'un article de journal ou

de revue. || Disque porté par le pied des champignons supérieurs. ● **Chapeau** (Fam. et ironiq.), bravo. || *Coup de chapeau*, salut qu'un homme fait en soulevant son chapeau; hommage rendu. || *Porter le chapeau* (Fam.), être rendu responsable d'un échec. || *Recevoir le chapeau*, pour un évêque, être élevé à la dignité de cardinal. || *Sur les chapeaux de roue* (Fam.), démarrer ou prendre un virage à grande vitesse. || *Travailler du chapeau* (Fam.), être un peu fou.

CHAPEAUTÉ, E adj. Fam. Coiffé d'un chapeau.

CHAPEAUTER v. t. Avoir autorisé sur un groupe de personnes, un organisme.

CHAPELAIN n. m. Prêtre desservant une chapelle privée ou d'une église non paroissiale.

CHAPELET n. m. (dimin. de *chapeau*). Objet de piété formé de grains enfilés que l'on fait glisser entre ses doigts en récitant des prières; prières ainsi récitées. || Série, suite ininterrompue de choses.

CHAPELIER, ÈRE n. et adj. Personne qui fait ou vend des chapeaux d'homme.

CHAPELLE n. f. (lat. *cappa*, capuchon). Petite église à dessert non régulière ou oratoire privé. || Partie annexe d'une église, ayant un autel. || Petit groupe artistique ou littéraire très fermé. ● *Esprit de chapelle*, sectarisme. || *Maître de chapelle*, celui qui dirige le chant dans une église.

CHAPELLE-SAINT-LUC (La), ch.-l. de c. de l'Aube, banlieue industrielle de Troyes; 16 249 h.

CHAPELURE n. f. Pain séché au four, puis écrasé ou râpé, dont on saupoudre certains mets avant de les faire cuire.

CHAPERON n. m. (de *chape*). Autrefois, capuchon qui couvrait la tête et les épaules. || Personne sérieuse ou âgée qui accompagne une jeune fille dans une sortie mondaine.

CHAPERONNER v. t. Accompagner qqm en qualité de chaperon.

CHAPITEAU n. m. (lat. *caput*, *capitis*, tête). Archit. Élément élargi formant le sommet d'une colonne, d'un pilier. || Tente de cirque.

CHAPITRE n. m. (lat. *capitulum*). Division d'un livre, d'un traité, d'un code, etc. || Collège de chanoines. ● *Au chapitre de*, sur le chapitre de, en ce qui concerne. || *Avoir voix au chapitre*, avoir le droit de donner son avis. || *Chapitre du budget*, subdivision du budget d'un ministère.

CHAPITRER v. t. Réprimander sévèrement.

CHAPKA n. f. (mot russe). Bonnet de fourrure à rabats pour les oreilles et le front.

CHAPLIN (sir Charles), acteur et met-

teur en scène britannique de cinéma (1889-1977). Il crée le personnage de *Charlot*.

CHAPON n. m. (lat. *capo*, *caponis*). Coq castré que l'on engraisse pour le manger.

CHAPPE (Claude), ingénieur français (1763-1805). Il réalise le premier système de *télégraphie aérienne*.

CHAPSKA [japska] n. m. (polon. *czapka*). Coiffure militaire polonaise, adoptée par les lanciers français au XIX^e s.

CHAPTAL (Jean), chimiste français (1756-1832).

CHAPTALISER v. t. Ajouter du sucre au moût de raisin afin d'augmenter la teneur en alcool d'un vin.

CHACQUE adj. indéf. (de *chacun*). Marque la répétition, la distribution (toujours devant un singulier). || Fam. Chacun : *dix francs chaque*.

CHAR n. m. (lat. *carrus*). Chez les Anciens, voiture à deux roues pour les combats, les jeux, etc. || Voiture décorée pour les fêtes publiques. ● *Char à bancs*, voiture hippomobile à bancs disposés en travers. || *Char de combat*, *char d'assaut*, véhicule automoteur chenillé et blindé, armé de canons, de mitrailleuses, de missiles, de lance-flammes, etc. || *Char funèbre*, corbillard. || *Char à voile*, voilier sur roues ou sur patins à glace, se déplaçant sur des étendues plates, en utilisant la seule force du vent.

CHAR (René), poète français (1907-1988), auteur de *Feuillets d'Hypnos*.

CHARABIA n. m. (mot prov.; de l'esp. *algarabia*, la langue arabe). Langage bizarre, inintelligible; baragouin.

CHARADE n. f. (occitan *charrado*, causerie). Enigme où l'on doit deviner un mot à l'aide de chacune de ses syllabes présentant un sens complet, comme « mon premier se sert de mon dernier pour manger mon entier » (chiendent).

CHARANÇON n. m. Insecte coléoptère à tête prolongée en bec, nuisible aux graines.

CHARBON n. m. (lat. *carbo*). Combustible solide de couleur noire, d'origine végétale, renfermant une proportion élevée de carbone. || Maladie infectieuse de la nature de la septicémie atteignant certains animaux domestiques ainsi que l'homme. ● *Aller au charbon* (Fam.), s'astreindre à une tâche pénible. || *Charbon animal*, ou *noir animal*, résidu provenant de la carbonisation des os en vase clos, utilisé comme décolorant. || *Charbon de bois*, produit riche en carbone, résultant de la carbonisation du bois vers 300-400 °C. || *Être sur des charbons ardents*, être impatient ou inquiet.

CHARBONNAGE n. m. Exploitation d'une mine de charbon.

CHARBONNER v. i. Produire une fumée, une suie épaisse.

CHARBONNEUX, EUSE adj. Sali, noirci.

CHARBONNIER, ÈRE n. Personne qui fait le commerce du charbon. ♦ Adj. Relatif à la fabrication ou à la vente du charbon.

CHARCOT (Jean Martin), médecin français (1825-1893). — Son fils *JEAN* (1867-1936) est l'auteur d'expéditions dans les régions polaires.

CHARCUTER v. t. (de *charcutier*). Fam. Opérer maladroitement; entailler les chairs.

CHARCUTERIE n. f. Préparation à base de viande de porc (jambon, saucisson, boudin, rillettes, etc.). || Commerce, boutique du charcutier.

CHARCUTIER, ÈRE n. (de *chair* et *cuite*). Personne qui vend de la viande de porc et de la charcuterie.

CHARDIN (Jean-Baptiste), peintre français (1699-1779), auteur de natures mortes et de scènes de genre (*le Bénédicte*).

CHARDJA, l'un des Émirats arabes unis. Pétrole.

CHARDON n. m. (lat. *carduus*). Nom usuel de plusieurs plantes à feuilles et tiges épineuses.

CHARDONNETER n. m. (de *chardon*). Genre d'oiseaux passereaux, à plumage rouge, noir, jaune et blanc, et qui aiment à se nourrir des graines du chardon.

CHARENTAISE n. f. Type de pantoufle confortable.

CHARENTE (la), fl. né dans le Limousin, qui passe à Angoulême, Cognac, Saintes, Rochefort, et rejoint l'Atlantique; 360 km.

CHARENTE (dép. de la) [16], dép. de la Région Poitou-Charentes; 5 956 km²; 340 770 h. Ch.-l. Angoulême. 3 arr. (Angoulême, Cognac, Confolens), 35 c., 405 comm.

CHARENTE-MARITIME (dép. de la) [17], dép. de la Région Poitou-Charentes; 6 864 km²; 513 220 h. Ch.-l. La Rochelle. 5 arr. (La Rochelle, Jonzac, Rochefort, Saintes, Saint-Jean-d'Angély), 51 c., 472 comm.

CHARENTON-LE-PONT, ch.-l. de c. du nord-ouest du Val-de-Marne; 20 689 h.

CHARETTE (François DE), chef vendéen (1763-1796).

CHARGE n. f. (de *charger*). Ce que peut porter un homme, un cheval, une voiture, etc. || Quantité de poudre, d'explosif ou d'autre produit destiné à assurer la propulsion d'un projectile ou à produire un effet particulier (explosif, fumigène, incendiaire...). || Ce qui cause une gêne. || Obligation onéreuse (souvent d'origine légale). || Ruée à l'arme blanche sur l'ennemi; batterie de tambour, sonnerie de clairon, de trompette au moment de cette action. || Terme désignant certains

charge

offices ministériels. || Rôle, mission dont on a la responsabilité. || Présomption, preuve de culpabilité. || Imitation outrée, exagération bouffonne en tout genre. ● **A charge de revanche**, à condition qu'on rende la pareille. || **Charge creuse**, charge explosive à grande puissance perforante. || **Charge électrique**, quantité d'électricité portée par un corps. || **Charge nucléaire**, ensemble constitué par l'explosif nucléaire et tous les dispositifs nécessaires à sa mise en œuvre. || **Charges sociales**, ensemble des dépenses qui incombent à un employeur du fait de la législation sociale. || **Être à charge de qqn**, dépendre de lui pour sa subsistance; lui être pénible, lourd à supporter. || **Prendre en charge**, assurer l'entretien, la subsistance de qqn; s'occuper de qqch. || **Prise en charge**, acceptation par la Sécurité sociale de rembourser les frais de maladie de l'assuré. || **Revenir à la charge**, insister dans ses demandes. || **Témoin à charge**, personne qui dépose contre un accusé.

CHARGÉ, E adj. **Estomac chargé**, alourdi, embarrassé. || **Langue chargée**, blanche. || **Temps chargé**, couvert de nuages.

CHARGÉ n. m. **Chargé d'affaires**, diplomate représentant momentanément son gouvernement auprès d'un souverain ou d'un chef d'État étranger. || **Chargé de mission**, agents de la fonction publique ou de certains membres des cabinets ministériels.

CHARGEMENT n. m. Action de charger; marchandises chargées.

CHARGER v. t. (lat. pop. *caricare*, de *carrus*, char) [conj. 1]. Mettre un fardeau sur. || Prendre qqch, qch dans sa voiture. || Couvrir abondamment de qqch. || Munir un appareil de ce qui est nécessaire à son fonctionnement. || Accumuler de l'électricité dans un appareil. || Placer une cartouche ou une charge dans la chambre d'une arme ou d'une bouche à feu. || Se précipiter sur qqn. || Imposer une redevance. || Déposer contre. || Donner la responsabilité de qqch. || Exagérer. ♦ **se charger** v. pr. Prendre la responsabilité de qqch ou de qqn.

CHARGEUR n. m. Celui qui charge des marchandises. || Dispositif permettant d'introduire successivement plusieurs cartouches dans une arme à feu. || **Phot.** Conditionnement assurant le chargement et le défilement de la pellicule dans l'appareil.

CHARI (le), fl. de l'Afrique (République centrafricaine et Tchad), qui se jette dans le lac Tchad; 1 200 km.

CHARIOT n. m. (de *char*). Véhicule à quatre roues pour transporter des fardeaux. || Organe d'une machine à écrire qui porte le rouleau.

CHARISMATIQUE [ka-] adj. Se dit

d'une personnalité jouissant d'un très grand prestige.

CHARISME [ka-] n. m. (gr. *charisma*). Autorité fondée sur les dons surnaturels d'un individu, qui s'exerce dans la conduite d'un groupe humain. || Grand prestige d'une personnalité exceptionnelle.

CHARITABLE adj. Se dit de qqn qui pratique la charité, de son attitude.

CHARITÉ n. f. (lat. *caritas*). **Théol.** Amour de Dieu et du prochain; vertu qui porte à faire du bien aux autres. || Acte fait par amour du prochain. ● **Vente de charité**, vente dont le profit financier est versé à une œuvre.

CHARITÉ-SUR-LOIRE (La), ch.-l. de c. de la Nièvre, sur la Loire; 6 422 h. Église romane.

CHARIVARI n. m. (gr. *karêbaria*, mal de tête). Bruit très fort et discordant.

CHARLATAN n. m. (it. *ciarlatano*, habitant de Cerreto, en Italie). Celui qui exploite la crédulité publique en vantant ses produits, sa science.

CHARLATANESQUE adj. Digne d'un charlatan.

CHARLATANISME n. m. Agissements, comportement de charlatan.

CHARLEMAGNE ou **CHARLES I^{er} le Grand** (747-814), roi des Francs (768-814), empereur d'Occident (800-814), fils de Pépin le Bref. Il devient le maître du nord de l'Italie. Il crée le royaume d'Aquitaine, soumet la Bavière, les Frisons, les Avars et les Saxons; partout il introduit le christianisme. En 800, le pape le couronne empereur d'Occident. Il fait d'Aix-la-Chapelle sa capitale et gouverne grâce à des envoyés, les *missi dominici*.

CHARLEROI, v. de Belgique (Hainaut), sur la Sambre; 219 600 h. Centre industriel.

EMPEREURS

CHARLES IV de Luxembourg (1316-1378), roi de Germanie et roi de Bohême (CHARLES I^{er}) à partir de 1346, empereur germanique de 1355 à 1378. Il promulgue la *Bulle d'or* (1356).

CHARLES V ou **CHARLES QUINT** (1500-1558), roi d'Espagne (CHARLES I^{er}) [1516-1556], roi de Sicile (CHARLES IV) [1516-1556], empereur germanique (1519-1556), fils de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle. L'étendue de son héritage (Espagne et ses colonies, Flandres, Autriche, Allemagne) entraîne une longue rivalité avec les rois de France, marquée par la défaite et la capture de François I^{er} à Pavie (1525), les traités de Madrid (1526) et Cambrai (1529), la victoire française de Cériseles (1544) et l'occupation des Trois-Évêchés (Metz, Toul et Verdun), par Henri II (1552). L'empereur repousse les Turcs à Vienne (1529), s'empare de Tunis (1535) mais échoue contre Alger



Charles Quint. Copie d'un portrait par Amberger. (Musée des Beaux-Arts, Lille.)
[Lauros-Giraudon]

(1541), et doit concéder la paix d'Augsbourg (1555) aux protestants d'Allemagne. Il abdique en 1556.

CHARLES VI (1685-1740), empereur germanique (1711-1740), roi de Hongrie (CHARLES III) [1711-1740] et de Sicile (CHARLES VI) [1711-1738]. Il établit la pragmatique sanction de 1713.

FRANCE

CHARLES MARTEL (v. 685-741), maire du palais d'Austrasie et de Neustrie, fils de Pépin d'Héristal. En 732, à Poitiers, il écrase les Arabes.

CHARLES II le Chauve (823-877), roi de France (840-877) et empereur d'Occident (875-877), fils de Louis I^{er} le Pieux. Vainqueur de son frère Lothaire, avec l'appui de son autre frère Louis le Germanique (serments de Strasbourg, 842), il signe avec eux le traité de Verdun (843).

CHARLES III le Simple (879-929), roi de France (898-923), fils de Louis II le Bègue. Il donne la Normandie à Rollon au traité de Saint-Clair-sur-Epte (911).

CHARLES IV le Bel (1294-1328), roi de France et de Navarre (CHARLES I^{er}) [1322-1328], troisième fils de Philippe IV le Bel.

CHARLES V le Sage (1338-1380), roi de France (1364-1380), fils de Jean II le Bon; régent du royaume pendant la captivité de Jean II (1356-1360). Avec les Anglais, il négocie le traité de Brétigny (1360). Devenu roi en 1364, il impose la paix, débarrasse le royaume des Grandes Compagnies et reprend aux Anglais presque toutes les provinces perdues.

CHARLES VI le Bien-Aimé (1368-1422), roi de France (1380-1422), fils de Charles V. Il est frappé de folie en 1392. Son royaume, déchiré par la rivalité des

Bourguignons et des *Armagnacs*, tombe entre les mains des Anglais par le traité de Troyes (1420).

CHARLES VII (1403-1461), roi de France (1422-1461), fils de Charles VI. Grâce à Jeanne d'Arc, qui le fait sacrer à Reims en 1429, Charles VII reconquiert son royaume sur les Anglais. Il établit la *pragmatic sanction* de Bourges en 1438, et mate la Praguerie.

CHARLES VIII (1470-1498), roi de France (1483-1498), fils de Louis XI. Sa sœur, Anne de Beaujeu, demeure régente jusqu'en 1494, mais réprime le soulèvement de Louis d'Orléans et des grands (1488). Par son mariage avec Anne de Bretagne (1491), le roi prépare l'annexion de ce pays à la France.

CHARLES IX (1550-1574), roi de France (1560-1574), fils d'Henri II et de Catherine de Médicis. Il ordonne le massacre de la Saint-Barthélemy (1572).

CHARLES X (1757-1836), roi de France (1824-1830), frère de Louis XVI et de Louis XVIII. Le ministère de Villele (1824-1828) lui vaut une impopularité durable. La Chambre est dissoute en 1829, mais les élections sont favorables à l'opposition. Les ordonnances du 25 juillet 1830, dissolvant la Chambre, provoquent la révolution de juillet 1830 et l'abdication de Charles X (2 août).

AUTRICHE

CHARLES I^{er} (1887-1922), successeur de François-Joseph, empereur d'Autriche et roi de Hongrie (CHARLES IV) de 1916 à 1918.

BOURGOGNE

CHARLES le Téméraire (1433-1477), duc de Bourgogne (1467-1477), fils de Philippe le Bon. Il anime contre Louis XI la ligue du Bien public (1465), mate l'insurrection de Liège fomentée par Louis XI qu'il retient prisonnier à Péronne (1468). Vaincu par les Suisses à Grandson et à Morat (1476), il est tué devant Nancy.

ESPAGNE

CHARLES I^{er} → CHARLES QUINT.

CHARLES II (1661-1700), roi d'Espagne et de Sicile (CHARLES V) [1665-1700], fils de Philippe IV. Il perd la Flandre française et la Franche-Comté.

CHARLES III (1716-1788), roi de Naples et de Sicile (CHARLES VII) [1734-1759], roi d'Espagne (1759-1788), fils de Philippe V. Il conclut avec la France le pacte de Famille (1761).

CHARLES IV (1748-1819), roi d'Espagne (1788-1808), fils de Charles III. Il abdique en 1808 en faveur de Napoléon I^{er}.

GRANDE-BRETAGNE

CHARLES I^{er} (1600-1649), roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande (1625-1649),

fils de Jacques I^{er} Stuart. La politique religieuse de son ministre Laud et la lutte qu'il engage contre le *Long Parlement*, convoqué en 1640, déclenchent la première révolution d'Angleterre. Après la défaite de ses partisans devant l'armée de Cromwell, il est condamné à mort.

CHARLES II (1630-1685), roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande (1660-1685), fils du précédent. Appelé sur le trône par le général Monk en 1660, il doit affronter l'opposition du Parlement.

CHARLES ÉDOUARD, dit le *Jeune Prétendant*, petit-fils de Jacques II Stuart (1720-1788). L'échec de son débarquement en Écosse (Culloden, 1746) est aussi celui des partisans des Stuarts (jacobites) contre la maison de Hanovre.

HONGRIE

CHARLES I^{er} ROBERT ou **CAROLBERT** (1291-1342), roi de Hongrie (1301-1342), fils de Charles Martel d'Anjou-Sicile. Il réorganisa la Hongrie.

CHARLES III → CHARLES VI, empereur.

CHARLES IV → CHARLES I^{er} d'Autriche.

NAVARR

CHARLES, nom de trois rois de Navarre dont CHARLES II le *Mauvais* (1332-1387), roi (1349-1387). Il soutient Étienne Marcel (1358) et s'allie aux Anglais. Il est battu par du Guesclin (1364).

ROUMANIE

CHARLES I^{er} ou **CAROL I^{er}**, de la maison des Hohenzollern (1839-1914), roi de Roumanie (1881-1914).

CHARLES II ou **CAROL II** (1893-1953), roi de Roumanie (1930-1940).

SAVOIE ET SARDAIGNE

CHARLES-ALBERT (1798-1849), roi de Sardaigne (1831-1849). Vaincu par les Autrichiens à Custoza en 1848, puis à Novare en 1849, il abdique en faveur de son fils Victor-Emmanuel II.

SICILE ET NAPLES

CHARLES, nom de sept rois de Sicile ou de Naples, dont CHARLES I^{er} (1226-1285), frère de Saint Louis. La révolte des Vêpres siciliennes (1282) le prive de la Sicile.

SUÈDE

CHARLES, nom de seize rois de Suède, dont CHARLES XII (1682-1718), roi de 1697 à 1718. Il vainc les Danois, les Russes et les Polonais, mais est finalement vaincu par Pierre le Grand à Poltava.

CHARLES XIV (Jean-Baptiste BERNADOTTE) [1763-1844], roi de Suède et de Norvège de 1818 à 1844. Maréchal d'Empire, il est choisi comme successeur par Charles XIII et fonde ainsi la dynastie actuelle de Suède.

Charles-de-Gaulle (aéroport), aéroport au N.-E. de Paris.

CHARLESTON [ˈtʃɑrlstən] n. m. Danse

d'origine américaine, en vogue vers 1925 et remise à la mode dans les années 1970.

CHARLESTON, port des États-Unis (Caroline du Sud), sur l'Atlantique; 69 500 h. Centre de la résistance des sudistes pendant la guerre de Sécession. — V. des États-Unis, cap. de la Virginie-Occidentale; 64 000 h.

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, ch.-l. du dép. des Ardennes, sur la Meuse; 61 588 h. Place Ducale (1611). Métallurgie.

CHARLOTTE n. f. Entremets composé de fruits ou de crème et de tranches de pain de mie, de brioche ou de biscuits.

CHARLOTTE, v. des États-Unis (Caroline du Nord); 314 000 h.

CHARLOTTE-ÉLISABETH de Bavière, princesse Palatine (1652-1722), seconde femme du duc d'Orléans, frère de Louis XIV, et mère du Régent.

CHARLOTTETOWN, v. du Canada, cap. de la prov. de l'île du Prince-Édouard; 15 300 h.

CHARMANT, E adj. Agréable, qui plaît; enchanteur, ravissant.

CHARME n. m. (lat. *carmen*, chant, poésie). Qualité de celui ou de ce qui plaît extrêmement; attrait. • Être sous le charme, subir un enchantement. || Faire du charme, se mettre en valeur pour séduire. || Rompre le charme, reprendre contact avec le réel. || Se porter comme un charme (fam.), jouir d'une bonne santé.

CHARME n. m. (lat. *carpinus*). Arbre des forêts européennes, à bois blanc et dense.

CHARMER v. t. (lat. *carminare*, de *carmen*, chant). Causer un grand plaisir à qq. • Charmer des serpents, les fasciner, les faire évoluer en jouant de la musique. || Être charmé de, avoir plaisir à (formule de politesse).

CHARMEUR, EUSE n. Personne qui charme. ♦ adj. Qui plaît, qui séduit.

CHARMILLE n. f. Allée plantée de charmes.

CHARNEL, ELLE adj. (lat. *carnalis*, de *caro*, *carnis*, chair). Qui a trait aux plaisirs des sens.

CHARNIER n. m. (lat. *caro*, *carnis*, chair). Lieu où l'on déposait autrefois les ossements des morts (proprement : ossuaire). || Fosse où l'on entasse les cadavres en grand nombre.

CHARNIÈRE n. f. (lat. *cardo*, -inis, gond). Pièce employée dans la ferrure des portes, des fenêtres, des abatants, etc., et composée de deux pièces métalliques assemblées sur un axe commun, l'une au moins étant mobile autour de cet axe. || Point de jonction important entre deux événements, deux périodes. || Petite bande de papier gommé pour coller les timbres-poste de collection.

CHARNU, E adj. (lat. *caro, carnis*, chair). Bien fourni de chair; constitué de chair. || Se dit des fruits dont la pulpe est épaisse.

CHAROGNARD n. m. Nom usuel des *vautours*.

CHAROGNE n. f. (lat. *caro, carnis*, chair). Cadavre d'une bête en décomposition. || Pop. Terme d'injure.

CHAROLAIS, E adj. et n. Se dit d'une race française de bovins fournissant une viande de grande qualité.

CHAROLAIS ou **CHAROLLAIS**, région de la bordure nord-est du Massif central. Élevage bovin.

CHAROLLES, ch.-l. d'arr. de Saône-et-Loire; 3 758 h.

CHARPENTE n. f. (lat. *carpentum*). Assemblage de pièces de bois ou de métal, servant à soutenir ou à élever des constructions et, notamment, les toits. || Assemblage des os du corps, squelette. ● *Bois de charpente*, bois propre à faire des pièces de charpente.

CHARPENTÉ, E adj. Bien charpenté, se dit d'une personne robuste, bien constituée, ou d'une chose structurée.

CHARPENTER v. t. Tailler des pièces de bois pour une charpente. || Donner une structure rigoureuse, construire solidement un discours.

CHARPENTIER n. m. Spécialiste de l'exécution des travaux de charpente.

CHARPIE n. f. (anc. fr. *charpiir*, déchirer). Filaments de linge employés autrefois pour panser les plaies. ● *Mettre, réduire en charpie*, déchirer en menus morceaux.

CHARRETTE n. f. Contenu d'une charrette.

CHARRETIER, ÈRE n. Personne qui conduit une charrette. ● *Jurer comme un charretier*, proférer des jurons grossiers.

CHARRETTE n. f. (de *char*). Voiture de charge non suspendue, à deux roues, à deux ridelles et à limons.

CHARRIAGE n. m. Action de charrier. || *Géol.* Pousée latérale qui provoque le déplacement de masses de terrains loin de leur lieu d'origine.

CHARRIER v. t. (de *char*). Transporter des fardeaux. || Emporter dans son cours. ● *Charrier qqn* (Pop.), se moquer de lui. ♦ v. i. Pop. Exagérer.

CHARROI n. m. Transport par chariot, par charrette.

CHARRON n. m. (de *char*). Ouvrier qui fait des chariots, des charrettes, des voitures hippomobiles, et qui les répare.

CHARRUE n. f. (lat. *carruca*, char). Instrument agricole servant à labourer, travaillant en rejetant et en retournant la terre d'un seul côté. ● *Mettre la charue devant* (avant) *les bœufs* (Fam.), commencer par où l'on devrait finir.

CHARTE n. f. (lat. *carta*, papier). Ancien

titre concédant des franchises, des privilèges. || Lois constitutionnelles d'un État, établies par concession du souverain et non par les représentants du peuple. || Loi, règle fondamentale.

Charte (Grande), fondement des libertés anglaises; accordée en 1215 par Jean sans Terre.

CHARTER [ʃarter] n. m. (mot angl.). Avion affrété par une compagnie de tourisme ou par un groupe, ce qui permet un tarif moins élevé que sur les lignes régulières.

CHARTRAIN, E adj. et n. De Chartres. **CHARTRES**, ch.-l. du dép. d'Eure-et-Loir, sur l'Eure; 39 243 h. Cathédrale des XII^e-XIII^e s., chef-d'œuvre de l'art gothique.

CHARTRES-DE-BRETAGNE, comm. d'Ille-et-Vilaine; 4 869 h. Automobiles.

CHARTREUSE n. f. Monastère de chartreux. || Liqueur aromatisée fabriquée par les moines de la Grande-Chartreuse.

CHARTREUSE ou **GRANDE-CHARTREUSE** (massif de la), massif des Préalpes françaises.

Chartreuse (la Grande-), monastère fondé par saint Bruno en 1084, au cœur du massif de la Chartreuse.

CHARTREUX n. m. Chat à poil gris centré.

CHARTREUX, EUSE n. (de Chartreuse, nom du massif où saint Bruno, en 1084, fonda son premier monastère). Religieux, religieuse de l'ordre contemplatif de Saint-Bruno.

CHAS [ʃa] n. m. (lat. *capsus*, boîte). Trou d'une aiguille, par où passe le fil.

CHASSE n. f. Action de poursuivre, de prendre, de tuer le gibier. || Espace de terrain réservé pour chasser. || Action de chercher qqn ou qqch avec obstination.

|| Partie des plats de la couverture d'un livre qui débordent le long des tranches. ● *Chasse aérienne*, action menée par des appareils dits *avions de chasse*, *chasseurs* ou *intercepteurs*, en vue de détruire des appareils ennemis en vol. || *Chasse d'eau*, appareil à écoulement d'eau rapide. || *Être en chasse*, en parlant des bêtes, être en chaleur. || *Prendre en chasse*, poursuivre.

CHASSE n. f. (lat. *capsa*, boîte). Grand reliquaire renfermant en tout ou en partie le corps d'un saint.

CHASSÉ n. m. *Chorégr.* Pas à terre avec parcours dans lequel une jambe, se rapprochant de l'autre, semble la chasser.

CHASSÉ-CROISÉ n. m. (pl. *chassés-croisés*). Suite de mouvements qui se succèdent sans amener de résultat.

CHASSELAS n. m. (nom d'un village de Saône-et-Loire). Cépage qui produit des raisins blancs de table.

CHASSE-NEIGE n. m. inv. Appareil destiné à débarrasser une voie ferrée, une

route de la neige qui les obstrue, constitué par un engin de déblaiement mécanique. || Position de ski consistant à écarter les talons de manière que les skis deviennent convergents; descente dans cette position.

CHASSEPOT n. m. (du n. de l'inventeur A. Chassepot). Fusil de guerre français (1866-1874).

CHASSER v. t. (lat. *captare*, chercher à prendre). Chercher à tuer ou à capturer un animal. || Mettre qqn dehors avec violence. || Repousser qqch. ♦ v. i. Dérapier. ● *Chasser de race* (Litt.), avoir les qualités, les défauts de ses ascendants.

CHASSERESSE n. et adj. f. Poét. Chasseuse; Diane chasseresse.

CHASSÉRIAU (Théodore), peintre français (1819-1856).

CHASSEUR, EUSE n. Personne qui chasse. || Nom porté depuis le XVIII^e s. par certains corps d'infanterie et de cavalerie légère. || Appareil de l'aviation de chasse; pilote de ces appareils. || Domestique en livrée qui, dans les hôtels, les restaurants, fait les commissions. ● *Chasseur d'images*, opérateur de prise de vues d'actualité. || *Chasseur de têtes* (Fam.), spécialiste en recrutement de cadres de haut niveau.

CHASSIE n. f. (lat. *cacare*, déféquer). Liquide visqueux qui découle des yeux.

CHASSIEUX, EUSE adj. et n. Qui a de la chassie.

CHÂSIS n. m. (de *chasse*). Cadre entourant ou supportant qqch : le *châsis d'une fenêtre*. || Cadre sur lequel on applique une toile, un tableau, une vitre. || Bâti supportant la caisse d'un wagon, d'une voiture, l'affût de certains canons, etc.

CHASTE adj. (lat. *castus*, pur). Qui réprime ses désirs sexuels. || Qui se conforme aux règles de la décence, de la pudeur.

CHASTEMENT adv. Avec chasteté.

CHASTETÉ n. f. (lat. *castitas*, pureté). Comportement de qqn qui restreint sa vie sexuelle par conformité à une morale.

CHASUBLE n. f. (lat. *casula*, manteau à capuchon). Vêtement liturgique en forme de manteau sans manches utilisé pour la célébration de la messe.

CHAT, CHATTE n. (lat. *cattus*). Petit mammifère carnassier généralement domestique et de mœurs surtout nocturnes. (Cri : le chat miaule.) ● *Acheter chat en poche*, acheter sans examiner la marchandise. || *Appeler un chat un chat*, dire les choses telles qu'elles sont. || *Avoir un chat dans la gorge*, être enrôlé. || *Avoir d'autres chats à fouetter*, avoir autre chose à faire. || *Chat à neuf queues*, fouet à neuf lanières. || *Donner sa langue au chat*, renoncer à trouver une solution, à deviner. || *Il n'y a pas de quoi fouetter un*

chat, la faute, l'affaire est sans gravité. || Il n'y a pas un chat (fam.), il n'y a personne. || **Jouer à chat**, jeu d'enfant consistant à se poursuivre et à se toucher en criant « chat ».

CHÂTAIGNE n. f. (lat. *castanea*). Fruit comestible du châtaignier, riche en amidon, appelé aussi **marron**. || **Pop.** Coup de poing au visage.

CHÂTAIGNERAIE n. f. Lieu planté de châtaigniers.

CHÂTAIGNIER n. m. Arbre à feuilles dentées, pouvant atteindre 35 m de haut et vivre plusieurs siècles.

CHÂTAIN adj. et n. m. (de châtaigne). Brun clair : des cheveux châtons.

CHÂTEAU n. m. (lat. *castellum*). Au Moyen Âge, demeure féodale fortifiée; à partir de la Renaissance, habitation royale ou seigneuriale; à partir du XIX^e s., grosse demeure de notable, entourée d'un parc. ● **Château de cartes**, ce qui, mal assuré, est incertain ou précaire. || **Château d'eau**, réservoir d'eau. || **Châteaux en Espagne**, projets chimériques. || **Une vie**

de **château**, une existence luxueuse et oisive.

Voir illustration p. 176

CHATEAUBRIAND ou **CHÂTEAUBRIANT** n. m. Épaisse tranche de filet de bœuf grillé.

CHATEAUBRIAND (François René, vicomte DE), écrivain français (1768-1848). Il contribue à la restauration de l'ordre moral (*Génie du christianisme*) et évoque le « mal du siècle » (*Atala*, René). Il a écrit également *les Martyrs* et *les Mémoires d'outre-tombe*.

CHATEAUBRIANT, ch.-l. d'arr. de la Loire-Atlantique; 14 415 h. Les Allemands y fusillèrent 27 otages le 22 octobre 1941.

CHATEAU-CHINON, ch.-l. d'arr. de la Nièvre, dans le Morvan; 2 679 h.

CHATEAUDUN, ch.-l. d'arr. d'Eure-et-Loir, sur le Loir; 16 094 h.

Château-Gaillard, forteresse en ruine dominant la Seine aux Andelys (XII^e s.).

CHATEAU-GONTIER, ch.-l. d'arr. de la Mayenne, sur la Mayenne; 8 352 h.

CHATEAULIN, ch.-l. d'arr. du Finistère (Sud); 6 102 h.

CHATEAUNEUF-DU-PAPE, comm. de Vaucluse, dans le Comtat; 2 060 h. Vins.

CHATEAUNEUF-DU-RHÔNE, comm. de la Drôme; 1 994 h. Centrale.

CHATEAURENARD, ch.-l. de c. des Bouches-du-Rhône; 11 072 h. Grand marché de fruits et légumes.

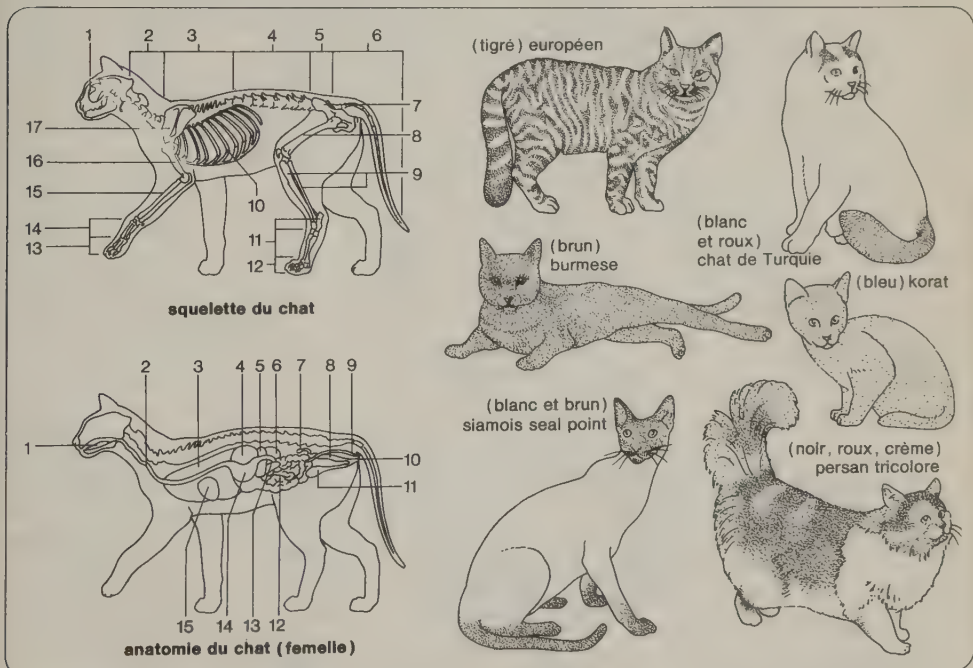
CHATEAURoux, ch.-l. du dép. de l'Indre, sur l'Indre; 53 967 h. Hôtel du XVIII^e s. devenu musée. Centre ferroviaire et industriel. Forêt domaniale.

CHATEAU-SALINS, ch.-l. d'arr. de la Moselle, sur la Petite Seille; 2 750 h.

CHATEAU-THIERRY, ch.-l. d'arr. de l'Aisne, sur la Marne; 14 920 h. Biscuiterie.

CHÂTELAIN, E n. (lat. *castellanus*). Propriétaire ou locataire d'un château.

CHÂTELET, v. de Belgique (Hainaut), sur la Sambre; 38 300 h. Métallurgie.



Squelette du chat : 1. Crâne; 2. Vertèbres cervicales; 3. Vertèbres dorsales; 4. Vertèbres lombaires; 5. Sacrum; 6. Vertèbres caudales; 7. Bassin; 8. Fémur; 9. Tibia et péroné; 10. Côtes; 11. Tarse et métatarse; 12. Orteils; 13. Doigts; 14. Carpe et métacarpe; 15. Radius; 16. Humérus; 17. Omoplate.

Anatomie du chat : 1. Langue; 2. Œsophage; 3. Poumon; 4. Foie; 5. Rate; 6. Rein; 7. Ovaire; 8. Uterus; 9. Rectum; 10. Vulve; 11. Vessie; 12. Intestin; 13. Pancréas; 14. Estomac; 15. Cœur.

Quelques races de chats.

Châtelet

Châtelet, nom donné à deux forteresses de l'ancien Paris.

CHÂTELLERAULT, ch.-l. d'arr. de la Vienne, sur la Vienne; 36 870 h.

CHÂTENAY-MALABRY, ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine, dans la banlieue sud de Paris; 28 582 h. École centrale.

CHAT-HUANT [même au pl. l'h de *huant* est aspiré] n. m. (pl. *chats-huants*). Nom usuel de la *hulotte*. (Cri : le chat-huant *hue*.)

CHÂTIER v. t. (lat. *castigare*). Litt. Punir sévèrement. ● *Châtier son style* (Litt.), le corriger en vue d'une plus parfaite correction.

CHÂTIÈRE n. f. (de *chat*). Étroite ouver-

ture au bas d'une porte ou d'un mur pour laisser passer les chats.

CHÂTILLON-SOUS-BAGNEUX, ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine, au sud de Paris; 24 835 h.

CHÂTIMENT n. m. Punition, sanction sévère.

CHATOIEMENT n. m. Reflet brillant et changeant d'une pierre, d'une étoffe, etc.

CHATON n. m. Jeune chat. || Inflorescence constituée par un épi de très petites fleurs. (Ex. : fleurs mâles du châtaignier, du noisetier.) || Amas laineux de poussière qui s'accumule sous les meubles.

CHATON n. m. (frq. *kasto*, caisse). Partie

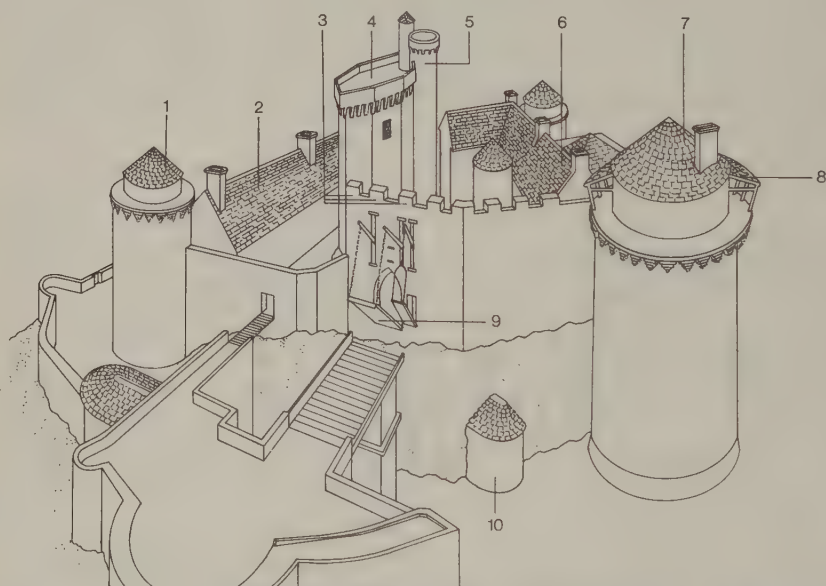
centrale d'une bague, dans laquelle une pierre ou une perle est enchâssée.

CHATOU, ch.-l. de c. du nord-est des Yvelines, sur la Seine; 28 437 h.

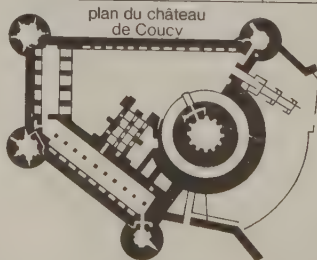
CHATOUILLEMENT n. m. ou, fam., **CHATOUILLE** n. f. Action de chatouiller; sensation ainsi produite.

CHATOUILLER v. t. Exciter par des attouchements légers et répétés qui provoquent le rire ou l'agacement. || Flatter agréablement. || Fam. Exciter pour provoquer des réactions.

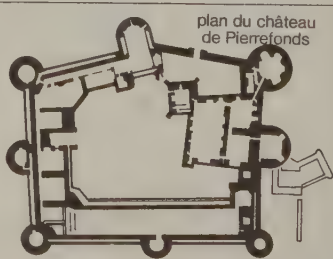
CHATOUILLEUX, EUSE adj. Sensible au chatouillement. || Susceptible; qui se fâche aisément.



plan du château de Bonaguil



plan du château de Coucy



plan du château de Pierrefonds

Le château fort de Bonaguil (Lot-et-Garonne). XIII^e-XV^e s.

(1. Machicoulis; 2. Logis des domestiques; 3. Créniaux; 4. Donjon; 5. Échauguette; 6. Logis du seigneur; 7. Grosse tour; 8. Galerie de

bois (hourd) établie au niveau des créneaux pour défendre le pied des murailles; 9. Pont-levis; 10. Casemate.)

Plans de quelques châteaux forts.

CHATOUILLIS n. m. *Fam.* Petit chatouillement.

CHATOYANT, E adj. Qui a des reflets brillants.

CHATOYER v. i. (de *chaî*, à cause de ses yeux changeants) [conj. 2]. Briller avec des reflets qui changent suivant les jeux de la lumière, en parlant des pierres précieuses, des étoffes, etc.

CHÂTRE (La), ch.-l. d'arr. de l'Indre, sur l'Indre; 5142 h.

CHÂTRER v. t. (lat. *castrare*). Priver des organes de la génération.

CHATT AL-ARAB, fl. d'Iraq, formé par la réunion du Tigre et de l'Euphrate; 200 km. Il passe à Bassora et Abâdan et se jette dans le golfe Persique.

CHATTE n. f. → CHAT.

CHATTEMITE n. f. (de *chatte*, et lat. *mitis*, doux). *Faire la chattemite* (Litt.), affecter un faux air de douceur pour mieux tromper.

CHATTERIE n. f. Caresse insinuante. || Friandise délicate.

CHATTERTON [tærtɔ̃] n. m. (du n. de son inventeur). Ruban isolant et adhésif employé par les électriciens pour isoler les fils conducteurs.

CHATTERTON (Thomas), poète anglais (1752-1770).

CHAT-TIGRE n. m. (pl. *chats-tigres*). Bien commun à divers chats sauvages.

CHAUCER (Geoffrey), poète anglais (v. 1340-1400). Ses *Contes de Cantorbéry* ont contribué à fixer la langue anglaise.

CHAUD, E adj. (lat. *calidus*). Qui a de la chaleur ou donne l'impression de la chaleur. || Vif, ardent. ♦ *Avoir la tête chaude*, s'emporter facilement. || *Couleurs chaudes*, couleurs du spectre autour de l'orangé. || *Pleurer à chaudes larmes*, pleurer abondamment. || *Point chaud*, ce qui provoque une violente contestation. ♦ adv. : *boire chaud*. ♦ *Cela ne me fait ni chaud ni froid*, cela m'est indifférent. || *J'ai eu chaud*, j'ai eu peur.

CHAUD n. m. Chaleur : *craindre le chaud et le froid*. ♦ *Chaud et froid*, refroidissement soudain qui cause un rhume, une bronchite. || *Opérer à chaud*, en état de fièvre, de crise.

CHAUDE n. f. Feu vif et clair pour se chauffer promptement (vx).

CHAUEMENT adv. De manière à avoir chaud. || Avec vivacité.

CHAUDIÈRE n. f. (lat. *caldaria*, étuve). Générateur de vapeur d'eau ou d'eau chaude (parfois d'un autre fluide) servant au chauffage, à la production d'énergie. || Grand récipient métallique où l'on fait chauffer, cuire, bouillir, etc.

CHAUDRON n. m. Récipient cylindrique profond, de cuivre ou de fonte, à anse mobile.

CHAUDRONNERIE n. f. Industrie de la construction des pièces métalliques rivées, embouties ou estampées.

CHAUDRONNIER, ÈRE n. Personne qui fabrique, vend ou répare des objets en tôle ou en cuivre, rivés, emboutis ou estampés.

CHAUFFAGE n. m. (de *chauffer*). Action, manière de chauffer, de se chauffer; appareil servant à chauffer. ♦ *Bois de chauffage*, tout bois destiné à être brûlé. || *Chauffage central*, distribution de chaleur dans plusieurs pièces d'un appartement ou d'une maison, à partir d'une source unique.

Voir illustration p. 178

CHAUFFAGISTE n. m. Spécialiste de l'installation et de la réparation du chauffage central.

CHAUFFARD n. m. Automobiliste maladroit ou imprudent : *enfant renversé par un chauffard*.

CHAUFFE n. f. Opération consistant à produire par combustion la chaleur nécessaire à un chauffage industriel ou domestique, et plus particulièrement à conduire cette combustion; temps de cette combustion; lieu de cette combustion. ♦ *Surface de chauffe*, surface d'une chaudière exposée à l'action du feu.

CHAUFFE-BAIN n. m. (pl. *chauffe-bains*). Appareil de production instantanée d'eau chaude.

CHAUFFE-BIBERON n. m. (pl. *chauffe-biberons*). Appareil électrique qui chauffe les biberons au bain-marie.

CHAUFFE-EAU n. m. inv. Appareil de production d'eau chaude.

CHAUFFE-PLATS n. m. inv. Réchaud pour conserver les plats chauds sur la table.

CHAUFFER v. t. (lat. *calefacere*). Rendre chaud; donner une impression de chaleur. || Exciter, enthousiasmer. || Préparer avec un zèle hâtif un élève à un examen. || *Pop. Voler*. ♦ v. i. Devenir chaud. || Produire de la chaleur. || Produire de l'animation, du désordre. ♦ *se chauffer* v. pr. S'exposer à la chaleur. || *Chauffer sa maison*. ♦ *Montrer de quel bois on se chauffe*, traiter qqn sans ménagement.

CHAUFFERETTE n. f. Petit réchaud où l'on met de la braise, ou appareil électrique, pour chauffer les pieds ou les mains.

CHAUFFERIE n. f. Chambre de chauffe d'une usine, d'un navire, etc.

CHAUFFEUR n. m. Ouvrier qui est chargé de la conduite et de la surveillance d'un feu, d'un four, d'une chaudière. || Conducteur professionnel d'automobile ou de camion.

CHAUFFEUSE n. f. Siège bas et rembourré, sans accoudoirs.

CHAUME n. m. (lat. *calamus*). Partie de la tige des céréales qui reste sur le champ après la moisson. || Paille longue dont on a enlevé le grain et qui sert à recouvrir les habitations dans les campagnes.

CHAUMIÈRE n. f. Petite maison rustique couverte de chaume.

CHAUMONT, ch.-l. de la Haute-Marne, sur la Marne; 29552 h. Anc. place forte. Église des XIII^e-XVI^e s. Constructions mécaniques.

CHAUMONT-SUR-LOIRE, comm. de Loir-et-Cher; 842 h. Château des XV^e et XVI^e s.

CHAUNY, ch.-l. de c. de l'Aisne, sur l'Oise et le canal de Saint-Quentin; 14016 h.

CHAUSSEE n. f. (lat. *calciata via*, voie pavée de chaux). Partie de la voie publique aménagée pour la circulation. || *Levee de terre pour retenir l'eau d'une rivière*, d'un étang, pour servir de chemin.

CHAUSSÉ-PIED n. m. (pl. *chaussé-pieds*). Lame incurvée qui facilite l'entrée du pied dans la chaussure.

CHAUSSER v. t. (lat. *calceare*, de *calceus*, chaussure). Mettre des chaussures, des skis, des étriers, etc. || Faire, fournir des chaussures. || Munir de pneus un véhicule. ♦ *Chausser ses lunettes* (Fam.), les ajuster sur son nez. || *Chausser une plante*, l'entourer de terre. ♦ v. t. et i. Aller au pied : *ces chaussures vous chaussent parfaitement*. ♦ v. i. Avoir telle peinture : *Vous chaussez du combien?*

CHAUSSÉS n. f. pl. Du haut Moyen Âge au XVII^e s., sortes de bas de tissu. || Syn. de HAUT-DE-CHAUSSÉS.

CHAUSSÉ-TRAPE ou **CHAUSSÉ-TRAPPE** n. f. (anc. fr. *chaucier*, fouler, et *traper*, sauter, ou de *trappe*) [pl. *chaussé-trap(pes)*]. Piège à renard et autres bêtes. || Ruse destinée à tromper qqn.

CHAUSSETTE n. f. (de *chausse*). Pièce d'habillement en mailles qui s'enfile sur le pied et recouvre le mollet.

CHAUSSER n. m. Fabricant, marchand de chaussures.

CHAUSSON n. m. (de *chausse*). Chaussure souple d'appartement à talon bas. || Soulier plat de danse, en coutil, en satin ou en peau, à la semelle de cuir léger. || Pâtisserie faite d'un rond de pâte pliée en deux et fourré de compote de pommes ou de crème pâtissière.

CHAUSSURE n. f. Pièce de l'habillement qui emboîte le pied; soulier. || Industrie, commerce des chaussures. ♦ *Trouver chaussure à son pied* (Fam.), trouver ce qui convient exactement.

CHAUT → CHALOIR.

CHAUE adj. et n. (lat. *calvus*). Dont la tête est complètement ou presque complètement dépourvue de cheveux.

chauve-souris

CHAUVE-SOURIS n. f. (pl. chauves-souris). Mammifère insectivore volant. (Ces animaux hivernent dans des grottes et s'orientent sur l'écho.)

CHAUVIN, E adj. et n. (de *Chauvin*, type de soldat enthousiaste du premier Empire). Qui manifeste une admiration exclusive pour son pays, un patriotisme belliqueux.

CHAUVINISME n. m. Patriotisme agressif et exclusif.

CHAUX n. f. (lat. *calx, calcis*, pierre). Oxyde de calcium obtenu par la calcination de pierres calcaires. • **Bâti à chaux et à sable**, très solide, très robuste. || *Chaux vive*, oxyde de calcium anhydre obtenu directement par la cuisson du calcaire.

CHAUX-DE-FONDS (La), v. de Suisse (Neuchâtel); 36 700 h. Horlogerie.

CHAVILLE, ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine, au sud-ouest de Paris; 17 950 h.

CHAVIN DE HUANTAR, site archéologique du Pérou (IX^e-III^e s. av. J.-C.).

CHAVIRER v. t. (prov. *capvira*, tourner la tête en bas). Renverser, retourner sens dessus dessous; basculer. || *Emouvoir, bouleverser*. ♦ v. i. Se renverser.

CHÉCHIA n. f. (ar. *châchiya*). Coiffure cylindrique ou tronconique, en tricot foulé, de certaines populations d'Afrique.

CHECK-LIST [tʃɛklist] n. f. (mot angl.) [pl. *check-lists*]. Série de questions permettant de vérifier le fonctionnement de tous les organes et dispositifs d'un avion, d'une fusée avant son envol.

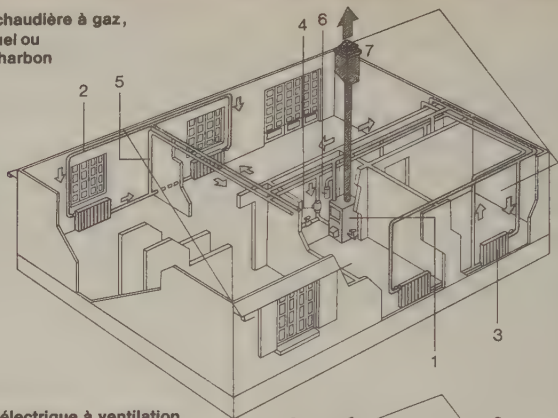
Différents systèmes de chauffage domestique.

— **Chauffage par chaudière** : Une chaudière (1) assure le chauffage de l'eau qui, par l'intermédiaire d'un circuit tubulaire (2), est amenée aux radiateurs (3) équipant les pièces; une pompe (4) accélère l'écoulement dans les tuyaux, et un circuit de retour (5) ramène l'eau refroidie à la chaudière. Un vase d'expansion (6) permet d'absorber les variations de volume d'eau dues aux modifications de température. Une cheminée (7) assure l'évacuation des gaz de combustion.

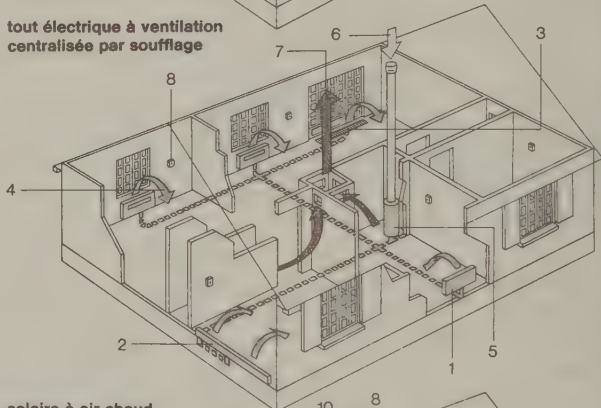
— **Chauffage électrique** : Dans ce système, divers appareils électriques peuvent assurer le chauffage : des convecteurs (1), des plinthes chauffantes (2), des bouches d'air chaud (3). Tous ces appareils fonctionnent avec des résistances électriques chauffant l'air soufflé (4) par une turbine (5) avec prise d'air frais (6) et évacuation d'air vicié (7); un thermostat (8) permet de maintenir une température constante dans toutes les pièces.

— **Chauffage solaire** : Des capteurs (1), situés sur le toit d'un local technique (chaufferie [2]), absorbent le rayonnement solaire (3) pour le transformer en chaleur. Un circuit de fluide (4) utilise cette chaleur pour réchauffer une réserve d'air (5); celle-ci alimente, à l'aide d'une turbine (6), un système de distribution d'air

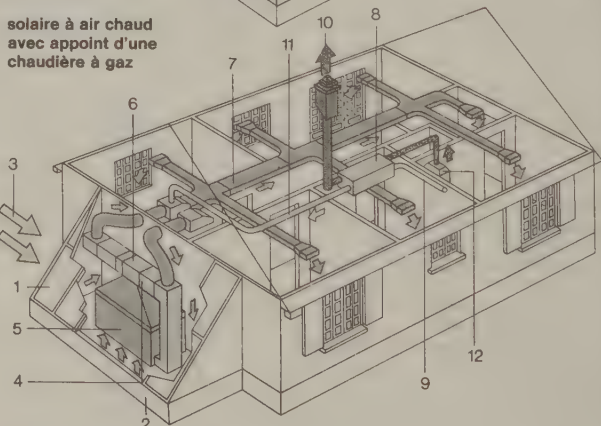
par chaudière à gaz, au fuel ou au charbon



tout électrique à ventilation centralisée par soufflage



solaire à air chaud avec appoint d'une chaudière à gaz



chaud (7) par gaines desservant toutes les pièces. Après passage dans un récupérateur (8) [aspiration de l'air frais (9), évacuation de l'air vicié (10), préchauffage de l'air en retour (11)],

l'air retourne dans la réserve (5). Une chaudière d'appoint (12) sera nécessaire lorsque la température de l'air provenant du local technique tombera au-dessous d'un certain seuil.

CHECK-UP [ʃekœp] n. m. inv. (mot angl.). Examen médical complet d'une personne. (Syn. BILAN DE SANTÉ.) || Bilan complet du fonctionnement de qqch.

CHEDDAR n. m. Fromage de vache anglais ou américain à pâte dure et colorée.

CHEF n. m. (lat. *caput*, tête). Celui qui dirige, qui a l'autorité sur qqch, qqn, qui sait se faire obéir. || Nom donné à divers grades militaires, administratifs, privés. || *Dr*. Article, point capital à considérer, objet principal : *chef d'accusation*. • *Au premier chef*, au plus haut degré. || *Chef cuisinier* ou *chef*, celui qui est à la tête de la cuisine d'un restaurant. || *Chef de gare*, employé chargé de la gestion d'une gare et de la coordination des différents services qu'elle comporte. || *Chef d'orchestre*, musicien qui dirige l'exécution d'une œuvre. || *De son propre chef*, de sa propre autorité. || *En chef*, qui a qualité de chef.

CHEF-D'ŒUVRE [ʃedœvr] n. m. (pl. *chefs-d'œuvre*). Œuvre, action parfaite, excellente en son genre. || Œuvre que tout compagnon aspirant à la maîtrise devait soumettre à l'examen d'un jury pour être admis.

CHEF-LIEU n. m. (pl. *chefs-lieux*). Centre d'une division administrative.

CHEFTAIN n. f. (mot angl.; de l'anc. fr. *chevetain*, capitaine). Jeune fille dirigeant un groupe d'une association de scoutisme.

CHEIKH [ʃek] n. m. (ar. *chaikh*, vieillard). Chef de tribu arabe.

CHE-KIA-TCHOUANG → SHIJIAZHUANG.

CHELEM [ʃlem] n. m. (angl. *slam*, écrasement). Au bridge, réunion de toutes les levées dans un camp. (On dit aussi GRAND CHELEM.) • *Être chelem*, n'avoir fait aucune levée. || *Faire le grand chelem*, en rugby international, vaincre successivement toutes les équipes adverses; remporter la totalité d'une série définie de compétitions. || *Petit chelem*, toutes les levées moins une.

CHÉLIDOINE [ke-] n. f. (gr. *khelidôn*, hirondelle). Plante commune près des murs, à latex orangé et à fleurs jaunes.

CHELIF (le), le plus long fl. d'Algérie, tributaire de la Méditerranée; 700 km.

CHELIF (Ech-), anc. Orleanville et El-Asnam, v. d'Algérie, ch.-l. de wilaya, dans la vallée du Chelif. (Très endommagée par les séismes de 1954 et de 1980.)

CHELLES, ch.-l. de c. de Seine-et-Marne, sur la Marne; 41 881 h.

CHEMILLÉ ch.-l. de c. du Maine-et-Loire; 5 963 h. Deux églises du XI^e et XII^e s.

CHEMIN n. m. (lat. *camminus*; du gaul.). Voie de communication locale, en général à la campagne. || Espace à parcourir pour aller d'un lieu à un autre; itinéraire. || Voie, moyen qui conduit à un but, à un

résultat. • *Chemin de croix*, suite de quatorze tableaux représentant les scènes de la Passion. || *Chemin de ronde*, chemin situé derrière ou sur une muraille fortifiée. || *En chemin*, pendant le trajet. || *Faire du chemin*, progresser. || *Faire son chemin*, réussir dans la vie. || *Montrer le chemin*, donner l'exemple.

CHEMIN DE FER n. m. (calque de l'angl. *railway*) [pl. *chemins de fer*]. Moyen de transport utilisant la voie ferrée; entreprise, exploitation et administration de ce moyen de transport. || Jeu de hasard, variété de baccara.

Voir illustration p. 180

Chemin des Dames (le), route courant sur les crêtes entre l'Aisne et l'Ailette. Théâtre des batailles en 1917 (échec de Nivelle) et en 1918.

CHEMINEAU n. m. *Litt*. Celui qui parcourt les chemins à la recherche de travail et vit de mendicité.

CHEMINÉE n. f. (lat. *caminus*, four). Ouvrage, généralement de maçonnerie, destiné à assurer l'entretien d'un feu et l'évacuation de la fumée et à permettre le tirage; partie de cet ouvrage qui fait saillie dans une pièce; partie supérieure de cet ouvrage qui s'élève au-dessus du toit. || Conduit cylindrique : *cheminée d'aération*. || Pour les alpinistes, passage étroit plus ou moins vertical qui s'ouvre dans un mur rocheux ou glaciaire. || *Géol*. Canal simple ou multiple par lequel montent les laves et les projections volcaniques.

CHEMINEMENT n. m. Action de cheminer.

CHEMINER v. i. Suivre un chemin; s'étendre sur tel ou tel itinéraire. || Progresser.

CHEMINOT n. m. Employé de chemin de fer.

CHEMISE n. f. (bas lat. *camisia*). Vêtement masculin de tissu léger couvrant le buste et les bras, avec col et boutonnage. || Sous-vêtement féminin en tissu fin porté directement sur la peau. || Enveloppe cartonnée ou toilée servant à classer des papiers. || Enveloppe intérieure ou extérieure d'une pièce mécanique, d'un projecteur, etc. • *Chemises brunes*, nom donné à partir de 1925 aux membres du parti national-socialiste allemand, et notamment aux S.A. || *Chemises noires*, nom donné à partir de 1919 aux membres des milices fascistes italiennes. || *Chemise de nuit*, vêtement de nuit en forme de robe plus ou moins longue.

CHEMISER v. t. Garnir d'un revêtement une pièce métallique.

CHEMISERIE n. f. Fabrique, magasin de chemises.

CHEMISETTE n. f. Petite chemise d'homme, à manches courtes. || Blouse de femme en tissu léger.

CHEMISIER, ÈRE n. Personne qui fait ou vend des chemises.

CHEMISIER n. m. Blouse de femme, s'inspirant de la chemise d'homme pour le col et les poignets.

CHEMNITZ → KARL-MARX-STADT.

CHENÂB (la), riv. de l'Inde et du Pakistan, affl. de la Sutlej; 1 210 km.

CHENAL n. m. (lat. *canalis*). Courant d'eau pour alimenter un moulin. || Passage resserré naturel ou artificiel entre des terres ou des hauts-fonds, utilisé pour la navigation.

CHENAPAN n. m. (all. *Schnapphahn*, maraudeur). Vaurien.

CHÈNE n. m. (gaul. *cassanus*). Grand arbre commun dans les forêts d'Europe et caractérisé par son écorce crevasée, ses branches tordues, ses feuilles lobées et par ses fruits à cupule, les *glands*. • *Chêne vert*, chêne des régions méditerranéennes, à feuillage persistant.

CHÈNE-LIÈGE n. m. (pl. *chênes-lièges*). Chêne des régions méditerranéennes, dont le feuillage est persistant et qui fournit le liège, que l'on détache par larges plaques tous les dix ans environ.

CHENET [ʃœnɛ] n. m. (de *chien*). Barre métallique pour supporter le bois dans le foyer d'une cheminée.

CHÈNEVIS [ʃœnvɪ] n. m. (anc. fr. *che-neve*, chanvre). Graine de chanvre.

CHENGDU ou **TCH'ENG-TOU**, v. de Chine, cap. du Sichuan; 1 500 000 h. Centre agricole et industriel.

CHÉNIER (André DE), poète français (1762-1794), auteur d'une élégie (*la Jeune Captive*) et des *lambes*.

CHENIL [ʃənɪl ou -ni] n. m. (de *chien*). Local destiné au logement ou à la vente des chiens.

CHENILLE n. f. (lat. *canicula*, petite chenille). Larve des papillons, se nourrissant de végétaux et, de ce fait, souvent très nuisible : *le ver à soie* est la *chenille* du *bombyx du mûrier*. || Bande sans fin, faite de patins métalliques articulés et interposés entre les roues d'un véhicule et le sol, pour lui permettre d'avancer sur tous les terrains.

CHENILLETTE n. f. Petit véhicule à chenilles, blindé, servant au transport du matériel ou du personnel.

CHENONCEAUX, comm. d'Indre-et-Loire, sur le Cher; 361 h. Château fortifiant posé sur le Cher (XVI^e s.).

CHEN-SI → SHAANXI.

CHENU, E adj. (lat. *canus*, blanc). *Litt*. Blanchi par la vieillesse.

CHEN-YANG → SHENYANG.

CHÉOPS → KHEOPS.

CHÉPHREN → KHEPHREN.

CHEPTEL [ʃeptɛl ou (vx) ʃtɛl] n. m. (lat.

capitale, ce qui est le principal d'un bien). Ensemble du bétail d'une exploitation agricole, d'un pays.

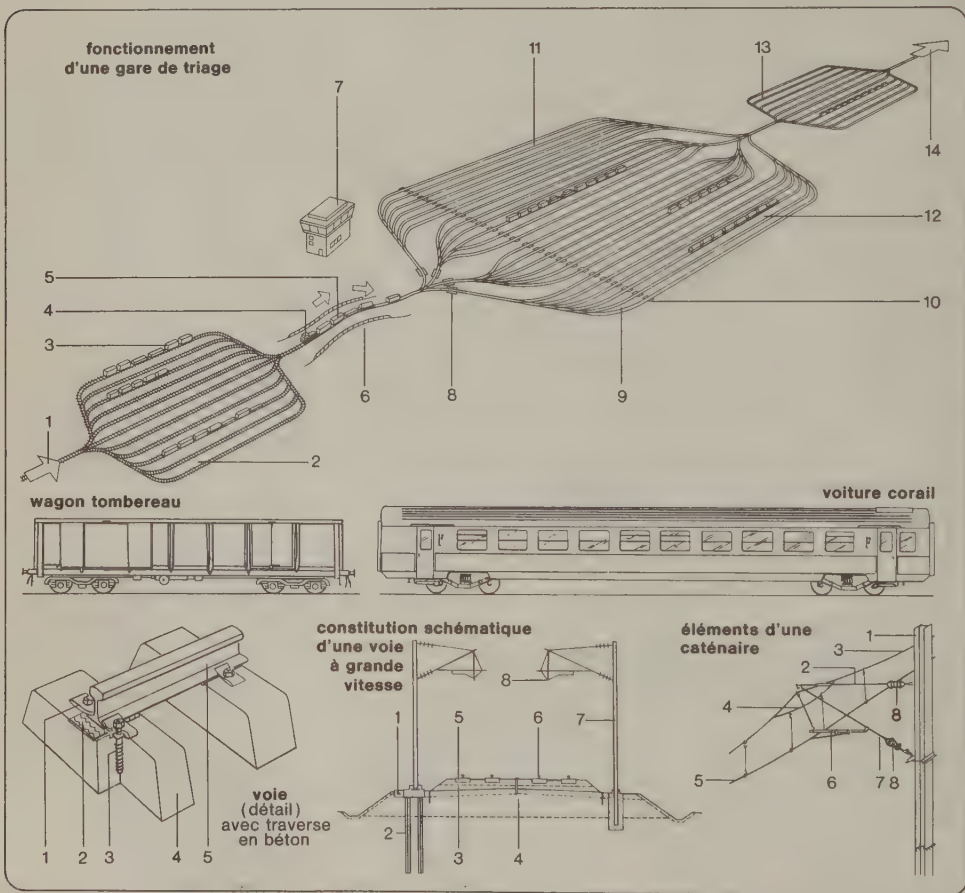
CHÈQUE n. m. (angl. *cheque*, de *Exchequer bill*, billet du Trésor). Écrit par lequel une personne titulaire d'un compte dans une banque, ou dans un bureau de chèques postaux effectue, à son profit ou au profit d'un tiers, le retrait de tout ou partie des fonds portés à son crédit. ● Chèque

en blanc, chèque signé par le tireur sans indication de somme; autorisation donnée à qqn d'agir à sa guise. || *Chèque en bois* (fam.), chèque sans provision. || *Chèque sans provision*, chèque qui ne peut être payé faute d'un dépôt suffisant. || *Chèque de voyage*, chèque à l'usage des touristes, émis par une banque et payable par l'un quelconque des correspondants de celle-ci. (Syn. TRAVELLER'S CHECK ou TRAVELLER'S CHECK.)

CHÉQUIER n. m. Carnet de chèques.

CHER, ÈRE adj. (lat. *carus*). Qui est l'objet d'une vive tendresse, d'un grand attachement. || Simple terme de familiarité : *cher monsieur*. || D'un prix élevé : *éttoffe chère*. || Qui vend à des prix élevés : *un restaurant cher*. ♦ adv. À haut prix : *ces denrées coûtent cher*.

CHER (le), affl. de la Loire (r. g.), dans la banlieue de Tours; 350 km.



Chemin de fer. Fonctionnement d'une gare de triage : 1. Réception des rames; 2. Voies de réception; 3. Wagons en attente de débranchement; 4. Locomotive de manœuvre; 5. Wagons à débrancher; 6. Butte ou bosse de débranchement automatique des wagons; 7. Poste central de triage; 8. Ligne de freins primaires (freins de voie commandés par le poste de débranchement), destinés à ralentir les wagons; 9. Zone de débranchement; 10. Ligne de freins secondaires; 11. Voies d'attente au départ; 12. Zone de formation des trains; 13. Voies d'attente au départ; 14. Départ des trains de marchandises formés.

Détail d'une voie : 1. Pièce métallique de maintien du rail (crapaud); 2. Semelle élastique; 3. Boulon fixant le rail sur la traverse (tire-fonds); 4. Traverse en béton; 5. Rail.

Détail d'une voie à grande vitesse : 1. Caniveau avec logement des câbles; 2. Fondations du support; 3. Ballast; 4. Plate-forme; 5. Traverse en béton; 6. Rail; 7. Support (pylône); 8. Caténaire.

Détail d'une caténaire (pour lignes de 25 000 volts) : 1. Support (pylône); 2. Bras empêchant le balancement; 3. Console; 4. Isolateurs; 5. Fil de contact doubles; 6. Caténaire; 7. Caténaire; 8. Caténaire.

CHER (dép. du) [18], dép. de la Région Centre; 7235 km²; 320 174 h. Ch.-l. Bourges. 3 arr. (Bourges, Saint-Amand-Montrond et Vierzon), 35 c., 290 comm.

CHERBOURG, ch.-l. d'arr. de la Manche, port militaire sur la Manche, fermé par une longue digue; 30 112 h. Arsenal.

CHERCHER v. t. (lat. *circare*, parcourir). S'efforcer de découvrir, de trouver, d'atteindre. ● Ça va chercher dans les... (Fam.), cela atteindra approximativement

la somme de. || Chercher la petite bête, être méticuleux à l'excès.

CHERCHEUR, EUSE n. et adj. Qui cherche. || Personne qui se consacre à la recherche scientifique.

CHÈRE n. f. (gr. *kara*, tête). Litt. Nouriture de qualité.

CHÈREMENT adv. Au prix de lourds sacrifices. ● Vendre chèrement sa vie, se défendre vaillamment.

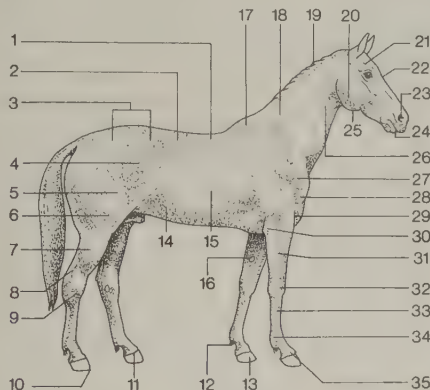
CHÉRI, E adj. et n. Tendrement aimé.

CHÉRIF n. m. (ar. *charif*). Prince musulman descendant de Mahomet.

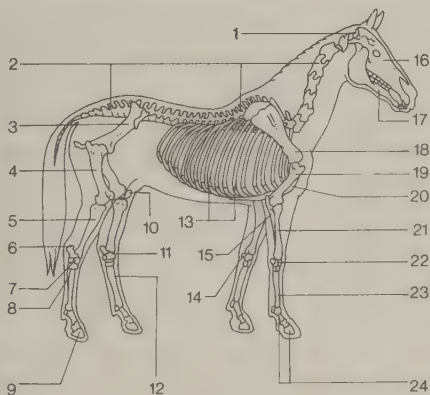
CHÉRIR v. t. (de *cher*). Aimer tendrement, être attaché à qqn, qqch.

CHÉRONÉE [ke-], v. de Béoïe, où Philippe de Macédoine vainc les Athéniens et les Thébains en 338 av. J.-C.

CHERRAPUNJI ou **TCHERRA-POUNDJI**, v. de l'Inde, au S. de Shillong

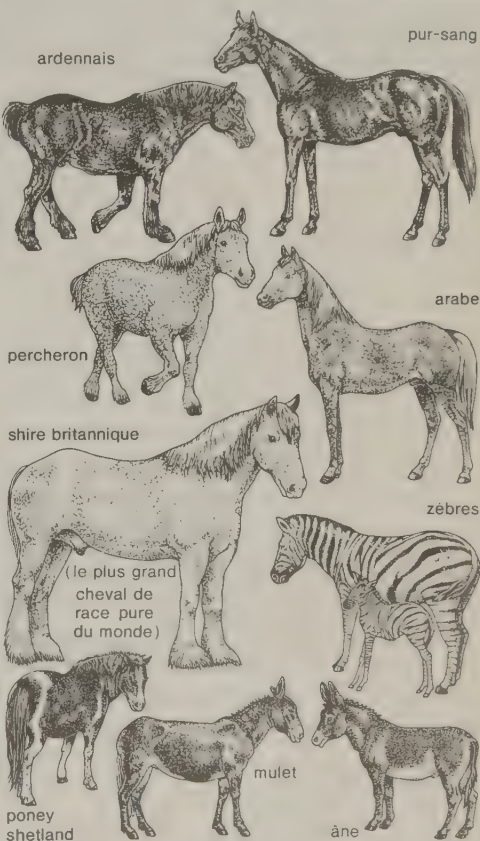


désignation usuelle des parties du corps



Morphologie du cheval : 1. Dos; 2. Reins; 3. Croupe; 4. Hanche; 5. Cuisse; 6. Grasset; 7. Jambes; 8. Corde du jarret; 9. Jarret; 10. Pince; 11. Couronne; 12. Fanon; 13. Sabot; 14. Ventre; 15. Flanc; 16. Châtaigne; 17. Garrot; 18. Coup de lance; 19. Crinière; 20. Ganache; 21. Salière; 22. Chanfrein; 23. Naseau; 24. Lèvres; 25. Auge; 26. Encolure; 27. Épaule; 28. Poitrail; 29. Bras; 30. Coude; 31. Avant-bras; 32. Genou; 33. Canon; 34. Boulet; 35. Paturon.

Squelette du cheval : 1. Vertèbre atlas; 2. Colonne vertébrale; 3. Bassin; 4. Fémur; 5. Tibia; 6. Calcaneum; 7. Astragale; 8. Stylet; 9. Ongle;



10. Rotule; 11. Tarse; 12. Métatarse; 13. Côtes; 14. Os crochu; 15. Cubitus; 16. Crâne; 17. Mâchoire inférieure; 18. Omoplate; 19. Humérus; 20. Sternum; 21. Radius; 22. Carpe; 23. Métacarpe; 24. Phalanges.

Différentes races de chevaux et leur robe, et quelques autres équidés.
Ardennais rouan [3 couleurs]; pur-sang bai [fauve] ou alezan [jaune rougeâtre]; percheron [gris pommelé]; arabe [gris]; poney pie [2 couleurs].

Cherrapunji

(Meghalaya), l'une des stations les plus arrosées du globe (plus de 10 m de précipitations par an).

CERRY [jeri] n. m. (mot angl. signif. cerise) [pl. *cherrys* ou *cherries*]. Liqueur de cerise.

CHERTÉ n. f. Prix élevé.

CHÉRUBIN n. m. (hébr. *keroûbîm*, anges). Nom donné dans la tradition chrétienne à une catégorie d'anges. || *Fam.* Charmant enfant.

CHESAPEAKE, baie des États-Unis (Maryland et Virginie), sur l'Atlantique.

CHESNAY [ʃen] (Le), ch.-l. de c. des Yvelines, banlieue de Versailles; 27 647 h.

CHESTER [jester] n. m. (de *Chester*, ville angl.). Fromage de vache anglais, à pâte dure.

CHESTERTON (Gilbert Keith), écrivain anglais (1874-1936).

CHE T'AO → SHI TAO.

CHÉTIF, IVE adj. (lat. *captivus*). De faible constitution, malingre.

CHEVAINE ou **CHEVESNE** [ʃəven] n. m. (lat. *capito*). Poisson d'eau douce à dos brun verdâtre et à ventre argenté, atteignant de 30 à 50 cm, appelé aussi *meunier*.

CHEVAL n. m. (lat. *caballus*, rosse). Mammifère domestique, caractérisé par l'allongement des membres et la possession d'un seul doigt à chaque jambe. (La femelle du cheval est la *jument*; son petit est le *poulain*. Sa longévité est de 25 à 30 ans.) [Cri : le cheval *hennit*.] || Viande de cheval. || Équitation : *faire du cheval*. || *Fam.* Femme grande et forte; personne dure à l'ouvrage. || Abrév. de CHEVAL-VAPEUR, qui, au pl., sert à désigner une automobile par sa puissance fiscale : *une sept-chevaux*. (Symb. : CV.) • À *Cheval*, sur un cheval; à califourchon, les jambes de chaque côté de. || *Cheval d'arçons*, appareil de gymnastique sur lequel on fait de la voltige. || *Cheval de bataille*, argument auquel on revient sans cesse; revendication constamment renouvelée. || *Cheval de frise*, pièce de bois hérissée de pointes. || *Cheval de retour*, récidiviste. || *Cheval de Troie*, gigantesque cheval de bois introduit dans leur ville par les Troyens, et grâce auquel les Grecs, cachés à l'intérieur, purent s'emparer de la ville. || *Chevaux de bois*, figures de chevaux, en bois, qui servent de montures aux enfants sur les manèges forains; le manège lui-même. || *Être à cheval* sur, être très strict sur. || *Fièvre de cheval*, fièvre très forte. || *Homme de cheval*, qui s'occupe d'équitation. || *Monter sur ses grands chevaux*, s'emporter, le prendre de haut. || *Ne pas être un mauvais cheval* (Fam.), être plutôt accommodant. || *Petits chevaux*, jeu de hasard. ||

Voir illustration p. 181

Remède de cheval, remède très énergique.

CHEVAL (Joseph Ferdinand), facteur des postes (1836-1924). Il réalisa à Hauterives (Drôme) le *Palais idéal*.

CHEVALERESQUE adj. (it. *cavalleresco*). Qui manifeste des sentiments nobles et généreux.

CHEVALERIE n. f. Féod. Qualité, rang de chevalier; l'institution elle-même. • *Ordre de chevalerie*, au Moyen Âge, corps religieux, militaire et hospitalier chargé de la défense des Lieux saints.

CHEVALET n. m. (de *cheval*). Support dont les peintres se servent pour poser leurs tableaux en cours d'exécution. || Support des cordes d'un instrument de musique, délimitant leur longueur vibrante et transmettant leurs vibrations. || Anc. instrument de torture.

CHEVALIER n. m. (bas lat. *caballarius*). Noble admis dans l'ordre de la chevalerie au Moyen Âge. || *Hist.* Titre le moins élevé de la noblesse d'Empire. || Au j., premier grade dans certains ordres honorifiques : *chevalier de la Légion d'honneur*. • *Chevalier d'industrie* (Litt.), homme qui vit d'expédients.

CHEVALIER (Michel), économiste français (1806-1879), saint-simonien, libre-échangiste.

CHEVALIER (Maurice), chanteur français de variétés (1888-1972).

CHEVALIÈRE n. f. (de *chevalier*). Bague dont le dessus en plateau s'orne d'initiales ou d'armoiries gravées.

CHEVALIN, E adj. Qui concerne le cheval. || Qui a quelque ressemblance avec lui.

CHEVAL-VAPEUR n. m. (pl. *chevaux-vapeur*). Unité de puissance (symb. : ch) équivalant approximativement à 736 watts.

CHEVAUCHÉE n. f. Course faite à cheval; grande randonnée à cheval.

CHEVAUCHEMENT n. m. Action de chevaucher.

CHEVAUCHER v. i. (lat. *caballicare*, monter à cheval). *Litt.* Aller à cheval. ♦ v. i. ou se chevaucher v. pr. Être superposé. ♦ v. t. Être à califourchon sur qqch.

CHEVAU-LÉGER n. m. (pl. *chevaux-légers*). Soldat d'un corps de cavalerie légère (en France, du XVI^e au XIX^e s.).

CHEVELU, E adj. et n. Qui a des cheveux; qui a des cheveux longs et touffus.

CHEVELURE n. f. Ensemble des cheveux.

CHEVESNE n. m. → CHEVAINE.

CHEVET n. m. (lat. *caput, capitis*, tête). Tête de lit. || Extrémité extérieure d'une église, du côté du maître-autel. • Être au chevet d'un malade, rester auprès de

son lit, le soigner. || *Livre de chevet*, livre favori.

CHEVEU n. m. (lat. *capillus*). Poil de la tête de l'homme. • *C'est tiré par les cheveux*, ce raisonnement manque de naturel, de logique. || *Cheveu d'ange*, guirlande très fine. || *Comme un cheveu sur la soupe* (Fam.), mal à propos. || *Couper les cheveux en quatre*, faire des distinctions très subtiles. || *Faire dresser les cheveux*, faire horreur. || *Ne tenir qu'à un cheveu*, dépendre de très peu de chose. || *Saisir l'occasion aux cheveux*, la saisir au moment propice. || *Se faire des cheveux* (Fam.), se tourmenter, se faire du souci. || *Se prendre aux cheveux*, se quereller, se battre.

CHEVILLE n. f. (lat. *clavicula*, petite clef). Partie en saillie entre la jambe et le pied, formée par les apophyses inférieures, ou malléoles, du tibia et du péroné. || Morceau de bois ou de métal pour boucher un trou, faire un assemblage, accrocher certains objets. || Addition complétant la mesure d'un vers, mais inutile pour le sens. • *Chevillle ouvrière*, grosse cheville sur laquelle pivote l'avant-train d'une voiture; principal agent ou instrument d'une affaire, d'une entreprise. || Être en cheville avec qqn (Fam.), être en relations d'affaires ou d'intérêts avec lui. || *Ne pas arriver à la cheville de qqn*, lui être très inférieur.

CHEVILLER v. t. Avoir l'âme chevillée au corps, avoir la vie dure.

CHEVILLETTE n. f. Petite cheville.

CHEVIOT, hautes collines de Grande-Bretagne, aux confins de l'Angleterre et de l'Écosse. Parc national.

CHEVIOTTE n. f. (angl. *cheviot*, mouton des Cheviot Hills). Laine d'agneau d'Écosse; étoffe faite avec cette laine.

CHÈVRE n. f. (lat. *capra*). Ruminant à cornes arquées en arrière, aux nombreuses races sauvages et domestiques, grimpeuses et sauteuses. (Cri : la chèvre *bêlé* ou *bégûète*.) || Appareil propre à élever des fardeaux. • *Devenir chèvre* (Fam.), s'enervier, s'impatisier. || *Ménager la chèvre et le chou*, se conduire entre deux partis de manière à ne blesser ni l'un ni l'autre.

CHEVREAU n. m. Petit de la chèvre. || Peau tannée, très souple, de chèvre ou de chevreau.

CHEVREUILLE n. m. (lat. *caprifolium*). Genre de lianes aux fleurs odorantes, répandues dans les bois de l'Europe occidentale, et dont plusieurs espèces sont ornementales.

CHEVRETTE n. f. Petite chèvre. || Femelle du chevreuil.

CHEVREUIL n. m. (lat. *capreolus*, de *capra*, chèvre). Ruminant des forêts d'Europe et d'Asie, dont les bois, verticaux, n'ont que deux cors. Longévité

15 ans.) [La femelle s'appelle *chevrette*, et son petit *faon*.]

CHEVREUL (Eugène), chimiste français (1786-1889). On lui doit l'analyse des corps gras et la découverte des bougies stéariques.

CHEVREUSE (*vallée de*), site des Yvelines. Parc naturel régional.

CHEVRIER, ÈRE n. Gardeur, gardeuse de chèvres.

CHEVRIER n. m. Variété de haricot blanc.

CHEVRON n. m. (de *chèvre*). Pièce oblique d'un toit portant les lattes sur lesquelles on pose la couverture. || Galon en V renversé, qui était placé sur les manches de l'uniforme pour indiquer l'ancienneté des services.

CHEVRONNÉ, E adj. Expérimenté, qui a de longues années de métier.

CHEVROTANT, E adj. Voix chevrotante, qui tremble.

CHEVROTIER v. i. (de *chèvre*). Chanter, parler d'une voix tremblotante.

CHEVROTIN n. m. Faon du chevreuil. || Fromage de chèvre.

CHEVROTINE n. f. Gros plomb ou petite balle pour la chasse au gros gibier.

CHEVTCHEENKO (Tarass), poète ukrainien (1814-1861).

CHEWING-GUM [ʃwɪŋɡəm] n. m. (mot angl., de *to chew*, mâcher, et *gum*, gomme) [pl. *chewing-gums*]. Gomme parfumée que l'on mâche.

CHEYENNES, Indiens de l'Amérique du Nord.

CHEZ prép. (lat. *casa*, maison). Indique une localisation dans la maison, le pays, l'œuvre de qqn, la présence de qqch dans le comportement de qqn.

CHEZ-SOI, CHEZ-MOI, CHEZ-TOI n. m. inv. Domicile personnel.

CHIALER v. i. Pop. Pleurer, gémir.

CHIANGMAI ou **CHIENGMAI**, v. du nord-ouest de la Thaïlande; 100 000 h.

CHIANTI [kjāti] n. m. Vin rouge récolté dans le Chianti.

CHIANTI (le), région de collines d'Italie (Toscane, prov. de Sienne). Vins.

CHIASMA [kjam] n. m. (gr. *khiasma*). Croisement en X des voies optiques.

CHIBA, port du Japon (Honshū); 746 000 h. Siderurgie. Chimie.

CHIC n. m. Allure élégante, distinguée. • Avoir le *chic* pour, avoir de l'habileté pour. || Travailler, dessiner, peindre de *chic*, sans modèle, de mémoire. ♦ adj. inv. (en genre). Élegant et distingué : des robes *chics*. || Fam. Généreux, serviable. ♦ interj. fam. marquant le plaisir, la satisfaction.

CHICAGO, v. des États-Unis (Illinois), sur le lac Michigan; 3 millions d'h. (7 mil-



Vue générale de Chicago, sur la rive du lac Michigan. [Vautier-de-Nauxe]

lions pour l'agglomération). Port et grand centre industriel.

CHICANE n. f. Querelle de mauvaise foi. || Série d'obstacles disposés sur une route pour imposer un parcours en zigzag. • La *chicane* (Litt.), le goût des procès, la procédure.

CHICANER v. i. Contester sans motif, chercher des difficultés, ergoter : il *chicane* sur tout. ♦ v. t. Faire des reproches mal fondés.

CHICANERIE n. f. Difficulté suscitée par esprit de chicane.

CHICANEUR, EUSE ou **CHICANIER, ÈRE** adj. et n. Qui aime à chicaner.

CHICHE adj. (lat. *ciccum*, chose de peu de valeur). Qui répugne à dépenser, avare; qui témoigne de cet esprit.

CHICHE adj. m. (lat. *cicer*, pois). Pois chiche, gros pois gris.

CHICHE adj. *Chiche* de (fam.), capable de, assez hardi pour. ♦ interj. fam. exprimant le défi.

CHICHE KEBAB n. m. (mot turc) [pl. *chiches kebabs*]. Brochette de mouton.

CHICHEMENT adv. Avec parcimonie.

CHICHÉN ITZÁ, anc. cité maya du Mexique, conquise par les Tolèques au ^xe s.

CHICHI n. m. (onomat.). Fam. Façons maniérées, simagrées.

CHICHITEUX, EUSE adj. et n. Fam. Qui fait des chichis.

CHICLAYO, v. du nord du Pérou, près du Pacifique; 292 000 h.

CHICORÉE n. f. (gr. *kikhorion*). Plante herbacée dont on consomme en salade les feuilles de plusieurs espèces (*chicorée frisée*, *endive*). || Racine torréfiée d'une espèce de chicorée que l'on mélange parfois au café.

CHICOT n. m. Fam. Reste d'une dent cassée ou cariée.

CHICOUTIMI, v. du Canada (Québec), au confluent de la rivière *Chicoutimi* et du Saguenay; 60 000 h.

CHIEN, CHIENNE n. (lat. *canis*). Mammifère domestique dont il existe un grand nombre de races, élevées comme chiens de garde, de berger, de trait, de chasse et de luxe. (Le chien peut vivre au maximum vingt ans.) [Cri : le chien aboie, jappe, hurle.] || Arm. Masse additionnelle solidaire du percuteur, qui guide et renforce son action sur l'amorce de la cartouche. • Avoir du chien (fam.), avoir de l'élégance, de la séduction, en parlant d'une femme. || Avoir un mal de chien, avoir bien des difficultés pour faire qqch. || Chien de, chienne de ou de chien, indiquent qqch de pénible, de désagréable : chienne de vie; caractère de chien. || Coiffé à la chien, coiffé avec des cheveux retombant sur le front. || Comme un chien, très mal, de manière méprisante. || Coup de chien, tempête subite. || Entre chien et loup, à la tombée du jour. || Être chien, être dur et avare. || Garder à qqn un chien de sa chienne (fam.), prévoir de se venger de lui. || Nom d'un chien (fam.), juron. || Recevoir qqn comme un chien dans un jeu de quilles, le recevoir très mal. || Se coucher en chien de fusil, sur le côté, en repliant les jambes. || Se regarder en chiens de faïence, se regarder l'un l'autre d'un œil fixe et irrité. || Vivre, être comme chien et chat, vivre en mauvaise intelligence.

Voir illustration p. 184

CHIENGMAI → CHIANGMAI.

CHIENDENT n. m. (de *chien* et *dent*). Nom usuel de plusieurs graminacées vivaces par leurs rhizomes très développés, et nuisibles aux cultures. || Racine

chientend

séchée de chientend. || Fam. Difficulté, ennui.

CHIENLIT n. f. Fam. Désordre.

CHIEN-LOUP n. m. (pl. chiens-loups). Nom donné à quelques races de chiens domestiques ressemblant au loup.

CHIER v. i. et t. (lat. cacare). Pop. Déféquer. • Faire chier (Pop.), ennuyer vivement.

CHIFFE n. f. (anc. angl. chip, petit morceau). Chiffe molle ou chiffe, personne sans énergie.

CHIFFON n. m. (de chiffe). Lambeau de vieux linge, de tissu. • Chiffon de papier, engagement, contrat, traité de peu de valeur. || Parler chiffons, parler de toilettes féminines.

CHIFFONNEMENT n. m. Action de chiffonner.

CHIFFONNER v. t. Froisser. || Fam. Contrarier, préoccuper. • Visage chiffonné, visage fatigué.

CHIFFONNIER, ÈRE n. Personne qui ramasse les chiffons ou les vieux objets pour les revendre. • Se battre, se dis-

puter comme des chiffonniers (Fam.), se battre, se disputer avec acharnement.

CHIFFONNIER n. m. Petit meuble étroit et haut à tiroirs superposés.

CHIFFRAGE n. m. Évaluation d'un montant, d'une dépense.

CHIFFRE n. m. (it. cifra; de l'ar. sifr, zéro). Chacun des caractères servant à représenter les nombres. || Montant, total, valeur d'une chose : chiffe de la population, de la dépense. || Code secret. || Combinaison d'un coffre-fort. || Entrelacement des initiales d'un nom. • Chiffe d'affaires, montant des opérations commerciales.

CHIFFRÉ, E adj. Qui utilise un code secret : langage chiffré.

CHIFFRER v. i. Atteindre un coût important. ♦ v. t. Transcrire en un langage chiffré. || Évaluer le coût d'une opération financière.

CHIGNOLE n. f. (lat. ciconia, cigogne). Perceuse portative, à main ou électrique.

CHIGNON n. m. (lat. catena, chaîne).

Cheveux torsadés et roulés au sommet de la tête ou au-dessus de la nuque.

CHIHUAHUA, v. du Mexique septentrional, cap. d'État; 386 000 h.

CHIISME ou **CHIÏSME** [jism] n. m. (ar. chi'a, parti). Doctrine des musulmans qui considèrent que la succession d'Abū Bakr au califat était illégale et que ce dernier devait revenir aux descendants d'Alī.

CHIITE ou **CHIÏTE** adj. et n. Adeptes du chiisme.

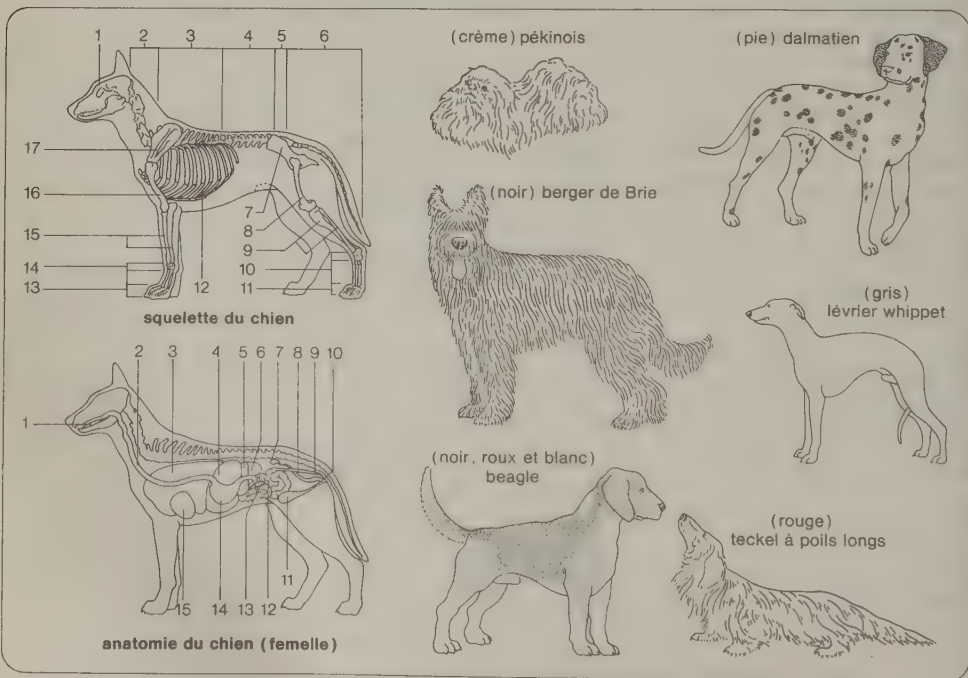
CHIKAMATSU MONZAEMON, auteur dramatique japonais (1653-1724).

CHILDEBERT, nom de trois rois mérovingiens.

CHILDÉRIC, nom de trois rois mérovingiens.

CHILI, État d'Amérique du Sud, étiré sur plus de 4 000 km, sur le Pacifique; 757 000 km²; 13 millions d'h. (Chiliens). Cap. Santiago. Langue : espagnol.

• GÉOGRAPHIE. La cordillère des Andes, à l'est, la cordillère côtière, à l'ouest, enserrant souvent une dépression discontinue. Le climat, désertique au nord, méditerranéen au centre, est humide et



Squelette du chien : 1. Crâne; 2. Vertèbres cervicales; 3. Vertèbres dorsales; 4. Vertèbres lombaires; 5. Vertèbres sacrées; 6. Vertèbres caudales; 7. Bassin; 8. Fémur; 9. Tibia et péroné; 10. Tarse et métatarse; 11. Phalanges; 12. Côtes; 13. Phalanges; 14. Carpe et métacarpe; 15. Radius et cubitus; 16. Humérus; 17. Omoplate.

Anatomie du chien : 1. Langue; 2. Œsophage; 3. Poumon; 4. Foie; 5. Rate; 6. Rein; 7. Ovaire; 8. Utérus; 9. Rectum; 10. Vulve; 11. Vessie; 12. Intestin; 13. Pancréas; 14. Estomac; 15. Cœur.

Quelques races de chiens.

froid dans le Sud. Le cuivre, principale ressource du pays, est exporté brut. Les industries stagnent (chômage).

● **HISTOIRE.** Possession espagnole à partir de 1535, le Chili devient indépendant en 1821 après les victoires de San Martín et O'Higgins. L'exploitation des richesses minières est à l'origine de l'essor économique. Après la Seconde Guerre mondiale, le Chili connaît une grande instabilité politique. Les présidents Frei (1964-1970) et Allende (1970-1973) amorcent des réformes. Le coup d'État du 11 septembre 1973 porte au pouvoir le général Pinochet, qui instaure un régime d'exception. Il est remplacé en 1990 par P. Aylwin, président de la République élu.

CHILIEN, ENNE adj. et n. Du Chili.

CHILPÉRIC, nom de deux rois mérovingiens.

CHIMBORAZO, volcan éteint des Andes (Équateur) ; 6 272 m.

CHIMBOTE, port du Pérou septentrional ; 159 000 h. Sidérurgie. Pêche.

CHIMÈRE n. f. (lat. *chimaera*, monstre fabuleux). Projet séduisant, mais irréalisable ; utopie. || Monstre fabuleux, dont le corps tenait du lion et de la chèvre, et qui avait la queue du dragon.

CHIMÉRIQUE adj. Qui se complaît dans les chimères. || Qui a le caractère irréel d'une chimère ; utopique.

CHIMIE n. f. (de *alchimie*). Science qui étudie les propriétés et la composition des corps ainsi que leurs transformations.

CHIMIOTHÉRAPIE n. f. Méd. Traitement par des substances chimiques.

CHIMIQUE adj. Relatif à la chimie. ● *Arme chimique*, arme utilisant des substances chimiques à effets toxiques.

CHIMISTE n. Spécialiste de la chimie.

CHIMPANZÉ n. m. (mot d'une langue d'Afrique). Singe anthropoïde de l'Afrique équatoriale, arboricole, sociable et s'appropriant facilement. (Le chimpanzé mesure 1,40 m, pèse 75 kg et, en liberté, peut vivre cinquante ans.)

CHINCHILLA n. m. (mot esp., de *chinche*, punaise). Rongeur de l'Amérique du Sud, chassé pour sa fourrure gris perle de grande valeur.

CHINE (république populaire de), État de l'Asie orientale ; 9 600 000 km² ; 1 milliard et 110 millions d'h. Cap. Pékin. V. princ. Shanghai, Tianjin, Shenyang (Moukden). Langue : chinois.

GÉOGRAPHIE

L'ouest de la Chine est formé de hauts plateaux au climat rude (Tibet) et de dépressions bordées de hautes montagnes (Himalaya, Kunlun, Tian Shan). Y naissent de grands fleuves asiatiques (Brahmapoutre, Mékong) et les deux principaux fleuves chinois : Huang He et Yangzi Jiang. La partie orientale de la Chine,

tempérée au nord, tropicale au sud, se compose de plaines encadrées de collines ou de moyennes montagnes. La population, la plus nombreuse du monde, est constituée en grande majorité (95 %) de Chinois, les Hans, concentrés dans les plaines alluviales et les grandes vallées de la Chine orientale. Les minorités occupent en partie les régions occidentales et les autres zones périphériques. L'espace chinois a subi des transformations profondes : régularisation des cours d'eau, travaux contre l'érosion des sols, création d'industries en dehors du Nord et du Nord-Est.

Le domaine agricole occupe la majeure partie de la population active ; les céréales (blé et riz) tiennent le premier rang, et le coton est la première culture industrielle. Les ressources du sous-sol sont importantes : charbon, pétrole, fer et divers minerais. L'industrie s'est développée : sidérurgie, matériel agricole et ferroviaire, usines chimiques et textiles, etc. Le commerce extérieur reste limité, mais s'est ouvert aux pays libéraux dont les technologies et les capitaux sont sollicités.

HISTOIRE

La naissance de la civilisation chinoise remonte à la dynastie des Shang (v. 1770-1050 av. J.-C.). Les circonscriptions administratives naissent à l'époque des « Royaumes combattants » (481-221 av. J.-C.). La dynastie des Qin entreprend la construction de la Grande Muraille (III^e s. av. J.-C.) ; le confucianisme s'étend. Les révoltes paysannes se multiplient sous la dynastie centralisatrice des Han (206 av. J.-C. - 220 apr. J.-C.), et le bouddhisme apparaît. Du III^e au VI^e s., la Chine se subdivise en trois royaumes, puis elle est réunifiée avec la dynastie des Sui (581-618). Après la dynastie des Song (X^e-XIII^e s.), les Mongols envahissent la Chine et installent une nouvelle dynastie, les Yuan (1280-1368). Sous la dynastie des Ming (1368-1644), la Chine connaît une grande prospérité. Les Qing leur succèdent (1644-1911). Les Mandchoux acquièrent à la Chine la Mongolie et le Tibet. Au XIX^e s., la Chine devient objet de convoitise des Européens, après la guerre de l'Opium (1839-1842) qui profite aux Anglais. Malgré les révoltes (celle des Taiping en 1851 ; celle des Boxeurs en 1900), les Européens obtiennent l'ouverture de ports. En 1911, Sun Yat-sen réunit les forces chinoises xénophobes, provoque la chute du dernier empereur et fonde la république, grâce au Guomindang. À sa mort (1925), Tchang Kai-shek devient dictateur. Mao Zedong crée une république de type soviétique (1931). Les Japonais prennent la Mandchourie, puis sont battus par les communistes et Tchang Kai-shek (1945). En 1949, Mao Zedong écrase les troupes de Tchang, qui se réfugie à Taiwan, et la Chine connaît de pro-

fondes transformations, dont la Révolution culturelle (1966-1969). Après la mort de Mao (1976), une nouvelle orientation politique et économique est donnée sous l'impulsion de Deng Xiaoping. Mais le régime reste très autoritaire (répression sanglante des manifestations étudiantes et populaires en juin 1989).

Voir illustration p. 186

CHINE (mer de), mer bordière de l'océan Pacifique, s'étendant le long des côtes de la Chine et de l'Indochine.

CHINÉ, E adj. De plusieurs couleurs mélangées.

CHINER v. t. (de *s'échiner*). *Fam.* et *vx.* Railler, critiquer qq. ♦ v. i. Brocancer.

CHINEUR, EUSE n. *Fam.* Moqueur, railleur. || *Pop.* Brocanteur.

CHINOIS, E adj. et n. De la Chine. || Compliqué, bizarre, qui subtilise à l'excès.

CHINOIS n. m. Langue parlée en Chine sous diverses formes dialectales et écrite grâce à un système idéographique. || Passoire métallique à fond pointu. ● *C'est du chinois*, c'est incompréhensible.

CHINOISER v. i. Ergoter, chicaner.

CHINOISERIE n. f. Bibelot de Chine. || Mesure compliquée et inutile.

CHINON, ch.-l. d'arr. d'Indre-et-Loire, sur la Vienne ; 8 873 h. Jeanne d'Arc y rencontra Charles VII en 1429. À proximité, centrale nucléaire.

CHINTZ [jints] n. m. (hindi *chint*). Toile de coton glacée imprimée, originaire de Grande-Bretagne.

CHIOT n. m. (lat. *catellus*). Jeune chien.

CHIPER v. t. (anc. fr. *chipe*, chiffon). *Fam.* Dérober.

CHIEPI n. f. *Fam.* Femme ou jeune fille désagréable, grincheuse ou prétentieuse.

CHIPOLATA n. f. (it. *cioppola*, oignon). Petite saucisse de porc.

CHIPOTER v. i. (anc. fr. *chipe*, chiffon). *Fam.* Faire des difficultés pour des vétilles. || *Fam.* Faire le difficile pour manger.

CHIPOTEUR, EUSE adj. et n. *Fam.* Qui chipote.

CHIPS [fips] n. f. pl. (mot angl. signif. copeaux). Minces rondelles de pommes de terre frites.

CHIQUE n. f. Morceau de tabac à mâcher. || Puce des pays tropicaux qui s'introduit sous la peau. ● *Mou comme une chique* (Fam.), sans énergie.

CHIQUE n. m. *Pop.* Affectation, bluff.

CHIQUEMENT adv. *Fam.* D'une manière chic.

CHIQUENAUDE n. f. (onomat. *tchikk*, et [bague]naude). Coup appliqué avec un doigt plié et raidi contre le pouce et détendu brusquement.

CHIKER v. t. et i. Mâcher du tabac.



La Grande Muraille de Chine, édifée par les États du Nord, par tronçons réunis (sur près de 3000 km), par l'empereur Shi Huang-di. [P. Koch-L. L.]



Bouddha sculpté de la grotte n° 20 à Yungang (Shanxi), Époque des Wei, IV^e s. apr. J.-C.

[M. Mathelin]



La grande pagode des Oies sauvages (Dayanta) [652 apr. J.-C.] à Chang'an (près de l'actuelle Xi'an [prov. du Shaanxi]).

[M. Mathelin]

Détail d'un rouleau peint par Zhao Mengfu (1254-1322);

encre sur papier avec rehauts de couleurs.

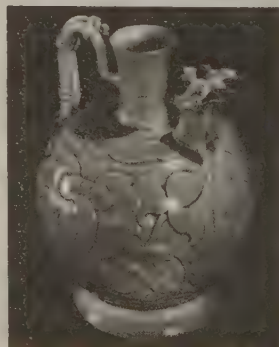
(Musée de Taiwan.) [Lorenzo]



Verseuse en céladon (grès vert) à décor ciselé. Époque Song du Nord, XI^e s.

(Musée Guimet, Paris.)

[Lauros-Giraudon]



CHIRAZ, v. de l'Iran, dans le Zagros; 416 000 h. Monuments du XVIII^e s. Tapis. Chimie.

CHIROMANCIE [ki-] n. f. (gr. *kheir*, main, et *manteia*, divination). Procédé de divination fondé sur l'étude de la main (forme, lignes, etc.).

CHIROMANCIEN, ENNE [ki-] n. Personne qui exerce la chiromancie.

CHIRURGICAL, E, AUX adj. Relatif à la chirurgie.

CHIRURGIE n. f. (gr. *kheirurgia*, travail manuel). Discipline médicale qui consiste à pratiquer des modifications sur un corps vivant.

CHIRURGIEN, ENNE n. Médecin qui exerce la chirurgie.

CHIRURGIEN-DENTISTE n. m. (pl. *chirurgiens-dentistes*). Praticien spécialisé dans les soins de la bouche et des dents.

CHISTERA [fistera] n. m. (mot esp.). À la pelote basque, panier allongé et recourbé qui sert à renvoyer la balle contre le fronton.

CHITTAGONG, principal port du Bangladesh; 1 388 000 h. Textile. Mécanique. Thé.

CHIURE n. f. Excréments de mouche.

CHLORATE [kbl-] n. m. Sel de l'acide chlorique.

CHLORE [kbr] n. m. (gr. *khlôros*, vert). Corps simple (Cl), de masse atomique 35,453, gazeux à la température ordinaire, de couleur verdâtre, d'odeur suffocante et toxique.

CHLORÉ, E [kbre] adj. Qui contient du chlore.

CHLORHYDRIQUE [kbl-] adj. Acide chlorhydrique, solution aqueuse du chlorure d'hydrogène HCl, gaz incolore d'odeur forte et étouffante.

CHLORIQUE [kblrik] adj. Se dit de l'acide HClO₃.

CHLOROFORME [kbl-] n. m. (de *chlore* et [*acide*] *formique*). Liquide incolore (CHCl₃), d'une odeur éthérée, résultant de l'action du chlore sur l'alcool, et utilisé autrefois comme anesthésique.

CHLOROFORMER [kbl-] v. t. Soumettre à l'action anesthésique du chloroforme.

CHLOROPHYLLE [kbl-] n. f. (gr. *khlôros*, vert, et *phullon*, feuille). Pigment vert des végétaux, qui ne se forme qu'à la lumière.

CHLORURE [kbl-] n. m. Combinaison du chlore avec un corps simple ou composé, sel de l'acide chlorhydrique.

CHLORURÉ, E [kbl-] adj. Qui contient un chlorure.

CHOC n. m. (de *choquer*). Contact violent d'un corps avec un autre. || Affrontement violent. || Émotion violente et brusque. ● *Choc en retour*, contrecoup d'un choc, d'un événement. || *État de choc*,

abattement physique consécutif à un traumatisme à une opération chirurgicale.

|| *Traitement de choc*, méthodes thérapeutiques qui consistent à créer une brusque perturbation biologique chez un malade soit par introduction d'une forte dose d'insuline soit par application d'un courant électrique (*électrochoc*). || *Unité de choc*, formation spécialisée dans les opérations difficiles à objectif limité. ◆ adj. inv. Qui vise à produire un vif effet.

CHOCOTTE n. f. Fam. Femme maniérée.

CHOCOLAT n. m. (esp. *chocolate*; de l'aztèque). Aliment solide composé essentiellement de cacao et de sucre. || Boisson préparée à partir de cette substance délayée dans de l'eau ou du lait. ◆ adj. inv. Brun-rouge. ● *Être chocolat* (Fam.), être déçu, bredouille.

CHOCOLATÉ, E adj. Parfumé au chocolat.

CHOCOLATERIE n. f. Fabrique de chocolat.

CHOCOLATIER, ÈRE n. Fabricant de chocolat ou commerçant qui en vend.

CHOCOLATIERE n. f. Récipient à anse et à long bec verseur pour servir le chocolat liquide.

CHŒUR [kœr] n. m. (lat. *chorus*; du gr. *khôros*). Groupe de personnes exécutant ensemble des danses et des chants réglés. || Ensemble de chanteurs exécutant à l'unisson ou à plusieurs voix une œuvre musicale, avec ou sans le concours d'instruments. || Chant exécuté par plusieurs voix. || Partie de l'église située au-delà du transept, vers l'est, et en principe réservée aux cérémonies liturgiques. || Groupe de personnes parlant et agissant ensemble. ● *En chœur*, unanimement, ensemble. || *Enfant de chœur*, enfant qui assiste le prêtre dans les cérémonies religieuses; personne naïve.

CHOIR v. i. (lat. *cadere*, tomber) [conj. 44]. Laisser choir (Litt.), laisser tomber, abandonner.

CHOISEUL (Étienne François, duc DE), homme d'État français (1719-1785). Il conclut le pacte de Famille (1761) et l'acquisition de la Lorraine (1766) et de la Corse (1768).

CHOISI, E adj. Recherché avec soin.

CHOISIR v. t. (gotique *kausjan*, goûter). Adopter qqn, qqch de préférence aux autres.

CHOISI-LE-ROI, ch.-l. de c. du Val-de-Marne, au sud de Paris, sur la Seine; 35 531 h. Centre industriel.

CHOIX n. m. Action de choisir. || Ensemble des choses choisies. ● *Au choix*, avec liberté de choisir. || *De choix*, de très bonne qualité. || *N'avoir que l'embarras du choix*, avoir de quoi choisir.

CHOLÉDOQUE [kɔ-] adj. m. (gr. *kholê*,

bile, et *dekhesthai*, recevoir). Se dit du canal formé par la réunion du canal hépatique et du canal cystique, et qui conduit la bile au duodénum.

CHOLEM ALEICHEM, écrivain d'expression yiddish (1859-1916).

CHOLÉRA [kɔ-] n. m. (gr. *cholera*). Maladie épidémique contagieuse, produite par un bacille. || Fam. Personne méchante.

CHOLESTÉROL [kɔ-] n. m. (gr. *kholê*, bile, et *steros*, solide). Substance d'origine alimentaire, présente dans toutes les cellules, dans le sang et, à un taux plus élevé, dans la bile.

CHOLET, ch.-l. d'arr. du sud du Maine-et-Loire; 56 528 h. Marché agricole et centre industriel.

CHOLOKHOV (Mikhaïl Aleksandro-vitch), écrivain soviétique (1905-1984), auteur du *Don paisible*.

CHO LON, banlieue de Hô Chi Minh-Ville.

CHÔMAGE n. m. Période d'inactivité pour un travailleur, pour une industrie par manque d'ouvrage. || Arrêt du travail les jours chômés. ● *Chômage technique*, arrêt de travail imposé pour des raisons économiques à certains secteurs d'une entreprise.

CHÔMÉ, E adj. *Jour chômé*, jour férié où l'on cesse le travail.

CHÔMER v. i. (bas lat. *caumare*, se reposer pendant la chaleur). Ne pas travailler par manque d'ouvrage, d'emploi. || Suspendre le travail pendant les jours fériés. || Cesser d'être actif. ◆ v. t. Celebrer une fête par le repos : *chômer le 1^{er} mai*.

CHÔMEUR, EUSE n. Personne qui se trouve involontairement sans travail.

CHONDRIOME [kɔ-] n. m. (gr. *khondrion*, petit grain). Ensemble des chondriosomes.

CHONDRIOSOME [kɔ-] n. m. (gr. *khondrion*, petit grain, et *sôma*, corps). Élément en forme de bâtonnet, de filament présent dans le cytoplasme d'une cellule.

CHONGJIN, port de la Corée du Nord, sur la mer du Japon; 265 000 h. Centre industriel.

CHONGQING ou **TCH'ONG-K'ING**, v. de Chine (Sichuan), sur le Yangzi Jiang; 2 800 000 h. Port et centre industriel.

CHONJU, v. de la Corée du Sud, ch.-l. de prov., au N. de Kwangju; 367 000 h.

CHOOZ [ʃo], comm. des Ardennes; 802 h. Centrale nucléaire sur la Meuse.

CHOPE n. f. (alsacien *schoppe*). Grand récipient pour la bière; son contenu.

CHOPER v. t. Pop. Prendre, attraper.

CHOPIN (Frédéric), compositeur polonais (1810-1849), auteur de mazurkas, valse, nocturnes, polonaises pour piano.

CHOPINE n. f. (moyen bas all. *schopen*).

Anc. mesure des liquides, d'environ un demi-litre. || *Pop.* Bouteille.

CHOPPER [ʃopɛr] n. m. (mot amér.). Moto allongée à guidon haut, dont le siège, reculé, est muni d'un appui pour le dos.

CHOQUANT, E adj. Qui blesse; désagréable, offensant.

CHOQUER v. t. (onomat.). Donner un choc, heurter. || Provoquer une violente perturbation physique ou psychique. || Offenser, blesser qqn dans ses sentiments ou ses principes.

CHORAL, E, AUX ou **ALS** [kɔʁ] adj. (lat. *chorus*, chœur). Relatif au chœur.

CHORAL [kɔʁ] n. m. (pl. *chorals*). Chant à une voix de la liturgie protestante; ce même chant harmonisé. || Composition pour orgue sur le thème de ce chant.

CHORALE [kɔʁ] n. f. Ensemble de personnes qui exécutent à l'unisson ou à plusieurs voix des œuvres musicales.

CHORÈGE [kɔʁ] n. m. (gr. *chorēgos*). *Antiq. gr.* Citoyen qui organisait à ses frais les chœurs des concours dramatiques et musicaux.

CHORÉGRAPHE [kɔʁ] n. Personne qui compose des ballets.

CHORÉGRAPHIE [kɔʁ] n. f. (gr. *khoreia*, danse). Anc. notation des pas et des figures de la danse. || Art de composer des ballets et de les transcrire; l'œuvre elle-même.

CHORISTE [kɔʁ] n. Personne qui chante dans les chœurs.

CHORIZO [ʃorizo] n. m. (mot esp.). Sauscisse de porc espagnole, assaisonnée et colorée au piment doux.

CHORUS [kɔʁys] n. m. (lat. *chorus*, chœur). Partie principale d'un thème de jazz. ● *Faire chorus*, manifester bruyamment et collectivement son approbation; répéter avec ensemble les paroles de qqn.

CHORZÓW, v. de Pologne (haute Silésie); 148 000 h. Houille. Siderurgie.

CHOSE n. f. (lat. *causa*). Toute sorte d'objet matériel ou d'abstraction (peut remplacer un nom quelconque d'être inanimé). ● *C'est peu de chose*, c'est peu important. || *Chose en soi* (Philos.), réalité absolue (par oppos. à l'apparence, ou représentation). || *Chose jugée* (Dr.), ce qui a été décidé par le juge en conclusion d'un procès. || *Faire bien les choses*, dépenser largement pour assurer la réussite extérieure. || *La chose publique* (Litt.), l'État. || *Les choses*, les événements. ● adj. Être, se sentir, avoir l'air, etc., tout chose (Fam.), être bizarre, mal à l'aise, souffrant.

CHOTT [ʃɔt] n. m. (ar. *chātī*). Dans les régions arides, dépression fermée, souvent d'origine éolienne, dont le fond est occupé par une sebkha.

CHOU adj. inv. Fam. Gentil, mignon.

CHOU n. m. (lat. *caulis*) [pl. *choux*]. Genre de crucifères, comprenant plusieurs espèces cultivées pour l'alimentation ou le fourrage : *chou pommé* ou *cabus*, *chou de Bruxelles*, *chou-fleur*, *chou-rave*, *chou-navet*, ou *rutabaga*. || Pâtisserie de forme ronde faite avec de la pâte à choux, souvent fourrée de crème pâtissière. || Terme d'affection (fém. pop. CHOUTE). ● *Aller planter ses choux*, se retirer à la campagne. || *Bout de chou*, petit enfant. || *Faire chou blanc* (Fam.), obtenir un résultat nul. || *Faire ses choux gras d'une chose*, en faire son profit. || *Feuille de chou*, journal de peu de valeur. || *Finir*, être dans les choux, échouer dans une entreprise. || *Pâte à choux*, pâte à base de farine, de beurre et d'œufs à laquelle on incorpore du lait ou de l'eau.

CHOUAN n. m. (de *Jean Cottereau*, dit *Jean Chouan*, chef des insurgés). Insurgé de l'Ouest pendant la Révolution.

CHOUANNERIE n. f. Insurrection paysanne née dans le Maine en 1793 sous l'influence de Jean Chouan, et qui gagna la Normandie et la Bretagne.

CHOUCAS n. m. (onomat.). Oiseau voisin de la corneille, à plumage noir, sauf la nuque, qui est grise, vivant en bandes dans les tours, les clochers.

CHOUCHOU, OUTE n. Fam. Enfant, élève favori.

CHOUCHOUTER v. t. Fam. Gâter, dorloter.

CHOUCHROUTE n. f. (alsacien *sûrkûrt*, herbe aigre). Conserve de choux fermentés dans de la saumure aromatisée de baies de genièvre.

CHOU EN-LAI → ZHOU ENLAI.

CHOUETTE adj. et interj. Fam. Beau, fameux, agréable.

CHOUETTE n. f. (onomat.). Nom donné aux oiseaux rapaces nocturnes qui ne possèdent pas de plumes en aigrette sur la tête. [Cri : la chouette *chuinte*.] ● *Vieille chouette* (Fam.), femme méchante, désagréable.

CHOU-FLEUR n. m. (pl. *choux-fleurs*) → CHOU.

CHOU-PALMISTE n. m. (pl. *choux-palmistes*). Bourgeon comestible de certains palmiers (arec, cocotier, dattier).

CHOU-RAVE n. m. (pl. *choux-raves*) → CHOU.

CHOW-CHOW [ʃoʃo] n. m. (pl. *chows-chows*). Race de chiens originaire de Chine.

CHOYER [ʃwaje] v. t. (onomat.) [conj. 2]. Entourer qqn de soins affectueux.

CHRESTOMATHIE [kʁestomati] ou [-si] n. f. (gr. *khrestomatheia*, recueil de textes utiles). Recueil de textes choisis destinés à l'enseignement.

CHRÉTIEN, ENNE [kʁetjɛ, ɛn] adj. et n. (lat. *christianus*). Qui appartient à l'une

des religions issues de la prédication du Christ.

CHRÉTIEN DE TROYES, poète français (v. 1135-v. 1183). Auteur de romans de chevalerie : *Lancelot ou le Chevalier à la charrette*, *Yvain ou le Chevalier au lion*, *Perceval ou le Conte du Graal*.

CHRÉTIENNEMENT [kre-] adv. De façon chrétienne.

CHRÉTIENTÉ [kre-] n. f. Ensemble des pays ou des peuples chrétiens.

CHRIS-CRAFT [kʁiskʁaft] n. m. inv. (nom déposé). Sorte de hors-bord.

CHRIST [kʁist] n. m. (gr. *khristos*, oint). Le Messie, Jésus. (Avec une majuscule : → JÉSUS.) || Crucifix.

CHRISTCHURCH, v. de la Nouvelle-Zélande (île du Sud); 322 000 h.

CHRISTIAN, nom de dix rois de Danemark, dont CHRISTIAN IV (1577-1648), roi de Danemark et de Norvège de 1588 à 1648, qui prend part à la guerre de Trente Ans, et CHRISTIAN IX (1818-1906), roi de Danemark de 1863 à 1906, qui cède le Schleswig et le Holstein à la Prusse (1864).

CHRISTIANIA [kʁis-] n. m. (de l'anc. nom d'Oslo). Mouvement qui permet à un skieur d'effectuer un virage ou un arrêt par un brusque quart de tour.

CHRISTIANIA, anc. nom d'Oslo.

CHRISTIANISER [kʁis-] v. t. Convertir à la religion chrétienne.

CHRISTIANISME [kʁis-] n. m. (de *Christ*). Ensemble des religions fondées sur la personne et l'enseignement de Jésus-Christ.

CHRISTINE (1626-1689), fille de Gustave-Adolphe, reine de Suède de 1632 à 1654.

CHRISTINE DE PISAN, femme de lettres française (v. 1364-v. 1430).

CHRISTMAS (île), île de l'océan Indien, dépendance de l'Australie; 135 km²; 3 300 h. Phosphates.

CHROMATIQUE [kʁɔ-] adj. (gr. *khroma*, couleur). Relatif aux couleurs. || Relatif aux chromosomes. || *Mus.* Se dit d'une série de sons procédant par demi-tons soit en montant, soit en descendant.

CHROME [krom] n. m. (gr. *khroma*, couleur). Corps simple (Cr), de masse atomique 52,01, métallique, blanc, dur, inoxydable. (Le chrome est employé en revêtement protecteur et dans certains alliages.) ● pl. Pièces métalliques en acier chrome.

CHROMER [kʁo-] v. t. Recouvrir de chrome. || Tanner du cuir aux sels de chrome.

CHROMO [kʁɔ-] n. f. Syn. de CHROMOLITHOGRAPHIE. ● n. m. Image en couleurs de mauvais goût.

CHROMOLITHOGRAPHIE [kʁɔ-] n. f.

(gr. *chrōma*, couleur, *lithos*, pierre, et *graphēin*, écrire). Impression d'images en couleurs superposées, par des procédés lithographiques; épreuve ainsi obtenue.

CHROMOSOME [krɔ-] n. m. (gr. *chrōma*, couleur, et *sōma*, corps). Élément de la cellule, particulièrement visible dans le noyau au moment de la division cellulaire.

CHRONIQUE [krɔ-] adj. Se dit (par oppos. à AIGU) des maladies qui évoluent lentement et se prolongent. || Se dit d'une situation fâcheuse qui dure longtemps.

CHRONIQUE [krɔ-] n. f. (gr. *khronos*, temps). Suite de faits consignés dans l'ordre de leur déroulement. || Article de journal où sont rapportés les faits, les nouvelles du jour. || Ensemble des nouvelles qui circulent sur des personnes.

CHRONIQUEUR, EUSE [krɔ-] n. Personne qui tient une chronique dans un journal. || Auteur de chroniques.

CHRONO n. m. → CHRONOMÈTRE.

CHRONOGAPHE [krɔ-] n. m. Montre de précision, permettant de mesurer des intervalles de temps. (Syn. CHRONOMÈTRE.).

CHRONOLOGIE [krɔ-] n. f. (gr. *khronos*, temps, et *logos*, science). Science des temps ou des dates historiques. || Succession dans le temps des événements historiques.

CHRONOLOGIQUE [krɔ-] adj. Relatif à la chronologie.

CHRONOLOGIQUEMENT [krɔ-] adv. D'après la chronologie; par ordre de dates.

CHRONOMÉTRAGE [krɔ-] n. m. Action de chronométrer.

CHRONOMÈTRE ou, fam., **CHRONO** [krɔ-] n. m. (gr. *khronos*, temps, et *metron*, mesure). Syn. courant de CHRONOGAPHE. || Montre de précision, réglée dans différentes positions et sous des températures variées.

CHRONOMÉTRER [krɔ-] v. t. (conj. 5). Relever exactement le temps dans lequel s'accomplit une action déterminée, une épreuve sportive ou une opération industrielle.

CHRONOMÉTREUR, EUSE [krɔ-] n. Personne qui fait un chronométrage.

CHRYSLIDE [kri-] n. f. (gr. *khruos*, or). Nympe des papillons, entre le stade chenille et le stade papillon. (La chrysalide est souvent enfermée dans un cocon de soie.)

CHRYSANTHÈME [kri-] n. m. (gr. *khruos*, or, et *anthemon*, fleur). Plante ornementale d'automne.

C.H.U. n. m. Abrév. de CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE*.

CHUCHOTEMENT n. m. Bruit de voix qui chuchotent.

CHUCHOTER v. i. et t. (onomat.). Prononcer à voix basse.

CHUINTANT, E adj. et n. f. Se dit de certaines consonnes fricatives ([f] et [ʃ]) qui se prononcent comme des sifflantes, mais avec les lèvres poussées en avant.

CHUINTEMENT n. m. Action de chuintier.

CHUINTIER v. i. (onomat.). Crier, en parlant de la chouette. || Prononcer un son chuintant. || Siffler, en parlant d'un liquide ou d'un gaz qui s'échappe par un orifice étroit.

CHUQUICAMATA, v. du Chili septentrional. Cuivre. Grande mine de cuivre à ciel ouvert.

CHUQUISACA → SUCRE

CHUR, nom all. de Coire.

CHURCHILL (le), fl. du Canada, aboutissant dans la baie d'Hudson; 1 600 km.

CHURCHILL (le), fl. de l'est du Canada, dans la péninsule du Labrador, tributaire de l'Atlantique; 1 000 km. (Barrage aux Churchill Falls.)

CHURCHILL (sir Winston), homme politique britannique (1874-1965). Leader du parti conservateur, il est, comme Premier ministre à partir de 1940, l'animateur de l'effort de guerre britannique et l'un des protagonistes de la victoire des Alliés.

CHUT! interj. (onomat.). Ordre de se taire.

CHUTE n. f. (de *chu*, part. pass. de *choir*). Le fait de tomber. || Débris de matière (papier, tissu, bois, etc.) perdus après une coupe. || Action de s'écrouler, ruine, effondrement; insuccès. || Litt. Action de commettre une faute, de tomber dans la déchéance. || Aux cartes, levées demandées qu'on n'a pas faites. || Littér. Pensée, trait final qui termine un texte. • *Chute d'eau*, cascade, cataracte. || *Chute du jour*, moment où la nuit arrive. || *Chute des reins*, le bas du dos.

CHUTER v. i. Fam. Tomber. || Aux cartes, ne pas effectuer les levées prévues.

CHYLE [ʃil] n. m. (gr. *khulos*, suc). Liquide blanchâtre contenu dans l'intestin grêle et représentant le résultat de la digestion.

CHYME [ʃim] n. m. (gr. *khumos*, humeur). Liquide contenu dans l'estomac et résultant de la digestion gastrique des aliments.

CHYPRE, État insulaire de la Méditerranée orientale; 9 251 km²; 650 000 h. Cap. Nicosie. Langues : grec et turc. — Le conflit opposant Grecs (près de 80 % de la population de l'île) et Turcs a affecté l'économie de l'île, fondée sur l'agriculture, les ressources minières (cuivre et chrome du massif du Troódhos) et le tourisme. — Peuplée dès le VII^e millénaire, Chypre voit se succéder de nombreux occupants : Grecs (II^e millénaire),

Romains (I^{er} s. av. J.-C.) et Byzantins jusqu'en 1191, croisés puis, en 1489, Vénitiens. En 1571, l'île devient province ottomane, passe sous contrôle anglais en 1878, indépendante en 1959. En 1974, la Turquie envahit la partie nord de l'île, qui se proclame unilatéralement autonome (1975), puis indépendante (1983).

CHYPRIOTE adj. et n. → CYPRIOTE.

CI adv. (lat. *ecce hic*, voici ici). Joint aux noms précédés de *ce*, *cette*, *ces* et aux pronoms démonstratifs *celui*, *celle*, *ceux* (et *celui-ci*, *celle-ci*), par oppos. à *là*, pour désigner un objet proche ou un moment présent. • *Comme ci comme ça*, ni bien ni mal. || *Par-ci par-là*, *de-ci de-là*, de côté et d'autre.

CIA (sigle de *Central Intelligence Agency*), service américain de renseignements.

CIANO (Galeazzo), comte (1903-1944), gendre de Mussolini, ministre des Affaires étrangères (1936).

CI-APRÈS adv. Après ce passage-ci.

CIBISTE n. Utilisateur de la citizen band (ou C.B.) pour des communications privées.

CIBLE n. f. (all. de Suisse *schibe*, disque). Objet servant de but pour l'instruction du tir. • *Être la cible de*, être le point de mire, le but de.

CIBLER v. t. Définir précisément le public auquel s'adresse un produit.

CIBOIRE n. m. (lat. *ciborium*). Vase sacré, à couvercle, où l'on conserve les hosties consacrées.

CIBOULE n. f. (lat. *caepula*, oignon). Plante cultivée dont les feuilles ventruées servent de condiment.

CIBOULETTE n. f. Plante cultivée pour ses feuilles creuses et cylindriques servant de condiment. (Syn. CIVETTE.)

CICATRICE n. f. (lat. *cicatrix*, -icis). Trace qui reste d'une plaie, d'une blessure. || Trace d'une catastrophe, d'une blessure morale.

CICATRISATION n. f. Action de se cicatriser.

CICATRISER v. t. (lat. *cicatrizare*). Fermer une plaie. ♦ se cicatriser v. pr. Se fermer, en parlant d'une plaie.

CICÉRON, homme politique et orateur latin (106-43 av. J.-C.). Avocat, il défend les Siciliens contre leur gouverneur Verrès (*les Verrines*). Consul (63), il déjoua la conjuration de Catilina (*Catiliinaires*). Il se rallia à Pompée, puis, après Pharsale, à César. Ce dernier mort, il attaque Antoine (*Philippiques*). Proscrit par le second triumvirat, il est assassiné.

CICÉRONE n. m. (mot it.) [pl. *cicérones*]. Litt. Guide des étrangers dans une ville.

CI-CONTRE adv. En regard, vis-à-vis.

Cid Campeador

CID CAMPEADOR (Rodrigo DÍAZ DE VIVAR, dit *le*), chevalier espagnol (v. 1043-1099). Il s'illustre contre les Maures; héros d'une tragédie de P. Corneille.

CI-DESSOUS adv. Dans l'endroit qui est dessous.

CI-DESSUS adv. Plus haut.

CI-DEVANT n. inv. Pendant la Révolution, personne attachée à l'Ancien Régime par ses titres, sa position.

CIDRE n. m. (gr. *sikera*, boisson enivrante). Boisson faite avec le jus fermenté des pommes.

C^o, abrég. de COMPAGNIE, désignant les associés d'une société commerciale.

CIEL n. m. (lat. *caelum*) [pl. *cieux*]. Espace infini au-dessus de nos têtes. || Séjour de Dieu et des justes après leur mort. || Puissance divine. || Aspect de l'atmosphère selon le temps qu'il fait (pl. *cieux*) : ciel bas, sans nuages, bleu. • *A ciel ouvert*, à l'air libre. || *Ciel de lit*, dais placé au-dessus d'un lit pour y suspendre des rideaux. (Le pluriel est *cieux*.) || *Élever au ciel*, louer vivement. || *Entre ciel et terre*, en l'air. || *Le feu du ciel*, la foudre. || *Remuer ciel et terre*, mettre tout en œuvre pour réussir. || *Sous d'autres cieus*,

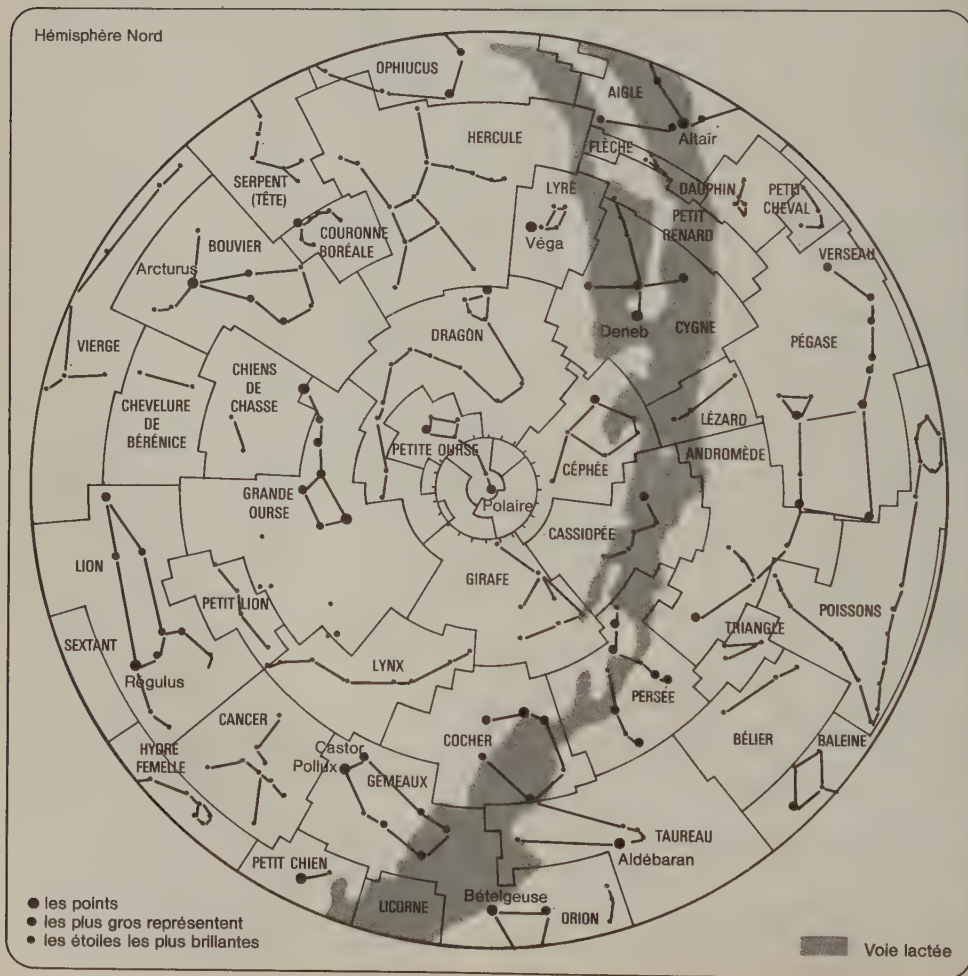
dans un autre pays. || *Tomber du ciel*, arriver à l'improviste, mais à propos; être stupéfait, ne rien comprendre. ♦ interj. de surprise, de douleur.

CIENFUEGOS, port de Cuba, sur la côte S.; 102 000 h. Exportation de sucre. Centrale nucléaire en construction.

CIERGE n. m. (lat. *cera*, cire). Longue chandelle de cire à usage religieux. • *Brûler un cierge à qqn*, lui manifester sa reconnaissance.

CIGALE n. f. (prov. *cigala*; du lat. *cicada*). Insecte abondant dans la région méditerranéenne, vivant sur les arbres, dont il puise la sève. (En été, les mâles font entendre un bruit strident et monotone.) [Cri : la cigale *stridule*.]

Carte du ciel. (Les étoiles sont représentées par des points proportionnels à leur éclat.)



CIGARE n. m. (esp. *cigarro*). Petit rouleau de feuilles de tabac, que l'on fume.

CIGARETTE n. f. Tabac coupé et roulé dans du papier très fin, que l'on fume.

CIGARILLO [sigarijo] n. m. (mot esp.). Petit cigare.

CI-GÎT adv. Formule ordinaire des épithètes, précédant le nom du mort.

CIGOGNE n. f. (prov. *cegonha*; du lat. *ciconia*). Oiseau échassier migrateur, dont l'espèce la plus connue, la cigogne blanche à ailes noires, atteint plus d'un mètre de hauteur. (La cigogne *claquette* ou *craquette*.)

CIGUË [sigy] n. f. (lat. *cicuta*). Plante des décombres, des chemins, très vénéneuse.

|| Poison extrait de cette plante, utilisé par les Anciens.

CI-INCLUS, E adj. Contenu dans cet envoi (est inv. avant le nom, variable après le nom) : vous trouverez la quittance *ci-incluse*; vous trouverez *ci-inclus* la quittance.

CI-JOINT, E adj. Joint à cet envoi (est inv. avant le nom, variable après le nom) : vous trouverez la quittance *ci-jointe*; vous trouverez *ci-joint* la quittance.

CIL n. m. (lat. *cilium*). Poil garnissant le bord des paupières de l'homme et des singes.

CILIAIRE adj. Relatif aux cils.

CILICE n. m. (lat. *cilicium*, étoffe en

poil de chèvre de Cilicie). Chemise, large ceinture de crin qu'on porte sur la peau par pénitence.

CILICIE, région située au sud de la Turquie d'Asie.

CILIÉ n. m. Protozoaire à cils vibratiles.

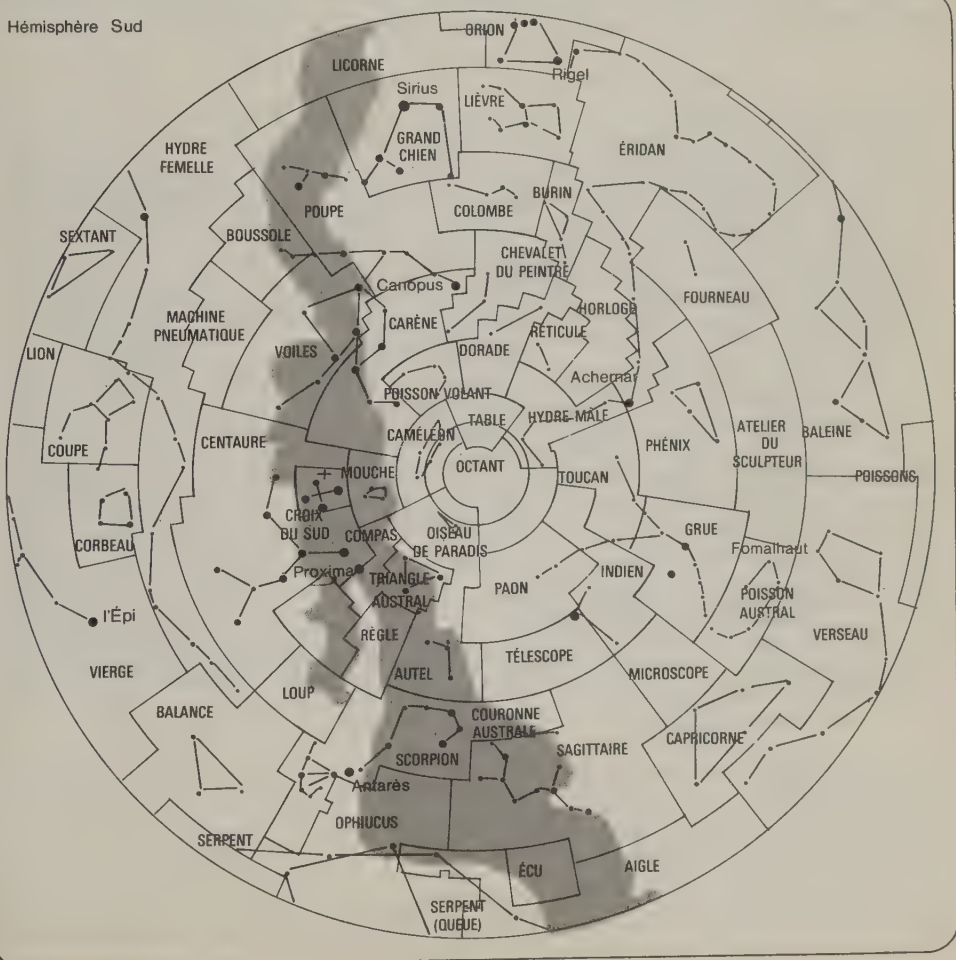
CILLEMENT n. m. Action de ciller.

CILLER [sije] v. t. et i. (de *cil*). Fermer et rouvrir rapidement les paupières.

CIMABUE, peintre italien du XIII^e s.

CIMASE ou **CYMAISE** n. f. (gr. *kumation*, petite vague). Corps de moulures formant la partie supérieure d'une corniche; la corniche entière. || Mur propre à recevoir des tableaux dans une galerie, un musée.

Hémisphère Sud



Cimbres

CIMBRES, peuple germanique qui envahit la Gaule et est vaincu par Marius à Verceil (101 av. J.-C.).

CIME n. f. (gr. *kuma*). Sommet d'une montagne, d'un arbre, etc.

CIMENT n. m. (lat. *caementum*, pierre non taillée). Matière pulvérulente formant avec l'eau ou avec une solution saline une pâte plastique liante, capable d'agglomérer, en durcissant, des substances variées. || Toute substance interposée entre deux corps durs pour les lier. || *Litt.* Lien, moyen d'union.

CIMENTER v. t. Lier, garnir avec du ciment. || *Litt.* Affermir, consolider.

CIMENTIERIE n. f. Fabrique de ciment.

CIMENTIER n. m. Celui qui fabrique ou emploie du ciment.

CIMETERRE n. m. (it. *scimitarra*; du turc). Sabre oriental large et recourbé.

CIMETIÈRE n. m. (lat. *coemeterium*, lieu de repos; du gr.). Lieu où l'on enterre les morts. • *Cimetière de voitures*, lieu où sont rassemblées les voitures hors d'usage.

CIMIER n. m. (de *cime*). Ornement qui forme la partie supérieure d'un casque. || Pièce de viande sur le quartier de derrière du bœuf, du cerf.

CIMON, stratège athénien (v. 510-449 av. J.-C.). Fils de Miltiade, il lutte avec succès contre les Perses.

CINABRE n. m. (gr. *kinnabari*). Sulfure naturel de mercure HgS, d'un rouge vermillon, dont on extrait ce métal. || Couleur rouge vermillon.

CINCINNATI, v. des États-Unis (Ohio), sur l'Ohio; 385 000 h. Centre industriel.

CINÉ n. m. *Fam.* Syn. de CINÉMA.

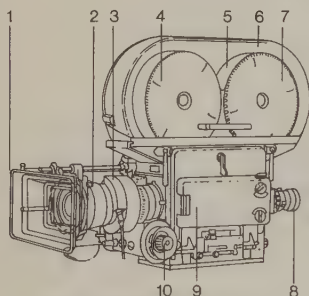
CINÉASTE n. Auteur ou réalisateur de films.

CINÉ-CLUB n. m. (pl. *ciné-clubs*). Association qui a pour objet de donner à ses membres une culture cinématographique.

CINÉMA n. m. (abrég. de *cinématographe*). Art de composer et de réaliser des films destinés à être projetés. || Salle de spectacle destinée à la projection des films. • *C'est du cinéma!* (*Fam.*), ce n'est pas sincère, c'est entièrement inventé. || *Faire du cinéma, tout un cinéma* (*Fam.*), se faire remarquer par une attitude affectée.

CINÉMASCOPE n. m. (nom déposé). Procédé cinématographique de projection sur un écran large par rétablissement de l'image préalablement déformée à la prise de vues.

CINÉMATHEQUE n. f. Endroit où l'on conserve et projette les films.



caméra professionnelle de 35 mm

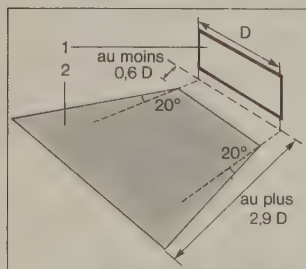
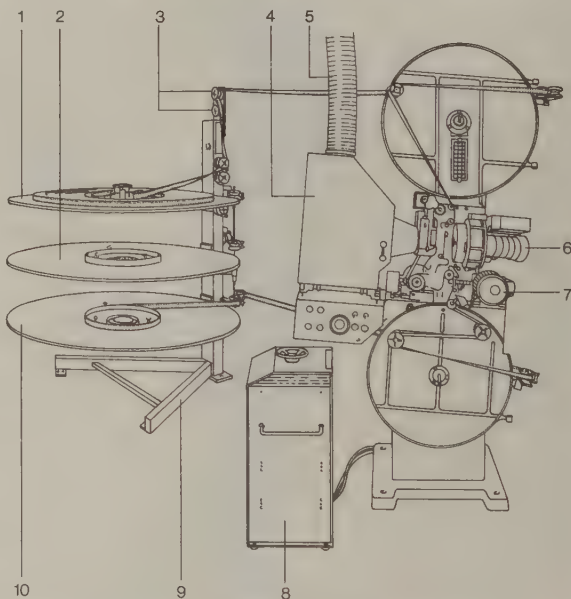


schéma type d'une salle de cinéma, selon la réglementation française



projecteur de cabine équipé d'un dérouleur horizontal à plateau

Matériels de tournage et de projection de cinéma.

Détail d'une caméra professionnelle : 1. Pare-soleil; 2. Zoom; 3. Moteur du zoom; 4. Bobine débitrice; 5. Magasin; 6. Caisson d'insonorisation du magasin (*blimp*); 7. Bobine réceptrice; 8. Oculaire de la lunette de visée reflex; 9. Caisson d'insonorisation de la caméra (*blimp*); 10. Bouton de mise au point.

Détail d'un projecteur de cabine : 1. Plateau supérieur fonctionnant ici en débiteur; 2. Plateau intermédiaire (pour montage et démontage du programme); 3. Galets de renvoi; 4. Lanterne; 5. Conduit d'extraction (ventilation de la lanterne); 6. Objectif réglable (permettant de modifier

la dimension de l'image sur l'écran); 7. Moteur; 8. Bloc redresseur pour l'alimentation de la lanterne; 9. Dérouleur à plateaux; 10. Plateau inférieur (rembobinage).

Organisation réglementaire d'une salle de cinéma : 1. Grand écran (format Scope); 2. Zone d'implantation possible des fauteuils.

Page suivante : scène de tournage en extérieur d'un film de cinéma, avec un élément de décor grandeur nature (1) et un élément à échelle réduite (2). Le metteur en scène (3) assure la maîtrise et la coordination de la réalisation : il dirige le jeu des acteurs (4) et des cascadeurs (5), décide du placement et des mouvements des caméras (ici, trois caméras

CINÉMATOGRAPHE n. m. (gr. *kinêma*, -atos, mouvement, et *graphein*, écrire). Autrefois, appareil destiné à enregistrer des images, à projeter sur un écran des vues animées. || Syn. anc. de CINÉMA.

CINÉMATOGRAPHIE n. f. Ensemble des méthodes et des procédés qui sont mis en œuvre pour la reproduction photographique du mouvement.

CINÉMATOGRAPHIQUE adj. Relatif au cinématographe, au cinéma.

CINÉPHILE n. Amateur de cinéma.

CINÉRAMA n. m. (nom déposé). Procédé cinématographique sur écran, qui utilise la juxtaposition de trois images provenant de trois projecteurs.

CINÉROMAN n. m. Roman-photo tiré d'un film.

CINÉTIQUE adj. (gr. *kinêtikos*, mobile). Relatif au mouvement. ● Énergie ciné-

tique, énergie d'un corps en mouvement, demi-produit de sa masse par le carré de sa vitesse.

CINÉTIQUE n. f. Partie de la mécanique traitant des mouvements.

CINGHALAIS, population constituant plus des deux tiers du peuplement du Sri Lanka.

CINGLANT, E adj. Qui cingle, frappe.

CINGLÉ, E adj. et n. Pop. Fou.

CINGLER v. i. (anc. scand. *sigla*). Mar. Naviguer dans une direction déterminée.

CINGLER v. t. (altér. de *sangler*). Frapper avec qqch de mince et de flexible. || Frapper avec force, fouetter, en parlant du vent, de la pluie, de la grêle, etc. || Atteindre qqn par des mots blessants.

CINNA, arrière-petit-fils de Pompée; héros d'une tragédie de P. Corneille.

CINQ [sɛ̃; devant une consonne, sɛ̃] adj. num. et n. m. inv. (lat. *quinque*). Quatre plus un. || Cinquième : tome cinq. ● Recevoir, entendre qqn cinq sur cinq (Fam.), l'entendre parfaitement.

Cinq-Cents (Conseil des), assemblée politique créée par la Constitution de l'an III (1795).

CINQUANTAINE n. f. Nombre de cinquante ou environ. || Âge d'à peu près cinquante ans.

CINQUANTE adj. num. et n. m. inv. (lat. *quinquaginta*). Cinq fois dix. || Cinquantième.

CINQUANTAIRE n. m. Cinquantième anniversaire.

CINQUANTIÈME adj. ord. et n. Qui occupe un rang marqué par le numéro cinquante. || Qui se trouve cinquante fois dans le tout.



[C1, C2, C3] permettent d'obtenir trois points de vue différents de la même scène). Il est aidé par l'assistant metteur en scène (6), qui veille à la coordination du travail de l'équipe, dirige les mouvements de la figuration (7) et répercute les ordres du metteur en scène. Le directeur de la photographie (8) fait placer et régler par les électriciens (9) les projecteurs, alimentés par un groupe électrogène (10), qui renforcent la lumière naturelle; il détermine le diaphragme et les filtres éventuels des caméras. Le claqueman (11) présente aux caméras, au début de chaque prise de vues, une ardoise (clap) destinée à identifier cette prise de vues et à synchroniser l'image et le son. Les cadresseurs (12) exécutent les prises

de vues, aidés par des assistants-opérateurs (13) chargés de la mise au point des objectifs; ils commandent aux machinistes (14) les déplacements du chariot de travelling (15) et de la grue (16). L'ingénieur du son (17) enregistre sur bande magnétique les bruits et les dialogues transmis par le microphone, dont le perchiste (18) règle la bonne orientation. La scripte (19) contrôle la conformité de la scène tournée avec celle prévue par le scénario et assure le secrétariat technique. Le maquilleur (20) et l'habilleuse (21) préparent les acteurs. Le photographe de plateau (22) photographie les moments les plus significatifs de la scène, essentiellement à des fins publicitaires.

cinquième

CINQUIÈME adj. ord. et n. Qui occupe un rang marqué par le numéro cinq. || Qui se trouve cinq fois dans le tout.

CINQUIÈMENT adv. En cinquième lieu.

CINTO (monte), point culminant de la Corse (dép. de la Haute-Corse); 2710 m.

CINTRE n. m. (de *cintrer*). Courbure intérieure d'un arc ou d'une voûte. || Support pour vêtements. ● **Plein cintre**, cintre dont la courbe est un demi-cercle.

CINTRER v. t. (lat. *cinctura*, ceinture). Donner une courbure à qqch. || Faire des pinces à un vêtement pour l'appuyer au buste et à la taille.

CIOTAT (La), ch.-l. de c. du sud-est des Bouches-du-Rhône; 31727 h. Constructions navales.

CIRAGE n. m. Action de cirer. || Composition à base de cire, pour l'entretien des chaussures. ● **Être dans le cirage** (Fam.), ne pas avoir les idées claires.

CIRCONCIRE v. t. (lat. *circumcidere*, couper autour) [conj. 67]. Pratiquer la circoncision.

CIRCONCIS adj. et n. m. Qui a été circoncis.

CIRCONCISION n. f. (lat. *circumcisio*). Opération chirurgicale ou rituelle consistant à sectionner le prépuce.

CIRCONFÉRENCE n. f. (lat. *circumferre*, faire le tour). Pourtour d'un cercle. (Dans un cercle, le rapport de la circonférence au diamètre est constant. On le désigne par la lettre grecque π .)

CIRCONFLEXE adj. (lat. *circumflexus accentus*, accent tiré autour). Se dit d'un signe d'accentuation français (ê) destiné à noter certaines voyelles longues ou utilisé pour différencier deux homonymes. (Ex. : tête, pâte, dû.).

CIRCLOCUTION n. f. (lat. *circumlocutio*, périphrase). Manière de parler dans laquelle on exprime sa pensée d'une façon indirecte.

CIRCONSCRIPTION n. f. (lat. *circumscrip-tio*). Division administrative, militaire ou religieuse d'un territoire.

CIRCONSCRIRE v. t. (lat. *circumscribere*) [conj. 65]. Définir les limites de qqch; tracer une limite autour : *circonscrire un incendie*; *circonscrire un sujet*.

● **Circonscrire un polygone à une courbe**, un polyèdre à une surface, construire un polygone (ou un polyèdre) dont tous les côtés (toutes les faces) sont tangents à la courbe (à la surface).

CIRCONSPÉCT, **E** [-spe ou -spekt] adj. (lat. *circumspicere*, regarder autour). Qui fait preuve d'une prudence réfléchie ou la manifeste.

CIRCONSPÉCTION n. f. Prudence, discrétion dans ses actes ou ses paroles.

CIRCONSTANCE n. f. (lat. *circumstare*, se tenir autour). Ensemble des faits qui

accompagnent un événement; conjonction, situation. ● *De circonstance*, adapté à la situation et seulement à celle-ci.

CIRCONSTANCIÉ, **E** adj. Dont les circonstances sont rapportées en détail.

CIRCONSTANCIÉL, **ELLE** adj. Qui est en rapport avec les circonstances. || Se dit d'un complément (ou d'une subordonnée jouant ce rôle) qui indique une circonstance de lieu, de temps, de cause, etc.

CIRCONVENIR v. t. (lat. *circumvenire*, venir autour) [conj. 16]. Chercher à se concilier par des manœuvres habiles.

CIRCONVOLUTION n. f. (lat. *circumvolvere*, rouler autour). Cercle, enroulement, fait autour d'un point central. ● *Circonvolutions cérébrales*, replis de l'écorce cérébrale chez les mammifères, limités par des sillons.

CIRCUIT n. m. (lat. *circuire*, faire le tour). Parcours touristique ou d'une épreuve sportive avec retour au point de départ. || Trajet à parcourir pour faire le tour d'un lieu. || Suite de conducteurs électriques pouvant être parcourus par un courant. || Ensemble de salles de cinéma dépendant d'une firme de production. ● *Circuit intégré*, pastille de silicium dans laquelle sont diffusés des transistors, des diodes et des résistances formant une fonction électronique complexe miniaturisée. || *Remettre dans le circuit* (Fam.), remettre en circulation.

CIRCUILAIRE adj. Qui a la forme d'un cercle; qui décrit un cercle. || Qui ramène au point de départ.

CIRCULAIRE n. f. Lettre adressée à plusieurs personnes pour le même objet, notamment par un supérieur hiérarchique à ses subordonnés.

CIRCULARITÉ n. f. État de ce qui est circulaire.

CIRCULATION n. f. Mouvement de ce qui circule. || Action de se transporter ou d'être transporté d'un lieu à un autre; passage, trafic; les véhicules qui circulent. || Échanges économiques, transactions. ● *Circulation monétaire*, quantité de monnaie circulant au cours d'un certain laps de temps. || *Circulation du sang*, mouvement du sang que le cœur envoie par ses artères aux organes et qui revient des organes au cœur par les veines, après être passé par les capillaires.

CIRCULAIRE adj. Relatif à la circulation du sang. ● *Appareil circulatoire*, ensemble des organes assurant la circulation du sang et de la lymphe (cœur, artères, capillaires, veines).

CIRCULER v. i. (lat. *circulari*). Se déplacer selon un trajet défini, soit en sens unique, soit en divers sens; se répandre.

CIRE n. f. (lat. *cera*). Substance plastique et jaunâtre sécrétée par les abeilles, qui en font les rayons de leurs ruches. || Sub-

stance analogue qui provient de certaines feuilles, fleurs ou graines. || Composition de gomme laque et de térébenthine, pour cacheter les lettres, les bouteilles ou de cire et de paraffine pour entretenir les bois. ● *Cire molle*, cire très malléable. || *Cire vierge*, cire qui n'a pas été fondue.

CIRÉ, **E** adj. *Toile cirée*, toile recouverte d'une composition vernissée qui la rend imperméable.

CIRÉ n. m. Vêtement imperméable coupé dans un tissu enduit de vinyle qui lui donne son aspect brillant.

CIREBON, port d'Indonésie, sur la côte nord de Java; 179 000 h.

CIRER v. t. Enduire, frotter de cire, de cirage.

CIREUR, **EUSE** n. Personne qui fait métier de cirer.

CIREUSE n. f. Appareil ménager électrique qui sert à cirer les parquets.

CIREUX, **EUSE** adj. Dont la couleur rappelle celle de la cire, blême.

CIRQUE n. m. (lat. *circus*). Édifice à gradins, en forme de quadrilatère très allongé où se disputaient les courses de chars de la Rome antique. || Enceinte circulaire où se donnent des spectacles équestres, acrobatiques, etc. || Grande dépression circulaire bordée de montagnes à la surface de la Lune ou de certaines planètes. || *Fam.* Scène de désordre et de confusion. ● *Cirque glaciaire*, dépression de forme semi-circulaire, à bords raides, entaillée à l'amont d'un glacier.

CIRRHOSE n. f. (gr. *kirrhos*, roux). Maladie du foie caractérisée par une atteinte inflammatoire de ses cellules et par une réaction de sclérose.

CIRRO-CUMULUS [-lys] n. m. inv. Nuage formé par des groupes de flocons blancs souvent séparés (ciel moutonné).

CIRRO-STRATUS [-tys] n. m. inv. Nuage de haute altitude qui a la forme d'un voile blanchâtre et tenu, dessinant un halo autour de la lune ou du soleil.

CIRRUS [-rys] n. m. (lat. *cirrus*, filament). Nuage blanc se formant entre 6000 et 10 000 m et ayant l'aspect de bandes ou filaments isolés.

CIRTA → CONSTANTINE.

CISAILLE n. f. (lat. *caedere*, couper). Machine servant à couper. ● pl. Gros ciseaux pour couper les métaux, élaguer les arbres, etc.

CISAILLER v. t. Couper avec des cisailles.

CISALPIN, **E** adj. Situé en deçà des Alpes (par rapport à Rome).

CISALPINE (Gaule), nom que les Romains donnaient à la partie septentrionale de l'Italie.

CISALPINE (république), État formé en Italie du Nord par Bonaparte en 1797

et qui devient la République italienne (1802), puis le royaume d'Italie (1804).

CISEAU n. m. (lat. *caedere*, couper). Lame d'acier trempé dont l'une des extrémités est taillée en biseau, pour travailler le bois, le fer, la pierre, le marbre. || *Sports*. Prise de lutte avec un mouvement croisé de jambes. ♦ pl. Instrument en acier à deux branches mobiles, tranchantes intérieurement. || Façon de sauter.

CISELER v. t. (de *ciseau*) [conj. 3]. Sculpter finement les métaux, la pierre à l'aide d'un petit ciseau.

CISELEUR n. m. Artiste, artisan qui cisele.

CISELURE n. f. Art du ciseleur. || Décor ciselé.

CISJORDANIE, partie de la Jordanie située à l'ouest du Jourdain, incorporée en 1950 au royaume hachémite, occupée par les Israéliens depuis 1967 (soulèvement palestinien à partir de 1987). En 1988, le roi Husayn proclame la rupture des liens légaux et administratifs entre son pays et la Cisjordanie.

CISKEI, bantoustan enclavé dans la province du Cap; 12 000 km²; 700 000 h.

CISPADANE (*Gaule*), partie de la Gaule Cisalpine située au sud du Pô.

CISTERCIEN, **ENNE** adj. et n. Qui appartient à l'ordre de Cîteaux.

CITADELLE n. f. (it. *cittadella*, du lat. *civitas*, cité). Fortif. Réduit de la défense d'une ville. || Lieu où on défend certaines valeurs; centre de résistance.

CITADIN, **E** n. (it. *cittadino*, du lat. *civitas*, cité). Personne qui habite une ville. ♦ adj. De la ville.

CITATION n. f. (de *citer*). Passage d'un auteur rapporté exactement. || *Dr*. Somation de comparaître en justice en qualité de défenseur ou de témoin. || *Mil*. Mise à l'ordre du jour, pour une action d'éclat, d'une personne, d'une unité.

CITÉ n. f. (lat. *civitas*). *Litt*. Ville. || Partie la plus ancienne de certaines villes : la Cité de Londres, de Paris. (Prend une majuscule en ce sens.) || Groupe d'immeubles ayant même destination : cité universitaire; cité ouvrière. ♦ *Avoir droit de cité*, être intégré à un domaine, être admis. || La cité céleste, le paradis.

CITÉ (*île de la*), île de la Seine, berceau de Paris. Cathédrale Notre-Dame, Palais de Justice et Sainte-Chapelle.

CÎTEAUX, hameau de la comm. de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux (Côte-d'Or). En 1098 y est fondée une communauté religieuse, dite des Cisterciens.

CITÉ-DORTOIR n. f. (pl. *cités-dortoirs*). Localité suburbaine à fonction surtout résidentielle.

CITER v. t. (lat. *citare*). Reproduire exactement un texte ou les paroles de qqn, rapporter. || Désigner avec précision,

mentionner. || *Mil*. Faire de qqn l'objet d'une citation. || *Dr*. Appeler à comparaître en justice.

CITERNE n. f. (lat. *cisterna*, de *cista*, coffre). Réservoir pour recevoir et conserver les liquides. || Véhicule pour le transport des liquides.

CITHARE n. f. (gr. *kithara*). Chez les Grecs, forme perfectionnée de lyre.

CITHAREDE n. (gr. *kitharêdos*). Personne qui chantait en s'accompagnant de la cithare.

CITIZEN BAND n. f. (angl. *citizen's band*). Bande de fréquences autour de 27 MHz, utilisée notamment par des amateurs possédant des appareils récepteurs-émetteurs qui peuvent être montés sur leur automobile. (Abrév. C.B.)

CITLALTÉPETL ou **VOLCAN D'ORIZABA**, point culminant du Mexique; 5 700 m.

CITOYEN, **ENNE** n. (de *cité*). Membre d'un État, considéré du point de vue de ses devoirs et de ses droits politiques. || Sous la Révolution, appellation qui remplaça celle de « monsieur ». || *Fam*. et *péjor*. Individu.

CITOYENNETÉ n. f. Qualité de citoyen.

CITRIQUE adj. Se dit d'un acide-alcool qu'on peut extraire du jus de citron.

CITROËN (André), ingénieur et industriel français (1878-1935).

CITRON n. m. (lat. *citrus*). Fruit du citronnier, d'un jaune pâle et renfermant un jus acide. ♦ adj. inv. Jaune clair.

CITRONNADE n. f. Boisson préparée avec du jus ou du sirop de citron et de l'eau sucrée.

CITRONNELLE n. f. Espèce d'armoise dont l'odeur rappelle celle du citron.

CITRONNIER n. m. Arbrisseau produisant les citrons, et dont le bois est utilisé en ébénisterie de luxe.

CITROUILLE n. f. (it. *citruolo*; du lat. *citrium*, concombre). Nom usuel de certaines courges.

CIUDAD BOLÍVAR, v. du Venezuela, cap. d'État, sur l'Orénoque; 104 000 h.

CIUDAD GUAYANA, v. du Venezuela, au confluent de l'Orénoque et du Caroní; 143 000 h.

CIUDAD JUÁREZ, v. du Mexique, près de la frontière américaine, dans la vallée du río Grande; 625 000 h.

ÇIVA → ŚIVA.

CIVET n. m. (lat. *caepa*, oignon). Ragoût de lièvre ou d'autre gibier, préparé avec une sauce au sang et au vin rouge.

CIVETTE n. f. (it. *zibetto*; de l'ar.). Mammifère carnassier à pelage gris orné de bandes et de taches noires.

CIVETTE n. f. (lat. *caepa*, oignon). Syn. de CIBOULETTE.

CIVIÈRE n. f. (lat. *cibarius*, qui sert au transport des provisions). Brandards réunis par une toile pour porter des blessés, des malades, des fardeaux, etc.

CIVIL, **E** adj. (lat. *civilis*). Relatif à l'État, aux relations entre citoyens (par oppos. à MILITAIRE et à RELIGIEUX). || *Litt*. Qui observe les règles de la bonne société. ♦ *Code civil*, ensemble des lois relatives à l'état et à la capacité des personnes, à la famille, au patrimoine, à la transmission des biens, aux contrats et obligations. || *Partie civile* (Dr.), plaideur qui exerce une action en vue de la réparation du dommage qu'il a subi du fait de l'infraction commise par l'accusé.

CIVIL n. m. Celui qui n'est ni militaire ni religieux. || *Dr*. Ce qui concerne les affaires des particuliers entre eux seulement (par oppos. à CRIMINEL, PÉNAL). ♦ *Dans le civil* (fam.), en dehors de la vie militaire. || *En civil*, sans uniforme.

CIVILEMENT adv. En matière civile, en droit civil (par oppos. aux tribunaux criminels ou aux autorités religieuses). || *Litt*. Avec politesse.

CIVILISATEUR, **TRICE** adj. et n. Qui développe, favorise la civilisation.

CIVILISATION n. f. Le fait de se civiliser. || Ensemble des caractères propres à la vie intellectuelle, artistique, morale et matérielle d'un pays ou d'une société.

CIVILISÉ, **E** adj. et n. Doté d'une civilisation.

CIVILISER v. t. Amener à un plus grand développement économique, culturel. || *Fam*. Rendre qqn plus raffiné dans ses manières.

CIVILITÉ n. f. (lat. *civilitas*). *Litt*. Respect des bienséances. ♦ pl. Paroles de politesse, compliments d'usage.

CIVIQUE adj. (lat. *civis*, citoyen). Qui concerne le citoyen et son rôle dans la vie politique. ♦ *Garde civique*, garde nationale. || *Éducation civique*, partie de l'enseignement destinée à donner aux élèves une formation qui les prépare à leur rôle de citoyen. || *Sens civique*, dévouement envers la collectivité, l'État.

CIVISME n. m. Sens civique.

CIVITAVECCHIA, v. d'Italie (Latium), sur la mer Tyrrhénienne; 49 300 h. C'est le port de Rome.

CI XI ou **TS'EU-HI** (1835-1908), impérialiste de Chine (1875-1908). Elle favorise les Boxers.

CLAC! interj. (onomat.). Exprime un bruit sec.

CLAFOUTIS n. m. (de *clafir*, remplir). Gâteau constitué par un mélange de pâte et de fruits, notamment de cerises.

CLAIE [kle] n. f. (mot gaul.). Panneau en osier, à claire-voie. || Treillage en bois ou en fer.

CLAIR, **E** adj. (lat. *clarus*). Qui répand

ou qui reçoit beaucoup de lumière. || De couleur peu foncée. || Qui laisse passer la lumière, qui permet de voir distinctement; transparent, pur. || Peu consistant. || Net, distinct. || Facilement intelligible. ● *Clair comme le jour*, tout à fait évident. || *Esprit clair*, qui comprend bien et se fait bien comprendre. ◆ *adv.* Il fait clair, il fait grand jour. || *Parler clair*, sans ambiguïté. || *Voir clair*, distinctement.

CLAIR n. m. *Clair de lune*, clarté répandue par la Lune. || *Le plus clair de l'essentiel*. || *Message en clair*, message non chiffré. || *Mettre au clair*, rédiger de manière intelligible. || *Tirer une affaire au clair*, l'éclaircir, l'élucider.

CLAIR (René), cinéaste français (1898-1981). Il a réalisé *le Million*, *À nous la liberté*, *les Belles de nuit*.

CLAIRE n. f. Bassin d'élevage d'huîtres.

CLAIRE (sainte) [1194-1253], fondatrice de l'ordre des religieuses de Saint-François, les *Clarisses*.

CLAIREMENT *adv.* Nettement, franchement.

CLAIRET, ETTE *adj.* et n. m. (de *clair*). Se dit d'un vin rouge peu coloré.

CLAIRE-VOIE n. f. (pl. *claires-voies*). Clôture à jour. ● *À claire-voie*, à jour, d'une façon espacée.

CLAIRIÈRE n. f. Endroit dégarni d'arbres dans une forêt.

CLAIR-OBSCUR n. m. (pl. *clairs-obs-curs*). Lumière douce, tamisée. || Dans un tableau, art de nuancer sur un fond d'ombre un effet de lumière diffuse.

CLAIRON n. m. (de *clair*). Instrument de musique à vent, sans clé ni piston, en usage surtout dans l'armée et dans la marine. || Musicien, militaire qui joue de cet instrument.

CLAIRONNANT, E *adj.* Qui claironne.

CLAIRONNER v. i. et t. Parler d'une voix éclatante. || Proclamer partout.

CLAIRSEMÉ, E *adj.* Répandu de-ci, de-là; épars, dispersé.

CLAIRVAUX, (écart de la comm. de Ville-sous-la-Ferté (Aube). Abbaye, dont saint Bernard est le premier abbé, auj. prison.

CLAIRVOYANCE n. f. Vue claire et pénétrante des choses, lucidité.

CLAIRVOYANT, E *adj.* Qui est lucide, perspicace.

CLAM [klam] n. m. (angl. *to clam*, serrer). Mollusque marin comestible.

CLAMART, ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine, au sud-ouest de Paris; 48 678 h.

CLAMECY, ch.-l. d'arr. de la Nièvre; 8 526 h. Église des *XIII^e-XV^e s.*

CLAMER v. t. (lat. *clamare*). Litt. Manifester en termes violents ou par des cris.

CLAMEUR n. f. (lat. *clamor*). Cris tumultueux exprimant un sentiment vif.

CLAN n. m. (irland. *clann*, descendant). Groupe constitué par des individus descendant théoriquement d'un ancêtre commun. || Tribu écossaise ou irlandaise, formée d'un certain nombre de familles. || *Péjor.* Groupe fermé de personnes réunies par une communauté d'intérêts ou d'opinions.

CLANDESTIN, E *adj.* (lat. *clandestinus*, de *clam*, en secret). Qui va à l'encontre des règlements, qui se dérobe à la surveillance.

CLANDESTINEMENT *adv.* De façon clandestine.

CLANDESTINITÉ n. f. Caractère de ce qui est clandestin. || État de ceux qui sont contraints ou décident de se dissimuler aux recherches policières.

CLANISME n. m. Système d'organisation sociale qui repose sur le clan.

CLAPET n. m. (anc. fr. *claper*, frapper). Partie mobile d'une soupape. || *Pop.* Bouche, langue.

CLAPIER n. m. (anc. prov. *clapier*, de *clap*, tas de pierres). Cabane à lapins domestiques.

CLAPIR v. i. (onomat.). Crier, en parlant du lapin.

CLAPOTEMENT ou **CLAPOTIS** n. m. Agitation légère de l'eau produisant un bruit particulier.

CLAPOTER v. i. (onomat.). Produire un bruit léger, en parlant des vagues.

CLAPPEMENT n. m. (onomat.). Bruit sec de la langue quand on la détache du palais.

CLAQUAGE n. m. Distension d'un ligament, d'un muscle.

CLAQUANT, E *adj.* *Pop.* Épuisant.

CLAQUE n. f. (de *claquer*). Coup donné avec le plat de la main. || Ensemble de personnes payées pour applaudir. || Partie de la chaussure qui est fixée à la semelle et qui entoure le pied. ● *En avoir sa claque* (Pop.), être épuisé, excédé. || *Tête à claques* (Fam.), personne désagréable.

CLAQUEMENT n. m. Bruit de ce qui claque.

CLAQUEMURER v. t. (anc. fr. à *claquemur*, en un lieu si étroit que le mur claque). Enfermer étroitement. ◆ *se claquemurer* v. pr. S'enfermer chez soi.

CLAQUER v. i. (onomat.). Produire un bruit sec. || *Pop.* Mourir. || *Pop.* Céder; devenir inutilisable. ● *Claqueur dans les doigts*, échouer. || *Claqueur de froid*, *claqueur des dents* (Fam.), avoir très froid.

◆ v. t. Fam. Éreinter, fatiguer. || Fam. Gaspiller : *claquer toutes ses économies*. ● *Claque la porte*, la fermer avec violence et bruit. ◆ *se claquer* v. pr. *Pop.* S'épuiser. ● *Se claquer un muscle*, se déchirer un muscle.

CLAQUETTE n. f. Instrument formé de deux planchettes, servant à donner le

signal de certains exercices. ◆ n. f. pl. Style de danse d'origine américaine, dans lequel la pointe et le talon de la chaussure, munis de lames métalliques, jouent le rôle d'instruments à percussion.

CLAQUIR n. m. Claquette.

CLARIFICATION n. f. Action de clarifier.

CLARIFIER v. t. Rendre clair; purifier, éclaircir.

CLARINE n. f. (de *clair*). Clochette qu'on pend au cou des animaux à l'alpage.

CLARINETTE n. f. (moyen fr. *clarin*, qui sonne clair). Instrument à vent, à clés et à anche simple, de la catégorie des bois.

CLARINETTISTE n. Joueur de clarinette.

CLARTÉ n. f. (lat. *claritas*). État, qualité de ce qui est clair.

CLASH [klaʃ] n. m. (mot angl.) [pl. *clashes* ou *clashes*]. Fam. Rupture, conflit, désaccord brutaux et violents.

CLASSE n. f. (lat. *classis*). Ensemble de personnes qui ont même fonction, mêmes intérêts ou même condition dans une société. || Echelon ou grade attribué à certaines personnes, rang attribué à certaines choses. || Ensemble des qualités d'une personne, d'une chose qui se distingue par son mérite. || Ensemble des élèves placés sous la direction d'un enseignant. || Salle où se donne l'enseignement. || Chacune des grandes divisions d'un embranchement d'êtres vivants, subdivisée elle-même en ordres. || *Log. Syn.* de ENSEMBLE. || *Mil.* Ensemble des jeunes gens atteignant la même année l'âge de faire leur service national. ● *Classe d'équivalence* dans un ensemble muni d'une loi d'équivalence, chacun des sous-ensembles formés par les éléments équivalents entre eux deux à deux. || *Classe de mots*, catégorie de mots remplissant la même fonction. || *Classe de neige*, *classe verte*, séjours collectifs d'écoliers, avec leur instituteur, en station d'altitude ou à la campagne. || *En classe*, à l'école. || *Être de la classe* (Fam.), être bientôt libéré du service national. || *Faire ses classes*, recevoir l'instruction militaire de base au début du service militaire; acquérir de l'expérience dans une matière.

CLASSEMENT n. m. Action de classer; rangement; façon dont qqch est classé.

CLASSER v. t. Ranger par classes, par catégories, dans un ordre déterminé. || Pour un site, un monument, mettre sa conservation à la charge de l'État. ● *Classer une affaire*, en cesser l'instruction, ne plus s'en occuper. || *Classer qqn* (Péjor.), le juger définitivement. ◆ *se classer* v. pr. Obtenir un rang.

CLASSEUR n. m. Chemise de carton ou de papier, meuble où l'on classe des documents.

CLASSICISME n. m. Caractère de ce qui est classique. || Ensemble de ten-



Les Bergers d'Arcadie (v. 1650-1655), par Nicolas Poussin.
(Musée du Louvre, Paris.) [Giraudon]

Façade occidentale
de la cathédrale Saint Paul (1675-1710)
à Londres,
par sir Christopher Wren.
[Picture Point]

Vue de la salle de l'Opéra
du château de Versailles
(1768-69),
par Jacques-Ange Gabriel.
[Réunion des Musées nationaux]



Vénus. Marbre de Canova.
(Palais Pitti, Florence.)
[Alinari-Brogi-Giraudon]



*Les Amours de Paris
et d'Hélène* (1788),
par Jacques Louis David.
(Musée du Louvre, Paris.)
[Lauros-Giraudon]



dances et de théories qui se manifestent en France sous le règne de Louis XIV et qui s'expriment dans des œuvres littéraires et artistiques considérées comme des modèles. || Doctrine littéraire et artistique fondée sur le respect de la tradition classique. || Caractère de ce qui est conforme à certaine tradition littéraire ou artistique.

CLASSIFICATEUR, TRICE adj. et n. Qui classe.

CLASSIFICATION n. f. Distribution systématique en diverses catégories, d'après des critères précis.

CLASSIFIER v. t. Ranger des ensembles par classes, selon un ordre logique.

CLASSIQUE adj. (lat. *classicus*, de première classe). Relatif à l'Antiquité gréco-latine telle que l'ont comprise et imitée nombre d'écrivains et d'artistes à partir de la Renaissance. || Qui est un modèle du genre : *ouvrage devenu classique*. || Conforme à la tradition, aux habitudes, courant. || Se dit d'une époque, dans l'évolution artistique d'une civilisation, où s'allient qualité technique, rationalité, harmonie. || A l'usage des classes (vx) : *fournitures, livres classiques*. || Se dit de l'ensemble de toutes les armes, à l'exception des armes nucléaires, biologiques ou chimiques. (Syn. CONVENTIONNEL.) • *Musique classique*, musique des grands auteurs, par oppos. à la musique folklorique, aux variétés, au jazz.

CLASSIQUE n. m. Écrivain ou artiste de l'Antiquité, ou qui s'est inspiré de l'Antiquité (notamment en France, au XVIII^e s.). || Partisan du classicisme. || Auteur, ouvrage qui peut servir de modèle, dont la valeur est universellement reconnue. || La musique classique.

CLASSIQUEMENT adv. Conformément à la norme, à l'habitude.

CLAUDE I^{er} [10 av. J.-C.-54 apr. J.-C.], époux de Messaline, puis d'Agrippine, qui l'empoisonne.

CLAUDEL (Paul), diplomate et écrivain français (1868-1955), auteur de poésies et de drames (*L'Annonce faite à Marie*, *le Soulier de satin*).

CLAUDICATION n. f. Litt. Action de boiter.

CLAUDIQUER v. i. (lat. *claudicare*). Litt. Boiter.

CLAUDIUS (Appius), homme politique romain (IV^e-III^e s. av. J.-C.). Il a fait construire la *via Appia*.

CLAUDIUS MARCELLUS (Marcus), général romain (v. 268-208 av. J.-C.).

CLAUDE n. f. (lat. *clausa*, de *claudere*, clore). Disposition particulière d'un acte, d'un contrat, etc. • *Clause de style*, disposition formelle, sans importance.

CLAUSEWITZ (Carl Von), général et théoricien militaire prussien (1780-1831), auteur du traité *De la guerre*.

CLAUSTRA n. m. (mot lat.) [pl. *claustras* ou inv.]. Archit. Paroi à appareil ajouré.

CLAUSTRATION n. f. Séjour prolongé dans un lieu clos.

CLAUSTER v. t. (lat. *claustrum*, cloître). Enfermer dans un lieu clos; isoler. ♦ se clauster v. pr. S'enfermer.

CLAUSTROPHOBIE adj. et n. Atteint de claustrophobie.

CLAUSTROPHOBIE n. f. (de *claustrer*, et *phobie*). Crainte morbide des espaces clos.

CLAVECIN n. m. (lat. *clavis*, clef, et *cymbalum*, cymbale). Instrument de musique à clavier et à cordes, ces dernières étant griffées par un bec de plume.

CLAVECINISTE n. Personne qui joue du clavecin.

CLAVETTE n. f. (lat. *clavis*, clef). Cheville enfoncée à force dans une entaille pratiquée dans une pièce pour l'appuyer contre une autre ou entre deux pièces pour les rendre solidaires.

CLAVICULE n. f. (lat. *clavicula*, petite clef). Chacun des deux os longs faisant partie du squelette de l'épaule et s'étendant du sternum à l'omoplate.

CLAVIER n. m. (lat. *clavis*, clef). Ensemble des touches d'un accordéon, d'un piano, d'un orgue, d'un clavecin, d'une machine à écrire, d'une machine à composer, etc.

CLAVISTE n. Professionnel qui travaille sur un clavier de composition.

CLAYÈRE [klejɛr] n. f. (de *claire*). Parc à huîtres.

CLAYETTE [klejɛt] n. f. (de *claire*). Étagère amovible à claire-voie. || Cageot.

CLAYONNAGE n. m. Claire de pieux et de branches pour soutenir les terres.

CLEF ou **CLÉ** n. f. (lat. *clavis*). Pièce métallique servant à ouvrir et à fermer une serrure. || Ce qui joue un rôle capital, de qui tout dépend. || Position stratégique qui commande un accès. || Renseignement qui permet de comprendre, de résoudre une difficulté; secret, solution. || Outil utilisé pour serrer ou desserrer des écrous ou des vis, monter ou démonter, tendre ou détendre le ressort d'un mécanisme, etc. || Pierre placée au sommet d'un arc ou d'une voûte, et qui bloque les autres pierres dans la position voulue. || Signe qui identifie les notes, partant la tonalité : *clef de sol*; *clef de fa*; *clef d'ut*. || Pièce mobile bouchant ou ouvrant les trous d'un instrument à vent. || Prise de lutte, de judo immobilisant l'adversaire. • *A la clef*, à la fin de l'opération. || *Clef anglaise*, outil à mâchoires mobiles pour pouvoir s'adapter aux écrous de toutes tailles. || *Clef des champs*, liberté d'aller où l'on veut. || *Clef en main*, se dit d'un logement, d'une voiture, d'une usine vendus entièrement ter-

minés, prêts à être utilisés. || *Clef de voûte*, pierre centrale d'une voûte; point principal sur lequel repose un système, une théorie. || *Être sous clef*, être enfermé. || *Livre à clef*, ouvrage où l'auteur parle de personnages et de faits réels, mais travestis. || *Mettre la clef sous la porte*, partir, disparaître furtivement. || *Mettre sous clef*, enfermer. ♦ adj. épithète. Capital, essentiel, dont tout dépend : *position clef*.

CLÉMATITE n. f. (lat. *clematitis*; du gr. *klēma*, sarment). Plante grimpante, très commune dans les haies, envahissant parfois les arbres et qui conserve tout l'hiver son fruit, surmonté d'une aigrette.

CLÉMENCE n. f. (lat. *clementia*). Qualité de ce qui est clément.

CLÉMENTEAU (Georges), homme politique français (1841-1929). Député à partir de 1875, chef de la gauche radicale. Président du Conseil et ministre de l'Intérieur (1906-1909), il réprime les troubles sociaux et rompt avec les socialistes. De nouveau au pouvoir en 1917, il se consacre à la guerre. Il négocie le traité de Versailles (1919).

CLÉMENT, E adj. (lat. *clemens*). Porté à ne pas punir ceux qui sont coupables. || Dont la température est agréable; doux.

CLÉMENT, nom de quatorze papes, dont : CLÉMENT V, pape de 1305 à 1314, qui transporte le Saint-Siège à Avignon et abolit l'ordre des Templiers. — CLÉMENT VII, pape de 1523 à 1534. Il refuse le divorce d'Henri VIII, roi d'Angleterre, ce qui amène le schisme anglican.

CLÉMENT (Jacques), dominicain (1567-1589), assassin d'Henri III.

CLÉMENT (René), cinéaste français, né en 1913, auteur de : *la Bataille du rail*, *Jeux interdits*.

CLÉMENTINE n. f. (du nom du P. Clément, qui obtint le fruit en 1902). Variété de mandarine.

CLENCHE [klɑ̃ʃ] n. f. (frq. *klinka*). Pièce principale du loquet d'une porte, qui tient la porte fermée.

CLÉON, comm. de la Seine-Maritime, au N. d'Elbeuf; 5 089 h. Industrie automobile.

CLÉOPÂTRE, nom de sept reines d'Égypte, dont CLÉOPÂTRE VII (69-30 av. J.-C.), reine de 51 à 30, célèbre par sa beauté, aimée de César, puis d'Antoine.

CLEPSYDRE [klepsidr] n. f. (gr. *klepsudra*). Horloge antique mesurant le temps par un écoulement régulier d'eau dans un récipient gradué.

CLEPTOMANE n. → KLEPTOMANIE.

CLEPTOMANIE n. f. → KLEPTOMANIE.

CLERC [kler] n. m. (lat. *clericus*; du gr. *kleros*). Celui qui est entré dans l'état ecclésiastique. || Employé dans l'étude d'un officier public ou ministériel.

● *N'être pas grand clerc*, être incompetent. || *Pas de clerc*, maladresse due à l'inexpérience.

CLERGÉ n. m. (lat. *clericatus*). Ensemble des ecclésiastiques, par opposition aux laïques.

CLERGYMAN [klɛrdʒɪmən] n. m. (mot angl.) [pl. *clergymen*]. Ministre protestant anglo-saxon.

CLÉRICAL, E, AUX adj. (lat. *clericalis*). Relatif au clergé. ♦ adj. et n. Partisan du cléricalisme.

CLÉRICALISME n. m. Ensemble d'opinions favorables à l'intervention du clergé dans les affaires publiques.

CLERMONT, ch.-l. d'arr. de l'Oise, près de la Breche, affl. de l'Oise; 8724 h. Église du XIV^e s.

CLERMONT (Robert, comte DE) [1256-1317], sixième fils de Saint Louis, tige de la maison capétienne de Bourbon.

CLERMONT-FERRAND, ch.-l. de la Région Auvergne et du dép. du Puy-de-Dôme; 151 092 h. (plus de 250 000 h. dans l'agglomération). Pneumatiques. Mécanique.

CLEVELAND, v. des États-Unis (Ohio), sur le lac Érie; 574 000 h. (1 900 000 h. dans l'agglomération). Mécanique.

CLEVELAND (Stephen Grover), homme d'État américain (1837-1908), président démocrate des États-Unis de 1885 à 1889 et de 1893 à 1897.

CLIC! interj. (onomat.). Exprime un claquement sec.

CLICHÉ n. m. (onomat.). Image photographique négative. || Lieu commun, banalité souvent redite.

CLICHY, ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine, au nord-ouest de Paris; 47 000 h. Hôpital Beaujon.

CLIENT, E n. (lat. *cliens*). Personne qui reçoit de qqn contre paiement des fournitures commerciales ou des services.

CLIENTÈLE n. f. Ensemble des clients. || Ensemble des partisans, des électeurs d'un parti.

CLIGNEMENT n. m. Action de cligner.

CLIGNER v. t. et i. (lat. *cludere*, fermer). Fermer les yeux à demi pour regarder, ou sous l'effet de la lumière, du vent, etc. ● *Cligner de l'œil*, faire signe de l'œil à qqn.

CLIGNOTANT n. m. Avertisseur lumineux à intermittence. || *Econ. Syn.* de INDICATEUR.

CLIGNOTEMENT n. m. Action de clignoter.

CLIGNOTER v. i. (de *cligner*). Remuer les paupières rapidement. || S'allumer et s'éteindre par intermittence.

CLIMAT n. m. (lat. *clima*, inclinaison; du gr.). Ensemble des phénomènes météorologiques (température, pression, vents,

précipitations) qui caractérisent l'état moyen de l'atmosphère et son évolution en un lieu donné. || Ensemble des circonstances dans lesquelles on vit; ambiance.

CLIMATIQUE adj. Relatif au climat.

CLIMATISATION n. f. Ensemble des moyens permettant de maintenir l'atmosphère d'un endroit clos à une pression, à un degré d'humidité et à une température données.

CLIMATISER v. t. Assurer la climatisation.

CLIMATISEUR n. m. Appareil de climatisation.

CLIMATOLOGIE n. f. Science qui décrit les climats, les explique et les classe par zones.

CLIN n. m. (de *cligner*). *Clin d'œil*, mouvement des paupières qu'on baisse et qu'on relève rapidement. (Pl. *clins d'œil*.) ● *En un clin d'œil*, en un temps très court.

CLINICIEN, ENNE n. Médecin qui étudie les maladies par l'observation directe des malades.

CLINIQUE adj. (lat. *clanicus*; du gr. *klinê*, lit). *Signe clinique*, signe ou symptôme que le médecin peut déceler par le seul usage des sens.

CLINIQUE n. f. Établissement où l'on opère, où l'on soigne des malades, des blessés.

CLINQUANT, E adj. Qui a plus d'éclat extérieur que de valeur.

CLINQUANT n. m. (anc. fr. *cliquer*, faire du bruit). Lamelle d'or, d'argent, etc., brillante et légère, employée pour rehausser une parure. || Faux brillant, éclat trompeur.

CLIO, Myth. gr. Muse de la Poésie épique et de l'Histoire.

CLIP n. m. (mot angl.). Pince à ressort sur laquelle est monté un bijou (boucle d'oreille, broche, etc.). || *Syn.* de VIDÉO-CLIP.

CLIPPERTON (île), îlot du Pacifique, revendiqué par le Mexique et attribué à la France (1931).

CLIQUE n. f. (anc. fr. *cliquer*, faire du bruit). Groupe de personnes qui s'unissent pour intriguer ou nuire. || Ensemble des tambours et des clairons d'une musique militaire. ♦ pl. *Prendre ses cliques et ses claques* (Fam.), s'en aller.

CLIQUET n. m. (de *clique*). Petit levier destiné à ne permettre le mouvement d'une roue dentée que dans un seul sens.

CLIQUETER v. i. (anc. fr. *cliquer*, faire du bruit) [conj. 4]. Faire du bruit en se choquant.

CLIQUETIS n. m. Bruit répété produit par des corps qui s'entrechoquent.

CLISSE n. f. (de *claire* et *éclisse*). Claire pour égoutter les fromages. || Enveloppe d'osier, de jonc, pour bouteilles.

CLISSON (Olivier DE), connétable de France (1336-1407). Il a lutté contre les Anglais.

CLISTHÈNE, homme d'État athénien (VI^e s. av. J.-C.). Réformateur de la démocratie athénienne, il institue l'ostracisme pour lutter contre la tyrannie.

CLITORIS [-ris] n. m. (gr. *kleitoris*). Anat. Petit organe érectile situé à la partie supérieure de la vulve.

CLIVAGE n. m. Action ou manière de cliver les minéraux. || Distinction entre deux groupes selon un certain critère : *clivage social*.

CLIVER v. t. (néerl. *klieven*). Fendre un minéral, un cristal suivant la direction de ses couches.

CLOAQUE n. m. (lat. *cloaca*, égout). Lieu destiné à recevoir les immondices. || Masse d'eau croupie, mare boueuse. || Lieu malpropre et infect.

CLOARDARD, E n. (du v. *clocher*). Fam. Personne qui vit d'expédients ou de mendicité et qui n'a pas de domicile.

CLOCHARDISER v. t. Réduire aux conditions de vie les plus misérables.

CLOCHE adj. et n. f. (du v. *clocher*). Pop. Maladroit, stupide, incapable.

CLOCHE n. f. (bas lat. *clocca*; du celt.). Instrument dont on tire des sons au moyen d'un battant ou d'un marteau. || Couverture pour garantir les mets (fromages). || Vase de verre pour couvrir les plantes. || Sonnerie annonçant le dernier tour d'une course pédestre ou cycliste.

● *Cloche à plongeur*, installation au moyen de laquelle on peut travailler sous l'eau. || *Déménager à la cloche de bois*, déménager secrètement. || *Son de cloche*, opinion d'une ou de plusieurs personnes. || *Sonner les cloches à qqn* (Fam.), le réprimander vertement. ♦ adj. *Chapeau cloche*, ou *cloche* n. f., coiffure à bords rabattus.

CLOCHE-PIED (À) loc. adv. (du v. *clocher*). Sauter, aller à cloche-pied, sur un pied.

CLOCHER v. i. (lat. *cloppus*, boîtes). Fam. Être défectueux, aller de travers.

CLOCHER n. m. Ouvrage destiné à recevoir les cloches (tour, mur percé de baies, etc.). ● *Esprit de clocher*, attachement particulier au cercle habituel des gens dont on est entouré. || *Querelles, rivalités de clocher*, querelles entre gens du même pays, entre localités voisines.

CLOCHETON n. m. *Archit.* Ornement ayant l'aspect d'un clocher en réduction.

CLOCHETTE n. f. Petite cloche. || Corolle de certaines fleurs en forme de cloche.

CLOISON n. f. (lat. *clausus*, clos). Mur léger en brique, en plâtre ou en bois, et servant à former les divisions intérieures non portantes d'un bâtiment. || Sépa-

cloison

ration totale entre des catégories de personnes, des services administratifs.

● **Cloison étanche**, cloison métallique d'un navire, établie pour assurer une résistance suffisante à la pression de l'eau agissant d'un seul côté; séparation très stricte entre des choses.

CLOISONNÉ, **E** adj. et n. m. Se dit des émaux dont les motifs sont délimités par de minces cloisons verticales retenant la matière vitrifiée.

CLOISONNEMENT n. m. Action de cloisonner. || Ensemble de cloisons.

CLOISONNER v. t. Séparer par des cloisons matérielles ou morales.

CLOÎTRE n. m. (lat. *claustrum*). Partie d'un monastère formée de galeries ouvertes entourant une cour ou un jardin. || Partie d'un monastère ou d'un couvent réservée aux seuls religieux.

CLOÎTRER v. t. Enfermer dans un cloître. || Tenir qqn enfermé dans une pièce, un lieu clos. ♦ se cloître v. pr. Vivre isolé, sans voir personne.

CLONAGE n. m. Obtention, par voie de culture, de nombreuses cellules vivantes identiques à partir d'une cellule unique.

CLONE n. m. (gr. *klôn*, jeune pousse). Individu ou population provenant de la reproduction végétative ou asexué d'un même individu.

CLOPIN-CLOPANT loc. adv. (anc. fr. *clopin*, boiteux, et *cloper*, boîter). *Fam.* En marchant avec peine.

CLOPINER v. i. (anc. fr. *clopin*, boiteux). Marcher en boitant un peu.

CLOPORTE n. m. (de *clore* et *porte*). Crustacé terrestre vivant sous les pierres et dans les lieux sombres et humides.

CLOQUE n. f. (mot celt.). Ampoule, boursoufflure de la peau, causée par une brûlure, un frottement.

CLOQUER v. i. Se boursoufler, en parlant de la peinture, de la peau, etc.

CLORE v. t. (lat. *claudere*) [conj. 76]. *Litt.* Fermer, boucher un lieu. || Entourer d'une clôture. || Mettre un terme à, finir : *clore une discussion*.

CLOS, **E** adj. Fermé. || Terminé, achevé. ♦ *À la nuit close*, à la nuit tombée. || *Bouche close*, sans prononcer une seule parole. || *Champ clos*, autrefois, terrain entouré de barrières, pour les tournois, les combats singuliers. || *En vase clos*, sans contact avec l'extérieur. || *L'incident est clos*, se dit pour mettre fin à une querelle. || *Maison close*, lieu de prostitution. || *Système clos*, ensemble d'objets considéré comme soustrait à toute influence venue d'ailleurs.

CLOS [klo] n. m. (de *clore*). Terrain cultivé et fermé de murs, de haies ou de fossés. || Vignoble.

CLOSE-COMBAT n. m. (mot angl.) [pl.

close-combats]. Méthode de combat rapproché, à mains nues.

CLOTAIRE, nom de quatre rois mérovingiens, dont CLOTAIRE II (584-629), roi de Neustrie (584-629), seul roi des Francs en 613, fils de Chilpéric I^{er}.

CLOTILDE (*sainte*), reine des Francs (v. 475-545), femme de Clovis I^{er}. Elle contribue à la conversion du roi au catholicisme.

CLÔTURE n. f. (lat. *clausura*). Ouvrage, barrière qui délimite un espace, clôt un terrain. || Enceinte d'un monastère réservée exclusivement aux religieux et dont ces derniers ne peuvent sortir librement. || Action de terminer, de fermer.

CLÔTURER v. t. Entourer, fermer d'une clôture. || Achever, mettre fin à.

CLOU n. m. (lat. *clavus*). Tige métallique, pointue à un bout, aplatie à l'autre, et servant à fixer ou à suspendre qqch. || *Fam.* Furoncle. || Attraction principale. ♦ *Clou de girofle*, bouton de giroflier, employé comme épice. || *Mettre au clou*, mettre au mont-de-piété. || *Vieux clou* (*fam.*), vieille bicyclette, vieille voiture. ♦ pl. Passage clouté. ♦ *Des clous!* (Pop.), rien! non!

CLOUER v. t. Fixer avec des clous. || Immobiliser qqn.

CLOUET, peintres et dessinateurs du XVI^e s., français d'origine flamande : JEAN († 1540 ou 1541) et son fils FRANÇOIS (v. 1510-1572). Ce sont des maîtres de l'art du portrait.

CLOUTÉ, **E** adj. Garni de clous.

CLOUTER v. t. Garnir de clous.

CLOVIS, nom de quatre rois francs, dont CLOVIS I^{er} (465-511), roi des Francs (481-511). Vainqueur des Romains (Soissons, 486), des Alamans (v. 496), des Burgondes (500) et des Wisigoths (Vouillé, 507), il devient seul roi de toute la Gaule et le fondateur de la monarchie franque. Il a reçu le baptême des mains de saint Remi à Reims (v. 496).

CLOVISSE n. f. (prov. *clauviss*; de *claus*, qui se ferme). Nom donné en Méditerranée aux mollusques appelés ailleurs PALOURDES.

CLOWN [klun] n. m. (mot angl.). Comédien de cirque doué d'agilité et d'humour. || Personne qui divertit les autres par sa drôlerie.

CLOWNERIE [klu-] n. f. Facétie de clown; pitrerie.

CLOWNESQUE [klu-] adj. Propre au clown.

CLUB [klob] n. m. (mot angl.). Association sportive, culturelle, politique. || Cercle où l'on se réunit pour causer, lire, jouer. || Canne de golf.

CLUJ-NAPOCA, v. de Roumanie, en Transylvanie; 302 000 h.

CLUNY, ch.-l. de c. de Saône-et-Loire;

4734 h. Là est fondée en 910 une abbaye de bénédictins, d'où part un mouvement de spiritualité qui s'étend à toute la chrétienté (XI^e-XI^e s.).

CLUSE n. f. (lat. *clusa*, endroit fermé). *Géogr.* Gorge transversale dans un pli anticlinal.

CLUSES, ch.-l. de c. de la Haute-Savoie, sur l'Arve; 15 906 h.

CLYDE (la), fl. d'Écosse, qui traverse Glasgow et se jette dans la mer d'Irlande; 170 km.

CLYSTÈRE n. m. (lat. *clyster*; du gr. *kluzē*, laver). Lavement (vx).

CLYTEMNESTRE. *Myth. gr.* Épouse d'Agamemnon, mère d'Oreste, d'Iphigénie et d'Électre. Elle tue son mari avec la complicité d'Égisthe et est tuée par son fils.

CNOSSOS, principale cité de la Crète antique, foyer de la civilisation minoenne à partir du XXI^e s. av. J.-C.

C. N. R. → CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE.

C. N. R. S., sigle de Centre national de la recherche scientifique.

c/o, abrég. de l'angl. *care of* signif. « aux bons soins de ».

COACCUSÉ, **E** n. Accusé avec un ou plusieurs autres.

COACQUÉREUR n. m. Personne avec qui l'on acquiert en commun.

COADMINISTRATEUR, **TRICE** n. Personne qui administre en même temps que d'autres.

COAGULATION n. f. Phénomène par lequel un liquide organique (sang, lymphe, lait) se prend en une masse solide.

COAGULER v. t. (lat. *coagulare*). Faire figer un liquide; lui donner une consistance solide. ♦ se coaguler v. pr., ou coaguler v. i. Se figer, se prendre sous la forme d'une gelée.

COALISÉ, **E** adj. et n. Se dit de ceux qui sont liés.

COALISER v. t. (de *coalition*). Réunir, grouper en vue d'une action commune. ♦ se coaliser v. pr. S'unir dans une coalition.

COALITION n. f. (mot angl.; du lat. *coalescere*, s'unir). Réunion des forces, d'intérêts, de partis, de personnes en vue d'exercer une action commune. || Alliance militaire et politique conclue entre plusieurs nations contre un adversaire commun.

COASSEMENT n. m. Action de coasser.

COASSER [kɔase] v. i. (lat. *coaxare*; du gr. *koax*). Crier, en parlant de la grenouille, du crapaud.

COASSOCIÉ, **E** n. Associé avec d'autres.

COAST RANGES (« Chaînes côtières »),

nom des chaînes bordant le Pacifique, en Amérique du Nord.

COAUTEUR n. m. Auteur qui travaille avec un autre à une même œuvre littéraire.

COAXIAL, E, AUX adj. Qui a le même axe qu'un autre corps.

COBALT n. m. (mot all.). Métal blanc rougeâtre (Co), de masse atomique 58,93, dur et cassant, fondant vers 1490 °C, et de densité 8,8. (Ce métal est employé en alliages avec le cuivre, le fer et l'acier, et dans la préparation de certains colorants, en général bleus.).

COBAYE [kobaj] n. m. (tupi *sabúya*). Petit mammifère de l'ordre des rongeurs, élevé surtout comme animal de laboratoire, et appelé aussi *cochon d'Inde*. || *Fam.* Personne sur qui on tente une expérience.

COBDEN (Richard), industriel britannique (1804-1865), propagateur des idées libre-échangistes.

COBELLIGÉRANT adj. et n. m. Se dit d'un pays qui est en guerre en même temps qu'un autre avec un ennemi commun.

COBLENCÉ, v. d'Allemagne (Rhénanie-Palatinat), au confluent du Rhin et de la Moselle; 112 000 h. — En 1792, lieu de ralliement des émigrés français autour de Condé.

COBOL n. m. (abrév. de *Common Business Oriented Language*). Langage de programmation utilisé pour résoudre les problèmes de gestion.

COBRA n. m. (mot portug.; du lat. *colobra*). Serpent venimeux du genre *naja*, qui dépasse 4 m de long.

Cobra, mouvement artistique européen (1948-1951).

COCA n. m. (mot esp., d'une langue amérindienne). Arbuste du Pérou, dont les feuilles ont une action stimulante et qui fournit la cocaïne.

COCA-COLA ou, fam., **COCA** n. m. inv. (nom déposé). Boisson gazeuse fabriquée par la firme Coca-Cola.

COCAGNE n. f. (prov. *coucagno*, boule [de pastel]). Mât de *cocagne*, mât glissant au sommet duquel sont suspendus des objets qu'il faut aller décrocher. || *Pays*, vie de *cocagne*, pays, vie d'abondance et d'insouciance.

COCAÏNE n. f. Alcaloïde extrait des feuilles de coca, anesthésique et excitant du système nerveux central, dont l'usage prolongé aboutit à une toxicomanie.

COCARDE n. f. (anc. fr. *coquart*, vaniteux). Insigne circulaire, aux couleurs nationales, porté sur une coiffure, un véhicule, un avion, etc.

COCARDIER, ÈRE adj. et n. Qui aime l'armée, l'uniforme, le panache.

COCASSE adj. (anc. fr. *coquart*, vaniteux). *Fam.* D'une bizarrerie drôle.

COCASSERIE n. f. Caractère de ce qui est cocasse; drôlerie.

COCINELLE [kɔksinɛl] n. f. (lat. *coccinus*, écarlate). Petit insecte coléoptère, appelé aussi *bête à bon Dieu*, utile, car il se nourrit de pucerons.

COCGYX [kɔksis] n. m. (gr. *kokkux*, coucou). Os formé par la soudure de plusieurs vertèbres réduites, à l'extrémité du sacrum.

COCBABAMBA, v. de Bolivie, au sud-est de La Paz; 204 000 h.

COCHE n. m. (all. *Kutsche*; du hongr.). Autrefois, grande diligence dans laquelle on voyageait. ● *Mouche du coche*, personne qui montre un zèle excessif et inutile (par allusion à la fable de La Fontaine). || *Rater, loucher le coche* (Fam.), perdre une occasion favorable.

COCHENILLE n. f. (esp. *cochinilla*, cloporte). Puceron souvent nuisible aux plantes cultivées.

COCHER n. m. (de *coche*). Conducteur d'une voiture hippomobile.

COCHER v. t. Marquer d'un trait.

COCHÈRE adj. f. (de *coche*). Porte cochère, grande porte permettant le passage des voitures.

COCHIN, port de l'Inde (Kerala), sur la côte de Malabar; 686 000 h. Centre industriel.

COCHIN, graveurs français des XVII^e et XVIII^e s., dont CHARLES NICOLAS (1715-1790).

COCHINCHINE, partie méridionale du Viêt-nam.

COCHLÉE [kɔkle] n. f. (lat. *cochlear*, cuiller). Partie de l'oreille interne où se trouvent les éléments sensoriels de l'ouïe. (Syn. LIMAÇON.)

COCHON, ONNE adj. et n. Fam. Sale, dégoutant. || *Fam.* Se dit de qq. qui est maléfaisant, désagréable. || *Pop.* Pornographique.

COCHON n. m. Mammifère domestique élevé pour sa chair. [Cri : le cochon grogne.] (Syn. PORC.) ● *Cochon d'Inde*, v. COBAYE. || *Cochon de lait*, petit cochon qui tète encore. || *Tour de cochon* (Fam.), méchanceté.

COCHONNAILLE n. f. *Fam.* Viande de porc; charcuterie.

COCHONNER v. t. *Fam.* Exécuter salement; mettre en mauvais état.

COCHONNERIE n. f. *Pop.* Objet ou parole sale, obscène. || Objet de mauvaise qualité. || Action méchante.

COCHONNET n. m. Petit cochon. || Petite boule servant de but au jeu de boules.

COCKER [kɔker] n. m. (angl. *wood-cocker*, bécassier). Race de chiens de

chasse à poils longs, à oreilles très longues et tombantes.

COCKPIT [kɔkpit] n. m. (mot angl.). Aéronef. Emplacement réservé au pilote.

COCKTAIL [kɔktel] n. m. (mot angl.). Mélange de boissons alcooliques, de sirop et de glace. || Réception avec buffet. || Œuvre, ensemble constitués d'un mélange d'éléments très divers. ● *Cocktail Molotov*, bouteille explosive à base d'essence.

COCO n. m. (mot portug.). Fruit du cocotier. (On dit aussi NOIX DE COCO.) || Boisson à base de jus de réglisse et d'eau.

COCO n. m. *Fam.* et *péjor.* Individu.

COCON n. m. (prov. *coucoun*, de *coco*, coque). Enveloppe de certaines chrysalides, dont le ver à soie, et des pontes d'araignées.

COCORICO n. m. Onomatopée imitant le chant du coq.

COCOTIER n. m. Palmier des régions tropicales, atteignant 25 m de haut, et dont le fruit est la noix de coco.

COCOTTE n. f. (p.-è. var. du moyen fr. *coquasse*, marmite). Petite marmite en fonte ou en verrerie culinaire, avec anses et couvercle.

COCOTTE n. f. Poule, dans le langage des enfants. || Papier plié figurant une poule. || *Fam.* Femme de mœurs légères.

COCTEAU (Jean), écrivain français (1889-1963), auteur de poèmes, de romans (*les Enfants terribles*), de drames (*les Parents terribles*), de films (*le Sang d'un poète*, *Orphée*), et de dessins.

COCU, E n. et adj. (de *cocou*). *Fam.* Époux, épouse dont le conjoint est infidèle.

COCUFIER v. t. *Fam.* Rendre cocu, tromper.

CODA n. f. (mot it.). Période musicale qui termine un morceau ou un épisode de ce morceau.

CODAGE n. m. Transformation d'un message exprimé en langage clair, suivant des équivalences convenues dans un code.

CODE n. m. (lat. *codex*). Ensemble des lois ou des décrets qui régissent une matière déterminée. || Ensemble de conventions en usage dans un domaine déterminé. || Système de symboles permettant de représenter une information ou d'en changer la représentation. || *Autom.* Syn. de FEU DE CROISSEMENT. ● *Code génétique*, succession de bases azotées le long de l'hélice d'A.D.N. des cellules vivantes, qui détermine avec rigueur la succession des acides aminés sur les protéines élaborées par ces cellules. || *Code postal*, ensemble formé par cinq chiffres, suivi du nom d'une localité, identifiant un bureau distributeur, et dont

la mention sur une adresse facilite le tri du courrier.

CODÉ, E adj. Exprimé en code.

CODÉINE n. f. (gr. *kôdeia*, tête de pavot). Alcaloïde extrait de l'opium.

CODER v. t. Procéder au codage d'un message.

CODÉTENUEUR, TRICE n. Personne qui détient conjointement avec une autre.

CODÉTENU, E n. Personne détenue avec une autre dans un même lieu.

CODEX [kòdɛks] n. m. (mot lat.). Anc. nom de la PHARMACOPÉE.

CODICILLE [kòdisil] n. m. (lat. *codicillus*, de *codex*, code). Acte postérieur à un testament et le modifiant.

CODIFICATION n. f. Action de codifier.

CODIFIER v. t. Rassembler en un corps unique des textes législatifs ou réglementaires régissant une même matière. || Donner la forme d'un système.

CODIRECTEUR, TRICE adj. et n. Qui dirige avec un ou plusieurs autres.

COÉDITEUR, TRICE n. et adj. Qui édite avec d'autres un même ouvrage.

COÉDITION n. f. Édition d'un même ouvrage réalisée par plusieurs éditeurs.

COEFFICIENT n. m. Chiffre par lequel on multiplie les notes d'un candidat à un examen ou à un concours selon l'importance relative de l'épreuve. || Facteur : coefficient d'erreur. || Dans un monôme, facteur qui multiplie la partie algébrique variable.

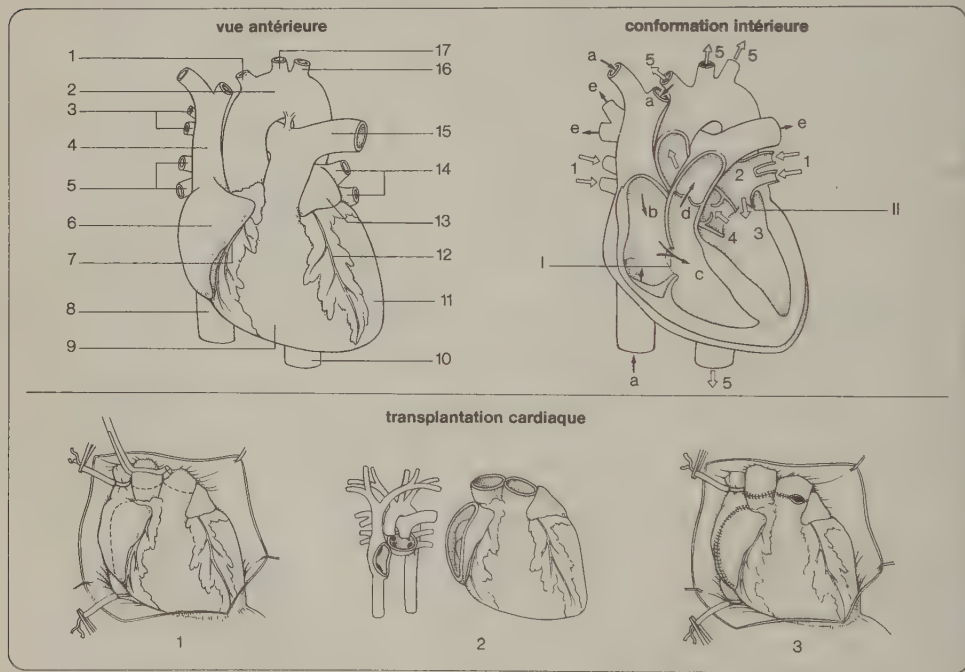
CŒLACANTHE [selakât] n. m. (gr. *koi-los*, creux, et *akantha*, épine). Gros poisson de mer très adipeux, proche parent des ancêtres directs des vertébrés terrestres.

CŒLÉNTÉRÉ [selôteɾe] n. m. (gr. *koi-los*, creux, et *enteron*, intestin). Animal, surtout marin, dont le corps, formé de deux parois entourant une cavité digestive, est muni de tentacules : hydre, méduse, corail, madrépore.

CŒLIAQUE [se-] adj. (gr. *koi-los*, ventre). Relatif aux viscères abdominaux.

CŒNÉSTHÉSIE n. f. → CÉNÉSTHÉSIE.

COÉQUIPIER, ÈRE n. Personne qui fait partie d'une équipe avec d'autres.



Vue antérieure du cœur : 1. Tronc brachiocéphalique artériel; 2. Crosse de l'aorte; 3. Artère pulmonaire droite (bronches); 4. Veine cave supérieure; 5. Veines pulmonaires droites; 6. Oreillette droite; 7. Artère coronaire droite; 8. Veine cave inférieure; 9. Ventricule droit; 10. Aorte thoracique descendante; 11. Ventricule gauche; 12. Artère coronaire gauche; 13. Oreillette gauche; 14. Veines pulmonaires gauches; 15. Artère pulmonaire gauche; 16. Artère sous-clavière gauche; 17. Artère carotide primitive gauche.

Conformation intérieure du cœur. La circulation du sang veineux se fait dans le sens des flèches, de a à e (a, veines caves; b, oreillette droite; c, ventricule droit; d, valvules sigmoïdes de l'artère pulmonaire; e, artère pulmonaire). La circulation du sang artériel se fait dans le sens des flèches, de 1 à 5 (1, veines pulmonaires; 2, oreillette gauche;

3, ventricule gauche; 4, valvules sigmoïdes de l'aorte; 5, artères). [I, valvule tricuspidale (à trois pointes) située entre l'oreillette et le ventricule droits; II, valvule mitrale (en forme de mitre) située entre l'oreillette et le ventricule gauches.]

Transplantation cardiaque. Elle consiste à remplacer une grande partie du cœur (essentiellement ventricules et oreillettes) d'un malade (receveur) par la partie correspondante du cœur d'un sujet qui vient de mourir (donneur). 1. Siège des incisions en pontillés; les veines caves et l'aorte sont fermées (clampées). 2. Le cœur malade a été enlevé; le cœur à transplanter va être mis en place et suturé. 3. Fin des sutures du cœur transplanté. La pince (clamp) qui fermait l'aorte est enlevée pour irriguer les coronaires.

COERCITIF, IVE adj. Qui a un pouvoir de coercition; qui contraint.

COERCITION [kœrsisjɔ̃] n. f. (lat. *coercitio*). Action de contraindre.

Coëquidan [kœtkidã], camp militaire (Morbihan, comm. de Guer). École spéciale militaire (Saint-Cyr) et École militaire interarmes.

CŒUR n. m. (lat. *cor, cordis*). Organe thoracique, creux et musculaire, de forme ovoïde, qui est le principal organe de la circulation du sang. || Une des quatre couleurs du jeu de cartes. || Partie centrale, la plus importante de qqch. || Siège des sentiments, des passions, de l'amour, du courage, de la générosité, des pensées intimes. || *Bot.* Bois le plus ancien, dur et plus ou moins foncé, qui occupe le centre du tronc et des branches de beaucoup d'arbres. ● *À cœur ouvert*, se dit d'interventions chirurgicales dans lesquelles on dévie préalablement la circulation dans un appareil, avant d'ouvrir les cavités cardiaques. || *À cœur ouvert*, cœur à cœur, franchement, avec abandon. || *Aller (droit) au cœur*, toucher, émouvoir. || *Avoir le cœur serré*, éprouver du chagrin, de l'angoisse. || *Avoir mal au cœur*, avoir le cœur barbouillé, avoir la nausée. || *De bon cœur*, volontiers. || *De tout cœur*, avec cœur, avec zèle. || *En avoir le cœur net*, s'assurer de la vérité d'une chose. || *Être de tout cœur avec qqn*, s'associer à sa peine. || *Faire contre mauvaise fortune* *à cœur*, supporter la malchance avec courage. || *Ne pas porter dans son cœur*, avoir de l'antipathie. || *Ouvrir son cœur*, découvrir sa pensée. || *Par cœur*, de mémoire. || *Prendre une chose à cœur*, s'y intéresser vivement. || *Serrer sur son cœur*, sur sa poitrine. || *Tenir à cœur*, être considéré comme très important.

CŒUR (Jacques), commerçant de Bourges (v. 1395-1456), argentier de Charles VII.

CŒUR-DE-PIGEON n. m. (pl. *cœurs-de-pigeon*). Variété de cerise.

COËVRONS (les), collines de l'est du Massif armoricain; 357 m.

COEXISTENCE n. f. Existence simultanée. ● *Coexistence pacifique*, principe selon lequel des États appartenant à des systèmes différents participent à une organisation du monde qui accepte l'existence de chacun.

COEXISTER v. i. Exister en même temps.

COFFRAGE n. m. Garnissage en planches ou en métal destiné à maintenir les terres d'une excavation, à protéger une canalisation, etc. || Forme servant de moule au béton.

COFFRE n. m. (gr. *kophinos*, corbeille). Meuble de bois en forme de parallépipède dont la face supérieure est un couvercle mobile. || Compartiment d'un coffre-fort. || Espace pour le rangement des

bagages, à l'arrière ou à l'avant d'une voiture. || *Fam.* Poitrine, poumons, voix.

COFFRE-FORT n. m. (pl. *coffres-forts*). Armoire d'acier, à serrure de sûreté, pour enfermer de l'argent, des valeurs.

COFFRER v. t. Poser un coffrage. || *Fam.* Mettre en prison.

COFFRET n. m. Petit coffre, boîte de belle qualité. || Ensemble de disques, de livres vendus dans un emballage cartonné.

COFINANCEMENT n. m. Financement réalisé de concert avec un autre établissement de crédit.

COFINANCER v. t. (conj. 1). Effectuer un cofinancement.

COGÉRANCE n. f. Gérance en commun.

COGÉRANT, E n. Chargé d'une cogérance.

COGÉRER v. t. (conj. 5). Gérer, administrer en commun une entreprise, un service, etc.

COGESTION n. f. Administration exercée avec une ou plusieurs personnes. || Gestion exercée par le chef d'entreprise et par les représentants des salariés, impliquant pour ces derniers une participation aux décisions.

COGITATION n. f. *Fam.* Action de penser, de réfléchir.

COGITER v. t. et i. (lat. *cogitare*). *Fam.* Penser à qqch, réfléchir.

COGITO n. m. inv. Abréviation de la formule de Descartes : *Cogito, ergo sum* (Je pense, donc je suis).

COGNAC n. m. Eau-de-vie de vin fabriquée à Cognac et dans la région.

COGNAC, ch.-l. d'arr. de la Charente, sur la Charente; 20 995 h. Commercialisation du cognac.

COGNASSIER n. m. (de *coing*). Arbre fruitier originaire d'Asie, produisant les coings.

COGNÉE n. f. (lat. pop. *cuneata*, en forme de coin). Hache à fer étroit, à long manche, qui sert à abattre les arbres, à dégrossir des pièces de bois, etc. ● *Jeter le manche après la cognée*, tout abandonner par découragement.

COGNER v. i. et t. ind. (lat. *cuneare*, enfoncer, de *cuneus*, coin). Donner un coup, des coups. || Produire un bruit significatif dû à un dérèglement ou à l'usure, en parlant d'un moteur. ◆ v. t. Heurter qqch, qqn. ◆ se cogner v. pr. Se heurter.

COGNITIF, IVE [kɔgni-] adj. (lat. *cognitus*, connu). Se dit des processus par lesquels un être vivant acquiert des informations sur son environnement.

COHABITATION n. f. Action de cohabiter. || Présence simultanée d'une majorité parlementaire et d'un chef de l'État de tendances politiques différentes.

COHABITER v. i. Habiter ensemble sous le même toit. || Coexister.

COHÉRENCE n. f. (lat. *cohaerentia*). Union des divers éléments d'un corps. || Liaison d'un ensemble d'idées, de faits, formant un tout logique.

COHÉRENT, E adj. (lat. *cohaerens*). Dont toutes les parties se tiennent et s'organisent logiquement.

COHÉRITIER, ÈRE n. Personne qui hérite avec une ou plusieurs autres.

COHÉSION n. f. (lat. *cohaesus*, attaché avec). Adhérence, force qui unit entre elles les différentes parties d'un liquide ou d'un solide. || Caractère de ce qui forme un tout; organisation logique.

COHORTE n. f. (lat. *cohors*). Unité tactique de base de la légion romaine (environ 600 hommes), ou corps de troupes auxiliaires. || *Fam.* Groupe de gens.

COHUE n. f. (breton *cochuy*). Foule confuse.

COI, COITE [kwa, kwat] adj. (lat. *quietus*). Rester, demeurer, se tenir coi (Litt.), rester calme, tranquille, silencieux.

COIFFE n. f. (germ. *kufia*). Coiffure à l'usage des femmes, à nombreuses variétés régionales. || Enveloppe protégeant la pointe de la racine des végétaux.

COIFFÉ, E adj. Être coiffé de qqn (Vx), en être épris.

COIFFER v. t. Arranger les cheveux sur la tête. || Couvrir la tête d'un chapeau, d'un morceau de tissu. || Exercer une autorité sur plusieurs services ou organismes. ● *Coiffer sainte Catherine*, pour une fille, atteindre l'âge de vingt-cinq ans sans être mariée. || *Se faire coiffer au poteau* (Fam.), se laisser dépasser à l'arrivée.

COIFFEUR, EUSE n. Personne qui a pour profession de couper et d'arranger les cheveux.

COIFFEUSE n. f. Petite table de toilette munie d'une glace, devant laquelle les femmes se coiffent, se maquillent.

COIFFURE n. f. Tout ce qui sert à couvrir la tête. || Manière ou art de disposer les cheveux.

COIMBATORE, v. de l'Inde, dans l'ouest du Tamil Nadu; 917 000 h. Textile.

COIMBRA, v. du Portugal, sur le Mondego; 72 000 h. Université. Cathédrale du XII^e s.

COIN n. m. (lat. *cuneus*, coin à fendre). Angle formé par deux lignes, deux plans, deux objets qui se coupent. || Angle du ring où le boxeur se repose entre les rounds. || Petit espace de terrain. || Endroit écarté, ou proche de celui où l'on est. || Morceau d'acier trempé, gravé en creux, pour frapper les monnaies ou les médailles. ● *Au coin d'un bois*, dans un endroit solitaire. || *Coins de la bouche*, des yeux, commissures des lèvres, des paupières. || *En boucher un coin à qqn* (Fam.), le lais-

ser muet de surprise. || *Le petit coin* (fam.), cabinets d'aïances. || *Marqué au coin* (de Litt.), marqué de façon caractéristique par : *réflexion marquée au coin du bon sens*. || *Regard en coin*, regard oblique, dérobé. || *Regarder du coin de l'œil*, regarder sans en avoir l'air. || *Sourire en coin*, sourire dissimulé.

COINCEMENT n. m. Action de coincer; état de ce qui est coincé.

COINCER v. t. (de *coin*) [conj. 1]. Mettre qq, qqch dans l'impossibilité de se déplacer; immobiliser, fixer. || *Fam.* Mettre dans l'impossibilité de répondre. ♦ se coincer v. pr. Se bloquer.

COINCIDENCE n. f. Concours heureux ou malheureux de circonstances.

COINCIDER v. i. (lat. *coincidere*, tomber en même temps). S'ajuster l'un sur l'autre, se recouvrir exactement. || Se produire en même temps. || Correspondre exactement.

COIN-COIN n. m. inv. Onomatopée imitant le cri du canard.

COÏNCULPÉ, E n. Personne inculpée pour le même délit qu'une autre.

COING [kwɛ̃] n. m. (lat. *cotoneum*; du gr.). Fruit jaune du cognassier, dont on fait des gelées et des pâtes un peu astringentes.

Cointrin, aéroport de Genève.

COIRE, en all. *Chur*, v. de Suisse, ch.-l. du c. des Grisons, sur le Rhin; 31 300 h.

COÏT [koĩt] n. m. (lat. *coire*, aller ensemble). Accouplement du mâle et de la femelle, dans l'espèce humaine ou chez les animaux.

COKE n. m. (mot angl.). Combustible obtenu par distillation de la houille en vase clos et ne contenant qu'une très faible fraction de matières volatiles.

COKE n. f. Pop. Cocaïne.

COKEFACTION n. f. Transformation de la houille et des résidus lourds du pétrole en coke par l'action de la chaleur.

COKERIE n. f. Usine qui fabrique du coke destiné à l'industrie, aux hauts fourneaux.

COL n. m. (lat. *collum*). Partie du vêtement qui entoure le cou. || Partie rétrécie et cylindrique d'un organe, d'un objet. || Partie déprimée d'une crête montagneuse, sommet passage. ● *Col blanc* (fam.), employé de bureau. || *Col bleu* (fam.), ouvrier ou contremaître. || *Faux col*, col glacé amovible qui s'adapte à une chemise.

COLA n. m. → KOLA.

COLA, dynastie de l'Inde (Deccan) [ix^e-xiii^e s.].

COLBACK [kolbak] n. m. (turc *qalpâq*, bonnet de fourrure). Bonnet à poil en forme de cône tronqué.

COLBERT (Jean-Baptiste), homme d'État

français (1619-1683). Contrôleur des Finances (1665), puis secrétaire d'État à la maison du roi et à la marine (1668). Il favorise l'industrie et le commerce (*colbertisme*), crée des manufactures d'État et fonde plusieurs compagnies de colonisation (des Indes, du Levant).

COLCHIDE, anc. pays sur le Pont-Euxin, où l'on exploitait de l'or et du fer.

COLCHIQUE n. m. (lat. *colchicum*). Plante des prés humides, à fleurs roses, blanches ou violettes, vénéneuse par la substance qu'elle contient.

COL-DE-CYGNE n. m. (pl. *cols-de-cygne*). Robinet dont l'extrémité est recourbée.

COLÉOPTÈRE n. m. (gr. *koleos*, étui, et *pteron*, aile). Insecte à métamorphoses complètes, pourvu de pièces buccales broyeuruses et d'ailes postérieures plantées protégées au repos par une paire d'élytres cornées (*hanneton*, *charançon*, *coccinelle*, etc.).

COLÈRE n. f. (lat. *cholera*). Violent mécontentement, mouvement agressif à l'égard de qq, de qqch. ● En *colère*, violemment irrité.

COLÉREUX, EUSE ou **COLÉRIQUE** adj. et n. Prompt à se mettre en colère.

COLERIDGE (Samuel Taylor), poète anglais (1772-1834), auteur, avec Wordsworth, de *Ballades lyriques*, qui marquent l'avènement du romantisme.

COLETTE (Sidonie), romancière française (1873-1954). Elle a écrit *la Vagabonde*, *le Blé en herbe*, *Claudine*, *Sido*.

COLIBACILLE n. m. (gr. *kôlon*, gros intestin, et *bacille*). Bactérie existant toujours dans le sol, souvent dans l'eau, le lait et certains aliments, qui vit normalement dans l'intestin de l'homme et des animaux, mais peut devenir pathogène.

COLIBACILLOSE n. f. Affection causée par le colibacille.

COLIBRI n. m. (mot caraïbe). Nom donné à des oiseaux passereaux d'Amérique, de petite taille, à long bec, qu'ils enfoncent dans les fleurs pour y puiser le nectar. [Syn. OISEAU-MOUCHE.]

COLIFICHET n. m. (de *coefficient*, ornement d'une coiffe). Petit objet de fantaisie.

COLIGNY (Gaspard DE), dit l'*amiral de Coligny* (1519-1572), un des chefs du parti protestant, massacré lors de la Saint-Barthélemy.

COLIMAÇON n. m. (altér. du picard *calimachon*). Syn. de LIMAÇON. ● Escalier en *colimaçon*, à vis, en hélice.

COLIN n. m. (néerl. *colfish*). Poisson marin appelé aussi *lieu* ou *merluche*.

COLIN-MAILLARD n. m. (pl. *colin-maillards*). Jeu où l'un des joueurs a les yeux bandés et poursuit les autres à tâtons.

COLINOT n. m. Petit colin.

COLIN-TAMPON n. m. Se *soucier de qqch comme de colin-tampon*, n'y prêter aucune attention.

COLIQUE n. f. (lat. *colicus*; du gr. *kôlon*, gros intestin). Toute douleur intéressant un viscère creux, d'intensité variable et à début et à fin brusques. || *Fam.* Diarrhée.

COLIS n. m. (it. *colli*, charges sur le cou). Caisse, paquet de marchandises diverses.

Colisée, amphithéâtre de Rome, construit à la fin du I^{er} s. sous les Flaviens.

COLISTIER n. m. Dans une élection, candidat inscrit sur la même liste qu'un autre.

COLITE n. f. Inflammation du côlon.

COLLABO n. Syn. fam. et péjor. de COLLABORATEUR.

COLLABORATEUR, TRICE n. Personne qui travaille avec d'autres à une œuvre commune. || Personne qui pratique la politique de collaboration avec l'ennemi. (Syn. fam. et péjor. COLLABO.)

COLLABORATION n. f. Action de collaborer. || Aide apportée à un ennemi occupant le territoire national.

COLLABORER v. t. ind. ou i. (lat. *cum*, avec, et *laborare*, travailler). Travailler avec une ou plusieurs personnes à une œuvre commune. || Pratiquer une politique de collaboration.

COLLAGE n. m. Action de coller. || Syn. fam. de CONCUBINAGE.

COLLANT, E adj. Qui colle. || Qui adhère exactement. || *Fam.* Importun, ennuyeux.

COLLANT n. m. Sous-vêtement féminin associant le slip et les bas en une seule pièce. || Vêtement de tissu extensible ou de laine couvrant la partie inférieure du corps (bassin, jambes, avec ou sans pieds).

COLLANTE n. f. Arg. scol. Convocation à un examen.

COLLAPSUS [kolapsys] n. m. (mot lat. signif. *tombé*). Diminution rapide des forces et de la pression artérielle.

COLLATÉRAL, E, AUX adj. et n. (lat. *cum*, avec, et *latus*, *lateralis*, côté). Parent hors de la ligne directe : les frères, les oncles, les cousins sont des *collatéraux*.

COLLATION n. f. (lat. *collatio*, de *conferre*, fournir, rassembler). Action de conférer un titre, un grade universitaire, etc.

COLLATION n. f. (lat. *collatio*, réunion). Léger repas.

COLLATIONNEMENT n. m. Action de collationner, de vérifier.

COLLATIONNER v. t. Comparer entre eux des manuscrits ou des imprimés pour les vérifier.

COLLE n. f. (gr. *kolla*). Matière gluante étalée à la surface d'un objet pour le faire adhérer à un autre. || *Fam.* Question embarrassante. || Arg. scol. Séance d'interrogation; punition, consigne.

COLLECTE n. f. (lat. *collecta*, de *colligere*, recueillir). Action de réunir des dons, dans un but de bienfaisance, ou de rassembler des signatures pour une pétition. || Ramasser directement chez les producteurs des produits agricoles.

COLLECTER v. t. Faire une collecte.

COLLECTEUR n. m. Celui qui fait une collecte ou qui reçoit des cotisations, des impôts. || Conduit ou tuyau dans lequel se rassemble un fluide amené par plusieurs conduits ou tuyaux de moindre section.

COLLECTIF, IVE adj. (lat. *collectivus*, de *colligere*, recueillir). Qui concerne un groupe; qui est le fait d'un groupe.

COLLECTIF n. m. *Ling.* Nom singulier qui désigne un ensemble de personnes ou de choses, comme *foule*, *amas*, *troupe*, *multitude*, etc. || Groupe de personnes qui assurent d'une manière concertée une tâche politique, sociale, syndicale, professionnelle précise.

COLLECTION n. f. (lat. *collectio*, de *colligere*, recueillir). Réunion d'objets choisis pour leur beauté, leur rareté, leur caractère curieux, leur valeur documentaire ou leur prix. || Ensemble des modèles créés et présentés à chaque saison par les couturiers. || Ensemble d'ouvrages, de publications ayant une unité.

COLLECTIONNER v. t. Réunir en collection. || *Fam.* Accumuler.

COLLECTIONNEUR, EUSE n. Personne qui se plaît à collectionner.

COLLECTIVEMENT adv. De façon collective.

COLLECTIVISATION n. f. Action de collectiviser.

COLLECTIVISER v. t. Mettre les moyens de production et d'échange au service de la collectivité par l'expropriation et la nationalisation.

COLLECTIVISME n. m. Système économique visant à la mise en commun, au profit de la collectivité, des moyens de production.

COLLECTIVISTE adj. et n. Qui appartient au collectivisme, qui en est partisan.

COLLECTIVITÉ n. f. Groupe d'individus habitant le même pays, la même agglomération ou ayant des intérêts communs. ● *Collectivité territoriale*, partie du territoire d'un État jouissant d'une autonomie de gestion au moins partielle (Région, département, commune).

COLLÈGE n. m. (lat. *collegium*). Réunion de personnes revêtues de la même dignité, de la même fonction : *collège des cardinaux*. || Établissement du premier cycle de l'enseignement secondaire. ● *Collège électoral*, ensemble des électeurs d'une circonscription.

Collège de France, établissement d'enseignement fondé à Paris en 1529 par François 1^{er}.

COLLÉGIAL, E, AUX adj. Exercé par un organe collectif, un conseil : *direction collégiale*.

COLLÉGIEN, ENNE n. Élève d'un collège.

COLLÈGUE n. (lat. *collega*). Personne qui remplit la même fonction ou qui fait partie d'un même établissement qu'une autre.

COLLER v. t. Faire adhérer, fixer avec de la colle ou par quelque autre corps. || Appuyer, placer contre qqch : *coller une armoire contre le mur*. || Donner, appliquer : *coller une amende*. || *Fam.* Mettre qqch dans l'impossibilité de répondre à une question. || *Fam.* Punir un élève. || *Fam.* Refuser à un examen. ♦ v. i. et t. ind. [à]. Adhérer; s'appliquer contre. || Suivre de très près. || *Fam.* S'adapter étroitement. ● *Ça colle* (Pop.), ça va bien; ça marche.

COLLERETTE n. f. Petit col, de forme ronde et souvent plissé, en ling fin.

COLLET n. m. (de *col*). Partie du vêtement qui entoure le cou. || Nœud coulant pour prendre les oiseaux, les lièvres ou les lapins. || Ligne de séparation entre la racine d'une dent et sa couronne, la tige d'une plante et sa racine. || *Mécan.* Partie formant saillie ou rebord sur une pièce. ● *Collet monté*, guindé, affecté. || *Prendre, saisir au collet*, arrêter.

COLLETER (SE) v. pr. (conj. 4). En venir aux mains, se battre.

COLLEUR, EUSE n. Personne qui colle.

COLLEY [kɔlɛ] n. m. (mot angl.). Chien de berger écossais.

COLLIER n. m. (lat. *collarium*). Bijou qui se porte autour du cou : *collier de perles*. || Chaîne ouvragée des hauts dignitaires de certains ordres. || Courroie de cuir ou de métal mise au cou de certains animaux domestiques pour les tenir à l'attache. || Partie du harnais des chevaux de trait. || Barbe courte qui rejoint les cheveux des tempes. ● *Donner un coup de collier*, fournir un grand effort. || *Prendre le collier* (Fam.), se remettre à une tâche pénible.

COLLIMATEUR n. m. (lat. savant *collimare*, pour *collineare*, viser). Appareil de visée pour le tir. ● *Avoir qqch dans son collimateur* (Fam.), le surveiller de près, se préparer à l'attaquer.

COLLINE n. f. (lat. *collis*). Relief de forme arrondie et de dénivellation modérée.

COLLISION n. f. (lat. *collisio*). Choc plus ou moins rude entre des corps, des groupes hostiles. ● *Entrer en collision*, heurter avec violence.

COLLODION n. m. (gr. *collôdês*, collant). Solution de nitrocellulose dans un mélange d'alcool et d'éther, qu'on utilise en photographie, en pharmacie, etc.

COLLOÏDE n. m. (angl. *colloid*; du gr.

kolla, colle). Toute substance qui est de la nature de la colle de gélatine.

COLLOQUE n. m. (lat. *colloquium*, entretien). Entretien entre deux ou plusieurs personnes. || Débat portant sur des questions scientifiques, politiques, etc.

COLLOT D'HERBOIS (Jean-Marie), homme politique français (1750-1796). Conventionnel, il réprime l'insurrection royaliste de Lyon en 1793.

COLLUSION n. f. (lat. *colludere*, jouer ensemble). Entente secrète en vue de tromper ou de causer préjudice.

COLLUTOIRE n. m. (lat. *colluere*, laver). Médicament antiseptique destiné à agir sur le pharynx par pulvérisation.

COLLYRE n. m. (gr. *kollurion*, onguent). Médicament liquide que l'on instille dans l'œil.

COLMAR, ch.-l. du dép. du Haut-Rhin, sur la Lauch, affl. de l'Ill; 63 764 h. Mécanique. Alimentation. Victoire de l'armée du général de Lattre, en 1945.

COLMATAGE n. m. Action de colmater.

COLMATER v. t. (it. *colmata*, de *colmare*, combler). Boucher, fermer plus ou moins complètement un orifice, une fente. || *Mil.* Rétablir un front continu après une percée de l'ennemi.

COLOCATAIRE n. Locataire d'un immeuble avec d'autres personnes.

COLOGARITHME n. m. Logarithme de l'inverse du nombre considéré.

COLOGNE, en all. Köln, v. d'Allemagne (Rhénanie-du-Nord-Westphalie), sur le Rhin; 953 000 h. Centre intellectuel, commercial et industriel. Églises romanes. Cathédrale gothique.

COLOMB (Christophe), navigateur (v. 1451-1506). Il aborde à Guanahani ou à Samana Cay (Lucayes, aj. Bahamas) [1492], puis à Cuba et Haïti.

COLOMBAGE n. m. (lat. *columna*, colonne). Construction en pan de bois.

COLOMB-BÉCHAR → BÉCHAR.

COLOMBE n. f. (lat. *columba*). Nom donné à différents oiseaux voisins des pigeons, principalement aux variétés blanches. || Dans un gouvernement, un parti, partisan de la paix. (Cf. FAUCON.)

COLOMBE (Michel), sculpteur français (v. 1430 - v. 1514) de la fin du gothique.

COLOMBES, ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine, sur la Seine; 78 783 h. Stade.

COLOMBEY-LES-DEUX-ÉGLISES, comm. de la Haute-Marne; 688 h. Mémorial (croix de Lorraine) et sépulture du général de Gaulle.

COLOMBIE, Etat du nord-ouest de l'Amérique du Sud, entre le Pacifique et la mer des Antilles; 1 140 000 km²; 31 200 000 h. Cap. Bogotà. Langue : espagnol.

GÉOGRAPHIE

Les Andes, séparées en trois cordillères par le Cauca et le Magdalena, regroupent plus de la moitié de la population en rapide accroissement. Les productions agricoles et minières sont variées, mais le café, dont la Colombie est le 2^e producteur mondial, représente en valeur les trois quarts des exportations du pays.

HISTOIRE

Possession espagnole à partir de 1536 (sous le nom de Nouvelle-Grenade), la Colombie devient indépendante après les victoires de Bolívar en 1819. En 1821, elle forme avec le Venezuela et l'Équateur une fédération de Grande-Colombie, qui éclate dès 1830. En 1903, la Colombie perd le Panamá.

COLOMBIE BRITANNIQUE, prov. de l'ouest du Canada, en bordure du Pacifique; 948 596 km²; 2801 000 h. Cap. Victoria. La majorité de la population réside dans l'agglomération de Vancouver. Ressources minières. Bois. Pêche.

COLOMBIEN, ENNE adj. et n. De la Colombie.

COLOMBIER n. m. (lat. *columbarium*). Pigeonnier en forme de tour circulaire.

COLOMBO ou **KOLAMBA**, cap. de Sri Lanka, port (thé) sur la côte ouest de l'île; 586 000 h.

COLOMBOPHILE adj. et n. Qui élève ou emploie des pigeons voyageurs.

COLOMIERS [-mje], comm. de la Haute-Garonne, banlieue de Toulouse; 25 583 h. Aéronautique.

COLON n. m. (lat. *colonus*). Habitant immigré ou descendant d'immigrés d'une colonie. || Enfant d'une colonie de vacances.

COLON n. m. (gr. *kôlon*, intestin). Partie du gros intestin qui se termine au rectum.

COLÓN, port de la république de Panamá, à l'entrée du canal; 60 000 h.

COLONEL n. m. Grade le plus élevé des officiers supérieurs des armées de terre et de l'air.

COLONIAL, E, AUX adj. Qui concerne les colonies.

COLONIALISME n. m. Doctrine qui tend à légitimer la domination politique et économique d'un territoire ou d'une nation par le gouvernement d'un État étranger.

COLONIALISTE adj. et n. Qui appartient au colonialisme ou qui le soutient.

COLONIE n. f. (lat. *colonia*). Territoire occupé et administré par une puissance étrangère et dont il dépend sur le plan politique, économique, culturel, etc. || Ensemble d'étrangers originaires d'un même pays et vivant dans la même ville ou dans la même région. || Groupe d'animaux ayant une vie collective : *colonie*

d'abeilles. • *Colonie pénitentiaire*, établissement pour jeunes délinquants. || *Colonie de vacances*, groupe d'enfants réunis pour passer leurs vacances à la campagne, à la mer ou à la montagne.

COLONISATEUR, TRICE adj. et n. Qui colonise, exploite une colonie.

COLONISATION n. f. Action de coloniser.

COLONISER v. t. Peupler de colons. || Transformer un pays en colonie. || *Fam.* Envahir, occuper.

COLONNADE n. f. (it. *colonnato*). Rangée ou file de colonnes le long ou à l'intérieur d'un bâtiment.

COLONNE n. f. (lat. *columna*). Support vertical constitué d'un fût de section circulaire et, généralement, d'une base et d'un chapiteau. || Portion d'une page divisée verticalement : *les colonnes d'un journal*. || *Mil.* Formation dont les éléments sont placés les uns derrière les autres; détachement chargé d'une mission particulière. || Masse de fluide ayant la forme d'un cylindre d'axe vertical : *colonne d'eau*. • *Cinquième colonne*, partisans clandestins sur lesquels chaque adversaire peut compter dans les rangs de l'autre. || *Colonne vertébrale*, tige osseuse s'étendant de la base du crâne à la naissance des cuisses, chez les animaux vertébrés. (Chez l'homme, elle est formée par la superposition de 33 vertèbres.)

COLONNETTE n. f. Colonne petite ou mince.

COLOPATHIE n. f. Affection du côlon.

COLOPHANE n. f. (gr. *kolophônia*, résine de Colophon [ville d'Asie Mineure]). Résine jaune, solide, transparente, qui forme le résidu de la distillation de la térébenthine.

COLOQUINTE n. f. (gr. *kolokunthis*). Plante voisine de la pastèque, dont le fruit fournit une pulpe amère et purgative.

COLORADO (rio), fl. des États-Unis, qui prend sa source dans les Rocheuses et se jette dans le golfe de Californie; 2250 km. Cañons. — Fl. de l'Argentine, né dans les Andes, qui rejoint l'Atlantique; 1300 km. — Fl. des États-Unis (Texas), aboutissant au golfe du Mexique; 1560 km.

COLORADO, État des États-Unis, dans les Rocheuses; 270 000 km²; 2 889 000 h. Cap. Denver.

COLORADO SPRINGS, v. des États-Unis (Colorado); 215 000 h. Centre touristique.

COLORANT, E adj. Qui colore.

COLORANT n. m. Substance colorée naturelle ou synthétique utilisée pour donner à une matière une coloration durable.

COLORATION n. f. Action de colorer; état d'un corps coloré.

COLORÉ, E adj. Qui a une couleur en général vive. || Qui abonde en expressions imagées ou originales.

COLORER v. t. (lat. *colorare*). Donner une couleur, généralement vive.

COLORIAGE n. m. Action de colorier; résultat ainsi obtenu.

COLORIER v. t. (de *coloris*). Appliquer des couleurs sur.

COLORIS n. m. (it. *colorito*). Effet qui résulte de l'emploi et de la distribution des couleurs. || Éclat du visage, des fleurs, des fruits.

COLORISTE n. Peintre qui s'exprime surtout par la couleur.

COLOSSAL, E, AUX adj. De taille énorme.

COLOSSE n. m. (lat. *colossus*; du gr.). Statue d'une hauteur énorme. || Homme, animal très grand, très fort.

COLPORTAGE n. m. Action de colporter.

COLPORTER v. t. (lat. *comportare*, transporter). Transporter des marchandises de place en place pour les vendre. || Répandre, propager des bruits, des nouvelles.

COLPORTEUR, EUSE n. Marchand ambulant. || Propagateur.

COLT [kolt] n. m. (du nom de l'inventeur). Dans les histoires du Far West, revolver.

COLTINER v. t. (de *collet*). Porter des fardeaux avec effort et difficulté. ♦ se coltiner v. pr. *Fam.* Se charger d'une tâche pénible et désagréable.

COLUMBARIUM [kol̥sbarjɔm] n. m. (mot lat.). Bâtiment pourvu de niches où l'on place des urnes cinéraires.

COLUMBIA, anc. Oregon, fl. de l'Amérique du Nord, né dans les Rocheuses canadiennes, qui rejoint le Pacifique en aval de Portland (États-Unis); 1930 km.

COLUMBIA (district de), district fédéral des États-Unis; 178 km²; 638 000 h. Cap. Washington.

COLUMBUS, v. des États-Unis, cap. de l'Ohio; 565 000 h.

COLVERT n. m. Le plus commun des canards sauvages, souche de canards domestiques.

COLZA n. m. (néerl. *koolzaad*, semence de chou). Plante voisine du chou, à fleurs jaunes, cultivée pour ses graines fournissant jusqu'à 45 p. 100 d'huile.

COMA n. m. (gr. *kôma*, sommeil profond). État caractérisé par l'abolition de la motricité volontaire et de la sensibilité, accompagné d'une perte de la conscience avec conservation des fonctions végétatives. • *Coma dépassé*, coma très profond, irréversible.

COMANCHES, Indiens de l'Amérique du Nord.

COMATEUX, EUSE adj. Relatif au coma.

COMBAT n. m. Lutte engagée pour attaquer ou se défendre; lutte contre des obstacles de toutes sortes. || *Mil.* Engagement limité dans l'espace et dans le temps. ● *De combat*, combatif : de guerre.

COMBATIF, IVE adj. Porté à la lutte; agressif, belliqueux.

COMBATIVITÉ n. f. Penchant pour le combat, la lutte.

COMBATTANT, E adj. Qui combat.

COMBATTANT n. m. Homme, soldat qui prend part directement à un combat, à une guerre, à une rixe. || Petit poisson d'ornement, de couleurs vives, originaire de la Thaïlande.

COMBATTRE v. t. (lat. *cum*, avec, et *battuere*, battre) [conj. 48]. Se battre contre qqn, s'opposer à l'action de qqch. ◆ v. i. Livrer combat; essayer de faire triompher son point de vue.

COMBE n. f. (gaul. *cumba*). Vallée entaillée dans la voûte anticlinale d'un pli et dominée par deux escarpements.

COMBES (Émile), homme politique français (1835-1921). Président du Conseil de 1902 à 1905, il propose la loi de séparation des Églises et de l'État.

COMBIEN adv. (anc. fr. *com*, comment, et *bien*). Marque la quantité, le nombre, la grandeur, le prix, dans des phrases interrogatives ou exclamatives. ◆ n. m. inv. *Fam.* Précédé de l'article, indique le rang, la date, la fréquence : *le combien êtes-vous en français?*; *le combien sommes-nous?*; *tous les combien?*

COMBIENTIÈME adj. et n. *Fam.* À quel rang, à quel ordre : *le combienième est-il dans sa classe?*

COMBINABLE adj. Qui peut être combiné.

COMBINAISON n. f. (lat. *combinare*, combiner). Assemblage, arrangement, dans un certain ordre, de choses semblables ou diverses. || Mesures prises pour assurer le succès d'une entreprise; calcul, projet. || Sous-vêtement féminin d'une seule pièce qui se porte sous la robe. || Vêtement de travail, de combat, de sport, d'une seule pièce, se fermant par-devant, avec ou sans manches et se prolongeant par des pantalons. || Agencement mécanique intérieur d'un coffre-fort, permettant son ouverture.

COMBINARD, E adj. et n. *Fam.* et *péjor.* Qui emploie des moyens souvent plus ingénieux qu'honnêtes pour arriver à ses fins.

COMBINAT n. m. (mot russe; de *combiner*). En U.R.S.S., unité industrielle groupant sur un territoire déterminé l'ensemble des établissements dont les activités sont solidaires, ou ensemble de régions industrielles aux aptitudes com-

plémentaires, et, de ce fait, liées par des échanges privilégiés.

COMBINATOIRE adj. Relatif aux combinaisons.

COMBINE n. f. *Fam.* Moyen peu scrupuleux pour parvenir à ses fins. ● *Être dans la combine* (*Fam.*), être au courant d'une intrigue.

COMBINÉ n. m. Appareil téléphonique ou radiotéléphonique dont le microphone et l'écouteur sont réunis en un même dispositif au moyen d'une seule poignée. || Épreuve nécessitant plusieurs spécialités d'un sport.

COMBINER v. t. (lat. *combinare*). Disposer dans un certain ordre, assembler. || Organiser en vue d'un but précis, d'une réussite; préparer.

COMBLE adj. (de *combler*). *Faire salle comble*, attirer de nombreux spectateurs. || *La mesure est comble*, il est impossible d'en supporter davantage. || *La salle est comble*, elle est pleine de personnes.

COMBLE n. m. (lat. *cumulus*). Faîte d'un bâtiment, comportant charpente et toit; espace intérieur correspondant. || Point culminant, degré extrême. ● *C'est un comble*, cela dépasse la mesure. || *De fond en comble*, entièrement, dans la totalité.

COMBLER v. t. (lat. *cumulare*). Remplir entièrement (un trou). || Satisfaire pleinement qqn, ses désirs. ● *Comblar qqn de bienfaits*, d'honneurs, les lui donner en grande quantité.

COMBRAILLE ou **COMBRAILLES** (la), plateau du nord du Massif central.

COMBUSTIBLE adj. Qui a la propriété de brûler ou de se consumer.

COMBUSTIBLE n. m. Matière dont la combustion produit de l'énergie.

COMBUSTION n. f. (lat. *combustio*, de *comburare*, brûler). Action de brûler.

CÔME, en it. *Como*, v. d'Italie (Lombardie), sur le lac de Côme; 95 600 h.

COME-BACK [kɔmbak] n. m. inv. (mot angl.). Retour en vogue d'un musicien, d'un acteur, d'un metteur en scène, d'un athlète, après une période d'oubli ou d'inactivité.

Comecon, organisme de coopération économique créé en 1949, regroupant l'U.R.S.S., la plupart des États européens de type socialiste, ainsi que la Mongolie, Cuba et le Viêt-nam.

COMÉDIE n. f. (lat. *comoedia*; du gr.). Pièce de théâtre qui excite le rire par la peinture des mœurs, des caractères, ou la succession de situations inattendues; la représentation de cette pièce. || Ensemble d'actions qui provoquent le rire. || Simulation d'un sentiment; apparence trompeuse. || *Fam.* Agissements insupportables; manœuvres compliquées. ● *Comédie musicale*, film ou pièce de théâtre

comportant des scènes dansées et chantées.

Comédie-Française, théâtre national; fondé en 1680 par Louis XIV.

COMÉDIEN, ENNE n. et adj. Acteur, actrice dont la profession est de jouer au théâtre, au cinéma, à la radio, à la télévision. || Personne qui feint des sentiments qu'elle n'a pas; hypocrite.

COMÉDON n. m. (lat. *comedere*, manger). Petit cylindre de matière sébacée, à l'extrémité noire, qui bouche un pore de la peau. (Syn. POINT NOIR.)

COMENIUS, humaniste tchèque (1592-1670), précurseur de la pédagogie active.

COMESTIBLE adj. (lat. *comestus*, mangé). Qui peut servir de nourriture à l'homme.

COMESTIBLES n. m. pl. Produits alimentaires.

COMÈTE n. f. (lat. *cometa*; du gr. *komētēs*, chevelu). Astre du système solaire d'aspect diffus, habituellement invisible mais dont l'éclat augmente suffisamment au voisinage du Soleil pour en permettre alors l'observation. ● *Tirer des plans sur la comète*, faire des projets chimériques.

COMICE n. m. (lat. *comitium*). *Comice agricole*, association privée formée par des exploitants agricoles pour favoriser le développement de l'agriculture.

COMICS [kɔmiks] n. m. pl. (mot angl.). Journal de bandes dessinées.

COMINES (Philippe DE) → COMMYNES.

COMIQUE adj. (lat. *comicus*). Qui appartient à la comédie. || Amusant, qui fait rire.

COMIQUE n. m. Ce qui est comique. || Le genre de la comédie. || Auteur comique. || Acteur ou chanteur comique.

COMIQUEMENT adv. De façon comique.

COMITÉ n. m. (angl. *committee*). Réunion de membres choisis dans une assemblée, dans une société, pour examiner certaines affaires. ● *Comité d'entreprise*, comité formé par les délégués des ouvriers, des employés et des cadres, sous la présidence du chef d'entreprise, pour assumer certaines fonctions de gestion et de contrôle. || *En petit comité*, en comité restreint, dans l'intimité, en petit nombre.

Comité de salut public, organisme créé par la Convention, le 6 avril 1793, pour prendre des mesures de défense générale. Il disparaît en octobre 1795.

Comité de sûreté générale, organisme créé par la Convention pour diriger la police révolutionnaire (1792-1795).

Comité international olympique, organisme chargé du choix du siège des jeux Olympiques et des sports pratiqués.

COMMANDANT n. m. Officier supérieur des armées de terre ou de l'air dont

commandant

le grade se situe entre celui de capitaine et celui de lieutenant-colonel. || Dans la marine militaire, officier supérieur ou, officier commandant un bâtiment de guerre. ● *Commandant de bord*, celui qui commande à bord d'un avion de ligne.

COMMANDE n. f. Demande de marchandises. || Marchandises commandées. || Organe qui provoque le mouvement, l'arrêt ou le réglage d'un mécanisme. ● *De commande*, qui n'est pas sincère : *joie de commande*. || *Sur commande*, sur ordre. || *Tenir les commandes* ou *les leviers de commande*, diriger.

COMMANDEMENT n. m. Action, pouvoir de commander; fonction de celui qui commande. || Ensemble des instances supérieures des armées. ● *Commandements de Dieu*, principaux préceptes transmis par Moïse aux Hébreux et valables pour les chrétiens. || *Être au commandement*, dans une course, être en tête.

COMMANDER v. t. ou t. ind. [à] (lat. *commendare*, recommander). Ordonner à qq, en vertu de son autorité, ce qu'il doit faire. || Avoir autorité, exercer son commandement sur qq, un groupe. || Dominer qqch par sa position. || Être le mobile de qqch; imposer, exiger. || Gouverner, maîtriser un sentiment, une passion. || Faire une commande à un fournisseur. || *Mécan.* Manœuvrer, déclencher le mouvement. ◆ *se commander* v. pr. Dépendre de la volonté. || Être disposé de telle manière que l'on est obligé de passer par une pièce pour aller dans l'autre.

COMMANDEUR n. m. Grade élevé de nombreux ordres de chevalerie, caractérisé par le port de la décoration en cravate.

COMMANDEUR (iles du), archipel soviétique à l'est du Kamtchatka.

COMMANDITAIRE n. m. et adj. Bailleur de fonds.

COMMANDITE n. f. (it. *accomandita*, dépôt). Société commerciale dans laquelle une partie des associés apportent des capitaux sans prendre part à la gestion.

COMMANDITER v. t. Avancer des fonds à une entreprise commerciale.

COMMANDO n. m. (mot portug.). Formation militaire de faible effectif, chargée de missions spéciales et opérant isolément.

COMME conj. et adv. (lat. *quomodo*). Indique un rapport de comparaison, de manière, de cause, de temps. ◆ adv. exclam. Indique l'intensité ou la manière. ● *Comme ça*, dans ces conditions. || *Comme tout* (fam.), tout à fait : *aimable comme tout*. || *Tout comme*, la même chose.

COMMEDIA DELL'ARTE [kɔmɛdja-

delarte] n. f. (mots it.). Forme théâtrale utilisant des canevas traditionnels sur lesquels les acteurs improvisent (fin XVI^e-début. XVII^e s.).

COMMÉMORATIF, IVE adj. Qui rappelle le souvenir.

COMMÉMORATION n. f. Action de commémorer; cérémonie faite à cette occasion.

COMMÉMORER v. t. (lat. *commemorare*). Rappeler le souvenir d'une personne ou d'un événement avec plus ou moins de solennité.

COMMENÇANT, E n. Qui en est aux premiers éléments d'un art, d'une science.

COMMENCEMENT n. m. Première partie d'une action, de qqch.

COMMENCER v. t. (lat. *cum*, et *initiare*, commencer) [conj. 1]. Faire la première partie de; entreprendre. || Être au commencement de; entamer. ◆ v. t. ind. [à]. Se mettre à. ◆ v. i. Débuter.

COMMENSAL, E, AUX n. (lat. *cum*, avec, et *mensa*, table). Litt. Personne qui mange à la même table qu'une autre.

COMMENT adv. (de *comme*). Sert à interroger sur la manière ou le moyen : *comment a-t-il pu réussir?* ◆ interj. exprimant la surprise, l'indignation : *comment! vous voilà?* ● *Et comment!* (Pop.), insiste sur une affirmation. ◆ n. m. inv. Manière dont une chose s'est faite.

COMMENTAIRE n. m. (lat. *commentarius*). Remarques et éclaircissements sur un texte. || Exposé et interprétation des nouvelles, des informations dans les journaux, à la radio, à la télévision. || Interprétation malveillante des actes ou des paroles de qq.

COMMENTATEUR, TRICE n. Personne qui fait des commentaires à la radio, à la télévision.

COMMENTER v. t. (lat. *commentari*, réfléchir). Faire des remarques sur un texte, des événements.

COMMENTRY, ch.-l. de c. de l'Allier; 9 399 h.

COMMÉRAGE n. m. Fam. Bavardage indiscret.

COMMERÇANT, E n. Qui fait du commerce par profession. ◆ adj. Où il se fait du commerce : *quartier commerçant*.

COMMERCE n. m. (lat. *commercium*). Achat et vente de marchandises, de denrées ou d'espèces. || Boutique, clientèle et marchandise constituant ce fonds. || Litt. Fréquentation, relation sociale : *le commerce des honnêtes gens*. ● *Chambre de commerce*, assemblée consultative de commerçants. || *Livres de commerce*, registres de comptabilité que la loi oblige tout commerçant à tenir. || *Tribunal de commerce*, tribunal composé de commerçants élus pour deux ans, appelé à juger les contestations commerciales.

COMMERCE v. i. (conj. 1). Faire du commerce (avec qq, une entreprise, un pays).

COMMERCIAL, E, AUX adj. Relatif au commerce. || *Péjor.* Exécuté dans un but purement lucratif.

COMMERCIALEMENT adv. Du point de vue commercial.

COMMERCIALISATION n. f. Action de commercialiser.

COMMERCIALISER v. t. Répandre dans le commerce; faire devenir l'objet d'un commerce.

COMMERÇY, ch.-l. d'arr. de la Meuse, sur la Meuse; 8 180 h. Château du XVIII^e s.

COMMÈRE n. f. (lat. *cum*, avec, et *mater*, mère). Fam. Femme curieuse, bavarde.

COMMETTRE v. t. (lat. *committere*) [conj. 49]. Se rendre coupable d'un acte répréhensible. || Désigner, nommer à une fonction déterminée. ◆ *se commettre* v. pr. Litt. Entrer en rapport avec des gens louches.

COMMUNATOIRE adj. (lat. *comminari*, menacer). Destiné à intimider, menaçant : *un ton comminatoire*.

COMMINGES (le), anc. pays de France, entre l'Armagnac et les Pyrénées.

COMMIS n. m. Employé dans un bureau, dans une maison de commerce. || Valet de ferme (vx). ● *Commis voyageur*, représentant de commerce. || *Grand commis de l'État*, haut fonctionnaire.

COMMISÉRATION n. f. Litt. Sentiment de compassion en présence des malheurs d'autrui, pitié.

COMMISSAIRE n. m. (lat. *committere*, préposer). Membre d'une commission. || Officiel chargé d'assurer la régularité d'une épreuve sportive. ● *Commissaire de la Marine*, de l'Air, officier chargé de l'administration et de la comptabilité dans ces armées. || *Commissaire du peuple*, fonctionnaire ayant rang de ministre au début de l'histoire de l'U.R.S.S. || *Commissaire de police*, magistrat chargé, dans les villes, de veiller au maintien du bon ordre et de la sécurité publique, de contrôler les infractions et de poursuivre leurs auteurs. || *Commissaire de la République*, nom donné de 1982 à 1988 au représentant de l'État dans le département (auj. *préfet*). || *Commissaire adjoint de la République*, nom donné de 1982 à 1988 au représentant de l'État dans l'arrondissement (auj. *sous-préfet*).

COMMISSAIRE-PRISEUR n. m. (pl. *commissaires-priseurs*). Officier ministériel chargé de l'estimation et de la vente, dans les ventes aux enchères publiques.

COMMISSARIAT n. m. Fonction de commissaire. || Bureau d'un commissaire de police.

COMMISSION n. f. (lat. *commissio*). Message que l'on transmet au nom d'une personne. || Ensemble des personnes désignées par une autorité ou choisies en son sein par une assemblée pour étudier un projet, surveiller divers actes, etc. || Pourcentage qu'on laisse à un intermédiaire. ♦ pl. Achats journaliers des produits de consommation courante.

COMMISSIONNAIRE n. Personne qui vend ou qui achète pour le compte d'un tiers.

COMMISSURE n. f. (lat. *commissura*). Anat. Point de jonction de certaines parties.

COMMUNE adj. (lat. *commodus*). Bien approprié à l'usage qu'on veut en faire. || D'un caractère facile, aimable. || Trop facile, sans rigueur.

COMMUNE n. f. (de [*armoire*] *commode*). Meuble bas, en général à tiroirs, où l'on range du linge, des vêtements, etc.

COMMUNÉMENT adv. De façon commune.

COMMUNODITÉ n. f. Qualité de ce qui est commune, avantageux, agréable. ♦ pl. Aises, agréments, éléments de confort. Lieux d'aisances.

Commonwealth, ensemble formé par la Grande-Bretagne et les États et territoires issus de l'Empire britannique.

COMMOTION n. f. (lat. *commotio*, mouvement). Perturbation du fonctionnement d'un organe, consécutif à un choc sans atteinte anatomique irréversible. || Émotion violente. || Secousse violente.

COMMOTIONNER v. t. Frapper d'une commotion; perturber.

COMMUEUR v. t. (lat. *commutare*). Changer une peine en une moindre.

COMMUNE, E adj. (lat. *communis*). Se dit d'une chose qui appartient à tous, qui concerne tout le monde, qui est partagée, faite avec d'autres. || Qui est ordinaire, qui se trouve couramment. || Dépourvu d'élégance, de distinction, vulgaire. ♦ *En commun*, ensemble, en société. || *Lieu commun*, banalité. || *Nom commun*, qui convient à tous les êtres et à toutes les choses de la même espèce. || *Sans commune mesure*, sans comparaison possible. || *Sens commun*, opinion spontanément partagée par une collectivité.

COMMUN n. m. *Le commun des mortels*, les gens en général. ♦ pl. Bâtements consacrés au service, dans une grande demeure (vx).

COMMUNAL, E, AUX adj. Qui appartient à une commune, qui la concerne.

COMMUNALE n. f. *Fam.* École communale.

COMMUNARD, E n. et adj. Partisan, acteur de la Commune de Paris, en 1871.

COMMUNAUTAIRE adj. Relatif à la communauté, à une communauté.

COMMUNAUTÉ n. f. (de *commun*). Caractère de ce qui est commun; parité, identité. || Groupe social ayant des intérêts communs. || Groupe de personnes qui vivent en commun. || Société religieuse soumise à une règle commune.

♦ *Communauté autonome*, division régionale de l'Espagne. || *Communauté urbaine*, établissement public regroupant plusieurs communes d'une même agglomération pour la gestion d'équipements et de services communs.

Communauté, association remplaçant l'Union française, formée en 1958 par la France, les départements et les territoires d'outre-mer, et divers États d'Afrique, anc. dépendances françaises.

Communauté économique européenne (C.E.E.), association de pays d'Europe occidentale, qui regroupe, sur la base du traité de Rome de 1957, douze pays : République fédérale d'Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Irlande, Danemark, Grèce, Espagne et Portugal. La C.E.E. dispose avec la *Communauté européenne du charbon et de l'acier* (C.E.C.A.) et avec la *Communauté européenne de l'énergie atomique* (Euratom) d'organes communs, dont le *Parlement européen*.

COMMUNE n. f. (lat. *communis*, choses communes). Division territoriale administrée par un maire assisté du conseil municipal. ♦ *Commune populaire*, en Chine, organisme regroupant plusieurs villages en vue de coordonner les travaux d'intérêt général.

Commune de Paris, gouvernement de Paris de 1789 à 1794. À la commune légale se substitue le 10 août 1792 une commune insurrectionnelle sur laquelle s'appuient les Jacobins.

Commune de Paris (la), tentative révolutionnaire (18 mars-27 mai 1871), faite par les milieux ouvriers, pour assurer, sans recours à l'État, la gestion des affaires publiques. Elle est écrasée dans le sang par Thiers.

COMMUNÉMENT adv. Ordinairement, généralement.

communes (*Chambre des*) → CHAMBRE DES COMMUNES.

COMMUNIANT, E n. Qui communie.

COMMUNICANT, E adj. Qui communique par un passage commun.

COMMUNICATIF, IVE adj. Qui se communique, se gagne facilement. || Qui aime à faire part de ses sentiments.

COMMUNICATION n. f. Le fait de communiquer. || Conversation téléphonique. || Action de communiquer qqch; avis, message, renseignement. || Moyen de liaison.

COMMUNIER v. i. (lat. *communicare*,

s'associer à). Recevoir la communion. || *Litt.* Être en complète union d'idées ou de sentiments.

COMMUNION n. f. (lat. *communio*). Union dans une même foi, dans un même état d'esprit. || Réception du sacrement de l'eucharistie.

COMMUNIQUÉ n. m. Avis transmis officiellement; information diffusée par la presse, la radio, la télévision.

COMMUNIQUER v. t. (lat. *communicare*, mettre en commun). Transmettre. || Révéler; donner connaissance; faire partager. ♦ v. i. Être en rapport; être relié par un passage. || Entretenir une correspondance, des relations avec qqn.

COMMUNISANT, E adj. et n. Qui sympathise avec le parti communiste.

COMMUNISME n. m. Doctrine tendant à la collectivisation des moyens de production, à la suppression des classes sociales.

COMMUNISME (*pic du*), anc. *pic Staline*, point culminant de l'U.R.S.S. (Tadjikistan), dans le Pamir; 7 495 m.

COMMUNISTE adj. et n. Relatif au communisme. ♦ *Parti communiste français* (P.C.F.), organisation politique française fondée en 1920 à la suite de la scission du parti socialiste au congrès de Tours.

COMMUTATEUR n. m. (lat. *commutare*, changer). Appareil servant à substituer une portion de circuit électrique à une autre. || Dispositif permettant d'établir la liaison entre deux abonnés au téléphone.

COMMUTATIF, IVE adj. Log. et Math. Se dit d'une loi de composition interne T pour laquelle $aTb = bTa$.

COMMUTATION n. f. Action de commuter ou de commuter.

COMMUTATIVITÉ n. f. Caractère de ce qui est commutatif.

COMMUTER v. t. (lat. *commutare*). Substituer un terme à un autre.

COMMUNES ou **COMINES** (Philippe DE), chroniqueur français (v. 1447-1511), auteur de *Mémoires* sur les règnes de Louis XI et de Charles VIII (1464-1498).

COMMÈNE, famille byzantine qui règne de 1057 à 1185, dont Alexis I^{er}, Isaac I^{er}, Jean II et Manuel I^{er}.

COMODORO RIVADAVIA, v. de l'Argentine, en Patagonie; 73 000 h. Pétrole et gaz naturel.

COMORES, État de l'océan Indien, au nord-ouest de Madagascar. Il comprend les îles de Ngazidja (anc. Grande Comore), Moili (anc. Mohéli) et de Ndzuani (anc. Anjouan); 1 900 km²; 420 000 h. Cap. *Moroni*. Langues : français et arabe. — Épices. Huiles essentielles. Coprah. — Anc. protectorat français, les Comores (dont l'île de Mayotte s'est politiquement détachée) deviennent indépendantes en 1975.

COMORIN (cap), cap du sud de l'Inde.

COMPACITÉ n. f. Qualité de ce qui est compact.

COMPACT, E [kɔpakt] adj. (lat. *compactus*, resserré). Qui est condensé, dont les molécules sont fortement liées. || Qui forme une masse épaisse; dense, serré. ● *Disque compact*, disque à lecture laser. || *Ski compact* ou *compact* (n. m.), type de ski relativement court (1,50 à 2 m), assez large, très maniable.

COMPACT n. m. Appareil réunissant en un seul ensemble un amplificateur, un tuner, un tourne-disque. || *Ski compact*. || Disque compact.

COMPACTER v. t. Tasser, en partie. le sol, pour accroître la densité.

COMPAGNE n. f. → COMPAGNON.

COMPAGNIE n. f. (lat. pop. *compania*). Présence d'une personne, d'un être animé auprès de qq. || *Litt.* Réunion de plusieurs personnes. || *Dr.* Société commerciale assurant un service public. || Unité élémentaire de l'infanterie et des armes autrefois à pied, composée de plusieurs sections et commandée, en principe, par un capitaine. || Bande d'animaux de même espèce. ● *Compagnie de ballet*, troupe de danseurs itinérante. || *Compagnies républicaines de sécurité* (C. R. S.), unités de police créées en 1945 et chargées du maintien de l'ordre. || *Dame, demoiselle de compagnie*, personne placée auprès d'une autre pour lui tenir compagnie. || *En compagnie de*, ayant auprès de soi. || *La bonne compagnie*, les gens bien élevés. || *Tenir compagnie à qq.*, rester auprès de lui.

Compagnies (Grandes), mercenaires qui, au cours de la guerre de Cent Ans, ravagèrent la France (XIV^e s.).

COMPAGNON, COMPAGNE n. (lat. *cum*, avec, et *panis*, pain). Personne qui accompagne qq., vit en sa compagnie.

COMPAGNON n. m. Ouvrier qui travaille pour un entrepreneur.

COMPAGNONNAGE n. m. Association entre ouvriers d'une même profession à des fins d'instruction professionnelle et d'assistance mutuelle.

COMPARABLE adj. Qui peut être comparé.

COMPARAISON n. f. Action de comparer; parallèle. ● *Degrés de comparaison*, degrés de signification des adjectifs et des adverbes de manière (positif, comparatif, superlatif). || *En comparaison de*, par rapport à, eu égard à. || *Par comparaison*, relativement.

COMPARAÎTRE v. i. (anc. fr. *comparoir*; lat. *comparere*) [conj. 58]. Se présenter par ordre devant un magistrat ou un tribunal.

COMPARATIF, IVE adj. Qui établit une comparaison.

COMPARATIVEMENT adv. Par comparaison.

COMPARÉ, E adj. *Grammaire, linguistique* comparée, qui étudie les rapports des langues entre elles. || *Littérature* comparée, qui étudie les rapports entre les littératures de différents pays.

COMPARER v. t. [à, avec] (lat. *comparare*). Examiner, établir les ressemblances ou les différences qui existent entre des personnes ou des choses.

COMPARSE n. (it. *comparsa*). *Péjor.* Personnage qui joue un rôle peu important dans une affaire.

COMPARTIMENT n. m. Case, division d'un tiroir, d'un wagon, d'une surface, etc.

COMPARTIMENTAGE n. m. Action de compartimenter.

COMPARTIMENTER v. t. Diviser en compartiments, en catégories, cloisonner.

COMPARUTION n. f. *Dr.* Action de comparaître en justice.

COMPAS n. m. (de *compasser*). Instrument de tracé ou de mesure composé de deux branches articulées à une extrémité. || Boussole marine. ● *Avoir le compas dans l'œil*, apprécier exactement à l'œil une mesure.

COMPASSÉ, E adj. Affecté, guindé.

COMPASSION n. f. (lat. *compassio*; de *pati*, souffrir). Commiseration.

COMPATIBILITÉ n. f. Qualité, état des choses qui peuvent s'accorder ensemble.

COMPATIBLE adj. Qui peut s'accorder avec qqch d'autre.

COMPATIR v. t. ind. [à] (lat. *compati*). S'associer par un sentiment de pitié (à la douleur, au deuil de qq.).

COMPATISSANT, E adj. Qui prend part aux souffrances d'autrui.

COMPATRIOTE n. m. Personne du même pays, de la même région qu'une autre.

COMPENSATEUR, TRICE adj. Qui fournit une compensation.

COMPENSATION n. f. Action de compenser.

COMPENSER v. t. (lat. *compensare*). Equilibrer un effet par un autre; neutraliser un inconvénient par un avantage.

COMPÈRE n. m. (lat. *cum*, avec, et *pater*, père). Toute personne qui en seconde une autre pour faire une supercherie.

COMPÈRE-LORIOT n. m. (pl. *compères-loriot*). Nom usuel de l'*orgelet*.

COMPÉTENCE n. f. (lat. *competentia*, juste rapport). Aptitude d'une personne à décider; capacité reconnue en telle ou telle matière.

COMPÉTENT, E adj. (lat. *competens*). Capable de bien juger d'une chose; qui a

des connaissances approfondies dans une matière.

COMPÉTITEUR, TRICE n. (lat. *competitor*). Personne qui dispute un prix, un emploi; concurrent.

COMPÉTITIF, IVE adj. Susceptible de supporter la concurrence avec d'autres.

COMPÉTITION n. f. (mot angl.; du lat. *competitio*). Recherche simultanée par plusieurs personnes d'un même poste, de mêmes avantages. || Épreuve sportive mettant aux prises plusieurs équipes ou concurrents. ● *En compétition*, en concurrence.

COMPÉTITIVITÉ n. f. Caractère de ce qui est compétitif.

COMPIÈGNE, ch.-l. d'arr. de l'Oise, sur l'Oise; 43 311 h. Centre touristique et industriel. Château (XVIII^e s.), résidence préférée de Napoléon III. — *La forêt domaniale de Compiègne* couvre 14 500 ha.

COMPILATEUR, TRICE n. Qui compile.

COMPILATION n. f. Action de compiler. || Œuvre sans originalité, faite d'emprunts.

COMPILER v. t. (lat. *compilare*, piller). Extraire des morceaux de divers auteurs pour en former un ouvrage.

COMPLAINTÉ n. f. (anc. fr. se *complaignre*; du lat. *plangere*, se plaindre). Chanson populaire dont le thème est, en général, triste et langoureux.

COMPLAINRE v. t. ind. [à] (lat. *complacere*) [conj. 71]. *Litt.* Se conformer aux sentiments, à l'humeur de qq. pour lui plaire. ♦ *se complaire* v. pr. Trouver du plaisir, de la satisfaction dans tel ou tel état.

COMPLAISAMMENT adv. Avec complaisance.

COMPLAISANCE n. f. Désir d'être agréable, de rendre service; obligeance, amabilité. || Acte fait en vue de plaire, de flatter. || Sentiment de satisfaction que l'on a par orgueil ou par indulgence envers soi-même. ● *De complaisance*, fait dans l'intention d'obliger qq., mais non conforme à la vérité, à la loi. || *Pavillon de complaisance*, nationalité fictive donnée par un armateur à un navire pour échapper au fisc de son pays.

COMPLAISANT, E adj. Qui cherche à plaire, à rendre service à autrui. || Qui fait preuve d'une indulgence coupable.

COMPLÉMENT n. m. (lat. *complementum*). Ce qu'il faut à une chose pour la rendre complète. || *Ling.* Mot ou proposition qui s'ajoute à d'autres pour en compléter le sens.

COMPLÉMENTAIRE adj. Qui sert à compléter. ● *Arcs ou angles complémentaires*, deux arcs ou deux angles dont la somme fait 90°. || *Couleurs complémentaires*, ensemble d'une couleur primaire et d'une couleur dérivée dont le mélange

optique produit le blanc. (Le vert est la couleur complémentaire du rouge.)

COMPLÉMENTARITÉ n. f. Caractère de ce qui est complémentaire.

COMPLET, ÊTE adj. (lat. *completus*, achevé). Qui a tous les éléments nécessaires; entièrement réalisé. || Qui n'a plus de place; rempli. || Dont toutes les facultés, les possibilités sont pleinement développées. ● *Au complet, au grand complet*, en totalité, intégralement. || *C'est complet!* (Fam.), se dit quand un dernier ennui vient s'ajouter à une série d'autres.

COMPLET n. m. Costume de ville masculin dont toutes les pièces (veste, pantalon et gilet) sont de la même étoffe.

COMPLÈTEMENT adv. De façon complète.

COMPLÉTER v. t. (conj. 5). Rendre complet en ajoutant ce qui manque. ◆ se compléter v. pr. Devenir complet. || Former un tout en s'associant.

COMPLÉTIF, IVE adj. *Proposition complétive*, ou *complétive* n. f. (Ling.), subordonnée qui joue le rôle de complément d'objet, de sujet ou d'attribut de la proposition principale (ex. : *je vois que tout va bien*).

COMPLEXE adj. (lat. *complexus*, qui contient). Qui contient plusieurs éléments différents et combinés d'une manière qui n'est pas immédiatement claire pour l'esprit, qui est difficile à analyser.

COMPLEXE n. m. Ensemble d'industries concourant à une production particulière. || Ensemble de bâtiments ou d'installations groupés en fonction de leur utilisation. || *Psych.* Ensemble de sentiments inconscients qui détermine une manière de se comporter avec les autres. || *Fam.* Sentiment d'infériorité, conduite timide, inhibée (surtout au plur.).

COMPLEXÉ, E adj. et n. *Fam.* Qui a des complexes, timide, inhibé.

COMPLEXER v. t. *Fam.* Donner des complexes, intimider.

COMPLEXION n. f. (lat. *complexio*, assemblage, tempérament). Constitution physique de qq; état de son organisme.

COMPLEXITÉ n. f. Caractère de ce qui est complexe, difficile.

COMPLICATION n. f. État de ce qui est compliqué; ensemble compliqué. || Élément nouveau qui entrave le déroulement normal de qqch.

COMPLICE adj. et n. (lat. *complex*, -icis). Qui a part au délit, au crime d'un autre. || Qui manifeste un accord secret.

COMPLICITÉ n. f. Participation à un crime, à un délit. || Connivence, entente profonde.

COMPLIMENT n. m. (esp. *cumplimiento*). Paroles élogieuses ou affectueuses

que l'on adresse à qqn pour le féliciter.

COMPLIMENTER v. t. Adresser à qqn des compliments, des félicitations.

COMPLIQUÉ, E adj. Difficile à analyser, à comprendre, à exécuter, en raison de l'enchevêtrement de ses parties. || Se dit de qqn qui n'agit pas simplement.

COMPLIQUER v. t. (lat. *complicare*, lier ensemble). Rendre difficile à comprendre; embrouiller. ◆ se compliquer v. pr. Devenir plus difficile, obscur, confus. || S'aggraver.

COMLOT n. m. Menées secrètes et concertées contre qqn, et particulièrement contre la sûreté intérieure de l'État.

COMPLÔTER v. t. et i. Former un complot. || Préparer secrètement et de concert.

COMPLÔTEUR, EUSE n. Personne qui complot.

COMPNCTION n. f. (lat. *compungere*, affecter). Air de gravité affectée.

COMPORTEMENT n. m. Manière de se comporter, de se conduire; ensemble des réactions d'un individu, conduite.

COMPORTER v. t. (lat. *comportare*, transporter). Comprendre essentiellement, par nature; contenir, être muni de. ◆ se comporter v. pr. Se conduire d'une certaine manière. || Fonctionner, marcher.

COMPOSACÉE n. f. → COMPOSÉE.

COMPOSANT, E adj. Qui entre dans la composition de qqch.

COMPOSANT n. m. ou **COMPOSANTE** n. f. Élément constitutif.

COMPOSÉ, E adj. et n. m. Formé de plusieurs éléments. ● *Nom composé*, nom formé de plusieurs mots ou éléments et formant une unité significative. (Ex. : *chef-lieu, arc-en-ciel*.) || *Temps composés*, temps d'un verbe qui se conjuguent avec le participe passé précédé d'un auxiliaire (*être* ou *avoir*).

COMPOSÉE ou **COMPOSACÉE** n. f. Plante herbacée dont les fleurs, petites et nombreuses, sont réunies en capitules serrés ressemblant parfois à des fleurs simples, telle que la *pâquerette*, le *bleuet* et le *pissenlit*.

COMPOSER v. t. (lat. *componere*). Former un tout en assemblant différentes parties. || Former un numéro sur le cadran d'un appareil téléphonique. || Écrire de la musique. || Entrer comme élément constitutif : *les pommes de terre composent l'essentiel du menu*. || Assembler ou commander l'assemblage de caractères d'imprimerie pour former un texte. ◆ v. i. Faire un exercice scolaire en vue d'un examen, d'un concours. || Se prêter à un arrangement, transiger.

COMPOSITE adj. et n. m. (lat. *compositus*). Formé d'éléments très divers; hétéroclite. || Matériau composé de plusieurs

matières de nature et de composition différentes.

COMPOSITEUR, TRICE n. Personne qui compose de la musique. || Personne qui compose un texte typographique, etc.

COMPOSITION n. f. Action ou manière de composer un tout en assemblant les parties; structure. || Œuvre musicale. || Exercice scolaire en vue d'un classement. ● *Amener à composition*, *amener à transiger*. || *Être de bonne composition*, être accommodant. || *Rôle de composition*, pour un acteur, représentation d'un personnage très typé derrière lequel doit s'effacer sa personnalité.

COMPOST [kɔpst] n. m. (mot angl.; de l'anc. fr. *compost*, composé). Mélange de résidus organiques, de chaux et de terre, qui se transforme en terreau par fermentation.

COMPOSTELLE (Saint-Jacques-de-) → SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE.

COMPOSTER v. t. Marquer au composteur.

COMPOSTEUR n. m. (it. *compostore*). Appareil à lettres ou à chiffres interchangeables, servant à marquer ou à dater des documents.

COMPOTE n. f. (lat. *compositus*, mélange). Fruits cuits avec de l'eau et du sucre. ● *En compote* (Fam.), meurtri, malmené.

COMPOTIER n. m. Plat creux muni d'un pied servant à servir des compotes, des fruits, etc.

COMPRÉHENSIBLE adj. Que l'on peut comprendre; intelligible.

COMPRÉHENSIF, IVE adj. Qui comprend les autres et les excuse volontiers; bienveillant, indulgent.

COMPRÉHENSION n. f. (lat. *comprehensio*). Aptitude à comprendre; intelligence. || Désir d'entrer dans les vues des autres; bienveillance, indulgence. || Aptitude à être compris.

COMPRENDRE v. t. (lat. *comprehendere*) [conj. 50]. Avoir en soi, être formé de qqch. || Mettre dans un tout, incorporer. || Concevoir, saisir le sens. || Se représenter avec plus ou moins d'indulgence les raisons de qq; approuver. ● *Y compris*, *non compris* (inv. avant le nom), en y incluant, sans y inclure.

COMPRESSE n. f. (anc. fr. *compresser*, presser sur). Lingé qui sert pour le pansement des plaies, ou au cours d'interventions chirurgicales.

COMPRESSER v. t. Serrer, presser.

COMPRESSEUR n. m. Appareil servant à comprimer un fluide à une pression voulue.

COMPRESSIBLE adj. Qui peut être comprimé ou compressé.

COMPRESSION n. f. (lat. *compressio*, de *comprimere*, comprimer). Action de

compression

comprimer; effet de cette action. || Dans un moteur, pression atteinte par le mélange détonant dans la chambre d'explosion, avant son allumage.

COMPIMÉ n. m. Pastille contenant une certaine dose de médicament sous un petit volume.

COMPIMER v. t. (lat. *comprimere*). Agir sur un corps de manière à en réduire le volume; réduire, diminuer. || Empêcher de se manifester : *compimer sa colère*.

COMPROMETTANT, E adj. De nature à compromettre.

COMPROMETTRE v. t. (lat. *compromittere*) [conj. 49]. Porter préjudice à qq n en l'engageant dans une entreprise contraire aux lois, à la morale. || Exposer qqch à un dommage : *compromettre sa santé*. ♦ se compromettre v. pr. Risquer sa réputation.

COMPROMIS n. m. Accord obtenu par des concessions réciproques.

COMPROMISSION n. f. Action de compromettre ou de se compromettre, accommodement.

COMPTABILISER v. t. Faire apparaître en comptabilité une opération de commerce ou de production.

COMPTABILITÉ n. f. Technique des comptes. || Ensemble des comptes d'un individu ou d'une collectivité. || Service chargé des comptes.

COMPTABLE adj. Qui concerne la comptabilité. || Responsable.

COMPTABLE n. Personne qui tient les comptes.

COMPTAGE n. m. Action de compter.

COMPTANT adj. et n. m. Payé sur l'heure et en espèces. ♦ *Prendre pour argent comptant*, croire naïvement ce qui est dit ou promis. || *Vendre au comptant*, moyennant paiement immédiat. ♦ adv. *Payer comptant*, payer immédiatement.

COMPTE [kɔ̃t] n. m. (lat. *computus*). Action d'évaluer une quantité; état de ce qui est dû ou reçu. || Ensemble du crédit et du débit d'un client dans un établissement bancaire. ♦ *A bon compte*, à bon marché. || *A ce compte-là*, dans ces conditions. || *A compte*, à valoir. || *Au bout du compte*, en fin de compte, tout compte fait, tout bien considéré. || *Avoir son compte* (fam.), être épuisé, hors de combat. || *Compte courant*, état, par doit et avoir, des opérations entre deux personnes. || *De compte à demi*, en partageant les bénéfices et les charges. || *Donner son compte à qq n*, le renvoyer. || *Être en compte*, être dans la situation de débiteur ou de créancier avec qq n. || *Être loin du compte*, se tromper de beaucoup. || *Mettre sur le compte de qq n*, le rendre responsable. || *Prendre à son compte*, assumer. || *Régler un compte*, s'acquitter de qqch; se venger. || *Régler son compte à qq n* (fam.), le tuer. || *Rendre compte de*, exposer, analyser; rapporter, raconter,

expliquer. || *Se rendre compte de*, apprécier par soi-même, s'apercevoir de. || *Se rendre compte que*, comprendre, saisir. || *Sur le compte de qq n*, à son sujet. || *Tenir compte de*, prendre en considération. || *Trouver son compte à qqch*, y trouver son avantage.

COMPTE-CHÈQUES n. m. (pl. *comptes-chèques*). Compte financier, bancaire ou postal, fonctionnant au moyen de chèques.

COMPTE-GOUTTES n. m. inv. Pipette pour compter les gouttes d'un liquide. ♦ *Au compte-gouttes* (fam.), avec parcimonie.

COMPTER [kɔ̃te] v. t. (lat. *computare*). Calculer le nombre, la quantité. || Mettre au nombre de. || Estimer, évaluer à un certain prix. || Posséder : *ville qui compte deux millions d'habitants*. || Comprendre dans un total, dans une énumération. ♦ *Compter ses pas*, marcher lentement. ♦ v. i. Entrer dans un calcul. || Effectuer un calcul. || Se proposer, avoir l'intention de (et l'inf.). || Avoir de l'importance; être pris en considération : *cela compte beaucoup*. ♦ *A compter de*, à partir de, à dater de. || *Compter avec*, tenir compte de, accorder de l'importance à. || *Compter sur*, avoir confiance en. || *Sans compter*, avec générosité, libéralement.

COMPTE-RENDU n. m. (pl. *comptes-rendus*). Rapport fait sur un événement, une situation, un ouvrage, la séance d'une assemblée.

COMPTE-TOURS n. m. inv. Appareil comptant le nombre de tours d'un arbre mobile dans un temps donné.

COMPTEUR n. m. Appareil mesurant les distances parcourues, la vitesse ou le nombre des mouvements ou des opérations effectués dans un temps donné ou les quantités de gaz, d'électricité, d'eau, etc.

COMPTINE [kɔ̃tin] n. f. (de *compter*). Chanson que chantent les enfants pour désigner celui qui devra sortir du jeu ou courir après les autres, etc. : « *Am stram gram Pic et pic et colegram* » sont des paroles de comptine.

COMPTOIR [kɔ̃twar] n. m. (de *compter*). Table longue sur laquelle les marchands étalent ou débitent leurs marchandises. || Établissement commercial ou financier.

COMPTON (Arthur Holly), physicien américain (1892-1962). Il a découvert en 1923 l'accroissement de longueur d'onde des rayons X diffusés par des atomes légers (effet Compton).

COMPULSER v. t. (lat. *compulsare*). Rechercher dans un livre, des papiers, des notes, etc.

COMTAT n. m. Comté, dans certaines expressions : *Comtat Venaissin*.

COMTAT VENAISSIN, pays de l'anc.

France. Il a appartenu aux papes, avec Avignon, de 1274 à 1791.

COMTE n. m. (lat. *comes*, -itis, compagnon). Titre de noblesse entre ceux de marquis et de vicomte.

COMTÉ n. m. Domaine qui donnait la qualité de comte. || Au Canada, aux États-Unis, en Grande-Bretagne et dans la plupart des États du Commonwealth, division administrative.

COMTÉ n. m. Variété de gruyère fabriqué en Franche-Comté.

COMTE (Auguste), philosophe français (1798-1857), fondateur du positivisme.

COMTESSE n. f. Femme possédant un comté ou épouse d'un comte.

CONAKRY, cap. de la Guinée, sur l'Atlantique; 763 000 h.

CONCARNEAU, ch.-l. de c. du Finistère; 18 225 h. Port de pêche.

CONCASSER v. t. (lat. *conquassare*). Broyer une substance en fragments grossiers.

CONCATÉNATION n. f. (lat. *cum*, avec, et *catena*, chaîne). Enchaînement logique et évident des idées, des causes et des effets, des éléments constitutifs d'une phrase.

CONCAVE adj. (lat. *concavus*). Dont la surface est creuse. (Contr. CONVEXE.)

CONCAVITÉ n. f. État de ce qui est concave.

CONCÉDER v. t. (lat. *concedere*) [conj. 5]. Accorder comme une faveur un droit, un privilège. || Admettre le point de vue.

CONCÉLÉBRER v. t. (conj. 5). Célébrer à plusieurs un service religieux.

CONCENTRATION n. f. Action de concentrer, de se concentrer. || *Écon.* Ensemble des liens s'établissant, en vue de lutter contre la concurrence, entre des entreprises. || *Phys.* Masse d'un corps dissoute dans l'unité de volume d'une solution. ♦ *Camp de concentration*, camp dans lequel sont rassemblés des populations civiles de nationalité ennemie ou des prisonniers ou détenus politiques.

CONCENTRATIONNAIRE adj. Relatif aux camps de concentration.

CONCENTRÉ, E adj. Dont la concentration est grande. ♦ *Lait concentré*, obtenu après avoir ôté environ 65 p. 100 de son eau.

CONCENTRÉ n. m. Extrait d'une sauce obtenu par élimination de l'eau.

CONCERNER v. t. (de *centre*). Rassembler, réunir en un même point. || Fixer (son attention, son regard) sur qq n, qqch. ♦ se concentrer v. pr. Se rassembler. || Réfléchir profondément.

CONCENTRIQUE adj. Se dit des courbes ou des surfaces qui ont un même centre.

CONCEPCIÓN, v. du Chili central; ch.-l. de la région; 266 000 h. Centre industriel.

CONCEPT n. m. (lat. *conceptus*, saisi). Idée d'un objet conçu par l'esprit, permettant d'organiser les perceptions et les connaissances.

CONCEPTEUR, TRICE n. Personne qui conçoit un type de publicité.

CONCEPTION n. f. (lat. *conceptio*). Action par laquelle l'enfant est conçu, reçoit l'existence. || Représentation qu'on se fait de qqch; idée, opinion.

CONCEPTUALISER v. t. Former des concepts à partir de qqch.

CONCEPTUEL, ELLE adj. Qui concerne le concept.

CONCERNANT prép. À propos de.

CONCERNER v. t. (lat. *concernere*). Avoir rapport à; intéresser, impliquer. ♦ En ce qui concerne, quant à, pour ce qui est de.

CONCERT n. m. (it. *concerto*). Séance où sont interprétées des œuvres musicales. || Ensemble de bruits simultanés. || Composition pour petit ensemble instrumental. ♦ Concert d'éloges, de lamentations, unanimité dans les éloges, les lamentations. || De concert, avec entente, conjointement.

CONCERTATION n. f. Action de se concerter.

CONCERTÉ, E adj. Qui résulte d'une entente ou d'un calcul.

CONCERTER v. t. (it. *concertare*). Préparer en commun l'exécution d'un dessin. ♦ se concerter v. pr. Se mettre d'accord pour agir ensemble.

CONCERTINO n. m. (mot it.). Mus. Concerto de dimension réduite.

CONCERTISTE n. Artiste qui se fait entendre dans des concerts.

CONCERTO n. m. (mot it.). Mus. Composition orchestrale de forme suite ou sonate, qui a pour caractère essentiel l'opposition entre l'orchestre et un ou plusieurs solistes.

CONCESSIF, IVE adj. Proposition concessive ou de concession (Ling.), qui indique une opposition ou une restriction à l'action exprimée dans la principale.

CONCESSION n. f. (lat. *concessio*). Abandon par une partie de ses droits, de ses prétentions.

CONCESSIONNAIRE adj. et n. Intermédiaire commercial qui a reçu d'un producteur un droit exclusif de vente dans une région déterminée.

CONCEVABLE adj. Qui peut se concevoir.

CONCEVOIR v. t. (lat. *concipere*, prendre) [conj. 29]. Se représenter par la pensée, comprendre. || Former, élaborer dans

son imagination. ♦ v. t. et i. Litt. Devenir enceinte.

CONCHYLICULTEUR, TRICE [-ki-] n. Personne qui pratique la conchyliculture.

CONCHYLICULTURE [-ki-] n. f. (gr. *konkhulion*, coquillage, et *culture*). Élevage industriel des huîtres, moules et autres coquillages.

CONCIERGE n. (lat. *conservus*, compagnon d'esclavage). Personne préposée à la garde d'un hôtel, d'un immeuble, etc.

CONCIERGERIE n. f. Fonctions et demeure d'un concierge d'un bâtiment administratif.

CONCILE n. m. (lat. *concilium*, assemblée). Assemblée régulière d'évêques et de théologiens, qui décident des questions de doctrine ou de discipline ecclésiastiques.

CONCILIABULE n. m. (lat. *conciliabulum*). Entretien privé, secret et suspect.

CONCILIAIRE adj. Relatif à un concile.

CONCILIANT, E adj. Porté à la conciliation; accommodant.

CONCILIATEUR, TRICE adj. et n. Qui concilie, aime à concilier.

CONCILIATION n. f. Accord entre les personnes ou les choses.

CONCILIER v. t. (lat. *conciliare*). Trouver un rapprochement entre des choses diverses. || Disposer favorablement qqn en faveur d'une personne. ♦ se concilier v. pr. Disposer en sa faveur.

CONCINI (Cincino), aventurier italien († 1617). Il exerce une grande influence sur Marie de Médicis.

CONCIS, E [kɔsi, iz] adj. (lat. *concisus*, tranché). Qui exprime beaucoup de choses en peu de mots; bref et dense.

CONCISION n. f. Qualité de ce qui est concis.

CONCITOYEN, ENNE n. Du même pays, de la même ville.

CONCLAVE n. m. (lat. *conclave*, chambre fermée à clé). Assemblée de cardinaux réunis pour l'élection du pape.

CONCLUANT, E adj. Qui apporte une preuve.

CONCLURE v. t. (lat. *concludere*) [conj. 62]. Achever, terminer. ♦ v. t. et t. ind. [à]. Dédurre comme conséquence. ♦ v. i. Être probant.

CONCLUSION n. f. (lat. *conclusio*). Arrangement définitif, réalisation complète. || Partie terminale d'une œuvre. || Conséquence d'un raisonnement. ♦ En conclusion, en conséquence, pour conclure. ♦ pl. Dr. Réquisition du ministère public.

CONCOCTER v. t. (lat. *concoctio*, digestion). Fam. Élaborer minutieusement.

CONCOMBRE n. m. (anc. prov. *coombre*; du lat. *cucumis*). Plante cultivée pour ses fruits allongés que l'on con-

somme comme légume ou en salade; ce fruit.

CONCOMITANCE n. f. Simultanéité de deux ou de plusieurs faits.

CONCOMITANT, E adj. (lat. *concomitari*, accompagner). Qui se produit en même temps.

CONCORDANCE n. f. Conformité, accord. ♦ Concordance des temps, règles d'après lesquelles le temps du verbe d'une subordonnée varie selon celui du verbe de la principale.

CONCORDANT, E adj. Qui s'accorde, qui converge.

CONCORDAT n. m. (lat. *concordatum*). Convention entre le Saint-Siège et un État souverain, réglant les rapports de l'Église catholique et de l'État.

CONCORDE n. f. (lat. *concordia*). Bonne entente entre les personnes.

CONCORDER v. i. (lat. *concordare*, s'accorder). Avoir des rapports de similitude, de correspondance, coïncider.

CONCOURIR v. t. ind. [à] (lat. *concurre*) [conj. 21]. Tendre ensemble au même but, aider à. ♦ v. i. Participer à un examen, un concours, une compétition.

CONCOURS n. m. (lat. *concursus*). Action de coopérer, d'aider. || Examen permettant un classement des candidats à une place, une entrée dans une grande école, etc. || Compétition sportive. ♦ Concours de circonstances, événements survenant en même temps. || Concours général, concours annuel entre les premiers élèves des classes supérieures des lycées.

CONCRET, ÈTE adj. (lat. *concretus*, solide, compact). Qui se rapporte à la réalité, à ce qui est matériel. || Qui a le sens des réalités précises. ♦ Mot concret qui désigne un être ou un objet accessible aux sens. || Musique concrète, langage sonore qui utilise les bruits produits par divers objets et susceptibles de transformations.

CONCRET n. m. Qualité de ce qui est concret; ensemble des choses concrètes.

CONCRÈTEMENT adv. De façon concrète.

CONCRÉTION n. f. (de concret). Réunion de parties en un corps solide. || Agrégation solide dans les tissus vivants.

CONCRÉTISATION n. f. Action de concrétiser; le fait de se concrétiser.

CONCRÉTISER v. t. Faire passer du projet à la réalisation; matérialiser. ♦ se concrétiser v. pr. Devenir réel.

CONCUBIN, E n. (lat. *concubina*, de *concubere*, coucher avec). Personne qui vit en concubinage.

CONCUBINAGE n. m. État d'un homme et d'une femme qui vivent ensemble sans être mariés.

CONCUPISCENCE n. f. (lat. *concupis-*

concupiscence

cere, désirer). *Litt.* Penchant à jouir des plaisirs sensuels.

CONCUPISCENT, E adj. *Litt.* Qui éprouve de la concupiscence.

CONCURREMMENT adv. En même temps.

CONCURRENCE n. f. Rivalité d'intérêts entre plusieurs personnes provoquant une compétition, et, en particulier, entre commerçants ou industriels qui tentent d'attirer à eux la clientèle par les meilleures conditions de prix, de qualité, etc. • *Jusqu'à concurrence* de, jusqu'à la somme de. || *Régime de libre concurrence*, système économique qui ne comporte aucune intervention de l'État en vue de limiter la liberté de l'industrie et du commerce.

CONCURRENCER v. t. (conj. 1). Faire concurrence à.

CONCURRENT, E adj. et n. (lat. *concurrentes*, de *currere*, courir). Personne qui participe à un concours, à une compétition. || Personne qui est en rivalité d'intérêts avec une autre, en particulier dans le domaine commercial et industriel.

CONCURRENTIEL, ELLE adj. Où joue la concurrence; compétitif.

CONCUSSION n. f. (lat. *concussio*, secousse). Malversation commise dans l'exercice d'une fonction publique, particulièrement dans le maniement des deniers publics.

CONDAMNABLE [-danabl] adj. Qui mérite d'être condamné.

CONDAMNATION [-danasj] n. f. (lat. *condemnatio*). Blâme, désapprobation; fait qui constitue un témoignage accablant contre. || Décision d'une juridiction prononçant une peine contre l'auteur d'un crime, d'un délit ou d'une contravention; la peine infligée.

CONDAMNÉ, E [-dane] n. Personne qui a subi une condamnation.

CONDAMNER [kɔdane] v. t. (lat. *condemnare*). Prononcer un jugement contre un plaideur ou un inculpé. || Mettre dans l'obligation pénible de faire qqch; astreindre, réduire. || Désapprouver, blâmer, déclarer qqch répréhensible, interdire. • *Condamner un malade*, le déclarer incurable, perdu. || *Condamner une porte*, une ouverture, en rendre l'usage impossible.

CONDÉ (Louis II, prince DE), dit le **Grand Condé** (1621-1686). Encore duc d'Enghien, il s'illustre contre les Espagnols par les victoires de Rocroi (1643), de Fribourg (1644), de Nördlingen (1645) et de Lens (1648). Il prend part aux troubles de la Fronde, puis recouvre son commandement lors du traité des Pyrénées (1659).

CONDÉ (Louis Joseph) [1736-1818]. Émigré en 1789, il organisa en 1792 l'armée contre-révolutionnaire.

CONDÉ (Louis Antoine Henri DE), **duc d'Enghien** (1772-1804), petit-fils du précédent. Bonaparte le fait enlever, transférer à Vincennes et fusiller.

CONDENSATEUR n. m. Appareil constitué par deux armatures conductrices séparées par un milieu isolant.

CONDENSATION n. f. Action de condenser ou effet qui en résulte; liquéfaction d'un gaz.

CONDENSÉ n. m. Résumé succinct.

CONDENSER v. t. (lat. *condensare*, rendre épais). Rendre plus dense, réduire à un moindre volume. || Résumer en peu de mots. ♦ *se condenser* v. pr. Se résoudre en liquide.

CONDESCENDANCE n. f. Attitude d'une personne qui accorde qqch en faisant sentir sa supériorité.

CONDESCENDANT, E adj. Qui montre de la condescendance.

CONDESCENDRE v. t. ind. [à] (lat. *condescendere*, se mettre au niveau de) [conj. 46]. Consentir en donnant l'impression d'une faveur.

CONDILLAC (Étienne DE), philosophe français (1714-1780), auteur d'un système sensualiste.

CONDIMENT n. m. (lat. *condimentum*). Substance aromatique qui relève la saveur des aliments.

CONDISCIPLE n. (lat. *condiscipulus*). Compagnon d'études.

CONDITION n. f. (lat. *condicio*, de *condicere*, fixer par accord). Manière d'être, état d'une personne ou d'une chose. || État physiologique. || Circonstances extérieures dont dépendent les personnes ou les choses. || Base fondamentale, qualité requise. || *Litt.* Situation sociale, rang dans la société. • *Dans ces conditions*, dans cet état de choses. || *Mettre en condition*, soumettre à une propagande intensive. || *Sous condition*, en respectant certaines obligations. ♦ *A condition de*, à charge de. || *A condition que*, pourvu que, si.

CONDITIONNÉ, E adj. Soumis à certaines conditions. || Qui a subi un conditionnement. • *Air conditionné*, air auquel on a donné une température et une hygrométrie déterminées.

CONDITIONNEL, ELLE adj. Qui dépend de certaines conditions. • *Mode conditionnel*, ou *conditionnel* n. m. temps du verbe exprimant le futur dans le passé; mode du verbe qui exprime une action éventuelle dépendant d'une condition, ou une simple supposition, par ex. « j'y retournerais les yeux fermés ». || *Subordonnée conditionnelle*, subordonnée exprimant une condition dont dépend la principale.

CONDITIONNEMENT n. m. Action de conditionner, d'être conditionné. ||

Emballage de présentation et de vente d'une marchandise. || Procédure par laquelle on construit un comportement nouveau chez un être vivant en créant un lien entre ce comportement et un stimulus quelconque.

CONDITIONNER v. t. Être la condition de qqch. || Emballer une marchandise en vue de sa présentation commerciale. || Syn. de CLIMATISER. || Déterminer qqch à agir de telle ou telle manière, à penser de telle ou telle façon.

CONDITIONNEUR n. m. Appareil permettant de donner à l'atmosphère d'une enceinte des caractéristiques de température, de pression et d'humidité désirées.

CONDOLÉANCES n. f. pl. (anc. fr. *condouloir*; du lat. *condolere*, souffrir avec). Témoignage de regrets, de sympathie, devant la douleur d'autrui.

CONDOM [kɔdɔ̃], ch.-l. d'arr. du Gers, sur la Baïse; 7 836 h. Eaux-de-vie.

CONDOMINIUM n. m. (mot angl.; du lat. *dominium*, souveraineté). Droit de souveraineté exercé en commun par plusieurs puissances sur un pays.

CONDOR n. m. (mot esp.; du quechua). Grand vautour des Andes.

CONDORCET (Marie Jean), mathématicien, philosophe, économiste et homme politique français (1743-1794). Il collabore à l'*Encyclopédie*, puis est président de l'Assemblée législative (1791), puis député à la Convention (1792).

CONDOTTIERE [kɔdɔtje] n. m. (mot it.) [pl. condottieri]. Autrefois, chef de soldats mercenaires, en Italie.

CONDROZ [-dro] (le), région de Belgique entre la Meuse, l'Ourthe et la Lesse.

CONDUCTEUR, TRICE adj. et n. Qui conduit. || Tout corps capable de transmettre la chaleur, l'électricité. • *Fil conducteur*, principe qui guide dans une recherche.

CONDUCTEUR, TRICE n. (lat. *conductor*). Personne qui conduit un véhicule.

CONDUCTEUR n. m. *Conducteur de travaux*, agent qui, sur un chantier, dirige les travaux et surveille le personnel.

CONDUCTIBLE adj. Qui transmet la chaleur ou l'électricité.

CONDUIRE v. t. (lat. *conducere*) [conj. 64]. Diriger, assurer la manœuvre de qqch : *conduire une voiture*. || Mener d'un lieu à un autre. || Avoir la direction, le gouvernement. || Pousser, entraîner. || Avoir pour conséquence. ♦ *se conduire* v. pr. Se comporter, agir de telle ou telle façon.

CONDUIT n. m. (de *conduire*). Canalisation guidant l'écoulement d'un fluide, d'un son, etc.

CONDUITE n. f. Manière de diriger; direction. || Manière d'agir, manifestation de la personnalité dans une situation

donnée; attitude, comportement. || Service assuré par les conducteurs de trains. || Tuyau de section variable, parcouru par un fluide. ● **Conduite intérieure**, automobile entièrement fermée.

CÔNE n. m. (lat. *conus*; du gr. *kónos*). Surface engendrée par une droite mobile (génératrice), passant par un point fixe (sommet) et s'appuyant sur une courbe fixe (directrice); région de l'espace limitée par cette surface; solide déterminé par cette surface conique coupée par un plan. || Fruit des conifères (*pin*, *sapin*, etc.).

CONFECTION n. f. (lat. *confectio*). Action de faire, de réaliser en plusieurs opérations. || Syn. de PRÊT-À-PORTER.

CONFECTIONNER v. t. Exécuter qqch qui demande plusieurs opérations.

CONFÉDÉRAL, E, AUX adj. Relatif à une confédération.

CONFÉDÉRATION n. f. (lat. *confoederatio*, de *foedus*, -*eris*, traité). Union d'États souverains. || Groupement d'associations syndicales, sportives, etc.

Confédération de l'Allemagne du Nord, union des États allemands du Nord décidée par Bismarck après Sadowa (1867-1870).

Confédération du Rhin, union politique qui, à l'instigation de Napoléon, groupe certains États allemands de 1806 à 1813.

Confédération germanique, union des États allemands instaurée par le congrès de Vienne (1815) et dissoute en 1866.

CONFÉDÉRÉ, E adj. et n. Uni par confédération.

CONFÉDÉRÉS n. m. pl. Aux États-Unis, citoyens des États du Sud ligués contre le gouvernement fédéral pendant la guerre de Sécession (1861-1865).

CONFER [kɔ̃fɛr] ('mot lat. signif. *comparez*). Terme dont on fait précéder toute indication d'ouvrage à consulter. (S'écrit aussi CONF. ou Cf.)

CONFÉRENCE n. f. (lat. *conferre*, réunir). Échange de vues entre deux ou plusieurs personnes; réunion. || Réunion de diplomates, de chefs de gouvernement ou de ministres, assistés de techniciens, en vue de régler un problème international. || Exposé oral public, où l'on traite de questions littéraires, religieuses, scientifiques, politiques, etc. || Variété de poire sucrée. ● *Conférence de presse*, réunion au cours de laquelle une ou plusieurs personnalités répondent aux questions des journalistes.

CONFÉRENCIER, ÈRE n. Personne qui fait une conférence.

CONFÉRER v. i. [avec] (lat. *conferre*, réunir) [conj. 5]. S'entretenir d'une affaire, discuter. ♦ v. t. Donner, accorder qqch à qqn.

CONFESSE n. f. Confession : *aller à confession*; *revenir de confession*. (Ne s'emploie qu'avec à et de, et sans article.)

CONFESSEUR v. t. (lat. *confessus*, *confiteri*, avouer). Litt. Avouer, reconnaître à regret. || Faire acte public d'adhésion. || Entendre en confession. ● *Confesser qqn* (fam.), obtenir de lui des aveux, un secret. ♦ *se confesser* v. pr. Déclarer ses péchés, ses fautes.

CONFESSEUR n. m. Prêtre qui confesse. || Personne à qui l'on se confie.

CONFESSION n. f. (lat. *confessio*). Aveu d'un fait. || Aveu de ses péchés à un prêtre. || Appartenance à telle ou telle religion.

CONFESSIONNAL n. m. (it. *confessionale*) [pl. *confessionnaux*]. Lieu où se met le prêtre pour entendre la confession du pénitent.

CONFESSIONNEL, ELLE adj. Relatif à la foi religieuse. ● *Établissement confessionnel*, école privée qui se réfère à une confession religieuse.

CONFETTI n. m. (mot it.). Rondelle de papier qu'on se lance dans les fêtes.

CONFIANCE n. f. (lat. *confidentia*). Sentiment d'assurance, de sécurité de celui qui se fie à qqn, à qqch. || Approbation donnée à la politique du gouvernement par la majorité de l'Assemblée nationale. ● *Avoir confiance en soi*, être assuré de ses possibilités. || *De confiance*, en confiance, sans crainte, sans hésitation. || *Faire confiance*, se fier. || *Poste de confiance*, poste à la tête duquel doit être placée une personne à qui l'on puisse se fier.

CONFIAINT, E adj. Qui fait preuve de confiance.

CONFIDENCE n. f. (lat. *confidentia*). Déclaration faite en secret à qqn. ● *En confidence*, en secret.

CONFIDENT, E n. (it. *confidente*; du lat. *confidens*, de *confidere*, avoir confiance). Personne à qui l'on confie ses plus secrètes pensées.

CONFIDENTIEL, ELLE adj. Qui se dit, se fait en confidence.

CONFIER v. t. (lat. *confidere*). Remettre aux soins, à la garde de qqn, de qqch. || Dire en secret. ♦ *se confier* v. pr. Faire part de ses sentiments intimes, de ses idées.

CONFIGURATION n. f. (lat. *configuratio*). Forme générale, aspect d'ensemble.

CONFINÉ, E adj. Air confiné, air non renouvelé.

CONFINER v. t. ind. [à] (de *confins*). Toucher aux confins d'un pays. || Être voisin de : *cet acte confine à la folie*. || Entremettre dans d'étroites limites. ♦ *se confiner* v. pr. S'isoler, se retirer. || *Se limiter à une occupation, une activité*.

CONFINS n. m. pl. (lat. *confines*). Li-

mites, extrémités d'un pays, d'un territoire, d'un domaine.

CONFIRE v. t. (lat. *conficere*, achever) [conj. 67]. Conserver les aliments dans une substance (graisse, vinaigre, sirop) qui empêche toute altération.

CONFIRMATION n. f. (lat. *confirmatio*). Action de confirmer. || Chez les catholiques, sacrement, habituellement administré par l'évêque, qui affermit dans la grâce du baptême. || Chez les protestants, acte qui n'a pas valeur sacramentelle et par lequel on confirme publiquement les vœux du baptême avant d'être admis à la cène.

CONFIRMER v. t. (lat. *confirmare*). Rendre qqn plus ferme, plus assuré dans ses opinions, ses croyances. || Rendre qqch plus sûr; en assurer l'authenticité.

CONFISCATION n. f. (lat. *confiscatio*). Action de confisquer.

CONFISERIE n. f. (de *confire*). Art de travailler le sucre et de le transformer en diverses friandises. || Produit vendu par le confiseur; sucrerie.

CONFISEUR, EUSE n. Personne qui fait ou vend toute espèce de sucreries.

CONFISQUER v. t. (lat. *confiscare*, de *fiscus*, fisc). Dépouiller par un acte d'autorité.

CONFIT, E adj. Conservé dans du sucre, dans du vinaigre, dans de la graisse, etc.

CONFIT n. m. Morceau de viande cuit et conservé dans la graisse.

CONFITEUR [kɔ̃fiteʁ] n. m. inv. (mot lat. signif. *se confesse*). Prière catholique commençant par ce mot, et par laquelle on se reconnaît pécheur.

CONFITURE n. f. (de *confire*). Préparation de fruits frais et de sucre cuits ensemble et où le sucre souvent en proportion égale avec le fruit, assure la conservation.

CONFITURIER n. m. Récipient destiné à contenir les confitures.

CONFLAGRATION n. f. (lat. *conflagratio*). Conflit international de grande envergure aboutissant à la guerre.

CONFLANS - SAINTE - HONORINE, ch.-l. de c. des Yvelines, au confluent de l'Oise et de la Seine; 29 003 h. Port fluvial.

CONFLENT (le), région des Pyrénées-Orientales (moyenne vallée de la Têt).

CONFLICTUEL, ELLE adj. Relatif à un conflit, à un antagonisme personnel, social, etc.

CONFLIT n. m. (lat. *confligere*, se heurter). Violente opposition matérielle ou psychologique. || Guerre.

CONFLUENT n. m. (lat. *confluens*). Lieu de rencontre de deux cours d'eau.

CONFLUER v. i. (lat. *confluere*). Se rejoindre, en parlant de deux cours d'eau.

Confolens

CONFOLENS [-lɛ̃], ch.-l. d'arr. de la Charente, au confluent du Goire et de la Vienne; 3 320 h.

CONFONDERE v. t. (lat. *confundere*) [conj. 46]. Mêler plusieurs choses jusqu'à ne plus les distinguer. || Réduire au silence, mettre hors d'état de se justifier, stupéfier. ♦ se confondre v. pr. Se confondre en remerciements, en excuses, les multiplier.

CONFORMATION n. f. (lat. *conformatio*). Manière dont sont assemblées les parties d'un corps organisé.

CONFORME adj. (lat. *conformis*). Dont la forme correspond à un modèle, à un point de référence. ♦ Pour copie conforme, formule par laquelle on confirme que la copie reproduit exactement l'original.

CONFORMÉ, E adj. Bien, mal conformé, se dit d'un nouveau-né né sans ou avec des déficiences physiques.

CONFORMÉMENT adv. En conformité avec.

CONFORMER v. t. (lat. *conformare*). Mettre en accord avec; adapter. ♦ se conformer v. pr. Adapter sa conduite au modèle proposé.

CONFORMISME n. m. Respect étroit des usages établis, de la morale en usage.

CONFORMISTE adj. et n. (angl. *conformist*). Qui se conforme d'une manière absolue aux usages, aux traditions.

CONFORMITÉ n. f. (lat. *conformitas*). État de ce qui présente un accord complet, une adaptation totale.

CONFORT n. m. (angl. *comfort*; de l'anc. fr. *confort*, aide). Bien-être matériel résultant des commodités de ce dont on dispose.

CONFORTABLE adj. Qui procure le confort. || Important, considérable.

CONFORTER v. t. Renforcer, rendre plus solide, raffermir.

CONFRATERNEL, ELLE adj. Propre aux relations entre confrères.

CONFRÈRE n. m. (anc. fr. *confrarie*, avec l'infl. de *frère*). Chacun de ceux qui exercent une même profession libérale, qui appartiennent à la même société littéraire, au même corps.

CONFRÉRIE n. f. Association religieuse ou charitable.

CONFRONTATION n. f. Action de confronter.

CONFRONTER v. t. (lat. *confrontare*, de *frons*, front). Mettre des personnes en présence pour comparer leurs dires. || Comparer. ♦ Être confronté à un problème, devoir lui trouver une solution.

CONFUCIANISME n. m. Philosophie de Confucius et de ses disciples.

CONFUCIUS, philosophe chinois (v. 551-479 av. J.-C.). Sa philosophie, surtout

morale et politique, vise à faire régner l'ordre dans l'État en formant des hommes qui vivent en conformité avec la vertu dont il fait la valeur suprême.

CONFUS, E adj. (lat. *confusus*). Dont on ne peut distinguer les éléments; indistinct, brouillé. || Qui manque d'ordre, de netteté; indistinct, embrouillé, vague. || Honteux, désolé.

CONFUSÉMENT adv. De façon confuse.

CONFUSION n. f. (lat. *confusio*). État de ce qui est confus, mêlé, en désordre. || Action de prendre une personne ou une chose pour une autre. || Embarras que cause la honte, la modestie.

CONFUSIONNISME n. m. Attitude d'esprit entretenant la confusion et empêchant l'analyse objective des faits.

CONGÉ n. m. (lat. *commeatus*, permission d'aller et de venir). Autorisation temporaire de s'absenter, de quitter son travail, son emploi. || Courtes vacances. || Résiliation d'un contrat de travail ou d'un contrat de location. ♦ *Congés payés*, vacances payées que la loi accorde à tout salarié qui a effectué au moins un mois de travail continu dans un même établissement. || Prendre congé, quitter qqn en disant au revoir.

CONGÉDIER v. t. (it. *congedare*; du fr. *congé*). Donner ordre de se retirer, mettre dehors.

CONGÉLATEUR n. m. Appareil ménager frigorifique permettant de congeler les aliments et de les conserver.

CONGÉLATION n. f. Action de congeler.

CONGELER v. t. (lat. *congelare*) [conj. 3]. Transformer un liquide en solide par l'action du froid; solidifier. || Soumettre au froid pour conserver. ♦ se congeler v. pr. Devenir solide, se coaguler par refroidissement.

CONGÈRE adj. et n. (lat. *congener*, de *genus*, -eris, genre). Se dit de plantes ou d'animaux qui appartiennent à la même espèce, à la même race. || *Péjor.* Se dit de personnes qui sont de la même nature, du même genre.

CONGÉNITAL, E, AUX adj. (lat. *congenitus*, né avec). Présent à la naissance : une malformation congénitale.

CONGÈRE n. f. (lat. *congeries*, amas). Amas de neige entassée par le vent.

CONGESTION n. f. (lat. *congestio*, amas). Accumulation morbide du sang dans les vaisseaux d'un organe.

CONGESTIONNER v. t. Produire une congestion dans une partie du corps. || Encombrer un lieu. ♦ se congestionner v. pr. Devenir congestionné.

CONGLOMÉRAT n. m. Groupe d'entreprises aux productions variées.

CONGO, fleuve d'Afrique → ZAÏRE.

CONGO, État d'Afrique équatoriale;

342 000 km²; 2 200 000 h. Cap. Brazzaville, Langue : français.

♦ **GÉOGRAPHIE**. Occupé au nord par la cuvette du Zaïre (ou Congo), le pays se relève vers le sud. La principale ressource commerciale du pays est le pétrole, extrait au large de Pointe-Noire.

♦ **HISTOIRE**. En 1891, les Français créent le Moyen-Congo. En 1958, la république est fondée; le pays est indépendant en 1960.

CONGO (république démocratique du), anc. **Congo belge**, anc. État de l'Afrique équatoriale, englobant la majeure partie du bassin du Congo et portant depuis 1971 le nom de **Zaïre**®.

CONGO (royaume du), anc. royaume africain (XIV^e-XVII^e s.).

CONGOLAIS, E adj. et n. Du Congo.

CONGOLAIS n. m. Gâteau à la noix de coco.

CONGRATULATIONS n. f. pl. Litt. Félicitations réciproques un peu exagérées.

CONGRATULER v. t. (lat. *congratulari*). Litt. Féliciter chaleureusement, complimenter.

CONGRE n. m. (gr. *gongros*). Poisson marin gris-bleu fonce, vivant dans les creux de rochers. (Autre nom : *anguille de mer*.)

CONGRÉGANISTE adj. et n. Qui fait partie d'une congrégation.

CONGRÉGATION n. f. (lat. *grex*, *gregis*, troupeau). Institut religieux d'hommes ou de femmes ne prononçant que des vœux simples.

CONGRÈS n. m. (lat. *congressus*). Réunion importante de personnes qui délibèrent sur des questions politiques, scientifiques, économiques, etc. || En France, nom donné à la réunion commune des deux assemblées à Versailles. || Aux États-Unis, le Parlement, qui est composé du Sénat et de la Chambre des représentants. (Avec une majuscule dans ces deux dernières acceptions.)

CONGRESSISTE n. Membre d'un congrès.

CONGREVE (William), écrivain anglais (1670-1729), auteur de drames et de comédies (*Ainsi va le monde*).

CONGRU, E adj. (lat. *congruus*). Portion congrue, ressources à peine suffisantes pour vivre.

CONGRUENCE n. f. (lat. *congruere*, s'accorder). Math. Égalité, dépendance : congruence de deux figures.

CONIFÈRE n. m. (lat. *conus*, cône, et *ferre*, porter). Arbre dont les fruits sont de forme conique. (Les *conifères*, sont surtout des arbres à feuillage persistant, résineux [*pin*, *sapin*].)

CONIQUE adj. (gr. *kónikos*). Qui a la forme d'un cône. || Qui appartient à un cône.

CONJECTURAL, E, AUX adj. Reposant sur des conjectures, incertain.

CONJECTURE n. f. Opinion fondée sur des apparences, sur des probabilités; hypothèse.

CONJECTURER v. t. (bas lat. *conjecturare*). Juger par conjecture, présumer, supposer.

CONJOINT, E adj. Note conjointe, note qui accompagne un texte.

CONJOINT, E n. Chacun des époux par rapport à l'autre.

CONJOINTEMENT adv. Ensemble, de concert.

CONJONCTIF, IVE adj. Qui sert à unir des parties organiques. • Locution conjonctive qui joue le rôle d'une conjonction, comme *afin que, bien que*, etc. || Proposition conjonctive, qui commence par une conjonction de subordination. || Tissu conjonctif, tissu animal jouant un rôle de remplissage, de soutien ou de protection.

CONJUNCTION n. f. (lat. *conjunctio*, de *conjungere*, lier ensemble). Rencontre, réunion de plusieurs choses. || Mot invariable qui sert à joindre entre eux deux mots ou deux propositions de même nature (*conj.* de coordination) ou à relier une proposition subordonnée à une principale (*conj.* de subordination).

CONJONCTIVE n. f. (de *conjunctif*). Muqueuse qui tapisse la face postérieure des paupières et la face antérieure du blanc de l'œil.

CONJONCTIVITE n. f. Inflammation de la conjonctive.

CONJONCTURE n. f. (lat. *conjunctus*, conjoint). Situation résultant d'un ensemble de facteurs définis; concours de circonstances.

CONJONCTUREL, ELLE adj. Relatif à la conjoncture.

CONJUGAISON n. f. (lat. *conjugatio*). Action de joindre. || Ensemble des formes des verbes, selon les personnes, les modes, les temps et les types de radicaux.

CONJUGAL, E, AUX adj. (lat. *conjugalis*, de *conjux*, époux). Qui concerne l'union entre les époux.

CONJUGUER v. t. (lat. *conjugare*, unir). Unir, joindre en vue d'un résultat. • Conjuguer un verbe, en énumérer toutes les formes.

CONJURATION n. f. (lat. *conjuratio*). Conspiration, entreprise concertée en vue d'un coup d'État. || Action d'écarter le démon par des formules magiques.

CONJURÉ, E n. Membre d'une conjuration.

CONJURER v. t. (lat. *conjurare*, jurer ensemble). Prier avec insistance. || Écarter par des pratiques religieuses ou surnaturelles. || Détourner par habileté un mal-

heur qui menace. || Litt. Décider, avec d'autres personnes, une chose avec la ferme intention de l'exécuter.

CONNAISSANCE n. f. (de *connaître*). Activité intellectuelle visant à avoir la compétence de qqch; cette compétence elle-même. || Personne que l'on connaît depuis longtemps. • A ma connaissance, selon mes informations. || En connaissance de cause, en sachant bien de quoi il s'agit. || En pays de connaissance, en présence de gens ou de choses qu'on connaît bien. || Faire connaissance, entrer en rapport avec qq. || Perdre connaissance, s'évanouir. || Prendre connaissance, être informé. || Sans connaissance, évanoui. ♦ pl. Savoir, instruction : avoir des connaissances étendues.

CONNAISSEUR, EUSE adj. et n. Qui se connaît en qqch, expert.

CONNAÎTRE v. t. (lat. *cognoscere*) [conj. 58]. Avoir l'idée, la notion plus ou moins précise d'une chose. || Être en relation avec qq. || Être renseigné sur la nature de qq. de qqch, sur leurs défauts et qualités. || Avoir la pratique, l'expérience de qqch. • Ne connaître que, ne considérer que. || Se faire connaître, dire son nom; acquérir de la réputation. ♦ se connaître v. pr. Ne plus se connaître, être furieux, hors de soi. || Se connaître en qqch, être habile, expert en qqch.

CONNECTER v. t. (lat. *connectere*, lier). Établir une connexion, en parlant de circuits électriques, de machines.

CONNECTICUT, État des États-Unis en Nouvelle-Angleterre; 12 973 km²; 3 108 000 h. Cap. Hartford.

CONNÉTABLE n. m. (lat. *comes stabuli*, comte de l'écurie). En France, commandant suprême de l'armée du XIII^e s. à 1627.

CONNEXE adj. (lat. *connexus*). Qui a des rapports de dépendance ou de similitude avec qqch.

CONNEXION n. f. (lat. *connexio*, de *connectere*, lier). Liaison, union, enchaînement. || Liaison de circuits, d'appareils ou de machines électriques ou électroniques.

CONNIVENCE n. f. (lat. *connivere*, fermer les yeux). Complicité, entente secrète.

CONNOTATION n. f. Ensemble des valeurs affectives prises par un mot en dehors de sa signification (ou *dénotation*). || Valeur que prend qqch en plus de sa signification première.

CONNOTER v. t. Exprimer par connotation.

CONNU, E adj. Bien su, certain, officiel. || Dont le nom est répandu; célèbre.

CONNU n. m. Ce que l'on sait.

CONQUE n. f. (lat. *concha*; du gr. *konkhê*). Grande coquille concave.

CONQUÉRANT, E adj. et n. Qui a fait des conquêtes ou vise à en faire.

CONQUÉRIR v. t. (lat. *quaerere*, chercher) [conj. 13]. Se rendre maître par les armes, par la force; être victorieux. || Gagner par ses qualités, obtenir au prix d'efforts ou de sacrifices.

CONQUES, ch.-l. de c. de l'Aveyron; 404 h. Église abbatiale Ste-Foy (XI^e s.) gardant un trésor d'orfèvrerie.

CONQUÊTE n. f. Action de conquérir; le pays conquis. || Fam. Personne dont on s'est fait aimer.

CONQUIS, E adj. Se conduire comme en pays conquis, sans ménagement.

CONQUISTADOR n. m. (mot esp.) [pl. *conquistadores*]. Aventurier espagnol qui est allé conquérir l'Amérique.

CONRAD, nom de cinq rois ou empereurs germaniques, dont CONRAD III de Hohenstaufen (1093-1152), qui prend part à la 2^e croisade, et CONRAD V ou CONRADIN (1252-1268), le dernier des Hohenstaufen, qui est dépossédé de son royaume de Sicile par Manfred.

CONRAD (Joseph), auteur anglais (1857-1924). Il a écrit des romans d'aventures (*Lord Jim*, *Typhon*).

CONSACRÉ, E adj. Qui a reçu la consécration religieuse. || Qui a reçu la sanction de l'usage.

CONSACRER v. t. (lat. *consecrare*). Faire une règle habituelle d'une pratique, d'une expression. || Employer, vouer qqch à faire qqch. || Vouer au service de Dieu; accomplir l'acte de consécration eucharistique. ♦ se consacrer v. pr. Employer tout son temps à.

CONSANGUIN, E adj. et n. (lat. *consanguineus*). Se dit des êtres ayant un ascendant commun.

CONSAINGNITÉ [-gui-] n. f. Parenté proche.

CONSCIENCEMENT adv. De façon consciente.

CONSCIENCE n. f. (lat. *conscientia*). Perception relativement claire des phénomènes qui nous renseignent sur notre propre existence. || Sentiment qui fait qu'on porte un jugement moral sur ce qu'on fait. • Avoir bonne, mauvaise conscience, avoir le sentiment qu'on n'a rien (ou qu'on a qqch) à se reprocher. || Avoir qqch sur la conscience, avoir qqch à se reprocher. || En conscience, selon les règles d'une stricte probité, franchement. || En mon âme et conscience, dans ma conviction.

CONSCIENCE (Hendrik), écrivain belge (1812-1883), auteur de romans de mœurs et de récits historiques.

CONSCIENCEUSEMENT adv. De façon consciencieuse, scrupuleuse.

CONSCIENCEUX, EUSE adj. Qui fait preuve de probité, de conscience professionnelle; sérieux.

conscient

CONSCIENT, E adj. (lat. *consciens*). Qui a conscience de ce qu'il fait.

CONSCRIPTION n. f. (lat. *scriptio*, enrôlement). Système de recrutement militaire fondé sur l'appel annuel du contingent.

CONSCRIT n. m. (lat. *scriptus*, enrôlé). Recrue appelée suivant le système de la conscription.

CONSECRATION n. f. (lat. *consecratio*). Sanction solennelle donnée à qqch, à qqch. || Rite liturgique par lequel on affecte au service de Dieu une personne, une chose, qui, par là, entre dans la catégorie du sacré. || Acte par lequel s'effectue à la messe la conversion du pain et du vin « au corps et au sang de Jésus-Christ ».

CONSECUTIF, IVE adj. (lat. *consecutus*, suivi). Qui se suit immédiatement dans le temps, dans l'espace ou dans l'ordre numérique. || Qui résulte de qqch, qui en est la conséquence. ● *Proposition consecutive* (Ling.), v. CONSEQUENCE.

CONSECUTIVEMENT adv. Sans interruption. ● *Consecutivement* à, par suite de.

CONSEIL n. m. (lat. *consilium*). Avis donné ou demandé sur ce qu'il convient de faire. || Personne qui donne des avis, notamment en matière technique. || Assemblée de personnes délibérant sur certaines affaires. ● *Conseil de cabinet*, réunion des ministres sous la présidence du chef du gouvernement mais en l'absence du chef de l'État. || *Conseil de classe*, assemblée des professeurs, de représentants des parents et des élèves d'une classe, qui procède, sous la responsabilité du chef d'établissement, à l'établissement des bulletins trimestriels et dans certains cas à l'orientation des élèves. || *Conseil de discipline*, assemblée chargée de faire respecter les règles d'une profession, la discipline dans un lycée. || *Conseil général*, organe élu, dont le président est l'organe exécutif du département, et qui délibère sur les affaires départementales. || *Conseil des ministres*, réunion des ministres sous la présidence du chef de l'État. || *Conseil municipal*, assemblée élue présidée par le maire et chargée de délibérer sur les affaires de la commune. || *Conseil régional*, organe administratif d'une région, dont le président est l'organe exécutif. || *Conseil de révision*, conseil chargé jusqu'en 1970 de juger l'aptitude des jeunes gens au service militaire.

Conseil des Anciens → ANCIENS (*Conseil des*).

Conseils des Cinq-Cents → CINQ-CENTS (*Conseil des*).

Conseil constitutionnel, organisme créé en 1958 pour veiller à la conformité des lois à la Constitution et à la régularité des élections.

Conseil d'État, juridiction d'appel ou de cassation des décisions des tribunaux administratifs.

Conseil de l'Europe, organisme de coopération européenne institué en 1949 (siège : Strasbourg) ; il regroupe 25 États.

Conseil national de la Résistance ou **C.N.R.**, organisme fédérateur des mouvements de résistance*, réuni en 1943 sous la présidence de Jean Moulin.

CONSEILLER v. t. (lat. *consilium*). Donner un avis pour modifier la conduite de qqch.

CONSEILLER, ÈRE n. (lat. *consiliarius*). Personne qui donne des conseils. || Membre d'un conseil.

CONSEILLEUR, EUSE n. *Litt.* Qui a la manie de donner des conseils.

CONSENSUS [kösēsys] n. m. (mot lat.). Accord de plusieurs personnes, de plusieurs textes.

CONSENTIR n. m. Action de consentir, accord.

CONSENTIR v. t. ind. [à] (lat. *consentire*) [conj. 15]. Accepter qu'une chose ait lieu ; approuver. ♦ v. t. *Dr.* Autoriser : *consentir une vente*.

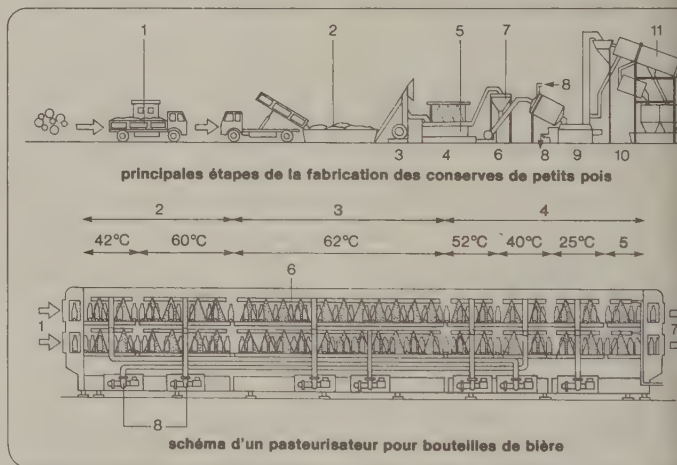
CONSEQUENCE n. f. (lat. *consequentia*). Suite qu'une chose peut avoir. ● *De conséquence*, important, grave, sérieux. || *En conséquence*, d'une manière appropriée. || *Proposition de conséquence* ou *consecutive* (Ling.), qui indique le résultat, l'effet de l'action de la principale. || *Sans conséquence*, sans suite fâcheuse, sans importance. || *Tirer à conséquence*, avoir des suites graves, être important.

CONSEQUENT, E adj. (lat. *consequens*). Qui agit avec esprit de suite, avec logique. || Important, considérable. ♦ *Par conséquent*, comme suite logique, donc.

CONSERVATEUR, TRICE n. et adj. (lat. *conservator*). Partisan du maintien de l'ordre social et politique établi. || Personne qui a la charge des collections d'un musée, d'une bibliothèque.

CONSERVATEUR n. m. Appareil frigorifique destiné à conserver à une température de - 18 °C des denrées déjà congelées. || Produit qui assure la conservation des denrées alimentaires.

CONSERVATION n. f. (lat. *conservatio*). Action de conserver ; état de ce qui est conservé.



La *conservation* des aliments fait appel à divers procédés, tous destinés à prolonger la durée d'utilisation des produits alimentaires et à faciliter leur utilisation par les consommateurs (plats cuisinés, produits déshydratés, etc.). Trois méthodes de conservation sont présentées ici. Principe de la fabrication de *conserves en boîtes* de petits pois : À l'arrivée, les petits pois, écosés, sont pesés (1), puis réceptionnés dans un réservoir (trémie) (2). Après séchage à l'air chaud (3), on procède à l'élimination des déchets (4) par table vibrante (5). Les petits pois sont ensuite triés par densité (6) dans un appareil spécial (trieur). 7 : de l'eau (8) sert au rinçage (9) des petits pois avant l'opération de parage (10), au cours de laquelle ils sont passés au crible (11) et stockés dans des trémies selon leur grosseur (12). Après passage dans un égoutteur (13), ils sont soumis au blanchiment (14) et mis en boîtes (15). Après addition de jus (16) [opération dite de jutage (17)], on procède à la fermeture des boîtes (sertissage, 18). Une bande transporteuse (19) conduit les boîtes vers une série d'appareils où elles vont subir un préchauffage (20), une stérilisation (21) et un refroidissement (22) [l'ensemble de ces opérations constituant l'appertisation (23)]. Chargées sur des plateaux (palettes) (24), les boîtes sont enfin conditionnées, étiquetées et stockées (25).

CONSERVATISME n. m. État d'esprit, tendance de ceux qui sont hostiles aux innovations politiques et sociales.

CONSERVATOIRE n. m. (it. *conservatorio*). École où l'on enseigne la musique, la déclamation, la danse académique, etc.

Conservatoire national des arts et métiers, établissement d'enseignement supérieur technique, situé à Paris.

Conservatoire national supérieur de musique, établissement d'enseignement supérieur créé à Paris en 1795. Depuis 1979, il a son homologue à Lyon.

CONSERVE n. f. (de *conserver*). Substance alimentaire conservée, stérilisée, dans un récipient hermétiquement clos. ♦ De *conserve* (Mar.), se dit de navires qui font route ensemble pour s'aider.

CONSERVER v. t. (lat. *conservare*). Maintenir en bon état; préserver de l'altération. || Maintenir durablement. ♦ *Bien conservé*, qui, malgré son âge, paraît encore jeune. ♦ se *conserver* v. pr. Ménager sa santé.

CONSERVERIE n. f. Fabrique de conserves.

CONSIDÉRABLE adj. (de *considérer*).

Dont l'importance est grande; notable. **CONSIDÉRABLEMENT** adv. Beaucoup, en grande quantité.

CONSIDÉRANT (Victor), socialiste français (1808-1893), disciple de Fourier.

CONSIDÉRATION n. f. (lat. *consideratio*). Raison, motif. || Égards, estime. || Raisonement, développement. ♦ En *considération* de, en tenant compte de. || Mériter *considération*, retenir l'attention par son intérêt. || Prendre en *considération*, ne pas négliger, tenir compte.

CONSIDÉRER v. t. (lat. *considerare*) [conj. 5]. Regarder longuement et attentivement. || Examiner de manière critique. || Être d'avis que; croire, estimer.

CONSIGNATION n. f. Action de faire un dépôt entre les mains d'un officier public, d'une caisse publique, d'un négociant; somme, objet ainsi déposé.

CONSIGNE n. f. Instruction formelle donnée à qq, à un gardien, à une sentinelle, etc. || Privation de sortie infligée à un écolier, à un militaire. || Bureau de gare où l'on dépose provisoirement les bagages. ♦ *Consigne automatique*, compartiment servant à déposer des bagages

et dont l'ouverture est commandée par une pièce de monnaie.

CONSIGNER v. t. (lat. *consignare*, sceller). Mettre en dépôt. || Facturer provisoirement un article avec faculté de remboursement quand on le rapporte. || Rapporter, mentionner dans un écrit. || Défendre à qq de sortir.

CONSISTANCE n. f. (de *consister*). État d'un liquide ou d'un solide quant à la cohésion de ses parties. || Solidité, réalité.

CONSISTANT, E adj. Qui a de la solidité, de la consistance; qui est fondé.

CONSISTER v. t. ind. [à, dans, en] (lat. *consistere*). Être composé, formé de qqch. || Se réduire à : *votre erreur consiste à tout croire sans réfléchir*.

CONSISTOIRE n. m. (lat. *consistorium*). Assemblée de cardinaux convoquée par le pape en vue de sujets très importants. || Assemblée dirigeante de rabbins ou de pasteurs protestants, assistés de laïques.

CONSŒUR n. f. Fém. de *CONFÈRE*.

CONSOLANT, E adj. Qui console; apaisant.

CONSOLATEUR, TRICE adj. et n. Qui apporte de la consolation.

CONSOLATION n. f. (lat. *consolatio*). Soulagement donné à la peine de qq; paroles, raisons que l'on emploie pour consoler.

CONSOLE n. f. (de *consoler*, avec l'infl. de *consolider*). Sorte de table à pieds convergeant ou non vers le bas, appuyée contre un mur. || Périphérie ou terminal d'un ordinateur, permettant la communication directe avec l'unité centrale.

CONSOLER v. t. (lat. *consolari*). Soulager, adoucir les ennuis, la tristesse de qq. ♦ se *consoler* v. pr. Cesser de souffrir.

CONSOLIDATION n. f. Action de consolider.

CONSOLIDER v. t. (lat. *consolidare*). Rendre plus solide, plus résistant, plus fort.

CONSUMMATEUR, TRICE n. et adj. Personne qui consomme, qui achète pour son usage des denrées, des marchandises. || Personne qui mange ou boit dans un restaurant, dans un café, etc.

CONSUMMATION n. f. Action de consommer des produits naturels ou artificiels. || Boisson prise dans un café, etc. ♦ *Consummation du mariage*, union charnelle des époux. || *Jusqu'à la consommation des siècles* (Litt.), jusqu'à la fin des temps. || *Société de consommation*, sociétés des pays industriels avancés.

CONSUMMÉ, E adj. Qui atteint une certaine qualité.

CONSUMMÉ n. m. Bouillon de viande. **CONSUMER** v. t. (lat. *consummare*). Faire usage de qqch pour sa subsistance. || Utiliser comme source d'énergie ou

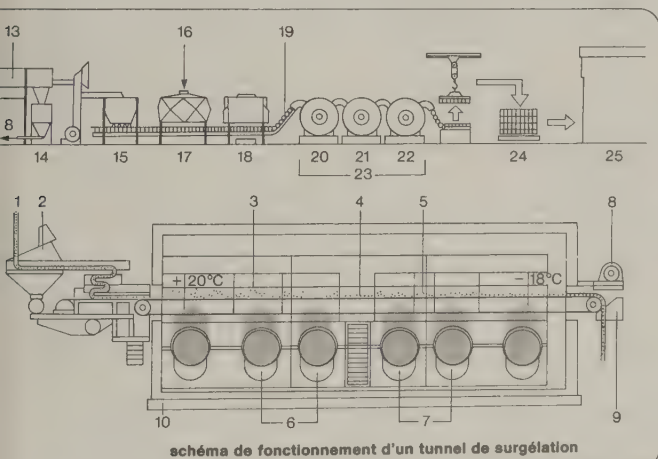


schéma de fonctionnement d'un tunnel de surgélation

La pasteurisation peut se faire en vrac (lait, essentiellement) ou en bouteilles (bière [cas présente ici], cidre, jus de fruits). Après capsulage, les bouteilles sont soumises à une aspersion d'eau de plus en plus chaude; elles séjournent à plus de 60°C pendant 20 à 30 minutes, puis sont refroidies progressivement. 1. Introduction des bouteilles; 2. Préchauffage; 3. Pasteurisation; 4. Refroidissement; 5. Eau froide; 6. Rampe d'arrosage; 7. Sortie des bouteilles; 8. Pompes. La surgélation se distingue de la congélation par la rapidité plus grande de l'abaissement de la température. C'est un mode de conservation qui permet d'éviter notamment la perte de vitamines C, le rancissement des lipides, l'altération des matières colorantes. Le rôle de l'emballage est très important (souvent effectué sous vide ou sous gaz inerte [azote]). Un produit surgelé doit être conservé à basse température (-18 à -20°C). **Détail d'un tunnel de surgélation** : 1. Produit à surgeler; 2. Élimination de l'eau imbibant le produit; 3. Herse de répartition du produit sur le tapis convoyeur; 4. Tapis convoyeur; 5. Produit en cours de surgélation; 6. Courants d'air froid; 7. Ventilateurs; 8. Moteur d'entraînement du tapis; 9. Déchargement du produit surgelé; 10. Cabine isotherme.

consommer

comme matière première. ♦ v. i. Prendre une boisson dans un café.

CONSUMPTION n. f. (lat. *consumptio*). *Litt.* Amaigrissement et dépérissement progressifs.

CONSONANCE n. f. (lat. *consonantia*). Uniformité de son dans la terminaison des mots ou des phrases. || Succession, ensemble de sons.

CONSONANT, E adj. (lat. *consonans*). Qui produit une consonance particulière.

CONSONANTIQUE adj. Relatif aux consonnes.

CONSONANTISME n. m. *Ling.* Système des consonnes d'une langue.

CONSONNE n. f. (lat. *consona*). Son du langage qui est produit par l'ouverture brusque du canal buccal, consécutive à sa fermeture.

CONSORT adj. m. (lat. *consors*, qui partage le sort). *Prince consort*, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas, mari de la reine.

CONSORTIUM [-sjɔm] n. m. (mot lat. *association*). Groupement d'entreprises, en vue d'opérations communes.

CONSORTS n. m. pl. *Un tel et ses consorts* (Péjor.), ceux d'une même catégorie.

CONSPIRATEUR, TRICE n. Personne qui prend part à une conspiration.

CONSPIRATION n. f. Action de conspirer, complot.

CONSPIRER v. i. (lat. *conspirare*). Préparer clandestinement un acte de violence visant à renverser un régime ou à tuer un homme politique; comploter. ♦ v. t. *Litt.* Préparer un mauvais coup.

CONSPUER v. t. (lat. *conspuere*, cracher sur). Manifester en groupe, publiquement, son mépris.

CONSTABLE (John), peintre paysagiste anglais (1776-1837).

CONSTAMMENT adv. D'une manière continue.

CONSTANCE n. f. (lat. *constantia*). Qualité de qqn qui persévère dans son action. || Qualité de ce qui dure, de ce qui est stable, de ce qui se reproduit. || *Litt.* Force morale de celui qui ne se laisse abattre par rien.

CONSTANCE, v. d'Allemagne (Bade-Wurtemberg, sur le lac de Constance; 69 000 h. — Concile œcuménique (1414-1418), qui met fin au grand schisme d'Occident.

CONSTANCE (lac de), en all. *Bodensee*, lac formé par le Rhin, entre la Suisse, l'Autriche et l'Allemagne; 540 km².

CONSTANT, E adj. (lat. *constans*). Qui dure et se répète sans modification. || *Litt.* Ferme, résolu, persévérant.

CONSTANT (Benjamin), écrivain français (1767-1830), auteur d'un roman, *Adolphe*. Libéral, il s'oppose à Napoléon.

CONSTANȚA ou **CONSTANTȚA**, principal port de Roumanie, sur la mer Noire; 284 000 h.

CONSTANTE n. f. Tendance qui se manifeste d'une manière durable. || *Math.* Quantité de valeur fixe; nombre indépendant des variables figurant dans une équation.

CONSTANTIN, nom de onze empereurs romains et byzantins, dont CONSTANTIN ^{1er} le Grand (v. 280-337), empereur romain (306-337). Sa victoire contre Maxence à Rome, en 312, décide du triomphe du christianisme; en 313, l'édit de Milan établit la liberté religieuse. Il transporte le siège de l'empire à Byzance.

CONSTANTIN, nom de deux rois de Grèce : CONSTANTIN ^{1er}, roi de 1913 à 1917 et de 1920 à 1922, et CONSTANTIN II, roi en 1964, déchu de son titre en 1973.

CONSTANTINE,auj. *Qacentina*, v. de l'est de l'Algérie, ch.-l. de wilaya, au-dessus des gorges du Rummel; 355 000 h. C'est la *Cirta* antique.

CONSTANTINOIS, région orientale de l'Algérie.

CONSTANTINOPOLE, nom de l'ancienne Byzance, appelée plus tard par les Turcs *Istanbul**. Fondée par Constantin en 324-330, résidence de l'empereur, elle devient la capitale de l'Empire byzantin. Capitale de l'Empire latin de 1204 à 1261, date de sa reprise par les Byzantins, elle tombe, en 1453, aux mains des Turcs qui en font leur capitale.

CONSTANTINOPOLE (détroit de), anc. nom du Bosphore*.

CONSTANTZA → CONSTANȚA.

CONSTAT n. m. (mot lat. signif. *il est certain*). Reconnaisance de qqch : *constat d'échec*. || Procès-verbal dressé par un huissier ou par un agent de la force publique.

CONSTATATION n. f. Action de constater; fait servant de preuve.

CONSTATER v. t. (lat. *constat*, il est certain). Établir la vérité d'un fait; le constater par écrit.

CONSTELLATION n. f. (lat. *stella*, étoile). Groupe d'étoiles voisines sur la sphère céleste, présentant une figure conventionnelle déterminée à laquelle on a donné un nom particulier. || Région du ciel occupée par ce groupe d'étoiles.

CONSTELLER v. t. Couvrir d'étoiles. || *Litt.* Couvrir de choses brillantes.

CONSTERNANT, E adj. Qui consterne.

CONSTERNATION n. f. Stupéfaction, abattement causé par un événement malheureux.

CONSTERNER v. t. (lat. *consternare*, abattre). Jeter dans la stupeur, dans l'abattement; atterrer.

CONSTIPATION n. f. Difficulté ou impossibilité de déféquer.

CONSTIPÉ, E adj. et n. Qui souffre de constipation. ♦ adj. *Fam.* Embarrassé.

CONSTIPER v. t. (lat. *constipare*, serrer). Causer la constipation.

CONSTITUANT, E adj. Qui entre dans la constitution. ♦ *Assemblée constituante*, assemblée qui a mission d'établir une constitution politique. ♦ n. Personne qui participe à l'élaboration des lois constitutionnelles.

constituante (*Assemblée nationale*) ou **Constituante**, nom que prennent les États généraux le 9 juillet 1789. Cette assemblée se sépare le 30 septembre 1791.

CONSTITUÉ, E adj. Qui a telle ou telle complexion. ♦ *Autorités constituées*, *corps constitués*, établis par la loi, la Constitution.

CONSTITUER v. t. (lat. *constituere*). Former un tout avec divers éléments. || Être les éléments d'un tout. ♦ *se constituer* v. pr. *Se constituer* prisonnier, se livrer aux autorités, se rendre.

CONSTITUTIF, IVE adj. Syn. de 'CONSTITUTANT, E.

CONSTITUTION n. f. (lat. *constitutio*). Action de constituer; composition, organisation. || Ensemble des aspects morphologiques qui caractérisent un individu. || Loi fondamentale d'une nation, ensemble de règles juridiques qui régissent les rapports réciproques des gouvernants et des gouvernés et déterminent l'organisation des pouvoirs publics.

Constitution civile du clergé, nom donné au décret de l'Assemblée constituante du 12 juillet 1790, qui réorganise le clergé séculier. Condamnée par Pie VI le 10 mars 1791, elle provoque une scission dans l'Eglise de France.

CONSTITUTIONNEL, ELLE adj. Relatif à la constitution physique d'une personne. || Conforme à la constitution du pays. || Relatif à la constitution. || S'est dit des prêtres ayant adhéré à la Constitution civile du clergé de 1790.

CONSTITUTIONNELLEMENT adv. De façon conforme à la constitution d'un État.

CONSTRICTEUR adj. et n. m. (lat. *constrictus*, serré). Muscle qui resserre certains canaux ou orifices. ♦ *Boa constricteur*, ou *constrictor* n. m., boa ainsi nommé à cause de sa façon de serrer, dans ses replis, les animaux qu'il veut étouffer.

CONSTRUCTION n. f. (lat. *constrictio*). Resserrement circulaire, tension violente.

CONSTRUCTOR n. m. → CONSTRICTEUR.

CONSTRUCTEUR, TRICE adj. et n. Qui construit.

CONSTRUCTIBLE adj. Où on peut construire.

CONSTRUCTIF, IVE adj. Apté, propre à construire, à créer; positif.

CONSTRUCTION n. f. (lat. *constructio*). Action ou manière de construire. || Édifice construit. • *Construction aéronautique, automobile, électrique, navale, etc.*, ensemble des techniques propres à l'industrie aéronautique, automobile, électrique, navale, etc.; activité industrielle concernant l'un de ces domaines.

CONSTRUCTIVISME n. m. Courant des arts plastiques du XX^e s. qui privilégie une construction géométrique des formes.

CONSTRUIRE v. t. (lat. *construere*) [conj. 64]. Bâtir, assembler les différentes parties d'un édifice, d'une machine, d'un appareil, d'un ouvrage de l'esprit, d'une figure géométrique, etc. || Disposer les mots, les phrases dans un certain ordre.

CONSUL n. m. (lat. *consul*). • À Rome, magistrat, élu pour un an, qui partageait avec un collègue le pouvoir suprême. || En France, nom de chacun des trois chefs du pouvoir exécutif depuis l'an VIII jusqu'à l'Empire (de 1799 à 1804). || Agent qui a pour mission de protéger ses compatriotes à l'étranger et de donner à son gouvernement des informations politiques et commerciales. • *Le Premier consul*, Bonaparte.

CONSULAIRE adj. Qui appartient au consul. || Qui appartient à la justice commerciale.

CONSULAT n. m. (lat. *consulatus*). Charge de consul. || Résidence, bureaux d'un consul.

Consulat, régime issu du coup d'État des 18 et 19 brumaire au VIII (9-10 nov. 1799) et qui prend fin le 18 mai 1804.

CONSULTANT, E adj. et n. Se dit de la personne qui, en droit ou en médecine, donne des consultations.

CONSULTATIF, IVE adj. Qui donne des avis, des conseils, sur certaines choses. • *Avoir voix consultative*, avoir droit de délibérer, non de voter.

CONSULTATION n. f. Action de consulter, de demander un avis, un conseil. || Action de donner un avis motivé (médecin, avocat) sur l'état d'un malade, d'une affaire; examen d'un malade par un médecin.

CONSULTER v. t. (lat. *consultare*). Prendre avis, conseil de qq. || Se faire examiner par un médecin. || Chercher des renseignements, des explications dans un ouvrage. || Prendre pour règle : *consulter son intérêt*. ♦ v. i. Recevoir des malades.

CONSUMER v. t. (lat. *consumere*). Détruire, anéantir, en particulier par le feu. || Litt. Épuiser, ronger. ♦ se consumer v. pr. Litt. Dépérir.

CONSUMÉRISME n. m. (mot amér., de

consumer, consommateur). Action concertée des consommateurs en vue de défendre leurs intérêts.

CONTACT n. m. (lat. *contactus*). État de corps qui se touchent. || Dispositif permettant l'ouverture et la fermeture d'un circuit électrique. || Rapport de connaissance entre des personnes. || Comportement vis-à-vis des autres, d'un public. || Dans les romans, les films d'espionnage, personne avec qui un agent doit rester en rapport. • *Prendre contact avec qq.*, entrer en rapport avec lui. || *Rompre le contact*, se dérober au contact de l'ennemi. (Syn. DÉCROCHER.) || *Verres de contact*, verres correcteurs de la vue qui s'appliquent directement sur la cornée.

CONTACTER v. t. Entrer en rapport, en relation avec qq., avec un organisme.

CONTAGIEUX, EUSE adj. (lat. *contagiosus*). Qui se transmet par le contact, en parlant des maladies. || Qui se communique facilement. ♦ adj. et n. Atteint d'une maladie contagieuse.

CONTAGION n. f. (lat. *contagio*, contact). Transmission d'une maladie par le contact médiat ou immédiat. || Transmission par imitation involontaire.

CONTAINER [kɔ̃tɛnɛr] ou **CONTENEUR** n. m. (angl. *container*). Caisse de dimensions normalisées pour le transport de meubles, de marchandises.

CONTAMINATION n. f. Transmission d'une maladie, d'un mal, d'une substance nocive.

CONTAMINER v. t. (lat. *contaminare*, souiller). Infecter par une maladie contagieuse, par un vice, un mal quelconque.

CONTE n. m. (de *conter*). Récit assez court d'aventures imaginaires.

CONTEMPLATIF, IVE adj. et n. Qui se plaît dans la contemplation.

CONTEMPLATION n. f. Action de contempler.

CONTEMPLER v. t. (lat. *contemplari*). Regarder avec soin, admiration ou étonnement.

CONTEMPORAIN, E adj. et n. (lat. *contemporaneus*). Qui est du même temps. || Qui est du temps présent.

CONTENANCE n. f. (de *contenir*). Quantité que peut contenir qqch; capacité. || Étendue. || Attitude, manière de se tenir. • *Se donner une contenance*, dissimuler son trouble, son ennui. || *Faire bonne contenance*, témoigner, dans une circonstance difficile, de la sérénité. || *Perdre contenance*, se troubler.

CONTENANT n. m. Ce qui contient qqch.

CONTENEUR n. m. → CONTAINER.

CONTENIR v. t. (lat. *continere*) [conj. 16]. Comprendre dans son étendue, dans sa capacité, dans sa substance. || Renfermer, avoir en soi. || Retenir dans

certaines limites, empêcher de se répandre, de se manifester. ♦ *se contenir* v. pr. Maîtriser des sentiments violents, en particulier la colère.

CONTENT, E adj. (lat. *contentus*). Qui a ce qui lui plaît; heureux. || Satisfait de la conduite, du travail de qq. • *Être content de soi*, avoir une bonne opinion de soi-même.

CONTENT n. m. *Avoir son content d'une chose*, en avoir autant qu'on désire.

CONTENTEMENT n. m. Action de contenter; fait d'être satisfait.

CONTENTER v. t. Rendre content, satisfaire. ♦ *se contenter* v. pr. [de]. Limiter ses desirs à; se borner à.

CONTENTIEUX, EUSE adj. (lat. *contentiosus*). Dr. Qui est contesté, litigieux.

CONTENTIEUX n. m. Dr. Tout ce qui est susceptible d'être mis en discussion devant les juges.

CONTENTION n. f. (lat. *contentio*, lutte). Forte tension des muscles, des nerfs ou de l'esprit.

CONTENU n. m. Ce qui est à l'intérieur d'un récipient. || Idées qui sont exprimées dans un texte.

CONTER v. t. (lat. *computare*, calculer). Faire le récit de, exposer en détail. • *En conter à qq.*, le tromper, l'abuser. || *En conter de belles*, raconter des choses ridicules ou extraordinaires. || *S'en laisser conter*, se laisser tromper.

CONTESTABLE adj. Qui peut être contesté.

CONTESTATAIRE adj. et n. Qui conteste la société.

CONTESTATION n. f. Discussion, désaccord sur le bien-fondé d'un fait, d'un droit; différend. || Refus global et systématique des institutions, de la société, de l'idéologie dominante.

CONTESTE (SANS) loc. adv. Incontestablement.

CONTESTER v. t. (lat. *contestari*). Refuser de reconnaître comme fondé, exact, valable.

CONTEUR, EUSE n. Auteur de contes.

CONTEXTE n. m. (lat. *contextus*, de *contexere*, tisser ensemble). Ensemble du texte qui précède ou suit une phrase, un groupe de mots, un mot. || Ensemble des circonstances qui accompagnent un événement.

CONTEXTUEL, ELLE adj. Relatif au contexte.

CONTEXTURE n. f. Liaison des parties qui forment un tout.

CONTI (Armand DE BOURBON, prince DE), frère du Grand Condé (1629-1666), qui prend part à la Fronde.

CONTIGU, Ë adj. (lat. *contiguus*). Qui touche à qqch.

contiguïté

CONTIGUÏTÉ [-guité] n. f. État de deux choses qui se touchent. || Caractère de ce qui est contigu.

CONTINENCE n. f. Abstinence des plaisirs sexuels.

CONTINENT, E adj. (lat. *continens*, qui contient). Qui pratique la continence.

CONTINENT n. m. (de terre *continente*, terre qui tient ensemble). Vaste étendue de terre qu'on peut parcourir sans traverser la mer. ● *Ancien Continent*, l'Europe, l'Asie et l'Afrique. || *Nouveau Continent*, l'Amérique.

CONTINENTAL, E, AUX adj. Relatif à un continent. ● *Climat continental*, climat qui occupe l'intérieur des continents aux latitudes moyennes, et qui est caractérisé par de grands écarts de température entre l'été et l'hiver et par des précipitations généralement plus abondantes en été.

CONTINGENCE n. f. (lat. *contingere*, arriver par hasard). Eventualité, possibilité qu'une chose arrive ou non.

CONTINGENT, E adj. Qui peut se produire ou non. (Contr. NÉCESSAIRE.)

CONTINGENT n. m. Quantité maximale des marchandises qui peuvent être importées ou exportées au cours d'une période donnée. || Ensemble des jeunes gens appelés au service national actif au cours d'une même année civile.

CONTINGEMENT n. m. Action de continger; limitation, répartition.

CONTINGENTER v. t. Fixer des contingents pour les marchandises; limiter.

CONTINU, E adj. (lat. *continuus*). Qui ne présente pas d'interruptions dans le temps ou dans l'espace. ● *Journée continue*, horaire journalier de travail ne comportant qu'une brève interruption pour le repas.

CONTINU n. m. Ce qui ne présente pas d'intervalles.

CONTINUATION n. f. Action de continuer, de poursuivre; suite, prolongement.

CONTINUUEL, ELLE adj. (lat. *continuus*). Qui dure sans interruption, qui se renouvelle constamment.

CONTINUUELLEMENT adv. De façon continue, constamment, toujours.

CONTINUER v. t. (lat. *continuare*). Poursuivre ce qui est commencé, ce qui a été interrompu. ● v. t. ind. [à]. Persister. ● v. i. Ne pas cesser, se poursuivre. ● se continuer v. pr. Ne pas être interrompu.

CONTINUÏTÉ n. f. Caractère de ce qui est continu. ● *Solution de continuité*, interruption qui se présente dans l'étendue d'un corps, d'un ouvrage, dans le déroulement d'un phénomène.

CONTINUÏMENT adv. De façon continue.

CONTINUUM [-nyom] n. m. (mot lat.). Ensemble d'éléments tels que l'on puisse

passer de l'un à l'autre de façon continue.

CONTONDANT, E adj. (lat. *contundere*, frapper). Qui meurtrit par écrasement, sans couper.

CONTORSION n. f. (bas lat. *contorsio*, de *torquere*, tordre). Mouvement acrobatique ou forcé qui donne au corps ou à une partie du corps une posture étrange ou grotesque.

CONTORSIONNER (SE) v. pr. Faire des contorsions, des grimaces.

CONTORSIONNISTE n. m. Acrobate spécialiste des contorsions.

CONTOUR n. m. (it. *contorno*). Ligne qui marque la limite d'un corps. || Ligne sinueuse; détour.

CONTOURNÉ, E adj. Qui a un contour compliqué.

CONTOURNER v. t. (it. *contornare*). Faire le tour de qqch pour l'éviter.

CONTRACEPTIF, IVE adj. et n. m. (angl. *contraceptive*). Se dit de méthodes, de produits empêchant de façon temporaire et réversible la fécondation.

CONTRACEPTION n. f. Infécondité volontaire obtenue par l'emploi de méthodes contraceptives.

CONTRACTANT, E adj. et n. *Dr*. Qui passe contrat.

CONTRACTÉ, E adj. *Ling*. Se dit de deux voyelles ou de deux syllabes réunies en une seule, comme les articles contractés *du, des, au, aux*, pour *de le, de les, à le, à les*.

CONTRACTER v. t. (lat. *contractus*, resserré). Réduire en un moindre volume. || Mettre qqn dans un état de tension; rendre nerveux. ● *Contracter le visage*, en durcir les traits. ● *se contracter* v. pr. Diminuer de volume, de longueur. || Devenir dur.

CONTRACTER v. t. (lat. *contractus*, convention). S'engager juridiquement ou moralement. || Attraper (une maladie), acquérir (une habitude). ● *Contracter des dettes*, s'endetter. || *Contracter mariage*, se marier.

CONTRACTILE adj. Se dit des muscles et autres organes capables de se contracter.

CONTRACTION n. f. Fait de se contracter, d'être contracté.

CONTRACTUEL, ELLE adj. Stipulé par un contrat. ● *Agent contractuel*, ou *contractuel*, *elle* n., agent public non fonctionnaire.

CONTRACTURE n. f. (lat. *contractura*). Contraction musculaire involontaire d'un muscle, accompagnée de rigidité.

CONTRADICTEUR n. m. (lat. *contradictor*). Personne qui contredit.

CONTRADICTION n. f. (lat. *contradictio*). Action de contredire ou de se contredire; opposition. ● *Esprit de contradic-*

tion, disposition à contredire sans cesse.

CONRADICTOIRE adj. Qui implique une contradiction. || *Dr*. Fait en présence des parties intéressées.

CONRADICTOIREMENT adv. De façon contradictoire.

CONTRAIGNANT, E adj. Qui contraint.

CONTRAINDRE v. t. (lat. *constringere*) [conj. 55]. Obliger qqn à faire une chose; imposer. || *Litt*. Empêcher qqch ou qqn de suivre son cours, son penchant naturel.

CONTRAINT, E adj. Mal à l'aise, peu naturel.

CONTRAİNTE n. f. Violence à laquelle on soumet qqn ou qqch. || État de gêne de qqn à qui on impose une attitude contraire à son naturel. || *Dr*. Acte de poursuite contre un contribuable. || *Mécan*. Effort exercé sur un corps et dû soit à une force extérieure, soit à des tensions internes à ce corps.

CONTRAIRE adj. (lat. *contrarius*). Opposé, inverse. || Qui n'est pas conforme, compatible avec; qui va à l'encontre de.

CONTRAIRE n. m. L'opposé. ♦ *Au contraire*, d'une manière opposée.

CONTRAIREMENT adv. En opposition.

CONTRALTO n. m. (mot it.). La plus grave des voix de femme. || Celle qui a cette voix.

CONTRARIANT, E adj. Qui contrarie; ennuyeux, fâcheux.

CONTRARIÉ, E adj. Dépité, fâché.

CONTRARIER v. t. (lat. *contrariare*). Faire obstacle à qqch, s'opposer aux actes, aux projets de qqn. || Causer du dépit, du mécontentement à qqn; ennuyer.

CONTRARIÉTÉ n. f. Ennui, mécontentement causé par l'opposition que l'on rencontre; irritation.

CONTRASTE n. m. (it. *contrasto*). Opposition marquée entre deux choses ou deux personnes, entre le sombre et le clair.

CONTRASTÉ, E adj. Dont les oppositions sont très accusées.

CONTRASTER v. i. et t. ind. [avec]. Être en contraste, s'opposer de façon frappante. ♦ v. t. Mettre en contraste.

CONTRAT n. m. (lat. *contractus*). Convention entre deux ou plusieurs personnes; écrit qui la constate. ● *Contrat de travail*, convention par laquelle un salarié met son activité au service d'un employeur en échange d'un salaire.

CONTRAVENTION n. f. (lat. *contra*, contre, et *venire*, venir). Procès-verbal constatant une infraction à un règlement, notamment en matière de circulation.

CONTRE prép. (lat. *contra*, en face de). Indique le contact, l'opposition, la défense, l'échange. ♦ adv. Voter contre,

aller contre, être contre, marquer son opposition. • Là contre, contre cela. || Par contre, en compensation, en revanche.

CONTRE n. m. L'opposé. || Au bridge, action de contrer. || En sports, abrég. de CONTRE-ATTAQUE.

CONTRE-ALLÉE n. f. (pl. contre-allées). Allée parallèle à une allée principale.

CONTRE-AMIRAL n. m. (pl. contre-amiraux). Premier grade des officiers généraux de la marine.

CONTRE-ATTAQUE n. f. (pl. contre-attaques). Riposte offensive locale déclenchée contre un adversaire qui a attaqué.

CONTRE-ATTAQUER v. t. Exécuter une contre-attaque.

CONTREBALANCER v. t. (conj. 1). Faire équilibrer; compenser. ♦ se contrebalancer v. pr. S'en contrebalancer (fam.), s'en moquer.

CONTREBANDE n. f. (it. *contrabbando*). Introduction, vente clandestine de marchandises prohibées ou soumises à des droits dont on fraude le Trésor.

CONTREBANDIER, ÈRE n. Qui se livre à la contrebande.

CONTREBAS (EN) loc. adv. De haut en bas, à un niveau inférieur.

CONTREBASSE n. f. (it. *contrabbasso*). Le plus grand et le plus grave des instruments à cordes de la famille des violons.

CONTREBASSE ou **CONTREBASISTE** n. Musicien qui joue de la contrebasse.

CONTRE-BRAQUER v. i. Braquer les roues avant d'une voiture dans la direction inverse de celle que prend le véhicule.

CONTRECARRER v. t. (anc. fr. *contre-carre*, résistance). S'opposer directement à qqn, susciter des obstacles devant qqch.

CONTRECHAMP n. m. Cin. Prise de vues effectuée dans la direction exactement opposée à celle de la précédente.

CONTRE-CHANT n. m. (pl. contre-chants). Mus. Phrase mélodique qui soutient le thème.

CONTRECŒUR (À) loc. adv. Avec répugnance, malgré soi.

CONTRECŒUP n. m. Répercussion d'un choc, d'un coup. || Conséquence indirecte d'un acte, d'un événement.

CONTRE-COURANT n. m. (pl. contre-courants). Courant dirigé dans le sens inverse d'un autre courant. || Sens opposé, marche contraire.

CONTREDANSE n. f. (angl. *country dance*). Danse populaire d'origine anglaise et air de musique des XVI^e et XVII^e s. || Fam. Contravention.

CONTRÉDIE v. t. (lat. *contradicere*) [conj. 68]. Dire le contraire de ce que qqn affirme. || Être en opposition, en

parlant de qqch. ♦ se contredire v. pr. Être en opposition avec soi-même.

CONTREDIT (SANS) loc. adv. Sans contestation possible; indiscutablement.

CONTRÉE n. f. (lat. [regio] *contrata*, [pays] situé en face). Litt. Étendue de pays.

CONTRE-ENQUÊTE n. f. (pl. contre-enquêtes). Enquête destinée à contrôler les résultats d'une enquête précédente.

CONTRE-ÉPREUVE n. f. (pl. 'contre-épreuves'). Seconde expérience destinée à vérifier l'exactitude d'une première.

CONTRE-ESPIONNAGE n. m. (pl. contre-espionnages). Organisation chargée de déceler et de réprimer l'activité des services de renseignements étrangers tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire national.

CONTRE-EXEMPLE n. m. (pl. contre-exemples). Exemple qui contredit une affirmation, une règle.

CONTRE-EXPERTISE n. f. (pl. contre-expertises). Expertise destinée à contrôler une autre.

CONTREFAÇON n. f. Reproduction frauduleuse d'une œuvre littéraire, artistique, d'un produit manufacturé, d'une monnaie, etc.

CONTREFAIRE v. t. (lat. *contrafacere*, imiter) [conj. 72]. Imiter qqn, qqch en déformant, reproduire de façon ridicule. || Imiter qqch frauduleusement.

CONTREFAIT, E adj. Difforme.

CONTRE-FEUX n. m. (pl. contre-feux). Feu que l'on allume dans certains secteurs pour créer un vide et arrêter ainsi un incendie.

CONTREFORT n. m. Massif élevé en saillie contre un mur ou un support pour l'épauler. || Pièce de cuir qui sert à renforcer la partie arrière d'une chaussure, au-dessus du talon. || (Surtout au plur.). Montagne moins élevée bordant un massif.

CONTRE-INDICATION n. f. (pl. contre-indications). Circonstance particulière qui s'oppose à l'emploi d'une médication.

CONTRE-INDIQUÉ, E adj. (pl. contre-indiqués, es). Qui ne doit pas être employé : médicament contre-indiqué aux diabétiques.

CONTRE-INDIQUER v. t. Fournir une contre-indication.

CONTRE-INTERROGATOIRE n. m. (pl. contre-interrogatoires). Interrogatoire d'un témoin, d'un accusé par la partie adverse.

CONTRE-JOUR n. m. (pl. contre-jours). Lumière qui éclaire un objet du côté opposé à celui par lequel on le regarde. • A contre-jour, dans un sens opposé au jour, dans un faux jour.

CONTREMAÎTRE, ESSE n. Personne qui dirige les ouvriers dans leur travail.

CONTRE-MANIFESTANT, E n. (pl.

contre-manifestants, es). Personne qui participe à une contre-manifestation.

CONTRE-MANIFESTATION n. f. (pl. contre-manifestations). Manifestation qui s'oppose à une autre.

CONTRE-MANIFESTER v. i. Manifester en opposition à d'autres.

CONTREMARQUE n. f. Carte délivrée à des spectateurs qui sortent momentanément d'une salle de spectacle.

CONTRE-MESURE n. f. (pl. contre-mesures). Disposition prise pour s'opposer à une action, à un événement, ou pour les prévenir.

CONTRE-OFFENSIVE n. f. (pl. contre-offensives). Opération offensive à objectif stratégique répondant à une offensive de l'adversaire.

CONTREPARTIE n. f. Ce que l'on fournit en échange d'autre chose. || Ce qui constitue en quelque sorte la compensation. • En contrepartie, en compensation, en échange.

CONTRE-PERFORMANCE n. f. (pl. contre-performances). Echec subi par qqn dont on attendait la victoire, le succès.

CONTREPÉTERIE n. f. (anc. fr. *contre-péter*, imiter par dérision). Intersion plaisante de lettres ou de syllabes dans un groupe de mots. (Ex. : trompez, sonnettes, pour sonnez, trompettes.)

CONTRE-PIED n. m. (pl. contre-pieds). Ce qui va à l'encontre d'une opinion, de la volonté de qqn. • Prendre un joueur à contre-pied, dans certains sports, diriger l'action du côté opposé ou l'élan de l'adversaire le porte. || Prendre le contre-pied, faire l'inverse pour s'opposer.

CONTRE-PLAQUÉ n. m. (pl. contre-plaqués). Bois assemblé par collage en lames minces à fibres opposées.

CONTREPOIDS n. m. Poids servant à équilibrer une force. || Ce qui compense un effet.

CONTREPOINT n. m. Discipline musicale à pour objet la superposition de lignes mélodiques. || Thème secondaire qui se superpose à qqch.

CONTREPOISON n. m. Remède contre le poison; antidote.

CONTRE-POUVOIR n. m. (pl. contre-pouvoirs). Pouvoir qui s'organise pour faire échec à une autorité établie.

CONTRE-PROJET n. m. (pl. contre-projets). Projet opposé à un autre.

CONTRE-PROPOSITION n. f. (pl. contre-propositions). Proposition différente d'une autre, souvent opposée.

CONTRER v. t. et i. (de *contre*). Au bridge, défier la partie adverse de réaliser son contrat. || S'opposer avec vigueur à l'action de qqn, à qqch.

Contre-Réforme, réforme catholique

Contre-Réforme

qui suit, au XVI^e s., la réforme protestante et tend au redressement spirituel de l'Église.

CONTRE-RÉVOLUTION n. f. (pl. *contre-révolutions*). Mouvement tendant à combattre une révolution, à détruire ses décisions, ses conséquences.

CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE adj. et n. (pl. *contre-révolutionnaires*). Agent, partisan d'une contre-révolution.

CONTRESEING [kōtṛəsɛ̃] n. m. Signature de celui qui contresigne.

CONTRESSENS n. m. Sens contraire au sens naturel. || Interprétation erronée d'un mot, d'une phrase. || Ce qui va à l'encontre de la logique, du bon sens. ● *À contresens*, dans un sens contraire.

CONTRESIGNER v. t. Apposer sa signature sur un acte pour en attester l'authenticité.

CONTRETEMPS n. m. Événement fâcheux, imprévu, qui va contre les projets, les mesures prises, etc. ● *À contre-temps*, mal à propos.

CONTRE-TERRORISME n. m. Ensemble d'actions ripostant au terrorisme.

CONTRE-TERRORISTE adj. et n. (pl. *contre-terroristes*). Qui fait du contre-terrorisme.

CONTRE-TORPILLEUR n. m. (pl. *contre-torpilleurs*). Bâtiment de guerre créé à la fin du XIX^e s. pour lutter contre les torpilles.

CONTRETYPE n. m. Copie positive d'un film obtenue à partir d'un double du négatif original.

CONTREVENANT, E n. Personne qui enfreint les lois ou les règlements.

CONTREVENIR v. t. ind. [à] (conj. 16; prend l'auxil. *avoir*). Agir contrairement à une prescription, à une obligation.

CONTREVENT n. m. Panneau pivotant sur un de ses bords verticaux et doublant extérieurement un châssis vitré.

CONTREVÉRITÉ n. f. Affirmation contraire à la vérité.

CONTRE-VISITE n. f. (pl. *contre-visites*). Visite médicale destinée à contrôler les résultats d'une autre.

CONTRE-VOIE n. f. (pl. *contre-voies*). Voie parallèle à celle que suit un train.

CONTREXÉVILLE, comm. des Vosges, près de Vittel; 4 582 h. Eaux minérales.

CONTRIBUABLE n. Qui paie des contributions.

CONTRIBUER v. t. ind. [à] (lat. *contribuere*). Participer à certain résultat par son action, son argent.

CONTRIBUTION n. f. (lat. *contributio*). Part apportée par qqn à une action commune. || (Surtout au plur.) Impôt payé à l'État. ● *Mettre qqn à contribution*, avoir recours à ses services.

CONTRIT, E adj. (lat. *contritus*, broyé, accablé). *Litt.* Qui a un regret de ses actes et se les reproche; repentant.

CONTRITION n. f. *Relig.* Regret sincère d'une faute; repentir.

CONTRÔLABLE adj. Qui peut être vérifié.

CONTRÔLATÉRAL, E, AUX adj. *Méd.* Se dit de certaines lésions ou paralysies dont l'effet se manifeste du côté opposé du corps.

CONTRÔLE n. m. (anc. fr. *contrerole*, registre tenu en double). Vérification, inspection attentive de la régularité d'un acte, de la validité d'une pièce. || Vérification de l'état d'un produit ou d'un élément de machine ou d'installation. || Maîtrise de sa propre conduite, de la manœuvre de véhicules, d'appareils. || État nominatif des personnes qui appartiennent à un corps. || Endroit où se fait un contrôle, une vérification. ● *Contrôle continu des connaissances*, vérification du niveau des connaissances des étudiants par des interrogations et des travaux effectués tout au long de l'année. || *Contrôle des naissances*, expression traduite de l'anglais *birth control*, planning familial. || *Contrôle judiciaire*, mesure qui, tout en sauvegardant la liberté d'un inculpé, le soumet à une certaine surveillance.

CONTRÔLER v. t. Vérifier l'exactitude, la conformité, etc. de qqch. || Avoir la maîtrise de la situation, d'une région, etc. ◆ se contrôler v. pr. Avoir la maîtrise de soi.

CONTRÔLEUR, EUSE n. Personne chargée d'exercer un contrôle. ● *Contrôleur de la navigation aérienne*, professionnel chargé de suivre et de contrôler les mouvements des aéronefs. (Syn. fam. AIGUILLEUR DU CIEL.)

CONTRORDRE n. m. Annulation d'un ordre donné précédemment.

CONTROUVÉ, E adj. *Litt.* Entièrement inventé.

CONTROVERSE n. f. (lat. *controversia*). Débat, contestation sur une question, une opinion.

CONTOVERSÉ, E adj. Contesté, discuté.

CONTUMACE n. f. (lat. *contumacia*, orgueil). Refus, défaut de comparaître en justice pour affaire criminelle.

CONTUMAX adj. et n. Personne en état de contumace.

CONTUSION n. f. (lat. *contusio*). Meurtrissure produite par un corps dur, contondant, sans déchirure de la peau ni fracture des os.

CONTUSIONNER v. t. Faire des contusions, blesser par contusion; meurtrir.

CONURBATION n. f. (lat. *cum*, avec, et *urbs*, ville). Agglomération formée par

plusieurs villes voisines dont les banlieues se sont rejointes.

CONVAINCANT, E adj. Propre à convaincre, probant.

CONVAINCRE v. t. (lat. *convincere*) [conj. 47]. Amener qqn, par raisonnement ou par preuves, à reconnaître la vérité, l'exactitude d'un fait ou sa nécessité; persuader. ● *Convaincre qqn de*, apporter des preuves certaines de sa culpabilité.

CONVAINCU, E n. Personne qui adhère fortement à une opinion.

CONVALESCENCE n. f. (lat. *convalescere*, reprendre des forces). Retour progressif à la santé après une maladie.

CONVALESCENT, E adj. et n. Personne qui relève de maladie.

CONVENABLE adj. Approprié à son objet, à un usage, à une situation. || Qui respecte les bienséances, qui est conforme à la morale, au bon sens. || Qui a les qualités requises, sans plus; passable.

CONVENABLEMENT adv. De façon convenable.

CONVENANCE n. f. Qualité de ce qui convient à qqn, à qqch. ● *Mariage de convenance*, mariage conclu sur des rapports d'argent, de famille, etc. ◆ pl. Bons usages, manière d'agir des gens bien élevés.

CONVENIR v. t. ind. [de, à] (lat. *convenire*) [conj. 16; auxil. *avoir* dans le sens de *être approprié*, dans les autres cas, *avoir*, *avoir* ou *litt.*, *être*]. Faire un accord, s'arranger à l'amiable. || *Avouer, reconnaître comme vrai*. || *Être approprié à qqch, agréer à qqn : cet emploi lui convient*.

CONVENTION n. f. (lat. *conventio*). Accord permanent entre des personnes ou des groupes. || Nom donné à quelques Assemblées nationales constituantes. || Aux États-Unis, congrès d'un parti, réuni en vue de désigner un candidat à la présidence. ● *Convention collective*, accord conclu entre salariés et employeurs pour régler les conditions de travail. || *De convention*, admis par un accord tacite. ◆ pl. Ce qu'il est convenu de respecter suivant la bienséance.

Convention nationale, assemblée révolutionnaire qui succéda à l'Assemblée législative le 21 septembre 1792, fonde la 1^{re} République et gouverne la France jusqu'au 26 octobre 1795.

CONVENTIONNÉ, E adj. Lié à la Sécurité sociale par une convention de tarifs.

CONVENTIONNEL, ELLE adj. Qui résulte d'une convention. || Admis en vertu des convenances sociales; qui manque de naturel, de vérité. ● *Arme, armement conventionnels*, v. CLASSIQUE.

CONVENTIONNEL n. m. Membre de la Convention nationale (1792-1795).

CONVENTIONNER v. t. Lier à la Sécurité sociale par un système de conventions.

CONVENTUEL, ELLE adj. (lat. *conventualis*, de *conventus*, couvent). Relatif à la vie d'une communauté religieuse.

CONVERGENCE n. f. Fait de converger.

CONVERGER, E adj. Qui tend au même but, au même résultat.

CONVERGER v. i. (lat. *cum*, avec, et *vergere*, incliner vers) [conj. 1]. Aboutir au même point ou au même résultat.

CONVERSATION n. f. Communication orale d'idées; manière de converser. ● *Conversations diplomatiques*, pour-parlers.

CONVERSATIONNEL, ELLE adj. Se dit d'un mode d'utilisation de l'ordinateur où l'utilisateur dialogue avec la machine à l'aide d'un terminal.

CONVERSER v. i. (lat. *conversari*). S'entretenir familièrement avec qqn.

CONVERSION n. f. (lat. *conversio*). Action de convertir; fait d'être converti.

CONVERTI, E adj. et n. Amené ou ramené à la religion. || Qui a radicalement changé de conduite ou d'opinion. ● *Prêcher un converti*, chercher à convaincre qqn qui est déjà convaincu.

CONVERTIBILITÉ n. f. Propriété de ce qui est convertible.

CONVERTIBLE adj. Qui peut s'échanger contre d'autres titres, d'autres valeurs. || Qui peut être transformé pour un autre usage.

CONVERTIR v. t. (lat. *convertere*). Amener qqn à la foi religieuse; faire changer qqn de religion, d'opinion, de conduite. || Changer une chose en une autre; adapter à une nouvelle fonction. || Réaliser la valeur en argent de biens, de valeurs mobilières; échanger une monnaie contre une autre.

CONVEXE adj. (lat. *convexus*, voûté). Courbé et saillant à l'extérieur. (Contr. CONCAVE.)

CONVEXITÉ n. f. Rondeur, courbure saillante d'un corps.

CONVICT [kɔvikt] n. m. (mot angl.). En droit anglais, criminel emprisonné ou déporté (vx).

CONVICTION n. f. (lat. *convictus*, vaincu). Ferme adhésion fondée sur des sentiments personnels. || Conscience que qqn a de l'importance de ses actes.

CONVIER v. t. (lat. *cum*, avec, et *invitare*, inviter). Engager, inviter à une action. || *Litt.* Inviter qqn à un repas, à une fête.

CONVIVE n. (lat. *conviva*). Personne qui prend part à un repas avec d'autres.

CONVIVAL, E, AUX adj. Qui relève de la convivialité.

CONVIVIALITÉ n. f. Bonnes relations et

échanges favorables entre les membres d'un groupe.

CONVOCACTION n. f. Action de convoquer; avis invitant à se présenter.

CONVOI n. m. (de *convoier*). Groupe de véhicules ou de personnes qui se dirigent ensemble vers un même lieu. || Suite de voitures de chemin de fer entrainées par une seule machine (syn. TRAIN).

CONVOITER v. t. (anc. fr. *coveitier*; du lat. *cupiditas*, désir). Désirer avec avidité.

CONVOITISE n. f. Désir immodéré de possession; avidité, cupidité.

CONVOLER v. i. (lat. *convolare*, voler avec). Ironiq. et vx. Se marier.

CONVOQUER v. t. (lat. *convocare*). Faire assembler des gens à un endroit, pour une action. || Faire venir près de soi.

CONVOYAGE n. m. Action de convoier.

CONVOYER v. t. (lat. *convviare*, se mettre en route avec) [conj. 2]. Accompanyer un groupe pour le protéger.

CONVOYEUR adj. et n. m. Qui convoie.

CONVULSER v. t. (lat. *convellere*, arracher). Contracter violemment les traits du visage, tordre les membres.

CONVULSIF, IVE adj. Caractérisé par des convulsions; nerveux, saccadé.

CONVULSION n. f. (lat. *convulsio*). Spasme intéressant toute la musculature du corps. || Soubresaut, agitation violente.

CONVULSIVEMENT adv. De façon convulsive.

COOK (îles), archipel d'Océanie associée à la Nouvelle-Zélande, situé entre les îles Tonga et Tahiti; 241 km²; 17 600 h. Ch.-l. *Avarua*, dans l'île de Rarotonga.

COOK (mont), point culminant de la Nouvelle-Zélande, dans l'île du Sud; 3 764 m.

COOK (James), navigateur britannique (1728-1779). Il explore l'Océanie et est tué aux îles Hawaii.

COOL [kul] adj. inv. (angl. *cool*, frais). Fam. Calme, décontracté.

COOLIE [kuli] n. m. (angl. *coolie*; de l'hindi). Travailleur asiatique.

COOPER (James Fenimore), romancier américain (1789-1851). Il a écrit le *Dernier des Mohicans*.

COOPÉRANT n. m. Jeune homme effectuant son service militaire dans le service de la coopération.

COOPÉRATIF, IVE adj. Qui a pour but une coopération. || Qui participe volontiers à une action commune.

COOPÉRATION n. f. Action de coopérer. || Forme d'aide à certains pays en voie de développement.

COOPÉRATIVE n. f. Groupement d'acheteurs, de commerçants ou de producteurs constituant une entreprise où droits et profits sont mis en commun.

COOPÉRER v. t. ind. [à] (lat. *cooperari*). (conj. 5). Agir conjointement avec qqn.

COOPTATION n. f. (lat. *cooptatio*). Mode de recrutement consistant, pour une assemblée, à désigner elle-même les membres nouveaux.

COOPTER v. t. Admettre par cooptation.

COORDINATEUR, TRICE adj. et n. Qui coordonne.

COORDINATION n. f. (lat. *ordinatio*, mise en ordre). Action de coordonner.

COORDONNÉ, E adj. Organisé simultanément. || *Ling.* Relié par une conjonction de coordination.

COORDONNÉE n. f. *Math.* Élément servant à déterminer la position d'un point sur une surface ou dans l'espace par rapport à un système de référence. ♦ pl. Indications (adresse, téléphone, horaire) permettant de localiser qqn à un moment donné.

COORDONNER v. t. Agencer des éléments pour constituer un ensemble cohérent.

COPAIN, COPINE n. (lat. *cum*, avec, et *panis*, pain). Fam. Camarade, ami.

COPEAU n. m. (lat. *cuspis*, fer d'une lance). Parcelle de bois ou de métal enlevée avec un instrument tranchant.

COPEAU (Jacques), directeur de théâtre français (1879-1949).

COPENHAGUE, cap. du Danemark, port sur la côte de l'île de Sjælland, sur le Sund; 483 000 h. (1 207 000 avec les banlieues). — Copenhague devient la capitale du Danemark en 1443. Maîtrise du commerce balte, elle connaît une grande prospérité au XVIII^e s.

Voir illustration p. 226

COPERNIC (Nicolas), astronome polonais (1473-1543). Il émet l'hypothèse du double mouvement des planètes, sur elles-mêmes et autour du Soleil.

COPIAGE n. m. Action de copier.

COPIE n. f. (lat. *copia*, abondance). Reproduction exacte d'un écrit, d'une œuvre d'art, du contenu d'un disque, d'une bande magnétique. || Devoir d'élève. || Feuille double de format écolier. || Fam. Sujet d'article de journal. || Exemple d'un film.

COPIER v. t. Faire une copie. || Transcrire servilement. || Imiter sans originalité.

COPIEUR, EUSE n. Élève qui copie frauduleusement son devoir.

COPIEUR n. m. Syn. de PHOTOCOPIEUR.

COPIEUSEMENT adv. De façon copieuse.

COPIUEUX, EUSE adj. (lat. *copiosus*). Abondant.

COPILOTE n. m. *Aéror.* Pilote auxiliaire.

copinage

COPINAGE n. m. *Fam.* Échange intéressé de petits services.

COPINE n. f. → **COPAIN**.

COPINER v. i. *Fam.* Établir des liens de camaraderie avec qqn.

COPISTE n. Personne qui copie, et notamment celle qui copiait des manuscrits, de la musique.

COPPA n. f. (mot it.). Charcuterie d'origine italienne, constituée par de l'échine de porc désossée, salée et fumée.

COPPÉE (Français), poète français (1842-1908), auteur des *Humbles*.

COPRAH ou **COPRA** n. m. (mot portug. ; du tamoul). Amande de coco débarrassée de sa coque, desséchée et prête à être mise au moulin pour l'extraction de l'huile.

COPRODUCTION n. f. Production en commun d'un film; ce film.

COPROPRIÉTAIRE n. Personne qui possède avec d'autres une maison, une terre.

COPROPRIÉTÉ n. f. Propriété commune entre plusieurs personnes.

COPTÉ adj. et n. (gr. *aiguptios*, égyptien). Chrétien d'Égypte et d'Éthiopie, qui professe le monophysisme.

COPTÉ n. m. Égyptien ancien écrit en un alphabet dérivé du grec et servant de langue liturgique à l'Église copte.

COPULATION n. f. (lat. *copulatio*, union). Accouplement d'un mâle et d'une femelle.

COPULE n. f. (lat. *copula*). Mot (verbe être) qui lie l'attribut au sujet d'une proposition.

COPYRIGHT [kopirajt] n. m. (mot angl.). Droit exclusif pour un auteur ou son éditeur d'exploiter pendant plusieurs années une œuvre littéraire, artistique ou scientifique.

COQ n. m. (onomat.). Oiseau domestique, mâle de la poule. || Nom donné au mâle d'autres oiseaux (ex. : *faisan*). || Dans

certaines apprêts culinaires, syn. de **POULET**. || Catégorie de sportifs, déterminée par le poids. ● *Au chant du coq*, au point du jour. || *Coq de bruyère*, oiseau de l'ordre des gallinacés, gibier estimé. || *Coq gaulois*, un des emblèmes de la nation française. || *Coq de village*, homme le plus admiré des femmes dans une localité. || *Être comme un coq en pâte*, être entouré de soins, choyé. || *Jambes, mollets de coq* (Fam.), jambes très grêles. || *Passer du coq à l'âne*, passer sans raison d'un sujet à un autre.

COQ n. m. (néerl. *kok*, cuisinier). Cuisinier à bord d'un navire.

COQ-À-L'ÂNE [kɔkalɔ̃] n. m. inv. Propos qui n'ont point de suite, de liaison.

COQUE n. f. (lat. *coccum*, excroissance d'une plante). Enveloppe solide et dure de l'œuf. || Enveloppe ligneuse de certains fruits. || Cocon du ver à soie et d'autres insectes qui filent. || Mollusque bivalve comestible, vivant dans le sable des plages. || Carcasse d'un navire, d'un avion. || Bâti métallique rigide d'une automobile, qui remplace le châssis et la carrosserie. ● *Œuf à la coque*, œuf non cassé, légèrement cuit à l'eau bouillante, mais non durci.

COQUELET n. m. Jeune coq.

COQUELICOT n. m. (onomat.). Plante herbacée à fleurs rouges, commune dans les champs de céréales, où elle constitue une mauvaise herbe.

COQUELUCHE n. f. Maladie contagieuse, avec toux convulsive, qui attaque surtout les enfants. || *Fam.* Personne qui fait l'objet d'une admiration passagère.

COQUET, ETTE adj. et n. (de *coq*). Qui cherche à plaire par sa toilette, son élégance, par ses manières. ● *Adj.* Qui a un aspect plaisant, élégant. || *Se dit d'une somme d'argent assez considérable.*

COQUETIER n. m. (de *coque*). Petit godet creux qui permet de loger un œuf à la coque pour le manger.

COQUETTERIE n. f. Caractère d'une personne coquette; désir de plaire.

COQUILLATVILLE → **MBANDAKA**.

COQUILLAGE n. m. Mollusque pourvu d'une coquille; la coquille elle-même.

COQUILLE n. f. (lat. *conchylium*). Enveloppe dure, de nature calcaire, sécrétée par le tégument qui couvre le corps de beaucoup de mollusques et de quelques autres animaux invertébrés. || Coque vide des œufs et des noix. || Appareil de protection du bas-ventre que l'on porte pour pratiquer certains sports. || Expansion de la garde d'une arme blanche, pour protéger la main. || Faute typographique. ● *Coquille de noix*, petit bateau. || *Coquille d'œuf*, se dit d'une couleur blanche à peine teintée de beige ou de jaune. || *Coquille Saint-Jacques*, mollusque bivalve comestible, pouvant nager dans la mer en refermant brusquement ses valves. || *Rentrer dans sa coquille* (Fam.), se retirer, s'isoler.

COQUILLETTE n. f. Pâte alimentaire en forme de petite coquille.

COQUIN, E adj. et n. (de *coq*). *Litt.* Se dit d'une personne de moralité douteuse. || *Se dit d'un enfant espiègle.* || *Se dit d'une chose plus ou moins licencieuse.*

COR n. m. (lat. *cornu*, corne). Instrument de musique à vent, en cuivre, composé d'une embouchure et d'un tube conique enroulé sur lui-même, terminé par un pavillon évasé. ● *À cor et à cri*, à grand bruit, avec insistance. || *Cor anglais*, haut-bois alto. || *Cor de chasse*, instrument à vent employé dans certaines fanfares. ● *pl.* Ramifications des bois du cerf.

COR n. m. (même étym. que le précédent.). Durillon sur les doigts du pied, dû au frottement.

CORAIL n. m. (lat. *corallium*; du gr.) [*pl. coraux*]. Animal des mers chaudes, fixé à quelque profondeur, constitué par une colonie de polypes sur un axe calcaire. (Haut. max. : 30 cm; [On donne souvent le nom de *coraux* à l'ensemble des animaux (madrépores) qui construisent ces récifs dans les mers chaudes.]) Matière rouge ou blanche qui forme le squelette des coraux, utilisée en bijouterie. || Couleur rouge de certains coraux.

CORALLIEN, ENNE adj. Formé de coraux.

Coran, livre sacré des musulmans, écrit en arabe. C'est la révélation de Dieu, transmise à Mahomet par l'ange Gabriel, enseigné par le Prophète de 612 à 632 et devenu un livre grâce à ses disciples une cinquantaine d'années après sa mort.

CORANIQUE adj. Relatif au Coran.

CORBEAU n. m. (lat. *corvus*). Oiseau passereau de la famille des corvidés, au plumage tout noir. || Espèce voisine plus petite (corneilles et freux). [Cri : le cor-



Vue partielle de Copenhague avec l'hôtel de ville (à l'arrière-plan au centre). [Lauros-Candeller]

beau croasse.] || Auteur de lettres anonymes.

CORBEIL-ESSONNES, ch.-l. de c. de l'Essonne, au confluent de l'Essonne et de la Seine; 38 081 h.

CORBEILLE n. f. (bas lat. *corbicula*, de *corbis*, panier). Panier en osier, en métal, en matière plastique, etc., avec ou sans anses; son contenu. || À la Bourse, espace circulaire entouré d'une balustrade, autour de laquelle se réunissent les agents de change. || Dans une salle de spectacle, balcon au-dessus de l'orchestre. ● *Corbeille de mariage* (Litt.), ce que reçoit la jeune mariée, soit en dot, soit en cadeaux.

CORBIÈRE (Tristan), poète français (1845-1875), auteur des *Amours jaunes*.

CORBIÈRES (les), bordure des Pyrénées françaises (sud de l'Aude).

CORBILLARD n. m. (moyen fr. *corbillat*, voiture faisant le service de Paris à Corbeil). Voiture dans laquelle on transporte les morts.

CORDAGE n. m. Lien, en matière végétale, en fibres synthétiques ou en acier.

CORDAY (Charlotte) [1768-1793]. Elle poignarda Marat dans son bain. Elle est guillotinée.

CORDE n. f. (lat. *chorda*; du gr. *khordé*, boyau). Assemblage de fils de chanvre, de crin ou d'autres matières textiles, tordus ensemble. || Lien tendu entre les extrémités d'un arc. || Limite intérieure d'une piste de course. || *Mus.* Fil de boyau ou d'acier, dont on provoque les vibrations transversales par frottement, pincement ou percussion pour émettre un son. || Trame d'un tissu. || *Litt.* Supplice de la potence. ● *À la corde*, en serrant de près le bord de la route. || *Avoir plusieurs cordes à son arc*, posséder plus d'une ressource. || *Corde lisse*, *corde à nœuds*, cordes servant à se hisser à la force des bras. || *Corde à sauter*, corde munie de poignées, que l'on fait tourner. || *Sur la corde raide*, dans une situation délicate. || *Tenir la corde*, se trouver le plus près de la limite intérieure d'une piste. || *Trop tirer sur la corde*, pousser trop loin les choses. || *Usé jusqu'à la corde*, limé, râpé; rebattu. ● pl. Instruments de musique à cordes frottées : violon, alto, violoncelle, contrebasse. ● *Cordes vocales*, épaississement de la couche musculaire du larynx, formant une paire de replis qui limitent entre eux la glotte.

CORDEAU n. m. Corde de faible diamètre, qui sert le plus souvent pour aligner.

CORDÉE n. f. Groupe d'alpinistes reliés les uns aux autres par une corde.

CORDELETTE n. f. Corde fine.

CORDELIER n. m. (de *corde*). Nom donné en France, jusqu'à la Révolution, aux frères mineurs ou franciscains.

CORDELIÈRE n. f. Corde ronde employée dans l'habillement ou dans l'ameublement.

CORDER v. t. Lier avec une corde. ● *Corder une raquette de tennis*, la garnir de boyaux.

CORDIAL, **E**, **AUX** adj. (lat. *cordialis*). Sympathique; qui part du cœur, amical. || Se dit de sentiments profonds.

CORDIAL n. m. Potion, boisson fortifiante.

CORDIALEMENT adv. De façon cordiale.

CORDIALITÉ n. f. Bienveillance qui part du cœur, sympathie.

CORDILLÈRE n. f. (esp. *cordillera*). Chaîne de montagnes de forme allongée.

CÓRDoba, v. de l'Argentine, au pied de la sierra de Córdoba; 969 000 h. Métallurgie.

CORDON n. m. Petite corde : *cordon de sonnette*. || Corde au moyen de laquelle le concierge ouvrait la porte d'une maison (vx). || Large ruban servant d'insigne aux dignitaires de certains ordres. || Série de personnes, de choses alignées, rangées. ● *Cordon littoral*, langue de sable formée (dans un golfe ou une baie) de débris déposés par un courant côtier. || *Cordon ombilical*, canal contenant les vaisseaux qui unissent le fœtus au placenta. || *Cordon sanitaire*, dispositif réglementant l'accès d'un pays en temps d'épidémie.

CORDON-BLEU n. m. (pl. *cordons-bleus*). Cuisinier, cuisinière très habile.

CORDONNERIE n. f. Métier, commerce du cordonnier. || Boutique du cordonnier.

CORDONNET n. m. Petit cordon de fil, de soie, d'or ou d'argent, pour passementerie.

CORDONNIER, **ÈRE** n. (anc. fr. *cordoan*, cuir de Cordoue). Personne qui répare les chaussures.

CORDOUE, en esp. Córdoba, v. d'Espagne (Andalousie), sur le Guadalquivir; 279 000 h. Mosquée omeyyade convertie en cathédrale sous Charles Quint. Cordoue est de 756 à 1236 le siège d'un émirat.

CORÉ → PERSÉPHONE.

CORÉE, péninsule comprise entre la mer du Japon et la mer Jaune, partagée en deux unités politiques : la *Corée du Nord* (république démocratique populaire de Corée) et la *Corée du Sud* (république de Corée).

● **HISTOIRE**. Occupée par les Chinois (III^e s. av. J.-C.), la Corée se crée peu à peu par la constitution d'États. En 1392 apparaît la dynastie Li qui dure jusqu'en 1910. Chinois (1895) et Japonais (1910) se disputent le pays, devenu bouddhiste. Les Japonais sont éliminés en 1945; mais, occupée par les Soviétiques et les Américains, elle est divisée en deux pays.

Corée (*guerre de*), conflit qui, de 1950 à 1953, oppose la Corée du Sud, soutenue par les forces de l'O.N.U., aux armées de la Corée du Nord, appuyées par la Chine populaire. Elle aboutit à la reconnaissance des deux États coréens.

CORÉE (*république démocratique populaire de*) ou **CORÉE DU NORD**, État de l'Asie orientale occupant la partie septentrionale de la péninsule coréenne; 120 500 km²; 22 500 000 h. Cap. *Pyongyang*. Langue : coréen. — Pays socialiste dirigé par Kim Il-sŏng depuis 1948, dont les principales ressources sont le riz, la houille et le fer (sidérurgie).

CORÉE (*république de*) ou **CORÉE DU SUD**, État de l'Asie orientale, occupant la partie méridionale de la péninsule coréenne; 99 000 km²; 43 100 000 h. Cap. *Séoul*. Langue : coréen. — Plus petit, mais beaucoup plus peuplé que la Corée du Nord, le pays autrefois agricole (riz) s'est industrialisé (sidérurgie, textile, constructions mécaniques et électriques). — Le pays est dirigé par un régime autoritaire (Syngman Rhee [1948-1960], Park Chung-hee [1963-1979], et le général Chon Doo-hwan [1980-1988]), puis connaît une certaine démocratisation avec le président Roh Tae-woo.

CORÉEN, **ENNE** adj. et n. De Corée.

CORÉEN n. m. Langue parlée en Corée.

CORELIGIONNAIRE n. Personne qui professe la même religion qu'une autre.

CORFOU, une des îles Ionniennes (Grèce); 59 000 h. Ch.-l. *Corfou* (37 000 h.). Tourisme.

CORIACE adj. (lat. *coriaceus*, de *corium*, cuir). Dur comme du cuir, en parlant des viandes. || *Fam.* Dont on peut difficilement vaincre la résistance, tenace.

CORIANDE n. f. (gr. *koriandron*). Plante méditerranéenne, dont le fruit aromatique sert de condiment.

CORINDON n. m. (tamoul *cunduran*). Alumine cristallisée, pierre la plus dure après le diamant. (Ses plus belles variétés sont le rubis et le saphir.)

CORINTHE, port de Grèce, à l'entrée du canal de Corinthe; 23 000 h.; une des cités les plus riches de l'anc. Grèce.

CORINTHIEN, **ENNE** adj. et n. m. Se dit d'un ordre d'architecture créé par les Grecs à la fin du V^e s. av. J.-C., caractérisé par un chapiteau à corbeille ornée de deux rangées de feuilles d'acanthe.

CORIOLAN, homme d'État romain du V^e s. av. J.-C. Exilé malgré sa victoire sur les Volsques, il se tourne contre sa patrie.

CORIOLIS (Gaspard), mathématicien français (1792-1843), auteur de travaux de cinématique.

CORK, deuxième port d'Irlande, sur la côte sud de l'île; 136 300 h.

cormier

CORMIER n. m. (gaul. *corma*). Nom usuel du *sorbier* domestique, dont le bois, très dur, est utilisé pour fabriquer des manches d'outils.



Pierre Corneille.
Détail d'un portrait par Fr. Sicre.
(Musée Carnavalet, Paris.)
[Lauros-Giraudon]

CORMORAN n. m. (anc. fr. *corp*, corbeau, et *maren*, marin). Oiseau palmipède vivant près des côtes, excellent plongeur, au plumage sombre.

CORNAC n. m. (portug. *cornaca*; du cinghalais). Celui qui est chargé de soigner et de conduire un éléphant.

CORNALINE n. f. (de *corne*). Variété rouge d'agate, employée en bijouterie.

CORNE n. f. (lat. *cornu*). Organe pair, dur et pointu, que porte la tête de beaucoup de mammifères ruminants. || Organe impair de forme analogue, porté par les rhinocéros. || Substance constituant les cornes, produite par l'épiderme et employée dans l'industrie. || Partie dure du pied de certains animaux. || Callosité de la peau. || Pli fait au coin d'un papier, d'un carton. || Pointe charnue sur la tête des escargots. || Trompe faite à l'origine avec une corne d'animal. ● *Corne de brume*, instrument destiné, à bord d'un navire, à faire entendre des signaux sonores par temps de brume. || *Corne à chausse-pied*. || *Prendre le taureau par les cornes* (fam.), aborder résolument une difficulté.

CORNÉ, E adj. De la nature de la corne. **CORNED-BEEF** [kɔrnbiʃ] n. m. inv. (mots angl. signif. bœuf salé). Conserves de viande de bœuf salée.

CORNE D'OR (la), baie du Bosphore, à Istanbul.

CORNÉE n. f. (lat. *cornea* [tunica], [tunique] cornée). Partie antérieure, transparente, du globe oculaire, en forme de calotte sphérique un peu saillante.

CORNEILLE n. f. (lat. *cornicula*). Oiseau passereau voisin des corbeaux, mais plus petit. [Cri : la corneille *craille*.]

CORNEILLE (Pierre), poète dramatique français (1606-1684). Auteur de tragédies : *le Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, *Rodogune*, *Nicomède*, et de comédies : *le Menteur*. Créateur de la tragédie classique, Corneille fonde l'intérêt de l'action sur la peinture des caractères de ses personnages placés dans des situations qui les déchirent entre leur idéal et une passion (conflit *cornélien*).

CORNÉLIEN, ENNE adj. Relatif à Corneille. || Se dit d'une situation qui implique un débat et une décision analogues à ceux que connaissent les héros de Corneille.

CORNELIUS NEPOS, historien (v. 99 - v. 24 av. J.-C.).

CORNEMUSE n. f. (de *corner*, et de l'anc. fr. *muser*, jouer de la musette). Instrument de musique champêtre à vent, composé d'une outre et de tuyaux à anches.

CORNER v. i. Sonner d'une corne, d'une trompe. ● *Corner aux oreilles de qqn*, lui parler très fort. ♦ v. t. Plier en forme de corne.

CORNER [kɔrnɛr] n. m. (mot angl. signif. coin). Au football, action d'un joueur qui envoie le ballon derrière la ligne de but de son équipe.

CORNET n. m. Papier roulé en forme de cône. || Cône de pâtisserie dans lequel on présente une crème glacée. || Gobelet de cuir pour agiter les dés à certains jeux. ● *Cornet à pistons*, instrument de cuivre, à vent et à embouchure, auquel sont adaptés des pistons.

CORNETTE n. f. (de *corne*). Coiffure que portent certaines religieuses.

CORN FLAKES [kɔrnflɛks] n. m. pl. (amér. *cornflakes*, flocons de maïs). Aliment constitué à partir de grains de maïs coupés en lamelles.

CORNICHE n. f. (it. *cornice*; du gr. *korónis*). Ensemble de moulures en surplomb les unes sur les autres, qui constituent le couronnement d'un entablement.

CORNICHON n. m. (de *corne*). Nom donné à une variété de concombres à petits fruits, conservés dans du vinaigre et consommés comme condiments.

CORNIÈRE n. f. Canal de tuiles ou de plomb qui est à la jointure de deux pentes d'un toit et qui en reçoit les eaux. || Pièce d'acier profilée, à deux branches en équerre.

CORNISTE n. Musicien qui joue du cor. **CORNOUAILLE**, région du sud-ouest de la Bretagne (Finistère). V. princ. *Quimper*.

CORNOUAILLES, en angl. *Cornwall*, extrémité sud-ouest de l'Angleterre.

CORNOUILLER n. m. (de *corne*). Petit arbre commun des lisières, au bois dur.

CORNU, E adj. (lat. *cornutus*). Qui a des cornes.

CORNUE n. f. (de *cornu*). Récipient à col étroit et courbé, pour la distillation.

CORNWALLIS (Charles), général britannique (1738-1805). Il doit capituler devant les Américains à Yorktown (1781).

COROGNE (La), en esp. *La Coruña*, port du nord-ouest de l'Espagne (Galice), sur l'Atlantique; 231 700 h.

COROLLAIRE n. m. (lat. *corollarium*, petite couronne). Conséquence nécessaire et évidente.

COROLLE n. f. (lat. *corolla*). Ensemble des pétales d'une fleur, souvent brillamment colorés.

COROMANDEL (côte de), côte orientale de l'Inde, sur le golfe du Bengale.

CORON n. m. (mot picard, de l'anc. fr. *cor*, angle). Groupe d'habitations ouvrières en pays minier.

CORONAIRE adj. (lat. *coronarius*, de *corona*, couronne). Se dit de chacun des vaisseaux nourriciers du cœur.

CORONARITE n. f. Inflammation des artères coronaires.

CORONER [-nœr] n. m. (mot angl.). Officier de police judiciaire dans les pays anglo-saxons.

COROT (Jean-Baptiste Camille), peintre français (1796-1875).

CORPORATION n. f. (mot angl.; du lat. *corporari*, se former en corps). Ensemble des personnes exerçant la même profession. || *Hist.* Sous l'Ancien Régime, association de personnes exerçant la même profession.

CORPORATISME n. m. Défense exclusive des intérêts d'une catégorie professionnelle de travailleurs.

CORPORATISTE adj. et n. Qui concerne ou soutient le corporatisme.

CORPOREL, ELLE adj. Relatif au corps humain.

CORPS n. m. (lat. *corpus*). Toute substance matérielle, organique ou inorganique. || Objet matériel. || Partie matérielle d'un être animé; cadavre. || Tronc (par oppos. aux membres). || Consistance, solidité. || Partie principale. || Ensemble de personnes exerçant la même profession. ● *À corps perdu*, avec impétuosité, sans réflexion. || *Corps à corps*, en s'attaquant directement au corps de l'adversaire; de front. || *Corps et âme*, tout entier, sans réserve. || *Corps d'armée*, grande unité militaire comprenant plusieurs divisions, ou brigades. || *Corps diplomatique*, ensemble des représentants des puissances étrangères auprès d'un gouvernement. || *Corps de franc*, syn. de *COMMANDO*. || *Corps de garde*, local affecté à la troupe chargée d'une garde. || *Corps de logis*, corps de bâtiment servant à l'habitation. || *Corps de troupes*, formation militaire



Le Corrége : la Madone de saint Jérôme
(1527-28). [Galerie nationale, Parme.]
[Alinari-Giraudon]

CORRECTIF, IVE adj. Qui vise à corriger, à redresser.

CORRECTIF n. m. Expression qui adoucit ce qu'il y a de trop fort dans un écrit ou des paroles.

CORRECTION n. f. (lat. *correctio*). Action de corriger des devoirs, des épreuves d'examen, etc. || Puniton corporelle. || Qualité de ce qui est conforme aux règles, à la bienséance. ● *Sauf correction*, sauf erreur.

CORRECTIONNEL, ELLE adj. Relatif aux délits. ● *Tribunal correctionnel*, ou *correctionnelle* n. f., tribunal qui juge les délits.

CORRÈGE (Antonio ALLEGRI, dit *le*), peintre italien (v. 1489-1534), auteur de fresques et de tableaux d'autel.

CORRELATIF, IVE adj. et n. m. Se dit des termes indiquant une relation entre deux membres d'une phrase, comme *tel* et *que*, plus spécialement du premier de ces deux termes.

CORRELATION n. f. (lat. *correlatio*). Relation réciproque entre deux choses. || Rapport de deux termes, dont l'un appelle logiquement l'autre.

CORRESPONDANCE n. f. Rapport de conformité, de symétrie, de concordance. || Échange de lettres; les lettres elles-mêmes. || Concordance d'horaires entre deux moyens de transport; moyen de transport qui assure cette communication.

CORRESPONDANT, E adj. Se dit des choses qui ont du rapport entre elles. || Se dit de deux angles égaux formés par une sécante coupant deux droites parallèles, et situés d'un même côté de la sécante, l'un interne, l'autre externe.

CORRESPONDANT, E n. Personne avec laquelle on entretient une communication épistolaire, téléphonique. || Collaborateur d'un journal, chargé de recueillir les informations là où il se trouve. || Personne chargée de veiller sur un élève interne lors de ses sorties.

CORRESPONDRE v. i. (lat. *cum*, avec, et *respondere*, répondre) [conj. 46]. Entretenir des relations épistolaires ou téléphoniques. || Être en communication, en correspondance. ♦ v. t. ind. [à]. Être conforme à un état de fait. || Être dans un rapport de symétrie; être en relation avec qqch d'autre.

CORRÈZE (la), riv. du Massif central, affl. de la Vézère (r. g.); 85 km.

CORRÈZE (départ. de la) [19], départ. de la Région Limousin; 5 857 km²; 241 448 h. Ch.-l. Tulle. 3 arr. (Brive-la-Gaillarde, Tulle, Ussel), 37 c., 286 comm.

CORRIDA n. f. (mot esp.). Course de taureaux. || *Fam.* Agitation désordonnée.

CORRIDOR n. m. (it. *corridore*). Syn. de COULOIR.

CORRIENTES, v. de l'Argentine, sur le haut Paraná; 180 000 h.

CORRIGÉ n. m. Devoir donné comme modèle aux élèves.

CORRIGER v. t. (lat. *corrigere*) [conj. 1]. Faire disparaître les défauts, les erreurs; réviser, revoir. || Punir corporellement. ● *Corriger un devoir*, le noter après avoir relevé les fautes. ♦ se corriger v. pr. [de]. Se défaire.

CORROBORER v. t. (lat. *corroborare*, de *robur*, *roboris*, force). Servir de preuve, de confirmation à.

CORRODER v. t. (lat. *corrodere*). Ronger, consumer progressivement.

CORROMPRE v. t. (lat. *corrumpere*) [conj. 46]. Engager à agir contre son devoir, soudoyer. || Rendre qqch impropre à l'utilisation. || *Litt.* Rendre mauvais qqch (abstrait).

CORROSIF, IVE adj. et n. m. Qui corrode, qui ronge.

CORROSION n. f. (lat. *corrosio*). Action, effet des substances corrosives.

CORRUPTEUR, TRICE adj. et n. Qui corrompt l'esprit, le goût, un texte, etc.

CORRUPTIBLE adj. Sujet à la corruption.

CORRUPTION n. f. (lat. *corruptio*). Action de corrompre; état de ce qui est corrompu; pourrissement.

CORSAGE n. m. (de *corps*). Vêtement féminin en tissu qui recouvre le buste.

CORSAIRE n. m. (it. *corsaro*). Navire rapide armé par un équipage habilité par son gouvernement à capturer des bâtiments de commerce ennemis. || Capitaine ou marin de ce navire.

CORSE adj. et n. De Corse.

CORSE n. m. Langue parlée en Corse.

CORSE (la), île française de la Méditerranée, Région administrative; 8 680 km²; 240 178 h. Depuis 1975, elle est divisée en deux départements : la *Corse-du-Sud* (2 A), ch.-l. de départ. Ajaccio, qui est aussi le ch.-l. de Région; ch.-l. d'arr. Sartène; 2 arr., 22 c., 124 comm.; 4 011 km²; 108 604 h. et la *Haute-Corse* (2 B), ch.-l. de départ. Bastia, ch.-l. d'arr. Calvi et Corte; 3 arr., 30 c., 236 comm.; 4 666 km²; 121 574 h. Ajaccio est siège d'académie, Bastia, siège d'une cour d'appel. — Le montagneuse, où le climat méditerranéen a favorisé l'essor du tourisme (parc naturel régional), principale ressource avec le vignoble, les vergers (agrumes) et les ovins. — En 1768, Gênes cède la Corse à la France qui la proclame partie intégrante de son territoire en 1789.

CORSE (cap), péninsule formant la partie nord de l'île de Corse.

CORSÉ, E adj. Qui a un goût relevé : vin corsé. || Scabreux : *histoire corsée*.

corselet

CORSELET n. m. (de *corps*). Zool. Premier anneau du thorax des insectes.

CORSER v. t. (de *corps*). Donner de la vigueur. ● *Corser une sauce*, l'épicer davantage. || *Corser la note*, l'addition, en grossir le total. ♦ se corser v. pr. Devenir important, compliqué.

CORSET n. m. (de *corps*). Sous-vêtement féminin baleiné, destiné à maintenir le buste et les hanches. || Appareil servant à maintenir l'abdomen, le thorax.

CORSO n. m. (mot it. signif. *promenade publique*). *Corso fleuri*, défilé de chars fleuris au cours de certaines fêtes en plein air.

CORTÁZAR (Julio), écrivain argentin (1914-1984).

CORTE [-te], ch.-l. d'arr. de la Haute-Corse, dans le centre de l'île; 5 446 h. Université.

CORTÈGE n. m. (it. *corteggio*). Ensemble de personnes qui suivent qqn ou qqch. || *Litt.* Suite, accompagnement.

CORTES [kɔrtɛs] n. f. pl. (mot esp.). Assemblée chargée, dans les États ibériques, de discuter des lois et de voter l'impôt.

CORTÉS (Hernán), conquérant espagnol (1485-1547). Il conquiert le Mexique et détruit l'Empire aztèque (1521).

CORTEX [kɔrtɛks] n. m. (mot lat. signif. *écorce*). *Cortex cérébral*, substance grise des hémisphères cérébraux, instance supérieure du système nerveux central.

CORTICAL, E, AUX adj. (lat. *cortex*, -icis, *écorce*). Relatif au cortex.

CORTICOÏDE adj. et n. m. Se dit des hormones des surrénales et de l'hypophyse.

CORTINA D'AMPEZZO, station de sports d'hiver d'Italie, dans les Dolomites; 7 700 h.

CORTISONE n. f. (mot angl.). Hormone de la glande surrénale, aux propriétés anti-inflammatoires et métaboliques.

CORTONE (Pierre DE), peintre et architecte italien (1596-1669), représentant du baroque romain.

CORVÉABLE adj. et n. *Hist.* Sujet à la corvée. ● *Corvéable et taillable à merci*, se dit d'un subordonné soumis à toutes sortes d'obligations.

CORVÉE n. f. (lat. *corrogare*, convoquer). Travail pénible ou rebutant imposé à qqn. || *Hist.* Travail gratuit qui était dû par le paysan à son seigneur. || *Mil.* Autrefois, travaux d'entretien exécutés par des militaires.

CORVETTE n. f. (moyen néerl. *korver*, bateau chasseur). Bâtiment de moyen tonnage armé pour la lutte anti-sous-marine.

CORVIDÉ n. m. (lat. *corvus*, corbeau).

Oiseau passereau de grande taille, tel que le corbeau, la corneille et le geai.

CORVIN (Mathias) → MATHIAS 1^{er}.

CORVISART (baron Jean), médecin français (1755-1821). Premier médecin de Napoléon 1^{er}, il perfectionne la méthode du diagnostic.

CORYPHEE n. m. (gr. *koruphaio*). Chef du chœur, dans le théâtre grec.

CORYZA n. m. (gr. *koruza*, écoulement nasal). Inflammation de la muqueuse des fosses nasales, dite *rhume de cerveau*.

COSSAQUE n. m. (russe *kazak*). Soldat d'un corps de cavalerie russe, recruté parmi les Cosaques.

COSSAQUES, population des confins méridionaux de la Russie.

COSÉCANTE n. f. Inverse du sinus d'un angle ou d'un arc (symb. : cosec).

COSIGNATAIRE n. Personne qui a signé avec d'autres.

COSINUS n. m. Sinus du complément d'un angle (symb. : cos).

COSMÉTIQUE adj. et n. m. (gr. *kosmêtikos*, de *kosmos*, parure). Se dit de tout produit destiné à nettoyer et à embellir la peau, les cheveux.

COSMÉTOLOGIE n. f. Étude de tout ce qui se rapporte aux cosmétiques.

COSMIQUE adj. (gr. *kosmikos*, de *kosmos*, univers). Relatif à l'Univers, au cosmos.

COSMODROME n. m. Base de lancement de satellites artificiels et d'engins spatiaux.

COSMOGONIE n. f. (gr. *kosmos*, univers, et *gonos*, génération). Science de la formation des objets célestes (planètes, étoiles, systèmes d'étoiles, galaxies, etc.)

COSMOGRAPHIE n. f. Description des systèmes astronomiques de l'Univers.

COSMOLOGIE n. f. Branche de l'astronomie qui étudie la structure et l'évolution de l'Univers considéré dans son ensemble.

COSMONAUTE n. Pilote ou passager d'un engin spatial soviétique.

COSMOPOLITE adj. (gr. *kosmos*, univers, et *politis*, citoyen). Se dit d'un groupe, d'un lieu où se trouvent des personnalités de nationalités très diverses.

COSMOPOLITISME n. m. État de ce qui est cosmopolite.

COSMOS n. m. (mot gr.). L'Univers considéré dans son ensemble. || Espace inter-sidéral.

COSSÉ-COURS-SUR-LOIRE [kon-], ch.-l. d'arr. de la Nièvre, sur la Loire; 12 641 h.

COSSARD, E adj. et n. (p.-è. de *cossu*). Pop. Paresseux.

COSSÉ n. f. (lat. *cochlea*, coquille). Enveloppe de certains légumes. || Garni-

ture métallique de l'extrémité d'un conducteur électrique.

COSSE n. f. Pop. Grande paresse.

COSSU, E adj. Qui vit dans l'aisance; qui dénote la richesse.

COSTA BRAVA, littoral de l'Espagne, en Catalogne.

COSTA DEL SOL, littoral de l'Espagne, de part et d'autre de Málaga.

COSTA RICA, république de l'Amérique centrale, entre le Panamá et le Nicaragua; 51 000 km²; 3 000 000 d'h. Cap. San José. Langue : espagnol. — Pays tropical exportant du café et des bananes. — Anc. possession espagnole devenue indépendante en 1821.

COSTARICIEN, ENNE adj. et n. Du Costa Rica.

COSTAUD adj. et n. m. Fam. Fort, vigoureux.

COSTUME n. m. (it. *costume*, coutume). Vêtement typique d'un pays, d'une région ou d'une époque. || Ensemble des différentes pièces d'un habillement. || Vêtement d'homme comportant un pantalon, un veston et éventuellement un gilet.

COSTUMÉ, E adj. Bal costumé, bal où les danseurs sont travestis.

COSTUMER v. t. Travestir.

COSTUMIER, ÈRE n. Personne qui fait, vend ou loue des costumes de théâtre, de cinéma, etc.

COTANGENTE n. f. Inverse de la tangente d'un angle (symb. : cotg).

COTATION n. f. Action de coter.

COTE n. f. (lat. *quota* [pars], quote-part). Marque pour classer les pièces d'un inventaire. || Constataion officielle du cours des valeurs négociées sur le marché public. || Chiffre indiquant une dimension sur un dessin, ou une différence de niveau entre deux points sur un nivellement. || Altitude signalée sur une carte. || Chances de succès d'un concurrent comparées aux risques d'échec. || Degré d'estime. ● *Avoir la cote* (Fam.), être très estimé. || *Cote d'alerte*, niveau d'un cours d'eau au-dessus duquel il y a inondation; point critique d'un processus. || *Cote mal taillée*, compromis.

CÔTE n. f. (lat. *costa*). Chacun des os allongés et courbes qui forment la cage thoracique. || Partie supérieure de la côte d'un animal de boucherie, avec les muscles qui y adhèrent. || Rivage de la mer. || Partie saillante, allongée : *étoffe à côtes*. || Partie en pente d'un chemin, d'une route. || Pente d'une colline. ● *Côte à côte*, l'un à côté de l'autre. || *Faire côte, aller à la côte* (Mar.), s'échouer devant le rivage. || *Se tenir les côtes* (Fam.), rire beaucoup.

CÔTÉ, E adj. Caractérisé par l'emploi de cotes. || Apprécié, estimé.

CÔTÉ n. m. (lat. pop. *costatum*, de

costa, côte). Partie latérale extérieure de la poitrine, chez l'homme et les animaux. || Partie latérale, limite extérieure d'une chose. || Partie, endroit quelconque par opposition à d'autres : de l'autre côté du parc. || Manière dont on envisage qqch; aspect sous lequel se présente qqch, qqn. || Ligne de parenté. || *Math.* Chacune des lignes formant le contour d'une figure. ● À côté, auprès; en dehors. || De côté, de biais, obliquement. || De mon côté, quant à moi. || De tous côtés, partout. || Être aux côtés de qqn, lui apporter son soutien. || Laisser de côté, négliger, abandonner. || Mettre de côté, en réserve. || Regarder de côté, furtivement, avec embarras, ♦ prép. Fam. En ce qui concerne. || À côté de, auprès de. || Du côté de, dans la direction de; aux environs de.

COTEAU n. m. (de côte). Versant d'un plateau, d'une colline; la colline elle-même.

CÔTE D'ARGENT, partie du littoral français, sur l'Atlantique, entre l'embouchure de la Gironde et celle de la Bidassoa.

CÔTE D'AZUR, partie du littoral méditerranéen, de Cassis à Menton.

CÔTE-DE-L'OR → GHANA.

CÔTE D'Émeraude, littoral de la Manche, aux alentours de Dinard et de Saint-Malo.

CÔTE-D'IVOIRE, république de l'Afrique occidentale, sur le golfe de Guinée; 237 000 km²; 12 100 000 h. Cap. Yamoussoukro. V. princ. Abidjan. Langue : français. — Pays tropical, couvert en partie par la forêt (exportation du bois) et possédant d'importantes cultures commerciales (café, cacao, ananas, etc.). — Colonie française après 1893, la Côte-d'Ivoire devient indépendante en 1960 avec pour président Houphouët-Boigny, constamment réélu.

CÔTE-D'OR (dép. de la) [21], dép. de la Région Bourgogne; 8 763 km²; 473 548 h. Ch.-l. Dijon. 3 arr. (Dijon, Beaune, Montbard), 43 c., 705 comm.

CÔTE D'OR, ligne de hauteurs de Bourgogne, dominant la plaine de la Saône, couvertes de vignobles réputés.

CÔTELÉ, E adj. Se dit d'une étoffe à côtes.

CÔTELETTE n. f. Côte des petits animaux de boucherie (mouton, veau, etc.).

COTENTIN (le), presqu'île de la Normandie occidentale. Élevage bovin.

COTER v. t. (de cote). Numéroter, chiffrer, marquer le prix de qqch. || Apprécier la valeur, le niveau de qqch; noter. || Valoir, en parlant des valeurs, des marchandises.

COTERIE n. f. (anc. fr. *cotier*, association de paysans). Péjor. Petit groupe de personnes qui soutiennent ensemble leurs intérêts.

CÔTES-D'ARMOR (dép. des) [22], anc. Côtes-du-Nord, dép. de la Région Bretagne; 6 878 km²; 538 869 h. Ch.-l. Saint-Brieuc. 4 arr. (Saint-Brieuc, Dinan, Guingamp, Lannion), 52 c., 369 comm.

CÔTE VERMEILLE, littoral français de la Méditerranée, de Collioure à Cerbère.

COTHRUNE n. m. (lat. *cothurnus*; du gr.). Antiq. Chaussure à semelle épaisse des acteurs tragiques.

CÔTIER, ÈRE adj. Mar. Qui se fait le long des côtes. ● Fleuve côtier, qui a sa source près des côtes.

COTILLON n. m. (de cote). Jupe de dessous portée anciennement par les paysannes (vx). || Danse accompagnée de jeux. ● Accessoires de cotillon, objets divers (confettis, serpents, etc.) utilisés au cours d'un bal ou d'un banquet.

COTISANT, E adj. et n. Qui verse une cotisation.

COTISATION n. f. Somme versée en vue de cotiser.

COTISER v. i. (de cote). Payer sa quote-part. || Verser régulièrement de l'argent à un organisme, à une association. ♦ se cotiser v. pr. Se réunir pour contribuer à une dépense commune.

CÔTOIEMENT n. m. Action de côtoyer; fréquentation.

COTON n. m. (it. *cottone*; de l'ar. *qutun*). Fibre textile naturelle qui recouvre les graines du cotonnier. || Morceau d'ouate, de coton hydrophile. ● C'est coton (Fam.), c'est difficile. || Élever un enfant dans du coton, l'élever trop mollement. || Filer un mauvais coton (Fam.), avoir sa santé, ses affaires compromises.

Voir illustration p. 232

COTONNADE n. f. Étoffe de coton pur ou mélangé avec d'autres fibres.

COTONNEUX, EUSE adj. Recouvert de duvet. || Qui rappelle le coton par son aspect : ciel cotonneux. || Fade, sans suc.

COTONNIER, ÈRE adj. Relatif au coton.

COTONNIER n. m. Plante ou arbuste originaire de l'Inde, cultivé dans tous les pays chauds pour le coton qui entoure ses graines.

COTONOU, principal port et la plus grande ville du Bénin; 328 000 h.

COTON-TIGE n. m. (nom déposé) [pl. *Cotons-Tiges*]. Coton finement enroulé au bout d'un bâtonnet pour nettoyer les oreilles ou le nez.

CÔTOYER v. t. (de côte) [conj. 2]. Aller le long de. || Marcher ou vivre à côté de qqn. || S'approcher de qqch, frôler.

COTRE n. m. (angl. *cutter*). Petit bâtiment, à formes élancées, à un mât avec beaupré.

COTTAGE [kɔtədʒ ou kɔtaz] n. m. (mot angl.). Petite maison de campagne.

COTTE n. f. (frq. *kotta*). Jupe de paysanne plissée à la taille (vx). ● Cotte de mailles, syn. de HAUBERT.

COTTE (Robert DE), architecte français (1656-1735), l'un des créateurs du style Régence.

COTYLÉDON n. m. (gr. *kotylêdôn*, creux d'une tasse). Bot. Feuille ou lobe qui s'insère sur l'axe de la plantule, dans la graine.

COU n. m. (lat. *collum*). Partie du corps qui joint la tête aux épaules. || Partie longue et étroite précédant l'orifice de certains récipients. ● Prendre ses jambes à son cou (Fam.), s'enfuir au plus vite. || Se casser, se rompre le cou, se tuer. || Se jeter, sauter au cou de qqn, l'embrasser avec effusion. || Tendre le cou, s'offrir aux mauvais traitements sans se défendre.

COUAC n. m. Son faux et discordant produit par une voix ou par un instrument de musique.

COUARD, E adj. et n. (anc. fr. *coe*, queue). Litt. Qui manque de courage.

COUARDISE n. f. Litt. Poltronnerie, lâcheté.

COUBERTIN (Pierre DE) [1863-1937], rénovateur des jeux Olympiques.

COUCHAGE n. m. Action de coucher. || Ensemble des objets qui servent à se coucher. ● Sac de couchage, sac de tissu garni de duvet ou de toute autre matière isolante, dans lequel dorment les campeurs.

COUCHANT, E adj. Chien couchant, chien qui se couche en arrêtant le gibier. || Soleil couchant, soleil près de disparaître à l'horizon.

COUCHANT n. m. Ouest, occident.

COUCHE n. f. (de *coucher*). Lingé absorbant ou matière cellulosique que l'on intercale entre la peau d'un nourrisson et la culotte ou la pointe. || Disposition d'éléments dont l'épaisseur est faible par rapport à la superficie. || Toute substance appliquée sur une autre : couche de peinture. || Masse de terrain sédimentaire présentant des caractères homogènes. || Planche de terreau, de fumier. || Catégorie, classe sociale. || Litt. Lit. ● En tenir, en avoir une couche (Fam.), faire preuve d'une grande stupidité. || Fausse couche, avortement. ♦ pl. État d'une femme qui accouche.

COUCHE-CULOTTE n. f. (pl. *couches-culottes*). Culotte de bébé en tissu imperméable que l'on garnit d'une couche jetable.

COUCHER v. t. (lat. *collocare*). Mettre au lit. || Étendre sur le sol, sur un support. || Mettre par écrit, inscrire. ● Coucher en joue, ajuster pour tirer. ♦ v. i. Passer la nuit. ● Coucher avec qqn (Fam.), avoir

coucher

des relations sexuelles avec cette personne. || **Nom à coucher dehors** (Fam.), saugrenu, bizarre. ♦ se **coucher** v. pr. Se mettre au lit, prendre le repos de la nuit. || S'allonger. || Se courber. || Disparaître à l'horizon, en parlant des astres.

COUCHER n. m. Action de se mettre au lit, de se coucher. ♦ **Coucher d'un astre**, moment où il disparaît à l'horizon.

COUCHERIE n. f. Fam. Relations sexuelles.

COUCHETTE n. f. Petit lit, dans les navires. || Lit escamotable dans un compartiment de chemin de fer.

COUCHEUR, EUSE n. Mauvais coucheur (Fam.), homme difficile à vivre.

COUCI-COÛÇA loc. adv. (it. *così così*, ainsi ainsi). Fam. Ni bien ni mal, pas très bien.

COUCOU n. m. (onomat.). Oiseau des bois, en Europe occidentale, à dos gris et

à ventre blanc rayé de brun, insectivore. || Nom usuel de deux plantes à fleurs jaunes, la *primevère* et le *narcisse*. || Pendule de bois munie d'un système d'horlogerie imitant le cri du coucou. || Avion, voiture d'autrefois. ♦ interj. Annonce l'arrivée inopinée de qqn.

COUCOUMELLE n. f. (prov. *coucoul-mèlo*). Nom usuel de l'*amanite vaginée*, champignon comestible à chapeau gris ou jaunâtre.

COUDE n. m. (lat. *cubitus*). Articulation située à la partie moyenne du membre supérieur, réunissant le bras et l'avant-bras. || Partie de la manche d'un vêtement qui recouvre le coude. || Angle saillant que présente un mur, un chemin, une canalisation, etc. ♦ **Coude à coude**, se dit de personnes qui agissent de façon très solidaire. || **Jouer des coudes** (Fam.), se frayer un passage en écartant ses voisins. || **Lever le coude** (Fam.), boire beau-

coup. || Se serrer, se tenir les coudes, s'entraider. || **Sous le coude**, en attente.

COUDÉ, E adj. En forme de coude.

COUDÉE n. f. Anc. mesure équivalant à la distance qui sépare le coude de l'extrémité du médius (environ 50 cm). ♦ **Avoir les coudées franches**, avoir une entière liberté d'agir. || **Être à cent coudées au-dessus de qqn**, lui être très supérieur.

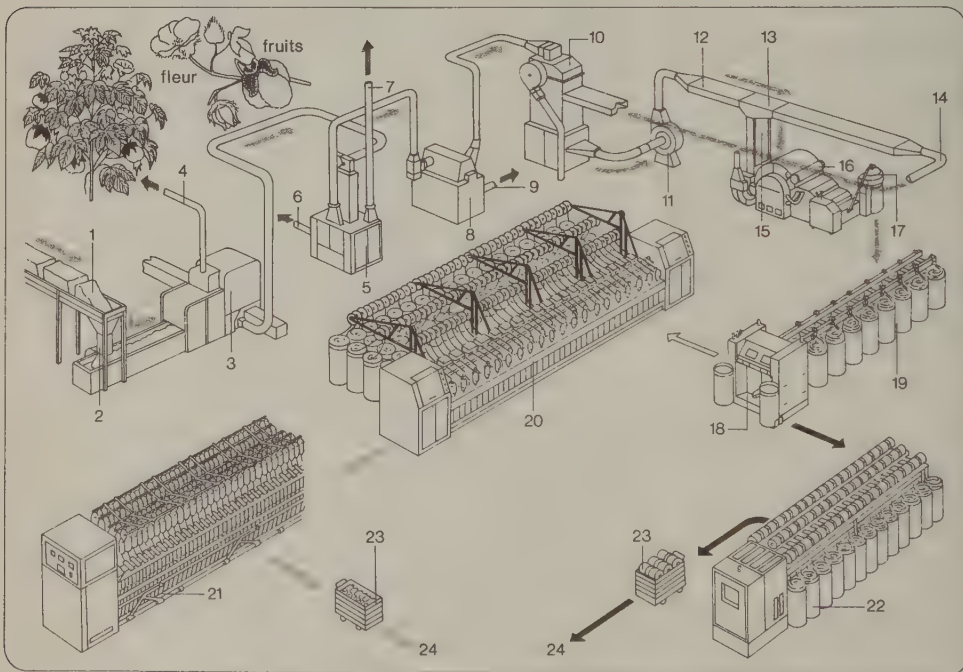
COUDEKERQUE-BRANCHE, ch.-l. de c. du Nord, banlieue de Dunkerque; 24 133 h.

COU-DE-PIED n. m. (pl. *cous-de-pied*). Partie supérieure et saillante du pied.

COUDER v. t. Plier en forme de coude.

COUDOYER v. t. (conj. 2). Être en contact avec qqn, fréquenter des gens.

COUDRE v. t. (lat. *consuere*) [conj. 52]. Attacher, joindre par une suite de points faits au moyen d'une aiguille et d'un fil, à la main ou avec une machine.



Différentes opérations de la transformation du coton :

1. Arrivée des balles de coton; 2. Prélèvement automatique; 3. Passage dans une machine (brise-balles) servant à mélanger et à séparer grossièrement les touffes de matière première; 4. Dépoussiérage; 5. Premier nettoyage; 6. Déchets; 7. Filtre à air; 8. Nettoyage intensif; 9. Déchets; 10. Distributeur de flocons; 11. Ventilateur; 12. Circuit pneumatique; 13. Tête de dérivation; 14. Retour de l'excédent; 15. Silo d'alimentation; 16. Carde (machine garnie de pointes métalliques permettant de peigner et de démêler les fibres du coton); 17. Tasseuse;

18. Banc d'étirage à deux têtes permettant de réduire la section des rubans de coton; 19. Alimentation par pots; 20. Banc à broches permettant d'étirer le textile et de lui donner une faible torsion, le transformant en *mèches*; 21. Continu à filer transformant les mèches en *fil*, en lui donnant une certaine torsion et en l'enroulant sur un support; 22. À la sortie du banc d'étirage (18), une autre technique peut être utilisée sur une machine à filer « open end » permettant d'obtenir le fil à partir de fibres individualisées; 23. Chariots de transport de bobines; 24. Stockage et expédition.

COUDRIER n. m. Autre nom du noisetier.

COUÉ (Émile), pharmacien français (1857-1926), auteur d'une méthode de guérison par autosuggestion.

COUENNE [kwan] n. f. (lat. *cutis*, peau). Peau de porc racle.

COUETTE n. f. (lat. *culcita*, oreiller). Édredon de plumes ou de matière synthétique muni d'une housse amovible.

COUETTE n. f. (anc. fr. *coue*, queue). Fam. Touffe de cheveux rassemblés sur la nuque ou de chaque côté des oreilles.

COUFFIN n. m. (prov. *coufo*; mot ar.). Grand cabas en paille tressée.

COUGOUAR n. m. (brésilien *cugua-cuara*). Autre nom du PUMA.

COUC! interj. Onomatopée du cri d'un petit animal ou d'un homme qu'on étrangle.

COUINEMENT n. m. Cri du lapin, du lièvre.

COUINER v. i. (onomat.). Fam. Pousser de petits cris.

COULAGE n. m. Action de faire couler une matière en fusion, un liquide, un matériau pâteux. || Perte de marchandises due au vol ou à la négligence.

COULANT, E adj. Qui coule. || Fam. Indulgent, peu exigeant. • *Style coulant*, aisé.

COULANT n. m. Anneau mobile servant à fermer, à rapprocher.

COULE (À LA) loc. adv. Être à la coule (Fam.), être au courant.

COULÉE n. f. Masse de matière en fusion ou plus ou moins liquide qui se répand. || Petit sentier. || Avance immergée d'un nageur en position allongée, sans effort moteur. || *Techn.* Action de verser, dans un moule. • *Coulée de lave*, masse de lave en fusion qui s'échappe d'un volcan; masse de lave après sa solidification.

COULEMELLE n. f. (lat. *columella*). Nom usuel de la lépote élevée, champignon comestible.

COULER v. i. (lat. *colare*). Aller d'un endroit à un autre, en parlant d'un liquide, d'un cours d'eau. || Laisser échapper un liquide. || Glisser le long de qqch. || S'enfoncer dans l'eau; se noyer. || Passer, en parlant du temps. • *Couler de source*, se produire sans effort; résulter naturellement de ce qui précède, être évident. || *Faire couler de l'encre*, faire écrire ou parler beaucoup. || *Laisser couler*, laisser faire, ne pas intervenir. ♦ v. t. Verser dans un creux ou sur une surface une matière en fusion, une substance liquide ou pâteuse. || Fabriquer un objet en métal fondu. || Faire aller au fond de l'eau : *couler un navire*. || Ruiner une affaire, une entreprise. || Discrediter qqn. || Glisser adroitement : *couler un billet dans la poche*. || *Mécan.* Détériorer un organe

en mouvement par manque de graissage. • *Couler des jours heureux*, mener une vie paisible et heureuse. ♦ se couler v. pr. Se glisser, s'introduire sans bruit. • *Se la couler douce* (Fam.), ne pas se faire de souci, vivre heureux.

COULEUR n. f. (lat. *color*). Impression que fait sur l'œil la lumière émise par les sources lumineuses ou diffusée par les corps. || Ce qui n'est ni blanc ni noir : *linge de couleur*. || Matière colorante. || Chacune des quatre marques du jeu de cartes : cœur, carreau, trèfle, pique. || Apparence, aspect. || Brillant, éclat. || Opinion politique. • *Annoncer la couleur* (Fam.), faire connaître ses intentions. || *Changer de couleur*, pâlir ou rougir sous l'effet d'une émotion. || *En voir de toutes les couleurs* (Fam.), subir toutes sortes d'épreuves. || *Homme de couleur*, qui n'est pas blanc. || *Sous couleur*, sous prétexte. || *Ne pas voir la couleur de qqch* (Fam.), ne pas la recevoir alors qu'elle vous était due. ♦ pl. Carnation de la figure : *prendre des couleurs*. || Marque distinctive d'une nation, de ses drapeaux, pavillons et cocardes.

COULEVRE n. f. (lat. *colubra*). Serpent ovipare, inoffensif pour l'homme, et dont plusieurs espèces vivent en France. • *Avaler des couleuvres*, éprouver des affronts.

COULEVRINE n. f. Bouche à feu, fine et longue (XV^e-XVII^e s.).

COULIS adj. m. Vent coulis, qui se glisse à travers une fente.

COULISSANT, E adj. Qui glisse sur des coulisées.

COULISSE n. f. (de *porte coulisse*, qui glisse). Pièce de bois à rainure dans laquelle glisse le bord d'un panneau. || Partie du théâtre placée sur les côtés et en arrière de la scène, hors de la vue des spectateurs. || Ourlet dans lequel on fait glisser un cordon pour serrer ou desserrer. • *Dans la coulisse*, caché. || *Regard en coulisse*, en coin. ♦ pl. Côté secret d'un domaine d'activité.

COULISSEMENT n. m. Fait de coulisser.

COULISSER v. t. Munir d'une coulisse. ♦ v. i. Glisser sur des coulisées.

COULOIR n. m. (de *couler*). Passage ou dégagement dans un appartement, une salle de spectacle, une voiture de chemin de fer, etc. || Passage étroit. || Sur certains terrains de sport, espace délimité par deux lignes parallèles. • *Bruits, conversations de couloirs*, officieux. || *Couloir aérien*, itinéraire que doivent suivre les avions. || *Couloir d'autobus*, partie de la chaussée réservée à certains véhicules (autobus, taxis, ambulances). || *Couloir d'avalanche*, ravin qui entaille un versant montagneux et qui est souvent suivi par les avalanches.

COULOMB n. m. (du n. du physicien Coulomb). Unité de mesure de quantité d'électricité et de charge électrique

(symb. : C), équivalant à la quantité d'électricité transportée en 1 seconde par un courant de 1 ampère.

COULOMB (Charles DE), physicien français (1736-1806). Il a fait des travaux en électrostatique et en magnétisme.

COULOMMIERS n. m. Fromage à pâte fermentée, à croûte d'un blanc grisâtre.

COULOMMIERS, ch.-l. de c. de Seine-et-Marne, sur le Grand Morin; 12251 h.

COULURE n. f. Trace laissée sur une surface par un corps visqueux qui a coulé.

COUNAXA, v. de l'Empire perse, près de Babylone. Victoire d'Artaxerxès II sur son frère Cyrus le Jeune (401 av. J.-C.).

COUP n. m. (lat. *colaphus*; du gr. *kolaphos*, soufflet). Choc donné à un objet ou à qqn par qqch en mouvement. || Décharge d'une arme à feu. || Mouvement rapide et momentané pour faire fonctionner un instrument. || Choc moral qui atteint vivement. || Action violente, acte décisif. || Syn. de FOIS (dans quelques expressions) : *du premier coup*; *d'un seul coup*. || Action, combinaison d'un joueur dans une partie. || Bruit produit par un choc, une vibration : *coup de sonnette*. || Ce qu'on boit en une fois. • *A coup sûr*, certainement. || *A tout coup*, à chaque fois. || *Après coup*, quand il n'est plus temps. || *Au coup par coup*, par des actions spécifiques et différentes à chaque fois. || *Coup bas*, en boxe, coup porté au-dessous de la ceinture. || *Coup de barre* (Fam.), fatigue soudaine. || *Coup de chaleur*, ensemble des manifestations pathologiques provoquées par le séjour dans un milieu trop chaud. || *Coup du ciel*, événement heureux, extraordinaire. || *Coup dur*, événement fâcheux. || *Coup d'éclat*, action qui a un grand retentissement. || *Coup d'envoi*, en sports, début d'une partie; début d'un processus. || *Coup d'essai*, ce qu'on fait pour la première fois. || *Coup de foudre*, amour subit et irrésistible. || *Coup franc*, en sports, sanction contre une équipe. || *Coup de Jarnac*, coup porté traîtreusement. || *Coup de main*, opération militaire locale menée par surprise sur un objectif limité; assistance passagère. || *Coup de maître*, action habilement concertée et exécutée. || *Coup d'œil*, regard rapide; vue d'ensemble d'un paysage, d'un édifice, etc. || *Coup de pied de l'âne*, lâche insulte faite à un homme dont on n'a plus rien à craindre. || *Coup de pompe* (Fam.), fatigue soudaine. || *Coup de pouce* (Fam.), aide légère ou frauduleuse. || *Coup de sang*, hémorragie cérébrale. || *Coup de soleil*, brûlure de la peau par le soleil. || *Coup de téléphone*, ou *coup de fil* (Fam.), appel téléphonique. || *Coup de tête*, décision irréflective. || *Coup de théâtre*, changement subit dans une situation. || *Coup sur coup*, sans interruption. || *En mettre un coup* (Fam.), faire un gros effort. ||

coup

En prendre un coup, subir une atteinte. || Être aux cent coups (Fam.), être très inquiet. || Être (mettre) dans le coup, participer (faire participer) à une affaire; être (mettre) au courant, à la mode. || Expliquer le coup (Fam.), mettre au courant. || Faire les cent coups, les quatre cents coups, mener une vie désordonnée. || Manquer son coup, ne pas réussir. || Marquer le coup, mettre en relief un incident, un événement important. || Passer en coup de vent, rapidement, sans rester. || Pour le coup, pour une fois. || Sous le coup, sous l'effet, la menace. || Sur le coup, tout de suite. || Tenir le coup (Fam.), résister. || Tenter le coup (Fam.), essayer. || Tirer un coup par coup, tir exécuté une cartouche à la fois (par opos. à TIR PAR RAFALES). || Tout à coup, soudainement. || Tout d'un coup, en une seule fois. || Valoir le coup (Fam.), valoir la peine.

COUPABLE adj. et n. (lat. *culpabilis*, de *culpa*, faute). Qui a commis un crime, une faute. || Qui doit être blâmé, condamné.

COUPAGE n. m. Action de mélanger des vins et des alcools.

COUPANT, E adj. Qui coupe, tranchant.

COUP-DE-POING n. m. (pl. *coups-de-poing*). Arme de silex grossièrement taillée, caractéristique des premières industries paléolithiques. ● **Coup-de-poing américain**, arme de main faite d'une masse de métal percée de trous pour les doigts.

COUPE n. f. (lat. *cuppa*). Verre à boire, généralement plus large que profond; son contenu. || Trophée attribué au vainqueur d'une épreuve sportive se disputant généralement par élimination; la compétition elle-même.

COUPE n. f. Action, manière de couper, de tailler; ce qui a été coupé. || Action, manière de tailler du tissu pour en faire un vêtement; la chose coupée. || Légère pause marquée dans le débit d'un vers. || Représentation graphique d'un bâtiment, d'un objet selon une section verticale. || Séparation des cartes en deux parties. ● *Avoir une coupe*, à certains jeux, ne pas avoir de carte dans une couleur. || *Coupe claire*, coupe sévère clairement les arbres. || *Coupe Davis*, épreuve annuelle de tennis opposant des équipes nationales sur quatre simples et un double. || *Coupe sombre*, coupe partielle, qui épargne assez d'arbres pour laisser de l'ombre; suppression importante dans un ensemble. || *Mettre en coupe réglée*, imposer périodiquement à une personne ou à un groupe des prélèvements excessifs. || *Sous la coupe de qqn* (Fam.), sous sa dépendance.

COUPÉ n. m. Voiture fermée, à quatre roues, généralement à deux places.

COUPE-CIGARES n. m. inv. Instrument pour couper le bout des cigares.

COUPE-CIRCUIT n. m. inv. Appareil destiné à couper le circuit dans lequel il est inséré, lorsque l'intensité y dépasse une certaine valeur.

COUPE-COUPÉ n. m. inv. Sabre d'abat-tis.

COUPÉE n. f. Ouverture pratiquée dans les parois d'un navire et permettant d'y entrer ou d'en sortir.

COUPE-FAIM n. m. inv. Aliment qui fait perdre l'appétit.

COUPE-FEU n. m. inv. Dispositif ou espace de terrain déboisé destiné à empêcher la propagation du feu. (Syn. PARE-FEU.)

COUPE-FILE n. m. inv. Carte officielle donnant certaines priorités de circulation.

COUPE-GORGE n. m. inv. Lieu dangereux, fréquenté par des malfaiteurs.

COUELLE n. f. Petite coupe.

COUPE-ONGLES n. m. inv. Pince ou ciseaux à lames courtes et incurvées pour couper les ongles.

COUPE-PAPIER n. m. inv. Couteau en bois, en os, en métal, etc., servant à couper le papier.

COUPER v. t. (de *couper*). Diviser avec un instrument tranchant, un projectile; trancher. || Produire une entaille, une blessure ou une sensation identique. || Tailler sur un patron. || Mêler un liquide avec un autre. || Rompre, interrompre : *couper l'eau*. || Passer au milieu, au travers de. || Isoler qqn en le séparant de qqch, de qqn. || Au tennis, au ping-pong, renvoyer la balle en lui donnant un effet de rotation sur elle-même. || Châtrer. ● *A couper au couteau*, très épais. || *Couper les jambes*, causer une fatigue extrême. || *Couper la parole à qqn*, l'interrompre. || *Couper les vivres à qqn*, lui supprimer l'argent qu'on lui donne habituellement. ♦ v. i. Être tranchant. ♦ v. t. et i. Prendre avec un atout une carte de son adversaire. || Faire deux paquets d'un jeu de cartes. || Aller directement. ♦ v. t. ind. *Couper à qqch* (Fam.), y échapper. ● *se couper* v. pr. Se faire une coupe. || Se croiser. || Rompre le contact avec. || *Fam.* Se trahir, se contredire.

COUPERET n. m. Couteau large et court.

COUPERIN, nom d'une famille de compositeurs et organistes français, dont FRANÇOIS (1668-1733).

COUPEROSE n. f. (lat. *cupri rosa*, rose de cuivre). Coloration rouge du visage, due à une dilatation des vaisseaux capillaires.

COUPEROSÉ, E adj. Atteint de couperose.

COUPEUR, EUSE n. Personne qui coupe.

COUPE-VENT n. m. inv. Dispositif de

tôle placé à l'avant de véhicules rapides pour réduire la résistance de l'air.

COUPLAGE n. m. Assemblage de pièces, d'appareils en vue de leur fonctionnement simultané.

COUPLE n. m. (lat. *copula*, lien, chaîne). Homme et femme mariés ou réunis momentanément. || Personnes ou animaux réunis deux à deux : un couple d'amis, de pigeons. || *Mécan.* Système de deux forces égales, parallèles et dirigées en sens contraire l'une de l'autre.

COUPLÉ n. m. Mode de pari mutuel, consistant à désigner les deux premiers d'une course de chevaux.

COUPLET n. m. Chaque strophe faisant partie d'une chanson et terminée par un refrain.

COUPOLE n. f. (it. *cupola*). Voûte de base circulaire engendrée par la rotation sur un axe vertical d'un arc de cercle, d'une demi-ellipse ou de toute autre courbe; dôme. ● Être reçu sous la *Coupole*, être reçu à l'Académie française.

COUPON n. m. (de *couper*). Reste d'une pièce d'étoffe. || Billet attestant l'acquiescement d'un droit. || Titre d'intérêt joint à une action, à une obligation.

COUPON-RÉPONSE n. m. (pl. *coupons-réponses*). Coupon permettant à un correspondant d'obtenir, dans un pays étranger, un timbre pour affranchir sa réponse.

COUPURE n. f. Incision faite dans un corps par un instrument tranchant. || Suppression de quelques passages dans une œuvre littéraire, cinématographique. || Rupture dans une suite d'événements; interruption; divergence d'opinions. || Interruption dans la fourniture du courant électrique, du gaz, etc. || Billet de banque. ● *Coupure (de journal)*, article découpé dans un journal.

COUR n. f. (lat. *cohors*, *cohortis*). Terrain délimité par des bâtiments sur la totalité ou sur la plus grande partie de son périmètre. || Dénomination de certains tribunaux importants; ensemble des magistrats qui les composent. || Résidence d'un souverain; ensemble des principaux personnages qui l'entourent; le souverain et ses ministres. || Ensemble de personnes empressées à plaire à qqn et particulièrement à une femme. ● *Côté cour* (Théâtre), côté de la scène à la droite des spectateurs (par opos. à CÔTÉ JARDIN). || *Cour des Miracles*, lieu où vivaient rassemblés des malfaiteurs; lieu sordide et mal famé. || *La cour du roi Pétard* (Fam.), maison pleine de confusion. || Être bien, mal en cour, jouir, ne pas jouir de la faveur d'un supérieur. || *Faire la cour à qqn*, lui manifester son admiration, se montrer assidu en vue de lui plaire.

Cour de cassation, tribunal suprême de l'ordre judiciaire.

COURAGE n. m. (de *cœur*). Fermeté, énergie morale en face du danger, de la souffrance, des échecs. || Ardeur mise à entreprendre une tâche. ● *Avoir le courage de faire qqch*, en avoir la volonté plus ou moins cruelle. || *Prendre son courage à deux mains*, faire appel à toute son énergie.

COURAGEUSEMENT adv. Avec courage.

COURAGEUX, EUSE adj. Qui a du courage, qui le manifeste; brave.

COURAMMENT adv. Facilement, rapidement. || D'une façon habituelle, ordinairement.

COURANT, E adj. (de *courir*). En cours, qui s'écoule au moment où l'on parle. || Habituel, usuel, quotidien. ● *Chien courant*, chien de chasse dressé à poursuivre le gibier. || *Eau courante*, eau qui s'écoule; installation de distribution d'eau dans une habitation. || *Monnaie courante*, pratique habituelle. || *Prix courant*, prix habituel, tarif.

COURANT n. m. Déplacement d'ensemble des éléments d'un fluide ou d'un liquide. || Mouvement orienté de sentiments, d'idées; tendance générale. || Déplacement. || Déplacement d'électricité à travers un conducteur. ● *Au courant de la plume*, en écrivant sans effort. || *Courant d'air*, masse d'air qui se déplace d'un endroit à un autre. || *Courant alternatif*, courant électrique circulant alternativement dans un sens puis dans l'autre, et dont l'intensité est une fonction périodique du temps. || *Courant continu*, courant électrique ayant toujours le même sens et dont l'intensité est constante. || *Courant marin*, mouvement qui entraîne des masses d'eau considérables à la surface et dans la masse même des océans. || *Dans le courant du mois, de la semaine*, à un moment quelconque de ces périodes de temps. || *Être au courant*, être renseigné, informé. || *Remonter le courant*, redresser la situation. || *Tenir, mettre au courant*, informer.

COURBATU, E adj. (de *court* et *battu*). Litt. Très fatigué.

COURBATURE n. f. Douleur dans les membres, par suite de maladie, de fatigue.

COURBATURÉ, E adj. Qui souffre de courbatures; très fatigué.

COURBATURER v. t. Donner, causer une courbature; fatiguer extrêmement.

COURBE adj. (lat. *curvus*). En forme d'arc. ● *Ligne courbe*, ligne dont la direction change progressivement sans former aucun angle.

COURBE n. f. Ligne courbe. || Graphique représentant les variations d'un phénomène.

COURBER v. t. Rendre courbe ce qui est droit. || Incliner, pencher : *courber la tête*. ♦ v. i. Ployer. ♦ se courber v. pr.

Incliner le corps en avant. || Être, devenir courbe.

COURBET (Gustave), peintre français (1819-1877), chef de l'école réaliste, auteur de *Un enterrement à Ornans*.

COURBET (Amédée), amiral français (1827-1885). Il établit le protectorat français sur l'Annam (1883).

COURBETTE n. f. *Faire des courbettes à qqn*, lui prodiguer des marques exagérées de déférence.

COURBEVOIE, ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine, sur la Seine, au nord-ouest de Paris; 59 931 h.

COURBURE n. f. État d'une chose courbe.

COURCHEVEL, station de sports d'hiver (alt. 1850-2735 m) de la Savoie (comm. de Saint-Bon-Tarentaise).

CLOURETTE n. f. Petite cour intérieure.

COURSURE, EUSE n. Personne ou animal qui court. || En sports, celui qui participe à une course. || Personne qui recherche les aventures amoureuses.

COURGE n. f. (lat. *curcubita*). Plante aux tiges traînantes et aux fruits volumineux, comme le *potiron*, la *courgette*.

COURGETTE n. f. Fruit allongé de certaines courges, que l'on consomme à l'état jeune.

COURIER (Paul-Louis), écrivain français (1772-1825), auteur de pamphlets contre la Restauration.

COURIR v. i. (lat. *currere*) [conj. 21]. Se déplacer en faisant mouvoir rapidement ses jambes ou ses pattes. || Aller de divers côtés pour chercher qqch; se précipiter vers. || Participer à une épreuve de course. || Se dérouler, s'écouler. || Se propager rapidement. ● *Courir après* (Fam.), s'efforcer d'atteindre, en hâtant le pas; rechercher, aspirer à. || *En courant*, à la hâte. || *Laisser courir*, laisser faire. || *Tu peux courir* (Fam.), tu agis en pure perte, tu n'auras rien. ♦ v. t. Disputer, en parlant d'une épreuve de course. || Poursuivre, rechercher. || Parcourir une distance. || Fréquenter assidûment qqn, se rendre habituellement qqpart. ● *Courir les rues*, être très commun. || *Courir sa chance*, la tenter. || *Courir un danger*, y être exposé.

COURLANDE, région de la Lettonie, à l'ouest du golfe de Riga.

COURLIS n. m. (onomat.). Oiseau échassier migrateur à long bec arqué vers le bas, habitant près des eaux douces ou sur les côtes.

COURMAYEUR [-majoer], comm. d'Italie (Val d'Aoste), au pied du mont Blanc; 2 500 h. Sports d'hiver.

COURNEUVE (La), ch.-l. de c. de la Seine-Saint-Denis, au nord-est de Paris; 33 729 h. Parc départemental.

COURONNE n. f. (lat. *corona*). Objet cir-

culaire qu'on porte sur la tête en signe d'autorité, de récompense ou d'ornement. || Autorité royale, dynastie. || Ensemble de fleurs, de feuilles, disposées en cercle : *couronne mortuaire*. || Objet circulaire en forme de couronne. || Unité monétaire principale du Danemark, de l'Islande, de la Norvège, de la Suède et de la Tchécoslovaquie. || Capsule métallique reproduisant la forme d'une dent et servant à la protéger. ● *Couronne d'une dent*, sa partie visible. || *Couronne solaire*, région externe de l'atmosphère du Soleil, diffuse et de très haute température.

COURONNÉ, E adj. Tête couronnée, souverain.

COURONNEMENT n. m. Action de couronner, d'être couronné. || Achèvement.

COURONNER v. t. Mettre une couronne sur la tête. || Poser solennellement une couronne sur la tête d'un souverain. || Honorer, récompenser, décerner un prix à. || Porter au plus haut point, amener à la perfection.

COURRE v. t. (lat. *currere*). Chasse à courre, qui se pratique avec des chiens courants.

COURRIER n. m. (it. *corriere*; du lat. *currere*, courir) Transport des lettres, des journaux, etc. || Totalité des lettres que l'on écrit ou que l'on reçoit. || Hist. Homme qui était chargé de porter les dépêches.

COURROIE n. f. (lat. *corrigia*). Bande en un matériau souple, servant de moyen de transmission ou de commande du mouvement dans un grand nombre de machines. ● *Courroie de transmission*, personne, organisme qui transmet les directives d'un autre organisme.

COURROUCER v. t. (lat. *corrumpere*, aigrir) [conj. 1]. Litt. Mettre en colère.

COURROUX n. m. Litt. Vive colère.

COURS n. m. (lat. *cursum*, de *currere*, courir). Mouvement des eaux d'une rivière, d'un fleuve. || Mouvement réel ou apparent des astres. || Trajet parcouru par un fleuve, une rivière. || Avenue bordée d'arbres. || Suite de faits dont l'enchaînement s'étend sur une certaine durée. || Enseignement. || Nom donné à certains établissements d'enseignement privé. || Traité sur une matière d'enseignement. || Prix des marchandises donnant lieu à des transactions suivies. ● *Au cours de*, pendant toute la durée de. || *Avoir cours*, être reconnu; avoir valeur légale. || *Cours d'eau*, fleuve, rivière, torrent, etc. || *Donner libre cours à*, laisser se manifester sans retenue. || *Être en cours*, se dit de ce qui a commencé et va vers son achèvement. || *Voyage au long cours*, longue traversée effectuée par un navire.

COURSE n. f. (même étym. que le précédent.). Action de courir, déplacement de qqn, d'un animal qui court. || Mouvement

rectiligne d'un organe mécanique; éten- due de ce mouvement. || Épreuve sportive désignant le plus rapide. || Trajet parcouru en montagne par un alpiniste et corres- pondant à une ascension déterminée. || Trajet fait par un taxi à la demande du client. || Achat fait chez un commerçant : *faire des courses dans les magasins*. || Ensemble des opérations menées autre- fois par les corsaires. ● À bout de course, épuisé. || En fin de course, sur son déclin. || N'être pas dans la course (Fam.), ne pas s'adapter à son temps, à une situation. ♦ pl. Turf.

COURSIER n. m. *Litt.* Grand et beau cheval.

COURSIER, ÈRE n. Employé qui fait les courses dans une administration, un hôtel, etc.

COURSIVE n. f. (it. *corsiva*, où l'on peut courir). Passage réservé entre les cabines, dans le sens de la longueur d'un navire.

COURT, E adj. (lat. *curtus*). De peu de longueur ou de hauteur. || Qui a peu de durée. || Fam. Insuffisant. ● À courte vue, sans souci de l'avenir. || Avoir la mémoire courte, oublier très vite.

COURT adv. D'une manière courte. ● *Aller au plus court*, procéder de la façon la plus simple. || *Couper court*, arrê- ter une conversation, un récit. || *Demeu- rer court*, oublier ce qu'on voulait dire. || Être à court de, avoir épuisé toutes ses ressources en. || *Prendre qqn de court*, le prendre au dépourvu. || *Tourner court*, s'arrêter brusquement, sans conclure.

COURT n. m. (mot angl.; de l'anc. fr. *court*, court). Terrain de tennis.

COURTAGE n. m. (de *courtier*). Profes- sion du courtier. || Rémunération due à un courtier, à un agent de change.

COURTAUD, E adj. et n. (de *court*). De taille courte et ramassée.

COURT-BOULLON n. m. (pl. *courts- bouillons*). Liquide aromatisé dans lequel on fait cuire le poisson ou la viande.

COURT-CIRCUIT n. m. (pl. *courts-circuits*). Mise en relation directe de deux points dont les potentiels sont différents; accident qui en résulte.

COURT-CIRCUITER v. t. Mettre en court-circuit. || Sauter un intermédiaire en passant par une voie plus courte que la normale.

COURT-COURRIER n. m. (pl. *court- courriers*). Avion destiné à assurer des transports sur de courtes distances.

COURTELINE (Georges), écrivain fran- çais (1858-1929). Ses récits (*Le Train de 8 h 47*) et ses comédies (*Boubouroche*, la *Pâche chez soi*) stigmatisent l'absurdité de la vie bourgeoise et administrative.

COURTEPENTE n. f. (anc. fr. *coite pointee*). Couverture de lit piquée et oua- tinée.

COURTIER, ÈRE n. (anc. fr. *courre*, courir). Personne qui sert d'intermédiaire dans des opérations commerciales ou autres.

COURTISAN n. m. (it. *cortigiano*). Homme qui faisait partie de la cour d'un souverain. || Celui qui flatte par intérêt un personnage important.

COURTISANE n. f. (it. *cortigiana*). *Litt.* Prostituée d'un rang social élevé.

COURTISER v. t. Flatter qqn d'impor- tant par intérêt. || Chercher à plaire à une femme.

COURTOIS, E adj. (anc. fr. *court*, cour). Qui se conduit avec une politesse distin- guée; d'une parfaite correction. ● *Littéra- ture courtoise*, littérature raffinée, appa- rue aux XI^e-XIII^e s. dans les cours seigneu- riales du midi de la France, et célébrant l'amour et les exploits chevaleresques.

COURTOISEMENT adv. Avec courtoisie.

COURTOISIE n. f. Politesse raffinée.

COURTRAI, en néerl. *Kortrijk*, v. de Bel- gique (Flandre-Occidentale), sur la Lys; 76 000 h. — Défaite des Français en 1302 devant les Flamands.

COURT-VÊTU, E adj. (pl. *court- vêtus*, es). Qui porte un vêtement court.

COURU, E adj. Recherché : *spectacle très couru*. ● *C'est couru* (Fam.), c'est prévisible.

COUSCOURS [kuskus] n. m. (mot ar.). Spécialité culinaire d'Afrique du Nord, préparée avec de la semoule de blé dur, servie avec de la viande, des légumes et des sauces très relevées; cette semoule.

COUSETTE n. f. *Fam.* Jeune couturière.

COUSIN, E n. (lat. *consobrinus*). Per- sonne née ou descendant de l'oncle ou de la tante d'une autre; conjoint de cette personne.

COUSIN n. m. (lat. *culex*). Espèce de moustiques, la plus commune en France.

COUSIN (Jean), peintre français (v. 1490- v. 1561), proche de l'école de Fontaine- bleau.

COUSINAGE n. m. *Fam.* Parenté qui existe entre cousins.

COUSIN-MONTAUBAN (Charles), général français (1796-1878), vainqueur en Chine à Palikao (1860).

COUSSIN n. m. (lat. *coxa*, cuisse). Élément d'appoint constitué d'une envel- loppe de tissu, de fourrure ou de cuir rembourrée. ● *Coussin d'air*, sustentation d'un véhicule ou d'un navire en mou- vement réalisée par insufflation, sous le châssis, d'air.

COUSSINET n. m. Pièce cylindrique en métal dous dans laquelle peut tourner un arbre mobile.

COUSTOU, nom de trois sculpteurs français : NICOLAS (1658-1733); GUIL- LAUME père (1677-1746), auteur des Che-

vaux de Marly (auj. place de la Con- corde); GUILLAUME fils (1716-1777).

COUSU, E adj. *Cousu de fil blanc*, se dit d'une ruse, d'une malice qui saute aux yeux. || *C'est du cousu main* (Fam.), c'est de très bonne qualité; c'est facile. || *Cousu d'or*, extrêmement riche.

COÛT n. m. (de *coûter*). Prix d'une chose; dépense. ● *Coût de la vie*, niveau des prix d'un certain nombre de biens et de services entrant dans un budget type.

COUTANCES, ch.-l. d'arr. de la Man- che; 13 439 h. Cathédrale gothique. Mar- ché.

COÛTANT, E adj. *Prix coûtant*, dépense engagée pour la fabrication et la distribu- tion d'un objet.

COUTEAU n. m. (lat. *cultellus*). Instru- ment tranchant composé d'une lame et d'un manche. || Coquillage allongé. ● *En lame de couteau*, allongé, au profil tran- chant. || Être à couteaux tirés, être en hostilité ouverte. || *Mettre le couteau sous (ou sur) la gorge à qqn*, le contraindre à agir contre sa volonté.

COUTEAU-SCIE n. m. (pl. *couteaux- scies*). Couteau dont la lame porte des dents et qu'on utilise pour couper le pain, la viande, etc.

COUTELAS n. m. (it. *coltellaccio*). Grand couteau.

COUTELIER, ÈRE n. Personne qui fabrique, vend des couteaux et autres ins- truments tranchants.

COUTELLERIE n. f. Atelier, fabrication, commerce ou marchandises du coutelier.

COÛTER v. i. (lat. *constare*). Être au prix de. || Causer des dépenses. || Être pénible, peser. ● *Coûter les yeux de la tête* (Fam.), coûter très cher. || *Coûte que coûte*, à tout prix. ♦ v. t. Causer, occasionner : *les efforts que ce travail m'a coûtés*. ● *Coû- ter la vie*, causer la mort.

COÛTEUX, EUSE adj. Qui occasionne de grandes dépenses. || Qui a des consé- quences pénibles ou impose des efforts : *une démarche coûteuse*.

COUTHON (Georges), homme politique français (1755-1794). Il a formé avec Robespierre et Saint-Just un triumvirat.

COUTIL [kuti] n. m. (de *couette*). Tissu d'armure croisée et très serrée, en fil ou en coton.

COUTRAS [-tra], ch.-l. de c. de la Gironde, sur la Dronne; 6 440 h. Victoire du futur Henri IV sur le duc de Joyeuse (1587). Uranium à proximité.

COUTUME n. f. (lat. *consuetudo*). Habi- tude, usage passé dans les mœurs. ● *Plus, moins, autant que de coutume*, en com- paraison avec ce qui se passe ordinai- rement.

COUTUMIER, ÈRE adj. *Litt.* Que l'on fait habituellement. ● *Droit coutumier*, autrefois, loi non écrite, mais consacrée par

l'usage. || Être coutumier du fait, avoir l'habitude de commettre une action déterminée.

COUTURE n. f. (lat. pop. *consutura*, de *consuere*, coudre). Action, art de coudre. || Opération qui consiste à assembler des morceaux d'étoffe à l'aide d'une aiguille et de fil, soit à la main, soit à la machine à coudre. || Profession de ceux qui confectionnent des vêtements. ● *Battre à plate couture*, complètement. || *Examiner sur toutes les coutures* (Fam.), très attentivement. || *La haute couture*, ensemble des grands couturiers. || *Maison de couture*, entreprise de haute couture ou de confection.

COUTURÉ, E adj. Couvert de cicatrices.

COUTURIER, ÈRE n. Personne qui confectionne des vêtements d'après des modèles ou qui crée elle-même ses modèles.

COUVAIN n. m. (de *couver*). Ensemble des œufs, des larves et des nymphes des abeilles et d'autres insectes sociaux.

COUVÉE n. f. Ensemble des œufs qu'un oiseau couve en même temps. || Les petits qui en proviennent.

COUVENT n. m. (lat. *conventus*, assemblée). Maison religieuse.

COUVER v. t. (lat. *cubare*, être couché). Se tenir sur des œufs pour les faire éclore. || Entourer qq. de soins attentifs. || Nourrir en secret, préparer. ● *Couver une maladie*, en éprouver les signes annonciateurs. || *Couver des yeux*, regarder avec affection ou convoitise. ◆ v. i. Être latent, prêt à éclater.

COUVERCLE n. m. (lat. *cooperculum*). Ce qui sert à couvrir une boîte, un récipient, etc.

COUVERT n. m. (de *couvrir*). Litt. Massif d'arbres qui donne de l'ombre et un abri. || Tout ce qui est sous une table à manger. || Cuillère, couteau et fourchette. ● *À couvert*, à l'abri, hors de toute atteinte. || *Le vivre et le couvert*, la nourriture et le logement. || *Sous le couvert* de (Litt.), sous la responsabilité de; sous les apparences de.

COUVERT, E adj. Boisé : terrain couvert. ● *À mots couverts*, d'une manière qui laisse deviner ce qu'on ne dit pas. || *Temps couvert*, nuageux.

COUVERTURE n. f. (bas lat. *coopertura*, de *coopere*, couvrir). Grand rectangle de textile ou de fourrure destiné à protéger du froid. || Ouvrage couronnant extérieurement une construction; matériaux revêtant une toiture. || Enveloppe de protection. || Occupation qui permet à une personne de se livrer plus facilement à des activités clandestines. ● *Couverture sociale*, protection dont bénéficie un assuré social. || *Tirer la couverture à soi* (Fam.), accaparer égoïstement tout le bénéfice d'une affaire.

COUVEUSE n. f. Appareil où l'on fait éclore des œufs; appareil dans lequel on maintient les enfants nés avant terme.

COUVRE-CHEF n. m. (pl. *couvre-chefs*). Fam. Tout ce qui sert à couvrir la tête.

COUVRE-FEU n. m. (pl. *couvre-feux*). Mesure de police interdisant temporairement de sortir des maisons pendant certaines heures.

COUVRE-LIT n. m. (pl. *couvre-lits*). Couverture ou pièce d'étoffe qui recouvre un lit. (Syn. *DESSUS-DE-LIT*.)

COUVRE-PIEDS n. m. inv. Couverture de lit faite de deux tissus superposés, garnis intérieurement de laine ou de duvet et piqués de dessins décoratifs.

COUVEUR n. m. Ouvrier qui pose les matériaux de surface d'une couverture, assure la réparation de celle-ci.

COUVIR v. t. (lat. *coopere*) [conj. 10]. Mettre une chose sur une autre pour la protéger, la cacher, la conserver, l'orner, etc.; mettre qqch sur qq. pour le vêtir. || Mettre une chose en grande quantité sur une autre chose, sur une personne; donner à qq. beaucoup de choses, combler, cribler. || S'accoupler à (en parlant d'un animal mâle). || Être répandu sur qqch. || Parcourir une distance. || Compenser, contrebalancer. || Déployer un dispositif de protection. || Prendre sous sa responsabilité un acte commis par un subordonné. || Dans le langage des journalistes, assurer une information complète sur un événement. ● *Couvrir un bruit*, des voix, etc., empêcher qu'on les entende. ◆ se couvrir v. pr. Être progressivement gagné par ce qui se répand. || Mettre son chapeau. || S'obscurcir, en parlant du ciel, du temps.

COVENTRY, v. d'Angleterre; 314 000 h. Mécanique. La ville a été dévastée en 1940 par l'aviation allemande.

COVER-GIRL [kɔvɛrɡɔɛrl] n. f. (mot angl., de *cover*, couverture, et *girl*, jeune femme) [pl. *cover-girls*]. Jeune femme posant pour les photographies des magazines.

COW-BOY [kawbɔj ou kobɔj] n. m. (mot angl.) [pl. *cow-boys*]. Gardien de bestiaux dans un ranch américain.

GOWES, port d'Angleterre (île de Wight); 17 000 h. Régates internationales.

COYOTE n. m. (aztèque *coyotl*). Mammifère carnassier de l'Amérique du Nord, voisin du loup et du chacal.

COYPEL (les), peintres français. NOËL (1628-1707) exécute des décorations à Versailles; ANTOINE (1661-1722); NOËL NICOLAS (1690-1734); CHARLES ANTOINE (1694-1752), a travaillé pour les Gobelins.

COYZEVOX (Antoine), sculpteur français (1640-1720). Il travaille pour Versailles, pour Marly.

C. Q. F. D., abrégé de CE QU'IL FALLAIT DÉMONSTRER, formule en fin d'une démonstration mathématique.

CRABE n. m. (néerl. *krabbe*). Crustacé à abdomen court et portant une paire de grosses pinces.

CRAC! interj. Exprime le bruit d'une chose dure qui se rompt, ou la soudaineté.

CRACHAT n. m. Matière que l'on crache; expectation.

CRACHÉ, E adj. Être le portrait craché de qq. (Fam.), lui ressembler énormément.

CRACHEMENT n. m. Action de cracher. || Projection de gaz ou d'étincelles. || Crépiement d'un haut-parleur, d'un récepteur téléphonique.

CRACHER v. t. (lat. *craccare*, onomat.) Rejeter hors de la bouche. || Projeter, lancer : volcan qui crache des cendres. || Pop. Donner de l'argent, payer. ◆ v. i. Émettre des crépitements. ● *Cracher sur qqch* (Fam.), la dédaigner. || *Cracher sur qq.*, l'insulter. || *Stylo, plume qui crache*, stylo, plume qui accroche le papier en projetant de l'encre.

CRACHIN n. m. Petite pluie fine et pénétrante.

CRACHOIR n. m. Récipient dans lequel on crache. ● *Tenir le crachoir* (Fam.), parler longuement.

CRACHOTEMENT n. m. Action de cracher.

CRACHOTER v. i. Cracher souvent et peu à la fois.

CRACK n. m. (mot angl. signif. fameux). Cheval de course ayant remporté de nombreux prix. || Fam. Personne qui se distingue dans une matière quelconque.

CRACKER [kraker ou kœr] n. m. (mot angl.). Petit biscuit salé.

CRACKING [krakɪŋ] n. m. (mot angl.). Procédé de raffinage qui modifie la composition du pétrole par l'effet combiné de la température, de la pression et d'un catalyseur.

CRACOVIE, en polon. *Kraków*, v. de Pologne, sur la Vistule; 731 000 h. Cathédrale (XIII^e-XIV^e s.); halles et beffroi (XIV^e-XVII^e s.); château royal du Wawel (commence au XIV^e s.). Cracovie a été la capitale de la Pologne du XIV^e au XVI^e s.

CRAIE n. f. (lat. *creta*). Calcaire d'origine marine, le plus souvent blanc ou blanchâtre, tendre et friable. || Petit bâton de cette substance pour écrire au tableau noir.

CRAINdre v. t. (lat. *tremere*, avec l'infl. d'un rad. gaul.) [conj. 55]. Éprouver de l'inquiétude, de la peur devant qq. qqch. || Être sensible à qqch, risquer de subir un dommage.

CRAINTE n. f. Sentiment de qq. qui craint, qui a peur.

craintif

CRANTIF, IVE adj. et n. Qui est porté à la crainte, qui la manifeste.

CRANTIVEMENT adv. Avec crainte.

CRAIOVA, v. de la Roumanie méridionale; 253 000 h.

CRAMOISI, E adj. (ar. *qirmiz*). Rouge foncé.

CRAMPE n. f. (frq. *kramp*, recourbé). Contraction involontaire, prolongée et douloureuse de certains muscles.

CRAMPON n. m. (frq. *krampo*). Pièce de métal recourbée, servant à lier, à retenir ou à saisir fortement. || Petit cylindre de cuir, de caoutchouc ou de plastique, ou crochet fixé à la semelle des chaussures, pour empêcher de glisser. || Fam. Importun, raseur.

CRAMPONNER v. t. Attacher avec un crampon. || Fam. Importuner. ♦ se cramponner v. pr. S'accrocher. || Se tenir fortement malgré les obstacles.

CRAN n. m. (anc. fr. *crener*, entailler). Entaille faite dans un corps dur pour accrocher ou arrêter. || Ondulation des cheveux. || Degré : monter, baisser d'un cran. || Fam. Énergie, courage. ♦ Cran d'arrêt, de sûreté, cran qui cale la gâchette d'une arme à feu, la lame d'un couteau. || Être à cran (Fam.), être exaspéré.

CRANACH (Lucas), peintre et graveur allemand (1472-1553), auteur de compositions religieuses ou mythologiques, de portraits et de nus féminins.



Lucas Cranach :
la Nympe
de la source
(v. 1540).
[Coll. Lehman,
New York.]
[Giraudon]

CRANE (Stephen), écrivain américain (1871-1900), l'un des créateurs de la nouvelle américaine (*la Conquête du courage*).

CRANE (Hart), poète américain (1899-1932).

CRÂNE adj. Litt. Fier et décidé.

CRÂNE n. m. (lat. *cranium*; du gr. *kra-*

nion). Cavité osseuse contenant et protégeant l'encéphale chez les vertébrés.

CRÂNEMENT adv. Litt. De façon crâne.

CRÂNER v. i. Fam. Faire l'important.

CRÂNERIE n. f. Litt. Bravoure, fierté un peu ostentatoire.

CRÂNEUR, EUSE adj. et n. Fam. Qui crâne; prétentieux, vaniteux.

CRÂNIEN, ENNE adj. Relatif au crâne.

CRANMER (Thomas), archevêque de Canterbury (1489-1556), promoteur de la Réforme en Angleterre.

CRANTER v. t. Faire des crans, entailler.

CRAPAUD n. m. (germ. *krappa*, crochet). Batracien lourd et trapu, à peau ferme et rugueuse, insectivore, donc utile. (Le crapaud siffle.) || Petit piano à queue. || Défaut dans une pierre.

CRAPULE n. f. (lat. *crapula*, ivresse). Individu très malhonnête, capable de n'importe quelle bassesse.

CRAPULERIE n. f. Action, état de crapule.

CRAPULEUX, EUSE adj. Plein de bassesse. ♦ Crime crapuleux, dont le mobile est le vol.

CRAQUELER v. t. (conj. 3). Fendiller. ♦ se craqueler v. pr. Se couvrir de fentes.

CRAQUELURE n. f. Fissure produite dans le vernis, la pâte d'une peinture.

CRAQUEMENT n. m. Bruit sec que font certains corps en se brisant.

CRASH [kraf] n. m. (mot angl.) [pl. *crashes* ou *crashes*]. Atterrissage de fortune effectué par un avion, train rentré.

CRASSE n. f. (lat. *crassus*, grossier). Saleté qui s'accumule sur la peau, le linge, les objets. || Fam. Mauvais tour, acte hostile à l'égard de qq. ♦ adj. Ignorance crasse, ignorance grossière.

CRASSEUX, EUSE adj. Couvert de crasse, malpropre.

CRASSIER n. m. Amoncellement des déchets, scories et résidus d'une usine métallurgique.

CRATÈRE n. m. (lat. *crater*; du gr.). Grand vase à large ouverture et à deux anses où les Anciens puisaient l'eau et le vin mélangés. || Dépression s'ouvrant à la partie supérieure d'un volcan, et par où les projections et les laves s'échappent.

CRAU (la), plaine du bas Rhône, à l'est de la Camargue.

CRAVACHE n. f. (all. *Karbatsche*; du turc). Badine pour stimuler ou corriger un cheval.

CRAVACHER v. t. Frapper avec la cravache. ♦ v. i. Fam. Aller à toute allure, travailler à la hâte.

CRAVATE n. f. (de Croatie). Bande d'étoffe qui se noue autour du col de la chemise d'homme. || Insigne de grades élevés de certains ordres.

CRAVATER v. t. Mettre la cravate à qq. (surtout au passif).

CRAWL [krol] n. m. (mot angl.). Nage consistant en une rotation verticale alternative des bras et un battement continu des pieds.

CRAXI (Bettino), homme politique italien, né en 1934. Secrétaire général du parti socialiste italien, il est Premier ministre de 1983 à 1987.

CRAYEUX, EUSE [krejɔ, øz] adj. Qui contient de la craie, qui en a l'aspect.

CRAYON n. m. (de craie). Baguette cylindrique formée d'une mine de graphite ou d'un autre produit (éventuellement coloré), contenue dans une gaine en bois, et servant à écrire ou à dessiner. || Bâtonnet de substance médicinale ou de fard.

CRAYON-FEUTRE n. m. (pl. *crayons-feutres*). Stylo contenant un réservoir formé de feutre imprégné d'encre et relié à une pointe de feutre ou de Nylon. (On dit aussi FEUTRE.)

CRAYONNAGE n. m. Action de crayonner; dessin rapide fait au crayon.

CRAYONNER v. t. Écrire ou dessiner à la hâte avec un crayon.

CRÉANCE n. f. (anc. fr. *creire*, croire). Dr. Droit que l'on a d'exiger qqch de qq; titre qui établit ce droit. ♦ Lettres de créance, lettres que remet un diplomate, à son arrivée, au chef de l'État auprès duquel il est accrédité.

CRÉANCIER, ÈRE n. Personne à qui l'on doit de l'argent.

CRÉATEUR, TRICE adj. et n. Qui crée, invente. || Premier réalisateur, auteur, interprète. ● *Le Créateur*, Dieu.

CRÉATIF, IVE adj. et n. Qui a de la créativité.

CRÉATION n. f. Action de créer. || L'univers, l'ensemble des êtres créés. || Œuvre créée, réalisée par une ou plusieurs personnes; modèle inédit. || Fait de jouer un rôle le premier.

CRÉATIVITÉ n. f. (amér. *creativity*). Capacité d'imaginer des solutions originales et meilleures dans n'importe quel domaine.

CRÉATURE n. f. Tout être créé. || L'homme, par rapport à Dieu. || Personne dévouée à une autre.

CRÉBILLON (Claude), auteur de contes licencieux (1707-1777).

CRÉCELLE n. f. (lat. *crepitaculum*, hochet). Moulinet de bois très bruyant. ● *Voix de crécelle*, voix criarde.

CRÈCHE n. f. (frq. *kripja*). Représentation, au moyen de statuettes disposées dans un décor, de la nativité du Christ. || Établissement où l'on reçoit pendant le jour les enfants bien portants de moins de trois ans et dont la mère travaille.

CRÉCY-EN-PONTHIEU, ch.-l. de c. de la Somme; 1586 h. — Philippe VI et la chevalerie française y sont vaincus par les archers anglais le 26 août 1346, au début de la guerre de Cent Ans.

CRÉDENCE n. f. (it. *credenza*, confidence). Buffet pour ranger la vaisselle ordinaire et exposer la vaisselle précieuse.

CRÉDIBILISER v. t. Rendre crédible.

CRÉDIBILITÉ n. f. Ce qui rend une chose croyable, digne de confiance. || Capacité d'une personne de susciter la confiance.

CRÉDIBLE adj. (lat. *credibilis*). Digne de crédibilité.

CRÉDIT n. m. (lat. *credere*, croire). Réputation de solvabilité. || Délai pour le paiement. || Somme qui peut être dépensée en vertu de la loi budgétaire. || Prêt consenti par une banque. || Litt. Confiance inspirée par qqn ou qqch; influence. ● *À crédit*, sans paiement immédiat. || *Crédit municipal*, établissement public communal, qui a pour mission de prêter de l'argent sur gage. (Syn. MONT-DE-PIÉTÉ.) || *Faire crédit à qqn*, ne pas exiger de lui un paiement immédiat; lui faire confiance.

CRÉDITER v. t. Inscire au compte de qqn ce qu'on lui doit ou ce qu'il a fourni. ● *Être crédité de*, se voir attribuer un avantage, une qualité.

CRÉDITEUR, TRICE adj. Relatif au crédit : *compte créditeur*.

CREDO n. m. inv. (mot lat. signif. *je crois*). Formulaire abrégé des principaux points de la foi chrétienne, dit aussi Symbole des Apôtres. (Prend une majuscule.) || Ensemble des principes d'après lesquels on agit.

CRÉDULE adj. (lat. *credulus*). Qui croit trop facilement ce qu'on lui dit.

CRÉDULITÉ n. f. Trop grande facilité à croire.

CRÉER v. t. (lat. *creare*). Faire exister ce qui n'existait pas, tirer du néant. || Donner une existence, une forme, réaliser à partir d'éléments existants. || Être la cause de, occasionner. ● *Créer un rôle*, être le premier à le jouer.

CREIL, ch.-l. de c. de l'Oise, sur l'Oise; 36 128 h. Centre ferroviaire et industriel.

CRÉMAILLÈRE n. f. (lat. pop. *cramaculus*; du gr. *kremastēr*, qui suspend). Instrument de cuisine, en fer et à crans, fixé à la cheminée pour suspendre les marmittes, les chaudrons, etc. || Pièce, munie de crans, servant à relever ou à baisser un élément mobile. ● *Pendre la crémaille* (Fam.), offrir une réception pour fêter une installation dans un nouveau logement.

CRÉMATION n. f. (lat. *cremare*, brûler). Action de brûler les morts. (Syn. INCINÉRATION.)

CRÉMATOIRE adj. *Four crématoire*, four destiné à l'incinération des cadavres.

CRÉMATORIUM n. m. (lat. *cremare*, brûler). Lieu où l'on incinère les morts.

CRÈME n. f. (gaul. *crama*). Matière grasse du lait (3 à 4 p. 100), dont on fait le beurre. || Entremets fait de lait, d'œufs et de sucre. || Pâte onctueuse pour la toilette ou les soins de beauté. || Liqueur extraite de certains fruits. || Fam. Ce qu'il y a de meilleur. ● *Crème fouettée*, *crème Chantilly*, ou *chantilly* n. f., crème fraîche émulsionnée par un brassage énergique au moyen d'un fouet ou d'un batteur. ♦ adj. inv. D'une couleur blanche, légèrement teintée de jaune.

CRÉMIÈRE n. f. Établissement où l'on vend de la crème, du lait, du beurre, des œufs, du fromage au détail.

CRÈMEUX, EUSE adj. Qui contient beaucoup de crème. || Qui a l'aspect de la crème.

CRÉMIER, ÈRE n. Personne qui vend de la crème, du lait, du fromage, etc.

CRÉMONE n. f. Double verrou pour fermer une croisée, mu par la rotation d'une poignée en forme de bouton.

CRÉMONE, v. d'Italie (Lombardie), près du Pô; 81 000 h. Jadis renommée pour la fabrication des violons (stradivarius).

CRÉNEAU n. m. (anc. fr. *crenel*, cran). Ouverture, en général répétée, pratiquée dans un parapet pour observer ou tirer à l'abri des coups de l'adversaire. || Intervalle disponible entre deux espaces occu-

pés. || Courte période où l'on est disponible. ● *Faire un créneau*, ranger une automobile dans l'espace compris entre deux autres véhicules.

CRÉNELÉ, E adj. Muni de créneaux.

CRÉNOM! interj. (de [sa] *cré nom* [de Dieu]). Juron familier indiquant la surprise, l'indignation, la colère, etc.

CRÉOLE adj. et n. (esp. *criollo*). Personne de race blanche née dans les anciennes colonies (Antilles et Guyane en particulier).

CRÉOLE n. m. Langue provenant d'un parler constitué d'emprunts à plusieurs langues et devenue la langue maternelle d'une communauté linguistique.

CRÉOSOTE n. f. (gr. *kreas*, chair, et *sôzein*, conserver). Liquide incolore, d'odeur forte, caustique, extrait du goudron par distillation.

CRÉPAGE n. m. Action de créper les cheveux.

CRÊPE n. m. (anc. fr. *cresp*, crépu; du lat. *crispus*). Tissu présentant un aspect ondulé obtenu par l'emploi de fils à forte torsion. || Morceau de tissu noir qu'on porte sur soi en signe de deuil. || Caoutchouc brut obtenu par séchage à l'air chaud. ● *Crêpe de Chine*, crêpe de soie à gros grain.

CRÊPE n. f. (même étym. que le précédent.). Galette légère de blé ou de sarrasin, cuite dans une poêle ou sur une plaque.

CRÊPER v. t. (lat. *crispare*, friser). Coiffer des mèches de cheveux en rebrousant le dos de la mèche et en lissant le dessus pour obtenir plus de volume. ● *Se crêper le chignon* (Fam.), se prendre aux cheveux, en venir aux mains.

CRÊPERIE n. f. Endroit où l'on fait des crêpes, qui peuvent être consommées sur place ou emportées.

CRÉPI n. m. Couche d'un revêtement en mortier, en plâtre ou en ciment qui prend directement sur une construction.

CRÉPINE n. f. (anc. fr. *cresp*, frisé). Membrane de la panse du porc, du veau ou du mouton.

CRÉPIR v. t. (anc. fr. *cresp*, crépu). Enduire d'un crépi.

CRÉPISSAGE n. m. Action de crépir.

CRÉPITEMENT n. m. Bruit sec et fréquent, comme celui d'une flamme vive qui pétille ou du sel jeté sur le feu.

CRÉPITER v. i. (lat. *crepitare*). Faire entendre des bruits secs et répétés.

CRÉPON n. m. Tissu ou papier gaufré à la machine et présentant des ondulations irrégulières.

CRÉPU, E adj. Se dit des cheveux frisés en touffes serrées.

CRÉPUSCULAIRE adj. Qui appartient au crépuscule.

crépuscule

CRÉPUSCULE n. m. (lat. *crepusculum*). Lumière qui suit le soleil couchant jusqu'à la nuit close. || *Litt.* Déclin.

CRESCENDO [kres'endo] n. m. et adv. (mot it.). Augmentation progressive de l'intensité des sons. ● *Aller crescendo*, aller en augmentant.

CRESSANT (Charles), ébéniste français (1685-1768).

CRESSON [kresɔ̃ ou krasɔ̃] n. m. (frq. *kresso*). Plante herbacée qui croît dans l'eau douce et que l'on cultive dans les cressonnières pour ses parties vertes comestibles. ● *Cresson alénois*, plante cultivée, de saveur piquante.

CRESSONNIÈRE n. f. Bassin d'eau courante où l'on fait croître le cresson.

CRÉSUS, dernier roi de Lydie (v. 560-546 av. J.-C.), célèbre par ses richesses.

CRÉTACÉ, E adj. et n. m. (lat. *creta*, craie). Se dit d'une période géologique de la fin de l'ère secondaire, pendant laquelle s'est formée notamment la craie.

CRÊTE n. f. (lat. *crista*). Excroissance cutanée dont sont pourvus certains animaux. || Ligne qui constitue le sommet d'une montagne. || Sommet d'une vague. ● *Ligne de crête* (Géogr.), ligne de partage des eaux.

CRÊTE, île grecque de la Méditerranée; 8336 km²; 502 000 h. V. princ. *Iraklion*. Tourisme.

● **HISTOIRE**. Puissante dès le III^e millénaire av. J.-C., la Crête voit s'épanouir la brillante civilisation minoenne (Cnossos, Phaistos, Mália). Dominée par les Romains, les Byzantins, les Arabes (IX^e s.

apr. J.-C.) et les Vénitiens (XIII^e s.), la Crête, prise par les Turcs au XVII^e s., est rattachée à la Grèce en 1913.

CRÊTÉ, E adj. Qui a une crête.

CRÉTEIL, ch.-l. du Val-de-Marne, sur la Seine, au sud-est de Paris; 71 705 h. Université.

CRÉTIN, E n. et adj. (mot d'un parler du Valais). Individu atteint de crétinisme. || *Fam.* Personne stupide.

CRÉTINERIE n. f. *Fam.* Sottise, stupidité.

CRÉTINISME n. m. Forme d'arriération intellectuelle. || *Fam.* Imbécillité, sottise profonde.

CRÉTOIS, E adj. et n. De la Crête.

CRETONNE n. f. (de *Creton*, village de l'Eure). Toile de coton, souvent imprimée de motifs variés.

CREUSE (la), riv. du Limousin et du Berry, affl. de la Vienne (r. dr.); 255 km.

CREUSE (dép. de la) [23], dép. de la Région Limousin; 5 565 km²; 139 968 h. Ch.-l. Guéret. 2 arr. (Guéret et Aubusson), 27 c., 260 comm.

CREUSEMENT ou **CREUSAGE** n. m. Action de creuser.

CREUSER v. t. Rendre creux en ôtant la matière. || Faire une cavité. || Approfondir. || Donner de l'appétit. ● *se creuser* v. pr. Devenir creux. ● *Se creuser* (la tête, la cervelle) [*Fam.*], chercher laborieusement.

CREUSET n. m. (anc. fr. *croisiel*, lampe). Récipient en terre réfractaire, en métal, utilisé pour fondre ou calciner. || *Litt.* Endroit où se mêlent diverses choses.

CREUSOT (Le), ch.-l. de c. de Saône-et-Loire; 32 309 h. Musée de l'homme et de l'industrie, dit « Ecomusée ». Métallurgie.

CREUX, EUSE adj. (lat. pop. *croesus*; du gaul.). Qui a une cavité, qui est évidé à l'intérieur. || Vide d'idées, de sens. ● *Assiette creuse*, assiette dont le centre est creux, et pouvant contenir des liquides ou de la soupe. || *Avoir les joues creuses*, être amaigri. || *Avoir le nez creux* (*Fam.*), avoir du flair, savoir deviner. || *Avoir le ventre creux*, être affamé. || *Chemin creux*, chemin encaissé des pays de bocage. || *Heure creuse*, heure pendant laquelle les activités sont réduites. || *Yeux creux*, enfoncés dans les orbites.

CREUX n. m. Cavité. || Partie concave. Période difficile de moindre activité. || Profondeur entre deux lames, mesurée de la crête à la base. ● *Au creux de la vague*, dans une période d'échec, de dépression. || *Avoir un creux dans l'estomac*, avoir faim.

CREVAISON n. f. Éclatement d'une chose gonflée ou tendue, et, en particulier, d'un pneu.

CREVANT, E adj. *Pop.* Épuisant. || *Pop.* Qui fait rire aux éclats, drôle.

CREVASSE n. f. (de *crever*). Fente à la surface d'un corps. || Fente étroite et profonde à la surface d'un glacier.

CREVASSER v. t. Faire des crevasses. ● *se crevasser* v. pr. Être marqué de crevasses.

CRÈVE n. f. *Avoir la crève* (*Pop.*), être malade.

CRÈVE-CŒUR n. m. inv. Peine profonde, mêlée de dépit.

CREVEL (René), poète surréaliste français (1900-1935). Il a composé *Détours*, *les Pieds dans le plat*.

CREVER v. t. (lat. *crepare*) [conjug. 5]. Percer, déchirer, faire céder. || Fatiguer jusqu'à épuisement. ● *Cela crève les yeux*, se dit d'une chose qu'on a devant soi et qu'on ne voit pas; de ce qui est évident. || *Crever le cœur*, faire beaucoup de peine. || *Crever l'écran*, jouer de manière remarquable. ● v. i. S'ouvrir en éclatant : *abcès qui crève*. || *Fam.* Mourir, en parlant des animaux ou *pop.*, des hommes. || *Fam.* Être plein d'un sentiment, comme prêt d'éclater. ● *Crever de faim*, de soif (*Fam.*), avoir très faim, très soif.

CREVETTE n. f. (forme picarde de *chevrette*). Petit crustacé marin.

Creys-Malville, centrale nucléaire surrégénératrice du dép. de l'Isère, sur le Rhône.

CRI n. m. (de *crier*). Éclat de voix. || Sons inarticulés émis par les animaux et caractéristiques de chaque espèce. || Mouvement de protestation. || Opinion favorable ou défavorable. ● *A grands cris*, en insistant vivement. || *Cri de guerre*, exclamation habituelle poussée autrefois par les soldats au combat. || *Dernier cri*, le modèle le plus récent. || *Pousser les hauts cris*, protester avec indignation.

CRIAILLEMENT n. m. *Cri* désagréable.

CRIAILLER v. i. Crier beaucoup, et le plus souvent pour rien.

CRIAILLERIE n. f. *Cris* fréquents, querelles, suite de récriminations.

CRARIANT, E adj. Qui frappe vivement l'attention.

CRIARD, E adj. Qui crie désagréablement, qui se plaint, souvent sans motif sérieux. || Aigu et désagréable. ● *Couleurs criardes*, couleurs crues contrastant désagréablement entre elles. || *Dettes criardes*, dettes dont on réclame fréquemment le paiement.

CRIBLAGE n. m. Action de cribler. || Triage mécanique et classement par gros- seur des minerais, de la houille, etc.

CRIBLE n. m. (lat. *cribrum*). Appareil pour nettoyer, trier et classer le grain, le sable, les minerais, etc. ● *Passer au crible*, examiner avec soin, trier.

CRIBLER v. t. (lat. *cribrare*). Passer à travers un crible. || Percer de trous, couvrir



Détail d'une fresque provenant de Cnossos. xv^e s. av. J.-C. (Musée d'Iraklion.) (Giraudon)

de marques. ● Être criblé de dettes, en être accablé.

CRIC! interj. (onomat.). Exclamation servant à exprimer le bruit d'une chose qu'on déchire. (Se joint souvent au mot *crac*)

CRIC n. m. (haut all. *kriech*). Appareil agissant par poussée directement sur un fardeau, et permettant de le soulever ou de le déplacer sur une faible course.

CRICKET [kriket] n. m. (mot angl.). Jeu de balle anglais qui se joue avec des batte de bois.

CRICRI n. m. (onomat.). Nom usuel du grillon.

CRÉE n. f. Vente à la criée, ou *criée* n. f., vente publique aux enchères.

CRIER v. i. (lat. *queritare*). Pousser un cri ou des cris. || Parler très haut et avec colère. || Produire un bruit aigre, grincer. || Produire une sensation désagréable à l'œil. ● *Crier au scandale, à la trahison*, les dénoncer vigoureusement. ◆ v. t. ind. [après, contre]. Réprimander aigrement. ◆ v. t. Dire à haute voix, manifester énergiquement. ● *Crier famine, crier misère*, se plaindre. || *Crier vengeance*, mériter une vengeance, en parlant d'un acte condamnable.

CRIEUR, EUSE n. *Crieur de journaux*, celui qui vend des journaux en criant leurs titres.

CRIME n. m. (lat. *crimen*, accusation). Homicide volontaire. || Action très blâmable. || *Dr. Infraction* que la loi punit de réclusion, de détention. ● *Crime de guerre*, crime contre la paix ou l'humanité.

CRIMÉE, presqu'île de l'U.R.S.S. (Ukraine), s'avancant dans la mer Noire, bordée de stations balnéaires.

Crimée (*guerre de*), conflit qui, en 1854-55, oppose la France, la Grande-Bretagne, la Turquie et le Piémont à la Russie, qui est vaincue.

CRIMINALITÉ n. f. Nature de ce qui est criminel. || Ensemble des actes criminels dans un milieu donné, à une époque donnée.

CRIMINEL, ELLE adj. et n. Coupable de crime. ◆ adj. Contraire aux lois naturelles ou sociales.

CRIMINELLEMENT adv. De façon criminelle.

CRIMINOLOGIE n. f. Étude scientifique du phénomène criminel.

CRIMINOLOGUE n. Spécialiste de criminologie.

CRIN n. m. (lat. *crinis*, cheveu). Poil long et rude qui pousse sur le cou et à la queue des chevaux et de quelques autres quadrupèdes. ● À tous crins, à outrance.

CRINIÈRE n. f. Ensemble du crin du cou d'un cheval ou d'un lion. || Crins ornant le

haut d'un casque et retombant par-dessus. || *Fam.* Chevelure abondante.

CRINOLINE n. f. (it. *crinolino*, de *crino*, crin, et *lino*, lin). Large jupon cerclé de baleines ou de lames d'acier qui maintenait l'ampleur de la jupe des robes.

CRIQUE n. f. (scand. *kriki*). Petite baie.

CRIQUET n. m. (onomat.). Insecte herbivore dont il existe de nombreuses espèces, se déplaçant en sautant et en volant.

CRISE n. f. (gr. *krisis*, décision). Manifestation aiguë d'un trouble physique ou moral, ou décisive dans l'évolution des choses. || Absence, pénurie : *crise de main d'œuvre*. || Période difficile dans la vie d'une personne. || Enthousiasme soudain, ardeur. || *Méd.* Brusque changement dans le cours d'une maladie. ● *Crise de nerfs*, état d'agitation bref et soudain avec cris et gesticulation, sans perte de connaissance.

CRISPANT, E adj. Qui agace, qui impatiente.

CRISPATION n. f. Contraction qui diminue l'étendue d'un objet et en ride la surface. || Mouvement d'impatience, agacement. || Contraction des muscles due à une irritation des nerfs.

CRISPER v. t. (lat. *crispare*, rider). Causer des crispations. || Impatienter, agacer qq. ◆ se *crisper* v. pr. S'irriter.

CRISPI (Francesco), homme d'État italien (1818-1901). Président du Conseil, il renouveau avec l'Allemagne et l'Autriche l'accord de la Triple-Alliance (1887).

CRISSEMENT n. m. Grincement aigu.

CRISSE v. i. (frq. *krisan*, grincer). Produire un bruit aigu, grincer.

CRISTAL n. m. (lat. *crystallus*; du gr.). Corps solide, pouvant affecter une forme géométrique bien définie, et caractérisé par une répartition régulière des atomes. || Verre blanc, très limpide, sonore et renfermant généralement du plomb; objet de cette matière.

CRISTALLERIE n. f. Fabrication d'objets en cristal; établissement où on les fabrique.

CRISTALLIN, E adj. De la nature d'un cristal. || *Litt.* Semblable au cristal par la transparence ou la sonorité. ● *Roches cristallines*, roches qui se sont formées en profondeur par cristallisation à l'état solide ou à partir d'un magma liquide.

CRISTALLIN n. m. Élément de l'œil, en forme de lentille biconvexe, placé dans le globe oculaire en arrière de la pupille, et faisant partie des milieux réfringents qui font converger les rayons lumineux sur la rétine.

CRISTALLISATION n. f. Action de cristalliser, de se cristalliser.

CRISTALLISÉ, E adj. Qui se présente sous forme de cristaux.

CRISTALLISER v. t. Changer en cris-

taux. || Donner de la cohérence, de la force. ◆ v. i. ou se cristalliser v. pr. Se former en cristaux. || Devenir cohérent en prenant corps.

CRISTALLOGRAPHIE n. f. Science des cristaux et des lois qui président à leur formation.

CRISTE-MARINE n. f. (gr. *krithmon*, fenouil de mer, et fr. *marin*). Plante à feuilles charnues comestibles, croissant sur les rochers et les sables littoraux.

CRITÉRE n. m. (gr. *kritérion*, de *krinein*, juger). Principe auquel on se réfère pour émettre un jugement, une appréciation, etc.

CRITÉRIUM [kriterijom] n. m. Épreuve sportive permettant à des concurrents de se qualifier.

CRITIQUABLE adj. Qui peut être critiqué.

CRITIQUE adj. (gr. *kritikos*, de *krinein*, juger). Dangereux, inquiétant : se trouver dans une situation critique. || Qui a pour objet de distinguer les qualités ou les défauts d'une œuvre : *observations critiques*. || Qui est porté à critiquer : être très critique sur qqch. || Se dit des valeurs des grandeurs (masse, température, pression, etc.) pour lesquelles se produit un changement dans les propriétés d'un corps, dans l'allure d'un phénomène. ● *Esprit critique*, esprit de libre examen, ou prompt à blâmer.

CRITIQUE n. Personne qui porte son jugement sur des ouvrages littéraires ou artistiques.

CRITIQUE n. f. Art de juger une œuvre artistique ou littéraire. || Ensemble de ceux qui font métier de porter ces jugements. || Appréciation de la valeur d'un texte, de l'authenticité de qqch. || Blâme, reproche.

CRITIQUER v. t. Procéder à une analyse critique. || Faire ressortir les défauts des personnes, des choses; juger défavorablement.

CROASSEMENT n. m. Cri du corbeau et de la corneille.

CROASSER v. i. (onomat.). Pousser des croassements.

CROATIE, l'une des républiques fédérées de la Yougoslavie; 56 538 km²; 4 578 000 h. Cap. Zagreb.

CROC [kro] n. m. (mot frq.). Crochet fixé à un câble, auquel on suspend quelque chose. || Perche armée d'une pointe et d'un crochet, pour manœuvrer les bateaux. || Chacune des quatre canines, fortes, longues et pointues, des mammifères carnassiers.

CROCE (Benedetto), homme politique italien (1866-1952), de tendance libérale et spiritualiste. Il s'est également intéressé à la philosophie et à l'esthétique.

CROC-EN-JAMBE [krōkəzāb] ou **CROCHE-PIED** n. m. (pl. *crocs-en-jambe*)

croc-en-jambe

[kʁɔkʒɑ̃] et *croche-pieds*). Manière de faire tomber qqn en passant le pied entre ses jambes. || Manœuvre déloyale pour nuire à qqn.

CROCHE n. f. (anc. fr. *croche*, *crochet*). *Mus.* Note dont la queue porte un crochet, égale à la huitième partie de la ronde et représentée par le chiffre 8.

CROCHET n. m. (de *croc*). Morceau de métal recourbé servant à suspendre ou à fixer qqch. || Dent à venin des serpents venimeux. || Instrument recourbé pour ouvrir une serrure. || Signe graphique proche de la parenthèse [). || Tige à pointe amincie et recourbée, et dont on se sert pour faire du tricot; travail ainsi exécuté. || Détour. || *Sports*. En boxe, coup de poing porté horizontalement avec le bras replié. ● *Vivre aux crochets de qqn*, vivre à ses dépens.

CROCHETAGE n. m. Action de crocheter.

CROCHETER v. t. (conj. 4). Ouvrir une serrure avec un crochet.

CROCHETEUR n. m. Celui qui crochète les serrures.

CROCHU, **E** adj. Recourbé en pointe. ● *Avoir des atomes crochus*, avoir des sympathies réciproques.

CROCODILE n. m. (lat. *crocodilus*). Grand reptile africain et indien, dangereux dans l'eau pour l'homme et le bétail. (Cri : le crocodile vagit.). ● *Larmes de crocodile*, larmes hypocrites.

CROCUS [-kys] n. m. (mot lat.; du gr. *krōkos*). Genre de plantes herbacées à bulbe, à fleurs de couleurs vives, dont une espèce est le safran.

CROIRE v. t. (lat. *credere*) [conj. 66]. Tenir pour vrai. || Tenir pour sincère. || Tenir pour possible, probable. || Imaginer, supposer. ● *En croire qqn*, qqch, s'en rapporter à qqn, qqch, s'y fier : à l'en croire, il est capable de tout; je n'en crois pas mes yeux. ● v. t. ind. *Croire à qqn*, qqch, tenir pour certaine son existence : croire au Père Noël; avoir foi en sa véracité, s'y fier : croire à la parole de qqn; avoir foi en son efficacité : croire à la médecine. || *Croire en qqn*, avoir confiance en lui : croire en ses amis; reconnaître l'existence de : croire en Dieu. ● v. i. Avoir la foi religieuse. ● *se croire* v. pr. Avoir une bonne opinion de soi, être vaniteux; s'estimer.

CROISÉE n. f. (anc. fr. *croisée*, de *croix*). Vive campagne menée pour créer un mouvement d'opinion, etc.

croisades, expéditions entreprises du XI^e au XIII^e s. par l'Europe chrétienne contre l'Orient musulman. On en compte traditionnellement huit.

La 1^{re} croisade (1096-1099), conçue par le pape Urbain II au concile de Clermont (1095) pour libérer Jérusalem des musulmans, comporte deux expéditions distinctes :

la première, dirigée par Pierre l'Ermite, est anéantie par les Turcs en Syrie; la seconde s'empare de Jérusalem, sous la conduite de Godefroi de Bouillon (1099), et aboutit à la création des États latins d'Orient : principauté d'Antioche, comtés d'Édesse et de Tripoli. — La 2^e croisade (1147-1149), prêchée par saint Bernard, menée par le roi de France Louis VII et l'empereur Conrad III, échoue devant Damas. — La 3^e croisade (1189-1192), après la prise de Jérusalem (1187), dirigée par Frédéric Barberousse, Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion, n'aboutit qu'à la reprise de Saint-Jean-d'Acre. — La 4^e croisade (1202-1204), menée par Boniface de Montferrat et Baudouin IX de Flandre, aboutit à la prise de Constantinople (1204) et à la fondation de l'Empire latin d'Orient. — La 5^e croisade (1217-1221) est sans résultat. — La 6^e croisade (1228-29) est menée par l'empereur Frédéric II qui négocie la récupération temporaire de Jérusalem, Bethléem et Nazareth. — La 7^e croisade (1248-1254) est dirigée contre l'Égypte par Saint Louis, qui échoue à Mansourah (1250). — La 8^e croisade (1270) est également conduite par Saint Louis, qui meurt devant Tunis.

CROISÉ, **E** adj. Disposé en croix. || *Biol.* Qui est le résultat d'un croisement. ● *Feux croisés* (Mil.), feux venant de divers côtés sur un seul objectif. || *Rimes croisées*, rimes qui alternent.

CROISÉ n. m. *Hist.* Celui qui participait à une croisade.

CROISÉE n. f. Point où deux choses se croisent. || Intersection du transept et du vaisseau principal de la nef d'une église. || Ouvrage de menuiserie servant à clore une fenêtre tout en laissant pénétrer le jour.

CROISEMENT n. m. Action de disposer en forme de croix, de faire se croiser. || Action par laquelle des choses se rencontrent en allant dans des directions opposées. || Endroit où se coupent plusieurs voies. || Reproduction sexuelle à partir de deux êtres de races différentes.

CROISER v. t. Disposer en croix ou en X. || Passer en travers, couper. || Rencontrer en venant d'une direction opposée. || Mêler des races d'animaux. ● v. i. En parlant des bords d'un vêtement, passer l'un sur l'autre. || *Mar.* Aller et venir dans un même parage pour accomplir une mission de surveillance. ● *se croiser* v. pr. Se rencontrer. ● *Se croiser les bras*, rester inactif.

CROISEUR n. m. Grand bâtiment de guerre puissamment armé et employé pour le commandement, l'escorte, la lutte antiaérienne ou anti-sous-marine.

CROISIC (pointe du), promontoire au nord de l'embouchure de la Loire.

CROISIÈRE n. f. (de *croiser*). Voyage de

tourisme par mer. ● *Vitesse de croisière*, la meilleure allure quant à la rapidité et à la consommation d'un véhicule.

CROISILLON n. m. Traverse horizontale d'une croix, d'une fenêtre; ensemble de pièces disposées en croix dans une fenêtre, un châssis, etc.

CROISSANCE n. f. Développement progressif d'un être vivant ou d'une chose, considéré dans son aspect quantitatif (taille, poids, valeur numérique).

CROISSANT, **E** adj. Qui croît, s'augmente.

CROISSANT n. m. (de *croître*). Aspect d'un astre du système solaire dont la surface éclairée visible est inférieure à la moitié du disque. || Petite pâtisserie en forme de croissant. || Symbole des musulmans, et en particulier des Turcs.

Croissant-Rouge (le), dans les pays musulmans, organisation ayant les mêmes fonctions que la Croix-Rouge.

CROÎTRE v. i. (lat. *crescere*) [conj. 60]. Se développer en grandeur, en importance, en durée.

CROIX n. f. (lat. *crux*). Instrument de supplice formé de deux pièces de bois assemblées transversalement, où l'on attachait autrefois les condamnés à mort. || Représentation de la croix de Jésus-Christ. || Objet de piété ou bijou en forme de croix. || Décoration. || Signe figurant une croix. ● *Croix grecque*, croix dont toutes les branches sont d'égale longueur. || *Croix latine*, croix dont une branche est plus longue que les trois autres. || *Croix de Lorraine*, croix à deux croisillons. || *Croix de Malte*, croix à quatre branches égales, s'élargissant aux extrémités. || *Croix rouge*, insigne des services de santé, constituée par une croix rouge sur fond blanc. || *Croix de Saint-André*, en forme d'X. || *En croix*, à angle droit ou presque droit. || *Vous pouvez faire une croix dessus*, vous pouvez y renoncer définitivement.

CROIX, comm. du Nord; 19445 h. Vente par correspondance.

CROIX DU SUD, constellation de l'hémisphère austral, dont les étoiles les plus brillantes forment une croix dont la grande branche est orientée vers le pôle Sud.

Croix-Rouge (la), organisation internationale de secours en cas de guerre, de calamités ou d'accidents; fondée en 1863.

Cro-Magnon (*homme de*), nom donné aux restes d'un homme préhistorique (paléolithique supérieur), découverts aux Eyzies-de-Tayac (Dordogne).

CROMLECH [kʁɔmlɛk] n. m. (breton *crom*, rond, et *lech*, pierre). Monument mégalithique formé de plusieurs menhirs disposés en cercle.

CROMMELYNCK (Fernand), écrivain

belge de langue française (1886-1970), auteur de comédies (*le Cocu magnifique*).

CROMWELL (Oliver), homme d'État et chef militaire anglais (1599-1658). Chef des puritains dans la guerre civile qui fait périr le roi Charles 1^{er} sur l'échafaud en 1649, il devient le véritable maître de la République (*Commonwealth*) qu'il instaure. Il soumet l'Irlande et l'Écosse, impose la suprématie navale britannique, puis, avec le titre de lord-protecteur (1653), gouverne en véritable souverain.

CROQUANT, E adj. Qui fait un bruit sec sous la dent.

CROQUANT n. m. *Hist.* Paysan révolté sous Henri IV et Louis XIII.

CROQUE AU SEL (À LA) loc. adv. Cru et sans autre assaisonnement que du sel.

CROQUE-MADAME n. m. inv. Croque-monsieur surmonté d'un œuf sur le plat.

CROQUE-MITAINE n. m. (pl. *croque-mitaines*). Personnage fantastique dont on menaçait les enfants.

CROQUE-MONSIEUR n. m. inv. Sandwich chaud composé de deux tranches de pain de mie grillées garnies de fromage et de jambon.

CROQUE-MORT n. m. (pl. *croque-morts*). *Fam.* Employé des pompes funèbres.

CROQUER v. i. (onomat.). Faire un bruit sec sous la dent. ♦ v. t. Broyer entre ses dents en faisant un bruit sec. || *Fam.* Dila-pider, dépenser en peu de temps. || Des-siner, peindre sur le vif, dans un style d'esquisse rapide.

CROQUET n. m. (mot angl.). Jeu qui consiste à faire passer sous des arceaux des boules de bois avec un maillet, en suivant un trajet déterminé.

CROQUETTE n. f. Boulette de pâte, de viande, de légumes ou de poisson, enrobée et frite.

CROQUIGNOLET, ETTE adj. *Fam.* Se dit de ce qui est petit et mignon.

CROQUIS n. m. (de *croquer*). Dessin rapide à main levée, qui ne fait qu'esquisser l'image d'un être ou d'une chose.

CROS (Charles), poète et savant français (1842-1888). Il découvre le procédé indirect de la photographie des couleurs (1869) en même temps que Ducos du Hauron; il a l'idée du phonographe dès 1877.

CROSS ou **CROSS-COUNTRY** [kroskuntiri] n. m. (mot angl.) [pl. *cross-countryes*]. Épreuve de course à pied en terrain varié avec obstacles.

CROSSE n. f. (frq. *krukja*, béquille). Bâton pastoral d'évêque, d'abbé ou d'abbesse, dont la partie supérieure se recourbe en volute. || Partie d'une arme à feu portative prolongeant le fût et servant à la maintenir ou à l'épauler. || Bâton

recourbé utilisé dans le jeu de *crosse*, ou *hockey*. ♦ *Chercher des crosses à qqn* (Pop.), lui chercher querelle.

CROTALE n. m. (lat. *crotalum*; du gr.). Serpent venimeux, encore appelé *serpent à sonnette* à cause du grelot formé par les téguments de la mue de la queue.

CROTON n. m. (gr. *krotôn*, ricin). Genre d'arbustes dont les graines renferment une huile toxique.

CROTTE n. f. (mot frq.). Fiente de certains animaux. ♦ *Crotte de bique* (Fam.), chose sans valeur. || *Crotte de chocolat*, bonbon au chocolat.

CROTTÉ, E adj. Sali de boue.

CROTTIN n. m. Excrément des chevaux, des mulets et des ânes. || Petit fromage de chèvre de forme ronde.

CROULANT, E adj. Qui croule, qui s'écroule.

CROULER v. i. (lat. *corrotulare*, faire rouler). Tomber en s'affaissant, s'effondrer. || Être ébranlé, être réduit à rien, perdre de sa puissance : *votre système croule*.

CROUP n. m. (mot angl.). Syn. anc. de DIPHTÉRIE.

CROUPE n. f. (germ. *kruppa*, amas). Partie postérieure de certains animaux, qui s'étend depuis les reins jusqu'à l'origine de la queue. ♦ *En croupe*, se dit d'une deuxième personne sur la croupe, derrière le cavalier, ou sur la selle arrière d'une motocyclette.

CROUPI, E adj. Stagnant et souillé.

CROUPIER n. m. Employé d'une maison de jeux, qui paie et ramasse l'argent pour le compte de l'établissement.

CROUPIÈRE n. f. *Tailler des croupières à qqn*, lui susciter des difficultés (vx).

CROUPION n. m. Base de la queue chez les mammifères. || Chez les oiseaux, courte queue vertébrale portant les grandes plumes caudales et qui sécrète une graisse.

CROUPIR v. i. (de *croupe*). Se corrompre, en parlant des eaux dormantes ou de matières qui s'y décomposent. || Vivre dans un état honteux; être contraint à l'inactivité.

CROUPISSANT, E adj. Qui croupit.

CROUSTADE n. f. (prov. *croustado*). Nom donné à divers apprêts en pâte brisée ou feuilletée, que l'on garnit de viande, de poisson, etc.

CROUSTILLANT, E adj. Qui croque sous la dent. || Qui contient des détails licencieux.

CROUSTILLER v. i. Croquer sous la dent.

CROÛTE n. f. (lat. *crusta*). Partie extérieure du pain, du fromage, d'un pâté, etc., plus dure que l'intérieur. || Tout ce qui se durcit sur qqch. || *Fam.* Mauvais

tableau. || *Fam.* Paresseux et incompétent. || Plaque formée sur la peau par le sang séché. ♦ Pâte cuite au four qui sert à la préparation de certains mets; ces mets eux-mêmes. || Zone superficielle du globe terrestre, d'une épaisseur moyenne de 35 km sous les continents et de 10 km sous les océans. [Syn. ÉCORCE.] ♦ *Casser la croûte* (Pop.), manger. || *Gagner sa croûte* (Fam.), gagner sa vie.

CROÛTER v. i. Pop. Manger.

CROÛTON n. m. Extrémité d'un pain. || Petit morceau de pain frit.

CROYABLE adj. Qui peut être cru.

CROYANCE n. f. Action de croire à la vérité ou à la possibilité d'une chose. || Opinion, pleine conviction en matière religieuse, philosophique ou politique.

CROYANT, E adj. et n. Qui a la foi religieuse. ♦ *Les croyants*, nom que se donnent les musulmans.

CROZET (îles), archipel français de l'océan Indien méridional, au sud de Madagascar.

CROZON, presqu'île du Finistère occidental.

C. R. S. [seeres] n. m. Abrév. désignant un membre d'une COMPAGNIE RÉPUBLICAINE DE SÉCURITÉ.

CRU, E adj. (lat. *crudus*). Qui n'est pas cuit. || Non apprêté : *soie crue*. || Que rien n'atténue, violent. || Qui n'use pas de détour; sans euphémisme. ♦ *Monter à cru*, sans selle.

CRU n. m. (de *croître*). Terroir spécialisé dans la production d'un vin; ce vin lui-même. ♦ *Du cru* (Fam.), du pays, de la région où l'on est. || *De son cru*, de son invention.

CRUAS, comm. de l'Ardèche; 3 001 h. Chaux et ciment. Centrale nucléaire.

CRUAUTÉ n. f. (lat. *crudelitas*). Caractère d'une personne ou d'une chose cruelle.

CRUCHE n. f. (frq. *krûka*). Vase à large panse, à anse et à bec; son contenu. || *Fam.* Personne stupide.

CRUCHON n. m. Petite cruche.

CRUCIAL, E, AUX adj. (lat. *crux*, croix). Qui permet de conclure de façon décisive. || Fondamental.

CRUCIFÈRE n. f. (lat. *crux*, *crucis*, croix, et *ferre*, porter). Plante herbacée dont la fleur a quatre pétales libres disposés en croix et six étamines dont deux plus petites.

CRUCIFIÉ, E adj. et n. Attaché à une croix.

CRUCIFIER v. t. (lat. *crucifigere*, de *crux*, *crucis*, croix, et *figere*, fixer). Infliger le supplice de la croix.

CRUCIFIX [-fi] n. m. Croix de bois, de métal, etc., sur laquelle le Christ est représenté crucifié.

crucifixion

CRUCIFIXION n. f. Action de crucifier. || Tableau représentant la crucifixion de Jésus-Christ.

CRUCIFORME adj. En forme de croix.

CRUCIVERBISTE n. (lat. *crux*, *crucis*, croix, et *verbum*, mot). Amateur de mots croisés.

CRUDITÉ n. f. (lat. *cruditas*, indigestion). État de ce qui est cru. || État de ce que rien ne vient atténuer, verdure. ♦ pl. Fruits, légumes crus.

CRUE n. f. (de *croître*). Augmentation du débit moyen d'un cours d'eau.

CRUEL, ELLE adj. (lat. *crudelis*). Qui aime à faire souffrir ou à voir souffrir. || Qui témoigne de méchanceté, de cruauté. || Qui cause une souffrance morale ou physique.

CRUELLEMENT adv. De façon cruelle.

CRUMENT adv. De façon dure, sans ménagement.

CRUSTACÉ n. m. (lat. *crusta*, croûte). Arthropode aquatique, respirant par des branchies, et dont la carapace est formée d'une matière organique imprégnée de calcaire.

CRYOLOGIE n. f. (gr. *kruos*, froid, et

-logie). Ensemble des disciplines s'intéressant aux très basses températures.

CRYPTÉ n. f. (lat. *crypta*; du gr. *kruptos*, caché). Chapelle souterraine d'une église, où l'on plaçait autrefois le corps ou les reliques de martyrs, de saints.

CRYPTOGAME adj. et n. m. (gr. *kruptos*, caché, et -game). Se dit des plantes pluricellulaires lorsqu'elles n'ont ni fleurs, ni fruits, ni graines.

CRYPTOGRAMME n. m. Message écrit à l'aide d'un système chiffré ou codé.

CRYPTOGRAPHIE n. f. (gr. *kruptos*, caché, et -graphie). Ensemble des techniques utilisées surtout dans le domaine militaire et permettant de protéger une communication au moyen d'une écriture conventionnelle secrète.

CSARDAS [kzardas ou tʃarda] n. f. (mot hongr.). Danse populaire hongroise d'abord lente, puis très rapide.

CUAUHTÉMOC, dernier souverain aztèque pendu par ordre de Cortés en 1525.

CUBA, État de l'Amérique centrale, constitué par la plus grande des Antilles, situé au sud de la Floride; 111 000 km²; 10 500 000 h. Cap. La Havane. Langue : espagnol.

● **GÉOGRAPHIE**. L'île a un climat tropical. L'agriculture est dominée par la canne à sucre, principale exportation. Nickel.

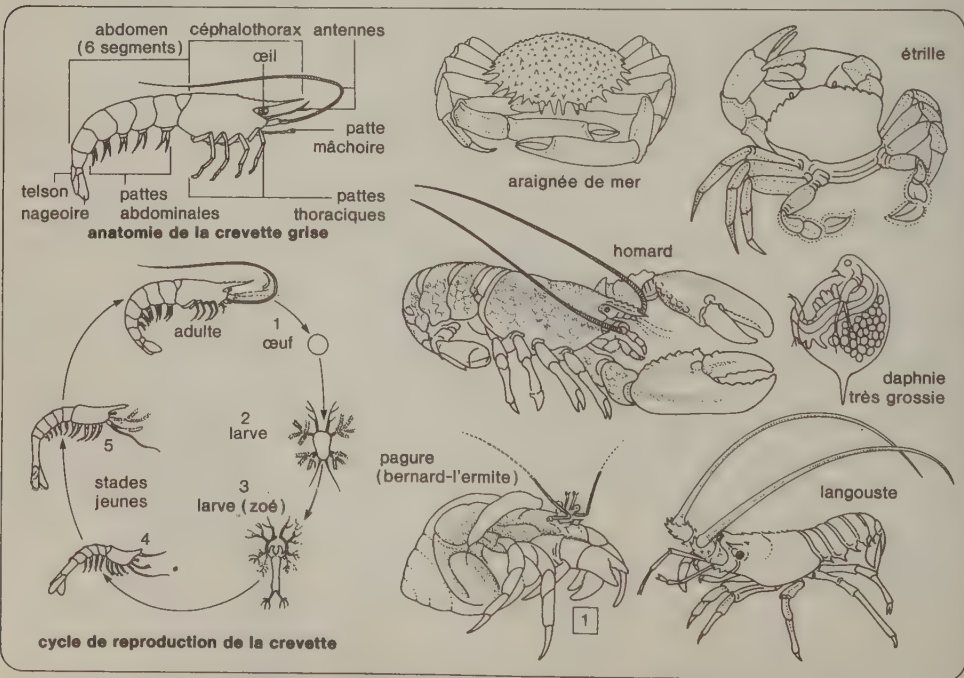
● **HISTOIRE**. Découverte par Christophe Colomb en 1492, l'île est une colonie espagnole de 1511 à 1898. Son économie se tourne, au XVIII^e s., vers la canne à sucre. Au terme de la guerre hispano-américaine de 1898, l'Espagne renonce à sa colonie. La république cubaine passe alors sous le contrôle des États-Unis. En 1959, Fidel Castro renverse Batista et établit un régime socialiste qui suit le modèle soviétique.

CUBAGE n. m. Évaluation du volume d'un corps en unités cubiques; ce volume évalue.

CUBAIN, E adj. et n. De Cuba.

CUBE adj. Se dit d'une mesure de volume : deux mètres cubes.

CUBE n. m. (gr. *kubos*, dé à jouer). Parallélépipède rectangle dont toutes les arêtes sont égales. (Le volume d'un cube s'obtient en multipliant deux fois par elle-même la longueur de son côté.) ● *Cube d'air*, volume d'air. || *Cube d'un nombre*, produit de trois facteurs égaux à ce nombre : 27 est le cube de 3. || *Gros*



Exemples de crustacés. Le pagure [1] protège son abdomen mou dans la coquille vide d'un gastropode.

cube, moto de forte cylindrée (plus de 500 cm³).

CUBER v. i. Avoir en unités cubiques un volume de. || *Fam.* S'élever rapidement à un total important.

CUBIQUE adj. Qui appartient au cube, a la forme d'un cube.

CUBISME n. m. (de *cube*). École artistique moderne qui, vers les années 1908-1920, a substitué aux types de représentation issus de la Renaissance des modes nouveaux et plus autonomes de construction plastique.

Voir illustration p. 246

CUBISTE adj. et n. Relatif au cubisme; qui pratique le cubisme.

CUBITAINE [kybitenɛʁ] n. m. (nom déposé). Cube de plastique enveloppé dans du carton, pour le transport des liquides (vin surtout).

CUBITUS [-tys] n. m. (mot lat.). Le plus gros des deux os de l'avant-bras, portant à son extrémité supérieure une apophyse qui forme la saillie du coude.

CUCURBITACÉE n. f. (lat. *cucurbita*, courge). Plante dicotylédone à fortes tiges rampantes et à gros fruits, comme la citrouille, la courge, le melon.

CÚCUTA ou **SAN JOSÉ DE CÚCUTA**, v. de la Colombie septentrionale; 279 000 h.

CUEILLETTE [kœjɛt] n. f. (lat. *collecta*). Récolte ou ramassage de produits végétaux.

CUEILLIR [kœjɛʁ] v. t. (lat. *colligere*) [conj. 12]. Détacher de leurs tiges des fruits, des fleurs. || *Fam.* Aller chercher qqn et l'emmener avec soi ou l'arrêter. ● *Cueillir qqn à froid*, le prendre au dépourvu.

CUGNOT (Joseph), ingénieur français (1725-1804). Il réalise en 1770 la première voiture automobile à vapeur.

CUIABÁ, v. du Brésil, cap. de l'État de Mato Grosso; 213 000 h.

CUIÈRE ou **CUILLER** [kuijɛʁ] n. f. (lat. *cochlearium*, de *cochlea*, escargot). Ustensile composé d'un manche et d'une partie creuse, servant à manger les aliments liquides ou à les remuer dans un récipient. || Engin de pêche en forme de cuillère et muni d'hameçons. ● *Cuillère de bois*, au rugby, trophée imaginaire attribué par dérision à l'équipe ayant perdu ses quatre matches dans le tournoi des Cinq Nations. || *En deux coups de cuillère à pot* (Fam.), très vite. || *Être à ramasser à la petite cuillère* (Fam.), être en piteux état. || *Ne pas y aller avec le dos de la cuillère* (Fam.), parler, agir sans ménagement.

CUIILLERÉE [kuijɛʁ] n. f. Contenu d'une cuillère.

CUIR n. m. (lat. *corium*). Peau épaisse de certains animaux. || Peau tannée. || Veste de cuir. || Faute de liaison ou de prononciation. ● *Cuir chevelu*, partie de la tête recouverte par les cheveux.

CUIRASSE n. f. (de *cuir*). Autrefois, pièce de l'armure qui protégeait le dos et la poitrine. || Auj., blindage. ● *Le défaut de la cuirasse*, point faible de qqn ou de qqch.

CUIRASSÉ, **E** adj. Protégé par un blindage. || Préparé à tout, endurci.

CUIRASSÉ n. m. Grand navire de ligne qui était doté d'une puissante artillerie et protégé par d'épais blindages.

CUIRASSER v. t. Équiper d'une cuirasse. ● *se cuirasser* v. pr. Devenir insensible.

CUIRIASSIER n. m. Soldat de cavalerie lourde jadis porteur d'une cuirasse.

CUIRE v. t. (lat. *coquere*) [conj. 64]. Préparer les aliments par l'action de la chaleur. ● v. i. Devenir propre à l'alimentation par l'action de la chaleur. || Causer une sensation d'échauffement, une douleur aiguë. || *Fam.* Être accablé de chaleur. ● *Cuire dans son jus* (Fam.), avoir très chaud; rester isolé, abandonné. || *Il vous en cuira*, vous vous en repentirez.

CUISANT, **E** adj. Âpre, aigu. || Qui affecte douloureusement.

CUISINE n. f. (bas lat. *cocina*). Pièce où l'on prépare les mets. || Art d'apprendre les mets. || Mets servis au repas. || *Fam.* Manœuvre louche, intrigue, trafic : cuisine électorale.

CUISINÉ, **E** adj. Plat cuisiné, plat vendu tout préparé.

CUISINER v. i. Faire la cuisine. ● v. t. *Cuisiner qqn* (Fam.), l'interroger avec insistance pour obtenir un aveu, un renseignement.

CUISINETTE n. f. Syn. de KITCHENETTE.

CUISINIER, **ÈRE** n. Personne qui fait la cuisine.

CUISINIÈRE n. f. Appareil muni d'un ou de plusieurs foyers pour cuire les aliments.

CUISSARDES n. f. pl. Grandes bottes dont la tige monte jusqu'en haut des cuisses.

CUISSE n. f. (lat. *coxa*, hanche). Partie du membre inférieur qui s'étend de la hanche au genou. ● *Se croire sorti de la cuisse de Jupiter*, se juger supérieur aux autres.

CUISSÉAU n. m. Partie du veau prenant au-dessous de la queue et allant jusqu'au rognon.

CUISSON n. f. Action de cuire ou de faire cuire. || Douleur semblable à celle d'une brûlure.

CUISSOT n. m. Cuisse de sanglier, de chevreuil et de cerf.

CUISTOT n. m. *Pop.* Cuisinier.

CUISTRE n. m. (anc. fr. *guistre*, marmite). *Litt.* Personne qui fait un étalage intempestif d'un savoir mal assimilé.

CUISTRERIE n. f. *Litt.* Pédanterie ridicule.

CUIT, **E** adj. Préparé par la cuisson. || *Fam.* Perdu, ruiné. ● *C'est du tout cuit* (Fam.), c'est gagné d'avance.

CUITE n. f. *Fam.* Accès d'ivresse.

CUIVRE n. m. (lat. *cyprum aes*, bronze de Chypre). Métal (Cu), de masse atomique 63,54, de couleur rouge-brun. ● pl. Objets en cuivre. || Instrument à vent, en métal et à embouchure (cors, trompettes, trombones et saxhorns).

CUIVRÉ, **E** adj. De la couleur du cuivre. || D'une sonorité éclatante.

CUL [ky] n. m. (lat. *culus*). *Pop.* La partie de l'homme et de certains animaux qui comprend les fesses et le fondement. || Partie postérieure ou inférieure de certaines choses : *un cul de bouteille*. ● *Bouche en cul de poule* (Fam.), bouche dont on arrondit les lèvres.

CULASSE n. f. (de *cul*). Pièce d'acier destinée à assurer l'obturation de l'orifice postérieur du canon d'une arme à feu. || Couverture fermant la partie supérieure des cylindres dans un moteur à explosion.

CULBUTE n. f. Cabriole que l'on exécute en posant la tête à terre et en lançant les pieds en l'air pour retomber de l'autre côté. || Chute brusque à la renverse ou en se retournant. || *Fam.* Revers de fortune, perte d'une situation. ● *Faire la culbute*, faire faillite; revendre au double du prix d'achat.

CULBUTER v. t. (de *cul* et *buter*). Faire tomber brusquement en renversant. || *Litt.* Mettre en déroute. ● v. i. Tomber à la renverse.

CULBUTEUR n. m. Dispositif pour faire basculer un récipient, un véhicule, etc. || Pièce renvoyant la commande du mouvement des soupapes par-dessus la culasse du cylindre.

CUL-DE-BASSE-FOSSE n. m. (pl. *culs-de-basse-fosse*). Cachot souterrain.

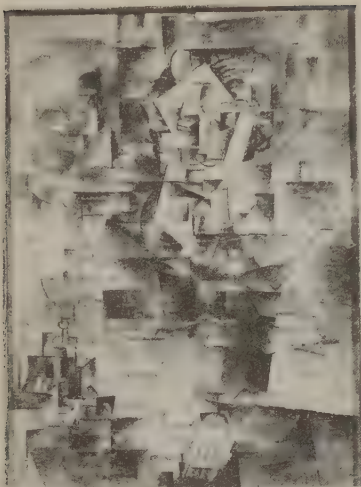
CUL-DE-JATTE [kydʒat] n. (pl. *culs-de-jatte*). Personne privée de ses jambes et de ses cuisses.

CUL-DE-LAMPE n. m. (pl. *culs-de-lampe*). *Arts graph.* Vignette placée à la fin d'un chapitre.

CUL-DE-SAC n. m. (pl. *culs-de-sac*). Rue, chemin sans issue. || Entreprise qui ne mène à rien.

CULÉE n. f. Massif de maçonnerie adossé à un terrassement pour soutenir une construction et en amortir les poussées.

CULIACÁN, v. du Mexique, au pied de la sierra Madre occidentale; 325 000 h.



Cubisme : *Portrait de D. H. Kahnweiler* (1910),
par Picasso. (Art Institute of Chicago.)
[Giraudon] (© by S.P.A.D.E.M. 1986)



Futurisme :
*Dynamisme d'un
chien en laisse*
(1912),
par Giacomo Balla.
(Albright-
Knox Art Gallery,
Buffalo.) [X]



Futurisme : *Formes uniques
dans la continuité de l'espace* (1913).
Bronze doré de Umberto Boccioni.
(Galerie d'Art moderne, Milan.)
[Giraudon]

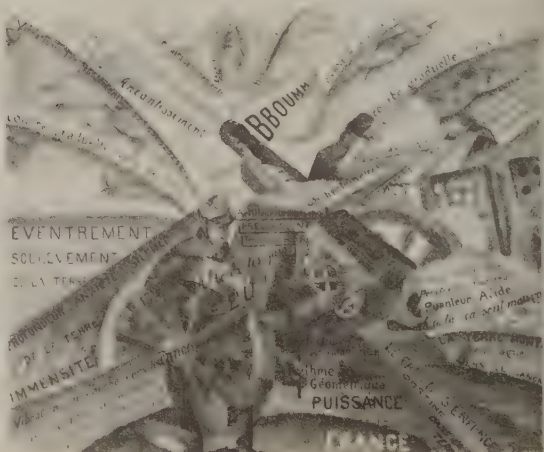


Cubisme : *la Femme en bleu* (1912), par Fernand Léger.
(Musée Fernand-Léger, Biot.)
[Giraudon] (© by S.P.A.D.E.M. 1986)



Cubisme :
le Violon
(1913-1914).
Papier collé
de Georges Braque.
(Coll. priv., Bâle.)
[Lauros-Giraudon]
(© by A.D.A.G.P.
1986)

Futurisme :
Canons en action
(1915),
par Gino Severini.
(Coll. priv., Milan.)
[Lauros-Giraudon]
(© by A.D.A.G.P.
1986)



CULINAIRE adj. (lat. *culinarius*). Relatif à la cuisine.

CULLODEN, localité d'Écosse où le prétendant Charles Édouard est vaincu en 1746.

CULMINANT, E adj. *Poirif culminant*, se dit de la partie la plus élevée d'une chose : le mont Blanc est le point culminant des Alpes; le plus haut degré possible : le point culminant de la crise.

CULMINER v. i. (lat. *culminare*, de *culmen*, sommet). Atteindre son point ou son degré le plus élevé.

CULOT n. m. (de *cul*). Partie inférieure de divers objets, telles certaines lampes d'église. || Dépôt accumulé dans le fourneau d'une pipe. || *Arm.* Partie arrière métallique d'un étui de cartouche ou d'une douille, comprenant le logement de l'amorce, un bourrelet et une gorge. || Fond métallique d'un creuset, d'une ampoule électrique.

CULOTTE n. f. (de *cul*). Vêtement d'homme qui couvre de la ceinture aux genoux en enveloppant séparément les deux cuisses. || Sous-vêtement de femme qui couvre le bas du tronc. ● *Culotte de cheval*, adposée localisée aux hanches et aux cuisses. || *Porter la culotte* (Fam.), en parlant d'une femme, commander dans le ménage. || *Prendre une culotte* (Pop.), subir une perte au jeu.

CULOTTÉ, E adj. Être *culotté* (Fam.), avoir de l'audace, du toupet; être effronté.

CULOTTER v. t. (de *culot*). *Culotter une pipe*, garnir son fourneau d'un culot, à la force de la fumer.

CULPABILISER v. t. Donner à qqn conscience de ses fautes; développer chez lui un remords pour une action mauvaise.

CULPABILITÉ n. f. (lat. *culpa*, faute). État d'une personne coupable. ● *Sentiment de culpabilité*, sentiment d'une personne qui se juge coupable.

CULTE n. m. (lat. *cultus*). Hommage qu'on rend à une divinité ou à un saint personnage. || Forme de pratique religieuse. || Chez les protestants, office religieux. || Vénération profonde; amour fervent. ● *Culte de la personnalité*, admiration excessive manifestée à l'égard d'un chef politique, d'une personnalité.

CUL-TERREUX [kyterø] n. m. (pl. *culs-terreux*). Fam. et péjor. Paysan.

CULTIVABLE adj. Qu'on peut cultiver.

CULTIVATEUR, TRICE n. Personne qui cultive la terre, chef d'exploitation agricole.

CULTIVÉ, E adj. Instruit : *esprit cultivé*.

CULTIVER v. t. (lat. *cultus*, de *colere*, cultiver). Travailler la terre pour qu'elle produise. || Procéder aux opérations permettant de faire pousser et de récolter

une plante. || S'adonner, s'intéresser à. || Former par l'instruction, développer par des lectures, des exercices. || Entretenir avec qqn des relations suivies et amicales, s'efforcer de lui plaire. ♦ se cultiver v. pr. Enrichir son esprit, accroître ses connaissances.

CULTUEL, ELLE adj. Relatif au culte.

CULTURE n. f. (lat. *cultura*). Action de cultiver; terrain cultivé. || Ensemble des connaissances acquises; instruction, savoir. || Ensemble des structures sociales, religieuses, etc., des manifestations intellectuelles, artistiques, etc., qui caractérisent une société. ● *Culture physique*, développement rationnel du corps par des exercices appropriés. || *Culture microbienne*, *culture des tissus* (Biol.), technique consistant à faire vivre et se développer des tissus, des micro-organismes sur des milieux nutritifs préparés à cet effet. || *Maison de la culture*, établissement chargé d'assurer la plus vaste audience à la culture, aux arts, etc.

CULTUREL, ELLE adj. Relatif à la culture intellectuelle. ● *Centre culturel*, organisme chargé de diffuser la culture d'un pays à l'intérieur de ce pays ou dans un autre pays.

CULTURISME n. m. Culture physique destinée plus spécialement à développer la musculature.

CULTURISTE adj. et n. Qui pratique le culturisme.

CUMIN n. m. (lat. *cuminum*; d'orig. orientale). Genre de plantes, cultivées surtout en Europe centrale pour leurs graines aromatiques, base d'une liqueur appelée *kummel*. || Les graines elles-mêmes.

CUMUL n. m. Action d'exercer simultanément plusieurs emplois, de commettre plusieurs infractions.

CUMULATIF, IVE adj. Fait par accumulation.

CUMULER v. t. et i. (lat. *cumulare*, entasser). Exercer plusieurs emplois en même temps, avoir en même temps plusieurs titres.

CUMULO-NIMBUS [-bys] n. m. inv. Nuage de grandes dimensions à grand développement vertical, d'aspect foncé, qui, très souvent, annonce un orage.

CUMULUS [-lys] n. m. (mot lat. signif. amas). Nuage de beau temps, blanc, à contours très nets, dont le sommet, en dôme, dessine des protubérances arrondies.

CUNÉIFORME adj. (lat. *cuneus*, coin). Se dit de l'écriture, en forme de clous, de la plupart des peuples de l'ancien Orient, inventée par les Sumériens au cours du IV^e millénaire.

CUNHA (Tristan DA), navigateur portugais (1460-1540). Il reconnut Madagascar.

CUPIDE adj. (lat. *cupidus*). Litt. Avide d'argent.

CUPIDITÉ n. f. Litt. Désir immodéré des richesses.

CUPIDON, dieu de l'Amour chez les Romains.

CUPULE n. f. Bot. Organe soutenant ou enveloppant les fruits des arbres du même ordre que le chêne, le hêtre, le châtaignier.

CURABLE adj. Qui peut se guérir.

CURAÇAO [kyraso] n. m. (de *Curaçao*, île des Antilles). Liqueur faite avec des écorces d'orange, du sucre et de l'eau-de-vie.

CURAÇAO, île des Antilles néerlandaises; 472 km²; 161 000 h. Ch.-l. *Willemstad*.

CURARE n. m. Poison végétal, d'action paralysante, dont les Indiens de l'Amérique du Sud enduisent leurs flèches.

CURATEUR, TRICE n. (lat. *curare*, soigner). Personne commise à l'assistance d'un incapable majeur.

CURATIF, IVE adj. Qui a pour but la guérison d'une maladie déclarée.

CURE n. f. (lat. *cura*, soin). Traitement médical. ● *Établissement de cure*, établissement situé dans des régions particulièrement salubres et prévu pour le traitement de certaines maladies. || *N'avoir cure de* (Litt.), ne pas se préoccuper de.

CURE n. f. (lat. *cura*). Fonction à laquelle est attachée la direction d'une paroisse. || Habitation d'un curé.

CURÉ n. m. Prêtre chargé d'une cure.

CURE-DENTS n. m. inv. ou **CURE-DENT** n. m. (pl. *cure-dents*). Petit instrument pour se curer les dents.

CURÉE n. f. (de *cuir*). Lutte avide pour s'emparer des places, des honneurs, des biens laissés vacants. || *Véner*. Partie de la bête que l'on donne à la meute; cette distribution même.

CURE-ONGLES n. m. inv. Instrument pointu servant à nettoyer les ongles.

CURE-OREILLE n. m. (pl. *cure-oreilles*). Instrument pour nettoyer l'intérieur des oreilles.

CURE-PIPES n. m. inv. ou **CURE-PIPE** n. m. (pl. *cure-pipes*). Instrument pour nettoyer les pipes.

CURER v. t. (lat. *curare*, soigner). Nettoyer, retirer les ordures.

CURETAGE n. m. Opération qui consiste à enlever des corps étrangers ou des produits morbides de l'intérieur d'une cavité naturelle (utérus) ou pathologique (abcès osseux). || Opération consistant en un remaniement de bâtiments anciens, sans nuire à l'esthétique ni à l'harmonie de l'ensemble.

CURETER v. t. (conj. 4). Faire un curetage.

curette

CURETTE n. f. Outil, instrument pour nettoyer.

CURIACES → HORACES.

CURIE n. m. (de *Curie*, n. pr.). Anc. unité de mesure d'activité d'une source radioactive (symbl. : Ci).

CURIE n. f. (lat. *curia*). Chez les Romains, division des trois tribus primitives. (Il y avait 10 curies par tribu.) || Lieu où s'assemblait le sénat romain; ce sénat lui-même. || Ensemble des organismes gouvernementaux du Saint-Siège.

CURIE (Pierre), physicien français (1859-1906). Il découvre la piézoélectricité (1880) et énonce le principe de symétrie (1894). Avec sa femme, Marie Skłodowska (1867-1934), il découvre le radium.

CURIEUSEMENT adv. D'une manière curieuse.

CURIEUX, EUSE adj. et n. (lat. *curiosus*, qui a soin de). Qui a une grande envie d'apprendre ou de voir. || Avidé de connaître les affaires, les secrets d'autrui, indiscret. ♦ adj. Qui retient l'attention, éveille l'intérêt; singulier, surprenant. ● *Regarder qqn comme une bête curieuse*, le regarder de manière indiscrete.

CURIOSITÉ n. f. Qualité d'une personne ou d'une chose curieuse. || Chose qui éveille l'intérêt ou la surprise.

CURISTE n. Personne qui fait une cure thermale.

CURITIBA, v. du Brésil, cap. de l'État de Paraná; 1052 000 h.

CURLING [kœrlɪŋ] n. m. (mot angl.). Sport d'hiver pratiqué sur la glace, avec une lourde pierre polie, en forme de disque, qu'il faut faire glisser vers une cible.

CURRICULUM VITAE [kyrykylɔmvit] n. m. inv., ou **CURRICULUM** n. m. (mots lat. signif. *carrière de la vie*). Indications relatives à l'état civil, aux études et aux aptitudes professionnelles d'une personne, etc.

CURRY n. m. → CARI.

CURSEUR n. m. (lat. *cursor*, coureur). Petite lame ou pointe très fine qui glisse à volonté dans une coulisse pratiquée dans une règle, un compas, une hausse de pointage, etc.

CURSIF, IVE adj. (lat. *cursum*, de *currere*, courir). Écriture cursive, tracée au courant de la plume. || *Lecture cursive*, faite rapidement et superficiellement.

CURSUS [kyrsys] n. m. (abrév. de *cursum honorum*). Carrière professionnelle envisagée dans ses phases successives.

CURVIMÈTRE n. m. (lat. *curvus*, courbe, et *-mètre*). Instrument servant à mesurer la longueur des lignes courbes.

Curzon (ligne), ligne proposée en 1919 par le ministre britannique des Affaires

étrangères George Curzon (1859-1925) comme frontière orientale de la Pologne.

CUSTINE (Adam Philippe), général français (1740-1793). Il prend Spire et Mayence en 1792.

CUSTOZA ou **CUSTOZZA**, bourg d'Italie, près de Vérone. — Victoires autrichiennes sur les Piémontais (1848 et 1866).

CUTANÉ, E adj. (lat. *cutis*, peau). Qui appartient à la peau, qui a rapport à la peau.

CUTI-RÉACTION ou **CUTI** n. f. (lat. *cutis*, peau) [pl. *cuti-réactions*]. Test pour déceler diverses maladies (tuberculose, allergies), consistant à déposer sur la peau scarifiée certaines substances qui produisent ou non une réaction visible.

CUTTACK, v. de l'Inde (Orissa), sur le delta de la Mahānadi; 326 000 h.

CUTTER [kœtœr] n. m. (angl. *to cut*, couper). Instrument tranchant muni d'une lame pour couper le papier, le carton, etc.

CUVE n. f. (lat. *cupa*). Grand réservoir, récipient servant à différents usages domestiques ou industriels. || Partie interne d'un lave-vaisselle, d'un réfrigérateur, etc.

CUVÉE n. f. Récolte de toute une vigne.

CUVER v. i. Fermenter dans la cuve. ♦ v. t. *Cuver son vin* (fam.), dormir après avoir trop bu.

CUVETTE n. f. Récipient à eau, large et peu profond. || Géogr. Dépression fermée.

CUVIER (Georges, baron), zoologiste et paléontologiste français (1769-1832), créateur de l'anatomie comparée et de la paléontologie.

CUZCO, v. du Pérou, dans les Andes orientales, à 3650 m d'alt.; 167 000 h. Anc. cap. des Incas. Nombreux édifices coloniaux.

CYANHYDRIQUE adj. (gr. *kuanos*, bleu, et *hydrique*). Acide cyanhydrique, acide de formule HCN, toxique violent.

CYANOSE n. f. (gr. *kuanos*, bleu). Coloration bleue ou bleuâtre de la peau, due à une oxygénation insuffisante du sang.

CYANOSER v. t. Affecter de cyanose.

CYANURE n. m. Sel de l'acide cyanhydrique.

CYBÈLE. Myth. gr. Déesse de la Fertilité.

CYBERNÉTICIEN, ENNE n. et adj. Spécialiste de la cybernétique.

CYBERNÉTIQUE n. f. (gr. *kubernân*, diriger). Science qui étudie les mécanismes de communication et de contrôle dans les machines et chez les êtres vivants.

CYCLABLE adj. *Piste cyclable*, réservée aux seuls cyclistes.

CYCLADES, îles grecques de la mer Égée.

CYCLAMEN [-men] n. m. (gr. *kuklaminos*). Plante des Alpes et du Jura, à fleurs roses, dont on cultive certaines variétés à grandes fleurs.

CYCLE n. m. (lat. *cyclus*; du gr. *kuklos*, cercle). Suite de phénomènes qui se suivent dans un ordre déterminé. || Ensemble de poèmes, en général épiques, groupés autour d'un fait, d'un héros. || Division de l'enseignement secondaire et universitaire. (Le premier cycle va de la 6^e à la 3^e; le second, de la seconde à la terminale.) || Nom générique des appareils de locomotion tels que *bicyclette*, *tricycle*, etc. ● *Cycle à deux temps*, cycle d'un moteur à explosion où toutes les opérations sont réalisées pendant un seul tour de vilebrequin. || *Cycle menstruel*, ensemble de manifestations physiologiques survenant périodiquement chez la femme pubère, comportant des modifications à la muqueuse utérine, l'ovulation et, s'il n'y a pas eu fécondation, se terminant par la menstruation. || *Cycle d'un moteur à explosion*, succession des opérations nécessaires au fonctionnement d'un moteur à explosion et qui se reproduisent dans chacun des cylindres. || *Cycle à quatre temps*, cycle d'un moteur à explosion comprenant quatre opérations (admission, compression, explosion, échappement) pendant deux tours de vilebrequin.

CYCLIQUE adj. Qui revient à intervalles réguliers.

CYCLISME n. m. Utilisation et sport de la bicyclette.

CYCLISTE adj. Relatif au cyclisme. ♦ n. Personne qui se déplace à bicyclette ou qui pratique le sport du cyclisme.

CYCLO-CROSS n. m. inv. Spécialité dérivée du cyclisme et du cross-country.

CYCLOMOTEUR n. m. Bicyclette munie d'un moteur d'une cylindrée maximale de 50 cm³.

CYCLOMOTORISTE n. Personne qui se déplace à cyclomoteur.

CYCLONE n. m. (mot angl.; du gr. *kuklos*, cercle). Perturbation atmosphérique qui se manifeste par le mauvais temps, correspondant à une zone de basses pressions et constituant un vaste tourbillon autour duquel tourment des vents violents. ● *Cyclone tropical*, ouragan qui se forme sur les mers tropicales. (Syn. : TYPHON.)

CYCLOPE n. m. (gr. *kuklôps*, œil de forme ronde). Petit crustacé à un seul œil, abondant dans les eaux douces.

CYCLOPE n. m. Myth. gr. Géant n'ayant qu'un œil au milieu du front.

CYCLOPÉEN, ENNE adj. Énorme, gigantesque.

CYCLOTHYMIE n. f. (gr. *kuklos*, cercle, et *thumos*, humeur). Type psycholo-

gique caractérisé par l'alternance de phases d'euphorie et de lassitude.

CYCLOTHYMIQUE adj. et n. Qui concerne la cyclothymie; atteint de cyclothymie.

CYCLOTURISME n. m. Tourisme pratiqué à bicyclette.

CYGNE n. m. (lat. *cynus*; du gr.). Oiseau palmipède au long cou souple, des régions froides, migrateur, et dont une espèce toute blanche est domestiquée comme élément décoratif des pièces d'eau. (Cri : le cygne « chanteur » trompette.) • *Chant du cygne*, dernière œuvre d'un poète, d'un musicien, etc., d'un génie près de s'éteindre. || *Cou de cygne*, cou long et flexible. || *En col de cygne*, se dit d'un tuyau, d'un tube recourbé.

CYLINDRE n. m. (lat. *cylindrus*; du gr.). Solide limité par une surface cylindrique et deux plans parallèles coupant les génératrices. || Pièce dans laquelle se meut le piston d'un moteur; corps de pompe. || Gros rouleau de fonte pour comprimer les matériaux d'empierrement répandus sur les chaussées. • *Cylindre de révolution* ou *cylindre droit à base circulaire*, solide engendré par la rotation d'un rectangle autour d'un de ses côtés.

CYLINDRÉE n. f. Capacité des cylindres d'un moteur à explosion.

CYLINDRIQUE adj. De la forme d'un cylindre. || *Math.* Relatif au cylindre.

CYMAISE n. f. → CIMAISE.

CYMBALE n. f. (lat. *cymbalum*; du gr.). Instrument de percussion fait d'un pla-

teau circulaire en métal, suspendu ou tenu à la main, et que l'on frappe, ou que l'on entrechoque avec un second plateau.

CYMBALIER, ÈRE n. Joueur, joueuse de cymbales.

CYNÉGÉTIQUE n. f. (gr. *kunêgetein*, chasser). L'art de la chasse. ♦ adj. Relatif à la chasse.

CYNIQUE adj. et n. (lat. *cynicus*; du gr. *kuôn*, *kunos*, chien). Qui brave avec impudence les principes moraux, effronté, éhonté.

CYNIQUEMENT adv. Avec cynisme.

CYNISME n. m. (bas lat. *cynismus*; du gr. *kuôn*, *kunos*, chien). Attitude du cynique; effronterie, impudence.

CYNOCÉPHALE n. m. (gr. *kuôn*, *kunos*, chien, et *-céphale*). Singe d'Afrique dont la tête est allongée comme celle d'un chien.

CYNODROME n. m. (gr. *kuôn*, *kunos*, chien, et *-drome*). Piste aménagée pour des courses de lévriers.

CYNOSCÉPHALES, collines de Thessalie. Le consul Flaminus y défait Philippe V de Macédoine, en 197 av. J.-C.

CYPRÈS [siprè] n. m. (lat. *cupressus*). Genre de conifères, généralement à feuillage persistant, communs dans le sud de l'Europe.

CYPRIOTE ou **CHYPRIOTE** adj. et n. De Chypre.

CYRANO DE BERGERAC (Savinien DE), écrivain français (1619-1655), auteur de récits de voyages imaginaires.

CYRÉNAÏQUE, partie nord-est de la Libye.

CYRILLE et **MÉTHODE** (*saints*), apôtres des Slaves. CYRILLE (v. 827-869) et son frère MÉTHODE (v. 825-885) ont traduit la Bible et les livres liturgiques en langue slave. Cyrille a créé l'alphabet dit *cyrillique*.

CYRILLIQUE adj. (de *saint Cyrille*). Se dit de l'alphabet slave servant à transcrire le russe, le serbe et le bulgare.

CYRUS II le Grand († v. 530 av. J.-C.), roi de Perse (v. 556-530 av. J.-C.). Il vainc les Mèdes, les Lydiens, prend Babylone (539) et devient maître de toute l'Asie occidentale.

CYRUS le Jeune (424-401 av. J.-C.), prince perse tué à la bataille de Counaxa en luttant contre son frère Artaxerxès II.

CYSTIQUE adj. *Canal cystique*, qui relie la vésicule au canal hépatique.

CYSTITE n. f. (gr. *kustis*, vessie). Inflammation de la vessie.

CYTISE n. m. (gr. *kutisos*). Arbuste à grappes de fleurs jaunes, souvent planté comme ornemental.

CYTOLOGIE n. f. (gr. *kutos*, cellule, et *-logie*). Partie de la biologie qui étudie la cellule sous ses différents aspects morphologiques, biochimiques, etc.

CYTOPLASME n. m. Partie fondamentale, vivante, de la cellule, qui contient le noyau, les vacuoles, etc.

CZĘSTOCHOWA, v. de la Pologne méridionale, en Silésie; 241 000 h. Pèlerinage (Vierge noire). Métallurgie. Textile.

d

D n. m. Quatrième lettre de l'alphabet
• **Système D** (Fam.), habileté à se tirer des difficultés.

DABIT (Eugène), écrivain français (1898-1936), auteur du roman *Hôtel du Nord*.

DĄBROWSKA ou **DOMBROWSKA** (Maria), romancière polonaise (1889-1965). Elle dépeint la vie paysanne et la société traditionnelle de son pays.

DĄBROWSKI ou **DOMBROWSKI** (Jan Henryk), général polonais (1755-1818). Il commande les légions polonaises au service de la France (1797-1814).

DACCA, cap. du Bangladesh, sur le delta du Gange; 3 500 000 h.

DACHAU, v. d'Allemagne (Bavière); 33 000 h. Camp de concentration allemand (1933-1945).

DACIE, anc. pays de l'Europe, correspondant approximativement à l'actuelle Roumanie.

DACIER (André), philologue français (1651-1722). — Sa femme, Anne LEFEBVRE (1647-1720), a traduit Homère.

DACTYLE n. m. (gr. *daktulos*, doigt). Pied formé d'une longue et de deux brèves, dans les vers grecs et latins.

DACTYLO ou **DACTYLOGRAPHE** n. (gr. *daktulos*, doigt, et -*graphe*). Personne dont la profession est d'écrire à la machine.

DACTYLOGRAPHIE n. f. Technique d'utilisation de la machine à écrire. || Texte dactylographié.

DACTYLOGRAPHIER v. t. Écrire en se servant d'une machine.

DACTYLOGRAPHIQUE adj. Qui concerne la dactylographie.

DADA n. m. (onomat.). Cheval, dans le langage des enfants. || *Fam.* Idée favorite; thème de prédilection.

DADA n. m. et adj. inv. (onomat.). Dénomination adoptée en 1916 par un groupe d'artistes et d'écrivains insurgés contre l'absurdité de leur époque et résolus à remettre en question tous les modes d'expression traditionnels.

DADAIS n. m. (onomat.). Niais, nigaud.

DADAÏSME n. m. Le mouvement dada; les attitudes qui s'y rapportent.

DAGERMAN (Stig), écrivain suédois (1923-1954), influencé par Kafka et par l'épreuve de la Seconde Guerre mondiale.

DAGOBERT I^{er} (début du VII^e s.-v. 638), roi des Francs (629-638). Secondé par son ministre saint Éloi, il réorganise le royaume mérovingien.

DAGUE n. f. (it. *daga*). Arme de main à lame large et courte.

DAGUERRE (Jacques), inventeur français (1787-1851). Il a perfectionné avec Niepce l'invention de la photographie.

DAGUERRETYPE n. m. Le premier de tous les appareils photographiques, inventé par Daguerre. || Image obtenue par la daguerreotypie.

DAGUESTAN, république autonome de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), au bord de la Caspienne; 1 704 000 h.

DAHLIA n. m. (de *Dahl*, botaniste suéd.). Plante à racines tuberculeuses et à fleurs ornementales, dont on cultive de nombreuses variétés. || La fleur elle-même.

DAHOMÉY → BÉNIN.

DAIGNER v. t. (lat. *dignari*, juger digne) [part. pass. inv.]. Avoir la bonté de, condescendre à.

DAIM n. m. (bas lat. *damus*). Mammifère ruminant des forêts d'Europe, à robe tachetée de blanc et à bois aplatis à l'extrémité. (Cri : le daim *brame*.) || Cuir de veau imitant la peau de daim, utilisée en maroquinerie.

DAIMLER (Gottlieb), ingénieur allemand (1834-1900), inventeur d'un moteur léger au gaz de pétrole.

DAIMYO [dajmjo] n. m. inv. (mot jap.). Nom donné aux princes féodaux de l'ancien Japon.

DAIREN → DALIAN.

DAIS n. m. (lat. *discus*, disque). Ouvrage suspendu au-dessus d'un autel, d'un trône, etc.

DAKAR, cap. du Sénégal, sur l'Atlantique; 980 000 h. Port et centre industriel.

DAKOTA, deux États des États-Unis, *Dakota du Nord* (653 000 h. Cap. *Bismarck*) et *Dakota du Sud* (690 000 h. Cap. *Pierre*), dans les Grandes Plaines. Ils tirent leur nom d'un groupe d'Indiens.

DALADIER (Édouard), homme politique français (1884-1970). Radical-socialiste, il est plusieurs fois ministre à partir de 1924. Il signe l'accord de Munich (1938).

DALAI-LAMA n. m. (mot mongol) [pl. *dalai-lamas*]. Titre donné au chef du bouddhisme tibétain.



Vue aérienne de Dakar. [Baron-Marsang-Atlas-Photo]

DALAT, v. du Viêt-nam, dans la région des plateaux du sud; 105 000 h. Station climatique.

DALÉCARLIE, région de la Suède centrale.

DALI (Salvador), peintre surréaliste espagnol (1904-1989).

DALIAN ou **TA-LIEN**, anc. **Dairen**, port de la Chine du Nord-Est (Liaoning), partie d'une conurbation industrielle; 1 600 000 h.

DALILA, femme qui, d'après la Bible, livra Samson aux Philistins.

DALLAGE n. m. Action de dallier. || Pavement de dalles.

DALLAS, v. des États-Unis (Texas); 904 000 h. Centre industriel. Le président Kennedy y fut assassiné en 1963.

DALLE n. f. (scand. *daela*, gouttière). Plaque de marbre, de pierre, de verre, de ciment, etc., servant à revêtir le sol, les murs des édifices, à recouvrir les tombes, etc. || Plaque de béton de grande surface employée comme plancher, couverture ou sol artificiel.

DALLER v. t. Paver de dalles.

DALMATE adj. et n. De la Dalmatie.

DALMATIE, région de la Yougoslavie (Croatie), sur la côte de l'Adriatique, bordée par de nombreuses îles (*archipel Dalmate*). Tourisme.

DALMATIEN, **ENNE** n. Chien à robe blanche couverte de nombreuses petites taches noires ou brun foncé.

DALOU (Jules), sculpteur français (1838-1902), auteur du *Triomphe de la République*, place de la Nation à Paris.

DALTON (John), physicien et chimiste anglais (1766-1844).

DALTONIEN, **ENNE** adj. et n. Affecté de daltonisme.

DALTONISME n. m. (de *Dalton*, physicien angl.). Anomalie de la vision des couleurs, entraînant le plus souvent la confusion entre le rouge et le vert.

DAM n. m. (lat. *damnum*, perte). Au grand dam (Litt.), au préjudice de.

DAMAGE n. m. Action de damer.

DAMÂN, port de l'Inde, dans le sud du Gujérat; 17 000 h. Ancien comptoir portugais (1558-1961), il forme avec l'île de Diu un territoire de l'Union indienne (territoire de *Damân et Diu*; 112 km²; 79 000 h.).

DAMANHOUR ou **DAMANHÛR**, v. d'Égypte, près d'Alexandrie; 189 000 h.

DAMAS [dama] n. m. (de *Damas*, n. de ville). Tissu de soie ou de laine monochrome dont le dessin, mat sur fond satiné, est obtenu par le jeu des armures.

DAMAS, cap. de la Syrie; 1 361 000 h. Résidence des califes omeyyades (660-750).

DAMASQUINAGE n. m. Art de damasquiner.

DAMASQUINER v. t. (it. *damaschino*, de *Damas*). Incruster par martelage des filets d'or, d'argent, de cuivre sur une surface métallique ciselée.

DAMASSÉ, **E** adj. et n. m. Tissé à la façon du damas.

DAME n. f. (lat. *domina*). Autrefois, titre donné aux femmes de haut rang. || Titre donné à certaines religieuses. || Toute femme. || Figure du jeu de cartes. || Pièce du jeu d'échecs. (Syn. *REINE*.) || Pion doublé, au jeu de dames. || Outil à main qui sert à enfoncer les pavés ou à compacter le sol. ● *Aller à dame*, au jeu de dames et aux échecs, mener un de ses pions sur la dernière ligne de l'adversaire. || *Jeu de dames*, jeu qui se joue à deux avec des pions sur un damier.

DAME! interj. (de *par Notre-Dame!*). Marque l'affirmation.

DAME-D'ONZE-HEURES n. f. (pl. *dames-d'onze-heures*). Plante dont les fleurs s'ouvrent vers 11 heures.

DAME-JEANNE n. f. (pl. *dames-jeannes*). Grosse bouteille de grès ou de verre d'une contenance de 20 à 50 litres.

DAMER v. t. Doubler un pion, au jeu de dames. || Battre, compacter, enfoncer uniformément avec une dame. || Tasser la neige avec des skis. ● *Damer le pion à qqn* (Fam.), prendre sur lui un avantage considérable.

DAMIER n. m. Plateau de bois divisé en cent cases, alternativement blanches et noires, pour jouer aux dames. || Toute surface divisée en carrés de couleurs différentes.

DAMIETTE, v. d'Égypte, au N.-E. du delta du Nil; 101 000 h. Port sur la Méditerranée. — Saint Louis la prit en 1249 et la rendit en guise de rançon.

DAMNATION [dama-] n. f. Condamnation aux peines éternelles de l'enfer. ♦ interj. Juron qui marque la colère (vx).

DAMNÉ, **E** [dane] adj. et n. Qui est en enfer. ● *Souffrir comme un damné*, souffrir horriblement. ♦ adj. Fam. Qui cause du désagrément. ● *Âme damnée*, mauvais conseiller.

DAMNER [dane] v. t. (lat. *damnare*). Relig. Condamner aux peines de l'enfer, conduire à la damnation. ● *Faire damner qqn* (Fam.), l'exaspérer, le faire enrager. ♦ se damner v. pr. S'exposer par sa conduite à la damnation.

DAMODAR (la), riv. de l'Inde, qui rejoint l'Hooghly; 545 km. Houille et métallurgie dans la moyenne vallée.

DAMOISEAU n. m. (lat. *dominicellus*). Dans le haut Moyen Âge, jeune gentilhomme qui n'était pas encore chevalier.

DAMOISELLE n. f. (lat. *dominella*). Titre donné anciennement aux filles

nobles avant le mariage ou aux femmes de damoiseaux.

DAMPIER (William), navigateur anglais (1652-1715).

DAMPIERRE-EN-BURLY, comm. du Loiret; 909 h. Centrale nucléaire sur la Loire.

DAN [dan] n. m. (mot jap.). Chacun des dix degrés de qualification d'une ceinture noire de judo.

DANAKIL → AFARS.

DA NANG, anc. **Tourane**, port du Viêt-nam; 492 000 h.

DANCING n. m. (mot angl.). Établissement public où l'on danse.

DANDIN n. m. (de *dandiner*). Fam. et vx. Homme niais, aux manières gauches.

DANDINEMENT n. m. Mouvement de celui qui se dandine.

DANDINER (SE) v. pr. (anc. fr. *dandin*, clochette). Balancer son corps d'une manière gauche et nonchalante.

DANDOLO, famille de doges vénitiens (XII^e-XIV^e s.).

DANDY n. m. (mot angl.) [pl. *dandys*]. Homme élégant, à la mode.

DANDYSME n. m. Mode vestimentaire et esthétique fondée sur un raffinement d'élégance et associée à une affectation d'esprit et d'impertinence.

DANEMARK, Etat de l'Europe septentrionale; 43 000 km²; 5 100 000 h. Cap. *Copenhague*. Langue : *danois*.

GÉOGRAPHIE

État continental et insulaire au climat océanique, le Danemark a une agriculture orientée vers l'élevage. L'agro-alimentaire et les constructions mécaniques sont les industries dominantes. Le commerce est important (en grande partie avec les autres pays de la C.E.E.).

HISTOIRE

Les Danois font partie des Vikings qui ravagèrent les côtes d'Europe au IX^e s. Au X^e s., diverses principautés danoises forment un royaume, qui se christianise. Celui-ci inclut la Scanie. Au XI^e s., Knud le Grand règne sur un empire comprenant le Danemark, la Norvège et l'Angleterre, mais qui se désagrége après sa mort. En 1397, l'Union de Kalmar réunit sous la domination du Danemark la Suède et la Norvège. La Suède s'en détache en 1523, tandis que la Norvège s'intègre au royaume danois, dont elle devient une province. Acquis au protestantisme, le Danemark prend part, au XVII^e s., à la guerre de Trente Ans et s'affronte avec la Suède, au profit de laquelle il perd la Scanie. Les guerres napoléoniennes font perdre au Danemark la Norvège (à l'exception de l'Islande et des Féroé), mais les duchés de Schleswig et de Holstein deviennent possession personnelle du roi de Danemark (1814). Leur reven-

Danemark

dication par la Prusse est à l'origine de la guerre des Duchés* de 1864. Occupé par les Allemands de 1940 à 1944, le Danemark perd l'Islande, devenue indépendante en 1944.

DANGER n. m. (lat. *dominus*, seigneur). Situation où l'on a à redouter un inconvénient, un mal quelconque. ● Il n'y a pas de danger (Fam.), cela n'a aucune chance de se produire. || *Un danger public* (Fam.), personne qui, par son insouciance, met les autres en danger.

DANGEREUSEMENT adv. De façon dangereuse.

DANGEREUX, EUSE adj. Qui présente du danger; nuisible, pernicieux.

DANGÉROSITÉ n. f. Estimation de la probabilité de passage à l'acte délictueux chez un sujet.

DANIEL, un des quatre grands prophètes de la Bible. Déporté à Babylone et jeté dans une fosse aux lions, il en ressort miraculeusement vivant.

D'ANNUNZIO (Gabriele), écrivain italien (1863-1938), auteur de poésies, de pièces de théâtre et de romans (*l'Enfant de volupté*, *le Feu*) où se mêlent le culte de la beauté et le raffinement symboliste.

DANOIS, E adj. et n. Du Danemark.

DANOIS n. m. Langue parlée au Danemark. || Chien à poils ras, de très grande taille.

DANS prép. (lat. *de-* intensif, et *intus*, dedans). Marque le lieu, le temps, la manière, l'évaluation.

DANSANT, E adj. *Musique dansante*, qui invite à la danse. || *Soirée dansante*, réunion où l'on danse.

DANSE n. f. Action de danser, suite rythmée de gestes et de pas. || Art de s'exprimer en dansant, en interprétant des compositions chorégraphiques. || Manière de danser. || *Musique écrite sur des mouvements de danse*. || *Pop.* et *vx.* Correction, réprimande. ● *Danse de Saint-Guy*, maladie neurologique caractérisée par des mouvements brusques et anormaux. || *Entrer dans la danse*, participer à une action.

DANSER v. i. (frq. *dintjan*). Mouvoir le corps en cadence. || Interpréter une composition chorégraphique. || Exécuter des mouvements rapides. ● *Ne savoir sur quel pied danser*, ne savoir quel parti prendre, hésiter. ♦ v. t. Exécuter une danse.

DANSEUR, EUSE n. Personne qui danse. || *Artiste chorégraphique professionnel*. ● *Danseur, danseuse étoile*, le plus haut titre dans la hiérarchie du corps de ballet de l'Opéra de Paris. || *En danseuse*, position d'un cycliste qui pédale debout, en portant ses efforts alternativement sur chaque pédale.

DANTE ALIGHIERI, poète italien (1265-1321). Il célèbre sa passion idéale

pour Béatrice Portinari en l'honneur de qui il écrit la *Vita nuova*. Exilé de Florence, sa ville natale, il compose un traité de philosophie, le *Banquet*, et son œuvre maîtresse, la *Divine Comédie*, vaste composition poétique en trois parties, *l'Enfer*, le *Purgatoire*, le *Paradis*.



Dante Alighieri. (photo X)

DANTESQUE adj. Sombre et grandiose à la manière de Dante.

DANTON (Georges Jacques), homme politique français (1759-1794). Après le 10 août 1792, il est le chef du gouvernement insurrectionnel, puis député de Paris à la Convention. Orateur puissant, il siège à la Montagne et est le principal organisateur de la défense nationale. Membre du Comité de salut public, il en est éliminé en 1793. Il est guillotiné avec ses amis le 5 avril 1794.

DANTZIG, nom all. de Gdansk*.

DANUBE (le), fl. de l'Europe centrale qui traverse ou longe d'amont en aval : l'Allemagne, l'Autriche, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Yougoslavie, la Roumanie, la Bulgarie et l'U.R.S.S., et se termine par un delta sur la mer Noire; 2850 km.

DAPHNIE n. f. (gr. *daphnè*, laurier). Petit crustacé des eaux douces, nageant par saccades, d'où son nom usuel de *puce d'eau*.

DAQING, v. de Chine (Heilongjiang), au N.-O. de Harbin. Centre pétrolier.

DARD n. m. (mot frq.). Arme de jet ancienne, formée d'une pointe de fer fixée à une hampe de bois. || Organe impair, pointu et creux de certains animaux, leur servant à inoculer le venin.

DARDANELLES (*détroit des*), détroit de Turquie entre l'Europe (péninsule des Balkans) et l'Asie (Anatolie). Il unit la mer Égée à la mer de Marmara. (Les anc. Grecs l'appelaient HELLESPONT.)

DARDER v. t. Lancer un dard ou un objet ressemblant à un dard. || *Litt.* Lancer vivement des rayons, un regard.

DARE-DARE loc. adv. (onomat.). *Fam.* Très vite, en toute hâte.

DAR EL-BEIDA, anc. Maison-Blanche, v. d'Algérie. Aéroport d'Alger.

DAR ES-SALAAM ou **DAR ES-SALAM**, cap., principale ville et port de la Tanzanie, sur l'océan Indien; 757 000 h.

DARFOUR, région montagneuse de l'ouest du Soudan.

DARIÉN (golfe de), golfe de la mer des Antilles (Panamá et Colombie).

DARIO (Rubén), poète nicaraguayen (1867-1916). Il est à l'origine du mouvement « moderniste » en Amérique latine (*Azur*, *Chants de vie et d'espérance*).

DARIUS I^{er} († 486 av. J.-C.), roi des Perses de 522 à 486 av. J.-C. Il réorganise l'Empire perse, mais est vaincu par les Grecs à Marathon (490 av. J.-C.). — **DARIUS III Codomane** († 330 av. J.-C.), roi des Perses de 336 à 330, vaincu par Alexandre à Issos et près d'Arbèles.

DARLAN (François), amiral français (1881-1942). Collaborateur immédiat du maréchal Pétain (1940-1942), il prend le pouvoir en Afrique du Nord lors du débarquement des Alliés en 1942, mais est assassiné à Alger.

DARLING (le), riv. d'Australie, principal affl. du Murray (r. dr.); 2700 km.

DARMSTADT, v. d'Allemagne (Hesse); 138 000 h.

DARNE n. f. (breton *darn*, morceau). Tranche de gros poisson.

DARNLEY (Henry STUART, *baron*), prince écossais (1545-1567). Deuxième époux de Marie Stuart, il est assassiné après avoir fait tuer Rizzio, favori de la reine.

DARSE n. f. (it. *darsena*; de l'ar.). Bassin dans un port, surtout dans la Méditerranée.

DARTRE n. f. (bas lat. *derbita*; du celt.). Nom usuel des croûtes produites par diverses maladies de la peau.

DARWIN, v. d'Australie, cap. du Territoire du Nord; 32 100 h.

DARWIN (Charles), naturaliste anglais (1809-1882). Dans son ouvrage *De l'origine des espèces par voie de sélection naturelle* (1859), il est à l'origine d'une conception de l'évolution des espèces appelée *darwinisme*.

DARWINISME [darwi-] n. m. Doctrine émise par Darwin selon laquelle la lutte pour la vie et la sélection naturelle sont considérées comme les mécanismes essentiels de l'évolution des êtres vivants.

DATABLE adj. Qui peut être daté.

DATATION n. f. Action de déterminer la date, d'indiquer le moment précis d'un événement. || Détermination de l'âge d'une roche, d'un fossile, d'un objet, etc.

DATCHA [datja] n. f. (mot russe). Maison

de campagne russe, aux environs d'une grande ville.

DATE n. f. (lat. *data* [littera], [lettre] donnée). Indication du jour et de l'année; nombre qui l'indique. || Événement d'une grande importance historique. ● *De fraîche, de vieille date*, qui s'est produit ou qui dure depuis peu, depuis longtemps. || *Être le premier en date*, avoir priorité pour s'être présenté le premier. || *Faire date*, marquer dans l'histoire un moment important. || *Prendre date*, fixer un jour pour un rendez-vous.

DATER v. t. Mettre la date. || Déterminer la date de qqch. ◆ v. i. Exister depuis telle époque, remonter à tel moment. || Marquer une date importante. || Être vieilli, démodé. ● *A dater de*, à partir de : à dater de ce jour.

DATEUR n. m. Dispositif qui indique la date ou appareil qui imprime une date.

DATIF n. m. Dans les langues à déclinaison, cas qui marque l'attribution, la destination.

DATONG ou **TA-T'ONG**, v. de Chine (Shanxi), en bordure de la Mongolie; 200 000 h. Centre industriel.

DATTE n. f. (anc. prov. *datil*; du lat. *dactylus*, doigt). Fruit comestible du dattier, à pulpe sucrée très nutritive.

DATTIER n. m. Palmier cultivé dans les régions chaudes et sèches, mais irriguées et dont les fruits sont groupés en longues grappes, ou régimes.

DAUBE n. f. (esp. *dobar*, cuire à l'étouffée). Manière de faire cuire certaines viandes, et plus spécialement du bœuf dans un fond au vin rouge; viande ainsi préparée.

DAUBER v. t. et i. *Litt.* Parler mal de qqch, le dénigrer.

DAUDET (Alphonse), écrivain français (1840-1897), auteur de romans (*le Petit Chose*) et de nouvelles (*Lettres de mon moulin*).

DAUMIER (Honoré), peintre, lithographe et sculpteur français (1808-1879), auteur de caricatures politiques et sociales.

DAUPHIN n. m. (lat. *delphinus*). Mammifère marin vivant en troupes dans toutes les mers et se nourrissant de poissons.

DAUPHIN n. m. Héritier présomptif de la couronne de France. || Successeur prévu d'une personnalité. ● *Le Grand Dauphin*, le fils de Louis XIV.

DAUPHINÉ, anc. prov. de France, cédée au roi de France Philippe VI en 1349. Cap. Grenoble. Le Dauphiné (*haut Dauphiné* pour la partie alpestre, *bas Dauphiné* pour les plaines entre Isère et Rhône) a formé les dép. de l'Isère, des Hautes-Alpes, de la Drôme.

DAUPHINOIS, **E** adj. et n. Du Dauphiné. ● *Gratin dauphinois*, préparation

de pommes de terre gratinées, avec lait, beurre et fromage.

DAURADE ou **DORADE** n. f. (anc. prov. *daurada*, doré). Nom donné à plusieurs poissons à reflets dorés ou argentés.

DAUSSET (Jean), médecin hématologue français, né en 1916.

DAVANTAGE adv. Marque la supériorité en quantité, degré ou durée.

DAVAO, port des Philippines (île de Mindanao); 611 000 h.

DAVID, deuxième roi hébreu (v. 1015?-975? av. J.-C.). Il tue le géant Goliath, succède à Saül, vainc les Philistins et prend Jérusalem, dont il fait sa capitale. Il a laissé des psaumes.

DAVID (Louis), peintre français (1748-1825). Chef de l'école néoclassique (*le Serment des Horaces*, *le Sacre*).

DAVID d'Angers (Pierre Jean), sculpteur français (1788-1856), auteur de bustes et de nombreux portraits en médaillon.

DAVIS (Jefferson), officier et homme politique américain (1808-1889), président des États confédérés du Sud pendant la guerre de Sécession (1861-1865).

DAVOS, comm. de Suisse (Grisons); 10 500 h. Sports d'hiver.

DAVOUT (Louis Nicolas), maréchal de France (1770-1823). Vainqueur des Prussiens en 1806 et des Autrichiens en 1809, il défend Hambourg en 1814.

DAWES (Charles Gates), homme politique et financier américain (1865-1951). Il préside en 1923 à l'élaboration d'un plan destiné à résoudre le problème des réparations dues par l'Allemagne.

DAWHA (al-) ou **DOHA** (al-), cap. du Qatar, port sur le golfe Persique; 190 000 h.

DAX, ch.-l. d'arr. des Landes, sur l'Adour; 19 636 h. Station thermale.

DAYTON, v. des États-Unis (Ohio); 204 000 h.

D. D. T. n. m. (abrév. de *dichlorodiphényltrichloréthane*). Insecticide puissant.

DE prép. (lat. *de*, en séparant de). 1. Marque le lieu d'origine, le temps, la possession, la manière, la cause, l'instrument, etc. — 2. Introduit un complément d'objet indirect.

DÉ n. m. (lat. *digitus*, doigt). Étui de métal pour protéger le doigt qui pousse l'aiguille.

DÉ n. m. (lat. *datum*, de *dare*, donner). Petit cube à faces marquées de points, de un à six, ou de figures, utilisé pour différents jeux. || Petit cube d'une matière quelconque. ● *Coup de dés*, affaire hasardeuse.

DEALER [dilaer] n. m. (mot angl.). Arg. Revendeur de drogue.

DÉAMBULATOIRE n. m. Prolongement

des vaisseaux latéraux d'une église autour du chœur.

DÉAMBULER v. i. (lat. *deambulare*). Se promener çà et là, marcher sans but.

DEAUVILLE, comm. du Calvados; 2 225 h. Station balnéaire.

DÉBÂCHER v. t. Enlever une bâche.

DÉBÂCLE n. f. (de *bâcler*). Rupture des glaces d'un fleuve gelé. || Débandade, déroute.

DÉBALLAGE n. m. Action de déballer. || Marchandises vendues à bas prix dans une installation de passage; étalage de ces marchandises. || *Fam.* Confession indiscreète.

DÉBALLER v. t. (de *balle*, paquet de marchandises). Ouvrir une caisse et en ôter le contenu. || Étaler des marchandises. || *Fam.* Débitier ce qu'on a accumulé.

DÉBALLONNER (SE) v. pr. *Pop.* Manquer de courage, se dégonfler.

DÉBANDADE n. f. Action de se disperser en désordre; déroute.

DÉBANDER v. t. Ôter une bande, un bandage. || Détendre ce qui était tendu.

DÉBANDER (SE) v. pr. (de *bande*, troupe). *Litt.* Se disperser, s'enfuir en désordre.

DÉBAPTISER [debatize] v. t. Changer le nom d'une personne ou, plus souvent, d'une chose.

DÉBARBOUILLAGE n. m. Action de se débarbouiller; nettoyage rapide.

DÉBARBOUILLER v. t. Laver, nettoyer (en particulier le visage).

DÉBARCADÈRE n. m. Quai, môle ou jetée, sur la mer ou sur un fleuve, pour le débarquement des marchandises, des voyageurs.

DÉBARDEUR n. m. Ouvrier qui charge ou décharge un navire, une voiture, etc. || Tricot sans manches et à large encolure.

DÉBARQUEMENT n. m. Action de débarquer des passagers, des marchandises, des soldats, etc.

DÉBARQUER v. t. (de *barque*). Enlever d'un navire, d'un train; mettre à terre. || *Fam.* Se débarrasser de qqch, l'écarter d'un poste. ◆ v. i. Quitter un navire, un train. || *Fam.* Ne pas être au courant des événements. || *Fam.* Arriver à l'improviste chez qqch.

DÉBARRAS n. m. *Fam.* Délivrance de ce qui embarrassait, en parlant des personnes ou des choses. || Lieu où l'on entasse des objets encombrants.

DÉBARRASSER v. t. (de *dé-* et [em]barasser). Enlever ce qui embarrasse, ce qui est une gêne. || Tirer qqch d'embaras, soulager. ◆ se débarrasser v. pr. Se défaire de qqch, éloigner qqch.

DÉBAT n. m. Échange de vues animé entre plusieurs personnes. ◆ pl. Discussions politiques au sein d'une assemblée.

|| Phase d'un procès durant l'audience.

DÉBATTRE v. t. (conj. 48). Examiner avec un ou plusieurs interlocuteurs; mettre en discussion. ♦ se débattre v. pr. Lutter pour se dégager, se défendre, échapper à qqn, à qqch.

DÉBAUCHAGE n. m. Action de débaucher des ouvriers; licenciement.

DÉBAUCHE n. f. Recherche effrénée des plaisirs sensuels. || Abondance excessive (avec un compl.).

DÉBAUCHÉ, E adj. et n. Qui se livre à la débauche.

DÉBAUCHER v. t. (de *dé-*, et anc. fr. *bau*, poutre). Entraîner à une vie dissolue. || Détourner de son travail. || Renvoyer des ouvriers faute de travail; licencier.

DÉBILE adj. (lat. *debilis*). Faible de constitution physique; qui manque de vigueur. || Fam. Stupide. ♦ *Débile mentale*, ou *débile* n., sujet atteint de débilité mentale; *fam.*, imbecile, idiot.

DÉBILITANT, E adj. Qui débilité; déprimant.

DÉBILITÉ n. f. Litt. État de grande faiblesse. ♦ *Débilité mentale*, insuffisance de développement intellectuel.

DÉBILITER v. t. Affaiblir physiquement ou moralement.

DÉBINER v. t. Pop. Dénigrer, médire. ♦ se débiner v. pr. Pop. S'enfuir.

DÉBIT n. m. (de *débiter*). Quantité de fluide, de rayonnement, etc., par unité de temps. || Quantité de personnes ou de marchandises transportées par un moyen de communication. || Manière de parler, de lire, de réciter; élocution. || Écoulement de marchandises, et, plus souvent, vente active et rapide. ♦ *Débit de tabac*, de *boissons*, établissement où l'on vend du tabac, des boissons à consommer sur place. || *Débit d'un cours d'eau*, volume d'eau écoulé en un point donné pendant l'unité de temps.

DÉBIT n. m. (lat. *debitum*, dette). Compte des sommes dues par une personne à une autre. || Partie d'un compte où sont portées ces sommes.

DÉBITAGE n. m. Action de découper des morceaux.

DÉBITANT, E n. Commerçant qui tient un débit de boissons ou de tabac.

DÉBITER v. t. (de *dé-*, et anc. fr. *bitte*, billot de bois). Découper en morceaux, réduire en planches. || Produire, fournir une certaine quantité de choses dans un temps donné. || Vendre au détail. || Énoncer avec monotonie, exprimer de manière continue.

DÉBITER v. t. (de *débit*, dette). Porter un article ou une somme au débit d'un compte.

DÉBITEUR, **TRICE** n. Personne qui doit. || Personne qui a une dette morale,

qui est l'obligé de qqn. ♦ adj. *Compte débiteur*, qui se trouve en débit.

DÉBLAI n. m. Enlèvement de terres pour niveler ou abaisser le sol. ♦ pl. Débris de construction, terrains enlevés.

DÉBLAIEMENT ou **DÉBLAYAGE** n. m. Action de débayer.

DÉBLÂTER v. t. ind. [contre] (lat. *deblatere*, bavarder) [conj. 5]. Fam. Parler avec violence contre qqn ou qqch; dénigrer, vitupérer.

DÉBLAYER v. t. (anc. fr. *desbleer*, débarrasser la terre du blé) [conj. 2]. Enlever des terres, des décombres. || Dégager un endroit de ce qui l'encombre. ♦ *Débayer le terrain*, préparer une affaire en levant les premiers obstacles.

DÉBLOCAGE n. m. Action de débloquer.

DÉBLOQUER v. t. Remettre en mouvement, en circulation; desserrer. || Lever les obstacles qui bloquent un processus, une situation. || Lever l'interdiction de disposer librement de crédits. ♦ *Débloquer les salaires, les prix*, permettre leur variation. ♦ v. i. Pop. Divaguer.

DÉBOBINER v. t. Dérouler ce qui était en bobine.

DÉBOÎES n. m. pl. (de *dé-* et *boire*). Déceptions, échecs amèrement ressentis.

DÉBOISEMENT n. m. Action de déboiser.

DÉBOISER v. t. Arracher les arbres d'un terrain, d'une montagne. ♦ se déboiser v. pr. Perdre ses arbres.

DÉBOÎTEMENT n. m. Déplacement d'un os de son articulation, luxation.

DÉBOÎTER v. t. Disloquer, ôter de sa place un objet encastré dans un autre. || Faire sortir un os de son articulation. ♦ v. i. Sortir d'une file, d'un alignement.

DÉBONNAIRE adj. Bon jusqu'à la faiblesse.

DÉBORDANT, E adj. Qui ne peut se contenir.

DÉBORDEMENT n. m. Action de déborder qqn. || Déversement des eaux d'un cours d'eau par-dessus les bords de son lit. ♦ Grande abondance, exubérance. ♦ pl. Litt. Excès; débauches.

DÉBORDER v. i. Dépasser les bords, se répandre par-dessus bord. || Dépasse, s'étendre au-delà, envahir. ♦ v. t. Dépasse le bord, les limites, l'extrémité. || Accabler en surpassant les forces. || Sports. Prendre la défense en défaut en la contournant. ♦ *Déborder l'ennemi*, dépasser en les contournant les positions qu'il occupe. || *Être débordé (de travail)*, être surchargé de travail. ♦ v. t. ind. [de]. Manifester une surabondance : *déborder d'énergie*.

DÉBOSSÉLER v. t. (conj. 3). Supprimer les bosses.

DÉBOUCHAGE n. m. Action de déboucher (v. t.).

DÉBOUCHÉ n. m. Endroit où une rue, un chemin débouchent dans un lieu. || Possibilité de vente pour les marchandises. || Carrière accessible à qqn en fonction de ses études. || Entrée en action d'une formation militaire.

DÉBOUCHER v. t. Débarrasser de ce qui bouche. || Ôter le bouchon d'une bouteille.

DÉBOUCHER v. i. (de *bouche*). Apparaître tout à coup. || Aboutir en un lieu. || Avoir comme conséquence.

DÉBOUCLER v. t. Dégager l'ardillon d'une boucle. || Défaire des boucles.

DÉBOULÉ n. m. Mouvement d'un animal qui sort de son terrier, de son gîte, d'un skieur qui descend rapidement une pente.

DÉBOULER v. i. et t. (de *boule*). Partir à l'improviste devant le chasseur, en parlant du lièvre et du lapin. || Descendre rapidement.

DÉBOULONNAGE n. m. Action de déboulonner.

DÉBOULONNER v. t. Démontre ce qui était réuni par des boulons. || Chasser qqn de sa place; détruire son prestige.

DÉBOURRER v. t. Ôter la bourre. || Ôter d'une pipe la cendre de tabac.

DÉBOURS n. m. (de *débours*). Argent avancé (surtout au pluriel).

DÉBOURSEMENT n. m. Action de débours.

DÉBOURSER v. t. Payer, dépenser.

DÉBOUSSOLER v. t. Fam. Désorienter qqn, lui faire perdre la tête.

DEBOUT adv. (de *de* et *bout*). Verticalement, sur les pieds. || Hors du lit, levé. || En bon état, non détruit. ♦ *Magistrature debout*, les membres du parquet, le ministère public. || *Mettre debout*, organiser. || *Tenir debout*, avoir de la vraisemblance, de la cohérence. || *Vent debout*, vent soufflant en sens contraire de la marche. ♦ interj. *Debout!*, levez-vous!

DÉBOUTER v. t. Dr. Rejeter par jugement la demande de qqn.

DÉBOUTONNER v. t. Dégager les boutons de leurs boutonnières. ♦ se déboutonner v. pr. Détacher ses boutons. || Fam. Parler à cœur ouvert; avouer sa culpabilité.

DÉBRAILLÉ, E adj. (de *dé-*, et anc. fr. *braiel*, ceinture). Se dit d'une personne dont la mise est négligée ou désordonnée. || Libre, sans retenue.

DÉBRAILLÉ n. m. Tenue négligée.

DÉBRANCHEMENT n. m. Action de débrancher.

DÉBRANCHER v. t. Séparer les wagons ou les voitures d'une rame dans une gare de triage et les diriger sur des voies de classement. || Supprimer une connexion électrique ou tubulaire.

DÉBRAYAGE n. m. Action de débrayer.

DÉBRAYER v. t. (de *dé-* et [em]brayer) [conj. 2]. *Mécan.* Supprimer la liaison entre un arbre moteur et un arbre entraîné. ♦ v. i. *Fam.* Cesser volontairement le travail dans une entreprise, se mettre en grève.

DEBRECEN, v. de la Hongrie; 196 000 h.

DÉBRIDÉ, **E** adj. Effréné, sans retenue.

DÉBRIDER v. t. Ôter la bride, les brides. ♦ *Sans débrider*, sans interruption.

DÉBRIS n. m. (de *briser*). Morceau d'une chose brisée, détruite en partie. ♦ pl. Ce qui reste après la destruction d'une chose.

DÉBROUILLAGE n. m. Action de démêler une chose embrouillée.

DÉBROUILLARD, **E** adj. et n. *Fam.* Qui sait se débrouiller, habile.

DÉBROUILLARISE n. f. *Fam.* Habileté à se tirer d'affaire.

DÉBROUILLER v. t. Démêler, remettre en ordre. || Éclaircir, élucider. ♦ se débrouiller v. pr. *Fam.* Se tirer d'affaire en faisant preuve d'ingéniosité.

DÉBROUSSAILLER v. t. Débarrasser de ses broussailles. || Effectuer des travaux préparatoires.

DÉBUCHER v. i. (de *bûche*). Sortir du bois, en parlant du gros gibier. ♦ v. t. Faire sortir une bête du bois.

DÉBUCHER ou **DÉBUCHE** n. m. Moment où la bête débuche.

DÉBUDGÉTISER v. t. Supprimer une dépense budgétaire et couvrir la charge correspondante par un autre financement.

DÉBUSQUEMENT n. m. Action de débusquer.

DÉBUSQUER v. t. (de *débuscher*, d'apr. *embusquer*). Faire sortir du bois, du gîte ou du terrier. || Chasser qqn de son poste, de son refuge.

DEBUSSY (Claude), compositeur français (1862-1918), auteur de *Prélude à l'après-midi d'un faune*, *Pelléas et Mélisande*, *la Mer*.

DÉBUT n. m. (de *débuter*). Première phase du déroulement d'une action, commencement. ♦ pl. Période pendant laquelle on commence une carrière.

DÉBUTANT, **E** adj. et n. Qui débute dans une carrière.

DÉBUTER v. i. (de *but*). Faire les premiers pas dans une carrière, les premières démarches dans une entreprise. || Commencer, en parlant d'une chose, d'une action. ♦ v. t. *Fam.* Commencer.

DÉCA n. m. *Fam.* Café décaféiné.

DÉCA- (gr. *deka*, dix), préfixe (symp. : da) qui, placé devant une unité, la multiplie par 10.

DEÇÀ adv. Deçà delà, de côté et d'autre.

♦ *En deçà de*, de ce côté-ci de; au-dessous.

DÉCACHETER v. t. (conj. 4). Ouvrir ce qui est cacheté.

DÉCADE n. f. (gr. *deka*, -ados, groupe de dix). Partie d'un ouvrage composé de dix chapitres ou livres. || Période de dix jours, en particulier dans le calendrier républicain. || *Fam.* Décennie.

DÉCADENCE n. f. (lat. *decadentia*, de *cadere*, tomber). Commencement de la ruine, perte de prestige; déclin politique.

DÉCADENT, **E** adj. et n. En décadence.

DÉCAFÉINÉ, **E** adj. et n. m. Dont on a enlevé la caféine : *café décaféiné*.

DÉCAGONE n. m. Polygone qui a dix angles, et par conséquent dix côtés.

DÉCAISSEMENT n. m. Action de décaisser.

DÉCAISSER v. t. Tirer d'une caisse. || Tirer de la caisse pour payer.

DÉCALAGE n. m. Action de décaler. || Déplacement dans le temps ou dans l'espace. || Manque de concordance.

DÉCALAMINER v. t. Enlever la calamine qui recouvre une surface métallique.

DÉCALCIFICATION n. f. Diminution du taux de calcium contenu dans l'organisme.

DÉCALCIFIER v. t. Faire perdre à un corps, à un organisme le calcium qu'il contenait. ♦ se décalcifier v. pr. Être atteint de décalcification.

DÉCALCOMANIE n. f. (de *décalquer* et *manie*). Procédé permettant de reporter des images coloriées sur une surface à décorer; image ainsi obtenue.

DÉCALER v. t. Déplacer dans l'espace ou dans le temps. || Déplacer l'une par rapport à l'autre des pièces qui se trouvent dans un même plan.

DÉCALITRE n. m. Mesure de capacité valant 10 litres (symp. : dal).

DÉCALOGUE n. m. (gr. *dekalogos*). Les dix commandements de Dieu, donnés, selon la Bible, à Moïse sur le Sinaï.

DÉCALQUAGE ou **DÉCALQUE** n. m. Action de décalquer; image ainsi obtenue.

DÉCALQUER v. t. Reporter le calque d'un dessin, d'un tableau, sur une toile, sur une planche de cuivre, sur du papier, etc.

DÉCAMÈTRE n. m. Mesure de longueur de dix mètres (symp. : dam). || Chaîne ou ruban d'acier de dix mètres, pour mesurer des distances sur le terrain.

DÉCAMPER v. i. (de *camp*). *Fam.* Se retirer précipitamment, s'enfuir.

DÉCANTATION n. f. n. m. Action de décanter.

DÉCANTER v. t. (lat. *canthus*, bec de cruche). Débarrasser un liquide de ses impuretés en les laissant se déposer au

fond d'un récipient. || Éclaircir, mettre au net. ♦ se décanter v. pr. S'épurer, s'éclaircir.

DÉCAPAGE n. m. Action de décapier.

DÉCAPANT n. m. Produit utilisé pour décapier.

DÉCAPER v. t. (de *cape*). Nettoyer une surface enlevant la couche des impuretés qui la recouvre.

DÉCAPITATION n. f. Action de décapiter.

DÉCAPITER v. t. (lat. *caput*, -itis, tête). Trancher la tête de qqn. || Ôter l'extrémité de qqch. || Priver qqch de ce qu'il a de principal.

DÉCAPOTABLE adj. *Voiture décapotable*, dont la capote peut être enlevée ou repliée.

DÉCAPOTER v. t. Replier une partie du toit mobile de certaines automobiles.

DÉCAPSULER v. t. Retirer la capsule d'une bouteille.

DÉCAPSULEUR n. m. Petit outil de métal pour enlever les capsules des bouteilles.

DÉCARCASSER (SE) v. pr. *Pop.* Se donner beaucoup de peine.

DÉCASYLLABE adj. et n. m. ou **DÉCASYLLABIQUE** adj. Qui a dix syllabes.

DÉCATHLON n. m. Épreuve combinée d'athlétisme comprenant dix spécialités différentes de course (100 m, 400 m, 1500 m, 110 m haies), de saut (hauteur, longueur, perche) et de lancer (poids, disque, javelot).

DÉCATHLONIEN n. m. Athlète qui participe à un décathlon.

DÉCATI, **E** adj. *Fam.* Qui a perdu sa beauté, sa fraîcheur.

DÉCAVÉ, **E** adj. et n. Qui a tout perdu au jeu. || Qui a perdu sa fortune.

DECAZES (Élie, *duc*), homme d'État français (1780-1860). Ministre de la Police (1815), puis président du Conseil (1819-20), il se signale par son libéralisme.

DECAZEVILLE, ch.-l. de c. de l'Aveyron; 9 204 h. Houille. Métallurgie.

DECCAN, partie péninsulaire de l'Inde.

DÉCÉDER v. i. (lat. *decedere*, s'en aller) [conj. 5, auxil. être]. Mourir de mort naturelle, en parlant de l'homme.

DÉCÉLABLE adj. Qui peut être décelé.

DÉCÉLER v. t. (de *celer*) [conj. 3]. Parvenir à distinguer d'après des indices; découvrir, remarquer. || Montrer, révéler : *ceci décele son désarroi*.

DÉCÉLÉRATION n. f. Accélération négative, ou réduction de la vitesse d'un mobile.

DÉCÉLÉRER v. i. (conj. 5). Effectuer la décélération.

DÉCEMBRE n. m. (lat. *decembris* [mensis], dixième [mois], l'année romaine

commençant en mars). Douzième mois de l'année.

DÉCEMBRE 1851 (coup d'état du 2), coup d'état exécuté par Louis Napoléon Bonaparte, alors président de la République et qui prépare le rétablissement de l'Empire.

DÉCEMMENT adv. De façon décente.

DÉCEMVR [desemvir] n. m. (mot lat., de *decem*, dix, et *vir*, homme). À Rome, membre d'un collège de dix magistrats dont les fonctions ont varié selon les époques.

DÉCENCE n. f. (lat. *decentia*). Respect des convenances; réserve, dignité dans les manières, le langage.

DÉCENNAL, E, AUX adj. (lat. *decem*, dix, et *annus*, an). Qui dure dix ans. || Qui revient tous les dix ans.

DÉCENNIE n. f. Période de dix ans.

DÉCENT, E adj. (lat. *decens*). Conforme à la décence. || Convenable, suffisant, correct.

DÉCENTRALISATEUR, TRICE adj. et n. Relatif à la décentralisation.

DÉCENTRALISATION n. f. Action de décentraliser.

DÉCENTRALISER v. t. Donner certains pouvoirs aux collectivités locales. || Disséminer à travers tout un pays des administrations, des industries, etc., groupés en un même lieu.

DÉCENTRER v. t. Déplacer le centre de.

DÉCEPTION n. f. (lat. *deceptio*). Fait d'être trompé dans ses espérances.

DÉCERNER v. t. Accorder, attribuer solennellement qqch à qqn. || Dr. Ordonner juridiquement qqch contre qqn.

DÉCÈS n. m. (lat. *decessus*). Mort d'une personne. ● Acte de décès, acte rédigé par le maire du lieu où s'est produit le décès, après constatation de sa matérialité.

DÉCEVANT, E adj. Qui déçoit; trompeur.

DÉCEVOIR v. t. (lat. *decipere*) [conj. 29]. Ne pas répondre aux espoirs, à l'attente de qqn.

DÉCHAÎNÉ, E adj. Emporté, excité, furieux.

DÉCHAÎNEMENT n. m. Emportement extrême.

DÉCHAÎNER v. t. Donner libre cours à. ● se déchaîner v. pr. S'emporter. || Faire rage, en parlant des vents, de la tempête, d'un sentiment violent.

DÉCHANTER v. i. Fam. Rabattre de ses prétentions, de ses espérances.

DÉCHARGE n. f. Action de tirer avec une arme ou simultanément avec plusieurs armes à feu; projectile tiré. || Lieu où l'on dépose les décombres et les immondices. || Dr. Acte par lequel on tient quitte d'une obligation. ● À sa

décharge, pour diminuer sa responsabilité. || **Décharge électrique**, phénomène qui se produit quand un corps électrisé perd sa charge. || **Témoin à décharge**, celui qui témoigne en faveur d'un accusé.

DÉCHARGEMENT n. m. Action de décharger un navire, un wagon, une arme à feu, etc.

DÉCHARGER v. t. (conj. 1). Débarrasser de sa charge. || Ôter la charge. || Retirer la cartouche d'une arme à feu, la charge d'une mine ou d'un projectile. || Faire partir une arme à feu. || Libérer d'une fonction, d'une charge. || Donner libre cours à. || Annuler une charge électrique. || Atteindre ou annuler la responsabilité de qqn. ● v. i. Détéindre. ● se décharger v. pr. Se déverser. ● Se décharger d'une affaire sur qqn, lui en laisser le soin, lui faire confiance.

DÉCHARNÉ, E adj. (de *dé-*, et anc. fr. *charn*, chair). Très maigre.

DÉCHAUSSEMENT n. m. Mise à nu du collet d'une dent.

DÉCHAUSER v. t. Ôter à qqn sa chaussure. || Enlever ses skis. || Dépouiller, dégauder par le pied ou la base. ● se déchausser v. pr. Enlever ses chaussures. || En parlant d'une dent, avoir du jeu dans son alvéole.

DÉCHÉANCE n. f. Passage à un état inférieur socialement ou moralement; perte d'autorité, de prestige.

DÉCHET n. m. (de *déchoir*). Ce qui est perdu dans l'emploi d'une matière. ● **Déchet radioactif**, radioélément inutilisable qui s'accumule dans un réacteur nucléaire. || Il y a du *déchet*, il y a de la perte, du mécompte.

DÉCHIFFONNER v. t. Défroisser.

DÉCHIFFRAGE n. m. Action de déchiffrer de la musique.

DÉCHIFFREMENT n. m. Action de déchiffrer un texte, un mystère, un code.

DÉCHIFFRER v. t. Parvenir à comprendre le sens d'une écriture secrète, inconnue ou peu lisible. || Comprendre, deviner ce qui est obscur. || Lire ou exécuter de la musique à première vue.

DÉCHIQUETAGE n. m. Action de déchiqueter.

DÉCHIQUETÉ, E adj. Bot. Se dit des feuilles à bords dentelés inégalement.

DÉCHIQUETER v. t. (anc. fr. *échiqet*, découpé en cases) [conj. 4]. Mettre en pièces, en morceaux en arrachant.

DÉCHIQUEURE n. f. Taillade, découpure faite dans une étoffe, une feuille, etc.

DÉCHIRANT, E adj. Qui déchire le cœur, navrant.

DÉCHIREMENT n. m. Action de déchirer, de se déchirer. || Forte douleur morale. || Division sociale grave.

DÉCHIRER v. t. (anc. fr. *escirer*; du frq.).

Mettre en pièces, en morceaux; faire un accroc. || Diviser par des troubles. || Causer une vive douleur physique ou morale. || Critiquer méchamment qqn.

DE CHIRICO (Giorgio), peintre italien (1888-1978), inventeur d'une peinture



Giorgio De Chirico :
les Muses inquiétantes (1916).
[Coll. priv., Milan.]
[Scala-© S. P. A. D. E. M., 1986]

dite « métaphysique » et précurseur du surréalisme.

DÉCHIRURE n. f. Rupture faite en déchirant. || Distension des tissus par un effort violent.

DÉCHOIR v. i. (lat. *cadere*, tomber) [conj. 43, avec l'auxil. avoir ou être, selon que l'on veut exprimer l'action ou l'état]. Tomber dans un état inférieur à celui où l'on était. || Diminuer peu à peu.

DÉCHRISTIANISATION [-kris-] n. f. Action de déchristianiser.

DÉCHRISTIANISER [-kris-] v. t. Amener à la perte de la foi chrétienne un pays, une région, une personne.

DÉCHU, E adj. Qui a perdu sa force, son autorité, sa dignité.

DÉCI- (lat. *decem*, dix), préfixe (symb. : d) qui, placé devant une unité, la multiplie par 10⁻¹.

DÉCIBEL n. m. Dixième partie du *bel*, unité servant en acoustique à définir une échelle d'intensité sonore (symb. : dB).

DÉCIDABLE adj. Qui peut être décidé. || Math. Se dit d'une formule qui est démontrable ou réfutable.

DÉCIDER, E adj. Qui n'hésite pas pour prendre une décision; résolu, plein d'assurance.

DÉCIDÉMENT adv. En définitive.

DÉCIDER v. t. (lat. *decidere*, trancher).

Déterminer ce qu'on doit faire. || Pousser qqn à agir, à prendre le parti de. || Avoir comme conséquence; entraîner. ♦ v. t. ind. [de]. Donner une solution à, se prononcer sur. ♦ v. i. Trancher d'une manière définitive. ♦ se. décider v. pr. Prendre un parti, une résolution, se déterminer à.

DÉCIDEUR n. m. Personne ou organisme qui a un pouvoir de décision.

DÉCILITRE n. m. Dixième partie du litre (symb. : dl).

DÉCIMAL, E, AUX adj. (lat. *decimus*, dixième). Qui a pour base le nombre dix. || Composé de dixièmes, de centièmes, de millièmes. • **Système décimal**, système numérique qui procède par puissance de dix.

DÉCIMALE n. f. Chacun des chiffres concourant à former la partie décimale d'un nombre décimal.

DÉCIME n. m. (lat. *decimus*, dixième). Majoration d'un dixième (impôts, amendes). || Sous l'Ancien Régime, taxe perçue par le roi sur le clergé.

DÉCIMER v. t. (lat. *decimare*, de *decem*, dix). Faire périr un grand nombre de personnes, d'animaux.

DÉCIMÈTRE n. m. Dixième partie du mètre (symb. : dm). || Règle divisée en centimètres et millimètres.

DÉCINES-CHARPIEU, ch.-l. de c. du Rhône, banlieue de Lyon; 22 833 h.

DÉCISIF, IVE adj. (lat. *decisivus*, de *decidere*, trancher). Qui conduit à un résultat définitif, à une solution.

DÉCISION n. f. (lat. *decisio*). Action de décider, de se décider, après examen; chose décidée. || Qualité de celui qui ne change pas de résolution, qui n'hésite pas; détermination.

DÉCIZE, ch.-l. de c. de la Nièvre, sur la Loire; 7 522 h. Caoutchouc.

DÉCLAMATION n. f. Discours pompeux.

DÉCLAMATOIRE adj. Qui relève de l'emphase, pompeux, emphatique.

DÉCLAMER v. t. (lat. *declamare*). Réciter un texte avec solennité, emphase.

DÉCLARATIF, IVE adj. Qui contient une déclaration. • **Phrase déclarative** (Gramm.), phrase dans laquelle le sujet parlant énonce un fait.

DÉCLARATION n. f. Action de déclarer, acte, discours par lequel on déclare. || Aveu, confession.

DÉCLARER v. t. (lat. *declarare*). Faire connaître d'une façon manifeste, officielle, solennelle. || Faire connaître à l'Administration la nature et le montant d'une matière imposable. ♦ se déclarer v. pr. Se manifester. || Faire connaître ses sentiments, ses idées.

DÉCLASSÉ, E adj. et n. Passé dans une

classe sociale considérée comme inférieure.

DÉCLASSEMENT n. m. Action de déclasser.

DÉCLASSER v. t. Déranger des objets classés. || Faire passer dans une condition plus médiocre, dans une catégorie inférieure.

DÉCLENCHEMENT n. m. Action de déclencher, de se déclencher.

DÉCLENCHER v. t. (de *clenche*). Déterminer le fonctionnement, la mise en mouvement. || Mettre brusquement en mouvement; provoquer. ♦ se déclencher v. pr. Être mis en mouvement.

DÉCLIC n. m. (anc. fr. *cliquer*, faire du bruit). Dispositif destiné à déclencher un mécanisme. || Bruit provoqué par ce déclenchement.

DÉCLIN n. m. État de ce qui décline, diminution de grandeur.

DÉCLINABLE adj. Ling. Qui peut être décliné.

DÉCLINAISON n. f. Distance angulaire d'un astre ou d'un point quelconque du ciel à l'équateur céleste, mesurée par un arc de grand cercle perpendiculaire à l'équateur. || Dans les langues à flexions, système des formes que prennent les noms, les adjectifs et les pronoms, suivant le genre, le nombre et le cas.

DÉCLINANT, E adj. Qui décline, s'affaiblit.

DÉCLINER v. i. (lat. *declinare*). Pencher vers sa fin, s'affaiblir. || S'éloigner de l'équateur céleste, en parlant d'un astre. || S'abaisser vers l'horizon. ♦ v. t. Refuser, rejeter. || Faire varier les désinences d'un mot selon la fonction grammaticale dans les langues à déclinaisons. • *Décliner son nom, son identité*, les indiquer avec précision.

DÉCLIVITÉ n. f. État de ce qui est en pente.

DÉCLOISONNEMENT n. m. Action de décroisonner.

DÉCLOISONNER v. t. Enlever les obstacles qui isolent certaines activités les unes des autres.

DÉCLOUVER v. t. Défaire ce qui est cloué.

DÉCOCHER v. t. (de *coche*, entaille). Lancer avec un arc ou un appareil analogue. || Lancer dans un but hostile.

DÉCOCTION n. f. (lat. *decoquere*, faire cuire). Action de faire bouillir des plantes aromatiques dans un liquide. || Produit de cette action.

DÉCODAGE n. m. Action de décoder.

DÉCODER v. t. Rétablir en langage clair un message codé.

DÉCODEUR n. m. Appareil ou personne effectuant un décodage.

DÉCOIFFER v. t. Mettre en désordre les cheveux. || Enlever le chapeau de qq.

DÉCOINCER v. t. (conj. 1). Dégager, en parlant d'une pièce coincée.

DÉCOLÉRER v. i. (conj. 5). *Ne pas décoller, ne pas cesser d'être en colère.*

DÉCOLLAGE n. m. Action de décoller (v. i.).

DÉCOLLEMENT n. m. Action de décoller (v. t.), de se décoller.

DÉCOLLER v. t. Détacher ce qui est collé, ce qui adhère à un autre corps. ♦ v. i. Quitter le sol, en parlant d'un avion. || Pour un pays, sortir du sous-développement. || *Sports*. Dans une course, se séparer du peloton. • *Ne pas décoller* (Fam.), ne pas s'en aller.

DÉCOLLETÉ n. m. Partie décolletée d'un vêtement de femme. || Partie découverte des épaules et de la gorge.

DÉCOLLETER v. t. (conj. 4). Découvrir le cou et les épaules. || Couper un vêtement de manière à laisser le cou, les épaules à nu.

DÉCOLONISATION n. f. Action de décoloniser; la situation qui en résulte.

DÉCOLONISER v. t. Mettre fin au régime colonial d'un pays.

DÉCOLORANT, E adj. et n. m. Qui décolore.

DÉCOLORATION n. f. Destruction ou affaiblissement de la couleur naturelle. || Éclaircissement de la couleur naturelle du cheveu par application de divers produits.

DÉCOLORER v. t. Altérer, effacer, éclaircir la couleur de.

DÉCOMBRES n. m. pl. (anc. fr. *décombrer*, de *combre*, barrage). Débris de matériaux, d'un édifice ruiné ou écroulé.

DÉCOMMANDER v. t. Annuler une commande, un rendez-vous, une invitation.

DÉCOMPLEXER v. t. Fam. Enlever les complexes de qq; réduire son anxiété et le doute sur sa propre valeur.

DÉCOMPOSABLE adj. Qui peut être décomposé.

DÉCOMPOSER v. t. Séparer en ses éléments constituants. || Altérer profondément une substance organique, putréfier. || Altérer, troubler le visage de qq. ♦ se décomposer v. pr. S'altérer. || Se modifier profondément.

DÉCOMPOSITION n. f. Séparation de qqch en ses éléments constituants; analyse. || Trouble, altération profonde. || Altération suivie de putréfaction.

DÉCOMPRESSER v. i. Fam. Relâcher sa tension nerveuse.

DÉCOMPRESSEUR n. m. Appareil qui sert à réduire la pression d'un fluide contenu dans un réservoir.

DÉCOMPRESSION n. f. Diminution de la pression. • *Accident de décompression*, ensemble de troubles qui survien-

décompression

nent chez les plongeurs, scaphandriers, etc., quand le retour à la pression atmosphérique se fait trop vite.

DÉCOMPTÉ n. m. Décomposition d'une somme payée ou à payer en ses éléments de détail. || Déduction à faire sur un compte que l'on solde.

DÉCOMPTER v. t. Soustraire une somme d'un compte, déduire.

DÉCONCENTRATION n. f. Action de diminuer ou de supprimer la concentration.

DÉCONCENTRER v. t. Diminuer ou supprimer la concentration de. || Faire perdre à qqn sa concentration, distraire l'attention. ♦ se déconcentrer v. pr. S'éparpiller, se disperser.

DÉCONCERTANT, E adj. Qui déconcerte; surprenant.

DÉCONCERTER v. t. Troubler profondément les projets, les mesures prises par qqn; jeter dans l'incertitude, désorienter.

DÉCONDITIONNER v. t. Libérer qqn d'un comportement ayant les caractères d'un réflexe conditionné.

DÉCONFIT, E adj. Interdit, déconcentré à la suite d'un échec.

DÉCONFITURE n. f. Échec total.

DÉCONGELER v. t. (conj. 3). Ramener un produit congelé à son état ordinaire.

DÉCONGESTIONNER v. t. Faire cesser la congestion. || Faire cesser l'encombrement.

DÉCONNECTER v. t. Séparer des choses connexes. || Faire cesser une connexion électrique.

DÉCONSEILLER v. t. Conseiller de ne pas faire, dissuader.

DÉCONSIDÉRER v. t. (conj. 5). Faire perdre la considération, l'estime; discréditer. ♦ se déconsidérer v. pr. Agir de telle façon qu'on perd l'estime dont on était l'objet.

DÉCONTAMINER v. t. Éliminer ou réduire les agents et les effets de la contamination.

DÉCONTENANCER v. t. (conj. 1). Faire perdre contenance, embarrasser, déconcerter. ♦ se décontenancer v. pr. Se troubler.

DÉCONTRACTÉ, E adj. Fam. Détendu, à l'aise.

DÉCONTRACTER v. t. Faire cesser la contraction, la raideur. || Faire cesser la tension psychique. ♦ se décontracter v. pr. Se détendre; diminuer sa tension psychique.

DÉCONTRACTION n. f. Action de décontracter, de se décontracter; détente.

DÉCONVENTIONNER v. t. Mettre fin aux effets d'une convention.

DÉCONVENUE n. f. Désappointement.

DÉCOR n. m. Ensemble de ce qui sert à

décorer, disposition de certains éléments produisant un effet ornemental. || Cadre d'une action, d'un récit, d'une représentation scénique. ♦ **Changement de décor**, évolution brusque de la situation. ♦ pl. Ensemble de ce qui sert à figurer le lieu de l'action théâtrale, d'un spectacle. ♦ **Aller, entrer dans les décors** (Fam.), quitter la route accidentellement.

DÉCORATEUR, TRICE n. Personne dont la profession est de concevoir et (ou) de réaliser des décorations de locaux, des décors de spectacles.

DÉCORATIF, IVE adj. Qui décore, qui produit un effet esthétique. || Fam. Se dit de qqn qui a une belle prestance mais qui ne joue qu'un rôle secondaire. ♦ **Arts décoratifs**, disciplines visant à la production d'éléments décoratifs, d'objets plus ou moins utilitaires ayant une valeur esthétique. (On dit aussi ARTS APPLIQUÉS).

DÉCORATION n. f. Action, art de décorer; ensemble de ce qui décore. || Insigne d'une distinction honorifique ou d'un ordre de chevalerie.

DÉCORDER (SE) v. pr. Se détacher d'une cordée.

DÉCORÉ, E adj. et n. Qui porte une décoration.

DÉCORER v. t. (lat. *decorare*). Pourvoir d'éléments, d'accessoires réalisant un embellissement. || Conférer une décoration.

DÉCORTICAGE n. m. Action de décortiquer.

DÉCORTIQUER v. t. (lat. *decorticare*, de *cortex*, écorce). Enlever l'écorce des arbres, l'enveloppe du grain, la coquille d'un fruit, etc. || Analyser minutieusement un texte.

DÉCORUM [dekɔʁɔm] n. m. (mot lat.). Ensemble des convenances, des manifestations donnant un éclat aux conventions sociales.

DE COSTER (Charles), écrivain belge d'expression française (1827-1879), auteur de *la Légende* et les *aventures d'Ulenspiegel* et de *Lamme Goedzak*.

DÉCOTE n. f. Abatement consenti sur le montant d'un impôt.

DÉCOUCHER v. i. Ne pas rentrer coucher chez soi.

DÉCOUDRE v. t. (conj. 52). Défaire ce qui était cousu. ♦ v. i. En *découdre*, en venir aux mains.

DÉCOULER v. i. Résulter, être une conséquence.

DÉCOUPAGE n. m. Action ou manière de découper, figure découpée. || Cin. Division d'un scénario en un nombre de scènes déterminé, avec les indications techniques; le texte ainsi établi.

DÉCOUPÉ n. f. Résultat d'un découpage.

DÉCOUPÉ, E adj. Se dit des objets aux contours irréguliers.

DÉCOUPER v. t. Couper en morceaux, en parts. || Tailler en suivant les contours d'un dessin. || Former des coupures dans; échancre. ♦ se *découper* v. pr. Se détacher sur un fond.

DÉCOUPLÉ, E adj. Bien *découplé*, qui a un corps harmonieusement proportionné.

DÉCOURAGEANT, E adj. De nature à décourager.

DÉCOURAGEMENT n. m. Perte de courage, abatement; démoralisation.

DÉCOURAGER v. t. (conj. 1). Abattre le courage, l'énergie; démoraliser. || Ôter le désir de faire qqch. ♦ se *décourager* v. pr. Perdre courage.

DÉCOURONNER v. t. Priver de la couronne.

DÉCOUSU, E adj. Dont les éléments constitutifs sont mal liés.

DÉCOUVERT, E adj. Qui n'est pas couvert. ♦ À *visage découvert*, franchement. || Pays *découvert*, peu boisé.

DÉCOUVERT n. m. Prêt à court terme accordé par une banque au titulaire d'un compte courant. ♦ À *découvert*, sans que rien protège; sans rien dissimuler. || Être à *découvert*, avoir un découvert sur son compte.

DÉCOUVERTE n. f. Action de trouver ce qui était inconnu, ignoré; ce qui est ainsi dévoilé.

DÉCOUVREUR, EUSE n. Celui, celle qui découvre.

DÉCOUVRIRE v. t. (lat. *cooperire*, couvrir) [conj. 10]. Ôter ce qui couvrait, protéger. || Trouver ce qui était caché, inconnu, ignoré. || Commencer à voir, à distinguer. || Révéler ou apprendre. ♦ se *découvrir* v. pr. Ôter ses vêtements, son chapeau. || S'éclaircir, en parlant du temps. || S'exposer aux coups. || Révéler sa pensée.

DÉCRASSAGE n. m. Action de décrasser.

DÉCRASSER v. t. Ôter la crasse. || Fam. Débarrasser qqn de son ignorance.

DÉCRÊPER v. t. Rendre lisse des cheveux crépus.

DÉCRÊPIR v. t. Enlever le crépi d'un mur. ♦ se *décrêpir* v. pr. Perdre son crépi.

DÉCRÊPIT, E adj. Affaibli par l'âge.

DÉCRÉPITUDE n. f. Affaiblissement dû à une extrême vieillesse.

DECRESCENDO [dekre'fendo] adv. et n. m. (mot it.). En diminuant progressivement l'intensité des sons.

DÉCRET n. m. (lat. *decretum*). Décision du président de la République ou du Premier ministre dont les effets sont semblables à ceux de la loi.

DÉCRÉTER v. t. (conj. 5). Ordonner, régler par un décret. || Décider de sa propre autorité.

DÉCRET-LOI n. m. (pl. *décrets-lois*).

Décret du gouvernement, possédant le caractère de loi (auj. *ordonnance*).

DÉCRIER v. t. *Litt.* Critiquer qq, qqch, en dire du mal.

DÉCRIRE v. t. (lat. *describere*) [conj. 65]. Représenter, dépendre par l'écrit ou par la parole. || Tracer ou parcourir une ligne courbe.

DÉCRISPATION n. f. Action de décrisper.

DÉCRISPER v. t. Atténuer le caractère tendu d'une situation quelconque.

DÉCROCHAGE n. m. Action de décrocher; son résultat.

DÉCROCHEMENT n. m. Action de décrocher. || Écart de niveau, partie en retrait.

DÉCROCHER v. t. (de *croc*). Détacher ce qui était accroché. || Mettre fin à une dépendance vis-à-vis d'une drogue. || *Fam.* Obtenir (un avantage). ♦ v. i. *Mil.* Rompre le contact avec l'ennemi à son insu. || Cesser de s'intéresser à qqch, de suivre un exposé.

DÉCROISER v. t. Séparer ce qui était croisé.

DÉCROISSANCE n. f. Action de décroître; diminution.

DÉCROISSANT E adj. Qui décroît.

DÉCROÎTRE v. i. (conj. 60). Diminuer progressivement.

DECROLY (Ovide), médecin et pédagogue belge (1871-1932).

DÉCROTTER v. t. Ôter la boue.

DÉCROTTOIR n. m. Lame métallique horizontale fixée au mur extérieur d'un bâtiment pour ôter la boue des chaussures.

DÉCRUE n. f. Baisse de niveau des eaux après une crue. || Quantité dont l'eau a déchu.

DÉCRYPTAGE n. m. Action de décrypter.

DÉCRYPTER v. t. Déchiffrer un texte écrit en caractères secrets dont on ne connaît pas la clef.

DÉÇU, E adj. Qui a éprouvé une déception. ♦ *Espoir* déçu, non réalisé.

DÉCULOTTÉE n. f. *Pop.* Défaite honteuse.

DÉCULOTTER v. t. Ôter la culotte, le pantalon.

DÉCULPABILISER v. t. Supprimer un sentiment de culpabilité.

DÉCUPLE adj. et n. m. (lat. *decuplus*, de *decem*, dix). Dix fois aussi grand.

DÉCUPLEMENT n. m. Action de décupler.

DÉCUPLER v. t. Multiplier par dix. || Augmenter beaucoup. ♦ v. i. Être multiplié par dix.

DÉCURION n. m. *Hist.* À Rome, chef

d'une *décurie* ou groupe de dix soldats.

DÉDAIGNER v. t. Traiter ou regarder qq avec dédain, mépriser. || Repousser, négliger comme indigne de soi.

DÉDAIGNEUSEMENT adv. Avec dédain.

DÉDAIGNEUX, **EUSE** adj. et n. Qui a ou qui marque du dédain.

DÉDAÏN n. m. Mépris orgueilleux exprimé par l'air, le ton, les manières.

DÉDALE n. m. (de *Dédale*, n. pr.). Ensemble compliqué de rues, de chemins, etc., où l'on s'égare. || Ensemble embrouillé et confus.

DÉDALE. *Myth. gr.* Constructeur du labyrinthe de Crète, dans lequel fut enfermé le Minotaure.

DÉDANS adv. Dans l'intérieur. ♦ *Mettre dedans* (Fam.), tromper. ♦ *Là-dedans*, dans ce lieu.

DÉDANS n. m. Partie intérieure d'une chose. ♦ *En dedans*, à l'intérieur.

DÉDICACE n. f. (lat. *dedicatio*). Formule manuscrite ou imprimée par laquelle un auteur fait hommage de son livre à qq.

DÉDICACER v. t. (conj. 1). Faire hommage d'un ouvrage à qq par une dédicace.

DÉDIER v. t. (lat. *dedicare*). Faire hommage d'un livre à qq par une formule imprimée. || Consacrer un lieu de culte à Dieu ou à un saint.

DÉDIFFÉRENCIATION n. f. Évolution d'un processus qui tend à aller du plus complexe au plus simple.

DÉDIFFÉRENCIER (SE) v. pr. Procéder par différenciation.

DÉDIRE (SE) v. pr. (conj. 68). Dire le contraire de ce qu'on a affirmé précédemment, se rétracter. || Ne pas tenir sa parole; revenir sur sa promesse.

DÉDIT n. m. Action de se dédire. || Somme à payer en cas de non-accomplissement d'un engagement pris.

DÉDOMMAGEMENT n. m. Réparation d'un dommage, compensation.

DÉDOMMAGER v. t. (conj. 1). Réparer les dommages subis par qq ou la peine qu'il s'est donnée.

DÉDOUANEMENT n. m. Action de dédouaner.

DÉDOUANER v. t. Faire sortir une marchandise des entrepôts de la douane, en acquittant les droits. || Relever qq du discrédit dans lequel il était tombé. ♦ se dédouaner v. pr. *Fam.* Agir de façon à faire oublier un passé répréhensible.

DÉDOUBLEMENT ou **DÉDOUBLAGE** n. m. Action de diviser en deux. ♦ *Dédoublement de la personnalité*, trouble psychique où alternent chez un même sujet deux personnalités.

DÉDOUBLER v. t. Ôter la doublure d'un vêtement. || Déplier ce qui est en double.

|| Partager en deux. ♦ *Dédoublement d'un train*, faire partir successivement deux trains au lieu d'un, pour la même destination.

DÉDRAMATISER v. t. Retirer à une situation, un événement son caractère de drame, de crise.

DÉDUCTIBLE adj. Qui peut être déduit.

DÉDUCTIF, **IVE** adj. Qui progresse par déduction.

DÉDUCTION n. f. (lat. *deductio*). Soustraction, retranchement. || Conséquence tirée d'un raisonnement, conclusion. || Raisonnement qui conclut, à partir des hypothèses, à des propositions par une série de règles.

DÉDUIRE v. t. (lat. *deducere*, amener) [conj. 64]. Soustraire d'une somme. || Tirer comme conséquence logique.

DÉESSE n. f. Divinité féminine.

DE FACTO loc. adv. (mots lat. signif. selon le fait). *Dr.* De fait. (S'oppose à *de jure*.)

DÉFAILLANCE n. f. Perte momentanée des forces physiques ou morales. || Absence de fonctionnement normal.

DÉFAILLANT, E adj. Qui a une défaillance.

DÉFAILLIR v. i. (conj. 11). *Litt.* Perdre momentanément ses forces physiques ou morales. || *Litt.* Manquer.

DÉFAIRE v. t. (conj. 72). Remettre dans l'état premier, réaliser à l'envers les actions précédentes. || Modifier l'ordre, l'arrangement d'une chose. || *Litt.* Vaincre. || *Litt.* Délivrer, débarrasser. ♦ se défaire v. pr. [de]. Se débarrasser de qq, de qqch.

DÉFAIT, E adj. Pâle, amaigri.

DÉFAITE n. f. Perte d'une bataille, d'un combat, d'une guerre. || Échec important.

DÉFAITISME n. m. Manque de confiance dans la victoire, en soi.

DÉFAITISTE adj. et n. Qui manque de confiance dans le succès; pessimiste.

DÉFALCATION n. f. Déduction, décompte.

DÉFALQUER v. t. (it. *defalcare*). Déduire, retrancher d'une somme, d'une quantité.

DÉFATIGUER v. t. Ôter la fatigue.

DÉFAUSSER v. t. Redresser. ♦ *Défausser une carte*, se débarrasser au cours du jeu d'une carte jugée inutile. ♦ se défausser v. pr. Au jeu, se débarrasser des cartes jugées inutiles.

DÉFAUT n. m. (de *défaillir*). Manque, insuffisance de ce qui est nécessaire. || Imperfection physique, matérielle ou morale. || Ce qui n'est pas conforme aux règles de l'art. || Le fait de ne pas se présenter en justice. ♦ *Être en défaut*, se tromper; commettre une faute. || *Faire défaut*, manquer; abandonner. || *Mettre en défaut* (Litt.), mettre en échec. ♦ A

défaut

défaut de, dans le cas d'un manque de, faute de.

DÉFAVEUR n. f. Perte de la faveur, de l'estime de qqn.

DÉFAVORABLE adj. Qui n'est point favorable; désavantageux; hostile.

DÉFAVORABLEMENT adv. De façon défavorable.

DÉFAVORISER v. t. Désavantager, handicaper.

DÉFECTIF, IVE adj. (lat. *deficere*, manquer). Se dit d'un verbe qui n'a pas tous ses temps, tous ses modes ou toutes ses personnes, comme *absoudre*, *braire*, *clore*, etc.

DÉFECTION n. f. Action d'abandonner une cause, un parti. || Fait d'être absent d'un lieu où l'on était attendu.

DÉFECTUEUX, EUSE adj. (lat. *defectum*, de *deficere*, manquer). Qui présente des défauts. || Qui manque des conditions, des formalités requises.

DÉFECTUOSITÉ n. f. État de ce qui est défectueux; imperfection, défaut, malfection.

DÉFENDRE v. t. (lat. *defendere*) [conj. 46]. Apporter un soutien, une aide, une protection. || Ne pas permettre de faire. ● A son corps défendant, à contrecoeur. ◆ se défendre v. pr. Résister à une agression. || Chercher à se disculper, nier. || *Fam.* Être apte à faire qqch. || S'empêcher, se retenir de. ● Ça se défend (*Fam.*), ça n'est pas mauvais.

DÉFENESTRATION n. f. Chute par la fenêtre.

DÉFENESTRER v. t. Jeter qqn par la fenêtre.

DÉFENSE n. f. Action de défendre, de protéger ou de se défendre. || Mesures prises pour défendre une troupe, un navire, une population contre certains types de menace (la défense aérienne, antichar, anti-sous-marine). || Interdiction. || *Dr.* Moyens de justification de la personne qui est citée en justice. || Ensemble des auxiliaires de justice qui interviennent au nom d'un accusé. || *Méd.* Réaction humorale et cellulaire qui protège l'organisme contre une agression. || *Sports.* Partie de l'équipe spécialement chargée de protéger son but. || Dent allongée et saillante, comme les incisives des éléphants, les canines du sanglier, etc. ● Avoir de la défense (*fam.*), être capable de résister aux attaques, aux railleries. || *Défense nationale*, ensemble des moyens et des actions qu'un pays met en œuvre pour assurer sa sécurité.

Défense (rond-point de la), quartier de bureaux et d'industries de la banlieue parisienne, entre Nanterre, Puteaux et Courbevoie. Tours. Centre des nouvelles industries et technologies (C.N.I.T.). Grande Arche.

Défense nationale (*gouvernement de la*), gouvernement qui succède au second Empire et proclame la république le 4 septembre 1870.

DÉFENSEUR n. m. Celui qui assure la défense, qui soutient une cause. || Avocat chargé de défendre un accusé.

DÉFENSIF, IVE adj. Destiné à la défense, qui vise à défendre.

DÉFENSIVE n. f. Attitude d'une personne, d'une armée, d'une nation qui se borne à se prémunir contre toute attaque.

DÉFÉQUER v. i. (lat. *defaecare*) [conj. 5]. Expulser les matières fécales.

DÉFÉRENCE n. f. Respect qui porte à se conformer à la volonté, aux sentiments de qqn; politesse.

DÉFÉRENT, E adj. (lat. *deferens*). Qui a de la déférence, respectueux.

DÉFÉRER v. t. (lat. *deferre*, porter) [conj. 5]. *Dr.* Attribuer à une juridiction; traduire devant un tribunal. ◆ v. t. ind. || *Litt.* Céder par respect, par égard.

DÉFÉRELEMENT n. m. Action de déferler.

DÉFERLER v. i. (de *dé-*, et *ferler*, relever une voile). Se développer et se briser avec bruit, en parlant des vagues. || Se répandre avec force, se précipiter.

DÉFERRER v. t. Ôter le fer fixé à un objet, aux pieds d'une bête de somme, enlever les rails d'une voie ferrée, etc.

DEFFAND (Marie, marquise DU) [1697-1780]. Son salon a été fréquenté par les écrivains et les philosophes.

DÉFI n. m. (de *défier*). Provocation dans laquelle on juge l'adversaire incapable de faire qqch. || Refus de se soumettre. || *Hist.* Appel à un combat singulier. ● Mettre qqn au défi de (et inf.), parier avec lui qu'il n'est pas capable de.

DÉFIANCE n. f. Crainte d'être trompé; manque de confiance, soupçon.

DÉFIANT, E adj. Qui craint d'être trompé, soupçonneux, méfiant.

DÉFICELER v. t. (conj. 3). Enlever la ficelle qui entoure.

DÉFICIENCE n. f. Insuffisance organique ou psychique.

DÉFICIENT, E adj. (lat. *deficiens*, manquant). Qui présente une déficience.

DÉFICIT [defisit] n. m. (lat. *deficit*, il manque). Ce qui manque pour équilibrer les recettes avec les dépenses. ● *Déficit intellectuel*, insuffisance du développement intellectuel.

DÉFICITAIRE adj. Qui se solde par un déficit.

DÉFIER v. t. (de *dé-* et *fier*). Provoquer qqn au combat, à la lutte en prétendant qu'il en est incapable. || Soutenir l'épreuve de. || Affronter, braver.

DÉFIER (SE) v. pr. [de] (lat. *diffidere*).

Ne pas avoir confiance en qqn, en qqch.

DÉFIGURER v. t. Déformer au point de rendre méconnaissable.

DÉFILÉ n. m. Passage étroit entre deux hauteurs. || Marche de personnes, de formations militaires, de voitures, etc., disposées à la file, en colonnes.

DÉFILEMENT n. m. Progression de la pellicule, de la bande magnétique dans un appareil photographique, une caméra, un magnétoscope.

DÉFILER v. i. (de *file*). Se succéder régulièrement et de manière continue. || Marcher en file, en colonne. || Passer de manière continue.

DÉFILER v. t. (de *fil*). Ôter le fil passé dans une chose. ◆ se défilier v. pr. *Fam.* S'esquiver, partir discrètement.

DÉFINI, E adj. Déterminé. ● *Article défini*, celui qui s'emploie avec un nom désignant un objet individuellement déterminé (*le, la, les; au, aux; du, des*).

DÉFINIR v. t. (lat. *definire*). Donner la définition de. || Indiquer, établir de manière précise.

DÉFINITIF, IVE adj. (lat. *definitivus*, limité). Réglié, fixé de manière qu'on ne devra plus y revenir, irrévocable. ● *En définitive*, tout bien considéré, en fin de compte.

DÉFINITION n. f. Énonciation des caractères essentiels, des qualités propres à un être ou à une chose; signification du mot qui les désigne. || Nombre de lignes en lesquelles est analysée une image à transmettre.

DÉFINITIVEMENT adv. De façon définitive, une fois pour toutes.

DÉFLAGRATION n. f. (lat. *deflagratio*). Décomposition brutale d'un corps. || Violente explosion. || Conflit généralisé.

DÉFLATION n. f. (lat. *deflare*, enlever en soufflant). Restriction de la quantité de monnaie en circulation, notamment par un encadrement du crédit, ou une ponction fiscale.

DÉFLATIONNISTE adj. Relatif à la déflation.

DÉFLECTEUR n. m. (lat. *deflectere*, fléchir). *Autom.* Petit volet mobile fixé à l'encadrement de la glace des portières avant et servant à orienter l'air.

DÉFLEURIR v. i. Perdre ses fleurs.

DÉFLEXION n. f. État d'un membre ou d'une partie du corps qui n'est pas fléchi.

DÉFLORAISON n. f. Chute ou flétrissure naturelle des fleurs; époque de cette chute.

DÉFLORATION n. f. Perte de la virginité.

DÉFLORER v. t. (lat. *deflorare*, enlever la fleur). Traiter superficiellement un sujet en enlevant ainsi l'originalité d'une étude ultérieure approfondie. || Faire perdre sa virginité.

DÉFOE ou **DE FOE** (Daniel), écrivain anglais (v. 1660-1731), auteur d'un roman d'aventures, *Robinson Crusoe*.

DÉFOLIANT adj. et n. m. Se dit d'un produit chimique assurant la défoliation.

DÉFOLIATION n. f. Chuté des feuilles. || Action entreprise pour détruire la végétation à l'aide de défoliants.

DÉFONÇAGE ou **DÉFONCEMENT** n. m. Action de défoncer.

DÉFONCE n. f. *Pop.* Absorption de substances hallucinogènes; état qui en résulte.

DÉFONCEUR v. t. (de *dé-* et *foncer*) [conj. 1]. Ôter le fond de. || Briser en enfonçant, éventrer. ● *Défoncer le sol*, le labourer profondément. ◆ *se défoncer* v. pr. *Fam.* Faire de grands efforts dans un domaine quelconque. || *Pop.* Se droguer.

DE FOREST (Lee), ingénieur américain (1873-1961), créateur de la triode.

DÉFORMANT, **E** adj. Qui déforme.

DÉFORMATION n. f. Action de déformer. ● *Déformation professionnelle*, habitudes résultant de la pratique d'une profession et abusivement appliquées à la vie courante.

DÉFORMER v. t. (lat. *deformare*). Altérer la forme de qqch. || Ne pas reproduire avec exactitude.

DÉFOULEMENT n. m. *Fam.* Fait de se défouler.

DÉFOULER (SE) v. pr. *Fam.* Se laisser aller à des débordements affectifs; exprimer librement ce qu'on pense.

DÉFRAÎCHIR v. t. (de *frais* adj.). Enlever la fraîcheur, l'éclat; ternir.

DÉFRAYER v. t. (de *frais* n. m. pl.) [conj. 2]. Payer les dépenses de qqn. ● *Défrayer la conversation, la chronique*, en être l'unique sujet.

DÉFRICHAGE ou **DÉFRICHEMENT** n. m. Action de défricher.

DÉFRICHER v. t. (de *friche*). Rendre propre à la culture un terrain inculte. || Aborder les points essentiels d'un sujet sans aller au fond.

DÉFRICHEUR, **EUSE** n. Personne qui défriche.

DÉFRIPER v. t. Faire qu'une chose ne soit plus fripée.

DÉFRISER v. t. Défaire la frisure. || *Fam.* Contrarier, décevoir.

DÉFROISSER v. t. Défaire ce qui est froissé.

DÉFROQUE n. f. (de *froc.*). Vieux vêtement.

DÉFROQUÉ, **E** adj. et n. Qui a quitté l'habit et l'état religieux ou ecclésiastique.

DÉFUNT, **E** adj. et n. (lat. *defunctus*). Qui est mort.

DÉGAGÉ, **E** adj. Qui a de l'aisance, de l'assurance. ● *Ciel dégagé*, sans nuages.

DÉGAGEMENT n. m. Action de déga-

ger ou de se dégager de ce qui oblige. || Action de sortir, se dégager. || Action de dégager ce qui est obstrué. || Dans un appartement, passage donnant une sortie secondaire à une ou deux pièces. || Espace libre. || *Sports*. Action de dégager la balle.

DÉGAGER v. t. (de *gage*) [conj. 1]. Débarrasser de ce qui encombre. || Délivrer, libérer de ce qui emprisonne, contraint. || Donner de l'aisance, mettre en valeur. || Produire une émanation, exhiler. || Tirer d'un ensemble, mettre en évidence. || Dans certains sports, éloigner le ballon de son camp. ● *Dégager des crédits*, les rendre disponibles. || *Dégager sa parole*, se libérer d'une promesse. ◆ *se dégager* v. pr. [de]. Se libérer. || Se répandre, sortir.

DÉGAÎNE n. f. *Fam.* et *péjor.* Démarche, attitude ridicule.

DÉGAINER v. t. Tirer une épée, un poignard du fourreau, un revolver de son étui.

DÉGANTER (SE) v. pr. Enlever ses gants.

DÉGARNIR v. t. Enlever, retirer ce qui munit, orne, occupe. ◆ *se dégarnir* v. pr. Devenir moins touffu, en parlant des arbres, des bois. || Se vider. ● *Sa tête se dégarnit*, ses cheveux tombent.

DEGAS (Edgar), peintre et sculpteur français (1834-1917), lié aux impressionnistes.

DE GASPERI (Alcide), homme politique italien (1881-1954). Chef de la Démocratie chrétienne italienne, président du Conseil de 1945 à 1953, il amorce le redressement économique de son pays.

DÉGÂT n. m. (anc. fr. *degaster*, dévaster). Dommage occasionné par une cause violente (tempête, émeute, accident, etc.).

DÉGAUCHIR v. t. Redresser une pièce déformée.

DÉGAZAGE n. m. Action de dégazer.

DÉGAZER v. t. Débarrasser les citernes d'un pétrolier de tous les gaz et dépôts qui y subsistent après déchargement.

DÉGEL n. m. Fusion naturelle de la glace, de la neige. || Apaisement d'une situation critique, d'une tension, etc.

DÉGELER v. t. (conj. 3). Faire fondre ce qui était gelé. || Enlever à qqn sa froideur ou sa timidité; donner de l'animation à une réunion. ◆ v. i. Cesser d'être gelé.

DÉGÉNÉRÉ, **E** n. et adj. Individu atteint de dégénérescence.

DÉGÉNÉRER v. i. (lat. *degenerare*) [conj. 5]. Perdre les qualités naturelles de sa race, s'abâtardir, en parlant d'animaux, de végétaux. || Perdre de sa valeur physique ou morale, en parlant de qqn. || Changer en mal, aboutir à qqch de mauvais.

DÉGÉNÉRESCENCE n. f. Altération de la cellule vivante. || Fait de dégénérer.

DÉGERMER v. t. Enlever le germe.

DÉGINGANDÉ, **E** [deʒɛ̃gãde] adj. (altér. du moyen fr. *deshingander*, sortir des gonds, avec l'infl. de *ginguer*, sauter). *Fam.* Qui est comme disloqué dans ses mouvements, sa démarche.

DÉGIVRAGE n. m. Action de dégivrer.

DÉGIVRER v. t. Faire fondre le givre qui se dépose sur les glaces d'auto, les ailes d'avion, les parois d'un réfrigérateur.

DÉGIVREUR n. m. Appareil pour dégivrer.

DÉGLAÇAGE n. m. Action de déglacer.

DÉGLACER v. t. (conj. 1). Faire fondre la glace.

DÉGLINGUER v. t. (altér. de *déclinguer*, de *clin*). *Fam.* Disloquer, désarticuler.

DÉGLUER v. t. Débarrasser de la glu.

DÉGLUTIR v. t. (lat. *deglutire*). Avaler, ingurgiter.

DÉGLUTITION n. f. Acte réflexe par lequel le bol alimentaire passe de la bouche dans l'œsophage, puis l'estomac.

DÉGOMMAGE n. m. Action de dégommer.

DÉGOMMER v. t. Ôter la gomme. || *Fam.* Destituer, priver d'un emploi.

DÉGONFLÉ, **E** adj. et n. *Pop.* Lâche, peureux.

DÉGONFLEMENT ou **DÉGONFLAGE** n. m. Action de dégonfler. || Cessation d'une enflure.

DÉGONFLER v. t. Faire disparaître le gonflement, l'enflure, évacuer l'air, le gaz. ◆ *se dégonfler* v. pr. Perdre l'air ou le gaz qui gonflait. || *Pop.* Manquer de courage, avoir peur.

DÉGORGER v. t. (conj. 1). Déverser un trop-plein. || Laver les soies, les laines, les étoffes, etc., pour éliminer les corps étrangers. ◆ v. i. Se déverser, s'écouler. ● *Faire dégorger*, faire tremper de la viande, du poisson, etc., dans de l'eau froide pour les débarrasser de certaines impuretés.

DÉGOTER ou **DÉGOTTER** v. t. *Fam.* Découvrir, trouver.

DÉGOULINÉE n. f. *Fam.* Trace laissée par une coulée liquide.

DÉGOULINER v. i. (anc. fr. *dégouler*, de *goule*, var. dialect. de *guele*). *Fam.* Couler lentement, en traînées.

DÉGOUPILLER v. t. Mettre en état de fonctionner en tirant la goupille.

DÉGOURDI, **E** adj. et n. Adroit, ingénieux.

DÉGOURDIR v. t. (de *gourd*). Rendre le mouvement à ce qui était engourdi: *dégourdir ses membres*. || Faire chauffer légèrement: *dégourdir de l'eau*. || Faire perdre sa gaucherie, sa timidité à qqn.

DÉGOURDISSEMENT n. m. Action par laquelle l'engourdissement se dissipe.

DÉGOUT n. m. Vive répugnance pour certains aliments. || Aversion, répulsion.

DÉGOUTANT, **E** adj. et n. Qui inspire du dégoût, de la répugnance, de l'aversion, du découragement, de la déception.

DÉGOUTÉ, **E** adj. et n. Délicat, difficile. ● Faire le dégoûté, être trop difficile.

DÉGOUTER v. t. (de *gout*). Inspirer du dégoût, de la répugnance, de l'aversion. || Détourner qqn de faire qqch.

DÉGOUTTER v. i. Couler goutte à goutte.

DE GRAAF (Reinier), médecin et physiologiste hollandais (1641-1673). Il a découvert les follicules ovariens.

DÉGRADANT, **E** adj. Qui dégrade, avilit.

DÉGRADATION n. f. (lat. *degradatio*, de *gradus*, degré). Destitution d'un grade, d'une dignité. || Détérioration d'un édifice, d'une propriété. || Avilissement, déchéance. ● *Dégradation civique*, peine infamante qui comporte privation des droits civiques et politiques ainsi que de certains droits civils. || *Dégradation de l'énergie*, transformation irréversible d'énergie d'une forme en une autre moins apte à fournir du travail mécanique. || *Dégradation d'une situation*, le fait qu'elle s'aggrave, qu'elle empire.

DÉGRADÉ n. m. Affaiblissement insensible et méthodique d'une couleur, de la lumière. || *Cin*. Procédé grâce auquel on donne une intensité lumineuse différente aux diverses parties de l'image.

DÉGRADER v. t. (lat. *degradare*, de *gradus*, degré, rang). Destituer de son grade; priver de ses droits. || Détériorer, endommager. || Avilir, faire perdre sa dignité, déshonorer. ● se dégrader v. pr. Subir une détérioration.

DÉGRADER v. t. (it. *digradare*). Affaiblir insensiblement. || Couper les cheveux pour modeler la coiffure suivant différentes épaisseurs.

DÉGRAFER v. t. (de *dé-*, et anc. fr. *graffer*, de *grafe*, agrafe, crochet). Détacher l'agrafe ou les agrafes de.

DÉGRAISSAGE n. m. Action de dégraisser.

DÉGRAISSER v. t. Retirer la graisse. || Ôter les taches de graisse. || Débarrasser d'un excédent. ● v. i. *Fam*. Diminuer les effectifs d'un service, d'une entreprise.

DEGRÉ n. m. (lat. *gradus*). Chacune des divisions d'une échelle adaptée à un appareil de mesure. || Unité de mesure d'angle plan. || Chacun des sons d'une gamme par rapport à la tonique. || Proximité plus ou moins grande qui existe dans la parenté. || Chacun des postes, des emplois successifs par où l'on passe dans une hiérarchie. || Situation considérée par rapport à d'autres supérieures ou inférieures. || *Litt*. Marche d'un escalier. ● *Degré d'une brûlure*, profondeur de

la lésion produite. || *Degré Celsius*, unité de mesure de température (symbol. : °C). || *Degré Fahrenheit*, unité de mesure de température anglo-saxonne (symbol. : °F). || *Par degrés*, progressivement.

DEGRELE (Léon), homme politique belge, né en 1906, fondateur du rexisme, mouvement antiparlementaire et fasciste.

DÉGRESSIF, **IVE** adj. (lat. *degre*, descendre). Qui va en diminuant.

DÉGRESSIVITÉ n. f. État de ce qui est dégressif.

DÉGREVEMENT n. m. Diminution de taxe, de charges fiscales.

DÉGREVER v. t. (conj. 5). Décharger d'une partie des impôts.

DÉGRIFIÉ, **E** adj. et n. m. Se dit d'un vêtement soldé sans la grille d'origine.

DÉGRINGOLADE n. f. *Fam*. Action de dégringoler, chute.

DÉGRINGOLER v. i. (anc. fr. *gringoler*, de *gringole*, colline). *Fam*. Rouler de haut en bas, tomber de manière désordonnée. || Aller à la faillite. ● v. t. *Fam*. Descendre précipitamment.

DÉGRISEMENT n. m. Action de dégriser.

DÉGRISER v. t. Faire passer l'ivresse. || *Fam*. Faire perdre ses illusions, son enthousiasme. ● se dégriser v. pr. Cesser d'être ivre.

DÉGROSSIR v. t. Donner à un matériau brut un premier façonnage. || Commencer à étudier qqch. || Rendre qqn moins grossier, moins ignorant.

DÉGROSSISSAGE n. m. Action de dégrossir.

DÉGROUPEMENT n. m. Action de dégroupier.

DÉGROUPEUR v. t. Répartir différemment des personnes ou des choses groupées.

DÉGUENILLÉ, **E** adj. et n. Dont les vêtements sont en lambeaux.

DÉGUERPIR v. i. (anc. fr. *guerpir*, abandonner; du frq.). Quitter rapidement un lieu par force ou par crainte.

DÉGUISÉ, **E** adj. et n. Revêtu d'un déguisement.

DÉGUISEMENT n. m. Vêtements, apparence d'une personne qui est déguisée. || *Litt*. Dissimulation.

DÉGUISER v. t. (de *guise*). Modifier la manière d'être, le costume, de façon à rendre méconnaissable. || Cacher sous des apparences trompeuses; contrefaire. ● se déguiser v. pr. Se travestir.

DÉGURGITER v. t. Restituer ce qu'on avait ingurgité.

DÉGUSTATION n. f. Action de déguster.

DÉGUSTER v. t. (lat. *degustare*). Apprécier par le goût les qualités d'un aliment solide ou liquide. || *Pop*. Subir de mauvais traitements.

DÉHANCHÉ, **E** adj. et n. Qui se déhanché.

DÉHANCHEMENT n. m. Action de se déhancher.

DÉHANCHER (SE) v. pr. Balancer les hanches avec mollesse ou souplesse; faire porter le poids du corps sur une seule jambe.

DEHORS adv. (anc. fr. *dehors*; du lat. *dehors*). À l'extérieur d'un lieu. ● *Mettre dehors*, chasser, congédier. || *De dehors*, de l'extérieur. || *En dehors*, à l'extérieur, hors de la partie intérieure. || *En dehors de*, à l'extérieur de; sans, indépendamment de.

DEHORS n. m. Partie extérieure; aspect extérieur. ● pl. Apparences.

DEICTIQUE adj. et n. m. (gr. *deiktikos*, démonstratif). *Ling*. Qui sert à désigner, à montrer.

DÉIFICATION n. f. Action de déifier.

DÉIFIER v. t. (lat. *deificare*). Mettre au nombre des dieux, élever à l'égal des dieux.

DÉISME n. m. Croyance en l'existence de Dieu, mais sans référence à une révélation.

DÉISTE adj. et n. Qui professe le déisme.

DÉJÀ adv. (anc. fr. *des ja*). Indique ce qui est révolu, dès ce moment. || Marque la répétition, auparavant. || Marque un degré non négligeable.

DÉJANTER v. t. Faire sortir un pneumatique de la jante d'une roue.

DÉJÀ-VU n. m. inv. *Fam*. Chose banale, sans originalité.

DÉJECTION n. f. (lat. *dejectio*, de *deji*, cetera, jeter à bas). Évacuation des excréments. ● *Cône de déjection*, accumulation de roches désagrégées effectuée par un torrent à son extrémité aval. ● pl. Matières évacuées. || Matières que rejettent les volcans.

DÉJETÉ, **E** adj. Taille déjetée, déviée.

DÉJEUNER v. i. (lat. *disjejunare*, rompre le jeûne). Prendre le repas du matin ou de midi.

DÉJEUNER n. m. Repas du matin ou de midi; les mets eux-mêmes. ● *Déjeuner de soleil*, chose éphémère. || *Petit déjeuner*, repas du matin.

DÉJOUER v. t. Faire échouer un projet, empêcher qqch de se réaliser.

DE JURE [dezyre] loc. adv. (mots lat. signif. selon le droit). *Dr*. De droit. (*S'oppose à de facto*.)

DE KOONING (Willem), peintre américain d'origine néerlandaise, né en 1904, un des maîtres de l'expressionnisme abstrait.

DELÀ adv. *Deci*, *delà*, par endroits. || *Par delà*, de l'autre côté.

DÉLABRÉ, **E** adj. Tombant en ruine, en mauvais état.

DÉLABREMENT n. m. État de ruine. || Dépérissement, affaiblissement.

DÉLABRER v. t. (anc. fr. *label* ruban; du frq. *labba*, chiffon). Endommager gravement, ruiner. ♦ se délabrer v. pr. Tomber en ruine.

DÉLACER v. t. (conj. 1). Défaire le lacet d'un corset, d'un soulier, etc.

DÉLACROIX (Eugène), peintre français (1798-1863), principal représentant de l'école romantique (Dante et Virgile aux Enfers, Scènes des massacres de Scio, Mort de Sardanapale).

DÉLAGE (Yves), zoologiste français (1854-1920), auteur de travaux de biologie, en particulier sur la parthénogenèse expérimentale.

DÉLAI n. m. (anc. fr. *deslaier*, différer). Temps accordé pour faire qqch. || Temps supplémentaire pour faire qqch.

DÉLAISSER v. t. Laisser de côté, abandonner.

DÉLANLANDE (Michel Richard), compositeur français (1657-1726).

DÉLAMBRE (chevalier Jean-Baptiste), astronome français (1749-1822). Il mesure un arc de méridien (1792-1799) pour l'établissement du système métrique.

DÉLASSANT, E adj. Qui délasse.

DÉLASSEMENT n. m. Action de se délasser, de se détendre, détente, repos.

DÉLASSER v. t. Enlever la fatigue physique ou morale. ♦ se délasser v. pr. Se reposer de ses fatigues de corps ou d'esprit.

DÉLATEUR, TRICE n. Personne qui dénonce.

DÉLATION n. f. (lat. *delatio*, de *deferre*, dénoncer). Dénonciation intéressée et méprisable.

DÉLAUNAY (Robert), peintre français (1885-1941). Il est passé du cubisme (série des *Tours Eiffel*) à l'abstraction. — Sa femme SONIA (1885-1979), également peintre, s'est aussi appliquée aux arts graphiques et décoratifs.

DÉLAVÉ, E adj. D'une couleur fade, pâle. || Décoloré par l'action de l'eau.

DÉLAVER v. t. Enlever ou éclaircir avec de l'eau une couleur. || Mouiller.

DELAWARE, État des États-Unis, sur la côte est; 5295 km²; 594 000 h. Cap. Dover.

DÉLAYAGE n. m. Action de délayer; substance délayée. || Verbiage, remplissage.

DÉLAYER v. t. (lat. *deliquare*, décanter) [conj. 2]. Mélanger un corps solide ou pulvérulent avec un liquide. ♦ *Délayer une idée*, l'exprimer trop longuement.

DELCASSÉ (Théophile), homme politique français (1852-1923). Ministre des Affaires étrangères (1898-1905), il est l'artisan de l'Entente cordiale (1904).

DELCO n. m. (nom déposé; de *Dayton Engineering Laboratories Company*). Dispositif d'allumage des moteurs à explosion.

DÉLEATUR [deleatyr] n. m. inv. (mot lat. signif. *qu'il soit détruit*). Signe de correction typographique indiquant une suppression à effectuer.

DÉLECTABLE adj. *Litt.* Très agréable.

DÉLECTION n. f. (lat. *delectatio*). *Litt.* Plaisir que procure une chose agréable.

DÉLECTER (SE) v. pr. (lat. *delectare*). *Litt.* Prendre un vif plaisir.

DELEDDA (Grazia), romancière italienne (1871-1936), peintre des mœurs sardes.

DÉLÉGATION n. f. (lat. *delegatio*, procuration). Groupe de personnes mandatées au nom d'une collectivité. || *Dr.* Acte par lequel le dépositaire d'un pouvoir en transmet l'exercice à un tiers. || Nom donné à certains organismes publics.

DÉLÉGUÉ, E n. et adj. Personne chargée d'agir au nom d'une ou de plusieurs autres. ♦ *Délégué du personnel*, représentant désigné par le personnel pour défendre ses intérêts devant l'employeur (salaires, conditions de travail, etc.). || *Délégué syndical*, représentant du personnel désigné par le syndicat pour défendre les salariés devant l'employeur.

DÉLÉGUER v. t. (lat. *delegare*) [conj. 5]. Envoyer qqm comme représentant d'une collectivité. || Transmettre, confier.

DELÉMONT, v. de Suisse, ch.-l. du c. du Jura; 11 400 h.

DÉLESTAGE n. m. Action de déléster.

DÉLESTER v. t. Enlever le lest, la charge. || Supprimer momentanément la fourniture de courant électrique dans un secteur du réseau. || Empêcher momentanément l'accès des automobiles sur une voie routière pour y résorber les encombrements. || *Fam.* Dévaliser, alléger de son argent.

DÉLÉTÈRE adj. (gr. *dêlêtêrios*, nuisible). Se dit d'un gaz nuisible à la santé. || *Litt.* Se dit d'idées, de doctrines dangereuses.

DELFT, v. des Pays-Bas (Hollande-Méridionale); 86 000 h. Célèbre aux XVII^e et XVIII^e s. pour ses faïences.

DELHI, v. de l'Inde, sur la Yamunâ, englobant la capitale fédérale, *New Delhi*; 5 714 000 h. — Cap. d'un grand royaume musulman de 1211 à 1556, puis résidence des Grands Moghols (1533-1858).

DÉLIBÉRANT, E adj. Qui délibère.

DÉLIBÉRATIF, IVE adj. *Avoir voix délibérative*, avoir droit de suffrage dans les délibérations d'une assemblée, d'un tribunal.

DÉLIBÉRATION n. f. (lat. *deliberatio*). Examen et discussion orale d'une affaire.

|| Réflexion destinée à peser le pour et le contre avant décision.

DÉLIBÉRÉ, E adj. Conscient, réfléchi. ♦ *De propos délibéré*, à dessein, exprès.

DÉLIBÉRÉ n. m. Délibération entre juges avant le prononcé de la décision.

DÉLIBÉRÉMENT adv. Après avoir réfléchi.

DÉLIBÉRER v. i. (lat. *deliberare*) [conj. 5]. Étudier une question avec d'autres personnes. || Réfléchir en soi-même sur une décision à prendre.

DÉLICAT, E adj. (lat. *delicatus*). D'une grande finesse, exquis, raffiné. || Faible, fragile. || Embarrassant, périlleux. || Qui a des sentiments nobles et des manières distinguées. ♦ adj. et n. Difficile à contenir.

DÉLICATEMENT adv. De façon délicate.

DÉLICATESSE n. f. Qualité de ce qui est délicat, d'une personne délicate.

DÉLICE n. m. (lat. *delicium*). Plaisir extrême. ♦ *Faire les délices de qqn*, en être aimé. || *Faire ses délices de qqch*, y prendre un grand plaisir. (Le pluriel est du féminin.)

DÉLICIEUSEMENT adv. De façon délicateuse.

DÉLICIEUX, EUSE adj. (lat. *deliciosus*). Extrêmement agréable, qui excite les sens ou l'esprit.

DÉLICIEUX, EUSE adj. *Dr.* Qui constitue un délit.

DÉLIÉ, E adj. (lat. *delicatus*). *Litt.* Grêle, mince, menu. ♦ *Esprit délié*, subtil.

DÉLIÉ n. m. Partie fine des lettres (par oppos. au PLEIN).

DÉLIER v. t. Défaire, détacher ce qui est lié. || Dégager, libérer qqm d'une obligation. ♦ *Délirer la langue de qqn*, le faire parler. || *Avoir la langue bien déliée*, être bavard.

DÉLIMITATION n. f. Action de délimiter.

DÉLIMITER v. t. Fixer les limites, circonscrire.

DÉLIQUANCE n. f. Ensemble des crimes et délits considérés sur le plan social.

DÉLIQUANT, E n. (anc. fr. *délinquer*; du lat. *delinquere* être en faute). Personne qui a commis un délit.

DÉLIQUESCENCE n. f. Dépérissement, affaiblissement.

DÉLIQUESCENT, E adj. (lat. *deliquescere*, se liquéfier). Qui perd sa consistance; très affaibli intellectuellement.

DÉLIRANT, E adj. et n. Relatif au délire. || Qui est atteint de délire. || Extravagant, frénétique. ♦ *C'est délirant* (*Fam.*), ce n'est pas raisonnable.

DÉLIRE n. m. (lat. *delirium*). Grande agitation causée par les émotions, les passions. || Trouble psychique caractérisé par des hallucinations, des idées fausses persistantes entraînant la conviction du sujet.

DÉLIRER v. i. (lat. *delirare*). Avoir le délire. || Parler ou agir de façon déraisonnable.

DELIRIUM TREMENS [delirijpmtrémès] n. m. inv. (mots lat. signif. *délire tremblant*). État d'agitation avec fièvre, tremblement des membres, onirisme et troubles de la conscience, propre à l'intoxication alcoolique.

DÉLIT n. m. (lat. *delictum*). Dr. Faute causant un dommage à autrui. || Infraction passible de peines correctionnelles (par oppos. au CRIME). ● **Corps du délit**, élément matériel de l'infraction.

DÉLITER (SE) v. pr. (de *lit*). Se désagréger sous l'action de l'air humide ou de l'eau.

DÉLIVRANCE n. f. Action par laquelle on délivre; libération. || Action de soulager, de débarrasser. || Action de remettre une chose.

DÉLIVRER v. t. (lat. *liberare*, délivrer). Remettre en liberté. || Soulager, débarrasser qqn de qqch. || Livrer, remettre : *délivrer une ordonnance*.

DELLA ROBBIA (Luca), sculpteur et céramiste florentin (1400-1482), créateur de la sculpture en terre cuite émaillée.

DÉLOGER v. i. (conj. 1). Quitter vivement un lieu. ♦ v. t. Fam. Faire quitter à qqn sa place; chasser, expulser. || Mil. Faire évacuer de force une position.

DELORME (Philibert), architecte français



Philibert Delorme : portail d'entrée du château d'Anet (1548-1555) [Eure-et-Loir]. Au tympan, copie de la *Diane couchée* de B. Cellini. [Lauras-Giraudon]

(v. 1510-1570). Il a construit le château d'Anet et le château des Tuileries.

DÉLOS, la plus petite des Cyclades, où se trouvait le grand sanctuaire d'Apollon et le siège de la Confédération formée par Athènes et plusieurs cités grecques (V^e s. av. J.-C.).

DÉLOYAL, E, AUX adj. Malhonnête, de mauvaise foi.

DÉLOYAUTÉ n. f. Manque de bonne foi, perfidie, fourberie.

DELPHES, v. de l'anc. Grèce, au pied du Parnasse, où Apollon avait un temple et rendait des oracles par la bouche de la pythie.

DELTA n. m. inv. (mot gr.). Quatrième lettre de l'alphabet grec, dont la majuscule a la forme d'un triangle (Δ, δ). ● *Aile en delta* ou *aile delta*, aile d'avion ou de planeur en forme de triangle isocèle.

DELTA n. m. Géogr. Zone d'alluvions de forme grossièrement triangulaire, édifiée par un cours d'eau à son arrivée dans une mer à faible marée ou dans un lac.

Delta (plan), nom donné aux travaux, réalisés entre 1958 et 1986, reliant par des digues les îles de la Hollande-Méridionale et de la Zélande.

DELTAÏQUE adj. Géogr. Relatif à un delta.

DELTA-PLANE ou **DELTAPLANE** n. m. (pl. *delta-planes* ou *deltaplans*). Type de planeur ultraléger, servant au vol libre.

DELTOÏDE adj. et n. m. Muscle de l'épaule, de forme triangulaire, élévateur du bras.

DÉLUGE n. m. (lat. *deluvium*). Le débordement universel des eaux, d'après la Bible. || Pluie torrentielle. || Afflux de choses. ● *Remonter au déluge*, reprendre de très loin le récit d'un événement.

DÉLURÉ, E adj. (mot dialect., de *leur*-). Vif, dégourdi ou effronté.

DELVAUX (Paul), peintre belge, né en 1897. Il se rattache au surréalisme.

DÉMAGNÉTISER v. t. Détruire l'aimantation.

DÉMAGOGIE n. f. (gr. *démagōgia*). Politique qui flatte l'opinion publique pour gagner sa faveur.

DÉMAGOGIQUE adj. Relatif à la démagogie.

DÉMAGOGUE adj. et n. (gr. *démagōgos*, qui conduit le peuple). Qui flatte l'opinion publique afin de gagner sa faveur.

DÉMAILLER v. t. Défaire les mailles.

DÉMAILLOTER v. t. Enlever le maillot à un enfant.

DEMAIN adv. (lat. de *mane*, à partir du matin). Le jour qui suit immédiatement celui où l'on est. || Dans l'avenir.

DÉMANCHER v. t. Ôter le manche d'un outil, d'un instrument. || Défaire les parties de qqch, disloquer. ♦ *se démancher* v. pr. Se démettre (le bras). || Fam. Se donner du mal, se démenner.

DÉMANDE n. f. Action de demander, de faire savoir ce que l'on souhaite ou désire. || La chose demandée. || Question, interrogation. || Somme des produits ou des services que les consommateurs sont

disposés à acquérir en un temps et à un prix donnés.

DEMANDER v. t. (lat. *demandare*, confier). Faire savoir ce que l'on souhaite obtenir de qqn. || Solliciter une réponse à une question. || Avoir besoin. ● *Demander une jeune fille en mariage*, faire une demande pour l'obtenir en mariage. || *Ne pas demander qu'à être tout disposé à*. || *Ne pas demander mieux*, consentir volontiers. ♦ v. t. ind. *Demander après qqn*, désirer lui parler. ♦ *se demander* v. pr. Être dans l'incertitude à propos de qqch.

DEMANDEUR, EUSE n. Personne qui demande. || Personne qui engage une action en justice. (Au fém., dans ce sens, DEMANDERESSE.)

DÉMANGEAISON n. f. Sensation qui provoque le besoin de se gratter, prurit. || Grande envie de faire qqch.

DÉMANGER v. t. (conj. 1). Causer une démangeaison, une grande envie.

DÉMANTÈLEMENT n. m. Action de démanteler.

DÉMANTELER v. t. (de *dé-*, et anc. fr. *manteler*, abriter, fortifier) (conj. 3). Démolir les murailles d'une ville, les fortifications d'une place. || Désorganiser, détruire une organisation.

DÉMANTIBULER v. t. (altér. de *mandibule*). Fam. Démontér maladroitement, rendre impropre à fonctionner, disloquer.

DÉMAQUILLAGE n. m. Action de (se) démaquiller.

DÉMAQUILLANT, E adj. et n. m. Se dit d'un produit dissolvant servant à enlever les fards tout en nettoyant la peau.

DÉMAQUILLER v. t. Enlever le maquillage.

DÉMARCATIION n. f. (esp. *demarcación*). Limite qui sépare deux pays, deux régions, deux choses. ● *Ligne de démarcation*, ligne qui marque les limites de deux territoires.

DÉMARCHAGE n. m. Recherche à domicile de clients éventuels.

DÉMARCHE n. f. (anc. fr. *démarcher*, fouler aux pieds). Manière de marcher. || Tentative faite en vue d'obtenir qqch. || Manière de conduire un raisonnement, de progresser vers un but.

DÉMARCHEUR, EUSE n. Qui fait du démarchage.

DÉMARQUAGE n. m. Action de démarquer.

DÉMARQUE n. f. Action de démarquer des marchandises pour les solder.

DÉMARQUER v. t. Ôter ou changer la marque. || Baisser le prix en changeant la marque. || Copier une œuvre littéraire ou artistique en y apportant quelques changements pour dissimuler l'emprunt. || Sports. Libérer un partenaire du marquage adverse. ♦ *se démarquer* v. pr. Prendre ses distances par rapport à qqn

ou qqch; se distinguer. || *Sports*. Se libérer de la surveillance d'un adversaire.

DÉMARRAGE n. m. Action de démarrer.

DÉMARRER v. t. (de *dé-* et [a]marre). *Fam.* Commencer, mettre en train. ♦ v. i. Commencer à rouler, à fonctionner, à se mettre en mouvement. || Prendre son essor, commencer à marcher. || *Sports*. Accélérer brusquement.

DÉMARRER n. m. Appareil servant à la mise en marche d'un moteur.

DÉMASQUER v. t. Ôter à qqn le masque qu'il a sur le visage. || Faire apparaître sous son véritable aspect. || Dévoiler, révéler. ♦ *Démasquer ses batteries*, faire connaître ses projets. ♦ se *démasquer* v. pr. Faire connaître ses intentions.

DÉMÂTAGE n. m. Action de dématier.

DÉMÂTER v. t. *Mar.* Enlever, abattre les mâts. ♦ v. i. Perdre ses mâts.

DÈME n. m. (gr. *dēmos*, peuple). Circonscription administrative de la Grèce.

DÉMÊLAGE ou **DÉMÈLEMENT** n. m. Action de démêler.

DÉMÊLÉ n. m. Contestation née d'une opposition d'idées ou d'intérêts; difficulté.

DÉMÊLER v. t. (de *mêler*). Séparer et mettre en ordre ce qui est mêlé. || Débrouiller, éclaircir.

DÉMÊLOIR n. m. Peigne à dents espacées pour démêler les cheveux.

DÉMEMBREMENT n. m. Partage, division.

DÉMEMBRER v. t. Arracher, séparer les membres d'un corps. || Diviser, morceler.

DÉMÉNAGEMENT n. m. Action de déménager.

DÉMÉNAGER v. t. (de *ménage*) [conj. 1]. Transporter des meubles d'une maison dans une autre; vider une maison, un lieu du mobilier qu'ils contiennent. ♦ v. i. Changer de logement. || *Fam.* Déréaliser.

DÉMÉNAGEUR n. m. Entrepreneur, ouvrier qui fait les déménagements.

DÉMENCE n. f. (lat. *dementia*). Conduite dépourvue de raison; folie. || *Psych.* Affaiblissement intellectuel global, progressif et irréversible.

DÉMENER (SE) v. pr. (conj. 5). S'agiter vivement; se donner beaucoup de peine, se dépenser.

DÉMÊNT, E adj. et n. (lat. *demens*). Atteint de démence.

DÉMENTI n. m. Déclaration faite pour informer de l'inexactitude d'une nouvelle.

DÉMÉTIEL, ELLE adj. Qui caractérise la démence.

DÉMENTIR v. t. (conj. 15). Contredire qqn en affirmant qu'il dit des choses fausses. || Nier l'existence d'un fait. || Aller à l'encontre de, n'être pas conforme. ♦ se *démentir* v. pr. Cesser de se manifester.

DÉMÉRITER v. i. Agir de manière à perdre la bienveillance, l'affection ou l'estime de qqn.

DÉMESURE n. f. Outrance, violence des sentiments, excès d'orgueil.

DÉMÉSURÉ, E adj. Qui excède la mesure ordinaire. || Excessif, déraisonnable.

DÉMESURÉMENT adv. De façon démesurée.

DÉMÊTER. *Myth. gr.* Déesse de la Fertilité.

DÉMÊTRE v. t. (conj. 49). Déplacer un membre de sa position naturelle. || Destituer, révoquer. ♦ se *démêtrer* v. pr. Renoncer à une fonction.

DÉMEUBLER v. t. Dégarnir de meubles.

DEMEURANT (AU) loc. adv. Au reste, tout bien considéré, en somme.

DEMEURE n. f. *Litt.* Domicile, lieu où l'on habite. || Maison d'une certaine importance. ♦ *Dernière demeure* (*Litt.*), le tombeau. || Être quelque part à demeure, y être installé d'une manière stable, définitive.

DEMEURE n. f. *Il n'y a pas péril en la demeure*, on ne risque rien à attendre. || *Mettre en demeure*, obliger à remplir son engagement.

DEMEURÉ, E adj. et n. Imbécile.

DEMEURER v. i. (lat. *demorari*) [auxil. avoir ou être]. Être de façon continue dans un lieu ou un état; rester. || Habiter, avoir son domicile. ♦ *En demeurer là*, ne pas continuer; ne pas avoir de suite.

DEMI, E adj. (lat. *dimidius*). Qui est l'exacte moitié d'un tout. || Qui n'est pas complet. ♦ *À demi*, à moitié, partiellement. — *Demi*, adjectif, est invariable et s'écrit avec un trait d'union quand il précède le nom : *les demi-journées; une demi-heure*. Placé après le nom, il en prend le genre et reste au singulier : *deux heures et demie; trois jours et demi*.

DEMI n. m. Moitié d'une unité. || Grand verre de bière. || En football, joueur placé entre la défense et l'attaque. ♦ *Demi de mêlée*, au rugby, joueur qui lance le ballon dans la mêlée. || *Demi d'ouverture*, au rugby, joueur chargé de lancer l'offensive.

DEMI-CERCLE n. m. (pl. *demi-cercles*). Portion de cercle limitée par une demi-circconférence et un diamètre.

DEMI-DEUIL n. m. (pl. *demi-deuils*). Vêtement de couleur sombre ou noir et blanc, que l'on porte dans la dernière moitié du deuil.

DEMI-DIEU n. m. (pl. *demi-dieux*). *Myth.* Fils d'un dieu et d'une mortelle ou d'un mortel et d'une déesse. || Divinité secondaire (faune, nymphe, satyre, etc.). || Homme exceptionnel par son génie.

DEMI-DOUZAIN n. f. (pl. *demi-douzaines*). La moitié d'une douzaine.

DEMI-DROITE n. f. (pl. *demi-droites*). *Math.* Partie d'une droite ayant une extrémité fixée par un point, l'autre extrémité à l'infini.

DEMIE n. f. Moitié d'une unité. || *Demi-heure*. || Syn. de DEMI-BOUTELLE.

DEMI-FIN, E adj. (pl. *demi-fins*, es). Intermédiaire entre fin et gros.

DEMI-FINALE n. f. (pl. *demi-finales*). Épreuve sportive qui précède la finale.

DEMI-FINALISTE n. (pl. *demi-finalistes*). Personne, équipe qui participe à une demi-finale.

DEMI-FOND n. m. inv. Course de moyenne distance (800 et 1 500 mètres).

DEMI-FRÈRE n. m. (pl. *demi-frères*). Frère de père (frère consanguin) ou de mère (frère utérin) seulement.

DEMI-GROS n. m. inv. Commerce intermédiaire entre la vente en gros et la vente au détail.

DEMI-HEURE n. f. (pl. *demi-heures*). Moitié d'une heure.

DEMI-JOUR n. m. inv. Jour faible, comme celui qui précède le lever du soleil.

DEMI-JOURNÉE n. f. (pl. *demi-journées*). Moitié d'une journée.

DÉMILITARISATION n. f. Mesure de sûreté prévue par un traité, qui interdit toute présence ou activité militaire dans une zone déterminée.

DÉMILITARISER v. t. Faire la démilitarisation.

DEMI-LITRE n. m. (pl. *demi-litres*). Moitié d'un litre.

DEMI-LONGUEUR n. f. (pl. *demi-longueurs*). Moitié de la longueur d'un cheval, d'un bateau, etc., dans une compétition.

DEMI-MAL n. m. (pl. *demi-maux*). Inconvénient moins grave que celui qu'on redoutait.

DEMI-MESURE n. f. (pl. *demi-mesures*). Moyen insuffisant et peu efficace.

DEMI-MONDAINE n. f. (pl. *demi-mondaines*). Femme de mœurs légères qui fréquente les milieux riches (vx).

DEMI-MONDE n. m. Milieu où se mêlent les gens des classes riches et les prostituées (vx).

DEMI-MOT (À) loc. adv. À demi-mot, sans qu'il soit nécessaire de tout dire.

DÉMINAGE n. m. Action de déminer.

DÉMINER v. t. Retirer d'un terrain ou de l'eau des mines explosives.

DÉMINÉRALISER v. t. Faire perdre ses sels minéraux. || En parlant de l'eau, éliminer les corps minéraux dissous.

DÉMINEUR n. m. Spécialiste du déminage.

DEMI-PENSION n. f. (pl. *demi-pensions*). Régime d'hôtellerie, comportant

demi-pension

le prix de la chambre, du petit déjeuner et d'un repas. || Régime des élèves qui déjeuner à midi dans un établissement scolaire.

DEMI-PENSIONNAIRE n. (pl. *demi-pensionnaires*). Elève qui suit le régime de la demi-pension.

DEMI-PLACE n. f. (pl. *demi-places*). Place payée à moitié prix pour certains spectacles, dans les transports publics, etc.

DEMI-PORTION n. f. (pl. *demi-portions*). Fam. Personne malingre.

DEMI-SAISON n. f. (pl. *demi-saisons*). Le printemps et l'automne.

DEMI-SEL n. m. inv. Fromage frais ou beurre légèrement salés. || Pop. Personnage qui se croit affranchi.

DEMI-SŒUR n. f. (pl. *demi-sœurs*). Sœur de père ou de mère seulement.

DEMI-SOMMEIL n. m. (pl. *demi-sommeils*). État intermédiaire entre la veille et le sommeil.

DÉMISSION n. f. Acte par lequel on se démet d'une fonction, d'un emploi. || Attitude de celui qui ne remplit pas sa mission, renoncement.

DÉMISSIONNAIRE adj. et n. Qui donne ou qui a donné sa démission.

DÉMISSIONNER v. i. Renoncer volontairement à une fonction, à un emploi. || Renoncer, abandonner. ♦ v. t. *Démisionner qqn* (Fam.), l'obliger à démissionner.

DEMI-TARIF n. m. (pl. *demi-tarifs*). Tarif réduit de moitié.

DEMI-TEINTE n. f. (pl. *demi-teintes*). Partie colorée ou grisée d'une valeur intermédiaire entre le clair et le foncé.

DEMI-TON n. m. (pl. *demi-tons*). Le plus petit intervalle employé dans le système musical tempéré.

DEMI-TOUR n. m. (pl. *demi-tours*). Moitié d'un tour que l'on fait en pivotant sur soi-même. • *Faire demi-tour*, revenir sur ses pas.

DÉMIURGE n. m. (gr. *demiourgos*, créateur du monde). Litt. Qui est vu comme créateur du monde, capable de miracles.

DÉMobilISABLE adj. Qui peut être démobilisé.

DÉMobilISATEUR, TRICE adj. Qui démobilise.

DÉMobilISATION n. f. Renvoi dans leurs foyers d'hommes mobilisés. || Relâchement de l'énergie, du dynamisme.

DÉMobilISER v. t. Procéder à la démobilisation. || Priver de toute volonté revendicatrice, de toute énergie.

DÉMOCRATE adj. et n. Attaché à la démocratie. || Membre de l'un des deux grands partis politiques aux États-Unis.

DÉMOCRATE-CHRÉTIEN, ENNE adj. et n. (pl. *démocrates-chrétiens, ennes*). Qui se réclame à la fois de l'idéal démocratique et des principes sociaux du christianisme.

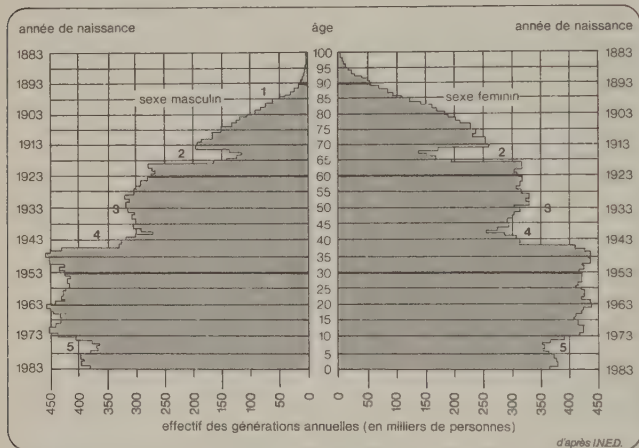
DÉMOCRATIE n. f. (gr. *démokratia*, de *dêmos*, peuple et *kratos*, puissance, pouvoir). Régime politique dans lequel le peuple exerce sa souveraineté lui-même sans l'intermédiaire d'un organe représentatif. • *Démocratie populaire*, régime des pays socialistes d'Europe de l'Est (contesté à partir de 1989), de la Chine, de la Corée du Nord et du Viêt-nam.

DÉMOCRATIQUE adj. Qui appartient à la démocratie; conforme à la démocratie.

DÉMOCRATIQUEMENT adv. De façon démocratique.

DÉMOCRATISATION n. f. Action de démocratiser.

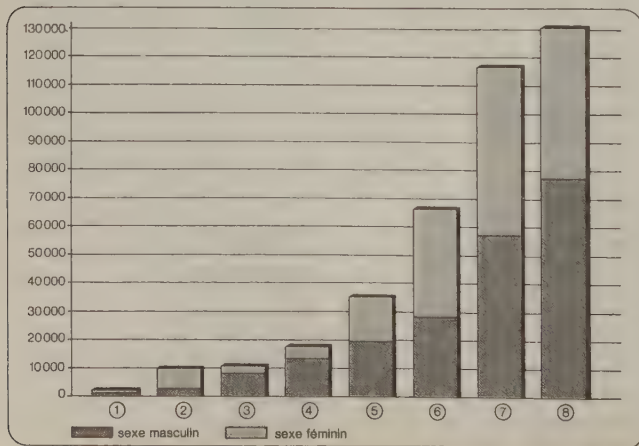
DÉMOCRATISER v. t. Introduire les idées, les institutions démocratiques dans



Démographie. Exemples d'études portant sur la population française :

Pyramide des âges au 1^{er} janvier 1984. (1. Pertes militaires de la guerre de 1914-1918; 2. Déficit des naissances dû à la guerre de 1914-1918 [classes creuses]; 3. Passage des classes creuses à l'âge de la fécondité; 4. Déficit des naissances dû à la guerre de 1939-1945; 5. Baisse récente de la natalité.)

Principales causes de décès en 1984. (1. Tuberculose [toutes formes]; 2. Sénilité; 3. Accidents de la circulation routière; 4. Alcoolisme et cirrhose du foie; 5. Maladies de l'appareil respiratoire; 6. Maladies cérébro-vasculaires; 7. Maladies du cœur; 8. Cancers et tumeurs.)



un pays. || Mettre à la portée de toutes les classes de la société.

DÉMOCRITE, philosophe grec (v. 460-v. 370 av. J.-C.). Il considère l'univers comme formé d'atomes.

DÉMODÉ, **E** adj. Qui n'est plus à la mode. || Dépassé, périmé.

DÉMODER (SE) v. pr. Cesser d'être à la mode.

DÉMOGRAPHE adj. et n. Spécialiste de démographie.

DÉMOGRAPHIE n. f. Science ayant pour objet l'étude quantitative des populations humaines, de leur état et de leurs variations.

DÉMOGRAPHIQUE adj. Relatif à la démographie.

DEMOISELLE n. f. (lat. *dominicella*). Fille qui n'est pas mariée. || Nom usuel de la petite libellule bleue.

DÉMOLIR v. t. (lat. *demoliri*). Détruire, mettre en pièces : *démolir une maison, un projet*. || Ruiner la réputation, l'influence, la santé de qq. || *Fam.* Frapper à coups de poing.

DÉMOLISSEUR n. m. Personne procédant à la démolition des vieux bâtiments. || Destructeur d'une doctrine, d'une théorie, etc.

DÉMOLITION n. f. Action de démolir. ♦ pl. Matériaux qui proviennent de bâtiments démolis.

DÉMON n. m. (gr. *daimôn*, divinité, génie). Chez les Anciens, divinité, génie, bon ou mauvais, attaché à la destinée d'un homme. || Chez les chrétiens, ange déchu, diable. || Personnification d'un vice, d'une passion. || Personne dangereuse. || Enfant turbulent.

DÉMONÉTISER v. t. (lat. *moneta*, monnaie). Ôter sa valeur légale à une monnaie. || Déprécier, discréditer qq.

DÉMONIAQUE adj. et n. Possédé du démon.

DÉMONSTRATEUR, TRICE n. Personne qui assure la publicité d'un objet mis en vente et en explique au public le fonctionnement.

DÉMONSTRATIF, IVE adj. Qui démontre. || Qui manifeste extérieurement ses sentiments.

DÉMONSTRATIF adj. et n. m. *Ling.* Qui sert à montrer, à préciser l'être ou la chose dont il est question.

DÉMONSTRATION n. f. Action de démontrer. || Marque, témoignage extérieur qui manifeste les sentiments, les intentions. || Manœuvre d'intimidation.

DÉMONTABLE adj. Qui peut être démonté.

DÉMONTAGE n. m. Action de démonter.

DÉMONTÉ, **E** adj. *Mer* démontée, mer très houleuse.

DÉMONTÉ-PNEU n. m. (pl. *démonté-*

pneus). Levier pour retirer un pneu de la jante.

DÉMONTÉ v. t. Séparer, désassembler les parties d'un objet fabriqué. || Déconcerter, troubler, mettre dans l'embarras. || Jeter qq. à bas de sa monture. ♦ se **démonter** v. pr. Perdre son assurance, se troubler.

DÉMONTRABLE adj. Que l'on peut démontrer.

DÉMONTRER v. t. (lat. *demonstrare*). Prouver d'une manière incontestable. || Témoigner par des marques extérieures.

DÉMORALISANT, E adj. Qui fait perdre le courage, la confiance.

DÉMORALISATION n. f. Action de démoraliser; découragement.

DÉMORALISER v. t. Ôter le courage, la confiance; décourager, abattre qq.

DÉMORDRE v. t. ind. [de] (conj. 46). Ne pas **démordre** d'une opinion, d'une idée, ne pas vouloir y renoncer, s'entêter.

DÉMOSTHÈNE, homme politique et orateur athénien (384-322 av. J.-C.). Il combat les visées de Philippe de Macédoine sur la Grèce (*Philippiques*, *Olynthiennes*). L'alliance qu'il conclut avec Thebes ne peut empêcher la victoire de Philippe à Chéronée (338). Ayant poussé les Grecs à se révolter contre la Macédoine, il s'empoisonne devant l'échec de l'insurrection.

DÉMOTIVER v. t. Faire perdre à qq. toute motivation, toute raison de poursuivre qq.

DÉMOULAGE n. m. Action de démouler.

DÉMOULER v. t. Retirer d'un moule.

DÉMULTIPLIER v. t. et i. *Mécan.* Réduire la vitesse dans la transmission d'un mouvement.

DÉMUNIR v. t. Priver de ce qu'on possédait. ♦ se **démunir** v. pr. Se dessaisir, se priver de.

DÉMUSELER v. t. (conj. 3). Ôter la muselière.

DÉMUTISER v. t. (de *dé-* et lat. *mutus*, muet). Apprendre aux sourds à parler.

DÉMYSTIFICATEUR, TRICE adj. et n. Qui démystifie.

DÉMYSTIFICATION n. f. Action de démystifier.

DÉMYSTIFIER v. t. Dissiper l'erreur, le mensonge.

DÉMYTHIFIER v. t. Ôter le caractère de mythe à qq., à qq.

DENAIN, ch.-l. de c. du Nord, sur l'Escaut; 26 254 h. Sidérurgie. Villars y vainquit le Prince Eugène (1712).

DÉNATALITÉ n. f. Diminution du nombre des naissances.

DÉNATIONALISATION n. f. Action de dénationaliser.

DÉNATIONALISER v. t. Restituer aux

intérêts privés une entreprise ou une industrie jusque-là nationalisée.

DÉNATURÉ, **E** adj. Qui a été altéré profondément. || Contraire à ce qui est considéré comme naturel; dépravé.

DÉNATURER v. t. Mélanger à certaines substances d'autres substances qui les rendent impropres à leur destination ordinaire. || Altérer considérablement un goût, une saveur. || Fausser le sens, altérer.

DENDERMONDE → TERMONDE.

DENDRITE n. f. (gr. *dendron*, arbre). Prolongement ramifié du cytoplasme d'une cellule nerveuse.

DÉNÉGATION n. f. (lat. *denegare*, nier). Action de nier, de dénier.

DÉNEIGER v. t. (conj. 1). Déblayer la neige sur une route.

DENG XIAOPING, homme d'État chinois, né en 1904. Compagnon de Mao Zedong, accusé de révisionnisme, réhabilité, il domine la vie politique depuis 1977.

DÉNI n. m. (de *dénier*). Refus d'une chose due. ♦ *Déni de justice*, refus fait par un juge de rendre justice.

DÉNIAISER v. t. Instruire qq. pour le rendre moins naïf; faire perdre sa virginité.

DÉNICHER v. t. Prendre dans un nid. || Trouver à la suite de longues recherches. ♦ v. i. Quitter le nid.

DÉNICOTINISER v. t. Débarrasser le tabac d'une partie de sa nicotine.

DENIER n. m. (lat. *denarius*). Anc. monnaie romaine. || Anc. monnaie française, douzième partie d'un sou. ♦ *Denier du culte*, contribution volontaire des catholiques pour l'entretien du culte et du clergé. ♦ pl. *Litt.* Somme d'argent. ♦ *Les deniers publics*, les revenus de l'État.

DÉNIER v. t. (lat. *denegare*). Refuser d'une manière absolue.

DÉNIGREMENT n. m. Action de dénigrer, de déprécier la valeur morale.

DÉNIGRER v. t. (lat. *denigrare*, noircir). Attaquer la réputation, le talent de qq.; discréditer, décrier.

DENIS (*saint*), premier évêque de Paris, au III^e s. Dagobert lui dédia une abbaye à Saint-Denis, près de Paris.

DÉNIVELER v. t. (conj. 3). Mettre à un niveau différent, rendre une surface inégale.

DÉNIVELLATION n. f., ou **DÉNIVELLEMENT** n. m. Différence de niveau.

DÉNOMBRABLE adj. Qui peut être dénombré. || *Math.* Se dit d'un ensemble dont les éléments peuvent être numérotés à l'aide des entiers.

DÉNOMBREMENT n. m. Recensement de personnes, de choses.

DÉNOMBRE v. t. (lat. *denumerare*, avec l'infl. de *nombre*). Faire le compte exact de personnes, de choses.

dénominateur

DÉNOMINATEUR n. m. Celui de deux termes d'une fraction qui indique en combien de parties l'unité a été divisée.

● *Dénominateur commun*, point commun à des choses ou à des personnes.

DÉNOMINATION n. f. Désignation d'une personne ou d'une chose par un nom qui en exprime les propriétés.

DÉNOMMÉ, E n. et adj. Celui qui est appelé.

DÉNOMMER v. t. (lat. *denominare*). Donner un nom à une personne, à une chose.

DENON (Dominique), administrateur français (1747-1825). Nommé directeur général des musées par Napoléon I^{er}, il est le premier organisateur du Louvre.

DÉNONCER v. t. (lat. *denuntiare*) [conj. 1]. Signaler qqn comme coupable à la justice, à l'autorité ou à l'opinion publique. || Annuler, rompre un engagement.

DÉNONCIATEUR, TRICE adj. et n. Qui dénonce à la justice, à l'autorité.

DÉNONCIATION n. f. Accusation, délation. || Annulation, rupture.

DÉNOTATION n. f. Sens permanent d'un mot, par opposition aux valeurs variables qu'il prend dans des contextes différents, ou connotation.

DÉNOTER v. t. (lat. *denotare*, désigner). Indiquer, marquer par quelque signe.

DÉNOUEMENT n. m. Événement qui termine; solution d'une affaire. || Point où aboutit une intrigue dramatique.

DÉNOUER v. t. Défaire un nœud. || Donner une solution, résoudre une difficulté. ● *Dénouer les langues*, faire parler.

DÉNOYAUTER v. t. Enlever les noyaux de.

DENRÉE n. f. (anc. fr. *denerée*, la valeur d'un denier). Marchandise quelconque destinée à la consommation. ● *Une denrée rare*, une chose, une qualité précieuse que l'on trouve difficilement.

DENSE adj. (lat. *densus*). Compact, épais. || Serré sur un espace limité. || Lourd par rapport à son volume. ● *Style, pensée dense*, concis.

DENSIFIER v. t. Augmenter la densité de qqch.

DENSIMÈTRE n. m. Instrument servant à mesurer la densité des liquides.

DENSITÉ n. f. Qualité de ce qui est dense. || Rapport de la masse d'un certain volume d'un corps à celle du même volume d'eau (ou d'air, pour les gaz). ● *Densité de population*, nombre moyen d'habitants au kilomètre carré.

DENT n. f. (lat. *dens, dentis*). Organe dur enchâssé dans la mâchoire, formé d'ivoire recouvert d'émail sur la couronne, servant à broyer les aliments, à mordre. || Sommet pointu d'une montagne. || Découpe saillante. || Saillie d'une roue d'engrenage. ● *Avoir la dent dure*, avoir la critique sévère. || *Avoir, garder une dent contre qqn*, lui en vouloir. || *Dents de lait*, dents de la première dentition des mammifères. || *Dents de sagesse*, les quatre dernières molaires de l'homme, qui poussent à partir de dix-huit ans, mais qui, parfois, n'apparaissent pas. || *Du bout des dents*, à regret, avec dégoût. || *Entre les dents*, bas et peu distinctement. || *Être armé jusqu'aux dents*, être très bien armé. || *Être sur les dents*, être dans une attente fébrile. || *Faire ses dents*, se dit d'un enfant quand ses premières dents poussent. || *Montrer les dents*, menacer qqn, lui résister. || *N'avoir rien à se mettre sous la dent*, n'avoir rien à manger. || *Se casser les dents sur qqch*, ne pas en venir à bout.

DENTAIRE adj. Relatif aux dents.

DENTAL, E, AUX adj. et n. f. Se dit des consonnes, comme *d, t*, qu'on prononce en appuyant la pointe de la langue contre les dents.

DENT-DE-LION n. f. (pl. *dents-de-lion*). Nom spécifique du pissenlit.

DENTÉ, E adj. Qui a des saillies en forme de dents.

DENTELÉ, E adj. Bordé de petites échancrures, régulières ou non.

DENTELLE n. f. (de *dent*). Tissu léger formé de fils entrelacés suivant divers motifs. || Ce qui rappelle ce tissu.

DENTELLIÈRE n. f. Personne qui fabrique la dentelle, particulièrement la dentelle au fuseau.

DENTELURE n. f. Découpeure en forme de dents.

DENTIER n. m. Appareil formé d'une série de dents artificielles.

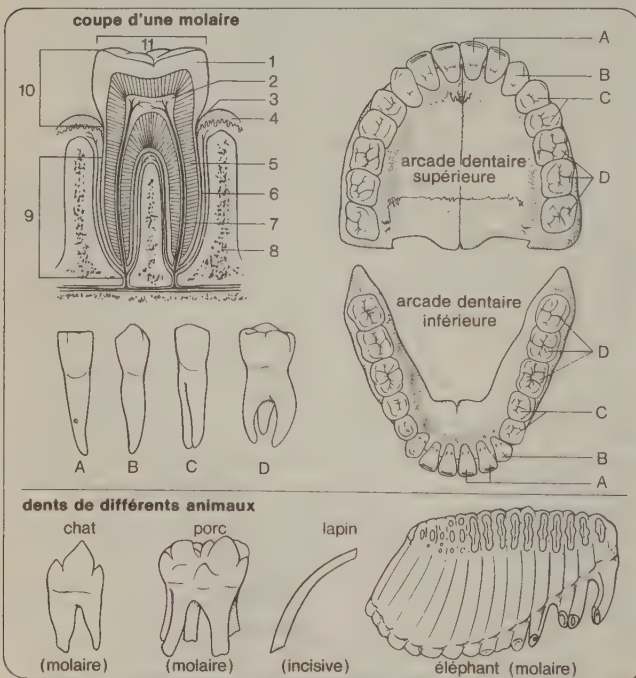
DENTIFRICE n. m. et adj. (lat. *dentifricum*, de *fricare*, frotter). Produit pour nettoyer les dents.

DENTINE n. f. Ivoire des dents.

DENTISTE n. Praticien diplômé spécialisé dans les soins dentaires.

DENTISTERIE n. f. Science qui a pour objet l'étude et les soins des dents.

DENTITION n. f. (lat. *dentitio*). Ensemble des dents. || Formation et sortie naturelle des dents.



Dents et denture.

Coupe d'une dent humaine (molaire) : 1. Émail; 2. Pulpe dentaire; 3. Collet; 4. Gencive; 5. Ivoire; 6. Cément; 7. Vaisseaux sanguins et nerf; 8. Os maxillaire; 9. Racine; 10. Couronne; 11. Face masticatrice.

Schéma des arcades dentaires : A, incisives; B, canine; C, prémolaires; D, molaires.

DENTURE n. f. Nombre et disposition des différentes catégories de dents sur les mâchoires.

DÉNUCLÉARISER v. t. Interdire la possession ou la fabrication d'armes nucléaires.

DÉNUDER v. t. (lat. *denudare*, de *nudus*, nu). Dépouiller un arbre de son écorce, un os de la chair qui le recouvre, un fil électrique de son isolant, etc. ● *Crâne dénudé*, chauve. ◆ *se dénuder* v. pr. Se mettre partiellement ou totalement nu.

DÉNUÉ, E adj. Dépouillé, privé de.

DÉNUÈMENT n. m. Situation de qqn qui manque des choses nécessaires.

DÉNUTRITION n. f. État d'un organisme vivant chez lequel les matières organiques assimilées sont moins importantes que celles qui sont évacuées.

DENVER, v. des États-Unis, cap. du Colorado, au pied des Rocheuses; 491 000 h.

DENYS l'Ancien, tyran de Syracuse de 405 à 367 av. J.-C. Il chasse les Carthaginois de Sicile.

DÉODORANT adj. et n. m. Se dit d'un produit qui enlève les odeurs corporelles.

DÉONTOLOGIE n. f. (gr. *deon*, -ontos, ce qu'il faut faire, et -logie). Science qui traite des devoirs à remplir.

DÉPANNAGE n. m. Action de dépanner.

DÉPANNER v. t. Remettre en état de marche une machine arrêtée à la suite d'une avarie. || *Fam.* Tirer qqn d'embarras en lui rendant un service.

DÉPANNEUR, EUSE adj. et n. Qui dépanne.

DÉPANNEUSE n. f. Voiture équipée d'un matériel de dépannage.

DÉPARÉILLÉ, E adj. Qui est isolé d'un ensemble auquel il appartenait.

DÉPAREILLER v. t. (de *pareil*). Rendre incomplet un ensemble.

DÉPART n. m. (anc. fr. *départir*, s'en aller). Action de partir. ● *Point de départ*, commencement.

DÉPART n. m. (de *départir*). Faire le départ de, séparer, distinguer.

DÉPARTAGER v. t. (conj. 1). Faire cesser l'égalité des voix, des mérites. || Arbitrer un différend entre deux personnes, deux camps.

DÉPARTEMENT n. m. (de *départir*). Chacune des divisions principales de la France, en métropole et outre-mer. || Chacune des sections d'une administration, d'un organisme, etc. qui a des attributions spécialisées.

DÉPARTEMENTAL, E, AUX adj. Qui concerne le département.

DÉPARTIR v. t. (lat. *partiri*, partager) [conj. 22]. Litt. Attribuer en partage, impartir. ◆ *se départir* v. pr. Quitter, renoncer à qqch.

DÉPASSEMENT n. m. Action de dépasser.

DÉPASSER v. t. (de *passer*). Aller plus loin que qqch, que qqn; laisser derrière soi. || Être plus haut, plus long, plus étendu que. || Aller au-delà de ce qui est attendu, possible ou imaginable; excéder. || Être supérieur à, l'emporter sur. || Causer un vif étonnement, déconcerter. ● Être dépassé, ne pas être à la hauteur; être démodé. ◆ *se dépasser* v. pr. Réussir ce qui paraissait inaccessible.

DÉPASSIONNER v. t. Enlever à un sujet, à un débat son caractère brûlant.

DÉPATOUILLER (SE) v. pr. Fam. Se dépêtrer d'un mauvais pas; se débrouiller.

DÉPAVER v. t. Enlever les pavés.

DÉPAYSEMENT n. m. Action de dépayser.

DÉPAYSER v. t. Faire changer de pays, de milieu. || Dérouter, désorienter.

DÉPEÇAGE n. m. Action de dépeçer.

DÉPEÇER v. t. (de *pièce*) [conj. 1 et 5]. Mettre en pièces, couper en morceaux.

DÉPÊCHE n. f. Lettre concernant les affaires publiques. || Syn. vieilli de *TÉLÉGRAMME*.

DÉPÊCHER v. t. (de *désespérer*, débarrasser). Litt. Envoyer en toute hâte. ◆ *se dépêcher* v. pr. Se hâter.

DÉPEIGNER v. t. Déranger l'ordonnement des cheveux.

DÉPEINDRE v. t. (lat. *depingere*, avec l'infl. de *peindre*) [conj. 55]. Décrire, représenter avec exactitude.

DÉPENAILLÉ, E adj. (anc. fr. *penaille*, loques). Dont les vêtements sont en lambeaux; déguenillé.

DÉPENDANCE n. f. Sujétion, subordination. || Besoin impérieux de continuer d'absorber certaines drogues. ◆ pl. Bâtiment, terrain, territoire qui se rattache à un bâtiment ou à un domaine plus important.

DÉPENDANT, E adj. Qui est dans la dépendance, subordonné, qui n'est pas autonome.

DÉPENDRE v. t. (de *pendre*) [conj. 46]. Détacher ce qui était pendu.

DÉPENDRE v. t. ind. [de] (lat. *dependere*, être lié à) [conj. 46]. Être sous la dépendance, l'autorité de qqn, sous la juridiction, du ressort d'un organisme. || Être subordonné à la décision de qqn, être soumis à la condition de qqch. ● *Ça dépend*, c'est variable.

DÉPENS [depā] n. m. pl. (lat. *dispendium*, de *dispendere*, peser). Dr. Frais taxables d'un procès. ● *Aux dépens de qqn, qqch.*, à la charge, aux frais de qqn; à leur détriment.

DÉPENSE n. f. (lat. *dispensa*). Emploi qu'on fait de son argent pour payer; montant de la somme à payer. || Quan-

tité de matière, de produit consommée. || Usage, emploi.

DÉPENSER v. t. Employer de l'argent pour un achat. || Utiliser pour son fonctionnement; consommer. || Employer dans un but précis. ◆ *se dépenser* v. pr. Faire des efforts, se démenner.

DÉPENSIER, ÈRE adj. et n. Qui aime la dépense, qui dépense beaucoup.

DÉPERDITION n. f. Perte, diminution.

DÉPÉRIR v. i. (lat. *deperire*). S'affaiblir, perdre de sa vitalité. || Perdre de son importance, de sa force.

DÉPÉRISSEMENT n. m. État d'une chose ou de qqn qui dépérit.

DÉPÊTRE v. t. (de *dé-* et [em] *pêtrer*). Dégager de ce qui empêche de se mouvoir. || Tirer qqn d'embarras. ◆ *se dépêtrer* v. pr. [de]. Se libérer, se débarrasser.

DÉPEUPLÉMENT n. m., ou **DÉPOPULATION** n. f. Action de dépeupler, fait d'être dépeuplé.

DÉPEUPLER v. t. Dégarnir d'habitants. || Vider des occupants, dégarnir.

DÉPHASAGE n. m. Perte de contact avec la réalité.

DÉPHASÉ, E adj. Qui a perdu contact avec le réel.

DÉPIAUTER v. t. (de *piau*, forme dialect. de *peau*). Fam. Enlever la peau d'un animal, l'écorcher.

DÉPILATOIRE adj. et n. m. Se dit d'une préparation spéciale pour faire tomber le poil. (On dit aussi *ÉPILATOIRE*.)

DÉPISTAGE n. m. Action de dépister.

DÉPISTER v. t. Découvrir le gibier à la piste. || Découvrir au terme d'une enquête, d'une recherche. || Détourner de la piste, mettre en défaut.

DÉPIT n. m. (lat. *despectus*, mépris). Chagrin mêlé de ressentiment, dû à une déception. ● *En dépit de*, malgré. || *En dépit du bon sens*, très mal.

DÉPITER v. t. (lat. *despectare*). Causer du dépit. ◆ *se dépiter* v. pr. Concevoir du dépit, se froisser.

DÉPLACÉ, E adj. Qui ne convient pas aux circonstances; inconvenant. ● *Personne déplacée*, celle qui, à été contrainte de quitter son pays.

DÉPLACEMENT n. m. Action de déplacer, de se déplacer, mouvement. || Voyage effectué dans l'exercice d'une profession.

DÉPLACER v. t. (conj. 1). Changer une chose, une personne de place. || Affecter d'office à un autre poste. ● *Déplacer la question*, s'écarter du sujet. ◆ *se déplacer* v. pr. Changer de place, bouger.

DÉPLAFONNEMENT n. m. Action de déplafonner.

DÉPLAFONNER v. t. Supprimer la limite supérieure d'un crédit, d'une cotisation.

déplaire

DÉPLAIRE v. t. ind. [à] (conj. 71). Ne pas plaire, être désagréable, contrarier. ● *Ne vous en déplaise*, quoi que vous en pensiez. ♦ se déplaire v. pr. Ne pas se trouver bien où l'on est.

DÉPLAISANT, E adj. Qui déplaît; fâcheux, désagréable, antipathique.

DÉPLAISIR n. m. Sentiment pénible, contrariété.

DÉPLÂTER v. t. Arracher pour replanter.

DÉPLÂTRER v. t. Enlever le plâtre.

DÉPLIANT n. m. Prospectus plié.

DÉPLIER v. t. Étendre, ouvrir une chose pliée.

DÉPLISSER v. t. Défaire les plis.

DÉPLOIEMENT n. m. Action de déployer.

DÉPLOMBER v. t. Enlever les plombs apposés sur un objet.

DÉPLORABLE adj. Qui attriste, chagrine. || Qui provoque du désagrément, désagréable. || *Fam.* Très médiocre.

DÉPLORER v. t. (lat. *deplorare*). Exprimer de vifs regrets à propos de qqch; regretter.

DÉPLOYER v. t. (conj. 2). Étendre largement. || Montrer, manifester. ● *Déployer des troupes*, les faire passer d'une formation de marche ou de transport à une formation de combat. || *Rire à gorge déployée*, rire aux éclats.

DÉPLUMER (SE) v. pr. Perdre ses plumes. || *Fam.* Perdre ses cheveux.

DÉPOÉTISER v. t. Priver de caractère poétique.

DÉPOITRAILLÉ, E adj. *Fam.* Qui porte un vêtement largement ouvert sur la poitrine.

DÉPOLIR v. t. Ôter l'éclat, le poli.

DÉPOLITISER v. t. Retirer tout caractère politique à.

DÉPOLLUER v. t. Supprimer ou réduire la pollution de l'air, de l'eau utilisée par l'industrie, du sable des plages, etc.

DÉPONER, E adj. et n. m. (lat. *deponere*, déposer). Se dit d'un verbe latin de forme passive et de sens actif.

DÉPOPULATION n. f. → DÉPEUPELEMENT.

DÉPORTATION n. f. Peine consistant en un exil dans un lieu déterminé. || Internement dans un camp de concentration situé à l'étranger ou dans un bagne.

DÉPORTÉ, E n. Personne condamnée à la déportation, internée dans un camp de concentration.

DÉPORTEMENT n. m. Fait d'être déporté, en parlant d'un véhicule.

DÉPORTER v. t. (lat. *deportare*). Condamner à la déportation; envoyer en déportation. || Dévier de sa direction une voiture, un avion.

DÉPOSANT, E adj. et n. Qui fait un dépôt.

DÉPOSE n. f. Action d'enlever ce qui était posé.

DÉPOSER v. t. (lat. *deponere*). Poser une chose que l'on portait. || Enlever un objet fixé à demeure ou accroché. || Laisser en un endroit. || Donner en garantie. || Destituer qqn. ● *Déposer de l'argent*, le mettre en dépôt. || *Déposer les armes*, cesser de combattre. || *Déposer son bilan*, en parlant d'un commerçant, se déclarer en cessation de paiement. ♦ v. t. ou i. Former un dépôt. ♦ v. i. Faire une déposition en justice.

DÉPOSITAIRE n. Personne à qui a été remis un dépôt.

DÉPOSITION n. f. Déclaration d'un témoin en justice. || Acte par lequel on retire certaines dignités. ● *Déposition de Croix*, tableau représentant le Christ étendu au pied de la Croix.

DÉPOSSÉDER v. t. (conj. 5). Ôter la possession.

DÉPOSESSION n. f. Action de déposséder.

DÉPÔT n. m. (lat. *depositum*). Action de déposer. || Chose, somme déposée. || Ensemble de matières solides qui se déposent au fond d'un liquide impur au repos. || Lieu où l'on dépose, où l'on gare. || Lieu de détention de la Préfecture de police, à Paris. || Abandon de matière solide par un agent de transport (*dépôt éolien*, *fluvial*, *marin*). || Partie d'une unité restant en garnison quand cette unité fait campagne; lieu où cette fraction reste stationnée. ● *Dépôt bancaire*, somme confiée à une banque. || *Dépôt de bilan*, situation dans laquelle se trouve une entreprise qui cesse ses paiements. || *Dépôt légal*, remise obligatoire à l'Administration d'exemplaires d'un ouvrage ou d'une publication imprimées ou photographiées.

DÉPÔTER v. t. Ôter une plante d'un pot.

DÉPOTOIR n. m. Endroit où l'on jette les objets de rebut.

DÉPOUILLE n. f. Peau que rejettent certains animaux (lézards, serpents, insectes, crustacés). [Syn. MUE.] ● *Peau enlevée à un animal.* ● *Déouille mottelée* (Litt.), corps de l'homme après la mort. ♦ pl. Tout ce qu'on prend à l'ennemi, butin.

DÉPOUILLEMENT n. m. Action de dépouiller.

DÉPOUILLER v. t. (lat. *despoliare*). Arracher, enlever la peau d'un animal. || Enlever ce qui couvre, garnit, habille. || Priver qqn de qqch, le voler. || Examiner attentivement un texte. || Compter les votes d'un scrutin. ● *Style dépouillé*, sans ornement. ♦ se dépouiller v. pr. Se dit du vin qui dépose, d'un serpent qui mue, de qqn qui abandonne ses biens, etc.

DÉPOURVU, E adj. Privé, dénué. ● *Au*

dépourvu, à l'improviste, sans être préparé.

DÉPOUSSIÉRAGE n. m. Élimination des poussières.

DÉPOUSSIÉRER v. t. (conj. 5). Enlever la poussière. || Rajeunir, renouveler.

DÉPRAVATION n. f. Corruption, avilissement.

DÉPRAVÉ, E adj. et n. Perversi.

DÉPRAVER v. t. (lat. *depravare*, de *pravus*, pervers, mauvais). Pervertir, corrompre qqn. || Altérer, gâter qqch.

DÉPRÉCIATION n. f. Action de déprécier, de se déprécier.

DÉPRÉCIER v. t. (lat. *depretiare*, de *pretium*, prix). Diminuer, rabaisser la valeur de qqch, de qqn. ♦ se déprécier v. pr. Perdre de sa valeur.

DÉPRÉDATEUR, TRICE adj. et n. Qui commet des déprédations.

DÉPRÉDATION n. f. (lat. *praeda*, vol, proie). Dommage causé à la propriété d'autrui.

DÉPRENDRE (SE) v. pr. (conj. 50). *Litt.* Se détacher de qqn, perdre une habitude.

DÉPRESSIF, IVE adj. et n. Qui manifeste de la dépression.

DÉPRESSION n. f. (lat. *depressio*, enfoncement). Partie en creux par rapport à une surface. || Période de ralentissement économique. ● *Dépression atmosphérique*, dans les pays tempérés, aire cyclonique. || *Dépression nerveuse*, état pathologique de souffrance marqué par du pessimisme et un manque de désir, d'entrain face à la vie.

DÉPRESSURISATION n. f. Action de dépressuriser.

DÉPRESSURISER v. t. Faire cesser la pressurisation d'un avion, d'un engin spatial.

DÉPRIMANT, E adj. Qui déprime.

DÉPRIME n. f. *Fam.* État dépressif qui succède à une période d'exaltation psychique.

DÉPRIMÉ, E adj. et n. En état de dépression. ♦ adj. Se dit d'une conjoncture et d'une économie qui connaissent un ralentissement notable.

DÉPRIMER v. t. (lat. *deprimere*). Abattre physiquement ou moralement; démoraliser. ♦ v. i. *Fam.* Être atteint de dépression nerveuse.

DE PROFUNDIS [deprofɔ̃dis] n. m. (mots lat. signif. *des profondeurs*). Premiers mots du psaume CXXX de la Bible, que l'on récite à l'ordinaire dans la prière pour les morts.

DÉPROGRAMMER v. t. Enlever du programme prévu un spectacle, une émission. || Supprimer une action prévue. || Déconditionner qqn.

DÉPUCELER v. t. (conj. 3). *Pop.* Faire perdre sa virginité, déflorer.

DEPUIS prép. (de *de* et *puis*). Indique le point de départ, en parlant du temps, du lieu, de l'ordre. ♦ adv. À partir de ce moment. ♦ *Depuis que*, depuis le temps que.

DÉPURATIF, IVE adj. et n. m. (lat. *depurare*, de *purus*, pur). Méd. Propre à purifier l'organisme.

DÉPUTATION n. f. Envoi de personnes chargées d'une mission; ces personnes elles-mêmes. || Fonction de député.

DÉPUTÉ n. m. Personne envoyée en mission, ambassadeur. || Membre d'une assemblée législative élu au suffrage universel.

DÉPUTER v. t. (lat. *deputare*, assigner). Envoyer comme représentant; déléguer, mandater.

DÉQUALIFIER v. t. Donner à qqn un poste, des fonctions au-dessous de sa qualification professionnelle; déclasser.

DE QUINCEY (Thomas), écrivain anglais (1785-1859), auteur des *Confessions d'un mangeur d'opium*.

DER n. m. ou f. inv. La *der des der* (Pop.). La dernière fois de toutes; la dernière guerre. || *Dix de der*, les derniers dix points à la belote.

DER (lac du) ou **RÉSERVOIR MARNE**, lac artificiel de Champagne, retenue sur la Marne, au sud-ouest de Saint-Dizier.

DÉRACINÉ, E n. m. Personne qui a quitté son pays, son milieu d'origine.

DÉRACINEMENT n. m. Action de déraciner, fait d'être déraciné.

DÉRACINER v. t. Arracher de terre un arbre, une plante avec ses racines. || Extirper, faire disparaître. ♦ *Déraciner qqn*, le retirer de son milieu d'origine.

DÉRAILLEMENT n. m. Accident survenant sur une voie ferrée quand un train quitte les rails.

DÉRAILLER v. i. Sortir des rails. || Fam. Dérasonner, divaguer, fonctionner mal.

DÉRAILLEUR n. m. Mécanisme qui fait passer une chaîne de bicyclette d'un pignon sur un autre, d'un plateau sur un autre.

DÉRAIN (André), peintre français (1880-1954). Il a été l'un des créateurs du fauvisme.

DÉRAISON n. f. Litt. État d'esprit contraire au bon sens.

DÉRAISONNABLE adj. Qui manque de réflexion, insensé, extravagant.

DÉRAISONNER v. i. Litt. Dire des paroles dénuées de raison, de sens.

DÉRANGÉ, E adj. Fam. Un peu fou. || Fam. Qui a un embarras gastrique.

DÉRANGEMENT n. m. Action de déranger, d'être dérangé.

DÉRANGER v. t. (conj. 1). Déplacer ce qui était rangé. || Troubler le fonction-

nement de qqch; détraquer, dérégler. || Gêner qqn dans ses occupations ou son repos, importuner. ♦ *se déranger* v. pr. Quitter sa place, ses occupations.

DÉRAPAGE n. m. Action de déraeper.

DÉRAPER v. i. (prov. *derapá*, de *rapar*, saisir). Glisser de côté par suite d'une insuffisance d'adhérence au sol, en parlant des roues d'une bicyclette, d'une automobile, des skis, etc. || Changer défectueusement. || Aéron. Exécuter un virage en glissant de côté.

DÉRATÉ, E n. *Courir comme un dératé*, courir très vite.

DÉRATISATION n. f. Action de dératiser.

DÉRATISER v. t. Détruire systématiquement les rats dans un endroit.

DERBY n. m. (de n. de lord *Derby*). Grande course de chevaux qui a lieu chaque année à Epsom, en Angleterre. || Chaussure dont les oreilles se rejoignent par laçage. || Rencontre sportive entre équipes voisines.

DERBY, v. d'Angleterre; 216 000 h. Aéronautique.

DERBY (Edward Stanley, comte DE), homme d'État britannique (1799-1869). Chef du parti conservateur, il prend Israël dans son gouvernement.

DÉRECHÉ adv. Litt. De nouveau.

DÉRÈGLEMENT n. m. Détraquement; dérèglement du poulx.

DÉRÈGLEMENTER v. t. Alléger ou supprimer une réglementation.

DÉRÉGLER v. t. (conj. 5). Troubler le fonctionnement de qqch, déranger, détraquer. ♦ *Vie déréglée*, non contrôlée par des principes moraux.

DÉRIDER v. t. Faire disparaître les rides. || Rendre moins grave, égayer. ♦ *se déridier* v. pr. S'égayer, sourire.

DÉRISION n. f. (lat. *deridere*, se moquer). Moquerie méprisante, dédaigneuse.

DÉRISOIRE adj. Qui porte à rire par son caractère déraisonnable, minable, ridicule. || Qui est insignifiant, faible.

DÉRISOIREMENT adv. De façon dérisoire.

DÉRIVATIF n. m. Ce qui détourne l'esprit vers d'autres pensées.

DÉRIVATION n. f. (de *dériver* v. t.). Action de détourner un cours d'eau. || *Électr.* Communication au moyen d'un second conducteur entre deux points d'un circuit fermé. || Procédé de formation des mots qui consiste à ajouter un suffixe ou un préfixe à un autre mot ou à un radical. || Détournement de liquides organiques de leur circuit naturel.

DÉRIVATION n. f. (de *dériver* v. i.). Action de dériver sous l'action du vent ou d'un courant.

DÉRIVE n. f. (de *dériver* v. i.). Aileron vertical immergé pour réduire la déviation d'un bateau. || Déviation d'un navire ou d'un avion de sa route par l'effet d'un courant ou du vent. ♦ *À la dérive*, qui se laisse aller, qui va à vau-l'eau.

DÉRIVÉ n. m. *Chim.* Corps obtenu par la transformation d'un autre. || *Ling.* Mot qui dérive d'un autre.

DÉRIVÉE n. f. *Math.* Limite vers laquelle tend le rapport de l'accroissement d'une fonction à l'accroissement correspondant de la variable, lorsque ce dernier tend vers zéro.

DÉRIVER v. t. (lat. *derivare*, détourner un cours d'eau). Détourner de son cours. ♦ v. t. ind. [de]. Être issu de. || *Ling.* Tirer son origine, provenir.

DÉRIVER v. i. (angl. *to drive*, pousser, avec l'infl. du précéd.). S'écarter de sa direction. || Aller à la dérive sous l'effet du vent, d'un courant, en parlant d'un navire, d'un avion.

DÉRIVEUR n. m. Bateau muni d'une dérive.

DERMATOLOGIE n. f. Partie de la médecine qui s'occupe des maladies de la peau.

DERMATOLOGUE n. Médecin spécialisé en dermatologie.

DERMATOSE n. f. Maladie de peau en général.

DERME n. m. (gr. *derma*, peau). Tissu qui constitue la couche profonde de la peau.

DERMIQUE adj. Relatif au derme.

DERNIER, ÈRE adj. et n. (anc. fr. *derrenier*; du lat. *retro*, derrière). Qui vient après tous les autres dans le temps, selon le mérite, le rang. ♦ adj. Qui est le plus récent. || Extrême. ♦ *Avoir le dernier mot*, l'emporter dans une discussion, dans un conflit. || *En dernière analyse*, tout bien pesé, examiné. || *Ne pas avoir dit son dernier mot*, ne pas avoir montré tout ce dont on était capable.

DERNIÈREMENT adv. Depuis peu.

DERNIER-NÉE, DERNIÈRE-NÉE n. (pl. *derniers-nés, dernières-nées*). Enfant né le dernier dans une famille.

DERNY n. m. (du n. de l'inventeur). Cyclomoteur utilisé autrefois pour entraîner des coureurs cyclistes dans certaines épreuves.

DÉROBADE n. f. Action d'esquiver une difficulté, de se dérober à ses obligations.

DÉROBÉ, E adj. Porte, escalier dérobé, caché, secret.

DÉROBÉE (À LA) loc. adv. En cachette et rapidement.

DÉROBER v. t. (anc. fr. *rober*, voler). Litt. Prendre furtivement ce qui appartient ou revient à autrui. ♦ *Soustraire.* ♦ *se dérober* v. pr. Se dit d'un cheval qui ne veut

pas franchir un obstacle ou passe à côté.
|| Se soustraire.

DÉROGATION n. f. Action de déroger à une loi, à un contrat; exception.

DÉROGATOIRE adj. Qui contient une dérogation.

DÉROGER v. t. ind. [à] (lat. *derogare*) [conj. 1]. *Litt.* S'écarter de ce qui est fixé par une loi, une convention. ♦ v. i. *Litt.* Manquer à sa dignité, à son rang.

DÉROUILLER v. t. Enlever la rouille. || *Fam.* Dégourdir, réveiller. ♦ v. i. *Pop.* Recevoir des coups; avoir très mal.

DÉROULEMENT n. m. Action de dérouler, de se dérouler.

DÉROULER v. t. Étendre ce qui était enroulé. || Étaler sous le regard, développer, passer en revue. ♦ se dérouler v. pr. Avoir lieu, s'écouler, s'enchaîner.

DÉROUTAGE ou **DÉROUTEMENT** n. m. Action de dérouter un navire, un avion.

DÉROUTANT, **E** adj. Qui dérouté, qui déconcerte.

DÉROUTE n. f. Défaite sévère; situation catastrophique.

DÉROUTER v. t. Faire perdre sa trace, dépitier. || Faire changer de route, de direction. || Déconcerter, décontenancer qqn.

DERRICK [derik] n. m. (mot angl.). Charpente en métal supportant l'appareil de forage d'un puits de pétrole.

DERRIÈRE prép. (lat. de intensif, et *retro*, en arrière). Indique une situation, un lieu dans le dos de qqn, de qqch, ou dans un rang suivant. ♦ adv. En arrière, à la suite. ♦ *Par-derrière*, par la partie postérieure; secrètement. || *Sens devant derrière*, en mettant le devant à la place du derrière.

DERRIÈRE n. m. Partie postérieure d'un objet. || Partie inférieure et postérieure du corps de l'homme et des animaux.

DERVICHE n. m. (persan *darwich*). Membre de confréries religieuses musulmanes.

DÉRY (Tibor), écrivain hongrois (1894-1977), auteur de romans (*la Phrase inachevée*).

DÈS art. masc. et fém. pluriel correspondant au sing. un (indéfini), du (de la) [partitif ou défini].

DÈS prép. (lat. de intensif, et *ex*, hors de). Marque le point de départ en parlant du temps, du lieu : *dès l'enfance*; *dès sa source*. ♦ *Dès lors*, en conséquence. || *Dès que*, aussitôt que : *dès que le discours sera achevé*. || *Dès lors que*, dès l'instant où; puisque.

DÉSABONNER v. t. Faire cesser un abonnement. ♦ se désabonner v. pr. Cesser son abonnement.

DÉSABUSÉ, **E** adj. et n. Qui a perdu ses illusions, désenchanté, blasé.

DÉSABUSER v. t. *Litt.* Tirer qqn de son erreur, de ses illusions, détromper.

DÉSACCORD n. m. Manque d'harmonie, d'accord entre des personnes; mésentente, différend. || Contradiction, contraste entre des choses.

DÉSACCORDER v. t. Détruire l'accord d'un instrument de musique.

DÉSACCOOUTUMER v. t. Défaire d'une habitude.

DÉSACRALISER v. t. Retirer sa signification religieuse à une fête, un rite, etc., ou sa signification sacrée à qqn, à qqch.

DÉSFFECTER v. t. Changer la destination d'un édifice public, d'un local; lui retirer sa destination primitive.

DÉSFFECTION n. f. Perte progressive de l'affection, de l'intérêt que l'on éprouvait.

DÉSAGRÉABLE adj. Qui cause une impression pénible, qui déplaît, ennuyeux, fâcheux, déplaisant.

DÉSAGRÉABLEMENT adv. De façon désagréable.

DÉSAGRÉGATION n. f. Séparation des parties dont l'assemblage constitue un tout, décomposition.

DÉSAGRÉGER v. t. (conj. 1 et 5). Produire la désagrégation. ♦ se désagréger v. pr. Se décomposer, s'effriter.

DÉSAGRÈMENT n. m. Sentiment causé par ce qui déplaît; sujet de contrariété; ennui, souci.

DESAIX (Louis), général français (1768-1800). Il se distingue à l'armée du Rhin (1796). Il est tué à Marengo.

DÉSALTÉRER v. t. (conj. 5). Faire cesser la soif. ♦ se désaltérer v. pr. Faire cesser la soif en buvant.

DÉSAMOFÇAGE n. m. Action de désamortir.

DÉSAMOFÇER v. t. (conj. 1). Ôter l'amorce de. || Interrompre la marche d'un appareil, d'une machine. || Prévenir le développement dangereux de qqch.

DÉSAPPOINTÉ, **E** adj. Déconcerté, déçu.

DÉSAPPOINTEMENT n. m. État d'une personne déappointée; déception.

DÉSAPPOINTER v. t. (angl. *disappointed*, déçu). Tromper l'attente, les espérances de qqn; décevoir.

DÉSAPPRENDRE v. t. (conj. 50). Oublier ce qu'on avait appris.

DÉSAPPROBATEUR, **TRICE** adj. Qui désapprouve.

DÉSAPPROBATION n. f. Action de désapprouver, de blâmer.

DÉSAPPROUVER v. t. Ne pas approuver; blâmer, critiquer.

DÉSARÇONNER v. t. Faire tomber de

cheval. || Déconcerter, mettre dans l'embarras, dans l'impossibilité de répondre.

DÉSARGENTÉ, **E** adj. *Fam.* Démuni d'argent.

DÉSARGENTER v. t. Enlever la couche d'argent qui recouvrait un objet argenté.

DÉSARMANT, **E** adj. Qui rend toute réplique impossible.

DÉSARMEMENT n. m. Action de désarmer. || Action concertée visant à limiter, supprimer ou interdire la fabrication ou l'emploi de certaines armes.

DÉSARMER v. t. Enlever à qqn ses armes. || Fléchir, adoucir, faire cesser un sentiment violent. || *Arm.* Détendre le ressort de percussion d'une arme à feu. ♦ *Désarmer un navire*, en retirer l'équipage et le matériel. ♦ v. i. Réduire ses armements. || Abandonner un sentiment violent ou hostile. || Cesser toute activité.

DÉSARROI n. m. (anc. fr. *désarroyer*, mettre en désordre). État d'une personne profondément troublée.

DÉSARTICULATION n. f. Action de désarticuler, fait d'être désarticulé.

DÉSARTICULER v. t. Faire sortir de l'articulation. || Amputer dans l'articulation. ♦ se désarticuler v. pr. Assouplir à l'excès ses articulations.

DÉSASSORTI, **E** adj. Dégarni de marchandises. || Qui n'est plus assorti, dont certaines pièces ne sont plus assorties.

DÉSASTRE n. m. (it. *disastro*). Événement grave qui cause de grands dommages; catastrophe.

DÉSASTREUX, **EUSE** adj. Très mauvais.

DÉSAVANTAGE n. m. Ce qui cause une infériorité, un inconvénient, un préjudice.

DÉSAVANTAGER v. t. (conj. 1). Faire subir un désavantage à, léser, handicaper.

DÉSAVANTAGEUX, **EUSE** adj. Qui cause, peut causer un désavantage; défavorable.

DÉSAVEU n. m. Acte par lequel on désavoue qqn, une action, démenti; désapprobation.

DÉSAVOUEUR v. t. Revenir sur ce qu'on a dit ou fait. || Refuser de reconnaître comme sien. || Déclarer qu'on n'a pas autorisé qqn à agir comme il l'a fait, qu'on n'est pas d'accord avec qqn, qqch.

DÉSAXÉ, **E** n. Personne qui présente des troubles mentaux.

DÉSAXER v. t. Rompre l'équilibre intellectuel ou moral, déséquilibrer.

DÉSCARTES (René), philosophe, mathématicien et physicien français (1596-1650). Auteur du *Discours de la méthode*, *Méditations*, *Passions de l'âme*. Il découvre certaines lois de l'optique et crée avec Fermat la géométrie analytique. Sa philosophie est un rationa-



René Descartes. Portrait
par J. B. Weenix le Vieux. (Musée d'Utrecht)
(© Centraal Museum, Utrecht)

lisme fondé sur le doute comme première certitude de l'existence des choses.

DESCELLEMENT n. m. Action de desceller.

DESCELLER v. t. Ôter de son scellement.

DESCENDANCE n. f. Ensemble des descendants, postérité, lignée, parenté.

DESCENDANT, E adj. Qui descend.

DESCENDANT, E n. Personne considérée par rapport à ceux de qui elle est issue.

DESCENDEUR, EUSE n. Sportif qui possède les qualités particulières pour descendre rapidement une pente (ski) ou une côte (cyclisme).

DESCENDRE v. i. (lat. *descendere*) [conj. 46, auxil. être]. Aller de haut en bas, se porter à un niveau inférieur. || S'étendre vers le bas, être en pente. || Baisser de niveau : la marée descend. || Faire irruption. || S'arrêter au cours d'un voyage. || Tirer son origine. ♦ v. t. (auxil. avoir). Mettre ou porter plus bas. || Parcourir de haut en bas, suivre le cours de. || Abattre. || Fam. Tuer avec une arme à feu. ♦ Descendre en flammes (Fam.), critiquer violemment. || Descendre un verre, une bouteille (Fam.), les boire en entier.

DESCENTE n. f. Action de descendre, d'aller plus bas. || Chemin par lequel on descend. || Attaque brusque, irruption en vue d'un contrôle, d'une rafle. || Action de déposer, de mettre en bas. || Tuyau d'évacuation des eaux, vertical ou en très forte pente. || Épreuve de ski dans laquelle les concurrents sont classés d'après le temps, et qui, en forte pente, ne comporte pas de portes à franchir. ♦ Descente de Croix, représentation du corps du Christ mort, décloué de la Croix, mais pas encore déposé sur le sol. || Descente de lit, petit tapis placé le long d'un lit. || Descente de justice, visite d'un lieu par

des magistrats pour y faire des constatations, des perquisitions.

DESCRIPTIF, IVE adj. (lat. *descriptus*, décrit). Qui a pour objet de décrire.

DESCRIPTIF n. m. Document qui donne une description par plans, schémas, etc.

DESCRIPTION n. f. (lat. *descriptio*). Action de décrire; développement qui décrit.

DÉSEMBOURGEOISER v. t. Ôter le caractère bourgeois.

DÉSEMBOUTEILLER v. t. Faire cesser un embouteillage.

DÉSEMPARÉ, E adj. Se dit d'un navire qui a subi des avaries l'empêchant de manœuvrer. || Qui est privé de ses moyens, qui ne sait que dire, que faire; décontenance.

DÉSEMPARER v. i. (de *emparer*, fortifier). Sans désemparer, sans interruption, avec persévérance.

DÉSEMPLEIR v. i. Ne pas désempleur, continuer d'être plein.

DÉSENCHANTEMENT n. m. Cessation des illusions, déception.

DÉSENCHANTER v. t. Faire perdre l'enthousiasme, les illusions, désillusionner.

DÉSENCLAVEMENT n. m. Action de désenclaver.

DÉSENCLAVER v. t. Rompre l'isolement d'une région sur le plan économique.

DÉSENCOMBRER v. t. Débarrasser de ce qui encombre.

DÉSENFAMMER v. t. Faire cesser l'inflammation.

DÉSENFLEUR v. t. Faire disparaître l'enflure. ♦ v. i. Cesser d'être enflé.

DÉSENFUMER v. t. Faire sortir la fumée d'un lieu.

DÉSENGAGEMENT n. m. Action de désengager ou de se désengager.

DÉSENGAGER v. t. (conj. 1). Libérer d'un engagement. ♦ se désengager v. pr. Cesser son engagement.

DÉSENGORGER v. t. (conj. 1). Déboucher, désobstruer.

DÉSENVIVRE v. t. Tirer de l'ivresse.

DÉSENSABLER v. t. Dégager ce qui est ensablé.

DÉSENSIBILISER v. t. Faire perdre ou diminuer la sensibilité, la sensibilisation à l'égard de certaines substances.

DÉSÉQUILIBRE n. m. Absence d'équilibre.

DÉSÉQUILIBRÉ, E n. Personne présentant un déséquilibre mental.

DÉSÉQUILIBRER v. t. Faire perdre l'équilibre. || Bouleverser l'équilibre mental.

DÉSERT, E adj. (lat. *desertus*, abandonné). Inhabité ou peu fréquenté.

DÉSERT n. m. Lieu inhabité. || Région caractérisée par une grande sécheresse ou par une température moyenne très basse entraînant la pauvreté extrême de la végétation et une très grande faiblesse de peuplement. ♦ Prêcher, parler dans le désert, n'être pas écouté.

DÉSETER v. t. Abandonner complètement un lieu. || Quitter, trahir : désérer une cause. ♦ v. i. Mil. Quitter son corps ou son poste sans autorisation.

DÉSETEREUR n. m. Militaire qui a déserté. || Celui qui abandonne un parti, une cause.

DÉSERTIFICATION n. f. Transformation d'une région en désert.

DÉSERTIFIER (SE) v. pr. Se transformer en désert. || Se dépeupler.

DÉSERTION n. f. Action de désérer.

DÉSERTIQUE adj. Relatif au désert.

DÉSÉSCALADE n. f. Diminution progressive de la menace et de la tension qui résultent d'une escalade militaire, sociale.

DÉSÉSPÉRANCE n. f. Litt. État d'une personne désespérée.

DÉSÉSPÉRANT, E adj. Qui fait perdre espoir; décourageant. || Qui chagrine, contraire.

DÉSÉSPÉRÉ, E adj. et n. Plongé dans le désespoir. ♦ adj. Qui ne donne plus d'espoir. || Qui exprime le désespoir.

DÉSÉSPÉRÈMENT adv. De façon désespérée.

DÉSÉSPÉRER v. t. (conj. 5). Faire perdre l'espérance à qqn. || Ne plus espérer. ♦ v. i. ou v. t. ind. [de]. Perdre courage, cesser d'espérer. ♦ se désespérer v. pr. Se tourmenter.

DÉSÉSPOIR n. m. Abattement total de qqn qui n'espère plus. || Ce qui désespère, contraire. ♦ En désespoir de cause, en dernier ressort. || Être au désespoir, être très chagriné; regretter vivement.

DÉSHABILLAGE n. m. Action de déshabiller, de se déshabiller.

DÉSHABILÉ n. m. Vêtement léger que les femmes portent au lever ou au coucher.

DÉSHABILLER v. t. Ôter à qqn ses vêtements. || Ôter à un objet un ornement, un revêtement. ♦ se déshabiller v. pr. Enlever ses vêtements.

DÉSHABITUER v. t. Faire perdre une habitude.

DÉSHERBANT, E adj. et n. m. Se dit d'un produit qui détruit les mauvaises herbes.

DÉSHERBER v. t. Enlever les mauvaises herbes.

DÉSHÉRENCE n. f. (lat. *heres*, héritier).

déshérence

Dr. Absence d'héritiers pour recueillir une succession.

DÉSHÉRITÉ, E n. Personne dépourvue de dons naturels ou de certains biens que les autres possèdent.

DÉSHÉRITER v. t. Priver qqn de sa succession.

DÉSHONNEUR n. m. Perte de l'honneur.

DÉSHONORANT, E adj. Qui déshonore.

DÉSHONORER v. t. Porter atteinte à l'honneur de qqn. ♦ se **déshonorer** v. pr. Perdre son honneur, se couvrir d'ignominie.

DÉSHUMANISATION n. f. Action de déshumaniser.

DÉSHUMANISER v. t. Faire perdre tout caractère humain.

DÉSHYDRATATION n. f. Action de déshydrater, de priver d'eau. || État d'un organisme qui a perdu une partie de son eau.

DÉSHYDRATER v. t. Éliminer, totalement ou partiellement, l'eau contenue dans un corps.

DESIDERATA [deziderata] n. m. pl. (mot lat. signif. choses désirées). Ce qui manque, ce dont on regrette l'absence; revendication.

DESIGN [dizajn] n. m. (mot angl.). Discipline visant à une harmonisation de l'environnement humain, de la conception des objets usuels à celle de l'urbanisme. ♦ adj. inv. D'un modernisme fonctionnel sur le plan esthétique.

DÉSIGNATION n. f. Action de désigner.

DÉSIGNER [dizajner] n. m. (mot angl.). Spécialiste du design.

DÉSIGNER v. t. (lat. *designare*). Montrer, attirer l'attention sur qqch, qqn; signaler. || Signifier, représenter. || Choisir pour exercer une fonction, investir d'un rôle.

DÉSILLUSION n. f. Perte d'une illusion, déception, désappointement.

DÉSILLUSIONNER v. t. Faire perdre ses illusions à qqn.

DÉSINCARNÉ, E adj. *Litt.* Éloigné, détaché de la réalité.

DÉSINENCE n. f. (lat. *desinere*, finir). Terminaison variable des mots (par oppos. au **RADICAL**), et qui a une fonction grammaticale ou lexicale.

DÉSINFECTANT, E adj. et n. m. Se dit de substances, agents physiques ou produits propres à désinfecter.

DÉSINFECTER v. t. Détruire les germes microbiens d'un objet, d'un appartement, de la peau, d'une plaie, etc.

DÉSINFECTION n. f. Action de désinfecter.

DÉSINFORMATION n. f. Action de supprimer une information, d'en minimiser l'importance ou d'en modifier le sens.

DÉSINSECTISATION n. f. Destruction des insectes nuisibles par procédés physiques, chimiques ou biologiques.

DÉSINTÉGRATION n. f. Action de désintégrer ou de se désintégrer.

DÉSINTÉGRER v. t. (conj. 5). Détruire l'unité, la cohésion d'un ensemble. ♦ se désintégrer v. pr. Se désagréger, perdre sa cohésion.

DÉSINTÉRESSÉ, E adj. Qui n'agit pas par intérêt; qui n'est pas inspiré par l'intérêt, généreux; objectif.

DÉSINTÉRESSEMENT n. m. Action de désintéresser; fait d'être désintéressé.

DÉSINTÉRESSER v. t. Payer son dû à qqn, dédommager. ♦ se désintéresser v. pr. [de]. Ne plus prendre d'intérêt à.

DÉSINTÉRÊT n. m. Absence d'intérêt, détachement.

DÉSINTOXICATION n. f. Traitement destiné à faire cesser la dépendance vis-à-vis d'un toxique (alcool ou stupéfiant le plus souvent). || Action d'éliminer ce qui influence insidieusement des personnes.

DÉSINTOXIQUER v. t. Délivrer d'une intoxication.

DÉSINVESTIR v. t. Réduire les actifs investis dans le secteur économique. || Cesser d'attacher une valeur affective à qqch.

DÉSINVOLTE adj. (it. *disinvolto*). Qui a des manières trop libres, impertinent, décontracté.

DÉSINVOLTURE n. f. (it. *disinvoltura*). Sans-gêne, impertinence, effronterie.

DÉSIR n. m. Action de désirer; sentiment de celui qui désire; ce que l'on désire.

DÉSIRABLE adj. Qui mérite d'être désiré.

DÉSIRADE (la), une des Antilles françaises, dépendant de la Guadeloupe; 1602 h. Ch.-l. Grande-Anse.

DÉSIRER v. t. (lat. *desiderare*). Souhaiter la réalisation, la possession de qqch : *désirer réussir, une voiture*. || Éprouver un désir sexuel. ♦ *Laisser à désirer*, être défectueux, inachevé, médiocre. || *Se faire désirer*, se faire attendre.

DÉSIREUX, EUSE adj. Qui désire.

DÉSISTEMENT n. m. Action de se désister.

DÉSISTER (SE) v. pr. (lat. *desistere*). Renoncer, après un premier tour de scrutin, à briger un mandat, à une action, à une poursuite en justice.

DES MOINES, v. des États-Unis, cap. de l'Iowa, sur la rivière Des Moines; 191 000 h.

DESMOULINS (Camille), journaliste et homme politique français (1760-1794). Il appelle aux armes le 17 juillet 1789; montagnard, il crée plusieurs journaux révolutionnaires. Il est guillotiné avec Danton.

DESNOS (Robert), poète français (1900-1945). Il évolue du surréalisme vers un lyrisme plus quotidien (*Corps et biens*, *Domaine public*).

DÉSObÉIR v. t. ind. [à]. Ne pas obéir.

DÉSObÉISSANCE n. f. Action de désobéir, insubordination.

DÉSObÉISSANT, E adj. Qui désobéit.

DÉSObLIGANT, E adj. Qui désoblige.

DÉSObLIGER v. t. (conj. 1). Causer de la peine, de la contrariété.

DÉSObSTRUER v. t. Débarrasser de ce qui encombre.

DÉSODÉ, E [desode] adj. Dont on a enlevé le sodium, le sel.

DÉSODORISANT, E adj. et n. m. Se dit d'un produit qui enlève les mauvaises odeurs dans un local.

DÉSODORISER v. t. Enlever les mauvaises odeurs.

DÉSŒUVRÉ, E adj. et n. Qui n'a rien à faire, qui ne sait pas s'occuper.

DÉSŒUVREMENT n. m. État d'une personne désœuvrée, inaction, oisiveté.

DÉSOLANT, E adj. Qui désole, affligeant.

DÉSOLATION n. f. Extrême affliction.

DÉSOLÉ, E adj. Très affligé. || Aride, désertique.

DÉSOLER v. t. (lat. *desolare*). Causer du chagrin, consterner, navrer. ♦ se désoler v. pr. Éprouver du chagrin.

DÉSOLIDARISER (SE) v. pr. Cesser d'être solidaire.

DÉSOPILANT, E adj. Qui fait beaucoup rire.

DÉSORDONNÉ, E adj. Qui est en désordre. || Qui manque d'ordre. ♦ *Vie désordonnée* (Litt.), déréglée.

DÉSORDRE n. m. Manque d'ordre, d'organisation. || Agitation qui trouble le fonctionnement régulier. || *Litt.* Dérèglement moral. ♦ pl. Troubles dans l'ordre social.

DÉSORGANISATEUR, TRICE adj. et n. Qui désorganise, qui engendre le trouble.

DÉSORGANISATION n. f. Action de désorganiser; dérangement, trouble.

DÉSORGANISER v. t. Déranger l'organisation, bouleverser.

DÉSORIENTATION n. f. Action de désorienter; son résultat.

DÉSORIENTÉ, E adj. Qui ne sait pas quelle conduite adopter; déconcerté.

DÉSORIENTER v. t. Faire perdre à qqn sa direction. || Déconcerter, troubler.

DÉSORMAIS adv. (de *dès*, *or*, maintenant, et *mais*, d'avantage). À partir du moment actuel, dorénavant.

DÉSOSSEMENT n. m. Action de désosser.

DÉSOSSER v. t. Retirer les os d'une viande, les arêtes d'un poisson.

DESPERADO n. m. (mot amér.; de l'esp.). Hors-la-loi prêt à se battre jusqu'à la mort.

DESORTES (François Alexandre), peintre français (1661-1743), auteur de natures mortes et de scènes de chasse.

DESPOTE n. m. (gr. *despotês*, maître). Souverain qui gouverne arbitrairement. || Personne qui impose arbitrairement sa volonté à son entourage.

DESPOTIQUE adj. Arbitraire, tyrannique.

DESPOTISME n. m. Pouvoir absolu et arbitraire; autorité tyrannique. ● *Despotisme éclairé*, au XVIII^e s., gouvernement autoritaire d'un État, conciliant l'absolutisme avec certaines théories politiques des philosophes.

DES PRÉS (Josquin), musicien français (v. 1440-v. 1521/1524), créateur du chant polyphonique.

DESQUAMATION [deskwa-] n. f. Chute des écailles chez certains animaux ou des squames de la peau chez l'homme.

DESQUAMER [deskwame] v. i., ou **DESQUAMER (SE)** v. pr. (lat. *squama*, écaille). Perdre ses écailles, ses squames.

DESQUELS, DESQUELLES [dekel] pron. relat. et interr. pl. → LEQUEL.

DESSABLER v. t. Ôter le sable de.

DESSAISIR v. t. Dépousser d'une prérogative. ◆ se dessaisir v. pr. [de]. Céder volontairement ce qu'on possède, abandonner.

DESSALEMENT ou **DESSALAGE** n. m. Action de dessaler.

DESSALER v. t. Débarrasser de son sel. ◆ v. i. *Fam.* Chavirer, en parlant d'un voilier. ◆ se dessaler v. pr. *Fam.* Se dégoûter.

DESSAUULER v. t. et i. → DESSOULER.

DESSAU, v. d'Allemagne (Saxe-Anhalt); au sud-ouest de Berlin; 104 000 h.

DESSÉCHANT, E adj. Qui dessèche.

DESSÈCHEMENT n. m. Action de dessécher ou état d'une chose desséchée.

DESSÉCHER v. t. (conj. 5). Rendre sec. || Rendre insensible. ◆ *Être desséché*, être devenu très maigre. ◆ se dessécher v. pr. Devenir sec.

DESSEIN n. m. (it. *disegno*). *Litt.* Projet, résolution. ● *À dessein*, avec intention.

DESSER v. t. Ôter la selle à.

DESSERRAGE n. m. Action de desserrer.

DESSERRER v. t. Relâcher ce qui est serré. ◆ *Ne pas desserrer les dents*, ne rien dire.

DESSERT n. m. (de *desservir*). Dernière partie d'un repas; les pâtisseries, les fruits, etc., qui le composent.

DESSERTÉ n. f. Fait d'assurer un service régulier de transports pour tel ou tel lieu. || Service assuré par un prêtre.

DESSERTÉ n. f. Meuble à portée de main où se trouvent la vaisselle et les plats prêts à être servis.

DESSERVIR v. t. (lat. *deservire*, servir avec zèle). S'acquitter du service d'une église, d'une chapelle. || Assurer une communication régulière par un moyen de transport.

DESSERVIR v. t. (de *servir*). Enlever les plats de dessus la table. || Nuire à qqn.

DESSICCATION n. f. (lat. *dessicare*, de *siccus*, sec). Élimination de l'humidité d'un corps.

DESSILLER [desije] v. t. (anc. fr. *ciller*, couvrir les paupières d'un oiseau de proie). *Dessiller les yeux* à ou de qqn, l'amener à voir ce qu'il ignorait ou voulait ignorer.

DESSIN n. m. (de *dessiner*, avec l'infl. de l'it. *disegno*). Figurement sur une surface, au crayon, à la plume, au pinceau, etc., de la forme plutôt que de la couleur d'une chose quelconque. || Art de cette figurement; mode d'expression par la ligne, le signe graphique, qui en résulte. || Contour, profil, ligne. ● *Dessin animé*, suite de dessins qui, filmés, donnent l'apparence du mouvement. || *Dessin industriel*, dessin au trait représentant des objets en vue de leur fabrication dans l'industrie.

Voir illustration p. 276 et 277

DESSINATEUR, TRICE n. Personne qui dessine, qui en fait profession. ● *Dessinateur industriel*, personne qui effectue du dessin industriel.

DESSINER v. t. (it. *disegnare*; du lat. *designare*). Pratiquer le dessin. || Faire ressortir les contours. ◆ se dessiner v. pr. Laisser apparaître son tracé. || Se préciser, prendre tournure.

DESSOUDER v. t. Détruire la soudure.

DESSOULER ou **DESSAUULER** v. t. Faire cesser l'ivresse. ◆ v. i. Cesser d'être ivre.

DESSOUS adv. (lat. *subtus*, en dessous). Indique la position d'une chose sous une autre. ◆ *De dessous*, de sous. || *En dessous (de)*, dans la partie située sous une autre. || *Là-dessous*, sous cela. || *Par-dessous*, par la partie qui est dessous. || *Regarder en dessous*, regarder sans lever les yeux, sournoisement.

DESSOUS n. m. Partie inférieure d'une chose. ● *Avoir le dessous*, avoir le désavantage, être inférieur dans une lutte, dans une compétition. ◆ *Être dans le trente-sixième dessous* (*Fam.*), être dans une situation catastrophique. ◆ pl. Lingerie de femme; sous-vêtements. || Côté secret.

DESSOUS-DE-BOUTEILLE n. m. inv. Petit disque que l'on met sous les bouteilles pour protéger la nappe.

DESSOUS-DE-BRAS n. m. inv. Garniture de tissu épais protégeant un vêtement à l'endroit de l'aisselle.

DESSOUS-DE-PLAT n. m. inv. Support pour poser les plats sur la table.

DESSOUS-DE-TABLE n. m. inv. Somme que l'acheteur donne secrètement au vendeur en plus du prix officiel, dans un marché.

DESSUS adv. (lat. *sursum*, en haut). Indique la situation d'une chose qui est sur une autre. ● *Bras dessus, bras dessous*, le bras de l'un sur le bras de l'autre. || *Sens dessus dessous*, dans le plus complet désordre. ◆ *De dessus*, de sur. || *En dessus, par-dessus*, à un niveau supérieur. || *Là-dessus*, sur cela.

DESSUS n. m. Partie supérieure d'une chose. ● *Avoir le dessus*, l'emporter. || *Le dessus du panier*, ce qu'il y a de meilleur. || *Prendre le dessus*, regagner l'avantage.

DESSUS-DE-LIT n. m. inv. Syn. de COUVRE-LIT.

DÉSTABILISATEUR, TRICE ou **DÉSTABILISANT, E** adj. Qui déstabilise.

DÉSTABILISATION n. f. Action de déstabiliser.

DÉSTABILISER v. t. Faire perdre sa stabilité à un État, à un régime, à une situation.

DÉSTALINISATION n. f. Action de déstaliniser; son résultat.

DÉSTALINISER v. t. Modifier une organisation communiste, une politique, etc., de sorte qu'elles n'aient plus recours aux méthodes totalitaires du régime stalinien.

DESTIN n. m. Puissance mystérieuse fixant le cours des événements; ensemble des événements constituant la vie humaine et qui semblent dirigés par une puissance supérieure. || L'avenir, le sort.

DESTINATAIRE n. Personne à qui s'adresse un envoi, un message.

DESTINATION n. f. (lat. *destinatio*). Emploi prévu pour qqn, qqch. || Lieu vers lequel on dirige un objet, une personne.

DESTINÉE n. f. Volonté souveraine qui règle d'avance tout ce qui doit être. || Ensemble des événements de la vie humaine envisagée comme indépendante de la volonté de l'homme.

DESTINER v. t. (lat. *destinare*). Fixer à l'avance une occupation à qqn, un usage à qqch.

DESTITUER v. t. (lat. *destituere*). Retirer à un officier, à un officier ministériel ou à certains fonctionnaires leur charge, leur emploi.

DESTITUTION n. f. Révocation d'un

destitution

officier ministériel ou de certains fonctionnaires; peine militaire entraînant la perte du grade.

Destour, parti nationaliste tunisien, fondé en 1920 (auj. Rassemblement constitutionnel démocratique).

DESTRÉE (Jules), homme politique belge (1863-1936). Il est l'un des principaux promoteurs du mouvement intellectuel et politique wallon.

DESTRIER n. m. (anc. fr. *destre*, main droite). Autrefois, cheval de bataille.

DESTROYER [dɛstrɔʒe] n. m. (mot angl.). Bâtiment de guerre de moyen tonnage, rapide, bien armé.

DESTRUCTEUR, TRICE adj. et n. Qui détruit, anéantit.

DESTRUCTION n. f. Action de détruire; son résultat.

DESTRUCTURATION n. f. Action de détruire.

DESTRUCTURER v. t. Désorganiser, détruire un ensemble structuré.

DÉSUEU, ÊTE adj. Qui n'est plus en usage, démodé, suranné.

DÉSUEUDE n. f. Abandon d'une chose par le défaut de pratique ou d'application.

DÉSUNION n. f. Désaccord, mésintelligence.

DÉSUNIR v. t. Séparer ce qui était joint. || Faire cesser la bonne entente; brouiller. ♦ se désunir v. pr. Perdre la coordination des mouvements.

DÉSynchroniser v. t. Faire perdre son synchronisme.

DÉTACHABLE adj. Que l'on peut détacher, amovible.

DÉTACHANT, E adj. et n. m. Se dit d'un produit servant à enlever les taches.

DÉTACHÉ, E adj. Indifférent, insensible.

DÉTACHEMENT n. m. État de celui qui est détaché d'une passion, d'un sentiment; indifférence. || Position d'un fonctionnaire, d'un militaire détaché. || Élément d'une troupe chargé d'une mission particulière.

DÉTACHER v. t. Enlever les taches de.

DÉTACHER v. t. (de *dé-*, et anc. fr. *estache*, pieu; du frq.). Enlever le lien qui attachait. || Éloigner, écarter, détourner qqn ou qqch de. || Faire partir qqn pour faire qqch. || Placer un fonctionnaire hors de son corps d'origine. ♦ se détacher v. pr. Apparaître nettement. || Dans une épreuve sportive, lâcher les autres concurrents.

DÉTAIL n. m. Vente des marchandises par petites quantités. || Énumération complète et minutieuse. || Circonstance particulière d'un événement. || Élément parfois accessoire ou peu important d'un ensemble. • En détail, dans toutes ses parties.

DÉTAILLANT, E adj. et n. Qui vend au détail.

DÉTAILLER v. t. (de *tailler*). Vendre au détail, par petites quantités. || Énumérer, passer en revue les éléments d'un ensemble.

DÉTALER v. i. Fam. Se sauver très vite.

DÉTARTRAGE n. m. Action de détartrer.



Différentes étapes de la réalisation d'un dessin animé : 1. *Synopsis* (élaboration du scénario par l'auteur et le réalisateur). 2. *Story-board* (mise en scène dessinée du scénario plan par plan). 3. *Timing* (détermination de la durée, à la demi-seconde près, des actions de chaque plan du film). 4. *Bande sonore* (recherche des effets sonores, enregistrement des dialogues, composition de la musique). 5. *Lay-out* (détermination et

composition du film [taille des cadres de prise de vues; tailles, positions, déplacements des personnages; mouvements d'appareil; particularités techniques]; mise en situation graphique définitive du dessin animé à partir du story-board). 6. *Animation* (l'animateur crée le mouvement [X dessins par seconde] d'après les indications du lay-out et en fonction du story-board, du timing et de la bande sonore; indications pour la prise

DÉTARTRANT, E adj. et n. m. Qui dissout ou enlève le tartre.

DÉTARTRE v. t. Enlever le tartre.

DÉTAXATION n. f. Action de détaxer.

DÉTAXE n. f. Diminution ou suppression d'une taxe.

DÉTAXER v. t. Diminuer ou supprimer les taxes sur un produit.

DÉTACTER v. t. (de *détecteur*). Déceler l'existence de ce qui est caché.

DÉTECTEUR n. m. (angl. *detector*; du lat. *dētere*, découvrir). Appareil servant à détecter des gaz, des mines, des ondes radioélectriques, des particules, des minerais radioactifs, etc.

DÉTECTION n. f. Action de détecter.

DÉTÉCTIVE n. m. (mot angl.). Personne chargée d'enquêtes policières privées.

DÉTÉINDRE v. t. (lat. *distingere*) [conj. 55]. Faire perdre la couleur. ♦ v. i. Perdre sa couleur. ♦ *Détéindre sur qqch*, communiquer à cette chose une partie de sa couleur. ♦ *Détéindre sur qqn*, l'influen-

cer au point qu'il adopte vos manières.

DÉTÉLER v. t. (conj. 3). Détacher des animaux attelés. ♦ v. i. *Fam.* Arrêter de travailler.

DÉTENDEUR n. m. Appareil servant à diminuer la pression d'un gaz.

DÉTENDRE v. t. (conj. 46). Relâcher ce qui était tendu. ♦ Diminuer la pression d'un gaz. ♦ Faire cesser la tension nerveuse, l'anxiété, la fatigue. ♦ *se détendre* v. pr. Se distraire, se reposer. ♦ Relâcher sa tension nerveuse.

DÉTENDU, E adj. Calme, apaisé.

DÉTENIR v. t. (lat. *detinere*, avec l'infl. de *tenir*) [conj. 16]. Garder, tenir qqch en sa possession. ♦ Tenir qqn en prison.

DÉTENTE n. f. Pièce du mécanisme d'une arme à feu portative qui, pressée par le tireur, agit sur la gâchette et fait partir le coup. ♦ Diminution de la tension entre États, de l'anxiété, de la fatigue de qqn. ♦ Diminution de la pression d'un gaz par augmentation de son volume. ♦ *Sports*. Grande souplesse corporelle, tra-

duit dans les sauts. ♦ *Dur à la détente* (fam.), qui ne donne de l'argent qu'avec peine; qui comprend lentement.

DÉTENTEUR, TRICE adj. et n. Qui détient, titulaire.

DÉTENTION n. f. Action de détenir. || État d'une personne détenue en prison, ou d'une chose saisie par autorité de justice.

DÉTENU, E n. et adj. Personne incarcérée.

DÉTERGENT, E ou **DÉTERSIF, IVE** adj. et n. m. (lat. *detergere*, nettoyer). Se dit d'un produit qui sert à nettoyer.

DÉTÉRIORATION n. f. Action de détériorer, de se détériorer. ♦ *Détérioration mentale*, baisse de l'efficacité intellectuelle.

DÉTÉRIORER v. t. (lat. *deteriorare*, de *deterior*, plus mauvais). Mettre en mauvais état; détruire l'équilibre, le caractère heureux. ♦ *se détériorer* v. pr. Subir un dommage.

DÉTÉRMINANT, E adj. Qui détermine.

DÉTÉRMINANT n. m. Facteur qui détermine, qui exerce une action spécifique. || Mot grammatical indiquant en français le genre, le nombre, le caractère déterminé, etc. (Les démonstratifs, les possessifs, les articles sont des déterminants.)

DÉTÉRMINATION n. f. (lat. *determinatio*). Action de déterminer. || Résolution qu'on prend après avoir hésité. || Caractère résolu, décidé.

DÉTÉRMINÉ, E adj. Ferme, résolu.

DÉTÉRMINER v. t. (lat. *determinare*). Indiquer, fixer avec précision. || Faire prendre une résolution, pousser à faire. || Causer, provoquer. || Préciser le sens d'un mot. ♦ *se déterminer* v. pr. Se décider à agir, prendre un parti.

DÉTÉRMINISME n. m. (all. *Determinismus*). Théorie philosophique selon laquelle les phénomènes naturels et les faits humains sont causés par leurs antécédents.

DÉTÉRMINISTE adj. et n. Relatif au déterminisme; partisan du déterminisme.

DÉTERRÉ, E n. *Avoir l'air d'un déterré*, être pâle, défat.

DÉTERRER v. t. Tirer de la terre. || Découvrir.

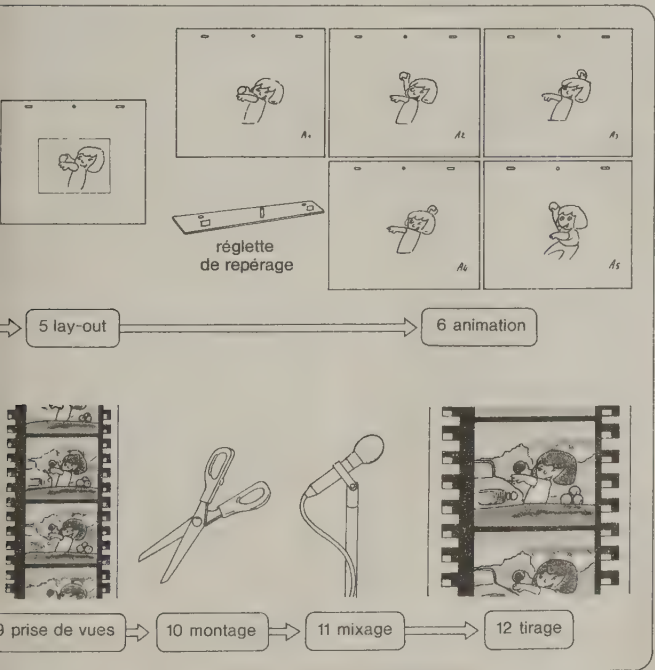
DÉTÉRIS, IVE adj. et n. m. → DÉTERGENT.

DÉTÉSTABLE adj. Très mauvais, horrible.

DÉTÉSTABLEMENT adv. De façon détestable.

DÉTÊSTER v. t. (lat. *detestari*, maudire). Avoir de l'aversion pour qqn, qqch; avoir en horreur, exéquer.

DÉTONTANT, E adj. Qui produit une détonation, qui produit une explosion. || Se dit d'un explosif dont la vitesse de



de vues au banc-titre). 7. *Décor* (création et mise en couleurs des décors de fond et de premier plan (over-lay). 8. *Tracage* des sujets sur support transparent et mise en couleurs à la gouache du verso. 9. *Prise de vues* (réalisée au banc-titre à l'aide d'une caméra photographiant vue par vue l'ensemble des éléments composant le dessin animé). 10. *Montage* (mise en ordre des plans [images, voix, bruits, musique]). 11. *Mixage* (assemblage et dosage simultané des éléments sonores [musique, bruits, paroles] qui constitueront la bande sonore finale). 12. *Tirage* (développement de la pellicule).

détonant

décomposition est de plusieurs kilomètres à la seconde.

DÉTONATEUR n. m. Dispositif d'amorçage qui provoque la détonation d'une charge explosive. || Ce qui déclenche une situation.

DÉTONATION n. f. Bruit produit par une explosion. || Décomposition extrêmement rapide d'un explosif.

DÉTONER v. i. (lat. *detonare*). Exploder avec une vitesse de décomposition considérable.

DÉTONNER v. i. (de *ton*). *Mus.* Sortir du ton. || Contraster, choquer.

DÉTORDRE v. t. (conj. 46). Remettre dans son premier état ce qui était tordu.

DÉTORTILLER v. t. Défaire ce qui était tortillé.

DÉTOUR n. m. (de *détourner*). Tracé sinueux d'une voie, d'une rivière. || Chemin plus long que la voie directe. || Moyen détourné, biais. ● *Au détour d'un chemin*, après un tournant; au hasard d'une promenade.

DÉTOURNÉ, E adj. Qui n'est pas direct. || Secret, caché.

DÉTOURNEMENT n. m. Action de détourner. || Soustraction frauduleuse.

DÉTOURNER v. t. (de *dé-* et *tourner*). Faire changer de direction. || Écarter, éloigner, détacher qqch ou qqn de. || Soustraire frauduleusement (de l'argent).

DÉTRACTEUR, TRICE adj. et n. (lat. *detrahere*, tirer en bas). Qui rabaisse le mérite de qqn, la valeur de qqch.

DÉTRAQUÉ, E adj. et n. *Fam.* Dont les facultés physiques ou intellectuelles sont dérangées.

DÉTRAQUEMENT n. m. Action de détraquer; fait d'être détraqué.

DÉTRAQUER v. t. (anc. fr. *trac*, trace). Déranter le mécanisme. || *Fam.* Nuire à l'état physique ou mental de qqn.

DÉTREMPE n. f. Peinture aqueuse plus ou moins riche en colle et autres liants.

DÉTREMPE n. f. Action de détruire la trempe d'un objet en acier.

DÉTREMPER v. t. (lat. *distemperare*, délayer). Amollir en imprégnant d'un liquide.

DÉTRESSE n. f. (lat. pop. *districtia*, étroitesse). Sentiment d'abandon, de délaissement. || Situation critique.

DÉTRIMENT n. m. (lat. *detrimētum*). *Litt.* Dommage, tort. ● *Au détriment de*, en faisant tort à.

DÉTRITIQUE adj. (lat. *detritus*, broyé). Se dit de toute formation sédimentaire résultant de la désagrégation mécanique de roches préexistantes.

DÉTRITUS [-ty ou -tys] n. m. (mot lat. signif. *usé, broyé*). Résidu inutilisable d'une fabrication, d'un nettoyage, etc.

DÉTROIT n. m. (lat. *districtus*, serré). Bras de mer resserré entre deux terres.

DÉTROIT, v. des États-Unis (Michigan), sur la rivière de Détroit, unissant les lacs Érié et Saint-Clair; 1514 000 h. (plus de 4 millions avec les banlieues). Centre de la construction automobile.

DÉTROITS (les), ensemble formé par le Bosphore* et les Dardanelles*.

DÉTROITS (*gouvernement des*), en angl. *Straits Settlements*, anc. colonie britannique (1867-1946), qui comprenait notamment Singapour et Malacca.

DÉTROMPER v. t. Tirer d'erreur.

DÉTRÔNER v. t. Chasser du trône. || Faire perdre la prééminence.

DÉTROUSSER v. t. *Litt.* Dépouiller qqn de ce qu'il porte sur lui en usant de la violence.

DÉTROUSSEUR n. m. *Litt.* Voleur qui détrousse les passants.

DÉTRUIRE v. t. (lat. *destruere*) [conj. 64]. Jeter bas, mettre en ruine, démolir. || Anéantir, supprimer.

DETTE n. f. (lat. *debita*). Somme qu'on doit. || Devoir indispensable.

D.E.U.G. n. m. (Diplôme d'Études Universitaires Générales). Diplôme national sanctionnant le premier cycle des études universitaires longues.

DEUIL n. m. (lat. *dolere*, souffrir). Profonde tristesse, causée par la mort de qqn. || Signes extérieurs du deuil, et en particulier vêtements, le plus souvent noirs, que l'on porte quand on est en deuil. || *Condure le deuil*, marcher à la tête du convoi funèbre. || *Faire son deuil de qqch* (Fam.), se résigner à en être privé. || *Prendre le deuil*, s'habiller de noir à la suite d'un décès.

DEUS EX MACHINA [deyseksmakina] n. m. inv. (mots lat. signif. *un dieu [descendu] au moyen d'une machine*). Intervention inattendue venant opportunément dénouer une action dramatique.

DEUTÉRIUM n. m. Isotope lourd de l'hydrogène (D), de masse atomique 2, qui figure dans l'eau lourde.

DEUTSCHE MARK [dɔjtʃmark] ou **MARK** n. m. Unité monétaire principale de l'Allemagne.

DEUX adj. num. et n. m. inv. (lat. *duo*). Nombre qui suit 1 dans la série naturelle des entiers. || Deuxième (après le n.). || Petit nombre, quelques : *à deux pas d'ici*. ● *En moins de deux* (Fam.), très vite. || *Ne faire ni une ni deux*, ne pas hésiter.

DEUXIÈME adj. ord. et n. Qui occupe un rang marqué par le numéro deux.

DEUXIÈMEMENT adv. En deuxième lieu, dans une énumération.

DEUX-MÂTS n. m. inv. Voilier à deux mâts.

DEUX-PIÈCES n. m. inv. Vêtement féminin composé d'une jupe et d'une veste assorties. || Maillot de bain composé d'un soutien-gorge et d'un slip. || Appareillement de deux pièces.

Deux-Roses (*guerre des*), guerre civile qui oppose de 1455 à 1485 deux branches des Plantagenêts prétendant à la couronne d'Angleterre : les York (*rose blanche*) et les Lancastre (*rose rouge*). Elle se termine par le triomphe d'Henri Tudor (Henri VII), dernier représentant des Lancastre, sur Richard III.

DEUX-ROUES n. m. inv. Terme générique désignant les bicyclettes, les scooters, les cyclomoteurs, les vélomoteurs et les motocyclettes.

DEUX-SÈVRES → SÈVRES (Deux-).

DEUX-SICILES (*royaume des*), nom donné, à certaines époques (1442-1458; 1816-1861), à l'ensemble formé par la Sicile et le sud de l'Italie.

DEUX-TEMPS n. m. inv. Moteur à deux temps.

DÉVALER v. t. et i. (de *val*). Descendre rapidement.

DE VALERA (Eamon), homme d'État irlandais (1882-1975). Il organise le mouvement d'indépendance irlandais et dirige à plusieurs reprises le gouvernement à partir de 1932. Il est président de la République de 1959 à 1973.

DÉVALISER v. t. (de *valise*). Voler à qqn ses vêtements, son argent. || Cambrioler un lieu. ● *Dévaliser un magasin* (Fam.), y faire des achats importants et divers.

DÉVALORISANT, E adj. Qui dévalorise, qui déprécie.

DÉVALORISATION n. f. Action de dévaloriser.

DÉVALORISER v. t. Diminuer la valeur d'une monnaie, d'un capital, d'un produit, d'une matière première. || Faire perdre de sa valeur à qqch, de son prestige à qqn, déprécier.

DÉVALUATION n. f. (de *dé-* et [*é*] *valuation*). Action de dévaluer.

DÉVALUER v. t. Diminuer le taux de change de la monnaie d'un pays, soit en vue d'enregistrer légalement une dépréciation monétaire antérieure, soit pour favoriser les exportations de ce pays. || Faire perdre de sa valeur à, déprécier.

DEVANAGARI n. f. et adj. Écriture moderne du sanskrit classique et de certaines langues de l'Inde.

DEVANCER v. t. (de *devant*) [conj. 1]. Venir avant, précéder. || Surpasser, surclasser. ● *Devancer l'appel* (Mil.), effectuer son service militaire à une date précédant celle de l'appel de sa classe d'âge.

DEVANCIER, ÈRE n. Prédécesseur dans une fonction, une carrière quelconque, un genre d'études, etc.

DEVANT prép. (de *de* et *avant*). In-

dique une situation, un lieu en face d'une personne, d'une chose. ♦ adv. En avant. ♦ *Par-devant*, par l'avant; en présence de.

DEVANT n. m. Partie antérieure d'une chose. ♦ *Prendre les devants*, partir avant qqn; évanescer qqn pour l'empêcher d'agir.

DEVANTURE n. f. (de *devant*). Partie d'un magasin où les articles sont exposés à la vue des passants derrière une vitre.

DÉVASTATEUR, TRICE adj. et n. Qui dévaste.

DÉVASTATION n. f. Action de dévaster; ravage, ruine.

DÉVASTER v. t. (lat. *devastare*). Causer de grands dégâts, ravager, ruiner.

DÉVEINE n. f. (de *veine*). Fam. Malchance.

DÉVELOPPABLE adj. *Math.* Se dit d'une surface qui peut être appliquée sur un plan sans déchirure.

DÉVELOPPÉ n. m. Mouvement exécuté avec un haltère qu'on amène à l'épaule et qu'on soulève en étendant le ou les bras verticalement.

DÉVELOPPEMENT n. m. Action de développer, de se développer. || Transformation individuelle d'un être vivant, depuis l'œuf jusqu'à l'adulte. || Exposition détaillée dans un discours, un récit, etc. || Suite, conséquence. || Distance que parcourt une bicyclette pendant un tour complet du pédalier. || Action de développer une pellicule sensible. || Amélioration qualitative et durable de l'économie d'un pays, etc. || *Math.* Application, sur un plan, d'une surface développable ou d'un polyèdre. ♦ *Pays en voie de développement*. (P. V. D.), pays qui entame le processus de développement.

DÉVELOPPER v. t. Étendre, étaler ce qui était plié ou roulé. || Donner de la force; augmenter. || Ôter l'enveloppe de qqch. || Expliquer, exposer de manière détaillée. || Faire apparaître, sur la pellicule, l'image latente à l'aide d'un révélateur. ♦ *se développer* v. pr. S'accroître, s'étendre. || Grandir.

DEVENIR v. i. (lat. *devenire*, venir de) [conj. 16; auxil. être]. Passer à un autre état, acquérir une qualité.

DEVENIR n. m. Mouvement par lequel les choses se transforment.

DÉVERBAL, E, AUX adj. et n. m. Se dit d'un mot formé avec le radical du verbe.

DÉVERGONDAGE n. m. Conduite relâchée.

DÉVERGONDÉ, E adj. et n. (anc. fr. *vergondce*, de *vergogne*). Qui mène une vie licencieuse.

DÉVERGONDER (SE) v. pr. Adopter une conduite relâchée.

DÉVERROUILLAGE n. m. Action de déverrouiller.

DÉVERROUILLER v. t. Tirer le verrou de.

DEVERS prép. (de *de* et *vers*). *Par-devers*, en présence de; en la possession de.

DÉVERSEMENT n. m. Action de déverser les eaux d'un canal.

DÉVERSER v. t. Faire couler : *déverser le trop-plein d'un étang*. || Débarquer : *les cars déversaient les touristes*. || Répandre, épancher : *déverser sa rancune sur quelqu'un*.

DÉVERSOIR n. m. Évacuateur de crues.

DÉVÊTIR v. t. (conj. 20). Dépouiller de ses vêtements.

DÉVIANCE n. f. Type de conduite qui sort des normes admises par une société donnée.

DÉVIAANT, E adj. et n. Se dit d'une personne qui a une conduite de déviance.

DÉVIATION n. f. Changement dans la direction normale, habituelle. || Route qui détourne de la voie normale pour éviter la traversée d'une localité ou contourner un obstacle. || Écart, variation dans la conduite.

DÉVIATIONNISME n. m. Position de celui qui s'écarte de celle que définit son parti politique.

DÉVIATIONNISTE adj. et n. Qui relève du déviationnisme.

DÉVIDER v. t. Mettre du fil, de la soie, etc., en écheveau ou en peloton. || Dérourer. || *Fam.* Exposer rapidement et avec prolixité.

DÉVIDOIR n. m. Instrument servant à dérourer du fil, de la soie, des tuyaux d'incendie, etc.

DÉVIER v. i. (lat. *deviare*, sortir du chemin). S'écarter de sa direction, de son projet, de son orientation. ♦ v. t. Modifier le trajet, la direction d'un mouvement.

DEVIN, DEVINERESSE n. (lat. *divinus*, devin). Personne qui prétend découvrir l'avenir.

DEVINER v. t. (lat. *divinare*). Découvrir intuitivement ou par conjecture; prédire, prévoir, trouver.

DEVINETTE n. f. Question plaisante dont on demande à qqn de trouver la réponse.

DEVIS n. m. (de *deviser*). Description détaillée des pièces et des opérations nécessaires pour réaliser une construction, une installation ou une réparation, avec l'estimation des dépenses.

DÉVISAGER v. t. (conj. 1). Regarder qqn avec insistance, avec hauteur.

DEVISE n. f. Moyen de paiement libellé dans une monnaie étrangère. || Paroles caractéristiques exprimant d'une manière concise une pensée, un sentiment. || Figure emblématique accompagnée d'une inscription généralement en latin.

DEVISER v. i. (lat. *dividere*, diviser). *Litt.* S'entretenir familièrement; converser.

DÉVISSAGE n. m. Action de dévisser.

DÉVISSER v. t. Retirer les vis qui retiennent un objet. || Séparer des éléments vissés. ♦ v. i. Tomber, en parlant d'un alpiniste.

DE VISU [devizy] loc. adv. (mots lat. signif. d'*après ce qu'on a vu*). Pour l'avoir vu; en témoin oculaire.

DÉVITALISER v. t. Enlever le tissu vital, la pulpe d'une dent.

DÉVOILER v. t. Ôter le voile de. || Redresser une roue faussée. || Découvrir, révéler ce qui était secret. ♦ *se dévoiler* v. pr. Devenir compréhensible, connu.

DEVOIR v. t. (lat. *debere*) [conj. 30]. Être tenu de payer, de restituer, de fournir. || Être redevable. || Être obligé à qqch par la loi, la morale, les convenances. || Suivi d'un infinitif, indique : la nécessité, l'intention, la probabilité, la supposition, le futur indéterminé. ♦ *se devoir* v. pr. Être moralement tenu de. ♦ *Comme il se doit*, comme il faut, comme prévu.

DEVOIR n. m. Ce à quoi l'on est obligé par la loi, la morale, etc. || Travail, exercices qu'un maître donne à ses élèves. ♦ *Derniers devoirs*, honneurs funèbres. || *Rendre ses devoirs à qqn*, le saluer avec déférence.

DÉVOLU, E adj. (lat. *devolutus*, déroulé). Acquis, échu par droit.

DÉVOLU n. m. *Jeter son dévolu sur qqn*, sur qqch, fixer son choix sur cette personne, sur cette chose.

Dévolution (*guerre de*), guerre entreprise (1667-68) après la mort de Philippe IV d'Espagne par Louis XIV, qui réclame les Pays-Bas au nom de sa femme Marie-Thérèse. Le traité d'Aix-la-Chapelle donne à la France la Flandre méridionale.

DÉVOLUY, massif des Alpes, au sud de la haute vallée du Drac.

DEVON ou **DEVONSHIRE**, comté d'Angleterre; 973 000 h. Ch.-l. Exeter. V. princ. Plymouth.

DÉVONNIEN, ENNE adj. et n. m. (de *Devon*, comté d'Angleterre). Se dit de la quatrième période de l'ère primaire, pendant laquelle sont apparus les premiers vertébrés terrestres.

DÉVORANT, E adj. Excessif, insatiable.

DÉVORER v. t. (lat. *devorare*). Manger en déchirant avec les dents, en parlant des bêtes féroces. || Mordre, piquer abondamment. || Manger avidement. || Consumer, détruire. || *Litt.* Tourmenter, ronger. ♦ *Dévorer un livre*, le lire avec avidité. || *Dévorer des yeux*, regarder avec avidité, passion.

DÉVOREUR, EUSE n. Personne qui dévore.

DÉVOT, E adj. et n. (lat. *devotus*,

dévoué). Attaché aux pratiques religieuses, qui manifeste un zèle outrancier pour la religion.

DÉVOUEMENT adv. Avec dévotion.

DÉVOTION n. f. (lat. *devotio*). Piété, attachement à la religion, aux pratiques religieuses. ● Être à la dévotion de qqm, lui être entièrement dévoué. || Faire ses dévotions, dire ses prières dans une église, suivre l'office.

DÉVOUÉ, E adj. Plein de dévouement.

DÉVOUEMENT n. m. Action de se dévouer à une personne, à une cause.

DÉVOUER (SE) v. pr. (lat. *devovere*). Faire abnégation de soi-même. || Se consacrer entièrement.

DÉVOYÉ, E n. Personne sans moralité qui commet des vols, des crimes, etc.

DE VRIES (Hugo), botaniste néerlandais (1848-1935). On lui doit la découverte des mutations.

DEXTÉRITÉ n. f. (lat. *dexteritas*, de *dexter*, droit). Adresse des mains. || Habileté dans la manière de faire qqch.

DEXTRENE n. f. (lat. *dextra*, droite). Matière gommeuse que l'on tire de l'amidon et qui sert d'apprêt en teinturerie.

DEXTROSE n. m. Syn. de GLUCOSE.

DEY [de] n. m. (turc *day*). Officier de janissaires dans l'Afrique du Nord ancienne.

DHAHRÂN, en ar. *al-Zahrân*, v. d'Arabie Saoudite, sur le golfe Persique; 128 000 h.

DIABÈTE n. m. (gr. *diabêtēs*, qui traverse). Trouble du métabolisme se manifestant par une augmentation du sucre sanguin et une présence du sucre dans les urines.

DIABÉTIQUE adj. et n. Qui relève du diabète; qui est atteint de diabète.

DIABLE n. m. (lat. *diabolus*; du gr. *diabolos*, calomniateur). Démon, esprit malin. || Enfant turbulent et espiègle. || Petit chariot à bras, à deux roues basses, servant au transport de lourds fardeaux. ● A la diable, très mal, sans soin. || Au diable, au diable vauvert, très loin. || Avoir le diable au corps, être agité, capable de commettre toutes sortes de méfaits. || Beauté du diable, traicheur, éclat de la jeunesse. || Bon diable, bon garçon. || C'est bien le diable si..., ce serait extraordinaire si... || Ce n'est pas le diable, ce n'est pas difficile. || De tous les diables, extrême. || Diable!, interj. marquant la surprise. || Du diable, extrême. || En diable, fort, extrêmement. || Envoyer au diable, repousser avec colère. || Pauvre diable, misérable. || Tirer le diable par la queue, avoir des difficultés d'argent.

DIABLEMENT adv. Fam. Excessivement.

DIABLERIE n. f. Malice, espièglerie.

DIABLESSE n. f. Femme méchante, acariâtre.

DIABLOLIN n. m. Petit diable.

DIABOLIQUE adj. (lat. *diabolicus*). Qui vient du diable, démoniaque. || Très méchant, pernicieux. || Bizarre, étonnant.

DIABOLIQUEMENT adv. De façon diabolique.

DIABOLO n. m. (de *diable*). Jouet formé de deux cônes opposés par les sommets, qu'on lance en l'air et qu'on rattrape par le moyen d'une ficelle tendue entre deux baguettes. || Boisson faite de limonade additionnée d'un sirop.

DIACHRONIE [-krɔ-] n. f. Caractère des phénomènes linguistiques étudiés du point de vue de leur évolution dans le temps. (Contr. SYNCHRONIE.)

DIACHRONIQUE [-krɔ-] adj. Relatif à la diachronie.

DIACIDE n. m. Corps possédant deux fonctions acide.

DIACONAT n. m. Office ou ordre du diacre.

DIACONESSE n. f. Religieuse, chez les protestants.

DIACRE n. m. (gr. *diakonos*, serviteur). Chez les catholiques, celui qui a reçu l'ordre immédiatement inférieur à la prêtrise. || Chez les protestants, laïc chargé de l'administration des fonds de l'Eglise.

DIACRITIQUE adj. (gr. *diakrinein*, distinguer). Signe diacritique, signe qui donne à un caractère de l'alphabet une valeur spéciale.

DIADÈME n. m. (gr. *diadēma*). Bandeau royal; symbole de la royauté. || Parure féminine en demi-cercle qui orne le sommet de la tête.

DIAGHILEV (Serge DE), créateur des Ballets russes (1872-1929).

DIAGNOSTIC n. m. (de *diagnostique*). Identification d'une maladie par ses symptômes. || Jugement porté sur une situation, sur un état.

DIAGNOSTIQUE adj. (gr. *diagnōskein*, discerner, reconnaître). Se dit des signes qui font connaître la nature des maladies.

DIAGNOSTIQUER v. t. Déterminer la nature d'une maladie d'après les symptômes.

DIAGONAL, E, AUX et n. f. (gr. *dia*, à travers, et *gōnia*, angle). Se dit d'une droite qui joint deux sommets non consécutifs d'un polygone, ou deux sommets d'un polyèdre n'appartenant pas à une même face. ● En diagonale, en biais, obliquement. || Lire en diagonale, lire très rapidement, d'une manière superficielle.

DIAGRAMME n. m. (gr. *diagramma*, dessin). Courbe représentant les variations d'un phénomène.

DIALECTAL, E, AUX adj. Relatif à un dialecte.

DIALECTE n. m. (lat. *dialectus*; du gr.). Variété régionale d'une langue.

DIALECTICIEN, ENNE n. Celui, celle qui pratique la dialectique.

DIALECTIQUE adj. (gr. *dialektikē*, art de discuter). Qui concerne la dialectique.

DIALECTIQUE n. f. Méthode d'analyse qui met en évidence les contradictions et qui permet de saisir leur résolution au cours de l'histoire.

DIALECTOLOGIE n. f. Étude des dialectes.

DIALECTOLOGUE n. Spécialiste des dialectes.

DIALOGUE n. m. (lat. *dialogus*, entretien philosophique; du gr.). Conversation entre deux ou plusieurs personnes. || Discussion visant à trouver un terrain d'entente.

DIALOGUER v. i. Converser, s'entretenir : dialoguer avec les partenaires sociaux.

DIALOGUISTE n. Auteur des dialogues d'un film.

DIALYSE n. f. (gr. *dialysis*, séparation). Méthode thérapeutique pour éliminer les déchets en cas d'insuffisance rénale.

DIAMANT n. m. (lat. *adamans*, *adamantis*). Pierre précieuse composée de carbone pur cristallisé. || Outil de vitrier servant à couper le verre. || Pointe de lecture d'un électrophore.

DIAMANTAIRE n. Personne qui travaille ou vend le diamant.

DIAMANTIFÈRE adj. Qui contient du diamant.

DIAMÉTRAL, E, AUX adj. Relatif au diamètre.

DIAMÉTRALEMENT adv. Tout à fait, absolument.

DIAMÈTRE n. m. (gr. *diametros*, de *dia*, à travers, et *metron*, mesure). Droite passant par le centre d'un cercle, d'une conique, d'une sphère, d'une quadrique. || Segment de cette droite limité à la courbe ou à la surface. ● Diamètre apparent, angle sous lequel un observateur aperçoit un objet.

DIANE. Myth. rom. Déesse de la Chasse.

DIANE DE POITIERS (1499-1566), favorite d'Henri II, qui fait construire pour elle le château d'Anet.

DIANTRE! interj. Litt. Juron exprimant l'étonnement, l'admiration, etc.

DIAPASON n. m. (gr. *dia pasōn khordōn*, à travers toutes les cordes). Son de référence conventionnel pour déterminer l'accord des instruments de musique. || Appareil qui donne le la. ● Se mettre au diapason de, se mettre au niveau, dans le ton de.

DIAPHANE adj. (gr. *diaphanēs*, transparent). Qui laisse passer la lumière sans qu'on puisse distinguer au travers les objets. || Litt. Dont la majeure partie est une sorte de transparence.

DIAPHRAGME n. m. (gr. *diaphragma*, cloison). Muscle très large et mince qui sépare la poitrine de l'abdomen et dont la contraction provoque l'augmentation de volume de la cage thoracique et, par suite, l'inspiration. || Membrane de caoutchouc qui, placée de façon à obturer le col de l'utérus, est employée comme moyen anticonceptionnel féminin. || Ouverture de diamètre réglable servant à faire varier la quantité de lumière entrant dans un appareil optique ou photographique.

DIAPHRAGMER v. i. Diminuer l'ouverture d'un objectif en utilisant un diaphragme.

DIAPOSITIVE ou, fam., **DIAPHO** n. f. Image photographique positive sur support transparent pour la projection.

DIAPRÉ, E adj. (lat. *diasprum*, de *jaspis*, jaspé). *Litt.* De couleurs variées.

DIARRHÉE n. f. (gr. *diarrhoia*, écoulement). Selles liquides et fréquentes.

DIAS (Bartolomeu), navigateur portugais (v. 1450-1500), le premier à doubler le cap de Bonne-Espérance.

DIASPORA n. f. (mot gr. signif. *dispersion*). Ensemble des communautés juives qui se sont établies hors de Palestine à partir du vi^e s. av. J.-C. || Dispersion d'un peuple, de certains de ses éléments, d'une communauté.

DIASTASE n. f. (gr. *diastasis*, séparation). Syn. anc. de ENZYME.

DIASTOLE n. f. (gr. *diastolé*, dilatation). Décontraction du cœur et des artères. (Contr. SYSTOLE.)

DIATOMÉE n. f. (gr. *diatomos*, coupé en deux). Algue entourée d'une coque de silice, bivalve, souvent ornementée.

DIATONIQUE adj. (gr. *diatonikos*, de *dia*, à travers, et *tonos*, ton). *Mus.* Se dit d'une gamme qui procède par mouvements conjoints et ne possède que deux demi-tons.

DIATRIBE n. f. (gr. *diatribê*, exercice d'école). Critique amère et violente; pamphlet.

DÍAZ (Porfirio), général et homme d'État mexicain (1830-1915), président de la République de 1876 à 1880 et de 1884 à 1911.

DIAZ (Armando), maréchal italien (1861-1928), vainqueur à Vittorio Veneto (1918).

DICHOTOMIE [-kɔ-] n. f. (gr. *dikhotomia*). Division en deux; opposition entre deux choses. || Partage illicite d'honoraires entre médecins.

DICKENS (Charles), écrivain anglais (1812-1870). Son expérience difficile de la vie lui inspire des romans sensibles et humoristiques : *les Aventures de M. Pickwick*, *Olivier Twist*, *Contes de Noël*, *David Copperfield*.

DICKINSON (Emily), femme de lettres américaine (1830-1886), auteur de petits poèmes.

DICO n. m. Syn. fam. de DICTIONNAIRE.

DICOTYLÉDON n. f. et adj. (de *di-*, et gr. *kotylédôn*, lobe). Plante dont la graine contient une plantule à deux cotylédons.

DICTAPHONE n. m. Nom déposé d'un magnétophone, servant notamment à la dictée du courrier.

DICTATEUR n. m. (lat. *dictator*). Celui qui concentre en lui tous les pouvoirs; maître absolu.

DICTATORIAL, E, AUX adj. Qui relève de la dictature; absolu, sans contrôle.

DICTATURE n. f. (lat. *dictatura*). Exercice sans contrôle du pouvoir absolu et souverain.

DICTÉE n. f. Action de dicter. || Exercice scolaire visant à l'acquisition de l'orthographe.

DICTER v. t. (lat. *dictare*). Prononcer des mots qu'un autre écrit au fur et à mesure. || Inspirer, imposer la conduite à tenir.

DICTIO n. f. (lat. *dictio*, de *dicere*, dire). Manière de dire des vers, d'articuler les mots en jouant un rôle, etc.

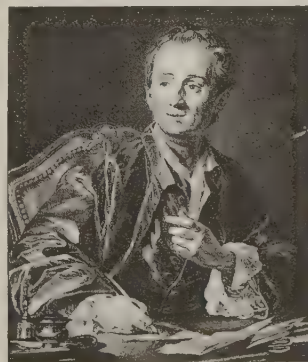
DICTIONNAIRE n. m. (lat. médiév. *dictionarium*). Recueil des mots d'une langue rangés par ordre alphabétique et suivis de leur définition ou de leur traduction dans une autre langue.

DICTON n. m. (lat. *dictum*). Mot, sentence passés en proverbe, comme : « Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ».

DIDACTICIEL n. m. *Inform.* Logiciel spécialement conçu pour l'enseignement assisté par ordinateur.

DIDACTIQUE adj. (gr. *didaskain*, enseigner). Qui a pour objet d'instruire; pédagogique.

DIDEROT (Denis), écrivain et philosophe



Denis Diderot.

Gravure d'après un portrait par L. M. Van Loo. (Bibliothèque nationale, Paris.) [B. N., Paris]

français (1713-1784). Auteur de romans (*Jacques le Fataliste*, *le Neveu de Rameau*), il se consacre essentiellement à l'animation de l'*Encyclopédie*.

DIDON ou **ÉLISSA**, princesse tyrienne, fondatrice légendaire de Carthage (fin du ix^e s. av. J.-C.). Aimée d'Énée qui l'abandonne, elle se donne la mort.

DIE, ch.-l. d'arr. de la Drôme; sur la Drôme; 4 047 h. Vins (*clairette*).

DIÈDRE n. m. (de *di-* et gr. *hedra*, base, siège). *Math.* Figure formée par deux demi-plans, ou faces, limités à une même droite, ou arête.

DIÊN BIÊN PHU, plaine du Viêt-nam, dans le haut Tonkin. Défaite des forces françaises devant le Viêt-minh en 1954.

DIENCÉPHALE [diêsefal] n. m. Partie du cerveau située entre les hémisphères cérébraux et le tronc cérébral.

DIEPPE, ch.-l. d'arr. de la Seine-Maritime, sur la Manche; 36 486 h. Station balnéaire. Port de voyageurs, de pêche et de commerce.

DIÈRESE n. f. (gr. *diareisis*, division). Dans la prononciation d'un diphtongue, dissociation de celle-ci en ses éléments constitutifs.

DIÈSE n. m. (gr. *diesis*, intervalle). *Mus.* Signe d'altération qui hausse d'un demi-ton chromatique la note qu'il précède.

DIESEL n. m. (du n. de l'inventeur). Moteur à combustion interne, consommant des huiles lourdes.

DIESEL (Rudolf), ingénieur allemand (1858-1913). On lui doit la conception et la réalisation du moteur diesel (1893-1897).

DIÈTE n. f. (bas lat. *dieta*, jour assigné). Assemblée délibérante dans certains pays (Saint-Empire, Pologne, Hongrie, Suède, Suisse, etc.).

DIÈTE n. f. (gr. *diata*, genre de vie). Suppression d'une partie ou de la totalité des aliments à des fins thérapeutiques. ● Mettre à la diète, réglementer le régime alimentaire.

DIÉTÉTICIEN, ENNE n. Spécialiste de diététique.

DIÉTÉTIQUE adj. Qui concerne la diète ou la diététique.

DIÉTÉTIQUE n. f. (gr. *diatêtikê*). Science ayant pour objet l'étude de la valeur alimentaire des denrées et celle des maladies entraînées par la mauvaise nutrition.

DIETRICH (Marlene), actrice et chanteuse américaine d'origine allemande, née en 1901 (*l'Ange bleu*).

DIEU n. m. (lat. *deus*). Entité ou être surnaturel, créateur, maître de l'univers et des destinées humaines, généralement objet d'un culte religieux (avec majusc.). || Personne, chose auxquelles on voue une sorte de culte, pour lesquelles on a un

attachement passionné. ● *Bon Dieu!, Mon Dieu!, Grand Dieu!, Juste Dieu!, Nom de Dieu!*, jurons punctuant la force de ce qu'on dit. || *Dieu merci, grâce à Dieu*, heureusement. || *Dieu sait*, renforce une affirmation ou une négation; exprime l'incertitude. || *Pour l'amour de Dieu*, insiste sur une prière adressée à qqn.

DIFFAMATEUR, TRICE adj. et n. Qui diffame.

DIFFAMATION n. f. Action de diffamer; écrit ou parole diffamatoire.

DIFFAMATOIRE adj. Se dit des écrits, des discours qui tendent à diffamer.

DIFFAMER v. t. (lat. *diffamare*, de *fama*, renommée). Porter atteinte à la réputation de qqn, par des paroles ou par des écrits; calomnier.

DIFFÉRÉ n. m. Émission radiophonique ou télévisée transmise après son enregistrement.

DIFFÉREMENT adv. De façon différenciée.

DIFFÉRENCE n. f. (lat. *differentia*). Caractère qui distingue un être d'un autre être, une chose d'une autre chose. || Résultat de la soustraction de deux grandeurs : 2 est la différence entre 7 et 5. ● À la différence de, différencier de. || *Faire la différence*, établir une distinction; créer un écart.

DIFFÉRENCIATION n. f. Action de différencier; fait d'être différencié.

DIFFÉRENCIER v. t. Distinguer par une différence. ♦ Se différencier v. pr. Se distinguer des autres par une marque quelconque.

DIFFÉREND n. m. Désaccord sur des points précis entre des individus ou des groupes.

DIFFÉRENT, E adj. Qui présente une différence, qui n'est pas semblable, identique. ♦ pl. Divers, plusieurs.

DIFFÉRENTIEL, ELLE adj. Qui procède par différences.

DIFFÉRENTIEL n. m. Train d'engrenages qui permet de transmettre à un arbre rotatif un mouvement équivalant à la somme ou à la différence de deux autres mouvements.

DIFFÉRENTIELLE n. f. Accroissement infiniment petit d'une fonction correspondant à un accroissement infiniment petit de la variable.

DIFFÉRER v. t. (lat. *differre*) [conj. 5]. Remettre à un autre temps. ♦ v. i. Être différent, dissemblable. || N'être pas du même avis.

DIFFICILE adj. (lat. *difficilis*). Qui ne se fait, qui ne peut être résolu qu'avec peine, qui exige des efforts; compliqué, pénible. || Exigeant, peu facile à contenter. || Pénible, douloureux. ♦ n. *Faire le ou la difficile*, n'être pas facile à contenter.

DIFFICILEMENT adv. Avec difficulté.

DIFFICULTÉ n. f. (lat. *difficultas*). Caractère de ce qui est difficile. || Chose difficile, qui embarrasse; empêchement, obstacle. ● *Faire des difficultés*, ne pas accepter facilement.

DIFFUSION n. f. État de ce qui se développe dans des directions différentes, dispersées.

DIFFORME adj. (lat. *deformis*). De forme irrégulière, contrefait.

DIFFORMITÉ n. f. Défaut dans la forme, dans les proportions.

DIFFRACTION n. f. (lat. *diffractus*, mis en morceaux). Déviation que subit la propagation des ondes lorsqu'elles rencontrent un obstacle.

DIFFUS, E adj. (lat. *diffusus*). Répandu en tous sens, partout : *douleur diffuse*. || Qui manque de netteté, vague, sans vigueur.

DIFFUSÉMENT adv. De façon diffuse.

DIFFUSER v. t. (de *diffus*). Répandre dans toutes les directions. || Propager, émettre (en parlant de la radio, de la télévision). || Répandre dans le public en distribuant, en vendant.

DIFFUSEUR n. m. Celui qui diffuse. || Accessoire d'éclairage qui donne une lumière diffuse. || Haut-parleur.

DIFFUSION n. f. (lat. *diffusio*). Action de répandre, de propager. || Transformation par certains milieux d'un rayonnement incident (lumière, rayons X, son) en un rayonnement émis dans toutes les directions.

DIGÉRER v. t. (lat. *digerere*, distribuer) [conj. 5]. Faire la digestion. || Assimiler par la réflexion, par la lecture. || *Fam.* Supporter patiemment, endurer, subir.

DIGEST [dajdʒest ou digest] n. m. (angl. *to digest*, résumer). Résumé d'un livre ou d'un article; publication périodique renfermant de tels résumés.

DIGESTE adj. Facile à digérer.

DIGESTIBLE adj. Se dit d'un aliment qui peut être aisément digéré.

DIGESTIF, IVE adj. Relatif à la digestion. || *Appareil digestif*, ensemble des organes qui concourent à la digestion. || *Suc digestif*, liquide sécrété par une glande digestive, et contenant des enzymes.

DIGESTIF n. m. Alcool qu'on prend après le repas.

DIGESTION n. f. (lat. *digestio*, distribution). Transformation des aliments dans l'appareil digestif; moment où l'on digère.

DIGIT [dijit] n. m. (mot angl.). Élément d'information digitale qui peut prendre un nombre fini de valeurs différentes.

DIGITAL, E, AUX adj. (lat. *digitus*, doigt). Qui appartient aux doigts. || Exprimé ou fonctionnant au moyen de nombres. (Syn. NUMÉRIQUE.)

DIGITALE n. f. Plante dont les fleurs ont la forme d'un doigt de gant et qui croît dans les sous-bois clairs, sur sol siliceux.

DIGITALINE n. f. Principe actif de la digitale pourprée, qui constitue un poison violent.

DIGITIGRADE adj. et n. m. (lat. *digitus*, doigt, et *gradi*, marcher). Qui marche en appuyant seulement les doigts sur le sol.

DIGNE adj. (lat. *dignus*). Qui mérite, soit en bien, soit en mal. || Qui est en conformité, en conformance avec qqch, qqn. || Plein de retenue, de gravité; noble.

DIGNE-LES-BAINS, ch.-l. des Alpes-de-Haute-Provence, au pied des *Préalpes de Digne*; 16 391 h.

DIGNEMENT adv. Avec dignité; comme il faut.

DIGNITAIRE n. m. Personnage revêtu d'une fonction éminente.

DIGNITÉ n. f. (lat. *dignitas*). Retenue, gravité dans les manières. || Respect dû à une personne, à une chose ou à soi-même. || Fonction éminente, charge considérable.

DIGOIN, ch.-l. de c. de Saône-et-Loire, sur la Loire; 11 341 h.

DIGRESSION n. f. (lat. *digressio*, de *digredi*, s'écarter de son chemin). Dans un discours, une conversation, développement étranger au sujet.

DIGUE n. f. (anc. néerl. *dijk*). Obstacle artificiel servant à contenir les eaux, à élever leur niveau ou à détourner leur cours. || Ce qui retient; obstacle.

DIJON, ch.-l. de la Région Bourgogne et du dép. de la Côte-d'Or, sur l'Ouche et le canal de Bourgogne; 145 569 h. Université. Église Notre-Dame (XIII^e s.). Restes de l'anc. palais des ducs de Bourgogne (auj. hôtel de ville). Chartreuse de Champmol. Mécanique. Matériel électrique. Alimentation.

DIKTAT [diktat] n. m. (mot all.). Exigence absolue, imposée par le plus fort, notamment dans les relations internationales.

DILACÉRER v. t. (lat. *dilacerare*) [conj. 5]. Méd. Déchirer des tissus en provoquant une plaie.

DILAPIDATION n. f. Action de dilapider.

DILAPIDER v. t. (lat. *dilapidare*). Dépenser à tort et à travers; gaspiller.

DILATABLE adj. Susceptible de dilatation.

DILATATION n. f. (lat. *dilatatio*). Action de dilater ou de se dilater. || Augmentation du calibre d'un conduit naturel : *dilatation des bronches*. || Augmentation de la longueur ou du volume d'un corps par élévation de température, sans changement dans la nature du corps.

DILATER v. t. (lat. *dilatare*, de *latus*, large). Augmenter la longueur ou le volume de qqch. ● *Dilater le cœur*, rem-

plir de joie. ♦ se dilater v. pr. Augmenter de volume.

DILATOIRE adj. (lat. *dilatorius*). Qui tend à gagner du temps, à retarder une décision.

DILEMME [dilem] n. m. (gr. *dilēmma*). Obligation de choisir entre deux partis possibles, entre deux inconvénients.

DILETTANTE [diletāt] n. (mot it.). Personne qui s'adonne à un travail, à un art pour son seul plaisir, en amateur, avec une certaine fantaisie.

DILETTANTISME n. m. Caractère du dilettante.

DILIGENCE n. f. (lat. *diligentia*). Litt. Promptitude dans l'exécution; empressement, zèle. || Voiture tirée par les chevaux qui servait au transport des voyageurs. ♦ A la diligence de (Dr.), à la demande de.

DILIGENT, E adj. (lat. *diligens*). Litt. Qui agit avec rapidité et efficacité.

DILUER v. t. (lat. *diluire*, détrempier). Accroître une quantité de liquide et en altérer la teneur par l'adjonction d'une certaine quantité d'eau ou d'un autre liquide. ♦ Diluer un exposé, l'affaiblir, le développer trop longuement. ♦ se diluer v. pr. S'étendre en perdant sa force.

DILUTION n. f. Action de diluer; liquide ainsi obtenu.

DILUVIEN, ENNE adj. (lat. *diluvium*, déluge). Pluie diluvienne, pluie très abondante.

DIMANCHE n. m. (lat. *dies dominicus*, jour du Seigneur). Septième jour de la semaine, consacré au repos. ♦ Du dimanche (Péjor.), se dit de qqn qui agit en amateur.

DÎME n. f. (lat. *decima*, dixième partie). Impôt qui était constitué par une redevance en nature au clergé ou aux seigneurs.

DIMENSION n. f. (lat. *dimensio*). Chacune des grandeurs nécessaires à l'évaluation des figures et des solides (*longueur, largeur, hauteur ou profondeur*). || Importance, grandeur, taille. ♦ Quatrième dimension, le temps dans la théorie de la relativité.

DIMENSIONNER v. t. Fixer les dimensions d'une pièce.

DIMINUÉ, E adj. Se dit d'une personne dont les facultés physiques ou intellectuelles sont amoindries.

DIMINUER v. t. (lat. *diminuere*, de *minus*, moins). Rendre moins grand, moins important, réduire. || Déprécier, rabaisser. ♦ Diminuer un employé, réduire son salaire. ♦ v. i. Devenir moins grand, moins étendu, moins intense, moins coûteux.

DIMINUTIF n. m. Suffixe qui diminue ou atténue le sens d'un mot; qui comporte une nuance de petitesse, d'atténuation et de familiarité : ainsi « fillette », « menotte »

sont les diminutifs de « fille », de « main ».

DIMINUTION n. f. Action de diminuer en dimension, en quantité, en intensité, en valeur; rabais, réduction.

DIMITROV (Georgi), homme politique bulgare (1882-1949), secrétaire de la III^e Internationale.

DIMORPHE adj. (de *di-*, et gr. *morphē*, forme). Qui peut revêtir deux formes différentes.

DINAN, ch.-l. d'arr. des Côtes-d'Armor, sur la Rance; 14 157 h.

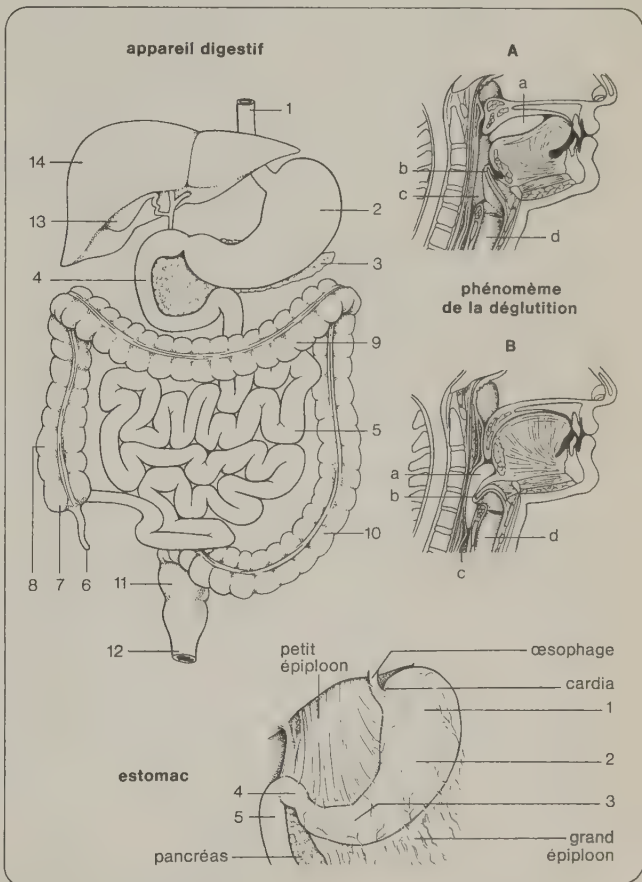
DINANT, v. de Belgique (Namur), sur la Meuse; 12 000 h.

DINAR n. m. (lat. *denarius*). Unité monétaire principale de l'Algérie, de l'Iraq, de la Jordanie, du Koweït, de la Libye, de la Tunisie, du Yémen et de la Yougoslavie.

DINARD, ch.-l. de c. d'Ille-et-Vilaine; 10 016 h. Station balnéaire.

DINDE n. f. (de poule d'Inde). Femelle du dindon. || Femme ou fille stupide.

DINDON n. m. (de dinde). Oiseau gallinacé, en partic. mâle de l'espèce. ||



L'appareil digestif de l'homme.

Détail des organes : 1. Œsophage; 2. Estomac; 3. Pancréas; 4. Duodénum; 5. Intestin grêle (jéjunum et iléon); 6. Appendice; 7. Cæcum; 8. Côlon droit (ascendant); 9. Côlon transverse; 10. Côlon gauche (descendant); 11. Rectum; 12. Anus; 13. Vésicule biliaire; 14. Foie.

Phénomène de la déglutition (a, bol alimentaire; b, épiglotte; c, pharynx; d, larynx).
Détail de l'estomac : 1. Grosse tubérosité; 2. Petite tubérosité; 3. Portion horizontale; 4. Pylore; 5. Duodénum.

Homme stupide et vaniteux. ● *Être le dindon de la farce*, être la victime, la dupe.

DINDONNEAU n. m. Petit dindon.

DÎNER v. i. (lat. *disjejunare*, rompre le jeûne). Prendre le repas du soir.

DÎNER n. m. Repas du soir.

DÎNETTE n. f. Petit dîner que les enfants font ensemble ou avec leur poupée.

DÎNEUR, EUSE n. Personne qui prend part à un dîner.

DINGHY [dingi] n. m. (mot angl.; de l'hindi). Canot pneumatique de sauvetage.

DINGO n. et adj. *Pop.* Fou.

DINGUE adj. et n. *Pop.* Fou, bizarre.

DINGUER v. i. Envoyer dinguer (*Pop.*), éconduire brutalement.

DINOSAURE n. m. (gr. *deinos*, terrible, et *saura*, lézard). Reptile de l'ère secondaire.

DIOCÉSAIN, E adj. et n. Du diocèse.

DIOCÈSE n. m. (gr. *diokésis*, administration). Territoire placé sous la juridiction d'un évêque.

DIOCLÉTIEN (v. 245-313), empereur romain (284-305). En 284, il associe Maximien au trône, en qualité d'auguste, lui confie l'Occident et garde l'Orient. En 293, il nomme deux césars (Constance Chlore et Galère), instituant la tétrarchie.

DIODE n. f. (de *di-*, et gr. *hodos*, route). Composant électronique utilisé comme redresseur de courant.

DIOGÈNE le Cynique, philosophe grec (413-327 av. J.-C.). Il méprisait les richesses et les conventions sociales.

DIOIS, massif des Préalpes du Sud, drainé par la Drôme; 2 041 m.

DION (Albert DE), industriel français (1856-1946), un des pionniers de l'automobile.

DIONYSIAQUE adj. Relatif à Dionysos.

DIONYSOS. *Myth. gr.* Dieu de la Vigne et du Vin.

DIOPHANTE, mathématicien grec (v. 325-v. 410), un des créateurs de l'algèbre.

DIOPTRIE n. f. (gr. *dioptra*, quart de cercle, de *dioran*, voir à travers). Unité de mesure de la distance focale des systèmes optiques (symb. : δ).

DIORAMA n. m. (gr. *dia*, à travers, et [*pan*]orama). Tableau panoramique sur toile, sans bords visibles, présenté dans une salle obscure afin de donner l'illusion, grâce à des jeux de lumière, du réel en mouvement.

DIOXINE n. f. Sous-produit très toxique de la fabrication d'un dérivé du phénol.

DIPHASÉ, E adj. *Électr.* Se dit du courant qui présente deux phases.

DIPHTÉRIE n. f. (gr. *diphthera*, membrane). Maladie contagieuse qui se déve-

loppe dans la gorge par la formation de fausses membranes.

DIPHTÉRIQUE adj. et n. Relatif à la diphtérie; atteint de la diphtérie.

DIPHTONGAISON n. f. Fusion en un seul élément vocalique (ou diphtongue) de deux voyelles qui se suivent.

DIPHTONGUE n. f. (gr. *diphthongos*, de *phthongos*, son). Voyelle unique qui change de timbre au cours de son émission (p. ex. l'angl. *make*).

DIPHTONGUER v. t. Convertir en diphtongue une voyelle en modifiant son timbre.

DIPLODOCUS [-dɔkys] n. m. (gr. *diploous*, double, et *dokos*, poutre). Reptile dinosaure, long de 25 m, qui a vécu en Amérique au crétacé et dont le cou et la queue étaient très allongés.

DIPLOMATE n. m. (de *diplomatique*). Celui qui est chargé d'une fonction diplomatique. || Pudding à base de biscuits et de crème anglaise, garni de fruits confits. ♦ adj. et n. Qui agit habilement, adroïtement pour obtenir un résultat.

DIPLOMATIE n. f. Carrière diplomatique. || Habileté, tact dans les relations avec autrui.

DIPLOMATIQUE adj. (lat. *diploma*, diplôme). Relatif à la diplomatie. || Adroit, habile. ● *Maladie diplomatique* (Fam.), prétexte allégué pour se soustraire à une obligation professionnelle ou sociale.

DIPLOME n. m. (gr. *diplōma*, objet plié en deux). Titre délivré par une école, une université, etc., pour constater la dignité, le degré conféré au récipiendaire.

DIPLOMÉ, E adj. et n. Pourvu d'un diplôme.

DIPTÈRE n. m. Insecte possédant une seule paire d'ailes membraneuses sur les deuxième anneau du thorax, une paire de balanciers (servant à l'équilibre pendant le vol) sur le troisième anneau du thorax, et des pièces buccales piqueuses ou suceuses.

DIPTYQUE n. m. (gr. *diptukhos*, plié en deux). Œuvre d'art composée de deux panneaux, fixes ou mobiles. || Œuvre composée de deux parties qui s'opposent ou se mettent en valeur.

DIRAC (Paul), physicien anglais (1902-1984), un des créateurs de la mécanique quantique.

DIRE v. t. (lat. *dicere*) [conj. 68]. Exprimer au moyen de la parole ou par l'écrit; avancer, affirmer, raconter. || Ordonner, inviter, conseiller (de faire). || Indiquer par des marques extérieures, signifier, révéler. ● *Aller sans dire*, être tout naturel. || *Ça ne me dit rien* (Fam.), je n'en ai pas envie; cela n'évoque rien pour moi. || *Comme qui dirait* (Pop.), en quelque sorte. || *Si le cœur vous en dit*, si vous en

avez envie. || *Soit dit en passant*, pour ne pas s'appesantir sur ce point.

DIRE n. m. Ce qu'une personne dit, déclare.

DIRECT, E adj. (lat. *directus*). Droit au but, sans détour. || Sans intermédiaire, en relation immédiate. || Se dit d'un train qui, entre deux grandes gares, ne s'arrête à aucune station intermédiaire. || Qui a lieu de père en fils. ● *Complément d'objet direct*, complément d'objet introduit directement sans l'intermédiaire d'une préposition. (Ex. : aimez vos PARENTS; il SE lave; je veux PARTIR.)

DIRECT n. m. En boxe, coup porté en étendant brusquement le bras. || Train direct. || Émission de radiodiffusion ou de télévision transmise sans enregistrement préalable.

DIRECTEMENT adv. De façon directe.

DIRECTEUR, TRICE n. Personne qui dirige, est à la tête d'une entreprise, d'un service, etc. || Fonctionnaire d'une administration occupant le poste le plus élevé dans la hiérarchie. ● *Directeur de conscience*, choisi par une personne pour diriger sa vie spirituelle. ♦ adj. Qui dirige.

DIRECTIF, IVE adj. Se dit de ce qui règle, de celui qui dirige.

DIRECTION n. f. (lat. *directio*). Action de diriger, conduite, administration. || Personnel dirigeant d'une entreprise; bureau du directeur; ses services. || Orientation vers un point déterminé. || Ensemble des mécanismes qui permettent de diriger un véhicule. || Subdivision d'un ministère.

DIRECTIONNEL, ELLE adj. Qui émet ou reçoit dans une seule direction.

DIRECTIVE n. f. (de *directif*). Ensemble des indications générales, ligne de conduite à suivre, etc., qu'une autorité politique, militaire, religieuse donne à ses subordonnés. (Le plus souvent au pl.)

DIRECTIVITÉ n. f. Caractère de ce ou de celui qui est directif.

DIRECTOIRE n. m. Organe collégial ayant des fonctions gouvernementales. || Organisme collégial chargé de diriger certaines sociétés commerciales ou industrielles.

Directoire, régime qui gouverne la France du 4 brumaire an IV (26 oct. 1795) au 18 brumaire an VIII (9 nov. 1799).

DIRECTORIAL, E, AUX adj. Relatif à une direction, à un directeur.

DIRIGEABLE adj. et n. m. *Ballon dirigeable*, ou *dirigeable*, aéronef plus léger que l'air, muni d'hélices et d'un système de direction.

DIRIGEANT, E adj. et n. Qui dirige.

DIRIGER v. t. (lat. *dirigere*) [conj. 1]. Conduire, mener dans une certaine direction. || Commander, exercer une autorité sur qq, qqch, régler. || Donner telle ou telle orientation.

DIRIGISME n. m. Système dans lequel le gouvernement exerce un pouvoir de décision dans le domaine économique.

DIRIGISTE n. et adj. Partisan du dirigisme.

DISCAL, E, AUX adj. *Méd.* Relatif à un disque.

DISCERNABLE adj. Qui peut être discerné.

DISCERNEMENT n. m. Faculté de juger sainement.

DISCERNER v. t. (lat. *discernere*, séparer). Reconnaître distinctement en faisant un effort de la vue ou du jugement; apercevoir, distinguer.

DISCIPLE n. m. (lat. *discipulus*, élève). Personne qui se met sous le patronage de qqn, qui suit la doctrine d'un maître.

DISCIPLINAIRE adj. Relatif à la discipline.

DISCIPLINE n. f. (lat. *disciplina*). Matière d'enseignement, objet d'étude, science. || Soumission à une règle. || Ensemble des règlements qui régissent certains corps, certaines assemblées, comme l'Eglise, les armées, la magistrature, les écoles. || Sorte de fouet, instrument de pénitence (vx).

DISCIPLINÉ, E adj. Qui se soumet à une discipline.

DISCIPLINER v. t. Former à la discipline, plier à une règle, maîtriser.

DISC-JOCKEY n. (mot angl.) [pl. *disc-jockeys*]. Personne qui choisit et qui passe de la musique enregistrée dans des émissions de radio, des discothèques, etc.

DISCO adj. et n. m. Se dit d'un style de musique de variétés, violemment rythmé.

DISCOBOLE n. m. (gr. *diskobolos*). Athlète grec qui lançait le disque.

DISCOGRAPHIE n. f. Ensemble des disques parus sur un sujet précis, se rapportant à un certain domaine.

DISCOGRAPHIQUE adj. Relatif à la discographie.

DISCOÏDE adj. En forme de disque.

DISCONTINU, E adj. (lat. *discontinuus*). Qui présente des interruptions. || Composé d'éléments séparés.

DISCONTINUER v. i. (lat. *discontinuer*). Sans discontinuer, sans cesser un moment.

DISCONTINUITÉ n. f. Absence de continuité.

DISCONVENIR v. t. ind. [de] (lat. *disconvenire*) [con]. 16]. Ne pas disconvenir de qqch (Litt.), ne pas le contester.

DISCOPHILE n. Collectionneur de disques.

DISCORDANCE n. f. Caractère de ce qui est discordant.

DISCORDANT, E adj. (anc. fr. *descor-*

dant; du lat. *discordare*, être en désaccord). Qui manque de justesse, d'harmonie, d'ensemble, d'ordre.

DISCORDE n. f. (lat. *discordia*). Litt. Dissension, division entre deux ou plusieurs personnes. • Pomme de discorde, ce qui est un sujet de dispute.

DISCOTHÈQUE n. f. (de *disque*, sur *bibliothèque*). Collection de disques. || Établissement dans lequel on peut écouter des disques et danser.

DISCOUNT [diskaunt] n. m. (mot angl.). Remise faite par certains commerçants. || Formule de vente caractérisée par des prix de détail moins élevés que dans les secteurs commerciaux traditionnels.

DISCOURSURE, EUSE n. Personne qui aime faire de longs discours.

DISCOURIR v. i. (lat. *discurrere*, courir çà et là) [con]. 21]. Parler sur un sujet en le développant longuement; pérorer.

DISCOURS n. m. (lat. *discursus*). Paroles échangées, conversation. || Développement oratoire. || Énoncé supérieur à la phrase, considéré du point de vue de son enchaînement. • *Discours direct*, paroles rapportées directement à la première personne. || *Discours indirect*, paroles de qqn rapportées par l'intermédiaire d'un verbe d'énonciation (ex. : *il disait que...*). || *Parties du discours*, catégories grammaticales (article, adjectif, verbe, conjonction, etc.).

DISCOURTOIS, E adj. Qui n'est pas courtois.

DISCOURTOISIE n. f. Manque de courtoisie.

DISCRÉDIT n. m. (de *crédit*, avec l'infl. de l'it. *discredito*). Diminution, perte d'influence, de considération. • *Jeter le discrédit sur qqn, qqch*, lui nuire auprès de ceux qui le connaissent, dans l'opinion publique.

DISCRÉDITER v. t. Faire baisser dans l'estime des gens; dénigrer. • *se discréditer* v. pr. Se comporter de manière à perdre l'estime des gens.

DISCRET, ÈTE adj. (lat. *discretus*, capable de discerner). Réservé dans ses paroles et ses actions. || Qui n'attire pas trop l'attention, sobre. || Qui sait garder un secret. || *Math.* Se dit d'une grandeur formée d'unités distinctes (par oppos. aux grandeurs continues).

DISCRÈTEMENT adv. Avec discrétion.

DISCRÉTION n. f. (lat. *discretio*, discernement). Retenue judicieuse dans les paroles, dans les actions, réserve dans la toilette. || Aptitude à garder les secrets, le silence. • *À discrétion*, à volonté. || *À la discrétion de qqn*, à sa merci, en son pouvoir.

DISCRÉTIONNAIRE adj. *Pouvoir discrétionnaire* (Dr.), faculté laissée à l'Administration de prendre l'initiative de certaines mesures.

DISCRIMINANT, E adj. Qui établit une séparation entre deux termes.

DISCRIMINATION n. f. Action d'établir une différence, d'exclure par une ségrégation. || *Litt.* Action de discerner, de distinguer; distinction.

DISCRIMINATOIRE adj. Qui tend à distinguer, à son détriment, un groupe humain des autres.

DISCRIMINER v. t. (lat. *discriminare*). Distinguer, séparer.

DISCULPER v. t. (lat. *culpa*, faute). Reconnaître qu'un accusé n'est pas coupable; innocenter. • *se disculper* v. pr. Se justifier.

DISCURSIF, IVE adj. (lat. *discursivus*, de *discursus*, discours). Qui concerne le discours, le raisonnement.

DISCUSSION n. f. (lat. *discussio*, secousse). Examen, débat contradictoire. || Échange de propos vifs, différend. || Conversation.

DISCUTABLE adj. Qui peut être discuté; qui offre matière à discussion, douteux.

DISCUTAILLER v. i. *Fam.* Discuter sur des riens.

DISCUTAILLEUR, EUSE adj. et n. *Fam.* Personne qui discutaille.

DISCUTÉ, E adj. Critiqué, mis en cause.

DISCUTER v. t. (lat. *discutere*, secouer). Examiner avec soin une question, en débattre le pour et le contre. || Mettre en question, contester, protester contre qqch. || Échanger des idées, des arguments sur un sujet.

DISERT, E adj. (lat. *disertus*). *Litt.* Qui parle aisément et avec élégance.

DISETTE n. f. (p.-ê. gr. *disekhtos*, année bissextile). Manque des choses nécessaires, et spécialement de vivres.

DISEUR, EUSE n. Personne qui dit habituellement des choses d'un genre particulier. || *Litt.* Personne qui déclame.

DISGRÂCE n. f. (it. *disgrazia*). État d'une personne qui a perdu la faveur dont elle jouissait. || *Litt.* Infortune, malheur.

DISGRACIÉ, E adj. et n. Peu favorisé physiquement.

DISGRACIEUX, EUSE adj. Qui manque de grâce, d'agrément; désagréable.

DISJOINDRE v. t. (lat. *disjungere*) [con]. 55]. Séparer des choses jointes; désunir.

DISJOINT, E adj. *Math.* Se dit de deux ensembles qui n'ont aucun élément commun.

DISJONCTEUR n. m. Interrupteur automatique de courant, fonctionnant lors d'une variation anormale de l'intensité ou de la tension.

DISJONCTIF, IVE adj. et n. m. Se dit d'une particule qui marque une distinction entre deux termes qu'elle coordonne.

disjonctif

donne : « ou », « soit » sont des *disjonctifs*.

DISJONCTION n. f. (lat. *disjunctio*). Action de disjoindre.

DISLOCATION n. f. Écartement de choses contiguës ou emboîtées. || Séparation, démemberment.

DISLOQUER v. t. (lat. *dislocare*, déplacer). Démettre, déboîter. || Séparer les éléments qui le forment.

DISNEY (Walt), cinéaste américain (1901-1966), réalisateur de dessins animés.

DISPARAÎTRE v. i. (conj. 58, mais avec l'auxil. avoir ou [litt.] être). Cesser de paraître, d'être visible. || S'esquiver, partir plus ou moins furtivement. || Être sous-trait, égaré, volé. || Ne plus exister, mourir. ● Faire disparaître, détruire.

DISPARATE adj. (lat. *disparatus*, inégal). Qui manque d'harmonie, d'unité.

DISPARITÉ n. f. (lat. *dispar*, inégal). Manque d'égalité; différence marquée.

DISPARITION n. f. Action de disparaître; absence, mort.

DISPARU, **E** adj. et n. Se dit d'une personne dont on ignore le sort.

DISPATCHING [dispatʃin] n. m. (angl. *to dispatch*). Centre de commande assurant la régulation du trafic des trains, des avions, la répartition de l'énergie électrique dans les secteurs d'utilisation, etc.

DISPENDIEUX, **EUSE** adj. (lat. *dispendium*, dépense). Qui occasionne beaucoup de dépenses.

DISPENSARE n. m. (angl. *dispensary*). Établissement de soins médicaux ou de petite chirurgie, où les malades ne sont pas hospitalisés.

DISPENSATEUR, **TRICE** n. Personne qui distribue qqch.

DISPENSE n. f. Exemption pour un cas particulier de la règle ordinaire.

DISPENSER v. t. (lat. *dispensare*). Distribuer, accorder largement. || Exempter d'une obligation, autoriser à ne pas faire. ● se dispenser v. pr. Ne pas se soumettre à une obligation.

DISPERSER v. t. (lat. *dispergere*, répandre). Répandre, jeter çà et là, éparpiller, répartir, envoyer de tous côtés. ● En ordre dispersé, de façon désordonnée. ● se disperser v. pr. S'en aller de tous les côtés. || S'occuper à des travaux trop différents.

DISPERSION n. f. Action de se disperser ou de disperser.

DISPONIBILITÉ n. f. État de ce qui est disponible. || Position spéciale des fonctionnaires et des officiers qui, momentanément, n'exercent pas leurs fonctions. ● pl. Fonds dont on peut disposer.

DISPONIBLE adj. Dont on peut disposer, qu'on peut utiliser. || Se dit de qq

libéré de toute occupation et pouvant s'adonner à une tâche.

DISPOS, **E** adj. (it. *disposto*). Qui est en bonne santé, qui éprouve un bien-être physique.

DISPOSER v. t. (lat. *disponere*, avec l'infl. de poser). Arranger, mettre dans un certain ordre. || Préparer qqch à qqch, l'y engager, l'y pousser. ● v. t. ind. [de]. Avoir l'usage, la possession de qqch, qqch. ● Être bien disposé, être de bonne humeur. || Vous pouvez disposer, vous pouvez partir. ● se disposer v. pr. [à]. Se préparer.

DISPOSITIF n. m. Ensemble de pièces constituant un appareil, une machine; l'appareil lui-même. || Ensemble de mesures constituant une organisation, un plan.

DISPOSITION n. f. (lat. *dispositio*). Action de disposer, arrangement, distribution. || État de la santé, du caractère. || État d'esprit à l'égard de qqch. || Pouvoir d'user à son gré. || Point que règle un arrêt, une loi, un contrat. ● A la disposition de, à la discrétion, au pouvoir de. ● pl. Aptitude, penchant. ● Prendre des dispositions, se préparer, s'organiser.

DISPROPORTION n. f. Défaut de proportion, de convenance; différence, disparité.

DISPROPORTIONNÉ, **E** adj. Qui manque de proportion; anormal.

DISPUTE n. f. Discussion vive, opposition violente.

DISPUTER v. t. (lat. *disputare*). Lutter pour obtenir un succès, une victoire. || Fam. Réprimander qqch. ● Disputer qqch à qqch, le lui refuser, le réclamer pour soi. ● se disputer v. pr. Se quereller.

DISQUAIRE n. Marchand de disques.

DISQUALIFICATION n. f. Action de disqualifier un cheval, un coureur, etc.

DISQUALIFIER v. t. (angl. *to disqualify*). Mettre hors de concours pour infraction au règlement. || Frapper de discredit. ● se disqualifier v. pr. Perdre tout crédit par sa conduite.

DISQUE n. m. (lat. *discus*, palet). Sorte de palet que lancent les athlètes. || Plaque circulaire pour l'enregistrement et la reproduction de sons, d'images de données informatiques. || Surface apparente d'un astre du système solaire. || Ch. de f. Plaque mobile qui, par sa position ou par sa couleur, indique si une voie est libre ou non. ● *Disque intervertébral*, cartilage élastique séparant deux vertèbres superposés.

DISQUETTE n. f. Inform. Support magnétique d'informations, de faible capacité.

DISRAELI (Benjamin), homme d'État britannique (1804-1881). Chef du parti tory (conservateur), adversaire de Gladstone, il mène comme Premier ministre

(1868, 1874-1880) une politique de réformes sociales et d'expansion coloniale; en 1876, il fait proclamer la reine Victoria impératrice des Indes.

DISSECTION n. f. Action de disséquer.

DISSEMBLABLE adj. Qui n'est pas semblable.

DISSÉMINATION n. f. Action de disséminer; dispersion. || Dispersion des graines au moment de leur maturité.

DISSÉMINER v. t. (lat. *disseminare*, de *semen*, semence). Répandre çà et là, éparpiller.

DISSENSION n. f. (lat. *dissensio*). Vive opposition de sentiments, d'intérêts, d'idées.

DISSENTIMENT n. m. (lat. *dissentire*, être en désaccord). Opposition de sentiments, d'opinions.

DISSÉQUER v. t. (lat. *dissecare*, couper en deux) [conj. 5]. Ouvrir un corps organisé pour en faire l'analyse. || Analyser minutieusement.

DISSERTATION n. f. Exercice écrit portant sur une question historique, littéraire, philosophique, etc.

DISSERTER v. i. (lat. *dissertare*). Faire un exposé oral ou écrit sur un sujet, en parler longuement.

DISSIDENCE n. f. (lat. *dissidere*, être éloigné). Action ou état d'une personne qui cesse de se soumettre à une autorité établie, qui se sépare d'une société, d'une communauté religieuse, politique, etc.

DISSIDENT, **E** adj. et n. Qui est en dissidence.

DISSIMILATION n. f. Tendance de deux phonèmes identiques et voisins à se différencier.

DISSIMILITUDE n. f. Défaut de similitude, de ressemblance.

DISSIMULATEUR, **TRICE** n. et adj. Qui dissimule.

DISSIMULATION n. f. Action de dissimuler, de cacher; duplicité, hypocrisie.

DISSIMULÉ, **E** adj. Accoutumé à cacher ses sentiments; fourbe, hypocrite.

DISSIMULER v. t. (lat. *disseminare*). Ne pas laisser paraître ses sentiments, ses intentions; cacher adroitement, soustraire aux regards. ● se dissimuler v. pr. Se cacher. || Se faire des illusions au sujet de qqch.

DISSIPATEUR, **TRICE** n. Celui, celle qui dissipe son bien.

DISSIPATION n. f. Action de dissiper ou de se dissiper. || Inattention, indiscipline. || Litt. État d'une personne qui vit dans la débauche.

DISSIPÉ, **E** adj. Qui n'est pas docile; turbulent.

DISSIPER v. t. (lat. *dissipare*). Faire disparaître, chasser : le vent a dissipé la

brume. || *Litt.* Porter à l'indiscipline, à l'inattention. || *Litt.* Dépenser inconsidérément. ♦ se dissiper v. pr. Disparaître. || Être agité, turbulent.

DISSOCIABLE adj. Qui peut être dissocié.

DISSOCIATION n. f. Action de dissocier. || *Psych.* Rupture de l'unité psychique.

DISSOCIER v. t. (lat. *dissociare*). Séparer des éléments associés; disjoindre, distindre.

DISSOLU, **E** adj. et n. (lat. *dissolutus*). *Litt.* Dont la conduite est corrompue.

DISSOLUTION n. f. (lat. *dissolutio*). Action de dissoudre ou de se dissoudre. || Solution visqueuse de caoutchouc, servant à réparer les chambres à air des pneumatiques.

DISSOLVANT, **E** adj. Qui a la propriété de dissoudre. || Amolissant.

DISSOLVANT n. m. Produit servant à dissoudre un corps.

DISSONANCE n. f. (lat. *dissonantia*). Rencontre de sons désagréables à l'oreille.

DISSONANT, **E** adj. Dont la perception révèle un déséquilibre sonore.

DISSOUDRE v. t. (lat. *dissolvere*) [conj. 53]. Amener un corps solide ou gazeux à former un mélange homogène avec un liquide. || Supprimer légalement un parti, une association, annuler un mariage. || Mettre fin aux fonctions d'une assemblée délibérante.

DISSUADER v. t. (lat. *dissuadere*). Détourner qqn d'une résolution.

DISSUASIF, **IVE** adj. Qui dissuade un adversaire d'attaquer.

DISSUASION n. f. Action de dissuader. || Action menée par un État en vue de décourager un éventuel adversaire d'entreprendre contre lui un acte d'agression, en lui prouvant que la valeur de l'enjeu qu'il convoite est inférieure à celle des dommages que l'État menacé est déterminé à lui infliger.

DISSYLLABE ou **DISSYLLABIQUE** adj. et n. m. Qui a deux syllabes.

DISSYMÉTRIE n. f. Défaut de symétrie.

DISSYMÉTRIQUE adj. Qui manque de symétrie.

DISTANCE n. f. (lat. *distantia*). Longueur du segment qui joint deux points, ou longueur minimale des chemins possibles de l'un à l'autre. || Écart entre deux instants, deux époques. || Différence de niveau social, de degré de civilisation, d'importance. ♦ À distance, à une certaine distance dans l'espace; dans un temps éloigné, avec le recul du temps. || Prendre ses distances, s'écarter, cesser toute relation familière avec qqn. || Tenir à distance, ne pas se laisser approcher, décourager toute familiarité.

DISTANCER v. t. (conj. 1). Devancer, laisser derrière soi. || Dans une course de trot, éliminer un cheval pour allure irrégulière.

DISTANCIATION n. f. Recul pris par rapport à un événement.

DISTANCIER (SE) v. pr. Mettre une distance entre soi-même et qqch.

DISTANT, **E** adj. (lat. *distans*). Éloigné, écarté. || Qui ne se lie pas facilement; réservé, froid.

DISTENDRE v. t. (lat. *distendere*) [conj. 46]. Augmenter les dimensions d'un corps en le tendant. ♦ se distendre v. pr. S'affaiblir, se relâcher.

DISTENSION n. f. Augmentation de surface ou de volume sous l'effet d'une tension.

DISTILLATEUR [-la-] n. m. Personne qui distille, fabricant d'eau-de-vie, de liqueurs.

DISTILLATION [-lasj] n. f. Opération consistant à vaporiser partiellement un liquide et à condenser les vapeurs formées pour les séparer (ainsi la distillation du vin donne de l'alcool). || Opération qui consiste à débarrasser un solide de ses composants gazeux.

DISTILLER [distil] v. t. (lat. *distillare*, tomber goutte à goutte). Opérer la distillation. || *Litt.* Laisser couler goutte à goutte, sécréter.

DISTILLERIE [distilri] n. f. Usine où l'on distille les produits agricoles.

DISTINCT, **E** [disti ou -tɛkt, ɛkt] adj. (lat. *distinctus*). Qui se perçoit ou se conçoit nettement, clair, net. || Différent.

DISTINCTEMENT adv. De façon distincte.

DISTINCTIF, **IVE** adj. Qui distingue, caractéristique, spécifique.

DISTINCTION n. f. (lat. *distinctio*). Action de distinguer, de séparer; fait d'être séparé; différence. || Marque d'honneur, d'estime. || Manières élégantes.

DISTINGUÉ, **E** adj. D'une politesse élégante. || *Litt.* Remarquable par son rang, son talent; éminent.

DISTINGUER v. t. (lat. *distinguere*). Percevoir nettement par les sens, par l'esprit, reconnaître. || Percevoir la différence entre des personnes, des choses, différencier. || Rendre reconnaissable, marquer d'un signe particulier. ♦ se distinguer v. pr. Se signaler, se rendre célèbre.

DISTINGUO [distɛgo] n. m. (mot lat. signif. je distingue). Distinction, nuance subtile.

DISTIQUE n. m. (gr. *distikhon*, de *stikhos*, vers). En grec et en latin, groupe formé d'un hexamètre et d'un pentamètre.

DISTORSION n. f. (lat. *distorsio*). Déformation.

DISTRACTION n. f. (lat. *distraçtio*). Manque d'attention. || Ce qui amuse, délasse; divertissement.

DISTRAIRE v. t. (lat. *distrahere*) [conj. 73]. Détourner l'esprit de ce qui l'occupe; rendre inattentif. || Occuper agréablement, divertir. || *Litt.* Séparer une partie d'un tout. || Dr. Détourner à son profit. ♦ se distraire v. pr. Occuper agréablement ses loisirs.

DISTRAIT, **E** adj. et n. (de *distraire*). Peu attentif à ce qu'il dit ou à ce qu'il fait, étourdi.

DISTRAITEMENT adv. De façon distraite.

DISTRAYANT, **E** adj. Propre à distraire, à délasser.

DISTRIBUÉ, **E** adj. Appartement bien (mal) distribué, dont les différentes pièces sont bien (mal) réparties.

DISTRIBUER v. t. (lat. *distribuere*). Répartir, donner à plusieurs personnes, fournir. || Assurer la distribution d'un produit.

DISTRIBUTEUR, **TRICE** n. Personne ou entreprise qui prend en charge la distribution.

DISTRIBUTEUR n. m. Appareil servant à distribuer.

DISTRIBUTIF, **IVE** adj. Se dit de noms de nombres, d'adjectifs ou de pronoms indéfinis qui expriment la répartition. (Ex. : deux fois, chaque, chacun.) ♦ Justice distributive, justice qui donne à chacun ce qui lui revient.

DISTRIBUTION n. f. (lat. *distributio*). Action de distribuer, répartition. || Arrangement, division selon un certain ordre. || Organisation de l'espace intérieur d'un bâtiment. || Répartition des rôles entre les interprètes d'une pièce de théâtre, d'un film, d'un ballet. || Activité de celui qui diffuse un film. || Ensemble des opérations par lesquelles les produits et les services sont diffusés entre les divers consommateurs dans le cadre national.

DISTRIBUTIONNEL, **ELLE** adj. Relatif à la répartition des éléments d'un énoncé.

DISTRICT n. m. (lat. *districtus*, fortement attaché). Division territoriale de peu d'étendue. ♦ District urbain, groupement administratif de communes voisines formant une même agglomération.

DIT, **E** adj. Appelé. ♦ À l'heure dite, à l'heure fixée. || Ceci dit, cela dit, quoi qu'il en soit. || Ledit, ladite, dudit, etc. (Procéd.), la personne ou la chose dont on vient de parler.

DITHYRAMBE n. m. (gr. *dithurambos*). Éloge exagéré, d'un ton lyrique enthousiaste.

DITHYRAMBIQUE adj. Très élogieux; d'un enthousiasme excessif.

diurèse

DIURÈSE n. f. (gr. *diouréin*, uriner). Sécrétion de l'urine.

DIURÉTIQUE adj. et n. m. Qui fait uriner.

DIURNE adj. (lat. *diurnus*, de *dies*, jour). Qui se fait pendant le jour. || Se dit des fleurs qui ne s'ouvrent que le jour.

DIVA n. f. (mot it.). Cantatrice célèbre.

DIVAGATION n. f. Action de divaguer; délire. || Déplacement du lit des cours d'eau dans certaines plaines.

DIVAGUER v. i. (lat. *divagari*, errer). Parler à tort et à travers, déraisonner, délirer. || En parlant du lit d'une rivière, se déplacer.

DIVAN n. m. (persan *dīwān*). Canapé sans bras ni dossier, garni de coussins et qui peut servir de lit.

DIVERGENCE n. f. (lat. *divergentia*). Situation de deux lignes qui vont en s'écartant. || Différence, désaccord, opposition. || Etablissement de la réaction en chaîne dans un réacteur atomique.

DIVERGENT, E adj. Qui diverge.

DIVERGER v. i. (lat. *divergere*, pencher) [conj. 1]. S'écarter l'un de l'autre, en parlant des rayons, des lignes. || Être en désaccord, différer, s'opposer. || Pour un réacteur atomique, entrer en divergence.

DIVERS, E adj. (lat. *diversus*). Qui présente des caractères de nature ou de qualité différente. ♦ pl. Plusieurs, quelques : *divers écrivains*.

DIVERSEMENT adv. De plusieurs façons, différemment.

DIVERSIFICATION n. f. Action de diversifier.

DIVERSIFIER v. t. Faire varier, mettre de la variété dans.

DIVERSION n. f. (lat. *diversio*, de *divertere*, détourner). Operation visant à détourner l'adversaire du point où on veut l'attaquer. || Litt. Action par laquelle on détourne l'esprit de ce qui l'ennuie, le préoccupe. ♦ Faire diversion, détourner l'attention par une action quelconque.

DIVERSITÉ n. f. Caractère de ce qui est divers; pluralité, différence, opposition.

DIVERTICULE n. m. Méd. Cavité anormale communiquant avec un organe creux.

DIVERTIR v. t. (lat. *divertere*, distraire). Détourner de l'ennui, des soucis; amuser. ♦ se divertir v. pr. S'amuser, s'égayer.

DIVERTISSANT, E adj. Drôle, amusant.

DIVERTISSEMENT n. m. Action ou moyen de s'amuser; passe-temps, distraction.

DIVIDENDE n. m. (lat. *dividendus*, qui doit être divisé). Math. Dans une division, nombre que l'on divise par un autre. || Portion d'intérêt ou de bénéfice qui revient à chaque actionnaire.

DIVIN, E adj. (lat. *divinus*). Relatif à Dieu ou aux dieux, à une divinité. || Se dit de

qqn, de qqch doué des plus grandes qualités; merveilleux, exquis.

DIVINATEUR, TRICE adj. et n. Pénétrant, qui prévoit.

DIVINATION n. f. (lat. *divinatio*). Art de prévoir l'avenir.

DIVINATOIRE adj. Relatif à la divination.

DIVINEMENT adv. À la perfection.

DIVINISER v. t. Mettre au rang des dieux.

DIVINITÉ n. f. (lat. *divinitas*). Nature divine. || Être auquel on attribue une nature divine.

DIVISER v. t. (lat. *dividere*). Séparer en plusieurs parties. || Partager par une séparation. ♦ Math. Faire l'opération de la division. || Désunir, être une occasion de désaccord. ♦ se diviser v. pr. Se séparer en plusieurs parties. || Être d'opinions différentes.

DIVISEUR n. m. et adj. Math. Dans une division, nombre par lequel on en divise un autre. || Organe de calcul analogique ou numérique permettant d'effectuer le quotient de deux nombres. || Celui qui désunit. ♦ Commun diviseur, nombre qui en divise exactement plusieurs autres (5 pour 15 et 20). || Plus grand commun diviseur de plusieurs nombres (ou p. g. c. d.), le plus grand de tous leurs diviseurs communs (15 pour 30 et 45).

DIVISIBLE adj. Qui peut être divisé.

DIVISION n. f. (lat. *divisio*). Action de séparer en parties distinctes, de répartir. || Partie d'un tout. || Trait, barre qui divise. || Groupement de plusieurs services sous une même autorité. || Désaccord, dissension. || Math. Opération par laquelle on cherche, à partir de deux nombres appelés *dividende* et *diviseur*, deux nombres, appelés *quotient* et *reste*, tels que le dividende soit égal au produit du quotient par le diviseur augmenté du reste. || Mil. Grande unité militaire rassemblant des formations de toutes armes ou services. ♦ *Division cellulaire*, mode de reproduction des cellules. || *Division du travail*, répartition technique des tâches dans une société.

DIVISIONNAIRE adj. Qui appartient à une division militaire ou administrative. || Se dit d'une monnaie représentée par les pièces de faible valeur.

DIVISIONNAIRE n. m. Général de division.

DIVISIONNISTE n. m. → POINTILLISTE.

DIVONNE-LES-BAINS, comm. de l'Ain, dans le pays de Gex; 4783 h. Station thermale. Casino.

DIVORCE n. m. (lat. *divortium*, séparation). Rupture légale du mariage civil. || Opposition, divergence profonde.

DIVORCÉ, E adj. et n. Dont le mariage a été rompu.

DIVORCE v. i. (conj. 1). Rompre un mariage par divorce.

DIVULGATION n. f. Action de divulguer; révélation.

DIVULGUER v. t. (lat. *divulgare*, de *vulgus*, peuple). Rendre public ce qui devait rester ignoré.

DIX [dis devant une pause; dix devant une voyelle ou un «h» muet; di devant une consonne ou un «ch» aspiré] adj. num. et n. m. inv. (lat. *decem*). Nombre qui suit neuf dans la série naturelle des entiers. || Dixième (après le n.). || Un grand nombre de fois.

DIX (Otto), peintre et graveur allemand (1891-1969).

DIX-HUIT [dizyt] adj. num. et n. m. inv. Nombre qui suit dix-sept dans la série naturelle des entiers. || Dix-huitième (après le n.).

DIX-HUITIÈME adj. ord. et n. Qui occupe un rang marqué par le numéro dix-huit. || Qui se trouve dix-huit fois dans le tout.

DIXIÈME adj. ord. et n. Qui occupe un rang marqué par le numéro dix. || Qui se trouve dix fois dans le tout. ♦ n. m. Billet de la Loterie nationale valant le dixième d'un billet entier.

DIXIÈMENT adv. En dixième lieu.

Dix Mille (*retraite des*), retour en Grèce sous la direction de Xénophon, qui l'a décrit dans *l'Anabase*, des dix mille Grecs qui avaient combattu à COUNAXA pour CYRUS le Jeune (401 av. J.-C.).

DIX-NEUF [diznœf] adj. num. et n. m. inv. Nombre qui suit dix-huit dans la série naturelle des entiers. || Dix-neuvième (après le n.).

DIX-NEUVIÈME adj. ord. et n. Qui occupe un rang marqué par le numéro dix-neuf. || Qui se trouve dix-neuf fois dans le tout.

DIX-SEPT [disset] adj. num. et n. m. inv. Nombre qui suit seize dans la série naturelle des entiers. || Dix-septième (après le n.).

DIX-SEPTIÈME adj. ord. et n. Qui occupe un rang marqué par le numéro dix-sept. || Qui se trouve dix-sept fois dans le tout.

DIYARBAKIR, v. de Turquie, sur le Tigre; 236 000 h.

DIZAIN n. m. (lat. *decim*, dix). Littér. Strophe de dix vers.

DIZAINE n. f. Groupe de dix unités ou environ. || Succession de dix grains d'un chapelet.

DJĀHĪZ (al-), écrivain arabe (v. 776-868 ou 869), un des créateurs de la prose arabe (*Livre du langage*).

DJAKARTA → JAKARTA.

DJAMBOUL, v. de l'U.R.S.S. (Kazakhstan); 292 000 h.

DJÂMI, écrivain persan (1414-1492), auteur de l'épopée courtoise de *Yûsuf et Zulaikha*.

DJEBEL n. m. (mot ar.). Montagne (en Afrique du Nord).

DJEDDA, v. de l'Arabie Saoudite, sur la mer Rouge; 1 500 000 h. Aéroport et port des villes saintes de La Mecque et de Médine. Siège de missions diplomatiques étrangères. Centre industriel.

DJELLABA n. f. (mot ar.). Robe longue, à capuchon, portée en Afrique du Nord.

DJERBA, île de Tunisie, à l'entrée du golfe de Gabès. Pêche. Tourisme.

DJÉRID (*chott el-*), dépression de la Tunisie méridionale, en bordure du Sahara.

DJÉZIREH, région du Proche-Orient, comprenant le nord et le centre de l'anc. Mésopotamie (Iraq et Syrie).

DJIBOUTI, cap. de la république de Djibouti; 290 000 h. env. Tête de ligne du chemin de fer et de la route vers Addis-Abeba.

DJIBOUTI (*république de*), État du nord-est de l'Afrique, sur l'océan Indien; 21 700 km²; 480 000 h. Cap. *Djibouti*. Langues : français et arabe. À l'entrée de la mer Rouge, peuplée d'Afars et d'Issas, Djibouti a un climat aride (élevage ovin). La Côte française des Somalis, créée en 1896, territoire d'outre-mer en 1946, acquiert une certaine autonomie à partir de 1957 et devient indépendante, sous son nom actuel, en 1977.

DJINN n. m. (mot ar.). Dans les croyances musulmanes, esprit bienfaisant ou maléfisant.

DJOUNGARIE → DZOUNGARIE.

DNIÉPR (le), fl. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie, Biélorussie et Ukraine), issu du Valdai et tributaire de la mer Noire; 2 200 km.

DNIÉPRODZERJINSK, anc. *Kamen'skoïe*, v. de l'U. R. S. S. (Ukraine), sur le Dniépr; 26 500 h. Métallurgie.

DNIÉPROPETROVSK, anc. *Iekaterinoslav*, v. de l'U. R. S. S. (Ukraine), dans la boucle du Dniépr; 1 114 000 h. Port fluvial et centre industriel.

DNIESTR (le), fl. de l'U. R. S. S., né dans les Carpates, tributaire de la mer Noire; 1 352 km.

DO n. m. inv. (mot it.). Note de musique, syn. de UT.

DOBERMAN [*doberman*] n. m. Chien de garde, d'origine allemande.

DOBROUDJA, région de Roumanie (qui en possède la plus grande partie) et de Bulgarie, entre la mer Noire et le Danube.

DOCILE adj. (lat. *docilis*, de *docere*, enseigner). Qui obéit volontiers, soumis.

DOCILEMENT adv. Avec docilité.

DOCILITÉ n. f. Disposition à se laisser diriger, à obéir; obéissance.

DOCK n. m. (mot angl.). Bassin entouré de quais, pour le déchargement des navires. || Bâtiment construit en bordure d'un quai pour entreposer les marchandises. • *Dock flottant*, bassin mobile et flottant permettant de caréner les navires.

DOCKER [*døker*] n. m. (mot angl.). Ouvrier employé au chargement et au déchargement des navires.

DOCTE adj. (lat. *doctus*). Litt. Infatigué de son savoir. || Litt. Savant.

DOCTEUR n. m. (lat. *doctor*). Celui qui est pourvu du doctorat. || Personne qui, pourvue du doctorat, exerce la médecine, la chirurgie dentaire, la pharmacie, l'art vétérinaire. || Homme très savant.

DOCTORAL, **E**, **AUX** adj. *Péjor.* Grave, solennel.

DOCTORAT n. m. Diplôme national sanctionnant un travail de recherche. (Ce diplôme unique s'est substitué en 1984 au *doctorat d'État*, au *doctorat de 3^e cycle* et au diplôme de *docteur-ingénieur*.)

DOCTRESSSE n. f. Femme qui, ayant le doctorat, exerce la médecine (vx).

DOCTRINAIRE adj. et n. Attaché de manière systématique à une opinion, à une doctrine.

DOCTRINAL, **E**, **AUX** adj. Relatif à une doctrine.

DOCTRINE n. f. (lat. *doctrina*). Ensemble des opinions, des croyances, des idées d'une école littéraire, religieuse ou philosophique, d'un système politique, économique, etc., d'une religion.

DOCUMENT n. m. (lat. *documentum*, de *docere*, instruire). Renseignement écrit ou objet servant de preuve ou d'information.

DOCUMENTAIRE adj. Qui a le caractère d'un document, qui s'appuie sur des documents. || Relatif à la science de la documentation. • *Film documentaire*, ou *documentaire* n. m., film exclusivement établi d'après des documents pris dans la réalité.

DOCUMENTALISTE n. Professionnel de la recherche, de la sélection, du classement, de l'utilisation et de la diffusion des documents.

DOCUMENTATION n. f. Action de sélectionner, de classer, d'utiliser et de diffuser des documents. || Ensemble de renseignements, de documents.

DOCUMENTÉ, **E** adj. Appuyé sur, connu par des documents.

DOCUMENTER v. t. Fournir des renseignements, des documents. ♦ *se documenter* v. pr. [*sur*]. Rechercher des documents.

DODÉCAÈDRE n. m. (gr. *dōdeka*, douze, et *hedra*, face). Polyèdre à douze faces.

DODÉCAGONE n. m. Polygone qui a douze angles et, par conséquent, douze côtés.

DODÉCANÈSE, archipel grec de la mer Égée.

DODELINEMENT n. m. Oscillation légère de la tête, du corps.

DODELINER v. t. ind. [*de*] (onomat.). Produire un balancement lent et régulier.

DODO n. m. (de *dormir*). Lit ou sommeil, dans le langage enfantin.

DODOMA, cap. désignée de la Tanzanie.

DODU, **E** adj. *Fam.* Bien en chair, potelé.

DOGE n. m. (véniétien *doge*, de l'it. *duce*, chef). Chef élu des anciennes républiques de Gènes et de Venise.

DOGMATIQUE adj. et n. Qui exprime une opinion de manière catégorique.

DOGMATISME n. m. Disposition à affirmer sans discussion certaines idées considérées comme incontestables.

DOGME n. m. (gr. *dogma*, opinion). Point fondamental de doctrine, en religion ou en philosophie. || Ensemble de croyances, d'opinions; principes.

DOGONS, peuple du Mali.

DOGUE n. m. (angl. *dog*). Chien de garde à grosse tête, à museau aplati.

DOHA → DAWHA (al-).

DOIGT n. m. (lat. *digitus*). Chacun des appendices articulés terminant les mains et les pieds de l'homme et des vertébrés tétrapodes. || Mesure équivalant à l'épaisseur d'un doigt. || Pièce mécanique présentant une extrémité pointue ou arrondie, et destinée à pousser une autre pièce. • Être à deux doigts de, être très près de. || Faire toucher du doigt, donner à qqn des preuves incontestables. || Mettre le doigt sur, deviner juste. || Montrer qqn du doigt, s'en moquer publiquement. || Le petit doigt, l'auriculaire. || Savoir sur le bout du doigt, parfaitement. || Toucher du doigt, être près de la solution.

DOIGTÉ n. m. Adresse manuelle ou intellectuelle, habileté, savoir-faire.

DOIGTIER n. m. Fourreau qui protège un doigt ou plusieurs pour certaines manipulations ou en cas de blessure.

DOLCE [*døltʃe*] adv. (mot it.). Mus. Avec douceur.

DOLE, ch.-l. d'arr. du Jura, sur le Doubs; 27 959 h.

DOLÉANCES n. f. pl. (lat. *dolere*, souffrir). Plaintes, récriminations.

DOLENT, **E** adj. (lat. *dolens*, de *dolere*, souffrir). Litt. Qui se plaint de ses maux d'un ton languissant; mal à l'aise; plaintif.

DOLICHOCÉPHALE [*døliko-*] adj. et n. (gr. *dolikhos*, long, et *kephalē*, tête). Se dit d'un homme dont la longueur du

dolichocéphale

crâne l'emporte sur la largeur. (Contr. BRACHYCÉPHALE.)

DOLINE n. f. (slave *dole*, creux, bas). Géogr. Petite cuvette circulaire à fond plat, caractéristique du relief calcaire.

DOLLAR n. m. (mot amér.). Unité monétaire principale de l'Australie, du Canada, des États-Unis, de Hongkong, du Libéria, de la Nouvelle-Zélande et du Zimbabwe.

DOLLFUSS (Engelbert), homme d'État autrichien (1892-1934). Chancelier à partir de 1932, il est assassiné par les nazis.

DOLMAN [-mā] n. m. (mot all.; du turc par l'intermédiaire du hongr.). Veste d'uniforme garnie de brandebourgs.

DOLMEN [-men] n. m. (breton *dol*, table, et *men*, pierre). Monument mégalithique constitué par une dalle horizontale reposant sur des blocs verticaux.

DOLOMITE n. f. (de *Dolomieu*, n. pr.). Carbonate naturel double de calcium et de magnésium.

DOLOMITES ou **ALPES DOLOMITIQUES**, massif calcaire des Alpes italiennes, entre l'Adige et la Piave; 3 342 m à la *Marmolada*.

D. O. M., abrégé de *département d'outre-mer*. (→ OUTRE-MER.)

DOMAGK (Gerhard), médecin allemand (1895-1964), auteur de travaux sur le cancer expérimental et les sulfamides.

DOMAINE n. m. (lat. *dominium*). Propriété foncière d'une assez grande étendue. || Champ d'activité d'une personne; ensemble des objets qu'embrasse un art, une science; spécialité. ● *Le domaine de l'État* ou, absol., *le Domaine*, les biens de l'État, divisés en *domaine public* et en *domaine privé*; administration de ces biens. || *Domaine privé*, ensemble des biens de l'État ou des collectivités publiques soumis aux règles du droit privé. || *Domaine public*, ensemble des biens immeubles et meubles appartenant à l'État ou à une collectivité locale et qui, du fait qu'ils sont indispensables à la satisfaction du bien commun, sont soumis à un régime juridique particulier. || *Tomber dans le domaine public*, se dit d'une production littéraire ou artistique qui, après un temps déterminé, peut être, sans droits d'auteur, reproduite et vendue par tout le monde.

DOMANIAL, E, AUX adj. Qui appartient à un domaine, spécialement au domaine public.

DOMBASLE (Mathieu DE), agronome français (1777-1843). Il invente un modèle de charrue.

DOMBES, région de Bourgogne (auj. incluse dans le dép. de l'Ain), réunie à la Couronne en 1762. C'est une région argileuse du sud-ouest de l'Ain parsemée d'étangs (pisciculture), également terre d'élevage.

DOMBROWSKA → DĄBROWSKA.

DOMBROWSKI → DĄBROWSKI.

DÔME n. m. (it. *duomo*). Nom donné, en Italie, à certaines églises cathédrales.

DÔME n. m. (prov. *doma*; du gr. *dōma*, maison). Toit galbé (demi-sphère). || Géogr. Relief de forme grossièrement semi-sphérique. ● *Dôme de verdure*, de *feuillage*, voûte formée par les branchages.

DÔME (monts) ou CHAÎNE DES PUYs, groupe de volcans éteints d'Auvergne, au-dessus de la Limagne, culminant au *puy de Dôme* (1 465 m) [observatoire météorologique].

DOMESTICATION n. f. Action de domestiquer.

DOMESTICITÉ n. f. Ensemble des domestiques d'une maison.

DOMESTIQUE adj. (lat. *domesticus*). Qui concerne la maison, la famille. || Se dit d'un animal dont l'espèce est depuis longtemps apprivoisée.

DOMESTIQUE n. Personne employée au service personnel d'une famille, d'une maison, d'un hôtel, etc.

DOMESTIQUE v. t. Rendre domestique une espèce animale sauvage. || Amener à une soumission servile. ● *Domestiquer le vent*, les *marées*, utiliser leur force sous forme d'énergie.

DOMICILE n. m. (lat. *domicilium*, de *domus*, maison). Maison, demeure ordinaire d'une personne. ● À *domicile*, à la demeure même de la personne. || *Domicile conjugal*, domicile commun des époux.

DOMICILIATION n. f. Indication du domicile choisi pour le paiement d'un effet de commerce.

DOMICILIER v. t. Assigner un domicile. ● Être *domicilié* à, avoir son domicile à.

DOMINANCE n. f. Biol. État présenté par un caractère ou un gène dominant. || *Physiol.* Rôle fonctionnel prédominant d'une des deux parties d'un organe pair et symétrique.

DOMINANT, E adj. Qui domine, qui l'emporte parmi d'autres.

DOMINANTE n. f. Partie, trait caractéristique. || Option principale choisie par un étudiant. || *Mus.* Cinquième degré de la gamme, et l'une des trois notes génératrices.

DOMINATEUR, TRICE adj. et n. Qui domine, aime à gouverner.

DOMINATION n. f. Autorité souveraine, hégémonie.

DOMINER v. i. (lat. *dominari*, de *dominus*, maître). Exercer sa suprématie. || L'emporter en intensité, en nombre.

◆ v. t. Tenir sous son autorité; être maître de, supérieur à, maîtriser. || Occu-

per une position plus élevée. ◆ se dominer v. pr. Se maîtriser.

DOMINICAIN, E adj. et n. Relatif à la république Dominicaine.

DOMINICAIN, E n. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Dominique.

DOMINICAINE (république), État des Grandes Antilles occupant la partie orientale de l'île d'Haïti; 48 400 km²; 620 000 h. Cap. *Saint-Domingue*. Langue : espagnol. — De climat tropical, le pays a des ressources agricoles variées (canne à sucre surtout).

● HISTOIRE. Colonisée par les Espagnols depuis le XVI^e s., la partie orientale de l'île d'Haïti forme un État distinct depuis 1844. Les États-Unis interviennent plusieurs fois à la fin du XIX^e s. et occupent le pays de 1916 à 1924. De 1930 à 1961, Trujillo y exerce un pouvoir absolu. Depuis, le pays doit faire face à des désordres intérieurs.

DOMINICAL, E, AUX adj. (lat. *dominicalis*). Qui appartient au Seigneur. || Relatif au dimanche.

DOMINION [dominjɔ̃ ou -njɔ̃] n. m. (mot angl.). Nom donné avant 1947 à divers États indépendants du Commonwealth unis à la Couronne par des liens d'allégeance (l'Irlande, le Canada, l'Australie, etc.).

DOMINIQUE (la), île et État des Petites Antilles; 751 km²; 80 000 h. Cap. *Roseau*.

DOMINIQUE (saint), religieux espagnol (v. 1170-1221), fondateur de l'ordre des Dominicains.

DOMINO n. m. Chacune des pièces du jeu de dominos, constitué d'un rectangle plat, dont une face, blanche, est marquée de points; le jeu lui-même. || Costume de bal masqué, formé d'une sorte de robe ouverte par-devant, avec un capuchon. || Personne qui porte un domino.

DOMITIEN, empereur romain (81-96), frère et successeur de Titus. Il réforme l'administration romaine.

DOMMAGE n. m. (anc. fr. *dam*; du lat. *damnum*). Perte, dégât causé à qqch, préjudice causé à qq. ● C'est *dommage* (fam.), c'est fâcheux, c'est regrettable. ◆ pl. *Dommages et intérêts* ou *dommages-intérêts*, indemnité due à qq. pour réparation d'un préjudice causé.

DOMMAGEABLE adj. Qui cause un dommage, un préjudice.

DOMODOSSOLA, v. d'Italie (Piémont), au débouché du tunnel du Simplon; 20 000 h. Gare frontière.

DOMPTAGE n. m. Action de dompter.

DOMPTER [dɔ̃tə ou dɔ̃ptə] v. t. (lat. *domitare*). Dresser un animal sauvage. || Soumettre à son autorité, à son pouvoir, maîtriser.

DOMPTEUR, EUSE n. Personne qui dompte.

DOMRÉMY-LA-PUCELLE, comm. des Vosges, en Lorraine, sur la Meuse; 205 h. Patrie de Jeanne d'Arc.

DON n. m. (lat. *donum*). Action de donner. || Toute libéralité à titre gracieux, donation, legs. || Qualité naturelle, disposition, talent.

DON [dɔ̃] n. m. (mot esp.). [Ne s'emploie que devant les prépositions.] En Espagne, titre de courtoisie.

DON (le), fl. de l'U.R.S.S., né au sud de Moscou, relié à la Volga par un grand canal, et qui rejoint la mer d'Azov en aval de Rostov; 1870 km.

DONATELLO (Donato di Betto Bardi, dit), sculpteur florentin (1386-1466), auteur, à Florence, des statues de prophètes du Campanile et du David de bronze du Bargello; à Padoue, de la statue équestre du Gattamelata.

DONATEUR, TRICE n. m. Personne qui fait un don, une donation.

DONATION n. f. (lat. *donatio*). Acte par lequel une personne transmet sans contrepartie un bien à une autre personne.

DONBASS, bassin houiller et région industrielle de l'U.R.S.S. (Ukraine et R.S.F.S. de Russie), de part et d'autre du Donets.

DONC [dɔ̃k] conj. (lat. *dumque*, de *dum*, alors). Indique la conséquence de la proposition avancée.

DONC [dɔ̃k] adv. Renforce une interrogation, une injonction.

DONETS (le) ou **DONETZ**, riv. de l'U.R.S.S. (Ukraine et R.S.F.S. de Russie), affl. du Don (r. dr.); 1016 km. Il traverse le Donbass.

DONETSK, jusqu'en 1961 **Stalino**, v. de l'U.R.S.S. (Ukraine), dans le Donbass; 1 055 000 h. Métallurgie.

DONGES, comm. de la Loire-Atlantique, sur l'estuaire de la Loire; 6 988 h. Raffinerie de pétrole. Pétrchimie.

DÖNITZ (Karl), amiral allemand (1891-1980), commandant des sous-marins (1935-1942) puis de la marine allemande (1943-1945).

DONJON n. m. (lat. *dominus*, seigneur). Tour maîtresse d'un château fort, qui était à l'origine la demeure du seigneur et qui constituait son réduit défensif.

DON JUAN n. m. (pl. *dons juans*). Séducteur.

Don Juan, personnage mythique, type du séducteur cruel et impie; représenté notamment par Molière et par Mozart.

DONJUANISME n. m. Recherche de satisfactions narcissiques au moyen de conquêtes amoureuses.

DONNE n. f. *Jeux*. Action de distribuer les cartes. ● *Fausse donne*, syn. de MAL-DONNE.

DONNÉ, E adj. Nettement précisé. ● *Étant donné que*, puisque.

DONNE (John), prêtre et poète anglais (1572-1631), auteur de *Sonnets sacrés*.

DONNÉE n. f. Élément fondamental servant de base à un raisonnement, à une recherche. || Idée fondamentale qui sert de point de départ. || Résultat d'observations ou d'expériences. ● pl. Ensemble de circonstances qui conditionnent tel ou tel événement. || *Math.* Quantités connues citées dans l'énoncé, et constituant les bases d'un problème.

DONNER v. t. (lat. *donare*). Attribuer qqch à qqn définitivement ou temporairement. || Produire : *cette vigne donne du bon vin*. || Communiquer qqch à qqn, l'en informer. || Forme avec des noms des loc. avec le sens de *faire* : *donner envie, donner faim*. || Arg. Dénoncer. ● v. l. *Donnant, donnant*, rien n'est donné sans contrepartie, rien sans rien. || *Donner dans qqch*, avoir du goût pour cela; y croire sottement. || *Donner de la tête, heurter*. || *Ne savoir où donner de la tête*, ne savoir que faire. || *Donner sur*, avoir vue. ● *se donner* v. pr. Consacrer son activité à qqch. ● *Se donner du bon temps, s'en donner à cœur joie*, s'amuser beaucoup. || *Se donner pour*, se faire passer pour. ● *Étant donné (que)*, exprime la cause.

DONNEUR, EUSE n. Celui, celle qui donne. || Personne qui accepte que, de son vivant (pour un rein, par exemple) ou après sa mort (pour le cœur), un organe soit prélevé sur son corps afin d'être transplanté sur celui d'un malade. || Arg. Dénoncateur. ● *Donneur universel*, individu dont le sang peut être transfusé aux personnes appartenant aux autres groupes sanguins que celui auquel il appartient. ● n. m. Joueur distribuant les cartes.

DONQUICHOTTISME n. m. Comportement de celui qui se pose, comme don Quichotte, en redresseur de torts.

DONT (lat. pop. de *unde*), pron. relat. des deux genres et des deux nombres. S'emploie comme complément d'un verbe, d'un nom ou d'un adjectif : *la maladie dont il est mort; un pays dont le climat est agréable; l'ami dont il est jaloux*.

DOPAGE n. m. Syn. de DOPING.

DOPAMINE n. f. Médiateur chimique au niveau des structures nerveuses.

DOPANT, E adj. et n. m. Capable de doper, de stimuler.

DOPER v. t. (angl. *to dope*). Faire prendre un stimulant avant une épreuve sportive, un examen. || Ajouter un adjuvant à un produit pétrolier.

DOPING n. m. (mot angl.). Emploi d'excitants par un concurrent d'une épreuve sportive. (Syn. DOPAGE.)

DOPPLER (Christian), physicien autrichien (1803-1853).

DORADE n. f. → DAURADE.

DORAGE n. m. Action de dorer.

DORDOGNE (la), riv. du sud-ouest de la France, qui rejoint la Garonne au bec d'Ambès; 472 km. Aménagements hydroélectriques.

DORDOGNE (dép. de la) [24], dép. de la Région Aquitaine, correspondant approximativement au Périgord; 9 060 km²; 377 356 h. Ch.-l. Périgueux. 4 arr. (Périgueux, Bergerac, Nontron, Sarlat-la-Canéda), 50 c., 555 comm.

DORDRECHT, port des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), à l'embouchure de la Meuse; 108 000 h. Importante place commerciale au XIV^e s.

DORE (monts) ou **MONT-DORE** (*massif du*), massif volcanique d'Auvergne culminant au puy de Sancy; 1 885 m.

DORÉ, E adj. Recouvert d'une mince couche d'or ou d'une substance qui en imite l'aspect. || Jaune, de couleur d'or. ● *Jeunesse dorée*, jeunes gens riches, élégants et oisifs.

DORÉ (Gustave), dessinateur et graveur français (1832-1883).

DORÉNAVANT adv. (anc. fr. *d'or en avant*, de l'heure actuelle en avant). À partir du moment présent; désormais.

DORER v. t. (lat. *deaurare*, de *aurum*, or). Recouvrir d'une mince couche d'or. || *Cuis.* Étaler du jaune d'œuf au pinceau sur une préparation pour la colorer au four.

DOREUR, EUSE n. et adj. Spécialiste qui travaille en dorure.

DORIA (Andrea), amiral génois (1466-1560), qui commande tour à tour les flottes de François I^{er} et de Charles Quint.

DORIEN, ENNE adj. et n. Relatif aux Doriens.

DORIEN n. m. Un des quatre principaux dialectes de la langue grecque ancienne.

DORIENS, peuple indo-européen, qui envahit la Grèce au XII^e s. av. J.-C.

DORIOT (Jacques), homme politique français (1898-1945). Fondateur d'un parti d'orientation fasciste, il collabore avec les Allemands sous l'Occupation.

DORIQUE adj. *Ordre dorique*, le plus ancien des ordres de l'architecture grecque, défini par une colonne cannelée à arêtes vives sans base.

DORIS [dɔris] n. m. (mot amér.). Bateau de pêche à fond plat.

DORLOTER v. t. (anc. fr. *dorelot*, boule de cheveux). Traiter délicatement, entourer de petits soins.

DORMANT, E adj. Qui reste immobile. ● *Châssis dormant*, dans une baie, châssis qui ne s'ouvre pas.

dormeur

DORMEUR, EUSE adj. et n. Qui dort, qui aime à dormir.

DORMEUR adj. et n. m. *Crabe dormeur*, ou *dormeur*, nom commun du tourteau.

DORMIR v. i. (lat. *dormire*) [conj. 17]. Être, se reposer dans le sommeil. || Demeurer sans mouvement ou inactif. ● *Conte, histoire à dormir debout*, récit absolument invraisemblable. || *Dormir sur ses deux oreilles*, être dans une profonde sécurité. || *Laisser dormir une affaire*, la négliger.

DORPAT → TARTOU.

DORSAL, E, AUX adj. (lat. *dorsum*, dos). Qui appartient au dos. || Phonème dans l'articulation duquel intervient le dos de la langue.

DORSALE n. f. Puissante chaîne de montagnes sous-marine.

DORTMUND, v. d'Allemagne, dans la Ruhr; 608 000 h. Centre industriel.

DORTOIR n. m. (lat. *dormitorium*). Salle où sont les lits, dans les communautés, les internats, etc.

DORURE n. f. Action de dorer. || Revêtement doré. || Préparation employée pour dorer les pièces de pâtisserie.

DORYPHORE n. m. (gr. *doryphoros*, porteur de lance). Insecte coléoptère à élytres ornés de dix lignes noires.

DOS n. m. (lat. *dorsum*). Face postérieure ou supérieure du tronc des vertébrés, des épaules au bassin. || Partie supérieure convexe d'un objet. || Verso, revers. || Partie postérieure d'un fauteuil, d'un livre, etc. ● *Avoir bon dos*, être accusé au lieu d'un autre. || Être sur le dos de qq (Fam.), le harceler. || *En avoir plein le dos* (Pop.), être excédé. || *Mettre qqch sur le dos de qqn*, lui en donner la responsabilité. || *Renvoyer dos à dos*, ne donner gain de cause à aucune des parties. || *Se mettre qqn à dos*, s'en faire un ennemi. || *Tomber sur le dos de qqn*, arriver à l'improviste.

DOSAGE n. m. Action de doser.

DOS-D'ÂNE n. m. inv. Disposition d'une surface formée de deux pentes inclinées de chaque côté de leur ligne de jonction; profil d'une portion de route présentant cet aspect.

DOSE n. f. (gr. *dosis*, action de donner). Quantité déterminée de qqch (médicament, composé, etc.). || Quantité conquise. ● *Forcer la dose*, exagérer.

DOSER v. t. Déterminer la dose, la concentration d'une solution, les proportions d'un mélange. || Proportionner, mesurer, régler.

DOSEUR n. m. Appareil servant au dosage.

DOS PASSOS (John), écrivain américain (1896-1970), auteur de romans (*Manhattan Transfer*).

DOSSARD n. m. Pièce d'étoffe reprodui-

sant un numéro d'ordre, que les concurrents d'une épreuve sportive portent sur leur maillot.

DOSSIER n. m. Partie d'un siège contre laquelle s'appuie le dos. || Ensemble des documents concernant une personne, une question quelconque.

DOSTOÏEVSKI (Fedor Mikhaïlovitch), écrivain russe (1821-1881), auteur de romans (*Crime et châtiment*, *l'Idiot*, les *Frères Karamazov*).



Dostoïevski. [Chapiro]

DOT [dɔt] n. f. (lat. *dos*, *dotis*). Biens qu'apporte une femme en mariage, ou donnés aux époux par les parents ou par des tiers en vue du mariage.

DOTAL, E, AUX adj. Relatif à la dot.

DOTATION n. f. Action de doter d'un équipement. || Ensemble des revenus assignés à un établissement d'utilité publique, à une église, à un hôpital, etc.

DOTER v. t. (lat. *dotare*). Fournir d'un équipement, pourvoir. || Donner une dot à. || Assigner un revenu à une communauté.

DOUAI, ch.-l. d'arr. du Nord, sur la Scarpe; 44 515 h. Beffroi des xiv^e-xv^e s.

DOUAIRE n. m. (lat. *dos*, *dotis*, dot). Biens assurés par le mari à la femme survivante (vx).

DOUAIRIÈRE n. f. Vieille dame de la haute société.

DOUALA, port et principale ville du Cameroun, sur l'estuaire du Wouri; 1 030 000 h.

DOUANE n. f. (anc. it. *doana*, de l'ar.). Administration chargée de percevoir les droits imposés sur les marchandises qui franchissent la frontière; siège de cette administration.

DOUANIER, ÈRE adj. Qui concerne la douane. ● *Union douanière*, conventions

commerciales entre États, pour l'importation et l'exportation.

DOUANIER n. m. Employé de la douane.

DOUAR n. m. (mot ar.). Division administrative rurale en Afrique du Nord.

DOUARNENEZ, ch.-l. de c. du Finistère, sur la baie de Douarnenez; 17 813 h.

DOUAUMONT, comm. de la Meuse, sur les Hauts de Meuse; 7 h. Le fort (388 m) est, en 1916, un des hauts lieux de la bataille de Verdun. Ossuaire.

DOUBLAGE n. m. Action de doubler une quantité, de garnir d'une doublure, de doubler un comédien. || Postsynchronisation d'un film dont la version d'origine est parlée dans une langue étrangère.

DOUBLE adj. (lat. *duplus*). Multiplié par deux ou répété deux fois. || Formé de deux choses identiques : *double fenêtre*. || Qui a deux aspects opposés; hypocrite, sournois. ● *A double sens*, qui a deux significations. || *Faire double emploi*, être superflu, inutile. || *Fleur double* qui a plus de pétales qu'à l'état naturel. ● adv. *Voir double*, voir deux choses où il n'y en a qu'une.

DOUBLE n. m. Quantité égale à deux fois une autre. || Reproduction, copie; duplicata obtenu au moyen d'un carbone. || Autre échantillon d'une pièce (de collection), d'un article. || Dans certaines croyances, corps impalpable qui reproduirait l'image d'une personne. || Au tennis et au tennis de table, partie opposant deux équipes composées de deux joueurs. ● *A double*, beaucoup plus. || *En double*, en deux parties; en deux exemplaires.

DOUBLE (la), région boisée de la Dordogne, entre l'Isle et la Dronne.

DOUBLÉ n. m. Matière formée d'une épaisseur d'or adhérent à une feuille de cuivre. || Action d'abattre deux pièces de gibier d'un seul coup. || Double réussite avec un seul essai.

DOUBLEAU n. m. Arc qui délimite deux compartiments voutés consécutifs. (Syn. ARC-DOUBLEAU.)

DOUBLE-CRÈME adj. et n. m. (pl. *doubles-crèmes*). Fromage blanc additionné de crème après l'égouttage.

DOUBLEMENT n. m. Action de doubler.

DOUBLEMENT adv. Pour deux raisons, en deux manières.

DOUBLER v. t. Multiplier par deux, porter au double; augmenter. || Garnir d'une doublure. || Dépasse un véhicule. || *Fam.* Devancer qqn dans une affaire, trahir sa confiance. || jouer un rôle à la place d'un autre acteur. || *Cin.* Exécuter un doublage. || *Sports.* Prendre un tour d'avance à un concurrent. || Assembler deux ou plusieurs fils textiles sans leur donner de torsion. ● *Doubler un cap*, le contourner; dépasser une certaine limite; un certain âge, une période critique. || *Doubler une*

classe, la redoubler. || *Doubler le pas*, marcher plus vite. ♦ v. i. Devenir double. ♦ se doubler v. pr. [de]. Accompagner, être en plus.

DOUBLET n. m. (de *double*). Ensemble de deux objets de même nature. || Mot de même étymologie qu'un autre, mais qui a pénétré dans la langue d'une manière différente (*hôtel* et *hôpital* sont des doubles qui proviennent du même mot latin *hospitale*, mais le premier est d'origine populaire et le second un emprunt savant).

DOUBLON n. m. (esp. *doblón*). Monnaie d'or espagnole.

DOUBLON n. m. (de *doubler*). Faute typographique consistant à répéter un mot, une ligne, etc.

DOUBLURE n. f. (de *doubler*). Étoffe dont un vêtement est doublé. || Acteur qui en remplace un autre.

DOUBS (le), riv. de France et de Suisse, qui passe à Besançon, affl. de la Saône (r. g.); 430 km.

DOUBS (dép. du) [25], dép. de la Région Franche-Comté, à la frontière de la Suisse; 5234 km²; 477 163 h. Ch.-l. Besançon. 3 arr. (Besançon, Montbéliard, Pontarlier), 35 c., 592 comm.

DOUCEÂTRE adj. Qui a une douceur fade.

DOUCEMENT adv. D'une manière douce; sans violence ni brutalité. || Avec lenteur; discrètement. || *Fam.* À part soi. ♦ *Parler doucement*, parler à voix basse. || *Se porter, aller tout doucement*, ni bien ni mal. ♦ interj. Sert à engager à la modération.

DOUCEREUX, EUSE adj. D'une douceur fade, désagréable. || D'une douceur affectée, mielleux.

DOUCETTE n. f. Nom usuel de la *mâche*.

DOUCETEMENT adv. *Fam.* Tout doucement.

DOUCEUR n. f. Qualité de ce qui est doux. ♦ *En douceur* (*Fam.*), tout doucement. ♦ pl. Friandises. || Paroles douces et aimables.

DOUCHABE, de 1929 à 1961 *Stalinabad*, v. de l'U.R.S.S., cap. du Tadjikistan; 493 000 h.

DOUCHE n. f. (it. *doccia*, conduite d'eau). Jet d'eau dirigé sur le corps comme moyen hygiénique ou curatif. || Appareil pour seoucher. || Désappointement, déception; violente réprimande. ♦ *Douche écossaise*, alternativement chaude et froide; alternance de bonnes et mauvaises nouvelles.

DOUCHER v. t. Donner une douche. || *Fam.* Infliger une réprimande. || Faire éprouver une déception. ♦ *Se faire doucher* (*Fam.*), recevoir une averse.

DOUÉ, E adj. Qui a des dons naturels, intelligent.

DOUER v. t. (lat. *dotare*). Pourvoir d'avantages.

DOUILLE n. f. (frq. *dujla*). Partie creuse d'un instrument, qui reçoit le manche. || Étui contenant la charge de poudre d'une cartouche d'arme à feu. || Pièce dans laquelle se fixe le culot d'une ampoule électrique.

DOUILLET, ETE adj. (lat. *ductilis*, malléable). Doux, moelleux. || Sensible à la moindre douleur.

DOUILLETMENT adv. De façon douillette.

DOUKAS, dynastie byzantine (1059-1078), dont Constantin X, Michel VII et Alexis V.

DOULEUR n. f. (lat. *dolor*). Souffrance physique. || Affliction, souffrance morale.

DOULOUREUSEMENT adv. Avec douleur.

DOULOUREUX, EUSE adj. Qui cause une douleur physique ou morale. || Qui exprime la douleur. ♦ *Point douloureux* zone de l'organisme limitée, précise, où existe une douleur.

DOUMA n. f. (mot russe). Nom donné à l'assemblée législative russe sous Nicolas II.

DOUMER (Paul), homme d'État français (1857-1932). Président de la République en 1931, il est assassiné à Paris.

DOUMERGUE (Gaston), homme d'État français (1863-1937), président de la République de 1924 à 1931.

DOURO (le), en esp. *Duero*, fl. d'Espagne et du Portugal, né en Vieille-Castille, qui rejoint l'Atlantique près de Porto; 900 km env.

DOUTE n. m. État d'esprit d'une personne qui est incertaine de la réalité d'un fait, qui hésite à prendre parti entre plusieurs opinions et suspend son jugement. || Manque de confiance dans la sincérité de qqn, dans la réalisation de qqch. || Soupçon, méfiance sur qqn (surtout pl.). ♦ *Mettre en doute*, contester la certitude de. || *Nul doute que*, il est certain que. || *Sans aucun doute*, assurément. ♦ *Sans doute*, probablement.

DOUTER v. t. ind. [de] (lat. *dubitare*). Être dans l'incertitude sur la réalité d'un fait. || Ne pas avoir confiance en. ♦ *Ne douter de rien*, n'hésiter devant aucun obstacle, avoir une audace aveugle. ♦ se douter v. pr. [de]. Soupçonner, avoir le pressentiment, s'attendre à qqch.

DOUTEUX, EUSE adj. Qui présente des doutes, incertain. || Dont on n'est pas sûr, équivoque, incertain. || Sur qui l'on ne peut compter, suspect.

DOUVE n. f. (lat. *doga*; du gr. *dokhê*, récipient). Large fossé rempli d'eau. || Chacune des pièces de bois longitudinales assemblées pour former le corps d'une futaille ou d'un tonneau.

DOUVRES, port de voyageurs d'Angleterre (Kent), sur le pas de Calais; 34 000 h.

DOUX, DOUCE adj. (lat. *dulcis*). Qui produit une sensation agréable. || Qui manque d'assainissement. || Qui cause un sentiment de bien-être, de contentement. || Qui n'est pas brusque, qui n'est pas excessif. || Qui agit sans brusquerie, qui est de caractère facile. || *Techn.* Ductile, malléable, non cassant. ♦ *Eau douce*, qui ne contient pas de sels. || *En douce* (*Fam.*), discrètement, sans bruit. || *Energies, technologies douces*, celles qui ne font pas appel aux modes d'exploitation jugés dangereux. || *Arin d'eau douce*, qui n'a navigué que sur les fleuves ou rivières. ♦ adv. *Filer doux*, obéir sans résistance. ♦ *Tout doux*, doucement. ♦ n. m. Ce qui est doux. ♦ n. Personne douce.

DOUZAIN n. f. Ensemble de douze objets. ♦ *À la douzaine*, en quantité.

DOUZE adj. num. et n. m. inv. (lat. *duodecim*). Nombre qui suit onze dans la série naturelle des entiers. || Douzième (après le n.).

DOUZIÈME adj. ord. et n. Qui occupe un rang marqué par le numéro douze. || Qui se trouve douze fois dans le tout.

DOUZIÈMENT adv. En douzième lieu.

Downing Street, rue de Londres où se trouve la résidence du Premier ministre.

DOYEN, ENNE n. (lat. *decanus*, chef de dix hommes). Le plus ancien d'âge ou d'appartenance à une compagnie, un groupe.

DOYEN n. m. Administrateur d'une circonscription ecclésiastique coïncidant avec le canton. || Administrateur d'une faculté (vx).

DOYENNÉ n. m. Circonscription administrative par un doyen.

DOYLE (sir Arthur CONAN), écrivain britannique (1859-1930). Ses romans policiers ont pour héros Sherlock Holmes.

DRAA (*oued*), fl. du Maroc, né dans le Haut Atlas.

DRAC (le), torrent des Alpes, qui se jette dans l'Isère (r. g.); 150 km.

DRACHME [drakm] n. f. (gr. *drakhmê*). Unité de poids et de monnaie dans la Grèce ancienne. || Unité monétaire de la Grèce.

DRACON, législateur d'Athènes (VII^e s. av. J.-C.).

DRACONNIEN, ENNE adj. (de *Dracón*, législateur gr.). D'une sévérité exceptionnelle.

DRAGAGE n. m. Action d'enlever des rochers, des mines marines.

DRAGÉE n. f. (gr. *tragémata*, dessert). Amande recouverte de sucre durci. || Médicament enrobé de sucre. || Menu plomb de chasse. ♦ *Tenir la dragée haute*

à qqn, lui faire payer cher ce qu'il désire.

DRAGÉIFIÉ, E adj. Se dit d'un médicament, d'une confiserie qui a la forme d'une dragée.

DRAGEON [dʁaʒɔ̃] n. m. (mot frq.). Rejeton qui naît de la racine des arbres.

DRAGON n. m. (lat. *draco*). Monstre fabuleux représenté avec des ailes et une queue de serpent. || Soldat d'un corps militaire de cavalerie créé au XVI^e s. || Personne autoritaire ou acariâtre.

DRAGONNADES n. f. pl. Nom donné aux persécutions organisées par Louvois (1681-1685) et qu'exécutèrent les dragons royaux contre les protestants.

DRAGONNE n. f. Courroie reliant le poignet à la garde d'un sabre ou d'une épée, à un bâton de ski, etc.

DRAGUE n. f. (angl. *drag*, harpon, crochet). Engin destiné à enlever, du fond d'un cours d'eau ou de la mer, du sable, du gravier, de la vase, etc. || *Fam.* Action de draguer qqn.

DRAGUER v. t. Curer avec la drague. || Éliminer les mines marines par destruction ou relevage. || *Fam.* Chercher à racoler qqn pour une aventure amoureuse.

DRAGUEUR n. m. Bateau aménagé pour draguer.

DRAGUEUR, EUSE n. *Fam.* Celui, celle qui drague une autre personne.

DRAGUIGNAN, ch.-l. d'arr. du Var; 28 194 h. La ville est le ch.-l. du Var de 1797 à 1974. École d'application de l'artillerie.

DRAIN n. m. (mot angl., de *to drain*, filtrer, dessécher). Tube souple percé de trous, qu'on place dans certaines plaies et qui permet l'écoulement de liquides pathologiques.

DRAINAGE n. m. Action de drainer.

DRAINER v. t. (de *drain*). Débarrasser un sol de son excès d'eau. || Mettre un drain dans une plaie. || Pour un cours d'eau, rassembler les eaux d'une région. || Attirer à soi de divers côtés.

DRAISINE n. f. Petit wagon automoteur utilisé par le personnel des chemins de fer pour l'entretien des voies.

DRAKE (*détroit de*), détroit séparant la Terre de Feu de l'Antarctique et reliant l'Atlantique au Pacifique.

DRAKE (*sir Francis*), marin et corsaire anglais (v. 1540-1596). Il fait, un des premiers, le tour du monde et contribue à la défaite de l'Invincible Armada.

DRAKENSBERG, massif d'Afrique du Sud; 3 482 m.

DRAKKAR n. m. (mot scand.). Bateau utilisé par les anciens Normands pour leurs expéditions.

DRALON n. m. (nom déposé). Fibre synthétique, de fabrication allemande.

DRAMATIQUE adj. Qui s'occupe de

théâtre, relatif au théâtre. || Qui émeut vivement, qui comporte un grave danger.

DRAMATIQUE n. f. Pièce de théâtre télévisée.

DRAMATIQUEMENT adv. De façon dramatique.

DRAMATISATION n. f. Action de dramatiser.

DRAMATISER v. t. Donner un tour dramatique, faire ressortir les aspects dramatiques, graves.

DRAMATURGE n. m. (gr. *dramatourgos*). Auteur de pièces de théâtre.

DRAMATURGIE n. f. Art de la composition des pièces de théâtre; traité sur la composition théâtrale.

DRAME n. m. (gr. *drama*). Événement violent ou tragique, catastrophe, tragédie. || *Littér.* Pièce de théâtre de ton moins élevé que la tragédie, représentant une action violente ou douloureuse, où le comique peut se mêler au tragique. ● *En faire tout un drame*, attribuer à un événement une gravité excessive. || *Tourner au drame*, prendre soudain un caractère grave.

DRANCY, ch.-l. de c. de la Seine-Saint-Denis; 60 224 h. Camp de transit pour les détenus juifs de 1941 à 1944.

DRAP n. m. (lat. *drappus*; du gaul.). Pièce de tissu recouvrant le matelas d'un lit ou doublant les couvertures. || Tissu de laine dont les fils ont été lustrés. ● *Dans de beaux draps* (*Fam.*), dans une situation fâcheuse, embarrassante.

DRAPÉ n. m. Agencement des étoffes tel qu'il est représenté en sculpture, en peinture.

DRAPEAU n. m. (de *drap*). Pièce d'étoffe attachée à une hampe, devenue, depuis le XIX^e s., l'emblème d'une nation, dont elle porte les couleurs. || Objet similaire servant de signal. ● *Drapeau blanc*, drapeau qui indique que l'on veut parlementer ou capituler. || *Drapeau noir*, emblème anarchiste. || *Drapeau rouge*, emblème révolutionnaire. || *Être sous les drapeaux*, appartenir aux armées, et notamment accomplir son service militaire. || *Se ranger sous le drapeau de qqn*, embrasser son parti.

DRAPER v. t. Couvrir, habiller d'une draperie. || Disposer harmonieusement les plis des vêtements. ● *se draper* v. pr. Arranger ses vêtements pour former d'amples plis; s'envelopper. || *S'enorgueillir*, se prévaloir.

DRAPERIE n. f. Tissu disposé de manière à retomber en plis harmonieux.

DRAP-HOUSSE n. m. (pl. *draps-housses*). Drap dont les coins repliés sont conçus pour emboîter le matelas.

DRAPIER, ÈRE adj. et n. Qui fabrique ou vend du drap.

DRASTIQUE adj. et n. m. (gr. *drastikos*, énergétique). D'une grande sévérité.

DRAVE (la), affl. du Danube (r. dr.); 700 km env. Née en Italie, elle coule en Autriche et sépare la Hongrie de la Yougoslavie.

DRAVEIL, ch.-l. de c. du nord-est de l'Essonne; 26 801 h.

DRAVIDIEN, ENNE adj. Se dit de langues parlées dans le sud de l'Inde.

DREISER (Theodore), écrivain américain (1871-1945), auteur de romans naturalistes (*Une tragédie américaine*).

DRENTHE, prov. du nord-est des Pays-Bas; 2 654 km²; 425 000 h. Ch.-l. Assen.

DRESDE, v. d'Allemagne, cap. de la Saxe, sur l'Elbe; 520 000 h. Centre industriel. Victoire de Napoléon sur les Autrichiens en 1813. Bombardements alliés en 1945.

DRESSAGE n. m. Action de rendre plan, de mettre droit, d'installer. || Action de dresser un animal.

DRESSER v. t. (lat. *directus*, droit). Lever, tenir droit, vertical. || Monter, construire : *dresser une barricade*. || Rédiger, établir avec soin : *dresser une carte*. || Rendre soumis, dompter. || Plier qqn à une discipline stricte. || *Dresser qqn contre*, l'exciter contre. || *Techn.* Rendre uni, aplanir, mettre d'équerre. ● *Dresser l'oreille*, devenir attentif. || *Dresser le couvert*, la table, disposer les couverts pour un repas. ● *se dresser* v. pr. Se mettre debout, se tenir droit. || Prendre une attitude fière, hostile.

DRESSEUR, EUSE n. Personne qui dresse des animaux.

DRESSING n. m. (mot angl.). Petite pièce où on range les vêtements.

DRESSOIR n. m. (de *dresser*). Meuble à étagères servant à exposer la vaisselle.

DREUX, ch.-l. d'arr. d'Eure-et-Loir; 33 760 h.

DREYER (Carl), metteur en scène danois (1889-1968), auteur d'œuvres d'inspiration mystique : *la Passion de Jeanne d'Arc*, *Dies irae*, *Ordet*.

DREYFUS (Alfred), officier français (1859-1935). Israélite, accusé et condamné à tort pour espionnage (1894), il est gracié (1899) et réhabilité (1906) après une campagne de révision (1897-1899).

DREYFUSARD, E n. et adj. *Hist.* Partisan de la révision du procès du capitaine Dreyfus.

DRIBBLE n. m. Action de dribbler.

DRIBBLER v. i. (angl. *to dribble*). Dans divers sports, conduire le ballon en contournant les adversaires. ● v. t. Éviter ainsi un adversaire.

DRILLE n. m. (anc. fr. *drille*, chiffon). Joyeux drille, homme jovial.

DRISSE n. f. (it. *drizza*). *Mar.* Cordage qui sert à hisser.

DRIVE [dʁajv] n. m. (mot angl., de *to drive*, entraîner, pousser). *Au tennis*, coup droit. || *Au golf*, coup de longue distance donné au départ d'un trou.

DRIVE-IN [dʁajvɛn] n. m. inv. (mot amér. signif. *entrer en voiture*). Cinéma de plein air où les spectateurs peuvent assister à la projection d'un film en restant dans leurs voitures.

DRIVER [dʁajvœr ou dʁivœr] n. m. (mot angl.). *Au golf*, club avec lequel on exécute le drive. || *Jockey d'une course de trot attelé*.

DROGUE n. f. (néerl. *droeg*, sec). Médicament médiocre. || Substance capable de modifier l'état de conscience. ● *Drogue douce*, stupefiant qui a des effets mineurs sur l'organisme, comme les dérivés du cannabis. || *Drogue dure*, stupefiant engendrant un état de dépendance.

DROGUÉ, E n. Personne intoxiquée par l'emploi de drogues. (Syn. TOXICOMANE.)

DROGUER v. t. Donner beaucoup de médicaments à un malade. ♦ *se droguer* v. pr. Prendre avec excès des médicaments ou des stupefiants.

DROGUERIE n. f. Commerce du droguiste.

DROGUISTE n. Personne qui fait le commerce de détail des produits chimiques, des articles d'hygiène, de ménage, etc.

DROIT, E adj. (lat. *directus*, direct). Qui n'est pas courbe. || Vertical, debout; stable. || *Math.* Se dit de l'un quelconque des angles formés par deux lignes droites, lorsque ces angles sont tous égaux. || Qui est du côté opposé à celui du cœur. || Qui n'est ni ample ni cintré. || Qui juge sainement. || Qui agit honnêtement; honnête, loyal. ● *Coup droit*, au tennis, attaque de la balle du côté où le joueur tient sa raquette; en escrime, coup porté sans dégagement. || *En droite ligne*, directement. || *Veste droite*, dont la fermeture se fait bord à bord. (Contr. VESTE CROISÉE.) ♦ adv. Directement; sans intermédiaire; honnêtement.

DROIT n. m. (bas lat. *directum*, ce qui est juste). Ensemble des règles qui régissent les rapports des hommes constituant une même société. || Science de l'étude de ces règles. || Impôt, taxe, somme d'argent exigée. || Faculté de faire un acte, de jouir d'une chose, d'en disposer ou d'exiger qqch d'une autre personne. || Ce qui donne une autorité morale, une influence, un pouvoir. || Anc. unité d'angle égale à 90°. || *Sports*. Pied ou poing droit. ● *A bon droit*, justement. || *Avoir droit* à (fam.), ne pas pouvoir éviter qqch de désagréable. || *De plein droit*, sans qu'il y ait matière à contestation; d'office. || *Droit administratif*, branche du droit public ayant pour objet le fonction-

nement de l'Administration et ses rapports avec les particuliers. || *Droit civil*, branche du droit privé portant sur l'état et la capacité des personnes, la famille, le patrimoine, la transmission des biens, les contrats, les obligations. || *Droit commercial*, branche du droit privé régissant les actes de commerce, les commerçants, les sociétés commerciales. || *Droit constitutionnel*, branche du droit public qui définit la structure et les rapports des pouvoirs publics ainsi que la participation des citoyens à leur fonctionnement. || *Droit divin*, qui vient de Dieu. || *Droit fiscal*, partie du droit public s'appliquant à l'impôt et aux techniques permettant de le percevoir. || *Droit international privé*, ensemble des règles qui régissent les rapports entre individus de nationalités différentes. || *Droit international public*, ensemble des règles que les États appliquent à leurs rapports. || *Droit naturel*, ensemble des normes prenant en considération la nature de l'homme et sa finalité dans le monde. || *Droit pénal*, ensemble des règles qui définissent, préviennent et sanctionnent les infractions. || *Droit privé*, ensemble des règles qui régissent les rapports des individus entre eux. || *Droit public*, ensemble des règles relatives à l'organisation de l'État et à ses rapports avec les particuliers. || *Droit du travail*, ensemble des règles qui régissent les rapports entre employeurs et employés. || *État de droit*, système d'organisation des sociétés dans lequel l'ensemble des rapports politiques et sociaux est soumis au droit. || *Être en droit* de, avoir le droit de. || *Faire droit* à une demande, l'accueillir favorablement. || *Qui de droit*, la personne compétente, celle qui a l'autorité requise.

droits (Déclaration des) [Bill of Rights], texte constitutionnel anglais de 1689 limitant le pouvoir royal au profit du Parlement.

droits de l'homme (Déclaration internationale des), texte adopté le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies.

droits de l'homme et du citoyen (Déclaration des), déclaration votée par l'Assemblée constituante le 26 août 1789, qui affirme l'égalité des citoyens à l'égard de la loi, le devoir de respect à l'égard des croyances, la liberté des opinions, le principe de la propriété.

DROITE n. f. Le côté droit. || La main droite. || Partie d'une assemblée délibérante, siégeant habituellement à la droite du président, et constituée par les éléments conservateurs de la représentation nationale. || *Boxe*. Coup porté avec le poing droit. (On dit aussi *DROIT*.) || *Math.* Ligne droite indéfinie. ● *À droite*, à main droite. || *À droite et à gauche*, de tous côtés. || *Extrême droite*, parti politique ou

fraction d'une assemblée de l'opinion la plus conservatrice.

DROIT-FIL adj. et n. m. (pl. *droits-fils*). Se dit, en couture, d'un tissu que l'on utilise dans le sens de la trame ou de la chaîne.

DROITIER, ÈRE adj. et n. Qui se sert mieux de la main droite. || Dans un parti de gauche, celui qui est accusé de suivre une ligne opportuniste de droite.

DROITURE n. f. Loyauté, honnêteté, probité.

DROLATIQUE adj. *Litt.* Récricatif; qui fait rire.

DRÔLE adj. (moyen néerl. *drol*, lutin). Qui fait rire par son originalité, sa singularité. || Bizarre, étonnant, anormal.

DRÔLE n. m. *Litt.* Personne peu scrupuleuse qui n'inspire pas confiance.

DRÔLEMENT adv. De façon drôle, bizarre. || *Fam.* Très, extrêmement.

DRÔLERIE n. f. Qualité de ce qui est drôle. || Parole ou action drôle, bouffonnerie.

DRÔLESSE n. f. *Litt.* Femme effrontée.

DROMADAIRE n. m. (gr. *dromas*, -ados, coursier). Chameau à une seule bosse, sobre et résistant, utilisé comme monture (on l'appelle alors *méhari*) ou comme bête de somme dans les déserts d'Afrique et d'Arabie.

DRÔME (la), affl. du Rhône (r. g.); 110 km.

DRÔME (dép. de la) [26], dép. de la Région Rhône-Alpes; 6 530 km²; 389 781 h. Ch.-l. Valence. 3 arr. (*Die, Nyons, Valence*), 36 c., 371 comm.

DROP-GOAL [drɔpɡɔl] ou **DROP** n. m. (angl. *to drop*, tomber, et *goal*, but) [pl. *drop-goals*]. *Au rugby*, coup de pied en demi-volée, envoyant le ballon par-dessus la barre du but adverse et rapportant 3 points à l'équipe.

DROSERA [dʁozɛra] n. f. Pante des tourbières d'Europe, dont les feuilles portent des tentacules capables d'engluier et de digérer des petits insectes.

DROSOPHILE n. f. (gr. *drosos*, rosée, et *-phile*). Insecte de l'ordre des diptères, appelé aussi *mouche du vinaigre*.

DROSSE n. f. (it. *trozza*; du lat. *trahere*, sarrment, avec l'infl. de *drisse*). *Mar.* Organe de transmission qui fait mouvoir la barre du gouvernail à partir de la roue ou du servomoteur.

DROSSER v. t. *Mar.* En parlant du vent ou d'un courant, entraîner dans une direction différente de la route à suivre.

DRU, E adj. (gaul. *druto*, fort). Épais, serré, touffu. ♦ adv. En grande quantité, serré.

DRUGSTORE [dʁœɡstɔʁ] n. m. (mot amér.). Centre commercial vendant des produits de parfumerie, d'hygiène, des

journaux et des marchandises diverses, et pouvant comprendre aussi une pharmacie, un restaurant, une salle de cinéma.

DRUIDE n. m. (lat. *druida*; du gaul.). Prêtre celte.

DRUPE n. f. (lat. *drupa*, pulpe). Fruit charnu dont l'endocarpe forme un noyau (cerise, abricot, prune, etc.).

DRUZES, population du Proche-Orient (Liban, Syrie, Israël), qui pratique depuis le x^e s. une religion issue du chiïsme.

DRY [draj] adj. et n. m. inv. (mot angl.). Sec, en parlant du champagne, d'un apéritif.

DRYADE n. f. (gr. *druas*, *druidas*, chène). Myth. gr. Nymphes des forêts.

DRYDEN (John), écrivain anglais (1631-1700), auteur de tragédies et de poèmes.

DU art. contracté, issu de *de le*.

DÙ n. m. Ce qui est dû à qqn.

DÙ, DUE part. pass. de *devoir*.

DUALISME n. m. (lat. *dualis*, de deux). Doctrine qui admet deux principes, comme la matière et l'esprit, le corps et l'âme, le bien et le mal, opposés dès l'origine. || Coexistence de deux systèmes politiques, de deux partis opposés.

DUALISTE adj. et n. Qui appartient au dualisme; partisan du dualisme.

DUALITÉ n. f. Caractère de ce qui est double en soi.

DUBAYY, l'un des Émirats arabes unis, sur le golfe Persique; 3 900 km²; 300 000 h. env. Cap. Dubayy. Pétrole.

DUBČEK (Alexander), homme politique tchécoslovaque, né en 1921. Premier secrétaire du parti communiste tchécoslovaque (janv. 1968), il est destitué après l'intervention des troupes du pacte de Varsovie. Après les changements intervenus en 1989, il joue à nouveau un rôle politique (élu président de l'Assemblée fédérale).

DUBITATIF, IVE adj. (lat. *dubitare*, douter). Qui exprime le doute, l'incertitude.

DUBITATIVEMENT adv. De façon dubitative.

DUBLIN, cap. de la république d'Irlande; 526 000 h. (861 000 dans l'agglomération). Port et centre industriel.

DUBOIS (Guillaume), cardinal et homme politique français (1656-1723). Il assure la paix à la France en réalisant la Quadruple-Alliance (1718).

DUBROVNIK, anc. Raguse, port de Yougoslavie (Croatie); 31 000 h. Centre touristique. — La ville est autrichienne de 1815 à 1919.

DUBUFFET (Jean), peintre français (1901-1985), théoricien de l'art brut.

DUCE n. m. (lat. *dux*, *ducis*, chef). Souverain d'un duché. || Titre de noblesse le plus élevé sous l'Ancien Régime. || Nom

de trois espèces de hiboux : *grand duc*, *moyen duc* et *petit duc*.

DUCAL, E, AUX adj. Relatif à un duc.

DUCAT n. m. (it. *ducato*). Anc. monnaie, généralement en or.

DUCCIO di Buoninsegna, peintre italien (v. 1260-v. 1318), auteur du grand retable de la Vierge (*Maestà*) de la cathédrale de Sienne.

DUCE [dutʃe] n. m. (mot it. signif. chef). Titre pris par Mussolini de 1922 à 1945.

DU CERCEAU (Jacques ANDROUET), architecte et graveur français (v. 1510-v. 1585).

DUCHAMP (Marcel), peintre français (1887-1968), auteur de *Nu descendant un escalier* et de *la Mariée mise à nu par ses célibataires*, même.

DUCHÉ n. m. (de *duc*). Ensemble des terres et seigneuries auquel le titre de duc est attaché.

Duchés (*guerre des*), conflit qui, en 1864, oppose le Danemark à la Prusse et à l'Autriche, pour la possession des duchés de Schleswig, de Holstein et de Lauenbourg.

DUCHESSE n. f. Femme d'un duc, ou qui possède un duché. || *Fam.* Femme qui affecte des airs au-dessus de sa condition. || Poire à chair fondante et parfumée.

DUCLOS (Jacques), homme politique français (1896-1975), dirigeant du parti communiste français de 1926 à sa mort.

DUCOS (Roger), homme d'État français (1747-1816), membre du Directoire et consul provisoire après le 18-Brumaire.

DUCOS DU HAURON (Louis), physicien français (1837-1920), premier réalisateur de la photographie en couleurs.

DUCTILE adj. (lat. *ductilis*, malléable). Qui peut être étiré, allongé, sans se rompre.

DUÈGNE n. f. (esp. *dueña*). Gouvernante ou femme âgée qui était chargée, en Espagne, de veiller sur une jeune fille, une jeune femme.

DUEL n. m. (lat. *duellum*, forme anc. de *bellum*, guerre). Combat entre deux adversaires, dont l'un a demandé réparation d'une offense par les armes.

DUEL n. m. (lat. *dualis*, de *duo*, deux). Nombre, distinct du singulier et du pluriel, employé dans certaines langues pour désigner deux personnes ou deux choses.

DUELLISTE n. Personne qui se bat en duel.

DUETTISTE n. Personne qui chante ou qui joue en duo.

DUFFLE-COAT ou **DUFFEL-COAT** [dœfəl'kot] n. m. (de *Duffel*, ville de Belgique, et angl. *coat*, manteau) [pl. *duffle-coats*]. Manteau trois quarts, en tissu molletonné imperméabilisé, avec capuchon.

DUFY (Raoul), peintre français (1877-1953), apparenté au fauvisme.

DUGONG [dygɔ̃] n. m. (mot malais). Mammifère marin à corps massif, vivant sur le littoral de l'océan Indien.

DUGUAY-TROUIN (René), corsaire français (1673-1736).

DU GUESCLIN (Bertrand) → GUESCLIN (du).

DUHAMEL (Georges), écrivain français (1884-1966), auteur de cycles romanesques : *Vie et aventures de Salavin*, *Chronique des Pasquier*.

DUISBURG, v. d'Allemagne (Rhénanie-du-Nord-Westphalie), sur le Rhin; 558 000 h. Port fluvial de la Ruhr.

DUKAS (Paul), compositeur français (1865-1935), auteur de *L'Apprenti sorcier*.

DULCINÉE n. f. (de *Dulcinée*, n. pr.). Femme aimée.

DULLIN (Charles), acteur et directeur de théâtre français (1885-1949).

DULUTH, port des États-Unis (Minnesota), sur le lac Supérieur; 93 000 h. Minéral de fer.

DUMAS (Jean-Baptiste), chimiste français (1800-1884). On lui doit la détermination de la masse atomique d'un grand nombre d'éléments.

DUMAS (Alexandre), écrivain français (1802-1870), auteur de drames romantiques (*Antony*, *la Tour de Nesle*, *Kean*) et de romans (*les Trois Mousquetaires*, *Vingt Ans après*, *le Vicomte de Bragelonne*, *le Comte de Monte-Cristo*). — ALEXANDRE, dit **Dumas fils**, fils du précédent (1824-1895), romancier (*la Dame aux camélias*).

DUM-DUM [dumdum] adj. inv. (de *Dumbum*, n. du cantonnement anglais de l'Inde où ce projectile fut inventé). Se dit d'une balle de fusil dont l'ogive cisailée en croix produit des blessures particulièrement graves.

DUMENT adv. Selon les formes prescrites.

DUMONT D'URVILLE (Jules), navigateur français (1790-1842). Dans l'Antarctique, il prend possession de la terre Adélie.

DUMOURIEZ (Charles), général français (1739-1823). Vainqueur à Valmy puis à Jemmappes, il conquiert la Belgique. Battu, il passe dans les rangs autrichiens.

DUMPING [dœmpɪŋ] n. m. (angl. *to dump*, jeter bas). Pratique du commerce international consistant à vendre une marchandise sur un marché étranger à un prix inférieur à celui du marché intérieur.

DUNANT (Henri), écrivain suisse (1828-1910). Il est le principal fondateur de la Croix-Rouge.

DUNCAN (Isadora), danseuse américaine (1878-1927).

DUNDEE, port d'Écosse, sur l'estuaire du Tay; 175 000 h.

DUNE n. f. (moyen néerl. *dûne*; du gaul.). Monticule sablonneux édifié par le vent sur les littoraux et dans les déserts.

DUNEDIN, port de Nouvelle-Zélande (île du Sud); 114 000 h.

Dunes (*bataille des*), victoire de Turenne sur Condé et les Espagnols, près de Dunkerque (14 juin 1658).

DUNETTE n. f. (dimin. de *dune*). Superstructure sur le pont arrière d'un navire, et qui s'étend en largeur d'un bord à l'autre.

DUNHUANG ou **TOUEN-HOUANG**, v. de Chine (Gansu). À proximité, monastère bouddhique creusé dans la falaise (Ve-Xe s.).

DUNKERQUE, ch.-l. d'arr. du Nord; 73 618 h. Port relié à l'agglomération de Valenciennes par un canal. Sidérurgie. Pétrochimie. — Enjeu d'une bataille, en 1940, qui permit le rembarquement pour la Grande-Bretagne de 338 000 soldats alliés.

DUNLOP (John Boyd), ingénieur britannique (1840-1921), inventeur du pneu (1887).

DUNOIS (Jean D'ORLÉANS, *comte DE*) [1403-1468]. Il combat les Anglais aux côtés de Jeanne d'Arc, puis contribue à la reconquête de la Normandie et de la Guyenne (1449-1451).

DUO n. m. (it. *duo*; du lat.). Morceau de musique pour deux voix ou deux instruments. || *Fam.* Propos échangés simultanément entre deux personnes.

DUODÉCIMAL, E, AUX adj. (lat. *duodecimicus*, douzième). Qui se compte, se divise par douze.

DUODÉNAL, E, AUX adj. Du duodénium.

DUODÉNUM n. m. (lat. *duodenum digitorum*, de douze doigts). Première portion de l'intestin, qui succède à l'estomac et où débouche le canal pancréatique et le cholédoque.

DUPE n. f. et adj. (anc. forme de *huppe*). Personne qui a été trompée ou qu'on peut tromper aisément.

Dupes (*journée des*) [10 nov. 1630], ainsi nommée parce que, ce jour-là, les ennemis de Richelieu, notamment Marie de Médicis et Anne d'Autriche, ont cru à tort à sa disgrâce.

DUPER v. t. *Litt.* Tromper, abuser.

DUPERIE n. f. *Litt.* Tromperie, mystification.

DUPLEIX (Joseph François), administrateur français (1696-1763). Gouverneur de la Compagnie des Indes en 1741, il s'efforce de créer en Inde un empire colonial; mais il est désavoué.

DUPLEX n. m. (mot lat. signif. *double*). Apparement réparti sur deux étages réunis par un escalier intérieur. || Liaison électrique ou radioélectrique entre deux points, utilisable simultanément dans les deux sens.

DUPPLICATA n. m. (lat. *uplicata littera*, lettre redoublée) [pl. *uplicatas* ou inv.]. Double d'un acte, d'un écrit.

DUPPLICATEUR n. m. Machine permettant de reproduire un document à de nombreux exemplaires.

DUPPLICATION n. f. Action de doubler. || Operation consistant à obtenir des duplicata.

DUPPLICITÉ n. f. (bas lat. *uplicitas*). Mauvaise foi, hypocrisie.

DUPliquer v. t. Établir un double d'un document.

DU PONT DE NEMOURS (Éleuthère), chimiste français (1771-1834), qui émigre aux États-Unis. Il fonde une poudrerie.

DUPUYTREN [-trē] (Guillaume), chirurgien français (1777-1835).

DUQUEL pron. relat. et interr. sing. → LEQUEL.

DUQUESNE [-ken] (Abraham), marin français (1610-1688), vainqueur de Ruyter à Stromboli et Augusta (1676).

DUR, E adj. (lat. *durus*). Difficile à entamer; ferme, solide. || Qui offre de la résistance. || Qui supporte fermement la fatigue, la douleur; énergique, résistant. || Pénible à supporter, rigoureux, sévère. || Qui ne se laisse pas attendre, insensible. || Qui n'accepte pas les compromis en politique. || Rebelle à la discipline. || Qui demande un effort physique ou intellectuel. • *Avoir l'oreille dure*, entendre difficilement; être entêté, obstiné. || *Cœur dur*, cœur insensible. || *Œuf dur*, œuf dont le blanc et le jaune ont été solidifiés dans la coquille par une cuisson prolongée. || *Rendre la vie dure à qqn*, le tourmenter, le rendre malheureux. ♦ adv. Durement, énergiquement. || Avec violence.

DUR, E n. *Fam.* Personne qui n'a peur de rien, ne recule devant rien. || Personne qui manifeste de l'intransigeance. ♦ n. m. Construction en matériau dur.

DURABLE adj. De nature à durer longtemps.

DURABLEMENT adv. De façon durable.

DURALUMIN n. m. (nom déposé). Alliage léger d'aluminium à haute résistance mécanique.

DURANCE (la), affl. du Rhône (r. g.); 305 km. Aménagements hydrauliques (électricité et irrigation).

Durandal, nom que porte l'épée de Roland dans les chansons de geste.

DURANGO, v. du Mexique, au pied de la sierra Madre occidentale; 205 000 h.

DURANT prép. (part. prés. de *durer*). Pendant toute la durée de.

DURÃO (José DE SANTA RITA), poète brésilien (1722-1784), auteur de la première épopée nationale (*Caramuru*).

DURAS (Marguerite), femme de lettres et cinéaste française, née en 1914. Elle a écrit *Moderato cantabile*.

DURATIF, IVE adj. et n. m. Se dit d'une forme verbale envisageant une action dans son développement et sa durée.

DURBAN, port de l'Afrique du Sud (Natal), sur l'océan Indien; 977 500 h.

DURCIR v. t. Rendre dur. ♦ v. i. et se durcir v. pr. Devenir dur.

DURCISSEMENT n. m. Action de durcir, de se durcir.

DURCISSEUR n. m. Produit qui, ajouté à un matériau, provoque son durcissement.

DURE n. f. *Coucher sur la dure*, sur la terre, sur des planches. || *À la dure*, de manière rude, sans ménagement.

DURÉE n. f. Intervalle de temps que dure une chose.

DUREMENT adv. Avec dureté.

DURE-MÈRE n. f. (pl. *dures-mères*). La plus externe des méninges, fibreuse et très résistante.

DURER v. i. (lat. *durare*). Avoir une durée de tant (compl. de temps). || Se prolonger (sans compl.). || Résister aux causes de destruction, au temps.

DÜRER (Albrecht), peintre et graveur allemand (1471-1538), auteur de peintu-



Albrecht Dürer : Autoportrait (1498).

[Musée du Prado, Madrid.]

[Giraudon]

res, de dessins et de gravures (*Apocalypse*, Saint Jérôme, le Chevalier, la Mort et le Diable et la Mélancolie).

DURETÉ n. f. Qualité de ce qui est dur

dureté

(dans tous les sens de l'adj.). || Teneur d'une eau en calcium et magnésium.

DURHAM (John George LAMBTON, *lord*), homme d'État anglais (1792-1840), auteur d'un rapport préconisant l'anglicisation du Canada (1839).

DURILLON n. m. (de *dur*). Callosité qui se forme aux pieds ou aux mains, aux points de frottement.

DURIT [dyrit] n. f. (nom déposé). Tuyau en caoutchouc spécial utilisé pour faire des raccords dans les canalisations des moteurs à explosion.

DURKHEIM (Émile), sociologue français (1858-1917).

DURRELL (Lawrence), écrivain anglais (1912-1990), auteur de : *le Quatuor d'Alexandrie*.

DÜRRENMATT (Friedrich), écrivain suisse de langue allemande (1921-1990), auteur de romans et de pièces de théâtre.

DURRËS, en it. *Durazzo*, port et centre industriel d'Albanie; 60 000 h.

DURUY (Victor), homme politique français (1811-1894), ministre de l'Instruction publique de 1863 à 1869.

DÜSSELDORF, v. d'Allemagne, cap. de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, sur le Rhin; 589 000 h. Centre commercial et financier de la Ruhr.

DUALIER (François), homme d'État haïtien (1907-1971). De 1957 à sa mort, il a exercé un pouvoir dictatorial. — Son fils, JEAN-CLAUDE, né en 1951, lui a succédé (1971-1986).

DUVET n. m. (anc. fr. *dumet*, petite plume). Plume légère qui garnit notamment le ventre des oiseaux. || Premières plumes des oiseaux nouvellement éclos. || Sac de couchage fourré de plumes ou d'une matière isolante. || Poils doux et fins sur le visage des jeunes gens, sur certains fruits, etc.

DUVETER (SE) v. pr. (conj. 4). Se couvrir de duvet.

DUVETEUR, EUSE adj. Qui a du duvet; qui a l'apparence du duvet.

DVINA OCCIDENTALE (la), fl. de l'U. R. S. S., qui rejoint la Baltique dans le golfe de Riga; 1 020 km.

DVINA SEPTENTRIONALE (la), fl. de l'U. R. S. S., qui se jette dans la mer Blanche à Arkhangelsk; 744 km.

DVOŘÁK (Antonín), compositeur tchèque (1841-1904), auteur de la *Symphonie du Nouveau Monde*.

DYADE n. f. (gr. *duas*, -ados). Psych. Couple de deux sujets en interaction.

DYLAN (Bob), chanteur et compositeur américain, né en 1941.

DYNAMIQUE adj. (gr. *dunamikos*, de *dunamis*, puissance). Relatif à la force, au mouvement. || Qui considère les choses dans leur mouvement. || Plein d'entrain, d'activité, d'énergie; entreprenant.

DYNAMIQUE n. f. Partie de la mécanique qui étudie les relations entre les forces et les mouvements. || Mouvement dû à l'interaction des forces constituant une structure, un groupe.

DYNAMIQUEMENT adv. Au point de vue dynamique. || Avec dynamisme.

DYNAMISER v. t. Donner du dynamisme, de l'énergie.

DYNAMISME n. m. Énergie, vitalité, efficacité.

DYNAMITAGE n. m. Action de dynamiter.

DYNAMITE n. f. (gr. *dunamis*, force). Substance explosive composée de nitroglycérine et d'une substance absorbante qui rend l'explosif stable. ● C'est de la dynamite, se dit d'une situation explosive, d'une personne dynamique.

DYNAMITER v. t. Faire sauter à la dynamite.

DYNAMITEUR, EUSE n. Personne qui effectue un dynamitage.

DYNAMO n. f. (abrév. de *dynamoélectrique*). Machine qui transforme l'énergie mécanique en énergie électrique.

DYNAMOMÈTRE n. m. Instrument qui sert à la mesure des forces.

DYNASTIE n. f. (gr. *dunasteia*, puissance). Suite de souverains issus du même sang. || Suite de personnalités dans une même famille.

DYNASTIQUE adj. Qui concerne une dynastie.

DYNE n. f. (gr. *dunamis*, force). Anc. unité de mesure de force (symb. : dyn).

DYSENTERIE n. f. (gr. *dusenteria*, de *entera*, intestin). Maladie infectieuse ou parasitaire, provoquant une diarrhée douloureuse et sanglante.

DYSFONCTIONNEMENT n. m. Fonctionnement irrégulier, anormal, exagéré ou diminué d'un organe, d'un mécanisme, etc.

DYSHARMONIE n. f. Absence d'harmonie.

DYSLEXIE n. f. (de *dys-*, et gr. *lexis*, mot). Difficulté spécifique d'apprentissage de la lecture.

DYSLEXIQUE adj. et n. Atteint de dyslexie, relatif à la dyslexie.

DYSORTHOGRAPHIE n. f. Difficulté spécifique d'apprentissage de l'orthographe.

DYSPEPSIE n. f. (de *dys-*, et gr. *pepsin*, cuire). Digestion difficile.

DYSPEPSIQUE adj. et n. Qui relève, est atteint de la dyspepsie.

DYSPNÉE n. f. (gr. *duosnoia*, de *pnein*, respirer). Difficulté à respirer, provenant soit de l'appareil respiratoire, soit de l'appareil circulatoire, ou encore de la composition du sang.

DYTIQUE n. m. (gr. *dutikos*, plongeur). Insecte coléoptère carnivore, à corps ovale et à pattes postérieures nageuses, vivant dans les eaux douces.

DZERJINSK, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), à l'ouest de Gorki; 274 000 h.

DZOUNGARIE ou **DJOUNGARIE**, nom donné autrefois à la région chinoise de l'ouest de Xinjiang. Les Européens ont donné le nom de Dzungarie à un Empire mongol (XVII^e-XVIII^e s.).

e

E n. m. Cinquième lettre de l'alphabet et la deuxième des voyelles.

EAST LONDON, port de l'Afrique du Sud, sur l'océan Indien; 161 000 h.

EASTMAN (George), industriel américain (1854-1932). Il invente le film photographique (1889).

EAU n. f. (lat. *aqua*). Liquide incolore transparent, inodore, insipide, fait d'oxygène et d'hydrogène combinés, et presque partout présent dans la nature. || Rivière, lac, mer. || Nom donné à un grand nombre de liquides alcooliques, ou obtenus par distillation, infusion, etc. || Tout liquide comme la sueur, la salive, les larmes, etc. || Suc de certains fruits. || Limpidité des pierres précieuses. ● *Eau de Cologne*, eau de toilette consistant en une solution alcoolique d'huiles essentielles (bergamote, citron, lavande, etc.). || *Eau mère*, résidu d'une solution après cristallisation d'une substance qui y était dissoute. || *Eau de Seltz*, solution de gaz carbonique sous pression, naturelle ou artificielle. || *Eau de toilette*, lotion alcoolisée et parfumée utilisée pour la toilette. ◆ pl. Eaux thermales ou minérales : d'eaux. || Liquide amniotique. ● *Eaux et Forêts*, administration chargée de tout ce qui concerne les cours d'eau, les étangs et les forêts de l'État. || *Basses eaux*, *hautes eaux* niveau le plus bas, le plus haut des eaux d'un fleuve, à une période de l'année qui varie selon le régime.

EAUBONNE, ch.-l. de c. du Val-d'Oise; 22 235 h.

EAU-DE-VIE n. f. (pl. *eaux-de-vie*). Liquide fortement alcoolisé produit par distillation du vin, du marc, du cidre, du grain, etc.

EAU-FORTE n. f. (pl. *eaux-fortes*). Nom de l'acide nitrique du commerce. || Estampe obtenue au moyen d'une planche gravée avec l'acide nitrique.

EAUZE [eoz], ch.-l. de c. du Gers; 4 338 h. Vestiges gallo-romains. Armagnac.

ÉBAHIR v. t. (anc. fr. *baer*, bayer). Frapper d'étonnement; stupéfier. ◆ *s'ébahir* v. pr. S'étonner.

ÉBAHISSEMENT n. m. Étonnement extrême.

ÉBARBER v. t. Enlever les barbes ou bavures d'une pièce moulée ou usinée.

ÉBATS n. m. pl. Mouvements folâtres, détente joyeuse.

ÉBATTRE (S') v. pr. (conj. 48). Se détendre en se donnant du mouvement.

ÉBAUBI, E adj. (anc. fr. *bald*, joyeux). Fam. et vx. Surpris.

ÉBAUCHE n. f. Action d'ébaucher; son résultat.

ÉBAUCHER v. t. (anc. fr. *bauch*, poutre). Donner la première forme, la première façon à une œuvre. || Commencer, esquisser sans aller jusqu'au bout.

ÉBAUCHOIR n. m. Outil de sculpteur, de charpentier, pour ébaucher.

ÉBÈNE n. f. (gr. *ebenos*). Bois noir, dur et pesant d'un arbre appelé *ébénier*. || Couleur d'un beau noir. ● *Bois d'ébène*, nom donné autref. aux Noirs par les négriers.

ÉBÉNISTE n. m. Menuisier qui travaille les bois de placage pour meubles de luxe.

ÉBÉNISTERIE n. f. Travail, métier de l'ébéniste.

ÉBERLUÉ, E adj. (de *berlue*). Stupéfait, étonné.

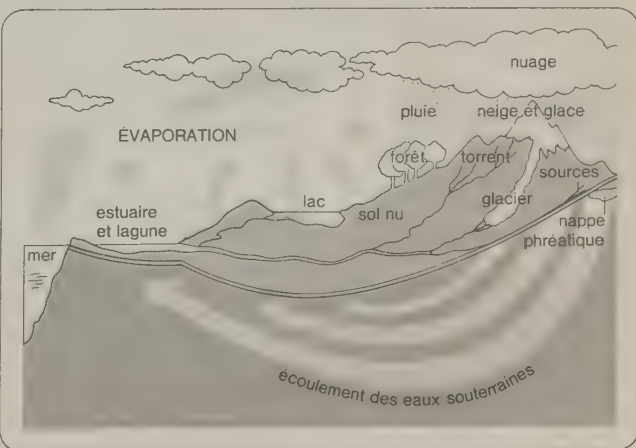
EBERT (Friedrich), homme d'État allemand (1871-1925). Il est le premier président de la République allemande

EBERTH (Karl), bactériologiste al (1835-1926). Il étudie le bacille de la fièvre typhoïde.

ÉBLÉ (Jean-Baptiste), général français (1758-1812). En 1812, il assure le passage de la Berezina à la Grande Armée en retraite.

ÉBLOUIR v. t. (lat. *exblaudire*; du germ.). Troubler la vue par un éclat trop vif. || Frapper vivement par sa beauté, fasciner, émerveiller. || Rendre orgueilleux; aveugler.

ÉBLOUISSANT, E adj. Qui trouble la



Cycle de l'eau : l'eau et la neige forment des cours d'eau et des nappes qui s'écoulent vers les mers ou dans les marécages stagnants. Dans tous les cas, l'eau s'évapore pour reformer des nuages, après avoir parfois alimenté des êtres vivants.

vue par un trop grand éclat, aveuglant. || Merveilleux, brillant.

ÉBLOUISSEMENT n. m. Trouble momentané de la vue, causé par une trop vive lumière. || Sensation de vertige. || Admiration mêlée d'étonnement, émerveillement.

ÉBONITE n. f. (angl. *ebony*, ébène). Caoutchouc durci par addition de soufre, utilisé pour ses propriétés isolantes.

ÉBORGNER v. t. Rendre borgne. || Enlever les bourgeons (yeux) inutiles d'un arbre, d'une plante.

ÉBOUÉ (Félix), administrateur français (1884-1944). Premier Noir gouverneur des colonies (Guadeloupe, puis Tchad).

ÉBOUEUR n. m. (de *boue*). Ouvrier chargé d'enlever les ordures ménagères. (Syn. *fam.* BOUEUX.)

ÉBOULLANTER v. t. Tremper dans l'eau bouillante ou passer à la vapeur; arroser d'eau bouillante. ♦ s'ébouillanter v. pr. Se brûler avec de l'eau bouillante.

ÉBOULEMENT n. m. Chute de ce qui s'écroule. || Matériaux éboulés.

ÉBOULER v. t. (anc. fr. *esboeler*, éventrer, de *bouel*, boyau). Faire écrouler. ♦ s'ébouler v. pr. Tomber en s'affaisant, s'effondrer, s'écrouler.

ÉBOULIS n. m. Amas de matières éboullées.

ÉBOURIFFANT, E adj. Extraordinaire, incroyable.

ÉBOURIFFÉ, E adj. (prov. *esbourifat*, de *bourro*, bourre). Qui a les cheveux en désordre.

ÉBOURIFFER v. t. Embrouiller les cheveux, les mettre en désordre. || Étonner vivement, ahurir.

ÉBRANCHAGE n. m. Action d'ébrancher un arbre.

ÉBRANCHER v. t. Dépouiller de ses branches.

ÉBRANLEMENT n. m. Action d'ébranler, de s'ébranler. || Bouleversement provoqué par une émotion.

ÉBRANLER v. t. (de *branler*). Faire osciller, faire trembler. || Rendre moins solide, moins stable. || Amener qqn à douter, modifier ses convictions; toucher. ♦ s'ébranler v. pr. Se mettre en mouvement.

ÉBRE (l'), en esp. *Ebro*, fl. d'Espagne, né dans les monts Cantabriques, tributaire de la Méditerranée; 928 km. Aménagements hydrauliques.

ÉBRÉCHER v. t. (conj. 5). Endommager en faisant une brèche. || Entamer, diminuer.

ÉBRÉCHURE n. f. Partie ébréchée d'un objet.

ÉBRIÉTÉ n. f. (lat. *ebrietas*, de *ebrius*, ivre). État d'une personne ivre.

ÉBROUEMENT n. m. Expiration forte et

sonore, avec vive secousse de la tête, chez certains animaux (cheval, bœuf, etc.).

ÉBROUER (S') v. pr. (anc. fr. *brou*, bouillon, écume). Souffler de frayer, d'impatience, en parlant du cheval. || S'ébattre, s'agiter pour se nettoyer.

ÉBRUIEMENT n. m. Action d'ébruiter.

ÉBRUIER v. t. Rendre public. ♦ s'ébruier v. pr. Devenir connu.

ÉBULLITION n. f. (lat. *ebullire*, bouillir). Passage d'un liquide à l'état gazeux, les deux phases étant en équilibre. || Effervescence, agitation passagère.

ÉBURNÉEN, ENNE adj. (lat. *eburneus*, d'ivoire). Qui a la couleur ou la consistance de l'ivoire. (Syn. IVOIRIN.)

ÉCAILLAGE n. m. Action d'enlever les écailles. || Action d'ouvrir les huîtres. || Défaut des vernis, des glaçures, etc., qui s'écailent.

ÉCAILLE n. f. (germ. *skalja*). Chacune des lames recouvrant le corps de certains animaux, cornées chez les reptiles, osseuses chez les poissons. || Parcelle d'une chose qui se détache en petites plaques. || Matière première provenant de la carapace de certaines tortues, utilisée en tabletterie et en marqueterie.

ÉCAILLÉ, E adj. Qui s'écaille.

ÉCAILLER v. t. Enlever les écailles de. || Séparer les écailles d'une huître ou de quelque autre coquillage. ♦ s'écailier v. pr. Se détacher en plaques minces comme des écailles.

ÉCAILLER, ÈRE n. Personne qui ouvre ou qui vend des huîtres.

ÉCAILLURE n. f. Partie écaillée d'une surface.

ÉCALE n. f. (frq. *skala*). Enveloppe coriace de quelques fruits (noix, noisettes, amandes, etc.).

ÉCALER v. t. Ôter l'écale, l'enveloppe, la coquille de.

ÉCARLATE n. f. (persan *sagirlât*; de l'ar.). Couleur d'un rouge vif. || Étoffe de cette couleur. ♦ adj. Rouge vif.

ÉCARQUILLER v. t. (anc. fr. *équartiller*, mettre en quatre). *Écarquiller les yeux*, les ouvrir tout grands.

ÉCART n. m. (de *écarter*, séparer). Action de se détourner de son chemin, de sa ligne de conduite. || Distance, intervalle, différence. || Petite agglomération distincte du centre principal de la commune à laquelle elle appartient. || Ling. Acte de parole qui s'écarte de la norme. || Stat. Valeur absolue de la différence entre une valeur observée et une valeur particulière prise comme origine. ♦ À l'écart, loin. || *Grand écart*, mouvement au cours duquel les jambes, qui ont deux directions opposées (devant et derrière, droite et gauche) par rapport au buste, touchent le sol sur toute leur longueur.

ÉCARTÉ, E adj. Situé à l'écart, éloigné, isolé.

ÉCARTELEMENT n. m. Supplice par lequel on écartelait un condamné.

ÉCARTELER v. t. (anc. fr. *esquarterer*, mettre en pièces) [conj. 3]. Tirer, solliciter en sens opposés, partager, tirailler. || Faire tirer en sens inverse par des chevaux les quatre membres d'un condamné, jusqu'à ce qu'ils soient détachés du corps.

ÉCARTEMENT n. m. Action d'écarter ou d'être écarté; distance entre deux choses.

ÉCARTER v. t. (lat. pop. *exquartare*, de *quartus*, quart). Mettre des choses, des personnes à une certaine distance l'une de l'autre. || Repousser, tenir à distance; évincer. || Rejeter, ne pas tenir compte de qqch; éliminer. ♦ s'écarter v. pr. S'éloigner d'une personne, d'une chose, d'une direction.

ECBATANE, cap. des Mèdes (VII^e-VI^e s. av. J.-C.), puis résidence royale iranienne. (Auj. *Hamadhân*.)

ECCE HOMO [ekkesmo] n. m. inv. (mots lat. signif. *voilà l'homme*, dits par Pilate). Représentation du Christ couronné d'épines et portant un roseau en guise de sceptre.

ECCHYMOSE [ekimoz] n. f. (gr. *egkhumôsis*). Épanchement de sang dans l'épaisseur de la peau, dont la couleur passe du rouge au bleu, puis au jaune, par altération de l'hémoglobine.

ECCLÉSIASTIQUE adj. (gr. *ekklésiastikos*). Qui concerne l'Église, le clergé.

ECCLÉSIASTIQUE n. m. Membre du clergé.

ÉCERVELÉ, E adj. et n. Qui agit sans réflexion; étourdi.

ÉCHAFAUD n. m. (anc. fr. *chafaut*; du lat. pop. *catafalicum*). Plate-forme sur laquelle on exécute les condamnés à mort. || Peine de mort, exécution.

ÉCHAFAUDAGE n. m. Ouvrage provisoire en charpente établi pour l'édification, l'entretien ou la réparation de constructions. || Accumulation d'objets. || Action de construire avec difficulté ou d'une manière compliquée.

ÉCHAFAUDER v. i. Dresser un échafaudage. ♦ v. t. Préparer avec difficulté, élaborer, combiner.

ÉCHALAS n. m. (anc. fr. *charas*; du gr. *kharax*, pieu, avec l'infl. de *échelle*). Pieu qui soutient la vigne ou d'autres plantes trop faibles pour demeurer verticales. || *Fam.* Personne grande et maigre.

ÉCHALOTE n. f. (lat. *ascalonia cepa*, oignon d'Ascalon). Plante potagère voisine de l'oignon, dont on se sert comme condiment.

ÉCHANCRÉ, E adj. Côte échanquée, qui présente une ou des échancrures. || Vête-

ment échanuré, dont l'encolure est ouverte.

ÉCHANCRER v. t. (de *chancre*). Tailler le bord, entamer, creuser.

ÉCHANCRURE n. f. Partie échanquée. || Petit golfe.

ÉCHANGE n. m. Opération par laquelle on échange. ● *Échange international*, relations commerciales entre les nations. || *En échange*, en compensation, en contrepartie, en revanche. || *En échange de*, à la place de.

ÉCHANGEABLE adj. Qui peut être échangé.

ÉCHANGER v. t. (de *changer*) [conj. 1]. Donner une chose et en recevoir une autre en contrepartie. || Adresser qqch à qqn de quoi on reçoit qqch d'autre en réponse.

ÉCHANGEUR n. m. Dispositif de raccordement entre plusieurs voies routières ou autoroutières sans aucun croisement à niveau.

ÉCHANSON n. m. (frq. *skankjo*). Officier qui servait à boire à un grand personnage. || *Litt.* Personne qui verse à boire.

ÉCHANTILLON n. m. (anc. fr. *eschandillon*, échelle pour mesurer). Petit morceau coupé dans une pièce d'étoffe. || Petite quantité d'un produit, qui permet d'en apprécier les qualités ou d'en faire l'analyse. || Fraction représentative d'une population ou d'un univers statistique. || Spécimen, aperçu, exemple.

ÉCHANTILLONNAGE n. m. Action d'échantillonner; série d'échantillons.

ÉCHANTILLONNER v. t. Choisir, réunir des échantillons. || Choisir les personnes qui seront interrogées au cours d'une enquête par sondage, en vue d'obtenir un résultat représentatif.

ÉCHAPATOIRE n. f. Moyen adroit ou détourné pour se tirer d'embarras.

ÉCHAPPÉE n. f. Action de distancer ses concurrents. || Espace étroit laissé libre à la vue ou au passage. || Dans un escalier, espace compris entre les marches et la voûte.

ÉCHAPPEMENT n. m. Expulsion, dans l'atmosphère, des gaz de la combustion d'un moteur thermique. || Dispositif qui permet cette expulsion. || Mécanisme d'horlogerie qui sert à régulariser le mouvement d'une pendule, d'une montre. ● *Échappement libre*, tuyau d'échappement démuné de silencieux.

ÉCHAPPER v. i. (lat. *excappare*, sorti de la chape). Se sauver, fuir. ● v. t. ind. [à, de]. Se soustraire, se dérober à qqn. || Ne pas être atteint, concerné par qqch. ● *Ce mot m'a échappé*, je l'ai prononcé sans y prendre garde. || *Échapper des mains*, tomber. || *Laisser échapper*, ne pas retenir, ne pas contenir. ● v. t. *L'échapper belle*, éviter de peu un danger.

◆ *s'échapper* v. pr. Sortir de, s'enfuir. || Se répandre brusquement. || Se dissiper.

ÉCHARDE n. f. (frq. *skarda*). Petit fragment d'un corps quelconque entré dans la chair.

ÉCHARPE n. f. (frq. *skirpja*). Large bande d'étoffe qui se porte obliquement d'une épaule à la hanche opposée, ou autour de la ceinture. || Bandage qui sert à soutenir une main ou un bras blessés. || Bande d'étoffe (laine, soie, etc.) que l'on porte sur les épaules ou autour du cou. ● *En écharpe*, d'une épaule à la hanche opposée; en bandoulière; obliquement, latéralement.

ÉCHARPER v. t. (anc. fr. *escharpir*). Blesser grièvement. ● *Se faire écharper* (Fam.), subir les insultes, les coups de qqn.

ÉCHASSE n. f. (frq. *skakkja*). Long bâton garni d'un étrier, pour marcher à une certaine hauteur au-dessus du sol. || Oiseau à plumage noir et blanc et à longues pattes roses, nichant près des rives, dans le sud de la France.

ÉCHASSIER n. m. (de *échasse*). Oiseau aux longues pattes cherchant sa nourriture dans les eaux douces peu profondes.

ÉCHAUDER v. t. (lat. *excaldere*, de *calidus*, chaud). Plonger dans l'eau bouillante. || Brûler avec un liquide chaud. || Faire subir à qqn une mésaventure qui lui sert de leçon.

ÉCHAUFFEMENT n. m. Action d'échauffer, de s'échauffer. || État d'une pièce de frottement ou de roulement dont la température s'élève par défaut de graissage ou de refroidissement. || Surexcitation morale. || Entraînement léger précédant immédiatement une compétition sportive.

ÉCHAUFFER v. t. (lat. *excalefacere*). Donner de la chaleur; élever la température. || Animer, exciter. ◆ *s'échauffer* v. pr. S'exciter, s'animer. || S'entraîner avant un match, une course.

ÉCHAUFFOURÉE n. f. Léger combat, bagarre confuse.

ÉCHAUGUETTE n. f. (frq. *skarwatha*). Guérite de guet placée en surplomb sur une muraille fortifiée, une tour, etc.

ÊCHE n. f. → AICHE.

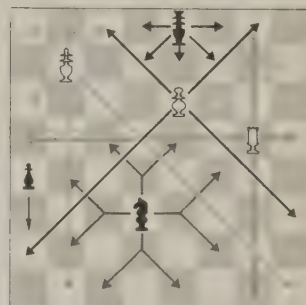
ÉCHÉANCE n. f. (de *échéant*). Délai entre la date d'un engagement et son exigibilité. || Date de paiement d'une dette, de l'exécution d'une obligation.

ÉCHÉANCIER n. m. Registre où sont placés, à leur date d'échéance, des effets de commerce.

ÉCHÉANT, E adj. Le cas échéant, si le cas se présente, à l'occasion.

ÉCHEC n. m. (du jeu des échecs). Insuccès, manque de réussite. ● *Faire échec à*, empêcher de réussir.

ÉCHECS n. m. pl. (persan *châh*, roi). Jeu qui se joue sur un échiquier de 64 cases, au moyen de 32 pièces, de valeurs diverses. ◆ sing. Situation du roi en position d'être pris par une pièce de l'adversaire. ● *Échec et mat*, coup qui met fin à la partie. ◆ adj. *Être échec*, avoir son roi mis en échec.



Le jeu des échecs est un combat entre deux camps disposant chacun de 16 pièces (1 roi, 1 dame, 2 fous, 2 cavaliers, 2 tours et 8 pions). Le but de la partie est de s'emparer du roi adverse, en respectant un certain nombre de lois et de règlements. Au commencement d'une partie, les pièces sont disposées comme l'indique la partie inférieure du dessin, la partie supérieure montrant la marche des pions sur l'échiquier.

ÉCHELLE n. f. (lat. *scala*). Dispositif portatif, composé de deux montants reliés entre eux par des barreaux transversaux. || Suite de degrés, de niveaux différents, se succédant progressivement. || Succession des sons de la gamme. || Série de divisions sur un instrument de mesure. || Moyen de comparaison ou d'évaluation; ordre de grandeur. || Rapport entre les distances figurées sur une carte, un plan et les distances réelles sur le terrain. ● *À l'échelle de*, selon un ordre de grandeur. || *Échelle de Beaufort*, échelle codée de 0 à 12 degrés pour mesurer la force du vent. || *Échelle de corde*, échelle dont les montants, et parfois les traverses, sont en corde. || *Échelle d'incendie*, échelle métallique, faite de plusieurs plans coulissants, utilisée par les pompiers. || *Échelle mobile*, système qui fait varier le montant d'un paiement (salaire, rente, loyer,

etc.) en fonction des prix. || *Faire la courte échelle* à qqn, l'aider à monter en lui fournissant comme appui ses mains, ses épaules. || *Sur une grande échelle*, de façon importante, dans de grandes proportions. || *Tirer l'échelle après une personne*, une chose, reconnaître qu'on ne peut pas faire mieux. ♦ pl. *Hist.* Comptoirs commerciaux établis au XVI^e s. par les nations chrétiennes en pays d'islam.

ÉCHELON n. m. Chacun des barreaux transversaux d'une échelle. || Chacun des degrés successifs d'une série, d'une hiérarchie. || Subdivision d'un grade, en matière d'avancement administratif. || Chacun des éléments successifs d'une formation militaire articulée en profondeur.

ÉCHELONNEMENT n. m. Action d'échelonner ou d'être échelonné.

ÉCHELONNER v. t. Disposer par échelons, de distance en distance. || Répartir sur un laps de temps; espacer, étaler.

ÉCHENILLAGE n. m. Action d'écheniller.

ÉCHENILLER v. t. Débarrasser des chenilles.

ÉCHEVEAU n. m. (lat. *scabellum*, petit bœuf). Assemblage de fils de laine, de soie, de coton, etc., repliés sur eux-mêmes en plusieurs tours. ♦ *Débrouiller, démêler l'écheveau d'une intrigue, d'un récit*, l'élucider.

ÉCHEVELÉ, **E** adj. Qui a les cheveux en désordre; ébouriffé, hirsute. || *Efréné : danse échevelée.*

ÉCHEVIN [eʃvɛ̃] n. m. (frq. *skapin*, juge). *Hist.* Magistrat municipal, chargé d'assister le maire sous l'Ancien Régime. || Titre des magistrats adjoints au bourgmestre, aux Pays-Bas et en Belgique.

ÉCHIDNÉ [ekidne] n. m. (gr. *ekhidna*, vipère). Mammifère ovipare d'Australie et de Nouvelle-Guinée, couvert de piquants, portant un bec corné, fouisseur et insectivore.

ÉCHINE n. f. (frq. *skina*). Colonne vertébrale, dos d'un animal ou d'une personne. || *Géogr.* Hauteur étroite et allongée. ♦ *Avoir l'échine souple* (Fam.), être servile.

ÉCHINER (S') v. pr. Se fatiguer.

ÉCHINODERME [ekino-] n. m. (gr. *ekhinos*, hérissure, et *derme*). Animal marin présentant un système de ventouses, comme l'oursin et l'étoile de mer.

ÉCHIQUEUR n. m. (anc. fr. *eschequier*). Surface carrée divisée en 64 cases, pour jouer aux échecs. || *Disposition d'objets en carrés égaux et contigus*. || Lieu où s'opposent des partis, des intérêts, et qui exige des manœuvres habiles. ♦ *Chancelier de l'Échiquier*, ministre des Finances, en Grande-Bretagne.

ÉCHIROLLES, ch.-l. de c. de l'Isère, banlieue sud de Grenoble; 37 501 h.

ÉCHO [eko] n. m. (gr. *êkhô*, son). Répétition d'un son due à la réflexion des ondes sonores par un obstacle; lieu où se produit l'écho. || Réponse à une sollicitation, une suggestion. || *Propos recueillis par qqn.* || Petite nouvelle, anecdote. || Onde électromagnétique émise par un poste de radar, qui revient à l'appareil après avoir été réfléchi par un obstacle. || Image perturbatrice due, en télévision, à une onde indirecte qui a parcouru un chemin plus long que l'onde directe. ♦ *Se faire l'écho de*, répéter, propager.

ÉCHOGRAPHIE [eko-] n. f. *Méd.* Méthode d'exploration utilisant la réflexion (écho) des ultrasons dans les organes.

ÉCHOIR v. i. ou t. ind. [à] (lat. *excidere*, de *cadere*, tomber) [conj. 45, avec l'auxil. être]. Arriver par hasard. || Arriver à échéance, en parlant d'une dette, d'un engagement, etc.

ÉCHOLALIE [eko-] n. f. (gr. *lalein*, parler). *Psych.* Fait de répéter machinalement les paroles entendues.

ÉCHOLOCATION [eko-] n. f. Mode d'orientation de certains animaux fondé sur le principe de l'écho.

ÉCHOPPE n. f. (anc. néerl. *schoppe*). Petite boutique en matériau léger, adossée à une autre construction.

ÉCHOTIER, **ÈRE** [-ko-] n. Personne chargée des échos dans un journal.

ÉCHOUAGE ou **ÉCHOUEMENT** n. m. Situation d'un navire échoué.

ÉCHOUER v. i. Toucher le fond et cesser de flotter librement, en parlant d'un navire, d'une épave. || *Fam.* Se trouver porté en un lieu que l'on n'a pas choisi. || Ne pas réussir, ne pas atteindre le but visé. ♦ v. t. Pousser volontairement un navire sur un haut-fond. ♦ *s'échouer* v. pr. Toucher le fond et s'arrêter.

ÉCIMAGE n. m. Action d'écimer.

ÉCIMER v. t. Enlever la cime d'un végétal pour favoriser la croissance en épaississement.

ECKART ou **ECKHART** (Johann, dit *Maître*), dominicain allemand (v. 1260-v. 1327), auteur de théories mystiques et panthéistes.

ECKMÜHL, village d'Allemagne fédérale (Bavière), au sud de Ratisbonne. — Vicairie française sur les Autrichiens (1809).

ÉCLABOUSSEMENT n. m. Action d'éclabousser.

ÉCLABOUSSER v. t. (anc. fr. *esclaboter*, d'un rad. onomat.). Faire jaillir de la boue, de la matière sur. || Compromettre qqn. || *Écraser de son luxe, de sa richesse.*

ÉCLABOUSSURE n. f. Boue, matière quelconque qui jaillit. || Conséquence fâcheuse qui jaillit sur qqn.

ÉCLAIR n. m. (de *éclairer*). Décharge électrique sous forme d'étincelle éclatant entre deux nuages chargés d'électricité, ou entre un nuage et la terre. || *Vive lumière de courte durée.* || *Litt.* Lueur, éclat vif. || *Petit gâteau allongé, en pâte à chou, fourré de crème pâtissière et glacé par-dessus.* ♦ *Éclair de génie, de bon sens, d'intelligence*, bref instant où l'on comprend aisément. || *Passer comme l'éclair*, très vite. ♦ adj. inv. Très rapide.

ÉCLAIRAGE n. m. Action, moyen, manière d'éclairer. || Manière de voir, point de vue.

ÉCLAIRAGISTE n. Technicien spécialisé dans les techniques de l'éclairage.

ÉCLAIRANT, **E** adj. Qui éclaire.

ÉCLAIRCIE n. f. Endroit clair dans un ciel brumeux. || Courte interruption du mauvais temps. || Espace dégarni d'arbres dans un bois.

ÉCLAIRCIR v. t. (anc. fr. *esclaircir*; du bas lat. *claricare*, scintiller, avec l'infl. de *clair*). Rendre plus clair, moins sombre. || Rendre moins épais. || Rendre plus intelligible. ♦ *s'éclaircir* v. pr. Devenir plus clair. || Devenir moins nombreux. || Devenir plus compréhensible.

ÉCLAIRCISSEMENT n. m. Explication d'une chose équivoque.

ÉCLAIRÉ, **E** adj. Qui a des connaissances, de l'expérience; instruit.

ÉCLAIREMENT n. m. *Phys.* Flux lumineux reçu par unité de surface.

ÉCLAIRER v. t. (lat. *exclarare*, de *clarus*, clair). Répandre de la lumière sur. || Fournir à qqn de la lumière pour qu'il voie. || Rendre compréhensible. || *Litt.* Instruire. ♦ *s'éclairer* v. pr. Devenir lumineux. || Devenir compréhensible.

ÉCLAIREUR n. m. Soldat, navire éclairant la marche d'une troupe ou d'une flotte.

ÉCLAIREUR, **EUSE** n. Adolescent, adolescente membre d'une patrouille, dans le scoutisme non catholique.

ÉCLAMPSIE n. f. (gr. *eclampsis*, accès subit). Crise convulsive frappant les femmes enceintes.

ÉCLAT n. m. Fragment d'un objet brisé. || Lueur vive. || Qualité d'une couleur vive. || Bruit soudain et violent. || *Litt.* Gloire, splendeur. || Quantité qui caractérise l'intensité lumineuse d'un astre. ♦ *Action d'éclat*, action remarquable, exploit. || *Faire un éclat*, se signaler à l'attention par une manifestation bruyante, par un scandale.

ÉCLATANT, **E** adj. Qui a de l'éclat, qui brille. || Qui fait un bruit perçant. || Admirable, spectaculaire.

ÉCLATÉ n. m. Représentation graphique d'un objet (moteur, avion, etc.) ou d'un corps permettant d'en montrer, en perspective, les différents éléments.

ÉCLATEMENT n. m. Action d'éclater.

ÉCLATER v. i. (frq. *slaitan*, fendre). Se briser soudain sous l'effet de la pression. || Faire entendre un bruit subit et violent. || Ne pas pouvoir contenir ses sentiments. || Se manifester avec force. || Accéder soudain à la célébrité. ● **Éclater de rire**, rire avec soudaineté et bruyamment. ◆ **s'éclater** v. pr. Fam. Atteindre un plaisir extrême.

ÉCLECTIQUE adj. et n. (gr. *eklegein*, choisir). Qui adopte, dans plusieurs opinions ou dans divers genres, ce qui lui paraît bon.

ÉCLECTISME n. m. Disposition d'esprit éclectique.

ÉCLIPSE n. f. (lat. *eclipsis*; du gr.). Disparition d'un astre produite par l'interposition d'un corps entre cet astre et l'œil de l'observateur ou entre cet astre et le Soleil, qui l'éclaire. || Occultation momentanée d'une lumière. || Disparition momentanée de qqch ou de qqn. ● **Éclipse de Lune**, disparition de la Lune dans le cône d'ombre ou de pénombre de la Terre. || **Éclipse de Soleil**, disparition du Soleil produite par l'interposition de la Lune entre cet astre et la Terre. (L'éclipse peut être totale ou partielle).

ÉCLIPSER v. t. Surpasser, faire en sorte qu'on ne remarque plus qqn, qqch. ◆ **s'éclipser** v. pr. Disparaître furtivement, s'éloigner.

ÉCLIPTIQUE n. m. (de *éclipse*). Grand cercle de la sphère céleste décrit en un an par le Soleil dans son mouvement propre apparent, ou par la Terre dans son mouvement réel de révolution autour du Soleil; plan de ce grand cercle.

ÉCLISSE n. f. (frq. *slizzan*, fendre). Éclat de bois en forme de coin. || Chir. Syn. de ATTELLE. || Rond d'osier sur lequel on fait égoutter le fromage.

ÉCLOPÉ, E adj. et n. (anc. fr. *cloper*, boiter). Qui marche péniblement par suite d'une blessure légère.

ÉCLORE v. i. (lat. pop. *excludere*, faire sortir) [conj. 77, avec l'auxil. être et quelquefois avec avoir]. Sortir de l'œuf ou de l'enveloppe nymphale. || S'ouvrir, en parlant des fleurs. || Litt. Commencer à se manifester.

ÉCLOSION n. f. Action d'éclore.

ÉCLUSE n. f. (lat. [*aqua*] *exclusa*, [eau] séparée du courant). Ouvrage construit sur les voies d'eau pour permettre au matériel flottant le franchissement d'une dénivellation.

ÉCLUSE (L'), en néerl. *Sluis*, ville des Pays-Bas (Zélande); 3 300 h. — Victoire navale anglaise sur les Français en 1340.

ÉCLUSER v. t. Fermer au moyen d'une écluse.

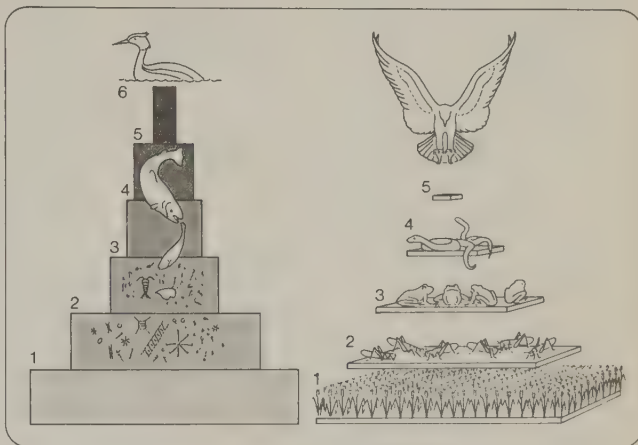
ÉCLUSIER, ÈRE n. Professionnel

chargé de la manœuvre des portes d'écluse ou des vannes de barrage.

ÉCOBUAGE n. m. (poitevin *gobuis*, terre pelée). Mode de fertilisation et de préparation du sol à la culture, qui consiste soit à brûler sur pied la végétation spon-

tanée, soit à incinérer cette végétation et la couche superficielle du terrain après qu'elles aient été entassées et séchées, les cendres étant ensuite épandues.

ÉCŒURANT, E adj. Qui soulève le

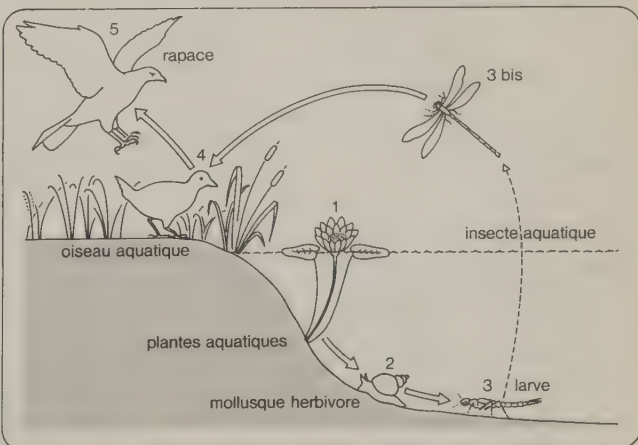


Écologie. Différentes représentations des relations des êtres vivants entre eux et avec le milieu où ils se trouvent.

Pyramides alimentaires (ci-dessus) : représentations graphiques exprimant les rapports numériques entre les divers constituants d'une chaîne alimentaire :

— du point de vue de la masse (pyramide des masses) [1. Eau; 2. Phytoplancton; 3. Zooplancton; 4. Poissons planctonophages; 5. Poissons carnivores; 6. Grèbes.]

— du point de vue du nombre des individus (pyramide des nombres) [1. Graminées; 2. Insectes (craquelons); 3. Amphibiens (grenouilles); 4. Reptiles (couleuvres); 5. Rapaces.]



Chaîne alimentaire : séquence représentative d'une série d'espèces vivantes, dans laquelle les organismes cités en premier lieu sont mangés par ceux qui les suivent, qui seront à leur tour mangés par les suivants (dans les deux tableaux, 2 mange 1, 3 mange 2, etc.).

écœurant

cœur, infect. || Qui inspire de la répulsion, du dégoût, répugnant.

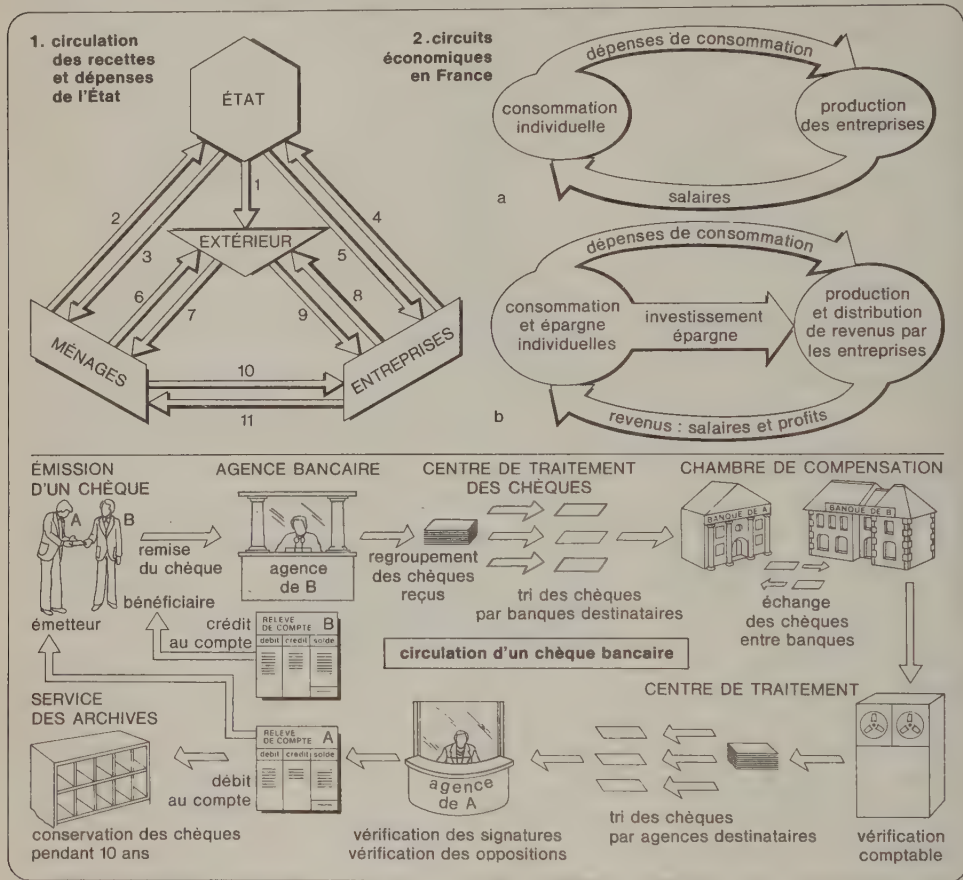
ÉCŒUREMENT n. m. Fait d'être écœuré.

ÉCŒURER v. t. Causer du dégoût, de

la nausée. || Inspirer de la répugnance, de l'indignation, du découragement.

ÉCOLE n. f. (lat. *schola*). Établissement où l'on enseigne; travail qui y est fait. || Ensemble des élèves et du personnel de

cet établissement. || Ensemble des partisans d'une doctrine philosophique, littéraire, etc., des disciples d'un artiste; cette doctrine elle-même. || Ensemble des artistes d'une même nation, d'une même ville, d'une même tendance. || *Litt.* Source



Économie.

Recettes et dépenses de l'État : 1. Dépenses publiques effectuées hors de France; 2. Impôts; 3. Versements de l'État aux ménages; 4. Impôts; 5. Versements de l'État aux entreprises; 6. Exportations de capitaux vers l'étranger; 7. Rapatriement des capitaux; 8. Importations et sorties de capitaux; 9. Exportations et entrées de capitaux; 10. Achats de biens et services; 11. Salaires, intérêts et bénéfices distribués.

À la suite des échanges avec les particuliers et les entreprises, indiqués schématiquement dans le dessin, le budget de l'État joue en définitive un rôle de redistribution des ressources.

Circuits économiques : en science économique, un circuit est un schéma de représentation simplifiée de l'économie, montrant l'interdépendance des différents groupes d'agents économiques au stade de la production et de la consommation.

— L'image la plus simple est donnée par la figure a : les entreprises versent des salaires qui alimentent la consommation individuelle, ces

dépenses de consommation alimentant à leur tour les entreprises. (Ce qui constitue une charge pour l'entreprise, le salaire versé, représente une recette pour le consommateur; ce qui constitue une charge pour le consommateur, les dépenses de consommation, représente une recette pour l'entreprise [vente de la production]).

— Une image un peu plus exacte est donnée par la figure b : les entreprises ne versent pas uniquement des salaires mais aussi des profits, ces revenus n'alimentant pas simplement les dépenses de consommation (donc les entreprises), mais pouvant aussi être épargnés. Une connexion supplémentaire apparaît qui permet à l'épargne de revenir dans les entreprises pour investir.

Circulation d'un chèque bancaire : la figure montre les différentes opérations effectuées entre le moment où un chèque est émis et celui où le compte du bénéficiaire est crédité et le compte de l'émetteur du chèque débité.

de connaissance et d'expérience. ● *École du soldat*, instruction militaire élémentaire. || *Être à bonne école*, être avec des gens très capables. || *Faire école*, trouver beaucoup d'imitateurs; propager ses idées. || *Haute école*, équitation savante ou académique.

ÉCOLIER, ÈRE n. Jeune élève qui fréquente l'école. || *Personne peu habile, novice*. ● *Le chemin des écoliers*, le chemin le plus long.

ÉCOLE n. Abrév. fam. de **ÉCOLOGISTE**.

ÉCOLOGIE n. f. (gr. *oikos*, maison, habitat et *logos*, science). Étude scientifique des rapports des êtres vivants avec leur milieu naturel.

Voir illustration p. 303.

ÉCOLOGIQUE adj. Relatif à l'écologie.

ÉCOLOGISTE n. Défenseur du milieu naturel, protecteur de la nature.

ÉCONDUIRE v. t. (anc. fr. *escondire*; du lat. *condicere*, convenir) [conj. 64]. Refuser de recevoir qqn, ne pas accepter sa demande.

ÉCONOMAT n. m. Charge, bureau d'économie.

ÉCONOME adj. Qui sait éviter toute dépense inutile, qui donne avec mesure.

ÉCONOME n. (gr. *oikonomos*). Personne chargée des dépenses d'un établissement scolaire, hospitalier, ou d'une communauté.

ÉCONOMIE n. f. (gr. *oikonomia*). Qualité qui consiste à réduire les dépenses, à les régler avec rigueur. || Ce que l'on épargne. || Ensemble des activités d'une collectivité humaine, relatives à la production et à la consommation des richesses. || *Ordre qui préside à la distribution des différentes parties d'un ensemble, organisation, structure*. ● *Économie politique*, syn. de **SCIENCE ÉCONOMIQUE**. || *Société d'économie mixte*, société industrielle ou commerciale dont le capital est détenu conjointement par des collectivités publiques et par des capitalistes. ● pl. Somme d'argent mise de côté en vue de dépenses à venir.

ÉCONOMIQUE adj. Relatif à l'économie. || Qui diminue les frais, avantageux.

ÉCONOMIEMENT adv. Avec économie. || Relativement à la vie ou à la science économique. ● *Économiquement faible*, se dit d'une personne qui, sans être considérée comme indigente, dispose de ressources insuffisantes.

ÉCONOMISER v. t. Épargner, utiliser avec mesure.

ÉCONOMISTE n. Spécialiste de science économique.

ÉCOPE n. f. (frq. *skôpa*). Pelle pour vider l'eau d'une embarcation.

ÉCOPER v. t. Vider l'eau avec une écope. ● v. i. Fam. Recevoir des coups, des reproches, etc. ● v. t. ou v. t. ind. [de] Fam. Faire l'objet d'une sanction, d'une peine.

ÉCORCE n. f. (lat. *scortea*, de *scortum*, peau). Partie superficielle et protectrice des troncs, des branches et des rameaux, riche en liège et en tanins. || Enveloppe de certains fruits. ● *Écorce terrestre*, syn. de **CRÔUTE TERRESTRE**.

ÉCORCHER v. t. (conj. 1). Ôter l'écorce.

ÉCORCHÉ n. m. Bx-arts. Représentation d'homme ou d'animal dépouillé de sa peau. ● *Un écorché vif*, une personne très sensible.

ÉCORCHER v. t. (lat. *cortex*, *corticis*, peau). Dépouiller de sa peau un être vivant. || Blesser en enlevant une partie de la peau. ● *Écorcher un client*, le faire payer trop cher. || *Écorcher une langue*, la parler mal. || *Écorcher les oreilles*, produire des sons désagréables.

ÉCORCHEUR n. m. Personne qui écorche les bêtes mortes. || Celui qui fait payer trop cher.

ÉCORCHURE n. f. Petite blessure superficielle de la peau; égratignure, éraflure.

ÉCORNER v. t. Briser les angles. || Entamer.

ÉCOSSAIS, E adj. et n. De l'Écosse. ● adj. Se dit d'un tissu à carreaux de diverses couleurs.

ÉCOSSE, partie septentrionale de la Grande-Bretagne, souvent montagneuse et humide, séparée de l'Angleterre par les monts Cheviot; 78 773 km²; 5 117 000 h. Cap. *Édimbourg*; v. princ. *Glasgow*. — Anc. royaume qui résiste à la conquête romaine, l'Écosse lutte pendant tout le Moyen Âge pour garder son indépendance à l'égard de l'Angleterre. Sa dernière dynastie, celle des Stuarts, alliée de la France, accède au trône d'Angleterre en 1603; l'Écosse est unie à ce pays en 1707.

ÉCOSSER v. t. Ouvrir la cosse de certaines légumineuses pour en retirer la graine.

ÉCOSYSTÈME n. m. Ensemble des êtres vivants d'un même milieu et des éléments non vivants qui leur sont liés.

ÉCOT n. m. (frq. *skoŭ*). Quote-part de chacun dans un repas commun (vx).

ÉCOUEN, ch.-l. de c. du Val-d'Oise; 4386 h. Château du XVI^e s., auj. musée national de la Renaissance.

ÉCOULEMENT n. m. Mouvement d'un fluide ou d'un corps visqueux qui s'écoule. || Débit, vente des marchandises.

ÉCOULER v. t. (de *couler*). Se défaire en vendant. ● s'écouler v. pr. Se répandre, se retirer en coulant, s'évacuer. || Se retirer. || Passer, se dissiper.

ÉCOURTER v. t. (de *court*). Diminuer la

durée ou la longueur de. || Abréger, tronquer.

ÉCOUTE n. f. (frq. *skôta*). Mar. Cordage servant à orienter une voile.

ÉCOUTE n. f. Action d'écouter une émission radiophonique, une conversation téléphonique, etc. || Qualité de qqn, en particulier d'un médecin, qui sait écouter les autres. ● *Être aux écoutes*, être aux aguets pour tout entendre. || *Heure de grande écoute*, moment de la journée où les auditeurs de la radio et de la télévision sont le plus nombreux. || *Table d'écoute*, installation permettant de surveiller les conversations téléphoniques.

ÉCOUTER v. t. (lat. *auscultare*). Prêter l'oreille pour entendre. || Tenir compte de qqn, de ses paroles, de sa volonté, de ses désirs. ● s'écouter v. pr. Prendre trop de soins de sa santé. ● s'écouter parler, parler avec lenteur et suffisance.

ÉCOUTEUR n. m. Dispositif servant à l'écoute individuelle d'émission radio, de conversations téléphoniques, etc.

ÉCOUTILLE n. f. (esp. *escotilla*). Ouverture rectangulaire pratiquée dans le pont d'un navire pour accéder aux entrepôts et aux cales.

ÉCOUVES (forêt d'), forêt de Normandie (Orne). Elle porte l'un des points culminants du Massif armoricain (417 m).

ÉCOUVILLON n. m. (lat. *scopa*, balai). Brosse longue et étroite, montée sur un manche, qui sert à nettoyer les bouteilles, les pots, etc. || Brosse cylindrique à manche pour nettoyer le canon d'une arme à feu.

ÉCRABOUILLAGE ou **ÉCRABOUILLEMENT** n. m. Fam. Action d'écra-bouiller.

ÉCRABOILLER v. t. (de *écraser*, et anc. fr. *esbouiller*, éventrer). Fam. Écraser, réduire en bouillie.

ÉCRAN n. m. (moyen néerl. *scherm*, paravent). Dispositif, appareil qui arrête la chaleur, la lumière, etc., qui empêche de voir ou qui protège. || Surface blanche sur laquelle on projette des vues fixes ou animées. || Le cinéma. || *Phot.* Nom donné aux filtres. ● *Écran cathodique*, surface fluorescente sur laquelle se forme l'image dans un tube cathodique (télévision, etc.). || *Faire écran*, empêcher de voir, de comprendre. || *Le petit écran*, la télévision.

ÉCRASANT, E adj. Qui écrase, accable.

ÉCRASEMENT n. m. Action d'écraser.

ÉCRASER v. t. (moyen angl. *crasen*). Aplatis, déformer ou meurtrir par une compression, par un choc. || Accabler, peser lourdement sur qqn, sur qqch par sa masse, son poids. || Vaincre complètement. ● *En écraser* (Pop.), dormir profondément. ● s'écraser v. pr. Être aplati, déformé par un choc. || Se porter en foule, se presser. || *Pop.* Se taire, ne

pas insister quand on n'a pas le dessus.

ÉCRÉMAGE n. m. Action d'écrémer.

ÉCRÉMER v. t. (conj. 5). Retirer la crème du lait. || Prendre ce qu'il y a de meilleur dans.

ÉCRÉMEUSE n. f. Machine servant à retirer la matière grasse du lait.

ÉCRÊTEMENT n. m. Action d'écrêter.

ÉCRÊTER v. t. Enlever la crête. || Supprimer la partie la plus élevée.

ÉCREVISSE n. f. (frq. *krebijta*). Crustacé d'eau douce, atteignant 10 cm de long, muni de pinces.

ÉCRIER (S') v. pr. (de *cri*). Dire en criant.

ÉCRIN n. m. (lat. *scrinium*). Coffret servant à ranger des bijoux, de l'argenterie; son contenu.

ÉCRINS (barre des), point culminant (4102 m) du massif du Pelvoux dans le parc national des Écrins.

ÉCRIRE v. t. (lat. *scribere*) [conj. 65]. Exprimer les sons de la parole ou la pensée par des signes graphiques convenus. || Rédiger, exposer dans un ouvrage. || Orthographier. || Correspondre, informer par lettre. ● C'était écrit, formule pour marquer sa résignation. ◆ v. i. Faire métier d'écrivain, composer un ouvrage.

ÉCRIT n. m. Papier portant témoignage; convention signée. || Ensemble des épreuves écrites d'un examen, d'un concours. || Ouvrage littéraire ou scientifique. || Langue écrite (par opposition à langue parlée ou ORAL). ● Par écrit, sur le papier.

ÉCRITEAU n. m. Inscription en grosses lettres, donnant un renseignement, un avis, etc.

ÉCRITOIRE n. f. Petit étui ou coffret (parfois en forme de pupitre) rassemblant ce qu'il faut pour écrire.

ÉCRITURE n. f. (lat. *scriptura*). Représentation de la pensée par des signes graphiques conventionnels. || Ensemble de signes graphiques exprimant un énoncé. || Manière personnelle d'écrire. || Style. || Ensemble des livres de la Bible (avec une majuscule en ce sens). ◆ pl. Les comptes, la correspondance d'un commerçant.

ÉCRIVAILLON n. m. Fam. Personne qui écrit facilement, mais sans talent.

ÉCRIVAIN n. m. (lat. *scriba*, scribe). Personne qui compose des ouvrages littéraires, scientifiques, etc. ● Écrivain public, celui qui rédige des textes divers pour le compte de ceux qui ne savent pas écrire.

ÉCRIVASSIER, ÈRE n. Fam. Personne qui a la manie d'écrire, qui écrit beaucoup et mal.

ÉCROU n. m. (lat. *scrofa*, truie). Pièce percée d'un trou cylindrique, dont la surface interne est creusée d'un sillon en hélice pour le logement du filet d'une vis.

ÉCROU n. m. (frq. *skróda*, morceau). Dr. Acte par lequel le directeur d'une pri-

son prend possession d'un prisonnier.

● Levée d'écroû, mise en liberté d'un prisonnier.

ÉCROUER v. t. Mettre en prison.

ÉCROULEMENT n. m. Éboulement d'un mur, d'un talus, d'un pont, etc. || Ruine complète; anéantissement.

ÉCROULER (S') v. pr. Tomber en s'affaissant avec fracas; s'effondrer. || Perdre toute valeur; être anéanti. || Être atteint d'une défaillance brutale. ● Être écroulé (Fam.), être pris d'une crise de fou rire.

ÉCRU, E adj. (de *cru*). Non préparé; à l'état naturel. ● Fil é cru, fil qui n'a pas été lavé. ● Soie é crue, soie qui n'a pas été mise à l'eau bouillante. || Toile é crue, toile qui n'a pas été blanchie.

ECTOBLASTE ou **ECTODERME** n. m. (gr. *ektos*, dehors, et *blastos*, germe, ou *derma*, peau). Feuillet embryonnaire externe qui fournit la peau et ses annexes, ainsi que le système nerveux.

ECTOPLASME n. m. (gr. *ektos*, dehors, et *plasma*, ouvrage façonné). En parapsychologie, corps matériel issu du médium en état de transe.

ÉCU n. m. (lat. *scutum*, bouclier). Bouclier des hommes d'armes au Moyen Âge. || Anc. monnaie d'argent, valant 3 livres dans son acception la plus ordinaire, car il y avait aussi l'écu de 6 livres.

ÉCU n. m. (de *European Currency Unit*). Monnaie de compte de la Communauté européenne.

ÉCUEIL [ekœj] n. m. (lat. *scopulus*). Rocher à fleur d'eau. || Obstacle dangereux, difficulté qui met en péril.

ÉCUELLE n. f. (lat. *scutella*). Assiette creuse sans rebord; son contenu.

ÉCULÉ, E adj. Banal à force d'être connu.

ÉCUMAGE n. m. Action d'écumer.

ÉCUMANT, E adj. Couvert d'écume, de bave.

ÉCUME n. f. (germ. *skum*). Mousse blanchâtre qui se forme sur un liquide agité ou sur le point de bouillir. || Bave mousseuse. || Sueur du cheval. || Litt. Partie vile, rebut de la société.

ÉCUMER v. t. Enlever l'écume. ● Écumer les mers, y exercer la piraterie. ● Écumer une région, un quartier, y rafler tout ce qui est intéressant. ◆ v. i. Se couvrir d'écume. || Être furieux.

ÉCUMEUR n. m. Écumeur de mer, pirate.

ÉCUMEUX, EUSE adj. Litt. Couvert d'écume.

ÉCUMOIRE n. f. Grande cuillère plate, percée de trous, pour écumer ou retirer des aliments du liquide où ils ont cuit.

ÉCUREUIL n. m. (lat. *sciurus*). Mammifère rongeur arboricole, à pelage généralement roux et à queue touffue, se

nourrissant surtout de graines et de fruits secs.

ÉCURIE n. f. (de *écurer*). Lieu destiné à loger les chevaux, les mulets, les ânes. || Ensemble de chevaux de course d'un même propriétaire. || Ensemble des écrivains, des artistes, des sportifs bénéficiant du soutien d'un même éditeur, avec une même marque commerciale.

ÉCUSSON n. m. (de *écu*). Petit écu d'armoiries. || Mil. Petit morceau de drap cousu au col ou sur la manche de l'uniforme pour indiquer l'arme et le numéro du corps de troupes.

ÉCUYER [ekujje] n. m. (lat. *scutarius*, qui porte l'écu). Gentilhomme qui accompagnait un chevalier et portait son écu. || Titre des jeunes nobles non encore armés chevaliers.

ÉCUYER, ÈRE [ekujje, -er] n. Personne qui sait monter à cheval. || Personne qui fait des exercices d'équitation dans un cirque.

ECZÉMA [egzema] n. m. (gr. *ekzema*, éruption cutanée). Maladie de peau, de nature inflammatoire, caractérisée par un érythème (rougeur) et par de fines vésicules épidémiques.

ECZÉMATEUX, EUSE [egze-] adj. et n. Qui relève de l'eczéma; atteint d'eczéma.

ÉDAM [edam] n. m. Fromage de Hollande, au lait de vache, en forme de boule, généralement recouvert de paraffine colorée en rouge.

EDDINGTON (sir Arthur Stanley), astrophysicien britannique (1882-1944).

EDELWEISS [edelvels] n. m. (mot all.). Plante cotonneuse poussant dans les Alpes et les Pyrénées au-dessus de 1 000 m et devenue très rare.

ÉDEN [eden] n. m. (mot hébr.). Lieu où la Bible situe le paradis terrestre. (En ce sens, prend une majuscule.) || Lieu de délices.

ÉDENTÉ, E adj. Qui a perdu ses dents.

ÉDENTER v. t. Briser les dents de qqch.

ÉDESSE, v. de la Mésopotamie septentrionale. Capitale d'une principauté latine fondée en 1098 et conquise par les Turcs en 1144. (Auj. *Urfa*.)

E. D. F., sigle de Électricité de France.

EDFOU, v. de la Haute-Égypte, sur la rive gauche du Nil; 28 000 h. Temple ptolémaïque d'Horus.

ÉDICTER v. t. (lat. *edictum*, édit). Prescrire d'une manière absolue.

ÉDICULE n. m. (lat. *aedes*, maison). Petite construction secondaire à l'intérieur d'un bâtiment. || Partie décorative d'une façade, imitant une petite construction. || Petit édifice élevé sur la voie publique.

ÉDIFIANT, E adj. Qui porte à la vertu, à la piété. || Très instructif.

ÉDIFICATION n. f. Action d'édifier, de bâtir. || Création. || Sentiment de piété, de vertu, qu'on inspire par l'exemple.

ÉDIFICE n. m. (lat. *aedificium*). Construction importante ou ensemble de constructions comprises dans un même programme. || Ensemble organisé.

ÉDIFIER v. t. (lat. *aedificare*, construire). Construire, bâtir une maison, une ville. || Concevoir et réaliser un projet, un système, etc. || Porter à la piété, à la vertu, par l'exemple. || Enseigner sur des faits répréhensibles, éclairer.

ÉDILE n. m. (lat. *aedilis*). Magistrat municipal.

ÉDIMBOURG, cap. de l'Écosse, près de l'estuaire du Forth; 420 000 h. Université.

ÉDIRNE, v. de la Turquie d'Europe; 72 000 h. Mosquée Selimiye (XVI^e s.), chef-d'œuvre de Sinan*. (Anc. *Andrinople*.)

EDISON (Thomas), inventeur américain (1847-1931). Il réalise le télégraphe duplex (1864), le phonographe et le téléphone (1877), la lampe à incandescence (1879).

ÉDIT n. m. (lat. *edictum*). *Hist.* Loi ou ordonnance promulguée par l'autorité souveraine.

ÉDITER v. t. (lat. *edere*, produire). Publier et mettre en vente l'œuvre d'un écrivain, d'un artiste, etc.

ÉDITEUR, TRICE n. et adj. Personne ou société qui édite.

ÉDITION n. f. Publication d'un ouvrage littéraire; impression et diffusion de toute espèce d'œuvre. || Ensemble des exemplaires que l'on imprime d'un ouvrage, soit en un seul tirage, soit en plusieurs sans y apporter de modifications notables; texte d'une œuvre correspondant à tel ou tel tirage. || Industrie et commerce du livre en général. || Ensemble des exemplaires d'un journal imprimés en une fois.

ÉDITORIAL, E, AUX adj. Relatif à l'édition.

ÉDITORIAL n. m. Article qui exprime les vues de la direction d'un journal.

ÉDITORIALISTE n. Personne qui écrit l'éditorial d'un journal.

EDMONTON, v. du Canada, cap. de l'Alberta; 532 000 h. Raffinage du pétrole et pétrochimie.

ÉDOMITES, tribus établies au sud-est de la mer Morte et soumises par David.

ÉDOUARD (Iac), lac de l'Afrique équatoriale, entre l'Ouganda et le Zaïre; 2150 km².

ÉDOUARD le Confesseur (saint), roi des Anglo-Saxons de 1042 à 1066.

ÉDOUARD, nom de huit rois d'Angleterre, dont : ÉDOUARD III (1312-1377), roi de 1327 à 1377. Il entendit contre la France la guerre de Cent Ans; vainqueur à Crécy (1346), puis à Poitiers (1356), il

impose à Jean le Bon la paix de Brétigny (1360). — ÉDOUARD IV (1442-1483), fils de Richard d'York, roi de 1461 à 1483. Chef de la maison d'York contre la maison de Lancastre, il signe avec la France le traité de Picquigny (1475), qui met fin à la guerre de Cent Ans. — ÉDOUARD V (1470-1483), fils du précédent, ne règne que quelques mois en 1483, son oncle Richard III l'ayant fait assassiner dans la Tour de Londres en même temps que son frère. — ÉDOUARD VI (1537-1553), roi de 1547 à 1553. — ÉDOUARD VII (1841-1910), fils de la reine Victoria, roi de 1901 à 1910. — ÉDOUARD VIII (1894-1972), fils aîné de George V, abdique dès 1936 et prend le nom de *duc de Windsor*.

ÉDOUARD, dit le Prince Noir (1330-1376), fils d'Édouard III. Il gagne la bataille de Poitiers, où il fait prisonnier Jean le Bon (1356).

ÉDOUARD (1391-1438), roi de Portugal (1433-1438), fils de Jean I^{er}. Il codifie les lois portugaises.

ÉDREDON n. m. (dan. *ederduun*, duvet d'eider). Couvre-pieds rempli de duvet.

ÉDUCATEUR, TRICE n. et adj. Personne qui s'occupe de l'éducation d'enfants, de détenus.

ÉDUCATIF, IVE adj. Qui concerne l'éducation.

ÉDUCATION n. f. (lat. *educatio*). Action ou manière d'éduquer, d'être éduqué; ensemble des aptitudes intellectuelles et physiques et des acquisitions morales de qq. || Connaissance des bons usages d'une société; savoir-vivre. ● *Éducation nationale* ou *Éducation*, ensemble des services chargés de l'organisation, de la direction et de la gestion de tous les ordres de l'enseignement public et du contrôle de l'enseignement privé. || *Éducation permanente*, enseignement qui est dispensé tout au long de la vie professionnelle. || *Éducation physique*, ensemble des exercices corporels visant à l'amélioration des qualités physiques de l'homme. || *Éducation surveillée*, administration dont dépendent les établissements auxquels on confie les mineurs délinquants et l'enfance en danger moral.

ÉDUENS, peuple de la Gaule; leur capitale est Bibracte.

ÉDULCORER v. t. (lat. *dulcor*, douceur). Adoucir une boisson ou un médicament en y ajoutant du sucre. || Atténuer les termes, les hardiesses d'un texte; affadir.

ÉDUCUER v. t. (lat. *educare*). Former l'esprit de qq., développer ses aptitudes intellectuelles, physiques, faire acquérir des principes moraux.

ÉFENDI [efédi] n. m. (mot turc; du gr.). Titre donné aux savants, dignitaires et magistrats dans l'Empire ottoman.

EFFACÉ, E adj. Qui se tient à l'écart, modeste.

EFFACEMENT n. m. Action d'effacer, de s'effacer. || État d'une personne qui reste à l'écart par modestie ou par discrétion. ● *Tête d'effacement*, composant d'un magnétophone, servant à annuler toute impression antérieure d'une bande enregistrée.

EFFACER v. t. (de *face*) [conj. 1]. Faire disparaître en frottant, en grattant, en lavant, en faisant défiler devant une tête d'effacement, etc. || *Litt.* Faire oublier.

◆ *s'effacer* v. pr. Se tourner un peu de côté, pour tenir moins de place. || Ne pas se mettre en valeur; se tenir à l'écart. ● *S'effacer devant qq.*, s'incliner devant sa supériorité.

EFFARANT, E adj. Incroyable, stupéfiant.

EFFARÉ, E adj. Qui présente un grand trouble, une grande peur.

EFFAREMENT n. m. Trouble qui donne un air égaré.

EFFARER v. t. (lat. *effrare*, de *ferus*, sauvage). Troubler, effrayer au point de donner un air hagard et inquiet.

EFFAROUCHEMENT n. m. Fait d'être effarouché.

EFFAROUCHER v. t. Effrayer, intimider.

EFFECTIF, IVE adj. (lat. *effectus*, de *efficere*, achever). Qui existe réellement, qui se traduit en action.

EFFECTIF n. m. Nombre des militaires composant une armée ou une formation quelconque, des fonctionnaires d'une administration, des travailleurs d'une entreprise, des élèves d'une classe, etc.

EFFECTIVEMENT adv. En effet, réellement.

EFFECTUER v. t. Mettre à exécution, accomplir.

EFFÉMINÉ, E adj. et n. m. Qui ressemble à une femme, qui est exagérément délicat.

EFFÉMINER v. t. (lat. *femina*, femme). Rendre délicat.

EFFERVESCENCE n. f. Bouillonnement produit par un vif dégagement de bulles gazeuses dans un liquide. || Agitation extrême.

EFFERVESCENT, E adj. (lat. *effervescens*, bouillonnant). Qui est en effervescence ou susceptible d'entrer en effervescence.

EFFET n. m. (lat. *effectus*, de *efficere*, achever). Résultat d'une action, ce qui est produit par qq. || Impression produite sur qq. || Procédé employé pour attirer l'attention, frapper, émouvoir. || Rotation imprimée à une bille, à une balle, à un ballon, en vue d'obtenir des trajectoires ou des rebonds volontairement anormaux. ● *À cet effet*, en vue de cela. || *Effet de commerce* ou *effet* (Dr.). Tout titre à ordre transmissible par voie d'endossement, et constatant l'obligation de payer

une somme d'argent à une époque donnée. || *Faire l'effet de*, avoir l'apparence de. || *Faire de l'effet*, produire une vive impression. || *Faire des effets de voix*, de *jambes*, avoir une attitude affectée dans sa voix, dans sa marche. || *Prendre effet*, devenir applicable. || *Sous l'effet de*, sous l'influence de. ♦ pl. Vêtements, pièces de l'habillement. • *En effet* (marque une explication), car. || *Effets spéciaux*, truca-ges cinématographiques.

EFFEUILLEGE n. m. Action d'effeuiller les arbres et les plantes.

EFFEUILLEAGE n. f. Chute naturelle des feuilles, en automne. (Syn. DÉFOLIATION.)

EFFEUILLER v. t. Ôter les feuilles. || Arracher les pétales de. ♦ *s'effeuiller* v. pr. Perdre ses feuilles ou ses pétales.

EFFICACE adj. (lat. *efficax*). Qui produit l'effet attendu. || Se dit de qqm dont l'action aboutit à des résultats utiles.

EFFICACEMENT adv. De façon efficace.

EFFICACITÉ n. f. Qualité d'une chose, d'une personne efficaces.

EFFICIENCE n. f. (angl. *efficiency*; du lat.). Rendement satisfaisant imputable à une recherche volontaire systématique.

EFFICIENT, **E** adj. Qui aboutit à de bons résultats; compétent.

EFFIGIE n. f. (lat. *effigies*, figure). Représentation, image d'une personne, surtout sur une monnaie, une médaille.

EFFILÉ, **E** adj. Mince et allongé.

EFFILEMENT n. m. État de ce qui est effilé.

EFFILER v. t. (de *fil*). Défaire un tissu fil à fil. || Diminuer l'épaisseur des cheveux en amincissant les pointes.

EFFILOCHAGE n. m. Action d'effiloche.

EFFILOCHER v. t. (anc. fr. *filocher*, corde). Déchiqueter un tissu. ♦ *s'effiloche* v. pr. S'effiler par suite de l'usage.

EFFILOCHURE n. f. Produit de l'effilo-chage.

EFFLANQUÉ, **E** adj. Maigre et long.

EFFLEUREMENT n. m. Action d'effleurer.

EFFLEURER v. t. (de *fleur*). Toucher à peine, légèrement. || Entamer superficiellement. || Examiner superficiellement.

EFFLORESCENCE n. f. Litt. Épanouissement.

EFFLUENT n. m. (lat. *effluere*, s'écouler). *Effluent pluvial*, eau de ruisselle-ment. || *Effluent radioactif*, fluide (gaz ou liquide) se dégageant d'une enceinte contenant des radioéléments. || *Effluent urbain*, ensemble des eaux usées, des eaux de ruissellement et des eaux superficielles évacuées par les égouts.

EFFLUVE n. m. (lat. *effluvium*, écoule-ment) [parfois fém. au pl.]. Sorte d'éma-nation qui s'exhale du corps de l'homme

et des animaux, et, en général, des corps organisés.

EFFONDREMENT n. m. Action de s'effondrer, écroulement; ruine, anéantissement.

EFFONDRER v. t. (lat. *fundus*, fond). Être effondré, abattu, prostré. ♦ *s'effon-drer* v. pr. Crouler sous un poids excessif. || Être brusquement anéanti.

EFFORCER (S') v. pr. [de] (de *forcer*). [conj. 1]. Faire tous ses efforts; s'appli-quer, s'évertuer.

EFFORT n. m. Action énergétique du corps ou de l'esprit vers un objectif, un but.

EFFRACTION n. f. (lat. *effractus*, brisé). Forcement d'une clôture, d'une serrure.

EFFRAIE n. f. (de *orfraie*). Chouette à plumage fauve clair tacheté de gris, et dont les yeux sont entourés d'une colle-rette de plumes blanches.

EFFRANGER v. t. (conj. 1). Découper un tissu en franges sur les bords.

EFFRAYANT, **E** adj. Qui cause une grande peur; épouvantable, horrible. || *Fam.* Qui accable, excessif.

EFFRAYER v. t. (lat. pop. *exfridare*; du frq.) [conj. 2]. Remplir de frayeur. || Cau-ser du souci, rebuter, décourager.

EFFRÉNÉ, **E** adj. (lat. *frenum*, frein). Sans retenue; démesuré, excessif.

EFFRITEMENT n. m. Action d'effriter, de s'effriter.

EFFRITER v. t. (anc. fr. *effruiter*, dépouiller de ses fruits). Réduire en pous-sière; rendre friable. ♦ *s'effriter* v. pr. Tomber en poussière. || Se désagréger, s'amenuiser.

EFFROI n. m. (de *effrayer*). Litt. Grande frayeur; épouvante, terreur.

EFFRONTÉ, **E** adj. et n. (de *front*). Qui agit avec une très grande hardiesse à l'égard des autres, qui ne garde aucune retenue; impudent.

EFFRONTÈMENT adv. Avec effronterie.

EFFRONTÉRIE n. f. Manière d'agir d'une personne effrontée; impudence, sans-gêne.

EFFROYABLE adj. Qui cause de l'effroi; épouvantable. || Qui impressionne vive-ment, énorme.

EFFROYABLEMENT adv. De façon effroyable, terriblement.

EFFUSION n. f. (lat. *effundere*, répandre). Manifestation de tendresse, d'affec-tion. • *Effusion de sang*, action de verser du sang, de blesser, de tuer.

ÉGAILLER (S') [segajé] v. pr. (lat. *æqua-liare*, de *æqualis*, égal, uni). Se disperser, en général pour se dissimuler.

ÉGAL, **E**, **AUX** adj. (lat. *æqualis*). Sem-blable en nature, en quantité, en qualité, en valeur. || Qui ne varie pas, qui ne pré-

sente pas de brusques différences. || Qui s'applique à tous dans les mêmes condi-tions. || *Math.* Se dit de deux figures exac-tement superposables. ♦ *Ça m'est égal* (Fam.), ça m'est indifférent. || *C'est égal* (Fam.), quoi qu'il en soit, malgré tout. ♦ n. Qui est de même condition, qui a les mêmes droits. ♦ *A l'égal de*, autant que, au même titre que. || *D'égal à égal*, sur un pied d'égalité. || *N'avoir d'égal que*, n'être égalé que par une chose. || *N'avoir point d'égal*, être sans égal, être unique en son genre.

ÉGALABLE adj. Qui peut être égalé.

ÉGALEMENT adv. De façon égale. || Aussi, de même.

ÉGALER v. t. Être égal à. || Atteindre le même niveau, la même importance; riva-liser avec.

ÉGALISATEUR, **TRICE** adj. *Sports.* Qui permet d'égaliser.

ÉGALISATION n. f. Action d'égaliser.

ÉGALISER v. t. Rendre égal. ♦ v. i. *Sports.* Marquer un but ou un point ren-dant le score égal.

ÉGALITAIRE adj. et n. Qui vise à l'éga-lité civile, politique et sociale.

ÉGALITARISME n. m. Doctrine égali-taire.

ÉGALITÉ n. f. (lat. *aequalitas*). Qualité de choses ou de personnes égales; iden-tité, équivalence, constance.

ÉGARD n. m. (anc. fr. *esgarder*, veil-ler sur). Action de prendre en considéra-tion. • *A cet égard*, sous ce rapport, sur ce point. || *A l'égard de*, relativement à, en ce qui concerne. || *A tous les égards*, à tous égards, sous tous les rapports. || *Eu égard à*, en considération de. || *Sans égard pour*, en ne tenant aucun compte de. ♦ pl. Attentions, marques d'estime, de respect.

ÉGARÉ, **E** adj. Troublé, hagard.

ÉGAREMENT n. m. Dérèglement de la conduite, de l'esprit; affolement.

ÉGARER v. t. (frq. *warōn*). Mettre hors de son chemin; dérouter. || Perdre pour un moment; ne plus retrouver. || Jeter dans l'erreur, faire perdre le contrôle. ♦ *s'égarer* v. pr. Faire fausse route. || S'écarter du bon sens, de la vérité. || S'éparpiller, se disséminer.

EGAS (Enrique), architecte espagnol († v. 1534), représentant du style plate-resque.

ÉGATES ou **ÉGADES** (îles), groupe d'îles à l'extrémité occidentale de la Sicile. Victoire navale des Romains sur les Carthaginois (241 av. J.-C.).

ÉGAYER [egeje] v. t. (conj. 2). Rendre gai. || Orner de quelque agrément. ♦ *s'égayer* v. pr. Rire (en général aux dépens de qqm).

ÉGÉE (mer), partie de la Méditerranée entre la Grèce et la Turquie.

ÉGÉEN, ENNE adj. Qui a rapport aux Égéens.

ÉGÉENS, peuples préhelléniques, dont la civilisation s'est développée dans les îles et sur les côtes de la mer Égée aux III^e et II^e millénaires av. J.-C.

ÉGÉRIE n. f. (de Égérie, n. pr.). Litt. Conseillère secrète, mais écoutée.

ÉGIDE n. f. (gr. *aigis*, -idos, peau de chèvre). Myth. Bouclier d'Athéna. ● *Sous l'égide de*, sous le patronage de.

ÉGINHARD, chroniqueur franc (v. 770-840), secrétaire de Charlemagne, dont il a écrit la vie.

ÉGLANTIER n. m. (lat. pop. *aquilantum*). Arbrisseau épineux des haies et des buissons, dont sont issus les rosiers cultivés.

ÉGLANTINE n. f. Fleur de l'églantier.

ÉGLEFIN n. m. (néerl. *schelvisch*). Poisson de la mer du Nord, voisin de la morue et qui, fumé, fournit le haddock. [On écrit aussi AIGLEFIN.]

ÉGLISE n. f. (gr. *ekklesia*, assemblée). Société religieuse fondée par Jésus-Christ. || Communauté organisée de per-

sonnes professant la même doctrine religieuse : *Église catholique*; *Église orthodoxe*. (Avec une majuscule dans ces deux sens.) || Édifice où se réunissent les fidèles. ● *Homme d'Église*, ecclésiastique.

ÉGLOGUE n. f. (gr. *eklogê*, choix). Petit poème pastoral.

EGMONT (Lamoral, comte D'), gentilhomme du Hainaut (1522-1568). L'un des chefs de la révolte des Pays-Bas contre Philippe II, il fut arrêté sur l'ordre du duc d'Albe et décapité.

EGO [ego] n. m. inv. (mot lat. signif. moi). Identité profonde de la personnalité.

ÉGOCENTRIQUE adj. et n. Caractérisé par l'égocentrisme.

ÉGOCENTRISME n. m. Disposition mentale consistant à ramener tout à soi-même, à se considérer comme le centre de l'univers.

ÉGOÏNE n. f. (lat. *scobina*, lime). Petite scie à lame rigide, munie d'une poignée à l'une de ses extrémités.

ÉGOÏSME n. m. (lat. *ego*, moi). Vice de l'homme qui rapporte tout à soi.

ÉGOÏSTE adj. et n. Qui rapporte tout à soi, qui ne considère que ses intérêts.

ÉGOÏSME adv. Avec égoïsme.

ÉGORGER n. m. Action d'égorger; meurtre, tuerie.

ÉGORGER v. t. (conj. 1). Tuer en coupant la gorge. || Faire payer trop cher. ♦ s'égorger v. pr. S'entretenir.

ÉGORGEUR n. m. Personne qui égorge.

ÉGOSILLER (S') v. pr. (de *gosier*). Crier fort et longtemps.

ÉGOUT n. m. (de *égoutter*). Conduite souterraine et étanche destinée à recueillir et à écarter des agglomérations les eaux de pluie et les eaux usées.

ÉGOUTIER n. m. Ouvrier chargé du nettoyage et de l'entretien des égouts.

ÉGOUTTAGE ou **ÉGOUTTEMENT** n. m. Action d'égoutter.

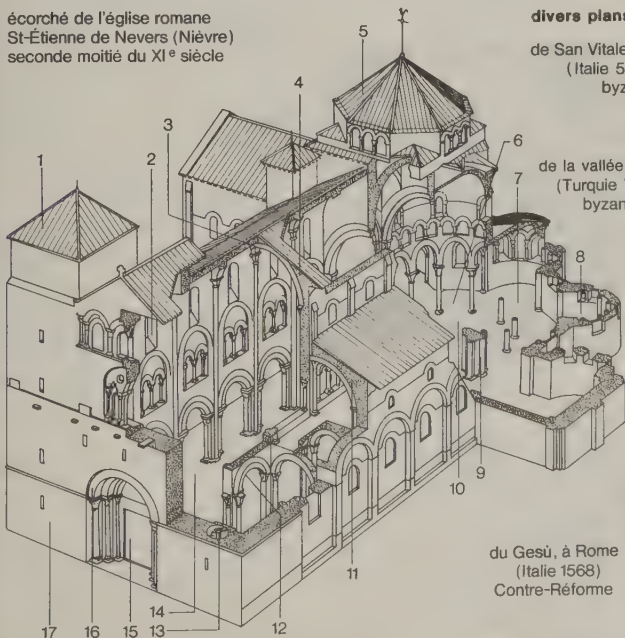
ÉGOUTTER v. t. Débarrasser d'un liquide. || Éliminer le petit-lait du caillé lors de la fabrication du fromage. ♦ s'égoutter v. pr. Perdre son eau goutte à goutte.

ÉGOUTTOIR n. m. Casier où l'on fait égoutter la vaisselle. || Syn. de HÉRISSE.

ÉGRAINER v. t. → EGRENER.

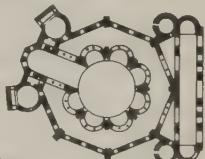
ÉGRATIGNER v. t. (anc. fr. *gratiner*,

écorché de l'église romane
St-Étienne de Nevers (Nièvre)
seconde moitié du XI^e siècle

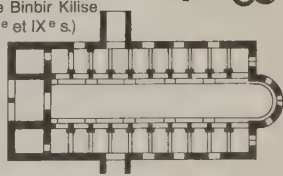


divers plans d'églises

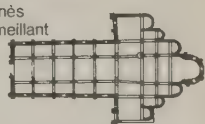
de San Vitale de Ravenne
(Italie 526-547)
byzantin



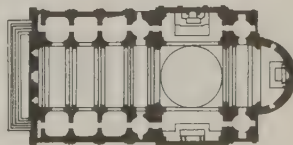
de la vallée de Binbir Kilise
(Turquie VII^e et IX^e s.)
byzantin



de Saint-Genès
de Châteaumeillant
(Cher
XII^e s.)
roman



du Gesù, à Rome
(Italie 1568)
Contre-Réforme



Écorché d'une église romane : 1. Tour; 2. Fenêtre haute; 3. Doubleau; 4. Voûte en berceau; 5. Tour-lanterne; 6. Déambulatoire; 7. Absidiole; 8. Chapelle; 9. Pilier de la croisée; 10. Chœur; 11. Voûte en demi-

berceau; 12. Grande arcade; 13. Escalier; 14. Nef; 15. Portail; 16. Voute; 17. Façade occidentale.
Quelques plans d'églises.

égratigner

gratter). Déchirer légèrement la peau. || Rayer la surface. || Blessier légèrement par des railleries.

ÉGRATIGNER n. f. Blessure faite en égratignant. || Blessure légère d'amour-propre.

ÉGRENER [eɡʁən] (conj. 5) ou **ÉGRAINER** [eɡʁen] v. t. (lat. *granum*, grain). Détacher le grain de l'épi, de la grappe, etc. • *Égrener un chapelet*, en faire passer tous les grains entre ses doigts en récitant les prières prescrites. || *Pendule qui égrene les heures*, qui marque successivement les heures. ♦ *s'égrener* ou ♦ *s'égrainer* v. pr. Tomber en grains. || *S'allonger en file*.

ÉGRILLARD, E adj. et n. (anc. fr. *escriller*, glisser). Qui aime les propos licencieux.

ÉGYPTE, État de l'Afrique du Nord-Est; 1 million de km²; 54,8 millions d'h. Cap. Le Caire. Langue : arabe.

GÉOGRAPHIE

La population est concentrée dans la vallée du Nil, mise en valeur par l'irrigation. À côté des céréales, le coton est la principale culture commerciale. Le reste du pays est vide, en dehors d'oasis et de sites miniers (pétrole, premier produit d'exportation). L'industrialisation est faible. Le déficit du commerce extérieur n'est pas comblé par les revenus du tourisme et les envois des émigrés.

HISTOIRE

Après 3200 av. J.-C., l'Égypte développe, sous ses pharaons, une brillante civilisation à la fin du I^{er} millénaire av. J.-C. Hellénisée après la conquête d'Alexandre (332 av. J.-C.), puis tombée au pouvoir de Rome (30 av. J.-C.), l'Égypte, christianisée, est intégrée à l'Empire byzantin (395 apr. J.-C.) jusqu'à la conquête arabe (640). Elle subit la domination turque et se trouve réunie à l'Empire ottoman en 1517. L'expédition française (1798-1801) de Bonaparte marque le début de l'époque moderne; sous l'impulsion de Méhémet-Ali, pacha d'Égypte de 1804 à 1849, le pays se libère progressivement de la tutelle ottomane. L'ouverture du canal de Suez (1869) pousse la Grande-Bretagne à s'assurer une influence prépondérante en Égypte de 1882 à 1922, date à laquelle elle reconnaît l'indépendance d'un royaume d'Égypte. La monarchie, renversée en 1953, fait place à une république, présidée par Nasser (1954-1970) qui, en 1956, nationalise le canal. Anouar el-Sadate, qui a succédé à Nasser en 1970, conclut avec Israël un traité de paix (mars 1979). Assassiné en octobre 1981, Sadate est remplacé par H. Moubarak.

Égypte (campagne d') [1798-1801], engagée contre les Turcs par Bonaparte, qui regagne la France en 1799.

ÉGYPTIEN, ENNE adj. et n. De l'Égypte.

ÉGYPTIEN n. m. Langue de l'ancienne Égypte.

ÉGYPTOLOGIE n. f. Étude de l'Antiquité égyptienne.

ÉGYPTOLOGUE n. Spécialiste d'égyptologie.

EH! interj. de surprise, d'admiration, d'interpellation.

HONTÉ, E adj. Sans pudeur, cynique. || Honteux, scandaleux.

EHRENBURG (Ilia Grigorievitch), écrivain soviétique (1891-1967).

EICHENDORFF (Joseph VON), écrivain allemand (1788-1857), auteur de nouvelles et de poèmes.

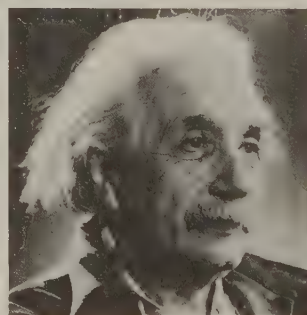
EIDER [eder] n. m. (islandais *aedar*). Oiseau voisin des canards, nichant sur les côtes scandinaves et dont le duvet est recherché.

EIFFEL (Gustave), ingénieur français (1832-1923). Il édifie à Paris la tour qui porte son nom (1887-1889).

EILAT, port et station balnéaire du sud d'Israël, sur la mer Rouge; 18 200 h.

EINDHOVEN, v. du sud des Pays-Bas; 196 000 h. Électrotechnique.

EINSTEIN (Albert), physicien allemand puis américain après 1940 (1879-1955). Il est l'auteur de la théorie de la relativité.



Albert Einstein.

[Karch-Camera Press-Parimage]

EIRE, nom gaélique de l'Irlande.

EISENACH, v. d'Allemagne (Thuringe); 51 000 h. Anc. cap. des landgraves de Thuringe.

EISENHOWER (Dwight), général et homme d'État américain (1890-1969). Commandant en chef des forces alliées en Europe occidentale (1943-1945), il est président républicain des États-Unis de 1953 à 1961.

EISENSTEIN (Sergueï Mikhaïlovitch), cinéaste russe (1898-1948), auteur du *Cuirassé Potemkine* et d'*Alexandre Nevski*.

ÉJACULATION n. f. Action d'éjaculer.

ÉJACULER v. t. (lat. *ejaculari*). Lancer avec force hors de soi, en parlant de certaines sécrétions, et en particulier du sperme.

ÉJECTABLE adj. Siège éjectable, siège d'avion qui, en cas de détresse, est projeté à l'extérieur par une charge propulsive et permet au pilote d'évacuer le bord malgré la résistance de l'air.

ÉJECTER v. t. (lat. *ejectare*, de *jacere*, jeter). Rejeter au-dehors. • *Éjecter qqn* (Fam.), l'expulser, le renvoyer.

ÉJECTION n. f. Action d'éjecter. || Opération qui projette automatiquement hors de l'arme l'étui vide d'une cartouche après le départ du coup.

EKOFISK, gisement d'hydrocarbures de la mer du Nord.

ÉLABORATION n. f. Action d'élaborer, de s'élaborer. || Travail organique qui rend les aliments assimilables. || Composition, construction, préparation.

ÉLABORÉ, E adj. Qui a subi une élaboration.

ÉLABORER v. t. (lat. *elaborare*, perfectionner). Rendre assimilable. || Préparer par un long travail. ♦ *s'élaborer* v. pr. Se former.

ÉLAGAGE n. m. Action d'élaguer.

ÉLAGUER v. t. (scand. *laga*, arranger). Dépouiller un arbre des branches inutiles. || Retrancher d'un texte, d'une phrase, les parties inutiles.

ÉLAM, anc. État situé dans le sud-ouest de l'Iran actuel (cap. Suse) [XIII^e-VII^e s. av. J.-C.].

ÉLAN n. m. Mouvement pour s'élaner. || Brusque mouvement intérieur.

ÉLAN n. m. (haut all. *elend*). Mammifère ruminant, aux bois aplatis, qui vit en Scandinavie, en Sibérie et au Canada. [Au Canada, syn. ORIGNAL.]

ÉLANCÉ, E adj. Mince et de haute taille.

ÉLANCEMENT n. m. Douleur vive et intermittente.

ÉLANCER v. i. (de *lancer*) [conj. 1]. Produire des élançements. ♦ *s'élaner* v. pr. Se jeter en avant avec impétuosité, se précipiter.

ÉLANCOURT, comm. des Yvelines; 20 207 h.

ÉLARGIR v. t. Rendre plus large. || Mettre hors de prison, libérer. || Augmenter, étendre. ♦ *s'élargir* v. pr. Devenir plus large.

ÉLARGISSEMENT n. m. Action d'élargir, de s'élargir.

ÉLASTICITÉ n. f. Propriété qu'ont certains corps de reprendre leur forme quand la force qui les déformait a cessé d'agir. || Souplesse, absence de rigidité. || Faculté de variation d'un phénomène en fonction de la variation d'un autre.

ÉLASTIQUE adj. (gr. *elastos*, ductile). Qui a de l'élasticité. || Souple, qui peut se plier facilement.

ÉLASTIQUE n. m. Fil ou tissu de caoutchouc. || Lien circulaire en caoutchouc.

ÉLASTOMÈRE n. m. Polymère, naturel ou synthétique, présentant des propriétés élastiques et pouvant servir de caoutchouc.

ELÂZİĞ, v. de l'est de la Turquie; 143 000 h.

ELBANAN, v. de l'Albanie centrale; 50 000 h.

ELBE, en tchèque **Labe**, fl. de Tchécoslovaquie et d'Allemagne, qui rejoint la mer du Nord, en aval de Hambourg; 110 km.

ELBE (île d'), île italienne de la Méditerranée, à l'est de la Corse, où Napoléon règne après sa première abdication (4 mai 1814-26 févr. 1815). Minéral de fer.

ELBEUF, ch.-l. de c. de la Seine-Maritime, sur la Seine; 17 362 h.

ELBOURZ, massif de l'Iran, au sud de la Caspienne (5 670 m).

ELBROUS ou **ELBROUZ**, point culminant du Caucase (U. R. S. S.); 5 642 m.

ÉLCHE, v. d'Espagne (prov. d'Alicante); 165 000 h. Palmeraie.

ELDORADO n. m. (esp. *el*, le, et *dorado*, doré). Pays chimérique où l'on a des richesses à foison.

ELDORADO, pays fabuleux d'Amérique, que les conquistadores plaçaient entre l'Amazonie et l'Orénoque, et qui, selon eux, regorgeait d'or.

ÉLECTEUR, TRICE n. et adj. (lat. *elector*, qui choisit). Personne qui a l'aptitude juridique pour participer à une élection.

● **Grands électeurs**, en France, collège composé des députés et conseillers généraux et de délégués des conseils municipaux, chargé d'élire les sénateurs.

ÉLECTIF, IVE adj. Nommé ou conféré par élection. || *Méd.* Qui agit seulement dans des cas bien déterminés. ● *Affinités électives*, entente profonde résultant d'un choix.

ÉLECTION n. f. (lat. *electio*, de *eligere*, choisir). Choix fait par la voie des suffrages. ● *Patrie, terre d'élection*, celle qui a été choisie entre toutes.

ÉLECTIVITÉ n. f. Qualité de la personne ou de la chose élective.

ÉLECTORAL, E, AUX adj. Relatif aux élections.

ÉLECTORALISME n. m. Intervention de considérations purement électorales dans la politique d'un parti.

ÉLECTORALISTE adj. et n. Qui s'inspire de considérations purement électorales.

ÉLECTORAT n. m. Ensemble des électeurs d'un pays, d'un parti.

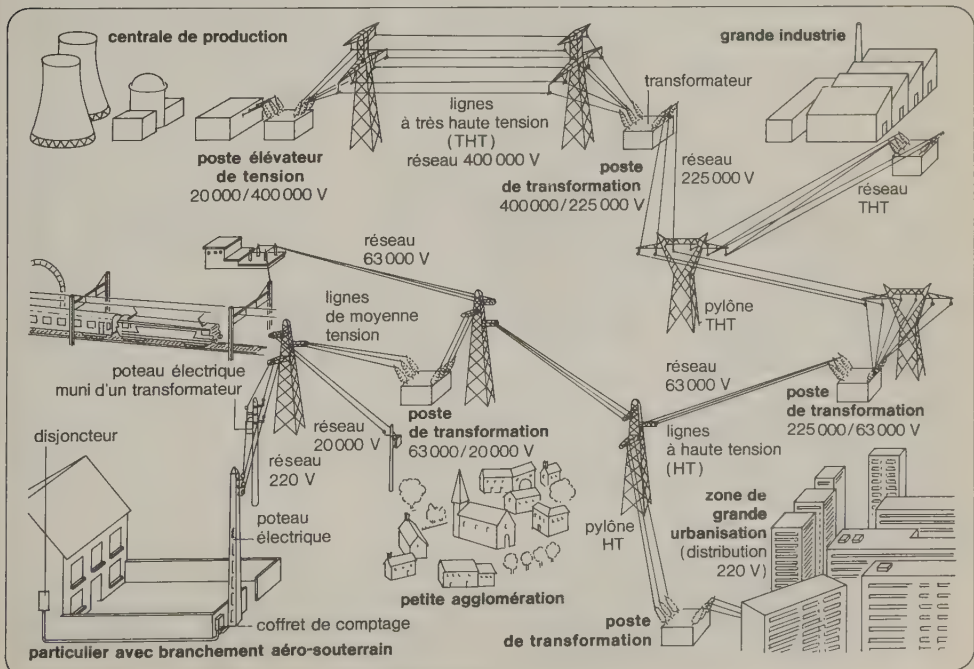
ÉLECTRE, fille d'Agamemnon et de Clytemnestre; pour venger son père, elle poussa son frère Oreste à tuer Egisthe et Clytemnestre. — La vengeance d'Electre a inspiré Eschyle, Sophocle, Euripide, O'Neill et Giraudoux.

ÉLECTRICIEN, ENNE n. Spécialiste d'électricité ou des installations électriques.

ÉLECTRICITÉ n. f. (gr. *elektron*, ambre jaune [à cause de ses propriétés]). Nom donné à l'une des formes de l'énergie qui manifeste son action par des phénomènes mécaniques, calorifiques, lumineux, chimiques, etc.

Électricité de France (E. D. F.), établissement public créé en 1946, qui gère la production, le transport et la distribution de l'électricité.

ÉLECTRIFICATION n. f. Utilisation, installation de l'électricité dans une région,



Transport et distribution de l'électricité en France.

électrification

dans un réseau de chemin de fer, etc.

ÉLECTRIFIER v. t. Doter d'une installation électrique.

ÉLECTRIQUE adj. Relatif à l'électricité. || Qui fonctionne à l'électricité.

ÉLECTRISER v. t. Développer sur un corps des charges électriques. || Produire une impression exaltante, exciter.

ÉLECTROACOUSTIQUE adj. et n. f. Se dit de la technique de conversion des signaux acoustiques en signaux électriques et réciproquement, en vue de la production, de la transmission, de l'enregistrement et de la reproduction des sons.

ÉLECTROAIMANT n. m. Appareil servant à la production de champs magnétiques, grâce à un système de bobines à noyau de fer doux parcourues par un courant.

ÉLECTROCARDIOGRAMME n. m. Tracé obtenu par enregistrement des courants produits par la contraction du muscle cardiaque.

ÉLECTROCARDIOGRAPHIE n. f. Technique de l'enregistrement et de l'interprétation des électrocardiogrammes.

ÉLECTROCHOC n. m. Thérapeutique de certaines maladies mentales par passage, à travers le cerveau, d'un courant électrique provoquant, pendant une très courte durée, une crise épileptique.

ÉLECTROCOAGULATION n. f. Méd.

Technique de destruction des tissus par courants de haute fréquence.

ÉLECTROCUTER v. t. (angl. *to electrocute*). Tuer par l'action d'une décharge électrique.

ÉLECTROCUTION n. f. Mort produite par passage d'un courant électrique dans l'organisme.

ÉLECTRODE n. f. (mot angl.). Dans un voltamètre, un tube à gaz raréfié, un arc électrique, extrémité de chacun des conducteurs fixés aux pôles d'un générateur électrique. || Méd. Corps conducteur employé pour appliquer un traitement électrique sur une partie de l'organisme ou pour recueillir les courants produits par celui-ci.

ÉLECTRODYNAMOMÈTRE n. m. Appareil mesurant l'intensité d'un courant électrique.

ÉLECTROENCÉPHALOGRAMME n. m. Tracé obtenu par l'enregistrement des potentiels électriques des neurones du cortex cérébral, au moyen d'électrodes fixées sur le cuir chevelu et reliées à un oscillographe.

ÉLECTROENCÉPHALOGRAPHIE n. f. Enregistrement et étude des électroencéphalogrammes.

ÉLECTROGÈNE adj. Groupe électrogène, ensemble d'un moteur et d'une dynamo sur un même socle.

ÉLECTROLYSE n. f. Décomposition chimique de certaines substances en

fusion ou en solution par le passage d'un courant électrique.

ÉLECTROLYTE n. m. Composé chimique qui, fondu ou dissous, peut subir l'électrolyse.

ÉLECTROMÉNAGER adj. m. Se dit d'appareils électriques à usage domestique (fer à repasser, aspirateur, réfrigérateur, etc.). ♦ n. m. L'ensemble de ces appareils; l'industrie qui en dépend.

ÉLECTROMÉTALLURGIE n. f. Utilisation des propriétés de l'électricité pour la production, l'affinage ou le traitement thermique des produits métallurgiques.

ÉLECTRON n. m. (mot angl.; du gr.). Particule élémentaire chargée d'électricité négative, l'un des éléments constitutifs des atomes, de charge $1,602 \cdot 10^{-19}$ C.

ÉLECTRONICIEN, ENNE n. Spécialiste de l'électronique.

ÉLECTRONIQUE adj. Qui concerne l'électron. || Qui fonctionne suivant les principes de l'électronique. • *Musique électronique*, musique qui utilise des oscillations électriques pour créer des sons musicaux.

ÉLECTRONIQUE n. f. Partie de la physique et de la technique qui étudie et utilise les variations de grandeurs électriques pour capter, transmettre et exploiter de l'information.

ÉLECTRONVOLT n. m. Unité de mesure d'énergie utilisée en physique nucléaire (symbl. eV).

1 1,0080 H HYDROGÈNE	2 4,00260 He Hélium
3 6,941 Li LITHIUM	4 9,01218 Be Béryllium
5 12,998 Na SODIUM	6 24,305 Mg MAGNÉSium
7 19,102 K POTASSIUM	8 20,018 Ca CALCIUM
9 39,098 Sc SCANDIUM	10 44,9559 Ti TITANE
11 50,9415 V VANADIUM	12 50,9415 Cr CHROME
13 51,9961 Mn MANGANESE	14 54,9380 Fe FER
15 58,9332 Co COBALT	16 58,9332 Ni NICKEL
17 58,9332 Cu CUIVRE	18 63,546 Zn ZINC
19 69,723 Ga GALLIUM	20 72,64 Ge GERMANIUM
21 72,64 As ARSENIC	22 74,9216 Se SELENIUM
23 78,9718 Br BROME	24 79,904 Kr KRYPTON
25 83,80 Rb RUBIDIUM	26 85,468 Sr STRONTIUM
27 87,62 Y YTHIUM	28 88,9058 Zr ZIRCONIUM
29 91,224 Nb NIOBium	30 92,9063 Tc TECHNETIUM
31 95,94 Mo MOLYBDÈNE	32 101,07 Ru RUTHÈNIUM
33 101,07 Rh RHODIUM	34 106,42 Pd PALLADIUM
35 106,42 Ag ARGENT	36 107,868 Cd CADMIUM
37 112,404 In INDIUM	38 114,818 Sn ÉTAIN
39 118,710 Sb ANTIMOINE	40 127,60 Te TELLEURE
41 127,60 I IODE	42 126,905 Xe XÉNON
43 127,60 Pb PLOMB	44 208,980 Bi BISMUTH
45 208,980 Po POLONIUM	46 210 At ASTATE
47 210 Rn RADON	48 222 Fr FRANCIUM
49 222 Ra RADIUM	50 226 Ac ACTINIUM
51 138,9055 La LANTHANE	52 140,12 Ce CERFIUM
53 140,12 Pr PRASEODYME	54 140,9077 Nd NEODYME
55 144,24 Pm PROMETHIUM	56 150,4 Sm SAMARIUM
57 151,96 Eu EUROPIUM	58 157,25 Gd GADOLINIUM
59 162,50 Tb TERBIUM	60 168,9342 Dy DYSPROSIUM
61 173,04 Ho HOLMIUM	62 174,967 Er ERBIUM
63 175,04 Tm THULIUM	64 176,93 Yb YTERBIUM
65 177,054 Lu LUTECIUM	66 227 Ac ACTINIUM
67 227 Th THORIUM	68 232,0377 Pa PROTACTINIUM
69 232,0377 U URANIUM	70 238,0289 Np NEPTUNIUM
71 238,0289 Pu PLUTONIUM	72 244,0418 Am AMÉRICIUM
73 244,0418 Cm CURIUM	74 247 Bk BERKÉLIUM
75 247 Cf CALIFORNIUM	76 251 Es EINSTEINIUM
77 252 Fm FERMIUM	78 256 Mv MÉMOIRE
79 256 No NOBELIUM	80 259 Lw LAWRENCIUM

ÉLECTROPHONE n. m. Appareil reproduisant les sons enregistrés sur un disque.

ÉLECTRORADIOLOGIE n. f. Spécialité médicale qui englobe les applications de l'électricité et celles des rayons au diagnostic et au traitement des maladies.

ÉLECTROVALENCE n. f. Valence chimique définie par l'électrolyse.

ELECTRUM n. m. Alliage naturel d'or et d'argent.

ÉLÉGAMMENT adv. Avec élégance.

ÉLÉGANCE n. f. (lat. *elegantia*). Grâce, distinction dans les manières, dans l'habillement. || Art de choisir les mots et les tours.

ÉLÉANT, E adj. et n. (lat. *elegans*, de *éliger*, élire). Qui a de l'élégance. ♦ adj. Qui est d'une simplicité ingénieuse. || Dont la forme et l'aspect sont gracieux, fins.

ÉLÉGIAQUE adj. et n. Qui appartient à l'élégie. || Qui fait des élégies.

ÉLÉGIE n. f. (gr. *elegeia*, chant de deuil). Poème lyrique dont le ton est le plus souvent tendre et triste.

ÉLÉMENT n. m. (lat. *elementum*). Chaque objet, chaque chose concourant avec d'autres à la formation d'un tout. || Module destiné à se combiner avec d'autres pour former un équipement mobilier. || Milieu dans lequel un être est fait pour vivre, dans lequel il exerce son activité. || Personne appartenant à un groupe. || Chim. Principe chimique commun aux diverses variétés d'un corps simple ainsi qu'aux combinaisons de ce corps avec d'autres. || Math. Chacun des «objets» composant un ensemble. ♦ pl. Litt. L'ensemble des forces naturelles. || Principes fondamentaux, notions de base. • Les quatre éléments, l'air, le feu, la terre et l'eau considérés par les Anciens comme les composants ultimes de la réalité.

ÉLÉMENTAIRE adj. (lat. *elementarius*). Qui concerne l'élément. || Très simple, réduit à l'essentiel. || Qui sert de base à un ensemble. • Cours élémentaire, dans l'enseignement du premier degré, cours, réparti sur deux années, qui succède au cours préparatoire, où l'on reçoit les enfants de sept à neuf ans.

ÉLÉPHANT n. m. (lat. *elephantus*; du gr.). Mammifère vivant, selon l'espèce, en Asie ou en Afrique, herbivore, caractérisé par sa peau épaisse, ses incisives supérieures allongées en défenses, qui peuvent peser 100 kg et fournissent l'ivoire du commerce, et par sa trompe souple et préhensile, qui forme le nez et la lèvre supérieure. (Avec une hauteur de 2 à 3,70 m et un poids atteignant 5 ou 6 tonnes, l'éléphant est le plus gros animal terrestre actuel; il peut vivre cent ans. [Cri : l'éléphant barète ou barrit.]) • Éléphant de mer, gros phoque des îles Kerguelen,

atteignant une longueur de 6 m et un poids de 3 tonnes.

ÉLÉPHANTEAU n. m. Jeune éléphant.

ÉLÉPHANTESQUE adj. Énorme, gigantesque.

ÉLÉPHANTIASIS [-zis] n. m. Maladie parasitaire qui rend la peau rugueuse comme celle de l'éléphant et qui, parfois, produit le gonflement des tissus.

ÉLÉPHANTIN, E adj. Qui ressemble à l'éléphant. || Propre à l'éléphant.

ÉLEUSIS, v. de Grèce (Attique), au nord-ouest d'Athènes; 13 000 h. — Dans l'Antiquité, on y célébrait des mystères liés au culte de Déméter.

ÉLEVAGE n. m. Production et entretien des animaux domestiques, en particulier du bétail.

ÉLEVATEUR, TRICE adj. Qui sert à élever.

ÉLEVATEUR n. m. Muscle qui sert à élever. || Appareil pour soulever des fardeaux.

ÉLEVATION n. f. Action d'élever, de s'élever. || Terrain élevé, éminence. || Représentation d'un objet ou de la façade d'une construction, projetés sur un plan vertical parallèle à l'axe de cet objet. || Formation d'une puissance d'un nombre ou d'une expression. || Moment de la messe où le prêtre élève l'hostie et le calice, après la consécration.

ÉLÈVE n. (de *élever*). Personne qui reçoit les leçons d'un maître; qui fréquente un établissement d'enseignement.

ÉLEVÉ, E adj. Qui atteint une grande hauteur. || Litt. Qui a de la grandeur morale, noble. • Bien, mal élevé, qui a une bonne, une mauvaise éducation.

ÉLEVER v. t. (de *lever*) [conj. 5]. Porter vers le haut, dresser. || Rendre plus haut, construire, bâtir. || Porter à un haut rang, à un niveau supérieur. || Augmenter. || Nourrir, soigner. || Donner de l'éducation, former. • Élever des critiques, des protestations, les formuler. || Élever le ton, parler sur un ton menaçant, plus fort. || Élever la voix, parler plus fort; prendre la parole. ♦ s'élever v. pr. Atteindre une certaine hauteur, une certaine quantité, un certain niveau. || Parvenir à un degré supérieur. || Se faire entendre. • S'élever contre, protester contre, attaquer.

ÉLEVEUR, EUSE n. Personne qui élève des animaux.

ELFE [elf] n. m. (angl. *elf*). Dans la mythologie scandinave, génie symbolisant les forces de la nature et spécialement les phénomènes atmosphériques.

ELGIN (Thomas BRUCE, comte D'), homme politique britannique (1766-1841). Il a fait transporter au British Museum la majeure partie des sculptures du Parthénon.

ÉLIDE, pays de la Grèce ancienne, sur la côte ouest du Péloponnèse.

ÉLIDER v. t. (lat. *elidere*, expulser). Faire une élimin.

ÉLIE, prophète hébreu (IX^e s. av. J.-C.).

ÉLIGIBILITÉ n. f. Aptitude à être élu.

ÉLIGIBLE adj. et n. (lat. *eligere*, choisir). Qui peut être élu.

ÉLIMER v. t. User, amincir par l'usage, en parlant d'une étoffe.

ÉLIMINATEUR, TRICE adj. Qui élimine.

ÉLIMINATION n. f. Action d'éliminer. || Opération qui consiste à faire disparaître une inconnue d'un système d'équations. || Syn. de EXCRÉTION.

ÉLIMINATOIRE adj. Qui élimine. ♦ adj. et n. f. Épreuve préalable servant à éliminer les concurrents les plus faibles.

ÉLIMINER v. t. (lat. *eliminare*, faire sortir). Ôter d'un groupe, rejeter, faire disparaître. || Faire sortir de l'organisme (des déchets, des toxines).

ÉLINGUE n. f. (frq. *slinga*, fronde). Mar. Câble servant à entourer ou à accrocher un objet, et à l'élever au moyen d'un engin.

ELIOT (Mary Ann EVANS, dite *George*), femme de lettres anglaise (1819-1880). Ses romans peignent la vie rurale et provinciale anglaise (*le Moulin sur la Floss*).

ELIOT (Thomas Stearns), écrivain anglais d'origine américaine (1888-1965), auteur de poèmes (*la Terre gaste*) et de pièces de théâtre (*Meurtre dans la cathédrale*).

ÉLIRE v. t. (lat. *eligere*) [conj. 69]. Nommer à une fonction par la voie des suffrages. • Élire domicile, choisir un domicile légal; fixer sa demeure habituelle.

ÉLISABETH (*sainte*), mère de Jean-Baptiste, femme de Zacharie.

ÉLISABETH I^{re} (1533-1603), fille d'Henri VIII et d'Anne Boleyn, reine



Élisabeth I^{re}. [Larousse]

d'Angleterre de 1558 à 1603. Elle organise l'anglicanisme, fait exécuter Marie Stuart et remporte la guerre contre l'Espagne de Philippe II (défaite de l'Invincible Armada). Son règne est marqué par un grand essor culturel (Shakespeare).

ÉLISABETH II, née en 1926, reine de Grande-Bretagne et chef du Commonwealth depuis 1952.

ÉLISABETH (1709-1762), impératrice de Russie (1741-1762), fille de Pierre le Grand et de Catherine I^{re}. Elle favorise l'influence française et renforce l'autorité de l'État et les privilèges nobiliaires.

ÉLISABETH DE FRANCE (1602-1644), reine d'Espagne, fille d'Henri IV et de Marie de Médicis, épouse de Philippe IV d'Espagne et mère de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV.

ÉLISABETH DE WITTELSBACH, princesse bavaroise (1837-1898), épouse de l'empereur d'Autriche François-Joseph I^{er}.

ÉLISABÉTHAIN, E adj. Relatif à Élisabeth I^{re} d'Angleterre, à son temps.

ÉLISABETHVILLE → LUBUMBASHI.

ÉLISÉE, prophète hébreu, successeur d'Élie (IX^e s. av. J.-C.).

ÉLISION n. f. (lat. *elisiō*). Suppression, dans l'écriture ou la prononciation, de la voyelle finale d'un mot devant la voyelle initiale du mot qui suit ou un h muet.

ÉLITE n. f. (anc. part. de *élire*). Petit groupe considéré comme ce qu'il y a de meilleur, de plus distingué. ♦ *D'élite*, qui se distingue par de grandes qualités.

ÉLITISME n. m. Système favorisant les meilleurs éléments d'un groupe aux dépens de la masse.

ÉLITISTE adj. et n. Relatif à l'élitisme; partisan de l'élitisme.

ÉLIXIR n. m. (ar. *al-iksīr*). Médicament liquide, formé d'une ou de plusieurs substances dissoutes dans l'alcool. || Boisson magique.

ELLE, ELLES pron. pers. fém. de la 3^e pers., fém. de *il, ils, lui, eux*.

ELLEBORE n. m. → HELLEBORE.

ELLESMERE (*terre d'*), île de l'archipel arctique canadien (Territoires du Nord-Ouest).

ELLINGTON (Duke), chef d'orchestre de jazz américain (1899-1974).

ELLIPSE n. f. (gr. *elleipsis*, "manque"). Sous-entendu, raccourci dans l'expression de la pensée. || Fait de syntaxe ou de style qui consiste à omettre un ou plusieurs éléments de la phrase. || Conique possédant deux axes de symétrie, et dont chaque point est tel que la somme de ses distances à deux points fixes, appelés foyers, est constante.

ELLIPSOÏDAL, E, AUX adj. Qui a la forme d'un ellipsoïde.

ELLIPSOÏDE n. m. Surface convexe qui admet trois plans de symétrie deux à deux orthogonaux, et trois axes de symétrie deux à deux orthogonaux, ces trois plans et ces trois axes se coupant en un même point, qui est le centre de l'ellipsoïde.

ELLIPTIQUE adj. (gr. *elleipein*, laisser de côté). Qui procède par sous-entendus. || Ling. Qui comporte une ellipse. || Math. Relatif à l'ellipse, en forme d'ellipse.

ELLIPTIQUEMENT adv. Par ellipse.

ELLORĀ, site archéologique de l'Inde (Mahārāshtra) où se trouvent trente-quatre temples excavés.



Relief (Śiva dansant) ornant un des sanctuaires (VI^e-IX^e s.) d'Ellorā. (Lenars-Atlas-Photo)

ÉLOCUTION n. f. (lat. *elocutio*, de *eloqui*, parler). Manière dont on s'exprime oralement.

ÉLOGE n. m. (lat. *elogium*). Paroles ou écrit à la louange de qqn, de qqch.

ÉLOGIEUX, EUSE adj. Rempli de louanges, flatteur, louangeur.

ÉLOI (*saint*), évêque de Noyon (v. 588-660), orfèvre et trésorier de Clotaire II, puis de Dagobert I^{er}.

ÉLOIGNÉ, E adj. Loin dans le temps ou dans l'espace. ♦ *Parent éloigné*, qui n'a qu'un degré minime de parenté.

ÉLOIGNEMENT n. m. Action d'éloigner, de s'éloigner; fait d'être éloigné.

ÉLOIGNER v. t. (de *loin*). Mettre, envoyer plus loin dans l'espace ou le temps, écarter, reporter. ♦ *Être éloigné de faire qqch*, ne pas y être porté. ♦ *S'éloigner* v. pr. Accroître la distance entre soi et qqn, qqch.

ÉLONGATION n. f. (lat. *longus*, long). Distance angulaire d'un astre au Soleil

pour un observateur terrestre. || Augmentation accidentelle ou thérapeutique de la longueur d'un membre ou d'un nerf.

ÉLOQUEMENT adv. Avec éloquence.

ÉLOQUENCE n. f. (lat. *eloquentia*). Talent de bien dire, d'émouvoir, de persuader. || Caractère de ce qui est expressif.

ÉLOQUENT, E adj. (lat. *eloquens*). Qui a l'art de convaincre par la parole; convaincant, persuasif. || Expressif, significatif.

EL PASO, v. des États-Unis (Texas), sur le Rio Grande, à la frontière mexicaine; 425 000 h.

ÉLU, E n. Personne choisie, aimée. || Toute personne choisie par une élection. || Relig. Qui jouit de la béatitude éternelle.

ELUARD (Paul), poète français (1895-1952). Il évolue du groupe surréaliste (Capitale de la douleur) à l'engagement dans la Résistance.

ÉLUCIDATION n. f. Action d'élucider; éclaircissement, explication.

ÉLUCIDER v. t. (lat. *lucidus*, clair). Débrouiller la complexité de qqch, éclaircir, expliquer.

ÉLUCUBRATION n. f. (lat. *elucubrare*, travailler à la lampe). Imagination déraisonnable, divagation, extravagance.

ÉLUDER v. t. (lat. *eludere*, se jouer de). Éviter avec adresse, se soustraire à.

ÉLYSÉE. Myth. gr. Séjour de félicité dans l'autre monde.

Élysée (palais de l'), résidence depuis 1873 du président de la République française, à Paris; construit en 1718.

ÉLYTIS (Odhysséas), poète grec, né en 1911.

ÉLYTRE n. m. (gr. *elutron*, étui). Aile antérieure, coriace, de certains insectes (coléoptères, orthoptères), protégeant au repos l'aile postérieure membraneuse.

ELZÉVIR n. m. Volume imprimé ou publié par les Elzévir (famille d'imprimeurs du XVII^e s.).

ELZÉVIR, famille d'imprimeurs et de libraires hollandais au XVI^e et au XVII^e s.

ÉMACIÉ, E adj. (lat. *macies*, maigreur). Très amaigré.

ÉMAIL n. m. (frq. *smalt*) [pl. *émaux*]. Substance vitreuse, opaque ou transparente, dont on recouvre certaines matières pour leur donner de l'éclat ou les colorer d'une façon inaltérable. || Ouvrage émaillé (au pl.). || Substance dure et blanche qui, chez l'homme et divers animaux, recouvre la couronne des dents (pl. *émaïs*).

ÉMAILLAGE n. m. Action d'émailler.

ÉMAILLER v. t. Appliquer de l'émail sur. || Litt. Parsemer, remplir d'ornements.

ÉMANATION n. f. (lat. *emanatio*). Action par laquelle les substances volatiles abandonnent, à l'état gazeux, les corps qui les contenaient. || Expression, manifestation.

ÉMANCIPATEUR, TRICE adj. Propre à émanciper.

ÉMANCIPATION n. f. Action d'émanciper; résultat de cette action. || *Dr.* Acte juridique solennel (ou effet légal du mariage) qui confère à un enfant mineur le gouvernement de sa personne et la capacité d'accomplir les actes de la vie civile.

ÉMANCIPÉ, E adj. Affranchi de toutes contraintes. || *Dr.* Qui a été légalement affranchi d'une tutelle.

ÉMANCIPER v. t. (lat. *emancipare*, de *mancipare*, vendre). Affranchir, rendre libre. ♦ s'émanciper v. pr. S'affranchir des contraintes morales et sociales; prendre des libertés.

ÉMANER v. i. [de] (lat. *emanare*, couler de). En parlant d'une odeur, de la lumière, d'un rayonnement, etc., se dégager d'un corps. || Provenir, tirer son origine.

ÉMARGEMENT n. m. Action d'émarger; ce qui est émarginé ou porté en marge.

ÉMARGER v. t. (conj. 1). Couper les marges. || Apposer sa signature pour prouver qu'on a eu connaissance d'un document ou qu'on a été présent à une assemblée. ♦ v. t. ind. [à]. Toucher un traitement, une indemnité ou une subvention.

ÉMASCULATION n. f. Castration d'un mâle.

ÉMASCULER v. t. (lat. *masculus*, mâle). Priver des organes de la virilité, châtrer. || Enlever toute force, rendre faible.

EMBABÈH ou **IMBĀBA**, v. d'Égypte, banlieue du Caire; 341 000 h.

EMBALLAGE n. m. Action d'emballer. || Tout ce qui sert à emballer (papier, toile, caisse).

EMBALLEMENT n. m. Action de s'emballer, de se laisser emporter; enthousiasme. || Régime anormal d'une machine qui s'emballe.

EMBALLER v. t. Mettre dans un emballage. || *Fam.* Remplir d'admiration, enthousiasmer. ♦ *Emballer un moteur*, le faire tourner trop vite. ♦ s'emballer v. pr. Se laisser emporter par la colère, l'enthousiasme, etc. || S'emporter, en parlant d'un cheval. || En parlant d'une machine ou d'un appareil, prendre un régime de marche qui, caractérisé par une vitesse exagérée, risque de compromettre la sécurité.

EMBALLEUR, EUSE n. Personne dont la profession est d'emballer.

EMBARBOULER v. t. (de *barbouiller*). *Fam.* Faire perdre le fil de ses idées. ♦ s'embarbouiller v. pr. *Fam.* Ne plus savoir ce qu'on dit; s'embarrasser.

EMBARCADERE n. m. (esp. *embarcadero*). Môle, jetée, appontement permet-

tant l'embarquement ou le débarquement. (Syn. *DEBARCADERE*.)

EMBARCATION n. f. (esp. *embarcación*). Petit bateau.

EMBARDÉE n. f. (prov. *embarda*, embourber). Brusque changement de direction d'un véhicule par l'effet d'un obstacle, d'une réaction vive du conducteur.

EMBARGO n. m. (mot esp.). Défense faite aux navires étrangers de sortir du port. || Interdiction d'exporter certaines marchandises.

EMBARQUEMENT n. m. Action de s'embarquer, d'embarquer. || Inscription d'un marin sur le rôle de l'équipage, d'un passager sur le registre de bord.

EMBARQUER v. t. (de *barque*). Mettre à bord d'un navire. || *Fam.* Emporter avec soi (qqch, du matériel). || *Fam.* Conduire au commissariat, en prison. || Engager, entraîner dans une affaire. || *Mar.* Recevoir de l'eau qui passe par-dessus bord, en parlant d'un navire. ♦ v. i. Monter dans un navire, un avion, une voiture, un wagon. || En parlant des vagues, pénétrer dans un navire par-dessus bord. ♦ s'embarquer v. pr. Monter dans un navire. || *Fam.* S'engager (dans une affaire).

EMBARRAS n. m. Obstacle qui s'oppose à l'action de qq. || Situation difficile, gêne. ♦ *Embarras gastrique*, inflammation de la muqueuse de l'estomac, ou trouble de sa commande neurovégétative, entraînant une difficulté à digérer, des nausées et parfois des vomissements. || Être dans l'embarras, être perplexe, incertain. || *Faire de l'embarras*, des embarras, se donner des airs importants.

EMBARRASSANT, E adj. Qui embarrasse.

EMBARRASSÉ, E adj. Qui éprouve de la gêne, de la contrainte. ♦ *Avoir l'estomac embarrassé*, avoir un embarras gastrique.

EMBARRASSER v. t. (esp. *embarazar*). Encombrer. || Gêner les mouvements. || Mettre dans l'embarras, déconcerter. ♦ s'embarasser v. pr. Se soucier, tenir compte de.

EMBASE n. f. (de *base*). Partie d'une pièce servant d'appui à une autre.

EMBAUCHAGE n. m., ou **EMBAUCHE** n. f. Action d'embaucher.

EMBAUCHER v. t. (lat. *in-*, dans, et [de] *baucher*). Engager un salarié, passer avec lui un contrat de travail. || *Fam.* Entraîner qq. avec soi dans un travail.

EMBAUCHOIR n. m. Forme de bois ou de plastique, munie d'un ressort, que l'on introduit dans une chaussure pour la tendre.

EMBAUMEMENT n. m. Action d'embaumer; conservation artificielle des cadavres.

EMBAUMER v. t. (de *baume*). Conserver un cadavre en le traitant par des substances qui le préservent de la corruption. || Remplir d'une odeur agréable, parfumer. ♦ v. i. Répandre une odeur agréable.

EMBAUMEUR n. m. Celui qui fait métier d'embaumer les corps.

EMBELLIE n. f. *Mar.* Calme relatif qui se produit pendant une bourrasque ou après un violent coup de vent.

EMBEILLIR v. t. Rendre ou faire paraître plus beau, orner. ♦ v. i. Devenir plus beau. ♦ *Difficultés qui ne font que croître et embellir*, qui deviennent plus importantes.

EMBELLISSEMENT n. m. Action d'embellir; ce qui embellit.

EMBERLIFICOTER v. t. *Fam.* Faire tomber dans un piège, tromper. || Embrouiller.

EMBÊTANT, E adj. *Fam.* Ennuyeux.

EMBÊTEMENT n. m. *Fam.* Ce qui embête; ennui, tracas.

EMBÊTER v. t. *Fam.* Ennuier, importuner vivement; contrarier.

EMBLAVER v. t. (anc. fr. *blef*, blé). Ensemencer une terre en blé ou en toute autre graine.

EMBLAVURE n. f. Terre ensemencée de blé, ou d'une autre plante.

EMBLÉE (D') loc. adv. (lat. *involare*, voler sur). Du premier coup, aussitôt.

EMBLÉMATIQUE adj. Qui a le caractère d'un emblème.

EMBLÈME n. m. (lat. *emblema*; du gr.). Figure symbolique, accompagnée d'une devise. || Figure, attribut, être ou objet concret destinés à symboliser une notion abstraite, ou à représenter une collectivité, un personnage.

EMBOBELINER ou **EMBOBINER** v. t. (anc. fr. *bobelin*, chaussure grossière). *Fam.* Enjôler, tromper par des paroles insidieuses.

EMBOÎTABLE adj. Qui peut s'emboîter.

EMBOÎTAGE n. m. Action d'emboîter.

EMBOÎTEMENT n. m. Position de deux choses qui entrent l'une dans l'autre.

EMBOÎTER v. t. Faire entrer une chose dans une autre. ♦ *Emboîter le pas*, marcher juste derrière qq.; modeler son attitude sur qq. ♦ s'emboîter v. pr. Prendre place exactement.

EMBOLIE n. f. (gr. *embolê*, attaque). Oblitération d'un vaisseau sanguin par un caillot ou un corps étranger véhiculé.

EMBONPOINT n. m. (de *en bon point*, en bonne santé). État d'une personne un peu grasse, corpulence.

EMBOUCHE n. f. (de *embaucher*, mettre à l'engrai, avec l'infl. de *bouche*). Prairie où les bestiaux s'engraissent.

EMBOUCHÉ, E adj. *Mal embouché*

(*Fam.*), désagréable, grossier dans ses paroles ou dans ses actes.

EMBOUCHER v. t. Mettre à sa bouche un instrument à vent, afin d'en tirer des sons.

EMBOUCHURE n. f. Entrée d'un fleuve dans la mer. || Partie d'un instrument à vent que l'on porte à la bouche.

EMBOURBER v. t. Mettre dans un borbier, dans la boue. ♦ *s'embourber* v. pr. S'engager dans une mauvaise affaire, s'empêtrer.

EMBOURGEOISEMENT n. m. Action de s'embourgeoiser.

EMBOURGEOISER v. t. Donner à qqn le confort et l'aspect propres à la bourgeoisie. ♦ *s'embourgeoiser* v. pr. Prendre des habitudes, des préjugés bourgeois.

EMBOUT n. m. (de *bout*). Garniture de métal au bout d'un outil, d'une canne.

EMBOUEILLAGE n. m. Encombrement de la circulation sur la voie publique.

EMBOUEILLER v. t. Obstruer, gêner, arrêter la circulation par accumulation de véhicules ou de personnes.

EMBOUTIR v. t. (de *bout*). Heurter violemment en défonçant ou en déformant. || Marteler, comprimer à chaud ou à froid une pièce de métal pour lui donner une forme déterminée.

EMBRANCHEMENT n. m. Division en plusieurs branches d'une route, d'une voie ferrée, d'un conduit, etc. || Division principale du règne animal ou du règne végétal.

EMBRANCHER (S') v. pr. Se raccorder, en parlant d'une route, d'une canalisation, etc.

EMBRASSEMENT n. m. Effet de feu d'artifice. || *Litt.* Grand incendie. || *Litt.* Grande illumination.

EMBRASER v. t. (de *braise*). *Litt.* Illuminer vivement. || *Litt.* Accabler de chaleur. || *Litt.* Exalter, enflammer. ♦ *s'embraser* v. pr. Litt. Prendre feu.

EMBRASSADE n. f. Action de deux personnes qui s'embrassent.

EMBRASSE n. f. (de *embrasser*). Bande de tissu qui sert à retenir un rideau sur le côté.

EMBRASSÉ, E adj. Rimes embrassées, rimes masculines et féminines et se succédant sous la forme *a b b a*.

EMBRASSER v. t. (de *bras*). Donner des baisers. || *Litt.* Adopter, choisir. || Contenir, renfermer. ♦ *Embrasser du regard*, voir dans son ensemble. ♦ *s'embrasser* v. pr. Se donner des baisers.

EMBRASURE n. f. (de *embraser*). Ouverture ménagée dans l'épaisseur d'une construction.

EMBRYAGE n. m. Mécanisme permettant de mettre une machine en mouvement en la reliant au moteur.

EMBRAYER v. t. (de *braie*, traverse de bois) [conj. 2]. Établir la communication entre le moteur et les organes qu'il doit mettre en mouvement. || *Fam.* Commencer une activité quelconque, après interruption.

EMBRIGADEMENT n. m. Action d'embrigader; recrutement.

EMBRIGADER v. t. (de *brigade*). Faire entrer, par contrainte ou persuasion, qqn dans une association, un parti, un groupe quelconque.

EMBRINGER v. t. *Fam.* Faire participer à une action commune; engager, enrôler.

EMBROCATION n. f. (gr. *embrokhe*, action de mouiller). Application faite sur une partie malade, avec un liquide gras, spécial; le liquide lui-même.

EMBROCHEMENT n. m. Action d'embrocher.

EMBROCHER v. t. Enfiler sur une broche une pièce de viande, pour la faire cuire. || Transpercer d'un coup d'épée.

EMBROUILLAMINI n. m. Grande confusion, désordre.

EMBROUILLEMENT n. m. Action d'embroûiller; son résultat.

EMBROUILLER v. t. (de *broûiller*). Mettre en désordre, emmêler. || Compliquer, rendre obscur. ♦ *Embroûiller qqn*, lui faire perdre le fil de ses idées. ♦ *s'embroûiller* v. pr. Perdre le fil de ses idées; s'embarrasser.

EMBROUSSAILLÉ, E adj. Garni de broussailles. || En désordre.

EMBRUMER v. t. Envelopper de brume, de brouillard.

EMBRUN, ch.-l. de c. des Hautes-Alpes, sur la Durance; 5 813 h. Église du *XIII^e* s.

EMBRUNS n. m. pl. (mot prov.). Pluie fine que forment les vagues en se brisant.

EMBRYOGENÈSE n. f. (gr. *embryon*, embryon, et *genesis*, origine, création). Série de formes par lesquelles passe un organisme animal ou végétal depuis l'état d'œuf ou de spore jusqu'à l'état adulte.

EMBRYOLOGIE n. f. Partie de la biologie qui traite de l'embryon.

EMBRYON n. m. (gr. *embryon*). Organisme en voie de développement, depuis l'œuf fécondé jusqu'à la réalisation d'une forme capable de vie autonome et active (larve, poussin, etc.). || État de ce qui est inachevé, rudimentaire.

EMBRYONNAIRE adj. De l'embryon. || En germe, à l'état rudimentaire.

EMBRYOPATHIE n. f. Maladie de l'embryon.

EMBÛCHE n. f. (anc. fr. *embuschier*, mettre en embuscade). Machination, traquenard.

EMBUER v. t. Couvrir de buée. ♦ *Yeux embués de larmes*, yeux d'une personne prête à pleurer.

EMBUSCADE n. f. (it. *imboscata*). Attaque déclenchée brutalement et par surprise sur un élément ennemi en déplacement.

EMBUSQUÉ n. et adj. m. Soldat occupant un emploi éloigné de la ligne de feu.

EMBUSQUER v. t. Disposer en embuscade. ♦ *s'embusquer* v. pr. Se mettre en embuscade. || Se faire affecter dans un poste sans danger.

ÉMÉCHÉ, E adj. *Fam.* Légèrement ivre.

ÉMERAUDE n. f. (gr. *smaragdus*). Pierre précieuse d'une belle couleur verte. ♦ adj. inv. et n. m. D'une couleur verte très vive.

ÉMERGÉ, E adj. Qui émerge.

ÉMERGENCE n. f. État de ce qui émerge; apparition brusque.

ÉMERGER v. i. (lat. *emergere*, sortir de l'eau) [conj. 1]. S'élever, surgir au-dessus d'un milieu où l'on est plongé. || Se montrer. || Dépasser le niveau moyen, retenir l'attention.

ÉMERI n. m. (bas lat. *smiris*). Roche contenant des cristaux d'alumine d'une grande dureté, et dont la poudre est utilisée comme abrasif. ♦ *Bouché à l'émeri* (*Fam.*), complètement stupide. || *Papier, toile (d'émeri)*, papier, toile enduits d'émeri et servant à polir.

ÉMERILLON n. m. (anc. fr. *esmeril*; du frq.). Faucon vif et hardi, de passage en été dans toute la France. || Crochet, ou boucle, rive par une petite tige dans un anneau, de manière à pouvoir y tourner librement.

ÉMÉRITÉ adj. (lat. *emeritus*, qui a accompli son service militaire). D'une grande compétence, d'une habileté remarquable.

EMERSON (Ralph Waldo), philosophe spiritualiste américain (1803-1882).

ÉMERVEILLEMENT n. m. État de celui qui est émerveillé.

ÉMERVEILLER v. t. Inspirer une grande admiration.

ÉMÉTIQUE adj. et n. m. (gr. *emetikos*, de *emein*, vomir). Qui fait vomir.

ÉMETTEUR, TRICE n. et adj. Personne qui émet.

ÉMETTEUR n. m. Poste d'émission de signaux électromagnétiques porteurs de messages télégraphiques, de sons, d'images.

ÉMETTRE v. t. (lat. *emitte*) [conj. 49]. Produire, faire sortir de soi. || Mettre en circulation. || Exprimer, formuler. ♦ v. i. Faire une émission de radio ou de télévision.

ÉMEUTE n. f. (anc. part. pass. de *émouvoir*). Soulèvement populaire spontané.

ÉMEUTIER, ÈRE n. Personne qui prend part à une émeute.

ÉMIETTEMENT n. m. Action d'émietter, fait de s'émietter.

ÉMIETTER v. t. Réduire en miettes, en petits fragments. || Disperser en tous sens; éparpiller.

ÉMIGRANT, E n. et adj. Personne qui émigre.

ÉMIGRATION n. f. Action d'émigrer. || *Hist.* Sortie de France des nobles pendant la Révolution.

ÉMIGRÉ, E n. et adj. Personne qui a émigré. || *Hist.* Personne, généralement un aristocrate, qui, entre 1789 et 1799, quitta la France pour échapper à la Révolution française.

ÉMIGRER v. i. (lat. *ex*, hors de, et *migrare*, s'en aller). Quitter son pays pour s'établir dans un autre.

ÉMILIE, région d'Italie, au sud du Pô, sur l'Adriatique. Elle forme avec la Romagne une région administrative (3 947 000 h.; cap. *Bologne*) comprenant les prov. de *Bologne, Ferrare, Forlì, Modène, Parme, Piacenza, Ravenna, Reggio nell'Emilia*.

ÉMINCÉ n. m. Tranche de viande coupée très mince.

ÉMINCER v. t. (conj. 1). Couper en tranches minces.

ÉMINEMENT adv. Au plus haut point; excellemment.

ÉMINENCE n. f. Élévation de terrain. || *Relig.* Titre des cardinaux. ● *Éminence* grise, conseiller intime qui manœuvre dans l'ombre.

ÉMINENT, E adj. (lat. *eminens*, qui s'élève). Supérieur, remarquable, au-dessus des autres.

EMINESCU (Mihai), écrivain roumain (1850-1889), auteur de poésie romantique.

ÉMIR n. m. (ar. *amir*). Gouverneur, prince dans le monde musulman.

ÉMIRAT n. m. État gouverné par un émir; dignité d'émir.

ÉMIRATS ARABES UNIS → ARABES UNIS (*Émirats*).

ÉMISSAIRE n. m. (lat. *emissarius*, espion). Personne chargée d'une mission auprès d'une autre. || Canal, cours d'eau qui évacue le trop-plein d'un bassin, d'un lac.

ÉMISSION n. f. (lat. *emissio*). Action de produire et de transmettre, de livrer à la circulation. || Programme ou tranche de programme de radio ou de télévision. ● *Émission de voix*, production d'un son articulé.

EMMAGASINAGE n. m. Action d'emmagasiner.

EMMAGASINER v. t. Mettre en magasin. || Accumuler, mettre en réserve.

EMMAILLOTER v. t. Envelopper dans des langes, dans une étoffe, etc.

EMMANCHEMENT n. m. Action d'emmancher, manière de s'emmancher.

EMMANCHER v. t. Ajuster, monter sur un manche. ♦ *s'emmancher* v. pr. S'ajuster. || *Fam.* Commencer (bien ou mal).

EMMANCHURE n. f. Ouverture d'un vêtement pour y adapter les manches ou pour laisser passer les bras.

EMMAÛS, bourg de Palestine, près de Jérusalem. Jésus y apparut à deux disciples après sa résurrection.

EMMÊLER v. t. Mêler ensemble, embrouiller. || Mettre du trouble, de la confusion dans.

EMMÉNAGEMENT n. m. Action d'emménager.

EMMÉNAGER v. t. et i. (de *ménage*). [conj. 1]. Transporter et ranger ses meubles dans un nouveau logement.

EMMENER v. t. (conj. 5). Mener avec soi du lieu où l'on est dans un autre, emporter. || *Sports*. Conduire, diriger : *emmener le sprint*.

EMMENTAL ou **EMMENTHAL** [emətəl ou emətəl] n. m. (pl. *emment[h]als*). Fromage de gruyère de grand format, fabriqué d'abord dans l'Emmental (Suisse, c. de Berne) puis dans le Jura français.

EMMERDER v. t. *Pop.* Importuner.

EMMITOUFLER v. t. (anc. fr. *mitoufle*, mitaine). Envelopper, couvrir de vêtements chauds. ♦ *s'emmitoufler* v. pr. Se couvrir chaudement.

EMMURER v. t. Enfermer dans un endroit d'où l'on ne peut sortir.

ÉMOI n. m. (anc. fr. *esmaye*, troubler; du germ.). *Litt.* Émotion, trouble. ● *En émoi*, en proie à une vive agitation.

ÉMOLLIENT, E adj. et n. m. (lat. *emolli*, amollir). *Méd.* Qui détend les tissus.

ÉMOLUMENTS n. m. pl. (lat. *emolumentum*, bénéfice). Rétribution d'un officier ministériel. || Traitement attaché à un emploi, salaire.

ÉMONDAGE n. m. Action d'émonder.

ÉMONDER v. t. (lat. *emundare*, nettoyer). Couper les branches inutiles d'un arbre.

ÉMOTIF, IVE adj. Relatif à l'émotion. ♦ adj. et n. Prompt à ressentir des émotions.

ÉMOTION n. f. Réaction affective intense. **ÉMOTIONNEL, ELLE** adj. Qui concerne l'émotion.

ÉMOTIONNER v. t. Donner, causer de l'émotion.

ÉMOTIVITÉ n. f. Disposition à ressentir des émotions.

ÉMOULU, E adj. (anc. fr. *émoudre*, aiguiser). *Frais émoulu*, qui a récemment obtenu un diplôme, ou qui vient de sortir d'une école.

ÉMOUSSER v. t. Rendre moins tran-

chant, moins pointu. || Rendre moins vif; affaiblir, atténuer un sentiment.

ÉMOUSTILLANT, E adj. *Fam.* Qui émoustille.

ÉMOUSTILLER v. t. (de *mousse*, écume). *Fam.* Exciter à la gaieté.

ÉMOUVANT, E adj. Qui émeut.

ÉMOUVOIR v. t. (lat. *emovere*) [conj. 31, sauf au part. pass., *ému*, qui n'a pas d'accent circonflexe]. Agir sur la sensibilité de qqn, causer du trouble dans son esprit. ♦ *s'émoouvoir* v. pr. Se troubler, s'inquiéter.

EMPAILLER v. t. Garnir ou envelopper de paille. || Remplir de paille la peau d'un animal mort, pour lui conserver ses formes.

EMPAILLEUR, EUSE n. Personne qui empaillie les sièges. || Naturaliste.

EMPALE v. t. (de *pal*). Transpercer le corps d'un pieu. ♦ *s'empaler* v. pr. *Fam.* Tomber sur un objet qui blesse ou défonce.

EMPAN n. m. (anc. fr. *espan*; du frq.). Distance comprise entre l'extrémité du pouce et celle du petit doigt très écartés (de 22 à 24 cm).

EMPANNER v. t. *Mar.* Mettre en panne.

EMPAQUETAGE n. m. Action d'empaqueter.

EMPAQUETER v. t. (conj. 4). Mettre en paquet.

EMPARER (S') v. pr. [de] (prov. *amparar*, fortifier). Prendre une chose ou une personne par la force, s'en rendre maître. || Prendre possession d'une personne, la gagner.

EMPÂTÉ, E adj. Qui présente de l'empâtement; gonflé.

EMPÂTEMENT n. m. Effacement des traits sous l'épaississement des tissus.

EMPÂTER v. t. Rendre pâteux. || Alourdir, détruire l'harmonie. || Engraisser une volaille. ♦ *s'empâter* v. pr. Devenir épais, gras.

EMPÂTEMENT n. m. Distance séparant les axes des essieux d'une voiture.

EMPÊCHÉ, E adj. Retenu par des obligations.

EMPÊCHEMENT n. m. Ce qui s'oppose à la réalisation de qqch; obstacle, entrave. || Impossibilité pour un gouvernement d'exercer ses fonctions.

EMPÊCHER v. t. (bas lat. *impedicare*, prendre au piège). Apporter de l'opposition, faire obstacle à qqch, à qqn. ♦ *s'empêcher* v. pr. [de]. Se retenir.

EMPÊCHEUR, EUSE n. *Empêcheur de danser*, de tourner en rond (*Fam.*), ennemi de la gaieté, gêneur.

EMPÉDOCLE, philosophe grec (V^e s. av. J.-C.).

EMPEIGNE n. f. (anc. fr. *peigne*, méta-carpe). Le dessus d'une chaussure.

EMPENNAGE n. m. (de *penne*). Garniture de plumes d'une flèche. || Chacune des surfaces placées à l'arrière des ailes ou de la queue d'un avion, pour lui donner de la stabilité. || Ensemble des ailettes placées à l'arrière d'un projectile et destinées à assurer sa stabilité.

EMPENNÉ, E adj. Garni de plumes.

EMPEURER n. m. (lat. *imperator*). Hist. À Rome, distinction transitoire décernée à un général vainqueur qui gardait ce titre seulement jusqu'à son triomphe. || Chef, souverain d'un empire. (Le fém. est *IMPÉRATRICE*.)

EMPESAGE n. m. Action d'empeser.

EMPESÉ, E adj. Qui manque de naturel.

EMPESER v. t. (anc. fr. *empoise*, empois) [conj. 5]. Apprêter avec de l'empois.

EMPESTER v. t. et i. (de *peste*). Infecter de mauvaises odeurs. || Dégager une mauvaise odeur.

EMPÊTRÉ, E adj. Qui manque d'aisance; gauche, maladroit.

EMPÊTRER v. t. (lat. *pastoria*, entraver). Embarrasser les pieds. || Engager d'une façon malheureuse. ♦ *s'empêtrer* v. pr. S'embarrasser, s'embrouiller.

EMPHASE n. f. (lat. *emphasis*; du gr.). Exagération dans le ton, dans les termes employés, dans les manières.

EMPHATIQUE adj. Qui a de l'emphase, pompeux, solennel.

EMPHYSÈME n. m. (gr. *emphusēma*, gonflement). Gonflement du tissu cellulaire par introduction d'air, à la suite d'un traumatisme des voies respiratoires.

EMPIERRER v. t. Couvrir d'une couche de pierres.

EMPIÈTEMENT n. m. Action d'empiéter; usurpation.

EMPIÉTER v. i. (de *piéd*) [conj. 5]. Usurper une partie de la propriété ou des droits d'autrui, s'étendre sur son domaine.

EMPIFFRER (*S'*) v. pr. (anc. fr. *piffre*, gros individu). *Fam.* Se bourrer de nourriture.

EMPILEMENT n. m. Action d'empiler; ensemble des choses empilées.

EMPLER v. t. Mettre en pile, en tas. || *Fam.* Duper, voler. ♦ *s'empiler* v. pr. S'entasser, s'amoncèler.

EMPIRE n. m. (lat. *imperium*). Forme de gouvernement monarchique ayant pour chef un empereur; nation ainsi gouvernée. || Ensemble important de territoires relevant d'un même gouvernement. || Groupe industriel très puissant et très étendu. || Influence, prestige, autorité morale. ♦ *Céleste Empire*, nom donné autrefois à la Chine, dont l'empereur était appelé *Fils du ciel*. || *Pas pour un empire*,

pour rien au monde. ♦ adj. inv. *Style premier Empire*, style décoratif du temps de Napoléon I^{er}. || *Style second Empire*, style décoratif du temps de Napoléon III.

Empire (*premier*), gouvernement établi en France, en mai 1804, par Napoléon I^{er}. Il prend fin en avril 1814, lorsque l'Empereur abdique, et est restauré durant les Cent-Jours (mars-juin 1815).

Empire (*second*), gouvernement de la France de novembre 1852 à septembre 1870, établi par Napoléon III.

EMPIRER v. i. Devenir plus grave, plus mauvais.

EMPIRIQUE adj. (gr. *empeirikos*). Qui s'appuie exclusivement sur l'expérience et l'observation, et non sur une théorie.

EMPIRIQUEMENT adv. Par la seule expérience.

EMPIRISME n. m. Méthode fondée uniquement sur l'expérience.

EMPIRISTE adj. et n. Qui appartient à l'empirisme.

EMPLACEMENT n. m. Place, lieu occupé par un édifice, une maison, etc., ou qui lui est réservé.

EMPLÂTRE n. m. (gr. *emplastēin*, façonner). Onguent se ramollissant à la chaleur, sans couler, et qu'on utilise dans le traitement des affections cutanées. || *Fam.* Personne apathique et incapable.

EMPLETTE n. f. (lat. *implicare*, engager). Achat d'une chose; chose achetée.

EMPLIR v. t. (lat. *implere*). Syn. litt. de *REMPLEIR*.

EMPLOI n. m. (de *employer*). Usage qu'on fait d'une chose. || Occupation confiée à une personne, travail, fonction, place. ♦ *Demandeur d'emploi*, personne qui cherche un travail rémunéré. || *Emploi du temps*, distribution des occupations dans la journée, la semaine. || *Mode d'emploi*, notice expliquant la manière de se servir d'un appareil. || *Offre d'emploi*, annonce proposant un travail rémunéré.

EMPLOYÉ, E n. Personne qui travaille dans un bureau, un magasin. ♦ *Employé de maison*, domestique.

EMPLOYER v. t. (lat. *implicare*, engager) [conj. 2]. Faire usage de qqch. || Faire travailler à son compte. ♦ *s'employer* v. pr. Être en usage. ♦ *s'employer* à, s'appliquer à, consacrer ses efforts.

EMPLOYEUR, EUSE n. Personne qui occupe du personnel salarié.

EMPOCHER v. t. Mettre en poche, percevoir, toucher.

EMPOIGNADE n. f. Altercation, discussion violente.

EMPOIGNE n. f. *La foire d'empoigne* (*Fam.*), lieu où chacun cherche à tirer le plus de profit possible.

EMPOIGNER v. t. (de *poing*). Prendre et serrer avec la main. || *Fam.* Se saisir de

qqn. || Émouvoir fortement. ♦ *s'empoigner* v. pr. En venir aux mains; se quereller.

EMPOIS n. m. (de *empeser*). Colle ou apprêt légers faits avec de l'amidon.

EMPOISONNANT, E adj. Ennuyeux, agaçant.

EMPOISONNEMENT n. m. Action d'empoisonner, fait d'être empoisonné. || *Fam.* Ennui.

EMPOISONNER v. t. Faire mourir ou intoxiquer par le poison. || Répandre une odeur infecte, des éléments nocifs. || *Fam.* Importuner vivement, causer du souci. ♦ *s'empoisonner* v. pr. Absorber des substances toxiques. || *Fam.* S'ennuyer.

EMPOISONNEUR, EUSE adj. et n. Qui empoisonne; qui ennuit.

EMPOISSONNER v. t. Peupler de poissons un étang, une rivière.

EMPORTÉ, E adj. Violent, irritable, fougueux.

EMPORTEMENT n. m. Action de s'emporter, de se laisser aller à la colère.

EMPORTE-PIÈCE n. m. inv. À l'*emporte-pièce*, mordant, incisif, entier.

EMPORTER v. t. Prendre avec soi et emmener ailleurs. || Enlever, entraîner avec effort, vivacité ou violence. || Porter qqn à une action excessive. ♦ *L'emporter*, avoir la supériorité. ♦ *s'emporter* v. pr. Se laisser aller à la colère. || Prendre le mors aux dents, en parlant d'un cheval.

EMPOTÉ, E adj. et n. (anc. fr. *main pote*, main gauche). *Fam.* Gauche, maladroit.

EMPOURPRER v. t. Colorer de pourpre ou de rouge.

EMPOUSSIÉRER v. t. (conj. 5). Couvrir de poussière.

EMPREINDRE v. t. (lat. *imprimere*) [conj. 55]. Litt. Marquer profondément.

EMPREINTE n. f. (de *empreindre*). Marque en creux ou en relief. || Marque distinctive laissée par une influence, un sentiment. || *Éthol.* Fixation d'une manière irréversible au premier objet qui se présente à un instinct comme but. ♦ *pl.* *Empreintes digitales*, marques laissées par les sillons de la peau des doigts.

EMPRESSÉ, E adj. et n. Plein de prévenances, d'attentions.

EMPRESSEMENT n. m. Action de s'empresser, hâte.

EMPRESSER (*S'*) v. pr. Montrer de l'ardeur, du zèle, de la prévenance à l'égard de qqn. || Se hâter, agir vivement.

EMPRISE n. f. (anc. fr. *emprendre*, entreprendre; du lat. *prehendere*, saisir). Domination morale, intellectuelle, ascendante.

EMPRISONNEMENT n. m. Action de mettre en prison; peine qui consiste à y demeurer enfermé.

EMPRISONNER v. t. Mettre en prison. || Contenir en un lieu, resserrer.

EMPRUNT n. m. Action d'emprunter; chose, somme empruntée. || Élément emprunté à une autre langue. ● *D'emprunt*, qui n'est pas naturel; supposé, factice.

EMPRUNTÉ, E adj. Qui manque d'aisance, de naturel; embarrassé, gauche.

EMPRUNTER v. t. (lat. *promutuari*). Obtenir à titre de prêt, se faire prêter. || Prendre de qqn, de qqch. ● *Emprunter une route*, la suivre.

EMPRUNTEUR, EUSE n. Celui, celle qui emprunte.

EMPUANTIR v. t. (de *puant*). Infecter d'une mauvaise odeur; empestier.

EMPYRÉE n. m. (gr. *empyrios*, en feu). Myth. Partie la plus élevée du ciel, habitée par les dieux.

EMS, fl. d'Allemagne, longeant la frontière des Pays-Bas, tributaire de la mer du Nord; 371 km.

EMS ou **BAD EMS**, v. d'Allemagne, près de Coblenze; 12 000 h. Station thermale. — C'est à EMS que, le 13 juillet 1870, est rédigée une dépêche qui est à l'origine de la guerre franco-allemande.

ÉMU, E adj. (part. pass. de *émouvoir*). Qui éprouve ou manifeste de l'émotion.

ÉMULATION n. f. Sentiment qui porte à égaler ou à surpasser qqn.

ÉMULE n. (lat. *aemulus*, rival). Personne qui cherche à égaler, à surpasser une autre.

ÉMULSIFIANT, E adj. et n. m. Se dit d'un produit capable de faciliter et parfois de stabiliser une émulsion.

ÉMULSION n. f. (lat. *emulsio*, extrait). Division d'un liquide en globules au sein d'un autre liquide avec lequel il ne peut se mélanger. || *Phot.* Préparation sensible à la lumière, qui couvre les films et les papiers photographiques.

EN prép. (lat. *in*). Marque le lieu, le temps, l'état, la manière, etc.

EN adv. de lieu (lat. *inde*). De là : *j'en viens*.

EN pron. pers. inv. (lat. *inde*). De lui, d'elle, d'eux, d'elles, de cela, à cause de cela, etc. (*En* remplace surtout des noms de choses ou d'animaux.)

ENAMOURER (S') [sānomure] ou **ÉNAMOURER (S')** v. pr. *Litt.* Devenir amoureux.

ÉNARQUE n. Ancien élève de l'École nationale d'administration (E.N.A.).

EN-AVANT n. m. inv. Au rugby, faute commise par un joueur lâchant le ballon devant lui ou le passant à un partenaire plus proche que lui de la ligne du but adverse.

EN-BUT n. m. inv. Au rugby, surface

située derrière la ligne du but, où doit être marqué l'essai.

ENCABLURE n. f. (de *câble*). *Mar.* Longueur de 120 brasses, soit environ 200 m.

ENCADRÉ n. m. Dans une page, texte mis en valeur par un filet qui le sépare du reste du texte.

ENCADREMENT n. m. Action d'encadrer. || Ce qui encadre; cadre. || Ensemble des cadres d'une troupe ou d'une entreprise.

ENCADRER v. t. Mettre dans un cadre. || Entourer, enserrer. || Mettre sous une tutelle, une autorité afin de constituer un ensemble hiérarchique. || Dans un tir, placer des coups de part et d'autre de l'objectif. ● *Se faire encadrer* (Pop.), se faire heurter (en voiture).

ENCADREUR n. m. Artisan assurant le montage, sous cadres, des tableaux.

ENCAISSE n. f. Argent, valeurs en caisse.

ENCAISSÉ, E adj. Qui a des bords escarpés, resserré entre les montagnes.

ENCAISSEMENT n. m. Action de mettre en caisse, de toucher de l'argent.

ENCAISSER v. t. Mettre en caisse. || Toucher, recevoir de l'argent, des valeurs. || *Fam.* Supporter. || *Fam.* Recevoir (des coups). || Resserrer en bordant des deux côtés.

ENCAISSEUR n. m. Celui qui encaisse de l'argent.

ENCAN n. m. (lat. *in quantum*, pour combien). Vente aux enchères. ● *Mettre à l'encan*, vendre au plus offrant; brader.

ENCANAILLER (S') v. pr. Prendre des airs vulgaires, fréquenter ou imiter la canaille.

ENCART n. m. *Encart publicitaire*, imprimé publicitaire inséré dans un journal, une revue.

ENCARTER v. t. (de *carte*). Insérer entre les pages d'un livre, d'une revue, etc. || Fixer sur une carte.

EN-CAS ou **ENCAS** n. m. inv. Repas léger préparé pour être servi en cas de besoin.

ENCASTRABLE adj. Qui peut être encastré.

ENCASTREMENT n. m. Action, manière d'encastrer.

ENCASTRER v. t. (it. *incastare*). Disposer un objet dans un autre, sans qu'il y ait aucun jeu. ♦ *s'encastrer* v. pr. *S'ajuster* très exactement.

ENCAUSTIQUE n. f. (gr. *egkaiein*, brûler). Produit à base de cire et d'essence, pour faire briller les meubles, les parquets.

ENCAUSTIQUER v. t. Enduire d'encaustique.

ENCEINDRE v. t. (lat. *incingere*) [conj. 55]. *Litt.* Entourer d'une enceinte.

ENCEINTE adj. f. (lat. *incincta*, de *incin-*

gere, entourer, ceindre). Se dit d'une femme en état de grossesse.

ENCEINTE n. f. Ce qui entoure un espace fermé et en interdit l'accès. || Espace clos. ● *Enceinte acoustique*, élément d'une chaîne de haute fidélité, comprenant un ou plusieurs haut-parleurs.

ENCENS [ôsô] n. m. (lat. *incensum*, brûlé). Résine aromatique, tirée principalement d'une plante d'Arabie et d'Éthiopie et qui dégage par combustion une odeur forte.

ENCENSER v. t. Honorer en brûlant de l'encens ou en balançant l'encensoir. || *Litt.* Flatter avec excès.

ENCENSOIR n. m. Cassolette suspendue à de petites chaînes, dans laquelle on brûle l'encens au cours des cérémonies religieuses.

ENCÉPHALE n. m. (gr. *egkephalos*, cervelle). Ensemble des centres nerveux (cerveau, cervelet, tronc cérébral) contenus dans la boîte crânienne des vertébrés.

ENCÉPHALITE n. f. Atteinte de l'encéphale par une agression toxique ou infectieuse.

ENCÉPHALOGRAPHIE n. f. Radiographie de l'encéphale.

ENCERCLEMENT n. m. Action d'entourer, d'encercler, fait d'être encerclé.

ENCERCLER v. t. Entourer d'un cercle, d'une ligne courbe. || Entourer étroitement, cerner, investir.

ENCHÂÎNÉ n. m. Procédé qui consiste à relier entre elles deux scènes d'un film, par exemple au moyen d'un fondu.

ENCHÂÎNEMENT n. m. Action d'enchaîner. || Agencement, liaison de choses de même nature ou qui ont entre elles certains rapports.

ENCHÂÎNER v. t. Attacher avec une chaîne. || *Litt.* Priver de liberté, soumettre, asservir. || Coordonner, disposer dans un ordre logique. ♦ v. i. Reprendre rapidement la suite d'un dialogue, d'un discours, d'une action. ♦ *s'enchaîner* v. pr. Être lié par un rapport de dépendance logique.

ENCHANTEMENT n. m. Action d'enchanter. || Chose merveilleuse, d'un charme irrésistible. || Émerveillement, ravissement. ● *Comme par enchantement*, d'une façon merveilleuse, inattendue.

ENCHANTER v. t. (lat. *incantare*, prononcer des formules magiques). Agir sur qqn par des procédés magiques, des incantations. || Remplir d'un vif plaisir; charmer, enthousiasmer.

ENCHANTEUR, ERESSE adj. Qui charme, séduit. ♦ n. Qui fait des enchantements, magicien.

ENCHÂSSEMENT n. m. Action d'enchaîner, fait d'être enchaîné.

enchâsser

ENCHÂSSER v. t. Sertir une pierre précieuse dans sa monture. || *Litt.* Intercaler, insérer; enclaver.

ENCHÈRE n. f. (de *enchérir*). Offre d'un prix supérieur à celui qu'un autre propose pour l'achat d'une chose à vendre au plus offrant. || À certains jeux de cartes, somme que les joueurs ajoutent à l'enjeu pour obtenir certains avantages; au bridge, demande supérieure à celle de l'adversaire.

ENCHÉRIR v. i. Devenir plus cher, renchérir (vx). || Mettre une enchère.

ENCHEVÊTEMENT n. m. Action d'enchêtrer, d'emmêler; son résultat. || Confusion, désordre.

ENCHEVÊTRER v. t. (de *chevêtre*). Emmêler de façon inextricable. ♦ *s'enchêtrer* v. pr. S'engager les uns dans les autres, en parlant des choses. || S'embrouiller, s'embarrasser.

ENCHIFRENÉ, E adj. (anc. fr. *chief*, tête, et *frener*, brider). Qui est enrhumé (vx).

ENCLAVE n. f. Terrain ou territoire enclavé dans un autre, sans débouché vers l'extérieur.

ENCLAVEMENT n. m. Action d'enclaver, fait d'être enclavé.

ENCLAVER v. t. (lat. *clavis*, clef). Enfermer, enclorre dans un autre.

ENCLENCHEMENT n. m. Action d'enclencher.

ENCLENCHER v. t. (de *clenche*). Rendre solitaires diverses pièces mécaniques au moyen d'un enclenchement. || Commencer, faire démarrer qqch. ♦ *s'enclencher* v. pr. Se mettre en position de marche, commencer à fonctionner en parlant d'un dispositif. || Commencer, en parlant d'une action.

ENCLIN, E adj. (lat. *inclinare*, incliner). Porté naturellement à, sujet à.

ENCLISE n. f. (gr. *egklisis*, inclinaison). Fusion plus ou moins complète d'une particule avec le mot qui précède.

ENCLITIQUE adj. et n. m. (gr. *egklitikos*, penché). Mot qui s'unit au mot précédent de façon à n'en former qu'un.

ENCLÔRÉ v. t. (lat. *includere*) [conj. 78]. Entourer de murs, de haies, d'une clôture, etc.

ENCLOS n. m. Espace contenu dans une clôture. || La clôture elle-même.

ENCLUME n. f. (lat. *incus*, -*udis*). Bloc de fer aciéré, sur lequel on forge les métaux. || Deuxième osselet de l'oreille moyenne. ♦ *Se trouver entre l'enclume et le marteau*, se trouver entre deux partis opposés, avec la perspective d'être victime dans tous les cas.

ENCOCHÉ n. f. Petite entaille.

ENCOCHER v. t. Faire une entaille à.

ENCODER v. t. Traduire un message selon un code.

ENCOIGNURE [ākopyr] n. f. (de *coin*). Angle intérieur formé par deux murs qui se rencontrent.

ENCOLLAGE n. m. Action d'encoller.

ENCOLLER v. t. Enduire une surface de colle, de gomme, etc.

ENCOLLEUSE n. f. Machine à encoller.

ENCOLURE n. f. (de *col*). Partie du corps du cheval qui s'étend depuis la tête jusqu'au garrot et au poitrail. || Cou d'un homme. || Partie du vêtement échancrée autour du cou. || Partie du vêtement qui soutient le col.

ENCOMBRANT, E adj. Qui encombre, gênant, embarrassant.

ENCOMBRE n. m. *Sans encombre*, sans rencontrer d'obstacle, sans incident, sans ennui.

ENCOMBREMENT n. m. Affluence de personnes, de voitures, amas de matériaux, objets qui encombrement, qui obstruent. || Place, volume pris par un objet.

ENCOMBRER v. t. (anc. fr. *combre*, barège). Obstruer, embarrasser par accumulation. || Surcharger, occuper à l'excès. ♦ *s'encombrer* v. pr. [de]. Prendre ou garder avec soi qqch, qqch qui gêne.

ENCONTRE DE (À L') loc. prép. (lat. *incontra*). Aller à l'encontre de, être contraire à.

ENCORBELLEMENT n. m. (anc. fr. *corbel*, corbeau). Construction établie en surplomb d'un mur.

ENCORDER (S') v. pr. S'attacher les uns aux autres avec une corde, en parlant des alpinistes.

ENCORE adv. (lat. *hinc ad horam*, de là jusqu'à cette heure). Indique : 1° que l'action ou l'état dure au moment où on est. 2° la répétition. 3° le renforcement. 4° la restriction. ♦ *Encore* que (Litt.), bien que, quoique. (En poésie, parfois écrit *ENCOR*.)

ENCORNER v. t. Percer, blesser d'un coup de corne.

ENCORNET n. m. Autre nom du CALMAR.

ENCOURAGEANT, E adj. Qui encourage.

ENCOURAGEMENT n. m. Action d'encourager. || Ce qui encourage.

ENCOURAGER v. t. (conj. 1). Donner du courage à, porter à agir. || Favoriser la réalisation, le développement : *encourager l'industrie*.

ENCOURIR v. t. (lat. *incurrere*) [conj. 21]. *Litt.* S'exposer à; attirer à soi qqch de fâcheux.

ENCORAGE n. m. Action d'encrer.

ENCRASSEMENT n. m. Action d'encrasser ou de s'encrasser.

ENCRASSER v. t. Salir de crasse. ♦ *s'encrasser* v. pr. Devenir sale.

ENCRE n. f. (lat. *encaustum*; du gr.). Préparation colorée liquide ou pâteuse dont on se sert pour écrire, pour imprimer, etc. || Liquide produit chez les céphalopodes qui leur permet de se cacher en cas de danger. ♦ *Encre de Chine*, composition solide ou liquide de noir de fumée pour le dessin au lavis. || *Encre sympathique*, liquide dont la trace est incolore sur le papier, mais qui devient visible avec certains traitements. || *Faire couler de l'encre*, provoquer de nombreux commentaires.

ENCRER v. t. Enduire d'encre.

ENCREUR adj. m. Qui sert à encrer.

ENCRIER n. m. Petit récipient destiné à contenir de l'encre.

ENCROÛTÉ, E adj. Obstiné dans son ignorance, sa routine; sclérosé.

ENCROÛTEMENT n. m. Action d'encroûter, de s'encroûter.

ENCROÛTER v. t. Recouvrir d'une croûte. ♦ *s'encroûter* v. pr. Se couvrir d'une espèce de croûte. || Devenir impénétrable à des idées, à des opinions nouvelles.

ENCYCLIQUE n. f. et adj. (gr. *egkuklios*, circulaire). Lettre solennelle adressée par le pape aux évêques (et par eux aux fidèles) du monde entier ou d'une région.

ENCYCLOPÉDIE n. f. (gr. *egkuklios paidia*, enseignement complet). Ouvrage où l'on expose méthodiquement les résultats et les principes des sciences, des techniques, des connaissances en général.

Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, publication dirigée par Diderot (1751-1772) et destinée à faire connaître les progrès de la science et de la pensée dans tous les domaines.

ENCYCLOPÉDIQUE adj. Qui relève de l'encyclopédie. || Qui est d'une érudition étendue.

ENCYCLOPÉDISTE n. Auteur d'une encyclopédie.

ENDÉMIQUE adj. (gr. *endémon* [noséma], [maladie] indigène). Se dit d'une maladie permanente dans une contrée déterminée. || Se dit d'un phénomène économique, social, néfaste, qui sévit d'une manière permanente.

ENDETTEMENT n. m. Action de s'endetter.

ENDETTÉ v. t. Charger de dettes. ♦ *s'endetter* v. pr. Contracter des dettes.

ENDEUILLER v. t. Plonger dans le deuil, la tristesse, par la mort de qqch.

ENDIABLE, E adj. Remuant, infernal. || D'un mouvement vif, impétueux.

ENDIGUER v. t. Contenir par des digues. || Faire obstacle à qqch.

ENDIMANCHÉ, E adj. Se dit de qqn qui a l'air emprunté dans une toilette plus soignée que d'habitude.

ENDIVE n. f. (lat. *endivia*; du gr. byzantin *endivi*). Chicorée, blanchie à l'obscurité et dont on mange les pousses feuillues.

ENDOBLASTE ou **ENDODERME** n. m. Feuillet interne de l'embryon qui fournira les appareils digestif et respiratoire.

ENDOCARDE n. m. (gr. *endon*, dedans, et *kardia*, cœur). Membrane tapissant intérieurement les cavités du cœur.

ENDOCARPE n. m. Partie la plus interne du fruit.

ENDOCRINE adj. (gr. *endon*, dedans, et *krinein*, sécréter). Glande endocrine, glande déversant dans le sang son produit de sécrétion.

ENDOCRINIEN, ENNE adj. Relatif aux glandes endocrines.

ENDOCRINOLOGIE n. f. Partie de la biologie qui étudie le développement, les fonctions des glandes endocrines.

ENDOCRINEMENT n. m. Action d'endocriner.

ENDOCRINER v. t. Gagner à ses idées, à ses opinions.

ENDODERME n. m. → ENDOBLASTE.

ENDOGAMIE n. f. Obligation, pour un individu, de se marier à l'intérieur de son groupe.

ENDOGENÈ adj. Qui se forme à l'intérieur.

ENDOLORIR v. t. (lat. *dolor*, douleur). Rendre douloureux, meurtrir.

ENDOMMAGEMENT n. m. Action d'endommager.

ENDOMMAGER v. t. (conj. 1). Causer du dommage, abîmer, détériorer.

ENDORÉISME n. m. (gr. *endon*, dedans, et *rhein*, couler). Caractère des régions où l'écoulement des eaux n'atteint pas la mer et se perd dans les dépressions intérieures.

ENDORMANT, E adj. Qui endort; qui provoque le sommeil par l'ennui.

ENDORMEUR, EUSE n. Litt. Personne qui flatte, cajole pour tromper.

ENDORMI, E adj. Indolent, mou, paresseux. || Où tout semble en sommeil, silencieux.

ENDORMIR v. t. (lat. *indormire*) [conj. 17]. Faire dormir, provoquer le sommeil naturel ou artificiel. || Ennuier par la monotonie, le manque d'intérêt. ||

Faire perdre à un sentiment, à une sensation son acuité. || Bercer qqn de vaines espérances. ♦ **s'endormir** v. pr. Se laisser aller au sommeil. || Ralentir son activité; manquer de vigilance.

ENDORMISSEMENT n. m. Fait de s'endormir; passage de l'état de veille à l'état de sommeil.

ENDORPHINE n. f. Hormone sécrétée par l'hypothalamus et présentant les propriétés de la morphine.

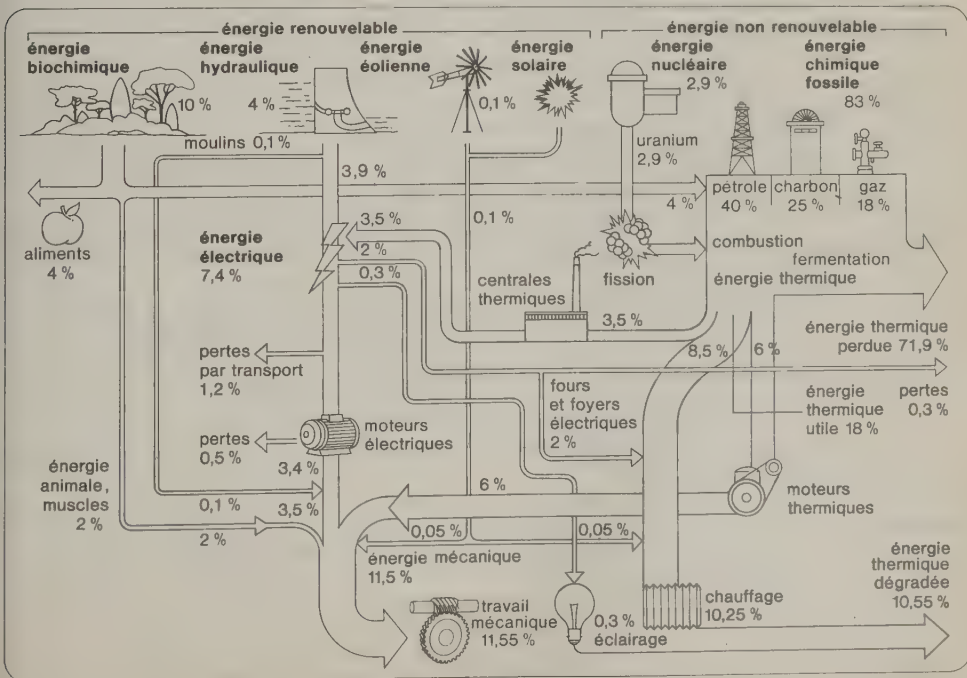
ENDOSCOPIE n. f. Examen d'une cavité interne du corps, avec un appareil optique lumineux ou endoscope.

ENDOSMOSE n. f. (gr. *endon*, dedans, et *ôsmos*, poussée). Courant d'une substance dissoute ou diluée qui s'établit de la solution la moins concentrée vers la plus concentrée, à travers une membrane poreuse.

ENDOSSABLE adj. Se dit d'un chèque qui peut être endossé.

ENDOSSEMENT n. m. Mention signée qui, portée au dos d'un effet de commerce ou d'un titre à ordre, en transfère la propriété à une autre personne.

ENDOSSER v. t. (de *dos*). Revêtir, mettre sur soi. || Assumer la responsabilité de qqch. || Enjoindre au souscripteur



d'un effet de commerce de le payer à une tierce personne.

ENDOTHÉLIUM n. m. (gr. *endon*, dedans, et *thélé*, mamelon) Tissu formé de cellules plates, qui tapisse les vaisseaux, les cavités internes.

ENDROIT n. m. (de *droit*). Lieu, place déterminés. || Localité où l'on habite. || Passage d'un texte, d'un livre. || Le beau côté d'une chose; la face. ● *À l'endroit*, du bon côté. || *À l'endroit de* (Litt.), en ce qui concerne. || *Le petit endroit* (Fam.), les cabinets.

ENDUIRE v. t. (lat. *inducere*) [conj. 64]. Recouvrir d'un enduit.

ENDUIT n. m. Mince couche de mortier appliquée sur les parements d'un ouvrage. || Préparation pâteuse ou semi-fluide appliquée en couche continue assez épaisse.

ENDURABLE adj. Que l'on peut endurer.

ENDURANCE n. f. Aptitude à résister aux fatigues, à la souffrance.

ENDURANT, E adj. Dur à la fatigue, à la souffrance.

ENDURCI, E adj. Qu'une longue habitude a rendu insensible; invétéré.

ENDURCIR v. t. Rendre dur. || Rendre résistant, aggraver. ♦ *s'endurcir* v. pr. Devenir insensible, s'aggraver.

ENDURCISSEMENT n. m. Action de s'endurcir; résistance, endurance, insensibilité.

ENDURER v. t. (lat. *indurare*, rendre dur). Supporter ce qui est dur, pénible.

ENDURO n. m. Compétition de motocyclisme, épreuve d'endurance et de régularité en terrain varié.

ÉNÉE, prince troyen, héros de Virgile dans l'*Énéide*.

ÉNERGÉTIQUE adj. Relatif à l'énergie.

ÉNERGIE n. f. (gr. *energeia*, force en action). Force morale ou physique, fermeté, détermination. || Faculté que possède un système de corps de fournir du travail mécanique ou son équivalent. ● *Sources d'énergie*, matières premières et phénomènes naturels utilisés pour la production d'énergie.

Voir illustration p. 321.

ÉNERGIQUE adj. Qui manifeste de l'énergie.

ÉNERGIQUEMENT adv. Avec énergie.

ÉNERGUMÈNE n. (gr. *energoumenos*). Personne exaltée, qui parle, gesticule avec véhémence.

ÉNERVANT, E adj. Qui agace les nerfs, insupportable, exaspérant.

ÉNERVÉ, E adj. Agacé, irrité.

ÉNERVEMENT n. m. État d'une personne qui est dans un état de nervosité.

ÉNERVER v. t. (lat. *enervare*, affaiblir). Provoquer l'irritation, agacer, irriter, surexciter qqn. ♦ *s'énervé* v. pr. Perdre son contrôle, s'impatienter.

ENFANCE n. f. (lat. *infantia*). Période de la vie humaine depuis la naissance jusqu'à la puberté. || Les enfants. || Commencement de ce qui se développe, origine. ● *C'est l'enfance de l'art*, c'est la chose la plus facile. || *Petite enfance*, période de la vie qui va de la naissance à l'âge d'acquisition de la marche. || *Retourner en enfance*, avoir l'intelligence détériorée par le grand âge.

ENFANT n. (lat. *infans*). Garçon, fille dans l'âge de l'enfance. || Fils ou fille, quel que soit l'âge. ● *Attendre un enfant*, être enceinte. || *Enfant adoptif*, qu'on a pris légalement pour enfant. || *Enfant légitime*, né de parents unis par le mariage. || *Enfant de Marie*, personne naïve. || *Enfant naturel*, né hors du mariage. || *Enfant de troupe*, autre, fils de militaire élevé aux frais de l'État et figurant sur les contrôles de l'armée. || *Faire l'enfant*, s'amuser à des choses puériles. ● n. m. Originaire de; qui appartient à la population de. ♦ adj. inv. *Bon enfant*, qui a un caractère facile, qui est un peu naïf.

ENFANTEMENT n. m. Litt. Accouchement.

ENFANTER v. t. Litt. Accoucher.

ENFANTILLAGE n. m. Paroles, actions qui ne conviennent qu'à un enfant.

ENFANTIN, E adj. Relatif à l'enfant. || Peu compliqué, puéril, facile.

ENFANTIN (Barthélemy Prosper), ingénieur et économiste français (1796-1864), socialiste, disciple de Saint-Simon.

ENFARINÉ, E adj. Couvert de farine. ● *La guele enfarinée* (Pop.), le bec enfariné (Fam.), avec hypocrisie ou gêne.

ENFARINER v. t. Saupoudrer, couvrir de farine.

ENFER n. m. (lat. *infernus*, lieu bas). Lieu où les damnés subissent un châtiment éternel. || Lieu, situation où l'on a beaucoup à souffrir, où il n'est pas supportable de vivre. ● *D'enfer*, très violent, excessif, infernal. ♦ pl. *Les Enfers* (Myth.), séjour des âmes des morts.

ENFERMEMENT n. m. Action d'enfermer.

ENFERMER v. t. Mettre en un lieu d'où on ne peut sortir. || Mettre en lieu sûr, ranger. || Environner, enserrer. ♦ *s'enfermer* v. pr. S'isoler chez soi.

ENFERRER v. t. (de *fer*). Percer avec une épée. || Accrocher un vif à l'hameçon. || ♦ *s'enfermer* v. pr. Se jeter de soi-même sur l'épée de son adversaire. || Se prendre à ses propres mensonges, à ses propres pièges. || Se prendre à l'hameçon, en parlant du poisson.

ENFIÉVRER v. t. (conj. 5). Litt. Jeter dans l'exaltation.

ENFILADE n. f. Ensemble de choses disposées, situées les unes à la file des autres.

ENFILER v. t. Passer un fil dans le trou d'une aiguille, d'une perle, etc. || S'engager dans (une rue, un chemin). || Mettre un vêtement.

ENFIN adv. Marque la conclusion, la fin d'une énumération, la fin d'une attente.

ENFLAMMÉ, E adj. Qui est dans un état inflammatoire. || Rempli d'ardeur, de passion.

ENFLAMMER v. t. (lat. *inflammare*). Mettre en feu, faire brûler. || Animer, remplir d'ardeur, de passion, exciter. || Causer de l'inflammation.

ENFLER v. t. (lat. *inflare*). Gonfler en remplissant d'air, de gaz. || Augmenter, grossir; rendre plus important. ● *Être enflé d'orgueil*, en être rempli. ♦ v. i. Augmenter de volume.

ENFLURE n. f. Gonflement, boursouffure. || Exagération, emphase.

ENFONCEMENT n. m. Action d'enfoncer, de s'enfoncer. || Partie enfoncée ou en retrait.

ENFONCER v. t. (de *fond*) [conj. 1]. Pousser vers le fond, faire pénétrer bien avant. || Faire céder en poussant, en pesant. || Opérer une percée dans une armée ennemie. || Fam. Vaincre, surpasser. ● *Enfoncer des portes ouvertes*, se donner beaucoup de peine pour démontrer une chose évidente. ♦ v. i. Aller vers le fond. ♦ *s'enfoncer* v. pr. Céder sous la pression, s'écrouler, s'affaisser. || S'avancer, pénétrer profondément. || En venir à une situation pire.

ENFOURIR v. t. (lat. *infodere*). Cacher dans la terre ou en un lieu secret, dissimuler. ♦ *s'enfourir* v. pr. Se réfugier, se blottir.

ENFOURCHER v. t. (de *fourche*). Se mettre à califourchon sur. ● *Enfourcher une idée*, un *dada* (Fam.), se lancer dans un développement favori.

ENFOURNER v. t. Mettre dans le four. || Fam. Mettre dans sa bouche par grandes quantités.

ENFREINDRE v. t. (lat. *infringere*, briser) [conj. 55]. Litt. Transgresser, ne pas respecter.

ENFUIR (S') v. pr. (conj. 18). Fuir, s'en aller à la hâte, se sauver, disparaître.

ENFUMAGE n. m. Action d'enfumer, en particulier les abeilles.

ENFUMER v. t. Remplir ou environner de fumée.

ENGADINE, partie suisse (Grisons) de la vallée de l'Inn. Tourisme.

ENGAGÉ, E adj. Se dit d'un écrivain, d'une littérature, d'un artiste qui

prennent position sur les problèmes politiques ou sociaux.

ENGAGÉ, E n. et adj. Militaire qui a contracté un engagement.

ENGAGEANT, E adj. Qui donne envie, sympathique, attirant.

ENGAGEMENT n. m. Promesse par laquelle on s'engage. || Action de mettre en gage. || Acté par lequel un citoyen déclare vouloir servir dans les armées pendant une durée déterminée. || Action de faire intervenir des troupes dans la bataille. || Combat localisé et de courte durée. || Fait d'intervenir et de prendre parti dans les problèmes de l'époque. || Première partie de l'accouchement. || Sports. Action de mettre le ballon en jeu, spécialement au début d'une partie. ● Faire honneur à ses engagements, s'acquitter de ses promesses.

ENGAGER v. t. (de *gager*) [conj. 1]. Lier par une promesse, une obligation. || Mettre en gage : *engager ses bijoux*. || Lier par une convention, un contrat; recruter par engagement; attacher à son service. || Commencer, entamer une action. || Introduire dans la bataille. || Exhorter, inciter qq'n à une action. || Affecter à un usage déterminé, investir. || Faire pénétrer une pièce dans une autre. || Faire pénétrer dans un lieu. ♦ s'engager v. pr. S'inscrire dans une compétition. || S'avancer, pénétrer, s'enfoncer. || Commencer. || Promettre. || Prendre position activement sur les problèmes politiques ou sociaux de son temps. || Mil. Contracter un engagement.

ENGANCE [ɑ̃ʒɑ̃s] n. f. (anc. fr. *enger*, augmenter). Ensemble de personnes méprisables.

ENGELS (Friedrich), socialiste allemand (1820-1895), collaborateur de K. Marx.

ENGELURE n. f. (de *geler*). Lésion inflammatoire provoquée par le froid.

ENGENDREMENT n. m. Action d'engendrer.

ENGENDRER v. t. (lat. *ingenere*, de *genus*, origine, naissance). Donner l'existence, procréer. || Être à l'origine, produire, occasionner.

ENGHIEN (Louis Antoine Henri DE BOURBON-CONDÉ, duc D') → CONDÉ (Louis Antoine Henri de).

ENGHIEN-LES-BAINS [ɑ̃ʒi-], station thermique du Val-d'Oise, sur le lac d'Enghien; 9739 h. Casino. Hippodrome.

ENGIN n. m. (lat. *ingenium*, intelligence). Appareil, instrument, machine destinés à un usage défini. || Terme générique pour désigner le matériel de guerre.

ENGINEERING [endʒinəriŋ ou enʒiniriŋ] n. m. (mot angl.). Ensemble des plans et des études qui permettent de déterminer, pour la réalisation d'un ouvrage ou d'un programme quelconque touchant un fonctionnement ou une réalisation. (Syn. INGÉNIERIE.)

ENGLOBER v. t. (de *globe*). Réunir en un tout, contenir.

ENGLOUTIR v. t. (bas lat. *inglutire*, avaler). Avaler gloutonnement. || Faire disparaître, submerger. ● *Engloutir sa fortune*, la faire disparaître complètement, la dissiper. ♦ s'engloutir v. pr. Disparaître.

ENGLUEMENT n. m. Action d'engluier.

ENGLUER v. t. Couvrir, enduire de glu ou de matière gluante. || Prendre à la glu. ● *Englué dans qqch*, pris dans une situation complexe dont il est difficile de se sortir.

ENGONCER v. t. (de *gond*) [conj. 1]. Faire paraître le cou enfoncé dans les épaules, en parlant d'un vêtement.

ENGORGEMENT n. m. Embarras dans un conduit, sur une voie de circulation.

ENGORGER v. t. (conj. 1). Embarrasser, obstruer.

ENGOUEMENT n. m. Admiration exagérée.

ENGOUER (S') v. pr., ou **ÊTRE ENGOUÉ** v. passif. Se passionner exagérément pour.

ENGOUFFREMENT n. m. Fait de s'engouffrer.

ENGOUFFRER v. t. Faire disparaître en consommant, en dépensant. ♦ s'engouffrer v. pr. En parlant du vent, des eaux, pénétrer avec violence dans quelque endroit. || Entrer rapidement, en hâte quelque part.

ENGOULEVENT n. m. (anc. fr. *engouler*, avaler). Oiseau aux pattes très courtes, au plumage brun-roux.

ENGOURDIR v. t. (de *gourd*). Rendre insensible, ralentir le mouvement, l'activité.

ENGOURDISSEMENT n. m. Paralysie momentanée d'un membre, accompagnée de fourmillements, et due à des troubles circulatoires. || Torpeur.

ENGRAIS n. m. (de *engraisser*). Produit incorporé au sol pour en maintenir ou en accroître la fertilité. ● À l'*engrais*, se dit d'animaux qu'on engraisse.

ENGRAISSEMENT n. m. Action d'engraisser.

ENGRAISSER v. t. (lat. *incrassare*). Rendre plus gras. || Fertiliser par l'engrais. || Enrichir, rendre florissant. ♦ v. i. Devenir plus gras.

ENGRAMME n. m. (gr. *en*, dans, et *gramma*, écriture). Trace laissée en mémoire par tout événement.

ENGRANGER v. t. (conj. 1). Mettre dans une grange.

ENGRENAGE n. m. Disposition de roues dentées se commandant les unes les autres. || Enchaînement de circonstances dont on ne peut se dégager. ● *Mettre le doigt dans l'engrenage*, entrer imprudemment dans une affaire.

ENGRENER v. t. et i. (de *grain*) [conj. 5]. Mettre en liaison deux roues dentées.

ENGUEULADE n. f. Pop. Action d'engueuler, de s'engueuler.

ENGUEULER v. t. Pop. Accabler de reproches, d'injures grossières.

ENGUIRLANDER v. t. (de *guirlande*). Fam. Invetiver, faire de vifs reproches.

ENHARDIR v. t. Rendre hardi, donner de l'assurance. ♦ s'enhardir v. pr. [à]. Devenir hardi, se permettre de, aller jusqu'à.

ENHARNACHER v. t. Mettre les harnais à un cheval.

ÉNIÈME adj. et n. (de *n* et suffixe *-ième*). Fam. Qui est à un rang indéterminé, mais très grand.

ÉNIGMATIQUE adj. Qui renferme une énigme, qui tient de l'énigme, obscur.

ÉNIGME n. f. (lat. *aenigma*; du gr.). Jeu d'esprit où l'on donne à deviner une chose en la décrivant en termes obscurs, ambigus. || Chose difficile à comprendre, à connaître à fond, mystère.

ENIVRANT, E adj. Qui enivre.

ENIVREMENT n. m. Action de s'enivrer; état d'une personne ivre. || Transport, exaltation.

ENIVRER v. t. Rendre ivre. || Transporter, exalter, enorgueillir.

ENJAMBÉE n. f. Action d'enjamber; espace qu'on enjambe.

ENJAMBEMENT n. m. Rejet au vers suivant d'un ou plusieurs mots étroitement unis par le sens à ceux du vers précédent : *Un astrologue, un jour, se laissa choir Au fond d'un puits.* (LA FONTAINE).

ENJAMBER v. t. (de *jambe*). Franchir en faisant un grand pas. ♦ v. i. Faire un grand pas. || Empiéter, faire saillie sur.

ENJEU n. m. Somme d'argent ou objet que l'on risque dans une partie de jeu et qui revient au gagnant. || Ce qu'on peut gagner ou perdre dans une entreprise.

ENJOINDRE v. t. (lat. *injungere*) [conj. 55]. Litt. Ordonner expressément qqch à qq'n.

ENJÔLER v. t. (de *geôle*, prison). Tromper par des caresses, des paroles flatteuses; séduire.

ENJÔLEUR, EUSE adj. et n. Qui enjôle.

ENJOLIVEMENT n. m. Ornement qui rend une chose plus jolie.

ENJOLIVER v. t. Rendre joli ou plus joli, en ajoutant des ornements, embellir, agrémenter.

ENJOLIVEUR n. m. Garniture servant d'ornement à une automobile; en particulier, pièce métallique circulaire recouvrant les moyeux des roues.

ENJOUÉ, E adj. (de *en* et *jeu*). Qui montre une humeur gaie.

ENJOUEMENT n. m. Bonne humeur, gaieté aimable et souriante.

ENKYSTÉ, E adj. Enveloppé d'un kyste.

ENKYSER (S') v. pr. S'envelopper d'un kyste.

ENLACEMENT n. m. Action d'enlacer; étreinte; disposition de choses enlacées.

ENLACER v. t. (conj. 1). Passer l'un dans l'autre des cordons, des lacets, etc. || Serre contre soi, en entourant de ses bras; étreindre. ♦ **s'enlacer** v. pr. Se prendre mutuellement dans les bras.

ENLAIDER v. t. Rendre laid. ♦ v. i. Devenir laid.

ENLAIDISSEMENT n. m. Action d'enlaidir, fait d'être enlaidi.

ENLEVÉ, E adj. Se dit d'une œuvre exécutée avec facilité, avec brio.

ENLEVEMENT n. m. Action d'enlever.

ENLEVER v. t. (conj. 5). Retirer de la place occupée pour porter à un autre endroit. || Faire disparaître. || Prendre par force, par rapt ou par ruse. || Retirer qqch à qqn, priver de. ♦ **Enlever un morceau de musique**, l'exécuter brillamment. || **Enlever la victoire, le trophée, etc.**, les gagner. || **Maladie qui enlève qqn**, qui le fait mourir.

ENLISEMENT n. m. Action de s'enliser.

ENLISER v. t. (normand *lize*, sable mouvant). Enfoncer dans les sables mouvants, dans la boue, etc. || Mettre dans des difficultés insurmontables. ♦ **s'enliser** v. pr. S'enfoncer. || S'embarrasser dans une situation inextricable.

ENLUMINER v. t. (lat. *illuminare*). Orner d'enluminures. || Colorer vivement.

ENLUMINEUR, EUSE n. Artiste qui enlumine.

ENLUMINURE n. f. Art d'enluminer. || Décor et illustration, surtout en couleurs, d'un manuscrit (Moyen Âge).

ENNEIGÉ, E adj. Couvert de neige.

ENNEIGEMENT n. m. État d'un endroit couvert de neige.

ENNEIGER v. t. Couvrir de neige.

ENNEMI, E n. et adj. (lat. *inimicus*). Personne qui hait qqn, qui cherche à lui nuire. || Personne qui a de l'aversion pour certaines choses. || Pays avec qui l'on est en guerre, adversaire. || Chose qui est contraire, qui s'oppose à qqch d'autre. ♦ **Ennemi public**, homme dangereux pour la société. || **Passer à l'ennemi**, trahir.

ENNObLIR v. t. Donner de la noblesse morale, de la dignité.

ENNObLISSEMENT n. m. Action d'ennobler, de rendre digne; fait d'être ennobli.

ENNUI n. m. Lassitude morale. || Difficulté, inquiétude, souci.

ENNUYER v. t. (lat. *in odio esse*, être un objet de haine) [conj. 2]. Causer de

la contrariété, du souci. || Lasser, rebuter par manque d'intérêt, monotonie, etc. ♦ **s'ennuyer** v. pr. Éprouver de l'ennui.

ENNUYEUX, EUSE adj. Qui cause de l'ennui, des soucis.

ÉNONCÉ n. m. Action d'énoncer. || Ensemble des données d'un problème, d'une proposition, d'une relation entre des êtres mathématiques. || *Ling.* Suite de phrases.

ÉNONCER v. t. (lat. *enuntiare*) [conj. 1]. Exprimer par des paroles ou par écrit, formuler.

ÉNONCIATION n. f. Action, manière d'énoncer. || *Ling.* Acte de production du discours.

ENORGUEILLIR v. t. Rendre orgueilleux. ♦ **s'enorgueillir** v. pr. [de]. Tirer vanité de.

ÉNORME adj. (lat. *enormis*, de *norma*, règle). Qui dépasse toute mesure; excessif en grandeur, en quantité, considérable, colossal. || *Fam.* Remarquable par quelque qualité, extraordinaire.

ÉNORMÉMENT adv. Excessivement.

ÉNORMITÉ n. f. Caractère de ce qui dépasse toute mesure. || *Fam.* Balourdise, parole extravagante.

ENQUÉRIR (S') v. pr. (lat. *inquirere*, rechercher) [conj. 13]. S'informer, faire des recherches sur qqn, qqch.

ENQUÊTE n. f. Étude d'une question réunissant des témoignages, des expériences, des documents. || Recherches ordonnées par une autorité administrative ou judiciaire.

ENQUÊTER v. i. Faire, conduire une enquête.

ENQUÊTEUR, EUSE ou **TRICE** n. Personne qui fait des enquêtes.

ENQUIQUEMENT n. m. *Fam.* Ennui.

ENQUIQUINER v. t. (onomat.). *Fam.* Ennuyer, importuner.

ENRACINEMENT n. m. Action d'enraciner, de s'enraciner.

ENRACINER v. t. Faire prendre racine à, planter. || Fixer profondément dans l'esprit, le cœur. ♦ **s'enraciner** v. pr. Prendre racine. || Se fixer dans l'esprit.

ENRAGÉ, E adj. et n. Acharné, passionné. ♦ adj. Qui a la rage. ♦ n. m. pl. *Hist.* Pendant la Révolution française, nom donné aux membres de la fraction la plus radicale des sans-culottes.

ENRAGER v. i. (conj. 1). Éprouver un violent dépit, être vexé, furieux. ♦ **Faire enrager**, tourmenter, taquiner.

ENRAIEMENT [ãrɛmjã] ou **ENRAYEMENT** [ãrɛmjã] n. m. Action d'enrayer; fait d'être enrayer.

ENRAYER v. t. (lat. *radius*, rayon) [conj. 2]. Suspendre l'action de, arrêter. ♦ **s'enrayer** v. pr. En parlant d'une arme

ou de tout autre mécanisme, s'arrêter accidentellement.

ENRÉGIMENTER v. t. Faire entrer dans un groupe ayant une discipline stricte.

ENRÉGISSEMENT n. m. Action d'enregistrer. || Diagramme donné par un appareil enregistreur.

ENRÉGISSTRER v. t. Transcrire, mentionner un acte, un jugement dans les registres publics, pour en assurer l'authenticité. || Consigner certains faits par écrit ou dans sa mémoire. || Constater objectivement. || Faire noter le dépôt de. || Transcrire et fixer sur un support matériel (disque, bande magnétique, papier, film) une information (son, image, phénomène physique).

ENRÉGISSEUR, EUSE adj. et n. m. Se dit d'un appareil qui inscrit automatiquement une mesure, un phénomène physique.

ENRHUMER v. t. Causer du rhume. ♦ **s'enrhumer** v. pr. Attraper un rhume.

ENRICHI, E adj. Dont la fortune est de date récente. || *Phys.* Se dit d'un corps dont l'un des constituants est en proportion plus forte que la normale.

ENRICHIR v. t. Augmenter la richesse, la fortune, la teneur. || Développer, embellir.

ENRICHISSANT, E adj. Qui enrichit l'esprit.

ENRICHISSMENT n. m. Action d'enrichir, de s'enrichir.

ENROBAGE n. m. Action d'enrober.

ENROBER v. t. Recouvrir (certains aliments, les médicaments, etc.) d'une enveloppe protectrice. || Déguiser, envelopper.

ENROCHEMENT n. m. Gros blocs de roches utilisés pour la protection des parties immergées des ouvrages d'art.

ENRÔLEMENT n. m. Action d'enrôler ou de s'enrôler.

ENRÔLER v. t. Inscrire sur les rôles des armées. || Inscrire dans un parti, un groupe. ♦ **s'enrôler** v. pr. Entrer dans les armées. || Se faire admettre dans un groupe.

ENROUEMENT n. m. État de celui qui est enroué; altération de la voix.

ENROUER v. t. (lat. *raucus*, rauque). Rendre la voix sourde, voilée.

ENROULEMENT n. m. Action d'enrouler, de s'enrouler.

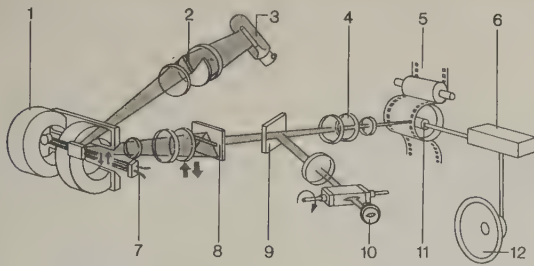
ENROULER v. t. Rouler une chose autour d'une autre ou sur elle-même.

ENROULEUR n. m. Dispositif placé sur le parcours d'une courroie pour augmenter l'arc de contact de la courroie avec les poulies. || Système qui sert à enrouler.

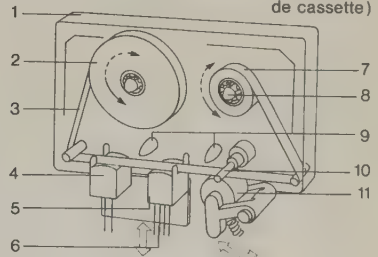
ENRUBANNER v. t. Couvrir, orner de rubans.

ENSABLEMENT n. m. Amas de sable, formé par l'eau ou par le vent.

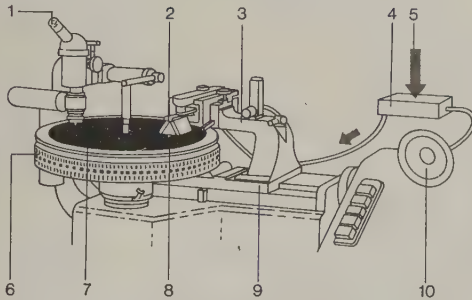
optique (du son sur film cinéma)



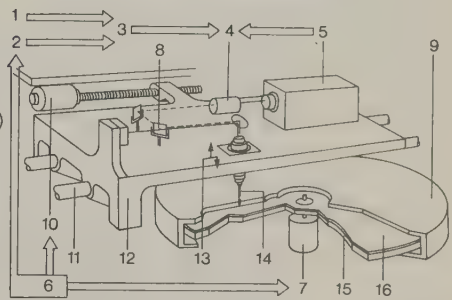
sur bande magnétique (pour lecteur de cassette)



sur disque (audio)



sur vidéodisque



Techniques et supports d'enregistrement. Quelle que soit la technique employée, l'enregistrement consiste à fixer sur un support des signaux acoustiques ou visuels préalablement transformés en signaux électriques.

L'enregistrement optique du son est utilisé pour la réalisation des pistes sonores des films de cinéma. Il consiste à impressionner une portion de la pellicule de façon à obtenir des variations d'opacité, fonction des variations des signaux électriques transmis par la lecture de la bande sonore originale. À la reproduction, ces variations de transparence seront transformées à nouveau en variations de tension électrique.

(1. Galvanomètre à miroir; 2. Dispositif de réglage du faisceau lumineux; 3. Lampe; 4. Objectif; 5. Piste du son; 6. Amplificateur pour le contrôle acoustique; 7. Courant provenant de la tête de lecture du magnétophone; 8. Cache perforé; 9. Miroir semi-transparent; 10. Dispositif de contrôle optique; 11. Cellule photoélectrique; 12. Contrôle acoustique.)

Pour l'enregistrement magnétique du son, on utilise des rubans souples en matière plastique recouverts d'une substance susceptible de prendre une forte aimantation. Les variations des signaux électriques provenant de la source (microphone ou bande sonore originale) vont être transformées en variations d'aimantation du ruban, par l'intermédiaire de l'électroaimant constituant la tête d'enregistrement. À la reproduction, les variations d'aimantation du ruban magnétique seront traduites en variations de tension électrique. 1. Cassette; 2. Bobine débitrice; 3. Bande magnétique [réversible]; 4. Tête d'effacement; 5. Tête d'enregistrement ou de lecture; 6. Sorties vers l'amplificateur et les enceintes; 7. Bobine réceptrice [réversible]; 8. Dispositif d'enroulement; 9. Guides de positionnement de la cassette; 10. Dispositif d'entraînement; 11. Galet presseur mis en contact avec le ruban par les touches de lecture ou d'enregistrement.

L'enregistrement du son sur disque est réalisé mécaniquement, à partir de la bande sonore originale, par gravure d'un disque vernis (ce disque

servira ensuite à la fabrication des matrices métalliques de pressage pour la production en série). La gravure se fait au moyen d'un burin, actionné par une tête graveuse solidaire d'un dispositif de déplacement radial (« pont de gravure ») destiné à produire un sillon en spirale. Les variations des signaux électriques arrivant à la tête graveuse provoquent des variations de gravure des sillons. À la reproduction, les mouvements de la pointe de lecture de l'électrophone seront transmis à un dispositif transformant ces vibrations en signaux électriques. 1. Microscope de contrôle; 2. Tête de gravure; 3. Pont de gravure; 4. Amplificateur; 5. Courant provenant du magnétophone et actionnant le burin; 6. Plateau; 7. Disque; 8. Burin graveur; 9. Mécanisme d'avance du pont [espacement variable des sillons déterminé par la lecture de la bande originale]; 10. Haut-parleur de contrôle.

Dans l'enregistrement sur vidéodisque, les signaux électriques correspondant au codage des images vidéo et du son vont moduler le faisceau d'un laser. Celui-ci, focalisé par un objectif, va se déplacer lentement au-dessus d'une couche photosensible déposée sur un disque de verre. Après traitement chimique, apparaît une spirale composée de « micropuits » — de longueurs et d'espacements variables — résultant de l'impact lumineux du faisceau laser sur l'émulsion. Métallisé, détaché du disque de verre, le flan fournira par galvanoplastie la matière servant au pressage des disques souples. À la reproduction, la variation de la diffraction du faisceau laser au travers du relief sera recueillie par des capteurs photoélectriques et transformée en un signal électrique qui, après modulation et traitement vidéo, sera transmis au récepteur de télévision. 1. Son; 2. Images; 3. Codage; 4. Modulateur; 5. Laser; 6. Synchronisation; 7. Moteur d'enregistrement; 8. Miroir semi-transparent; 9. Carter de protection; 10. Moteur d'avance; 11. Glissières; 12. Poutre mobile; 13. Asservissement de la focalisation; 14. Faisceau laser; 15. Disque en verre tournant à 1500 tr/min; 16. Couche photosensible.

ENSABLER v. t. Couvrir, engorger de sable. || Faire échouer une embarcation sur le sable; engager un véhicule dans le sable.

ENSACHER v. t. Mettre en sac.

ENSAUGLANTER v. t. Tacher, couvrir de sang. || Litt. Souiller en faisant couler le sang.

ENSCHEDÉ, v. des Pays-Bas (Overijssel); 145 000 h.

ENSEIGNANT, **E** adj. et n. Qui donne un enseignement. ● *Le corps enseignant* ou *les enseignants*, professeurs et instituteurs.

ENSEIGNE n. m. Autrefois, officier portedrapeau. ● *Enseigne de vaisseau de 1^{re}, de 2^e classe*, dans la marine militaire française, premiers grades des officiers subalternes, correspondant à ceux de lieutenant et sous-lieutenant des armées de terre et de l'air.

ENSEIGNE n. f. (lat. *insignia*, choses remarquables). Marque distinctive placée

sur la façade d'une maison de commerce. || Litt. Drapeau, étendard. ● *À telle enseigne* ou *à telles enseignes que*, la preuve en est que, à tel point que. || *Être logé à la même enseigne*, être dans le même cas.

ENSEIGNEMENT n. m. Action, manière d'enseigner, de transmettre des connaissances. || Profession de celui qui enseigne. || Leçon donnée par les faits ou l'expérience. ● *Enseignement assisté par ordinateur* (E.A.O.), ensemble des techniques et des méthodes d'utilisation de l'informatique appliquée à l'enseignement de toutes disciplines.

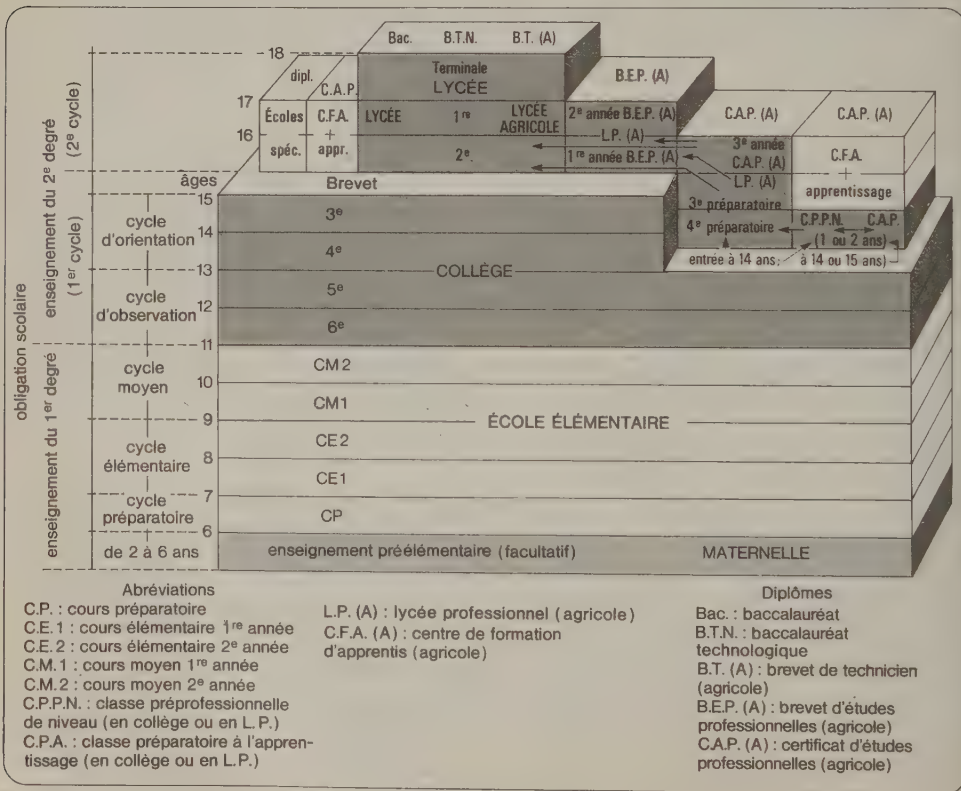
ENSEIGNER v. t. (lat. *insignire*, signaler). Faire acquérir la connaissance ou la pratique.

ENSEMBLE adv. (lat. *insimul*). L'un avec l'autre, les uns avec les autres. || En même temps. ● *Aller ensemble*, s'harmoniser.

ENSEMBLE n. m. (du précéd.). Résultat de l'union des parties d'un tout. || Réunion de personnes, de choses qui for-

ment un tout. || Costume féminin composé de deux pièces assorties. || Accord, harmonie entre des éléments divers. || *Math.* Collection d'éléments ou de nombres ayant en commun une ou plusieurs propriétés qui les caractérisent. ● *Dans son ensemble*, en gros, au total. || *D'ensemble*, général : étude d'ensemble. || *Ensemble fini*, ensemble ayant un nombre limité d'éléments. || *Ensemble infini*, ensemble formé d'un nombre illimité d'éléments. || *Grand ensemble*, groupe d'immeubles d'habitation édifiés sur la périphérie d'une grande ville et bénéficiant de certains équipements collectifs. || *Théorie des ensembles*, partie des mathématiques qui étudie les propriétés des ensembles et les opérations auxquelles ils peuvent être soumis. || *Vue d'ensemble*, vue générale qui domine tous les détails.

ENSEMBLIER n. m. Professionnel qui agence en vue d'un certain effet meubles et décors.



ENSEMENCEMENT n. m. Action d'ensemencer.

ENSEMENCER v. t. (conj. 1). Pourvoir de semence. || Déposer des microbes ou leurs spores sur un milieu de culture approprié.

ENSERRER v. t. Entourer en serrant étroitement.

ENSERUNE (*montagne d'*), plateau du bas Languedoc, entre l'Orb et l'Aude. Oppidum préromain (VI^e-I^{er} s. av. J.-C.).

ENSEVELIR v. t. (anc. fr. *sevelir*; du lat. *sepelire*). Litt. Envelopper un corps mort dans un linceul ou l'enterrer. || Litt. Faire disparaître sous un entassement. || Litt. Cacher, garder secret. ♦ *s'ensevelir* v. pr. Se retirer, s'enfermer.

ENSEVELISSEMENT n. m. Litt. Action d'ensevelir, de s'ensevelir.

ENSILAGE n. m. Méthode de conservation des produits végétaux qui consiste à les placer dans des silos.

ENSILER v. t. Mettre dans un silo.

ENSOLEILLÉ, E adj. Exposé au soleil. || Où brille le soleil.

ENSOLEILLEMENT n. m. État de ce qui est rempli de la lumière du soleil. || Temps pendant lequel un lieu est ensoleillé.

ENSOLEILLER v. t. Remplir de la lumière du soleil.

ENSONMEILLÉ, E adj. À demi plongé dans le sommeil; mal réveillé.

ENSOR (James), peintre et graveur belge (1860-1949), auteur de *l'Entrée du Christ à Bruxelles*.

ENSORCELER v. t. (de *sorcier*) [conj. 3]. Exercer sur qqn une influence magique par un sortilège. || Exercer un charme irrésistible sur qqn, séduire.

ENSORCELEUR, EUSE adj. et n. Qui ensorcelle; charmeur, séducteur.

ENSUITE adv. Indique une succession dans l'espace ou le temps.

ENSUIVRE (S') v. pr. (lat. *insequi*) [conj. 56; aux temps composés, en est suj. séparé du part. pass. par l'auxil. : *il s'en est suivi*]. Suivre, être la conséquence.

ENTABLEMENT n. m. (de *table*). Partie supérieure d'un ouvrage d'architecture, superposant en général architrave, frise et corniche.

ENTACHER v. t. (de *tache*). Souiller moralement, porter atteinte à. ♦ *Acte entaché de nullité*, vicié pour n'être pas fait dans les formes.

ENTAILLE n. f. Coupure avec enlèvement de matière, dans une pierre, du bois, etc. || Blessure faite avec un instrument tranchant.

ENTAILLER v. t. Faire une entaille.

ENTAME n. f. Premier morceau que l'on coupe d'un pain, d'un rôti, etc.

ENTAMER v. t. (lat. *intaminare*, souiller). Couper, retrancher le premier morceau d'un tout. || Entreprendre, mettre la main à qqch, commencer. || Faire une légère incision, une petite déchirure. || Porter atteinte à qqch, ébranler.

ENTARTRAGE n. m. État de ce qui est entarté.

ENTARTRER v. t. Encrasser de tartre.

ENTASSEMENT n. m. Action d'entasser; réunion de choses, de personnes.

ENTASSER v. t. Mettre en tas, réunir en grande quantité. || Tasser, serrer dans un lieu trop étroit. || Multiplier, accumuler.

ENTEBBE, anc. cap. de l'Ouganda, sur le lac Victoria; 21 000 h. Aéroport.

ENTENDEMENT n. m. Aptitude à comprendre, bon sens, raisonnement, jugement.

ENTENDEUR n. m. À *bon entendeur salut*, que celui qui comprend en fasse son profit.

ENTENDRE v. t. (lat. *intendere*, appliquer son esprit) [conj. 46]. Percevoir par l'ouïe. || Prêter l'oreille à, écouter. || Litt. Comprendre, saisir le sens. || Litt. Vouloir dire, insinuer. || Litt. Exiger, vouloir, avoir l'intention de. ♦ *À l'entendre*, si on l'en croit. || *Comme vous l'entendez*, à votre guise. || *Donner à entendre*, laisser entendre, faire entendre, insinuer, laisser croire. || *Entendre la messe*, assister à sa célébration. || *Entendre parler de qqch*, en être informé. || *Entendre raison*, acquiescer à ce qui est juste. || *Ne rien entendre à*, ne pas connaître, ne pas savoir apprécier. ♦ *s'entendre* v. pr. Se comprendre, se mettre d'accord, avoir les mêmes idées, sympathiser. || Se connaître à, être habile en. ♦ *Cela s'entend*, cela va de soi.

ENTENDU, E adj. Convenu, décidé. || Litt. Compétent en qqch. ♦ *Bien entendu*, c'est bien convenu; assurément. || *Entendu* (fam.), d'accord. || *Prendre un air entendu*, avoir l'air de comprendre pleinement.

ENTENTE n. f. Action de s'entendre, accord. || Relations amicales entre des personnes. || Accord entre États, entre groupes, entre producteurs. ♦ *À double entente*, qu'on peut comprendre de deux façons.

Entente (Triple-), système d'alliance fondé sur les accords bilatéraux conclus, de 1892 à 1907, entre la France, la Grande-Bretagne et la Russie, en vue de contrebalancer la Triple-Alliance.

Entente cordiale, nom donné aux bons rapports qui existent entre la France et la Grande-Bretagne sous Louis-Philippe et Victoria d'abord, puis à partir de 1904.

ENTER v. t. (lat. *impatotus*, greffe). Greffer.

ENTÉRINER v. t. (anc. fr. *enterin*, complet, loyal). Rendre valable, ratifier.

ENTÉRITE n. f. Inflammation de l'intestin grêle, généralement accompagnée de diarrhée.

ENTERREMENT n. m. Action de mettre un mort en terre; inhumation. || Cérémonie qui accompagne la mise en terre. || Convoi funèbre. || Abandon, rejet, renonciation. ♦ *Avoir une tête, une figure d'enterrement*, avoir l'air sombre, triste. || *Enterrement de première classe* (fam.), rejet, abandon total d'un projet; mise à l'écart de qqn, avec tous les honneurs.

ENTERREUR v. t. Mettre en terre, enfouir. || Mettre un mort en terre, inhumer. || Survivre à qqn. ♦ *Enterre un projet*, faire qu'on n'en parle plus; y renoncer. ♦ *s'enterre* v. pr. Se retirer, s'isoler.

EN-TÊTE n. m. (pl. en-têtes). Ce qui est imprimé, écrit ou gravé en tête d'une lettre, d'une feuille.

ENTÉTÉ, E adj. et n. Obstiné, têtue, buté.

ENTÊTEMENT n. m. Attachement obstiné à ses idées, à ses goûts, etc.; obstination, ténacité.

ENTÊTER v. t. Faire mal à la tête, causer un étourdissement, en parlant des odeurs. ♦ *s'entêter* v. pr. [à]. S'obstiner avec une grande ténacité.

ENTHOUSIASMANT, E adj. Qui enthousiasme.

ENTHOUSIASME n. m. (gr. *enthousiasmos*, transport divin). Admiration passionnée, ardeur. || Exaltation joyeuse, excitation, passion.

ENTHOUSIASMER v. t. Remplir d'enthousiasme. ♦ *s'enthousiasmer* v. pr. Se passionner pour qqn, qqch.

ENTHOUSIASTE adj. et n. Qui ressent ou manifeste de l'enthousiasme.

ENTICHER (S') v. pr. [de] (anc. fr. *enticier*, de *teche*, tache). S'attacher opiniâtement à.

ENTIER, ÈRE adj. (lat. *integer*, intact). Dont on n'a rien retranché, complet. || Sans restriction ni altération, absolu. Sans modification. || Catégorique, intransigeant, d'une seule pièce. ♦ *Nombre entier*, ou *entier* n. m., l'un quelconque des nombres de la suite 0, 1, 2, 3... pris positivement ou négativement.

ENTIER n. m. Totalité.

ENTIÈREMENT adv. Tout à fait, complètement.

ENTITÉ n. f. (lat. *ens*, *entis*, être). Chose considérée comme une individualité.

ENTOILAGE n. m. Action d'entoiler. || Toile pour entoiler.

ENTOILER v. t. Fixer sur une toile. || Fixer de la toile sur qqch.

ENTOMOLOGIE n. f. (gr. *entomon*, insecte, et *-logie*). Partie de la zoologie qui traite des arthropodes et spécialement des insectes.

ENTOMOLOGISTE n. Spécialiste d'entomologie.

ENTONNER v. t. (de *ton*). Commencer un chant. ♦ *Entonner les louanges de qqn*, le louer.

ENTONNOIR n. m. Ustensile en forme de cône, servant à transvaser des liquides. || Cavité qui va en se rétrécissant.

ENTORSE n. f. (anc. fr. *entors*, *tordu*). Extension violente et déchirure des ligaments articulaires. ♦ *Faire une entorse à qqch*, ne pas s'y conformer, y porter atteinte.

ENTORTILLER v. t. Envelopper en tortillant pour fermer, serrer. || Exprimer d'une manière embarrassée. || *Fam.* Séduire par des paroles trompeuses. ♦ *s'entortiller* v. pr. S'enrouler plusieurs fois autour d'une chose. || S'embrouiller.

ENTOURAGE n. m. Tout ce qui entoure pour orner. || Personnes qui vivent habituellement auprès de qqn.

ENTOURER v. t. (de *tour*). Placer, disposer autour. || Être placé autour de. || Témoigner de la sympathie, des soins à qqn, être auprès de lui. ♦ *s'entourer* v. pr. Mettre, réunir autour de soi.

ENTOURLOUPETTE n. f. *Fam.* Mauvais tour joué à qqn.

ENTOURNURE n. f. (anc. fr. *entourner*, se tenir autour). *Gêné dans les (ou aux) entourneries* (fam.), mal à l'aise ou à court d'argent.

ENTRACTE n. m. Intervalle entre les actes d'une pièce de théâtre, entre les différentes parties d'un spectacle. || Temps de repos.

ENTRAIDE n. f. Aide mutuelle.

ENTRAIDER (S') v. pr. S'aider mutuellement.

ENTRAILLES n. f. pl. (lat. *interanea*, qui est à l'intérieur). Intestins, boyaux. || *Litt.* Sensibilité, cœur. ♦ *Les entrailles de la terre* (Litt.), les profondeurs de la terre.

ENTRAIN n. m. (de [être] en train). Vivacité joyeuse; gaieté charmante, enthousiasme.

ENTRAÎNANT, E adj. Qui entraîne, séduit.

ENTRAÎNEMENT n. m. Action d'entraîner, fait d'être entraîné. || Préparation à un sport, à une compétition.

ENTRAÎNER v. t. Traîner avec soi, tirer après soi. || Mettre en mouvement. || Conduire avec soi, amener de force. || Préparer à un sport, à un exercice. || Attirer par une pression morale. || Exercer un effet stimulant (en parlant de la musique). || Occasionner, produire. ♦ *s'entraîner* v. pr. Se préparer à une compétition, à un exercice, etc.

ENTRAÎNEUR, EUSE n. Personne qui s'occupe de l'entraînement des chevaux de course, des sportifs, etc.

ENTRAÎNEUSE n. f. Jeune femme employée dans une boîte de nuit pour engager les clients à danser et à consommer.

ENTRANT, E n. et adj. Personne qui entre (se dit surtout au pl.).

ENTR'APERCEVOIR v. t. (conj. 29). Apercevoir à peine.

ENTRAVE n. f. Lien que l'on fixe aux pieds pour gêner la marche. || Obstacle, empêchement.

ENTRAVER v. t. (lat. *trabs*, *trabis*, poutre). Mettre des entraves. || Gêner, embarrasser dans ses mouvements, dans ses actes. || Mettre des obstacles, des empêchements.

ENTRE prép. (lat. *inter*). Indique un intervalle, une relation, une réciprocité.

ENTREBAÏLLEMENT n. m. Ouverture laissée par un objet légèrement ouvert.

ENTREBAÏLLER v. t. Entrouvrir légèrement.

ENTREBAÏLLEUR n. m. Pièce métallique qui limite le mouvement d'une porte lorsque la serrure est ouverte.

ENTRECHAT n. m. (it. [*capriola*] *intreciata*, [saut] entrelacé). Saut léger et rapide, gambade. || Pas consistant en un saut vertical au cours duquel le danseur fait passer ses pointes baissées l'une devant l'autre, une ou plusieurs fois, avant de retomber au sol.

ENTRECHOQUEMENT n. m. Choc de choses qui se heurtent.

ENTRECHOQUER v. t. Choquer l'un contre l'autre. ♦ *s'entrechoquer* v. pr. Se heurter.

ENTRECÔTE n. f. Morceau de viande de bœuf prélevé dans la région des côtes.

ENTRECOURPÉ, E adj. Interrompu, saccadé.

ENTRECOURPER v. t. Interrompre par intervalles.

ENTRECROISEMENT n. m. Disposition des choses qui s'entrecroisent.

ENTRECROISER v. t. Croiser en divers sens, ou à plusieurs reprises.

ENTRE-DÉCHIRER (S') v. pr. Se déchirer mutuellement.

ENTRE-DEUX n. m. inv. Partie située au milieu de deux choses; état intermédiaire entre deux extrêmes. || Au basket-ball, jet du ballon par l'arbitre entre deux joueurs, pour la reprise du jeu.

ENTRE-DEUX-GUERRES n. f. ou m. inv. Période située entre 1918 et 1940.

ENTRE-DEUX-MERS, région viticole du Bordelais, entre la Garonne et la Dordogne.

ENTRE-DÉVORER (S') v. pr. Se dévorer mutuellement.

ENTRÉE n. f. Action d'entrer. || Faculté, possibilité d'entrer; accès. || Endroit par

où l'on entre, voie d'accès. || Pièce d'un appartement assurant la communication entre l'extérieur et les autres pièces. (Syn. VESTIBULE.) || Début. || Moment où un artiste entre en scène. || Plat servi avant la viande et après le potage ou les hors-d'œuvre. ♦ *Avoir ses entrées chez qqn*, dans un lieu, y être reçu.

ENTREFAITES n. f. pl. (part. pass. de l'anc. fr. *entrefaire*). Sur ces entrefaites, à ce moment-là.

ENTREFILET n. m. Petit article dans un journal.

ENTREMENT n. m. (de *gent*). Habileté, adresse à se conduire, à se faire valoir.

ENTR'ÉGORGER (S') v. pr. (conj. 1). S'égorger, se tuer les uns les autres.

ENTREJAMBE n. m. Partie de la culotte ou du pantalon située entre les jambes.

ENTRELACEMENT n. m. État de plusieurs choses entrelacées.

ENTRELACER v. t. (conj. 1). Enlacer l'un dans l'autre.

ENTRELACS [âtrəla] n. m. Ornement composé de lignes entrelacées. (Surtout au pl.)

ENTRELARDER v. t. Piquer une viande avec du lard. || *Fam.* Mêler, farcir.

ENTREMÊLER v. t. Mêler plusieurs choses avec d'autres. || Entrecouper. ♦ *s'entremêler* v. pr. Se mêler.

ENTREMETS n. m. Plat sucré que l'on sert après le fromage et avant les fruits.

ENTREMETTEUR, EUSE n. *Péjor.* Personne qui sert d'intermédiaire dans une intrigue galante. (Surtout au fém.)

ENTREMETTRE (S') v. pr. (conj. 49). Intervenir activement dans une affaire pour mettre en relation plusieurs personnes; s'interposer.

ENTREMISE n. f. Action de s'entremettre; bons offices. ♦ *Par l'entremise de*, par l'intermédiaire de.

ENTREMONT (plateau d'), site archéologique de Provence, au nord d'Aix-en-Provence, où s'élevait la capitale des Ligures.

ENTREPONT n. m. Espace compris entre deux ponts d'un bateau.

ENTREPOSER v. t. Déposer provisoirement des marchandises dans un entrepôt; mettre en dépôt.

ENTREPOSITAIRE n. et adj. Qui dépose ou reçoit des marchandises dans un entrepôt.

ENTREPÔT n. m. Lieu, magasin où l'on met pour un temps limité des marchandises en dépôt.

ENTREPRENANT, E adj. Hardi à entreprendre, plein d'allant. || Hardi auprès des femmes.

ENTREPRENDRE v. t. (conj. 50). Commencer à exécuter qqch. || *Fam.* Tenter de convaincre, de persuader, de séduire.

ENTREPRENEUR, EUSE n. Chef d'une entreprise.

ENTREPRISE n. f. Mise à exécution d'un projet. || Unité économique de production. ● *Petite et moyenne entreprise*, entreprise employant moins de 500 salariés.

ENTRER v. i. (lat. *intrare*) [auxil. être]. Passer du dehors au dedans, pénétrer. || Passer dans une nouvelle situation, un nouvel état. || Commencer à être. || S'engager dans une profession, commencer à faire partie d'un groupe. || Être employé dans la composition ou la confection d'une chose, être un élément de. ● *Entrer dans le détail*, examiner avec minutie. || *Entrer en matière*, commencer. ♦ v. t. (auxil. avoir). Introduire.

ENTRESOL n. m. (esp. *entresuelo*, de *suelo*, sol). Étage situé entre le rez-de-chaussée et le premier étage.

ENTRE-TEMPS adv. (anc. fr. *entretant*, avec l'infl. de *temps*). Dans cet intervalle de temps.

ENTRETENIR v. t. (de *entre* et *tenir*) [conj. 16]. Tenir en bon état. || Pourvoir à la subsistance. || Faire durer, maintenir dans le même état. ● *Entrettenir qqn de*, causer avec lui sur. || *Se faire entretenir par qqn*, vivre à ses frais. ♦ *s'entretenir* v. pr. Converser avec qqn. || *Se nourrir de*.

ENTRETIEN n. m. Action de tenir une chose en bon état, de fournir ce qui est nécessaire. || Service d'une entreprise chargée de maintenir les performances des équipements et des matériels. || Conversation suivie.

ENTRETOISE n. f. (de *entre*, et anc. fr. *toise*, qui est tendu). Élément horizontal placé entre deux pièces parallèles et perpendiculairement à celles-ci.

ENTRE-TUER (S') v. pr. Se tuer l'un l'autre ou les uns les autres.

ENTREVOIR v. t. (conj. 36). Ne faire qu'apercevoir. || Connaître, prévoir confusément.

ENTREVUE n. f. Rencontre concertée entre deux ou plusieurs personnes en vue de traiter une affaire.

ENTRISME n. m. Introduction systématique dans une organisation de nouveaux militants en vue d'en modifier la ligne politique.

ENTROPIE n. f. (gr. *entropé*, retour). Phys. Grandeur qui, en thermodynamique, permet d'évaluer la dégradation de l'énergie d'un système. || Dans la théorie de la communication, nombre qui mesure l'incertitude de la nature d'un message donné à partir de celui qui le précède.

ENTROUVERT, E adj. Ouvert à demi.

ENTROUVIR v. t. (conj. 10). Ouvrir en écartant. || Ouvrir un peu.

ÉNUCLÉATION n. f. Extirpation d'un organe après incision.

ÉNUCLÉER v. t. (lat. *enucleare*, enlever le noyau). Extirper par énucléation.

ÉNUMÉRATIF, IVE adj. Qui contient une énumération.

ÉNUMÉRATION n. f. Action d'énumérer.

ÉNUMÉRER v. t. (lat. *enumerare*) [conj. 5]. Énoncer successivement les parties d'un tout, passer en revue.

ÉNURÉSIE n. f. Émission involontaire d'urine, généralement nocturne, à un âge où la propreté est habituellement acquise.

ENVAHIR v. t. (lat. *invadere*). Se répandre par la force ou de manière abusive sur ou dans un lieu, l'occuper entièrement. || Gagner l'esprit de qqn.

ENVAHISSANT, E adj. Qui envahit; importun, indiscret.

ENVAHISSEMENT n. m. Action d'envahir.

ENVAHISSEUR n. m. Celui qui envahit militairement.

ENVASSEMENT n. m. Action d'envaser.

ENVASER v. t. Remplir de vase.

ENVELOPPANT, E adj. Qui enveloppe. || Qui charme, captive.

ENVELOPPE n. f. Ce qui sert à envelopper. || Morceau de papier plié de manière à former une pochette, et destiné à contenir une lettre, une carte, etc. ● *Enveloppe (budgétaire)*, limites d'un budget à l'intérieur desquelles certains aménagements peuvent être apportés.

ENVELOPPEMENT n. m. Action d'envelopper, fait d'être enveloppé.

ENVELOPPER v. t. (anc. fr. *voloier*, envelopper). Couvrir, entourer complètement d'un tissu, d'un papier, d'une matière quelconque. || Entourer, encercler. || Litt. Entourer comme de qqch qui couvre. || Cacher, déguiser.

ENVENIMEMENT n. m. Action d'envenimer, de s'envenimer.

ENVENIMER v. t. (de *venin*). Provoquer l'infection, infecter. || Aggraver, exaspérer une situation, un conflit. ♦ *s'envenimer* v. pr. S'infecter. || Se détériorer.

ENVERGURE n. f. (de *vergue*). Étendue des ailes déployées d'un oiseau. || Dimension d'une aile d'avion. || Ampleur de l'intelligence, de la volonté. || Importance d'une action, ampleur d'un projet.

ENVER PAŞA, général turc (1881-1922). Il entraîne la Turquie dans la Première Guerre mondiale.

ENVERS prép. (de *en* et *vers*). À l'égard de. ● *Envers et contre tous*, en dépit de tout le monde.

ENVERS n. m. L'opposé de l'endroit. || Le contraire. ● *À l'envers*, du mauvais côté; en dépit du bon sens, en désordre.

ENVI (À L') loc. adv. (anc. fr. *envier*, pro-

voquer, inviter). Litt. Avec émulation, à qui mieux mieux.

ENVIALE adj. Digne d'envie.

ENVIE n. f. (lat. *invidia*). Sentiment de convoitise à la vue du bonheur, des avantages d'autrui. || Désir soudain et vif d'avoir, de faire qqch. || Besoin qu'on a le désir de satisfaire. || Tache sur la peau présente à la naissance. || Petite pellicule de peau qui se détache près des ongles.

ENVIER v. t. Souhaiter d'avoir ce que l'autre a.

ENVIEUX, EUSE adj. et n. Tourmenté par l'envie.

ENVIRON adv. (anc. fr. *viron*, tour). À peu près.

ENVIRONNANT, E adj. Qui environne; proche, voisin.

ENVIRONNEMENT n. m. Ce qui entoure. || Ensemble des éléments naturels et artificiels qui constituent le cadre de vie d'un individu.

ENVIRONNER v. t. (de *environ*). Entourer, être disposé autour.

ENVIRONS n. m. pl. Lieux qui sont alentour. ● *Aux environs de*, aux abords de, aux approches de, vers.

ENVISAGER v. t. (conj. 1). Examiner, considérer, tenir compte. || Projeter.

ENVOI n. m. Action d'envoyer. || Chose envoyée. ● *Coup d'envoi*, dans plusieurs sports, mise en jeu du ballon marquant le début d'une partie.

ENVOL n. m. Action de s'envoler; décollage.

ENVOLÉE n. f. Mouvement oratoire. || Montée brutale d'une valeur.

ENVOLER (S') v. pr. Prendre son vol, s'envoler. || Décoller, en parlant d'un avion.

ENVOÛTANT, E adj. Qui subjugué.

ENVOÛTEMENT n. m. Action de subjuguer; fascination. || Opération magique par laquelle on pratique sur une effigie en cire, symbolisant la personne à qui l'on veut nuire, des blessures dont elle est censée souffrir elle-même.

ENVOÛTER v. t. (anc. fr. *vout*, image; du lat. *vultus*). Séduire comme par magie; subjuguer, exercer un attrait irrésistible. || Pratiquer un envoûtement.

ENVOYÉ, E n. Personne envoyée quelque part pour y remplir une mission.

ENVOYER v. t. (lat. *inviare*, faire route) [conj. 6]. Faire partir qqn pour une destination. || Faire parvenir, expédier qqch (à qqn). || Jeter, lancer. ● *Envoyer les couleurs*, hisser le pavillon national pour lui rendre les honneurs. || *Envoyer promener, paître, coucher* (fam.), repousser, renvoyer avec rudesse. || *Ne pas envoyer dire*, dire en face, sans ménagement.

ENVOYEUR, EUSE n. Personne qui envoie.

ENZYME n. f. (Académie) ou m. (gr. *en*,

enzyme

dans, et *zumé*, levain). Substance organique soluble, provoquant ou accélérant une réaction biochimique.

ÉOCÈNE n. m. et adj. (mot angl.; du gr. *éôs*, aurore, et *kainos*, récent). Première période de l'ère tertiaire, marquée par la diversification des mammifères et le début de la formation des Alpes.

ÉOLIEN, ENNE adj. (de *Éole*, dieu des Vents). Relatif au vent.

ÉOLIENNE n. f. Moteur actionné par le vent.

ÉOLIENNES ou **LIPARI** (îles), archipel italien au nord de la Sicile.

ÉOSINE n. f. (gr. *éôs*, aurore). Matière colorante rouge.

ÉPAGNEUL, E n. (de [*chien*] *español*). Chien d'arrêt à long poil et à oreilles pendantes, originaire d'Espagne.

ÉPAIS, AISSE [epe, es] adj. (lat. *spissus*). Qui a de l'épaisseur. || Massif et trappu. || Dense, serré, compact, consistant. || Grossier, qui manque de finesse, de pénétration.

ÉPAISSEUR n. f. Troisième dimension d'un solide, les deux autres étant la longueur et la largeur. || La plus petite des dimensions principales d'un corps. || État de ce qui est dense, serré.

ÉPAISSIR v. t. Rendre plus épais. ♦ v. i. et s'épaissir v. pr. Devenir épais, plus large, plus consistant.

ÉPAISSISSEMENT n. m. Action d'épaissir, de s'épaissir; résultat de cette action.

ÉPAMINONDAS, général et homme d'État béotien (v. 418-362 av. J.-C.). Il consacre l'hégémonie de Thèbes en écrasant les Spartiates à Leuctres (371) et à Mantinée.

ÉPANCHEMENT n. m. Accumulation de liquide organique. || Action de s'épancher, effusion de sentiments, de pensées intimes.

ÉPANCHER v. t. (lat. *expandere*). Dire avec sincérité ce qu'on ressent. ♦ s'épancher v. pr. Parler avec une entière confiance, décharger son cœur.

ÉPANDAGE n. m. Champs d'épandage, terrains destinés à épurer les eaux d'égout par filtration à travers les couches du sol.

ÉPANDEUSE n. f. Engin de travaux publics qui répartit régulièrement des matériaux.

ÉPANDRE v. t. (lat. *expandere*) [conj. 46]. Étendre en dispersant.

ÉPANOUIR v. t. (anc. fr. *espanir*, s'ouvrir; du frq.). Faire ouvrir, en parlant des fleurs. || Rendre heureux qq. ♦ s'épanouir v. pr. S'ouvrir largement. || Se détendre pleinement. || Faire paraître une joie sereine. || Se développer dans toutes ses potentialités.

ÉPANOUISSANT, E adj. Qui fait s'épanouir.

ÉPANOUISSMENT n. m. Action de s'épanouir.

ÉPARGES (Les), comm. de la Meuse; 54 h. — Violents combats en 1914-15.

ÉPARGNANT, E adj. et n. Qui épargne.

ÉPARGNE n. f. Économie dans la dépense. || Revenu qui n'est pas affectée à la consommation. ♦ Caisse d'épargne, établissement financier qui reçoit (dans la limite d'un plafond) des dépôts en numéraire, dont il capitalise annuellement les intérêts.

ÉPARGNER v. t. (germ. *sparanjan*). Amasser par économie, mettre en réserve, éviter de dépenser. || Éviter, dispenser de. || Employer avec ménagement. || Traiter avec ménagement, laisser la vie. || Ne pas endommager, ne pas détruire.

ÉPARPILLEMENT n. m. Action d'éparpiller; état de ce qui est éparpillé.

ÉPARPILLER v. t. (lat. pop. *sparpillare*). Disperser, répandre de tous côtés. || Employer son esprit sans méthode et à des buts divers. ♦ s'éparpiller v. pr. Se disperser.

ÉPARS, E adj. (lat. *sparsus*). Dispersé, en désordre.

ÉPATANTMENT adv. Fam. De façon épatante; admirablement.

ÉPATANT, E adj. Fam. Admirable, formidable, splendide.

ÉPATE n. f. Faire de l'épate (Pop.), chercher à épater son entourage.

ÉPATÉ, E adj. Nez épaté, court, gros et large.

ÉPATÉMENT n. m. Fam. Stupéfaction, surprise.

ÉPATER v. t. (de *patte*). Fam. Remplir d'une surprise admirative, se faire remarquer.

ÉPAULARD n. m. Cétacé de l'Atlantique Nord, voisin du marsouin. (Syn. ORQUE.)

ÉPAULE n. f. (lat. *spatula*, spatule). Articulation de l'humérus avec le squelette constitué de la clavicule, de l'omoplate et de l'apophyse de l'omoplate. || Partie supérieure du membre supérieur ou antérieur des animaux. ♦ Avoir la tête sur les épaules (Fam.), être sensé. || Donner un coup d'épaule (Fam.), venir en aide. || Par-dessus l'épaule (Fam.), avec négligence, avec dédain.

ÉPAULÉ n. m. Mouvement d'haltérophilie qui consiste à amener la barre, en un seul temps, à hauteur d'épaules.

ÉPAULÉ-JETÉ n. m. (pl. *épaulé-jetés*). Mouvement d'haltérophilie qui consiste, après avoir effectué l'épaulé, à soulever, d'une seule détente, la barre à bout de bras.

ÉPAULEMENT n. m. Massif ou mur de soutènement.

ÉPAULER v. t. Appuyer contre l'épaule. || Aider, appuyer. || Constr. Renforcer un support.

ÉPAULETTE n. f. Patte que certains militaires portent sur chaque épaule, et qui sert souvent à désigner leur grade. || Bande de tissu retenant un vêtement féminin aux épaules. || Superposition d'ouate qui rembourse les épaules d'un vêtement.

ÉPAVE n. f. (lat. *expavidus*, épouvanté). Objet abandonné en mer ou rejeté sur le rivage. || Chose égarée dont on ne connaît pas le propriétaire. || Personne complètement désemparée.

ÉPÉE n. f. (lat. *spatha*; du gr.). Arme faite d'une lame d'acier pointue fixée à une poignée munie d'une garde. || L'une des trois armes de l'escrime, formée d'une lame triangulaire longue de 90 cm. ♦ Coup d'épée dans l'eau, effort sans résultat. || Épée de Democlos, danger qui peut s'abattre sur qq. d'un moment à l'autre. || Mettre l'épée dans les reins, harceler, presser.

ÉPEIRE [epɛr] n. f. (lat. *epeira*). Araignée à abdomen diversement coloré, qui construit de grandes toiles verticales et régulières dans les jardins, les bois.

ÉPÉISTE n. Escrimeur à l'épée.

ÉPELER v. t. (frq. *spellôn*, raconter) [conj. 3]. Nommer successivement les lettres composant un mot.

ÉPELLATION n. f. Action d'épeler.

ÉPENTHÈSE [epɛntɛz] n. f. (gr. *epenthesis*). Apparition d'une voyelle ou d'une consonne non étymologiques au milieu d'un mot.

ÉPÉPINER v. t. Enlever les pépins.

ÉPERDU, E adj. (anc. fr. *esperdre*, perdre complètement). Troublé par une violente émotion. || Vif, violent : fuite éperdue.

ÉPERDUMENT adv. D'une manière éperdue.

ÉPERLAN n. m. (néerl. *splierinc*). Poisson marin voisin du saumon, à chair délicate, qui pond au printemps dans les embouchures des fleuves.

ÉPERNAY, ch.-l. d'arr. de la Marne, sur la Marne; 28 876 h. Vins de Champagne.

ÉPERON n. m. (lat. *sporonus*; du frq.). Arceau de métal, terminé par un ergot ou une molette, que le cavalier fixe à la partie postérieure de ses bottes pour piquer son cheval. || Promontoire entre deux vallées. || Partie saillante, en avant de la proue d'un navire.

ÉPERONNER v. t. Piquer avec l'éperon. || Munir d'éperons. || Litt. Exciter, stimuler. ♦ Éperonner un navire, l'aborder par l'étrave.

ÉPERVIER n. m. (frq. *sparwâr*). Oiseau rapace diurne, commun dans les bois, où

il chasse les petits oiseaux. || Filet de pêche de forme conique, garni de plomb, qu'on lance à la main.

ÉPHÈBE n. m. (gr. *ephēbos*, de *hēbē*, jeunesse). *Antiq.* gr. Adolescent de 18 à 20 ans. || Jeune homme d'une grande beauté (ironiq.).

ÉPHÉMÈRE adj. (gr. *ephēmeros*). Qui ne vit qu'un jour. || De très courte durée, fugitif.

ÉPHÉMÈRE n. m. Insecte qui, à l'état adulte, ne vit qu'un ou deux jours.

ÉPHÉMÉRIDE n. f. (lat. *ephemeris*; du gr. *hēmera*, jour). Livre ou notice qui contient les événements accomplis dans un même jour, à différentes époques. || Calendrier dont on retire chaque jour une feuille. ♦ pl. *Astron.* Tables donnant pour chaque jour de l'année les valeurs des coordonnées des planètes, de la Lune et du Soleil.

ÉPHÈSE, anc. v. d'Ionie, sur la côte de la mer Égée. Grand centre commercial dès le VIII^e s. av. J.-C.

ÉPHORE n. m. (gr. *ephoros*). *Antiq.* gr. Magistrat de Sparte élu annuellement.

ÉPHRAÏM, dans la Bible, second fils de Joseph, petit-fils de Jacob.

ÉPI n. m. (lat. *spica*, pointe). Inflorescence dans laquelle les fleurs, sans pédoncules, sont insérées le long d'un axe principal. || Mèche de cheveux, de poils qui poussent en sens contraire de celui des autres. ● *En épi*, se dit d'objets, de véhicules disposés parallèlement les uns aux autres, mais en oblique.

ÉPIAGE n. m., ou **ÉPIASON** n. f. Développement de l'épi dans les céréales.

ÉPICARPE n. m. (gr. *epi*, sur, et *karpōs*, fruit). Pellicule qui recouvre le fruit, appelée couramment la « peau » du fruit.

ÉPICE n. f. (lat. *species*, substance). Substance aromatisée d'origine végétale (clou de girofle, noix muscade, gingembre, etc.).

ÉPICÉ, **E** adj. Au goût relevé par des épices. || Qui contient des traits égrillards, grivois.

ÉPICÉA n. m. (lat. *picea*, pin). Arbre voisin du sapin, mais beaucoup plus commun, au tronc roux, aux aiguilles vertes, aux cônes pendants.

ÉPICÈNE adj. (gr. *epikoinos*, commun). Se dit des noms communs aux deux sexes, tels que *enfant*, *aigle*, *caille*, etc.

ÉPICENTRE n. m. (gr. *epi*, sur, et *centre*). Point de la surface terrestre où un séisme a été le plus intense.

ÉPICER v. t. (conj. 1). Assaisonner avec des épices. || Relever de traits égrillards.

ÉPICERIE n. f. Commerce, magasin de l'épicier.

ÉPICIER, **ÈRE** n. m. Commerçant vendant en gros ou en détail des comestibles, des

épices, du sucre, du café, des boissons, etc.

ÉPICTÈTE, philosophe stoïcien du I^{er} s. apr. J.-C., de langue grecque.

ÉPICURE, philosophe grec (341-270 av. J.-C.), auteur d'une morale destinée à atteindre le bonheur.

ÉPICURIEN, **ENNE** adj. et n. Qui recherche son seul plaisir.

ÉPICURISME n. m. (de *Épicure*, n. pr.). Recherche du seul plaisir.

ÉPIDAURE, v. d'Argolide, sur la mer Égée, célèbre par son temple d'Asclépios, dieu de la Médecine; on y trouve le mieux conservé des théâtres grecs (fin du IV^e s. av. J.-C.).

ÉPIDÉMIE n. f. (gr. *epidēmia*, de *epi*, dans, et *dēmos*, pays, peuple). Atteinte simultanée d'un grand nombre d'individus d'un pays ou d'une région par une maladie particulière.

ÉPIDÉMIOLOGIE n. f. Étude des facteurs déterminant la fréquence et la distribution des maladies dans les populations humaines.

ÉPIDÉMIOLOGIQUE adj. Relatif à l'épidémiologie.

ÉPIDÉMIQUE adj. Qui tient de l'épidémie. || Qui se répand à la façon d'une épidémie, contagieux, communicatif.

ÉPIDERME n. m. (gr. *epi*, sur, et *derma*, peau). Membrane épithéliale formant la zone externe de la peau. ● *Avoir l'épiderme sensible*, être susceptible.

ÉPIDERMIQUE adj. Réaction *épidémique*, attitude de qq. qui réagit vivement et immédiatement à une critique, à une contrariété.

ÉPIER v. t. (frq. *spehôn*). Observer secrètement et attentivement.

ÉPIEU n. m. (anc. fr. *espiet*, avec l'infl. de *pieu*). Gros et long bâton garni de fer, et employé pour chasser.

ÉPIGASTRE n. m. (gr. *epi*, sur, et *gastēr*, ventre). Partie supérieure de l'abdomen, comprise entre l'ombilic et le sternum.

ÉPIGLOTTE n. f. (gr. *epi*, sur, et *glōtta*, langue). Languelette cartilagineuse qui ferme la glotte pendant la déglutition.

ÉPIGONE n. m. (gr. *epigonos*, descendant). *Litt.* Successeur, disciple sans originalité personnelle.

ÉPIGRAMME n. f. (gr. *epigramma*, inscription). Petite pièce de vers qui se termine par un trait, souvent satirique.

ÉPIGRAPHE n. f. (gr. *epigraphē*, inscription). Inscription sur un édifice pour indiquer sa date, la dédicace, l'intention des constructeurs, etc. || Citation d'un auteur, en tête d'un livre, pour en résumer l'esprit.

ÉPIGRAPHIE n. f. Science qui a pour objet l'étude des inscriptions sur matières durables (pierre, métal, bois).

ÉPILEPTIQUE n. f. Action d'épiler.

ÉPILEPTIQUE adj. Qui sert à épiler.

ÉPILEPSIE n. f. (gr. *epilēpsia*, attaque). État caractérisé par la survenue de crises convulsives paroxystiques, correspondant à l'excitation simultanée d'un groupe ou de la totalité des cellules cérébrales.

ÉPILEPTIQUE adj. et n. Qui relève de l'épilepsie, qui y est sujet.

ÉPILER v. t. (lat. *pilus*, poil). Arracher les poils avec une pince ou les supprimer à l'aide d'un dépilatoire.

ÉPILOGUE n. m. (gr. *epilogos*, péroraison). Conclusion d'un ouvrage littéraire. || Ce qui termine une aventure, une histoire.

ÉPILOGUER v. i. [sur]. Faire des commentaires sur toutes choses, critiquer.

ÉPINAL, ch.-l. du dép. des Vosges, sur la Moselle; 40 954 h. Centre d'imagerie populaire à partir de la fin du XVIII^e s.

ÉPINARD n. m. (ar. *isbinākh*). Plante potagère dont on consomme les feuilles. ♦ pl. Feuilles d'épinard comestibles. ● *Mettre du beurre dans les épinards* (Fam.), améliorer ses revenus, la situation.

ÉPINAY-SUR-SEINE, ch.-l. de c. de la Seine-Saint-Denis, sur la Seine (r. dr.); 50 314 h.

ÉPINE n. f. (lat. *spina*). Excroissance dure et pointue qui naît sur certains végétaux. || Arbrisseau épineux. ● *Épine dorsale*, colonne vertébrale. || *Tirer, enlever une épine du pied*, débarrasser d'un souci.

ÉPINETTE n. f. Petit clavecin.

ÉPINEUX, **EUSE** adj. (lat. *spinus*). Couvert d'épines. || Plein de difficultés, embarrassant, délicat.

ÉPINGLE n. f. (lat. *spinula*). Petite tige métallique, garnie d'une tête à l'une des extrémités et terminée par une pointe à l'autre. || Bijou en forme d'épingle avec tête ornée. ● *Chercher une épingle dans une meule (une botte) de foin*, chercher une chose introuvable. || *Coup d'épingle*, petite méchanceté. || *Épingle à cheveux*, petite tige recourbée à deux branches, avec laquelle les femmes fixent leurs cheveux. || *Épingle de sûreté*, épingle de nourrice, petite tige recourbée formant ressort, dont la pointe est protégée et maintenue par un crochet plat. || *Monter en épingle* (Fam.), mettre en évidence, donner une importance excessive à. || *Tiré à quatre épingles*, habillé soigneusement. || *Tirer son épingle du jeu*, se tirer adroitement d'une affaire délicate. || *Virage en épingle à cheveux*, virage très serré d'une route qui repart brusquement dans le sens opposé.

ÉPINGLER v. t. Attacher, fixer avec des épingles. || Fam. Arrêter, faire prisonnier.

ÉPINIÈRE adj. f. Moelle épinière, v. MOELLE.

ÉPINOCHE n. f. (de *épine*). Petit poisson

marin ou d'eau douce, portant des épines sur le dos.

ÉPIPHANIE n. f. (gr. *epiphaneia*, apparition). Fête chrétienne célébrant la manifestation du Christ aux païens, figurée dans l'Évangile par l'épisode des Rois mages.

ÉPIPHÉNOMÈNE n. m. Phénomène qui vient s'ajouter à un autre sans le modifier.

ÉPIPHYSE n. f. (gr. *epi*, sur, et *phusis*, croissance). Extrémité d'un os long, contenant de la moelle rouge. || Glande atténuée au plafond du diencéphale.

ÉPIPHYTE adj. et n. m. (gr. *epi*, sur, et *phuton*, plante). Se dit d'un végétal fixé sur un autre, mais non parasite.

ÉPIPLOON [epilpɔ̃] n. m. (mot gr. signif. flottant). Nom donné à deux replis du péritoine.

ÉPIQUE adj. (gr. *epikos*). Propre à l'épopée, digne de l'épopée. || Extraordinaire, mémorable.

ÉPIRE, contrée de la Grèce, au sud-ouest de la Macédoine. Royaume du V^e s. av. J.-C. au XIII^e s.; conquis par Byzance.

ÉPISCOPAL, E, AUX adj. Qui appartient à l'évêque.

ÉPISCOPAT n. m. (lat. *episcopus*, évêque). Dignité d'évêque. || Ensemble des évêques.

ÉPISE n. m. (gr. *epeisodion*, accès). Circonstance appartenant à une série d'événements formant un ensemble. || Division d'une action dramatique. || Action incidente, liée à l'action principale, dans un poème, un roman, etc.

ÉPISODIQUE adj. Qui constitue un simple épisode; secondaire, intermittent.

ÉPISODIQUEMENT adv. De façon épisodique.

ÉPISSER v. t. (néerl. *spilissen*). Assembler deux cordages ou deux câbles en entrelaçant les torsions qui les composent.

ÉPISSURE n. f. Réunion de deux cordages ou de deux câbles électriques par entrelacement.

ÉPISTÉMOLOGIE n. f. (gr. *epistēmē*, science, et *-logie*). Étude critique du développement, des méthodes et des résultats des sciences.

ÉPISTOLAIRE adj. (lat. *epistola*, lettre). Qui concerne les lettres, la correspondance.

ÉPISTOLIER, ÈRE n. Personne qui écrit beaucoup de lettres à caractère littéraire (vx).

ÉPITAPHE n. f. (gr. *epi*, sur, et *taphos*, tombe). Inscription sur un tombeau.

ÉPITHÉLIAL, E, AUX adj. Qui appartient à l'épithélium.

ÉPITHÉLIUM [epiteljɔm] n. m. (gr. *epi*, sur, et *thélē*, mamelon). Tissu formé d'une ou de plusieurs couches de cellules jointives et recouvrant le corps, les

cavités internes, les organes, comme par exemple l'épiderme.

ÉPITHÈTE n. f. (gr. *epitheton*, qui est ajouté). Mot ou expression employés pour qualifier qqch ou qqch. ♦ n. f. et adj. Fonction d'un adjectif qualificatif se rapportant directement au nom sans l'intermédiaire d'un verbe.

ÉPITOGE n. f. (gr. *epi*, sur, et lat. *toga*, toge). Bande d'étoffe distinctive que les professeurs, les magistrats, les avocats en robe portent sur l'épaule.

ÉPÎTRE n. f. (lat. *epistola*). Littér. Lettre. || Passage de l'écriture sainte, et surtout des lettres des Apôtres, qui est lu à la messe avec l'évangile.

ÉPIZOOTIE [-ti ou -si] n. f. (gr. *zōotēs*, nature animale). Maladie contagieuse qui atteint un grand nombre d'animaux.

ÉPLORÉ, E adj. (anc. fr. *plor*, pleurer). Qui est en pleurs, désolé, accablé de chagrin.

ÉPLUCHAGE n. m. Action d'éplucher.

ÉPLUCHER v. t. (anc. fr. *peluchier*, éplucher). Ôter la peau, les parties non comestibles ou moins bonnes d'un légume, d'un fruit. || Enlever les bourres des étoffes. || Rechercher minutieusement ce qu'il y a de répréhensible dans. || Lire attentivement un texte afin d'y découvrir un détail qu'on cherche.

ÉPLUCHEUSE n. f. Appareil ménager pour éplucher les légumes, projetés par un mouvement rotatif sur une râpe ou un abrasif.

ÉPLUCHURE n. f. Déchet qu'on enlève en épluchant.

ÉPOINTER v. t. Casser ou user la pointe d'un instrument, d'un outil.

ÉPONGE n. f. (lat. *spongia*). Nom usuel des spongiaires. || Substance cornée, légère et poreuse, constituant le squelette de certains spongiaires des mers chaudes. || Objet d'aspect analogue à l'éponge. ♦ Jeter l'éponge (Sports), abandonner la partie. || Passer l'éponge sur, pardonner, oublier volontairement. || Tissu éponge, article textile qui présente des bouclettes à sa surface.

ÉPONGEAGE n. m. Action d'éponger.

ÉPONGER v. t. (conj. 1). Étamper un liquide avec une éponge ou qqch de spongieux. || Résorber un excédent quelconque, combler un retard. ♦ s'éponger v. pr. S'essuyer, se sécher.

ÉPONYME adj. (gr. *epônimos*). Antiq. Qui donne son nom.

ÉPOPEE n. f. (gr. *epopoia*). Récit poétique d'aventures héroïques, où intervient le merveilleux. || Suite d'actions sublimes ou héroïques.

ÉPOQUE n. f. (gr. *epokhē*, point d'arrêt). Moment de l'histoire qui est marqué par quelque événement important, par un certain état de choses. || Moment déter-

miné de l'année, de la vie d'une personne ou d'une société. || Subdivision d'une période géologique. ♦ *D'époque*, se dit d'un objet datant réellement de l'époque à laquelle correspond son style. || *Faire époque*, laisser un souvenir durable. || *La Belle Époque*, celle des premières années du XX^e s.

ÉPOUIILLER v. t. Débarrasser de ses poux.

ÉPOUMONER (S') v. pr. Se fatiguer à force de parler, de crier.

ÉPOUSAILLES n. f. pl. (lat. *sponsalia*, fiançailles). Célébration du mariage (vx ou ironiq.).

ÉPOUSE n. f. → ÉPOUX.

ÉPOUSER v. t. (lat. *sponsare*). Prendre en mariage. || S'attacher vivement à, rallier. || S'adapter exactement à.

ÉPOUSSETAGE n. m. Action d'épousseter des habits, des meubles, etc.

ÉPOUSSETER v. t. (conj. 4). Ôter la poussière.

ÉPOUSTOULANT, E adj. Fam. Étonnant, extraordinaire.

ÉPOUSTOULER v. t. Fam. Surprendre par qqch d'insolite.

ÉPOUVANTABLE adj. Qui cause de l'épouvante, de la répulsion. || Étrange, excessif.

ÉPOUVANTABLEMENT adv. De façon épouvantable.

ÉPOUVANTAIL n. m. Mannequin mis dans les champs, les jardins, pour effrayer les oiseaux. || Ce qui cause de vaines terreurs. || Personne très laide ou mal habillée.

ÉPOUVANTE n. f. Terreur soudaine accompagnée d'un grand trouble; effroi, horreur.

ÉPOUVANTER v. t. (lat. pop. *expaventare*). Remplir d'épouvante; effrayer, terrifier.

ÉPOUX, ÉPOUSE n. (lat. *sponsus*, *sponsa*). Personne unie à une autre par le mariage. ♦ n. m. pl. Le mari et la femme.

ÉPRENDRE (S') v. pr. [de] (conj. 50). Litt. Concevoir de l'attachement pour qqch, qqch.

ÉPREUVE n. f. Expérience, essai qu'on fait d'une chose. || Chagrin, douleur, malheur qui frappe qqch. || Composition ou interrogation, à un examen. || Compétition sportive. || Feuille sur laquelle on a imprimé un texte ou copié des clichés et qui sert à la correction, au bon à composer, à graver, à tirer. || Exemple tiré d'après un cliché photographique. || *Bx-arts*. Tout exemplaire d'une estampe ou d'un moulage. ♦ *À l'épreuve de*, en état de supporter. || *À toute épreuve*, capable de résister à tout. || *Épreuve de force*, affrontement. || *Mettre à l'épreuve*, éprouver.

ÉPRIS, E adj. Pris de passion pour qqn ou pour qqch.

ÉPROUVANT, E adj. Pénible à supporter.

ÉPROUVER v. t. Essayer, vérifier les qualités ou la valeur de qqn, de qqch, mettre à l'épreuve. || Connaître par expérience, ressentir, subir, supporter. || Faire souffrir qqn. || Supporter, subir des dommages.

ÉPROUVETTE n. f. Tube de verre fermé à l'un des bouts, et dans lequel on fait diverses expériences.

EPSILON [-lon] n. m. inv. Cinquième lettre (ε) de l'alphabet grec, correspondant à l'e bref.

EPSOM, v. d'Angleterre, au sud de Londres; 72 000 h. Station thermale. Course de chevaux (le Derby).

ÉPUCER v. t. (conj. 1). Débarrasser des sautes pucées.

ÉPUISANT, E adj. Qui fatigue beaucoup.

ÉPUISÉ, E adj. À bout de forces.

ÉPUISEMENT n. m. Action d'épuiser. || Déperdition des forces physiques ou morales.

ÉPUISER v. t. (de *puits*). Vider entièrement de son contenu, de ses réserves. || Consommer, utiliser complètement. || Appauvrir, rendre stérile. || Traiter à fond. || User jusqu'au bout, causer de la lassitude. ♦ s'épuiser v. pr. Se tarir, s'affaiblir, se fatiguer.

ÉPUISSETTE n. f. Petit filet de pêche monté sur un cerceau et fixé à l'extrémité d'un long manche de bois.

ÉPURATEUR n. m. Appareil servant à détecter et à éliminer des impuretés ou des parties défectueuses.

ÉPURATION n. f. Action d'épurer.

ÉPURE n. f. Dessin, à une échelle donnée, qui représente sur un ou plusieurs plans les projections d'un objet à trois dimensions.

ÉPURER v. t. Rendre pur, plus pur. || Rejeter certains membres d'un corps ou d'un groupe comme indignes d'en faire partie.

ÉQUARRIR v. t. (lat. pop. *exquadrare*, tailler en carré). Dépecer des animaux pour en tirer la peau, la graisse, les os, etc.

ÉQUARRISSAGE n. m. Action d'équarrir.

ÉQUARRISSEUR n. m. Personne qui équarrir.

ÉQUATEUR n. m. (lat. *aequare*, rendre égal). Grand cercle de la sphère terrestre dont le plan est perpendiculaire à la ligne des pôles. ♦ *Équateur céleste*, grand cercle de la sphère céleste, perpendiculaire à l'axe du monde et servant de repère pour les coordonnées équatoriales.

ÉQUATEUR, en esp. *Ecuador*, république de l'Amérique du Sud, sur le Pacifique; 270 670 km²; 10 500 000 h. Cap.

Quito. V. princ. *Guayaquil*. Langue : espagnol. Les Andes juxtaposent hauts plateaux et sommets volcaniques. Le littoral porte des plantations (bananes, cacao, café, etc.). L'Est, amazonien, fournit du pétrole, base des exportations. — Anc. colonie espagnole, l'Équateur forme un État indépendant depuis 1830.

ÉQUATION n. f. (lat. *aequatio*, égalité). *Math.* Égalité qui n'est vérifiée que pour des valeurs convenables de certaines quantités qui y figurent, ou *inconnues*.

ÉQUATORIAL, E, AUX adj. Relatif à l'équateur. ♦ *Climat équatorial*, climat des régions proches de l'équateur, caractérisé par une température constamment élevée et par une pluviosité abondante et régulière. || *Plaque équatoriale* plan médian d'une cellule, où les chromosomes fissurés se groupent pendant la mitose, avant de se séparer en deux stocks égaux.

ÉQUATORIEN, ENNE adj. et n. De l'Équateur.

ÉQUERRE n. f. (lat. *exquadrare*, rendre carré). Instrument de dessin pour tracer des angles droits. || Outil analogue de charpentier et de menuisier. ♦ À l'équerre, d'équerre, à angle droit, d'aplomb.

ÉQUESTRE adj. (lat. *equestris*, de *equus*, cheval). Relatif à l'équitation. ♦ *Statue équestre*, statue qui représente un personnage à cheval.

ÉQUEUTAGE n. m. Action d'équeuter.

ÉQUEUTER v. t. Dépouiller un fruit de sa queue.

ÉQUIANGLE adj. (lat. *aequus*, égal, et *angle*). Dont les angles sont égaux.

ÉQUIDÉ n. m. (lat. *equus*, cheval). Mammifère onglé à un seul doigt par patte, comme le cheval, le zèbre et l'âne.

ÉQUIDISTANCE [ekyi-] n. f. Qualité de ce qui est équidistant.

ÉQUIDISTANT, E [ekyi-] adj. Situé à une égale distance.

ÉQUILATÉRAL, E, AUX [ekyi-] adj. Dont tous les côtés sont égaux.

ÉQUILIBRATION n. f. Fonction qui assure le maintien du corps en équilibre et dont le centre principal est le cercelet.

ÉQUILIBRE n. m. (lat. *aequus*, égal, et *libra*, balance). État de repos d'un corps sollicité par plusieurs forces qui s'annulent. || Position stable du corps humain. || Pondération, calme, bon fonctionnement de l'activité mentale. || Juste combinaison de forces, d'éléments. ♦ *Équilibre budgétaire*, concordance des recettes avec les dépenses prévues au même budget. || *Perdre l'équilibre*, pencher d'un côté ou de l'autre, de manière à tomber.

ÉQUILIBRÉ, E adj. Dont les facultés, les

qualités, les composants sont en harmonie; sain, sensé.

ÉQUILIBRER v. t. Mettre en équilibre. ♦ s'équilibrer v. pr. Être équivalent, en équilibre.

ÉQUILIBRISTE n. Personne dont le métier est de faire des tours d'adresse ou d'équilibre acrobatique.

ÉQUILLE n. f. Poisson long et mince, à dos vert ou bleu sombre, s'enfouissant avec agilité dans les sables de la Manche et de l'Atlantique.

ÉQUIN, E adj. (lat. *equinus*, de *equus*, cheval). Qui a rapport au cheval.

ÉQUINOXE n. m. (lat. *aequus*, égal, et *nox*, nuit). Époque de l'année où le Soleil, dans son mouvement propre apparent sur l'écliptique, coupe l'équateur céleste, et qui correspond à l'égalité de la durée des jours et des nuits. (Il y a deux équinoxes par an : le 20 ou le 21 mars et le 22 ou le 23 septembre.) || Point de l'équateur céleste où se produit ce passage.

ÉQUIPAGE n. m. Ensemble des hommes assurant le service d'un navire, d'un avion, d'un char, etc. || Voitures, chevaux et personnel qui en a la charge. ♦ pl. Autref., ensemble des voitures et du matériel affectés à une armée en campagne.

ÉQUIPARTITION [ekyi-] n. f. Répartition égale dans les diverses parties d'un tout.

ÉQUIPE n. f. (de *équiper*). Groupe de personnes travaillant à une même tâche ou unissant leurs efforts dans la même dessein. || Groupe de joueurs associés, en nombre déterminé. ♦ *Esprit d'équipe*, esprit de solidarité qui anime les membres d'un même groupe. || *Faire équipe*, s'associer avec.

ÉQUIPÉE n. f. Aventure dans laquelle on se lance à la légère; escapade. || Sortie, promenade.

ÉQUIPEMENT n. m. Action d'équiper, de doter du matériel ou des installations nécessaires. || Ensemble du matériel industriel d'une entreprise, de l'infrastructure d'une nation, d'une région. || Ensemble des objets nécessaires à un militaire, à une troupe, pour faire campagne.

ÉQUIPER v. t. (nordique *skipa*, arranger, installer). Pourvoir du nécessaire en vue d'une activité déterminée, d'une utilisation. ♦ s'équiper v. pr. Se munir du nécessaire.

ÉQUIPIER, ÈRE n. Personne qui fait partie d'une équipe sportive.

ÉQUIPOLLENCE n. f. (lat. *aequipollentia*, équivalence). Relation existant entre deux ou plusieurs vecteurs égaux, parallèles et de même sens.

ÉQUIPOLLENT, E adj. Se dit de vecteurs liés par une relation d'équipollence.

équipotent

ÉQUITPOTENT [ekɥipɔtɑ̃] adj. m. *Math.* Se dit de deux ensembles de même puissance.

ÉQUITABLE adj. Qui agit selon l'équité. || Conforme aux règles de l'équité.

ÉQUITABLEMENT adv. De façon équitable.

ÉQUITATION n. f. (lat. *equitare*, aller à cheval). Action et art de monter à cheval.

ÉQUITÉ n. f. (lat. *aequitas*, égalité). Disposition à respecter les droits de chacun, impartialité.

ÉQUIVALENCE n. f. Qualité de ce qui est équivalent.

ÉQUIVALENT, E adj. (lat. *aequivalens*). Qui a la même valeur, égal.

ÉQUIVALENT n. m. Ce qui équivalait, chose équivalente.

ÉQUIVALOIR v. t. ind. [à] (conj. 34). Être de même valeur, de même importance, de même effet.

ÉQUIVOQUE adj. (lat. *aequus*, égal, et

vox, vocis, voix). Qui a un double sens, ambigu. || Suspect, qui suscite la méfiance.

ÉQUIVOQUE n. f. Situation, expression qui n'est pas nette, qui laisse dans l'incertitude.

ÉRABLE n. m. (lat. *acerabulus*). Arbre des forêts tempérées, à fruits secs munis d'une paire d'ailes et dispersés par le vent.

ÉRADICATION n. f. (lat. *eradicare*, de *radix*, -*icis*, racine). Action d'extirper, d'arracher.

ÉRADIQUER v. t. Faire disparaître une maladie, un mal.

ÉRAFLER v. t. Écorcher, entamer superficiellement, égratigner.

ÉRAFLURE n. f. Écorchure légère; entaille superficielle.

ÉRAILLÉ, E adj. Avoir l'œil éraillé, avoir des filets rouges dans l'œil. || Voix éraillée, rauque.

ÉRAILLER v. t. (lat. *rotare*, rouler). Écarter, relâcher les fils d'un tissu. || Déchirer superficiellement, érafler.

ÉRAILLURE n. f. Partie éraillée d'une étoffe, d'un vêtement. || Écorchure superficielle.

ÉRARD (Sébastien), facteur d'instruments de musique français (1752-1831).

ÉRASME, humaniste hollandais (v. 1469-1536). Son œuvre (*Colloques*, *Éloge de la folie*, *Institution du prince chrétien*) représente l'humanisme chrétien, catholique et tolérant.

ÉRATO. *Myth. gr.* Muse de l'Élégie.

ÉRATOSTHÈNE, mathématicien grec (v. 284 ou v. 275-v. 195), le premier à évaluer correctement la circonférence de la Terre.

ÈRE n. f. (bas lat. *aera*, nombre). Époque fixe d'où l'on commence à compter les années. || Époque où s'établit un nouvel ordre de choses. • *Ère géologique*, chacune des cinq grandes divisions de l'histoire de la Terre.

EREBUS, volcan de l'Antarctique; 3794 m.

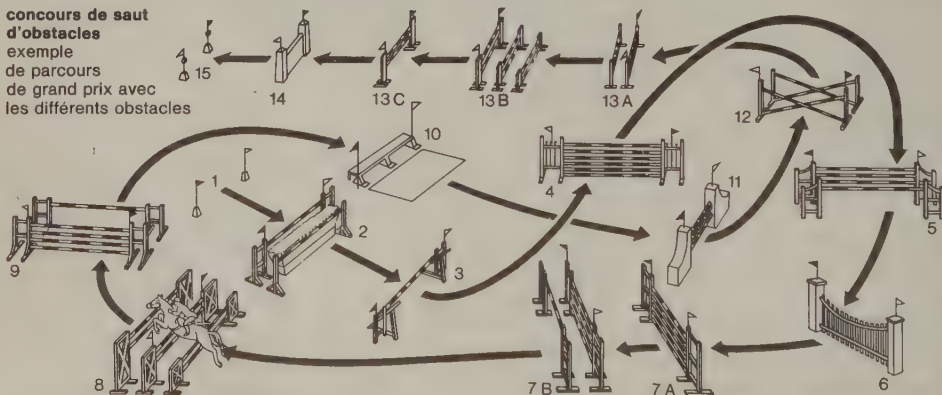
Équitation.

Différents obstacles que doit franchir (dans le meilleur temps possible) un cavalier dans un concours de saut. (Pour chaque épreuve, un parcours original et unique est élaboré.)

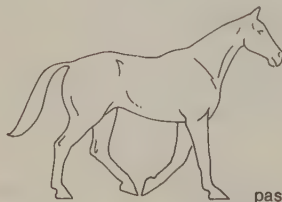
1. Départ; 2. Oxer; 3. Barres en A; 4. Vertical de barres sèches; 5. Oxer; 6. Barrière; 7. Double (A, vertical de barres; B, oxer); 8. Spa; 9. Oxer sur bidet; 10. Rivière; 11. Vertical de palanques; 12. Oxer polonais; 13. Triple

(A, oxer; B, spa; C, vertical sec); 14. Mur; 15. Sorbie.
Détail du harnachement : 1. Bride; 2. Rênes; 3. Selle; 4. Tapis de selle; 5. Sangle; 6. Étrier; 7. Étrivière.
Détail du harnais : 1. Têtière; 2. Frontal; 3. Montant; 4. Sous-gorge; 5. Musserolle; 6. Anneau porte-rênes; 7. Mors de filet; 8. Arrêtroit; 9. Rênes.

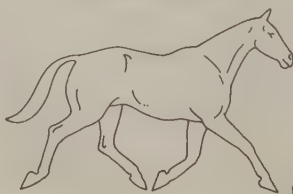
concours de saut d'obstacles
exemple
de parcours
de grand prix avec
les différents obstacles



allures du cheval



pas



trot



galop

ÉRECTILE adj. Capable de se redresser en devenant raide, dur et gonflé.

ÉRECTION n. f. (lat. *erectio*). *Litt.* Action d'élever, de construire. || *Litt.* Institution, établissement. || État de gonflement de certains tissus organiques, de certains organes, en particulier le pénis.

ÉREINTAGE ou **ÉREINTEMENT** n. m. Action d'éreinter.

ÉREINTANT, E adj. *Fam.* Qui éreinte; qui brise de fatigue.

ÉREINTER v. t. (de *rein*). Briser de fatigue. || Critiquer avec violence.

ÉRÉSIPÈLE n. m. → ÉRYSIPIÈLE.

ÉREVAN ou **ERIVAN**, v. de l'U.R.S.S., cap. de la république d'Arménie; 1 095 000 h.

ERFURT, v. d'Allemagne, cap. de la Thuringe; 215 000 h. Centre industriel. — En 1808, Napoléon y a avec le tsar Alexandre I^{er} une entrevue.

ERG n. m. (gr. *ergon*, travail). Anc. unité de mesure de travail, d'énergie et de quantité de chaleur (symb. : erg), valant 10⁻⁷ joule.

ERG n. m. (mot ar.). Dans les déserts de sable, vaste étendue couverte de dunes.

ERGONOMIE n. f. (gr. *ergon*, travail et *nomos*, usage, coutume). Ensemble des

études et des recherches sur l'organisation méthodique du travail.

ERGOSTÉROL n. m. Substance répandue dans les tissus animaux et végétaux, et qui peut se transformer en vitamine D sous l'influence des rayons ultraviolets.

ERGOT n. m. Pointe de corne derrière la patte du coq, du paon, du chien. || Petit corps oblong, vénéneux, maladie cryptogamique des céréales, en particulier du seigle. || Saillie d'une pièce de bois, de fer. ● Monter, se dresser sur ses ergots, prendre une attitude hautaine et menaçante.

ERGOTAGE n. m. Manie d'ergoter, de chicaner.

ERGOTAMINE n. f. Base azotée toxique extraite de l'ergot du seigle.

ERGOTER v. i. (lat. *ergo*, donc). Chicaner sur des riens; contester mal à propos.

ERGOTHÉRAPIE n. f. Thérapeutique par l'activité physique, manuelle, spécialement utilisée dans les affections mentales.

ÉRIÉ (*lac*), l'un des cinq grands lacs américains (25 900 km²), entre les lacs Huron et Ontario. — Le canal de l'Érié relie le lac Érié (Buffalo) à l'Hudson (Albany); 590 km.

ÉRIGÈNE (Jean SCOT) → SCOT ÉRIGÈNE.

ÉRIGER v. t. (lat. *erigere*, dresser) [conj. 1]. *Litt.* Élever, construire. || *Litt.* Créer, instituer. || *Litt.* Donner le caractère de, élever au rang de. ● s'ériger v. pr. *Litt.* S'attribuer un droit, se poser en.

ÉRIK le Rouge, chef norvégien qui découvre le Groenland vers 982.

ÉRIK ou **ÉRIC**, nom de quatorze rois de Suède et de neuf rois de Danemark dont Erik XIV (1533-1577), roi de Suède de 1560 à 1568.

ÉRINYES (les). *Myth. gr.* Déesses de la Vengeance.

ERMITAGE n. m. Lieu solitaire.

Ermitage (I^{er}), à Leningrad, ensemble de palais construits pour abriter les collections de Catherine II, auj. vaste musée.

ÉRIMITE n. m. (gr. *erēmítēs*, qui vit seul). Moine qui vit dans la solitude pour prier et faire pénitence. || Personne qui vit retirée.

ÉRMONT, ch.-l. de c. du Val-d'Oise, au S.-E. de Pontoise; 24 394 h.

ERNST (Max), peintre surréaliste allemand naturalisé français (1891-1976).

ÉRODER v. t. (lat. *erodere*). User par frottement, ronger.

ÉROGÈNE ou **ÉROTOGÈNE** adj. (gr. *erôs*, amour, et -gène). Se dit d'une partie du corps susceptible de provoquer une excitation sexuelle.

ÉROS. *Myth. gr.* Dieu de l'Amour personifié par un enfant.

ÉROSION n. f. (lat. *erosio*). Ensemble des phénomènes constitués par la dégradation du relief, le transport et l'accumulation des matériaux arrachés. || Dégradation progressive, usure lente. ● *Erosion monétaire*, détérioration lente et continue du pouvoir d'achat présentée par une monnaie.

ÉROTIQUE adj. (gr. *erōtikos*, de *erôs*, amour). Relatif à l'amour sexuel, à la sexualité.

ÉROTISER v. t. Donner un caractère érotique.

ÉROTISME n. m. Caractère du plaisir érotique. || Recherche variée de l'excitation sexuelle.

ÉROTOGÈNE adj. → ÉROGÈNE.

ÉROTOMANIE n. f. Affection mentale caractérisée par l'illusion délirante d'être aimé.

ERPÉTOLOGIE ou **HERPÉTOLOGIE** n. f. (gr. *herpeton*, reptile, et -logie). Partie de l'histoire naturelle qui traite des reptiles.

ERRANCE n. f. Action d'errer.

ERRANT, E adj. Nomade, qui n'a pas de demeure fixe. ● Chevalier errant, chevalier qui allait de pays en pays pour chercher des aventures et redresser les torts.

ERRATA n. m. pl. → ERRATUM.

ERRATIQUE adj. (lat. *errare*, errer). Méd. Intermittent, irrégulier.

ERRATUM [eratom] n. m. (mot lat.) [pl. errata]. Faute survenue dans l'impression d'un ouvrage.

ERREMENTS n. m. pl. Manière d'agir considérée comme blâmable.

ERRER v. i. (lat. *errare*). Aller çà et là, à l'aventure, sans but.

ERREUR n. f. (lat. *error*). Action de se tromper, faute commise en se trompant, méprise. || État de qqn qui se trompe. || Action inconsidérée, regrettable, maladroite. ● *Erreur judiciaire*, erreur d'une juridiction portant sur la culpabilité d'une personne. || *Faire erreur*, se tromper.

ERRONÉ, E adj. (lat. *erroneus*). Qui contient des erreurs, faux, inexact.

ERSATZ [erzats] n. m. (mot all.). Produit de remplacement de moindre qualité.

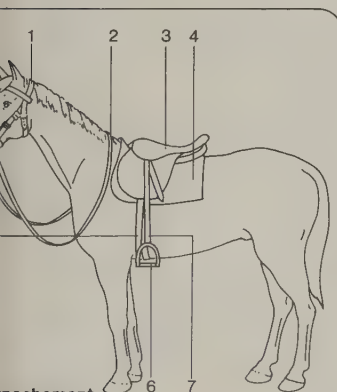
ÉRUCTION n. f. Émission bruyante, par la bouche, de gaz accumulés dans l'estomac.

ÉRUCTER v. i. (lat. *eructare*). Rejeter par la bouche et avec bruit les gaz contenus dans l'estomac.

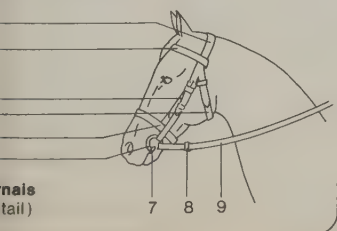
ÉRUDIT, E adj. et n. (lat. *eruditus*, de *erudire*, dégrossir). Qui manifeste des connaissances approfondies dans une matière.

ÉRUDITION n. f. Savoir approfondi dans un ordre de connaissances.

ÉRUPTIF, IVE adj. (lat. *eruptus*, sorti



nachement
n cheval de selle



nais
tail)

brusquement). **Roche éruptive**, roche d'origine interne, cristallisant à partir d'un magma.

ÉRUPTION n. f. (lat. *eruptio*). Sortie de boutons, de taches, de rougeurs qui se forment sur la peau. ● **Eruption solaire**, activité solaire se manifestant par l'accroissement brutal des émissions de radiations et de corpuscules et provoquant d'importantes perturbations du champ magnétique terrestre. || **Eruption volcanique**, émission plus ou moins violente, par un volcan, de laves, de projections et de gaz.

ÉRYSIPELE ou **ÉRÉSIPÈLE** n. m. (gr. *erisipelas*). Maladie infectieuse, caractérisée par une inflammation de la peau atteignant surtout le derme et siègeant fréquemment sur la face.

ÉRYTHÈME n. m. (gr. *eruthēma*, rougeur). Congestion cutanée qui donne lieu à une rougeur de la peau.

ÉRYTHRÉE, région de l'Afrique orientale, sur la mer Rouge. Ch.-l. *Asmara*. — Colonie italienne à partir de 1890, administrée par la Grande-Bretagne après 1918, fédérée avec l'Éthiopie (1952) et devenue province éthiopienne (120 000 km² et 2 070 000 h.) en 1962. Théâtre de luttes pour l'indépendance après la mort d'Hailé Sélassié.

ERZGEBIRGE, en fr. **monts Métallifères**, massif des confins de la R. D. A. et de la Tchécoslovaquie; 1 244 m.

ERZURUM, v. de Turquie orientale; 190 000 h. Monuments divers, dont la grande medersa de Çiftminare, de style seljoukide, auj. musée. Le premier Congrès national turc s'y tint en 1919.

ÊS [es] prép. (de en les). En matière de (ne s'emploie plus que dans quelques expressions et devant un nom au pl.).

ESAÏE → ISAÏE.

ESAÛ, fils d'Isaac, et frère aîné de Jacob, auquel il vend son droit d'aînesse pour un plat de lentilles (Bible).

ESBJERG, port de pêche du Danemark (Jylland); 80 000 h.

ESBROUFE n. f. (prov. *s'esbroufa*, s'ebrouer). *Faire de l'esbroufe* (fam.), chercher à s'imposer en prenant un air important. || *Vol à l'esbroufe*, vol qui se pratique en bousculant la personne qu'on veut dévaliser.

ESCABEAU n. m. (lat. *scabellum*). Siège de bois sans bras ni dossier. || Petit escalier portatif servant d'échelle.

ESCADE n. f. (it. *squadra*, équerre). Réunion importante de navires de guerre ou d'avions de combat.

ESCADRILLE n. f. (esp. *escuadrilla*). Petit groupe de navires ou d'aéronefs militaires.

ESCADRON n. m. (it. *squadron*). Unité de la cavalerie, de l'armée blindée ou de

la gendarmerie, analogue à la compagnie. || Unité de l'armée de l'air.

ESCALADE n. f. (it. *scalata*). Action de gravir en s'élevant. || Progression en violence ou en intensité dans un conflit ou une activité quelconque.

ESCALADER v. t. Franchir en passant par-dessus. || Gravier avec effort.

ESCALATOR n. m. (nom déposé). Escalier mécanique.

ESCALE n. f. (it. *scala*). Lieu de relâche et de ravitaillement pour les navires et les avions. || Action de s'arrêter pour se ravitailler ou pour débarquer ou embarquer des passagers.

ESCALIER n. m. (lat. *scalaria*). Ouvrage formé de marches et permettant de passer d'un niveau à un autre. ● *Avoir l'esprit de l'escalier* (fam.), penser trop tard à ce qu'on aurait dû dire, par manque de vivacité. || *Escalier roulant, mécanique*, escalier à marches articulées, qui transporte les gens vers le haut ou vers le bas.

ESCALOPE n. f. (anc. fr. *eschalope*, coquille de noix). Tranche mince de viande, principalement de veau.

ESCAMOTABLE adj. Qui peut être escamoté.

ESCAMOTAGE n. m. Art ou action d'escamoter.

ESCAMOTER v. t. (occitan *escamotar*). Faire disparaître un objet par une manœuvre habile. || Dérober subtilement. || Faire disparaître automatiquement un organe saillant d'un appareil. || Supprimer, prononcer vite ou bas. || Éluder, éviter ce qui est difficile.

ESCAMPETTE n. f. (anc. fr. *escamper*, s'enfuir). Prendre la poudre d'escampette (fam.), partir sans demander son reste.

ESCAPADE n. f. (it. *scappata*). Action de s'échapper d'un lieu, d'échapper à des obligations habituelles par un départ ou une rupture.

ESCARBILLE n. f. (mot wallon). Résidu de combustible incomplètement brûlé, qui s'échappe d'un foyer.

ESCARBOT n. m. (lat. *scarabeus*, scarabée). Nom usuel de divers coléoptères.

ESCARBOUCLE n. f. (lat. *carbunculus*, petit charbon). Nom ancien d'une pierre fine rouge foncé.

ESCARCELLE n. f. (it. *scarsella*, petite averse). Bourse portée à la ceinture, en usage au Moyen Âge.

ESCARGOT n. m. (prov. *escaragot*). Mollusque dont les grandes espèces sont comestibles, et qui dévore les feuilles des plantes cultivées.

ESCARGOTIÈRE n. f. Plat présentant de petits creux, utilisé pour servir les escargots.

ESCARMOUCHE n. f. (it. *scaramuccia*, ou anc. fr. *escremie*, lutte, et *muchier*,

cacher). Léger engagement entre les éléments avancés de deux armées. || Propos hostiles adressés à un adversaire avant une lutte plus importante.

ESCARPÉ, E adj. (it. *scarpa*, talus). Qui a une pente raide, d'accès difficile, abrupt.

ESCARPEMENT n. m. Pente raide d'une hauteur, d'un versant, d'un rempart.

ESCARPIN n. m. (it. *scarpino*). Soulier élégant, découvert, à semelle mince, avec ou sans talon.

ESCARPOLETTE n. f. (it. *scarpoletta*, petite écharpe). Siège ou planchette que l'on suspend par des cordes, pour se balancer.

ESCARRE n. f. (gr. *eskhara*, foyer). Croûte noirâtre qui se forme sur la peau, les plaies, etc., par la nécrose des tissus (derme, aponévrose, muscles).

ESCAU, fl. de France, de Belgique et des Pays-Bas, qui rejoint la mer du Nord par un long estuaire à la tête duquel est établie Anvers; 430 km.

ESCHATOLOGIE [-ska-] n. f. (gr. *eskhatos*, dernier, et -logie). Ensemble de doctrines et de croyances portant sur le sort ultime de l'homme.

ESCHE n. f. → AICHE.

ESCHINE, orateur athénien (v. 390-314 av. J.-C.). Il se rallie à Philippe de Macédoine et devient ainsi le rival de Démosthène.

ESCH-SUR-ALZETTE ou **ESCH-ALZETTE**, ch.-l. de c. du Luxembourg; 25 500 h. Siderurgie.

ESCHYLE, poète grec (v. 525-456 av. J.-C.), auteur de tragédies (*les Supplantes*, *les Perses*, *les Sept contre Thèbes*, *Prométhée enchaîné* et la trilogie de l'*Orestie*).

ESCIENT [esjā] n. m. (lat. *sciens*, *scientis*, sachant). A bon escient, avec discernement.

ESCLAFFER (S') v. pr. (prov. *esclafa*, éclater). Rire bruyamment.

ESCLANDRE n. m. (lat. *scandalum*). Bruit, scandale provoqué par un événement fâcheux; querelle, tapage.

ESCLAVAGE n. m. État, condition d'esclave.

ESCLAVAGISME n. m. Système social fondé sur l'esclavage.

ESCLAVAGISTE n. et adj. Partisan de l'esclavage, en partic. des Noirs.

ESCLAVE adj. et n. (lat. *slavus*, slave). Qui est sous la puissance absolue d'un maître qui l'a rendu captif ou qui l'a acheté. || Qui se soumet servilement à un autre. || Qui subit la domination d'un sentiment, d'un principe.

ESLAVE (*Grand Lac de l'*), lac du Canada (Territoires du Nord-Ouest); 28 930 km².

ESCLAVES (côte des), anc. dénomination du littoral du Bénin et du Nigeria occidental.

ESCOGRIFFE n. m. Fam. Homme grand et mal bâti.

ESCOMPTE adj. Qui peut être escompté.

ESCOMPTE n. m. (it. *sconto*). Prime payée à un débiteur qui acquitte sa dette avant l'échéance. || Opération consistant à avancer au porteur d'un effet de commerce le montant de celui-ci, avant l'échéance, moyennant une rémunération.

ESCOMPTE v. t. (it. *scontare*, décompter). Payer un effet de commerce avant l'échéance, moyennant escompte. || Compter sur, espérer.

ESCOPE n. f. (it. *schoppetto*). Arme à feu portative (XV^e-XVIII^e s.).

Escorial (el), dit en fr. l'**Escorial**, palais et monastère d'Espagne, au nord-ouest de Madrid. Il a été élevé de 1563 à 1584 en accomplissement d'un vœu de Philippe II. Nombreuses œuvres d'art.

ESCORTE n. f. (it. *scorta*). Formation militaire terrestre, aérienne ou navale chargée d'escorter. || Suite de personnes qui accompagnent. ● Faire escorte, accompagner.

ESCORTER v. t. Accompanyer pour protéger, surveiller ou faire honneur.

ESCORTEUR n. m. Bâtiment de guerre spécialement équipé pour la protection des communications et la lutte anti-sous-marine.

ESCOUADE n. f. (var. de *escadre*). Autrefois, petit groupe de soldats commandé par un caporal ou un brigadier. || Petit groupe, troupe quelconque.

ESCRIME n. f. (it. *scrima*; du fr.). Sport opposant deux adversaires au fleuret, à l'épée, au sabre.

ESCRIMER (S') v. pr. [à]. Faire tous ses efforts en vue d'un résultat difficile à atteindre; s'appliquer, s'évertuer.

ESCRIMEUR, EUSE n. Personne qui pratique l'escrime.

ESCROC n. m. Personne qui use de manœuvres frauduleuses.

ESCOQUER v. t. (it. *scroccare*, décrocher). S'emparer de qqch par tromperie. ● *Escroquer qqn*, le voler en abusant de sa bonne foi.

ESCOQUERIE n. f. Action d'obtenir le bien d'autrui par des manœuvres frauduleuses.

ESCUDO n. m. Unité monétaire principale du Portugal.

ESCALAPE, dieu romain de la Médecine.

ESDRAS, prêtre juif (V^e s. av. J.-C.). Il restaure la religion juive et le Temple après l'exil de Babylone.

ESKILTUNA, v. de Suède, près du lac Mälaren; 90 000 h. Métallurgie.

ESKİŞEHİR, v. de Turquie, à l'ouest d'Ankara; 309 000 h. Centre industriel.

ESKUARIEN, ENNE, EUSCARIEN, ENNE ou **EUSKERIEN, ENNE** adj. et n. Du Pays basque.

ESNAULT-PELTERIE (Robert), ingénieur français (1881-1957). On lui doit le premier moteur d'avion en étoile.

ÉSOPE, écrivain grec (VII^e-VI^e s. av. J.-C.), à qui on attribue des *Fables*.

ÉSOTÉRIQUE adj. (gr. *esôterikos*, réservé aux seuls adeptes). Incompréhensible aux personnes non initiées; difficilement interprétable.

ÉSOTÉRISME n. m. Caractère ésotérique.

ESPACE n. m. (lat. *spatium*). Étendue indéfinie qui contient et entoure tous les objets. || Étendue limitée, intervalle d'un point à un autre. || Étendue de l'Univers hors de l'atmosphère terrestre. || Intervalle de temps. || Ensemble muni de certaines structures algébriques, géométriques ou topologiques. ● *Espace vert*, surface réservée aux parcs et jardins dans une agglomération. || *Espace vital*, territoire qu'une nation juge nécessaire d'acquérir.

ESPACEMENT n. m. Action d'espacer. || Distance entre deux corps.

ESPACER v. t. (conj. 1). Séparer par un espace, un intervalle.

ESPACE-TEMPS n. m. (pl. *espaces-temps*). Espace à quatre dimensions liées entre elles, les trois premières étant celles de l'espace ordinaire, et la quatrième étant le temps, nécessaires selon la théorie de la relativité, pour situer un événement.

ESPADON n. m. (it. *spadone*, grande épée). Poisson des mers chaudes et tempérées, dont la mâchoire supérieure est allongée comme une lame d'épée.

ESPADRILLE n. f. (dialekte pyrénéen *espadrillo*). Chaussure à empeigne de toile et semelle de corde.

ESPAGNE, en esp. *España*, État du sud-ouest de l'Europe, occupant la majeure partie de la péninsule Ibérique; 505 000 km². (y compris les Baléares et les Canaries; 497 500 en les excluant); 40 millions d'h. Cap. *Madrid*. Langue : *espagnol*.

GÉOGRAPHIE

Le centre est occupé par le plateau de la Meseta, coupé de chaînons montagneux, entaillé par le Douro, le Tage et le Guadiana et bordé parfois de montagnes (monts Ibériques et Cantabriques au N.). Les massifs plus élevés des Pyrénées au N., de la cordillère Bétique au S. en sont séparés par les vallées de l'Èbre et du Guadalquivir. Le climat, méditerranéen

sur la côte orientale, est continental dans le Centre et océanique dans le Nord-Ouest. L'exode rural vide la Meseta (en dehors de Madrid), au profit de grandes villes (Barcelone, Valence, Saragosse, etc.). L'agriculture, dont l'importance décroît, oppose, en dehors des provinces atlantiques humides (maïs, bovins), les cultures sèches et l'élevage ovin aux cultures méditerranéennes parfois irriguées (vigne, légumes et fruits, agrumes). Les ressources minières et énergétiques sont insuffisantes et l'Espagne doit importer notamment la quasi-totalité de son pétrole; les deux principaux foyers industriels restent la Catalogne et l'ensemble Pays basque-Asturies. Le tourisme comble une partie du déficit commercial.

HISTOIRE

Peuplée par les Ibères et les Celtes, l'Espagne est conquise par les Carthaginois puis par les Romains jusqu'aux invasions barbares (409). Les Wisigoths y fondent un royaume détruit en 711 par les Arabes, qui créent le califat de Cordoue. Les chrétiens, refoulés dans le Nord (Aragon, Castille, Navarre), entreprennent la Reconquête du pays, qu'ils achèvent par la prise de Grenade en 1492, année où Christophe Colomb découvre l'Amérique, dont les Espagnols entreprennent la conquête. À partir de 1516, le pays se trouve unifié en un royaume d'Espagne sous l'autorité de Charles I^{er}, qui devient bientôt l'empereur Charles Quint. Gouvernée par la maison d'Autriche, l'Espagne connaît son âge d'or sous Philippe II (1556-1598) et passe en 1700 sous l'autorité des Bourbons. Le XIX^e s. est une période de décadence marquée par la perte des colonies américaines et par de graves troubles internes. En 1931, la république est proclamée mais ne survit pas au soulèvement du général Franco qui établit un régime autoritaire. À sa mort (1975), le prince Juan Carlos de Bourbon devient roi d'Espagne et rétablit la démocratie : promulgation d'une nouvelle Constitution (1978), qui consacre la régionalisation (création de 17 communautés autonomes). L'Espagne entre dans la C.E.E. en 1986.

Espagne (guerre civile d'), conflit qui oppose, de 1936 à 1939, le gouvernement républicain du Front populaire espagnol, appuyé par les partis politiques (anarchistes, communistes), à une insurrection militaire et nationaliste, dirigée par Franco.

ESPAÑOL, E adj. et n. De l'Espagne.

ESPAGNOL n. m. Langue romane parlée en Espagne et en Amérique latine (sauf au Brésil).

ESPAÑOLETE n. f. (dimin. de *espagnol*). Mécanisme de fermeture d'une tige métallique munie de crochets à ses extrémités et manœuvré par une poignée.

ESPALIER n. m. (it. *spalliera*). Rangée d'arbres fruitiers appuyés contre un mur ou contre un treillage. || Échelle fixée à un mur et dont les barreaux servent pour divers mouvements de gymnastique.

ESPÈCE n. f. (lat. *species*). Ensemble d'êtres animés ou de choses qu'un caractère commun distingue des autres du même genre. || Catégorie de choses; sorte, qualité. || Groupe d'individus animaux ou végétaux ayant un aspect semblable, un habitat particulier, féconds entre eux, mais ordinairement stériles à l'égard des individus d'autres espèces.

◆ Cas d'espèce, cas qui ne rentre pas dans la règle générale; situation de fait qui caractérise l'objet d'un litige donné, soumis à une juridiction. || *En l'espèce*, en la matière, en ce cas. || *Espèce de...*, terme de mépris. || *Une espèce de...*, personne ou chose que l'on ne peut définir avec précision et que l'on assimile à une autre qui lui ressemble. ◆ pl. Monnaie ayant cours légal. || *Théol.* Apparences du pain et du vin après la transsubstantiation.

◆ *Espèces de mots*, parties du discours, classes grammaticales de mots.

ESPÉRANCE n. f. (de *espérer*). Attente d'un bien qu'on désire; objet attendu.

◆ *Espérance de vie*, durée moyenne de vie, dans un groupe humain déterminé.

◆ pl. Accroissement dont est susceptible le bien de qq; héritage possible.

ESPÉRANTISTE adj. et n. Relatif à l'espéranto.

ESPÉRANTO n. m. Langue internationale, créée en 1887 par Zamenhof, et qui repose sur le maximum d'internationalité des racines et l'invariabilité des éléments lexicaux.

ESPÉRER v. t. (lat. *sperare*) [conj. 5]. Considérer ce qu'on désire comme capable de se réaliser; attendre avec confiance. ◆ v. t. ind. [en]. Mettre sa confiance en.

ESPIÈGLE adj. et n. (de *Ulespiegle*, nom francisé du néerl. *Till Uilenspiegel*, n. d'un personnage bouffon de roman). Vif et malicieux.

ESPIÈGLERIE n. f. Petite malice.

ESPION, ONNE n. (anc. fr. *espier*, épier, avec l'infl. de l'it. *spione*). Personne chargée de recueillir des renseignements sur une puissance étrangère. || Personne qui épie, cherche à surprendre les secrets d'autrui.

ESPIONNAGE n. m. Action d'espionner.

ESPIONNER v. t. Surveiller sournoisement qq dans ses actions, ses paroles.

ESPÍRITO SANTO, État du Brésil, sur l'Atlantique; 45 597 km²; 2024 000 h. Cap. *Vitoria*.

ESPLANADE n. f. (it. *spianata*; du lat. *planus*, uni). Terrain plat, uni et découvert, en avant d'une fortification ou devant un édifice.

ESPOIR n. m. État d'attente confiante; objet de ce sentiment. ◆ Il n'y a plus d'espoir, se dit en parlant d'une personne qui va mourir.

ESPRIT n. m. (lat. *spiritus*). Principe immatériel, substance incorporelle, âme. || Être imaginaire ou incorporel, comme les revenants, les fantômes, les âmes des morts... || Activité intellectuelle; intelligence. || Manière de penser, comportement, intention définie. || Humour, ironie. || Personne considérée sur le plan de son activité intellectuelle. || Sens, signification.

◆ *Avoir bon, mauvais esprit*, juger les autres avec bienveillance ou malveillance; se soumettre ou ne pas se soumettre à une autorité, une discipline. || *Bel esprit* (Litt.), personne qui cherche à se distinguer par son goût des lettres. || *Dans mon esprit*, selon moi. || *Faire de l'esprit*, s'exprimer en termes vifs et ingénieux, faire des jeux de mots. || *Perdre l'esprit*, devenir fou. || *Présence d'esprit*, promptitude à dire ou à faire ce qui est le plus à propos. || *Reprendre ses esprits*, revenir à la vie, se remettre d'un grand trouble. || *Trait d'esprit, mot d'esprit*, pensée fine, ingénieuse, brillante. || *Vue de l'esprit*, idée chimérique, utopique.

ESQUIF n. m. (it. *schifo*). Litt. Petite embarcation légère.

ESQUILLE n. f. (lat. *schidia*, copeau). Petit fragment d'un os fracturé.

ESQUIMAU, AUDE adj. et n. Qui appartient au peuple des Esquimaux.

ESQUIMAU n. m. (nom déposé). Crème glacée enrobée de chocolat, fixée sur un bâtonnet.

ESQUIMAUTAGE n. m. Acrobatie d'un sportif pratiquant le kayak qui se retourne dans l'eau avec son embarcation et se redresse ensuite.

ESQUIMAUX, populations des terres arctiques de l'Amérique et du Groenland.

ESQUINTANT, E adj. *Fam.* Très fatigant.

ESQUINTER v. t. (prov. *esquinta*, déchirer). *Fam.* Fatiguer beaucoup qq. || *Détériorer, abîmer qqch.* || Critiquer de manière à détruire la réputation, dénigrer.

ESQUIROL (Jean Étienne Dominique), médecin français (1772-1840), l'un des fondateurs de la psychiatrie.

ESQUISSE n. f. (it. *schizzo*). Premier tracé d'un dessin ou d'un projet d'architecture, indiquant seulement l'ensemble et les divisions principales de l'œuvre définitive. || Indication sommaire de l'ensemble d'une œuvre et de ses parties; plan général. || Commencement, ébauche.

ESQUISSE v. t. Faire une esquisse, décrire à grands traits. || Commencer à faire.

ESQUIVE n. f. Action de se dérober à l'attaque de l'adversaire.

ESQUIVER v. t. (it. *schivare*, de *schivo*,

dédaigneux). Éviter adroitement. ◆ *s'esquiver* v. pr. Se retirer furtivement.

ESSAI n. m. (lat. *exagium*, pesée). Épreuve à laquelle on soumet qq, qqch pour voir s'ils sont aptes à ce qu'on attend. || Au rugby, action de déposer le ballon ou de le plaquer au sol le premier, dans l'en-but adverse.

ESSAIM n. m. (lat. *examen*). Groupe d'abeilles, comportant une reine et plusieurs dizaines de milliers d'ouvrières, qui, à la belle saison, abandonne une ruche surpeuplée en vue de fonder une nouvelle ruche. || *Litt.* Multitude, foule.

ESSAIMAGE n. m. Action d'essaimer.

ESSAIMER v. i. Quitter la ruche pour former une colonie nouvelle, en parlant des jeunes abeilles. || *Litt.* Se disperser.

ESSARTER v. t. Arracher et brûler les broussailles après déboisement.

ESSAYER n. m. Action d'essayer un vêtement en cours de confection.

ESSAYER v. t. (lat. *exagiare*) [conj. 2]. Utiliser pour en éprouver les qualités, en contrôler le fonctionnement : essayer un appareil. || Faire l'essayage d'un vêtement. || Tâcher de, s'efforcer de, tenter : essayer de la persuader. ◆ *s'essayer* v. pr. [à]. S'exercer à.

ESSAYEUR, EUSE n. Personne qui fait l'essayage.

ESSAYISTE n. (angl. *essayist*). Auteur d'essais littéraires.

ESSE n. f. Cheville de métal en forme de S.

ESSEN, v. d'Allemagne (Rhénanie-du-Nord-Westphalie), sur la Ruhr; 642 000 h. Centre industriel et tertiaire.

ESSENCE n. f. (lat. *esse*, être). Ce qui constitue la nature d'un être, d'une chose. || Espèce, en parlant des arbres d'une forêt. || Liquide pétrolier léger, incolore ou artificiellement coloré, à odeur caractéristique. || Extrait, concentré par distillation. ◆ *Par essence* (Litt.), par définition.

Esséniens, communauté juive (II^e s. av. J.-C. - I^{er} s. apr. J.-C.), mieux connue depuis la découverte (1946-1956) des manuscrits de la mer Morte.

ESSENINE (Sergueï Aleksandrovitch), poète soviétique (1895-1925). Il chante d'abord la vie du paysan russe et célèbre la révolution d'Octobre.

ESSENTIEL, ELLE adj. (lat. *essentialis*). Nécessaire, indispensable. || Relatif à une essence.

ESSENTIEL n. m. Le point le plus important.

ESSENTIELLEMENT adv. Par-dessus tout, absolument, principalement.

ESSEULÉ, E adj. Qui est seul.

ESSEX, comté d'Angleterre, au N. de

l'estuaire de la Tamise; 1 469 000 h. Ch.-I. *Chelmsford*.

ESSEX (Robert DEVEREUX, comte D') [1566-1601], favori d'Élisabeth I^{re}.

ESSIEU n. m. (lat. *axis*, axe). Pièce de métal recevant une roue à chacune de ses extrémités et supportant le poids du véhicule.

ESSLING, village d'Autriche, près de Vienne. Victoire des Français sur les Autrichiens (mai 1809).

ESSONNE (l'), affl. de la Seine (r. g.); 90 km.

ESSONNE (dép. de l') [91], dép. de la Région Île-de-France, créé en 1964; 1 804 km²; 988 000 h. Ch.-I. Évry. 3 arr. (Évry, Étampes, Palaiseau), 41 c., 196 comm.

ESSOR n. m. (de *essorer*, au sens anc. de *s'envoler*). Développement, progrès de qqch. • Donner l'essor à son imagination (Lit.), lui donner libre cours. || Prendre son essor, s'envoler (en parlant d'un oiseau).

ESSORAGE n. m. Action d'essorer.

ESSORER v. t. (lat. *exaurare*, de *aura*, air). Extraire l'eau du linge après le rinçage.

ESSOREUSE n. f. Appareil servant à essorer le linge en le faisant tourner dans un tambour.

ESSOUFFLEMENT n. m. État de celui qui est essoufflé.

ESSOUFFLER v. t. Mettre presque hors d'haleine, à bout de souffle. ♦ *s'essouffler* v. pr. Ne plus pouvoir suivre un rythme de développement trop rapide.

ESSUIE-GLACE n. m. (pl. *essuie-glaces*). Dispositif, formé d'un balai muni d'une lame de caoutchouc, qui essuie automatiquement le pare-brise mouillé d'une automobile.

ESSUIE-MAINS n. m. inv. Linge pour s'essuyer les mains.

ESSUIE-MEUBLES n. m. inv. Torchon pour essuyer les meubles.

ESSUIE-PIEDS n. m. inv. Paillason pour s'essuyer les pieds.

ESSUYAGE n. m. Action ou manière d'essuyer.

ESSUYER v. t. (lat. *exsucare*, exprimer le suc) [conj. 2]. Débarrasser d'un liquide, de la poussière, etc. || Subir, souffrir. • *Essuyer les plâtres* (Fam.), subir les premiers inconvénients d'une entreprise.

EST n. m. et adj. inv. (angl. *east*). L'un des quatre points cardinaux, côté de l'horizon où le soleil se lève; orient.

Est (autoroute de l'), autoroute reliant Paris à Strasbourg, par Reims et Metz.

ESTABLISHMENT [establi'ment] n. m. (mot angl.). Groupe puissant de gens installés qui défendent leurs privilèges.

ESTAFETTE n. f. (it. *staffetta*, petit

étrier). Militaire chargé de transmettre un courrier.

ESTAFILADE n. f. (it. *staffilata*, coup de fouet). Coupure faite avec un instrument tranchant, principalement au visage.

EST-ALLEMAND, E adj. (pl. *est-allemands*, es). De la République démocratique allemande.

ESTAMINET n. m. (wallon *staminé*). Petit café, débit de boissons (vx).

ESTAMPAGE n. m. Action d'estamper; résultat de cette action.

ESTAMPE n. f. (it. *stampa*). Image imprimée après avoir été gravée sur métal, bois, etc., ou dessinée sur support lithographique.

ESTAMPER v. t. (it. *stampare*; du frq.). Imprimer en relief ou en creux, par repoussage, au moyen d'une matrice gravée. || Fam. Escroquer qqn.

ESTAMPILLE n. f. (esp. *estampilla*). Marque appliquée sur un objet d'art en guise de signature ou sur un produit industriel comme garantie d'authenticité.

ESTAMPILLER v. t. Marquer d'une estampille.

EST-CE QUE adv. interr. Marque l'interrogation dans les interrogatives directes.

ESTE → ESTONIEN.

ESTE (maison d'), famille princière d'Italie qui gouverna longtemps Ferrare, Modène et Reggio.

ESTER [ester] n. m. Corps résultant de l'action d'un acide sur un alcool, avec élimination d'eau.

ESTEREL [estərəl] ou **ESTÉREL** [-terəl], massif de Provence, culminant au mont Vinaigre (618 m).

ESTHER, selon la Bible, jeune juive déportée à Babylone. Devenue reine des Perses, elle sauve les Hébreux du massacre. Elle a inspiré une tragédie à Racine.

ESTHÈTE n. et adj. (gr. *aisthêtês*, qui sent). Personne qui affecte de considérer la beauté comme la valeur suprême.

ESTHÉTIICIEN, ENNE n. Personne, écrivain qui s'occupe d'esthétique. || Personne dont la profession consiste à donner des soins dans un institut de beauté.

ESTHÉTIQUE adj. (gr. *aisthêtikos*, qui a la faculté de sentir). Qui a rapport au sentiment du beau. || Qui a une certaine beauté, agréable à voir. • *Chirurgie esthétique*, celle qui a pour but de rendre leur aspect normal aux altérations du corps.

ESTHÉTIQUE n. f. Théorie de la beauté en général et du sentiment qu'elle fait naître en nous; théorie de l'art. || Mode, langage expressifs d'un artiste, d'une œuvre, etc.

ESTHÉTISME n. m. Doctrine ou attitude artistique qui met au premier plan les valeurs formelles.

ESTIENNE, famille d'imprimeurs et d'humanistes français, dont ROBERT (1503-1559) et son fils HENRI (v. 1531-1598).

ESTIMABLE adj. Qui mérite l'estime.

ESTIMATIF, IVE adj. Qui constitue une estimation.

ESTIMATION n. f. Évaluation.

ESTIME n. f. Appréciation favorable d'une personne ou d'une chose. || Détermination de la position approchée d'un navire, en tenant compte des courants et de la dérive. • *A l'estime*, au jugé, approximativement. || *Succès d'estime*, demi-succès d'une œuvre, louée par la critique mais boudée par le public.

ESTIMER v. t. (lat. *aestimare*). Déterminer la valeur d'une chose. || Calculer approximativement. || Faire cas de qqch, de qqch, avoir une opinion favorable de, reconnaître la valeur. || Juger, être d'avis, considérer que. ♦ *s'estimer* v. pr. Se considérer comme, se croire.

ESTIVAL, E, AUX adj. (lat. *aestivus*, de l'été). Qui a lieu en été; relatif à l'été.

ESTIVANT, E n. Personne qui passe ses vacances d'été dans une station balnéaire ou à la campagne, etc.

ESTOC n. m. (frq. *stok*, bâton). *Frapper d'estoc* et de taille, en se servant de la pointe et du tranchant d'une arme blanche.

ESTOCADÉ n. f. (it. *stoccata*). Coup de pointe (vx). || Coup d'épée porté par le matador pour tuer le taureau. || Attaque violente et soudaine.

ESTOMAC n. m. (lat. *stomachus*). Partie du tube digestif renflée en poche et située sous le diaphragme, entre l'œsophage et l'intestin grêle, où les aliments sont brassés plusieurs heures. || Partie du corps qui correspond à l'estomac. • *Avoir de l'estomac* (Fam.), avoir de la hardiesse. || *Avoir l'estomac dans les talons* (Fam.), être affamé. || *Avoir un estomac d'autruche* (Fam.), avoir une grande facilité à digérer. || *Le faire à l'estomac* (Fam.), agir en se payant d'audace.

ESTOMAKER v. t. (lat. *stomachari*, s'irriter). Fam. Causer une vive surprise à qqn en le choquant; scandaliser.

ESTOMPAGE n. m. Action d'estomper.

ESTOMPER v. t. (néerl. *stomp*, bout). Couvrir d'une ombre légèrement dégradée. ♦ *s'estomper* v. pr. S'effacer; devenir flou.

ESTONIE, en estonien *Eesti*, république de l'U.R.S.S., sur la mer Baltique; 45 100 km²; 1 600 000 h. Cap. *Tallin*. — Peuplée de Finno-Ougriens, annexée en 1721 par les Russes, l'Estonie est demeurée aux mains d'une féodalité allemande. En 1920, l'Estonie devient indépendante. Elle est soviétique depuis 1940.

ESTONIEN, ENNE adj. et n. De l'Estonie.

ESTONIEN ou **ESTE** n. m. Langue parlée en Estonie.

ESTOURBIR v. t. (all. *gestorben*, de *sterben*, mourir). Pop. Assommer, tuer.

ESTRADE n. f. (esp. *estrado*; du lat. *stratum*, ce qui est étendu). Petit plancher surélevé pour y placer des sièges, une table.

ESTRAGON n. m. (moyen fr. *targon*; de l'ar.). Plante potagère aromatique.

ESTRAPADE n. f. (it. *strappata*). Supplice qui consistait à hisser le coupable à une certaine hauteur, puis à le laisser tomber plusieurs fois.

ESTRÉES (famille D'), famille française, d'où sont issus plusieurs maréchaux, ainsi que GABRIELLE (1573-1599), favorite d'Henri IV.

ESTRELA (*serra da*), chaîne de montagnes du Portugal central; 1981 m (point culminant du pays).

ESTRÉMADURE, en esp. *Extremadura*, en portug. *Estremadura*, région de la péninsule ibérique. L'Estrémadure espagnole comprend les actuelles provinces de Badajoz et de Cáceres. L'Estrémadure portugaise correspond partiellement aux districts de Leiria, Santarém et Lisbonne.

ESTROPIÉ, **E** adj. et n. Se dit de qqn privé de l'usage d'un ou de plusieurs membres.

ESTROPIER v. t. (it. *stroppiare*). Privé de l'usage normal d'un ou de plusieurs membres. || Altérer, écorcher dans la prononciation ou l'orthographe.

ESTUAIRE n. m. (lat. *aestuarium*, de *aestus*, marée). Embouchure d'un fleuve où se font sentir les marées.

ESTUDIANTIN, **E** adj. Relatif aux étudiants.

ESTURGEON n. m. (frq. *sturio*). Poisson à bouche ventrale et à cinq rangées longitudinales de plaques.

ET conj. (lat. *et*). Indique la liaison (addition, opposition, conséquence) entre deux mots ou deux propositions de même fonction.

ÊTA n. m. inv. Septième lettre (n) de l'alphabet grec, notant un é long.

ÉTABLE n. f. (lat. *stabulum*). Bâtiment destiné au logement des bovins.

ÉTABLI n. m. Table de travail des menuisiers, des ajusteurs, des tailleurs, etc.

ÉTABLIR v. t. (lat. *stabilire*, de *stabilis*, stable). Fixer, installer dans un lieu, une position. || Instituer, mettre en vigueur. || Litt. Pourvoir d'une fonction, d'un emploi. || Démontrer la réalité, prouver. ◆ s'établir v. pr. Fixer sa demeure, son commerce, son activité.

ÉTABLISSEMENT n. m. Action d'établir. || Maison où se donne un enseignement. || Exploitation commerciale ou industrielle.

ÉTAGE n. m. (lat. *stare*, se tenir debout). Dans un bâtiment, espace habitable délimité par des divisions horizontales, planchers ou voûtes (dans le décompte des étages, le rez-de-chaussée n'est pas compris). || Chacune des divisions d'une chose formée de parties superposées. || Division d'une période géologique, correspondant à un ensemble de terrains de même âge. ◆ De bas étage, de qualité médiocre.

ÉTAGEMENT n. m. Action d'étager; disposition en étages.

ÉTAGER v. t. (conj. 1). Mettre à des niveaux différents, échelonner, superposer. ◆ s'étager v. pr. Être disposé par rangs superposés.

ÉTAGERIE n. f. Tablette fixée horizontalement sur un mur. || Meuble formé d'un ensemble de tablettes superposées.

ÉTAI n. m. (frq. *staka*, soutien). Élément constitutif d'un étalement.

ÉTAIEMENT [etm] ou **ÉTAYAGE** n. m. Action d'étayer. || Ouvrage provisoire en charpente, destiné à soutenir ou à épauler une construction.

ÉTAIN n. m. (lat. *stagnum*, var. de *stannum*, plomb argentifère). Métal usuel (Sn), de masse atomique 118,69, blanc, relativement léger et très malléable. || Objet en étain.

ÉTAL n. m. (frq. *stal*, position) [pl. *étaux* ou *étafs*]. Table sur laquelle on débite de la viande de boucherie. || Table où l'on dispose les marchandises dans les marchés.

ÉTALAGE n. m. (de *étaler*). Disposition des marchandises, de la devanture. || Ensemble de ces marchandises. || Lieu où on les expose, devanture. || Action de montrer avec ostentation, par vanité.

ÉTALAGISTE n. Décorateur sachant mettre en valeur un étalage par sa présentation et sa décoration.

ÉTALE adj. (de *étaler*). Mer ou cours d'eau étale, mer ou cours d'eau qui ne monte ni ne descend.

ÉTALEMENT n. m. Action d'étaler.

ÉTALER v. t. (de *éta*). Exposer pour la vente. || Disposer à plat en éparpillant, en déployant. || Appliquer une couche fine d'un produit. || Répartir dans le temps. || Montrer avec ostentation. ◆ *Étaler son jeu*, montrer toutes ses cartes. ◆ s'étaler v. pr. Fam. S'étendre, tomber. || Prendre de la place.

ÉTALON n. m. (frq. *stalo*, modèle). Étalon (de mesure), modèle servant à définir une unité de grandeur. || Étalon monétaire, valeur, ou métal, adoptée par un ou plusieurs pays comme pivot de leur système monétaire.

ÉTALON n. m. (frq. *stallo*). Cheval entier destiné à la reproduction.

ÉTALONNAGE n. m. Action d'étalement.

ÉTALONNER v. t. Vérifier, par compa-

raison avec un étalon, l'exactitude des indications d'un instrument de mesure. || Établir la graduation d'un instrument. || Appliquer un test à un groupe de référence et lui donner des valeurs chiffrées en fonction de la répartition statistique des résultats.

ÉTAMAGE n. m. Action d'étamer.

ÉTAMBOT n. m. (mot scand.). Mar. Pièce de bois ou de métal formant la limite arrière de la carène.

ÉTAMER v. t. (de *éta*). Recouvrir d'une couche d'étain.

ÉTAMINE n. f. (lat. *stamineus*, fait de fil). Petite étoffe mince non croisée.

ÉTAMINE n. f. (lat. *stamina*). Organe sexuel mâle des végétaux à fleurs.

ÉTAMPES, ch.-l. d'arr. de l'Essonne, à l'extrémité nord-est de la Beauce; 19491 h. Églises (XI^e-XVI^e s.); donjon royal, quadrilobe, du XII^e s.

ÉTANCHE adj. Qui retient bien les fluides, ne les laisse pas pénétrer ou s'écouler. || Qui maintient une séparation absolue.

ÉTANCHEITÉ n. f. Qualité de ce qui est étanche.

ÉTANCHER v. t. (lat. *stare*, s'arrêter). Arrêter l'écoulement d'un liquide. ◆ *Étancher la soif*, l'apaiser en buvant.

ÉTANCHON n. m. (anc. fr. *ester*; du lat. *stare*, se tenir debout). Pièce en bois ou en acier soutenant un mur, un plancher, les flancs d'une tranchée, etc.

ÉTANG n. m. (anc. fr. *estanchier*, arrêter l'eau). Étendue d'eau stagnante, naturelle ou artificielle.

ÉTAPE n. f. (moyen néerl. *stapel*, entrepôt). Lieu où s'arrête une troupe en mouvement, une équipe de coureurs cyclistes, etc., avant de repartir. || Distance d'un de ces lieux à un autre. || Période, degré.

ÉTAT n. m. (lat. *status*). Manière d'être, situation d'une personne ou d'une chose. || Manière d'être d'un corps relative à sa cohésion, sa fluidité, l'arrangement ou l'ionisation de ses atomes (état solide, état cristallin, etc.). || Liste énumérative, inventaire, compte. || Litt. Condition sociale, profession. || Litt. Forme de gouvernement. ◆ *État d'âme*, disposition particulière de l'humeur. || *État de choses*, circonstances, conjonctures particulières. || *État civil*, condition des individus en ce qui touche les relations de famille, la naissance, le mariage, le décès, etc. || *État des lieux*, acte fait pour constater l'état lors de l'entrée du locataire et lors de son départ. || *Être en état de*, être capable de. || *Être hors d'état de*, être dans l'incapacité de. || *Faire état de*, tenir compte de; s'appuyer sur; citer. || *Tenir en état*, conserver, réparer. ◆ pl. *États généraux*, sous l'Ancien Régime, assemblées convoquées par le roi pour traiter des affaires importantes concernant l'État.

ÉTAT n. m. Entité politique constituée d'institutions diverses qui préside aux destinées collectives d'une société et exerce, à ce titre, le pouvoir. • *Affaire d'État*, affaire importante. || *Coup d'État*, action d'une autorité qui viole les formes constitutionnelles; conquête du pouvoir politique par des moyens illégaux. || *Homme d'État*, homme qui participe à la direction de l'État ou exerce un rôle politique important. || *Raison d'État*, considération de l'intérêt public au nom duquel est justifiée une action.

ÉTAT FRANÇAIS, régime politique institué en France par le maréchal Pétain (10 juillet 1940-août 1944).

ÉTATIQUE adj. Relatif à l'État.

ÉTATISATION n. f. Action d'étatiser.

ÉTATISER v. t. Faire administrer par l'État.

ÉTATISME n. m. Système politique dans lequel l'État intervient directement dans le domaine économique et social.

ÉTATISTE adj. et n. Relatif à l'étatisme.

ÉTAT-MAJOR n. m. (pl. *états-majors*). Groupe d'officiers chargés d'assister un chef militaire dans l'exercice de son commandement; lieu où il se réunit. || Ensemble des collaborateurs les plus proches d'un chef, des personnes les plus importantes d'un groupe.

ÉTATS DE L'ÉGLISE ou **ÉTATS PONTIFICAUX**, noms donnés à la partie centrale de l'Italie tant qu'elle a été sous la domination des papes (756-1870). Les États pontificaux sont entamés à partir de 1860 au profit du Piémont, et annexés au royaume d'Italie en 1870. Les accords du Latran (1929) ont créé le petit État du Vatican.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, en angl. *United States of America (USA)*, république fédérale de l'Amérique du Nord. Elle groupe 50 États avec l'Alaska et les îles Hawaii, le district fédéral de Columbia et des territoires extérieurs, dont Porto Rico; 9 364 000 km² (sans les territoires extérieurs); 249,6 millions d'h. (*Américains*). Cap. Washington. V. princ. New York, Los Angeles et Chicago. Langue : anglais.

GÉOGRAPHIE

D'est en ouest se succèdent : le massif des Appalaches dominant la plaine côtière; les Grandes Plaines drainées par le Mississippi; le système des Rocheuses où deux séries de chaînes encadrent de hauts plateaux. Les climats sont variés : derrière la barrière des Rocheuses, les Grandes Plaines ont un climat continental, plus humide vers l'E.; le Sud a un climat subtropical, la côte ouest, un climat méditerranéen devenant océanique vers le nord. En dehors des Indiens, la population s'est constituée par vagues d'immigra-

tion successives : Britanniques et Européens, esclaves noirs africains, Asiatiques, Mexicains, etc. Mais depuis plusieurs décennies l'immigration est officiellement limitée. Une grande mobilité et une répartition très inégale sur le territoire caractérisent cette population (fortes densités sur la côte atlantique au N. de Washington, sur le pourtour des Grands Lacs et, par endroits, sur le littoral californien). La majorité des Américains vivent dans des agglomérations urbaines, étendues. Le niveau de vie, globalement élevé, n'exclut pas des îlots de pauvreté. Les États-Unis occupent la première place dans le monde, par leurs productions et leurs investissements à l'étranger et par le rôle international du dollar. L'étendue des surfaces, la mécanisation et les engrais, la variété des climats expliquent l'abondance de la production agricole : céréales (blé, maïs), fruits (agrumes), soja, viande, etc. Les sources d'énergie sont importantes (houille, pétrole, gaz naturel, énergie nucléaire), quoique insuffisantes, et les ressources minières, variées. Les branches industrielles les plus puissantes sont l'automobile, l'aéronautique, l'électronique, la chimie et les industries alimentaires. L'importance des transports est liée au niveau de la production et à la taille du pays. Le commerce extérieur, déficitaire, concerne une faible part de la production, mais est toutefois notable en raison de l'énormité de celle-ci.

HISTOIRE

De 1607 à 1733, des Européens, en majorité britanniques, émigrent sur la côte atlantique du continent nord-américain, où, refoulant les Indiens, ils fondent treize colonies. À partir de 1763, les colons entrent en conflit avec leur métropole, la Grande-Bretagne, dont la politique coloniale leur est défavorable et qui les accable de taxes. Le 4 juillet 1776, des députés des treize colonies réunis en congrès à Philadelphie proclament leur indépendance. Le traité de Versailles (1783) établit l'existence d'un nouvel État, la république fédérée des États-Unis. Ceux-ci se dotent, en 1787, d'une Constitution et élisent leur premier président, George Washington. L'expansion du jeune État se manifeste par l'acquisition de nouveaux territoires (achat de la Louisiane aux Français en 1803, annexion de la Floride en 1819, du Texas en 1845, de la Californie en 1848) et par la constante progression vers l'Ouest du front pionnier (la « Frontière »). Mais la question de l'abolition de l'esclavage oppose le Nord, industrialisé et abolitionniste, au Sud, pays du coton cultivé par une main-d'œuvre formée d'esclaves noirs importés d'Afrique. En 1861, l'élection à la présidence de l'anti-esclavagiste Abraham Lincoln provoque la sécession de onze États du Sud et déclenche la guerre civile. La victoire des nordistes dans cette « guerre

de Sécession », en 1865, permet de sauvegarder l'Union. Les États-Unis entrent alors dans un âge doré qui fera d'elle la première puissance économique du monde, alors forte de plus de 30 millions d'habitants. Parallèlement, ils poursuivent une politique d'expansion territoriale : achat de l'Alaska en 1867, installation aux Philippines et tutelle imposée à Cuba en 1898, acquisition de la zone du canal de Panamá en 1903. En 1917, le président Wilson fait entrer les États-Unis dans la Première Guerre mondiale. La prospérité de l'après-guerre est interrompue par la crise économique de 1929. Le président F. D. Roosevelt inaugure avec le *New Deal* (1933-1941) une politique d'intervention des pouvoirs publics dans l'économie. En décembre 1941, l'attaque japonaise sur Pearl Harbour provoque l'entrée des États-Unis dans la Seconde Guerre mondiale. Après la guerre, l'aide économique américaine (plan Marshall) permet à l'Europe de se relever. Mais les relations avec l'U. R. S. S. se sont détériorées (« guerre froide »), et les États-Unis entreprennent de se faire les défenseurs du monde non communiste : ils mettent en place un système d'alliances militaires (O. T. A. N., O. T. A. S. E.), prennent part à la guerre de Corée (1950-1953) et s'engagent dans celle du Viêt-nam (1962-1973). À l'intérieur, les présidents J. F. Kennedy et L. B. Johnson développent une politique d'assistance aux laissés-pour-compte de la société d'abondance, tandis que les Noirs (Martin Luther King) luttent pour la reconnaissance de leurs droits. Le président R. Nixon doit démissionner en 1974 à la suite du scandale du Watergate. De 1981 à 1989, le président R. Reagan s'emploie à restaurer l'image des États-Unis comme première puissance mondiale. En 1987, il signe avec M. Gorbatchev un accord visant à l'élimination des missiles à moyenne portée en Europe. G. Bush lui succède à la présidence. En 1991, les États-Unis participent à la reconquête du Koweït, envahi par l'Iraq.

ÉTAU n. m. (anc. fr. *estoc*, bâton, pieu) [pl. *étaux*]. Instrument formé de deux mâchoires que l'on rapproche pour maintenir des objets qu'on veut limer, bruser, etc.

ÉTAYAGE n. m. → ÉTAIEMENT

ÉTAYER [eteje] v. t. (conj. 2). Soutenir avec des étais. || Appuyer par des arguments, soutenir.

ET CETERA, ET CÆTERA ou **ETC.** [etsetera] loc. adv. (loc. lat. signif. *et le reste*). S'ajoute à une énumération pour indiquer qu'elle est incomplète.

ÉTÉ n. m. (lat. *aestas*, *-atis*). Saison qui suit le printemps et précède l'automne (du solstice de juin [21 ou 22] à l'équinoxe de septembre [22 ou 23] dans l'hémisphère Nord). || Période des chaleurs en général.

ÉTEIGNOIR n. m. Petit cône métallique servant à éteindre les bougies ou les chandelles.

ÉTEINDRE v. t. (lat. *extinguere*) [conj. 55]. Faire cesser de brûler, de briller. || Faire cesser d'être éclairé. || Interrompre le fonctionnement d'un appareil de chauffage, d'un poste de radio, etc. || Faire cesser, mettre un terme, effacer. ♦ *s'éteindre* v. pr. Cesser de brûler, de briller. || Mourir doucement, expirer.

ÉTEINT, **E** adj. Qui a perdu son éclat, sa vivacité.

ÉTENDAGE n. m. Action d'étendre.

ÉTENDARD n. m. (frq. *standhard*). Enseigne de guerre et, notamment, drapeau des troupes autref. à cheval. ♦ *Lever l'étendard de la révolte*, se révolter.

ÉTENDOIR n. m. Corde ou fil sur lesquels on étend le linge.

ÉTENDRE v. t. (lat. *extendere*) [conj. 46]. Déployer en long et en large, allonger. || Coucher tout du long. || Appliquer sur une surface, étaler un produit. || Ajouter de l'eau pour diminuer la concentration. || Augmenter, agrandir : *étendre son pouvoir*. || *Fam.* Refuser qqn à un examen. ♦ *s'étendre* v. pr. Se coucher ; s'allonger. || Se développer. || Avoir une certaine étendue. ♦ *S'étendre sur un sujet*, le développer longuement.

ÉTENDU, **E** adj. Vaste.

ÉTENDUE n. f. Dimension en superficie. || Durée d'une chose. || Développement, longueur, ampleur.

ÉTERNEL, **ELLE** adj. (lat. *aeternalis*). Sans commencement ni fin. || Qui n'a point de fin, qui dure autant que la vie. || Qui ne semble pas se terminer ; qui lasse par sa longueur, sa répétition. || Qui est associé continuellement à qqn. ♦ *La Ville éternelle*, Rome.

ÉTERNELLEMENT adv. Sans cesse, continuellement.

ÉTERNISER v. t. Faire durer longtemps, faire traîner en longueur. ♦ *s'éterniser* v. pr. Durer très longtemps. || *Fam.* Rester longtemps en un lieu.

ÉTERNITÉ n. f. (lat. *aeternitas*). Durée qui n'a ni commencement ni fin. || La vie future. || Temps très long. ♦ *De toute éternité*, de temps immémorial.

ÉTERNUEMENT n. m. Contraction subite des muscles expiratoires, par suite de laquelle l'air est chassé tout à coup et avec violence par le nez et par la bouche.

ÉTERNUER v. i. (lat. *sternutare*). Faire un éternuement.

ÉTÊTER v. t. Couper, enlever la tête de qqch. || Couper la cime d'un arbre.

ÉTHÉR n. m. (lat. *aether* ; du gr.). *Antiq.* Fluide subtil remplissant, selon les Anciens, les espaces situés au-delà de l'atmosphère terrestre. || Liquide très

volatil et inflammable, bon solvant. (L'éther est un anesthésique.)

ÉTHÉRÉ, **E** adj. Qui a l'odeur de l'éther. || *Litt.* Qui a quelque chose de léger, d'inconstant, d'aérien, de très pur.

ÉTHÉROMANE n. Toxicomane à l'éther.

ÉTHIOPIE, État d'Afrique orientale, sur la mer Rouge ; 1220 000 km² ; 49,8 millions d'h. Cap. *Addis-Abeba*. Langue : *amharique*.

● **GÉOGRAPHIE**. Le massif montagneux du centre de l'Éthiopie est peuplé et cultivé vers 2000 m d'alt. Il est entouré de plateaux et de plaines. Le café est la principale ressource (plateaux du Sud-Ouest). La sécheresse persistante a causé un désastre dans le nord du pays.

● **HISTOIRE**. Au 1^{er} s. apr. J.-C., le royaume d'Aksoum est créé et le christianisme (Église copte) se répand. Au 16^e s., le pays doit résister à une forte poussée de l'islam. En 1885, les Italiens s'installent à Massaoia, ils sont battus à Adoua par Menelik (1896). Mais les Européens imposent Haïlé Sélassié comme négus. Les Italiens conquièrent le pays en 1936 et en sont chassés par les Franco-Britanniques en 1941. L'Érythrée est annexée en 1962. Après 1974, un régime socialiste autoritaire est installé ; la lutte pour l'Érythrée se poursuit et se radicalise, entraînant déportations et famine.

ÉTHIOPIEN, **ENNE** adj. et n. D'Éthiopie.

ÉTHIQUE adj. (gr. *éthikos*, moral, de *éthos*, mœurs). Qui concerne les principes de la morale.

ÉTHIQUE n. f. Ensemble particulier de règles de conduite.

ETHMOÏDE adj. et n. m. (gr. *éthmos*, crible, et *eidos*, forme). Os impair et médian de la tête, qui forme la partie supérieure du squelette du nez.

ETHNIE n. f. (gr. *ethnos*, peuple). Groupement de familles dont l'unité repose sur une langue, une culture et une conscience de groupe communes.

ETHNIQUE adj. Relatif à l'ethnie. || Qui désigne les habitants d'un pays.

ETHNOCENTRISME n. m. Tendance d'un individu ou d'un groupe à valoriser son groupe, son pays, sa nationalité.

ETHNOGRAPHIE n. f. Branche des sciences humaines qui a pour objet l'étude descriptive des ethnies.

ETHNOLOGIE n. f. Étude scientifique des ethnies.

ETHNOLOGIQUE adj. Relatif à l'ethnologie.

ETHNOLOGUE n. Spécialiste d'ethnologie.

ÉTHOLOGIE n. f. (gr. *éthos*, mœurs, et *-logie*). Étude scientifique du comportement des animaux dans leur milieu naturel.

ÉTHYLÈNE n. m. Hydrocarbure gazeux

incolore, légèrement odorant, produit à partir du pétrole.

ÉTHYLIQUE adj. Se dit de l'alcool ordinaire, de formule C₂H₅OH. ♦ adj. et n. Syn. de ALCOOLIQUE.

ÉTHYLISME n. m. Syn. de ALCOOLISME.

ÉTIAGE n. m. (lat. *aestuarium*, bassin inondé par la mer). Niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau.

ÉTIENNE (*saint*), diacre, premier martyr du christianisme, lapidé à Jérusalem v. 31.

ÉTIENNE, nom de cinq rois de Hongrie (x^e-xiii^e s.).

ÉTIENNE III le Grand (1433-1504), prince de Moldavie (1457-1504). Il bat les Turcs à Vaslui (1475).

ÉTIENNE I^{er} BATHORY (1533-1586), prince de Transylvanie (1571-1576), roi de Pologne (1576-1586). Il bat Ivan le Terrible et introduit dans ses États la réforme catholique.

ÉTIENNE I^{er} NEMANJIĆ († 1228), prince (1195-1217) puis roi de Serbie (1217-1227). Il proclame, en 1219, l'autocéphalie de l'Église serbe.

ÉTIENNE IX UROŠ IV DUŠAN, dit le Grand (1308-1355), roi des Serbes à partir de 1331, empereur à partir de 1346, héros national de la Serbie, qu'il dote d'un code fondé sur le droit grec.

ÉTIENNE-MARTIN (Étienne MARTIN, dit), sculpteur français, né en 1913.

ÉTINCELANT, **E** adj. Qui étincelle, brillant.

ÉTINCELER v. i. (conj. 3). Briller d'un vif éclat, scintiller.

ÉTINCELLE n. f. (lat. *scintilla*). Parcelle qui, portée à l'incandescence, est projetée au loin. || Manifestation brillante et fugitive. ♦ *Étincelle électrique*, phénomène lumineux et crépitant, dû à une décharge brusque et se produisant lorsqu'on rapproche deux corps électrisés à des potentiels différents. || *Faire des étincelles* (Fam.), être brillant.

ÉTIOLEMENT n. m. Affaiblissement, appauvrissement.

ÉTIOLÉ (*S'*) v. pr. Devenir chétif, malingre ; s'affaiblir.

ÉTILOGIE n. f. (gr. *aitia*, cause, et *-logie*, science). Partie de la médecine qui recherche les causes des maladies.

ÉTIQUE adj. (anc. fr. *fièvre hectique*, qui amaigrit). *Litt.* Maigre, décharné.

ÉTIQUETAGE n. m. Action d'étiqueter.

ÉTIQUETER v. t. (conj. 4). Marquer d'une étiquette. || Classer qqn.

ÉTIQUETEUSE n. f. Machine servant à étiqueter.

ÉTIQUETTE n. f. (anc. fr. *estiquer*, attacher). Petit écriteau qu'on met sur un objet pour en indiquer le prix, le con-

tenu, etc. || Cérémonial en usage dans une cour, dans la maison d'un chef d'État, dans une réception. ● *Mettre une étiquette*, classer qqn selon son appartenance politique, sociale ou idéologique.

ÉTIRAGE n. m. Action d'étirer. || Opération qui amène une barre ou un tube, par passage à froid à travers une filière, à une longueur plus grande et à une section plus réduite.

ÉTIREMENT n. m. Action d'étirer, de s'étirer.

ÉTIRER v. t. Étendre, allonger par traction. ♦ *s'étirer* v. pr. S'allonger en étendant les membres, pour se délasser.

ÉTNA, volcan actif de la Sicile; 3 345 m.

ÉTOFFE n. f. (de *étofer*). Article textile ayant une certaine cohésion. ● *Avoir de l'étoffe*, avoir de grandes qualités.

ÉTOFFÉ, E adj. Abondant, consistant.

ÉTOFFER v. t. (frq. *stopfön*, rembourrer). Garnir d'étoffe. || Enrichir de faits, développer.

ÉTOILE n. f. (lat. *stella*). Tout astre qui brille dans le ciel, à l'exception de la Lune et du Soleil. || Astre doué d'un éclat propre. || Influence attribuée aux astres sur le sort des hommes, destinée. || Objet, ornement formé de branches qui rayonnent à partir d'un point central. || Fêlure à fentes rayonnantes. || Carrefour à plus de quatre branches rayonnantes. || Artiste célèbre au théâtre, au cinéma. || Danseur, danseuse de classe internationale; suprême échelon dans la hiérarchie de certains corps de ballet. || En France, insigne du

grade des officiers généraux. || Sur un panneau, dans un guide, signe unique ou multiple qui caractérise la catégorie ou la qualité d'un restaurant, d'un hôtel, d'un site touristique. || Unité de froid équivalant à -6°C et qui, multipliée, indique le degré maximal de réfrigération d'un conservateur ou d'un congélateur. ● *À la belle étoile*, en plein air, la nuit. || *Étoile de David*, symbole judaïque constitué par une étoile à six branches. || *Étoile filante*, phénomène lumineux provoqué par le déplacement rapide d'un corpuscule solide, généralement de très petites dimensions, porté à l'incandescence par suite du frottement dans les couches atmosphériques supérieures. || *Étoile de mer*, animal marin en forme d'étoile à cinq branches. || *Étoile Polaire*, celle des étoiles visibles à l'œil nu qui est, actuellement, la plus proche du pôle Nord de la sphère céleste.

ÉTOILÉ, E adj. Semé d'étoiles. ● *Bannière étoilée*, drapeau des États-Unis.

ÉTOLE n. f. (lat. *stola*, robe). Ornement liturgique fait d'une large bande d'étoffe, portée de façon différente par l'évêque, le prêtre et le diacre.

ÉTOLIE, région de la Grèce, au nord du golfe de Corinthe.

ETON, v. d'Angleterre, sur la Tamise; 4 000 h. Collège fondé en 1440.

ÉTONNANTMENT adv. De façon étonnante.

ÉTONNANT, E adj. Qui frappe par qqch d'extraordinaire, d'inattendu, d'étrange; prodigieux, remarquable.

ÉTONNEMENT n. m. Surprise causée par qqch de singulier, d'inattendu.

ÉTONNER v. t. (lat. pop. *extonare*, frapper de stupeur). Surprendre par qqch d'extraordinaire, d'inattendu; abasourdir, stupéfier. ♦ *s'étonner* v. pr. Être surpris.

ÉTOUFFANT, E adj. Qui fait qu'on étouffe; suffocant.

ÉTOUFFE-CHRÉTIEN n. m. inv. *Fam.* Aliment, pâtisserie difficiles à avaler à cause de leur consistance épaisse ou farineuse.

ÉTOUFFÉE (À L') loc. adv. Mode de cuisson des viandes ou des légumes en vase clos, avec peu ou pas de liquide.

ÉTOUFFEMENT n. m. Action d'étouffer. || Grande difficulté à respirer, suffocation.

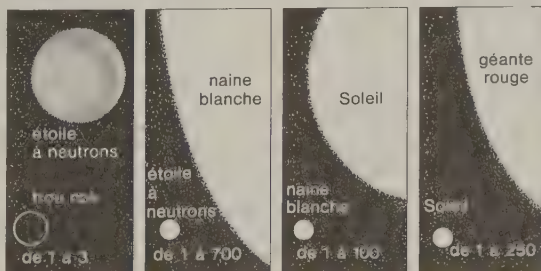
ÉTOUFFER v. t. (lat. *stuffare*, boucher). Faire périr par asphyxie. || Gêner en rendant la respiration difficile. || Assourdir, amortir. || Empêcher d'éclater ou de se développer. ● *Étouffer le feu*, l'éteindre. ♦ v. i. Respirer avec peine; être mal à l'aise. ♦ *s'étouffer* v. pr. Perdre la respiration.

ÉTOUFFOIR n. m. *Fam.* Salle dont l'atmosphère est chaude et confinée.

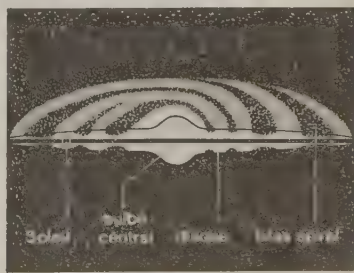
ÉTOUPE n. f. (lat. *stoppa*). Partie la plus grossière de la filasse de chanvre ou de lin.

ÉTOURDERIE n. f. Caractère d'un étourdi; irréflexion, distraction, inattention. || Acte irréfléchi.

dimensions comparées de diverses étoiles



vue en coupe transversale de la Galaxie



Dimensions comparées de différentes **étoiles** (les chiffres figurant en bas du dessin représentent le rapport des diamètres de ces étoiles).

Particularités des étoiles comparées :

— Un trou noir est un astre dont le champ gravitationnel est si intense qu'aucun rayonnement n'en peut sortir.

— L'étoile à neutrons est une étoile extrêmement dense et de petite dimension, constituée d'un gaz à neutrons.

— La naine blanche est une étoile de forte densité moyenne et de luminosité relativement faible.

— La géante rouge est une étoile possédant une grande luminosité et une faible densité.

La **Galaxie**, dont on voit ici une coupe transversale, présente — de façon simplifiée — la forme d'un disque aplati avec un bourrelet central (bulbe). Elle est constituée d'un ensemble d'étoiles, de gaz et de poussières. Le Soleil y occupe, dans le plan de symétrie du système plat, une position excentrée. Le bulbe central (noyau de la Galaxie en forme de boursoufflure) est principalement constitué d'étoiles vieilles. Le disque (composante aplatie) contient des étoiles d'âges et de masses variés, et de la matière interstellaire. Cette dernière et les étoiles les plus jeunes sont réparties le long des bras spiraux. On évalue le diamètre de la Galaxie à environ 100 000 al (année² [de] lumière).

étourdi

ÉTOURDI, **E** adj. et n. Qui agit sans réflexion, sans attention.

ÉTOURDISSEMENT adv. En étourdi, inconsiderément, imprudemment.

ÉTOURDIR v. t. (lat. *turdus*, grive). Faire perdre à demi connaissance. || Fatiguer, importuner par le bruit, les paroles. || Causer une sorte de griserie. ♦ **s'étourdir** v. pr. Se distraire pour ne penser à rien.

ÉTOURDISSANT, **E** adj. Qui étourdit. || Extraordinaire, éblouissant.

ÉTOURDISSEMENT n. m. Vertige, perte de conscience passagère. || État de griserie.

ÉTOURNEAU n. m. (lat. *sturnus*). Passereau à plumage sombre tacheté de blanc, insectivore et frugivore. (Syn. *SANSONNET*.) || Jeune étourdi.

ÉTRANGE adj. (lat. *extraneus*). Contraire à l'usage, à l'ordre, à l'habitude; bizarre, extraordinaire.

ÉTRANGÈMENT adv. De façon étrange.

ÉTRANGER, **ÈRE** adj. et n. Qui n'appartient pas à la nation, à la famille, au groupe. ♦ adj. Qui n'appartient pas à la chose dont on parle. || Qui n'est pas connu. || Qui est sans rapport, sans relation avec.

ÉTRANGER n. m. Pays autre que celui dont on est citoyen.

ÉTRANGÉTÉ n. f. Caractère de ce qui est étrange. || Chose étrange.

ÉTRANGLÉ, **E** adj. Resserré, rétréci. ♦ *Voix étranglée*, à demi étouffée.

ÉTRANGLEMENT n. m. Action d'étrangler. || Resserrement, rétrécissement. ♦ *Goulet* ou *goulot d'étranglement*, difficulté limitant ou retardant une évolution.

ÉTRANGLER v. t. (lat. *strangulare*). Serrer, comprimer excessivement le cou, en gênant ou en faisant perdre la respiration. || Resserrer fortement. || Empêcher de se manifester, de s'exprimer librement.

ÉTRANGLEUR, **EUSE** n. Celui, celle qui étrangle.

ÉTRAVE n. f. (scand. *strafn*, proue). Forte pièce de charpente qui termine la coque d'un navire à l'avant.

ÊTRE v. i. (lat. pop. *essere*, class. *esse*) [v. tableau des conjugaisons]. Sert : 1^o à lier l'attribut, le compl. de lieu, de manière, etc., au sujet : *la neige est blanche*; 2^o d'auxiliaire dans les temps composés des verbes passifs, pronominaux, et de certains verbes intransitifs; 3^o de syn. de *ALLER* aux temps composés. || Exister : *je pense, donc je suis*. ♦ *C'est, ce sont, etc.*, servent à présenter qqch. || *En être*, marque le point où on est parvenu, le résultat. || *En être pour sa peine*, avoir perdu sa peine. || *Être de*, marque l'origine, la participation, la condition, etc. || *Être en*, être vêtu en : *être en deuil*. || *Être pour*, être partisan de. || *N'être plus*, avoir cessé de vivre. || *Y être*, être chez soi; comprendre.

ÊTRE n. m. Tout ce qui possède l'existence, tout ce qui est. || Personne, individu. ♦ *L'Être suprême*, Dieu.

ÊTREINDRE v. t. (lat. *stringere*) [conjug. 55]. Litt. Serrer fortement en entourant. || Oppresser, saisir l'esprit.

ÊTREINTE n. f. Action d'étreindre, de serrer dans ses bras.

ÊTREINNE n. f. (lat. *strena*). Présent fait à l'occasion du premier jour de l'année ou de tout autre jour consacré par l'usage (surtout au pl.). ♦ *Avoir l'étrénne de qqch.*, en avoir l'usage le premier ou pour la première fois.

ÊTRENNER v. t. Faire usage de qqch pour la première fois. ♦ v. i. Être le premier à subir un inconvénient.

ÊTRETAT, comm. de la Seine-Maritime, sur la Manche; 1577 h. Station balnéaire. Falaises crayeuses.

ÉTRIER n. m. (anc. fr. *estreu*; du frq.). Anneau en métal, suspendu par une courroie de chaque côté de la selle, et sur lequel le cavalier appuie le pied. || Petite échelle de corde avec planchettes ou barreaux de métal léger, qui sert à l'alpiniste en escalade artificielle. || Pièce métallique de la fixation du ski, qui maintient solidement l'avant de la chaussure. || *Anat.* Osselet de l'oreille moyenne. ♦ *Avoir le pied à l'étrier*, être prêt à partir; être en bonne voie pour réussir. || *Coup de l'étrier*, verre que l'on boit avant de partir. || *Vider les étriers*, tomber de cheval.

ÉTRILLE n. f. (lat. *strigilis*). Instrument formé de petites lames dentelées, pour enlever les malpropretés qui s'attachent au poil des chevaux. || Crabe comestible, à pattes postérieures aplaties en palette, commun sous les rochers littoraux.

ÉTRILLER v. t. Frotter avec l'étrille. || *Fam.* Malmener, battre, réprimander. || *Fam.* Faire payer trop cher.

ÉTRIPAGE n. m. Action d'étriper.

ÉTRIPER v. t. Retirer les tripes de. || *Fam.* Blesser ou tuer à l'arme blanche.

ÉTRIQUE, **E** adj. (néerl. *strijken*, amincir). Qui manque d'ampleur. || Mesquin, d'esprit étroit.

ÉTRIVIÈRE n. f. (anc. fr. *estriif*, étrier). Courroie servant à soutenir les étriers.

ÉTROIT, **E** adj. (lat. *strictus*). Qui a peu de largeur. || Qui tient serré. || Borné, qui manque d'envergure. || Strict, rigoureux. || Intime, qui lie fortement. ♦ *L'étréité*, dans un espace trop petit.

ÉTROITEMENT adv. À l'étréité. || Intimement. || Strictement, rigoureusement.

ÉTROITESSE n. f. Caractère de ce qui est étroit; exiguïté. || Défaut de largeur dans l'esprit, les sentiments.

ÉTRON n. m. (frq. *strunt*). Matière fécale moulée.

ÉTRURIE, anc. région de l'Italie, corres-

pondant approximativement à l'actuelle Toscane.

ÉTRUSQUE adj. et n. Qui appartient aux Étrusques. ♦ n. m. Langue parlée par les Étrusques.

ÉTRUSQUES, peuple qui apparaît à la fin du VIII^e s. av. J.-C. en Toscane. Maîtres de Rome du VIII^e au VI^e s. av. J.-C., ils étendent leur domination en Italie, mais se heurtent aux Romains, qui, à partir du IV^e s. av. J.-C., s'emparent de la totalité de la Toscane. La brillante civilisation étrusque a profondément influencé la religion et les institutions romaines.

ÉTTERBEEK, comm. de Belgique (Brabant), banlieue de Bruxelles; 47 700 h.

ÉTUDE n. f. (lat. *studium*, zèle). Travail de l'esprit qui s'applique à apprendre ou approfondir. || Ouvrage où s'expriment les résultats d'une recherche. || Salle où les élèves font leurs devoirs, apprennent leurs leçons à la fin des heures de cours; temps qu'ils passent dans cette salle. || Charge des officiers ministériels; bureau où ils travaillent avec leurs clercs. || Travaux qui précèdent, préparent l'exécution d'un projet. ♦ pl. Ensemble des cours suivis dans un établissement scolaire ou universitaire.

ÉTUDIANT, **E** n. Personne qui suit les cours d'une université ou d'un établissement supérieur spécialisé. ♦ adj. Relatif aux étudiants, organisé par les étudiants.

ÉTUDIÉ, **E** adj. Préparé avec soin. || Qui manque de naturel.

ÉTUDIER v. t. Chercher à acquérir la connaissance de, apprendre. || Examiner, analyser. ♦ *s'étudier* v. pr. S'observer avec attention, soigneusement.

ÉTUI n. m. (anc. fr. *estui*, garder). Sorte de boîte qui sert à mettre, à porter, à conserver un objet. || Cylindre qui contient la charge d'une cartouche et auquel est fixé le projectile.

ÉTUVE n. f. (lat. *extupa*; du gr. *tuphein*, enfumer). Chambre de bain chauffée par des bouches de chaleur ou des radiateurs pour provoquer la transpiration. || *Fam.* Pièce où il fait très chaud.

ÉTUVÉE (À L') loc. adv. Syn. de *À L'ÉTOUFFÉE*.

ÉTUVER v. t. Sécher ou chauffer dans une étuve.

ÉTYMOLOGIE n. f. (gr. *etimos*, vrai, et *-logie*). Origine d'un mot.

ÉTYMOLOGIQUE adj. Relatif à l'étymologie.

ÉTYMON n. m. Mot considéré comme l'étymologie d'un terme.

EU, ch.-l. de c. de la Seine-Maritime, sur la Bresle; 8 712 h. Église gothique. Châteaux des princes de Guise puis d'Orléans (XVI^e-XVII^e s.); collège de la même époque. Forêt.

EUBÉE, île de la mer Égée (Grèce), appelée *Nègrepont* au Moyen Âge.

EUCALYPTUS n. m. (gr. *eu*, bien, et *kaluptos*, couvert). Grand arbre originaire d'Australie, qui pousse surtout dans les régions chaudes et dont les feuilles sont très odorantes.

EUCHARISTIE [-ka-] n. f. (gr. *eukharistia*, action de grâce). Sacrement qui, suivant la doctrine catholique, contient réellement et substantiellement le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ sous les apparences du pain et du vin.

EUCHARISTIQUE [-ka-] adj. Relatif à l'eucharistie.

EULIDE, mathématicien grec du III^e s. av. J.-C., auteur d'un livre fondamental, les *Éléments*.

EUCLIIDIEN, ENNE adj. *Géométrie euclidienne*, qui repose sur le postulat des parallèles d'Euclide. || *Géométrie non euclidienne*, qui rejette le postulat des parallèles d'Euclide.

EUDES ou **EUDE** (v. 860-898), comte de Paris, puis roi de France (888-898), fils de Robert le Fort. Il défend Paris contre les Normands.

EUGÈNE DE BEAUHARNAIS → **BEAUHARNAIS**.

EUGÈNE DE SAVOIE, dit le Prince Eugène, homme de guerre au service de l'Autriche (1663-1736). Il lutte contre les armées de Louis XIV dans la guerre de la Succession d'Espagne et combat contre les Turcs.

EUGÉNIE (Eugenia DE MONTIJO, impératrice) [1826-1920], femme de Napoléon III.

EUGÉNISME n. m. (angl. *eugenism*; du gr. *eu*, bien, et *genos*, naissance, origine). Étude des conditions favorables au maintien de la qualité de l'espèce humaine.

EUH! interj. (onomat.). Marque l'étonnement, le doute, l'embarras.

EULER (Leonhard), mathématicien suisse (1707-1783).

EUNIQUE n. m. (gr. *eunoukhos*, qui garde le lit). Homme castré, jadis préposé en Orient à la garde du harem.

EUPEN, comm. de Belgique (Liège), sur la Vesdre; 17 300 h. Réunie, avec Malmédy, à la Belgique en 1920.

EUPHÉMISME n. m. (gr. *euphēsmos*, emploi d'un mot favorable). Adoucissement d'une expression trop crue.

EUPHONIE n. f. (gr. *eu*, bien, et *phônē*, voix). Suite harmonieuse de sons.

EUPHONIQUE adj. Qui produit l'euphonie.

EUPHORBE n. f. (lat. *euphorbia* [herba]; de *Euphorbe*, médecin de Juba, roi de Numidie). Plante très commune, à latex blanc.

EUPHORIE n. f. (gr. *euphoria*, de *eu*,

bien, et *pherein*, porter). Sensation de joie intérieure, de satisfaction.

EUPHORIQUE adj. Relatif à l'euphorie.

EUPHORISANT, E adj. et n. m. Qui provoque un état de bien-être, de joie intérieure.

EUPHORISER v. t. Rendre euphorique.

EUPHRATE, fl. d'Asie, qui naît en Arménie turque, traverse la Syrie et se réunit au Tigre, en Iraq, pour former le Chalt al-'Arab; 2 780 km.

EUPHRONIOS, peintre de vases et céramiste athénien (actif fin du VI^e s. - début du V^e s. av. J.-C.).



Euphronios : Héraclès et Antée; décor d'un cratère. V^e s. av. J.-C. (Louvre, Paris.) [Giraudon]

EURASIEN, ENNE n. et adj. Méts d'Européen et d'Asiatique.

Euratom → COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE.

EURE, affl. de la Seine (r. g.); 225 km.

EURE (dép. de l') [27], dép. de la Région Haute-Normandie; 6 040 km²; 462 323 h. Ch.-l. Évreux. 3 arr. (Évreux, Les Andelys, Bernay), 42 c., 676 comm.

EURE-ET-LOIR (dép. d') [28], dép. de la Région Centre; 5 880 km²; 362 813 h. Ch.-l. Chartres. 4 arr. (Chartres, Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou), 29 c., 401 comm.

EURÊKA! interj. (gr. *heurêka*, j'ai trouvé). Exclamation d'Archimède découvrant tout d'un coup dans son bain la poussée des liquides sur les corps immergés, et employée auj. lorsqu'on trouve brusquement une bonne idée.

EURIPIDE, poète tragique grec (480-406 av. J.-C.). Son théâtre (Alceste, Médée, Hippolyte, Andromaque, Hécube, Iphigénie en Tauride, Electre, Hélène, les Bacchantes) est marqué par son souci des analyses psychologiques.

EURODOLLAR n. m. Dollar déposé dans une banque européenne.

EUROMISSILE n. m. Missile nucléaire basé en Europe.

EUROPE, un des cinq continents; 10 millions de km²; 694 millions d'h. L'Europe est limitée par l'océan Arctique au nord, l'océan Atlantique à l'ouest, la Méditerranée et le Caucase au sud, la Caspienne et l'Oural à l'est. On distingue une Europe du Nord, constituée de grandes plaines et de massifs anciens, et une Europe méridionale caractérisée par les chaînes tertiaires (Pyénées, Alpes, Carpates). Le climat, tempéré, est océanique à l'ouest, continental à l'est, méditerranéen au sud. La population, largement urbanisée, est caractérisée par un taux de natalité très bas et une croissance naturelle très faible. Avec la plus forte proportion de surface agricole des cinq continents, l'agriculture occupe seulement entre 5 et 20 % de la population active. Les secteurs secondaire et tertiaire sont dominants. Mais les ressources énergétiques et minières sont insuffisantes. L'Europe est partagée en pays d'économie libérale et en pays d'économie socialiste, la plupart regroupés en associations, dont la Communauté économique européenne et le Comecon. Les changements intervenus en Europe de l'Est en 1989 modifient sensiblement la configuration traditionnelle de l'espace politique européen.

Voir cartes pp. 346 et 347.

Europe verte, nom donné aux pays du Marché commun considérés par rapport aux problèmes agricoles.

EUROPÉANISER v. t. Façonner aux mœurs européennes.

EUROPÉEN, ENNE adj. et n. D'Europe. || Relatif à la communauté économique ou politique de l'Europe unifiée.

EUROPOORT, avant-port de Rotterdam (Pays-Bas). Terminal pétrolier.

EURYDICE. Myth. gr. Femme du poète Orphée.

EURYMÉDON, riv. de Pamphylie, à l'embranchement de laquelle Cimon vainc les Perses en 468 av. J.-C.

EUSCARIEN ou **EUSKERIEN** adj. et n. → EUSKARIEN.

EUSÈBE de Césarée (v. 265-340), évêque de Césarée et auteur d'une importante *Histoire ecclésiastique*.

EUTERPE. Myth. gr. Muse de la Musique.

EUTHANASIE n. f. (gr. *eu*, bien, et *thanasos*, mort). Doctrine selon laquelle il est licite d'abréger la vie d'un malade incurable pour mettre fin à ses souffrances.

EUX pron. pers. masc. pl. de lui.

E.V., abrég. de en ville.

ÉVACUATEUR, TRICE adj. Qui sert à l'évacuation.

évacuation

ÉVACUATION n. f. Action d'évacuer.

ÉVACUÉ, E adj. et n. Qui est évacué d'une zone de combat, d'une zone sinistrée.

ÉVACUER v. t. (lat. *evacuare*, vider). Faire sortir d'un endroit. || Faire quitter en masse un lieu, cesser de l'occuper. || Faire sortir de l'organisme. || Rejeter à l'extérieur, déverser, vider.

ÉVADÉ, E adj. et n. Se dit d'une personne qui s'est échappée de l'endroit où elle était enfermée.

ÉVADER (S') v. pr. (lat. *evadere*, sortir). S'échapper furtivement d'un lieu où l'on était enfermé. || Se libérer des contraintes, des soucis, etc.

ÉVALUATION n. f. Action d'évaluer; la quantité évaluée.

ÉVALUER v. t. (lat. *valere*, valoir). Déterminer la valeur, le prix, l'importance de qqch.

ÉVANESCENCE n. f. Litt. Qualité de ce qui est évanescent.

ÉVANESCENT, E adj. (lat. *evanescens*). Litt. Qui disparaît, fugitif.

ÉVANGÉLIQUE adj. Relatif à l'Évangile. || Qualificatif employé par les protestants pour caractériser leur réforme comme un retour à l'esprit de l'Évangile.

ÉVANGÉLISTE, TRICE adj. et n. Qui évangélise.

ÉVANGÉLISATION n. f. Action d'évangéliser.

ÉVANGÉLISER v. t. Prêcher l'Évangile à ceux qui l'ignorent.

ÉVANGÉLISTE n. m. Auteur d'un des quatre Évangiles. || Dans les Églises protestantes, prédicateur itinérant.

ÉVANGILE n. m. (gr. *evangelion*, bonne nouvelle). Enseignement de Jésus-Christ. || Écrit du Nouveau Testament où sont consignés la vie et le message de Jésus. (Dans ces deux sens, prend une majuscule.) [Les Évangiles sont au nombre de quatre : Saint Matthieu, Saint Marc, Saint Luc et Saint Jean.] || Passage des Évangiles lu au début de la messe. || Document, livre qui sert de base à une doctrine. • Parole d'évangile, chose tout à fait digne de foi.

ÉVANOUIR (S') v. pr. (lat. *evanescere*).

Perdre connaissance. || Disparaître, cesser d'être.

ÉVANOUISSEMENT n. m. Action de s'évanouir; perte de connaissance. || Disparition, effacement.

EVANS (sir Arthur), archéologue anglais (1851-1941). Ses découvertes à Cnossos (Crète) ont révélé la civilisation minoenne.

ÉVAPORATION n. f. Transformation sans ébullition d'un liquide en vapeur par sa surface.

ÉVAPORÉ, E adj. et n. Étourdi, léger.

ÉVAPORER v. t. (lat. *evaporare*). Produire l'évaporation d'un liquide. ♦ **s'évaporer** v. pr. Se transformer en vapeur par évaporation. || Disparaître brusquement, se dissiper.

ÉVASÉ, E adj. Large, bien ouvert.

ÉVASEMENT n. m. État de ce qui est évasé; orifice ou sommet élargi.

ÉVASER v. t. (lat. *vas*, vase). Élargir une ouverture. ♦ **s'évaser** v. pr. S'ouvrir largement.

ÉVASIF, IVE adj. Qui n'est pas catégorique, pas précis.



L'Europe médiévale. Fin du XII^e-début du XIII^e s.

ÉVASION n. f. Action de s'évader, de s'échapper. || Distraction, changement.

ÉVASIVEMENT adv. De façon évasive.

ÈVE, nom donné par la Bible à la première femme, épouse d'Adam.

ÉVÊCHÉ n. m. Territoire soumis à la juridiction d'un évêque. || Siège, palais épiscopal.

ÉVÊCHÉS (les Trois-) → TROIS-ÉVÊCHÉS.

ÉVEIL n. m. Action de sortir de sa torpeur. || Action de se manifester, d'apparaître. || État d'un être qui ne dort pas.

● **Disciplines d'éveil**, histoire, géographie, éducation artistique. || **Donner l'éveil**, inciter à se mettre sur ses gardes. || **En éveil**, sur ses gardes, aux aguets.

ÉVEILLÉ. *E* adi. Vif, alerte.

ÉVEILLER v. t. (lat. *exvigilare*). Litt. Tirer du sommeil. || Provoquer une réaction, exciter un sentiment.

ÉVÉNEMENT n. m. (lat. *evenire*, arriver). Ce qui arrive; ce qui se produit. || Fait historique important. ♦ pl. Situation générale dans ce qu'elle a d'exceptionnel.

ÉVÉNEMENTIEL, ELLE adj. *Histoire*

événementielle, celle qui se borne à la narration des événements.

ÉVENTAIL n. m. (pl. éventails). Instrument portatif qui se replie sur lui-même et avec lequel on s'évente. || Ensemble différencié de choses de même catégorie.

ÉVENTAIRE n. m. Étalage de marchandises, à l'extérieur d'une boutique. || Plateau que portent devant eux certains marchands ambulants.

ÉVENTÉ, E adj. Altéré par l'air. || Divulgué.

ÉVENTER v. t. (lat. *ventus*, vent). Exposer au vent. || Agiter l'air autour. ● *Éventer la mèche* (Fam.), pénétrer un secret. || *Éventer un secret*, le révéler. ◆ *s'éventer* v. pr. Se rafraîchir à l'aide d'un éventail. || Perdre de ses qualités par le contact de l'air.

ÉVENTRATION n. f. Rupture de la paroi musculaire abdominale.

ÉVENTRER v. t. Ouvrir le ventre. || Défoncer, ouvrir de force, faire une brèche dans qqch.

ÉVENTREUR n. m. Qui éventre.

ÉVENTUALITÉ n. f. Caractère de ce qui est éventuel; hypothèse, possibilité. || Fait qui peut se réaliser.

ÉVENTUEL, ELLE adj. (lat. *eventus*, événement). Qui dépend des circonstances; hypothétique, possible.

ÉVENTUELLEMENT adv. De façon éventuelle; le cas échéant.

ÈVÊQUE n. m. (lat. *episcopus*; du gr.). Dans les Églises catholique et orientales, prêtre qui a reçu la plénitude du sacerdoce et qui a la direction spirituelle d'un diocèse. || Dans plusieurs Églises réformées, dignitaire ecclésiastique.

EVEREST (*mont*), point culminant du globe (8 848 m), dans le massif de l'Himalaya. Son sommet a été atteint en 1953 par le Néo-Zélandais E. Hillary* et le Sherpa Tenzing Norgay (1914-1986).

EVERGLADES (les), région marécageuse des États-Unis, dans la Floride méridionale. Parc national.

ÉVERTUER (S') v. pr. (de vertu). Faire des efforts pour; s'efforcer de.

ÉVIAN-LES-BAINS, ch.-l. de c. de la



l'Europe du congrès de Vienne (1814-15).

Haute-Savoie, sur le lac Léman; 6133 h. Eaux minérales. — Les accords signés en 1962 à Évian entre la France et le F.L.N. mettent fin à la guerre d'Algérie.

ÉVICTION n. f. (lat. *evictio*). Expulsion par force ou intrigue.

ÉVIDAGE n. m. Action d'évider.

ÉVIDEMENT n. m. Action d'évider. || Partie évidée d'une pièce; échancrure.

ÉVIDEMMENT adv. De façon évidente; certainement, sans aucun doute.

ÉVIDENCE n. f. Caractère de ce qui est évident. || Chose évidente. ● *De toute évidence*, à l'évidence, sûrement. || *Mettre en évidence*, rendre manifeste. || *Se mettre en évidence*, se faire remarquer.

ÉVIDENT, **E** adj. (lat. *evidens*, de *videre*, voir). Qui s'impose immédiatement à l'esprit par son caractère de certitude; manifeste, indiscutable.

ÉVIDER v. t. (de *vide*). Creuser intérieurement, tailler à jour, découper.

ÉVIER n. m. (lat. *aquarius*, relatif à l'eau). Cuvette munie d'une alimentation en eau et d'une vidange.

ÉVINCEMENT n. m. Action d'évincer.

ÉVINCER v. t. (lat. *evincere*, vaincre) [conj. 1]. Éloigner, écarter par intrigue ou juridiquement.

ÉVISCÉRER v. t. (conj. 5). Enlever les viscères.

ÉVITER v. t. (lat. *evitare*). Échapper, parer à ce qui peut être nuisible, désagréable. || *Faire en sorte que qqn ne subisse pas les inconvénients*. || *S'abstenir*, se garder de faire : *éviter de parler*, *éviter le sucre*.

ÉVOQUEUR, TRICE adj. Qui a la propriété ou le pouvoir d'évoquer.

ÉVOCACTION n. f. Action d'évoquer.

ÉVOLUÉ, **E** adj. Qui a atteint un certain degré avancé de civilisation.

ÉVOLUER v. i. Exécuter des évolutions. || Passer par une série progressive de transformations. || Changer d'opinion.

ÉVOLUTIF, IVE adj. Susceptible d'évolution ou qui produit l'évolution.

ÉVOLUTION n. f. (lat. *evolutio*, déroulement). Mouvement d'ensemble exécuté par une troupe, une flotte, des avions, une équipe sportive, etc. || Série de transformations successives. || Série des transformations successives qu'ont subies les êtres vivants pendant les temps géologiques.

ÉVOLUTIONNISME n. m. Ensemble des théories explicatives du mécanisme de l'évolution des êtres vivants, comme la théorie de Darwin.

ÉVOLUTIONNISTE n. Partisan de l'évolutionnisme.

ÉVOQUER v. t. (lat. *evocare*). Appeler, faire apparaître par la magie. || *Rappeler à la mémoire*. || *Faire apparaître à l'esprit*

par l'imagination ou par écrit. || *Avoir quelque ressemblance, quelque lien avec*.

ÉVORA, v. du Portugal (Alentejo); 34000 h. Deuxième ville du Portugal au Moyen Âge et à la Renaissance. Cathédrale des XII^e-XVI^e s.

ÉVREUX, ch.-l. du dép. de l'Eure, sur l'Iton; 48653 h. Cathédrale des XII^e-XVII^e s., ornée de beaux vitraux. Base aérienne. Constructions électriques. Disques.

ÉVRY, anc. Évry-Petit-Bourg, ch.-l. du dép. de l'Essonne, sur la Seine, au sud de Paris; 29578 h. Noyau d'une ville nouvelle. Hippodrome.

EVZONE [éfzɔn] n. m. (gr. *euzónos*, qui a une belle ceinture). Fantassin grec.

EX- (mot lat. signif. *hors de*), préfixe qui, placé devant un nom, exprime ce qu'une personne ou une chose a cessé d'être : un *ex-ministre*.

EX ABRUPTO loc. adv. (mots lat., de *abruptus*, abrupt). Brusquement, sans préparation.

EXACERBER v. t. (lat. *exacerbare*, irriter). Porter à un très haut degré.

EXACT, **E** [egzakɥ ou egza, akt] adj. (lat. *exactus*, achevé). Juste, conforme à la règle ou à la vérité. || *Qui respecte l'horaire*, qui arrive à l'heure, ponctuel. ● *Les sciences exactes*, mathématiques, astronomie, sciences physiques.

EXACTEMENT adv. Avec exactitude, précisément, rigoureusement.

EXACTION n. f. (lat. *exactio*, action de faire payer). Action de celui qui exige plus qu'il n'est dû, ou même ce qui n'est pas dû. ● pl. Abus de pouvoir, actes de violence.

EXACTITUDE n. f. Caractère de ce qui est exact, de celui qui est exact.

EX AEQUO [egzeko] loc. adv. et n. m. inv. (mot lat. signif. à *égalité*). Sur le même rang.

EXAGÉRATION n. f. Action d'exagérer; excès.

EXAGÉRÉ, **E** adj. Où il y a de l'exagération, excessif.

EXAGÉRÉMENT adv. De façon exagérée.

EXAGÉRER v. t. (lat. *exaggerare*, entasser) [conj. 5]. Dépasser la mesure, la vérité, dans ses paroles, ses actes; accentuer, outrer. ● *s'exagérer* v. pr. *S'exagérer qqch*, lui donner une importance démesurée.

EXALTANT, **E** adj. Qui exalte, qui stimule.

EXALTATION n. f. Surexcitation intellectuelle associée le plus souvent à une activité excessive et à l'euphorie.

EXALTÉ, **E** adj. et n. Pris d'une sorte de délire; passionné, surexcité.

EXALTER v. t. (lat. *exaltare*, élever). Ins-

pérer de l'enthousiasme. || *Porter à un haut degré un sentiment*. ● *s'exalter* v. pr. *S'enthousiasmer jusqu'à un point exagéré*.

EXAMEN n. m. (mot lat.), Recherche, investigation réfléchie. || *Épreuve que subit un candidat*. ● *Examen de conscience*, examen critique de sa propre conduite.

EXAMINATEUR, TRICE n. Personne chargée d'examiner des candidats.

EXAMINER v. t. (lat. *examinare*). Observer attentivement, minutieusement. || *Faire subir un examen*.

EXASPÉRANT, **E** adj. Qui irrite à l'excès.

EXASPÉRATION n. f. État de violente irritation.

EXASPÉRER v. t. (lat. *exasperare* de *asper*, âpre, pénible) [conj. 5]. Irriter vivement, énerver fortement.

EXAUCEUR v. t. (lat. *exaltare*, élever) [conj. 1]. Satisfaire qqn en lui accordant ce qu'il demande; accueillir favorablement ce qui est demandé.

EX CATHEDRA loc. adv. (mots lat. signif. *du haut de la chaire*). Se dit du pape lorsqu'en tant que chef de l'Église il proclame une vérité de foi. || *D'un ton doctoral*.

EXCAVATEUR, TRICE n. Engin de terrassement muni d'une chaîne à godets.

EXCAVATION n. f. (lat. *excavare*, de *cavus*, creux). Action de creuser dans le sol. || Creux, cavité.

EXCÉDENT n. m. Nombre, quantité qui dépasse la limite.

EXCÉDENTAIRE adj. Qui est en excédent.

EXCÉDER v. t. (lat. *excedere*, s'en aller) [conj. 5]. Dépasser en nombre, en quantité, en durée la limite fixée. || *Aller au-delà de certaines limites*, outrepasser. || Importuner, exaspérer.

EXCELLEMENT adv. *Litt.* De façon excellente.

EXCELLENCE n. f. Degré de perfection. || Titre donné aux ambassadeurs, aux ministres, aux évêques, etc. (Prend une majuscule). ● *Par excellence*, au plus haut point; tout spécialement. || *Prix d'excellence*, prix donné au meilleur élève d'une classe.

EXCELLENT, **E** adj. Supérieur dans son genre; très bon, parfait.

EXCELLER v. i. (lat. *excellere*). Être supérieur en son genre, l'emporter sur les autres.

EXCENTRER v. t. Déplacer le centre, l'axe de qqch.

EXCENTRICITÉ n. f. Éloignement par rapport à un centre. || Originalité, bizarrerie de caractère, extravagance; acte extravagant.

EXCENTRIQUE adj. Situé loin du centre.

EXCENTRIQUE adj. et n. Qui est en opposition avec les usages reçus; bizarre.

EXCEPTÉ, E adj. Non compris dans un ensemble.

EXCEPTÉ prép. Hormis, à la réserve de.

EXCEPTER v. t. (lat. *exceptare*, exclure). Ne pas comprendre dans un nombre.

EXCEPTION n. f. (lat. *exceptio*). Action d'excepter, de mettre à part. || Ce qui est exclu de la règle commune. ● A l'exception de, à la réserve de. || Faire exception, échapper à la règle. || Loi, tribunal d'exception, en dehors du droit commun.

EXCEPTIONNEL, ELLE adj. Qui forme exception, qui n'est pas ordinaire. || Qui se distingue par ses mérites, sa valeur.

EXCEPTIONNELLEMENT adv. De façon exceptionnelle.

EXCÈS n. m. (lat. *excessus*). Quantité qui se trouve en plus. || Ce qui dépasse la mesure normale. || Dérèglement de conduite, abus. ● Excès de langage, propos discourtois, injurieux. || Excès de pouvoir, dépassement de la compétence d'une autorité administrative. ◆ pl. Actes de violence, de démesure.

EXCESSIF, IVE adj. Qui excède la mesure; exagéré, exorbitant. || Qui pousse les choses à l'excès.

EXCESSIVEMENT adv. Avec excès.

EXCIPER v. t. ind. [de] (lat. *excipere*, excepter). Dr. Alléguer une excuse.

EXCIPIENT n. m. (lat. *excipere*, recevoir). Substance à laquelle on incorpore certains médicaments.

EXCISER v. t. (lat. *excidere*, couper). Enlever avec un instrument tranchant.

EXCISION n. f. Action d'exciser, de couper.

EXCITABLE adj. Prompt à s'exciter, instable.

EXCITANT, E adj. Qui éveille des sensations, des sentiments, très intéressant. || Qui stimule l'organisme.

EXCITANT n. m. Substance propre à augmenter l'activité organique.

EXCITATION n. f. Action d'exciter; ce qui excite. || Activité anormale de l'organisme.

EXCITÉ, E adj. et n. Qui est énérvé, agité.

EXCITER v. t. (lat. *excitare*). Donner de la vivacité, de l'énergie à qq; mettre dans un état de tension. || Provoquer, faire naître qqch. ◆ s'exciter v. pr. S'énervier. || Prendre un vif intérêt à qqch.

EXCLAMATIF, IVE adj. Qui marque l'exclamation.

EXCLAMATION n. f. Cri de joie, de surprise, d'indignation, etc. ● Point d'exclamation (!), signe de ponctuation placé

après une exclamation, une interjection.

EXCLAMER (S') v. pr. (lat. *exclamare*). Pousser des exclamations.

EXCLU, E adj. et n. Qui a été rejeté, chassé d'un groupe.

EXCLURE v. t. (lat. *excludere*) [conj. 62]. Renvoyer, mettre dehors. || Ne pas compter dans un ensemble. || Être incompatible avec qqch d'autre. ● Il n'est pas exclu que, il est possible que.

EXCLUSIF, IVE adj. Qui appartient par privilège spécial. || Qui repousse tout ce qui est étranger. || Absolu, de parti pris.

EXCLUSION n. f. Action d'exclure; renvoi. ● A l'exclusion de, à l'exception de.

EXCLUSIVE n. f. Mesure d'exclusion.

EXCLUSIVEMENT adv. En excluant, non compris. || Uniquement.

EXCLUSIVITÉ n. f. Possession sans partage. || Droit exclusif de publier un article, de vendre un livre, de projeter un film.

EXCOMMUNICATION n. f. Censure ecclésiastique qui retranche qqn de la communion des fidèles.

EXCOMMUNIÉ, E adj. et n. Frappé d'excommunication.

EXCOMMUNIER v. t. Retrancher de la communion de l'Église.

EXCORIER v. t. (lat. *corium*, cuir). Écorcher légèrement la peau.

EXCRÈMENT n. m. (lat. *excrementum*, sécrétion). Matière évacuée du corps par les voies naturelles.

EXCRÉTION n. f. (lat. *excretio*). Fonction organique assurant le rejet des constituants inutiles ou nuisibles du milieu intérieur, sous forme gazeuse (air expiré), liquide (urine, sueur).

EXCROISSANCE n. f. Tumeur qui vient sur quelque partie du corps de l'homme ou de l'animal ou des végétaux.

EXCURSION n. f. (lat. *excursio*). Voyage ou promenade d'agrément, de recherche.

EXCURSIONNER v. i. Faire une excursion.

EXCURSIONNISTE n. Personne qui fait une excursion.

EXCUSABLE adj. Qui peut être excusé.

EXCUSE n. f. Raison que l'on donne pour se disculper ou disculper autrui. || Raison invoquée pour se soustraire à une obligation. ◆ pl. Expression du regret d'avoir commis une faute ou offensé qqn.

EXCUSER v. t. (lat. *excusare*). Disculper qqn d'une faute. || Servir d'excuse. || Accepter les motifs allégués. || Pardonner, tolérer par indulgence. ◆ s'excuser v. pr. Présenter ses excuses, exprimer des regrets.

EXÉCRABLE adj. Litt. Qui excite l'horreur. || Très mauvais.

EXÉCRATION n. f. Litt. Sentiment d'horreur extrême; objet de ce sentiment.

EXÉCRER v. t. (lat. *execrari*, maudire) [conj. 5]. Litt. Avoir en exécution, en horreur; avoir de l'aversion pour.

EXÉCUTANT, E n. Musicien, musicienne qui exécute sa partie dans un concert. || Personne qui exécute une tâche, un ordre.

EXÉCUTER v. t. (lat. *exsequi*, poursuivre). Mettre à effet, accomplir, réaliser qqch. || Mener à bien, achever un ouvrage. || Jouer un morceau de musique. || Mettre à mort. ◆ s'exécuter v. pr. Se résoudre à agir.

EXÉCUTEUR, TRICE n. Exécuteur testamentaire, personne à laquelle le testateur a confié le soin d'exécuter son testament. || Exécuteur des hautes œuvres, le bourreau.

EXÉCUTIF, IVE adj. et n. m. Se dit du pouvoir chargé d'appliquer les lois.

EXÉCUTION n. f. Action, manière d'exécuter, d'accomplir. || Action de jouer une œuvre musicale. ● Exécution capitale, mise à mort d'un condamné. || Mettre à exécution, réaliser.

EXÉCUTOIRE adj. Qui peut être mis à exécution.

EXÉGÈSE n. f. (gr. *exégésis*). Science qui consiste à établir, selon les normes de la critique scientifique, le sens d'un texte ou d'une œuvre littéraire.

EXÉGÈTE n. Spécialiste de l'exégèse.

EXÉKIAS, peintre de vases et céramiste athénien, actif à la fin du VI^e s. av. J.-C.

EXEMPLAIRE adj. (lat. *exemplaris*). Qui peut servir d'exemple. || Qui peut servir de leçon, d'avertissement.

EXEMPLAIRE n. m. (lat. *exemplarium*). Chacun des objets (livres, gravures, etc.) produits d'après un type commun. || Individu d'une espèce minérale, végétale ou animale.

EXEMPLARITÉ n. f. Caractère de ce qui est exemplaire.

EXEMPLE n. m. (lat. *exemplum*). Personne ou chose qui peut servir de modèle. || Châtiment qui peut servir de leçon. || Fait antérieur, considéré par rapport à ce dont il s'agit. || Chose précise, événement, phrase qui sert à illustrer, à éclairer. ● A l'exemple de, à l'imitation de. || Par exemple, pour en citer un exemple; interj. fam. exprimant la surprise.

EXEMPLIFIER v. t. Expliquer, illustrer par des exemples.

EXEMPT, E [egzã, ôt] adj. (lat. *exemptus*, affranchi). Qui n'est pas assujéti à une charge. || Qui est à l'abri de. || Dépourvu de.

EXEMPTÉ, E [egzâte] adj. et n. Dispensé de qqch.

EXEMPTER [egzâte] v. t. Rendre exempt, dispenser d'une charge.

exemption

EXEMPTION [egzãpsjɔ̃] n. f. Privilège qui exempte.

EXERCÉ, E adj. Devenu habile à la suite d'exercices.

EXERCER v. t. (lat. *exercere*) [conj. 1]. Soumettre à un entraînement méthodique, former. || Mettre à l'épreuve. || Mettre en usage, faire agir. || Pratiquer, s'acquitter de. || Mettre en jeu, donner cours à. ♦ *Exercer un droit*, en faire usage. ♦ *s'exercer v. pr.* S'entraîner, se former par la pratique.

EXERCICE n. m. (lat. *exercitium*). Action de s'exercer, travail destiné à exercer qqn; dépense physique. || Action de pratiquer une activité, un métier. || Séance d'instruction militaire pratique. || Devoir donné à des élèves en application des cours. || Période comprise entre deux inventaires comptables ou deux budgets. ♦ *Entrer en exercice*, entrer en fonctions.

EXÉRÈSE n. f. (gr. *exairesis*, enlèvement). Opération par laquelle on retranche du corps humain ce qui lui est étranger ou nuisible.

EXERGUE n. m. (gr. *ex*, hors de, et *ergon*, œuvre). Espace au bas d'une médaille; inscription qui y est gravée. || Inscription en tête d'un ouvrage. ♦ *Mettre en exergue*, mettre en évidence.

EXETER, port d'Angleterre, ch.-l. du Devon; 102000 h. Cathédrale des XIII^e-XIV^e s.

EXFOLIANT, E adj. Qui provoque une exfoliation de la peau.

EXFOLIATION n. f. Séparation des parties mortes qui se détachent d'un os, d'un tendon, de la peau par petites lames.

EXHALAISON n. f. Gaz ou odeur qui s'exhale d'un corps.

EXHALER v. t. (lat. *exhalare*). Pousser hors de soi, répandre des vapeurs, des odeurs. || *Litt.* Donner libre cours à, exprimer un sentiment. ♦ *s'exhaler v. pr.* Se répandre dans l'atmosphère. || Se manifester.

EXHAUSSER v. t. Augmenter en hauteur; rendre plus élevé.

EXHAUSTIF, IVE adj. (angl. *exhaustive*, de *to exhaust*, épuiser). Qui épuise à fond un sujet.

EXHIBER v. t. (lat. *exhibere*). Mettre qqch sous les yeux, présenter. || Faire étalage de ce que l'on a, montrer avec ostentation ou impudeur. ♦ *s'exhiber v. pr.* Se montrer en public avec affectation; s'afficher.

EXHIBITION n. f. Action de faire voir, de présenter. || Présentation au public d'animaux ou de choses. || Action de faire un étalage impudent de.

EXHIBITIONNISTE n. m. Fait d'afficher en public des idées, des sentiments ou des actes qu'on devrait tenir secrets.

EXHIBITIONNISTE n. Personne qui pratique l'exhibitionnisme.

EXHORTATION n. f. Encouragement. || Discours, paroles par lesquels on exhorte.

EXHORTER v. t. (lat. *exhortari*). Exciter, encourager par ses paroles.

EXHUMATION n. f. Action d'exhumer.

EXHUMER v. t. (lat. *ex*, hors de, et *humus*, terre). Extraire un cadavre de la terre. || Tirer de l'oubli, rappeler.

EXIGEANT, E adj. Difficile à contenter.

EXIGENCE n. f. Ce qu'une personne exige, réclame à une autre. || Caractère d'une personne exigeante. || Ce qui est commandé par qqch, nécessité, obligation.

EXIGER v. t. (lat. *exigere*) [conj. 1]. Demander comme chose due; ordonner. || Nécessiter, réclamer.

EXIGIBILITÉ n. f. Caractère de ce qui est exigible.

EXIGIBLE adj. Qui peut être exigé.

EXIGU, È adj. (lat. *exiguus*). Qui est de trop petite dimension.

EXIGUÏTÉ n. f. Petitesse, étroitesse.

EXIL n. m. (lat. *exilium*). Expulsion de qqn hors de sa patrie. || Lieu où réside l'exilé.

EXILÉ, E n. Personne qui vit dans l'exil.

EXILER v. t. Bannir de sa patrie. || Éloigner d'un lieu. ♦ *s'exiler v. pr.* Se retirer pour vivre à l'écart. || Quitter volontairement sa patrie.

EXISTANT, E adj. Qui existe, actuel.

EXISTENCE n. f. (lat. *existentia*, choses existantes). Le fait d'exister. || Vie, manière de vivre. || Durée d'un phénomène, d'une situation.

EXISTENTIALISME n. m. Doctrine philosophique qui s'interroge sur la notion d'être à partir de l'existence vécue par l'homme.

EXISTENTIALISTE adj. et n. De l'existentialisme.

EXISTENTIEL, ELLE adj. Relatif à l'existence.

EXISTER v. i. (lat. *existere*). Être actuellement en vie, vivre. || Être en réalité, durer, subsister. || Être important, compter pour qqch.

EXIT [egzit] (mot lat. signif. *il sort*), indication scénique de la sortie d'un acteur.

EXOCET [egzɔ̃sɛ] n. m. (gr. *exō*, au-dehors, et *koitē*, gîte). Poisson des mers chaudes, appelé usuellement *poisson volant* parce que ses nageoires pectorales, très développées, lui permettent de planer sur 200 ou 300 m.

EXODE n. m. (gr. *exodos*, départ). Émigration en masse d'un peuple. || Départ en foule. || Sortie des Hébreux hors d'Égypte sous la conduite de Moïse (Bible) [avec une majusc.]. ♦ *Exode des*

capitaux, déplacement des capitaux vers l'étranger. || *Exode rural*, migration définitive des habitants des campagnes vers la ville.

EXOGAMIE n. f. Règle contraignant un individu à choisir son conjoint en dehors du groupe auquel il appartient.

EXOGENE adj. (gr. *exō*, au-dehors, et *-gène*). Qui se forme à l'extérieur.

EXONÉRATION n. f. Action d'exonérer; dispense, allègement.

EXONÉRER v. t. (lat. *exonerare*, de *onus*, *oneris*, charge) [conj. 5]. Dispenser totalement ou en partie d'une charge, d'une obligation, fiscale en particulier.

EXORBITANT, E adj. Tout à fait excessif.

EXORCISER v. t. (gr. *exorkizein*, prêter serment). Conjurier, chasser les démons par des prières, des formules et actes rituels fixés par la liturgie.

EXORCISME n. m. Cérémonie au cours de laquelle on exorcise.

EXORCISTE n. m. Celui qui exorcise, conjure les démons.

EXORDE n. m. (lat. *exordium*). *Litt.* Début, entrée en matière.

EXORÉISME n. m. Caractère des régions dont les eaux courantes rejoignent la mer.

EXOSPHERE n. f. Couche atmosphérique qui s'étend au-dessus de 1000 km environ, où les molécules les plus légères échappent à la pesanteur et s'élèvent lentement vers l'espace interplanétaire.

EXOTIQUE adj. (gr. *exōtikos*). Qui appartient aux pays étrangers, qui en provient.

EXOTISME n. m. Caractère de ce qui est exotique.

EXPANSÉ, E adj. Se dit d'une résine synthétique, utilisée pour l'isolation et la fabrication de meubles moulés.

EXPANSIBLE adj. Capable d'expansion.

EXPANSIF, IVE adj. Qui aime à communiquer ses sentiments; communicatif, démonstratif.

EXPANSION n. f. (lat. *expandere*, déployer). Développement en volume ou en surface. || Développement de certains organes. || Tendance à communiquer ses sentiments. || Mouvement de ce qui se développe; tendance à s'agrandir. ♦ *Expansion de l'Univers* (Astron.), théorie relative à un état d'évolution continue de l'Univers impliquant que les différentes galaxies s'éloignent systématiquement les unes des autres.

EXPANSIONNISTE n. m. Attitude politique visant à l'expansion d'un pays au-delà de ses limites.

EXPANSIONNISTE adj. et n. Qui vise à l'expansion.

EXPANSIVITÉ n. f. Caractère de celui ou de ce qui est expansif.

EXPATRIATION n. f. Action d'expatrier ou de s'expatrier.

EXPATRIER v. t. Obliger qqn à quitter sa patrie. ♦ s'expatrier v. pr. Quitter sa patrie pour s'établir ailleurs.

EXPECTATIVE n. f. (lat. *expectare*, attendre). Attitude prudente de qqn qui attend pour se décider.

EXPECTORATION n. f. Action d'expectorer.

EXPECTORER v. t. (lat. *expectorare*, de *pectus*, -oris, poitrine). Rejeter par la bouche les substances contenues dans les bronches.

EXPÉDIENT n. m. Moyen de résoudre momentanément une difficulté, de se tirer d'embarras. ♦ *Vivre d'expédients*, recourir à toutes sortes de moyens indécents pour subsister.

EXPÉDIER v. t. (lat. *expedire*, dégager). Envoyer à destination. || Faire promptement qqch pour s'en débarrasser. || Se débarrasser de qqn.

EXPÉDITEUR, TRICE adj. et n. Qui fait un envoi par la poste, par le chemin de fer, etc.

EXPÉDITIF, IVE adj. Qui agit promptement, qui expédie vivement un travail. || Qui permet de faire vite.

EXPÉDITION n. f. (lat. *expeditio*). Action d'envoyer; envoi. || Exécution, règlement. || Opération militaire en dehors du pays d'origine. || Voyage, excursion, mission. || Copie d'un acte notarié ou d'un jugement.

EXPÉDITIONNAIRE n. Expéditeur de marchandises. ♦ adj. *Corps expéditionnaire*, troupes d'une expédition militaire.

EXPÉRIENCE n. f. (lat. *experientia*). Connaissance acquise par une longue pratique jointe à l'observation. || Épreuve, essai effectué pour étudier un phénomène.

EXPÉRIMENTAL, E, AUX adj. Fondé sur l'expérience scientifique. || Qui sert à expérimenter.

EXPÉRIMENTATEUR, TRICE adj. et n. Qui fait des expériences en physique, en chimie, etc.

EXPÉRIMENTATION n. f. Action d'expérimenter; essai d'application, expérience.

EXPÉRIMENTÉ, E adj. Instruit par l'expérience.

EXPÉRIMENTER v. t. Soumettre à des expériences.

EXPERT, E adj. (lat. *expertus*). Versé dans la connaissance d'une chose par la pratique; exercé, habile.

EXPERT n. m. Connaisseur, spécialiste. || Personne nommée pour éclairer le tribunal sur certains aspects du procès.

EXPERT-COMPTABLE n. m. (pl. *experts-comptables*). Personne faisant

profession de contrôler ou d'organiser des comptabilités.

EXPERTISE n. f. Intervention, opération d'un expert. || Rapport d'un expert.

EXPERTISER v. t. Soumettre à une expertise.

EXPIATION n. f. Action d'expier.

EXPIATOIRE adj. Se dit de ce qui sert à expier.

EXPIER v. t. (lat. *expiare*). Subir un châtement, une peine pour réparer une faute.

EXPIRATION n. f. Action de chasser hors de la poitrine l'air qu'on a inspiré. || Époque où se termine un temps prescrit ou convenu.

EXPIRER v. t. (lat. *exspirare*, souffler). Expulser par une contraction de la poitrine. ♦ v. i. Mourir. || Arriver à son terme, prendre fin.

EXPLÉTIF, IVE adj. (lat. *explere*, compléter). Se dit d'un mot, d'une expression qui n'est pas nécessaire au sens de la phrase.

EXPLICABLE adj. Qu'on peut expliquer.

EXPLICATIF, IVE adj. Qui sert à expliquer.

EXPLICATION n. f. Action d'expliquer, de s'expliquer; commentaire, justification, discussion. ♦ *Avoir une explication avec qqn*, lui demander compte de sa conduite.

EXPLICITATION n. f. Action d'expliciter.

EXPLICITE adj. (lat. *explicitus*). Clair, qui ne prête à aucune contestation.

EXPLICITEMENT adv. En termes clairs; sans équivoque.

EXPLICITER v. t. Rendre explicite, plus clair; éclairer.

EXPLIQUER v. t. (lat. *explicare*, déplier). Faire comprendre ou faire connaître en détail par un développement oral ou écrit; éclaircir, exposer. || Être une justification, apparaître comme une cause. || Commenter un texte, un écrivain, etc. ♦ s'expliquer v. pr. Exprimer sa pensée. || Avoir une discussion avec qqn. || Comprendre la raison, le bien-fondé. || Devenir intelligible.

EXPLOIT n. m. (lat. *explicitum*, de *explicare*, accomplir). Action d'éclat, action mémorable. ♦ *Exploit d'huissier*, acte de procédure rédigé et signé par un huissier.

EXPLOITABLE adj. Qui peut être exploité, cultivé.

EXPLOITANT, E n. Personne qui met en valeur un bien productif de richesse. || Personne qui s'occupe de la gestion d'une salle de cinéma.

EXPLOITATION n. f. Action de mettre en valeur des biens, des bois, des mines, des usines, des fonds de commerce. || Affaire qu'on exploite, lieu où l'on exploite (terres, mine, etc.). || Action

d'abuser à son profit. || Utilisation méthodique.

EXPLOITÉ, E adj. et n. Se dit d'une personne dont on tire un profit abusif.

EXPLOITER v. t. Faire valoir une chose, en tirer du profit. || Tirer parti, user à propos. || Profiter abusivement de qqn; faire travailler qqn à bas salaire.

EXPLOITEUR, EUSE n. Personne qui tire du travail d'autrui des profits abusifs.

EXPLORATEUR, TRICE n. Personne qui va à la découverte d'un pays.

EXPLORATION n. f. Action d'explorer.

EXPLORATOIRE adj. Se dit de négociations préliminaires.

EXPLORER v. t. (lat. *explorare*). Visiter un lieu en l'étudiant avec soin. || Examiner les différents aspects d'une question, d'un texte, etc. || *Méd.* Observer le fonctionnement d'un organe à l'aide d'instruments spéciaux.

EXPLOSER v. i. Faire explosion. || Se manifester bruyamment, ne pas pouvoir se contenir. || Se développer, progresser rapidement.

EXPLOSIF, IVE adj. Critique, tendu.

EXPLOSIF n. m. Corps destiné à exploser sous l'influence de la chaleur ou d'un choc.

EXPLOSION n. f. (lat. *explodere*, rejeter, huer). Action d'éclater violemment. || Troisième temps de fonctionnement d'un moteur suivant le cycle à quatre temps. || Manifestation vive et soudaine. || Développement, accroissement brutal.

EXPONENTIEL, ELLE adj. (lat. *exponens*, exposant). *Math.* Se dit d'une quantité dont l'exposant est variable ou inconnu.

EXPORTATEUR, TRICE adj. et n. Qui exporte.

EXPORTATION n. f. Action d'exporter; marchandises exportées.

EXPORTER v. t. Transporter et vendre à l'étranger des produits ou des capitaux.

EXPOSANT, E n. Personne qui présente ses produits, ses œuvres dans une exposition publique.

EXPOSANT n. m. *Math.* Signe, lettre ou chiffre indiquant la puissance à laquelle est élevée une quantité.

EXPOSÉ n. m. Développement explicatif dans lequel on présente, par écrit ou oralement, des faits ou des idées.

EXPOSER v. t. (lat. *exponere*, avec l'infl. de *poser*). Mettre qqch en vue, présenter aux regards. || Placer, tourner d'un certain côté, orienter. || Soumettre à l'action de qqch. || Mettre en péril, faire courir un risque. || Expliquer, faire connaître. || *Phot.* Soumettre une surface sensible à un rayonnement. ♦ s'exposer v. pr. Courir un risque.

EXPOSITION n. f. Action d'exposer, de



Fauvisme : *Sur la Tamise* (1906), par André Derain.
(Coll. priv., Paris.) [Giraudon] (© by A.D.A.G.P., Paris 1991)



Fauvisme : *Marin II* (1907), par Henri Matisse.
(Coll. priv., Paris.) [L.L.]
(© by les Héritiers H. MATISSE)



Expressionnisme :
*Cinq Femmes
dans la rue* (1913),
de E. L. Kirchner.
(Wallraf-Richartz
Museum, Cologne.)
[Lauros-Giraudon]
(© by S. P. A. D. E. M.,
Paris 1991)

Expressionnisme : *l'Homme foudroyé ou la Ville détruite*
(1948-1951). Statue en bronze de Ossip Zadkine,
élevée à Rotterdam (Pays-Bas)
en souvenir du bombardement de la Ville en mai 1940.
[Garanger-Giraudon] (© by S. P. A. D. E. M., Paris 1991)



Expressionnisme :
l'Idiot devant l'étang
(1925),
de F. Van den Berghe.
(Musée
des Beaux-Arts, Gand.)
(Photo du musée)
(© by A.D.A.G.P., Paris
1991)

faire le récit. || Action d'exposer, de placer sous les regards du public des objets divers, des œuvres d'art, des produits industriels ou agricoles; le lieu où on les expose. || Orientation, situation par rapport à la lumière. || Partie d'une œuvre littéraire dans laquelle on fait connaître le sujet. || *Phot.* Action d'exposer une surface sensible.

EXPRESS, EXPRESSE [eksprɛ, es] adj. (lat. *expressus*, nettement exprimé). Précis, nettement exprimé, formel. ♦ adv. inv. et n. m. Remis immédiatement au destinataire. ♦ adv. À dessein, avec intention. ● *Fait* express, coïncidence plus ou moins fautive, qui semble déterminée à l'avance.

EXPRESS [eksprɛs] adj. et n. m. inv. Qui assure un service, une liaison rapide. || Café plus ou moins concentré obtenu par le passage de la vapeur sous pression à travers de la poudre de café.

EXPRESSÉMENT adv. En termes express; d'une façon nette, précise.

EXPRESSIF, IVE adj. Qui exprime avec force une pensée, un sentiment, une émotion.

EXPRESSION n. f. (lat. *expressio*). Manifestation de la pensée, du sentiment par la parole, la physionomie, le geste, etc. || Mot ou groupe de mots, considérés sur le plan de la signification. || Ensemble de signes propres à exprimer un sentiment sur le visage. ● *Expression* algébrique, lettres et nombres liés les uns aux autres par des signes d'opérations algébriques. || *Expression* corporelle, ensemble d'attitudes, de gestes et de sons vocaux, susceptibles de traduire des situations émotionnelles ou physiques. || Réduire une fraction à sa plus simple expression, trouver une fraction égale à la fraction donnée et ayant les termes les plus simples possible. || Réduire à sa plus simple expression, amener à la forme la plus simple ou supprimer totalement.

EXPRESSIONNISTE n. m. Tendance artistique du ^{XX}e s. qui s'attache à donner une vision émotionnelle du monde (v. *illustr. ci-contre*). || Tendance littéraire du ^{XX}e s. qui recherche l'intensité de l'expression.

EXPRESSIONNISTE adj. et n. Qui se rapporte, se rattache à l'expressionnisme.

EXPRESSIVEMENT adv. De façon expressive.

EXPRESSIVITÉ n. f. Caractère de ce qui est expressif.

EXPRIMABLE adj. Qui peut être exprimé, énoncé, traduit.

EXPRIMER v. t. (lat. *exprimere*). Faire sortir un liquide par pression. || Manifester sa pensée, ses impressions par le geste, la parole, le visage. || Définir, en parlant d'unités. ♦ s'exprimer v. pr. Se faire comprendre, exprimer sa pensée.

EXPROPRIATION n. f. Action d'exproprier.

EXPROPRIER v. t. (lat. *proprius*, propriété). Déposséder qqm de sa propriété, dans un but d'utilité générale, suivant des formes légales.

EXPULSER v. t. (lat. *expulsare*). Chasser qqm avec violence ou par une décision de l'autorité du lieu où il était établi. || Evacuer, rejeter qqch.

EXPULSION n. f. Action d'expulser.

EXPURGER v. t. (lat. *expurgare*, nettoyer) [conj. 1]. Retrancher d'un écrit ce que l'on juge contraire à la morale, aux convenances, etc.

EXQUIS, E adj. (lat. *exquisitus*). Très bon, délicieux, en particulier dans le domaine du goût. || Délicat, distingué.

EXSANGUE [eksɑ̃g] adj. (lat. *exsanguis*). Qui a perdu beaucoup de sang; très pâle.

EXSANGUINO-TRANSFUSION n. f. Transfusion de sang, permettant de changer complètement le sang dans certaines maladies.

EXSUDAT [eksyda] n. m. (lat. *exsudare*, s'évaporer). Produit qui se trouve dans les tissus par suintement des liquides ou du sang à travers les parois vasculaires.

EXTASE n. f. (gr. *extasis*, égarement d'esprit). État d'une personne qui se trouve comme transportée hors du monde sensible par l'intensité d'un sentiment mystique. || Vive admiration, plaisir extrême causé par une personne ou par une chose.

EXTASIÉ, E adj. Rempli d'admiration, admiratif, ravi.

EXTASIER (S') v. pr. Manifester son ravissement, son admiration.

EXTATIQUE adj. Causé par l'extase.

EXTENSEUR adj. et n. m. *Anat.* Qui sert à étendre.

EXTENSEUR n. m. Appareil de gymnastique servant à développer les muscles.

EXTENSIBILITÉ n. f. Propriété qu'ont certains corps de pouvoir être étendus, allongés.

EXTENSIBLE adj. Qui a de l'extensibilité.

EXTENSIF, IVE adj. Se dit d'une culture, d'un élevage pratiqués sur de vastes superficies, et à rendement en général faible.

EXTENSION n. f. (lat. *extensus*, étendu). Action d'étendre ou de s'étendre. || Allongement d'un corps soumis à une traction. || Fait de s'étendre, accroissement. || Action d'étendre par analogie la signification d'un mot.

EXTÉNUANT, E adj. Qui exténue, épuise.

EXTÉNUATION n. f. Affaiblissement extrême.

EXTÉNUER v. t. (lat. *extenuare*). Causer

un grand affaiblissement par épuisement des forces. ♦ s'exténuer v. pr. S'épuiser de fatigue.

EXTÉRIEUR, E adj. (lat. *exterior*). Qui est au-dehors. || Visible, manifeste. || Qui existe au-dehors de l'individu. || Qui a rapport aux pays étrangers.

EXTÉRIEUR n. m. Ce qui est au-dehors, à la surface. || Pays étrangers. ♦ pl. *Cin.* Scènes filmées hors d'un studio.

EXTÉRIEUREMENT adv. À l'extérieur.

EXTÉRIORISATION n. f. Action d'extérioriser.

EXTÉRIORISER v. t. Exprimer, manifester par son comportement. ♦ s'extérioriser v. pr. Manifester ses sentiments, son caractère.

EXTERMINATEUR, TRICE adj. et n. Qui extermine.

EXTERMINATION n. f. Destruction très grande d'hommes ou d'animaux.

EXTERMINER v. t. (lat. *exterminare*, chasser). Massacrer, faire périr entièrement ou en grand nombre.

EXTERNAT n. m. Maison d'éducation qui n'admet que des élèves externes. || État de celui qui est externe dans un établissement scolaire.

EXTERNE adj. (lat. *externus*). Qui paraît au-dehors. || Qui vient du dehors.

EXTERNE n. Élève qui suit les cours d'une école sans y coucher et sans y prendre ses repas.

EXTRAITORIALITÉ n. f. Fiction juridique aux termes de laquelle les diplomates accrédités auprès d'un chef d'État sont censés habiter dans leur propre pays et ne peuvent, être soumis aux lois du pays où ils exercent leurs fonctions.

EXTINCTEUR, TRICE adj. et n. m. Qui sert à éteindre les incendies ou les commencements d'incendie.

EXTINCTION n. f. (lat. *extinguere*, éteindre). Action d'éteindre ce qui était allumé. || Affaiblissement, cessation d'une fonction, d'une activité. || Suppression, anéantissement de qqch, d'un groupe humain, etc.

EXTIRPATION n. f. Action d'extirper.

EXTIRPER v. t. (lat. *extirpare*, de *stirps*, racine). Arracher avec la racine, enlever complètement. || Anéantir, faire cesser qqch.

EXTORQUER v. t. (lat. *extorquere*). Obtenir par force, violence, menace, ruse.

EXTORSION n. f. Action d'extorquer.

EXTRA n. m. inv. (mot lat. signif. *au-delà de*). Ce qui est en dehors des habitudes courantes (dépenses, repas, etc.). || Service occasionnel supplémentaire. || Personne qui fait ce service. ♦ adj. inv. De qualité supérieure.

EXTRACTION n. f. (lat. *extractus*, extrait). Action d'extraire, d'arracher. ||

extraction

Litt. Naissance, origine. || Opération qui a pour objet de trouver la racine d'un nombre.

EXTRADER v. t. Livrer par extradition.

EXTRADITION n. f. (lat. *ex*, hors de, et *traditio*, action de livrer). Action de livrer un inculpé ou un condamné à un gouvernement étranger qui le réclame.

EXTRA-DRY [-draj] adj. et n. m. inv. (angl. *dry*, sec). Se dit d'un champagne sec.

EXTRA-FIN, E adj. (pl. *extra-fins*, es). D'une qualité supérieure.

EXTRAIRE v. t. (lat. *extrahere*) [conj. 73]. Retirer d'un corps, d'un ensemble. || Faire sortir. || Séparer par voie physique ou chimique une substance d'un corps. || Remonter au jour les produits d'une mine souterraine. ● *Extraire la racine d'un nombre*, la calculer.

EXTRAIT n. m. Substance extraite d'une autre par une opération physique ou chimique. || Préparation soluble et concentrée. || Passage tiré d'un livre, morceau choisi d'un auteur. || Copie littérale de la partie d'un acte.

EXTRALUCIDE adj. Qui possède le don de voir ce qui est caché au commun des hommes, par voyance.

EXTRA-MUROS [ekstramyros] loc. adv. (vois lat.). Hors de la ville, à l'extérieur.

EXTRAORDINAIRE adj. En dehors de l'usage ordinaire; qui arrive rarement. || Qui étonne par sa bizarrerie. || Qui dépasse le niveau ordinaire de beaucoup, très grand, remarquable. ● *Par extraordinaire*, par une éventualité peu probable.

EXTRAORDINAIREMENT adv. De façon extraordinaire; extrêmement, très.

EXTRAPOLATION n. f. Extension, généralisation.

EXTRAPOLER v. t. et i. Généraliser, déduire à partir de données partielles, réduites, incertaines.

EXTRATERRESTRE adj. et n. Extérieur à l'atmosphère terrestre. || Habitant supposé d'une autre planète que la Terre.

EXTRA-UTÉRIN, E adj. (pl. *extra-utérins*, es). En dehors de l'utérus.

EXTRAVAGANCE n. f. Caractère de celui ou de ce qui est extravagant, excentrique, bizarre; action, idée extravagante.

EXTRAVAGANT, E adj. et n. (lat. *vagari*, errer). Hors du sens commun, déraisonnable. || Qui dépasse la mesure.

EXTRAVERTI, E adj. et n. Qui est tourné vers le monde extérieur.

EXTRÊME adj. (lat. *extremus*). Qui est au degré le plus intense, au point le plus élevé. || Qui dépasse les limites normales, violent, excessif. || Qui est tout à fait au bout, au terme.

EXTRÊME n. m. L'opposé, le contraire. ● *À l'extrême*, au-delà de toute mesure.

EXTRÊMEMENT adv. À un très haut degré.

EXTRÊME-ONCTION n. f. (pl. *extrêmes-onctions*). Dans l'Église catholique, sacrement conféré à un malade en danger de mort par des onctions d'huile sainte sur le front et sur les mains.

EXTRÊME-ORIENT, ensemble des pays de l'Asie orientale (Chine, Japon, Corée, États de l'Indochine et de l'Insulinde, extrémité de l'U.R.S.S.).

EXTRÊME-ORIENTAL, E adj. (pl. *extrême-orientaux*, *extrême-orientales*). Relatif à l'Extrême-Orient.

EXTRÉMISME n. m. Tendance à recourir à des moyens extrêmes, violents.

EXTRÉMISTE adj. et n. Qui fait preuve d'extrémisme; qui en est partisan.

EXTRÉMITÉ n. f. (lat. *extremitas*). Le bout, la fin. || Attitude, décision extrême. ● *La dernière extrémité*, les derniers moments de la vie. ♦ pl. Actes de violence, d'empirement. || Les pieds et les mains.

EXTRINSÈQUE adj. (lat. *extrinsecus*, en dehors). Qui vient du dehors.

EXUBÉRANCE n. f. Surabondance (de la végétation). || Vivacité excessive.

EXUBÉRANT, E adj. (lat. *exuberans*, regorgeant). Surabondant. || Qui manifeste une vivacité excessive.

EXULTER v. i. (lat. *exultare*, sauter). Éprouver une joie très vive : *exulter à la pensée des vacances*.

EXUTOIRE n. m. (lat. *exutus*, enlevé). Moyen de se débarrasser de ce qui gêne; dérivatif.

EXUVIE n. f. (lat. *exuviae*, dépouilles). Peau abandonnée par un arthropode ou un serpent lors de sa mue.

EX-VOTO n. m. inv. (lat. *ex voto*, suivant le vœu). Tableau, inscription, objet qu'on place dans un sanctuaire à la suite d'un vœu ou en remerciement d'une grâce accordée.

EYE-LINER [ajlajncɛr] n. m. (mots angl.) [pl. *eye-liners*]. Liquide coloré employé dans le maquillage des yeux pour souligner le bord des paupières.

EYLAU,auj. *Bagrationovsk*, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), près de Königsberg (auj. Kaliningrad). Bataille indécise de Napoléon I^{er} contre les Russes (févr. 1807).

EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL (Les), comm. de la Dordogne, sur la Vézère; 858 h. Nombreuses stations préhistoriques dans la région.

ÉZÉCHIEL [-kiel], prophète biblique qui s'est adressé aux déportés juifs de Babylone entre 593 et 571 av. J.-C.

F n. m. Sixième lettre de l'alphabet et la quatrième des consonnes.

FA n. m. inv. Note de musique; quatrième degré de la gamme de *do*; signe qui le représente. ♦ *Clef de «fa»*, clef représentée par un C retourné suivi de deux points, et qui indique que la note placée sur la ligne passant entre les deux points est un *fa*.

Fabiens, membres d'une association britannique, fondée en 1883, qui prônait l'établissement du socialisme en Grande-Bretagne (Sydney et Beatrice Webb, George Bernard Shaw).

FABIUS MAXIMUS (Quintus), dit le Temporisateur, consul romain (v. 275-203 av. J.-C.). Nommé dictateur après Trasimène (217 av. J.-C.), il sait contenir Hannibal mais ne peut empêcher le désastre de Cannes (216).

FABLE n. f. (lat. *fabula*). Petit récit, le plus souvent en vers, d'où l'on tire une morale. || Récit mensonger imaginaire. || Sujet de la risée publique.

FABLIAU n. m. (forme picarde de l'anc. fr. *fableau*, petite fable). Conte en vers, éditant ou satirique, du XII^e et du XIII^e s.

FABRE (Jean Henri), entomologiste français (1823-1915). Il est à l'origine de l'étude du comportement animal.

FABRE D'ÉGLANTINE (Philippe), poète et homme politique français (1750-1794), auteur de chansons sentimentales (*Il pleut, il pleut, bergère*).

FABRICANT n. m. Propriétaire d'une entreprise destinée à la fabrication d'objets, de produits, etc.

FABRICATION n. f. Action ou manière de fabriquer.

FABRIQUE n. f. (lat. *fabrica*). Établissement industriel de moyenne importance où sont transformés des produits semi-finis ou des matières premières.

FABRIQUER v. t. (lat. *fabricare*, de *faber*, artisan). Transformer des matières en objets d'usage courant. || Arranger un événement; inventer, forger. || *Fam.* Faire, avoir telle ou telle occupation.

FABULATION n. f. (lat. *fabulatio*, discours). Construction d'événements imagi-

naires, à la réalité desquels on croit et dont on fait le récit.

FABULER v. i. Élaborer des fabulations.

FABULEUSEMENT adv. De façon fabuleuse, à l'excès.

FABULEUX, EUSE adj. (lat. *fabulosus*). *Litt.* Qui appartient à l'imagination; chimérique. || Étonnant, extraordinaire.

FABULISTE n. Auteur de fables.

FAC n. f. Abrév. fam. de FACULTÉ.

FAÇADE n. f. (it. *facciata*). Face extérieure, importante par sa fonction ou son ordonnance, d'un bâtiment.

FACE [fas] n. f. (lat. *facies*). Partie antérieure de la tête de l'homme, visage. || Côté d'une monnaie qui porte l'effigie du souverain ou l'image personnifiant l'autorité au nom de laquelle la pièce est émise. || Chacun des côtés d'une chose. || *Litt.* Aspect, tournure, état. || Chacun des polygones qui limitent un polyèdre. ♦ *A la face de qqn, qqch*, en sa présence, ouvertement. || *Changer de face*, modifier son aspect. || *De face*, du côté où l'on voit toute la face. || *Face à face*, en présence l'un de l'autre. || *En face*, vis-à-vis; par-devant; fixement; sans crainte. || *Faire face à*, être tourné du côté de. || *Perdre la face*, perdre son prestige. || *Sauver la face*, garder sa dignité.

FACE-À-FACE n. m. inv. Débat, le plus souvent télévisé, entre deux personnalités.

FACE-À-MAIN n. m. (pl. *faces-à-main*). Lorgnon que l'on tient à la main.

FACÉTIE [fasesi] n. f. (lat. *facetia*). Plaisanterie un peu grosse; anecdote burlesque.

FACÉTIEUX, EUSE adj. et n. Qui aime à faire des facéties. || Qui fait rire par des plaisanteries, des blagues, cocasse, drôle.

FACETTE n. f. Petite surface plane. ♦ *À facettes*, se dit de qqn qui a plusieurs aspects.

FÂCHÉ, E adj. En colère, contrarié, irrité.

FÂCHER v. t. (lat. *fastidiare*, dégoûter). Mécontenter, mettre en colère. ♦ *se fâcher* v. pr. S'irriter. || *Se brouiller*.

FÂCHEUSEMENT adv. De façon fâcheuse.

FÂCHEUX, EUSE adj. Qui entraîne des conséquences ennuyeuses, malencontreuses.

FÂCHEUX n. m. *Litt.* Importun, gêneur.

FACHODA, *auj.* Kodok, v. du Soudan, sur le Nil, près du Bahr el-Ghazal. — Occupée en 1898 par la mission française de Marchand, elle doit être remise aux Britanniques de Kitchener.

FACIAL, E, AUX adj. Qui appartient à la face.

FACIÈS [fasjes] n. m. (lat. *facies*). Aspect général du visage, physionomie. || Ensemble des caractères d'une roche considérée du point de vue de sa formation.

FACILE adj. (lat. *facilis*). Qui se fait sans peine, sans difficulté, aisé. || Qui a peu de valeur, qui exige trop peu d'effort pour être fait. || Accommodant, de rapports simples et directs. || Se dit d'une femme dont on obtient aisément les faveurs.

FACILEMENT adv. Avec facilité; sans peine, aisément.

FACILITATION n. f. Action de faciliter.

FACILITÉ n. f. Qualité d'une chose facile à faire, à concevoir. || Moyen de faire sans peine; occasion, possibilité. || Aptitude à faire qqch sans peine. ♦ *pl.* Commodités. || Délais accordés pour payer.

FACILITER v. t. (it. *facilitare*). Rendre facile.

FAÇON n. f. (lat. *factio*, de *facere*, faire). Manière d'être ou d'agir. || Forme d'un vêtement. || Main-d'œuvre; exécution d'un travail par un artisan. ♦ *À façon*, se dit d'un travail exécuté sans fournir les matériaux. || *C'est une façon de parler*, il ne faut pas le prendre au pied de la lettre. || *De façon que, de telle façon que* indiquent : 1^o la conséquence (avec l'indicatif); 2^o le but (avec le subjonctif). || *De façon à, de manière à*. || *De toute façon*, quoi qu'il arrive. || *En aucune façon*, pas du tout. || *Sans façon*, sans cérémonie.

♦ *pl.* Manière d'agir, de se comporter, conduite. || *Politesses affectées*.

FACONDE n. f. (lat. *facundia*, élocution). *Litt.* Grande facilité à parler, abondance de paroles.

façonnage

FAÇONNAGE n. m. Ensemble des opérations qui terminent la fabrication d'un livre et de certains imprimés.

FAÇONNER v. t. (de *façon*). Travailler une matière solide, lui donner une certaine forme. || *Litt.* Former par la vie, l'expérience.

FAC-SIMILÉ [faksimilé] n. m. (lat. *fac simile*, fais une chose semblable) [pl. *fac-similés*]. Reproduction fidèle d'une peinture, d'un dessin, d'un objet d'art.

FACTEUR n. m. (lat. *factor*, celui qui fait). Fabricant d'instruments de musique. || Employé des postes qui distribue les lettres. || Élément qui concourt à un résultat. || *Math.* Chacun des nombres figurant dans un produit. || Variable rendant compte des résultats d'un test, d'une épreuve, etc.

FACTICE adj. (lat. *facticius*). Qui n'est pas naturel, faux.

FACTIEUX, EUSE adj. et n. Qui exerce ou prépare une action violente contre le pouvoir établi; sédition.

FACTION n. f. (lat. *factio*, de *facere*, faire). Service de surveillance ou de garde dont est chargé un militaire. || Attente, surveillance prolongée. || Groupe ou parti se livrant à une activité subversive à l'intérieur d'un groupe plus important.

FACTIONNAIRE n. m. Militaire en faction.

FACTITIF, IVE adj. et n. m. Se dit d'un verbe qui exprime que le sujet fait faire l'action. (Syn. CAUSATIF.)

FACTORIEL, ELLE adj. Analyse factorielle, méthode statistique ayant pour but de chercher les facteurs communs à un ensemble de variables qui ont entre elles de fortes corrélations. ♦ n. f. *Factorielle* n, produit des *n* premiers nombres entiers : la *factorielle* de 5 est $5! = 5 \times 4 \times 3 \times 2 \times 1 = 120$.

FACTOTUM [faktòm] n. m. (lat. *factotum*, fais tout) [pl. *factotums*]. Personnage de second plan qui s'occupe un peu de tout dans une maison.

FACTUEL, ELLE adj. Qui se rapporte aux faits.

FACTORATION n. f. Action de facturer. || Service où l'on fait les factures.

FACTURE n. f. (lat. *factura*). Manière dont une chose est faite, exécutée.

FACTURE n. f. (de *facteur*). Note détaillée de marchandises vendues, de services exécutés.

FACTURER v. t. Établir la facture. || Faire payer qqch à qqn.

FACULTATIF, IVE adj. Qu'on peut faire ou ne pas faire.

FACULTATIVEMENT adv. De façon facultative.

FACULTÉ n. f. (lat. *facultas*, de *facere*, faire). *Litt.* Possibilité physique, morale

ou intellectuelle. || Pouvoir, droit de faire une chose. || Structure de base de l'enseignement supérieur (devenue en 1968 U.E.R. et en 1985 U.F.R.); en langue courante, université. ♦ La *faculté* de médecine ou la *Faculté*, les *médécins*. ♦ pl. Dispositions, aptitudes naturelles d'une personne. ♦ *Ne pas avoir, ne pas jouir de toutes ses facultés*, avoir un comportement anormal ou une intelligence diminuée.

FADAISE n. f. (prov. *fadeza*). Niaiserie, plaisanterie stupide.

FADASSE adj. *Fam.* Très fade.

FADE adj. (lat. *fatuus*, fade, avec l'infl. de *spidius*, qui a de la saveur). Qui manque de saveur. || Sans caractère, sans intérêt.

FADEIEV (Aleksandr Aleksandrovitch), romancier russe (1901-1956).

FADEUR n. f. Caractère de ce qui est fade. ♦ pl. Compliments fades.

FADING n. m. (mot angl.). Diminution temporaire de l'intensité des signaux radioélectriques.

FAENZA, v. d'Italie (Émilie); 55 000 h. Centre de céramique à partir du XIV^e s.

FAGNES (Hautes), plateau de l'Ardenne belge, portant le point culminant du massif et de la Belgique (694 m au signal de Botrange).

FAGOT n. m. (lat. pop. *facus*). Faisceau de branchages. ♦ *De derrière les fagots* (Fam.), très bon, mis en réserve pour une grande occasion. || *Sentir le fagot*, être soupçonné d'hérésie.

FAGOTER v. t. Être *fagoté* (Fam.), être mal habillé, sans élégance.

FAHRENHEIT (Daniel Gabriel), physicien allemand (1686-1736).

FAIBLARD, E adj. *Fam.* Assez faible.

FAIBLE adj. et n. (lat. *febilis*, digne d'être pleuré). Qui manque de vigueur, de force physique ou morale. || Qui manque d'intensité, d'acuité. || Qui manque de capacité intellectuelle, de savoir. || Qui manque de résistance. || Médiocre, insuffisant, en dessous de la normale. ♦ *Côté, point faible* de qqn, de qqch, sa faiblesse, son défaut. || *Faible d'esprit*, personne dont les facultés intellectuelles sont peu développées.

FAIBLE n. m. Penchant pour qqn ou qqch. ♦ *Avoir un faible pour*, un goût prononcé pour.

FAIBLEMENT adv. De façon faible.

FAIBLESSE n. f. État de ce qui est faible, de celui qui est faible. || Perte subite des forces, évanouissement. ♦ *Avoir de la faiblesse pour*, faire preuve d'une indulgence trop grande pour.

FAIBLIR v. i. Perdre de ses forces, de sa capacité, de sa fermeté.

FAIDHERBE (Louis), général français

(1818-1859). Gouverneur du Sénégal (1854-1861 et 1863-1865), il crée le port de Dakar (1857).

FAÏENCE n. f. (de *Faenza*, v. d'Italie). Poterie de terre à revêtement opaque d'émail contenant de l'étain.

FAIGNANT, E adj. et n. → FEIGNANT.

FAILLE n. f. (de *faillir*). Cassure des couches géologiques. || Point faible, rupture dans un raisonnement.

FAILLI, E adj. et n. Déclaré en faillite.

FAILLIBLE adj. Qui peut se tromper.

FAILLIR v. i. (lat. *fallere*, tromper) [conj. 25]. Suivi d'un inf., être sur le point de. ♦ v. t. Ind. [à]. *Faille*. Manquer à.

FAILLITE n. f. (it. *fallita*). État d'un débiteur qui ne peut plus payer ses créanciers. || Échec complet d'une entreprise.

FAIM n. f. (lat. *fames*). Vif besoin de manger, rendu sensible par des contractions de l'estomac vide. || Désir ardent de qqch, ambition. ♦ *Faim de loup*, très grande faim.

FAINE n. f. (lat. *fagina* [glands], [gland] de hêtre). Fruit du hêtre.

FAÏNANT, E adj. et n. (anc. fr. *faignant*, de *feindre*, rester inactif). Qui ne veut rien faire, paresseux.

FAÏNÉANTER v. i. Ne rien faire; se livrer à la paresse.

FAÏNÉANTISE n. f. Paresse.

FAIRE v. t. (lat. *facere*) [conj. 72]. Créer, former, construire, fabriquer. || Commettre, réaliser. || Causer, occasionner : *faire du bien*. || Donner, accorder : *faire un cadeau*. || Accomplir : *faire son devoir*. || Disposer, arranger : *faire un lit*. || Représenter, jouer le rôle de : *faire le mort*. || S'occuper : *n'avoir rien à faire*. || Exercer une activité, pratiquer un sport, des études. || Être atteint par une maladie : *faire de la neurasthénie*. || Égaler : 2 et 2 font 4. || *Ling.* Prendre certaine forme : « cheval » fait « chevaux » au pluriel. ♦ *Avoir fait à faire*, avoir de grandes difficultés à surmonter. || *C'en est fait*, c'est fini. || *Faire faire*, charger qqn de faire. || *Faire de son mieux*, s'efforcer. || *Il ne fait que d'arriver*, il vient seulement d'arriver. || *Il ne fait que crier*, il crie sans cesse. ♦ v. impers. Indique un état du ciel ou de l'atmosphère : *il fait nuit; il fait beau; il fait du vent*. ♦ v. i. Produire un certain effet : *le gris fait bien avec le bleu*. ♦ se faire v. pr. Devenir : *se faire vieux*. || S'améliorer : *ce vin se fera*. || S'habituer : *se faire à la fatigue*. || Être à la mode : *ça se fait aujourd'hui*. ♦ *S'en faire* (Fam.), se faire du souci, s'inquiéter.

FAIRE-PART n. m. inv. Lettre annonçant une naissance, un mariage, un décès.

FAIRE-VALOIR n. m. inv. Acteur de second plan qui sert à mettre en valeur l'acteur principal.

FAIR-PLAY [fɛrplɛ] n. m. inv. (mots

angl.). Comportement loyal. ♦ **adj. inv.** Se dit de qqm qui accepte loyalement les règles d'un jeu, d'un sport, des affaires qui ne triche pas.

FAISABLE [fə-] **adj.** Qui peut être fait.

FAISALABAD, anc. *Lyallpur*, v. du Pakistan; 1 092 000 h.

FAISAN [fə-] n. m. (gr. *phasianos* [ornis], [oiseau] de Phase, en Colchide). Oiseau à plumage éclatant, surtout chez le mâle, et à chair estimée. [Cri : le faisain *criaille*.] || *Pop.* Homme malhonnête, escroc.

FAISANDER [fə-] v. t. Donner au gibier un goût particulier en lui faisant subir un commencement de décomposition. ♦ **se faisander** v. pr. Acquérir le fumet du faisane.

FAISANE [fə-] n. f. Femelle du faisane.

FAISANS (*île des*), île située au milieu de la Bidassoa, où est conclu le traité des Pyrénées (1659).

FAISCEAU n. m. (lat. *fascis*, botte, paquet). Réunion de choses semblables liées ensemble. || Assemblage d'armes qui se soutiennent entre elles. ♦ **pl.** Verges liées autour d'une hache, que portait le licteur romain. || Motif décoratif, notamment à l'époque de la Révolution. || Emblème du fascisme.

FAISEUR, EUSE [fə-] n. Personne qui cherche à se faire valoir, hâbleur. || Suivi d'un compl. au pl., personne qui fait en grand nombre : *faiseur d'embaras*.

FAIT, E **adj.** Mûr : *un homme fait*. || Fermenté : *fromage trop fait*. ♦ *Être fait*, être pris, enfermé dans une nécessité inéluctable. || *Fait pour*, destiné à, apte à. || *Tout fait*, préparé à l'avance; sans originalité.

FAIT n. m. (lat. *factum*). Action de faire, chose faite, événement. || Ce qui est vrai, réel. ♦ *Aller au fait*, à l'essentiel. || *Au fait*, à propos, à ce sujet. || *C'est un fait*, cela existe réellement. || *De fait*, en réalité, véritablement. || *Dire à qqm son fait*, lui dire ce qu'on pense de lui. || *État de fait*, réalité. || *Être le fait de qqm*, constituer ce qui lui appartient en propre. || *Être sûr de son fait*, être sûr de ce qu'on avance. || *Fait divers*, événement sans portée générale qui appartient à la vie quotidienne. || *Le fait du prince*, une décision arbitraire. || *Le fait est que*, la vérité est que. || *Faits et gestes*, actions de qqm. || *Hauts faits*, exploits. || *Mettre au fait*, instruire. || *Par le fait*, en fait, en réalité, effectivement. || *Prendre sur le fait*, surprendre qqm au moment où il commet une action qu'il voulait cacher. ♦ *Tout à fait*, entièrement. || *Du fait de*, par suite de. || *En fait de*, en matière de.

FAÏTE n. m. (lat. *fastigium*). Partie la plus élevée d'une construction, d'un arbre, d'une montagne; sommet. || *Litt.* Le plus haut degré. ♦ *Ligne de faîte*, qui suit les points les plus élevés déterminés par l'intersection de deux versants.

FAIT-TOUT n. m. inv., ou **FAITOUT** n. m. Marmite basse en métal ou en terre vernissée.

FAIX [fə] n. m. (lat. *fascis*). *Litt.* Charge, fardeau.

FAKIR n. m. (mot ar.). Ascète musulman ou hindou. || Personne qui exécute en public des tours de diverses sortes.

FALAISE n. f. (frq. *fálasa*, rocher). Haut talus et, en particulier, sur les côtes, talus rude façonné par l'érosion marine.

FALAISE, ch.-l. de c. du Calvados; 8 820 h.

FALBALA n. m. (prov. *farbella*, dentelle). Volant, ornement de tissu froncé d'un effet voyant.

FALCONET (Étienne), sculpteur français (1716-1791), auteur de statuettes pour la manufacture de Sèvres et de la statue équestre de Pierre le Grand à Saint-Petersbourg.

FALÉMÉ (la), affl. du Sénégal, séparant le Sénégal et le Mali; 650 km env.

FALERNE, territoire de Campanie, célèbre par son vin dans l'anc. Rome.

FALKENHAYN (Erich VON), général allemand (1861-1922), chef de l'état-major allemand de 1914 à 1916.

FALKLAND (îles) → MALOUINES.

FALLA (Manuel DE), compositeur espagnol (1876-1946), auteur de l'opéra *la Vie brève* et de *l'Amour sorcier*.

FALLACIEUX, EUSE **adj.** (lat. *fallaciosus*). Destiné à tromper, trompeur, spécieux.

FALLIÈRES (Armand), homme d'État français (1841-1931), membre de la gauche républicaine, président de la République de 1906 à 1913.

FALLOIR v. impers. (lat. *fallere*) [conj. 42]. Être nécessaire, obligatoire. || Être un besoin pour, être nécessaire à. ♦ *Comme il faut*, qui est bien, convenable. || *Il s'en faut de beaucoup, de peu, que...*, beaucoup, peu de choses manquent pour que... || *S'en falloir*, être en moins : *il s'en faut de deux francs que le compte soit bon*. || *Tant s'en faut que*, bien loin de.

FALLOPE (Gabriel), chirurgien et anatomiste italien (1523-1562).

FALLOUX (Frédéric), homme politique français (1811-1886), ministre de l'Instruction publique (1848-49).

FALOT, E **adj.** (angl. *fellow*, compagnon). Terne, éfaccé.

FALSIFIABLE **adj.** Qui peut être falsifié.

FALSIFICATEUR, TRICE n. Personne qui falsifie.

FALSIFICATION n. f. Action de falsifier.

FALSIFIER v. t. (lat. *falsus*, faux). Altérer, dénaturer, modifier volontairement en vue de tromper.

FALSTER, île danoise de la Baltique, au S. de Sjælland. Ch.-l. *Nykøbing*.

FAMAHOUSE, port de la côte orientale de Chypre; 44 000 h.

FAMÉLQUE **adj.** (lat. *famelicus*, de *fames*, faim). *Litt.* Tourmenté par la faim.

FAMEUSEMENT **adv.** *Fam.* De façon remarquable, très.

FAMEUX, EUSE **adj.** (lat. *famosus*, de *fama*, renommée). Dont on a parlé en bien ou en mal, célèbre. || *Fam.* Supérieur, remarquable en son genre. ♦ *Pas fameux*, médiocre.

FAMILIAL, E, AUX **adj.** Qui concerne la famille.

FAMILIARISER v. t. Rendre familier, accoutumer, habituer. ♦ **se familiariser** v. pr. [avec]. Se rendre une chose familière par la pratique, s'accoutumer.

FAMILIARITÉ n. f. Grande intimité. || Manière familière de se comporter. ♦ **pl.** Manières trop libres, privautés.

FAMILIER, ÈRE **adj.** (lat. *familiaris*). Qui a des manières libres. || Que l'on sait, que l'on connaît bien, que l'on fait bien par habitude. || Se dit d'un mot ou d'une construction propres à la langue de la conversation courante.

FAMILIER n. m. Celui qui vit dans l'intimité d'une personne, qui fréquente habituellement un lieu, habitué.

FAMILIÈREMENT **adv.** De façon familière.

FAMILLE n. f. (lat. *familia*). Le père, la mère et les enfants. || Les enfants seulement. || Toutes les personnes d'un même sang, comme enfants, frères, neveux, etc. || Groupe d'êtres ou de choses présentant des caractères communs. || *Hist. nat.* Chacune des divisions d'un ordre d'êtres vivants. ♦ *Air de famille*, ressemblance marquée entre des personnes. || *Famille de langues*, groupe de langues ayant une origine commune ou des liens de parenté étroits. || *Famille de mots*, groupe de mots issus d'une racine commune. || *Fils de famille*, fils d'une famille aisée.

Famille (*pacte de*), traité conclu par Choiseul en 1761, entre les Bourbons de France, d'Espagne, de Parme et de Naples, pour résister à la puissance navale anglaise.

FAMINE n. f. (lat. *fames*, faim). Manque total d'aliments dans une région pendant une certaine période.

FAN [fan] n. (angl. *fanatic*). *Fam.* Admirateur enthousiaste de qqm ou de qqch.

FANA **adj.** et n. (abrégé de *fanatique*). *Fam.* Enthousiaste, passionné.

FANAL n. m. (it. *fanale*; du gr. *phanos*) [pl. *fanaux*]. Lanterne ou feu employés à bord des navires et pour le balisage des côtes. || Lanterne quelconque.

FANATIQUE **adj.** et n. (lat. *fanaticus*, inspiré). Qui manifeste une passion ou

fanatique

une admiration passionnée pour qqn ou pour une opinion, un parti, etc.

FANATISER v. t. Rendre fanatique.

FANATISME n. m. Zèle passionné pour une religion, une doctrine, un parti.

FANDANGO n. m. (mot esp.). Danse et air de danse espagnols de rythme assez vif, avec guitare et castagnettes.

FANE n. f. (de *faner*). Tige et feuilles de certaines plantes herbacées.

FANER v. t. (lat. pop. *fanare*, de *fenum*, foin). Tourner et retourner l'herbe fauchée d'un pré, pour la faire sécher. || Faire perdre sa fraîcheur, ternir, décolorer. ♦ se faner v. pr. Perdre son éclat, se flétrir.

FANFANI (Amintore), homme politique italien, né en 1908. Un des leaders de la Démocratie chrétienne, il dirige à plusieurs reprises le gouvernement.

FANFARE n. f. (onomat.). Concert de trompettes, de clairons, etc. || Orchestre composé de cuivres. || Musique militaire à base d'instruments de cuivre.

FANFARON, ONNE adj. et n. (esp. *fanfarrón*). Qui se vante de vertus qu'il n'a pas; hâbleur, vantard.

FANFARONNADE n. f. Action, parole de fanfaron.

FANFARONNER v. i. Faire, dire des fanfaronnades.

FANFRELUCHE n. f. (gr. *pompholux*, bulle d'air). Ornement de peu de prix pour la toilette.

FANGE n. f. (germ. *fanga*). Litt. Boue épaisse.

FANGEUX, EUSE adj. Litt. Plein de fange.

FANGS, FANS ou **PAHOUNS**, peuple du Gabon.

FANION n. m. (frq. *fano*, morceau d'étoffe). Petit drapeau.

FAN KUAN, peintre paysagiste chinois (milieu du X^e-début du XI^e s.) de l'école des Song.

FANON n. m. (frg. *fano*, morceau d'étoffe). Région de la peau qui pend sous le cou de certains animaux (bœufs, dindons, etc.). || Lame de corne atteignant 2 m de long, effilochée sur son bord interne et fixée à la mâchoire supérieure de la baleine, qui en possède plusieurs certaines.

FANTAISIE n. f. (gr. *phantasia*, apparition). Créativité libre et imprévisible. || Caprice; goût bizarre et passager. ♦ *Bijou (de) fantaisie*, bijou qui n'est pas en matière précieuse. || *De fantaisie*, où l'imagination personnelle joue le rôle principal qui n'est pas selon la règle. || *Pain (de) fantaisie*, pain qui se vend à la pièce, non au poids.

FANTASISTE adj. et n. Qui n'obéit qu'aux caprices de son imagination. ♦ n.

Artiste de music-hall qui chante ou raconte des histoires.

FANTASIA n. f. (mot ar.; du gr.) [pl. *fantasias*]. Démonstration équestre de cavaliers arabes.

FANTASMAGORIE n. f. (gr. *phantasma*, apparition, et *agoreuein*, parler en public, avec l'infl. d'*allégorie*). Spectacle fantastique.

FANTASMAGORIQUE adj. Qui appartient à la fantasmagorie.

FANTASME n. m. (gr. *phantasma*). Production de l'imagination. [On écrit parfois PHANTASME.]

FANTASMER v. i. Faire des fantasmes.

FANTASQUE adj. (abrév. et altér. de *fantastique*). Sujet à des caprices, à des fantaisies bizarres.

FANTASSIN n. m. (it. *fantaccino*). Militaire de l'infanterie.

FANTASTIQUE adj. (gr. *phantastikos*, qui concerne l'imagination). Chimérique, créé par l'imagination. || Incroyable, extravagant. || Où domine le surnaturel.

FANTASTIQUE n. m. Forme artistique et littéraire qui reprend les éléments traditionnels du merveilleux.

FANTIN-LATOURE (Henri), peintre français (1836-1904).

FANTOCHE n. m. (it. *fantoccio*). Individu sans consistance, qui ne mérite pas d'être pris au sérieux. ♦ *Gouvernement fantoche*, gouvernement qui se maintient au pouvoir grâce au soutien d'une puissance étrangère.

FANTÔME n. m. (gr. *phantasma*). Être fantastique, qu'on croit être la manifestation d'un défunt. || Apparence sans réalité. ♦ adj. Inexistant. ♦ *Membre fantôme*, membre que certains amputés ont l'illusion de posséder encore.

FAO, sigle de *Food and Agriculture Organization*, organisation internationale qui, dans le cadre des Nations unies, lutte contre la faim et pour le développement des ressources alimentaires.

FAON [fɑ̃] n. m. (lat. *fetus*, petit d'animal). Petit de la biche et du cerf. (Cri : le faon râle.)

FAQUIN n. m. (anc. fr. *facque*, sac; du néerl.). Litt. Homme méprisable et impertinent.

FAR n. m. Flan breton à base de farine, de lait ou de crème, et d'œufs.

FARAD n. m. (de *Faraday*, n. pr.). Unité de mesure de capacité électrique (symb. : F).

FARADAY n. m. Quantité d'électricité, égale à 96 490 coulombs.

FARADAY (Michael), physicien britannique (1791-1867). On lui doit l'énoncé des lois de l'électrolyse et la découverte de l'induction électromagnétique.

FARAMEUX, EUSE adj. Fam. Étonnant, extraordinaire.

FARANDOLE n. f. (prov. *farandoulo*). Danse provençale exécutée par une chaîne alternée de danseurs et de danseuses, avec galoubets et tambourins.

FARAUDE E adj. et n. (esp. *faraute*, héraut). Fam. Fanfaron, prétentieux.

FARCE n. f. (lat. *farcire*, remplir). Hachis d'herbes, de légumes et de viande, qu'on met dans l'intérieur d'une volaille, d'un poisson, d'un légume. || Bon tour joué à qqn pour se divertir; blague. || Littér. Au Moyen Âge, petite pièce comique qui présente une peinture satirique des mœurs et de la vie quotidienne. ♦ adj. inv. Drôle, comique.

FARCEUR, EUSE n. Personne qui fait rire par ses propos, ses bouffonneries. || Personne qui n'agit pas sérieusement.

FARCI, E adj. Se dit d'un mets préparé avec une farce.

FARCIR v. t. (lat. *farcire*). Remplir de farce un mets. || Bourrer, surcharger. ♦ se farcir v. pr. Pop. Faire une chose désagréable; supporter qqn.

FARD n. m. Produit coloré dont on se sert pour donner plus d'éclat au visage. ♦ *Parler sans fard* (Vx), sans feinte, directement. || *Piquer un fard* (Fam.), rougir.

FARDEAU n. m. (mot ar.). Ce qui pèse lourdement. || Charge difficile à supporter, poids. ♦ *Le fardeau des ans* (Litt.), la vieillesse.

FARDER v. t. (frg. *farwidôn*, teindre). Mettre du fard. ♦ *Farder la vérité*, cacher ce qui peut déplaire. ♦ se farder v. pr. Se mettre du fard sur le visage.

FARFADET n. m. (mot prov.). Lutin, esprit follet.

FARFELU, E adj. Fam. Bizarre, extravagant, fantasque.

FARFOUILLER v. i. Fam. Fouiller en mettant tout sens dessus dessous.

FARIBOLE n. f. (mot dialect., de l'anc. fr. *falourde*, tromperie). Fam. Propos sans valeur, frivole.

FARINE n. f. (lat. *farina*). Poudre provenant de la mouture des grains de céréales et de certaines légumineuses.

FARINER v. t. Sautpoudrer de farine.

FARINEUX, EUSE adj. Qui contient de la farine ou de la féculé. || Qui est ou semble couvert de farine. || Qui a l'aspect ou le goût de la farine.

FARINEUX n. m. Végétal alimentaire pouvant fournir une farine (graines des céréales, des légumineuses, etc.).

FARLOUSE n. f. Oiseau passereau commun dans les prés, à plumage jaunâtre rayé de brun.

FARMAN (Henri), aviateur français (1874-1958). Il réussit, en 1908, le premier vol de ville à ville (Bouy-Reims).

FARNÈSE, famille romaine qui a fourni

un pape (Paul III) et des ducs de Parme et de Plaisance de 1545 à 1731.

FARNIENTE [farnjente ou farnjēt] n. m. (it. *fare*, faire, et *niente*, rien). *Fam.* Douce oisiveté.

FAROUCHE adj. (lat. *forasticus*, étranger). Qui fuit quand on l'approche; sauvage. || Se dit de qqm peu sociable, dont l'abord est difficile. || Violent ou qui exprime la violence.

FAROUCHEMENT adv. D'une manière farouche.

FAROUK (1920-1965), roi d'Égypte (1936-1952).

FART [fart] n. m. (mot scand.). Corps gras dont on enduit les semelles de skis pour les rendre plus glissantes.

FARTAGE n. m. Action de farter.

FARTER v. t. Enduire de fart.

FAR WEST, nom donné par les Américains, pendant le XIX^e s., aux territoires situés à l'O. du Mississippi.

FASCICULE n. m. (lat. *fasciculus*, petit paquet). Chacune des livraisons d'un ouvrage publié par parties successives.

FASCICULÉ, **E** adj. Réuni en faisceau.

FASCINANT, **E** adj., ou **FASCINATEUR**, **TRICE** adj. et n. Qui subjugué.

FASCINATION n. f. Action de fasciner. || Attrait irrésistible.

FASCINE n. f. (lat. *fascina*). Fagot.

FASCINER v. t. (lat. *fascinare*, de *fascinum*, enchantement). Attirer irrésistiblement l'attention par sa beauté, son charme, etc.; séduire, charmer.

FASCISER v. t. Rendre fasciste.

FASCISME [fajism] n. m. (it. *fascismo*). Régime établi en Italie de 1922 à 1945, fondé par Mussolini. || Doctrine et pratiques visant à établir un régime hiérarchisé et totalitaire.

FASCISTE [fajist] adj. et n. Qui appartient au fascisme. || Partisan d'un régime dictatorial.

FASEYER v. i. (néerl. *faselen*, agiter) [conj. 2]. En parlant d'une voile, flotter, battre au vent.

FASTE adj. (lat. *fastus*, de *fas*, ce qui est permis). *Jour* *faste*, jour heureux.

FASTE n. m. (lat. *fastus*, orgueil). Déploiement de magnificence, de luxe.

FASTES n. m. pl. (lat. *fasti* [dies], [jours] *fastes*). *Litt.* Histoire d'actions mémorables.

FAST FOOD [fastfud] n. m. (mot amér. signif. *nourriture rapide*) [pl. *fast foods*]. Restauration rapide.

FASTIDIEUX, **EUSE** adj. (lat. *fastidiosus*). Qui cause de l'ennui, du dégoût par sa monotonie.

FASTUEUX, **EUSE** adj. Qui étale un grand faste.

FAT [fat ou fa] n. et adj. m. (mot prov;

du lat. *fatuus*, sot). *Litt.* Personnage vaniteux, satisfait de lui-même.

FATAL, **E**, **ALS** adj. (lat. *fatalis*, de *fatum*, destin). Fixé d'avance, qui doit arriver inévitablement. || Qui entraîne inévitablement la ruine, la mort. ● *Femme fatale*, qui attire irrésistiblement.

FATALEMENT adv. De façon fatale; inévitablement.

FATALISME n. m. Doctrine considérant tous les événements comme irrévocablement fixés d'avance par une cause surnaturelle.

FATALISTE adj. et n. Qui s'abandonne sans réaction aux événements.

FATALITÉ n. f. Force surnaturelle qui déterminerait les événements. || Caractère fatal. || Coïncidence fâcheuse, hasard malencontreux.

FATIDIQUE adj. (lat. *fatidicus*). Marqué par le destin.

FATIGABLE adj. Sujet à la fatigue.

FATIGANT, **E** adj. Qui cause de la fatigue, épuisant. || Assommant, ennuyeux.

FATIGUE n. f. (de *fatiguer*). Sensation pénible causée par l'effort, l'excès de dépense physique ou intellectuelle. || Détérioration interne d'un matériau soumis à des efforts répétés.

FATIGUÉ, **E** adj. Qui marque la fatigue. || *Fam.* Défraîchi, usé.

FATIGUER v. t. (lat. *fatigare*). Causer de la fatigue, de la lassitude. || Affecter désagréablement : *le soleil fatigue la vue*. || Ennuier, importuner. ♦ v. i. Donner des signes de fatigue. ♦ *se fatiguer* v. pr. Éprouver ou se donner de la fatigue. || *Se lasser* de qqm, de qqch.

FÂTIMA, v. du Portugal, au N.-E. de Lisbonne. Lieu de pèlerinage. Selon trois témoins, la Vierge Marie y est apparue en 1917.

FÂTIMA, fille de Mahomet et de Khadidja († 633), épouse d'Ali, son cousin.

FÂTIMIDES, dynastie musulmane qui règne en Afrique du Nord au X^e s., puis en Égypte de 973 à 1171.

FATRAS n. m. (lat. *farsura*, remplissage). Amas confus de choses, ensemble incohérent.

FATUITÉ n. f. Caractère du fat; sottise suffisance.

FAUBOURG n. m. (lat. *foris*, en dehors, et *bourg*). Quartier périphérique d'une ville [qui était, autrefois, hors de l'enceinte de celle-ci].

FAUBOURIEN, **ENNE** adj. et n. Qui habite un faubourg populaire. ♦ adj. Relatif aux faubourgs.

FAUCHAGE n. m. Action de faucher; temps où l'on fauche.

FAUCHE n. f. *Pop.* Vol.

FAUCHÉ, **E** adj. et n. *Fam.* Sans argent.

FAUCHER v. t. Couper avec une faux. || Abattre qqm, détruire qqch. || *Pop.* Voler, dérober.

FAUCHEUSE n. f. Machine pour faucher.

FAUCHEUX n. m. Animal voisin des araignées, mais sans soie ni venin, à longues pattes fragiles.

FAUCIGNY (le), région des Préalpes du Nord.

FAUCILLE n. f. (dimin. de *faux*). Instrument pour couper les herbes, qui consiste en une lame d'acier courbée en demi-cercle et montée sur un petit manche.

FAUCILLE (*col de la*), col du Jura, au N. de Gex; 1320 m. Sports d'hiver.

FAUCON n. m. (lat. *falco*). Oiseau rapace diurne, adroit, puissant et rapide.

FAUCONNERIE n. f. Art de dresser les oiseaux de proie destinés à la chasse.

FAUFLI n. m. Fil passé en fauflant.

FAUFLIER v. t. (anc. fr. *forfiler*; du lat. *foris*, en dehors, et *filer*). Coudre provisoirement à longs points. ♦ *se fauflier* v. pr. Se glisser adroitement.

FAULKNER (William), écrivain américain (1897-1962), auteur de romans (*le Bruit et la Fureur*, *Sanctuaire*).

FAUNE n. m. (lat. *faunus*). Divinité champêtre, chez les Romains.

FAUNE n. f. Ensemble des espèces animales que renferme une région, un milieu. || *Péjor.* Groupe de personnes très caractéristiques qui fréquentent les mêmes endroits.

FAURÉ (Gabriel), compositeur français (1845-1924), auteur de musique de chambre et d'un *Requiem*.

FAUSSAIRE n. Personne qui commet, fabrique un faux.

FAUSSEMENT adv. Contre la vérité.

FAUSSEUR v. t. (de *faux*). Déformer un corps solide par une pression excessive. || Donner une fausse interprétation, déformer, altérer. || Rendre faux; détruire la justesse, l'exactitude de : *fausser le jugement*. ● *Fausser compagnie à qqm* (Fam.), le quitter sans prendre congé.

FAUSSET n. m. (de *faux*). Voix aiguë, dite aussi *voix de tête*.

FAUSSETÉ n. f. Caractère de ce qui est faux.

Faust, héros de nombreuses œuvres apparus au XVI^e s. : le magicien Faust vend son âme au démon Méphistophélès en échange des biens terrestres. Marlowe, Goethe, Berlioz l'ont porté à la scène.

FAUTE n. f. (bas lat. *fallita*, de *fallere*, tromper). Manquement au devoir, à une règle, à la morale. || Manquement aux règles d'une science, d'un art, d'un sport, etc. ● *Double faute*, au tennis, le fait de manquer deux services consécu-

tifs. || *Faire faute*, manquer. || *Ne pas se faire faute de*, ne pas manquer de. || *Sans faute*, à coup sûr. ♦ *Faute de*, par l'absence de.

FAUTEUR v. i. Fam. et vx. Se laisser séduire, en parlant d'une jeune fille, d'une femme.

FAUTEUIL n. m. (frq. *faldistôl*). Siège à bras et à dossier. ♦ *Arriver dans un fauteuil* (Fam.), arriver facilement premier dans une compétition.

FAUTEUR, TRICE n. (lat. *fautor*, qui favorise). *Fauteur de troubles, de guerre* (Péjor.), celui qui provoque des troubles, une guerre.

FAUTIF, IVE adj. et n. Qui est en faute, coupable. ♦ adj. Qui contient des fautes.

FAUTRIER (Jean), peintre français (1898-1964).

FAUVE adj. (mot germ.). D'une couleur qui tire sur le roux. ♦ *Bête fauve*, quadrupède dont le pelage tire sur le roux et qui vit à l'état sauvage dans les bois (cerf, daim, etc.). || *Odeur fauve*, forte et animale.

FAUVE n. m. Animal sauvage de grande taille, comme le lion, le tigre, etc. || Peintre appartenant au courant du fauvisme.

FAUVETTE n. f. Oiseau passereau de plumage fauve, au chant agréable, insectivore, commun dans les buissons. (Long. 15 cm.)

FAUVISME n. m. Courant pictural français du début du ^{XX}e s. (Matisse, Vlaminck, Derain, Dufy, Braque.) [V. illustr. p. 352.]

FAUX, FAUSSE adj. (lat. *falsus*, falsifié, trompé). Contraire à la vérité, à l'exactitude. || Qui n'est pas ce qu'il devrait être; feint, simulé, contrefait, imité. || Qui n'a que l'apparence : *fausse porte*. || Qui manque de justesse, de rectitude. || Qui trompe ou dissimule ses sentiments. || Qui détourne du but : *fausse route*. ♦ adv. De façon fautive : *jouer, chanter faux*.

FAUX n. m. Ce qui est contraire à la vérité. || Imitation frauduleuse d'un tableau, d'un objet d'art, d'un acte juridique, d'un timbre, d'une signature, etc. ♦ A *faux*, injustement. || *Faux en écriture*, altération frauduleuse de la vérité dans un écrit.

FAUX n. f. (lat. *falx, falcis*). Lame d'acier recourbée, fixée à un manche, et dont on se sert pour faucher.

FAUX-FUYANT n. m. (pl. *faux-fuyants*). Moyen détourné pour se tirer d'embaras, pour éviter de répondre.

FAUX-MONNAIEUR n. m. (pl. *faux-monnaieurs*). Personne qui fabrique de la fausse monnaie.

FAUX-SEMBLANT n. m. (pl. *faux-semblants*). Ruse, prétexte mensonger.

FAUX-SENS n. m. inv. Erreur consistant

à interpréter d'une manière erronée le sens précis d'un mot.

FAVELA n. f. (mot portug. du Brésil). Au Brésil, syn. de BIDONVILLE.

FAVEUR n. f. (lat. *favor*). Bienfait qui avantage qqn. || *Litt.* Crédit, pouvoir que l'on a auprès de qqn, auprès du public.

|| Ruban de soie étroit. ♦ *A la faveur de qqch*, en profitant de qqch. || *En faveur de qqn, qqch*, au profit de qqn, qqch. ♦ pl. Marques d'amour qu'une femme donne à un homme.

FAVORABLE adj. Qui est à l'avantage de qqn, propice. || Animé de dispositions bienveillantes, indulgentes.

FAVORABLEMENT adv. De façon favorable.

FAVORI, ITE adj. et n. (it. *favorito*). Qui tient le premier rang dans les bonnes grâces de qqn; qui est préféré. || Se dit d'un concurrent qui a le plus de chances de gagner une compétition.

FAVORIS n. m. pl. Touffe de barbe sur chaque côté du visage.

FAVORISER v. t. Traiter de façon à avantager. || Contribuer au développement de qqn, propice. || *Litt.* Seconder les desseins, les desirs.

FAVORITE n. f. Maîtresse d'un roi.

FAVORITISME n. m. Tendance à accorder des faveurs injustes ou illégales.

FAVRE (Jules), homme politique français (1809-1880). Il signe avec l'Allemagne l'armistice du 28 janvier 1871 et le traité de Francfort (10 mai).

FAYOLLE (Émile), maréchal de France (1852-1928).

FAYOT n. m. (prov. *faïou*). Pop. Haricot sec.

FAYOUM, prov. d'Égypte, au S.-O. du Caire. Vestiges archéologiques (à partir de 2000 av. J.-C.) et portraits funéraires (II^e-V^e s. apr. J.-C.).

FAYSAL I^{er} (1883-1933), roi d'Iraq (1921-1933). — Son petit-fils FAYSAL II (1935-1958), roi d'Iraq (1939-1958), est assassiné lors de la révolution qui établit la république.

FBI, sigle de *Federal Bureau of Investigation*, service chargé, aux États-Unis, de la police fédérale.

FÉAL, E, AUX adj. (anc. fr. *fei, foi*). *Litt.* Loyal, fidèle.

FÉBRIFUGE adj. et n. m. Qui fait tomber la fièvre.

FÉBRILE adj. (lat. *febrilis*, de *febris*, fièvre). Qui accuse ou a de la fièvre. || Qui est le signe d'une nervosité excessive. || Nerveux, excité.

FÉBRILITÉ n. f. État fébrile; agitation.

FÉCAL, E, AUX adj. (lat. *faex, faecis*, résidu). *Matières fécales*, résidus de la digestion éliminés par l'anus.

FÉCAMP, ch.-l. de c. de la Seine-Mari-

time; 26 696 h. Port de pêche. Station balnéaire.

FÉCOND, E adj. (lat. *fecundus*). Propre à la reproduction. || Qui produit beaucoup. || Riche : *journée féconde en événements*.

FÉCONDABLE adj. Se dit d'une femelle susceptible d'être fécondée.

FÉCONDATION n. f. Action de féconder. || Union de deux cellules sexuelles, mâle et femelle, contenant chacune n chromosomes.

FÉCONDER v. t. Réaliser la fécondation.

FÉCONDITÉ n. f. Aptitude à la reproduction. || Fertilité.

FÉCULE n. f. (lat. *faecula*). Substance pulvérulente, composée de grains d'amidon, abondante dans certains tubercules, comme la pomme de terre, le manioc, etc.

FÉCULENT, E adj. et n. m. Qui contient de la fécule.

FEDAYIN ou **FEDDAYIN** [fedajin] n. m. inv. (mot ar. signif. *ceux qui se sacrifient*). Résistant palestinien menant une action de guérilla.

FÉDÉRAL, E, AUX adj. (lat. *foedus, -eris*, alliance). Relatif à une fédération et, en Suisse, à la Confédération.

FÉDÉRALISME n. m. Système politique dans lequel plusieurs États indépendants abandonnent une part de leur souveraineté au profit d'une autorité supérieure.

FÉDÉRALISTE adj. et n. Relatif au fédéralisme; qui en est partisan.

FÉDÉRATION n. f. Groupement d'États qui constitue une unité internationale distincte, à qui appartient exclusivement la souveraineté externe. || Association de personnes pratiquant le même sport. || Ensemble de plusieurs syndicats ou groupements corporatifs. || Groupement de partis, mouvements ou clubs politiques. || Sous la Révolution, association formée pour lutter contre les ennemis de la nation.

FÉDÉRAUX n. m. pl. Nom donné par les États du Nord à leurs soldats, pendant la guerre américaine de Sécession (1861-1865).

FÉDÉRÉ, E adj. Qui fait partie d'une fédération.

FÉDÉRÉ n. m. Soldat au service de la Commune de Paris en 1871.

FÉDÉRER v. t. (conj. 5). Former en fédération.

Fédérés (*mur des*), mur du cimetière du Père-Lachaise, à Paris, devant lequel ont été exécutés de nombreux fédérés (mai 1871).

FEDEROVITCH (Michel) → MICHEL FEDEROVITCH.

FÉDOR ou **FIODOR**, nom de trois tsars de Russie, dont FÉDOR I^{er} (1557-1598), fils d'Ivan le Terrible, qui doit laisser le pouvoir à Boris Godounov.

FÉE n. f. (lat. *fatum*, destin). Être ima-

ginaire que l'on représente comme une femme douée d'un pouvoir magique.

● **Conte de fées**, conte dans lequel les fées interviennent; récit imaginaire, aventure extraordinaire.

FEED-BACK [fidbak] n. m. inv. (mots angl.). Action en retour des corrections et des régulations d'un système d'informations sur le centre de commande du système. (Syn. RÉTROACTION.)

FÉRIÉ [feri ou feeri] n. f. (de fée). Ce qui est d'une merveilleuse beauté. || Spectacle fondé sur le merveilleux.

FÉRIQUE [ferik ou feerik] adj. Qui tient de la férie.

FEIGNANT, E ou **FAIGNANT, E** adj. et n. Pop. Fainéant.

FEINDRE v. t. (lat. *ingere*) [conj. 55]. Simuler pour tromper. ● *Feindre de*, faire semblant de.

FEINTE n. f. Acte destiné à tromper. || *Sports*. Coup, geste simulé, qui trompe l'adversaire.

FEINTER v. i. *Sports*. Faire une feinte. ● v. t. *Fam*. Surprendre par une ruse.

FELDSPATH [feldspat] n. m. (mot all.). Roche éruptive formée de potassium, de sodium et de calcium.

FÊLÉ, E adj. Qui présente une fêlure. ● *Avoir le cerveau fêlé* (Fam.), être fou.

FÊLER v. t. (anc. fr. *faeler*, fendre; du lat. *flagellare*, fouetter). Fendre légèrement un objet sans que les parties se séparent par le choc.

FÊLIBRE n. m. (mot prov. traduit, par Mistral, par *Docteur de la loi*). Poète ou prosateur de langue d'oc.

FÊLIBRIGE n. m. (mot prov.). École littéraire fondée en 1854 pour restituer à la langue provençale son rang de langue littéraire.

FÉLICITATIONS n. f. pl. Compliments.

FÉLICITÉ n. f. Litt. Bonheur suprême.

FÉLICITER v. t. (lat. *felicitare*). Complimenter qqun sur un succès, sur un événement heureux, sur sa conduite. ● se féliciter v. pr. [de]. Éprouver une grande satisfaction de.

FÉLIN, E adj. Qui tient du chat, qui en a la souplesse et la grâce.

FÉLIN n. m. (lat. *felis*, chat). Mammifère carnivore à griffes rétractiles et à molaires coupantes et peu nombreuses.

FELLAGA ou **FELLAGHA** n. m. (mot ar.). Partisan algérien ou tunisien soulevé contre l'autorité française pour obtenir l'indépendance de son pays.

FELLAH n. m. (mot ar.). Paysan d'Égypte et de divers pays arabes.

FELLINI (Federico), cinéaste italien, né en 1920, auteur de : *la Strada*, *la Dolce Vita*, *Huit et demi*.

FÉLON, ONNE adj. et n. (bas lat. *fello*; du frq.). Litt. Déloyal, traître.

FÉLONIE n. f. Litt. Trahison.

FÉLOQUE n. f. (esp. *faluca*; de l'ar.). Mar. Petit bâtiment, long, léger et étroit, à voiles et à rames.

FÊLURE n. f. Fente d'une chose fêlée.

FEMELLE n. f. (lat. *femella*, petite femme). Animal de sexe femelle. ● adj. Se dit d'un individu ou d'un organe animal ou végétal apte à produire des cellules fécondables. || Se dit d'un outil ou d'un instrument creusé pour en recevoir un autre, appelé *mâle*.

FÉMININ, E adj. (lat. *femininus*, de *femina*, femme). Propre à la femme. || Qui évoque la femme. ● *Rime féminine*, rime que termine une syllabe muette, comme *chimère*.

FÉMININ n. m. Un des genres grammaticaux, s'appliquant en principe aux êtres femelles, mais le plus souvent arbitrairement à certaines catégories de mots.

FÉMINISATION n. f. Action de féminiser, de se féminiser.

FÉMINISER v. t. Donner un caractère féminin. || Rendre efféminé. ● se féminiser v. pr. Comprendre un plus grand nombre de femmes qu'auparavant.

FÉMINISME n. m. Doctrine qui a pour but d'améliorer la situation de la femme dans la société, d'étendre ses droits, etc.

FÉMINISTE adj. et n. Partisan du féminisme.

FÉMINITÉ n. f. Caractère féminin.

FEMME n. f. (lat. *femina*). Être humain du sexe féminin. || Adulte du sexe féminin. || Épouse. ● *Femme au foyer*, femme sans profession qui s'occupe du ménage, de ses enfants. || *Femme de ménage*, employée à faire le ménage dans des appartements, des bureaux.

FEMMELETTE n. f. Homme faible, sans énergie.

FÉMORAL, E, AUX adj. Relatif au fémur ou aux régions voisines.

FÉMUR n. m. (lat. *femur*, cuisse). Os de la cuisse, le plus fort de tous les os du corps.

FÉNAISON n. f. (lat. *fenum*, foin). Récolte des foin.

FENDILLER v. t. Produire de petites fentes. ● se fendiller v. pr. Se couvrir de fentes.

FENDOIR n. m. Outil qui sert à fendre.

FENDRE v. t. (lat. *findere*) [conj. 46]. Couper dans le sens de la longueur. || Faire des ouvertures, des crevasses. || Traverser les parties d'une masse, d'un fluide : *fendre la foule*. ● *Fendre l'air*, avancer rapidement. || *Fendre le cœur*, causer une vive affliction. || *Geler à pierre fendre*, geler très fort. ● se fendre v. pr. S'entrouvrir. || *Escr*. Porter un pied vivement en avant.

FÉNELON (François DE La Mothe-), pré-

lat et écrivain français (1651-1715), auteur des *Fables* en prose, des *Dialogues des morts* et des *Aventures de Télémaque*; favorable à la doctrine quétiste.

FENÊTRE n. f. (lat. *fenestra*). Baie pratiquée dans un mur, munie d'une fermeture vitrée et donnant du jour et de l'air. ● *Jeter son argent par les fenêtres*, le dépenser follement.

Fenians, membres d'un mouvement révolutionnaire irlandais formé aux États-Unis en 1858 pour arracher l'Irlande à la domination anglaise.

FENNEC [fenck] n. m. (mot ar.). Petit renard du Sahara, à longues oreilles.

FENOUIL n. m. (lat. *feniculum*, petit foin). Plante aromatique dont on consomme la base des pétioles charnus.

FENTE n. f. Ouverture étroite et longue à la surface de qqch.

FÉODAL, E, AUX adj. (bas lat. *feodalis*). Qui concerne les fiefs, la féodalité.

FÉODAL n. m. Grand propriétaire terrien.

FÉODALITÉ n. f. Ensemble des lois et coutumes qui régissent l'ordre politique et social dans une partie de l'Europe, au Moyen Âge, et qui impliquaient d'une part la prédominance d'une classe de guerriers, d'autre part des liens de dépendance d'homme à homme. || Puisseance économique ou sociale qui rappelle l'organisation féodale.

FEODOSSIA, port de l'U.R.S.S., en Crimée; 77 000 h. Anc. port génois prospère au XIII^e s. sous le nom de Caffa.

FER n. m. (lat. *ferrum*). Métal (Fe), de masse atomique 55,847, tenace et malléable, le plus important pour son utilisation industrielle. || Objet en fer ou en acier. || Épée, fleuret. || Semelle de fer en forme d'arc dont on garnit la corne des pieds des chevaux, des ânes, etc. || Lame d'acier constituant la partie coupante d'un outil ou d'une arme blanche. ● *Âge du fer*, période de la protohistoire pendant laquelle se généralisa la métallurgie du fer (à partir du VIII^e s. av.). J.-C. en Europe occidentale. || *Coup de fer*, repassage rapide au fer chaud. || *De fer*, robuste, inébranlable, inflexible. || *Fer à friser*, instrument de métal ayant la forme de longs ciseaux et dont les branches une fois chauffées servent à rouler les cheveux pour les boucler. || *Fer de lance*, pointe en fer placée au bout d'une lance; élément jugé le plus efficace d'une force militaire, le plus combattif d'un groupe. || *Fer à repasser*, appareil ménager formé d'une semelle de métal qui, une fois chaude, sert à repasser. || *Fer à souder*, outil utilisé pour les soudures avec apport de plomb ou d'étain. || *Fil de fer*, fil obtenu par le passage de barres cylindriques de fer ou d'acier doux dans les trous d'une filière. || *Tomber les quatre fers en l'air*, tomber à la renverse. ● pl. Chaines.

FER-BLANC n. m. (pl. *fers-blancs*). Tôle fine en acier doux, recouverte d'étain.

FERBLANTERIE n. f. Ustensiles en fer-blanc.

FERDINAND I^{er} DE HABSBURG (1503-1564), frère cadet de Charles Quint, empereur germanique de 1558 à 1564. — **FERDINAND II DE HABSBURG**, petit-fils du précédent (1578-1637), empereur germanique de 1619 à 1637. Son autoritarisme et sa haine du protestantisme causent la révolte des Tchèques (1619) et le développement de la guerre de Trente Ans. — **FERDINAND III DE HABSBURG**, fils du précédent (1608-1657), empereur germanique de 1637 à 1657. Il signe en 1648 la paix de Westphalie.

FERDINAND I^{er} (1793-1875), empereur d'Autriche en 1835, l'abdique lors de la révolution de 1848.

FERDINAND, nom de sept rois de Castille et d'Espagne, dont : **FERDINAND V**, v. **FERDINAND II le Catholique**, roi d'Aragon ; — **FERDINAND VII** (1784-1833), fils de Charles IV. Proclamé roi en 1808, il est détrôné la même année par Napoléon et rétabli en 1814.

FERDINAND, nom de deux rois d'Aragon, dont **FERDINAND II le Catholique** (1452-1516), roi de Sicile (1468-1516), roi d'Aragon (1479-1516), roi de Castille (1474-1504), puis de Naples (1504-1516). Par son mariage avec Isabelle de Castille, il prépare l'unité de l'Espagne. Il expulse les Maures d'Espagne.

FERDINAND I^{er} DE BOURBON (1751-1825), roi de Sicile sous le nom de **FERDINAND III**, roi de Sicile péninsulaire sous le nom de **FERDINAND IV** en 1759. Dépouillé du royaume de Naples en 1806, il n'y est rétabli qu'en 1815. Il réunit ses deux États en un « royaume des Deux-Siciles » et prend le nom de **Ferdinand I^{er}** (1816).

FERDINAND, prince de Saxe-Cobourg (1861-1948), roi de Bulgarie (1908-1918).

FERGANA (le), région irriguée de l'Asie centrale soviétique, dans le bassin du Syr-Daria. Pétrole, coton, vergers.

FÉRIÉ, E adj. (lat. *feriatus*). Se dit d'un jour de repos prescrit par la loi ou par la religion.

FÉRIR v. t. (lat. *ferire*, frapper). Sans coup férir (Litt.), sans difficulté.

FERMAGE n. m. Mode d'exploitation agricole ou d'une parcelle de terrain dans lequel l'exploitant, n'ayant pas la propriété du sol, verse un loyer au propriétaire ; ce loyer lui-même.

FERMAT (Pierre DE), mathématicien français (1601-1665), inventeur du calcul des probabilités.

FERME adj. (lat. *firmus*). Solide, stable, qui offre une certaine résistance. || Assuré : *ton ferme*. || Qui ne faiblit pas, qui ne fléchit pas ; constant, inébranlable.

|| Se dit des opérations commerciales qui ont un caractère définitif. || Se dit d'une valeur dont le cours est stable. ♦ *Terre ferme*, continent. ♦ adv. Avec assurance : *parler ferme*. || Beaucoup : *travailler ferme*. || Définitivement : *vendre ferme*.

FERME n. f. (de *fermer*). Assemblage de pièces triangulaires supportant le faîte d'un comble.

FERME n. f. (anc. fr. *fermer*, fixer des conditions). Contrat par lequel un propriétaire abandonne à qqn l'exploitation d'un domaine ou d'un terrain moyennant le paiement d'un loyer ; ce domaine. || Exploitation agricole. || Hist. Perception de divers impôts, affermés jadis à des personnes.

FERMÉ, E adj. Insensible, inaccessible à. || Où il est difficile de s'introduire. || Se dit d'une voyelle prononcée avec une fermeture partielle ou totale du canal vocal : *é fermé* [e]. || Math. Se dit d'un intervalle dans lequel on englobe les valeurs qui le limitent.

FERMEMENT adv. Avec force et fermeté.

FERMENT n. m. (lat. *fermentum*). Agent produisant la fermentation d'une substance. || Litt. Ce qui fait naître ou entretient les passions, les haines.

FERMENTATION n. f. Dégénération de substances organiques par des enzymes microbiennes, souvent accompagnée de dégagements gazeux. || Agitation.

FERMENTER v. i. Être en fermentation.

FERMER v. t. (lat. *firmare*). Appliquer une partie mobile de manière à boucher une ouverture. || Empêcher ou interdire l'accès d'un local, d'un lieu, d'un passage. || Isoler l'intérieur d'un lieu en rabattant la porte, le couvercle. || Faire cesser le fonctionnement de. ♦ *Fermer la marche*, marcher le dernier. ♦ v. i. Être, rester ferme.

FERMETÉ n. f. (lat. *firmitas*). État de ce qui est ferme, solide. || Qualité de celui que rien n'ébranle, énergie morale. || Autorité, rigueur de qqn.

FERMETTE n. f. Petite maison rurale.

FERMETURE n. f. Action, manière, moment de fermer. || Ce qui sert à fermer. ♦ *Fermeture à glissière* ou *fermeture Éclair* (nom déposé), fermeture souple constituée de deux chaînes à mailles qui se joignent au moyen d'un curseur.

FERNI (Enrico), physicien italien (1901-1954). Il a construit à Chicago en 1942 la première pile à uranium.

FERNIER, ÈRE n. Personne qui loue les terres qu'elle exploite. || Agriculteur, propriétaire ou non des terres qu'il exploite. ♦ *Fernier général*, financier qui, sous l'Ancien Régime, prenait à ferme le droit de percevoir l'impôt. ♦ adj. Se dit d'un produit fait à la ferme.

FERMOIR n. m. Attache ou dispositif pour tenir fermé un livre, un collier, etc.

FERNANDO POO → BIOCIO.

FÉROCE adj. (lat. *ferox*, de *ferus*, sauvage). Très cruel. || Impitoyable. || D'une grande violence.

FÉROCEMENT adv. De façon féroce.

FÉROCITÉ n. f. Caractère féroce.

FÉROÉ, archipel danois, au nord de l'Écosse ; 44800 h. Ch.-l. *Thorshavn*. Pêche. — Autonome depuis 1948.

FERRAILLE n. f. Débris de pièces en fer, fonte ou acier ; vieux fers hors d'usage. || Fam. Pièces de monnaie.

FERRAILLER v. i. Se battre au sabre ou à l'épée.

FERRAILLEUR n. m. Commerçant en ferraille. || Homme qui aimait à se battre à l'épée (vx).

FERRARE, v. d'Italie (Émilie), sur le Pô ; 146000 h. Ville très brillante aux XV^e et XVI^e s. sous les princes d'Este.

FERRÉ, E adj. Être *ferré* sur une matière (Fam.), la connaître à fond. || *Voie ferrée*, voie de chemin de fer.

FERRER v. t. Garnir un objet avec du fer. || Clouer des fers aux pieds d'un cheval, d'un bœuf, etc. ♦ *Ferrer un poisson*, donner une secousse à l'hameçon pour accrocher le poisson.

FERRET n. m. Bout métallique d'une aiguille, d'un lacet.

FERREUX adj. m. Qui contient du fer.

FERRITE n. f. Variété de fer pur présente dans des alliages ferreux.

FERRO-ALLIAGE n. m. (pl. *ferro-alliages*). Alliage contenant du fer.

FERROL (Le), port militaire d'Espagne, sur l'Atlantique ; 88000 h.

FERROMAGNÉTISME n. m. Propriété de certaines substances (fer, cobalt, nickel) qui peuvent prendre une forte aimantation.

FERRONICKEL n. m. Alliage de fer et de nickel.

FERRONNERIE n. f. Travail artistique du fer.

FERRONNIÈRE n. f. Joyau porté par les femmes au milieu du front, à la Renaissance.

FERROVIAIRE adj. (it. *ferroviario*). Qui concerne le transport par chemin de fer.

FERRUGINEUX, EUSE adj. (lat. *ferugo*, -ginis, rouille du fer). Qui contient du fer ou l'un de ses composés.

FERRURE n. f. Garniture de fer d'une porte, d'une croisée, etc.

FERRY [féri] n. m. (pl. *ferries*). Abrév. usuelle de FERRY-BOAT, de CAR-FERRY et de TRAIN-FERRY.

FERRY (Jules), homme d'État français (1832-1893). Membre du gouvernement

de la Défense nationale, il participe au pouvoir de 1879 à 1885, notamment comme ministre de l'Instruction publique.

FERRY-BOAT [feribot] n. m. (mot angl., de *ferry*, transporter et *boat*, bateau) [pl. *ferry-boats*]. Navire aménagé pour le transport des voitures ou des trains.

FERTÉ-BERNARD (La), ch.-l. de c. de la Sarthe; 10 053 h.

FERTILE adj. (lat. *fertilis*). Fécond, qui produit beaucoup. || Qui abonde en : *année fertile en événements*. || Se dit d'une femelle qui est capable de procréer.

FERTILISER v. t. Rendre fertile.

FERTILITÉ n. f. Qualité de ce qui est fertile.

FERTÔ (lac) → NEUSIEDL.

FÉRU, E adj. (part. pass. de *férer*). Très épris, passionné.

FÉRULE n. f. (lat. *ferula*). Palette de cuir ou de bois avec laquelle on frappait sur les doigts les écoliers en faute. ● *Sous la fêrûle de qqn*, sous son autorité.

FERVERENT, E adj. (lat. *fervens*, qui bout). Rempli de ferveur, ardent. ♦ adj. et n. Passionné pour qqch.

FERVEUR n. f. (lat. *fervor*). Zèle, ardeur, enthousiasme.

FÈS ou **FEZ**, v. du Maroc, anc. cap. du pays; 450 000 h. Centre religieux, universitaire, artisanal. Nombreux monuments, dont la mosquée Qarawiyyin (IX^e-XII^e s.).

FESSE n. f. (lat. *fissum*, fente). Chacune des deux parties charnues qui forment le derrière de l'homme et de certains animaux.

FESSÉE n. f. Correction appliquée sur les fesses.

FESSENHEIM, comm. du Haut-Rhin; 2 002 h. Centrale hydraulique et centrale nucléaire sur le grand canal d'Alsace.

FESSER v. t. Frapper sur les fesses.

FESSIER, ÈRE adj. Relatif aux fesses.

FESSIER n. m. Les deux fesses.

FESTIN n. m. (it. *festino*). Repas d'apparat, banquet somptueux.

FESTIVAL n. m. (pl. *festivals*). Série de représentations artistiques consacrées à un genre donné.

FESTIVALIER, ÈRE adj. Relatif à un festival.

FESTIVITÉ n. f. Fête, réjouissances. (Surtout pl.)

FESTON n. m. (it. *festone*). Point de broderie dont le dessin forme des dents arrondies. || Ornement en forme de guirlande ou de petits lobes répétés.

FESTOYER v. i. (conj. 2). Faire un festin.

FÉTARD n. m. Fam. Celui qui fait la fête.

FÊTE n. f. (lat. *festā dies*, jour de fête). Solennité religieuse ou civile, en commémoration d'un fait important. || Réjouis-

sances organisées par un particulier ou une collectivité. || Jour de la fête du saint dont on porte le nom. ● *Air de fête*, air gai. || *Ça va être sa fête* (Pop.), il va être malmené. || *Être à la fête*, éprouver une grande satisfaction. || *Faire fête à qqn*, l'accueillir avec empressement. || *Faire la fête*, se divertir en buvant, en mangeant, en dansant; mener une vie de désordre. || *Ne pas être à la fête*, être dans une situation désagréable.

FÊTE-DIEU n. f. Fête de l'Eucharistie, instituée en 1264 par Urbain IV, fixée au deuxième jeudi après la Pentecôte.

FÊTER v. t. Célébrer, honorer par une fête. || Accueillir qqn avec joie.

FÉTICHE n. m. (portug. *feitico*, sortilège). Objet ou animal auquel sont attribuées des propriétés magiques, bénéfiques pour leur possesseur.

FÉTICHISME n. m. Culte des fétiches. || Vénération outrée, superstitieuse pour qqch, qqn.

FÉTICHISTE adj. et n. Qui appartient au fétichisme; qui pratique le fétichisme.

FÉTIDE adj. (lat. *foetidus*). Se dit d'une odeur forte et répugnante.

FÊTU n. m. (lat. *festuca*). Brin de paille.

FEU, E adj. (lat. *fatum*, destin) [pl. *feus*, *feues*]. Litt. Défun depuis peu : *ma feue tante*; *feu ma tante*. (Invariable quand il précède l'art. ou le possessif.)

FEU n. m. (lat. *focus*). Dégagement simultané de chaleur, de lumière et de flamme, produit par la combustion vive de certains corps, tels que le bois, le charbon, etc.; incendie; matières en combustion. || Ce qui est nécessaire pour faire du feu, pour allumer une cigarette. || Sensation de chaleur, de brûlure. || Lumière, éclairage. || Signal lumineux conventionnel. || Tir : *le feu de l'ennemi*. || Ardeur, véhémence, fougue. || Éclat : *les feux d'un diamant*. || Pop. Pistolet. ● *Aller au feu*, au combat. || *Coup de feu*, décharge d'une arme à feu; moment de presse. || *En feu*, en train de brûler; très chaud. || *Être entre deux feux*, attaqué de deux côtés. || *Être tout feu tout flamme*, être rempli d'ardeur, de zèle. || *Faire feu*, tirer. || *Faire feu de tout bois*, utiliser toutes les possibilités. || *Faire long feu*, se dit d'une cartouche qui part avec un retard non voulu; *fam.*, ne pas réussir. || *Feu!*, ordre de tirer. || *Feu de Bengale*, artifice brûlant avec une flamme vive, blanche ou colorée. || *Feu de cheminée*, embrasement de la suie accumulée dans une cheminée. || *Feux de croisement*, ou *codes*, dispositif d'éclairage que tout conducteur de véhicule routier doit allumer en substitution aux feux de route lorsqu'il croise un autre véhicule. || *Feu orange*, signal de circulation précédant le feu rouge et indiquant que l'on doit s'apprêter à stopper. || *Feu de paille*, passion, ardeur passagère. || *Feu de position*, lumière qu'arbore tout

navire en stationnement pour signaler sa présence; éclairage dont tout véhicule routier doit être muni à l'avant gauche et à l'avant droit. || *Feu rouge*, signal d'arrêt; dispositif lumineux dont doit être muni, à l'arrière, tout véhicule routier. || *Feu de route* ou *de navigation*, dispositif lumineux que tout navire ou avion en marche doit présenter pour signaler sa position et sa route. || *Feux de route*, dispositif lumineux dont doit être muni tout véhicule routier pour éclairer sa route sur une distance minimale de 100 m lorsqu'il circule de nuit hors des agglomérations. || *Feu sacré*, zèle ardent. || *Feu Saint-Elme*, phénomène électrique lumineux qui se manifeste quelquefois à l'extrémité des verges et des mâts. || *Feux de stationnement*, dispositif lumineux disposé à gauche et à droite d'un véhicule routier pour signaler sa position pendant un stationnement nocturne. || *Feu vert*, signal de libre passage; autorisation de faire qqch. || *Jouer avec le feu*, traiter légèrement de choses dangereuses. || *Mourir à petit feu*, lentement. || *Ne pas faire long feu*, ne pas durer longtemps. || *N'y voir que du feu*, n'y rien comprendre. || *Ouvrir le feu*, commencer à tirer. || *Prendre feu*, s'enflammer; s'irriter; s'enthousiasmer.

FEUILLAGE n. m. Ensemble des feuilles d'un arbre, persistant chez certaines formes, annuellement caduc chez d'autres.

FEUILLAISON n. f. Renouvellement annuel des feuilles.

FEUILLE n. f. (lat. *folium*). Organe végétal chlorophyllien fixé le long d'une tige ou d'un rameau, et dont la partie plate et large contient de nombreux vaisseaux, groupés en nervures. || Ecaille de l'artichaut. || Plaque extrêmement mince d'un métal ou d'un solide quelconque. || Morceau de papier d'une certaine grandeur. || Journal de caractère polémique. ● *Feuille de chou* (Fam.), petit journal sans intérêt. || *Feuille d'impôts*, document adressé au contribuable et indiquant le montant et la date du versement à effectuer au titre des contributions directes. || *Feuille de maladie*, imprimé sur lequel sont portés les soins dispensés aux assurés sociaux. || *Feuille morte*, feuille qui se détache à l'automne. || *Feuille de route*, document indiquant les différentes étapes d'une troupe ou d'un militaire en voyage.

FEUILLE-MORTE adj. inv. De la couleur des feuilles sèches, jaune-brun.

FEUILLET n. m. Ensemble de deux pages recto et verso d'un livre ou d'un cahier. || Troisième poche de l'estomac des ruminants.

FEUILLETAGE n. m. Action de feuilleter de la pâte. || Pâtisserie feuilletée.

FEUILLETÉ, E adj. Constitué de lames minces superposées. ● *Pâte feuilletée*, pâte à base de farine et de beurre et qui se gonfle à la cuisson en se séparant en feuilles.

FEUILLETÉ n. m. Gâteau à base de pâte feuilletée.

FEUILLETER v. t. (conj. 4). Tourner rapidement les pages d'un livre, le parcourir rapidement.

FEUILLETON n. m. Œuvre romanesque présentée en plusieurs fragments dans un journal. || Article de critique, de science, etc., inséré dans un journal. || Film présenté à la télévision en plusieurs épisodes de courte durée.

FEUILLU, E adj. et n. m. Se dit des arbres qui ont des feuilles, par oppos. aux *résineux*.

FEULER v. i. (onomat.). Crier, en parlant du tigre. || Grogner, en parlant du chat.

FEUTRAGE n. m. Action de feutrer, de se feutrer.

FEUTRE n. m. (frq. *filtir*). Étoffe de laine ou de poils foulés et agglutinés. || Chapeau fait de feutre. || Abrév. de CRAYON-FEUTRE.

FEUTRÉ, E adj. Qui a l'aspect du feutre. || Dont le bruit est étouffé. || Qui se manifeste discrètement, sans faire d'éclat.

FEUTRER v. i., ou **SE FEUTRER** v. pr. Prendre l'apparence du feutre.

FEUTRINE n. f. Feutre léger, mais très serré.

FÉVAL (Paul), écrivain français (1817-1887), auteur de romans d'aventures (*le Bossu*).

FÈVE n. f. (lat. *faba*). Légumineuse annuelle cultivée pour sa graine destinée à l'alimentation. || Graine de cette plante.

FÉVRIER n. m. (lat. *februarius*). Deuxième mois de l'année, qui a 28 jours (29 dans les années bissextiles).

février 1848 (journées des 22, 23 et 24), journées qui amènent la chute de Louis-Philippe.

février 1934 (le 6), journée d'émeute qui oppose à Paris les ligues de la droite aux forces de l'ordre.

FEYDEAU (Georges), écrivain français (1862-1921), auteur de vaudevilles.

FEYZIN, comm. du Rhône; 7753 h. Raffinage du pétrole. Pétrochimie.

FEZ [fɛz] n. m. (de Fez, n. de ville). Calotte tronconique en laine.

FEZ → FÈS.

FEZZAN, région désertique du sud-ouest de la Libye, parsemée d'oasis (palmeries). V. princ. *Sebha*.

FIL interj. (onomat.). Litt. Marque le dédain, le mépris. ● *Faire fi de qq, qqch*, les mépriser, ne pas en tenir compte.

FIABILITÉ n. f. Probabilité de fonctionnement sans défaillance d'un dispositif.

FIABLE adj. (de [se] *fier*). Se dit d'un dispositif doué de fiabilité. || À qui on peut se fier.

FIACRE n. m. (de [saint] *Fiacre*, dont

l'effigie ornait une enseigne). Voiture hippomobile de place et de louage.

FIANCILLES n. f. pl. Promesse mutuelle de mariage. || Temps qui s'écoule entre cette promesse et le mariage.

FIANCÉ, E n. Personne qui s'est fiancée.

FIANCER (SE) v. pr. (anc. fr. *fiance*, engagement) [conj. 1]. S'engager à épouser qq.

Fianna Fáil, parti politique irlandais, fondé en 1927 par De Valera.

FIASCO n. m. (it. *far fiasco*, échouer). *Fam.* Échec complet.

FIASQUE n. f. (it. *fiasco*). Bouteille à col long et à large panse clissée, employée en Italie.

FIBRANNE n. f. (nom déposé). Fibre textile artificielle à base de cellulose.

FIBRE n. f. (lat. *fibra*). Filament ou cellule allongée, constituant certains tissus animaux et végétaux ou certaines substances minérales. || Élément naturel ou chimique de courte longueur, caractérisé par sa flexibilité et sa finesse qui le rendent apte à des applications textiles. || Sensibilité intime. ● *Fibre optique*, conducteur souple, transmettant des informations lumineuses suivant un chemin non rectiligne. || *Fibre de verre*, fil de verre très mince et très souple constituant de la laine et des tissus de verre.

FIBREUX, EUSE adj. Qui contient des fibres.

FIBRILLE n. f. Élément allongé, lisse ou strié, des fibres musculaires, doué de la propriété de se contracter.

FIBRINE n. f. Substance protéique qui emprisonne les globules du sang et de la lymphe au cours de la coagulation.

FIBRINOGENÈSE n. m. Protéine du plasma sanguin.

FIBROME n. m. Tumeur faite de tissu fibreux.

FIBULE n. f. (lat. *fibula*). *Antiq.* Épingle de sûreté en métal servant à fixer les vêtements.

FICELAGE n. m. Action de ficeler.

FICELÉ, E adj. *Fam.* Arrangé, habillé. ● *Histoire, intrigue, etc., bien ficelée* (*Fam.*), bien élaborée.

FICELER v. t. (conj. 3). Attacher avec de la ficelle.

FICELLE n. f. (lat. pop. *funicella*, de *funis*, corde). Corde très mince. || Pain de fantaisie mince. ● pl. *Trucs*. ● *Tenir, tirer les ficelles*, faire agir les autres sans être vu, comme celui qui fait mouvoir les marionnettes.

FICHAGE n. m. Action de ficher qq.

FICHE n. f. (de *ficher*). Pièce rigide de bois ou de métal destinée à être enfoncée, fichée. || Petite feuille de papier ou de carton sur laquelle on inscrit un ren-

seignement susceptible d'être utilisé ultérieurement. || *Électr.* Pièce qui, engagée dans une alvéole, permet d'établir un ou plusieurs contacts. || *Jeux*. Plaque d'os, d'ivoire, etc., servant de marque ou de monnaie d'échange. ● *Fiche de consolation*, petit dédommagement qu'on reçoit à la suite d'un échec, d'une perte.

FICHER v. t. (lat. *figere*, attacher). Enfoncer par la pointe. || Incrire sur une fiche (un renseignement). || Incrire qq. sur une liste de suspects.

FICHER ou **FICHE** v. t. (part. pass. *fichu*). *Fam.* Mettre, jeter. || *Fam.* Donner, appliquer. || *Fam.* Faire. ● se ficher ou se fiche v. pr. [de]. *Fam.* Se moquer.

FICHIER n. m. Collection de fiches. || Boîte à fiches. || *Inform.* Collection organisée d'informations de même nature, pouvant être utilisées dans un même traitement.

FICHTE (Johann Gottlieb), philosophe idéaliste allemand (1762-1814).

FICHU, E adj. (de *ficher*). *Fam.* Pénible, mauvais. || Ruiné, perdu. ● *Bien, mal fichu*, bien, mal fait; en bonne, mauvaise santé. || *Fichu* de (*Fam.*), capable de.

FICHU n. m. (de *ficher*). Triangle d'étoffe, dont les femmes se couvrent les épaules ou la tête.

FICTIF, IVE adj. (lat. *fictus*, inventé). Imaginaire; qui n'a rien de réel. || Qui n'existe que par convention.

FICTION n. f. Création de l'imagination.

FICTIVEMENT adv. De façon fictive.

FICUS [fikys] n. m. (mot lat. signif. *figuier*). Plante d'appartenance à larges feuilles, *Ficus elastica*, connue sous le nom de caoutchouc.

FIDÈLE adj. (lat. *fidelis*). Qui remplit ses engagements. || Qui manifeste un attachement constant. || Exact, conforme. || Qui n'a de relations sexuelles qu'avec son conjoint.

FIDÈLE n. m. Personne qui adhère à une religion et la pratique.

FIDÈLEMENT adv. De façon fidèle.

FIDÉLISER v. t. Rendre fidèle, s'attacher une clientèle par divers moyens.

FIDÉLITÉ n. f. Qualité d'une personne ou d'une chose fidèle.

FIDJI ou **FIJI** (îles), État de l'Océanie, formé par un archipel dont les îles principales sont Viti Levu et Vanua Levu; 18 300 km²; 800 000 h. (*Fidjiens*). Cap. Suva (sur l'île de Viti Levu). — Anc. colonie britannique (1874-1970).

FIDUCIAIRE adj. (lat. *fiducarius*, de *fiducia*, confiance). Se dit de valeurs fictives, fondées sur la confiance accordée à qui les émet.

FIEF n. m. (frq. *fêhu*, bétail). Zone d'influence prépondérante, secteur réservé. || *Hist.* Domaine noble qu'un vas-

sal tenait d'un seigneur, à charge de redevance et en prêtant foi et hommage.

FIEFFÉ, E adj. *Fam.* Qui a atteint le dernier degré d'un défaut, d'un vice.

FIEL n. m. (lat. *fel*). Bile des animaux. || *Litt.* Amertume, méchanceté.

FIELDING (Henry), écrivain anglais (1707-1754), auteur de romans (*Histoire de Tom Jones, enfant trouvé*).

FIELDS (John Charles), mathématicien canadien (1863-1932). Il a laissé son nom à la médaille Fields destinée à récompenser les meilleurs mathématiciens.

FIELLEUX, EUSE adj. *Litt.* Plein d'acrimonie, d'animosité.

FIENTE n. f. (lat. pop. *femita*). Excrément de certains animaux.

FIER, FIÈRE [fier] adj. (lat. *ferus*, sauvage). Qui s'enorgueillit, qui tire vanité de. || *Litt.* Qui affecte un air hautain, arrogant. || *Litt.* Qui a des sentiments nobles, élevés. || *Fam.* Remarquable en son genre : un fier imbécile.

FIER (SE) v. pr. [à] (lat. pop. *fidare*, confier). Mettre sa confiance en.

FIER-À-BRAS n. m. (pl. *fiers-à-bras* ou *fier-à-bras*). Fanfaron, matamore.

FIÈREMENT adv. De façon fière, hautaine.

FIÉROT, E adj. et n. *Fam.* et vx. Ridiculement fat et orgueilleux.

FIÉRTÉ n. f. Caractère d'une personne fière.

FIESOLE, v. d'Italie, au N.-E. de Florence (Toscane); 14 400 h. Vestiges étrusques; couvent construit par Brunelleschi.

FIÈVRE n. f. (lat. *febris*). Élévation de la température centrale du corps des animaux supérieurs et de l'homme, troubles qui accompagnent cet état. || État de tension ou d'agitation d'un individu ou d'un groupe. || Désir ardent. ◊ *Fièvre de cheval* (Fam.), fièvre violente. || *Fièvre de Malte*, syn. de BRUCELLOSE.

FIÈVREUSEMENT adv. De façon agitée.

FIÈVREUX, EUSE adj. Qui a ou qui dénote la fièvre. || Inquiet, agité.

FIFRE n. m. (suisse al. *Pifer*, qui joue du fifre). Petite flûte en bois, d'un son aigu.

FIFTY-FIFTY loc. adv. (mot angl.). *Fam.* Par moitié.

FIGARO n. m. (de *Figaro*, personnage de Beaumarchais). *Fam.* et vx. Coiffeur.

FIGÉ, E adj. Fixé, stéréotypé.

FIGEAC, ch.-l. d'arr. du Lot; 10 511 h. Aéronautique.

FIGEMENT n. m. Action d'un corps gras qui se fige.

FIGER v. t. (lat. pop. *feticare*, de *feticum*, foie) [conj. 1]. Épaissir, solidifier par un abaissement de la température. || Causer un grand saisissement qui immobilise.

FIGNOLAGE n. m. Action de figner.

FIGNOLER v. t. et i. (de *fin* adj.). *Fam.* Exécuter un travail avec un soin minutieux.

FIGUE n. f. (anc. prov. *figa*; du lat. *figus*). Fruit comestible du figuier, formé par toute l'inflorescence, qui devient charnue après la fécondation. ◊ *Figue de Barbarie*, fruit charnu et sucré de l'opuntia. || *Mifigue, mi-rain*, moitié bien, moitié mal; mitigé, ambigu.

FIGUIER n. m. Arbre des pays chauds, dont le fruit est la figue. ◊ *Figuier de Barbarie*, nom usuel de l'opuntia.

FIGURANT, E n. Personnage accessoire, muet, dans une pièce de théâtre, un film. || Personne qui ne joue aucun rôle déterminant.

FIGURATIF, IVE adj. Qui représente la forme réelle des choses. ◊ *Art figuratif*, celui qui représente les choses de la nature plutôt telles que l'œil les voit.

FIGURATION n. f. Action de figurer. || Ensemble des figurants d'un théâtre, d'un film; métier ou rôle de figurant.

FIGURE n. f. (lat. *figura*). Visage de l'homme; air, mine. || Personnalité marquante. || Dessin servant à la représentation de qq. n. de qq. || Enchaînement de pas constituant une des différentes parties d'une danse. || Modification de l'emploi des mots, visant à un certain effet. || Exercice de patinage, qui est au programme de certaines compétitions. ◊ *Faire bonne figure*, se montrer digne de ce qu'on attend de vous. || *Faire figure de*, apparaître comme. || *Faire triste figure*, avoir l'air triste; ne pas se montrer à la hauteur. || *Prendre figure*, commencer à se réaliser.

FIGURÉ, E adj. *Sens figuré*, signification d'un mot passée du concret à l'abstrait (sentiment, idée, etc.), par oppos. au SENS PROPRE.

FIGURER v. t. Représenter par la peinture, la sculpture, le dessin, etc. || Représenter par un signe quelconque, symboliser. ◊ v. i. Se trouver dans un ensemble. || Jouer le rôle d'un figurant. ◊ se *figurer* v. pr. S'imaginer, croire, se représenter.

FIGURINE n. f. (it. *figurina*). Très petite représentation, surtout sculptée en ronde bosse, d'un être animé.

FIIJ → FIDIJ.

FIL n. m. (lat. *filum*). Brin long et fin formé par l'assemblage de fibres textiles ou de filaments. || Direction des fibres du bois. || Métal finement étiré. || Matière secrétée par les araignées, certaines chenilles. || Conducteur électrique fait de fil métallique entouré d'une gaine isolante. || Tranchant d'un instrument. || Suite, liaison, enchaînement logique. || Courant : *suivre le fil de l'eau*. || Série, succession continue. ◊ *Au fil de*, au long de. || *Coup de fil*, coup de téléphone. || *Être au bout du fil*, être en communication téléphonique avec qq. || *Fil à plomb*, fil muni d'un

morceau de plomb ou de fer, pour matérialiser la verticale. || *Ne pas avoir inventé le fil à couper le beurre*, n'être pas très malin. || *Ne tenir qu'à un fil*, dépendre de la moindre chose.

FILAMENT n. m. (lat. *filamentum*). Élément fin et allongé d'un organe animal ou végétal; fil très mince. || Dans une lampe électrique, fil conducteur, rendu incandescent par le passage du courant.

FILANDIÈRE adj. f. *Les sœurs filandières* (Poët.), les Parques.

FILANDEUX, EUSE adj. Rempli de fibres longues et coriaces. || Enchevêtré, confus et long.

FILANT, E adj. Qui file sans se diviser en gouttes.

FILASSE n. f. (lat. *filum*, fil). Amas de filaments extraits de la tige du chanvre, du lin, etc., que l'on soumet à un traitement particulier avant de les filer. ◊ adj. inv. *Cheveux filasse*, cheveux d'un blond pâle.

FILATURE n. f. Ensemble des opérations que subissent les fibres textiles pour être transformées en fil. || Etablissement industriel où l'on file les matières textiles : coton, laine, lin, etc. || Action de filer qq. n. pour le surveiller.

FILE n. f. (de *filer*). Rangée de personnes ou de choses placées à la suite les unes des autres. ◊ *À la file*, en file, en file indienne, l'un derrière l'autre. || *Chef de file*, celui qui dirige un groupe, une entreprise. || *Prendre la file*, se mettre à la suite.

FILÉ n. m. Fil destiné au tissage.

FILER v. t. (lat. *filare*, de *filum*, fil). Mettre en fil. || Sécréter un fil de soie, en parlant d'invertébrés comme les araignées et de nombreuses chenilles. || Suivre secrètement pour surveiller. || *Pop.* Donner, prêter, passer. ◊ *Filer le parfait amour*, être dans une période de grand bonheur (avec qq.). ◊ v. i. Couler lentement comme de l'huile. || *Fam.* Aller, partir vite. || Se dérouler, se dévider. ◊ *Filer nœuds*, en parlant d'un navire, parcourir n milles marins en une heure. || *L'argent lui file entre les doigts*, il le dépense très vite.

FILET n. m. (dimin. de *fil*). Tissu à larges mailles, destiné à prendre les poissons, les oiseaux. || Réseau de mailles servant à divers usages. || Sac à provisions fait de mailles. || Réssile à fils très fins pour maintenir la coiffure en place. || Très petite quantité qui s'écoule. || Réseau de fils tendu au milieu du terrain de tennis, de volley-ball, etc., ou fixé derrière le poteau de but (football, handball). || Très petite membrane sous la langue. || Trait d'épaisseur variable utilisé pour séparer ou encadrer des textes ou des illustrations. || *Bouch.* Partie charnue qui se lève le long de l'épine dorsale. || Saillie en spirale d'une vis. ◊ *Coup de filet*, opération de police au cours de laquelle on procède à

des vérifications d'identité ou à des arrestations. || **Faux filet** (Bouch.), partie située le long de l'échine. || **Filet de poisson**, bande de chair prélevée parallèlement à l'arête dorsale. || **Filet de voix**, voix très faible. || **Travailler sans filet**, pour un équilibriste, exécuter son numéro sans filet de protection; affronter des risques sans avoir la possibilité de se rattraper.

FILETAGE n. m. Ensemble des filets d'une vis.

FILETER v. t. (conj. 4). Faire un filetage.

FILIAL, E, AUX adj. Qui est du devoir d'un enfant vis-à-vis de ses parents.,

FILIALE n. f. Société dont une société mère détient plus de la moitié du capital social.

FILIALISATION n. f. Découpage d'une entreprise en entités possédant la personnalité juridique et la qualité de filiales.

FILIATION n. f. (lat. *filiatio*, de *filius*, fils). Lien qui unit un individu à son père ou à sa mère. || Suite d'individus directement issus les uns des autres. || Suite, liaison logique de choses.

FILIÈRE n. f. (de *fil*). Suite de formalités, d'emplois à remplir avant d'arriver à un certain résultat. || Pièce d'acier pour étirer le métal et le transformer en fil d'une section déterminée. || Ensemble des activités des industries relatives à un produit de base, à une technique; ensemble des éléments constitutifs d'un réacteur nucléaire.

FILIFORME adj. Mince, grêle, délié comme un fil.

FILIGRANE n. m. (it. *filigrana*). Marque, dessin ou ligne se trouvant dans le corps d'un papier et que l'on peut voir par transparence. • *En filigrane*, dont on devine la présence, à l'arrière-plan; qui n'est pas explicite.

FILIN n. m. (de *fil*). *Mar.* Nom générique de tous les cordages employés à bord.

FILITOSA, site archéologique de la Corse, dans la vallée du Taravo. Mégalithes du III^e millénaire.

FILLE n. f. (lat. *filia*). Personne du sexe féminin, considérée par rapport à son père ou à sa mère. || Enfant ou jeune du sexe féminin. || Servante. || Nom des membres de certaines communautés de femmes. • *Fille de joie*, prostituée. || *Fille mère*, syn. de *MÈRE CÉLIBATAIRE*. || *Jeune fille*, femme ou fille jeune non mariée. || *Vieille fille*, femme célibataire d'un certain âge.

FILLETTE n. f. Petite fille (jusqu'à l'adolescence).

FILLEUL, E n. (lat. *filiolus*, jeune fils). Celui, celle dont on est le parrain, la marraine.

FILM n. m. (mot angl.). Bande pelliculaire chargée d'une couche sensible, qu'on emploie en photographie et en cinéma-

tographie. || Œuvre cinématographique. || Déroulement continu. || Feuille de plastique d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm.

FILMER v. t. Enregistrer sur un film cinématographique, prendre un film.

FILON n. m. (it. *filone*). Suite ininterrompue d'une même matière (minéral, roche), recoupant des couches de nature différente. || *Fam.* Situation lucrative et peu fatigante.

FILOU n. m. (forme dialect. de *filleur*). *Fam.* Personne malhonnête, voleur, tricheur.

FILOUTER v. t. *Fam.* Voler avec adresse.

FILOUTERIE n. f. *Fam.* Petite escroquerie.

FILS [fis] n. m. (lat. *filius*). Personne du sexe masculin, considérée par rapport à son père ou à sa mère. || *Litt.* Descendant. • *Être fils de ses œuvres*, ne devoir qu'à soi-même sa situation. || *Fils à papa* (*Fam.*), fils d'un père riche ou influent et de conduite égoïste ou prodigue.

FILTRAGE n. m. Action de filtrer.

FILTRAT n. m. Liquide filtré dans lequel ne subsiste aucune matière en suspension.

FILTRE n. m. (bas lat. *filtrum*). Dispositif à travers lequel on fait passer un liquide, un gaz dont on veut séparer les particules solides en suspension. || Café obtenu en faisant passer l'eau à travers une plaque à trous qui retient le marc. || *Phot.* Corps transparent coloré placé devant un objectif pour intercepter certains rayons du spectre.

FILTREUR v. t. Faire passer à travers un filtre. || Soumettre à un contrôle sévère de passage. ♦ v. i. Passer subrepticement, en dépit des obstacles.

FIN n. m. *Le fin du fin*, ce qu'il y a de plus subtil, de plus accompli.

FIN, FINE adj. (de *fin* n. f.). Très petit ou dont les éléments sont très petits. || Étroit, effilé, mince et considéré comme beau. || Très aigu. || D'une qualité supérieure. || Précis, exact. || Qui perçoit les moindres nuances. || Qui fait preuve de générosité, du sens des nuances. • *Le fin fond*, l'endroit le plus reculé. || *Le fin mot*, le motif secret. || Or *fin*, or pur. ♦ adv. Complètement : elle est fin prête.

FIN n. f. (lat. *finis*). Ce qui termine; extrémité dans le temps et dans l'espace. || Cessation, interruption. || Mort. • *A la fin*, en définitive. || *A toutes fins utiles*, pour servir quand cela deviendra utile. || *Faire une fin*, changer de vie; se marier. || *Fin en soi*, résultat recherché pour lui-même. || *Mener à bonne fin*, bien terminer. || *Mot de la fin*, mot qui clôt un débat, un problème. || *Prendre fin*, tirer, toucher à sa fin, s'achever. || *Sans fin*, sans cesse, continuellement. ♦ pl. Objectif, but auquel on tend; intention.

FINAL, E, ALS ou **AUX** adj. Qui finit, termine : *un point final*. || *Ling.* Qui indi-

que le but. (Les propositions finales sont introduites *afin que*, *pour que*, etc.)

FINAL ou **FINALE** n. m. (pl. *finals* ou *finales*). Morceau qui termine une symphonie, un acte d'opéra, etc.

FINALE n. f. Dernière syllabe ou dernière lettre d'un mot. || Dernière épreuve d'une compétition par élimination.

FINALEMENT adv. À la fin, pour en finir.

FINALISTE adj. et n. Qualifié pour disputer une finale.

FINALITÉ n. f. Caractère de ce qui a un but, une fin; fait d'être organisé selon un plan.

FINANCE n. f. (anc. fr. *finer*, mener à bien, payer). Profession de financier; ensemble de financiers. • *Moyennant finance*, en échange d'argent comptant. ♦ pl. État de fortune, ressources pécuniaires. • *Finances publiques*, dépenses et recettes de l'État et des autres collectivités publiques.

FINANCEMENT n. m. Action de financer.

FINANCER v. t. (conj. 1). Fournir des capitaux à.

FINANCIER, ÈRE adj. Relatif aux finances.

FINANCIER n. m. Spécialiste en matière d'opérations financières et de gestion.

FINANCIÈREMENT adv. En matière de finances.

FINASSER v. i. *Fam.* User de subterfuges, de finesses plus ou moins bien intentionnées.

FINASSERIE n. f. *Fam.* Finesse mêlée de ruse.

FINAUD, E adj. et n. Rusé, sous un air de simplicité.

FINE n. f. (de *eau-de-vie fine*). Eau-de-vie naturelle de qualité supérieure.

FINEMENT adv. De façon fine.

FINESSE n. f. Qualité de ce qui est fin.

FINETTE n. f. Tissu de coton rendu pelucheux à l'envers au moyen d'un gramage.

FINI, E adj. Limité; qui a des bornes. || Achevé, parfait en son genre. || Usé. • *Produit fini*, produit industriel propre à l'utilisation.

FINI n. m. Perfection. || Ce qui a des bornes.

FINIR v. t. (lat. *finire*). Mener à son terme, mener à épuisement, cesser. || Être au terme de. ♦ v. i. Être terminé en forme de : *finir en pointe*. || Arriver à son terme. || Mourir, expirer. • *En finir*, mettre fin à une chose longue, arriver à une solution. || *Finir par*, en venir à : *finir par trouver*.

FINISH [fini] n. m. inv. (mot angl.). Dernier effort d'un concurrent à la fin d'une épreuve.

FINISSAGE n. m. Dernière opération destinée à rendre un travail parfait.

FINISSEUR, EUSE n. Athlète qui termine très bien les compétitions.

FINISTÈRE (dép. du) [29], dép. de la Région Bretagne; 6 733 km²; 828 364 h. Ch.-l. Quimper. 4 arr. (Brest, Châteaulin, Morlaix, Quimper), 52 c., 283 comm.

FINISTERRE (cap), promontoire situé à l'extrémité nord-occidentale de l'Espagne.

FINITION n. f. Action de finir avec soin; caractère de ce qui est bien fini.

FINLANDAIS, E adj. et n. De la Finlande.

FINLANDE, république de l'Europe du Nord, sur la Baltique; 338 000 km²; 5 000 000 d'h. Cap. Helsinki. Langues : finnois et suédois.

● GÉOGRAPHIE. Le Nord, au climat rude, est le domaine de la toundra. Plus au sud, l'exploitation de la forêt et les industries dérivées constituent l'activité majeure.

● HISTOIRE. De 1150 à 1809, la Finlande a été possession de la Suède. Christianisée par les Suédois à partir du XII^e s., elle adopte la Réforme luthérienne au XVI^e s. De 1809 à 1917, elle appartient à la Russie. Devenue indépendante en 1917, elle est attaquée par les Soviétiques en 1939 et combat contre l'U.R.S.S. aux côtés de l'Allemagne de 1941 à 1944. Depuis 1948, elle poursuit une politique d'amitié avec l'U.R.S.S. et de coopération avec les pays nordiques.

FINLANDE (golfe de), golfe formé par la Baltique, entre la Finlande et l'U.R.S.S.

FINNMAR (le), région de la Norvège septentrionale.

FINNOIS, E adj. et n. Se dit d'un peuple qui habite la Finlande et les régions voisines.

FINNOIS n. m. Langue parlée en Finlande appartenant à la même famille que le hongrois.

FIODOR 1^{er} → FÉDOR.

FIOLE n. f. (lat. *phiala*; du gr.). Petit flacon de verre.

FIONIE, île du Danemark. V. princ. Odense.

FIORITURES n. f. pl. (it. *floritura*). Ornements en nombre excessif.

FIRDŪSĪ, poète épique persan (v. 930-1020), auteur de l'épopée héroïque du *Chāhnāmē* (Livre des rois).

FIRMAMENT n. m. (lat. *firmamentum*, soutien). Litt. Voûte céleste.

FIRME n. f. (mot angl.). Entreprise industrielle ou commerciale.

FIRMINY, ch.-l. de c. de la Loire, à l'O. de Saint-Étienne; 24 356 h. Métallurgie.

FISC n. m. (lat. *fiscus*, panier). Administration chargée de calculer et de percevoir les impôts.

FISCAL, E, AUX adj. Qui concerne le fisc.

FISCALISER v. t. Financer par l'impôt.

FISCALITÉ n. f. Système de perception des impôts; ensemble des lois qui s'y rapportent.

FISCHER von Erlach (Johann Bernhard), architecte baroque autrichien (1656-1723). Il a beaucoup construit à Vienne (église St-Charles-Borromée).

FISHER (John Arbutnot), amiral anglais (1841-1920). Il crée un nouveau cuirassé (1906).

FISSILE ou **FISSILE** adj. (lat. *fissilis*). Qui se divise facilement en feuillets ou en lames minces. || Susceptible de subir une fission nucléaire.

FISSION n. f. (mot angl.). Éclatement d'un noyau d'atome lourd (uranium, plutonium, etc.) en deux ou plusieurs fragments, déterminé par un bombardement de neutrons, et libérant une énorme quantité d'énergie.

FISURE n. f. Petite crevasse, fente légère.

FISSURER v. t. Crevasser, fendre.

FISTULE n. f. (lat. *fistula*). Canal qui met en communication anormale deux viscères ou un viscère avec la peau.

FITZGERALD (Francis Scott), écrivain américain (1896-1940), auteur de romans (*Gatsby le Magnifique*).

FIUME → RIJEKA.

Fiumicino, aéroport de Rome.

FIXATEUR n. m. Substance qui rend une image photographique inaltérable à la lumière.

FIXATIF n. m. Préparation pour fixer sur le papier les dessins au crayon, au pastel.

FIXATION n. f. Action de fixer, d'établir, de déterminer. || Attache, dispositif servant à fixer. || Action de fixer exclusivement son attention sur un objet, une idée.

FIXE adj. (lat. *fixus*). Qui ne bouge pas. || Qui reste arrêté sur un point : un regard fixe. || Qui est réglé, déterminé d'avance.

● Idée fixe, idée dont l'esprit est sans cesse occupé, obsédé. ◆ interj. *Fixel*, commandement militaire imposant l'immobilité.

FIXE n. m. Fraction invariable des appointements d'un employé. || Arg. Injection intraveineuse d'une drogue.

FIXEMENT adv. D'un regard fixe.

FIXER v. t. (de *fixe*). Établir à une place de manière stable; attacher. || Diriger d'une manière permanente : fixer les yeux au ciel. || Regarder avec une grande attention. || Renseigner qqn de manière définitive. || Déterminer, préciser qqch. || Établir d'une manière durable : fixer sa résidence. || Empêcher de vivre sans attache, stabiliser. ◆ se fixer v. pr. S'établir d'une façon permanente. || Arg. S'injecter

une drogue par voie intraveineuse. || Cesser de bouger.

FIXITÉ n. f. Qualité, état de ce qui est fixe.

FIZEAU (Hippolyte), physicien français (1819-1896). Il effectue la première mesure de la vitesse de la lumière (1849) et étend à l'optique le principe de Doppler.

FJORD [fjɔr] n. m. (mot norvég.). Ancienne auge glaciaire envahie par la mer.

FLACON n. m. (lat. *flasco*; du germ.). Bouteille de verre à bouchon de même matière ou de métal; son contenu.

FLAGELLATION n. f. Action de flageller ou de se flageller; fait d'être flagellé.

FLAGELLE n. m. (lat. *flagellum*, fouet). Filament mobile servant d'organe locomoteur à certains protozoaires et aux spermatozoïdes.

FLAGELLÉ n. m. Protozoaire caractérisé par la présence de flagelles.

FLAGELLER v. t. (lat. *flagellare*, de *flagellum*, fouet). Battre de coups de fouet, de verges.

FLAGEOLANT, E adj. Qui flageole.

FLAGEOLER v. i. (anc. fr. *flageolet*, jambe grêle). Avoir les jambes tremblantes; chanceler.

FLAGEOLET n. m. et adj. (it. *faguolo*, avec l'infl. de l'anc. fr. *flajol*, flûte). Petit haricot d'un goût fin.

FLAGORNER v. t. Flatter basement.

FLAGORNERIE n. f. Flatterie grossière.

FLAGORNER, EUSE n. Qui flagorne.

FLAGRANT, E adj. (lat. *flagrans*, brûlant). Evident. ● *Flagrant délit*, délit commis sous les yeux de ceux qui le constatent.

FLAIR n. m. Odorat du chien. || Perspicacité.

FLAIRER v. t. (lat. *fragrare*, exhaler une odeur). Appliquer son odorat à, sentir discrètement. || Pressentir une chose nuisible ou secrète, prévoir.

FLAMAND, E adj. et n. De la France. ● École flamande, artistes des pays de langue flamande avant la constitution de l'actuelle Belgique.

FLAMAND n. m. Ensemble de parlers néerlandais utilisés en Belgique et dans la région de Dunkerque.

FLAMANT n. m. (prov. *flamenc*). Oiseau de grande taille au magnifique plumage rose, écarlate et noir, aux grandes pattes palmées, à long cou souple.

FLAMANVILLE, comm. de la Manche; 1 627 h. Centrale nucléaire.

FLAMBAGE n. m. Action ou manière de flamber.

FLAMBANT, E adj. Qui flambe. ● *Flambant neuf* (Fam.), entièrement neuf.

flambeau

FLAMBEAU n. m. (lat. *flamma*, flamme). Torche, chandelle de cire ou de suif. || Chandelier à douille. ● *Se passer le flambeau* (Litt.), continuer la tradition.

FLAMBÉE n. f. Feu clair de menu bois. ● *Flambée des prix*, rapide augmentation des prix de détail.

FLAMBER v. t. (lat. *flammare*). Passer qqch par le feu. || Arroser un aliment d'alcool que l'on fait brûler. ● *Être flambé* (Fam.), être perdu, ruiné. ◆ v. i. Brûler en faisant une flamme claire.

FLAMBEUR n. m. Arg. Celui qui joue gros jeu.

FLAMBOIEMENT n. m. Éclat de ce qui flamboie.

FLAMBOYANT, E adj. Qui flamboie. || Archit. Se dit de la dernière période gothique.

FLAMBOYANT n. m. Arbre des Antilles, à fleurs rouges.

FLAMBOYER v. i. (conj. 2). Jeter une flamme brillante. || Litt. Briller comme la flamme.

FLAMENCO, CA [-men-] adj. et n. m. (mot esp.). Se dit de la musique, de la danse et du chant populaires andalous.

FLAMINGANT, E adj. et n. Partisan de l'autonomie de la Flandre et de la limitation de la culture française en Flandre belge.

FLAMMARION (Camille), astronome français (1842-1925).

FLAMME n. f. (lat. *flamma*). Gaz incandescent produit par une substance en combustion. || Ardeur, vivacité de sentiment. || Pavillon long et étroit, hissé au haut des mâts d'un navire de guerre. || Banderole à deux pointes flottantes qui garnissait les lances de la cavalerie. ● *Être tout feu tout flamme*, se donner à une entreprise avec ardeur. ◆ pl. Litt. Incendie, feu. ● *Les flammes éternelles*, les peines de l'enfer.

FLAMMÈCHE n. f. (du frq., avec l'infl. de flamme). Parcelle de matière embrasée qui s'élève d'un foyer.

FLAN n. m. (frq. *flado*). Sorte de tarte à la crème ou, dans certaines régions, crème renversée. ● *C'est du flan!* (Pop.), ce n'est pas vrai.

FLANC n. m. (frq. *hlanka*). Partie latérale de l'abdomen de l'homme, de l'animal, depuis les côtes jusqu'aux hanches. || Côté du corps. || Partie latérale d'une chose. || Mil. Partie latérale d'une position ou d'une troupe échelonnée en profondeur. ● *À flanc de*, sur la pente de. || *Se battre les flancs* (Fam.), se donner du mal sans grand résultat. || *Sur le flanc* (Fam.), alité; exténué. || *Tirer au flanc* (Pop.), se soustraire à une obligation.

FLANCHER v. i. (anc. fr. *flanchir*, détourner; du frq.). Fam. Cesser de fonc-

tionner, céder, faiblir. || Fam. Ne pas persister dans une résolution; mollir.

FLANDRE (la) ou **FLANDRES** (les), région de France et de Belgique, sur la mer du Nord, entre les hauteurs de l'Artois et les bouches de l'Escaut.

● **GÉOGRAPHIE**. C'est une plaine qui porte des cultures céréalières, fourragères, maraîchères et industrielles. C'est aussi une région urbanisée et industrialisée (Bruges, Gand, Lille).

● **HISTOIRE**. Le comté de Flandres, vassal de la couronne de France, passe, en 1384, à la maison de Bourgogne, puis, en 1477, aux Habsbourg. À partir de 1662, une partie de la Flandre (Flandre française, cap. Lille) est conquise par Louis XIV; le reste demeure possession espagnole et fait partie successivement des Pays-Bas autrichiens, du royaume des Pays-Bas, puis du royaume de Belgique (1830).

FLANDRE-OCCIDENTALE, prov. de Belgique, sur la mer du Nord; 3 134 km²; 1 086 000 h. Ch.-l. *Bruges*.

FLANDRE-ORIENTALE, prov. de Belgique; 2 982 km²; 1 332 500 h. Ch.-l. *Gand*.

FLANELLE n. f. (angl. *flannel*). Tissu léger, en laine ou en coton, peigné ou cardé.

FLÂNER v. i. (anc. scand. *flana*). Errer sans but, en s'arrêtant souvent pour regarder. || Paresser.

FLÂNERIE n. f. Action de flâner.

FLÂNEUR, EUSE n. Personne qui flâne.

FLANQUER v. t. (de *flanc*). Être placé à côté de, être ajouté. || Accompagner : *flanqué de quelques complices*. || Fam. Lancer, jeter, appliquer fortement. ● *Flanquer qqn à la porte* (Fam.), le faire sortir avec brutalité; le congédier.

FLAPI, E adj. Fam. Abattu, épuisé.

FLAQUE n. f. (anc. fr. *flache*, mou). Petite mare.

FLASH n. m. (mot angl.) [pl. *flashes* ou *flashes*]. Éclair pour prise de vue photographique. || Information importante transmise en priorité. || Arg. Sensation brutale et courte de jouissance après l'injection intraveineuse d'une drogue.

FLASH-BACK [flaʃbak] n. m. inv. (mot angl.). Séquence cinématographique retraçant une action passée par rapport à l'événement représenté.

FLASQUE adj. (anc. fr. *flache*, mou). Mou, sans fermeté.

FLASQUE n. m. (moyen fr. *flache*, partie plate). Garniture en métal de roues d'automobile.

FLASQUE n. f. (it. *fiasca*). Flacon plat.

FLATTER v. t. (frq. *flat*, plat). Chercher à plaire à qqn par des louanges ou des attentions. || Charmer, procurer un contentement. || Embellir, avantager : cette

photo vous flatte. || Caresser un animal avec le plat de la main. ◆ *se flatter* v. pr. [de]. Se vanter, prétendre.

FLATTERIE n. f. Louange intéressée.

FLATTEUR, EUSE adj. et n. Qui flatte; qui loue avec exagération. ◆ adj. Qui plaît à l'amour-propre. || Qui tend à idéaliser.

FLATULENCE ou **FLATUOSITÉ** n. f. (lat. *flatus*, vent). Accumulation de gaz dans l'estomac ou l'intestin.

FLAUBERT (Gustave), écrivain français (1821-1880), auteur de romans (*Madame Bovary*, *Salammbô*, *L'éducation sentimentale*).

FLAVIENS, dynastie qui gouverne l'Empire romain de 69 à 96, avec Vespasien, Titus et Domitien.

FLAVIUS JOSÈPHE, général et historien juif (37-100), auteur de *la Guerre des Juifs* et des *Antiquités judaïques*.

FLÉAU n. m. (lat. *flagellum*, fouet). Outil utilisé pour battre les céréales. || Tige horizontale d'une balance, aux extrémités de laquelle sont suspendus les plateaux. || Grande calamité publique. ● *Fléau d'armes*, arme ancienne, formée d'une ou deux masses reliées à un manche par une chaîne (X^e-XVI^e s.).

FLÉCHAGE n. m. Action de flécher un itinéraire.

FLÈCHE n. f. (frq. *fluikka*). Trait formé d'une hampe en bois armée d'une pointe, et lancé par un arc ou une arbalète. || Représentation schématisée d'une flèche, et servant à indiquer un sens. || Trait d'esprit, raillerie ou critique acerbe. || Couverture, surtout de clocher, conique, pyramidale, polygonale, très développée en hauteur. ● *En flèche*, en ligne droite; très vite. || *À l'avant-garde*. || *Faire flèche de tout bois*, employer toutes sortes de moyens pour arriver à ses fins. || *La flèche du Parthe*, trait ironique que qqn lance à la fin d'une conversation.

FLÉCHÉ, E adj. Orné de flèches.

FLÈCHE (La), ch.-l. d'arr. de la Sarthe, sur le Loir; 16 421 h. Prytanée militaire.

FLÉCHER v. t. (conj. 5). Garnir un par-cours de panneaux pour indiquer un itinéraire.

FLÉCHETTE n. f. Petite flèche.

FLÉCHIR v. t. (lat. *flectere*). Faire plier, courber. || Toucher de pitié, faire céder. ◆ v. i. Plier sous la charge. || Faiblir, lâcher prise. || Baisser : *les prix ont fléchi*.

FLÉCHISSEMENT n. m. Action de fléchir.

FLÉCHISSEUR adj. et n. m. Se dit de tout muscle destiné à faire fléchir certaine partie du corps. (Contr. EXTENSEUR.)

FLEGMATIQUE adj. et n. Qui contrôle ses émotions; impassible, imperturbable.

FLEGME n. m. (gr. *phlegma*, humeur).

Caractère d'un homme calme, impassible.

FLÉMALE (*Maitre de*) → CAMPIN (Robert).

FLEMING (*sir John Ambrose*), ingénieur britannique (1849-1945). Il a inventé la diode (1904).

FLEMING (*sir Alexander*), médecin britannique (1881-1955). Il a découvert la pénicilline en 1928.

FLEMMARD, E adj. et n. *Fam.* Se dit d'une personne paresseuse, molle.

FLEMMARDER v. i. *Fam.* Paresser.

FLEMMÉ n. f. (de *flegme*). *Fam.* Grande paresse, inertie.

FLERS [fler], ch.-l. de c. de l'Orne; 19405 h. Constructions électriques.

FLÉTAN n. m. (néerl. *vlete*, raie). Poisson plat des mers froides, dont le foie est riche en vitamines A et D.

FLÉTRIR v. t. (lat. *flaccidus*, flasque). Faner, ôter l'éclat, la fraîcheur. ♦ se flétrir v. pr. Perdre sa fraîcheur.

FLÉTRIR v. t. (de l'anc. fr. *flatir*, jeter à

terre; du frq.). Autref., marque d'une flétrissure. || *Litt.* Blâmer, condamner pour ce qu'il y a de répréhensible.

FLÉTRISSURE n. f. Altération de la fraîcheur.

FLÉTRISSION n. f. Autref., marque faite au fer rouge sur l'épaule d'un criminel. || *Litt.* Grave atteinte à l'honneur, à la réputation.

FLEUR n. f. (lat. *flos, floris*). Organe reproducteur des végétaux à graines. || Partie la plus fine, la meilleure de quelques substances. || Produit pulvérulent obtenu par la sublimation ou la décomposition. || Élite, choix. ♦ *À fleur de*, presque au niveau de; au ras de. || *À la fleur de l'âge*, dans l'éclat de la jeunesse. || *Comme une fleur* (*Fam.*), facilement ou avec innocence. || *Être fleur bleue*, sentimental. || *Faire une fleur à qqn* (*Fam.*), lui rendre un service inattendu. || *Fine fleur*, farine de froment très fine; ceux qui, dans un groupe, sont les plus estimés. || *Fleur artificielle*, imitation de la fleur naturelle, en papier, en tissu, etc. ♦ pl. Moisissure

qui se développe sur le vin, la bière, le cidre. ♦ *Couvrir qqn de fleurs*, faire son éloge. ♦ *à fleur de*. Presque au niveau de.

FLÉURANCE, ch.-l. de c. du Gers; 6089 h. Produits d'hygiène et de beauté.

FLÉURDELISÉ, E adj. Orné de fleurs de lis.

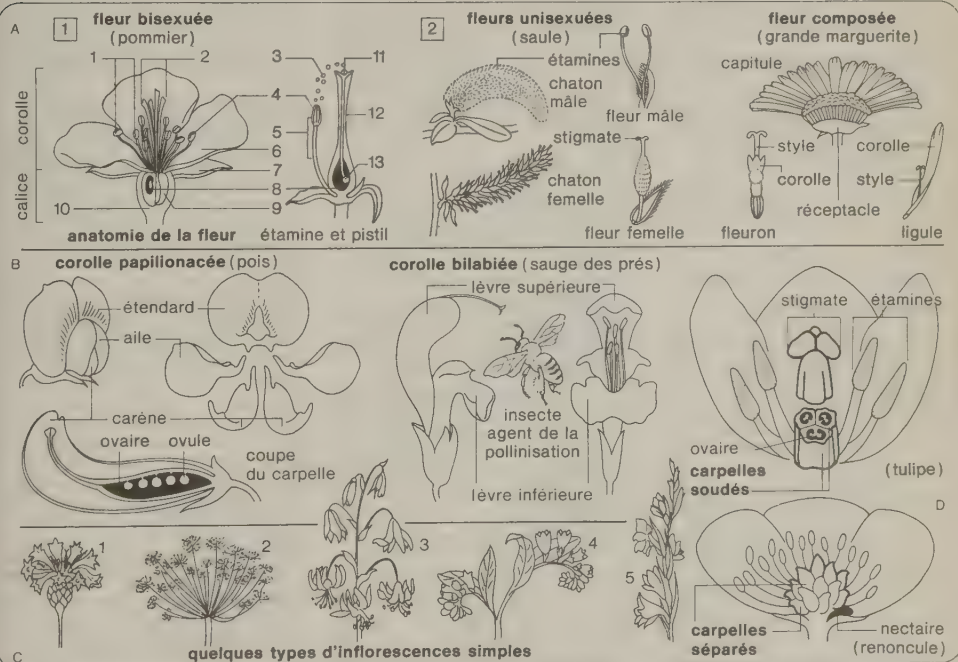
FLÉURER v. t. et i. (lat. *flatare*, souffler). *Litt.* Répandre une odeur.

FLÉURET n. m. (it. *fioretto*, avec l'infl. de *fleur*). Épée fine, très légère, sans tranchant, terminée par un bouton, et dont on se sert à l'escrime.

FLÉURETTE n. f. *Conter fleurette*, tenir des propos galants à une femme.

FLÉURI, E adj. Garni de fleurs. ♦ *Style fleuri*, style orné. || *Teint fleuri*, qui a de la fraîcheur, de l'éclat.

FLÉURIR v. i. (lat. *florere*) [conj. 7]. Produire des fleurs, s'en couvrir. || Être prospère, se développer. (En ce sens, l'imp. de l'ind. est *je florissais*, etc., et le part. prés. *florissant*.) ♦ v. t. Orner de fleurs.



A. Anatomie de différentes espèces de fleurs.

1. Anatomie de la fleur du pommier, bisexuée (les organes mâle et femelle sont réunis), avec détails de l'étamine et du pistil. 1. Étamines; 2. Pistil; 3. Pollen; 4. Anthère; 5. Étamine; 6. Pétale; 7. Sépale; 8. Ovaire; 9. Cloison; 10. Réceptacle; 11. Stigmates; 12. Style; 13. Ovule.
2. Anatomie des fleurs de saule, unisexuées (les fleurs mâle et femelle

sont séparées). Anatomie d'une marguerite, fleur composée.

B. Différentes formes de corolles.

- C. Quelques types d'inflorescences (mode de groupement des fleurs sur une plante). 1. Capitule du bleuet; 2. Umbelle de la berce; 3. Grappe du lis; 4. Cyme enroulée de la consoude; 5. Epi du glaieul.
- D. Détail du pistil d'une tulipe et d'une renoncule.

fleuriste

FLEURISTE adj. et n. Qui cultive ou vend des fleurs.

FLEURON n. m. Ornement en forme de fleur ou de bouquet de feuilles stylisés. ● *Le plus beau fleuron* (Litt.), ce qu'il y a de plus remarquable.

FLEURUS, comm. de Belgique (Hainaut), près de la Sambre; 22 400 h. Vicoire française sur les Autrichiens (1794).

FLEURY (André Hercule, cardinal DE), prêtre et homme politique français (1653-1743). Ministre d'État (1726), il est entraîné dans la guerre de la Succession de Pologne et celle d'Autriche.

FLEURY-LES-AUBRAIS, ch.-l. de c. du Loiret, banlieue nord d'Orléans; 19 779 h. Nœud ferroviaire.

FLEURY-MÉROGIS, comm. de l'Essonne, à l'O. d'Évry; 7 832 h. Prison.

FLEUVE n. m. (lat. *fluvius*). Cours d'eau qui aboutit à la mer. || Ce qui a un cours continu, masse : des fleuves de boue.

FLEXIBILITÉ n. f. Qualité de ce qui est flexible.

FLEXIBLE adj. (lat. *flexus*, courbé), qui plie aisément. || Qui cède ou s'adapte facilement aux impressions, aux influences.

FLEXIBLE n. m. Organe de transmission souple.

FLEXION n. f. Action de fléchir; état de ce qui est fléchi. || Ensemble des désinences d'un mot, caractéristiques de la catégorie grammaticale et de la fonction.

FLIBUSTIER n. m. (angl. *flibutor*; du néerl. *vrijbutter*, pirate). Pirate de la mer des Antilles, aux XVII^e et XVIII^e s.

FLIC n. m. Pop. Agent de police.

FLINGUE n. m. Arg. Revolver, fusil.

FLINGUER v. t. Arg. Tirer sur qqn avec une arme à feu.

FLINS-SUR-SEINE, comm. des Yvelines, à l'E. de Mantes-la-Jolie; 1 776 h. Automobiles.

FLIPPER [flippe] v. i. (angl. *to flip*, secouer). Arg. Ressentir la dépression lorsque la drogue a fini d'agir. || Fam. Être déprimé.

FLIPPER [flipper] n. m. (mot angl., de *to flip*, donner une chiquenaude). Petit levier d'un billard électrique, qui renvoie la bille vers le haut; le billard lui-même.

FLIRT [flœrt] n. m. (mot angl.). Action de flirter. || Personne avec qui l'on flirte.

FLIRTER [flœrte] v. i. Entretenir des relations sentimentales souvent superficielles.

FLOCON n. m. (lat. *floccus*). Amas léger de laine, de neige, etc. || Grains de céréales, légumes réduits en lamelles.

FLONFLONS n. m. pl. (onomat.). Fam. Accords d'une musique entendue au loin.

FLOOD [flœd] adj. inv. (mot angl.). Lampe flood, ampoule survoltée, de

durée limitée, à température de couleur très élevée.

FLOPÉE n. f. Fam. Grande quantité.

FLORAC, ch.-l. d'arr. du sud de la Lozère; 2 104 h.

FLORAISON n. f. Épanouissement de la fleur; temps de cet épanouissement.

FLORAL, E, AUX adj. (lat. *flos, floris, fleur*). Relatif à la fleur, aux fleurs.

FLORALIES n. f. pl. Exposition horticole.

FLORE n. f. (lat. *flora*, déesse des Fleurs). Ensemble des espèces de plantes qui croissent dans une région. ● *Flore microbienne* ou *bactérienne*, ensemble des bactéries, champignons microscopiques, protozoaires qui se trouvent dans une cavité de l'organisme.

FLORÉAL n. m. (lat. *florēus, fleur*). Huitième mois du calendrier républicain, commençant le 20 ou le 21 avril.

FLORENCE, v. d'Italie, cap. de la Toscane, sur l'Arno; 448 000 h. Grand centre touristique. Centre artisanal et industriel. Musées (Offices, Bargello). — Très active dès le XIII^e s., Florence devient, par la conquête de Pise (1406), une puissance maritime. Dominée du XIV^e au XVII^e s. par les Médicis, la ville est un grand foyer d'art et se couvre de monuments (Palais-Vieux, cathédrale, palais Medici-Riccardi, Pitti, etc.). Capitale du grand-duché de Toscane à partir de 1569, Florence a été capitale du royaume d'Italie de 1865 à 1870.

FLORENTIN, E adj. et n. De Florence.

FLORES (FAIRE) loc. verbale (prov. *faire fiori*; du lat. *floridus, fleur*). Litt. Briller dans le monde; être à la mode.

FLORES, une des Açores. Installations militaires françaises depuis 1964.

FLORES, île de l'Indonésie, séparée de Célèbes par la mer de Flores; 1 250 000 h.

FLORIANÓPOLIS, v. du Brésil, cap. de l'État de Santa Catarina; 198 000 h.

FLORIDE, État du sud-est des États-Unis (151 939 km²; 9 740 000 h.; cap. Tallahassee), formé par une péninsule basse (nombreux lacs), séparée de Cuba par le détroit de Floride. Le climat subtropical a favorisé les agrumes et le tourisme.

FLORILÈGE n. m. (lat. *flos, floris, fleur*, et *legere*, choisir). Recueil de poésies. || Sélection de choses remarquables.

FLORIN n. m. (it. *florino*, de *fiore*, fleur). Unité monétaire principale des Pays-Bas.

FLOUIS DE VRIENDT (les), nom de deux artistes flamands du XVI^e s. : CORNELIS (1514-1575), architecte et sculpteur, auteur de l'hôtel de ville d'Anvers, et FRANS (v. 1516-1570), peintre.

FLORISSANT, E adj. Qui est en pleine prospérité. || Qui indique un parfait état de santé.

FLOT n. m. (mot frq.). Eau agitée; vague.

|| Marée montante. || Multitude, grande quantité. ● *A flots*, abondamment. || *Remettre à flot*, renflouer. ♦ pl. *les flots* (Litt.), la mer.

FLOTAGE n. m. Transport de bois, débités en grumes, que l'on lie et fait flotter pour descendre un cours d'eau.

FLOTTAISON n. f. Ligne de flottaison, intersection de la surface de l'eau avec la coque d'un navire.

FLOTTANT, E adj. Qui flotte sur un liquide. || Ample, qui ne serre pas. || Qui n'est pas nettement fixé, irrésolu, instable. ● *Monnaie flottante*, monnaie dont la parité vis-à-vis des autres monnaies n'est pas déterminée par un taux de change fixe.

FLOTTE n. f. (anc. scand. *floti*). Ensemble de navires dont les activités sont coordonnées par une même autorité ou opérant dans une zone déterminée. || Ensemble des forces navales d'un pays ou d'une compagnie maritime. || Importante formation d'aviation militaire. || Pop. Eau, pluie.

FLOTTEMENT n. m. Mouvement désordonné dans une troupe en marche, dans la direction d'un véhicule. || Hésitation, incertitude dans les idées, dans les actions de qqn. || État d'une monnaie flottante.

FLOTTER v. i. (de *flot*). Rester en équilibre à la surface d'un liquide. || Avoir un vêtement trop grand. || Être indécis, irrésolu. || En parlant d'une monnaie, avoir une valeur variable par rapport à l'or ou à une autre monnaie. ♦ v. impers. Fam. Pleuvoir.

FLOTTEUR n. m. Corps léger flottant sur un liquide.

FLOTTILLE n. f. (esp. *flotilla*). Ensemble de bâtiments ou d'aéronefs de la marine nationale ayant une même mission ou un même type d'activité. || Réunion de petits bateaux.

FLOU, E adj. (lat. *flavus*, jaune, fané). Fondu, vaporeux, dans la langue artistique. || Qui manque de netteté. || Cout. Vague, non ajusté.

FLOU n. m. Diminution de la netteté des images par changement dans la mise au point.

FLOUER v. t. (moyen fr. *frouer*, tricher; du lat. *fraudare*). Fam. Voler qqn, duper.

FLOURENS (Pierre), physiologiste français (1794-1867).

FLUCTUANT, E adj. Variable.

FLUCTUATION n. f. (lat. *fluctuare*, flotter). Déplacement alternatif dans la masse d'un liquide. || Variation continue, transformation alternative.

FLUCTUER v. i. Être fluctuant, changer.

FLUET, ETTE adj. (de *flo*). Mince et délicat. ● *Voix fluette*, sans force.

FLUIDE adj. (lat. *fluidus*). Se dit des corps (gaz et liquides) qui, n'ayant pas de forme propre, sont déformables sans effort. || Qui coule, s'écoule aisément. || Difficile à fixer, à apprécier. ● *Circulation fluide*, circulation routière qui se fait sans à-coups, régulièrement.

FLUIDE n. m. Corps fluide. || Énergie mystérieuse que posséderait certains individus. ● *Mécanique des fluides*, partie de la mécanique qui étudie les fluides considérés comme des milieux continus déformables.

FLUIDIFIER v. t. Faire passer à l'état fluide.

FLUIDITÉ n. f. Caractère de ce qui est fluide.

FLUOR n. m. (mot lat. signif. *écoulement*). Chim. Corps simple gazeux (F), jaune-vert, de masse atomique 18,99.

FLUORÉ, E adj. Qui contient du fluor.

FLUORESCÉINE n. f. Matière colorante jaune, à fluorescence verte.

FLUORESCENCE n. f. (de *fluor*). Propriété de certains corps d'émettre de la lumière lorsqu'ils reçoivent un rayonnement, qui peut être invisible (rayons ultraviolets, rayons X).

FLUORESCENT, E adj. Doué de fluorescence.

FLUORINE n. f. Fluorure naturel de calcium, dont les cristaux, jaunes, verts ou violets, se rencontrent associés au quartz.

FLUORURE n. m. Composé du fluor.

FLUSH [flɛʃ ou flɔʃ] n. m. (mot angl.) [pl. *flushes*]. Au poker, réunion de cinq cartes, toutes de la même couleur.

FLUSHING MEADOW PARK, site des championnats internationaux de tennis des États-Unis, à New York.

FLÛTE n. f. (onomat., avec l'infl. du lat. *flare*, souffler). Instrument de musique à vent et à embouchure, formé d'un tube creux et percé de trous. || Petit pain long. || Verre à pied, étroit et haut, utilisé, en général, pour boire du champagne. ● *Flûte de Pan*, instrument de musique, composé de roseaux d'inégale longueur. || *Jeu de flûte*, jeu d'orgue qui imite les sons de la flûte. || *Petite flûte*, flûte donnant des sons très aigus. ◆ pl. Fam. Jambes maigres. ● *Jouer des flûtes* (Fam.), se sauver. ◆ interj. *Flûte!* (Fam.), exclamation marquant l'impatience, la déception.

FLÛTISTE n. Musicien qui joue de la flûte.

FLUVIAL, E, AUX adj. (lat. *fluvius*, fleuve). Relatif aux cours d'eau.

FLUVIOMÈTRE n. m. Appareil pour mesurer le niveau d'un fleuve canalisé.

FLUX [fly] n. m. (lat. *fluxus*, écoulement). Montée de la mer, due à la marée. || Grande quantité. || Déplacement de masses d'air. ● *Flux lumineux*, débit d'énergie rayonnante, évalué d'après la sensation lumineuse qu'il produit.

FLUXION n. f. (lat. *fluxio*, de *fluere*, couler). Cédème localisé représentant le stade initial d'une inflammation. ● *Fluxion de poitrine*, pneumopathie aiguë.

F.M., abrég. angl. de *modulation** de fréquence.

FOC n. m. (mot néerl.). Chacune des voiles triangulaires établies à l'avant d'un navire.

FOCAL, E, AUX adj. (lat. *focus*, foyer). *Distance focale*, distance du foyer principal au centre optique.

FOCALISER v. t. Faire converger en un point un faisceau lumineux ou un flux de particules. || Concentrer des éléments divers : focaliser l'intérêt.

FOCH (Ferdinand), maréchal de France, de Grande-Bretagne et de Pologne (1851-1929). Il dirige la bataille de la Somme (1916), puis commande en chef les troupes alliées (1918), qu'il conduit à la victoire.

FÖHN ou **FÖHN** [fɔ̃n] n. m. (mot suisse-all.). Vent du sud, chaud et très sec, fréquent au printemps et en automne, qui souffle avec violence dans les vallées du versant nord des Alpes, en Suisse et au Tyrol.

FŒTAL, E, AUX adj. Relatif au fœtus.

FŒTUS [fɛtys] n. m. (mot lat.). Produit de la conception non encore arrivé à terme, mais ayant déjà les formes de l'espèce.

FOGGIA, v. d'Italie (Pouille); 156 000 h.

FÖHN n. m. → FCEHN.

FOI n. f. (lat. *fides*). Confiance en qqch ou qqch. || Croyance fervente en une cause, en qqch. || Croyance non fondée sur des arguments rationnels. || L'ensemble des doctrines religieuses. ● *Avoir foi en*, avoir confiance dans. || *Être de bonne foi*, être convaincu de la vérité de ce que l'on dit; *être de mauvaise foi*, savoir fort bien que l'on dit une chose fausse. || *Faire foi*, prouver. || *Ma foi*, en effet. || *Ni foi ni loi*, ni religion ni conscience. || *Sur la foi de*, en vertu de la confiance accordée à.

FOIE n. m. (lat. [*jecur*] *ficatum*, foie d'oie engraisée avec des figues). Organe contenu dans l'abdomen, annexé au tube digestif, qui sécrète la bile et remplit de multiples fonctions dans le métabolisme des glucides, des lipides et des protéides. ● *Avoir les foies* (Pop.), avoir peur. || *Foie gras*, foie d'oie ou de canard engraisés.

FOIN n. m. (lat. *fenum*). Herbe fauchée et séchée pour la nourriture du bétail. || Herbe sur pied, destinée à être fauchée. || Poils soyeux qui garnissent le fond d'un archa. ● *Bête à manger du foin*, totalement stupide. || *Faire du foin* (Pop.), faire du bruit, causer du scandale.

FOIRE n. f. (lat. *feriae*, jours de fête). Grand marché public se tenant à des époques fixes dans un endroit. || Fête

populaire à date fixe. || Exposition commerciale périodique. || Fam. Désordre tumultueux, confusion. ● *Champ de foire*, emplacement où se tient une foire. || *Faire la foire* (Fam.), mener une vie de débauche.

FOIRER v. i. Fam. Ne plus prendre, en parlant d'un pas de vis usé. || Pop. Échouer, rater.

FOIREUX, EUSE adj. Pop. Qui fonctionne mal, raté.

FOIS n. f. (lat. *vices*, tour, succession). Joint à un nom de nombre, marque la quantité, la répétition, un degré de grandeur. ● *À la fois*, ensemble, en même temps. || *Des fois* (Fam.), parfois. || *Des fois que* (Pop.), peut-être, au cas où. || *Pour une fois*, marque l'exception. || *Une fois*, à une certaine époque : *il y avait une fois...* || *Une fois pour toutes*, définitivement. || *Y regarder à deux fois*, bien réfléchir avant d'agir.

FOISON (A) loc. adv. (lat. *fusio*, écoulement). Abondamment.

FOISONNEMENT n. m. Action de foisonner. || Augmentation de volume.

FOISONNER v. i. (de *foison*). Abonder, pulluler. || Se développer à l'excès. || Augmenter de volume.

FOIX, ch.-l. du dép. de l'Ariège, sur l'Ariège; 10 064 h. Château fort des comtes de Foix.

FOIX (comté de), fief français, qui a formé le dép. de l'Ariège; ch.-l. Foix. Il est annexé à la Couronne par Henri IV en 1607.

FOKINE (Michel), danseur et chorégraphe russe (1880-1942).

FOL adj. m. → FOU.

FOLÂTRE adj. (de *fol*). Gai, enjoué.

FOLÂTRER v. i. S'amuser avec une gaieté enfantine, badiner.

FOLIATION n. f. (lat. *folium*, feuille). Bot. Moment où les bourgeons commencent à développer leurs feuilles. (Syn. FEUILLAI-SON.)

FOLICHON, ONNE adj. Fam. D'une gaieté un peu folle, drôle.

FOLIE n. f. (de *fol*). Troubles mentaux. || Manque de jugement, absence de raison. || Acte déraisonnable, passionné, excessif. || Désir passionné de qqch. ● *Aimer à la folie*, avec folie, éperdument. || *Faire une, des folies*, faire des dépenses excessives. || *Folie des grandeurs*, mégalomanie.

FOLIO n. m. (lat. *folium*, feuille). Feuillet d'un registre, d'un livre.

FOLIOLE n. f. Chacune des petites feuilles qui forment une feuille composée, comme le trifèfle.

FOLKLORE n. m. (angl. *folk*, peuple, et *lore*, science). Ensemble des traditions populaires et des coutumes relatives à la culture et à la civilisation d'un pays ou d'une région; étude scientifique de ces

traditions. || Manifestation d'un pittoresque superficiel.

FOLKLORIQUE adj. Relatif au folklore. || *Fam.* Pittoresque, mais dépourvu de sérieux.

FOLLE adj. et n. f. FOU.

FOLLEMENT adv. Éperdument; extrêmement.

FOLLET adj. m. (de fol). *Esprit follet*, lutin familier. || *Feu follet*, flamme légère et fugitive, produite par la combustion spontanée du méthane et d'autres gaz inflammables qui se dégagent des endroits marécageux. || *Poil follet*, premier poil du menton; duvet des petits oiseaux.

FOLLICULE n. m. (lat. *folliculus*, petit sac). Anat. Nom de divers petits organes en forme de sac.

FOLLICULE n. f. (de follicule). Hormone sécrétée seule par l'ovaire avant la libération cyclique de l'ovule, chez la femme et les mammifères.

FOMENTATION n. f. Litt. Action de fomentier.

FOMENTER v. t. (lat. *fomentum*, cataplasme). Litt. Susciter, préparer secrètement.

FONCÉ, E adj. Sombre, en parlant des couleurs.

FONCER v. t. (de *fond*) [conj. 1]. Rendre plus foncé, en parlant d'une couleur. ♦ v. i. Devenir foncé. || Se précipiter pour attaquer. || *Fam.* Aller très vite.

FONCEUR, EUSE adj. et n. *Fam.* Personne qui n'hésite pas à aller de l'avant (en sports, dans le domaine commercial, etc.).

FONCIER, ÈRE adj. (de *fonds*). Relatif à l'exploitation d'une terre. || Qui possède des biens-fonds. || Qui est le principal, qui est fondamental.

FONCIÈREMENT adv. Fondamentalement.

FONCTION n. f. (lat. *functio*). Profession, activité d'une personne dans la société, dans une entreprise, emploi. || Travail professionnel. || Rôle, utilité d'un élément dans un ensemble. || Activité exercée par un élément vivant, organe ou cellule, et qu'étudie la physiologie. || *Chim.* Ensemble de propriétés appartenant à un groupe de corps. || Rôle syntactique d'un mot ou d'un groupe de mots dans une phrase. || *Math.* Grandeur dépendant d'une ou de plusieurs variables. ♦ *En fonction de*, en suivant les variations de; par rapport à. || *Être fonction de*, dépendre de. || *Faire fonction de*, remplir l'emploi de.

FONCTIONNAIRE n. Agent public titulaire d'un emploi permanent dans un grade de la hiérarchie administrative. || Agent d'une organisation internationale.

FONCTIONNARIAT n. m. Qualité, état de fonctionnaire.

FONCTIONNARISER v. t. Transformer en employé de l'État; organiser en service public.

FONCTIONNEL, ELLE adj. Qui s'adapte exactement à une fonction déterminée, bien adapté à son but. || Relatif aux fonctions organiques, mathématiques, chimiques, etc.

FONCTIONNEMENT n. m. Manière dont qqch fonctionne.

FONCTIONNER v. i. Remplir sa fonction; être en état de marche.

FOND n. m. (lat. *fundus*). L'endroit le plus bas, le plus profond de qqch. || Partie solide au-dessous des eaux. || Petite quantité qui reste au fond d'une bouteille, d'un contenant. || Partie la plus éloignée de l'entrée, la plus retirée d'un pays, la moins exposée aux regards. || Arrière-plan spatial, sonore. || Ce qui fait la matière, l'essence d'une chose (par oppos. à la FORME, à l'APPARENCE). || Ce qu'il y a de plus caché, de plus secret. || Ce qu'il y a d'essentiel, de fondamental. || Première couche de peinture, de ton neutre, par laquelle certains peintres commencent leurs tableaux; champ d'un tableau sur lequel se détache le sujet. ♦ *A fond*, complètement. || *A fond de train*, très vite. || *Course de fond*, course effectuée sur un long parcours (5 000 m au minimum en athlétisme). || *Dans le fond*, au fond, en réalité, à considérer la réalité profonde de la chose. || *De fond*, qui porte sur l'essentiel. || *De fond en comble*, de la base au sommet, entièrement. || *Envoyer par le fond*, couler. || *Faire fond sur*, mettre sa confiance en. || *Fond sonore*, ensemble des bruits, des sons, de la musique qui mettent en relief un spectacle. || *Fond de teint*, préparation semi-liquide ou crème colorée que l'on applique sur le visage et le cou comme maquillage.

FONDAMENTAL, E, AUX adj. (lat. *fundamentalis*). Qui a un caractère essentiel, déterminant, qui est à la base. ♦ *Note fondamentale* (Mus.), son qui sert de base à un accord, quelle que soit sa place dans cet accord. || *Recherche, science fondamentale*, travail scientifique accompli sans fixer d'applications pratiques immédiates.

FONDAMENTALEMENT adv. De façon fondamentale.

FONDANT, E adj. Qui fond dans la bouche.

FONDATEUR, TRICE n. Personne qui fonde qqch, crée un établissement destiné à se perpétuer après sa mort.

FONDATION n. f. Action de fonder, de créer. || (Souvent pl.) Ensemble des parties inférieures d'une construction, cachées dans le sol ou l'eau. || Création, par voie de donation ou de legs, d'un établissement d'intérêt général; cet établissement.

FONDÉ, E adj. Autorisé. || Justifié, établi solidement.

FONDÉ n. m. *Fondé de pouvoir*, personne qui est chargée d'agir au nom d'une autre.

FONDEMENT n. m. Élément essentiel servant de base à qqch. (Souvent au pl.) || Cause, motif d'une action. || *Fam.* L'anus.

FONDER v. t. (lat. *fundare*). Établir, créer, poser les statuts, la base, les principes. || Donner des fonds suffisants pour l'établissement de qqch d'utile. || Appuyer de raisons, de motifs, de preuves, justifier. ♦ *Fonder un foyer*, se marier.

FONDERIE n. f. Installation métallurgique dans laquelle on fond les métaux ou les alliages.

FONDEUR, EUSE n. (de *fond*). Personne qui pratique le ski de fond.

FONDEUR n. m. (de *fondre*). Ouvrier qui surveille ou effectue les opérations de fusion et de coulée dans une fonderie.

FONDRE v. t. (lat. *fundere*, faire couler) [conj. 46]. Amener par élévation de la température un solide à l'état liquide. || Mettre en moule. || Combiner plusieurs choses en un tout. ♦ v. i. Devenir liquide. || Se dissoudre dans un liquide. || Disparaître, diminuer rapidement. || Se précipiter, s'abattre sur. || *Fam.* Maigrir. ♦ *Fondre en larmes*, pleurer abondamment. ♦ *se fondre* v. pr. Se combiner, se confondre.

FONDRIÈRE n. f. Crevasse dans le sol.

FONDS [fɔ̃] n. m. (lat. *fundus*, fond). Capital d'un bien. || Ensemble des prélèvements effectués sur certaines recettes fiscales ou sur les ressources de certains organismes en vue d'une action déterminée des pouvoirs publics. || Ensemble des qualités morales et affectives. || Dans une bibliothèque, un musée, ensemble de livres, d'œuvres d'art d'une provenance déterminée. ♦ *Fonds de commerce*, ensemble des biens corporels et incor-



Église de l'abbaye de Fontevault. (Giraudon)

poels groupés par un commerçant pour l'exercice de sa profession. ♦ pl. Argent disponible. ● Être en fonds, avoir de l'argent. || *Fonds publics*, valeurs mobilières émises par l'État; argent procuré par l'État. || *Fonds secrets*, somme dont la disposition appartient à certains fonctionnaires. || *Mise de fonds*, investissement.

Fonds monétaire international (F.M.I.), organisme créé en 1944, destiné à assurer la stabilité des changes.

FONDU, E adj. Se dit d'une couleur peu intense, d'un contour peu net.

FONDU n. m. Cin. Procédé qui consiste à faire apparaître ou disparaître lentement une image.

FONDUE n. f. Mets composé de fromage fondu et de vin blanc, dans lequel on plonge des petits cubes de pain.

FONGICIDE adj. et n. m. (lat. *fungus*, champignon, et *caedere*, tuer). Se dit d'une substance propre à détruire les champignons microscopiques.

FONS, peuple du sud du Bénin.

FONTAINE n. f. (lat. *fontana*, de *fontis*, source). Eau vive qui sort de terre. || Construction destinée à la distribution et à l'écoulement des eaux.

FONTAINE, ch.-l. de c. de l'Isère, banlieue de Grenoble; 22 033 h.

FONTAINE (Pierre François), architecte français (1762-1853). En collaboration avec Percier, il a élevé, à Paris, l'arc de triomphe du Carrousel et percé la rue de Rivoli.

FONTAINEBLEAU, ch.-l. d'arr. de Seine-et-Marne, en bordure de la forêt de Fontainebleau (17 000 ha); 18 753 h. Château construit pour François 1^{er} et où Napoléon 1^{er} signe son abdication en 1814. — On donne le nom d'école de Fontainebleau à un groupe d'artistes du XVI^e s. qui a introduit en France l'art italien et le maniérisme.

FONTANE (Theodor), écrivain allemand (1819-1898), auteur de romans (*Madame Jenny Treibel*).

FONTANELLE n. f. (de *fontaine*). Nom des espaces situés entre les os de la boîte crânienne avant son entière ossification.

FONT-DE-GAUME (grotte de), grotte de la commune des Eyzies-de-Tayac-Sireuil (Dordogne) ornée de peintures et de gravures préhistoriques.

FONTE n. f. (lat. *fundere*, répandre). Action de fondre ou de se fondre. || Alliage de fer et de carbone, dont la

teneur en carbone est supérieure à 2,5 p. 100 et qui est élaboré directement à partir du minerai de fer.

FONTE n. f. (it. *fonda*, bourse). Chacune des poches de cuir qui étaient attachées de part et d'autre de l'arçon de la selle, pour recevoir des pistolets.

FONTENAY, hameau de la Côte-d'Or, près de Montbard. Anc. abbaye cistercienne, fondée par saint Bernard en 1119.

FONTENAY-AUX-ROSES, ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine; 24 052 h. École normale supérieure. Centre de recherches nucléaires.

FONTENAY-LE-COMTE, ch.-l. d'arr. de la Vendée, sur la Vendée; 16 650 h.

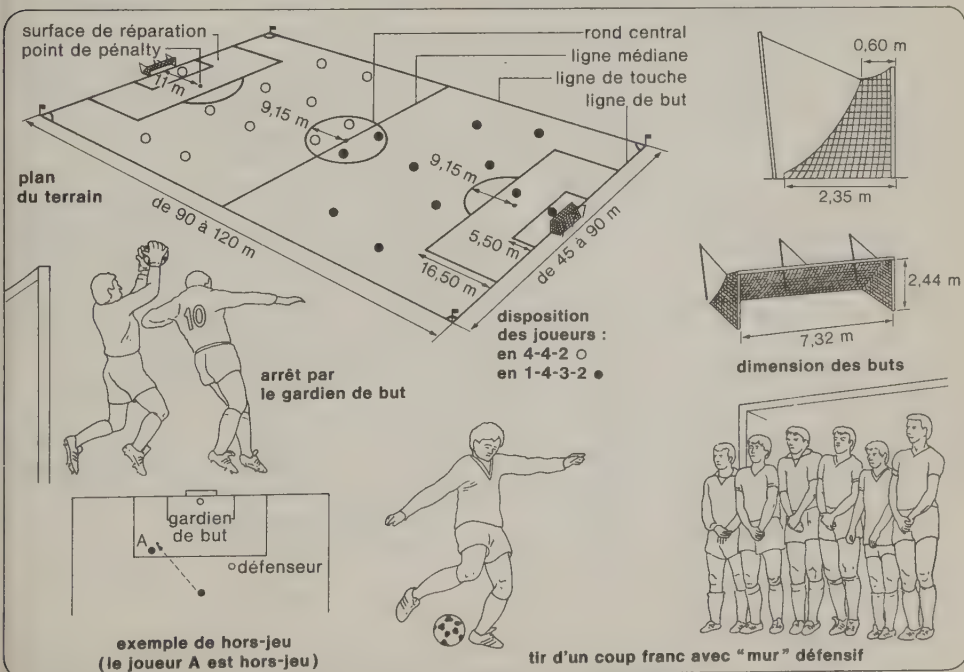
FONTENAY-SOUS-BOIS, ch.-l. de c. du Val-de-Marne, à l'E. de Paris; 53 019 h.

FONTENELLE (Bernard DE), écrivain français (1657-1757), auteur des *Entretiens sur la pluralité des mondes*.

FONTENOY, anc. comm. de Belgique (Hainaut). Le maréchal de Saxe y bat les Anglais et les Hollandais en 1745.

FONTEVRAULT-L'ABBAYE, comm. de Maine-et-Loire; 1850 h. Anc. abbaye fondée en 1101.

FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA, comm. des Pyrénées-Orientales, en Cerdagne;



Plan d'un terrain de football avec deux types de dispositions des joueurs au coup d'envoi, détails des buts et quelques figures de jeu.

3 136 h. Centre d'entraînement sportif et de sports d'hiver. Four et centrale solaires.

FONTS n. m. pl. (lat. *fons*, fontaine). *Fonts baptismaux*, bassin qui sert pour l'administration du baptême.

FOOT n. m. Abrév. fam. de FOOTBALL.

FOOTBALL n. m. (mot angl. signifié *balle au pied*). Sport dans lequel 22 joueurs, divisés en deux camps, s'efforcent d'envoyer un ballon rond dans le but du camp adverse, sans l'intervention des mains, au cours d'une partie divisée en deux mi-temps de quarante-cinq minutes chacune.

FOOTBALLEUR, EUSE n. Celui, celle qui pratique le football.

Voir illustration p. 373

FOOTING [futinj] n. m. (mot angl.). Marche ou course à pied, pratiquée dans un but hygiénique ou en vue d'une compétition.

FOR n. m. (lat. *forum*, tribunal). *For intérieur* (Litt.), la conscience. || *En son* (*mon, ton, etc.*) *for intérieur*, au plus profond de lui-même (moi-même, toi-même, etc.).

FORAGE n. m. Action de forer.

FORAIN, E adj. (bas lat. *foranus*, étranger). Fête *foraine*, fête publique organisée par des forains. || *Marchand forain*, ou *forain* n. m., personne qui exerce son activité sur les foires, les marchés, dans les fêtes.

FORBACH [-bak], ch.-l. d'arr. de la Moselle; 27 321 h. Centre houiller. Défaite française le 6 août 1870.

FORBAN n. m. (anc. fr. *forbannir*, bannir à l'étranger). Individu sans scrupule.

FORÇAGE n. m. Ensemble des opérations permettant d'obtenir des fleurs, des fruits ou des légumes prématurément.

FORCALQUIER, ch.-l. d'arr. des Alpes-de-Haute-Provence; 3 790 h.

FORÇAT n. m. (it. *forzato*). Autrefois, homme condamné aux galères ou aux travaux forcés du bagne.

FORCE n. f. (lat. *fortia*, pl. neutre de *fortis*, courageux). Vigueur physique. || Intensité, efficacité de qqch. || Violence, contrainte. || Ensemble de moyens militaires réunis en vue d'une mission. || Capacités intellectuelles ou morales, énergie, habileté, niveau. || *Phys.* Toute cause capable de déformer un corps, d'en modifier l'état de repos ou de mouvement. ● *A force de*, par des efforts répétés; par l'usage fréquent de qqch. || *À toute force*, à tout prix. || *De force*, en faisant un effort. || *De vive force*, avec violence. || *Épreuve de force*, affrontement inévitable après un échec des négociations. || *Être en force*, être nombreux. || *Faire force de rames*, ramer vigoureusement. || *Force d'âme*, courage, fermeté. || *Force majeure*, cause à laquelle on ne peut

résister; événement qu'on ne peut empêcher et dont on n'est pas responsable. || *Force de la nature*, personne à qui rien ne résiste. || *Force publique*, ensemble des formations de la police, de la gendarmerie et des armées, qui sont à la disposition du gouvernement pour assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre. || *Par force*, par nécessité. || *Tour de force*, exercice corporel qui exige beaucoup de vigueur; résultat qui suppose des qualités exceptionnelles. ♦ pl. *Forces* ou *forces armées*, ensemble des formations militaires d'un État; troupes ou autres moyens militaires en état d'intervenir.

FORCÉ, E adj. Qui n'est pas naturel, faux. || Qui est au-dessus des forces ordinaires. || Inévitable, évident. ● *Avoir la main forcée*, agir malgré soi.

FORCÉMENT adv. Fatalement, par une conséquence obligatoire.

FORCENÉ, E adj. et n. (anc. fr. *forsener*, être hors de sens). Qui n'a plus le contrôle de soi, furieux. ♦ adj. Acharné, passionné. || Qui dépasse toute mesure, fanatique.

FORCEPS [-seps] n. m. (mot lat. signifié *tenailles*). Instrument de chirurgie employé dans certains accouchements difficiles.

FORCER v. t. (conj. 1). Faire céder par force; briser, enfoncer. || *Fausser*. || Pousser au-delà des limites normales. || Contraindre, obliger qqn à faire qqch. || *Agr.* Hâter la maturation de. ● *Forcer l'attention*, l'admiration, etc., obtenir qu'on vous écoute, qu'on vous admire, etc. || *Forcer un cerf*, le réduire aux abois. || *Forcer la consigne*, ne pas s'y conformer. || *Forcer la main à qqn*, le faire agir malgré lui. || *Forcer la nature*, vouloir faire plus qu'on ne peut. || *Forcer le pas*, marcher plus vite. || *Forcer la porte de qqn*, entrer chez lui contre sa volonté. ♦ v. i. Faire un effort particulier. || *Agir avec trop de force*. ♦ se *forcer* v. pr. S'imposer une obligation plus ou moins pénible.

Forces françaises de l'intérieur (F.F.I.), ensemble des formations militaires de la Résistance engagées dans les combats de la Libération (1944).

FORCING [fɔrsinj] n. m. (mot angl.). Accélération du rythme, de la cadence.

FORCIR v. i. Fam. Engraisser.

FORCLOS, E adj. (de *fors* et *clore*). Se dit de la personne qui a laissé prescrire son droit.

FORCLUSION n. f. Perte de la faculté de faire valoir un droit par l'expiration d'un délai.

FORD (John), auteur dramatique anglais (1586-apr. 1639) [*Dommage qu'elle soit une putain*].

FORD (Henry), industriel américain (1863-1947). Il met au point la construction en série des automobiles.

FORD (John), metteur en scène américain (1895-1973), auteur de westerns.

Foreign Office, ministère britannique des Affaires étrangères.

FORER v. t. (lat. *forare*). Percer, creuser à l'aide d'un instrument mécanique.

FOREST, en néerl. *Vorst*, comm. de Belgique, banlieue sud de Bruxelles; 52 600 h.

FORESTIER, ÈRE adj. (de *forêt*). Qui concerne les forêts.

FORESTIER n. Employé de l'administration forestière.

FORET n. m. (de *forer*). Instrument tranchant en acier, qui sert à faire des trous dans le bois, la pierre, les métaux.

FORÊT n. f. (bas lat. *forestis*). Grande étendue de terrain couverte d'arbres. || Un grand nombre. ● *Forêt vierge* ou *primaire*, forêt non remaniée par l'intervention de l'homme.

FORÊT-GALERIE n. f. (pl. *forêts-galeries*). Forêt dense qui forme de longues bandes de part et d'autre des cours d'eau de la savane.

FORÊT-NOIRE, massif montagneux d'Allemagne, en face des Vosges; 1 493 m au Feldberg.

FOREUR n. et adj. m. Ouvrier qui fore.

FOREUSE n. f. Machine à forer.

FOREZ, région du nord du Massif central, qui comprend les monts du Forez et la plaine ou bassin du Forez, traversée par la Loire. Parc naturel régional (Livradois-Forez).

FORFAIT n. m. (de *forfaire*). Litt. Crime abominable.

FORFAIT n. m. (de *for*, altér. de *fur*, taux). Contrat dans lequel le prix d'une chose ou d'un service est fixé par avance à un montant invariable. || Évaluation par le fisc des revenus ou du chiffre d'affaires de certains contribuables.

FORFAIT n. m. (angl. *forfeit*; du fr. *forfait*). Déclarer forfait, ne pas se présenter à une épreuve sportive ou l'on s'est engagé; renoncer à qqch.

FORFAITAIRE adj. À forfait, déterminé par forfait.

FORFAITURE n. f. Féod. Crime commis par un vassal contre son seigneur. || Dr. Crime commis par un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions.

FORFANTERIE n. f. (anc. fr. *forfant*, coquin). Litt. Hablerie, fanfaronnade.

FORGE n. f. (lat. *fabrica*). Usine où l'on transforme la fonte en acier (vx.).

FORGER v. t. (lat. *fabricare*, forger) [conj. 1]. Façonner un métal ou un alliage afin de lui donner une forme, des dimensions et des caractéristiques bien définies. || Inventer, imaginer. ● *Forger un caractère*, le former par des épreuves.

FORGERON n. m. Ouvrier sachant forger à la main et tremper des pièces de petites et moyennes dimensions.

FORMALISATION n. f. Action de formaliser.

FORMALISER v. t. *Log.* Poser explicitement dans une théorie déductive les règles de formation des expressions, ou formules, ainsi que les règles d'inférence suivant lesquelles on raisonne. ♦ *se formaliser* v. pr. Être blessé par un manquement aux règles, aux conventions, s'offenser.

FORMALISME n. m. Attachement excessif aux formes, aux formalités. || Ensemble des règles et symboles conventionnels d'une science. || Tendance artistique qui consiste à privilégier la forme.

FORMALISTE adj. et n. Très attaché aux formes, à l'étiquette.

FORMALITÉ n. f. Opération obligatoire pour l'accomplissement de certains actes judiciaires, administratifs. || Règle de conduite imposée par la civilité, les convenances. || Acte de peu d'importance.

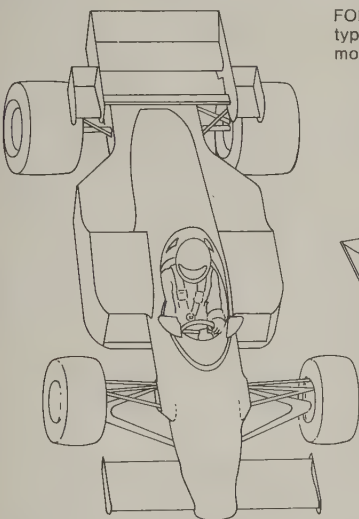
FORMAT n. m. (de *forme*). Dimensions, taille de qqch. || Dimensions d'un livre, en hauteur et en largeur. ♦ *Petit format* (Phot.), terme désignant les formats égaux ou inférieurs à 24 x 36 mm.

FORMATER v. t. *Inform.* Préparer un support d'information selon un format donné.

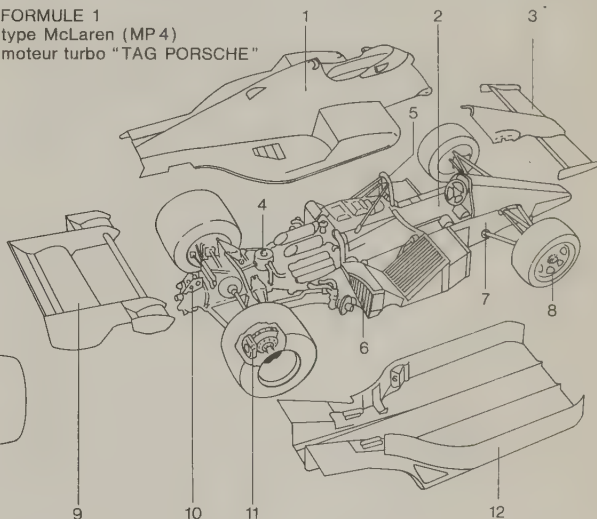
FORMATEUR, TRICE adj. et n. Qui forme.

FORMATION n. f. Action de former, de se former, processus entraînant l'apparition de qqch qui n'existait pas auparavant. || Développement des organes, du corps. || Éducation, instruction. || Groupement de personnes, groupe militaire organisé; dispositif pris par une troupe, un ensemble d'aéronefs ou de bâtiments de guerre pour la manœuvre ou le combat. ♦ *Formation permanente* ou *formation continue*, enseignement qui est dispensé tout au long de la vie professionnelle. || *Formation professionnelle*, mesures adoptées pour la formation des travailleurs. || *Formation végétale*, groupement naturel de plantes de même taille.

FORME n. f. (lat. *forma*). Manière d'être extérieure, configuration des corps, des objets, aspect particulier. || Manière dont une idée est présentée. || Caractère d'un gouvernement, d'un État, selon la Constitution. || Ensemble des moyens propres à chaque art, à une école. || Condition physique ou intellectuelle de qqn, d'un sportif. || Aspect sous lequel se présente un mot, une construction : *forme active*,



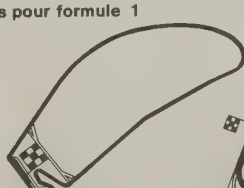
FORMULE 1
type McLaren (MP4)
moteur turbo "TAG PORSCHE"



différentes conceptions de circuits pour formule 1



Le Castellet (France)



Hockenheim (R.F.A.)



Monza (Italie)



Monaco (en ville)

Automobile monoplace de compétition catégorie **formule 1**. (1. Carrosserie; 2. Poste de pilotage; 3. Aileron stabilisateur avant; 4. Moteur turbocompressé ou turbo [équipé d'un turbocompresseur permettant de relever sensiblement la puissance du moteur]. 5. Arceau de sécurité;

6. Système de refroidissement du moteur [radiateur]; 7. Chassis; 8. Pneumatique [modèle spécial pour formule 1]; 9. Aileron stabilisateur arrière; 10. Boîte de vitesses; 11. Système de freinage à disque; 12. Carrosserie inférieure à fond plat.)

forme

passive d'un verbe. || Moule sur lequel on fait un chapeau, une chaussure, etc. • *De pure forme*, qui ne concerne que l'apparence extérieure. || *En forme*, en *bonne forme*, en *bonne et due forme*, selon les lois, les règles. || *En forme de*, avec les apparences de, avec l'aspect de. || *Pour la forme*, pour se conformer à l'usage, pour sauver les apparences. || *Prendre forme*, commencer à avoir une apparence reconnaissable. ♦ pl. Les contours du corps humain. || Manière de se conduire conforme à des règles convenues, en particulier, aux règles de la politesse. • *Dans les formes*, conformément aux règles établies. || *Mettre les formes*, user de précautions oratoires.

FORMÉ, E adj. Qui a atteint un certain développement.

FORMEL, ELLE adj. Formulé avec précision. || Relatif au style, aux structures expressives. || Qui s'attache à la forme, à l'aspect extérieur.

FORMELLEMENT adv. De façon formelle.

FORMENTERA, île des Baléares.

FORMER v. t. (lat. *formare*). Créer, constituer ce qui n'existe pas. || Être disposé d'une certaine manière, prendre la forme, l'aspect de. || Façonner par l'instruction, par l'éducation; exercer, entraîner. ♦ se former v. pr. Prendre forme, apparaître. || Devenir plus habile, s'instruire.

FORMICA n. m. (nom déposé; mot angl.). Matériau stratifié, revêtu de résine artificielle.

FORMIDABLE adj. (lat. *formidare*, avoir peur). D'une grandeur qui cause un sentiment de respect, de crainte. || *Fam.* Très grand. || *Fam.* Extraordinaire.

FORMIDABLEMENT adv. De façon formidable.

FORMIGNY, comm. du Calvados; 241 h. — Victoire du connétable de Richemont sur les Anglais (1450).

FORMIQUE adj. Aldéhyde *formique*, liquide volatil, d'odeur forte, qui est un antiseptique efficace.

FORMOL n. m. (lat. *formica*, fourmi). Solution aqueuse d'aldéhyde *formique*, employée comme antiseptique.

FORMOSAN, E adj. et n. De Formose (Taïwan).

FORMOSE → TAIWAN.

FORMULABLE adj. Qui peut être formulé.

FORMULAIRE n. m. Imprimé administratif où sont formulées des questions auxquelles l'intéressé doit répondre.

FORMULATION n. f. Action de formuler; expression.

FORMULE n. f. (lat. *formula*). Façon de s'exprimer, d'agir, conforme à l'usage. || Manière d'organiser qqch. || Ensemble de symboles chimiques et de nombres

indiquant la composition et parfois la structure d'une combinaison chimique. || Catégorie d'automobiles monoplaces destinées uniquement à la compétition, en circuit ou sur parcours fermée : *Course de Formule 1*.

Voir illustration p. 375

FORMULER v. t. Dresser, rédiger d'après une formule. || Exprimer d'une façon précise ou non.

FORNIQUER v. i. (lat. *fornicari*). Relig. Avoir des relations sexuelles hors du mariage.

FORNOUE, bourg d'Italie (Émilie). Charles VIII, à son retour de Naples, y bat la coalition de Maximilien I^{er} et Ferdinand II en 1495.

FORS prép. (lat. *foris*, hors de). Litt. Hors, excepté (vx).

FORSYTHIA [fɔrsijsja] n. m. (de *Forsyth*, arboriculteur angl.). Arbrisseau dont les fleurs jaunes apparaissent au début du printemps, avant les feuilles.

FORT, E adj. (lat. *fortis*). Robuste, vigoureux. || Corpuent. || Doté de puissants moyens de défense. || Solide, résistant. || Qui a beaucoup d'intensité, d'énergie, de violence. || Difficile à croire, à supporter. || Acre, désagréable au goût. || Qui a des capacités intellectuelles ou morales. || Considérable : une *forte somme*. • *Avoir affaire à forte partie*, avoir un adversaire redoutable. || *C'est un peu fort!*, marque la surprise, l'incrédulité ou l'indignation. || *Ce n'est pas fort (Fam.)*, ce n'est pas intelligent. || *Esprit fort*, personne incrédule en matière religieuse ou qui se met au-dessus des opinions reçues. || *Fort tête*, se dit de qqn qui est obstiné, indocile. || *Homme fort*, celui qui, par son autorité, a une influence déterminante dans l'évolution d'un parti, d'un régime, d'un pays. || *Prix fort*, sans réduction. || *Régime fort*, régime politique qui fait preuve d'autoritarisme. || *Se faire fort de*, prendre l'engagement de, se vanter de. || *Temps fort*, temps de la mesure où l'on renforce le son; moment important d'une action, d'un spectacle.

FORT adv. D'une manière forte, intense. || Beaucoup, extrêmement.

FORT n. m. (de l'adj. *fort*). Ouvrage de fortification. || Homme puissant, qui a des ressources. || Ce en quoi une personne excelle. • *Au fort de qqch*, au moment où qqch atteint son plus haut degré. || *Fort des Halles*, portefaix des Halles de Paris.

FORTALEZA, port du Brésil, cap. de l'État de Ceará; 1 307 000 h.

FORT-DE-FRANCE, ch.-l. de la Martinique; 100 663 h.

FORTE [forté] adv. et n. m. inv. (mot it.). Mus. Expression indiquant que l'on doit renforcer le son. (Abrév. : *f* ou *F*)

FORTEMENT adv. Avec force. || Beaucoup, très.

FORTERESSE n. f. (lat. *fortaricia*). Lieu fortifié, organisé pour la défense d'une ville, d'une région. || Citadelle servant de prison d'État.

FORTH (le), fl. d'Écosse, qui rejoint la mer du Nord par un vaste estuaire; 100 km env.

FORTIFIANT, E adj. et n. m. Se dit des substances qui augmentent les forces physiques.

FORTIFICATION n. f. Ouvrage de défense militaire.

FORTIFIER v. t. (de *fort*). Protéger par des ouvrages de défense. || Donner plus de force, rendre plus fort. || Affermir moralement.

FORTIN n. m. (it. *fortino*). Petit fort.

FORTIORI (A) [abʁɔʁjɔʁi] loc. adv. (mots lat. signif. en partant du plus fort). À plus forte raison.

FORTISSIMO adv. et n. m. inv. (mot it.). Mus. Aussi fort que possible.

FORT-LAMY → N'DJAMENA.

FORTAN n. m. (abrég. de *FORMULA TRANSLATOR*). Langage de programmation utilisé sur certains ordinateurs.

FORTUIT, E [fortɥi, it] adj. (lat. *fortuitus*, de *fors*, hasard). Qui arrive par hasard; imprévu.

FORTUITEMENT adv. Par hasard.

FORTUNE n. f. (lat. *fortuna*). Sort réservé à qqch. || Biens, richesses. • *À la fortune du pot*, se dit d'une invitation imprévue à un repas. || *De fortune*, improvisé et provisoire. || *Faire fortune*, s'enrichir. || *Revers de fortune*, malheur, accident qui changent une situation. || *Tenter fortune*, commencer une carrière, une vie.

FORTUNÉ, E adj. (lat. *fortunatus*). Pourvu de richesses.

FORT WORTH, v. des États-Unis (Texas); 385 000 h. Centre industriel.

FORUM [fɔʁm] n. m. (mot lat.). Place centrale des villes antiques d'origine romaine, portant les principaux édifices publics. || Réunion accompagnée d'un débat, colloque.

FOS (golfe de), golfe des Bouches-du-Rhône, près de Marseille. Ses rives constituent une zone industrielle (ports pétroliers et sidérurgie).

FOSCOLO (Ugo), écrivain italien (1778-1827), auteur des *Dernières Lettres* de Jacopo Otis.

FOSSE n. f. (lat. *fossa*). Creux plus ou moins large et profond dans le sol. || Creux du fond des océans, où la profondeur dépasse 6 000 m. || Trou creusé pour l'inhumation des morts. || *Anat.* Cavité. || Creux rempli de matériau mou où l'athlète se reçoit après un saut. • *Fosse d'aisances*, installation destinée à la col-

lecte, à la liquéfaction et à la stérilisation des matières excrémentielles. || *Fosse commune*, tranchée creusée dans un cimetière, pour y placer les cercueils de ceux dont les familles n'ont pas de concession.

FOSSE n. m. (bas lat. *fossatum*). Fosse creusée en long pour enfermer un espace ou faire écouler les eaux. || Ce qui sépare.

FOSSETTE n. f. Cavité que quelques personnes ont naturellement au menton, ou qui se forme sur la joue quand elles rient.

FOSSELE adj. et n. m. (lat. *fossilis*). Se dit d'un reste ou d'une empreinte d'une plante ou d'un animal ayant vécu avant l'époque historique, conservés dans des dépôts sédimentaires. || Se dit d'une idée surannée, d'une personne aux idées arriérées.

FOSSELER v. t. Amener à l'état de fossele.

FOSSEYEUR n. m. Celui qui creuse les fosses pour enterrer les morts.

FOS-SUR-MER, comm. des Bouches-du-Rhône, sur le golfe de Fos; 9 446 h. Port pétrolier. Raffinage du pétrole. Sidérurgie. Chimie.

FOU ou **FOL**, **FOLLE** adj. et n. (lat. *folis*, ballon). Qui a perdu la raison ou dont le comportement est extravagant. ♦ adj. Qui est hors de soi. || Contraire à la raison. || Excessif; prodigieux. ♦ *Fou de*, passionné pour. || *Fou rire*, rire qu'on ne peut pas retenir. || *Herbes folles*, herbes qui croissent en abondance et sans culture. (*Fol*, adj. masc., est employé devant les mots commençant par une voyelle ou un h muet.)

FOU n. m. Bouffon des princes. || Pièce du jeu d'échecs. || Oiseau de la taille d'une oie, nichant sur les côtes et plongeant à la recherche des poissons.

FOUACE n. f. → FOUAGASSE.

FOUAILLER v. t. (anc. fr. *fouail*, de *fou*, feu). Litt. Frapper souvent et à grands coups de fouet.

FOUCADE n. f. (de *fougue*). Litt. Élan, emportement capricieux et passager.

FOUCAULD (Charles, *vicomte*, puis *Père DE*), explorateur missionnaire français (1858-1916). Officier devenu prêtre, il s'installe à Tamanrasset, où il est assassiné.

FOUCAULT (Léon), physicien français (1819-1868). Il a démontré, grâce au pendule, le mouvement de rotation de la Terre.

FOUCAULT (Michel), philosophe français (1926-1984).

FOUCHÉ (Joseph), homme politique français (1759-1820), Ministre de la Police du Directoire, du Consulat jusqu'en 1802, puis de l'Empire jusqu'en 1810, et durant les Cent-Jours.

FOU-CHOUEN → FUSHUN.

FOUDRE n. m. *Un foudre de guerre* (Litt.), un grand capitaine.

FOUDRE n. m. (all. *Fuder*). Tonneau d'une grande capacité.

FOUDRE n. f. (lat. *fulgur*). Décharge accompagnée d'explosion (tonnerre) et de lumière (éclair) entre deux nuages ou entre un nuage et le sol. ♦ *S'attirer les foudres de qqn*, se mettre en situation de subir sa colère.

FOUDROYANT, **E** adj. Qui cause une émotion soudaine et violente. || Qui donne soudainement la mort.

FOUDROYER v. t. (conj. 2). Frapper de la foudre ou d'une décharge électrique. || Tuer d'un coup soudain et irrésistible. || Regarder intensément pour marquer sa haine, sa réprobation.

FOUET n. m. (lat. *fagus*, hêtre). Instrument formé d'une corde ou d'une lanière de cuir liée à un manche. || Ustensile servant à battre les œufs, les crèmes, les sauces. ♦ *Coup de fouet*, douleur soudaine, provenant de la déchirure d'un tendon ou d'un muscle; stimulation qui a un effet immédiat. || *Tir de plein fouet*, tir direct sur un but visible.

FOUETTÉ, **E** adj. Crème *fouettée*, crème de lait que l'on fait mousser au fouet.

FOUETTÉ n. m. *Chorégr.* Rotation rapide et continue effectuée sur pointe.

FOUETTER v. t. Donner des coups de fouet. || Battre vivement. || Frapper, cingler.

FOUGASSE ou **FOUACE** n. f. (lat. *focacius panis*, pain cuit sous la cendre). Galette de froment non levée, cuite au four ou sous la cendre.

FOUGÈRE n. f. (lat. *filicaria*, de *filix*, -icis, fougère). Plante sans fleurs, à feuilles souvent très divisées, vivant dans les bois, les landes, sur les murs.

FOUGÈRES, ch.-l. d'arr. d'Ille-et-Vilaine; 25 131 h. Château avec enceinte (XII^e-XV^e s.). Chaussures.

FOUGRE n. f. (it. *foga*). Ardeur impulsive et enthousiaste.

FOUGUEUSEMENT adv. Avec fougue.

FOUGUEUX, **EUSE** adj. Qui a ou qui montre de la fougue.

FOUILLE n. f. Excavation pratiquée dans le sol pour recevoir les fondations ou le sous-sol d'une construction ou pour retrouver des monuments anciens. || Action d'explorer, de visiter minutieusement.

FOUILLER v. t. (lat. *fodicare*, percer). Creuser pour chercher, pour mettre au jour des vestiges. || Explorer minutieusement, perquisitionner. || Approfondir avec soin et minutie. || Inspecter les poches, les vêtements de qqn. ♦ v. i. Se livrer à des recherches. ♦ *se fouiller* v. pr. *Il peut se*

fouiller (Fam.), il peut attendre longtemps ce qu'il désire.

FOUILLIS n. m. Désordre, pêle-mêle, confusion.

FOUINE n. f. (lat. *fagina* [*mustela*], [martre] du hêtre). Mammifère carnassier au pelage gris-brun, court sur pattes, vivant dans les bois.

FOUINER v. i. (de *fouine*). Fam. Explorer les moindres recoins pour découvrir qqch.

FOUINEUR, **EUSE** adj. et n. Fam. Qui aime fouiner dans les marchés aux puces, chez les brocanteurs, les commerçants, etc., à la recherche d'objets.

FOUR v. t. (lat. *fordere*). Creuser (le sol).

FOUJI-YAMA ou **FOUJI-SAN** → FUJI-YAMA.

FOU-KIEN → FUJIAN.

FOULANT, **E** adj. Pop. Fatigant.

FOULARD n. m. (prov. *foulard*, drap léger d'été). Carré de soie ou de tissu léger que l'on met autour du cou ou que les femmes portent sur la tête.

FOULBÉS → PEULS.

FOULE n. f. (de *fouler*). Multitude de personnes réunies. ♦ *En foule*, en grande quantité. || *La foule*, les hommes ordinaires, par opposition à l'élite. || *Une foule de*, une masse de (choses ou personnes).

FOULÉE n. f. (de *fouler*). Manière dont un cheval ou un coureur prend appui sur le sol à chaque pas. ♦ Distance couverte par un coureur entre deux appuis des pieds au sol. ♦ *Dans la foulée de qqn*, qqch, sur la même lancée que qqn, dans le prolongement immédiat de qqch.

FOULER v. t. (lat. *fullare*, fouler une étoffe). Marcher sur. || Faire une foulure. || Presser, écraser une chose peu résistante. ♦ *Fouler aux pieds* (Litt.), mépriser. ♦ *se fouler* v. pr. *Se faire une foulure*. ♦ *Ne pas se fouler* (Pop.), ne pas se donner beaucoup de peine.

FOULQUE n. f. (lat. *fulica*). Oiseau échassier à plumage sombre, voisin de la poule d'eau, vivant dans les roseaux des lacs et étangs.

FOULURE n. f. Étirement accidentel des ligaments articulaires; légère entorse.

FOUQUET (Jean), peintre et miniaturiste français (v. 1415/1420 - entre 1477 et 1481). Auteur du portrait de Charles VII, d'une *Vierge à l'Enfant* et de nombreuses miniatures.

Voir illustration p. 378

FOUQUET (Nicolas), homme d'État français (1615-1680). Surintendant général des Finances (1653), il développe le commerce extérieur, amasse une immense fortune et construit le château de Vaux. Accusé de malversation, il est condamné à la confiscation de ses biens et au bannissement.

FOUQUIER-TINVILLE (Antoine) [1746-1795], accusateur public du Tribunal révolutionnaire.

FOUR n. m. (lat. *furnus*). Ouvrage de maçonnerie voûté, qui sert à la cuisson de diverses substances ou à la production de températures très élevées. || Appareil dans lequel on chauffe une matière en vue de lui faire subir des transformations physiques ou chimiques. || Partie d'une cuisinière ou enceinte indépendante dans laquelle on met les aliments à cuire. || *Fam.* Insuccès, échec, en particulier en parlant d'une œuvre théâtrale, littéraire. ● *Four électrique*, four très employé en métallurgie, dans lequel la chaleur est fournie par l'arc électrique. || *Four solaire*, miroir concave de grand diamètre, qui concentre les rayons solaires en son foyer, y produisant une température très élevée. || *Petit four*, pâtisserie qui comprend de petits gâteaux secs ou glacés.

FOURBE adj. et n. (de *fourbir*). Qui trompe avec une adresse perfide; sournois.

FOURBERIE n. f. Ruse basse et odieuse, jointe au mensonge; hypocrisie, perfidie.

FOURBI n. m. *Fam.* Ensemble d'objets, d'affaires sans valeur.

FOURBIR v. t. (mot germ.). Nettoyer, rendre clair en frottant. || Préparer soigneusement.

FOURBU, E adj. (anc. fr. *fourboire*, boire à l'excès). Harassé de fatigue, éreinté.

FOURCHE n. f. (lat. *furca*). Outil à dents, de fer ou de bois, muni d'un long manche, et servant à la manutention des fourrages, du fumier, etc. || Endroit où un chemin, un arbre, etc., se divise en plusieurs branches. || Partie du cadre d'un deux-roues où se place la roue avant. ◆ pl. *Fourches patibulaires*, gibet à plusieurs piliers.



Jean Fouquet : panneau du *Diptyque de Melun* (vers 1452), représentant Étienne Chevalier (trésorier de France) avec saint Étienne. (Musée de Berlin-Dahlem.) [Giraudon]

FOURCHER v. i. *La langue lui a fourché* (fam.), il a dit un mot pour un autre.

FOURCHETTE n. f. (de *fourche*). Ustensile de table dont le manche se termine par des dents. || *Jeux*. Deux cartes dont l'une précède et l'autre suit immédiatement une carte de l'adversaire. || *Stat.* Écart entre deux nombres à l'intérieur duquel on fait une appréciation. ● *Avoir un bon, un joli coup de fourchette* (fam.), être un gros mangeur. || *Prendre en fourchette*, coincer.

FOURCHU, E adj. Qui se divise ainsi qu'une fourche.

FOURGON n. m. (lat. *furico*, de *furicare*, fouiller). Wagon à bagages, dans un train. ● *Fourgon funéraire*, corbillard automobile dans lequel peuvent prendre place quelques personnes accompagnant le corps.

FOURGONNER v. i. *Fam.* Farfouiller.

FOURGONNETTE n. f. Petite voiture commerciale à carrosserie tôlée, s'ouvrant par l'arrière.

FOURGON-POMPE n. m. (pl. *fourgons-pompes*). Véhicule d'intervention contre l'incendie.

FOURIER (baron Joseph), mathématicien français (1768-1830). Il a découvert les séries trigonométriques dites *séries de Fourier*.

FOURIER (Charles), philosophe et économiste français (1772-1837), auteur d'une théorie sociale fondée sur le phalanstère.

FOURME n. f. (anc. prov. *forma*, fromage). Fromage voisin du cantal.

FOURMI n. f. (lat. *formica*). Insecte de quelques millimètres de long, vivant en sociétés, ou fourmilères, où l'on rencontre des reines fécondes et de nombreuses ouvrières sans ailes. || *Arg.* Petit passeur de drogue. ● *Avoir des fourmis* (fam.), éprouver des picotements nombreux.

FOURMIÈRES, comm. du Nord, sur l'Helpe Mineure; 15 599 h.

FOURMIER n. m. Mammifère édenté qui capture les insectes avec sa langue visqueuse.

FOURMIÈRE n. f. Habitation des fourmis; ensemble des fourmis qui habitent un même endroit. || Multitude de gens qui s'agitent beaucoup.

FOURMILION ou **FOURMI-LION** n. m. (pl. *fourmis-lions*). Insecte dont la larve creuse dans le sable un piège en entonnoir où elle capture les fourmis.

FOURMILLEMENT n. m. Mouvement d'êtres qui s'agitent comme des fourmis. || Sensation de picotement dans un membre, survenant spontanément ou après compression d'un nerf ou de vaisseaux sanguins.

FOURMILLER v. i. S'agiter en grand nombre. || Abonder, pulluler.

FOURNAISE n. f. (lat. *forax*, -axis, four). Feu très ardent. || Lieu extrêmement chaud. || Lieu où se livrent des combats acharnés.

FOURNEAU n. m. (de *fouir*). Construction de maçonnerie ou ustensile portatif, où l'on fait du feu. || Appareil destiné à la cuisson des aliments. || Partie de la pipe où se met le tabac. ● *Haut fourneau*, construction spécialement établie pour effectuer la fusion et la réduction des minerais de fer en vue d'élaborer la fonte.

FOURNÉE n. f. Quantité (de pain, de pièces de céramique, etc.) qu'on fait cuire à la fois dans un four. || *Fam.* Ensemble de personnes nommées aux mêmes fonctions, ou bien qui font la même chose.

FOURNI, E adj. Épais, touffu. || Approvisionné.

FOURNIER (Henri) → ALAIN-FOURNIER.

FOURNIL [-ni] n. m. Local d'une boulangerie où se trouve le four et où l'on pétrit la pâte.

FOURNIMENT n. m. Ensemble des objets d'équipement d'un soldat.

FOURNIR v. t. (mot germ.). Pourvoir du nécessaire, procurer, mettre à la disposition de qq. || Produire qqch. ◆ v. t. ind. [à]. Subvenir : *fournir aux besoins de qq.*

FOURNISSEUR n. m. Personne ou établissement auquel on achète.

FOURNITURE n. f. Action de fournir; ce qui est fourni.

FOURRAGE n. m. (anc. fr. *fuere*; du frq.). Tout produit végétal destiné à l'alimentation des animaux, à l'exception des grains.

FOURRAGER v. i. (conj. 1). *Fam.* Chercher en mettant du désordre; fouiller.

FOURRAGÈRE adj. f. Se dit des plantes propres à être employées comme fourrage.

FOURRAGÈRE n. f. Cordelière aux couleurs de la Légion d'honneur, de la médaille militaire ou des croix de guerre.

FOURRÉ, E adj. Doubé, garni d'une peau qui a encore son poil. || Garni de confiture, de crème, etc. ● *Coup fourré*, entreprise sans résultat.

FOURRÉ n. m. (de *fourrer*). Endroit touffu d'un bois, où poussent des arbustes, des broussailles, etc.

FOURREAU n. m. (anc. fr. *fuere*; du germ.). Gaine, étui allongé servant d'enveloppe à un objet. || Robe de forme étroite.

FOURRER v. t. (anc. fr. *fuere*, fourreau). Garnir de fourrure ou de matière. || *Fam.* Introduire, mettre qq part. ● *Fourrer son nez dans* (fam.), se mêler indiscrètement. ◆ se fourrer v. pr. *Fam.* Se mettre, se pla-

cer. ● Ne savoir où se fourrer, comment dissimuler sa confusion.

FOURRE-TOU n. m. inv. Sac de voyage souple et extensible.

FOURREUR n. m. Marchand de fourrures. || Personne qui travaille les peaux pour les transformer en fourrures.

FOURRIÈRE n. f. (de *fourrage*). Lieu de dépôt des animaux, des voitures, etc., qu'on a saisis pour dégât, dette ou contravention.

FOURRURE n. f. (de *fourrer*). Peau de mammifère avec son poil et préparée pour doubler, garnir ou faire un vêtement; ce vêtement lui-même.

FOURVIÈRE, colline de Lyon, dominant la Saône. Basilique N.-D. de Fourvière (1870).

FOURVOYER v. t. (de *fors* et *voie*) [conj. 2]. Mettre dans l'erreur. ♦ se fourvoyer v. pr. S'égarer, se tromper complètement, faire fausse route.

FOUTA-DJALON, massif cristallin et gréseux de Guinée; 1515 m.

FOU-TCHEOU → FUZHOU.

FOUTRE v. t. (lat. *future*, avoir des rapports sexuels avec une femme) [inusité au passé simple]. Pop. Jeter violemment : *foutre qqn par terre*. || Pop. Faire, travailler. ♦ se foutre v. pr. [dch]. Pop. Ne faire aucun cas de qqn, de qqn; se moquer.

FOUTU, **E** adj. Pop. Se dit de ce qui échoue. ● *Être foutu* (de Pop.), être capable de. || *Être mal foutu* (Pop.), être un peu souffrant.

FOVÉE n. f. (mot lat. signif. *fosse*). Dépression de la rétine, située au centre de la tache jaune, où la vision atteint la plus grande netteté.

FOX (George), fondateur de la secte des quakers en Angleterre (1624-1691).

FOX-TERRIER o, par abrég., **FOX** n. m. (angl. *fox*, renard) [pl. *fox-terriers*]. Race de chiens d'origine anglaise.

FOX-TROT [fɔksɒtɾɔt] n. m. inv. (mots angl. signif. *trot de renard*). Danse américaine, très en vogue vers 1920.

FOYER n. m. (bas lat. *focarium*, du lat. class. *focus*, foyer). Lieu où l'on fait le feu. || Lieu où habite une famille; la famille elle-même. || Partie du théâtre où se rassemblent les acteurs. || Salon où le public se réunit pendant les entractes. || Local servant de lieu de réunion, de distraction et même d'habitation à certaines catégories de personnes. || Partie d'un appareil de chauffage dans laquelle a lieu la combustion. || Centre principal d'où provient qqch : *le foyer de la rébellion*. || Siège productif d'une maladie, siège principal de ses manifestations. || Phys. Point où se rencontrent des rayons initialement parallèles, après réflexion ou réfraction. ♦ pl. Pays natal, demeure familiale.

FRAC n. m. (angl. *frock*). Habit masculin de cérémonie, noir et à basques étroites.

FRACAS n. m. (it. *fraccasso*). Bruit violent et soudain. ● Avec *perte et fracas*, brutalement.

FRACASSANT, **E** adj. Bruyant; visant à l'effet.

FRACASSER v. t. Briser avec violence.

FRACTION n. f. (bas lat. *fractio*). Partie d'un tout. || Opérateur formé de deux nombres entiers : *a* (numérateur) et *b* (dénominateur), qui se note $\frac{a}{b}$ et qui

définit le résultat obtenu en partant d'une grandeur en la divisant par *b* et en la multipliant par *a*, les deux opérations pouvant être interverties.

FRACTIONNEL, **ELLE** adj. Qui vise à la désunion, au fractionnement d'un parti.

FRACTIONNEMENT n. m. Action de fractionner.

FRACTIONNER v. t. Diviser en fractions, en parties.

FRACTURE n. f. (lat. *fractura*). Rupture violente d'un os ou d'un cartilage dur. || Cassure de l'écorce terrestre.

FRACTURER v. t. Casser, briser, forcer.

FRAGILE adj. (lat. *fragilis*). Qui se casse, se détériore facilement. || Qui est de faible constitution. || Peu stable, mal assuré, sujet à disparaître.

FRAGILISER v. t. Rendre plus fragile.

FRAGILITÉ n. f. État de ce qui est fragile.

FRAGMENT n. m. (lat. *fragmentum*). Morceau d'un objet qui a été cassé, déchiré. || Partie extraite d'un livre, d'un discours.

FRAGMENTAIRE adj. Qui constitue un fragment d'un tout; partiel, incomplet.

FRAGMENTATION n. f. Action de se partager en fragments.

FRAGMENTER v. t. Réduire en fragments, morceler, diviser.

FRAGONARD (Jean Honoré), peintre et graveur français (1732-1806), auteur de scènes galantes et de portraits.

FRAIL n. m. (de *frayer*). Époque, acte, résultat de la reproduction chez les poissons.

FRAÎCHEMENT adv. Récemment, depuis peu de temps. || Fam. Avec froideur. ● Ça va *fraîchement* (Fam.), il fait un peu froid.

FRAÎCHEUR n. f. Qualité de ce qui est frais.

FRAÎCHIR v. i. Devenir plus frais, en parlant de la température.

FRAIS, **FRAÎCHE** adj. (mot germ.). Qui produit une sensation de froid léger. || Qui n'est pas terni, qui a conservé son éclat. || Qui n'est pas fatigué. || Qui n'est pas encore sec. || Qui n'est pas encore

abîmé, altéré. || Récemment, qui vient de se produire. ● *Argent frais*, nouvellement reçu et dont on peut disposer. || *Te voilà frais!* (Fam.), te voilà dans une situation fâcheuse. ♦ adv. : *boire frais*. || Récemment : *fleur fraîche* cueille.

FRAIS n. m. Air frais, froid agréable.

FRAIS n. m. pl. (anc. fr. *fret*, dommage fait en brisant). Dépenses occasionnées par une opération quelconque. ● À *peu de frais*, sans beaucoup de dépense, de peine. || *En être pour ses frais*, ne tirer aucun profit de ses dépenses; s'être donné de la peine pour rien. || *Faire les frais de la conversation*, y prendre la part principale, ou en être le principal sujet. || *Faire les frais de qqch*, en supporter les conséquences fâcheuses. || *Faire ses frais*, retirer d'une entreprise autant qu'elle avait coûté. || *Faux frais*, petites dépenses imprévues. || *Se mettre en frais* (Fam.), dépenser plus que de coutume; prodiguer sa peine, ses efforts.

FRAISE n. f. (lat. *fragum*). Fruit du fraisier.

FRAISE n. f. (anc. fr. *fraiser*, peler). Membrane qui enveloppe les intestins du veau, de l'agneau, etc. || Colletette de linon ou de dentelle empressée (XVI^e et XVII^e s.). || Chair rouge et plissée qui pend sous le bec des dindons.

FRAISE n. f. (du précéd.). Outil rotatif de coupe, comportant plusieurs arêtes tranchantes, régulièrement disposées autour d'un axe.

FRAISER v. t. Usiner une pièce au moyen d'une fraise.

FRAISEUR n. m. Ouvrier qui travaille sur une fraiseuse.

FRAISEUSE n. f. Machine-outil servant pour le fraisage.

FRAISIER n. m. Plante basse, se propageant par stolons, et qui fournit les fraises.

FRAMBOISE n. f. (mot frq.). Fruit comestible du framboisier, composé de petites drupes distinctes.

FRAMBOISIER n. m. Arbrisseau voisin de la ronce et cultivé pour ses fruits parfumés, les framboises.

FRAMÉE n. f. (lat. *framea*). Javelot des Francs.

FRANC, **FRANCHE** adj. (frq. *frank*, libre). Loyal, sincère. || Pur, sans mélange. ● *Franc de port*, se dit de lettres, de colis pour le port desquels il n'y a rien à payer. || *Port franc*, zone franche, port, région frontalière où les marchandises étrangères pénètrent sans avoir à payer de droits. ♦ adv. *Parler franc* (Litt.), franchement.

FRANC, **FRANQUE** adj. Qui appartient aux Francs.

FRANC n. m. Unité monétaire principale de la France, de la Belgique, du Luxembourg et de la Suisse.

FRANÇAIS, E adj. et n. Qui est de France.

FRANÇAIS n. m. Langue parlée notamment en France, au Canada, en Belgique et en Suisse. • *Le Français*, la Comédie-Française.

FRANC-COMTOIS, E adj. et n. (pl. *francs-comtois*, *franc-comtoises*). De France-Comté.

FRANCE, État d'Europe occidentale; 549 000 km²; 56,4 millions d'h. Cap. Paris. Langue : français.

GÉOGRAPHIE

Pays le plus étendu d'Europe (U.R.S.S. exclue), la France n'a des altitudes élevées que dans le Sud (Pyénées) et dans le Sud-Est, où les Alpes portent le point culminant de l'Europe. Les plaines ou plateaux des bassins sédimentaires (Bassins parisiens et aquitains), des massifs anciens plus ou moins aplanis (Ardennes, Massif armoricain, Massif central) occupent l'essentiel du territoire. Le climat est tempéré, océanique dans l'Ouest, à nuance continentale dans l'Est et méditerranéen dans le Sud-Est. La population est en majeure partie concentrée dans les agglomérations urbaines; près de 20 % des Français vivent dans la région parisienne. Les agglomérations de Lyon, Marseille et Lille dépassent le million d'h., celles de Bordeaux, Toulouse et Strasbourg le demi-million. C'est surtout là que vivent les immigrants (environ 4 millions). L'augmentation de la population active féminine et l'ampleur du chômage sont deux traits récents de la population active, dont la répartition traduit la prépondérance du secteur tertiaire (plus de la moitié du total) devant l'industrie (environ le tiers) et l'agriculture (8 %). Le système économique juxtapose les firmes privées et les grandes entreprises nationalisées (énergie, transports, sidérurgie, etc.). L'agriculture, la plus importante d'Europe occidentale (céréales, vins, fruits et légumes, élevage bovin), est exportatrice. La crise et la concurrence internationale ont imposé la modernisation de plusieurs secteurs industriels (sidérurgie [Lorraine], automobile [région parisienne], chantiers navals, textile), et celle d'autres branches en meilleure position (chimie, aéronautique, agro-alimentaire), des transports aussi. La France est sensiblement dépourvue de matières premières (sauf de bauxite et de fer). Le manque de pétrole et de gaz n'est qu'en faible partie pallié par l'essor de l'énergie nucléaire. Les importations d'hydrocarbures, coûteuses, menacent l'équilibre de la balance commerciale, dont le déficit (existant malgré les revenus du tourisme) a provoqué un fort endettement.

HISTOIRE

Profitant des divisions des Celtes, les légions romaines de César font la conquête de la Gaule* (58-51 av. J.-C.). Celle-

ci, romanisée, connaît une ère de stabilité. Au II^e s., le christianisme pénètre sur son territoire. Au V^e s., les Barbares envahissent le pays : Germains, Wisigoths, Vandales, Huns et surtout Francs. Clovis, converti au christianisme, est le premier Mérovingien à régner sur le pays. À sa mort, le territoire est divisé en trois royaumes mérovingiens rivaux, l'Austrasie, la Neustrie et la Bourgogne, au sein desquels les maires du palais affermissent leur indépendance. L'un d'eux, Charles Martel, arrête l'invasion arabe à Poitiers (732). Son fils, Pépin le Bref, couronné roi des Francs en 751, fonde la dynastie des Carolingiens. Charlemagne, fils de Pépin, soumet les Lombards, les Saxons et les Avars; couronné empereur (800), il s'impose comme le chef de la chrétienté mais son empire est partagé au traité de Verdun (843) entre ses trois petits-fils : Charles II le Chauve reçoit la *Francia occidentalis* et devient le premier roi de France. Incapables de contenir les envahisseurs normands qui s'installent en Normandie en 911, les derniers Carolingiens voient se constituer un système féodal qui ébranle leur autorité. La famille des ducs de France les contraint à partager la royauté; en 987, l'un de ses membres, Hugues Capet, proclamé roi, fonde la dynastie des Capétiens. Ses descendants, tel Louis VI le Gros, s'efforcent d'agrandir leur domaine et d'asseoir leur autorité face aux féodaux. Philippe II Auguste enlève la Normandie et la Touraine aux Plantagenêts, rois d'Angleterre; par sa victoire de Bouvines (1214) sur l'empereur d'Occident Othon IV, il donne à la monarchie capétienne son caractère national, et son successeur, Louis VIII, soumet le Languedoc. Louis IX (Saint Louis) poursuit leur œuvre et s'impose comme l'arbitre de la chrétienté. Philippe IV le Bel affermit l'indépendance de la Couronne face aux prétentions du pape. En 1328, la mort du dernier Capétien direct, Charles IV le Bel, ouvre une crise dynastique : l'accession au trône de France de la branche capétienne des Valois ranime l'antagonisme franco-anglais et provoque la guerre de Cent* Ans. Le sursaut national, provoqué par Jeanne d'Arc, débarrasse la France de la présence anglaise, sous Charles VII. Louis XI accroît son royaume de la Bourgogne, de l'Anjou, du Maine et de la Provence. Charles VIII, par son mariage avec la duchesse Anne, prépare l'annexion de la Bretagne; il engage les guerres d'Italie, poursuivies par Louis XII et François I^{er}, dont la rivalité avec Charles Quint ne prend fin que sous Henri II. Les guerres de Religion déchirent la France sous les derniers Valois. Le protestant Henri de Navarre, sacré roi sous le nom de Henri IV, après sa conversion au catholicisme, fonde la dynastie capétienne des Bourbons, rétablit, par l'édit de Nantes

(1598), la paix religieuse et restaure l'autorité royale avec l'aide de Sully. Son fils, Louis XIII, appuyé par Richelieu, adversaire des féodaux et des protestants, renforce l'absolutisme royal; il crée le premier empire colonial français (Canada) et mène contre la maison d'Autriche la coûteuse guerre de Trente Ans (1618-1648). Mazarin, d'abord aux prises avec la Fronde (1648-1653), impose à l'Espagne le traité des Pyrénées (1659) et fait de Louis XIV le maître absolu de la France. Le Roi-Soleil devient le plus grand souverain de l'Europe (gains de l'Artois, du Roussillon, de la Flandre, de la France-Comté et de l'Alsace). Mais la sage administration de Colbert, les réformes militaires de Louvois ne peuvent éviter l'affaiblissement du pays dû à un excès d'absolutisme (révocation de l'édit de Nantes en 1685) et aux trop nombreuses guerres de la fin du règne. Au XVIII^e s., la monarchie absolue subit des échecs extérieurs : guerre de Sept Ans, perte de l'Inde et du Canada. La bourgeoisie, en 1789, met à bas le vieil édifice social : la Révolution abolit la féodalité et établit le principe de l'égalité civile. La république proclamée (22 septembre 1792), la Convention nationale (1792-1795) sauve la France de l'invasion étrangère et de la guerre civile. Après les années troubles du Directoire (1795-1799), Bonaparte, Premier consul, puis empereur sous le nom de Napoléon I^{er}, étend sa domination sur l'Europe; il sanctionne dans le Code civil (1804) les réformes sociales de la Révolution, et met en place une organisation centralisée de l'État : préfets, cours d'appel, Banque de France, Université. L'Europe, victorieuse de l'Empire, favorise la Restauration des Bourbons. Louis XVIII s'efforce de concilier les acquisitions révolutionnaires et le retour à l'Ancien Régime. La politique ultraroyaliste de Charles X provoque la révolution libérale de juillet 1830. Louis-Philippe I^{er} consacre l'avènement politique de la bourgeoisie, mais la crise économique consécutive à la révolution industrielle déclenche les journées de février 1848 qui fondent la II^e République et établissent le suffrage universel; le prince-président Louis Napoléon devient par plébiscite l'empereur Napoléon III (1852). Le second Empire favorise l'essor industriel et commercial, mais pratique une politique extérieure aventureuse, dont le terme est la guerre franco-allemande de 1870-71, sanctionnée par la perte de l'Alsace-Lorraine. Après l'échec de la Commune (1871), la III^e République, proclamée dès le 4 septembre 1870, se montre d'abord conservatrice sous Thiers et Mac-Mahon. Les lois constitutionnelles de 1875 définissent le fonctionnement de l'État. Les républicains, majoritaires à partir de 1876, entreprennent un programme de réformes démocratiques : instruction

RÉGIMES, DYNASTIES, SOUVERAINS, CHEFS D'ÉTAT DE LA FRANCE

Mérovingiens

Childéric I ^{er} _____	457
Clovis I ^{er} _____	481

Metz

Thierry I ^{er} _____	511
Thibert I ^{er} _____	534
Théodebald _____	548-555

Orléans

Clodomir _____	511-524
----------------	---------

Paris

Childebert I ^{er} _____	511-558
----------------------------------	---------

Soissons

Clotaire I ^{er} _____	511
(seul roi de 558 à 561)	

Paris

Caribert I ^{er} _____	561-567
--------------------------------	---------

Neustrie

Chilpéric I ^{er} _____	561-584
Clotaire II _____	584-629
(seul roi de 613 à 629)	
Dagobert I ^{er} _____	629-639
(seul roi de 631 à 634)	

Austrasie

Sigebert I ^{er} _____	561
Childebert II _____	575
(roi de Bourgogne depuis 593)	
Thibert II _____	596-612

Bourgogne

Thierry II _____	595-613
------------------	---------

Austrasie

Clotaire II _____	613-622
Dagobert I ^{er} _____	622-634
Sigebert II _____	634-656
Childéric II _____	656-675
Dagobert II _____	676-679

Neustrie et Bourgogne

Clovis II _____	639-657
(seul roi en 657)	
Clotaire III _____	657-673
Thierry III _____	675
Clovis III _____	691
Childebert III _____	695
Dagobert III _____	711
Chilpéric II _____	715
Clotaire IV _____	717
(désigné par Charles Martel)	
Thierry IV _____	720
Interregne _____	737-743
Childéric III _____	743-751

Carolingiens

Pépin le Bref _____	751
Charlemagne _____	768
(avec Carloman jusqu'en 771)	
Louis I ^{er} le Pieux _____	814
Charles II le Chauve _____	840
Louis II le Bègue _____	877
Louis III et Carloman _____	879
Carloman seul _____	882
Charles le Gros, régent _____	884
Eudes (famille capétienne) _____	888-898
Charles III le Simple _____	893
Robert I ^{er} _____	922
(famille capétienne)	
Raoul de Bourgogne _____	923
Louis IV d'Outremer _____	936
Lothaire _____	954
Louis V _____	986

Capétiens

1^o CAPÉTIENS DIRECTS

Hugues Capet _____	987
Robert II le Pieux _____	996
Henri I ^{er} _____	1031
Philippe I ^{er} _____	1060
Louis VI le Gros _____	1108
Louis VII le Jeune _____	1137
Philippe II Auguste _____	1180
Louis VIII le Lion _____	1223
Louis IX (Saint Louis) _____	1226
Philippe III le Hardi _____	1270
Philippe IV le Bel _____	1285
Louis X le Hutin _____	1314
Jean I ^{er} _____	1316
Philippe V le Long _____	1316
Charles IV le Bel _____	1322

2^o VALOIS

Philippe VI _____	1328
Jean II le Bon _____	1350
Charles V le Sage _____	1364
Charles VI _____	1380
Charles VII _____	1422
Louis XI _____	1461
Charles VIII _____	1483
Louis XII _____	1498
François I ^{er} _____	1515
Henri II _____	1547
François II _____	1559
Charles IX _____	1560
Henri III _____	1574

3^o BOURBONS

Henri IV _____	1589
Louis XIII _____	1610
Louis XIV _____	1643
Louis XV _____	1715
Louis XVI _____	1774

I^{re} République (1792-1799)

Consulat

Napoléon Bonaparte —	1799-1804
----------------------	-----------

Premier Empire

Napoléon I ^{er} _____	1804
--------------------------------	------

Première Restauration

Louis XVIII _____	1814
-------------------	------

Les Cent-Jours

Napoléon I ^{er} _____	1815
--------------------------------	------

Seconde Restauration

Louis XVIII _____	1815
Charles X _____	1824

Monarchie de Juillet

Louis-Philippe I ^{er} _____	1830
--------------------------------------	------

II^e République

Louis Napoléon _____	1848
----------------------	------

Second Empire

Napoléon III _____	1852
--------------------	------

III^e République

Thiers _____	1871
Mac-Mahon _____	1873
Jules Grévy _____	1879
Sadi-Carnot _____	1887
Casimir-Perier _____	1894
Félix Faure _____	1895
Émile Loubet _____	1899
Armand Fallières _____	1906
Raymond Poincaré _____	1913
Paul Deschanel _____	1920
Alexandre Millerand _____	1920
Gaston Doumergue _____	1924
Paul Doumer _____	1931
Albert Lebrun _____	1932

État français

Philippe Étain _____	1940
----------------------	------

Gouvernement provisoire

Charles de Gaulle _____	1944
Gouin, Bidault, Blum _____	1946

IV^e République

Vincent Auriol _____	1947
René Coty _____	1954

V^e République

Charles de Gaulle _____	1959
Georges Pompidou _____	1969
Valéry Giscard d'Estaing _____	1974
François Mitterrand _____	1981

laïque et obligatoire, libertés publiques, séparation de l'Église et de l'État (1905), cependant qu'une série de crises internes (boulangisme, affaire Dreyfus) secoue le régime. À l'extérieur, la politique est caractérisée par la fondation d'un empire colonial en Afrique et en Asie ainsi que par la conclusion d'une alliance avec la Russie (1894) et de l'Entente cordiale avec la Grande-Bretagne (1904), destinées à contenir la menace allemande. La France sort victorieuse mais affaiblie du premier conflit mondial (1914-1918) : le traité de Versailles (1919), qui lui rend l'Alsace-Lorraine, ne peut assurer la stabilité internationale. La France, touchée par la crise économique mondiale (1929), voit sa politique intérieure marquée par la lutte des partis. Le Front populaire (1936) apporte d'importants progrès sociaux, mais, à partir de 1938, la France ne réagit pas devant la politique expansionniste de l'Allemagne nazie. Lorsque le Reich attaque la Pologne, la France lui déclare la guerre (septembre 1939) et se trouve envahie en mai 1940. Tandis que le maréchal Pétain demande l'armistice, le général de Gaulle appelle, de Londres, les Français à la résistance (18 juin 1940). Les Allemands reprennent l'Alsace-Lorraine, occupent les deux tiers du territoire métropolitain, puis, en 1942, sa totalité. Le gouvernement du maréchal Pétain, chef de l'État, installé à Vichy, suit une politique de collaboration avec l'occupant. Pendant qu'une résistance efficace s'organise à l'intérieur, les généraux de Gaulle et Giraud créent, à Alger, un Comité français de libération nationale (1943), reconnu par les Alliés, qui débarquent en Normandie (6 juin 1944) et libèrent la France. Un gouvernement provisoire s'installe à Paris. La IV^e République, créée en 1946, se trouve confrontée aux problèmes de décolonisation (Indochine, Maghreb) et ne peut assurer la stabilité politique du pays. Après une grave crise gouvernementale (mai 1958), une nouvelle Constitution, ratifiée le 28 septembre 1958, fonde la V^e République, dont le président possède des pouvoirs étendus. Élu à la présidence en 1958, Charles de Gaulle liquide le contentieux algérien (1962); réélu en 1965, il surmonte difficilement la crise de mai 1968, et démissionne en avril 1969. Son successeur, G. Pompidou, poursuit sa politique, mais il meurt en cours de mandat (1974), et V. Giscard d'Estaing lui succède. En 1981, F. Mitterrand et les socialistes arrivent au pouvoir. De 1986 à 1988, un président (F. Mitterrand) et un Premier ministre (J. Chirac) de tendances politiques différentes « cohabitent ». En 1988, F. Mitterrand est réélu à la présidence de la République.

CONSTITUTION ET ADMINISTRATION

La France est régie par la Constitution du

4 octobre 1958. Chef de l'État, le président de la République est élu au suffrage universel direct (depuis 1962) pour sept ans; il partage le pouvoir exécutif avec le Premier ministre, qu'il désigne. Le pouvoir législatif est confié au Parlement, composé du Sénat, élu pour neuf ans au suffrage restreint et indirect, et de l'Assemblée nationale, élue pour cinq ans au suffrage universel direct. La Constitution définit la composition et les pouvoirs du Conseil constitutionnel, du Conseil supérieur de la magistrature, de la Haute Cour de justice et du Conseil économique et social.

Le territoire métropolitain est divisé en 22 Régions, entre lesquelles sont répartis 96 départements. La République compte également 4 régions et départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), 2 collectivités territoriales (Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte) et divers territoires d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, terres australes et antarctiques). Les départements sont divisés en arrondissements, subdivisés en cantons et communes. Chaque département a à sa tête un préfet, qui y représente l'État; un conseil général, élu au suffrage universel à raison d'un conseiller par canton, règle les affaires départementales; son président est l'organe exécutif du département. L'administration de chaque commune est confiée à un maire, assisté d'un conseil municipal. En métropole, la justice est rendue par 459 tribunaux d'instance et 175 tribunaux de grande instance (au moins un par département). Trente cours d'appel peuvent examiner une seconde fois les litiges jugés en grande instance. La Cour de cassation, qui siège à Paris, juge en droit et non en fait : elle examine les jugements et les casse en cas de vice de forme. Les cours d'assises (magistrats et jury), constituées périodiquement dans chaque département, jugent les crimes. L'Éducation nationale est répartie en 28 académies, administrées par des recteurs. L'administration ecclésiastique compte 95 diocèses catholiques. La France est divisée en 6 régions militaires et 4 régions aériennes; son littoral est réparti entre 3 régions maritimes.

France (*campagnes de*), opérations menées dans le nord et l'est de la France en 1814 par Napoléon contre les armées alliées, et en 1940 par les forces franco-anglaises contre les armées allemandes.

FRANCE (*île de*), anc. nom de l'île Maurice.

FRANCE (Anatole), écrivain français (1844-1924), auteur de romans historiques ou de mœurs.

FRANCFORT-SUR-L'ODER, v. d'Allemagne (Brandebourg), à la frontière polonaise; 82 000 h.

FRANCFORT-SUR-LE-MAIN, v. d'Allemagne (Hesse), sur le Main; 600 000 h. Centre bancaire et industriel. Aéroport. Foire du livre. — La ville est le lieu du couronnement de l'Empereur de 1562 jusqu'à la fin du Saint Empire (1806), puis le siège de la diète de la Confédération germanique de 1815 à 1866. En 1848, s'y réunit un Parlement qui ne parvient pas à donner une constitution nouvelle à la Confédération. Le 10 mai 1871, y est signé le traité qui met fin à la guerre franco-allemande.

FRANCHE-COMTÉ, anc. prov. de l'est de la France. — Elle donne son nom à une Région, formée du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort; 16 202 km²; 1 084 000 h. Ch.-l. Besançon. — Elle passe par mariage aux ducs de Bourgogne puis à la maison d'Autriche, qui la cède à la France au traité de Nimègue (1678).

FRANCHEMENT adv. De manière directe, sans hésitation. || Très.

FRANCHET D'ESPÈREY (Louis), maréchal de France (1856-1942). Il commande en chef les troupes alliées en Macédoine (1918).

FRANCHIR v. t. (de *franc*). Passer un obstacle par un moyen quelconque. || Passer une limite.

FRANCHISAGE ou **FRANCHISING** n. m. (mot angl.). Contrat par lequel une entreprise en autorise une autre à utiliser sa marque pour commercialiser des produits.

FRANCHISE n. f. Exemption de certains droits. || Sincérité, droiture. || Clause d'une assurance qui fixe une somme forfaitaire à la charge de l'assuré en cas de dommage.

FRANCHISEMENT n. m. Action de franchir.

FRANCIEN n. m. (de *France*). Dialecte de langue d'oïl, parlé en Île-de-France au Moyen Âge, à l'origine du français.

FRANCIQUE n. m. Langue des anciens Francs, faisant partie du germanique occidental.

FRANCISATION n. f. Action de franciser.

FRANCAISIN, **E** n. Religieux, religieuse de l'ordre fondé par saint François d'Assise.

FRANCISER v. t. Donner le caractère français.

FRANCISQUE n. f. (lat. *francisca*). Hache de guerre des Francs et des Germains.

FRANCK (César), compositeur français d'origine belge (1822-1890), auteur d'œuvres religieuses et profanes.

FRANC-MAÇON, **ONNE** n. (calqué sur l'angl. *free mason*) [pl. *francs-maçons*, *franc-maçonnnes*]. Membre de la franc-maçonnerie.

FRANC-MAÇONNERIE n. f. (pl. *franc-maçonneries*). Association répandue dans divers pays et dont les membres professent des principes de fraternité, se reconnaissent entre eux à des signes et à des emblèmes, et se divisent en groupes appelés «loges».

FRANCO adv. (it. *porto franco*, port franc). Sans frais pour le destinataire.

FRANCO-, élément tiré du mot *français*, et entrant en composition avec d'autres noms ethniques.

franco-allemande (guerre), guerre qui, en 1870-71, oppose la France à la Prusse, soutenue par tous les États allemands. La défaite française de Sedan (sept. 1870) entraîne la chute du second Empire. Le gouvernement de la Défense nationale (Gambetta) ne peut empêcher les capitulations de Strasbourg, Metz et Paris. Les préliminaires de Versailles (févr. 1871), confirmés par le traité de Francfort (10 mai 1871), consacrent la défaite de la France, qui perd l'Alsace (moins Belfort) et une partie de la Lorraine.

FRANCO BAHAMONDE (Francisco), général et homme d'État espagnol (1892-1975). Après une dure guerre civile (1936-1939) qu'il suscite contre le gouvernement républicain, il instaure une dictature, qu'il maintient jusqu'à sa mort.

FRANÇOIS D'ASSISE (saint) [v. 1182-1226], fondateur de l'ordre des Franciscains, ou Frères mineurs (1209), auquel s'ajoute, en 1212, un ordre de femmes, les *Clarisses*, dont la cofondatrice est Claire d'Assise.

FRANÇOIS DE SALES (saint), évêque de Genève-Anancy et docteur de l'Église (1567-1622). Il est l'auteur de l'*Introduction à la vie dévote*.

FRANÇOIS XAVIER (saint) [1506-1552]. Membre de la Compagnie de Jésus, il évangélise l'Inde portugaise et le Japon.

FRANÇOIS I^{er} (1494-1547), roi de France de 1515 à 1547, fils de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême. Successeur de Louis XII, il bat les Suisses à Marignan (1515) et conquiert le Milanais. François I^{er} se consacre ensuite à la lutte contre la maison d'Autriche; vaincu et fait prisonnier à Pavie (1525), il concède le traité de Madrid (1526) puis reprend la lutte, mais il doit renoncer à ses prétentions italiennes au traité de Cambrai (1529). Il s'allie aux princes protestants d'Allemagne, ennemis de Charles Quint, et aux Turcs de Soliman le Magnifique, et, après la victoire de Cérsoles, signe la paix de Crépy (1544), qui lui donne la Bourgogne.

FRANÇOIS II (1544-1560), roi de France de 1559 à 1560, fils aîné d'Henri II et de Catherine de Médicis, époux de Marie I^{re} Stuart. Il laisse les Guises réprimer la conjuration d'Amboise (mars 1560).

FRANÇOIS I^{er} (1708-1765), d'abord duc de Lorraine; il épouse Marie-Thérèse d'Autriche en 1736 et devient empereur germanique de 1745 à 1765. — **FRANÇOIS II** (1768-1835), dernier empereur germanique (de 1792 à la suppression du Saint Empire romain germanique en 1806) et premier empereur d'Autriche (FRANÇOIS I^{er}) de 1804 à 1835. Il donne sa fille Marie-Louise en mariage à Napoléon I^{er} et laisse gouverner Metternich.

FRANÇOIS-FERDINAND, archiduc héritier d'Autriche (1863-1914). Son assassinat à Sarajevo, en juin 1914, prélude à la Première Guerre mondiale.

FRANÇOIS-JOSEPH I^{er} (1830-1916), empereur d'Autriche (1848-1916) et roi de Hongrie de 1867 à 1916. Il réorganise ses États par le compromis de 1867, qui crée l'Empire austro-hongrois, mais s'oppose aux revendications nationales des Tchèques et des Slaves de l'empire. Sa déclaration de guerre à la Serbie, en 1914, déclenche la Première Guerre mondiale.

FRANÇOIS-JOSEPH (*archipel*), archipel soviétique de l'Arctique, à l'E. du Svalbard; 20 000 km².

FRANCONIE, région d'Allemagne fédérale, partie nord-ouest de la Bavière.

FRANCONVILLE, ch.-l. de c. du Val-d'Oise, au N.-O. de Paris; 32 976 h.

FRANCOPHILE adj. et n. Ami de la France.

FRANCOPHILIE n. f. Amitié envers la France.

FRANCOPHOBE adj. et n. Hostile à la France.

FRANCOPHOBIE n. f. Hostilité envers la France.

FRANCOPHONE adj. et n. Qui parle le français.

FRANCOPHONIE n. f. Collectivité constituée par les peuples parlant le français.

FRANCO-PROVENÇAL, E, AUX adj. et n. m. Se dit des dialectes français de la Suisse romande, de la Savoie, du Dauphiné, du Lyonnais et de la Bresse.

FRANCO-PARLER n. m. Absence de contrainte ou de réserve dans la façon de s'exprimer.

FRANCS, peuple germanique qui conquiert la Gaule au V^e s. et lui donne son nom. Les principales tribus sont celles des Saliens et des Ripuaires.

Francs-tireurs et partisans (F. T. P.), en 1943-44, formations de combat issues du parti communiste français et qui, au sein des Forces françaises de l'intérieur, prennent part à la Résistance.

FRANC-TIREUR n. m. (pl. *francs-tireurs*). Combattant qui ne fait pas partie d'une armée régulière. || Celui qui mène une action indépendante, sans observer la discipline d'un groupe.

FRANGE n. f. (lat. *fimbria*). Passementerie composée de fils qui pendent en garniture sur une robe, une tenture, aux extrémités d'une écharpe. || Cheveux retombant sur le front. || Partie marginale d'une collectivité. || Limite floue.

FRANGIN, E n. Pop. Frère, sœur.

FRANKLIN n. f. (it. *Frangipani*, n. pr.). Crème épaisse, parfumée aux amandes; gâteau garni de cette crème.

FRANGIPANIER n. m. Arbuste d'Amérique cultivé pour ses fleurs.

FRANKLIN (Benjamin), homme d'État américain (1706-1790). Il est l'un des artisans de l'indépendance américaine (1776); il obtient l'aide de la France. Il est aussi l'inventeur du paratonnerre.

FRANQUETTE (À LA BONNE) loc. adv. (de *franc* adj.). Fam. Sans cérémonie, simplement.

FRANQUISME n. m. Système de gouvernement instauré en Espagne par le général Franco en 1936.

FRAPPANT, E adj. Qui fait une vive impression, qui étonne; caractéristique.

FRAPPE n. f. Action de composer un texte à l'aide d'une machine. || Qualité de l'attaque d'un boxeur; manière d'attaquer un ballon, une balle. || Pop. Voyou.

FRAPPÉ, E adj. Rafraîchi dans la glace. ♦ Vers bien frappés, où il y a de la force, qui sonnent bien.

FRAPPER v. t. ou i. (onomat.). Donner un ou plusieurs coups. ♦ v. t. Donner une empreinte à une monnaie. || Affliger d'un mal. || Atteindre par une décision juridique ou administrative. || Faire une vive impression sur qq. n. ♦ *Frapper à la porte de qq.*, le solliciter. || *Frapper à toutes les portes*, solliciter de nombreuses personnes. || *Frapper un grand coup*, faire un acte décisif. ♦ *se frapper* v. pr. Fam. S'inquiéter, s'émouvoir beaucoup.

FRAPPEUR adj. m. *Esprit frappeur*, esprit des morts, qui, selon les spirites, se manifeste par des coups sur les meubles, les murs, etc.

FRASCATI, v. d'Italie, près de Rome; 16 000 h. Vin. Centre de recherches nucléaires.

FRASER (le), fl. du Canada, né dans les Rocheuses, qui se jette dans le Pacifique à Vancouver; 1 200 km.

FRASQUE n. f. (it. *frasca*). Écart de conduite.

FRATERNEL, ELLE adj. (lat. *fraternus*). Propre à des frères et sœurs. || Qui a lieu entre personnes très liées.

FRATERNELLEMENT adv. De façon fraternelle.

FRATERNISATION n. f. Action de fraterniser.

FRATERNISER v. i. Cesser de se traiter en ennemi, se réconcilier.

fraternité

FRATERNITÉ n. f. Lien de parenté entre frères et sœurs. || Lien de solidarité, entre les membres d'une société.

FRATRICIDE adj. et n. Qui tue son frère, ou sa sœur. ♦ adj. Qui oppose des êtres qui devraient être solidaires.

FRATRICIDE n. m. (lat. *frater*, -tri, frère et *caedere*, tuer). Meurtre d'un frère ou d'une sœur.

FRAUDE n. f. (lat. *fraus*, *fraudis*). Acte de mauvaise foi accompli en vue de nuire au droit d'autrui.

FRAUDER v. t. et i. Commettre une fraude.

FRAUDEUR, EUSE adj. et n. Qui fraude.

FRAUDULEUX, EUSE adj. Entaché de fraude.

FRAYER [frɛjɛ] v. t. (lat. *fricare*, frotter) [conj. 2]. Rendre praticable, tracer (un chemin). ● *Frayer le chemin, la voie à qqn*, lui faciliter la tâche. ♦ v. i. Se reproduire, en parlant des poissons. ● *Frayer avec qqn*, le fréquenter.

FRAYEUR n. f. (lat. *fragor*, bruit). Peur violente causée par le sentiment d'un danger, effroi.

FREDAINE n. f. (anc. fr. *fredain*, méchant). Fam. Écart de conduite sans gravité.

FRÉDÉGONDE (545-597), femme de Chilpéric I^{er}, roi de Neustrie.

FRÉDÉRIC I^{er} Barberousse (1122-1190), empereur germanique de 1152 à 1190. En Italie, il se heurte à Alexandre III (début de la lutte du Sacerdoce et de l'Empire).

FRÉDÉRIC II DE HOHENSTAUFEN (1194-1250), roi de Sicile (1197-1250) et empereur germanique (1220-1250).

FRÉDÉRIC III DE STYRIE (1415-1493), empereur germanique de 1452 à 1493.

FRÉDÉRIC I^{er} (1657-1713), premier roi de Prusse de 1701 à 1713.

FRÉDÉRIC II le Grand (1712-1786), fils de Frédéric-Guillaume I^{er}, roi de Prusse de 1740 à 1786. Il enlève la Silésie à Marie-Thérèse d'Autriche, triomphe, lors de la guerre de Sept Ans, de la France, de l'Autriche et de la Russie, puis réorganise ses États.

FRÉDÉRIC I^{er} ROGER, roi de Sicile → FRÉDÉRIC II, empereur germanique.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE I^{er} (1750-1827), prince électeur (1763) puis roi de Saxe (1806-1827), allié fidèle de Napoléon.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME (1620-1688), Électeur de Brandebourg de 1640 à 1688, surnommé le **Grand Électeur**.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME I^{er} (1688-1740), fils de Frédéric I^{er}, roi de Prusse de 1740 à 1740, surnommé le **Roi-Sergent**. Il dote la Prusse des ressources militaires dont devait profiter Frédéric II.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME II (1744-1797), neveu et successeur de Frédéric II, roi de Prusse de 1786 à 1797. Il lutte contre la Révolution française.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME III (1770-1840), roi de Prusse de 1797 à 1840, adversaire de Napoléon, il recouvre ses domaines, démembrement à la paix de Tilsit (1807), lors des traités de Vienne (1815).

FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV (1795-1861), roi de Prusse (1840-1861).

FREDERICTON, v. du Canada, cap. du Nouveau-Brunswick; 43 700 h.

FREDONNER v. t. et i. (lat. *fritinnire*, gazouiller). Chanter à mi-voix, sans articuler les paroles.

FREE JAZZ [frɪdʒɜːz] n. m. (mots amér. signif. *jazz libre*). École de jazz apparue aux États-Unis en 1958, groupant des musiciens partisans de l'improvisation intégrale.

FREE-LANCE [fɹilɒns] adj. inv. et n. (mot angl.) [pl. *free-lances*]. Se dit d'un professionnel qui effectue un travail indépendamment d'une agence.

FREESIA [frezja] n. m. (de *Frees*, n. pr.). Herbe ornementale bulbeuse, aux fleurs en grappes.

FREETOWN, cap. de la Sierra Leone; 274 000 h. Port sur l'Atlantique.

FREEZER [frɪzɔːr] n. m. (mot amér.). Compartiment de congélation d'un réfrigérateur.

FRÉGATE n. f. (it. *fregata*). Dans la marine à voile, bâtiment moins lourd et plus rapide que le vaisseau. || Aujr., bâtiment de combat de moyen tonnage, intermédiaire entre la corvette et le croiseur.

FREIN n. m. (lat. *frenum*). Organe destiné à ralentir ou à arrêter un ensemble mécanique doué de mouvement. || Ce qui retient, entrave. || Mors, partie de la bride qu'on met dans la bouche du cheval pour le diriger. ● *Mettre un frein à qqch* (Litt.), chercher à l'arrêter. || *Ronger son frein*, supporter impatiemment une chose. || *Sans frein*, sans limites.

FREINAGE n. m. Action de freiner.

FREINER v. t. ou i. Ralentir ou arrêter la marche d'une machine au moyen d'un frein. ♦ v. t. Faire obstacle à qqch, retenir, modérer.

FREINTE n. f. (anc. fr. *fainte*, chose brisée). Diminution de valeur subie par des marchandises pendant la fabrication, le transport, etc.

FRÉJUS, ch.-l. de c. du Var, sur la Côte d'Azur; 32 698 h. Cathédrale gothique (v. 1200).

FRÉJUS (*col du ou de*), col des Alpes, à la frontière franco-italienne; 2 542 m. À proximité, tunnels ferroviaire et routier.

FRELATÉ, E adj. Corrompu.

FRELATER v. t. (moyen néerl. *verlaten*, transvaser). Falsifier une substance en y mêlant des substances étrangères.

FRÊLE adj. (lat. *fragilis*, fragile). Qui manque de solidité, de force.

FRELON n. m. (mot frq.). Grosse guêpe sociale dont la piqure est très douloureuse.

FRELUQUET n. m. (de *fanfreluche*). Fam. Homme de peu d'importance, mais prétentieux.

FRÉMIR v. i. (lat. *fremere*). Être agité d'un tremblement causé par le froid, la peur, la surprise, une émotion, etc. || En parlant d'un liquide, être agité d'un léger frissonnement.

FRÉMISSANT, E adj. Qui frémit.

FRÉMISSEMENT n. m. Agitation, tremblement. || Émotion qui se traduit par un tremblement.

FRENCH (John), feld-maréchal britannique (1852-1925). Il commande les troupes britanniques en France en 1914-15.

FRENCH CANCAN n. m. → CANCAN.

FRENCH SHORE → TERRE-NEUVE.

FRÈNE n. m. (lat. *fraxinus*). Arbre des forêts tempérées, à bois clair, souple et résistant.

FRÉNÉSIE n. f. (lat. *phrenesis*). Degré extrême atteint par un sentiment; état d'exaltation; emportement, furie.

FRÉNÉTIQUE adj. et n. Poussé au point extrême, violent, passionné.

FRÉNÉTIQUEMENT adv. Avec frénésie.

FRÉON n. m. (nom déposé). Fluide utilisé comme agent frigorifique.

FRÉQUEMENT adv. Souvent.

FRÉQUENCE n. f. (lat. *freqüentia*). Caractère de ce qui arrive plusieurs fois, qui se répète. || *Phys.* Nombre de vibrations par unité de temps, dans un phénomène périodique. ● *Gamme de fréquence*, ensemble des fréquences comprises dans un intervalle donné.

FRÉQUENT, E adj. (lat. *frequens*). Qui se produit souvent; réitéré, courant.

FRÉQUENTABLE adj. Que l'on peut fréquenter.

FRÉQUENTATIF, IVE adj. et n. m. Se dit d'un verbe qui marque une action qui se répète, comme *clignoter*, *crailler*.

FRÉQUENTATION n. f. Action de fréquenter un lieu, une personne. || Personne que l'on fréquente.

FRÉQUENTER v. t. (lat. *frequentare*). Aller souvent, habituellement dans un lieu. || Avoir des relations suivies avec qqn.

FRÈRE n. m. (lat. *frater*). Né du même père et de la même mère. || Titre donné aux membres de certains ordres religieux ou que se donnent certaines confréries. || Membre de congrégations religieuses laïques. ● *Faux frère*, celui qui trahit une

société, un groupe dont il fait partie. || **Frères d'armes**, compagnons de guerre. ◆ adj. et n. m. Uni par d'étroits rapports de solidarité.

FRESNEL (Augustin), physicien français (1788-1827), auteur de découvertes en optique.

FRESNES, ch.-l. de c. du Val-de-Marne, au S. de Paris; 25 903 h. Prison.

FRESQUE n. f. (it. *fresco*, frais). Peinture murale exécutée, à l'aide de couleurs délayées à l'eau, sur une couche de mortier frais à laquelle ces couleurs s'incorporent. || Toute peinture murale. || Vaste composition littéraire peignant toute une époque.

FRET [frɛ] n. m. (moyen néerl. *vrecht*). Rémunération due par l'affrètement, ou expéditeur de marchandises, pour le transport de marchandises par navire, par avion, par camion. || Cargaison.

FRÉTER v. t. (conj. 5). Donner un navire en location. || Louer un véhicule quelconque.

FRÉTILLEMENT n. m. Mouvement de ce qui frétille.

FRÉTILLER v. i. (lat. *frictare*, frotter). S'agiter par des mouvements vifs et courts.

FRETIN n. m. (anc. fr. *fraindre*; du lat. *frangere*, briser). Menu poisson. ◆ **Menu fretin**, personne ou chose de peu de valeur.

FREUD (Sigmund), médecin autrichien (1856-1939), fondateur de la psychanalyse.

FREUDIEN, **ENNE** adj. et n. Relatif à Freud.

FREUX n. m. (mot frq.). Oiseau voisin du corbeau.

FREYMING-MERLEBACH, ch.-l. de c. de la Moselle; 16 218 h. Houille.

FRIABLE adj. (lat. *friare*, broyer). Qui peut être aisément réduit en poussière.

FRIAND, **E** adj. (de *frire*). Qui est gourmand de, qui recherche avidement.

FRIAND n. m. Petit pâté de charcutier, fait de pâte feuilletée garnie d'un hachis de viande, de champignons, etc. || Petit gâteau en pâte d'amandes.

FRIANDISE n. f. Sucrerie ou petite pièce de pâtisserie.

FRIBOURG, v. de Suisse, ch.-l. du c. de ce nom, sur la Sarine; 37 400 h. Cathédrale des XIII^e-XVI^e s. Université.

FRIBOURG-EN-BRISGAU, v. d'Allemagne (Bade-Wurtemberg), anc. cap. du pays de Bade; 178 000 h. Centre commercial et industriel. Cathédrale des XII^e-XVII^e s. Université.

FRIC n. m. (abrév. de *fricot*). Arg. Argent.

FRICANDEAU n. m. (de *fricasser*). Tranche de veau piquée de menus morceaux de lard.

FRICASSÉE n. f. Ragoût de viande blanche cuite dans un court bouillon spécial.

FRICASSER v. t. (de *frire* et *casser*). Accommoder dans une sauce de la viande coupée en morceaux.

FRICATIF, **IVE** adj. et n. f. (lat. *fricare*, frotter). Se dit des consonnes dont la prononciation se caractérise par un frottement de l'air contre les dents ou les lèvres (f, v, s, z, ch, j).

FRIC-FRAC n. m. inv. Pop. Cambriolage avec effraction.

FRICHE n. f. (moyen néerl. *versch*, frais). Terre non cultivée, mais qui l'a été ou qui pourrait l'être.

FRICOTER v. i. et t. (de *fricasser*). Pop. Manigancer une affaire louche.

FRICOTEUR, **EUSE** n. Pop. Personne qui fricote.

FRICION n. f. (lat. *frictare*, frotter). Frottement que l'on fait sur une partie du corps. || Nettoyage du cuir chevelu avec une lotion aromatique. || Résistance que présentent deux surfaces en contact à un mouvement de l'une par rapport à l'autre. || Désaccord, heurt, accrochage avec qqn.

FRICIONNER v. t. Faire des frictions à.

FRIEDLAND, adj. Pravdinsk, v. de l'U.R.S.S., autref. allemande (Prusse-Orientale). Victoire de Napoléon 1^{er} sur les Russes le 14 juin 1807.

FRIEDRICH (Caspar David), peintre romantique allemand (1774-1840).

FRIGIDE adj. f. (lat. *frigidus*). Se dit d'une femme souffrant de frigidité.

FRIGIDITÉ n. f. Absence d'orgasme chez la femme lors des rapports sexuels.

FRIGO n. m. Fam. Réfrigérateur.

FRIGORIFIÉ, **E** adj. Fam. Se dit d'une personne qui a très froid.

FRIGORIFIQUE adj. (lat. *frigorificus*). Qui produit le froid. || Où l'on conserve des produits périssables.

FRIGORIFIQUE n. m. Établissement de froid industriel. || Appareil frigorifique.

FRILEUSEMENT adv. De façon frileuse.

FRILEUX, **EUSE** adj. et n. (lat. *frigus*, -oris, froid). Sensible au froid, en parlant de qqn.

FRIMAIRE n. m. (de *frimas*). Troisième mois du calendrier républicain, commençant le 21, le 22 ou le 23 novembre.

FRIMAS n. m. (anc. fr. *frime*; du frq.). Litt. Brouillard froid qui se glace en tombant.

FRIME n. f. (anc. fr. *frume*, mauvaise mine). C'est de la frime (Fam.), c'est de la blague, ce n'est pas sérieux. || *Pour la frime* (Fam.), en apparence seulement.

FRIMOUSSE n. f. (de *frime*). Fam. Figure d'un enfant ou d'une jeune personne.

FRINGALE n. f. Faim subite. || Désir ardent de qqch.

FRINGANT, **E** adj. Litt. Vif, élégant, de belle humeur.

FRIOL, pays de l'anc. Vénétie, soumis en grande partie à l'Autriche de 1814 à 1919, puis devenu italien. V. princ. *Udine*; la partie orientale du Frioul est devenue yougoslave en 1947. Avec la Vénétie julienne, il forme depuis 1963 une région autonome comprenant les prov. de Gorizia, Trieste, Udine et Pordenone, couvrant 7 845 km² et comptant 1 245 000 h.; cap. Trieste.

FRIPER v. t. (anc. fr. *frepe*, vieux habits). Chiffonner, froisser.

FRIPIER, **ÈRE** n. Commerçant en vêtements d'occasion.

FRIPON, **ONNE** adj. et n. (anc. fr. *frepe*; du bas lat. *falappa*, chose sans valeur). Litt. Qui trompe adroitement; escroc, filou.

FRIPONNERIE n. f. Espièglerie, malice.

FRIPOUILLE n. f. Fam. Personne d'une grande malhonnêteté, crapule.

FRIRE v. t. (lat. *frigere*) [conj. 79]. Faire cuire un aliment dans un bain de corps gras bouillant. ◆ v. i. Cuire dans la poêle.

FRISANT, **E** adj. Se dit de la lumière qui frappe de biais en effleurant.

FRISCH (Karl VON), éthologue autrichien (1886-1982).

FRISCH (Max), écrivain suisse d'expression allemande, né en 1911, auteur de romans et de pièces de théâtre (*Biedermann et les incendiaires*).

FRISE n. f. (lat. *phrygium*, frange). Archit. Partie de l'entablement comprise entre l'architrave et la corniche. || Surface plane, éventuellement décorée, formant une bande continue.

FRISE, région de plaines bordant la mer du Nord (Pays-Bas et Allemagne).

FRISÉ, **E** adj. Qui forme des boucles. || Dont les feuilles sont finement dentelées. ◆ adj. et n. Dont les poils ou les cheveux frisent.

FRISÉE n. f. Chicorée dont les feuilles sont frisées.

FRISÉLIS n. m. Litt. Frémissement doux.

FRISER v. t. (même radical que *frire*). Mettre en boucles. || Raser, effleurer. || Être près d'atteindre, toucher à. ◆ v. i. Se mettre en boucles.

FRISETTE n. f. Petite boucle de cheveux frisés.

FRISON, **ONNE** adj. et n. De la Frise.

FRISONNE adj. et n. f. Race bovine laitière à robe pie noir. (Syn. HOLLANDAISE.)

FRISOTTER v. t. et i. Friser légèrement.

FRISQUET, **ETTE** adj. (mot flamand). Fam. D'un froid léger.

FRISSON n. m. (lat. *frictio*). Série de

secousses musculaires rapides et involontaires. || Saisissement qui vient de la peur, d'une émotion vive.

FRISSONNANT, **E** adj. Qui frissonne.

FRISSONNEMENT n. m. Léger frisson.

FRISSONNER v. i. Avoir des frissons. || S'agiter vivement ou légèrement. || Être fortement ému.

FRITE n. f. Bâtonnet de pomme de terre frite.

FRITEUSE n. f. Récipient pourvu d'un panier-égouttoir amovible, permettant de faire cuire un aliment dans un bain de friture.

FRITON n. m. Résidu frit que l'on obtient en faisant fondre par petits morceaux la graisse d'oie ou de porc.

FRITURE n. f. Action et manière de frire. || Corps gras servant à frire. || Poisson frit. || Bruit parasite dans un appareil de radio, un téléphone.

FRIVOLE adj. (lat. *frivulus*). Sans importance; léger et uniquement divertissant. || Qui a du goût pour les choses futiles.

FRIVOLITÉ n. f. Caractère frivole; chose frivole. ♦ pl. Petits objets de mode.

FRIBISCHER (*sir* Martin), navigateur anglais (v. 1535-1594). Il a exploré le Groenland et la terre de Baffin.

FROC [frok] n. m. (mot frq.). Vêtement monastique. || *Pop.* Pantalon.

FRÖSCHWILLER, comm. du Bas-Rhin; 508 h. Défaite française le 6 août 1870.

FROID, **E** adj. (lat. *frigidus*). Qui est à basse température; qui donne la sensation d'être à une température inférieure à celle du corps humain. || Refroidi : *vian-des froides*. || Qui donne une impression d'impassibilité, d'insensibilité. ♦ *Battre froid à qqn*, lui faire moins bon accueil qu'à l'habitude. || *Couleurs froides*, couleurs du spectre autour du bleu.

FROID n. m. Basse température. || Sensation que fait éprouver l'absence, la perte, la diminution de la chaleur. || Absence de sympathie, relâchement dans l'amitié. ♦ *À froid*, sans émotion apparente. || *Attraper, prendre froid*, s'enrhumer. || *Avoir froid*, éprouver une sensation de froid. || *Jeter un froid*, faire naître, par un acte ou par une parole, la gêne, la contrainte. || *Opérer à froid*, agir quand les passions se sont calmées.

FROIDEMENT adv. De façon froide.

FROIDEUR n. f. Absence de sensibilité, indifférence.

FROISSABLE adj. Qui se froisse facilement.

FROISSART (Jean), chroniqueur français (1333 ou 1337-apr. 1400).

FROISSEMENT n. m. Action de froisser, fait d'être froissé.

FROISSER v. t. (lat. *frustum*, fragment). Meurtrir un muscle par une pression vio-

lente, un choc. || Chiffonner un tissu. || Blesser moralement, offenser, heurter.

FRÔLEMENT n. m. Action de frôler; bruit léger qui en résulte.

FRÔLER v. t. Toucher légèrement en passant. || Passer très près de : *frôler un record*.

FROMAGE n. m. (lat. pop. *formaticus*). Aliment fabriqué à partir du caillé obtenu par coagulation du lait. || *Fam.* Sinécure. ♦ *Entre la poire et le fromage* (*Fam.*), à la fin du repas, lorsque la gaieté et la liberté sont plus grandes.

FROMAGER, **ÈRE** adj. Relatif au fromage. ♦ n. Personne qui fabrique ou vend du fromage.

FROMAGER n. m. Très grand arbre d'Afrique, à bois tendre et blanc, dont les fruits fournissent du kapok.

FROMAGERIE n. f. Endroit où l'on fait, où l'on garde, où l'on vend les fromages.

FROMENT n. m. (lat. *frumentum*). Blé tendre, par oppos. aux autres céréales.

FROMENT (Nicolas), peintre français (v. 1435-1484), auteur du triptyque du *Buisson ardent*.

FROMENTINE (*goulet de*), détroit séparant l'île de Noirmoutier du continent (pont routier).

FRONCE n. f. (mot frq.). Série de plis non aplatis coulés sur un fil.

FRONCEMENT n. m. Action de froncer, de rider, surtout en parlant des sourcils et du front.

FRONCER v. t. (conj. 1). Rider, en contractant, en resserrant. || Resserrer ou orner par des fronces.

FRONDAISON n. f. (lat. *frons*, *frondis*, feuillage). Époque où paraissent les feuilles des arbres; le feuillage lui-même.

FRONDE n. f. (lat. *funda*). Arme de jet constituée d'une pièce de cuir attachée à deux lanières. || Syn. de LANCE-PIERRES. || *Litt.* Opposition envers une autorité.

Fronde (la), soulèvement des parlementaires (1648-49), puis des grands (1650-1653) contre Mazarin pendant la minorité de Louis XIV (1648-1652). Son échec renforce la royauté.

FRONDER v. t. (de la *Fronde*, n. pr.). Critiquer en raillant qqch ou qqn.

FRONDEUR, **EUSE** n. Personne armée d'une fronde (vx). || Personne qui participe à la Fronde. || Personne qui aime à critiquer, à contredire, à blâmer.

FRONT n. m. (lat. *frons*, *frontis*). Région antérieure du crâne des vertébrés, allant, chez l'homme, de la naissance des cheveux jusqu'aux sourcils. || Partie supérieure et antérieure de qqch. || *Litt.* Hardiesse, impudence. || Organisation politique regroupant plusieurs partis autour d'un programme. || Contact entre des masses d'air convergentes, différenciées

par leur température et par leur degré d'humidité. || *Mil.* Limite avant de la zone de combat. ♦ *De front*, par-devant; sur une même ligne, ensemble; sans ménagement. || *Faire front*, tenir tête à une attaque. || *Front de mer*, secteur de défense côtière; avenue en bord de mer. || *Front de taille* (Min.), dans une taille, surface d'attaque du massif.

Front de libération nationale (**F.L.N.**), mouvement nationaliste algérien formé lors de l'insurrection du 1^{er} novembre 1954. Il est resté la principale formation politique de l'Algérie indépendante (même s'il a perdu, en 1989, le statut de parti unique).

Front national, mouvement de résistance français pendant la Seconde Guerre mondiale.

Front national, formation politique française d'extrême droite.

Front populaire, coalition des partis français de gauche au pouvoir en 1936 avec Léon Blum. Il réalise d'importantes réformes sociales : semaine de quarante heures, relèvement des salaires, congés payés, conventions collectives, délégués ouvriers (accords Matignon [7 juin]).

FRONTAL, **E**, **AUX** adj. Qui concerne le front.

FRONTALIER, **ÈRE** adj. et n. Qui habite une région voisine d'une frontière; qui va travailler chaque jour au-delà de cette frontière.

FRONTENAC (Louis DE BUADÉ, *comte* DE), administrateur français (1620-1698), gouverneur du Canada français de 1672 à 1682 et de 1689 à 1698.

FRONTIÈRE n. f. (de *front*). Limite qui sépare deux États. || Limite, lisière entre deux choses différentes. ♦ *Les frontières de qqch*, ce qui délimite un champ d'action, un domaine. ♦ adj. À la frontière : *poste frontière*.

FRONTIGNAN, ch.-l. de c. de l'Hérault; 14 961 h. Vins muscats.

FRONTISPICE n. m. (bas lat. *frontispicium*). Gravure placée en regard du titre d'un livre.

FRONTON n. m. (it. *frontone*). Couronnement (d'une façade, d'une baie, d'un meuble...) de forme triangulaire. || Mur contre lequel on lance la balle, à la pelote basque.

FROST (Robert), poète américain (1874-1963).

FROTTEMENT n. m. Action de deux corps en contact et en mouvement l'un par rapport à l'autre.

FROTTER v. t. (anc. fr. *freter*; du bas lat. *fricare*). Passer à plusieurs reprises, et en appuyant, un corps sur un autre. || Rendre plus propre, plus brillant. ♦ v. i. Produire un frottement. ♦ *se frotter v. pr.* [à]. *Fam.* S'en prendre vivement à, provoquer. || *Litt.* Se mettre en rapport avec.

FROTTIS n. m. Couleur appliquée en couche très légère, non opaque. || Étalement d'un produit de suintement en vue d'un examen au microscope.

FROTTOIR n. m. Surface enduite de produits provoquant par friction l'inflammation du bouton d'une allumette.

FROUFROU ou **FROU-FROU** n. m. (pl. *frous-frous*). Léger bruit que produit le frouissement des feuilles, des vêtements.

FROUFROUTANT, E adj. Qui froufroute.

FROUFROUTER v. i. Faire des froufrous. **FROUNZE**, v. de l'U. R. S. S., cap. du Kirghizistan; 552 000 h.

FROUSSARD, E adj. et n. Fam. Poltron.

FROUSE n. f. Fam. Peur extrême.

FRUCTIDOR n. m. (lat. *fructus*, fruit, et gr. *dōron*, don). Douzième mois du calendrier républicain, commençant le 18 ou le 19 août.

fructidor an V (coup d'État du 18) [4 sept. 1797], coup d'État antiroyaliste exécuté par le Directoire contre le Conseil des Anciens et celui des Cinq-Cents, après les élections de l'an V, favorables à la contre-révolution.

FRUCTIFICATION n. f. Formation du fruit; époque de cette formation.

FRUCTIFIER v. i. (lat. *fructus*, fruit). Produire, porter des fruits, des récoltes. || Avoir des résultats avantageux; apporter des bénéfices.

FRUCTOSE n. m. Glucide, de formule $C_6H_{12}O_6$, contenu dans le miel et de nombreux fruits.

FRUCTUEUX, EUSE adj. (lat. *fructuosus*). Profitable, avantageux.

FRUGAL, E, AUX adj. (lat. *frugalis*). Qui se nourrit de peu, qui vit d'une manière simple. || Composé d'aliments peu recherchés et peu abondants.

FRUGALITÉ n. f. Qualité d'une personne frugale, de ce qui est frugal.

FRUGIVORE adj. et n. Qui se nourrit de fruits.

FRUIT n. m. (lat. *fructus*). Organe contenant les graines et provenant généralement de l'ovaire de la fleur. || Profit, avantage, résultat : le fruit de l'expérience.

● Fruit confit, fruit cuit légèrement dans un sirop de sucre, puis séché lentement. || Fruit défendu (allusion au fruit de l'arbre de vie de la Genèse), objet dont il n'est pas permis d'user. || Fruit sec, fruit sans pulpe; élève, homme qui n'a pas réussi. ◆ Pl. Fruits de mer, nom collectif donné

aux crustacés, aux coquillages comestibles. || Fruits rafraîchis, salade de fruits frais divers au sucre ou arrosés d'alcool.

FRUITÉ, E adj. Se dit de l'huile d'olive, du vin, etc., qui ont conservé le goût du fruit.

FRUITIER, ÈRE adj. Qui porte des fruits comestibles. ◆ N. Qui fait le commerce des fruits frais.

FRUITIER n. m. Local, étagère où l'on conserve les fruits.

FRUSTE adj. (it. *frusto*, usé). Grossier, sans culture, sans élégance, rustre.

FRUSTRANT, E adj. Qui frustre.

FRUSTRATION n. f. Action de frustrer; fait d'être frustré, déçu.

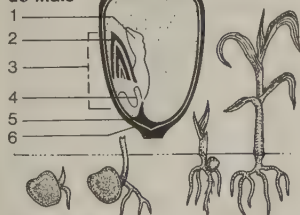
FRUSTRÉ, E n. Personne qui souffre de frustration.

FRUSTRER v. t. (lat. *frustrari*). Priver qqn de ce qui lui est dû. || Décevoir, tromper.

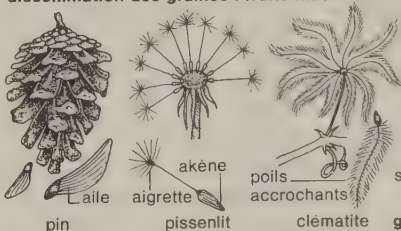
FU'AD I* (1868-1936), sultan (1917-1922), puis roi d'Égypte (1922-1936).

FUCHSIA [fɥksja ou fyjsja] n. m. (du botaniste al. *Fuchs*). Arbrisseau originaire d'Amérique, souvent planté pour ses fleurs rouges décoratives.

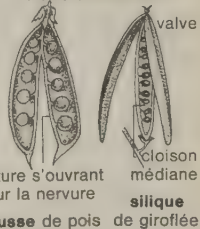
germination du grain de maïs



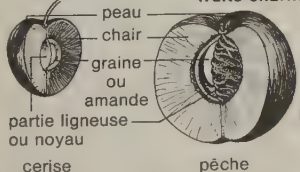
dissémination des graines : fruits indéhiscents



fruits déhiscents



fruits charnus

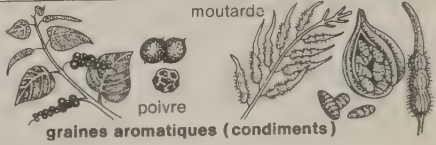
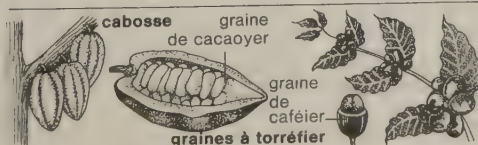
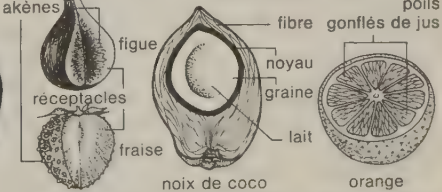


drupes



baies

fruits divers



Différents types de graines et de fruits.
Coupe d'un grain de maïs et phases de sa germination :

1. Cotylédon; 2. Gemmule; 3. Germe;
4. Radicule; 5. Tégument; 6. Enveloppe du fruit.

fucus

FUCUS [-kys] n. m. (mot lat.). Algue brune, abondante sur les côtes rocheuses.

FUEL [fjɛl] ou **FUEL-OIL** [fjɛlbjɛl] n. m. (mot anglo-amér.). [pl. *fuel-oils*]. Combustible liquide, brun foncé ou noir, plus ou moins visqueux, provenant de la distillation du pétrole brut.

FUENTES (Carlos), écrivain mexicain, né en 1928, auteur de romans (*la Mort d'Artemio Cruz*).

FUERTEVENTURA, l'une des îles Canaries.

FUGACE adj. (lat. *fugax*). Qui ne dure pas, disparaît; fuitif.

FUGGER (les), famille de banquiers d'Augsbourg, qui accorde son appui aux Habsbourg (XV^e et XVI^e s.).

FUGITIF, **IVE** adj. et n. (lat. *fugitivus*). Qui a pris la fuite, qui s'est échappé. ♦ adj. Qui ne dure pas, qui disparaît rapidement.

FUGUE n. f. (it. *fuga*, fuite). Disparition momentanée d'une personne hors de son domicile. || Forme musicale.

FUGUER v. i. *Fam.* Faire une fugue.

FUGUEUR, **EUSE** adj. et n. Se dit de qqqn qui a tendance à répéter les fugues.

FÜHRER [fyrœr] n. m. (mot all. signif. chef). Titre pris par Hitler à partir de 1934.

FUIR v. i. (lat. *fugere*) [conj. 18]. S'éloigner rapidement pour échapper. || S'éloigner, s'écouler avec rapidité; s'échapper par une fêlure, un orifice. || Laisser échapper son contenu. ♦ v. t. Chercher à éviter en s'éloignant.

FUITE n. f. Action de fuir, mouvement de qqn, de qqch qui fuit. || Échappement d'un fluide, d'un gaz. || Fissure par laquelle un fluide, un gaz s'échappe. || Indiscrétion commise en matière judiciaire, militaire, etc.

FUJIAN ou **FOU-KIEN**, prov. de la Chine du Sud-Est; 120 000 km²; 26 millions d'h. Cap. Fuzhou.

FUJISAWA, v. du Japon (Honshû); 300 000 h.

FUJIWARA, famille japonaise qui a un grand pouvoir du VII^e au XII^e s.

FUJI-YAMA ou **FOUJI-SAN**, volcan éteint, point culminant du Japon; 3 776 m.

FUKUOKA, port du Japon (Kyûshû), sur le détroit de Corée; 1 089 000 h.

FULDA, v. d'Allemagne (Hesse); 58 000 h. Abbaye importante du Moyen Âge. Cathédrale du XVIII^e s.

FULGURANT, **E** adj. (lat. *fulgurans*). Qui frappe vivement l'esprit. || Qui est très rapide. ♦ Douleur fulgurante, douleur vive de courte durée.

FULIGINEUX, **EUSE** adj. (lat. *fuligo*, -inis, suie). De la couleur de la suie. || Qui produit de la suie.

FULL [ful] n. m. (mot angl. signif. plein).

Au poker, ensemble formé par un brelan et une paire.

FULMINANT, **E** adj. Menaçant. || *Chim.* Qui produit une détonation.

FULMINER v. i. (lat. *fulminare*). S'emporter, éclater en menaces. ♦ v. t. Formuler avec véhémence.

FULTON (Robert), mécanicien américain (1765-1815). Il construit le premier sous-marin à hélice (1798) et met au point le navire à vapeur (1807).

FUMAGE n. m. Action de fumer qqch.

FUMANT, **E** adj. Qui émet de la fumée. || *Fam.* Furieux. || *Pop.* Extraordinaire.

FUMÉ, **E** adj. Se dit d'un aliment qui a été soumis au fumage. ♦ Verres fumés, verres de lunettes colorés sombres.

FUME-CIGARE, **FUME-CIGARETTE** n. m. inv. Petit tuyau auquel on adapte un cigare ou une cigarette pour les fumer.

FUMÉE n. f. Ensemble des produits gazeux et des particules solides extrêmement ténues, se dégageant des corps en combustion. || Vapeur exhalée par un liquide chaud. ♦ S'en aller, partir en fumée, disparaître sans résultat. ♦ pl. Litt. Excitation produite au cerveau par les boissons alcooliques.

FUMEL, ch.-l. de c. de Lot-et-Garonne; 6 659 h. Métallurgie.

FUMER v. i. (lat. *fumare*). Dégager de la fumée. || Exhaler des vapeurs. || *Pop.* Éprouver du dépit, de la colère, être furieux. ♦ v. t. Brûler du tabac en aspirant la fumée. || Exposer à la fumée pour sécher et conserver.

FUMER v. t. (lat. pop. *femus*, fumier). Apporter à une terre du fumier ou des engrais minéraux.

FUMERIE n. f. Lieu où l'on fume l'opium.

FUMEROLLE n. f. (it. *fumaruolo*). Émission de gaz d'origine volcanique.

FUMET n. m. Odeur agréable d'une viande, d'un vin, etc. || *Chass.* Odeur du gibier.

FUMEUR, **EUSE** n. Personne qui fume.

FUMEUX, **EUSE** adj. (lat. *fumosus*, enfumé). Peu clair, peu net.

FUMIER n. m. (lat. pop. *femarium*, tas de fumier). Mélange fermenté des litières et des déjections des animaux, utilisé comme engrais.

FUMIGATION n. f. Action de produire une fumée ou une vapeur désinfectante.

FUMIGÈNE adj. et n. m. Qui produit de la fumée.

FUMISTE n. m. Celui dont le métier est d'entretenir les cheminées, de fabriquer les appareils de chauffage.

FUMISTE n. et adj. *Fam.* Farceur, personne peu sérieuse.

FUMISTERIE n. f. Profession, commerce du fumiste. || *Fam.* Action, chose dépourvue de sérieux.

FUMOIR n. m. Local où l'on fume le poisson, la viande. || Pièce réservée aux fumeurs.

FUMURE n. f. Engrais apportés à un sol pour une culture ou une période déterminée.

FUNABASHI, v. du Japon (Honshû); 479 000 h.

FUNAMBULE n. (lat. *funis*, corde, et *ambulare*, marcher). Acrobate marchant sur une corde.

FUNCHAL, port et ch.-l. de l'île portugaise de Madère; 40 000 h. Métallurgie. Electronique.

FUNDY (*baie de*), baie de l'Atlantique (Canada), entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.

FUNÈBRE adj. (lat. *funeris*, de *funus*, -eris, funéraires). Qui évoque la mort; qui inspire un sentiment de tristesse : *atmosphère funèbre*. || Relatif aux funérailles : *convoi funèbre*.

FUNÉRAILLES n. f. pl. (bas lat. *funeralia*). Cérémonies qui s'accomplissent pour l'enterrement d'une personne.

FUNÉRAIRE adj. (bas lat. *funerarius*). Qui concerne les funérailles, la sépulture.

FUNÉRARIUM n. m. Établissement où l'on se réunit avant les obsèques.

FUNESTE adj. (lat. *funestus*). Qui apporte la mort, le malheur, qui est nuisible.

FUNICULAIRE n. m. (lat. *funiculus*, petite corde). Chemin de fer destiné à graver de très fortes rampes et dont les convois sont mus par un câble.

FUR n. m. (lat. *forum*, place). *Au fur et à mesure*, successivement.

FURET n. m. (lat. *fur*, voleur). Variété de putois, utilisée pour la chasse du lapin de garenne. || Personne curieuse, toujours en quête de découvertes.

FURETER v. i. (conj. 4). Chasser au furet. || Fouiller, chercher pour découvrir des choses cachées ou des secrets.

FURETEUR, **EUSE** adj. et n. Qui furète, s'enquiert de tout.

FURETIÈRE (Antoine), écrivain français (1619-1688), auteur d'un *Dictionnaire universel*.

FUREUR n. f. (lat. *furor*). Violente colère. || Passion démesurée. ♦ Faire fureur, jouir d'une grande vogue.

FURIA n. f. (mot it.). Impétuosité.

FURIBARD, **E** adj. *Fam.* Furieux.

FURIBOND, **E** adj. (lat. *furibundus*). Furieux, sujet à la fureur.

FURIE n. f. (lat. *furia*). Accès de rage, de colère. || Litt. Mouvement impétueux des choses. || Femme déchainée, qui ne se maîtrise pas.

FURIEUSEMENT adv. De façon furieuse.

FURIEUX, EUSE adj. et n. Qui est en fureur, en fureur. ♦ adj. Qui manifeste de la fureur. || D'une grande violence.

FURIOSO [fyrjozo] adj. (mot it.). Mus. Qui a un caractère violent, furieux.

FURIUS CAMILLUS (Marcus), général romain (fin du v^e s.-v. 365 av. J.-C.). Il prend Véies (396) aux Étrusques.

FURONCLE n. m. (lat. *furunculus*). Inflammation du follicule pileux produite par une bactérie. (Syn. fam. CLOU.)

FURONCULOSE n. f. Maladie caractérisée par des éruptions de furoncles.

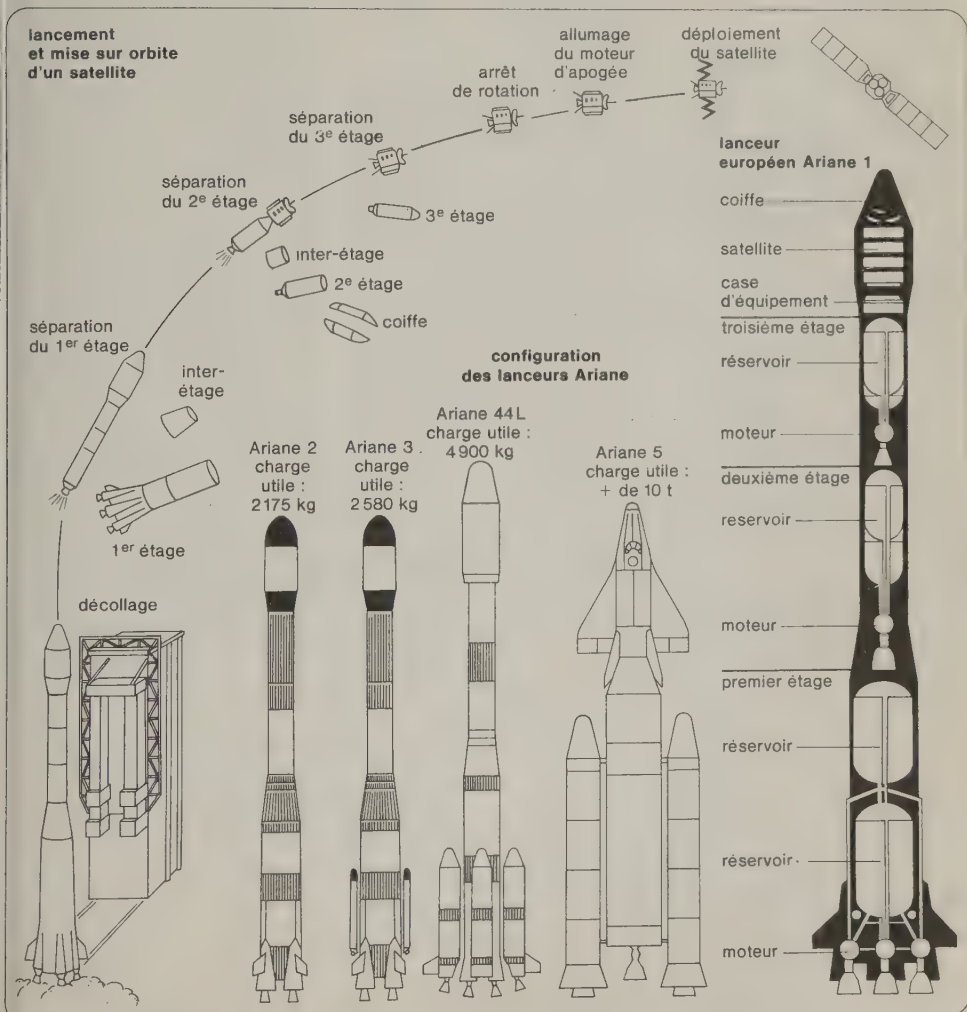
FURTIF, IVE adj. (lat. *furtivus*, de *furtum*, vol). Qui se fait à la dérobée, pour échapper à l'attention.

FURTIVEMENT adv. À la dérobée.

FUSAIN n. m. (lat. *fusus*, fuseau). Arbrisseau ornemental à feuilles luisantes, originaire du Japon, souvent cultivé dans les haies. || Charbon fait avec le bois de

fusain ou avec un autre bois, servant pour dessiner; dessin fait avec ce charbon.

FUSEAU n. m. (lat. *fusus*). Petite bobine galbée pour filer à la quenouille. || Pantalon de sport dont les jambes vont en se rétrécissant vers le bas. || Text. Broche conique autour de laquelle on enroule le fil de coton, de soie, etc. • En fuseau, de forme allongée et aux extrémités fines. || Fuseau horaire, chacun des 24 fuseaux géométriques conventionnels entre les-



Différentes configurations de la fusée (lanceur) Ariane et coupe du modèle Ariane 1.

Phases de la mise en orbite d'un satellite, avec la séparation successive des étages de la fusée.

fuseau

quels est partagée la surface de la Terre et dont tous les points ont la même heure légale.

FUSÉE n. f. (lat. *fusus*, fuseau). Pièce d'artifice se propulsant par réaction grâce à la combustion de la poudre. || Ensemble constitué par le moteur-fusée et l'engin qu'il véhicule (projectile, satellite, etc.). || Chacune des extrémités d'un essieu, supportant une roue et ses roulements.

FUSELAGE n. m. Corps d'un avion auquel sont fixées les ailes et qui contient l'habitacle.

FUSÉLE, E adj. Mince et galbé comme un fuseau.

FUSER v. i. (lat. *fusus*, fondu). Se décomposer en éclatant avec une légère crépitation. || En parlant de la poudre, se décomposer sans détoner. || Se faire entendre bruyamment et subitement.

FUSHUN ou **FOU-CHOUEN**, v. de Chine (Liaoning), à l'E. de Shenyang; 1 020 000 h. Charbon. Métallurgie.

FUSIBLE adj. Qui peut être fondu. || Dont le point de fusion est relativement peu élevé.

FUSIBLE n. m. (lat. *fundere*, fondre). Fil d'alliage spécial qui, placé dans un circuit électrique, coupe le courant en fondant si l'intensité est trop forte.

FUSIL [fyzi] n. m. (lat. *focus*, feu). Arme à feu individuelle portative. || Bague de d'acier pour affiler les couteaux; pierre à aiguiser les faux. ● *Changer son fusil d'épaule*, changer sa façon de faire, changer d'opinion. || *Coup de fusil* (Fam.), addition trop élevée dans un restaurant.

FUSILIER n. m. Militaire armé d'un fusil.

FUSILLADE n. f. Décharge simultanée de plusieurs fusils. || Échange de coups de feu.

FUSILLER v. t. Exécuter un condamné à coups de fusil. || Fam. Abîmer. ● *Fusiller*

qqn du regard, le clover sur place par un regard dur.

FUSIL-MITRAILLEUR n. m. (pl. *fusils-mitrailleurs*). Arme automatique collective légère, pouvant tirer coup par coup ou par rafales. (Abrév. F.-M.)

FUSION n. f. (lat. *fusio*). Réunion, combinaison étroite. || Réunion de deux ou plusieurs sociétés. || Passage d'un corps solide à l'état liquide, sous l'action de la chaleur. || Union de plusieurs atomes légers à très haute température, donnant des atomes plus lourds et un grand dégagement d'énergie.

FUSIONNEMENT n. m. Action de fusionner.

FUSIONNER v. t. Réunir en une seule société, en une seule association, en un seul parti, en un seul groupe. ♦ v. i. Se réunir, s'associer.

FUSTANELLE n. f. (lat. *fustaneum*, tissu de coton). Court jupon masculin, à plis, évasé, qui fait partie du costume national grec.

FUSTEL DE COULANGES (Numa Denis), historien français (1830-1889), auteur de *la Cité antique*.

FUSTIGER v. t. (lat. *fustigare*, de *fustis*, bâton) [conj. 1]. Battre à coups de bâton, de fouet (vx). || Litt. Critiquer vivement.

FÛT n. m. (lat. *fustis*, bâton). Partie du tronc d'un arbre dépourvue de rameaux. || Corps d'une colonne, entre la base et le chapiteau. || Tonneau. || Monture en bois sur laquelle repose le canon d'une arme à feu portative.

FUTAIE n. f. (de *fût*). Forêt dont on exploite les arbres quand ils sont arrivés à une grande dimension.

FUTAILLE n. f. (de *fût*). Tonneau pour le vin, les liqueurs, etc.

FUTÉ, E adj. et n. Fam. Fin et rusé.

FUTILE adj. (lat. *futilis*). Qui est dépourvu d'intérêt, de valeur, d'importance.

FUTILITÉ n. f. Caractère de ce qui est futile; chose futile.

FUTUNA, île française de la Mélanésie; 2 725 h. Avec Wallis, elle forme un territoire d'outre-mer.

FUTUR, E adj. (lat. *futurus*). Qui est à venir. ♦ n. Celui, celle qu'on doit épouser (vx).

FUTUR n. m. Avenir. || Temps du verbe exprimant une action, un état à venir. ● *Futur antérieur*, temps indiquant une action future qui aura lieu avant une autre action future.

FUTURISME n. m. Attitude tournée vers l'avenir. || Mouvement artistique du XX^e s. (V. illustr. p. 246.)

FUTURISTE adj. et n. Qui cherche à évoquer la société, les techniques de l'avenir.

FUTUROLOGIE n. f. Ensemble des recherches qui étudient le futur et cherchent à prévoir quel sera, à un moment donné de l'avenir, l'état d'un pays dans les domaines technique, social, etc.

FUTUROSCOPE, parc d'attractions présentant les technologies de l'avenir, ouvert en 1987 près de Poitiers (comm. de Jaunay-Clan et de Chasseneuil-du-Poitou).

FUYANT, E adj. Qui paraît s'éloigner par l'effet de la perspective. || Qui s'incurve vers l'arrière. || Qui se dérobe à l'analyse, aux regards.

FUYARD n. m. Celui qui s'enfuit, qui prend la fuite au combat.

FUZHOU ou **FOU-TCHOU**, port de Chine de l'Est, cap. de la prov. du Fujian; 800 000 h. Centre industriel.

g

G n. m. Septième lettre de l'alphabet et la cinquième des consonnes.

GABARDINE n. f. (esp. *gabardina*, justaucorps). Étoffe de laine croisée à côtes en relief. || Manteau imperméable fait de cette étoffe.

GABARIT n. m. (prov. *gabarrit*). Modèle sur lequel on façonne certaines pièces, dans la construction des navires ou des pièces d'artillerie. || Dimension, forme imposée d'un objet. || Fam. Dimension physique ou morale, stature.

GABEGIE [gabʒi] n. f. (anc. fr. *gaber*, tromper). Fam. Désordre provenant d'une gestion défectueuse ou malhonnête.

GABELLE n. f. (it. *gabella*, impôt; de l'ar.). Impôt sur le sel, monopole d'État sous l'Ancien Régime, avec obligation pour chaque sujet du roi d'acheter tous les ans une certaine quantité de sel.

GABELOU n. m. *Péjor.* Employé de la douane ou des contributions indirectes.

GABÈS, port de Tunisie, sur le golfe de Gabès; 41 000 h. Palmeraie. Raffinerie de pétrole, chimie.

GABO (Naum) → PEVSNER (les frères).

GABON (le), estuaire de la côte d'Afrique, sur l'Atlantique, qui a donné son nom à la république du Gabon.

GABON (république du), État de l'Afrique équatoriale; 268 000 km²; 1 200 000 h. Cap. Libreville. Langue : français. Pays de climat équatorial, peu peuplé, aux ressources naturelles importantes (pétrole, uranium, manganèse, bois). — Après l'établissement des Français en 1839, la fondation de la colonie en 1886, le pays devient indépendant en 1960.

GABONAIS, E adj. et n. Du Gabon.

GABORONE, cap. du Botswana; 60 000 h.

GABRIEL (saint), selon l'Évangile, ange qui annonça à la Vierge qu'elle serait mère de Jésus.

GABRIEL, famille d'architectes français, dont les principaux sont : JACQUES (1667-1742), qui travaille pour Paris, Orléans, Blois, Dijon, Rennes, Bordeaux, etc.; — JACQUES-ANGE, son fils (1698-1782),

auteur du Petit Trianon à Versailles et de l'École militaire à Paris.

GÂCHE n. f. (mot frq.). Pièce métallique formant boîtier, fixée au chambranle d'une porte, et dans laquelle s'engage le pêne d'une serrure.

GÂCHER v. t. (mot frq.). Tremper et malaxer du plâtre, du ciment, du béton, etc. || Compromettre l'existence, la qualité de qqch; détruire par un emploi mauvais. ● *Gâcher le métier* (Fam.), travailler à trop bon marché.

GÂCHETTE n. f. (de *gâche*). Pièce d'acier solidaire de la détente, et commandant le départ du coup d'une arme à feu.

GÂCHEUR, EUSE adj. et n. Qui gâche.

GÂCHIS n. m. Choses gâchées, détériorées. || Fam. Situation confuse due à une mauvaise organisation; gaspillage.

GADDA (Carlo Emilio), écrivain italien (1893-1973), auteur de romans (*L'Affreux Pastis* de la rue des Merles).

GADGET [gadʒet] n. m. (mot amér.). Petit objet plus ou moins utile, amusant par son caractère de nouveauté.

GADOUE ou, fam., **GADOUILLE** n. f. Engrais constitué par les ordures ménagères. || Terre détremée, boue.

GAÉLIQUE n. m. (angl. *gaelic*). Ensemble des dialectes celtes d'Irlande et d'Écosse.

GAËLS, peuple celtique établi en Irlande et en Écosse vers la fin du 1^{er} millénaire av. J.-C.

GAËTE, port d'Italie, sur la mer Tyrrhénienne; 21 000 h.

GAFFE n. f. (anc. prov. *gafar*, saisir). Mar. Perche munie d'un croc et d'une pointe métallique, pour accrocher, accoster, etc. || Fam. Action, parole maladroite. ● *Faire gaffe* (Pop.), se méfier, être sur ses gardes.

GAFFER v. i. Fam. Commettre une maladresse.

GAFFEUR, EUSE adj. et n. Fam. Qui commet des gaffes, des maladresses.

GAFSA, v. du sud de la Tunisie; 32 000 h. Phosphates. Sources thermales.

GAG n. m. (mot angl.). Grimace, mot,

situation, etc., engendrant un effet comique.

GAGARINE (louri), cosmonaute soviétique (1934-1968). Il a été le premier homme à effectuer un vol spatial (1961).

GAGE n. m. (mot frq.). Garantie, assurance, témoignage, preuve : *gage de bonne foi*. || Contrat par lequel un créancier reçoit, pour garantir sa créance, un objet mobilier; chose donnée en garantie. || Ce qu'on dépose à certains jeux de société quand on a commis une faute, et qu'on ne peut reprendre qu'en accomplissant une pénitence; cette pénitence. ♦ pl. Être aux gages de qqn, le servir moyennant argent; le servir aveuglément.

GAGER v. t. (conj. 1). Litt. Garantir.

GAGEURE [gazyr] n. f. (de *gager*). Litt. Promesse de payer telle chose si l'on perd un pari. || Litt. Pari, opinion, action impossible ou incroyable.

GAGNANT, E adj. et n. Qui gagne.

GAGNE-PAIN n. m. inv. Travail, instrument qui fait subsister qqn.

GAGNE-PETIT n. inv. Personne dont le métier rapporte peu.

GAGNER v. t. (mot frq.). Faire un gain, acquérir qqch par son travail, par le sort, etc. || Être vainqueur. || Atteindre un lieu. || Envahir progressivement. || ● *Gagner du terrain*, avancer; progresser en bien ou en mal. ♦ v. i. S'améliorer. || Croître en estime, obtenir un avantage.

GAGNEUR, EUSE n. Personne qui gagne, qui aime gagner.

GAGNY, ch.-l. de c. de la Seine-Saint-Denis, dans la banlieue est de Paris; 34 882 h. Plâtre.

GAÏ, E adj. (gotique *gâheis*, vif). De bonne humeur. || Qui inspire la bonne humeur. || Se dit d'une couleur claire et fraîche. || Fam. Un peu ivre.

GAÏA ou **GÊ**. Myth. gr. Divinité personnifiant la Terre mère.

GAÏEMENT adv. Avec gaieté.

GAÏÉTÉ n. f. Bonne humeur, disposition à rire, à s'amuser. || Caractère de ce qui est gai. ● *De gaieté de cœur*, de propos délibéré et sans être contraint.

GAILLAC, ch.-l. de c. du Tarn, sur le Tarn; 10 654 h. Vins.

GAILLARD, **E** adj. (mot gaul.). Plein de vigueur, d'entrain, de bonne santé. || Un peu libre, en parlant des paroles. ♦ n. Personne vigoureuse. || Personne adroite, maligne.

GAILLARD n. m. *Mar.* Chacune des superstructures placées à l'avant et à l'arrière sur le pont supérieur, et servant de logement.

GAILLARDISE n. f. *Litt.* Action ou parole assez libre.

GAILLETIN n. m. (wallon *gaille*, grosse noix). Morceau de charbon calibré, de grosseur moyenne.

GAIN n. m. (de *gagner*). Action de gagner. || Ce que l'on gagne.

GAINE n. f. (lat. *vagina*). Étui qui a la forme de l'objet qu'il protège. || Sous-vêtement féminin en tissu élastique qui sert à maintenir l'abdomen et les hanches.

GAINER v. t. Recouvrir d'une gaine.

GAINSBOROUGH (Thomas), peintre, portraitiste et paysagiste anglais (1727-1788).

GALA n. m. (mot esp.). Grande fête, généralement de caractère officiel.

GALACTIQUE adj. (gr. *gala*, *galaktos*, lait). Relatif à la Galaxie ou à une galaxie.

GALAMMENT adv. De façon galante.

GALANT, **E** adj. (anc. fr. *galer*, s'amuser). Inspiré par des sentiments amoureux. ♦ *Femme galante* (Litt.), femme de mœurs légères. ♦ adj. et n. m. Poli, prévenant à l'égard des femmes. ♦ *Vert galant* (Litt.), homme entreprenant malgré son âge.

GALANTERIE n. f. Politesse, courtoisie à l'égard des femmes. || Propos flatteurs adressés à une femme.

GALANTINE n. f. (anc. fr. *galatine*, gelée). Pâte de viande ou de volaille enrobée de gelée.

GALÁPAGOS (*îles*), archipel du Pacifique, à l'O. de l'Équateur, dont il forme une province; 7 800 km²; 4 300 h. Parc national.

GALATI, port de Roumanie, sur le Danube; 239 000 h. Sidérurgie.

GALATIE [-si], anc. région du centre de l'Asie Mineure. Envahie par les Galates (Gaulois) au III^e s. av. J.-C., elle devient province romaine en 25 av. J.-C.

GALAXIE n. f. (gr. *galaxias*, de *gala*, *galaktos*, lait). Ensemble d'étoiles, de poussières et de gaz interstellaires possédant une unité, affectant la forme d'un disque d'environ 100 000 années de lumière de diamètre avec un bulbe central, qui contient une centaine de milliards d'étoiles, parmi lesquelles le Soleil, et qui se traduit pour un observateur par une traînée brillante (Voie lactée), fourmillant innombrable d'étoiles. (En ce

sens, prend une majuscule.) || Ensemble d'étoiles et de matière interstellaire dont la cohésion est assurée par les forces d'attraction et qui présente les mêmes caractères généraux que celui auquel appartient le Soleil.

GALBA (Servius Sulpicius) [v. 5 av. J.-C.-69 apr. J.-C.], empereur romain (68-69).

GALBE n. m. (it. *garbo*, grâce). Contour, profil d'un élément d'architecture, d'une pièce de céramique, d'une statue, d'un corps humain.

GALBÉ, **E** adj. Dont le profil présente une ligne convexe.

GALBER v. t. Donner un galbe, profiler.

GALDÓS (Benito PÉREZ) → PÉREZ GALDÓS.

GALE n. f. (lat. *galla*). Affection contagieuse de la peau, déterminée par la femelle d'un acarien. || *Fam.* Personne médisante, de mauvais caractère.

GALÉJADE n. f. (prov. *galejado*). Histoire exagérée ou mystification.

GALÉJER v. i. (conj. 5). Dire des galéjades.

GALÈNE n. f. (lat. *galena*, plomb; du gr.). Sulfure naturel de plomb, PbS.

GALÈRE n. f. (catalan *galera*). Bâtiment de guerre ou de commerce à rames et à voiles en usage de l'Antiquité au XVIII^e s. || Peine des criminels condamnés autrefois à ramer sur les galères de l'État.

GALERIE n. f. (it. *galleria*). Large passage intérieur ou extérieur (mais couvert) d'un édifice, de plain-pied avec les autres parties d'un même étage, à usage de communication ou de dégagement. || Local disposé pour recevoir une collection d'objets d'art; cette collection. || Balcon sur le pourtour d'une salle de spectacle, d'une église. || Cadre métallique fixé sur le toit d'une voiture pour le transport des bagages. || Communication enterrée ou souterraine. ♦ *Galerie marchande*, passage couvert bordé de boutiques. || *Pour la galerie*, seulement pour les apparences.

GALÉRIEN n. m. Homme condamné aux galères.

GALET n. m. (anc. fr. *gal*, caillou). Caillou poli et arrondi par l'action de la mer, des torrents ou des glaciers. || *Mécan.* Petite roue pleine servant à diminuer le frottement et à permettre le roulement.

GALETAS n. m. (du n. de la tour *Galata*, à Constantinople). *Litt.* Réduit misérable, souvent dans les combles d'un immeuble.

GALETTE n. f. (de *galet*). Gâteau plat et rond constitué d'une pâte cuite au four. || *Pop.* Argent. ♦ *Galette des Rois*, galette de pâte feuilletée contenant une fève, et dont on tire les parts au sort le jour des Rois.

GALEUX, **EUSE** adj. et n. Qui a la gale. ♦ *Brebis galeuse*, personne méprisée, rejetée par un groupe social.

GALIBIER, col des Hautes-Alpes (2 645 m), unissant Briançon à la Maurienne.

GALIBOT n. m. (mot picard). Apprenti mineur de moins de dix-huit ans.

GALICE, région du N.-O. de l'Espagne, formée des prov. de La Corogne, Lugo, Orense et Pontevedra; 29 434 km²; 2 812 000 h.

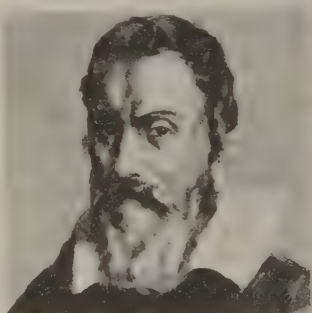
GALICIE, région de l'Europe centrale, au N. des Carpates, partagée depuis 1945 entre la Pologne (v. princ. *Cracovie*) et l'U.R.S.S. (Ukraine) [v. princ. *Lvov*].

GALIEN (Claude), médecin grec (v. 131-v. 201).

GALIGAI (Eleonora DORI, dite) [v. 1576-1617], femme de Concini; décapitée comme sorcière.

GALILÉE, province du N. de la Palestine. Jésus y a vécu et prêché. V. princ. *Tibériade*, *Nazareth*, *Caná*, *Capharnaüm*.

GALILÉE (Galileo GALILEI, dit), physicien et astronome italien (1564-1642). Il découvre les lois de la chute des corps (1602). Rallié au système de Copernic,



Galilée. Peinture anonyme.
(Coll. priv.)
(Firenze)

que l'Église dénonce comme hérétique, Galilée se rétracte, mais publie les preuves de l'exactitude du système. Il doit alors abjurer devant l'Inquisition (1633).

GALIMATIAS [-tja] n. m. Discours, écrit embrouillé et confus.

GALION n. m. (anc. fr. *galie*, galère). Grand navire armé, servant à rapporter l'or et les marchandises précieuses que l'Espagne retirait de ses colonies à partir du XVI^e s.

GALIOTE n. f. (anc. fr. *galie*, galère). Navire à voiles hollandaises, grée en goélette, arrondi tant à l'avant qu'à l'arrière.

GALIPETTE n. f. *Fam.* Cabriole, culbute.

GALLAS, peuple du sud de l'Éthiopie.

GALLE n. f. (lat. *galla*). Excroissance produite chez les végétaux sous l'influence de certains parasites.

GALLÉ (Émile), verrier français (1846-1904), animateur de l'école de Nancy («art nouveau»).

GALLEGOS (Rómulo), écrivain et homme politique vénézuélien (1884-1969), auteur de romans; président de la République en 1947-48.

GALLES (pays de), en angl. *Wales*, région de l'O. de la Grande-Bretagne; 20 761 km²; 2 790 000 h. — Conquis par Édouard 1^{er} d'Angleterre au XIII^e s., le pays de Galles est incorporé au royaume d'Angleterre par Henri VIII au XVI^e s.

GALLES (*prince de*), titre que prend, en Angleterre, le fils aîné du roi.

GALLICAN, E adj. et n. (lat. *gallicanus*, gaulois). Relatif à l'Église de France ou au gallicanisme.

GALLICANISME n. m. Doctrine qui a pour objet la défense des franchises de l'Église de France (gallicane) à l'égard du Saint-Siège.

GALLICISME n. m. (lat. *gallicus*, gaulois). Construction ou emploi propre à la langue française. (Ex. : il *VIENT de mourir*.)

GALLIENI (Joseph), maréchal de France (1849-1916). Il administre Madagascar (1896-1905), et participe à la victoire de la Marne.

GALLIFFOT (Gaston DE), général français (1830-1909). Il réprime durement la Commune.

GALLINACÉ ou **GALLIFORME** n. m. (lat. *gallina*, poule). Oiseau omnivore, au vol lourd (*coq, perdrix, caille, faisán, pintade, dindon*).

GALLOIS, E adj. et n. Du pays de Galles.

GALLOIS n. m. Langue celtique du pays de Galles.

GALLON n. m. (mot angl.). *Gallon (UK)*, unité de capacité utilisée en Grande-Bretagne et au Canada, équivalant à 4,546 litres. || *Gallon (US)*, unité de capacité américaine égale à 3,785 litres.

GALLO-ROMAIN, E adj. et n. (pl. *gallo-romains*, es). Relatif à la civilisation en Gaule du 1^{er} s. av. J.-C. au IV^e s. apr. J.-C.

GALLO-ROMAN n. m. Langue romane qui était parlée en Gaule.

GALOCHÉ n. f. (anc. fr. *gal*, caillou). Chaussure de cuir à semelle de bois. ● *Menton en galoché* (Fam.), long, pointu et recourbé.

GALOIS (Évariste), mathématicien français (1811-1832), auteur de recherches sur le rôle des groupes dans la résolution des équations algébriques.

GALON n. m. Ruban épais, d'or, d'argent, de soie, etc. || Signe distinctif des grades portés sur l'uniforme (sauf pour les officiers généraux). ● *Prendre du galon*, monter en grade.

GALOP n. m. La plus rapide des allures du cheval. || *Danse très vive*, à deux

temps, en vogue au XIX^e s. ● *Au galop*, rapidement.

GALOPADE n. f. Course au galop. || Course précipitée.

GALOPANT, E adj. Se dit d'un phénomène économique ou social qu'on ne peut maîtriser.

GALOPER v. i. (mot frq.). Aller au galop. || *Marcher, courir très vite*.

GALOPIN n. m. Fam. Petit garçon effronté.

GALOUBET n. m. (mot prov.). Petite flûte droite des tambourinaires de Provence.

GALSWORTHY (John), écrivain anglais (1867-1933), peintre critique de la haute bourgeoisie (*la Saga des Forsyte*).

GALVANI (Luigi), physicien et médecin italien (1737-1798).

GALVANISER v. t. (de *Galvani*, physicien it.). Donner une énergie passagère; enthousiasmer, exalter. || *Recouvrir une pièce métallique d'une couche de zinc à chaud*, par immersion dans un bain de zinc fondu.

GALVANOMÈTRE n. m. Instrument qui sert à mesurer l'intensité des courants électriques faibles.

GALVANOPLASTIE n. f. Procédé électrolytique de reproduction d'un objet.

GALVAUDAGE n. m. Action de galvauder.

GALVAUDER v. t. (anc. fr. *galer*, s'amuser, et *ravauder*). Compromettre en faisant un mauvais usage.

GAMA (Vasco DE), navigateur portugais (1469-1524). Il découvre en 1497 la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance.

GAMBA n. f. (mot esp.). Grosse crevette des eaux profondes de la Méditerranée et de l'Atlantique.

GAMBADE n. f. (prov. *cambo*, jambe). Bond qui marque la gaieté.

GAMBADER v. i. Faire des gambades, s'ébattre.

GAMBETTA (Léon), homme politique français (1838-1882). Député républicain de Belleville en 1869, il proclame la république le 4 septembre 1870. De Tours, il organise la défense nationale. Député de Belleville à l'Assemblée nationale (1871-1875).

GAMBIE (la), fl. d'Afrique occidentale (Sénégal et Gambie) qui se jette dans l'Atlantique; 1100 km env.

GAMBIE, État de l'Afrique occidentale, enclavé dans le Sénégal. Il s'étend de part et d'autre du cours inférieur de la *Gambie*; 11 300 km²; 800 000 h. Cap. *Banjul*. Langue : anglais. Arachides. — Colonie britannique (1888), elle devient indépendante en 1965.

GAMBIER (îles), archipel français de la Polynésie française; 556 h.

GAMELLE n. f. (it. *gamella*). Écuëlle métallique.

GAMÈTE n. m. (gr. *gamos*, mariage). Cellule reproductrice, mâle ou femelle, dont le noyau ne contient qu'un seul chromosome de chaque paire, et qui peut s'unir au gamète de sexe opposé (fécondation).

GAMIN, E n. Enfant ou adolescent.

GAMINERIE n. f. Comportement, acte, parole de gamin; enfantillage.

GAMMA n. m. inv. Troisième lettre de l'alphabet grec (γ), correspondant au g. ● *Rayons gamma*, radiations émises par les corps radioactifs, analogues aux rayons X, ayant une action biologique puissante.

GAMMAGLOBULINE n. f. Substance protéique du plasma sanguin, qui se comporte comme le support matériel des anticorps.

GAMME n. f. (de *gamma*). Mus. Série de sons conjoints, ascendants ou descendants, disposés à des intervalles convenus, suivant les modes auxquels cette série appartient. || Série continue dont les éléments sont classés par gradation. || Choix d'articles de même catégorie, du moins cher au plus cher, du plus simple au plus perfectionné.

GAMMÉE adj. f. *Croix gammée*, croix dont les quatre branches se terminent en forme de gamma majuscule.

GANACHE n. f. (it. *ganascia*, mâchoire). Fam. Personne peu intelligente, incapable.

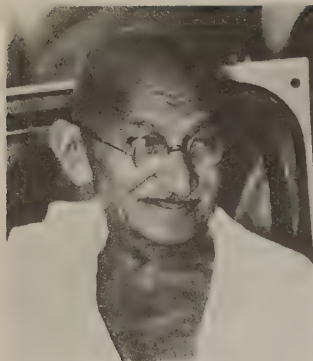
GANCE (Abel), cinéaste français (1889-1981), auteur de *Napoléon*.

GAND, en néerl. *Gent*, v. de Belgique, ch.-l. de la Flandre-Orientale; 237 000 h. Nœud de communications. Centre industriel (textile, sidérurgie, raffinerie de pétrole). Port relié à la mer du Nord par le canal de Terneuzen. Université. Château des comtes (XI^e-XII^e s.), cathédrale Saint-Bavon (XI^e-XVI^e s.). — Au Moyen Âge, Gand était une grande ville textile.

GÂNDHÂRA, anc. prov. du N.-O. de l'Inde (actuel district de Peshawar), centre d'une école artistique (appelée autret. *gréco-bouddhique*), florissante entre le I^{er} et le IV^e s.

GÂNDHÎ (Mohandas Karamchand), surnommé le *Mahâtma*, patriote et philosophe de l'Inde (1869-1948). Leader, à partir de 1920, du mouvement indien d'indépendance nationale, il fait de la non-violence un instrument de lutte politique contre les Britanniques. À l'intérieur de la société indienne, il prône la paix religieuse entre hindous et musulmans et prend la défense des intouchables. Il meurt assassiné par un hindou.

Voir illustration p. 394



Le Mahātmā («la Grande Âme») Gāndhī.
[Goldner]

GĀNDHĪ (Indira), fille de Nehru (1917-1984), Premier ministre de l'Inde de 1966 à 1977 et de 1980 à 1984. Elle a été assassinée. Son fils, RAJIV (né en 1944), lui a succédé à la tête du gouvernement de 1984 à 1989.

GANDIN n. m. (anc. fr. *gandir*, fuir). Jeune homme qui a un soin excessif de son élégance.

GANDJA → KIROVABAD.

GANDOURA n. f. (mot ar.). Tunique de laine, de soie ou de coton sans manches, portée par les Arabes sous le burnous.

GANDRANGE, comm. de la Moselle; 2 296 h. Acéris.

GANG [gā] n. m. (mot angl. signif. équipe). Bande organisée de malfaiteurs.

GANGE (le), fl. sacré de l'Inde, issu de l'Himalaya, qui se jette dans le golfe du Bengale par un vaste delta; 3 090 km.

GANGLION n. m. (gr. *ganglion*, glande). Renflement sur le trajet d'un nerf, contenant des corps cellulaires de neurones. ● *Ganglion lymphatique*, renflement situé sur le trajet des vaisseaux lymphatiques.

GANGRÈNE n. f. (gr. *gangraina*, pourriture). Nécrose locale des tissus.

GANGRENER v. t. (conj. 5). Attaquer par la gangrène. || *Litt.* Corrompre moralement.

GANGSTER [gāgstər] n. m. (mot amér.). Membre d'une bande de malfaiteurs.

GANGSTÉRISME n. m. Acte, comportement propre aux gangsters; banditisme.

GANGUE n. f. (all. *Gang*, chemin, filon). Substance stérile mélangée aux minéraux utiles, dans un filon.

GANSE n. f. (prov. *ganso*). Cordonnet de fil, de soie, d'or, etc., employé dans l'industrie du costume, de l'ameublement, etc.

GANSU ou **KAN-SOU**, prov. de la Chine du Nord; 530 000 km²; 19 600 000 h. Cap. Lanzhou.

GANT n. m. (mot frq.). Accessoire de l'habillement qui épouse la forme de la main et des doigts. || Objet analogue servant à différents usages. || Instrument de jeu, en osier ou en cuir, utilisé à la pelote basque. ● *Aller comme un gant*, convenir parfaitement. || *Gant de crin*, moufle en crin tricoté, utilisée pour frictionner le corps. || *Gant de toilette*, poche de tissu, utilisée pour se laver. || *Jeter le gant*, défier. || *Prendre, mettre des gants*, agir avec ménagement. || *Relever le gant*, accepter le défi. || *Retourner qqn comme un gant*, le faire complètement changer d'avis. || *Se donner des gants*, s'attribuer le succès d'une affaire.

GANTELET n. m. Gant couvert de lames de fer, qui faisait partie de l'armure.

GANTER v. t. Mettre des gants à. ♦ v. i. Avoir comme pointure pour les gants; *ganter* du 8.

GAO, v. du Mali, sur le Niger; 14 000 h. Cap. de l'Empire songhai au XI^e s.

GAOXIONG, KAO-HIONG ou **KAO-SIUNG**, port et centre industriel du S.-O. de Taiwan; 1 253 000 h.

GAP, ch.-l. du dép. des Hautes-Alpes, sur la Luye, affl. de la Durance; 32 097 h.

Garabit (*viaduc de*), pont métallique ferroviaire, au-dessus de la Truycère (Cantal), construit de 1882 à 1884 par Eiffel.

GARAGE n. m. Action de garer. || Lieu couvert, destiné à servir d'abri aux véhicules. || Entreprise de réparation et d'entretien d'automobiles. ● *Voie de garage*, voie destinée à garer des wagons de chemin de fer; fonction secondaire, sans responsabilité.

GARAGISTE n. Exploitant d'un garage.

GARANÇE n. f. (mot frq.). Plante grimpante, autrefois cultivée dans le midi de la France pour sa racine, qui fournit l'alizarine, substance colorante rouge. ♦ adj. inv. Rouge légèrement pourpré.

GARANT, E adj. et n. (mot gotique). Qui répond de ses actes et de ceux d'autrui.

GARANT n. m. Personne ou chose qui sert de garantie, d'assurance, de caution.

GARANTIE n. f. (de *garant*). Responsabilité assumée par un contractant de la bonne qualité de l'objet ou du service rendu.

GARANTIR v. t. Répondre de la valeur, de la qualité d'une chose. || S'engager à maintenir en état de marche un appareil vendu. || Donner pour authentique, certain, sûr; certifier. || Répondre pour : *le passé ne garantit pas l'avenir*. || Assurer sous sa responsabilité le maintien, l'exécution. || Mettre à l'abri, préserver.

GARBO (Greta), actrice suédoise, naturalisée américaine (1905-1990).

GARCE n. f. (de *gars*). Pop. Fille de mauvaise vie. || Femme méchante, désagréable.

GARCÍA LORCA (Federico), écrivain espagnol (1898-1936), auteur de poèmes (*Romancero gitan*) et de pièces de théâtre (*Noces de sang*). Fusillé par les franquistes pendant la guerre civile.

GARCÍA MÁRQUEZ (Gabriel), écrivain colombien, né en 1928, auteur de *Cent Ans de solitude*.

GARÇON n. m. (frq. *wrakjo*, valet). Enfant mâle. || Célibataire. || Ouvrier ou employé travaillant chez un artisan. || Serveur dans un café, dans un restaurant, etc.

GARÇONNE n. f. Autrefois, jeune fille qui menait une vie indépendante. ● À la *garçonne*, se dit d'une coiffure féminine où les cheveux sont très courts.

GARÇONNET n. m. Jeune garçon.

GARÇONNIÈRE n. f. Petit appartement d'un célibataire.

GARD ou **GARDON** (le), affl. du bas Rhône (r. dr.); 71 km. Un aqueduc romain (*pont du Gard*) le franchit.

GARD (dép. du) [30], dép. de la Région Languedoc-Roussillon; 5 853 km²; 530 478 h. Ch.-l. Nîmes. 3 arr. (Nîmes, Alès, Le Vigan), 45 c., 353 comm.

GARDANNE, ch.-l. de c. des Bouches-du-Rhône; 15 374 h. Lignite. Alumine.

GARDE n. m. Personne chargée de la garde de qqn ou de qqch ou appartenant à un corps appelé «garde». || Surveillant. ● *Garde champêtre*, agent communal chargé de l'application des règlements de police. || *Garde du corps*, homme attaché à la garde personnelle de qqn. || *Garde forestier*, agent subalterne préposé à la conservation des forêts. || *Garde des Sceaux*, ministre de la Justice, en France.

GARDE n. f. Femme qui a la charge de garder un malade, un enfant.

GARDE n. f. Surveillance exercée pour défendre ou protéger. || Service périodique de surveillance, assuré à tour de rôle par plusieurs personnes. || Service de sécurité assuré par une formation militaire, notamment pour garder un accès. || Corps de troupes spécialement chargé de garder un chef d'État ou des services d'honneur. || Partie d'une arme blanche couvrant sa poignée et protégeant la main. || *Sports*. Position de protection, de défense, en boxe, escrime, lutte, etc. ● *Être sur ses gardes*, se méfier. || *Garde à vue*, institution qui permet à la police de garder pendant une période limitée toute personne pour les besoins de l'enquête. || *Garde républicaine*, corps de gendarmier préposé aux services d'honneur et de sécurité du chef de l'État, du Premier ministre, etc. || *Monter la garde*, être de faction. || *Prendre garde*, faire attention, chercher à éviter. || *Vieille garde*, les plus anciens partisans d'une personnalité politique.

GARDE (*lac de*), le plus oriental des

grands lacs de l'Italie du Nord; 370 km². Tourisme.

GARDE-À-VOUS n. m. inv. Commandement militaire ou sonnerie réglementaire imposant l'immobilité. || Position du militaire correspondant à ce commandement.

GARDE-BARRIÈRE n. (pl. *gardes-barrières*[s]). Agent préposé à la manœuvre des barrières d'un passage à niveau.

GARDE-BOUE n. m. inv. Bande de métal ou de matière plastique disposée au-dessus des roues d'une bicyclette, d'une motocyclette, etc., pour protéger des projections de boue.

GARDE-CHASSE n. m. (pl. *gardes-chasse*[s]). Agent chargé de veiller, sur un domaine, à la conservation du gibier.

GARDE-CHIOURME n. m. (pl. *gardes-chiourme*[s]). Surveillant dans un bagne, une prison.

GARDE-CÔTES n. m. inv., ou **GARDE-CÔTE** n. m. (pl. *garde-côtes*). Autrefois, petit bâtiment de guerre spécialement conçu pour la défense des côtes.

GARDE-FOU n. m. (pl. *garde-fous*). Constr. Ouvrage à hauteur d'appui, formant protection devant un vide.

GARDE-MALADE n. (pl. *gardes-malade*[s]). Personne qui aide les malades dans les actes élémentaires de la vie, sans donner les soins relevant des praticiens.

GARDE-MANGER n. m. inv. Petite armoire garnie de toile métallique ou placard extérieur, servant à conserver les aliments.

GARDE-MEUBLES n. m. inv., ou **GARDE-MEUBLE** n. m. (pl. *garde-meubles*). Lieu où l'on peut entreposer temporairement meubles et objets mobiliers.

GARDÉNIA n. m. (du n. du botaniste Garden). Plante ornementale à grandes fleurs odorantes, souvent blanches.

GARDEN-PARTY [gardenparti] n. f. (mot angl.) [pl. *garden-parties*]. Fête, réception mondaine donnée dans un jardin.

GARDE-PÊCHE n. m. (pl. *gardes-pêche*). Personne chargée de faire observer les règlements de police sur la pêche.

GARDE-PÊCHE n. m. inv. Bateau destiné à la police de la pêche.

GARDER v. t. (mot germ.). Surveiller pour défendre, protéger, empêcher de s'échapper. || Conserver, retenir pour soi, près de soi. || Tenir un temps limité, ne pas quitter un lieu. || Ne pas révéler. || Maintenir. || Réserver. • *Garder le silence*, ne pas parler. ♦ *se garder* v. pr. [de]. Éviter. || *Se préserver*, se défendre contre.

GARDERIE n. f. Local où l'on garde les enfants en bas âge ou les jeunes élèves en dehors des heures de classe.

GARDE-ROBE n. f. (pl. *garde-robes*). Armoire destinée à renfermer les vêtements. || Tous les vêtements à l'usage d'une personne.

GARDIAN n. m. (mot prov.). Gardien de taureaux ou de chevaux, en Camargue.

GARDIEN, ENNE n. Personne qui garde qqch. || Protecteur, conservateur. || Personne préposée à la garde d'un immeuble. • *Gardien de but* ou *gardien*, dernier défenseur du but d'une équipe de football, de hockey, de handball, etc. || *Gardien de la paix*, à Paris, agent de police. ♦ adj. Qui protège.

GARDIENNAGE n. m. Emploi, service de gardien. || Service de garde et de surveillance.

GARDNER (Ava), actrice américaine (1922-1990).

GARDON n. m. (de *garder*). Poisson des eaux douces tranquilles, à ventre argenté, à dos brun-vert et à nageoires rougeâtres.

GARDON (le) → **GARD** (le).

GARE n. f. (de *garen*). Ensemble des bâtiments et des voies d'un chemin de fer où se font le dépôt des marchandises et l'embarquement ou le débarquement des voyageurs. • *Gare maritime*, gare aménagée sur les quais d'un port pour faciliter le transbordement des voyageurs et des marchandises. || *Gare routière*, emplacement aménagé pour accueillir les véhicules routiers assurant le transport de voyageurs et de marchandises.

GARE! interj. pour avertir de se ranger, de prendre garde à soi. • *Sans crier gare*, sans prévenir.

GARENNE n. m. Lapin de garenne.

GARENNE n. f. (bas lat. *wareнна*). Lieu boisé où vivent les lapins à l'état sauvage.

GARER v. t. (germ. *warôn*, avertir). Faire entrer dans une gare, dans un garage, ranger à l'écart de la circulation. || *Fam.* Mettre en lieu sûr, à l'abri. ♦ *se garer* v. pr. Se mettre à l'écart, à l'abri, éviter. || *Ranger* sa voiture.

GARGANTUA n. m. Gros mangeur.

GARGARISER (SE) v. pr. (gr. *gargazein*). Se rincer la bouche et l'arrière-bouche avec un liquide qu'on y agit en chassant l'air. || *Fam.* Se délecter d'une chose.

GARGARISME n. m. Action de se gargariser.

GARGES-LÈS-GONESSE, ch.-l. de c. du Val-d'Oise, en bordure de l'aéroport du Bourget; 40 185 h.

GARGOTE n. f. (arg. *gargoter*, boire). Petit restaurant à bas prix.

GARGOUILLE n. f. Conduit saillant, généralement en forme de figure fantasmagorique, adapté à une gouttière, et dont la gueule éjecte les eaux de pluie à distance.

GARGOUILLEMENT ou **GARGOUILIS** n. m. Bruit produit par un fluide dans la gorge, les entrailles, ou dans une canalisation.

GARGOUILLER v. i. Faire entendre un gargouillement.

GARGOUSSE n. f. (prov. *cargoussou*). Sac contenant la charge de poudre destinée à la propulsion d'un projectile qui n'est pas mis dans une cartouche.

GARIBALDI (Giuseppe), patriote italien (1807-1882). Il lutte pour l'unification de l'Italie et combat pour la France en 1870-71.

GARIGLIANO (le), fl. d'Italie, entre le Latium et la Campanie; 38 km. — Bayard en défendit seul un pont contre une avant-garde espagnole.

GARMISCH-PARTENKIRCHEN, station d'altitude et de sports d'hiver d'Allemagne (Bavière); 28 000 h.

GARNEAU (François-Xavier), historien canadien (1809-1866), auteur d'une *Histoire du Canada*.

GARNEAU (Saint-Denis), écrivain canadien d'expression française (1912-1943), auteur de recueils lyriques (*Regards et jeux dans l'espace*).

GARNEMENT n. m. Enfant insupportable.

GARNI, E adj. Pourvu de meubles. || Accompagné d'un autre aliment.

GARNI n. m. Maison, chambre qui se loue toute meublée (vx).

GARNIER (Charles), architecte français (1825-1898). Son chef-d'œuvre est l'Opéra de Paris.

Voir illustration p. 396

GARNIER (Francis), marin français (1839-1873). Explorateur du Mékong, il conquiert le Tonkin.

GARNIR v. t. (mot frq.). Pourvoir de ce qui est nécessaire. || Orner. ♦ *se garnir* v. pr. Se remplir.

GARNISON n. f. Ensemble des formations militaires stationnées dans une ville ou assurant la défense d'un ouvrage fortifié; cette ville elle-même.

GARNISSAGE n. m. Action de garnir.

GARNITURE n. f. Ce qui est mis pour compléter, orner une chose. || Accessoires que l'on ajoute à un plat pour l'assaisonner ou le parer. || *Mécan.* Dispositif ou matière formant un joint hermétique autour de divers organes. • *Garniture de cheminée*, ensemble d'objets assortis décorant le dessus d'une cheminée.

GARONNE (la), fl. du S.-O. de la France, qui naît en Espagne, dans la Maladeta, passe à Toulouse et Bordeaux et se jette dans l'Atlantique; 650 km (575 en excluant l'estuaire de la Gironde). Ses princ. affluents sont issus du Massif central (Tarn, grossi de l'Aveyron, Lot). Peu après Bordeaux, au bec d'Ambes, commence la Gironde, estuaire commun de la Garonne et de la Dordogne.

Garonne (Haute-)

GARONNE (dép. de la Haute-) [31], dép. de la Région Midi-Pyrénées; 6309 km²; 824 501 h. Ch.-l. Toulouse. 3 arr. (Toulouse, Muret, Saint-Gaudens), 50 c., 587 comm.

GARRIGUE n. f. (prov. *garriga*). Dans les pays méditerranéens, formation végétale (chênes verts mélangés à des buissons) qui apparaît après destruction de la forêt.

GARRIGUES (les), plateaux du Languedoc, au pied des Cévennes.

GARROS (Roland), aviateur français (1888-1918). Il traverse le premier la Méditerranée en 1913.

GARROT n. m. (mot prov.). Partie du corps des grands quadrupèdes, située au-dessus de l'épaule.

GARROT n. m. (mot frq.). Lien servant à comprimer un membre pour arrêter une hémorragie.

GARROTTER v. t. Lier étroitement et fortement.

GARS [ga] n. m. Fam. Garçon, jeune homme.

GARY (Romain), écrivain français (1914-1980), auteur des *Racines du ciel*.

GASCOGNE, duché français qui s'étendait entre les Pyrénées, l'Atlantique et la Garonne, cap. Auch. Elle est unie à l'Aquitaine en 1036.

GASCOGNE (golfe de), golfe de l'Atlantique, entre la France et l'Espagne.

GASCON, **ONNE** adj. et n. De la Gascogne.

GAS-OIL, **GAZOLE** ou **GASOIL** n. m. (mot angl.). Liquide pétrolier jaune clair, utilisé comme carburant.

GASPÉ, port du Canada (Québec), au fond de la baie de Gaspé, à l'extrémité de la Gaspésie; 17 000 h.

GASPÉSIE, péninsule du Canada (Qué-

bec), entre le golfe du Saint-Laurent et la baie des Chaleurs.

GASPILLAGE n. m. Action de gaspiller; emploi abusif et désordonné.

GASPILLER v. t. (mot gaul.). Dépenser inutilement, follement; mal employer.

GASPILLEUR, **EUSE** adj. et n. Qui gaspille.

GASSENDI (abbé Pierre), philosophe français (1592-1655), adversaire de Descartes en physique.

GASTÉROPODE n. m. → GASTROPODE.

GASTON III de FOIX, dit Phébus (1331-1391). Il lègue Foix et le Béarn au roi de France.

GASTRIQUE adj. (gr. *gastēr*, ventre). Relatif à l'estomac. ● *Suc gastrique*, liquide acide qui contribue à la digestion.

GASTRITE n. f. Inflammation de la muqueuse de l'estomac.

GASTRO-ENTÉRITE n. f. (pl. *gastro-entérites*). Inflammation de la muqueuse de l'estomac et de celle des intestins.

GASTRO-ENTÉROLOGIE n. f. Spécialité consacrée aux maladies du tube digestif.

GASTRO-INTESTINAL, **E**, **AUX** adj. Qui concerne l'estomac et l'intestin.

GASTRONOME n. Personne qui aime et apprécie la bonne chère.

GASTRONOMIE n. f. (gr. *gastronomia*). Art de cuisiner et de faire bonne chère.

GASTRONOMIQUE adj. Relatif à la gastronomie.

GASTROPODE ou **GASTÉROPODE** n. m. (gr. *gastēr*, ventre, et *pous*, *podos*, pied). Mollusque rampant sur un large pied ventral, souvent pourvu d'une coquille dorsale en spirale, et vivant dans les mers, en eau douce ou dans les lieux humides.

GÂTEAU n. m. (mot frq.). Pâtisserie faite avec de la farine, du beurre, du sucre et des œufs. || Ensemble des alvéoles en cire que construisent les abeilles pour faire leur miel. ● *Avoir part au gâteau* (Fam.), participer aux bénéfices d'une affaire. || *C'est du gâteau!* (Pop.), c'est très facile à faire. || *Partager le gâteau*, partager le profit. ♦ adj. inv. Fam. Trop indulgent.

GÂTER v. t. (lat. *vastare*). Avarier, pourrir. || Enlaidir, dégrader. || Traiter avec une grande bonté, combler de présents. ● *Gâter un enfant*, le traiter avec trop d'indulgence. ♦ se gâter v. pr. Devenir pourri, se corrompre. ● *Le temps se gâte*, il devient mauvais.

GÂTERIE n. f. Indulgence excessive. || Petit présent; friandise.

GÂTEUX, **EUSE** adj. et n. Fam. Affaibli physiquement et intellectuellement.

GÂTIFIER v. i. Fam. Devenir gâteux.

GÂTINAIS, région du Bassin parisien, de part et d'autre du Loing.

GÂTISME n. m. État d'une personne qui semble retombée en enfance.

GAUCHE adj. (de *gauchir*). En parlant de l'homme et des animaux, qui est situé du côté où se font sentir les battements du cœur. || En parlant des choses (surtout non orientées), se dit de la partie située du côté gauche de celui qui regarde. || Qui s'y prend de travers; emprunté, gêné, maladroit. ♦ *Dévié par rapport à un plan de comparaison*, de travers, tordu.

GAUCHE n. m. En sports, pied ou poing gauche.

GAUCHE n. f. La main, le côté gauche. || Le côté gauche (par rapport au président) d'une salle où siège une assemblée délibérante. || Ensemble des groupements et partis qui professent des opinions avancées, par oppos. à la DROITE, conservatrice. || En boxe, syn. de GAUCHE (n. m.). ● *À gauche*, à main gauche. || *Extrême gauche*, parti politique ou fraction d'une assemblée, de l'opinion la plus radicale.

GAUCHEMENT adv. De façon gauche.

GAUCHER, **ÈRE** adj. et n. Qui se sert ordinairement de la main gauche.

GAUCHERIE n. f. Manque d'aisance, maladresse; acte, geste gauche. || Manualité dominante gauche.

GAUCHIR v. i. (mot frq.). Subir une déviation ou une torsion, perdre sa forme. ♦ v. t. Rendre gauche, fausser. || Détourner qqch de sa direction première, ou de son sens véritable.

GAUCHISME n. m. Doctrine de ceux qui, à l'extrême gauche, préconisent des solutions politiques extrêmes.

GAUCHISTE adj. et n. Qui appartient au gauchisme.

GAUCHO [gojo] n. m. (mot esp.; du quechua). Gardien de troupeaux de la pampa argentine.



Charles Garnier : l'Opéra de Paris (1862-1875). [Larousse]



Antonio Gaudí :
l'église de la Sagrada Família,
à Barcelone (1883; inachevée).

[Aieu]

GAUDÍ (Antonio), architecte espagnol (1852-1926). Il crée un style néogothique original (église de la Sagrada Família, à Barcelone).

GAUDRIOLE n. f. (anc. fr. se *gaudir*, se réjouir). *Fam.* Plaisanterie libre.

GAUFRE n. f. (mot frq.). Gâteau de cire des abeilles. || Pâtisserie mince et légère, cuite au gaufrier.

GAUFREUR v. t. Imprimer, au moyen de fers chauds ou de cylindres gravés, des dessins sur des étoffes, du cuir, etc.

GAUFRETTE n. f. Petite gaufre sèche.

GAUFRIER n. m. Moule formé de deux fers quadrillés, entre lesquels on cuit les gaufres.

GAUGUIN (Paul), peintre français (1848-1903). Il réagit contre l'impressionnisme en utilisant des teintes pures et vives. Il vit en Bretagne (*la Vision après le sermon*), puis, après 1891, en Océanie (*Femmes de Tahiti*).

GAULE n. f. (mot frq.). Longue perche. || Canne à pêche.

GAULE, dans l'Antiquité, ensemble des régions comprises entre le Rhin, la Méditerranée, les Pyrénées et l'Atlantique, et s'étendant par-delà les Alpes à l'Italie du Nord, appelée par les Romains *Gaule Cisalpine*, par opposition au reste du pays qui constituait la *Gaule Transalpine*. De la fin du II^e millénaire au II^e s. av. J.-C., ces régions reçoivent plusieurs vagues de migrations celtes qui, mêlées aux populations en place (Ibères, Ligures), forment la civilisation gauloise. Conquise par César (58-51 av. J.-C.), la Gaule est le cadre d'une brillante civilisation gallo-romaine, avant de subir les invasions barbares, à

partir du III^e s. apr. J.-C., et de reconnaître la domination franque (VI^e s.).

GAULER v. t. Batre un arbre avec une gaule pour en faire tomber les fruits.

GAULLE (Charles DE), général et homme d'État français (1890-1970). Général de brigade au cours de la bataille de France (mai 1940), sous-secrétaire d'État à la Défense nationale (juin), il refuse l'armistice et lance de Londres, le 18 juin, un appel à la résistance. Chef de la France libre, il crée à Alger, en 1943, le futur Gouvernement provisoire de la République française, qui s'installe en France, sous sa présidence, en août 1944; il démissionne en janv. 1946. Il rédige ses *Mémoires de guerre*. Revenu au pouvoir lors de la crise algérienne (mai 1958), il fait approuver une nouvelle Constitution, qui fonde la V^e République. Élu président de la République le 21 décembre 1958, il met un terme à la guerre d'Algérie. Il démissionne le 28 avril 1969.

GAULLIEN, ENNE adj. Qui se rapporte au général de Gaulle.

GAULLISME n. m. Doctrine se réclamant du général de Gaulle.

GAULLISTE adj. et n. Qui appartient au gaullisme.

GAULOIS, E adj. et n. De la Gaule. || D'une gaieté leste, grasse et franche.

GAULOIS n. m. Langue celte des Gaulois.

GAULOISE n. f. Cigarette de tabac brun fabriquée en France avec ou sans filtre.

GAULOISERIE n. f. Plaisanterie un peu libre.

GAUMONT (Léon), industriel français de cinématographie (1863-1946).

GAUSS n. m. (de *Gauss*, n. pr.). Unité d'induction magnétique (symb. : G) dans le système C.G.S. électromagnétique.

GAUSS (Carl Friedrich), mathématicien et physicien allemand (1777-1855).

GAUSSER (SE) v. pr. [de]. *Litt.* Se moquer ouvertement.

GAUTIER (Théophile), écrivain français (1811-1872), auteur de romans (*le Capitaine Fracasse*), théoricien de « l'art pour l'art » (*Émaux et Camées*).

GAVAGE n. m. Action de gaver.

GAVERNIE, comm. des Hautes-Pyrénées; 162 h. Cirque de rochers d'où le gavage de Pau se précipite.

GAVE n. m. (béarnais *gabe*). Région. Torrent pyrénéen.

GAVER v. t. (mot picard, de *gave*, gosier). Faire manger beaucoup ou par force. ♦ se gaver v. pr. [de]. Manger beaucoup.

GAVIAL n. m. (mot hindi) [pl. *gavials*]. Crocodile d'Inde et de Birmanie, à museau long et fin.

GÅVLE, port de Suède, sur le golfe de Botnie; 87 500 h.

GAVOTTE n. f. (prov. *gavoto*). Danse à deux temps.

GAVR'INIS, île du golfe du Morbihan. Allée couverte préhistorique, aux parois gravées.

GAUVROCHE n. et adj. (d'un personnage des *Misérables*, de V. Hugo). Gamin parisien, spirituel, frondeur et généreux.

GAY-LUSSAC (Louis Joseph), physicien français (1778-1850). Il découvre la loi de la dilatation des gaz (1804).

GAZ n. m. inv. (mot créé sur le gr. *khaos*, gouffre). Corps qui se trouve dans l'état de la matière caractérisé par la fluidité, la possibilité de compression ou d'expansion. || Corps gazeux utilisé pour le chauffage. || Service de fabrication et de distribution du gaz de ville. || Mélange, dans le tube digestif, d'air dégluti et de produits volatils des fermentations. ♦ *Gaz de combat*, substances chimiques gazeuses ou liquides employées comme arme. || *Gaz des marais*, méthane. || *Gaz naturel*, gaz essentiellement constitué par du méthane, piégé dans certaines couches géologiques, constituant un excellent combustible. || *Gaz rares*, hélium, néon, argon, krypton, xénon. || *Gaz de ville*, gaz obtenu par la distillation de la houille ou de produits pétroliers et distribué par conduites. || *Il y a de l'eau dans le gaz* (Pop.), il y a des difficultés dans cette affaire; les rapports entre des personnes deviennent difficiles. || *Mettre les gaz*, donner de la vitesse à un moteur en appuyant sur l'accélérateur.

Voir illustration p. 398 et p. 399

GAZA, territoire et v. (118 000 h.) de la Palestine occupés par Israël; 363 km²; 500 000 h.

GAZANKULU, bantoustan d'Afrique du Sud.



Charles de Gaulle. [Rodica-Gamma]

GAZE n. f. (de *Gaza*, v. de Palestine). Étoffe légère et transparente, de soie, de lin, etc. || Bande d'étoffe légère, stérilisée, utilisée pour les compresses, les pansements, etc.

GAZÉ, E adj. et n. Qui a subi l'action de gaz asphyxiants.

GAZÉIFICATION n. f. Action de gazéifier. || Production de gaz à partir du charbon.

GAZÉIFIER v. t. Faire passer un corps à l'état gazeux. || Dissoudre du gaz carbonique dans un liquide.

GAZELLE n. f. (mot ar.). Petit mammifère ruminant de la famille des antilopes, vivant dans les steppes d'Afrique et d'Asie.

GAZER v. t. Soumettre à l'action de gaz toxiques ou asphyxiants. ♦ v. i. *Fam.* Aller à toute vitesse. ♦ *Ça gaze* (*Fam.*), ça va bien, ça prend bonne tournure.

GAZETTE n. f. (it. *gazzetta*). Journal (vx).

GAZEUX, EUSE adj. De la nature du gaz. ♦ *Eau gazeuse*, eau qui contient du gaz carbonique dissous.

GAZIANTEP, v. de Turquie, ch.-l. de prov., au N. d'Alep; 371 000 h.

GAZIER n. m. Employé d'une compagnie du gaz.

GAZODUC n. m. Canalisation à longue distance de gaz naturel ou de gaz de cokerie.

GAZOGENÈ n. m. Appareil transformant, grâce à une oxydation incomplète,

le charbon ou le bois en gaz combustible.

GAZOLE n. m. → GAS-OIL.

GAZOLINE n. f. Essence légère, très volatile, qui se sépare du pétrole brut par une première distillation.

GAZOMÈTRE n. m. Réservoir pour emmagasiner le gaz et le distribuer sous une pression constante.

GAZON n. m. (mot frq.). Herbe tondue ras; surface couverte par cette herbe.

GAZOUILLEMENT n. m. Petit bruit que font les oiseaux en chantant, les ruisseaux en coulant, etc.

GAZOILLER v. i. (onomat.). Faire entendre un chant doux, faible et confus. || Produire un murmure en coulant. || Commencer à parler.

GAZOUILLES n. m. Léger gazouillement. || Émission vocale spontanée du nourrisson.

GDANSK, en all. *Dantzig*, port de la Pologne, près de l'embouchure de la Vistule; 459 000 h. Chantiers navals. — Anc. ville de la Hanse, rattachée tantôt à la Pologne (XV^e-XVIII^e s.), tantôt à la Prusse (1793-1919), Dantzig est une ville libre sous mandat de la S. D. N. quand Hitler l'annexe en 1939; redevenue polonaise en 1945.

GDYNIA, port polonais, partie de l'agglomération de Gdansk; 237 500 h.

GE → GAIA.

GEAI n. m. (bas lat. *gaius*). Oiseau passereau, à plumage brun clair tacheté de

bleu, de blanc et de noir, commun dans les bois. (Cri : le geai *cajole*.)

GÉANT, E n. et adj. (gr. *gigas*). Personne, animal, végétal, etc., qui excède de beaucoup la taille ordinaire. ♦ *A pas de géant*, très vite. ♦ adj. Très grand.

GÉASTER [zeaster] n. m. (gr. *gé*, terre, et *astér*, étoile). Champignon globuleux, dont l'enveloppe externe se déchire et s'étale en étoile à maturité.

GECKO [zeko] n. m. (mot malais). Lézard des régions chaudes, à doigts adhésifs.

GEEL, comm. de Belgique, à l'E. d'Anvers; 31 400 h. Centre de recherches de la C. E. E.

GEELONG, port d'Australie (Victoria); 122 000 h. Centre industriel.

GEIGNARD, E adj. et n. *Fam.* Qui geint, qui pleurniche sans cesse.

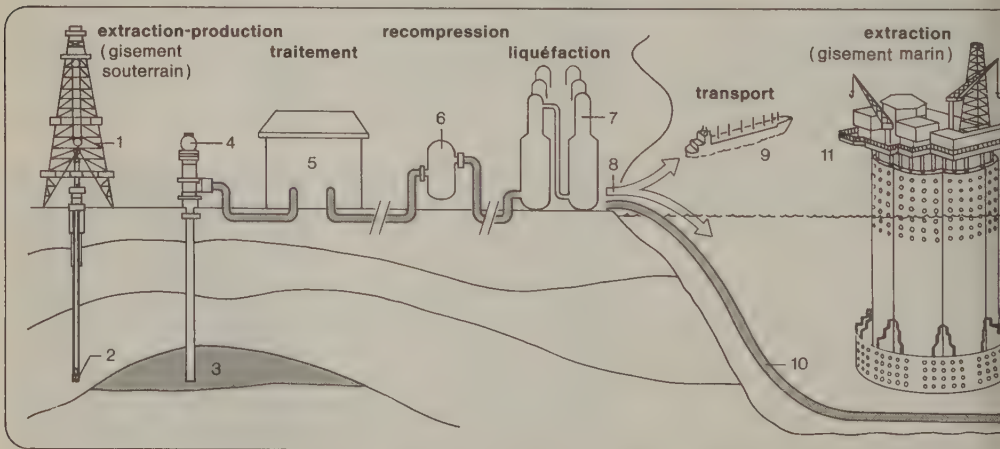
GEIGNEMENT n. m. Action de geindre; plainte.

GEINDRE v. i. (lat. *gemere*) [conj. 55]. Se plaindre d'une voix faible et inarticulée. || *Fam.* Se lamenter à tout propos; pleurnicher.

GEISÉRIC ou **GENSÉRIC**, roi vandale (428-477), qui fonde en Afrique et en Méditerranée un État puissant.

GEISHA [geja] n. f. (mot jap.). Chanteuse et danseuse japonaise.

GEL n. m. (lat. *gelu*). Gelée des eaux. || Produit de beauté translucide à base d'eau ou d'huile. || Suspension d'une action, arrêt d'une activité.



Le gaz naturel a remplacé le gaz fabriqué à partir du charbon. Il est extrait du sous-sol (terrestre ou marin) où il se trouve « piégé » sous des dômes de terrain imperméable.

Le forage est réalisé à partir d'un derrick (1); le trépan (2) attaque la roche et l'use jusqu'à atteindre le gisement (3). La production est assurée à partir d'un puits d'exploitation (4) d'où le gaz est conduit à une

usine de traitement (5); là, il sera débarrassé des impuretés le rendant impropre à la combustion. Pour le transport, le gaz est d'abord comprimé (6) puis liquéfié en usine à - 160 °C (7) et acheminé (8) vers le lieu de stockage soit à bord de méthaniers (9), soit par gazoduc (10). Dans le cas de gisements marins, l'extraction est effectuée à partir de plates-formes (11) ancrées au large des côtes. Le gaz est ensuite expédié

GELA, port d'Italie (Sicile); 75 000 h. Pétrochimie.

GÉLATINE n. f. (it. *gelatina*). Protéine ayant l'aspect d'une gelée.

GÉLATINEUX, EUSE adj. De la nature de la gélatine, ou qui y ressemble.

GELÉ, E adj. Crédits gelés, crédits bloqués.

GELÉE n. f. Abaissement de la température au-dessous de zéro, à la suite duquel l'eau se transforme en glace. || Suc de viande clarifié et solidifié. || Jus de fruits cuits avec le sucre, qui se solidifie par le refroidissement. • *Gelée blanche*, congélation de la rosée. || *Gelée royale*, substance fluide et blanchâtre, riche en vitamines, déposée par les abeilles à l'intention des larves.

GELER v. t. (lat. *gelare*) [conj. 3]. Transformer en glace. || Atteindre les tissus vivants, en parlant du froid. || Interrompre une activité, mettre momentanément en réserve. ♦ v. i. Se transformer en glace. || Être atteint dans ses fonctions vitales par le froid : *ses oreilles ont gelé*. || Avoir très froid. ♦ v. impers. S'abaisser au-dessous de zéro, en parlant de la température.

GELINOTTE ou **GÉLINOTTE** n. f. (lat. *gallina*, poule). Oiseau gallinacé à plumage roux, vivant dans les forêts montagneuses. (Cri : la gelinotte glousse.)

GELLÉE (Claude) → LORRAIN (le).

GELSENKIRCHEN, v. d'Allemagne, dans la Ruhr; 288 000 h. Charbon. Chimie. Métallurgie.

GÉLULE n. f. Forme médicamenteuse constituée par une petite capsule de gélatine.

GELURE n. f. Résultat de l'action des basses températures sur les tissus vivants.

GEMAYEL (Pierre), homme politique libanais (1905-1984), fondateur du parti phalangiste. — Son fils AMINE, né en 1942, président de la République de 1982 à 1988.

GÉMEAUX (les), constellation zodiacale dont les deux principales étoiles, *Castor* et *Pollux*, s'alignent parallèlement à la Voie lactée. — Troisième signe du zodiaque, que le Soleil quitte en solstice d'été.

GÉMINATION n. f. (lat. *geminare*, rendre double). État ou création de deux objets identiques ou symétriques.

GÉMINÉ, E adj. Se dit des choses groupées par deux.

GÉMIR v. i. (lat. *gemere*). Exprimer sa peine, sa douleur par des sons inarticulés. || Faire entendre un bruit semblable à une plainte. || *Litt.* Être accablé, oppressé; souffrir.

GÉMISSANT, E adj. Qui gémit.

GÉMISSEMENT n. m. Plainte douloureuse, inarticulée.

GEMME [ʒɛm] n. f. et adj. (lat. *gemma*). Pierre précieuse ou pierre fine. || Résine de pin. • *Sel gemme*, sel fossile.

GEMMÉ, E adj. Orné de pierres précieuses.

GEMMER v. t. Inciser les pins pour en recueillir la résine.

GEMMULE n. f. (lat. *gemma*). Bot. Petit bourgeon d'une plantule, dont la croissance pendant la germination fournira tige et feuilles.

GÉMONIES n. f. pl. (lat. *gemoniae*). *Trainer qqn aux gémonies*, l'accabler d'outrages. || *Vouer qqn aux gémonies*, le livrer au mépris public.

GÉNANT, E adj. Qui gêne.

GENCIVE n. f. (lat. *gingiva*). Muqueuse richement vascularisée, entourant la base des dents.

GENDARME n. m. (de *gens d'armes*). Militaire appartenant à la gendarmerie. || *Fam.* Personne autoritaire.

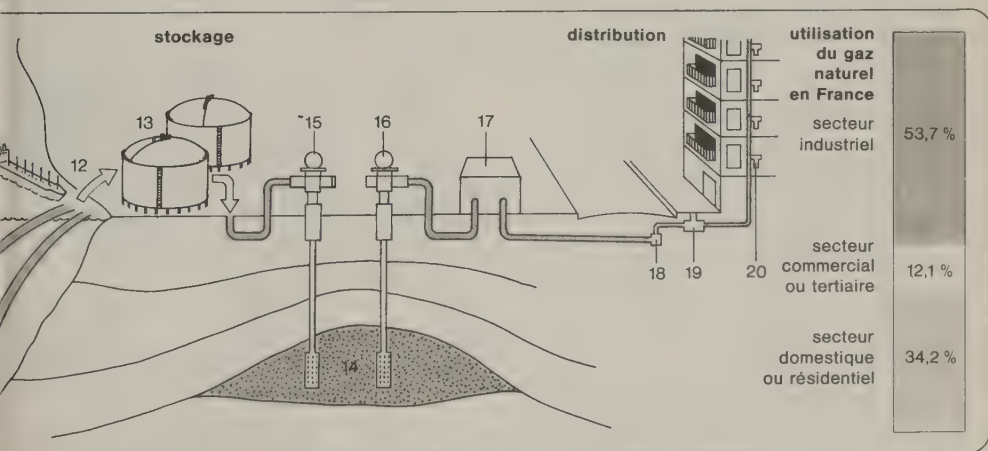
GENDARME (SE) v. pr. Se mettre en colère; hausser la voix sévèrement. || Protester, réagir avec vivacité.

GENDARMERIE n. f. Corps militaire chargé sur tout le territoire national et aux armées de veiller à la sécurité publique, au maintien de l'ordre et à l'exécution des lois. || Bâtiment où sont logés les gendarmes.

GENDRE n. m. (lat. *gener*). Époux de la fille, par rapport au père et à la mère de celle-ci.

GÈNE n. m. (gr. *genos*, origine). Élément du chromosome, conditionnant la transmission et la manifestation d'un caractère héréditaire bien déterminé.

GÈNE n. f. (anc. fr. *gehir*, avouer; du



par gazoduc vers la terre où il sera stocké soit sous sa forme naturelle, soit liquéfié (pour un transport ultérieur à bord de méthaniers). Un port terminal (12) accueille alors les navires; le gaz liquéfié est stocké (13), regazéifié par simple réchauffement et odorisé. Il est ensuite emmagasiné dans des réservoirs souterrains (14) pouvant contenir plusieurs centaines de millions de m³. Des puits

d'injection (15) et de soutirage (16) permettent de remplir et de vider les réservoirs. Après soutirage, la pression du gaz est abaissée dans un poste de détente (17). Le gaz est alors acheminé par les canalisations du réseau (18) et distribué dans les habitations par l'intermédiaire du robinet d'immeuble (19) et des colonnes montantes jusqu'aux compteurs des particuliers (20).

frq.). Malaise que l'on éprouve quand on se sent opprimé. || Contrainte, embarras de qqm qui est mal à l'aise. || Manque d'argent. • *Être sans gêne* (Fam.), agir sans s'inquiéter des autres.

GÉNÉ, E adj. Mal à l'aise. || Dépouvu d'argent.

GÉNÉALOGIE n. f. (gr. *genea*, espèce, origine, et *logos*, science). Suite des ancêtres d'une personne, d'une famille. || Discipline qui a pour objet la recherche de l'origine et de la filiation des familles.

GÉNÉALOGIQUE adj. De la généalogie.

GÉNÉALOGISTE n. Personne qui dresse les généalogies des familles.

GÉNÉR v. t. Causer une gêne physique ou morale. || Entraver, mettre des obstacles à l'action de qqm, de qqch. || Mettre à court d'argent. ♦ se gêner v. pr. S'imposer une contrainte par discrétion ou timidité.

GÉNÉRAL, E, AUX adj. (lat. *generalis*). Relatif à un ensemble de personnes, de choses. || Qui concerne la majorité ou la totalité d'un groupe, d'un vague, sans précision. || Relatif à l'ensemble d'un service, d'un commandement. • *Médecine générale*, dont le domaine englobe toutes les spécialités. || *Répétition générale*, ou *générale* n. f., dernière répétition avant la représentation publique d'une pièce, réservée à la presse et à des invités.

GÉNÉRAL n. m. Ensemble des principes généraux, par opposition aux cas particuliers. • *En général*, le plus souvent.

GÉNÉRAL n. m. (de *général* adj.). Officier titulaire d'un des grades les plus élevés dans la hiérarchie des armées de terre ou de l'air. || Supérieur majeur de certains ordres religieux.

GÉNÉRALE n. f. Autref., sonnerie ou batterie de tambour appelant les militaires au combat. || Femme d'un général.

GÉNÉRALEMENT adv. En général.

GÉNÉRALISATION n. f. Action de généraliser; son résultat.

GÉNÉRALISER v. t. Rendre applicable à un ensemble de personnes ou de choses. || Conclure du particulier au général. ♦ se généraliser v. pr. Devenir général, concerner un ensemble.

GÉNÉRALISTE n. Praticien qui exerce la médecine générale, par oppos. au SPÉCIALISTE.

GÉNÉRALITÉ n. f. Qualité de ce qui est général. || Le plus grand nombre. ♦ pl. Notions générales sans rapport direct avec le sujet traité.

GÉNÉRATEUR n. m. Appareil produisant du courant électrique à partir d'énergie fournie sous une autre forme.

GÉNÉRATIF, IVE adj. Relatif à la génération.

GÉNÉRATION n. f. (lat. *generare*, engendrer). Fonction par laquelle les

êtres organisés se reproduisent. || Ensemble des êtres qui descendent de qqm à chaque degré de filiation. || Espace de temps qui sépare chacun des degrés de filiation. || Ensemble de personnes ayant à peu près le même âge en même temps. || Ensemble des techniques et des produits caractérisant une branche d'activité industrielle ou scientifique à un moment donné.

GÉNÉRATRICE n. f. Machine transformant l'énergie mécanique en courant électrique continu.

GÉNÉRER v. t. Engendrer, produire.

GÉNÉREUSEMENT adv. De façon généreuse.

GÉNÉREUX, EUSE adj. (lat. *generosus*, noble, de bonne race). Qui donne largement; dévoué, désintéressé. || Abondant, copieux.

GÉNÉRIQUE adj. (lat. *genus*, -eris, race). Qui appartient au genre, à tout un genre. || *Ling.* Se dit d'un mot qui convient à toute une catégorie. || *Math.* Se dit de l'élément d'un ensemble pris sous sa forme générale. • *Médicament générique* ou *générique* (n. m.), médicament dont la formule est tombée dans le domaine public.

GÉNÉRIQUE n. m. Partie d'un film ou d'une émission de télévision où sont indiqués les noms de ceux qui y ont collaboré.

GÉNÉROSITÉ n. f. Disposition à la bienfaisance, à la bonté, à l'indulgence.

GÈNES, v. d'Italie, cap. de la Ligurie, sur la Méditerranée; 763 000 h. Port et centre industriel. — Devenue indépendante au XII^e s., Gènes se créa au XIII^e s. un puissant empire en Méditerranée.

GÉNÉSARETH (lac de), nom donné par les Évangiles au lac de Tibériade.

GENÈSE n. f. (lat. *genesis*, naissance). Ensemble des faits et des éléments qui ont concouru à la formation de qqch.

GENÈT n. m. (lat. *genesta*). Arbrisseau à fleurs jaunes, commun dans certaines landes.

GENET (Jean), écrivain français (1910-1986), auteur de romans et de pièces de théâtre (*les Bonnes*, *le Balcon*).

GÉNÉTICIEN, ENNE n. Spécialiste de la génétique.

GÉNÉTIQUE adj. Qui concerne la génétique, les gènes.

GÉNÉTIQUE n. f. (gr. *gennêtikos*, de *gennân*, engendrer). Science de l'hérédité.

GENETTE n. f. (mot ar.). Mammifère carnassier d'Europe et d'Afrique, au pelage clair taché de noir.

GÈNEUR, EUSE n. Personne qui gêne; importun, fâcheux.

GENÈVE, v. de Suisse, ch.-l. du c. de

ce nom, à l'extrémité sud-ouest du lac Léman; 157 000 h. Université. Centre administratif, bancaire et industriel. Siège de la Croix-Rouge et de plusieurs organisations internationales. — Genève est, à partir de 1536, le principal foyer du calvinisme. — Le canton couvre 282 km² et compte 340 000 h.

GENEVIÈVE (sainte), patronne de Paris (v. 422-v. 502). Elle raffermir le courage des Parisiens lors de l'arrivée d'Attila devant leur ville.

GENEVOIX (Maurice), écrivain français (1890-1980), auteur de récits de guerre et de romans sur le monde rural.

GENÉVRIER n. m. Syn. de GENIÈVRE.

GENGIS KHÂN, fondateur du premier Empire mongol (v. 1160-1227). Il s'empare de la Chine du Nord (1211-1216), puis pénètre jusqu'en Russie et en Afghanistan.

GÉNIAL, E, AUX adj. Qui a du génie. || *Fam.* Astucieux.

GÉNIALEMENT adv. De façon géniale.

GÉNIE n. m. (lat. *genius*). Disposition, aptitude naturelle à créer qqch d'original et de grand. || Personne ainsi douée. || Caractère original et distinctif. || Esprit ou être mythique détenteur de pouvoirs magiques. || Dans l'armée de terre, arme chargée des travaux relatifs aux voies de communication et à l'aménagement du terrain. || Ensemble des techniques concernant la conception, la mise en œuvre et les applications de procédés, de dispositifs, de machines propres à un domaine déterminé. • *Avoir le génie de qqch*, avoir du talent, du goût, un penchant pour qqch. || *Génie civil*, art des constructions civiles. || *Génie génétique*, technique de modification du programme génétique de certaines cellules vivantes (bactéries), destinée à leur faire fabriquer des substances utiles. || *Génie maritime*, anc. nom du corps des ingénieurs d'armement chargé des constructions navales.

GENIÈVRE n. m. (lat. *juniperus*). Nom usuel du *génévrier* ou de son fruit. || Eau-de-vie obtenue par distillation de grains en présence de baies du *génévrier*.

GÉNISSE n. f. (lat. *junix*, -icis). Jeune femelle de l'espèce bovine n'ayant pas encore vêlé.

GÉNITAL, E, AUX adj. (lat. *genitalis*). Relatif à la reproduction des animaux et de l'homme.

GÉNITEUR, TRICE n. (lat. *genitor*, père). Personne ou animal qui engendre.

GÉNITIF n. m. *Ling.* Cas qui indique l'appartenance, la possession.

GENK, comm. de Belgique (Limbourg); 61 600 h. Centre industriel.

GENNEVILLIERS, ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine; 45 445 h. Port sur la Seine. Centre industriel.

GÉNOCIDE n. m. (gr. *genos*, race, et lat. *caedere*, tuer). Crime commis contre un peuple, un groupe national, ethnique ou religieux.

GÉNOISE n. f. (de Gênes, n. pr.). Gâteau fait de sucre et d'œufs battus auxquels on ajoute de la farine et du beurre fondu.

GÉNOTYPE n. m. Ensemble des facteurs héréditaires constitutionnels d'un individu ou d'une lignée.

GENOU n. m. (lat. *geniculum*) [pl. *genoux*]. Partie du corps où la jambe se joint à la cuisse. ● À *genoux*, les genoux sur le sol. || Être à *genoux* devant qqn, être en adoration devant lui; lui être complètement soumis. || Être sur les *genoux* (fam.), être très fatigué. || Faire du *genou* à qqn, lui faire signe en lui touchant le genou avec son propre genou.

GENOULLÈRE n. f. Partie de l'armure qui couvrait le genou. || Partie d'une botte qui recouvre le genou.

GENRE n. m. (lat. *genus*, -*eris*). Sorte, manière. || Mode, goût. || *Hist. nat.* Subdivision de la famille, qui se décompose elle-même en espèces. || Caractéristique grammaticale des noms par laquelle ceux-ci se trouvent placés dans la classe des masculins ou des féminins (ou des neutres, dans certaines langues). || *Littér.*

Style, ton d'un ouvrage; catégorie d'œuvres définies par des lois et des caractères communs. ● *Avoir bon, mauvais genre*, avoir de bonnes, de mauvaises manières. || *Faire du genre* (fam.), avoir des manières affectées. || *Genre* de vie, ensemble des modes d'activité d'un groupe humain. || *Le genre humain*, l'ensemble des hommes. || *Tableau de genre* (Bx-arts), représentation de scènes tirées de la vie familière et populaire.

GENS n. m. ou f. pl. (pl. de *gent*). Personnes en nombre indéterminé. ● *Gens* de lettres, personnes qui font profession d'écrire. || *Gens* de maison, employés de maison, domestiques. — *Gens* est le masculin (des *gens* sots) sauf dans le cas d'un adjectif épithète placé avant (de *vieilles gens*).

GENSÉRIC → GEISÉRIC.

GENT n. f. (lat. *gens*) [au sing. seulement]. *Litt.* Race, espèce.

GENTIANE [ʒãsjan] n. f. (lat. *gentiana*). Plante des prés montagneux, jaunes, bleues ou violettes suivant les espèces. || Boisson faite avec la racine.

GENTIL, ILLE adj. (lat. *gentilis*, de race). Agréable, qui plaît par sa délicatesse, son charme. || Aimable, complaisant. || Dont on ne fait pas grand cas. || *Fam.* Important.

GENTIL [ʒãti] n. m. (lat. *gentiles*, païens; de l'hébr.). Pour les anciens Hébreux, étranger. || Pour les chrétiens, païen.

GENTILESCHI (Orazio LOMI, dit), peintre italien (v. 1562-v. 1647).

GENTILHOMME [ʒãtiʝm] n. m. (pl. *gentilshommes* [ʒãtiʝzm]). Tout homme noble.

GENTILHOMMIÈRE n. f. Petit château campagnard, coquettement aménagé.

GENTILLESSE n. f. Bonne grâce, amabilité. || Action, parole aimable, gracieuse.

GENTIMENT adv. De façon gentille, aimable.

GENTLEMAN [dʒẽtlẽman] n. m. (mot angl.) [pl. *gentlemen* (-men)]. Homme bien élevé, de bonne compagnie.

GÉNUFLEXION n. f. (lat. *genuflectere*, fléchir le genou). Action de fléchir le genou.

GÉODE n. f. (gr. *geôdês*, terreux). Cavité d'une roche tapissée intérieurement de cristaux.

GÉODÉSIE n. f. (gr. *gê*, terre, et *daiein*, partager). Science qui a pour objet de définir la forme de la Terre, de décrire en détail le champ de la pesanteur et d'en étudier les variations éventuelles dans le temps.



Quelques termes de géographie.

ÈRE	PÉRIODE
QUATERNAIRE (2 à 3 millions d'années)	HOLOCÈNE PLÉISTOCÈNE
	PLIOCÈNE
	MIOCÈNE
TERTIAIRE ou Cénozoïque (60 millions d'années)	OLIGOCÈNE
	ÉOCÈNE
	supérieur
	CRÉTACÉ
	inférieur
SECONDAIRE ou Mésozoïque (150 millions d'années)	moyen supérieur
	JURASSIQUE
	inférieur
	TRIAS
	PERMIEN
	CARBONIFÈRE
	DÉVONIEN
PRIMAIRE ou Paléozoïque (350 millions d'années)	SILURIEN
	ORDOVICIEN
	CAMBRIEN
PRÉCAMBRIEN OU ANTÉCAMBRIEN (4 milliards d'années)	

GEOFFROI, nom de six comtes d'Anjou, dont GEOFFROI V le Bel, surnommé **Plantagenêt** (1113-1151), comte d'Anjou de 1131 à 1151 et duc de Normandie de 1135 à 1150, gendre d'Henri 1^{er} et père d'Henri II, rois d'Angleterre.

GEOFFROY SAINT-HILAIRE (Étienne), naturaliste français (1772-1844). Il a voulu montrer l'unité de composition organique des animaux.

GÉOGRAPHE n. Spécialiste de géographie.

GÉOGRAPHIE n. f. (gr. *gê*, terre, et *graphein*, décrire). Science qui a pour objet la description et l'explication de l'aspect actuel, naturel et humain, de la surface de la Terre.

Voir illustration p. 401

GÉOGRAPHIQUE adj. Relatif à la géographie.

GÉOÏDE n. m. Surface normale, en tout point de la Terre, à la verticale du lieu, et coïncidant avec le niveau moyen des mers, abstraction faite des marées.

GÉOLE [ʒol] n. f. (bas lat. *caveola*, de *cavea*, cage). *Litt.* Prison.

GÉOLIER, ÈRE [ʒolje, er] n. *Litt.* Concierge, surveillant d'une prison.

GÉOLOGIE n. f. (gr. *gê*, terre, et *logos*, science). Science qui a pour objet la description des matériaux constituant le globe terrestre, l'étude des transformations actuelles et passées subies par la Terre, et l'étude des fossiles. || Ensemble des caractères du sous-sol d'une région, traduisant son histoire géologique.

GÉOLOGIQUE adj. Relatif à la géologie.

GÉOLOGUE n. Spécialiste de géologie.

GÉOMAGNÉTISME n. m. Magnétisme terrestre.

GÉOMÈTRE n. Spécialiste qui s'occupe de lever des plans, du nivellement.

GÉOMÈTRE n. m. Papillon nocturne ou crépusculaire.

GÉOMÉTRIE n. f. Discipline mathématique ayant pour objet l'étude rigoureuse de l'espace et des formes (figures et corps) qu'on peut y imaginer.

GÉOMÉTRIQUE adj. Relatif à la géométrie. || Exact, rigoureux, précis comme une démonstration de géométrie.

GÉOMORPHOLOGIE n. f. Partie de la géographie physique qui a pour objet la description et l'explication du relief terrestre actuel, permises par l'étude de son évolution.

Géologie.

Chronologie approximative de chaque ère de l'histoire de la Terre, et principales périodes ou divisions correspondant à chacune de ces ères.

GÉOPHYSIQUE n. f. Étude, par les moyens de la physique, de la structure d'ensemble du globe terrestre et des mouvements qui l'affectent. (Syn. PHYSIQUE DU GLOBE.)

GÉOPOLITIQUE n. f. Étude des rapports entre les données naturelles (relief, climat, etc.) et la politique des États.

GEORGE I^{er} (1660-1727), Électeur de Hanovre, arrière-petit-fils de Jacques I^{er} Stuart, il devient roi d'Angleterre en 1714, en vertu de l'Acte d'établissement de 1701. — **GEORGE II** (1683-1760), fils du précédent, roi d'Angleterre de 1727 à 1760. Sous son règne, Walpole jette les fondements de l'Empire britannique. — **GEORGE III** (1738-1820), petit-fils du précédent, roi d'Angleterre de 1760 à 1820. Il perd les colonies anglaises de l'Amérique et, avec son ministre Pitt, lutte contre la Révolution française. — **GEORGE IV** (1762-1830), fils du précédent, régent de 1811 à 1820 et roi d'Angleterre de 1820 à 1830. — **GEORGE V** (1865-1936), fils d'Édouard VII, roi d'Angleterre de 1910 à 1936. — **GEORGE VI** (1895-1952), deuxième fils de George V, roi d'Angleterre de 1936 à 1952, après l'abdication de son frère Édouard VIII.

GEORGE (Stefan), poète allemand (1868-1933), auteur symboliste et mystique (*l'Étoile d'alliance, le Nouvel Empire*).

GEORGE (Lloyd) → LLOYD GEORGE.

GEORGES (saint), martyr (IV^e s.), patron de l'Angleterre.

GEORGES I^{er} (1845-1913), roi de Grèce (1863-1913), fils de Christian IX de Danemark; il meurt assassiné. — **GEORGES II** (1890-1947), fils de Constantin I^{er}, roi de Grèce en 1922, détrôné en 1924, restauré en 1935, exilé en 1941 et restauré de nouveau en 1946.

GEORGES DE PODEBRADY (1420-1471), roi de Bohême (1458-1471).

GEORGETOWN, cap. de la Guyana; 182 000 h. Exportation de bauxite.

GEORGE TOWN, v. de Malaysia; 251 000 h.

GÉORGIE, État des États-Unis, sur l'Atlantique; 152 488 km²; 5 464 000 h. Cap. Atlanta.

GÉORGIE, en russe Grouzia, république fédérée de l'U.R.S.S., en bordure de la mer Noire; 69 700 km²; 5 400 000 h. Cap. Tbilissi. Cultures fruitières. Manganèse. — Indépendante, envahie par les Mongols (XIII^e s.), annexée par les Russes au

XIX^e s., la Géorgie est république fédérée de l'U.R.S.S. (1936).

GÉORGIE (déroit de), bras de mer séparant l'île de Vancouver du littoral continental.

GÉORGIE DU SUD, île britannique de l'Atlantique Sud.

GÉORGIEN, ENNE adj. et n. De la Géorgie, république soviétique ou État des États-Unis.

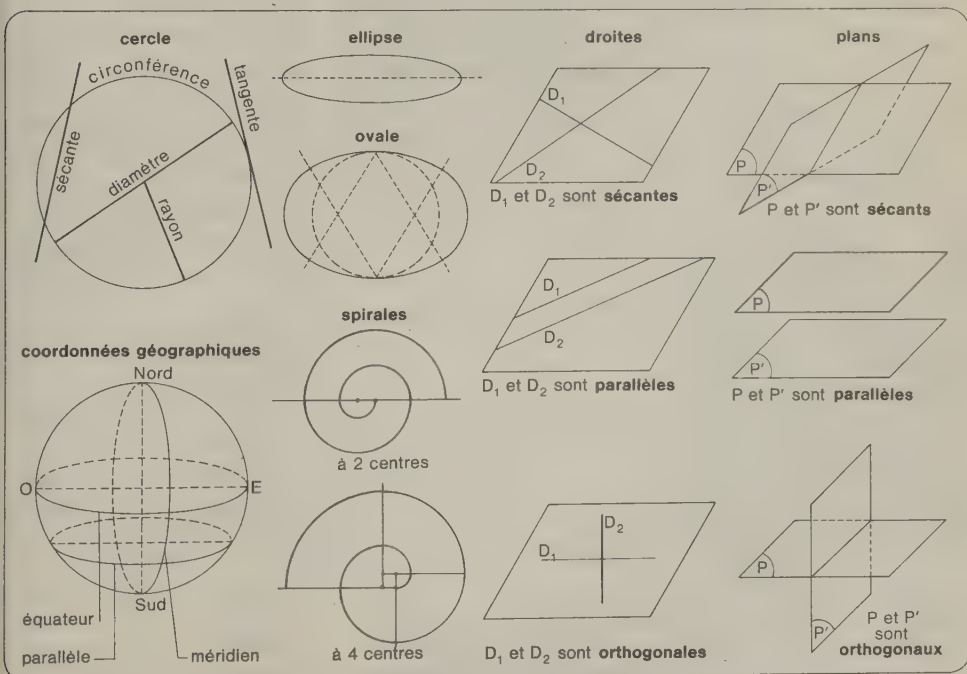
GÉORGIEN n. m. Langue caucasienne parlée dans la république de Géorgie.

GÉOSTATIONNAIRE adj. Se dit d'un satellite artificiel qui gravite sur une trajectoire équatoriale et, de ce fait, paraît immobile pour un observateur terrestre.

GÉOSYNCLINAL n. m. (gr. gé, terre, sun, avec, et kliné, lit). Vaste fosse en bordure du continent, s'approfondissant progressivement sous le poids de dépôts qui s'y entassent et dont le plissement ultérieur aboutit à la formation d'une chaîne de montagnes.

GÉOTHERMIE n. f. Chaleur interne de la Terre.

Voir illustration p. 404



Différentes figures de géométrie et leurs caractéristiques.

géotropisme

GÉOTROPISME n. m. Croissance d'un organe végétal orientée par rapport à la terre et due à la pesanteur.

GERA, v. d'Allemagne (Thuringe), sur l'Elster blanche; 131 000 h. Centre industriel.

GÉRANCE n. f. Fonction de gérant; durée de cette fonction.

GÉRANIUM n. m. (mot lat.; du gr. *geranos*, grue [à cause de la forme du fruit]). Plante aux fleurs ornementales et parfumées quand elle est cultivée.

GÉRANT, E n. Mandataire placé à la tête d'un établissement commercial ou d'une société.

GÉRARD (François, *baron*), peintre français (1770-1837).

GÉRARDMER, ch.-l. de c. des Vosges,

sur le lac de Gérardmer (115 ha); 9 647 h.

GERBE n. f. (mot frq.). Botte d'épis, de fleurs, etc., coupés et disposés de telle sorte que les têtes soient toutes du même côté. || Assemblage de fusées, de jets d'eau, etc., qui ressemble à une gerbe. || Ensemble des trajectoires des projectiles tirés par une même arme avec les mêmes éléments de tir.

GERBIER-DE-JONC, mont du Vivarais, sur le flanc duquel naît la Loire; 1 551 m.

GERBOISE n. f. (de l'ar.). Mammifère rongeur aux longues pattes postérieures à trois doigts, qui bondit et creuse des terriers dans les plaines sablonneuses.

GERCER v. t. (gr. *kharassein*, faire une entaille) [conj. 1]. Faire de petites crevasses. ♦ v. i. et se gercer v. pr. Se couvrir de petites crevasses.

GERÇURE n. f. Petite fente de la peau.

GERER v. t. (lat. *gerere*) [conj. 5]. Administrer pour son propre compte ou pour le compte d'une autre personne.

GERFAUT n. m. (anc. fr. *gir*, vautour, et *faucon*, faucon). Espèce de faucon à plumage clair et quelquefois blanc, d'Europe septentrionale.

GERGOVIE, oppidum gaulois puis ville gallo-romaine, au S. de Clermont-Ferrand, défendue avec succès par Vercingétorix contre César (52 av. J.-C.).

GÉRIATRE n. Médecin spécialisé en gériatrie.

GÉRIATRIE n. f. (gr. *gerôn*, vieillard, et *iatria*, traitement). Partie de la médecine qui étudie les maladies des vieillards.

GÉRICHAULT (Théodore), peintre français (1791-1824), premier des romantiques, puis précurseur du réalisme (*le Radeau de la « Méduse »*).

GERMAIN, E adj. (lat. *germanus*). Issu du même père et de la même mère : frères germains. ♦ Cousins germains, nés du frère ou de la sœur du père ou de la mère. || Cousins issus de germains, se dit des personnes qui sont nées de cousins germains.

GERMAIN, E adj. et n. De Germanie.

GERMAIN d'Auxerre (saint), évêque d'Auxerre (v. 378-448).

GERMAIN (saint), évêque de Paris (v. 496-v. 576).

GERMAIN, famille d'orfèvres parisiens des XVII^e et XVIII^e s.

GERMAINS, peuples indo-européens, issus de la Scandinavie méridionale et qui migrent au I^{er} millénaire av. J.-C. vers la grande plaine européenne, où ils se fixent au III^e s. av. J.-C. À partir du III^e s. apr. J.-C., ils déferlent sur l'Empire romain.

GERMANICUS (Julius Caesar), général romain (15 av. J.-C.-19 apr. J.-C.), vainqueur d'Arminius en Germanie (16 apr. J.-C.).

GERMANIE, contrée de l'Europe centrale ancienne entre le Rhin et la Vistule, peuplée au I^{er} millénaire av. J.-C. par les Germains.

GERMANIE (royaume de), État formé en 843 d'une partie de l'Empire carolingien et attribué à Louis le Germanique.

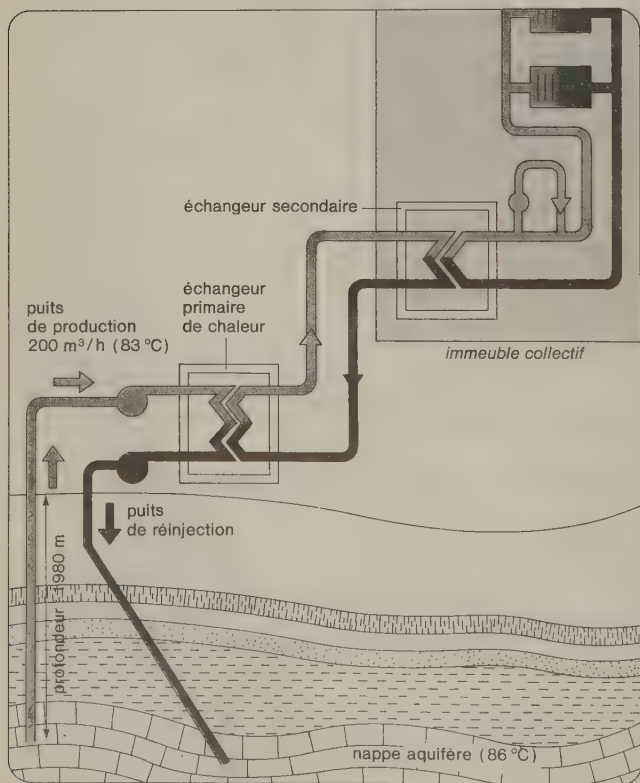
GERMANIQUE adj. De la Germanie, de l'Allemagne ou de ses habitants.

GERMANIQUE n. m. Rameau de l'indo-européen dont sont issus l'anglais, l'allemand, le néerlandais et les langues scandinaves.

GERMANISER v. t. Rendre allemand. || Donner une forme allemande à un mot.

GERMANISME n. m. Emprunt à l'allemand.

GERMANISTE n. Spécialiste de la langue et de la civilisation allemandes.



Principe d'utilisation d'une nouvelle source d'énergie, la **géothermie**, pour le chauffage de logements collectifs. L'eau souterraine chauffée par les couches géologiques profondes (1980 m) est pompée en surface et dirigée sur un premier échangeur. Là, elle cède sa chaleur à un circuit alimentant un second échangeur de chaleur. Un circuit classique de chauffage collectif distribue ensuite l'eau chaude dans les radiateurs. Une pompe située à la sortie de l'échangeur primaire réinjecte l'eau refroidie dans le sol, où elle se réchauffe à nouveau.

GERMANOPHILE adj. Favorable aux Allemands.

GERMANOPHOBIE adj. Hostile aux Allemands.

GERMANOPHONE adj. et n. Qui est de langue allemande.

GERME n. m. (lat. *germen*). Cause, origine de qqch. || Stade simple et primitif d'où dérive tout être vivant (œuf, jeune embryon, plante, spore, etc.). || Jeune pousse d'un tubercule de pomme de terre.

GERMÉ, E adj. Qui a germé.

GERMER v. i. (lat. *germinare*). Développer son germe, en parlant d'une graine, d'une pomme de terre. || Commencer à se développer.

GERMINAL n. m. (lat. *germen*, germe) [pl. *germinals*]. Septième mois du calendrier républicain (du 21 ou 22 mars au 18 ou 19 avril).

germinal an III (journée du 12), soulèvement des faubourgs parisiens contre la Convention (1^{er} avr. 1795).

GERMINATION n. f. Développement du germe contenu dans une graine.

GERMISTON, v. de l'Afrique du Sud (Transvaal); 155 000 h. Raffinage de l'or.

GÉRONDIF n. m. (lat. *gerundium*, de *gerere*, faire). En latin, forme verbale qui fournit des cas à l'infinitif. || En français, participe présent accompagné de la préposition en (il le regardait EN RIANT).

GÉRONÉ, v. d'Espagne (Catalogne); 87 000 h. Cathédrale gothique (XIV^e-XV^e s.).

GÉRONTOCRATIE [-si] n. f. Société où le pouvoir politique est exercé par des hommes âgés.

GÉRONTOLOGIE n. f. (gr. *gerôn*, vieillard, et *logos*, science). Étude de la vieillesse et du vieillissement.

GÉRONTOLOGUE n. Spécialiste de gérontologie.

GERS [ʒɛr] (le), affl. de la Garonne (r. g.); 178 km.

GERS (départ. du) [32], départ. de la Région Midi-Pyrénées; 6 257 km²; 174 154 h. Ch.-l. Auch. 3 arr. (Auch, Condom, Mirande), 31 c., 462 comm.

GERSHWIN (George), compositeur américain (1898-1937), auteur de *Rhapsody in Blue*, *Porgy and Bess*.

GÉSIER n. m. (lat. *gigerium*). Dernière poche de l'estomac des oiseaux, assurant le broyage des aliments grâce à son épaisse paroi musclée et aux petits cailloux qu'il contient souvent.

GÉSIR v. i. (lat. *jacere*) [conj. 26]. *Litt.* Être étendu, tombé. || *Litt.* Se trouver : *là gît la difficulté*. • Ci-gît, ici repose.

GESSE n. f. Plante dont certaines espèces (pois de senteur) sont ornementales.

GESSNER (Salomon), poète suisse (1730-1788), auteur des *Idylles*.

Gestapo, police politique du régime hitlérien.

GESTATION n. f. (lat. *gestare*, porter). État d'une femelle de mammifère qui porte son petit. (Chez la femme, syn. GROSSESSE.) || Temps que dure cet état. || Temps d'élaboration d'un ouvrage de l'esprit.

GESTE n. m. (lat. *gestus*). Mouvement du corps, de la main, des bras.

GESTE n. f. (lat. *gesta*, exploits, de *gerere*, faire). Ensemble de poèmes épiques ou héroïques du Moyen Âge, qui racontait les hauts faits de personnages historiques ou légendaires. • *Chanson de geste*, un des poèmes de cet ensemble.

GESTES n. f. pl. *Faits et gestes de qqn*, sa conduite considérée dans ses détails.

GESTICULATION n. f. Action de gesticuler.

GESTICULER v. i. (lat. *gesticulari*). Faire beaucoup de gestes.

GESTION n. f. (lat. *gestio*). Action de gérer; administration.

GESTIONNAIRE adj. et n. Chargé d'une gestion, d'une gérance.

GESTUEL, ELLE adj. Qui concerne les gestes; qui se fait avec des gestes.

Gethsémani, jardin près de Jérusalem, au pied du mont des Oliviers, où Jésus-Christ fut arrêté avant sa Passion.

GETTYSBURG, v. des États-Unis (Pennsylvanie); 8 000 h. Victoire des nordistes pendant la guerre de Sécession (1863).

GÉVAUDAN, anc. comté français, entre la Margeride et l'Aubrac (départ. de la Lozère), au N. de la haute vallée du Lot, haut plateau granitique (élevage).

GEVREY-CHAMBERTIN, ch.-l. de c. de la Côte-d'Or, au pied de la Côte d'Or; 2 582 h. Vins. Gare de triage.

GEX, ch.-l. d'arr. de l'Ain, au pied oriental du Jura; 4 868 h. Le pays de Gex, dépendance de la Bourgogne, rattaché à la France en 1601, est une zone franche.

GEYSER [ʒeɪzɛr] n. m. (mot island.). Source d'eau chaude jaillissant par intermittence.

GEZELLE (Guido), poète belge d'expression néerlandaise (1830-1899). Il pratique un art impressionniste (*Couronne du temps*).

GÉZIREH (la), région agricole (coton) du Soudan, entre le Nil Blanc et le Nil Bleu.

GHAB (le) → RHAB.

GHÂNÀ, anc. État africain du Soudan occidental (III^e-XII^e s.).

GHANA (le), État de l'Afrique occidentale; 240 000 km²; 14,6 millions d'h. Cap. Accra. Langue : anglais. — Cultures tropicales (cacao) et ressources minérales (or, diamants, manganèse, bauxite). — Fondé par les Britanniques sous le nom de Côte-de-l'Or (1874), le Ghana devient indé-

pendant (1957) sous la conduite de Nkrumah.

GHANÉEN, ENNE adj. et n. Du Ghana.

GHARB → RHARB.

GHARDAÏA, oasis du Sahara algérien; 70 500 h.

GHÂTS, escarpements montagneux du Deccan (Inde), dominant la côte de Malabar et la côte de Coromandel.

GHAZNÉVIDES → RHAZNÉRIDES.

GHELDERODE (Michel de), auteur dramatique belge de langue française (1898-1962).

GHETTO [ɡɛto] n. m. (mot it.). Autrefois, quartier d'une ville où les juifs étaient tenus de résider. || Endroit où une minorité est séparée du reste de la société. || Milieu fermé sur lui-même, condition marginale.

GHIBERTI (Lorenzo), sculpteur, orfèvre, peintre et architecte florentin (1378-1455), auteur de deux des portes de bronze du baptistère de Florence.

GILDE [ɡild] n. f. → GILDE.

GHIRLANDAIO peintre florentin (1449-1494). Il participe à la décoration de la chapelle Sixtine à Rome et donne des compositions pour les églises de Florence.

GHOR (le), dépression allongée de Palestine, occupée par la vallée du Jourdain, le lac de Tibériade et la mer Morte.

G.I. [dʒiːə] n. m. inv. (amér. *Government Issue*). Fam. Soldat de l'armée américaine.

GIACOMETTI (Alberto), sculpteur et peintre suisse (1901-1966).

GIAMBOLOGNA (Jean BOLOGNE ou BOULOGNE, dit), sculpteur flamand (1524-1608). Il fait à Florence l'essentiel de sa carrière de maniériste (*le Mercure volant*).



Giambologna : statue équestre de Cosme I^{er} de Médicis, à Florence. Bronze, 1594. [Scala]

GIBBON n. m. (mot d'une langue de l'Inde). Singe sans queue d'Inde et de Malaisie, grimpaux avec agilité aux arbres grâce à ses bras très longs.

GIBBOSITÉ n. f. (lat. *gibbosus*, bossu). Méd. Bosse.

GIBBS (Willard), physicien américain (1839-1903). Il montre l'unité de la physique et de la chimie.

GIBECIÈRE n. f. (de *gibier*). Sac, fait ordinairement de peau, à l'usage des chasseurs, des écoliers, etc.

GIBELIN, E n. (it. *ghibellino*). Hist. Partisan des empereurs romains germaniques.

GIBELLOTTE n. f. (anc. fr. *gibelet*, plat d'oiseaux). Fricassée de lapin au vin blanc.

GIBERNE n. f. (bas lat. *zaberna*). Anc. boîte à cartouches des soldats (XVII^e-XIX^e s.).

GIBET n. m. (mot frq.). Potence pour pendre les criminels.

GIBIER n. m. (mot frq.). Nom générique des animaux que l'on chasse.

GIBOULÉE n. f. Pluie soudaine et de peu de durée, accompagnée souvent de grêle.

GIBOYEUX, EUSE adj. Abondant en gibier.

GIBRALTAR, v. et territoire britannique, à l'extrémité méridionale de l'Espagne; 6 km²; 26 800 h. — Prise en 1704 par les Anglais.

GIBRALTAR (détroit de), passage entre l'Espagne et le Maroc, unissant la Méditerranée et l'Atlantique (15 km de large).

GIBUS n. m. (du n. du fabricant). Syn. de CLAUQUE.

GICLÉE n. f. Jet d'un liquide qui gicle.

GICLER v. i. (anc. fr. *ciscler*, fouetter). Jaillir ou rejettir en éclaboussant.

GICLEUR n. m. Orifice calibré servant à limiter le débit d'un fluide dans les canalisations d'un carburateur.

GIDE (André), écrivain français (1869-1951), auteur d'essais (*les Nourritures terrestres*, *l'Immoraliste*) et de romans (*les Faux-Monnayeurs*).

GIEN, ch.-l. de c. du Loiret, sur la Loire; 16 784 h.

GIENS (*presqu'île de*), presqu'île du dép. du Var, à l'E. de Toulon.

GIFLE n. f. (mot frq.). Coup donné sur la joue avec la main ouverte. || Affront, humiliation.

GIFLER v. t. Donner une gifle à qqn.

GIF-SUR-YVETTE, ch.-l. de c. de l'Essonne; 17 200 h. École supérieure d'électricité.

GIFU, v. du Japon (Honshū); 410 400 h.

GIGANTESQUE adj. (it. *gigantesco*). Très grand par rapport à l'homme. || De proportions énormes, démesurée.

GIGANTISME n. m. (gr. *gigas*, -antos, géant). Exagération du développement du corps en général, ou de certaines de ses parties. || Développement excessif d'un organisme quelconque.

GIGOGNE adj. (de mère *Gigogne*, personnage du théâtre de marionnettes, altér. de *cigogne*). Se dit d'objets qui s'emboîtent les uns dans les autres.

GIGOLO n. m. (de *gigue*, jambe). Fam. Jeune homme entrete nu par une femme plus âgée que lui.

GIGOT n. m. (anc. fr. *gigue*, instrument de musique). Cuisse de mouton, d'agneau ou de chevreuil, coupée pour la table. ● *Manche* (à) *gigot*, manche bouffante dans sa partie supérieure, étroite et ajustée sur l'avant-bras.

GIGOTER v. i. (moyen fr. *giguer*, gambader). Fam. Remuer sans cesse.

GIGUE n. f. (de *gigot*). Cuisse de chevreuil. || Fam. Jambe. ● *Grande gigue* (Fam.), fille grande et maigre.

GIGUE n. f. (angl. *jig*). Danse populaire caractérisée par des frappa ments vifs, et souvent alternés, des talons et des pointes.

GIJÓN, port d'Espagne (Asturies), sur l'Atlantique; 256 000 h. Centre industriel.

GILBERT (îles) → KIRIBATI.

GILDE, GHILDE ou **GUILDE** [gild] n. f. (anc. néerl. *ghilde*). Association privée, d'intérêt culturel et commercial.

GILET n. m. (esp. *jileco*; du turc). Vêtement masculin court et sans manches, boutonné sur le devant, qui se porte sous le veston. || Sous-vêtement de flanelle, de coton.

GILGAMESH, roi légendaire d'Ourouk (XXVII^e s. av. J.-C.), héros d'épopées assyriennes.

GILOLO → HALMAHERA.

GIN [dʒin] n. m. (mot angl.). Eau-de-vie de grain aromatisée avec des baies de genièvre.

GINGEMBRE n. m. (lat. *zingiber*). Plante originaire d'Asie, à la rhizome aromatique, utilisée comme condiment.

GINGIVAL, E, AUX adj. (lat. *gingiva*, gencive). Relatif aux gencives.

GINGIVITE n. f. Inflammation des gencives.

GINKGO [ʒɛko] n. m. (mot chin.). Arbre de Chine à feuilles en éventail, cultivé comme arbre ornemental.

GINSENG [ʒinsəŋ] n. m. (chin. *gen-chen*, plante-homme). Racine d'une plante possédant de remarquables qualités toniques.

GIONO (Jean), écrivain français (1895-1970), auteur de romans (*Colline*, *Regain*).

GIORDANO (Luca), peintre baroque italien (1634-1705). Il est l'auteur de pla-

fonds au palais Medici-Riccardi, à Florence, et à l'Escurial.

GIORGIONE (Giorgio da Castelfranco, dit), peintre vénitien (v. 1477-1510). Il signe ses effets de lumière (*la Tempête*, *le Concert champêtre*).

GIOTTO di Bondone, peintre italien (v. 1266-1337). Il est l'auteur des fresques de la Vie de saint François à Assise,



Le Baiser de Judas.

Une des fresques peintes (v. 1303-1305) par Giotto di Bondone dans la chapelle des Scrovegni à Padoue.

[Anderson-Giraudeau]

de certaines des Scènes de la vie de la Vierge et du Christ, à Padoue, de fresques à S. Croce de Florence, etc.

GIOVANNI Pisano → NICOLA PISANO.

GIRAFE n. f. (it. *giraffa*; de l'ar.). Mammifère ruminant d'Afrique, de taille très élevée. || Perche articulée supportant un micro. ● *Peigner la girafe* (Fam.), ne rien faire d'utile.

GIRAFEAU ou **GIRAFON** n. m. Petit de la girafe.

GIRANDOLE n. f. (it. *girandola*). Guirlande lumineuse.

GIRARDON (François), sculpteur français (1628-1715). Il donne, pour le parc du château de Versailles, le *Bain des Nymphes* et *l'Enlèvement de Proserpine*.

GIRATOIRE adj. (lat. *girare*, faire tourner). Se dit d'un mouvement circulaire.

GIRAUD (Henri), général français (1879-1949). Coprésident du Comité français de libération nationale avec de Gaulle, il s'efface devant ce dernier (1943).

GIRAUDOUX (Jean), écrivain français (1882-1944), auteur de romans et de pièces de théâtre (*La guerre de Troie n'aura pas lieu*, *la Folle de Chaillot*).

GIRL [gɔrl] n. f. (mot angl.). Danseuse de music-hall.

GIROFLE n. m. (lat. *caryophyllon*; du gr.). Bouton desséché des fleurs du giroflier, dit aussi clou de girofleur, utilisé comme condiment.

GIROFLÉE n. f. (de *girofleur*). Plante vivace

cultivée pour ses fleurs ornementales.
 ● **Giroflée** à cinq feuilles (Pop.), gifle lais-
 sant la marque des cinq doigts.

GIROFLIER n. m. Arbre fournissant les
 clous de girofle.

GIROLLE n. f. (anc. fr. *gierer*, tourner).
 Nom usuel des champignons du genre
chanterelle.

GIRON n. m. (mot frq.). Partie du corps
 qui s'étend de la ceinture aux genoux
 quand on est assis. ● *Rentrer dans le*
giron de, retourner dans une société, un
 parti, etc., qu'on avait quitté.

GIRONDE (la), nom de l'estuaire com-
 mun (long de 75 km) de la Garonne et de
 la Dordogne.

GIRONDE (dép. de la) [33], dép. de la
 Région Aquitaine; 10 000 km²;
 1 127 546 h.; ch.-l. Bordeaux. 5 arr.
 (Blaye, Bordeaux, Langon, Lesparre-
 Médac, Libourne), 63 c., 543 comm.

GIRONDIN, **E** adj. et n. De la Gironde.

Girondins, groupe politique de la Révo-
 lution française, formé par Brissot et plu-
 sieurs députés de la Gironde à l'Assem-
 blée législative puis à la Convention.
 Éliminés en mai-oct. 1793.

GIROUETTE n. f. (anc. normand *wire-
 wite*, et anc. fr. *gierer*, tourner). Plaque de
 forme variable, mobile autour d'un axe
 vertical et fixée au sommet d'un toit, pour
 indiquer la direction du vent. || *Fam.* Per-
 sonne qui change souvent d'opinion.

GISANT n. m. (part. prés. de *gésir*).
 Sculpture funéraire représentant un per-
 sonnage couché.

GISCARD D'ESTAING (Valéry),
 homme d'État français, né en 1926, pré-
 sident de la République (1974-1981).

GISEMENT n. m. (de *gésir*). Accumula-
 tion naturelle, locale, de matière miné-
 rale, solide, liquide ou gazeuse, suscep-
 tible d'être exploitée.

GISORS, ch.-l. de c. de l'Eure, sur
 l'Epte; 8 859 h. Restes d'un château fort
 des XI^e-XIII^e s. Constructions mécaniques.

GÎT 3^e pers. du sing. du prés. de l'ind.
 de *gésir*.

GITAN, **E** n. (esp. *gitano*, de *Egiptano*,
 Égyptien). Membre d'un des groupes tsi-
 ganes dispersés en Espagne, en Afrique
 du Nord et dans le sud de la France.
 ♦ **adj.** Qui appartient aux gitans.

GITANE n. f. Cigarette française de tabac
 brun apparentée à la gauloise en version
 de luxe.

GÎTE n. m. (de *gésir*). Lieu où l'on
 demeure, où l'on se couche (vx). || Lieu où
 le lièvre se retire. || Morceau de la cuisse
 du bœuf. || *Minér.* Syn. de **GISEMENT**.
 ● *Gîte rural*, maison paysanne aménagée
 selon certaines normes pour recevoir des
 hôtes payants.

GÎTE n. f. *Mar.* Syn. de **BANDE**.

GÎTER v. i. Avoir son gîte, en parlant
 d'un lieu.

GÎTER v. i. *Mar.* Donner de la bande.

GIULIANO da Maiano, architecte et
 sculpteur florentin (v. 1432-v. 1490). —
 Son frère **BENEDETTO** (1442-1497) est un
 des maîtres de la sculpture ornementale.

GIVET, ch.-l. de c. des Ardennes, sur la
 Meuse; 7 728 h.

GIVORS, ch.-l. de c. du Rhône, sur le
 Rhône; 20 544 h. Verrerie. Métallurgie.

GIVRANT, **E** adj. Qui provoque la for-
 mation de givre.

GIVRE n. m. (mot prélatin). Condensa-
 tion du brouillard en minces lamelles de
 glace au contact d'un corps solide.

GIVRÉ, **E** adj. *Pop.* Fou. || Se dit d'un
 fruit, orange ou citron, dont l'intérieur est
 fourré de glace aromatisée avec la pulpe
 du fruit.

GIVRER v. t. Couvrir de givre.

GIZEH ou **GUIZEH**, v. d'Égypte, ban-
 lieue du Caire, sur la rive gauche du Nil;
 1 247 000 h. Pyramides de Kheops, Khe-
 phren et Mykerinus, et grand sphinx éle-
 vés au III^e millénaire av. J.-C.

GLABRE adj. (lat. *glaber*). Imberbe.

GLAÇAGE n. m. Action de glacer.

GLAÇANT, **E** adj. Qui glace, intimide.

GLACE n. f. (lat. *glacies*). Eau congelée
 par le froid. || Crème sucrée et aromati-
 sée à base de lait ou de sirop, que l'on
 congèle dans un moule. || Lame de verre
 assez épaisse dont on fait les miroirs, des
 vitrages. || Miroir. || Vitre à châssis mobile.

● *Être, rester de glace*, être, rester insen-
 sible. || *Rompre la glace*, faire cesser la
 contrainte, la gêne.

GLACE (mer de), glacier du massif du
 Mont-Blanc.

GLACÉ, **E** adj. Durci par le froid. || Très
 froid. || Qui marque des dispositions hos-
 tiles, ou du moins indifférentes.

GLACER v. t. (conj. 1). Solidifier un
 liquide par le froid. || Amener à une tem-
 pérature nettement plus basse. || Caus-
 ser une vive sensation de froid. || Intimi-
 der, remplir d'effroi. || *Phot.* Donner à une
 photographie un aspect brillant. || Donner
 un aspect brillant à une étoffe, un papier.

GLACEUSE n. f. Machine qui permet
 d'effectuer le glaçage des épreuves photo-
 graphiques.

GLACIAIRE adj. Relatif aux glaciers.
 ● *Période glaciaire*, période géologique
 marquée par le développement des glaci-
 ers.

GLACIAL, **E**, **ALS** ou **AUX** adj. Qui
 pénètre d'un froid vif. || Qui est d'une
 extrême froideur, qui paralyse.

GLACIATION n. f. Action de se transfor-
 mer en glace.

GLACIER n. m. Accumulation de neige

transformée en glace, animée de mou-
 vements lents. || Personne qui vend des
 glaces.

GLACIÈRE n. f. Garde-manger refroidi
 avec de la glace. || *Fam.* Lieu très froid.

GLACIOLOGIE n. f. Étude des glaciers,
 de la neige.

GLACIS n. m. Terrain découvert amé-
 nagé en pente douce à partir des élé-
 ments extérieurs d'un ouvrage fortifié.

GLAÇON n. m. Morceau de glace.

GLADIATEUR n. m. (lat. *gladiator*).
 Celui qui, à Rome, dans les jeux du cir-
 que, combattait contre un autre homme
 ou une bête féroce.

GLADSTONE (William), homme politi-
 que britannique (1809-1898). Chef du
 parti libéral, il est trois fois Premier
 ministre entre 1868 et 1894. Partisan du
 libre-échange et du *Home Rule* (1886)
 en Irlande.

GLAÏEUL [glajœl] n. m. (lat. *gladiolus*).
 Plante à bulbe, cultivée pour ses fleurs
 aux coloris variés.

GLAIRE n. f. (lat. *clarus*, clair). Sécrétion
 blanchâtre et gluante d'une muqueuse.

GLAIREUX, **EUSE** adj. De la nature de
 la glaire, visqueux.

GLAISE n. et adj. f. (mot gaul.). Terre
 grasse et compacte très argileuse, dont
 on fait les tuiles et la poterie.

GLAISEUX, **EUSE** adj. Qui contient de
 la glaise.

GLAIVE n. m. (lat. *gladius*). Épée courte
 à deux tranchants.

GLAND n. m. (lat. *glands*). Fruit du chêne,
 enchâssé dans une cupule. || Ornement
 de bois, de passementerie, etc., en forme
 de gland. || Extrémité de la verge.

GLANDE n. f. (lat. *glandula*). Organe
 ayant pour fonction d'élaborer certaines
 substances et de les déverser soit à l'exté-
 rieur de l'organisme, soit dans le sang. ||
Fam. Ganglion lymphatique enflammé et
 tuméfié, du cou, de l'aisselle, de l'aîne.

Voir illustration p. 408

GLANDULAIRE adj. Relatif aux glandes.

GLANER v. t. (mot gaul.). Ramasser les
 épis restés sur le sol après la moisson.
 || Recueillir au hasard des connaissances
 fragmentaires qui peuvent être utiles.

GLANUM, -v. gallo-romaine, près de
 Saint-Rémy-de-Provence.

GLAPIR v. i. (lat. *glattire*, japper). Crier,
 en parlant des renards, des tout petits
 chiens, de la grue. || Crier d'une voix aigre.

GLAPISSEMENT n. m. Action de glapir;
 cri aigre.

GLARIS, c. de Suisse; 684 km²;
 36 300 h. Ch.-l. Glaris (5 900 h.).

GLAS n. m. (lat. *classicum*, sonnerie de

glas

trompette). Sonnerie de cloches pour les cérémonies funèbres.

GLASGOW, v. d'Écosse, sur la Clyde; 1 642 000 h. Centre industriel.

GLAUCOME n. m. (gr. *glaukōma*, de *glaukos*, vert pâle). Durcissement du globe oculaire entraînant une diminution de la vision.

GLAUQUE adj. (gr. *glaukos*). D'un vert bleuâtre rappelant celui de la mer.

GLÈBE n. f. (lat. *gleba*). Litt. Sol en culture.

GLÉNAN (îles de ou des), petit archipel de la côte sud du Finistère. Centre nautique.

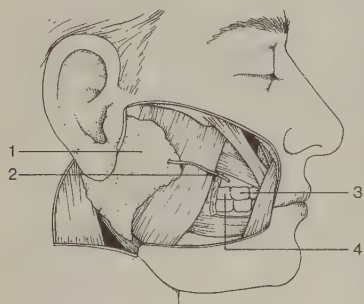
GLEN MORE, dépression du N. de

l'Écosse, empruntée par le canal Calédonien.

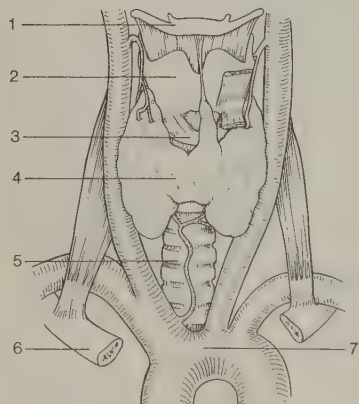
GLIAL, E, AUX adj. *Tissu glial*, tissu conjonctif intimement mêlé au tissu nerveux, dont il semble contrôler la nutrition.

GLIÈRES (plateau des), plateau situé dans le massif des Bornes; 1 400 à 2 000 m d'alt. — Héroïque combat de

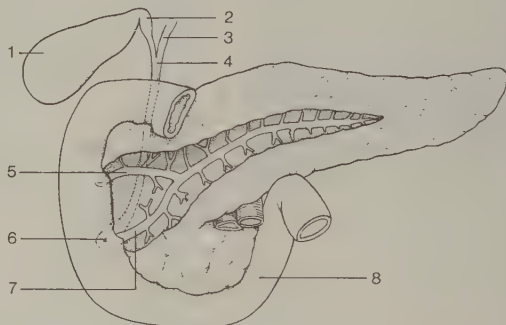
glande parotide



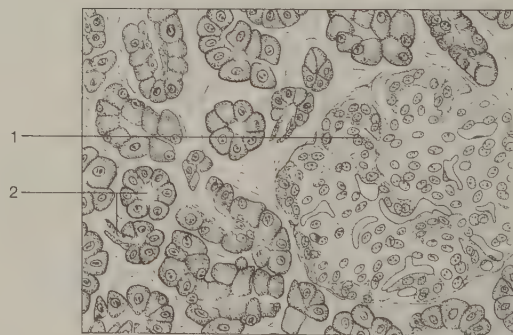
glande thyroïde



pancréas



coupe du pancréas



Les principales glandes et leurs fonctions.

Parotide (glande exocrine) : glande salivaire à sécrétion externe déversant les produits de sa sécrétion (salive) par l'intermédiaire d'un canal excréteur (canal parotidien ou canal de Sténon). 1. Glande parotide; 2. Canal de Sténon; 3. Première molaire supérieure; 4. Deuxième molaire supérieure.

Thyroïde (glande endocrine) : glande à sécrétion interne, dépourvue de canal excréteur, déversant les produits de sa sécrétion (hormones) directement dans le sang. 1. Os hyoïde; 2. Cartilage thyroïde; 3. Cartilage cricoïde; 4. Glande thyroïde; 5. Trachée; 6. Première côte; 7. Crosse de l'aorte.

Pancréas (glande mixte, à la fois exocrine et endocrine) : la sécrétion externe (suc pancréatique) est déversée par l'intermédiaire de canaux excréteurs (canal pancréatique ou canal de Wirsung, et canal pancréatique accessoire ou canal de Santorini). La sécrétion interne (hormones : insuline et glucagon) est déversée directement dans le sang. 1. Vésicule biliaire; 2. Canal cystique; 3. Canal hépatique; 4. Canal cholédoque; 5. Canal de Santorini; 6. Ampoule de Vater; 7. Canal de Wirsung; 8. Duodénum.

Coupe du pancréas montrant les cellules à sécrétion interne groupées en îlots de Langerhans [1] et les cellules à sécrétion externe groupées en acini avec canalicule excréteur [2].

la Résistance contre les Allemands (1944).

GLINKA (Mikhaïl Ivanovitch), musicien russe (1804-1857).

GLIOME n. m. (lat. *glioma*). Tumeur du système nerveux.

GLISSADE n. f. Action de glisser sur une surface lisse.

GLISSANT, E adj. Sur quoi on glisse facilement. ● *Terrain glissant, pente glissante*, affaire hasardeuse, circonstance délicate et difficile.

GLISSE n. f. Qualité ou capacité d'un matériel ou d'un sportif à glisser sur une surface (neige, glace, eau). ● *Sports de glisse*, spécialités sportives où l'on glisse, que ce soit sur la neige, sur la glace, sur l'eau (ski de neige, bobsleigh, ski nautique, surf, planche à voile, etc.).

GLISSEMENT n. m. Fait de glisser. ● *Glissement de terrain*, avancée en masse de matériaux meubles sur un versant.

GLISSER v. i. (mot frq.). Se déplacer d'un mouvement continu sur une surface lisse. || S'avancer comme en glissant. || Échapper, tomber. || Passer progressivement à un autre état. || Passer légèrement sur quelque matière, ne pas insister. || Ne pas faire impression sur qqn. ◆ v. t. Mettre délicatement une chose en un lieu. || Communiquer, adresser en cachette. ◆ se glisser v. pr. S'introduire, passer adroitement, insensiblement.

GLISSIÈRE n. f. Pièce métallique destinée à guider dans son mouvement, par l'intermédiaire d'une rainure, une autre pièce mobile.

GLIWICE, v. de Pologne (Silésie); 202 000 h.

GLOBAL, E, AUX adj. (de *globe*). Total, pris en bloc, considéré dans sa totalité.

GLOBALEMENT adv. En bloc.

GLOBALISER v. t. Réunir en un tout des éléments dispersés.

GLOBALITÉ n. f. Qualité de ce qui constitue un tout.

GLOBE n. m. (lat. *globus*). Corps sphérique. || Enveloppe de verre affectant la forme d'une sphère. ● *Globe oculaire*, l'œil. || *Globe terrestre*, sphère sur laquelle est dessinée une carte de la Terre; la Terre.

GLOBE-TROTTER [glɔbʁɔtʁɛʁ] n. (mot angl.) [pl. *globe-trotters*]. Personne qui voyage à travers le monde.

GLOBULAIRE adj. En forme de globe. || Relatif aux globules sanguins.

GLOBULE n. m. (lat. *globulus*). Élément que l'on trouve en suspension dans divers liquides organiques. ● *Globule blanc*, leucocyte. || *Globule rouge*, hématie.

GLOBULEUX, EUSE adj. Ciel *globuleux*, ciel au globe saillant.

GLOBULINE n. f. Protéine à grosse

molécule, l'un des constituants du sang.

GLORIE n. f. (lat. *gloria*). Renommée brillante due à de grands mérites. || Personne qui a une renommée incontestée. || Béatitude céleste. || Auréole lumineuse entourant l'image du Christ. ● *Gloire à...*, formule d'hommage. || *Rendre gloire à*, rendre un hommage mêlé d'admiration. || *Se faire gloire de*, tirer vanité de. || *Travailler pour la gloire*, sans profit matériel.

GLOMÉRULE n. m. (lat. *glomus*, peloton). Petit amas de vaisseaux sanguins ou de filets nerveux.

GLORIEUSEMENT adv. De façon glorieuse.

GLORIEUX, EUSE adj. (lat. *gloriosus*). Qui s'est acquis beaucoup de gloire. || Qui donne de la gloire. || *Litt.* Qui tire vanité de, orgueilleux. ● *Les Trois Glorieuses*, nom donné aux journées révolutionnaires de 1830.

GLORIFICATION n. f. Action de glorifier.

GLORIFIER v. t. Honorer, rendre gloire à. ◆ se glorifier v. pr. [de]. Tirer vanité de qqch.

GLORIOLÉ n. f. (lat. *gloriola*, petite gloire). Vanité qui a pour objet de petites choses.

GLOSE n. f. (lat. *glosa*; du gr. *glōssa*, langue). Annotation ou commentaire écrit destiné à expliquer un mot obscur ou un texte difficile. ◆ n. f. pl. Critiques, interprétations malveillantes.

GLOSER v. t. ind. [sur]. Commenter, critiquer par malice.

GLOSSAIRE n. m. (lat. *glossarium*). Ensemble des termes relatifs à une activité donnée.

GLOTTE n. f. (gr. *glōssa*, langue). Orifice du larynx, circonscrit par les deux cordes vocales inférieures.

GLOUCESTER, v. d'Angleterre, ch.-l. du comté de Gloucestershire; 92 000 h. Cathédrale romane et gothique. Aéronautique.

GLOUGLOU n. m. (onomat.). *Fam.* Bruit d'un liquide s'échappant d'une bouteille, d'un tuyau, etc. || *Cri du dindon*.

GLOUSSEMENT n. m. Cri de la poule appelant ses petits.

GLOUSSER v. i. (lat. *glōcire*). Appeler ses petits, en parlant de la poule. || *Fam.* Rire en poussant de petits cris.

GLOUTON, ONNE adj. et n. (lat. *gluttus*, goser). Qui mange avec avidité, goinfre.

GLOUTONNERIE n. f. Défaut du glouton.

GLU n. f. (lat. *glus*, colle). Matière visqueuse et tenace.

GLUANT, E adj. Qui colle comme la glu, visqueux. || Tenace, importun.

GLUCIDE n. m. (gr. *glukus*, doux, et *eidos*, apparence). Substance organique appelée aussi *hydrate de carbone*.

GLUCK (Christoph Willibald VON), compositeur allemand (1714-1787), auteur d'opéras (*Orphée*, *Alceste*).

GLUCOSE n. m. (gr. *glukus*, doux). Glucide de saveur sucrée, contenu dans certains fruits (raisin).

GLUTAMATE n. m. Sel de l'acide glutamique.

GLUTAMIQUE adj. (de *gluten*). Se dit d'un acide aminé présent dans les tissus nerveux.

GLUTEN [glytɛn] n. m. (mot lat. signif. *colle*). Substance visqueuse faite de protéides, contenue dans la farine des céréales.

GLYCÉMIE n. f. Présence de glucose dans le sang.

GLYCÉRINE n. f., ou **GLYCÉROL** n. m. (gr. *glukeros*, doux). Alcool incolore, sirupeux, extrait des corps gras par saponification.

GLYCÉRINER v. t. Enduire de glycérine.

GLYCÉROL n. m. → GLYCÉRINE.

GLYCÉROPHALIQUE adj. Se dit d'une résine dérivée de la glycérine.

GLYCINE n. f. (gr. *glukus*, doux). Plante grimpante cultivée pour ses longues grappes de fleurs mauves.

GLYCOCOLLE n. m. Acide aminé contenu dans de nombreuses protéines.

GLYCOGÈNE n. m. Glucide complexe, forme de réserve du glucose dans le foie et les muscles.

GLYCOSURIE n. f. Présence du glucose dans l'urine, l'un des signes du diabète.

GLYPTODON n. m. Mammifère édenté fossile, mesurant 4 m de long, à carapace osseuse (début du quaternaire).

GMT, sigle de GREENWICH MEAN TIME, signif. « temps moyen de Greenwich ».

GNANGNAN adj. inv. et n. (onomat.). *Fam.* Mou et lent, qui se plaint sans cesse.

GNEISS [gnɛs] n. m. (mot all.). Roche métamorphique constituée de cristaux de mica, de quartz et de feldspath.

GNOCCHI [nɔki] n. m. (mot it.). Quenelle de semoule ou de pommes de terre, pochée à l'eau bouillante.

GNOGNOTE [nɔnɔtɛ] n. f. *Fam.* Chose sans valeur.

GNOLE ou **GNÔLE** [nɔl] n. f. *Pop.* Eau-de-vie.

GNOME [gnɔm] n. m. (gr. *gnômé*, intelligence). Petit génie difforme qui habite à l'intérieur de la terre, dont il garde, selon les kabbalistes, les richesses.

GNON [ɔ̃] n. m. (de *oignon*). *Pop.* Coup.

GNU [gnu] n. m. (mot hottentot). Antilope de l'Afrique du Sud, à tête épaisse portant des cornes recourbées.

GO n. m. inv. (mot jap.). Jeu qui se dispute entre deux partenaires munis chacun de pions sur un support comportant trois cent soixante et une intersections.

GO (TOUT DE) loc. adv. (de *goben*). *Fam.* Sans préparation, sans préliminaires.

GOA, port de l'Inde, sur la côte de Malabar. Ancien comptoir portugais (1510-1961), englobé jusqu'en 1987 dans le territoire de Goa, Damão et Diu, il forme auj. un État de l'Union indienne (3 701 km²; 1 008 000 h.). Cap. Panaji.

GOAL [gol] n. m. (mot angl. signif. *but*). Gardien de but.

Gobelet n. m. (anc. fr. *gobel*). Récipient pour boire, sans pied ni anse.

Gobelins (*les*), anc. manufacture royale de tapisseries créée, à Paris, par Henri IV; auj. manufacture nationale.

GOBE-MOUCHES n. m. inv. Nom commun à deux groupes d'oiseaux passe-reaux qui capturent des insectes au vol.

GOBER v. t. (rad. gaul.). Avaler en aspirant et sans mâcher. || *Fam.* Croire naïvement.

GOBERGER (SE) v. pr. (anc. fr. *gobert*, facétieux) [conj. 1]. *Fam.* Prendre ses aises, se prélasser; faire bonne chère.

Gobi, en chin. *Shamo*, désert de l'Asie centrale (Mongolie et Chine).

GOBINEAU (Joseph Arthur DE), écrivain français (1816-1882), auteur de *l'Essai sur l'inégalité des races humaines*.

GODAILLER v. i. (de *godet*). Faire des faux plis par suite d'une mauvaise coupe.

GODARD (Jean-Luc), cinéaste français, né en 1930, auteur de : *A bout de souffle*, *Pierrot le fou*, *la Chinoise*, *Nouvelle Vague*.

GODASSE n. f. *Pop.* Soulier.

GODĀVARI (la), fleuve de l'Inde, tributaire du golfe du Bengale; 1 500 km.

GODEFROI DE BOUILLON, duc de Basse-Lorraine (v. 1061-1100), chef de la 1^{re} croisade.

GÖDEL (Kurt), mathématicien américain d'origine autrichienne (1906-1978).

GODELUREAU n. m. *Fam.* Jeune élégant.

GODET n. m. (moyen néerl. *kodde*, bilot). Auge utilisée dans certains engins de travaux publics. || Petit récipient à divers usages. || Pli rond qui va en s'évasant, formé par un tissu coupé dans le biais.

GODICHE adj. et n. (de *Godon*, forme pop. de *Claude*). *Fam.* Gauche, benêt.

GODILLE n. f. Aviron qui, placé à l'arrière d'un canot, en permet la propulsion lorsqu'on lui imprime des mouvements hélicoïdaux. || À skis, enchaînement de virages rapprochés le long de la ligne de plus grande pente.

GODILLOT n. m. (n. d'un fournisseur de l'armée). *Fam.* Ancienne chaussure militaire à tige courte. || *Pop.* Gros soulier.

GODOUNOV (Boris) → BORIS GODOUNOV.

GODTHÅB → NUUK.

GOEBBELS (Joseph), homme politique allemand (1897-1945), ministre de la Propagande du Reich hitlérien.

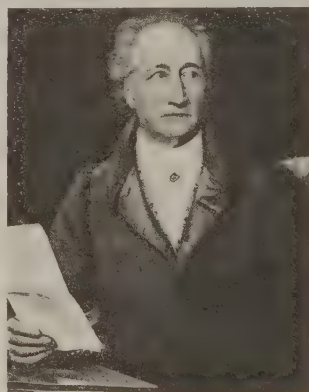
GOÉLAND [gœlə] n. m. (breton *gwelan*). Oiseau palmipède piscivore, à plumage dorsal gris, fréquent sur les rivages.

GOÉLETTE n. f. (de *goéland*). *Mar.* Voir généralement à deux mâts.

GOÉMON n. m. (breton *gwemon*). Nom donné au varech, en Bretagne et en Normandie.

GOERING (Hermann) → GÖRING.

GOETHE (Johann Wolfgang VON), écrivain allemand (1749-1832). Auteur d'un drame, *Götz de Berlichingen*, et d'un roman, *les Souffrances du jeune Werther*, qui font de lui un des chefs du mouvement « Sturm und Drang ». En compagnie de Schiller, il évolue vers des conceptions classiques avec ses romans, *les Années d'apprentissage de Wilhelm Meister*, *les*



Portrait de Goethe par Josef Stieler (1826).

[Presse und Informationsamt der Bundesregierung, Bonn]

Affinités électives, puis résume sa pensée dans son grand drame, *Faust*.

GOGO n. m. *Fam.* Personne crédule.

GOGO (À) loc. adv. (anc. fr. *gogue*, réjouissance). *Fam.* En abondance.

GOGOL (Nikolai Vassilievitch), écrivain russe (1809-1852), auteur de nouvelles (*Taras Boulba*) et de romans (*les Âmes mortes*).

GOGUENARD, E adj. (anc. fr. *gogue*, réjouissance). Moqueur, railleur.

GOGUETTE n. f. (anc. fr. *gogue*, réjouissance). Être en goguette (*Fam.*), légèrement ivre.

GOÏ, GOÏM adj. et n. → GOY.

GOÏANIÀ, v. du Brésil central, cap. de l'État de Goiás; 680 000 h.

GOIÁS, État du Brésil; 355 000 km²; 3 000 000 d'h. Cap. Goiânia.

GOINFRE adj. et n. Qui mange beaucoup, avidement et salement.

GOINFRE (SE) v. pr. *Fam.* Manger comme un goinfre.

GOINFRIERIE n. f. Caractère du goinfre.

Gois (*passage du*), route praticable à marée basse, entre Noirmoutier et le continent.

GOITRE n. m. (mot dialect.). Augmentation de volume de la glande thyroïde.

GOITREUX, EUSE adj. et n. Qui a un goitre.

GOLAN (*plateau du*), région du S.-O. de la Syrie, annexée par Israël.

GOLCONDE, anc. ville de l'Inde, près de Hyderabad, ruinée par Aurangzeb en 1687.

GOLDEN n. f. (mot angl. signif. *doré*). Variété de pomme à peau jaune.

GOLDONI (Carlo), auteur comique italien (1707-1793), créateur de la comédie de mœurs italienne (*La Locandiera*).

GOLDSMITH (Oliver), écrivain anglais (v. 1730-1774), auteur de romans (*le Vicaire de Wakefield*) et de pièces de théâtre (*Elle s'abaisse pour triompher*).

GOLF n. m. (mot angl.). Sport qui consiste à envoyer, en un minimum de coups, une balle, à l'aide de crosses (clubs), dans les dix-huit trous successifs d'un vaste terrain. ● *Calotte, pantalon de golf*, pantalon bouffant, resserré au-dessous du genou.

GOLFE n. m. (it. *golfo*; du gr. *kolpos*, pli). Partie de la mer qui avance dans les terres.

GOLFE (guerre du), guerre déclenchée à la suite de l'invasion du Koweït par l'Iraq (août 1990), et qui opposa (jan.-mars 1991) ce dernier à une force multinationale à prépondérance américaine.

GOLFECH, comm. de Tarn-et-Garonne, sur la Garonne; 440 h. Centrale hydro-électrique; centrale nucléaire.

GOLFEUR, EUSE n. Joueur de golf.

GOLGOTHA, nom araméen du Calvaire, butte, située près de Jérusalem, sur laquelle le Christ a été crucifié.

GOLIATH, dans la Bible, guerrier philistin vaincu en combat singulier par David.

GOLO (le), fl. de la Corse, qui rejoint la mer au S. de Bastia; 75 km.

GOMAR (François), théologien protestant néerlandais (1563-1641), adversaire d'Arminius.

GOMBROWICZ (Witold), écrivain polonais (1904-1969), auteur de romans (*Ferdynand*, *Cosmos*) et de pièces de théâtre (*Yvonne*, *princesse de Bourgogne*).

GOMEL, v. de l'U.R.S.S. (Biélorussie); 383 000 h. Centre industriel.

GOMMAGE n. m. Action de gommer.

GOMME n. f. (gr. *kommi*). Petit bloc de caoutchouc servant à effacer le crayon, l'encre. || Bot. Substance visqueuse pouvant exsuder de certains arbres. ● À la gomme (Pop.), de mauvaise qualité. || Gomme arabique, gomme qui provient des différentes espèces d'acacias. || Mettre (toute) la gomme (Pop.), activer l'allure.

GOMMÉ, E adj. Recouvert d'une couche de gomme adhésive sèche, qui se dilue au contact d'un liquide : papier gommé.

GOMME-LAQUE n. f. (pl. gommelaques). Substance résineuse produite par une cochenille de l'Inde, et utilisée dans la fabrication des vernis.

GOMMER v. t. Effacer avec une gomme. || Atténuer, tendre à faire disparaître.

GOMMETTE n. f. Petit morceau de papier gommé.

GOMMEUX n. m. Fam. Jeune homme prétentieux et trop élégant (vx).

GOMMORRHE → SODOME.

GONADE n. f. (gr. *gonê*, semence). Glande sexuelle qui produit les gamètes et sécrète des hormones.

GONCOURT (Edmond HUOT DE) [1822-1896] et son frère JULES (1830-1870), écrivains français, auteurs de romans naturalistes et d'un *Journal*. E. de Goncourt a créé l'Académie des Goncourt, qui décerne un prix littéraire annuel.

GOND n. m. (lat. *gomphus*, cheville). Pièce métallique sur laquelle pivote un vantail de porte ou de fenêtre. ● Sortir de ses gonds (Fam.), s'emporter.

GONDAR, anc. cap. de l'Éthiopie, au N. du lac Tana; 68 000 h.

GONDOLAGE ou **GONDOLEMENT** n. m. Fait de se gondoler.

GONDOLANT, E adj. Pop. Très drôle.

GONDOLE n. f. (it. *gondola*, petit bateau). Embarcation vénitienne, longue et plate, à un seul aviron. || Meuble composé d'étagères et utilisé dans les livres-services comme présentoir.

GONDOLER v. i., ou **GONDOLER (SE)** v. pr. (de gondole). Se bomber : bois qui gondole. ♦ se gondoler v. pr. Pop. Se tordre de rire.

GONDOLIER n. m. Batelier qui conduit une gondole.

GONDWANA, anc. continent qui a réuni, à l'ère primaire, l'Amérique méridionale, l'Afrique, l'Arabie, l'Inde (Decan), l'Australie et l'Antarctique.

GONESSE, ch.-l. de c. du Val-d'Oise; 22 923 h.

GONFALON ou **GONFANON** n. m. (mot frq.). Etendard sous lequel, au Moyen Âge, se rangeaient les vassaux.

GONFLABLE adj. Qui prend sa forme véritable, utile, par gonflage.

GONFLAGE n. m. Action de gonfler. || Résultat de cette action.

GONFLEMENT n. m. Augmentation exagérée.

GONFLER v. t. (lat. *conflare*, souffler). Distendre, faire enfler. || Grossir le volume, l'importance de. || Litt. Envahir le cœur de qqn. ● Être gonflé (Pop.), être plein de courage ou d'impudence; exagérer. ● v. i. Devenir enflé. ♦ se gonfler v. pr. Devenir enflé. || Être envahi par un sentiment.

GONFLEUR n. m. Appareil servant à gonfler.

GONFREVILLE-L'ORCHER, ch.-l. de c. de la Seine-Maritime; 10 345 h. Raffinage du pétrole. Pétrochimie.

GONG [gɔ̃] n. m. (mot malais). Instrument de musique ou d'appel, importé d'Extrême-Orient, et fait d'un disque de métal aux bords relevés que l'on frappe avec une mailloche recouverte de tissu. || Timbre annonçant le début et la fin de chaque reprise d'un match de boxe.

GÓNGORA Y ARGOTE (Luis DE), poète espagnol (1561-1627). Son style précieux a fait école sous le nom de gongorisme.

GONIOMÈTRE n. m. (gr. *gônia*, angle). Instrument servant à la mesure des angles.

GONOCOQUE n. m. (gr. *gonos*, semence et *kokkos*, graine). Microbe pathogène spécifique de la blennorragie.

GONOCYTE n. m. Cellule embryonnaire des animaux qui, selon le sexe, donnera par la suite quatre spermatozoïdes ou un seul ovule.

GONTCHAROV (Ivan Aleksandrovitch), romancier russe (1812-1891), auteur de *Oblomov*.

GONZÁLEZ (Félice), homme politique espagnol, né en 1942, Premier ministre depuis 1982.

GORBATCHEV (Mikhaïl), homme d'État soviétique, né en 1931, devenu secrétaire général du parti communiste en 1985 et chef de l'État en 1988. Il est élu président de l'U.R.S.S. en 1990.

GORDIEN adj. m. (lat. *Gordius*, n. d'un laboureur qui devint roi). Trancher le nœud gordien, résoudre une difficulté d'une manière violente.

GORÉE, île côtière du Sénégal, en face de Dakar. Anc. comptoir français.

GORET n. m. (anc. fr. *gore*, truie). Jeune cochon.

GORGE n. f. (lat. *gurgus*, gouffre). Partie antérieure du cou. || Gosier. || Litt. Poitrine d'une femme. || Vallée étroite et encaissée. ● Ça m'est resté dans la gorge (Fam.), je ne peux l'admettre. || Faire des gorges chaudes (Fam.), se moquer bruyamment. || Faire rentrer dans la gorge, forcer qqn à se rétracter. || Rendre gorge, restituer ce qu'on a pris par des moyens illicites.

GORGE-DE-PIGEON adj. inv. Se dit d'une couleur à reflets changeants.

GORGÉE n. f. Ce qu'on peut avaler de liquide en une seule fois.

GORGER v. t. (conj. 1). Faire manger avec excès. || Comblar, remplir.

GORGONE n. f. (bas lat. *Gorgona*, n. pr.). Animal des mers chaudes formant des colonies arborescentes de polypes.

GORGONZOLA n. m. (mot it.). Fromage italien à moisissure interne, proche des bleus.

GORILLE n. m. (gr. *gorilla*). Singe anthropoïde de l'Afrique équatoriale, frugivore et farouche. || Fam. Garde du corps.

GÖRING ou **GOERING** (Hermann), maréchal allemand (1893-1946). Il commande l'aviation militaire de 1935 à 1945. Condamné à mort à Nuremberg (1946), il se suicide.

GORKI, auj. Nijni Novgorod, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), au confluent de la Volga et de l'Oka; 1 373 000 h. Anc. foire annuelle. Port fluvial et centre industriel.

GORKI (Maksim), écrivain russe (1868-1936). Il a écrit *les Bas-Fonds* et *la Mère*.

GORLOVKA, v. de l'U.R.S.S. (Ukraine), dans le Donbass; 338 000 h. Houille. Sidérurgie.

GOSIER n. m. (mot gaul.). Partie interne du cou, comprenant le pharynx et l'entrée de l'œsophage et du larynx. || Organe de la voix.

GOSPEL n. m. (amér. *gospel song*, chant d'évangile). Chant religieux des Noirs de l'Amérique du Nord.

GOSSE n. Fam. Enfant.

GÖTEBORG, port de Suède; 428 000 h. Centre industriel.

GOTHA, v. d'Allemagne démocratique, au pied du Thüringerwald; 58 000 h.

GOTHIQUE adj. et n. m. (bas lat. *Gothicus*, des Goths). Désigne, depuis le début du XIX^e, une forme d'art qui s'est épanouie en Europe du XII^e s. jusqu'à la Renaissance.

Voir illustration p. 601

GOTHS [go], peuple de Germanie. Venus de Scandinavie et établis au I^{er} s. av. J.-C. sur la basse Vistule, ils s'installent au III^e s. au N.-O. de la mer Noire. Sous la poussée des Huns (v. 375), ils se séparent en deux peuples, les Wisigoths et les Ostrogoths.

GOTIQUE n. m. (même étym. que le précéd.). Langue germanique orientale, parlée autrefois par les Wisigoths.

GOTLAND, île de Suède, dans la mer Baltique; 54 900 h. Ch.-l. Visby.

GÖTTINGEN, v. d'Allemagne (Basse-Saxe), au S.-O. du Harz; 126 000 h.

Monuments anciens. Université fondée en 1737. Centre industriel.

GOTTWALD (Klement), homme d'État tchécoslovaque (1896-1953).

GOTTWALDOV, adj. Zlin, v. de Tchécoslovaquie (Moravie); 85 000 h. Centre industriel (chaussures).

GOUACHE n. f. (it. *guazzo*, endroit où il y a de l'eau). Peinture à l'eau pâteuse, riche en gomme, d'où son opacité.

GOUCHER v. t. Rehausser à la gouache.

GOUAILE n. f. Action de goudailler.

GOUAILLER v. i. (rad. prélatin). *Fam.* Railler d'une façon vulgaire.

GOUAILLER, EUSE adj. *Fam.* Moqueur et vulgaire.

GOUDA n. m. Fromage de Hollande de forme cylindrique au lait de vache, à pâte non cuite.

GOUDÉA, prince de Lagash (XXII^e s. av. J.-C.).

GOUDRON n. m. (mot ar.). Substance sombre et visqueuse, obtenue par distillation de divers produits.

GOUDRONNAGE n. m. Action de goudronner.

GOUDRONNER v. t. Recouvrir de goudron.

GOUDRONNEUSE n. f. Machine à goudronner.

GOUDRONNEUX, EUSE adj. De la nature du goudron.

GOUFFRE n. m. (gr. *kolpos*, golfe). Cavité béante très profonde. || Ce qui cause de grands frais, de grandes pertes; qui semble insondable.

GOUGE n. f. (lat. *gubia*, burin). Ciseau creusé en forme de canal, et servant à faire des entailles.

GOUJAT n. m. (anc. gascon *gojat*). Homme mal élevé, grossier.

GOUJATERIE n. f. Caractère, action de goujater.

GOUJON n. m. (lat. *gobio*). Petit poisson des rivières limpides.

GOUJON n. m. (de gouge). Tige métallique servant à lier deux pièces.

GOUJON (Jean), sculpteur et architecte français de la Renaissance (v. 1510-1564/1569). Il érige, à Paris, la *fontaine des Innocents* et collabore avec Lescot au nouveau Louvre (façade, tribune des Caryatides).

GOULAG n. m. (du russe *Glavnoïe Oupravlenie Lagerei*, direction générale des camps de travail). Camp de travail forcé en U.R.S.S.

GOULASCH n. m. (hongr. *gulyas*). Ragout de bœuf apprêté à la hongroise.

GOULET n. m. (anc. fr. *goule*, gueule). Passage étroit faisant communiquer une rade avec la haute mer.

GOULETTE (La), avant-port de Tunis; 32 000 h.

GOULEYANT, E adj. *Fam.* Se dit d'un vin agréable, frais et léger.

GOULOT n. m. (anc. fr. *goule*, gueule). Col d'un vase à entrée étroite.

GOULU, E adj. et n. (de *gueule*). Qui aime à manger et qui mange avec avidité; glouton.

GOULUMENT adv. De façon goulue.

GOUM n. m. (mot ar. signif. *troupe*). Formation militaire suppléive qui était recrutée par la France au Maroc (1908-1956).

GOUMIER n. m. Militaire d'un goud.

GOUNOD (Charles), compositeur français (1818-1893), auteur d'opéras (*Faust*, *Mireille*).

GOUPILLE n. f. (lat. *vulpiculus*, renard). Petite broche métallique formant clavette et maintenant un assemblage.

GOUPILLER v. t. Assembler à l'aide de goupilles. || *Pop.* Arranger qqch, combiner.

GOUPILLON n. m. (anc. fr. *guipon*, pinceau). Instrument liturgique qui sert pour l'aspersion d'eau bénite. || Brosse cylindrique à manche, pour nettoyer les bouteilles, les biberons, etc.

GOURANTE n. f. *Pop.* Erreur.

GOURBI n. m. (mot ar.). Cabane, en Afrique du Nord.

GOURD, E adj. (lat. *gurdus*, grossier). Engourdi par le froid, en parlant des doigts ou des mains.

GOURDE n. et adj. f. *Fam.* Imbécile, stupide.

GOURDE n. f. (lat. *cucurbita*, courge). Récipient servant à conserver la boisson en voyage.

GOURDIN n. m. (it. *cordino*). Gros bâton court.

GOURDON, ch.-l. d'arr. du Lot; 5 076 h. Eglise gothique *4. classée*.

GOURER (SE) v. pr. *Pop.* Se tromper.

GOURGANDINE n. f. *Fam.* Femme de mauvaise vie.

GOURMAND, E adj. et n. Qui aime manger de bonnes choses.

GOURMANDISE n. f. Caractère gourmand.

GOURME n. f. (mot frq.). *Méd. Syn. fam.* de IMPÉTIGO. ● *Jeter sa gourme*, en parlant de jeunes gens, se dévergondner, avoir des aventures.

GOURMÉ, E adj. *Litt.* Qui affecte un maintien composé et trop grave.

GOURMET n. m. Connaisseur en vins, en bonne chère.

GOURMETTE n. f. (anc. fr. *gourme*, chaînette). Petite chaînette fixée de chaque côté du mors d'un cheval et pas-

sant sous la mâchoire inférieure. || Chaîne de montre, bracelet dont les mailles sont aplaties.

GOURNAY (Vincent DE), économiste français (1712-1759). Il a préconisé la liberté du commerce des grains.

GOUROU n. m. (mot sanskr.). Maître spirituel.

GOUSSE n. f. Fruit des légumineuses, souvent allongé, à plusieurs graines et s'ouvrant par deux valves. || Bulbe secondaire de l'ail.

GOUSSET n. m. (de *gousse*). Petite poche placée en dedans de la ceinture d'un pantalon. || Poche du gilet.

GOÛT n. m. (lat. *gustus*). Sens qui permet de discerner les saveurs des substances liquides ou dissoutes. || Saveur d'un aliment. || Discernement, sentiment du beau. || Sens intuitif des valeurs esthétiques. || Prédilection, penchant particulier. ● *Au goût du jour*, selon la mode. || *Dans ce goût-là*, de cette sorte. || *Dans le goût de*, dans le style de. || *Faire passer le goût du pain à qqn* (Pop.), le faire mourir.

GOÛTER v. t. (lat. *gustare*). Sentir la saveur d'un aliment, d'une boisson. || Trouver bon ou agréable, jouir de. || Apprécier, estimer. ● v. t. ind. [à, de]. Manger ou boire pour la première fois ou en petite quantité. || Essayer, expérimenter. ● v. i. Faire un léger repas dans l'après-midi.

GOÛTER n. m. Petit repas que l'on prend dans l'après-midi.

GOÛTEUR, EUSE n. Personne chargée de goûter une boisson.

GOÛTEUX, EUSE adj. Qui a du goût.

GOUTTE n. f. (lat. *gutta*). Petite partie sphérique qui se détache d'un liquide. || Très petite quantité d'une boisson. || *Fam.* Alcool, eau-de-vie. ● *Goutte à goutte*, goutte après goutte. || *Ne ... goutte* (Litt.), ne ... rien, aucunement. ● pl. Médicalement à prendre sous forme de gouttes.

GOUTTE n. f. Affection caractérisée par une inflammation articulaire très douloureuse, siègeant le plus souvent au gros orteil, et par divers troubles viscéraux.

GOUTTE-À-GOUTTE n. m. inv. Appareil médical permettant de régler le débit d'une perfusion; la perfusion elle-même.

GOUTTELETTE n. f. Petite goutte.

GOUTTER v. i. Laisser tomber des gouttes.

GOUTTEUX, EUSE adj. et n. *Méd.* Relatif à la goutte; atteint de la goutte.

GOUTTIÈRE n. f. (de *goutte*). Petit canal ouvert recevant les eaux de pluie à la base d'un toit. || Appareil employé pour maintenir un membre malade ou fracturé.

GOVERNAIL n. m. (lat. *gubernaculum*). Plan mince, vertical et orientable servant à diriger un navire, un sous-marin ou un avion dans un plan horizontal.

• *Être au gouvernail, tenir le gouvernail, diriger.* || *Gouvernail de profondeur, plan mince horizontal et orientable disposé à l'arrière des avions, ainsi qu'à l'avant et à l'arrière des sous-marins, pour les mouvements dans un plan vertical.*

GOVERNANT, E adj. et n. Qui possède le pouvoir politique.

GOVERNANTE n. f. Femme à laquelle est confiée l'éducation d'un ou de plusieurs enfants. || Femme qui a soin du ménage, de la maison d'un homme veuf ou célibataire.

GOVERNE n. f. Chacun des organes d'un avion, permettant de le diriger. • *Pour ma (ta, sa, etc.) gouverne* (Litt.), pour servir de règle de conduite.

GOVERNEMENT n. m. Action de gouverner, d'administrer. || Constitution politique. || Dans un État, ensemble des organismes politiques et des personnes exerçant le pouvoir exécutif.

GOVERNEMENTAL, E, AUX adj. Relatif au gouvernement.

GOVERNER v. t. (lat. *gubernare*). Diriger à l'aide d'un gouvernail. || Administrer, avoir la conduite politique d'un État, d'une région, etc. || *Ling.* Imposer tel cas, régir tel mode.

GOVERNÉS n. m. pl. Ceux qui sont soumis à un pouvoir politique.

GOVERNEUR n. m. Personne qui gouvernait un territoire, une place; etc. || Aux États-Unis, titulaire du pouvoir exécutif dans le cadre d'un État. || Celui qui était jadis chargé de l'éducation d'un prince.

GOUVIN-SAINTE-CYR (Laurent), maréchal de France (1764-1830), auteur de la loi qui, en 1818, réorganise le recrutement de l'armée.

GOVE (péninsule de), presqu'île du N. de l'Australie. Bauxite.

GOY ou **GOÏ** [gɔi] adj. et n. (mot hébr.) [pl. *goyim, goim*]. Nom donné par les juifs aux personnes étrangères à leur culte.

GOYA (Francisco DE), peintre espagnol

(1746-1828). Portraitiste des grands de la Cour (Charles IV et sa famille, la Duchesse d'Albe), il est également l'auteur des séries de gravures (les *Désastres de la guerre*).

GOYAVE n. f. (esp. *guyaba*). Fruit sucré d'un arbre de l'Amérique tropicale.

GOZO ou **GOZZO**, île de la Méditerranée, près de Malte, dont elle dépend.

GOZZI (Carlo), écrivain italien (1720-1806). Il compose des fées dramatiques (*L'Amour des trois oranges, Turandot*).

Graal [gral] ou le **Saint-Graal**, vase dans lequel Joseph d'Arimathie aurait recueilli le sang de Jésus-Christ crucifié. Au Moyen Âge, les romans de chevalerie racontent la « quête » (recherche) du Graal par les chevaliers du roi Arthur.

GRABAT n. m. (lat. *grabatus*; du gr.). Litt. Lit misérable, où l'on souffre.

GRABATAIRE adj. et n. Se dit d'un malade qui ne quitte pas le lit.

GRABUGE n. m. Fam. Bruit; bagarre.

GRACCHUS (Tiberius et Caius) → **GRACQUES** (les).

GRÂCE n. f. (lat. *gratia*). Beauté, charme particulier de qq ou de qqch. || Faveur que l'on fait sans y être obligé. || Don surnaturel gratuit que Dieu accorde en vue du salut. || Mesure de clémence par laquelle la peine d'un condamné est supprimée ou réduite. • *Coup de grâce*, qui achève, donne la mort; qui achève de perdre qq. || *Crier grâce*, se déclarer vaincu. || *De bonne grâce*, de bon gré, spontanément. || *De grâce*, par bonté, par bienveillance. || *État de grâce*, état de celui auquel Dieu accorde le salut; période où tout semble favorable. || *Être en grâce auprès de qq*, jouir de sa considération, de sa faveur. || *Faire grâce à qq* de qqch, ne pas l'exiger de lui, l'en dispenser. || *Mauvaise grâce*, mauvaise volonté. || *Rendre grâce ou grâces* (Litt.), remercier. ♦ pl. Prière de remerciement après le repas. ♦ *Grâce à*, par l'action heureuse de : *grâce à votre aide*. || *Grâce à Dieu*, par bonheur.

GRÂCE! interj. Cri par lequel on demande à être épargné.

GRÂCES (les), en gr. les **Charites**. Myth. Divinités gréco-romaines de la Beauté.

GRACIER v. t. (de *grâce*). Réduire ou supprimer la peine d'un condamné.

GRACIEUSEMENT adv. De façon gracieuse. || *Gracieusement*.

GRACIEUSÉTÉ n. f. Litt. Manière aimable d'agir envers qq.

GRACIEUX, EUSE adj. (lat. *gratiosus*). Qui a du charme. • *A titre gracieux, gratuitement.* || *Concours gracieux*, aide bienveillante.

GRACILE adj. (lat. *gracilis*). Litt. Mince, élancé et fragile.

GRACILITÉ n. f. Litt. Caractère gracile.

GRACQUES (les), nom donné à deux frères, tribuns romains, **TIBERIUS GRACCHUS** (v. 162-133 av. J.-C.) et **CAIUS GRACCHUS** (v. 154-121 av. J.-C.), qui tentent de réaliser à Rome des réformes agraires.

GRADATION n. f. (lat. *gradatio*). Progression par degrés successifs, par valeurs croissantes (ou décroissantes).

GRADE n. m. (lat. *gradus*). Chacun des échelons d'une hiérarchie. || Unité de mesure d'angle plan. • *En prendre pour son grade* (Fam.), recevoir une vive remontrance. || *Grade universitaire*, titre décerné par une université (licencié, maître, docteur).

GRADÉ, E adj. et n. Militaire non officier titulaire d'un grade supérieur à celui de soldat (ou de matelot).

GRADIENT n. m. Taux de variation d'un élément en fonction de la distance.

GRADIGNAN, ch.-l. de c. de la Gironde; 21 772 h.

GRADIN n. m. (it. *gradino*). Petite marche formant étagère, sur un autel, un meuble, etc. || Chacun des bancs superposés d'un amphithéâtre, d'un stade.

GRADUATION n. f. Action de graduer. || Chacune des divisions établies en graduant; ensemble de ces divisions.

GRADUÉ, E adj. (de *graduer*). Divisé en degrés. || Qui va progressivement.

GRADUEL, ELLE adj. Qui va par degrés.

GRADUELLEMENT adv. Par degrés.

GRADUER v. t. (lat. *graduare*, de *gradus*, degré). Augmenter par degrés. || Diviser en degrés.

GRAFFITI n. m. (it. *graffito*) [pl. inv. ou *graffitis*]. Inscription, dessin griffonnés à la main sur un mur.

GRAHAM (terre de), péninsule de l'Antarctique, au S. de l'Amérique du Sud. (Elle est appelée *péninsule de Palmer* par les Américains.)

GRAILLON n. m. (de *griller*). Odeur de graisse brûlée, de mauvaise cuisine.

GRAIN n. m. (lat. *granum*). Fruit formé

Goya : *Tres de mayo*
ou *les Fusillades*
de la Moncloa
le 3 mai 1808 (1814).
[Musée du Prado,
Madrid.]
[Giraudon]



grain

presque uniquement de la graine. || Céréales. || Petite baie. || Petit corps sphérique, petite parcelle, corpuscule. || Une petite partie, une faible dose. || Inégalité à la surface d'un cuir, d'une étoffe, d'une pierre, d'une céramique, etc. || Averse soudaine. || *Grain de beauté*, petite tache sur la peau. (Syn. LENTIGO.) || *Mettre son grain de sel* (fam.), se mêler de ce qui ne vous regarde pas en intervenant dans une conversation. || *Veiller au grain*, être sur ses gardes. ♦ pl. Les céréales.

GRAINE n. f. (lat. *grana*). Organe dormant enfermé dans un fruit, et qui, après dispersion et germination, donnera une nouvelle plante. ♦ *En prendre de la graine* (fam.), prendre modèle, exemple. || *Mauvaise graine*, mauvais sujet. || *Monter en graine*, se développer jusqu'à la production des graines; *fam.*, grandir.

GRAINETERIE n. f. Commerce, magasin du grainetier.

GRAINETIER, ÈRE n. et adj. Commerçant en grains, graines, oignons, bulbes, etc.

GRAISSAGE n. m. Action de graisser un moteur, un mécanisme.

GRAISSE n. f. (lat. *crassus*, épais). Lipide onctueux, fondant entre 25 et 50°C, d'origine animale ou végétale. || Tout corps gras utilisé comme lubrifiant ou pour protéger.

GRAISSER v. t. Frotter, enduire de graisse. || Tacher de graisse. ♦ *Graisser la patte à qqn* (fam.), lui donner de l'argent pour obtenir ses bons offices.

GRAISSEUR n. m. Ouvrier ou dispositif qui effectue le graissage d'appareils mécaniques.

GRAISSEUX, EUSE adj. Qui contient de la graisse. || Taché de graisse.

GRAMINACÉE ou **GRAMINÉE** n. f. (lat. *gramineus*, de *gramen*, gazon, plante). Plante monocotylédone aux épis de fleurs peu voyants, aux fruits farineux réduits à des grains.

GRAMMAIRE n. f. (lat. *grammatica*). Étude et description des structures d'une langue. || Livre enseignant méthodiquement ces structures.

GRAMMAIRIEN, ENNE n. Spécialiste de grammaire.

GRAMMATICAL, E, AUX adj. Qui concerne la grammaire. || Conforme aux règles de la grammaire.

GRAMMATICALEMENT adv. Selon les règles de la grammaire.

GRAMMATICALITÉ n. f. Propriété d'une phrase d'être conforme aux règles de la grammaire.

GRAMME n. m. (gr. *gramma*, petit poids). Unité de masse (symb. : g) du système C.G.S., valant un millième de kilogramme.

GRAMME (Zénobe), inventeur belge

(1826-1901). Il a construit la première dynamo industrielle (1871).

GRAMMONT, en néerl. *Geraardsbergen*, v. de Belgique (Flandre-Orientale); 30 400 h.

GRAMPIANS (monts), massif de l'Écosse, entre la dépression du Glen More et la mer du Nord (1343 m au Ben Nevis).

GRAMSCI (Antonio), homme politique italien (1891-1937), l'un des fondateurs du parti communiste italien. Emprisonné de 1926 à sa mort.

GRANADOS Y CAMPIÑA (Enrique), compositeur espagnol (1867-1916).

GRAND, E adj. (lat. *grandis*). Qui a des dimensions étendues. || De taille élevée. || Qui dépasse la moyenne en intensité, en quantité, etc. || Qui l'emporte par sa fortune, sa naissance, son influence. || Qui est important, exceptionnel, remarquable par les qualités, le talent, la situation, etc. ♦ *Grand jour*, pleine lumière du soleil. ♦ adv. *Faire qqch en grand*, sans rien ménager. || *Travailler en grand*, sur une vaste échelle. || *Voir grand*, avoir de grands projets. ♦ n. Personne adulte. || Personne de taille élevée. || Enfant plus âgé.

GRAND n. m. *Litt.* Personne qui occupe une position sociale élevée. || *Hist.* Membre de la plus haute noblesse d'Espagne. ♦ *Les Grands*, les grandes puissances mondiales.

GRAND-ANGLE ou **GRAND-ANGULAIRE** n. m. (pl. *grands-angles*, *grands-angulaires*). Objectif photographique couvrant une grande largeur de champ.

GRAND BALLON ou **BALLON DE GUEBILLER**, point culminant du massif des Vosges; 1424 m.

GRAND BASSIN, région semi-désertique de l'O. des États-Unis, entre la sierra Nevada et les monts Wasatch.

GRAND CANYON, nom des gorges du Colorado dans l'Arizona (États-Unis).

GRAND-CHOSE pron. indéf. *Pas grand-chose*, pas beaucoup, pas cher, pas bon.

GRAND-COURONNÉ (le), hauteur du plateau lorrain à l'E. de Nancy, où Castelnau résiste victorieusement aux Allemands en 1914.

GRAND-CROIX n. m. (pl. *grands-croix*). Personne qui a reçu la grand-croix.

GRAND-CROIX n. f. inv. Dignité la plus haute dans la plupart des ordres de chevalerie (Légion d'honneur).

GRAND-DUC n. m. (pl. *grands-ducs*). Titre de quelques princes souverains. || Prince de la famille impériale de Russie.

GRAND-DUCHÉ n. m. (pl. *grands-duchés*). Pays gouverné par un grand-duc.

GRANDE (rio) ou **RIO BRAVO**, fl. d'Amérique, né dans les Rocheuses, qui rejoint le golfe du Mexique; 3 060 km env.

GRANDE (rio), riv. du Brésil, l'une des branches mères du Paraná; 1 450 km env.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE DU NORD (*Royaume-Uni de*), État insulaire de l'Europe occidentale, comprenant l'Écosse, le pays de Galles et l'Angleterre; s'y rattachent les archipels des Shetlands, Orcades et Hébrides, et l'Irlande du Nord; 243 500 km² et 57 300 000 h. Cap. Londres. Langue : anglais.

GÉOGRAPHIE

Formé de hautes terres au N. (Pennines et majeure partie de l'Écosse) et à l'O. (pays de Galles), de plaines et bas plateaux au S.-E. (bassin de Londres), le pays a un climat océanique, humide (surtout à l'O. et au N.), sans grands écarts de températures. 90 % des Britanniques vivent dans les zones urbaines, et les sept plus grandes villes regroupent 40 % de la population. La Grande-Bretagne a une forte densité de population. L'industrie est favorisée par la présence du charbon et d'hydrocarbures (gisements de la mer du Nord), mais plusieurs branches sont en difficulté (métallurgie et textile, notamment). Le rôle commercial a décliné (la Grande-Bretagne effectue aujourd'hui la majeure partie de ses échanges avec ses partenaires de la C. E. E.). La croissance a été relativement lente de 1945 à 1980; la Grande-Bretagne a alors perdu son rôle de grande puissance économique. Une certaine reprise a été enregistrée récemment, et le chômage a diminué depuis 1985.

HISTOIRE

Peuplées de Celtes, les îles britanniques sont conquises par les Romains au I^{er} s. av. J.-C., puis colonisées à partir du V^e s. par les Anglo-Saxons. Les royaumes que ceux-ci fondent entrent en lutte, à partir du VIII^e s., avec les Danois. Vainqueur à Hastings en 1066, Guillaume le Conquérant s'empare de l'île et fonde le royaume d'Angleterre. Ses successeurs, les Plantagenêts, dominant — outre l'Angleterre — la Normandie, le Maine, la Touraine, l'Anjou, l'Aquitaine et le Poitou, s'y établissent leur suzeraineté sur l'Irlande (XII^e s.) et conquièrent le pays de Galles (XIII^e s.). Mais la guerre de Cent Ans (XIV^e-XV^e s.) leur fait perdre leurs possessions en France (à l'exception de Calais). La dynastie des Tudors, qui accède au trône à l'issue de la guerre des Deux-Roses (1485), rétablit l'autorité de la monarchie. Sous Henri VIII, fondateur de l'Église anglicane, et sous Elisabeth I^{re}, la colonisation prend son essor. En 1603, l'accession de la dynastie écossaise des Stuarts au trône d'Angleterre réalise, avec Jacques I^{er}, l'union des deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse. Mais le conflit des Stuarts avec le Parlement déclenche une révolution qui, après l'exécution de Charles I^{er} en 1649, permet à Cromwell d'instaurer la république. La restauration des Stuarts en 1660 est de courte durée :

une seconde révolution (1688-89) chasse le catholique Jacques II et place sur le trône le protestant Guillaume d'Orange. L'acceptation par ce dernier de la Déclaration des droits (1689) pose les bases de la monarchie constitutionnelle. En 1714, la couronne passe à la dynastie de Hanovre. La guerre de Sept Ans (1756-1763) consacre les progrès coloniaux de la Grande-Bretagne en Amérique, alors même que commence la conquête de l'Inde. Mais les colonies anglaises d'Amérique (à l'exception du Canada) s'émancipent et fondent, en 1783, les États-Unis. Les guerres contre la France de la Révolution et de l'Empire établissent la suprématie maritime anglaise. Sous le règne de Victoria (1837-1901), la Grande-Bretagne apparaît comme la première puissance du monde : elle s'est industrialisée, elle dispose d'un immense empire (accru, au XIX^e s., de la Guyane, du Nigeria, de l'Australie, de l'Afrique du Sud) et domine le commerce mondial. Le droit de vote est étendu à l'ensemble de la population masculine (1884) ; le mouvement ouvrier s'organise en syndicats (trade-unions) ; mais l'Irlande revendique en vain son autonomie (*Home Rule*). Affaiblie par la Première Guerre mondiale, la Grande-Bretagne accorde l'indépendance à l'Irlande (hormis l'Ulster). Après la Seconde Guerre mondiale, à laquelle elle participe sous la conduite de Churchill, ses colonies s'émancipent. Travailistes ou conservateurs, les gouvernements tentent d'enrayer le déclin de l'économie et de résoudre le conflit qui, depuis 1969, oppose catholiques et protestants en Irlande du Nord.

GRANDE-DUCHESSE n. f. (pl. *grandes-duchesses*). Femme ou fille d'un grand-duc. || Souveraine d'un grand-duché.

GRANDEMENT adv. Beaucoup, largement. || Au-delà de ce qui est habituel.

GRANDE-MOTTE (La), comm. de l'Hérault, sur la Méditerranée ; 3939 h. Station balnéaire.

GRANDE RIVIÈRE (la), fl. du Canada (Québec), tributaire de la baie James. Aménagements hydroélectriques.

GRANDE-SYNTHÉ, ch.-l. de c. du Nord, banlieue de Dunkerque ; 26 232 h.

GRANDE-TERRE, île basse formant la partie est de la Guadeloupe.

GRANDEUR n. f. Étendue en hauteur, longueur, largeur. || Ce qui peut être augmenté ou diminué. || Qualité de qq qui a puissance et gloire, ou élévation morale, intellectuelle. || Qualité de qqch de remarquable par son importance.

● *Folie des grandeurs*, syn. de MÉGALOMANIE. || *Grandeur nature* ou *en vraie grandeur*, dont les dimensions sont celles du modèle, de la chose imitée. || *Regarder du haut de sa grandeur*, traiter avec un air de dédain.

GRAND-GUIGNOLESQUE adj. (pl. *grand-guignolesques*). Qui a un caractère outré et invraisemblable.

GRANDILOQUENCE n. f. (lat. *grandiloquus*, d'apr. *éloquence*). Emploi affecté de grands mots, du style oratoire.

GRANDILOQUENT, **E** adj. Emphatique, pompeux.

GRANDIOSE adj. (it. *grandioso*). Imposant par la grandeur, la majesté.

GRANDIR v. i. Devenir grand. ♦ v. t. Rendre ou faire paraître plus grand. || Rendre plus élevé, plus prestigieux.

GRAND LAC SALÉ, marécage salé des États-Unis (Utah), près de Salt Lake City.

GRAND-LIEU (lac de), lac au S.-O. de Nantes.

GRAND-LIVRE n. m. (pl. *grands-livres*). Liste qui mentionne tous les créanciers de l'État.

GRAND-MÈRE n. f. (pl. *grand(s)-mères*). Mère du père ou de la mère.

GRAND-MESSE n. f. (pl. *grand(s)-messes*). Messe solennelle chantée.

GRAND-ONCLE n. m. (pl. *grands-oncles*). Le frère du grand-père ou de la grand-mère.

GRAND-PEINE (À) loc. adv. Avec difficulté.

GRAND-PÈRE n. m. (pl. *grands-pères*). Père du père ou de la mère.

GRAND-QUEVILLY (Le), ch.-l. de c. de la Seine-Maritime, banlieue industrielle de Rouen ; 31 827 h.

GRANDS LACS, nom des cinq grands lacs nord-américains : Supérieur, Michigan, Huron, Érié, Ontario.

GRANDSON, v. de Suisse (c. de Vaud) ; 2135 h. — Charles le Téméraire y est vaincu par les Suisses (1476).

GRANDS-PARENTS n. m. pl. Le grand-père et la grand-mère.

GRAND-TANTE n. f. (pl. *grand(s)-tantes*). La sœur du grand-père ou de la grand-mère.

GRANDVILLE (Jean Ignace GÉRARD, dit), dessinateur français (1803-1847). Il a illustré La Fontaine, Defoe, Cervantès, etc.

GRAND-VOILE n. f. (pl. *grand(s)-voiles*). Voile du grand mât.

GRANGE n. f. (lat. *granum*, grain). Bâtiment rural servant à abriter la paille, le foin, les récoltes.

GRANITE ou **GRANIT** n. m. (it. *granito*, grenu). Roche formée de quartz, de feldspath alcalin et de mica, constituant l'essentiel de la croûte continentale.

GRANITÉ, **E** adj. Qui présente des grains comme le granite ; peint, moucheté d'une manière qui rappelle le granite.

GRAN SASSO, massif des Abruzzes, point culminant de l'Apennin ; 2914 m au Corno Grande.

GRANT (Ulysses), général et homme d'État américain (1822-1885). Commandant les forces fédérales à la fin de la guerre de Sécession (1864-65), président des États-Unis de 1869 à 1877.

GRANULATION n. f. Agglomération en petits grains.

GRANULE n. m. (lat. *granulum*). Petit grain. || Pharm. Petite pilule.

GRANULÉ, **E** adj. Qui présente des granulations. || En forme de granule.

GRANULÉ n. m. Préparation pharmaceutique faite de grains irréguliers.

GRANULEUX, **EUSE** adj. Divisé en petits grains. || Méd. Qui présente des granulations.

GRANULOME n. m. Petite tumeur conjonctive, bénigne, arrondie.

GRANULOMÉTRIE n. f. Mesure des particules minérales d'un sol ou d'une roche.

GRANVILLE, ch.-l. de c. de la Manche ; 15 015 h.

GRAPE-FRUIT [gɾɛpfrut] n. m. (mot angl.) [pl. *grape-fruits*]. Pamplemousse.

GRAPHE n. m. Système de couples formés par l'application d'un ensemble dans un second ensemble ou dans le même ensemble. || Ensemble de points nommés *sommets*, dont certains couples sont reliés par une ligne orientée (*flèche*) ou non (*arête*).

GRAPHÈME n. m. Ling. Syn. de LETTRE.

GRAPHIE n. f. (gr. *graphein*, écrire). Manière dont un mot est écrit.

GRAPHIQUE adj. Qui représente par des signes écrits. ♦ Arts graphiques, arts du dessin et de la gravure originale, ou arts de l'imprimerie.

GRAPHIQUE n. m. Représentation plane de données par des grandeurs.

GRAPHISME n. m. Manière d'écrire propre à qq.

GRAPHISTE n. Professionnel des arts graphiques.

GRAPHITE n. m. (gr. *graphein*, écrire). Carbone naturel ou artificiel cristallisé, presque pur, gris-noir, tendre et friable.

GRAPHOLOGIE n. f. (gr. *graphein*, écrire, et *logos*, science). Étude de la personnalité d'un sujet d'après l'examen de son écriture.

GRAPHOLOGUE n. Spécialiste de graphologie.

GRAPPE n. f. (mot frq.). Inflorescence dans laquelle les fleurs sont fixées par un pédoncule d'inégale longueur à un axe principal. || Agglomération analogue de personnes ou de choses.

GRAPPILLAGE n. m. Action de grappiller.

GRAPPILLER v. i. Cueillir ce qui reste de raisin dans une vigne après la vendange. ♦ v. t. et i. Fam. Faire de petits

grappiller

gains secrets, souvent peu licites. || Prendre par-ci, par-là des restes.

GRAPPIN n. m. (anc. fr. *grape*, crochet). *Mar.* Petite ancre à plusieurs pattes recourbées et aiguës. || Crochet. ● *Jeter, mettre le grappin sur qqn, qqch* (Fam.), l'accaparer, s'en emparer.

GRAS, GRASSE adj. (lat. *crassus*, épais). Qui est formé de graisse ou en contient. || Fait ou préparé avec de la viande, de la graisse. || Qui a beaucoup de graisse. || Enduit de graisse, d'une substance épaisse, glissante. || Épais (traits d'un dessin, caractère typographique). || Abondant. || Qui produit un son pâteux. || Grossier. ● *Ce n'est pas gras, c'est peu.* || Corps gras, substances neutres, d'origine organique, comprenant les huiles, beurres, graisses et suifs. || *Faire la grasse matinée*, s'attarder dans son lit le matin. || Plantes grasses, plantes à feuilles épaisses et charnues. || *Terre grasse*, terre argileuse et fertile. ◆ *Adv.* D'une manière grasse.

GRAS n. m. Partie grasse d'une viande. ● *Au gras*, préparé avec de la viande ou de la graisse. || *Discuter le bout de gras* (Fam.), bavarder.

GRAS-DOUBLE n. m. (pl. *gras-doubles*). Préparation culinaire des parties les plus grasses de l'estomac du bœuf.

GRASS (Günter), écrivain allemand, né en 1927, auteur de romans (*le Tambour, le Turbo*) et de pièces de théâtre.

GRASSE, ch.-l. d'arr. des Alpes-Maritimes; 38 360 h. Fleurs. Parfums.

GRASSEMENT adv. Largement, généreusement. || Grossièrement.

GRASSEYEMENT n. m. Prononciation d'une personne qui grasseye.

GRASSEYER v. i. (de *gras*) [conjug. 2]. Prononcer les *r* du fond de la gorge.

GRASSOUILLET, ETTE adj. Fam. Un peu gras, potelé.

GRATIFIANT, E adj. Qui procure une satisfaction psychologique.

GRATIFICATION n. f. Somme versée en plus de la rémunération régulière. || Satisfaction narcissique.

GRATIFIER v. t. (lat. *gratificari*, faire plaisir). Faire généreusement un cadeau, une faveur à qqn. || Donner en rétribution qqch de désagréable. || Procurer un plaisir, une satisfaction psychologique.

GRATIN n. m. (de *gratter*). Mets recouvert de chapelure ou de fromage râpé et doré au four; la croûte qui se forme à la surface. || Fam. Élite, société choisie.

GRATINÉ, E adj. Se dit d'un plat cuit au gratin. || Fam. Qui sort de l'ordinaire, extravagant.

GRATINÉE n. f. Soupe à l'oignon, saupoudrée de fromage râpé, gratinée au four.

GRATIS [gratis] adv. (mot lat.). Sans qu'il en coûte rien.

GRATITUDE n. f. Reconnaissance d'un bienfait reçu.

GRATTAGE n. m. Action de gratter.

GRATTE n. f. Fam. Petit profit illégitime.

GRATTE-CIEL n. m. inv. (calque de l'angl. *sky-scraper*). Bâtiment en forme de tour et à très grand nombre d'étages.

GRATTEMENT n. m. Bruit fait en grattant.

GRATTE-PAPIER n. m. inv. Fam. et péjor. Modeste employé de bureau.

GRATTER v. t. (mot frq.). Frotter avec les ongles une partie du corps. || Effacer au grattoir. || Racler, frotter pour nettoyer, polir. || Faire éprouver une dérangeaison. || Fam. Faire un petit bénéfice secret. || Pop. Devancer. ◆ v. i. Pop. Travailler. ● *Gratter à la porte*, frapper discrètement.

GRATTOIR n. m. Canif à large lame, pour effacer l'écriture en grattant le papier.

GRATUIT, E adj. (lat. *gratuitus*). Fait ou donné sans faire payer. || Sans fondement, sans justification.

GRATUITÉ n. f. Caractère de ce qui est gratuit.

GRATUITEMENT adv. Sans payer. || Sans preuve; sans motif.

GRAU n. m. (mot languedocien). Chenal, à travers un cordon littoral qui fait communiquer un étang et la mer.

GRAUBÜNDEN → GRISONS.

GRAULHET [groje], ch.-l. de c. du Tarn; 13 649 h. Mégisserie. Maroquinerie.

GRAVATS n. m. pl. (de grève, au sens anc. de *gravier*). Menus décombrés de démolition.

GRAVE adj. (lat. *gravis*). Qui a de l'importance ou qui peut avoir des conséquences fâcheuses. || Sérieux, compassé. || De faible fréquence : *voix ou son grave*.

GRAVE n. m. Ce qui est grave. || Ensemble des sons de faible fréquence.

GRAVELEUX, EUSE adj. Mêlé de *gravier*. || Se dit des fruits dont la chair contient de petits corps durs. || Très licencieux, grivois.

GRAVELINES, ch.-l. de c. du Nord, sur l'Aa; 11 647 h. Centrale nucléaire.

GRAVEMENT adv. De façon grave.

GRAVER v. t. (mot frq.). Tracer une figure, des caractères, sur une matière dure (métal, bois, pierre) avec un instrument pointu (ciseau, burin). || Rendre durable dans l'esprit. ● *Graver un disque*, y tracer un sillon portant l'enregistrement.

GRAVES n. m. Vin du Bordelais.

GRAVEUR n. m. Ouvrier, praticien qui grave; artiste dont le mode d'expression est l'estampe.

imprimerie	appellation (grec ancien)	imprimerie	appellation (grec ancien)
A α	a alpha	N ν	n nu
B β	b bêta	Ξ ξ	ks xi
Γ γ	g gamma	Ο ο	o omicron
Δ δ	d delta	Π π	p pi
Ε ε	e epsilon	Ρ ρ	r rho
Ζ ζ	dz dzêta	Σ σ,ς s	s sigma
Η η	e êta	Τ τ	t tau
Θ θ	t aspiré : thêta	Υ υ	u upsilon
Ι ι	i-iota	Φ φ	p aspiré : phi
Κ κ	k kappa	Χ χ	k aspiré : khi
Λ λ	l lambda	Ψ ψ	ps psi
Μ μ	m mu	Ω ω	o oméga

Alphabet grec.

GRAVIDE adj. (lat. *gravidus*). Qui porte un fœtus ou un embryon, en parlant d'une femelle ou d'un utérus.

GRAVIER n. m. (de grève, au sens de *sable*). Débris de pierre, de grosseau intermédiaire entre le sable et les cailloux.

GRAVILLON n. m. (de *gravier*). Produit du triage d'une roche concassée dont la grosseur des éléments est comprise entre cinq et vingt-cinq millimètres.

GRAVIR v. t. (mot frq.). Monter avec effort. || Franchir, parcourir.

GRAVITATION n. f. (lat. *gravitas*, pesanteur). Phénomène en vertu duquel tous les corps matériels s'attirent en raison directe de leur masse et en raison inverse du carré de leur distance.

GRAVITÉ n. f. (lat. *gravitas*, pesanteur). Qualité d'une personne grave (ou de son comportement); dignité, sérieux. || Caractère important ou dangereux. || Force de gravitation exercée par un astre sur un corps quelconque. ● *Centre de gravité*, point d'application de la résultante des actions de la pesanteur sur toutes les parties d'un corps.

GRAVITER v. i. (lat. *gravitare*, de *gravitas*, pesanteur). Évoluer autour de qqn. || Être sous la dépendance économique et politique d'un État puissant. || Décrire une trajectoire autour d'un point central, en vertu de la gravitation.

GRAVURE n. f. Manière, art ou action de graver. || Ouvrage du graveur; estampe obtenue à l'aide d'une planche gravée. || Disque. || Reproduction d'un tableau.

GRAY, ch.-l. de c. de la Haute-Saône, sur la Saône; 8 313 h.

GRAZ, v. d'Autriche, cap. de la Styrie, sur la Mur; 243 000 h. Centre industriel.

GRÉ n. m. (lat. *gratum*, ce qui est agréable). *Au gré de qqn*, selon ses désirs, ses

goûts. || *Au gré de qqch.*, en se laissant aller à. || *Bon gré mal gré*, volontairement ou de force. || *De gré à gré*, à l'amiable. || *De son plein gré*, volontairement. || *Savoir gré, bon gré, mauvais gré à qqn* (Litt.), se montrer satisfait ou mécontent de qqn.

GRÈBE n. m. Oiseau qui pêche dans les étangs poissons et insectes, et construit un nid flottant.

GREC, GRECQUE adj. et n. De la Grèce.

GREC n. m. La langue grecque.

GRÈCE, en gr. *Ellás* ou *Hellas*, État le plus méridional de la péninsule balkanique; 132 000 km²; 10 100 000 h. Cap. Athènes. Langue : grec.

GÉOGRAPHIE

À la fois continentale, péninsulaire (Péloponnèse) et insulaire (îles Ioniennes,

Cyclades, Sporades, Crète), la Grèce, membre de la C.E.E., demeure encore largement rurale (blé, vigne, oliviers, tabac, élevage). Le climat (aux étés secs et ensoleillés) et l'histoire expliquent l'essor du tourisme (notamment à Athènes [qui concentre 30 % de la population du pays]).

HISTOIRE

Vers 3000, des envahisseurs connaissant le bronze colonisent la côte asiatique de l'Égée (Troie), les Cyclades et la Crète. Au II^e millénaire, la brillante civilisation minoenne de Crète étend son influence à la Grèce et à la Méditerranée orientale. Des envahisseurs indo-européens, les Hellènes (ou Achéens), supplantent les populations en place (Égéens, Crétois) et, au V^e s. av. J.-C., développent la civi-

lisation mycénienne en Grèce continentale (Argos, Mycènes, Tirynthe). Au XII^e s. av. J.-C., le monde mycénien disparaît sous la poussée des Doriens. Peu à peu, se constituent les cités grecques, militaires, comme Sparte, qui dominera le Péloponnèse, ou commerçantes, comme Athènes et Corinthe, qui fondent des colonies sur les côtes du bassin méditerranéen. Quand les Perses, après avoir soumis les Grecs d'Asie, menacent ceux d'Europe, Athènes sauve le monde grec lors des guerres médiques (V^e s. av. J.-C.) et Périclès en fait le centre de la civilisation hellénique. La guerre du Péloponnèse (431-404 av. J.-C.), née de la rivalité de Sparte et d'Athènes, ruine cette dernière. Au siècle suivant, Thèbes, avec Épaminondas, met fin à la prépondérance de Sparte (371 av. J.-C.), mais Philippe



La Grèce au V^e s. av. J.-C.

Grèce

de Macédoine impose sa suprématie aux Grecs, qu'il écrase à Chéronée (338 av. J.-C.). Son fils, Alexandre le Grand, conquiert l'Empire perse, mais, dès sa mort (323 av. J.-C.), ses généraux se partagent son empire. La Macédoine, avec la Grèce, revient finalement aux Antigonides; vaincue par Rome à Pydna (168 av. J.-C.), la Grèce perd son indépendance et, en 146 av. J.-C., devient province romaine. Au IV^e s. apr. J.-C., Constantinople devient le nouveau centre culturel de l'Orient grec. Après 395, la Grèce, intégrée à l'Empire romain d'Orient, subit les invasions barbares puis tombe, au XIII^e s., aux mains des croisés, avant de connaître la domination des Turcs (XV^e s.). En 1821, la Grèce se soulève, mais ne retrouve sa liberté qu'après l'intervention de la France, de l'Angleterre et de la Russie, victorieuses des Turcs à Navarin (1827). La Grèce, dont l'indépendance est définitivement reconvenue en 1832, se voit attribuer pour roi un prince de Bavière, Otton, puis un prince de Danemark, Georges I^{er} (1863). Elle accroît progressivement son territoire à la faveur de la guerre russo-turque (1881), des deux conflits balkaniques (1912-13) et de la Première Guerre mondiale. La république est proclamée en 1924, mais le roi Georges II est rappelé en 1935. Envahie par l'Italie en 1940, la Grèce résiste victorieusement, mais les Allemands l'occupent l'année suivante jusqu'en 1944. Un coup d'État militaire (1967) entraîne l'exil du roi et la proclamation de la république (1973). En 1974, lors de la crise chypriote, les militaires abandonnent le pouvoir et la démocratie est rétablie.

GRECO (Dhominikos THEOTOKOPOULOS, dit le), peintre espagnol d'origine grecque, installé à Tolède (1541-1614). Il est



Le Greco : Saint Sébastien.
(Musée du Prado, Madrid.)

[Giraudon]

l'auteur de compositions mystiques (*l'Enterrement du comte d'Orgaz*, *le Christ au jardin des Oliviers*).

GRÉCO-LATIN, **E** adj. Commun au grec et au latin.

GRÉCO-ROMAIN, **E** adj. Relatif à la civilisation née de la rencontre des cultures grecque et latine. • *Lutte gréco-romaine*, variété de lutte n'admettant les prises qu'au-dessus de la ceinture et interdisant l'action des jambes pour porter des prises.

GRECQUE n. f. *Bx-arts*. Bande ornementale composée de lignes brisées formant une suite d'angles droits et revenant périodiquement sur elles-mêmes.

GRE DIN, **E** n. (anc. néerl. *gredich*, avide). Individu malhonnête.

GRÈEMENT n. m. Ensemble des cordages, manœuvres, poulies qui servent à l'établissement, à la tenue et à la manœuvre des voiles d'un bateau.

GREEN [grin] (Julien), écrivain américain d'expression française, né en 1900, auteur de romans (*Adrienne Mesurat*, *Moira*, *le Mauvais Lieu*, *les Pays lointains*) et de pièces de théâtre (*Sud*).

GREENE (Graham), écrivain anglais, né en 1904, auteur de romans (*la Puissance et la Gloire*).

GREENWICH, faubourg de Londres, sur la Tamise. Anc. observatoire, dont le méridien a été pris pour méridien d'origine.

GRÉER v. t. (anc. fr. *agreier*; du scand. *greida*, équiper). Garnir un voilier, un mât de son gréement.

GREFFAGE n. m. Action de greffer.

GREFFE n. m. (de *greffier*). Lieu où sont déposées les minutes des jugements, où se font les déclarations concernant la procédure.

GREFFE n. f. (lat. *graphium*, poinçon). Opération qui permet la multiplication asexuée des arbres à fruits et à fleurs par l'insertion sur une plante (*sujet*) d'une partie d'une autre (*greffon*) dont on désire développer les caractères. || Opération chirurgicale consistant à transférer sur un individu des parties prélevées sur lui-même ou sur un autre individu.

GREFFER v. t. Soumettre à l'opération de la greffe. ♦ se greffer v. pr. S'ajouter.

GREFFIER n. m. (lat. *grapharius*, de *graphium*, poinçon). Personne qui dirige les services du greffe d'un tribunal.

GREFFON n. m. Bourgeon, jeune rameau ou tissu animal destiné à être greffé.

GRÉGAIRE adj. (lat. *grex*, *gregis*, troupeau). Se dit des animaux qui vivent en troupes. || Qui pousse les êtres humains à constituer des groupes où se perd la personnalité de chacun. • *Instinct grégaire*, se dit de ce qui pousse les animaux à

s'assembler en troupeau, les êtres humains à former un groupe.

HUMAINISME n. m. Tendance chez des individus de même espèce à se grouper en troupeau.

GRÈGE adj. f. (it. [seta] *greggia*, [soie] brute). Se dit de la soie brute obtenue par le dévidage du cocon. ♦ adj. et n. m. Se dit d'une couleur qui tient du gris et du beige.

GRÉGEOIS adj. m. (lat. *græcus*, grec). *Feu grégeois* (Hist.), composition incendiaire à base de salpêtre et de bitume, qui brûlait même au contact de l'eau.

GRÉGOIRE de Tours (saint), évêque et historien (v. 538-v. 594). Evêque de Tours (573-594), auteur d'une *Histoire des Francs*.

GRÉGOIRE, nom de seize papes, dont : **GRÉGOIRE I^{er} le Grand** (saint) [v. 540-604], pape de 590 à 604. On lui attribue la réorganisation du chant d'église, dit « chant grégorien ». — **GRÉGOIRE VII** (saint) [v. 1020-1085], pape de 1073 à 1085, célèbre par ses luttes contre l'empereur Henri IV, qu'il humilie à Canossa (1077) [querelle des Investitures]. — **GRÉGOIRE XIII** (1502-1585), pape de 1572 à 1585. Il réforme le calendrier.

GRÉGOIRE (Henri), prêtre français (1750-1831). Député à la Convention (1792), il fait voter l'abolition de l'esclavage.

GRÉGORIEN, **ENNE** adj. Relatif au pape Grégoire I^{er}.

GRÈLE adj. (lat. *gracilis*). Long et menu. || Aigu et faible.

GRÈLE n. f. (de *grêler*). Précipitation météorologique constituée de grains de glace. || Grande quantité d'objets qui tombent dru.

GRÉLÉ, **E** adj. Qui a des marques de variole.

GRÊLER v. impers. (mot frq.). Tomber, en parlant de la grêle. ♦ v. t. Gâter par la grêle.

GRÊLON n. m. Grain de grêle.

GRELOT n. m. (moyen haut all. *grell*, aigu). Boule métallique creuse, contenant un morceau de métal qui fait résonner dès qu'on la remue. ♦ *Attacher le grelot*, prendre l'initiative.

GRELOTTANT, **E** adj. Qui grelotte.

GRELOTTEMENT n. m. Action de grelotter.

GRELOTTER v. i. Trembler de froid.

GRENADE n. f. (lat. *granatum*, fruit à grains). Fruit du grenadier, de la grosseur d'une belle pomme, et renfermant des graines nombreuses, rouges ou rosées, d'une saveur aigrelette agréable. || Projectile léger (explosif, incendiaire, fumigène ou lacrymogène), qui peut être lancé à courte distance soit à la main, soit à l'aide d'un fusil. • *Grenade sous-marine*, engin

conçu pour l'attaque des sous-marins en plongée.

GRENADE, v. d'Espagne (Andalousie), au pied de la sierra Nevada; 247 000 h. Palais mauresques de l'Alhambra et jardins du Generalife, cathédrale de style Renaissance. — Le royaume arabe de Grenade fut fondé au XI^e s.; sa capitale est prise en 1492 par les Rois Catholiques.

GRENADE (la), État des Antilles; 344 km²; 103 000 h. Cap. Saint-George's.

GRENADE (Nouvelle-), anc. nom de la Colombie.

GRENADER v. t. Lancer des grenades.

GRENADIER n. m. Arbre cultivé dans les pays méditerranéens, à fleurs rouge vif et dont le fruit est la grenade. || Soldat chargé de lancer des grenades.

GRENADINE n. f. Boisson de couleur rouge à base de sirop de sucre additionné d'extraits végétaux (vanille, framboise).

GRENADINES, îlots des Antilles, dépendances de la Grenade et de Saint-Vincent et Grenadines.

GRENAILLE n. f. Métal ou métalloïde réduit en menus grains.

GRENAT adj. inv. (anc. fr. *pomme grenade*, grenade). D'un rouge sombre.

GRENIER n. m. (lat. *granarium*). Partie d'un bâtiment destinée à emmagasiner les grains. || Le plus haut étage d'une maison, sous le comble. || *Litt.* Région fertile produisant de grandes quantités de blé.

GRENOBLE, ch.-l. du dép. de l'Isère, sur l'Isère; 159 503 h. Centre industriel. Cathédrale remontant aux XII^e-XIII^e s.; anc. palais du Dauphin (auj. palais de justice).

GRENOUILLAGE n. m. (de *grenouille*). *Fam.* Ensemble d'intrigues, de manœuvres.

GRENOUILLE n. f. (lat. pop. *ranucula*). Amphibien sauteur et nageur, à peau lisse, verte ou rousse, vivant au bord des mares et des étangs. [Cri : la grenouille coasse.].

GRENOUILLER v. i. *Fam.* S'agiter dans l'entourage de personnalités politiques pour obtenir un avantage.

GRENOUILLÈRE n. f. Marécage à grenouilles.

GRENU, E adj. (lat. *granum*, grain). Couvert de petites saillies arrondies.

GRENU n. m. Aspect grenu.

GRÈS n. m. (mot frq.). Roche sédimentaire formée de grains de sable réunis par un ciment de silice ou de calcaire, et utilisée pour la construction ou le pavage. || Matériau céramique dont la dureté et l'imperméabilité caractéristiques sont dues à une vitrification partielle d'argile réfractaire.

GRESHAM (*sir* Thomas), financier anglais (1519-1579).

GRÉSIL [gʀezil] n. m. (de *grésiller*). Petit grain de grêle très blanc et très dur.

GRÉSILLEMENT n. m. Action de grésiller.

GRÉSILLER v. impers. Tomber, en parlant du grésil.

GRÉSILLER v. i. (anc. fr. *grediller*, griller). Produire de petits crépitements.

GRÉSIVAUDAN, nom donné à la vallée de l'Isère, entre le confluent de l'Arc et Grenoble.

GREUZE (Jean-Baptiste), peintre français (1725-1805), auteur de compositions sur des sujets moralisants (*l'Accordée de village*, *la Cruche cassée*, *la Malédiction paternelle*) et de portraits.

GRÈVE n. f. (mot prélatin signif. *sable*). Terrain plat et uni, couvert de gravier et de sable, le long de la mer ou d'un cours d'eau.

GRÈVE n. f. (du n. de la place de Grève). Arrêt collectif du travail décidé par les travailleurs. • *Faire (la) grève*, se mettre en grève, arrêter le travail. || *Grève de la faim*, refus de nourriture afin d'attirer l'attention sur des revendications. || *Grève perlée*, succession de ralentissements dans la production. || *Grève sauvage*, arrêt de travail effectué brusquement par la base sans consignes syndicales. || *Grève sur le tas*, grève avec occupation du lieu de travail. || *Grève tournante*, arrêt du travail atteignant tout à tour les divers ateliers d'une entreprise. || *Grève du zèle*, manifestation consistant à effectuer son travail avec une minutie excessive.

Grève (place de), place de Paris, auj. place de l'Hôtel-de-Ville. Les ouvriers y venaient chercher de l'embauche. Elle fut le lieu des exécutions capitales.

GREVER v. t. (lat. *gravare*, charger) [conj. 5]. Soumettre à de lourdes charges.

GRÉVISTE n. Personne qui participe à une grève.

GRÉVY (Jules), homme d'État français (1807-1891). Il remplace à la présidence de la République Mac-Mahon, démissionnaire le 30 janvier 1879. Réélu en 1885, il démissionne des 1887.

GREY (Jeanne) → JEANNE GREY.

GREY (Charles, comte), homme d'État britannique (1764-1845). Premier ministre, il fait voter en 1832 la loi sur la réforme électorale.

GRIBEAUVAL (Jean-Baptiste), général militaire français (1715-1789). Il crée de nouveaux canons.

GRIBOUILLAGE ou **GRIBOUILLIS** n. m. *Fam.* Écriture illisible; dessin, peinture brouillés, informes.

GRIBOUILLE n. m. *Fam.* Personne brouillonne, sottise et naïve.

GRIBOUILLER v. i. et t. (néerl. *kriebelen*, griffonner). *Fam.* Écrire, dessiner, peindre d'une manière confuse.

GRIEF n. m. (lat. *gravis*, pénible). Sujet de plainte. • *Faire grief de qqch à qqn*, le lui reprocher.

GRIEG (Edvard), compositeur norvégien (1843-1907).

GRIEN → BALDUNG (Hans).

GRIÈVEMENT adv. (anc. fr. *grief*; du lat. *gravis*, pénible). *Grièvement blessé*, très gravement blessé.

GRIFFE n. f. Ongle de corne, pointu et courbe, porté par la phalange terminale des doigts de nombreux mammifères carnassiers et rongeurs, oiseaux, reptiles. || Cachet, empreinte reproduisant une signature. || Nom ou sigle propre à un créateur, à un fournisseur, et destiné à marquer sa production.

GRIFFER v. t. (du frq.). Donner un coup de griffe ou un coup d'ongle, égratigner.

GRIFFITH (Arthur), homme politique irlandais (1872-1922), fondateur du mouvement Sinn Féin.

GRIFFITH (David Llewelyn Wark), cinéaste américain (1875-1948), auteur de *Naissance d'une nation*.

GRIFFON n. m. (lat. *gryphus*). Chien d'arrêt, à poil long et rude au toucher. || Animal fabuleux, doté du corps du lion, de la tête et des ailes de l'aigle, des oreilles du cheval et d'une crête de nageoires de poisson.

GRIFFONNAGE n. m. Action de griffonner.

GRIFFONNER v. t. (de *griffer*). Écrire très mal ou hâtivement.

GRIFFU, E adj. Armé de griffes.

GRIFFURE n. f. Coup de griffe, égratignure.

GRIGNER v. i. (mot frq. signif. *faire la moue*). Goder, faire des faux plis.

GRIGNOTEMENT n. m. Action de grignoter.

GRIGNOTER v. t. (de *grigner*). Manger du bout des dents, par petites parcelles. || *Fam.* Gagner du terrain, faire quelque profit.

GRIGOU n. m. (mot languedocien signif. *gredin*). *Fam.* Homme d'une avarice sordide.

GRIORI n. m. Nom africain des amulettes et des talismans contre les mauvais sorts.

GRIL [gʀil] n. m. (de *grille*). Ustensile de cuisine constitué de tiges métalliques parallèles ou d'une plaque de métal strié pour faire cuire à feu vif la viande, le poisson, etc. • *Être sur le gril* (*Fam.*), être anxieux ou impatient.

GRILL n. m. → GRILL-ROOM.

GRILLADE n. f. Viande grillée.

grillage

GRILLAGE n. m. (de *grille*). Treillis de fil de fer placé aux fenêtres, aux portes, etc., ou pouvant servir de clôture.

GRILLAGER v. t. (conj. 1). Garnir d'un grillage.

GRILLE n. f. (lat. *craticula*). Assemblage de barreaux fermant une ouverture ou établissant une séparation. || Châssis métallique disposé pour recevoir le combustible solide d'un foyer. || Quadrillage percé de trous conventionnels servant à écrire et à lire des cryptogrammes. || Quadrillage pour mots croisés. || Tableau représentant un ensemble de faits, de renseignements. ● Être derrière les grilles, être prisonnier. || *Grille de loto*, formulaire servant à jouer au Loto national. || *Grille des salaires*, ensemble hiérarchisé des salaires dans une profession.

GRILLE-PAIN n. m. inv. Appareil pour griller les tranches de pain.

GRILLER v. t. Faire rôtir sur le gril, en exposant à la flamme. || Torréfier. || Dessécher, racornir par un excès de chaleur ou de froid. || Mettre hors d'usage par un court-circuit ou un excès de tension. || *Fam.* Dépasser dans une course. ● *Griller un feu rouge* (*Fam.*), ne pas s'y arrêter. ◆ v. i. Être exposé à une forte chaleur. ● *Griller de*, désirer vivement.

GRILLON n. m. (lat. *grillus*). Insecte sauteur de couleur noire. [Cri : le grillon stridule.]

GRILL-ROOM [grilrum] ou **GRILL** n. m. (mots angl.) [pl. *grill-rooms*]. Salle de restaurant où l'on grille viandes et poissons sous les yeux des consommateurs.

GRIMAÇANT, E adj. Qui grimace.

GRIMACE n. f. (frq. *grima*, masque). Contorsion du visage, involontaire ou non, exprimant la douleur, le mécontentement, le dégoût, etc.

GRIMACER v. i. (conj. 1). Faire des grimaces. || Faire des faux plis.

GRIMACIER, ÈRE adj. et n. Qui fait des grimaces.

GRIMALDI, famille noble de Gênes, à laquelle appartiennent les princes de Monaco.

GRIMAUD n. m. (mot frq.). *Litt.* Mauvais écrivain.

GRIMER v. t. (de *grimace*). Maquiller.

GRIMM (Jacob), écrivain allemand (1786-1859). Il réunit, avec son frère WILHELM (1786-1859), de nombreux contes populaires germaniques (*Contes d'enfants et du foyer*).

GRIMMELSHAUSEN (Hans Jakob Christoph VON), écrivain allemand (v. 1621-1676), auteur du roman *la Vie de l'aventurier Simplicius Simplicissimus*.

GRIMOIRE n. m. (altér. de *grammaire*). Livre à l'écriture et aux formules mystérieuses dont se servaient les magiciens et les sorciers. || Livre, écrit indechiffable.

GRIMPANT, E adj. Se dit des plantes qui montent le long des corps voisins.

GRIMPER v. i. (de *gripper*). Monter en s'aidant des pieds et des mains. || Monter sur un point élevé, sur une pente raide. || S'élever en pente raide. || En parlant des plantes, monter le long des corps voisins. || Atteindre une valeur plus élevée. ◆ v. t. Escalader.

GRIMPER n. m. *Sports*. Exercice qui consiste à monter à la corde lisse ou à nœuds.

GRIMPETTE n. f. *Fam.* Chemin en pente raide.

GRIMPEUR n. m. Coureur cycliste qui excelle à monter les côtes. || Alpiniste.

GRIMSBY, port d'Angleterre, sur la mer du Nord ; 96 000 h. Pêche. Conserves.

GRINGANT, E adj. Qui grince ; discordant, aigu.

GRINCEMENT n. m. Action de grincer.

GRINCER v. i. (mot frq.) [conj. 1]. Produire par frottement un bruit strident. ● *Grincer des dents*, les frotter les unes contre les autres par rage ou douleur.

GRINCHEUX, EUSE adj. et n. (mot dialect., de *grincer*). Qui a un caractère désagréable ; qui se plaint continuellement.

GRINGALET n. m. (mot suisse all.). *Fam.* Petit homme maigre et chétif.

GRIOU n. m. Poète et musicien ambulant en Afrique noire.

GRIOU n. f. (prov. *agriota* ; du lat. *acer*, aigre). Cerise acidulée à queue courte. || Marbre brun-rouge tacheté de blanc.

GRIPPAGE n. m. Mauvais fonctionnement d'un système. || Effet dû au frottement de deux surfaces en contact qui, faute d'un graissage suffisant, adhèrent fortement ensemble.

GRIPPAL, E, AUX adj. Relatif à la grippe.

GRIPPE n. f. (de *gripper*). Nom donné à diverses affections saisonnières contagieuses d'origine virale. ● Prendre qqn en grippe, éprouver à son égard de l'antipathie.

GRIPPÉ, E adj. et n. Atteint de la grippe.

GRIPPER v. i. (frq. *gripan*, accrocher, saisir). Adhérer fortement par défaut de fraissage. || Fonctionner mal, se bloquer, en parlant d'un processus. ◆ se gripper v. pr. Se coincer.

GRIPPE-SOU n. m. (pl. inv. ou *grippe-sous*). *Fam.* Avare qui fait de petits gains sordides.

GRIS, E adj. (mot frq.). De couleur intermédiaire entre le blanc et le noir. || Sans éclat, sans intérêt. || *Fam.* À moitié ivre, éméché. ● *Matière, substance grise*, tissu gris rosé qui constitue la surface du cerveau et du cervelet ; *fam.*, intelligence, réflexion. || *Temps gris*, temps couvert.

GRIS n. m. Couleur grise. || Tabac ordinaire. ● *Gris perle*, couleur grise qui a un certain éclat blanc.

GRIS (Juan), peintre espagnol (1887-1927), représentant du cubisme.

GRISAILE n. f. Atmosphère triste et monotone, caractère terne et sans intérêt.

GRISANT, E adj. Qui exalte, surexcite.

GRISÂTRE adj. Qui tire sur le gris.

GRISÉ n. m. Teinte grise donnée à un tableau, à une gravure, à un plan.

GRISER v. t. (de *gris*). Faire boire qqn jusqu'à le rendre à moitié ivre. || Porter à la tête, étourdir. || Transporter d'enthousiasme, exalter.

GRISERIE n. f. Demi-ivresse. || Excitation qui fait perdre le sens des réalités.

GRIS-NEZ (*cap*), promontoire sur le pas de Calais. Phare.

GRISONNANT, E adj. Qui grisonne.

GRISONNEMENT n. m. Le fait de grisonner.

GRISONNER v. i. Devenir gris, en parlant du poil, des cheveux.

GRISONS, en all. *Graubünden*, canton de Suisse ; 7 109 km² ; 169 000 h. Ch.-l. *Coire*. Tourisme (Saint-Moritz, Davos). — Les Grisons, indépendants depuis 1471, deviennent suisses en 1803.

GRISOU n. m. (mot wallon). Gaz inflammable, composé en grande partie de méthane, qui se dégage dans les mines de houille.

GRIVE n. f. (anc. fr. *grieu*, grec). Oiseau passereau voisin du merle, à plumage brun et gris.

GRIVÈLERIE n. f. Délit commis par celui qui ne paie pas une note de restaurant.

GRIVOIS, E adj. (arg. *grive*, guerre). D'une gaieté libre ; licencieux.

GRIVOISERIE n. f. Caractère de ce qui est grivois ; action ou parole grivoise.

GRIZZLI ou **GRIZZLY** n. m. (mot amér.). Ours gris de grande taille, des montagnes Rocheuses.

GRODNO, v. de l'U.R.S.S. (Biélorussie) ; 195 000 h.

GRÖNENDAEL [grœnɛndal] n. m. (mot flamand). Bête belge de chiens de berger, à poil long noir.

GRÖNLAND, île danoise, au N.-E. de l'Amérique, en grande partie recouverte de glace (*inlandsis*) ; 2 186 000 km² ; 49 000 h. Ch.-l. *Nuuk*. Bases aériennes. — Le Groenland est découvert v. 982 par Erik le Rouge. Aujourd'hui province danoise disposant de l'autonomie interne, il quitte la C.E.E. en 1985.

GRÖNLANDAIS, E [grœnlâde, ez] adj. et n. Du Groenland.

GROG n. m. (mot angl.). Boisson composée d'eau-de-vie ou de rhum, d'eau chaude sucrée et de citron.

GROGGY [grogɪ] adj. inv. (mot angl.). Se dit d'un boxeur qui a perdu conscience pendant quelques instants sans être knock-out.

GROGNARD n. m. (de *grogrner*). Hist. Soldat de la vieille garde de Napoléon 1^{er}.
GROGNE n. f. Fam. Expression de mécontentement.

GROGNET n. m. Cri des porcins. || Fam. Murmure de mécontentement.

GROGNER v. i. (lat. *grunnire*). Crier, en parlant des porcins, de l'ours, etc. || Fam. Manifester son mécontentement.

GROGNON, ONNE adj. et n. Qui a l'habitude de grogrner.

GROIN n. m. (lat. *grunnire*, grogrner). Musée du porc et du sanglier.

GROIX (île de), île de l'Atlantique, au large du Morbihan; 15 km²; 2 605 h.

GROMMELER v. t. et i. (moyen néerl. *grommen*) [con. 3]. Fam. Murmurer entre ses dents.

GROMMELLEMENT n. m. Action de grommeler.

GRONDEMENT n. m. Bruit sourd et prolongé.

GRONDER v. i. (lat. *grundire*, grogrner). Produire un bruit sourd et menaçant. || Être menaçant, imminent. || Exprimer son mécontentement à voix indistincte. ♦ v. t. Réprimander.

GRONDERIE n. f. Action de gronder qq; réprimande.

GRONDERE, EUSE adj. Qui gronde.

GRONDIN n. m. (de *gronder*, allusion au grognement émis par la vessie natale). Poisson marin des fonds vaseux du plateau continental, à museau proéminent.

GRONINGUE, v. du nord des Pays-Bas, ch.-l. de la prov. de Groningue; 165 000 h. Gaz naturel dans la région.

GROOM [grum] n. m. (mot angl.). Jeune domestique en livrée, dans certains hôtels et restaurants.

GROPIUS (Walter), architecte allemand (1883-1969), fondateur du Bauhaus.

GROS, GROSSE adj. (lat. pop. *grossus*). Qui a des dimensions importantes en volume, en épaisseur, en quantité, en intensité. || Qui n'est pas fin, grossier. || Riche. ♦ *Avoir le cœur gros*, avoir du chagrin. || *Avoir la grosse tête* (Pop.), se croire plus que ce qu'on est. || *Avoir les yeux gros de larmes*, les yeux gonflés de larmes. || *Faire les gros yeux*, menacer silencieusement. || *Grosse mer*, mer agitée. || *Grosse voix*, voix grave et forte; voix menaçante. ♦ adv. Beaucoup. ♦ *Écrire gros*, en gros caractères. || *En gros*, par grandes quantités; sans entrer dans les détails. ♦ n. Personne grosse. || Personne riche, influente.

GROS n. m. La partie la plus considérable. || Vente ou achat par grandes quan-

tités. || Ce qu'il y a de plus important; le principal. ♦ *En avoir gros sur le cœur*, avoir beaucoup de chagrin, de ressentiment.

GROS (Antoine, baron), peintre français (1771-1835), auteur de fresques préromantiques : les *Pestiférés de Jaffa*.

GROSSEILLE n. f. (mot frq.). Petit fruit rouge ou blanc, qui vient par grappes. ♦ *Groseille à maquereau*, groseille verte ou rouge, plus grosse que les groseilles ordinaires, à goût acidulé. ♦ adj. inv. De couleur rouge.

GROSSEILLIER n. m. Arbrisseau dont le fruit est la groseille.

GROS-GRAIN n. m. (pl. *gros-grains*). Tissu de soie à grosses rayures transversales.

GROS-PORTEUR n. m. (pl. *gros-porteurs*). Avion de grande capacité.

GROSSE n. f. Douze douzaine de certaines choses.

GROSSESSE n. f. État de la femme enceinte, entre la fécondation et l'accouchement.

GROSSEUR n. f. Volume, dimension en général. || Tumeur, enflure.

GROSSGLOCKNER, point culminant de l'Autriche, dans les Hohe Tauern; 3 796 m.

GROSSIER, ÈRE adj. (de *gros*). Épais, sans finesse. || Qui n'est pas fait avec délicatesse, avec soin. || Qui manque d'éducation, de culture. || Contraire à la bienséance, à la pudeur. || Qui indique de l'ignorance; rudimentaire, élémentaire.

GROSSIÈREMENT adv. De façon grossière.

GROSSIÈRETÉ n. f. Caractère de ce qui est grossier, de ce qui manque de finesse. || Parole ou acte grossier.

GROSSIR v. t. Rendre ou faire paraître plus gros, plus ample, plus volumineux, plus important. ♦ v. i. Devenir ou paraître plus gros, augmenter de volume.

GROSSISSANT, E adj. Qui augmente les dimensions apparentes.

GROSSISSEMENT n. m. Action, fait de grossir.

GROSSISTE n. Marchand en gros et en demi-gros, intermédiaire entre le fabricant et le détaillant.

GROSSO MODO loc. adv. (mots lat.). En gros, sans entrer dans le détail.

GROTESQUE adj. (it. *grottesca*, de *grotta*, grotte). Qui suscite le rire par son extravagance, ridicule.

GROTESQUE n. m. Genre littéraire et artistique caractérisé par le goût du bizarre, du bouffon et de la caricature.

GROTEWOHL (Otto), homme politique allemand (1894-1964), chef du gouvernement de la République démocratique allemande de 1949 à sa mort.

GROTIUS (Hugo DE GROOT, dit), juriste hollandais (1583-1645), fondateur du droit public international.

GROTTE n. f. (it. *grotta*). Excavation naturelle ou artificielle.

GROUILLANT, E adj. Qui grouille.

GROUILLEMENT n. m. Mouvement et bruit de ce qui grouille.

GROUILLER v. i. (anc. fr. *grouler*, s'agiter). Fourmiller, s'agiter ensemble et en grand nombre. || Être plein d'une masse confuse en mouvement. ♦ *se grouiller* v. pr. Pop. Se dépêcher.

GROUILLOT n. m. (arg. *grolle*, chausseure). Fam. Apprenti, jeune employé chargé de faire les courses.

GROUPE n. m. Action de grouper des colis ayant une même destination.

GROUPE n. m. (it. *gruppo*, nœud). Ensemble de personnes ou de choses réunies dans un même endroit. || Ensemble de personnes qui ont des comportements communs, ayant un objectif commun. || En algèbre moderne, ensemble d'éléments de même nature qui contient, avec chaque élément, son inverse, et, avec chaque groupe d'éléments, leur résultante. ♦ *Cabinet, médecine de groupe*, forme d'exercice libéral de la médecine, où plusieurs praticiens exercent dans les mêmes locaux. || *Groupe d'armées*, réunion de plusieurs armées sous les ordres d'un chef pour accomplir une mission stratégique. || *Groupe de combat*, unité élémentaire de combat d'infanterie. || *Groupe industriel*, ensemble d'entreprises établissant entre elles des liaisons, notamment financières. || *Groupe parlementaire*, formation permanente réunissant les membres d'une assemblée parlementaire partageant les mêmes idées politiques. || *Groupe sanguin*, ensemble d'individus entre lesquels le sang peut être transfusé sans agglutination des hématies.

GROUPEMENT n. m. Action de grouper. || Réunion importante de personnes ou de choses groupées.

GROUPER v. t. Assembler en groupe, réunir. ♦ v. i. Dans un saut, ramener les genoux le plus haut possible, soit au cours du temps d'élévation, soit à la chute.

GROUPIE n. (mot angl.). Personne qui admire inconsciemment un musicien, un chanteur.

GROUPUSCULE n. m. Petit groupe politique, plus ou moins organisé.

GROUSE n. f. Oiseau gallinacé habitant le nord de l'Europe.

GROZNYÏ, v. de l'U.R.S.S., dans le Caucase; 375 000 h. Centre pétrolier.

GRUAU n. m. (mot frq.). Granules obtenus par le fractionnement des grains lors du broyage des céréales. || Farine fine et

très pure provenant de l'écrasement des semoules.

GRUE n. f. (lat. *grus*). Oiseau échassier dont une espèce, gris cendré, traverse la France pour hiverner en Afrique. [Cri : la grue glapit, trompette, craque.] || *Fam.* Femme de mœurs légères; prostituée. ● *Faire le pied de grue*, attendre longtemps, debout.

GRUE n. f. (même étym. que le précédent.). Appareil de levage pour soulever et déplacer de lourds fardeaux.

GRUGER v. t. (néerl. *gruizen*, écraser) [conj. 1]. *Gruger qqn* (Litt.), le tromper, le voler.

GRUME n. f. (lat. *gruma*). Tronc d'arbre abattu, ébranché et recouvert de son écorce.

GRUMEAU n. m. (lat. *grumulus*). Petite portion de matière caillée, agglomérée dans une bouillie, une pâte.

GRUMELEUX, EUSE adj. Composé de grumeaux. || Qui a de petites inégalités dures, au-dedans ou au-dehors.

GRUNDTVIG (Nikolai), écrivain danois (1783-1872). Évêque luthérien, il a écrit *Le Lys de Pâques*.

GRÜNEWALD (Matthias), peintre allemand du début du XVIII^e s., auteur du polyptyque d'Issenheim (musée de Colmar).



Matthias Grünewald : Sainte Madeleine.
(Musée de l'Œuvre Notre-Dame, Strasbourg.)
[Giraudon]

Grunwald ou Tannenberg (bataille de), victoire du roi de Pologne sur les chevaliers Teutoniques en 1410.

GRUTIER n. m. Conducteur d'une grue.

GRUYÈRE [gryjèr ou grujjèr] n. m. Fromage d'origine suisse obtenu à partir de lait de vache dont le caillé est cuit puis pressé.

GSTAAD, station de sports d'hiver de Suisse, au pied des Alpes bernoises.

GUADALAJARA, v. d'Espagne (Castille-La Manche); 55 000 h.

GUADALAJARA, v. du Mexique; 1 641 000 h. Centre industriel.

GUADALCANAL, île volcanique de l'archipel des Salomon. Violents combats entre Américains et Japonais en 1942-43.

GUADALQUIVIR (le), fl. d'Espagne (Andalousie); 680 km.

GUADARRAMA (sierra de), chaîne de montagnes du centre de l'Espagne, séparant la Vieille-Castille et la Nouvelle-Castille; 2 430 m.

GADELOUPE [gwa-] (la) [1971], dép. français d'outre-mer (Petites Antilles); 1 709 km²; 328 400 h. Ch.-l. Basse-Terre. 3 arr. (Basse-Terre, Pointe-à-Pitre, Saint-Martin-Saint-Barthélemy), 34 comm. Parc national. — Découverte par Christophe Colomb en 1493, l'île est colonisée par les Français au XVII^e s. Elle forme depuis 1946 un département français d'outre-mer.

GADELOUPÉEN, ENNE adj. et n. De la Gadeloupe.

GUADIANA (le), fl. d'Espagne et de Portugal, qui se jette dans l'Atlantique; 780 km.

GUAM, île princ. de l'archipel des Mariannes; 106 000 h. Ch.-l. Agaña. Puissante base américaine.

GUANGDONG ou **KOUANG-TONG**, prov. de Chine du Sud; 176 000 km²; 56 930 000 h. Cap. Canton.

GUANGXI ou **KOUANG-SI**, région autonome de la Chine du Sud; 230 000 km²; 36 420 000 h. Cap. Nanning.

GUANO [gwano] n. m. (du quechua). Matière provenant de l'accumulation d'excréments d'oiseaux marins, qui constitue un engrais très riche.

GUANTÁNAMO, v. de Cuba, ch.-l. de prov. dans l'E. de l'île; 167 000 h. Base navale concédée aux États-Unis en 1903.

GUARDAFUI, cap à l'extrémité est de l'Afrique, à l'entrée du golfe d'Aden.

GUARDI (Francesco), peintre vénitien (1712-1793). Il a peint Venise, ses monuments, ses fêtes ainsi que ses ciels.

GUATEMALA, république de l'Amérique centrale, au S.-E. du Mexique; 109 000 km²; 8 900 000 h. Cap. Guatemala Ciudad. Langue : espagnol. — Pays agricole, montagneux et volcanique. Exportations de café, sucre, coton. — Le Guatemala, un des centres où s'épanouit la culture maya (III^e-X^e s.), est conquis par les Espagnols en 1524. Il devient indépendant en 1821. Détenue par les militaires depuis 1963, le pouvoir revient aux civils en 1985.

GUATEMALA CIUDAD ou **GUATEMALA CITY**, cap. du Guatemala; env. 1 million d'h.

GUATEMALTÈQUE adj. et n. Du Guatemala.

GUAYAQUIL, port de l'Équateur, sur le Pacifique; 1 050 000 h. Centre commercial et industriel.

GUDERIAN (Heinz), général allemand (1888-1954), théoricien de l'emploi des blindés.

GUÉ n. m. (frq. *wad*). Endroit d'une rivière où l'on peut passer sans perdre pied.

GUEBWILLER [gebviller], ch.-l. d'arr. du Haut-Rhin, sur la Lauch; 11 083 h.

GUEBWILLER (ballon de) → GRAND BALLON.

GUELDRE, prov. des Pays-Bas; 5 009 km²; 1 719 000 h. Ch.-l. Arnhem.

GUelfe n. m. et adj. (all. *Welf*). Hist. Partisan des papes en Italie, ennemi des gibelins.

GUENILLE n. f. Vêtement sale, en lambeaux.

GUENON n. f. (rad. gaul.) Singe femelle. || Nom usuel du cercopithèque. || *Fam.* Femme très laide.

GUÉPARD n. m. (it. *gattopardo*, de *gatto*, chat, et *pardo*, léopard). Mammifère carnassier d'Afrique et d'Asie, pouvant être domestiqué, très rapide.

GUÊPE n. f. (lat. *vespa*). Insecte social à abdomen annelé de jaune et de noir, construisant, en une sorte de carton, des nids annuels, où se développent les larves. ● *Taille de guêpe*, taille très fine.

Guépéou (G. P. U.), appellation des services spéciaux et de la police politique de l'U.R.S.S. de 1922 à 1934.

GUÉPIER n. m. Nid de guêpes. || Situation dangereuse, désagréable.

GUÉRANDE, ch.-l. de c. de la Loire-Atlantique; 9 475 h. Remparts du XV^e s. — Traité de paix entre Jean IV de Montfort et Charles IV, qui termine la guerre de la Succession de Bretagne (1365).

GUÈRE adv. (mot frq.). Ne ... guère, pas beaucoup.

GUÉRET n. m. (lat. *vervactum*, jachère). Terre labourée mais non ensemencée.

GUÉRET, ch.-l. du dép. de la Creuse; 16 621 h.

GUERICKE (Otto VON), physicien allemand (1602-1686), inventeur de la machine électrostatique. Il réalise l'expérience des hémisphères de Magdeburg.

GUÉRIDON n. m. (d'un n. pr.). Petite table ronde à pied central ou à trois pieds.

GUÉRILLA n. f. (mot esp.). Guerre de harcèlement, d'embuscade.

GUÉRILLERO [gerijero] n. m. (mot esp.). Combattant de guérilla.

GUÉRIN (Camille), vétérinaire français (1872-1967). Avec Calmette, il a mis au point le B. C. G.

GUÉRIR v. t. (mot frq.). Délivrer d'une maladie, d'un mal, d'un défaut. ♦ v. i. Recouvrer la santé. || Disparaître par retour à la santé.

GUÉRISON n. f. Suppression d'un mal, physique ou moral.

GUÉRISSEABLE adj. Qu'on peut guérir.

GUÉRISSEUR, EUSE n. Personne qui soigne en dehors de l'exercice légal de la médecine.

GUÉRITE n. f. (anc. prov. *garida*, de *garir*, protéger). Abri d'un factionnaire.

GUERNESEY, l'une des îles Anglo-Normandes; 63 km²; 53 700 h. Ch.-I. *Saint-Pierre*. Tourisme.

GUERNICA Y LUNO, v. d'Espagne (Biscaye); 15 000 h. La ville est détruite par l'aviation allemande au service des franquistes pendant la guerre civile (1937); cet événement a inspiré à Picasso une peinture monumentale célèbre.

GUERRE n. f. (mot frq.). Épreuve de force entre États, entre peuples, entre partis. ♦ De *bonne guerre*, loyalement, légitimement. || De *guerre lasse*, en renonçant à la lutte après une longue résistance. || *Faire la guerre à qqch*, chercher à le détruire. || *Faire la guerre à qqn*, lui faire constamment des réprimandes, des observations. || *Guerre civile*, lutte armée entre partis d'un même pays. || *Guerre froide*, état des relations entre deux pays caractérisé par une attitude constante d'hostilité en tout domaine. || *Guerre révolutionnaire*, doctrine visant à exploiter les contradictions internes existant chez un adversaire afin de s'assurer le contrôle de sa population. || *Guerre sainte*, guerre menée au nom de motifs religieux, croisade. || *Guerre subversive*, action concertée dirigée contre les pouvoirs publics d'un État afin de paralyser leur fonctionnement. || *Homme de guerre*, militaire. || *Nom de guerre*, faux nom que l'on prend dans certaines circonstances. || *Petite guerre*, simulacre de combat; guerre d'escarmouches.

guerre de 1870-71 → FRANCO-ALLEMANDE (guerre).

Guerre mondiale (Première), conflit qui, de 1914 à 1918, oppose l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, rejointes par la Turquie (1914) et la Bulgarie (1915), à la Serbie, à la France, à la Russie, à la Belgique et à la Grande-Bretagne, alliées au Japon (1914), à l'Italie (1915), à la Roumanie et au Portugal (1916), enfin aux États-Unis, à la Grèce, à la Chine et à plusieurs États sud-américains (1917). Elle s'est terminée par le traité de Brest-Litovsk entre l'Allemagne et l'Ukraine, puis l'Union soviétique (1918), et par plusieurs traités entre les Alliés, d'une part, et l'Allemagne (Versailles, 1919, qui restitue l'Alsace-Lor-

raine à la France), l'Autriche (Saint-Germain-en-Laye, 1919), la Bulgarie (Neuilly, 1919), la Hongrie (Trianon, 1920), la Turquie (Sèvres, 1920), d'autre part.

Guerre mondiale (Seconde), conflit qui, de 1939 à 1945, oppose les puissances démocratiques alliées (Pologne, Grande-Bretagne et les pays du Commonwealth, France, Danemark, Norvège, Pays-Bas, Belgique, Yougoslavie, Grèce, puis U. R. S. S., États-Unis, Chine et la plupart des pays de l'Amérique latine) aux puissances totalitaires de l'Axe (Allemagne, Italie, Japon et leurs satellites, Hongrie, Slovaquie). Elle s'est achevée avec la capitulation allemande le 2 mai 1945 et la capitulation du Japon le 2 septembre.

GUERRIER, ÈRE adj. *Litt.* Qui a traité à la guerre. || Porté à la guerre.

GUERRIER n. m. *Litt.* Combattant, soldat.

GUERROYER v. i. (conj. 2). Faire la guerre.

GUESCLIN (Bertrand DU), connétable de France (v. 1320-1380), il débarrasse la France des Grandes Compagnies et expulse les Anglais.

GUESDE (Jules), homme politique français (1845-1922), fondateur du parti socialiste unitaire (1905).

GUET n. m. (de *guetter*). Surveillance destinée à surprendre qqn ou à éviter d'être pris. || *Hist.* Troupe chargée de la police pendant la nuit.

GUET-APENS [getapə, au sing. et au pl.], n. m. (moyen fr. de *guet apensé*, de *apenser*, préméditer) [pl. *guets-apens*]. Embûche dressée pour assassiner, dévaliser. || Dessein prémédité de nuire à qqn.

GUÊTRE n. f. (mot frq.). Jambière de cuir ou de toile, qui couvre le bas de la jambe et le dessus du soulier.

GUETTER v. t. (mot frq.). Épier pour surprendre ou pour ne pas être surpris. || Faire peser une menace imminente. || Attendre avec impatience.

GUETTEUR n. m. Personne qui guette.

GUEUGNON, ch.-l. de c. de Saône-et-Loire, sur l'Arroux; 10 456 h. Métallurgie.

GUEULANTE n. f. *Pop.* Ensemble de grands cris de protestation ou d'acclamation.

GUEULE n. f. (lat. *gula*). Bouche de divers animaux vertébrés munis de dents. || *Pop.* Bouche; visage. || Ouverture de certains objets. ♦ Casser la gueule à qqn (*Pop.*), le battre, le frapper. || *Faire la gueule* (*Pop.*), boudier. || *Fine gueule* (*Fam.*), goumet. || *Fort en gueule*, grande gueule (*Pop.*), personne qui parle beaucoup sans agir. || Se casser la gueule (*Pop.*), tomber; échouer.

GUEULE-DE-LOUP n. f. (pl. *gueules-de-loup*). Nom usuel du *muffier*.

GUEULER v. i. et t. *Pop.* Parler beaucoup et fort, crier.

GUEULETON n. m. *Pop.* Repas copieux.

GUEUSE n. f. (all. *göse*, fonte). Lingot de fonte de première fusion.

GUEUX, EUSE adj. et n. (anc. néerl. *guît*, vaurien). Indigent, qui est réduit à mendier. || Coquin, fripon.

GUEVARA (Ernesto, dit *Che*), révolutionnaire argentin (1928-1967). Compagnon de Fidel Castro (1956-1959), il a cherché à développer des foyers révolutionnaires en Amérique latine.

GUI n. m. (lat. *viscum*). Plante, qui vit en parasite sur les branches de certains arbres.

GUICHE n. f. *Syn.* de ACCROCHE-CŒUR.

GUICHET n. m. (anc. scand. *vik*, cachette). Petite ouverture à hauteur d'homme munie ou non d'une tablette et permettant de parler à quelqu'un et de lui faire passer un objet.

GUICHETIER, ÈRE n. Personne à laquelle s'adresse le public au guichet.

GUIDAGE n. m. Action de diriger le mouvement d'un mobile au moyen d'un dispositif approprié.

GUIDE n. m. (anc. prov. *guida*). Personne qui conduit, qui accompagne qqn pour lui montrer le chemin, qui fait visiter. || Personne qui donne des conseils, des instructions. || Principe d'après lequel on se dirige. || Ouvrage de renseignements sur un sujet donné.

GUIDE n. f. Longue lanière attachée au mors, pour conduire un cheval attelé. || Jeune fille faisant partie d'une association de scoutisme.

GUIDE (le) → RENI (*Guido*).

GUIDER v. t. (de *guide*). Accompagner qqn pour lui montrer le chemin. || Aider pour faire aller dans une certaine direction. || Aider à reconnaître un chemin.

GUIDON n. m. (it. *guidone*, étendard). Barre à poignées, commandant la direction de certains véhicules à deux ou trois roues. || Petite pièce métallique fixée à l'avant du canon d'une arme à feu, et qui, avec le cran de mire ou l'ocillon de la hausse, sert à prendre la ligne de mire.

GUIGNE n. f. (mot frq.). Variété de cerise à chair sucrée, de couleur noire ou rouge foncé.

GUIGNE n. f. (de *guigner*). *Fam.* Malchance.

GUIGNER v. i. (mot frq.). Regarder du coin de l'œil. ♦ v. t. Regarder qqn ou qqch à la dérobée ou avec convoitise.

GUIGNOL n. m. (mot lyonnais). Théâtre de marionnettes. || Personne comique ou ridicule.

Guignol, principal personnage français de marionnettes, qui date de la fin du XVIII^e s.

GUILDE n. f. → GILDE.

GUILLAUME I^{er} (1797-1888), fils de Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse à partir de 1861, empereur allemand à partir de 1871. Il prend pour Premier ministre Bismarck (1862), reconstitue l'armée prussienne, bat le Danemark dans la guerre des Duchés (1864), puis l'Autriche à Sadowa (1866), et vainc la France dans la guerre de 1870-71. Guillaume est alors proclamé empereur allemand.

GUILLAUME II (1859-1941), petit-fils du précédent, roi de Prusse et empereur d'Allemagne de 1888 à 1918. Il doit abdiquer après la défaite de 1918.

GUILLAUME, nom de quatre rois d'Angleterre, dont : **GUILLAUME I^{er} le Conquérant** (v. 1027-1087), duc de Normandie à partir de 1035. Il devient roi d'Angleterre en défaisant le roi Harold II à Hastings en 1066. — **GUILLAUME II le Roux** (v. 1056-1100), fils du précédent, roi d'Angleterre de 1087 à 1100. — **GUILLAUME III** (1650-1702), prince d'Orange, stathouder des Provinces-Unies de 1672 à 1702, roi d'Angleterre de 1689 à 1702. Il sauve les Provinces-Unies de l'invasion française et forme contre Louis XIV une coalition européenne. Ayant renversé du trône d'Angleterre son beau-père, Jacques II, il est proclamé roi en 1689, conjointement à son épouse Marie.

GUILLAUME, nom de trois princes d'Orange, dont : **GUILLAUME I^{er} le Taciturne** (1533-1584). Il organise le soulèvement des Pays-Bas contre l'Espagne

(1572) et devient stathouder des Provinces-Unies (1573-1584). — **GUILLAUME III** → **GUILLAUME III D'ANGLETERRE**.

GUILLAUME, nom de trois rois des Pays-Bas, dont **GUILLAUME I^{er}** (1772-1843), roi des Pays-Bas de 1815 à 1840. Désigné comme roi par le congrès de Vienne, il perd la Belgique en 1830.

GUILLAUME de Lorris, poète français (v. 1200/1210-apr. 1240), auteur de la première partie du *Roman de la Rose*.

GUILLAUME de Machaut, poète et musicien français (v. 1300-1377), créateur de l'école polyphonique française.

GUILLAUME d'Occam, philosophe et théologien anglais (v. 1300-v. 1349), théoricien de la logique.

GUILLAUME TELL, héros légendaire de l'indépendance helvétique au XIV^e s. Il a inspiré un drame à Schiller.

GUILLEDOU n. m. *Courir le guilledou* (Fam.), chercher des aventures galantes.

GUILLEMET n. m. (du n. de l'inventeur, *Guilleme*). Petit crochet double, qui se met au commencement (a) et à la fin (b) d'une citation, d'un discours direct.

● *Entre guillemets*, expression indiquant qu'on ne prend pas à son compte une affirmation.

GUILLEMET n. m. (dimin. de *Guilleme*). Oiseau palmipède proche du pingouin, à bec droit et long, nichant sur les côtes arctiques.

GUILLEN BATISTA (Nicolás), poète cubain (1902-1989), d'inspiration nationale et sociale (*Songoro Cosongo*).

GUILLET, ETTE adj. Vif et gai.

GUILLOTIN (Joseph Ignace), médecin français (1738-1814). Député, il fait adopter par l'Assemblée nationale la guillotine (1789).

GUILLOTINE n. f. (de *Guillotin*, n. pr.). Instrument de décapitation pour les condamnés à mort. || Exécution capitale par cet instrument. ● *Fenêtre à guillotine*, fenêtre à ou plusieurs châssis superposés, ouvrant par translation verticale dans leur plan.

GUILLOTINER v. t. Trancher la tête au moyen de la guillotine.

GUILLOUX (Louis), écrivain français (1899-1980), d'inspiration populiste et sociale (*le Sang noir*).

GUILVINEC, ch.-l. de c. du Finistère; 4 108 h. Port de pêche.

GUIMARÊS ROSA (João), écrivain brésilien (1908-1967), peintre du Nord-Est brésilien (*les Nuits du Sertao*).

GUIMARD (Hector), architecte français (1867-1942). Il est un des meilleurs représentants du modern style.

GUIMAUVES n. f. (gr. *hibiskos*, guimauve, croisé avec *gui*, et lat. *malva*, mauve). Genre de plantes, dont une espèce est

cultivée sous le nom de *rose trémière*. ● *C'est de la guimauve*, c'est de la sentimentalité naïve. || *Pâte de guimauve*, sorte de confiserie molle qui, en fait, ne contient pas de guimauve.

GUIMBARDE n. f. (mot prov.). *Fam.* Vieille voiture. || Instrument dont on tire le son en faisant vibrer une languette.

GUIMET (Émile), industriel français (1836-1918). Après avoir recueilli en Extrême-Orient de nombreux objets d'art, il fonde à Lyon, en 1879, le musée qui porte son nom, transféré à Paris.

GUIMPE n. f. (mot frq.). Petite chemise en tissu léger qui se porte avec des robes très décolletées.

GUINCHER v. i. (mot frq. signif. *chanceler*). *Pop.* Danser.

GUINDÉ, *E* adj. Qui affecte la raideur et la distinction.

GUINÉE, nom donné autrefois à la partie de l'Afrique comprise entre le Sénégal et le Congo, et bordée par le *golfe de Guinée*, ouvert par l'Atlantique (entre le Liberia et le Gabon).

GUINÉE, république de l'Afrique occidentale; 250 000 km²; 7 100 000 h. Cap. *Conakry*. Langue : *français*. — Le massif du Fouta-Djallon sépare la zone côtière de l'E, et du S.-E. du pays, plus secs. Pays agricole, mais au riche sous-sol (bauxite, fer, diamants). — L'invasion des *Bambaras* au XVIII^e s. est suivie par une islamisation forcée (XIX^e s.). En 1893, les Français s'installent, éliminant Samory (1898), après avoir détruit l'Empire peul. En 1958, la Guinée devient indépendante avec Sékou Touré comme président jusqu'à sa mort (1984).

GUINÉE (Nouvelle) → NOUVELLE-GUINÉE.

GUINÉE-BISSAU, anc. *Guinée portugaise*, État de l'Afrique occidentale, au S. du Sénégal; 36 125 km²; 1 000 000 d'h. Cap. *Bissau*. Langue : *portugais*. — Portugaise dès le XVI^e s., elle s'oriente vers l'indépendance sous l'impulsion d'Amilcar Cabral; le nouvel État est reconnu par le Portugal en 1974.

GUINÉE-ÉQUATORIALE, anc. *Guinée espagnole*, État du golfe de Guinée, à la fois continentale (Mbini) et insulaire (Bioco); 28 100 km²; 380 000 h. Cap. *Malabo*. Langue : *espagnol*. — Espagnole en 1838, la Guinée, autonome en 1964, devient république en 1968.

GUINÉEN, ENNE adj. et n. De la Guinée.

GUINGAMP, ch.-l. d'arr. des Côtes-d'Armor; 9 519 h.

GUINGOIS (DE) [dægəwa] loc. adv. (anc. fr. *guinguer*, sauter). De travers.

GUINGUETTE n. f. (anc. fr. *guinguet*, étroit, avec l'infl. de *guinguer*, sauter). Cabaret de banlieue.

GUINNESS (sir Alec), acteur britannique, né en 1914.



Hector Guimard : la « Maison Coilliot » (1898-1900), à Lille. [La Table lumineuse]

GUIPAVAS, comm. du Finistère; 10 488 h. Aéroport de Brest-Guipavas.

GUIPÚZCOA, une des prov. basques d'Espagne. Ch.-l. Saint-Sébastien.

GUIRLANDE n. f. (it. *ghirlanda*). Cordon ornemental de verdure, de fleurs, etc. || Ruban de papier ou fil agrémenté d'ornements, servant à décorer.

GUISCARD → ROBERT GUISCARD.

GUISE n. f. (mot germ.). À *ma (ta, sa, etc.) guise*, selon ma manière d'agir, selon mon goût. ♦ *En guise de*, à la place de, en manière de.

GUISE [giz ou guiz], branche cadette de la maison ducale de Lorraine, dont furent membres : FRANÇOIS 1^{er}, duc de Guise (1519-1563). Il défend Metz contre Charles Quint, et reprend Calais aux Anglais (1558). — HENRI 1^{er}, duc de Guise, dit le Balafré (1550-1588). Il est un des instigateurs de la Saint-Barthélemy et devient le chef de la Ligue catholique (1576); Henri III l'attire à Blois, où il le fait assassiner.

GUIWARE n. f. (esp. *guitarra*; du gr.). Instrument de musique à cordes pincées et à caisse plate. (Dans la *guitare électrique*, les sons sont amplifiés électriquement.)

GUIARISTE n. Personne qui joue de la guitare.

GUITRY (Lucien), acteur français (1860-1925). — Son fils SACHA (1885-1957), acteur et auteur de comédies et de films, est le représentant du théâtre de boulevard.

GUIYANG ou **KOUËI-YANG**, v. de Chine, cap. de la prov. de Guizhou; 500 000 h. Centre industriel.

GUIZHÈN → GIZEH.

GUIZHOU ou **KOUËI-TCHEOU**, prov. de la Chine du Sud; 174 000 km²; 28 553 000 h. Cap. *Guiyang*.

GUIZOT (François), homme d'État français (1787-1874). Champion du conservatisme sous la monarchie de Juillet, il fait voter en 1833 une loi qui organise l'enseignement primaire et admet le principe de sa liberté. De 1840 à 1848, Guizot est le vrai maître du pays. Sa chute, le 23 février 1848, entraîne celle de la monarchie bourgeoise.

GUJERAT, État du N.-O. de l'Inde; 196 000 km²; 33 961 000 h. Cap. *Gandhinagar*.

GUJRÂNWĀLA, v. du Pakistan, au N. de Lahore; 366 000 h.

GULF STREAM, système de courants chauds de l'Atlantique, qui adoucit les climats littoraux de l'Europe du Nord-Ouest.

GUNTÛR, v. de l'Inde (Andhra Pradesh); 367 000 h.

GUOMINDANG ou **KOUO-MIN-TANG**,

parti chinois fondé par Sun Yat-sen en 1900, et qui a Tchang Kai-shek comme dirigeant après 1925.

GUPTA, dynastie indienne fondée par Chandragupta 1^{er} (IV^e-fin V^e s.).

GUSTAF, IVE adj. (lat. *gustus*, goût). Qui a rapport au goût.

GUSTATION n. f. (lat. *gustare*, goûter). Action de goûter; perception des saveurs.

GUSTAVE, nom de six rois de Suède, dont : GUSTAVE 1^{er} VASA (1496-1560), roi de Suède de 1523 à 1560, fondateur de la dynastie des Vasa. Il rend son pays indépendant du Danemark et favorise la Réforme. — GUSTAVE II ADOLPHE (1594-1632), roi de Suède de 1611 à 1632. Il soutient les protestants d'Allemagne pendant la guerre de Trente Ans. — GUSTAVE IV ADOLPHE (1778-1837), roi de Suède de 1792 à 1809. En 1808, il abandonne la Finlande aux Russes.

GUTENBERG (Johannes), imprimeur allemand (entre 1394 et 1399-1468). Vers 1440, il invente l'imprimerie.

GUTTA-PERCHA [gytaperka] n. f. (mot angl.; du malais [pl. *guttas-perchas*). Substance plastique et isolante, tirée du latex d'un arbre de Malaisie.

GUTTURAL, E, AUX adj. (lat. *guttur*, gosier). Qui a une sonorité rauque.

GUTTURALE adj. et n. f. Se dit d'une consonne qui comporte l'articulation du dos de la langue vers le palais, comme [k], [g].

GUAYANA, État de l'Amérique du Sud; 215 000 km²; 900 000 h. Cap. *Georgetown*. Langue : anglais. Bauxite. — Anc. colonie britannique sous le nom de *Guyane britannique*, la Guyane est devenue indépendante en 1966.

GUAYANAIS, E adj. et n. De la Guyane.

GUAYANE (la) ou **GUAYANES** (les), région de l'Amérique du Sud, en bordure de l'Atlantique, entre l'Orénoque et l'Amazone. Elle est partagée entre le Venezuela, la Guyane, le Surinam, la France et le Brésil.

GUAYANE FRANÇAISE (973), dép. français d'outre-mer, entre le Surinam et le Brésil, près de l'équateur; 91 000 km²; 73 022 h. Ch.-l. *Cayenne*. Base spatiale à Kourou. — Colonisée par la France à partir du XVII^e s., la Guyane a été un lieu de déportation pour les condamnés aux travaux forcés de 1822 à 1947. En 1946 elle forme un D. O. M.

GUYENNE, nom donné à la province d'Aquitaine comme possession anglaise, de 1259 à 1453. Le duché de Guyenne revient définitivement à la Couronne en 1472.

GUYNEMER (Georges), aviateur français (1894-1917), héros de la Première Guerre mondiale.

GWĀLIOR, v. de l'Inde (Madhya Pradesh); 560 000 h. Monuments.

GWERU, v. du Zimbabwe; 79 000 h.

GYMKHANA [gimkana] n. m. (hindi *gandkhāna*, salle de jeu de balle). Ensemble d'épreuves en automobile ou de motocyclette, où les concurrents doivent suivre un parcours compliqué de chicanes.

GYMNASÉ n. m. (lat. *gymnasium*; du gr.). Établissement et salle où l'on se livre aux exercices du corps.

GYMNASTE n. (gr. *gymnastēs*). Sportif qui exécute des exercices de gymnastique.

GYMNASTIQUE n. f. (gr. *gymnastikos*). Art d'exercer, de fortifier et de développer le corps par un certain nombre d'exercices physiques. || Ensemble d'exercices propres à assouplir des facultés intellectuelles. • *Pas (de) gymnastique*, pas de course cadencé.

GYMNIQUE adj. Relatif à la gymnastique.

GYMNOSPERME n. f. (gr. *gymnos*, nu). Arbre portant ses graines dans un fruit ouvert, comme les conifères.

GYMNOTE n. m. (gr. *gymnos*, nu, et *nōtos*, dos). Poisson des eaux douces de l'Amérique du Sud, à aspect d'anguille, dont une espèce, paralysée ses proies en produisant de puissantes décharges électriques.

GYNÉCÉE n. m. (gr. *gunē*, femme). Appartement des femmes chez les Grecs anciens.

GYNÉCOLOGIE n. f. (gr. *gunē*, femme, et *logos*, science). Spécialité médicale consacrée à l'organisme de la femme et à son appareil génital.

GYNÉCOLOGUE n. Médecin spécialiste de gynécologie.

GYÖR, v. de Hongrie, sur le Danube; 126 000 h.

GYPÆTE n. m. (gr. *gups*, *gupos*, vautour, et *aetos*, aigle). Oiseau rapace diurne, vivant dans les hautes montagnes, se nourrissant de charognes.

GYPSE n. m. (lat. *gypsum*). Roche sédimentaire formée de sulfate de calcium hydraté, cristallisé.

GYROCOMPAS n. m. (gr. *guros*, cercle). Appareil d'orientation utilisé sur les navires et les avions.

GYROPHARE n. m. Phare rotatif éipant le toit de certains véhicules prioritaires (voitures de police, ambulances, etc.).

GYROSCOPE n. m. (gr. *guros*, cercle, et *skopein*, examiner). Appareil fournissant une direction invariable de référence grâce à la rotation rapide d'une lourde masse autour d'un axe qui possède un ou deux degrés de liberté par rapport au boîtier de l'instrument.

h

H n. m. Huitième lettre de l'alphabet et la sixième des consonnes. ● *Bombe H* ou *bombe à hydrogène*, bombe thermonucléaire. || *Heure H*, heure de l'attaque; heure fixée à l'avance pour une opération quelconque.

***HA!** interj. qui marque la surprise et, répétée, figure le rire.

HAAKON, nom de plusieurs rois de Norvège, dont Haakon IV (1204-1263) qui règne à partir de 1223, Haakon VII (1872-1957) qui règne à partir de 1905.

HAARLEM, v. des Pays-Bas, ch.-l. de la Hollande-Septentrionale; 156 000 h.

HABACUC, prophète hébreu (v. 600 av. J.-C.).

***HABANERA** n. f. (mot esp.). Danse à 2/4 et dont le premier temps est fortement accentué.

HABEAS CORPUS [abeaskɔrpys] n. m. inv. (mots lat. signif. *que tu aies le corps*). Loi anglaise qui, depuis 1679, garantit la liberté individuelle. (L'*habeas corpus* a été complété en 1816 et en 1960.)

HABILE adj. (lat. *habilis*). Qui agit avec adresse, avec ingéniosité ou ruse. || Qui est fait adroitement.

HABILEMENT adv. Avec habileté.

HABILETÉ n. f. Qualité de celui ou de ce qui est habile; adresse, dextérité.

HABILITATION n. f. Aptitude à conférer un diplôme national.

HABILITER v. t. (lat. *habilitare*, rendre apte). Rendre légalement apte à accomplir un acte.

HABILLAGE n. m. Action de s'habiller, d'habiller qqn, qqch.

HABILLÉ, **E** adj. Qui convient à une réunion élégante, à une cérémonie.

HABILLEMENT n. m. Action d'habiller. || Ensemble des vêtements dont on est vêtu.

HABILLER v. t. (anc. fr. *abilier*, préparer une bille de bois, avec l'infl. de *habiter*). Couvrir, fournir, pourvoir de vêtements. || Couvrir de qqch qui enveloppe, dissimu-

ler, orner. || Être seyant, en parlant d'un vêtement. ♦ *s'habiller* v. pr. Se vêtir. || Se faire confectionner des vêtements. || Se mettre en tenue de soirée.

HABILLEUR, **EUSE** n. Personne qui aide les acteurs ou les actrices à s'habiller.

HABIT n. m. (lat. *habitus*, manière d'être). Vêtement masculin de cérémonie en drap noir et dont les basques, arrondies à partir des hanches, pendent par derrière. ● *Habit vert*, habit de cérémonie des académiciens. || *Prendre l'habit*, entrer en religion. ♦ pl. Ensemble des pièces de l'habillement.

HABITABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est habitable.

HABITABLE adj. Qui peut être habité.

HABITACLE n. m. (lat. *habitaculum*). Partie d'un avion réservée à l'équipage. || Boîte en cuivre vitrée, où l'on renferme les divers instruments de navigation (boussole, compas, etc.).

HABITANT, **E** n. Personne qui réside habituellement en un lieu.

HABITAT n. m. Lieu habité par une population, une plante, un animal à l'état de nature. || Ensemble de faits géographiques relatifs à la résidence de l'homme. || Ensemble des conditions relatives à l'habitation.

HABITATION n. f. Action d'habiter. || Lieu où l'on habite.

HABITÉ, **E** adj. Occupé par des habitants, des personnes.

HABITER v. t. et i. (lat. *habitare*). Avoir sa demeure, sa résidence en un lieu.

HABITUDE n. f. (lat. *habitus*). Disposition acquise par des actes répétés; manière de vivre. ● *D'habitude*, ordinairement.

HABITUÉ, **E** n. Qui fréquente habituellement un lieu.

HABITUEL, **ELLE** adj. Passé en habitude; très fréquent.

HABITUELLEMENT adv. Par habitude; de façon presque constante.

HABITUER v. t. (lat. *habitus*, manière d'être). Accoutumer, faire prendre l'habitude. ♦ *s'habituer* v. pr. [à]. Prendre l'habitude de; se familiariser avec.

***HÂBLEUR**, **EUSE** adj. et n. *Litt.* Qui aime à se vanter; fanfaron.

HABRÉ (Hissène), homme d'État tchadien, né en 1936. Président de la République en 1982, renversé en 1990.

HABSBOURG, dynastie qui règne sur l'Autriche de 1278 à 1918. À partir du XV^e s., les Habsbourg acquièrent, par leur politique matrimoniale, les Pays-Bas, l'Espagne (où la branche aînée règne de 1556 à 1700), la Bohême et la Hongrie. De 1440 jusqu'à la disparition du Saint Empire en 1806, c'est dans la famille des Habsbourg d'Autriche que les Électeurs allemands choisissent l'empereur germanique.

***HACHE** n. f. (mot frq.). Instrument tranchant, muni d'un manche, et qui sert à fendre, à couper.

***HACHÉ**, **E** adj. Coupé en menus morceaux. || Couvert de hachures.

HÂCHÉMITES, famille quraychite illustrée par des souverains de La Mecque du X^e s. au XX^e s. et par les émirs ou rois qu'elle fournit au XX^e s. à l'Iraq (1921-1958), à la Transjordanie (1921-1952) puis à la Jordanie (depuis 1952).

***HACHER** v. t. (de *hache*). Couper en petits morceaux. || Tailler, mettre en pièces. || Entrecouper, interrompre.

***HACHETTE** n. f. Petite hache.

HACHETTE (Jeanne), héroïne française, née v. 1456. Elle défend Beauvais, assiégée par Charles le Téméraire en 1472.

HACHINOHE, port de pêche du Japon, dans le nord de Honshû; 238 000 h.

HACHIÔJI, v. du Japon (Honshû); 387 000 h.

***HACHIS** n. m. Préparation culinaire de viandes, poissons ou légumes hachés.

***HACHISCH** n. m. → HASCHISCH.

***HACHOIR** n. m. Couperet ou appareil pour hacher.

***HACHURE** n. f. Chacun des traits parallèles ou entrecroisés qui, dans le dessin, servent à marquer les ombres, les demi-teintes.

***HACHURER** v. t. Marquer de hachures.

HACIENDA [asjenda] n. f. (mot esp.).

* Les mots commençant par h aspiré (sans liaisons ni élision) sont précédés de l'astérisque.

En Amérique latine, habitation accompagnée d'une exploitation agricole.

***HADDOCK** n. m. Nom anglais de l'églefin, poisson de la famille des morues, qui se mange fumé.

HADÈS. *Myth. gr.* Dieu des Enfers.

HADRAMAOUT, région de l'Arabie, sur le golfe d'Aden et la mer d'Oman.

HADRIEN ou **ADRIEN** (76-138), empereur romain (117-138), successeur de Trajan, qui l'avait adopté.

HAENDEL → HANDEL.

HÂFIZ (Chams al-Dîn Muḥammad), poète lyrique persan (v. 1320-v. 1389).

HAFSIDES, dynastie musulmane qui règne sur l'Afrique du Nord de 1229 à 1574.

***HAGARD, E** adj. (moyen angl. *haggar*, sauvage). Qui a une expression affolée, égarée.

HAGEN, v. d'Allemagne, dans la Ruhr; 208 000 h. Centre industriel.

HAGIOGRAPHIE n. f. (gr. *hagios*, saint, sacré et *graphein*, écrire). Science qui traite de la vie et du culte des saints.

HAGUE (la), péninsule et cap formant l'extrémité N.-O. de la presqu'île du Cotentin. Traitement des combustibles nucléaires irradiés.

HAGUENAU, ch.-l. d'arr. du Bas-Rhin; 29 715 h.

HAHNEMANN (Christian Friedrich Samuel), médecin allemand (1755-1843), créateur de l'homéopathie.

***HAIE** n. f. (mot frq.). Clôture faite d'arbustes, épineux ou non, et d'arbres ou de branchages entrelacés. || Rangée de personnes, de choses sur le passage de qq. || *Sports*. Obstacle artificiel employé dans certaines courses.

HAÏFA, principal port d'Israël; 229 000 h. Centre industriel.

HAIG (Douglas), maréchal britannique (1861-1928). De 1915 à 1918, il commande les troupes britanniques engagées sur le front français.

HAÏLÉ SÉLASSIÉ I^{er}, empereur d'Éthiopie (1892-1975). Il devient roi (*négus*), puis empereur (1930-1974). Il doit se réfugier en Grande-Bretagne quand l'Éthiopie est envahie par l'Italie (1935). Il abdique après la révolution de 1974.

***HAILLON** n. m. (moyen haut all. *hadel*, chiffon). Vêtement en lambeaux.

HAINAN ou **HAI-NAN**, île et prov. de la Chine, dans le golfe du Tonkin.

HAINAUT, région historique, à l'O. du massif de l'Ardenne, partagée aujourd'hui entre la Belgique et la France (Valloniennes).

HAINAUT, prov. de la Belgique méridionale; 3 787 km²; 1 296 700 h. Ch.-l. Mons.

***HAINE** n. f. (de *hair*). Vive hostilité qui porte à souhaiter ou à faire du mal à qq. || Vive répugnance, aversion pour qqch.

***HAINEUSEMENT** adv. Avec haine.

***HAINEUX, EUSE** adj. Naturellement porté à la haine. || Inspiré par la haine.

HAIPHONG, port et centre industriel du N. du Viêt-nam; 1 280 000 h.

***HAÏR** v. t. (mot frq.) [conj. 7]. Vouloir du mal à qq; détester. || Avoir de la répugnance, de l'aversion.

***HAIRE** [er] n. f. (mot frq.). Chemise de crin ou de poil de chèvre, qu'on met sur la peau par esprit de mortification (vx).

***HAÏSSABLE** adj. Qui mérite la haine.

HAÏTI, l'une des Grandes Antilles, à l'est de Cuba, divisée en deux États indépendants : la *république Dominicaine*^{et} et, à l'ouest, la *république d'Haïti* (→ art. suiv.); 75 000 km².

***HISTOIRE**. Découverte en 1492 par Christophe Colomb, l'île est colonisée par les Espagnols. À partir de 1697, la partie occidentale devient française. La révolte des esclaves, conduite par Toussaint Louverture (1791), y marque la fin de la prospérité. En 1804, les Français quittent l'île, qui, à partir de 1844, est définitivement divisée en deux États indépendants.

HAÏTI (*république d'*), État de l'île d'Haïti; 27 750 km²; 6,4 millions d'h. Cap. Port-au-Prince. Pays agricole, montagneux, au climat tropical. — Haïti est soumise à la dictature des Duvalier de 1957 à 1986.

***HAÏTIEN, ENNE** adj. et n. D'Haïti.

HAKÏM (Tawfiq al-), écrivain égyptien (1898-1987).

HAKODATE, port du Japon (Hokkaidô); 320 000 h. Centre industriel.

HAL, en néerl. *Halle*, v. de Belgique (Brabant); 32 200 h.

***HALAGE** n. m. Action de halier un bateau. ● *Chemin de halage*, chemin destiné au halage le long d'un cours d'eau.

***HALBRAN** n. m. (moyen haut all. *halberant*). Jeune canard sauvage de l'année.

***HÂLE** n. m. Brunissement de la peau par le soleil et l'air.

***HÂLE, E** adj. Bruni, bronzé.

HALEINE n. f. (lat. *anhelare*, souffler). Air qui sort des poudrons pendant l'expiration. || Respiration, soufflé. ● *A perdre haleine*, longuement, sans s'arrêter. || *Ouvrage de longue haleine*, ouvrage qui demande un long temps. || *Prendre haleine*, s'arrêter pour se reposer. || *Tenir en haleine*, retenir l'attention; maintenir l'incertitude.

***HALER** v. t. (germ. *halon*). Faire effort en tirant sur. || Remorquer un bateau à l'aide d'un câble à partir du rivage.

***HÂLER** v. t. (lat. pop. *assulare*, griller). Brunir le teint, en parlant de l'action du soleil et du grand air.

***HALETANT, E** adj. Essoufflé, hors d'haleine.

***HALETÈMENT** n. m. Action de haleter; bruit qui en résulte.

***HALETER** v. i. (lat. *halare*, exhaler) [conj. 4]. Respirer avec un rythme précipité et avec force.

HALÉVY (Ludovic), écrivain français (1834-1908), collaborateur de Meilhac.

HALICARNASSE, anc. cité grecque d'Asie Mineure (Carie). Le tombeau de Mausole s'y élevait. (Auj. Bodrum.)

HALIFAX, port du Canada, cap. de la Nouvelle-Écosse, sur l'Atlantique; 222 000 h.

***HALL** [ol] n. m. (mot angl.). Grand vestibule. || Salle de grande dimension et largement ouverte.

HALLÂDJ (Abû al-Murhîth al-Husayn al-), philosophe islamique (858-922), l'un des grands maîtres du soufisme.

HALLALI n. m. (anc. fr. *haler*, exciter [les chiens]). Cri des chasseurs, ou sonnerie de trompe, annonçant que le cerf est aux abois.

***HALLE** n. f. (mot frq.). Grand bâtiment servant au commerce en gros d'une marchandise. ♦ pl. Bâtiment, place publique couverte où se tient le principal marché des denrées alimentaires d'une ville.

HALLE, v. d'Allemagne (Saxe-Anhalt), sur la Saale; 237 000 h. Centre industriel.

HALLE, v. de Belgique → HAL.

***HALLEBARDE** n. f. (moyen all. *halm-barte*). Arme d'hast, à fer pointu d'un côté et tranchant de l'autre (XIV^e-XVII^e s.).

***HALLEBARDIER** n. m. Militaire armé d'une hallebarde.

HALLS (les), quartier du 1^{er} arr. de Paris, centre commercial et culturel.

HALLEY (Edmund), astronome britannique (1656-1742). Il a étudié les comètes.

HALLSTATT, bourg d'Autriche. Sépultures préhistoriques. On appelle *civilisation de Hallstatt* le premier âge du fer (750-450 av. J.-C.).

HALLUCINANT, E adj. Extraordinaire, qui frappe de saisissement.

HALLUCINATION n. f. (lat. *hallucinatio*). Perception sans objet et entraînant une croyance de la part du sujet.

HALLUCINATOIRE adj. Qui a le caractère de l'hallucination.

HALLUCINÉ, E adj. et n. Qui a des hallucinations.

HALLUCINOGENÈ adj. et n. m. Se dit de substances qui créent artificiellement des hallucinations.

HALMAHERA, GILOLO ou **JILOLO**, île des Molouques (Indonésie).

***HALO** n. m. (gr. *halôs*, aire). Zone circulaire diffuse autour d'une source lumineuse.

HALOGÈNE adj. et n. m. (gr. *hals*, *halos*, sel, et *gennân*, engendrer). Lampe (à) *halogène*, lampe à incandescence contenant un dérivé du chlore qui améliore sa durée de vie et son efficacité lumineuse.

HALS (Frans), peintre néerlandais (v. 1580/1585-1666), auteur de portraits et de sujets de genre.

HÄLSINGBORG, port de Suède, sur le Sund; 102 000 h.

***HALTE** n. f. (all. *Halt*). Moment d'arrêt pendant une marche, un voyage. || Lieu où l'on s'arrête; station. ♦ interj. *Halte!*, *halte-là*, arrêtez!; en voilà assez!

***HALTE-GARDERIE** n. f. (pl. *haltes-garderies*). Petit établissement de quartier accueillant pour une durée limitée des enfants de trois mois à six ans.

HALTÈRE n. m. (gr. *haltères*, balanciers). Sports. Instrument formé de deux masses métalliques sphériques ou de disques de fonte, réunis par une tige.

HALTÉROPHILE adj. et n. Qui pratique l'haltérophilie.

HALTÉROPHILIE n. f. Sport consistant à soulever des haltères.

***HALVA** n. m. (mot turc). Confiserie orientale faite de farine, de miel, de gommes, de jus de fruits, auxquels on incorpore des fragments d'amandes, de noisettes, de pistaches.

HAM [am], ch.-l. de c. de la Somme, sur la Somme; 6 300 h.

HAMĀ, v. du N. de la Syrie, sur l'Oronte; 177 000 h.

***HAMAC** [amak] n. m. (mot d'une langue des Caraïbes). Toile ou filet suspendu horizontalement, servant de lit.

***HAMADA** n. f. (mot ar.). Dans les déserts, plateau où affluent de grandes dalles rocheuses.

HAMAMATSU, v. du Japon (Honshū), au S.-E. de Nagoya; 491 000 h.

HAMAMÉLIS n. m. (gr. *hamamélis*, néflier). Arbuste dont l'écorce et les feuilles sont douées de propriétés de vasoconstriction.

HAMBOURG, v. d'Allemagne, sur l'Elbe; 1 593 000 h. Port (hydrocarbures) et centre industriel. (Constitue un *Land* de l'Allemagne) — Anc. ville de la Hanse.

***HAMBURGER** [äburgær] n. m. (mot angl.). Bifteck haché grillé, qui peut être servi sur une tranche de pain chaud.

***HAMEAU** n. m. (anc. fr. *ham*; du frq.). Groupement de quelques maisons situé en dehors de l'agglomération principale d'une commune.

HAMEÇON n. m. (lat. *hamus*). Petit crochet d'acier placé au bout d'une ligne

avec un appât, pour prendre du poisson.

HAMILCAR ou **AMILCAR**, surnommé *Barca*, chef carthaginois (v. 290-229 av. J.-C.), père d'Hannibal. Il conquiert l'Espagne méridionale (237-229).

HAMILTON, v. du Canada (Ontario), à l'extrémité du lac Ontario; 306 000 h. Métallurgie.

HAMILTON, v. de Nouvelle-Zélande, dans l'île du Nord; 160 000 h.

HAMILTON (Alexander), homme d'État américain (1757-1804), l'un des rédacteurs de la Constitution américaine.

HAMILTON (sir William Rowan), mathématicien irlandais (1805-1865).

HAMM, v. d'Allemagne, dans la Ruhr; 170 000 h. Centre industriel.

***HAMMAM** [amam] n. m. (mot ar.). Établissement de bains, dans les pays musulmans.

HAMMAMET, v. de Tunisie, sur le golfe d'Hammamet; 12 000 h. Station balnéaire.

HAMMOURABI ou **HAMMOURABI**, roi de Babylone (1792-1750 av. J.-C.), fondateur du premier Empire babylonien, auteur d'un code de lois.

***HAMPE** n. f. (anc. fr. *hante*, lance). Manche en bois qui supporte un drapeau, une arme d'hast, etc. || Trait d'écriture vertical des lettres *t*, *h*, *j*, etc.

***HAMPE** n. f. (haut all. *wampa*). Bouch. Diaphragme des animaux.

Hampton Court, résidence royale d'Angleterre, dans la banlieue S.-O. de Londres (XVI^e-XVII^e s.).

***HAMSTER** [amster] n. m. (mot all.). Rongeur d'Europe centrale, nuisible, qui accumule légumes et graines dans un terrier compliqué.

HAMSUN (Knut), écrivain norvégien (1859-1952), auteur de romans (*la Faim*).

HAN, dynastie chinoise qui règne entre 206 av. J.-C. et 220 apr. J.-C.

***HANAP** n. m. (mot frq.). Vase à boire à haut pied, du Moyen Âge.

***HANCHE** n. f. (germ. *hanka*). Région qui correspond à la jonction du membre inférieur (ou postérieur) avec le tronc. || Articulation du fémur avec l'os iliaque.

HAN-CHOUËI → **HAN SHUI**.

***HANDBALL** [ödbal] n. m. (all. *Hand*, main, et *Ball*, ballon). Sport d'équipe (sept joueurs chacune) qui se joue avec un ballon rond et uniquement avec les mains.

***HANDBALLEUR**, **EUSE** n. Joueur, joueuse de handball.

HÄNDEL ou **HAENDEL** (Georg Friedrich), compositeur allemand naturalisé anglais (1685-1759), auteur de sonates, d'opéras et d'oratorios (*le Messie*).

***HANDICAP** n. m. (mot angl.). Désavan-

tage quelconque, souvent naturel; infirmité. || Épreuve sportive dans laquelle on avantage certains concurrents pour équilibrer les chances.

***HANDICAPÉ**, **E** adj. et n. Se dit d'une personne diminuée physiquement.

***HANDICAPER** v. t. Désavantager.

***HANGAR** n. m. (mot frq.). Abri ouvert pour matériels ou marchandises, constitué d'un toit et de supports verticaux.

HANGZHOU ou **HANG-TCHOU**, v. de Chine, ch.-l. de la prov. du Zhejiang; 1 million d'h.

***HANNETON** n. m. (mot frq.). Coléoptère très commun en France.

HANNIBAL ou **ANNIBAL**, général et homme d'État carthaginois (247-183 av. J.-C.), fils d'Hamilcar Barca. Il mène contre Rome la deuxième guerre punique, passe d'Espagne en Italie par les Alpes et bat les Romains à Trasimène (217) et à Cannes (216). Rappelé à Carthage, il est vaincu à Zama (202).

HANNON, navigateur carthaginois, qui, v. 500 av. J.-C., aurait longé les côtes de l'Afrique jusqu'à la Guinée.

HANOI, cap. du Viêt-nam, à la tête du delta du Sông Koi (fleuve Rouge); 1 271 000 h.

HANOIRE, v. d'Allemagne, cap. de la Basse-Saxe, sur la Leine; 514 000 h. Centre industriel.

HANOIRE (dynastie de), dynastie qui règne sur la Grande-Bretagne à partir de 1714.

HANOIRE, anc. État allemand. En 1714, l'Électeur de Hanovre, arrière-petit-fils de Jacques I^{er} Stuart, devient roi de Grande-Bretagne (George I^{er}). Le Hanovre devient province prussienne en 1866.

***HANSE** n. f. (haut all. *hansa*, troupe). Hist. Association de cités marchandes de l'Allemagne du Nord (XIII^e-XVIII^e s.), dont Brême, Lübeck et Hambourg (avec majusc.).

***HANSÉATIQUE** adj. Relatif à la Hanse.

HANSEN (Gerhard Armauer), médecin norvégien (1841-1912). Il découvre le bacille de la lèpre en 1874.

HAN SHUI ou **HAN-CHOUËI**, riv. de Chine centrale qui rejoint le Yangzi Jiang à Wuhan; 1 700 km env.

***HANTÉ**, **E** adj. Se dit d'un lieu visité par des fantômes.

***HANTER** v. t. (mot scand.). Obséder, occuper entièrement les pensées.

***HANTISE** n. f. Obsession, idée fixe.

HAPAX n. m. (gr. *hapax legomenon*, chose dite une fois). Mot ou expression dont on n'a qu'un exemple dans un corpus.

HAPLOÏDE adj. (gr. *haploos*, simple, et *eidōs*, apparence). Se dit d'un noyau cellulaire possédant *n* chromosomes.

***HAPPENING** [apənɛ̃] n. m. (mot angl. signif. *événement*). Spectacle qui exige la participation active du public et cherche à provoquer une création artistique spontanée.

***HAPPER** v. t. (rad. onomat.). Saisir brusquement avec la guele, le bec. || Accrocher brusquement, avec violence.

***HAPPY END** [apiɛ̃d] n. m. (mots angl.) [pl. *happy ends*]. Dénouement heureux d'un film, d'un roman ou d'une histoire quelconque.

***HARA-KIRI** n. m. (mot jap.) [pl. *hara-kiris*]. Mode de suicide japonais, qui consiste à s'ouvrir le ventre.

HARALD, nom de plusieurs rois de Danemark, de Suède et de Norvège, du IX^e au XII^e s.

***HARANGUE** n. f. (it. *aringa*; du frq.). Discours prononcé devant une assemblée, des troupes, etc. || Discours solennel, fait de remontrances ennuyeuses.

***HARANGUER** v. t. Adresser une harangue.

HARARE, anc. Salisbury, cap. du Zimbabwe, à 1470 m d'alt.; 656 000 h.

***HARAS** [-ra] n. m. (anc. scand. *harr*, au poil gris). Établissement où l'on entretient des étalons et des juments pour propager et améliorer la race chevaline.

***HARASSANT**, **E** adj. Extrêmement fatigant.

***HARASSER** v. t. (anc. fr. *harace*, pour suite). Fatiguer à l'excès.

HARÂT ou **HÉRAT**, v. d'Afghanistan, sur le Hari Rûd; 140 000 h.

HARBIN, v. de la Chine du Nord-Est, cap. du Heilongjiang; 2 millions d'h. env.

***HARCÈLEMENT** n. m. Action de harceler.

***HARCELER** v. t. (anc. fr. *herser*, frapper) [conj. 3]. Soumettre à des attaques répétées, à des critiques ou moqueries incessantes.

***HARD** n. m. → **HARDWARE**.

***HARDE** n. f. (mot frq.). Troupe de bêtes sauvages.

HARDENBERG (Karl August, prince VON), homme d'Etat prussien (1750-1822), chancelier de Prusse en 1810.

***HARDES** n. f. pl. (aragonais *farda*, habit). Litt. Vêtements usagés.

***HARDI**, **E** adj. (anc. fr. *hardir*, rendre dur). Qui manifeste de l'audace et de la décision en face d'un danger, d'une difficulté. || Audacieux, original dans sa réalisation. ♦ interj. Sert à encourager.

***HARDIESSE** n. f. Qualité d'une personne ou d'une chose hardie; audace, assurance. || Originalité dans l'expression ou l'exécution des œuvres littéraires ou artistiques. ♦ pl. Actions, paroles, idées hardies.

***HARDIMENT** adv. Avec hardiesse.

HARDOUIN-MANSART (Jules) → **MAN-SART**.

***HARDWARE** [ardwɛr] ou ***HARD** n. m. (mot angl. signif. *quincaillerie*). Inform. Syn. de **MATÉRIEL**.

HARDY (Thomas), écrivain anglais (1840-1928), auteur de poèmes et de romans (*Tess d'Urberville*, *Jude l'Obscur*).

***HAREM** [arɛm] n. m. (mot ar.). Appartement des femmes, dans les pays musulmans. || Ensemble des femmes qui l'habitent.

***HARENG** n. m. (mot frq.). Poisson à dos bleu-vert, à ventre argenté, abondant dans la Manche et la mer du Nord. ♦ *Filet de hareng*, chair de hareng découpée le long de l'arête dorsale et mise à mariner. || *Hareng saur*, hareng fumé.

***HARGNE** n. f. (mot frq.). Irritation qui se manifeste par de l'agressivité, des paroles méchantes.

***HARGNEUSEMENT** adv. De façon hargneuse.

***HARGNEUX**, **EUSE** adj. Qui manifeste une humeur agressive et méchante.

***HARICOT** n. m. (anc. fr. *harigoter*, couper en morceaux; du frq.). Plante annuelle dont plusieurs espèces sont cultivées pour leurs fleurs ornementales ou, surtout, pour leurs fruits comestibles et leurs graines. ♦ *C'est la fin des haricots* (Pop.), c'est la fin de tout. || *Courir sur le haricot* (Pop.), ennuyer, agacer. || *Des haricots!* (Fam.), exclamation indiquant qu'on en sera pour ses frais. || *Haricot de mouton*, ragout de mouton et de pommes de terre ou de navets.

***HARIDELLE** n. f. (mot scand.). Mauvais cheval maigre.

HARÏ RÛD (le), fl. d'Afghanistan, d'Iran et d'U. R. S. S.; env. 1100 km.

***HARKI** n. m. (mot ar.). Ancien militaire ayant servi comme suppléant dans l'armée française en Algérie.

HARLEM, quartier de New York, habité par une importante communauté noire.

HARMATTAN n. m. (mot africain). Vent d'est, chaud et sec, originaire du Sahara et soufflant sur l'Afrique occidentale.

HARMONICA n. m. (mot angl.; du lat.). Petit instrument de musique rectangulaire dont le son est produit par des anches libres métalliques, que l'on met en vibration en soufflant.

HARMONICISTE n. Joueur d'harmonica.

HARMONIE n. f. (gr. *harmonia*, assemblage). Ensemble ou suite de sons agréables à l'oreille. || Accord bien réglé entre les parties d'un tout. || Accord des sentiments, entente, union. || *Mus.* Science de la formation et de l'enchaînement des accords. || Orchestre composé uniquement d'instruments à vent.

HARMONIEUSEMENT adv. Avec harmonie.

HARMONIEUX, **EUSE** adj. Qui produit des sons agréables à l'oreille. || Dont les parties forment un ensemble bien proportionné, agréable.

HARMONIQUE n. m. Chacun des sons accessoires, ayant des fréquences multiples de celle du son fondamental, qui se surajoutent à ce son et dont l'ensemble donne le timbre.

HARMONISATION n. f. Action d'harmoniser.

HARMONISER v. t. Mettre en harmonie, en accord. ♦ s'harmoniser v. pr. Être en harmonie.

HARMONISTE n. *Mus.* Personne qui connaît et met en pratique les règles de l'harmonie.

HARMONIUM n. m. (de *harmonie*). Instrument de musique à vent, à anches libres commandées par un clavier.

***HARNACHEMENT** n. m. Action de harnacher. || Ensemble des pièces qui composent le harnais.



Un aspect d'Hanoi (en 1976). [Abbas-Gamma]

***HARNACHER** v. t. Mettre le harnais.
 • Être harnaché, être accoutré d'une façon grotesque.
 ***HARNAIS** n. m. (mot scand.). Ensemble des pièces qui servent à équiper un cheval de selle ou de trait. || Ensemble des sangles qui entourent un parachutiste, un alpiniste, etc., et qui, répartissent sur l'ensemble du corps la traction exercée lors d'une chute.
 ***HARNOIS** n. m. (forme anc. de *harnais*). *Blanchi sous le harnois* (Litt.), qui a vieilli dans une certaine activité.
 ***HARO** n. m. (de *hare*, cri pour exciter les chiens). *Crier haro sur* (Litt.), s'élever avec indignation contre qqn, qqch.
HAROLD II (v. 1022-1066), roi des Anglo-Saxons en 1066, vaincu et tué la même année à Hastings par Guillaume le Conquérant.
 ***HARPE** n. f. (mot germ.). Instrument de musique triangulaire monté de cordes à vide de longueur inégale, que l'on pince des deux mains.
 ***HARPIE** n. f. (lat. *Harpyia*; du gr.). *Myth.* gr. Monstre fabuleux à tête de femme. || *Fam.* Femme acariâtre.
 ***HARPISTE** n. Personne qui joue de la harpe.
 ***HARPON** n. m. (lat. *harpē*, faucille). Crochet barbelé et acéré, emmanché, dont on se sert pour la pêche des gros poissons et la chasse de la baleine.
 ***HARPONNAGE** ou ***HARPONNEMENT** n. m. Action de harponner.
 ***HARPONNER** v. t. Accrocher, atteindre avec un harpon. || *Fam.* Arrêter au passage.
HARTFORD, v. des États-Unis, cap. du Connecticut, sur le fleuve homonyme; 136 000 h.
HARTUNG (Hans), peintre français d'origine allemande (1904-1989).
HĀRŪN AL-RACHĪD (766-809), calife 'abbasside de Bagdad (786-809). Il a lutté contre l'Empire byzantin.
HARUSPICE n. m. (lat. *haruspex*). Chez les Romains, prêtre qui interprétait la volonté des dieux, par l'examen des entrailles des victimes.
Harvard (*université*), université américaine fondée en 1636 à Cambridge (Massachusetts).
HARVEY (William), médecin anglais (1578-1657). Il a découvert la circulation du sang.
HARYANA, État du nord de l'Inde; 44 222 km²; 12 851 000 h. Cap. Chandigarh.
HARZ (le), massif cristallin du centre de l'Allemagne.
HASĀ, prov. de l'Arabie Saoudite, sur le golfe Persique. Ch.-l. *Dammām*.
HASAN ou **HASSAN I^{er}** (v. 1830-1894),

sultan 'alawite du Maroc de 1873 à 1894.

HASAN ou **HASSAN II**, né en 1929, roi du Maroc depuis 1961, fils de Muḥammad V.

***HASARD** n. m. (esp. *azar*, jeu de dés; de l'ar.). Imprévisibilité des événements soumis à la seule loi des probabilités. || Événement imprévu, heureux ou malheureux. • *A tout hasard*, en prévision d'un événement possible. || *Au hasard*, à l'aventure. || *Jeu de hasard*, jeu où le hasard seul décide. || *Par hasard*, fortuitement. || *Par le plus grand des hasards*, d'une manière extraordinaire.

***HASARDÉ**, **E** adj. Risqué, imprudent.

***HASARDER** v. t. Entreprendre qqch, avancer une opinion, une idée en risquant d'échouer. || *Litt.* Exposer à un risque, un danger. ◆ *se hasarder* v. pr. S'exposer à un risque.

***HASARDEUX**, **EUSE** adj. Où il y a des risques; aléatoire.

***HASCH**, ***HASCHISCH**, ***HASCHICH** ou ***HACHISCH** n. m. (mot ar.). Résine extraite des feuilles et des inflorescences femelles du chanvre indien, consommée mâchée ou fumée.

HASDRUBAL ou **ASDRUBAL**, général carthaginois (v. 245-207 av. J.-C.), frère d'Hannibal; vaincu et tué par les Romains sur le Métaure.

***HASE** n. f. (mot all.). Femelle du lièvre.

HAŠEK (Jaroslav), écrivain tchèque (1883-1923), auteur du roman satirique *Aventures du brave soldat Švejk*.

HASSAN → **HASAN**.

HASSELT, v. de Belgique, ch.-l. du Limbourg; 65 000 h.

HAST n. m. (lat. *hasta*, lance). *Arme d'hast*, arme blanche dont le fer est emmanché au bout d'une longue hampe.

HASTINGS, v. d'Angleterre, sur la Manche; 77 200 h. Port et station balnéaire. — Guillaume le Conquérant y vainc Harold II en 1066.

***HÂTE** n. f. (mot frq.). Grande rapidité à faire qqch; précipitation. • *À la hâte*, avec précipitation. || *En hâte*, sans perdre de temps.

***HÂTER** v. t. Rendre plus rapide, faire arriver plus tôt. ◆ *se hâter* v. pr. Se dépêcher; ne pas perdre de temps pour.

HATHOR, déesse égyptienne de la Joie et de l'Amour.

***HÂTIF**, **IVE** adj. Qui vient avant le temps, précoce. || *Fait trop vite*.

***HÂTIVEMENT** adv. Rapidement, avec précipitation.

HATTOUSA, cap. de l'Empire hittite (env. 1600-1200 av. J.-C.) dont d'importants vestiges ont été découverts près de Boğazkale, en Anatolie.

***HAUBAN** n. m. (mot scand.). *Mar.* Câble servant à soutenir et à assujettir les

mâts par le travers et par l'arrière. || Câble servant à maintenir ou à consolider (haubans d'une grue).

***HAUBERT** n. m. (mot frq.). Longue cotte de mailles des hommes d'armes au Moyen Âge.

HAUPTMANN (Gerhart), écrivain allemand (1862-1946), auteur de drames naturalistes (*les Tisserands*) et de poèmes épiques.

***HAUSSE** n. f. (de *hausser*). Augmentation de valeur. || Appareil placé sur le canon d'une arme à feu et servant à son pointage.

***HAUSSEMENT** n. m. *Haussement d'épaules*, mouvement des épaules, pour marquer du mépris, de l'indifférence.

***HAUSSER** v. t. (lat. *altus*, haut). Élever, rendre plus haut. || Faire monter, majorer, augmenter.

HAUSSMANN (Georges, *baron*), administrateur français (1809-1891). Préfet de la Seine (1853-1870), il dirige de grands travaux qui transforment Paris.

***HAUT**, **E** adj. (lat. *altus*). Qui a une certaine dimension dans le sens vertical. || Grand en dimension verticale, élevé; qui a beaucoup d'intensité, qui dépasse le niveau ordinaire. || *Aigu* : *notes hautes*. || Jugé supérieur, éminent sur le plan social, culturel, sur celui de l'argent, de la force, du pouvoir. || Reculé dans le temps. || Se dit d'une région située plus loin de la mer, du cours d'un fleuve situé plus près de la source. • *Haute Cour de justice*, tribunal élu, en leur sein, par l'Assemblée nationale et le Sénat, et devant lequel peuvent être renvoyés le président de la République et les ministres. || *Haut en couleur*, dont les couleurs sont très vives; coloré, en parlant du teint, du style, etc. || *Marcher la tête haute*, n'avoir rien à se reprocher. ◆ *adv.* À haute altitude, en un lieu élevé, à un degré élevé. || *À haute voix* : *parler haut et fort*. • *De haut*, d'un endroit élevé; avec mépris, insolence. || *D'en haut*, du pouvoir, des hautes classes de la société. || *En haut*, sur un lieu élevé, à l'étage supérieur.

***HAUT** n. m. Dimension verticale d'un corps; hauteur, élévation. || Partie haute, sommet. • *Tomber de son haut*, de toute sa hauteur; être extrêmement surpris.

***HAUTAIN**, **E** adj. Qui montre un orgueil autoritaire, méprisant.

***HAUTOBOIS** [obwa] n. m. (de *haut* et *bois*). Instrument de musique à vent, à anche double et au tuyau conique.

***HAUTOBOÏSTE** [oboišt] n. Personne qui joue du hautbois. (On dit aussi **HAUTOBOIS**.)

***HAUT-COMMISSAIRE** n. m. (pl. *hauts-commissaires*). Titre donné à un certain nombre de hauts fonctionnaires.

***HAUT-COMMISSARIAT** n. m. (pl. *hauts-commissariats*). Fonction de haut-commissaire.

***HAUT-DE-CHAUSSES** n. m. (pl. *hauts-de-chausses*). La culotte d'autrefois, bouffant à mi-cuisses ou descendant à mi-mollets (fin du Moyen Âge-XVII^e s.).

***HAUT-DE-FORME** n. m. (pl. *hauts-de-forme*). Chapeau masculin de cérémonie, à calotte haute et cylindrique.

***HAUTE-CONTRE** n. f. (pl. *hautes-contre*). Mus. Voix masculine de tête, dans le registre aigu du ténor.

***HAUTE-FIDÉLITÉ** n. f. (pl. *hautes-fidélités*). Technique visant à obtenir une grande qualité de reproduction du son. (Abrév. Hi-Fi.)

***HAUTEMENT** adv. À un haut degré. || Ouvertement, nettement.

***HAUTEUR** n. f. Dimension verticale; caractère élevé. || Lieu élevé; colline, éminence. || Fierté, arrogance. || Dans un triangle ou un tétraèdre, perpendiculaire abaissée d'un sommet sur le côté ou sur la face opposés. ● À la hauteur de (Mar.), à la latitude de. || Être à la hauteur (Fam.), avoir les capacités nécessaires; être au niveau. || *Hauteur d'appui*, hauteur (d'une balustrade, d'un meuble...) propre à l'accoudement. || *Hauteur d'un astre*, angle de sa direction avec le plan horizontal du lieu d'observation. || *Hauteur d'une montagne*, son altitude au-dessus du niveau moyen de la mer. || *Hauteur d'un son*, caractéristique liée à la fréquence de vibrations du son. || *Hauteur de vues*, ampleur de conception.

HAUTE-VOLTA, anc. n. du Burkina*.

***HAUT-FOND** n. m. (pl. *hauts-fonds*). Élévation du fond de la mer ou d'un cours d'eau, de moindre étendue qu'un banc, toujours recouverte d'eau, mais dangereuse pour la navigation.

***HAUT-LE-CŒUR** n. m. inv. Nausée.

***HAUT-LE-CORPS** n. m. inv. Brusque mouvement du corps, marquant surtout la surprise.

HAUTMONT, ch.-l. de c. du Nord, sur la Sambre; 18 469 h. Métallurgie.

***HAUT-PARLEUR** n. m. (pl. *haut-parleurs*). Appareil qui convertit en ondes acoustiques les courants électriques correspondant aux sons de la parole ou de la musique.

***HAUT-RELIEF** n. m. (pl. *hauts-reliefs*). En sculpture, relief dont les figures sont presque en ronde bosse.

HAUTS-DE-SEINE (dép. des) [92], dép. de la Région Île-de-France, limitrophe de Paris; 176 km²; 1 387 039 h. Ch.-l. Nanterre. 3 arr. (Antony, Boulogne-Billancourt et Nanterre), 45 c., 36 comm.

HAÛY (abbé René Just), cristallographe français (1743-1822), l'un des créateurs de la cristallographie. — Son frère VALENTIN (1745-1822) fonde l'Institution nationale des jeunes aveugles et crée un alphabet en relief.

***HAVANE** n. m. Tabac ou cigare de La Havane. ◆ adj. inv. Marron clair.

HAVANE (La), cap. de Cuba; 1 925 000 h. Port et centre industriel.

***HÂVE** adj. (mot frq.). Litt. D'une pâleur et d'une maigreur malades.

HAVEL (Vaclav), écrivain et homme politique tchécoslovaque (né en 1936). Opposant au régime communiste, plusieurs fois emprisonné, il est élu président de la République en 1989.

***HAVRE** n. m. (moyen néerl. *havene*). Mar. Petit port très à l'abri. || Litt. Refuge contre l'adversité.

HAVRE (Le), ch.-l. d'arr. de la Seine-Maritime, à l'embouchure de la Seine; 200 411 h. Port de commerce (pétrole).

***HAVRESAC** n. m. (all. *Habersack*, sac à avoine). Sac porté derrière le dos par les militaires ou les campeurs, et contenant ce dont ils ont besoin.

HAWAII (îles), archipel volcanique de la Polynésie (Océanie) constituant un État des États-Unis; 16 759 km²; 965 000 h. Cap. Honolulu. Tourisme. — Découvertes en 1778 par Cook, et annexées en 1898 par les États-Unis.

HAWAÏEN ou **HAWAÏEN**, **ENNE** [awaïj, jen] adj. et n. Des îles Hawaï.

HAWTHORNE (Nathaniel), écrivain américain (1804-1864), auteur de romans (la *Lettre écarlate*).

HAYANGE, ch.-l. de c. de la Moselle, sur la Fensch; 18 004 h.

HAYDN (Joseph), compositeur autrichien (1732-1809), auteur de symphonies, sonates, trios, quatuors à cordes, de messes, d'opéras et d'oratorios (la *Création*, les *Saisons*).

HAYE (La), v. des Pays-Bas, près de la mer du Nord, résidence de la Cour, du corps diplomatique et des pouvoirs publics; 454 000 h. Cour de justice internationale.

HAY-LES-ROSES (L') [lai-], ch.-l. d'arr. du Val-de-Marne, au S. de Paris; 29 591 h. Roseraie.

***HAYON** n. m. (de *haie*). Partie mobile de bas en haut, servant de porte à l'arrière d'une voiture.

HAZEBROUCK, ch.-l. de c. du Nord; 20 494 h.

***HÉ!** interj. qui sert à appeler, à exprimer la surprise, le regret.

HEARST (William Randolph), homme d'affaires américain (1863-1951). Il développe la presse à sensation.

***HEAUME** [om] n. m. (mot frq.). Au Moyen Âge, grand casque des hommes d'armes enveloppant la tête et le visage.

HEBDOMADAIRE adj. (gr. *hebdomas*, semaine). De la semaine, de chaque semaine.

HEBDOMADAIRE ou, fam., **HEBDO** n. m. Périodique qui paraît chaque semaine.

HEBI ou **HO-PEI**, prov. de la Chine du Nord, sur le golfe de Bohai; 180 000 km²; 53 006 000 h. Cap. *Shijiazhuang*.

HÉBÉPHRÉNIE n. f. (gr. *hébē*, adolescence, et *phrén*, esprit). Une des formes cliniques de la schizophrénie où prédomine le retrait dans le monde intérieur.

HÉBERGEMENT n. m. Action d'héberger.

HÉBERGER v. t. (mot frq.) [conj. 1]. Loger, accueillir.

HÉBERT (Louis), apothicaire français (v. 1757-1627). On le considère comme le précurseur des colons français au Canada.

HÉBERT (Jacques), homme politique français (1757-1794). Directeur du journal *le Père Duchesne*, il inspire les mesures de salut public de la Convention.

HÉBERT (Anne), femme de lettres canadienne d'expression française, née en 1916, auteur de : *Kamouraska*, les *Fous de Bassan*.

HÉBÉTÉ, **E** adj. et n. Stupide, abruti.

HÉBÉTER v. t. (lat. *hebetare*, émausser) [conj. 5]. Faire perdre toute intelligence, toute volonté de réaction; ahurir.

HÉBÉTUE n. f. État d'une personne hébétée.

HÉBRAÏQUE adj. f. Qui concerne les Hébreux.

HÉBREU adj. m. (lat. *hebraeus*). Qui concerne les Hébreux.

HÉBREU n. m. Langue sémitique parlée en Israël. ● C'est de l'hébreu (Fam.), c'est incompréhensible.

HÉBREUX, peuple sémitique de l'Orient ancien, dont la Bible retrace l'histoire. Semi-nomades issus de l'E. du désert syrien, les Hébreux s'installent au XIX^e s. av. J.-C. dans le pays de Canaan, la future Palestine, sous la direction d'Abraham et des patriarches. Immigrés au XVII^e s. av. J.-C. dans le delta du Nil, ils quittent l'Égypte sous la conduite de Moïse (v. 1250 av. J.-C.) pour revenir en Palestine, la « Terre promise », où ils réalisent leur unité nationale. La période monarchique avec Saül, David et Salomon (v. 1030-931) marque l'apogée du peuple hébreu, qui fait de Jérusalem sa capitale avant de se scinder en deux royaumes (Israël et Juda), plus tard soumis par leurs voisins Assyriens et Babyloniens. La destruction de Jérusalem par les Romains de Titus (70 apr. J.-C.) entraîne la dispersion du peuple hébreu.

HÉBRIDES (îles), archipel britannique, au N.-O. de l'Écosse.

HÉBRON, aui. Al-Khalīl, v. de Palestine, au sud de Jérusalem; 43 000 h. Le souvenir d'Abraham en fait un lieu saint pour les juifs, les chrétiens et les musulmans.

hécatombe

HÉCATOMBE n. f. (gr. *hekatombē*). Massacre d'un grand nombre de personnes ou d'animaux. || Grand nombre de refusés à un examen.

HECTARE n. m. (gr. *hekaton*, cent, et are). Unité de mesure d'aire ou superficie (symb. : ha), valant 10⁴ mètres carrés.

HECTO- ou **HECT-** devant une voyelle (gr. *hekaton*, cent), préfixe (symb. : h) qui, placé devant le nom d'une unité, la multiplie par 10².

HECTOGRAMME ou, fam., **HECTO** n. m. Masse de cent grammes (symb. : hg).

HECTOLITRE n. m. Volume de cent litres (symb. : hl).

HECTOMÈTRE n. m. Longueur de cent mètres (symb. : hm).

HECTOR. *Myth.* gr. Chef troyen, fils aîné de Priam, époux d'Andromaque; tué par Achille.

HEDJAZ, région d'Arabie, le long de la mer Rouge. Cap. La Mecque; v. princ. Djedda, Médine.

HÉDONISME n. m. (gr. *hêdonê*, plaisir). Morale qui fait du plaisir un principe ou le but de la vie.

HEFEI ou **HO-FEI**, v. de Chine, ch.-l. de la prov. d'Anhui; 500 000 h.

HEGEL (Friedrich), philosophe allemand (1770-1831). Sa philosophie repose sur la dialectique.

HÉGEMONIE n. f. (gr. *hêgemonia*). Suprématie, pouvoir prépondérant, dominateur, d'un État, d'une classe sociale sur d'autres.

HÉGÉMONIQUE adj. Relatif à l'hégémonie.

HÉGÉMONISME n. m. Tendance d'un État à exercer une hégémonie politique sur d'autres États.

HÉGIRE n. f. (it. *egira*; de l'ar.). Ère de l'islam, qui commence en 622 de l'ère chrétienne, date à laquelle Mahomet s'enfuit à Médine.

HEIDEGGER (Martin), philosophe allemand (1889-1976). Il annonce l'existentialisme.

HEIDELBERG, v. d'Allemagne (Bade-Wurtemberg), sur le Neckar; 134 000 h. Université. Château des XV^e-XVII^e s.

HEILBRONN, v. d'Allemagne, sur le Neckar; 111 000 h. Port fluvial.

HEILONGJIANG ou **HEI-LONG-KIANG**, prov. de la Chine du Nord-Est; 460 000 km²; 32 666 000 h. Cap. Harbin.

***HEIN!** interj. *Fam.* Sollicite une explication ou exprime la surprise.

HEINE (Heinrich, en fr. **Henri**), écrivain allemand (1797-1856), auteur de poésies (*le Livre des chants*) et de récits de voyages.

HEINSIUS (Anthonie), homme d'État hollandais (1641-1720). Grand pension-

naire de Hollande, il se montre un adversaire irréductible de Louis XIV.

HEISENBERG (Werner), physicien allemand (1901-1976), auteur de travaux sur la mécanique quantique.

HÉLAS! interj. Exprime la plainte, le regret, la douleur, etc.

HÉLÈNE. *Myth.* gr. Épouse de Ménélas, elle est enlevée par Paris, ce qui provoque la guerre de Troie.

***HÉLER** v. t. (angl. *to hail*) [conj. 5]. Appeler de loin.

HÉLIANTHE n. m. (gr. *hêlios*, soleil, et *anthos*, fleur). Plante venant d'Amérique, cultivée pour ses grands capitules jaunes.

HÉLICE n. f. (gr. *helix*, spirale). Appareil de propulsion, de traction ou de sustentation, constitué par des pales (ou ailes) qui présentent des surfaces disposées régulièrement autour d'un moyeu actionné par un moteur. ● Escalier en hélice, escalier à vis.

HÉLICOÏDAL, E, AUX adj. (gr. *helikoeidēs*). En forme d'hélice.

HÉLICOÏDE n. m. *Math.* Surface (ou volume) engendrée par une courbe (ou une surface) animée d'un mouvement hélicoïdal.

HÉLICOPTÈRE n. m. (gr. *helix*, spirale, et *pteron*, aile). Véhicule aérien dont la ou les voilures tournantes assurent à la fois la sustentation et la translation pendant toute la durée du vol.

HÉLIOGRAVURE ou **HÉLIO** n. f. Procédé d'obtention, par voie photomécanique, de formes d'impression gravées en creux, ainsi que des procédés d'impression utilisant ces formes.

HÉLIOMARIN, E adj. Qui combine l'héliothérapie et le séjour au bord de la mer.

HÉLIOTHÉRAPIE n. f. Traitement médical par la lumière solaire, active par ses rayons ultraviolets.

HÉLIOTROPE n. m. Plante dont la fleur se tourne vers le soleil, comme l'hélianthe.

HÉLIPORT n. m. Aéroport pour hélicoptères.

HÉLIORTÉ, E adj. Transporté par hélicoptère. || Exécuté à l'aide d'hélicoptères.

HÉLITREUILLAGE n. m. Action de faire monter une personne ou un objet dans un hélicoptère en vol à l'aide d'un treuil.

HÉLIUM n. m. (gr. *hêlios*, soleil). Corps simple gazeux (He), de masse atomique 4,0026, de densité 0,138, qui existe en très petite quantité dans l'air.

HÉLIX n. m. (mot gr. signif. spirale). Anat. Repli qui forme le tour du pavillon de l'oreille externe.

HELLADE ou **HELLAS** → GRÈCE.

HELLÉBORE ou **ELLÉBORE** n. m. Plante vivace, de la famille des renonculeuses.

HELLÈNE adj. et n. (gr. *Hellén*, Grec). De la Grèce ancienne.

HELLÉNIQUE adj. Relatif à la Grèce.

HELLÉNISME n. m. Civilisation grecque; civilisation développée hors de Grèce sous l'influence de la culture grecque.

HELLÉNISTE n. Spécialiste des études grecques.

HELLÉNISTIQUE adj. Se dit de la période de la civilisation grecque allant de la conquête d'Alexandre (IV^e s. av. J.-C.) à la conquête romaine (II^e s. av. J.-C.).

HELLESPONT, anc. nom des Dardanelles¹.

HELMAND ou **HELMAND**, fleuve de l'O. de l'Afghanistan; 1 200 km.

HELMHOLTZ (Hermann VON), physicien et physiologiste allemand (1821-1894). Il a découvert le rôle des harmoniques dans le timbre des sons et mesuré la vitesse de l'influx nerveux.

HÉLOÏSE, nièce d'un chanoine de Paris, Fulbert (1101-1164); célèbre pour son amour pour Abélard.

HELSINKI, cap. de la Finlande, sur le golfe de Finlande; 483 000 h.

HELVÉTIE, partie orientale de la Gaule, à l'emplacement actuel de la Suisse.

HELVÉTIQUE adj. Relatif à la Suisse.

HELVÉTISME n. m. Façon de parler propre aux habitants de la Suisse francophone.

HELVÉTIUS (Claude Adrien), philosophe français matérialiste (1715-1771), auteur de *De l'esprit*.

***HEM!** interj. Exprime le doute ou attire l'attention.

HÉMATIE n. f. (gr. *haima*, sang). Globule rouge du sang coloré par l'hémoglobine.

HÉMATITE n. f. Oxyde ferrique Fe₂O₃ naturel, dont il existe deux variétés, toutes deux minerais de fer recherchés.

HÉMATOLOGIE n. f. (gr. *haima*, -atos, sang, et *logos*, science). Science qui étudie la structure, la composition chimique et les propriétés physiques du sang. || Spécialité médicale qui s'occupe des maladies du sang.

HÉMATOLOGISTE ou **HÉMATOLOGUE** n. Spécialiste d'hématologie.

HÉMATOME n. m. Épanchement de sang dans une cavité naturelle ou sous la peau, consécutif à une rupture des vaisseaux.

HÉMATURIE n. f. (gr. *haima*, -atos, sang, et *ouron*, urine). Émission de sang par les voies urinaires.

HÉMIANOPSIE n. f. Perte de la vue

atteignant une moitié (droite ou gauche) du champ visuel.

HÉMICYCLE n. m. (gr. *hêmikuklion*, demi-cercle). Lieu demi-circulaire, muni de gradins, pour recevoir des spectateurs, des auditeurs, les membres d'une assemblée.

HEMINGWAY (Ernest Miller), écrivain américain (1899-1961), auteur de romans (*l'Adieu aux armes*, *Pour qui sonne le glas*, *le Vieil Homme et la mer*).

HÉMIPLÉGIE n. f. (gr. *hêmi*, à demi, et *plêgê*, coup). Paralyse d'une moitié du corps, due le plus souvent à une lésion cérébrale dans l'hémisphère opposé.

HÉMIPLÉGIQUE adj. et n. Relatif à l'hémiplégie; atteint d'hémiplégie.

HÉMISPÈRE n. m. (gr. *hêmisphairion*). Chacune des deux moitiés du globe terrestre ou de la sphère céleste. || Chacune des deux moitiés du cerveau.

HÉMISPHERIQUE adj. Qui a la forme d'une demi-sphère.

HÉMISTICHE n. m. (gr. *hêmistikhion*, moitié de vers). Chacune des deux parties d'un vers coupé par la césure.

HÉMODIALYSE n. f. Procédé permettant l'épuration du sang en cas d'insuffisance rénale grave.

HÉMOGLOBINE n. f. (gr. *haima*, sang, et *glob[uline]*). Pigment des globules rouges du sang, assurant le transport de l'oxygène et du gaz carbonique entre l'appareil respiratoire et les cellules de l'organisme.

HÉMOLYSE n. f. (gr. *haima*, sang, et *lûsis*, dissolution). Destruction des globules rouges du sang par éclatement.

HÉMON (Louis), écrivain français (1880-1913), auteur de *Maria Chapdelaine*.

HÉMOPHILE adj. et n. Atteint d'hémophilie.

HÉMOPHILIE n. f. Anomalie du sang caractérisée par un retard ou une absence de coagulation, et dans laquelle la moindre blessure peut être à l'origine d'une hémorragie importante.

HÉMOPTYSIE n. f. Crachement de sang.

HÉMORRAGIE n. f. (gr. *haima*, sang, et *rhagê*, rupture). Sortie du sang hors des vaisseaux sanguins. || Grave déperdition de ce qui est essentiel.

HÉMORROÏDE n. f. (gr. *haima*, sang, et *rhein*, couler). Varice des veines de l'anus.

HÉMOSTASE n. f. Arrêt d'une hémorragie.

HÉMOSTATIQUE adj. et n. m. Se dit d'un agent mécanique (compresse), physique (cautère) ou médicamenteux arrêtant les hémorragies.

HENAN ou **HO-NAN**, prov. de la Chine

du Nord; 167 000 km²; 74 423 000 h. Cap. Zhengzhou.

HENDAYE, ch.-l. de c. des Pyrénées-Atlantiques, sur la Bidassoa; 11 112 h. Station balnéaire.

HÉNIN-BEAUMONT, anc. **Hénin-Liétard**, ch.-l. de c. du Pas-de-Calais; 26 212 h.

***HENNÉ** n. m. (mot ar.). Arbuste originaire d'Arabie, fournissant une teinture rouge utilisée surtout pour les cheveux; cette teinture.

***HENNIN** n. m. (néerl. *henninck*, coq). Anc. coiffure féminine, haute et conique.

***HENNIR** v. i. (lat. *hinnire*). Crier, en parlant du cheval.

***HENNISSEMENT** n. m. Cri ordinaire du cheval.

EMPEREURS

HENRI, nom de sept rois de Germanie ou empereurs germaniques, dont : **HENRI I^{er} l'Oiseleur** (v. 876-936), duc de Saxe, roi de Germanie de 919 à 936. — **HENRI IV** (v. 1050-1106), empereur germanique de 1056 à 1106. Il s'engage contre Grégoire VII dans la querelle des Investitures et doit venir s'humilier à Canossa (1077); par la suite, il chasse le pape de Rome (1084). — **HENRI V** (1081-1125), fils du précédent, empereur germanique de 1106 à 1125. Il signe avec Calixte II le concordat de Worms. — **HENRI VI le Cruel** (1165-1197), empereur germanique de 1190 à 1197, fils de Frédéric I^{er} Barberousse. Il conquiert la Sicile.

FRANCE

HENRI I^{er} (1008-1060), roi de France (1031-1060), fils de Robert II. Il cède à son frère Robert le duché de Bourgogne (1032).

HENRI II (1519-1559), roi de France (1547-1559), fils et successeur de François I^{er}. Il enlève à l'empereur Charles Quint les Trois-Évêchés (1552) et reprend Calais aux Anglais (1558), alliés au roi d'Espagne Philippe II, qui consent à la paix du Cateau-Cambrésis (1559). Il est l'époux de Catherine de Médicis.

HENRI III (1551-1589), roi de France (1574-1589), fils du précédent. Élu roi de Pologne en 1573, il rentre en France à la mort de son frère Charles IX, auquel il succède à la tête d'un royaume, divisé entre les protestants d'Henri de Navarre et la Ligue catholique dirigée par les Guises. Après avoir fait assassiner Henri de Guise aux états généraux de Blois (1588), il se rapproche d'Henri de Navarre, héritier présomptif du trône; il est assassiné alors qu'il assiège Paris, soulevé en faveur de la Ligue.

HENRI IV (1553-1610), roi de Navarre (Henri III) [1562-1610], et de France (1589-1610), fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret. Il épouse en 1572

Marguerite de Valois, fille d'Henri II, puis, en 1600, Marie de Médicis. Héritier présomptif du trône de France, mais huguenot, les catholiques refusent de le reconnaître. Vainqueur de la Ligue catholique à Arques (1589) et à Ivry (1590), il abjure le protestantisme (1593). Vainqueur des Espagnols, alliés aux ligueurs, à Fontenay-Française (1595), il signe avec l'Espagne le traité de Vervins et, la même année (1598), promulgue l'édit de Nantes. Il réorganise la France avec l'aide de Sully. Il est assassiné par Ravalliac.

ANGLETERRE

HENRI, nom de huit rois d'Angleterre, dont : **HENRI II PLANTAGENÊT** (1133-1189), duc de Normandie, comte d'Anjou et duc d'Aquitaine par son mariage avec Aliénor et roi d'Angleterre de 1154 à 1189. Sa politique religieuse l'oppose à Thomas Becket. — **HENRI V** (1387-1422), roi d'Angleterre de 1413 à 1422. Il vainc les Français à Azincourt (1415) et se fait reconnaître comme régent et héritier de France par le traité de Troyes (1420). — **HENRI VI**, fils du précédent (1421-1471), roi d'Angleterre de 1422 à 1461. Proclamé roi de France à la mort de Charles VI (1422), il perd la totalité des possessions anglaises en France; sous son règne éclate la guerre des Deux-Roses. — **HENRI VII** (1457-1509), roi d'Angleterre de 1485 à 1509, le premier de la dynastie des Tudors. Il met fin à la guerre des Deux-Roses. — **HENRI VIII** (1491-1547), roi d'Angleterre de 1509 à 1547, fils du précédent. Rompant avec le pape, qui lui refuse l'annulation de son mariage avec Catherine d'Aragon, il fonde l'Église d'Angleterre dont il s'institue le chef suprême.

CASTILLE ET LÉON

HENRI, nom de quatre rois de Castille et de Léon, dont **HENRI II le Magnifique**, comte de Trastamare (1333-1379), roi de Castille et de Léon de 1369 à 1379. Il se maintient sur le trône grâce à Charles V et à du Guesclin, qui l'aident à triompher de son frère Pierre le Cruel.

HENRI DE BOURGOGNE, prince capétien (v. 1057-1114), comte de Portugal (1097-1114). Il est le fondateur de la monarchie portugaise.

HENRI le Navigateur, prince portugais (1394-1460), fils de Jean I^{er} de Portugal. Il est l'instigateur de voyages d'exploration sur les côtes africaines.

HENRIETTE-ANNE STUART, duchesse d'Orléans, dite **Henriette d'Angleterre** (1644-1670), fille du roi Charles I^{er} d'Angleterre et femme de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV.

HENRIETTE-MARIE DE FRANCE, princesse française (1609-1669), fille du roi Henri IV et de Marie de Médicis, et femme de Charles I^{er} d'Angleterre.

***HENRY** n. m. (de *J. Henry*). Unité de me-

sure d'inductance électrique (symb. : H).

***HEP!** interj. Sert à appeler.

HÉPATIQUE adj. (gr. *hêpar*, *hêpatos*, foie). Relatif au foie.

HÉPATITE n. f. Inflammation du foie, d'origine toxique ou infectieuse.

HÉPHAÏSTOS. Myth. gr. Dieu du Feu et des Forges.

HEPTAÈDRE n. m. (gr. *hepta*, sept, et *hedra*, face). Solide limité par sept faces.

HEPTAGONE n. m. (gr. *hepta*, sept, et *gônia*, angle). Polygone qui a sept angles, et par conséquent sept côtés.

HEPTATHLON n. m. En athlétisme féminin, ensemble de sept épreuves (100 m haies, 200 m, 800 m, hauteur, longueur, poids, javelot).

HÉRA. Myth. gr. Déesse du Mariage, épouse de Zeus.

HÉRACLÈS. Myth. gr. Héros, fils de Zeus, personification de la Force. Pour expier un crime, il a dû exécuter douze exploits, appelés *travaux d'Hercule*.

HÉRACLITE, philosophe grec (v. 540-v. 480 av. J.-C.).

HÉRALDIQUE n. f. (bas lat. *heraldus*, héraut). Discipline ayant pour objet la connaissance et l'étude des armoiries.

HÉRAT → HARAT.

HÉRAULT, fl. du Languedoc; 160 km.

HÉRAULT (départ. de l') [34], départ. de la Région Languedoc-Roussillon; 6101 km²; 706 499 h. Ch.-l. Montpellier; 3 arr. (Montpellier, Béziers, Lodève), 46 c., 343 comm.

***HÉRAUT** n. m. (mot frq.). Officier public dont la fonction était de signifier les déclarations de guerre, de porter les messages, d'ordonner les cérémonies.

HERBACÉ, **E** adj. (lat. *herbaceus*, de *herba*, herbe). Qui a l'aspect, qui est de la nature de l'herbe. ● *Plantes herbacées*, plantes frêles, non ligneuses, et dont les parties aériennes meurent après la fructification.

HERBAGE n. m. Prairie naturelle, permanente ou temporaire, dont l'herbe est pâturée par le bétail.

HERBE n. f. (lat. *herba*). Plante non ligneuse dont les parties aériennes, y compris la tige, meurent chaque année. || Réunion de plantes de ce type formant un gazon, une pâture. || *Fam.* Marijuana, haschisch. ● *Couper l'herbe sous le pied de qqn*, le devancer en le frustrant d'un avantage. || *En herbe*, qui n'est pas encore mûr; en puissance, qui se destine à une profession. || *Fines herbes*, plantes odorantes, employées comme assaisonnement (persil, estragon, ciboulette, etc.). || *Mauvaise herbe*, herbe sauvage nuisible aux cultures; vaurien. || *Pousser comme de la mauvaise herbe*, pousser rapidement, facilement.

HERBEUX, **EUSE** adj. Où il croît de l'herbe.

HERBICIDE adj. et n. m. Qui détruit les mauvaises herbes.

HERBIER n. m. Collection, pour l'étude, de plantes desséchées et conservées entre des feuilles de papier. || Agglomération de plantes ou d'algues sous l'eau.

HERBIVORE n. m. et adj. Qui se nourrit d'herbes, de substances végétales.

HERBORISER v. i. Recueillir dans la nature des plantes pour les étudier.

HERBORISTE n. Commerçant en plantes médicinales.

HERBORISTERIE n. f. Commerce, boutique de l'herboriste.

HERBU, **E** adj. Couvert d'une herbe abondante.

***HERCHER** v. i. (mot wallon). Pousser à bras une berline dans une mine.

HERCULANUM, v. de l'Italie ancienne (Campanie), ensevelie sous les cendres du Vésuve en 79 apr. J.-C.

HERCULE n. m. (de *Hercule*, dieu romain). Homme fort, robuste. || Forain qui exécute des tours de force.

HERCULE, nom latin d'Héraclès.

HERCULÉEN, **ENNE** adj. Digne d'Hercule, colossal.

HERCYNIE, **ENNE** adj. (lat. *Hercynia* [silva], Forêt-Noire). Plissement *hercynien*, le dernier des plissements primaires, qui eut lieu au carbonifère et qui créa toute une série de hauts reliefs, des Appalaches à l'Asie centrale en passant par l'Europe.

***HÈRE** n. m. (anc. fr. *haire*, pauvre). *Un pauvre hère* (Litt.), homme misérable, sans fortune, sans considération.

HEREDIA (José Maria DE), poète français (1842-1905), auteur des *Trophées*.

HÉRÉDITAIRE adj. (lat. *hereditarius*). Transmis par hérédité.

HÉRÉDITÉ n. f. (lat. *hereditas*). Transmission des caractères génétiques d'une génération aux suivantes.

HÉRÉSIE n. f. (gr. *hairesis*, choix). Opinion ou usage en contradiction avec les manières de penser ou de se comporter du plus grand nombre. || Doctrine d'origine chrétienne contraire à la foi catholique et condamnée par l'Église.

HÉRÉTIQUE adj. et n. Qui tient de l'hérésie; qui professe une hérésie.

***HÉRISSEUR** v. t. (lat. pop. *hericiare*, de *ericius*, hérisson). Dresser les cheveux, le poil, en parlant de l'homme, des animaux. || Faire saillie sur une surface, un objet; garnir d'objets menaçants || Remplir de choses désagréables (surtout au passif). ♦ se hérisser v. pr. S'indigner, se mettre en défense.

***HÉRISSON** n. m. (lat. *ericius*). Mammifère de l'ordre des insectivores, à corps couvert de piquants sur le dos. || Brosse métallique sphérique.

HÉRITAGE n. m. Action d'hériter. || Biens transmis par voie de succession. || Ce qu'on tient de ses parents, des générations précédentes.

HÉRITER v. i. (lat. *hereditare*). Recueillir une succession. ♦ v. t. ind. [de]. Obtenir par héritage ou par hérédité. ♦ v. t. Posséder après qq; être doté de qqch qui existait antérieurement.

HÉRITIER, **ÈRE** n. (lat. *hereditarius*). Personne appelée par la loi à recevoir une succession. || Toute personne qui hérite des biens d'un défunt. || *Fam.* Enfant. || Personne qui recueille et continue une tradition.

HERMAPHRODITE adj. et n. (d'un n. pr.). Se dit d'un être vivant où sont réunis les organes reproducteurs des deux sexes.

HERMÈS. Myth. gr. Dieu du voyage, patron des marchands et des voleurs.

HERMÉTIQUE adj. (de *Hermès* [Trismégiste], n. pr.). Se dit d'une fermeture parfaite. || Difficile à comprendre, impénétrable.

HERMÉTIQUEMENT adv. De façon à ne rien laisser passer.

HERMÉTISME n. m. Caractère de ce qui est hermétique, difficile à comprendre.

HERMINE n. f. (lat. *Armenius mus*, rat d'Arménie). Mammifère carnassier proche de la belette, dont le pelage, fauve l'été, devient blanc l'hiver (sauf le bout de la queue, toujours noir) et constitue alors une fourrure précieuse.

HERMOSILLO, v. du Mexique, cap. de l'État de Sonora; 264 000 h.

HERNE, v. d'Allemagne, dans la Ruhr; 173 000 h. Métallurgie.

***HERNIE** n. f. (lat. *hernia*). Sortie d'un organe ou d'une partie d'organe hors de la cavité où il se trouve normalement, par un orifice naturel ou accidentel de la paroi de cette cavité. || Saillie d'une chambre à air à travers la déchirure du pneu.

HÉRODE I^{er} le Grand (73-4 av. J.-C.), roi des Juifs (40-4 av. J.-C.). Il ordonne le massacre des Innocents et embellit le Temple de Jérusalem. — **HÉRODE ANTIPAS** (v. 20 av. J.-C.-39 apr. J.-C.), tétrarque de Galilée (4 av. J.-C.-39 apr. J.-C.), fils du précédent. Il fit décapiter Jean-Baptiste et jugea Jésus-Christ.

HÉRODIADÉ, princesse juive (7 av. J.-C.-30 apr. J.-C.). Elle épouse son oncle Hérode Antipas, dont elle obtient la tête de Jean-Baptiste.

HÉRODOTE, historien grec (v. 484-v. 420 av. J.-C.).

HÉROÏ-COMIQUE adj. (pl. *héroï-*

comiques). Qui mêle l'héroïque et le comique.

HÉROÏNE n. f. (gr. *hērōînē*). Femme d'un grand courage, douée de sentiments nobles et élevés. || Femme qui est le principal personnage d'une œuvre littéraire ou cinématographique.

HÉROÏNE n. f. (mot all.). Stupéfiant dérivé de la morphine et plus toxique qu'elle.

HÉROÏQUE adj. (lat. *heroicus*). Qui se conduit en héros, digne d'un héros. || Dont la conséquence est dangereuse. || Qui chante les exploits des héros, épique.

HÉROÏQUEMENT adv. De façon héroïque.

HÉROÏSME n. m. Qualité de celui, de ce qui est héroïque, courage, force d'âme.

***HERON** n. m. (mot frq.). Oiseau échassier à long bec et à cou long et grêle, vivant au bord des eaux, où il pêche divers animaux aquatiques.

HÉRON l'Ancien ou d'Alexandrie, mathématicien et ingénieur grec (I^{er} s. apr. J.-C.).

***HÉROS** n. m. (gr. *hērōs*). Demi-dieu chez les Grecs. || Celui qui se distingue par des qualités ou des actions extraordinaires, particulièrement à la guerre. || Principal personnage d'une œuvre de fiction. || Personne qui tient le rôle principal dans un événement.

HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR, comm. du Calvados, banlieue de Caen; 24 470 h.

HERPÈS [-pes] n. m. (mot gr. signif. *darter*). Eruption cutanée, d'origine virale, consistant en vésicules groupées sur une base enflammée.

HERPÉTOLOGIE n. f. → ERPÉTOLOGIE.

HERRERA (Juan DE), architecte espagnol (1530-1597). Il travaille à l'Escorial, à l'Alcázar de Tolède et à la cathédrale de Valladolid.

HERRERA (Francisco), dit le Vieux, peintre espagnol (v. 1585-apr. 1657), auteur de peintures religieuses. — Son fils FRANCISCO, dit le Jeune (1622-1685), est également peintre et architecte renommé.

HERRIOT (Édouard), homme politique français (1872-1957). Maire de Lyon de 1905 à 1957, député du Rhône, président du parti radical (1919-1957), président du Conseil (1924-25).

HERSCHEL (William) [1738-1822], astronome britannique d'origine allemande. Il a découvert la planète Uranus (1781) et deux de ses satellites, puis deux satellites de Saturne.

***HERSE** n. f. (lat. *hirpex*). Instrument agricole formé d'un châssis muni de dents métalliques et servant aux façons superficielles appliquées au sol. || Grille mobile armée de pointes, fermant l'accès d'une forteresse.

HERSTAL, comm. de Belgique, banlieue N.-E. de Liège; 40 300 h. Armes.

***HERTZ** [erts] n. m. (du n. du physicien H. Hertz). Unité de mesure de fréquence (symb. : Hz), équivalant à la fréquence d'un phénomène périodique dont la période est 1 seconde.

HERTZ (Heinrich), physicien allemand (1857-1894).

***HERTZIEN, ENNE** adj. Se dit des ondes et des phénomènes radioélectriques.

HERZÉGOVINE, région de Yougoslavie, faisant partie de la république de Bosnie-Herzégovine.

HERZEN (Aleksandr Ivanovitch), écrivain et révolutionnaire russe (1812-1870).

HERZL (Theodor), écrivain juif hongrois (1860-1904), promoteur du sionisme.

HESBAYE, région du N.-E. de la Belgique.

HÉSIODE, poète grec du VIII^e s. av. J.-C., auteur de poèmes didactiques (*les Travaux et les jours*).

HÉSITANT, E adj. et n. Qui hésite, qui manque d'assurance.

HÉSITATION n. f. Le fait d'hésiter; indécision, doute.

HÉSITER v. i. (lat. *haesitare*). Être incertain sur le parti qu'on doit prendre. || Marquer une irrésolution, une ignorance par un arrêt.

HESSE, Land d'Allemagne; 21 100 km²; 553 500 h. Cap. Wiesbaden.

HESSE (Hermann), écrivain suisse d'origine allemande (1877-1962). Il a écrit le *Loup des steppes*.

HÉTAÏRE n. f. (gr. *hetaira*). Antiq. gr. Courtisane.

HÉTÉROCLITE adj. (gr. *heteroklitos*). Fait de pièces et de morceaux; bizarre, disparate.

HÉTÉRODOXE adj. et n. (gr. *heteros*, autre, et *doxa*, opinion). Contraire à la doctrine orthodoxe ou à une opinion reçue.

HÉTÉRODOXIE n. f. Caractère de ce qui est hétérodoxe, non-conformisme.

HÉTÉRODYNE n. f. et adj. Appareil permettant de produire des oscillations de haute fréquence, pures ou modulées.

HÉTÉROGAMIE n. f. Fusion de deux gamètes plus ou moins dissemblables, cas que se présente le plus généralement.

HÉTÉROGÈNE adj. Se dit d'un tout formé d'éléments disparates, différents, contraires.

HÉTÉROGÉNÉITÉ n. f. Caractère de ce qui est hétérogène.

HÉTÉROSEXUALITÉ n. f. Attirance sexuelle pour le sexe opposé.

HÉTÉROSEXUEL, ELLE adj. et n. Se

dit d'une personne qui éprouve une attirance sexuelle pour le sexe opposé.

HÉTÉROZYGOTE adj. et n. (gr. *heteros*, autre, et *zugōtos*, apparié). Se dit d'un sujet ou d'un de ses caractères dont les gènes venant de deux êtres sont différents.

***HÊTRE** n. m. (mot frq.). Arbre des forêts tempérées, à écorce lisse, à bois blanc, ferme et flexible, utilisé en menuiserie, et dont les fruits sont les faïnes.

***HEU!** interj. Marque l'étonnement, le doute, l'indifférence, etc.

HEUR n. m. (lat. *augurium*, présage). Avoir l'heure de plaire à qqn (Litt.), avoir la chance de lui plaire.

HEURE n. f. (lat. *hora*). Unité de mesure de temps (symb. : h) valant 3 600 secondes, soit 60 minutes. || Moment déterminé du jour. || Moment quelconque. || Occupation dont la durée est mesurée en heures. ● À la bonne heure, voilà qui est bon. || De bonne heure, tôt. || D'heure en heure, progressivement. || D'une heure à l'autre, sous peu. || Dernière heure, se dit de l'édition d'un journal, ou d'une partie de celui-ci, qui donne les dernières nouvelles. || La dernière heure, moment de la mort. || Être à l'heure, donner l'heure juste, en parlant d'une montre, d'une pendule; être exact, ponctuel, en parlant d'une personne. || Heure avancée, heure tardive. || Heure d'été, heure adoptée au printemps et en été par de nombreux pays, et qui avance en général de 60 minutes sur l'heure légale en vigueur toute l'année. || Heure légale, heure qui, définie par les pouvoirs publics, règle la vie d'un pays; heure avant ou après laquelle certains actes juridiques (perquisition, arrestation au domicile) ne peuvent être accomplis. || Heure supplémentaire, heure de travail accomplie au-delà de la durée légale hebdomadaire du travail. || Remettre les pendules à l'heure (Fam.), réajuster son attitude, son action à la situation actuelle. || Sur l'heure, à l'instant même. || Tout à l'heure, dans un moment; il y a un moment. ◆ pl. Livre d'heures, recueil de prières liturgiques à l'usage des fidèles.

HEUREUSEMENT adv. De façon avantageuse, favorable. || Par bonheur.

HEUREUX, EUSE adj. (de *heur*). Qui jouit du bonheur, qui est satisfait, qui exprime ce bonheur. || Qui procure un avantage, qui a des suites favorables. || Remarquable en son genre. ◆ n. Faire un heureux, procurer à qqn un avantage inespéré.

***HEURT** n. m. Coup donné en heurtant contre un corps. || Opposition, contraste. || Désaccord, contrariété.

***HEURTÉ, E** adj. Qui contraste violemment.

***HEURTER** v. t. (mot frq.). Entrer rudement en contact avec qqch, qqn. || Con-

trier les goûts, les opinions de qqn; être en opposition complète avec qqch. ♦ v. i. Entrer rudement en contact avec. ♦ se heurter v. pr. Rencontrer un obstacle, une difficulté; s'opposer à qqn.

***HEURTOIR** n. m. Marteau de porte monté sur une charnière, et qui retombe sur une plaque de métal.

HÉVÉA n. m. (mot quechua). Arbre venant de l'Amérique du Sud et cultivé surtout en Asie du Sud-Est pour son latex, dont on tire le caoutchouc.

HEXACHLORURE [-kl-] n. m. Chlorure dont la molécule contient six atomes de chlore.

HEXAGONAL, E, AUX adj. Relatif à l'hexagone.

HEXAGONE n. m. (gr. *hexa*, six, et *gônia*, angle). Polygone qui a six angles, et donc six côtés. || Nom parfois donné à la France en raison de sa forme. (Avec une majuscule.)

HEXAMÈTRE adj. et n. m. Se dit d'un vers grec ou latin qui a six mesures ou six pieds.

HIATUS [-tys] n. m. (mot lat. signif. *ouverture*). Discontinuité, interruption entre deux faits ou ensembles qui auraient dû rester joints. || Rencontre de deux voyelles à l'intérieur d'un mot ou entre deux mots.

HIBERNAL, E, AUX adj. (lat. *hibernalis*). Qui a lieu pendant l'hiver.

HIBERNATION n. f. Abaissement permanent de la température centrale pendant l'hiver chez certains animaux.

HIBERNER v. i. (lat. *hibernare*). Passer l'hiver en hibernation.

HIBISCUS [-kys] n. m. (lat. *hibiscum*,

guimauve). Arbre tropical à belles fleurs.

***HIBOU** n. m. (onomat.) [pl. *hiboux*]. Oiseau de proie nocturne, portant des aigrettes. [Cri : le hibou *hue* ou *ulule*.]

***HIC** n. m. inv. (lat. *hic est quaestio*, «ici» est la question). Fam. Nœud, principale difficulté d'une affaire.

***HIC ET NUNC** [ikɛtnɔ̃k] loc. adv. (mots lat. signif. *ici et maintenant*). Sans délai et dans ce lieu même.

HIDALGO n. m. (mot esp.) Noble espagnol appartenant au plus bas degré de la noblesse.

HIDALGO (Miguel), héros de l'indépendance mexicaine (1753-1811).

***HIDEUSEMENT** adv. De façon hideuse.

***HIDEUX, EUSE** adj. (anc. fr. *hide*, horreur). Horrible à voir, très laid, répugnant.

HIDEYOSHI, général et homme d'État japonais (1536-1598). Premier ministre de 1582 à 1598, il pacifia et unifia le Japon.

HIER adv. (lat. *heri*). Le jour précédant immédiatement celui où l'on est. || Dans un passé récent.

***HIÉRARCHIE** n. f. (gr. *hieros*, sacré, et *arkhein*, commander). Classement des fonctions, des dignités, des pouvoirs dans un groupe social selon un rapport de subordination. || Organisation d'un ensemble dans lequel chaque élément est supérieur à l'élément précédent.

***HIÉRARCHIQUE** adj. Conforme à la hiérarchie.

***HIÉRARCHISATION** n. f. Action de hiérarchiser; organisation hiérarchique.

***HIÉRARCHISER** v. t. Soumettre à un ordre hiérarchique.

***HIÉRARQUE** n. m. Titre donné à cer-

tains hauts dignitaires des Églises orientales.

HIÉRATIQUE adj. (gr. *hieratikos*, qui concerne les choses sacrées). D'une raideur majestueuse, figée.

HIÉROGLYPHE n. m. (gr. *hieros*, sacré, et *gluphein*, graver). Chacun des signes de l'écriture monumentale des anciens Égyptiens. || Écriture difficile à déchiffrer.

***HI-FI** n. f. inv. Abrév. de HAUTE-FIDÉLITÉ.

HIGASHIŌSAKA, v. du Japon (Honshū), près d'Ōsaka; 522 000 h.

***HIGHLANDER** [ajlɒndə] n. m. (mot angl.). Montagnard écossais, habitant les Highlands.

HIGHLANDS, région du N. de l'Écosse.

HILAIRE (*saint*) [v. 315-v. 367], évêque de Poitiers v. 350, adversaire de l'arianisme.

HILĀL (Banū) ou **HILĀLIENS**, tribu d'Arabie qui envahit au XI^e s. le Maghreb.

HILARANT, E adj. Qui provoque le rire.

HILARE adj. (lat. *hilaris*). Qui montre une joie béate, un grand contentement.

HILARITÉ n. f. Gaïeté subite, explosion de rire.

HILBERT (David), mathématicien allemand (1862-1943).

HILDEBRANDT (Lukas VON), architecte autrichien (1668-1745), auteur des deux palais du Belvédère, à Vienne.

HILLARY (sir Edmund), alpiniste néo-zélandais, né en 1919. Avec le Sherpa Tenzing Norgay, il conquiert le sommet de l'Everest en 1953.

HILMAND → HELMAND.

HILOTE n. m. → ILOTE.

HIMĀCHAL PRADESH, État du N. de l'Inde; 55 300 km²; 3 460 000 h. Cap. Simla.

HIMĀLAYA, la plus haute chaîne de montagnes du monde (8 848 m à l'Everest), en Asie (Pakistān, Inde, Népal, Chine, Bhoutan).

HIMALAYEN, ENNE adj. De l'Himālaya.

HIMEJI, v. du Japon, dans le S. de Honshū; 446 000 h. Centre industriel.

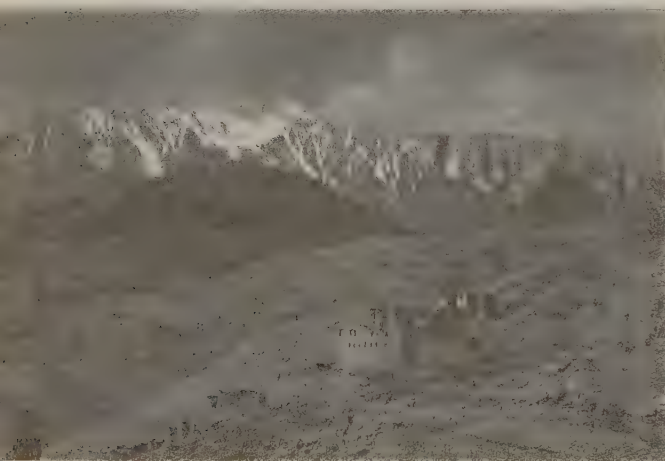
HIMMLER (Heinrich), homme politique allemand (1900-1945). Chef de la Gestapo, il organise l'extermination des juifs.

HINDEMITH (Paul), compositeur allemand (1895-1963).

HINDENBURG (Paul VON), maréchal allemand (1847-1934). Commandant en chef des armées de 1916 à 1918, président du Reich à partir de 1925, il nomme Hitler chancelier du Reich en 1933.

***HINDI** ou **HINDOUSTANI** n. m. Langue officielle de l'Union indienne, et qui dérive du sanskrit.

HINDOU, E adj. et n. Relatif à l'hindouisme; adepte de l'hindouisme.



Un aspect de l'Himālaya occidental dans le Ladakh (Cachemire). [F. Kohler]

HINDOUISE n. m. En Inde, religion dont la base philosophique est la thèse de l'identité du soi individuel au soi universel ou absolu.

HINDŪ KŪCH ou **HINDOU KOUCH**, massif de l'Asie centrale, (Afghanistan et Pakistan), entre le Pamir et les Kunlun.

HIPPARQUE, astronome grec (II^e s. av. J.-C.). Il découvre la précession des équinoxes.

***HIPPIE** ou ***HIPPY** n. (mot amér.) [pl. hippies]. Adepte d'une éthique fondée sur l'hostilité à la société industrielle. ♦ adj. Propre aux hippies : *la mode hippy*.

HIPPIQUE adj. (gr. *hippikos*). Relatif aux chevaux, à l'hippisme.

HIPPISME n. m. Sport hippique (équitation, courses, etc.).

HIPPOCAMPE n. m. (gr. *hippos*, cheval, et *kampê*, courbure). Poisson marin, vivant dissimulé dans les algues, dont la tête, horizontale et rappelant celle d'un cheval, se prolonge par un corps vertical terminé par une queue préhensile. || Anat. Circonvolution cérébrale appartenant au rhinencéphale.

HIPPOCRATE, médecin grec (v. 460-v. 377 av. J.-C.). Sa morale médicale est à l'origine du serment que prêtent les médecins (*serment d'Hippocrate*).

HIPPODROME n. m. (gr. *hippos*, cheval, et *dromos*, course). Champ de courses.

HIPPOGRIF n. m. (it. *ippogrifo*). Animal fabuleux mi-cheval, mi-griffon.

HIPPOMOBILE adj. Se dit des voitures à chevaux.

HIPPONE, anc. v. de Numidie, près d'Annaba; évêché dont saint Augustin fut titulaire.

HIPPOPHAGIQUE adj. Boucherie *hippophagique*, qui vend de la viande de cheval.

HIPPOPOTAME n. m. (gr. *hippos*, cheval, et *potamos*, rivière). Mammifère à corps massif, vivant dans les fleuves africains et se nourrissant d'herbes fraîches. || Fam. Personne énorme.

***HIPPY** n. et adj. → HIPPIE.

HIRAKATA, v. du Japon (Honshū); 353 000 h.

HIROHITO (1901-1989), empereur du Japon de 1926 à sa mort.

HIRONDELLE n. f. (lat. *hirundo*). Oiseau passereau à dos noir et ventre blanc, et à queue échancrée. [Cri : l'hirondelle gazouille.] ♦ *Nid d'hirondelle*, nid de la salangane, que cet oiseau fabrique en régurgitant du jabot une substance gélatineuse provenant des algues absorbées, constituant un mets très apprécié des Chinois.

HIROSHIGE, dessinateur, graveur et peintre japonais (1797-1858), auteur de paysages.

HIROSHIMA, port du Japon (Honshū), sur la mer Intérieure; 900 000 h. — Les Américains y lancent, le 6 août 1945, la première bombe atomique.

HIRSUTE adj. (lat. *hirsutus*). Touffu, hérissé.

HISPANIE, nom anc. de la péninsule Ibérique.

HISPANIQUE adj. De l'Espagne.

HISPANISANT, E adj. et n. Spécialiste de langue, littérature et civilisation hispaniques.

HISPANO-AMÉRICAIN, E adj. et n. De l'Amérique de langue espagnole.

hispano-américaine (*guerre*), conflit qui oppose les États-Unis à l'Espagne en 1898. L'Espagne perd Cuba, Porto Rico, les Philippines et l'île de Guam.

***HISSE** v. t. (bas all. *hissen*). Élever, faire monter. ♦ *Ho! hisse!*, interjection accompagnant un effort collectif. ♦ se hisser v. pr. S'élever avec effort ou difficulté.

HISTAMINE n. f. (gr. *histos*, tissu). Substance, présente dans les tissus animaux et dans l'ergot de seigle, qui joue un rôle important dans l'inflammation.

HISTOGENÈSE n. f. Formation et développement des différents tissus de l'embryon.

HISTOGRAMME n. m. Graphique formé de rectangles de même base et dont la hauteur est proportionnelle à la quantité à représenter.

HISTOIRE n. f. (lat. *historia*). Partie de la vie de l'humanité connue par des documents; période de l'existence d'un État; suite des événements qui ont marqué une période. || Science qui étudie le passé de l'humanité. || Étude d'un passé, d'une

évolution. || Récit d'actions, d'événements réels ou imaginaires, conte. || Récit mensonger visant à tromper. || Aventure fâcheuse, incident. ♦ *C'est toute une histoire*, c'est long à raconter. || *Histoire* de (Fam.), pour, en vue de : *histoire de rire*. || *Histoire naturelle*, syn anc. de SCIENCES NATURELLES. || *La petite histoire*, les anecdotes en marge d'une période historique. || *Nouvelle histoire*, conception de l'histoire qui prend en compte les phénomènes de civilisation au même titre que les événements. ♦ pl. *Faire des histoires* (Fam.), faire des embarras.

HISTOLOGIE n. f. (gr. *histos*, tissu, et *logos*, science). Science qui étudie les tissus constituant les êtres vivants.

HISTORICITÉ n. f. Caractère de ce qui est historique, qui est attesté par l'histoire.

HISTORIÉ, E adj. Orné de scènes à plusieurs personnages.

HISTORIEN, ENNE n. Spécialiste des études historiques.

HISTORIETTE n. f. Anecdote de peu d'importance.

HISTORIOGRAPHE n. m. Écrivain chargé officiellement d'écrire l'histoire de son temps ou d'un souverain.

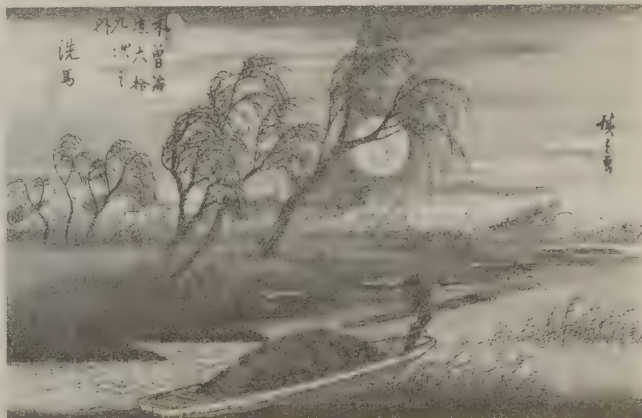
HISTORIQUE adj. Qui appartient à l'histoire. || Attesté par l'histoire.

HISTORIQUE n. m. Narration des faits dans leur ordre chronologique.

HISTORIQUEMENT adv. En historien; du point de vue historique.

HISTRION n. m. (lat. *histrio*). Charlatan.

HITCHCOCK (sir Alfred), cinéaste britannique naturalisé américain (1899-1980). Il réalise des films à suspense (*la Mort aux trousses*, *Psychose*, *les Oiseaux*).



Hiroshige : Clair de lune sur la rivière à Seba; estampe de la série des Soixante-Neuf Etapes de la route de Kiso (1837-1842). [Lauros-Giraudon]



Adolf Hitler. [Keystone]

HITLER (Adolf), homme d'État allemand (1889-1945). Chef du parti national-socialiste (nazi), il développe une propagande fondée sur le nationalisme et le racisme, qui lui permet d'accéder, en 1933, au poste de chancelier et, en 1934, à celui de président du III^e Reich. Il assume alors tous les pouvoirs (*Reichsführer*), à l'aide de la police d'État (*Gestapo*). Sa politique d'expansion en Rhénanie (1936), en Autriche (1938), en Tchécoslovaquie (1938) et en Pologne (1939) provoque la Seconde Guerre mondiale. Il disparaît à Berlin le 30 avril 1945.

HITLÉRIEN, ENNE adj. et n. Relatif à Hitler.

***HIT-PARADE** n. m. (angl. *hit*, succès, et *parade*, défilé) [pl. *hit-parades*]. Palmarès de chansons, de films, suivant l'ordre de leur popularité.

***HITTITE** adj. Relatif aux Hittites.

HITTITES, peuple indo-européen qui, entre les XX^e et XII^e s. av. J.-C., constitue un puissant empire en Anatolie centrale.

HIVER n. m. (lat. *hibernum* [tempus]). La saison la plus froide, commençant au solstice de décembre et finissant à l'équinoxe de mars dans l'hémisphère Nord.

HIVERNAGE n. m. *Mar.* Temps de relâche pour les navires pendant l'hiver.

HIVERNAL, E, AUX adj. Relatif à l'hiver.

HIVERNANT, E adj. et n. Qui séjourne dans un lieu pendant l'hiver.

HIVERNER v. i. (lat. *hibernare*). Passer à l'abri la mauvaise saison. || Passer l'hiver dans une région.

H. L. M. [aʃelɛm] n. m. ou f. (initiales de *Habitation à Loyer Modéré*). Immeuble construit sous l'impulsion des pouvoirs publics et dont les logements sont destinés aux familles à revenus modestes.

***HO!** interj. Sert à appeler ou à exprimer l'indignation, l'admiration.

HOBART, port d'Australie, cap. de la Tasmanie; 170 000 h.

HOBBS (Thomas), philosophe anglais (1588-1679), auteur d'une conception omniprésente de l'État (*Léviathan*).

***HOBBY** [ɔbi] n. m. (mot angl.) [pl. *hobbies*]. Passe-temps favori servant de dérivatif aux occupations habituelles.

***HOBREAU** n. m. (anc. fr. *hobier*, faucon). *Péjor.* Gentilhomme campagnard.

HOCHE (Lazare), général français (1768-1797). Il pacifie la Vendée (1795 et 1796).

***HOCHEMENT** n. m. Action de hocher.

***HOCHIQUEUE** n. m. Nom usuel de la *bergeronnette*.

***HOCHER** v. t. (mot frq.). *Hocher la tête*, la secouer de bas en haut ou de droite à gauche.

***HOCHE** n. m. Petit jouet à grelot qu'on donne aux enfants en bas âge. || *Litt.* Chose futile, qui amuse.

HÔ CHI MINH, homme d'État vietnamien (1890-1969), président de la république du Viêt-nam en 1946, puis, quand l'État est coupé en deux, en 1954, de la république du Nord-Viêt-nam.

HÔ CHI MINH-VILLE, jusqu'en 1975 *Saigon*, v. du S. du Viêt-nam; 3 420 000 h.

HÖCHSTÄDT, localité d'Allemagne fédérale (Bavière), sur le Danube. — Villars y bat les Autrichiens en 1703, le Prince Eugène et Marlborough y vainquent les Français en 1704 et Moreau y bat les Autrichiens en 1800.

***HOCKEY** [ɔke] n. m. (mot angl.). *Hockey sur gazon*, jeu de balle à la crosse, pratiqué sur herbe par deux équipes de onze joueurs chacune et dont les règles rappellent celles du football. || *Hockey sur glace*, jeu analogue pratiqué sur la glace par des patineurs (six par équipe).

***HOCKEYEUR, EUSE** n. Joueur, joueuse de hockey.

HODEIDA, port du Yémen, sur la mer Rouge; 148 000 h.

HODJA (Enver) → HOXHA.

HODLER (Ferdinand), peintre suisse (1853-1918).

HO-FEI → HEFEI.

HOFFMANN (Ernst Theodor Amadeus), écrivain et compositeur allemand (1776-1822).

HOFMANNSTHAL (Hugo VON), écrivain autrichien (1874-1929), auteur de drames.

HOGARTH (William), peintre et graveur anglais (1697-1764).

HOGGAR, massif volcanique du Sahara algérien; 2918 m. Il est habité par les Touaregs. V. princ. *Tamenghest*.

HOHENSTAUFEN, famille allemande dont les membres ont été empereurs du Saint Empire de 1138 à 1268.

HOHENZOLLERN, famille allemande qui a régné successivement sur le Brandebourg, la Prusse et l'Empire allemand.

HOHHOT ou **HOUEHOT**, v. de Chine, ch.-l. de la Mongolie-Intérieure; 314 000 h.

HOHNECK (le), sommet des Vosges, à l'O. de Munster; 1362 m.

HOKKAIDŌ, île du N. du Japon; 78 512 km²; 5 576 000 h. V. princ. *Sapporo*.

HOKUSAI, dessinateur et graveur japonais (1760-1849).

***HOLÀ!** interj. Sert pour appeler ou pour arrêter. • *Mettre le holà* (Fam.), rétablir l'ordre.

HOLBACH (Paul Henri, baron D'), philosophe français (1723-1789), matérialiste et athée.

HOLBEIN le Jeune (Hans), peintre allemand (1497/98-1543). Portraitiste, il devient, à partir de 1532, peintre de la cour londonienne.

William Hogarth :
les Enfants Graham (1742).
[Tate Gallery, Londres.]
(Photo du musée)



HOLBERG (*baron Ludvig*), écrivain danois d'origine norvégienne (1684-1754).

HÖLDERLIN (Friedrich), poète allemand (1770-1843), auteur d'un roman (*Hyperion*), d'odes et d'hymnes.

***HOLDING** n. m. ou f. (angl. *to hold*, tenir). Société qui contrôle, grâce à une participation dans leur capital, un groupe d'entreprises.

***HOLD-UP** [ɔldeɪp] n. m. inv. (mot angl.). Attaque à main armée, organisée en vue de dévaliser une banque, un bureau de poste, un convoi, etc.

HOLGUÍN, v. de l'E. de Cuba; 186 000 h.

***HOLLANDAIS**, **E** adj. et n. De la Hollande.

***HOLLANDAIS** n. m. Dialecte néerlandais parlé en Hollande.

***HOLLANDE** n. m. Fromage à croûte rouge, en forme de boule ou plat. || Papier de luxe, très résistant et vergé.

HOLLANDE, partie occidentale des Pays-Bas, divisée en deux provinces : *Hollande-Méridionale* (ch.-l. La Haye) et *Hollande-Septentrionale* (ch.-l. Haarlem). — On dit aussi « Hollande » pour désigner la république des Provinces-Unies entre 1581 et 1795 ou le royaume des Pays-Bas depuis 1830.

Hollande (*guerre de*), conflit, qui de 1672 à 1679, oppose Louis XIV aux Provinces-Unies et à ses alliés, l'Empereur et l'Espagne; terminée par les traités de Nimègue* (1678 et 1679).

HOLLANDE (*royaume de*), royaume créé par Napoléon I^{er} pour son frère Louis (1806-1810).

HOLLYWOOD, faubourg de Los Angeles. Studios de cinéma.

***HOLLYWOODIEN**, **ENNE** [ɔliwudʒjɛn, ɔl] adj. De Hollywood.

HOLOCAUSTE n. m. (gr. *holos*, tout, et *kaiein*, faire brûler). Ancien sacrifice israélite dans lequel la victime animale était entièrement brûlée; victime ainsi sacrifiée. || Génocide des Juifs par les nazis (avec une majuscule).

HOLOGRAPHIE n. f. Méthode de photographie permettant la restitution en relief d'un objet.

HÓLOTHURIE n. f. (gr. *holothourion*). Échinoderme des fonds marins, à corps mou et allongé.

HOLSTEIN, anc. État de la Confédération germanique, formant auj. avec le sud du Schleswig, l'État de Schleswig-Holstein* (Allemagne).

***HOMARD** n. m. (anc. scand. *humarr*). Crustacé marin, bleu marbré de jaune, à grosses pinces.

***HOME** [om] n. m. (mot angl.). Refuge, centre d'accueil : un *home d'enfants*.

***HOMELAND** n. m. Syn. de BANTOUSTAN.

HOMÉLIE n. f. (gr. *homilia*, réunion). In-

struction familière sur l'Évangile au cours de la messe. || Discours sur la morale, affecté et ennuyeux.

HOMÉOPATHIE n. et adj. Médecin qui pratique l'homéopathie.

HOMÉOPATHIE n. f. (gr. *homoios*, semblable, et *pathos*, maladie). Système thérapeutique qui consiste à traiter les malades à l'aide d'agents qui déterminent une affection analogue à celle qu'on veut combattre. (Contr. ALLOPATHIE.)

HOMÉOPATHIQUE adj. Relatif à l'homéopathie. || À dose très faible.

HOMÉOSTASIE n. f. Tendance des organismes vivants à stabiliser leurs diverses constantes physiologiques.

HOMÉOTHERME adj. et n. m. (gr. *homoios*, semblable, et *thermos*, chaleur). Se dit d'un animal (mammifère, oiseau) dont la température centrale est constante. (Contr. POIKILOtherme.)

HOMÈRE, poète épique grec, regardé comme l'auteur de *l'Illiade** et de *l'Odyssée** (ix^e s. av. J.-C.).

HOMÉRIQUE adj. Relatif à Homère; dans le genre d'Homère. || Épique, fabuleux.

Home Rule, régime d'autonomie revendiqué par les Irlandais à partir de 1870.

HOMICIDE n. et adj. Litt. Celui qui se rend coupable d'un homicide. ♦ adj. Litt. Qui sert à tuer.

HOMICIDE n. m. (lat. *homicida*). Action de tuer un être humain.

HOMINIDÉ n. m. Primate fossile appartenant à la même famille que l'homme actuel.

HOMINIEN n. m. Mammifère actuel ou fossile appartenant à l'espèce humaine ou à une espèce ayant pu être ancêtre de l'espèce humaine, ou très voisine de celle-ci.

HOMMAGE n. m. (de *homme*). Marque, témoignage d'estime, de respect. || Don respectueux, offrande. ♦ pl. Devoirs de civilité respectueuse.

HOMME n. m. (lat. *homo*). Être doué d'intelligence et d'un langage articulé, rangé parmi les mammifères de l'ordre des primates, et caractérisé par son cerveau volumineux, sa station verticale. || L'espèce humaine, en général. || L'être humain considéré du point de vue moral. || Être humain du sexe masculin. || Être humain mâle et adulte. || Personne convenable, propre à qqch. || Individu jouissant des qualités dites masculines. ♦ *Comme un seul homme*, avec un ensemble parfait. || *D'homme à homme*, en toute franchise. || *Le Fils de l'homme*, Jésus-Christ. || *Homme de loi*, magistrat, officier ministériel ou toute personne faisant profession de donner des conseils juridiques. || *Homme de main*, celui qui agit pour le compte d'un autre. || *Homme du rang*, militaire détenant l'un des grades de sol-

dat, caporal ou caporal-chef ou des grades équivalents. || *Le premier homme*, Adam.

Voir illustration p. 440

HOMME-GRENOUILLE n. m. (pl. *hommes-grenouilles*). Nageur expérimenté, équipé d'un appareil lui permettant de respirer et de travailler sous l'eau de façon autonome.

HOMME-ORCHESTRE n. m. (pl. *hommes-orchestres*). Musicien ambulant jouant simultanément de plusieurs instruments (vx). || Personnage ayant des compétences multiples.

HOMME-SANDWICH n. m. (pl. *hommes-sandwichs*). Homme qui promène sur lui un panneau publicitaire.

HOMOGÈNE adj. (gr. *homos*, semblable, et *genos*, origine). Se dit d'un corps dont la composition est parfaitement uniforme. || Qui a une grande unité, une communauté d'opinions ou de sentiments.

HOMOGÉNÉISATION n. f. Action de rendre homogène.

HOMOGÉNÉISÉ, **E** adj. Lait homogénéisé, lait dont on a réduit la grosseur des globules gras.

HOMOGÉNÉISER v. t. Rendre homogène.

HOMOGÉNÉITÉ n. f. Qualité de ce qui est homogène, cohérence, cohésion.

HOMOGRAPHE adj. et n. m. (gr. *homoios*, semblable et *graphein*, écrire). Ling. Se dit des homonymes ayant la même orthographe.

HOMOGRAPHIE n. f. Ling. Nature des mots homographes. || Math. Transformation ponctuelle dans laquelle toute droite a pour image une droite.

HOMOGREFFE n. f. Greffe dans laquelle le greffon est pris sur un sujet de même espèce que le sujet greffé.

HOMOLOGATION n. f. Action d'homologuer.

HOMOLOGIE n. f. Qualité de ce qui est homologue.

HOMOLOGUE adj. (gr. *homologos*, semblable). Se dit des corps organiques ayant les mêmes fonctions et des structures analogues. || Math. Se dit des éléments correspondants dans une transformation.

HOMOLOGUE n. Personne qui vit, travaille dans les mêmes conditions ou qui exerce les mêmes fonctions qu'une autre.

HOMOLOGUER v. t. (gr. *homologeîn*, parler d'accord avec). Reconnaître, confirmer officiellement; ratifier. || Reconnaître conforme à certaines normes de sécurité et de salubrité.

HOMONYME adj. et n. m. (gr. *homos*, semblable, et *onoma*, nom). Mot de même prononciation qu'un autre, mais d'orthographe et de sens différents (ex.

homonymie

saint, ceint, sein, seing), ou de même orthographe, mais de sens différent (ex. *cousin* [insecte] et *cousin* [parent]). || Celui qui porte le même nom qu'un autre.

HOMONYMIE n. f. Qualité de mots homonymes.

HOMOPHONE adj. et n. m. Se dit d'un homonyme de même prononciation qu'un autre, mais d'orthographe et de sens différents.

HOMOPTÈRE n. m. Insecte à trompe piqueuse, aux ailes égales, souvent végétarien, tel que la *cigale* ou les *puccerons*.

HOMOSEXUALITÉ n. f. Caractère homosexuel.

HOMOSEXUEL, ELLE adj. et n. Qui éprouve une attirance sexuelle pour les personnes du même sexe.

HOMOTHERMIE n. f. Caractère d'un corps qui possède une température homogène et constante.

HOMOTHÉTIE [-teti ou -tesi] n. f. (gr. *homos*, semblable, et *thesis*, position). *Math.* Transformation dans laquelle l'image d'un point se trouve sur la droite qui le joint à un point fixe, la distance étant réduite ou amplifiée dans un rapport constant.

HOMOZYGOTE adj. et n. Être dont les

cellules possèdent en double le gène d'un caractère donné. (Contr. HÉTÉROZYGOTE.)

HOMS, v. de Syrie, au N. de l'Anti-Liban; 354 000 h.

HOMUNCULE [ɔmɔ̃kyly] n. m. (dimin. du lat. *homo*, homme). Petit homme, petit être sans corps, sans sexe, et doué d'un pouvoir surnaturel, que les sorciers prétendaient fabriquer.

HO-NAN → HENAN.

HONDO → HONSHŪ.

HONDURAS, république de l'Amérique centrale, bordée au N. par la mer des Antilles, qui forme le *golfe du Honduras*; 112 000 km²; 5 000 000 d'h. Cap. *Tegucigalpa*. Langue : espagnol. Pays montagneux au climat tropical. Café. Bananes. — Anc. colonie espagnole, devenue indépendante en 1838.

HONDURAS (golfe du), échancre du littoral centre-américain sur la mer des Antilles.

HONDURAS BRITANNIQUE, anc. nom du Belize*.

***HONDURIEN, ENNE** adj. et n. Du Honduras.

HONEGGER (Arthur), compositeur suisse (1892-1955).

HONFLEUR, ch.-l. de c. du Calvados, à l'embouchure de la Seine; 8 529 h.

HONGKONG ou **HONG KONG**, île de la baie de Canton, en Chine, cédée aux Anglais en 1842. Son retour à la Chine est prévu en 1997. — La *colonie britannique de Hongkong* comprend, en outre, diverses autres îles et une péninsule continentale (Kowloon); 1 090 km²; 5 017 000 h. Cap. *Victoria*. Grand centre commercial et industriel.

***HONGRE** n. et adj. m. (de hongrois). Se dit d'un cheval châtre.

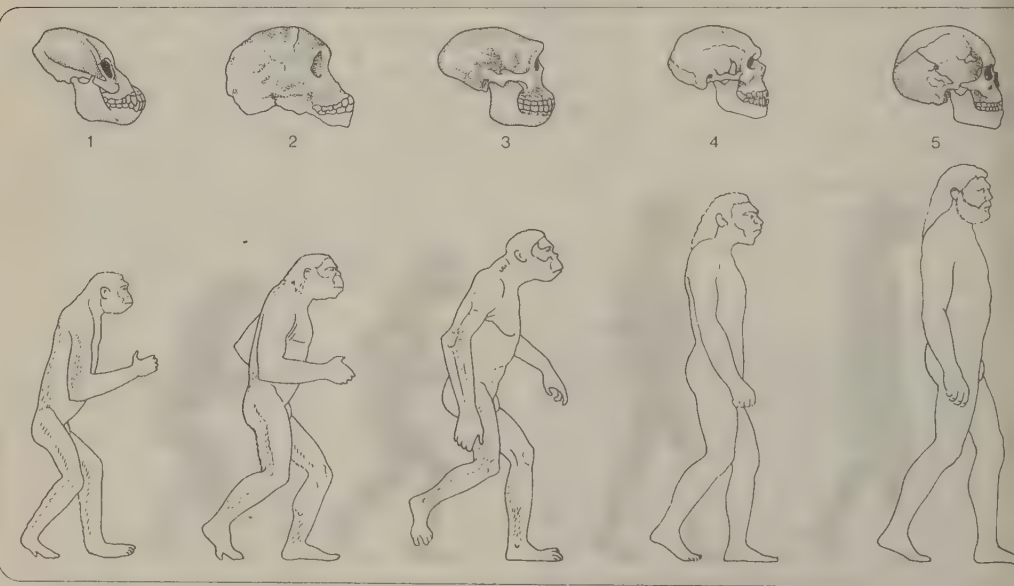
HONGRIE, État d'Europe centrale; 93 000 km²; 10 600 000 h. Cap. *Budapest*. Langue : hongrois.

GÉOGRAPHIE

Pays au climat chaud et parfois humide en été, froid en hiver, où une ligne de hauteur (500 à 800 m d'alt.), orientée O.-S.-O.-E.-N.-E., domine les plaines drainées par le Danube et la Tisza. La Hongrie a modernisé son agriculture (blé, maïs, vin, betterave), tandis que l'industrie s'est développée (mécanique, chimie, électrotechnique). Le tourisme (lac Balaton) est un secteur important, et les échanges avec les pays occidentaux sont relativement actifs.

HISTOIRE

Le pays est envahi par les Romains



Origine et évolution de l'homme. Le dessin ci-dessus présente de façon simplifiée les traits morphologiques caractérisant : le proconsul (primate hominidé) (1), singe proche des ancêtres de l'homme, ayant vécu il y a 4 millions d'années; «Lucy» (2), australopithèque ancien (– 3,8 millions d'années); le pithécantrop (3) (– 1,5 million d'années); l'homme de type

néandertalien (4) (– 0,3 million d'années); l'homme de Cro-Magnon (5), l'un des plus anciens de notre espèce (– 35 000 ans); l'homme actuel (6) rasé, cheveux coupés : le changement ne provient plus d'une évolution naturelle mais d'une libre décision.

Ce qui a évolué : la taille, plus grande; la marche, plus droite (jambes,

(^{1er-4^e} s.), puis par les Huns et les Avars. Les Magyars arrivent au ^x^e s. Ils sont dirigés par la famille Árpád, dont Étienne ^{1er}, couronné par le pape (1000). La Slavonie et la Croatie sont conquises mais au ^{xiii}^e s. l'invasion mongole ravage le pays (1241-42). Charles ^{1er} Robert d'Anjou succède au dernier des Árpád (^{xiv}^e s.). Son fils, Louis ^{1er}, puis le gendre de celui-ci, Sigismond, devenu empereur en 1410, étendent le royaume. Les Jagellons règnent ensuite. Après la brillante période de Corvin, la défaite des Hongrois face aux Turcs de Soliman le Magnifique, à Mohács (1526), et l'absence de successeur laissent le pays divisé : Ferdinand de Habsbourg accède au pouvoir (1526). Les Habsbourg deviennent maîtres du pays avec le roi Charles III (1711). Le nationalisme hongrois s'exaspère avec la politique centraliste de Joseph II au ^{xviii}^e s. La Hongrie se souève en 1848 avec Kossuth : les Russes, à l'appel de François-Joseph ^{1er}, écrasent les Hongrois à Világos (1849). Mais la défaite des Autrichiens face à la Prusse renforce les Hongrois et un compromis est signé en 1867 (→ AUTRICHE-HONGRIE). Après la défaite des Empires centraux en 1918, la Hongrie devient une république. En 1920, Horthy, dirigeant de fait, se rapproche des puissances de l'Axe. Mais

Hitler, qui a envahi la Hongrie, oblige Horthy à démissionner (1944). L'armée rouge libère la Hongrie (1944). Les communistes prennent le pouvoir avec Rákosi (1949). Imre Nagy appuie la libéralisation du système : mais les Soviétiques envahissent le pays (oct. 1956) et rétablissent le modèle de démocratie populaire avec János Kádár (à la tête du parti jusqu'en 1988). En 1989, la Hongrie abandonne toute référence au marxisme-léninisme. Les premières élections parlementaires libres ont lieu en 1990.

* **HONGROIS, E** adj. et n. De la Hongrie.

* **HONGROIS** n. m. Langue parlée en Hongrie.

HONNÊTE adj. (lat. *honestus*, honorable). Qui respecte la loyauté, la probité, la justice ou l'honneur. || Conforme au bon sens, à la moyenne.

HONNÊTEMENT adv. De façon honnête.

HONNÊTETÉ n. f. Sentiment conforme à l'honneur, à la probité.

HONNEUR n. m. (lat. *honor*). Sentiment de sa dignité morale. || Réputation, estime qui accompagnent le courage et les talents. ● *Dame d'honneur*, dame attachée au service d'une princesse. || *En l'honneur de*, pour honorer; en considération de. || *Faire honneur à sa famille*, être pour elle un sujet de gloire. || *Faire honneur à un repas*, y manger abondamment. || *Faire honneur à sa signature*, remplir ses engagements. || *Garçon, demoiselle d'honneur*, jeunes gens qui assistent les mariés le jour du mariage. || *Garde d'honneur*, troupe dont on fait accompagner de hauts personnages. || *Parole d'honneur*, promesse faite, assurance donnée sur l'honneur. || *Place d'honneur*, place réservée dans une réunion à une personne qu'on veut honorer. || *Point d'honneur*, chose qui touche à l'honneur. || *Pour l'honneur*, gratuitement, sans aucune rémunération. || *Se faire honneur de qqch*, se l'attribuer, s'en vanter. || *Se piquer d'honneur*, faire une chose avec zèle. || *Tour d'honneur*, tour de piste effectué après la victoire par le gagnant. ◆ pl. Distinctions, dignités. || Marques spéciales de respect réservées aux hauts personnages de l'État. || Les figures ou les cartes les plus hautes à certains jeux. ● *Faire les honneurs d'une maison*, y recevoir selon les règles de la politesse. || *Honneurs funèbres*, honneurs qu'on rend aux morts, cérémonie des funérailles. || *Honneurs de la guerre*, conditions honorables consenties par le vainqueur à une troupe qui s'est rendue après une valeureuse résistance. || *Honneurs militaires*, cérémonial par lequel une formation des armées témoigne son respect à un chef, à un drapeau, aux morts, etc.

* **HONNIR** v. t. (mot frq.). Litt. Couvrir publiquement de honte.

HONOLULU, cap. des îles Hawaï, port de l'île d'Oahu; 763 000 h. Tourisme.

HONORABILITÉ n. f. État, qualité d'une personne honorable.

HONORABLE adj. Digne de considération, d'estime. || Qui fait honneur, qui attire la considération. || Convenable.

HONORAIRE adj. (lat. *honorarius*). Se dit de celui qui, après avoir exercé longtemps une charge, en conserve le titre et les prérogatives honorifiques. || Qui porte un titre honorifique, sans fonctions.

HONORAIRES n. m. pl. Rétribution versée aux personnes qui exercent des professions libérales (médecin, avocat, etc.).

HONORER v. t. (lat. *honorare*). Traiter avec respect, estime ou considération. || Accorder comme une distinction. || Remplir ses engagements. || Procurer de l'honneur, de la considération. ◆ s'honorer v. pr. Être fier de.

HONORIFIQUE adj. (lat. *honorificus*). Qui procure de la considération, des honneurs.

* **HONORIS CAUSA** [ɔnɔʁiskoza] loc. adj. (loc. lat. signif. *pour marquer son respect* à). Se dit de grades universitaires conférés à titre honorifique et sans examen à de hautes personnalités.

HONORIUS, nom de quatre papes, dont HONORIUS II, pape de 1124 à 1130, qui négocie le concordat de Worms (1122).

HONSHŪ, anc. Hondo, la plus grande et la plus peuplée des îles constituant le Japon; 230 897 km²; 89 102 000 h.

* **HONTE** n. f. (mot frq.). Sentiment pénible venant d'une faute commise ou de la crainte du déshonneur ou d'une humiliation. || Chose déshonorante, qui soulève l'indignation. ● *Avoir honte*, avoir du remords; être dégoûté de. || *Avoir perdu toute honte*, être sans pudeur, insensible au déshonneur. || *Faire honte à*, être un sujet de honte pour. || *Sans fausse honte*, sans scrupule inutile.

* **HONTEUSEMENT** adv. D'une façon honteuse.

* **HONTEUX, EUSE** adj. Qui éprouve de la honte, de la confusion. || Qui cause de la honte, du déshonneur. || Qui n'ose pas faire état de ses convictions.

HOOGH ou **HOECH** (Pieter DE), peintre hollandais (1629-v. 1684).

HOOGHLY ou **HUGLI**, bras occidental du delta du Gange; 250 km.

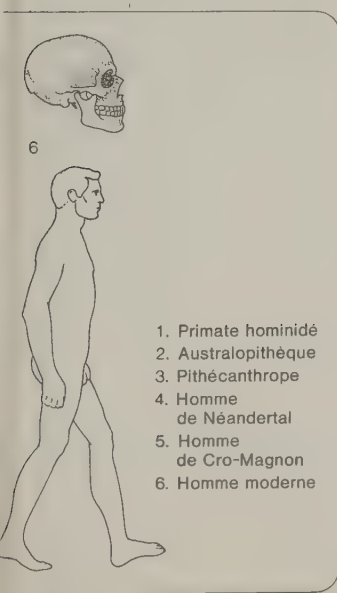
HOORNE → HORNES.

* **HOP!** interj. Sert à stimuler ou à faire sauter.

HOPE (Thomas Charles), chimiste écossais (1766-1844).

HO-PEI → HEBEI.

HOPIS, peuple indien d'Amérique du Nord,auj. localisé en Arizona.



1. Primate hominidé
2. Australopithecus
3. Pithécantropes
4. Homme de Néandertal
5. Homme de Cro-Magnon
6. Homme moderne

dos) et plus aisée; les bras, plus courts; la mâchoire inférieure (partie montante plus réduite, menton proéminent, disparition du museau); le nez, plus saillant; le crâne, beaucoup plus volumineux.

hôpital

HÔPITAL n. m. (lat. *hospitalis*). Établissement, public ou privé, où sont effectués tous les soins médicaux et chirurgicaux, ainsi que les accouchements. ● **Hôpital de jour**, institution où les malades ne sont pris en traitement que pendant la journée et retournent passer la nuit à leur domicile. || **Hôpital psychiatrique**, établissement hospitalier spécialisé dans le traitement des troubles mentaux.

HOPLITE n. m. (gr. *hoplitês*). Antiq. gr. Fantassin pesamment armé.

***HOQUET** n. m. (onomat.). Contraction brusque du diaphragme, accompagnée d'un bruit particulier dû au passage de l'air dans la glotte.

***HOQUETER** v. i. (conj. 4). Avoir le hoquet.

HORACE, poète latin (65-8 av. J.-C.), auteur de *Satires*, *Odes* et *Épîtres*.

HORACES (les trois), nom de trois frères romains qui, sous le règne de Tullus Hostilius, triomphent des trois Curiaes, champions d'Albe. — P. Corneille a tiré de cette légende une tragédie.

HORAIRE adj. (lat. *horarius*, de *hora*, heure). Relatif aux heures. || Par heure.

HORAIRE n. m. Tableau des heures d'arrivée et de départ. || Répartition des heures de travail.

***HORDE** n. f. (mot tatar). Troupe de gens indisciplinés.

HORDE D'OR, État mongol qui s'étend sur la Sibérie méridionale et le S. de la Russie (XIII^e s.-début du XVI^e s.).

HOREB, autre nom du Sinaï dans la Bible.

***HORION** n. m. (anc. fr. *oreillon*, coup sur l'oreille). Coup violent donné à qqn.

HORIZON n. m. (gr. *horizein*, border). Ligne imaginaire circulaire dont l'observateur est le centre, et où le ciel et la terre (ou la mer) semblent se joindre. || Partie de la terre, de la mer ou du ciel que borne cette ligne. || Domaine d'une action, d'une activité quelconque. || Couche géologique homogène.

HORIZONTAL, E, AUX adj. Parallèle au plan de l'horizon, donc perpendiculaire à une direction qui représente conventionnellement la verticale. ● *Coordonnées horizontales* d'un astre, la hauteur et l'azimut de cet astre.

HORIZONTALE n. f. *Math.* Ligne horizontale.

HORIZONTELEMENT adv. Parallèlement à l'horizon.

HORLOGE n. f. (gr. *hōrologion*, qui dit l'heure). Machine servant à mesurer le temps et à indiquer l'heure. ● *Horloge parlante*, horloge fournissant l'heure cinq fois par minute sur simple appel téléphonique. || *Régler comme une horloge*, extrêmement régulier dans ses habitudes.

HORLOGER, ÈRE n. Personne qui fa-

brique, vend ou répare des horloges, des montres. ♦ adj. Qui concerne l'horlogerie.

HORLOGERIE n. f. Commerce de l'horloger; son magasin, son industrie. || Objets qu'il fabrique.

***HORMIS** prép. *Litt.* À l'exception de, en dehors de, excepté.

HORMONAL, E, AUX adj. Relatif aux hormones.

HORMONE n. f. (gr. *hormân*, exciter). Substance produite par une glande ou par synthèse et qui agit sur des organes ou tissus situés à distance, après transport par le sang.

HORMUZ → ORMUZ.

HORN (cap), cap situé à l'extrémité sud de la Terre de Feu (Chili).

HORNES ou **HOORNE** (Philippe, comte DE), seigneur des Pays-Bas (v. 1524-1568). Avec le comte d'Égmont, il défend la liberté des Pays-Bas contre l'Espagne.

HORODATÉ, E adj. Se dit d'un document qui comporte l'indication de la date et de l'heure.

HORODATEUR, TRICE adj. et n. m. Se dit d'un appareil imprimant la date et l'heure sur certains documents.

HOROSCOPE n. m. (gr. *hōroskopos*, qui considère le moment [de la naissance]). Ensemble des présages tirés de l'état du ciel à l'heure de la naissance d'un individu.

HORREUR n. f. (lat. *horror*). Violente impression de répulsion, d'effroi, causée par qqch d'effreux. || Caractère horrible d'une action; action horrible. || Chose pour laquelle on éprouve de la répugnance à cause de sa laideur, de sa saleté, son obscénité.

HORRIBLE adj. (lat. *horribilis*). Qui fait horreur. || Extrême, excessif en mal.

HORRIBLEMENT adv. De façon horrible. || Extrêmement.

HORRIFIANT, E adj. Qui horrifie.

HORRIFIER v. t. Causer un sentiment d'effroi.

HORRIPILANT, E adj. *Fam.* Agaçant.

HORRIPILER v. t. (lat. *horripilare*, avoir le poil hérissé). Mettre hors de soi, excéder.

***HORS** [ɔʀ] prép. (de *dehors*). Au-delà de : *hors série*. || *Litt.* Excepté : *hors deux ou trois; hors cela*. ● *Hors cadre*, position extérieure dans laquelle un fonctionnaire peut être placé sur sa demande, le laissant soumis aux règles régissant sa fonction. || *Hors concours*, qui n'est plus autorisé à concourir en raison de sa supériorité. || *Hors d'eau*, se dit d'une construction à laquelle on a fait tout ce qui était nécessaire pour la soustraire aux dégâts provoqués par les pluies. || *Mettre hors la loi*, déclarer que qqn n'est plus

sous la protection des lois. ♦ *Hors de*, à l'extérieur de : *hors de chez soi*; à l'écart de l'influence de, de l'action de, de l'état de. ● *Hors de combat*, qui n'est plus en état de combattre. || *Hors d'ici*, sortez! || *Hors de question*, qui n'est pas envisagé. || *Hors de service, d'usage*, qui n'est plus en état d'être utilisé. || *Hors de soi*, dans un état de violente agitation.

***HORS-BORD** n. m. inv. Canot léger de course, propulsé par un moteur fixé à l'arrière d'un bateau, à l'extérieur du bord.

***HORS-D'ŒUVRE** n. m. inv. Mets servis au début du repas. || Partie d'une œuvre littéraire qu'on peut retrancher sans nuire à l'ensemble.

***HORS-JEU** n. m. inv. Au football et au rugby notamment, position irrégulière d'un joueur par rapport aux autres, entraînant une sanction contre ce joueur.

***HORS-LA-LOI** n. m. inv. (traduction de l'angl. *outlaw*). Individu qui se met en dehors des lois, bandit.

***HORS-PISTE** ou ***HORS-PISTES** n. m. inv. Ski pratiqué en dehors des pistes balisées.

***HORS-TEXTE** n. m. inv. Feuillet, le plus souvent illustré, de mêmes dimensions que les cahiers formant un livre, que l'on intercale dans un livre.

HORTA (Victor), architecte belge (1861-1947). Il décore Bruxelles.

HORTENSE DE BEAUHARNAIS (1783-1837), reine de Hollande (1806-1810), fille du vicomte de Beauharnais et de Joséphine Tascher de La Pagerie; épouse Louis Bonaparte, roi de Hollande, et mère de Napoléon III.

HORTENSIA n. m. (de *Hortense*). Arbrisseau originaire d'Extrême-Orient, cultivé pour ses fleurs ornementales blanches, roses ou bleues.

HORTHY (Miklós), homme d'État hongrois (1868-1957). Élu régent par l'Assemblée nationale (1920), il dirige l'État jusqu'en 1944.

HORTICOLE adj. Relatif à la culture des jardins.

HORTICULTEUR, TRICE n. Personne qui s'occupe d'horticulture.

HORTICULTURE n. f. (lat. *hortus*, jardin, sur *agriculture*). Culture des jardins.

HORUS. Myth. Dieu solaire de l'anc. Égypte, symbolisé par un faucon.

HOSPICE n. m. (lat. *hospitium*). Maison d'assistance où l'on reçoit les vieillards démunis ou atteints de maladie chronique.

HOSPITALIER, ÈRE adj. Relatif aux hospices, aux hôpitaux, aux cliniques. || Qui exerce l'hospitalité, qui accueille volontiers.

HOSPITALISATION n. f. Admission et séjour dans un établissement hospitalier.

HOSPITALISER v. t. (lat. *hospitalis*). Faire entrer dans un établissement hospitalier.

HOSPITALITÉ n. f. Action de recevoir chez soi par charité ou par politesse.

HOSPITALO-UNIVERSITAIRE adj. (pl. *hospitalo-universitaires*). Centre *hospitalo-universitaire* (C. H. U.), établissement hospitalier où s'exerce l'enseignement des étudiants en médecine.

HOSTELLERIE n. f. → **HÔTELLERIE**.

HOSTIE n. f. (lat. *hostia*, victime). Pain azyme que le prêtre consacre pendant la messe.

HOSTILE adj. (lat. *hostilis*, de *hostis*, ennemi). Qui manifeste des intentions agressives, qui se conduit en ennemi.

HOSTILITÉ n. f. Sentiment d'innuité ou d'opposition. ♦ pl. Opérations de guerre, état de guerre.

***HOT DOG** [ʰɔtɔg] n. m. (mots amér. signif. *chien chaud*) [pl. *hot dogs*]. Petit pain fourré d'une saucisse chaude avec moutarde.

HÔTE, HÔTESSE n. (lat. *hospes*, -itis). Personne chez qui on est reçu.

HÔTE n. m. Personne qui est reçue chez qq; invité.

HÔTEL n. m. (lat. *hospitale*, auberge). Maison meublée où on loge les voyageurs. || Grand édifice destiné à des établissements publics. ● **Hôtel particulier** ou **hôtel**, demeure citadine d'un riche particulier. || **Hôtel de ville**, maison où siège l'autorité municipale. || **Maître d'hôtel**, chef du service de la table dans une grande maison, un restaurant, etc.

HÔTELIER, ÈRE n. Professionnel assurant l'exploitation d'un hôtel destiné à recevoir les voyageurs. ♦ adj. Relatif aux hôtels, à l'hôtellerie.

HÔTELLERIE n. f. Restaurant élégant. (On dit aussi **HOSTELLERIE** en ce sens.) || Ensemble de la profession hôtelière.

HÔTESSE n. f. *Hôtesse d'accueil* ou *hôtesse*, jeune femme chargée d'accueillir les visiteurs dans certains organismes. || *Hôtesse de l'air*, jeune femme qui, à bord des avions commerciaux, veille au confort des passagers.

***HOTTE** n. f. (mot frq.). Panier d'osier ou cuve aplatis d'un côté, qu'on porte sur le dos à l'aide de bretelles. || Partie saillante et s'évasant du haut vers le bas du conduit d'une cheminée, au-dessus du manteau.

***HOTTENTOT, E** adj. Relatif aux Hottentots.

HOTTENTOTS, peuple de Namibie.

***HOU!** interj. Marque la réprobation ou, répétée, sert à interpeller.

HOANG-HO → **HUANG HE**.

HOANG KONG-WANG → **HUANG GONGWANG**.

HOUAT, île de Bretagne (Morbihan); 390 h.

***HOUBLON** n. m. (anc. néerl. *hoppe*). Plante grimpante cultivée pour ses cônes, ou inflorescences femelles, employés pour aromatiser la bière.

HOUDON (Jean Antoine), sculpteur français (1741-1828), auteur de bustes (*Voltaire*).

***HOUE** n. f. (mot frq.). Pioche à fer large et recourbé, pour remuer la terre.

HOUGUE (la), rade proche du Cotentin, au large de Saint-Vaast-la-Hougue.

HOUEHOT → **HOHHOT**.

***HOUILLE** n. f. (wallon *hoye*; du frq.). Combustible minéral fossile solide.

● *Houille blanche*, énergie obtenue à partir des chutes d'eau.

***HOULLER, ÈRE** adj. Relatif à la houille.

***HOULLÈRE** n. f. Mine de houille.

HOUILLES, ch.-l. de c. des Yvelines; 29854 h.

***HOULE** n. f. (mot germ.). Mouvement ondulatoire de la mer, sans que les vagues déferlent.

***HOULETTE** n. f. (anc. fr. *houler*, jeter; du frq.). Bâton à l'usage des bergers, terminé par une sorte de cuiller en fer. ● *Sous la houlette de qq*, sous sa direction.

***HOULEUX, EUSE** adj. Se dit de la mer agitée par la houle. || Agité de sentiments contraires, mouvementé.

HOU-NAN → **HUNAN**.

HOU-PEI → **HUBEI**.

HOUPHOUËT-BOIGNY (Félix), homme d'État ivoirien, né en 1905, président de la République depuis 1960.

***HOUPPE** n. f. (mot frq.). Touffe de brins de laine, de soie, de duvet. || Touffe de cheveux sur la tête.

***HOUPPELANDE** n. f. (anc. angl. *hop-pâda*, par dessus). Ample manteau sans manches.

***HOUPPETTE** n. f. Petite houppe.

***HOURRA** interj. et n. m. Cri réglementaire poussé par l'équipage d'un navire pour saluer un hôte d'honneur. || Cri d'acclamation. (On écrit aussi **HURRAH**.)

HOURLITES, peuple asiatique installé en haute Mésopotamie dès le III^e millénaire av. J.-C.

***HOUSPILLER** v. t. (de *housser*, frapper, et *pignier*, pigner). Faire de vifs reproches, réprimander.

***HOUSSE** n. f. (mot frq.). Enveloppe qui sert à recouvrir et à protéger des meubles, des vêtements, etc. || Couverture qui se met sur la croupe des chevaux de selle.

HOUSTON, port des États-Unis (Texas), sur la baie de Galveston; 1 594 000 h.

Centre spatial. Centre industriel (pétrole).

***HOUX** n. m. (mot frq.). Arbuste des sous-bois, à feuilles luisantes, épineuses et persistantes, dont l'écorce sert à fabriquer la glu.

HOVERCRAFT [ʰvɛrkraft] n. m. (angl. *to hover*, planer, et *craft*, embarcation). Syn. de **AÉROGLISSEUR**.

HOWARD (Catherine) → **CATHERINE HOWARD**.

HOWRAH, v. de l'Inde, banlieue de Calcutta.

HOXHA ou **HODJA** (Enver), homme d'État albanais (1908-1985), secrétaire du parti communiste albanais (1948-1985).

***HOYAU** n. m. (de *houe*). Houe à lame aplatie en biseau.

H.S., abrégé. de *hors-service*.

HUAI ou **HOUI**, fl. de Chine, entre le Huang He et le Yangzi Jiang; 1 080 km.

HUANCAYO, v. du Pérou; 176 000 h.

HUANG GONGWANG ou **HOANG KONG-WANG**, peintre paysagiste chinois de l'époque yuan (1269-1354).

HUANG HE ou **HOANG-HO** ou **FLEUVE JAUNE**, fl. de la Chine du Nord, né au Tibet, qui se jette dans la mer Jaune; 4 845 km. Irrégulier, il est en cours d'aménagement.

HUAXTÈQUES, peuple indien de l'anc. Mexique, dont la civilisation atteint son apogée vers le X^e s.

HUBBLE (Edwin), astrophysicien américain (1889-1953). Il met en évidence l'expansion de l'univers.

HUBEI ou **HOU-PEI**, prov. de la Chine centrale; 180 000 km²; 47 800 000 h. Cap. *Wuhan*.

HUBERT (*saint*), évêque de Tongres, Maastricht et Liège († 727). Patron des chasseurs.

HUBLI, v. de l'Inde (Karnātaka); 527 000 h. (avec Dhārwar).

***HUBLOT** n. m. (anc. fr. *huve*, bonnet; du frq.). Ouverture pratiquée dans la coque d'un navire ou d'un avion, pouvant se fermer hermétiquement et qui peut donner de l'air et de la lumière. || Partie vitrée de la porte d'un four, permettant de surveiller l'opération en cours.

***HUCHE** n. f. (mot germ.). Grand coffre de bois utilisé pour pétrir la pâte ou conserver le pain, ou comme meuble de rangement.

HUDSON, fl. des États-Unis, qui rejoint l'Atlantique à New York; 500 km env.

HUDSON (*baie d'*), mer bordière du nord du Canada, communiquant avec l'Atlantique par le *détroit d'Hudson*.

***HUE!** interj. S'emploie pour faire avancer un cheval. ● *Tirer à hue et à dia*, agir de façon désordonnée.

HUÊ, v. du Viêt-nam; 200 000 h. Anc. cap. impériale.

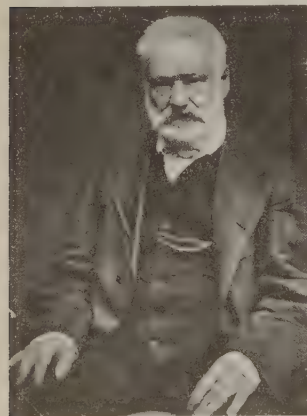
***HUÉE** n. f. Cris hostiles.

HUELVA, port d'Espagne (Andalousie); 128 000 h.

***HUER** v. t. (de *hue*). Accueillir par des cris de dérision et d'hostilité, conspuer, siffler.

HUGLI → HOOGLY.

HUGO (Victor), écrivain français (1802-1885). D'abord poète classique (*Odes*), il évolue vers le romantisme, en poésie (*les Orientales*, *les Feuilles d'automne*, *les Chants du crépuscule*, *les Voix intérieures*, *les Rayons et les Ombres*), au théâtre (*Hernani*, *Ruy Blas*)



Photographie de Victor Hugo (en 1880).
[Carjat]

et dans le roman historique (*Notre-Dame de Paris*). Républicain, en exil après 1851, il compose les poèmes satiriques des *Châtiments*, le recueil lyrique des *Contemplations*, l'épopée de la *Légende des siècles* ainsi que les deux romans : *les Misérables* et *les Travailleurs de la mer*. Il rentre en France en 1870.

***HUGUENOT, E** n. et adj. (all. *Eidgenossen*, confédéré). Surnom donné jadis par les catholiques français aux calvinistes.

HUGUES le Grand († 956), comte de Paris, duc des Francs, fils du roi Robert I^{er}.

HUGUES CAPET (v. 941-966), duc des Francs (956-987), puis roi de France (987-996), fils du précédent, fondateur de la dynastie des Capétiens.

HUILAGE n. m. Action d'huiler.

HUILE n. f. (lat. *oleum*). Produit d'origine minérale, animale ou végétale, fluide à la température ordinaire. || Pop. Personnage officiel, influent. ● *Faire tache d'huile*, s'étendre insensiblement. || *Huile de coude* (fam.), énergie déployée pour faire

qqch. || *Huile essentielle*, huile volatile obtenue par distillation de substances aromatiques d'origine végétale. || *Mer d'huile*, mer très calme. || *Mettre de l'huile*, aplanir les difficultés. || *Peinture à l'huile*, ou *huile*, peinture dont le liant est fait d'une ou plusieurs huiles grasses ou essentielles, minérales ou végétales; toile, tableau exécutés avec ce type de produit. || *Les saintes huiles*, huiles utilisées pour les sacrements. || *Verser, mettre, jeter de l'huile sur le feu*, attiser, envenimer une querelle.

HUILER v. t. Frotter, imprégner d'huile.

HUILERIE n. f. Fabrique d'huile végétale.

HUILEUX, EUSE adj. Qui est de la nature de l'huile. || Gras et comme imbibé d'huile.

HUILIER n. m. Accessoire de table réunissant les burettes d'huile et de vinaigre.

***HUIS** n. m. (lat. *ostium*, porte). À huis clos, toutes portes fermées, le public n'étant pas admis.

HUISSERIE n. f. Partie fixe formant les piédroits et le linteau d'une porte dans une cloison, dans un pan de bois, etc.

HUISSIER n. m. (de *huis*). Gardien qui se tient à la porte d'un haut personnage pour annoncer et introduire les visiteurs. || Employé chargé du service dans les assemblées ou les administrations. (On dit parfois APPARITEUR.) ● *Huissier de justice*, ou *huissier*, officier ministériel chargé de signifier, les actes de procédure, et de mettre à exécution les jugements.

***HUIT** [uit; qi devant une consonne] adj. num. et n. m. inv. (lat. *octo*). Sept plus un. || *Huitième*. ● n. m. inv. En avion, embarcation à huit rameurs.

***HUITAINE** n. f. Groupe de huit unités ou environ. || Espace de huit jours, une semaine. ● À huitaine, sous huitaine, à pareil jour la semaine suivante.

***HUITIÈME** adj. ord. et n. Qui occupe un rang marqué par le numéro huit. || Qui se trouve huit fois dans le tout.

***HUITIÈMEMENT** adv. En huitième lieu.

HUITRE n. f. (lat. *ostrea*; du gr.). Mollusque à deux valves comestible, fixé aux rochers marins par une valve de sa coquille. || Fam. Personne stupide. ● *Huitre perlière*, celle qui donne des perles fines.

HULAGÜ (v. 1217-1265), premier souverain mongol de l'Iran (1251-1265), petit-fils de Gengis Khân. Il mit fin au califat de Bagdad (1258).

HULL → KINGSTON-UPON-HULL.

***HULOTTE** n. f. (anc. fr. *huller*, hurler). Oiseau rapace nocturne, commun dans les bois. (Nom usuel : *chat-huant*.)

***HULULEMENT** n. m., ***HULULER** v. i. → ULULEMENT, ULULER.

***HUM!** interj. Marque le doute, l'impair, la réticence.

HUMAIN, E adj. (lat. *humanus*). Qui concerne l'homme. || Sensible à la pitié, compatissant, compréhensif.

HUMAIN n. m. Litt. Homme.

HUMAINEMENT adv. En homme. || Avec humanité, avec bonté.

HUMANISATION n. f. Action d'humaniser.

HUMANISER v. t. Rendre plus humain, plus sociable, plus civilisé. ● s'humaniser v. pr. Devenir plus doux, plus compréhensif.

HUMANISME n. m. Doctrine qui a pour objet l'épanouissement de l'homme. || Mouvement des humanistes de la Renaissance, qui a remis en honneur les langues et les littératures anciennes.

HUMANISTE n. Homme versé dans la connaissance des langues et des littératures anciennes. ● adj. Relatif à l'humanisme.

HUMANITAIRE adj. Qui traite les hommes humainement, qui cherche leur bien.

HUMANITÉ n. f. (lat. *humanitas*). Nature humaine. || L'ensemble des hommes. || Bonté, bienveillance. ● pl. Étude des langues et des littératures grecque et latine.

HUMANOÏDE adj. et n. Dans le langage de la science-fiction, être ressemblant à l'homme.

HUMBERT I^{er} (1844-1900), roi d'Italie (1878-1900), fils de Victor-Emmanuel II.

HUMBERT II (1904-1983), fils de Victor-Emmanuel III, roi d'Italie (mai-juin 1946). Il abdiqua après un référendum favorable à la république.

HUMBLE adj. (lat. *humilis*). Qui s'abaisse volontairement. || Qui marque de la déférence, du respect. || Pauvre, sans éclat : *d'humbles travaux*. ● *Mon humble avis*, si je puis exprimer mon opinion.

HUMBLEMENT adv. Avec humilité.

HUMBOLDT (Alexander), explorateur allemand (1769-1859).

HUMBOLDT (courant de), ou **COURANT DU PÉROU**, courant marin froid du Pacifique, qui longe, du S. au N., la côte de l'Amérique du Sud.

HUME (David), philosophe britannique (1711-1776).

HUMECTER v. t. (lat. *humectare*). Rendre humide, mouiller légèrement.

***HUMER** v. t. (onomat.). Aspirer par le nez pour sentir.

HUMÉRUS n. m. (mot lat.). Os unique du bras, qui s'articule par l'épaule avec la cavité de l'omoplate, et par le coude avec le cubitus et le radius.

HUMEUR n. f. (lat. *humor*, liquide). Disposition affective qui donne à nos états d'âme une tonalité agréable ou désagréable. || Litt. Disposition chagrine. || Sub-

stance fluide élaborée par un organisme animal, comme le sang, la lymphé, la bile, etc. (vx). ● *Être d'humeur à*, avoir une disposition momentanée.

HUMIDE adj. (lat. *humidus*). Chargé d'eau ou de vapeur d'eau. ● *Yeux humides*, yeux mouillés de larmes.

HUMIDIFICATEUR n. m. Appareil servant à maintenir une humidité donnée en un point ou dans un lieu déterminés.

HUMIDIFIER v. t. Rendre humide.

HUMIDITÉ n. f. État de ce qui est humide.

HUMILIANT, E adj. Qui humilie.

HUMILIATION n. f. Action par laquelle on est humilié; fait d'être humilié affront.

HUMILIÉ, E adj. et n. Qui a subi une humiliation.

HUMILIER v. t. (lat. *humiliare*, de *humilis*, humble). Rabaissier d'une manière outrageante; offenser. ● *s'humilier* v. pr. S'abaisser volontairement, se faire humble.

HUMILITÉ n. f. Sentiment de celui qui est humble; caractère de ce qui est humble.

HUMORAL, E, AUX adj. Relatif aux humeurs du corps.

HUMORISTE n. et adj. Personne qui a de l'humour. || Auteur de dessins, d'écrits comiques ou satiriques.

HUMORISTIQUE adj. Qui a le caractère de l'humour, plein d'humour.

HUMOUR n. m. (mot angl.). Forme d'esprit qui dissimule sous un air sérieux une raillerie cruelle, une situation absurde ou comique. ● *Humour noir*, qui souligne avec cruauté, l'absurdité du monde.

HUMUS n. m. (mot lat.). Substance noirâtre résultant de la décomposition partielle, par les microbes du sol, de déchets végétaux et animaux. (Syn. TERRE VÉGÉTALE.)

HUNAN ou **HOU-NAN**, prov. de la Chine méridionale; 210 000 km²; 54 000 000 h. Cap. Changsha.

***HUNE** n. f. (mot scand.). Mar. Plate-forme fixée à l'extrémité supérieure de certains mâts.

HUNS, anc. population nomade de haute Asie. Les Huns déferlent sur l'Europe au V^e s. apr. J.-C., et sous Attila († 453), pillent l'Empire romain.

***HUPPE** n. f. (lat. *upupa*). Touffe de plumes que certains oiseaux ont sur la tête. || Oiseau passereau ayant une touffe de plumes sur la tête.

***HUPPÉ, E** adj. Qui a une huppe sur la tête, en parlant des oiseaux. || *Fam.* Riche, noble.

***HURE** n. f. (mot germ.). Tête coupée de sanglier, de brochet, etc.

***HURLANT, E** adj. Qui hurle.

***HURLEMENT** n. m. Cri prolongé particulier au loup, au chien, à l'hyène. || Cri prolongé de qqn qui souffre.

***HURLER** v. i. (lat. *ululare*). Faire entendre des hurlements, des cris effrayants ou discordants. || Présenter une disparité choquante. ● v. t. Dire, chanter en criant très fort.

HURLUBERLU, E n. (de *berlu*, inconsidéré). *Fam.* Étourdi, écerelé.

HURON (lac), lac de l'Amérique du Nord, entre le Canada et les États-Unis; 60 090 km².

HUROS, peuple indien, allié des Français contre les Iroquois au XVII^e s.; aj. disparus.

***HURRAH** interj. et n. m. → HOURRA.

HUS (Jan), réformateur religieux tchèque (v. 1371-1415); brûlé comme hérétique.

HUSÁK (Gustáv), homme d'État tchécoslovaque, né en 1913, secrétaire général du parti communiste (1969-1987), président de la République (1975-1989).

HUSAYN, né en 1935, roi de Jordanie depuis 1952.

***HUSSARD** n. m. (mot hongr.). Militaire d'un corps de cavalerie légère créé en France au XVII^e s. et dont la tenue fut empruntée aux Hongrois.

HUSSERL (Edmund), philosophe allemand (1859-1938), créateur de la phénoménologie.

HUSSITE adj. et n. Partisan de Jan Hus. (Les hussites se divisent en deux groupes : Prague et Tábor.)

***HUTTE** n. f. (mot frq.). Cabane faite de branchages, de terre, etc.

HUXLEY (Aldous), écrivain anglais (1894-1963). Il a écrit *Le Meilleur des mondes*.

HUYGENS (Christiaan), physicien néerlandais (1629-1695). Il découvre l'anneau de Saturne et la nébuleuse d'Orion; il fait la théorie du pendule.

HUYSMANS (Joris-Karl), écrivain français (1848-1907), auteur de romans (*À rebours*).

HYBRIDATION n. f. Croisement entre deux individus de races ou, plus rarement, d'espèces différentes.

HYBRIDE adj. et n. m. (lat. *hybrida*, de sang mêlé). Se dit d'un animal ou d'un végétal résultant d'un croisement. || D'une nature compositée, mal définie.

HYDERÂBÂD, v. de l'Inde, cap. de l'Andhra Pradesh; 2 528 000 h.

HYDERÂBÂD, v. du Pakistan, dans le Sind; 795 000 h.

HYDRATANT, E adj. Crème, lotion, lait hydratants, produits utilisés pour restituer à l'épiderme sa teneur en eau.

HYDRATATION n. f. Introduction d'eau dans l'organisme.

HYDRATE n. m. (gr. *hudôr*, eau). *Hydrates de carbone*, autre nom des GLUCIDES.

HYDRATER v. t. Faire une hydratation.

HYDRAULIQUE adj. Relatif à l'eau. || Qui fonctionne à l'aide d'un liquide.

HYDRAVION n. m. Avion à flotteurs ou à coque marine, pouvant prendre son essor sur l'eau et s'y poser.

HYDRE n. f. (gr. *hudra*). Animal d'eau douce, très contractile, ayant la forme d'un polype isolé, portant de 6 à 10 tentacules. ● *Hydre de Lerne*, serpent à plusieurs têtes, qui repoussait au fur et à mesure qu'on les tranchait, détruit par Héraclès; danger sans cesse renaissant.

HYDROCARBURE n. m. Composé binaire de carbone et d'hydrogène.

HYDROCÉPHALIE n. f. (gr. *hudôr*, eau et *kephalê*, tête). Augmentation de volume du liquide céphalo-rachidien, entraînant, chez l'enfant, une augmentation du volume de la boîte crânienne et une insuffisance du développement intellectuel.

HYDROCUTION n. f. Accident caractérisé par une perte de connaissance qui fait couler à pic le baigneur.

HYDROÉLECTRICITÉ n. f. Énergie électrique obtenue par la houille blanche.

HYDROÉLECTRIQUE adj. Relatif à l'hydroélectricité.

HYDROGÉNATION n. f. *Hydrogénation* du charbon, fabrication d'huile minérale artificielle à partir de la houille par l'action de l'hydrogène.

HYDROGÈNE n. m. (gr. *hudôr*, eau, et *gennân*, engendrer). Corps simple (H) de masse atomique 1,008, gazeux, qui entre dans la composition de l'eau. ● *Bombe à hydrogène*, v. THERMONUCLÉAIRE.

HYDROGÉNÉ, E adj. Qui contient de l'hydrogène.

HYDROGLISSEUR n. m. Bateau à fond plat, propulsé par une hélice aérienne.

HYDROGRAPHE n. Spécialiste d'hydrographie.

HYDROGRAPHIE n. f. Science qui étudie les eaux marines, les cours d'eau et les lacs. || Topographie maritime qui a pour objet de lever le plan du fond des mers et des fleuves. || Ensemble des eaux courantes ou stables d'une région.

HYDROGRAPHIQUE adj. Qui concerne l'hydrographie.

HYDROLOGIE n. f. Science qui traite des propriétés mécaniques, physiques et chimiques des eaux marines et continentales.

HYDROLYSE n. f. (gr. *hudôr*, eau, et *lusi*, dissolution). Décomposition de certains composés chimiques par l'eau.

HYDROMEL n. m. (gr. *hudôr*, eau, et *meli*, miel). Boisson, fermentée ou non, faite d'eau et de miel.

hydrophile

HYDROPHILE adj. Apte à être mouillé par l'eau sans être dissous.

HYDROTHERAPIE n. f. Thérapeutique utilisant l'eau à l'aide de diverses techniques.

HYÈNE n. f. (gr. *huaina*). Mammifère carnassier se nourrissant surtout de charognes, à pelage gris ou fauve tacheté de brun.

HYÈRES, ch.-l. de c. du Var; 41 739 h. Station balnéaire.

HYÈRES (îles d'), petit archipel français de la Méditerranée, comprenant Porquerolles, Port-Cros, l'île du Levant.

HYGIÈNE n. f. (gr. *hugieinon*, salubre, sain). Ensemble de règles et de pratiques relatives à la conservation de la santé.

HYGIÉNIQUE adj. Relatif à l'hygiène. ● Papier hygiénique, papier très mince pour water-closets. || Serviette hygiénique, bande absorbante utilisée par les femmes pendant les règles.

HYGROMÈTRE n. m. Appareil pour mesurer le degré d'humidité de l'air.

HYKSOS, envahisseurs sémites qui dominent l'Égypte de 1670 à 1560 av. J.-C.

HYMEN n. m. (lat. *hymen*; du gr.). Membrane qui, en général, obstrue partiellement le vagin des vierges.

HYMEN ou **HYMÉNÉE** n. m. (du n. d'une divinité grecque qui présidait au mariage). Litt. Mariage.

HYMÉNOPTÈRE adj. et n. m. (gr. *humèn*, membrane, et *pteron*, aile). Insecte caractérisé par deux paires d'ailes motrices unies pendant le vol et par l'incapacité de la larve à subvenir seule à ses besoins.

HYMETTE (mont), montagne de l'Attique, au S. d'Athènes.

HYMNE n. m. (gr. *humnos*). Chez les Anciens, chant, poème en l'honneur des dieux et des héros. || Chant national.

HYPERBARE adj. Se dit d'une enceinte où la pression est supérieure à la pression atmosphérique.

HYPERBOLE n. f. (gr. *hyperbolé*, excès). Procédé qui consiste à exagérer l'expression pour produire une forte impression.

HYPERBOLIQUE adj. Qui va jusqu'à l'exagération.

HYPERGLYCÉMIE n. f. Excès du taux de glucose dans le sang (la normale étant de 1 g par litre).

HYPERMARCHÉ n. m. Magasin exploité en libre service et présentant une superficie consacrée à la vente supérieure à 2 500 m².

HYPERMÉTROPE adj. et n. Atteint d'hypermétropie.

HYPERMÉTROPIE n. f. (gr. *hyper*, au-delà, *metron*, mesure, et *ops*, vue). Anomalie de la vision, due habituellement à un défaut de convergence du cristallin, et

dans laquelle l'image se forme en arrière de la rétine.

HYPERSENSIBILITÉ n. f. Sensibilité extrême.

HYPERSENSIBLE adj. et n. D'une sensibilité extrême.

HYPERSONIQUE adj. Aéron. Se dit des vitesses correspondant à un nombre de Mach égal ou supérieur à 5 (soit, à 15 °C, environ 6 000 km/h).

HYPERTENDU, **E** adj. et n. Dont la tension artérielle est supérieure à la normale.

HYPERTENSION n. f. Augmentation de la tension des parois d'une cavité, lorsque la pression des liquides qu'elle contient est supérieure à la normale.

HYPERTROPHIE n. f. Accroissement anormal du tissu d'un organe. || Développement excessif d'un sentiment, d'une activité.

HYPERTROPHIÉ, **E** adj. Développé anormalement.

HYPERTROPHIER v. t. Produire l'hypertrophie. ♦ s'hypertrophier v. pr. Augmenter de volume par hypertrophie. || Se développer excessivement.

HYPNOSE n. f. (gr. *hupnoûn*, endormir). Baisse du niveau de vigilance provoquée par suggestion et qui est marquée par une grande dépendance.

HYPNOTIQUE adj. Relatif à l'hypnose.

HYPNOTISER v. t. Soumettre à l'hypnose. || Retenir exclusivement l'attention par une sorte d'attraction irrésistible. ♦ s'hypnotiser v. pr. Concentrer son attention, ses espoirs sur.

HYPNOTISEUR n. m. Celui qui hypnotise.

HYPNOTISME n. m. Ensemble des techniques permettant de provoquer un état hypnotique.

HYPOACOUSIE n. f. Diminution de l'acuité auditive.

HYPOCONDRIAQUE ou **HYPOCHONDRIAQUE** [-kɔ] adj. et n. Qui souffre d'hypocondrie.

HYPOCONDRIE ou **HYPOCHONDRIE** [-kɔ] n. f. (gr. *hupokhondrios*, situé sous les cartilages). Inquiétude pathologique concernant l'état et le fonctionnement des organes.

HYPOCORISTIQUE adj. et n. m. Se dit d'un terme d'affection formé à l'aide de suffixes ou par redoublement. (Ex. : *frérot*, *filille*.)

HYPOCRISIE n. f. (gr. *hupokrisis*, mimique). Attitude qui consiste à cacher ses sentiments et à montrer des qualités qu'on n'a pas.

HYPOCRITE adj. et n. Qui a ou manifeste de l'hypocrisie.

HYPOCRITEMENT adv. De façon hypocrite.

HYPODERMIQUE adj. Syn. de **SOUS-CUTANÉ**.

HYOGÉE n. m. (gr. *hupo*, dessous, et *gê*, terre). Caveau des civilisations préhistoriques et antiques.

HYOGLOSSE n. m. Nerf qui innervait les muscles de la langue.

HYPOGLYCÉMIE n. f. Insuffisance du taux du glucose dans le sang.

HYPOMANIE n. f. État d'excitation psychique, qui rappelle l'état maniaque.

HYPOPHYSE n. f. Glande endocrine située sous l'encéphale et qui produit de nombreuses hormones.

HYPOTENDU, **E** adj. et n. Qui a une tension artérielle inférieure à la normale.

HYPOTENSEUR n. m. Médicament qui diminue la tension artérielle.

HYPOTENSION n. f. Tension artérielle inférieure à la normale.

HYPOTÉNUSE n. f. (gr. *hupoteinousa*, pleura, côté se tendant sous les angles). Côté opposé à l'angle droit d'un triangle rectangle. (Le carré de l'hypoténuse est égal à la somme des carrés des deux autres côtés.)

HYPOTHALAMUS [-mys] n. m. Région du diencéphale située à la base du cerveau et où se trouvent de nombreux centres régulateurs des grandes fonctions (faim, soif, activité sexuelle).

HYPOTHÉCAIRE adj. Qui a ou donne droit d'hypothèque.

HYPOTHÈQUE n. f. (gr. *hupothékê*, gage). Droit réel qui garantit le créancier sans déposséder le propriétaire. || Ce qui entraîne, ce qui cause préjudice. ♦ Prendre une hypothèque sur l'avenir, disposer de qqch avant de la posséder.

HYPOTHÉQUER v. t. (conj. 5). Grever un bien d'une hypothèque pour garantir une créance. || Engager, lier par qqch qui deviendra une difficulté.

HYPOTHERMIE n. f. Abaissement au-dessous de la normale de la température du corps.

HYPOTHÈSE n. f. (gr. *hupothesis*). Supposition que l'on fait d'une chose possible ou non, et dont on tire une conséquence.

HYPOTHÉTICO-DÉDUCTIF, **IVE** adj. (pl. *hypothético-déductifs*, *ives*). Se dit de tout processus de pensée fondé sur une déduction rigoureuse à partir de principes posés.

HYPOTHÉTIQUE adj. Fondé sur une hypothèse. || Douteux, incertain.

HYSTÉRIE n. f. (gr. *hustera*, utérus). Névrose caractérisée par une excitation à caractère théâtral, la dépendance et la manipulation de l'entourage. || Vive excitation poussée jusqu'au délire.

HYSTÉRIQUE adj. et n. Relatif à l'hystérie; atteint d'hystérie.

I n. m. Neuvième lettre de l'alphabet et la troisième des voyelles. || Symbole chimique de l'iode. ● Mettre les points sur les «i», préciser pour éviter les ambiguïtés.

IABLONOVYĭ (monts), massif montagneux de la Sibérie orientale.

IACOPO della Quercia, sculpteur italien (v. 1374-1438). Il travaille à Sienne, à Lucques, à Bologne.

IAHVÉ → YAHVÉ.

IAKOUTIE ou **YAKOUTIE**, république autonome de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), en Sibérie; 3 103 200 km²; 883 000 h. Cap. *Iakoutsk* ou *Yakoutsk*.

IALTA → YALTA.

ĪAMBE [jāb] n. m. (gr. *iambos*). *Métr.* anc. Pied de vers composé d'une brève et d'une longue accentuée. ♦ pl. Pièce de vers satiriques, en alexandrins alternant avec des octosyllabes.

ĪAMBIQUE adj. Composé d'Īambes.

ĪAROSLAV [jāb] n. m. (gr. *iambos*). *Métr.* anc. Pied de vers composé d'une brève et d'une longue accentuée. ♦ pl. Pièce de vers satiriques, en alexandrins alternant avec des octosyllabes.

ĪAROSLAVL, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), sur la Volga supérieure; 597 000 h. Centre industriel.

IAȘI, v. de Roumanie, en Moldavie; 271 000 h. Centre industriel.

IAXARTE → SYR-DARIA.

ĪBADAN, v. du S.-O. du Nigeria; 1 060 000 h. Université. Centre commercial.

IBÈRE adj. et n. Relatif aux Ibères.

IBÉRIE, dans l'Antiquité, région constituant la péninsule Ibérique (*Ibères*).

IBÉRIQUE adj. Relatif à l'Ibérie.

IBÉRIQUE (péninsule), partie S.-O. de l'Europe, partagée entre l'Espagne et le Portugal.

IBÉRIQUES (monts), massif montagneux d'Espagne, séparant la Castille du bassin de l'Èbre.

IBIDEM adv. (mot lat.). Au même endroit. (Abrév. : *ibid.*)

IBIS n. m. (lat. *ibis*; du gr.). Oiseau échassier, à bec long et courbé vers le bas.

IBIZA, une des îles Baléares, au S.-O. de Majorque. Ch.-l. *Ibiza*. Tourisme.

IBN BĀDJĪJA, philosophe arabe, mort à Fès en 1138.

IBN KHALDŪN ('Abd al-Rahmān), historien et sociologue arabe (1332-1406).

IBN SA'ŪD → 'ABD AL-'AZĪZ III IBN SA'ŪD.

IBOS, peuple du Nigeria.

IBRĀHĪM BEY (1735-1816), chef des mamelouks d'Égypte (1795-1816), chassé par Méhémet-Ali en 1811.

IBRĀHĪM PACHA (1789-1848), vice-roi d'Égypte (1848), fils de Méhémet-Ali. Il soumet la Grèce (1827), puis conquiert la Syrie (1833).

IBSEN (Henrik), écrivain norvégien (1828-1906), auteur de drames (*Peer Gynt*, *le Canard sauvage*).

ICARE. *Myth.* gr. Il s'enfuit du Labyrinthe de Crète au moyen d'ailes fixées avec de la cire. Le soleil ayant fait fondre la cire, il tombe dans la mer.

ICEBERG [isberg ou ajsberg] n. m. (mot angl.; du norvég.). Dans les régions polaires, énorme bloc de glace détaché des glaciers continentaux, flottant sur l'océan, et dont la portion émergée peut atteindre 200 m de haut, les quatre cinquièmes restant immergés.

ICE-CREAM [ajskrim] n. m. (mots angl.) [*pl. ice-creams*]. Crème glacée.

ICHIKAWA, v. du Japon (Honshū), à l'E. de Tōkyō; 364 000 h.

ICHTHUS [iktys] n. m. Transcription en caractères romains du monogramme grec du Christ : *Iésous Christos Theou Uios Sôtēr* (Jésus-Christ, fils de Dieu, sauveur).

ICHTYOLOGIE [iktjɔ-] n. f. (gr. *ikthus*, poisson, et *logos*, science). Partie de la zoologie qui traite des poissons.

ICHTYOSAURE [iktjɔ-] n. m. (gr. *ikthus*, poisson, et *sauros*, lézard). Reptile fossile à aspect de requin, qui vivait au jurassique.

ICI adv. (lat. *ecce hic*, voici ici). Dans le lieu où l'on se trouve. || Dans ce pays. || Dans le temps présent. ● Ici-bas, dans ce monde. (Contr. LÀ-HAUT.) || *Par ici*, de ce côté-ci.

ICÔNE n. f. (russe *ikona*; du gr. *eikôn*, image). Image du Christ, de la Vierge et

des saints dans les Églises d'Orient de tradition byzantine.

ICONIQUE adj. Relatif à l'image.

ICONOCLASTE n. et adj. (gr. *eikôn*, image, et *klân*, briser). *Fam.* Ennemi de toute tradition.

ICONOGRAPHIE n. f. Étude descriptive des différentes représentations figurées d'un même sujet. || Ensemble de l'illustration d'une publication (livre, revue, etc.).

ICONOSTASE n. f. Dans les églises de rite byzantin, cloison, percée en général de trois portes, séparant la nef du sanctuaire et ornée d'icônes.

ICTÈRE n. m. (gr. *ikteros*). Coloration jaune de la peau, due à la présence dans le sang et dans les tissus, notamment dans la peau, de pigments biliaires. (Syn. *fam.* JAUNISSE.)

ICTUS [iktys] n. m. (mot lat. signif. *coup*). Affection subite qui frappe le malade comme un coup.

ID., abrégé de *idem*.

IDAHO, État des États-Unis dans les Rocheuses; 216 432 km²; 944 000 h. Cap. Boise.

IDÉAL, **E**, **ALS** ou **AUX** adj. (bas lat. *idealis*). Qui n'existe que dans la pensée. || Qui possède une qualité à un degré parfait.

IDÉAL n. m. (pl. *idéals* ou *idéaux*). Perfection que l'esprit imagine sans pouvoir y atteindre complètement. || Système de valeurs morales et intellectuelles.

IDÉALEMENT adv. De façon idéale.

IDÉALISATION n. f. Action ou pouvoir d'idéaliser.

IDÉALISER v. t. Donner un caractère, une perfection idéale à une personne, à une chose.

IDÉALISME n. m. Attitude d'esprit de celui qui aspire à un idéal, souvent utopique.

IDÉALISTE n. et adj. Qui poursuit un idéal parfois chimérique.

IDÉATION n. f. Formation et enchaînement des idées.

IDÉE n. f. (lat. *idea*; du gr.). Représentation abstraite d'un objet ou d'un rapport.

|| Aperçu élémentaire, approximatif. || Inspiration, conception littéraire ou artistique. || Manière de voir les choses, opinion, appréciation. || Pensée, esprit. • Avoir idée, une idée, l'idée de, imaginer, penser à qqch, concevoir le projet de. || Idée fixe, pensée dominante, dont on est obsédé. ♦ pl. Visions chimériques.

IDÉE-FORCE n. f. (pl. idées-forces). Idée principale, pivot d'un raisonnement et germe d'action.

IDEM [idem] adv. (mot lat.). Le même. (S'emploie pour éviter des répétitions et s'abrége ainsi : *id.*)

IDENTIFIABLE adj. Qui peut être identifié.

IDENTIFICATION n. f. Action d'identifier, de s'identifier.

IDENTIFIER v. t. Rendre ou déclarer identique. || Établir l'identité de qqn. || Déterminer la nature d'une chose. ♦ s'identifier v. pr. [à, avec]. Se pénétrer des sentiments d'un autre.

IDENTIQUE adj. (lat. *idem*, le même). Ce qui ne diffère en rien d'un autre, qui présente avec qqn, avec qqch, une parfaite ressemblance.

IDENTITÉ n. f. (bas lat. *identitas*, de *idem*, le même). Ce qui fait qu'une chose est de même nature qu'une autre. || Ensemble des circonstances qui font qu'une personne est bien telle personne déterminée. || Math. Égalité (qui se note =) dont les deux membres prennent des valeurs numériques égales pour tout système de valeurs attribuées aux lettres. • Carte d'identité, pièce officielle, comportant photographie et indications d'état civil. || Identité judiciaire, service ayant pour objet de classer le signallement anthropométrique des personnes mises en état d'arrestation. || Plaque d'identité, plaque métallique portée en opérations par les militaires.

IDÉOGRAMME n. m. (gr. *idea*, idée, et *gramma*, signe). Signe graphique qui représente le sens du mot et non les sons.

IDÉOLOGIE n. f. (gr. *idea*, idée, et *logos*, science). Ensemble d'idées, d'opinions constituant une doctrine.

IDÉOLOGIQUE adj. Relatif à l'idéologie.

IDÉOLOGUE n. Personne qui s'attache de manière systématique à une doctrine philosophique ou sociale. || Rêveur qui poursuit un idéal irréalisable.

IDES n. f. pl. (mot lat.). Quinzième jour du mois de mars, de mai, de juillet et d'octobre, et treizième jour des autres mois, dans le calendrier romain.

IDIOLECTE n. m. Ensemble des habitudes verbales d'un individu.

IDIOMATIQUE adj. Relatif aux idiomes.

IDIOME n. m. (gr. *idiōma*). Langue propre à une communauté linguistique étendue (nation, peuple, région).

IDIOSYNCRASIE n. f. (gr. *idios*, particulier, et *sugkrasis*, mélange). Réaction individuelle propre à chaque homme.

IDiot, E adj. et n. (gr. *idiōtēs*, ignorant). Stupide, dépourvu d'intelligence, de bon sens.

IDIOTEMENT adv. De façon idiote.

IDiotIE [-si] n. f. Absence totale d'intelligence. || Fam. Acte, parole qui dénote un esprit borné; action inconsidérée.

IDiotISME n. m. (gr. *idios*, particulier). Expression ou construction particulière à une langue.

IDoINE adj. (lat. *idoneus*). Litt. Convenable, propre à qqch.

IDOLÂTRE adj. et n. (gr. *eidōlōlatrēs*). Qui adore les idoles. || Qui aime avec excès, qui voue une sorte de culte à qqn ou qqch.

IDOLÂTRER v. t. Aimer avec passion.

IDOLÂTRIE n. f. Adoration des idoles. || Amour excessif.

IDOLE n. f. (gr. *eidōlon*, image). Image ou représentation d'une divinité et qui est l'objet d'un culte d'adoration. || Personne qui est l'objet d'un culte passionné, et en particulier vedette de la chanson ou de music-hall.

IDRISIDES, dynastie 'alide du Maroc (789-974).

IDYLLE n. f. (gr. *eidullion*, petite poésie lyrique). Amour tendre et naïf. || Relation quelconque dans un climat de bonne entente.

IDYLLIQUE adj. Merveilleux, idéal et naïf.

IEKATERINBOURG, anc. nom de Sverdlovsk.

IEKATERINODAR → KRASNODAR.

IÉNA, v. d'Allemagne (Thuringe), sur la Saale; 107 000 h. Optique. Université. — Victoire de Napoléon sur les Prussiens en 1806.

IENISSEÏ, fl. de Sibérie centrale (U.R.S.S.), qui rejoint l'océan Arctique; 3 354 km.

IF n. m. (mot gaul.). Arbre à feuillage persistant et à baies rouges, souvent cultivé, mais poussant spontanément dans les montagnes calcaires.

IF, îlot de la Méditerranée, à 2 km de Marseille. Château fort bâti par François I^{er}, et qui a servi de prison d'État.

IFE, v. du S.-O. du Nigeria; 157 000 h. — Anc. capitale des Yoroubas et foyer d'une civilisation florissante au XIII^e s.

IFNI, territoire marocain, occupé par les Espagnols de 1860 à 1969.

IGLOO [iglu] n. m. (mot esquimaux). Habitation en forme de coupoles que les Esquimaux construisaient avec des blocs de neige.

IGNACE de Loyola (*saint*) [v. 1491-

1556]. Il fonde à Paris, en 1534, la Compagnie de Jésus (*Jésuites*).

IGNAME [ijam] n. f. (mot it.). Plante grimpante des régions chaudes, au gros rhizome comestible.

IGNARE adj. et n. (lat. *ignarus*). Ignorant, sans instruction.

IGNÉ, E [igne ou ine] adj. (lat. *igneus*, de *ignis*, feu). Qui a les qualités du feu.

IGNIFUGE adj. et n. m. Propre à rendre inflammables les objets combustibles.

IGNIFUGER [igni- ou inji-] v. t. (conj. 1). Rendre inflammable.

IGNOBLE adj. (lat. *ignobilis*, non noble). Qui est d'une bassesse écœurante; abject, sordide.

IGNOMINIE n. f. (lat. *ignominia*). Litt. État de celui qui a perdu tout honneur pour avoir commis une action infamante; cette action.

IGNOMINIEUX, EUSE adj. Litt. Qui cause de l'ignominie; infamant.

IGNORANCE n. f. Défaut général de connaissances; manque de savoir. || Défaut de connaissance d'un objet déterminé.

IGNORANT, E adj. et n. Qui manque de connaissances, de savoir. || Qui n'est pas instruit de certaines choses.

IGNORÉ, E adj. Inconnu, méconnu.

IGNORER v. t. (lat. *ignorare*). Ne pas savoir, ne pas connaître. || Ne pas connaître par expérience; ne pas pratiquer. || Manifester à l'égard de qqn une indifférence complète.

IGUAÇU, riv. du Brésil, affl. du Paraná (r. g.); limite entre le Brésil et l'Argentine; 1 320 km.

IGUANE [igwan] n. m. (esp. *iguana*, mot des Caraïbes). Reptile saurien de l'Amérique tropicale, portant une crête dorsale d'écaillés pointues, herbivore.

IGUANODON [igwanodɔ̃] n. m. Reptile dinosaure long de 10 m et bipède.

IJEVSK, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), cap. de la république autonome des Oudmourtes; 611 000 h.

IJMUIDEN, port des Pays-Bas, sur la mer du Nord. Pêche. Sidérurgie. Aluminium.

IJSSELMEER, lac des Pays-Bas, formé par la partie du Zuiderzee qui n'a pas été asséchée.

IKEBANA n. m. (mot jap.). Art floral japonais, dont les règles, codifiées au VII^e s., obéissent à une symbolique précise.

IL, ILS pron. pers. masc. de la 3^e pers.

ÎLE n. f. (lat. *insula*). Étendue de terre entourée d'eau de tous côtés.

ÎLE-DE-FRANCE, pays de l'anc. France (cap. Paris), constitué en province au XV^e s. Le nom désigne aujourd'hui une

Région administrative, formée de huit départements (Essonne, Hauts-de-Seine, Paris, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise et Yvelines; 12 008 km²; 10 073 059 h. Ch.-I. Paris).

ILI, rivière de Chine et d'U.R.S.S., tributaire du lac Balkhach; 1 439 km.

Iliade (l'), poème épique attribué à Homère, qui raconte un épisode de la guerre de Troie; Achille venge son ami Patrocle, tué par le Troyen Hector.

ILIAQUE adj. (lat. *ilia*, flancs). Fosse *iliaque*, l'une des deux régions latérales et inférieures de la cavité abdominale. || *Os iliaque*, l'un des deux os formant la ceinture pelvienne.

ILIEN, *ENNE* adj. et n. Habitant d'une île (du littoral breton surtout).

ILION, un des noms de Troie*.

ILL, riv. d'Alsace; 208 km. Né dans le Jura septentrional, l'ILL passe à Mulhouse, Sélestat, Strasbourg, et se jette dans le Rhin (r. g.).

ILLAMPU, sommet des Andes boliviennes; 6 550 m.

ILLE-ET-VILAINE (dép. d') [35], dép. de la Région Bretagne; 6 775 km²; 749 764 h. Ch.-I. Rennes. 4 arr. (Fougères, Redon, Rennes, Saint-Malo), 51 c., 352 comm.

ILLÉGAL, E, AUX adj. (lat. *illegalis*; de *legis*, loi). Contraire à une loi.

ILLÉGALEMENT adv. De façon illégale.

ILLÉGALITÉ n. f. Caractère de ce qui est contraire à la loi; acte illégal.

ILLÉGITIME adj. (lat. *illegitimus*). Qui se situe hors des institutions établies par la loi. || Qui n'est pas fondé, justifié.

ILLETTRÉ, E adj. et n. Qui ne sait ni lire ni écrire. || Sans culture, très ignorant.

ILLICITE adj. (lat. *illicitus*). Défendu par la morale ou par la loi; interdit.

ILICO adv. (mot lat.). Fam. Sur-le-champ, immédiatement.

ILLIMITÉ, E adj. Sans limites, infini.

ILLINOIS, État des États-Unis; 145 934 km²; 11 418 000 h. Cap. Springfield. V. princ. Chicago.

ILLISIBILITÉ n. f. Caractère de ce qui est illisible.

ILLISIBLE adj. Qu'on ne peut lire, indéchiffrable. || Qu'on ne peut comprendre à la lecture.

ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN, ch.-l. de c. du Bas-Rhin, banlieue de Strasbourg; 21 146 h.

ILLOGIQUE adj. Qui n'est pas logique.

ILLOGISME n. m. Caractère de ce qui est illogique; chose illogique.

ILLUMINATION n. f. Vif éclairage. || Idée soudaine, trait de génie.

ILLUMINÉ, E n. et adj. Personne qui suit aveuglément ses intuitions ou une doc-

trine considérée comme révélée, visionnaire.

ILLUMINER v. t. (lat. *illuminare*). Éclairer d'une vive lumière. ♦ *s'illuminer* v. pr. Prendre un certain éclat.

ILLUSION n. f. (lat. *illudio*, de *illudere*, se jouer de). Erreur de perception (ou de l'esprit) qui fait prendre l'apparence pour la réalité. || Croyance fautive, idée erronée. ♦ *Illusion d'optique*, erreur relative à la forme, aux dimensions, à la couleur des objets. || *Se faire illusion*, des illusions, se tromper.

ILLUSIONNER v. t. Produire de l'illusion, tromper par une idée erronée. ♦ *s'illusionner* v. pr. Se faire illusion, s'abuser, se tromper.

ILLUSIONNISME n. m. Art de produire des phénomènes paraissant en contradiction avec les lois naturelles.

ILLUSIONNISTE n. Personne qui exécute des expériences d'illusionnisme.

ILLUSOIRE adj. Propre à tromper par une fausse apparence, qui ne se réalise pas.

ILLUSTRATEUR, TRICE n. Artiste qui dessine les illustrations d'ouvrages.

ILLUSTRATION n. f. Action d'illustrer, de rendre clair. || Image figurant dans le texte d'un livre, d'un journal.

ILLUSTRE adj. (lat. *illustris*). Qui est d'un renom éclatant, célèbre.

ILLUSTRÉ, E adj. Orné de gravures, d'images, de photographies.

ILLUSTRÉ n. m. Journal, revue contenant des récits accompagnés de dessins.

ILLUSTRER v. t. (lat. *illustrare*). Orner un livre d'images, de gravures, de dessins. || Rendre plus clair par des notes, des exemples. || *Litt.* Rendre illustre, célèbre. ♦ *s'illustrer* v. pr. Se distinguer.

ILLYÉS (Gyula), écrivain hongrois (1902-1983).

ILLYRIE, région balkanique montagneuse, auj. partagée entre l'Italie, la Yougoslavie et l'Autriche.

ILOILO, port des Philippines (île de Panay); 245 000 h.

ÎLOT n. m. Petite île. || Groupe de maisons délimité par des rues ou d'autres espaces non construits. ♦ *Îlot de résistance*, petit groupe d'hommes isolés dans un ensemble hostile.

ÎLOTAGE n. m. Division d'une ville ou d'un quartier en circonscriptions placées sous le contrôle d'un îlotier.

ILOTE n. m. (gr. *heilōs*, -ōtos). Homme réduit au dernier degré de misère, de servilité ou d'ignorance. || *Hist.* Esclave d'État à Sparte. (En ce sens, on écrit aussi HILOTE.)

ÎLOTIER n. m. Agent de police responsable d'un îlot de maisons.

IMAGE n. f. (lat. *imago*). Représentation

d'une personne ou d'une chose par la peinture, la sculpture, le dessin, la photographie, le film, etc. || Représentation imprimée d'un sujet quelconque. || Reproduction visuelle d'un objet par un miroir, un instrument d'optique. || Représentation mentale d'un être ou d'une chose. || Ressemblance; ce qui imite, reproduit; aspect. || Métaphore, procédé par lequel on rend les idées plus vives, en prêtant à l'objet une forme plus sensible. || *Math.* Dans l'application de l'ensemble E dans l'ensemble F, élément de F qui correspond à un élément donné de E. ♦ *Image d'Épinal*, image populaire de style naïf diffusée par les colporteurs récit héroïque ou élogieux, de caractère simpliste. || *Image de marque*, représentation favorable que se donne, vis-à-vis du public, une firme, une personnalité.

IMAGÉ, E adj. Orné d'images, de métaphores.

IMAGERIE n. f. Ensemble d'images représentant des faits, des personnages, etc. || Ensemble d'images obtenues à partir de différents types de rayonnement (lumière, infrarouge, ultrasons, rayons X, etc.).

Voir illustration p. 450

IMAGINABLE adj. Qui peut être imaginé.

IMAGINAIRE adj. (lat. *imaginarius*). Qui n'existe que dans l'esprit, sans réalité, fictif. || *Math.* Se dit de la partie d'un nombre complexe qui est le produit d'un nombre réel par i. ♦ *Malade imaginaire*, personne qui se croit malade sans l'être.

IMAGINAIRE n. m. Domaine de l'imagination.

IMAGINATIF, IVE adj. et n. Qui imagine aisément, capable d'invention.

IMAGINATION n. f. Faculté de se représenter par l'esprit des objets, d'évoquer des images. || Faculté d'inventer, de créer, de concevoir. || Opinion sans fondement, idée absurde.

IMAGINER v. t. (lat. *imaginari*). Se représenter qqch dans l'esprit. || Inventer qqch de nouveau. ♦ *s'imaginer* v. pr. Se représenter qqch, concevoir. || Se figurer, croire sans fondement.

IMAM [imam] n. m. (mot ar.). Chef religieux musulman.

IMBĀBA → EMBĀBĒH.

IMBATTABLE adj. Qui ne peut être battu.

IMBÉCILE adj. et n. (lat. *imbecillus*, faible). Dépourvu d'intelligence, stupide, sot.

IMBÉCILLITÉ n. f. Sottise, bêtise. || Arriération mentale sévère.

IMBERBE adj. (lat. *imberbis*). Qui est sans barbe.

IMBIBER v. t. (lat. *imbibere*). Mouiller, pénétrer profondément d'un liquide.



radiographie d'une main



image obtenue par R.M.N. :
moelle épinière avec tumeur

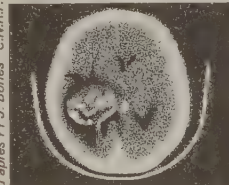


image obtenue par scanner :
cerveau avec tumeur

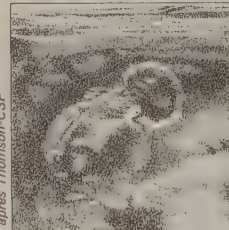
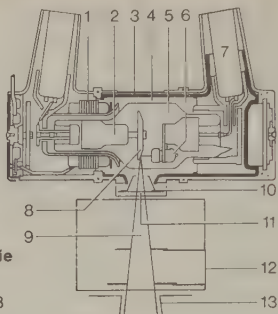
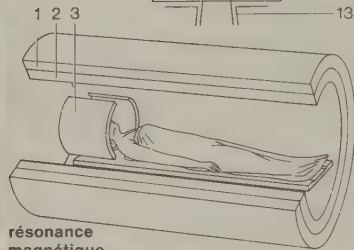


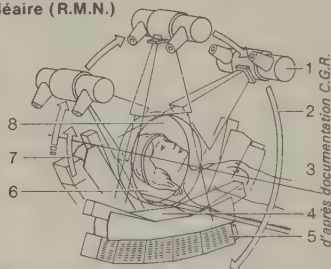
image obtenue par échographie
d'un fœtus de cinq mois



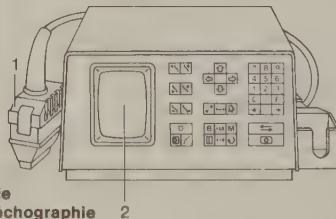
radiologie



résonance
magnétique
nucléaire (R.M.N.)



scanographie



échographie

Imagerie médicale. Différentes techniques d'exploration médicale du corps humain et images obtenues.

Radiologie : l'image obtenue par radiographie est due à la différence d'absorption des rayons X par les tissus et les organes. Les organes qui ne sont pas opaques ne sont pas visibles à la radiographie, à moins d'une préparation spéciale (administration d'une substance de contraste).

Le schéma donne la coupe d'un générateur de rayons X : 1. Stator ; 2. Rotor ; 3. Gaine de protection ; 4. Huile de refroidissement ; 5. Tube à anode tournante ; 6. Cathode ; 7. Alimentation en courant haute tension ; 8. Anode tournante ; 9. Cône de rayonnement ; 10. Cône en plomb servant à diriger le faisceau ; 11. Filtres ; 12. Diaphragmes ; 13. Localisateur.

Résonance magnétique nucléaire : elle permet

IMBRICATION n. f. État de choses imbriquées. || Liaison étroite, intime.

IMBRIQUÉ, E adj. (lat. *imbricatus*). Se dit de choses qui se recouvrent en partie, à la façon des tuiles sur un toit ; entremêlé, enchevêtré.

IMBRIQUER v. t. Disposer des choses de façon à les faire chevaucher. ♦ s'imbriquer v. pr. Être lié de manière étroite.

IMBROGLIO [ɛbrɔljɔ ou -glijo] n. m. (mot it.). Situation confuse, embrouillement.

IMBRÛLÉ, E adj. et n. m. Se dit d'un corps combustible qui, dans une combustion, s'est incomplètement combiné à l'oxygène de l'air.

IMBU, E adj. (part. pass. de l'anc. fr. *imboire*). Rempli, pénétré profondément.

IMBUVABLE adj. Qui n'est pas buvable. || Fam. Insupportable.

de reconstituer l'image anatomique d'un organe à partir des signaux radio émis par les protons de certains noyaux atomiques, lorsqu'ils sont placés dans un champ magnétique. La R.M.N. donne des images qu'on ne pourrait obtenir par d'autres procédés, car elle traduit la concentration en liquide et en lipides, c'est-à-dire en ions hydrogène.

Le schéma donne la coupe de l'appareil dans lequel est placé le patient : 1. Électroaimant créant le champ magnétique statique ; 2. Bobine de gradient permettant d'interrompre le champ magnétique tournant en un temps très court ; 3. Bobine radiofréquence créant le champ magnétique tournant. (L'appareillage comprend également une console de commande et de visualisation, et un système électronique de reconstitution de l'image.)

Scanographie : les images obtenues sont des images radiologiques permettant l'étude en coupe des différents tissus et organes du corps. L'absorption des rayons X en tous les points de la coupe est calculée et reconstituée sous forme d'image par un système informatique.

Le schéma montre la constitution du système de mesure de la densité radiologique et son fonctionnement : 1. Tube rotatif générateur de rayons X ; 2. Sens de la rotation de l'ensemble tube à rayons X-détecteur ; 3. Axe de rotation ; 4. Faisceau atténué ; 5. Détecteur électronique (cellules de mesure) ; 6. Champ d'exploration ; 7. Rotation du détecteur ; 8. Faisceau incident. (L'appareillage comprend également une console de commande et de visualisation, et un système électronique de reconstitution de l'image.)

Echographie : technique d'exploration médicale au moyen des ultrasons. Un faisceau d'ultrasons est dirigé sur l'organe à explorer, et les échos renvoyés par cet organe sont recueillis sous forme d'image.

Le dessin montre un appareil d'échographie à balayage linéaire électronique : 1. Sonde à ultrasons que l'on applique sur la région à explorer ; 2. Écran-vélocité équipant l'appareillage électronique.

IMERINA, partie du plateau central de Madagascar, habitée par les Merinas.

IMHOTEP, architecte égyptien, actif v. 2778 av. J.-C. Il est à l'origine des premières pyramides.

IMITATEUR, TRICE adj. et n. Qui imite.

IMITATIF, IVE adj. De la nature de l'imitation.

IMITATION n. f. Action d'imiter; chose ou objet produits en imitant. || Matière ouvrée qui imite une matière plus riche. ● À l'imitation de, sur le modèle de.

IMITER v. t. (lat. *imitari*). Faire ou s'efforcer de faire exactement ce que fait une personne, un animal. || Reproduire exactement, copier, prendre pour modèle. || Produire le même effet.

IMMACULÉ, E adj. (lat. *immaculatus*, de *macula*, tache). Sans une tache. ● *Immaculée Conception* de la Vierge Marie, privilège selon lequel la Vierge Marie a été préservée du péché originel, dogme défini par Pie IX le 8 décembre 1854.

IMMANENCE n. f. État de ce qui est immanent.

IMMANENT, E adj. (lat. *immanens*). *Philos.* Se dit de ce qui est inhérent à un être ou à l'expérience. ● *Justice immanente*, justice qui résulte du cours naturel des choses et qui se manifeste un jour ou l'autre.

IMMANGEABLE [ēmā-] adj. Qui n'est pas bon à manger.

IMMANQUABLE [ēmā-] adj. Qui ne peut manquer d'arriver, d'atteindre son but.

IMMANQUABLEMENT adv. Sûrement, infailliblement.

IMMATÉRIEL, ELLE adj. Qui n'a pas de consistance matérielle.

IMMATRICULATION n. f. Action d'immatriculer, fait d'être immatriculé.

IMMATRICULER v. t. (bas lat. *immatriculare* de *matricula*, registre). Inscrire sur la matricule, sur un registre public.

IMMATURE adj. Qui n'a pas encore atteint la maturité intellectuelle.

IMMATURITÉ n. f. État de ce ou de celui qui est immature.

IMMÉDIAT, E adj. (lat. *immediatus*, de *medius*, au milieu). Qui précède ou qui suit sans qu'il y ait d'intermédiaire, direct, instantané.

IMMÉDIAT n. m. Dans l'immédiat, pour le moment.

IMMÉDIATEMENT adv. À l'instant même.

IMMÉMORIAL, E, AUX adj. Qui remonte à la plus haute antiquité, très éloigné dans le passé.

IMMENSE adj. (lat. *immensus*). Qui est presque sans bornes, sans mesure; considérable.

IMMENSÉMENT adv. De façon immense.

IMMENSITÉ n. f. Très vaste étendue ou très grande quantité.

IMMERGER v. t. (lat. *immergere*) [conj. 1]. Plonger entièrement dans un liquide, particulièrement dans la mer.

IMMÉRITÉ, E adj. Que l'on n'a pas mérité.

IMMERSION n. f. (lat. *immersio*). Action de plonger un corps dans un liquide.

IMMETTABLE [ē-] adj. Se dit d'un vêtement qu'on ne peut plus porter.

IMMEUBLE n. m. (lat. *immobilis*, immobile). Bâtiment d'une certaine importance et, spécialement, bâtiment divisé, à la construction, en appartements pour particuliers ou aménagé à usage de bureaux.

IMMEUBLE n. m. et adj. *Dr.* Bien qui ne peut être déplacé ou que la loi considère comme tel.

IMMIGRANT, E adj. et n. Qui vient de l'étranger dans un pays pour y habiter.

IMMIGRATION n. f. Action d'immigrer.

IMMIGRÉ, E adj. et n. Qui a immigré.

IMMIGRER v. i. (lat. *immigrare*). Venir dans un pays pour s'y fixer d'une manière temporaire ou définitive.

IMMINENCE n. f. Caractère de ce qui est imminent.

IMMINENT, E adj. (lat. *imminens*). Qui est près de se produire, qui est pour un avenir très proche.

IMMISCE (S') [simise] v. pr. (lat. *immiscere*) [conj. 1]. Intervenir de manière indiscrète.

IMMIXTION n. f. (lat. *immixtio*). Action de s'ingérer dans les affaires d'autrui.

IMMOBILE adj. (lat. *immobilis*). Qui ne se meut pas, qui demeure fixe.

IMMOBILIER, ÈRE adj. Qui s'occupe de biens immeubles.

IMMOBILIER n. m. Activité économique concernant la vente ou la location des logements.

IMMOBILISATION n. f. Action d'immobiliser, d'être immobilisé.

IMMOBILISER v. t. Rendre immobile, empêcher d'agir, arrêter tous les mouvements. || Investir des disponibilités.

IMMOBILISME n. m. Opposition systématique à tout progrès, à toute innovation.

IMMOBILISTE adj. et n. Qui fait preuve d'immobilisme.

IMMOBILITÉ n. f. État d'une personne, d'une chose qui ne bouge pas.

IMMODÉRÉ, E adj. Qui dépasse la mesure.

IMMODÉRÉMENT adv. De façon immodérée.

IMMOLER v. t. (lat. *immolare*). Offrir en

sacrifice un animal ou un être humain. || *Litt.* Faire périr, massacrer, sacrifier.

IMMONDE adj. (lat. *immundus*, de *mundus*, net). D'une saleté qui soulève le dégoût. || D'une bassesse ignoble, dégoûtant.

IMMONDICES n. f. pl. (lat. *immunditia*). Ordures ménagères; déchets de toute nature.

IMMORAL, E, AUX adj. Qui se conduit contrairement aux règles de la morale; qui est-contre aux bonnes mœurs.

IMMORALISME n. m. Tendance à élaborer des principes de vie contraires aux valeurs morales ambiantes.

IMMORALISTE n. et adj. Qui fait preuve d'immoralisme.

IMMORALITÉ n. f. Caractère de ce qui est immoral; acte immoral.

IMMORTALISER v. t. Rendre à jamais illustre dans la mémoire des hommes.

IMMORTALITÉ n. f. Qualité, état de celui ou de ce qui est immortel. || Durée éternelle dans le souvenir des hommes.

IMMORTEL, ELLE adj. (lat. *immortalis*, de *mors*, mortis, mort). Qui n'est point sujet à la mort. || Qui suppose devoir durer toujours. || Dont le souvenir reste dans la mémoire des hommes.

IMMORTEL n. m. *Fam.* Académicien.

IMMOTIVÉ, E adj. Sans motif, injustifié.

IMMUABLE adj. Qui n'est pas sujet à changer, constant.

IMMUABLEMENT adv. De façon immuable.

IMMUNISATION n. f. Action d'immuniser, fait d'être immunisé.

IMMUNISER v. t. (lat. *immunis*, exempt). Rendre réfractaire à une maladie. || Mettre à l'abri d'un mal, d'une passion, d'une influence nocive.

IMMUNITAIRE adj. Relatif à l'immunité d'un organisme.

IMMUNITÉ n. f. (lat. *immunitas*, de *munus*, -eris, charge). Résistance naturelle ou acquise d'un organisme vivant à un agent infectieux (microbes) ou toxique (venins, toxines de champignons). ● *Immunité parlementaire*, privilège selon lequel les parlementaires ne peuvent être poursuivis sans l'autorisation de l'Assemblée.

IMMUNODÉPRESSEUR n. m. Substance ou agent physique qui diminue les réactions immunitaires.

IMMUNOLOGIE n. f. Partie de la biologie et de la médecine qui étudie les phénomènes d'immunité.

IMPACT n. m. (lat. *impactus*, de *impingere*, heurter). Collision de deux ou plusieurs corps. || Influence décisive de qqch ou de qqch sur le déroulement de l'histoire, des événements. || Effet d'une action. ● *Étude d'impact*, étude accom-

pagnant les grands travaux et portant sur les conséquences de ceux-ci sur l'environnement. || *Point d'impact*, point où la trajectoire d'un projectile rencontre le terrain ou l'objectif.

IMPAIR, E adj. (lat. *impar*). Se dit d'un nombre entier qui n'est pas divisible par deux. || Qui est exprimé par un nombre, un chiffre impair. (Les nombres impairs se terminent par 1, 3, 5, 7 et 9.).

IMPAIR n. m. Maladresse choquante, gaffe, bourde.

IMPALPABLE adj. (de *palper*). Si fin, si ténu qu'on ne le sent pas au toucher.

IMPARABLE adj. Impossible à parer, à arrêter.

IMPARDONNABLE adj. Qui ne mérite pas de pardon.

IMPARFAIT, E adj. Qui a des défauts.

IMPARFAIT n. m. Temps passé du verbe, qui indique la répétition, l'habitude.

IMPARFAITEMENT adv. De façon imparfaite.

IMPARISYLLABIQUE adj. et n. m. Se dit des mots latins qui ont au génitif singulier une syllabe de plus qu'au nominatif.

IMPARITÉ n. f. Caractère de ce qui est impair.

IMPARTIAL, E, AUX adj. Qui ne sacrifie point la justice, la vérité à des considérations particulières, équitable, objectif.

IMPARTIALEMENT adv. Sans partialité.

IMPARTIALITÉ n. f. Caractère, qualité de celui ou de ce qui est impartial.

IMPARTIR v. t. (lat. *impartiri*, accorder). *Dr. et litt.* Attribuer, accorder.

IMPASSE n. f. (*in-priv.*, et *passer*). Rue, ruelle sans issue. || Situation sans issue favorable. || *Jeux*. Tentative pour faire une levée avec une carte inférieure à celle qui possède l'adversaire, en tablant sur la position de cette carte. ● *Faire une impasse* (Fam.). à un examen, négliger une des matières au programme en espérant être interrogé sur une autre. || *Impasse budgétaire*, fraction des dépenses de l'État que l'on espère couvrir par des ressources de trésorerie.

IMPASSIBILITÉ n. f. Caractère ou état de celui qui est impassible.

IMPASSIBLE adj. (bas lat. *impassibilis*, de *pati*, souffrir). Qui ne manifeste aucun trouble, aucune émotion, aucun sentiment.

IMPATIENTMENT [-sjamā] adv. Avec impatience.

IMPATIENCE n. f. Manque de patience; incapacité à supporter qqch, qqch, à se contraindre ou à attendre.

IMPATIENT, E adj. (lat. *impatiens*, de *pati*, endurer). Qui manque de patience; qui désire avec un empressement inquiet.

IMPATIENTE ou **IMPATIENS** n. f. *Bot.* Autre nom de la balsamine.

IMPATIENTER v. t. Faire perdre patience. ♦ *s'impatiente* v. pr. Perdre patience.

IMPAVIDE adj. (lat. *impavidus*). *Litt.* Sans peur, intrépide, inébranlable.

IMPAYABLE adj. *Fam.* Comique ou bizarre.

IMPAYÉ, E adj. et n. m. Qui n'a pas été payé.

IMPECCABLE adj. (lat. *peccare*, pécher). Sans défaut, irréprochable, parfait.

IMPECCABLEMENT adv. De façon irréprochable, sans défaut.

IMPÉCUNIEUX, EUSE adj. (lat. *pecunia*, argent). *Litt.* Qui manque d'argent.

IMPÉDANCE n. f. (mot angl.). Rapport de l'amplitude de la tension électrique à l'amplitude du courant électrique.

IMPÉNÉTRABLE adj. (lat. *penetrare*, pénétrer). Qui ne peut être pénétré, traversé. || Qu'on ne peut comprendre, saisir.

IMPÉNITENT, E adj. (lat. *impenitens*, de *paenitere*, se repentir). Qui persiste dans une habitude.

IMPENSABLE adj. Qu'il est impossible d'imaginer, extraordinaire.

IMPER n. m. *Fam.* Abrév. de IMPERMÉABLE.

IMPÉRATIF, IVE adj. (lat. *imperativus*, de *imperare*, commander). Qui a le caractère du commandement; qui exprime un ordre absolu, impérieux. || Qui s'impose de façon absolue.

IMPÉRATIF n. m. Nécessité absolue. || Mode du verbe qui exprime l'action avec commandement, exhortation, etc.

IMPÉRATIVEMENT adv. De façon impérative.

IMPÉRATRICE n. f. Femme d'un empereur. || Souveraine d'un empire.

IMPERCEPTIBLE adj. (lat. *imperceptibilis*, de *percipere*, percevoir). Qui échappe à nos sens; qui est trop petit pour être vu. || Qui échappe à notre attention.

IMPERCEPTIBLEMENT adv. De façon imperceptible.

IMPERDABLE adj. Qui ne peut être perdu.

IMPERFECTION n. f. (lat. *imperfectio*). Caractère, détail imparfait de qqch, de qqch.

IMPÉRIAL, E, AUX adj. (lat. *imperium*, empire). Qui appartient à un empereur ou à un empire. || Se dit de qqch qui montre beaucoup d'autorité et de présence.

IMPÉRIALE n. f. Étage supérieur d'une diligence, d'un tramway, d'un autobus, d'une voiture à voyageurs.

IMPÉRIALISME n. m. Politique d'expansion d'un État tendant à mettre d'autres États sous sa dépendance. || Tendance à dominer moralement son entourage.

IMPÉRIALISTE adj. et n. Qui relève de l'impérialisme.

IMPÉRIEUSEMENT adv. De façon impérieuse.

IMPÉRIEUX, EUSE adj. (lat. *imperiosus*, de *imperium*, empire). Autoritaire; qui commande avec énergie, sans qu'il soit possible de répliquer. || Irrésistible, pressant.

IMPRÉISSABLE adj. Qui ne saurait périr; qui dure très longtemps.

IMPÉRITIE [ɛperisi] n. f. (lat. *imperia*, de *peritus*, expérimenté). *Litt.* Manque de capacité dans la fonction qu'on exerce.

IMPERMÉABILISER v. t. Rendre imperméable à l'eau, à la pluie.

IMPERMÉABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est imperméable.

IMPERMÉABLE adj. Se dit des corps qui ne se laissent pas traverser par les liquides. || Qui ne se laisse pas toucher par un conseil, une suggestion.

IMPERMÉABLE n. m. Manteau apprêté de manière à être imperméable.

IMPERSONNEL, ELLE adj. Qui n'appartient à personne en propre. || *Peu original*, banal. || *Ling.* Se dit d'un verbe qui n'a que la 3^e pers. du sing., représentant un sujet indéterminé (*il faut*, *il pleut*, *il neige*, *il tonne*, etc.) ou d'une construction où le sujet, placé après le verbe, est remplacé devant le verbe par un pronom neutre de la 3^e pers. (*il est arrivé un événement extraordinaire*). ● *Modes impersonnels*, l'infinitif et le participe.

IMPERSONNELLEMENT adv. De façon impersonnelle.

IMPERTINENCE n. f. Manière arrogante de parler, d'agir. || Parole, action déplacée ou offensante.

IMPERTINENT, E adj. et n. (lat. *pertinens*, qui convient). Qui parle, agit d'une manière blessante, par irrespect ou familiarité; effronté, déplacé, désinvolte.

IMPETURBABLE adj. (lat. *perturbare*, troubler). Que rien ne peut émouvoir.

IMPETURBABLEMENT adv. De façon imperturbable.

IMPÉTIGO n. m. (mot lat., de *impe-*, attaquer). Affection contagieuse de la peau caractérisée par l'éruption de pustules qui, en se desséchant, forment des croûtes épaisses.

IMPÉTRANT, E n. (lat. *impetrare*, obtenir). *Dr.* Personne qui obtient un titre, un diplôme, une charge, etc.

IMPÉTUEUSEMENT adv. Avec impétuosité.

IMPÉTUEUX, EUSE adj. (lat. *impetuo-*

sisus, de *impetus*, impulsion). Qui se manifeste avec violence et rapidité. || Se dit de qqch qui a de la fougue dans son attitude; bouillonnant, ardent.

IMPËTUOSITÉ n. f. *Litt.* Caractère de ce qui est impétueux; violence, furie.

IMPËHÂL, v. de l'Inde, cap. de l'État de Manipur; 156 000 h.

IMPËIE adj. et n. (lat. *impius*). *Litt.* Qui méprise la religion, athée, incroyant.

IMPËIÉTÉ n. f. *Litt.* Mépris pour les choses religieuses.

IMPËITOYABLE adj. Qui est sans pitié. || Qui ne fait grâce de rien.

IMPËITOYABLEMENT adv. Sans pitié.

IMPLACABLE adj. (lat. *placare*, apaiser). Dont on ne peut apaiser la violence, la dureté, l'inhumanité.

IMPLACABLEMENT adv. De façon implacable.

IMPLANT n. m. *Implant dentaire*, plaque ou grille introduite au contact de l'os maxillaire pour soutenir une prothèse dentaire.

IMPLANTATION n. f. Action d'implanter ou de s'implanter.

IMPLANTER v. t. (lat. *implantare*, planter). Introduire, fixer dans. || Installer dans une région une industrie, un organisme, de la main-d'œuvre. ♦ *s'implanter* v. pr. Se fixer, s'installer.

IMPLICATION n. f. Ce qui est impliqué, contenu dans qqch; conséquence. || *Log.* et *Math.* Liaison de deux propositions par *si... alors*, du type « si est vrai que A = B et B = C, alors A = C ».

IMPLICITE adj. (lat. *implicitus*). Qui est contenu dans une proposition sans être exprimé en termes précis, formels.

IMPLICITEMENT adv. De façon implicite.

IMPLIQUER v. t. (lat. *implicare*, envelopper). Compromettre, engager dans une affaire fâcheuse, mettre en cause. || Avoir pour conséquence logique ou inéluctable. ♦ *s'impliquer* v. pr. *Fam.* *S'impliquer dans qqch*, s'y donner à fond.

IMPLORER v. t. (lat. *implorare*). Demander avec insistance, en faisant appel à la pitié.

IMPROSOSER v. i. Faire implosion.

IMPLOSION n. f. Irruption brutale et rapide d'un fluide dans une enceinte qui se trouve à une pression beaucoup plus faible que la pression du milieu extérieur.

IMPOLI, E adj. et n. Qui manque de politesse; discourtois.

IMPOLITESSE n. f. Manque de politesse; action, parole impolie.

IMPONDÉRABLE n. m. Circonstance difficile à évaluer, à prévoir, parce que due au hasard.

IMPOPULAIRE adj. Qui n'est pas con-

forme aux désirs de la population; qui n'est pas aimé du grand nombre.

IMPOPULARITÉ n. f. Caractère de ce qui est impopulaire.

IMPORTANCE n. f. (it. *importanza*). Caractère d'une chose considérable, soit par elle-même, soit par les suites qu'elle peut avoir; intérêt, conséquence, portée. || Autorité, crédit, influence. ♦ *D'importance*, important, considérable.

IMPORTANT, E adj. Qui est considérable en valeur, en nombre, en quantité, de conséquence. || Qui jouit d'une certaine autorité, qui joue un grand rôle sur le plan social, intellectuel.

IMPORTANT n. m. Le point essentiel.

IMPORTATEUR, TRICE adj. et n. Qui fait le commerce d'importation.

IMPORTATION n. f. Action d'importer. ♦ pl. Marchandises importées.

IMPORTER v. t. (lat. *importare*, porter dans). Introduire dans un pays des produits, des services, etc., provenant de pays étrangers.

IMPORTER v. i. et t. ind. [à] (it. *importare*, être d'importance) [ne s'emploie qu'à l'inf. et aux 3^{es} pers.]. Avoir de l'importance, présenter de l'intérêt. ♦ *N'importe où, quand, comment*, en un lieu, un temps, d'une manière indéfinies. || *N'importe qui, quoi, lequel*, personne ou chose indéfinie. || *Peu importe, qu'importe?*, marquant l'indifférence.

IMPORT-EXPORT n. m. Commerce de produits importés et exportés.

IMPORUN, E adj. et n. (lat. *importunus*, inabordable). Qui gêne, qui incommoder par son action répétée ou hors de propos.

IMPORTUNER v. t. Causer du désagrément, de l'ennui, incommoder, ennuyer.

IMPORTUNITÉ n. f. *Litt.* Caractère de ce qui est importun.

IMPOSABLE adj. Soumis à l'impôt.

IMPOSANT, E adj. Qui impressionne par la grandeur, le nombre, la force.

IMPOSÉ, E adj. et n. Soumis à l'impôt. || Se dit de figures obligatoires dans un concours de patinage artistique (supprimées en 1990), de gymnastique, etc.

IMPOSER v. t. (lat. *imponere*, placer sur). Charger, frapper d'un impôt, prélever une taxe. || Obliger à accepter, à faire, à subir; ordonner qqch de pénible. ♦ *Imposer le respect*, inspirer un sentiment de respect. || *Imposer silence*, faire taire. ♦ v. t. ind. *En imposer à*, inspirer le respect, la soumission, la crainte. || *S'en laisser imposer*, se laisser tromper par les apparences. ♦ *s'imposer* v. pr. Se faire accepter par une sorte de contrainte, par le respect qu'on inspire ou par sa valeur. || Avoir un caractère de nécessité, devenir une obligation.

IMPOSITION n. f. Syn. de IMPÔT.

IMPOSSIBILITÉ n. f. Caractère de ce qui est impossible; chose impossible.

IMPOSSIBLE adj. Qui ne peut se produire, être fait. || *Fam.* Bizarre, extravagant. || *Fam.* Très pénible, très désagréable. || *Fam.* Insupportable. ♦ n. m. Ce qui est presque impossible. ♦ *Par impossible*, dans un cas considéré comme improbable.

IMPOSTEUR n. m. (bas lat. *impostor*, de *imponere*, tromper). *Litt.* Homme qui trompe par des mensonges.

IMPOSTURE n. f. (flay. *impostura*). *Litt.* Action de tromper par de fausses imputations, en particulier en cherchant à se faire passer pour ce qu'on n'est pas.

IMPÔT n. m. (lat. *impositum*, placé sur). Contribution exigée pour assurer le fonctionnement de l'État et des collectivités locales. ♦ *Impôt direct*, perçu directement par l'Administration sur les revenus des personnes physiques, sur les bénéfices industriels et commerciaux. || *Impôt indirect*, perçu, notamment, sur les biens de consommation, par exemple les carburants.

IMPOTENT, E adj. et n. (lat. *impotens*, impuissant). Qui ne marche, ne remue les membres qu'avec difficulté.

IMPRATICABLE adj. Où l'on ne peut pas passer. || Qu'on ne peut mettre à exécution; irréalisable.

IMPRÉCATION n. f. (lat. *imprecatio*, de *precari*, prier). *Litt.* Malédiction proférée contre qqn.

IMPRÉCIS, E adj. Qui manque de précision; vague, approximatif.

IMPRÉCISION n. f. Manque de précision.

IMPRÉGNATION n. f. Action d'imprégner, d'être imprégné.

IMPRÉGNER v. t. (lat. *impraegnare*, féconder) [con]. 5]. Faire pénétrer un liquide, une odeur dans un corps. ♦ *Être imprégné de*, être pénétré profondément de.

IMPRENABLE adj. Qui ne peut être pris.

IMPRÉPARATION n. f. Manque de préparation.

IMPRESARIO ou **IMPRESARIO** [Épresarjo] n. m. (mot it. de *impresa*, entreprise) [pl. *impresarios* ou *impresarii*]. Celui qui est chargé des intérêts d'un acteur, d'un groupe d'artistes.

IMPRESCRIPTIBLE adj. Qui n'est pas susceptible de prescription; qui ne peut être caduc, dont on ne peut être privé.

IMPRESSION n. f. (lat. *impressio*, application). Effet produit sur l'esprit de qq; sensation, sentiment. || Empreinte, marque. || Action d'imprimer; son résultat. ♦ *Avoir l'impression de* ou *que*, avoir la sensation, le sentiment vrai ou faux de ou que; croire, s'imaginer. || *Bonne, mauvaise impression*, sentiment favorable ou

impression

défavorable. || *Faire impression sur*, agir vivement sur, provoquer l'admiration, l'étonnement.

IMPRESSIONNABLE adj. Facile à toucher, à émouvoir; émotif, sensible. || *Phot.* Qui peut être impressionné.

IMPRESSIONNANT, E adj. Qui impressionne.

IMPRESSIONNER v. t. Produire une vive impression; émouvoir, frapper. || *Phot.* En parlant d'un rayonnement, laisser une trace sur un support sensible.

IMPRESSIONNISTE n. m. Tendance générale, en art, à noter les impressions fugitives, la mobilité des phénomènes, plutôt que l'aspect stable et conceptuel des choses. || École de peinture de la fin du XIX^e s.

IMPRESSIONNISTE adj. et n. Qui relève de l'impressionnisme.

IMPRÉVISIBLE adj. Qu'on ne peut prévoir.

IMPRÉVISION n. f. Manque de prévision.

IMPRÉVOYANCE n. f. Défaut de prévoyance.

IMPRÉVOYANT, E adj. et n. Qui manque de prévoyance.

IMPRÉVU, E adj. et n. m. Qui arrive sans avoir été prévu et déconcerte.

IMPRIMANTE n. f. Organe périphérique d'un ordinateur, généralement constitué d'une machine qui permet de sortir les résultats sur papier.

IMPRIMATUR [ɛ̃primatur] n. m. inv. (mot lat. signif. *qu'il soit imprimé*). Permission d'édition d'un ouvrage, donnée par l'autorité ecclésiastique ou rectorelle.

IMPRIMÉ n. m. Livre, papier imprimé.

IMPRIMER v. t. (lat. *imprimere*). *Arts graph.* Reporter sur un papier, un tissu, etc., des caractères ou des dessins gravés et portés par des formes ou des clichés enduits d'encre. || *Faire paraître, publier.* || Communiquer : *imprimer un mouvement de rotation à un volant.* || *Litt.* Faire, laisser une empreinte sur qqch. || *Litt.* Faire impression dans l'esprit, dans le cœur, inspirer.

IMPRIMERIE n. f. Ensemble des techniques et métiers qui concourent à la fabrication d'ouvrages imprimés. || Établissement où l'on imprime.

IMPRIMEUR n. m. Personne qui dirige une imprimerie. || Ouvrier employé dans une imprimerie à l'impression du papier.

IMPROBABLE adj. Qui a peu de chances de se réaliser.

IMPROBITÉ n. f. *Litt.* Défaut de probité.

IMPRODUCTIF, IVE adj. et n. Qui ne produit rien; stérile.

IMPROMPTU, E adj. (lat. *in promptu*, sous la main). Fait sur-le-champ, non préparé, improvisé. ♦ adv. Sur-le-champ.

IMPROMPTU n. m. Pièce de vers improvisée. || Pièce musicale de caractère, de forme indéterminée.

IMPRONONÇABLE adj. Impossible à prononcer.

IMPROPRE adj. (lat. *improprius*). Qui ne convient pas, inadéquat.

IMPROPREMENT adv. De façon impropre.

IMPROPRIÉTÉ n. f. Caractère impropre, en parlant du langage; emploi impropre.

IMPROUVABLE adj. Qui ne peut être prouvé.

IMPROVISATEUR, TRICE adj. et n. Qui improvise.

IMPROVISATION n. f. Action, art d'improviser. || Ce qu'on improvise.

IMPROVISER v. t. et i. (it. *improvvisare*). Composer sur-le-champ, organiser rapidement et sans préparation qqch (texte, discours, morceau musical, décision, etc.).

IMPROVISTE (À L') loc. adv. (it. *improvvisito*). D'une façon inattendue, subitement.

IMPRUDEMMENT adv. Avec imprudence.

IMPRUDENCE n. f. (lat. *imprudentia*). Défaut de qqn qui ne prévoit pas les conséquences de ses actes; l'acte lui-même.

IMPRUDENT, E adj. et n. Qui manque de prudence, aventureux.

IMPUBÈRE adj. (lat. *impubes*). Qui n'a pas encore atteint l'âge de la puberté.

IMPUBILIAIRE adj. Qu'on ne peut publier.

IMPUDENCE n. f. Insolence extrême qui indigné; action, parole impudente.

IMPUDENT, E adj. et n. (lat. *impudens*, de *puere*, avoir honte). D'une insolence poussée jusqu'au cynisme.

IMPUDEUR n. f. Manque de pudeur, de retenue, indécence.

IMPUDIQUÉ adj. et n. Qui blesse la pudeur; indécent.

IMPUISSANCE n. f. Manque de force, de moyens pour faire une chose. || Incapacité pour l'homme à accomplir l'acte sexuel.

IMPUISSANT, E adj. et n. Qui manque du pouvoir, de la force nécessaire pour faire qqch. || Se dit d'un homme incapable d'accomplir l'acte sexuel.

IMPULSER v. t. (lat. *impulsere*). Pousser dans un certain sens.

IMPULSIF, IVE adj. et n. (bas lat. *impulsivus*, de *impellere*, pousser à). Qui cède à ses impulsions.

IMPULSION n. f. Acte soudain et irrésistible qui échappe au contrôle du sujet. || Force dont la durée d'application est très courte et qui provoque le mouvement d'un corps; mouvement que cette force provoque.

IMPULSIVITÉ n. f. Tendance à être la proie d'impulsions.

IMPUNÉMENT adv. Sans être puni.

IMPUNI, E adj. (lat. *impunitus*). Qui demeure sans punition.

IMPUNITÉ n. f. Absence de punition.

IMPUR, E adj. Qui n'est pas pur; qui est altéré par quelque mélange. || Contraire à la chasteté.

IMPURETÉ n. f. Ce qu'il y a d'impur, d'étranger dans une chose.

IMPUTABLE adj. Qui peut, qui doit être imputé, attribué. || Qui doit être prélevé.

IMPUTATION n. f. Accusation, souvent portée sans preuve. || *Fin.* Application d'une dépense au chapitre du budget qui doit régulièrement la supporter.

IMPUTER v. t. (lat. *imputare*, porter en compte). Attribuer à qqn, à qqch la responsabilité de. || Porter au compte de qqch.

IMPUTRESCIBLE adj. Qui ne peut se putréfier.

IN- préfixe privatif d'origine latine, qui indique la suppression, la négation, le contraire. (Prend la forme *il* devant un radical commençant par un *l*; *im*, devant un *b*, un *m* ou un *p*; *ir*, devant un *r*.)

INABORDABLE adj. Que l'on ne peut aborder; inaccessible. || D'un prix très élevé.

INACCENTUÉ, E adj. *Ling.* Qui n'est pas accentué, atone.

INACCEPTABLE adj. Qu'on ne peut, qu'on ne doit pas accepter.

INACCESSIBLE adj. Dont l'accès est impossible. || Qui n'est pas atteint par certains sentiments. || Qu'on ne peut comprendre, connaître.

INACCOUTUMÉ, E adj. Inhabituel, insolite.

INACHEVÉ, E adj. Non achevé.

INACHÈVEMENT n. m. État de ce qui n'est pas achevé.

INACTIF, IVE adj. Qui n'a pas d'activité, désœuvré, oisif.

INACTION n. f. Absence d'action, de travail, d'activité.

INACTIVITÉ n. f. Défaut d'activité, état de repos, immobilité.

INACTUEL, ELLE adj. Qui ne convient pas au moment présent.

INADAPTABLE adj. Qui n'est pas susceptible d'être adapté.

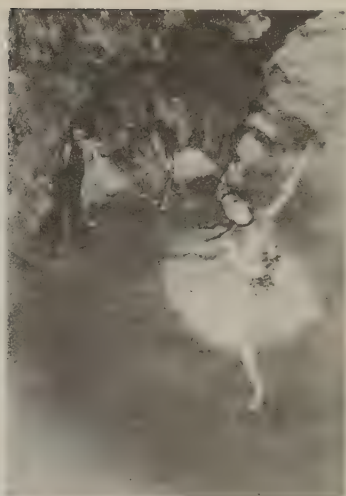
INADAPTATION n. f. Défaut d'intégration aux exigences sociales.

INADAPTÉ, E adj. et n. Qui n'est pas adapté. ♦ *Enfance inadaptée*, groupe d'enfants présentant un handicap physique ou une déficience intellectuelle.

INADÉQUAT, E adj. Qui n'est pas adéquat.



Régates à Argenteuil (1874), par Claude Monet, (Musée d'Orsay, Paris.) [Lauros-Giraudon]
(© by S. P. A. D. E. M. 1986)



L'Étoile ou Danseuse sur la scène (v. 1878),
par Edgar Degas, (Musée d'Orsay, Paris.)
[Giraudon]



Les Toits rouges.
Coin de village, effet d'hiver (1877),
par Pissarro, (Musée d'Orsay, Paris.)
[Giraudon]



La Serveuse de bocks (1878-79) par Édouard Manet.
(Musée d'Orsay, Paris.) [Giraudon]



Le Moulin de la Galette (1876), par Auguste Renoir (Musée d'Orsay, Paris)
[Giraudon]

inadéquation

INADÉQUATION n. f. Caractère de ce qui n'est pas adéquat.

INADMISSIBLE adj. Qu'on ne saurait admettre, inacceptable.

INADVERTANCE n. f. (lat. *advertere*, tourner son attention vers). Par *inadvertance*, par inattention.

INALIÉNABLE adj. Qu'on ne peut aliéner, vendre ou hypothéquer.

INALTÉRABLE adj. Qui ne peut être altéré. || Qui ne peut être amoindri, éternel.

INAMICAL, E, AUX adj. Contraire à l'amitié, courtois, hostile.

INAMOVIBLE adj. Qui ne peut être destitué ou déplacé par voie administrative.

INANALYSABLE adj. Qu'on ne peut analyser.

INANIMÉ, E adj. Qui par nature est sans vie. || Qui a perdu la vie ou qui est sans connaissance. || *Ling.* Se dit des noms désignant des choses.

INANITÉ n. f. (lat. *inanitas*, de *inanis*, vide). État de ce qui est vain, inutile, vanité.

INANITION n. f. Privation totale ou partielle d'aliments.

INAPERÇU, E adj. *Passer inaperçu*, ne pas se faire remarquer.

INAPPLICABLE adj. Qui ne peut être appliqué.

INAPPLICATION n. f. Absence de mise en pratique.

INAPPLIQUÉ, E adj. Qui manque d'application, de soin, d'attention.

INAPPRECIABLE adj. Dont on ne saurait estimer la valeur; inestimable, précieux.

INAPTE adj. et n. Qui manque d'aptitude, de capacité, incapable.

INAPTITUDE n. f. Défaut d'aptitude, incapacité.

INARTICULÉ, E adj. Émis sans netteté.

INASSIMILABLE adj. Qu'on ne peut assimiler.

INASSOUVI, E adj. *Litt.* Qui n'est pas assouvi, insatisfait.

INATTAQUABLE adj. Qu'on ne peut pas attaquer, contester.

INATTENDU, E adj. Qu'on n'attendait pas; qui surprend, imprévu.

INATTENTIF, IVE adj. Qui ne prête pas attention, étourdi.

INATTENTION n. f. Manque d'attention, distraction, étourderie.

INAUDIBLE adj. Qui ne peut être perçu par l'ouïe.

INAUGURAL, E, AUX adj. Qui concerne l'inauguration.

INAUGURATION n. f. Cérémonie par laquelle on procède officiellement à la mise en service d'un bâtiment, à l'ouver-

ture d'une exposition, etc. || Commencement, début.

INAUGURER v. t. (lat. *inaugurare*, prendre les augures). Faire l'inauguration d'un monument, d'un établissement, d'une exposition, etc. || Marquer le début de qqch. || Entreprendre pour la première fois.

INAUTHENTIQUE adj. Qui n'est pas authentique.

INAVOUBLE adj. Qui ne peut être avoué.

INAVOÜÉ, E adj. Qui n'est pas avoué, secret.

INCA adj. et n. De l'Empire inca.

INCA (*Empire*), empire de l'Amérique précolombienne, constitué dans la région andine et dont le centre était *Cuzco*. L'Empire inca connaît son apogée au XV^e s. et s'écroule en 1532 sous les coups de Francisco Pizarro.

INCALCULABLE adj. Qu'on ne peut calculer. || Difficile ou impossible à apprécier, à prévoir.

INCANDESCENCE n. f. État d'un corps qu'une température élevée rend lumineux.

INCANDESCENT, E adj. (lat. *incandescens*, qui est en feu). Qui est en incandescence.

INCANTATION n. f. (lat. *incantare*, prononcer des formules magiques). Formule magique, chantée ou récitée, pour obtenir un effet surnaturel.

INCANTATOIRE adj. Relatif à l'incantation.

INCAPABLE adj. et n. Qui n'est pas capable de faire une chose, qui n'en a pas l'aptitude. || (Sans compl.) Qui manque de capacité, d'aptitude, d'habileté.

INCAPACITÉ n. f. Défaut de capacité, inaptitude, incompetence. ● *Incapacité de travail*, état de qqn qu'un accident ou une maladie empêche de travailler.

INCARCÉRATION n. f. Action d'incarcérer; emprisonnement.

INCARCÉRER v. t. (lat. *carcer*, prison) [conj. 5]. Mettre en prison, écrouer, emprisonner.

INCARNAT, E [ɛkarna, at] adj. et n. m. (it. *incarnato*, de *carne*, chair). D'un rouge clair et vif.

INCARNATION n. f. Manifestation extérieure et visible. || Mystère de Dieu fait homme en Jésus-Christ. (Dans ce sens, prend une majuscule.)

INCARNÉ, E adj. *Théol.* Qui s'est fait homme. ● *C'est le vice incarné*, il est extrêmement vicieux. || *Ongle incarné*, ongle qui s'enfonce dans la chair, surtout au pied, et y détermine une plaie.

INCARNER v. t. (lat. *incarnare*, de *caro*, *carnis*, chair). Donner une forme matérielle et visible à. || Interpréter le rôle d'un

personnage à la scène ou sur l'écran. ♦ *s'incarner* v. pr. Prendre le caractère, l'esprit d'une personne.

INCARTADE n. f. (it. *inquantata*, sorte de coup d'épée). Léger écart de conduite, extravagance.

INCASSABLE adj. Qui ne peut se casser.

INCENDIAIRE n. Auteur volontaire d'un incendie. ♦ adj. Destiné à provoquer un incendie. || Propre à enflammer les esprits, sédition.

INCENDIE n. m. (lat. *incendium*). Grand feu qui se propage et fait des ravages.

INCENDIER v. t. Brûler, détruire par le feu. ● *Incendier qqn* (Fam.), l'accabler de reproches, d'injures.

INCERTAIN, E adj. Qui n'est pas certain, indéterminé, douteux, vague.

INCERTITUDE n. f. État d'une chose ou d'une personne incertaine; point sur lequel il y a des doutes. || Hésitation.

INCESSAMMENT adv. Sans délai, au plus tôt.

INCESSANT, E adj. Qui ne cesse pas; qui dure constamment, continu, ininterrompu.

INCESTE n. m. (lat. *incestus*, de *castus*, chaste). Relations sexuelles entre un homme et une femme liés par un degré de parenté, prohibées par les lois d'une société.

INCESTUEUX, EUSE adj. et n. Coupable d'inceste. ♦ adj. Entaché d'inceste. || Issu d'un inceste.

INCHANGÉ, E adj. Qui n'a subi aucun changement.

INCHAUFFABLE adj. Qu'on ne peut chauffer.

INCHAVIRABLE adj. Qui ne peut chavirer.

INCHOATIF, IVE [ɛkɔatif, iv] adj. et n. m. (lat. *inchoare*, commencer). *Ling.* Se dit d'un verbe qui exprime un commencement d'action, comme *vieillir*, *verdir*, etc.

INCHON, port de la Corée du Sud, sur la mer Jaune; 1 085 000 h. Industrie.

INCIDENTEMENT adv. De façon incidente, accidentellement.

INCIDENCE n. f. Direction suivant laquelle un corps en rencontre, en frappe un autre. || Répercussion que peut avoir un fait précis sur le déroulement d'une action. || Angle que fait la direction d'un corps en mouvement ou d'un rayon lumineux avec la normale à une surface au point de rencontre.

INCIDENT, E adj. (lat. *incidere*, tomber sur). Se dit d'un corps, d'un rayonnement qui se dirige vers un autre corps avec lequel il y a interaction. || Qui se produit par hasard; accessoire, occasionnel.

INCIDENT n. m. Événement, le plus souvent fâcheux, qui survient au cours d'un

fait principal, d'une affaire, d'une entreprise, etc., et les trouble. || Difficulté peu importante, mais dont les conséquences peuvent être graves.

INCIDENTE n. f. *Ling.* Partie non essentielle d'une idée ou d'une proposition.

INCINÉRATEUR n. m. Appareil servant à incinérer.

INCINÉRATION n. f. Action de réduire ou d'être réduit en cendres.

INCINÉRER v. t. (lat. *incinerare*, de *cinis*, cineris, cendre) [conj. 5]. Mettre, réduire en cendres.

INCISE n. f. (lat. *incisa*, coupée). Petite phrase formant un sens à part, et intercalée au milieu d'une autre. (Ex. : *L'homme, DIT-ON, est raisonnable.*)

INCISER v. t. (lat. *incisus*, coupé). Faire une incision, entailler, fendre.

INCISIF, IVE adj. Qui va droit au but, pénétrant, mordant.

INCISION n. f. (lat. *incisio*, de *incidere*, couper). Coupe allongée, fente; entaille faite par un instrument tranchant.

INCISIVE n. f. Dent paire, souvent tranchante, placée à l'avant des mâchoires.

INCITATION n. f. Action d'inciter.

INCITER v. t. (lat. *incitare*). Pousser à; engager vivement à.

INCIVIL, E adj. *Litt.* Qui manque de civilité, de politesse, impoli.

INCLASSABLE adj. Qu'on ne peut pas classer.

INCLINABLE adj. Qui peut s'incliner.

INCLINAISON n. f. (de *incliner*). État de ce qui est incliné; obliquité de deux lignes, de deux surfaces ou de deux corps l'un par rapport à l'autre.

INCLINATION n. f. (lat. *inclinatio*). Action de pencher la tête ou le corps en signe d'acquiescement ou de respect. || Disposition, tendance naturelle, goût.

INCLINER v. t. (lat. *inclinare*, pencher). Baisser, pencher légèrement. ♦ v. i. Avoir du penchant pour, être poussé vers. ♦ s'incliner v. pr. Se pencher; se courber par respect, par crainte. || Renoncer à la lutte en s'avouant vaincu.

INCLURE v. t. (de *inclus*) [conj. 62]. Renfermer, introduire qqch dans une autre chose, l'y insérer.

INCLUS, E adj. (lat. *inclusus*). Enfermé, contenu dans.

INCLUSION n. f. Action d'inclure; introduction; état d'une chose incluse. || *Math.* Propriété d'un ensemble A dont tous les éléments font partie d'un autre ensemble B. (Ce que l'on exprime par la notation $A \subset B$, qui se lit A est inclus dans B.)

INCLUSIVEMENT adv. Y compris.

INCOERCIBLE adj. *Litt.* Qu'on ne peut réprimer, contenir.

INCOGNITO adv. (mot it.; du lat. *incognitus*, inconnu). Sans être connu, sous un nom supposé.

INCOGNITO n. m. Situation d'une personne qui garde secrète son identité.

INCOHÉRENCE n. f. Caractère de ce qui est incohérent; parole, idée, action incohérente.

INCOHÉRENT, E adj. Qui manque de liaison. || Qui manque de suite, de logique, décousu.

INCOLLABLE adj. Se dit d'un produit alimentaire traité pour ne pas coller pendant la cuisson. || *Fam.* Se dit de qqn qui peut répondre à toutes sortes de questions.

INCOLORE adj. Qui n'est pas coloré. || Sans éclat.

INCOMBER v. t. ind. [à] (lat. *incumbere*, peser sur). Reposer sur, revenir obligatoirement à.

INCOMBUSTIBLE adj. Qui ne peut être brûlé.

INCOMMENSURABLE adj. D'une étendue sans bornes, considérable.

INCOMMODE, E adj. Qui gêne, incommode.

INCOMMODE adj. Qui cause de la gêne; qu'on ne peut utiliser avec facilité.

INCOMMODER v. t. Causer de la gêne, un malaise physique.

INCOMMUNICABILITÉ n. f. Impossibilité de communiquer.

INCOMMUNICABLE adj. Qu'on ne peut communiquer; dont on ne peut faire part.

INCOMPARABLE adj. À qui ou à quoi rien ne peut être comparé.

INCOMPARABLEMENT adv. Sans comparaison possible.

INCOMPATIBILITÉ n. f. État de ce qui est incompatible.

INCOMPATIBLE adj. Qui n'est pas compatible; qui ne peut s'accorder avec, inconciliable.

INCOMPÉTENCE n. f. Manque, défaut de compétence.

INCOMPÉTENT, E adj. Qui n'a pas les connaissances voulues pour décider ou parler de qqch. || *Dr.* Qui n'a pas qualité pour apprécier.

INCOMPLET, ÈTE adj. Qui n'est pas complet; qui manque de qqch, partiel.

INCOMPRÉHENSIBLE adj. Qu'on ne peut comprendre, inintelligible. || Dont on ne peut expliquer la conduite, les paroles, déconcertant.

INCOMPRÉHENSIF, IVE adj. Qui ne comprend pas les autres.

INCOMPRÉHENSION n. f. Incapacité de comprendre.

INCOMPRESSIBLE adj. Dont le volume ne peut être réduit par augmentation de la pression. || Qui ne peut être réduit.

INCOMPRIS, E adj. et n. Qui n'est pas compris, apprécié à sa valeur.

INCONCEVABLE adj. Qu'on ne peut concevoir, comprendre, inimaginable, extraordinaire.

INCONCILIABLE adj. Que l'on ne peut concilier (se dit des choses qui s'excluent mutuellement).

INCONDITIONNÉ, E adj. Qui n'est pas soumis à une condition; absolu.

INCONDITIONNEL, ELLE adj. Impératif, absolu, sans réserve; qui n'admet ou ne suppose aucune condition. ♦ adj. et n. Qui se soumet sans discussion aux décisions d'un homme, d'un parti.

INCONDUITE n. f. Manière de vivre peu conforme à la morale.

INCONFORT n. m. Manque de confort.

INCONFORTABLE adj. Qui n'est pas confortable.

INCONGRU, E adj. (bas lat. *incongruus*, de *congruere*, s'accorder). Qui va contre les règles du savoir-vivre, de la bienséance, déplacé.

INCONGRUITÉ n. f. Caractère de ce qui est incongru; action ou parole incongrue.

INCONNAISSABLE adj. et n. m. Qui ne peut être connu.

INCONNU, E adj. et n. Qui n'est pas connu, étranger. || Qui n'est pas célèbre, obscur. ♦ adj. Qu'on n'a pas encore éprouvé, étrange.

INCONNU n. m. Ce qui reste mystérieux.

INCONNUE n. f. *Math.* Grandeur qu'on se propose de déterminer.

INCONSCIEMMENT adv. De façon inconsciente.

INCONSCIENCE n. f. État d'esprit qui ne permet plus de se rendre compte de la portée de certains actes; absence de réflexion. || Perte de connaissance.

INCONSCIENT, E adj. et n. Qui n'est pas conscient; qui n'a pas conscience de ses actes. ♦ adj. Dont on n'a pas conscience.

INCONSCIENT n. m. Ensemble des phénomènes psychiques qui échappent à la conscience.

INCONSÉQUENCE n. f. Défaut de lien, de suite dans les idées ou les actes, incohérence. || Chose dite ou faite sans réflexion.

INCONSÉQUENT, E adj. Qui parle, agit à la légère, irréfléchi. || Fait ou dit à la légère, déraisonnable.

INCONSIDÉRÉ, E adj. (lat. *inconsideratus*). Fait ou dit sans réflexion.

INCONSIDÉRÉMENT adv. Étourdiment.

INCONSISTANCE n. f. Défaut de constance. || Manque de logique, de fermeté, faiblesse.

INCONSISTANT, E adj. Qui manque de

inconsistant

consistance, de solidité. || Qui manque de logique, de suite.

INCONSOLABLE adj. Qui ne peut se consoler.

INCONSUMMABLE adj. Qui ne peut être consommé; immangeable.

INCONSTANCE n. f. Facilité à changer d'opinion, de résolution, de conduite, infidélité.

INCONSTANT, E adj. et n. Sujet à changer, infidèle.

INCONSTITUTIONNEL, ELLE adj. Contraire à la constitution.

INCONTESTABLE adj. Qui ne peut être mis en doute, indéniable.

INCONTESTABLEMENT adv. De façon incontestable.

INCONTÊTÉ, E adj. Qui n'est pas contesté, discuté.

INCONTINENCE n. f. Manque de retenue en face des plaisirs de l'amour. || Absence de sobriété dans les paroles. || Absence de contrôle des sphincters.

INCONTINENT, E adj. Qui n'est pas continant. || Qui souffre d'incontinence.

INCONTINENT adv. (lat. *in continenti* [tempore], dans un temps continu). *Litt.* Aussitôt, immédiatement.

INCONTRÔLABLE adj. Qu'on ne peut contrôler.

INCONTRÔLÉ, E adj. Qui n'est pas contrôlé.

INCONVENANCE n. f. Manque de convenance, action ou parole inconvenante, grossièreté, incorrection.

INCONVENANT, E adj. Qui blesse les convenances, déplacé, indécent.

INCONVÉNIENT n. m. (lat. *inconveniēns*, qui ne convient pas). Désavantage attaché à une chose; conséquence fâcheuse.

INCONVERTIBLE adj. Qui ne peut être échangé, remplacé.

INCOORDINATION n. f. Absence de coordination.

INCORPORABLE adj. Qu'on peut incorporer.

INCORPORATION n. f. Action d'incorporer, amalgame, intégration. || Phase finale de l'appel du contingent, dans laquelle les recrues rejoignent leurs unités.

INCORPORER v. t. (bas lat. *incorporare*, de *corpus*, *corporis*, corps). Faire entrer dans un tout; mêler intimement, intégrer. || Procéder à l'incorporation des recrues.

INCORRECT, E adj. Qui n'est pas correct, mauvais; grossier.

INCORRECTEMENT adv. De façon incorrecte.

INCORRECTION n. f. Manquement aux règles de la correction, de la bienséance. || Faute de grammaire.

INCORRIGIBLE adj. Qu'on ne peut corriger.

INCORRUPTIBLE adj. (lat. *in corruptibilis*, de *corrumpere*, gâter). Qui ne se corrompt pas, imputrescible. || Incapable de se laisser corrompre pour agir contre son devoir, intègre.

INCRÉDULE adj. et n. (lat. *incredulus*, de *credere*, croire). Qui ne croit pas ou met en doute les croyances religieuses, incroyant. || Qui se laisse difficilement convaincre, sceptique.

INCRÉDULITÉ n. f. Refus de croire.

INCROYABLE adj. Qui ne peut pas être crevé. || *Pop.* Qui n'est jamais fatigué, résistant, infatigable.

INCRIMINER v. t. (lat. *criminare*; de *crimen*, *criminis*, accusation). Mettre en cause, rendre responsable d'un acte blâmable.

INCROCHETABLE adj. Qu'on ne peut crocheter.

INCROYABLE adj. Qui ne peut être cru ou qui est difficile à croire.

INCROYABLE n. m. Sous le Directoire, jeune homme à la tenue vestimentaire recherchée et excentrique, et au langage affecté.

INCROYANCE n. f. Absence de foi religieuse.

INCROYANT, E adj. et n. Qui n'a pas de foi religieuse.

INCRUSTATION n. f. Action d'incruster; ce qui est incrusté. || Dépôt plus ou moins dur que laisse une eau chargée de sels calcaires.

INCRUSTER v. t. (lat. *incrustare*, de *crusta*, croûte). Insérer dans une matière une matière différente, généralement plus précieuse. || Couvrir d'une couche pierreuse. ♦ s'incruster v. pr. Se couvrir d'incrustations. || *Fam.* S'installer durablement dans une situation, dans un lieu.

INCUBATION n. f. (lat. *incubatio*). Temps qui s'écoule entre l'introduction d'un agent infectieux dans un organisme et l'apparition de la maladie qu'il détermine.

INCULPATION n. f. Désignation de qqn comme auteur probable d'une infraction.

INCULPÉ, E n. Personne qui fait l'objet d'une inculpation.

INCULPER v. t. (lat. *in culpare*, de *culpa*, faute). Ouvrir une procédure d'instruction contre une personne présumée coupable d'un crime ou d'un délit.

INCULQUER v. t. (lat. *in culcare*, fouler, presser). Faire entrer durablement qqch dans l'esprit de qqn.

INCULTE adj. (lat. *incultus*). Qui n'est pas cultivé. || Peu soigné, en désordre. || Sans culture intellectuelle.

INCULTURE n. f. Manque total de culture intellectuelle, ignorance.

INCUNABLE adj. et n. m. (lat. *incunabulum*, origine, berceau). Se dit d'un ouvrage qui date des origines de l'imprimerie (antérieur à 1500).

INCURABLE adj. et n. (lat. *incurabilis*). Qui ne peut être guéri, inguérissable.

INCURIE n. f. (lat. *incuria*, de *cura*, soin). Manque de soin, négligence, laisser-aller.

INCURSION n. f. (lat. *incursio*, de *incurrere*, courir sur). Invasion brutale, mais de courte durée, dans un territoire étranger.

INCURVATION n. f. Action d'incurver; état de ce qui est incurvé.

INCURVER v. t. (lat. *incurvare*, de *curvus*, courbe). Courber de dehors en dedans; rendre courbe. ♦ s'incurver v. pr. Prendre une forme courbe.

INDE, État d'Asie méridionale; 3 268 000 km²; 835 millions d'h. Cap. New Delhi. Langues : *hindi* et *anglais*.

GÉOGRAPHIE

Du N. au S. se succèdent l'Himalaya, la plaine indo-gangétique et le Deccan, massif ancien relevé sur ses bordures (Ghâts occidentaux et Ghâts orientaux). Le climat tropical de mousson (pluies d'été) est nuancé selon l'orientation du relief. Deuxième pays du monde (après la Chine) pour sa population, l'Inde est surtout agricole, mais l'exode rural grossit les grandes villes (Calcutta, Bombay). L'agriculture vivrière est fondée sur les céréales (riz, blé, millet), les léguminees et les fruits. Le thé, le coton et le jute sont les principales cultures commerciales. Le troupeau bovin, le plus important du monde, est sacré et ne peut être consommé. Les principales branches industrielles sont le textile; la métallurgie et la mécanique. L'Inde dispose de charbon, d'hydroélectricité, de fer et de bauxite, mais doit importer des compléments d'hydrocarbures et des biens d'équipement, qui entraînent un lourd déficit commercial. Les progrès réalisés n'ont profité qu'à une minorité, alors que se poursuit l'accroissement démographique (plus de 1 million d'h. chaque mois).

HISTOIRE

Au III^e millénaire av. J.-C., une civilisation urbaine très avancée se forme sur les bords de l'Indus. Entre 2000 et 1500 av. J.-C., les Aryens envahissent l'Inde, sauf le Sud, où se maintient la civilisation dravidienne. Le VI^e s. av. J.-C. est l'époque de la naissance du Bouddha; mais jamais le bouddhisme ne supplantera l'hindouisme, qui est aujourd'hui encore la religion majoritaire de l'Inde. Au IV^e s. av. J.-C., Candragupta fonde la dynastie maurya, dont le plus célèbre souverain, Asoka (III^e s. av. J.-C.), construit un vaste empire, qui se morcelle après sa mort. Plusieurs royaumes se forment; celui des Kuşāna (II^e s. apr. J.-C.), celui des Gupta



Le Grand Stūpa de Sāñci (Madhya Pradesh) et son torāna (porche) nord.
II^e s. av. J.-C. (agrandi au I^{er} s. av. J.-C. - I^{er} s. apr. J.-C.). [J.-L. Nou]



Vimāna (sanctuaire) du temple de Śiva Brihaḍīśvara à Thanjāvūr (Tamil Nadu).
Vers 1000. [J.-L. Nou - Lauros-Giraudon]



Le mausolée d'Humāyūn (1557-1565), à Delhi.
[Lauros-Giraudon]



Tête de bouddha
en grès rouge,
provenant de Mathurā
(Uttar Pradesh).
Art Kusāna, I^{er} s. - début
du III^e s. apr. J.-C.
(Musée national, New Delhi.)
[J.-L. Nou]



Détail d'une des peintures murales de la cave n° 1,
dans les monts Ajantā. VI^e s. apr. J.-C. [Photo X]



Śiva Natarāja.
Bronze; XII^e s.
(Musée Guimet, Paris.)
[Photo du musée]

(IV^e-V^e s.), sous lesquels l'Inde atteint son âge d'or. Les Arabes musulmans apparaissent en Inde au VIII^e s., mais ce sont des Turcs islamisés qui introduisent l'islam et fondent, dans l'Inde du Nord, en 1206, le sultanat musulman de Delhi. Celui-ci se désagrège après le pillage de Delhi, en 1398, par les Mongols de Timur Lang (Tamerlan). Sur ses ruines, Baber fonde, en 1526, l'empire des Grands Moghols. À son apogée avec Akbar, l'Empire moghol décline à partir de 1707. À partir du XVI^e s., les Européens prennent place en Inde. Au XVIII^e s., la Compagnie anglaise des Indes orientales réussit à évincer la Compagnie française des Indes (Duplex), et le traité de Paris (1763) donne libre cours à l'expansion britannique, parachèvement en 1850. Après l'échec de la révolte des cipayes (1857), l'Inde est rattachée à la couronne d'Angleterre. À la fin du XIX^e s., un mouvement nationaliste se développe, dont Gandhi prend la tête à partir des années 1920. En 1947, les Britanniques accordent à l'Inde son indépendance, mais l'antagonisme entre hindous et musulmans a rendu inévitable la partition de l'Inde en deux États : l'Union indienne et le Pakistan musulman. Le Premier ministre Nehru met en place la nouvelle Constitution (1950), de type fédéral, qui regroupe une vingtaine d'États, et adopte, à l'extérieur, une politique de « non-alignement », qui sera poursuivie par sa fille Indira Gandhi de 1966 à sa mort, en 1984. Rajiv Gandhi lui succède de 1984 à 1989.

INDÉCEMENT adv. De façon indécente.

INDÉCECE n. f. Caractère de ce qui est indécent; action, parole contraire à la décence, à la pudeur.

INDÉCENT, **E** adj. Contraire à la décence, à l'honnêteté. || Se dit de qq qui manque de pudeur.

INDÉCHIFFRABLE adj. Qu'on ne peut lire, déchiffrer, deviner.

INDÉCHIDABLE adj. Log. Se dit d'une relation qui n'est ni vraie ni fausse.

INDÉCIS, **E** adj. et n. (lat. *indecisus*, non tranché). Qui ne sait pas se décider, irrésolu, perplexe. ♦ adj. Qui n'a pas de solution, douteux. || Vague, difficile à reconnaître.

INDÉCISION n. f. État, caractère d'une personne indécise; incertitude, irrésolution.

INDÉCLINABLE adj. Ling. Qui ne se décline pas.

INDÉCOMPOSABLE adj. Qui ne peut être décomposé, analysé.

INDÉCROTTABLE adj. Fam. Incorrigeable; impossible à améliorer.

INDÉFECTIBLE adj. (lat. *deficere*, faire défaut). Qui dure toujours, qui ne cesse pas d'être.

INDÉFENDABLE adj. Qui ne peut être défendu.

INDÉFINI, **E** adj. (lat. *indefinitus*). Qu'on ne peut délimiter exactement; dont on ne peut préciser les limites. || Qu'on ne peut définir; vague. ♦ **Adjectifs, pronoms indéfinis**, qui déterminent ou représentent les noms d'une manière vague, générale. (Quelqu'un, chacun, personne, rien, etc., sont des pronoms indéfinis. Quelque, chaque, etc., sont des adjectifs indéfinis.) || **Articles indéfinis**, articles *un, une, des*. || **Passé indéfini**, anc. nom du **PASSÉ COMPOSÉ**.

INDÉFINIMENT adv. De façon indéfinie.

INDÉFINISSABLE adj. Qu'on ne saurait définir, vague.

INDÉFORMABLE adj. Qui ne peut être déformé.

INDE FRANÇAISE ou **ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE**, territoires disséminés sur les côtes de l'Inde et acquis par la France à partir de 1668. Après le traité de Paris (1763), la France garde Pondichéry, Chandernagor, Mahé, Karikal et Yanam. Ces villes sont transférées à l'Inde entre 1952 et 1956.

INDÉLÉBILE adj. (lat. *indelebilis*). Que l'on ne peut effacer.

INDÉLICAT, **E** adj. Qui manque d'honnêteté, malhonnête.

INDÉLICATESSE n. f. Malhonnêteté.

INDEMNÉ adj. (lat. *indemnitas*, de *damnum*, dommage). Qui n'a pas éprouvé de dommage à la suite d'un accident, d'une épreuve.

INDÉMNISATION n. f. Action d'indemniser.

INDEMNISER v. t. Dédommager qqn de ses frais, de ses pertes.

INDEMNITÉ n. f. Somme allouée pour dédommager d'un préjudice.

INDÉMONSTRABLE adj. Qu'on ne peut démontrer.

INDÉNIABLE adj. Qu'on ne peut nier; certain, incontestable.

INDÉNIABLEMENT adv. De façon indéniable.

INDÉNOMBRABLE adj. Qu'il est impossible de dénombrer.

INDÉPENDAMMENT [de] adv. et loc. prép. Sans égard à; en faisant abstraction de. || En outre, en plus de.

INDÉPENDANCE n. f. Situation d'une personne, d'une collectivité qui n'est pas soumise à une autre autorité. || Absence de relation, de dépendance entre deux phénomènes, deux choses.

Indépendance américaine (guerre de l'), conflit qui oppose les colonies anglaises de l'Amérique du Nord à l'Angleterre de 1775 à 1782 et qui aboutit à l'indépendance des États-Unis.

INDÉPENDANT, **E** adj. Qui ne relève de

personne, libre de toute dépendance. || Qui aime à ne dépendre de personne, qui répugne à toute sujétion. || Se dit d'une chose qui n'est pas solidaire d'une autre.

INDÉPENDANTISTE adj. et n. Partisan de l'indépendance d'un pays.

INDÉRACINABLE adj. Qu'on ne peut déraciner.

INDÉRÉGLABLE adj. Qui ne peut se déréglé.

Indes (Compagnie des), nom de plusieurs compagnies créées en Europe, qui possédaient un monopole commercial avec certains territoires coloniaux : la *Compagnie anglaise des Indes orientales*, fondée à Londres pour le commerce avec les pays de l'Océan Indien, puis avec l'Inde seule (1600-1858); la *Compagnie hollandaise des Indes orientales*, fondée aux Provinces-Unies pour commercer avec les pays situés au-delà du cap de Bonne-Espérance (1602-1798); la *Compagnie française des Indes* (1719-1794), issue de la fusion entre l'ancienne *Compagnie des Indes orientales*, établie par Colbert pour commercer dans les océans Indien et Pacifique, et la *Compagnie d'Occident*, créée par Law pour exploiter la Louisiane et commercer avec le Canada; elle ne peut se maintenir face à sa rivale, la Compagnie anglaise.

INDÉS (mer des), anc. nom de l'Océan Indien.

INDESCRITIBLE adj. Qui ne peut être décrit, exprimé.

INDÉSIRABLE adj. et n. Se dit d'un individu dont on n'accepte pas la présence dans un pays, dans un milieu.

INDESTRICTIBLE adj. Qui ne peut être détruit.

INDÉTERMINÉ adj. Qui ne peut être déterminé.

INDÉTERMINATION n. f. Caractère de ce qui n'est pas dépendant d'un autre phénomène. || Manque de décision.

INDÉTERMINÉ, **E** adj. Qui n'est pas déterminé, précis, indistinct.

INDEX n. m. (mot lat. signif. *indicateur*). Deuxième doigt de la main, le plus proche du pouce. || Liste alphabétique des mots, des sujets, des noms apparaissant dans un ouvrage, dans une collection, avec les références permettant de les retrouver. || Catalogue officiel des livres interdits aux catholiques, établi au XVI^e s. et qui n'a plus force de loi depuis 1966. ♦ **Mettre qq, qqch à l'index**, les exclure, les signaler comme dangereux.

INDEXATION n. f. Action d'indexer.

INDEXER v. t. Lier la variation du montant d'une prestation, d'un prix, d'un loyer, à la variation d'une grandeur.

INDIANA, État des États-Unis; 93 720 km²; 5 490 000 h. Cap. *Indianapolis*.

INDIANAPOLIS, v. des États-Unis, cap. de l'Indiana; 700 800 h. Circuit automobile.

INDIANISME n. m. Étude des langues et des civilisations de l'Inde.

INDIANISTE n. Spécialiste de l'indianisme.

INDICATEUR, TRICE adj. Qui indique, qui fait connaître.

INDICATEUR n. m. Livre ou brochure qui sert de guide. || Ce qui sert à indiquer. || Individu qui renseigne la police en échange d'un privilège ou d'une rémunération.

INDICATIF, IVE adj. Qui indique, annonce.

INDICATIF n. m. Mode du verbe qui exprime l'état, l'existence ou l'action d'une manière certaine. || Musique qui répète une station de radio ou de télévision au début d'une émission, à fin d'identification.

INDICATION n. f. Action d'indiquer. || Ce qui indique, fait connaître, renseignement, conseil que l'on suggère.

INDICE n. m. (lat. *indicium*, dénonciation). Signe apparent et probable qu'une chose existe. || Nombre exprimant un rapport entre deux grandeurs. || Rapport entre des quantités ou des prix, qui en montre l'évolution. || Math. Signe attribué à une lettre représentant les différents éléments d'un ensemble : A indice 1 s'écrit A₁.

INDICIAIRE adj. Rattaché à un indice.

INDICIBLE adj. (lat. *dicere*, dire). Litt. Qu'on ne peut exprimer; indescriptible, extraordinaire.

INDIEN, ENNE adj. et n. De l'Inde. || Relatif aux autochtones de l'Amérique. (Ceux-ci sont appelés ainsi par les premiers navigateurs qui, découvrant l'Amérique, croient atteindre l'Inde.)

INDIEN (océan), océan situé entre l'Afrique, l'Asie, l'Australie et l'Antarctique; 75 millions de km².

INDIFFÉREMMENT adv. Sans faire de différence, indistinctement.

INDIFFÉRENCE n. f. État d'une personne indifférente; détachement, froideur, neutralité affective.

INDIFFÉRENCIÉ, E adj. Se dit d'une chose dans laquelle aucune différence n'a été faite.

INDIFFÉRENT, E adj. Qui ne présente aucun motif de préférence. || Qui est de peu d'importance, qui présente peu d'intérêt. || Qui ne tend pas vers un état plus que vers un autre. ♦ adj. et n. Individu que rien ne touche ni n'émue.

INDIFFÉRER v. t. (conj. 5). Être indifférent à qqn, ne présenter pour lui aucun intérêt.

INDIGENCE n. f. (lat. *indigentia*). Grande pauvreté, misère.

INDIGÈNE adj. et n. (lat. *indigena*). Né dans le pays qu'il habite. (Syn. ABORIGÈNE, AUTOCHTONE.) || Se dit d'une plante originaire de la région où elle vit. || Originaire d'un pays d'outre-mer avant la décolonisation.

INDIGENT, E adj. et n. (lat. *indigens*, de *indigere*, avoir besoin). Qui est privé de ressources suffisantes, et est susceptible de recevoir des secours. ♦ adj. Qui manifeste une grande pauvreté de moyens.

INDIGESTE adj. (lat. *indigestus*). Difficile à digérer. || Confus, embrouillé.

INDIGESTION n. f. Indisposition provenant d'une digestion qui se fait mal, et aboutissant en général au vomissement. ♦ Avoir une indigestion de qqch (Fam.), en avoir trop, jusqu'à en être dégoûté.

INDIGNATION n. f. Sentiment de colère que provoque un outrage, une action injuste.

INDIGNE adj. (lat. *indignus*). Qui n'est pas digne de qqch; qui ne mérite pas. || Qui inspire le mépris, la révolte ou l'irritation.

INDIGNÉ, E adj. Qui marque la colère, la révolte; qui manifeste de l'indignation.

INDIGNER v. t. (lat. *indignari*). Exciter, provoquer la colère, la révolte de. ♦ s'indigner v. pr. Éprouver un sentiment de colère, de révolte.

INDIGNITÉ n. f. Caractère d'une personne, d'un acte indigne.

INDIGO n. m. (mot portug.; du lat. *indicum*, indien). Matière colorante qui, dans sa forme première, est d'un bleu un peu violacé. || Couleur bleu foncé.

INDIGURKA, fl. de Sibérie, tributaire de l'Océan Arctique; 1 800 km.

INDIQUER v. t. (lat. *indicare*). Montrer, désigner qqch, qqch d'une manière précise. || Dénoter, révéler, être l'indice de. || Enseigner, faire connaître à qqn ce qu'il cherche.

INDIRECT, E adj. Qui ne conduit pas au but directement, qui comporte des intermédiaires; détourné. ♦ Complément d'objet indirect, celui qui est introduit par une préposition. || Interrogative indirecte, subordonnée interrogative dépendant d'un verbe comme *dire*, *savoir*, etc. (Ex. : *il ne savait pas pourquoi il était venu*.)

INDIRECTEMENT adv. De façon indirecte.

INDISCERNABLE adj. Qu'on ne peut distinguer d'une autre chose.

INDISCIPLINE n. f. Attitude de qqn qui ne se soumet pas à la discipline, désobéissance.

INDISCIPLINÉ, E adj. Rebelle à toute discipline.

INDISCRÉTÉ, ÈTE adj. et n. Qui manque de discrétion, de réserve. || Qui révèle ce qu'on devrait taire.

INDISCRÉTION n. f. Manque de discrétion; révélation d'un secret.

INDISCUTABLE adj. Qui n'est pas discutable, qui s'impose par son évidence, incontestable.

INDISCUTABLEMENT adv. De façon indiscutable, certainement.

INDISCUTÉ, E adj. Qui n'est pas mis en discussion.

INDISPENSABLE adj. et n. m. Dont on ne peut se passer.

INDISPONIBLE adj. Dont on ne peut pas disposer. || Qui est empêché de s'adonner à un travail, une occupation.

INDISPOSÉ, E adj. Légèrement malade, mal à l'aise.

INDISPOSER v. t. Rendre un peu malade, mettre mal à l'aise, incommoder.

|| Rendre peu favorable, mécontenter.

INDISPOSITION n. f. Léger malaise.

INDISSOCIABLE adj. Qui ne peut être séparé en plusieurs éléments, en divers facteurs.

INDISSOLUBLE adj. Qui ne peut être délié, désuni; indéfectible.

INDISTINCT, E adj. Qui manque de netteté; confus, perçu confusément.

INDISTINCTEMENT adv. De façon indistincte, confusément. || Sans faire de différence, en bloc, indifféremment.

INDIVIDU n. m. (lat. *individuum*, ce qui est indivisible). Chaque être distinct, soit animal, soit végétal, qui ne peut être décomposé en un autre plus simple. || Personne considérée isolément, par rapport à une collectivité. || Personne indéterminée ou dont on parle avec mépris.

INDIVIDUALISATION n. f. Action d'individualiser, de s'individualiser.

INDIVIDUALISÉ, E adj. Qui se distingue des autres.

INDIVIDUALISER v. t. Rendre distinct des autres par des caractères propres. ♦ s'individualiser v. pr. Se distinguer des autres en affirmant sa personnalité.

INDIVIDUALISME n. m. Tendance à s'affirmer indépendamment des autres. || Tendance à privilégier la valeur et les droits de l'individu sur ceux des groupes sociaux.

INDIVIDUALISTE adj. et n. Partisan de l'individualisme. || Qui ne songe qu'à soi.

INDIVIDUALITÉ n. f. Originalité propre à une personne. || Personne qui a une forte personnalité et se distingue des autres.

INDIVIDUEL, ELLE adj. Qui concerne une seule personne.

INDIVIDUELLEMENT adv. De façon individuelle, séparément.

INDIVIS, E [divi, iz] adj. (lat. *indivisus*, qui n'est pas séparé). Dr. Qui est possédé à la fois par plusieurs personnes.

indivisibilité

INDIVISIBILITÉ n. f. Caractère de ce qui est indivisible.

INDIVISIBLE adj. Qui ne peut être divisé.

INDIVISION n. f. *Dr.* Copropriété dans laquelle il n'y a pas division matérielle des parts.

INDO-ARYEN, ENNE adj. Se dit des langues indo-européennes actuellement parlées en Inde.

INDOCHINE, péninsule de l'Asie, entre l'Inde et la Chine. Elle comprend la Birmanie, la Thaïlande, la partie continentale de la Malaisie, le Cambodge, le Laos et le Viêt-nam.

Indochine (guerre d'), guerre menée par le Viêt-minh contre les Français de 1946 à 1954 (Diên Biên Phu) et qui aboutit à l'éviction de la France et à la séparation du Viêt-nam en deux États.

INDOCHINE FRANÇAISE, nom porté, avant l'indépendance du Viêt-nam, par les possessions françaises de la péninsule indochinoise : Cochinchine, Annam, Tonkin et Laos.

INDOCHINOIS, E adj. et n. De l'Indochine.

INDOCILE adj. et n. Qui ne se laisse pas diriger, conduire, rebelle.

INDOCILITÉ n. f. Caractère de celui qui est indocile.

INDO-EUROPÉEN, ENNE adj. et n. m. Se dit d'un groupe de langues parlées actuellement en Europe et dans une partie des autres continents, auquel les linguistes ont donné une origine commune; se dit de cette longue commune.

INDO-GANGÉTIQUE (plaine), région formée par les plaines de l'Indus et du Gange.

INDOLENCE n. f. Nonchalance, indifférence, apathie.

INDOLENT, E adj. (lat. *indolens*, de *dolere*, souffrir). Qui évite de se donner de la peine, qui agit avec mollesse, qui manifeste de l'apathie.

INDOLORE adj. Qui ne cause aucune douleur.

INDOMPTABLE [ɛ̃dɔ̃tabl] adj. Qu'on ne peut dompter, maîtriser.

INDOMPTÉ, E [ɛ̃dɔ̃tɛ] adj. Qu'on n'a pu encore dompter, contenir, réprimer.

INDONÉSIE, État de l'Asie du Sud-Est; 1 900 000 km²; 184,6 millions d'h. Cap. Jakarta. Langue : indonésien.

GÉOGRAPHIE

Composée d'îles montagneuses et souvent volcaniques, à des latitudes équatoriales, l'Indonésie est une des régions les plus chaudes et les plus humides du monde, et les forêts recouvrent la majorité du territoire. La population, inégalement répartie (plus de 60 % à Java), est surtout rurale et pratique des

cultures vivrières (riz) et commerciales (canne à sucre, café, hévéas, palmier à huile, tabac, thé). Mais les hydrocarbures (pétrole principalement) constituent la richesse essentielle et ont provoqué une amorce d'industrialisation, équilibrant aussi le commerce extérieur (dirigé surtout vers le Japon et les États-Unis).

HISTOIRE

D'abord hindouisés, puis islamisés, l'archipel et ses environs sont atteints par les Européens : Portugais (Malacca, 1511; Moluques, 1521), en lutte contre les Espagnols, puis les Hollandais, qui évitent la concurrence anglaise et éliminent les Portugais (Amboine, 1605; Malacca, 1641). Ces derniers occupent puis exploitent, par la Compagnie hollandaise des Indes orientales (1602-1798), Java (fondation de Batavia [Jakarta], 1619), Sumatra (1674). Les sultanats s'affaiblissent en guerres intestines. Les Hollandais exploitent directement l'archipel au XIX^e s. (système de cultures forcées, de Van den Bosch, 1830), ce qui entraîne révolte et répression (Sumatra, 1817; Java, 1825). À la fin du XIX^e s., la colonisation évolue (humanisation des lois; naissance de grandes sociétés). Mais le parti islamique nationaliste (1911), le parti communiste (1920), le parti nationaliste de Sukarno (1927) luttent pour l'indépendance de l'Indonésie, que favorise l'occupation japonaise (1942-43). Sukarno proclame en 1945 l'indépendance, qui est reconnue par les Néerlandais en 1949. Sukarno prend les pleins pouvoirs (1957), appuyé par les communistes et certains partis musulmans; mais il est renversé par Suharto (1965), qui applique une politique anticommuniste.

INDONÉSIS, ENNE adj. et n. De l'Indonésie.

INDONÉSIS n. m. Langue officielle de l'Indonésie.

INDORE, v. de l'Inde (Madhya Pradesh); 827 000 h. Centre industriel.

IN-DOUZE [induz] adj. et n. m. inv. Se dit d'une feuille d'impression qui, présentant 4 plis, forme 12 feuillets ou 24 pages. || Se dit du format obtenu avec cette feuille. (On écrit aussi IN-12.)

INDRA, le plus grand dieu de l'Inde ancienne.

INDRE, affl. de la Loire (r. g.); 265 km.

INDRE (départ. de l') [36], départ. de la Région Centre; 6791 km²; 243 191 h. Ch.-l. Châteauroux; 4 arr. (Châteauroux, Issoudun, Le Blanc, La Châtre), 26 c., 247 comm.

INDRE-ET-LOIRE (départ. d') [37], départ. de la Région Centre; 6 127 km²; 506 097 h. Ch.-l. Tours; 3 arr. (Tours, Chinon, Loches), 37 c., 277 comm.

INDU, E adj. (de *in* et *du*). Une heure indue, une heure trop tardive.

INDUBITABLE adj. (lat. *indubitabilis*, de *dubitare*, douter). Dont on ne peut douter; certain, incontestable.

INDUBITABLEMENT adv. Certainement, assurément, sans aucun doute.

INDUCTANCE n. f. Quotient du flux d'induction à travers un circuit, créé par le courant traversant ce circuit, par l'intensité de ce courant.

INDUCTIF, IVE adj. Qui procède par induction.

INDUCTION n. f. (lat. *inductio*). Généralisation d'une observation ou d'un raisonnement établis à partir de cas singuliers. || Production de courants par suite de la variation du champ magnétique, électrique.

INDUIRE v. t. (lat. *inducere*, conduire à) [conj. 64]. Établir par voie de conséquence, conclure. ● *Induire en erreur*, tromper à dessein.

INDUIT, E adj. Se dit d'un courant électrique produit par induction. || Se dit d'un phénomène entraîné par un autre.

INDULGENCE n. f. Facilité à pardonner les fautes d'autrui. || Relig. Remise des peines dues au péché.

Indulgences (querelle des), conflit qui prélude à la révolte de Luther contre l'Église romaine.

INDULGENT, E adj. (lat. *indulgens*). Qui montre de l'indulgence.

INDUMENT adv. De façon illégitime.

INDURATION n. f. Méd. Durcissement anormal d'un tissu.

INDUS, fl. d'Asie (Chine [Tibet], Inde, Pakistan), qui se jette dans la mer d'Oman en formant un vaste delta; 3 180 km. Les bords de l'Indus ont connu une civilisation non indo-européenne florissante au III^e millénaire.

INDUSTRIALISATION n. f. Action d'industrialiser.

INDUSTRIALISER v. t. Donner le caractère industriel à une activité. || Équiper une région en usines, en industries. ♦ *s'industrialiser* v. pr. Être exploité, équipé industriellement.

INDUSTRIE n. f. (lat. *industria*, activité). Ensemble des professions qui produisent des biens matériels par la mise en œuvre des matières premières.

INDUSTRIEL, ELLE adj. Qui concerne l'industrie. || Où l'industrie est importante. ● *Centre industriel*, lieu où règne une grande activité industrielle. || *En quantité industrielle*, abondamment.

INDUSTRIEL n. m. Chef d'entreprise transformant des matières premières.

INDUSTRIEUX, EUSE adj. Litt. Qui a de l'adresse, de l'habileté dans son métier.

INÉBRANLABLE adj. Qui ne peut être ébranlé. || Ferme, qui ne se laisse pas abattre.

INÉDIT, **E** adj. et n. m. (lat. *ineditus*). Qui n'a pas été imprimé, publié. || Nouveau, original.

INEFFABLE adj. (lat. *ineffabilis*). Qui ne peut être exprimé, indicible.

INEFFACABLE adj. Qui ne peut être effacé, que l'on ne peut faire disparaître.

INEFFICACE adj. Qui ne produit point d'effet.

INEFFICACITÉ n. f. Manque d'efficacité.

INÉGAL, **E**, **AUX** adj. Qui n'est point égal à une autre chose. || Qui n'est pas uni, raboteux. || Qui n'est pas régulier. || Dont la qualité, la valeur n'est pas constante.

INÉGALABLE adj. Qui ne peut être égalé.

INÉGALÉ, **E** adj. Qui n'a pas été égalé.

INÉGALEMENT adv. De façon inégale.

INÉGALITAIRE adj. Fondé sur l'inégalité politique, civile, sociale.

INÉGALITÉ n. f. Caractère de ce qui n'est pas égal. || *Math.* Relation algébrique où figurent deux quantités inégales séparées par le signe > (plus grand que) ou < (plus petit que).

INÉLÉGANCE n. f. Défaut d'élégance.

INÉLÉGANTE, **E** adj. Qui manque d'élégance; discourtois.

INÉLIGIBILITÉ n. f. État, condition d'une personne inéligible.

INÉLIGIBLE adj. Qui n'a pas les qualités requises pour être élu à une fonction publique.

INÉLUCTABLE adj. (lat. *ineluctabilis*, de *eluctari*, surmonter en luttant). Qui ne peut être évité, empêché.

INEMPLOYÉ, **E** adj. Qui n'est pas employé.

INÉNARRABLE adj. (lat. *inenarrabilis*, de *enarrare*, raconter par le détail). Bizarre, d'un comique extraordinaire.

INEPTE adj. (lat. *ineptus*, qui n'est pas apte). Sot, absurde.

INEPTIE n. f. Absurdité, sottise.

INÉPUISABLE adj. Qu'on ne peut épuiser, intarissable.

INÉQUITABLE adj. Qui n'est pas équitable.

INERTE adj. (lat. *iners*, incapable). Sans activité propre. || Sans mouvement; immobile. || Sans énergie morale, sans réaction; apathique.

INERTIE n. f. (lat. *inertia*, incapacité). État de ce qui est inerte. || Manque d'activité, d'énergie, d'initiative. ● *Force d'inertie*, résistance que les corps, en raison de leur masse, opposent au mouvement; résistance passive, qui consiste surtout à ne pas obéir.

INESPÉRÉ, **E** adj. Qu'on n'espérait pas, inattendu.

INESTHÉTIQUE adj. Qui n'est pas esthétique, qui est laid.

INESTIMABLE adj. Qu'on ne peut assez estimer, inappréciable.

INÉVITABLE adj. Qu'on ne peut éviter.

INÉVITABLEMENT adv. De façon inévitable.

INEXACT, **E** adj. Qui contient des erreurs, faux. || Qui manque de ponctualité.

INEXACTEMENT adv. De façon inexacte.

INEXACTITUDE n. f. Caractère de ce qui est erroné; erreur commise par manque de précision. || Manque de ponctualité.

INEXCUSABLE adj. Qui ne peut être excusé.

INEXÉCUTION n. f. Absence ou défaut d'exécution.

INEXISTANT, **E** adj. Qui n'existe pas. || *Fam.* Qui ne vaut rien, inefficace.

INEXISTENCE n. f. Défaut d'existence, de valeur.

INEXORABILITÉ n. f. État, caractère de ce qui est inexorable.

INEXORABLE adj. (lat. *inexorabilis*; de *exorare*, obtenir par prière). Qui ne peut être fléchi, d'une dureté implacable.

INEXORABLEMENT adv. De façon inexorable.

INEXPÉRIENCE n. f. Manque d'expérience.

INEXPÉRIMENTÉ, **E** adj. Qui n'a pas d'expérience.

INEXPIABLE adj. Qui ne peut être expié. || Qui est sans merci.

INEXPLICABLE adj. et n. m. Qui ne peut être expliqué, incompréhensible.

INEXPLICABLEMENT adv. De façon inexplicable.

INEXPLIQUÉ, **E** adj. et n. m. Qui n'a pas reçu d'explication satisfaisante.

INEXPLOITABLE adj. Qui n'est pas susceptible d'être exploité.

INEXPLOITÉ, **E** adj. Qui n'est pas exploité.

INEXPLORÉ, **E** adj. Que l'on n'a pas encore exploré.

INEXPRESSIF, **IVE** adj. Dépourvu d'expression, impassible.

INEXPRIMABLE adj. et n. m. Qu'on ne peut exprimer, indicible.

INEXPUGNABLE [-pynabl] adj. (lat. *inexpugnabilis*, de *expugnare*, prendre par force). Qu'on ne peut prendre par la force.

INEXTENSIBLE adj. Qui ne peut être allongé.

IN EXTENSO loc. adv. (mots lat. signif. *en entier*). Tout au long, en entier.

INEXTINGUIBLE adj. (lat. *extinguere*,

éteindre). Qu'on ne peut pas éteindre.

IN EXTREMIS loc. adv. (mots lat. signif. *à l'extrémité*). Au dernier moment, à la dernière limite.

INEXTRICABLE adj. (lat. *inextricabilis*, de *extricare*, débarrasser). Qui ne peut être démêlé.

INEXTRICABLEMENT adv. De façon inextricable.

INFAILLIBILITÉ n. f. Impossibilité de se tromper.

INFAILLIBLE adj. Qui ne peut se tromper. || Qui produit les résultats attendus, qui ne peut manquer d'arriver.

INFAILLIBLEMENT adv. Inévitablement, nécessairement.

INFAISABLE adj. Qui ne peut être fait.

INFAMANT, **E** adj. Qui nuit à la réputation, à l'honneur.

INFÂME adj. (lat. *infamis*, de *fama*, réputation). *Litt.* Qui est flétri par la loi ou par l'opinion publique. || Qui cause de la répugnance.

INFAMIE n. f. Caractère de ce qui est déshonorant. || Action ou parole vile, honteuse.

INFANT, **E** n. (esp. *infante*). Titre des enfants puînés des rois de Portugal et d'Espagne.

INFANTERIE n. f. (it. *infanteria*, de *infante*, fantassin). Ensemble des troupes capables de combattre à pied.

INFANTICIDE n. m. (lat. *infans*, -antis, enfant, et *caedere*, tuer). Meurtre d'un enfant, et, spécialement, d'un nouveau-né.

INFANTICIDE n. Personne coupable du meurtre d'un enfant.

INFANTILE adj. (bas lat. *infantilis*). Relatif à l'enfant en bas âge. || *Péjor.* Comparable à un enfant par son intelligence ou sa sensibilité.

INFANTILISER v. t. Maintenir chez les adultes une mentalité infantile.

INFANTILISME n. m. Comportement infantile, irresponsable, absence de maturité, puérilité.

INFARCTUS n. m. (lat. *infartus*, de *infarcire*, farcir, remplir). Lésion des tissus due à un trouble circulatoire, et s'accompagnant le plus souvent d'une infiltration sanguine.

INFATIGABLE adj. Que rien ne fatigue.

INFATUÉ, **E** adj. (lat. *fatus*, sot). Qui est content de soi.

INFECT, **E** adj. (lat. *infectus*, de *infiere*, souiller). *Litt.* Qui exhale de mauvaises odeurs, putride. || *Fam.* Qui excite le dégoût, répugnant. || *Fam.* Très mauvais.

INFECTER v. t. Contaminer par des germes infectieux. || *Litt.* Remplir d'émanations puantes et malsaines, empestre. ♦ *s'infecter* v. pr. Être contaminé par des germes.

infectieux

INFECTIEUX, EUSE adj. Qui produit l'infection. || Qui résulte ou s'accompagne d'infection.

INFECTION n. f. Pénétration et développement dans un être vivant de microbes pathogènes (dits *agents infectieux*), envahissant l'organisme, et déversant dans le sang leurs toxines. || Odeur ou goût particulièrement mauvais, puanteur.

INFÉODER v. t. (lat. *inféodare*, de *feodum*, fief). Mettre sous la dépendance. ♦ *s'inféoder* v. pr. Se mettre sous la dépendance de qqn, s'affilier.

INFÉRENCE n. f. (de *inférer*). Opération intellectuelle par laquelle on passe d'une vérité à une autre vérité, jugée telle en raison de son lien avec la première.

INFÉRER v. t. (lat. *inferre*, alléguer) [conj. 5]. Tirer une conséquence d'un fait, d'un principe.

INFÉRIEUR, E adj. (lat. *inferior*, qui est situé plus bas). Placé au-dessous. || Se dit de la partie d'un fleuve plus rapprochée de la mer. || Moindre en dignité, en organisation, en valeur.

INFÉRIEUR, E n. Subordonné, subalterne.

INFÉRIORISER v. t. Rendre inférieur; sous-estimer la valeur de.

INFÉRIORITÉ n. f. Désavantage en ce qui concerne le rang, la force, le mérite, etc. ♦ *Complexe d'infériorité*, conviction intime d'être inférieur à son entourage, à se sous-estimer.

INFERNAL, E, AUX adj. (lat. *infernalis*). Relatif à l'enfer ou aux Enfers. || Qui a ou annonce beaucoup de méchanceté, de noirceur. || Fam. Insupportable. ♦ *Machine infernale*, engin explosif.

INFESTER v. t. (lat. *infestare*, de *infestus*, ennemi). Ravager par des invasions brutales, des actes de brigandage. || Abonder dans un lieu, en parlant des animaux nuisibles. || Envahir un organisme, en parlant des parasites.

INFIDÈLE adj. Qui manque à ses engagements, spécialement dans le mariage. || Inexact, qui n'exprime pas la vérité, la réalité.

INFIDÈLE n. Personne qui ne professe pas la religion considérée comme vraie.

INFIDÉLITÉ n. f. Manque de fidélité, spécialement dans le mariage. || Manque d'exactitude, de vérité.

INFILTRATION n. f. Action de s'infiltrer, de progresser peu à peu. || Passage lent d'un liquide à travers les interstices d'un corps.

INFILTRER (S') v. pr. Pénétrer peu à peu à travers les pores d'un corps solide. || Pénétrer furtivement, s'insérer, se glisser.

INFIME adj. (lat. *infimus*). Très petit, minime.

INFINI, E adj. (lat. *infinitus*). Qui est sans limites. || Très grand, considérable.

INFINI n. m. Ce que l'on suppose sans limites. ♦ À *l'infini*, sans bornes, sans fin; à une distance infiniment grande.

INFINIMENT adv. Extrêmement. ♦ *Quantité infiniment grande* (Math.), quantité variable qui peut devenir, en valeur absolue, plus grande que tout nombre positif fixe, si grand soit-il. || *Quantité infiniment petite*, quantité variable qui peut devenir, en valeur absolue, inférieure à tout nombre positif, si petit soit-il.

INFINITÉ n. f. Un très grand nombre. || Litt. Qualité de ce qui est infini.

INFINITÉSIMAL, E, AUX adj. (mot angl.; du lat. *infinitus*). Extrêmement petit.

INFINITIF, IVE adj. Qui est de la nature de l'infinitif.

INFINITIF n. m. (bas lat. *infinitivus*). Forme nominale du verbe.

INFIRME adj. et n. (lat. *infirmus*, faible). Qui a quelque infirmité.

INFIRMER v. t. (lat. *infirmare*). Détruire la force, l'importance, l'autorité de qqch, ruiner, démentir.

INFIRMERIE n. f. Local destiné aux malades, dans les casernes, les collèges, etc.

INFIRMIER, ÈRE n. Personne qui, sous la direction des médecins, soigne les malades à l'infirmerie, à l'hôpital, à domicile, etc.

INFIRMITÉ n. f. Affection particulière qui atteint d'une manière chronique quelque partie du corps.

INFLAMMABLE adj. (lat. *inflammare*, allumer). Qui s'enflamme facilement.

INFLAMMATION n. f. Action par laquelle une matière combustible s'enflamme. || Réaction pathologique qui s'établit à la suite d'une agression de l'organisme, et qui se caractérise par de la chaleur, de la rougeur, de la douleur et de la tuméfaction.

INFLAMMATOIRE adj. Méd. Qui est caractérisé par une inflammation.

INFLATION n. f. (lat. *inflatio*, de *inflare*, enfler). Déséquilibre économique caractérisé par une hausse générale des prix et par l'accroissement de la circulation monétaire. || Augmentation excessive.

INFLATIONNISTE adj. Qui est cause ou marque d'inflation.

INFLÉCHIR v. t. (de *inflexion*). Modifier l'orientation; courber, incliner. ♦ *s'infléchir* v. pr. Prendre une autre direction; se courber, dévier.

INFLÉCHISSEMENT n. m. Modification peu accusée d'un processus, d'une évolution.

INFLÉXIBLE adj. Qui ne se laisse point ébranler, émouvoir; intraitable.

INFLEXION n. f. (lat. *inflexio*, de *inflex-*

tere, plier). Action de plier, d'incliner. || Changement, modification. ♦ *Inflexion de voix*, changement du ton de la voix.

INFLIGER v. t. (lat. *infligere*, heurter) [conj. 1]. Frapper d'une peine pour une faute, pour un crime; faire subir qqch de pénible.

INFLUENÇABLE adj. Qui se laisse influencer.

INFLUENCE n. f. (lat. *influentia*). Action qu'une personne exerce sur une autre, autorité. || Action qu'une chose exerce sur une personne ou sur une autre chose.

INFLUENCER v. t. (conj. 1). Exercer une influence sur, agir sur.

INFLUENT, E adj. Qui a de l'autorité, du prestige.

INFLUER v. t. ind. [sur] (lat. *influere*, couler dans). Exercer une action.

INFLUX n. m. (bas lat. *influxus*, influence). *Influx nerveux*, phénomène électrique par lequel l'excitation d'une fibre nerveuse se propage dans le nerf.

IN-FOLIO [in-] adj. et n. m. inv. (mots lat. signif. en *feuille*). Se dit d'une feuille d'impression qui, ayant été pliée une fois, forme 2 feuillets ou 4 pages. || Se dit du format de cette feuille; livre de ce format (abrév. *in-f°*).

INFONDÉ, E adj. Dénoué de fondement.

INFORMATEUR, TRICE n. Personne qui donne des informations à un enquêteur.

INFORMATIEN, ENNE n. Spécialiste d'informatique.

INFORMATIF, IVE adj. Qui informe.

INFORMATION n. f. Action d'informer ou de s'informer; renseignement. || Nouvelle donnée par une agence de presse, un journal, la radio, la télévision. || *Dr*. Ensemble des actes qui ont pour objet de faire la preuve d'une infraction et d'en connaître les auteurs. ♦ *Théorie de l'information*, théorie qui a pour objet de définir et d'étudier les quantités d'information, le codage de ces informations, les canaux de transmission et leur capacité. ♦ pl. Bulletin d'information radiodiffusé ou télévisé.

INFORMATIQUE adj. Qui a trait à l'informatique.

INFORMATIQUE n. f. (de *information* et *automatique*). Science du traitement de l'information.

INFORMATISATION n. f. Action d'informatiser.

INFORMATISER v. t. Doter de moyens informatiques.

INFORME adj. (lat. *informis*, affreux). Sans forme déterminée. || Imparfait, incomplet, laid.

INFORMÉ n. m. *Jusqu'à plus ample informé*, jusqu'à la découverte d'un fait nouveau.

INFORMEL, ELLE adj. Qui n'a pas de forme précise, d'ordre du jour précis, etc.

INFORMER v. t. (lat. *informare*, donner une forme). Mettre au courant de qqch, donner des renseignements sur, avertir, instruire. ♦ s'informer v. pr. [de]. Interroger afin d'être renseigné.

INFORTUNE n. f. (lat. *infortunium*). Litt. Malchance, adversité.

INFORTUNÉ, E adj. et n. Se dit d'une personne qui n'a pas de chance.

INFRA adv. (mot lat.). Plus bas, ci-dessous. (Contr. SUPRA.)

INFRACTION n. f. (lat. *infractio*, de *frangere*, briser, rompre). Toute violation d'une loi, d'un ordre, d'un traité, etc.

INFRANCHISSABLE adj. Que l'on ne peut franchir.

INFRAROUGE adj. et n. m. Se dit du rayonnement de longueur d'onde comprise entre un micron et un millimètre.

INFRASON n. m. Vibration de même nature que le son, mais de fréquence trop basse pour qu'une oreille humaine puisse la percevoir.

INFRASTRUCTURE n. f. Couche de matériau posée entre la couche de fondation et la plate-forme d'une route. || Ensemble des travaux. || Installations et services indispensables à la création et à l'emploi d'ouvrages, d'usines, de forces armées, etc. || Ensemble des moyens et des rapports de production qui sont à la

base des formations sociales, par oppos. à SUPERSTRUCTURE.

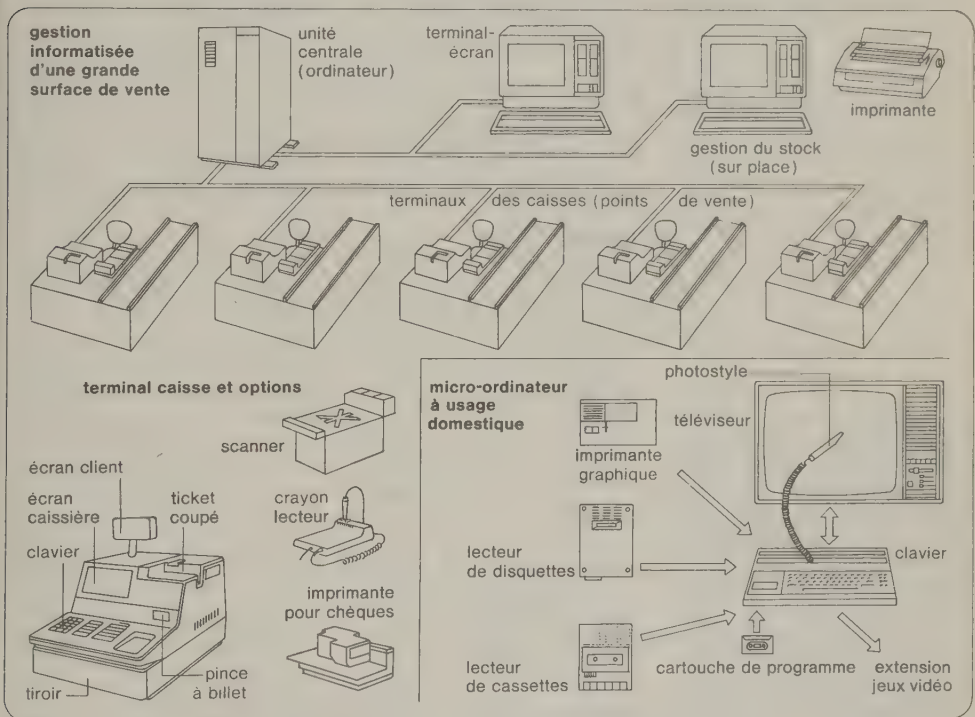
INFROISSABLE adj. Qui ne peut se chiffonner.

INFRACTUEUX, EUSE adj. Qui ne donne pas de résultat utile, vain.

INFUSE adj. f. (lat. *infusus*). Science *infuse*, que l'on posséderait naturellement sans l'avoir acquise par l'étude.

INFUSER v. t. et i. (de *infusion*). Faire macérer une plante aromatique dans un liquide bouillant afin qu'il en prenne l'arôme. ♦ v. t. Litt. Communiquer à qqn (du courage, de l'ardeur).

INFUSION n. f. (lat. *infusio*, de *infundere*, verser, faire pénétrer). Action



Informatique professionnelle et micro-informatique domestique. La gestion d'un magasin a pour objet de connaître les quantités de marchandises achetées aux fournisseurs et vendues aux clients, le stock disponible, le coût de la main-d'œuvre, les frais financiers, etc. Autrefois réalisée manuellement, elle est maintenant automatisée grâce à l'informatique. On utilise pour cela un ordinateur sur lequel sont connectés des terminaux-écran, des terminaux point de vente (caisses enregistreuses) et des unités de disques magnétiques pour mémoriser les informations du magasin (articles, quantités, prix d'achat, prix de vente, etc.). Sur les terminaux sont connectés des crayons lecteurs ou des scanners (dispositif situé sous le tapis de caisse et possédant une petite fenêtre en forme d'étoile), pour

la lecture optique : en effet, chaque article ou marchandise dans le magasin possède un numéro d'identification ou numéro de code, symbolisé par des codes à barres (petits traits verticaux, disposés selon une configuration précise, représentant un certain nombre d'informations spécifiques au produit); il n'est pas nécessaire de taper ce numéro sur le clavier pour faire apparaître les informations du produit; un crayon lecteur passé sur les codes à barres permet à l'ordinateur d'identifier l'article et d'en donner aussitôt toutes les informations dont, par exemple, le prix de vente à la caissière. (D'après une documentation NCR.) Le dessin à droite donne les principaux éléments pouvant entrer dans la configuration d'un micro-ordinateur à usage domestique.

infusion

d'infuser. || Liquide dans lequel on a mis une plante aromatique à infuser.

INFUSOIRE n. m. Anc. nom des protozoaires ciliés, qui peuvent se développer dans des infusions végétales.

INGAMBE [ɛgɔ̃b] adj. (it. *in gamba*, en jambe). Qui a les jambes lestes, alerte.

INGEN-HOUSZ (Johannes), biologiste néerlandais (1730-1799). Il a découvert la photosynthèse.

INGÉNIER (S') v. pr. [ɑ̃] (lat. *ingenium*, esprit). Chercher, tâcher de trouver un moyen pour réussir.

INGÉNIERIE n. f. (de *ingénieur*). Syn. de **ENGINEERING**.

INGÉNIEUR n. m. (anc. fr. *engeigneor*, de *engin*, machine de guerre). Personne que ses connaissances rendent apte à occuper des fonctions scientifiques ou techniques actives, en vue de créer, organiser ou diriger des travaux qui en découlent.

INGÉNUEMENT adv. De façon ingénieuse.

INGÉNIEUX, EUSE adj. (lat. *ingeniosus*). Plein d'esprit d'invention, d'adresse, subtil, habile.

INGÉNOSITÉ n. f. Qualité de celui qui est ingénieux, de ce qui témoigne de l'adresse.

INGÉNU, E adj. et n. (lat. *ingenuus*, né libre). Litt. D'une naïveté souvent excessive, candide.

INGÉNUE n. f. Au théâtre, rôle de jeune fille naïve et innocente.

INGÉNUITÉ n. f. Candeur, pureté, naïveté.

INGÉNUMENT adv. De façon ingénue.

INGÉRENCE n. f. Action de s'ingérer, immixtion.

INGERER v. t. (lat. *ingerere*, introduire dans) [conj. 5]. Introduire par la bouche dans l'estomac. ♦ s'ingérer v. pr. [dans]. Se mêler d'une chose sans en avoir le droit, l'autorisation, s'immiscer.

INGESTION n. f. Action d'ingérer, d'introduire dans l'estomac.

INGOUVERNABLE adj. Qu'on ne peut gouverner.

INGRAT, E adj. et n. (lat. *ingratus*). Qui n'a point de reconnaissance. ♦ adj. Qui manque de grâce. || Qui ne répond pas aux efforts, infructueux, décevant, pénible. ♦ *Âge ingrat*, début de l'adolescence.

INGRATITUDE n. f. Manque de reconnaissance.

INGRÉDIENT n. m. (lat. *ingrediens*). Ce qui entre dans un mélange.

INGRES (Dominique), peintre français (1780-1867), chef de l'école classique en face du romantisme.

INGUÉRISABLE adj. Qui ne peut être guéri.

INGUINAL, E, AUX [-gui-] adj. (lat. *inguen*, *inguinis*, aine). Relatif à l'aine.

INGURGITER v. t. (lat. *ingurgitare*, de gurgis, gurgitis, gouffre). Avaler rapidement et souvent en grande quantité.

INHABILE adj. Qui manque d'habileté. || Dr. Privé de certains droits par la loi.

INHABILETÉ n. f. Maladresse.

INHABITABLE adj. Qui ne peut être habité.

INHABITÉ, E adj. Qui n'est pas habité.

INHABITUEL, ELLE adj. Qui n'est pas habituel.

INHALATEUR n. m. Appareil servant à prendre des inhalations.

INHALATION n. f. (lat. *inhalatio*, de *inhalare*, souffler sur). Absorption par les voies respiratoires d'un gaz, d'une vapeur ou d'un aérosol.

INHARMONIEUX, EUSE adj. Litt. Qui n'est pas harmonieux, désagréable à l'oreille.

INHÉRENCE n. f. État inhérent.

INHÉRENT, E adj. (lat. *inhaerens*, attaché à). Lié d'une manière intime et nécessaire à qqch.

INHIBER v. t. (lat. *inhibere*, retenir). Supprimer ou ralentir toute possibilité de réaction, toute activité. || Suspendre un processus physiologique ou psychologique.

INHIBITION n. f. Phénomène d'arrêt, de blocage, de ralentissement d'un processus chimique, psychologique ou physiologique.

INHOSPITALIER, ÈRE adj. Qui n'est pas accueillant.

INHUMAIN, E adj. Qui manque d'humanité, de générosité; cruel, impitoyable.

INHUMANITÉ n. f. Cruauté indigne d'un homme.

INHUMATION n. f. Action d'inhumer.

INHUMER v. t. (lat. *inhumare*, de *humus*, terre). Mettre en terre, avec certaines cérémonies, un corps humain.

INIMAGINABLE adj. Qui dépasse tout ce qu'on pourrait imaginer, extraordinaire, incroyable.

INIMITABLE adj. Qui ne peut être imité.

INIMITÉ, E adj. Qui n'a pas été imité.

INIMITÉ n. f. (lat. *inimicitia*). Sentiment durable d'hostilité, haine, aversion.

ININFLAMMABLE adj. Qui ne peut s'enflammer.

ININTELLIGENCE n. f. Manque d'intelligence, de compréhension, stupidité.

ININTELLIGENT, E adj. Qui manque d'intelligence.

ININTELLIGIBLE adj. Qu'on ne peut comprendre, obscur.

ININTÉRESSANT, E adj. Qui est sans intérêt.

ININTERROMPU, E adj. Qui n'est pas interrompu dans l'espace ou le temps.

INIQUÉ adj. (lat. *iniquus*). D'une injustice grave.

INIQUITÉ n. f. Injustice grave.

INITIAL, E, AUX adj. (lat. *initialis*, de *initium*, début). Qui est au commencement.

INITIALE n. f. Première lettre d'un mot, du nom, du prénom d'une personne.

INITIALEMENT adv. Au début, à l'origine.

INITIATEUR, TRICE adj. et n. Qui initie qqn; qui prend l'initiative de qqch.

INITIATION n. f. Action de donner à qqn la connaissance de certaines choses qu'il ignorait.

INITIATIQUE adj. Qui relève de l'initiation, de pratiques secrètes.

INITIATIVE n. f. Action de celui qui propose ou qui fait le premier quelque chose. || Qualité de celui qui sait prendre les décisions nécessaires, qui agit spontanément. ♦ *Prendre l'initiative*, devancer dans une affaire.

INITIÉ, E adj. et n. Qui a reçu une initiation; instruit d'un secret, d'un art.

INITIER v. t. (lat. *initiare*, commencer). Être le premier à mettre qqn au courant d'une science, d'un art, d'une profession, etc. || Admettre à la connaissance, à la participation à des pratiques secrètes d'une association, d'une secte. ♦ s'initier v. pr. [à]. Se mettre au courant des premiers éléments d'une science.



Ingres : la Baigneuse dite de Valpinçon (1808).
[Musée du Louvre, Paris.] [Giraudon]

INJECTABLE adj. Qui peut être injecté.
INJECTÉ, E adj. Coloré par l'afflux du sang.

INJECTER v. t. (lat. *injectare*). Introduire sous pression un liquide, un gaz dans un corps. ♦ **s'injecter** v. pr. Devenir coloré par l'afflux du sang.

INJECTIF, IVE adj. *Math.* Se dit d'une application dans laquelle un élément du second ensemble a au plus un antécédent.

INJECTION n. f. (lat. *injection*). Action d'introduire sous pression dans un corps un liquide, un gaz, une substance pâteuse. || Liquide que l'on injecte. || Introduction, sous pression, de liquides dans les cavités ou dans les tissus organiques. ♦ **Moteur à injection**, moteur à combustion interne, dans lequel le carburant est injecté directement dans les cylindres sans l'intermédiaire d'un carburateur.

INJECTION n. f. (lat. *injunctio*, de *injungere*, imposer). Ordre précis, formel d'obéir sur-le-champ.

INJOUEABLE adj. Qui ne peut être joué.

INJURE n. f. (lat. *injuria*, injustice). Parole offensante.

INJURIER v. t. Offenser par des injures, insulter.

INJURIEUX, EUSE adj. Qui porte atteinte à la réputation, à la dignité de qq; outrageant, offensant.

INJUSTE adj. Qui va à l'encontre de la justice, de l'équité, injustifié.

INJUSTEMENT adv. De façon injuste.

INJUSTICE n. f. Caractère de ce qui est injuste; chose injuste.

INJUSTIFIABLE adj. Qu'on ne saurait justifier, indéfendable, insoutenable.

INJUSTIFIÉ, E adj. Qui n'est pas ou n'a pas été justifié.

INLANDSIS [inlãdis] n. m. (mot scand.). Glacier formant une vaste coupole masquant le relief sous-jacent.

INLASSABLE adj. Qu'on ne peut lasser.

INLASSABLEMENT adv. De façon inlassable.

INLAY [inle] n. m. (mot angl. signif. *incrustation*). Bloc métallique coulé, inclus dans une cavité dentaire qu'il sert à obturer, reconstituant ainsi la forme anatomique de la dent.

INN, affl. du Danube (r. dr.); 510 km.

INNÉ, E adj. (lat. *innatus*). Qui existe dès la naissance. || Qui appartient au caractère fondamental de qq.

INNERVATION n. f. Mode de distribution des nerfs dans un tissu ou dans un organe.

INNERVER v. t. (lat. *nervus*, tendon, nerf). Atteindre un organe, en parlant d'un nerf.

INNOCEMENT adv. Avec innocence, sans vouloir mal faire.

INNOCENCE n. f. Absence de culpabilité. || Pureté de qq qui ignore le mal. || Naïveté, simplicité d'esprit, candeur. ♦ *En toute innocence*, en toute franchise, en toute simplicité.

INNOCENT, E adj. et n. (lat. *innocens*, de *nocere*, nuire). Qui n'est pas coupable. || Qui ignore le mal; pur et candide. || Qui est crédule, naïf. ♦ adj. Qui est sans danger, inoffensif.

INNOCENT, nom de treize papes, dont : **INNOCENT III** (1160-1216), pape de 1198 à 1216. Il lutte contre Philippe Auguste et Jean sans Terre et prend l'initiative de la 4^e croisade et de l'expédition contre les albigeois. — **INNOCENT X** (1574-1655), pape de 1644 à 1655. Il condamne le jansénisme.

INNOCENTER v. t. Déclarer innocent.

INNOCUITÉ n. f. (lat. *innocuus*, qui n'est pas nuisible). Qualité, caractère d'une chose qui n'est pas nuisible.

INNOBRABLE adj. Qui ne peut se compter, très nombreux.

INNOBBABLE adj. Trop vil, trop dégoûtant pour être nommé; inqualifiable.

INNOVATEUR, TRICE adj. et n. Qui innove.

INNOVATION n. f. Introduction de quelque nouveauté dans le gouvernement, les mœurs, une science, l'organisation d'une entreprise, etc.; changement, création.

INNOVER v. i. et t. (lat. *innovare*, de *novus*, nouveau). Introduire qqch de nouveau pour remplacer qqch d'ancien.

INNSBRUCK, v. d'Autriche, sur l'Inn, cap. du Tyrol; 117 000 h. Tourisme.

INOBSERVATION n. f. Fait de ne pas observer les lois, les règlements, ses engagements.

INOCUPÉ, E adj. Sans occupation, oisif. || Qui n'est pas habité.

IN-OCTAVO [in-] adj. et n. m. inv. (mots lat. signif. *en huitième*). Se dit d'une feuille d'impression qui, ayant été pliée trois fois, forme 8 feuillets ou 16 pages. || Se dit d'un format ainsi obtenu; livre de ce format. (On écrit aussi IN-8^o ou IN-8.)

INOCULATION n. f. *Méd.* Introduction dans l'organisme d'un germe vivant, d'un virus, d'un venin, d'un vaccin, d'un sérum.

INOCULER v. t. (angl. *to inoculate*; du lat. *inoculare*, greffer). Communiquer un virus, un vaccin, etc., par inoculation. || Transmettre par contagion morale; communiquer. ♦ **s'inoculer** v. pr. Se transmettre par inoculation.

INODORE adj. (lat. *inodorus*). Sans odeur.

INOFFENSIF, IVE adj. Qui ne présente pas de danger.

INONDATION n. f. Débordement des eaux, recouvrant une étendue de pays.

INONDER v. t. (lat. *inundare*). Couvrir d'eau un terrain, un lieu. || Mouiller, tremper. || Affluer au point d'envahir complètement, remplir qqch entièrement.

İNÖNÜ [ismet Paşa, dit İsmet], général et homme d'État turc (1884-1973); collaborateur de Mustafa Kemal.

INOPÉRABLE adj. Qui ne peut subir une opération chirurgicale.

INOPÉRANT, E adj. Qui est sans effet, inefficace.

INOPINÉ, E adj. (lat. *inopinatus*). Qui arrive sans qu'on y ait pensé; imprévu.

INOPINÉMENT adv. De façon inopinée.

INOUPORTUN, E adj. Qui n'est pas opportun, non à propos, fâcheux, importun.

INORGANISATION n. f. Manque d'organisation de qqch, désordre.

INORGANISÉ, E adj. Qui n'est pas organisé. ♦ adj. et n. Qui n'appartient pas à un parti, à un syndicat.

INOUBLIABLE adj. Que l'on ne peut oublier.

INOUI, E adj. (*in-* priv., et lat. *auditus*, entendu). Tel qu'on n'a jamais entendu rien de pareil, incroyable, extraordinaire.

INOXYDABLE adj. Qui résiste à l'oxydation.

IN PETTO [inpeto] loc. adv. (mots it. signif. *dans le cœur*). À part soi, intérieurement, en secret.

INQUALIFIABLE adj. Qui ne peut être qualifié assez sévèrement, indigne, innommable.

IN-QUARTO [inkwarto] adj. et n. m. inv. (mots lat. signif. *en quart*). Se dit d'une feuille d'impression qui, ayant été pliée deux fois, forme 4 feuillets ou 8 pages. || Se dit du format obtenu avec cette feuille; livre de ce format. (On écrit aussi IN-4^o.)

INQUIET, ÊTE adj. (lat. *inquietus*). Qui est agité par la crainte, l'incertitude. || Qui témoigne de l'appréhension.

INQUIÉTANT, E adj. Qui cause de l'inquiétude.

INQUIÊTER v. t. (conj. 5). Rendre inquiet, alarmer. ♦ **s'inquiéter** v. pr. Se préoccuper, se soucier de, s'alarmer.

INQUIÊTUDE n. f. Trouble, état pénible causé par la crainte.

INQUISITIVE, TRICE adj. Qui se livre à des investigations, qui cherche à découvrir les pensées cachées.

INQUISITEUR n. m. Membre d'un tribunal de l'Inquisition.

INQUISITION n. f. (lat. *inquisitio*, de *inquirere*, rechercher). *Litt.* Recherche, perquisition rigoureuse mêlée d'arbitraire. || *Hist.* Au Moyen Âge, procédure ecclésiastique dirigée contre les doctrines

Inquisition

hérétiques. (Introduite par Innocent III [1199], l'Inquisition — interrogatoire, torture, châtements — est confiée aux Dominicains pour lutter contre les Albigeois [XIII^e s.].) [Majusc. dans ce sens.]

INSAISSABLE adj. Qui ne peut être appréhendé. || Qui ne peut être compris, apprécié, perçu.

INSALUBRE adj. Malsain, nuisible à la santé.

INSALUBRITÉ n. f. État de ce qui est insalubre.

INSANE adj. (mot angl.; du lat. *insanus*). Litt. Dérisonnable, fou.

INSANITÉ n. f. (angl. *insanity*). Parole, action qui dénote un manque de jugement, de bon sens; sottise.

INSATIABLE adj. (lat. *insatiabilis*, de *satiare*, rassasier). Qui ne peut être rassasié, avide.

INSATISFACTION n. f. Manque de satisfaction, mécontentement.

INSATISFAISANT, **E** adj. Qui ne satisfait pas, insuffisant.

INSATISFAIT, **E** adj. Qui n'est pas satisfait.

INSCRIPTION n. f. (lat. *inscriptio*). Caractères gravés ou peints sur le métal, la pierre, etc., pour consacrer un souvenir. || Action d'inscrire qq, qqch.

INSCRIRE v. t. (lat. *inscribere*, écrire sur) [conj. 65]. Écrire sur un registre, sur une liste, graver sur la pierre, le métal de manière durable. || *Math.* Tracer une figure à l'intérieur d'une autre. ♦ *s'inscrire* v. pr. Écrire son nom sur un registre, sur une liste de souscription. || Entrer dans un groupe, un organisme, un parti, un établissement. || Être placé au milieu d'autres choses, se situer. ♦ *S'inscrire en faux* contre qqch, le nier.

INSCRIT, **E** adj. Se dit d'un polygone dont tous les sommets sont sur une courbe donnée, ou d'une courbe tangente à tous les côtés d'un polygone donné.

INSCRIT, **E** n. Personne inscrite sur une liste. ♦ *Inscrit maritime*, marin français se livrant professionnellement à la navigation.

INSECTE n. m. (lat. *insectus*, coupé). Animal invertebré de l'embranchement des arthropodes.

INSECTICIDE adj. et n. m. Se dit d'un produit qui détruit les insectes nuisibles.

INSECTIVORE adj. Se dit d'un animal qui se nourrit d'insectes.

INSECTIVORE n. m. Mammifère de petite taille, à dents nombreuses, petites et pointues.

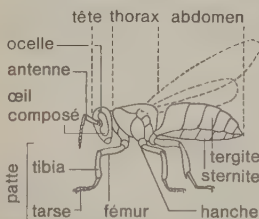
INSECURITÉ n. f. Manque de sécurité.

IN-SEIZE [insez] adj. et n. m. inv. Se dit d'une feuille d'impression qui, ayant été pliée 4 fois, forme 16 feuillets ou 32 pages. || Se dit du format obtenu avec cette feuille; livre de format in-seize. (On écrit aussi IN-16.)

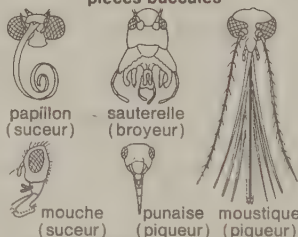
INSEMINATION n. f. (lat. *inseminare*, féconder, de *semen*, -inis, semence). Dépôt de la semence du mâle dans les voies génitales de la femelle.

INSENSÉ, **E** adj. et n. Qui a perdu la raison ou qui marque cet état; fou, extravagant.

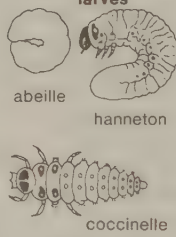
anatomie de l'insecte



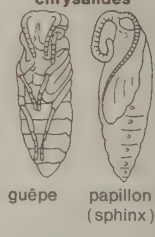
pièces buccales



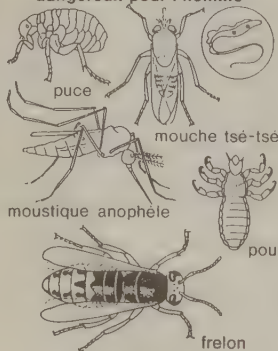
larves



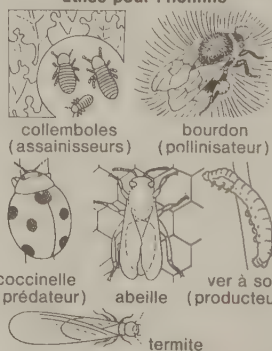
chrysalides



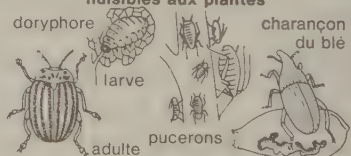
dangereux pour l'homme



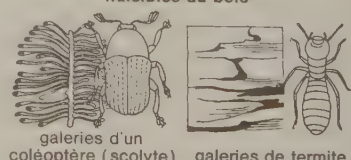
utiles pour l'homme



nuisibles aux plantes



nuisibles au bois



Anatomie d'un insecte; détails des pièces buccales et des phases du développement de certaines espèces. Quelques espèces d'insectes dangereux par leur piqure ou les maladies qu'ils peuvent transmettre ou utiles pour l'homme par le rôle qu'ils jouent dans la nature

(les collemboles, par exemple, assurent le brassage de la matière humique, l'équilibre microbien, véhiculent les spores de champignons). Quelques espèces d'insectes nuisibles aux végétaux (les scolytes, par exemple, qui creusent des galeries dans les arbres des forêts).

INSENSIBILISATION n. f. Anesthésie locale.

INSENSIBILISER v. t. Rendre insensible.

INSENSIBILITÉ n. f. Manque de sensibilité physique ou morale.

INSENSIBLE adj. Qui n'éprouve pas les sensations habituelles. || Qui n'est point touché de pitié, indifférent, dur. || Imperceptible, progressif.

INSENSIBLEMENT adv. De façon insensible, peu à peu.

INSÉPARABLE adj. et n. Intimement uni. ♦ adj. Qui ne peut être séparé, en parlant des choses.

INSÉRER v. t. (lat. *inserere*, introduire) [conj. 5]. Introduire, faire entrer, placer une chose parmi d'autres, intercaler, intégrer. ♦ s'insérer v. pr. Trouver place, se placer, se situer. || S'introduire, s'intégrer.

INSERTION n. f. Action d'insérer, d'insérer; fait d'être inséré : *insertion d'un document dans un cahier*.

INSIDIEUSEMENT adv. De façon insidieuse.

INSIDIEUX, EUSE adj. (lat. *insidiosus*, de *insidia*, embûches). Qui constitue un piège, une tromperie. || Qui pénètre insensiblement : *un mal insidieux*.

INSIGNE adj. (lat. *insignis*). Litt. Remarquable, éclatant.

INSIGNE n. m. (lat. *insigne*, signe, marque). Marque extérieure d'une dignité, d'une fonction. || Signe distinctif des membres d'une association.

INSIGNIFIANCE n. f. État de ce qui est insignifiant, sans valeur.

INSIGNIFIANT, E adj. Sans importance, sans valeur.

INSINUANT, E adj. Qui a le talent, la propriété de s'insinuer; indirect.

INSINUATION n. f. Manière subtile de faire accepter ses pensées. || Ce que l'on fait entendre en insinuant, allusion.

INSINUER v. t. (lat. *insinuare*, de *sinus*, repli). Faire entendre d'une manière détournée, adroïtement, sans le dire expressément. ♦ s'insinuer v. pr. S'introduire, se glisser, se faire admettre avec adresse. || S'infiltrer; pénétrer doucement.

INSIPIDE adj. (*in-* priv., et lat. *sapidus*, goût, du goût). Qui n'a pas de saveur, de goût. || Sans agrément, ennuyeux.

INSISTANCE n. f. Action d'insister, obstination.

INSISTANT, E adj. Qui insiste, pressant.

INSISTER v. i. (lat. *insistere*, s'attacher à). Persévérer à demander qqch. || Appuyer, souligner avec force.

IN SITU [insity] loc. adv. (loc. lat.). Dans son milieu naturel.

INSOLATION n. f. (lat. *insolatio*, de *sol*, soleil). Action des rayons du soleil qui

frappent un objet. || État pathologique provoqué par une exposition trop longue à un soleil ardent.

INSOLENCIE n. f. (lat. *insolentia*, inexpérience). Effronterie, hardiesse excessive, manque de respect. || Parole, action insolente.

INSOLENT, E adj. et n. (lat. *insolens*). Qui manque de respect, effronté, inconvenant. || Qui est d'un orgueil offensant, qui a le caractère d'un défi.

INSOLITE adj. (lat. *insolitus*, de *solere*, être habituel). Contraire à l'usage, aux règles, à l'habitude.

INSOLUBLE adj. Qui ne peut être dissous. || Qu'on ne peut résoudre.

INSOLVABILITÉ n. f. Dr. État de qqn d'insolvable.

INSOLVABLE adj. et n. Qui n'a pas de quoi payer.

INSOMNIQUE adj. et n. Qui souffre d'insomnie.

INSOMNIE n. f. (lat. *insomnia*, de *somnus*, sommeil). Privation, absence de sommeil.

INSONDABLE adj. Qu'on ne peut sonder. || Qu'on ne peut pénétrer.

INSONORE adj. Qui n'est pas sonore. || Qui étouffe les bruits.

INSONORISATION n. f. Action d'insonoriser.

INSONORISER v. t. Aménager une salle, un local pour les soustraire aux bruits extérieurs.

INSONORITÉ n. f. Manque de sonorité.

INSOUCIANCE n. f. Caractère de celui qui est insouciant; indifférence.

INSOUCIANT, E adj. Qui ne se soucie, ne s'inquiète de rien.

INSOUCIEUX, EUSE adj. Litt. Qui n'a pas de souci.

INSOUMIS, E adj. Non soumis.

INSOUMIS n. m. Personne, militaire en état d'insoumission.

INSOUMISSION n. f. Défaute de soumission. || Infraction commise par une personne astreinte aux obligations du service national et qui n'a pas répondu à une convocation.

INSOUPÇONNABLE adj. Qu'on ne peut soupçonner.

INSOUPÇONNÉ, E adj. Qui n'est pas soupçonné.

INSOUTENABLE adj. Qu'on ne peut supporter, soutenir, indéfendable, horrible.

INSPECTER v. t. (lat. *inspectare*, examiner). Examiner avec soin pour contrôler, vérifier. || Observer attentivement.

INSPECTEUR, TRICE n. (lat. *inspector*, observateur). Titre donné aux agents de divers services publics et à certains officiers généraux chargés d'une mission de

surveillance et de contrôle. ♦ *Inspecteur de police*, policier en civil chargé de missions d'investigation et de renseignements.

INSPECTION n. f. Action de surveiller, de contrôler. || Fonction d'inspecteur. || Corps de fonctionnaires ayant pour mission de surveiller, de contrôler.

INSPIRATEUR, TRICE adj. et n. Qui inspire, donne des suggestions, des conseils; instigateur.

INSPIRATION n. f. Action de faire pénétrer de l'air dans ses poumons. || Conseil, suggestion; idée brusquée. || Influence divine ou surnaturelle par laquelle l'homme aurait la révélation de ce qu'il doit dire ou faire. ♦ Enthousiasme créateur. || Influence exercée sur une œuvre artistique ou littéraire.

INSPIRÉ, E adj. et n. Qui agit sous l'influence d'une inspiration religieuse, poétique, qui manifeste cette influence. ♦ *Bien, mal inspiré*, qui a une bonne, une mauvaise idée.

INSPIRER v. t. (lat. *inspirare*, souffler dans). Faire pénétrer dans la poitrine. || Faire naître dans le cœur, dans l'esprit un sentiment, une pensée, un dessein. || Faire naître l'enthousiasme créateur. ♦ s'inspirer v. pr. [de]. Se servir des idées de qqn, tirer ses idées de qqch.

INSTABILITÉ n. f. Caractère de ce qui est instable.

INSTABLE adj. Qui manque de solidité, de stabilité. ♦ adj. et n. Qui n'a pas de suite dans les idées.

INSTALLATEUR n. m. Spécialiste assurant l'installation d'un appareil (chauffage central, appareils sanitaires, etc.).

INSTALLATION n. f. Action par laquelle on installe ou on est installé. || Mise en place d'un appareil, d'un réseau électrique, téléphonique, etc. || Ensemble de ces appareils, de ce réseau.

INSTALLER v. t. (lat. médiév. *installare*, de *stallum*, stalle). Mettre solennellement en possession d'une dignité, d'un emploi, etc. || Établir qqn dans un lieu pour un certain temps. || Mettre en place, disposer, aménager qqch. ♦ *Être installé*, être parvenu à une situation qui assure l'aisance et le confort. ♦ s'installer v. pr. S'établir en un endroit, y établir sa résidence.

INSTANTANÉ adv. De façon instantane.

INSTANCE n. f. (lat. *instantia*, de *instare*, presser vivement). Prière, demande pressante. || (Souvent au pl.) Organisme, service qui a un pouvoir de décision. || Dr. Série des actes d'une procédure allant de la demande jusqu'au jugement.

INSTANT, E adj. (lat. *instans*). Litt. Pressant.

INSTANT n. m. Moment très court. ♦ *À chaque instant*, continuellement. || *À l'instant, dans l'instant*, à l'heure même,

instant

tout de suite. || Dans un instant, bientôt.
|| Un instant!, attendez un peu. ♦ Dès l'instant que, puisque.

INSTANTANÉ, E adj. Qui se produit soudainement.

INSTANTANÉ n. m. Cliché photographique obtenu par une exposition de très courte durée.

INSTANTANÉMENT adv. De façon instantanée, immédiatement.

INSTAR DE (À L') loc. prép. (lat. *ad instar*, à la ressemblance). Litt. À la manière, à l'exemple de.

INSTAURATION n. f. Litt. Établissement.

INSTAURER v. t. (lat. *instaurare*). Établir les bases, fonder, organiser.

INSTIGATEUR, TRICE n. Celui, celle qui pousse à faire une chose, dirigeant, inspireur.

INSTIGATION n. f. (lat. *instigatio*, de *instigare*, pousser). Action de pousser qqn à faire qqch, incitation.

INSTILLER [-le] v. t. (lat. *instillare*, de *stilla*, goutte). Verser goutte à goutte.

INSTINCT n. m. (lat. *instinctus*, impul-

sion). Impulsion naturelle, intuition, sentiment spontané. || Éthol. Déterminant héréditaire du comportement caractéristique de l'espèce. ♦ D'instinct, par instinct, par le mouvement naturel, irréfléchi.

INSTINCTIF, IVE adj. et n. Qui est poussé par l'instinct. ♦ adj. Qui naît de l'instinct, irréfléchi, inconscient.

INSTINCTIVEMENT adv. Par instinct.

INSTITUER v. t. (lat. *instituere*, établir). Établir une chose nouvelle, fonder, instaurer. ♦ *Instituer un héritier*, nommer un héritier par testament.

INSTITUT n. m. (lat. *institutum*, de *instituere*, établir). Nom de certains établissements de recherche scientifique, d'enseignement. ♦ *Institut de beauté*, établissement où l'on dispense les soins du visage et du corps à des fins esthétiques. || *Institut d'émission*, en France, la Banque de France. || *Institut universitaire de technologie* (I.U.T.), établissement d'enseignement assurant la formation de techniciens supérieurs.

Institut national de la statistique et des études économiques

(I.N.S.E.E.), organisme public chargé de la publication des statistiques françaises.

Institut Pasteur → PASTEUR (*Institut*).

INSTITUTEUR, TRICE n. (lat. *instructor*, de *instituere*, établir, organiser). Personne qui enseigne en maternelle et dans l'enseignement primaire.

INSTITUTION n. f. Action d'instituer, d'établir. || Établissement d'enseignement privé. || *Dr.* Ensemble des organismes et des règles établis en vue d'intérêts collectifs. ♦ pl. Lois fondamentales d'un pays.

INSTITUTIONNALISATION n. f. Action d'institutionnaliser.

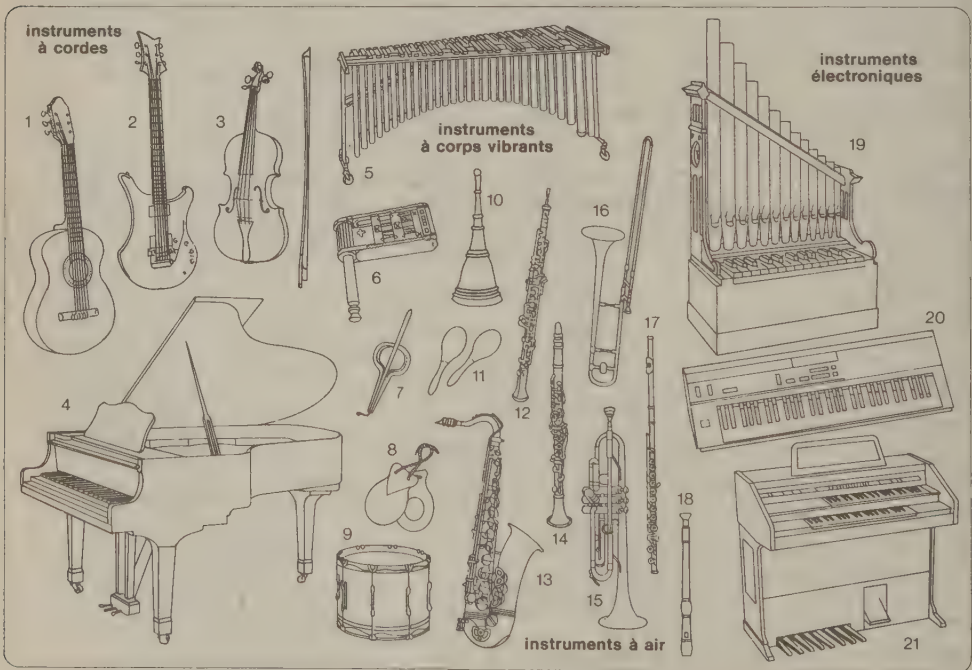
INSTITUTIONNALISER v. t. Donner un caractère institutionnel.

INSTITUTIONNEL, ELLE adj. Relatif aux institutions.

INSTRUCTEUR n. et adj. m. Personne chargée de faire l'instruction.

INSTRUCTIF, IVE adj. Qui apporte des connaissances.

INSTRUCTION n. f. (lat. *instructio*). Action d'instruire, de donner des con-



Divers types d'instruments de musique.

Instruments à cordes : guitare classique (1), guitare électrique (2), violon (3), piano à queue [4].

Instruments à corps vibrants : xylophone (5), crémalo (6), guimbarde (7), castagnettes (8),

tambour (9), cloche (10), maraca (11).

Instruments à air : hautbois (12), saxophone (13), clarinette (14), trompette (15), trombone (16), flûte traversière (17), flûte à bec (18), orgue (19).

Instruments électroniques : synthétiseur (20), orgue électronique (21).

naissances nouvelles, enseignement. || Savoir, connaissance, culture. || Procédure qui met une affaire, un procès en état d'être jugé. || Dans un ordinateur, ordre codé dont l'interprétation entraîne l'exécution d'une opération élémentaire de type déterminé. ♦ pl. Ordres, explications pour la conduite d'une affaire, d'une entreprise.

INSTRUIRE v. t. (lat. *instruere*, bâtir, élever) [conj. 64]. Former l'esprit de qqn en lui donnant des connaissances nouvelles. || Donner connaissance de qqch, mettre au courant. ♦ *Instruire une cause, une affaire* (Dr.), la mettre en état d'être jugée. ♦ *s'instruire* v. pr. Développer ses connaissances, étudier.

INSTRUIT, E adj. Qui a des connaissances étendues, une bonne instruction.

INSTRUMENT n. m. (lat. *instrumentum*). Outil, machine, appareil servant à exécuter qqch ou à faire quelque opération. || *Mus.* Corps sonore utilisé pour produire des sons ou des bruits. || Ce qui est employé pour atteindre un résultat, moyen.

INSTRUMENTAL, E, AUX adj. *Musique instrumentale*, musique écrite pour des instruments de musique.

INSTRUMENTATION n. f. Choix des instruments correspondant à chaque partie d'une œuvre musicale.

INSTRUMENTISTE n. Musicien qui joue d'un instrument.

INSU (À L') loc. prép. (*in-* priv., et *su*). Sans qu'on le sache.

INSUBMERISABLE adj. Qui ne peut être submergé.

INSUBORDINATION n. f. Désobéissance, indiscipline, non-exécution des ordres reçus.

INSUBORDONNÉ, E adj. Indiscipliné.

INSUCCÈS n. m. Manque de succès, échec.

INSUFFISAMMENT adv. De façon insuffisante.

INSUFFISANCE n. f. Manque de la quantité nécessaire; carence. || Incapacité, infériorité.

INSUFFISANT, E adj. Qui ne suffit pas, incomplet. || Qui n'a pas les aptitudes nécessaires, incapable.

INSUFFLATION n. f. *Méd.* Action d'insuffler.

INSUFFLER v. t. (lat. *insufflare*). *Méd.* Introduire, à l'aide du soufflé ou d'un appareil spécial, un gaz, une vapeur dans quelque cavité du corps. || *Litt.* Donner, inspirer un sentiment à qqn.

INSULAIRE adj. et n. (bas lat. *insularis*, de *insula*, île). Qui habite une île, y vit. ♦ adj. Relatif à une île.

INSULARITÉ n. f. Caractère particulier d'un pays formé par une île.

INSULINDE, partie insulaire de l'Asie du Sud-Est (Indonésie et Philippines).

INSULINE n. f. (lat. *insula*, île). Hormone sécrétée par le pancréas.

INSULTANT, E adj. Qui constitue une insulte, une offense, injurieux.

INSULTE n. f. Outrage en actes ou en paroles.

INSULTER v. t. (lat. *insultare*, sauter sur). Offenser par des paroles blessantes ou des actes méprisants, injurieux.

INSUPPORTABLE adj. Qu'on ne peut supporter, intolérable. || Très désagréable.

INSURGÉ, E adj. et n. Qui s'est mis en état d'insurrection.

INSURGENTS, mot angl. désignant les Américains du Nord qui s'opposent à la Grande-Bretagne lors de la guerre de l'Indépendance.

INSURGER (S') v. pr. (lat. *insurgere*, se lever contre) [conj. 1]. Se révolter, se soulever contre une autorité, un pouvoir, etc.

INSURMONTABLE adj. Qui ne peut être surmonté.

INSURRECTION n. f. (bas lat. *insurrectio*). Soulèvement en armes contre le pouvoir établi. || Révolte, opposition vivement exprimée.

INSURRECTIONNEL, ELLE adj. Qui tient de l'insurrection.

INTACT, E adj. (lat. *intactus*, de *tangere*, toucher). À quoi l'on n'a pas touché; dont on n'a rien retranché. || Qui n'a subi aucune atteinte, pur, irréprochable.

INTANGIBLE adj. Qui doit rester intact.

INTARISSABLE adj. Qui ne peut être tari. || Qui ne s'épuise pas. || Qui ne cesse pas de parler.

INTÉGRAL, E, AUX adj. (lat. *integer*, entier). Dont on n'a rien retiré, entier, complet.

INTÉGRALE n. f. Édition complète des œuvres d'un écrivain, d'un musicien. || *Math.* Fonction solution d'une différentielle ou d'une fonction équation différentielle.

INTÉGRALEMENT adv. En totalité.

INTÉGRALITÉ n. f. État d'une chose complète.

INTÉGRANT, E adj. Partie *intégrante*, qui fait partie d'un tout.

INTÉGRATION n. f. Action d'intégrer, de s'intégrer.

INTÈGRE adj. (lat. *integer*, entier). D'une probité absolue, incorruptible.

INTÉGRER v. t. (lat. *integrare*, recréer) [conj. 5]. Faire entrer dans un ensemble, dans un groupe plus vaste. ♦ v. i. *Fam.* Être reçu au concours d'entrée à une grande école. ♦ *s'intégrer* v. pr. S'assimiler entièrement à un groupe.

INTÉGRISME n. m. Disposition d'esprit

de certains croyants qui, se réclamant de la tradition, se refusent à toute évolution.

INTÉGRISTE adj. et n. Partisan de l'intégrisme.

INTÉGRITÉ n. f. État d'une chose qui a toutes ses parties, qui n'a pas subi d'altération. || Qualité d'une personne intègre, probité, honnêteté.

INTELLECT n. m. (lat. *intellectus*, de *intelligere*, comprendre). Faculté de forger et de saisir des concepts, entendement.

INTELLECTUEL, ELLE adj. Qui appartient à l'intelligence, à l'activité de l'esprit. ♦ n. et adj. Personne dont la profession comporte essentiellement une activité de l'esprit (par oppos. à MANUEL) ou qui a un goût affirmé pour les activités de l'esprit.

INTELLECTUELLEMENT adv. De façon intellectuelle, sur le plan intellectuel.

INTELLIGEMMENT adv. Avec intelligence.

INTELLIGENCE n. f. (lat. *intelligentia*, de *intelligere*, comprendre). Aptitude, variable avec les individus et les espèces, à résoudre des problèmes de toute sorte. || Aptitude à s'adapter à une situation, à choisir en fonction des circonstances; capacité de comprendre telle ou telle chose. || Être humain considéré dans ses aptitudes intellectuelles; personne très intelligente. ♦ Être *d'intelligence*, s'entendre, être d'accord, de connivence.

|| *Vivre en bonne, mauvaise intelligence* avec qqn, vivre en bons, mauvais termes avec lui. ♦ pl. Entente, relations secrètes.

INTELLIGENT, E adj. Doué d'intelligence, capable de comprendre. || Qui indique l'intelligence.

INTELLIGENTISIA [ɛ̃tɛlizɛsjɑ ou -gɛ̃tɛsjɑ] n. f. (mot russe). Ensemble des intellectuels d'un pays.

INTELLIGIBILITÉ n. f. Qualité, caractère d'une chose intelligible.

INTELLIGIBLE adj. Qui peut être facilement entendu ou compris.

INTELLIGIBLEMENT adv. De façon intelligible.

INTEMPÉRANCE n. f. Manque de modération dans le manger ou le boire, les paroles.

INTEMPÉRANT, E adj. Qui fait preuve d'intempérance, excessif.

INTEMPÉRIE n. f. (lat. *intemperies*, de *in-* priv., et *temperies*, équilibre, juste proportion). Mauvais temps, rigueurs du climat.

INTEMPESTIF, IVE adj. (lat. *intempestivus*, de *tempus*, temps). Qui n'est pas fait dans un moment opportun.

INTEMPOREL, ELLE adj. Qui échappe au temps; immatériel.

intenable

INTENABLE adj. Où l'on ne peut se défendre. || Qu'on ne peut supporter. || Que l'on ne peut pas maîtriser.

INTENDANCE n. f. Service de l'intendant. || Fam. Questions matérielles et économiques.

INTENDANT, E n. Fonctionnaire chargé de l'administration financière d'un établissement public ou d'enseignement. || Personne chargée d'administrer les biens d'un riche particulier.

INTENDANT n. m. (lat. *intendens*, qui surveille). Hist. Aux XVII^e et XVIII^e s., officier qui, dans le cadre d'une généralité, était l'agent tout-puissant du pouvoir royal.

INTENSE adj. (bas lat. *intensus*, tendu). D'une puissance, d'une force très grande, qui dépasse la moyenne.

INTENSÉMENT adv. De façon intense.

INTENSIF, IVE adj. Qui met en œuvre des moyens importants; qui fait l'objet de gros efforts. || Se dit d'une culture, d'un élevage qui fournissent des rendements élevés à l'hectare.

INTENSIFICATION n. f. Action d'intensifier.

INTENSIFIER v. t. Rendre plus intense, plus fort, plus actif. ♦ s'intensifier v. pr. Devenir plus intense.

INTENSITÉ n. f. Très haut degré d'énergie, de force, de puissance atteint par qqch. || Quantité d'électricité que débite un courant continu pendant l'unité de temps.

INTENTER v. t. (lat. *intentare*, diriger). Entreprendre contre qqn une action en justice.

INTENTION n. f. (lat. *intentio*, action de diriger). Dessenin délibéré d'accomplir tel ou tel acte, volonté. ♦ À l'intention de, en l'honneur de.

INTENTIONNÉ, E adj. Bien, mal intentionné, qui a de bonnes, de mauvaises dispositions d'esprit à l'égard de qqn.

INTENTIONNEL, ELLE adj. Fait de proposer délibéré, avec intention.

INTENTIONNELLEMENT adv. Avec intention, exprès, volontairement.

INTER n. m. Abrév. fam. de INTERURBAIN.

INTERACTIF, IVE adj. Syn. de CONVERSATIONNEL.

INTERACTION n. f. Influence réciproque.

INTERALLIÉ, E adj. Commun à plusieurs alliés.

INTERAMÉRICAIN, E adj. Commun à plusieurs États du continent américain.

INTERARMES adj. inv. Commun à plusieurs armes (infanterie, artillerie, etc.) de l'armée de terre.

INTERBANCAIRE adj. Qui concerne les relations entre banques.

INTERCALAIRE adj. Inséré, ajouté. || Se dit du jour ajouté au mois de février dans les années bissextiles (29 février).

INTERCALATION n. f. Action d'intercaler.

INTERCALER v. t. (lat. *intercalare*, de *calare*, appeler). Insérer parmi d'autres choses, dans une série, un ensemble.

INTERCÉDER v. i. (lat. *intercedere*) [conj. 5]. Intervenir en faveur de qqn.

INTERCEPTER v. t. (lat. *interceptus*, pris au passage). Arrêter au passage. || S'emparer par surprise de ce qui est envoyé à qqn.

INTERCEPTION n. f. Action d'intercepter. || Sports. Intervention d'un joueur s'emparant d'une balle destinée à un adversaire.

INTERCESSION n. f. (lat. *intercessio*). Action d'intercéder; prière en faveur de qqn.

INTERCHANGEABLE adj. Se dit de choses, de personnes qui peuvent être mises à la place les unes des autres.

INTERCLASSE n. m. Intervalle qui sépare deux heures de classe.

INTERCLASSER v. t. Classer deux ou plusieurs séries en une série unique, particulièrement grâce à un ordinateur.

INTERCLUBS adj. Se dit d'une compétition qui oppose les équipes de plusieurs clubs.

INTERCOMMUNAL, E, AUX adj. Qui concerne plusieurs communes.

INTERCONNECTER v. t. Mettre en relation deux ou plusieurs choses.

INTERCONNEXION n. f. Action d'interconnecter.

INTERCONTINENTAL, E, AUX adj. Qui est situé ou qui a lieu entre des continents.

INTERCOSTAL, E, AUX adj. Qui est entre les côtes.

INTERCOURRENT, E adj. (lat. *intercurrens*, de *currere*, courir). Qui survient pendant la durée d'une autre chose.

INTERDÉPARTEMENTAL, E, AUX adj. Commun à plusieurs départements.

INTERDÉPENDANCE n. f. Dépendance mutuelle.

INTERDÉPENDANT, E adj. Se dit des choses dépendant les unes des autres.

INTERDICTION n. f. Action d'interdire, défense. || Défense perpétuelle ou temporaire faite à une personne de remplir ses fonctions. ♦ Interdiction de séjour, peine frappant certains condamnés à qui est interdit l'accès de certaines localités.

INTERDIRE v. t. (lat. *interdicere*) [conj. 68, sauf à la 2^e pers. du pl. de l'ind. prés. et de l'impér. prés. : *interdisez*]. Défendre qqch à qqn, empêcher qqn d'utiliser, de faire qqch. || Frapper qqn d'interdiction.

INTERDISCIPLINAIRE adj. Qui établit des relations entre plusieurs sciences ou disciplines.

INTERDISCIPLINARITÉ n. f. Caractère interdisciplinaire.

INTERDIT, E adj. et n. Qui est sous le coup d'une interdiction. || Qui ne sait que répondre, qui perd contenance.

INTERDIT n. m. Sentence défendant à un clerc l'exercice des fonctions de son ordre, ou interdisant l'exercice du culte dans un lieu déterminé. || Abstention imposée d'un acte pour des raisons religieuses ou morales. ♦ Jeter l'interdit sur, défendre d'une manière absolue. || Lever un interdit, supprimer une censure, un tabou, une interdiction frappant qqch.

INTERENTREPRISES adj. inv. Qui concerne plusieurs entreprises.

INTÉRESSANT, E adj. Qui offre de l'intérêt, digne d'attention, important. || Qui procure un avantage matériel. || Qui inspire de l'intérêt, excite la sympathie; passionnant. ♦ Chercher à se rendre intéressant, tenter de se faire remarquer.

INTÉRESSÉ, E adj. et n. Qui est concerné par une chose. ♦ adj. Qui n'a en vue que son intérêt pécuniaire. || Inspiré par l'intérêt.

INTÉRESSEMENT n. m. Participation aux bénéfices d'une entreprise.

INTÉRESSER v. t. (lat. *interesse*, importer, être de l'intérêt de). Avoir de l'importance, de l'utilité pour. || Inspirer de l'intérêt, de la bienveillance, de la curiosité, de l'attention. ♦ s'intéresser v. pr. [à]. Avoir de l'intérêt pour.

INTÉRÊT n. m. (lat. *interest*, il importe). Ce qui importe, qui est utile à qqn. || Souci exclusif à ce qui est avantageux pour soi, égoïsme. || Sentiment de curiosité ou de bienveillance à l'égard de qqch, de qqn; agrément qu'on y prend. || Originalité, importance de qqch, de qqn. || Somme que l'on paie pour l'usage de l'argent ou des valeurs d'autrui.

INTERFACE n. f. (mot angl.). Inform. Frontière conventionnelle entre deux systèmes ou deux unités, permettant des échanges d'informations.

INTERFÉRENCE n. f. Conjonction. || Phys. Phénomène résultant de la superposition de deux mouvements vibratoires de même fréquence.

INTERFÉRER v. i. (angl. *to interfere*; du lat. *inter*, entre, et *ferre*, porter) [conj. 5]. Se superposer en créant des renforcements ou des oppositions. || Produire des interférences.

INTERFÉRON n. m. Protéine produite par les cellules qui sont infectées par un virus, et qui rend ces cellules résistantes à toute autre infection virale.

INTÉRIEUR, E adj. (lat. *interior*). Qui est au-dedans, dans l'espace compris entre les limites d'un corps. || Qui se rapporte

à l'esprit, à la vie morale, psychologique de l'homme. || Qui concerne un pays, un territoire.

INTÉRIEUR n. m. La partie de dedans : *l'intérieur du corps*. || Partie centrale d'un pays. || Pays où l'on habite (par oppos. aux PAYS ÉTRANGERS). || Endroit où l'on habite, maison, appartement. ● *De l'intérieur*, en faisant partie d'un groupe, en participant à son fonctionnement. || *Femme d'intérieur*, femme qui sait tenir sa maison. || *Ministère de l'Intérieur*, administration chargée de la tutelle des collectivités locales et de la direction de la police. || *Robe, veste d'intérieur*, vêtement confortable que l'on porte chez soi.

INTÉRIEUREMENT adv. Au-dedans.

INTÉRIM n. m. (mot lat. signif. *pendant ce temps-là*). Temps pendant lequel une fonction est remplie par un autre que par le titulaire; exercice de cette fonction. ● *Par intérim*, provisoirement, pendant l'absence du titulaire.

INTÉRIMAIRE n. et adj. Personne qui, provisoirement, exerce des fonctions à la place du titulaire. ♦ adj. Qui a lieu, qui s'exerce par intérim.

INTÉRIORISER v. t. (de *intérieur*). Garder pour soi, contenir. || Faire siennes des opinions, des règles de conduite qui étaient jusque-là étrangères ou extérieures, au point de ne plus les distinguer comme acquises. || Rendre plus intérieur.

INTÉRIORITÉ n. f. Caractère de ce qui est intérieur.

INTERJECTION n. f. (lat. *interjectio*, parenthèse). Mot isolé qui exprime un sentiment violent, une émotion, un ordre, comme *ah! hélas! chut!*

INTERJETER v. t. (conj. 4). *Interjeter appel* (Dr.), demander un second jugement.

INTERLIGNE n. m. Espace entre deux lignes d'impression ou d'écriture.

INTERLOCUTEUR, TRICE n. (lat. *inter*, entre, et *loqui*, parler). Personne à qui on parle ou avec qui on parle. || Personne avec laquelle on engage des négociations, des pourparlers.

INTERLOPE adj. (angl. *interloper*, navire trafiquant en fraude). Qui relève de trafics louches.

INTERLOQUER v. t. (lat. *interloqui*, interrompre). Mettre dans l'embarras par un effet de surprise, déconcentration.

INTERLUDE n. m. (mot angl.; du lat.). Divertissement dramatique ou musical entre deux parties d'un spectacle, d'une émission de télévision, etc.

INTERMÈDE n. m. (it. *intermedio*; lat. *intermedius*). Divertissement entre deux pièces ou deux actes d'une représentation théâtrale. || Temps pendant lequel une action s'interrompt; période de temps entre deux événements.

INTERMÉDIAIRE adj. (lat. *inter*, entre, et *medius*, qui est au milieu). Qui est entre deux, qui tient le milieu entre deux limites ou deux termes.

INTERMÉDIAIRE n. Personne qui sert de lien entre deux autres. || Personne qui intervient dans un circuit de distribution commerciale. ♦ n. m. Entremise, voie, canal.

INTERMEZZO [êtermedzo] n. m. (mot it. signif. *intermède*). Divertissement musical intercalé entre les parties d'une œuvre théâtrale.

INTERMINABLE adj. Qui dure très longtemps.

INTERMINABLEMENT adv. Sans fin.

INTERMINISTÉRIEL, ELLE adj. Relatif à plusieurs ministères ou ministères.

INTERMITTENCE n. f. Caractère de ce qui est intermittent. ● *Par intermittence*, par moments, de façon discontinue; irrégulièrement.

INTERMITTENT, E adj. (lat. *intermittere*, discontinuer). Qui s'arrête et reprend par intervalles; discontinu, irrégulier.

INTERNAT n. m. Situation d'un élève interne. || Établissement où les élèves sont nourris et logés. || Fonctions des internes en médecine, dans les hôpitaux.

INTERNATIONAL, E, AUX adj. Qui a lieu, qui se passe entre nations.

INTERNATIONAL, E, AUX n. Sportif qui représente son pays à des épreuves internationales.

Internationale (l'), chant révolutionnaire sur un poème d'Eugène Pottier et une musique de Pierre Degeyter (1888).

Internationales, associations de travailleurs appartenant à plusieurs pays et ayant pour but l'abolition des classes sociales. La 1^{re} a été fondée par Marx et Engels (1864-1876); la 1^{le} est fondée en 1889 et disparaît avec la Première Guerre mondiale; la 1^{le} impulse les partis communistes (1923-1943).

INTERNATIONALISATION n. f. Action de rendre international.

INTERNATIONALISER v. t. Rendre international; porter sur le plan international.

INTERNATIONALISME n. m. Doctrine selon laquelle les divers intérêts nationaux doivent être subordonnés à un intérêt général supranational. || Identité des buts communs à certaines classes sociales ou à certains groupements politiques de diverses nations.

INTERNATIONALISTE n. et adj. Partisan de l'internationalisme.

INTERNE adj. (lat. *internus*). Qui est au-dedans, à l'intérieur. ● *Angles internes*, angles formés par une sécante avec deux droites parallèles et situés entre ces deux droites.

INTERNE n. Élève logé et nourri dans un établissement scolaire. ● *Interne des hôpitaux*, étudiant en médecine, reçu au concours de l'internat, qui seconde le chef de service dans un hôpital.

INTERNE, E adj. et n. Enfermé dans un camp de concentration, une prison. || Personne qui est l'objet d'une mesure d'internement en milieu psychiatrique.

INTERNEMENT n. m. Action d'interner, fait d'être interné.

INTERNER v. t. (de *interner*). Mettre dans un camp de concentration, dans une prison, sans motif d'ordre pénal. || Placer qqn dans un hôpital psychiatrique.

INTERPELLATEUR, TRICE n. Personne qui interpelle, qui adresse une interpellation.

INTERPELLATION n. f. Action d'interpeller. || Demande d'explication adressée à un ministre par un membre du Parlement, et sanctionnée par un ordre du jour.

INTERPELLER [-pele] v. t. (lat. *interpellare*, interrompre). Addresser la parole à qqn pour lui demander qqch. || Sommer qqn de répondre, lui demander de s'expliquer sur un fait; arrêter. || Contraindre qqn à regarder en face un événement, s'imposer à lui.

INTERPÉNÉTRATION n. f. Pénétration mutuelle.

INTERPÉNÉTRER (S') v. pr. (conj. 5). Se pénétrer mutuellement.

INTERPHONE n. m. (nom déposé). Installation téléphonique permettant la conversation entre plusieurs interlocuteurs.

INTERPLANÉTAIRE adj. Situé entre les planètes du système solaire.

INTERPOLATION n. f. Action d'interpoler; passage intercalé.

INTERPOLER v. t. (lat. *interpolare*, réparer). Introduire dans un ouvrage des passages qui n'en font pas partie et qui en changent le sens.

INTERPOSER v. t. (lat. *interponere*, avec l'infl. de *poser*). Placer entre deux choses. || Faire intervenir comme médiateur entre deux personnes. ♦ *s'interposer* v. pr. Se placer entre deux personnes ou deux choses, s'intercaler, s'entremettre.

INTERPOSITION n. f. Situation d'un corps entre deux autres.

INTERPRÉTARIAT n. m. Métier d'interprète.

INTERPRÉTATION n. f. Action d'interpréter, de donner un sens particulier; explication, commentaire. || Action ou manière de représenter, de jouer, de danser une œuvre dramatique, musicale, chorégraphique, etc.

INTERPRÈTE n. (lat. *interpres*, -etis). Personne qui traduit oralement une langue dans une autre. || Personne qui est chargée de déclarer, de faire connaître

interprète

les volontés, les intentions d'une autre. || Personne qui présente, exprime de telle ou telle façon une œuvre artistique.

INTERPRÊTER v. t. (lat. *interpretari*) [conj. 5]. Chercher à rendre compréhensible, à traduire, à donner un sens. || Jouer un rôle dans une pièce ou un film; exécuter un morceau de musique; danser une œuvre chorégraphique. ♦ *s'interpréter* v. pr. Être traduit, expliqué.

INTERPROFESSIONNEL, ELLE adj. Commun à plusieurs professions.

INTERRÈGNE n. m. Intervalle entre la mort d'un roi et le sacre de son successeur.

Interrègne (le Grand), nom donné à la période durant laquelle le trône du Saint Empire est vacant (1250-1273).

INTERROGATEUR, TRICE adj. et n. Qui interroge.

INTERROGATIF, IVE adj. Qui exprime une interrogation.

INTERROGATION n. f. (lat. *interrogatio*). Demande, question ou ensemble de questions posées à qqn. ♦ *Interrogation directe*, interrogation posée directement à l'interlocuteur, sans l'intermédiaire d'un verbe (ex. : *qui est venu?*). || *Interrogation indirecte*, interrogation posée par l'intermédiaire d'un verbe comme savoir, demander. (Ex. : *je me demande qui est venu.*) || *Point d'interrogation*, signe de ponctuation qui marque l'interrogation (?).

INTERROGATOIRE n. m. Ensemble de questions qu'un magistrat, un agent de la force publique adresse à un accusé, et réponses de celui-ci.

INTERROGER v. t. (lat. *interrogare*) [conj. 1]. Addresser, poser des questions à qqn, questionner. || Examiner avec attention.

INTERROMPRE v. t. (lat. *interrumpere*) [conj. 46]. Rompre la continuité ou la continuation de qqch. || Couper la parole à qqn, l'arrêter dans son discours. ♦ *s'interrompre* v. pr. Cesser de faire une chose, s'arrêter au cours d'une action.

INTERRUPTEUR, TRICE adj. Qui interrompt.

INTERRUPTEUR n. m. Appareil qui sert à interrompre ou à rétablir un courant électrique en ouvrant ou en fermant son circuit.

INTERRUPTION n. f. Action d'interrompre, suspension, arrêt. || Paroles prononcées pour interrompre. ♦ *Interruption volontaire de grossesse* (I.V.G.), avortement provoqué dans les formes légales.

INTERSECTION n. f. (lat. *intersectio*, de *secare*, couper). Endroit où deux routes se croisent. || Ensemble des points ou des éléments communs à deux ou plusieurs lignes, surfaces ou volumes. ♦ *Intersection de deux parties A et B d'un*

ensemble E, ensemble des éléments communs à ces deux parties, noté $A \cap B$ (A inter B). || *Point d'intersection*, endroit où deux lignes se coupent.

INTERSESSION n. f. Temps qui s'écoule entre deux sessions d'une assemblée.

INTERSIDÉRAL, E, AUX adj. Situé entre les astres.

INTERSTELLAIRE adj. (lat. *stella*, étoile). Situé entre les étoiles d'une galaxie.

INTERSTICE n. m. (lat. *interstare*, se trouver entre). Petit espace vide entre les parties d'un tout.

INTERSTITIEL, ELLE adj. Se dit de ce qui est situé dans les interstices.

INTERSUBJECTIVITÉ n. f. Communication qu'établissent les consciences entre elles.

INTERSYNDICAL, E, AUX adj. Établi entre divers syndicats.

INTERSYNDICALE n. f. Association constituée par plusieurs syndicats pour défendre certains objectifs communs.

INTERURBAIN, E adj. Établi entre des villes différentes.

INTERURBAIN ou, fam., **INTER** n. m. Téléphone permettant de communiquer de ville à ville.

INTERVALLE n. m. (lat. *intervallum*). Espace plus ou moins large entre deux corps; distance d'un point à un autre. || Espace de temps entre deux instants, deux périodes, deux sons. || Ensemble des nombres x compris entre deux nombres a et b . ♦ *Par intervalles*, de temps à autre.

INTERVENANT, E adj. et n. Qui intervient dans un procès, dans une réunion, etc.

INTERVENIR v. i. (lat. *intervenire*) [conj. 16; auxil. être]. Prendre part volontairement à une action afin d'en modifier le cours. || Agir énergiquement pour éviter l'évolution d'un mal. || Se produire, arriver, avoir lieu. || Prendre la parole dans une assemblée. || Engager des forces militaires.

INTERVENTION n. f. Action d'intervenir dans une situation quelconque, un procès, une action, un conflit. || Action d'un État ou d'un groupe d'États s'ingérant dans un domaine qui n'est pas de leur compétence. || *Méd.* Traitement actif, opération chirurgicale.

INTERVENTIONNISME n. m. Doctrine, politique préconisant une intervention systématique soit de l'État dans les affaires privées, soit d'une nation dans un conflit entre d'autres pays.

INTERVERSION n. f. Modification, renversement de l'ordre habituel.

INTERVERTIR v. t. (lat. *intervertere*, détourner). Modifier, renverser l'ordre naturel ou habituel des éléments.

INTERVIEW [ɛtɛr'vju] n. f. ou m. (mot angl.). Entretien avec une personne sur ses actes, ses idées, ses projets, afin d'en publier ou diffuser le contenu ou de l'analyser.

INTERVIEWÉ, E adj. et n. Se dit d'une personne soumise à une interview.

INTERVIEWER [ɛtɛr'vjvɛ] v. t. Soumettre à une interview.

INTERVOCALIQUE adj. Situé entre deux voyelles.

INTESTIN, E adj. *Litt.* Qui se passe entre des adversaires appartenant à la même communauté; intérieur.

INTESTIN n. m. (lat. *intestinum*, de *intestinus*, intérieur). Viscère abdominal creux allant de l'estomac à l'anus, et qui se divise en deux parties : l'*intestin grêle* et le *gros intestin* ou *côlon*, qui lui fait suite.

INTESTINAL, E, AUX adj. Qui concerne les intestins : *occlusion intestinale*. ♦ *Suc intestinal*, suc digestif sécrété par les glandes du duodénum et du jéjunum, contenant des enzymes agissant sur toutes les catégories d'aliments.

INTIME adj. (lat. *intimus*, superlatif de *interior*). *Litt.* Intérieur et profond. || Qui existe au plus profond de nous. || Qui appartient à ce qui est tout à fait privé, personnel; qui se passe entre amis. ♦ adj. et n. A qui on est lié par une très forte affection, par des liens profonds.

INTIMEMENT adv. Profondément.

INTIMER v. t. (bas lat. *intimare*, introduire, notifier). Signifier, déclarer avec autorité, enjoindre.

INTIMIDANT, E adj. Qui intimide.

INTIMIDATION n. f. Action d'intimider; menace, pression.

INTIMIDER v. t. Inspirer de la gêne, de l'appréhension; faire perdre son assurance.

INTIMISME n. m. Style, manière intimiste.

INTIMISTE adj. et n. Se dit des artistes qui expriment leurs sentiments les plus secrets.

INTIMITÉ n. f. *Litt.* Caractère de ce qui est intime, secret. || Liaison, amitié. || Vie privée.

INTITULÉ n. m. Titre d'un livre, d'un chapitre, d'une loi, d'un jugement, etc.

INTITULER v. t. (bas lat. *intitulare*, de *titulus*, inscription). Désigner par un titre. ♦ *s'intituler* v. pr. Avoir pour titre.

INTOLÉRABLE adj. Qu'on ne peut supporter.

INTOLÉRANCE n. f. Attitude hostile ou agressive à l'égard de ceux dont on ne partage ni les opinions ni les croyances. || Impossibilité, pour un organisme, de supporter certaines substances à l'égard desquelles il est allergique.

INTOLÉRANT, E adj. et n. Qui fait preuve d'intolérance.

INTONATION n. f. (lat. *intonare*, faire retentir). Mouvement mélodique de la parole, caractérisé par des variations de hauteur.

INTOUCHABLE n. et adj. En Inde, hors-caste, paria. || Qui ne peut être l'objet d'aucune critique, d'aucune sanction.

INTOXICATION n. f. Action d'intoxiquer; fait d'être intoxiqué.

INTOXIQUÉ, E adj. et n. Qui a l'habitude d'absorber des substances toxiques.

INTOXIQUER v. t. (lat. *intoxicare*). Empoisonner, imprégner de substances toxiques. || Influencer de façon insidieuse les esprits pour les rendre sensibles à certaines propagandes ou publicités.

INTRADERMO-RÉACTION n. f. (pl. *intradermo-réactions*). Injection intradermique d'une substance pour laquelle on veut étudier la sensibilité de l'organisme. (On dit par abrégé. **INTRADERMO.**)

INTRADUISIBLE adj. Qu'on ne peut traduire.

INTRAITABLE adj. Qui ne se laisse pas manier facilement. || Se dit de celui qui n'accepte aucun compromis, très exigeant.

INTRA-MUROS loc. adv. (mots lat. signif. *en dedans des murs*). Dans l'intérieur de la ville.

INTRAMUSCULAIRE adj. Qui est ou se fait à l'intérieur d'un muscle.

INTRANSIGEANCE n. f. Caractère de celui ou de ce qui est intransigeant.

INTRANSIGEANT, E adj. et n. (esp. *intransigente*; du lat. *transigere*, transiger). Qui ne fait aucune concession, qui n'admet aucun compromis.

INTRANSITIF, IVE adj. *Ling.* Se dit des verbes qui ne sont pas suivis d'un complément d'objet (direct ou indirect), comme *paraître*, *devenir*, *dîner*, *dormir*, etc.

INTRANSITIVEMENT adv. Verbe employé *intransitivement*, verbe transitif employé sans complément d'objet (ex. : *on mange à huit heures*).

INTRANSITIVITÉ n. f. Caractère d'un verbe intransitif.

INTRANSMISSIBLE adj. Qui ne peut se transmettre.

TRANSPORTABLE adj. Qu'on ne peut transporter.

INTRA-UTÉRIN, E adj. Qui est situé ou qui a lieu dans l'intérieur de l'utérus.

INTRAVEINEUX, EUSE adj. Qui est ou se fait à l'intérieur des veines.

INTÉPIDÉ adj. (lat. *intrepidus*, de *trepidus*, tremblant). Qui ne craint pas le danger et qui ne se laisse pas rebuter par les obstacles. || Qui manifeste une persévérance imperturbable.

INTRÉPIDITÉ n. f. Caractère intrépide.

INTRICATION n. f. (lat. *intricare*, embrouiller). État de ce qui est intriqué.

INTRIGANT, E adj. et n. Qui recourt à l'intrigue pour parvenir à ses fins.

INTRIGUE n. f. Manœuvre secrète ou déloyale qu'on emploie pour obtenir quelque avantage ou pour nuire à qqn. || Enchaînement de faits et d'actions qui forment la trame d'une pièce de théâtre, d'un roman, d'un film. || Liaison amoureuse passagère.

INTRIGUER v. t. (it. *intrigare*; du lat. *intricare*, embarrasser). Exciter vivement la curiosité. ♦ v. i. Se livrer à des intrigues; manœuvrer.

INTRINSÈQUE adj. (lat. *intrinsicus*, au-dedans). Qui appartient à l'objet lui-même, indépendamment des facteurs extérieurs, inhérent, essentiel.

INTRIQUER v. t. (lat. *intricare*, embrouiller). Rendre complexe, entremêler.

INTRODUCTEUR, TRICE n. Personne qui introduit le premier une idée, un usage, un objet, etc.

INTRODUCTIF, IVE adj. Qui sert à introduire une question.

INTRODUCTION n. f. Action d'introduire. || Ce qui introduit à la connaissance d'une science. || Texte explicatif en tête d'un ouvrage, entrée en matière d'un exposé, d'un discours. • Lettre d'introduction, qui facilite à une personne l'accès auprès de qqn à qui elle est adressée.

INTRODUIRE v. t. (lat. *introducere*) [con]. 64]. Faire entrer qqn. || Faire entrer, pénétrer une chose dans une autre. || Faire adopter par l'usage. || Faire admettre dans une société, présenter. ♦ s'introduire v. pr. Entrer, pénétrer.

INTRONISATION n. f. Action d'introniser.

INTRONISER v. t. (gr. *enthronizein*, de *thronos*, trône épiscopal). Installer sur le trône un roi, un évêque, etc.

INTROSPECTIF, IVE adj. Fondé sur l'introspection.

INTROSPECTION n. f. (mot angl.; du lat. *introspicere*, regarder dans l'intérieur). Étude de la conscience par elle-même, du sujet par lui-même.

INTROUVABLE adj. Qu'on ne peut pas trouver.

INTROVERSION n. f. (mot all.; du lat. *introversus*, vers l'intérieur). *Psych.* Type de personnalité tournée préférentiellement vers sa réalité intérieure.

INTROVERTI, E adj. et n. Porté à l'introversion.

INTRUS, E adj. et n. (lat. *intrudere*, introduire de force). Qui s'introduit quelque part sans avoir qualité pour y être admis, sans y avoir été invité.

INTRUSION n. f. Action de s'introduire sans droit dans une société, dans un emploi.

INTUITIF, IVE adj. Que l'on a par intuition; qui procède de l'intuition. ♦ adj. et n. Doué d'intuition.

INTUITION n. f. (lat. *intuitio*, de *intueri*, regarder). Saisie immédiate de la vérité sans l'aide du raisonnement. || Faculté de prévoir, de deviner, pressentiment.

INTUITIVEMENT adv. Par intuition.

INUSABLE adj. Qui ne peut s'user.

INUSITÉ, E adj. Qui n'est pas usité.

INUTILE adj. et n. Qui ne sert à rien.

INUTILEMENT adv. De façon inutile.

INUTILISABLE adj. Impossible à utiliser.

INUTILISÉ, E adj. Qu'on n'utilise pas.

INUTILITÉ n. f. Manque d'utilité. ♦ pl. Choses inutiles.

INVAICU, E adj. Qui n'a jamais été vaincu.

INVALIDANT, E adj. Se dit d'une maladie entraînant une incapacité de travail.

INVALIDATION n. f. Action d'invalider, d'être invalidé.

INVALIDÉ adj. et n. (lat. *invalidus*, faible). Infirme, qui n'est pas en état d'avoir une vie active.

Invalides (*hôtel des*), monument édifié à Paris en 1670 par Bruant et par Hardouin-Mansart pour loger des militaires invalides; dans la chapelle Saint-Louis (Mansart, 1680), surmontée d'un dôme, tombeau de Napoléon 1^{er}. Musée de l'Armée et musée des Plans-Reliefs.

INVALIDER v. t. Déclarer nul ou non valable.

INVALIDITÉ n. f. Diminution du potentiel physique de qqn; état d'une personne dont la capacité de travail est réduite d'une façon importante.

INVARIABLEMENT n. f. État, caractère invariable.

INVARIABLE adj. Qui ne change pas. || Se dit des mots qui ne subissent aucune modification quelle que soit leur fonction.

INVARIABLEMENT adv. De façon invariable; toujours, inmanquablement.

INVARIANT n. m. Ce qui ne varie pas, ce qui est constant.

INVASION n. f. (lat. *invadere*, envahir). Irruption faite dans un pays par une force militaire. || Arrivée massive d'animaux nuisibles. || Action d'entrer soudainement dans un lieu en grand nombre. || Diffusion soudaine d'idées, d'éléments jugés subversifs.

INVECTIVE n. f. (lat. *invektivus*, de *invehere*, attaquer). Parole violente; injure.

INVECTIVER v. i. et t. Dire des invectives, injurier.

INVENDABLE adj. Qu'on ne peut vendre.

INVENDU, E adj. et n. m. Qui n'a pas été vendu.

INVENTAIRE n. m. (lat. *inventus*, trouvé). État, dénombrement des biens, meubles, titres, papiers d'une personne ou d'une collectivité. || Évaluation des marchandises en magasin et des diverses valeurs, afin de constater les profits et les pertes. ● Faire l'inventaire de qqch, en faire la revue détaillée, minutieuse.

INVENTER v. t. (de *inventum*). Trouver, créer le premier qqch de nouveau. || Imaginer une chose qui, dans une occasion déterminée, serve à qqch, ou une chose fictive.

INVENTEUR, TRICE n. (lat. *inventor*, de *inventire*, trouver). Personne qui invente. || Dr. Qui découvre, un objet caché ou perdu, un trésor.

INVENTIF, IVE adj. Qui a le génie, le talent d'inventer.

INVENTION n. f. Action d'inventer, de créer qqch de nouveau. || Faculté d'inventer, don d'imagination. || Chose inventée, imaginée. || Mensonge inventé pour tromper. || Dr. Découverte de choses cachées.

INVENTORIER v. t. Faire l'inventaire de.

INVÉRIFIABLE adj. Qui ne peut être vérifié.

INVERSE adj. (lat. *inversus*). Opposé à la direction actuelle ou naturelle. ● En raison inverse, se dit d'une comparaison entre objets qui varient en proportion inverse l'un de l'autre.

INVERSE n. m. Le contraire.

INVERSEMENT adv. D'une manière inverse.

INERVER v. t. (de *inverse*). Renverser la direction, la position relative.

INVERSION n. f. Action d'inverser, de s'inverser. || Toute construction où l'on donne aux mots un autre ordre que l'ordre considéré comme normal ou habituel. || Transformation dans laquelle un point M d'une figure est remplacé par un point M' de la droite OM (O étant un point fixe), tel que le produit OM × OM' soit constant.

INVERTÉBRÉ, E adj. et n. m. Se dit des animaux sans colonne vertébrale, comme les insectes, les crustacés, les mollusques, les vers, les oursins, etc.

INVERTI, E n. Syn. vx de HOMOSEXUEL.

INVERTIR v. t. (lat. *invertere*, retourner). Renverser symétriquement.

INVESTIGATEUR, TRICE n. et adj. (lat. *investigator*, de *vestigium*, trace). Qui recherche avec soin, jusque dans les détails.

INVESTIGATION n. f. Recherche attentive et suivie jusque dans les détails.

INVESTIR v. t. (lat. *investire*, entourer). Mettre, avec certaines formalités, en possession d'un pouvoir, d'une autorité

quelconque. || Encercler une ville en coupant ses communications avec l'extérieur.

● Investir qqn de sa confiance, se fier à lui entièrement.

INVESTIR v. t. (angl. *to invest*). Placer des capitaux dans une entreprise. || Psych. Donner à qqch une signification personnelle, lui attacher des valeurs affectives.

INVESTISSEMENT n. m. Action d'investir.

INVESTISSEMENT n. m. (angl. *investment*). Emploi de capitaux visant à accroître la production d'une entreprise ou à améliorer son rendement. || Placement de fonds.

INVESTISSEUR n. m. Celui qui pratique un investissement.

INVESTITURE n. f. Mise en possession d'une dignité, d'un pouvoir quelconque. || Acte par lequel un parti politique désigne un candidat à une fonction électorale.

Investitures (*querelle des*), conflit entre la papauté et le Saint Empire (1075-1122) au sujet de la collation des titres ecclésiastiques. Après de longues luttes, entre le pape Grégoire VII et l'empereur Henri IV notamment, elle aboutit au concordat de Worms (1122).

INVÉTÉRÉ, E adj. (lat. *inveteratus*, de *inveterare*, faire vieillir). Fortifié, enraciné par le temps. || Qui a laissé vieillir, s'enraciner en soi telle manière d'être, telle habitude, impénitent.

INVINCIBILITÉ n. f. Caractère, qualité de ce qui est invincible.

INVINCIBLE adj. Qu'on ne saurait vaincre. || Que l'on ne peut réfuter, surmonter.

INVOLABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est inviolable.

INVOLABLE adj. Qu'on ne doit jamais violer, enfreindre. || Que la loi met à l'abri de toute poursuite.

INVISIBLE adj. Qui ne peut pas être vu. || Qui échappe à la vue par sa nature, sa taille ou son éloignement.

INVITANT, E adj. Qui invite.

INVITATION n. f. Action d'inviter.

INVITE n. f. Ce qui invite à faire qqch, appel indirect, adroit.

INVITÉ, E n. m. Personne que l'on a priée de venir assister à un repas, une cérémonie, etc.

INVITER v. t. (lat. *invitare*). Prier par courtoisie, par politesse de venir en un lieu, d'assister à; convier à. || Engager à faire qqch; inciter. || Demander avec autorité à qqch de faire qqch, ordonner.

IN VITRO [in-] loc. adv. et adj. (mots lat. signif. *dans le verre*). Se dit de toute réaction physiologique qui se fait en dehors de l'organisme (dans des tubes, des éprouvettes, etc.).

INVIVABLE adj. Impossible à vivre, difficile à supporter.

INVOCATION n. f. (lat. *invocatio*). Action d'invoquer.

INVOLONTAIRE adj. Où la volonté n'a pas part. || Qui agit sans le vouloir.

INVOLONTAIREMENT adv. Sans le vouloir.

INVOKER v. t. (lat. *invocare*). Implorer l'aide, le secours de qqch de plus puissant par des prières, des supplications. || Donner comme argument, comme justification.

INVRAISEMBLABLE adj. Qui ne semble pas vrai. || Extraordinaire, bizarre.

INVRAISEMBLANCE n. f. Manque de vraisemblance. || Chose invraisemblable.

INVULNÉRABILITÉ n. f. État de celui ou de ce qui est invulnérable.

INVULNÉRABLE adj. Qui ne peut être blessé, qui résiste à toute atteinte.

IODE [jod] n. m. (gr. *iôdês*, violet). Corps simple (I), en paillettes grises à éclat métallique, qui répand, quand on le chauffe, des vapeurs violettes.

IODÉ, E adj. Qui contient de l'iode.

ION n. m. (mot angl.; du gr. *ion*, allant). Atome ou groupe d'atomes ayant gagné ou perdu, par électrolyse ou sous l'action de rayonnements, un ou plusieurs électrons.

IONESCO (Eugène), écrivain français d'origine roumaine, né en 1912, auteur de pièces de théâtre (*la Cantatrice chauve*, *les Chaises*, *Rhinocéros*).

IONIE. Géogr. anc. Partie centrale de la région côtière de l'Asie Mineure, peuplée de Grecs; v. princ. *Éphèse*, *Milet*. La civilisation a connu sa plus brillante période aux VII^e-VI^e s. av. J.-C.

IONIEN, ENNE adj. et n. De l'Ionie.

IONIENNE (*mer*), partie de la Méditerranée qui s'étend entre l'Italie du Sud et la Grèce.

IONIENNES (*îles*), groupe d'îles situées le long de la côte ouest de la Grèce; 2 037 km²; 184 400 h.

IONIQUE adj. *Ordre ionique*, ordre d'architecture grecque du VI^e s. av. J.-C. caractérisé par une colonne cannelée élancée posée sur une base ornée de moulures.

IONISATION n. f. Transformation d'atomes, de molécules neutres, en ions.

IONISER v. t. Provoquer l'ionisation.

IONOSPHERE n. f. Ensemble des régions de la haute atmosphère (approximativement entre 60 et 600 km) où l'air est fortement ionisé et, par conséquent, conducteur de l'électricité.

IOTA n. m. inv. Neuvième lettre de l'alphabet grec (ι), correspondant à notre i.

IOURTE n. f. → YOURTE.

IOWA, État du centre des États-Unis;

145790 km²; 2913000 h. Cap. Des Moines.

IPÉCA [-ka] n. m. (mot portug.; du tupi). Racine vomitive d'un arbrisseau du Brésil.

IPHIGÉNIE. Myth. gr. Fille d'Agamemnon et de Clytemnestre.

IPOH, v. de Malaysia (Malaisie), cap. de l'Etat de Perak; 301 000 h. Étain.

IPSO FACTO loc. adv. (mots lat. signif. par le fait même). Par une conséquence obligée, automatiquement.

IQUITOS, v. de l'Amazonie péruvienne, sur le Marañón; 110 000 h.

IRA (*Irish Republican Army*), armée républicaine irlandaise formée en 1919 pour obtenir l'indépendance de l'Irlande, puis, après 1921, sa réunification.

IRAK → IRAQ.

IRAKIEN ou **IRAQIEN**, **ENNE** adj. et n. De l'Iraq.

IRAKIEN n. m. Dialecte arabe parlé en Iraq.

IRAN, État de l'Asie occidentale; 1650 000 km²; 53,9 millions d'h. Cap. Téhéran. Langue : persan.

GÉOGRAPHIE

Pays de hautes plaines arides, encadrées par l'Elbourz au N. et par le Zagros au S.-O., l'Iran demeure encore largement rural, malgré l'importance de l'extraction du pétrole et un début d'industrialisation.

HISTOIRE

Au cours du II^e millénaire av. J.-C., les Indo-Européens arrivent en Iran. Les Mèdes, au VII^e s. av. J.-C., constituent un État puissant que supplante Cyrus II (v. 550 av. J.-C.), dont les successeurs, de la dynastie achéménide, étendent leur suprématie de l'Égypte à l'Inde, mais ne peuvent entamer la résistance des Grecs lors des guerres médiques (V^e s. av. J.-C.). En 330 av. J.-C., Alexandre le Grand conquiert l'Empire achéménide, qui revient aux Séleucides après sa mort. Au II^e s. av. J.-C., les Parthes s'imposent. La dynastie perse sassanide (224 ap. J.-C.-651) s'oppose à Rome et à Byzance.

L'Empire sassanide s'écroule à la suite de la conquête par les Arabes (642) et de l'installation des Omeyyades (661-749). Aux X^e-XI^e s., les Turcs prennent le pouvoir (Rahznévides, Seldjoukides). Gengis Khan, en 1220, ravage l'Iran, que les Mongols envahissent au XIII^e s., suivis par Timur Lang. Au XVI^e s., Ismaïl convertit les musulmans au chiïsme. Aux Séfévides (1502-1736) succède la dynastie qadjâr (1796-1925) qui doit affronter l'impérialisme européen. Le coup d'État de 1921 donne le pouvoir à Rezâ Châh, qui abdique en faveur de son fils Muhammad Rezâ Pahlavi en 1941, mais Russes et Britanniques occupent le pays pendant la guerre. En 1951, la nationalisation du pétrole par Mossadegh provoque une crise, dont le châh sort renforcé. Celui-ci

cherche à occidentaliser le pays, mais il est renversé en 1979 par l'opposition islamique, dirigée par l'imâm Khomeyni jusqu'à sa mort (1989).

IRANIEN, **ENNE** adj. et n. De l'Iran.

IRAQ ou **IRAK**, État de l'Asie occidentale; 434 000 km²; 18 100 000 h. Cap. Bagdad. Langue : arabe. — Le pétrole est la richesse essentielle du pays, désertique en dehors de la Mésopotamie (barrages et irrigation). — En 637, la Mésopotamie des Sassanides est conquise par les Arabes, puis, au XVI^e s., par les Ottomans. La Grande-Bretagne obtient un mandat lors de la Première Guerre mondiale. Royaume indépendant en 1930, l'Iraq devient république en 1958 avec le général Kassim. En 1980, l'Iraq attaque l'Iran. Un cessez-le-feu est signé en 1988. L'Iraq envahit le Koweït en 1990, ce qui provoque la guerre du Golfe en 1991.

IRASCIBLE adj. (bas lat. *irascibilis*, de *irasci*, se mettre en colère). Qui se met en colère facilement, coléreux, irritable.

IRBID, v. du N.-O. de la Jordanie; 140 000 h.

IRE n. f. (lat. *ira*). Litt. et vx. Colère.

IRÈNE (v. 752-803), impératrice d'Orient (797-802). Elle rétablit le culte des images.

IRÉNÉE (*saint*), évêque de Lyon (v. 130-v. 202).

IRIAN JAYA, partie indonésienne de la Nouvelle-Guinée.

IRIDIUM n. m. (lat. *iris*, *iridis*, arc-en-ciel). Métal (Ir) blanc, de masse atomique 192,22, extrêmement dur.

IRIS n. m. (mot gr.). Anat. Membrane colorée de l'œil, située derrière la cornée et devant le cristallin, et percée d'un orifice, la pupille. || Bot. Plante cultivée pour ses fleurs ornementales et odorantes.

IRISÉ, **E** adj. Qui présente les couleurs de l'arc-en-ciel.

IRKOUTSK, v. de l'U.R.S.S., en Sibérie orientale, sur l'Angara; 582 000 h.

IRLANDAIS, **E** adj. et n. De l'Irlande.

IRLANDAIS n. m. Langue parlée en Irlande.

IRLANDE, la plus occidentale des îles Britanniques. — Peuplée de Celtes (Gaëls), évangélisée au V^e s. par saint Patrick, l'Irlande est conquise par les Anglais à partir du XII^e s. Elle reste catholique à l'époque de la Réforme. En 1800, l'Acte d'union la rattache officiellement à l'Angleterre. Le mouvement pour l'autonomie (*Home Rule*) mené par Parnell à la fin du XIX^e s., puis la revendication d'indépendance du parti Sinn Féin (conduit par De Valera) et l'insurrection de Dublin (1916) aboutissent en 1921 à l'indépendance de la majeure partie de l'île, seule l'Irlande du Nord (Ulster) restant unie à la Grande-Bretagne. — La république d'Irlande (70 000 km²; 3 500 000 h. Cap.

Dublin) est un pays encore agricole, mais l'industrialisation a commencé dans les années 1960. Membre de la C.E.E., elle garde la Grande-Bretagne comme principal partenaire commercial. — L'Irlande du Nord ou **Ulster** (14 000 km²; 1 550 000 h. Cap. Belfast) est depuis 1969 déchirée par les luttes entre catholiques et protestants et par l'action de l'IRA.

IRLANDE (*mer d'*), bras de mer entre l'Angleterre et l'Irlande.

IRONIE n. f. (gr. *eirōneia*, interrogation). Raillerie qui consiste à faire entendre le contraire de ce que l'on dit grâce à l'intonation. || Contraste entre la réalité cruelle et ce qu'on pouvait attendre.

IRONIQUE adj. Qui raille, qui traite avec ironie.

IRONIQUEMENT adv. Par ironie.

IRONISER v. i. Traiter avec ironie, railler.

IRONISTE n. Personne qui use habituellement de l'ironie.

IROUOIS, Indiens établis jadis dans la vallée du Saint-Laurent et sur les rives des lacs Érié et Ontario.

IRRACHETABLE adj. Qu'on ne peut racheter.

IRRADIATION n. f. Action d'irradier, fait d'être irradié. || Exposition à un rayonnement radioactif ou à d'autres radiations.

IRRADIÉ v. i., ou **IRRADIÉ (S')** v. pr. (lat. *radius*, rayon). Se propager en s'écartant d'un centre, en rayonnant. ♦ v. t. Exposer à certaines radiations.

IRRATIONALITÉ n. f. Caractère de ce qui est irrationnel.

IRRATIONNEL, **ELLE** adj. Contraire, inaccessible à la raison.

IRRATRAPABLE adj. Qu'on ne peut pas rattraper.

IRRAWADDY, fl. de Birmanie, qui rejoint l'océan Indien; 2 100 km.

IRRÉALISABLE adj. Qui ne peut être réalisé.

IRRÉALISME n. m. Manque de réalisme.

IRRÉALISTE adj. Qui ne tient pas compte de la réalité.

IRREALITÉ n. f. Caractère de ce qui n'est pas réel.

IRRECEVABILITÉ n. f. Caractère de ce qui n'est pas recevable.

IRRECEVABLE adj. Qui ne peut être pris en considération, inacceptable, inadmissible.

IRRÉCONCILABLE adj. Qui ne peut se réconcilier.

IRRÉCUPÉRABLE adj. Qui n'est pas récupérable.

IRRÉCUSABLE adj. Qui ne peut être récusé.

IRRÉDENTISME n. m. (it. [*Italia*] *irredenta*, [*Italie*] non délivrée). Mouvement

irrédentisme

nationaliste de revendication territoriale.

IRRÉDENTISTE adj. et n. Partisan de l'irrédentisme.

IRRÉDUCTIBLE adj. Qui ne peut être réduit, simplifié. || Qui ne transige pas, qu'on ne peut fléchir. • *Fraction irréductible*, fraction dont le numérateur et le dénominateur n'ont aucun diviseur commun autre que l'unité.

IRRÉEL, ELLE adj. Qui n'est pas réel.

IRRÉFLÉCHI, E adj. Qui n'est pas réfléchi.

IRRÉFLEXION n. f. Défaut de réflexion, étourderie.

IRRÉFUTABLE adj. Qui ne peut être réfuté.

IRRÉFUTÉ, E adj. Qui n'a pas été réfuté.

IRRÉGULARITÉ n. f. Manque de régularité. || Chose faite en violation des règlements.

IRRÉGULIER, ÈRE adj. Qui n'est pas symétrique, pas uniforme. || Non conforme à l'usage commun, à une règle, à une réglementation. || Qui n'est pas régulier dans son travail, ses résultats.

IRRÉGULIÈREMENT adv. De façon irrégulière.

IRRELIGIEUX, EUSE adj. Irrespectueux envers la religion.

IRREMÉDIABLE adj. À quoi on ne peut remédier, définitif.

IRREMÉDIABLEMENT adv. Sans recours, sans remède.

IRRÉMISSIBLE adj. *Litt.* Implacable, fatal.

IRREPLAÇABLE adj. Impossible à remplacer.

IRRÉPARABLE adj. Qui ne peut être réparé.

IRRÉPRÉHENSIBLE adj. *Litt.* Qu'on ne saurait blâmer.

IRREPRESSIBLE adj. Qu'on ne peut réprimer.

IRRESPROCHABLE adj. Qui ne mérite pas de reproche, qui ne présente pas de défaut.

IRRÉSISTIBLE adj. À qui ou à quoi l'on ne peut résister.

IRRÉSISTIBLEMENT adv. De façon irrésistible.

IRRÉSOLU, E adj. Qui se décide difficilement à agir, velléitaire.

IRRESPECTUEUX, EUSE adj. Qui manque de respect; qui blesse le respect.

IRRESPIRABLE adj. Non respirable; empuanti.

IRRESPONSABILITÉ n. f. État de celui qui n'est pas responsable de ses actes.

IRRESPONSABLE adj. et n. Qui n'est pas responsable de ses actes.

IRRÉTRÉCISSABLE adj. Qui ne peut se rétrécir.

IRRÉVÉRENCE n. f. Manque de respect.

IRRÉVÉRENCIEUX, EUSE adj. Qui manque de respect.

IRRÉVERSIBLE adj. Qui n'est pas réversible. || Qu'on ne peut suivre que dans une seule direction.

IRREVOCABLE adj. Qui ne peut être révoqué. || Sur quoi il est impossible de revenir.

IRREVOCABLEMENT adv. De façon irrévocable.

IRRIGATION n. f. Ensemble des techniques utilisées pour amener et distribuer l'eau nécessaire à la mise en valeur agricole. || Apport du sang dans les tissus par les vaisseaux sanguins.

IRRIGUER v. t. (lat. *irrigare*, arroser). Arroser par irrigation.

IRRITABLE adj. Qui s'irrite facilement, irascible.

IRRITANT, E adj. Qui met en colère.

IRRITATION n. f. État d'une personne en colère. || Action de ce qui irrite les organes, les nerfs, etc.

IRRITER v. t. (lat. *irritare*). Provoquer un état d'énervement pouvant aller jusqu'à la colère. || Causer de la douleur, de l'inflammation dans un organe.

IRRUPTION n. f. (lat. *irruptio*). Entrée soudaine de qqn dans un lieu. || Envahissement violent et subit. • *Faire irruption quelque part*, y pénétrer.

IRTYCH, riv. de Sibérie, affl. de l'Ob (r. g.); 4 248 km.

IRUN, v. d'Espagne, sur la Bidassoa, en face d'Hendaye; 53 400 h. .

IRVING (Washington), écrivain américain (1783-1859).

ISAAC, patriarche hébreux, fils d'Abraham, père de Jacob et d'Ésaü.

ISAAC, nom de deux empereurs d'Orient, ISAAC 1^{er} COMNÈNE (1057-1059) et ISAAC II ANGE (1185-1195 et 1203-1204).

ISABEAU de Bavière (1371-1435), reine de France. Épouse de Charles VI, elle exclut le dauphin Charles et reconnaît le roi d'Angleterre comme héritier du trône de France (traité de Troyes, 1420).

ISABELLE 1^{re} la Catholique (1451-1504), reine de Castille (1474-1504). Son mariage (1469) avec Ferdinand, héritier d'Aragon, permet la réunion de l'Aragon et de la Castille (1479), et facilite l'unité de l'Espagne.

ISABELLE II (Marie-Louise, dite) (1830-1904), reine d'Espagne (1833-1868), fille de Ferdinand VII.

ISAÏE ou **ESAÏE** prophète hébreu (VIII^e s. av. J.-C.).

ISARD n. m. (mot prélatin). Chamois des Pyrénées.

ISBA n. f. (mot russe). Habitation en bois

de sapin de divers peuples du nord de l'Europe ou de l'Asie.

ISCARIOTE, surnom de l'apôtre Judas*.

ISE (baie d'), baie de Honshû (Japon), sur laquelle est située Nagoya. Sanctuaires shintoïstes.

ISERAN, col des Alpes (2 762 m), entre les vallées de l'Arc et de l'Isère.

ISÈRE, riv. des Alpes du Nord, affl. du Rhône (r. g.); 290 km.

ISÈRE (dép. de l') [38], dép. de la Région Rhône-Alpes; 7 431 km²; 936 771 h. Ch.-l. Grenoble. 3 arr. (Grenoble, La Tour-du-Pin et Vienne), 57 c., 532 comm.

ISEUT, héroïne d'une légende médiévale du cycle breton.

ISHTAR ou **ASTARTÉ**. *Myth.* Divinité assyro-babylonienne, déesse de l'Amour et de la Fécondité.

ISIS. *Myth. égyptienne*. Déesse, sœur et femme d'Osiris, et mère d'Horus.

ISLAM [islam] ou **ISLÂM** n. m. (mot ar. signif. *soumission à Dieu*). Religion et civilisation des musulmans. || Le monde musulman (avec majuscule en ce sens).

ISLÂMÂBÂD, cap. du Pakistan, près de Rawalpindi; 2 011 000 h.

ISLAMIQUE adj. Qui appartient à l'islam.

ISLANDAIS, E adj. et n. De l'Islande.

ISLANDAIS n. m. Langue parlée en Islande.

ISLANDE, île et république de l'Atlantique Nord; 103 000 km²; 240 000 h. Cap. Reykjavik. Langue : islandais. — Île volcanique au climat froid. Élevage (bovin et ovin) et pêche. — Danoise à partir du XIV^e s., l'Islande est devenue indépendante en 1918 et forme une république depuis 1944.

ISLE, affl. de la Dordogne (r. dr.); 235 km.

ISLE-D'ABEAU (L'), comm. de l'Isère, au S.-E. de Lyon, centre d'une ville nouvelle; 813 h.

ISMAËL, fils d'Abraham et de sa servante Agar, dans la Bible; traditionnellement considéré comme l'ancêtre des peuples arabes.

ISMÂÏL 1^{er} (1487-1524), chah d'Iran (1502-1524), fondateur des Séfévides et propagateur du chi'isme.

ISMAÏLIA, v. d'Égypte, sur le lac Timsah et le canal de Suez; 175 000 h.

ISMÂÏL PACHA (1830-1895), khédive d'Égypte (1867-1879). Il inaugure le canal de Suez (1869).

ISOBARE adj. (gr. *isos*, égal, et *baros*, pesantier). D'égale pression. ♦ n. f. Sur une carte météorologique, ligne qui joint les points d'égale pression atmosphérique.

ISOCÈLE adj. (gr. *isos*, égal, et *skelos*,



Cour et façade de la salle de prière de la Grande Mosquée de Sidi Uqba (IX^e s.), à Kairouan (Tunisie). [S. Held]



Coupoles sur nervures de la mosquée omeyyade de Cordoue (Espagne). X^e s. [Puig]



Brûle-parfum en forme de lion, provenant du Khorāsān (Iran). Bronze; yeux incrustés d'émail bleu turquoise. XI^e-XII^e s. (Musée du Louvre, Paris.) [Lauros-Giraudon]

Cour intérieure de la madrasa du sultan Hasan (1356-1363), au Caire. [M. Levassort]



Détail du décor en faïence d'Iznik de la salle de la circoncision au palais Topkapı (Istanbul, Turquie). XV^e-XVI^e s. [S. Ary]



jambe). *Math.* Qui a deux côtés égaux. ● *Triangle isocèle*, triangle ayant deux côtés de même longueur.

ISOGLOSSE adj. et n. f. (gr. *isos*, égal, et *glôssa*, langue). *Ling.* Se dit d'une ligne joignant les lieux qui présentent des faits de langue analogues.

ISOLABLE adj. Qui peut être isolé.

ISOLANT, E adj. Qui est mauvais conducteur de la chaleur ou de l'électricité.

ISOLANT n. m. Corps isolant.

ISOLATION n. f. Action de réaliser un isolement acoustique, électrique ou thermique.

ISOLATIONNISME n. m. Attitude d'un pays qui s'isole politiquement et économiquement des pays voisins.

ISOLATIONNISTE n. et adj. Partisan de l'isolationnisme.

ISOLÉ, E adj. (it. *isolato*). Seul, séparé des autres. || Peu fréquenté, éloigné des habitations. || Unique, pris à part, individuel. || Protégé du contact de tout corps conducteur de l'électricité ou de la chaleur.

ISOLEMENT n. m. État d'une personne, d'un groupe qui vit isolé. || État d'un corps isolé du point de vue électrique ou calorifique.

ISOLEMENT adv. De façon isolée, à part, individuellement.

ISOLER v. t. Séparer une chose des objets environnants. || Mettre qqn à l'écart des autres, lui interdire toute relation avec les autres. || Abstraire, considérer qqch à part. || Protéger qqn, qqch, contre les influences thermiques. ♦ s'isoler v. pr. Se séparer des autres.

ISOLOIR n. m. Cabine où l'électeur prépare son bulletin de vote.

ISOMÈRE adj. et n. m. (gr. *isos*, égal, et *meros*, partie). Qui a même composition chimique et même masse moléculaire, mais dont la structure atomique et les propriétés diffèrent.

ISOMORPHE adj. (gr. *isos*, égal, et *morphé*, forme). Qui affecte la même forme.

ISOSTASIE n. f. (gr. *isos*, égal, et *stasis*, arrêt). Théorie selon laquelle les divers compartiments de l'écorce terrestre se maintiennent dans un équilibre relatif grâce aux différences des densités.

ISOTHERME adj. (gr. *isos*, égal, et *thermos*, chaud). Qui a lieu ou qui se maintient à une température constante.

ISOTOPE adj. et n. m. (gr. *isos*, égal, et *topos*, lieu). Se dit d'atomes d'un même élément chimique ne différant que par les masses de leurs noyaux. ● *Isotope radioactif*, syn. de **RADIO-ISOTOPE**.

ISPAHAN, v. d'Iran, au S. de Téhéran, anc. cap. du pays; 672 000 h. Grande Mosquée (XI^e-XVII^e s.) et nombreux monuments séfévides (XVI^e-XVIII^e s.).

ISRAËL, autre nom de Jacob dans la Bible.

ISRAËL (royaume d'), royaume regroupant les tribus du N. de la Palestine, après la mort de Salomon (931-722 ou 721 av. J.-C.). Cap. Samarie.

ISRAËL, État du Proche-Orient; 21 000 km²; 4 500 000 h. Cap. Jérusalem (selon la Knesset). Langue : hébreu.

GÉOGRAPHIE

Sous un climat méditerranéen au N., désertique au S., Israël pratique une agriculture irriguée intensive. L'industrie, qui importe ses matières premières, est fortement exportatrice, mais la balance commerciale est déficitaire.

HISTOIRE

L'État d'Israël est fondé le 14 mai 1948, à la fin du mandat britannique de la Palestine. Le pays connaît immédiatement la guerre. Le parti travailliste est au pouvoir de 1948 à 1977 (Ben Gourion, Golda Meir). Les guerres, la crise économique et l'arrivée de nouveaux immigrants durcissent la politique des dirigeants, notamment avec Menahem Begin (1977-1983), qui décide d'envahir le Liban en 1982. L'armée israélienne s'en retire en 1985. En 1984 et 1988 sont constitués des gouvernements d'union nationale, à la tête desquels se succèdent S. Peres (1984-1986) et Itzhak Shamir (depuis 1986).

ISRAËLIEN, ENNE adj. et n. De l'État d'Israël.

ISRAËLITE adj. et n. Qui appartient à la religion juive.

israélo-arabes (guerres) [1948-1975]. La création en 1948 de l'État d'Israël, résultant du partage de la Palestine adopté par l'O.N.U. en 1947, n'est pas acceptée par les États arabes. La première guerre, en 1948-49, est conclue par un armistice de l'O.N.U. et la définition des frontières d'Israël dans le Néguev, en

Galilée et à Jérusalem. La seconde, en 1956, occasionnée par la nationalisation du canal de Suez par l'Égypte, voit une brève intervention militaire franco-anglaise (nov.) sur le canal, puis celle des Casques bleus de l'O.N.U. La troisième, en juin 1967 (*guerre des six jours*), se déroule sur le canal de Suez et sur le front du Golan. La quatrième guerre (*guerre du Kippour*), menée sur ces deux fronts en octobre 1973, entraîne de nouvelles annexions. De nombreuses tractations visent au retrait, obtenu dans certains cas (Sinaï), des forces israéliennes.

ISSAS, population semi-nomade appartenant au groupe des Somalis.

ISSOIRE, ch.-l. d'arr. du sud du Puy-de-Dôme; 15 383 h.

ISSOS, anc. v. d'Asie Mineure, où Darios III est vaincu par Alexandre le Grand, en 333 av. J.-C.

ISSOUDUN, ch.-l. d'arr. de l'E. de l'Indre; 15 166 h.

ISSU, E adj. (anc. fr. *issir*; du lat. *exire*, sortir). Sorti, né de.

ISSUE n. f. Ouverture ou passage par où l'on peut sortir, s'échapper. || Moyen de sortir d'embarras. || Manière dont une affaire trouve sa solution, conclusion. ● À l'issue de, à la fin de.

ISSYK-KOUL, lac de l'U.R.S.S. (Kirghizistan); 6 236 km².

ISSY-LES-MOULINEAUX, ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine, au S.-O. de Paris; 46 491 h.

ISTANBUL, anc. Byzance et Constantinople, port de Turquie, sur le Bosphore et la mer de Marmara; 5 495 000 h. Centre commercial, industriel et touristique. — Istanbul, l'ancienne Constantinople, est la capitale de l'Empire ottoman de 1453 à 1923. Église Sainte-Sophie (VI^e s.), mosquée Süleymaniye (XVI^e s.), mosquée Bleue (XVII^e s.), palais de Topkapı (XV^e-XIX^e s.).



Istanbul : la mosquée Süleymaniye (XVI^e s.) vue depuis le pont de Galata sur la Corne d'Or. [Vlaud-Explorers]

ISTHME n. m. (gr. *isthmos*, passage étroit). Bande de terre resserrée entre deux mers et réunissant deux terres.

Istiqlāl, parti nationaliste marocain fondé en 1943.

ISTRES, ch.-l. d'arr. des Bouches-du-Rhône, sur l'étang de Berre; 30 360 h.

ISTRIE, région de Yougoslavie, en face de Venise, baignée par l'Adriatique; revendiquée par l'Italie, puis yougoslave en 1947.

Itaipu, barrage sur le Paraná (Brésil et Paraguay).

ITALIANISANT, **E** adj. et n. Qui s'occupe de langue et de littérature italiennes.

ITALIE, en it. *Italia*, république de l'Europe méridionale; 301 000 km²; 57 600 000 h. Cap. Rome. Langue : italien.

GÉOGRAPHIE

Du N. au S., on peut distinguer trois ensembles : les Alpes (avec des sommets dépassant 4 000 m), la plaine du Pô (50 000 km²) et la péninsule, dont l'axe est l'Apennin, prolongée par la Sicile. Le climat, méditerranéen, est nuancé par la latitude et le relief. Second pays de la C.E.E. par sa population, le taux de natalité y est bas et l'accroissement de la population, faible. L'exode rural a grossi les villes, mais la disparité Nord-Sud demeure. L'agriculture s'est modernisée (céréales, vins, fruits, légumes); elle atteint pas les résultats de l'industrie, fortement exportatrice, qui juxtapose de puissantes entreprises publiques à une multitude de petites et moyennes entreprises (mécanique, chimie, habillement, matériel de bureau); toutefois, le prix de l'énergie (importée) est lourd. Le secteur tertiaire occupe la plus grande partie de la population active; le tourisme y a une grande importance. Les échanges, déficitaires, se font pour moitié environ avec la Communauté économique européenne. Le chômage est préoccupant.

HISTOIRE

Partagée entre divers peuples (Italiotes, Grecs, Etrusques, Celtes) avant la conquête romaine (IV^e au I^{er} s. av. J.-C.), l'Italie est intégrée à l'Empire d'Occident jusqu'à sa chute (476 apr. J.-C.), due aux invasions barbares. Reconquise sur les Ostrogoths par les Byzantins de Justinien (VI^e s.), elle tombe aux mains des Lombards, qui repoussent les Byzantins dans le sud du pays. Charlemagne, vainqueur des Lombards (VIII^e s.), favorise la constitution de l'État pontifical, au centre de la péninsule. À partir du X^e s., l'Italie, politiquement morcelée, devient l'enjeu d'un

long conflit entre l'Empereur germanique et le pape, finalement victorieux. Dans le Sud et en Sicile, les Normands se taillent un vaste royaume, tandis que se développent les cités commerçantes du Nord : Venise, Gênes, Pise, Florence, Milan. Foyer de la Renaissance, l'Italie est convoitée par la France (guerres d'Italie : 1494-1559), avant de connaître la domination espagnole (XVII^e s.) puis autrichienne (XVIII^e s.). L'éveil du sentiment national (*Risorgimento*) pousse le Piémont et son ministre Cavour à réaliser, avec l'appui de la France (1859), l'unité italienne, que consacre la prise de Rome (1870), proclamée capitale du royaume d'Italie. Mussolini, maître de l'Italie (1922), à la tête du parti fasciste, range l'Italie aux côtés de l'Allemagne lors de la Seconde Guerre mondiale. L'invasion anglo-américaine provoque la chute du régime. L'Italie devient une république en 1946. Depuis, la Démocratie chrétienne a dominé la vie politique.

Italie (*campagnes d'*), opérations menées par Bonaparte contre l'Autriche en 1796-97 et en 1800, par Napoléon III contre l'Autriche en 1859, par les Alliés contre les forces germano-italiennes de 1943 à 1945.

Italie (*guerres d'*), expéditions menées par les rois de France en Italie, de 1494 à 1559. Jusqu'en 1515, Charles VIII, Louis XII et François I^{er} guerroyaient en Italie pour la succession du royaume de Naples et du Milanais contre le roi d'Aragon et le pape. Dans la seconde période (1515-1559), l'Italie sert de cadre à la lutte entre la France et la maison d'Autriche. Au traité du Cateau-Cambrésis (1559), la France abandonne ses prétentions sur l'Italie.

ITALIE (*royaume d'*), royaume créé par Napoléon I^{er} (1805-1814).

ITALIEN, **ENNE** adj. et n. De l'Italie.

ITALIEN n. m. Langue romane parlée en Italie.

ITALIQUE adj. et n. m. Se dit du caractère d'imprimerie légèrement incliné vers la droite.

ITEM [item] n. m. (mot lat.). Tout élément d'un ensemble, d'un test.

ITÉRATIF, **IVE** adj. (lat. *iterare*, recommencer). Fait ou répété plusieurs fois.

ITÉRATION n. f. Action de répéter, de faire de nouveau.

ITHAQUE, une des îles Ioniennes.

ITINÉRAIRE n. m. (lat. *iter*, *itineris*, chemin). Route à suivre dans un voyage, parcours, trajet.

ITINÉRANT, **E** adj. et n. m. Qui se déplace pour exercer une fonction.

ITURBIDE (Augustin DE), général mexicain (1783-1824). Il proclame l'indépendance du Mexique (1821).

I.U.T. n. m. Abrév. de INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE.

IVAN, nom de plusieurs grands-princes de Moscou, dont : **IVAN III le Grand** (1440-1505), grand-prince de Moscou et de toute la Russie (1462-1505); il ruine la domination tatare et met en place un appareil étatique centralisé. — **IVAN IV le Terrible** (1530-1584), grand-prince de Moscou (1533-1547), puis tsar de Russie (1547-1584); il étend la conquête de la Sibirie et exerce un régime de terreur.

IVANOVO, v. de l'U.R.S.S., au N.-E. de Moscou; 474 000 h. Centre textile.

I.V.G. n. f. Abrév. de INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE.

IVOIRE n. m. (lat. *ebur*, *eboris*). Substance osseuse dure, riche en sels de calcium, qui forme la plus grande partie des dents. || Objet sculpté dans de l'ivoire d'éléphant, d'hippopotame.

IVOIRIEN, **ENNE** adj. et n. De la Côte-d'Ivoire.

IVRAIE n. f. (lat. *ebriacus*, ivre). Plante à graines toxiques, commune dans les prés et les cultures, où elle gêne la croissance des céréales. ● *Séparer le bon grain de l'ivraie*, séparer les bons des méchants, le bien du mal.

IVRE adj. (lat. *ebrius*). Qui a l'esprit troublé par l'effet du vin, de l'alcool. || Exalté par une passion, un sentiment. ● *Ivre mort*, ivre au point d'avoir perdu connaissance.

IVRESSE n. f. État d'excitation psychique et d'absence de coordination motrice dû à l'ingestion massive d'alcool. || Transport, excitation.

IVROGNE, **ESSE** n. (lat. *ebrionia*, ivresse). Personne qui s'enivre souvent.

IVROGNERIE n. f. Habitude de s'enivrer.

IVRY-LA-BATAILLE, comm. de l'Eure, sur l'Eure; 2 065 h. Ruines médiévales. Le futur Henri IV y vainc les ligueurs en 1590.

IVRY-SUR-SEINE, ch.-l. de c. du Val-de-Marne, sur la Seine; 55 948 h.

IXELLES, banlieue de Bruxelles; 80 000 h.

IZMIR, anc. Smyrne, port de Turquie, sur la mer Égée; 758 000 h. Foire internationale.

IZMIT, v. de Turquie, sur la mer de Marmara; 190 000 h. C'est l'anc. Nicomédie.

IZOARD, col des Alpes, entre le Queyras et le Briançonnais; 2 361 m.

j

J n. m. Dixième lettre de l'alphabet et la septième des consonnes. ● *Jour J*, jour où doit se déclencher une action, une attaque, une guerre.

JABALPUR, v. de l'Inde centrale (Madhya Pradesh); 758 000 h.

JABOT n. m. (prélatin *gaba*, gorge, gésier). Chez les oiseaux et les insectes, poche formée par un renflement de l'œsophage, et dans laquelle les aliments séjournent quelque temps avant de passer dans l'estomac ou d'être régurgités. || Ornement de dentelle ou de tissu léger francé ou plissé, fixé au plastron d'un vêtement.

JACASSEMENT n. m. Action de jacasser.

JACASSER v. i. (de *jacque*, n. dialect. du geai). Crier, en parlant de la pie. || *Fam.* Bavarder, parler avec volubilité.

JACHÈRE n. f. (bas lat. *gascaria*). Terre cultivable laissée temporairement au repos pour permettre la reconstitution du sol.

JACINTHE n. f. (gr. *Huakinthos*, personnage myth.). Plante bulbeuse dont on cultive une espèce pour ses fleurs en grappes ornementales.

JACKSON, v. des États-Unis, cap. du Mississippi; 203 000 h.

JACKSON (Andrew), homme d'État américain (démocrate) [1767-1845]. Président des États-Unis de 1829 à 1837.

JACKSON (Mahalia), chanteuse noire américaine (1911-1972), interprète de negro spirituals.

JACKSONVILLE, port des États-Unis (Floride); 541 000 h. Tourisme.

JACOB, patriarche hébreu, fils d'Isaac, appelé parfois Israël.

JACOB (Max), écrivain et peintre français (1876-1944), précurseur du sur-réalisme (*le Cornet à dés*).

JACOB (François), médecin français, né en 1920.

JACOBI (Carl), mathématicien allemand (1804-1851).

JACOBIN, E n. (lat. *Jacobus*, Jacques). Nom donné autrefois, en France, aux domi-

nicains. ♦ n. m. et adj. Membre d'un club qui, durant la Révolution (mai 1789 - août 1799), tenait ses séances dans l'ancien couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré, à Paris. || Républicain partisan d'une démocratie centralisée.

JACOBINISME n. m. Doctrine démocratique et centralisatrice professée sous la Révolution par les Jacobins, ou Montagnards.

JACQUARD (Joseph-Marie), mécanicien français (1752-1834), inventeur d'un type de métier à tisser.

JACQUERIE n. f. (de *jacques*, n. pop. donné aux paysans). Révolte paysanne.

JACQUES (*saint*), dit *le Majeur*, un des douze apôtres, martyr en 44.

JACQUES (*saint*), dit *le Mineur*, un des douze apôtres, martyr en 62.

JACQUES, nom de sept rois d'Écosse de la dynastie des Stuarts, dont JACQUES VI, roi d'Écosse à partir de 1567, qui devient roi d'Angleterre en 1603.

JACQUES I^{er} (1566-1625), fils de Marie Stuart, roi d'Écosse (JACQUES VI) à partir de 1567, roi d'Angleterre et d'Irlande (1603-1625). — **JACQUES II** (1633-1701), fils de Charles I^{er}, roi d'Angleterre et d'Écosse à partir de 1685. Ses sympathies catholiques provoquent l'opposition des whigs, qui font appel au gendre de Jacques II, Guillaume d'Orange. En débarquant en Angleterre, celui-ci oblige Jacques II à s'enfuir en France.

JACQUES ÉDOUARD STUART, dit *le Prétendant* (1688-1766), fils de Jacques II. Malgré le soutien de ses partisans, les jacobites, il échoue dans ses tentatives pour recouvrer son trône.

JACQUET n. m. (dimin. de *Jacques*). Jeu joué avec des pions et des dés sur une tablette divisée en quatre compartiments.

JACTANCE n. f. (lat. *jactantia*, de *jactare*, vanter). *Litt.* Attitude arrogante qui se manifeste par l'emphase avec laquelle une personne se vante.

JADE n. m. (esp. *jada*). Pierre fine d'un vert plus ou moins foncé, à l'éclat laiteux, très employée en Chine. || Objet sculpté dans cette matière.

JADIS adv. (anc. fr. *ja a dis*, il y a déjà des jours). Autrefois, dans le passé.

JAÉN, v. d'Espagne (Andalousie); 96 000 h. Cathédrale.

JAFFA ou **YAFO**, partie de Tel-Aviv-Jaffa (Israël).

JAFFNA, port du N. de Sri Lanka; 118 000 h.

JAGELLONS, famille qui règne en Pologne (1386-1572), en Hongrie (1440-1444, 1490-1526) et en Bohême (1471-1526).

JAGUAR n. m. (mot tupi-guarani). Mammifère carnassier de l'Amérique du Sud, voisin de la panthère, à ocelles.

JAHVÉ → YAHVÉ.

JAILLIR v. i. (lat. pop. *galire*; du gaul.). Sortir impétueusement, en parlant d'un liquide, d'un gaz. || *Litt.* Se manifester vivement, sortir soudainement.

JAILLISSANT, E adj. Qui jaillit.

JAILLISSSEMENT n. m. Action de jaillir.

JAIPUR, v. de l'Inde, cap. du Rājasthān; 1 005 000 h.

JAIS [ʒɛ] n. m. (lat. *gagates*, pierre de Gages [Lycie]). Lignite d'un noir brillant. || Couleur noire.

JAKARTA ou **DJAKARTA**, anc. *Batavia*, cap. de l'Indonésie, dans l'O. de Java; 6 500 000 h.

JALON n. m. (anc. fr. *jallir*, jaillir). Piquet servant à établir des alignements, à marquer des distances. || Ce qui sert de point de repère, de marque pour suivre une voie déterminée.

JALONNEMENT n. m. Action, manière de jalonner.

JALONNER v. i. Placer des jalons de distance en distance. ♦ v. t. Déterminer une direction, les limites d'un terrain, marquer l'alignement de qqch. || Servir de point de repère, marquer.

JALOUSEMENT adv. De façon jalouse.

JALOUSER v. t. Porter envie à, être jaloux de.

JALOUSIE n. f. Dépit de voir un autre posséder qqch qu'on voudrait pour soi. || Sentiment d'inquiétude douloureuse chez qq qui éprouve un désir de posses-

sion exclusive envers la personne aimée, et craint son éventuelle infidélité. || Dispositif de fermeture d'une baie à lamelles horizontales orientables.

JALOUX, OUSE adj. et n. (lat. *zelosus*; du gr. *zēlos*, zèle). Qui éprouve du dépit devant les avantages des autres, envieux. || Qui éprouve de la jalousie en amour. ♦ adj. Très attaché à.

JAMAÏQUAIN ou **JAMAÏCAIN, E** adj. et n. De la Jamaïque.

JAMAÏQUE (la), en angl. *Jamaica*, État formé par l'une des Antilles, au S. de Cuba; 11 425 km²; 2 500 000 h. Cap. Kingston. Langue : anglais. Production de bauxite et d'alumine. Tourisme. — Anc. colonie britannique, devenue indépendante en 1962.

JAMAIS adv. (anc. fr. *ja*, déjà, et *mais*, davantage). Accompagné de *ne*, en aucun temps. || Sans *ne*, notamment après *si*, que (comparaison), en un moment quelconque : *si jamais vous venez*. ● *A jamais*, pour *jamais*, toujours.

JAMBAGE n. m. Trait vertical ou légèrement incliné d'un *m*, d'un *n*, etc.

JAMBE n. f. (lat. *gamba*). Partie du membre inférieur comprise entre le genou et le pied. || Le membre inférieur tout entier. || Chacune des deux parties d'un vêtement qui recouvrent les jambes. ● *A toutes jambes*, très vite. || *Ça lui fait une belle jambe* (Fam.), se dit par ironie de ce qui n'apporte aucun avantage à qq. || || *Jeu de jambes* (Sports), manière de mouvoir ses jambes. || *Par-dessus la jambe*, avec désinvolture. || *Prendre ses jambes à son cou*, s'enfuir au plus vite. || *Tenir la jambe à qq* (Fam.), le retenir par une conversation ennuyeuse. || *Tirer dans les jambes*, attaquer de manière déloyale.

JAMBIÈRE n. f. Morceau de tissu ou de cuir façonné pour envelopper et protéger la jambe.

JAMBON n. m. (de *jambe*). Morceau du

porc correspondant au membre postérieur.

JAMBONEAU n. m. Portion inférieure du membre antérieur ou du membre postérieur du porc.

JAMBOREE [ʒãbɔʁi] n. m. (mot amér.). Réunion internationale des scouts.

JAMES (baie), vaste baie dans le prolongement de la baie d'Hudson (Canada). Nom du complexe hydroélectrique de la Grande Rivière.

JAMES (William), philosophe américain (1842-1910), un des fondateurs du pragmatisme. — Son frère **HENRY** (1843-1916), naturalisé anglais, est l'auteur de romans (*le Tour d'écrout*).

JAMMES (Francis), poète français (1868-1938). Il a écrit les *Géorgiques chrétiennes*.

JAMMU, v. de l'Inde, cap. (avec *Srinagar*) de l'État de *Jammu-et-Cachemire*; 222 236 km²; 5 982 000 h.

JAMNĀ → YAMUNĀ.

JAM-SESSION [dʒãmseʃã] n. f. (angl. *jam*, foule, et *session*, réunion) [pl. *jam-sessions*]. Réunion de musiciens de jazz improvisant en toute liberté.

JAMSHEDPUR, v. de l'Inde (Bihār), à l'O. de Calcutta; 670 000 h. Métallurgie.

JANÁČEK (Leoš), compositeur tchèque (1854-1928).

JANCÓS (Miklós), cinéaste hongrois, né en 1921, auteur de : *les Sans-Espoir*, *Rouges et Blancs*, *Silence* et *cric*.

JANEQUIN (Clément), compositeur français (v. 1485-1558), créateur de la chanson polyphonique.

JANISSAIRE n. m. (turc *ğeni çeri*, nouvelle milice). Soldat d'un corps d'infanterie ottomane recruté, au début (XIV^e-XVI^e s.), parmi les enfants enlevés aux peuples soumis.

JANSÉNISME n. m. (de *Jansénius*). Doctrine religieuse, qui tendait à limiter

la liberté humaine en partant du principe que la grâce est accordée à certains étres dès leur naissance, et refusée à d'autres.

JANSÉNISTE adj. et n. Qui appartient au jansénisme.

JANSÉNIUS (Cornelius JANSEN, dit), théologien hollandais (1585-1638). Son ouvrage *l'Augustinus* est à l'origine de la querelle janséniste.

JANTE n. f. (gaul. *cambo*, courbe). Cercle qui constitue la périphérie d'une roue de véhicule.

Janus, dieu romain de la Paix et de la Guerre.

JANVIER n. m. (lat. *januarius*). Premier mois de l'année.

JAPHET, patriarche hébreux, troisième fils de Noé.

JAPON, en jap. *Nippon*, État d'Asie orientale séparé du Continent par la mer du Japon; 373 000 km²; 123 000 000 d'h. Cap. Tôkyô. Langue : japonais.

GÉOGRAPHIE

Des nombreuses îles que compte le Japon, les quatre principales sont, du N.-E. au S.-O. : Hokkaidô, Honshû, Shikoku et Kyûshû. Le milieu est montagneux, volcanique, soumis au climat de mousson (pluies d'été). La forêt couvre plus de 50 % du territoire. La population, en partie urbanisée, a une densité très élevée, mais sa croissance est lente. L'agriculture, intensive (riz, thé, etc.), ne satisfait pas la totalité des besoins. L'industrie est très développée, localisée surtout sur le Pacifique et la mer Intérieure, de Tôkyô à Kita-kyûshû. Elle importe ses matières premières (pétrole, coton, houille, caoutchouc). Les branches principales sont le matériel de transport, la chimie, le textile, l'électronique. Une notable partie est exportée (balance commerciale excédentaire). Plus de la moitié de la population active est employée dans le secteur tertiaire. La croissance, remarquable (depuis les années 1950), s'est ralentie après 1973 (crise pétrolière).

HISTOIRE

Le Japon forme un empire depuis le VI^e s. av. J.-C. Au VI^e s. apr. J.-C., le bouddhisme y est introduit par des moines chinois et coréens, et concurrence la religion nationale, le shintô. La cour impériale, d'abord installée à Nara, est transférée en 794 à Heian (auj. Kyôto), qui restera la capitale impériale jusqu'en 1868. Le pays est divisé en provinces, que les grands seigneurs guerriers (des clans Fujiwara, Taira, Minamoto) organisent en États. À partir du XII^e s., l'empereur n'a plus d'autorité et la réalité du pouvoir appartient à des chefs militaires, les shôguns. Depuis leur capitale, Kamakura, les shôguns du clan Minamoto (XII^e-XIV^e s.) résistent aux tentatives d'invasion des Chinois et des Mongols, mais sont anéantis par le clan des Ashikaga. L'époque Ashikaga



Habitations indigènes et immeubles modernes à Jakarta. [Vautier de Nanxé]

(XIV^e-XVI^e s.) est troublée par les guerres civiles que se livrent les grands seigneurs (*daimyō*), jusqu'à ce que Hideyoshi obtienne (à partir de 1582) leur soumission. Son successeur, Ieyasu, parvient, à partir de 1603, à unifier le pays. Les shōguns Tokugawa (1616-1868), établis à Edo, ferment le pays à tous les étrangers, qui, depuis la fin du XVI^e s., étaient entrés en contact avec le Japon. En 1868, l'empereur Mutsuhito reprend le pouvoir, inaugurant l'ère Meiji (1868-1912). Installant sa capitale à Edo, qui devient alors Tôkyō, il introduit des réformes inspirées de l'Occident et fait du Japon la première puissance de l'Extrême-Orient, implantée, après les victoires sur la Chine (1895) et sur la Russie (1905), à Formose, en Corée, en Mandchourie et à Sakhaline. Cette politique expansionniste se poursuit, après la participation à la Première Guerre mondiale aux côtés des Alliés, par l'invasion de la Mandchourie (1931) et l'intervention militaire en Chine (1937). Entré dans la Seconde Guerre mondiale aux côtés de l'Allemagne et de l'Italie, le Japon capitule après le bombardement atomique d'Hiroshima et de Nagasaki et perd toutes ses possessions étrangères. Ayant recouvré sa souveraineté en 1952 (monarchie constitutionnelle), il devient l'une des premières puissances politiques et économiques du monde. En 1989, l'empereur Hirohito meurt. Son fils Akihito lui succède.

JAPON (*mer du*), dépendance de l'océan Pacifique, entre l'Extrême-Orient soviétique, la Corée et le Japon.

JAPONAIS, E adj. et n. Du Japon.

JAPONAIS n. m. Langue parlée au Japon.

JAPPEMENT n. m. Action de japper.

JAPPER v. i. (onomat.). Aboier, en parlant des petits chiens ou du chagal.

JAPURÁ → YAPURÁ.

JAQUETTE n. f. (de *jacques*, sobriquet du paysan). Veste de cérémonie portée par les hommes et dont les pans ouverts se prolongent par derrière. || Veste de femme du costume tailleur. || Chemise de protection d'un livre broché ou relié.

JARDIN n. m. (mot frq.). Terrain où l'on cultive des végétaux utiles ou d'agrément. || *Théâtre*. Côté de la scène à la droite de l'acteur. (S'oppose à *COUR*.) • *Jardin d'enfants*, établissement où l'on occupe les jeunes enfants de moins de six ans à des jeux éducatifs. || *Jardin d'hiver*, pièce munie de grands vitrages, aménagée pour la culture des plantes d'appartement. || *Une pierre dans le jardin de qqn*, une attaque voilée, une intervention désobligeante.

JARDINAGE n. m. Culture des jardins.

JARDINER v. i. S'adonner au jardinage.

JARDINET n. m. Petit jardin.

JARDINIER, ÈRE n. Personne qui cultive les jardins.

JARDINIÈRE n. f. Meuble, bac contenant une caisse ou des pots dans lesquels on cultive des fleurs, des plantes vertes, etc. || Assortiment de différents légumes coupés en petits morceaux. • *Jardinière d'enfants*, personne chargée des jeunes enfants dans un jardin d'enfants.

JARGON n. m. (rad. onomat. *garg-*, *gosier*). Langue formée d'éléments hétérogènes, de mots altérés. || *Péjor*. Langue technique d'un groupe professionnel, d'un milieu. || Charabia.

JARNAC, ch.-l. de c. de la Charente; 4917 h. Victoire des catholiques sur les protestants (1569).

JARRE n. f. (prov. *jarra*; de l'ar.). Grand vase en terre cuite, à large ouverture, panse ovoïde, anses et fond plat, qui servait à la conservation des aliments.

JARRES (*plaine des*), région du N. du Laos.

JARRET n. m. (mot gaul.). Partie de la jambe située derrière l'articulation du genou. || Endroit où se plie la jambe de derrière des quadrupèdes.

JARRETELLE n. f. Ruban élastique servant à maintenir le bas attaché à la gaine en le tendant.

JARRETIÈRE n. f. (de *jarret*). Bande de tissu élastique entourant le bas et le maintenant tiré.

JARRY (Alfred), écrivain français (1873-1907), auteur d'*Ubu roi*.

JARS n. m. (mot frq.). Mâle de l'oie. (Cri : le jars *jargonne*.)

JARUZELSKI (Wojciech), général et homme d'État polonais, né en 1923. Premier secrétaire du parti ouvrier unifié polonais (1981-1989), il devient, en 1985, président du Conseil d'État et est élu, en 1989, président de la République par le nouveau Parlement.

JASER v. i. (onomat.). Bavarder sans fin pour le plaisir de parler ou de dire des médisances. || Trahir un secret en bavardant. || Émettre des sons modulés, un babillage.

JASMIN n. m. (de l'ar.). Arbuste à fleurs jaunes ou blanches très odorantes, cultivé dans le Midi pour la parfumerie; la fleur elle-même. || Le parfum qu'on en tire.

JASPE n. m. (lat. *iaspis*; mot gr.). Roche sédimentaire siliceuse, de couleurs vives mêlées (rouge, vert, jaune, etc.), employée en bijouterie.

JATTE n. f. (lat. *gabata*, plat). Vase rond et sans rebord.

JAUGE n. f. (mot frq.). Capacité que doit avoir un récipient destiné à mesurer un liquide ou des grains. || Volume intérieur d'un navire de commerce, exprimé en

tonneaux (2,83 m³) et évalué au moyen de certaines règles précises; évaluation de cette capacité. || Règle graduée servant à mesurer la capacité d'un récipient.

JAUGEAGE n. m. Action de jauger.

JAUGER v. t. (conj. 1). Mesurer avec une jauge la capacité ou le volume de qqch. || Apprécier la valeur de qqn. || *Mar*. Mesurer la capacité d'un bâtiment. ♦ v. i. Avoir une capacité de.

JAUNÂTRE adj. D'un jaune terne ou sale.

JAUNE adj. (lat. *galbinus*). De la couleur du citron, du soufre, etc. (placée, dans le spectre solaire, entre le vert et l'orangé). • *Fèvre jaune*, maladie contagieuse des pays tropicaux. || *Maillot jaune*, dans le Tour de France cycliste, premier du classement général. || *Nain jaune*, sorte de jeu de cartes. || *Race jaune*, race de l'Asie orientale, qui a une coloration jaune de la peau. ♦ adv. *Rire jaune*, rire avec contrainte pour dissimuler son dépit.

JAUNE n. Personne de race jaune. (En ce sens, prend une majuscule.) || *Fam*. Briseur de grève.

JAUNE n. m. Couleur jaune. || Matière qui sert à teindre ou à colorier en jaune. • *Jaune d'œuf*, partie centrale de l'œuf des oiseaux, surmontée par le germe et riche en lipide, en protéine et en vitamines A et D. || *Jaune d'or*, jaune légèrement orangé.

JAUNE (*fleuve*) → HUANG HE.

JAUNE (*mer*), dépendance de l'océan Pacifique, entre la Chine et la Corée.

JAUNIR v. t. Teindre en jaune, rendre jaune. ♦ v. i. Devenir jaune.

JAUNISSANT, E adj. Qui jaunit.

JAUNISSE n. f. Syn. d'ICTÈRE. • *En faire une jaunisse* (Fam.), éprouver un grand dépit à propos de qqch.

JAUNISSEMENT n. m. Action de rendre jaune; fait de devenir jaune.

JAURÈS (Jean), homme politique français (1859-1914). Député républicain (1885-1889), gagné au socialisme, il est député de 1893 à 1898 puis de 1902 à sa mort. Fondateur (1904) de l'*Humanité*, Jaurès meurt assassiné, le 31 juillet 1914.

JAVA n. f. Danse populaire à trois temps. **JAVA**, île d'Indonésie; 130 000 km²; 91 millions d'h.

JAVA (*mer de*), étendue marine entre Java, Sumatra et Bornéo.

JAVANAIS, E adj. et n. De Java.

JAVANAIS n. m. Langue parlée à Java. || Langage argotique qui consiste à intercaler dans les mots les syllabes *av* ou *va*, de manière à les rendre incompréhensibles pour les non-initiés.

JAVARI (le), affl. de l'Amazone (r. dr.), frontière entre le Pérou et le Brésil; 1 000 km env.



Statue de gardien,
par Unkei (bois; 1203),
à l'entrée du Tōdai-ji
(temple du Grand
Bouddha), à Nara.

[Photo. X]



Le Kinkaku-ji
(Temple du Pavillon
d'or; 1394),
à Kyōto.

[Ambassade du Japon]



Grue et pins (v. 1566),
par Kanō Eitoku.
Détail d'une porte
à glissière du Daitoku-ji
à Kyōto. [Shogakukan]



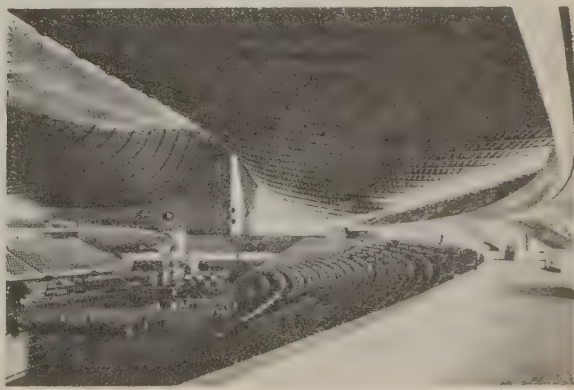
Bouteille en porcelaine,
par Kakiemon (v. 1660).
[Musée Guimet, Paris.]

[Lauros-Giraudon]



Masque de théâtre nō,
en bois laqué
(jeune garçon
dit «Kasshiki»).
Fin du XVIII^e s.
(Musée Guimet, Paris.)

[Giraudon]



Vue intérieure du stade olympique de Tôkyō (1960-1964), par Tange Kenzō.

[Osamu Muraï]

JAVEL (*eau de*) n. f. (de *Javel*, n. de lieu). Solution aqueuse de dérivés du chlore, utilisée comme décolorant et désinfectant.

JAVELINE n. f. Petit javelot long et mince.

JAVELLE n. f. (lat. pop. *gabella*; mot gaul.). Grosse poignée de céréales coupées, couchées sur le chaume pour en faire sécher la paille avant la mise en gerbe.

JAVELLISATION n. f. Procédé de stérilisation de l'eau par l'eau de javel pour oxyder les matières organiques.

JAVELLISER v. t. Stériliser l'eau par addition d'eau de javel.

JAVELOT n. m. (lat. *gabalus*; du gaul.). Sorte de lance, arme de jet des Anciens. || Instrument de lancer, en forme de lance, employé en athlétisme.

JAZZ [dʒaz] n. m. (mot amér.). Ensemble de manifestations musicales produit par la rencontre du peuple noir des États-Unis avec des traditions culturelles blanches.

JAZZ-BAND [dʒazbænd] n. m. (pl. *jazz-bands*). Orchestre de jazz.

JAZZMAN n. m. (pl. *jazzmen*). Musicien de jazz.

J.-C., abrég. de JÉSUS-CHRIST. (→ JÉSUS.)

JE (lat. *ego*), pron. pers. de la 1^{re} pers. du sing. des deux genres.

JEAN ou **JEANS** [dʒən(s)] n. m. Abrég. de BLUE-JEAN.

JEAN ou **JEAN-BAPTISTE** (*saint*) → JEAN-BAPTISTE.

JEAN ou **JEAN** l'**Évangéliste** (*saint*) [† v. 100], l'un des douze apôtres; auteur de l'Apocalypse et du quatrième Évangile.

JEAN BOSCO (*saint*), prêtre italien (1815-1888), fondateur des Salésiens.

JEAN DE BRÉBEUF (*saint*), jésuite et missionnaire français au Canada (1593-1649); martyrisé par les Iroquois.

JEAN Chrysostome (*saint*), Père de l'Église grecque (v. 344-407), évêque de Constantinople.

JEAN de la Croix (*saint*), religieux espagnol (1542-1591), réformateur de l'ordre des Carmes et l'un des grands mystiques catholiques.

JEAN, nom de plusieurs papes, dont JEAN XXIII (1881-1963), pape de 1958 à 1963; il convoque le second concile du Vatican (1962).

JEAN, nom de huit empereurs d'Orient, dont JEAN II COMMÈNE (1118-1143).

JEAN sans Terre (1167-1216), roi d'Angleterre de 1199 à 1216, frère et successeur de Richard Cœur de Lion. Déchu de ses fiefs français (Maine, Normandie, etc.), il essaya vainement de les reprendre (1202), mais ses alliés sont battus à Bouvines (1214). A son retour en

Angleterre, il doit accorder la *Grande Charte* (1215) aux barons révoltés.

JEAN sans Peur (1371-1419), duc de Bourgogne (1404-1419), fils et successeur de Philippe le Hardi; chef du parti des Bourguignons.

JEAN le Bon (1319-1364), roi de France de 1350 à 1364, fils et successeur de Philippe VI de Valois. Les débuts de son règne sont marqués par ses démêlés avec Charles le Mauvais, roi de Navarre. Vaincu à Poitiers par le Prince Noir (1356), il est emmené à Londres. Après les préliminaires de Brétigny et le traité de Calais (1360), il revient en France, laissant deux de ses fils en otage. Il donne en apanage à son fils Philippe le Hardi le duché de Bourgogne. Il meurt à Londres, où il avait repris la place de son fils Louis d'Anjou, qui s'était évadé.

JEAN 1^{er} ALBERT (1459-1501), roi de Pologne (1492-1501), fils de Casimir IV. — JEAN II ou JEAN-CASIMIR → CASIMIR V.

JEAN III SOBIESKI (1629-1696), roi de Pologne (1674-1696). Il vainc les Ottomans à Chocim (auj. Khotine) en 1673, puis au Kahlenberg lors du siège de Vienne (1683).

JEAN, nom de six rois de Portugal, dont JEAN VI (1767-1826), roi de Portugal (1816-1826). En 1825, il reconnaît l'indépendance du Brésil.

JEAN de Meung, écrivain français (v. 1240-v. 1305), auteur de la seconde partie du *Roman de la Rose*.

JEAN-BAPTISTE ou **JEAN** (*saint*), prédicateur juif qui baptise Jésus-Christ dans le Jourdain. Il est décapité v. 28.

JEAN-BAPTISTE de LA SALLE (*saint*), prêtre français (1651-1719). Il fonde, en 1682, la congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes.

JEAN-FOUTRE n. m. inv. *Pop.* Homme incapable, sur qui on ne peut compter.

JEAN-MARIE VIANNEY (*saint*), prêtre français (1786-1859), curé d'Ars.

JEANNE D'ARC (*sainte*), dite la *Pucelle d'Orléans*, héroïne française (1412-1431). Fille de paysans lorrains de Domrémy, elle entend des voix qui lui ordonnent de délivrer la France, livrée aux Anglais. A Chinon, elle persuade Charles VII, qui n'est alors que le « roi de Bourges », de lui confier une troupe à la tête de laquelle elle délivre Orléans (1429), avant de faire sacrer Charles VII à Reims. Tombée aux mains des Bourguignons, qui la livrent à leurs alliés anglais, elle est condamnée à Rouen à être brûlée vive. Sa réhabilitation est prononcée en 1456.

JEANNE III D'ALBRET (1528-1572), reine de Navarre (1555-1572), femme d'Antoine de Bourbon et mère d'Henri IV, roi de France.

JEANNE la Folle (1479-1555), reine de Castille (1504-1555), épouse de l'archiduc

d'Autriche Philippe le Beau et mère de Charles Quint.

JEANNE GREY (v. 1537-1554), reine d'Angleterre en 1553. Marie Tudor la fait décapiter.

JEANNE SEYMOUR (1509-1537), troisième femme d'Henri VIII d'Angleterre.

JEANNETTE n. f. Petite planche à repasser montée sur un pied, utilisée pour le repassage des manches.

JEAN-PAUL II, né en 1920. Archevêque de Cracovie depuis 1964, il est élu pape en 1978.

JEAN-PAUL → RICHTER.

JEOP n. f. (nom déposé; prononciation de *G.P.*, initiales de *General Purpose*, tous usages). Automobile tout terrain.

JEFFERSON (Thomas), homme d'État américain (1743-1826). Auteur de la Déclaration d'indépendance des États-Unis (1776), président de 1801 à 1809.

JÉHOVAH, autre nom de Yahvé.

JÉJUNUM n. m. (lat. *jejenum intestinum*, intestin à jeun). Partie de l'intestin grêle qui fait suite au duodénum.

JELAČIĆ DE BUŽIM (Josip) ou bien **JELATCHITCH**, gouverneur de Croatie (1801-1859). Il réprime la révolution en Hongrie en 1848.

JELlicoe (John), amiral britannique (1859-1935). Il livre la bataille du Jütland.

JE-M'EN-FICHISME n. m. *Pop.* Insouciance.

JE-M'EN-FICHISTE n. et adj. *Pop.* Qui fait preuve de je-m'en-fichisme.

JEMMAPES, auj. *Jemappes*, anc. comm. de Belgique, auj. intégrée à Mons. Victoire de Dumouriez sur les Autrichiens le 6 novembre 1792.

JE-NE-SAIS-QUOI n. m. inv. Chose qu'on ne saurait définir ou exprimer.

JÉRÉMIADÉ n. f. (par allusion aux Lamentations de *Jérémie*). *Fam.* Plainte, lamentation persistante, importune.

JÉRÉMIE, prophète hébreux (v. 650/645-v. 580).

JEREZ n. m. → XÉRÈS.

JEREZ de LA FRONTERA, anc. *Xeres*, v. d'Espagne (Andalousie); 176 000 h. Vins.

JÉRICOH, en ar. *Arīḥā*, v. de Palestine, dans la vallée du Jourdain. Les Hébreux s'en emparent au XIII^e s. av. J.-C.

JERK [dʒɜrk] n. m. (mot angl. signif. secousse). Danse qui consiste à imprimer à tout le corps un rythme saccadé.

JÉROBOAM n. m. (mot angl.). Grosse bouteille de champagne d'une contenance de plus de 3 litres.

JÉROBOAM 1^{er} († en 910 av. J.-C.), fondateur du royaume d'Israël (931-910 av. J.-C.).

JÉRÔME (*saint*), Père de l'Église latine

(v. 347-420). On lui doit la Vulgate, traduction de la Bible en latin.

JERRICAN ou **JERRICANE** n. m. (de *Jerry*, surnom donné aux Allemands par les Anglais, et angl. *can*, bidon). Bidon de forme spéciale, d'une contenance de 20 litres environ.

JERSEY n. m. (de l'île de *Jersey*). Tissu à mailles, réalisé sur un métier. ● *Point de jersey*, point de tricot obtenu en alternant un rang de mailles à l'endroit et un rang de mailles à l'envers.

JERSEY, la plus grande (116 km²) et la plus peuplée (77 000 h.) des îles Anglo-Normandes. Ch.-l. *Saint-Hélier*. Tourisme.

JÉRUSALEM, v. de Palestine, proclamée cap. par Israël (400 000 h.). Mur des Lamentations; Coupole du Rocher (VII^e s.) et mosquée al-Aqsa (VII^e-XI^e s.); église du Saint-Sépulcre.

HISTOIRE. Ville sainte des chrétiens, des juifs et des musulmans, Jérusalem fut conquise par David (X^e s. av. J.-C.), qui en fit sa capitale et le centre religieux des Hébreux. Elle fut détruite par Nabuchodonosor (587 av. J.-C.) puis par Titus en 70 de notre ère. Conquise par les Arabes en 638, elle est reprise par les croisés (XI^e-XII^e s.) avant de retomber sous la domination arabe puis ottomane. Siège de l'administration de la Palestine à l'époque du mandat britannique (1923), la ville est partagée entre le nouvel État d'Israël et la Transjordanie en 1949. Lors de la guerre des Six Jours (1967), Israël s'empare des quartiers arabes. En 1980, le parlement israélien déclare « Jérusalem entière » capitale d'Israël. Cette proclamation n'est reconnue ni par l'O.N.U. ni par la majorité des États.

JÉRUSALEM (*royaume latin de*), fondé en 1099 par les croisés et détruit en 1291 par les Mamelouks.

JÉSUITE n. m. Membre de la Compagnie de Jésus, société de clercs réguliers

fondée par Ignace de Loyola en 1539 et approuvée par le pape en 1540. ♦ adj. et n. *Péjor.* Hypocrite.

JÉSUITIQUE adj. Qui concerne les jésuites. || *Péjor.* Hypocrite et astucieux.

JÉSUITISME n. m. *Péjor.* Hypocrisie, astuce.

JÉSUS n. m. Représentation du Christ enfant. || Gros saucisson dont l'enveloppe est constituée par la partie la plus large de l'intestin de l'animal.

JÉSUS ou **JÉSUS-CHRIST**, fondateur du christianisme. Pour les chrétiens, il est le Messie, fils de Dieu et rédempteur de l'humanité. Né à Bethléem, mort crucifié à Jérusalem, sur le calvaire, vers 30 de notre ère.

Jésus (*Compagnie* ou *Société de*), ordre fondé en 1539 par saint Ignace de Loyola.

JET n. m. Action de jeter, de lancer. || Distance correspondant à la portée d'un jet. || Apparition vive et brusque d'une lumière. || Mouvement d'un fluide qui s'échappe soudain. ● *À jet continu*, de façon ininterrompue. || *Arme de jet*, arme qui constitue elle-même un projectile (javelot), ou qui le lance (arc). || *Jet d'eau*, gerbe d'eau jaillissant d'un bassin. || *Premier jet*, ébauche, esquisse. || *D'un seul jet*, du premier jet, sans tâtonnements.

JET [dʒɛt] n. m. (mot angl.). Écoulement de fluide par un orifice ou une tuyère, qui produit un effet propulsif. || Avion à réaction.

JETABLE adj. Se dit d'un objet qui ne peut être utilisé après usage et que l'on jette.

JÉTÉ n. m. Bande d'étoffe ou de broderie que l'on met sur une table en guise d'ornement. || *Chorégr.* Saut lancé, exécuté d'une jambe sur l'autre. || En haltérophilie, mouvement amenant la barre de l'épaula au bout des bras tendus verticalement.

JETÉE n. f. Digue construite perpendiculairement à une rive, à une côte.

JETER v. t. (lat. *jactare*) [conj. 4]. Envoyer loin en lançant, en laissant tomber pour atteindre, donner, etc. || Pousser qqn avec violence, renverser. || Lancer hors de soi, émettre : *jeter des cris*. || Mettre une chose rapidement et sans soin sur soi ou sur un lieu. || Établir, poser : *jeter les bases*. || Se débarrasser d'une chose gênante, inutile. || Faire naître, inspirer : *jeter le trouble dans les esprits*. || Mettre dans une certaine manière d'être. ● *En jeter* (Fam.), avoir de l'allure, avoir une élégance qui impressionne. || *Jeter à la face*, à la figure, à la tête, reprocher. || *Jeter feu et flamme*, se livrer à de grands emportements de colère. || *Jeter les yeux sur qqn*, le choisir pour un poste de confiance. ● *se jeter v. pr.* Se précipiter. || En parlant d'un cours d'eau, déverser ses eaux.

JETEUR, EUSE n. *Jeteur de sorts*, sorcier qui jette un sort.

JETON n. m. (de *jeter*, calculer). Pièce ronde et plate, en ivoire, en matière plastique ou en métal, utilisée pour marquer ou pour payer dans certains jeux, dans certains services publics. || *Pop. Coup.* ● *Avoir les jetons* (Pop.), avoir peur. || *Faux jeton* (Fam.), hypocrisie.

JET-STREAM [dʒɛtstrɪm] n. m. (mot angl.). Courant d'ouest très rapide, qu'on observe entre 10 000 m et 15 000 m, entre les 30^e et 45^e parallèles des deux hémisphères.

JEU n. m. (lat. *jocus*). Activité physique ou intellectuelle visant au plaisir, à la distraction de soi ou des autres; récréation, divertissement. || Ce qui sert à jouer. || Divertissement intéressé où l'on risque de l'argent. || Ensemble des cartes d'un joueur. || Divertissement public composé d'exercices sportifs. || Au tennis, division d'un set. || Manière de jouer d'un instru-



Vue générale de Jérusalem. [Mackenzie]

ment de musique. || Au Moyen Âge, pièce de théâtre. || Manière dont un acteur interprète un rôle. || Comédie, rôle que l'on joue. || Manière d'agir légère, gracieuse, sans valeur ni gravité. || Facilité de se mouvoir. || Manque de serrage de deux pièces en contact. || Fonctionnement régulier. || Série complète d'objets de même espèce. ● *Avoir beau jeu*, être dans des conditions favorables. || *Cela n'est pas de jeu*, ce n'est pas conforme aux règles, à ce qui était convenu. || *Ce n'est qu'un jeu pour lui*, il le fait facilement. || *D'entrée de jeu*, tout de suite, dès le début. || *Double jeu*, manière d'agir de deux façons différentes pour tromper. || *Entrer dans le jeu de qqn*, s'associer à ses entreprises. || *Entrer en jeu*, intervenir dans une affaire. || *Être en jeu*, être l'objet d'un débat, d'une question. || *Faire le jeu de qqn*, l'avantage involontairement. || *Jeu d'écriture*, opération comptable formelle, n'ayant aucune incidence sur l'équilibre entre les recettes et les dépenses. || *Jeu d'enfant*, chose très facile. || *Jeu d'esprit*, petit jeu qui exige de l'esprit, de l'invention. || *Jeu de mots*, équivoque, plaisanterie fondée sur la ressemblance des mots. || *Jeu de physiognomie*, expression particulière et significative du visage. || *Jouer gros jeu*, risquer beaucoup. || *Les jeux sont faits*, tout est décidé. || *Maison de jeu*, établissement public où l'on joue de l'argent. || *Mettre qqn en jeu*, l'employer dans une action déterminée. || *Mise en jeu*, emploi, usage. || *Se faire un jeu de*, le faire facilement. || *Se prendre, se piquer au jeu*, ne pas se laisser décourager par les obstacles, les insuccès. || *Vieux jeu*, suranné.

Jeu de paume (*serment du*), serment que prêtent, le 26 juin 1789, les députés du tiers état de ne pas se séparer avant d'avoir établi une constitution.

JEUDI n. m. (lat. *Jovis dies*, jour de Jupiter). Quatrième jour de la semaine. ● *Jeudi saint*, jeudi de la semaine sainte.

JEUN (À) loc. adv. (lat. *jejunus*). Sans avoir rien mangé ni bu depuis le réveil.

JEUNE adj. (lat. *juvenis*). Qui n'est pas avancé en âge. || Qui a encore la vigueur et le charme de la jeunesse. || Nouveau, récent. || Qui est moins âgé que les personnes de la même profession. || Qui n'a pas encore les qualités de la maturité, naïf, crédule. || Qui appartient à la jeunesse. ● *C'est un peu jeune* (fam.), c'est un peu insuffisant. ◆ adv. *S'habiller jeune*, à la manière des jeunes.

JEUNE n. m. Personne jeune. || Animal non encore adulte.

JEÛNE n. m. Privation d'aliments.

JEÛNER v. i. (lat. *jejunare*). Observer le jeûne prescrit par la religion. || S'abstenir d'aliments.

JEUNESSE n. f. Partie de la vie de l'homme entre l'enfance et l'âge mur.

|| Ensemble des caractères physiques et moraux d'une personne jeune, fait d'être jeune. || Les jeunes gens. || Caractère d'une chose nouvellement créée. || (Souvent au pl.) Organisation de jeunes gens. ● *N'être plus de la première jeunesse*, n'être plus très jeune.

Jeunes-Turcs, groupe d'intellectuels et d'officiers ottomans, libéraux et réformateurs, qui obligent le sultan Abdülhamid II à abdiquer (1909).

JEUNET, ETTE adj. Fam. Très jeune.

JEUNOT, OTTE adj. et n. Fam. Jeune et naïf.

JHELUM ou **JHELAM**, riv. du Cachemire et du Pâkistân, affl. de la Chenâb (r. dr.); 725 km.

JIANG JIESHI → TCHANG KAI-CHÉK.

JIANGSU ou **KIANG-SOU**, prov. de la Chine centrale, sur la mer de Chine; 102 000 km²; 60 520 000 h. Cap. Nankin.

JIANGXI ou **KIANG-SI**, prov. de la Chine méridionale; 164 800 km²; 33 185 000 h. Cap. Nanchang.

JILIN ou **KI-LIN**, prov. de la Chine du Nord-Est; 187 000 km²; 22 560 000 h. Cap. Changchun.

JILOLO → HALMAHERA.

JILONG ou **KI-LONG**, port de Taïwan; 342 000 h.

JINAN ou **TSI-NAN**, v. de Chine, cap. du Shandong; 862 000 h.

JINNAAH (Muhammad 'Alî), homme d'État pakistanais (1876-1948), véritable créateur du Pâkistân.

JINZHOU ou **KIN-TCHÉOU**, v. de la Chine du Nord-Est (Liaoning); 400 000 h.

JITOMIR, v. de l'U.R.S.S. (Ukraine); 264 000 h.

JIU-JITSU [ʒjyʒitsu] n. m. inv. (mot jap.). Méthode de contrôle du corps, à la fois système d'entraînement physique et art de se défendre sans arme.

JIVAROS, Indiens des forêts tropicales d'Amazonie. Ils pratiquent la réduction des têtes des ennemis morts.

J.O., abrégé de *Jeux Olympiques*.*

JOACHIM (*saint*), époux de sainte Anne et père de la Vierge Marie.

JOAILLERIE n. f. Art de mettre en valeur les pierres précieuses, en utilisant leur éclat, leur forme, leur couleur. || Commerce du joaillier.

JOAILLIER, ÈRE adj. et n. (anc. fr. *joiel*, joyau). Personne qui fait ou vend des bijoux de valeur.

JOÃO PESSOA, v. du Brésil, cap. de l'État de Paraíba; 330 000 h.

JOB [dʒɔb] n. m. (mot angl.). Fam. Emploi rémunéré, souvent provisoire.

JOB, personnage du livre biblique qui porte son nom.

JOBARD, E n. et adj. (moyen fr. *jobe*;

sans doute de *Job*). Fam. Très naïf, qui se laisse duper facilement.

JOCASTE, *Myth. gr.* Femme de Laïos, roi de Thèbes, et mère d'Œdipe. Elle épousa ce dernier sans savoir qu'il était son fils; instruite de la vérité, elle se tua.

JOCKEY n. (mot angl.) Professionnel qui monte les chevaux de course.

JODHPUR, v. de l'Inde (Râjasthân); 494 000 h. Rempart du XVI^e s.

JODHPURS [ʒɔdpuʁ] n. m. pl. (mot hindi). Pantalon long, serré à partir du genou et utilisé pour monter à cheval.

JOFFRE (Joseph), maréchal de France (1852-1931). Il remporta la victoire décisive de la Marne.

JOGGING [dʒɔɡɪŋ] n. m. (mot angl.). Course à pied pratiquée dans un but hygiénique.

JOGJAKARTA, v. d'Indonésie (Java); 342 000 h.

JOHANNESBURG, v. d'Afrique du Sud (Transvaal), dans le Witwatersrand; 1 536 000 h. Métropole économique, industrielle et culturelle.

JOHNSON (Samuel), écrivain anglais (1709-1784), défenseur de l'esthétique classique.

JOHNSON (Lyndon Baines), homme d'État américain (1908-1973). Président (démocrate) de 1963 à 1969.

JOHNSON (Uwe), écrivain allemand, (1934-1984).

JOIE n. f. (lat. *gaudium*). Sentiment de plénitude, émotion agréable qu'éprouve une personne dont les désirs profonds sont satisfaits. || Manifestation de gaieté, de bonne humeur. ● *Feu de joie*, feu allumé dans les réjouissances publiques. || *Ne plus sentir sa joie*, être extrêmement content. || *S'en donner à cœur joie* (fam.), jouir pleinement de qqch.

JOIGNY, ch.-l. de c. de l'Yonne, sur l'Yonne; 10 488 h.

JOINDRE v. t. (lat. *jungere*) [conj. 55]. Rapprocher deux choses de manière qu'elles se touchent et forment un tout continu. || Réunir deux choses, allier. || Parvenir à rencontrer qqn, à lui parler. ● *Joindre les deux bouts*, équilibrer son budget. ◆ v. i. Être en contact étroit. ◆ se joindre v. pr. S'unir, s'associer, prendre part à, se mettre ensemble.

JOINT, E adj. Uni, lié; qui est en contact.

JOINT n. m. Espace entre deux éléments, généralement rempli de mortier, de plâtre, etc.; couche de matériau remplissant cet espace. || *Mécan.* Articulation entre deux pièces; garniture assurant l'étanchéité d'un assemblage. ● *Chercher, trouver le joint* (fam.), la meilleure manière de résoudre une difficulté.

JOINT n. m. (mot américain). Arg. Cigarette faite de haschisch, de marihuana, etc.

JOINTURE n. f. Endroit où deux choses se joignent; articulation.

JOINVILLE (Jean, sire DE), chroniqueur français (v. 1224-1317). Ses *Mémoires* racontent la vie de Saint Louis.

JOKER [ʒɔkɛr] n. m. (mot angl.). Dans certains jeux, carte qui prend la valeur que lui donne celui qui la possède.

JOLI, E adj. (anc. scand. *jól*). Agréable à voir, qui séduit par sa grâce, son agrément. || Qui mérite de retenir l'attention, avantageux. || Piquant, amusant. || *Ironiq.* Laid, mauvais. ● *Faire le joli cœur*, chercher à paraître agréable.

JOLI n. m. C'est du *joli* (Fam.), c'est mal.

JOLIMENT adv. Bien, de façon agréable, plaisante. || *Ironiq.* Très mal, sévèrement. || *Fam.* Beaucoup, très.

JOLIOT-CURIE (Irène), fille de Pierre et de Marie Curie (1897-1956), et son mari **FRÉDÉRIC JOLIOT-CURIE** (1900-1958), physiciens français. Ils démontrèrent l'existence du neutron et découvrent la radioactivité artificielle (1934). Frédéric Joliot-Curie dirige la construction de la première pile atomique française (1948).

JONC [ʒɔ̃] n. m. (lat. *juncus*). Plante des lieux humides, à tiges et feuilles cylindriques. || Canne faite d'une tige de rotang, ou *jonc d'Inde*.

JONCHER v. t. (de *jonc*). Couvrir en répandant ça et là, étendre. || Être épars sur, couvrir.

JONCTION n. f. (lat. *junctio*). Action de joindre, d'unir, de se joindre. ● *Point de jonction* ou *jonction*, endroit où deux choses se joignent, se confondent.

JONES (Inigo), architecte anglais (1573-1652). Il a introduit le classicisme en Angleterre.

JONGLER v. i. [avec] (anc. fr. *jogler*, se jouer de, avec l'infl. de *jongler*, plaisanter). Lancer en l'air, les uns après les autres, divers objets que l'on relance à mesure qu'on les reçoit. || Faire qqch avec adresse, comme par jeu.

JONGLERIE n. f. Tour d'adresse ou de passe-passe. || Hypocrisie, tour de charlatan.

JONGLEUR, EUSE n. (lat. *joculator*, jongleur). Personne qui pratique l'art de jongler. || Au Moyen Âge, poète ambulancier qui récitait des vers en s'accompagnant d'un instrument.

JONQUE n. f. (mot javanais). Voilier de l'Extrême-Orient, dont les voiles sont cousues sur de nombreuses lattes horizontales en bambou, qui les raidissent.

JONQUILLE n. f. (esp. *junquillo*). Narcisse à haute corollette, à feuilles cylindriques comme celles des joncs, cultivé pour ses fleurs jaunes.

JONSON (Benjamin) ou **BEN JONSON**, auteur dramatique anglais (1572 ou

1573-1637). Il a écrit *Volpone* ou *le Renard*.

JONZAC, ch.-l. d'arr. de la Charente-Maritime; 4873 h. Eau-de-vie.

JORDAENS (Jacob), peintre flamand (1593-1678), auteur de scènes populaires.

JORDANIE (royaume *hachémite* de), État de l'Asie occidentale, à l'E. d'Israël; 92 000 km²; env. 3 millions d'h. Cap. *'Ammân*. Langue : arabe. — Pays désertique en dehors de la frange occidentale (vallée du Jourdain). Potasse. Phosphates. — Née en 1949 après le retrait britannique de la Transjordanie, gouvernée par le roi Husayn, la Jordanie perd Jérusalem et la Cisjordanie, occupées par Israël (1967). En 1988, Husayn proclame la rupture des liens légaux et administratifs entre son pays et la Cisjordanie.

JORDANIEN, ENNE adj. et n. De la Jordanie.

JOSAPHAT (vallée de), lieu dans lequel Dieu, dans la tradition biblique, doit rassembler les peuples pour les juger au dernier jour.

JOSEPH, personnage biblique, fils de Jacob. Vendu par ses frères et conduit en Égypte, il devient ministre du pharaon et favorise les Hébreux en Égypte.

JOSEPH (saint), époux de la Sainte Vierge, père nourricier de Jésus-Christ.

JOSEPH d'Arimathe (saint) [1^{er} s.], membre du conseil de Jérusalem. Il prête son tombeau pour ensevelir Jésus.

JOSEPH 1^{er} (1678-1711), fils de Léopold 1^{er}, archiduc d'Autriche et empereur germanique (1705-1711). — **JOSEPH II** (1741-1790), fils de Marie-Thérèse qui l'associe au gouvernement de l'Autriche à partir de 1765, empereur germanique de 1765 à 1790.

JOSEPH, roi d'Espagne → BONAPARTE.

JOSEPH (le Père), surnommé l'**Éminence grise**, capucin français (1577-1638), confident de Richelieu.

JOSÉPHE (Flavius) → FLAVIUS JOSÉPHE.

JOSEPHINE (Marie-Joséphine TASCHER DE LA PAGERIE, *impératrice*) (1763-1814). Elle épouse en 1779 le vicomte de Beauharnais († 1794), dont elle a deux enfants (Eugène et Hortense). En 1796, elle devient la femme du général Bonaparte. L'Empereur, n'ayant pas d'héritiers d'elle, la répudie en 1809.

JOSSÉLIN, ch.-l. de c. du Morbihan; 2 995 h. Château du *xvi^e* s.

JOSUÉ, successeur de Moïse à la tête des Hébreux (fin du *xiii^e* s. av. J.-C.); il entre dans la Terre promise.

JOTA [ɔta] n. f. (mot esp.). Chanson et danse populaires espagnoles à trois temps, avec accompagnement de castagnettes.

JOUABLE adj. Qui peut être joué.

JOUAL n. m. sing. (de cheval). Parler populaire à base de français fortement contaminé par l'anglais, utilisé au Québec.

JOUBARBE n. plante (liv. *Jovis barba*, barbe de Jupiter). Plante vivace poussant sur les toits, les murs, les rochers.

JOUE n. f. (mot prélatin). Chacune des deux régions latérales du visage, de la tête. ● *Mettre, tenir en joue*, viser avec une arme à feu.

JOUÉ-LÈS-TOURS, ch.-l. de c. d'Indre-et-Loire, banlieue de Tours; 35 242 h.

JOUER v. i. (lat. *jocare*). S'adonner à un divertissement, s'amuser. || Fonctionner aisément. || Prendre du jeu, ne pas joindre exactement. ● *Jouer contre qqn, qqch*, intervenir contre eux. || *Jouer avec qqch*, l'exposer avec légèreté. || *Jouer sur les mots*, user de mots à double sens. ◆ v. t. ind. [de]. Tirer des sons d'un instrument de musique. ● *Jouer du couteau, du revolver*, se battre au couteau, au revolver. || *Jouer de malheur, de malchance*, ne pas réussir. ◆ v. t. ind. [à]. Se livrer au jeu de : *jouer aux osselets*. ● *Jouer à la Bourse*, en Bourse, spéculer sur les variations de cours des titres cotés en Bourse. || *Jouer au plus fin*, chercher à tromper. ◆ v. t. Mettre comme enjeu. || Lancer, jeter, avancer : *jouer une bille*, une boule, une carte. || Exécuter un morceau de musique. || Représenter au théâtre, au cinéma. || Passer (un film, une pièce). || Exposer : *jouer sa vie*. || Faire semblant, simuler. || Tromper qqn en le ridiculisant. ● *Jouer un rôle*, le représenter au théâtre, au cinéma. Remplir tel emploi, avoir une certaine influence. ◆ se jouer v. pr. [de]. *Faire qqch en se jouant*, le faire aisément. || *Se jouer des difficultés*, en triompher. || *Se jouer des lois*, les ignorer. || *Se jouer de qqn*, se moquer de lui, l'induire en erreur.

JOUET n. m. Objet destiné à amuser un enfant. ● Être le *jouet* de, être victime d'autres personnes, des éléments, du destin.

JOUEUR, EUSE n. Personne qui joue à un jeu. || Qui joue d'un instrument. || Qui a la passion du jeu. || Qui pratique un sport. ● *Beau joueur*, qui reconnaît sans discuter la victoire de l'adversaire. ◆ adj. Qui aime à s'amuser.

JOUFFLU, E adj. (anc. fr. *giffu*, avec l'infl. de *joue*). Qui a de grosses joues.

JOUFFROY D'ABBANS (Claude François DE), ingénieur français (1751-1832), créateur du bateau à vapeur (1776).

JOUG [ʒu] n. m. (lat. *jugum*). Pièce de bois utilisée pour atteler les bovins, qu'on place immédiatement derrière les cornes ou en avant du garrot. || *Litt.* Contrainte matérielle ou morale.

JOUIR v. t. ind. [de] (lat. *gaudere*). Tirer un vif plaisir, une grande joie de. || Avoir la possession de qqch dont on tire des avantages; bénéficier de.

jouissance

JOUISSANCE n. f. Plaisir extrême tiré de la possession de qqch. || Libre usage d'une chose ou d'un droit.

JOUISSEUR, EUSE n. Celui, celle qui recherche les plaisirs matériels ou sensuels.

JOUISSIF, IVE adj. *Pop.* Qui amuse, qui donne un grand plaisir.

JOUJOU n. m. (pl. *joujoux*). Petit jouet d'enfant. || Mécanisme merveilleuse. ● *Faire joujou* (Fam.), jouer, s'amuser.

JOUKOV (Gueorgui Konstantinovitch), maréchal soviétique (1896-1974). Vainqueur à Moscou (1941), puis à Leningrad (1943).

JOULE n. m. (de J. *Joule*). Unité de mesure de travail, d'énergie et de quantité de chaleur (symb. : J).

JOULE (James), physicien britannique (1818-1889). Il a formulé les lois sur le dégagement de chaleur produit par le courant électrique.

JOUR n. m. (lat. pop. *diurnus*, de jour). Clarté, lumière du soleil. || Manière dont les objets sont éclairés. ● Évidement, ouverture par où peut passer la lumière. || Intervalle de temps compris entre le lever et le coucher du soleil en un lieu donné. || Durée de vingt-quatre heures || Durée de la rotation de la Terre sur elle-même; durée de la rotation d'un astre du système solaire sur lui-même. || Époque, circonstance. || Époque actuelle. ● *À jour*, en règle jusqu'au jour où l'on se trouve. || *Au jour le jour*, en se limitant à la journée présente, sans s'inquiéter de l'avenir. || *De jour*, pendant le jour. || *De jour en jour*, graduellement. || *Donner le jour* (Litt.), enfanter. || *Du jour*, d'aujourd'hui; de notre époque. || *Du jour au lendemain*, en peu de temps. || *D'un jour à l'autre*, incessamment. || *Exposer, étaler au grand jour*, en plein jour, faire savoir à tous. || *Faux jour*, lumière qui éclaire mal les objets. || *Mettre à jour*, apporter à un écrit les modifications rendues nécessaires par l'évolution des sujets traités. || *Mettre au jour*, sortir de terre un objet qui y était enfoui; découvrir. || *Percer à jour*, deviner un secret. || *Le petit jour*, la lumière encore faible de l'aube. || *Se faire jour*, se montrer à tous. || *Sous un jour...*, selon un certain point de vue. || *Un jour un beau jour*, à une certaine époque, passée ou future. || *Voir le jour* (Litt.), naître. ● pl. Litt. Vie humaine. ● *Les beaux jours*, époque du printemps. || *De nos jours*, dans les temps où nous vivons.

JOURDAIN (le), fl. du Proche-Orient; 300 m. Né au Liban, il traverse le lac de Tibériade et se jette dans la mer Morte.

JOURDAN (Jean-Baptiste, comte), maréchal de France (1762-1833), vainqueur à Fleurus (1794).

JOURNAL n. m. (lat. *diurnalis*, journalier). Écrit où l'on relate les faits jour par

jour. || Publication quotidienne ou périodique qui donne des nouvelles politiques, littéraires, scientifiques, etc. ● *Journal de bord* (Mar.), registre dans lequel sont inscrits tous les renseignements concernant la navigation d'un navire. || *Journal intime*, notation, plus ou moins régulière, de ses impressions ou réflexions personnelles. || *Journal parlé, télévisé*, actualités transmises par la radio, la télévision.

JOURNALIER, ÈRE adj. Qui se fait chaque jour.

JOURNALIER, ÈRE n. Travailleur payé à la journée.

JOURNALISME n. m. Profession de ceux qui écrivent dans les journaux, participent à la rédaction d'un journal parlé ou télévisé.

JOURNALISTE n. Personne qui exerce le journalisme.

JOURNALISTIQUE adj. De journaliste.

JOURNÉE n. f. (anc. fr. *jorn*, jour), Espace de temps qui s'écoule depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. || Travail fait pendant un jour. || Rémunération du travail d'un jour. || Jour marqué par quelque événement. ● *Homme, femme de journée*, employés pour des travaux manuels et payés à la journée.

JOURNELLEMENT adv. Tous les jours. || De façon fréquente, continue.

JOUTE n. f. (lat. pop. *jutare*, de *juxta*, près de). Hist. Combat courtois à cheval, d'homme à homme, avec la lance.

JOUTEUR, EUSE n. Litt. Personne qui pratique la joute. || Personne qui rivalise avec qqn.

JOUE (Pierre Jean), écrivain français (1887-1976).

JOUVENCE n. f. (anc. fr. *jovente*, jeunesse), Fontaine de jouvence (Litt.), source fabuleuse qui faisait rajeunir.

JOUVENCEAU, ELLE n. (bas lat. *juvenculus*). Litt. Jeune homme, jeune fille.

JOUVET (Louis), acteur et directeur de théâtre français (1887-1951).

Joux (*fort de*), fort du Doubs, près de Pontarlier, qui commandait les routes vers Neuchâtel et Lausanne.

JOUXTER v. t. Litt. Être situé à côté de, avoisiner.

JOUY-EN-JOSAS, comm. des Yvelines, sur la Bièvre; 7 664 h. Institut national de recherches agronomiques (zootechnie). École des hautes études commerciales. Oberkampf y avait installé des ateliers d'impression sur toile (*toiles de Jouy*).

JOVIAL, E, ALS ou **AUX** adj. (lat. *jovialis*, qui concerne Jupiter). D'une gaieté particulière, franche et simple.

JOVIALITÉ n. f. Humeur joviale.

JOYAU n. m. (anc. fr. *joel*; du lat. *jocus*, jeu, avec l'infl. de *joie*). Bijou qui com-

porte des pierres précieuses. || Chose de grand prix.

JOYCE (James), écrivain irlandais (1882-1941), poète (*Musique de chambre*), nouvelliste (*Gens de Dublin*), auteur de récits (*Ulysse*, *Finnegans Wake*).

JOYEUSEMENT adv. Avec joie, dans la joie.

JOYEUX, EUSE adj. Qui a de la joie, qui en témoigne. || Qui inspire la joie.

JÓZSEF (Attila), poète hongrois (1905-1937).

Juan (Don) → DON JUAN.

JUAN D'AUTRICHE (*don*), prince espagnol (1545-1578), fils naturel de Charles Quint. Vainqueur des Turcs à Lépante (1571).

JUAN CARLOS de Bourbon (*don*), roi d'Espagne, né en 1938, petit-fils d'Alphonse XIII; monté sur le trône en 1975.

JUAN FERNÁNDEZ (*îles*), archipel chilien du Pacifique.

JUAN-LES-PINS, station balnéaire près d'Antibes.

JUÁREZ (Benito), homme d'État mexicain (1806-1872). Président de la République, il lutta en 1863 contre l'intrusion française au Mexique.

JUBÉ n. m. (premier mot lat. de la formule liturgique *Jube, Domine, benedicere*). Clôture monumentale, en général surmontée d'une galerie, séparant le chœur de la nef.

JUBILATION n. f. Joie vive et expansive.

JUBILÉ n. m. (bas lat. *jubilaeus*; de l'hébr. *yobel*, son de cor). Dans la religion catholique, année privilégiée où les pèlerins de Rome bénéficient d'une indulgence plénière. || Cinquantième d'un mariage, de l'exercice d'une fonction, d'un mandat de député, etc.

JUBILER v. i. (lat. *jubilare*). Fam. Éprouver, manifester une joie très vive.

JUCHER v. i. (mot frq.). Se mettre sur une branche, sur une perche, en parlant des poules et de quelques oiseaux. ● v. t. Placer très haut, par rapport à sa taille. ♦ se jucher v. pr. Se percher.

JUDA, fils de Jacob, dans la Bible. Il a donné son nom à une tribu d'Israël.

JUDA (*royaume de*), royaume constitué par les tribus du sud de la Palestine après la mort de Salomon (931-587). Cap. Jérusalem.

JUDAÏQUE adj. (lat. *judaicus*; du gr.). Qui appartient aux juifs.

JUDAÏSME n. m. Ensemble des institutions religieuses du peuple juif.

JUDAS n. m. (de *Judas*, n. pr.). Litt. Traître. || Petite ouverture pratiquée dans une porte, une cloison, pour voir ce qui se passe de l'autre côté, sans être vu.

JUDAS *Isariote*, un des douze apôtres. Il livre Jésus à ses ennemis et, pris de remords, se pend.

JUDAS MACCABÉE → MACCABÉE.

JUDE ou **THADDÉE** (*saint*), l'un des douze apôtres.

JUDÉE, province du sud de la Palestine à l'époque gréco-romaine.

JUDÉITÉ n. f. Ensemble des caractères qui constituent l'identité juive.

JUDÉO-CHRÉTIEN, **ENNE** adj. et n. Se dit des valeurs morales communes au judaïsme et au christianisme.

JUDICIAIRE adj. (lat. *judiciarius*). Qui est relatif à l'organisation ou l'exercice de la justice, à son administration. || Fait par autorité de justice. ● *Combat, duel judiciaire*, au Moyen Âge, combat où les contestants soutenaient leur droit en se battant l'un contre l'autre.

JUDICIEUSEMENT adv. De façon judiciaire.

JUDICIEUX, **EUSE** adj. (lat. *judicium*, jugement). Qui a le jugement bon, sain. || Qui manifeste un bon jugement.

JUDO n. m. (mot jap.). Sport de combat dérivé du jiu-jitsu.

JUDOKA n. Personne qui pratique le judo.

JUGE n. m. (lat. *judex*, -*icis*). Magistrat chargé de rendre la justice. || Personne appelée à décider, à apprécier telle ou telle chose, ou à arbitrer un différend. || Officiel chargé d'assurer la régularité d'un sport. ● *Juge d'instance*, autrefois, *juge de paix*, juge unique du tribunal d'instance. || *Juge d'instruction*, juge chargé de l'instruction d'une affaire.

JUGÉ n. m. → JUGER.

JUGEMENT n. m. Faculté de raisonner. || Qualité de qqn qui juge bien, qui a des opinions justes. || Opinion, sentiment, appréciation. || Décision, sentence émanant d'un tribunal. ● *Jugement dernier*, jugement de l'humanité par le Christ, à la fin du monde. || *Jugement de Dieu*, syn. de ORDALE.

JUGEOTE n. f. Fam. Jugement sain, bon sens.

JUGER v. t. (lat. *judicare*) [conj. 1]. Trancher un différend en qualité de juge ou d'arbitre. || Énoncer une opinion sur. || Être d'avis, penser, estimer. ♦ v. t. ind. [de]. Apprécier, avoir telle ou telle opinion, porter tel ou tel jugement sur. || S'imaginer, se faire une idée de. ♦ se juger v. pr. Porter sur soi un jugement.

JUGER ou **JUGÉ** n. m. Au *juger* ou au *jugé*, d'après une approximation sommaire.

JUGES, chez les Hébreux, chefs temporaires qui exercent leur autorité sur un groupe de tribus. La « période des Juges » va de la mort de Josué à l'institution de la monarchie (v. 1200-v. 1030 av. J.-C.).

JUGULAIRE n. f. (lat. *jugulum*, gorge). Courroie passant sous le menton, pour maintenir sur la tête un casque, un shako, etc.

JUGULER v. t. (lat. *jugulare*, égorger). Arrêter dans son développement.

JUGURTHA (v. 160-apr. 104 av. J.-C.), roi de Numidie (118-105 av. J.-C.). Il est vaincu par Marius (107 av. J.-C.).

JAIF, **IVE** n. (lat. *Judeus*, de Judée). Personne appartenant au peuple juif, à la communauté israélienne (avec majuscule). || Qui professe la religion juïque. ● *Juif errant*, personnage légendaire condamné à marcher sans s'arrêter jusqu'à la fin du monde, pour avoir injurié Jésus portant sa croix. || *Le petit juif* (fam.), l'endroit sensible du coude. ♦ adj. Relatif aux juifs.

JUILLET n. m. (lat. *Julius*, mois de Jules César). Septième mois de l'année.

juillet 1789 (*journée du 14*), première insurrection des Parisiens pendant la Révolution, qui entraîne la prise de la Bastille. Le 14 juillet a été choisi comme fête nationale de la France en 1880.

juillet 1830 (*révolution ou journées de*), insurrection des Parisiens contre Charles X (27-29 juill.). Elle entraîne l'abdication de Charles X et l'avènement de Louis-Philippe.

Juillet (*monarchie de*), régime de la France sous le roi Louis-Philippe (1830-1848).

JUIN n. m. (lat. *Junius*, mois de Junius Brutus). Sixième mois de l'année.

juin 1792 (*journée du 20*), émeute parisienne au cours de laquelle les Tuileries, où se trouve le roi, sont envahies.

juin 1848 (*journées de*), insurrection parisienne (23-26 juin), provoquée par le licenciement des ouvriers des Ateliers nationaux.

JUIN (Alphonse), maréchal de France (1888-1967).

JUJUBE n. m. (gr. *zizuphon*). Fruit sucré d'un arbre cultivé dans le Midi (*jujubier*). || Suc, pâte extraits du jujube.

JUKE-BOX [*dʒʊkbɒks*] n. m. (mot amér.) [pl. inv. ou *juke-boxes*]. Electrophone automatique que l'on met en marche avec une pièce de monnaie et qui comprend un choix de disques.

JULES, nom de trois papes, dont JULES II (1443-1513), pape de 1503 à 1513. Il lutte contre Louis XII et protège les artistes : Bramante, Michel-Ange, Raphaël.

JULIANA, née en 1909, reine des Pays-Bas de 1948 à 1980.

JULIEN, **ENNE** adj. (lat. *Julianus*). *Calendrier julien*, calendrier que réforma Jules César en 46 av. J.-C.

JULIEN, dit *l'Apostat* (331-363), empereur romain (361-363). Il abjure le christianisme et favorise une renaissance païenne.

JULIENNE n. f. (du prénom *Julien*). Potage fait de légumes divers coupés en dés et servi avec le bouillon dans lequel ils ont cuit.

JULIERS, en all. *Jülich*, anc. duché de Rhénanie.

JUMBO-JET [*dʒæmbodʒet*] n. m. (mot amér.) [pl. *jumbo-jets*]. Syn. de GROS-PORTEUR.

JUMEAU, **ELLE** adj. et n. (lat. *gemellus*). Se dit de deux enfants nés d'un même accouchement. || Se dit de deux objets semblables : *lits jumeaux*.

JUMELAGE n. m. Action de jumeler.

JUMELÉ, **E** adj. Disposé par couples.

JUMELER v. t. (conj. 3). Ajuster, accoupler côte à côte, en parlant de deux objets semblables et semblablement disposés. || Associer des villes étrangères dans des manifestations culturelles.

JUMELLES n. f. pl. Instrument d'optique formé de deux lunettes accouplées de façon à permettre la vision par les deux yeux.

JUMENT n. f. (lat. *jumentum*, bête de somme). Cheval femelle.

JUMIÈGES, comm. de la Seine-Maritime, sur la Seine; 1634 h. Ruines d'une abbaye fondée au VII^e s. (église du XI^e s.).

JUMPING [*dʒæmpɪŋ*] n. m. (mot angl.). Concours hippique consistant en une succession de sauts d'obstacles.

JUNEAU, cap. de l'Alaska; 19 500 h.

JÜNGER (Ernst), écrivain allemand, né en 1895.

JUNGFRAU (la), sommet des Alpes bernoises (4 166 m), en Suisse.

JUNGLE [*ʒɔŋgl*] n. f. (mot angl.; de l'hindoustani). Dans les pays de moussons très arrosés, végétation très épaisse et exubérante, où les hautes herbes se mêlent en un fouillis verdoyant à des fougères, des bambous, des palmiers. || Société humaine où règne la loi du plus fort.

JUNIOR adj. inv. (mot lat. signif. *plus jeune*). Puîné, cadet. || Qui concerne les jeunes, qui leur est destiné. ♦ adj. et n. Se dit d'une catégorie de sportifs âgés de 16 à 19 ans.

JUNKERS (Hugo), ingénieur allemand (1859-1935), réalisateur d'avions militaires (1915).

JUNON. *Myth. rom.* Divinité italique, épouse de Jupiter.

JUNON, petite planète circulant entre Mars et Jupiter, découverte en 1804.

JUNOT (Jean Andoché), général français (1771-1813). Il commande au Portugal (1807), mais doit capituler à Sintra (1808). — Sa femme, *duchesse d'Abrantès* (1784-1838), est l'auteur de *Mémoires*.

JUNTE [*ʒɔnt*] n. f. (esp. *junta*, de *junto*, joint). Nom donné à certains gouvernements issus d'un coup d'État militaire.

JUPE n. f. (de l'ar.). Vêtement féminin qui enserre la taille et descend jusqu'aux jambes. || Dans les véhicules à coussin d'air, paroi souple limitant une chambre dans laquelle une certaine surpression permet la sustentation du véhicule.

JUPE-CULOTTE n. f. (pl. *jupes-culottes*). Pantalon très ample ayant l'allure d'une jupe.

JUPETTE n. f. Jupe très courte.

JUPITER. *Myth. lat.* Maître des dieux.

JUPITER, la plus grosse des planètes du système solaire (diamètre équatorial; 142 796 km) et la plus importante au point de vue de la masse.

JUPON n. m. Pièce de lingerie qui soutient l'ampleur d'une jupe, d'une robe.

JURA, ensemble de chaînes de montagnes et de plateaux de France et de Suisse; 1718 m au crêt de la Neige. Forêts. Élevage. Tourisme.

JURA (*canton du*), canton de Suisse (créé en 1979); 837 km²; 64 500 h. Ch.-l. Delémont.

JURA (*dép. du*) [39], *dép.* de la Région Franche-Comté; 4 999 km²; 242 925 h. Ch.-l. Lons-le-Saunier. 3 arr. (Lons-le-Saunier, Dole et Saint-Claude), 34 c., 543 comm. Parc naturel régional (*Haut-Jura*), à la frontière suisse.

JURASSIEN, ENNE adj. et n. Du Jura. ● *Relief jurassien*, relief développé dans une structure sédimentaire où alternent couches dures et couches tendres.

JURASSIQUE n. m. et adj. *Géol.* Période de l'ère secondaire marquée par le dépôt d'épaisses couches calcaires.

JURÉ, E adj. Qui a prêté serment. ● *Ennemi juré*, adversaire implacable.

JURÉ n. m. Membre d'un jury.

JURER v. t. (lat. *jurare*). Promettre par serment ou solennellement. || Affirmer fortement. ♦ v. i. Blasphémer, prononcer des jurons. || Être mal assorti avec qqch d'autre. ♦ se jurer v. pr. Se promettre intérieurement qqch.

JURIDICTION n. f. (lat. *juris dictio*, droit de rendre la justice). Ressort ou étendue de territoire où le juge exerce ce pouvoir. || Tribunal.

JURIDIQUE adj. (lat. *juridicus*). Relatif aux formes judiciaires, à la justice, aux lois, au droit.

JURIDISME n. m. Attachement très strict à la règle de droit.

JURISPRUDENCE n. f. (lat. *juris prudentia*, science du droit). Ensemble des décisions des tribunaux sur une matière. ● *Faire jurisprudence*, faire autorité.

JURISTE n. Personne qui connaît, qui pratique le droit.

JURON n. m. Exclamation grossière ou blasphématoire marquant le dépit, la colère, etc.

JURY n. m. (mot angl.). Commission de simples citoyens (jurés) qui remplissent temporairement des fonctions judiciaires. || Commission d'examineurs chargée d'un examen, d'un classement.

JUS n. m. (lat. *jus*). Liquide tiré d'une substance animale ou végétale par pression, cuisson ou par un autre procédé. || *Fam.* Exposé, discours. || *Pop.* Café noir. || *Pop.* Courant électrique.

JUSQU'AU-BOUTISME n. m. *Fam.* Attitude de ceux qui préconisent des mesures extrêmes, qui poussent à terminer de force une entreprise.

JUSQU'AU-BOUTISTE adj. et n. Partisan des mesures extrêmes.

JUSQUE prép. (anc. fr. *enjusque*; du lat. *inde*, de là, et *usque*, jusque). Suivi des prép. *à, en, vers, dans*, indique la limite spatiale ou temporelle, ou la limite extrême de valeur. ♦ *Jusqu'à ce que*, jusqu'au moment où (avec le subj.). ♦ *Jusque-là, jusqu'ici*, jusqu'à ce lieu, jusqu'à ce moment (indiquent la limite qu'on ne dépasse pas). — [L'e de *jusque* s'élide devant une voyelle; *jusque* s'écrit aussi quelquefois avec un s à la fin, surtout en poésie : *jusques à quand*].

JUSSIEU (DE), famille de botanistes français, dont ANTOINE (1748-1836), auteur d'une classification des plantes.

JUSTAUCORPS n. m. Pourpoint serré à la taille, muni de basques et de manches, en usage au XVII^e s. || Vêtement collant d'une seule pièce, formé d'un slip et d'un maillot à manches courtes ou longues, pour la danse et certains sports.

JUSTE adj. et n. (lat. *justus*). Qui juge et agit selon l'équité, en respectant les règles de la morale ou de la religion. ♦ *Au juste*, exactement, précisément. || *Dormir du sommeil du juste*, d'un sommeil profond et tranquille. ♦ adj. Conforme à la justice, à la morale. || Conforme à la raison, à la vérité, au droit. || Qui est exact, conforme à la réalité, à la règle; qui est tel qu'il doit être; qui fonctionne avec précision. || Étroit, court. || Qui suffit à peine. ♦ adv. Avec justesse. || Précisément. || D'une manière insuffisante. || Seulement. ● *Comme de juste* (fam.), comme cela se doit.

JUSTEMENT adv. Légitimement. || Précisément, exactement.

JUSTESSE n. f. Qualité de ce qui est juste, exact, conforme à la règle, à la réalité, de ce qui est bien adapté. || Manière de faire une chose avec exactitude, précision. || Qualité d'une balance qui conserve la position de zéro quand on place deux masses égales dans ses plateaux. ● *De justesse*, de très peu.

JUSTICE n. f. (lat. *justitia*). Vertu morale qui inspire le respect absolu des droits d'autrui. || Caractère de ce qui est juste, équitable, conforme au droit, à la loi morale ou religieuse. || Action ou pouvoir

de prononcer sur les droits de chacun, de punir ou de récompenser. || Ensemble des tribunaux, des magistrats. ● *Rendre la justice*, l'administrer, l'établir. || *Rendre justice à qqn*, reconnaître ses droits, son mérite. || *Se faire justice*, se venger; se tuer (en parlant d'un criminel).

JUSTIFIABLE adj. et n. Qui doit répondre devant certains juges. || Qui relève de qqch : *maladie justifiable d'un traitement prolongé*.

JUSTICIER, ÈRE adj. et n. Qui agit en redresseur de torts sans en avoir reçu le pouvoir légal.

JUSTIFIABLE adj. Qui peut être justifié.

JUSTIFICATIF, IVE adj. et n. m. Qui sert à justifier ou à prouver.

JUSTIFICATION n. f. Action de justifier, de se justifier. || *Impr.* Longueur d'une ligne pleine.

JUSTIFIER v. t. (lat. *justificare*). Mettre hors de cause, prouver l'innocence de qqn. || Faire voir qu'une chose n'était pas fausse, mal fondée, rendre légitime. || Établir la longueur d'une ligne dactylographiée, imprimée, etc. ♦ se justifier v. pr. Prouver son innocence, dégager sa responsabilité.

JUSTINIEN I^{er} (482-565), empereur byzantin (527-565). Il entreprend la reconquête de l'Occident méditerranéen (Afrique, Italie, Espagne) et lutte contre les Perses; il réalise une œuvre législative importante (*Code justinien*) et fait élever Sainte-Sophie de Constantinople.

JUTE n. m. (mot angl.; du bengali *jhuto*). Textile grossier servant à faire de la toile de sac, tiré des tiges d'une plante cultivée dans l'Inde et le Bangladesh.

JUTER v. i. (de *jus*). *Fam.* Rendre du jus.

JUTEUX, EUSE adj. Qui a beaucoup de jus. || *Pop.* Fructueux, qui rapporte beaucoup d'argent.

JÜTLAND, nom all. du *Jylland*. Bataille navale anglo-allemande en 1916.

JUVÉNAL, poète latin (v. 60-v. 140), auteur de *Satires*.

JUVÉNILE adj. (lat. *juvenilis*). Qui appartient en propre à la jeunesse, jeune.

JUXTALINÉAIRE adj. (lat. *juxta*, à côté, et *linea*, ligne). Se dit d'une traduction où le texte et la version se correspondent ligne à ligne dans deux colonnes contiguës.

JUXTAPOSÉ, E adj. Se dit des propositions ou des phrases qui ne sont liées par aucune coordination ou subordination.

JUXTAPOSER v. t. Poser une chose immédiatement à côté d'une autre.

JUXTAPOSITION n. f. (lat. *juxta*, près de, et *positio*). Action de juxtaposer.

JYLLAND, région continentale du Danemark (30 000 km² env.).

K

K n. m. Onzième lettre de l'alphabet et la huitième des consonnes.

K2, deuxième sommet du monde, dans l'Himalaya (Karakorum); 8 611 m.

Ka'ba ou **Kaaba**, édifice cubique au centre de la grande mosquée de La Mecque. Dans sa paroi est scellée la Pierre noire vénérée par les musulmans.

KABBALE n. f. (hébr. *gabbalah*, tradition). Interprétation juive ésotérique et symbolique du texte de la Bible, et dont le livre classique est le *Zohar*, ou *Livre de la splendeur*.

KABBALISTIQUE adj. Relatif à la kabbale.

KABOUL, cap. de l'Afghānistān; 1 424 000 h.

KABUKI n. m. (mot jap.). Genre théâtral japonais où le dialogue alterne avec des parties psalmodiées ou chantées, et avec des intermèdes de ballet.

KABWE, anc. **Broken Hill**, v. de la Zambie; 144 000 h. Centre minier.

KABYLE adj. et n. De Kabylie.

KABYLE n. m. Dialecte berbère de Kabylie.

KABYLES, peuple berbère sédentaire, habitant principalement la Kabylie.

KABYLIE, région montagneuse du Nord-Est algérien.

KÁDÁR (János), homme d'État hongrois (1912-1989).

KADARÉ (Ismail), écrivain albanais, né en 1936, auteur de : *Le Général de l'armée morte*, *le Concert*.

KADESH → QADESH.

KADHAFI (Muammar al-), homme d'État libyen, né en 1942. Il prend le pouvoir en 1969.

KAFKA (Franz), écrivain tchèque de langue allemande (1883-1924), auteur de romans (*la Métamorphose*, *le Procès*, *le Château*) et d'un *Journal intime*.

KAGOSHIMA, port du Japon, dans l'île de Kyūshū; 505 000 h.

KAHN (Louis), architecte américain (1901-1974).

KAIFENG ou **K'AI-FONG**, v. de Chine (Henan), sur le Huang He; 300 000 h.

KAIROUAN, v. de la Tunisie centrale; 55 000 h. Mosquées des VIII^e-IX^e s.

KAISER [kajzoer ou kezer] n. m. (lat. Caesar). Nom donné par les Français à l'empereur d'Allemagne, de 1870 à 1918.

KAISER (Georg), auteur dramatique allemand (1878-1945). Il a écrit *les Bourgeois de Calais*, *Gaz*.

KAKATOËS n. m. → CACATOËS.

KAKEMONO n. m. (mot jap.). Peinture ou calligraphie japonaise ou chinoise, sur soie ou papier, qui se déroule verticalement.

KAKI n. m. (mot jap.). Fruit d'un arbre originaire d'Asie (le *plaqueminier*) à pulpe molle et sucrée, ayant l'aspect d'une tomate.

KAKI adj. inv. (angl. *khakee*; de l'hindoustani). Brun-jaune (couleur de la tenue de campagne de nombreuses armées).

KALAHARI, désert de l'Afrique australe, entre les bassins du Zambèze et de l'Orange.

KALÉIDOSCOPE n. m. (gr. *kalos*, beau, *eidos*, aspect, et *skopein*, regarder). Appareil formé d'un tube opaque, contenant plusieurs miroirs disposés de façon que de petits objets colorés placés dans le tube y produisent des dessins symétriques et variés.

KALI n. m. (mot ar.). Plante du littoral, à feuilles épineuses, riche en soude.

KĀLĪ, épouse de Śiva, déesse hindoue de la Mort.

KALIMANTAN, partie indonésienne de Bornéo.

KALININE, auj. **Tver**, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), sur la Volga; 433 000 h.

KALININGRAD, anc. Königsberg, port de l'U.R.S.S., sur le golfe de la Vistule; 374 000 h.

KALMAR, port de la Suède méridionale; 53 000 h. — L'*Union de Kalmar* réunit sous un même sceptre le Danemark, la Suède et la Norvège de 1397 à 1521-1523.

KALMOUKS, peuple mongol de l'U.R.S.S., entre le Don et la Volga, et en Sibérie.

KAMA (la), riv. de l'U.R.S.S., affl. de la Volga (r. g.); 2 032 km.

KAMAKURA, v. du Japon (Honshū); 173 000 h. Anc. cap. des shōguns Minamoto à partir de 1192. Statue colossale du Bouddha (XIII^e s.). Temples (XII^e-XIV^e s.).

KAMENEV, homme politique soviétique (1883-1936). Il forme, avec Staline et Zinoviev, la première troïka (1923-24).

KAMERLINGH ONNES (Heike), physicien néerlandais (1853-1926). Il a découvert la supraconduction (1911).

KAMIKAZE n. m. (mot jap. signif. *tempête providentielle*). En 1944-45, pilote japonais qui était volontaire pour écraser sur son objectif un avion chargé d'explosifs.

KAMPALA, cap. de l'Ouganda; 458 000 h.

KAMPUCHÉA, nom officiel du Cambodge de 1976 à 1989.

KAMTCHATKA, péninsule volcanique de la Sibirie, entre les mers de Béring et d'Okhotsk. Pêcheries.

KANA n. m. inv. (mot jap.). Signe syllabique de l'écriture japonaise.

KANAKS → CANAQUES.

KANANGA, v. du Zaïre, sur le Lulua, affl. du Kasai; 704 000 h.

KANARIS (Konstandínos), héros de l'indépendance grecque (1790-1877).

KANAZAWA, v. du Japon (Honshū); 418 000 h.

KANDAHAR, v. du S. de l'Afghānistān; 209 000 h.

KANDINSKY (Vassili), peintre russe, naturalisé allemand puis français (1866-1944). Il est l'un des fondateurs du Cavalier bleu à Munich.

KANDY, v. de Sri Lanka; 76 000 h. Anc. cap. (XVI^e-XIX^e s.). Centre bouddhique.

KANGOIROU n. m. (angl. *kangaroo*, d'une langue australienne). Mammifère australien aux membres postérieurs très longs, permettant le déplacement par bonds.

KANGXI, empereur de Chine qui ouvre son pays aux Occidentaux (1662-1722).

KANO, v. du N. du Nigeria; 399 000 h.

KANŌ, lignée de peintres japonais ayant travaillé entre le XV^e et le XIX^e s., dont

Kanô

KANÔ MOTONOBU (1476-1559) et **KANÔ** EITOKU (1543-1590).

KĀNPUR ou **CAWNPORE**, v. de l'Inde (Uttar Pradesh), sur le Gange; 1 688 000 h. Textile.

KANSAS, État des États-Unis (Centre-Nord-Ouest); 213 098 km²; 2 363 000 h. Cap. *Topeka*.

KANSAS CITY, nom donné à deux villes jumelles des États-Unis (Missouri et Kansas), regroupant plus de 1 300 000 h., sur le Missouri. Centre industriel.

KAN-SOU → GANSU.

KANT (Emmanuel), philosophe allemand (1724-1804), créateur d'un système idéaliste critique transcendantal, auteur de la *Critique de la raison pure*.

KAO-HIONG → GAOXIONG.

KAOLACK, port du Sénégal, sur le Saloum; 135 000 h.

KAOLIN n. m. (mot chin.). Roche argileuse, blanche et friable, composée essentiellement de kaolinite et qui entre dans la composition de la porcelaine dure.

KAOLINITE n. f. Silicate naturel d'aluminium, appartenant au groupe des argiles.

KAPOK n. m. (mot malais). Duvet végétal, très léger et imperméable, qui entoure les graines de certains arbres, et que l'on utilise pour les ceintures de sauvetage ou pour les coussins.

KAPPA n. m. inv. Dixième lettre de l'alphabet grec (κ), correspondant au k français.

KARA (*mer de*), mer de l'océan Arctique, entre la Nouvelle-Zemble et le continent.

KARĀCHI, port et principale ville du Pakistân, sur la mer d'Oman; 5 103 000 h. Centre industriel.

KARADJORDJEVIĆ, dynastie serbe (XVIII^e-XIX^e s.). [V. aussi PIERRE I^{er}.]

KARAGANDA, v. de l'U.R.S.S. (Kazakhstan); 600 000 h. Centre houiller.

KARAKORUM, massif du Cachemire, portant des sommets très élevés (K2, Hidden Peak) et de grands glaciers.

KARAKOUM, région désertique de l'U.R.S.S., au Turkménistan.

KARAKUL [-kyl] n. m. Mouton de l'Asie centrale, à toison longue et ondulée.

KARAMÉ (Rachid), homme politique libanais (1921-1987).

KARATÉ n. m. (mot jap.). Art martial, d'origine japonaise, ne faisant appel pour l'attaque ou la défense qu'à des moyens naturels.

KARĀTEKA n. Personne qui pratique le karaté.

KARIBA, aménagement hydroélectrique sur le Zambèze.

KĀRIKĀL, port de l'Inde, sur le golfe du Bengale, anc. comptoir français.

KARITÉ n. m. (mot ouolof). Arbre du Soudan, dont les graines fournissent une matière grasse comestible, le *beurre de karité*.

KARL-MARX-STADT,auj. Chemnitz, v. d'Allemagne (Saxe); 319 000 h. Centre industriel.

KARLOVY VARY, en all. Karlsbad, v. de Tchécoslovaquie (Bohême); 60 000 h. Eaux thermales. Cristallerie.

KARLOWITZ,auj. Sremski Karlovci, v. de Yougoslavie (Serbie). — En 1699, traité par lequel la Turquie abandonne une grande part de ses conquêtes européennes.

KARLSBAD → KARLOVY VARY.

KARLSRUHE, v. d'Allemagne (Bade-Wurtemberg), anc. cap. du pays de Bade;

270 000 h. Port sur le Rhin. Château du XVIII^e s.

KARNAK ou **CARNAC**, site d'Égypte, à l'emplacement de l'ancienne Thèbes, où s'élève le temple du dieu Amon.

KARNĀTAKA, anc. Mysore, État du S. de l'Inde; 192 000 km²; 29 300 000 h. Cap. *Bangalore*.

KARST n. m. Région possédant un relief karstique.

KARST, en it. *Carso*, nom allemand d'une région de plateaux calcaires du N.-O. de la Yougoslavie.

KARSTIQUE adj. *Relief karstique* ou *relief calcaire*, relief particulier aux régions dans lesquelles les roches calcaires forment d'épaisses assises, et résultant de l'action (en grande partie souterraine) d'eaux qui dissolvent le carbonate de calcium.

KART [kart] n. m. (mot angl.). Petit véhicule automobile de compétition, à embrayage automatique, sans boîte de vitesses, ni carrosserie, ni suspension.

KARTING [kartɪŋ] n. m. (mot angl.). Sport pratiqué avec le kart.

KASAÏ ou **KASSAÏ** (le), riv. de Zaïre, affl. du Zaïre (r. g.); 2 200 km.

KASHER, **CASHER** ou **CACHER** adj. inv. Se dit d'un aliment conforme aux prescriptions rituelles de la Loi juive, ainsi que du lieu où il est préparé ou vendu.

KASSEL, v. d'Allemagne (Hesse), anc. cap. de la Hesse, sur la Fulda; 185 000 h. Centre industriel et culturel (art moderne).

KASTLER (Alfred), physicien français, (1902-1984).

KATAÏEV (Valentine Petrovitch), écrivain soviétique (1897-1986), auteur de romans (*Au loin une voile*).

KATANGA → SHABA.

KATAR → QATAR.

KATMANDOU, cap. du Népal; 393 000 h. Monuments (XVI^e-XVIII^e s.). Musée.

KATOWICE, v. de Pologne (Silésie); 366 000 h. Centre industriel.

KATTEGAT → CATTÉGAT.

KATYN, village de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), à l'O. de Smolensk. Les cadavres de 4 500 officiers polonais y sont découverts en 1943.

KAUNAS, en russe *Kovno*, v. de l'U.R.S.S. (Lituanie), sur le Niémen; 395 000 h. Centre industriel.

KAUNDA (Kenneth David), homme d'Etat zambien, né en 1924, président de la République depuis 1964.

KAUTSKY (Karl), socialiste allemand (1854-1938).

KĀVIRI ou **CAUVERY**, fl. de l'Inde (Bengale); 760 km.



Un aspect de Karāchi, avec le palais de justice (à gauche). [Ch. Lenars]

KAWABATA YASUNARI, écrivain japonais (1899-1972). Il a écrit *Pays de neige*, *Nuée d'oiseaux blancs*, *Kyôto*.

KAWASAKI, port du Japon, sur la baie de Tôkyô; 1041 000 h. Centre industriel.

KAYAK n. m. (mot esquimau). Canot de pêche des Esquimaux, en peaux de phoque tendues sur une carcasse en bois. || Canot en toile huilée ou goudronnée.

KAYES, v. du Mali, sur le fleuve Sénégal; 45 000 h.

KAYSERI, v. de Turquie, au S.-E. d'Ankara; 281 000 h.

KAZAKHSTAN, république fédérée de l'U.R.S.S., entre la mer Caspienne et la Chine; 2 171 000 km²; 19 900 000 h. Cap. *Alma-Ata*.

KAZAN, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), cap. de la république autonome des Tatars, sur la Volga; 1 031 000 h. Anc. cap. d'un khânat tatar (1438-1552). Centre industriel et culturel.

KAZANTZAKIS (Nikos), écrivain grec (1883-1957). Il a écrit *Alexis Zorba*, *le Christ crucifié*.

KEATON (Buster), acteur de cinéma américain (1896-1966), au comique subtil, faussement impassible.

KEATS (John), poète anglais (1795-1821), un des grands romantiques anglais (*Endymion*, *Ode à un rossignol*).

KÉFIR n. m. → KÉPHIR.

KEFLAVÍK, v. d'Islande. Base aérienne et aéroport international.

KEHL, v. d'Allemagne (Bade-Wurtemberg), sur le Rhin (pont ferroviaire et pont routier), en face de Strasbourg; 30 000 h.

KEITEL (Wilhelm), maréchal allemand (1882-1946). Chef du commandement suprême allemand de 1938 à 1945.

KEKKONEN (Urho Kaleva), homme d'État finlandais (1900-1986). Premier ministre, puis président de la République (1956-1981).

KEKULÉ VON STRADONITZ (August), chimiste allemand (1829-1896).

KELLER (Gottfried), écrivain suisse d'expression allemande (1819-1890).

KELLERMAN (François Christophe), maréchal de France (1735-1820), vainqueur à Valmy (1792).

KELVIN n. m. (de *Kelvin*, n. d'un physicien angl.). Unité de mesure de température thermodynamique (symb. : K).

KELVIN (lord) → THOMSON (sir William).

KEMAL (Mustafa) → MUSTAFA KEMAL.

KEMEROVO, v. de l'U.R.S.S., en Sibirie occidentale; 495 000 h. Houille.

KENITRA, anc. *Port-Lyautey*, port du Maroc, au N. de Rabat; 139 000 h.

Kennedy (J. F.), nom de l'aéroport international de New York, à Idlewild.

KENNEDY (John Fitzgerald), homme

d'État américain (1917-1963). Président (démocrate) des États-Unis à partir de 1961, assassiné à Dallas.

KENT, comté d'Angleterre, sur le pas de Calais; ch.-l. *Maidstone*.

KENTUCKY, État des États-Unis; 104 660 km²; 3 661 000 h. Cap. *Frankfort*.

KENYA, État de l'Afrique orientale; 583 000 km²; 24 100 000 h. Cap. *Nairobi*. Langue : *swahili*. — Dans ce pays agricole, l'Ouest, montagneux et volcanique, s'oppose à l'Est, plus bas et plus sec vers le N. Exportations de thé, café, sisal, sucre. Tourisme. — Colonisé par les Britanniques (1881), le Kenya devient indépendant en 1963.

KENYAN, E adj. et n. Du Kenya.

KENYATTA (Jomo), homme d'État du Kenya (v. 1893-1978). Il lutte pour l'indépendance du Kenya et devient président de la République (1964-1978).

KÉPHIR ou **KÉFIR** n. m. (mot du Caucase). Boisson obtenue en faisant fermenter du petit-lait.

KÉPI n. m. (suisse all. *Käppi*; de l'all. *Kappe*, bonnet). Coiffure militaire d'origine française, légère et à visière.

KEPLER (Johannes), astronome allemand (1571-1630). Il découvre que les orbites planétaires ne sont pas circulaires mais elliptiques, et énonce les lois, dites *lois de Kepler*, d'où Newton dégagera le principe de l'attraction universelle.

Voir illustration p. 496

KERALA, État de l'Inde, sur la côte S.-O. du Deccan; 38 865 km²; 25 403 000 h. Cap. *Trivandrum*.

KÉRATINE n. f. (gr. *keras*, -atos, corne). Substance fondamentale des poils, des ongles, des cornes, des sabots, des plumes.

KERENSKI (Aleksandr Fedorovitch), homme politique russe (1881-1970). Chef du gouvernement (1917), il est renversé par les bolcheviks.

KERGUELEN (îles), archipel français du S. de l'océan Indien.

KERMÂNCHÂH → BÂKHTARÂN.

KERMESSE n. f. (mot néerl. signif. *messe de l'église*). Fête de charité en plein air. || Grande fête populaire, dans les Flandres et aux Pays-Bas.

KÉROSÈNE n. m. (gr. *kêros*, cire). Liquide pétrolier légèrement jaune, distillant entre 150 et 300 °C, obtenu comme intermédiaire entre l'essence et le gas-oil à partir du pétrole brut.

KEROULARIOS (Michel), en fr. *Céroulaire* (v. 1000-1059), patriarche de Constantinople de 1043 à 1059. En 1054, il provoque le schisme entre les Églises d'Orient et d'Occident.

KESSELRING (Albert), maréchal allemand (1885-1960). Il commande les forces allemandes de Méditerranée et d'Italie, puis le front de l'ouest (1941-1945).

KETCH [ketʃ] n. m. (mot angl.). Voilier à deux mâts dont l'artimon est situé en avant de la barre.

KETCHUP [ketʃəp] n. m. (mot angl.). Condiment anglais, à base de tomates.

KEYNES (John), économiste britannique (1883-1946).

KGB, nom, depuis 1954, des services de sécurité soviétiques.

KHABAROVSK, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), dans l'Extrême-Orient, sur l'Amour; 560 000 h.

KHADIDJA († 619), première femme de Mahomet.

KHÂGNE n. f. *Arg.* Classe qui prépare à l'École normale supérieure (lettres).

KHÂGNEUX, **EUSE** n. *Arg.* Élève de khâgne.

KHAMSIN ou **CHAMSIN** n. m. (mot ar.). Vent de sable en Égypte, analogue au sirocco.

KHAN n. m. (turc *han*). Titre princier turco-mongol.

KHAN n. m. (mot ar.). Dans l'Orient arabe, abri pour les voyageurs, caravansérail.

KHARG (île), île iranienne du golfe Persique. Terminal pétrolier, endommagé depuis 1985 par l'aviation irakienne.

KHARKOV, v. de l'U.R.S.S., anc. cap. de l'Ukraine, sur un affl. du Donets; 1 519 000 h. Centre industriel.

KHARTOUM, cap. du Soudan, au con-



Statue du temple d'Amon à Karnak. [Sidoc]



Johannes Kepler. Peinture anonyme (1627).
[Collegium Wilhelmianum, Strasbourg.]
[Fondation Saint-Thomas, Strasbourg]

fluent du Nil Blanc et du Nil Bleu; 560 000 h.

KHAYBAR ou **KHYBER** (passe de), défilé entre le Pakistan et l'Afghanistan.

KHAYYÂM ('Umar), poète et mathématicien persan († v. 1122), auteur de *Quatrains*.

KHÉDIVE n. m. (mot persan). Titre porté par le vice-roi d'Égypte de 1867 à 1914.

KHEOPS, roi d'Égypte vers 2650 av. J.-C. Il fait élever la grande pyramide de Gizeh.

KHEPHREN, roi d'Égypte vers 2620. Successeur de Kheops, il fait construire la deuxième pyramide de Gizeh.

KHERSON, port de l'U.R.S.S. (Ukraine), sur le Dniepr; 337 000 h.

KHI n. m. inv. Lettre de l'alphabet grec correspondant à *kh*.

KHINGAN (Grand), massif de Chine, entre le désert de Gobi et la plaine de la Chine du Nord-Est; 2 091 m. — Le **Petit Khingan** sépare cette plaine du bassin de l'Amour.

KHMER, ÈRE adj. (mot hindi). Relatif au Cambodge.

KHMER n. m. Langue officielle du Cambodge.

KHMERS, population majoritaire du Cambodge.

KHÔL n. m. → KOHOL.

KHOMAYNI (Ruhollâh), chef religieux iranien (1902-1989). En 1979, il instaure une République islamique.

KHORÂSÂN, région du N.-E. de l'Iran. V. princ. *Mechhed*.

KHORRAMCHAH, port d'Iran, près du Châh al-'Arab; 147 000 h.

KHORSABAD, village d'Iraq, site de la

capitale bâtie par Sargon II d'Assyrie vers 717 av. J.-C.

KHROUCHTCHEV (Nikita Sergueïevitch), homme d'État soviétique (1894-1971), président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S. de 1958 à 1964.

KHULNÂ, v. du Bangladesh, au S.-O. de Dacca; 623 000 h.

KHUZESTÂN ou **KHÛZISTÂN**, région d'Iran, sur le golfe Persique. Pétrole.

KHYBER → KHAYBAR.

KIANG-SI → JIANGXI.

KIANG-SOU → JIANGSU.

KIBBOUTZ [kibuts] n. m. (mot hébr.) [pl. *kibboutzim*]. Exploitation communautaire, le plus souvent agricole, en Israël.

KICHINEV, v. de l'U.R.S.S., cap. de la Moldavie; 580 000 h.

KICK n. m. (angl. *to kick*, donner des coups de pied). Dispositif de mise en marche d'un moteur de motocyclette à l'aide du pied.

KIDNAPPER v. t. (angl. *to kidnap*). Opérer un kidnapping.

KIDNAPPEUR, EUSE n. Personne qui commet un kidnapping.

KIDNAPPING n. m. Enlèvement d'une personne pour s'en servir comme otage ou pour obtenir une rançon.

KIEL, port d'Allemagne, cap. du Schleswig-Holstein, sur la Baltique; 246 000 h. Constructions navales. Pêcheries. — Le canal de Kiel unit la Baltique à la mer du Nord.

KIELCE, v. de Pologne, au sud de Varsovie; 192 500 h.

KIERKEGAARD (Søren), philosophe et théologien danois (1813-1855).

KIEV, v. de l'U.R.S.S., cap. de l'Ukraine, sur le Dniepr; 2 355 000 h. Université. Cathédrale Sainte-Sophie (XI^e-XVIII^e s.). Grand centre industriel. — Capitale politique russe au XI^e s. Prise par les Mongols

en 1240, lituanienne (1362) puis polonaise (1569), elle est russe à partir de 1654.

KIF-KIF adj. inv. (mot ar.). C'est kif-kif (Fam.), c'est pareil.

KIGALI, cap. du Ruanda; 155 000 h.

KILIMANDJARO,auj. *pic Uhuru*, volcan d'Afrique (Tanzanie), point culminant du continent; 5 895 m.

KI-LIN → JILIN.

KILO-(gr. *khilioi*, mille), préfixe (sym. : k) qui, placé devant une unité de mesure, la multiplie par 10³.

KILO n. m. (pl. *kilos*). Abrév. de KILOGRAMME.

KILOGRAMME n. m. Unité de mesure de masse (sym. : kg), équivalent à la masse du prototype en platine iridié qui a été sanctionné par la Conférence générale des poids et mesures tenue à Paris en 1889, et qui est déposé au Bureau international des poids et mesures.

KILOMÉTRAGE n. m. Nombre de kilomètres parcourus.

KILOMÈTRE n. m. Unité pratique de distance (sym. : km) valant 1 000 m.

• **Kilomètre carré**, unité de surface (sym. : km²) égale à la surface d'un carré de 1 km de côté, soit un million de mètres carrés. (1 km² vaut 100 ha.) || **Kilomètre par heure**, unité de mesure de vitesse (sym. : km/h) valant 1/3,6 mètre par seconde.

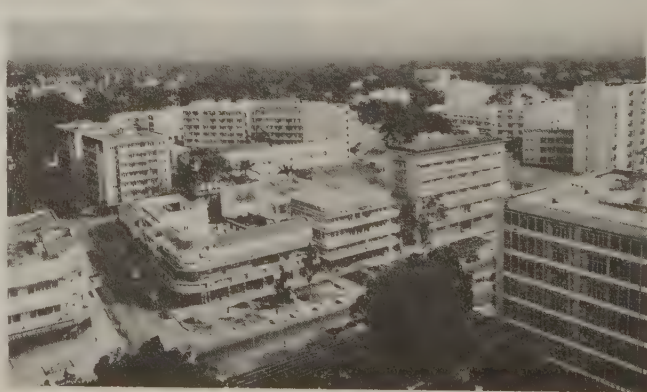
KILOMÈTRER v. t. (conj. 5). Marquer les distances kilométriques.

KILOMÉTRIQUE adj. Relatif au kilomètre.

KI-LONG → JILONG.

KILOWATT n. m. Anc. unité de puissance (sym. : kW) égale à 1 000 watts.

KILOWATTHEURE n. m. Anc. unité d'énergie ou de travail (sym. : kWh) équivalent au travail exécuté pendant une



Un aspect du centre de Kinshasa. [Naud A.A.A.]

heure par une machine dont la puissance est de 1 kilowatt.

KILT n. m. (mot angl.). Jupe courte des Écossais. || Jupe plissée en tissu écossais.

KIM IL-SŌNG, maréchal nord-coréen, né en 1912. Il dirige le pays depuis 1948.

KIMONO n. m. (mot jap.). Tenue japonaise très ample, d'une seule pièce, croisée devant et maintenue par une large ceinture. || Peignoir léger. || Tenue composée d'une veste et d'un pantalon amples des judokas, karatékas, etc.

KINÉSITHÉRAPEUTE n. Praticien exerçant professionnellement le massage thérapeutique et la kinésithérapie.

KINÉSITHÉRAPIE n. f. (gr. *kinêsis*, mouvement et *therapeia*, traitement). Ensemble des traitements qui utilisent le mouvement pour donner ou rendre à un malade, à un blessé, le geste et la fonction des différentes parties du corps.

KINESTHÉSIE n. f. (gr. *kinein*, se mouvoir, et *aisthêsis*, sensation). Ensemble des sensations d'origine musculaire ou articulaire qui nous renseignent sur la position des différents segments de notre corps dans l'espace.

KING (William Lyon MACKENZIE), homme d'État canadien (1874-1950). Premier ministre de 1921 à 1930 et de 1935 à 1948.

KING (Martin Luther), pasteur noir américain (1929-1968). Son action a visé à l'intégration des Noirs. Il meurt assassiné.

KINGSTON, cap. et port de la Jamaïque, sur la côte sud de l'île; 644 000 h. dans l'agglomération. Centre commercial, industriel et touristique.

KINGSTON-UPON-HULL ou **HULL**, port du N. de l'Angleterre, sur l'estuaire du Humber; 268 000 h.

KINOSHITA JUNJI, auteur dramatique japonais, né en 1914. Il a écrit *Une grue un soir*.

KINSHASA, anc. Léopoldville, cap. du Zaïre, sur la rive sud du Zaïre; 2 444 000 h. Centre administratif, commercial et industriel.

KIN-TCHEOU → JINZHOU.

KIOSQUE n. m. (it. *chiosco*, du turc). Pavillon ouvert de tous côtés, qui décore les terrasses ou les jardins. || Abri établi pour la vente des journaux, des fleurs, sur la voie publique. || Superstructure d'un sous-marin, servant d'abri de navigation.

KIPLING (Rudyard), écrivain britannique (1865-1936), auteur de poésies et de romans (*Le Livre de la jungle*).

KIPPOUR n. m. → YOM KIPPOUR.

KIR n. m. (du chanoine Kir, anc. maire et député de Dijon). Apéritif constitué par un mélange de liqueur de cassis et de vin blanc.

KIRCHHOFF (Gustav), physicien alle-

mand (1824-1887). Il découvre l'analyse spectrale avec Bunsen (1859).

KIRCHNER (Ernst Ludwig), peintre expressionniste allemand (1880-1938).

KIRGHIZISTAN ou **KIRGHIZIE**, république fédérée de l'U.R.S.S.; 198 500 km²; 4 300 000 h. Cap. Frounze.

KIRIBATI, anc. îles Gilbert, État de Micronésie, englobant notamment l'archipel des Gilbert; 900 km²; 70 000 h. Cap. Tarawa. — Anc. colonie britannique, indépendante depuis 1979.

KI-RIN → JILIN.

KIRKÛK, v. du nord de l'Iraq; 1 670 000 h. Pétrole.

KIROV, anc. Viatka, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), au N.-E. de Gorki; 404 000 h.

KIROVABAD,auj. Gandja, v. de l'U.R.S.S. (Azerbaïdjan); 261 000 h.

KIRSCH n. m. (all. *Kirsch*, cerise). Eau-de-vie extraite des cerises et des merises.

KIRUNA, v. de Suède, en Laponie; 28 600 h. Fer.

KISANGANI, anc. Stanleyville, v. du Zaïre, sur le fleuve Zaïre; 350 000 h.

KISSINGER (Henry), homme politique américain, né en 1923, responsable de la politique extérieure de 1973 à 1977.

KISTNĀ → KRISHNĀ.

KIT n. m. (mot angl.). Ensemble d'éléments vendus avec un plan de montage et que l'on peut assembler soi-même.

KITA-KYŪSHŪ, port du Japon, dans le N. de l'île de Kyūshū; 1 065 000 h.

KITCHENER, v. du Canada (Ontario); 132 000 h.

KITCHENER (Jord Herbert), maréchal britannique (1850-1916). Il reconquiert le Soudan (Khartoum et Fachoda, 1898), et met fin à la guerre des Boers (1902).

KITCHENETTE n. f. (angl. *kitchen*, cuisine). Petite cuisine souvent intégrée à la salle de séjour.

KITSCH n. m. et adj. inv. (mot all.). Se dit d'une œuvre d'art, d'un décor, d'un mobilier dont le « mauvais goût » peut déplaire ou séduire.

KITAË-NKANA, conurbation de Zambie. Cuivre et plomb.

KITZBÜHEL, station de sports d'hiver d'Autriche (Tyrol).

KIVI (Aleksis), écrivain finlandais (1834-1872), créateur du théâtre finnois.

KIVU (lac), lac du Zaïre oriental.

KIWĪ n. m. (mot angl.; du maori). Oiseau néo-zélandais presque sans ailes. || Gros fruit à l'épiderme marron couvert d'une pilosité soyeuse.

KIZIL IRMAK (le), fl. de Turquie, tributaire de la mer Noire; 1 400 km.

KLagenfurt, v. d'Autriche, cap. de la Carinthie; 87 000 h.

KLĀIPEDA, anc. en all. Memel, port de l'U.R.S.S. (Lituanie), sur la Baltique; 173 000 h.

KLAXON n. m. (nom déposé). Marque d'avertisseur sonore pour automobile.

KLAXONNER v. i. et t. Se servir d'un avertisseur sonore d'automobile.

KLÉBER (Jean-Baptiste), général français (1753-1800). Il commande en Vendée et succède à Bonaparte en Égypte.

KLEE (Paul), peintre suisse (1879-1940), créateur d'un monde onirique, qui participe de l'abstraction et du surréalisme.

KLEIN (Melanie), psychanalyste d'origine autrichienne (1882-1960).



Paul Klee : *Mine grave* (1939). Aquarelle et gouache. (Kunstmuseum, Berne.) [x] (© by COSMOPRESS, Genève — A. D. A. G. P., Paris 1991)

KLEIN (Yves), peintre français (1928-1962), pionnier de l'art contemporain.

KEIEST (Heinrich VON), écrivain allemand (1777-1811), auteur de comédies (*la Cruche cassée*) et de drames historiques (*le Prince de Hombourg*).

KLEPTOMANE ou **CLEPTOMANE** n. Personne atteinte de kleptomanie.

KLEPTOMANIE ou **CLEPTOMANIE** n. f. (gr. *kleptein*, voler). Impulsion pathologique qui pousse certaines personnes à voler.

KLIMT (Gustav), peintre autrichien (1862-1918), représentatif de l'Art nouveau et du symbolisme viennois.

KLINGER (Friedrich Maximilian VON), poète allemand (1752-1831), auteur d'un drame *Sturm und Drang*.

KLOPSTOCK (Friedrich Gottlieb), poète allemand (1724-1803), auteur d'une épopée, *la Messiade*.

KNICKERS [nikœrs] n. m. pl. (mot angl.). Pantalon large et court, serré au-dessous du genou.

KNOCK-DOWN [nɔkdaʊn] n. m. inv. (mot angl.; de *knock*, coup, et *down*, par terre). État d'un boxeur envoyé à terre, mais qui n'est pas encore mis hors de combat.

KNOCK-OUT [nɔkɔʊt] n. m. inv. (mot angl.; de *knock*, coup, et *out*, dehors). Mise hors de combat d'un boxeur resté au moins dix secondes à terre. ♦ adj. inv. (Abrév. : K.-O.)

KNOKKE-HEIST, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale); 29 100 h. Station balnéaire sur la mer du Nord.

KNOUT [knut] n. m. (mot russe). Supplice du fouet, en Russie. || Le fouet lui-même.

KNOX (John), réformateur écossais (v. 1515-1572), fondateur du presbytérianisme.

Knox (Fort), camp militaire des États-Unis (Kentucky). Abri contenant les réserves d'or des États-Unis.

KNUD ou **KNUT**, nom de souverains scandinaves, dont : **KNUD le Grand** (995-1035), roi d'Angleterre à partir de 1016, de Danemark à partir de 1018 et de Norvège à partir de 1028. Il favorise la fusion entre Danois et Anglo-Saxons. — **KNUD II le Saint** (1040-1086), roi de Danemark (1080), patron du Danemark.

K.-O. n. m. et adj. inv. → **KNOCK-OUT**.

KOALA n. m. (mot australien). Mammifère marsupial grimpeur aux oreilles rondes, vivant en Australie.

KÔBE, port du Japon (Honshû); 1 368 000 h. Centre industriel.

KOBOLD [kɔbɔld] n. m. (mot all.). Génie familier de la mythologie germanique.

KOCH (Robert), médecin allemand (1843-1910). Il a découvert le bacille de la tuberculose (1882).

KOCHANOWSKI (Jan), poète polonais (1530-1584), auteur d'éloges sur la mort de sa fille (*Thrènes*).

KÔCHI, v. du Japon (Shikoku); 301 000 h.

KODÁLY (Zoltán), compositeur, folkloriste hongrois (1882-1967).

KODOK → **FACHODA**.

KOENIG (Marie Pierre), maréchal de France (1898-1970), vainqueur à Bir-Hakeim (1942). Élevé à la dignité de maréchal à titre posthume (1984).

KOGĂLNICEANU (Mihail), homme politique roumain (1871-1891). Il prend part au congrès de Berlin (1878).

KOHL (Helmut), homme politique allemand, né en 1930, chancelier (démocrate-chrétien) de la République fédérale d'Allemagne depuis 1982, il devient chancelier de l'Allemagne unie en 1990.

KOHOL ou **KHÔL** n. m. (mot ar.). Fard noirâtre provenant de la carbonisation de

substances grasses, et dont les Orientaux frottent leurs sourcils et leurs paupières.

KOHOUT (Pavel), écrivain tchèque, né en 1928, poète (*le Temps de l'amour et du combat*) et auteur dramatique (*Auguste, Auguste, Auguste*).

KOKOSCHKA (Oskar), peintre expressionniste autrichien (1886-1980), auteur de portraits et de paysages.

KOLA ou **COLA** n. m. Fruit (*noix de kola*) d'un arbre originaire d'Afrique, le *kolatier* contenant des alcaloïdes stimulants.

KOLA (*presqu'île de*), péninsule de l'U.R.S.S., au N. de la Carélie.

KOLAMBA → **COLOMBO**.

KOLAROVGRAD → **ŠUMEN**.

KOLHĀPUR, v. de l'Inde (Mahārāshtra); 351 000 h.

KOLKHOZ ou **KOLKHOZE** n. m. (mot russe). En U.R.S.S., coopérative agricole de production.

KOLKHOZIEN, ENNE adj. et n. Relatif à un kolkhoz; membre d'un kolkhoz.

KOLTCHAK (Aleksandr Vassilievitch) amiral russe (1874-1920). Il commande les Russes blancs (fin 1918).

KOLWEZI, v. du Zaïre, dans le Shaba; 82 000 h. Mine de cuivre.

KOLYMA (la), nom d'une région du Grand Nord de l'Extrême-Orient soviétique et du fleuve (tributaire de l'océan Arctique) qui la traverse; 2 129 km.

KOMIS → **ZYRIANES**.

KOMSOMOLSK-SUR-L'AMOUR, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), en Extrême-Orient, sur l'*Amour*; 284 000 h. Centre industriel.

KONIEV (Ivan Stepanovitch), maréchal soviétique (1897-1973).

KÖNIGSBERG, adj. Kaliningrad, anc. cap. de la Prusse-Orientale.

KONYA, v. de Turquie, au N. du Taurus; 329 000 h.

KOPECK n. m. (mot russe). Unité monétaire divisionnaire de l'U.R.S.S., valant 1/100 de rouble.

KORAIÏCHITES → **QURAYCHITES**.

KORDOFAN, région du Soudan, à l'O. du Nil Blanc.

KÔRIN, peintre japonais (1658-1716). Ses laques représentent l'apogée du style décoratif de l'époque des Tokugawa.

KORNILOV (Lavr Gueorguievitch), général russe (1870-1918). Nommé généralissime par Kerenski, il est tué en luttant contre les bolcheviks.

KORRIGAN, E. n. (mot breton). Nain ou fée des légendes bretonnes, tantôt bienveillant, tantôt malveillant.

KOSCIUSKO (*mont*), point culminant de l'Australie; 2 228 m.

KOŚCIUSZKO (Tadeusz), patriote polo-

nais (1746-1817). Il force les Prussiens à abandonner Varsovie (1794).

KOŠICE, v. de Tchécoslovaquie (Slovaquie); 211 000 h. Cathédrale gothique. Sidérurgie.

KOSOVO, prov. autonome de la république de Serbie.

KOSOVO POLJE, plaine de Yougoslavie où, en 1389, se déroule la bataille de Kosovo entre Turcs et Serbes, qui met fin à l'indépendance de la Serbie.

KOSSUTH (Lajos), homme politique hongrois (1802-1894). Chef de l'insurrection de 1848, il fait voter la déchéance des Habsbourg et l'indépendance de la Hongrie; vaincu par les Russes (1849).

KOSSYGUINE (Aleksei Nikolaievitch), homme d'État soviétique (1904-1980), président du Conseil des ministres de 1964 à 1980.

KOTO n. m. (mot jap.). Cithare japonaise sur table, munie de 13 cordes en soie.

KOTOR, port de Yougoslavie (Monténégro), sur l'Adriatique, dans le golfe appelé *bouches de Kotor*; 6 000 h.

KOUANG-SI → **GUANGXI**.

KOUANG-TONG → **GUANGDONG**.

KOUBAN (le), fl. de l'U.R.S.S., tributaire de la mer d'Azov; 900 km.

KOUËI-TCHEOU → **GUIZHOU**.

KOUËI-YANG → **GUIYANG**.

K'OUEN-LOUEN → **KUNLUN**.

K'OUEN-MING → **KUNMING**.

KOUFRA, groupe d'oasis de Libye, en Cyrénaïque. Conquis par les Français de Leclerc en 1941.

KOUÏBYCHEV, adj. Samara, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), sur la Volga; 1 242 000 h. Port fluvial. Centre industriel.

KOULAK n. m. (mot russe). En U.R.S.S., avant la collectivisation des terres, paysan riche.

KOUMASSI ou **KUMASI**, v. du Ghana, anc. cap. des Achantis; 350 000 h.

Kouo-min-tang → **GUOMINDANG**.

KOURA (la), fl. de Turquie et d'U.R.S.S., tributaire de la Caspienne; 1 510 km.

KOURGAN, v. de l'U.R.S.S., en Sibérie occidentale; 334 000 h.

KOURILES (les), archipel soviétique d'Asie, longue chaîne d'îles, du Kamtchatka à l'île d'Hokkaidô. Pêcheries et conserveries.

KOUROU, ch.-l. de c. de la Guyane française; 7 167 h. Site du centre spatial guyanais du Centre national d'études spatiales.

KOURSCK, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), au N. de Kharkov; 404 000 h. Centre industriel. Minerais de fer.

KOUTOUZOV (Mikhaïl Illarionovitch),

feld-maréchal russe (1745-1813). Vainqueur de Napoléon en Russie (1812).

KOUZBASS, anc. **Kouznetsk**, importante région houillère et métallurgique de l'U.R.S.S., en Sibérie occidentale.

KOVNO → KAUNAS.

KOWEÏT, en ar. **al-Kuwayt**, État d'Arabie, sur la côte du golfe Persique; 17 800 km²; 2 100 000 h. Cap. **Koweït**. Pétrole. — Protectorat britannique en 1914, indépendant depuis 1961. Son annexion par l'Irak en 1990 provoque la guerre du Golfe en 1991.

KOWEÏTIEN, **ENNE** adj. et n. De l'État du Koweït.

KOWLOON, v. de la colonie de Hongkong, située en face de l'île de Hongkong; 1 680 000 h.

KOZHIKODE → CALCUT.

KRA, isthme de Thaïlande qui unit la péninsule malaise au continent.

KRACH [krak] n. m. (néerl. *krak*, craquement). Débatte financière.

KRAFT n. m. (mot all. signif. *force*). Papier d'emballage foncé, très résistant.

KRAKATAU ou **KRAKATOA**, île de l'Indonésie, partiellement détruite en 1883 par l'explosion d'un volcan, le Perbuatan.

KRASICKI (Ignacy), prélat et écrivain polonais (1735-1801), auteur de poèmes épiques (*Pan Podstoli*), de romans (*la Campagne de Chocim*) et de fables.

KRASNODAR, anc. **Iekaterinodar**, v. de l'U.R.S.S., au N du Caucase; 595 000 h. Raffinerie de pétrole.

KRASNOÏARSK, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), sur l'Ienisseï; 845 000 h. Centre industriel.

KREBS (Hans Adolf), biochimiste allemand (1900-1981).

KREFELD, v. d'Allemagne (Rhénanie-du-Nord-Westphalie), sur le Rhin; 217 000 h.

KREISKY (Bruno), homme d'État autrichien (1911-1990), chancelier de la République autrichienne de 1970 à 1983.

Kremlin de Moscou (le), anc. forteresse et quartier central de la capitale; siège du gouvernement de l'U.R.S.S.

KRILL n. m. Banc de crustacés dont se nourrissent les baleines.

KRISHNĀ ou **KISTNĀ**, fl. de l'Inde, tribulaire du golfe du Bengale; 1 280 km.

KRIŚNA ou **KRISHNA**, divinité hindouiste, une des principales manifestations de Viṣṇu.

KRIVOÏ-ROG, v. de l'U.R.S.S. (Ukraine), sur l'Ingoulets; 674 000 h. Sidérurgie et métallurgie (mines de fer).

KRLEŽA (Miroslav), écrivain yougoslave (1893-1981).

KRONCHTADT ou **KRONSTADT**, île et base navale de l'U.R.S.S., dans le golfe de Finlande, à l'O. de Leningrad. — Mutineries de marins en 1905, 1917 et 1921.

KRONPRINZ (Frédéric Guillaume, dit le) [1882-1951], fils aîné de l'empereur Guillaume II.

KROPOTKINE (Peter Alekseïevitch), révolutionnaire russe (1842-1921), théoricien de l'anarchisme.

KRUGER (Paul), homme politique sud-africain (1825-1904). Fondateur du Transvaal (1852), il organise la résistance aux Britanniques (1877).

KRUPP, famille d'industriels allemands (XIX^e-XX^e s.) dont les activités sont la sidérurgie, les chantiers navals et l'armement.

KRYLOV (Ivan Andreïevitch), fabuliste russe (1769-1844).

KRYPTON n. m. (gr. *kruptos*, caché). Gaz rare (Kr), de masse atomique 83,80, présent dans l'atmosphère, utilisé dans certaines ampoules électriques.

KSI n. m. inv. Lettre de l'alphabet grec correspondant à ks.

KUALA LUMPUR, cap. de la Malaisie; 1 103 000 h.

KÜBİLĀY KHĀN (1214-1294), empereur mongol (1260-1294), petits-fils de Gengis Khān, fondateur de la dynastie des Yuan de Chine.

Ku Klux Klan, société secrète nord-américaine, créée v. 1865, hostile aux Noirs, xénophobe et nationaliste.

Kulturkampf, lutte menée, de 1871 à 1878, par Bismarck contre les catholiques allemands.

KUMAMOTO, v. du Japon, dans l'île de Kyūshū; 526 000 h.

KUMASI → KOUMASSI.

KUN (Béla), révolutionnaire hongrois (1886-1938).

KUNDERA (Milan), écrivain tchèque naturalisé français, né en 1929, auteur de romans (*la Plaisanterie*) et de pièces de théâtre.

KUNG-FU [kungfu] n. m. (mot chin.). Sport de combat d'origine chinoise.

KUNLUN ou **K'OUEN-LOUEN**, massif de Chine, qui sépare le Tibet et le Xinjiang.

KUNMING ou **K'OUEN-MING**, v. de Chine, cap. du Yunnan; 880 000 h.

KUPKA (František), peintre tchèque (1871-1957), un des initiateurs, à Paris, de l'art abstrait.

KURASHIKI, v. du Japon (Honshū); 404 000 h.

KURDE adj. et n. Du Kurdistan.

KURDISTĀN, pays d'Asie, partagé entre la Turquie, l'Iraq et la Syrie, et peuplé de plus de 15 millions de Kurdes. Les Kurdes sont en lutte depuis 1945 pour obtenir leur autonomie, prévue par le traité de Sèvres de 1920.

KUROSAWA AKIRA, cinéaste japonais, né en 1910, auteur de *Rashômon*, *les Sept Samourais*, *Kagemusha*, *Ran*, *Rêves*.

KUROSHIO, courant chaud de l'océan Pacifique, qui longe la côte orientale du Japon.

KUTCHUK-KAÏNARDJI,auj. *Kainarza*, village de Bulgarie (Dobroudja), où est signé, en 1774, un traité russo-turc donnant à la Russie le droit de navigation en mer Noire et le passage des Détroits.

KWANGJU ou **KWANG-ÇU**, v. de la Corée du Sud; 728 000 h.

KWAS ou **KVAS** n. m. (mot russe). Boisson faite avec de l'orge fermentée, en usage dans les pays slaves.

KWAZULU, bantoustan d'Afrique du Sud (Natal); 30 151 km²; 3 422 000 h. Cap. *Ulundi*.

KYÔTO, v. du Japon (Honshū), capitale du Japon jusqu'à la fin du XVI^e s.; 1 473 000 h.

KYPRIANOÛ (Spýros), homme d'État chypriote, né en 1932, président de la République de 1977 à 1988.

KYRIE ou **KYRIE ELEISON** [kirijeelaison] n. m. inv. (gr. *Kurie*, seigneur, *eleïson*, aie pitié). Invocation en usage dans la liturgie romaine et dans de nombreuses liturgies orientales.

KYRIELLE n. f. (de *Kyrie*). *Fam.* Longue suite ininterrompue.

KYSTE n. m. (gr. *kustis*, vessie). Formation pathologique au contenu liquide avec parfois des éléments solides.

KYŪSHŪ, la plus méridionale des grandes îles du Japon; 42 000 km²; 12 967 000 h. V. princ. *Kita-Kyūshū* et *Fukuoka*.

KYZYLKOU, désert de l'U.R.S.S. (Kazakhstan et Ouzbékistan).

L n. m. Douzième lettre de l'alphabet, et la neuvième des consonnes.

LA art. f. sing. et pron. pers. f. sing. → LE.

LA n. m. inv. *Mus.* Note de musique; sixième degré de la gamme de do.

LÀ adv. (lat. *illac*). Indique : 1° un lieu autre que celui où on se trouve (par oppos. à ICI); 2° un lieu quelconque et le lieu où l'on est (dans la langue courante); 3° un moment imprécis du temps; 4° un renforcement. || Se met à la suite, et avec un trait d'union, des pronoms démonstratifs et des substantifs précédés eux-mêmes de l'adj. dém. CE (*cet, cette, ces*) pour rendre la désignation plus précise. || Se met aussi avant quelques adverbes de lieu : *là-dessus, là-bas*, etc. ● *Cà et là*, de tous côtés. || *De là*, de ce lieu-là; pour cette raison. || *Par là*, par ce lieu; dans les environs; par ce moyen. ♦ *Là, là!* Pour apaiser, consoler.

LABAN (Rudolf VON), chorégraphe autrichien (1879-1958).

LA BARRE (chevalier DE), gentilhomme français (1747-1766). Accusé d'avoir mutilé un crucifix, il est décapité. Voltaire réclame sa réhabilitation, qui sera décrétée par la Convention.

LÀ-BAS adv. En un lieu situé plus bas ou plus loin.

LABEL n. m. (mot angl. signif. *étiquette*). Marque spéciale créée par un syndicat professionnel et apposée sur un produit destiné à la vente, pour en certifier l'origine, les conditions de fabrication. || Signe garantissant la qualité de qqch.

LABEUR n. m. (lat. *labor*). *Litt.* Travail pénible et prolongé.

LABIACÉE ou **LABIÉE** n. f. (lat. *labium*, lèvre). Plante dicotylédone à fleurs à symétries bilatérales, souvent parfumée.

LABIAL, E, AUX adj. (lat. *labium*, lèvre). Relatif aux lèvres. ● *Consonne labiale*, ou *labiale* n. f., consonne dont l'articulation principale consiste en un arrondissement des lèvres.

LABICHE (Eugène), auteur dramatique français (1815-1888), auteur de comédies de mœurs (*Un chapeau de paille d'Italie*, *le Voyage de M. Perrichon*).

LABIÉE n. f. → LABIACÉE.

LABILE adj. (lat. *labilis*, de *labi*, glisser). *Psych.* Se dit d'une humeur changeante.

LA BOÉTIE (Étienne DE), écrivain français (1530-1563), ami de Montaigne.

LABORANTIN, E n. Personne employée dans un laboratoire d'analyses ou de recherches.

LABORATOIRE n. m. (lat. *laborare*, travailler). Local disposé pour faire des recherches scientifiques, des analyses biologiques, des essais industriels, des travaux photographiques, etc. || Ensemble de chercheurs effectuant dans un lieu déterminé un programme de recherches. ● *Laboratoire de langue*, salle insonorisée permettant à l'étudiant de se livrer à la pratique orale de la langue.

LABORIEUSEMENT adv. Avec beaucoup de peine et de travail.

LABORIEUX, EUSE adj. (lat. *laboriosus*, de *labor*, travail). *Litt.* Qui travaille beaucoup, qui aime le travail. || Qui exige beaucoup de travail, un effort pénible; difficile, ardu.

LABOUR n. m. Façon qu'on donne aux terres en les labourant. ♦ pl. Terres labourées.

LABOURAGE n. m. Action, manière de labourer la terre.

LA BOURDONNAIS (Bertrand François MAHÉ DE), marin français (1699-1753). Il contribue à l'implantation de comptoirs français dans l'Inde.

LABOURER v. t. (lat. *laborare*, se donner de la peine). Retourner la terre sur une profondeur variable avec la charrue, la houe, la bêche. || Creuser, écorcher profondément.

LABOUREUR n. m. Paysan (vx).

LABRADOR n. m. (de *Labrador*). Race de grands chiens d'arrêt à poil ras.

LABRADOR, région du Canada. Elle correspondait autrefois à la péninsule du Canada entre l'Atlantique, la baie d'Hudson et le Saint-Laurent, longue par le courant froid du *Labrador*. — Auj. ce nom désigne seulement la partie orientale de cette péninsule (partie continentale de la province de Terre-Neuve).

LABRE n. m. (lat. *labrum*, lèvre). Poisson marin vivant près des côtes rocheuses, paré de couleurs vives, comestible. (Nom usuel : *vieille*.)

LABROUSTE (Henri), architecte français (1801-1875).

LA BRUYÈRE (Jean DE), écrivain français (1645-1696). Ses *Caractères* peignent la société de son temps.

LABYRINTHE n. m. (gr. *laburinthos*). Édifice composé d'un grand nombre de pièces disposées de telle manière qu'on n'en trouvait que très difficilement l'issue. || Réseau compliqué de chemins où l'on a du mal à s'orienter. || Complication inextricable. || Autre nom de l'OREILLE INTERNE. || Petit bois coupé d'allées tellement entrelacées qu'on peut s'y égarer facilement.

LAC n. m. (lat. *lacus*). Grande étendue d'eau continentale, généralement douce, souvent qualifiée selon son origine (tectonique, glaciaire, volcanique, etc.). ● *Être, tomber dans le lac* (Fam.), échouer, n'aboutir à rien.

LAÇAGE n. m. Action ou manière de lacer.

LA CAILLE (abbé Nicolas Louis DE), astronome français (1713-1762).

LACAN (Jacques), psychanalyste français (1901-1981).

LACÉDÉMONE, autre nom de Sparte.

LACÉDÉMONIEN, ENNE adj. et n. De Sparte.

LACÉPÈDE (Bernard), naturaliste français (1756-1825). Il a continué l'*Histoire naturelle* de Buffon.

LACER v. t. (lat. *laqueare*, de *laqueus*, lacet) [conj. 1]. Serrer, maintenir, fermer avec un lacet.

LACÉRATION n. f. Action de lacerer.

LACÉRER v. t. (lat. *lacerare*, déchirer) [conj. 5]. Mettre en pièces, déchirer.

LACERTILIEN n. m. (lat. *lacertus*, lézard). Reptile généralement muni de pattes et rarement de grande taille, tel que le lézard, le gecko, le caméléon.

LACET n. m. (de *jacs*). Cordon qu'on passe dans des œillets pour serrer un vêtement, des souliers, etc. || Série de

zigzags. || Nœud coulant pour prendre le gibier.

LÂCHAGE n. m. Action de lâcher. || *Fam.* Action d'abandonner qqn.

LÂCHE adj. (de *lâcher*). Qui n'est pas tendu, pas serré. || *Litt.* Qui manque de précision, de densité.

LÂCHE adj. et n. (de *lâcher*). Qui manque de courage, d'énergie, peureux, poltron. || Qui manifeste de la cruauté et de la bassesse, en sachant qu'il n'en sera pas puni.

LÂCHEMENT adv. Sans courage; avec bassesse.

LÂCHER v. t. (lat. *laxare*). Détendre, desserrer. || Cesser de retenir. || Laisser échapper, lancer qqch qui blesse ou surprend. || *Fam.* Quitter brusquement, abandonner. • *Lâcher pied*, s'enfuir. ♦ v. i. Faire défaut à la suite d'un mauvais fonctionnement.

LÂCHER n. m. Action de laisser partir.

LÂCHÉTÉ n. f. Manque de courage. || Action indigne.

LÂCHEUR, EUSE n. *Fam.* Personne qui abandonne ceux avec qui elle était engagée.

LACIS n. m. (de *lacer*). Réseau de fils, de vaisseaux, de routes, etc., entrelacés.

LACLOS (Pierre CHODERLOS DE), écrivain français (1741-1803), auteur du roman *les Liaisons dangereuses*.

LA CONDAMINE (Charles Marie DE), géodésien et naturaliste français (1701-1774). Il a déterminé la longueur d'un arc de méridien.

LACONIQUE adj. (gr. *lakonikos*, de Laconie). Concis, bref.

LACONIQUEMENT adv. En peu de mots.

LACONISME n. m. Façon de parler remarquable par sa brièveté, sa concision.

LACORDAIRE (Henri), religieux français (1802-1861). Il fonde un journal démocrate-chrétien.

LACO, comm. des Pyrénées-Atlantiques, sur le gave de Pau; 748 h. Gaz naturel. Production de soufre.

LACRIMA-CHRISTI [lakrimakristi] n. m. inv. (mots lat. signif. *larme du Christ*). Vin provenant des vignes cultivées au pied du Vésuve.

LACRYMAL, E, AUX adj. (lat. *lacrimalis*, de *lacrima*, larme). Relatif aux larmes.

LACRYMOGÈNE adj. Qui fait pleurer.

LACS [la] n. m. (lat. *laqueus*). Nœud coulant pour prendre du gibier.

LACTAIRE n. m. (lat. *lactarius*, de *lac*, *lactis*, lait). Champignon des bois dont la chair brisée laisse écouler un lait blanc ou coloré.

LACTATION n. f. (lat. *lactare*, allaiter). Sécrétion et excrétion du lait. || Période pendant laquelle la mère peut allaiter.

LACTÉ, E adj. (lat. *lacteus*, de *lac*, *lactis*, lait). Qui consiste en lait. || Qui ressemble au lait. || Qui dépend de la sécrétion lactée. || Qui contient du lait. • *Voie lactée*, bande blanchâtre, floue, de forme et d'intensité irrégulières, qui fait le tour complet de la sphère céleste.

LACTIQUE adj. Se dit d'un acide-alcool qui apparaît lors de la décomposition du glycogène pendant la contraction musculaire. • *Ferment lactique*, micro-organisme qui transforme certains sucres en acide lactique.

LACTOSE n. m. Sucre contenu dans le lait.

LACUNAIRE adj. Qui présente des lacunes.

LACUNE n. f. (lat. *lacuna*). Espace vide dans l'intérieur d'un corps. || Interruption dans un texte. || Ce qui manque pour compléter une chose; trou, défaillance, insuffisance.

LACUNEUX, EUSE adj. Qui contient des lacunes.

LACUSTRE adj. (lat. *lacustris*, de *lacus*, lac). Qui vit sur les bords ou dans les eaux d'un lac. • *Cité lacustre*, village préhistorique construit sur pilotis, en bordure des lacs et des lagunes.

LAD [lad] n. m. (mot angl.). Garçon d'écurie qui soigne les chevaux de course.

LADAKH (le), région du Cachemire.

LADISLAS, nom de plusieurs rois de Hongrie, de Bohême et de Pologne, dont LADISLAS II JAGELLON (v. 1348-1434), roi de Pologne (1386-1434), vainqueur des chevaliers Teutoniques à Grunwald (1410).

LADITE adj. (pl. *lesdites*) → DIT.

LADOGA (lac), grand lac du N.-O. de l'U.R.S.S., que la Neva fait communiquer avec Leningrad et le golfe de Finlande; 18 400 km².

LADRE n. et adj. (lat. *Lazarus*, n., dans la parabole de l'Évangile, du pauvre couvert d'ulcères). *Litt.* Personne excessivement avaré. || Se dit d'un porc ou d'un bœuf qui a des larves de ténia dans ses muscles ou sous la langue.

LADRERIE n. f. *Litt.* Avarice mesquine et sordide.

LADY [ledi] n. f. (mot angl.) [pl. *ladies*]. Femme de haut rang, en Angleterre.

LAENNEC (René), médecin français (1781-1826). Il a découvert et vulgarisé la méthode d'auscultation.

LA FAYETTE ou **LAFAYETTE** (Marie-Madeleine DE), femme de lettres française (1634-1693), auteur de la *Princesse de Clèves*.

LA FAYETTE (Marie Joseph DE), général et homme politique français (1757-1834). Il participe à la guerre de l'Indépendance américaine et aux révolutions de 1789 et 1830.

LAFFITTE (Jacques), banquier et

homme politique français (1767-1844), président du Conseil de 1830 à 1831.

LA FONTAINE (Jean DE), poète français (1621-1695), auteur de *Contes* et de douze livres de *Fables*.

LAFORGUE (Jules), poète français (1860-1887), auteur de poèmes (*les Complaintes*) et de contes (*les Moralités légendaires*).

LA FOSSE (Charles DE), peintre français (1636-1716), auteur d'œuvres décoratives à Versailles.

LAGASH, anc. v. de Mésopotamie, site sumérien du III^e millénaire av. J.-C.

LAGERKVIST (Pär), écrivain suédois (1891-1974), auteur de poèmes, de drames et de romans (*le Nain*, *Barabbas*).

LAGERLÖF (Selma), femme de lettres suédoise (1858-1940), auteur de romans (*la Saga de Gösta Berling*).

LAGHOUAT, oasis du Sahara algérien, ch.-l. de wilaya; 59 000 h.

LAGIDES, dynastie qui a régné sur l'Égypte hellénistique de 305 à 30 av. J.-C.

LAGON n. m. (mot esp.). Étendue d'eau à l'intérieur d'un atoll, ou fermée vers le large par un récif corallien.

LAGOPÈDE n. m. (gr. *lagôs*, lièvre, et *pous*, *podos*, pied). Oiseau gallinacé habitant les hautes montagnes et le nord de l'Europe.

LAGOS, anc. cap. et princ. port du Nigeria, sur le golfe du Bénin; env. 3,5 millions d'h.

LAGRANGE (Louis), mathématicien français (1736-1813).

La Guardia, l'un des aéroports de New York.

LAGUNE n. f. (it. *laguna*). Étendue d'eau marine retenue derrière un cordon littoral.

LÀ-HAUT adv. En un lieu situé au-dessus. || Ciel.

LA HIRE (Laurent DE), peintre français (1606-1656), un des fondateurs de l'Académie royale de peinture et de sculpture.

LAHORE, v. du Pakistan, cap. du Pendjab; 2 922 000 h. — Une des grandes cités de l'Inde monghole aux XVI^e et XVII^e s.

LAHTI, v. de Finlande; 95 000 h. Centre industriel et touristique.

LAI adj. m. (lat. *laicus*). Frère *lai*, frère servant qui n'est point destiné aux ordres sacrés.

LAI [le] n. m. (mot breton). Au Moyen Âge, petit poème narratif ou lyrique, à vers courts, généralement de huit syllabes, à rimes plates.

LAÏC adj. et n. m. → LAÏQUE.

LAÏCHE [leʃ] n. f. (bas lat. *liscia*). Plante vivace, très commune au bord des eaux, où elle forme des touffes ayant l'aspect de grandes herbes à feuilles coupantes.

laïcisation

LAÏCISATION n. f. Action de laïciser.

LAÏCISER v. t. Remplacer un personnel religieux par un personnel laïque. || Organiser en séparant l'Église et l'État, donner un statut laïque.

LAÏCISME n. m. Doctrine des partisans de la laïcisation des institutions.

LAÏCISTE adj. et n. Partisan du laïcisme.

LAÏCITÉ n. f. Caractère laïque. || Système qui exclut les Églises de l'exercice du pouvoir politique ou administratif, et en particulier de l'organisation de l'enseignement public.

LAID, E adj. (mot frq.). Désagréable à la vue, à l'esprit. || Qui inspire le dégoût, méprisable.

LAIDERON n. m. Jeune fille, jeune femme laide.

LAIDEUR n. f. État de celui ou de ce qui est laid.

LAIE [le] n. f. (mot frq.). Femme du sanglier.

LAINAGE n. m. Étoffe de laine. || Vêtement en laine. || Toison des moutons.

LAINE n. f. (lat. *lana*). Fibre épaisse, douce et frisée, provenant de la toison du mouton et d'autres ruminants. || Vêtement de laine tissé ou tricoté. • *Laine à tricoter*, en pelote, en écheveau. || *Laine de verre*, fibre de verre de très faible diamètre, utilisée pour l'isolation thermique. || *Se laisser manger la laine sur le dos*, se laisser dépouiller.

LAINIEUX, EUSE adj. Fourni de laine. || Qui a l'apparence de la laine.

LAINIER, ÈRE adj. Qui concerne la laine.

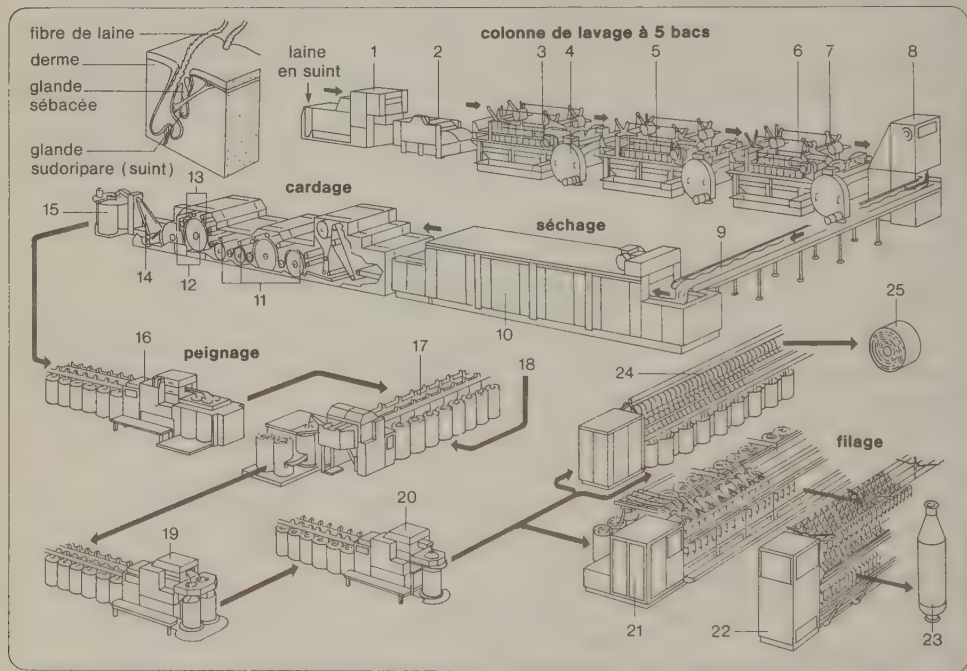
LAÏQUE ou **LAÏC, IQUE** adj. et n. (lat. *laicus*; du gr. *laikos*, qui appartient au peuple). Qui n'appartient pas au clergé. || Indépendant de toute opinion confessionnelle. • *École laïque*, ensemble des écoles publiques constituant un enseignement neutre sur le plan confessionnel.

LAIS [le] n. m. pl. (de *laisser*). Dr. Terrains, limitrophes de la mer, que celle-ci, en se retirant, laisse à découvert.

LAISSE n. f. Corde, lanière servant à mener un chien. • *Tenir qqn en laisse*, le mener à sa fantaisie.

LAISSE n. f. (de *laisser*). Littér. Suite de vers qui constitue une section d'un poème médiéval ou d'une chanson de geste.

LAISSÉ-POUR-COMPTÉ n. m. (pl. *laissés-pour-compte*). Marchandise dont on a refusé de prendre livraison. || *Fam.*



Différentes opérations de la transformation de la laine : 1. Passage dans une chargeuse-ouvreuse, où la laine brute est désagrégée; 2. Passage dans une batteuse-ouvreuse, où la laine est débarrassée de ses impuretés; 3. Bac trempier dans lequel un premier nettoyage est effectué; 4. Cylindres essoreurs équipant la sortie de chacun des bacs trempier, laveurs et rinceurs; 5. Bac laveur (dans lequel un nettoyage plus poussé est effectué); 6. Bac rinceur; 7. Agitateur (herse à mouvement de va-et-vient, entraînant la matière dans les bacs); 8. Chargeuse alimentant le séchoir; 9. Laine lavée et essorée; 10. Séchoir à air chaud; 11. Ecardonneurs destinés à éliminer les particules végétales accrochées aux fibres de laine; 12. Tambours;

13. Cardes permettant de démêler et de disposer côte à côte les fibres; 14. Voile de laine; 15. Mise en pots des rubans de fibres; 16. Étirage (réduction de la section des rubans); 17. Mélangeuse (mélange et affinage des fibres de laine); 18. Ajout éventuel de fibres synthétiques ou naturelles; 19. Peignage (élimination des fibres courtes); 20. Préparation (affinage et régularisation progressifs des rubans); 21. Banc à broches (obtention des méches par étirage et torsion des rubans); 22. Continu à filer (transformation des méches en fils par étirage et torsion); 23. Bobine. Au lieu de passer au banc à broches et au continu à filer, les méches peuvent être traitées sur un métier à filer dit « open-end » [24], permettant l'obtention de grosses bobines cylindriques de fils [25].

Personne dont on n'a pas voulu, rejetée par un groupe social.

LAISSER v. t. (lat. *laxare*, détendre). Ne pas prendre qqch dont on pourrait disposer. || Ne pas emmener avec soi. || Ne pas intervenir pour empêcher une action; permettre. || Ne pas changer la place, la situation, l'état de qqch, de qqn. || Réserver qqch à qqn, le lui confier. || Abandonner derrière soi après sa mort, un passage, etc. ● *Laisser faire, laisser dire*, ne pas se soucier de ce que font, de ce que disent les autres. || *Laisser à penser*, ne pas expliquer qqch que l'on juge suffisamment évident, compris; donner lieu à réflexion. || *Laisser pour compte*, refuser une marchandise commandée. || *Laisser sa vie, la perdre*. || *Laisser tomber* (Fam.), abandonner. || *Ne pas laisser de* (Litt.), ne pas cesser de, ne pas manquer de. ♦ *se laisser* v. pr. *Se laisser aller, se laisser vivre*, se relâcher, s'abandonner à ses penchants. || *Se laisser dire*, entendre dire, mais sans y croire beaucoup. || *Se laisser faire*, ne pas opposer de résistance.

LAISSER-ALLER n. m. inv. Négligence dans la tenue, dans les manières.

LAISSEZ-PASSER n. m. inv. Permis de circuler donné par écrit. (Syn. SAUF-CONDUIT.)

LAIT n. m. (lat. *lac, lactis*). Liquide produit par les mamelles des mammifères femelles, aliment de grande valeur nutritive qui assure, en particulier, la subsistance du jeune au début de sa vie. || Liquide qui ressemble au lait. || Préparation liquide destinée à adoucir l'épiderme ou à démaquiller. ● *Au lait*, se dit d'un aliment (chocolat) ou d'une préparation (café) dont le lait est un des composants. || *Boire du lait, du petit-lait* (Fam.), éprouver une vive satisfaction. || *Frère, sœur de lait*, enfant qui a été nourri du lait de la même femme. || *Lait en poudre*, lait déshydraté, écrémé ou non, sucré ou non, pouvant être reconstitué par adjonction d'eau.

LAITAGE n. m. Aliment à base de lait.

LAITANCE n. f. Sperme de poisson.

LAITERIE n. f. Industrie, commerce du lait. || Usine où le lait est traité pour sa consommation et pour la fabrication de produits dérivés (crème, beurre, fromage, yaourts).

LAITEUX, EUSE adj. Qui ressemble au lait, de couleur blanchâtre.

LAITIER, ÈRE n. m. Commerçant détaillant en produits laitiers. ♦ adj. Qui concerne le lait et ses dérivés. ● *Vache laitière*, ou *laitière* n. f., vache qui est élevée pour la production du lait.

LAITIER n. m. Sous-produit métallurgique essentiellement composé de silicates et formé au cours des fusions d'élaboration.

LAITIÈRE n. f. Vache laitière.

LAITON n. m. (mot ar. signif. *cuivre jaune*). Alliage de cuivre et de zinc.

LAITUE n. f. (lat. *lactuca*, de *lac, lactis*, lait). Plante herbacée, qu'on mange ordinairement en salade.

LAÏUS n. m. (de *laïus*, n. du père d'Édipe). Fam. Discours souvent long et verbeux.

LAÏUSSER v. i. Fam. Faire un laïus.

LAKANAL (Joseph), homme politique français (1762-1845). Il organise l'enseignement.

LALANDE (Joseph), astronome français (1732-1807).

LALIQUE (René), décorateur et verrier français (1860-1945).

LALLY (Thomas DE TOLLENDAL DE), gouverneur général des Établissements français dans l'Inde (1702-1766). Il capitule devant les Anglais à Pondichéry.

LALO (Édouard), compositeur français (1823-1892), auteur de la *Symphonie espagnole*.

LAM (Wilfredo), peintre cubain (1902-1982). Il a été influencé par le surréalisme.

LAMA n. m. (du tibétain). Moine bouddhiste tibétain.

LAMA n. m. (mot esp.; du quechua). Mammifère ruminant de la cordillère des Andes.

LAMANTIN n. m. (esp. *manati*). Mammifère herbivore au corps massif vivant dans les fleuves de l'Afrique et de l'Amérique tropicales.

LAMARCK (Jean-Baptiste), naturaliste français (1744-1829). Il crée le système de la division dichotomique et formule la théorie du transformisme.

LAMARTINE (Alphonse DE), poète français (1790-1869). Après son premier recueil lyrique, les *Méditations poétiques*, il publie les *Harmonies poétiques et religieuses*, *Jocelyn*, *La Chute d'un ange*. Il est membre du Gouvernement provisoire en février 1848, puis candidat malheureux aux élections présidentielles du 10 décembre.

LAMASERIE n. f. Couvent de lamas tibétains.

LAMBALLE, ch.-l. de c. des Côtes-d'Armor; 10 078 h. Anc. cap. du Penthièvre. Églises médiévales, dont Notre-Dame (XII^e-XV^e s.).

LAMBALLE (Marie-Thérèse DE) [1749-1792], amie de Marie-Antoinette, victime des massacres de Septembre.

LAMBDA n. m. inv. Onzième lettre de l'alphabet grec (λ), correspondant au français. ● *Individu lambda* (Fam.), individu quelconque, monsieur Tout le Monde.

LAMBEAU n. m. (anc. fr. *label*; du frq.). Morceau déchiré d'étoffe, de cuir, etc. || *Litt.* Partie détachée d'un tout. ● *Tomber,*

partir en lambeaux, s'en aller par morceaux.

LAMBERSART, comm. du Nord, banlieue de Lille; 28 805 h.

LAMBERT (Jean), mathématicien français (1728-1777).

LAMBÈSE → TAZOULT.

LAMBIN, E adj. et n. (de *lambeau*). Fam. Qui agit avec lenteur et mollesse.

LAMBINER v. i. Fam. Agir lentement.

LAMBOURDE n. f. (anc. fr. *laon*, planche; du frq.). Pièce de bois reposant sur les solives et sur laquelle sont assemblées et clouées les lames d'un parquet.

LAMBRIS n. m. (de *lambrisser*). Revêtement en bois des parois d'une pièce, d'un plafond, d'une voûte. ♦ pl. *Lambris dorés* (Litt.), habitation riche, palais.

LAMBRISSE v. t. (lat. *lambrusca*, vigne sauvage). Revêtir d'un lambris les murs d'un appartement. ● *Pièce lambrissée*, pièce dont les murs sont revêtus de bois.

LAMBSWOOL [lôbswul] n. m. (mot angl.). Laine d'agneau, très légère.

LAME n. f. (lat. *lamina*). Morceau de métal, de verre, de bois, etc., plat et très mince. || Partie tranchante d'une épée, d'un couteau, d'un canif, etc. || Outil à large arête coupante. || Vague de la mer. || Bande continue relativement étroite d'une matière apte à un usage textile. || Chacune des membranes qui se trouvent sous le chapeau de certains champignons. ● *Bonne, fine lame*, homme qui manie bien l'épée. || *Lame de fond*, vague de grande hauteur qui s'élève subitement; phénomène brutal et violent.

LAMÉ, E adj. et n. m. Se dit d'un tissu orné de minces lames d'or ou d'argent (ou d'imitation), ou dont le tissage comporte des fils de métal.

LAMELLAIRE adj. Dont la structure présente des lames, des lamelles.

LAMELLE n. f. (lat. *lamella*). Petite lame.

LAMELICORNE adj. et n. m. Se dit d'un coléoptère dont les antennes sont formées de lamelles pouvant s'écarter comme un éventail (scarabée, hanneton, cétone, etc.).

LA MENNAIS ou **LAMENNAIS** (Félicite Robert DE), écrivain français (1782-1854). Prêtre en 1816, il rompt avec l'Église en 1834; il a écrit *Paroles d'un croyant*.

LAMENTABLE adj. Qui fait pitié, navrant, pitoyable.

LAMENTABLEMENT adv. De façon lamentable.

LAMENTATION n. f. Plainte accompagnée de gémissements et de cris.

LAMENTER (SE) v. pr. (lat. *lamentari*). Se plaindre, se désoler, gémir.

LAMENTIN (Le), ch.-l. de c. de la Martinique; 23 575 h. Aéroport international.

LA METTRIE (Julien), médecin et philosophe matérialiste français (1709-1751).

LAMIFIÉ, E adj. Stratifié.

LAMIFIÉ n. m. Matériau constitué par l'association de plusieurs feuilles de matériaux.

LAMINAGE n. m. Action de laminier, fait d'être laminé.

LAMINAIRE n. f. (lat. *lamina*). Algue brune des côtes rocheuses, qui peut atteindre plusieurs mètres de long.

LAMINER v. t. (lat. *lamina*, lame). Faire subir à un produit une déformation par compression entre deux cylindres, pour modifier, d'une part, sa constitution interne et, d'autre part, sa forme en l'allongeant, afin de l'amener à des dimensions se rapprochant de la forme finale d'utilisation. || Écraser, étouffer par une force qui domine.

LAMINEUR n. m. Ouvrier employé au laminage des métaux. ♦ adj. m. Qui lamine.

LAMINOIR n. m. Machine à l'aide de laquelle on peut réduire la section d'un produit par passage entre deux cylindres. ● Passer au laminoir, soumettre à de rudes épreuves.

LAMORICIÈRE (Louis), général français (1806-1865). Il reçoit en Algérie la soumission de Abd el-Kader (1847), puis commande les troupes pontificales (1860).

LA MOTTE-FOUQUÉ (Friedrich, baron DE), écrivain allemand (1777-1843), auteur de drames, de romans et de contes (*Ondine*).

LAMOURETTE (Adrien), prêtre et homme politique français (1742-1794). Membre de la législative, il obtient, sans lendemain, l'union de tous face aux ennemis (*baiser Lamourette*, juill. 1792).

LAMPADAIRE n. m. (lat. médiév. *lampadariū*). Support vertical muni d'un système d'éclairage à sa partie supérieure.

LAMPANT, E adj. (prov. *lampan*, de *lampa*, briller). Pétrole *lampant*, mélange d'hydrocarbures, obtenu par distillation du pétrole brut.

LAMPARO n. m. (mot prov.). Lampe ou phare utilisé par les pêcheurs, surtout en Méditerranée, pour attirer le poisson.

LAMPE n. f. (lat. *lampas*, -adis). Dispositif, appareil destinés à produire de la lumière. || Ampoule électrique. || Appareil, ustensile produisant une flamme et utilisés comme source de chaleur. ● *Lampe éclair*, ampoule donnant une lumière très brève, mais très intense. || *Lampe à essence*, récipient bourré de coton ou de feutre qu'on imprègne d'essence et dans lequel une mèche de coton sert de conducteur capillaire au combustible. || *Lampe à incandescence*, lampe dans laquelle la lumière provient de l'incandescence, dans un espace vide d'air ou

dans un gaz inerte, d'un conducteur fin sous l'action d'un courant électrique. || *Lampe à pétrole*, récipient contenant du pétrole qui, montant par capillarité à l'aide d'une mèche, peut brûler au-dessus d'une chambre percée de trous pour le passage de l'air qui active la combustion. || *Lampe de poche*, boîtier plat ou cylindrique équipé d'une pile et d'une ampoule. || *Lampe de sûreté*, lampe pouvant être utilisée dans une atmosphère capable d'exploser. || *Lampe témoin*, lampe qui, en s'allumant ou s'éteignant, sert à signaler le fonctionnement, la mise en marche d'un appareil. || *Lampe tempête*, lampe particulièrement bien protégée contre le vent.

LAMPEDUSA, île italienne de la Méditerranée, entre Malte et la Tunisie.

LAMPÉE n. f. *Fam.* Grande gorgée de liquide qu'on avale d'un coup.

LAMPION n. m. (it. *lampione*, grande lampe). Petit récipient dans lequel on met une matière combustible avec une mèche, pour les illuminations (vx). || Lanterne vénitienne. ● *Sur l'air des lampions*, avec des cris rythmés, répétés trois fois de suite.

LAMPISTE n. m. Personne chargée, dans un établissement ou une exploitation industrielle, de l'entretien des lampes et lanternes. || *Fam.* Employé subalterne.

LAMPROIE n. f. (lat. *lampreda*). Vertébré aquatique sans mâchoires, très primitif, de forme cylindrique et allongée.

LAMPSAQUE, anc. v. d'Asie Mineure (Mysie), sur l'Hellespont. (Auj. *Lapseki*.)

LAMPYRE n. m. (lat. *lampyrus*; du gr. *lampein*, briller). Coléoptère, dont la femelle, sans ailes et lumineuse, est connue sous le nom de *ver luisant*.

LAMY (François), officier et explorateur français (1858-1900). Il explore le Tchad.

LANCASHIRE, comté d'Angleterre, sur la mer d'Irlande. Ch.-l. Preston.

LANCASTRE (maison de), maison anglaise, branche cadette des Plantagenêts, qui accède au trône d'Angleterre en 1399 avec Henri IV. Ses droits sont contestés par la maison d'York dans la guerre des Deux-Roses.

LANCASTRE (Jean DE), duc de Bedford (1389-1435), frère d'Henri V, roi d'Angleterre, et régent de France pour son neveu Henri VI (1422).

LANCE n. f. (lat. *lancea*). Arme d'hast à long manche et à fer pointu. || Long bâton garni d'un tampon, pour la joute sur l'eau. || Bout métallique adapté à l'extrémité d'un tuyau et servant à diriger le jet d'un liquide. ● *Rompre une lance*, des lances avec qqn (Litt.), soutenir une discussion avec lui.

LANCÉ, E adj. Qui a acquis une certaine célébrité.

LANCE-BOMBES, LANCE-FLAMMES, LANCE-FUSÉES, LANCE-GRENADES, LANCE-MISSILES, LANCE-ROQUETTES, LANCE-TORPILLES n. m. inv. *Mil.* Appareil pour lancer des bombes, des liquides enflammés, des fusées, des grenades, des missiles, des roquettes, des torpilles.

LANCÉE n. f. Élan de ce qui est lancé. ● *Sur sa lancée*, en profitant du mouvement donné par l'élan initial.

LANCEMENT n. m. Action de lancer.

LANCE-PIERRES n. m. inv. Petite fourche munie de deux caoutchoucs pour lancer des projectiles.

LANCER v. t. (lat. *lanceare*, de *lancea*, lance) [conj. 1]. Jeter avec force loin de soi pour atteindre qqch ou qqn; envoyer contre qqn. || Faire mouvoir rapidement une partie du corps, faire un geste. || Mettre à l'eau un navire par glissement sur sa cale de construction. || Emettre vivement avec violence : *lancer un cri*. || Mettre en vedette, faire connaître par des moyens publicitaires. || Pousser, mettre dans telle ou telle voie : *lancer une affaire*. || Engager qqn dans un sujet de conversation. ♦ se lancer v. pr. Se précipiter dans une direction déterminée. || S'engager avec hardiesse, avec fougue.

LANCER n. m. Action de lancer. || En athlétisme, jet du poids, du disque, du javelot ou du marteau.

LANCETTE n. f. Instrument de chirurgie en forme de canif, qui sert à ouvrir une veine, un abcès, etc.

LANCEUR, EUSE n. Personne qui lance.

LANCEUR n. m. Véhicule à propulsion habituellement composé de plusieurs étages et capable d'envoyer une charge utile dans l'espace.

LANCIER n. m. Soldat d'un corps de cavalerie, armé de la lance (en France de 1801 à 1871). ● *Quadrille des lanciers*, ou *les lanciers*, variante du quadrille, dansée en France vers 1856.

LANCINANT, E adj. Qui lincine.

LANCINEMENT n. m. Élancement.

LANCINER v. t. et i. (lat. *lancinare*). Faire souffrir par des élancements répétés. || Tourmenter de façon peu violente mais continue; obséder.

LAND n. m. (mot all.) [pl. *Länder*]. Nom donné aux États de l'Allemagne fédérale, aux provinces d'Autriche.

LANDAIS, E adj. et n. Des Landes.

LANDAU n. m. (de *Landau*, v. d'Allemagne) [pl. *landaus*]. Voiture d'enfant à capote rabattable.

LANDE n. f. (mot gaul.). Formation végétale de la zone tempérée, composée principalement de bruyères, de genêts et d'ajoncs, résultant généralement de la dégradation de la forêt. || Terrain recouvert par cette végétation.

LANDERNEAU, ch.-l. de c. du Finistère, sur l'estuaire de l'Elorn; 15 660 h. Anc. cap. du Léon. Coopérative agricole.

LANDES, région du S.-O. de la France, qui s'étend le long de l'Atlantique de la Gironde à l'Adour, sur une profondeur maximale d'une centaine de kilomètres. Le massif forestier (pins), le plus important d'Europe occidentale, date du début du XIX^e s. Tourisme sur la côte. Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

LANDES (départ. des) [40], départ. de la Région Aquitaine, sur l'Atlantique; 9 243 km²; 297 424 h. Ch.-l. Mont-de-Marsan. 2 arr. (Mont-de-Marsan et Dax), 30 c., 331 comm.

LANDGRAVE n. m. (all. *Land*, terre, et *Graf*, comte). En Allemagne, jadis, titre de quelques princes souverains.

LANDSTEINER (Karl), biologiste autrichien (1868-1943). Il a découvert les groupes sanguins et le facteur Rhésus.

LANDTAG [lôdtag] n. m. (mot all.). Assemblée délibérante dans la plupart des pays allemands et autrichiens.

LANESTER, ch.-l. de c. du Morbihan, banlieue de Lorient; 22 297 h.

LANG (Fritz), metteur en scène de cinéma autrichien, naturalisé américain (1890-1976), auteur de *Metropolis*.

LANGAGE n. m. (de *langue*). Faculté que les hommes ont de communiquer entre eux et d'exprimer leur pensée au moyen de signes vocaux (la langue), qui peuvent éventuellement être transcrits. || Manière de parler propre à une communauté linguistique, à un groupe, à un individu. || Contenu de la communication. || Mode de transmission de l'information chez quelques animaux. || Manière de s'exprimer au moyen de symboles, de formes artistiques, etc. || *Inform.* Ensemble de caractères, de symboles et de règles qui permettent de les assembler, utilisé pour écrire les instructions à donner à un ordinateur. • *Langage machine*, langage spécifique d'un ordinateur, dans lequel les instructions sont exprimées en code binaire directement assimilable par la machine.

LANGAGIER, ÈRE adj. Relatif au langage.

LANGÉ n. m. (lat. *laneus*, de laine). Rectangle de laine ou de coton qui sert à envelopper un nourrisson.

LANGAIS, ch.-l. de c. d'Indre-et-Loire, sur la Loire; 4 142 h. Château du XV^e s.

LANGER v. t. (conj. 1). Entourer de langes.

LANGÉVIN (Paul), physicien français (1872-1946).

LANGLADE, autre nom de la Petite Miquelon*.

LANGON, ch.-l. d'arr. de la Gironde, sur la Garonne; 6 308 h. Vignobles.

LANGOUREUSEMENT adv. De façon langoureuse.

LANGOUREUX, EUSE adj. Qui marque de la langoureuse, alangui.

LANGOUSTE n. f. (prov. *langosta*; du lat. *locusta*, sauterelle). Crustacé à fortes antennes, mais sans pinces, vivant sur les fonds rocheux de toutes les mers.

LANGOUSTIER n. m. Filet en forme de balance profonde, avec lequel on prend les langoustes. || Bateau équipé pour la pêche de la langouste.

LANGOUSTINE n. f. Crustacé voisin du homard, à longues pinces, qui vit dans certaines mers.

LANGRES, ch.-l. d'arr. de la Haute-Marne, sur le plateau de Langres; 11 359 h. Cathédrale romano-gothique.

LANG SON, v. du N. du Viêt-nam (Tonkin), près de la frontière chinoise. Combats entre Français et Chinois en 1885.

LANGUE n. f. (lat. *lingua*). Organe charnu, fixé par sa partie postérieure au plancher buccal, mobile. || Système de signes verbaux propre à une communauté, à un groupe, à un individu. || Ce qui a la forme d'une langue. • *Avaler sa langue*, garder le silence. || *Avoir la langue bien pendue*, parler beaucoup, facilement. || *Avoir la langue trop longue*, ne pas savoir garder un secret. || *Langue de bois*, phraseologie stéréotypée utilisée par certains partis communistes et par les médias de divers États où ils sont au pouvoir. || *Langue glaciaire*, partie d'un glacier de montagne en aval du névé. || *Langue maternelle*, langue du pays où l'on est né. || *Langue mère*, langue considérée relativement aux langues qui en sont dérivées. || *Langue morte*, langue qu'on ne parle plus (latin, sanskrit, etc.). || *Langue verte*, argot. || *Langue vivante*, langue actuellement parlée. || *Mauvaise langue*, personne qui aime à médire. || *Prendre langue*, entrer en pourparlers. || *Tenir sa langue*, garder un secret. || *Tirer la langue*, la sortir de la bouche en signe de moquerie; être dans le besoin.

LANGUE-DE-CHAT n. f. (pl. *langues-de-chat*). Biscuit sec, long et plat.

LANGUEDOC, pays du S.-O. de l'ancienne France, qui correspondait aux territoires ayant fait partie du comté de Toulouse. Après l'écrasement des albigeois, le Languedoc passe sous l'autorité directe des rois de France (XIII^e s.). Il a formé les départements de la Haute-Garonne, de l'Aude, du Tarn, de l'Hérault, du Gard, de l'Ardeche, de la Lozère et de la Haute-Loire.

Languedoc (canal du) → MIDI (canal du).

Languedoc (parc naturel régional du Haut-), parc régional couvrant environ 140 000 ha sur les dépts. du Tarn et de l'Hérault.

LANGUEDOCIEN, ENNE adj. et n. Du Languedoc.

Languedocienne (la), autoroute partant d'Orange vers l'Espagne.

LANGUEDOC-ROUSSILLON, Région administrative regroupant les dépts. de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales; 27 376 km²; 1 926 511 h. Ch.-l. Montpellier.

LANGUETTE n. f. Objet qui rappelle la forme d'une petite langue. || Petite pièce de forme plate fixée à l'une de ses extrémités, généralement par encastrement. || Lame mobile qui produit les vibrations dans les instruments à anche.

LANGUEUR n. f. (lat. *languor*). Abattement prolongé, physique ou moral, qui se manifeste par une asthénie; manque de dynamisme. || Mélancolie douce et rêveuse.

LANGUIR v. i. (lat. *languere*). Être dans un état prolongé d'affaiblissement physique ou d'abattement moral. || Trâner en langueur, manquer d'animation. || S'étioler. || Attendre vainement. ♦ *se languir* v. pr. S'ennuyer.

LANGUISSANT, E adj. Morne, qui languit.

LANIÈRE n. f. (mot frq.). Courroie ou bande longue et étroite, de cuir ou d'une matière quelconque.

LANNEMEZAN, ch.-l. de c. des Hautes-Pyrénées; 7 403 h. — Du plateau de Lannemезan, au pied des Pyrénées, divergent la Baise, le Gers, la Gimone et la Save.

LANNES (Jean), maréchal de France (1769-1809), vainqueur à Montebello, tué à Essling.

LANNION, ch.-l. d'arr. des Côtes-d'Armor, port sur le Léguer; 17 228 h. Centre national d'études des télécommunications (C. N. E. T.).

LANOLINE n. f. (lat. *lana*, laine et *oleum*, huile). Graisse de consistance solide, jaune ambré, retirée du suint du mouton et employée comme excipient pour de nombreuses pommades.

LANSING, v. des États-Unis, cap. du Michigan; 130 000 h.

LANSLEBOURG-MONT-CENIS, ch.-l. de c. de la Savoie; 552 h. (→ VAL-CENIS).

LANSQUENET n. m. (all. *Landsknecht*, serviteur du pays). Mercenaire allemand servant dans l'infanterie (XV^e-XVI^e s.).

LAN-TCHEOU → LANZHOU.

LANTERNE n. f. (lat. *lanterna*). Sorte de boîte à parois transparentes, dans laquelle on met une lumière à l'abri du vent. || *Archit.* Construction percée de baies, couronnant un bâtiment ou une partie de bâtiment. || *Mécan.* Pignon de forme cylindrique, dont les dents sont constituées par des barreaux réunissant

lanterne

deux plateaux parallèles. ● *Éclairer la lanterne de qqn*, le renseigner. || *Lanterne magique*, instrument d'optique à l'aide duquel on projette sur un écran l'image agrandie de figures peintes sur verre et qui, perfectionnée, a donné naissance à la *lanterne à projections*. || *Lanterne rouge*, le dernier d'un concours, d'une course. || *Lanterne sourde*, lanterne dont on occulte la lumière à volonté. || *Lanterne vénitienne*, lanterne en papier translucide et coloré, employée dans les fêtes, les illuminations. || *Mettre à la lanterne*, pendant la Révolution, pendre qqn aux potences des lanternes. ♦ pl. Feux de position d'une voiture. (Syn. VEILLEUSES.)

LANTERNEAU n. m. Construction basse en surélévation sur un toit, pour l'éclairage ou la ventilation.

LANTERNER v. i. Flâner, perdre son temps. ● *Faire lanterner*, faire attendre.

LANTERNON n. m. *Archit.* Petite lanterne placée sur le faite d'un comble, au sommet d'un dôme, et pouvant servir à y faire pénétrer le jour.

LANVÉOC, comm. du Finistère, sur la rade de Brest; 2 895 h. École navale.

LANZAROTE, l'une des îles Canaries.

LANZHOU ou **LAN-TCHEOU**, v. de Chine, cap. du Gansu, sur le Huang He; 1 200 000 h. Centre industriel.

LAO n. m. Langue thaïe.

LAON [lā], ch.-l. du dép. de l'Aisne, sur une butte allongée; 29 074 h. Ville haute, ceinte de remparts. Cathédrale gothique.

LAOS (république démocratique populaire du), État de l'Asie du Sud-est, à l'O. du Viêt-nam; 236 800 km²; 3 900 000 h. Cap. Vientiane. Langues : lao et français.

HISTOIRE

Détaché au XIV^e s. du Cambodge pour former un royaume bouddhique indépendant, le Laos passe, au XVIII^e s., sous la suzeraineté du Siam (auj. Thaïlande). De 1895 à 1946, il est sous protectorat français. Devenu un État autonome érigé en monarchie constitutionnelle (1947), il est déchiré, à partir de 1950, par la guerre civile. Avec l'intervention des Américains et des Vietnamiens du Nord, le Laos devient un des théâtres d'opération de la guerre du Viêt-nam. En 1975, le Pathet Lao (communiste) abolit la monarchie et instaure une démocratie populaire.

LAO SHE ou **LAO CHE**, écrivain chinois (1898-1966), auteur de *Journal de la cité des chats*.

LAOTIEN, ENNE adj. et n. Du Laos.

LAOZI ou **LAO-TSEU**, lettré chinois du VI^e ou du V^e s. av. J.-C., fondateur du taoïsme.

LA PALICE (Jacques II DE CHABANNES, seigneur DE), maréchal de France (v. 1470-1525), tué à Pavie.

LAPALISSADE n. f. (de *La Palice*, personnage d'une chanson). Affirmation, réflexion d'une évidence naïve.

LA PASTURE (Rogier DE) → VAN DER WEYDEN.

LAPEMENT n. m. Action de laper.

LAPER v. i. et t. (onomat.). Boire en prenant le liquide avec la langue, en parlant des animaux.

LAPEREAU n. m. (rad. préroman *lap-paro*). Jeune lapin.

LA PÉROUSE (Jean François DE), navigateur français (1741-1788). Chargé par Louis XVI d'une expédition de découverte (1785), il périt à Vanikoro (Mélanésie).

LAPIAZ n. m. → LAPIÉ.

LAPICQUE (Louis), physiologiste français (1866-1952). Ses travaux ont porté sur la physiologie du système nerveux.

LAPIDAIRE adj. Bref et concis. || Qui concerne les pierres fines ou précieuses, ou la taille de ces pierres. ● *Musée lapidaire*, consacré à des sculptures en pierre.

LAPIDAIRE n. m. (lat. *lapidarius*, de *lapis*, -idis, pierre). Ouvrier qui taille des pierres fines ou des pierres précieuses autres que le diamant.

LAPIDER v. t. (lat. *lapidare*). Tuer, attaquer, poursuivre à coups de pierres.

LAPIÉ ou **LAPIAZ** [lapja] n. m. (mot du Jura). Ciselure superficielle due au ruissellement dans les roches calcaires.

LAPIN, E n. (même rad. que *lapereau*). Mammifère rongeur, sauvage ou domestique, très prolifique. || Chair comestible du lapin. || Fourrure de cet animal. ● *Cage à lapins* (fam.), immeuble regroupant de nombreux appartements exigus. || *Chaud lapin* (fam.), homme à l'activité sexuelle intense. || *Coup du lapin* (fam.), coup brutal sur la nuque. || *Poser un lapin* (fam.), ne pas venir à un rendez-vous.

LAPINER v. i. Mettre bas, en parlant de la lapine.

LAPIS [lapis] ou **LAPIS-LAZULI** n. m. inv. (lat. *lapis*, pierre, et *lazuli*, mot persan). Pierre fine opaque d'un bleu intense.

LAPLACE (Pierre), astronome et mathématicien français (1749-1827), auteur de travaux sur la mécanique céleste et le calcul des probabilités.

LAPON, ONNE ou **ONE** adj. et n. De la Laponie.

LAPON n. m. Langue parlée en Laponie.

LAPONIE, région la plus septentrionale de l'Europe, au N. du cercle polaire, partagée entre la Norvège, la Suède, la Finlande et l'U.R.S.S. Les *Lapons* (env. 45 000) tirent leurs ressources de l'élevage du renne et de la pêche.

LAPPEENRANTA, v. de Finlande; 51 000 h.

LAPS [laps] n. m. (lat. *lapsus*, chute). *Laps de temps*, intervalle de temps.

LAPSUS [lapsys] n. m. (mot lat.). Faute commise en parlant (*lapsus linguæ*) ou en écrivant (*lapsus calami*) et qui consiste à substituer au terme attendu un autre mot.

LAQUAGE n. m. Action de laquer.

LAQAIS n. m. (gr. médiév. *oulakēs*; du turc *ulaq*, coureur). Valet de pied qui porte la livrée. || *Litt.* Homme d'un caractère servile.

LAQUE n. f. (mot ar., du sanskr.). Substance végétale rouge-brun, fournie par plusieurs plantes d'Orient; vernis noir ou rouge préparé, en Chine surtout, avec cette résine. || Matière contenant de l'alumine colorée, employée en peinture. || Produit qui, vaporisé sur la chevelure, la recouvre d'un film protecteur.

LAQUÉ, E adj. Se dit d'un canard ou de viande de porc enduits de miel avant cuisson et détaillés en lanières.

LAQUEDIVES (îles), archipel indien de la mer d'Oman.

LAQUER v. t. Couvrir d'une couche de laque.

LA QUINTINIE (Jean DE), agronome français (1626-1688).

LARBIN n. m. Fam. Domestique, valet. || Fam. Homme servile.

LARCIN n. m. (lat. *latrocinium*). Petit vol, commis furtivement; produit de ce vol.

LARD n. m. (lat. *lardum*). Tissu adipeux de certains animaux (notamment le porc). ● *Faire du lard* (fam.), engraisser par suite de l'inaction. || *Gros lard* (Pop.), personne grosse. || *Lard maigre*, lard de poitrine entremêlé de chair musculaire, qui peut être salé ou fumé. || *Tête de lard* (Pop.), personne entêtée qui n'accepte aucune remarque.

LARDER v. t. Piquer une viande de petits morceaux de lard. || *Litt.* Percer de coups, blesser, cribler.

LARDON n. m. Petit morceau de lard pour accommoder un plat.

LARE n. m. et adj. (lat. *lar, laris*). *Antiq.* Nom des divinités tutélaires du foyer domestique, chez les Romains.

LA RÉVÉILLÈRE-LÉPEAUX (Louis Marie DE), homme politique français (1753-1824), membre du Directoire (1795-1799).

LA REYNIE (Gabriel Nicolas DE), premier lieutenant de police de Paris (1625-1709).

LARGAGE n. m. Action de larguer, notamment à partir d'un avion.

LARGE adj. (lat. *largus*). Qui a une certaine étendue dans les sens perpendiculaire à la longueur. || Ample, qui ne serre pas. || Dont l'importance, la quantité sont très grandes. || Qui n'est pas borné, sans préjugés. || Généreux. ♦ adv. De manière large. ● *Ne pas en mener large*, être plein d'inquiétude, être dans une situa-

tion dangereuse. || *Voir large*, sans préjugés.

LARGE n. m. Largeur. || *Mar*, Pleine mer. ● *Au large*, éloignez-vous! || *Être au large*, être à son aise, avoir de la place, de l'argent. || *Prendre le large*, s'éloigner du rivage en mer; s'enfuir. || *Se tenir au large*, ne pas s'approcher. ● *Au large de*, en pleine mer, dans les parages de.

LARGEMENT adv. De façon large, abondamment. || *Au minimum*.

LARGENTIÈRE, ch.-l. d'arr. de l'Ardèche; 2 625 h.

LARGESSE n. f. Libéralité, générosité. ● pl. Dons généreux.

LARGEUR n. f. Dimension d'un corps dans le sens perpendiculaire à la longueur. || Caractère de ce qui n'est pas mesquin, pas étroit.

LARGHETTO [largeto] adv. et n. m. (mot it.). *Mus*. Indique un mouvement un peu moins lent que *largo*; morceau exécuté dans ce temps.

LARGILLIÈRE ou **LARGILLIERRE** (Nicolas DE), peintre français (1656-1746), auteur de portraits.

LARGO [larɔ] adv. et n. m. (mot it.). *Mus*. Indique un mouvement ample et large; morceau exécuté dans ce temps.

LARGUER v. t. (prov. *largá*). Détacher, lâcher, laisser aller, en parlant d'une amarre, d'une voile, etc. || Lâcher dans les airs du personnel ou du matériel munis de parachutes. || *Fam*. Abandonner volontairement ce qui embarrasse. ● *Être largué* (Fam.), être perdu, ne plus comprendre.

LARIBOISIÈRE (Jean DE), général français (1759-1812). Il se distingue à Wagram (1809).

LARISSA, v. de Grèce (Thessalie); 102 000 h. Aluminium.

LARME n. f. (lat. *lacrima*). Liquide salé produit par deux glandes situées sous les paupières, au-dessus des globes oculaires, qui humecte la conjonctive et pénètre dans les fosses nasales par l'angle interne de l'œil. || *Fam*. Petite quantité d'un liquide. ● *Avoir des larmes dans la voix*, être ému en parlant. || *Larmes de crocodile*, larmes hypocrites. || *Pleurer à chaudes larmes*, fondre en larmes, pleurer abondamment. || *Rire aux larmes*, rire très fort.

LARMIER n. m. (de *larme*). Moulure horizontale en saillie sur le nu d'un mur et destinée à en écarter les eaux pluviales. || Angle interne de l'œil.

LARMOIEMENT n. m. Écoulement continu de larmes. || Pleurnicherie.

LARMOYANT, **E** adj. Qui foud en larmes, qui pleurniche.

LARMOYER v. i. (conj. 2). Pleurnicher, verser des larmes, se lamenter continuellement.

LA ROCHEFOUCAULD (François, duc DE) [1613-1680], auteur des *Réflexions ou Sentences et maximes morales*.

LA ROCHEJAQUELEIN (Henri DE), chef vendéen (1772-1794).

LAROUSSE (Pierre), lexicographe français (1817-1875).

LARRON n. m. (lat. *latro*). *Litt*. Voleur. ● *Le bon et le mauvais larron*, les deux voleurs qui, selon les Évangiles, furent mis en croix avec Jésus-Christ, et dont le premier se repentit avant de mourir. || *S'entendre comme larrons en foire*, être d'accord pour jouer quelque mauvais tour.

LARVAIRE adj. Relatif à la larve ou à son état.

LARVE n. f. (lat. *larva*, fantôme). Stade de développement, différent de l'état adulte par sa forme et par son mode de vie, que présentent de nombreux animaux (batraciens, insectes, crustacés, etc.). || Personne méprisable.

LARVÉ, **E** adj. Se dit de toute maladie qui se présente sous une forme anormale, et dont les accès sont peu fréquents et bénins. || Qui ne s'est pas encore manifesté nettement, latent.

LARYNGÉ, **E** ou **LARYNGIEN**, **ENNE** adj. Relatif au larynx.

LARYNGITE n. f. Inflammation du larynx.

LARYNGOLOGIE n. f. Étude du larynx et de ses affections.

LARYNGOLOGISTE ou **LARYNGOLOGUE** n. Spécialiste en laryngologie.

LARYNGOSCOPIE n. f. Exploration de l'intérieur du larynx.

LARYNX n. m. (gr. *larunx*). Organe de la phonation, situé en avant du pharynx, et contenant des cartilages qui soutiennent les cordes vocales.

LARZAC (*causse du*), le plus méridional des Grands Causses, dans le S. du Massif central. Élevage des moutons. Camp militaire.

LAS! [las] interj. Syn. de HÉLAS! (Vx.).

LAS, **LASSE** [la, las] adj. (lat. *lassus*). *Litt*. Qui éprouve une grande fatigue physique. || Qui ne peut plus supporter qqch ou qqch; ennuyé, dégoûté. ● *De guerre lasse*, à bout de résistance.

LASAGNE n. f. (mot it.) [pl. inv. ou *lasagnes*]. Pâte alimentaire fraîche taillée en larges rubans.

LA SALLE (Robert CAVELIER DE), voyageur français (1643-1687). Il reconnaît la Louisiane et le cours du Mississippi.

LASCAR n. m. (portug. *lascarim*, soldat mercenaire; du persan). *Fam*. Individu rusé.

LAS CASAS (Bartolomé DE), dominicain espagnol (1474-1566). Il défend les Indiens contre l'oppression des conquérants espagnols.

LASCAUX (*grotte de*), grotte de la comm. de Montignac (Dordogne), ornée de peintures et de gravures paléolithiques (v. 15 000 av. J.-C.). Auj. fermée. Un fac-similé d'une partie de la grotte a été ouvert au public en 1984.

LASCIF, **IVE** [lasif, iv] adj. (lat. *lascivus*). Enclin aux plaisirs sexuels. || Qui excite les plaisirs sexuels.

LASER [lazer] n. m. (mot angl.). Appareil pouvant produire, sous forme d'impulsions ou en continu, une lumière dont les vibrations présentent entre elles une différence de phase constante, utilisée dans le domaine des télécommunications, de l'armement, de la médecine, etc.

LASSALLE (Ferdinand), socialiste allemand (1825-1864).

LASSANT, **E** adj. Qui lasse; ennuyeux.

LASSER v. t. (lat. *lassare*). Rendre las, excéder, ennuyer. ● se *lasser* v. pr. Se fatiguer d'une chose par ennui.

LASSITUDE n. f. (lat. *lassitudo*). Sensation de fatigue physique. || Dégoût, ennui, découragement.

LIASSO n. m. (mot esp.). Corde ou longue lanière de cuir tressé, terminée par un nœud coulant et utilisée pour capturer les animaux.

LASSUS (Roland DE), musicien flamand (v. 1532-1594), auteur de motets, messes, chansons polyphoniques.

LASTEX n. m. (nom déposé). Filé de latex recouvert de fibres textiles (coton, rayonne, Nylon, etc.).

LAS VEGAS, v. des États-Unis (Nevada); 165 000 h. Centre touristique (jeux de hasard).

LATENCE n. f. État de ce qui est latent. || *Psych*. Délai entre un stimulus et la réponse du sujet. (Syn. TEMPS DE RÉACTION.).

LATENT, **E** adj. (lat. *latens*, de *latere*, être caché). Qui n'est pas apparent; qui ne se manifeste pas au-dehors. || Se dit de l'image photographique d'un film impressionné, mais non développé.

LATÉRAL, **E**, **AUX** adj. (lat. *lateralis*, de *latus*, -eris, flanc). De côté, sur le côté; relatif au côté d'une chose.

LATÉRALEMENT adv. Sur le côté.

LATÉRALISATION n. f. Dominance hémisphérique d'une activité, d'une fonction.

LATÉRALITÉ n. f. Dominance fonctionnelle d'un côté du corps sur l'autre.

LATÉRITE n. f. (lat. *later*, brique). Sol rougeâtre de la zone tropicale humide, caractérisé par la présence d'alumine libre et d'oxydes de fer.

LATEX [lateks] n. m. (mot lat. signif. liquide). Liquide blanc ou jaune sécrété par certains végétaux (hévéa, pissenlit, laiteux).

laticlave

LATICLAVE n. m. (lat. *laticlavus*). Bande pourpre qui ornait la tunique des sénateurs romains.

LATIFUNDIUM [latifɥdjm] n. m. (mot lat.) [pl. *latifundia*]. Grand domaine agricole exploité extensivement, caractéristique des économies à forte concentration de la propriété foncière, dans lequel le travail est principalement fourni par des journaliers.

LATIN, E adj. et n. (lat. *latinus*). Du *Latium* : le peuple latin. || Qui appartient à la Rome ancienne, à l'empire qu'elle avait constitué. || Qui appartient à la langue latine. || Qui appartient à une civilisation où la langue est d'origine latine. ♦ adj. *L'Église latine*, l'Église romaine. || *Rite latin*, rite de l'Église romaine. || *Voile latine*, voile en forme de triangle.

LATIN n. m. La langue latine. ♦ *Bas latin*, latin parlé ou écrit après la chute de l'Empire romain et durant le Moyen Âge. || *Latin de cuisine*, jargon formé de mots français à désignation latine. || *Latin populaire*, latin parlé, par oppos. au latin écrit, et qui a donné naissance aux diverses langues romanes. || *Y perdre son latin* (Fam.), ne rien comprendre à une chose.

LATIN DE CONSTANTINOPLE (Empire), État fondé en 1204 par les chefs de la quatrième croisade après la prise de Constantinople; l'Empire est détruit dès 1261 par Michel VIII Paléologue, qui restaure l'Empire byzantin.

LATINA, v. d'Italie (Latium); 96 000 h.

LATINISATION n. f. Action de latiniser un mot, une région, un peuple.

LATINISER v. t. Donner une forme ou une terminaison latine à un mot. || Donner le caractère latin.

LATINISME n. m. Construction propre à la langue latine.

LATINISTE n. Spécialiste de langue et littérature latines.

LATINITÉ n. f. Manière de parler ou d'écrire en latin. || La civilisation latine.

LATINO-AMÉRICAIN, E adj. De l'Amérique latine.

LATITUDE n. f. (lat. *latitudo*, -inis, largeur). Angle formé, en un lieu donné, par la verticale du lieu avec le plan de l'équateur. (Les latitudes sont comptées à partir de l'équateur, de 0 à $\pm 90^\circ$, positivement vers le nord, négativement vers le sud.) || Lieu considéré sous le rapport du climat, de la température. || Liberté, pouvoir d'agir à son gré.

LATIUM, région de l'Italie centrale, sur la mer Tyrrhénienne, formée des prov. de Frosinone, Latina, Rieti, Rome et Viterbe; 17 203 km²; 4 997 000 h. Cap. Rome.

LATOMIES n. f. pl. (lat. *latomia*). Antiq. Carrière qui servait de prison, à Syracuse.

LA TOUR (Georges DE), peintre français (v. 1593-1652). Il peint des scènes diurnes

(le *Tricheur à l'as de carreau*) et des scènes nocturnes, le plus souvent éclairées par une bougie (*Job raillé par sa femme*).

LA TOUR (Maurice QUENTIN DE), pastelliste français (1704-1788), auteur de portraits.

Latran (*accords du*), accords passés en 1929 entre le Saint-Siège et le gouvernement italien, reconstituant la souveraineté du pape sur l'État du Vatican.

Latran (palais du), palais de Rome qui a été pendant dix siècles la résidence des souverains pontifes.

LATRINES n. f. pl. (lat. *latrina*). Lieux d'aisances.

LATTAQUÉ, port de Syrie, sur la Méditerranée; 197 000 h. C'est l'ancienne *Ladice*.

LATTE n. f. (du germ.). Planche mince et de faible largeur. || Long sabre droit de cavalerie (XIX^e s.).

LATTIS [lati] n. m. Ouvrage de lattes, généralement espacées les unes des autres.

LATTE DE TASSIGNY (Jean-Marie DE), maréchal de France (1889-1952). Il commande la 1^{re} armée française, qu'il mène de la Provence au Rhin et au Danube (1944-45).

LAUD (William), prêtre anglican (1573-1645), ministre de Charles I^{er}. Sa politique de persécutions religieuses provoque l'insurrection de l'Écosse.

LAUDANUM n. m. (lat. *ladanum*, résine du ciste). Médicament liquide à base d'opium.

LAUDEUR, TRICE n.¹ Personne qui fait des louanges.

LAUDATIF, IVE adj. (lat. *laudativus*, de *laudare*, louer). Qui célèbre, glorifie, vante.

LAUE (Max VON), physicien allemand (1879-1960). Il découvre en 1912 la diffraction des rayons X par les cristaux.

LAUBENBURG, anc. État d'Allemagne, voisin du Schleswig-Holstein.

LAURACÉE n. f. (lat. *laurus*, laurier). Plante dicotylédone comme le laurier et le camphrier.

LAURAGAIS, région du Languedoc, entre le bas Languedoc et le bassin d'Aquitaine (unis par le seuil du Lauragais).

LAURÉAT, E n. et adj. (lat. *laureatus*, couronné de laurier). Personne qui a remporté un prix, une récompense dans un concours.

LAURENT (*saint*), martyr (v. 210-258). Diacre à Rome, il a été supplicié sur un gril ardent.

LAURENTIDES, ligne de hauteurs du Canada oriental, limitant, au S.-E., le bouclier canadien. Parc provincial.

LAURIER n. m. (lat. *laurus*, laurier). Arbre de la région méditerranéenne, dont les feuilles persistantes sont utilisées comme condiment. ♦ pl. *Cueillir des lauriers*, se couvrir de lauriers (Litt.), remporter des victoires. || *S'endormir sur ses lauriers*, s'arrêter dans une carrière glorieusement commencée. || *Se reposer sur ses lauriers*, jouir d'un repos mérité par des succès éclatants.

LAURIER (*sir* Wilfrid), homme d'État canadien (1841-1919). Chef du parti libéral, il est Premier ministre de 1896 à 1911.

LAURIER-ROSE n. m. (pl. *lauriers-roses*). Arbuste cultivé pour ses fleurs ornementales roses ou blanches.

LAURIER-TIN n. m. (pl. *lauriers-tins*). Arbrisseau de la région méditerranéenne, dont les feuilles persistantes rappellent celles du laurier.

LAUSANNE, v. de Suisse, ch.-l. du c. de Vaud, près du lac Léman; 127 000 h. Cathédrale du XIII^e s. — Le traité de Lausanne, conclu entre les Alliés et la Turquie, le 24 juillet 1923, règle le régime des Détroits et révisé au profit des Turcs, le traité de Sèvres de 1920.

Georges de La Tour :
l'Adoration des
bergers.
(Musée du Louvre,
Paris.)
[Giraudon]



LAUTARET (col du), col des Alpes (2058 m) qui relie l'Oisans au Briançonnais.

LAUTRÉAMONT (Isidore DUCASSE, dit le comte de), écrivain français (1846-1870). Il a écrit les *Chants de Maldoror*.

LAVABLE adj. Qui peut être lavé.

LAVABO n. m. (mot lat. signif. *je laverai*). Appareil sanitaire, en forme de cuvette et alimenté en eau, permettant de faire sa toilette. || Pièce contenant un ou plusieurs de ces appareils. ♦ pl. Cabinet d'aisances, dans un lieu public.

LAVAGE n. m. Action de laver. ♦ *Lavage de cerveau*, action psychologique visant à faire abandonner à un adversaire ses convictions.

LAVAL, ch.-l. du dép. de la Mayenne, sur la Mayenne; 53766 h. Matériel électrique. Vieux château, églises romanes et gothiques.

LAVAL, v. du Canada, banlieue N.-O. de Montréal; 268 000 h.

LAVAL (François DE Montmorency), prélat français (1623-1708), premier évêque du Canada (1674-1688).

LAVAL (Pierre), homme d'État français (1883-1945). Ministre d'État (juill. 1940), puis président du Conseil du maréchal Pétain en avril 1942, il développe avec les Allemands une politique de collaboration. Il est fusillé après la Libération.

LAVALLIÈRE n. f. (de M^{lle} de La Vallière). Cravate souple, nouée en deux larges boucles.

LA VALLIÈRE (Louise DE), favorite de Louis XIV (1644-1710).

LAVAN, île iranienne du golfe Persique. Terminal pétrolier.

LAVANDE n. f. (it. *lavanda*, qui sert à laver). Plante vivace croissant sur les coteaux secs et rocaillieux de la région méditerranéenne, à feuilles et à fleurs odorantes, dont on tire un parfum; ce parfum. ♦ *Bleu lavande*, bleu mauve assez clair.

LAVANDIÈRE n. f. *Litt.* Femme qui lave le linge à la main.

LAVASSE n. f. *Fam.* Boisson, soupe ou sauce dans laquelle on a mis trop d'eau.

LAVE n. f. (it. *lava*; du lat. *labes*, éboulement). Matière liquide émise par un volcan, et qui se refroidit pour former une roche volcanique.

LAVEDAN (le), pays des Pyrénées (haute vallée du gave de Pau).

LAVE-GLACE n. m. (pl. *lave-glaces*). Appareil envoyant un jet de liquide sur le pare-brise d'une automobile pour le laver.

LAVELANET, ch.-l. de c. de l'Ariège; 8433 h. Textile.

LAVE-LINGE n. m. inv. Machine à laver le linge.

LAVEMENT n. m. Injection d'un liquide dans le gros intestin par l'anus; le liquide injecté. ♦ *Lavement des pieds* (Liturg.), cérémonie qui a lieu le jeudi saint en souvenir de Jésus, qui, d'après saint Jean, lava les pieds à ses apôtres avant la Cène.

LAVER v. t. (lat. *lavare*). Enlever avec un liquide ce qui salit; nettoyer avec de l'eau. ♦ *Laver une injure, un outrage* (Litt.), les venger. || *Laver qqn d'une accusation*, le disculper. || *Laver la tête à qqn* (Fam.), le réprimander sévèrement. || *Machine à laver*, appareil destiné au lavage du linge ou de la vaisselle et actionné par un moteur électrique. ♦ *se laver* v. pr. Laver son corps. ♦ *Se laver les mains de qqch*, décliner toute responsabilité.

LAVERA, écart de la comm. de Martigues (Bouches-du-Rhône), sur le golfe de Fos. Port pétrolier. Raffinage du pétrole; chimie.

LAVÉRA (Alphonse), médecin français (1845-1922), auteur de travaux sur le paludisme.

LAVERIE n. f. Blanchisserie équipée de machines à laver.

LAVETTE n. f. Carré de tissu-éponge servant à laver, à essuyer une table. || *Fam.* Personne veule et sans énergie.

LAVEUR, EUSE n. Personne qui lave.

LAVE-VAISSELLE n. m. inv. Appareil qui lave et sèche automatiquement la vaisselle.

LAVIGERIE (Charles), cardinal français (1825-1892), fondateur des Pères blancs.

LAVIS [lavi] n. m. Procédé qui tient du dessin et de la peinture, consistant dans l'emploi de l'encre de Chine ou d'une couleur quelconque unique, étendues d'eau.

LAVOIR n. m. (lat. *lavatorium*). Lieu public où on lavait le linge.

LAVOISIER (Antoine DE), chimiste fran-

çais (1743-1794). Il établit la nomenclature chimique, la composition de l'air et de l'eau.

LAVURE n. f. Eau qui a servi à laver la vaisselle.

LAW (John), financier écossais (1671-1729). Créateur de la Compagnie française des Indes, il organise, sous la Régence, un système de banque, qui ne peut éviter la banqueroute.

LAWRENCE (sir Thomas), peintre britannique (1769-1830), auteur de portraits.

LAWRENCE (David Herbert), écrivain britannique (1885-1930), auteur de romans (*L'Amant de lady Chatterley*).

LAWRENCE (Thomas Edward), orientaliste et agent politique britannique (1888-1935). Il joue un rôle important au Proche-Orient (1915-1918). Il a écrit *les Sept Piliers de la sagesse*.

LAXATIF, IVE adj. et n. m. (lat. *laxativus*, de *laxare*, relâcher). Purgatif léger.

LAXISME n. m. (lat. *laxus*, large). Système ou attitude tendant à adoucir exagérément la rigueur des lois ou des règlements.

LAXISTE adj. et n. Qui concerne ou qui soutient le laxisme.

LAXNESS (Halldór Kiljan GUÐJÓNSSON, dit), écrivain islandais, né en 1902. Il est l'auteur de romans (*Salka Valka*, *la Cloche d'Islande*).

LAYETTE n. f. (anc. fr. *laie*, tiroir). Trousseau d'un nouveau-né.

LAYON [lejɔ̃] n. m. (frq. *laida*, chemin). Petit sentier forestier.

LAZARE (saint), frère de Marthe et de Marie, ressuscité par Jésus.

LAZARISTE n. m. (du prieuré Saint-Lazare). Membre de la Société des prêtres de la Mission, fondée en 1625 par saint Vincent de Paul.

LAZZI [ladzi ou lazzi] n. m. (mot it.) [pl. *lazzi* ou *lazzis*]. Plaisanterie ironique et piquante.

LE, LA, LES art. définis servant à déterminer les noms, leur genre et leur nombre. ♦ pron. pers. complément direct de la troisième personne.

LÉ n. m. (lat. *latus*, large). Largeur d'une étoffe entre ses deux lisères. || Largeur d'une bande de papier peint.

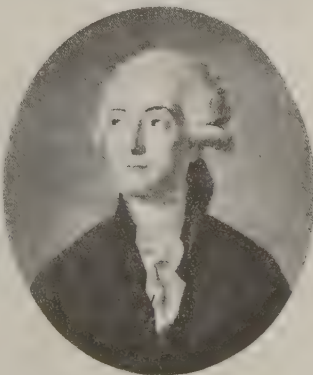
LEADER [lɪdər] n. m. (mot angl. signif. *guide*). Personne la plus en vue d'un parti politique; chef d'une organisation, d'un régime, d'un pays. || *Sports*. Concurrent, équipe qui se trouve en tête d'une compétition.

LEADERSHIP [lɪdərʃɪp] n. m. (mot angl.). Fonction de leader; commandement, hégémonie.

LEAO-NING → LIAONING.

LEAO-TONG → LIAODONG.

LEBEL n. m. (du n. de l'inventeur Nico-



Lavoisier. Gravure d'après David.
(Académie des sciences, Paris.) [Giraudeau]

las **Lebel** [1838-1891]. Fusil de calibre 8 mm, réalisé en 1886, plusieurs fois perfectionné, et employé dans l'armée française jusqu'en 1940.

LEBESGUE (Henri), mathématicien français (1875-1941).

LEBOWA, bantoustane d'Afrique du Sud (Transvaal); 22 500 km²; 1 746 500 h.

LE BRUN ou **LEBRUN** (Charles), peintre français (1619-1690). Protégé par Colbert et Louis XIV, il préside à la décoration de Versailles.

LEBRUN (Charles François), homme politique français (1739-1824), troisième consul après le 18-Brumaire.

LEBRUN (Albert), homme d'État français (1871-1950), président de la République (1932-1940).

LÉCHAGE n. m. Action de lécher.

LE CHATELIER (Henry), chimiste français (1850-1936), créateur de l'analyse thermique.

LÈCHE n. f. Faire de la lèche à qq (Fam.), le flatter basement.

LÉCHÉ, E adj. Fam. Exécuté minutieusement. • *Ours mal léché*, personne mal élevée, grossière.

LÈCHEFRITE n. f. (de lèche, et anc. fr. froie, frotte). Ustensile de cuisine placé sous la broche ou le grill pour recevoir le jus et la graisse d'une pièce de viande mise à rôtir.

LÉCHER v. t. (mot frq.) [conj. 5]. Passer la langue sur qqch, enlever qqch avec la langue. || Fam. Exécuter avec un soin excessif. • *Lécher les pieds, les bottes, etc.*, de qqch, avoir une attitude servile à son égard. || *Lécher les vitrines* (Fam.), regarder longuement les étalages des magasins.

LÈCHE-VITRINES n. m. inv. Faire du lèche-vitrines (Fam.), flâner le long des rues en regardant les vitrines, les étalages des magasins.

LECLERC (Philippe DE HAUTECLOCQUE, dit), maréchal de France (1902-1947). Débarqué en Normandie (1944), il entre à Paris à la tête de la 2^e division blindée, qu'il conduit jusqu'à Berchtesgaden.

LEÇON n. f. (lat. *lectio*, lecture). Enseignement donné en une séance par un professeur, un maître à une classe, à un auditoire, à un élève. || Ce que le maître donne à apprendre. || Enseignement tiré d'une faute ou d'un événement. || Avertissement, réprimande. || Forme particulière d'un texte, lorsque les versions qu'on en possède divergent.

LECONTE DE LISLE (Charles Marie LECONTE, dit), poète français (1818-1894). Il groupe autour de lui les poètes parnassiens (*Poèmes antiques*, *Poèmes barbares*).

LE CORBUSIER (Édouard JEANNERET-GRIS, dit), architecte et urbaniste fran-

çais d'origine suisse (1887-1965). Il adapte l'architecture à la vie sociale et utilise des volumes simples. Il a réalisé une « unité d'habitation » à Marseille, la chapelle de Ronchamp (Haute-Saône), le plan d'urbanisme de Chandigarh (Inde).

LECTEUR, TRICE n. Personne qui lit un livre, un journal, etc. || Personne qui lit à haute voix, devant d'autres personnes. || Collaborateur qui lit les manuscrits envoyés à un éditeur. || Professeur étranger chargé d'exercices pratiques sur la langue du pays dont il est originaire.

LECTEUR n. m. Appareil qui transforme en impulsions électriques les signaux ou les données enregistrés sur un ruban magnétique, un disque, etc. || Machine ou dispositif permettant l'introduction des données dans un ordinateur à partir d'un support extérieur.

LECTORAT n. m. Fonction, charge de lecteur (professeur).

LECTURE n. f. (lat. médiév. *lectura*). Action de lire; ce qu'on lit, fait de savoir lire. || Délibération d'une assemblée législative sur un projet ou sur une proposition de loi. || Interprétation de caractère littéraire, philosophique, musical. || Transformation, par un lecteur, de signaux enregistrés, de données (caractères, cartes ou rubans perforés) en signaux électriques. • *Tête de lecture*, lecteur ou organe du lecteur qui procède à la lecture des signaux électriques.

LEDIT adj. (pl. *lesdits*) → DIT.

LEDOUX (Claude Nicolas), architecte français (1736-1806), auteur des bâtiments des salines d'Arc-et-Senans et des plans de la ville qui devait les entourer.

LEDRU-ROLLIN (Alexandre), homme politique français (1807-1874). Ministre de l'Intérieur en février 1848, il réagit contre les extrémistes de gauche, mais il doit céder son poste à Cavaignac.

LEE (Robert Edward), général américain (1807-1870), chef des armées sudistes pendant la guerre de Sécession.

LEEDS, v. du N. de l'Angleterre; 448 000 hab. Musées. Centre lainier.

LEEWARDEN, v. des Pays-Bas, ch.-l. de la Frise; 86 000 h.

LEFEBVRE (François Joseph), maréchal de France (1755-1820).

LÉGAL, E, AUX adj. (lat. *legalis*, de *lex*, *legis*, loi). Conforme à la loi, au droit.

LÉGALEMENT adv. Suivant les lois.

LÉGALISATION n. f. Action de légaliser.

LÉGALISER v. t. Rendre légal. || *Dr. Certifier l'authenticité des signatures apposées sur un acte.*

LÉGALISME n. m. Souci de respecter minutieusement la lettre de la loi.

LÉGALISTE n. et adj. Partisan de la légalité.

LÉGALITÉ n. f. Qualité de ce qui est légal; ensemble des choses prescrites par la loi.

LÉGAT n. m. (lat. *legatus*, envoyé). *Hist.* A Rome, personnage chargé d'une mission diplomatique (ambassadeur), administrative (adjoint au gouverneur de province), militaire (lieutenant des généraux en campagne). || Représentant extraordinaire du pape.

LÉGATAIRE n. (lat. *legare*, léguer). Bénéficiaire d'un legs.

LÉGATION n. f. Mission diplomatique entretenue par un gouvernement dans un pays où il n'a pas d'ambassade. || Bâtiment occupé par le personnel de cette mission. || Étendue de pays soumise à un légat.

LÉGENDAIRE adj. De la nature des légendes. || Déformé ou transformé par la tradition populaire. || Passé à la célébrité.

LÉGENDE n. f. (lat. *legenda*, ce qui doit être lu). Récit à caractère merveilleux, où les faits historiques sont transformés par l'imagination populaire ou par l'invention poétique. || Histoire déformée et embellie par l'imagination. || Explication jointe à

Le Corbusier :
la chapelle
de Ronchamp
(Haute-Saône)
[béton; 1950-1955].

[R. Doisneau-Rapho :
© S. P. A. D. E. M.,
Paris 1991]



une photographie, à un dessin, à un plan ou à une carte géographique.

LÉGER, ÈRE adj. (lat. *levis*). Qui a peu de poids, dont la densité est faible, qui a peu d'épaisseur. || Facile à digérer, frugal. || Qui donne une impression de vivacité, de délicatesse. || Peu important, peu perceptible. || Peu violent, peu fort. || Qui a peu de sérieux, de profondeur, de stabilité. || Dans divers sports individuels, qualifie une catégorie de poids (s'emploie aussi comme nom). ● A la légère, inconsidérément. || Avoir la main légère, être prompt à frapper; opérer adroitement, en parlant d'un chirurgien. || *Cœur léger*, sans souci. || *Poésies légères*, sur des sujets peu importants. || *Sommeil léger*, que le moindre bruit interrompt.

LÉGER (Fernand), peintre français (1881-1955). Après avoir pratiqué le



Fernand Léger : *Éléments mécaniques* (1924).
(Coll. priv.) (Graudon; © S. P. A. D. E. M., Paris 1991)

cubisme, il s'oriente vers un art inspiré par les aspects techniques et populaires de la vie moderne.

LÉGÈREMENT adv. De façon légère.

LÉGÈRETÉ n. f. Qualité de ce qui est léger, peu épais, peu pesant, peu massif, peu important, peu sérieux.

LÉGIFÉRER v. i. (lat. *legifer*, qui établit des lois) [conj. 5]. Faire des lois, édicter des règles.

LÉGION n. f. (lat. *legio*). *Hist.* Unité fondamentale de l'armée romaine. || Appellation de certaines unités militaires. || *Litt.* Grand nombre d'êtres vivants. ● *Légion étrangère*, formation militaire française créée en 1831, en Algérie, et composée de volontaires, en majorité étrangers.

Légion d'honneur (ordre de la), ordre national français, institué en 1802 par Bonaparte en récompense de services militaires et civils.

LÉGIONNAIRE n. m. Soldat d'une légion romaine. || Militaire de la Légion étrangère. ● *Maladie du légionnaire*, maladie infectieuse grave, d'origine bactérienne.

LÉGISLATEUR, TRICE adj. (lat. *legislator*). Qui fait les lois.

LÉGISLATEUR n. m. Pouvoir public qui a mission de faire des lois. || Chacun des membres de ce pouvoir. || La loi en général. || Personne qui trace les règles d'une science, d'un art.

LÉGISLATIF, IVE adj. Qui fait les lois. || Relatif aux lois. || Qui a caractère de loi. ● *Assemblée législative*, nom porté par l'assemblée unique qui détenait le pouvoir législatif sous la première monarchie constitutionnelle (1^{er} oct. 1791-20 sept. 1792) et sous la deuxième République (28 mai 1849-2 déc. 1851).

LÉGISLATION n. f. Ensemble des lois concernant tel ou tel domaine.

LÉGISLATURE n. f. Assemblée législative en activité. || Période pour laquelle est élue une assemblée législative.

LÉGISTE n. m. (lat. *lex, legis*, loi). Celui qui connaît ou étudie les lois. ♦ adj. *Médecin légiste*, médecin chargé d'expertises en matière légale.

LÉGITIMATION n. f. Action de légitimer.

LÉGITIME adj. (lat. *legitimus*). Qui est consacré ou admis par la loi. || Conforme à l'équité, à la justice, à la raison. ● *Légitime défense*, état de celui qui, pour se défendre, accomplit un acte interdit par la loi pénale.

LÉGITIMEMENT adv. Conformément à la loi, à l'équité, à la justice.

LÉGITIMER v. t. Justifier, faire admettre comme excusable, juste. || Faire reconnaître pour authentique un pouvoir, un titre, etc. || Conférer la légitimité à un enfant naturel.

LÉGITIMISTE adj. et n. Qui défend une dynastie légitime, les droits de la naissance au trône. || *Hist.* En France, partisan de la branche aînée des Bourbons, détrônée en 1830 au profit de la branche d'Orléans.

LÉGITIMITÉ n. f. Qualité de ce qui est fondé en droit, fondé en justice, en équité. || *Hist.* Héritéité de la royauté par droit de naissance.

LEGS [le ou leg] n. m. (anc. fr. *lais*, de *laisser*). Disposition faite par testament au bénéfice d'une personne.

LÉGUER v. t. (lat. *legare*) [conj. 5]. Donner par testament. || Transmettre à ceux qui viennent ensuite.

LÉGUME n. m. (lat. *legumen*). Plante potagère dont les graines, les feuilles, les

tiges ou les racines entrent dans l'alimentation.

LÉGUME n. f. *Grosse légume* (Fam.), personnage important.

LÉGUMIER n. m. Plat creux, avec couvercle, dans lequel on sert des légumes.

LÉGUMINEUSE adj. et n. f. Plante dicotylédone dont le fruit est une gousse.

LEI [lej] n. m. pl. → LEU.

LEIBNIZ (Gottfried), philosophe et mathématicien allemand (1646-1716), auteur d'une analyse combinatoire et d'une philosophie qui affirme l'harmonie universelle.

LEICESTER, v. d'Angleterre, ch.-l. du comté du même nom; 280 000 h. Vestiges romains et monuments médiévaux.

LEIPZIG, v. d'Allemagne (Saxe), près de l'Elster; 564 000 h. Important centre commercial et industriel. — Bataille entre Français et Alliés en 1813, dite « bataille des Nations ».

LEITMOTIF [lajtmotif] n. m. (mot all.) [pl. *leitmotive* ou *leitmotifs*]. Phrase, formule qui revient à plusieurs reprises dans une œuvre littéraire, dans un discours, etc. || Motif musical conducteur.

LEK (le), branche septentrionale du Rhin inférieur, aux Pays-Bas.

LELY (sir Peter), peintre anglais d'origine néerlandaise (1618-1680), portraitiste de la Cour.

LEMAÎTRE (M^{re} Georges), astrophysicien belge (1894-1966), auteur d'une théorie de l'univers en expansion.

LÉMAN (lac), lac d'Europe, au N. des Alpes de Savoie, traversé par le Rhône (582 km²). La rive sud appartient à la France; la rive nord est suisse. — On donne parfois le nom de *lac de Genève* à la partie du lac proche de cette ville.

LEMME [lem] n. m. (gr. *lemma*, proposition prise d'avance). *Math.* Proposition préliminaire dont la démonstration facilite celle d'un théorème subséquent.

LEMMING [leming] n. m. (mot norvég.). Petit rongeur, au pelage brun marqué de noir, des montagnes scandinaves.

LEMONNIER (Camille), écrivain belge d'expression française (1844-1913), auteur de romans naturalistes (*Happe-chair*).

LEMOYNE, famille de sculpteurs français des XVII^e et XVIII^e s., dont le plus connu est JEAN-BAPTISTE (1704-1778).

LEMOYNE (François), peintre français (1688-1737). Il participe à la décoration du château de Versailles.

LE MOYNE D'IBERVILLE (Pierre), marin et explorateur français (1661-1706). Il fonde la colonie de la Louisiane (1699).

LÉMURES n. m. pl. (lat. *lemures*). *Antiq.* Chez les Romains, âmes des morts.

lémurien

LÉMURIEN n. m. (lat. *lemures*, âmes des morts). Mammifère primate aux lobes olfactifs très développés.

LENA (la), fl. de Sibérie, tributaire de l'océan Arctique; 4270 km.

LE NAIN, nom de trois frères : ANTOINE († 1648), LOUIS († 1648) et MATHIEU († 1677), peintres français. Ils sont auteurs

LÉNINISME n. m. Doctrine de Lénine, considérée dans son apport au marxisme, notamment son analyse de l'impérialisme et sa conception de l'organisation du parti bolchevique.

LE NÔTRE (André), dessinateur de jardins français (1613-1700). Il dessine les jardins de Vaux-le-Vicomte et Versailles.



Les frères Le Nain :
le Repas de paysans
ou Famille de paysans
dans un intérieur
(1642).
[Musée du Louvre,
Paris.]
[Giraudon]

d'œuvres religieuses et de scènes de la vie paysanne (la Famille de paysans).

LENAU (Nikolaus), poète autrichien (1802-1850), auteur de poésies (*Chants des joncs*) et d'un poème dramatique (*Faust*).

LENDEMAIN n. m. (anc. fr. *l'endemain*). Jour qui suit celui où l'on est, ou celui dont on parle. ● *Du jour au lendemain*, dans un court espace de temps.

LENDIT n. m. (anc. fr. *endit*, jour fixe; du lat. *indictum*). Hist. Importante foire qui se tenait au Moyen Âge dans la plaine Saint-Denis.

LÉNIFIANT, E adj. Apaisant, calmant; amollissant.

LÉNIFIER v. t. (lat. *lenis*, doux). Atténuer, adoucir.

LÉNINE (pic), un des plus hauts sommets de l'U.R.S.S., dans le Pamir; 7134 m.

LÉNINE (Vladimir Ilitch OULIANOV, dit), homme d'État russe (1870-1924). Après l'échec de la révolution de 1905, il fonde le parti communiste bolchevique qui, après la révolution d'octobre 1917, organise le pouvoir soviétique en Russie sous son autorité.

LENINGRAD, jusqu'en 1914 Saint-Petersbourg, de 1914 à 1924 Petrograd, port de l'U.R.S.S., anc. cap. de la Russie, à l'embouchure de la Neva; 5 020 000 h. — Fondée par Pierre le Grand en 1703. Forteresse Pierre-et-Paul, palais d'Hiver, musée de l'Ermitage, Académie des sciences, Amiralauté, perspective Nevski. La ville a été le théâtre principal des révolutions de 1905 à 1917. Elle est assiégée par les Allemands de 1941 à 1943.

LENS, ch.-l. d'arr. du Pas-de-Calais; 38 307 h. (l'agglomération compte plus de 300 000 h.). Houille. Métallurgie. — Victoire de Condé, qui amène la paix de Westphalie (1648).

LENT, E adj. (lat. *lentus*, souple). Qui n'agit pas avec promptitude, qui se fait avec lenteur. || Dont l'effet tarde à se manifester, qui est progressif.

LENTE n. f. (lat. *lens*, lenticule). Œuf que le pou dépose à la base des cheveux.

LENTEMENT adv. Avec lenteur.

LENTEUR n. f. Manque de rapidité, d'activité, de vivacité dans les mouvements, dans le raisonnement.

LENTICULAIRE ou **LENTICULÉ, E** adj. De la forme d'une lentille.

LENTIGO n. m. (lat. *lens*, *lenticis*, lentille).



Lénine (en 1919). [Agence intercontinentale]

Méd. Petites taches pigmentaires de la peau. (Syn. GRAIN DE BEAUTÉ.)

LENTILLE n. f. (lat. *lenticula*, petite lentille). Plante à graines alimentaires; la graine elle-même. || Verre taillé en forme de lentille, servant dans les instruments d'optique. ● *Lentille cornéenne*, syn. de VERRE DE CONTACT. || *Lentille d'eau*, petite plante aquatique, lenticulaire, vivant en grand nombre à la surface des eaux stagnantes.

LENTO [lento] adv. (mot it.). Mus. Lente-ment.

LENZ (Jakob Michael Reinhold), écrivain allemand (1751-1792), auteur de drames (le Précepteur, les Soldats).

LEÓN, région du N.-O. de l'Espagne, devenue royaume en 914 et réunie définitivement à la Castille en 1230. — La prov. de León fait partie de la région Castille-León. Ch.-l. León (127 000 h.).

LEÓN (le), région du N.-O. de la Bretagne (Finistère). Cultures maraîchères.

LEÓN, v. du Mexique central; 526 000 h.

LEÓN, v. du Nicaragua; 73 000 h.

LEÓN, nom de treize papes, dont LEÓN I^{er} (saint), dit le Grand († 461), pape de 440 à 461. En 452, il persuade Attila d'évacuer l'Italie. — LEÓN III (saint) (750-816), pape de 795 à 816. Il proclame Charlemagne empereur d'Occident en 800. — LEÓN IX (saint) [1002-1054], pape de 1049 à 1054. Sous son pontificat se produit la séparation de l'Église grecque. — LEÓN X (1475-1521), pape de 1513 à 1521. Il protège les arts, les lettres et les sciences, mais son pontificat voit naître le schisme de Luther, qu'il condamne. — LEÓN XIII (1810-1903), pape de 1878 à 1903. Auteur d'encycliques sur la société moderne, il encourage le catholicisme social et la pénétration religieuse du monde ouvrier.

LEONARD de Vinci, peintre, sculpteur et architecte italien (1452-1519). Il vit surtout à Florence et à Milan, avant de partir pour la France, en 1516, à l'invitation de François I^{er}. Peintre (la Joconde, la Vierge aux rochers, la Cène), il s'intéresse également à toutes les branches de l'art et de la science.

LEONIDAS I^{er} († 480 av. J.-C.), roi de Sparte de 490 à 480, héros des Thermopyles, qu'il défend contre les Perses.

LEONIN, E adj. (lat. *leoninus*, de *leo*, *leonis*, lion). Propre au lion. || Se dit d'un partage, d'un contrat où une personne se réserve la plus grosse part.

LEONIN, E adj. (de *léon*, poète du XIII^e s.). Se dit de vers dont les deux hémistiches riment ensemble.

LEONOV (Leonid Maksimovitch), écrivain soviétique, né en 1899, auteur de romans (les Blaireaux, l'Invasion).

LEOPARD n. m. (lat. *leo*, lion, et *par-*



Leonard de Vinci : l'ange et l'Enfant Jésus, détail de la Vierge aux rochers. (Musée du Louvre, Paris) [Giraudon]

dus, panthère). Nom donné à la panthère tachetée d'Afrique. || Fourrure de cet animal, aux taches en rosettes, très précieuse en pelletterie.

LEOPARDI (Giacomo, *comte*), écrivain italien (1798-1837), auteur de poèmes héroïques (*À l'Italie*) et lyriques (*Chant nocturne*, le *Genêt*).

LÉOPOLD I^{er} (1640-1705), archiduc d'Autriche et empereur germanique à partir de 1658. Il obtient des Turcs l'abandon de la Hongrie (traité de Karlowitz, 1699). — **LÉOPOLD II** (1747-1792), archiduc d'Autriche et empereur germanique (1790), frère de Marie-Antoinette.

LÉOPOLD I^{er} (1790-1865), roi des Belges de 1831 à 1865. Prince de Saxe-Cobourg, il est appelé au trône de Belgique aussitôt après l'indépendance reconnue de ce pays (1831). — **LÉOPOLD II**, fils du précédent (1835-1909), roi des Belges de 1865 à 1909. Il crée, en 1885, l'État indépendant du Congo. — **LÉOPOLD III**, fils d'Albert I^{er} (1901-1983), roi des Belges à partir de 1934. Il abdique en 1951 en faveur de son fils Baudouin.

LÉOPOLDVILLE → KINSHASA.

L.E.P. n. m. Abrév. de LYCÉE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (auj. L.P.).

LÉPANTE,auj. *Naupacte*, v. de Grèce, sur le détroit de Lépante, qui fait communiquer le golfe de Patras et le golfe de Corinthe; 5 000 h. — Victoire navale de don Juan d'Autriche sur les Turcs (1571).

LEPAUTRE, artistes parisiens des XVII^e et XVIII^e s., dont ANTOINE (v. 1621-1691), architecte, JEAN (1618-1682), ornemaniste, et PIERRE (1660-1744), sculpteur.

LÉPIDODENDRON n. m. (gr. *lepis*, -idos, écaille, et *dendron*, arbre). Arbre de l'ère primaire, qui atteignait de 25 à 30 m de haut.

LÉPIDOPTÈRE n. m. (gr. *lepis*, -idos, écaille, et *pteron*, aile). Insecte à métamorphoses complètes, portant à l'état adulte quatre ailes membraneuses couvertes d'écailles microscopiques colorées.

Lépine (*concours*), concours destiné à récompenser les créations d'artistes ou d'inventeurs (fondé en 1902).

LÉPIOTE n. f. (gr. *lepon*, petite écaille). Champignon à lames, à chapeau couvert d'écailles, à anneau, mais sans volve, croissant dans les bois, les prés.

LÉPORIDÉ n. m. (lat. *lepus*, -oris, lièvre). Mammifère rongeur.

LÈPRE n. f. (lat. *lepra*). Maladie infectieuse chronique, produite par un bacille spécifique, dit de *Hansen*, qui couvre la peau de pustules et d'écailles et lèse le système nerveux.

LÉPREUX, EUSE adj. et n. Qui a la lèpre; qui a rapport à la lèpre. ♦ adj. Couvert de traces de moisissure, sale.

LÉPROSERIE n. f. Hôpital pour les lépreux.

LEPTIS MAGNA, colonie phénicienne, puis romaine de l'Afrique du Nord. Ruines romaines. (Auj. *Lebda*, à l'E. de Tripoli.)

LEPTON n. m. (gr. *leptos*, mince, petit). Particule élémentaire ne subissant pas d'interactions nucléaires (électron).

LEQUEL, LAQUELLE, LESQUELS, LESQUELLES pron. relat., en général précédé d'une préposition. ♦ pron. interr. Quel (parmi plusieurs).

LÉRIDA, v. d'Espagne (Catalogne); 107 000 h. Cathédrale ancienne, romano-gothique.

LÉRINS (*îles de*), îles de la Méditerranée (Alpes-Maritimes), au large de Cannes.

LERMONTOV (Mikhaïl Iourievitch), écrivain russe (1814-1841), auteur de poèmes (*le Boyard Orcha*, *le Démon*) et d'un roman (*Un héros de notre temps*).

LEROUX (Gaston), journaliste et écrivain français (1868-1927), auteur de romans policiers (*le Mystère de la chambre jaune*).

LES art. et pron. pl. → LE.

LÈS prép. → LEZ.

LESAGE (Alain René), écrivain français (1668-1747), auteur de romans (*le Diable boiteux*, *Gil Blas de Santillane*) et de comédies (*Turcaret ou le Financier*).

LESBIEN, ENNE adj. et n. De Lesbos.

LESBIENNE n. f. Femme homosexuelle.

LESBOS ou **MYTILÈNE**, île grecque de la mer Égée, près du littoral turc; 105 000 h. Ch.-l. *Mytilène* (25 000 h.).

LESCOT (Pierre), architecte français (v. 1510-1578). Il est l'auteur de l'aile sud-ouest de la cour Carrée du Louvre, et a élevé la fontaine des Innocents avec Jean Goujon.

LÈSE adj. f. (lat. *laesa*, blessée, offensée). Mot qui se place devant certains substantifs féminins pour indiquer que la chose exprimée par le substantif a été attaquée, violée.

LÈSE-MAJESTÉ n. f. inv. *Dr. anc.* Attentat à la majesté du souverain.

LÉSER v. t. (lat. *laesus*, blessé) [conj. 5]. Faire tort à qqn, à ses intérêts. || Produire une lésion.

LÉSINE n. f. (it. *lesina*, alêne, par allusion à des avarices qui réparaient leurs chaussures eux-mêmes). *Litt.* Épargne excessive dans les plus petites choses.

LÉSINER v. i. *Litt.* Agir avec une économie de moyens excessive.

LÉSION n. f. (lat. *laesio*). Perturbation apportée dans la texture des organes, comme plaie, contusion, inflammation, tumeur, etc.

Le palais d'Hiver à Leningrad, élevé de 1754 à 1762 par B. F. Rastrelli. [Koch-Rapho]



lésionnel

LÉSIONNEL, ELLE adj. Méd. Relatif à une lésion.

LESOTHO, anc. Basutoland, État de l'Afrique australe, enclavé dans la république d'Afrique du Sud; 30 355 km²; 1 700 000 h. Cap. Maseru.

LESPARRE-MÉDOC, ch.-l. d'arr. de la Gironde; 4 270 h. Vins.

LESSEPS (Ferdinand DE), diplomate français (1805-1894). Il fait percer le canal de Suez (1869) et commence celui de Panama.

LESSING (Gothold Ephraim), écrivain allemand (1729-1781), auteur d'essais critiques (*la Dramaturgie de Hambourg*) et de tragédie (*Nathan le Sage*).

LESSIVABLE adj. Se dit d'un tissu, d'un papier peint que l'on peut lessiver.

LESSIVAGE n. m. Action de lessiver.

LESSIVE n. f. (lat. pop. *lixiva*, de *lix*, *licis*). Solution alcaline servant à laver et à nettoyer. || Solution alcaline ou saline servant à la fabrication du savon. || Produit commercial détersif. || Linge qui doit être lessivé. || Action de lessiver.

LESSIVER v. t. Nettoyer au moyen de la lessive. || Fam. Éliminer q'un poste, le dépouiller de ce qu'il possède. ● *Être lessivé* (Fam.), être épuisé.

LESSIVEUSE n. f. Récipient en tôle galvanisée, servant à faire bouillir le linge.

LESSIVIEL, ELLE adj. Relatif à la lessive.

LEST n. m. (néerl. *last*). Matière pesante embarquée sur un véhicule quand l'absence de cargaison en rend la conduite difficile. || Sable que l'aéronaute emporte dans la nacelle du ballon, et qu'il jette pour l'alléger. ● *Jeter du lest*, faire un sacrifice pour rétablir une situation compromise.

LESTE adj. (it. *lesto*, dégagé). Léger, agile, souple dans ses mouvements. || Contraire à la pudeur, grivois. ● *Avoir la main leste*, être prompt à frapper.

LESTER v. t. Garnir de lest un bâtiment, la nacelle d'un ballon, etc.

LE SUEUR (Eustache), peintre français (1616-1655), auteur de *la Vie de saint Bruno*.

LESZCZYŃSKI, famille polonaise, dont font partie le roi STANISLAS* et sa fille MARIE* Leszczyńska.

LET [let] adj. inv. (mot angl.). Au tennis et au tennis de table, se dit d'une balle de service qui touche le filet avant de tomber dans les limites du court ou de la table.

LÉTAL, E, AUX adj. (lat. *letalis*, de *letum*, mort). Se dit de ce qui entraîne la mort.

LÉTALITÉ n. f. Mortalité.

LE TELLIER (Michel), homme d'État français (1603-1685), instigateur, avec son

filis Louvois, des réformes militaires du règne de Louis XIV.

LÉTHARGIE n. f. (gr. *lêthargia*, de *lêthê*, oubli). Sommeil profond, anormalement continu, sans fièvre ni infection, avec relâchement musculaire complet. || Torpeur, nonchalance extrême.

LÉTHARGIQUE adj. Qui tient de la léthargie. || Extrêmement nonchalant, indolent.

LETTE ou **LETTON** n. m. (all. *Lette*). Langue balte parlée en Lettonie.

LETTON, ONNE ou **ONE** adj. et n. De Lettonie.

LETTONIE, en russe *Latvija* S. S. R., en letton *Latvija*, république fédérée de l'U. R. S. S., sur la Baltique; 63 700 km²; 2 700 000 h. Cap. Riga.

LETTRE n. f. (lat. *littera*). Chacun des éléments de l'alphabet servant à transcrire une langue. || Caractère d'imprimerie représentant une de ces lettres. || Sens étroit et strict des mots. || Communication par écrit. ● *À la lettre*, au pied de la lettre, au sens exact, propre des termes; sans rien omettre, ponctuellement. || *Avant la lettre*, qui précède l'état complet et normal. || *En toutes lettres*, sans abréviation, avec des mots et non des chiffres. || *Lettre de cachet*, lettre fermée, scellée du sceau royal, employée sous l'Ancien Régime pour convoquer les grands corps ou pour donner un ordre d'incarcération. || *Lettre morte*, chose dont on ne tient pas compte. || *Lettre ouverte*, article de journal, de caractère polémique ou revendicatif et rédigé en forme de lettre. ● pl. Ensemble des connaissances et des études littéraires. ● *Homme de lettres*, femme de lettres, écrivain.

LETTRE, E adj. et n. Qui a du savoir, de la culture littéraire.

LETRINE n. f. (it. *letterina*). Grande initiale, ornée ou non, placée au début d'un chapitre ou d'un paragraphe.

LEU n. m. (forme anc. de *loup*). À la queue *leu leu* (Fam.), à la file, à la suite les uns des autres.

LEU n. m. (mot roum.) [pl. *lei*]. Unité monétaire principale de la Roumanie.

LEUCATE ou **SALSES** (*étang de*), étang de la côte méditerranéenne (Aude) et Pyrénées-Orientales. Stations balnéaires et ports de plaisance.

LEUCÉMIE n. f. (gr. *leukos*, blanc, et *haima*, sang). Maladie se manifestant par une augmentation du nombre des globules blancs dans le sang.

LEUCÉMIQUE adj. et n. Relatif à la leucémie; atteint de leucémie.

LEUCOCYTE n. m. (gr. *leukos*, blanc, et *kutos*, cavité). Globule blanc du sang et de la lymphe, assurant la défense contre les microbes.

LEUCOCYTOSE n. f. Augmentation du

nombre des globules blancs (leucocytes) du sang.

LEUCTRES, v. de l'anc. Béotie. Victoire d'Épaminondas sur les Spartiates (371 av. J.-C.), qui assure à Thèbes l'hégémonie sur la Grèce.

LEUR pron. pers. de la 3^e pers. du pl. (lat. *illorum*, d'eux). À eux, à elles.

LEUR adj. poss. (même étym. que le précéd.). D'eux, d'elles. ♦ pron. poss. *Le leur, la leur, les leurs, l'être, la chose, les êtres, les choses d'eux, d'elles.* ♦ pl. *Les leurs*, leurs parents, leurs amis, leurs alliés.

LEURRE n. m. (mot frq.). Artifice, moyen d'attirer et de tromper. || Morceau de cuir rouge façonné en forme d'oiseau, auquel on attachait un appât et que l'on jetait en l'air pour faire revenir le faucon. || Appât factice attaché à un hameçon. || Moyen destiné à gêner la détection d'un aéro-neuf, d'un navire ou d'un sous-marin, ou à faire dévier les armes offensives dirigées contre eux.

LEURRER v. t. Attirer par quelque espérance trompeuse. || Dresser à revenir au leur. ♦ se *leurrer* v. pr. Se faire des illusions; s'illusionner.

LEVAGE n. m. Action de lever.

LEVAIN n. m. (de *lever*). Substance propre à produire la fermentation dans un corps. || Morceau de pâte aigrie, qui, mêlé à la pâte du pain, la fait lever et fermenter. || *Litt.* Germe de quelque passion violente.

LEVALLOIS-PERRET, ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine, sur la Seine; 53 777 h.

LEVANT n. m. Est, orient. ♦ adj. m. *Soleil levant*, soleil qui se lève.

LEVANT, nom donné aux pays de la côte orientale de la Méditerranée.

LEVANTIN, E adj. et n. Originaire des pays de la Méditerranée orientale.

LE VAU (Louis), architecte français (1612-1670). Après avoir élevé le château de Vaux-le-Vicomte, l'actuel Institut, etc., il établit les grandes lignes du palais de Versailles.

LEVÉ, E adj. *Au pied levé*, sans préparation, à l'improviste.

LEVÉE n. f. Action d'enlever, de retirer. || Moment où une assemblée clôt ses délibérations du jour. || Action de prélever, perception, collecte. || Action de retirer les lettres d'une boîte pour les faire parvenir à destination. || Enrôlement. || Cartes jouées et placées en paquet devant celui qui a gagné le coup. || Digue parallèle à la rive d'un cours d'eau pour en retenir les eaux. ● *Levée du corps*, cérémonie qui a lieu au départ du cercueil de la maison mortuaire. || *Levée en masse*, appel de tous les hommes valides pour la défense du pays.

LÈVE-GLACE ou **LÈVE-VITRE** n. m. (pl. lève-glaces, -vîtres). Mécanisme servant à ouvrir ou fermer les glaces d'une voiture.

LEVER v. t. (lat. *levare*) [conj. 5]. Mettre plus haut. || Redresser ce qui était incliné, diriger vers le haut, faire mouvoir de bas en haut. || Retirer ce qui était posé, ôter. || Enrôler, recruter. || Percevoir. ● *Lever une difficulté*, la faire cesser. || *Lever les épaules*, témoigner du mépris par un mouvement d'épaules. || *Lever un interdit*, une excommunication, en faire cesser les effets. || *Lever un plan, une carte*, en faire le levé, au moins dans ses grandes lignes, sur le terrain. || *Lever la séance*, la clore. || *Lever le siège*, mettre fin aux opérations d'un siège; s'en aller. || *Lever les yeux sur qqn*, le regarder. ● v. i. Sortir de terre, pousser. ● *Se lever* v. pr. Se mettre debout. || Sortir du lit. || Apparaître à l'horizon, en parlant d'un astre. || Commencer à paraître, à se former. || *Se dresser contre*. ● *La mer se lève*, les vagues deviennent fortes. || *Le temps se lève*, il commence à faire beau. || *Le vent se lève*, il commence à souffler. || *Se lever de table*, la quitter.

LEVER n. m. Moment où l'on se lève. || Instant où un astre apparaît au-dessus de l'horizon. ● *Lever de rideau*; match préliminaire dans une réunion sportive.

LEVERKUSEN, v. d'Allemagne, sur le Rhin; 155 000 h. Chimie.

LE VERRIER (Urbain), astronome français (1871-1877). Il est, par ses calculs, à l'origine de la découverte (par Galle) de Neptune (1846).

LÉVESQUE (René), homme d'État canadien (1922-1987). Favorable à l'indépendance du Québec, il a été Premier ministre de cette province (1976-1985).

LÈVE-VITRE n. m. → LÈVE-GLACE.

LÉVEZOU ou **LÉVÉZOU**, plateau du Massif central, entre les vallées du Tarn et de l'Aveyron.

LÉVI, fils de Jacob. Il a donné son nom à une tribu d'Israël dont les membres étaient consacrés aux fonctions du culte.

LEVIER n. m. Barre rigide pouvant tourner autour d'un point fixe (point d'appui ou pivot), pour remuer, soulever les fardeaux. || Tige de commande d'un mécanisme. || Moyen d'action; ce qui sert à surmonter quelque résistance.

LÉVIS, v. du Canada (Québec), banlieue de Québec, sur la rive droite du Saint-Laurent; 17 819 h.

LÉVI-STAUBS (Claude), anthropologue français, né en 1908.

LÉVITATION n. f. (mot angl.; du lat. *levitas*, légèreté). Phénomène selon lequel un corps est soulevé du sol et s'y maintient sans aucun appui naturel.

LEVRAUT n. m. Jeune lièvre.

LÈVRE n. f. (lat. *labrum*). Chacune des parties extérieures inférieure et supérieure de la bouche, qui couvrent les dents. ● *Du bout des lèvres*, sans appétit; avec dédain. || *Sourire du bout des lèvres*, sourire à contrecoeur. ● pl. Bords sailants d'une ouverture. || Replis membraneux de l'appareil génital externe féminin. || Bords d'une plaie.

LEVRETTE n. f. Femelle du lièvre.

LÉVRIER n. m. (de *lièvre*). Chien à longues jambes, très rapide, propre à la chasse du lièvre. (Fém. : *levrette*.)

LEVURE n. f. (de *lever*). Champignon qui produit la fermentation alcoolique des solutions sucrées ou qui fait lever les pâtes farineuses.

LEWIS (Sinclair), écrivain américain (1885-1951), auteur de romans (*Babbitt*, *Elmer Gantry*).

LÈXÈME n. m. (de *lexique*), d'apr. [phon]ème). Élément significatif appartenant au lexique (morphème lexical), par oppos. aux morphèmes grammaticaux.

LEXICAL, E, AUX adj. Qui concerne le lexique, le vocabulaire.

LEXICALISER v. t. Enregistrer comme mot autonome un dérivé ou un composé.

LEXICOGRAPHE n. Spécialiste de lexicographie, auteur de dictionnaires.

LEXICOGRAPHIE n. f. Science de la composition des dictionnaires.

LEXICOLOGIE n. f. (de *lexikos*, de *lexis*, mot et *logos*, science). Partie de la linguistique qui étudie le vocabulaire, considéré dans son histoire, dans son fonctionnement, etc.

LEXICOLOGUE n. Spécialiste de lexicologie.

LEXIQUE n. m. (gr. *lexikon*, de *lexis*, mot). Ensemble des mots ayant une valeur de dénomination et formant la langue d'une communauté, d'une activité humaine, d'un individu. || Dictionnaire composant la liste alphabétique des termes utilisés dans une science ou une technique.

LEYDE, v. des Pays-Bas (Hollande-Méridionale); 104 000 h.

LEYTE, île des Philippines; 1 362 000 h. Défaite décisive de la flotte japonaise en 1944.

LEZ ou **LÈS** prép. (lat. *latus*, côté). Près de (uniquement dans les noms de lieux) : *Lys-lez-Lannoy*.

LÉZARD n. m. (lat. *lacertus*). Reptile commun près des vieux murs, dans les bois, les prés. || Peau tannée de cet animal. ● *Faire le lézard* (Fam.), se chauffer paresseusement au soleil.

LÉZARDE n. f. (de *lézard*). Crevasse, fente irrégulière dans un ouvrage de maçonnerie.

LÉZARDER v. i. Fam. Faire le lézard.

LÉZARDER v. t. Produire des lézardes. ● *se lézarder* v. pr. Se fendre, se crevasser, en parlant des murs.

LÉZIGNAN-CORBIÈRES, ch.-l. de c. de l'Aude; 7 681 h. Vins.

LHASSA, cap. du Tibet (Chine), à 3 600 m d'alt.; 50 000 h. Centre du bouddhisme tibétain et chinois (lamaseries, anc. résidence du dalai-lama).

L'HOSPITAL (Michel DE), homme politique français (v. 1505-1573). Chancelier de France (1560), il s'efforça de calmer les haines religieuses.

LIAIS [lje] n. m. (mot gaul.). Pierre calcaire dure, d'un grain très fin.

LIAISON n. f. (lat. *ligatio*, de *ligare*, assembler). Union, jonction de plusieurs corps ensemble. || Enchaînement des parties d'un tout. || Affinité de sentiments, attachement. || Union de deux amants. || Communication régulièrement assurée. || *Chim.* Interaction entre ions, entre atomes, entre molécules qui rend compte de la cohésion et de la structure des corps simples ou composés. || Procédé culinaire destiné à épaissir les sauces par l'adjonction d'un ingrédient (œuf, farine, sang de gibier, etc.). || Prononciation qui consiste à faire entendre la dernière consonne d'un mot, habituellement muette, avec la voyelle initiale du mot suivant. (Ex. : *les oiseaux* [lezwaʒo].) || *Mus.* Trait réunissant deux notes écrites sur le même degré et indiquant que la seconde ne doit pas être attaquée de nouveau; signe expressif indiquant que l'on ne doit pas détacher les notes les unes des autres. ● *En liaison* avec, en accord avec. || *Mot de liaison*, conjonction ou adverbe de coordination.

LIANE n. f. (mot fr. des Antilles). Tige ligneuse grimpante ou volubile. || Plante possédant une telle tige.

LIANT, E adj. Qui se lie facilement avec les gens, sociable.

LIANT n. m. Matière ajoutée à une autre pour en agglomérer les parties composantes. || Constituant, non volatil, des peintures, vernis et préparations assimilées. || *Litt.* Affabilité.

LIAODONG ou **LEAO-TONG**, péninsule et golfe de la Chine du Nord-Est (Liaoning).

LIAONING ou **LEAO-NING**, prov. de la Chine du Nord-Est; 230 000 km²; 35 millions d'h. Cap. *Shenyang*.

LIARD n. m. (anc. fr. *liart*, grisâtre). Anc. monnaie de cuivre qui valait le quart d'un sou.

LIAIS [ljas] n. m. (mot angl.; du fr. *liais*). Géol. Nom du jurassique inférieur.

LIASSE n. f. Paquet de papiers, de billets liés ensemble.

LIBAN (*djebel*), montagne de la république du Liban, située entre la plaine de la Beqaa et la mer; 3 083 m.

Liban

LIBAN, république du Proche-Orient, sur la Méditerranée; 10 400 km²; env. 3,3 millions d'h. Cap. *Beyrouth*. Langue : *arabe*. — La chaîne du Liban sépare la plaine côtière de la dépression de la Beqaa.

● **HISTOIRE**. Dès le III^e millénaire, la côte est occupée par les Cananéens, puis par les Phéniciens. Objet, à partir du VII^e s. av. J.-C. de dominations successives, dont les Babyloniens et les Séleucides, le pays est rattaché à la province romaine de Syrie (63 av. J.-C.), puis il fait partie de l'Empire byzantin (395 apr. J.-C.), jusqu'à la conquête arabe (636). Les Ottomans deviennent maîtres du pays en 1516. Après 1861, les puissances européennes imposent aux Turcs l'autonomie du Mont-Liban. Libéré des Turcs (1918), le pays forme le Grand Liban. Le mandat français dure de 1920 à 1922. Le pays est indépendant en 1943. Après 1975, une guerre civile ravage le pays. La Syrie occupe une partie du Liban après 1976; et conforte sa mainmise à partir de 1984. Israël envahit le pays (1982) et s'en retire (1985).

LIBANAIS, **E** adj. et n. Du Liban.

LIBATION n. f. (lat. *libatio*, de *libare*, verser un liquide). *Antiq.* Offrande rituelle à la divinité d'un liquide (vin, huile), que l'on répandait sur le sol ou sur un autel. ♦ pl. Action de boire largement.

LIBELLE n. m. (lat. *libellus*, dimin. de *liber*, livre). *Litt.* Petit écrit diffamatoire.

LIBELLÉ n. m. Rédaction d'un acte judiciaire ou administratif.

LIBELLER v. t. (de *libelle*). Rédiger dans les formes légales.

LIBELLULE n. f. (lat. *libella*, niveau, par allusion au vol plané de l'insecte). Insecte à quatre ailes membraneuses, volant rapidement près des eaux en capturant de menus insectes, et dont la larve est aquatique.

LIBER [liber] n. m. (mot lat.). Tissu végétal assurant par ses tubcs criblés la conduction de la sève élaborée, et se trouvant dans la partie profonde de l'écorce du tronc et des branches.

LIBÉRABLE adj. Qui est dans les conditions voulues pour être libéré. || Qui va être rendu à la vie civile.

LIBÉRAL, **E**, **AUX** adj. et n. Qui est partisan de la plus grande liberté individuelle possible dans le domaine économique et politique, et hostile à l'intervention de l'État. || Tolérant à l'égard de toutes les tendances et de leurs manifestations. ● *Parti libéral*, nom porté dans divers pays (Grande-Bretagne, Allemagne fédérale, Belgique, Italie) par des partis se réclamant du libéralisme politique. || *Profession libérale*, profession indépendante et d'ordre intellectuel (avocat, médecin, ingénieur-conseil, etc.).

LIBÉRALEMENT adv. Avec libéralité; avec libéralisme.

LIBÉRALISATION n. f. Action de libéraliser.

LIBÉRALISER v. t. Rendre plus libéral, plus libre, en particulier en diminuant les interventions de l'État.

LIBÉRALISME n. m. Théorie selon laquelle l'État n'a pas à intervenir dans les relations économiques qui existent entre individus, classes ou nations. || Doctrine soutenant, sans nier l'autorité de l'État, que celle-ci n'est pas absolue et que les citoyens n'envent une part d'autonomie que l'État doit sauvegarder. || Tolérance à l'égard des opinions et de la conduite d'autrui.

LIBÉRALITÉ n. f. Disposition à donner, générosité. || Don fait par une personne généreuse.

LIBÉRATEUR, **TRICE** adj. et n. Qui délivre une personne d'un grand pèril, un peuple de la servitude, qqn d'une contrainte.

LIBÉRATION n. f. Action de rendre libre; mise en liberté. || Délivrance d'une occupation ennemie. || Renvoi de militaires dans leurs foyers. || Affranchissement de tout ce qui limite la liberté, délivrance d'un sujet, d'une domination.

Libération, fin de la Seconde Guerre mondiale (1944-45), pour les pays occupés par les puissances de l'Axe.

LIBÉRATOIRE adj. *Dr.* Qui a pour effet de libérer d'une obligation, d'une dette.

LIBÉRER v. t. (lat. *liberare*) [conj. 5]. Décharger de quelque obligation, de qqch qui est une charge. || Mettre qqn en liberté. || Supprimer toute entrave à qqch : *libérer le commerce international*. || Renvoyer dans ses foyers. || Délivrer un pays de l'occupation ennemie. || *Phys.* Dégager une énergie ou une substance. ♦ se **libérer** v. pr. Acquitter une dette, une obligation. || Se rendre libre d'occupations.

LIBERIA (le), État de l'Afrique occidentale; 110 000 km²; 2 500 000 h. Cap. *Monrovia*. Langue : *anglais*. — Pays au climat subéquatorial, en majeure partie forestier, le Liberia tire ses principales ressources de l'exportation de fer et de diamants, ainsi que du prêt de son pavillon aux navires marchands. — En 1822, une société américaine de colonisation installe des esclaves libérés, qui fondent, en 1847, une République indépendante.

LIBÉRIEN, **ENNE** adj. et n. Du Liberia.

LIBERO n. m. Au football, joueur placé devant le gardien de but, en retrait des autres défenseurs.

LIBÉRTAIRE n. et adj. Partisan de la liberté absolue de l'individu; anarchiste.

LIBERTÉ n. f. (lat. *libertas*). Pouvoir d'agir sans contrainte, de choisir. || Fait d'un sujet qui agit selon sa propre nature en l'absence de tout déterminisme. || État opposé à la captivité, à la servitude, à

la contrainte. || Droit, facilité que l'on s'accorde. ● **Liberté du culte**, droit de pratiquer librement la religion de son choix. || **Liberté de l'enseignement**, possibilité d'ouvrir librement des établissements d'enseignement. || **Liberté individuelle**, droit qu'à chaque citoyen d'aller et venir sans entraves sur le territoire national, d'y être en sécurité, de pouvoir en sortir et y rentrer. || **Liberté d'opinion**, de penser, droit pour chacun d'exprimer ses pensées, ses croyances. || **Liberté de réunion**, pouvoir accordé aux individus de délibérer des sujets de leur choix dans un local ouvert à tous sans avoir à solliciter une autorisation préalable. || **Liberté syndicale**, droit qu'un travailleur a d'adhérer ou non à un syndicat de son choix. ♦ pl. Immunités et franchises. ● **Libertés publiques**, ensemble des libertés reconnues aux individus et aux groupes face à l'État. || **Prendre des libertés avec qqn**, agir avec lui trop familièrement. || **Prendre des libertés avec un texte**, ne pas le citer exactement.

LIBERTIN, **E** adj. et n. (lat. *libertinus*, affranchi). Qui s'adonne sans retenue aux plaisirs charnels, déréglé dans sa conduite. || *Littér.* Relatif au courant de pensée, aux XVII^e et XVIII^e s., qui se caractérisa par une morale qui se voulait indépendante de la religion.

LIBERTINAGE n. m. Manière de vivre libertine; débauche. || Incrédulité religieuse (vx).

LIBIDINEUX, **EUSE** adj. et n. *Litt.* Qui manifeste des désirs sexuels.

LIBIDO n. f. (mot all.; du lat. *libido*, désir). *Psych.* Énergie de la pulsion sexuelle.

LI BO ou **LI PO** (v. 701-762), un des grands poètes chinois.

LIBOURNE, ch.-l. d'arr. de la Gironde, au confl. de la Dordogne et de l'Isle; 23 312 h. Vignobles.

LIBRAIRE n. (lat. *librarius*, de *liber*, livre). Commerçant en livres, ouvrages imprimés, etc.

LIBRAIRIE n. f. (lat. *libraria*). Profession, magasin du libraire, commerce de livres.

LIBRE adj. (lat. *liber*). Qui ne dépend de personne, n'est soumis à aucune autorité, aucune nécessité; qui peut ou a le droit de faire, d'agir. || Qui ne subit pas de domination arbitraire, indépendant; qui n'est pas prisonnier. || Qui est sans contrainte, sans souci des règles. || Qui n'est pas occupé, retenu. || Qui n'est pas limité par une autorité, une règle. ● *Avoir le champ libre*, avoir la liberté de faire une chose. || *Entrée libre*, faculté d'entrer sans avoir à payer ou à acheter. || *Libre à vous de*, il vous est permis de. || *Libre penseur*, personne qui s'est affranchie de tout dogme religieux. || *Papier libre*, papier sans en-tête.

LIBRE-ÉCHANGE n. m. sing. Commerce entre nations, sans prohibitions ni droits de douane.

LIBRE-ÉCHANGISTE n. et adj. (pl. *libre-échangistes*). Partisan du libre-échange.

LIBREMENT adv. Sans contrainte. || Avec franchise.

LIBRE-SERVICE n. m. (pl. *libres-services*). Méthode de vente où le client se sert lui-même sans intervention d'un vendeur. || Magasin où l'on pratique une telle méthode de vente.

LIBRETTISTE n. (it. *libretto*, petit livre). Auteur d'un livret destiné à être mis en musique.

LIBREVILLE, cap. du Gabon, port sur l'estuaire du Gabon; 200 000 h. — Libreville est fondée, en 1849, par des esclaves libérés.

LIBYE, État de l'Afrique du Nord, sur la Méditerranée; 1 760 000 km²; 3 500 000 h. Cap. Tripoli. Langue : arabe. — Pays en grande partie désertique, auquel l'exploitation de gisements de pétrole et de gaz a donné un grand poids politique. — Au IX^e s., des Grecs installent des colonies. Dominé par les Carthaginois, les Romains (II^e s. av. J.-C.), puis les Arabes (VII^e s.), le pays se rend indépendant au XVIII^e s. Devenue italienne en 1912, théâtre des opérations militaires entre Allemands et Britanniques (1940-1943), la Libye est indépendante en 1949. En 1969, la république est proclamée par le colonel Khadafi.

LIBYEN, ENNE adj. et n. De Libye.

LICE n. f. (mot frq.). Palissade de bois dont on entourait les places ou châteaux fortifiés; terrain ainsi clos, qui servait aux tournois; toute enceinte destinée aux exercices de plein air. || Bordure marquant le bord intérieur d'une piste. ● *Entrer en lice*, entreprendre une lutte, une discussion.

LICE n. f. → LISSE.

LICENCE n. f. (lat. *licentia*, liberté d'agir). Litt. Liberté trop grande, contraire au respect, aux bienséances. || Grade universitaire. || Dr. Permission accordée par les pouvoirs publics en vue de l'exercice de certaines professions, ainsi que pour l'importation ou l'exportation de divers produits; autorisation d'exploiter un brevet. || Certificat d'enregistrement d'une personne physique ou morale, lui permettant de prendre part à une compétition sportive. ● *Licence poétique*, dérogation aux règles ordinaires de la grammaire ou de la versification.

LICENCIÉ, E adj. et n. Qui a obtenu une licence à l'université. || Sportif titulaire d'une licence. || Privé de son emploi.

LICENCIEMENT n. m. Action de licencier.

LICENCIER v. t. Priver d'emploi un salarié.

LICENCIEUX, EUSE adj. (lat. *licentiosus*). Contraire à la décence, à la pudeur; qui incite à la débauche.

LI CHE-MIN → LI SHIMIN.

LICHEN [likɛn] n. m. (gr. *leikhên*, qui lèche). Végétal vivant sur le sol, les arbres, les pierres, formé d'un thalle aplati ou rameux, où vivent associés un champignon et une algue (ex. : *usnée*, *parmélie*, *cladonie*) [→ algue].

LICHETTE n. f. (var. de *lèche*). Fam. Petite quantité d'un aliment.

LICIER n. m. → LISSIER.

LICINIUS CRASSUS, homme politique romain (v. 115-53 av. J.-C.). Il fait partie, en 60, avec César et Pompée, du premier triumvirat.

LICINIUS LUCULLUS, général romain (v. 106-v. 57 av. J.-C.), célèbre par son luxe. Il mène la guerre contre Mithridate (74-66).

LICITE adj. (lat. *licitus*, de *licet*, il est permis). Permis par la loi.

LICORNE n. f. (lat. *unicornis*, à une seule corne, avec l'inif. de l'it. *licorno*). Animal fabuleux, à corps de cheval, auquel les Anciens attribuaient une longue corne au milieu du front.

LICOU n. m. (de *lier* et *cou*). Pièce de harnais qu'on place sur la tête des bêtes de somme pour les attacher ou les mener.

LICTEUR n. m. (lat. *lictor*). Antiq. Appareteur qui marchait devant les magistrats ou les empereurs de l'ancienne Rome et qui portait une hache entourée d'un faisceau de verges.

LIDO, île de la lagune de Venise. Station balnéaire. Palais du festival international de cinéma.

LIE n. f. (mot gaul.). Dépôt qui se forme dans un liquide et qui tombe au fond du récipient. ● *Jusqu'à la lie*, jusqu'au bout. || *La lie du peuple* (Litt.), la plus vile populace.

LIE (Sophus), mathématicien norvégien (1842-1899).

LIEBIG (Justus VON), chimiste allemand (1803-1873), auteur d'une méthode d'analyse organique.

LIEBKNECHT (Wilhelm), homme politique allemand (1826-1900), fondateur du parti ouvrier social-démocrate allemand (1869). — Son fils KARL (1871-1919), député socialiste, fonde, en 1916, la Ligue de Spartacus, futur parti communiste allemand.

LIECHTENSTEIN, principauté indépendante de l'Europe centrale, entre l'Autriche et la Suisse; 160 km²; 26 000 h. Cap. Vaduz. — La principauté de Liechtenstein s'est constituée en 1719.

LIED [lid] n. m. (mot all.) [pl. *lieder* ou *lieds*]. Chant ou mélodie dans les pays germaniques.

LIE-DE-VIN adj. inv. Rouge violacé.

LIÈGE n. m. (lat. *levis*, léger). Tissu végétal formé de cellules mortes et constituant principal de l'écorce dans les racines et les tiges âgées.

LIÈGE, v. de Belgique, ch.-l. de la prov. de ce nom, au confl. de la Meuse et de l'Ourthe; 211 500 h. Université. Observatoire. Nombreuses églises. Anc. palais des princes-évêques (XVI^e et XVII^e s.). Musées. Port fluvial et centre industriel. — Cap. d'une importante principauté ecclésiastique (fin du X^e s.-fin du XVIII^e s.).

LIÈGE (province de), prov. de l'E. de la Belgique; 3 876 km²; 998 000 h. Ch.-l. Liège.

LIÉGEAIS, E adj. et n. De Liège. ● *Café ou chocolat liégeois*, glace au café ou au chocolat servie avec de la crème Chantilly.

LIEN n. m. (lat. *ligamen*). Tout ce qui sert à lier, qu'il s'agisse de fil, corde, chaîne d'une matière quelconque, ou d'une pièce rigide dans un assemblage. || Tout ce qui attache, unit.

LIEOU CHAO-K'I → LIU SHAOQI.

LIER v. t. (lat. *ligare*). Attacher, serrer avec un lien. || Joindre, assembler. || Unir par un sentiment, un intérêt, un goût, par un rapport quelconque. || Enchaîner moralement, obliger. ● *Avoir partie liée* avec qqn, être engagé avec lui dans une affaire commune. || *Lier amitié*, contracter une amitié. || *Lier conversation*, engager, entamer la conversation. || *Lier une sauce*, l'épaissir. ● *se lier* v. pr. S'unir à une autre personne par un lien d'affection. || S'obliger, s'astreindre.

LIÈRE n. m. (de l'ierre; du lat. *hedera*). Plante ligneuse vivant fixée aux murs ou aux arbres par des racines crampons, à feuilles persistantes et à baies noires.

LIESSE n. f. (lat. *laetitia*). En liesse (Litt.), en joie (en parlant d'une foule).

LIEU n. m. (anc. scand. *lyr* [pl. *lieux*]). Poisson de l'Océan et de la Manche, voisin du merlan. (Syn. COLIN.)

LIEU n. m. (lat. *locus*) [pl. *lieux*]. Partie déterminée de l'espace. || Localité, pays, endroit. ● *Avoir lieu*, arriver, s'accomplir; se dérouler. || *Avoir lieu de*, avoir des raisons pour : *il a lieu de se féliciter*. || *Ce n'est pas le lieu*, ce n'est pas l'endroit, le moment pour. || *Donner lieu à*, fournir l'occasion de. || *En dernier lieu*, finalement, enfin. || *En haut lieu*, auprès des personnes responsables, des dirigeants. || *En premier, en second lieu*, premièrement, deuxièmement. || *Il y a lieu de*, il est permis, opportun de. || *Lieu géométrique* (Math.), ensemble des points jouissant d'une propriété déterminée et caractéristique (cette expression tend à faire place au mot ENSEMBLE). || *Lieu public*, endroit où le public peut aller (rue, jardin, cinéma, café). || *Mauvais lieu*,

maison de débauche. || *Tenir lieu de*, remplacer. ♦ pl. *Lieux d'aisances*, cabinets. || *Les Lieux saints*, endroits de Palestine liés au souvenir de la vie de Jésus. ♦ *Au lieu de*, à la place de, plutôt que de. ♦ *Au lieu que*, tandis que.

LIEU-DIT n. m. (pl. *lieux-dits*). Lieu qui, à la campagne, porte un nom rappelant une particularité topographique ou historique et constitue souvent un écart d'une commune.

LIEUE n. f. (mot gaul.). Anc. mesure linéaire, de valeur variable, souvent de 4 km. ♦ *A cent lieues de*, très loin. || *Lieue marine*, vingtième partie du degré compté sur un grand cercle de la Terre, soit trois milles ou environ 5,556 km.

LIEUSE n. f. Dispositif qu'on adapte sur une moissonneuse ou une batteuse et qui a pour but de lier les gerbes.

LIEUTENANT n. m. (de *lieu* et *tenant* au sens de «qui tient lieu de»). Celui qui seconde et remplace le chef. || Officier dont le grade se situe entre celui de sous-lieutenant et celui de capitaine. ♦ *Lieutenant de police* (Hist.), magistrat qui dirigeait la police à Paris et dans les principales villes du royaume. || *Lieutenant de vaisseau*, officier de marine dont le grade correspond à celui de capitaine dans les armées de terre et de l'air.

LIEUTENANT-COLONEL n. m. (pl. *lieutenants-colonels*). Officier des armées de terre ou de l'air dont le grade est intermédiaire entre celui de commandant et celui de colonel.

LIEUVIN (le), région de Normandie, à l'O. de la Risle.

LIÉVIN, ch.-l. de c. du Pas-de-Calais, banlieue de Lens; 33 295 h.

LIÈVRE n. m. (lat. *lepus*, *leporis*). Mammifère de l'ordre des rongeurs, à longues pattes postérieures permettant une course rapide, qui a les pointes des oreilles noires et gîte dans des dépressions du

sol (cri : le lièvre vagit); chair comestible de cet animal. || Coureur chargé de mener un train rapide au début d'une course, pour faciliter la réalisation d'une performance. ♦ *Courir, chasser deux lièvres à la fois*, poursuivre deux buts différents. || *Lever un lièvre*, le faire sortir de son gîte; soulever une question, une difficulté.

LIFT n. m. (angl. *to lift*, soulever). Au tennis, effet donné à la balle, en la frappant de bas en haut, afin d'en augmenter le rebond.

LIFTER v. t. et i. *Sports*. Exécuter un lift.

LIFTIER n. m. (angl. *lift*, ascenseur). Garçon chargé de la manœuvre d'un ascenseur.

LIFTING [liftin] n. m. (mot angl.). Intervention de chirurgie esthétique qui consiste à tendre la peau pour effacer les rides.

LIGAMENT n. m. (lat. *ligamentum*, de *ligare*, lier). Ensemble de fibres conjonctives serrées et résistantes, orientées dans le même sens, qui relient les os au niveau des articulations, ou maintiennent en place des organes.

LIGATURE n. f. (lat. *ligare*, lier). Opération qui consiste à serrer un lien, une bande autour d'une partie du corps ou d'objets divers; le lien lui-même. || *Impr.* Réunion de plusieurs lettres en un seul signe graphique.

LIGATURER v. t. Attacher, serrer avec une ligature.

LIGE adj. (mot frq.). Se disait, sous le régime féodal, de celui qui était étroitement obligé envers son seigneur, et de l'hommage dû à celui-ci. ♦ *Homme lige*, personne absolument dévouée à une autre.

LIGNAGE n. m. Nombre de lignes qui forment un texte imprimé. || Ensemble de personnes vivantes apparentées, issues d'un ancêtre commun.

LIGNE n. f. (lat. *linea*). Figure dont un fil très fin donne l'image; trait long, fin et continu. || Ce qui forme une limite, une séparation. || *Forme, dessin, contour, profil de qqch.* || Installation servant à la communication, à la transmission, au transport d'énergie. || Ensemble de points desservis par un même moyen de transport; ce service de transport. || Direction continue vers un but déterminé. || Suite continue de personnes ou de choses. || Série de générations successives de parents. || Règle de vie, orientation. || Suite de mots écrits ou imprimés suivant une même direction. || Fil avec hameçon au bout, pour pêcher. || Cordeau pour aligner, etc. || Dispositif formé d'hommes, d'unités ou de moyens de combat placés les uns à côté des autres; contour apparent du dispositif; fortifications permanentes et continues, destinées à protéger une frontière. || *Télev.* Surface d'analyse de l'image à transmettre ou de l'image reçue, et constituée par la juxtaposition de points élémentaires. ♦ *Aller, mettre à la ligne*, laisser une ligne inachevée et en commencer une autre. || *Avoir la ligne* (fam.), avoir une silhouette fine, élégante.

|| *Bâtiment de ligne*, grand navire de guerre, puissamment armé, formant naguère l'élément principal d'une escadre. || *En première ligne*, au plus près de l'ennemi. || *Entrer en ligne de compte*, avoir de l'importance. || *Être en ligne*, être branché téléphoniquement avec un correspondant. || *Faire entrer en ligne de compte*, prendre en considération. || *Hors ligne*, exceptionnel, tout à fait supérieur. || *Ligne d'eau* (Mar.), ligne déterminée sur la coque d'un navire par des plans parallèles à la surface de l'eau. || *La ligne*, l'équateur. || *Mettre en ligne*, présenter pour affronter l'adversaire. || *Monter en ligne*, aller au combat. || *Sur toute la ligne*, complètement.

LIGNÉE n. f. (de *ligne*). Descendance, race.

LIGNEUX, EUSE adj. (lat. *lignosus*, de *lignum*, bois). De la nature du bois. || Qui appartient au bois.

LIGNITE n. m. (lat. *lignum*, bois). Roche d'origine organique, résultant de la décomposition incomplète de débris végétaux.

LIGOTER v. t. (lat. *ligare*, lier). Attacher solidement avec un lien. || Priver de la liberté d'agir, enchaîner.

LIGUE n. f. (it. *liga*; du lat. *ligare*, lier). Union formée entre plusieurs princes; confédération entre plusieurs États. || Association de citoyens en vue d'une action déterminée.

LIGUER v. t. Unir dans une même coalition, une même alliance. ♦ se *ligner* v. pr. S'unir.

LIGUEUR, EUSE n. Membre d'une ligue.

LIGURES, peuple ancien établi sur la



Vue du centre de Lima. [Steinhell-Rapho]

côte méditerranéenne, en Provence et sur le golfe de Gênes.

LIGURIE, région du N. de l'Italie, en bordure du golfe de Gênes; 5 416 km²; 1 808 000 h. Cap. Gênes. Elle a formé les provinces de Gênes, Imperia, Savone et La Spezia.

LIGURIENNE (république), État substitué à la république de Gênes en 1797 et incorporé à l'Empire français en 1805.

LILAS n. m. (mot ar.). Arbuste originaire du Moyen-Orient, cultivé pour ses grappes de fleurs mauves ou blanches, odorantes; la fleur elle-même. ♦ adj. inv. D'un mauve plus ou moins rosé.

LILIACÉE n. f. (lat. *liliaceus*; de *lilium*, lis). Plante monocotylédone telle que le lis, la tulipe.

LILLE, ch.-l. de la Région Nord-Pas-de-Calais et du dép. du Nord, en Flandre, sur la Deûle; 168 000 h. (près de un million dans l'agglomération). Université. Citadelle de Vauban. Port fluvial. Centre administratif, culturel et industriel. — Cité drapière dès le XII^e s., ville forte, l'une des capitales des ducs de Bourgogne, Lille est incorporée à la France en 1668.

Lilliput, pays imaginaire dans les *Voyages de Gulliver*, de Swift, où les hommes sont de très petite taille.

LILLIPUTIN, ENNE adj. et n. (de *Lilliput*, n. pr.). De très petite taille.

LILONGWE, cap. du Malawi; 103 000 h.

LIMA, cap. du Pérou, sur le Rimac; 4 300 000 h. Fondée par Pizarro en 1535. Palais et églises baroques.

LIMACE n. f. (lat. *limax*). Mollusque gastropode terrestre, sans coquille externe. || *Fam.* Personne très lente.

LIMAÇON n. m. Escargot. || Partie de l'oreille interne, enroulée en spirale comme une coquille d'escargot.

LIMAGNES (les), parfois **LIMAGNE** (la), plaines du Massif central, drainées par l'Allier.

LIMAILLE n. f. Parcelles de métal détachées par le frottement de la lime.

LIMANDE n. f. (anc. fr. *lime*). Poisson plat comestible, vivant dans la Manche et l'Atlantique.

LIMASSOL, port de Chypre; 107 000 h.

LIMBE n. m. (lat. *limbus*, bord). Partie élargie de la feuille; partie étalée d'un pétale ou d'un sépale.

LIMBES n. m. pl. (lat. *limbi*). Théol. Séjour des âmes des justes morts avant la venue de Jésus-Christ, et de celles des enfants morts sans baptême.

LIMBOURG, anc. duché de l'Europe du Nord-Ouest, partagé en 1648 entre les Provinces-Unies (auj. Pays-Bas) et les Pays-Bas espagnols (auj. Belgique).

LIMBOURG, prov. du N.-E. de la Belgique; 2 421 km²; 724 000 h. Ch.-l. Hasselt.

LIMBOURG, prov. méridionale des Pays-Bas; 2 172 km²; 1 081 000 h. Ch.-l. Maastrecht.

LIMBOURG (les frères DE) [HERMAN et JEAN], peintres néerlandais du début du XV^e s., enlumineurs des *Très Riches Heures* de Jean de Berry.

LIME n. f. (lat. *lima*). Outil d'acier trempé, de formes diverses, dont la surface est entaillée de dents, et qui sert à détacher par frottement des parcelles de matière.

LIME n. f. (esp. *lima*; de l'ar.). Variété de citronnier; son fruit.

LIMER v. t. (lat. *limare*). Dégrossir, polir, etc., avec la lime.

LIMERICK, port de la république d'Irlande (Munster), au début de l'estuaire du Shannon; 61 000 h.

LIMES [limes] n. m. (mot lat. signif. chemin et limite). Hist. Sous l'Empire romain, zone de fortifications plus ou moins continue bordant certaines frontières dépourvues de défenses naturelles.

LIMIER n. m. (anc. fr. *liem*, celui qu'on mène à la laisse). Gros chien de chasse, avec lequel le veneur quête et détourne la bête. || Policier, détective.

LIMINAIRE adj. (lat. *limen*, -inis, seuil). Qui est au début d'un livre, d'un poème, d'un débat.

LIMITATIF, IVE adj. Qui précise, fixe les limites.

LIMITATION n. f. Fixation, restriction.

LIMITE n. f. (lat. *limes*, -itis). Ligne qui marque la fin d'une étendue, d'une période, partie extrême. || Ligne commune à deux États ou à deux terrains contigus. || Borne d'une action, d'une influence. || Math. Valeur fixe dont une grandeur variable devient et reste aussi voisine qu'on le veut. • *Limite d'âge*, âge au-delà duquel on ne peut exercer une fonction. ♦ adj. Que l'on ne peut dépasser, extrême.

LIMITÉ, E adj. Qui ne doit durer qu'un certain temps; restreint à un certain domaine.

LIMITER v. t. (lat. *limitare*). Enfermer; restreindre dans certaines limites. ♦ se limiter v. pr. S'imposer des limites; avoir pour limites.

LIMITROPHE adj. (lat. *limes*, frontière, et gr. *trophos*, qui nourrit.). Qui est sur les limites, les frontières de.

LIMOGEAGE n. m. Action de limoger.

LIMOGER v. t. (de la ville de Limoges) [con]. 1]. Priver un officier, un fonctionnaire de son emploi par révocation, déplacement, etc.

LIMOGES, ch.-l. de la Région Limousin et du dép. de la Haute-Vienne, sur la Vienne; 114 082 h. Cathédrale des XIII^e-XVI^e s. Porcelaines.

LIMON n. m. (lat. *limus*). Roche sédimentaire détritique constituant des sols légers et fertiles lorsque la teneur en calcaire est suffisante (loess).

LIMONADE n. f. (esp. *limonada*, de *limón*, citron). Boisson acidulée, composée de suc de citron, d'eau gazeuse et de sucre.

LIMONADIER, ÈRE n. Commerçant en boissons au détail. || Fabricant de limonade.

LIMONEUX, EUSE adj. Plein de boue, de limon.

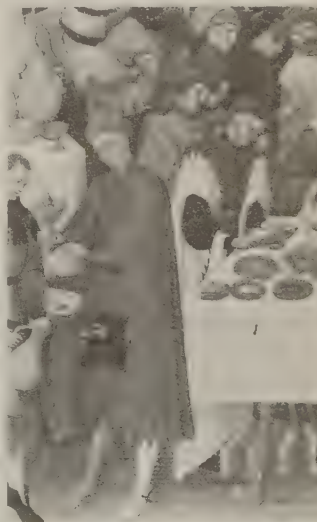
LIMOSIN (les), peintres émailleurs français de Limoges, qui travaillèrent aux XVI^e et XVII^e s.

LIMOUGEAUD, E adj. et n. De Limoges.

LIMOUSIN, E adj. et n. Du Limousin.

LIMOUSIN, partie N.-O. du Massif central, formée de plateaux coupés de vallées (Vienne, Creuse, Vézère, Corrèze). Élevage. Extraction de l'uranium. — Région administrative groupant les dép. de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne; 16 942 km²; 737 153 h. Ch.-l. Limoges. — Longtemps fief anglo-normand, le Limousin est annexé au domaine de la Couronne par Henri IV (1607).

LIMOUSINE n. f. (fém. de *Limousin*). Automobile à conduite intérieure et possédant quatre portes et six glaces de côté.



Les frères de Limbourg : détail d'une miniature des *Très Riches Heures* du duc Jean de Berry. Début du XV^e s. (Musée Condé, Chantilly). [Giraudon]

LIMOUX, ch.-l. d'arr. de l'Aude, sur l'Aude; 10 885 h. Vin blanc mousseux (blquette).

LIMPIDE adj. (lat. *limpidus*). Dont la transparence n'est troublée par rien. || Très facile à comprendre.

LIMPIDITÉ n. f. Qualité de ce qui est limpide.

LIMPOPO (le), fl. de l'Afrique australe, tributaire de l'océan Indien; 1 600 km.

LIN n. m. (lat. *linum*). Plante herbacée, textile et oléagineuse, aux fleurs bleues, cultivée dans les régions tempérées. || Tissu fait avec les fibres de cette plante.

LINAS, comm. de l'Essonne, près de Montlhéry; 4 543 h. Autodrome dit « de Montlhéry »; laboratoire d'essais routiers.

LIN BIAO ou **LIN PIAO**, homme politique chinois (1908-1971). Il organise les troupes chinoises en Mandchourie avant 1949. Maréchal (1955), il est évincé en 1971.

LINCEUL n. m. (lat. *lintheolum*, petit morceau de toile de lin). Toile dans laquelle on ensevelit les morts.

LINCOLN, v. des États-Unis, cap. du Nebraska; 172 000 h.

LINCOLN, v. d'Angleterre, ch.-l. du Lincolnshire; 77 000 h. Cathédrale du XIII^e s.

LINCOLN (Abraham), homme d'État américain (1809-1865). L'élection à la présidence des États-Unis, en 1860, de ce député républicain antiesclavagiste militant donne le signal de la guerre de Sécession. Réélu en 1864, il est assassiné.

LINDBERGH (Charles), aviateur américain (1902-1974). Il réussit le premier la liaison aérienne sans escale de New York à Paris (1927).

LINÉAIRE adj. (lat. *linearis*, de *linea*, ligne). Qui se rapporte aux lignes; qui évoque une ligne droite. || D'une grande simplicité; || *Math.* Dont la variation peut être représentée par une ligne droite.

LINÉAMENT n. m. (lat. *lineamentum*, de *linea*, ligne). *Litt.* Trait, ligne caractéristique du visage. || *Litt.* Ébauche de qchq.

LINÉARITÉ n. f. Caractère de ce qui est linéaire.

LINGA ou **LINGAM** n. m. (mot sanskr.). Symbole phallique du dieu indien Śiva.

LINGE n. m. (lat. *lineus*, de *lin*). Ensemble des articles textiles utilisés comme sous-vêtements (linge de corps) ou dans la vie domestique (linge de maison), etc. || Morceau d'étoffe, de tissu. ● *Blanc comme un linge*, très pâle. || *Laver son linge sale en famille* (Fam.), limiter à la famille, aux proches, les discussions sur des problèmes personnels difficiles.

LINGÈRE n. f. Personne chargée de l'entretien et de la distribution du linge d'une maison, d'une institution, d'un hôpital, etc.

LINGERIE n. f. Commerce de linge. || Lieu où l'on range le linge. || Ensemble des diverses pièces composant les sous-vêtements d'une personne.

LINGOT n. m. (anc. prov.). Morceau de métal solidifié après fusion.

LINGUAL, E, AUX adj. (lat. *lingua*, langue). Relatif à la langue. ● *Consonne linguale*, ou *linguale* n. f., celle qu'on articule avec la langue (*d, t, l, n, r*).

LINGUE n. f. (néerl. *leng*). Poisson de mer comestible, souvent pêché au chalut.

LINGUISTE [lɛ̃ɡist] n. Spécialiste de linguistique.

LINGUISTIQUE [-ɡɥi-] adj. (lat. *lingua*, langue). Relatif à l'étude scientifique du langage humain ou des langues. || Qui concerne une ou plusieurs langues.

LINGUISTIQUE [-ɡɥi-] n. f. Étude scientifique du langage humain.

LINIMENT n. m. (lat. *linimentum*, de *linire*, oindre). Médicament onctueux, dont une matière grasse est l'excipient, et avec lequel on fait des frictions.

LINKÖPING, v. de la Suède méridionale; 114 000 h. Constructions aéronautiques.

LINKS [links] n. m. pl. (mot angl.). Terrain de golf.

LINNÉ (Carl von), naturaliste suédois (1707-1778), auteur d'une nomenclature des règnes animal et végétal.

LINOLÉUM [linoleum] ou, fam., **LINO** n. m. (mot angl.; du lat. *linum*, lin, et *oleum*, huile). Tapis servant à revêtir les planchers, composé d'une toile de jute recouverte d'un mélange d'huile de lin, de résine et de poudre de liège agglomérée.

LINON n. m. (de *lin*). Toile de lin fine.

LINOTTE n. f. (de *lin*). Oiseau passereau à dos brun et à poitrine rouge, granivore, chanteur. ● *Tête de linotte*, personne très étourdie.

LINOTYPE n. f. (angl. *line of types*, ligne de caractères; nom déposé). *Imp.* Machine à composer qui fonde les caractères par lignes complètes.

LIN PIAO → **LIN BIAO**.

LINTEAU n. m. (anc. fr. *lintier*, seuil de la porte; du lat. *limitaris*, relatif aux limites). Traverse horizontale établie au-dessus d'une baie et reportant sur les points d'appui latéraux la charge des parties supérieures.

LINZ, v. d'Autriche, ch.-l. de la Haute-Autriche, sur le Danube; 200 000 h. Sidérurgie.

LION, LIONNE n. (lat. *leo*). Grand mammifère carnassier, au pelage fauve orné d'une crinière chez le mâle, confiné maintenant dans les savanes d'Afrique après avoir vécu dans le Proche-Orient et même en Europe, et qui s'attaque, la

nuît, aux zèbres, aux antilopes, aux girafes. (Cri : le lion *rugit*.) ● *Avoir mangé du lion* (fam.), faire preuve d'une énergie inaccoutumée. || *C'est un lion*, c'est un homme courageux. || *Lion de mer*, espèce de phoque à crinière. || *La part du lion*, la plus considérable.

LION (le), constellation zodiacale. Cinquième signe du zodiaque, que le Soleil traverse du 22 juillet au 23 août.

LION (golfé du), golfe de la Méditerranée, à l'ouest du delta du Rhône.

LIONCEAU n. m. Petit du lion.

LIONNE (Hugues DE), diplomate français (1611-1671). Secrétaire aux Affaires étrangères (1663), il engage la France dans la guerre de Dévolution (1666) et prépare la guerre de Hollande.

LIPARI (île), la principale des îles Éoliennes, qui donne souvent son nom à l'archipel.

LIPCHITZ (Jacques), sculpteur lituanien naturalisé français puis américain (1891-1973). Son œuvre est issue du cubisme.

LIPETSK, v. de l'U.R.S.S., au S.-E. de Moscou; 432 000 h. Métallurgie.

LIPIDE n. m. (gr. *lipos*, graisse). Nom donné aux substances organiques usuellement appelées *graisses*.

LI PO → **LI BO**.

LIPOME n. m. (gr. *lipos*, graisse). Tumeur bénigne provenant d'une hypertrophie locale du tissu graisseux.

LIPPE n. f. (mot néerl.). Lèvre inférieure grosse et avancée. ● *Faire la lippe*, faire la moue, boudier.

LIPPI, peintres italiens du XV^e s. : FILIPPO (v. 1406-1469) est l'héritier de Fra Angelico et de Masaccio (tableau d'autel; fresques de la cathédrale de Prato); — Son fils FILIPPINO (1457-1504) est l'élève de Botticelli.

LIPPU, E adj. Qui a de grosses lèvres.

LIQUEFACTION n. f. Passage d'un gaz à l'état liquide. ● *Liquéfaction du charbon*, transformation chimique du charbon en produits liquides.

LIQUÉFIER v. t. (lat. *liquefacere*). Rendre liquide. ♦ se liquéfier v. pr. Devenir liquide. || Perdre toute énergie.

LIQUEUR n. f. (lat. *liquor*, liquide). Boisson préparée sans fermentation par mélange d'un alcool aromatisé et de sirop.

LIQUIDATEUR, TRICE adj. et n. *Dr.* Chargé d'une liquidation.

LIQUIDATION n. f. Vente à bas prix de marchandises, en vue d'un écoulement rapide. || Action de mettre fin à une situation difficile par des mesures énergiques, de se débarrasser d'une personne gênante. || Opération qui a pour objet de régler des comptes. ● *Liquidation judiciaire* (Dr.), procédure permettant de

réaliser l'actif et d'apurer le passif d'une personne physique ou morale en état de cessation de paiements, en vue du règlement de ses créanciers.

LIQUIDE adj. (lat. *liquidus*). Qui coule ou tend à couler. || Se dit d'un état de la matière présentée par les corps n'ayant pas de forme propre, mais dont le volume est invariable.

LIQUIDE adj. (it. *liquido*). Fin. Déterminé dans son montant. ● *Argent liquide*, argent immédiatement disponible.

LIQUIDE n. m. Tout ce qui est à l'état liquide. || Boisson, aliment liquide. || Argent dont on peut immédiatement disposer.

LIQUIDER v. t. Prendre des mesures énergiques pour mettre fin à une situation difficile. || Se débarrasser d'une personne gênante, en allant jusqu'à meurtre. || Se débarrasser de qqch, en le faisant disparaître. || Vendre qqch à bas prix.

LIQUIDITÉ n. f. Caractère de ce qui est liquide, de ce dont on peut disposer immédiatement ou presque; argent liquide.

LIQUEUREUX, EUSE [likœʁ, -øz] adj. Se dit de boissons alcoolisées, sucrées, de saveur douce.

LIRE v. t. (lat. *legere*) [conj. 69]. Identifier et assembler les lettres. || Parcourir des yeux ce qui est écrit ou imprimé, en prenant connaissance du contenu. || Énoncer à haute voix un texte écrit. || Procéder à la lecture d'un signal, de données enregistrées. || Pénétrer le sens grâce à des signes qu'on interprète.

LIRE n. f. (it. *lira*). Unité monétaire de l'Italie.

LIS ou **LYS** n. m. (lat. *lilium*). Genre de liliacées à fleurs blanches et odorantes; cette fleur elle-même. ● *Fleur de lis*, l'emblème de la royauté en France.

LISBONNE, en portug. *Lisboa*, cap. du Portugal, port à l'embouchure du Tage; 818 000 h. (plus de 2 millions dans l'agglomération). Cathédrale romane. Tour de Belém, sur le Tage, et monastère des Hiéronymites.

LISERÉ ou **LISÉRÉ** n. m. Ruban étroit dont on borde un vêtement. || Raie étroite bordant une étoffe d'une autre couleur.

LISERON n. m. (dimin. de *lis*). Plante volubile fréquente dans les haies, où elle épanouit ses fleurs à corolle en entonnoir, souvent blanches.

LISEUR, EUSE adj. et n. Se dit d'une personne qui aime à lire.

LISEUSE n. f. Petit coupe-papier qui sert à marquer la page d'un livre où l'on arrête sa lecture. || Couvre-livre.

LI SHIMIN ou **LI CHE-MIN**, empereur de Chine (627-649), fondateur de la dynastie des Tang.

LISIBILITÉ n. f. Qualité de ce qui est lisible.

LISIBLE adj. Aisé à lire, à déchiffrer. || Qui peut être lu sans fatigue, sans ennui; digne d'être lu.

LISIBLEMENT adv. De façon lisible.

LISIÈRE n. f. (anc. fr. *lis*). Bord d'une pièce de tissu qui en limite de chaque côté la largeur. || Limite, bord de qqch.

● *Tenir en lisères* (Litt.), diriger avec rigueur, exercer une tutelle.

LISIEUX, ch.-l. d'arr. du Calvados, sur la Touques; 25 823 h. Anc. cathédrale des XII^e-XIII^e s. Pèlerinage à sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, Industries mécaniques et alimentaires. Évêché du VI^e s. à 1790.

LISSAGE n. m. Action de lisser; résultat de cette action.

LISSE adj. (de *lisser*). Qui n'offre pas d'aspérités, uni et poli.

LISSE n. f. (var. de *lice*). Mar. Pièce plate ou tube métallique placés à la partie supérieure d'une rambarde et servant de main courante ou d'appui.

LISSE ou **LICE** n. f. (lat. *licium*). Fil de métal ou de lin portant un maille dans lequel passe le fil de chaîne, sur un métier à tisser. ● *Métier de basse lisse*, métier à tisser où la nappe des fils de chaîne est disposée horizontalement; *métier de haute lisse*, où elle est verticale.

LISSEUR v. t. (lat. *lixare*, repasser). Rendre lisse, polir.

LISSEUSE n. f. Machine employée pour lisser les cuirs, le papier, le carton, etc.

LISSIER n. m. Ouvrier qui monte les lisses d'un métier à tisser. || Praticien qui exécute des tapisseries sur métier.

LISSITSKI (El), peintre, graphiste et architecte russe (1890-1941), un des plus remarquables adeptes du «suprématisme» de Malevitch.

LIST (Friedrich), économiste allemand (1789-1846). Il défend le protectionnisme (→ ZOLLVEREIN).

LISTAGE n. m. Action de lister.

LISTE n. f. (mot germ.). Ensemble de noms, de signes numériques, etc., inscrits à la suite les uns des autres; énumération.

● *Liste civile*, dotation annuelle d'un chef d'État. || *Liste électorale*, liste des électeurs. || *Liste de mariage*, liste de cadeaux sélectionnés chez un commerçant par de futurs époux. || *Liste noire*, personnes, groupes considérés comme hostiles, dangereux, et exclus de certaines fonctions, échanges commerciaux.

LISTEL, LISTEAU ou **LISTON** n. m. (it. *listello*). Petite moule plate qui en surmonte ou en accompagne une plus grande. || Cercle proéminent à la circonférence des monnaies.

LISTER (Joseph, baron), chirurgien britannique (1827-1912), créateur de l'asepsie.

LISTING [listip] n. m. (mot angl.). Document présentant, dans un domaine donné, la liste la plus complète possible. || Sortie sur une imprimante du résultat d'un traitement par ordinateur.

LISZT (Franz), compositeur hongrois (1811-1886), auteur de poèmes symphoniques et d'œuvres pour piano.

LIT n. m. (lat. *lectus*). Meuble sur lequel on se couche pour se reposer ou pour dormir. || Tout lieu où l'on peut se coucher, s'étendre. || Intervalle rempli de liant qui sépare horizontalement deux assises de construction. || Couche d'une chose étendue sur une autre. || Dans une carrière de roches sédimentaires, surface de séparation entre deux couches. || Chenal creusé par un cours d'eau et où il s'écoule. ● *Enfant du premier, du second lit*, d'un premier, d'un second mariage. || *Faire le lit*, le préparer pour qu'on puisse



Vue de la place du Commerce, au bord du Tage, à Lisbonne. [Y. Manciet-Rapho]

se'y coucher. || *Faire lit à part*, coucher séparément. || *Garder le lit*, être retenu au lit par une maladie. || *Lit de camp*, châssis pliant et portatif, dont le fond est garni de sangles ou de grosse toile. || *Lits jumeaux*, lits de même forme placés l'un à côté de l'autre. || *Lit de justice*, siège qu'occupait le roi dans les séances solennelles du parlement et, dans la suite, ces séances elles-mêmes. || *Lit de repos*, lit très bas, chaise longue pour se reposer pendant le jour.

LITANIE n. f. (gr. *litaneia*, prière). *Fam.* Longue et ennuyeuse énumération. ● pl. Prières formées d'une suite de courtes invocations, que les fidèles récitent ou chantent en l'honneur de Dieu, de la Vierge ou des saints.

LIT-CAGE n. m. (pl. *lits-cages*). Lit de fer pliant.

LITCHI ou **LYCHEE** [litʃi] n. m. (mot chin.). Arbre originaire de Chine, dont le fruit est sucré et comestible; ce fruit.

LITERIE n. f. Tout ce qui concerne l'équipement d'un lit (matelas, couvertures, etc.).

LITHIASÉ n. f. (gr. *lithiasis*, de *lithos*, pierre). Formation de calculs dans les canaux excréteurs des glandes (voies biliaires, urinaires, salivaires, etc.).

LITHIUM [litijm] n. m. (gr. *lithos*, pierre). Métal alcalin (Li), de masse atomique 6,94, très léger ($d = 0,55$) et fusible à 180 °C.

LITHOGRAPHIE ou, *fam.*, **LITHO** n. f. (gr. *lithos*, pierre). Art de reproduire par impression les dessins tracés avec une encre ou un crayon gras sur une pierre calcaire. || Estampe imprimée par ce procédé.

LITHOGRAPHIER v. t. Imprimer par les procédés de la lithographie.

LITHOSPHERE n. f. Couche externe du globe terrestre, rigide, constituée par la croûte (continentale et océanique) et le manteau supérieur.

LITIÈRE n. f. (de *lit*). Paille ou autres matières végétales qu'on répand dans les étables et sur lesquelles se couchent les animaux. || Lit couvert, porté par des hommes ou par des bêtes de somme à l'aide de deux brancards. || Mélange de particules absorbantes pour chats d'appartement. ● *Faire litière d'une chose* (Litt.), n'en faire aucun cas, la mépriser.

LITIGE n. m. (lat. *litigium*, de *lis*, *litis*, procès). Contestation donnant lieu à procès ou à arbitrage.

LITIGIEUX, **EUSE** adj. Qui peut être contesté.

LITOTÉ n. f. (gr. *litotês*, simplicité). Expression qui consiste à dire moins pour faire entendre plus, comme je ne vous *hais pas* pour signifier je vous aime beaucoup.

LITRE n. m. (de *litron*, au sens anc. de « mesure de capacité »). Unité de mesure de volume (symb. : l) valant 10⁻³ mètre cube. || Récipient contenant un litre.

LITRON n. m. (gr. *litra*, poids de douze onces). Pop. Litre de vin.

LITTÉRAIRE adj. (lat. *litterarius*). Qui concerne la littérature, l'écrivain. || Qui a les qualités reconnues à une œuvre de la littérature. || *Péjor.* Qui manque de vérité, artificiel. ● n. Personne qui se consacre aux lettres, à la littérature (par oppos. à SCIENTIFIQUE).

LITTÉRAL, **E**, **AUX** adj. (bas lat. *litteralis*, de *littera*, lettre). Selon le sens strict des mots.

LITTÉRALEMENT adv. À la lettre. || *Fam.* Absolument, tout à fait.

LITTÉRARITÉ n. f. Caractère spécifique d'un texte littéraire.

LITTÉRATEUR n. m. Personne qui s'occupe de littérature (souvent *péjor.*).

LITTÉRATURE n. f. (lat. *litteratura*, écriture). Ensemble des œuvres orales ou écrites qui visent à une valeur esthétique. || Métier, travail de l'écrivain. || *Péjor.* Ce qui est artificiel, s'oppose à la réalité.

LITTLE ROCK, v. des États-Unis, cap. de l'Arkansas; 158 000 h. Aluminium (gisement de bauxite).

LITTORAL, **E**, **AUX** adj. (lat. *litus*, -oris, rivage). Qui appartient au bord de la mer.

LITTORAL n. m. Étendue de pays le long des côtes, des bords de la mer.

LITUANIE, en russe *Litovskaïa S.S.R.*, en lituanien *Lietuva*, république fédérée de l'U.R.S.S., sur la Baltique; 65 200 km²; 3 700 000 h. Cap. *Vilnius*. — Formée au XIII^e s., la Lituanie est rattachée à la Pologne en 1386, puis partagée entre la Russie et la Prusse en 1795. Indépendante en 1918-1920.

LITUANIE, **ENNE** adj. et n. De la Lituanie.

LITUANIEN n. m. Langue parlée en Lituanie.

LITURGIE n. f. (gr. *leitourgia*, service du culte). Ensemble des règles fixant le déroulement des actes du culte; parfois office ou partie d'office.

LITURGIQUE adj. Relatif à la liturgie.

LITVINOV (Maksim Maksimovitch), homme politique soviétique (1876-1951), commissaire aux Affaires étrangères de 1930 à 1939.

LIU-CHOUEN → LÜSHUN.

LIU SHAOQI ou **LIEOU CHAO-K'I**, homme d'État chinois, président de la République (1959-1968), destitué par Mao Zedong.

LIU-TA → LÜDA.

LIVAROT n. m. Fromage à pâte molle et à croûte lavée, fait de lait de vache dans la région de Livarot (Calvados).

LIVERPOOL, port d'Angleterre, sur l'estuaire de la Mersey; 510 000 h. Centre industriel.

LIVIDE adj. (lat. *lividus*). De couleur plombée, extrêmement pâle, blême.

LIVING-ROOM [livɪŋrʊm] ou **LIVING** n. m. (mot angl. signif. *pièce où l'on vit*) [pl. *living-rooms*]. Pièce de séjour dans un appartement. (Syn. SALLE DE SÉJOUR.)

LIVINGSTONE (David), explorateur britannique (1813-1875). Il inaugure, en 1849, des voyages en Afrique centrale et australe.

LIVONIE, anc. prov. baltique de la Russie.

LIVOURNE, en it. *Livorno*, port d'Italie (Toscane), sur la Méditerranée; 176 000 h.

LIVRABLE adj. Qui peut être livré.

LIVRADOIS (le), région montagnarde de l'Auvergne, entre l'Allier et la Dore; 1218 m. Parc naturel régional (*Livradois-Forez*).

LIVRAISON n. f. Action de livrer à l'acquéreur une chose vendue.

LIVRE n. m. (lat. *liber*). Assemblage de feuilles imprimées et réunies en un volume relié ou broché. || Volume imprimé considéré du point de vue de son contenu. || Division d'un ouvrage. || Registre sur lequel on peut noter qqch. || Registre sur lequel un commerçant inscrit ses opérations. ● *À livre ouvert*, sans préparation, à la première lecture. || *Livre blanc*, recueil de documents sur un problème déterminé, publié par un gouvernement, un organisme. || *Livre de bord* (Mar.), syn. de JOURNAL DE BORD.

LIVRE n. f. (lat. *libra*). Monnaie dont la valeur a varié suivant les temps et les lieux, et qui a été remplacée, en France, par le franc. || Nom parfois donné au franc, quand on parle de revenus. || Unité monétaire principale de Chypre, de l'Égypte, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne, de la république d'Irlande (Éire), du Liban, du Soudan, de la Syrie et de la Turquie. || Anc. unité de masse de valeur variable, dont le nom est encore donné, dans la pratique non officielle, au demi-kilogramme. || Mesure de masse anglaise (symb. : lb) valant 453,592 g. ● *Livre sterling*, unité monétaire principale (£) de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord.

LIVRÉE n. f. (de *livrer*). Costume distinctif que portent certains domestiques. || Pelage ou plumage de certains animaux.

LIVRER v. t. (lat. *liberare*, délivrer). Remettre à un acheteur. || Apporter une marchandise à qqn. || Mettre qqn, qqch au pouvoir ou en la possession de qqn, le soumettre à l'action de qqn, de qqch. || Remettre par trahison. ● *Livrer combat, bataille*, les commencer, les engager. || *Livrer passage*, laisser passer. ● *se livrer* v. pr. [à]. S'abandonner complètement. ||

Se constituer prisonnier. || Se confier à qqn, lui découvrir ses pensées.

LIVRESQUE adj. Qui provient uniquement des livres et non de l'expérience.

LIVRET n. m. Petit livre, petit registre. || Mus. Texte mis en musique pour le théâtre. (Syn. LIBRETTO.) • *Livret de famille*, livret remis gratuitement, lors de la célébration du mariage, aux deux époux, et destiné à recevoir, par extraits, les actes de l'état civil intéressant la future famille. || *Livret matricule*, livret établi et détenu pour chaque Français par l'autorité militaire, où sont consignés les renseignements d'ordre militaire sur l'intéressé (états de service, spécialités,

etc.). || *Livret scolaire*, livret mentionnant les notes et places d'un élève.

LIVREUR, EUSE n. Employé qui livre les marchandises aux acheteurs.

LIVRY-GARGAN, ch.-l. de c. de la Seine-Saint-Denis, au N.-E. de Paris; 32 806 h.

LJUBLJANA, en all. *Laibach*, v. de Yougoslavie, cap. de la Slovénie; 303 000 h. Château (XII^e-XVI^e s.). Monuments des XVI^e-XVIII^e s. Centre industriel.

LYOYD [lɔjd] n. m. (de E. Lloyd, n. pr.). Nom adopté par diverses compagnies maritimes ou d'assurances.

Lloyd's, la plus importante institution

mondiale dans le domaine de l'assurance, créée à Londres v. 1688.

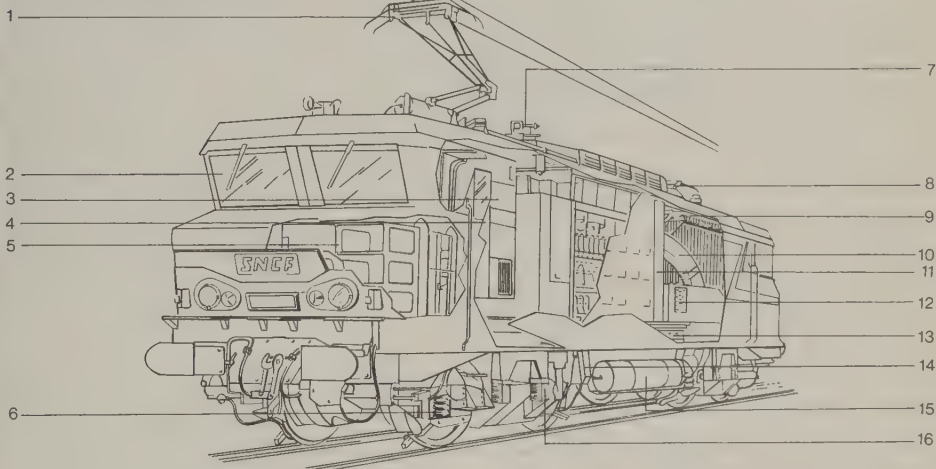
LYOYD GEORGE (David), homme politique britannique (1863-1945). Chancelier de l'Échiquier, il fait passer, en 1911, la loi restreignant le pouvoir des Lords.

LOB n. m. (mot angl.). Sports. Coup qui consiste à faire passer la balle ou le ballon au-dessus d'un adversaire, assez haut pour qu'il ne puisse pas l'intercepter.

LOBATCHEVSKI (Nikolaï Ivanovitch), mathématicien russe (1792-1856), l'un des fondateurs des géométries non euclidiennes (1826).

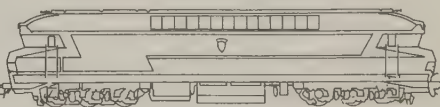
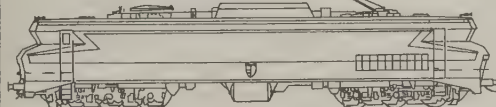
LOBBY [lobi] n. m. (mot angl. signif. cou-

locomotive électrique BB 22 200



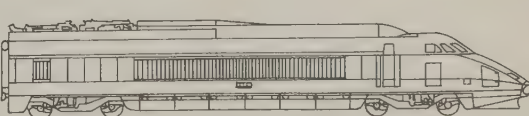
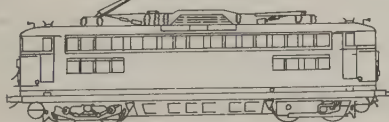
électrique CC 6500

Diesel CC 72 000



électrique BB 17 000

motrice de T.G.V.



Écorché d'une locomotive électrique :

1. Pantographe pour courant continu (dispositif de captage du courant par frottement sur la caténaire); 2. Cabine de conduite; 3. Armoire des fusibles; 4. Bloc-batteries; 5. Bouclier de protection; 6. Ressort de suspension; 7. Disjoncteur monophasé; 8. Pantographe pour courant

monophasé; 9. Réfrigérant; 10. Gaine de ventilation; 11. Disjoncteur pour courant continu; 12. Groupe motocompresseur (compresseur d'air pour le fonctionnement des freins); 13. Moteur de traction; 14. Transformateur principal; 15. Réservoir principal d'air; 16. Blocs en caoutchouc de suspension. Quelques types de locomotives.

loir [pl. *lobbies*]. Groupe de pression.

LOBE n. m. (gr. *lobos*, lobe de l'oreille). Partie arrondie et saillante d'un organe anatomique quelconque. ● *Lobe de l'oreille*, partie molle et arrondie du pavillon auriculaire.

LOBER v. t. et i. *Sports*. Faire un lob.

LOBITO, port de l'Angola; 60 000 h.

LOB NOR, lac peu profond de Chine, dans le Xinjiang, où aboutit le Tarim; 3 000 km². Pêche. Dans la région, base d'expérience nucléaires.

LOBOTOMIE n. f. (de *lobe*, et gr. *tomé*, ablation). Intervention neurochirurgicale portant sur le lobe frontal et visant à déconnecter celui-ci du thalamus pour agir sur la composante émotionnelle de certains troubles mentaux.

LOBULE n. m. Subdivision d'un lobe.

LOCAL, E, AUX adj. (bas lat. *localis*). Relatif à un lieu, à une région, par oppos. à **NATIONAL**. || Qui a pour siège une partie du corps. ● *Couleur locale*, aspect typique, caractéristique du lieu dont il s'agit; pittoresque.

LOCAL n. m. Lieu, partie d'un bâtiment qui a une destination déterminée.

LOCALEMENT adv. De façon locale, par endroits.

LOCALISABLE adj. Qui peut être localisé.

LOCALISATION n. f. Action de localiser. ● *Localisations cérébrales*, territoires du cortex cérébral dont l'altération entraîne des troubles affectant des fonctions bien déterminées.

LOCALISER v. t. Déterminer la place, le moment, l'origine, la cause. || Arrêter l'extension, limiter; circonscire.

LOCALITÉ n. f. Petite ville, bourg, village.

LOCARNO, station touristique de Suisse (Tessin), sur le lac Majeur, au pied des Alpes; 14 000 h. — Accord signé en 1925 par la France, la Belgique, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Italie, en vue d'une paix durable en Europe.

LOCATAIRE n. (lat. *locare*, louer). Personne qui prend à louer une terre, une maison, un appartement.

LOCATIF, IVE adj. Qui concerne le locataire ou la chose louée.

LOCATIF n. m. (lat. *locus*, lieu). *Ling.* Cas qui, dans certaines langues, exprime le lieu où se passe l'action.

LOCATION n. f. (lat. *locatio*, de *locare*, louer). Action de donner ou de prendre à louer un local, un appareil, etc. || Action de retenir à l'avance une place d'avion, de théâtre, etc.

LOCATION-VENTE n. f. (pl. *locations-ventes*). Contrat au terme duquel une chose est louée à une personne qui, à l'expiration d'un délai fixé, a la possibilité de devenir propriétaire.

LOCH [lɔk] n. m. (néerl. *log*, poutre). Appareil servant à mesurer la vitesse apparente d'un navire.

LOCHES, ch.-l. d'arr. d'Indre-et-Loire, sur l'Indre; 7 019 h. Forteresse, château et collégiale (XI^e-XV^e s.).

LOCHIES n. f. pl. (gr. *lokheia*, accouchement). *Méd.* Écoulement utérin qui dure de deux à trois semaines après l'accouchement.

LOCKE (John), philosophe anglais (1632-1704), auteur d'une philosophie empiriste.

LOCK-OUT [lɔkəwt] n. m. inv. (angl. *to lock out*, mettre à la porte). Fermeture d'une entreprise, d'une usine par la direction, pour faire pression sur le personnel en grève ou qui menace de faire grève.

LOCK-OUTER v. t. Fermer par un lock-out.

LOCLE (Le), v. de Suisse (Neuchâtel); 15 000 h. Centre horloger.

LOCMARIAQUER comm. du Morbihan, sur le golfe du Morbihan; 1 279 h. Monuments mégalithiques.

LOCO CITATO, express. lat. signif. «à l'endroit cité» pour indiquer une référence. (Abrév. *loc. cit.*)

LOCOMOTEUR, TRICE adj. Relatif à la locomotion.

LOCOMOTION n. f. Action de se déplacer d'un point à un autre; fonction qui assure ce mouvement.

LOCOMOTIVE n. f. Machine à vapeur, électrique, à moteur thermique ou à air comprimé, etc., montée sur roues et destinée à remorquer un convoi de voitures ou de wagons sur une voie ferrée. || *Fam.* Personne, groupe qui joue le rôle d'un élément moteur par son prestige, son talent, son activité.

Voir illustration p. 523

LOCUTEUR, TRICE n. *Ling.* Sujet parlant (par oppos. à **AUDITEUR**). ● *Locuteur natif*, personne considérée comme ayant intégré les règles de sa langue maternelle.

LOCUTION n. f. (lat. *locutio*, de *loqui*, parler). Expression, forme particulière de langage. || *Ling.* Groupe de mots figé constituant une unité sur le plan du sens.

LODEN [lɔden] n. m. (mot all.). Laine épais et feutrée. || Manteau fait de ce tissu.

LODÈVE, ch.-l. d'arr. de l'Hérault; 8 557 h. — À proximité, gisements d'uranium.

LODI, v. d'Italie (près de Milan), sur l'Adda; 43 000 h. Victoire de Bonaparte sur les Autrichiens en 1796.

LODS (Marcel), architecte et urbaniste français (1891-1978). Dès 1935, il a employé la préfabrication.

ŁÓDŹ, v. de Pologne, au S.-O. de Varsovie; 846 000 h. Centre industriel.

LOESS [lɔs] n. m. (mot all.). Variété de limon très fertile.

LOF n. m. (néerl. *loef*). *Mar.* Côté d'un navire qui se trouve frappé par le vent. ● *Aller au lof*, se rapprocher du sens du vent. || *Virer lof pour lof*, virer par vent arrière.

LOFOTEN (îles), archipel des côtes de Norvège; 25 000 h. Pêcheries.

LOFT n. m. (mot angl.). Ancien local professionnel (entrepôt, usine) transformé en logement.

LOGAN (mont), point culminant du Canada (Yukon), à la frontière de l'Alaska; 6 050 m.

LOGARITHME n. m. (gr. *logos*, rapport, et *arithmos*, nombre). Exposant de la puissance à laquelle il faut élever a pour retrouver le nombre considéré (symb. : log.). || *Logarithme népérien*, logarithme d'un nombre dans un système dont la base est le nombre e (symb. : Log).

LOGE n. f. (mot frq.). Logement près de la porte d'entrée d'un immeuble, destiné à l'habitation d'un concierge. || Comparativement cloisonné dans une salle de spectacle. || Petite pièce dans laquelle se maquillent et s'habillent les artistes. || Réunion de francs-maçons; lieu où ils s'assemblent. || Dans les écoles des beaux-arts, atelier où est isolé chacun des élèves participant à certains concours. ● *Aux premières loges* (Fam.), bien placé pour suivre quelque chose.

LOGEABLE adj. Où l'on peut loger commodément.

LOGEMENT n. m. Action de loger, de se loger. || Lieu où l'on habite, appartement. || Lieu où cavité où se place une pièce mobile d'un mécanisme.

LOGGER v. i. (de *loge*). [conj. 1]. Habiter. ● *Loger à la belle étoile* (Fam.), coucher en plein air. ● v. t. Donner un lieu d'habitation, un cantonnement, une résidence. || Placer qqch dans un endroit.

LOGEUR, EUSE n. Personne qui loue des chambres meublées.

LOGGIA [lɔdʒja] n. f. (mot it. signif. *loge*). *Archit.* Pièce ouverte sur l'extérieur par de vastes baies libres (sans fermetures); portique.

LOGICIEL n. m. *Inform.* Ensemble des programmes, relatifs au fonctionnement d'un ensemble de traitement de l'information.

LOGICIEEN, ENNE n. Spécialiste de logique.

LOGIQUE adj. (gr. *logikos*). Conforme aux règles de la logique, de la cohérence, du bon sens. || Se dit de qq qui raisonne de manière cohérente.

LOGIQUE n. f. (gr. *logiké*, de *logos*, raison). Science du raisonnement en lui-

même, abstraction faite de sa matière et de tout processus psychologique. || Manière de raisonner juste, méthode, suite cohérente d'idées. || Ensemble des procédés cognitifs; leur étude. || Ensemble des relations qui régissent le fonctionnement d'une organisation ou l'apparition de phénomènes. • **Logique formelle**, ensemble de lois et de règles relatives à la déduction. || **Logique mathématique**, théorie scientifique des raisonnements, excluant les processus psychologiques mis en œuvre, et qui se divise en *calcul des propositions* et *calcul des prédicats*.

LOGIQUEMENT adv. De façon logique.

LOGIS n. m. (de *loger*). Litt. Logement.

LOGISTIQUE adj. Relatif à la logistique.

LOGISTIQUE n. f. (gr. *logistiké*, science du calcul). Syn. de LOGIQUE MODERNE, de LOGIQUE MATHÉMATIQUE. || Ensemble des activités intéressant les ravitaillements, l'entretien, les transports et les évacuations des armées. || *Écon.* Ensemble des opérations nécessaires à la mise à disposition des produits sur les lieux de vente en partant de leur production.

LOGO n. m. → LOGOTYPE.

LOGOMACHIE [logomaʃi] n. f. (gr. *logos*, discours, et *makhé*, combat). Assemblage de mots creux dans un discours, dans un raisonnement.

LOGONE (le), riv. d'Afrique, affl. du Chari (r. g.); 900 km.

LOGOTYPE ou **LOGO** n. m. Élément graphique caractéristique d'une marque commerciale.

LOI n. f. (lat. *lex*, *legis*). Règle obligatoire promulguée par l'autorité souveraine, qui ordonne, permet, défend ou punit. || Proposition générale constatant des rapports nécessaires et constants entre des faits scientifiques. || Fonction mathématique permettant de calculer la valeur de certaines variables et d'établir une prévision. || Obligation de la vie sociale, règle imposée par les circonstances, par une personne. • *Avoir force de loi*, obliger au même titre que la loi. || *Loi de composition* (Math.), loi qui permet de définir un élément d'un ensemble E à partir soit d'un couple ordonné d'éléments de E (loi interne), soit d'un couple formé d'un élément E et d'un élément d'un autre ensemble (loi externe). || *Loi divine*, ensemble des préceptes que Dieu a donnés aux hommes par la Révélation. || *Lois de la guerre*, ensemble des conventions, lois et coutumes tendant à humaniser la guerre. || *Loi d'orientation*, loi définissant un certain nombre de principes dans un domaine donné. || *Se faire une loi de*, s'imposer l'obligation de.

LOI-CADRE n. f. (pl. *lois-cadres*). Loi qui définit un certain principe, en laissant le soin au gouvernement d'en préciser la portée exacte dans les décrets d'application.

LOIN adv. (lat. *longe*). À grande distance dans l'espace ou le temps. • *Aller loin*, avoir de grandes conséquences; en parlant de qqn, être promis à un grand avenir. || *Au loin*, à une grande distance. || *De loin*, d'une grande distance, longtemps à l'avance. || *De loin en loin*, à de grands intervalles. || *Loin de*, à une grande distance; indique une négation renforcée. || *Loin de là*, bien au contraire. || *Ne pas aller loin*, être sans valeur. || *Voir loin*, être doué d'une grande prévoyance.

LOING, affl. de la Seine (r. g.); 166 km.

LOINTAIN, E adj. Qui se trouve à une grande distance dans l'espace ou dans le temps; éloigné, indirect.

LOINTAIN n. m. Dans le lointain, au lointain, à l'horizon, au loin. ♦ pl. Arrière-plan dans un tableau.

LOIR n. m. (lat. *glis*, *gliris*). Mammifère rongeur hibernant d'octobre à avril, nichant dans les branches des arbres, dont il grignote fruits et graines. • *Dormir comme un loir*, dormir longtemps et profondément.

LOIR (le), affl. de la Sarthe (r. g.); 311 km.

LOIRE (la), le plus long fleuve de France; 1020 km (bassin de 115 200 km²). La Loire, née à 1408 m d'alt. au mont Gerbier-de-Jonc, se dirige d'abord vers le N., reçoit l'Allier (r. g.) en aval de Nevers. Le fleuve, sorti du Massif central, décrit alors une vaste boucle et reçoit le Cher, l'Indre, la Vienne, à gauche, issus du Massif central, et la Maine à droite. En aval de Nantes, elle se termine dans l'Atlantique par un long estuaire. La Loire a un régime aux crues surtout hivernales et aux basses eaux estivales marquées.

Loire (châteaux de la), ensemble de châteaux élevés dans les pays de Loire aux ^{xv^e} et ^{xvi^e} s. (Azay-le-Rideau, Amboise, Chenonceaux, Chaumont, Blois, Chambord, Valençay).

LOIRE (dép. de la) [42], dép. de la Région Rhône-Alpes; 4 781 km²; 739 521 h. Ch.-l. Saint-Étienne, 3 arr. (Montbrison, Roanne, Saint-Étienne), 40 c., 327 comm.

LOIRE (dép. de la Haute-) [43], dép. de la Région Auvergne; 4 977 km²; 205 895 h. Ch.-l. Le Puy. 3 arr. (Le Puy, Brioude, Yssingeaux), 35 c., 260 comm.

LOIRE (Pays de la), Région administrative, regroupant les dép. suivants : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée; 32 082 km²; 2 930 398 h. Ch.-l. Nantes.

LOIRE-ATLANTIQUE (dép. de la) [44], dép. de la Région Pays de la Loire; 6 815 km²; 995 498 h. Ch.-l. Nantes, 4 arr. (Ancenis, Châteaubriant, Nantes, Saint-Nazaire), 59 c., 221 comm.

LOIRET (le), affl. de la Loire (r. g.), au S. d'Orléans; 12 km.

LOIRET (dép. du) [45] dép. de la Région

Centre; 6 775 km²; 535 669 h. Ch.-l. Orléans, 3 arr. (Montargis, Orléans, Pithiviers), 41 c., 334 comm.

LOIR-ET-CHER (dép. de) [41], dép. de la Région Centre; 6 343 km²; 296 220 h. Ch.-l. Blois, 3 arr. (Blois, Romorantin-Lanthenay, Vendôme), 30 c., 291 comm.

LOISIBLE adj. (anc. fr. *loisir*, être permis). Il est loisible (de), il est permis, il est possible (de).

LOISIR n. m. (anc. fr. *loisir*, être permis; du lat. *licere*). Temps dont qqn peut disposer en dehors de ses occupations ordinaires. • À loisir, tout à loisir, à son aise, sans hâte. || *Avoir le loisir de*, avoir le temps disponible, la possibilité de. ♦ pl. Distractions pendant les temps libres.

LOKOU n. m. → LOUKOUM.

LOMBAIRE adj. (lat. *lumbus*, rein). Relatif aux lombes.

LOMBALGIE n. f. Douleur de la région lombaire.

LOMBARDIE, région du N. de l'Italie, située au pied des Alpes, constituant les prov. de Bergame, Brescia, Côme, Crémone, Mantoue, Milan, Pavie, Sondrio et Varese; 23 856 km²; 8 892 000 h. Cap. Milan.

LOMBARDS, peuple germanique, qui envahit le N. de l'Italie au ^{vi^e} s.

lombard-vénitien (Royaume), nom porté de 1815 à 1859 par les possessions autrichiennes en Italie du Nord (Milanais, Vénétie).

LOMBES n. f. pl. (lat. *lumbus*, rein). Régions symétriques situées en arrière de l'abdomen, de chaque côté de la colonne vertébrale.

LOMBOK, île d'Indonésie, séparée de Bali par le détroit de Lombok.

LOMBRIC n. m. (lat. *lumbricus*). Nom scientifique du ver de terre, ver annelé qui creuse des galeries dans le sol humide, dont il se nourrit, contribuant ainsi à son aération et à sa fertilité.

LOME, cap. et port du Togo, sur le golfe de Guinée; 247 000 h.

LOMME, ch.-l. de c. du Nord, banlieue de Lille; 28 464 h.

LOMONOSSOV (Mikhaïl Vassilievitch), écrivain russe (1711-1765).

LONDON, v. du Canada (Ontario); 254 000 h.

LONDON (Jack), écrivain américain (1876-1916), auteur de romans d'aventures (*Croc-Blanc*).

LONDONDERRY, port d'Irlande du Nord; 88 000 h.

LONDONNIEN, ENNE adj. et n. De Londres.

LONDRES, en angl. London, cap. de la Grande-Bretagne, sur la Tamise. Le «Grand Londres» compte 6 696 000 h. Londres est le principal centre politique,

Londres

commercial et financier (la City), culturel et aujourd'hui industriel du pays, dont le port assure une part du commerce extérieur. Monuments anciens (Tour de Londres, abbatale de Westminster, cathédrale Saint Paul). Musées (British Museum, National Gallery, Tate Gallery).

truction en charpente (pont), disposée horizontalement dans le sens de la longueur. || Chacune des poutres principales d'une aile d'avion.

LONGEVITÉ n. f. (lat. *longus*, long, et *aevum*, âge). Longue durée de la vie. || Durée de la vie en général.

les concurrents d'une course, à l'arrivée, et qui est égale à la longueur d'un cheval, d'une bicyclette, etc. ● *A longueur de*, pendant toute la durée de, sans s'arrêter. || *Tirer, traîner en longueur*, durer longtemps. ◆ pl. Développements longs et inutiles.

LONGUE-VUE [lɔ̃gvy] n. f. (pl. *longue-vues*). Lunette d'approche.

LONGWY, ch.-l. de c. de Meurthe-et-Moselle; 17 482 h. Métallurgie.

LÖNNROT (Elias), écrivain finlandais (1802-1884).

LONS-LE-SAUNIER, ch.-l. du dép. du Jura; 21 886 h.

LOOK [luk] n. m. (mot angl.). Fam. Aspect, image donnés par qq, qqch; allure, style.

LOOPING [lupin] n. m. (mot angl.). Exercice de voltige aérienne consistant à faire une boucle dans un plan vertical.

LOOS, comm. du Nord, banlieue de Lille; 21 537 h. Prison.

LOPE DE VEGA → VEGA CARPIO (Felix LOPE DE).

LOPIN n. m. (anc. fr. *lope*, loupe). Petit morceau de terrain. || Masse métallique destinée à être formée par action mécanique à chaud.

LOQUACE [lɔkas ou, rare, lɔkwas] adj. (lat. *loquax*, bavard). Qui parle beaucoup.

LOQUACITÉ n. f. Disposition à parler beaucoup.

LOQUE n. f. (moyen néerl. *locke*, mèche de cheveux). Lambeau d'une étoffe, d'un vêtement déchiré, usé. || Personne sans énergie.

LOQUET n. m. (anc. fr. *loc*). Barre mobile autour d'un pivot, servant à fermer une porte par la pression d'un ressort ou par son propre poids.

LOQUETUX, EUSE adj. Vêtu de loques.

LORD n. m. (mot angl.). Titre donné en Grande-Bretagne aux pairs du royaume et aux membres de la Chambre haute ou Chambre des lords.

LORENTZ (Hendrik Antoon), physicien néerlandais (1853-1928), auteur d'une théorie électronique de la matière.

LORENZ (Konrad), éthologue autrichien (1903-1989).

LORESTÂN → LURISTÂN.

LORETTE n. f. (du n. du quartier *Notre-Dame-de-Lorette*, à Paris). Au début du XIX^e s., jeune femme élégante et de mœurs faciles.

LORETTE, en it. *Loreto*, v. d'Italie (Ancone). Important pèlerinage marial.

LOGNER v. t. (anc. fr. *logne*, qui louche; du germ.). Regarder du coin de l'œil avec insistance et avec une intention particulière. || Convoiter qqch secrètement.

Vue de Trafalgar Square, à Londres.
[Titus-C. E. D. R. I.]



LONDRINA, v. du Brésil (Paraná); 301 000 h.

LONG, LONGUE adj. (lat. *longus*). Qui s'étend sur une distance, une étendue plus grande que la moyenne. || Qui dure longtemps. || Qui met beaucoup de temps, lent. || Dont la prononciation a une durée plus grande que la forme brève correspondante. ● *Long de*, mesurant d'une extrémité à l'autre.

LONG n. m. Longueur. ● *Au long, tout au long*, complètement. || *De long en large*, alternativement dans les deux sens. || *En long et en large*, en longueur et en largeur; sous tous ses aspects. || *En savoir long*, savoir beaucoup de choses. || *Le long de*, en côtoyant. || *Tomber de tout son long*, de toute sa longueur.

LONGANIMITÉ n. f. (lat. *longus*, patient, et *animus*, esprit). Litt. Patience à endurer les offenses des autres ou ses propres malheurs.

LONG BEACH, port des États-Unis (Californie), banlieue de Los Angeles; 361 000 h.

LONG-COURRIER adj. et n. m. (pl. *long-courriers*). Se dit d'un bateau, d'un avion qui fait des voyages sur de longues distances.

LONGE n. f. (de *long*). Courroie pour attacher un cheval. || Chaîne, corde servant à attacher les animaux.

LONGE n. f. (lat. *lumbus*, rein). Moitié de l'échine d'un veau ou d'un chevreuil, depuis le bas de l'épaule jusqu'à la queue.

LONGER v. t. (conj. 1). Suivre le bord de.

LONGERON n. m. Pièce maîtresse de l'ossature d'une machine ou d'une cons-

LONGFELLOW (Henry Wadsworth), poète romantique américain (1807-1882).

LONGILIGNE adj. Se dit des individus aux membres allongés et minces.

LONG ISLAND, île sur laquelle est bâti Brooklyn, quartier de New York.

LONGITUDE n. f. (lat. *longitudo*, longueur). Angle formé en un lieu donné par l'intersection du plan méridien de ce lieu avec le plan méridien d'un autre lieu pris pour origine.

LONGITUDINAL, E, AUX adj. Dans le sens de la longueur.

LONGJUMEAU, ch.-l. de c. de l'Essonne; 18 400 h.

LONGTEMPS adv. Pendant un long espace de temps.

LONGUE n. f. Syllabe ou voyelle longue. || Mus. Note longue. ● *A la longue*, avec le temps.

Longue Marche (la), retraite opérée par 130 000 communistes chinois, avec Mao Zedong, depuis le Yangzi jusqu'au Tibet, pour échapper aux nationalistes de Tchang Kai-shek (oct. 1934-oct. 1935).

LONGUEMENT adv. Pendant un long moment.

LONGUET, ETTE adj. Fam. Qui dure un peu trop longtemps.

LONGUEUIL, v. du Canada (Québec), sur le Saint-Laurent, en face de Montréal; 124 000 h.

LONGUEUR n. f. Dimension d'un objet d'une extrémité à l'autre, dans sa plus grande étendue. || Qualité de ce qui est long, dans l'espace, le temps, etc. || Unité servant à exprimer la distance qui sépare

LOGRNETTE n. f. (de *logrner*, avec l'infl. de *lunette*). Petite lunette d'approche portable. ● *Regarder par le petit bout de la logrnette*, ne voir les choses que sous un aspect particulier, qu'on grossit exagérément.

LOGRNON n. m. Lunettes sans branches qu'on tient à la main ou qu'un ressort fait tenir sur le nez.

LORIENT, ch.-l. d'arr. du Morbihan, sur la rive formée par les embouchures du Scorff et du Blavet; 64675 h. Port de pêche et port militaire.

LORIOT n. m. (lat. *aureolus*, d'or). Oiseau passereau jaune et noir (mâle) ou verdâtre (femelle), au chant sonore, vivant dans les bois, les vergers, où il se nourrit de fruits et d'insectes.

LORRAIN, E adj. et n. De la Lorraine.

LORRAIN (Claude GELLÉE, dit *Claude*), peintre et dessinateur français (1600-1682). Il est un des plus grands maîtres du paysage historique.

LORRAINE, région de l'E. de la France, qui s'étend sur le versant O. des Vosges et sur la partie orientale du Bassin parisien. L'industrie lourde, liée à la présence de charbon et surtout de fer, a subi un recul sévère. La Lorraine donne son nom à un parc naturel régional et à une Région groupant les dép. suivants : Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Vosges; 23 547 km²; 2 319 905 h. Ch.-l. Metz. — Attribuée à Lothaire I^{er} (843), la Lorraine (*Lotharinge*) est disputée entre la France et la Germanie. Donnée en 1738 au roi de Pologne Stanislas Leszczyński, la Lorraine revient à la France à la mort de ce dernier (1766). Les Allemands annexent une grande partie de la Lorraine de 1871 à 1918 et de 1940 à 1944.

LORRIS (Guillaume de) → GUILLAUME DE LORRIS.

LORS adv. (lat. *illa hora*, à cette heure). Depuis lors, depuis ce temps-là. || Dès lors, dès ce temps-là; par conséquent. ◆ Dès lors que, du moment que; puisque. || *Lors de*, à l'époque, au moment de : *lors de son mariage*. || *Lors même que* (Litt.), quand bien même, même si (avec le conditionnel).

LORSQUE conj. Indique un rapport de temps; quand, au moment où. (La voyelle e de *lorsque* ne s'élide que devant il, elle, on, en, un, une.)

LOSANGE n. m. (mot gaul.). Quadrilatère dont les quatre côtés sont égaux.

LOS ANGELES, port des États-Unis (Californie); 2 967 000 h. (7 477 000 dans l'agglomération). Centre administratif, universitaire et industriel (aéronautique, cinéma [Hollywood]).

LOT n. m. (mot frq.). Portion d'un tout partagé entre plusieurs personnes. || Ce qui revient, dans une loterie, à chaque

billet gagnant. || Une certaine quantité de choses, d'objets assortis. || *Litt.* Ce qui échoit à chacun par le sort.

LOT (le), affl. de la Garonne (r. dr.); 480 km.

LOT (dép. du) [46], dép. de la Région Midi-Pyrénées; 5 217 km²; 154 533 h. Ch.-l. Cahors. 3 arr. (Cahors, Figeac, Gourdon), 32 c., 340 comm.

LOTTE n. f. → LOTTE.

LOTTERIE n. f. (mot néerl.). Tirage au sort de numéros désignant des billets gagnants et donnant droit à des lots. ● *C'est une loterie*, c'est réglé uniquement par le hasard. || *Loterie nationale*, loterie instituée au profit de l'État (1933-1990) [auj. France Loto].

LOT-ET-GARONNE (dép. de) [47], dép. de la Région Aquitaine; 5 361 km²; 298 522 h. Ch.-l. Agen. 4 arr. (Agen, Marmande, Nérac, Villeneuve-sur-Lot), 40 c., 313 comm.

LOTHAIRE I^{er} (795-855), empereur d'Occident (840-855), fils de Louis I^{er} le Pieux. Il se voit imposer un partage par ses frères (Verdun, 843).

LOTHARINGE → LORRAINE.

LOTI, E adj. Être bien, mal loti, être favorisé, défavorisé par le sort.

LOTI (Pierre), romancier français (1850-1923), auteur de *Pêcheurs d'Islande*.

LOTION n. f. (lat. *lotio*; de *lavare*, laver). Eau de toilette parfumée et légèrement alcoolisée, utilisée pour les soins de l'épiderme ou de la chevelure.

LOTIR v. t. Diviser en lots. || Mettre en possession d'un lot.

LOTISSEMENT n. m. Vente d'une propriété par lots. || Division d'un terrain en différents lots qui, une fois équipés, sont vendus ou loués en vue d'y construire. || Ensemble de ces lots.

LOTTO n. m. (it. *lotto*, sort). Jeu utilisant

des cartons numérotés dont les joueurs couvrent les cases à mesure que l'on tire d'un sac les 90 numéros correspondants.

● *Loto national*, en France, jeu de hasard institué par l'État en 1976. || *Loto sportif*, en France, jeu de pronostics sportifs, institué par l'État en 1985.

LOTTE ou **LOTE** n. f. (mot gaul.). Poisson d'eau douce à chair estimée, dont la deuxième nageoire dorsale est très longue. ● *Lotte de mer*, autre nom de la BAUDROIE.

LOTUS [-tys] n. m. (mot lat.; du gr. *lôtos*). Nom donné à plusieurs espèces de nénuphars.

LOUABLE adj. Digne de louanges.

LOUAGE n. m. Contrat par lequel une personne s'engage à laisser à une autre la jouissance d'une chose pendant un certain temps.

LOUAGE n. f. Action de louer qqn. || Paroles par lesquelles on fait l'éloge de qqn, de qqch. ● *Chanter les louanges de qqn*, vanter ses mérites.

LOUAGEUR, **EUSE** adj. et n. *Litt.* Qui loue, flatteur.

LOUANG PRABANG → LUANG PRABANG.

LOUBARD n. m. *Pop.* Jeune voyou.

LOUBET (Émile), homme d'État français (1838-1929), président de la République (1899-1906).

LOUCHE adj. (lat. *luscus*, borgne). Qui n'a pas un ton franc (en parlant des couleurs, des liquides, etc.). || Qui manque de franchise, de clarté; équivoque, suspect.

LOUCHE n. m. Ce qui manque de clarté.

LOUCHE n. f. (mot frq.). Grande cuillère à long manche, pour servir le potage.

LOUCHER v. i. Être atteint de strabisme. || Regarder avec envie.

LOUCHEUR, **EUSE** n. Personne qui louche.



Réseau d'autoroutes intra-urbaines traversant Los Angeles. [G. Hunter]

Loudéac

LOUDÉAC, ch.-l. de c. des Côtes-d'Armor; 10756 hab.

LOUDUN, ch.-l. de c. de la Vienne; 8448 h.

LOUER v. t. (lat. *laudare*). Vanter les mérites ou les qualités de qqn, de qqch. • *Louer Dieu*, célébrer sa grandeur, ses bienfaits. ♦ *se louer* v. pr. [de]. Se montrer satisfait de.

LOUER v. t. (lat. *locare*). Donner, prendre à loyer. || Prendre à son service moyennant un salaire. || Retenir une place dans un train, un théâtre, etc.

LOUEUR, EUSE n. Personne qui donne à louage.

LOUFOQUE adj. et n. *Fam.* Extravagant, fou, insensé.

LOUFOQUERIE n. f. *Fam.* Acte, parole de loufoque, extravagance.

LOUGANSK → VOROCHLOVGRAD.

LOUHANS, ch.-l. d'arr. de Saône-et-Loire, dans la Bresse, sur la Seille; 6923 h. Marché.

LOUIS n. m. Anc. monnaie d'or française, valant 24 livres, à l'effigie de Louis XIII et de ses successeurs. || Pièce d'or française de 20 F, appelée aussi *napoléon*.

LOUIS (*Saint*) → LOUIS IX.

LOUIS I^{er} le Pieux ou le Débonnaire (778-840), empereur d'Occident de 814 à 840, fils et successeur de Charlemagne. Il doit combattre ses trois fils aînés, Lothaire, Pépin et Louis le Germanique, pour la naissance de son quatrième fils, Charles le Chauve (823).

LOUIS, nom porté par plusieurs rois de France, dont Louis I^{er}, v. Louis le Pieux, empereur. Quatre autres souverains de ce nom, également Carolingiens règnent sur la France aux ix^e et x^e s. Les suivants sont des Capétiens.

FRANCE

LOUIS VI le Gros (v. 1081-1137), roi de France de 1108 à 1137, fils de Philippe I^{er}. Aidé par Suger, il combat Henri I^{er}, roi d'Angleterre, et repousse l'empereur germanique Henri V.

LOUIS VII le Jeune (v. 1120-1180), roi de France de 1137 à 1180, fils du précédent. Après avoir participé à la deuxième croisade (1147-1149), il répudie Aliénor d'Aquitaine (1152).

LOUIS VIII le Lion (1187-1226), roi de France de 1223 à 1226, fils et successeur de Philippe Auguste. Il participe à la croisade contre les albigeois et soumet le Languedoc.

LOUIS IX ou SAINT LOUIS (1214-1270), roi de France de 1226 à 1270, fils de Louis VIII et de Blanche de Castille. Après la régence de sa mère, le roi écrase les Anglais à Taillebourg et à Saintes (1242) et obtient la Normandie, l'Anjou, le Maine et le Poitou. La 7^e croisade, qu'il mène contre l'Égypte, échoue

à Mansourah, où il est fait prisonnier (1250). Libéré, il réorganise les États latins du Levant (1250-1254) et rentre en France, où il réforme la justice. Il fait bâtir la Sainte-Chapelle, la Sorbonne, les Quinze-Vingts, puis entreprend la 8^e croisade, au cours de laquelle il meurt de la peste devant Tunis.

LOUIS X le Hutin (1289-1316), roi de Navarre (Louis I^{er}) de 1305 à 1316 et de France de 1314 à 1316, fils de Philippe IV le Bel.

LOUIS XI (1423-1483), roi de France de 1461 à 1483, fils de Charles VII. À son avènement, les grands seigneurs forment contre lui la ligue du Bien public (1465). Charles le Téméraire envahit la Picardie et retient Louis XI prisonnier lors de l'entrevue de Péronne de 1468. Libéré, le roi signe avec l'Angleterre le traité de Picquigny (1475) et réalise l'union des cantons suisses et de la Lorraine contre le Téméraire, qui est vaincu et tué devant Nancy (1477). Héritier de l'Anjou et de la Provence, Louis XI obtient la Bourgogne au traité d'Arras (1482).

LOUIS XII (1462-1515), roi de France (1498-1515), fils de Charles d'Orléans. D'abord duc d'Orléans, il se révolte contre la régence d'Anne de Beaujeu (*Guerre folle*), puis se rallie à Charles VIII et combat en Italie. Devenu roi de France, il épouse Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII, pour maintenir l'union de la Bretagne à la France. Il revendique le duché de Milan et le royaume de Naples : il conquiert le premier (1499-1500), mais est expulsé du second (1504). Entré dans la ligue de Cambrai contre Venise, il remporte la victoire d'Agnadel (1509), mais il est chassé d'Italie par la Sainte Ligue formée par Jules II (1513), et la France est envahie par les Anglais et les Impériaux. Le pape Léon X permet à Louis XII de faire la paix.

LOUIS XI^{er} le Juste (1601-1643), roi de France de 1610 à 1643. Fils d'Henri IV et de Marie de Médicis, il régit d'abord sous la régence de sa mère. Ses ministres, de Luynes, puis Richelieu, arrivés aux affaires en 1624, inspirent à Louis XIII une triple politique : abaissement de la noblesse, ruine des protestants (siège de La Rochelle : 1627-28; Edit de grâce d'Alès : 1629) et lutte contre les Habsbourg d'Autriche et d'Espagne (guerre de Trente* Ans, 1635).

LOUIS XIV le Grand (1638-1715), roi de France de 1643 à 1715, fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. À la mort de son père, Louis XIV n'a que cinq ans; sa mère confie le pouvoir à Mazarin. Celui-ci signe le traité des Pyrénées (1659), qui prévoit le mariage de l'infante Marie-Thérèse d'Autriche avec Louis XIV (1660). À la mort de Mazarin (1661), Louis XIV se révèle un monarque absolu, soucieux de sa gloire, ce qu'attestent l'édification de



Louis XIV. Peinture anonyme. (Musée des Beaux-Arts, Orléans.) (Giraudon)

Versailles et la protection royale accordée aux lettres et aux arts (*siècle de Louis XIV*). Le roi s'entoure de grands ministres : Colbert assainit les finances et développe l'agriculture, le commerce et l'industrie; Louvois réorganise l'armée; Vauban fortifie les frontières. L'absolutisme royal se traduit par la centralisation administrative et s'affirme dans le domaine religieux : révocation de l'édit de Nantes (1685), opposition aux jansénistes. À l'extérieur, Louis XIV veut imposer la prédominance française : guerre de Dévolution*; guerre de Hollande, conclue aux traités de Nimègue (1678); guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697), qui marque l'arrêt de la puissance de Louis XIV lors du traité de Ryswick; guerre de la Succession* d'Espagne.

LOUIS XV le Bien-Aimé (1710-1774), roi de France de 1715 à 1774, fils de Louis de Bourgogne et arrière-petit-fils de Louis XIV. Il régit d'abord sous la régence de Philippe d'Orléans, marquée par la banqueroute de Law, puis, après sa majorité, sous l'influence du duc de Bourbon (1723-1726), qui lui fait épouser Marie Leszczyńska (1725). Le cardinal de Fleury, ministre de 1726 à 1743, engage la France dans la guerre de la Succession* de Pologne (1733-1738), puis dans la guerre de la Succession* d'Autriche. À la mort de Fleury (1743), le roi gouverne personnellement. La guerre de Sept Ans (1756-1763) aboutit à la perte de l'Inde et du Canada (1763). Choiseul réorganise la marine et l'armée, annexe la Lorraine et la Corse, mais cède la place au triumvirat Maurepau, Terray et d'Aiguillon (1770-1774).

LOUIS XVI (1754-1793), roi de France (1774-1791), puis des Français (1791-92), petit-fils de Louis XV et époux (1770) de Marie-Antoinette d'Autriche. En dépit des

efforts de ses ministres (Turgot, Malherbes, Necker), le mauvais état des finances, aggravé par la guerre d'Amérique (1776-1783), oblige le roi à convoquer les états généraux à Versailles en 1789. En se proclamant Assemblée nationale, puis Constituante, les députés du tiers état substituent leur autorité à celle du roi, oblige de quitter Versailles pour Paris. Devenu roi constitutionnel (1791), il déclare la guerre à l'Autriche. Prisonnier de la Commune insurrectionnelle (10 août 1792), suspendu de ses fonctions puis enfermé au Temple, il est jugé par la Convention, condamné à mort et exécuté le 21 janvier 1793.

LOUIS XVII (1785-1795), fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, Dauphin en 1789, enfermé au Temple, où il succombe dans des conditions mal connues.

LOUIS XVIII (1755-1824), roi de France (1814-15, 1815-1824), petit-fils de Louis XV. Il émigre en juin 1791, revient en 1814 avec les Alliés contre Napoléon et signe les traités de Paris (1814, 1815), après s'être enfié à Gand pendant les Cent-Jours. Suivant d'abord une politique libérale avec Richelieu, puis Decazes, il impose avec Villele une politique réactionnaire après l'assassinat du duc de Berry (1820).

BAVIÈRE

LOUIS I^{er} DE WITTELSBACH (1786-1868), roi de Bavière de 1825 à 1848. — **LOUIS II DE WITTELSBACH** (1845-1886), roi de Bavière de 1864 à 1886.

GERMANIE

LOUIS I^{er} (ou II) le Germanique (804-876), fils de Louis le Pieux, roi des Francs orientaux (817-843). Il règne, à partir de 843, sur la Germanie, qu'il a reçue au partage de Verdun.

HONGRIE

LOUIS I^{er} le Grand (1326-1382), roi de Hongrie (1342-1382) et de Pologne (1370-1382), fils de Charles-Robert d'Anjou. — **LOUIS II** (1506-1526), roi de Hongrie et de Bohême de 1516 à 1526, tué à la bataille de Mohács.

LOUIS (Joseph Dominique, *baron*), financier français (1755-1837).

LOUISE DE MARILLAC (*sainte*), [1591-1660], fondatrice avec saint Vincent de Paul, des Filles de la Charité.

LOUISE DE SAVOIE, régente de France (1476-1531), épouse de Charles de Valois et mère de François I^{er}.

LOUISE-MARIE D'ORLÉANS (1812-1850), fille de Louis-Philippe et épouse de Léopold I^{er}, roi des Belges.

LOUISIANE, État des États-Unis, sur le golfe du Mexique; 123 677 km²; 4 204 000 h. Cap. *Baton Rouge*. — Colo-

nisée par les Français à partir de 1682, la Louisiane est cédée par Bonaparte aux États-Unis en 1803.

LOUIS-PHILIPPE I^{er} (1773-1850), roi des Français de 1830 à 1848, fils de Louis-Philippe d'Orléans, dit Philippe Égalité. Il combat à Valmy (1792) et rentre en France sous le règne de Louis XVIII. Il est proclamé « roi des Français » en 1830. Il choisit d'abord des ministres libéraux, puis s'entoure de conservateurs (Molé, Thiers). Il exerce le pouvoir avec Guizot de 1840 à 1848. Il fait face aux insurrections de Paris (1832, 1834) et de Lyon (les canuts, 1832). Il mène la politique de conquête de l'Algérie, pratique une politique d'entente cordiale avec la Grande-Bretagne (1840-1846). Il abdique et s'exile en 1848.

LOUISVILLE, v. des États-Unis (Kentucky), sur l'Ohio; 298 000 h.

LOUKOUM ou **LOKOUUM** n. m. (ar. *rāḥat al-hulqum*, le repos des gorges). Confiserie orientale faite d'une pâte sucrée parfumée aux amandes, à la pistache, etc.

LOULOU n. m. (de *loup*). Petit chien à museau pointu et à la fourrure longue et abondante.

LOUP n. m. (lat. *lupus*). Mammifère carnassier à pelage gris jaunâtre, vivant dans les forêts d'Europe, d'Asie et d'Amérique. [Cri : le loup hurle.] || Demi-masque de velours ou de satin noir. ● *Être connu comme le loup blanc*, être connu de tout le monde. ● *Hurler avec les loups*, se joindre aux autres pour critiquer ou attaquer. || *Jeune loup*, jeune homme ambitieux, soucieux de faire carrière. || (*Vieux*) *loup de mer*, marin expérimenté. || *Se jeter dans la gueule du loup*, s'exposer soi-même à un grand danger.

LOUP-CERVIER n. m. (lat. *cervarius*, qui attaque les cerfs) [pl. *loups-cerviers*]. Autre nom du LYNX.

LOUPE n. f. (mot frq.; rad. expressif *lopp-*). Lentille de verre convergente qui grossit les objets. ● *A la loupe*, d'une manière minutieuse.

LOUPÉ n. m. Erreur commise par une mauvaise exécution.

LOUPER v. t. (de *loup*, au sens de « erreur »). *Fam.* Ne pas réussir à avoir, à obtenir, à faire; rater. ● *Ça n'a pas loupé*, il fallait s'y attendre.

LOUP-GAROU n. m. (de *loup* et *garou*, de l'anglo-saxon *werewolf*, homme-loup) [pl. *loups-garous*]. Être maléfisant qui, selon la superstition populaire, errait la nuit sous les apparences d'un loup.

LOUQSOR ou **LOUXOR**, v. d'Égypte, sur la rive droite du Nil; 40 000 h. La ville moderne recouvre un faubourg de l'antique Thèbes. Temple d'Amon, édifié par Aménophis III (XIV^e s. av. J.-C.).

LOURD, E adj. (lat. *luridus*, blême). Pesant, difficile à porter, à remuer à cause

de son poids. || Que sa quantité, sa force, sa violence, etc., rend difficile à supporter, à faire. || *Se dit d'un aliment difficile à digérer.* || *Se dit d'un sol compact, difficile à labourer.* || Qui manque de finesse, d'intelligence, maladroit. || Qui met en œuvre des moyens techniques, financiers, etc., importants. || Dans divers sports individuels, qualifie une catégorie de poids. ● *Avoir la main lourde*, frapper rudement; peser ou verser une chose en trop grande quantité. || *Eau lourde*, oxyde de deutérium (D₂O), liquide analogue à l'eau ordinaire et employé comme ralentisseur dans certains réacteurs nucléaires. || *Sommeil lourd*, sommeil profond. || *Temps lourd*, temps orageux accablant. ◆ adv. *Il n'y en a pas lourd* (Pop.), il n'y en a pas beaucoup. || *Ne pas en savoir lourd*, être très ignorant. || *Peser lourd*, avoir un poids plus élevé que la moyenne; avoir une grande importance.

LOURDAUD, E adj. et n. Lent, gauche et maladroit.

LOURDEMENT adv. Pesamment. || Grossièrement, maladroitement.

LOURDES, ch-l. de c. des Hautes-Pyrénées, sur le gave de Pau; 17 619 h. Centre de pèlerinage.

LOURDEUR n. f. Caractère de ce qui est lourd.

LOURENÇO MARQUES → MAPUTO.

LOU SIUN → LU XUN.

LOUSTIC n. m. (all. *lustig*, gai). *Fam.* Individu qui n'inspire pas confiance. || Plaisantin.

LOUTRE n. f. (lat. *lutra*). Mammifère carnassier se nourrissant de poissons et pouvant nager facilement. || Sa fourrure.

LOUVAIN, en néerl. *Leuven*, v. de Belgique (Brabant), sur la Dyle; 85 000 h. Université.

LOUVE n. f. (lat. *lupa*). Femelle du loup.

LOUVRETURE (Toussaint) → TOUSSAINT-LOUVRETURE.

LOUVETEAU n. m. Loup de quelques semaines. || Jeune scout.

LOUVIÈRE (La), comm. de Belgique (Hainaut); 77 000 h. Métallurgie.

LOUVIERS, ch-l. de c. de l'Eure, sur l'Eure; 19 413 h.

LOUVOIEMENT n. m. Action de louver.

LOUVOIS (Michel LE TELLIER, *marquis DE*), homme d'État français (1639-1691). Ministre de Louis XIV, il réorganise l'armée.

LOUYOYER v. i. (de *lof*) [conj. 2]. *Mar.* Naviguer contre le vent, tantôt sur un bord, tantôt sur l'autre. || Prendre des détours pour atteindre un but, tergiverser.

Louvre (*palais du*), anc. résidence royale, à Paris (sur la rive droite de la Seine), commencée sous Philippe Auguste en 1190 et achevée sous Napo-

Louvre

lÉon III. Devenu musée en 1791-1793, le palais abrite une des plus riches collections du monde (entrée éclairée par la «pyramide» de verre de I. M. Pei [1989]).

LOUXOR → LOUQSOR.

LOVER v. t. (bas all. *lofen*, tourner). *Mar.* Enrouler en spirale. ♦ se lover v. pr. S'enrouler sur soi-même.

LOWE (*sir* Hudson), général britannique (1769-1844), géolier de Napoléon à Sainte-Hélène.

LOWLANDS (*Basses Terres*), région basse du centre de l'Écosse (par oppos. à *Highlands*, «Hautes Terres»).

LOYAL, E, AUX adj. (lat. *legalis*, conforme à la loi). Qui obéit aux lois de la probité, de l'honnêteté. ♦ **À la loyale** (fam.), sans user de coups interdits.

LOYALEMENT adv. Avec bonne foi.

LOYALISME n. m. Fidélité aux institutions établies, à une cause, à des chefs.

LOYALISTE adj. et n. Fidèle au régime établi.

LOYAUTÉ n. f. Probité, droiture, honnêteté.

LOYAUTÉ (*îles*), archipel français de l'Océanie, dépendance de la Nouvelle-Calédonie; 2 095 km²; 14 518 h.

LOYER n. m. (lat. *locarium*, de *locare*, louer). Prix auquel on loue une maison, un logement, une propriété quelconque. ♦ *Loyer de l'argent*, taux d'intérêt.

LOYOLA (Ignace de) → IGNACE DE LOYOLA.

LOZÈRE (*mont*), point culminant des Cévennes; 1 699 m.

LOZÈRE (*dép. de la*) [48], dép. de la Région Languedoc-Roussillon; 5 167 km²; 74 294 h. Ch.-l. Mende. 2 arr. (*Florac* et *Mende*), 25 c., 185 comm.

L. P. n. m. Abrév. de LYCÉE PROFESSIONNEL.

L. S. D. n. m. (all. *LysergSäureDiäthylamid*). Hallucinogène qui agit en modifiant les sensations visuelles et auditives.

LUANDA, cap. de l'Angola, sur l'Atlantique; 1 200 000 h.

LUANG PRABANG ou **LOUANG PRABANG**, v. du Laos, sur le haut Mékong, anc. résidence royale; 44 000 h.

LÜBECK, port d'Allemagne (Schleswig-Holstein), près de la Baltique; 212 000 h. — Lübeck est à la tête de la Hanse du XIII^e au XVI^e s.

LUBERON ou **LUBÉRON** (le), chaîne calcaire de Vaucluse; 1 125 m. Parc naturel régional.

LUBIE n. f. (lat. *lubere*, faire plaisir). *Fam.* Idée extravagante, capricieuse; fantaisie.

LUBITSCH (Ernst), cinéaste allemand naturalisé américain (1892-1947), auteur de comédies ironiques (*To be or not to be*).

LUBLIN, v. de Pologne, au S.-E. de Varsovie; 315 000 h. Monuments des XIV^e-XVI^e s. Mécanique.

LUBRICITÉ n. f. Penchant à la luxure.

LUBRIFIANT, E adj. et n. m. Se dit d'un produit servant à assurer un graissage.

LUBRIFICATION n. f. Action de lubrifier.

LUBRIFIER v. t. (lat. *lubricus*, glissant). Graisser, rendre glissant, pour atténuer le frottement et faciliter le fonctionnement.

LUBRIQUE adj. (lat. *lubricus*, glissant). Atteint de lubricité, ou inspiré par elle.

LUBUMBASHI, anc. Élisabethville, v. du Zaïre, ch.-l. du Shaba; 451 000 h. Cuivre. Chimie.

LUC (*saint*), l'un des quatre évangélistes.

LUCAIN, poète latin (39-65), auteur d'une épopée, la *Pharsale*.

LUCANE n. m. (lat. *lucanus*, cerf-volant). Insecte coléoptère des chênes et des châtaigniers.

LUCANIE, région de l'Italie ancienne, au S. de la Campanie.

LUCARNE n. f. (anc. fr. *lucanne*; du frq.). Ouvrage en saillie sur un toit, comportant une ou plusieurs fenêtres donnant du jour au comble. || Chacun des deux angles supérieurs d'un but de football.

LUCAS de Leyde, peintre et graveur hollandais (1494-1533). Il a peint des thèmes bibliques et des scènes de genre.

LUCERNE, en all. *Luzern*, v. de Suisse, ch.-l. du canton du même nom, au bord du lac des Quatre-Cantons; 62 000 h. Station touristique. — Le canton couvre 1 494 km² et compte 300 000 h.

LUCHON → BAGNÈRES-DE-LUCHON.

LUCIDE adj. (lat. *lucidus*). Qui est en pleine possession de ses facultés intellectuelles; perspicace, clairvoyant.

LUCIDITÉ n. f. Qualité d'une personne lucide.

LUCIEN de Samosate, écrivain satirique grec (v. 125-v. 192).

LUCIFER, un des noms du démon.

LUCIOLE n. f. (it. *lucciola*, de *luce*, lumière). Insecte coléoptère voisin du lampyre et lumineux comme lui.

LUCKNOW, v. de l'Inde, cap. de l'Uttar Pradesh; 1 006 000 h.

LUÇON ou **LUZON**, la plus grande île des Philippines; 108 172 km²; 21 millions d'h. V. princ. *Manille*.

LUCQUES, v. d'Italie (Toscane); 89 000 h. Églises romanes et gothiques.

LUCRATIF, IVE adj. (lat. *lucratus*). Qui rapporte de l'argent, du profit.

LUCRE n. m. (lat. *lucrum*). *Litt.* Profit plus ou moins licite.

LUCRÈCE, poète latin (v. 98-55 av. J.-C.), il est l'auteur du poème philo-

sophique *De la nature* (*De natura rerum*).

LUCRÈCE BORGIA → BORGIA.

LUCULLUS → LICINIUS LUCULLUS.

LÜDA ou **LIU-TA**, conurbation de la Chine du Nord-Est (Liaoning), qui regroupe Dalian et Lushun.

LUDENDORFF (Erich), général allemand (1865-1937).

LUDHIANA, v. de l'Inde (Pendjab); 606 000 h.

LUDIQUE adj. (lat. *ludus*, jeu). Relatif au jeu.

LUDOTHÈQUE n. f. Organisme mettant des jouets à la disposition des enfants.

LUDOVIC SFORZA le More (1452-1508), duc de Milan (1494-1500). Il obtient le Milanais avec l'aide de la France.

LUDWIGSHAFEN AM RHEIN, v. d'Allemagne (Rhénanie-Palatinat), en face de Mannheim; 155 000 h. Chimie.

LUETTE n. f. (p. pour l'*uette*, dimin. du lat. *uva*, grappe). Appendice charnu, mobile et contractile, qui pend à l'entrée du gosier et contribue à la fermeture des fosses nasales pendant la déglutition.

LUEUR n. f. (lat. *lucere*, luire). Clarté faible ou éphémère. || Éclat vif du regard. || Manifestation passagère mais vive.

LUGANO, v. de Suisse (Tessin), sur le lac de Lugano; 28 200 h.

LUGE n. f. (mot savoyard; du gaul.). Petit traineau utilisé pour glisser sur la neige.

LUGNÉ-POE (Aurélien Marie), directeur de théâtre français (1869-1940).

LUGUBRE adj. (lat. *lugere*, être en deuil). Qui exprime ou inspire une sombre tristesse, funèbre, sinistre.

LUI pron. pers. de la 3^e pers. du sing., des deux genres.

LUIRE v. i. (lat. *lucere*) [conj. 63]. Émettre ou réfléchir de la lumière, briller. || Apparaître, se manifester comme une lueur.

LUISANT, E adj. Qui luit. ♦ *Ver luisant*, lampyre femelle.

LUKÁCS (György), écrivain et philosophe hongrois (1885-1971).

LULLE (*bienheureux* Raymond), théologien et écrivain espagnol (v. 1235-1315).

LULLY ou **LULLI** (Jean-Baptiste), compositeur français (1632-1687), musicien officiel de la cour de Louis XIV.

LUMBAGO [lɛ̃baɡo] n. m. (lat. *lumbus*, rein). Douleur due à une atteinte des articulations des vertèbres lombaires par traumatisme ou par rhumatisme.

LUMEN n. m. (mot lat. signif. *lumière*). Unité de mesure de flux lumineux (symb. : lm).

LUMIÈRE n. f. (lat. *lumen*, -inis, lumière). Radiation émise par des corps portés à haute température (incandescence) ou par des corps excités (luminescence) et

qui est perçue par les yeux. || Jour, clarté du soleil. || Ce qui sert à éclairer artificiellement les objets. || *Litt.* Se dit de tout ce qui éclaire l'esprit. || Expression qui reflète sur un visage la qualité des sentiments. || Homme de savoir ou de mérite éclatants. || Autrefois, ouverture pratiquée à l'arrière du canon d'une arme à feu, par laquelle on enflammait la charge pour faire partir le coup. ● À la lumière de, en se référant à. || Faire, apporter, jeter la lumière sur, révéler les tenants et les aboutissants d'une affaire, d'un problème. || *Habit de lumière*, costume du matador consacré. || *Mettre en lumière*, publier, signaler. || *Trait de lumière*, connaissance soudaine. ◆ pl. Connaissance des choses, savoir. ● Les lumières, mouvement philosophique qui s'étend en Europe dès le XVII^e s. et domine la pensée européenne au XVIII^e s.

LUMIÈRE (les frères), industriels français. AUGUSTE (1862-1954) et LOUIS (1864-1948), inventeurs et réalisateurs du cinématographe (1895).

LUMIGNON n. m. (lat. *lumen*, -inis, lumière). Bout de la mèche d'une bougie allumée. || Petit bout de chandelle. || Lampe qui diffuse une lumière faible.

LUMINAIRE n. m. Ensemble des appareils et des sources de lumière utilisés pour un éclairage.

LUMINANCE n. f. Quotient de l'intensité lumineuse d'une surface par l'aire apparente de cette surface, pour un observateur lointain.

LUMINESCENCE n. f. Caractère propre à de nombreuses substances d'émettre de la lumière à basse température sous l'effet d'une excitation.

LUMINESCENT, E adj. Qui émet des rayons lumineux par luminescence. ● *Éclairage luminescent*, obtenu avec des tubes fluorescents.

LUMINEUSEMENT adv. De façon lumineuse; avec une grande clarté.

LUMINEUX, EUSE adj. Qui émet de la lumière. || D'une grande clarté ou lucidité.

LUMINOSITÉ n. f. Qualité de ce qui est lumineux.

LUMP [lɛp] n. m. (mot angl.). Poisson osseux des mers froides, connu en France pour ses œufs qui ressemblent au caviar.

LUMUMBA (Patrice), homme politique congolais (1925-1961), militant pour l'indépendance du Congo belge (Zaire).

LUNAIRE adj. (lat. *lunaris*). Qui concerne ou évoque la Lune.

LUNAIISON n. f. (bas lat. *lunatio*). Espace de temps qui s'écoule entre deux nouvelles lunes consécutives (environ 29,5 j).

LUNATIQUE adj. et n. Qui a l'humeur changeante, bizarre.

LUNCH [lɑ̃ʃ ou lɑ̃tɛ̃ʃ] n. m. (mot angl.)

[pl. *lunchs* ou *lunches*]. Repas froid que l'on sert en buffet à l'occasion d'une réception.

LUNDI n. m. (lat. *Lunae dies*, jour de la Lune). Premier jour de la semaine.

LUNE n. f. (lat. *luna*). Satellite naturel de la Terre. || Satellite naturel d'une planète quelconque. ● *Demander, promettre la lune*, demander, promettre l'impossible. || *Être dans la lune*, être distrait. || *Lune de miel*, les premiers temps du mariage; période de bonne entente. || *Lune rousse*, lunaison qui commence après Pâques, entre le 5 avril et le 6 mai. || *Nouvelle lune*, phase de la Lune dans laquelle celle-ci, se trouvant placée entre le Soleil et la Terre, tourne vers la Terre son hémisphère obscur et, de ce fait, est invisible. || *Pleine lune*, phase de la Lune dans laquelle celle-ci, se trouvant à l'opposé du Soleil par rapport à la Terre, tourne vers la Terre son hémisphère éclairé et, de ce fait, est visible sous l'aspect d'un disque entier. || *Tomber de la lune*, être surpris par un événement imprévu. || *Viellies lunes*, idées dépassées, périmées.

LUNÉ, E adj. *Bien, mal luné* (Fam.), dans de bonnes, de mauvaises dispositions d'humeur.

LUNETIER n. m. Fabricant, marchand de lunettes.

LUNETTE n. f. (de *lune*, à cause de la forme). Instrument d'optique destiné à l'observation des objets éloignés (en particulier des astres) et dont l'objectif est constitué d'une lentille convergente. || Ouverture de la cuvette des W.-C. ● *Lunette arrière*, partie vitrée située à l'arrière d'un véhicule automobile. ◆ pl. Paire de verres enchâssés dans une monture disposée de façon à être placée sur le nez, devant les yeux. ● *Serpent à lunettes*, nom usuel du *naja*.

LUNETTERIE n. f. Métier, commerce du lunetier.

LUNÉVILLE, ch.-l. d'arr. de Meurthe-et-Moselle, sur la Meurthe; 23 231 h. Château par Boffrand (1702-1706). — En 1801 y est conclu, entre la France et l'Autriche, un traité confirmant celui de Campoformio et consacrant l'accroissement de la puissance française en Italie.

LUNULE n. f. (lat. *lunula*, petit croissant). Tache blanche en forme de croissant, située à la base de l'ongle, chez l'homme.

LUPANAR n. m. (mot lat., de *lupa*, fille publique). *Litt.* Maison de prostitution.

LUPIN n. m. (lat. *lupinus*). Plante à feuilles palmées, cultivée comme fourrage ou pour ses fleurs ornementales disposées en épi.

LUPUS [-pys] n. m. (mot lat. signif. *loup*). Dermatose à tendance destructrice, siégeant généralement sur les ailes du nez et les joues.

LURÇAT (Jean), peintre français

(1892-1966). Il a contribué à rénover l'art de la tapisserie.

LURE (montagne de), chaîne des Préalpes françaises du Sud; 1826 m.

LURE, ch.-l. d'arr. de la Haute-Saône; 10 497 h.

LURETTE n. f. (de *heurette*, dimin. de *heure*). Il y a belle lurette (Fam.), il y a bien longtemps.

LURISTÂN ou **LORESTÂN**, région de l'Iran, où sont fabriqués des objets de bronze entre le III^e millénaire et le VII^e s. av. J.-C.

LURON, ONNE n. (rad. onomat.). Fam. Personne joyeuse, sans souci, hardie en amour.

LUSACE, contrée du sud-est de l'Allemagne.

LUSAKA, cap. de la Zambie; 538 000 h.

LÜSHUN ou **LIU-CHOUEN**, n. chinois de PORT-ARTHUR.

LUSIGNAN, famille originaire du Poitou d'où est issu GUI de Lusignan (1129-1194), roi de Jérusalem en 1186 et qui établit une dynastie à Chypre en 1192.

LUSITANIE, province de l'Espagne romaine, couvrant, pour une part, l'actuel territoire du Portugal.

LUSITANEN, ENNE adj. et n. De la Lusitanie, du Portugal.

LUSTRAGE n. m. Action, manière de lustrer.

LUSTRAL, E, AUX adj. (lat. *lustralis*, expiatoire). *Litt.* Qui purifie.

LUSTRE n. m. (lat. *lustrum*). *Litt.* Espace de cinq ans.

LUSTRE n. m. (it. *lustrò*; du lat. *lustrare*, éclairer). Éclat naturel ou artificiel d'une surface. || Appareil d'éclairage, suspendu au plafond.

LUSTRER v. t. Donner le lustre à une étoffe, à une fourrure, etc. || Rendre brillant.

LUSTRAINE n. f. (it. *lustrino*, de *lustrare*, éclairer). Étoffe de coton apprêtée.

LUT [lyt] n. m. (lat. *lutum*, limon). Ciment utilisé pour faire des joints hermétiques aux divers récipients soumis à l'action du feu.

LUTÈCE, ville de Gaule dont l'emplacement correspond au centre de Paris.

LUTH n. m. (mot ar.). Instrument de musique à 7, 13, voire 21 cordes pincées, en usage en Europe aux XVI^e et XVII^e s., dont le corps est en forme de demi-poire et le cheville à angle droit avec la manche. || Tortue marine des mers chaudes, dont la carapace, sans écailles cornées, est incluse dans une peau dure comme du cuir.

LUTHER (Martin), réformateur religieux allemand (1483-1546). Moine, théologien à l'université de Wittenberg, il s'élève



Martin Luther. Détail d'un portrait d'après Cranach l'Ancien.
(Musée Condé, Chantilly.) [Giraudon]

contre le principe des indulgences dans 95 thèses (1517), considérées comme le point de départ de la Réforme. Condamné par Rome en 1520, il publie *De la liberté du chrétien*. Mis au ban de l'Empire (1521), réfugié auprès de l'Électeur de Saxe (Wartburg), il revient à Wittenberg en 1522. Sa traduction de la Bible fait de lui un des premiers grands prosateurs de l'allemand moderne.

LUTHÉRANISME n. m. Ensemble des Églises protestantes qui se rattachent à Luther; doctrine théologique issue de la pensée de Luther.

LUTHERIE n. f. Métier, commerce du luthier.

LUTHÉRIEN, ENNE adj. et n. Qui appartient à la doctrine de Luther.

LUTHIER n. m. Fabricant d'instruments de musique à cordes.

LUTHISTE n. Joueur de luth.

LUTIN, E adj. Litt. Éveillé, espiègle.

LUTIN n. m. (anc. fr. *luitum*; du lat. *Neptunus*, Neptune). Petit génie espiègle, généralement bienveillant, parfois dangereux. || Enfant espiègle.

LUTINER v. t. Taquiner une femme en prenant des privautés à son égard.

LUTRIN n. m. (bas lat. *lectorium*, de *legere*, ramasser, lire). Pupitre placé dans le chœur d'une église, pour porter les livres de chant liturgique.

LUTTE n. f. Combat de deux personnes. || Sport consistant à essayer de plaquer au sol les épaules de l'adversaire. || Effort fait par deux personnes, deux peuples, deux factions, etc., pour se vaincre mutuellement, obtenir gain de cause. || Action de deux forces agissant en sens contraire, antagonisme. ● *De haute lutte*, en l'emportant sur ses adversaires par la force, par un effort de volonté. || *Lutte*

des classes, conflit opposant en deux camps les classes sociales, les unes opprimantes, les autres opprimées. || *Lutte pour la vie*, fait biologique constaté par Darwin et qui consiste dans la lutte directe entre les animaux pour l'espace par la fécondité, l'adaptation au milieu, etc.

LUTTER v. i. (lat. *luctare*). Combattre à la lutte. || Entrer en lutte avec qqn, qqch.

LUTTEUR, EUSE n. Sportif qui pratique la lutte. || Personne qui fait preuve d'énergie.

LÜTZEN, v. d'Allemagne, au S.-O. de Leipzig. — Théâtre de deux batailles : l'une en 1632, où est tué Gustave-Adolphe; l'autre en 1813, où Napoléon 1^{er} bat les Russes et les Prussiens.

LUX n. m. (mot lat. signif. *lumière*). Unité de mesure d'éclairement lumineux (symb. : lx).

LUXATION n. f. Déboîtement, déplacement d'un os de son articulation.

LUXE n. m. (lat. *luxus*). Somptuosité excessive, faste, richesse. || Abondance, profusion. ● *Ce n'est pas du luxe* (Fam.), c'est nécessaire. || *De luxe*, de grand confort. || *Se payer le luxe de*, sortir de ses habitudes pour qqch d'extraordinaire, d'audacieux.

LUXEMBOURG (*grand-duché de*), État de l'Europe occidentale; 2 586 km²; 380 000 h. Cap. *Luxembourg*. Langue : français. Pays industriel, le Luxembourg est membre de la C.E.E. et aussi une place financière internationale. — Possession des ducs de Bourgogne à partir de 1443, le duché de Luxembourg devient successivement espagnol, puis autrichien, enfin (1815) possession personnelle du roi des Pays-Bas. Il accède à l'indépendance en 1867.

LUXEMBOURG, cap. du grand-duché de Luxembourg, sur l'Alzette; 78 900 h. C'est l'une des capitales européennes (Cour de justice des Communautés, Banque européenne d'investissement).

LUXEMBOURG, prov. du S.-E. de la Belgique; 4 441 km²; 223 000 h. Ch.-l. Arlon.

LUXEMBOURG (François Henri, duc DE), maréchal de France (1628-1695), vainqueur à Fleurus (1690), Steinkerque (1692) et Neerwinden (1693).

Luxembourg (palais du), palais de Paris, construit pour Marie de Médicis. Il est occupé par le Sénat.

LUXEMBOURGEOIS, E adj. et n. Du Luxembourg.

LUXEMBURG (Rosa), socialiste allemande (1871-1919).

LUXER v. t. (lat. *luxare*). Provoquer une luxation. ♦ *se luxer* v. pr. Disloquer une de ses articulations.

LUXEUIL-LES-BAINS, ch.-l. de c. de la Haute-Saône; 10 531 h. Station thermale.

LUXMÈTRE n. m. (lat. *lux*, lumière, et *-mètre*). Appareil servant à mesurer l'éclairement.

LUXUEUSEMENT adv. De façon luxueuse.

LUXUEUX, EUSE adj. Où se déploie le luxe.

LU XUN ou **LOU SIUN**, romancier chinois (1881-1936).

LUXURE n. f. (lat. *luxuria*, surabondance). Litt. Recherche sans retenue des plaisirs sexuels.

LUXURIANCE n. f. État de ce qui est luxuriant.

LUXURIANT, E adj. (lat. *luxurians*, surabondant). Qui pousse, se développe avec abondance.

LUXURIEUX, EUSE adj. Litt. Sensuel.

LUYNES (Charles, marquis D'ALBERT DE), homme d'État français (1578-1621).

LUZENAC, comm. de l'Ariège; 816 h. Carrière de talc.

LUZERNE n. f. (prov. *luzerno*). Plante très souvent introduite dans les rotations pour enrichir le sol en azote.

LUZON → LUÇON.

LVOV, v. de l'U.R.S.S. (Ukraine); 711 000 h. Centre industriel. — Anc. v. polonaise (Lwów).

WLOFF (André), médecin français, né en 1902, auteur de travaux en génétique.

LYALLPUR → FAISALABAD.

LYAUTEY (Louis Hubert), maréchal de France (1854-1934). Il crée, de 1912 à 1925, le protectorat français du Maroc.

LYCABETTE (le), colline de l'Attique, intégrée dans Athènes.

LYCAON n. m. (mot lat.). Mammifère carnassier d'Afrique, intermédiaire entre le chien et l'hyène, à pelage fauve rayé de noir.

LYCÉE n. m. (gr. *lykeion*). Établissement d'enseignement du second degré.

● *Lycée d'enseignement général et technologique*, établissement d'enseignement du second cycle du second degré (de la seconde à la terminale), préparant aux baccalauréats d'enseignement général et aux baccalauréats technologiques. || *Lycée professionnel* (L.P.), établissement d'enseignement professionnel, préparant aux C.A.P., aux B.E.P. et aux baccalauréats professionnels.

LYCÉEN, ENNE n. Élève d'un lycée.

LYCHEE n. m. → LITCHI.

LYCIE, anc. région du S.-O. de l'Asie Mineure.

LYCURGUE, législateur légendaire de Sparte (v. IX^e s. av. J.-C.).

LYCURGUE, orateur et homme politique athénien (v. 396-323 av. J.-C.).

LYDIE, royaume de l'Asie Mineure (VII^e s. av. J.-C.); cap. Sardes.

LYDIEN, ENNE adj. et n. De la Lydie.

LYMPHANGITE n. f. Inflammation des vaisseaux lymphatiques.

LYMPHATIQUE adj. Relatif à la lymphé. ♦ adj. et n. Atteint de lymphatisme. || Dont l'allure est molle, nonchalante.

LYMPHATISME n. m. État de déficience constitutionnelle avec asthénie et augmentation de volume des ganglions lymphatiques.

LYMPHE n. f. (lat. *lymp̄ha*, eau). Liquide organique, limpide et incolore, composé chez l'homme de 97 p. 100 de plasma et de 3 p. 100 de leucocytes (8 000 par mm³).

LYMPHOCYTE n. m. Variété de leucocytes à gros noyau, fabriqués par les ganglions lymphatiques, les amygdales, etc., et qui jouent un rôle important dans l'immunité cellulaire.

LYNCHAGE n. m. Action de lyncher. || Procédure sommaire originaire des États-Unis, suivant laquelle la foule saisit un accusé, le juge, le condamne et l'exécute séance tenante.

LYNCHER v. t. (de [*loi* de] *lynch*). Exécuter sommairement et sans jugement. || Faire subir à qqn les plus graves sévices (en parlant d'une foule).

LYNX n. m. (gr. *lynx*, loup-cervier). Mammifère carnassier de la famille des félidés, de la taille d'un grand chat, à vue perçante et de mœurs sanguinaires. (Syn. LOUP-CERVIER.) ● *Avoir des yeux de lynx*, des yeux vifs et perçants; être très perspicace.

LYON, ch.-l. de la Région Rhône-Alpes et du dép. du Rhône, au confluent du Rhône et de la Saône; 418 476 h. (1 221 000 h. avec la banlieue). Centre industriel et tertiaire (commerce, université, etc.). Cathédrale gothique (XII^e-XV^e s.). Hôtel de ville (XVII^e s.). Place Bellecour (XVIII^e s.). — Capitale de la Gaule romaine (*Lugdunum*), Lyon devient fran-



Vue partielle de Lyon, avec la Saône. [Ch. Sappa-C. E. D. R. I.]

çaise en 1307. L'introduction de l'industrie de la soie (XVI^e s.) lui donne son essor économique.

LYOPHILISATION n. f. (gr. *lyein*, dissoudre, et *philein*, aimer). Déshydratation par sublimation à basse température et sous vide que l'on fait subir à certaines substances pour les conserver.

LYOPHILISER v. t. Soumettre à la lyophilisation.

LYRE n. f. (lat. *lyra*; du gr.). Instrument de musique à cordes pincées, en usage chez les Anciens.

LYRIQUE adj. Plein d'enthousiasme, d'exaltation. || Relatif à la poésie lyrique. || Se dit d'une œuvre théâtrale mise en musique, et destinée à être chantée, jouée sur une scène. ● *Artiste lyrique*, chanteur, chanteuse d'opéra, d'opéra-comique. || *Poésie lyrique*, ou *lyrique* n. f., poésie où le poète exprime ses émotions et ses sentiments personnels.

LYRISME n. m. Expression poétique et

exaltée de sentiments personnels, de passions.

LYS n. m. → LIS.

LYS (la), en néerl. *Leie*, riv. de France et de Belgique, affl. de gauche de l'Escaut; 214 km.

LYSANDRE, général spartiate († 395 av. J.-C.). Vainqueur des Athéniens à Aigos Potamos (405 av. J.-C.), il s'empare d'Athènes (404).

LYSE n. f. (gr. *lysis*, dissolution). Dissolution, destruction d'un élément organique (cellule, bactérie, etc.).

LYSIAS, orateur athénien (v. 440-v. 380 av. J.-C.).

LYSINE n. f. Acide aminé indispensable à la croissance.

LYSIPPE, sculpteur grec (v. 390 av. J.-C.).

LYTTON (Edward George, *baron*), romancier et homme politique britannique (1803-1873), auteur des *Derniers jours de Pompéi*.

m

M n. m. Treizième lettre de l'alphabet, et la dixième des consonnes. || *M.*, abr. de *monsieur*. || *M^e*, abr. de *maître*. || *M^{lle}*, abr. de *mademoiselle*. || *M^{gr}*, abr. de *monseigneur*. || *M^{me}*, abr. de *madame*.

MA adj. poss. fém. → **MON**.

MAASTRICHT ou **MAËSTRICHT**, v. des Pays-Bas, ch.-l. du Limbourg, sur la Meuse; 112 600 h.

MABILLON (Jean), bénédictin français (1632-1707), fondateur de la science de la diplomatique.

MABLY (Gabriel BONNOT DE), philosophe français (1709-1785), frère de Condillac, précurseur du socialisme.

MACABRE adj. Funèbre, qui a trait à la mort. • *Danse macabre*, au Moyen Âge, allégorie peinte ou sculptée dans laquelle des morts décharnés ou des squelettes entraînent dans leur ronde des personnages de toutes les conditions sociales et de tous les âges.

MACADAM [-dam] n. m. (du n. de l'inventeur, *McAdam*). Revêtement des chaussées avec de la pierre concassée et du sable, que l'on agglomère au moyen de rouleaux compresseurs; chaussée ainsi revêtue.

MCADAM (John Loudon), ingénieur britannique (1756-1836), inventeur d'un système d'empierrement des routes.

MACADAMISER v. t. Recouvrir de macadam.

MACAO, territoire portugais sur la côte sud de la Chine. Possession du Portugal depuis 1557, Macao doit être rétrocédé à la Chine en 1999.

MACAPÁ, v. du Brésil, ch.-l. du territoire de l'Amapá; 138 000 h.

MACAQUE n. m. (portug. *macaco*; du bantou). Singe d'Asie voisin des cercopithèques, mesurant de 50 à 60 cm de long sans compter la queue. ♦ n. *Fam*. Personne très laide.

MACAREUX n. m. (p.-ê. de *macreuse*, canard). Oiseau palmpède des mers arctiques, au bec aplati bleu et rouge.

MACARON n. m. (it. dialect. *macarone*, *macaroni*). Pâtisserie croquante, ronde ou ovale, faite de pâte d'amande, de blanc

d'œuf et de sucre. || Natte de cheveux roulée sur l'oreille. || *Fam*. Rosette de décoration ou insigne distinctif, de forme ronde.

MACARONI n. m. (mot it.). Pâte alimentaire de semoule de blé dur, moulée en tubes et prête à l'emploi culinaire.

MACARTHUR (Douglas), général américain (1880-1964), artisan de la victoire sur le Japon (1944-45).

MACASSAR → **UJUNGPAKANG**.

MACBETH († 1057), roi d'Écosse de 1040 à 1057. Parvenu au trône par l'assassinat du roi Duncan, il est tué par le fils de ce dernier.

MACCABÉE ou **MACABÉE** (Matthias), prêtre juif († v. 166 av. J.-C.). Il suscite la révolte contre Antiochos IV Épiphane en 167 av. J.-C. — **JUDAS** († 160 av. J.-C.), fils du précédent. Vainqueur d'Antiochos IV Épiphane, il obtient pour les Juifs la liberté religieuse. — **SIMON**, frère du précédent, assassiné en 134 av. J.-C. Il avait obtenu en 142 l'indépendance de la Judée.

MACCHABÉE [makabe] n. m. *Pop*. Cadavre.

MCCORMICK (Cyrus Hall), industriel américain (1809-1884), inventeur de nombreuses machines agricoles.

MCCULLERS (Carson Smith), femme de lettres américaine (1917-1967), auteur de romans.

MACDONALD (sir John Alexander), homme politique canadien (1815-1891), Premier ministre du Canada de 1867 à 1873 et de 1878 à 1891.

MACDONALD (James Ramsay), homme politique britannique (1866-1937). Chef du premier cabinet travailliste (1924), il revient au pouvoir de 1929 à 1935.

MACÉDOINE n. f. (du n. pr. *Macédoine*). Mélange de plusieurs fruits ou légumes coupés en morceaux.

MACÉDOINE, région historique de la péninsule des Balkans, auj. partagée entre la Bulgarie, la Grèce et la Yougoslavie. — Sous Philippe II et Alexandre le Grand, la Macédoine domine toute la Grèce (IV^e s. av. J.-C.), puis se trouve

réduite en province romaine (148 av. J.-C.).

MACÉDONIEN, **ENNE** adj. et n. De la Macédoine.

MACEIÓ, port du Brésil, ch.-l. de l'État d'Alagoas, sur l'Atlantique; 400 000 h.

MACÉRATION n. f. Opération consistant à faire tremper un corps dans un liquide pour en extraire les produits solubles, ou le conserver. ♦ pl. *Litt*. Mortifications, jeûnes, austérités que l'on s'inflige par pénitence.

MACÉRER v. t. et i. (lat. *macerare*, rendre doux) [conj. 5]. Laisser tremper une substance dans un liquide.

MACH [mak] n. m. *Nombre de Mach*, rapport de la vitesse d'un mobile (projectile, avion) à celle du son dans l'atmosphère où il se déplace.

MACH (Ernst), physicien autrichien (1838-1916).

MÁCHA (Karel Hynek), écrivain tchèque (1810-1836), auteur d'un poème romantique, *Mai*.

MACHADO (Antoniò), poète espagnol (1875-1939).

MACHADO DE ASSIS (Joaquim Maria), écrivain brésilien (1839-1908), auteur de poésies et de romans.

MACHAON [makaɔ] n. m. (de *Machaon*, personnage myth.). Papillon diurne, à ailes jaunes tachetées de noir, de rouge et de bleu, mesurant jusqu'à 9 cm d'envergure.

MACHAUT (Guillaume DE) → **GUILLAUME DE MACHAUT**.

MÂCHE n. f. (moyen fr. *pomache*; du lat. *pomum*, arbre fruitier, avec l'infl. de *mâcher*). Plante potagère que l'on mange en salade.

MÂCHEFER n. m. (anc. picard *maquer*, frapper). Scorie provenant de la combustion de charbon produisant des cendres à demi fusibles.

MACHEL (Samora), homme d'État du Mozambique (1933-1986), président de la République de 1975 à sa mort.

MÂCHER v. t. (lat. *masticare*). Broyer avec les dents avant d'avaler, ou triturer dans la bouche. || Couper sans netteté, en

déchirant les fibres. ● **Mâcher la besogne**, la leçon à qqn, lui préparer son travail. || *Ne pas mâcher ses mots*, dire crûment son opinion.

MACHETTE n. f. (esp. *machete*). Grand couteau à poignée courte utilisé à la volée comme arme ou comme outil.

MACHIAVEL (Niccolo), homme politique et écrivain italien (1469-1527), auteur du traité de politique le *Prince*.

MACHIAVÉLIQUE [-kia-] adj. Conforme à la doctrine de Machiavel, considérée comme la négation de toute morale. || Qui vise à tromper par la perfidie, le mensonge.

MACHIAVÉLISME [-kja-] n. m. Méthode de gouvernement sans scrupule ni morale. || Conduite déloyale et perfide.

MÂCHICOULIS n. m. (anc. fr. *macher*, écraser, et *col*, cou). Au Moyen Âge, galerie en encoorbement au sommet d'une muraille ou d'une tour, dont le sol comporte des ouvertures pour surveiller celle-ci.

MACHIN, E n. (de *machine*). Fam. Terme par lequel on désigne une personne, une chose que l'on ne peut pas dénommer.

MACHINAL, E, AUX adj. Se dit d'un mouvement naturel où la volonté n'a point de part, mécanique.

MACHINALEMENT adv. De façon machinale.

MACHINATION n. f. Intrigues, menées secrètes pour faire réussir un complot, un mauvais dessein; manœuvre.

MACHINE n. f. (lat. *machina*; du gr.). Ensemble de mécanismes combinés pour recevoir une forme définie d'énergie, la transformer et la restituer sous une forme plus appropriée, ou pour produire un effet donné. || Ensemble des moyens qui concourent à un effet d'ensemble. || Machine à écrire. || Nom générique de véhicules. || Homme qui n'agit plus spontanément, qui est réduit à l'état de mécanisme. ● *Faire machine arrière*, reculer, renoncer. || *Machine de guerre*, dans l'Antiquité et au Moyen Âge toute sorte de matériels de guerre (baliste, béliet, catapulte) employés dans le combat de siège; moyen offensif quelconque utilisé contre qqn. || *Machine à sous*, jeu de hasard constitué par un appareil dans lequel on introduit une pièce de monnaie et qui en redonne parfois plusieurs.

MACHINE-OUTIL n. f. (pl. *machines-outils*). Machine destinée à façonner la matière et mettant en œuvre un outillage mu mécaniquement.

Voir illustration p. 536

MACHINER v. t. (lat. *machinari*, combiner). Former en secret, préparer des intrigues illégales ou malhonnêtes.

MACHINERIE n. f. Ensemble de machi-

nes employées à un travail. || Endroit où sont les machines d'un navire, etc.

MACHINISME n. m. Emploi généralisé de machines substituées à la main-d'œuvre, dans l'industrie.

MACHINISTE n. Conducteur de machines. || Conducteur d'autobus. || Ouvrier chargé de mettre en place et de démonter les décors et les accessoires de théâtre et de cinéma.

MACHISTE [maʃist] adj. et n. Syn. de MACHO.

MACHMÈTRE [makmetr] n. m. Instrument servant à mesurer le nombre de Mach à bord d'un avion.

MACHO [matʃo] adj. et n. (mot esp.; du lat. *masculus*, mâle). Fam. Se dit de qqn qui agit et pense en fonction de l'idée que l'homme domine socialement la femme.

MÂCHOIRE n. f. (de *mâcher*). Os de la face des vertébrés, formant un bec ou portant les dents. || Pièce double dont les deux parties peuvent se rapprocher ou s'éloigner à volonté pour serrer et maintenir un objet, comme dans les tenailles, les étaux, etc. ● *Mâchoire de frein*, pièce métallique portant à sa périphérie la garniture de frein, et qui assure le ralentissement ou l'arrêt d'un mouvement par frottement.

MÂCHONNEMENT n. m. Action de mâchonner.

MÂCHONNER v. t. Triturer avec les dents lentement, difficilement. || Mordre machinalement un objet qu'on tient entre les dents. || Émettre d'une manière indistincte.

MÂCHOUILLER v. t. Fam. Mâchonner.

MACHU PICCHU, anc. cité inca du Pérou, située dans les Andes (alt. 2000 m), au nord de Cuzco.

MÂCHURER v. t. (lat. pop. *mascarare*, noircir avec de la suie). Barbouiller de noir.

MÂCHURER v. t. (anc. picard *maquer*, frapper). Meurtrir, déchirer, mettre en lambeaux.

MACKENZIE (le), fl. du Canada qui se jette dans l'océan Arctique; 4 600 km.

MACKENZIE (William Lyon), homme politique canadien (1795-1861).

MACKENZIE KING (William Lyon), homme politique canadien (1874-1950), Premier ministre (libéral) de 1921 à 1930 et de 1935 à 1948.

MACKINLEY (mont), point culminant de l'Amérique du Nord (Alaska); 6 187 m.

MAC-MAHON (Edme Patrice, DE), maréchal de France (1808-1893). Après la chute de Thiers (24 mai 1873), il est élu président de la République. Il oblige Jules Simon à démissionner du poste de chef du gouvernement (16 mai 1877), puis dissout la Chambre (juin); il se soumet

devant le succès des républicains (oct. 1877) puis se démet devant leur succès au Sénat (janv. 1879).

MÂCON, ch.-l. du dép. de Saône-et-Loire; 39 866 h. Port fluvial sur la Saône.

MAÇON, ONNE n. Abrév. de FRANC-MAÇON.

MAÇON n. m. (mot frq.). Ouvrier qualifié exécutant la partie du gros œuvre du bâtiment appelée « maçonnerie », ainsi que les enduits de revêtement.

MÂCONNAIS, partie de la bordure orientale du Massif central; 758 m. Viti-culture.

MAÇONNERIE n. f. Ouvrage composé de pierres ou de briques, unies par un liant (mortier, plâtre, ciment, etc.); partie des travaux d'un bâtiment qui s'y rapporte. || Abrév. de FRANC-MAÇONNERIE.

MAÇONNIQUE adj. Qui appartient à la franc-maçonnerie.

MAC ORLAN (Pierre), écrivain français (1882-1970), auteur de romans (*le Quai des brumes*).

MACPHERSON (James), écrivain écossais (1736-1796). Il publie des textes en langue gaélique, qu'il attribue à un barde nommé *Ossian*.

MACREUSE n. f. (néerl. *meerkol*). Canard à plumage sombre, des régions boréales.

MACREUSE n. f. (du précéd.). Viande maigre qu'on trouve sur l'os à moelle de l'épaule du bœuf.

MACROBIOTIQUE adj. et n. f. Se dit d'une cuisine végétarienne utilisant les céréales, les légumes et les fruits.

MACRO-ÉCONOMIE n. f. Branche de la science économique étudiant les seules grandeurs et variables agrégées, et ignorant de ce fait les comportements individuels.

MACROMOLÉCULE n. f. Très grosse molécule, formée par l'enchaînement et la répétition d'un grand nombre de motifs élémentaires.

MACROPHAGE n. m. (gr. *makros*, grand, et *phagén*, manger). Globule blanc détruisant des éléments de grande taille (cellules étrangères, globules rouges âgés).

MACROSCOPIQUE adj. Qui se voit à l'œil nu.

MACROURE n. m. (gr. *makros*, grand, et *oura*, queue). Crustacé décapode à l'abdomen bien développé comme l'écrevisse, le homard, la langouste.

MACULA n. f. (mot lat.). Dépression de la rétine, appelée aussi tache jaune, située au pôle postérieur de l'œil, et où l'acuité visuelle est maximale.

MACULER v. t. (lat. *maculare*). Couvrir de taches.

MADAGASCAR (république démocrati-

Madagascar

que de), État insulaire de l'océan Indien, séparé de l'Afrique par le canal de Mozambique; 587 000 km²; 11 600 000 h. Cap. Antananarivo. Langues : malgache et français. Pays agricole (riz, élevage bovin), Madagascar exporte surtout du café et des épices. — Au XVIII^e s., l'île est divisée en royaumes, unifiés au XIX^e s. La France conquiert Madagascar en 1895. Après de sanglantes rébellions (1947), l'île devient indépendante en 1960.

MADAME n. f. (pl. mesdames). Titre accordé autrefois aux dames de qualité et donné aujourd'hui aux femmes mariées et, de plus en plus, à toutes les femmes.

(En abrégé, *M^{me}*). || Titre précédant la fonction ou la profession d'une femme. || Hist. Titre que l'on donnait, à la cour de France, aux filles du roi, du dauphin, et à la femme de Monsieur, frère du roi (en ce sens, s'écrit avec une majuscule).

MADEIRA (le), affluent de l'Amazone (r. dr.); 3 350 km.

MADELEINE n. f. Gâteau léger, fait de farine, d'œufs, de beurre et de sucre.

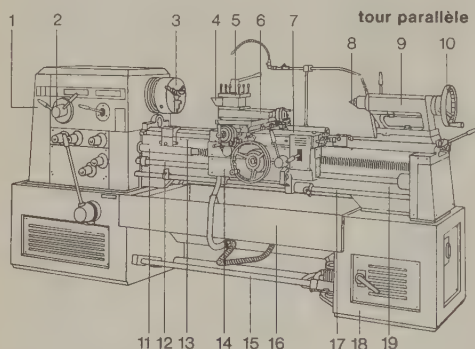
MADemoiselle n. f. (pl. mesdemoiselles). Titre donné aux jeunes filles ou aux femmes célibataires. (En abrégé, *M^{lle}*). || Hist. Titre de la fille aînée du frère puîné

du roi. (En ce sens s'écrit avec une majuscule.) ● La Grande Mademoiselle, la duchesse de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII.

MADÈRE n. m. Vin de l'île de Madère. ● Sauce madère, sauce brune à laquelle on incorpore du vin de même nom.

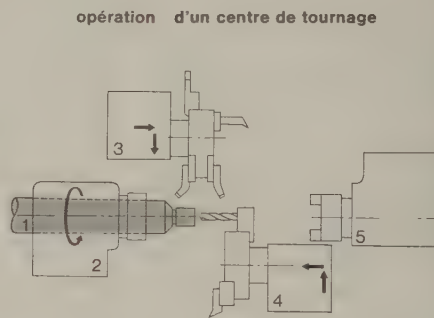
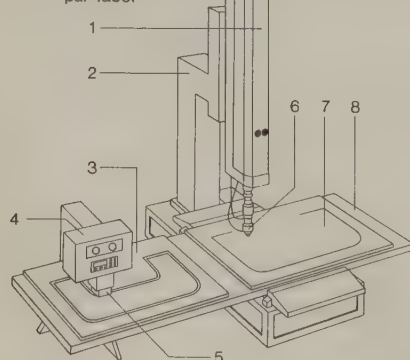
MADÈRE, en portug. Madeira, île portugaise de l'Atlantique, à l'O. du Maroc, découverte en 1418 par les Portugais; 740 km²; 260 000 h. Cap. Funchal.

MADHYA PRADESH, État du centre de l'Inde; 443 000 km²; 52 138 000 h. Cap. Bhopal.



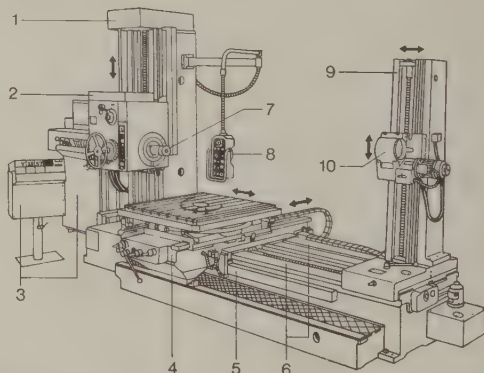
tour parallèle

machine de découpage par laser

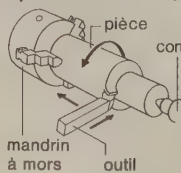


opération d'un centre de tournage

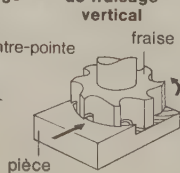
aléuseuse-fraiseuse



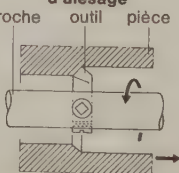
opérations de tournage



de fraisage vertical



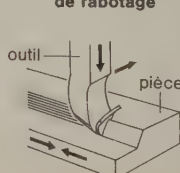
d'alésage



de perçage



de rabotage



MADISON, v. des États-Unis, cap. du Wisconsin; 171 000 h.

MADONE n. f. (it. *madonna*, madame). Image de la Vierge. ● *La Madone*, la Vierge.

MADRAS [madros] n. m. (de *Madras*, n. pr.). Étoffe à chaîne de soie et trame de coton, de couleurs vives, partic. prisée aux Antilles. || Coiffure formée d'un foulard en étoffe de ce genre.

MADRAS, port de l'Inde, cap. du Tamil Nadu, sur la côte de Coromandel; 427 000 h. Centre industriel.

MADRE (*sierra*), nom des deux principales chaînes montagneuses du Mexique qui encadrent le plateau central.

MADRÉ, E adj. et n. (anc. fr. *masdre*, bois veiné). *Litt.* Inventif, retors.

MADRÉPORE n. m. (it. *madrepore*, de *madre*, mère, et *poro*, pore). Animal marin jouant un rôle déterminant dans la formation des récifs coralliens.

MADRID, cap. de l'Espagne, sur le Manzanares; 3 206 000 h. Capitale depuis 1561, Madrid est un centre administratif où la fonction industrielle s'est développée. Plaza Mayor. Musée du Prado.

Voir illustration p. 538

MADRIER n. m. (lat. *materia*). Pièce de bois très épaisse, employée en construction.

MADRIGAL n. m. (it. *madrigale*). Petite pièce de vers exprimant une pensée fine, tendre ou galante.

MADRILÈNE adj. et n. De Madrid.

MADURA, île d'Indonésie, au nord de Java.

MADURAI, anc. *Madurā*, v. de l'Inde (Tamil Nadu); 904 000 h. Temples et palais (XVII^e s.).

MÆLSTRØM ou **MALSTRØM** [malstrøm] n. m. (mot néerl.). Gouffre, tourbillon.

MAESTOSO [maestozo] adv. (mot it.). *Mus.* Lentement et majestueusement.

MAESTRIA [maestrija] n. f. (mot it. signif. *maîtrise*). Perfection et aisance dans l'exécution d'une œuvre d'art, d'une opération quelconque.

MAËSTRICHT → MAASTRICHT.

MAESTRO [maestro] n. m. (mot it. signif. *maître*) [pl. *maestros*]. Compositeur de musique ou chef d'orchestre célèbre.

MAETERLINCK (Maurice), écrivain belge d'expression française (1862-1949), auteur de drames (*Pelléas et Mélisande*, *l'Oiseau bleu*).

MAFFIA ou **MAFIA** n. f. (mot it.). Réseau d'associations secrètes siciliennes, résolues à assurer la justice par elles-mêmes et à empêcher l'exercice de la justice officielle par un silence concerté. || Vaste organisation de malfaiteurs aux États-Unis. || *Fam.* et *péjor.* Groupe de gens unis par des intérêts communs.

MAFFIOSO ou **MAFIOSO** [mafjozo] n. m. (pl. *mafjios*). Membre de la mafia.

MAGASIN n. m. (de l'ar.). Établissement de commerce. || Lieu où l'on range et conserve des marchandises, des provisions. || Cavité aménagée dans une arme à répétition pour l'approvisionnement en cartouches. || *Phot.* et *Cin.* Boîtier hermétique contenant les bobines de pellicule à impressionner. ● *Grand magasin*, grand établissement de vente réunissant de nombreux rayons spécialisés.

MAGASINAGE n. m. Action de mettre en magasin.

MAGASINIER n. m. Employé chargé de garder les objets amenés en magasin et de tenir des états de stock.

MAGAZINE n. m. (mot angl.; du franç. *magasin*). Revue périodique, souvent illustrée, traitant des sujets les plus divers. || Émission périodique radiodiffusée ou télévisée sur un sujet choisi.

MAGDALENA (le), fl. de Colombie, tribulaire de la mer des Antilles; 1 700 km.

MAGDALÉNIEN, ENNE adj. et n. m. (de l'abri de la *Madeleine*, à Tursac, Dordogne). Se dit de la période marquant l'apogée du paléolithique supérieur en Europe occidentale (13 000 à 8 000 av. J.-C.).

MAGDEBURG, v. d'Allemagne, cap. de Saxe-Anhalt, sur l'Elbe; 289 000 h. Cathédrale gothique. Port fluvial.

MAGE n. m. (lat. *magus*; du gr.). Membre de la caste sacerdotale et savante de l'Iran ancien. || Celui qui est versé dans les sciences occultes, la magie. ● *Les Rois mages*, personnages qui vinrent, guidés par une étoile, adorer Jésus à Bethléem.

MAGELLAN (Fernand DE), navigateur portugais (1480-1521). Il découvre, en 1520, le détroit qui porte son nom et entreprend le premier voyage autour du monde.

MAGELLAN (*détroit de*), bras de mer entre l'extrémité sud de l'Amérique et la Terre de Feu.

MAGENDIE (François), médecin français (1783-1855).

MAGENTA, v. d'Italie (Lombardie); 22 000 h. — Victoire française sur les Autrichiens (1859).

MAGHREB (le), extrémité nord-ouest de l'Afrique (Algérie, Maroc, Tunisie). [Cette notion est parfois élargie, politiquement, à la Libye et à la Mauritanie.]

MAGHRÉBIN, E adj. et n. Du Maghreb.

MAGICIEN, ENNE n. Personne qui pratique la magie. || Personne qui est capable de faire des choses extraordinaires.

MAGIE n. f. (lat. *magia*; du gr.). Art supposé produire par certaines pratiques des effets contraires aux lois naturelles. || Effet surprenant, comparable à ceux de la magie. ● *Comme par magie*, d'une manière inexplicable. || *Magie noire*, techniques secrètes, prohibées, dont la pratique implique une opposition radicale avec l'ordre établi (par oppos. à la *magie blanche*, officielle et garante de l'ordre établi).

Différents types de **machines-outils** et exemples d'opérations d'usinage. Le tour *parallèle* est utilisé pour usiner des surfaces rondes extérieures et intérieures, des surfaces planes et des filetages. 1. Poupée fixe, portant la broche et ses organes de commande; 2. Leviers et boutons de sélection [vitesse et pas]; 3. Mandrin; 4. Outil; 5. Bloc porte-outils; 6. Chariot; 7. Trainard [ensemble coulissant, portant les organes destinés à maintenir les outils et à commander leurs avances]; 8. Contre-pointe [pointe mobile sur laquelle prend appui la pièce à usiner]; 9. Poupée mobile; 10. Volant de commande du déplacement de la poupée mobile; 11. Vis mère assurant au trainard et à l'outil, dans les opérations de filetage, un déplacement en relation avec le mouvement de rotation de la pièce; 12. Barre de chariotage [servant à la mise en mouvement du trainard]; 13. Crémaillère; 14. Tablier de protection; 15. Pédales d'arrêt et de frein; 16. Bac à copeaux; 17. Barre de commande; 18. Socle; 19. Banc [support des glissières horizontales]. Un *centre de tournage* est une installation industrielle automatisée constituée d'un tour à commande numérique équipé de dispositifs assurant la surveillance de la fabrication, l'échange des outils, la manipulation des pièces, etc. Principe de fonctionnement : la pièce [1]

fixée par la broche [2] est usinée dans un sens par les outils portés par les tourelles [3 et 4]; un transfert automatique de la pièce semi-usinée est effectué sur la broche [5] où elle sera usinée dans l'autre sens. Une *machine de découpage par laser* sert à découper des tôles selon un tracé extrêmement précis; un dispositif de lecture optique « lit » le dessin du modèle de la pièce à obtenir et commande les mouvements du plateau mobile et le fonctionnement du laser. 1. Tête de laser; 2. Bâti; 3. Table de lecture avec modèle de la pièce à obtenir; 4. Dispositif de commande; 5. Lecteur optique du gabarit; 6. Buse du laser; 7. Table de travail avec la pièce à découper; 8. Plateau mobile. L'*aléseuse-fraiseuse* est une machine, dont les mouvements d'avance permettent d'effectuer diverses opérations d'alésage, de fraisage et de perçage. 1. Montant fixe; 2. Chariot, moteur, boîte de vitesses de la broche et du système d'avances de l'ensemble; 3. Poste et armoire de commande numérique; 4. Table tournante porte-pièce; 5. Bâti; 6. Glissières sur lesquelles coulisse la table; 7. Broche pouvant recevoir un plateau de surfacage [assurant la planéité ou la régularité d'une surface] ou une tête de fraisage; 8. Boîtier de commande; 9. Montant mobile; 10. Lunette destinée à soutenir la barre d'alésage portant l'outil.]

Maginot

MAGINOT (André), ministre français de la Guerre (1877-1932). Il a donné son nom à la ligne fortifiée construite sur la frontière de l'Est (1927-1936), qui ne put jouer en 1940 le rôle escompté.

MAGIQUE adj. Qui tient de la magie, occulte. || Qui étonne, enchante; merveilleux. ● **Carré magique**, tableau de nombres, carré, tel que la somme des éléments d'une ligne, d'une colonne ou d'une diagonale soit le même nombre.

MAGISTÈRE n. m. (lat. *magisterium*). Litt. Autorité doctrinale, morale ou intellectuelle.

MAGISTRAL, E, AUX adj. (lat. *magister*, maître). Qui porte la marque de la supériorité, de l'excellence. || Litt. Qui appartient à un maître, impérieux, imposant. ● **Cours magistral**, conférence dont le contenu et la présentation dépendent du professeur, par opposition aux travaux pratiques ou à d'autres formes de pédagogie qui impliquent une participation active des étudiants.

MAGISTRALEMENT adv. De façon magistrale.

MAGISTRAT n. m. (lat. *magistratus*). Toute personne investie d'une autorité de justice (membres des tribunaux et des cours, etc.), administrative (maire, préfet, etc.) ou politique (ministre, président de la République, etc.).

MAGISTRATURE n. f. Dignité, charge de magistrat; temps pendant lequel un magistrat exerce ses fonctions. || Corps des magistrats.

MAGMA n. m. (mot gr. signif. pâte pétrie). Masse pâteuse, épaisse et visqueuse. || Géol. Liquide qui se forme à l'intérieur de la Terre, par fusion de la croûte ou du manteau, et qui, en refroidissant, forme une roche. || Mélange confus.

MAGMATIQUE adj. Géol. Relatif au magma. ● **Roche magmatique**, syn. de **ROCHE ÉRUPTIVE**.

MAGNANERIE n. f. (prov. *magnanarié*, de *magnan*, ver à soie). Bâtiment destiné à l'élevage des vers à soie. || Sériculture.

MAGNANIME adj. (lat. *magnus*, grand, et *animus*, esprit). Dont la générosité se manifeste par la bienveillance et la clémence.

MAGNANIMITÉ n. f. Grandeur d'âme, générosité; noblesse des sentiments.

MAGNAT [magna] n. m. (lat. *magnus*, grand). Personnage important de l'industrie, de la finance, etc.

MAGNÉSIE n. f. (lat. *magnes* [lapis], [pierre] d'aimant). Oxyde ou hydroxyde de magnésium.

MAGNÉSIE du Sipyle, v. de Lydie où Antiochos III est battu par les Romains en 189 av. J.-C.

MAGNÉSIUM n. m. (de *magnésie*). Métal solide (Mg), de masse atomique 24,30, de densité 1,7, blanc argenté, pouvant brûler à l'air avec une flamme éblouissante.

MAGNÉTIQUE adj. (bas lat. *magneticus*, de *magnes*, aimant minéral). Doué des propriétés de l'aimant. || Qui concerne le magnétisme. || Qui a une influence puissante et mystérieuse.

MAGNÉTISER v. t. Syn. de **AIMANTER**. || Exercer une attraction puissante et mystérieuse sur.

MAGNÉTISEUR, EUSE n. Personne qui magnétise.

MAGNÉTISME n. m. Partie de la physique dans laquelle on étudie les propriétés des aimants. || Attraction exercée par une personne sur une autre. ● **Magnétisme terrestre**, champ magnétique assez

régulier au niveau de la surface de la Terre, dont le pôle magnétique Nord varie lentement d'année en année.

MAGNÉTO n. f. Génératrice de courant électrique ou l'induction est produite par un champ magnétique créé par un aimant permanent.

MAGNÉTOCASSETTE n. m. Magnétophone utilisant des cassettes.

MAGNÉTOMÈTRE n. m. Instrument employé pour mesurer l'intensité des champs et des moments magnétiques.

MAGNÉTOPHONE n. m. Appareil d'enregistrement et de restitution des sons, par aimantation rémanente d'une bande magnétique.

MAGNÉTOSCOPE n. m. Appareil d'enregistrement des images et du son sur bande magnétique.

MAGNÉTRON n. m. Tube à vide, générateur ou amplificateur de courants de très haute fréquence dont le flux d'électrons est commandé à la fois par un champ électrique et par un champ magnétique.

MAGNIFICAT [magnifikat] n. m. inv. (mot lat.). Cantique de la Vierge Marie dans l'Évangile de saint Luc. (Il est chanté dans les liturgies romaine et byzantine.)

MAGNIFICENCE n. f. Qualité de ce qui est magnifique, splendeur, éclat. || Litt. Générosité, prodigalité.

MAGNIFIER v. t. (lat. *magnificare*, de *magnus*, grand). Exalter la grandeur, glorifier, vanter.

MAGNIFIQUE adj. (lat. *magnificus*). Qui a de l'éclat, de la beauté, de la grandeur, de la force, remarquable en son genre.

MAGNIFIQUEMENT adv. Avec magnificence.

MAGNITOGORSK, v. de l'U.R.S.S., au pied de l'Oural méridional; 419 000 h. Fer et sidérurgie.

MAGNITUDE n. f. (lat. *magnitudo*, grandeur). Quantité qui sert à caractériser l'éclat apparent (*magnitude apparente*) ou réel (*magnitude absolue*) d'un astre. || Représentation numérique, sur une échelle donnée, de l'importance d'un séisme.

MAGNOLIA n. m. (du botaniste *Magnol*). Arbre originaire d'Asie et d'Amérique, à port élégant, à feuilles luisantes, à grandes fleurs d'odeur suave, recherché pour l'ornement des parcs et des jardins.

MAGNUM [magnum] n. m. Grosse bouteille contenant l'équivalent de deux bouteilles ordinaires.

MAGOT n. m. (de *Magog*, n. pr.). Singe sans queue, du genre macaque, vivant en Afrique du Nord et à Gibraltar. || Figurine de personnage trapu et pittoresque.

MAGOT n. m. (anc. fr. *mugot*, lieu où l'on conserve les fruits). Fam. Argent caché; somme d'argent importante.



Un aspect de la place d'Espagne à Madrid, avec le monument de Cervantès et la façade nord du Palais royal. [Aiglar]

MAGOUILLE n. f. *Fam.* Lutte d'influence, combinaison douteuse entre des groupes, des organisations ou entre des personnes à l'intérieur d'un groupe.

MAGRET n. m. *Cuis.* Filet de canard.

MAGRITTE (René), peintre surréaliste belge (1898-1967).

MAGYARS, peuple finno-ougrien établi dans les plaines de Pannonie (Hongrie) au IX^e s.

MAHĀBALIPURAM, site archéologique de l'Inde, au S. de Madras. Temples brahmaniques (VII^e-VIII^e s.).

Mahābhārata, épopée sanskrite qui raconte le combat des divinités indiennes.

MAHAJANGA, anc. *Majunga*, port du N.-O. de Madagascar; 71 000 h.

MAHARAJA ou **MAHARADJAH** n. m. (mot sanskr.). Titre signifiant *grand roi*, et que l'on donne aux princes de l'Inde possesseurs d'un fief. (Fém. : *mahārāni*.)

MAHARASHTRA, État de l'Inde, dans l'ouest du Deccan; 307 500 km²; 62 694 000 h. Cap. *Bombay*.

MAHATMA n. m. (mot sanskr. signifi. *grande âme*). Titre donné en Inde à des personnalités spirituelles de premier plan.

MAHAUT → MATHILDE.

MAHÉ, v. du S. de l'Inde, sur la côte de Malabar; 20 000 h. Anc. établissement français (1721-1954).

MAHFŪZ (Nadji), écrivain égyptien, né en 1912, auteur de romans évoquant Le Caire, sa ville natale.

MAH-JONG [maʒɔ̃ ou maʒɔ̃ŋ] n. m. (mot chin. signifi. *je gagne*). Jeu de dominos d'origine chinoise.

MAHLER (Gustav), compositeur autrichien (1860-1911), auteur de neuf symphonies.

MAHMŪD de Rhaḡni (969-1030), souverain afghan (999-1030), fondateur de la dynastie des Rhaḡnvides.

MAHOMET, en ar. *Muhammad*, fondateur de la religion musulmane (v. 570 ou 580-632). Né à La Mecque, il a, v. 610, une vision de l'archange Gabriel. Il prêche la foi en un Dieu unique (Allah). Son message (recueilli dans le Coran) déchaîne l'hostilité des dirigeants de La Mecque, ce qui force Mahomet et ses fidèles à se réfugier à Médine (*hégire*, 622). La Mecque se rallie en 630. À sa mort, l'Arabie est acquise à l'islam.

MAHOMÉTAN, **E** adj. et n. Syn. anc. de MUSULMAN, **E**.

MAHONIA n. m. (de [*Port*]-*Mahon*, aux Baléares). Arbrisseau à feuilles épineuses, à fleurs jaunes et à baies bleues, originaire de l'Amérique du Nord, souvent cultivé dans les parcs.

MAI n. m. (lat. *Maius mensis*, mois de la déesse Maia). Cinquième mois de l'année.

mai 1877 (*crise du 16*), crise née à l'initiative du président de la République, Mac-Mahon, mais qui a pour effet de diminuer ses pouvoirs dans la Constitution de la III^e République.

mai 1958 (*crise du 13*), insurrection à Alger par les partisans de l'Algérie française.

mai 1968 (*événements de*), mouvement de contestation politique, sociale et culturelle qui s'est développé en France.

MAÏAKOVSKI (Vladimir Vladimirovitch), écrivain soviétique (1893-1930), auteur de poèmes et de pièces de théâtre.

MAIANO (Giuliano et Benedetto DA) → GIULIANO DA MAIANO.

MAÏEUTIQUE n. f. (gr. *maieutiké*, art de faire accoucher). Art de faire découvrir à l'interlocuteur, par une série de questions, les vérités qu'il porte en lui.

MAIGRE adj. et n. (lat. *macer*). Qui a très peu de graisse. ♦ adj. Qui ne contient pas de graisse. || Peu abondant. || Peu important. • *Charbon maigre*, charbon à faible teneur en matières volatiles. || *Jours maigres*, jours pendant lesquels l'Eglise catholique interdisait la viande.

MAIGRE n. m. *Faire maigre*, ne pas manger de viande aux jours prescrits par l'Eglise.

MAIGRELET, ETTE, MAIGRICHON, ONNE ou **MAIGRIOT, OTTE** adj. Un peu maigre.

MAIGREMENT adv. De façon peu abondante.

MAIGREUR n. f. État de ce ou de celui qui est maigre.

MAIGRICHON, ONNE ou **MAIGRIOT, OTTE** adj. → MAIGRELET, ETTE.

MAIGRIR v. i. Devenir maigre. ♦ v. t. Faire paraître maigre, mince.

MAIL [maj] n. m. (lat. *malleus*, marteau). Petit maillet muni d'un long manche, dont on se servait pour pousser une boule de bois au jeu du mail; ce jeu lui-même. || Promenade publique (où l'on jouait au mail).

MAIL-COACH [melkot] n. m. (mot angl.) [pl. *mail-coaches*]. Berline anglaise, à quatre chevaux, avec plusieurs rangs de banquettes sur le dessus de la voiture.

MAILER (Norman Kingsley), écrivain américain, né en 1923, auteur de romans (*Un rêve américain*).

MAILING [melip] n. m. (mot angl.). Prospection d'un marché et vente par voie postale.

MAILLE n. f. (lat. *macula*, tache ou maille de tissu). Chacune des boucles que forment le fil, la soie, la laine, etc., dans les tissus tricotés, dans les filets. || Chacun des anneaux de fer dont on faisait les hauberts au Moyen Âge. || Chacune des ouvertures d'un tamis, d'un grillage.

MAILLE n. f. (lat. pop. *medialia*, de *medius*, demi). Anc. monnaie de cuivre, de très petite valeur. || *Avoir maille à partir* avec qqn, avoir un démêlé, une dispute avec lui.

MAILLET n. m. (dimin. de *mail*). Marteau à deux têtes, en bois très dur.

MAILLET (Antoine), romancier canadien de langue française, née en 1929, auteur de *Pélagie-la-Charrette*.

MAILLOCHE n. f. (de *mail*). Baguette terminée par une boule garnie de matière souple, et servant à battre certains instruments à percussion.

MAILLOL (Aristide), peintre et sculpteur français (1861-1944).

MAILLOL n. m. (de *maille*). Anneau d'une chaîne. || *Être un mailloin de la chaîne*, un élément dans un système organisé, dans une hiérarchie.

MAILLOT n. m. (de *maille*). Lange dont on enveloppait un enfant (vx). || Vêtement de bain. || Vêtement souple qui couvre le corps en totalité ou jusqu'à la taille, et se porte sur la peau.

MAIMONIDE (Moïse), médecin, théologien et philosophe juif, originaire de Cordoue (1135-1204).

MAIN n. f. (lat. *manus*). Partie du corps humain qui s'étend depuis le poignet jusqu'à l'extrémité des doigts. || Partie correspondante du membre antérieur des vertébrés à quatre membres identiques. || Distance de la largeur d'une main. || Ensemble de 25 feuilles de papier, ou vingtième de rame. • *Agir sous main*, secrètement. || *À main armée*, les armes à la main. || *À pleines mains*, largement. || *Avoir le cœur sur la main*, être très bon, très généreux. || *Avoir la haute main*, commander. || *Avoir la main*, aux cartes, être le premier à jouer. || *Avoir la main heureuse* (*malheureuse*), réussir (échouer) souvent. || *Avoir les mains libres*, avoir l'entière liberté d'agir. || *Avoir sous la main*, à sa portée. || *Changer de mains*, passer d'un possesseur à l'autre. || *De la main à la main*, sans passer par un intermédiaire. || *De longue main*, depuis longtemps. || *De main de maître*, avec habileté. || *De main en main*, d'une personne à l'autre. || *Demander, obtenir la main de qqn*, demander, obtenir une personne en mariage. || *De première main*, directement, sans intermédiaire; *de seconde main*, indirectement. || *Des deux mains*, avec empressement. || *En bonnes mains*, confié à une personne capable. || *Faire main basse*, piller, voler. || *Haut la main*, sans peine. || *Lever la main sur qqn*, s'approprier à le frapper. || *Main courante*, partie supérieure d'une rampe d'escalier, d'une barre d'appui, d'un garde-corps, sur laquelle se pose la main. || *Main à main*, exercices d'équilibre et de force entre deux artistes, l'un étant le porteur, l'autre le voltigeur. || *Mettre la dernière*

main, terminer. || *Mettre la main à la pâte*, travailler soi-même. || *Mettre la main sur qqn*, l'arrêter; *sur qqch*, le découvrir. || *Ne pas y aller de main morte*, agir avec brutalité. || *Passer la main*, renoncer à ses pouvoirs, les transmettre. || *Perdre la main*, perdre l'habitude. || *Prendre en main*, se charger de, avoir la responsabilité de. || *Prêter la main, aider.* || *Repandre en main*, redresser une situation compromise. || *Se faire la main*, s'essayer à faire qqch. || *Sous la main*, à la disposition immédiate. || *Tendre la main*, demander l'aumône; faire une offre de réconciliation. || *Voter à main levée*, exprimer son suffrage par ce geste de la main.

MAIN (le), affluent du Rhin (r. dr.); 524 km.

MAINE n. m. (mot malais). Passereau originaire de Malaisie, apte à imiter la parole humaine.

MAIN-D'ŒUVRE n. f. (pl. *maines-d'œuvre*). Façon, travail de l'ouvrier dans la confection d'un ouvrage. || Ensemble des ouvriers, des salariés d'une entreprise, d'une région.

MAINE, État des États-Unis (Nouvelle-Angleterre); 86 027 km²; 1 125 000 h. Cap. Augusta.

MAINE (la), affl. de la Loire (r. dr.), formée par la Sarthe et la Mayenne; 10 km.

MAINE (le), anc. prov. de France, érigée en comté en 955. Duché, le Maine est réuni à la Couronne en 1481; cap. Le Mans.

MAINE-ET-LOIRE (départ. de) [49], départ. de la Région Pays de la Loire; 7 166 km²; 675 321 h. Ch.-l. Angers. 4 arr. (Angers, Cholet, Saumur, Segré), 41 c., 364 comm.

MAIN-FORTE n. f. *Prêter main-forte à qqqn*, lui venir en aide.

MAINLAND, nom des principales îles des Shetland et des Orcades.

MAINELEVÉE n. f. Dr. Acte qui arrête les effets d'une saisie, d'une opposition, d'une hypothèque.

MAINMISE n. f. Action de mettre la main sur, d'avoir une influence exclusive.

MAINT, E adj. (mot germ.). Litt. Un grand nombre indéterminé.

MAINTENANCE n. f. Ensemble de tout ce qui permet de maintenir un système ou une partie de système en état de fonctionnement.

MAINTENANT adv. (de *main* et *tenant*). À présent, à partir de l'instant présent. ♦ loc. conj. *Maintenant que*, en ce moment où.

MAINTENIR v. t. (lat. *manutener*) [conj. 16]. Tenir fixe, en état de stabilité. || Empêcher de remuer, d'avancer. || Conserver dans le même état, entretenir. || Affirmer avec force, soutenir. ♦ se main-

tenir v. pr. Rester dans le même état, dans la même situation.

MAINTENON (Françoise D'AUBIGNÉ, marquise DE), petite-fille d'Agrippa d'Aubigné (1635-1719). Elle épouse Louis XIV après la mort de Marie-Thérèse (1684).

MAINTIEN n. m. Action de faire durer, conservation. || Manière habituelle de se tenir physiquement, de se comporter en société. ● *Maintien de l'ordre*, ensemble des mesures de sécurité prises pour prévenir ou réprimer les troubles. || *Maintien sous les drapeaux*, mesure par laquelle le gouvernement décide de conserver temporairement sous les drapeaux les hommes ayant achevé leur service actif.

MAIRE n. m. (lat. *major*, plus grand). Premier officier municipal d'une commune. ● *Maire du palais*, dignitaire qui, vers la fin du VI^e s., devient le chef de l'administration royale et qui, par le caractère héréditaire de sa charge, finit au VIII^e s. par supplanter la royauté mérovingienne.

MAIRIE n. f. Fonction de maire. || Édifice où se trouvent les services de l'administration municipale. (On dit aussi *HÔTEL DE VILLE*.) || Administration municipale.

MAIS adv. (lat. *magis*, davantage). *N'en pouvoir mais* (Litt.), ne pouvoir rien à qqch.

MAIS conj. Marque l'opposition.

MAÏS n. m. (mot esp.; d'une langue haïtienne). Céréale de la famille des graminées, cultivée en Europe et en Amérique pour ses gros grains comestibles, riches en amidon.

MAISON n. f. (lat. *mansio*, de *manere*, demeurer). Construction destinée à l'habitation humaine. || Logement où on habite; son aménagement. || Édifice servant à un usage particulier. || Entreprise commerciale ou industrielle. || Membres, d'une même famille. || Famille noble : *maison d'Autriche*. ● *De bonne maison*, de maison honorable. || *Maison des jeunes et de la culture* (M.J.C.), établissement destiné à favoriser la diffusion et la pratique des activités culturelles les plus diverses dans un milieu jeune et populaire. ♦ adj. inv. De premier ordre, selon une recette traditionnelle : *tarte maison*. || *Péjor*. Particulier à un établissement d'enseignement, une entreprise, etc.

Maison-Blanche → DAR EL-BEIDA.

Maison-Blanche (la), résidence des présidents des États-Unis, à Washington.

MAISONNÉE n. f. Ensemble des personnes d'une famille vivant dans la même maison.

MAISONNETTE n. f. Petite maison.

MAISONS-ALFORT, ch.-l. de c. du Val-de-Marne, sur la Marne; 51 591 h. École nationale vétérinaire.

MAISONS-LAFFITTE, ch.-l. de c. des

Yvelines, sur la Seine; 22 892 h. Hippodrome. Château.

MAISTRE (Joseph, comte DE), écrivain français (1753-1821). Il a écrit les *Soirées de Saint-Petersbourg*.

MAISTRE (Xavier DE), frère du précédent (1763-1852). Il a écrit *Voyage autour de ma chambre*.

MAÎTRE, MAÎTRESSE adj. Qui a un rôle capital, essentiel. || Au jeu, se dit de la plus forte carte qui reste d'une couleur et de celui qui la possède. ● *Être maître de qqch*, de faire qqch, en disposer librement; être libre de faire qqch. || *Maîtresse femme*, qui agit avec énergie et détermination.

MAÎTRE, MAÎTRESSE n. (lat. *magister*). Personne qui commande, gouverne, exerce un pouvoir, une autorité. || Personne qui possède qqch, propriétaire. || Personne qui enseigne, éduque, professeur, instituteur. || Personne qui est prise comme modèle (artiste, écrivain).

MAÎTRE n. m. Titre donné aux avocats et à certains officiers ministériels, aux personnes titulaires de certaines charges. || Personne dont on est le disciple. || Titre d'un artisan dans un métier où subsistent des traditions de corporation et qui a été admis à la maîtrise. || *Bx-arts*. Artiste qui dirige un atelier (vx); artiste du passé dont on a reconstitué une partie de l'œuvre, mais non retrouvé l'identité : *le Maître de Moulins* (avec une majusc. dans ce cas). ● *Maître d'armes*, celui qui enseigne l'escrime. || *Maître à danser*, autrefois, professeur de danse. || *Maître de forges*, dirigeant d'un établissement sidérurgique. || *Maître d'œuvre*, personne ou organisme qui conçoit et dirige la construction d'un édifice ou d'un ouvrage. || *Maître de l'ouvrage*, personne physique ou morale pour le compte de laquelle une construction est édifiée. || *Passer maître*, être très habile dans un art, un métier, etc. || *Second maître, maître, premier maître, maître principal*, grades des officiers marins de la Marine nationale, correspondant à ceux de sergent, sergent-chef, adjudant, adjudant-chef dans l'armée de terre. || *Trouver son maître*, rencontrer qqqn qui vous est supérieur.

MAÎTRE-À-DANSER n. m. (pl. *maîtres-à-danser*). Compas utilisé pour la mesure des diamètres intérieurs.

MAÎTRE-ASSISTANT, E n. (pl. *maîtres-assistants*, es). Membre de l'enseignement supérieur qui organise les travaux pratiques et contribue aux travaux de recherche (auj. *maître de conférences*).

MAÎTRE-AUTEL n. m. (pl. *maîtres-autels*). Autel principal d'une église.

MAÎTRE-CHIEN n. m. (pl. *maîtres-chiens*). Militaire responsable de l'emploi et du dressage d'un chien.

MAÎTRESSE n. f. Femme qui accorde

ses faveurs à un homme qui n'est pas son mari.

MAÎTRISE n. f. Domination incontestée. || Domination de soi, sang-froid. || Perfection, sûreté dans la technique. || Grade universitaire sanctionnant le second cycle de l'enseignement supérieur. || Ensemble des contremaîtres et des chefs d'équipe. || *Mus.* Ecole où l'on forme les enfants au chant; ensemble des chœurs d'une église. || *Maîtrise de l'air, de la mer*, supériorité militaire, aérienne ou navale, acquise sur un adversaire dans un espace déterminé. || *Maîtrise de soi*, contrôle sur la manifestation de ses émotions.

MAÎTRISER v. t. Se rendre maître de forces difficilement contrôlables. || Soumettre, contenir par la force. || Dominer un sentiment, une passion. ♦ se *maîtriser* v. pr. Rester, redevenir maître de soi.

MAJESTÉ n. f. (lat. *majestas*). Caractère de grandeur, de dignité, de souveraineté, de noblesse. || Air de grandeur propre à inspirer le respect. || Titre particulier des empereurs et des rois : *Sa Majesté l'Impératrice*. ♦ En *Majesté* (Bx-arts), se dit du Christ, de la Vierge ou d'un saint représentés dans une pose ou un cadre hiératique. || *Sa Majesté Catholique*, le roi d'Espagne. || *Sa Majesté Très Chrétienne*, le roi de France.

MAJESTUEUSEMENT adv. Avec majesté.

MAJESTUEUX, EUSE adj. Qui a de la majesté.

MAJEUR, E adj. (lat. *major*). Plus grand, plus considérable, plus important. || Qui a atteint l'âge de la majorité. || Très important. || *Mus.* Se dit d'un accord, d'une gamme, d'un intervalle et d'un mode dont la tierce se compose de deux tons. ♦ *Cas de force majeure*, événement qu'on ne peut éviter et dont on n'est pas responsable. || *En majeure partie*, pour la plus grande partie. || *Tierce majeure* (jeux), l'as, le roi et la dame d'une même couleur.

MAJEUR n. m. Doigt du milieu de la main.

MAJEUR (lac), lac de la bordure sud des Alpes, entre l'Italie et la Suisse; 216 km².

MAJOR n. m. (lat. *major*, plus grand). Dans l'armée française d'Ancien Régime et dans plusieurs armées étrangères, officier d'un grade égal à celui de commandant. || Anc. appellation des médecins militaires. || Arg. scol. Premier d'une promotion.

MAJORATION n. f. Action de majorer, augmentation.

MAJORDOME n. m. (it. *maggiordomo*; du lat. *major domus*, chef de la maison). Maître d'hôtel de grande maison.

MAJOREUR v. t. Augmenter la valeur d'une chose, le montant d'une facture ou d'un impôt, augmenter, relever.

MAJORETTE n. f. Jeune fille en uniforme de fantaisie qui parade dans des fêtes.

MAJORITAIRE adj. et n. Qui appartient à la majorité; qui s'appuie sur une majorité.

MAJORITÉ n. f. (lat. *majoritas*, de *major*, plus grand). Âge auquel, selon la loi, une personne acquiert la pleine capacité d'exercer ses droits (*majorité civile*), ou est reconnue responsable de ses actes (*majorité pénale*). [En France, l'âge de la majorité civile a été fixé en 1974 à 18 ans, au lieu de 21 ans précédemment, ce qui le fait coïncider avec celui de la majorité pénale.] || Le plus grand nombre, la plus grande partie.

MAJORITÉ n. f. (angl. *majority*; du fr.). Groupement de voix donnant à une personne, à un gouvernement ou à un parti la supériorité sur ses concurrents. || Parti ou ensemble de partis qui, dans une assemblée, représentent le plus grand nombre. ♦ *Majorité absolue*, majorité réunissant plus de la moitié des suffrages exprimés. || *Majorité relative ou simple*, groupement de voix plus important que celui des concurrents. || *Majorité silencieuse*, partie majoritaire d'une population, qui n'exprime pas d'opinion significative.

MAJORQUE, en esp. *Mallorca*, la plus grande des Baléares; 3 640 km²; 530 000 h. Ch.-l. *Palma de Majorque*. Tourisme. — Le *royaume de Majorque*, détaché de la couronne d'Aragon, dure de 1276 à 1344 (cap. *Perpignan*).

MAJUNGA → MAHAJANGA.

MAJUSCULE adj. et n. f. (lat. *majusculus*, un peu plus grand). Se dit de lettres plus grandes que les autres et de forme différente.

MAKARIOS III, prélat et homme d'État chypriote (1913-1977), président de la république de Chypre à partir de 1960.

MAKEÏEVKA ou **MAKEVKA**, v. de l'U.R.S.S. (Ukraine); 446 000 h. Houille. **MAKHATCHKALA**, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), cap. du Daguestan, sur la Caspienne; 187 000 h.

MAKI n. m. (mot malgache). Primate à museau allongé et à longue queue, abondant à Madagascar.

MAKILA n. m. (mot basque). Canne ferrée, plombée à l'extrémité inférieure, et dont la poignée contient une pointe.

MAL adv. (lat. *male*). D'une manière mauvaise. || *Être bien mal*, au plus mal, être près de la mort. || *Être mal avec qq.*, être brouillé avec lui. || *N'être pas mal* (Fam.), être bien de sa personne. || *Pas mal* (Fam.), en assez grande quantité. || *Prendre mal qqch.*, s'en offenser.

MAL n. m. (lat. *malum*). Ce qui est contraire aux normes morales, au bien. || Ce qui cause des dommages, de la peine. ||

Douleur physique. || Peine, travail. ♦ *Avoir mal*, souffrir. || *Dire du mal de qq.*, le calomnier. || *Être en mal de qqch.*, souffrir de son absence. || *Faire du mal à qq.*, se comporter méchamment à son égard.

|| *Haut mal*, anc. nom de l'épilepsie. || *Mal blanc*, nom usuel du *panaris*. || *Mal de cœur*, nausée. || *Mal de mer*, mal de l'air, malaises causés par les oscillations des bateaux, des avions. || *Mal des montagnes*, mal de l'altitude, mal des aviateurs, malaises causés par la raréfaction de l'oxygène. || *Mal de tête*, migraine, céphalée. || *Mal du siècle*, inquiétude propre à une génération. || *Prendre une chose en mal*, s'en offenser.

MALABAR adj. inv. en genre et n. m. (de *Malabâr*). Pop. Grand, fort.

MALABAR (côte de), partie de la côte S.-O. du Deccan (Inde).

MALABO, anc. *Santa Isabel*, cap. de la Guinée-Equatoriale; 37 000 h.

MALACCA, MALAKA → MELAKA.

MALACCA (péninsule de) ou **PRESQU'ÎLE MALAISE**, presqu'île du S. de l'Indochine, entre la mer de Chine méridionale et l'océan Indien, divisée entre la Birmanie, la Thaïlande et la Malaisie.

MALACHITE [malakit] n. f. (gr. *malakhê*, mauve). Carbonate naturel de cuivre, pierre d'un beau vert vif que l'on peut tailler et polir.

MALADE adj. et n. (lat. *male habitus*, mal disposé). Qui éprouve quelque altération dans sa santé. ♦ adj. Qui est en mauvais état. || Dans un état général de malaise. || Pop. Un peu dérangé intellectuellement.

MALADIE n. f. Altération dans la santé, dans l'équilibre des êtres vivants (animaux et végétaux). || Trouble dans la manière de se conduire; passion. || État de ce qui est gâté. ♦ *Assurance maladie*, une des assurances sociales. || *En faire une maladie* (Fam.), être très contrarié de qqch. || *Maladie professionnelle*, maladie contractée dans l'exercice d'une profession déterminée.

MALADIF, IVE adj. Sujet à être malade. || Dont les manifestations ressemblent à celles des troubles mentaux, morbide.

MALADIVEMENT adv. De façon malade.

MALADRESSE n. f. Manière d'adresser. || Action maladroite.

MALADROIT, E adj. et n. Qui manque d'adresse, d'habileté.

MALADROITEMENT adv. De façon maladroite.

MALAGA n. m. Raisin récolté aux environs de Málaga; vin liquoreux fait avec ce raisin.

MÁLAGA, port d'Espagne (Andalousie), sur la Méditerranée; 502 000 h.

MAL-AIMÉ, E n. (pl. *mal-aimés*, es). Personne qui souffre du rejet des autres.

MALAIS, E adj. et n. De la Malaisie.

MALAIS n. m. Langue indonésienne parlée dans la péninsule malaise et sur les côtes des îles indonésiennes.

MALAISE n. m. (de *mal* et *aise*). Sensation pénible d'un trouble de l'organisme. || État latent de trouble; début de crise.

MALAISÉ, E adj. Qui n'est pas facile, pas commode à faire.

MALAISÉMENT adv. Avec difficulté.

MALAISIE (*fédération de*), partie de la Malaysia qui s'étend sur la péninsule de Malacca.

MALAKOFF, ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine, au sud de Paris; 32 630 h.

MALAMUD (Bernard), écrivain américain (1914-1986), auteur de romans (*l'Homme de Kiev*).

MALAN (Daniel), Premier ministre sud-africain (1874-1959). Il applique avec rigueur l'apartheid.

MALANDRIN n. m. (it. *malandrino*, voleur). **Litt.** Vagabond, voleur.

MALAPARTE (Curzio), écrivain italien (1898-1957), auteur de romans (*Kaputt*) et de pièces de théâtre (*Das Kapital*).

MALAPPRIIS, E adj. et n. Grossier, mal élevé.

MALAREN (*lac*), lac de Suède, au débouché duquel est bâtie Stockholm; 1 140 km².

MALARIA n. f. (it. *mala aria*, mauvais air). Anc. nom du PALUDISME.

MALATESTA, famille de condottieri italiens, originaire de Rimini (XII^e au XIV^e s.).

MALATYA, v. de Turquie, près de l'Euphrate; 180 000 h.

MALAVISÉ, E adj. **Litt.** Qui agit sans discernement.

MALAWI (*lac*), anc. *lac Nyassa*, grand lac de l'Afrique orientale, à l'O. du Mozambique; 26 000 km².

MALAWI, anc. Nyassaland, État d'Afrique orientale; 118 000 km²; 8 700 000 h. Cap. Lilongwe. Langue : anglais. Pays de hauts plateaux presque exclusivement agricole (maïs, tabac, arachide). — Exploré par Livingstone (1858), devenu protectorat britannique (1907), le Nyassaland devient indépendant, sous le nom de Malawi, en 1964.

MALAXAGE n. m. Action de malaxer.

MALAXER v. t. (lat. *malaxare*, amollir). Pétrir une substance pour la ramollir, pour lui donner de l'homogénéité. || Masser, frapper du plat de la main.

MALAXEUR n. et adj. m. Appareil servant à malaxer.

MALAYSIA, État de l'Asie du Sud-Est; 330 000 km²; 17 400 000 h. Cap. Kuala Lumpur.

● GÉOGRAPHIE. Pays de climat équatorial, la Malaysia (où vivent de fortes minorités de Chinois et d'Indiens) exporte ses matières premières : pétrole, gaz naturel, caoutchouc (1^{er} producteur mondial), bois, étain, poivre, cacao.

● HISTOIRE. Au XV^e s., l'islam gagne le pays. Les Portugais (XVI^e s.), les Hollandais (XVII^e s.), les Britanniques (XVIII-XIX^e s.) se disputent tour à tour le pays, qui devient indépendant en 1957. Singapour se retire en 1965, et deux États (Sarawak et Sabah; presque l'île Malaise) sont créés en 1966.

MALBOROUGH (John Churchill, duc DE), homme de guerre anglais (1650-1722). Vainqueur à Blenheim (1704) et à Malplaquet (1709), au cours de la guerre de la Succession d'Espagne, il est, sous le nom de *Malbrough*, le héros d'une chanson populaire.

MALCHANCE n. f. Manque de chance; mésaventure.

MALCHANCEUX, EUSE adj. et n. En butte à la malchance.

MALCOMMDE adj. Qui n'est pas pratique.

MALDIVES (*îles*), État insulaire de l'océan Indien; 300 km²; 180 000 h. Cap. Malé. — Anc. protectorat britannique, indépendant depuis 1965.

MALDONNE n. f. (de *mal* et *donner*). Erreur dans la distribution des cartes. ● Il y a *mal donne* (Fam.), il y a *malentendu*.

MÂLE adj. (lat. *masculus*). **Biol.** Qui appartient au sexe fécondant, porteur de cellules reproductrices plus nombreuses, plus petites et plus mobiles que celles du sexe femelle. || Qui est du sexe masculin. || Qui annonce de la force, de l'énergie. || **Techn.** Se dit d'une partie d'un instrument, d'un organe qui entre dans un autre.

MÂLE n. m. Animal de sexe masculin, en particulier l'homme par oppos. à la femelle.

MÂLÉ, île et cap. des Maldives; 30 000 h.

MALÉBO POOL, anc. *Stanley Pool*, lac formé par un élargissement du fleuve Zaïre. Brazzaville et Kinshasa sont établies sur ses rives.

MALEBRANCHE (Nicolas DE), philosophe français (1638-1715), auteur d'un système idéaliste.

MALÉDICTION n. f. (lat. *maledicere*, maudire). **Litt.** Action de maudire, d'appeler le malheur sur qqn. || Malheur, fatalité.

MALÉFICE n. m. (lat. *maleficium*). **Litt.** Sortilège, pratiques magiques qui visent à nuire.

MALÉFIQUE adj. (lat. *maleficus*). **Litt.** Qui a une influence surnaturelle et maligne.

MALENCONTREUSEMENT adv. De façon malencontreuse.

MALENCONTREUX, EUSE adj. (de *mal*, et anc. fr. *encontre*, rencontre). Qui survient mal à propos, fâcheux.

MAL-EN-POINT adj. inv. En mauvais état de santé, de fortune, de situation.

MALENTENDANT, E adj. et n. Se dit d'une personne dont l'acuité auditive est diminuée.

MALENTENDU n. m. Divergence d'interprétation sur le sens d'une parole, d'une action.

MALESHERBES (Chrétien Guillaume DE LAMOIGNON DE), magistrat français (1721-1794), ministre de Louis XVI. Il défend le roi devant la Convention.

MALEVITCH (Kazimir Severinovitch), peintre russe (1878-1935).

MALFAÇON n. f. Défaut, défectuosité dans un ouvrage, un travail.

MALFAISANT, E adj. Qui fait, qui cause du mal, nuisible.

MALFAITEUR n. m. Individu qui commet des vols, des crimes.

MALFAMÉ, E adj. (de *mal*, et lat. *fama*, renommée). *Bar, maison, rue malfamés*, fréquentés par des individus louches, qui ont mauvaise réputation. (On écrit aussi MAL FAMÉ.)

MALFORMATION n. f. Altération morphologique congénitale d'un tissu, d'un organe du corps humain.

MALFRAT n. m. (languedocien *malfar*, malfaire). Arg. Malfaiteur, truand.

MALGACHE adj. et n. De Madagascar.

MALGACHE n. m. Langue parlée à Madagascar.

MALGRÉ prép. Contre le gré, la volonté de qqn. || En dépit de qqch. ● *Malgré que*.

MALHABILE adj. Qui manque d'habileté, de capacité.

MALHERBE (François DE), poète français (1555-1628), initiateur de l'idéal classique (*Consolation à Dupérier*).

MALHEUR n. m. (de *mal* et *heur*). Événement pénible, douloureux. || Sort funeste qui est celui de qqn. ● *Faire un malheur* (Pop.), faire une action de conséquences pénibles; avoir un grand succès. || *Jouer de malheur*, avoir une mauvaise chance persistante. || *Par malheur*, malheureusement. || *Porter malheur*, avoir une influence fatale, néfaste.

MALHEUREUSEMENT adv. De façon malheureuse.

MALHEUREUX, EUSE adj. et n. Qui est dans une situation pénible, douloureuse. || Qui inspire le mépris mêlé de pitié.

◆ adj. Qui exprime ou est marqué par le malheur. || Qui a pour conséquence le malheur, désastreux. || Qui manque de chance. || Sans valeur, sans importance.

● *Avoir la main malheureuse*, ne pas gagner au jeu; casser tout ce qu'on touche.

MALHONNÊTE adj. et n. Qui n'a ni probité ni honneur. || Qui manque à la décence.

MALHONNÊTEMENT adv. De façon malhonnête.

MALHONNÊTETÉ n. f. Manque de probité.

MALI (*empire du*), empire de l'Afrique noire (X^e-XVI^e s.) [actuels Mali, Mauritanie, Sénégal, Guinée].

MALI (*république du*), État de l'Afrique occidentale; 1 240 000 km²; 8 900 000 h. Cap. Bamako. Langue : français. — Pays sans débouché maritime, le Mali appartient, pour sa partie nord, à la zone sahélienne (très gravement atteinte par la sécheresse). L'agriculture (vallée du Niger) est aidée par les pays industrialisés (coton, arachides, céréales). — L'ancien Mali est partagé, au XIX^e s., entre Peuls, Toucouleurs et Malinkés. Après 1857, les Français occupent le territoire. En 1960, le Mali devient indépendant.

MALICE n. f. (lat. *malitia*, méchanceté). Penchant à dire ou à faire de petites méchancetés ironiques, des taquineries, moquerie.

MALICIEUSEMENT adv. Avec malice.

MALICIEUX, EUSE adj. et n. Qui a de la malice, malin, taquin.

MALIEN, ENNE adj. et n. Du Mali.

MALIGNEMENT adv. Avec malignité.

MALIGNITÉ n. f. (lat. *malignitas*, méchanceté). Méchanceté mesquine. || Caractère dangereux, mortel (d'une tumeur, d'un mal).

MALIN, IGNE adj. et n. (lat. *malignus*, méchant). Enclin à dire ou à faire des choses malicieuses, fin, rusé, habile. ♦ *Faire le malin*, vouloir se mettre en avant, faire de l'esprit. || *Le Malin*, le démon. ♦ adj. Qui déceale une malice railleuse. || Qui montre de la méchanceté. ♦ *Ce n'est pas malin* (fam.), ce n'est pas difficile; c'est stupide. || *L'esprit malin*, le démon. || *Tumeur maligne*, tumeur généralement cancéreuse, persistante, puis envahissant les tissus voisins, souvent indolore au début.

MALINES, en néerl. *Mechelen*, v. de Belgique (prov. d'Anvers), sur la Dyle; 77 100 h. Cathédrale (XIII^e-XV^e s.). Centre industriel.

MALINGRE adj. (de *mal*, et anc. fr. *haingre*, décharné). D'une constitution délicate, fragile.

MALINOIS n. m. (de *Malines*, v. de Belgique). Chien de berger belge à poil court fauve.

MALINOVSKI (Rodion Iakovlevitch), maréchal soviétique (1898-1967).

MALINTENTIONNÉ, E adj. et n. Qui a de mauvaises intentions (à l'égard de qqn).

MALIQUE adj. (lat. *malum*, pomme). Se

dit d'un corps qui se trouve dans les pommes et dans les fruits acides.

MALLARMÉ (Stéphane), poète français (1842-1898), auteur de *l'Après-midi d'un faune*; initiateur du symbolisme.

MALLE n. f. (mot frq.). Coffre en bois, en cuir, en osier, etc., où l'on enferme les objets que l'on emporte en voyage. ♦ *Malle arrière*, coffre d'une automobile. || *Se faire la malle* (fam.), s'en aller.

MALLÉABILITÉ n. f. Docilité. || Qualité malléable d'un métal.

MALLÉABLE adj. (lat. *malleatus*, battu au marteau). Que l'on peut plier à ses volontés, docile, influençable. || Susceptible d'être réduit en feuilles minces, sans se déchirer, par martelage ou par passage au laminoir.

MALLÉOLE n. f. (lat. *malleolus*, petit marteau). Chacune des apophyses de la région inférieure du tibia et du péroné formant la cheville.

MALLE-POSTE n. f. (pl. *malles-poste*). Voiture qui faisait surtout le service des dépêches.

MALLETTE n. f. Petite valise.

MAL-LOGÉ, E n. (pl. *mal-logés*, es). Personne dont les conditions d'habitation ne sont pas satisfaisantes.

MALMAISON → RUEIL-MALMAISON.

MALMÉDY, comm. de Belgique (prov. de Liège); réunie, avec Eupen, à la Belgique en 1919.

MALMENER v. t. (conj. 5). Traiter brutalement qqn, avec violence, en actions et en paroles. || Faire essayer un échec.

MALMÖ, port de la Suède méridionale, sur le Sund; 230 000 h. Centre industriel.

MALNUTRITION n. f. Mauvaise adaptation de l'alimentation aux conditions de vie d'un individu; déséquilibre alimentaire en général.

MALODORANT, E adj. Qui a mauvaise odeur; puant, fétide.

MALOT (Hector), écrivain français (1830-1907), auteur du roman *Sans famille*.

MALOTRU, E n. (lat. *male astrucus*, né sous une mauvaise étoile). Personne grossière, mal élevée.

MALOUIN, E adj. et n. De Saint-Malo.

MALOUINES (*îles*), en angl. *Falkland*, en esp. *Malvinas*, îles de l'Atlantique, au S. de l'Argentine; 2 000 h. — Les Argentins essayent en vain de s'en emparer en 1982.

MALPLAQUET, hameau du dép. du Nord. Malborough et le Prince Eugène y battent le maréchal de Villars (11 sept. 1709).

MALPOLI, E adj. et n. Se dit d'une personne mal élevée, grossière.

MALPROPRE adj. Qui manque de propreté. ♦ adj. et n. Malhonnête, contraire

à la décence, à la morale. ♦ *Comme un malpropre* (fam.), sans ménagement et d'une façon indigne.

MALPROPRETÉ n. f. Défaut de propreté. || Indécence, malhonnêteté.

MALRAUX (André), écrivain et homme politique français (1901-1976), auteur de *la Condition humaine*, *l'Espoir*.

MALSAIN, E adj. Qui nuit à la santé physique ou morale; dangereux.

MALSÉANT, E adj. *Litt.* Qui n'est pas convenable; déplacé, grossier, inconvenant.

MALSONNANT, E adj. *Litt.* Contraire à la bienséance, à la pudeur.

MALSTROM n. m. → MÆLSTRÖM.

MALT n. m. (mot angl.). Orge germée artificiellement, séchée et réduite en farine, utilisée pour fabriquer de la bière.

MALTAIS, E adj. et n. De Malte.

MALTAISE n. f. Variété d'orange sucrée.

MALTE, État insulaire de la Méditerranée, entre la Sicile et l'Afrique, qui comprend les îles de Malte (246 km²), Gozo et Comino; 316 km²; 350 000 h. Cap. La Valette. — Possession de l'ordre de Malte à partir de 1530, colonie britannique en 1800, État indépendant depuis 1964.

Malte (*fièvre de*), syn. de BRUCELLOSE.

MALTHUS (Thomas Robert), économiste britannique (1766-1834). Il recommande la restriction volontaire des naissances.

MALTHUSIANISME n. m. (du n. de l'économiste angl. *Malthus*). Restriction volontaire de la procréation. || Ralentissement volontaire de la production, de l'expansion économique.

MALTHUSIEN, ENNE adj. et n. Opposé à l'expansion économique ou démographique.

MALTRAITER v. t. Traiter durement, avec violence.

MALUS [malys] n. m. (mot lat. signif. *mauvais*). Majoration d'un tarif d'assurance effectuée à l'égard de certains clients. (Contr. BONUS.)

MALVACÉE n. f. (lat. *malva*, mauve). Plante dicotylédone aux nombreuses étamines, telle que le *fromager*, le *cotonnier* et la *mauve*.

MALVEILLANCE n. f. Intention de nuire. || Disposition d'esprit de celui qui est porté à vouloir du mal à autrui.

MALVEILLANT, E adj. et n. Porté à vouloir, à souhaiter du mal à autrui, qui a des intentions hostiles.

MALVENU, E adj. Se dit d'un être vivant dont la croissance, le développement ont été contrariés. ♦ *Être malvenu à, de* (Litt.), être peu fondé à, peu qualifié pour.

MALVERSION n. f. (lat. *male versari*, se comporter mal). Détournement de fonds dans l'exercice d'une charge.

malvoisie

MALVOISIE n. m. Vin grec remarquable par sa douceur. || Nom donné à divers cépages devant des vins liquoreux.

MALVOYANT, E adj. et n. Syn. de AMBLYOPE.

MAMAN n. f. Mère, dans le langage affectif, surtout celui des enfants.

MAMELLE n. f. (lat. *mamilla*). Glande placée sur la face ventrale du tronc des femelles des mammifères, se développant à la puberté et sécrétant après la gestation le lait qui nourrira les jeunes.

MAMELON n. m. Bout du sein. || Toute éminence arrondie, butte.

MAMELONNÉ, E adj. Qui porte des proéminences en forme de mamelons.

MAMELOUK n. m. (mot ar.). Cavalier d'un escadron de la garde de Napoléon I^{er}.

MAMELOUKS, dynastie qui règne sur l'Égypte et la Syrie de 1250 à 1517. Ils sont écartés par les Ottomans.

MAMERS, ch.-l. d'arr. de la Sarthe; 6747 h.

MAMIE ou **MAMY** n. f. Grand-mère, dans le langage enfantin.

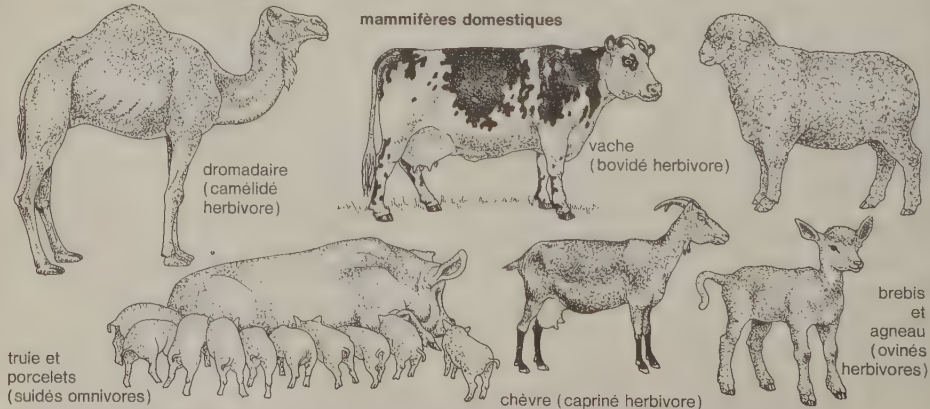
MAMMAIRE adj. (lat. *mamma*, mamelle). Relatif aux mamelles, au sein.

MAMMIFÈRE n. m. (lat. *mamma*, mamelle et *ferre*, porter). Animal vertébré caractérisé par la présence de mamelles, d'une peau généralement couverte de poils, d'un cœur à quatre cavités, d'un encéphale relativement développé, par une température généralement constante et par une reproduction presque toujours vivipare.

mammifères sauvages



mammifères domestiques



Quelques mammifères sauvages et domestiques. (Figurent entre parenthèses l'ordre auquel chaque mammifère appartient et son type d'alimentation.)

MAMMOUTH n. m. (mot russe; d'une langue sibérienne). Éléphant fossile du quaternaire, dont on a retrouvé des cadavres entiers dans les glaces de Sibérie.

MAMY n. f. → MAMIE.

MAN (île de), île de la mer d'Irlande, dépendance de la Couronne britannique.

MANA n. m. (mot polynésien signif. force). Selon certaines religions, puissance occulte et diffuse chez certains êtres, dans certains objets.

MANADE n. f. (mot prov.). Troupeau de taureaux, de chevaux, en Camargue.

MANAGEMENT [manedʒmənt ou manəʒmɑ̃] n. m. (mot angl., de *to manage*, diriger). Technique de direction et de gestion de l'entreprise.

MANAGER [manadʒe] v. t. (conj. 1). Diriger, organiser.

MANAGER [manadʒœr ou manadʒer] n. m. (mot angl., de *to manage*, diriger). Celui qui dirige une entreprise, qui gère les intérêts d'un sportif, etc.

MANAGUA, cap. du Nicaragua, sur le lac de Managua; 623 000 h.

MANAMA, cap. de l'État de Bahreïn, dans l'île de Bahreïn; 122 000 h.

MANANT n. m. (lat. *manere*, rester). Hist. Habitant d'un village, roturier. || Litt. Homme grossier, mal élevé.

MANAUS, port du Brésil, cap. de l'État d'Amazonas, sur le rio Negro, près du confluent avec l'Amazone; 635 000 h.

MANCEAU, ELLE adj. et n. De la ville, de la région du Mans.

MANCHE n. m. (lat. *manicum*, de *manus*, main). Partie par laquelle on tient un instrument, un outil. || Os apparent des côtelettes et des gigots. || Mus. Partie d'un instrument à cordes fixée à la caisse, supportant la touche et le chevillier. || Être du côté du manche (Fam.), du côté du plus fort. || Se débrouiller, s'y prendre comme un manche (Pop.), se montrer incapable, maladroit.

MANCHE n. f. (lat. *manica*, de *manus*, main). Partie du vêtement qui entoure le bras. || Au jeu, une des parties liées que l'on est convenu de jouer. ● Avoir qqn dans sa manche, avoir du crédit auprès de lui. || C'est une autre paire de manches (Fam.), c'est tout différent. || Manches à air, tube en toile placé au sommet d'un mât pour indiquer la direction du vent; conduit métallique servant à aérer l'intérieur d'un navire. || Retrousser ses manches, se mettre au travail avec ardeur.

MANCHE n. f. (it. *mancia*, gratification). Faire la manche (Pop.), mendier.

MANCHE (la), large bras de mer formé par l'Atlantique entre la France et l'Angleterre. Son franchissement par un tunnel ferroviaire sera réalisé en 1993.

MANCHE (la), terre dénudée et aride d'Espagne (Castille-La Manche).

MANCHE (dép. de la) [50], dép. de la Région Basse-Normandie; 5 938 km²; 465 948 h. Ch.-l. Saint-Lô. 4 arr. (Avanches, Cherbourg, Coutances, Saint-Lô), 52 c., 597 comm.

MANCHERON n. m. Chacune des deux poignées d'une charrue.

MANCHESTER, v. d'Angleterre; 450 000 h. (2 600 000 dans le comté urbain du Grand Manchester). Place financière. Mécanique. Chimie.

MANCHETTE n. f. Syn. de POIGNET MOUSQUETAIRE. || Coup donné avec l'avant-bras. || Titre en gros caractères en tête de la première page d'un journal.

MANCHON n. m. Fourrure en forme de rouleau creux, dans laquelle on met les mains pour les garantir du froid. || Techn. Fourreau à parois épaisses pour opérer la liaison de deux arbres de transmission ou de deux tuyaux.

MANCHOT, E adj. et n. (lat. *mancus*, estropié). Estropié ou privé d'une main ou d'un bras. ● Ne pas être manchot (Fam.), être adroit, fort.

MANCHOT n. m. Oiseau palmipède des régions antarctiques, dont les membres antérieurs, impropres au vol, sont utilisés comme nageoires.

MANDALAY, v. de la Birmanie centrale, sur l'Irrawaddy; 417 000 h.

MANDANT, E n. Personne qui, par un mandat, donne à une autre pouvoir d'agir en son nom.

MANDARIN n. m. (mot portug.; du sanskr.). Hist. Titre donné autrefois aux hauts fonctionnaires en Chine. || Péjor. Personnage important, en particulier dans le domaine universitaire. || Le plus important dialecte chinois, langue officielle de la République populaire.

MANDARINAL, E, AUX adj. Relatif aux mandarins.

MANDARINAT n. m. Hist. Dignité de mandarin, qui s'acquerrait par concours. || Autorité intellectuelle arbitraire et étouffante.

MANDARINE n. f. (esp. *mandarina*; de *mandarin*). Fruit du mandarinier, ressemblant à une petite orange.

MANDARINIER n. m. Arbrisseau voisin de l'oranger, dont les fruits, comestibles, sont les mandarines.

MANDAT n. m. (lat. *mandatum*). Pouvoir qu'une personne donne à une autre d'agir en son nom. || Titre remis par le service des postes pour faire parvenir une somme à un correspondant. || Fonctions, obligations déléguées par le peuple ou par une classe de citoyens. ● Mandat d'amener, de comparution, ordre de faire comparaître devant un juge. || Mandat d'arrêt, de dépôt, ordre d'arrêter, de conduire qqn en prison. || Mandat impératif, système de représentation politique

dans lequel l'élu est tenu de se prononcer dans le sens des instructions reçues de ses mandants. || Territoire sous mandat (Hist.), territoire dont l'administration était confiée à une puissance étrangère.

MANDATAIRE n. (lat. *mandatarius*). Celui qui a mandat ou procuration pour agir au nom d'un autre. ● Mandataire aux Halles, intermédiaire entre les producteurs de province et les détaillants de Paris.

MANDAT-CARTE n. m. (pl. *mandats-cartes*). Mandat postal transmis sous forme de carte postale et généralement payable à domicile.

MANDATEMENT n. m. Action de mandater.

MANDATER v. t. Donner à qqn le pouvoir d'agir en son nom, lui confier une mission. || Libeller un mandat pour le paiement d'une somme.

MANDAT-LETTRE n. m. (pl. *mandats-lettres*). Titre, encaissable dans un bureau de poste, adressé par l'émetteur au bénéficiaire.

MANDCHOU, E adj. et n. De la Mandchourie.

MANDCHOU n. m. Langue proche du mongol parlée en Mandchourie.

MANDCHOUKOUO (le), nom de la Mandchourie sous la domination japonaise (1932-1945).

MANDCHOURIE, anc. nom d'une partie de la Chine, formant auj. la majeure partie de la « Chine du Nord-Est ». V. princ. Shenyang (Moukden), Harbin. — Les Mandchous envahissent la Chine au XVII^e s. et y fondent la dynastie chinoise des Qing (1644-1911). La pénétration russe commence au début du XIX^e s. Mais les Japonais supplantent les Russes en Mandchourie, qu'ils occupent (Mandchoukouo) de 1931 à 1945.

MANDELSTAM (Ossip Emilievitch), poète russe (1891-1938). Il a écrit *la Pierre, le Timbre égyptien*.

MANDEMENT n. m. Relig. Écrit adressé par un évêque à ses diocésains, et traitant d'un point de doctrine ou de discipline.

MANDER v. t. (lat. *mandare*). Litt. Donner l'ordre de venir; faire savoir par un message.

MANDIBULE n. f. (lat. *mandere*, mâcher). Mâchoire inférieure de l'homme et des vertébrés. || Chacune des pièces buccales de la première paire chez les crustacés, les insectes, les mille-pattes.

MANDINGUES, peuples de l'Afrique occidentale.

MANDOLINE n. f. (it. *mandolino*). Instrument de musique à cordes doubles, pincées et à caisse de résonance bombée ou plate.

MANDRAGORE n. f. (lat. *mandragoras*; mot gr.). Plante des régions chaudes dont

mandragore

la racine, rappelle la forme d'un corps humain.

MANDRILL n. m. (mot angl.). Singe d'Afrique à museau bariolé de bleu et de rouge.

MANDRIN n. m. (mot prov.). Appareil servant à tenir, sur une machine-outil, soit une pièce à travailler, soit un outil. || Outil pour percer, pour emboutir une pièce, pour agrandir ou égaliser un trou.

MANDRIN (Louis), chef de brigands, né en 1724, roué vif en 1755.

MANÉCANTERIE n. f. (lat. *mane*, le matin, et *cantare*, chanter). École de chant liturgique et profane.

MANÈGE n. m. (it. *maneggio*). Exercices que l'on fait faire à un cheval pour le dresser. || Lieu où se font ces exercices. || Attraction foraine où des figures d'animaux, des véhicules, etc., qui servent de montures à des enfants, sont animés d'un mouvement circulaire. || Conduite rusée jugée défavorablement; manœuvre.

MÂNES n. m. pl. (lat. *Manes*, âmes des morts). Esprits des défunts.

MANÈS, fondateur du manichéisme (v. 215-v. 275).

MANET (Édouard), peintre français (1832-1883), un des pères de l'impressionnisme (le *Déjeuner sur l'herbe*).

MANETTE n. f. (dimin. de *main*). Levier de commande manuelle de certains organes de machines.

MANGALORE ou **MANGALUR**, v. de l'Inde (Karnataka); 305 000 h.

MANGANÈSE n. m. (mot it.). Métal grisâtre (Mn), de masse atomique 54,93, de densité 7,2, très dur et très cassant, qui existe dans la nature à l'état d'oxyde.

MANGEABLE adj. Qu'on peut manger.

MANGE-DISQUE n. m. (pl. *mange-disques*). Electrophone portatif à fonctionnement automatique, comportant une fente dans laquelle on glisse un disque.

MANGEOIRE n. f. Auge où mangent les bêtes de somme, les animaux de basse-cour.

MANGEOTTER v. t. *Fam.* Manger sans appétit, en petite quantité.

MANGER v. t. (lat. *manducare*) [conj. 1]. Mâcher et avaler un aliment solide ou pâteux afin de se nourrir. || Détruire, abîmer en rongant. || Dépenser, dilapider. ♦ Il y a à boire et à manger, se dit d'une affaire où il y a des inconvénients et des avantages. || *Manger de l'argent*, en perdre. || *Manger le morceau* (Pop.), dénoncer ses complices. || *Manger ses mots*, les prononcer mal. || *Manger des yeux*, regarder avidement. ♦ v. i. Prendre un repas.

MANGER n. m. Ce qu'on mange, nourriture, repas. ♦ *Perdre le boire et le manger*, se laisser accabler par quelque occupation, quelque chagrin.

MANGE-TOUT ou **MANGETOUT** n. et adj. m. inv. Haricot ou pois dont la cosse se mange avec le grain.

MANGEUR, EUSE n. Celui, celle qui mange.

MANGIN (Louis), botaniste français, né à Paris (1852-1937). Il a étudié les cryptogames.

MANGONNEAU n. m. (lat. *manganum*; du gr. *magganon*, machine de guerre). Machine de guerre du Moyen Âge, qui lançait des pierres.

MANGOUSTAN n. m. (portug. *mangustão*; mot malais). Fruit d'un arbre de Malaisie, de goût délicat.

MANGOSTE n. f. (d'une langue de l'Inde). Petit mammifère carnassier d'Asie et d'Afrique se nourrissant parfois de serpents venimeux.

MANGROVE n. f. (mot angl.). Dans les régions côtières intertropicales, formation végétale caractérisée par des forêts impénétrables de palétuviers, qui fixent leurs fortes racines dans les baies aux eaux calmes, où se déposent boues et limons.

MANGUE n. f. (portug. *manga*; du tamoul). Fruit d'un arbre des régions tropicales, dont la pulpe jaune est savoureuse et très parfumée.

MANHATTAN, île des États-Unis, entre l'Hudson et l'East River, constituant le centre de New York.

MANIABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est maniable.

MANIABLE adj. Aisé à manier, pratique. || Traitable, souple.

MANIACO-DÉPRESSIF, IVE adj. et n. Se dit d'une psychose caractérisée par une alternance de phases d'excitation maniaque et de dépression mélancolique, et des malades ainsi atteints.

MANIAQUE adj. et n. (lat. *maniacus*). Qui a une idée fixe, bizarre. || Exagérément attaché à ses habitudes, méticuleux. || Atteint de manie. ♦ adj. Relatif à la manie.

MANICHÉEN, ENNE [-ke, ɛn] adj. et n. Relatif au manichéisme; qui en est adepte.

MANICHÉISME [-ke-] n. m. Se dit de toute doctrine fondée sur la coexistence des deux principes opposés du bien et du mal.

MANICOUAGANE (la) ou **MANICOUAGAN**, riv. du Canada (Québec), qui rejoint l'estuaire du Saint-Laurent (r. g.); 500 km. Importants aménagements hydroélectriques.

MANIE n. f. (lat. *mania*, folie; mot gr.). Habitude, goût bizarre qui provoque la moquerie ou l'irritation. || Idée fixe, obsession. || État de surexcitation, caractérisé par l'accélération désordonnée de la pensée, l'euphorie, un esprit ludique.

MANIEMENT n. m. Action de manier, de se servir ou de conduire; utilisation ou gestion. ♦ *Maniement d'armes*, mouvements réglementaires effectués par les soldats avec leurs armes.

MANIER v. t. (lat. *manus*, main). Prendre avec la main pour examiner ou utiliser. || Utiliser avec habileté des idées, des mots, des sentiments. || Pêtrir avec la main une ou plusieurs substances.

MANIÈRE n. f. (anc. fr. *manier*, habile). Façon, méthode particulière d'être ou de faire qqch. || Façon de peindre, de composer, particulière à un artiste. ♦ *A la manière de*, à l'imitation de. || *C'est une manière de parler*, il ne faut pas prendre cela au pied de la lettre. ♦ pl. *Façons* habitudes de parler et d'agir en société. ♦ *Faire des manières* (Fam.), agir, parler sans simplicité; se faire prier. || *Sans manières*, en toute simplicité. ♦ *De manière à*, de façon à. ♦ *De manière que*, indique le but (avec le subj.). || *De telle manière que*, indique la conséquence : de telle sorte que (avec l'ind.).

MANIÉRÉ, E adj. Qui manque de naturel, de simplicité; précieux.

MANIÉRISME n. m. Manque de naturel, affectation en matière artistique et littéraire.

MANIÉRISTE adj. et n. Qui appartient au maniérisme.

MANIEUR, EUSE n. Personne qui gère, dirige.

MANIFESTANT, E n. Personne qui prend part à une manifestation.

MANIFESTATION n. f. Action de manifester, témoignage, marque. || Mouvement collectif, rassemblement destiné à exprimer publiquement une opinion politique, une revendication.

MANIFESTE adj. (lat. *manifestus*). Qui est d'une totale évidence.

MANIFESTE n. m. (it. *manifesto*). Déclaration écrite par laquelle un parti, un groupe d'écrivains ou d'artistes, etc., définit ses vues, son programme, ou justifie son action passée.

MANIFESTEMENT adv. De façon manifeste.

MANIFESTER v. t. (lat. *manifestare*). Faire connaître, donner des preuves de, révéler. ♦ v. i. Faire une démonstration collective publique. ♦ *se manifester* v. pr. Apparaître au grand jour; donner des signes de son existence.

MANIGANCE n. f. (lat. *manus*, main). Petite manœuvre secrète qui a pour but de tromper.

MANIGANCER v. t. (conj. 1). Machiner secrètement.

MANILLE n. f. (esp. *malilla*). Jeu de cartes qui se joue à quatre, deux contre deux. || Le dix de chaque couleur, au jeu de manille.

MANILLE, cap. des Philippines, dans l'île de Luçon; 1 631 000 h. (plus de 4 millions dans l'agglomération).

MANIOC n. m. (mot tupi). Grande plante d'Amérique, dont la racine comestible fournit une fécula dont on tire le *tapioca*.

MANIPULATEUR, TRICE n. Personne qui manipule.

MANIPULATION n. f. Action d'exécuter des opérations manuelles, maniement. || Manœuvre destinée à tromper. || Partie de la prestidigitation fondée sur l'adresse pure. ● *Manipulation des foules*, usage d'une propagande massive quelconque. || *Manipulation génétique*, opération effectuée sur la matière vivante par le génie génétique. || *Manipulation vertébrale*, mobilisation forcée, brève et mesurée, des articulations d'un segment de la colonne vertébrale à des fins thérapeutiques.

MANIPULE n. m. (lat. *manipulus*, poignée). Le tiers d'une cohorte romaine, environ 200 hommes.

MANIPULER v. t. Arranger, mêler, pétrir certaines substances chimiques ou pharmaceutiques. || Manœuvrer, remuer, faire fonctionner avec la main. || Diriger à sa guise une personne, un groupe, les amener à faire ce qu'on veut.

MANIPUR, État du N.-O. de l'Inde; 22 356 km²; 1 434 000 h. Cap. *Imphâl*.

MANITOBA, prov. du Canada, dans la Prairie; 650 000 km²; 1 042 000 h. Cap. *Winnipeg*.

MANITOU n. m. (mot algonquin). Pouvoir surnaturel attribué aux chefs de certaines tribus d'Indiens de l'Amérique du Nord. ● *Grand manitou* (Fam.), personnage puissant.

MANIVELLE n. f. (lat. *manicula*, mancheron de charrie). Levier coudé à angle droit, à l'aide duquel on imprime un mouvement de rotation à l'arbre sur lequel il est placé. || Organe de machine transformant un mouvement rectiligne alternatif en un mouvement circulaire continu. || Partie du pédalier d'une bicyclette qui porte la pédale. ● *Premier tour de manivelle*, première séance de prise de vues d'un film.

MANLIUS CAPITOLINUS (Marcus), consul romain († 384). Il aurait sauvé le Capitole, attaqué de nuit par les Gaulois (390 av. J.-C.).

MANN (Heinrich), écrivain allemand (1871-1950). Il a écrit le *Professeur Unrat*.

MANN (Thomas), écrivain allemand (1875-1955), frère du précédent, auteur de romans (*les Buddenbrook*, *la Montagne magique*, *Docteur Faustus*).

MANNE n. f. (mot hébr.). Nourriture miraculeuse que Dieu envoya du ciel aux Hébreux dans le désert. || Don ou avantage inespéré.

MANNEQUIN n. m. (moyen néerl. *mannekijn*, petit homme). Figure à membres articulés, à l'usage des peintres, des sculpteurs. || Forme humaine, sur laquelle les couturières composent et essaient les modèles et les vêtements ou qui sert à exposer ceux-ci dans les étalages. || Personne qui, dans les maisons de couture, présente sur elle-même les nouveaux modèles de collection au public.

MANNERHEIM (Carl Gustaf), maréchal et homme d'État finlandais (1867-1951). Il lutta contre les Soviétiques en 1939-40 et 1941-1944. Président de la République de 1944 à 1946.

MANNHEIM, v. d'Allemagne (Bade-Wurtemberg), sur le Rhin; 295 000 h. Port fluvial.

MANŒUVRABLE adj. Se dit d'un bateau, d'un véhicule faciles à manœuvrer.

MANŒUVRE n. m. Salié affecté à des travaux ne nécessitant pas de connaissances professionnelles spéciales.

MANŒUVRE n. f. Action, manière de régler, de diriger le fonctionnement d'une machine, d'un appareil, d'un véhicule, d'une arme, etc. || Moyens employés pour obtenir le résultat recherché. || Art de combiner l'action de forces militaires en vue de remplir une mission; exercice d'instruction militaire. ● *Fausse manœuvre*, opération mal appropriée ou mal exécutée.

MANŒUVRER v. t. (lat. *manu operare*, travailler avec la main). Faire exécuter des mouvements à un appareil, un véhicule; faire fonctionner une machine. || Manier, diriger de manière à obtenir le résultat recherché. ● v. i. Exécuter des exercices d'instruction militaire. || Employer des moyens adroits pour arriver à ses fins.

MANŒUVRIER, ÈRE n. Celui qui est habile à faire manœuvrer des troupes ou des navires. || Personne qui sait persuader les autres d'agir dans son intérêt. ● adj. Habile à manœuvrer.

MANOIR n. m. (lat. *manere*, rester). Habitation ancienne et de caractère, d'une certaine importance, entourée de terres.

MANOMÈTRE n. m. (gr. *manos*, rare, et *mètre*). Instrument servant à mesurer la pression d'un fluide.

MANOSQUE, ch.-l. de c. des Alpes-de-Haute-Provence; 19 123 h.

MANOUCHE n. (mot tsigane). Membre d'un des trois groupes de l'ethnie des Tsiganes.

MANQUANT, E adj. et n. Qui manque, qui est en moins.

MANQUE n. m. (de *manquer*). Absence de qqch; chose qui fait défaut. ● *État de manque*, pour un toxicomane, état d'anxiété et de malaise physique lié à l'impossibilité de se procurer sa drogue.

|| *Manque à gagner*, perte portant sur un bénéfice manqué. ● *Par manque de*, faute de.

MANQUE n. f. à la *manque* (Pop.), mauvais, défectueux.

MANQUÉ, E adj. Défectueux. || Qui n'est pas devenu ce qu'il devait ou prétendait être. ● *Garçon manqué* (Fam.), se dit d'une fille ayant les comportements d'un garçon.

MANQUEMENT n. m. Action de manquer à un devoir, à une loi, faute, infraction.

MANQUER v. i. (it. *mancare*, être insuffisant). Faire défaut, être absent, être en moins. ● v. t. ind. [à]. Faire défaut à, être absent. || Se soustraire, se dérober à. || *Litt.* Ne pas respecter. ● v. t. ind. [de]. Ne pas avoir en quantité suffisante. || Être sur le point de. ● *Ne pas manquer de*, ne pas oublier de. ● v. t. Ne pas réussir, ne pas toucher. || Laisser échapper. || Ne pas se trouver à un lieu, ne pas rencontrer qqn. ● *Ne pas manquer qqn*, ne pas le rater, se venger de lui.

MANS (Le), ch.-l. du dép. de la Sarthe, sur la Sarthe; 150 331 h. Cathédrale (XII^e-XIII^e s.). Centre industriel. — À proximité, circuit de la course automobile des *Vingt-Quatre Heures du Mans*.

MANSARDE n. f. (de Fr. Mansart). Pièce de comble, en principe sous toit brisé, avec un mur incliné.

MANSARDÉ, E adj. Qui est disposé en mansarde.

MANSART (François), architecte français (1598-1666). Il a construit le château de Maisons-Laffitte. — Son petit-neveu, JULES HARDOUIN, dit *Hardouin-Mansart* (1646-1708), a agrandi le château de Versailles (galerie des Glaces, chapelle), élevé la chapelle des Invalides, avec son dôme, à Paris, et le Grand Trianon.

Voir illustration p. 548

MANSFIELD (Katherine), femme de lettres néo-zélandaise (1888-1923). Elle est l'auteur de nouvelles (*la Garden-Party*).

MANSOURAH, v. d'Égypte, près de la Méditerranée; 260 000 h.

MANSUÉTUDE n. f. (lat. *mansuetudo*). *Litt.* Douceur de caractère qui incline au pardon, à l'indulgence.

MANSŪR (Abū Dja 'far al-) [† 775], deuxième calife 'abbasside (754-775), fondateur de Bagdad (v. 760).

MANSŪR (al-), homme d'État et chef militaire du califat de Cordoue (940-1002).

MANTE n. f. (prov. *manta*). Cape avec capuchon, portée par les femmes.

MANTE n. f. (gr. *mantis*, prophète). Insecte à pattes antérieures raptieuses, lui permettant d'attraper des proies.

MANTEAU n. m. (lat. *mantellum*, voile).



La chapelle Saint-Louis (dite « le dôme ») de l'hôtel des Invalides à Paris, élevée par Jules Hardouin-Mansart (achevée en 1705). [Giraudon]

Vêtement à manches longues, boutonné devant, que l'on porte à l'extérieur pour se protéger du froid. || Partie d'une cheminée en saillie de part et d'autre et au-dessus du foyer. || Partie du globe terrestre comprise entre la croûte et le noyau. • **Manteau d'Arlequin**, encadrement intérieur de la scène, formé de deux châssis latéraux sur lesquels repose un châssis horizontal, l'ensemble simulant une draperie. || *Sous le manteau*, secrètement.

MANTEGNA (Andrea), peintre et graveur italien (1431-1506). Il a surtout travaillé à Mantoue.

MANTELET n. m. Manteau court que portent les femmes.

MANTES-LA-JOLIE, ch.-l. d'arr. des Yvelines, sur la Seine; 43 585 h.

MANTILLE n. f. (lat. *mantilla*). Longue écharpe de dentelle que les femmes portent sur la tête ou les épaules.

MANTINÉE, anc. v. d'Arcadie, Victoire remportée contre les Spartiates par Épaminondas (362 av. J.-C.).

MANTOUE, v. d'Italie (Lombardie). Placée sous l'autorité des ducs de Gonzague de 1328 à 1708, la ville leur doit de nombreux monuments.

MANUALITÉ n. f. Fonctionnement prédominant de la main droite ou de la main gauche.

MANUCURE n. (lat. *manus*, main, et *curare*, soigner). Personne chargée des soins esthétiques des mains, et en partic. des ongles.

MANUCURER v. t. Soigner les mains de qq, lui faire les ongles.

MANUEL, ELLE adj. (lat. *manualis*, de *manus*, main). Qui se fait principalement avec les mains. ♦ adj. et n. Qui exerce un travail manuel.

MANUEL n. m. Livre qui expose les notions essentielles d'un art, d'une science, etc.

MANUEL I^{er} COMNÈNE (v. 1122-1180), empereur byzantin (1143-1180). Il combat les Normands de Sicile, mais il est battu par les Turcs.

MANUEL II PALÉOLOGUE (1348-1425), empereur byzantin (1391-1425). Il lutte vainement contre le Sultan qu'il doit reconnaître comme suzerain.

MANUEL I^{er} le Grand et le Fortuné (1469-1521), roi de Portugal de 1495 à 1521, grand colonisateur et constructeur. — **MANUEL II** (1889-1932), roi de Portugal (1908-1910), détrôné par une révolution.

MANUELLEMENT adv. Avec la main.

MANUFACTURE n. f. (lat. *manufactura*, travail à la main). Vaste établissement industriel (seulement pour certaines fabrications).

MANUFACTURER v. t. Faire subir à des produits une transformation industrielle.

MANUFACTURIER, ÈRE adj. Relatif à la fabrication, à l'industrie.

MANU MILITARI loc. adv. (mots lat. signif. *par la force militaire*). Par emploi de la force armée, de la gendarmerie; par la force, la violence.

MANUSCRIT, E adj. (lat. *manu scriptus*, écrit à la main). Écrit à la main.

MANUSCRIT n. m. Ouvrage écrit à la main. || Original d'un texte devant être composé.

MANUTENTION n. f. (lat. *manu tenere*, tenir avec la main). Manipulation de marchandises, leur emmagasinage, emballage et expédition.

MANUTENTIONNAIRE n. Personne effectuant des opérations de manutention.

MANUTENTIONNER v. t. Soumettre les marchandises aux opérations de manutention.

MANZONI (Alessandro), écrivain italien (1785-1873), auteur d'un roman historique (*les Fiancés*).

MAOÏSME n. m. Doctrine qui s'inspire de la pensée de Mao Zedong.

MAOÏSTE adj. et n. Qui se réclame du maoïsme.

MAORI, E adj. (mot indigène). Relatif aux Maoris, population de la Nouvelle-Zélande.

MAORIS, peuple de la Nouvelle-Zélande.

MAO ZEDONG, homme d'État chinois (1893-1976). Il participe à la fondation du parti communiste chinois (1921). Membre du Guomindang (1924), il se sépare de celui-ci, dirige l'insurrection du Hunan et organise l'armée révolutionnaire. Il doit fuir devant les troupes nationalistes (Longue Marche, 1934-35). Il s'entend de nouveau avec Tchang Kai-shek contre l'agression japonaise (1937-1945), puis lutte contre lui et, victorieux, proclame la république populaire de Chine, à Pékin (oct. 1949). Sa politique autoritaire (Révolution culturelle, 1966) est abandonnée après sa mort.

MAPPEMONDE n. f. (lat. *mappa mundi*, nappe du monde). Carte représentant le globe terrestre divisé en deux hémisphères.



Mao Zedong en 1969. [A.F.P.]

MAPUTO, anc. **Lourenço Marques**, cap., v. princ. et port du Mozambique, sur l'océan Indien; 755 000 h.

MAQUEREAU n. m. (néerl. *makelaer*). Poisson de mer à chair estimée, à dos bleu-vert zébré de noir, s'approchant des côtes au printemps et en été.

MAQUEREAU n. m. (moyen néerl. *makelare*, courtier). Pop. Homme qui vit de la prostitution des femmes, proxénète.

MAQUERELLE n. f. Pop. Tenancière d'une maison de prostitution.

MAQUETTE n. f. (it. *macchieta*, petite tache). Petit modèle en cire, en terre glaise, etc., d'une sculpture. || Représentation en trois dimensions, à échelle réduite, mais fidèle dans ses proportions et son aspect, d'un appareil, d'un bâtiment, d'un décor, etc. || Projet schématique ou précis de mise en pages.

MAQUETTISTE n. Professionnel capable d'exécuter une maquette.

MAQUIGNON n. m. (néerl. *makelen*, trafiquer). Marchand de chevaux et, par ext., marchand de bétail, notamment de bovins.

MAQUIGNONNAGE n. m. Métier de maquignon.

MAQUILLAGE n. m. Action, manière de maquiller ou de se maquiller.

MAQUILLER v. t. (néerl. *maken*, faire). Farder afin de dissimuler les imperfections d'un visage et de mettre en valeur ses qualités esthétiques. || Modifier pour donner une apparence trompeuse.

MAQUILLEUR, EUSE n. Spécialiste du maquillage.

MAQUIS n. m. (corse *macchia*). Dans les régions méditerranéennes, association végétale touffue et dense composée d'arbustes (chênes verts, chênes-lièges), de myrtes, de bruyères, d'arbusiers et de lauriers-roses. || Lieu retiré où se réunissaient les résistants à l'occupation allemande au cours de la Seconde Guerre mondiale; groupe de ces résistants. || Complication inextricable.

• Prendre le maquis, s'y réfugier.

MAQUISARD n. m. Résistant qui a appartenu à un maquis.

MARABOUT n. m. (portug. *marabuto*; de l'ar.). Dans les pays musulmans, saint personnage objet de la vénération populaire durant sa vie et après sa mort. || Tente conique. || Oiseau échassier d'Asie et d'Afrique, au bec énorme et dont le cou, déplumé, est enfoncé entre les ailes.

MARACAIBO, v. du Venezuela, à l'extrémité N.-O. du lac de Maracaibo (extraction du pétrole), formé par la mer des Antilles; env. 800 000 h.

MARACAY, v. du Venezuela, à l'O. de Caracas; 255 000 h.

MARAÎCHER, ÈRE n. (de *marais*). Producteur de légumes selon les méthodes

intensives de culture. ♦ adj. Relatif à la production intensive des légumes.

MARAIS n. m. (mot frq.). Région basse où sont accumulées, sur une faible épaisseur, des eaux stagnantes, et qui est caractérisée par une végétation particulière (aunes, roseaux, plantes aquatiques, etc.). • Le Marais, terme péjoratif désignant, à la Convention, le *Tiers Parti* (ou la Plaine), entre la Gironde et la Montagne. || *Marais salants*, exploitation où le sel est produit par évaporation des eaux de la mer sous l'action du soleil et du vent.

MARAIS BRETON, région littorale de la Loire-Atlantique et de la Vendée.

MARAIS POITEVIN, région de la Vendée et de la Charente-Maritime, partie du parc naturel régional du Marais poitevin, du Val de Sèvre et de la Vendée.

MARAJÓ, grande île des bouches de l'Amazone (Brésil).

MARANHÃO (État de), État du N.-E. du Brésil; 328 663 km²; 4 411 000 h. Cap. São Luis do Maranhão.

MARAÑÓN (le), riv. du Pérou, l'une des branches mères de l'Amazone; 1 800 km.

MARAÑÓN Y POSADILLO (Gregorio), médecin et écrivain espagnol (1887-1960), un des créateurs de l'endocrinologie.

MARASME n. m. (gr. *marasmos*, consommation). Arrêt d'activité. || Apathie, découragement, détresse.

MARAT (Jean-Paul), homme politique français (1743-1793), avocat des causes populaires. Il est assassiné par Charlotte Corday.

MARATHON n. m. (de *Marathon*, v. grecque). Course pédestre de grand fond (42,195 km). || Négociations longues et difficiles, débats laborieux.

MARATHON, village de l'Attique, à 40 km d'Athènes, où le général athénien Miltiade bat les Perses en 490 av. J.-C. Un coureur, dépêché à Athènes pour annoncer la victoire, meurt d'épuisement à son arrivée.

MARATHONIEN, ENNE n. Coureur, coureuse de marathon.

MARÂTRE n. f. (bas lat. *matrastra*, seconde femme du père). Femme du père, par rapport aux enfants qui ne sont pas nés d'elle. || Mère dénaturée, sans indulgence.

MARAUD, E n. (n. du *matou*, dans l'Ouest). Coquin, drôle (vx).

MARAUDAGE n. m., ou **MARAUDE** n. f. (de *marauder*). Vol de denrées commises par des gens de guerre, rapine. || Vol de récoltes, de fruits, de légumes encore sur pied, etc. • *Taxi en maraude*, taxi qui circule à vide en quête de clients, au lieu de stationner.

MARAUDER v. i. (de *maraud*). Commettre des vols de fruits, de légumes à la campagne. || Être en maraude, en parlant d'un taxi.

MARAUDEUR, EUSE n. Celui, celle qui se livre à la maraude.

MARAVÉDIS [maravedi] n. m. (mot esp.; de l'ar.). Anc. monnaie espagnole valant un centime et demi.

MARBRE n. m. (lat. *marmor*). Roche métamorphique résultant de la transformation d'un calcaire, dure, souvent veinée de couleurs variées, capable de recevoir un beau poli, et très employée dans les arts. || Objet, statue en marbre. || Table de presse sur laquelle on place la forme dont on doit tirer l'épreuve. • *De marbre*, froid et insensible. || *Marbre artificiel*, stuc mélangé de couleurs, qui imite le marbre.

MARBRE, E adj. Marqué de veines ou de taches comme le marbre.

MARBRE v. t. Imiter par le dessin et la couleur les veines du marbre. || Imprimer des marbrures sur la peau.

MARBRIERIE n. f. Art, atelier du marbrier; industrie du marbre.

MARBRIER, ÈRE adj. Relatif au marbre, à l'industrie du marbre.

MARBRIER n. m. Spécialiste procédant au sciage, à la taille, au polissage de blocs, de plaques ou d'objets en marbre ou en granit.

MARBRE n. f. Imitation des veines du marbre, ressemblance avec celles-ci. || Marque semblable à un marbre veiné, qui se voit sur la peau.

MARC [mar] n. m. (mot frq.). Anc. unité de mesure française de masse, valant huit onces, soit 244,75 g. || Monnaie d'or ou d'argent usitée en différents pays avec des valeurs variables.

MARC [mar] n. m. (anc. fr. *marcher*, broyer). Résidu des fruits, en particulier du raisin, que l'on a pressés pour en extraire le jus. || Eau-de-vie obtenue en distillant du marc de raisin. || Résidu de certaines substances que l'on a fait infuser, bouillir, etc.

MARC (saint), un des quatre évangélistes (1^{er} s.).

MARCASSIN n. m. (de *marque* [à cause des rayures]). Jeune sanglier de moins de six mois.

MARCASSITE n. f. (de l'ar.). Sulfure naturel de fer FeS₂.

MARC AURÈLE (121-180), empereur romain (161-180). Adepte du stoïcisme, il a écrit des *Pensées*.

MARCEAU (François-Séverin), général français (1769-1796).

MARCEL (Étienne) [v. 1316-1358], prévôt des marchands de Paris, adversaire du dauphin Charles (Charles V). Devenu, avec l'aide des Anglo-Navarrais (1358), maître de Paris, il est assassiné.

Marcellus

MARCELLUS (Marcus Claudius)
→ CLAUDIUS MARCELLUS (Marcus).

MARCHAND, E adj. Qui a rapport au commerce. ● Navire, vaisseau marchand, bâtiment qui ne transporte que des marchandises.

MARCHAND, E n. (lat. *mercatus*, marché). Personne qui fait profession de vendre des marchandises en gros ou au détail (le plus souvent avec un compl.). ● Marchand de biens, celui qui fait profession d'acheter, pour les revendre, des terrains et des domaines, des immeubles ou des fonds de commerce. || Marchand de canons (Péjor.), fabricant d'armes de guerre. || Marchand de couleurs, droguiste. || Marchand de soupe (fam.), mauvais restaurateur; directeur d'une institution qui ne songe qu'au profit.

MARCHAND (Jean-Baptiste), explorateur français (1863-1934). Parti du Congo en 1896, il atteint le Nil à Fachoda (1898).

MARCHANDAGE n. m. Action de marchander.

MARCHANDER v. t. Essayer d'obtenir à meilleur marché en discutant avec le vendeur. || Accorder à regret, avec parcimonie ou en exigeant certains avantages.

MARCHANDISE n. f. Produit faisant l'objet d'un commerce.

MARCHANT, E adj. Aile marchante d'un parti, ses adhérents les plus actifs.

MARCHE n. f. (de *marcher*). Action, façon de marcher. || Exercice athlétique, objet de compétitions. || Mouvement qu'exécute une troupe pour se porter à pied d'un point à un autre. || Manifestation sous forme de défilé. || Pièce de musique rythmique destinée à régler les pas d'un groupe. || Action de se déplacer, de fonctionner, mouvement, fonctionnement, développement de qqch. || Chacune des surfaces planes sur lesquelles on pose le pied pour monter ou pour descendre un escalier. ● Angle de marche, angle que forme une direction de marche avec le nord magnétique. || Être en marche, fonctionner; commencer à avancer, à se manifester. || Marche forcée, marche qui est prolongée au-delà de la durée normale d'une étape. || Mettre en marche, faire fonctionner. || Monter, descendre en marche, monter dans un véhicule, en descendre alors que celui-ci est en marche. || Ouvrir, fermer la marche, être dans les premiers ou les derniers rangs d'un défilé.

MARCHE n. f. (mot frq.). Au haut Moyen Âge, circonscription territoriale située aux frontières de l'Empire carolingien et destinée à jouer un rôle de zone de défense militaire.

MARCHÉ n. m. (lat. *mercatus*). Lieu public, en plein air ou couvert, où l'on vend et où l'on achète des marchandises. || Ville où se fait le commerce de certains objets. || Débouché économique. || Con-

vention d'achat et de vente. || Arrangement quelconque entre des personnes. || État de l'offre et de la demande. ● À bon marché, à bas prix. || Bon marché, d'un prix peu élevé. || Économie de marché, système économique dans lequel les mécanismes naturels assurent seuls l'équilibre permanent de l'offre et de la demande. || Être quitte à bon marché, avec moins de perte qu'on ne le craignait. || Étude de marché, étude conjecturale des débouchés d'un produit ou des produits d'une branche d'activité ou même d'un pays. || Faire bon marché de qqch, lui reconnaître peu de valeur. || Faire son marché, aller chercher ses provisions. || Marché commun, nom donné à la Communauté économique européenne. || Marché financier, marché où s'échangent les demandes et offres de capitaux à long terme. || Marché monétaire, marché sur lequel se rencontrent offres et demandes de capitaux à court terme, notamment entre les institutions financières. || Marché public, contrat écrit passé entre les administrations et leurs fournisseurs pour des commandes dont le montant dépasse une certaine importance. || Marché du travail, situation de l'emploi en un lieu, une région, un pays donnés. || Mettre le marché en main, à la main, donner le choix de conclure ou de rompre. || Par-dessus le marché, en plus, en outre.

MARCHE (la), prov. de l'anc. France, réunie à la Couronne en 1527. Cap. Guéret.

MARCHEPIED n. m. Marche ou série de marches, qui servent à monter dans une voiture, dans un train. ● Se faire un marche-pied de qqn, de qqch, s'en servir pour s'élever.

MARCHER v. i. (mot frq.). Se mouvoir, changer de place en déplaçant les pieds l'un après l'autre. || Faire mouvement vers un but, avancer. || Mettre le pied sur. || Fonctionner, en parlant d'un service, d'un mécanisme, d'un appareil. || Faire des progrès, prospérer. || Fam. Donner son acceptation; croire naïvement. ● Faire marcher qqn, le tromper. || Marcher droit, avoir une conduite irréprochable. || Marcher sur les pas de qqn, l'imiter.

MARCHES (les), région d'Italie, comprenant les prov. de Pesaro et Urbino, Ancône, Macerata et Ascoli Piceno; 9 692 km²; 1 412 000 h. Cap. Ancône.

MARCHEUR, EUSE adj. et n. Qui marche, qui aime à marcher.

MARCONI (Guglielmo), physicien italien (1874-1937). Il réalise les premières liaisons par ondes hertziennes.

MARCOS (Ferdinand), homme d'État philippin (1917-1989), président de la République de 1965 à 1986.

MARCOTTAGE n. m. (moyen fr. marcot, branche). Procédé de multiplication

végétative des plantes, par lequel une tige aérienne est mise en contact avec le sol et s'y enracine, avant d'être isolée de la plante mère.

MARCQ-EN-BARCEUL, ch.-l. de c. du Nord, banlieue de Lille; 35 520 h.

MAR DEL PLATA, port d'Argentine, sur l'Atlantique; 384 000 h.

MARDI n. m. (lat. *Martis dies*, jour de Mars). Deuxième jour de la semaine.

● Mardi gras, dernier jour avant le début du carême.

MARDOUK, dieu national de Babylone.

MARE n. f. (anc. scand. *marr*, lac). Petite étendue d'eau dormante. || Grande quantité de liquide répandu, flaque.

MARÉCAGE n. m. (anc. fr. *maresc*, marais). Terrain humide et bourbeux.

MARÉCAGEUX, EUSE adj. Relatif aux marécages.

MARÉCHAL n. m. (mot frq.). *Maréchal de camp*, officier général des armées de l'Ancien Régime et de la Restauration. || *Maréchal de France*, officier général titulaire d'une dignité d'État, conférée à certains commandants en chef victorieux devant l'ennemi. (Son insigne est un bâton de commandement.) || *Maréchal des logis*, *maréchal des logis-chef*, sous-officiers des armes anciennement montées (gendarmérie, cavalerie, artillerie et train), d'un grade correspondant à ceux de sergent et de sergent-chef dans les autres armes de l'armée de terre.

MARÉCHALE n. f. Femme d'un maréchal.

MARÉCHAL-FERRANT ou **MARÉCHAL** n. m. (pl. *maréchaux-ferrants*). Artisan dont le métier est de ferrer les chevaux.

MARÉCHAUSSEE n. f. (de *maréchal*). Anc. corps de troupes à cheval chargé d'assurer la sécurité publique et qui a pris en 1790 le nom de *gendarmérie nationale*.

MARÉE n. f. (de *mer*). Mouvement oscillatoire du niveau de la mer, dû à l'attraction de la Lune et du Soleil sur les particules liquides des océans. || Toute espèce de poisson de mer frais destiné à la consommation. || Masse considérable qui déferle de façon irrésistible. ● Contre vents et marées, en dépit de tous les obstacles. || Courant de marée, courant déterminé par le flux ou le reflux. || Marée basse, fin du jusan, ou bas de l'eau. || Marée descendante, jusan, ou reflux. || Marée haute, maximum du flot. || Marée montante, flot, ou flux. || Marée noire, arrivée sur un rivage de nappes de pétrole provenant d'un navire qui a été accidenté ou qui a purgé ses réservoirs.

MARELLE n. f. (rad. préroman *marr-*, pierre). Jeu qui consiste à pousser à cloche-pied un palet dans des cases tracées sur le sol.

MARÉMOTEUR, TRICE adj. Relatif à la force motrice des marées.

MARENGO, village d'Italie (Piémont). Victoire de Bonaparte sur les Autrichiens (1800).

MARENNES, ch.-l. de c. de la Charente-Maritime, près de la Seudre; 4 549 h. Huîtres.

MAREYEUR, EUSE n. (de *marée*). Commerçant en gros vendant les produits de la mer.

MARGARINE n. f. (gr. *margaron*, perle). Substance grasse comestible, de consistance molle, faite avec diverses huiles et graisses le plus souvent végétales (arachide, soja, noix de coco).

MARGE n. f. (lat. *margo*, -inis, bord). Espace blanc latéral d'une page imprimée ou écrite. || Intervalle dont on dispose ou facilité que l'on se donne. • *Avoir de la marge*, avoir du temps pour faire une chose. || *En marge*, en dehors, à l'écart.

MARGELLE n. f. (dimin. de *marge*). Pierre ou assise de pierres qui forme le rebord d'un puits.

MARGERIDE (monts de la), massif granitique du S.-E. de l'Auvergne.

MARGINAL, E, AUX adj. Mis en marge. || Secondaire, qui n'entre pas dans l'essentiel, l'activité principale.

MARGINAL, E, AUX adj. et n. Personne qui vit en marge de la société.

MARGINALISER v. t. Placer en marge, mettre à l'écart.

MARGINALITÉ n. f. Caractère de ce qui est marginal.

MARGOTIN n. m. (de *Margot*, forme fam. de *Marguerite*). Petit fagot de brindilles (vx).

MARGOULIN n. m. (mot dialect.). Fam. Individu peu scrupuleux dans les affaires; commerçant malhonnête.

MARGRAVE n. m. (all. *Markgraf*). Titre des chefs des provinces frontalières, ou marches, dans l'ancien Empire germanique.

MARGUERITE n. f. (lat. *margarita*, perle; du gr.). Nom de plusieurs plantes à fleurs centrales jaunes et à fleurs périphériques blanches.

MARGUERITE D'ANGOULÊME, reine de Navarre (1492-1549), sœur de François I^{er}, roi de France. Elle a écrit des poésies et des contes.

MARGUERITE D'AUTRICHE (1480-1530), fille de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne. Gouvernante des Pays-Bas, elle négocie la ligue de Cambrai (1508), l'élection à l'Empire de son neveu Charles Quint (1519) et la paix des Dames (1529).

MARGUERITE I^{re} (1353-1412). Par l'Union de Kalmar (1397), elle réunit les couronnes de Danemark, de Norvège et

de Suède. — **MARGUERITE II**, née en 1940, reine de Danemark depuis 1972.

MARGUERITE DE VALOIS (1553-1615), fille du roi Henri II. Elle épouse Henri de Navarre (Henri IV), qui la répudie en 1559.

MARGUILLIER n. m. (lat. *matricularius*, qui tient un registre). Membre du conseil de fabrique d'une paroisse (vx).

MARI n. m. (lat. *maritus*). Homme uni à une femme par le mariage.

MARI, cité de la Mésopotamie antique, sur le moyen Euphrate.

MARIBALE adj. En âge et en état de se marier.

MARIAGE n. m. Union légale d'un homme et d'une femme. || Célébration des noces. || Un des sept sacrements de l'Eglise catholique. || Sorte de jeu de cartes. || Combinaison, union de plusieurs choses.

MARIAL, E, ALS ou **AUX** adj. Relatif à la Vierge Marie.

Marianne, surnom de la République française.

MARIANNES (fosses des), fosse très profonde (environ 11 000 m) du Pacifique, en bordure des îles Mariannes.

MARIANNES (îles), archipel volcanique du Pacifique, formant un Etat associé aux États-Unis; 477 km²; 16 900 h. Cap. *Saipan*. — Les îles sont sous mandat japonais de 1919 à 1945, à l'exception de Guam, américaine depuis 1898.

MARICA (la) ou **MARITZA** (la), en gr. *Évros*, fl. né en Bulgarie, tributaire de la mer Égée et dont le cours inférieur sépare la Grèce et la Turquie; 490 km. C'est l'Hèbre des Anciens.

MARIE (sainte), mère de Jésus, épouse de saint Joseph, appelée aussi la *Sainte Vierge*.

MARIE DE BOURGOGNE (1457-1482), fille de Charles le Téméraire. Par son mariage avec Maximilien d'Autriche, les Pays-Bas deviennent possession des Habsbourg.

MARIE DE L'INCARNATION (Marie GUYARD, en relig. *Mère*), religieuse française (1599-1672). Elle plante l'ordre des Ursulines au Canada (1639).

MARIE LESZCZYŃSKA (1703-1768), fille du roi de Pologne Stanislas Leszczyński, reine de France par son mariage, en 1725, avec Louis XV.

MARIE DE MÉDICIS (1573-1642), seconde femme d'Henri IV, roi de France, régente de 1610 à 1614, pendant la minorité de Louis XIII.

MARIE I^{re} STUART (1542-1587), fille de Jacques V d'Écosse, reine d'Écosse de 1542 à 1567. Veuve de François II, roi de France, en 1560, elle épouse son cousin Henri Stuart, comte de Darnley, qui est assassiné par Bothwell, devenu son troi-

sième mari; ce meurtre provoque une insurrection qui la contraint à abdiquer. Passée d'Écosse en Angleterre, elle est emprisonnée puis décapitée.

MARIE II STUART (1662-1694), fille de Jacques II, reine d'Angleterre et d'Écosse de 1689 à 1694, femme de Guillaume III d'Orange.

MARIE I^{re} TUDOR (1516-1558), fille d'Henri VIII et de Catherine d'Aragon, reine d'Angleterre de 1553 à 1558; femme de Philippe II d'Espagne. Elle persécute les protestants.

MARIÉ, E n. Personne unie à une autre par le mariage.

MARIE-AMÉLIE DE BOURBON (1782-1866), reine des Français, épouse de Louis-Philippe.

MARIE-ANTOINETTE (1755-1793), reine de France, fille de François I^{er}, empereur germanique, et de Marie-Thérèse, épouse de Louis XVI. Elle est exécutée après la mort du roi.

MARIE-GALANTE, île des Antilles françaises, au S.-E. de la Guadeloupe, dont elle dépend; 157 km²; 13 700 h.

MARIE-LOUISE DE HABS-BOURG-LORRAINE (1791-1847), fille de François II, empereur germanique. Impératrice des Français par son mariage en 1810 avec Napoléon I^{er}, mère du roi de Rome (1811).

MARIE-MADELEINE (sainte), pénitente (I^{er} s.).

MARIER v. t. (lat. *maritare*). Unir par le lien conjugal. || Donner (sa fille, son fils, etc.) en mariage. || *Litt.* Associer des choses qui peuvent se combiner. ♦ se marier v. pr. Contracter mariage.

MARIE-THÉRÈSE (1717-1780). Fille de l'empereur Charles VI, elle règne à partir de 1740 sur tous les États des Habsbourg et fait élire empereur germanique son mari François III de Lorraine. Elle lutte contre Frédéric II de Prusse dans la guerre de la Succession d'Autriche et dans la guerre de Sept Ans. Elle est la mère de Joseph II, de Léopold II et de Marie-Antoinette.

MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE (1638-1683), reine de France par son mariage avec Louis XIV en 1660, fille de Philippe IV, roi d'Espagne.

MARIGNAN, v. d'Italie, au S.-E. de Milan. Victoires de François I^{er} sur les Suisses (1515).

MARIGNANE, ch.-l. de c. des Bouches-du-Rhône, près de l'étang de Berre; 31 213 h. Aéroport de Marseille.

MARIGOT n. m. (mot fr. des Antilles). Dans les pays tropicaux, bras de rivière ou lieu bas sujet à être inondé.

MARIHUANA [mariwana] ou **MARIJUANA** [marijuana] n. f. (mot hispano-amér.). Feuilles et fleurs de *Cannabis*

marihuana

sativa, réduites en poudre, que certains fument pour l'excitation intellectuelle et l'euphorie qu'elles procurent.

MARIN, E adj. (lat. *marinus*, de *mare*, mer). Qui appartient à la mer. || Qui sert à la navigation sur mer. || Qui se rapporte aux marins. ● *Avoir le pied marin*, ne pas être malade, savoir marcher sur un bateau malgré le roulis, le tangage, etc.

MARIN n. m. Membre du personnel d'un navire. || Homme habile dans l'art de la navigation.

MARINA n. f. Ensemble immobilier construit en bord de mer, et comprenant à la fois habitations et installations portuaires pour les bateaux de plaisance.

MARINADE n. f. Saumure composée de vinaigre, de sel, d'épices, etc., qui sert à conserver viandes et poissons et à leur donner un arôme particulier. || Viande, poisson marinés.

MARINAGE n. m. Action de mariner.

MARINE n. f. Ensemble des marins et des navires qui effectuent des transports ou qui sont destinés à la guerre sur mer. || Tableau qui représente une vue maritime. ● *Artillerie, infanterie, troupes de marine*, formations de l'armée de terre chargées de la sécurité des territoires français d'outre-mer et constituant une part importante des forces terrestres d'intervention. || *Marine de guerre* ou *marine*

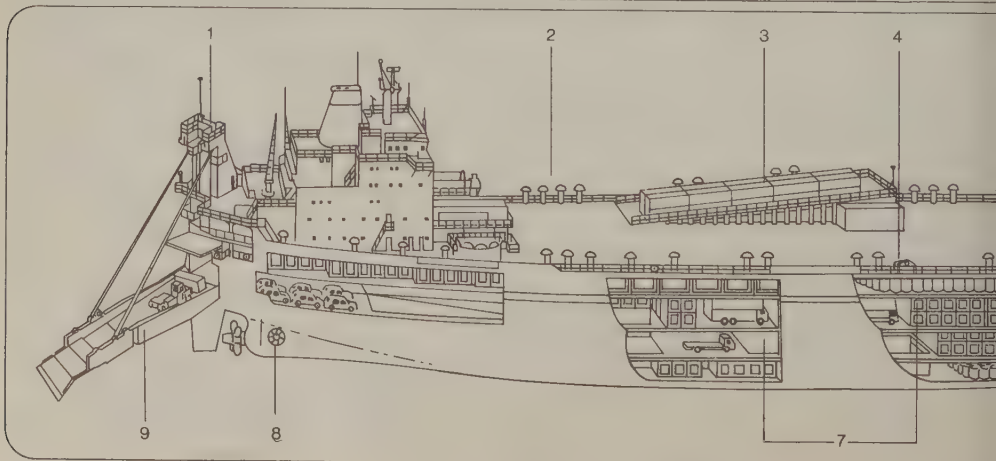
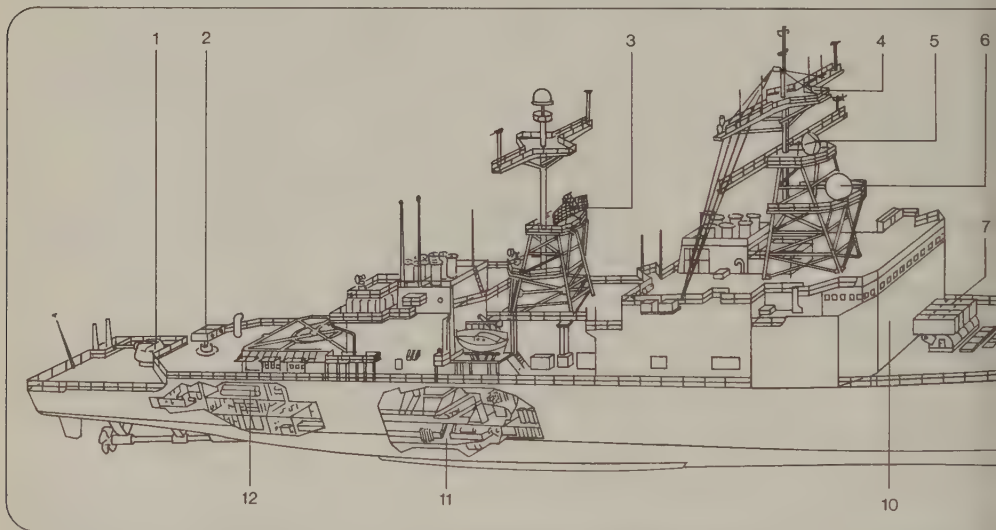
militaire, ensemble des forces navales et aéronavales d'un État destinées à la guerre sur mer. || *Marine marchande*, ensemble des marins et des navires qui font des transports commerciaux.

MARINE n. m. (mot angl.). Fusilier marin dans les forces britanniques et américaines.

MARINER v. t. et i. Tremper dans une marinade. || *Fam.* Attendre longtemps.

MARINETTI (Filippo Tommaso), écrivain italien (1876-1944), initiateur du futurisme.

MARINIDES, dynastie berbère qui règne au Maroc de 1269 à 1465.



MARINIER, ÈRE adj. *Officier marinier*, sous-officier de la Marine nationale.

MARINIER n. m. Batelier.

MARINIÈRE n. f. Blouse très ample, qui se passe par la tête.

MARINO ou **MARINI** (Giambattista), poète italien (1569-1625), un des maîtres de la préciosité.

MARIOL, MARIOLE ou **MARIOLE** adj. et n. (it. *mariuolo*, filou). *Faire le mariole* (Pop.), faire l'intéressant, plastronner, se vanter.

MARIONNETTE n. f. (de *Marion*, n. pr.). Petite figure de bois ou de carton qu'une personne cachée fait mouvoir avec la

main ou grâce à des fils. || *Personne frivole, sans caractère, que l'on fait mouvoir à sa guise.*

MARIONNETTISTE n. Montreur, manipulateur de marionnettes.

MARIOTTE (abbé Edme), physicien français (v. 1620-1684). Il étudie la compressibilité des gaz et énonce, en 1676, la loi de Mariotte.

MARIOUPOL, port de l'U.R.S.S. (Ukraine), sur la mer d'Azov; 503 000 h.

MARIS ou **TCHÉRÉMISSES**, peuple de l'U.R.S.S., sur la Volga moyenne.

MARITAL, E, AUX adj. (lat. *maritalis*). *Dr.* Qui appartient au mari.

MARITALEMENT adv. Comme des époux, sans être mariés légalement.

MARITIME adj. (lat. *maritimus*, de *mare*, mer). Qui est au bord de la mer. || Relatif à la mer ou à la navigation sur mer.

MARITIMES (Provinces) → PROVINCES MARITIMES.

MARITZA (la) → MARICA (la).

MARIUS (Caius), général et homme politique romain (157-86 av. J.-C.). Chef du parti populaire, il triomphe des Numides de Jugurtha (104), puis des Teutons à Aix (102) et des Cimbres à Verceil (101). Adversaire de Sulla.

MARIVAUDAGE n. m. *Litt.* Langage raffiné et précieux propre à l'expression de la passion amoureuse, dont le modèle est le théâtre de Marivaux.

MARIVAUDER v. i. (de *Marivaux*, n. pr.). *Litt.* Donner un style raffiné, compliqué, à l'expression de ses sentiments (particulièrement amoureux).

MARIVAUX (Pierre CARLET DE CHAMBLAIN DE), écrivain français (1688-1763), auteur de comédies (*le Jeu de l'amour et du hasard*, *les Fausses Confidences*) et de romans (*la Vie de Marianne*, *le Pay-san parvenu*).

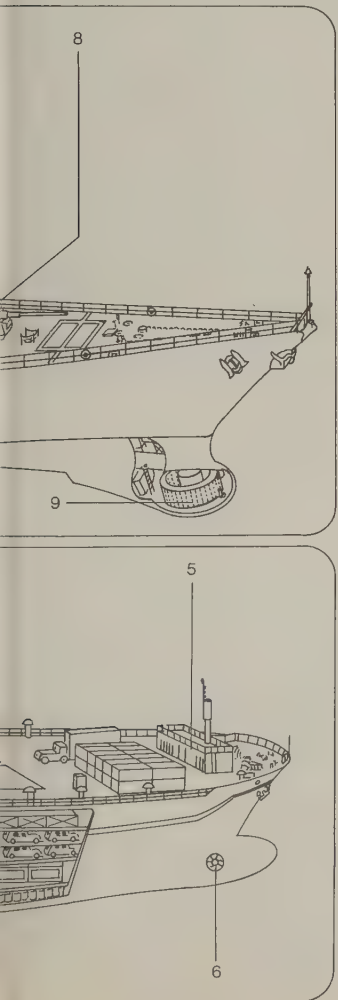
MARJOLAINE n. f. (lat. *maiorana*). Plante aromatique de la famille des labiacées.

MARK n. m. (mot all.). Unité monétaire principale de l'Allemagne (v. DEUTSCHE MARK) et de la Finlande (en finlandais, *markka*).

Marine de guerre : coupe d'un destroyer américain de la classe « Spruance » (déplacement : 8 000 t; vitesse : 33 nœuds).

1. Tourelle arrière de 127 mm; 2. Rampe de missiles anti-navires; 3. Radar de surveillance aérienne; 4. Radar de recherche de surface; 5. Radar de poursuite aérienne; 6. Radar de veille de surface et système de conduite de tir; 7. Rampe de missiles antiaériens; 8. Tourelle avant de 127 mm; 9. Sonar (détection des sous-marins); 10. Blockhaus (passerelle de navigation, poste de commandement central d'opérations); 11. Compartiments des machines; 12. Tubes lance-torpilles.

Marine de commerce : coupe d'un cargo roulier porte-conteneurs de 14 480 t. Les marchandises sont embarquées et débarquées au moyen de véhicules roulants. 1. Portique de relevage de la rampe d'accès aux cales; 2. Ventilateurs des entreponts; 3. Conteneurs superposés; 4. Treuil d'amarrage; 5. Roof des ventilateurs; 6. Propulseur d'étrave; 7. Entreponts roulants; 8. Propulseur arrière; 9. Rampe d'accès latéral.



marmoréen

reus, de marbre). *Litt.* Froid, dur comme le marbre.

MARMOT n. m. (anc. fr. *marmote*, guenon). *Fam.* Petit enfant.

MARMOTTE n. f. (onomat.). Mammifère rongeur dont une espèce vit dans les Alpes entre 1500 et 3 000 m d'altitude, et hiberne plusieurs mois dans un terrier. || Variété de cerise bigarreau à chair ferme. ● *Dormir* comme une marmotte, dormir profondément.

MARMOTTER v. t. (onomat.). *Fam.* Murmurer confusément et entre les dents.

MARMOUSET n. m. (anc. fr. *marmote*, guenon). *Fam.* Petit garçon; homme de petite taille. ♦ pl. Nom sous lequel les ducs de Bourgogne et de Berry désignent les anciens conseillers de Charles V, rappelés au gouvernement par Charles VI en 1388.

MARNE n. f. (mot gaul.). Roche sédimentaire argileuse contenant une forte proportion (entre 20 et 80 p. 100) de calcaire.

MARNE (la), riv. née sur le plateau de Langres, qui passe à Chaumont, Saint-Dizier, Châlons-sur-Marne, Épernay, Meaux et se jette dans la Seine (r. dr.) à Charenton-le-Pont; 525 km. Près de Saint-Dizier, retenue (réservoir Marne) de près de 5 000 ha.

Marne (batailles de la), ensemble des combats victorieux dirigés par Joffre en septembre 1914, qui arrêtèrent les armées allemandes. Foch remporte dans la région une deuxième victoire en août 1918.

MARNE (dép. de la) [51], dép. de la Région Champagne-Ardenne; 8 162 km²; 543 627 h. Ch.-l. Châlons-sur-Marne. 5 arr. (Châlons-sur-Marne, Épernay, Reims, Sainte-Menhould, Vitry-le-François), 42 c., 618 comm.

MARNE (dép. de la Haute-) [52], dép. de la Région Champagne-Ardenne; 6 211 km²; 210 670 h. Ch.-l. Chaumont. 3 arr. (Chaumont, Langres, Saint-Dizier), 32 c., 395 comm.

MARNE (réservoir) → DER (lac du).

MARNE-LA-VALLÉE, ville nouvelle à l'E. de Paris, sur la rive gauche de la Marne. Parc d'attractions.

MARNER v. t. Amender un sol pauvre en calcaire par incorporation de marne.

MARNEUX, EUSE adj. Qui contient de la marne.

MAROC, royaume occupant d'extrémité N.-O. de l'Afrique, sur l'Atlantique et la Méditerranée; 710 000 km²; 25 600 000 h. Cap. Rabat.

GÉOGRAPHIE

L'ensemble des Atlas (Moyen Atlas, Haut Atlas et Anti-Atlas) sépare le plateau oriental des plateaux et plaines de l'Atlantique, tandis qu'au N. le Rif domine la Méditerranée. Le climat méditerranéen, nuancé par les reliefs, devient

saharien au S. L'agriculture est traditionnelle, pastorale et céréalière, à l'exception d'anciens domaines coloniaux et périmètres irrigués (agrumes). L'industrie reste très modeste. Les phosphates (3^e rang mondial) sont exportés. Le tourisme se développe.

HISTOIRE

Phénicien (X^e s. av. J.-C.), carthaginois (VI^e s. av. J.-C.), romain (40 apr. J.-C.), le territoire est pris par les Vandales (V^e s. apr. J.-C.), puis conquis par les Arabes (700), qui imposent l'islam aux Berbères. Les Idrisides dominent (VIII^e-X^e s.), puis les Almoravides unifient le Maghreb et l'Andalousie (1061-1147), et les Almohades héritent de l'empire. Les Marinides (1269-1465) doivent renoncer à l'Espagne. Après le règne d'al-Manşūr (XVI^e s.), les Marocains doivent lutter contre les Turcs (XVII^e s.), les Portugais, et, sous la dynastie des 'Alawites (v. 1659), contre les Espagnols, qui sont vainqueurs à Tétouan (1860). La France établit un protectorat (1912) et Lyauté pacifie le pays. La guerre du Rif (1921-1926) n'arrête pas l'installation des Français. En 1943, un parti nationaliste naît, l'Istiqlal. L'indépendance est proclamée en 1956 avec le roi Muhammad V. Hasan II devient roi en 1961; il doit faire face aux problèmes du Sahara, notamment du Sahara espagnol, qu'il absorbe (1976).

MAROCAIN, E adj. et n. Du Maroc.

MAROLLES [marwal] ou **MAROLLES** n. m. Fromage au lait de vache, à pâte molle et à croûte lavée, fabriqué en Thiérache.

MARONI (le), fl. séparant la Guyane française et le Surinam.

MARONITE adj. (du monastère de Saint-Marion). Se dit d'une des Églises orientales catholiques. ♦ n. Fidèle appartenant à l'Église maronite.

MARONNER v. i. (onomat.). *Fam.* Rager, exprimer son mécontentement en marmonnant.

MAROQUIN n. m. (de Maroc). Peau de chèvre tannée au moyen de produits végétaux, teinte et utilisée pour la reliure et la maroquinerie. || *Fam.* Poste ministériel.

MAROQUINER v. t. Appréter les peaux à la façon du maroquin.

MAROQUINERIE n. f. Préparation, commerce du cuir. || Magasin où se vendent des objets en cuir ou en imitation. || Objets en cuir.

MAROQUINIER n. m. Marchand de maroquinerie.

MAROT (Clément), poète français (1496-1544), auteur d'*Épîtres*, d'*Épigrammes* et d'*Élégies*.

MAROTIQUE adj. *Litt.* Qui imite le style, à la fois spirituel et archaïque, de Marot.

MAROTTE n. f. (dimin. de Marie). Espèce

de sceptre, surmonté d'une tête grotesque garnie de grelots, attribut de la folie. || Tête en bois, en carton, etc., dont se servent les modistes, les coiffeurs. || *Fam.* Idée fixe, manie.

MAROUFLAGE n. m. Action de maroufler.

MAROUFLER v. t. Coller une toile peinte sur une surface murale ou un plafond; coller sur une toile de renfort une toile peinte, une peinture sur papier, un dessin.

MARQUAGE n. m. Action de marquer.

MARQUANT, E adj. Qui laisse un souvenir durable, qui est remarquable.

MARQUE n. f. Signe matériel ou empreinte servant à reconnaître une chose, à la distinguer d'une autre, à identifier une fonction. || Trace laissée par une contusion, un coup, etc. || Empreinte qu'un corps laisse sur un autre. || Signe, trait distinctif. || Preuve, témoignage. || Produits fabriqués par une entreprise déterminée; cette entreprise. || Jeton, fiche dont on se sert au jeu. || Repère placé par un athlète pour faciliter un saut, un élan. || Syn. de SCORE. ● *A vos marques!*, en athlétisme, ordre donné par le starter pour amener les athlètes sur la ligne de départ. || *De marque*, de première qualité. || *Marque déposée*, marque de fabrique ou de commerce faisant l'objet d'un monopole, adoptée par un industriel ou un commerçant. || *Personne de marque*, personnalité, hôte important.

MARQUÉ, E adj. Indiqué avec netteté. || Se dit de qqm qui est compromis, engagé dans qqch.

MARQUENTERRE (le), plaine maritime de la Picardie.

MARQUER v. t. (anc. fr. *merchier*, faire une marque). Mettre un signe qui permette de reconnaître, de distinguer. || Faire un marquage radioactif. || Indiquer par écrit ou oralement. || Laisser des traces. || Imprimer un signe flétrissant sur l'épaule d'un condamné (vx). || Indiquer, révéler, exprimer. || Signaler, faire connaître aux autres. || Souligner en faisant ressortir. ● *Marquer un adversaire* (Sports), le surveiller de près. || *Marquer un but*, un essai, réussir un but, un essai. || *Marquer le coup* (Fam.), souligner l'importance de qqch; manifester qu'on a été vexé par qqch. || *Marquer le pas*, conserver la cadence du pas sans avancer. ♦ v. i. Laisser une impression, une trace. ● *Marquer mal* (Fam.), avoir mauvais genre.

MARQUETER v. t. (de *marquer*) [conj. 4]. Orner de marqueterie.

MARQUETERIE [markətri ou marketri] n. f. Assemblage décoratif de lamelles de bois d'essences variées (ou de marbres, de métaux, etc.), employé en revêtement, notamment sur un ouvrage de menuiserie. || Ensemble disparate.

MARQUETTE (Jacques), jésuite français (1637-1675). Il a découvert le Mississippi.

MARQUEUR, EUSE n. Personne qui marque. || Joueur qui marque un but, un essai, un panier, etc.

MARQUEUR n. m. Crayon-feutre formant un trait large.

MARQUIS n. m. (anc. fr. *marchis*). Titre de noblesse entre ceux de duc et de comte.

MARQUISAT n. m. Titre de marquis; terre qui comportait ce titre.

MARQUISE n. f. Femme d'un marquis. || Auvent en charpente de fer et vitré, placé au-dessus d'une porte d'entrée, d'un poron.

MARQUISES (îles), archipel de la Polynésie française; 1 274 km²; 5 419 h.

MARRAINE n. f. (lat. *mater*, mère). Celle qui présente un enfant au baptême ou à la confirmation. || Celle qui préside au baptême d'un navire, d'un ouvrage d'art, etc. || Celle qui présente qqn dans un club pour l'y faire entrer. ● *Marraine de guerre*, dame servant de correspondante à un soldat pendant une guerre.

MARRAKECH, v. et anc. cap. du Maroc, sur le Tensift, au pied du Haut Atlas; 333 000 h. Anc. cap. des Almoravides et des Almohades. Mosquée al-Kutubiyya (XII^e s.).

MARRANT, E adj. Pop. Amusant.

MARRE adv. (de se *marrer*). En avoir marre (Pop.), en avoir assez, être excédé.

MARRER (SE) v. pr. (anc. fr. *se marriir*, s'ennuyer). Pop. Rire.

MARRI, E adj. (mot frq.). Litt. Fâché, attristé, repentant.

MARRON, ONNE adj. (mot des Antilles; esp. *cimarrón*). Qui exerce une profession le plus souvent sans titre et dans une intention malhonnête. || Hist. Se disait d'un esclave qui s'était enfui. ● Être *marron* (Pop.), être refait, dupé, attrapé.

MARRON n. m. (préroman *marr*, cailou). Variété cultivée de la châtaigne. || Couleur marron. || Pop. Coup de poing. ● *Marron glacé*, marron confit dans du sucre et glacé au sirop. || *Marron d'Inde*, graine du marronnier d'Inde, riche en amidon, mais non comestible. || *Tirer les marrons du feu*, courir des risques sans profit personnel. ◆ adj. inv. Rouge-brun.

MARRONNIER n. m. Variété cultivée de châtaignier qui produit le marron *Castanea*. ● *Marronnier d'Inde* ou *marronnier*, arbre à feuilles composées palmées, souvent planté sur les voies publiques.

MARS n. m. (lat. *martius*, de Mars). Troisième mois de l'année.

MARS. Myth. rom. Dieu de la Guerre.

MARS, la première des planètes supérieures du système solaire.

MARSA EL-BREGA, port pétrolier de la Libye (Cyrénaïque).

MARSEILLAIS, E adj. et n. De Marseille.

Marseillaise (la), chant patriotique devenu en 1795, puis en 1879, l'hymne national français.

MARSEILLE, ch.-l. de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du dép. des Bouches-du-Rhône; 878 689 h. Seconde ville de France, premier port de la Méditerranée, centre commercial et industriel. — Fondée par les Phocéens au VI^e s. av. J.-C., prospère au temps des Romains, Marseille est devenue française en 1481.

MARSHALL, archipel de la Micronésie (Océanie); 27 000 h. — Sous mandat japonais de 1920 à 1944; sous tutelle des États-Unis de 1947 à 1986.

MARSHALL (George Catlett), général américain (1880-1959). Il a donné son nom au plan américain d'aide à l'Europe occidentale après la Seconde Guerre mondiale.

MARSOUIN n. m. (anc. scand. *marvsin*, porc de mer). Mammifère cétacé voisin du dauphin, très vorace, commun dans l'Atlantique, où il suit souvent les navires. || Fam. Militaire de l'infanterie de marine.

MARSUPIAL n. m. (lat. *marsupium*, bourse) [pl. *marsupiaux*]. Mammifère d'un type primitif, dont la femelle a une poche ventrale contenant les mamelles et qui est destinée à recevoir les petits après la naissance.

MARTE n. f. → MARTRE.

MARTEAU n. m. (lat. pop. *martellus*). Outil de percussion formé d'une tête en acier dur trempé et d'un manche. || Batant métallique servant de heurtoir à une porte. || Pièce garnie de feutre, qui frappe

la corde d'un piano. || Sphère métallique (7,257 kg) munie d'un fil d'acier et d'une poignée, que lancent les athlètes. || Premier osselet de l'oreille moyenne, dont le manche est solidaire du tympan et dont la tête s'articule avec l'enclume. || Requin des mers chaudes, à tête aplatie en deux lobes latéraux portant les yeux. ● *Marteau piqueur*, appareil d'abattage du charbon. || *Marteau pneumatique*, appareil de percussion dans lequel le travail de frappe est fourni par de l'air comprimé.

MARTEAU-PILON n. m. (pl. *marteaux-pilons*). Gros marteau de forge, fonctionnant à la vapeur, à l'air comprimé, etc.

MARTEL n. m. (lat. *martellus*, marteau). Se mettre *martel* en tête, se faire du souci.

MARTEL (Édouard), spéléologue français (1859-1938), créateur de la spéléologie.

MARTELAGE n. m. Action de marteler; façonnage ou forgeage au marteau.

MARTELEMENT n. m. Bruit d'un marteau qui frappe le métal. || Bruit cadencé.

MARTELER v. t. (anc. fr. *martel*, marteau) [conj. 3]. Frapper, forger, façonner au moyen du marteau. || Frapper fort et à coups redoublés; ébranler par un bruit fort et répété. || Articuler avec force, en détachant les mots.

MARTENOT (Maurice), ingénieur français (1898-1980), inventeur des ondes Martenot (1928).

MARTHE (sainte), sœur de Lazare et de Marie, dans l'Évangile.

MARTIAL, E, AUX adj. (lat. *martialis*, de Mars, dieu de la Guerre). Belliqueux; qui manifeste du goût pour le combat. || Qui

Vue partielle du Vieux-Port de Marseille, dominé par la basilique Notre-Dame-de-la-Garde (1853-1864).
[E. Quémener - C. E. D. R. I.]



martial

rappelle les habitudes militaires. ● **Arts martiaux**, ensemble des sports de combat d'origine japonaise, tels que le judo, le karaté, l'aïkido, le kendo. || *Cour martiale*, tribunal militaire d'exception (XVIII^e-XIX^e s.). || *Loi martiale*, loi d'exception confiant le maintien de l'ordre aux autorités militaires.

MARTIAL, poète latin (v. 40-v. 104), auteur d'*Épigrammes*.

MARTIEN, **ENNE** n. et adj. Relatif à la planète Mars; habitant imaginaire de cette planète.

MARTIGUES, ch.-l. de c. des Bouches-du-Rhône; 42 039 h. Port pétrolier (Lavéra); raffinage du pétrole.

MARTIN (*saint*), évêque de Tours (v. 315-397).

MARTIN, nom de plusieurs papes, dont MARTIN V (1368-1431). Son élection (1417) met fin au grand schisme.

MARTIN DU GARD (Roger), écrivain français (1881-1958), auteur de romans (*les Thibault*).

MARTINET n. m. (de *Martin*, n. pr.). Oiseau ressemblant à l'hirondelle, mais à ailes plus étroites et à queue plus courte.

MARTINET n. m. (du précédent.). Fouet formé de plusieurs brins de corde ou de cuir. || Marteau à bascule qui, mis en mouvement par une roue à cames, sert à battre les métaux.

MARTÍNEZ MONTAÑÉS (Juan), sculpteur espagnol (1568-1649), auteur de statues religieuses sur bois.

MARTINGALE n. f. (prov. *martegalo*, de Martigues). Demi-ceinture placée à la taille d'une capote, d'un pardessus, etc. || Procédé consistant à augmenter la mise et qui prétend assurer un bénéfice certain à un jeu de hasard.

MARTINI (Simone), peintre italien (v. 1284-1344).

MARTINICAIS, **E** adj. et n. De la Martinique.

MARTINIQUE (*île de la*) [972], une des Petites Antilles, formant un dép. français d'outre-mer; 1 100 km²; 328 566 h. Ch.-l. *Fort-de-France*. Parc naturel régional. — Colonisée par les Français à partir de 1635, l'île est département française d'outre-mer depuis 1946.

MARTIN-PÊCHEUR n. m. (pl. *martins-pêcheurs*). Petit oiseau au plumage brillant, qui se tient d'ordinaire au bord des cours d'eau et plonge avec rapidité pour prendre de petits poissons.

MARTRE ou **MARTE** n. f. (mot germ.). Mammifère carnassier à fourrure estimée.

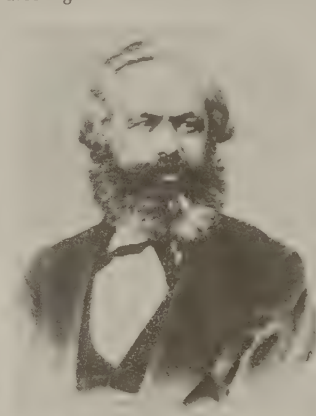
MARTYR, **E** adj. et n. (lat. *martyr*; du gr. *martys*, -uros, témoin). Qui souffre ou qui meurt pour ses croyances religieuses ou pour une cause politique. || Qui souffre de mauvais traitements systématiques.

MARTYRE n. m. (lat. *martyrium*). Mort,

tourments endurés pour une cause. || Grande douleur physique ou morale.

MARTYROLOGE n. m. Liste ou catalogue des martyrs et des saints. || Catalogue de victimes.

MARX (Karl), révolutionnaire allemand (1818-1883), auteur du *Manifeste du parti communiste* et du *Capital*, fondateur avec Engels de la 1^{re} Internationale.



Karl Marx. [A. P. N.]

MARXISME n. m. Théorie de K. Marx, de F. Engels et de leurs continuateurs reposant sur le matérialisme dialectique.

MARXISME-LÉNINISME n. m. Théorie et pratique politiques s'inspirant de Marx et de Lénine.

MARXISTE adj. et n. Qui appartient au marxisme.

MARY (*puy*), sommet du massif du Cantal; 1 787 m.

MARYLAND, État de l'est des États-Unis; 27 394 km²; 4 216 000 h. Cap. *Annapolis*. V. princ. *Baltimore*.

MAS [ma ou mas] n. m. (mot prov.). En Provence, maison de campagne, ferme.

MASACCIO (Tommaso DI SER GIOVANNI, dit), peintre italien (1401-v. 1428), principal représentant de la Renaissance florentine en matière picturale.

MASAN, port de la Corée du Sud; 387 000 h.

MASARYK (Tomáš), homme d'État tchécoslovaque (1850-1937). Il est le premier président de la République (1918-1935).

MASCARA → **MOUASKAR**.

MASCARADE n. f. (it. *mascherata*). Déguisement avec des masques. || Troupe de gens masqués. || Mise en scène trompeuse, hypocrisie.

MASCAREIGNES (*îles*), anc. nom de

l'archipel, dans l'océan Indien, formé principalement par la Réunion et l'île Maurice.

MASCARET n. m. (mot gascon). Surélévation brusque des eaux, qui se produit dans certains estuaires au moment du flux et qui progresse rapidement vers l'amont sous la forme d'une vague déferlante.

MASCARON n. m. (it. *mascherone*). Masque sculpté de fantaisie pouvant décorer la clef de l'arc ou de la plate-bande d'une baie, la panse d'un vase, l'orifice d'une fontaine, etc.

MASCATE, cap. de l'Oman, sur le golfe d'Oman; 80 000 h. avec le port.

MASCOTTE n. f. (prov. *mascolo*, sortilège). Fam. Fétiche, porte-bonheur.

MASCULIN, **E** adj. (lat. *masculus*, de *masculus*, mâle). Qui appartient au mâle, à l'homme, qui a ses caractères. ● *Rime masculine*, rime qui ne finit pas par un e muet ou une syllabe muette.

MASCULIN n. m. Un des genres grammaticaux, s'appliquant en principe aux êtres mâles, mais le plus souvent arbitrairement à certaines catégories de mots.

MASCULINISER v. t. Donner un caractère masculin.

MASCULINITÉ n. f. Ensemble des traits psychologiques considérés comme caractéristiques du sexe masculin.

MAS-D'AZIL (Le), ch.-l. de c. de l'Ariège; 1 404 h. Grotte préhistorique.

MASERU, cap. du Lesotho; 45 000 h.

MASINISSA, roi de Numidie (v. 238-148 av. J.-C.), allié des Romains lors de la deuxième guerre punique.

MASOCHISME n. m. (de L. von Sacher-Masoch, romancier autrichien). Perversion qui fait rechercher le plaisir sexuel dans la douleur physique et les humiliations.

MASOCHISTE adj. et n. Relatif au masochisme; atteint de masochisme.

MASPERO (Gaston), égyptologue français (1846-1916).

MASQUAGE n. m. Action de masquer.

MASQUE n. m. (it. *maschera*). Objet (tissu, carton, appareil) dont on se couvre la figure pour se déguiser, se cacher, se protéger ou exprimer une croyance, un désir, une crainte. || *Litt.* Personne qui porte un masque. || *Litt.* Apparence, aspect du visage. || Crème, pâte ou gel utilisés en application pour les soins esthétiques du visage. || Moulage de la face, pris sur le visage ou sur le cadavre. || Appareil de protection dont on se couvre le visage. || Appareil que l'on applique sur le nez et la bouche pour administrer les anesthésiques gazeux et l'oxygène. ● *Arracher le masque à qqn*, dévoiler sa duplicité.

MASQUÉ, **E** adj. Qui porte un masque.

● **Bal masqué**, bal où l'on va sous un déguisement.

MASQUER v. t. Couvrir d'un masque. || Cacher à la vue, à la pensée.

MASSACHUSETTS, État des États-Unis, en Nouvelle-Angleterre; 21 385 km²; 5 737 000 h. Cap. Boston.

MASSACRANT, E adj. Humeur massacrante, maussade, insupportable.

MASSACRE n. m. Action de massacrer. || Travail très mal exécuté. ● Faire un massacre (Pop.), remporter un grand succès. || Jeu de massacre, jeu forain qui consiste à renverser avec des balles des poupées à bascule.

MASSACRER v. t. (lat. pop. *matteuculare*). Tuer sauvagement en masse des êtres qui ne se défendent pas. || Fam. Abîmer, défigurer par une exécution défectueuse.

MASSADA, forteresse de Palestine, près de la mer Morte, dernier bastion de la résistance juive aux Romains (66-73 apr. J.-C.).

MASSAGE n. m. Action de masser.

MASSALIOTE adj. et n. (de *Massalia*, n. grec de Marseille). De l'antique Marseille.

MASSAOUA, port d'Éthiopie (Érythrée), sur la mer Rouge; 29 000 h.

MASSE n. f. (lat. *massa*). Grande quantité d'une matière, d'une substance sans forme précise; amas de parties qui font corps ensemble. || Ensemble non délimité d'individus considérés en dehors des structures sociales traditionnelles, et constituant l'objectif socioculturel de certaines activités comme la publicité, la culture de masse, les loisirs. || Grande réunion de gens, le plus grand nombre. || La classe ouvrière, le peuple (surtout au pl.). || Ensemble des pièces conductrices qui, dans une installation électrique, sont mises en communication avec le sol. || Phys. Quotient de l'intensité d'une force constante par l'accélération du mouvement qu'elle produit quand on l'applique au corps considéré (*masse inerte*) ou grandeur qui caractérise ce corps relativement à l'attraction qu'il subit de la part d'un autre (*masse pesante*). [L'unité principale de masse est le kilogramme.] ● Des masses (Pop.), beaucoup. || En masse, en grand nombre. || Masse d'air, flux d'air qui présente une certaine homogénéité. || Masse monétaire, ensemble des billets en circulation, des monnaies divisionnaires et des dépôts à vue. || Une masse de (Fam.), une grande quantité de, un grand nombre de.

MASSE n. f. (lat. *mateola*). Gros marteau, en métal ou en bois, servant à enfoncer, frapper, casser qqch. ● Masse d'armes, arme formée d'un manche surmonté d'une masse métallique, souvent garnie de pointes (Moyen Âge).

MASSENA (André), maréchal de France (1758-1817).

MASSENET (Jules), compositeur français (1842-1912), auteur d'opéras (Manon, Werther).

MASSEPAIN n. m. (it. *marzapane*; de l'ar.). Petit biscuit rond, fait avec des amandes, du sucre et des blancs d'œufs.

MASSER v. t. (ar. *mass*, palper). Presser, pétrir différentes parties du corps avec les mains pour assouplir les tissus, fortifier les muscles, atténuer les douleurs, etc.

MASSER v. t. Rassembler, disposer en masse. ♦ se masser v. pr. Se réunir en masse, se grouper.

MASSEUR, EUSE n. Personne habilitée à effectuer des massages. (On dit aussi MASSEUR KINESITHÉRAPEUTE.)

MASSICOT n. m. (de *Massicot*, n. de l'inventeur). Machine à rogner le papier, à cisailer les placages de bois.

MASSICOTER v. t. Couper au massicot.

MASSIF, IVE adj. Qui forme une masse imposante, épaisse. || Qui forme un bloc compact, non plaqué. || En grande quantité. || Qui groupe un grand nombre de personnes.

MASSIF n. m. Ensemble de plantes fleuries ou d'arbustes, dans un parterre. || Ensemble de hauteurs présentant un caractère montagneux. ● *Massif ancien*, région formée de terrains plissés au précambrien ou au primaire, n'ayant subi que de larges déformations ou des cassures.

MASSIF CENTRAL, ensemble de hautes terres, en partie volcaniques, du centre et du sud de la France. Il s'étend notamment sur l'Auvergne et le Limousin, domine les plaines de la Saône et la vallée du Rhône, et culmine à 1 885 m au puy de Sancy.

MASILLON (Jean-Baptiste), prédicateur français (1663-1742).

MASSIQUE adj. Phys. Qui concerne la masse. || Se dit d'une grandeur caractéristique d'un corps divisée par la masse de celui-ci.

MASSIVEMENT adv. De façon massive.

MASS MEDIA n. m. pl. (mots angl.). Ensemble des moyens et des techniques qui permettent la diffusion de messages écrits ou audiovisuels.

MASSON (André), peintre français (1896-1987), pionnier du surréalisme.

MASSUE n. f. (lat. *matteuca*, massue). Bâton noueux, beaucoup plus gros à un bout qu'à l'autre. || Arme contondante, en usage de l'Antiquité au XVI^e s. ● *Argument massue*, qui laisse sans réplique l'interlocuteur. || *Coup de massue*, événement catastrophique et brutal.

MASSY, ch.-l. de c. de l'Essonne; 40 438 h.

MASTABA n. m. (mot ar.). Monument

funéraire en forme de trapèze (abritant caveau et chapelle), construit pour les notables de l'Égypte de l'Ancien Empire.

MASTIC n. m. (gr. *mastikhê*, gomme de lentisque). Ciment à base de carbonate de calcium et d'huile de lin, servant à boucher des trous ou des joints.

MASTICAGE n. m. Action de joindre ou de remplir avec du mastic.

MASTICATEUR, TRICE adj. Qui intervient dans la mastication.

MASTICATION n. f. Action de mâcher.

MASTIQUER v. t. (lat. *masticare*). Triturer des aliments avec les dents avant de les avaler.

MASTIQUER v. t. Coller, joindre, boucher avec du mastic.

MASTOC adj. inv. (all. *Mastochs*, bœuf à l'engrais). Fam. Lourd, épais, grossier.

MASTODONTE n. m. (gr. *mastos*, mamelle, et *odontos*, dent). Mammifère fossile de la fin du tertiaire et du début du quaternaire, voisin de l'éléphant, mais muni de molaires avec des proéminences en forme de mamelons et parfois de deux paires de défenses. || Fam. Personne, chose d'un énorme volume.

MASTOÏDE adj. (gr. *mastoeidês*, qui a l'apparence d'une mamelle). Se dit de l'émence placée à la partie inférieure et postérieure de l'os temporal.

MASTOÏDIEN, ENNE adj. Cavités mastoïdiennes, cavités creusées dans l'os temporal, en communication avec la caisse du tympan.

MASTOÏDITE n. f. Inflammation des cavités mastoïdiennes, qui peut accompagner l'otite aiguë.

MASTURBATION n. f. Action de masturber.

MASTURBER v. t. (lat. *masturban*). Procurer le plaisir sexuel par l'excitation manuelle des parties génitales. ♦ se masturber v. pr. Se livrer à la masturbation sur soi-même.

MAS-TU-VU n. m. inv. Personne vaniteuse.

MASURE n. f. (bas lat. *mansura*, demeure). Maison misérable, délabrée.

MAT, E [mat] adj. (lat. *mattus*, humide). Qui n'a pas d'éclat, de poli, de brillant. || Qui n'a pas de résonance.

MAT [mat] n. m. (mot ar.). Aux échecs, position du roi qui est en échec, sans pouvoir se mettre hors de prise, ce qui termine la partie. ♦ adj. inv. Se dit du joueur qui a perdu.

MÂT n. m. (mot frq.). Pièce de bois ou de métal, verticale ou oblique, portant la voilure d'un navire. || Longue pièce de bois verticale pour hisser des drapeaux. ● Grand mât, mât principal d'un voilier, le deuxième à partir de l'avant.

MATABÉLÉ ou **MATABELELAND**,

Matabélé

région du Zimbabwe. V. princ. *Bulawayo*.

MATADI, port du Zaïre, sur le Zaïre; 162 000 h.

MATADOR n. m. (mot esp., de *matar*, tuer). Celui qui, dans les courses de taureaux, a reçu l'alternative et qui est chargé de tuer l'animal.

MATAMORE n. m. (esp. *Matamoras*, tueur de Maures [personnage de la comédie espagnole]). Faux brave, fanfaron.

MATAMOROS, v. du Mexique, à la frontière américaine; 193 000 h.

MATAPAN (*cap*), anc. cap **Ténare**, cap au sud du Péloponnèse.

MATCH [matʃ] n. m. (mot angl.) [pl. *matches* ou *matchs*]. Compétition sportive disputée entre deux concurrents, deux équipes.

MATÉ n. m. (mot esp.; du quechua). Arbre de l'Amérique du Sud, voisin du houx.

MATELAS n. m. (mot ar.). Grand coussin piqué, servant à garnir un lit, et qui peut

être soit bourré de laine, soit à ressorts, soit en caoutchouc. || Épaisse couche. ● *Matelas pneumatique*, enveloppe de toile caoutchoutée ou de plastique que l'on gonfle, qui est utilisée pour le camping, la plage, etc.

MATELASSER v. t. Fixer par des piqûres une couche textile moelleuse à l'envers d'un tissu; rembourrer qqch.

MATELASSIER, ÈRE n. Personne qui confectionne, répare, carde les matelas.

MATELOT n. m. (moyen néerl. *matte-noot*, compagnon). Homme d'équipage qui, à bord, participe à la manœuvre et à l'entretien du navire. || Premier grade des hommes du rang de la Marine nationale.

MATELOTE n. f. (de *matelot*). Mets composé de poisson, surtout d'anguille, accommodé au vin rouge et aux oignons.

MATER v. t. *Mater qqn*, le soumettre à son autorité, briser sa résistance. || *Mater qqch*, s'en rendre maître, en arrêter l'expansion.

MATÉRIALISATION n. f. Action de matérialiser, de se matérialiser.

MATÉRIALISER v. t. (lat. *materia*, matière). Donner une forme concrète; rendre réel, effectif. || Considérer comme matériel. || Définir par un signe une direction, une voie de circulation. ♦ se matérialiser v. pr. Devenir réel.

MATÉRIALISME n. m. Position philosophique qui considère la matière comme la seule réalité et qui fait de la pensée un phénomène matériel, au même titre que les autres phénomènes. || Manière de vivre de ceux pour qui comptent seuls les biens matériels et le plaisir immédiat.

● *Matérialisme dialectique*, philosophie exprimant les lois générales du monde et de la pensée et affirmant que la réalité sociale, constituée par l'ensemble des rapports de production détermine la conscience

MATÉRIALISTE adj. et n. Relatif au matérialisme; qui en est partisan.

MATÉRIALITÉ n. f. Qualité de ce qui est matériel. || Réalité, existence.

MATÉRIAU n. m. (moyen fr. *material*, matériel). Toute matière entrant dans la construction de qqch. ♦ pl. Ensemble des matières entrant dans la construction des bâtiments, voies de communication, etc. || Tout ce qu'on rassemble de faits, d'idées pour la composition d'un ouvrage littéraire, documents.

MATÉRIEL, ELLE adj. (lat. *materialis*, de *materia*, matière). Formé par la matière. || Qui existe effectivement, réel, tangible. || Qui appartient aux nécessités de la vie humaine, aux moyens financiers de l'existence. || Trop attaché à l'argent, aux plaisirs. ● *Temps matériel*, temps nécessaire pour accomplir une action.

MATÉRIEL n. m. Ensemble des objets de toute nature qui servent à une exploitation, à un établissement, à un sport, à une activité, etc.; ensemble des équipements nécessaires aux forces armées.

MATÉRIELLEMENT adv. Positivement, réellement. || En ce qui concerne les biens matériels.

MATERNAGE n. m. Ensemble des soins qu'il faut assurer chez les sujets impotents ou comateux, les opérés, etc.

MATERNEL, ELLE adj. (lat. *maternus*). Propre à une mère, qui concerne les mères. || Du côté de la mère. ● *École maternelle*, ou *maternelle* n.f., école facultative (mais très fréquentée en France) pour les enfants de deux à six ans.

MATERNELLE n. f. École maternelle.

MATERNER v. t. Établir une relation de maternage. || Entourer de soins excessifs, protéger excessivement.

MATERNITÉ n. f. (lat. *maternitas*, de *mater*, mère). État, qualité de mère. || Sentiment maternel. || Action de mettre un enfant au monde. || Établissement ou ser-

VOCABULAIRE

NOTATION

DÉFINITION

implication

$\Rightarrow$

$A \Rightarrow B$

A implique B

équivalence

$\Leftrightarrow$

$A \Leftrightarrow B$

A équivariant à B

appartenance

$\in$

$a \in A$

a appartient à A

non-appartenance

$\notin$

$b \notin A$

b n'appartient pas à A

inclusion

$\subset$

$A \subset B$

A inclus dans B

non-inclusion

$\not\subset$

$M \not\subset B$

(M n'est pas inclus dans B)

contenance

$\supset$

$B \supset A$

B contient A

non-contenance

$\not\supset$

$B \not\supset M$

B ne contient pas M

intersection

$\cap$

$T = A \cap B$

T égal à A inter B

(T est l'ensemble des éléments qui appartiennent à la fois à A et à B)

réunion

$\cup$

$R = A \cup B$

R égal à A union B

(R est l'ensemble des éléments qui appartiennent soit à A, soit à B)

Mathématiques. Principales relations de la logique et de la théorie des ensembles, avec leur notation et leur définition.

vice hospitalier où s'effectuent les accouchements. || Tableau représentant une mère avec son enfant.

MATHÉMATICIEN, ENNE n. Personne qui étudie, qui professe les mathématiques.

MATHÉMATIQUE adj. (gr. *mathēmatikos*, de *mathēma*, science). Qui a trait aux mathématiques. || Rigoureux. • *C'est mathématique*, c'est inévitable. ♦ n. f. Syn. de **MATHÉMATIQUES**.

MATHÉMATIQUEMENT adv. Selon les règles des mathématiques. || Avec une exactitude rigoureuse; inévitablement.

MATHÉMATIQUES n. f. pl. Disciplines étudiant, par le moyen du raisonnement déductif, les propriétés des êtres (nombres, figures géométriques, etc.) ainsi que les relations qui s'établissent entre eux.

MATHÉMATISATION n. f. Action de mathématiser.

MATHÉMATISER v. t. Introduire dans un domaine les méthodes mathématiques.

MATHEUX, EUSE n. *Fam.* Personne qui est douée pour les mathématiques, qui les étudie.

MATHIAS (*saint*) → **MATTHIAS**.

MATHIAS I^{er} Corvin (1440-1490), roi de Hongrie de 1458 à 1490, législateur et protecteur des arts.

MATHIEU (Georges), peintre abstrait français, né en 1921.

MATHILDE († 1083), princesse flamande, épouse de Guillaume I^{er} le Conquérant.

MATHILDE ou **MAHAUT** (1046-1115), comtesse de Toscane (1055-1115). En 1077, elle légua ses États à la papauté.

MATHILDE (1102-1167), reine d'Angleterre, mère d'Henri II.

MATHS n. f. pl. Abrév. *fam.* de **MATHÉMATIQUES**.

MATHURĀ, v. de l'Inde (Uttar Pradesh); 161 000 h. Centre politique, religieux et culturel sous la dynastie Kuṣāṇa.

MATHUSALEM, patriarche hébreu. Il passe pour avoir vécu 969 ans.

MATIERE n. f. (lat. *materia*). Réalité constitutive des corps, susceptible de toutes sortes de formes. || Substance ayant des caractéristiques déterminées. || Substance dont une chose est faite. || Ce qui constitue le fond, le sujet d'un discours, d'un ouvrage; ce qui est l'objet d'enseignement, ce qui est l'objet de connaissance. || *Dr.* Ce qui concerne une juridiction. • En matière de, en fait de. || *Entrer en matière*, aborder son sujet. || *Être, donner matière à*, être l'occasion, la cause de. || *Table des matières*, liste indiquant ce qui a été développé dans le cours d'un ouvrage.

Matignon (*accords*), accords conclus le 7 juin 1936 entre le patronat français et les syndicats ouvriers.

Matignon (*hôtel*), construit v. 1721 et situé rue de Varennes à Paris. Il abrite les services du Premier ministre.

MATIN n. m. (lat. *matutinum*). Temps compris entre minuit et midi; usuellement, partie du jour comprise entre le lever du soleil et midi. • *De bon matin, de grand matin*, de bonne heure. || *Un beau matin*, un jour indéterminé. ♦ adv. De bonne heure. || Dans la matinée.

MÂTIN, E n. *Fam.* Personne vive, délurée. ♦ interj. *Mâtin!*, exprime l'étonnement ou l'admiration (vx).

MÂTIN n. m. (lat. *mansuetus*, approuvé). Gros chien de garde.

MATINAL, E, AUX adj. Propre au matin. || Qui se lève de bonne heure.

MÂTINÉ, E adj. Qui n'est pas de race pure. || Qui est mêlé à qqch d'autre.

MATINÉE n. f. Temps qui s'écoule depuis le point du jour jusqu'à midi. || Spectacle qui a lieu l'après-midi.

MATINES n. f. pl. (de *matin*). Office nocturne monastique appelé *auj.* **VIGILE**.

MATISSE (Henri), peintre français (1869-1954), maître du fauvisme.



Henri Matisse :
Odalisque
à la culotte
rouge.

[Lauros-Giraudo ;
© by les Héritiers
H. Matisse]

MATITÉ n. f. État de ce qui est mat.

MATO GROSSO et **MATO GROSSO DO SUL**, États du Brésil occidental; 2511 000 h. Cap. Cuiabá et Campo Grande.

MATOIS, E adj. et n. (mot arg.). *Litt.* Qui a de la ruse et de la finesse.

MATON, ONNE n. (arg. *mater*, épier). *Pop.* Gardien, gardienne de prison.

MATOU n. m. Nom usuel du chat mâle.

MATRAQUAGE n. m. Action de matraquer.

MATRAQUE n. f. (mot ar.). Arme contondante, faite d'un cylindre de bois ou de caoutchouc durci.

MATRAQUER v. t. Frapper à coups de matraque. || Assommer le client en pratiquant un prix excessif. || Infliger à qqn ou au public un slogan, une image publi-

citaire en les répétant avec insistance.

MATRIARCAL, E, AUX adj. Relatif au matriarcat.

MATRIARCAT n. m. (lat. *mater*, mère, et gr. *arkhê*, commandement). Système social, politique et juridique en vertu duquel, chez certains peuples, les femmes ont une autorité prépondérante dans la famille et dans l'organisation sociale.

MATRICIAIRE n. f. (de *matrice*). Plante herbacée odorante, dont une espèce est la petite camomille.

MATRICE n. f. (lat. *matrix*, *matricis*). Syn. vieilli de **UTÉRUS**. || *Math.* Tableau de *m. n* nombres disposés suivant *m* lignes et *n* colonnes, *m* et *n* pouvant être égaux. || *Stat.* Arrangement ordonné d'un ensemble d'éléments. || *Techn.* Moule en creux ou en relief, servant à reproduire une empreinte sur un objet soumis à son action.

MATRICULE n. m. et adj. Numéro d'inscription sur la matricule.

MATRICULE n. f. (bas lat. *matricula*, petit registre). Registre où sont inscrits tous les individus qui entrent dans un

hôpital, dans une prison, dans un corps de troupes, etc. || Inscription sur ce registre. || Extrait de cette inscription.

MATRIMONIAL, E, AUX adj. (lat. *matrimonium*, mariage). Qui a rapport au mariage. • *Agence matrimoniale*, établissement qui met en rapport des gens désirant se marier.

MATRONE n. f. (lat. *matrona*). *Antiq.* Dame romaine. || Femme d'âge mûr, aux manières vulgaires.

MATRONYME n. m. Nom de famille formé d'après le nom de la mère.

MATSUDO, v. du Japon (Honshû); 401 000 h.

MATSUSHIMA, baie et archipel du Japon, sur la côte orientale de Honshû. Tourisme.

MATSUYAMA, v. du Japon (Shikoku); 402 000 h.

Matsys

MATSYS (Quentin), peintre flamand (v. 1466-1530), auteur de grands retables, puis peintre de portraits (*le Changeur et sa femme*). — Il a deux fils peintres, JAN (v. 1505-1575) et CORNELIS (v. 1508-1560).

MATTERHORN, nom all. du Cervin.

MATTHIAS ou **MATHIAS** (*saint*), disciple du Christ.

MATTHIEU (*saint*), apôtre et évangéliste (I^{er} s.).

MATURATION n. f. (lat. *maturation*, de *maturare*, mûrir). Processus conduisant au développement complet d'un phénomène, d'un individu ou d'une chose. || Ensemble des phénomènes par lesquels un fruit arrive à maturité.

MATURE adj. (lat. *maturus*). Arrivé à maturité.

MÂTURE n. f. *Mar*. Ensemble des mâts, vergues et cordages d'un navire.

MATURITÉ n. f. État des fruits quand ils sont mûrs. || Période de la vie comprise entre la jeunesse et la vieillesse. || État des choses qui ont atteint leur complet développement.

MATUTE (Ana Maria), femme de lettres espagnole, née en 1926, auteur de romans (*Fête au Nord-Ouest*, *la Trappe*).

MAUBEUGE, ch.-l. de c. du Nord, sur la Sambre; 36 156 h. Métallurgie.

MAUDIRE v. t. (lat. *maledicere*) [conj. comme *finir*, sauf au part. pass.]. Lancer contre qqn une malédiction; appeler sur lui la colère divine. || Exprimer son impatience, sa colère contre qqch, qqn.

MAUDIT, **E** adj. et n. Voué à la damnation, rejeté par la société. ♦ adj. Très désagréable, très mauvais.

MAUGES (les), partie S.-O. de l'Anjou.

MAUGHAM (William Somerset), écrivain britannique (1874-1965), auteur de pièces de théâtre et de romans (*le Fil du rasoir*).

MAUGRÉER v. i. et t. (anc. fr. *maugré*, chagrin). Manifester de la mauvaise humeur, s'emporter.

MAUGUIO, ch.-l. de c. de l'Hérault, près de l'étang de Mauguio (ou étang de l'Or); 9 850 h.

MAUMUSSON (*pertuis de*), passage entre l'île d'Oléron et la côte.

MAUNA KĒA, volcan éteint, point culminant de l'île d'Hawaï (4 208 m).

MAUPASSANT (Guy DE), écrivain français (1850-1893), auteur de romans (*Bel-Ami*) et de nouvelles (*la Maison Tellier*).

MAUPEOU (René Nicolas DE), chancelier de France (1714-1792). En 1768, il constitue avec Terray et le duc d'Aiguillon un triumvirat antiparlementaire.

MAUPERTUIS (Pierre DE), mathématicien français (1698-1759).

MAURE ou **MORE** n. m. et adj. (lat. *Maurus*, Africain). Chez les Romains,

terme s'appliquant aux Berbères de l'Ouest (Mauritanie).

MAUREPAS (Jean Frédéric DE), homme politique français (1701-1781), secrétaire d'État sous Louis XV, ministre sous Louis XVI.

MAURES (les), massif forestier dominant la côte de Provence (Var); 780 m.

MAURESQUE ou **MORESQUE** adj. Propre aux Maures. ♦ adj. et n. f. Femme maure.

MAURÉTANIE → MAURITANIE.

MAURIAC, ch.-l. d'arr. du Cantal, près de la Dordogne; 4 776 h. Église romane.

MAURICIA (François), écrivain français (1885-1970), auteur de romans (*Genitrix*, *Thérèse Desqueyroux*, *le Nœud de vipères*) et de pièces de théâtre (*Asmodée*).

MAURICE (île), État insulaire de l'océan Indien, à l'E. de Madagascar; 2 040 km²; 1 000 000 h. Cap. *Port-Louis*. Langue : anglaise. Sucre de canne. — Française de 1715 à 1810 sous le nom de *île de France*, Maurice devient britannique de 1814 à 1968, date de son indépendance.

MAURICE (v. 539-602), empereur byzantin (582-602).

MAURICE DE NASSAU (1567-1625), fils de Guillaume I^{er} le Taciturne, stathouder de Hollande à partir de 1585. Il combat la domination espagnole.

MAURICE DE SAXE, dit le Maréchal de Saxe (1696-1750), fils naturel d'Auguste II, roi de Pologne, homme de guerre au service de la France à partir de 1720. Vainqueur à Fontenoy (1745).

MAURICIEN, **ENNE** adj. et n. De l'île Maurice.

MAURIENNE (la), nom de la vallée de l'Arc (Savoie).

MAURITANIE ou **MAURÉTANIE**, anc. pays de l'O. de l'Afrique du Nord, habité par les Maures, tribus berbères qui forment un royaume, passé au II^e s. av. J.-C. sous la dépendance de Rome. La région est conquise par les Arabes au VIII^e s.

MAURITANIE, État de l'Afrique occidentale; 1 080 000 km²; 2 millions d'h. Cap. *Nouakchott*. Langues : arabe et français. Pays saharien et sahélien (très atteint par la sécheresse). Exportation de fer. — L'islam gagne le pays (VII^e-VIII^e s.), peuplé de Berbères; les Arabes Hassanes s'infiltrent aux XV^e-XVII^e s.; les Français s'emparent du pays en 1902; l'indépendance intervient en 1960.

MAURITANIEN, **ENNE** adj. et n. De la Mauritanie.

MAUROIS (André), écrivain français (1885-1967), auteur de biographies romancées (*Ariel* ou *la Vie de Shelley*).

MAURRAS (Charles), écrivain nationaliste français (1868-1952).

MAURYA, dynastie fondée par Candragupta (320-185 av. J.-C.).

MAUSOLE († 353 av. J.-C.), satrape de Carie de 377 à 353 av. J.-C., dont le tombeau, à Halicarnasse, est célèbre (*le Mausolée*).

MAUSOLÉE n. m. (de *Mausole*, n. pr.). Monument funéraire somptueux.

MAUSSADE adj. (de *mal*, et anc. fr. *sade*, agréable). Qui manifeste de la mauvaise humeur, hargneux. || Désagréable, ennuyeux, triste.

MAUTHAUSEN, localité d'Autriche, près de Linz. Camp de concentration allemand de 1938 à 1945.

MAUVAIS, **E** adj. (lat. pop. *malifatus*, de *malum fatum*, mauvais sort). Qui présente un défaut, qui n'a pas les qualités qu'il devrait avoir. || Qui n'a pas les qualités morales requises, qui fait le mal. || Qui ne convient pas, inopportun. || Dangereux, nuisible. || Qui rapporte peu, insuffisant. ♦ *La trouver mauvaïse* (fam.), être vexé de qqch. || *Mauvais bruits*, propos défavorables. || *Mauvaise tête*, personne sujette à des coups de tête; qui n'a pas bon caractère. || *Mer mauvaïse*, mer très agitée. || *Trouver mauvaïs* que, considérer comme néfaste. ♦ adv. Il fait mauvaïs, il fait un vilain temps. || *Sentir mauvaïs*, exhaler une odeur fétide.

MAUVE n. f. (lat. *malva*). Plante, à fleurs roses ou violacées, dont l'infusion est laxative et calmante. ♦ adj. et n. m. Couleur violet pâle à reflets blancs.

MAUVIETTE n. f. (anglo-saxon *maew*, mouette). Nom de l'alouette devenue grasse (vx). || *Fam.* Personne très chétive ou malade.

MAXENCE (v. 280-312), empereur romain de 306 à 312. Il est vaincu par Constantin au pont Milvius (312).

MAXILLAIRE adj. (lat. *maxillaris*, de *maxilla*, mâchoire). Relatif aux mâchoires.

MAXILLAIRE n. m. Chacun des os qui constituent les mâchoires.

MAXIMAL, **E**, **AUX** adj. (lat. *maximus*). Se dit de ce qui est au plus haut degré.

MAXIMALISER v. t. → MAXIMISER.

MAXIME n. f. (lat. *maxima* [sententia], [pensée] générale). Formule brève énonçant une règle de morale ou de conduite ou une réflexion d'ordre général.

MAXIMIEN (v. 250-310), empereur romain de 286 à 305. Associé à l'Empire par Dioclétien, il abdique avec lui en 305.

MAXIMILIEN I^{er} (1459-1519), archiduc d'Autriche, empereur germanique à partir de 1493. Son mariage avec Marie de Bourgogne fait entrer les États bourguignons dans les possessions des Habsbourg, mais il perd la Bourgogne (1482).

MAXIMILIEN I^{er} JOSEPH (1756-1825), électeur (1799), puis roi de Bavière (1806-1825).

MAXIMILIEN (1832-1867), archiduc d'Autriche, puis empereur du Mexique.

Choisi comme empereur du Mexique par Napoléon III en 1864, il ne peut s'imposer et est fusillé.

MAXIMISER ou **MAXIMALISER** v. t. Porter au maximum. || Donner à une grandeur, à un fait ou à une idée la plus haute valeur possible.

MAXIMUM n. m. (mot lat. signif. le plus grand) [pl. *maximums* ou *maxima*]. Le plus haut degré qu'une chose puisse atteindre. ● Au *maximum*, au plus haut degré. ♦ adj. Syn. de **MAXIMAL**.

MAXWELL [makswel] n. m. (de J. C. Maxwell). Anc. unité de mesure de flux magnétique (symbole : M).

MAXWELL (James Clerk), physicien britannique (1831-1879), auteur de la théorie électromagnétique de la lumière.

MAYA adj. Relatif aux Mayas, à leur civilisation.

MAYA n. m. Langue indienne parlée en Amérique centrale.

MAYAS, peuple indien d'Amérique centrale (Guatemala, Belize, S. du Mexique). Ils édifient une brillante civilisation, dont l'apogée se situe entre 600 et 900 de notre ère (Tikal, Copán, Palenque).

MAYENCE, v. d'Allemagne, cap. de la Rhénanie-Palatinat, sur le Rhin; 187 000 h. Cathédrale romane (XI^e-XIII^e s.).

MAYENNE (la), riv. du Maine, qui se joint à la Sarthe pour former la Maine; 185 km.

MAYENNE (départ. de la) [53], départ. de la Région Pays de la Loire; 5 175 km²; 271 784 h. Ch.-l. Laval. 3 arr. (Château-Gontier, Laval, Mayenne), 32 c., 259 comm.

MAYENNE, ch.-l. d'arr. de la Mayenne, sur la Mayenne; 14 298 h.

MAYENNE (Charles DE LORRAINE, duc DE), prince français (1554-1611). Chef de la Ligue à la mort de son frère Henri de Guise, il est vaincu à Arques (1589) et à Ivry (1590) par Henri IV.

MAYONNAISE n. f. (de Port-Mahon, aux Baléares). Sauce froide composée d'une émulsion de jaune d'œuf et d'huile.

MAYOTTE (976), une des Comores; 374 km²; 47 000 h. — En 1976, sa population s'est prononcée pour le maintien de l'île dans le cadre français.

MA YUAN, peintre chinois de l'époque Song (actif de 1190 à 1225).

MAZAMET, ch.-l. de c. du Tarn; 13 337 h. Délainage.

MAZARIN (Jules), prélat et homme d'État français d'origine italienne (1602-1661). Successeur de Richelieu, il termine la guerre de Trente Ans (1648), triomphe de la Fronde et impose à l'Espagne le traité des Pyrénées (1659).

MAZDÉISME n. m. Religion de l'Iran ancien réformée par Zarathushtra.

MAZEPPA (Ivan Stepanovitch), chef des Cosaques d'Ukraine (1644-1709). Il sert d'abord le tsar Pierre le Grand, puis se tourne contre lui.

MAZETTE n. f. (normand *mesette*, mésange). Fam. Personne qui manque de force, d'énergie, d'habileté. ♦ interj. Exprime l'admiration.

MAZOUT [mazut] n. m. (mot russe). Nom usuel du *fuel* ou du *fuel domestique*.

MAZOVIE, région de Pologne, sur la Vistule moyenne.

MAZURIE, région du N.-E. de la Pologne.

MAZURKA n. f. (mot polon.). Danse à trois temps, d'origine polonaise (Mazurie); air sur lequel elle s'exécute.

MAZZINI (Giuseppe), patriote italien (1805-1872). Il fonde, en exil, une société secrète (*la Jeune-Italie*), élément moteur du Risorgimento.

M'BA (Léon), homme d'État gabonais (1902-1967), premier président de la République (1961-1967).

MBABANE, cap. du Swaziland; 30 000 h.

MBANDAKA, anc. *Coquilhatville*, v. du Zaïre, sur le Zaïre; 149 000 h.

MBINI, anc. *Rio Muni*, partie continentale de la Guinée-Équatoriale.

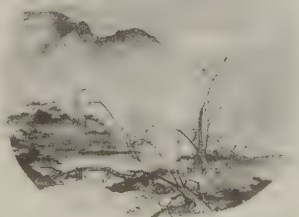
MBUJI-MAYI, v. du Zaïre (Kasaï); 383 000 h.

ME pron. pers. de la 1^{re} pers. du sing., compl. d'objet direct ou indirect (avant le verbe).

MEA CULPA [mekylpa] n. m. inv. (mots lat. tirés du Confiteor, signif. *par ma faute*). Faire son *mea culpa*, se repentir, avouer sa faute.

MÉANDRE n. m. (gr. *Maiandros*, le Méandre, fl. sinueux d'Asie Mineure). Sinueusité décrite par un cours d'eau. || Détour sinueux et tortueux.

MÉANDRE → MENDERES.



Ma Yuan : Paysage avec saules et montagnes lointaines. Peinture sur soie en forme d'éventail. Début du XIII^e s. (Musée des Beaux-Arts, Boston)
[Photo du musée]

MÉAT [mea] n. m. (lat. *meatus*, passage). Anat. Cavité. || Orifice d'un canal.

MEAUX, ch.-l. d'arr. de Seine-et-Marne, sur la Marne; 45 873 h. Cathédrale (XIII^e s.). Siège d'un évêché dès le IV^e s., Meaux, au XVI^e s., est un foyer humaniste.

MEC n. m. Pop. Homme; individu quelconque.

MÉCANICIEN, ENNE n. et adj. Physicien spécialiste de mécanique. || Spécialiste du réglage, de la conduite et de l'entretien des machines. || Ouvrier capable d'effectuer les réparations courantes d'ensembles mécaniques. || Conducteur de machine, et plus spécialement de locomotive.

MÉCANICIEN-DENTISTE n. m. (pl. *mécaniciens-dentistes*). Technicien qui fabrique les prothèses dentaires.

MÉCANIQUE adj. Relatif aux lois du mouvement et de l'équilibre. || Qui est mis en mouvement par une machine, qui comporte un mécanisme. || Qui ne dépend pas de la volonté, machinal. || Qui agit uniquement suivant les lois du mouvement et des forces (par oppos. à CHIMIQUE). ● *Ennuis mécaniques*, panne de moteur.

MÉCANIQUE n. f. (gr. *mékhaniké*, de *mékhané*, machine). Science qui a pour objet l'étude des forces et de leurs actions. || Combinaison d'organes propres à produire ou à transmettre des mouvements. || Étude des machines, de leur construction et de leur fonctionnement. || Machine compliquée.

MÉCANIQUEMENT adv. De façon mécanique, machinale.

MÉCANISATION n. f. Action de mécaniser.

MÉCANISER v. t. Introduire l'emploi des machines. || Mil. Doter une formation de véhicules servant à la fois au transport et au combat.

MÉCANISME n. m. Combinaison d'organes ou de pièces disposés de façon à obtenir un résultat déterminé; ensemble des pièces entrant en jeu dans un fonctionnement. || Mode de fonctionnement de qqch qui est comparé à une machine. || Philosophie de la nature qui s'efforce d'expliquer l'ensemble des phénomènes naturels par les seules lois de la théorie du mouvement.

MÉCANISTE adj. et n. Philos. Qui concerne ou qui professe le mécanisme.

MÉCANO n. m. Fam. Mécanicien.

MÉCANOGRAPHIE n. f. (gr. *mékhané*, machine, et *graphein*, écrire). Méthode de traitement de documents comptables, commerciaux, etc., par des machines à cartes, ou bandes perforées.

MÉCANOTHÉRAPIE n. f. (gr. *mékhané*, machine, et *therapeuon*, soigner). Kinésithérapie effectuée au moyen d'appareils mécaniques.

mécénat

MÉCÉNAT n. m. (lat. *Maecenas*, n. du ministre d'Auguste). Protection, aide accordée aux lettres, aux sciences et aux arts.

MÉCÈNE n. m. Personne qui protège les écrivains, les artistes, les savants, en les aidant financièrement.

MÉCÈNE, chevalier romain (v. 69-8 av. J.-C.). Conseiller d'Auguste, il encourage les lettres et les arts.

MÉCHAMMENT adv. Avec méchanceté.

MÉCHANCETÉ n. f. Penchant à faire du mal. || Action, parole méchante.

MÉCHAL, E adj. et n. (anc. fr. *mes-choir*, mal tomber). Qui fait le mal sciemment; qui manifeste la malveillance. ♦ adj. Litt. Qui n'a aucune valeur ou compétence (en ce sens, précède le nom). || Qui attire des ennuis, cause des difficultés, dangereux. || Pop. Extraordinaire.

MÈCHE n. f. (lat. *micca*; du gr. *muxa*). Assemblage de fils, cordon, tresse, employés dans la confection des bougies ou pour servir à conduire un liquide combustible dans un appareil d'éclairage. || Bout de ficelle qu'on attache à la lanterne du fougat. || Touffe de cheveux. || Outil rotatif en acier servant à percer des trous. || Gaine contenant de la poudre noire et servant à mettre le feu à une arme, à une mine ou à un explosif. || Chir. Pièce de gaze étroite et longue servant à drainer le pus. ♦ *● Découvrir, vendre la mèche* (Fam.), trouver, livrer un secret.

MÈCHE n. f. (it. *mezzo*, moitié). Être de mèche avec qqn (Fam.), être son complice. || *Y a pas mèche* (Pop.), il n'y a pas moyen, c'est impossible.

MECHELEN, nom néerl. de Malines.

MECHHED ou **MECHED**, v. d'Iran (Khorasan); 670 000 h. Centre de pèlerinage chi'ite.

MÉCHOUI n. m. (mot ar.). Mouton entier cuit à la broche.

MECHTA n. f. (mot ar.). En Algérie et en Tunisie, hameau.

MECKLEMBOURG - POMÉRANIE - OCCIDENTALE, Etat d'Allemagne, sur la Baltique; 22 500 km²; 2,1 millions d'h. Cap. Schwerin.

MÉCOMPTÉ n. m. Espérance trompée, déception.

MÉCONNAISSABLE adj. Qu'on ne peut reconnaître qu'avec peine.

MÉCONNAISSANCE n. f. Litt. Action de méconnaître, d'ignorer.

MÉCONNAÎTRE v. t. [conj. 58]. Litt. Ne pas comprendre qqch, ne pas en voir les qualités; ne pas apprécier qqn, qqch à sa juste valeur.

MÉCONNU, E adj. et n. Qui n'est pas apprécié selon son mérite.

MÉCONTENT, E adj. et n. Qui n'est pas satisfait, qui éprouve du ressentiment.

MÉCONTENTEMENT n. m. Manque de satisfaction, irritation.

MÉCONTENTER v. t. Rendre mécontent, exciter le mécontentement.

MECQUE (La), v. d'Arabie Saoudite, cap. du Hedjaz; 367 000 h. Patrie de Mahomet et ville sainte de l'islam.

MÉCREANT, E n. (préf. *mé-* et *créant*, part. de *croire*). Irréligieux ou infidèle; personne qui n'a pas de religion.

MÉDAILLE n. f. (it. *medaglia*). Pièce de métal le plus souvent circulaire et portant un dessin, une inscription en relief, frappée en mémoire d'un événement ou en l'honneur d'un personnage. || Pièce de métal donnée en prix dans certains concours, en récompense d'actes de dévouement, etc.

MÉDAILLÉ, E adj. et n. Décoré d'une médaille ayant valeur de récompense.

MÉDAILLON n. m. (it. *medaglione*). Médaille sans revers qui dépasse en poids et en taille les médailles ordinaires. || Bas-relief ou autre élément décoratif circulaire ou ovale. || Bijou de forme circulaire ou ovale, dans lequel on place un portrait, des cheveux, etc.

MEDAN, port de l'Indonésie, dans le nord de l'île de Sumatra; 636 000 h.

MÈDE adj. → MÉDIQUE.

MÈDE (la), écart de la comm. de Martigues (Bouches-du-Rhône). Raffinage du pétrole et pétrochimie.

MÉDECIN n. m. (lat. *medicus*). Titulaire du diplôme de docteur en médecine, qui exerce la médecine. ♦ *● Médecin traitant*, médecin qui donne des soins au cours d'une maladie.

MÉDECINE n. f. (lat. *medicina*). Science qui a pour objet la conservation ou le rétablissement de la santé. || Profession de médecin.

MÉDECINE-BALL n. m. → MÉDICINE-BALL.

MÉDÉE. Myth. gr. Magicienne légendaire. Elle s'enfuit avec Jason, mais, ce dernier l'ayant abandonnée, elle se venge en égorgant ses enfants.

MEDELLÍN, v. de Colombie, au N.-O. de Bogotá; 1 750 000 h. Métropole économique.

MEDERSA n. f. Collège, université dépendant de l'autorité religieuse dans les pays musulmans.

MÉDES, peuple de l'Iran ancien, qui constitue, au VII^e s. av. J.-C., un empire ayant comme capitale Ecbatane. Le Perse Cyrus II met fin à sa puissance v. 550 av. J.-C.

MÉDIA n. m. (de *mass media*). Tout support de diffusion de l'information (radio, télévision, presse, livre, publicité, etc.) constituant à la fois un moyen d'expression et un intermédiaire transmettant un message à l'intention d'un groupe.

MÉDIAN, E adj. (lat. *medianus*, de *medius*, qui est au milieu). Qui se trouve au milieu.

MÉDIANE n. f. Math. Droite qui, dans une figure plane, divise en deux parties égales toutes les cordes parallèles à une direction donnée. || Stat. Terme qui, dans une série établie par ordre de grandeur, occupe la position centrale.

MÉDIANTE n. f. (lat. *medians*, étant au milieu). Mus. Troisième degré d'une gamme.

MÉDIAT, E adj. (de [im]- *mediat*). Qui n'a rapport, qui ne touche à une chose que par une autre; qui est intermédiaire.

MÉDIATEUR, TRICE adj. et n. (bas lat. *mediator*, de *mediare*, être au milieu). Qui s'entremet pour amener un accord entre deux ou plusieurs personnes. ♦ *● Médiateur chimique*, substance libérée par l'extrémité des fibres nerveuses en activité et excitant les cellules voisines (neurone, fibre musculaire, cellule glandulaire).

MÉDIATION n. f. Entremise destinée à amener un accord, arbitrage.

MÉDIATIQUE adj. Relatif aux médias.

MÉDIATISER v. t. (de *mediat*). Utiliser une médiation.

MÉDIATOR n. m. Syn. de PLECTRE.

MÉDIATRICE n. f. Math. Perpendiculaire élevée sur le milieu d'un segment de droite.

MÉDICAL, E, AUX adj. (lat. *medicalis*). Qui concerne la médecine.

MÉDICALEMENT adv. Du point de vue de la médecine.

MÉDICALISATION n. f. Action de médicaliser.

MÉDICALISER v. t. Faire relever un problème du domaine médical.

MÉDICAMENT n. m. (lat. *medicamentum*). Substance employée pour combattre une maladie.

MÉDICAMENTEUX, EUSE adj. Qui a les propriétés d'un médicament.

MÉDICATION n. f. (lat. *medicatio*). Emploi d'agents thérapeutiques, répondant à une indication donnée.

MÉDICINAL, E, AUX adj. Qui sert de remède.

MÉDICINE-BALL [médisinbol] n. m. (mots angl.) [pl. *medicine-balls*]. Ballon plein et lourd, utilisé pour les exercices d'assouplissement. (On écrit aussi MÉDECINE-BALL.)

MÉDICIS, en it. *Medici*, famille de banquiers florentins, qui domine Florence entre le XV^e et le XVII^e s. Ses principaux membres furent : LAURENT I^{er}, dit le Magnifique (1449-1492), protecteur des lettres et des arts, qui dirige Florence de 1469 à 1492; — LAURENT II, duc d'Urbino (1492-1519), père de Catherine de Médi-

cis; — ALEXANDRE, premier duc de Florence († 1537), assassiné par son cousin Lorenzo, dit *Lorenzaccio*; — COSME I^{er}, premier grand-duc de Toscane (1519-1574); — LÉON X, CLÉMENT VII, CATHERINE, MARIE.

Médecins (villa), villa du XVI^e s., à Rome, occupée par l'Académie de France.

MÉDICO-LÉGAL, E, AUX adj. Relatif à la médecine légale. ● *Institut médico-légal*, la morgue de Paris.

MÉDICO-PÉDAGOGIQUE adj. Se dit d'une institution pédagogique placée sous contrôle médical et accueillant des enfants déficients intellectuels de moins de 14 ans.

MÉDICO-SOCIAL, E, AUX adj. Qui concerne la médecine sociale.

MÉDIÉVAL, E, AUX adj. (lat. *medium ævum*, âge du milieu). Relatif au Moyen Âge.

MÉDIÉVISTE n. Spécialiste du Moyen Âge.

MÉDINA n. f. (mot ar.). Dans les pays arabes, partie ancienne d'une ville, par opposition aux quartiers récents d'origine européenne.

MÉDINE, v. d'Arabie Saoudite (Hedjaz); 198 000 h. Ville sainte de l'islam. Mahomet s'y réfugie en 622 lors de l'hégire.

MÉDINET EL-FAYOUM, v. d'Égypte, dans le Fayoum; 167 000 h.

MÉDIOCRE adj. (lat. *mediocris*, de *medius*, qui est au milieu). Qui est au-dessous de la normale, insuffisant. ♦ adj. et n. De peu de valeur.

MÉDIOCREMENT adv. De façon médiocre.

MÉDIOCRIÉTÉ n. f. État, qualité de ce qui est médiocre.

MÉDIOU ou **MÈDE** adj. Des Mèdes.

médiques (guerres), conflits qui ont opposé les Grecs à l'Empire perse (v^e s. av. J.-C.). L'origine en est la révolte des cités grecques d'Asie (499). En 490 (*première guerre médique*), Darios traverse l'Égée et est vaincu à Marathon. En 481 (*seconde guerre médique*), Xerxès envahit la Grèce. Les Grecs tentent en vain de l'arrêter aux Thermopyles (août 480), Athènes est prise et incendiée; mais, grâce à Thémistocle, la flotte perse est détruite à Salamine (sept. 480). L'armée perse est vaincue à Platées (479). Les Grecs portent alors la guerre en Asie sous la direction d'Athènes et, en 449, la *paix de Callias* entérine la liberté des cités grecques.

MÉDIRE v. t. ind. [de] (préf. *mé-* et *dire*) [conj. 68, sauf à la 2^e pers. du pl. du prés. de l'ind. et de l'impr. : *médisez*]. Tenir sur qqn des propos malveillants que l'on suppose fondés, dire du mal avec intention de nuire; calomnier, dénigrer.

MÉDISANCE n. f. Révélation des fautes,

des défauts d'autrui avec l'intention de nuire.

MÉDISANT, E adj. et n. Qui médit.

MÉDITATIF, IVE adj. Porté à la méditation, qui indique cet état d'esprit; rêveur.

MÉDITATION n. f. (lat. *meditatio*). Action de méditer, réflexion sur un sujet ou sur soi-même. || Écrit sur un sujet philosophique ou religieux. (En ce sens, prend une majuscule.)

MÉDITER v. t. (lat. *meditari*, réfléchir). Soumettre à une profonde réflexion. || Penser à faire, projeter. ♦ v. t. ind. [sur]. Réfléchir profondément.

MÉDITERRANÉE, mer comprise entre l'Europe méridionale, l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale. Elle communique avec l'Atlantique par le détroit de Gibraltar et avec la mer Rouge par le canal de Suez. C'est une mer tiède à forte salinité et à faibles marées.

MÉDITERRANÉEN, ENNE adj. Relatif à la Méditerranée. ● *Climat méditerranéen*, climat caractéristique des régions proches de la Méditerranée, aux étés chauds et secs et aux hivers doux et pluvieux.

MÉDIUM n. m. (lat. *medium*, milieu). Personne pouvant servir d'intermédiaire entre les hommes et les esprits.

MÉDIUS n. m. (lat. [*digitus*] *medius*, [doigt] du milieu). Le doigt du milieu de la main.

MEDJERDA (la), fl. de l'Afrique du Nord, né en Algérie et débouchant dans le golfe de Tunis; 365 km.

MÉDOC n. m. Vin provenant des crus du Médoc.

MÉDOC, région viticole du Bordelais, sur la rive gauche de la Gironde. Vins.

MÉDULLAIRE adj. (lat. *medulla*, moelle). Relatif à la moelle osseuse ou à la moelle épinière. || Qui a l'aspect ou la nature de la moelle.

MÉDUSE n. f. (de *Méduse*, n. pr.). Animal nageur fait d'un organe en forme de cloche et contractile dont le bord porte des filaments qui produisent une piqure.

MÉDUSER v. t. Frapper de stupeur, stupefier.

MEERUT, v. de l'Inde (Uttar Pradesh); 538 000 h.

MEETING [mitɛ̃] n. m. (mot angl., de *to meet*, rencontrer). Réunion publique organisée pour débattre d'un sujet politique ou social. || Réunion sportive.

MÉFAIT n. m. Mauvaise action. || Conséquence néfaste.

MÉFIANCE n. f. Disposition à soupçonner le mal dans les autres; soupçon.

MÉFIANT, E adj. et n. Qui se méfie.

MÉFIER (SE) v. pr. [de] (préf. *mé-*, mal et *fier*). Manquer de confiance, soupçonner une mauvaise intention.

MÉFORME n. f. Mauvaise condition physique d'un sportif.

MÉG- ou **MÉGA-** (gr. *megas*, grand), préfixe (symb. : M) qui, placé devant une unité, la multiplie par 10⁶.

MÉGALITHE n. m. (gr. *megas*, grand, et *lithos*, pierre). Monument composé de grands blocs de pierre bruts ou sommairement aménagés.

MÉGALITHIQUE adj. Relatif aux mégalithes (menhirs, dolmens, cromlechs).

MÉGALOMANE adj. et n. Atteint de mégalomanie.

MÉGALOMANIE n. f. (gr. *megas*, grand, et *mania*, folie). Surestimation de sa valeur physique ou intellectuelle, de sa puissance.

MÉGAPHONE n. m. (gr. *megas*, grand, et *phônê*, voix). Amplificateur de son, porte-voix.

MÉGARDE (PAR) loc. adv. (anc. fr. *mesgarder*, se mal garder). Par inadvertance, par erreur.

MÉGÈRE, v. de Grèce, sur l'isthme de Corinthe; 21 000 h. — Prospère aux VII^e et VI^e s. av. J.-C., elle fonde de nombreuses colonies, dont Byzance.

MÉGATONNE n. f. Unité servant à évaluer la puissance d'un projectile nucléaire en comparant l'énergie produite par l'explosion de ce projectile à l'énergie produite par l'explosion d'un million de tonnes de trinitrotoluène (T.N.T.).

MÈGÈRE n. f. (de *Mégère*, n. pr.). Femme hargneuse, acariâtre et méchante.

MÉGÈVE [mɛʒɛv], station de sports d'hiver de la Haute-Savoie; 5 375 h.

MÉGHALAYA, État de l'Inde du Nord-Est; 224 89 km²; 1 328 000 h. Cap. *Shillong*.

MÉGIDDO, cité cananéenne du N. de la Palestine, position stratégique sur la route reliant l'Égypte à l'Asyrie.

MÉGIR ou **MÉGISSER** v. t. (anc. fr. *meger*, traîner). Préparer les peaux par tannage à l'alun.

MÉGISSIER n. m. Ouvrier sachant préparer, par tannage à l'alun, des peaux très souples à partir de peaux brutes de mouton, d'agneau ou de chevreau.

MÉGOT n. m. (tourangeau *mégaunder*, téter). *Pop.* Bout d'un cigare ou d'une cigarette qu'on a fini de fumer.

MÉGOTER v. i. *Pop.* Faire des économies sur de petites choses.

MÉHALLET EL-KOBRA, v. d'Égypte, dans le delta du Nil; 292 000 h.

MÉHARI n. m. (mot ar.) [pl. *méharis* ou *méhara*]. Dromadaire domestique de selle, utilisé en Afrique pour les courses rapides.

MÉHARISTE n. Personne qui monte un méhari.

MÉHÉMET-ALI (1769-1849), vice-roi

Méhémet-Ali

d'Égypte. Il réorganise l'administration, l'économie et l'armée égyptiennes. Après avoir assisté les Ottomans en Arabie, il conquiert le Soudan.

MEHMED, nom de plusieurs sultans ottomans, dont MEHMED II (1432-1481), sultan de 1451 à 1481, qui s'empare de Constantinople dont il fait sa capitale; — MEHMED VI (1861-1926), dernier sultan (1918), qui abdique en 1922.

MEIJE [meʒi] (la), montagne des Alpes françaises, dans l'Oisans; 3 983 m.

MEIJI [meʒi] adj. (mot jap.). *Hist.* Au Japon, ère nouvelle qui commence en 1868, celle du «gouvernement éclairé», sous le règne de Meiji tenno.

MEIJI TENNŌ, dit *Mutsuhito* (1852-1912), empereur du Japon (1867-1912). En 1868, inaugurant l'ère *Meiji*, il supprime le régime féodal et ouvre le Japon aux influences occidentales.

MEILHAC (Henri), écrivain français (1831-1897), auteur avec Halévy d'opéras bouffes (*la Belle Héloïse*, *la Vie parisienne*).

MEILLEUR, E adj. (lat. *melior*). Sert de comparatif à bon. ● De meilleure heure, plus tôt. ● Le meilleur, la meilleure, exprime la supériorité, l'excellence sur tous (sert de superlatif à bon).

MEILLEUR n. m. Ce qui est préférable à tout. ● Prendre le meilleur sur qqn, remporter un avantage sur lui.

MÉIOSE n. f. (gr. *meiōsis*, décroissance). Mode de division de la cellule vivante, où les cellules filles ont moitié moins de chromosomes que la cellule mère. (V. illustr. *cellule*, p. 159.)

MEIR (Golda), femme politique israélienne (1898-1978), Premier ministre de 1969 à 1974.

MEISSEN, v. d'Allemagne (Saxe), sur l'Elbe; 39 000 h. Manufacture de porcelaine dure fondée en 1710.

MÉJUGER v. t. (conj. 1). Mal juger, déprécier. ● se méjuger v. pr. *Litt.* Se sous-estimer.

MEKNÈS, v. du Maroc, au S.-O. de Fès; 304 000 h. Cap. de 1672 à 1727. Murailles aux belles portes (Bâb al-Manšûr).

MÉKONG (le), fl. du Sud-Est asiatique; 4 200 km env. Né en Chine (Tibet), frontalier de plusieurs pays (Birmanie, Laos, Thaïlande), il entre au Viêt-nam pour se jeter en un vaste delta dans la mer de Chine méridionale.

CHINE, MALACCA ou **MALAKA**, port de Malaysia, en Malaisie, cap. de l'État de Melaka; 86 400 h.

MELANCHTHON, réformateur allemand (1497-1560). Collaborateur de Luther, il rédige en 1530 la *Confession d'Augsbourg*.

MÉLANCOLIE n. f. (lat. *melancholia*; du gr. *melas*, -anos, noir, et *kholê*, bile). Tris-

tesse vague, dégoût de la vie, humeur sombre. || Caractère de ce qui inspire cet état. ● Ne pas engendrer la mélancolie (fam.), être très gai.

MÉLANCOLIQUE adj. et n. Qui est dans un état de mélancolie. ◆ adj. Qui marque ou inspire la mélancolie, relatif à la mélancolie.

MÉLANCOLIQUEMENT adv. De façon mélancolique.

MÉLANÉSIE, ensemble d'îles du S.-O. du Pacifique : la Nouvelle-Guinée, les îles Salomon, Vanuatu, les îles Fidji, la Nouvelle-Calédonie.

MÉLANÉSIEN, ENNE adj. et n. De la Mélanésie.

MÉLANGE n. m. Action de mettre ensemble des choses diverses. || Ensemble des choses réunies pour former un tout.

● Bonheur sans mélange, sans cause d'inquiétude. || Éviter les mélanges, les boissons alcoolisées de nature différente. || Mélange détonant, mélange de deux gaz dont l'inflammation entraîne une réaction explosive. || Sans mélange, pur. ◆ pl. Recueil composé de textes de nature différente ou portant sur des sujets variés.

MÉLANGER v. t. (conj. 1). Mettre ensemble pour former un tout parfois hétérogène. || Mettre en désordre.

MÉLANINE n. f. (gr. *melas*, *melanos*, noir). Pigment brun qui colore la peau et les cheveux, et dont les races noires sont richement pourvues.

MÉLANOME n. m. Tumeur formée de cellules produisant de la mélanine.

MÉLASSE n. f. (anc. prov. *melassa*). Résidu sirupeux non cristallisable de la fabrication du sucre cristallisé à partir de

la betterave ou de la canne, contenant 40 à 50 p. 100 de sucre et utilisé notamment pour l'alimentation du bétail. || Fam. Situation pénible.

MELBA adj. inv. (du n. d'une cantatrice). *Fruit Melba*, fruit (le plus souvent une pêche) poché au sirop, servi sur une couche de glace à la vanille et nappé de purée de framboises et de crème Chantilly.

MELBOURNE, port d'Australie, fondé en 1835, cap. de l'État de Victoria; 2 804 000 h.

MELCHISÉDECH, dans la Bible, prêtre-roi, contemporain d'Abraham.

MÊLÉ, E adj. Se dit d'un groupe où il se trouve des personnes de conditions diverses.

MÊLÉE n. f. Combat opiniâtre et confus où on lutte corps à corps. || Contestation vive. || Au rugby, phase du jeu où, à la suite d'une faute, les avants de chaque équipe se mettent face à face en s'arc-boutant pour récupérer le ballon lancé sur le sol au milieu d'eux.

MÊLER v. t. (lat. *misculare*, de *miscere*). Mettre ensemble des choses diverses de façon à former un tout. || Emmêler, embrouiller. || Comprendre dans, impliquer. ◆ se mêler v. pr. Se confondre, entrer dans un tout. || S'occuper de, s'ingérer mal à propos. ● Le diable s'en mêle, il y a là-dessous une influence inexplicable.

MÊLEZE n. m. (mot dauphinois). Arbre croissant dans les montagnes au-dessus de la zone des sapins, à aiguilles caduques insérées par touffes, appartenant à l'ordre des conifères.

MÉLIÈS (Georges), cinéaste français



Un aspect de Melbourne avec la rivière Yarra. [G. Sioan-C.E.D.R.I.]

(1861-1938), un des pionniers du cinéma. Il a réalisé le *Voyage dans la Lune*.

MELILLA, enclave espagnole sur la côte méditerranéenne du Maroc; 65 000 h.

MÉLI-MÉLO n. m. (pl. *mélis-mélos*). *Fam.* Mélange confus, désordonné.

MÉLINE (Jules), homme d'État français (1838-1925), à l'origine de lois protectionnistes.

MÉLINITE n. f. (lat. *melinus*, couleur de coing). Explosif à base d'acide picrique.

MÉLIORATIF, IVE adj. et n. m. (lat. *meliorare*, améliorer). Se dit d'un terme propre à présenter l'idée sous un jour favorable. (Contr. PÉJORATIF.)

MÉLISSE n. f. (gr. *melissa*, abeille). Plante qui produit un suc utilisé par les abeilles, antispasmodique et digestive. (Syn. CITRONNELLE.)

MÉLO n. m. *Fam.* Abrév. de MÉLODRAME. ♦ adj. *Fam.* Abrév. de MÉLODRAMATIQUE.

MÉLODIE n. f. (gr. *melōdia*). Suite de sons formant un air. || Composition pour voix seule avec accompagnement. || Choix, suite de mots, de phrases propres à satisfaire la sensibilité.

MÉLODIEUX, EUSE adj. Dont la sonorité est agréable à l'oreille, harmonieux.

MÉLODIQUE adj. Dans le style de la mélodie (souvent opposé à RYTHMIQUE).

MÉLODRAMATIQUE adj. Relatif au mélodrame. || Qui témoigne de sentiments emphatiques et exagérés. (Syn. *fam.* MÉLO.)

MÉLODRAME n. m. (gr. *melos*, chant, musique, et *drama*, action théâtrale). Drame où une musique instrumentale accompagnait l'entrée et la sortie des personnages. || Depuis la fin du XVIII^e s., drame populaire où sont accumulées des situations pathétiques et des péripéties imprévues. (Syn. *fam.* MÉLO.)

MÉLOMANE n. et adj. Amateur de musique.

MELON n. m. (lat. *melo*). Plante rampante à grosses tiges, dont le lourd fruit, arrondi, possède une chair juteuse et sucrée, jaunâtre ou rougeâtre. || Le fruit lui-même. ♦ *Chapeau melon*, ou *melon*, chapeau rond et bombé. || *Melon d'eau*, pastèque.

MÉLOPÉE n. f. (gr. *melopoia*). Chant rythmé qui accompagne la déclamation. || Récitatif, chant monotone.

MELTING-POT [meltinptɔt] n. m. (mot angl.). *Hist.* Assimilation de diverses populations, comme lors du peuplement des États-Unis au XIX^e s.

MELUN, ch.-l. du dép. de Seine-et-Marne, sur la Seine; 36 218 h.

MELUN-SÉNART, ville nouvelle en cours de développement, entre Melun et la forêt de Sénart.

MELVILLE (Herman), écrivain américain

(1819-1891), auteur de romans (*Moby Dick* ou *la Baleine blanche*).

MEMBRANE n. f. (lat. *membrana*, peau qui recouvre les membres). Tissu mince, souple, destiné à former, à envelopper ou à tapisser des organes. || Couche externe d'une cellule, d'un noyau cellulaire. || *Phys.* Lamé mince servant de cloison. ♦ *Membrane vibrante*, mince couche de matière qui peut vibrer sous l'effet d'une percussion (instruments de musique) ou d'un aimant (haut-parleur).

MEMBRANEUX, EUSE adj. De la nature de la membrane.

MEMBRE n. m. (lat. *membrum*). Appendice latéral du tronc de l'homme et des vertébrés, servant à la locomotion, à la préhension. || Personne, groupe, pays, chose faisant partie d'un ensemble organisé. ♦ *Membre viril*, pénis. ♦ adj. *État membre*, pays faisant partie d'un tout.

MÊME adj. (lat. pop. *metipsimus*, de *egomet ipse*, moi-même). 1^o Entre l'article et le nom, indique l'identité ou l'égalité : *ils ont les mêmes goûts*; 2^o Renforce après les noms ou les pronoms, la personne, l'objet dont on parle : *ces plantes mêmes*; *moi-même*; *ceux-là mêmes*. ♦ adv. De plus, aussi, encore : *je vous dirai même...*; *ils sont réservés et même timides*; *même eux étaient mécontents*. ♦ *À la même*, sans interposition de quoi que ce soit : *boire à même la bouteille*. || *De même*, de la même manière : *agissez de même*. || *Être à même de*, être en état de, libre de. || *Tout de même* (*Fam.*), néanmoins, après tout. ♦ pron. indéf. Précédé de l'article, sans substantif, indique l'identité, la ressemblance. ♦ *Mettre à même de*, faciliter les moyens. || *Revenir au même*, être au fond la même chose. ♦ *De même que*, ainsi que. || *Même que* (*Pop.*), à tel point que.

MEMEL → KLAIPEDA.

MÉMENTO [memêto] n. m. (lat. *memento*, souviens-toi) [pl. *mémentos*]. Agenda où l'on inscrit ce dont on veut se souvenir. || Ouvrage où sont résumées les parties essentielles d'une question, d'une science.

MEMLING (Hans), peintre flamand (v. 1433-1494), auteur de compositions religieuses et de portraits.

MÉMOIRE n. m. Écrit sommaire qui contient un exposé. || État détaillé de sommes dues. || Dissertation scientifique ou littéraire. ♦ pl. Recueil des travaux d'une société savante. || Relation faite par une personne d'événements concernant sa vie publique ou privée. (En ce sens, prend une majuscule.)

MÉMOIRE n. f. (lat. *memoria*). Activité biologique et psychique qui permet de retenir des expériences antérieurement vécues. || Ce qui reste d'une personne ou d'une chose après sa disparition. || *Inform.* Dispositif électronique capable

de stocker des informations et de les restituer à la demande. ♦ *À la mémoire de*, en l'honneur de. || *De mémoire*, en s'aidant seulement de la mémoire. || *De mémoire d'homme*, du plus loin qu'on se souvienne. || *Pour mémoire*, à titre de renseignement. || *Si j'ai bonne mémoire*, si mes souvenirs sont exacts.

MÉMORABLE adj. Digne d'être rappelé.

MÉMORANDUM n. m. (lat. *memorandum*, chose qu'on doit se rappeler) [pl. *mémorandums*]. Note diplomatique contenant l'exposé sommaire de l'état d'une question.

MÉMORIAL n. m. (lat. *memoriale*, de *memoria*, mémoire) [pl. *mémoriaux*]. Monument commémoratif.

MÉMORIALISTE n. Auteur de Mémoires historiques ou littéraires.

MÉMORISATION n. f. Action de mémoriser.

MÉMORISER v. t. Fixer dans sa mémoire; conserver une information.

MEMPHIS, v. de l'anc. Égypte, sur le Nil, en amont du Delta, cap. de l'Ancien Empire.

MEMPHIS, v. des États-Unis (Tennessee), sur le Mississippi; 646 000 h.

MENACANT, E adj. Qui exprime ou constitue une menace.

MENACE n. f. (lat. pop. *minacia*, de *minari*, menacer). Parole, geste, acte par lesquels on exprime la volonté qu'on a de faire du mal à qqn, par lesquels on manifeste sa colère. || Signe, présage qui fait craindre qqch.

MENACE, E adj. En danger.

MENACER v. t. (conj. 1). Avertir qqn en lui faisant craindre qqch, en lui manifestant son intention de faire mal. || Constituer un danger, un objet de crainte. ♦ *Menacer ruine*, être délabré au point que la chute paraît prochaine.

MÉNADES, autre nom des Bacchantes.

MÉNAGE n. m. (lat. *mansio*, demeure). Entretien d'une maison, ensemble des travaux concernant la propreté des intérieurs. || Homme et femme vivant ensemble et formant la base de la famille. ♦ *Faire bon, mauvais ménage*, s'accorder, ne pas s'accorder. || *Faire le ménage*, nettoyer une maison, un appartement. || *Faire des ménages*, être rétribué pour nettoyer des appartements, des bureaux. || *Monter son ménage*, acheter le nécessaire à la vie domestique. || *Se mettre en ménage*, se marier ou vivre maritalement. || *Scène de ménage*, violente querelle entre époux.

MÉNAGEMENT n. m. Égards, modération dont on use envers qqn.

MÉNAGER v. t. (de *ménage*) [conj. 1]. Employer avec économie, user de qqch avec modération. || Préparer avec attention, prudence. || Traiter avec égards, avec respect, de manière à ne pas déplaire ni

ménager

humilier. ♦ se **ménager** v. pr. Prendre soin de sa santé. || S'arranger pour obtenir qqch.

MÉNAGER, ÈRE adj. Relatif aux soins du ménage. ● *Arts ménagers*, ensemble des techniques ayant pour objet de faciliter la tâche de la maîtresse de maison, de contribuer au confort et d'embellir le décor intérieur.

MÉNAGÈRE n. f. Femme qui a soin du ménage, qui s'occupe de l'administration du foyer. || Ensemble des couverts de table (cuillers, fourchettes, etc.) dans leur coffret.

MÉNAGERIE n. f. (de *ménager*). Collection d'animaux de toute espèce, entretenus pour l'étude ou pour la présentation au public; lieu où se trouvent ces animaux.

MÉNAM (le), fl. de Thaïlande, qui se jette dans le golfe de Siam; 1 200 km.

MÉNANDRE, poète comique grec (v. 342-v. 292 av. J.-C.).

MENCHÉVIK adj. et n. (mot russe). Se dit de la portion minoritaire du parti ouvrier social-démocrate russe, qui s'opposa à partir de 1903 aux bolcheviks et que ceux-ci éliminèrent en octobre 1917.

MENCHIKOV (Aleksandr Danilovitch), homme politique russe (1672-1729). Administrateur sous Pierre le Grand, puis Catherine I^{re}, il dirige la construction de Saint-Petersbourg.

MENCIUS, philosophe chinois (v. 372-289 av. J.-C.). Il analyse l'art de bien gouverner.

MENDE, ch.-l. du dép. de la Lozère, sur le Lot; 12 113 h.

MENDEL (Gregor), religieux et botaniste autrichien (1822-1884). Il a découvert les lois de l'hérédité.

MENDELÉÏEV (Dmitri Ivanovitch), chimiste russe (1834-1907), auteur de la classification périodique des éléments (1869).

MENDELSSOHN-BARTHOLDY (Felix), compositeur allemand (1809-1847), auteur de symphonies (*Symphonie italienne*), d'oratorios, d'ouvertures.

MENDERES (le), anc. *Méandre*, fl. de la Turquie d'Asie, qui rejoint la mer Égée; 500 km env.

MENDÈS FRANCE (Pierre), homme politique français (1907-1982). Président du Conseil (1954-55), il met fin à la guerre d'Indochine et accorde l'autonomie interne à la Tunisie.

MENDIANT, E n. Personne qui mendie. ● *Les quatre mendiants*, ou *mendiant* n. m., dessert composé de quatre fruits secs : figues, raisins secs, amandes, noisettes.

MENDICITÉ n. f. (lat. *mendicitas*).

Action de mendier. || Condition de celui qui mendie.

MENDIER v. t. et i. (lat. *mendicare*). Demander humblement un secours, faire appel à la pitié, à la charité. || Rechercher avec empressément, d'une façon humble et servile.

MENDOZA, v. d'Argentine, au pied des Andes; 597 000 h.

MENEAU n. m. (lat. *medianus*, qui est au milieu). Montant vertical divisant une baie en compartiments; montant horizontal (proprement dit *traverse*) jouant le même rôle.

MENÉES n. f. pl. Manœuvres secrètes et malveillantes pour faire réussir un projet; machination.

MÉNÉLAS. Myth. gr. Roi de Sparte et époux d'Hélène.

MÉNÉLIK II (1844-1913), négus d'Éthiopie (1889-1909). Il fonde Addis-Abeba (1887); vainqueur des Italiens à Adoua (1896).

MENENIUS AGRIPPA, consul romain en 503 av. J.-C. Il réconcilie la plèbe avec les patriciens par son apologue *les Membres et l'Estomac*.

MENER v. t. (lat. *minari*, menacer) [conj. 5]. Faire aller avec soi, accompagner. || Transporter d'un lieu à un autre, faire arriver dans un lieu. || Gouverner à sa guise, diriger. || Être maître de, être à la tête de qqch. || Assurer le déroulement de qqch. ● *Mener à bien*, faire réussir. || *Mener la vie dure à qqn*, exercer sur lui une autorité brutale. || *Mener loin*, avoir de graves conséquences. *Mener une conférence*, un *trait*, les *tracer* || *Mener une vie*, vivre. || *Ne pas en mener large* (Fam.), être dans l'inquiétude, avoir peur. ♦ v. i. Avoir l'avantage (à la marque).

MÉNÈS, premier roi de toute l'Égypte (v. 3200 av. J.-C.).

MÉNESTREL n. m. (lat. *ministerium*, service). Au Moyen Âge, poète musicien de basse condition et, particul., joueur d'instrument.

MÉNÉTRIÈRE n. m. (de *ménestrel*). Dans les campagnes, homme qui jouait d'un instrument de musique pour faire danser.

MENEUR, EUSE n. Personne qui dirige et, en particulier, qui se met à la tête d'un mouvement. ● *Meneur de jeu*, animateur d'un jeu collectif, d'un spectacle; en sports, joueur conduisant l'évolution de son équipe. || *Meneur d'hommes*, celui qui sait diriger les hommes.

MENHIR [menir] n. m. (breton *men*, pierre, et *hir*, longue). Monument mégalithique constitué d'un seul bloc de pierre vertical.

MÉNINGE n. f. (lat. *meninga*; du gr. *mênigx*). Chacune des trois membranes (*pie-mère*, *arachnoïde*, *dure-mère*) entourant les centres nerveux. ♦ pl. *Fam.* Le cerveau, l'esprit.

MÉNINGÉ, E adj. Relatif aux méninges.

MÉNINGITE n. f. Maladie provoquant l'inflammation des méninges et se traduisant par une raideur de la nuque, des céphalées et des vomissements.

MÉNISQUE n. m. (gr. *mêniskos*, petite lune). Lentille de verre convexe d'un côté et concave de l'autre. || Lame de cartilage située entre les os, dans certaines articulations comme le genou.

MÉNOPAUSE n. f. (gr. *mên*, *mênos*, mois, et *pausis*, cessation). Cessation de l'ovulation chez la femme, caractérisée par l'arrêt définitif de la menstruation; époque où elle se produit.

MENOTTE n. f. (dimin. de *main*). Main, dans le langage des enfants. ♦ pl. Bracelets métalliques avec lesquels on attache les poignets des prisonniers.

MENSONGE n. m. (lat. pop. *mentionica*, de *mentiri*, mentir). Acte de venir; affirmation contraire à la vérité.

MENSORGER, ÈRE adj. Faux, trompeur.

MENSTRUATION n. f. (de *menstrues*). Élimination périodique, accompagnée d'hémorragie, de la muqueuse utérine lorsqu'il n'y a pas eu fécondation.

MENSTRUUEL, ELLE adj. Relatif à la menstruation.

MENSTRUÉS n. f. pl. (lat. *menstrua*, de *mensis*, mois). Perte de sang accompagnant la menstruation (vx). [Syn. *RÈGLES*.]

MENSUALISATION n. f. Action de mensualiser.

MENSUALISER v. t. Donner à un travailleur horaire le statut d'un mensuel; transformer un salaire horaire en salaire mensuel.

MENSUALITÉ n. f. Somme versée chaque mois. || Traitement mensuel.

MENSUEL, ELLE adj. (lat. *mensis*, mois). Qui se fait tous les mois. ♦ n. m. Publication qui paraît chaque mois.

MENSUELLEMENT adv. Par mois.

MENSURATION n. f. (lat. *mensuratio*). Détermination de la valeur de certaines grandeurs. || Moyen d'investigation employé pour déterminer certaines dimensions. || Ces dimensions mêmes.

MENTAL, E, AUX adj. (lat. *mentalis*, de *mens*, *mentis*, esprit). Relatif au fonctionnement psychique. || Qui se fait dans l'esprit. ● *Maladie mentale*, altération des fonctions psychiques, folie.

MENTALEMENT adv. Par la pensée, sans s'exprimer à haute voix.

MENTALITÉ n. f. (angl. *mentality*). État d'esprit, manière de penser, conduite ou comportement moral, état d'esprit.

MENTANA, v. d'Italie, au N.-E. de Rome. — Garibaldi y est défait par les troupes pontificales et françaises (1867).

MENTERIE n. f. *Fam.* Mensonge (vieilli).

MENTEUR, EUSE adj. et n. Qui ment; qui a l'habitude de mentir.

MENTHE n. f. (gr. *minthē*). Plante odorante, préférant les lieux humides, à fleurs roses ou blanches, utilisée en infusion et pour aromatiser les liqueurs, les pastilles, et à propriétés digestives et stimulantes. || Sirop, infusion de menthe.

MENTHOL n. m. Alcool extrait de l'essence de menthe.

MENTHOLÉ, E adj. Qui contient du menthol.

MENTION n. f. (lat. *mentio*, de *mens*, *mentis*, esprit). Témoignage, rapport fait de vive voix ou par écrit. || Note ajoutée en marge ou à la suite d'un acte. || Distinction accordée à une personne, à un ouvrage, dans un concours, dans un examen.

MENTIONNER v. t. Faire mention de qqn, de qqch, citer.

MENTIR v. i. (lat. *mentiri*) [conj. 15]. Donner pour vrai ce qu'on sait être faux ou nier ce qu'on sait être vrai. || Tromper par de fausses apparences. ● *Sans mentir*, en vérité.

MENTON n. m. (lat. *mentum*, menton). Partie saillante du visage, au-dessous de la bouche.

MENTON, ch.-l. de c. des Alpes-Maritimes; 25 449 h. Centre touristique.

MENTONNIERE n. f. Bande d'étoffe passant sous le menton, pour assujettir une coiffure. || Pièce entourant le menton et assurant la tenue du casque d'un parachutiste, d'un motocycliste, etc. || Bandage pour le menton.

MENTOR n. m. (de *Mentor*, n. pr.). Litt. Conseiller d'un jeune homme.

MENU, E adj. (lat. *minutus*, amoindri). Litt. Très petit, mince, de peu d'importance. ● *Menu peuple*, gens pauvres. || *Menus plaisirs*, dépenses de fantaisie. ◆ adv. En petits morceaux.

MENU n. m. *Par le menu*, en tenant compte des moindres détails.

MENU n. m. Liste détaillée des plats servis à un repas. || Repas à prix fixe servi dans un restaurant. || *Inform.* Liste d'actions exécutables par un ordinateur exploité en mode conversationnel.

MENNET n. m. (dimin. de *menu*). Danse à trois temps.

MENUISERIE n. f. Métier, ouvrage, atelier du menuisier.

MENUISIER n. m. Ouvrier, artisan produisant des ouvrages en bois pour le bâtiment, ou des meubles utilitaires sans placages ni ornements.

MENZEL (Adolf VON), peintre, dessinateur et graveur allemand (1815-1905).

MENZEL-BOURGUIBA, v. de Tunisie, sur le lac de Bizerte; 42 000 h. Centre industriel.

Méphistophélès, incarnation du diable, popularisée par le *Faust* de Goethe.

MÉPHISTOPHÉLIQUE adj. De Méphistophélès.

MÉPHITIQUE adj. (lat. *mephitis*, odeur infecte). Qui a une odeur répugnante ou toxique.

MÉPLAT n. m. Partie relativement plane d'une chose.

MÉPRENDRE (SE) v. pr. [sur] (préf. *mé-* et *prendre*) [conj. 50]. Litt. Se tromper sur qqch, sur qqn, prendre une personne ou une chose pour une autre.

MÉPRIS n. m. Sentiment par lequel on juge qqn ou qqch indigne d'estime ou d'attention. || Sentiment par lequel on s'élève au-dessus des émotions, des passions. ● *Au mépris de*, sans égard à.

MÉPRISABLE adj. Digne de mépris.

MÉPRISANT, E adj. Qui a ou qui témoigne du mépris.

MÉPRISE n. f. Erreur commise sur qqn, sur qqch. ● *Par méprise*, par suite d'une erreur.

MÉPRISER v. t. (préf. *mé-* et *priser*). Avoir, témoigner du mépris pour qqn, qqch.

MER n. f. (lat. *mare*). Très vaste étendue d'eau salée qui couvre une partie de la surface du globe; partie définie de cette étendue. || Grande quantité de liquide, d'une chose quelconque. || À la surface de la Lune, ou de certaines planètes du système solaire, vaste étendue faiblement accidentée. ● *Armée de mer*, ensemble des formations (navales, aériennes et terrestres) relevant de la marine militaire. || *Basse mer*, marée basse. || *Ce n'est pas la mer à boire*, ce n'est pas difficile. || *Coup de mer*, tempête de peu de durée. || *Haute mer*, marée haute. || *Homme de mer*, marin. || *Pleine mer*, marée haute; partie de la mer éloignée du rivage. || *Une goutte d'eau dans la mer*, apport, effort insignifiant et inutile.

MERCANTI n. m. (it. *mercante*, marchand). Commerçant malhonnête, âpre au gain.

MERCANTILE adj. (mot it.). Caractérisé par l'appât du gain.

MERCANTILISME n. m. Penchant à rapporter tout au gain (vx). || *Hist.* Doctrine économique, élaborée au XVI^e et au XVII^e s. selon laquelle les métaux précieux constituent la richesse essentielle des États.

MERCANTOUR (le), massif cristallin des Alpes-Maritimes; 3 045 m. Parc national.

MERCATOR (Gérard), mathématicien et géographe flamand (1512-1594). Il a donné son nom à un système de projection cartographique.

MERCAIRE adj. (lat. *mercenarius*, de *merces*, salaire). Litt. Avidé de gain.

MERCAIRE n. m. et adj. Personne

recrutée pour combattre dans un conflit armé.

Mercenaires (*guerre des*), guerre soutenue par Carthage (241-237 av. J.-C.), après la première guerre punique, contre ses mercenaires révoltés.

MERCERIE n. f. Marchandises comprenant tous les accessoires pour la couture, la broderie et même le tricot. || Commerce, boutique du mercier.

MERCHANDISING [mɛʁʃɑ̃dizɪŋ ou -dʒɪŋ] n. m. (mot angl.). Fonction de la direction commerciale d'une entreprise ayant pour mission d'étudier et de mettre en œuvre tout ce qui est lié à la présentation d'un produit.

MERCI n. m. Parole de remerciement. ◆ interj. employée pour remercier.

MERCI n. f. (lat. *merces*, -edis, salaire). *Demandeur merci* (Litt.), demander grâce. || *Dieu merci*, grâce à Dieu, heureusement. || *Être à la merci de qqn, de qqch*, à la discrétion de qqn; soumis à l'influence de, à l'action de qqch. || *Sans merci*, sans pitié.

MERCIER, ÈRE n. et adj. (anc. fr. *merz*; du lat. *merx*, *mercis*, marchandise). Personne vendant de la mercerie.

MERCIER (Désiré Joseph), cardinal belge (1851-1926).

MERCREDI n. m. (lat. *Mercurii dies*, jour de Mercure). Troisième jour de la semaine. ● *Mercredi des cendres*, le premier jour du carême, marqué par une cérémonie de pénitence.

MERCURE n. m. (lat. *Mercurius*). Métal liquide d'un blanc argenté (Hg), de masse atomique 200,59. (Syn. anc. : VIF-ARGENT.)

MERCURE. *Myth. rom.* Dieu du Commerce et des Voyageurs.

MERCURE, planète la plus proche du Soleil.

MERCURIALE n. f. Litt. Remontrance, réprimande.

MERCURIALE n. f. (lat. *mercurialis*, de Mercure). Liste des prix courants des denrées sur les marchés.

MERCURIALE n. f. (lat. *mercurialis* [herba], [herbe] de Mercure). Plante commune dans les champs, les bois, à fleurs verdâtres, utilisée comme laxatif.

MERDE n. f. (lat. *merda*). Pop. Excrément de l'homme et de quelques animaux. || Pop. Désordre, saleté. || Pop. Être ou chose méprisable, sans valeur. ● *Être dans la merde* (Pop.), se trouver dans les pires difficultés. ◆ interj. triviale exprimant le mépris, l'indignation, etc.

MÈRE n. f. (lat. *mater*). Femme qui a un ou plusieurs enfants. || Femelle d'un animal. || Supérieure d'un couvent. || *Fam.* Femme d'un certain âge. || Litt. Pays, lieu où une chose a commencé; source, cause, origine. ● *Mère célibataire*, femme ayant un ou plusieurs enfants sans être

marinée. || *Mère patrie*, pays qui a fondé une colonie. ♦ adj. *Idee mère*, idée principale d'un ouvrage. || *Langue mère*, celle dont une autre est issue. || *Maison mère*, principal établissement d'une communauté. || *Société mère*, celle dont dépendent des filiales.

MEREDITH (George), écrivain anglais (1828-1909), auteur de romans (*l'Égoïste*).

MERGUEZ n. f. (mot ar.). Petite saucisse fortement épicée.

MÉRIDA, v. du Mexique, cap. du Yucatán; 245 000 h.

MÉRIDIEN n. m. (lat. *meridianus*, de *meridies*, midi). Plan défini par la verticale locale et l'axe de rotation de la Terre. || Demi grand cercle de la sphère céleste limité aux pôles et passant par le zénith d'un lieu. || À la surface de la Terre ou d'un astre quelconque, lieu des points ayant même longitude.

MÉRIDienne n. f. *Litt.* Sieste. || Sorte de chaise longue ou de canapé à deux joues de hauteur inégale.

MÉRIDIONAL, E, AUX adj. et n. (lat. *meridionalis*, de *meridies*, midi). Du midi de la France. ♦ adj. Situé au sud.

MÉRIGNAC, ch.-l. de c. de la Gironde, banlieue de Bordeaux; 52 785 h. Aéroport.

MÉRIMÉE (Prosper), écrivain français (1803-1870). Auteur de romans historiques (*Chronique du règne de Charles IX*) et de nouvelles (*Colomba*, *Carmen*).

MERINAS, peuple de Madagascar, occupant les plateaux centraux autour d'Antananarivo.

MÉRINDOL, comm. de Vaucluse; 1 221 h. — Massacre d'une communauté vaudoise en 1545.

MÉRINGUE n. f. Pâtisserie légère, à base de sucre et de blancs d'œufs, que l'on fait cuire au four à feu doux.

MÉRINOS [-nos] n. m. (mot esp.). Mouton de race espagnole, dont la laine fine est très estimée. || Étoffe ou feutre fait de sa laine.

MERISE n. f. (de *amer* et *cerise*). Fruit du merisier, noir, un peu acide et peu charnu.

MERISIER n. m. Cerisier sauvage qui a donné, comme variétés cultivées, le *cerisier à bigarreaux* et le *cerisier à guignes*.

MÉRITANT, E adj. Qui a du mérite.

MÉRITE n. m. (lat. *meritum*, gain). Ce qui rend une personne digne d'estime, de récompense. || Qualité estimable de qq, qqch. ♦ S'attribuer le mérite de qqch, en revendiquer le succès. || Se faire un mérite de qqch, en tirer gloire.

MÉRITER v. t. Être digne de récompense ou passible de châtiment. || Présenter les conditions requises pour obtenir. ♦ v. t. ind. [de]. *Bien mériter de sa patrie*, avoir droit à sa reconnaissance.

MÉRITOIRE adj. Digne d'estime, de récompense, louable.

MERLAN n. m. (de *merle*). Poisson des côtes d'Europe occidentale, à trois nageoires dorsales et deux anales, pêché activement pour sa chair tendre et légère.

MERLE n. m. (lat. *merula*). Oiseau passe-relevé voisin de la grive, commun dans les parcs, les bois, à plumage sombre (noir chez le mâle, brun chez la femelle). [Cri : le merle siffle.] ♦ *Merle blanc*, personne ou objet introuvable.

MERLIN n. m. (mot lorrain; du lat. *marculus*, marteau). Marteau pour assommer les bœufs.

MERLIN (Philippe Antoine, comte), dit *Merlin de Douai*, homme politique français (1754-1838). Député aux États généraux (1789) et à la Convention (1792). Directeur en 1797.

MERLUCHE n. f., ou **MERLU** n. m. (anc. prov. *merlus*, de *merle*, merlan, et anc. fr. *luz*, brochet). Poisson des côtes de l'Europe occidentale, à dos gris, vendu sur les marchés sous le nom de *colin*. || Morue sèche, non salée.

MERMOZ (Jean), aviateur français (1901-1936). Il réussit, en 1930, la première liaison aérienne France-Amérique du Sud.

MÉROÉ, v. du Soudan, sur le Nil, qui a été la cap. du royaume de Koush (VII^e s. av. J.-C.-IV^e s. apr. J.-C.).

MÉROU n. m. (esp. *mero*). Poisson osseux pouvant atteindre, dans les mers chaudes, 2 m de long et peser plus de 100 kg.

MÉROVÉE, roi franc (448-v. 457). Mal connu, il a donné son nom à la première dynastie des rois de France.

MÉROVINGIEN, ENNE adj. Relatif à la dynastie des Mérovingiens.

MÉROVINGIENS, première dynastie des rois francs. Apparue chez les Francs Saliens au V^e s., elle règne sur la Gaule de 481 à 751.

MERS EL-KÉBIR, v. d'Algérie; 14 000 h. Base navale sur le golfe d'Oran. — En juillet 1940, une escadre française, qui refuse l'ultimatum des Britanniques de continuer la guerre contre l'Allemagne, est coulée par eux.

MERVEILLE n. f. (lat. *mirabilis*, admirable). Chose, personne qui excite l'admiration. || Pâte frite, coupée en morceaux, que l'on mange saupoudrée de sucre. ♦ *Une merveille*, très bien, d'une manière qui approche la perfection. || *Au pays des merveilles*, dans le monde des contes de fées. || *Faire merveille*, faire fort bien, faire très bon effet. || *Faire des merveilles*, se distinguer par un talent extraordinaire. || *Les Sept Merveilles du monde*, les sept ouvrages les plus remarquables de l'Antiquité (pyramides d'Égypte, jardins suspendus de Sémiramis et murs de

Babylone, statue de Zeus Olympien par Phidias, colosse de Rhodes, temple d'Artémis à Éphèse, mausolée d'Halicarnasse, phare d'Alexandrie).

MERVEILLEUSE n. f. Femme élégante et excentrique de la période de la Convention thermidorienne et du Directoire.

MERVEILLEUSEMENT adv. De façon merveilleuse.

MERVEILLEUX, EUSE adj. Qui suscite l'admiration par ses qualités extraordinaires.

MERVEILLEUX n. m. Ce qui se produit par l'intervention d'êtres surnaturels.

MES adj. poss. Pl. de MON, MA.

MÉSALLANCE n. f. (préf. *més-* et *alliance*). Mariage avec une personne de classe ou de fortune considérée comme inférieure.

MÉSALLIER (SE) v. pr. Épouser une personne de classe jugée inférieure.

MÉSANGE n. f. (mot frq.). Petit passe-relevé répandu dans le monde entier.

MÉSAVENTURE n. f. Aventure désagréable qui a des conséquences fâcheuses, déboires.

MESCALINE n. f. (mexicain *mexcalli*, peyotl). Alcaloïde hallucinogène extrait d'une plante d'Amérique semi-tropicale (le peyotl).

MESCLUN [mesklœ] n. m. (mot prov.). Mélange de jeunes plants de salades de diverses espèces et de plantes aromatiques.

MESDAMES, MESDEMOISELLES n. f. pl. Pl. de MADAME, MADEMOISELLE.

MÉSENCÉPHALE n. m. Région de l'encéphale unissant la protubérance annulaire aux hémisphères cérébraux.

MÉSSENTENTE n. f. Mauvaise entente.

MÉSENTÈRE n. m. (gr. *mesos*, au milieu, et *enteron*, intestin). Membrane conjonctive reliant les anses de l'intestin grêle à la paroi postérieure de l'abdomen.

MÉSESTIMER v. t. *Litt.* Apprécier qq, qqch au-dessous de sa valeur.

MESETA (la), nom d'une région de l'Espagne centrale et d'une région du N. du Maroc, caractérisées par l'affleurement du socle ancien.

MÉSINTÉLIGENCE n. f. *Litt.* Défaut d'entente, d'accord entre des personnes.

MESMER (Franz), médecin allemand (1734-1815), fondateur de la théorie du magnétisme animal.

MÉSO-AMÉRIQUE, aire occupée par les civilisations précolombiennes au N. de l'isthme de Panamá.

MÉSON n. m. (gr. *mesos*, médian, et [*électr*on]). Particule ayant une masse comprise entre celle de l'électron et celle du proton.

MÉSOPOTAMIE, région de l'Asie, entre le Tigre et l'Euphrate, un des plus brillants foyers de civilisation du VI^e s. au I^{er} millénaire av. J.-C.

MESQUIN, E adj. (it. *meschino*, chétif). Qui manque de grandeur, de générosité, qui est petit, médiocre.

MESQUINEMENT adv. Avec mesquinerie.

MESQUINERIE n. f. Caractère de ce qui est mesquin, petitesse.

MESS [mes] n. m. (mot angl.). Salle où les officiers, les sous-officiers d'un corps ou d'une garnison prennent leurs repas.

MESSAGE n. m. (lat. *missus*, envoyé). Communication, nouvelle, jugée souvent importante, transmise par qqn. || Pensée profonde, incitation adressée aux hommes par un être d'exception ou par un écrivain, un artiste. || Déclaration par laquelle le président de la République communique avec les assemblées parlementaires ou avec la nation. || Ling. Séquence de signaux correspondant à un ensemble de règles de combinaisons (code) et transmis par l'intermédiaire d'un canal.

MESSAGER, ÈRE n. Personne chargée de transmettre un message.

MESSAGERIE n. f. (souvent au pl.). Service de transport pour les voyageurs et les marchandises, maison où est établi ce service. || Transport rapide qui s'effectue par avion, par chemin de fer, par bateau, par voitures.

MESSALINE, impératrice romaine (v. 25-48 apr. J.-C.), femme de l'empereur Claude et mère de Britannicus.

MESSE n. f. (lat. *missa*, d'apr. *Itē missa est*, allez, l'assemblée] est renvoyée). Dans la religion catholique, sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, qui se fait à l'autel par le ministère du prêtre. || Musique composée pour une grand-messe. ● *Messe basse*, messe dont toutes les parties sont lues et récitées et non chantées; entretien à voix basse entre deux personnes (fam.). || *Messe chantée*, syn. de GRAND-MESSE. || *Messe de minuit*, messe célébrée dans la nuit de Noël.

MESSÉNIE, anc. contrée du Péloponnèse. Conquise par Sparte (VIII^e-VII^e s. av. J.-C.), elle retrouve son indépendance après la bataille de Leuctres (371 av. J.-C.).

MESSERSCHMITT (Willy), ingénieur allemand (1898-1978). Il a créé des avions de chasse utilisés pendant la Seconde Guerre mondiale et construit en 1944 le premier avion à réaction.

MESSIAEN (Olivier), compositeur français, né en 1908, d'inspiration mystique.

MESSIANIQUE adj. Relatif au Messie, au messianisme.

MESSIANISME n. m. Nom donné à

divers mouvements religieux à caractère politique qui croient en la venue d'un « messie » qui établira un nouvel ordre ou rétablira l'ordre originel.

MESSIDOR n. m. (lat. *messis*, moisson, et gr. *dōron*, don). Dixième mois du calendrier républicain (20 juin - 19 juillet).

MESSIE n. m. (lat. *messias*; de l'araméen). Dans le judaïsme, envoyé de Dieu qui rétablira Israël dans ses droits et inaugurerait l'ère de la justice. || Chez les chrétiens, le Christ. (S'écrit avec une majuscule.) || Celui dont on attend le salut, personnage providentiel. ● Être attendu comme le Messie, très impatiemment.

MESSIEURS n. m. pl. Pl. de MONSIEUR.

MESSINE, port d'Italie (Sicile), sur le détroit de Messine, séparant l'Italie péninsulaire et la Sicile; 260 000 h.

MESSIRE n. m. Titre d'honneur signif. monseigneur, utilisé autrefois.

MESTGHANEM, anc. Mostaganem, v. d'Algérie, sur la Méditerranée, ch.-l. de wilaya; 101 600 h.

MESURABLE adj. Que l'on peut mesurer.

MESURE n. f. (lat. *mensura*). Évaluation d'une grandeur par comparaison avec une autre grandeur de même espèce prise pour unité. || Quantité servant à cette évaluation. || Dimension évaluée. || Moyen mis en œuvre pour obtenir un résultat précis. || Modération, retenue mise dans sa manière d'agir. || Récipient servant à l'évaluation des volumes. || Littér. Quantité de syllabes exigée par le rythme du vers. || Division de la musique en unités de temps égales, matérialisée par les barres de mesure. ● *À mesure (que)*, en même temps (que) et en proportion. || *Battre la mesure*, indiquer la mesure par des signes convenus. || *Dans une certaine mesure*, jusqu'à un certain point. || *Donner sa mesure*, montrer ce dont on est capable. || *En mesure*, en cadence, à intervalles réguliers. || *Être en mesure*, en état de faire une chose. || *Faire bonne mesure*, donner à un acheteur un peu au-delà de ce qui lui revient. || *Il n'y a pas de commune mesure entre deux choses*, il est impossible de les comparer. || *Passer, dépasser la mesure*, dépasser ce qui est permis. || *Sur mesure*, spécialement adapté à qqn.

MESURÉ, E adj. Modéré, fait avec mesure.

MESURER v. t. (lat. *mesurare*). Déterminer une quantité par le moyen d'une mesure. || Déterminer avec modération. || Déterminer l'importance. || Proportionner, régler sur. || Donner avec parcimonie. ♦ *se mesurer* v. pr. *Se mesurer avec ou à qqn*, lutter avec lui, se comparer à lui.

MÉTABOLISME n. m. (gr. *metabolé*, changement). Ensemble des transformations subies dans un organisme vivant par

les substances qu'il absorbe : réactions de synthèse (*anabolisme*) et réactions de dégradation libérant de l'énergie (*catabolisme*).

MÉTACARPE n. m. (gr. *metakarpion*). Partie du squelette de la main comprise entre le poignet et les doigts.

MÉTAIRIE n. f. (de *métayer*). Exploitation agricole donnée en métayage par son propriétaire. || Les bâtiments eux-mêmes.

MÉTAL n. m. (lat. *metallum*, mine). Corps simple, doué d'un éclat particulier appelé *éclat métallique*, conduisant bien en général la chaleur et l'électricité, et qui possède en outre la propriété de donner, en se combinant avec l'oxygène, au moins un oxyde basique. ● *Métaux précieux*, l'or, l'argent, le platine.

MÉTALANGAGE n. m. ou **MÉTALANGUE** n. f. *Log.* Langue qui prend pour objet une autre langue et qui la formalise.

MÉTALLIFÈRE adj. Qui renferme un métal.

MÉTALLIFÈRES (monts) → ERZGEBIRGE.

MÉTALLIQUE adj. Constitué par du métal. || Qui a le caractère ou l'apparence du métal. || Sonore.

MÉTALLISER v. t. Donner un éclat métallique. || Revêtir d'une mince couche de métal ou d'alliage.

MÉTALLO n. m. *Fam.* Ouvrier métallurgiste.

MÉTALLOÏDE n. m. (gr. *metallon*, métal, et *eidos*, aspect). Syn. anc. de NON-MÉTAL.

MÉTALLURGIE n. f. (gr. *metallourgeîn*, exploiter une mine). Ensemble des procédés et des techniques d'extraction, d'élaboration, de formage et de traitement des métaux et des alliages.

MÉTALLURGIQUE adj. Relatif à la métallurgie.

MÉTALLURGISTE adj. et n. Qui s'occupe de métallurgie. || Qui travaille les métaux.

MÉTAMORPHIQUE adj. Relatif au métamorphisme. ● *Roches métamorphiques*, roches résultant de la transformation, par le métamorphisme, de roches sédimentaires ou endogènes préexistantes.

MÉTAMORPHISME n. m. (préf. *méta-*, et gr. *morphê*, forme). Dans la croûte terrestre, transformation à l'état solide d'une roche préexistante sous l'effet de la température et (ou) de la pression.

MÉTAMORPHOSE n. f. (gr. *metamorphôsis*, de *metamorphôoun*, transformer). Changement d'une forme en une autre. || Changement complet dans l'état, le caractère d'une personne, dans l'aspect des choses. || Transformation importante du corps et du mode de vie, au cours

métamorphose

du développement, de certains animaux, comme certains insectes.

MÉTAMORPHOSER v. t. Changer la nature ou l'individualité, l'extérieur ou le caractère. ♦ se métamorphoser v. pr. Changer de forme, d'état.

MÉTAPHORE n. f. (gr. *metaphora*, transport). Procédé par lequel on transporte la signification propre d'un mot à une autre signification qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison sous-entendue. (Ex. : la LUMIÈRE de l'esprit, la FLEUR des ans, BRÛLER de désir, etc.)

MÉTAPHORIQUE adj. De la métaphore.

MÉTAPHYSICIEN, ENNE n. Personne qui étudie la métaphysique.

MÉTAPHYSIQUE adj. Qui appartient à la métaphysique.

MÉTAPHYSIQUE n. f. (gr. *meta ta physika*, après la physique [parce que, dans les œuvres d'Aristote, cette connaissance était traitée après la physique]). Science de l'être en tant qu'être et des vérités générales. || Connaissance des causes premières et des premiers principes. || Toute spéculation sur le sens du monde et la place de l'homme dans le monde.

MÉTASTASE n. f. (gr. *metastasis*, changement). Apparition, en un point de l'organisme, d'un phénomène pathologique déjà présent ailleurs.

MÉTASTASE (Pierre), poète et compositeur italien (1698-1782), auteur d'opéras.

MÉTATARSE n. m. (préf. *méta-*, et gr. *tarso*, plat du pied). Partie du squelette du pied comprise entre le tarse et les orteils.

MÉTATHÈSE n. f. (gr. *metathesis*, déplacement). Déplacement de voyelles, de consonnes ou de syllabes à l'intérieur d'un mot. (Ainsi, l'anc. fr. *formage* est devenu *fromage*.)

MÉTAURE (le), fl. d'Italie centrale, tributaire de l'Adriatique. Sur ses bords, au cours de la deuxième guerre punique, victoire des Romains sur les Carthaginois (207 av. J.-C.).

METAXÁS (Ioánnis), général et homme d'État grec (1871-1941). Président du Conseil en 1936, il assume jusqu'à sa mort des pouvoirs dictatoriaux.

MÉTAYAGE n. m. Contrat d'exploitation agricole dans lequel le propriétaire fournit, outre la terre, tout ou partie du capital d'exploitation et reçoit, en nature, de l'exploitant, une partie des fruits et récoltes.

MÉTAYER, ÈRE n. (de l'anc. fr. *meitié*, moitié). Exploitant agricole lié au propriétaire foncier par un contrat de métayage.

METCHNIKOV (Iliá), microbiologiste russe (1845-1916). Il a découvert la phagocytose.

MÉTEMPSYCOSE [metäpsikoz] n. f.

(gr. *metempsukhōsis*). Transmigration des âmes d'un corps dans un autre.

MÉTÉO n. f. → MÉTÉOROLOGIE.

MÉTÉORE n. m. (gr. *meteōra*, choses élevées dans les airs). Phénomène lumineux qui résulte de l'entrée dans l'atmosphère terrestre d'un objet solide venant de l'espace. || Personne ou chose qui brille d'un éclat très vif mais passager.

MÉTÉORIQUE adj. Qui appartient ou a trait à un météore.

MÉTÉORITE n. f. de *météore*. Objet solide se mouvant dans l'espace interplanétaire et qui atteint la surface de la Terre ou d'un astre quelconque.

MÉTÉOROLOGIE ou **MÉTÉO** n. f. (gr. *meteōrologia*). Étude des phénomènes atmosphériques et de leurs lois, notamment en vue de la prévision du temps. || Organisme chargé de cette étude.

MÉTÉOROLOGIQUE adj. Qui concerne la météorologie.

MÉTÉOROLOGISTE ou **MÉTÉOROLOGUE** n. Spécialiste de météorologie.

MÉTÈQUE n. m. (gr. *metoikos*). Étranger établi dans un pays et dont le comportement est jugé défavorablement.

MÉTHANE n. m. (gr. *methu*, boisson fermentée). Gaz incolore (CH₄), brûlant à l'air avec une flamme pâle. (Il se dégage des matières en putréfaction et constitue le gaz des marais et le grisou. C'est le constituant essentiel du gaz naturel.)

MÉTHANIER n. m. Navire conçu pour transporter le gaz naturel liquéfié.

MÉTHODE n. f. (lat. *methodus*). Manière de dire, de faire, d'enseigner une chose, suivant certains principes et avec un certain ordre. || Démarche ordonnée, raisonnée; technique employée pour obtenir un résultat. || Ouvrage groupant logiquement les éléments d'une science, d'un enseignement.

MÉTHODE (*saint*) → CYRILLE et MÉTHODE (*saints*).

MÉTHODIQUE adj. Qui a de l'ordre, de la méthode, qui agit selon certains principes et dans un ordre voulu. || Qui est établi suivant un ordre logique.

MÉTHODIQUEMENT adv. Avec méthode.

MÉTHODISME n. m. Mouvement religieux protestant fondé en Angleterre au XVIII^e s., par John Wesley, en réaction contre le ritualisme de l'Église anglicane.

MÉTHODISTE adj. et n. Relatif au méthodisme; qui le professe.

MÉTHODOLOGIE n. f. Étude des méthodes que les sciences utilisent.

MÉTHODOLOGIQUE adj. Relatif à la méthodologie.

MÉTHYLÈNE n. m. (gr. *methu*, boisson fermentée, et *hulé*, bois). Nom commercial de l'alcool méthylique. • Bleu

de méthylène, colorant et désinfectant extrait de la houille.

MÉTHYLIQUE adj. Alcool méthylique, alcool CH₃OH extrait des goudrons de bois et utilisé comme solvant, combustible et intermédiaire dans certaines synthèses.

MÉTICULEUSEMENT adv. De façon méticuleuse.

MÉTICULEUX, EUSE adj. (lat. *meticulosus*, craintif). Qui est très attentif aux plus petits détails.

MÉTICULOSITÉ n. f. Caractère méticuleux.

MÉTIER n. m. (lat. *ministerium*, fonction, service). Toute profession, genre de travail, occupation dont on tire les moyens d'existence. || Machine servant à la fabrication des textiles. || Expérience acquise qui se manifeste par une grande habileté technique. • *Faire métier*, de faire profession de.

MÉTIS, ISSE [metis] adj. et n. (lat. *mixtus*, mélange). Qui est issu du croisement de sujets de races différentes.

MÉTISSAGE n. m. Croisement de deux races animales ou végétales de même espèce.

MÉTISER v. t. Croiser par métissage.

MÉTONYMIE n. f. (gr. *metōnumia*, changement de nom). Procédé par lequel on exprime l'effet par la cause, le contenu par le contenant, le tout par la partie, etc. (Ex. : il vit de son travail, pour du fruit de son travail; la ville, pour les habitants de la ville.)

MÉTONYMIQUE adj. Relatif à la métonymie.

MÉTOPE n. f. (gr. *metopé*, de *méta-*, et *opé*, ouverture). Partie de la frise dorique entre deux triglyphes; panneau sculpté remplissant cet espace.

MÉTRAGE n. m. Mesure au mètre. || Longueur en mètres d'un coupon d'étoffe, d'un film. • *Court métrage*, film d'environ 300 à 600 m de longueur. || *Long métrage*, film de plus de 2500 m. || *Moyen métrage*, film dont la longueur varie de 600 à 2500 m.

MÈTRE n. m. (lat. *metrum*, mesure; du gr. *metron*). Unité SI de longueur (symb. : m), égale à la longueur du trajet parcouru dans le vide par la lumière pendant une durée de 1/299 792 458 de seconde. || Objet servant à mesurer et ayant la longueur d'un mètre. • *Mètre carré*, unité de mesure d'aire ou de superficie (symb. : m²), équivalent à l'aire d'un carré ayant 1 mètre de côté. || *Mètre cube*, unité de mesure de volume (symb. : m³), équivalent au volume d'un cube ayant 1 mètre de côté. || *Mètre par seconde*, unité de mesure de vitesse (symb. : m/s), équivalent à la vitesse d'un mobile qui, animé d'un mouvement uniforme, par-

court une longueur de 1 mètre en 1 seconde.

MÈTRE n. m. (lat. *metrum*; du gr. *metron*, vers). Dans la prosodie grecque et latine, groupe déterminé de syllabes longues ou brèves, comprenant deux

temps marqués. || Forme rythmique d'une œuvre poétique; vers.

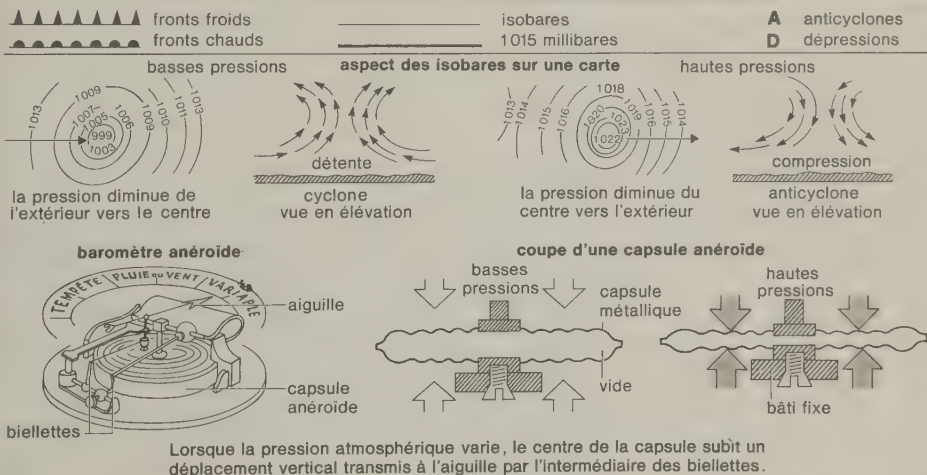
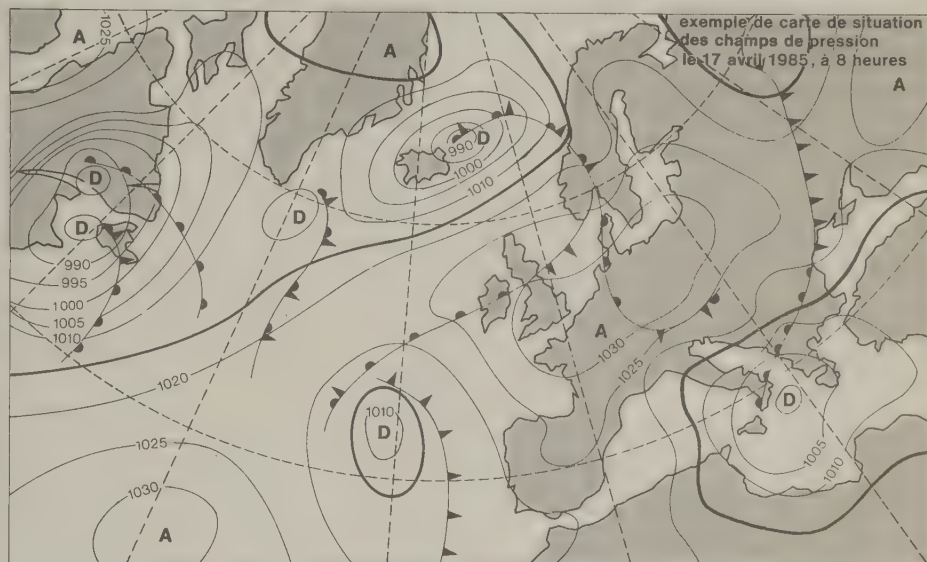
MÉTRER v. t. (conj. 5). Mesurer au mètre.

MÉTREUR n. et adj. m. Celui qui mesure. || Employé d'un architecte ou

d'un entrepreneur, chargé de s'assurer de l'état d'avancement des travaux par la mesure des éléments réalisés.

MÉTRIQUE adj. Relatif aux mesures. || Relatif à la mesure du vers.

MÉTRIQUE adj. Relatif au mètre.



Météorologie

Exemple de carte de situation des champs de pression, aspect des isobares et principe de fonctionnement

d'un baromètre anéroïde (c'est-à-dire contenant une capsule dans laquelle un vide partiel a été fait et dont les parois sont déformables sous l'action de la pression atmosphérique).

métrique

● **Quintal métrique**, poids de 100 kilogrammes (symbl. : q). || **Système métrique**, ensemble, système de poids, mesures et monnaies ayant pour base le mètre. || **Tonne métrique**, poids de 1000 kilogrammes (symbl. : t).

MÉTRIQUE n. f. Science qui étudie les éléments dont sont formés les vers. || Tout système de versification.

MÉTRITE n. f. (gr. *mētra*, matrice). Inflammation de l'utérus.

MÉTRO n. m. (abrév. de *chemin de fer métropolitain*). Chemin de fer souterrain ou aérien qui dessert les quartiers d'une grande ville et de sa banlieue. (On dit aussi **MÉTROPOLITAIN**.)

MÉTROLOGIE n. f. (gr. *metron*, mesure, et *logos*, science). Science des mesures.

MÉTRONOME n. m. (gr. *metron*, mesure, et *nomos*, règle). Instrument destiné à indiquer la vitesse dans laquelle doit être exécuté un mouvement musical.

MÉTROPOLE n. f. (gr. *métropolis*, de *mētēr*, mère, et *polis*, ville). État considéré par rapport aux territoires extérieurs qui dépendent de lui. || Capitale politique ou économique d'une région, d'un État.

MÉTROPOLITAIN, E adj. Qui appartient à la capitale d'un État ou à la mère patrie.

MÉTROPOLITAIN n. m. Archevêque qui a juridiction sur une province ecclésiastique. || Syn. de **MÉTRO**.

MÉTROPOLITE n. m. Titre de certains évêques des Églises d'Orient, titulaires de sièges importants.

METS n. m. (lat. *missus*, mis [sur la table]). Tout aliment apprêté qui entre dans la composition des repas.

METSU (Gabiël), peintre hollandais (1629-1667), auteur de scènes de genre.

METTABLE adj. Qu'on peut mettre, porter.

METTERNICH (Klemens, prince DE), homme d'État autrichien (1773-1859). Ministre des Affaires étrangères et chancelier à partir de 1809, il est l'âme du congrès de Vienne. Il fait de l'Autriche la citadelle de l'absolutisme en Europe. Il est renversé par la révolution de mars 1848.

METTEUR n. m. *Metteur en œuvre*, celui qui met en œuvre, utilise qqch; *ouvrier qui monte les bijoux*. || *Metteur en ondes*, technicien de radio ou de télévision chargé de régler la construction du spectacle et d'ordonner les éléments de la réalisation scénique. || *Metteur en pages*, spécialiste assurant la mise en pages. || *Metteur en scène*, personne qui, pendant les répétitions d'une pièce, règle les mouvements des acteurs, la disposition des décors, etc.; au cinéma, personne qui réalise un film d'après un scénario, qui dirige les acteurs (syn. **RÉALISATEUR**).

METTRE v. t. (lat. *mittere*, envoyer) [conj. 49]. Placer qqn ou qqch dans un lieu déterminé, dans telle ou telle position, dans telle situation. || Poser sur le corps comme vêtement. || Mêler, verser. || Suivi à un n., constitue une loc. verbale : *mettre du désordre, du soin à faire*, etc. || Faire consister, fonder. || Provoquer, faire naître. ● *En mettre un coup* (fam.), donner son plein effort. || *Mettons, mettez que...*, supposons, supposez que... || *Mettez de l'argent qpart*, l'y placer, l'employer. || *Mettez tant de temps à*, l'employer à faire. || *Y mettre du sien*, faire des concessions, contribuer à qqch. ● *se mettre v. pr.* Se placer, aller occuper un lieu, une fonction, une position. || Suivi d'un inf., commencer. || Prendre tel ou tel état : *se mettre en colère*. || Mettre sur soi. ● *Se mettre en tête*, s'imaginer, vouloir absolument. || *N'avoir rien à se mettre*, ne pas avoir de vêtements convenables.

METZ [mes], ch.-l. de la Région Lorraine et du dép. de la Moselle, sur la Moselle; 118 502 h. (Près de 200 000 h. dans l'agglomération.) Cathédrale des XIII^e-XVI^e s. Place d'Armes (XVIII^e s.). — Sous les Mérovingiens, Metz est la capitale de l'Austrasie. Elle est acquise par la France en fait en 1559 (traité du Cateau-Cambrésis), en droit en 1648 (traités de Westphalie).

MEUBLE adj. Se dit d'un sol qui est facilement divisé par les labours.

MEUBLE n. m. (lat. *mobilis*, mobile). Objet mobile qui sert à l'usage ou à la décoration dans un appartement, et spécialement objet tel que lit, chaise, table, armoire, etc.

MEUBLÉ, E adj. et n. m. Se dit d'un appartement loué avec le mobilier.

MEUBLER v. t. Garnir, équiper de meubles. || Remplir un vide, occuper une période de temps. ● v. i. Produire un effet d'ornementation.

MEUDON, ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine, au S.-O. de Paris, en bordure de la *forêt de Meudon*; 49 004 h. Observatoire d'astrophysique.

MEUGLEMENT n. m. Syn. de **BEUGLEMENT**.

MEUGLER v. i. Syn. de **BEUGLER**.

MEULE n. f. (lat. *mola*). Corps solide, d'origine naturelle ou artificielle, de forme circulaire, qui agit par abrasion et qu'on utilise pour de multiples travaux. ● *Meule de fromage*, grosse masse de fromage ayant la forme d'une meule de moulin.

MEULE n. f. Tas de gerbes de céréales, ou tas de paille ou de foin, lié ou en vrac, constitué pour la conservation de ces produits.

MEULIER, ÈRE adj. *Pierre meulière*, ou *meulière* n. f., roche sédimentaire siliceuse et calcaire, abondante dans les couches tertiaires du Bassin parisien, utilisée pour la fabrication des meules.

MEUNERIE n. f. Commerce, industrie de la transformation des grains en farine.

MEUNG (Jean DE) → **JEAN DE MEUNG**.

MEUNG-SUR-LOIRE [mœ-], ch.-l. de c. du Loiret; 5 659 h. Église des XI^e-XIII^e s.

MEUNIER, ÈRE n. (lat. *molinarius*). Personne qui exploite un moulin à grain ou une meunerie.

MEURETTE n. f. (var. du moyen fr. *mur-rette*; du lat. *muria*, saumure). Sauce au vin rouge, avec des croûtons, accompagnant les œufs, le poisson, etc.

MEURSAULT, c. de la Côte-d'Or; 1 646 h. Vins.

MEURTHE (la), affl. de la Moselle (r. dr.); 170 km.

MEURTHE (dép. de la), anc. dép. français, en partie cédé à l'Allemagne en 1871, réincorporé dans le dép. de la Moselle.

MEURTHE-ET-MOSELLE (dép. de) [54], dép. de la Région Lorraine, formé en 1871 avec les deux fractions des dép. de la Meurthe et de la Moselle laissées à la France par le traité de Francfort; 524 1 km²; 716 846 h. Ch.-l. Nancy. 4 arr. (Briey, Lunéville, Nancy, Toul), 41 c., 587 comm.

MEURTE n. m. (de *meurtir*). Action de tuer volontairement un être humain.

MEURTRIER, ÈRE adj. et n. Qui commet un meurtre. (Syn. **ASSASSIN**, **CRIMINEL**, **HOMICIDE**.) ● adj. Qui cause la mort, qui sert à un meurtre.

MEURTRIÈRE n. f. Ouverture étroite pratiquée dans le mur d'un ouvrage fortifié pour permettre l'observation et l'envoi de projectiles.

MEURTRIR v. t. (mot frq.). Blesser qqn par un choc qui laisse une marque sur la peau. || Endommager des fruits par choc ou contact. || Provoquer une blessure morale.

MEURTRISSURE n. f. Contusion avec tache bleuâtre. || Tache sur les fruits meurtris.

MEUSE (la), en néerl. **Maas**, fl. de France, de Belgique et des Pays-Bas; 950 km. Née dans le Bassin, elle s'achève par un delta dont les branches se mêlent à celui du Rhin. C'est une importante voie navigable.

MEUSE (dép. de la) [55], dép. de la Région Lorraine; 6 216 km²; 200 101 h. Ch.-l. Bar-le-Duc. 3 arr. (Bar-le-Duc, Commercy, Verdun), 31 c., 482 comm.

MEUTE n. f. (lat. *motus*, mù). Troupe de chiens courants dressés pour la chasse. || Bande de gens acharnés contre qqn.

MÉVENTE n. f. Forte baisse des ventes.

MEXICAIN, E adj. et n. Du Mexique.

MEXICALI, v. du Mexique, à la frontière des États-Unis; 346 000 h.

MEXIQUE, cap. du Mexique, dans le district fédéral, à 2 250 m d'alt., sur le plateau de l'Anáhuac; 9 200 000 h. (17 millions env. dans l'agglomération). Centre administratif et industriel. Cathédrale des XVI^e-XVIII^e s., monuments de la période coloniale. — La ville est fondée sous le nom de Tenochtitlan en 1325 par les Aztèques. Grave séisme en 1985.

MEXIQUE, État d'Amérique; 1 970 000 km²; 86,7 millions d'h. Cap. Mexico. Langue : espagnol.

GÉOGRAPHIE

En dehors d'étroites plaines côtières et de la péninsule du Yucatán, les chaînes montagneuses et les hauts plateaux dominent. Le climat sec au N. devient tropical vers le S., permettant une agriculture très variée (céréales, fruits, coton, café, sucre). Le pétrole et le gaz naturel sont devenus les premiers produits exportés d'un pays où les principales branches industrielles sont présentes (sidérurgie, chimie, textile, automobile). Le tourisme est important. La majeure partie des échanges se fait avec les États-Unis.

HISTOIRE

Au I^{er} millénaire av. J.-C. s'épanouit sur le territoire du Mexique la civilisation des Olmèques, suivie, à l'ère chrétienne, des grandes civilisations indiennes précolombiennes (Toltèques, Aztèques et Mayas). À partir de 1522, le Mexique est conquis par les Espagnols, commandés par Cortés, et devient une des plus riches colonies espagnoles. Il se soulève en 1810, devient république en 1823 et entre en guerre avec les États-Unis, qui annexent le Texas, la haute Californie et le Nouveau-Mexique (1848). Napoléon III y envoie une expédition en 1862 pour y créer un empire en faveur de Maximilien d'Autriche. Après l'exécution de celui-ci (1867), la république est restaurée. Le régime instauré par Porfirio Díaz de 1876 à 1911 impose la modernisation du pays mais déclenche une révolution et une guerre civile menées par Emiliano Zapata et Pancho Villa. La nationalisation des mines, plusieurs réformes agraires entreprises avant 1945 conditionnent, avec le pétrole, le développement du Mexique contemporain.

MEXIQUE (golfe du), golfe de l'extrémité occidentale de l'Océan Atlantique, entre les États-Unis, le Mexique et Cuba.

MEYZIEU, ch.-l. de c. du Rhône; 26 000 h.

MÉZENC [mezɛ̃k] (mont), massif volcanique du sud-est du Velay; 1 753 m.

MÉZIÈRES, anc. ch.-l. du dép. des Ardennes, partie, depuis 1966, de la comm. de Charleville-Mézières*.

MEZZANINE [medzanin] n. f. (it. *mezzanino*, entresol). Niveau intermédiaire installé dans une pièce haute de plafond. || Dans un théâtre, petit étage situé entre les fauteuils d'orchestre et le premier balcon.

MEZZA VOCE [medzavotʃe] loc. adv. (mots it.). À mi-voix.

MEZZOGIORNO (le), ensemble des régions méridionales de l'Italie péninsulaire et insulaire (Abruzzes, Molise, Campanie, Pouille, Basilicate, Calabre, Sicile, Sardaigne), caractérisé par un relatif sous-développement.

MI- (lat. *medius*, qui est au milieu), préf. inv. qui se joint à certains mots par un trait d'union et qui signifie à moitié, à demi.

MI n. m. inv. Note de musique, troisième degré de la gamme de *do*.

MIAMI, station balnéaire des États-Unis (Floride); 347 000 h.

MIASME n. m. (gr. *miasma*, souillure). Émanation provenant de substances animales ou végétales en décomposition.

MIULEMENT n. m. Cri du chat, du tigre.

MIULER v. i. (onomat.). Crier, en parlant du chat, du tigre.

MI-BAS n. m. inv. Longue chaussette fine, s'arrêtant au-dessous du genou.

MICA n. m. (angl. *mica*; du lat. *mica*, parcelle). Minéral brillant et qui peut-être clivé, abondant dans les roches éruptives et métamorphiques, formé de silicate d'aluminium et de potassium.

MI-CARÈME n. f. (pl. *mi-carêmes*). Le jeudi de la troisième semaine du carême.

MICASCHISTE n. m. Roche formée de lits de mica.

MICHAUX (Henri), poète et peintre français d'origine belge (1899-1984). Il a écrit *Plume*, *Connaissance* par les gouffres.

MICHE n. f. (lat. *mica*, parcelle). Gros pain rond.

MICHEL (saint), le plus grand des anges dans les traditions juive et chrétienne.

MICHEL, nom de neuf empereurs byzantins, dont MICHEL VIII PALÉOLOGUE (1224-1282), empereur byzantin à Nicée (1258-1261), puis à Constantinople (1261-1282). Il détruit l'Empire latin de Constantinople (1261) et provoque les Vêpres siciliennes (1282).

MICHEL I^{er}, né en 1921, roi de Roumanie de 1927 à 1930 et de 1940 à 1947.

MICHEL Fedorovitch, tsar de Moscovie (1596-1645), le premier des Romanov, élu en 1613.

MICHEL OBRENOVIĆ → OBRENOVIĆ.

MICHEL (Louise), anarchiste française (1830-1905). Membre de l'Internationale, elle prend part à la Commune (1871).

MICHEL-ANGE [-kɛl] (Michelangelo BUONARROTI, dit), sculpteur, peintre et architecte italien (1475-1564). Il est l'auteur de plusieurs *Pietà*, de *David* de Florence, des statues (*Esclaves*, *Moïse*, etc.) destinées au tombeau de Jules II, des fresques de la chapelle Sixtine, de la coupole de St-Pierre de Rome.

Voir illustration p. 574

MICHELET (Jules), historien français (1798-1874), auteur d'une *Histoire de France* et d'une *Histoire de la Révolution* française.

MICHELIN (les frères), industriels français. — ANDRÉ (1853-1931) et ÉDOUARD (1859-1940) ont imaginé le pneumatique démontable (1891).

MICHELIN n. f. (de *Michelin*, n. de l'inventeur). Voiture de chemin de fer automotrice, montée sur pneumatiques



Vue générale de Mexico. [Kat Muller-C.E.D.R.I.]

et servant autrui, au transport des voyageurs.

MICHELSON (Albert), physicien américain (1852-1931), auteur, avec E. W. Morley, d'expériences sur la vitesse de la lumière qui ont permis l'élaboration de la théorie de la relativité.

MI-CHEMIN (À) loc. adv. Vers le milieu du chemin. || Avant d'avoir atteint son but.

MICHIGAN, un des cinq Grands Lacs de l'Amérique du Nord; 58 140 km².

MICHIGAN, État des États-Unis (Centre-Nord-Est); 151 586 km²; 9 258 000 h. Cap. Lansing. V. princ. Detroit.

MICKIEWICZ (Adam), poète polonais (1798-1855). Il a écrit une *Ode à la jeunesse*, *Pan Tadeusz*, *Konrad Wallenrod*.

MICMAC n. m. (moyen fr. *meutema*, cre, rébellion). Fam. Intrigue, situation suspecte et embrouillée; imbroglie.

MI-CORPS (À) loc. adv. Au milieu du corps.

MI-CÔTE (À) loc. adv. À la moitié de la côte.

MICR-, MICRO- (gr. *mikros*, petit), préf. (symb. : μ) qui, placé devant une unité, la multiplie par 10⁻⁶.

MICRO n. m. Abrév. de MICROPHONE et de MICRO-ORDINATEUR.

MICROANALYSE n. f. Analyse chimi-

que qui, portant sur des masses de substances extrêmement faibles, nécessite un outillage spécial.

MICROBE n. m. (gr. *mikros*, petit, et *bios*, vie). Être vivant microscopique, constitué par une seule cellule, qui est à l'origine des putréfactions et des maladies infectieuses.

MICROBIEN, ENNE adj. Qui a rapport aux microbes.

MICROBIOLOGIE n. f. Science qui s'occupe des microbes.

MICROCHIRURGIE n. f. Chirurgie pratiquée sous le contrôle du microscope, avec instrumentation spéciale.

MICROCLIMAT n. m. Ensemble des conditions de température, d'humidité, de vent particulières à un espace homogène de faible étendue à la surface du sol.

MICROCOSME n. m. (gr. *mikros*, petit, et *kosmos*, monde). Monde en abrégé; résumé de l'univers. || L'homme en tant qu'il reflète l'univers.

MICRO-ÉCONOMIE n. f. Branche de la science économique étudiant les comportements individuels des agents économiques.

MICRO-ÉCONOMIQUE adj. Relatif à la micro-économie.

MICROFILM n. m. Film composé d'une série de microfiches.

MICROFILMER v. t. Reproduire des documents sous forme de microfilm.

MICRO-INFORMATIQUE n. f. Domaine de l'informatique relatif à la fabrication et à l'utilisation des micro-ordinateurs.

MICRON n. m. Anc. unité de mesure de longueur (symb. : μ) égale à un millièmième de mètre (auj. remplacée par le micromètre [symb. : μm]).

MICRONÉSIE, ensemble d'îles du Pacifique, entre l'équateur et le tropique du Cancer, comprenant notamment les Mariannes, les Carolines, les Marshall, les Kiribati.

MICRO-ONDE n. f. (pl. *micro-ondes*). Onde électromagnétique de longueur d'onde comprise entre 1 m et 1 mm.

MICRO-ORDINATEUR n. m. (pl. *micro-ordinateurs*). Ordinateur de faible volume dont l'unité centrale de traitement est constituée d'un microprocesseur.

MICRO-ORGANISME n. m. (pl. *micro-organismes*). Organisme microscopique, végétal ou animal.

MICROPHONE n. m. Instrument qui transforme les vibrations sonores en oscillations électriques.

MICROPROCESSEUR n. m. Organe de traitement de l'information constitué de circuits électroniques intégrés.

MICROSCOPE n. m. (gr. *mikros*, petit, et *skopein*, observer). Instrument d'op-

tique composé de plusieurs lentilles, qui sert à regarder les objets très petits.

MICROSCOPIQUE adj. Fait au moyen du microscope. || Qui ne peut être vu qu'avec un microscope. || Très petit, minuscule.

MICROSSILLON n. m. Disque portant cent spires en moyenne au centimètre de rayon, et dont la gravure permet une audition de vingt-cinq minutes environ par face de 30 cm de diamètre.

MICTIION n. f. (bas lat. *mictio*). Action d'uriner.

MIDDLE JAZZ [midəldʒəz] n. m. inv. (mots amér.). Expression désignant les styles de jazz qui succédèrent à ceux de La Nouvelle-Orléans et de Chicago et restèrent en vogue jusqu'en 40.

MIDDLESBROUGH, port de Grande-Bretagne, sur l'estuaire de la Tees; 150 000 h. Sidérurgie.

MIDDLE WEST → MIDWEST.

MIDI n. m. (lat. *medius*, au milieu, et *dies*, jour). Milieu du jour; instant marqué douze heures. || Un des points cardinaux, le sud. || Exposition d'un lieu qui est en face du sud. || Ensemble des régions du sud de la France (en ce sens prend une majuscule). ● Chercher midi à quatorze heures, chercher des difficultés où il n'y en a pas. || Démon de midi, tentations du milieu de la vie.

MIDI (aiguille du), sommet du massif du Mont-Blanc (Haute-Savoie); 3 842 m. Téléphérique.

Midi (canal du), canal reliant par la Garonne (et le canal latéral à la Garonne) l'Atlantique à la Méditerranée. Il commence à Toulouse et aboutit, après Agde, à l'étang de Thau; 241 km. (Il a été creusé de 1666 à 1681.) [On l'appelle aussi CANAL DU LANGUEDOC.]

MIDI (pic du), nom de deux sommets des Pyrénées : le pic du Midi de Bigorre (Hautes-Pyrénées) [2 865 m], où se trouve un observatoire, et le pic du Midi d'Ossau (Pyrénées-Atlantiques) [2 884 m].

MIDINETTE n. f. (de *midi* et *dinette*). Jeune ouvrière parisienne de la couture et de la mode (vx). || Jeune fille simple et frivole.

MIDI-PYRÉNÉES, Région administrative groupant les dép. suivants : Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne; 45 348 km²; 2 325 319 h. Ch.-l. Toulouse.

MIDLANDS, région industrielle du centre de l'Angleterre.

MIDWAY, archipel américain du Pacifique.

MIDWEST ou **MIDDLE WEST**, vaste région des États-Unis, entre les Appalaches et les Rocheuses.

MIE n. f. (de *mica*, parcelle). Partie inférieure du pain.



Michel-Ange : David (1501-1504).
Marbre. (Académie des beaux-arts, Florence.)
[Anderson-Giraudon]

MIEL n. m. (lat. *mel*). Substance sucrée et parfumée produite par les abeilles, à partir du nectar des fleurs, qu'elles récoltent dans leur jabot et entreposent dans les alvéoles de la ruche. ● *Être tout miel*, d'une affabilité hypocrite.

MIELLE, E adj. Propre au miel; qui rappelle le miel.

MIELLEUX, EUSE adj. D'une douceur hypocrite.

MIEN, ENNE pron. poss. (lat. *meus*) [précédé de *le, la, les*]. Ce qui est à moi. ♦ adj. poss. *Litt.* Qui est à moi.

MIEN n. m. Ce qui m'appartient : *le tien et le mien*. ♦ pl. *Les miens*, ma famille, mes proches, mes alliés.

MIES VAN DER ROHE (Ludwig), architecte allemand naturalisé américain (1886-1969). Ancien directeur, en Allemagne, du Bauhaus, il a édifié aux États-Unis (Chicago) des buildings caractérisés par de grands pans de verre sur ossature d'acier.

MIESZKO I^{er} († 992), prince de Pologne de 960 env. à 992. Ayant épousé (966) la sœur de Boleslav I^{er}, il est baptisé.

MIETTE n. f. (de *mie*). Petite parcelle qui tombe du pain quand on le coupe. || Petit morceau d'un objet quelconque, fragment, débris (surtout au pl.). ● *Ne pas perdre une miette de qqch*, y prêter une grande attention.

MIEUX adv. (lat. *melius*). De façon plus convenable, plus avantageuse, plus favorable (sert de comparatif à *bien*). || Avec l'article *le*, sert de superlatif à *bien*. ● *Aimer mieux*, préférer. || *Aller de mieux en mieux*, s'améliorer. || *À qui mieux mieux*, à l'envi, avec émulation. || *Être, aller mieux*, être en meilleure santé. || *Tant mieux*, expression de satisfaction dont on se sert pour se féliciter d'une chose.

MIEUX n. m. État meilleur. || Chose meilleure, plus avantageuse. ● *Au mieux*, aussi bien que possible. || *Faute de mieux*,

à défaut d'une chose plus avantageuse, plus agréable.

MIEUX-ÊTRE n. m. inv. Amélioration du confort, de la santé, etc.

MIÈVRE adj. (anc. scand. *snæfr*, rapide). D'une grâce un peu puérile, affectée et fade.

MIÈVRERIE n. f. Caractère mièvre.

MIGNARD, E adj. (de *mignon*). *Litt.* D'une délicatesse, d'une douceur affectée.

MIGNARD (Nicolas), peintre français (1606-1668). Il travaille surtout à Avignon. — Son frère PIERRE (1612-1695) travaille à Rome puis à Paris.

MIGNARDISE n. f. *Litt.* Gentillesse, douceur affectée. || Variété de petit œillet.

MIGNON, ONNE adj. (de *minet*). Qui a de la grâce, de la délicatesse. || *Fam.* Gentil, aimable, complaisant. ● *Péché mignon*, petit défaut auquel on s'abandonne volontiers. ♦ n. Terme de tendresse en parlant à un enfant.

MIGNON n. m. Nom donné aux favoris d'Henri III, très efféminés.

MIGRAINE n. f. (gr. *hêmi*, à demi, et *kranion*, crâne). Douleur violente qui affecte un côté de la tête et qui s'accompagne souvent de nausées et de vomissements.

MIGRAINEUX, EUSE adj. et n. Relatif à la migraine; atteint de migraine.

MIGRANT, E adj. et n. Personne qui effectue une migration.

MIGRATEUR, TRICE adj. et n. m. Qui effectue des migrations.

MIGRATION n. f. (lat. *migratio*). Déplacement de population, de groupe d'un pays dans un autre pour s'y établir, sous l'influence de facteurs économiques ou politiques. || Déplacement en groupe et dans une direction déterminée, que certains animaux entreprennent saisonnièrement.

MIGRATOIRE adj. Relatif aux migrations.

MIGRER v. i. Effectuer une migration.

MI-JAMBE (À) loc. adv. À la hauteur du milieu de la jambe.

MIJAURÉE n. f. (de *mijolée*, mot dialect.). Femme qui a des manières affectées et ridicules.

MIJOTER v. t. (anc. fr. *musgode*, provision de vivres; mot germ.). Faire cuire lentement et à petit feu. || Préparer de longue main, avec soin, dans le secret. ♦ v. i. Cuire lentement.

MIKADO n. m. (mot jap. signif. *souverain*). Empereur du Japon. || Jeu de jonchets.

MIL adj. num. → MILLE.

MIL n. m. → MILLET.

MILAN n. m. (lat. pop. *milanus*). Oiseau rapace propre aux régions chaudes et tempérées.

MILAN, v. d'Italie, cap. de la Lombardie, anc. cap. du Milanais; 1 605 000 h. (près de 4 millions dans l'agglomération). Métropole économique de l'Italie, grand centre industriel, commercial, intellectuel (université, édition). Cathédrale gothique (le *Duomo*) entreprise à la fin du XIV^e s. Théâtre de la Scala (XVIII^e s.). Pinacothèque de Brera.

Voir illustration p. 576

MILAN OBRENOVIĆ → OBRENOVIĆ.

MILDIU n. m. (angl. *mildew*). Nom donné à diverses maladies des plantes cultivées (vigne, pomme de terre, céréales, etc.), provoquées par des champignons microscopiques.

MILE [maj] n. m. (mot angl.). Mesure itinéraire anglo-saxonne valant 1 609 m.

MILET, cité ionienne de l'Asie Mineure, qui fut, à partir du VIII^e s. av. J.-C. un important centre de commerce et un foyer de culture grecque.

MILHAUD (Darius), compositeur français (1892-1974).

MILICE n. f. (lat. *militia*, service militaire). Du Moyen Âge au XVIII^e s., troupe levée dans les communes pour renforcer l'armée régulière. || Police auxiliaire militaire qui remplace ou renforce les forces régulières.

MILICIEEN, ENNE n. Personne appartenant à une milice.

MILIEU n. m. (de *mi-* et *lieu*). Lieu, point également éloigné des deux termes d'un espace ou d'un temps, d'un commencement et d'une fin. || Espace matériel, circonstances physiques dans lesquels le corps est placé. || Entourage social qui influence les êtres humains. || Groupe social vivant de la prostitution et des trafics illégaux. ● *Au beau milieu*, en plein milieu, juste au milieu. || *Juste milieu*, position également éloignée des extrêmes. || *Milieu de culture*, substance apte

Ludwig Mies van der Rohe; le Crown Hall (1952-1956) de l'Institut de technologie de l'Illinois à Chicago.

[H. Blesin-IPS]



à favoriser le développement des micro-organismes. || **Milieu géographique** ou **naturel**, ensemble des caractéristiques physiques qui influent sur l'existence des êtres vivants à la surface de la Terre. || **Milieu de terrain**, au football, joueur chargé d'assurer la liaison entre défenseurs et attaquants; ensemble des joueurs tenant ce rôle dans une équipe. ♦ **Au milieu de**, loin du bord; parmi.

MILIEU (*empire du*), nom donné jadis à la Chine (considérée comme le centre du monde).

MILIOUKOV (Pavel Nikolaïevitch), homme politique russe (1859-1943), fondateur du parti constitutionnel-démocrate (K. D., ou des Cadets).

MILITAIRE adj. (lat. *militaris*, de *miles*, soldat). Qui concerne les armées, leurs membres, les opérations de guerre. || Fondé sur la force armée. || Considéré comme propre à l'armée.

MILITAIRE n. m. Celui qui fait partie des armées.

MILITAIEMENT adv. De façon militaire.

MILITANT, E adj. Qui manifeste de l'activité au service d'une cause, d'un parti. ♦ n. Membre actif d'un syndicat, d'un parti, d'une organisation.

MILITANTISME n. m. Attitude, activité du militant.

MILITARISATION n. f. Action de militariser.

MILITARISER v. t. Donner un caractère, une structure militaire; pourvoir de forces armées.

MILITARISME n. m. Prépondérance donnée à l'élément militaire dans une société, une nation.

MILITARISTE adj. et n. Relatif au militarisme; qui en est partisan.

MILITER v. i. (lat. *militare*, de *miles*, soldat). Avoir une activité dans un parti, un syndicat, une association. || Agir, influencer pour ou contre qqn, qqch, plaider.

MILL (John STUART), économiste britannique (1806-1873), théoricien du libéralisme.

MILLAU, ch.-l. d'arr. de l'Aveyron, sur le Tarn; 22 256 h. Mégisserie.

MILLE adj. num. et n. m. inv. (lat. *milia*). Dix fois cent : deux mille hommes; l'an deux mille av. J.-C. (Dans la date ordinaire des années, on emploie indifféremment les termes *mille* ou *mil* : l'an mil [ou mille] huit cents.) || Millième (après le n.) : numéro mille. || Nombre indéterminé, mais considérable. • Des mille et des cents (Fam.), une somme d'argent importante. || Mettre, taper dans le mille, deviner juste; réussir.

MILLE n. m. (lat. *mille*). Mesure itinéraire des Romains (1 478,50 m). || *Mar*. Unité de mesure de longueur correspondant à 1852 m.

Mille et Une Nuits (*les*), recueil de contes arabes d'origine persane.

MILLE-FEUILLE n. m. (pl. *mille-feuilles*). Gâteau de pâte feuilletée garnie de crème pâtissière.

MILLENAIRE adj. (lat. *millenarius*). Qui a mille ans au moins.

MILLENAIRE n. m. Dix siècles ou mille ans.

MILLE-PATTES n. m. inv. Arthropode terrestre dont le corps, formé d'anneaux, porte de nombreuses pattes semblables.

MILLEPERTUIS n. m. Plante dont les feuilles contiennent de nombreuses petites glandes translucides qui les font croire criblées de trous.

MILLER (Henry), écrivain américain (1891-1980), auteur de *Tropique du Cancer*, *Tropique du Capricorne*.

MILLER (Arthur Ashur), auteur dramatique américain, né en 1915. Il a écrit *Mort d'un commis voyageur*, *les Sorcières de Salem*, *Vu du pont*.

MILLERAND (Alexandre), homme d'État français (1859-1943), socialiste qui participe à un gouvernement bourgeois (1899-1902); président de la République (1920-1924).

MILLÉSIME n. m. (lat. *millesimus*, de *mille*, mille). Année qui figure comme date sur les monnaies, les médailles, certaines bouteilles de vin, d'alcool, etc.

MILLÉSIMER v. t. Attribuer un millésime à.

MILLET [mijɛ] ou **MIL** n. m. (lat. *miliun*). Nom donné à quelques graminacées, en particulier à une céréale qui est d'un grand usage en Afrique noire.

MILLET (Jean-François), peintre français (1814-1875). Il a peint le monde paysan (*les Glaneuses*, *l'Angélus*).

MILLEVACHES (*plateau de*), haut plateau du Limousin, culminant à 977 m. Élevage.

MILLI- (mot lat.), préf. (symb. : m) qui, placé devant une unité, la multiplie par 10⁻³.

MILLIAMPÈRE n. m. Millième d'ampère (mA).

MILLIAMPÈREMÈTRE n. m. Ampèremètre gradué en milliampères.

MILLIARD n. m. Mille millions.

MILLIARDAIRE adj. et n. Personne très riche dont les revenus dépassent un milliard.

MILLIARDIÈME adj. ord. et n. Qui se trouve un milliard de fois dans le tout.

MILLIBAR n. m. Unité de mesure de pression atmosphérique, équivalant à un millième de bar, soit environ 3/4 de millimètre de mercure. (On emploie aujourd'hui l'hectopascal.)

MILLIÈME adj. ord. et n. Qui occupe un rang marqué par le numéro mille. || Qui se trouve mille fois dans le tout. ♦ n. m. *Mil*. Unité d'angle utilisée pour le tir et égale à l'angle sous lequel on voit une longueur de 1 m à 1 000 m.

MILLIER n. m. Quantité, nombre de mille environ. || Quantité considérable.

MILLIGRAMME n. m. Millième partie du gramme (mg).

MILLIMÈTRE n. m. Millième partie du mètre (mm).

MILLIMÉTRIQUE ou **MILLIMÉTRÉ**, **E** adj. Relatif au millimètre; gradué en millimètres.

MILLION n. m. (it. *milione*). Mille fois mille.

MILLIONIÈME adj. ord. et n. Qui se trouve un million de fois dans le tout. || Qui occupe un rang marqué par le nombre d'un million.



La cathédrale de Milan (commencée en 1386, achevée au début du XIX^e s.). [Spiegel-Rapho]

MILLIONNAIRE adj. et n. Personne très riche, dont les revenus dépassent un million.

MILO ou **MÍLOS**, île grecque de la mer Égée, une des Cyclades. Une statue, la *Vénus de Milo*, y est trouvée en 1820.

MILON de Crotone, athlète du ^{vi} s. av. J.-C., plusieurs fois vainqueur aux jeux Olympiques.

MILORD n. m. (angl. *my lord*, mon seigneur). Homme riche et élégant (vx).

MILOŠ OBRENOVIĆ → OBRENOVIĆ.

MI-LOURD adj. et n. m. (pl. *mi-lourds*). Dans certains sports (boxe, judo, haltérophilie), qualifie une catégorie de poids intermédiaire entre les poids moyens et les poids lourds.

MILTON (John), poète anglais (1608-1674), auteur du *Paradis perdu*, que prolonge le *Paradis reconquis*.

MILWAUKEE, port des États-Unis (Wisconsin), sur le lac Michigan; 636 000 h. (1 400 000 h. dans l'agglomération). Centre industriel.

MIME n. m. (lat. *mimus*, du gr.). Genre de comédie où l'acteur représente par gestes l'action ou les sentiments; l'acteur lui-même.

MIMER v. t. et i. Reproduire les gestes, les attitudes de qqn sans l'aide des paroles.

MIMÉTIQUE adj. Relatif au mimétisme.

MIMÉTISME n. m. (gr. *mimēsthai*, imiter). Ressemblance que prennent certains êtres vivants soit avec le milieu dans lequel ils vivent, soit avec les espèces mieux protégées ou celles aux dépens desquelles ils vivent. || Reproduction machinale de gestes, d'attitudes ou de sentiments.

MIMIQUE n. f. Art d'exprimer la pensée par le geste, le jeu de la physionomie. || Ensemble de gestes, d'attitudes qui expriment sans parole les sentiments.

MIMIZAN, ch.-l. de c. des Landes; 7 472 h.

MIMODRAME n. m. Action dramatique représentée en pantomime.

MIMOLETTE n. f. (de *mi-* et *mollet*, un peu mou). Fromage de Hollande voisin de l'édam, mais plus gros.

MIMOSA n. m. (lat. *mimus*, qui se contracte comme un mime). Plante originaire du Brésil appelée aussi *sensitive*, car ses feuilles se replient au moindre contact. || Plante à fleurs jaunes réunies en petites sphères, du genre *acacia*.

MI-MOYEN adj. et n. m. (pl. *mi-moyens*). Dans certains sports (boxe, judo), qualifie une catégorie de poids immédiatement inférieure à celle des poids moyens.

MĪNĀ' AL-AHMADĪ, port pétrolier du Koweït.

MINABLE adj. et n. (de *miner*). Fam.

D'une pauvreté, d'une médiocrité pitoyable.

MINAGE n. m. Action de miner.

MINARET n. m. (turc *minare*). Tour d'une mosquée, du haut de laquelle le muezzin fait les cinq appels à la prière quotidienne.

MINAS GERAIS, État de l'intérieur du Brésil méridional; 587 172 km²; 13 392 000 h. Cap. *Belo Horizonte*. Mines d'or et de diamants exploitées au ^{xviii} s.

MINAUDER v. i. (de *mine*). Prendre des manières affectées pour séduire.

MINAUDERIE n. f. Action de minauder; manières affectées.

MINCE adj. (anc. fr. *mincier*, couper en menus morceaux). Qui a peu d'épaisseur, fin. || Faible, peu considérable, de peu de valeur, insignifiant, léger.

MINCE! interj. Fam. Marque la surprise.

MINCEUR n. f. Qualité de ce qui est mince.

MINCIR v. i. Devenir plus mince.

MINDANAO, île des Philippines; 93 311 km²; 9 millions d'h.

MINDEL [mindel] n. m. (n. d'une riv. all.). En Europe, la deuxième des quatre grandes glaciations de l'ère quaternaire.

MINDORO, île des Philippines; 10 000 km²; 500 000 h.

MINDSZENTY (József), prélat hongrois (1892-1975), primat de Hongrie.

MINE n. f. (breton *min*, bec). Aspect de la physionomie indiquant certains sentiments ou l'état du corps. || Apparence, aspect extérieur. ● *Avoir bonne mine*, avoir un visage qui dénote une bonne santé; avoir l'air ridicule. || *Avoir mauvaise mine*, avoir le visage défat, paraître malade. || *Faire bonne, mauvaise (grise) mine*, faire bon, mauvais accueil. || *Faire la mine*, témoigner son mécontentement. || *Faire mine de*, faire semblant. || *Mine de rien* (Pop.), sans en avoir l'air. || *Ne pas payer de mine*, ne pas inspirer confiance par son extérieur. ◆ pl. *Faire des mines*, minauder, faire des simagrées.

MINE n. f. (mot gaul.). Gisement de substance minérale ou fossile, renfermée dans le sein de la terre ou existant à la surface. || Cavité creusée dans le sol pour extraire le minerai ou le charbon. || Ensemble d'une concession minière. || Ressource importante. || Petit bâton formant l'axe d'un crayon et constitué d'une matière qui laisse une trace. || Galerie souterraine creusée par un assiégeant sous une position ennemie dans le but de la faire sauter par explosif. || Charge explosive installée sur le sol, sous terre ou dans l'eau et qui agit soit directement par son explosion, soit indirectement par éclats ou effets de souffle.

Voir illustration p. 578

MINER v. t. Poser des mines. || Creuser lentement en dessous, à la base. || Attaquer, ruiner peu à peu, lentement.

MINERAI n. m. (lat. *minera*, mine). Élément de terrain contenant des minéraux utiles en proportion notable, et qui demande une élaboration pour être utilisés par l'industrie.

MINÉRAL, E, AUX adj. Qui appartient aux minéraux. ● *Chimie minérale*, partie de la chimie qui traite les corps tirés du règne minéral. || *Eaux minérales*, eaux qui contiennent des minéraux en dissolution, et qu'on emploie en boissons, en bains à des fins thérapeutiques. || *Règne minéral*, ensemble des objets compris sous le nom de « minéraux ».

MINÉRAL n. m. (lat. *minera*, mine) [pl. *minéraux*]. Corps, solide à la température ordinaire, constituant les roches de l'écorce terrestre.

MINÉRALIER n. m. Cargo conçu pour le transport des cargaisons en vrac, des minerais.

MINÉRALISER v. t. Modifier l'eau par l'addition de substances minérales.

MINÉRALOGIE n. f. Science qui a pour objet l'étude des minéraux.

MINÉRALOGIQUE adj. Qui a trait aux mines. || Qui concerne la minéralogie. ● *Numéro, plaque minéralogique*, avant 1929, numéro, plaque d'immatriculation des véhicules automobiles.

MINÉRALOGISTE n. Spécialiste de minéralogie.

MINERVE n. f. (de *Minerve*, n. pr.). Plâtre ou appareil orthopédique pour maintenir le cou en cas de lésion des vertèbres cervicales.

MINERVE, déesse latine des Arts et des Sciences.

MINERVOIS (le), région du bas Languedoc (Aude et Hérault). Vignobles.

MINESTRONE n. m. (mot it.). Soupe italienne faite de riz, haricots, choux, pâtes, lard.

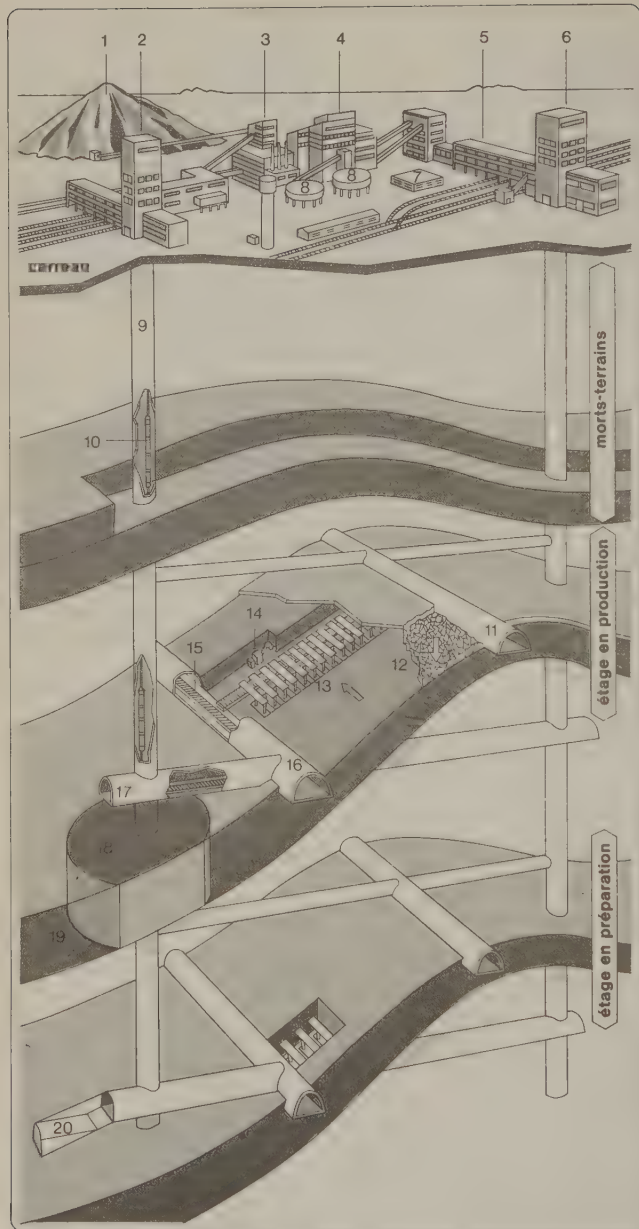
MINET, ETTE n. Fam. Petit chat, petite chatte. || Fam. Jeune homme, jeune fille à la mode et dont l'allure est très affectée.

MINETTE n. f. (dimin. de *mine*). Minéral de fer lorrain assez pauvre en fer (28 à 34 p. 100), phosphoreux, mais se traitant bien au haut fourneau.

MINEUR, E adj. (lat. *minor*, plus petit). D'une importance, d'un intérêt secondaire, accessoire. || Se dit d'un accord, d'une gamme, d'un intervalle et d'un mode dont la tierce se compose d'un ton et d'un demi-ton. ◆ adj. et n. Qui n'a point encore atteint l'âge de la majorité légale (en France, 18 ans).

MINEUR n. m. Ouvrier qui travaille à la mine.

MING, dynastie chinoise qui règne de 1368 à 1644.



Installations de surface et infrastructure d'une mine de charbon. Les installations de surface comprennent les équipements destinés à recevoir et à traiter le minerai extrait, et à assurer le fonctionnement, l'accès et le travail

dans la mine. 1. Terri; 2. Tour d'extraction (arrivée du minerai extrait); 3. Atelier de préparation mécanique du minerai (concassage, dépoussiérage, classement par grosseur, etc.); 4. Lavoir à charbon; 5. Classement et mise

MINHO (le), en esp. **Miño**, fl. d'Espagne et du Portugal. Il sert de frontière entre les deux pays avant de rejoindre l'Atlantique; 310 km.

MINHO, région du Portugal septentrional. V. princ. Braga. Berceau de la nation portugaise.

MINIATURE n. f. (it. *miniatura*, de *miniare*, peindre au minium). À l'origine, lettre rouge tracée avec du minium sur les manuscrits enluminés. || Petite peinture finement exécutée, telle que celles qui décoraient les manuscrits, le couvercle de boîtes, de tabatières, etc.; art de ces peintures. ● En miniature, en réduction. ♦ adj. Extrêmement petit.

MINIATURISATION n. f. Action de miniaturiser.

MINIATURISER v. t. Donner à un mécanisme les plus petites dimensions possible.

MINIATURISTE n. et adj. Artiste qui peint des miniatures.

MINIBUS ou **MINICAR** n. m. Petit autocar.

MINICASSETTE n. f. (nom déposé). Cassette de petit format.

MINIER, ÈRE adj. Relatif aux mines.

MINIJUPE n. f. Jupe très courte.

sur wagons du charbon; 6. Tour du ventilateur principal de la mine; 7. Laboratoire (analyse du minerai); 8. Décanteurs (situés à la sortie du lavoir à charbon).

Infrastructure du gisement : des puits (au moins deux pour permettre la circulation de l'air) s'enfoncent dans le sol jusqu'au niveau le plus bas du gisement à exploiter. À partir de ces puits, des voies, parallèles aux couches ou les recoupant, permettent d'arriver jusqu'au minerai; des voies secondaires (montages, cheminées, voies de base, voies de tête) découpent dans le minerai des panneaux qui constituent les unités élémentaires d'exploitation. Les produits abattus sont évacués jusqu'au puits d'extraction par convoyeurs, puis remontés en surface par un ascenseur (cage d'extraction qui reçoit les bennes [skip] chargées en vrac). Le développement de l'exploitation nécessite que tous les travaux préparatoires d'un panneau soient réalisés à l'avance (étage en préparation). 9. Puits d'extraction; 10. Skip; 11. Voie de tête; 12. Foudroyage (éboulement volontaire pour remplir les vides laissés après l'exploitation); 13. Soutènement marchant (dispositif mobile de soutènement de la galerie en exploitation); 14. Haveuse (machine d'abattage mécanique); 15. Convoyeur de minerai; 16. Voie de base; 17. Station de chargement; 18. Bloc de protection du puits (volume de minerai laissé en place pour éviter tout effondrement); 19. Panneau en exploitation; 20. Eau de ruissellement.

MINIMA (A) loc. adv. (mots lat. signif. de la *plus petite* [peine]). Appel à minima (Dr.), appel que le ministère public interjette quand il estime la peine insuffisante.

MINIMAL, E, AUX adj. Se dit de ce qui a atteint son minimum.

MINIMALISER v. t. Donner à une grandeur la plus faible valeur possible.

MINIME adj. (lat. *minimus*). Très petit, très peu important.

MINIME n. Jeune sportif de 11 à 13 ans.

MINIMISATION n. f. Action de minimiser.

MINIMISER v. t. Donner à un fait une valeur moindre, réduire son importance.

MINIMUM n. m. (mot lat. signif. la *plus petite chose*) [pl. *minimums* ou *minima*]. Le plus petit degré auquel une chose quelconque puisse être réduite. ● *Au minimum*, pour le moins. ◆ adj. *Fam.* Syn. de MINIMAL.

MINI-ORDINATEUR n. m. (pl. *mini-ordinateurs*). Ordinateur de faible volume, d'une capacité moyenne de mémoire, de bonne performance, utilisé de manière autonome.

MINISTÈRE n. m. (lat. *ministerium*, service). Fonction, charge de ministre; temps pendant lequel on l'exerce. || Ensemble des ministres ou cabinet qui composent le gouvernement d'un État. || Administration dépendant d'un ministre; bâtiment où se trouvent ses services. || Fonctions, charges que l'on exerce (se dit spécialement du sacerdoce). ● *Ministère public*, magistrature établie près d'une juridiction et requérant l'exécution des lois au nom de la société. (On dit aussi PARQUET.)

MINISTÉRIEL, ELLE adj. Relatif au ministre ou au ministère.

MINISTRABLE adj. et n. Susceptible de devenir ministre.

MINISTRE n. m. (lat. *minister*, serviteur). Homme d'État chargé de la direction d'un ensemble de services publics constituant un département ministériel. || Pasteur du culte réformé.

MINITEL n. m. (nom déposé). Terminal d'interrogation vidéotex diffusé par l'Administration des P. T. T.

MINIUM [minjɔm] n. m. (mot lat.). Oxyde de plomb (Pb₃O₄), d'un beau rouge. || Peinture au minium dont on enduit le fer pour le préserver de la rouille.

MINKOWSKI (Hermann), mathématicien allemand (1864-1909).

MINNEAPOLIS, v. des États-Unis (Minnesota), sur le Mississippi; 371 000 h. Elle forme une conurbation (2 millions d'h.) avec Saint Paul, située sur l'autre rive du fleuve.

MINNESOTA, État des États-Unis (Centre-Nord-Ouest); 217 735 km²; 3 805 000 h. Cap. *Saint Paul*.

MINHO (le), nom esp. du Minho.

MINOIS n. m. (de *mine*, air du visage). Visage délicat et gracieux d'enfant ou de jeune fille.

MINORATION n. f. Action de minorer.

MINORER v. t. (lat. *minorare*). Réduire la valeur d'une chose.

MINORITAIRE adj. et n. Qui appartient à la minorité; qui s'appuie sur une minorité.

MINORITÉ n. f. (lat. *minor*, plus petit). État d'une personne qui, du fait de son jeune âge, n'est pas considérée par la loi comme responsable de ses actes ou pleinement capable; temps pendant lequel une personne est mineure.

MINORITÉ n. f. (angl. *minority*). Groupe ou ensemble réunissant le moins de voix dans une élection, un vote, le moins de membres dans un parti (par oppos. à la MAJORITÉ).

MINORQUE, l'une des îles Baléares; 702 km²; 50 200 h. Ch.-l. *Mahón*. Tourisme.

MINOS, roi légendaire de Crète.

MINOTAURE (le). *Myth. gr.* Monstre mi-homme et mi-taureau. Minos l'enferme dans le Labyrinthe; Thésée le tue.

MINOTERIE n. f. Meunerie.

MINOTIER n. m. Industriel exploitant une minoterie.

MINSK, v. de l'U.R.S.S., cap. de la Biélorussie; 1 442 000 h. Centre industriel.

MINUIT n. m. Le milieu de la nuit. || Instant marque vingt-quatre heures ou zéro heure.

MINUS n. m. (lat. *minus habens*, qui a le moins). *Fam.* Personne minable.

MINUSCULE adj. (lat. *minusculus*, de *minor*, plus petit). Tout petit.

MINUSCULE n. f. Petite lettre (par oppos. à MAJUSCULE).

MINUTAGE n. m. Action de minuter.

MINUTE n. f. (lat. *minutus*, menu). Unité de mesure de temps (symb. : min), valant 60 secondes. || Court espace de temps. ● *La minute de vérité*, le moment exceptionnel et passager où la vérité éclate. ◆ interj. Attendez! doucement!

MINUTE n. f. (lat. *minutus*, menu). Écrit original d'un jugement ou d'un acte notarié, qui reste en dépôt entre les mains d'un officier public, et dont il ne peut être délivré aux intéressés que des copies (*grosses* ou *expéditions*) ou des extraits.

MINUTER v. t. Fixer avec précision la durée d'un spectacle, d'un discours, etc.

MINUTERIE n. f. Appareil électrique à mouvement d'horlogerie, destiné à assurer un contact pendant un laps de temps déterminé.

MINUTEUR n. m. Appareil à mouvement d'horlogerie, permettant de régler la durée d'une opération ménagère.

MINUTIE n. f. (lat. *minutia*, parcelle). Soin donné aux menus détails.

MINUTIER n. m. Registre contenant les minutes des actes d'un notaire.

MINUTIEUSEMENT adv. Avec minutie.

MINUTIEUX, EUSE adj. Qui s'attache aux petits détails, scrupuleux, pointilleux. || Fait avec minutie, méticuleux.

MIOCÈNE n. m. et adj. (mot angl.; du gr. *meîon*, moins, et *kainos*, récent). Troisième période de l'ère tertiaire, entre l'oligocène et le pliocène, qui a vu l'apparition des mammifères évolués (singes, ruminants, mastodontes).

MIOCHE n. (de *mie*). *Fam.* Jeune enfant.

MIQUELON → SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON.

MIRABEAU (Victor, *marquis* DE), économiste physiocrate français (1715-1789).

MIRABEAU (Honoré, *comte* DE), homme politique français (1749-1791), fils du précédent. Il est élu représentant du tiers état d'Aix en 1789; partisan d'une monarchie constitutionnelle.

MIRABEL, v. du Canada (Québec); 14 000 h. Aéroport de Montréal.

MIRABELLE n. f. (de *Mirabel*, n. pr.). Petite prune jaune, douce et parfumée. || Eau-de-vie faite avec ce fruit.

MIRACLE n. m. (lat. *miraculum*, prodige). Effet dont la cause échappe à la raison de l'homme et dans lequel on voit un signe du surnaturel. || Chose extraordinaire, inexplicable. || *Littér.* Drame religieux du Moyen Âge, mettant en scène une intervention miraculeuse d'un saint ou de la Vierge. ● *Crier miracle* ou *au miracle*, s'extasier.

MIRACULÉ, E adj. et n. Se dit de qqc qui a été l'objet d'un miracle.

MIRACULEUSEMENT adv. De façon miraculeuse, très étonnante.

MIRACULEUX, EUSE adj. Qui tient du miracle. || Étonnant, extraordinaire par ses effets.

MIRADOR n. m. (mot esp., de *mirar*, regarder). Tour d'observation ou de surveillance, pour la garde d'un camp de prisonniers, d'un dépôt, etc.

MIRAGE n. m. (de *mire*). Phénomène d'optique particulier aux pays chauds, consistant en ce que les objets éloignés produisent une image renversée comme s'ils se reflétaient dans une nappe d'eau. || Apparence trompeuse qui séduit quelques instants. || Action de mirer les œufs.

MIRANDE, ch.-l. d'arr. du Gers, sur la Baïse; 4 150 h.

MIRANDOLE (PIC DE LA) → PIC DE LA MIRANDOLE.

MIRE n. f. (de *mire*). Règle graduée, signal fixe (jalon, perche, etc.), utilisés dans le nivellement. || *Télev.* Ensemble d'images géométriques très simples, per-

mettant de vérifier et de mettre au point l'appareil. ● *Ligne de mire*, ligne droite imaginaire, déterminée par l'œil du tireur, le cran de mire ou l'ocilleton et le guidon d'une arme à feu. || *Point de mire*, point que l'on veut frapper en tirant avec une arme à feu; personne sur laquelle convergent les regards; centre d'attraction.

MIRECOURT, ch.-l. de c. des Vosges; 8511 h. Textile. Centre de lutherie.

MIRER v. t. (lat. *mirare*, admirer). *Mirer un œuf*, en observer l'intérieur à la lumière. ♦ se mirer v. pr. *Litt.* Se regarder dans un miroir ou dans une surface réfléchissante. || Se refléter.

MIRIFIQUE adj. (lat. *mirificus*). *Fam.* Étonnant, merveilleux, surprenant.

MIRLITON n. m. (d'un anc. refrain). Instrument de musique à vent fait d'un roseau creux garni aux deux bouts d'une membrane. ● *Vers de mirliton* (*Fam.*), vers médiocres.

MIRMILLON n. m. (lat. *mirmillo*). Gladiateur romain, armé d'un bouclier, d'une courte épée et d'un casque.

MIRÓ (Joan), peintre et sculpteur surréaliste espagnol (1893-1983).

MIROBOLANT, **E** adj. (de *mirobolan*, n. d'un fruit de l'Inde). *Fam.* Merveilleux, trop beau pour être réalisable, fantastique.

MIROIR n. m. (de *mire*). Surface polie et, spécialement, verre poli et métallisé qui réfléchit la lumière et donne des images des objets. || *Litt.* Surface unie qui réfléchit les objets. ● *Miroir aux alouettes*, instrument monté sur un pivot et garni de petits morceaux de miroir, qu'on fait tourner au soleil pour attirer les alouettes et d'autres petits oiseaux; ce qui fascine par une apparence trompeuse. || *Miroir d'eau*, pièce d'eau dont aucun jet ou chute ne trouble la surface.

MIROITÉ, **E** adj. Se dit d'un cheval bai à croupe marquée de taches plus brunes ou plus claires que le fond.

MIROITEMENT n. m. *Litt.* Éclat, reflet produit par une surface qui miroite.

MIROITER v. i. (de *miroir*). Réfléchir la lumière avec scintillement. ● *Faire miroiter*, faire entrevoir comme possible pour séduire.

MIROITERIE n. f. Industrie de l'argenterie et de l'étamage des glaces; atelier de miroiterie.

MIROITIÈRE n. m. Personne qui coupe, encadre, pose ou vend des glaces.

MIROTON ou **MIRONTON** n. m. Ragout de viande assaisonnée aux oignons.

MISAINÉ n. f. (it. *mezzana*). Mât de misaine, mât vertical le plus sur l'avant d'un navire, situé entre le grand mât et le beaupré.

MISANDRE adj. et n. (gr. *misein*, hair, et *andros*, homme). Qui éprouve du mépris

pour les hommes (par oppos. à *MISOGYNE*).

MISANTHROPE adj. et n. (gr. *misein*, hair, et *anthrôpos*, homme). Qui aime la solitude, fuit ses semblables; qui est d'humeur constamment maussade.

MISANTHROPIE n. f. Disposition d'esprit qui pousse à fuir la société.

MISCIBLE adj. (lat. *miscere*, mêler). Qui peut former avec un autre corps un mélange homogène.

MISE n. f. (part. pass. fém. de *mettre*). Action de mettre. || Somme d'argent que l'on met au jeu, dans les affaires, etc. || Manière de s'habiller. ● *Mise en eau d'un barrage*, action de laisser s'accumuler derrière ce barrage les eaux qu'il est appelé à retenir. || *Mise à feu*, ensemble des opérations exécutées lors de l'allumage des feux d'un foyer, d'une chaudière, d'un four, d'un haut fourneau, etc. || *Mise en ondes*, réalisation radiophonique d'une œuvre, d'une émission. || *Mise en pages*, assemblage des diverses compositions et des clichés d'un livre, d'un journal, etc., pour obtenir des pages d'un format déterminé, en vue de l'impression. || *Mise à pied*, mesure disciplinaire consistant à priver, pendant une courte durée, un fonctionnaire ou un salarié de son emploi et du traitement ou salaire correspondant. || *Mise en plis*, opération qui consiste à mettre en boucles les cheveux mouillés en vue de la coiffure à réaliser après séchage. || *Mise au point*, opération qui consiste, dans un instrument d'optique, à rendre l'image nette; assemblage, mise en place et réglage d'éléments mécaniques ou électriques; rectification d'une erreur d'imprimerie; avertissement plus ou moins déguisé à qq. || *Mise à prix*, somme en dessous de laquelle il n'est pas reçu d'enchères dans une vente publique. || *Mise en scène*, réalisation scénique ou cinématographique d'une œuvre lyrique ou dramatique, d'un scénario; présentation dramatique et arrangée d'un événement. || *Mise en service*, opération par laquelle une installation, une machine neuve est utilisée pour la première fois dans le service normal. || *Ne pas être de mise* (*Litt.*), n'être pas opportun, convenable. || *Sauver la mise de qq.*, lui éviter un désagrément.

MISÈNE (cap), promontoire d'Italie, fermant à l'O. le golfe de Naples. Base navale sous l'Empire romain.

MISER v. t. et i. Déposer une mise, un enjeu, parier. ● *Miser sur qq.*, escompter sa réussite.

MISÉRABILISME n. m. Tendance littéraire et artistique caractérisée par un goût systématique pour la misère humaine.

MISÉRABILISTE adj. et n. Relatif au misérabilisme.

MISÉRABLE adj. et n. (lat. *miserabilis*). Qui manque de ressources, indigent,

nécessiteux. || De nature à exciter la pitié, déplorable. || Digne de mépris, sans valeur. ♦ adj. Qui a peu de prix, peu de valeur, minime.

MISÉRABLEMENT adv. De façon misérable.

MISÈRE n. f. (lat. *miseria*). État d'extrême pauvreté, de faiblesse, d'impuissance; manque grave de qq. || Événement douloureux, qui suscite la pitié. || Chose de peu d'importance. ● *Faire des misères à qq.*, le taquiner, le tracasser.

MISÉREUX, **EUSE** adj. et n. Pauvre, sans ressources; mendiant.

MISÉRICORDE n. f. (lat. *misericordia*). *Litt.* Pitié qui pousse à pardonner au coupable; pardon accordé par pure bonté. ● *Crier miséricorde*, demander pitié. ♦ interj. Marque la surprise, l'effroi.

MISÉRICORDIEUX, **EUSE** adj. Enclin à la miséricorde, au pardon.

MISHIMA YUKIO, écrivain japonais (1925-1970), auteur de romans (*le Marin rejeté par la mer*).

Mishna, ensemble de soixante-trois traités du judaïsme rabbinique qui, avec son commentaire, la *Gemara*, constitue le Talmud.

MISKOLC, v. du N. de la Hongrie; 210 000 h. Monuments gothiques, baroques et néoclassiques.

MISOGYNE adj. et n. (gr. *misein*, hair, et *gunê*, femme). Qui a une hostilité manifeste à l'égard des femmes.

MISOGYNIE n. f. Haine, mépris pour les femmes.

MISS n. f. (mot angl. signif. *mademoiselle*) [pl. *miss* ou *misses*]. Reine de beauté.

MISSÉL n. m. (lat. *missalis* [liber], [livre] de messe). Livre qui contient les textes et les rubriques de la messe.

MISSI DOMINICI n. m. pl. (mots lat. signif. *envoyés du maître*). *Hist.* Agents nommés par Charlemagne, qui allaient deux par deux, un clerc et un laïc, pour assurer le contrôle et la surveillance des comtes.

MISSILE n. m. (mot angl.; du lat. *missile*, arme de jet). Projectile autopropulsé et guidé sur tout ou partie de sa trajectoire. ● *Missile de croisière*, missile autopropulsé et autoguidé sur toute sa trajectoire à très basse altitude, et capable de transporter une charge nucléaire à très grande distance et avec une grande précision.

MISSION n. f. (lat. *missio*, action d'envoyer). Charge, pouvoir donné à qq. de faire une chose. || Fonction temporaire et déterminée dont un gouvernement charge une personne, un organisme, etc.; ensemble des personnes faisant partie d'un groupe ainsi formé. || Devoir essen-

tel que l'on se propose, ou rôle auquel on semble destiné, vocation. || Établissement de missionnaires.

MISSIONNAIRE n. Prêtre, religieux, religieux, pasteur ou laïque envoyés pour évangéliser des populations non chrétiennes. ♦ adj. Relatif aux missions.

MISSISSIPPI, v. du Canada (Ontario), banlieue de Toronto; 315 000 h.

MISSISSIPPI (le), fl. drainant la partie centrale des États-Unis; 3780 km. Né dans le Minnesota, il se jette dans le golfe du Mexique par un delta.

MISSISSIPPI, État des États-Unis (Centre-Sud-Est); 123 515 km²; 2 521 000 h. Cap. Jackson.

MISSIVE n. f. et adj. (lat. *missus*, envoyé). Litt. Lettre quelconque.

MISSOLOGHI, v. de Grèce, sur la mer Ionienne, célèbre par la défense héroïque qu'elle oppose aux Turcs en 1822-23 et en 1826.

MISSOURI (le), principal affl. du Mississippi (r. dr.); 4370 km.

MISSOURI, État des États-Unis (Centre-Nord-Ouest); 180 516 km²; 4 917 000 h. Cap. Jefferson City. V. princ. Saint Louis, Kansas City.

MISTRAL n. m. (mot prov.) [pl. *mistrals*]. Vent violent, froid et sec, qui descend la vallée du Rhône et qui est dû à des dépressions localisées sur la Méditerranée.

MISTRAL (Frédéric), écrivain français d'expression provençale (1830-1914), auteur de *Mireille*.

MISTRAL (Gabriela), poétesse chilienne (1889-1957), auteur de *Sonnets de la mort*, *Desolación*.

MITAINE n. f. (anc. fr. *mite*, chat). Gant s'arrêtant aux premières phalanges.

MITANNI, Empire hourrite qui, du XVI^e au XIV^e s. av. J.-C., domine la haute Mésopotamie.

MITCHELL (Margaret), romancière américaine (1900-1949), auteur de *Autant en emporte le vent*.

MITCHOURINE (Ivan Vladimirovitch), agronome russe (1855-1935).

MITE n. f. (moyen néol. *mîte*; du germ.). Nom usuel de divers arthropodes vivant dans des débris ou des tissus.

MITÉ, **E** adj. Troué par les mites.

MI-TEMPS n. f. inv. Chacune des deux périodes d'égale durée que comporte le football, le rugby, etc.; temps d'arrêt qui sépare ces deux périodes.

MI-TEMPS loc. adv. À mi-temps, pendant la moitié de la durée normale du travail. ♦ n. m. inv. Travail à mi-temps.

MITER (SE) v. pr. Être troué par les mites.

MITEUX, **EUSE** adj. et n. D'apparence misérable, pitoyable.

MITHRA, dieu iranien, génie des éléments et juge des morts.

MITHRIDATE, nom de divers princes et souverains de l'époque hellénistique et romaine, dont MITHRIDATE VI *Eupator*, dit le Grand (v. 132-63 av. J.-C.), roi du Pont de 111 à 63 av. J.-C., qui lutte en vain contre Rome en Asie (88-66).

MITIDJA, plaine de l'Algérie centrale.

MITIGÉ, **E** adj. Adouci. || *Fam.* Mélé.

MITIGEUR n. m. Appareil de robinetterie permettant un réglage de la température de l'eau.

MITOCHONDRIE [-k-s-] n. f. (gr. *mitos*, filament, et *khondros*, grain). Corpuscule en forme de grain de 1 micron présent en grand nombre dans le cytoplasme des cellules.

MITONNER v. i. (de *miton*, mie de pain, dans l'Ouest). Cuire longtemps à petit feu. ♦ v. t. Préparer soigneusement un mets, une affaire.

MITOSE n. f. (gr. *mitos*, filament). Biol. Mode usuel de division de la cellule vivante, assurant le maintien du même nombre de chromosomes.

MITOYEN, **ENNE** adj. (de *moitié*). Qui appartient à deux personnes et sépare leurs propriétés.

MITOYENNETÉ n. f. État de ce qui est mitoyen.

MITRAILLÉE n. f. Décharge simultanée de nombreuses armes à feu.

MITRAILLAGE n. m. Action de mitrailler.

MITRAILLE n. f. (anc. fr. *mitaille*, menu métal). Amas de ferrailles dont on chargeait jadis les canons. || Décharge d'obus, de balles. || *Fam.* Menue monnaie de métal.

MITRAILLER v. t. Tirer par rafales sur qqn ou qqch. || *Fam.* Photographier ou filmer à de multiples reprises. ♦ *Mitrailler qqn de questions*, l'accabler de questions avec rapidité.

MITRAILLETTE n. f. Pistolet mitrailleur.

MITRAILLEUR n. m. Servant d'une mitrailleuse.

MITRAILLEUSE n. f. Arme automatique, de petit calibre (inférieur à 20 mm), à tir tendu et par rafales, montée sur un affût.

MITRE n. f. (lat. *mitra*, bandeau; mot gr.). Coiffure liturgique de l'officiant (évêque, abbé) dans les cérémonies pontificales.

MITRON n. m. (de *mitre*). Apprenti boulanger ou pâtissier.

MITTELLAND, partie centrale de la Suisse, entre les Alpes et le Jura.

Mittellandkanal, voie d'eau d'Allemagne, unissant l'Elbe au canal Dortmund-Ems.

MITTERRAND (François), homme d'État français, né en 1916. Socialiste, il est élu à la présidence de la République en mai 1981. Il est réélu en mai 1988.

MI-VOIX (À) loc. adv. En émettant un faible son de voix.

MIXAGE n. m. Mélange de plusieurs bandes de signaux sonores; adaptation de ces bandes magnétiques à un film. || Mélange dans un ordre déterminé.

MIXER v. t. Procéder au mixage.

MIXER ou **MIXEUR** n. m. (mot angl.). Appareil électrique servant à broyer et à mélanger des denrées alimentaires.

MIXITÉ n. f. Caractère d'un enseignement mixte, d'une activité partagée entre les hommes et les femmes, les garçons et les filles.

MIXTE adj. (lat. *mixtus*, mêlé). Formé d'éléments de nature, d'origine différentes. || Qui comprend des personnes des deux sexes ou appartenant à des origines ou à des formations différentes.

MIXTEQUES, peuple indien du Mexique précolombien dont la civilisation s'épanouit à partir du XIII^e s.

MIXTION n. f. (lat. *mixtio*). Action de mélanger des substances dans un liquide pour la composition d'un médicament; ce médicament.

MIXTURE n. f. (lat. *mixtura*). Mélange de solutions alcooliques (teintures), de drogues pharmaceutiques, etc. || Mélange quelconque dont le goût est désagréable.

MIZORAM, État de l'Inde du Nord-Est; 21 000 km²; 500 000 h. Cap. Aijal.

MNÉMOTECNIQUE adj. (gr. *mnémè*, mémoire, et *tekhné*, art). Se dit d'un procédé capable d'aider la mémoire par des associations mentales.

MNÉSIQUE adj. Relatif à la mémoire.

MOAB, selon la Bible, fils de Loth, ancêtre des Moabites, peuple qui habitait à l'E. de la mer Morte.

MOANDA, localité du S.-E. du Gabon. Manganèse.

MOBILE adj. (lat. *mobilis*, de *movere*, mouvoir). Qui peut se mouvoir, être mis en mouvement. || Changeant, instable.

♦ *Fêtes mobiles*, fêtes chrétiennes dont la date varie en fonction de la date de Pâques.

MOBILE n. m. Impulsion qui pousse à agir, motif, motivation. || Corps en mouvement. || Type d'œuvre d'art imaginé par le sculpteur Calder, et dont les éléments, en général métalliques, entrent en mouvement sous l'action de l'air, du vent.

MOBILE, v. des États-Unis (Alabama); 200 000 h. Centre industriel.

MOBILIER, **ÈRE** adj. Dr. Qui concerne les biens meubles. ♦ *Vente mobilière*, vente des meubles par autorité de justice.

MOBILIER n. m. Meubles servant à l'usage ou à la décoration. ♦ *Mobilier national*, ensemble des meubles qui appartiennent à l'État; administration qui les gère; entrepôt qui les abrite. || *Mobilier urbain*, ensemble des équipements ins-

tallés dans les rues, comme les lampadaires, les bancs publics, les Abribus, etc.

MOBILISABLE adj. Qui peut être mobilisé.

MOBILISATEUR, TRICE adj. Qui mobilise.

MOBILISATION n. f. Action de mobiliser.

MOBILISER v. t. Mettre sur pied de guerre les forces militaires d'un pays; adapter la structure de son économie et de son administration aux nécessités du temps de guerre. || Requérir qqm, mettre en état d'alerte pour une œuvre collective; faire appel à qqch. ♦ se mobiliser v. pr. Se concentrer; se préparer à l'action.

MOBILITÉ n. f. (lat. *mobilitas*). Facilité à se mouvoir, à être mis en mouvement, à changer, à se déplacer. || Inconstance, instabilité. ♦ *Mobilité de la main-d'œuvre*, changement de profession, de qualification. || *Mobilité sociale*, possibilité pour les individus ou les groupes de changer de position sociale, professionnelle, etc.

MÖBIUS (August Ferdinand), astronome et mathématicien allemand (1790-1868), inventeur d'une surface à un seul côté (*ruban de Möbius*).

MOBUTU (lac), anc. lac Albert, lac de l'Afrique équatoriale (Ouganda et Zaïre), traversé par le Nil; 4 500 km².

MOBUTU (Sese Seko), maréchal et homme d'État du Zaïre, né en 1930, président de la République depuis 1965.

MOCASSIN n. m. (mot algonquin). Chaussure des Indiens de l'Amérique du Nord, en peau non tannée. || Chaussure basse souple et sans lacets.

MOCHE adj. (de *amocher*). Fam. Laid; mauvais.

MOCTEZUMA ou **MONTEZUMA II** (1466-1520), empereur aztèque (1502-1520).

MODAL, E, AUX adj. Ling. Qui se rapporte aux modes du verbe. || Se dit d'une musique utilisant d'autres modes que le majeur et le mineur.

MODALITÉ n. f. Condition, particularité qui accompagne un fait, un acte.

MODANE, ch.-l. de c. de la Savoie, sur l'Arc, à l'entrée du tunnel du Fréjus; 4 877 h. Gare internationale.

MODE n. m. (lat. *modus*, manière). Manière générale dont un phénomène se présente, dont une action se fait; méthode. || Manière dont le verbe exprime l'état ou l'action. (En français, il y a six modes; l'*indicatif*, le *subjonctif*, le *conditionnel*, l'*impératif*, l'*infinitif* et le *participe*.) || Mus. Echelle à structure définie dans le cadre de l'octave et caractérisée par la disposition de ses intervalles.

MODE n. f. (lat. *modus*, manière). Manière passagère d'agir, de vivre, de

penser, etc., liée à un milieu, à une époque déterminés. || Manière particulière de s'habiller conformément au goût d'une certaine société. || Ensemble des maisons de couture. ♦ *À la mode*, suivant le goût du moment; en vogue. || *À la mode de*, à la manière de. || *Bœuf mode*, piqué de lard et cuit avec carottes et oignons.

MODELAGE n. m. Action de modeler des figures en relief.

MODÈLE adj. Parfait en son genre.

MODÈLE n. m. (it. *modello*). Ce qui sert d'objet d'imitation. || Personne ou objet qui possède à la perfection certaines caractéristiques. || Toute structure formalisée utilisée pour rendre compte d'un ensemble de phénomènes qui possèdent entre eux certaines relations. || Personne ou objet d'après lequel travaillent les artistes. ♦ *Modèle mathématique*, représentation mathématique d'un phénomène physique, économique, humain, etc., réalisée afin de pouvoir mieux étudier celui-ci. || *Modèle réduit*, reproduction à petite échelle, mais en ordre de marche, d'une machine ou d'un ensemble.

MODELÉ n. m. Relief des formes.

MODELER v. t. (de *modèle*) [conj. 3]. Pétrir de la terre, de la cire, etc., pour obtenir une certaine forme. || Donner une forme, un relief particulier. || Fixer d'après un modèle, conformer, régler. ♦ se modeler v. pr. [sur]. Régler sa conduite sur qqm, qqch.

MODÉLISER v. t. Établir des modèles formalisés, notamment en automatique, en informatique et en recherche opérationnelle.

MODÉLISME n. m. Activité de celui qui fabrique des modèles réduits.

MODÉLISTE n. et adj. Dessinateur, dessinateur de mode. || Personne qui fabrique des modèles réduits.

MODEM n. m. (abrév. de *MOD*ulateur *DE*Modulateur). Appareil électronique utilisé dans les installations de traitement de l'information à distance.

MODÈNE, v. d'Italie (Émilie); 180 000 h. Cathédrale des XII^e-XIII^e s. Constructions mécaniques.

MODÉRATEUR, TRICE adj. et n. (lat. *moderator*). Qui retient dans les bornes de la modulation. || *Ticket modérateur*, quote-part du coût des soins que l'assurance maladie laisse à la charge de l'assuré.

MODÉRATION n. f. Qualité d'une personne ou d'une chose éloignée de tout excès, pondération, sagesse.

MODERATO [moderato] adv. (mot it.). Mus. D'un mouvement modéré.

MODÉRÉ, E adj. Qui n'est point exagéré. || Éloigné de tout excès, mesuré. ♦ adj. et n. Qui, en politique, professe

des opinions conservatrices ou qui est éloigné des extrêmes.

MODÉRÉMENT adv. Avec modération, sans excès.

MODÉRER v. t. (lat. *moderari*, de *modus*, mesure) [conj. 5]. Diminuer la force, l'intensité excessive, freiner, tempérer. ♦ se modérer v. pr. S'écarter de tout excès, se contenir.

MODERNE adj. (bas lat. *modernus*, de *modo*, récemment). Qui appartient ou convient au temps présent ou à une époque récente; actuel, contemporain. || Qui se conforme aux évolutions les plus récentes.

MODERNE n. m. Ce qui est moderne. || Homme (écrivain, artiste) de l'époque contemporaine.

MODERNISATION n. f. Action de moderniser.

MODERNISER v. t. Rajeunir, donner une forme plus moderne, adaptée aux techniques présentes. ♦ se moderniser v. pr. Se conformer aux usages modernes.

MODERNISME n. m. Goût, recherche de ce qui est moderne.

MODERNISTE adj. et n. Se dit de ce qui se veut moderne, d'un partisan de ce qui est moderne. || Qui relève du modernisme.

MODERNITÉ n. f. Caractère de ce qui est moderne.

MODERN STYLE n. m. et adj. inv. (mots angl.). Nom donné vers 1900 à un style décoratif qui renouvelle les formes en recourant à un répertoire ornemental souple et nerveux, inspiré du règne végétal.

MODESTE adj. (lat. *modestus*, modéré). Qui pense ou parle de soi-même sans orgueil. || Qui manifeste ce sentiment. || Modéré, éloigné de l'exagération. || D'une grande simplicité, sans faste.

MODESTEMENT adv. Avec modestie.

MODESTIE n. f. Qualité qui éloigne de penser ou de parler de soi avec orgueil.

MODICITÉ n. f. (bas lat. *modicitas*). Caractère de ce qui est peu considérable en quantité, en valeur, etc.

MODIFIABLE adj. Qui peut être modifié.

MODIFICATEUR, TRICE adj. Propre à modifier.

MODIFICATIF, IVE adj. Qui modifie.

MODIFICATION n. f. Changement qui se fait dans une chose, dans une personne.

MODIFIER v. t. (lat. *modificare*). Changer la forme, la qualité, etc., sans altérer la nature essentielle. || En parlant d'un adjectif, déterminer ou préciser le sens (d'un verbe, d'un adj. ou d'un autre adv.).

MODIGLIANI (Amedeo), peintre italien de l'école de Paris (1884-1920). Il a peint des visages, des nus.

MODIQUE adj. (lat. *modicus*). De peu d'importance, de faible valeur.

MODISTE n. Personne qui confectionne ou vend des chapeaux de femme.

MODULAIRE adj. Relatif à un module. || Construit à l'aide de modules.

MODULATION n. f. (lat. *modulatio*, de *modulus*, cadence). Inflexion variée de la voix. || Adaptation aux circonstances. || Mus. Passage d'un ton à un autre dans le courant d'un morceau. ● *Modulation de fréquence*, système de modulation faisant varier la fréquence de l'onde porteuse à la cadence des signaux, les amplitudes de l'onde porteuse restant constantes (abrév. F.M.).

MODULE n. m. (lat. *modulus*). Composant élémentaire permettant de réaliser un ensemble par juxtaposition ou combinaison. || Élément pouvant s'intégrer à un équipement mobilier. || Élément d'un vaisseau spatial.

MODULER v. t. (lat. *modulari*, de *modulus*, cadence). Exécuter avec des inflexions variées. || Adapter d'une manière souple à des circonstances diverses.

MODUS VIVENDI n. m. inv. (mots lat. signif. *manière de vivre*). Transaction mettant d'accord deux parties en litige, sans résoudre leur litige sur le fond.

MOELLE [mwal] n. f. (lat. *medulla*). Tissu riche en graisses, situé dans un canal au centre des os longs. || *Litt.* Ce qu'il y a de plus substantiel dans quelque genre que ce soit. ● *Jusqu'à la moelle des os*, profondément. || *Moelle épinière*, centre nerveux situé dans le canal rachidien et qui assure la transmission de l'influx nerveux entre le cerveau, les organes du tronc et les membres.

MOELLEUSEMENT adv. De façon moelleuse.

MOELLEUX, EUSE [mwɑlø, øz] adj. (lat. *medullus*, rempli de moelle). Doux et agréable au toucher et comme élastique. || Agréable à goûter, à entendre, à voir.

MOELLON [mwɑlɔ̃] n. m. (lat. pop. *mutulio*, corbeau). *Constr.* Pierre, non taillée ou grossièrement taillée, de petites dimensions.

MOERO ou **MWERU**, lac d'Afrique, entre le Zaïre et la Zambie; 4 340 km².

MŒURS [mœr ou mœrs] n. f. pl. (lat. *mores*). Habitudes ou pratiques morales d'un individu, d'un groupe. || Pratiques sociales, habitudes de vie d'un peuple, d'une espèce animale.

MOFETTE n. f. → MOUFETTE.

MOGADISCIO ou **MOGADISHU** → MUQDISHO.

MOGHOLS (*Grands*), dynastie musulmane qui règne sur l'Inde de 1526 à 1858 et qui compte parmi ses empereurs Akbar et Aurangzeb.

MOHÁCS, v. de Hongrie, sur le Danube, près de la frontière yougoslave; 18 000 h. — Louis II de Hongrie y est vaincu par Soliman II en 1526. Charles V de Lorraine y bat les Turcs (1687).

MOHAIR [mœr] n. m. (mot angl.; de l'ar.). Poil de la chèvre angora, dont on fait des étoffes légères et des laines à tricoter; étoffe faite avec cette laine.

MOHAMMED → MUHAMMAD.

MOHAWK (la), riv. des États-Unis (New York), affl. de l'Hudson (r. dr.); 257 km.

MOHÉLI → MOILI.

MOHICANS, Indiens de l'Amérique du Nord, de la famille des Algonquins,auj. disparus.

MOHOLY-NAGY (László), plasticien hongrois (1895-1946). Il a utilisé toutes les techniques d'art (dessin, peinture, photo, collage, assemblage, cinéma).

MOHOROVICIC (Andrija), géophysicien yougoslave (1857-1936). Il a découvert la *discontinuité* qui porte son nom, marquant un changement dans les propriétés des roches (à environ 35 km sous les continents, 5 km sous les océans).

MOI pron. pers. de la 1^{re} pers. du sing. des deux genres (lat. *mei*). Employé comme sujet pour renforcer *je* ou, comme compl. après une prép., un impératif ou comme attribut. ● *A moi!*, cri pour appeler au secours. || *De vous à moi, entre vous et moi*, entre nous, secrètement.

MOI n. m. inv. Ce qui constitue l'individualité, la personnalité. || Attachement à soi-même, égoïsme. || Sujet pensant.

MOI (Daniel ARAP), homme d'État kenyan, né en 1924, président de la République depuis 1978.

MOIGNON n. m. (anc. fr. *moing*, mutilé). Ce qui reste d'un membre coupé. || Membre rudimentaire. || Ce qui reste d'une grosse branche cassée ou coupée.

MOILI, anc. **Mohéli**, l'une des Comores.

MOINDRE adj. (lat. *minor*). Plus petit en dimensions, en quantité, en intensité. || Précédé de *le, la, les*, le plus petit, le moins important, le moins grand.

MOINE n. m. (lat. *monachus*, solitaire; du gr.). Membre d'un ordre religieux masculin à vœux solennels.

MOINEAU n. m. (de *moine*, à cause de la couleur du plumage). Oiseau passeur abondant dans les villes et dans les champs. (Cri : le moineau *pépé*). ● *Vilain moineau* (Fam.), individu désagréable ou malhonnête.

MOINS adv. (lat. *minus*). Marque une infériorité de qualité, de quantité, de prix. || Précédé de *le, la, sert* de superlatif à

l'adv. *peu*. ♦ *prép.* Avec soustraction de : *15 moins 8 égale 7*. ● *À moins*, pour un moindre prix. || *Au moins, du moins, à tout le moins*, en tout cas, avant tout. || *Être rien moins que*, bel et bien, véritablement : *il n'est rien moins qu'un héros*. || *Tout au moins*, indique une restriction. ♦ *À moins* de (suivi d'un nom), au-dessous de, à un prix moindre que; (suivi d'un infinitif) excepté si. || *À moins que*, si ce n'est que : *à moins que vous ne travailliez mieux...*

MOINS n. m. Tiret horizontal (—) indiquant une soustraction ou une quantité négative.

MOINS-VALUE n. f. (pl. *moins-values*). Diminution de la valeur d'un objet ou d'un droit appréciée à deux moments différents.

MOIRE n. f. (angl. *mohair*; de l'ar.). Étoffe à reflet changeant, obtenue en écrasant et en déviant le grain du tissu avec une calandre; ce reflet. || *Litt.* Effet de lumière analogue.

MOIRÉ, E adj. Qui offre les reflets de la moire.

MOIS n. m. (lat. *mensis*). Chacune des douze divisions de l'année civile. || Espace d'environ trente jours. || Unité de travail et de salaire correspondant à un mois légal; ce salaire lui-même. || Somme due pour un mois de location, de services.

MOÏSE n. m. (de *Moïse*, n. pr.). Berceau en osier capitonné de tissu.

MOÏSE, en hébr. **Moché**, libérateur et législateur d'Israël (XIII^e s. av. J.-C.). Selon la Bible, il a donné aux Hébreux leur patrie, leur religion et leur loi. Il n'est pas seulement le guide qui fait sortir les Hébreux d'Égypte (l'Exode, v. 1250), il est aussi le chef qui unit le peuple autour du culte de Yahvé et qui pose les fondements de la Loi, la Torah, qu'il a reçue de Dieu sur le mont Sinai.

MOISI n. m. Ce qui est moisi.

MOISIR v. t. (lat. *mucre*, de *mucus*, morve). Couvrir de moisissure. ♦ v. i. Se détériorer en se couvrant de moisissure. || Rester longtemps quelque part; demeurer inutile, improductif.

MOISSURE n. f. Champignons de très petite taille, formés d'un feutrage de filaments sur lesquels les éléments reproducteurs apparaissent disséminés.

MOISSAC, ch.-l. de ce du Tarn-et-Garonne, sur le Tarn; 11 408 h. Église des XII^e et XV^e s., avec portail roman et cloître. Chasselas.

MOISSAN (Henri), chimiste français (1852-1907). Il a isolé le fluor et le silicium.

MOISSON n. f. (lat. *messio*). Récolte des céréales; les céréales moissonnées ou à moissonner; époque où elle se fait. || Grande quantité de.

MOISSONNER v. t. Faire la moisson.

moissonneur

MOISSONNEUR, EUSE n. Personne qui fait la moisson.

MOISSONNEUSE n. f. Machine à moissonner.

MOISSONNEUSE-BATTEUSE n. f. (pl. moissonneuses-batteuses). Machine qui coupe les céréales, bat le grain et rejette la paille sur le champ.

MOISSONNEUSE-LIEUSE n. f. (pl. moissonneuses-lieuses). Machine qui coupe les céréales et en fait des gerbes.

MOITE adj. Légèrement humide.

MOITEUR n. f. Légère humidité.

MOITIÉ n. f. (lat. *medietas*). Une des deux parties égales d'un tout. || Partie importante. || *Fam.* Épouse. • À moitié, en partie, à demi. || À moitié chemin, au milieu de l'espace à parcourir. || À moitié prix, pour la moitié du prix ordinaire. || De moitié, dans la proportion de un à deux. || Être de moitié, participer à égalité avec qqn aux résultats d'une entreprise. || Être pour moitié dans qqch, en être responsable pour une part. || Moitié..., moitié..., en partie..., en partie... || Moitié-moitié, d'une égale quantité de chacun des composants; à parts égales.

MOKA n. m. (de *Moka*, v. du Yémen). Variété de café très parfumé; infusion de ce café. || Gâteau en pâte génoise fourrée d'une crème au beurre parfumée au café.

MOKA, port du Yémen, sur la mer Rouge; 6000 h. Jadis métropole du Yémen et producteur d'un café renommé.

MOKPO, port de la Corée du Sud, sur la mer Jaune; 222 000 h.

MOL adj. → MOUL.

MOLAIRE n. f. (lat. [*dens*] molaris, [dent] en forme de meule). Grosse dent latérale qui sert à broyer les aliments.

MOLASSE ou **MOLLASSE** n. f. (anc. fr. *mol*, mou). Grès tendre, à ciment calcaire, se formant généralement dans les dépressions au pied des chaînes de montagnes.

MOLAY (Jacques DE), dernier grand maître des Templiers (v. 1243-1314). Philippe le Bel le fit envoyer au bûcher.

MOLDAU, nom all. de la Vltava.

MOLDAVE adj. et n. De la Moldavie.

MOLDAVIE, anc. principauté danubienne, à l'extrémité N.-E. de la Roumanie. Fondée en 1359 aux dépens de la Hongrie, tombée sous le joug des Turcs après la bataille de Mohács (1526), la Moldavie forme, en 1856, avec la Valachie, un État uni. Dès lors son histoire se confond avec celle de la Roumanie. En 1924 et en 1940, la Moldavie est amputée au profit de l'U.R.S.S.

MOLDAVIE (république socialiste soviétique de), république fédérée de l'U.R.S.S., constituée en 1940, entre le Dniestr et le Prout; 337 000 km²; 4300 000 h. Cap. Kichinev.

MOLE n. f. Phys. Unité de mesure de quantité de matière (symb. : mol).

MÔLE n. m. (it. *molo*; du gr. *môlos*). Ouvrage en maçonnerie pour protéger l'entrée d'un port ou pour diviser un bassin en darses.

MOLÉ (Louis Mathieu), homme d'État français (1781-1855), Premier ministre (1836-1839).

MOLÉCULAIRE adj. Relatif aux molécules.

MOLÉCULE n. f. (lat. *moles*, masse). La plus petite portion d'un corps pur qui puisse exister à l'état libre sans perdre les propriétés de la substance originelle.

MOLENBEEK-SAINT-JEAN, en néerl. Sint-Jans-Molenbeek, comm. de Belgique (Brabant), banlieue de Bruxelles; 71 200 h.

MOLÈNE (île), île et comm. du Finistère, entre Ouessant et la pointe Saint-Mathieu; 330 h.

MOLSKINE n. f. (angl. *moleskin*, peau de taupe). Toile de coton fin, recouverte d'un enduit flexible et d'un vernis souple imitant le grain du cuir.

MOLESTER v. t. (lat. *molestare*, de *molestus*, importun). Faire subir des violences, des brutalités à.

MOLETTE n. f. (lat. *actiona*, meule). Roulette striée servant à actionner un mécanisme mobile. || Équit. Partie mobile de l'épéron, en forme de roue étoilée. || Outil muni d'un petit disque en acier dur, servant à couper, graver, travailler les corps durs, etc.

MOLIÈRE (Jean-Baptiste POQUELIN, dit), auteur dramatique français (1622-1673). Il crée avec une famille de comédiens, les Béjart, l'illustre-Théâtre (1643), qui échoue. Il dirige alors pendant quinze ans (1643-1658) une troupe de comédiens ambulants. À partir de 1659, installé à Paris, protégé de Louis XIV, il donne de nombreuses pièces en vers ou en prose : comédies-ballets, comédies pastorales, comédies héroïques, comédies de caractère : les *Précieuses ridicules*, l'*École des maris*, l'*École des femmes*, *Dom Juan*, l'*Amour médecin*, le *Misanthrope*, le *Médecin malgré lui*, *Amphitryon*, *George Dandin*, l'*Avare*, le *Tartuffe*, *Monsieur de Pourceaugnac*, le *Bourgeois gentilhomme*, les *Fourberies de Scapin*, les *Femmes savantes*, le *Malade imaginaire*. Acteur, directeur de troupe, il crée lui-même la mise en scène; auteur, il utilise tous les effets comiques.

MOLIÉRESQUE adj. Relatif à Molière.

MOLINA (Luis), jésuite espagnol (1535-1601).

MOLISE, région de l'Italie péninsulaire, correspondant aux prov. de Campobasso et d'Isernia; 4 438 km²; 328 000 h.

MOLLAH n. m. (mot ar.). Dans l'islam chiite, titre donné aux personnages reli-

gieux, notamment aux docteurs de la loi coranique.

MOLLASSE adj. et n. (anc. fr. *mol*, mou). Apathique, sans énergie. ♦ adj. Mou et flasque.

MOLLASSE n. f. → MOLASSE.

MOLLASSON, ONNE adj. et n. *Fam.* Qui est très mou, sans énergie.

MOLLEMENT adv. De façon molle.

MOLLESSE n. f. (anc. fr. *mol*, mou). État, nature de ce qui est mou.

MOLLET, ETTE adj. Œuf *mollet*, œuf peu cuit, dont le blanc est coagulé, le jaune restant liquide. || Pain *mollet*, petit pain au lait.

MOLLET n. m. (anc. fr. *mol*, mou). Saillie que font les muscles de la partie postérieure de la jambe.

MOLLETIÈRE n. et adj. f. Bande de drap ou de toile qu'on enroulait autour du mollet et de la cheville.

MOLLETON n. m. (de *mollet*). Étoffe épaisse, cardée et foulée, de coton ou de laine, généralement moelleuse et chaude.

MOLLETONNÉ, E adj. Se dit d'une étoffe semblable à du molleton, de vêtements garnis ou doublés de molleton.

MOLLETONNEUX, EUSE adj. De la nature du molleton.

MOLLIE (François Nicolas, comte), homme d'État français (1758-1850), ministre du Trésor sous l'Empire (1806-1814 et mars-juin 1815).

MOLLIR v. i. Devenir mou, perdre de sa force, de son énergie.

MOLLO adv. Pop. Doucement.

MOLLUSQUE n. m. (lat. *mollusca nux*, noix à écorce molle). Animal au corps mou, portant dorsalement un manteau souvent couvert d'une coquille, et plus ou moins ventralement un pied.

MOLOCH, divinité cananéenne et phénicienne à qui étaient offerts des sacrifices humains.

MOLOSSE n. m. (gr. *molossos*, n. d'un peuple de la Grèce ancienne). Gros chien de garde.

MOLOTOV, homme politique soviétique (1890-1986), signataire du pacte germano-soviétique (1939), écarté du pouvoir en 1957.

MOLOTOV → PERM.

MOLSHEIM, ch.-l. d'arr. du Bas-Rhin, sur la Bruche; 6 998 h.

MOLTKE (Helmuth, comte VON), maréchal prussien (1800-1891), vainqueur de l'Autriche (1866) et de la France (1870). — Son neveu HELMUTH, général (1848-1916), chef de l'état-major allemand en 1914, est battu sur la Marne.

MOLTO adv. (mot it.). Mus. Beaucoup.

MOLUQUES (îles), archipel d'Indonésie, séparé de Célèbes par la mer de Banda

et la mer des Moluques; 74505 km²; 1411 000 h.

MOLYBDÈNE [mɔlibdɛn] n. m. (gr. *molubdaina*, de *molubdos*, plomb). Métal (Mo), blanc, dur, cassant et peu fusible.

MOMBASA ou **MOMBASSA**, port du Kenya; 341 000 h.

MÔME n. Pop. Enfant. || Pop. Jeune fille.

MOMENT n. m. (lat. *momentum*). Espace de temps; bref instant. || Occasion, instant, circonstance. || Temps présent. • **À tout moment**, sans cesse. || **Avoir de bons moments**, être sympathique de façon irrégulière; connaître des périodes heureuses. || **Dans un moment**, après un court instant. || **En ce moment**, présentement. || **En un moment**, en très peu de temps. || **Mauvais moment**, circonstance pénible. || **Par moments**, par intervalles. || **Un moment!**, attendez! ♦ **Au moment de**, sur le point de. || **Au moment où**, **au moment que**, lorsque. || **Du moment que**, puisque.

MOMENTANÉ, E adj. Qui ne dure qu'un bref instant.

MOMENTANÉMENT adv. Pour un moment, temporairement.

MOMERIE n. f. (anc. fr. *momer*, se déguiser). Litt. Affectation ridicule d'un sentiment qu'on n'éprouve pas.

MOMIE n. f. (ar. *mumiyā*). Cadavre conservé au moyen de matières balsamiques ou de l'embaumement. || Cadavre qui se dessèche naturellement, sans se putréfier.

MOMIFIER v. t. Transformer un corps en momie. ♦ **se momifier** v. pr. Se changer en momie.

MON adj. poss. masc. sing., **MA** fém. sing., **MES** pl. des deux genres (lat. *meus*, mon). Déterminent le nom en y ajoutant une idée de possession, d'origine, de convenance, etc.

MONACAL, E, AUX adj. (lat. *monachus*, moine). Relatif au genre de vie des moines.

MONACO, principauté du littoral de la Méditerranée, enclavée dans le dép. français des Alpes-Maritimes; 1,95 km²; 27 000 h. Cap. Monaco. Grand centre touristique. Casino. Musée océanographique.

MONARCHIE n. f. (gr. *monos*, seul, et *arkhein*, commander). Gouvernement

d'un État régi par un seul chef. || État gouverné par un roi ou un empereur, généralement héréditaire. • **Monarchie absolue**, celle où le pouvoir du monarque n'est contrôlé par aucun autre. || **Monarchie constitutionnelle**, celle où l'autorité du prince est limitée par une constitution.

MONARCHIQUE adj. Qui appartient à la monarchie.

MONARCHISTE adj. et n. Qui est partisan de la monarchie.

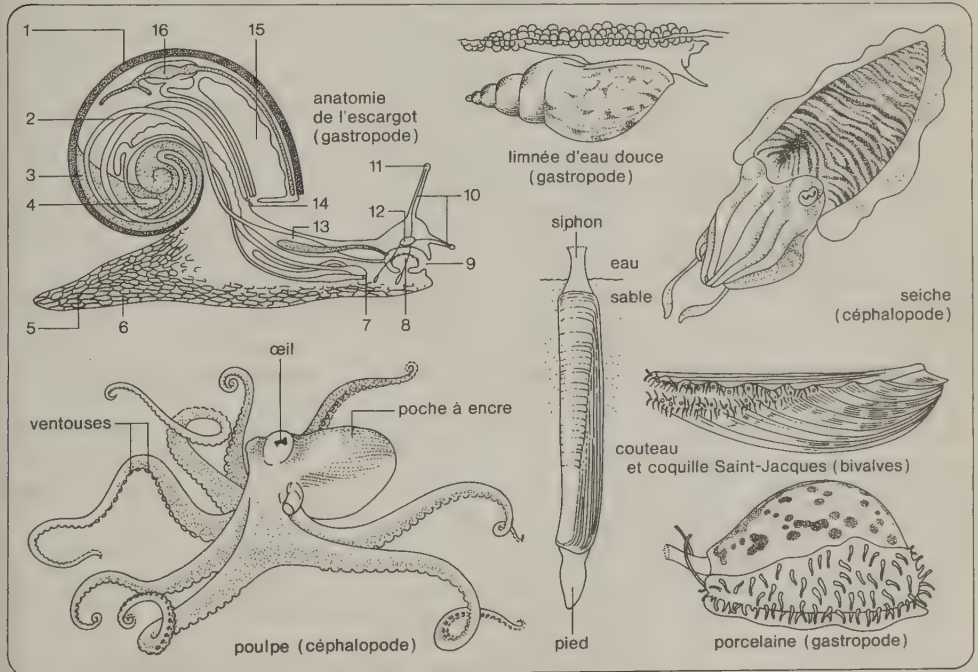
MONARQUE n. m. (gr. *monos*, seul, et *arkhein*, commander). Chef d'un État monarchique.

MONASTÈRE n. m. (gr. *monastērion*). Établissement dans lequel vivent des moines.

MONASTIQUE adj. (gr. *monastikos*, solitaire). Relatif aux moines et aux monastères.

MONCEAU n. m. (lat. *monticellus*, petit mont). Grande quantité de choses accumulées en tas.

MÖNCHENGLADBACH, v. d'Allemagne (Rhénanie-du-Nord-Westphalie), à l'O. de Düsseldorf; 255 000 h. Métallurgie.



Différents mollusques terrestres ou marins et détail de l'anatomie de l'escargot : 1. Coquille; 2. Intestin; 3. Foie; 4. Glande génitale; 5. Glandes à mucus;

6. Pied; 7. Vagin et pénis; 8. Radula (langue râpeuse); 9. Bouche; 10. Tentacules; 11. Œil; 12. Cerveau; 13. Jabot; 14. Anus; 15. Poumon; 16. Cœur.

MONDAIN, **E** adj. et n. (bas lat. *mundanus*). Relatif à ce qui touche à la vie des classes riches des villes, à leur luxe et à leurs divertissements. || *Relig.* Relatif à la vie séculière. ● *Brigade mondaine*, ou *mondaine* n. f., celle qui est chargée des délits contre les mœurs (auj. *brigade des stupéfiants et du proxénétisme*). || *Danseur mondain*, professionnel chargé de faire danser les clientes dans un dancing.

MONDANITÉ n. f. Connaissance des usages mondains. ◆ pl. Événements de la vie mondaine.

MONDE n. m. (lat. *mundus*). Ensemble de tout ce qui existe. || La Terre où habitent les hommes. || Ensemble des hommes vivant sur la Terre; groupement humain déterminé. || Grand nombre ou nombre indéfini de personnes. || Gens qui sont sous les ordres de qqn (avec un possessif). || Ensemble des personnes appartenant aux classes riches des villes et formant une société que caractérisent son luxe et ses divertissements. || Ensemble de choses ou d'êtres considérés comme formant un univers. || *Relig.* Vie séculière. ● *Aller dans l'autre monde*, mourir. || *L'Ancien Monde*, l'Asie, l'Europe et l'Afrique. || *Au bout du monde*, dans un endroit éloigné. || *Connaître son monde*, savoir à qui l'on a affaire. || *Courir le monde*, voyager beaucoup. || *Homme, femme du monde*, homme, femme qui connaît les usages de la société riche des villes. || *Il y a un monde entre*, il y a une énorme différence entre. || *Mettre au monde*, donner naissance. || *Le Nouveau Monde*, l'Amérique et l'Océanie. || *Pour rien au monde*, en aucun cas. || *Se faire un monde de*, donner une importance exagérée à. || *Tout le monde*, tous les gens. || *Venir au monde*, naître.

MONDER v. t. (lat. *mundare*, purifier). Nettoyer en séparant des impuretés.

MONDIAL, **E**, **AUX** adj. Qui concerne le monde entier.

MONDIALEMENT adv. Dans le monde entier.

MONDIALISER v. t. Rendre mondial, répandre dans le monde entier.

MONDIALISME n. m. Ensemble de doctrines exprimant la solidarité des peuples.

MONDOVISION n. f. (lat. *mundus*, monde). Transmission dans différentes parties du monde d'images de télévision par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs satellites.

MONDRIAN (Piet), peintre abstrait néerlandais (1872-1944), auteur de compositions géométriques d'une extrême rigueur.

MONÉGASQUE adj. et n. De Monaco.

MONET (Claude), peintre français (1840-1926). Il est le représentant le plus typique de l'impressionnisme (*Femmes au jardin*, la *Grenouillère*; séries des

«Gare Saint-Lazare», des «Cathédrale de Rouen»; «Nymphéas»).

MONÉTAIRE adj. (lat. *monetarius*, de *moneta*, monnaie). Relatif aux monnaies.

MONÉTARISME n. m. Doctrine selon laquelle il existe un lien entre le volume de la masse monétaire et le comportement de l'économie.

MONGE (Gaspard), mathématicien français (1746-1818), créateur de la géométrie descriptive.

MONGOL, **E** adj. et n. De Mongolie.

MONGOL n. m. Langue parlée en Mongolie.

MONGOLIE, région de l'Asie centrale, correspondant au désert de Gobi et à sa bordure montagneuse. Elle est partagée entre la *République populaire de Mongolie* (1 565 000 km²; 2 100 000 h.; cap. Oulan-Bator), et la *région autonome de Mongolie-Intérieure* (1 200 000 km²; 19 270 000 h.; cap. Hohhot), partie de la Chine.

MONGOLIEN, **ENNE** adj. et n. Relatif au mongolisme; atteint de mongolisme.

MONGOLIQUE adj. De la Mongolie.

MONGOLISME n. m. (de *mongol*, à cause du faciès). Aberration chromosomique associant un déficit intellectuel et des modifications morphologiques particulières (petite taille, membres courts, etc.).

MONGOLOÏDE adj. Qui rappelle soit le type mongol, soit le mongolisme.

MONGOLS, peuple de haute Asie, dont les premiers royaumes sont établis dans le sud de la Mandchourie (1^{er}-v^e s.). Gengis Khân, proclamé empereur (1206), s'empare du Khârezm, de l'Azerbaïdjan, de l'Afghanistan. Au XIII^e s., ils écrasent les Seldjoukides, conquièrent l'Iran, avec Hülâgû, la Chine du Nord, avec Kubilây Khân. La Horde d'Or étend son empire jusqu'en Sibérie. Au XVII^e s., les Mongols doivent se soumettre aux Mandchous, puis, au XVIII^e, à la dynastie des Qing : la Mongolie devient chinoise (1759).

MONIQUE (*sainte*) [v. 331-387], mère de saint Augustin.

MONISME n. m. (gr. *monos*, seul). *Philos.* Système selon lequel il n'y a qu'une seule sorte de réalité. (Contr. DUALISME, PLURALISME.)

MONITEUR, **TRICE** n. (lat. *monitor*, qui avertit). Personne chargée d'enseigner ou de faire pratiquer certains sports, certaines activités.

MONITEUR n. m. Appareil électronique permettant l'enregistrement permanent des phénomènes physiologiques, et utilisé pour la surveillance des malades et la correction des troubles.

MONITORAGE ou **MONITORING** n. m. Utilisation médicale d'un moniteur.

MONITORAT n. m. Formation pour la fonction de moniteur; cette fonction.

MONK (George), général anglais (1608-1670). Ancien lieutenant de Cromwell, il a contribué ensuite au retour de Charles II (1660).

MONLUC ou **MONTLUC** (Blaise, seigneur DE), maréchal de France (1502-1577), adversaire des huguenots.

MONNAIE n. f. (de *Junon Moneta*, Junon l'Avertisseuse [près du temple de laquelle les Romains frappaient la monnaie]). Pièce de métal frappée par l'autorité souveraine pour servir aux échanges; instrument légal des paiements. || Équivalent de la valeur d'une pièce de monnaie ou d'un billet de banque en pièces ou en billets de moindre valeur. || Différence entre la valeur d'un billet, d'une pièce et le prix exact d'une marchandise. || Équivalent général qui exprime la mesure de la valeur des marchandises. ● *C'est monnaie courante*, cela arrive fréquemment. || *Fausse monnaie*, pièce ou billet imitant la monnaie légale. || *Monnaie de réserve*, monnaie détenue par les banques centrales et utilisée parallèlement à l'or dans les règlements internationaux. || *Petite monnaie*, ensemble de petites pièces de monnaie d'appoint. || *Rendre à qqn la monnaie de sa pièce*, user de représailles. || *Servir de monnaie d'échange*, être utilisé comme moyen d'échange dans une négociation.

Voir tableau pp. 588 et 589

MONNAIE-DU-PAPE n. f. (pl. *monnaies-du-pape*). Plante cultivée pour ses qualités ornementales et ses fleurs odorantes.

MONNAYABLE adj. Qui peut être monnayé. || Qui peut être négocié, vendu.

MONNAYER v. t. (conj. 2). Convertir un métal en monnaie. || *Fam.* Faire argent de qqch. en tirant profit.

MONOACIDE adj. *Chim.* Se dit d'un acide possédant un seul atome d'hydrogène acide.

MONOBLIC adj. D'une seule pièce.

MONOCHROME adj. D'une seule couleur.

MONOCLE n. m. (gr. *monos*, seul, et lat. *oculus*, œil). Verre correcteur que l'on insère dans l'arcade sourcilière.

MONOCOQUE adj. Se dit d'un véhicule dont la rigidité est obtenue par la résistance de la tôle de revêtement.

MONOCOQUE n. m. Voilier à une seule coque.

MONOCORDE adj. (gr. *monokhordon*, d'une seule corde). Monotone.

MONOCOTYLÉDONE n. f. (gr. *monos*, seul, et *kotylédôn*, cavité). Plante dont les graines possèdent une plantule à un seul cotylédon, dont les feuilles ont des nervures parallèles et dont les fleurs sont disposées par trois.

MONOCULTURE n. f. Système de production agricole dans lequel la terre est consacrée à une seule culture.

MONOD (Jacques), biochimiste français (1910-1976).

MONOGAMIE n. f. (gr. *monos*, seul, et *gamos*, mariage). Système dans lequel l'homme ne peut être simultanément l'époux de plus d'une femme, et la femme l'épouse de plus d'un homme.

MONOGRAMME n. m. Chiffre composé des lettres ou des principales lettres d'un nom; marque ou signature abrégée.

MONOGRAPHIE n. f. Étude limitée d'histoire, de géographie, de critique, etc., portant sur une personne, sur une région.

MONOKINI n. m. (formation plaisante sur *Bikini*). Maillot de bain féminin ne comportant qu'un slip et pas de soutien-gorge.

MONOLINGUE adj. et n. Qui ne parle qu'une langue.

MONOLINGUISME n. m. État d'une personne qui ne parle qu'une langue, ou d'un pays où une seule langue est parlée.

MONOLITHÉ n. m. et adj. (gr. *monos*, seul, et *lithos*, pierre). Se dit d'un ouvrage formé d'un seul bloc de pierre.

MONOLITHIQUE adj. D'un seul bloc; où il n'y a pas de tendances.

MONOLITHISME n. m. Caractère de ce qui est monolithique.

MONOLOGUE n. m. (gr. *monologos*, qui parle seul). Scène où un personnage de théâtre est seul et se parle à lui-même. || Discours d'une personne qui se parle à elle-même ou qui ne laisse pas parler les autres. ● *Monologue intérieur*, discours que l'on se tient intérieurement.

MONOLOGUER v. i. Parler seul.

MONÔME n. m. (gr. *monos*, seul, et *nomos*, portion). Expression algébrique comportant un seul terme. || Défilé de lycéens, d'étudiants, organisé notamment à la fin des examens.

MONOMÈNE adj. et n. *Chim.* Se dit d'un composé constitué de molécules simples.

MONOMOTAPA, empire de la région du Zambèze, avec Zimbabwe pour capitale (v. IX^e-XVII^e s.).

MONOMOTEUR adj. et n. m. Se dit d'un avion muni d'un seul moteur.

MONONUCLÉAIRE adj. et n. m. Se dit des globules blancs du sang, formés dans les ganglions lymphatiques.

MONONUCLÉOSE n. f. Augmentation du nombre des mononucléaires présents dans le sang.

MONOPHONIE n. f. Technique permettant la transmission d'un signal musical au moyen d'une seule voie (disque, radiorécepteur classique, etc.).

MONOPHYSISME n. m. Doctrine qui ne

reconnaît que la seule nature divine en Jésus-Christ.

MONOPLACE adj. et n. m. Se dit d'un véhicule qui n'a qu'une place.

MONOPLAN n. m. *Aéron.* Avion à un seul plan de sustentation.

MONOPOLE n. m. (gr. *monos*, seul, et *pólein*, vendre). Privilège exclusif et souvent arbitraire. || Privilège exclusif, légal ou de fait, que possède un individu, une entreprise, un gouvernement de fabriquer ou de vendre certaines choses, d'exploiter certains services, d'occuper certaines charges.

MONOPOLISER v. t. Vendre en monopole. || Réserver, accaparer pour son seul profit.

MONOPOLISTE ou **MONOPOLISTIQUE** adj. Relatif à un monopole.

MONORAIL adj. et n. m. Se dit d'un dispositif de chemin de fer n'utilisant qu'un seul rail de roulement.

MONOSKI n. m. Ski sur un seul ski; le ski lui-même.

MONOSYLLABE n. m. Mot qui n'a qu'une seule syllabe.

MONOSYLLABIQUE adj. Qui n'a qu'une seule syllabe ou qui ne contient que des monosyllabes.

MONOTHÉISME n. m. (gr. *monos*, seul, et *theos*, dieu). Doctrine ou religion qui n'admet qu'un seul Dieu.

MONOTHÉISTE adj. et n. Qui concerne ou professe le monothéisme.

MONOTONE adj. (gr. *monos*, seul, et *tonos*, ton). Qui est presque toujours sur le même ton. || Dont la régularité, l'uniformité ennuit.

MONOTONIE n. f. Uniformité ennuyeuse dans le ton de la voix, dans la diction, l'existence, etc.

MONOTYPE n. f. (nom déposé). *Arts graph.* Machine à composer en caractères mobiles.

MONOVALENT, **E** adj. Syn. de UNIVALENT.

MONOZYGOTE adj. Se dit de jumeaux issus d'un même œuf, ou vrais jumeaux.

MONROE (James), homme d'État américain (1758-1831), président républicain des États-Unis de 1817 à 1825. Son nom reste attaché à la doctrine qui repousse toute intervention européenne dans les affaires de l'Amérique comme de l'Amérique dans les affaires européennes.

MONROE (Marilyn), actrice de cinéma américaine (1926-1962).

MONROVIA, cap. et principal port du Liberia; 306 000 h.

Mons, en néerl. Bergen, v. de Belgique, ch.-l. du Hainaut; 91 000 h. Collégiale Sainte-Waudru, des XV^e-XVII^e s. (œuvres d'art). Musées. Métallurgie. Verrerie. Chimie.

MONSIEUR n. m. (pl. *messeigneurs*, *nosseigneurs*). Titre d'honneur donné aux princes, aux prélats, aux personnes d'une dignité éminente. || Après Louis XIV, titre donné au Dauphin de France. (En ce sens, prend une majuscule.)

MONS-EN-BARCEUL, comm. du Nord; 26 638 h.

MONS-EN-PÉVÈLE, comm. du Nord; 2 180 h. — Philippe le Bel y bat les Flamands en 1304.

MONSIEUR [masjø] n. m. (pl. *messeigneurs*). Titre donné, par civilité, à tout homme à qui l'on parle ou à qui l'on écrit. || Nom donné, par respect, au maître de maison, à un client, etc. || Titre donné en France à partir de la seconde moitié du XVI^e s. au frère puîné du roi. (En ce sens, prend une majuscule.) ● *Un vilain monsieur*, individu peu estimable.

MONSTRE n. m. (lat. *monstrum*). Être fantastique qui figure dans la mythologie ou la légende. || Personne dont les sentiments inhumains provoquent l'horreur. || Personne d'une laideur repoussante. || Objet, être énorme. || Être présentant une malformation importante. ● *Monstre sacré*, comédien, chanteur, etc., de grand renom. ◆ adj. *Fam.* Prodigieux, colossal.

MONSTREUSEMENT adv. Prodigieusement, excessivement.

MONSTREUX, EUSE adj. D'une conformation contre nature. || Prodigieux, extraordinaire. || Excessif. || Horrible, abominable.

MONSTRUOSITÉ n. f. Caractère de ce qui est monstrueux; chose monstrueuse.

MONT n. m. (lat. *mons*). Relief d'importance très variable. ● *Promettre monts et merveilles*, faire des promesses exagérées.

MONTAGE n. m. Choix et assemblage en une bande définitive des scènes tournées pour un film, des bandes enregistrées pour une émission de radio, etc. || Action d'ajuster des pièces les unes avec les autres pour constituer un ensemble.

MONTAGNARD, E adj. et n. Qui est de la montagne, habite les montagnes.

MONTAGNARD n. m. *Hist.* Député de l'extrême gauche (Montagne).

MONTAGNE n. f. (lat. *mons*, mont). Forme de relief caractérisée par son altitude relativement élevée; région d'altitude élevée. || Amoncellement important, grand amas d'objets. || Les députés montagnards (avec une majuscule dans ce sens). ● *Montagnes russes*, attraction foraine constituée d'une série de montées et de descentes rapides sur lesquelles on se laisse glisser dans un wagonnet.

MONTAGNE BLANCHE (la), colline voisine de Prague. — Victoire des Impériaux sur les Tchèques (8 nov. 1620).

MONTAGNE NOIRE, massif monta-

Montagne Noire

gneux de la bordure méridionale du Massif central. — Ligne de hauteurs de la Bretagne occidentale (Finistère et Morbihan).

MONTAGNEUX, EUSE adj. Où il y a beaucoup de montagnes.

MONTAIGNE (Michel EYQUEM DE), écrivain français (1533-1592), auteur des *Essais* où il consigne ses lectures et les expériences de sa vie afin d'en tirer un «art de vivre».

MONTALE (Eugenio), poète italien (1896-1981). Il a écrit *Os de seiche*, *les Occasions*, *Satura*.

MONTALEMBERT (Charles, comte DE), homme politique français (1810-1870), défenseur du catholicisme libéral.

MONTANA, État des États-Unis (Rochesuses); 380 848 km²; 787 000 h. Cap. Helena. Cuivre.

MONTANT, E adj. Qui monte.

MONTANT n. m. Total d'un compte. || Pièce posée verticalement, dans un ouvrage de menuiserie ou de serrurerie, et servant de soutien ou de remplissage. || Chacune des deux pièces dans lesquelles s'enchâssent les barreaux d'une échelle.

MONTANUS, prêtre phrygien de Cybèle, converti au christianisme, fondateur d'une hérésie, le *montanisme*, qui annonce la fin du monde (II^e s.).

MONTARGIS, ch.-l. d'arr. du Loiret, sur le Loing; 17 629 h.

MONTAUBAN, ch.-l. du dép. de Tarn-et-Garonne, sur le Tarn, à 629 km au S. de Paris; 53 147 h.

MONTBARD, ch.-l. d'arr. de la Côte-d'Or, sur le canal de Bourgogne; 7 916 h.

MONTBÉLIARD, ch.-l. d'arr. du N. du Doubs; 33 362 h. (Plus de 130 000 h. dans l'agglomération.) Construction automobile.

MONT-BLANC n. m. (pl. *monts-blancs*). Gâteau ou crème de marrons, couronné de crème fouettée.

MONTBRISON, ch.-l. d'arr. de la Loire; 13 650 h. Jouets.

MONTCALM (Louis Joseph, marquis DE), général français (1712-1759). Il lutte contre les Anglais au Canada et est tué en défendant Québec.

MONTCEAU-LES-MINES, ch.-l. de c. de Saône-et-Loire, sur la Bourgogne; 26 949 h. Centre d'une agglomération industrielle.

MONT-DE-MARSAN, ch.-l. du dép. des Landes; 30 894 h.

MONT-DE-PIÉTÉ n. m. (it. *monte di pietà*, banque de charité) [pl. *monts-de-piété*]. Syn. de CRÉDIT MUNICIPAL.

MONTDIDIER, ch.-l. d'arr. de la Somme, sur une colline; 6 282 h. Bataille en mars 1918.

PRINCIPALES MONNAIES ÉTRANGÈRES

(Entre crochets [] figure le nom français de la monnaie étrangère.)

pays	unité monétaire	symbole	subdivision
Afghanistan	afghani	A divisé en	100 poulis
Afrique du Sud	rand	R	100 cents
Albanie	lek	LEK	100 qintar
Algérie	dinar algérien	DA	100 centimes
Allemagne	deutsche Mark	DM	100 pfennig
Arabie Saoudite	riyal	RLAS	20 qurush (sing. quirsh)
Argentine	austral	A-	100 céntimos
Australie	dollar australien	\$A	100 cents
Autriche	schilling	SCH	100 groschen
Belgique	franc belge	FB	100 centimes
Bénin	franc C. F. A.	FCFA	100 centimes
Birmanie	kyat	K	100 pyas
Bolivie	boliviano	—	100 centavos
Bresil	cruzeiro	CZ	100 centavos
Bulgarie	lev (pl. leva)	LVA	100 stotinki (sing. stotinka)
Burkina Faso	franc C. F. A.	FCFA	100 centimes
Burundi	franc du Burundi	FBU	100 centimes
Cambodge	riel	δ	100 sen
Cameroun	franc C. F. A.	FCFA	100 centimes
Canada	dollar canadien	\$CAN	100 cents
centrafricaine (République)	franc C. F. A.	FCFA	100 centimes
Chili	peso	\$	100 centavos
Chine (Rép. pop. de)	yuan		10 jiao ou 100 fen
Chypre	livre chypriote	£CYP	1 000 mils
Colombie	peso colombien	\$COL	100 centavos
Congo	franc C. F. A.	FCFA	100 centimes
Corée du Nord	won	KPW	100 chon
Corée du Sud	won	KRW	100 chon
Costa Rica	colón	CCOR	100 céntimos
Côte-d'Ivoire	franc C. F. A.	FCFA	100 centimes
Cuba	peso cubain	\$CU	100 centavos
Danemark	kroner (pl. kroner) [couronne danoise]	KRD	100 øre
Égypte	livre égyptienne	£EG	100 piastres
Émirats arabes unis	dirham	—	100 fil
Équateur	sucré	SUC	100 centavos
Espagne	peseta	PTA	100 céntimos
États-Unis	dollar US	\$US	100 cents
Éthiopie	birr		100 cents
Finlande	markka (pl. markkaa) [mark finlandais]	MF	100 penni (sing. pennia)
Gabon	franc C. F. A.	FCFA	100 centimes
Ghana	cédi	C	100 pesewa
Grande-Bretagne	pound sterling [livre sterling]	£	100 pence (sing. penny)
Grèce	drachme	DR	100 lepta (sing. lepton)
Guatemala	quetzal	Q	100 centavos
Guinée	franc guinéen	—	100 centimes
Haiti	gourde	G	100 centimes
Honduras	lempira	LEMP	100 centavos
Hongkong	dollar de Hongkong	\$HKG	100 cents
Hongrie	forint	FOR	100 fillér
Inde	roupie indienne	RUPI	100 paise
Indonésie	rupiah	NRPH	100 sen
Iran	rial	RL	100 dinars
Iraq	dinar iraqien	DIK	5 rials ou 20 dirhams ou 1 000 fil

pays	unité monétaire	symbole	subdivision
Irlande (Rép. d')	livre irlandaise	£IR	100 pence
Islande	króna (<i>pl.</i> krónur) [couronne islandaise]	KIS	(sing. penny) 100 aurar
Israël	shekel	ILS	(sing. eyrir) 100 agorots
Italie	lira (<i>pl.</i> lire) [lire italienne]	LIT	100 centesimi (sing. centesimo)
Japon	yen	Y	100 sen
Jordanie	dinar jordanien	DI	1 000 fil
Kenya	shilling du Kenya	SHK	100 cents
Koweït	dinar koweïtien	KD	10 dirhams ou 1 000 fil
Laos	kip	KIP	100 at
Liban	livre libanaise	£LIB	100 piastres
Liberia	dollar libérien	\$LBR	100 cents
Libye	dinar libyen	DLY	1 000 dirhams
Luxembourg	franc luxembourgeois	FLUX	100 centimes
Madagascar	franc malgache	FMG	100 centimes
Mali	franc C. F. A.	FCFA	100 centimes
Maroc	dirham	DH	100 centimes
Mauritanie	ouguiya	UM	5 khous
Mexique	peso mexicain	\$MEX	100 centavos
Népal	roupie népalaise	—	100 païse
Nicaragua	corón	\$NI	100 centavos
Niger	franc C. F. A.	FCFA	100 centimes
Nigeria	naira	NR	100 kobo
Norvège	kroner (<i>pl.</i> kroner) [couronne norvégienne]	KRN	100 øre
Nouvelle-Zélande	dollar néo-zélandais	\$NZ	100 cents
Pakistân	roupie du Pakistân	RUPP	100 paisas
Panamá	balboa	BAL	100 centésimos
Paraguay	guarani	GUA	100 centésimos
Pays-Bas	gulden [florin]	FL	100 cents
Pérou	sol	—	100 centavos
Philippines	peso	\$PHI	100 centavos
Pologne	złoty	ZŁ	100 groszy (<i>sing.</i> grosz)
Portugal	escudo	ESC	100 centavos
Qatar	riyal	QR	100 dirhams
Roumanie	leu (<i>pl.</i> lei)	LEI	100 bani
Ruanda	franc ruandais	FRU	100 centimes
Salvador (El)	colón	COES	100 centavos
Sénégal	franc C. F. A.	FCFA	100 centimes
Somalie	shilling	SMSh	100 cents
Soudan	livre soudanaise	\$SOU	100 piastres ou 1 000 millièmes
Suède	krona (<i>pl.</i> kronor) [couronne suédoise]	KRS	100 öre
Suisse	franc suisse	FS	100 centimes
Syrie	livre syrienne	£SYR	100 piastres
Tanzanie	shilling de Tanzanie	SHT	100 cents
Tchad	franc C. F. A.	FCFA	100 centimes
Tchécoslovaquie	koruna [couronne tchécoslovaque]	KCS	100 haléři (sing. haléri)
Thaïlande	baht ou tical	BAHT	100 satang
Togo	franc C. F. A.	FCFA	100 centimes
Tunisie	dinar tunisien	DTU	1 000 millimes
Turquie	livre turque	£TQ	100 kuruş
U. R. S. S.	rouble	RBL	100 kopecks
Uruguay	peso	\$UR	100 centésimos
Venezuela	bolívar (<i>pl.</i> bolívares)	BOLV	100 céntimos
Viêt-nam	đồng	DON	10 hao ou 100 xu
Yémen	rial	—	—
• au Nord	dinar	—	—
• au Sud	dinar	DIN	100 paras
Yougoslavie	dinar	ZA	100 makuta
Zaire	zaire	ZA	100 makuta
Zimbabwe	dollar	Z\$	100 cents

MONT-DORE (*massif du*) ou **MONTs DORE** (les) → DORE (*monts*).

MONT-DORE ou **LE MONT-DORE**, comm. du Puy-de-Dôme; 2 394 h. Station thermique.

MONTÉ n. f. Action, manière de monter à cheval. || Accouplement des grands animaux domestiques.

MONTÉ, E adj. *Coup monté*, coup préparé à l'avance et en secret. || *Être bien, mal monté*, avoir un bon, un mauvais cheval. || *Être monté*, être en colère. || *Troupes montées*, armes qui utilisaient le cheval (artillerie, cavalerie, train).

MONTÉ ALBÁN, centre religieux puis urbain des Zapotèques, florissant entre 300 et 900.

MONTEBELLO DELLA BATTAGLIA, village d'Italie (Lombardie). — Victoires françaises sur les Autrichiens en 1800 et en 1859.

MONTÉ-CARLO, quartier de la principauté de Monaco, où se trouve le casino.

MONTÉ-CHARGE n. m. inv. Appareil servant à monter des fardeaux d'un étage à l'autre.

MONTÉCUCCI (Raimondo, *prince*), maréchal italien (1609-1680). Au service des Habsbourg, puis du roi de Pologne, il est l'adversaire de Turenne.

MONTÉE n. f. Action de monter sur un lieu élevé, de croître en valeur, en intensité. || Chemin par lequel on monte au sommet d'une éminence; pente raide.

MONTÉLIMAR, ch.-l. de c. de la Drôme, près du Rhône; 30 213 h. Château fort. Nougats.

MONTÉNÉGRIN, E adj. et n. Du Monténégro.

MONTÉNÉGR, république fédérée de la Yougoslavie; 13 812 km²; 584 000 h. Cap. Titograd.

MONTENOTTE, village d'Italie (comm. de Caire-Montenotte, Ligurie), sur la Bormida. — Victoire de Bonaparte sur les Autrichiens (1796).

MONTÉ-PLATS n. m. inv. Monte-charge hissant les plats de la cuisine à la salle à manger.

MONTÉ v. i. [lat. pop. *montare*, de *mons*, *mont*] [auxil. être, sauf pour «atteindre un niveau, un prix, etc., plus élevé»]. Se transporter en un lieu plus élevé. || Se placer dans ou sur un véhicule, sur un animal. || S'accroître en hauteur, augmenter de niveau. || Aller en montant : le terrain monte. || Passer du grave à l'aigu. || Avoir de l'avancement. || Atteindre un degré, un prix plus élevé.

• *Monter à Paris*, aller de la province vers Paris. || *Monter à telle hauteur*, avoir telle élévation. || *Monter à telle somme*, atteindre tel prix; former le total de. *Monter sur le trône*, devenir roi. ♦ v. t. (auxil. avoir). Graver, parcourir de bas en

monter

haut. || Transporter en un lieu plus élevé. || Battrre des blancs d'œufs pour les rendre consistants et pour en augmenter le volume. || Mettre en état de fonctionner, assembler les parties. || Enchâsser dans une garniture. || Préparer, organiser : *monter une entreprise*. || Exciter, exalter. || Effectuer un montage (film, bande magnétique, etc.). ● *Monter la garde*, assurer un service de sentinelle. || *Monter le coup* (Fam.), induire en erreur. || *Monter un véhicule, un animal*, se placer dessus. ♦ *se monter* v. pr. *Se monter en qqch*, s'en pouvoir. || *Se monter la tête*, s'exciter soi-même, s'exalter. || *Se monter le coup* (Fam.), se mettre en tête des idées fausses.

MONTREAU-FAULT-YONNE ou **MONTREAU**, ch.-l. de c. de Seine-et-Marne, au confl. de la Seine et de l'Yonne; 19 557 h. — Victoire de Napoléon I^{er} sur les Alliés en 1814.

MONTREY, v. du Mexique septentrional; 1 090 000 h. Centre industriel.

MONTESPA (Françoise Athénais, marquise DE) [1640-1707], maîtresse (1667-1684) de Louis XIV, dont elle a huit enfants.

MONTESQUIEU (Charles DE SECONDAT, baron DE LA BRÈDE et DE), écrivain français (1689-1755). Il a écrit les *Lettres persanes*, *L'Esprit des lois*.

MONTESQUIOU (Pierre DE), comte d'Artagnan, maréchal de France (1645-1725).

MONTESORI (Maria), médecin et pédagogue italien (1870-1952), auteur d'une méthode pédagogique.

MONTEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrier qui assemble les diverses pièces constitutives d'un ensemble. || Spécialiste chargé du montage des films cinématographiques.

MONTEVERDI (Claudio), compositeur italien (1567-1643), un des créateurs de l'opéra en Italie (*le Couronnement de Poppée*).

MONTVIDEO, cap. de l'Uruguay, sur le río de la Plata; 1 346 000 h.

MONTZUMA → MOCZUMA.

MONTFAUCON, localité située jadis hors de Paris, entre La Villette et les Buttes-Chaumont, où s'élevait un gibet construit au XIII^e s.

MONTFERRAND, faubourg de Clermont-Ferrand. Maisons gothiques et Renaissance.

MONTFERRAT (maison de), famille lombarde. — Son plus célèbre représentant est BONIFACE DE MONTFERRAT († 1207), roi de Thessalonique de 1204 à 1207, l'un des chefs de la 4^e croisade.

MONTFORT (Simon IV le Fort, sire DE), seigneur français (v. 1150-1218), chef de la croisade contre les albigeois, tué au siège de Toulouse. — SIMON DE MONTFORT, comte de Leicester (v. 1208-1265), fils de Simon IV, chef de la révolte des barons contre Henri III d'Angleterre.

MONTGOLFIER (les frères) : JOSEPH (1740-1810) et ÉTIENNE (1745-1799), inventeurs du ballon à air chaud (1783).

MONTGOLFIERE n. f. (de *Montgolfier*, n. pr.). Aérostat dont la sustentation est assurée par de l'air dilaté par la chaleur d'un foyer situé à sa partie inférieure.

MONTGOMERY (Gabriel, comte DE), homme de guerre français (v. 1530-1574). Il blesse mortellement le roi de France Henri II dans un tournoi (1559).

MONTGOMERY (Bernard LAW, vicomte), maréchal britannique (1887-1976), vainqueur de Rommel à El-Alamein (1942), puis commandant d'un

groupe d'armées en Normandie, en Belgique et en Allemagne (1944-45).

MONTHERLANT (Henry MILLON DE), écrivain français (1895-1972), auteur de romans (*les Bestiaires*) et de drames (*la Reine morte*).

MONTICULE n. m. Petit mont.

MONTLHÉRY, ch.-l. de c. de l'Essonne; 4 232 h. L'autodrome dit « de Montlhéry » est sur la comm. de Linas. — Bataille indécise entre Louis XI et la ligue du Bien public (1465).

MONTLUC → MONLUC.

MONTLUÇON, ch.-l. d'arr. de l'Allier, sur le Cher; 58 824 h. Deux églises et château (musée) du Moyen Âge.

MONTMAJOUR, écart de la comm. d'Arles. Anc. abbaye fondée au X^e s. (église romane du XII^e s., cloître, donjon du XIV^e s., etc.).

MONTMARTRE, anc. comm. de la Seine, annexée à Paris en 1860. La *butte Montmartre* porte la basilique du Sacré-Cœur.

MONTMORENCY, ch.-l. d'arr. du Val-d'Oise, au nord de Paris; 20 828 h.

MONTMORENCY, famille française dont les membres les plus célèbres sont : ANNE (1493-1567), *duc de Montmorency*, maréchal et pair de France (1522), connétable (1537), un des principaux conseillers d'Henri II; — HENRI III, maréchal de France (1595-1632). Il se révolte avec Gaston d'Orléans contre Richelieu et est décapité.

MONTMORILLON, ch.-l. d'arr. de la Vienne, sur la Gartempe; 7 541 h.

MONTOIRE-SUR-LE-LOIR, ch.-l. de c. de Loir-et-Cher; 4 431 h. — Entrevue de Pétain avec Hitler (24 oct. 1940).

MONT-PARNASSE, quartier du sud de Paris (essentiellement sur le XIV^e arr.).

MONTPELLIER, ch.-l. de la Région Languedoc-Roussillon et du dép. de l'Hérault; 201 067 h. Bel ensemble urbain des XVII^e-XVIII^e s. Écoles militaires. Électronique. Produits pharmaceutiques.

MONTPENSIER (Anne Marie Louise D'ORLÉANS, duchesse DE), dite *la Grande Mademoiselle* (1627-1693). Elle prend part à la Fronde.

MONTRABLE adj. Qui peut être montré.

MONTRE n. f. (de *montrer*). Petit instrument portatif qui sert à indiquer l'heure. ● *Course contre la montre*, en cyclisme, épreuve sur route dans laquelle les concurrents partent individuellement à intervalles réguliers et sont classés d'après les temps enregistrés pour effectuer le parcours; affaire qui doit être menée à bien en un temps très court. || *Montrer en main*, de manière précise. || *Montrer à quartz*, montre électrique dont les oscillations sont entretenues par les vibrations d'un cristal de quartz.



La ville nouvelle de Montevideo, avec la place de l'Indépendance. [Serrallier-Rapho]

monument

MONUMENT n. m. (lat. *monumentum*). Ouvrage d'architecture ou de sculpture destiné à perpétuer le souvenir d'un personnage ou d'un événement. || Édifice remarquable par sa beauté ou son ancienneté. || Œuvre importante, digne de durer; document, vestige archéologique. ● Être un monument de qqch (Fam.), être cette chose à un degré très grand. || Monument funéraire, construction élevée sur une sépulture. || Monument historique, édifice ou objet mobilier appartenant à une collectivité publique ou à un particulier, qui, du fait de son intérêt historique ou artistique, est soumis à un régime juridique spécial.

MONUMENTAL, E, AUX adj. Relatif aux monuments. || Qui a les qualités de proportions, de style, de force propres à un monument. || Énorme en son genre, étonnant.

MONZA, v. d'Italie (Lombardie); 123 000 h. Cathédrale (XII^e-XVII^e s.). Circuit automobile.

MOORE (Henry), sculpteur et graveur britannique (1898-1986).

MOOREA, île de la Polynésie française, à l'O. de Tahiti; 5 550 h.

MOPTI, port du Mali, sur le Niger; 55 000 h.

MOQUER (SE) v. pr. [de] (rad. expressif *mokk*). Faire de qqch ou de qqch un objet de plaisanterie, railler. || Prendre qqch pour un sot. || Ne faire nul cas de qqch, de qqch, mépriser.

MOQUERIE n. f. Action ou habitude de se moquer.

MOQUETTE n. f. Étoffe veloutée qui s'emploie pour recouvrir uniformément le sol des appartements.

MOQUEUR, EUSE adj. Inspiré par la raillerie.

MORĀDĀBĀD, v. de l'Inde (Uttar Pradesh); 348 000 h.

MORAINÉ n. f. (savoyard *morêna*). Débris arrachés au relief, entraînés, puis déposés par le glacier.

MORAL, E, AUX adj. (lat. *mores*, mœurs). Qui concerne les règles de conduite en usage dans une société. || Conforme à ces règles, admis comme honnête, juste, édifiant. || Relatif à l'esprit, à la pensée (par oppos. à **MATÉRIEL**, **PHYSIQUE**).

MORAL n. m. État d'esprit, disposition à supporter qqch.

MORALE n. f. Ensemble des règles d'action et des valeurs qui fonctionnent comme normes dans une société. || Précepte, conclusion pratique que l'on veut tirer d'une histoire. ● Faire la morale à qqch, le réprimander, lui adresser des exhortations, des recommandations.

MORALEMENT adv. Au point de vue des règles de conduite d'une société. || Du point de vue psychologique.

MORALISANT, E adj. Qui moralise.

MORALISATEUR, TRICE adj. et n. *Péjor.* Qui moralise.

MORALISATION n. f. Action de moraliser.

MORALISER v. t. Rendre conforme à la morale. ♦ v. i. Faire des réflexions morales.

MORALISME n. m. Attachement formaliste et étroit à une morale.

MORALISTE n. Auteur qui écrit sur les mœurs, la nature humaine.

MORALITÉ n. f. Adéquation d'une action, d'un fait, etc., à une morale. || Attitude, conduite morale, principes. || Conclusion morale que suggère une histoire.

MORANE (les frères) : LÉON (1885-1918) et ROBERT (1886-1968), industriels français, qui fondent, vers 1910, une des premières firmes de construction aéronautique.

MORAT, en all. *Murten*, v. de Suisse (cant. de Fribourg), sur le lac de Morat; 4 600 h. — Victoire des Suisses sur Charles le Téméraire (1476).

MORATOIRE n. m. (lat. *moratorium*, ajournement). Décision légale qui suspend provisoirement l'exécution de certaines obligations conventionnelles ou légales, et proroge divers délais.

MORAVA (la), nom de deux affluents du Danube.

MORAVIA (Alberto), écrivain italien (1907-1990), auteur de romans (*Les Indifférents*, *L'Ennui*).

MORAVIE, région de Tchécoslovaquie, à l'E. de la Bohême, traversée par la Morava; 26 095 km²; 3 996 000 h. V. princ. *Brno* et *Ostrava*.

MORBIDE adj. (lat. *morbidus*, de *morbus*, maladie). Relatif à la maladie. || Qui dénote un déséquilibre maladif, dépravé.

MORBIDITÉ n. f. Caractère de ce qui est morbide.

MORBIHAN (dép. du) [56], dép. de la Région Bretagne; 6 823 km²; 590 889 h. Ch.-l. *Vannes*. 3 arr. (*Lorient*, *Pontivy*, *Vannes*), 42 c., 261 comm.

MORBIHAN (golfe du), golfe parsemé d'îles situé sur la côte du dép. du Morbihan.

MORBLEU! interj. (de *mort* de Dieu). Juron ancien marquant l'impatience, la colère, etc.

MORCEAU n. m. (anc. fr. *mors*; du lat. *morsus*, morsure). Partie d'un corps, d'un aliment, d'un tout, d'une matière. || Fragment d'une œuvre écrite. || Œuvre artistique prise isolément. ● Casser, cracher, lâcher, manger le morceau (Pop.), parler, avouer. || Enlever, emporter le morceau (Fam.), réussir, avoir gain de cause.

MORCELER v. t. (conj. 3). Diviser en morceaux, en parties.

MORCELLEMENT n. m. Action de morceler; démembrement.

MORDANT, E adj. Incisif, piquant.

MORDANT n. m. Vivacité, énergie, entrain dans l'attaque.

MORDICUS adv. (mot lat. signif. en mordant). Fam. Avec ténacité.

MORDILLEMENT n. m. Action de mordre.

MORDILLER v. t. Mordre légèrement et à plusieurs reprises.

MORDORÉ, E adj. (de *more* et *doré*). D'un brun chaud, à reflets dorés.

MORDRE v. t. et i. (lat. *mordere*) [conj. 46]. Blesser, entamer avec les dents. || Serrer fortement par un crochet, une tenaille, etc. || Ronger, pénétrer dans qqch. || Aller au-delà de la limite fixée. || S'accrocher, trouver prise. ♦ v. t. ind. *Mordre* à, comprendre, aimer. || *Mordre*



Un aspect du centre de Montréal vu du mont Royal. (Remy)

(à l'appât), s'en saisir, en parlant du poisson. || *Mordre sur*, dépasser par le bord. ♦ *se mordre* v. pr. *S'en mordre les doigts, les pouces, la langue, se repentir* de qqch.

MORDU, E n. et adj. *Fam.* Personne qui est passionnée de qqch, de qqn.

MORDVES, peuple de l'U.R.S.S., habitant sur la Volga moyenne une république autonome de la R.S.F.S. de Russie (1 030 000 h.; cap. *Saransk*).

MORE n. m. et adj. → MAURE.

MORE → THOMAS MORE (*saint*).

MORÉAS (Jean), poète français (1856-1910).

MOREAU (Jean Victor), général français (1763-1813). Il bat les Autrichiens à Hohenlinden (1800). Soupçonné par Napoléon I^{er}, exilé (1804), il passe dans les rangs russes.

MOREAU (Gustave), peintre français (1826-1898), créateur d'une mythologie symbolique (*Jupiter et Sémélé*).

MORÉE, nom donné au Péloponnèse après la conquête latine (1205).

MORELOS Y PAVÓN (José María), patriote mexicain, fusillé par Iturbide (1765-1815).

MORENA (*sierra*), chaîne de l'Espagne méridionale; 1 323 m.

MORESQUE adj. et n. f. → MAURESQUE.

MOREZ, ch.-l. de c. du Jura, sur la Bienne; 6 999 h. Lunetterie.

MORFONDRE (SE) v. pr. (rad. *murr*, musée, et *fondre*, prendre froid) [conj. 46]. *S'ennuyer à attendre*.

MORGAN (John Pierpont), financier américain (1837-1913), créateur d'une gigantesque trust de la métallurgie. — Son fils JOHN PIERPONT (1867-1943) soutient pendant la Première Guerre mondiale l'effort financier des Alliés.

MORGAN (Thomas Hunt), biologiste américain (1866-1945), auteur de recherches sur les caractères héréditaires.

MORGANATIQUE adj. (lat. *morganaticus*, du germ.). Se dit d'un mariage contracté entre un prince et une personne de rang inférieur, qui reste exclue des dignités nobiliaires.

MORGARTEN, montagne de Suisse, dans le canton de Zoug. — Victoire des Suisses confédérés sur l'Autriche (1315).

MORGUE n. f. (anc. fr. *morguer*, dévisager; du lat. *murricare*, faire la moue). Attitude hautaine, méprisante; arrogance.

MORGUE n. f. (du précéd.). Endroit où l'on dépose les cadavres dans les hôpitaux. || Etablissement où l'on procède aux autopsies médico-légales.

MORIBOND, E adj. et n. (lat. *moribundus*). Qui est près de mourir, agonisant, mourant.

MORICAUD, E adj. et n. (de *more*). *Fam.* Qui a la peau très brune.

MORICZ (Zsigmond), écrivain hongrois (1879-1942).

MORIGÈNER v. t. (lat. *morigerari*, être complaisant) [conj. 5]. Réprimander, gronder.

MORILLE n. f. (lat. *maurus*, brun foncé). Champignon des bois, comestible délicat, à chapeau alvéolé.

MORIN (Grand [112 km] et Petit [90 km]), riv. du Bassin parisien, affl. de la Marne (r. g.). — Combats pendant la bataille de la Marne (1914).

MORIN (Paul), écrivain canadien d'expression française (1889-1963).

MORI ÔGAI, écrivain japonais (1862-1922), auteur de romans (*l'Oie sauvage*).

MORION n. m. (esp. *morrión*). Casque en usage aux XVI^e et XVII^e s., caractérisé par ses bords relevés et par une crête le surmontant.

MORISOT (Berthe), peintre français (1841-1895). Elle prend une part importante au mouvement impressionniste.

MORLAIX, ch.-l. d'arr. du Finistère, sur la rivière de *Morlaix*; 19 541 h.

MORMON, E n. et adj. (mot amér.). Membre d'une secte religieuse fondée aux États-Unis en 1830 par Joseph Smith.

MORNE adj. (mot frq.). Abattu par la tristesse, maussade. || Qui porte à la tristesse, sans intérêt.

MORNY (Charles, duc DE), homme politique français (1811-1865). Fils de la reine Hortense, et donc demi-frère de Napoléon III, il est le principal instrument du coup d'État du 2 décembre 1851.

MORO (Aldo), homme d'État italien (1916-1978). Leader de la Démocratie chrétienne, il est enlevé et exécuté par des terroristes.

MORONI, cap. des Comores, sur l'île de Ngazidja (anc. Grande Comore); 12 000 h.

MOROSE adj. (lat. *morosus*, de *mos*, *moris*, désir, caprice). Qui est d'une humeur maussade.

MOROSE adj. (lat. *morosus*, qui s'attarde, de *mora*, retard). *Délectation morose* (Théol.), pensée à laquelle l'esprit s'attarde alors qu'il devrait la repousser.

MOROSITÉ n. f. Caractère de qqn, de qqch qui est morose.

MORPHÈME n. m. (gr. *morphê*, forme). Le plus petit élément significatif réalisée dans un énoncé.

MORPHINE n. f. (de *Morphée*, dieu du Sommeil). Le premier connu des alcaloïdes de l'opium, analgésique et hypnotique puissant.

MORPHINOMANE adj. et n. Toxicomane qui utilise la morphine.

MORPHOLOGIE n. f. (gr. *morphê*, forme, et *logos*, science). Étude de la

forme et de la structure des êtres vivants. || Aspect général du corps humain. || Étude de la forme des mots ou des groupes de mots. || Relief terrestre.

MORPHOLOGIQUE adj. Relatif à la morphologie.

MORPION n. m. (de *mords*, impér. de *mordre*, et *pion*, fantassin). Jeu dans lequel chacun des deux adversaires s'efforce de remplir, le premier, cinq cases alignées sur un papier quadrillé.

MORRIS (William), peintre et écrivain d'art anglais (1834-1896). Il a participé à la renaissance des arts décoratifs.

MORS n. m. (lat. *morsus*, morsure). Pièce métallique passée dans la bouche du cheval, et maintenue par la bride. ♦ *Prendre le mors aux dents*, en parlant d'un cheval, s'emporter; *fam.*, se mettre subitement en colère.

MORSE n. m. (russe *morj*; mot lapon). Mammifère marin des régions arctiques, dont le mâle porte d'énormes canines supérieures.

MORSE n. m. (du n. de l'inventeur). Système de télégraphie utilisant un alphabet conventionnel par points et par traits. || Appareil servant à la transmission et à la réception de ces signaux. || Alphabet utilisé pour ces signaux.

MORSE (Samuel), peintre américain (1791-1872), inventeur du télégraphe électrique (1840) et d'un alphabet.

MORSURE n. f. (de *mors*). Plaie faite en mordant. || Effet nuisible quelconque.

MORT, E adj. (lat. *mortuus*). Qui a cessé de vivre. || Privé d'animation, d'activité. || Épuisé. || Hors d'usage. ♦ *Angle mort*, zone de terrain non vue. || *Eau morte*, eau qui ne coule pas. || *Langue morte*, qui n'est plus parlée. || *Plus mort que vif*, très effrayé. || *Temps mort*, moment où il n'y a pas d'action. || *Vallée morte*, vallée qui n'est plus drainée par un cours d'eau.

MORT, E n. Personne décédée. ♦ n. m. Au bridge, celui des quatre joueurs qui étale son jeu sur la table; les cartes de ce joueur. ♦ *Aux morts*, sonnerie de clairon et batterie de tambour pour honorer le souvenir de ceux qui sont morts pour leur patrie. || *Faire le mort*, faire semblant d'être mort; ne pas manifester sa présence. || *La place du mort* (Fam.), dans une automobile, celle qui est à côté du conducteur.

MORT n. f. (lat. *mors*, *mortis*). Cessation définitive de la vie. || Arrêt total de l'activité, ruine, extinction. ♦ *A la mort*, mortellement; de toutes ses forces : et, *interj.*, exclamation pour menacer de mort. || *A la vie et à la mort*, pour toujours. || *Être à la mort*, à deux doigts de la mort, à l'article de la mort, sur son lit de mort, être sur le point de mourir. || *Être entre la vie et la mort*, être en grand danger de mourir. || *La mort dans l'âme*, à regret. || *Peine de mort*, condamnation à la peine capi-

tale. || *Souffrir mille morts*, subir de terribles souffrances.

MORT (*Vallée de la*), en angl. **Death Valley**, profonde dépression aride de Californie.

MORTADELLE n. f. (it. *mortadella*). Gros saucisson d'Italie, mélange de porc et de bœuf.

MORTAISE n. f. (mot ar.). Entaille faite dans une pièce de bois ou de métal pour recevoir le tenon d'une autre pièce qui doit s'assembler avec elle.

MORTALITÉ n. f. (lat. *mortalitas*). Nombre des décès survenus au cours d'un laps de temps donné.

MORT-AUX-RATS n. f. inv. Préparation empoisonnée, destinée à détruire les rats.

MORTE (*mer*), lac de Palestine, entre Israël et la Jordanie, où débouche le Jourdain. Très salée, elle est à 390 m environ au-dessous du niveau de la mer.

MORTE-EAU n. f. (pl. *mortes-eaux*). Faible marée qui se produit lors du premier ou du dernier quartier de la lune.

MORTEL, ELLE adj. (lat. *mortalis*). Sujet à la mort. || Qui cause la mort. || Pénible, très ennuyeux. ● *Ennemi mortel*, ennemi que l'on hait profondément. || *Péché mortel*, péché qui fait perdre la vie de la grâce. ◆ n. Être humain.

MORTELEMENT adv. À mort. || Extrêmement.

MORTE-SAISON n. f. (pl. *mortes-saisons*). Temps où, dans certaines professions, on a moins de travail qu'à l'ordinaire.

MORTIER n. m. (lat. *mortarium*, auge de maçon). Agglomérat artificiel de grains de sable réunis par de la (chaux ou du ciment, utilisé pour lier les éléments d'une construction ou pour faire des

enduits. || Récipient où l'on pile les drogues, certains aliments, et où l'on fait certaines sauces (mayonnaise, etc.). || Bouche à feu destinée à exécuter du tir courbe.

MORTIER (Adolphe), maréchal de France (1768-1835).

MORTIFIANT, E adj. Qui mortifie, humilie.

MORTIFICATION n. f. Action de mortifier son corps. || Blessure d'amour-propre, humiliation.

MORTIFIER v. t. Infliger une privation, une souffrance dans un but d'ascèse. || Humilier, froisser l'amour-propre.

MORTINALITÉ n. f. Rapport du nombre des enfants mort-nés à celui des naissances au cours d'une même période.

MORT-NÉ, E adj. et n. (pl. *mort-nés, mort-nées*). Mort en venant au monde.

◆ adj. Qui échoue dès son commencement.

MORTUAIRE adj. (lat. *mortuus*, mort). Relatif au service funèbre. ● *Maison mortuaire*, maison où une personne est décédée.

MORUE n. f. (celt. *mor*, mer, et anc. fr. *luz*, brochet). Gros poisson de mer, atteignant jusqu'à 1,50 m.

MORUS → THOMAS MORE (*saint*).

MORUTIER n. m. Homme ou navire faisant la pêche de la morue.

MORVAN, massif montagneux forestier, à l'extrémité N.-E. du Massif central; 901 m. Parc naturel régional.

MORVE n. f. (var. de *gourme*). Sécrétion qui s'écoule des narines.

MORVEUX, EUSE adj. et n. *Fam.* Jeune vaniteux et prétentieux.

MORZINE, comm. de la Haute-Savoie; 2 888 h. Station de sports d'hiver.

MOSAÏQUE n. f. (it. *mosaico*). Assemblage de petits cubes multicolores (roches variées, pâtes de verre, etc.) incrustés dans un ciment, figurant un dessin. || Ensemble formé d'éléments nombreux et disparates.

MOSAÏSTE n. Artiste qui exécute des mosaïques.

MOSCOU, en russe *Moskva*, cap. de l'U.R.S.S. et de la R.S.F.S. de Russie, dans la plaine russe, sur la Moskova; 8 284 000 h. Au centre, le Kremlin. Moscou est un centre politique, culturel (université Lomonossov; galerie Tretiakov, musée Pouchkine, etc.) et industriel. — Centre de la principauté de Moscovie à partir de 1263, abandonnée comme capitale au profit de Saint-Petersbourg en 1712, capitale de l'U.R.S.S. à partir de 1922.

MOSCOVIE, région historique de la Russie, berceau de l'État russe.

MOSCOVITE adj. et n. De Moscou.

MOSELLE (la), riv. de l'Europe occidentale; 550 km. Née dans les Vosges, elle coule vers le N. et forme la frontière entre l'Allemagne et le Luxembourg. Puis elle s'encaisse dans le Massif schisteux rhénan et rejoint le Rhin (r. g.) à Coblenche.

MOSELLE (dép. de la) [57], dép. de la Région Lorraine; 6 216 km²; 1 007 189 h. Ch.-l. Metz. 9 arr. (Metz-Campagne, Metz-Ville, Boulay-Moselle, Château-Salins, Forbach, Sarrebourg, Sarreguemines, Thionville-Est, Thionville-Ouest), 51 cant., 718 comm.

MOSKOVA (la), affl. de l'Oka, qui passe à Moscou; 502 km.

MOSQUÉE n. f. (mot ar.). Édifice cultuel de l'Islam.

MOSSADEGH, homme d'État iranien (1881-1967). Premier ministre (1951), il s'oppose au chah, qui le fait arrêter (1953) malgré sa popularité.

MOSSIS, peuple du Burkina.

MOSSOUL, v. de l'Iraq, ch.-l. de prov., sur le Tigre; 600 000 h.

MOSTAGANEM → MESTGHANEM.

MOT n. m. (bas lat. *muttum*, grognement). Son ou groupe de sons ou de lettres susceptibles d'être utilisés dans les divers énoncés d'une langue. || Ensemble de paroles, de phrases constituant un texte court. || Sentence, parole historique. ● *Au bas mot*, en évaluant au plus bas. || *Avoir des mots avec qqn*, avoir une querelle avec lui. || *Avoir son mot à dire*, être en droit de donner son avis. || *Bon mot*, parole spirituelle. || *En un mot*, brièvement. || *Grand mot*, terme emphatique. || *Gros mot*, parole grossière, injurieuse. || *Jouer sur les mots*, employer des termes équivoques. || *Le fin mot de l'histoire*, le sens caché. || *Mot à mot*, sans rien changer; en rendant chaque mot par un mot



Un aspect de la place Rouge à Moscou avec, au premier plan, l'église Basile-le-Bienheureux (1555-1560). [Garanger]

équivalent. || *Mots croisés*, mots disposés horizontalement et verticalement de sorte que certaines de leurs lettres coïncident; jeu qui consiste à trouver ces mots d'après des définitions. || *Mot d'ordre*, consigne donnée en vue d'une action déterminée. || *Prendre qqn au mot*, accepter sur-le-champ une proposition qu'il a faite. || *Se donner le mot*, se mettre d'accord, convenir de ce qu'il faut dire, de ce qu'il faut faire. || *Se payer de mots*, s'en tenir aux discours sans passer à l'action. || *En toucher un mot à qqn*, lui en parler brièvement.

MOTARD, E n. *Fam.* Motocycliste.

MOTEL n. m. (mot amér.). Hôtel à proximité des grands itinéraires routiers, spécialement aménagé pour accueillir les automobilistes.

MOTET n. m. (de *mot*). Pièce vocale religieuse, en marge de l'ordinaire de la messe, à une ou plusieurs voix, soutenues ou non par des instruments.

MOTEUR, TRICE adj. (lat. *motor*, de *motus*, mû). Qui produit un mouvement, qui le transmet.

MOTEUR n. m. Appareil qui transforme en énergie mécanique d'autres formes d'énergie. || Personne qui dirige, instigateur. || Cause d'action, motif déterminant. ● *Moteur à réaction*, moteur dans lequel l'action mécanique est réalisée par l'éjection d'un flux gazeux à grande vitesse, qui crée une certaine quantité de mouvement.

Voir illustration p. 596

MOTEUR-FUSÉE n. m. (pl. *moteurs-fusées*). Propulseur à réaction utilisé en aviation et en astronautique.

MOTIF n. m. (lat. *movere*, mouvoir). Raison d'ordre intellectuel qui pousse à faire une chose, à agir. || Sujet d'une œuvre artistique. || *Mus.* Dessin mélodique ou rythmique, plus ou moins développé et pouvant être modifié.

MOTION n. f. (lat. *motio*, mise en mouvement). Proposition faite dans une assemblée.

MOTIVANT, E adj. Qui motive.

MOTIVATION n. f. Ensemble des motifs qui expliquent un acte. || Facteur psychologique qui incite l'individu à agir de telle ou telle façon.

MOTIVER v. t. Justifier une action par des motifs. || Servir de motif à qqch. || Pousser qqn à agir.

MOTO n. f. Motocyclette.

MOTOCROSS n. m. Course à motocyclette sur un terrain très accidenté.

MOTOCULTEUR n. m. Machine automotrice conduite à l'aide de mancherons, utilisée pour le travail des parcelles de petites dimensions.

MOTOCULTURE n. f. Utilisation du moteur dans l'agriculture.

MOTOCYCLE n. m. Cycle mû par un moteur.

MOTOCYCLETTE n. f. Véhicule à deux roues, actionné par un moteur à explosion de plus de 125 cm³.

Voir illustration p. 598

MOTOCYCLISME n. m. Activités sportives disputées sur motocyclettes et side-cars.

MOTOCYCLISTE n. Personne qui conduit une motocyclette.

MOTONAUTISME n. m. Sport de la navigation sur de petites embarcations à moteur.

MOTOPOMPE n. f. Pompe actionnée par un moteur.

MOTORISATION n. f. Action de motoriser.

MOTORISÉ, E adj. *Mil.* Se dit d'une troupe dotée organiquement de véhicules pour son transport. ● *Être motorisé* (Fam.), posséder un véhicule à moteur pour ses déplacements.

MOTORISER v. t. Pourvoir de moyens mécaniques. || Doter de moyens de transport automobiles.

MOTRICE n. f. Véhicule servant de tracteur pour d'autres voitures.

MOTRICITÉ n. f. Ensemble des fonctions de relation assurées par les muscles et le système nerveux, permettant les mouvements et le déplacement chez l'homme et les animaux.

MOTTE n. f. (mot préroman). Morceau de terre compacte comme on en détache avec la charrue. ● *Motte de beurre*, masse de beurre préparée pour la vente au détail.

MOTUS! interj. pour engager qqn à garder le silence.

MOU ou **MOL** (devant un mot commençant par une voyelle), **MOLLE** adj. (lat. *mollis*). Qui cède facilement au toucher, qui manque de fermeté, de rigidité. ♦ adj. et n. Qui manque de vigueur, d'énergie. ♦ n. Ce qui est sans résistance. || *Donner du mou*, détendre (une chaîne, une corde, etc.).

MOU n. m. Poumon de certains animaux de boucherie.

MOUASKAR, anc. *Mascara*, v. d'Algérie, ch.-l. de wilaya; 62 000 h. Vins.

MOUBARAK (Hosni), homme d'État égyptien, né en 1928, président de la République depuis 1981.

MOUCHARBIEH [mufarabje] n. m. (mot ar.). Grillage en bois usiné. || Balcon entièrement clos avec ce grillage dans les pays musulmans.

MOUCHARD, E adj. et n. (de *mouche*,

au sens anc. de « espion »). *Fam.* et *péjor.* Dénonciateur, délateur.

MOUCHARD n. m. Appareil de contrôle et de surveillance.

MOUCHARDAGE n. m. *Fam.* Dénonciation.

MOUCHARDER v. t. et i. *Fam.* Dénoncer.

MOUCHE n. f. (lat. *musca*). Nom donné à plusieurs insectes, aux formes trapues, de l'ordre des diptères. || Petite rondelle de taffetas noir que les dames se collaient sur le visage par coquetterie. || Point noir au centre d'une cible. || *Pêch.* Leurre imitant un insecte. || *Sports.* En boxe, catégorie de poids. ● *Comme des mouches*, en grand nombre. || *Faire mouche*, atteindre le point noir de la cible à un jeu d'adresse; atteindre son but. || *Fine mouche*, personne très rusée. || *Pattes de mouche*, écriture peu lisible. || *Prendre la mouche*, se fâcher mal à propos. || *Quelle mouche le pique?* (Fam.), pourquoi se fâche-t-il?

MOUCHER v. t. (bas lat. *muccare*). Débarrasser les narines des sécrétions nasales. || *Fam.* Réprimander, remettre à sa place.

MOUCHERON n. m. Petite mouche.

MOUCHETÉ, E adj. Tacheté, en parlant de certains animaux.

MOUCHETER v. t. (conj. 4). Marquer de petits points disposés symétriquement. || Garnir d'une mouche la pointe d'un fleur-de-lis.

MOUCHETIS n. m. Crêpi à aspect granuleux exécuté par projection de mortier sur la surface extérieure d'un mur.

MOUCHETURE n. f. Tache naturelle sur le corps de certains animaux. || Ornement donné à une étoffe en la mouchetant.

MOUCHOIR n. m. Petit carré de tissu fin servant à se moucher. || Étoffe dont les femmes se servaient pour se couvrir la tête (vx).

MOUCHURE n. f. Mucosités qu'on retire du nez en se mouchant.

MOUCLADE n. f. (var. dialect. de *moule*). Plat de moules à la crème.

MOUDJAHID n. m. (ar. *djihād*, guerre sainte) [pl. *moudjahidin*]. Partisan qui mène une guerre pour défendre l'islam.

MOUDRE v.-t. (lat. *molere*) [conj. 51]. Mettre en poudre avec un moulin; broyer du grain avec une meule.

MOUE n. f. (mot frq.). Grimace faite par mécontentement, en allongeant les lèvres.

MOUETTE n. f. (mot frq.). Oiseau palmipède plus petit que le goéland.

MOUFETTE, MOUFFETTE ou **MOFETTE** n. f. (it. *mofetta*; mot germ.). Mammifère carnassier d'Amérique, dont les glandes anales émettent une odeur très désagréable.

moufle

MOUFLE n. f. (mot germ.). Sorte de gant, généralement fourré, où il n'y a de séparation que pour le pouce.

MOUFLET, ETTE n. Fam. Enfant.

MOUFLO n. m. (it. *muflone*). Ruminant sauvage des montagnes de l'Europe et de l'Amérique du Nord, voisin du mouton.

MOUILLAGE n. m. Action de mouiller. || Mar. Plan d'eau côtier favorable au stationnement d'un bâtiment, d'une force navale; manœuvre pour jeter l'ancre.

MOUILLÉ, E adj. Consonne mouillée, consonne articulée avec le son [j]. (En français, l'n est mouillé dans *magnésie*.)

MOUILLER v. t. (lat. *mollire*, de *molli*, mou). Rendre humide, imbiber d'eau. || Étendre d'eau. || Ajouter à un mets du liquide pour composer une sauce. || Immerger. ♦ v. i. Mar. Jeter l'ancre, s'arrêter. ♦ se mouiller v. pr. Fam. Se compromettre. || Être touché par la pluie, par l'eau.

MOUILLETTE n. f. Morceau de pain long et mince, qu'on trempe dans les œufs à la coque.

MOUILLEUR n. m. Mouilleur de mines, petit bâtiment aménagé pour immerger des mines.

MOUILLURE n. f. État de ce qui est humide.

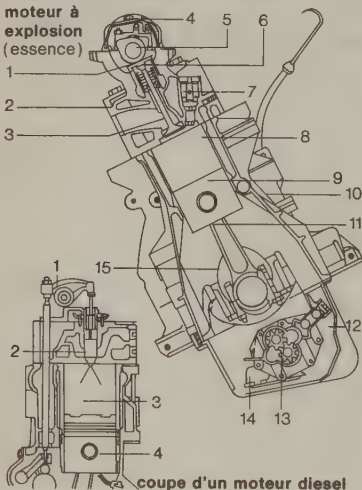
MOUISE n. f. (all. dialect. *mues*, bouillie). Pop. Misère.

MOUJIK n. m. (mot russe). Paysan russe.

MOUKDEN → SHENYANG.

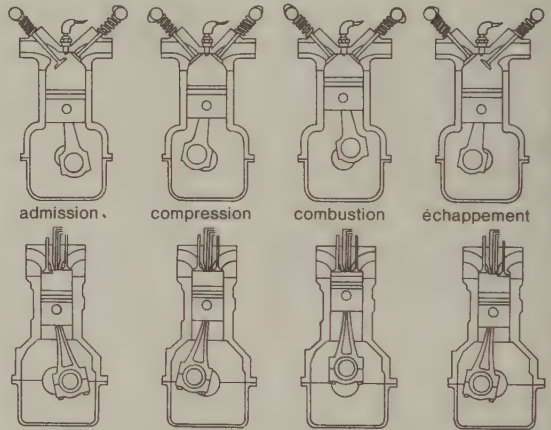
MOULAGE n. m. (de *mouler*). Action de verser, de disposer dans des moules des métaux, des plastiques, des pâtes céramiques, etc. || Action de prendre d'un objet une empreinte destinée à servir de moule. || Reproduction d'un objet faite au moyen d'un moule.

moteur à explosion (essence)



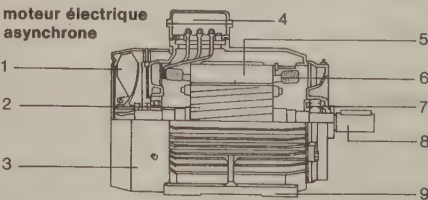
coupe d'un moteur diesel

cycle d'un moteur à 4 temps

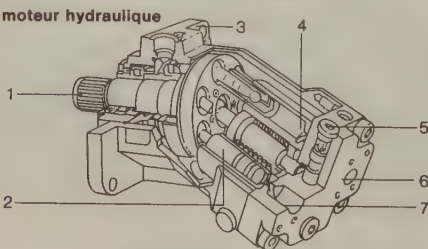


cycle d'un moteur Diesel

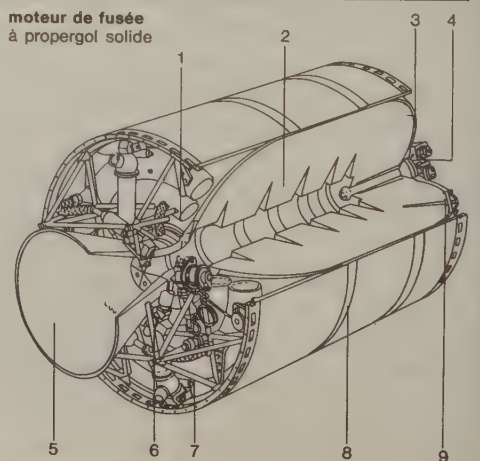
moteur électrique asynchrone



moteur hydraulique



moteur de fusée à propergol solide



MOULANT, E adj. Qui moule bien le corps.

MOULE n. m. (lat. *modulus*, mesure). Objet présentant une empreinte creuse, dans laquelle on introduit une matière pulvérulente, pâteuse ou liquide, qui prend, en se solidifiant, la forme de cette empreinte. || Ustensile de métal servant à la confection ou à la cuisson de certains plats. || Type, modèle en général.

MOULE n. f. (lat. *musculus*, coquillage). Mollusque comestible, à coquille formée de deux parties, vivant fixé sur les rochers battus par la mer ou dans les estuaires. || Fam. Personne molle, sans énergie.

MOULER v. t. Exécuter le moulage d'une pièce. || Prendre l'empreinte de. || Accuser les contours en épousant la forme.

MOULIN n. m. (bas lat. *molinum*, de *mola*, meule). Machine à moudre le grain, à piler, à pulvériser certaines matières ou à en exprimer le suc, etc. || Édifice où cette machine est installée. ● *Apporter de l'eau au moulin de qqn*, lui donner un appui en lui fournissant des arguments supplémentaires. || *Moulin à café*, à poivre, petit moulin pour moudre le café, le poivre. || *Moulin à légumes*, passoire munie d'un dispositif de manivelle, pour réduire en purée les légumes, les fruits cuits. || *Moulin à paroles*, personne bavarde. || *Se battre contre des moulins à vent*, se battre contre des chimères.

MOULIN (Jean), résistant français (1899-1943), premier président du Conseil national de la Résistance (1943).

MOULINER v. t. Écraser avec un moulin à légumes.

MOULINET n. m. Sorte de bobine fixée au manche d'une canne à pêche, et sur laquelle s'enroule la ligne. ● *Faire des moulinets*, donner à un bâton, à une épée, etc., un mouvement de rotation rapide.

Les **moteurs à explosion à essence** et **Diesel** sont des moteurs à combustion interne d'un mélange d'air et d'un combustible (essence dans le premier, gazole dans le second). Dans le moteur à explosion, l'inflammation est provoquée par l'étincelle déclenchée par une bougie d'allumage; dans un moteur Diesel, elle est due à l'élévation de la température du mélange fortement comprimé. Dans les deux types de moteurs, l'explosion entraîne le déplacement d'un piston dont le mouvement est transmis, par le vilebrequin, aux organes mécaniques. (Détail du cylindre d'un moteur à explosion : 1. Système de réglage du culbuteur; 2. Culasse; 3. Soupape; 4. Couvre-culasse; 5. Arbre à cames; 6. Poussoir de culbuteur; 7. Bougie d'allumage; 8. Cylindre avec chemise de refroidissement; 9. Piston; 10. Bloc-moteur; 11. Bielle; 12. Carter; 13. Pompe à huile; 14. Crépine d'aspiration; 15. Vilebrequin. Détail du cylindre d'un moteur Diesel à injection directe : 1. Culbuteur; 2. Injecteur; 3. Chambre de combustion; 4. Piston.)

Les **moteurs électriques** sont généralement constitués de deux armatures ferromagnétiques cylindriques, l'une fixe (stator), l'autre mobile (rotor), séparées par un entrefer. Le champ magnétique tournant créé par le courant électrique entraîne la rotation d'un arbre dont le mouvement

MOULINETTE n. f. (nom déposé). Petit moulin à légumes.

MOULINS, ch.-l. du dép. de l'Allier, sur l'Allier; 25 548 h. Cathédrale (XV^e et XIX^e s.).

MOULINS (le Maître de), peintre actif en Bourbonnais à la fin du XV^e s., auteur du Couronnement de la Vierge de la cathédrale de Moulins.

MOULMEIN, port de Birmanie, sur le Salouen; 322 000 h.

MOULOYA (la), fl. du Maroc; 450 km.

MOULU, E adj. (de *moudre*). Rompu, brisé de fatigue, de coups.

MOULURE n. f. (de *mouler*). Ornement allongé, en relief ou en creux.

MOUMOUTE n. f. Fam. Perruque. || Fam. Veste en peau de mouton.

MOUNTBATTEN (Louis, comte), amiral britannique (1900-1979). Commandant les forces alliées du Sud-Est asiatique (1943), il est vainqueur des Japonais en 1945.

MOUNYKHIA, en fr. *Munychie*, une des baies du Pirée, dont les Athéniens ont fait un port militaire.

MOURANT, E adj. et n. Qui se meurt; qui va mourir. ♦ adj. Près de disparaître.

MOURIR v. i. (lat. *mori*) [conj. 19; auxil. être]. Cesser de vivre, décéder, périr. || En parlant des choses, cesser d'exister. || Éprouver un sentiment, une sensation avec une grande intensité : *mourir d'impatience, de faim, de peur*. ● *Mourir de sa belle mort*, mourir de mort naturelle et non de mort accidentelle ou violente. || *Mourir de rire*, rire aux éclats. ♦ se mourir v. pr. Litt. Être près de mourir, s'éteindre, disparaître.

MOURMANSK, port de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), sur la mer de Barents; 405 000 h.

MOURMELON-LE-GRAND, comm. de la Marne; 5 927 h. Camp militaire.

MOUROI n. m. Maison de retraite, service hospitalier, etc., considérés comme le lieu où les personnes âgées vont mourir.

MOUROI n. m. (moyen néerl. *muer*). Petite plante commune dans les cultures et les chemins, à fleurs rouges ou bleues, toxique pour les animaux. ● *Mouron des oiseaux* ou *mouron blanc*, plante à petites fleurs blanches. || *Se faire du mouron* (Pop.), se faire du souci.

MOUSCRON, comm. de Belgique (Hainaut); 54 600 h. Textile.

MOUSQUET n. m. (it. *moschetto*). Arme à feu portative employée aux XVI^e et XVII^e s.

MOUSQUETAIRE n. m. (de *mousquet*). Gentilhomme d'une des deux compagnies à cheval de la maison du roi (XVII^e-XVIII^e s.). || *Poignet mousquetaire*, poignet à revers d'une chemise à quatre boutonnières que l'on réunit avec des boutons de manchette.

MOUSQUETON n. m. (de *mousquet*). Sorte de fusil court et léger en usage au XIX^e s. et jusqu'à la seconde Guerre mondiale. || Crochet maintenu fermé par un ressort.

MOUSSAILLON n. m. Fam. Petit mousse. **MOUSSAKA** n. f. (mot turc). Plat grec ou turc, composé d'aubergines, de viande, de tomates et d'œufs, et cuit au four.

MOUSSANT, E adj. Qui produit de la mousse.

MOUSSE n. m. (it. *mozzo*). Jeune marin de quinze à seize ans.

MOUSSE n. f. (mot frq.). Plante formée d'un tapis de courtes tiges feuillues serrées l'une contre l'autre, vivant sur le sol, les arbres, les murs, les toits.

MOUSSE n. f. (du précéd.). Ecume qui se forme à la surface de certains liquides. || Crème fouettée parfumée au chocolat ou au café.

est transmis aux organes mécaniques. (Détail d'un moteur électrique asynchrone : 1. Ventilateur; 2. Rotor; 3. Carcasse; 4. Boîte à bornes; 5. Stator; 6. Bobinage; 7. Roulement à billes; 8. Arbre d'entraînement; 9. Socle.)

Les **moteurs hydrauliques** utilisent l'injection, par une pompe, d'huile sous pression pour créer un mouvement mécanique de rotation. (Détail du moteur : 1. Arbre d'entraînement; 2. Piston; 3. Bride de fixation; 4. Cylindre; 5. Purge; 6. Refoulement; 7. Aspiration.)

Les **moteurs de fusée** (ou moteurs-fusées) sont des moteurs à réaction, produisant donc une poussée. Celle-ci résulte de l'éjection par la tuyère de gaz chauds émis lors d'une violente réaction entre des substances chimiques (appelées ergols), solides ou liquides, sans intervention de l'air (ce qui leur permet de fonctionner hors de l'atmosphère terrestre). [Détail d'un moteur de fusée à perpropol solide (tirant son énergie de la combustion d'un bloc de poudre dans lequel les substances chimiques sont mélangées) : 1. Réservoir d'azote liquide; 2. Bloc de poudre; 3. Protection thermique; 4. Allumeur; 5. Tuyère; 6. Valve d'injection; 7. Châssis; 8. Structure; 9. Dispositif d'arrêt de la poussée.]

mousseline

MOUSSELINE n. f. (it. *mussolina*, tissu de Mossoul). Tissu peu serré, léger, souple et transparent. ♦ adj. inv. *Pommes mousseline*, purée de pommes de terre très légère.

MOUSSER v. i. Produire de la mousse. ♦ *Faire mousser qqn, qqch* (Fam.), les faire valoir, les vanter de manière exagérée.

MOUSSERON n. m. (lat. *mussirio*). Petit champignon comestible délicat, poussant en cercle dans les prés, les clairières.

MOUSSEUX, EUSE adj. Qui mousse.

MOUSSEUX n. m. Vin mousseux autre que le champagne.

MOUSSON n. f. (néerl. *monçon*; de l'ar.). Nom donné à des vents qui soufflent, surtout dans l'Asie méridionale, alternativement vers la mer (en hiver : *mousson sèche*) et vers la terre (en été : *mousson humide*) pendant plusieurs mois.

MOUSSORGSKI (Modest Petrovitch), compositeur russe (1839-1881), auteur d'opéras (*Boris Godounov*).

MOUSSU, E adj. Couvert de mousse.

MOUSTACHE n. f. (it. *mostaccio*; du gr.). Partie de la barbe qui pousse au-dessus de la lèvre. || Poils longs et raides de la gueule de certains animaux.

MOUSTACHU, E adj. Qui a une moustache, de la moustache.

MOUSTIQUAIRE n. f. Rideau de mousseline dont on entoure les lits pour se préserver des moustiques.

MOUSTIQUE n. m. (esp. *mosquito*, petite mouche). Insecte de l'ordre des diptères, à abdomen allongé et à longues pattes fragiles, dont la femelle pique la peau de l'homme et des animaux pour se nourrir de leur sang.

MOÛT n. m. (lat. *mustum*). Jus de raisin ou de pomme qui n'a pas encore fermenté.

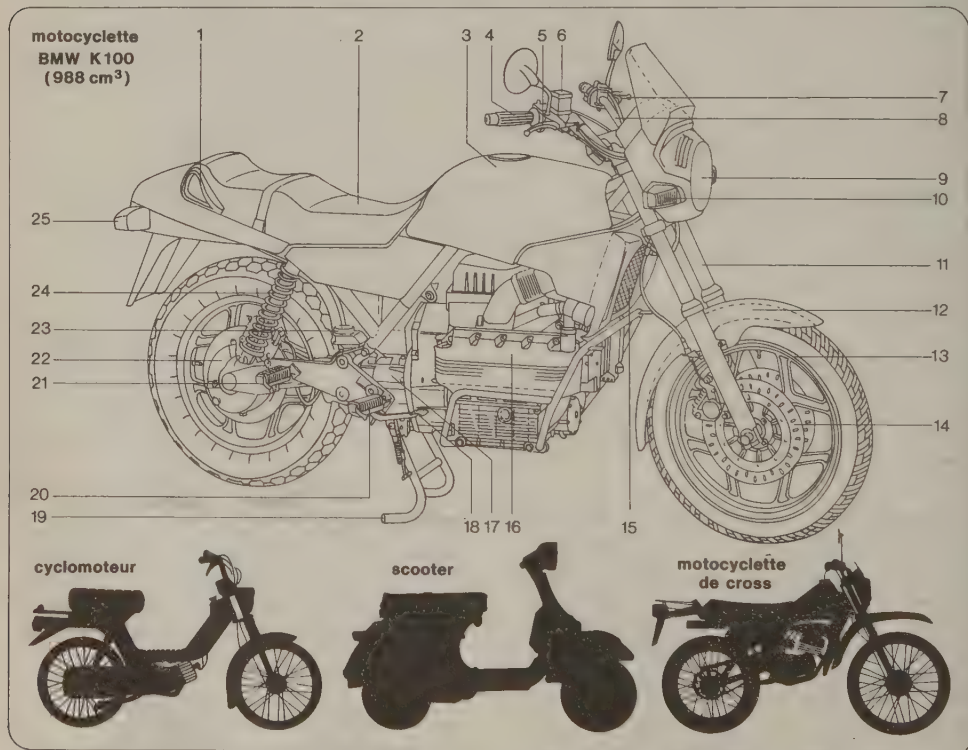
sin ou de pomme qui n'a pas encore fermenté.

MOUTARD n. m. Pop. Petit garçon; enfant.

MOUTARDE n. f. (de *moût*). Nom donné à diverses crucifères qui fournissent le condiment du même nom. || La graine de cette plante. || Assaisonnement fait avec de la graine de moutarde broyée et de l'eau, du vinaigre, des aromates, etc. ♦ *La moutarde lui monte au nez*, il commence à se fâcher. ♦ adj. inv. Jaune verdâtre.

MOUTARDIER n. m. Petit pot dans lequel on sert la moutarde sur la table.

MOUTON n. m. (lat. pop. *multo*, bétier; du gaul.). Mammifère ruminant porteur d'une épaisse toison bouclée (laine), dont seul le mâle adulte (*bélier*), chez certaines races, porte des cornes annelées et spirales. La femelle est la *brebis*, le jeune l'*agneau*. [Cri : le mouton *béle*.] || Viande, cuir ou fourrure de cet animal.



Principaux véhicules à moteur à deux roues et détail des équipements d'une **motocyclette** :

1. Poignée de maintien du passager; 2. Selle biplace;
3. Réservoir d'essence; 4. Poignée d'accélération; 5. Poignée de frein avant; 6. Réservoir de liquide du frein avant; 7. Poignée de l'embrayage;
8. Guidon; 9. Projecteur à iode; 10. Indicateur de changement de direction

- (clignotant); 11. Fourche télescopique; 12. Garde-boue; 13. Pneu et jante;
14. Frein à disque; 15. Radiateur de refroidissement; 16. Moteur à 4 cylindres en ligne; 17. Boîte de vitesses; 18. Pédales de frein arrière.
19. Béquille; 20. Repose-pied du pilote; 21. Repose-pied du passager;
22. Couple-conique; 23. Réservoir à liquide de frein arrière; 24. Ressort de suspension et amortisseur hydraulique; 25. Clignotant arrière.

|| Homme crédule ou d'humeur douce. || Arg. Compagnon que l'on donne à un prisonnier pour obtenir de lui des aveux. || Dispositif utilisé pour enfoncer dans le sol des pieux servant d'appui aux fondations de construction. || *Revenons à nos moutons*, revenons à notre sujet après une digression (allusion à une scène de la *Farce de maître Pathelin*). ♦ pl. Petites lames couvertes d'écume, qui se forment sous une brise de force moyenne. || *Fam.* Amas de poussière d'aspect laineux.

MOUTONNÉ, E adj. Ciel moutonné, ciel couvert de petits nuages blancs.

MOUTONNEMENT n. m. Action de moutonner.

MOUTONNER v. i. Se briser en produisant une écume blanche, en parlant de la mer.

MOUTONNEUX, **EUSE** adj. Qui moutonne.

MOUTONNIER, **ÈRE** adj. Qui suit aveuglément et stupidement.

MOUTURE n. f. (lat. pop. *molitura*, de *molere*, moudre). Action ou manière de moudre le grain, le café; produit de cette opération. || Thème déjà traité et présenté d'une manière différente.

MOUVANCE n. f. (de *mouvoir*). Domaine dans lequel qqn ou qqch exerce son influence.

MOUVANT, E adj. Dont le fond n'est pas stable, où l'on s'enfonce. || Instable, qui change continuellement.

MOUVEMENT n. m. (lat. *movere*, mouvoir). État d'un corps dont la position, par rapport à un point fixe, change continuellement. || Ensemble d'organes, de mécanismes engendrant un mouvement régulier. || Action ou manière de mouvoir son corps. || Exercice, activité, animation, remue-ménage. || Changement quantitatif. || Action collective visant à un changement; organisation qui la dirige. || Impulsion, sentiment intérieur et passager, inspiration. || Animation, vivacité dans une composition littéraire ou artistique. || *Mus.* Degré de vitesse de la mesure; partie d'une œuvre musicale. • *En deux temps trois mouvements* (*Fam.*), très rapidement. || *Être dans le mouvement* (*Fam.*), être au courant de l'actualité, des nouveautés, et les adopter. || *Mouvement oratoire*, passage d'un discours empreint de grandiloquence. || *Mouvement de terrain*, sol coupé de nombreux accidents.

MOUVEMENTÉ, E adj. Agité, troublé par des événements subits.

MOUVOIR v. t. (lat. *movere*) [conj. 31]. Mettre en mouvement, remuer, faire changer de place. || Pousser, faire agir. ♦ se mouvoir v. pr. Être en mouvement.

MOYEN, **ENNE** adj. (lat. *medianus*, du milieu). Se dit de ce qui est entre deux extrémités. || Ni bon ni mauvais, ordinaire, médiocre. || Calculé en faisant la

moyenne. • *Cours moyen*, dans l'enseignement du premier degré, cours où l'on reçoit les enfants de neuf à onze ans. || *Français moyen*, personne considérée comme représentative de la masse des Français. || *Moyen français*, état de la langue française entre le xiv^e et le xvi^e s. || *Moyen terme*, étape intermédiaire; parti que l'on prend pour éviter deux inconvénients extrêmes.

MOYEN n. m. Ce qui sert pour parvenir à un but, ce qui permet de faire qqch. ♦ pl. Ressources pécuniaires. || Capacités physiques, intellectuelles. • *Employer les grands moyens*, des moyens très énergiques, dont l'effet doit se révéler décisif. || *Les moyens du bord*, ceux dont on peut disposer immédiatement. || *Moyens de transport*, modes de locomotion par lesquels on peut se déplacer dans une ville, un pays. || *Par ses propres moyens*, avec ses seules ressources. ♦ *Au moyen de*, en faisant usage de. || *Par le moyen de*, par l'entremise de.

MOYEN ÂGE n. m. Période historique qui s'étend, en Europe, entre le début du v^e s. et le milieu ou la fin du xv^e s. L'art du Moyen Âge inclut notamment le roman et le gothique.)

Voir illustration p. 601

MOYENÂGEUX, **EUSE** adj. Qui évoque le Moyen Âge.

MOYEN-COURRIER n. m. et adj. (pl. *moyen-courriers*). Avion de transport destiné à voler sur des distances moyennes (en général inférieures à 2 000 km).

Moyen Empire, deuxième période de prospérité de l'Égypte pharaonique (2052-1770 av. J.-C.).

MOYENNANT prép. (moyen fr. *moyenner*, négocier). Au moyen de; à la condition de.

MOYENNE n. f. Chose, quantité qui tient le milieu entre plusieurs autres. • *En moyenne*, en compensant les unes par les autres les différences en sens opposés. || *Moyenne arithmétique de n nombres*, somme de ces nombres divisée par n. || *Moyenne géométrique de n nombres*, racine n^{ième} du produit de ces nombres. || *Moyenne de liste*, nombre moyen des voix qui, à une élection au scrutin de liste, se sont portées sur une même liste de candidats. || *Plus forte moyenne*, système de répartition des sièges, au scrutin de liste avec représentation proportionnelle, qui avantage les grands partis en accordant aux listes ayant obtenu les plus fortes moyennes les sièges non attribués au quotient.

MOYENNEMENT adv. Ni peu ni beaucoup.

MOYEN-ORIENT, ensemble formé par l'Égypte et par les États d'Asie occidentale jusqu'à l'Afghanistan.

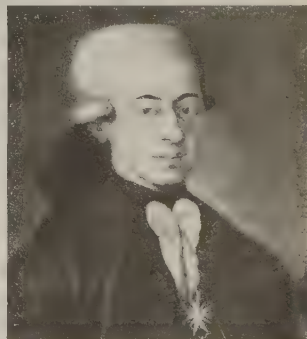
MOYEU n. m. (lat. *modiolus*, petit vase, essieu). Pièce centrale sur laquelle sont assemblées les pièces qui doivent tourner autour d'un axe. || Pièce centrale traversée par l'essieu d'une roue de véhicule.

MOZAMBIQUE, État de la côte est de l'Afrique; 785 000 km²; 15 200 000 h. Cap. *Maputo*. — La plaine côtière (qui s'élève vers l'O.) occupe la majeure partie du pays. Le pays exporte des produits agricoles (sucre, fruits, noix de cajou, coton). — Peuplé de Bantous, le pays est occupé par les Portugais après 1490; ses frontières sont fixées en 1893; indépendant en 1975.

MOZAMBIQUE (canal de), bras de mer de l'océan Indien, entre l'Afrique et Madagascar.

MOZARABE adj. et n. (mot ar.). Se dit des chrétiens d'Espagne qui conservèrent leur religion sous la domination musulmane, mais adoptèrent la langue et les coutumes arabes.

MOZART (Wolfgang Amadeus), compositeur autrichien (1756-1791), auteur d'opéras (*Don Juan*, *Così fan tutte*, *la Flûte enchantée*), de symphonies, de sonates, de concertos, de messes et d'un *Requiem*.



Wolfgang Amadeus Mozart. Portrait anonyme. (Académie Rossini, Bologne.) [Lauros-Giraudon]

MU n. m. inv. Lettre de l'alphabet grec (μ), correspondant à m.

MUCILAGE n. m. (bas lat. *mucilago*, de *mucus*, morve). Substance présente chez de nombreux végétaux, et qui se gonfle au contact de l'eau en donnant des solutions visqueuses.

MUCOSITÉ n. f. (lat. *mucosus*, muqueux). Sécrétion des muqueuses.

MUCUS n. m. (mot lat. signif. morve). Sécrétion visqueuse contenant des protéines et des glucides, produite par les muqueuses et retenant poussières et microbes.

mudéjar

MUDÉJAR, **E** adj. et n. Se dit d'un musulman resté en Castille après la Reconquista.

MUE n. f. (de *muer*). Changement dans le plumage, le poil, la peau, auquel les animaux vertébrés sont sujets à certaines époques de l'année. || Changement qui s'opère dans le timbre de la voix des jeunes gens au moment de la puberté.

MUER v. i. (lat. *mutare*, changer). Perdre sa peau, son poil, son plumage ou ses cornes, en parlant de certains animaux. || Devenir plus forte, plus grave, en parlant de la voix des jeunes gens à l'époque de la puberté. ♦ se muere v. pr. Litt. Se transformer, se changer.

MUET, **ETTE** adj. et n. (anc. fr. *mu*; du lat. *mutus*). Qui n'a pas l'usage de la parole. ♦ adj. Qu'un sentiment quelconque empêche de parler. || Qui ne se manifeste pas par la parole, qui ne fait entendre aucun bruit. || Qui ne comporte aucune indication. || Qui ne décide ou n'exprime rien. || Se dit d'une lettre, d'une syllabe qu'on ne prononce que peu ou pas. ♦ *Cinéma muet*, ou *muet* n. m., qui ne comportait pas l'enregistrement de la parole ou du son. || «*H*» *muet*, qui n'est pas aspiré.

MUEZZIN [myedzin] n. m. (mot turc; de l'ar.). Fonctionnaire chargé d'appeler du haut du minaret aux cinq prières quotidiennes de l'islam.

MUFLE n. m. (moyen fr. *moufle*, visage rebondi). Extrémité du museau de certains mammifères. || Homme grossier et brutal.

MUFLERIE n. f. Manque de délicatesse.

MUFLIER n. m. (de *mufle*). Plante souvent cultivée pour ses fleurs décoratives rappelant un mufle d'animal. (Syn. GUEULE-DE-LOUP.)

MUFTI ou **MUPHTI** n. m. (mot ar.). Interprète officiel de la loi musulmane.

MUGIR v. i. (lat. *mugire*). Crier, en parlant des bovidés. || Produire un son comparable à un mugissement.

MUGISSANT, **E** adj. Qui mugit.

MUGISSEMENT n. m. Cri sourd et prolongé du bœuf, de la vache. || Bruit qui ressemble à ce cri.

MUGUET n. m. (anc. fr. *mugue*, musc [à cause de l'odeur]). Plante à petites fleurs blanches d'une odeur douce et agréable, qui fleurit en mai. || Maladie des muqueuses, due à un champignon, et qui apparaît surtout dans la bouche des nouveau-nés.

MUHAMMAD V IBN YÜSUF (1909-1961), sultan du Maroc en 1927. Il obtint l'indépendance du Maroc (1956) et est proclamé roi (1957).

MUHAMMAD AL-ŞADŪQ, bey de Tunis (1812-1882), signataire du traité du Bardo (1881).

MUID n. m. (lat. *modius*, mesure). Anc. unité de mesure de capacité pour les liquides, les grains et diverses matières, et qui variait selon les pays et les marchandises.

MULÂTRE, **MULÂTRESSE** n. et adj. (esp. *mulato*, de *mulo*, mulet). Né d'un Noir et d'une Blanche, ou d'une Noire et d'un Blanc.

MULE n. f. (lat. *mulleus*, de couleur rouge). Pantoufle laissant le talon découvert.

MULE n. f. (lat. *mula*). Mulet femelle, presque toujours stérile.

MULET n. m. (lat. *mulus*). Hybride mâle d'un âne et d'une jument.

MULET n. m. (lat. *mullus*, rouget). Poisson à large tête vivant près des côtes.

MULETA [muleta] n. f. (mot esp.). Morceau d'étoffe écarlate dont se sert le matador pour travailler et fatiguer le taureau avant de lui porter l'estocade.

MULETIER, **ÈRE** adj. *Chemin muletier*, étroit et escarpé. ♦ n. Personne qui conduit des mulets.

MULHOUSE, ch.-l. d'arr. du Haut-Rhin, sur l'Ill; 113 794 h. (plus de 220 000 h. dans l'agglomération). Port fluvial et centre industriel. — À proximité, aéroport international (en commun avec Bâle) et important gisement de potasse.

MULOT n. m. (lat. *mulus*, taupe). Petit rat gris fauve des bois et des champs.

MULTÂN, v. du Pakistan; 730 000 h.

MULTICOLORE adj. (lat. *multus*, nombreux et *color*, couleur). Qui présente un grand nombre de couleurs.

MULTICOQUE adj. et n. m. Voilier comportant plusieurs coques.

MULTIFORME adj. Qui a plusieurs formes.

MULTILATÉRAL, **E**, **AUX** adj. Se dit d'un accord, économique ou politique, intervenant entre plusieurs pays.

MULTIMILLIARDAIRE n. et adj. Personne plusieurs fois milliardaire.

MULTINATIONAL, **E**, **AUX** adj. Qui concerne plusieurs nations. ♦ *Société multinationale*, ou *multinationale* n. f., groupe industriel, commercial ou financier dont les activités et les capitaux se répartissent entre plusieurs États.

MULTIPARE adj. et n. f. (lat. *multus*, nombreux et *parere*, enfanter). Qui met bas plusieurs petits en une seule portée. || Se dit d'une femme qui a mis au monde plusieurs enfants.

MULTIPLE adj. (lat. *multiplex*). Qui se produit de nombreuses fois, qui existe en plusieurs exemplaires. || Qui est composé de plusieurs parties.

MULTIPLE n. m. Nombre entier qui contient un autre nombre entier plusieurs fois exactement : 8 est un multiple

de 2. ♦ *Plus petit commun multiple de plusieurs nombres*, le plus petit des multiples communs à ces nombres. (Abrév. : p.p.c.m.)

MULTIPEX adj. et n. m. inv. Se dit d'un programme radiodiffusé auquel participent simultanément plusieurs studios éloignés et reliés par télécommunication.

MULTIPLICANDE n. m. *Math.* Nombre à multiplier par un autre appelé *multiplificateur*.

MULTIPLICATEUR, **TRICE** adj. Qui multiplie.

MULTIPLICATEUR n. m. *Math.* Dans un produit, le facteur qui joue le rôle d'opérateur.

MULTIPLICATION n. f. Augmentation en grand nombre. || *Math.* Opération qui a pour but, étant donné deux nombres, l'un appelé *multiplicande*, l'autre *multiplificateur*, d'en obtenir un troisième, appelé *produit*, qui soit formé avec le multiplicande comme le multiplificateur est formé avec l'unité. (Le signe $\times$ [*multiplié par*] indique qu'il faut multiplier. Ex. : $8 \times 7 = 56$.) ♦ *Table de multiplication*, table, attribuée à Pythagore, donnant les produits, l'un par l'autre, des dix premiers nombres.

MULTIPLICITÉ n. f. Nombre considérable.

MULTIPLIER v. t. (lat. *multiplicare*). Augmenter la quantité, le nombre. || *Math.* Faire une multiplication. ♦ *se multiplier* v. pr. S'accroître en nombre, en quantité. || Se reproduire. || Se manifester en plusieurs points avec une grande activité.

MULTIPOLAIRE adj. Qui a plus de deux pôles.

MULTIPROCESSEUR adj. et n. m. Se dit d'un système informatique possédant plusieurs unités de traitement qui fonctionnent en se partageant un même ensemble de mémoires et d'unités périphériques.

MULTIPROPRIÉTÉ n. f. Formule de copropriété valable pour les résidences secondaires et dans laquelle chaque copropriétaire a l'usage du logement pendant une tranche de temps déterminée.

MULTIRISQUE adj. *Assurance multirisque*, assurance couvrant simultanément plusieurs risques, comme le vol et l'incendie.

MULTISALLES adj. et n. m. inv. Se dit d'un ensemble qui est constitué de plusieurs salles de cinéma.

MULTITUDE n. f. (lat. *multitudo*). Très grand nombre.

MUMMIUS (Lucius), consul romain en 146 av. J.-C. Il met fin à l'indépendance de la Grèce (146 av. J.-C.).

MUN (Albert, comte DE), homme poli-



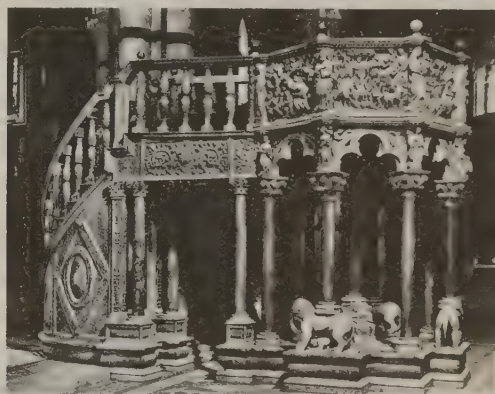
Nef et chœur de la basilique Saint-Remi à Reims. XI^e-XII^e s.
[Lauros-Giraudon]



Portail central intérieur (v. 1120) de la basilique de la Madeleine à Vézelay (Yonne). Art roman. (Tympan illustrant l'Ascension et la mission des Apôtres.)
[Giraudon]



Palais de la Seigneurie (ou Palais-Vieux), édifié sur les plans d'Arnolfo di Cambio (1298-1314) à Florence (Italie).
[Toni Schneiders-Artphoto]



Chaire en marbre de la cathédrale de Sienne (Toscane, Italie), exécutée par Nicola (et Giovanni) Pisano entre 1265 et 1268. [Anderson-Giraudon]



La Nativité, par le Maître du Cycle de Vyšší Brod (Bohême, XIV^e s.). [Galerie nationale, Prague.]
[Garanger-Giraudon]

Mun

tique français (1841-1914), promoteur de l'action sociale catholique.

MUNCH (Edvard), peintre expressionniste norvégien (1863-1944).

MUNDA, v. d'Espagne, où César bat les lieutenants de Pompée (45 av. J.-C.).

MUNDOLSHEIM, ch.-l. de c. du Bas-Rhin; 3345 h.

MUNICH, v. d'Allemagne, cap. de la Bavière, sur l'Isar; 1 291 000 h. Cathédrale (XV^e s.). Résidence (palais royal) des XV^e-XIX^e s. Monuments néoclassiques par Klénze. Métropole administrative, culturelle, commerciale et industrielle. — Résidence des ducs, puis des rois de Bavière.

Munich (conférence de), conférence tenue à Munich en 1938 entre les chefs des gouvernements britannique, français, allemand et italien, et qui permet à l'Allemagne d'annexer les territoires des Sudètes en Tchécoslovaquie.

MUNICIPAL, E, AUX adj. (lat. *municipalis*). Relatif à l'administration des communes. ♦ Élections *municipales* ou *municipales* n. f. pl., élections où on élit le conseil* municipal. || *Officiers municipaux*, magistrats, fonctionnaires qui administrent une municipalité.

MUNICIPALITÉ n. f. Ensemble formé par le maire et les conseillers municipaux. || Territoire soumis à une organisation municipale.

MUNIFICENCE n. f. (lat. *munificentia*, de *munus*, cadeau, et *facere*, faire). Litt. Disposition qui porte à faire des libéralités.

MUNIR v. t. (lat. *munire*, fortifier). Pourvoir de ce qui est nécessaire, utile. ♦ *Se munir* v. pr. Prendre avec soi. ♦ *Se munir de patience, de courage*, se préparer à supporter ce qui va arriver.

MUNITIONS n. f. pl. (lat. *munition*, fortification). Tout ce qui est nécessaire à l'approvisionnement des armes à feu (projectiles, charges de poudre, fusées, amorces, etc.).

MUNSTER [mœster] n. m. Fromage affiné à pâte molle, fabriqué avec du lait de vache dans les Vosges.

MÜNSTER, v. d'Allemagne (Rhénanie-du-Nord-Westphalie), dans le bassin de Münster; 270 000 h.

MÜNZER ou **MÜNTZER** (Thomas), réformateur religieux *allemand (v. 1489-1525), un des principaux chefs des anabaptistes.

MUPHTI n. m. → MUFTI.

MUQDISHO, anc. *Mogadishu* et, en it., *Mogadiscio*, cap. de la Somalie, sur l'océan Indien; 1 000 000 d'h.

MUQUEUSE n. f. (lat. *mucus*, morve). Membrane qui, tapissant certaines cavités du corps, a sa surface humectée de mucus.

MUR n. m. (lat. *murus*). Ouvrage en maçonnerie, en terre, en pan de bois ou de fer, etc., qui, dans un plan vertical, sert à enclore un espace, à soutenir des terres, à constituer les côtés d'une maison et à en supporter les étages. || Ce qui forme un obstacle infranchissable. ♦ *Se cogner, se taper la tête contre les murs*, désespérer de parvenir à une solution. || *Coler qqn au mur*, le fusiller. || *Entre quatre murs*, en prison; à l'intérieur. || *Être le dos au mur*, ne plus pouvoir reculer. || *Faire le mur* (fam.), sortir sans permission; s'évader. || *Mur du son*, ensemble des phénomènes aérodynamiques qui se produisent lorsqu'un mobile se déplace dans l'atmosphère à une vitesse voisine de celle du son. ♦ pl. Limites d'une ville, d'un immeuble; lieu circonscrit par ces limites.

MÛR, E adj. (lat. *maturus*). Se dit des fruits complètement développés, en état d'être récoltés. || Se dit de ce qui, après une longue évolution, est amené au stade de la réalisation. || Se dit de qqn qui a atteint son plein développement physique ou intellectuel. ♦ *Après mûre réflexion*, après avoir bien réfléchi.

MURAD I^{er} (v. 1326-1389), sultan ottoman (1359-1389). Il soumet l'Anatolie, la Thrace, la Macédoine, la Bulgarie et écrase les Serbes et leurs alliés à Kosovo (1389). — **MURAD II** (v. 1401-1451), sultan ottoman de 1421 à 1451, vainqueur en 1448 de Jean Hunyadi à Kosovo.

MURAILLE n. f. Mur épais, d'une certaine élévation. || Surface verticale abrupte.

MURAL, E, AUX adj. Qui croît sur les murs. || Appliqué, fait sur un mur.

MURAT (Joachim), maréchal de France (1767-1815). Il épouse Caroline Bonaparte (1800). Il devient roi de Naples en 1808.

MURCIE, v. de l'Espagne méridionale, ch.-l. de région; 284 600 h. Cathédrale (XV^e-XVIII^e s.).

MÛRE n. f. (anc. fr. *meure*; du lat. *morum*). Fruit du mûrier. || Fruit de la ronce.

MUREAUX (Les), comm. des Yvelines, sur la Seine; 31 819 h. Industrie aéronautique.

MÛREMENT adv. Avec beaucoup de réflexion.

MURÈNE n. f. (lat. *muraena*). Poisson des fonds rocheux des côtes méditerranéennes, à corps allongé comme l'anguille, très vorace et causant des morsures dangereuses.

MURER v. t. Boucher avec de la maçonnerie. || Enfermer dans un lieu dont on bouche les ouvertures. ♦ *Se murer* v. pr. Rester enfermé chez soi, rester à l'écart des autres.

MUREŞ (le), riv. v. de Roumanie et de

Hongrie, afl. de la Tisza (r. g.); 756 km.

MURET n. m. Petit mur (syn. MURETTE).

MURET, ch.-l. d'arr. de la Haute-Garonne, sur la Garonne; 16 192 h. — Victoire de Simon de Montfort sur Raymond VI de Toulouse, pendant la croisade des albigeois (1213).

MURETTE n. f. Syn. de MURET.

MUREX n. m. (mot lat.). Mollusque gastropode à coquille couverte de pointes, vivant sur les côtes de la Méditerranée, et dont on tirait la pourpre.

MÛRIER n. m. Arbre qui porte les mûres et dont la feuille nourrit le ver à soie.

MURILLO (Bartolomé Esteban), peintre espagnol (1618-1682), auteur de compositions religieuses et de tableaux réalistes.

MÛRIR v. i. Devenir mûr. || Se développer avec le temps. || Prendre avec le temps une tournure favorable. ♦ v. t. Rendre mûr. || Rendre expérimenté. || Réfléchir longuement sur qqch.

MÛRISSAGE ou **MÛRISSEMENT** n. m. Maturation de certains produits.

MÛRISSANT, E adj. En train de mûrir.

MURMURE n. m. Bruit sourd et confus de plusieurs personnes qui parlent en même temps, des eaux qui coulent, du vent qui agite le feuillage, etc. || Plainte de gens mécontents.

MURMURER v. i. (lat. *murmurare*, de *murmur*, bruit confus). Faire entendre un bruit sourd et prolongé. || Se plaindre tout bas. ♦ v. t. Dire à mi-voix.

MURNAU (Friedrich Wilhelm), cinéaste allemand (1888-1931), auteur de *Nosferatu le Vampire*, *l'Aurore*.

MURRAY (le), princ. fl. d'Australie, né dans la Cordillère australienne, tributaire de l'océan Indien; 2 589 km.

MURUROA, atoll des îles Tuamotu (Polynésie française). — Depuis 1966, base française d'expérimentations de charges nucléaires.

MUSARAGNE n. f. (bas lat. *musaranea*, souris-araignée). Mammifère insectivore de la taille d'une souris, à museau pointu, utile car il détruit un grand nombre de vers, d'insectes, etc.

MUSARDER v. i. (de *muser*). Fam. Perdre son temps, s'amuser à des riens, flâner.

MUSC n. m. (lat. *muscus*). Substance odorante utilisée en parfumerie et produite par certains mammifères, en particulier par un cervidé, le *porte-musc* môle.

MUSCADE n. f. et adj. (mot prov.). Fruit d'un arbre des pays chauds, dont la graine (*noix muscade*) est utilisée comme condiment et fournit le *beurre de muscade*. ♦ *Passez muscade*, se dit de ce qui passe presque inaperçu.

MUSCADET n. m. (de *muscat*). Vin blanc sec de la région nantaise.

MUSCADIN n. m. (it. *moscardino*, pastille au musc). Nom donné, après le 9-Thermidor (1794), aux royalistes dont la tenue excentrique symbolisait la réaction contre le débraillé et l'austérité révolutionnaires.

MUSCAT adj. et n. m. (mot prov.). Nom de nombreuses variétés de cépages. || Vin doux et sucré obtenu avec ces cépages.

MUSCLE n. m. (lat. *musculus*, petite souris). Organe formé de fibres irritables et contractiles, assurant les mouvements des animaux.

MUSCLÉ, E adj. Qui a les muscles bien développés. || Qui use volontiers de la force, brutal, autoritaire.

MUSCLER v. t. Développer les muscles.

MUSCULAIRE adj. Propre aux muscles.

MUSCULATION n. f. Ensemble d'exercices visant à développer la musculature.

MUSCULATURE n. f. Ensemble et disposition des muscles.

MUSE n. f. (lat. *musa*). Nom donné aux neuf divinités gréco-romaines des arts et des lettres. (Prend une majuscule.) Les neuf Muses sont : *Clio* (histoire), *Euterpe* (musique), *Thalie* (comédie), *Melpomène* (tragédie), *Terpsichore* (danse), *Érato* (élogie), *Polymnie* (poésie lyrique), *Uranie* (astronomie), *Calliope* (éloquence). || *Litt.* Inspiration poétique. (Avec une minuscule.)

MUSEAU n. m. (lat. *musus*). Partie saillante, plus ou moins pointue, de la face de certains mammifères et poissons.

MUSÉE n. m. (gr. *mouseion*, temple des Muses). Lieu, établissement public où est conservée, exposée, mise en valeur une collection d'objets d'art ou de science.

MUSELER v. t. (conj. 3). Mettre une muselière. || Empêcher de s'exprimer, réduire au silence.

MUSELIÈRE n. f. (anc. fr. *musel*, museau). Appareil qu'on met aux animaux pour les empêcher de mordre ou de manger.

MUSÉOLOGIE ou **MUSÉOGRAPHIE** n. f. Science de l'organisation des musées, et spécialement de la présentation de leurs collections.

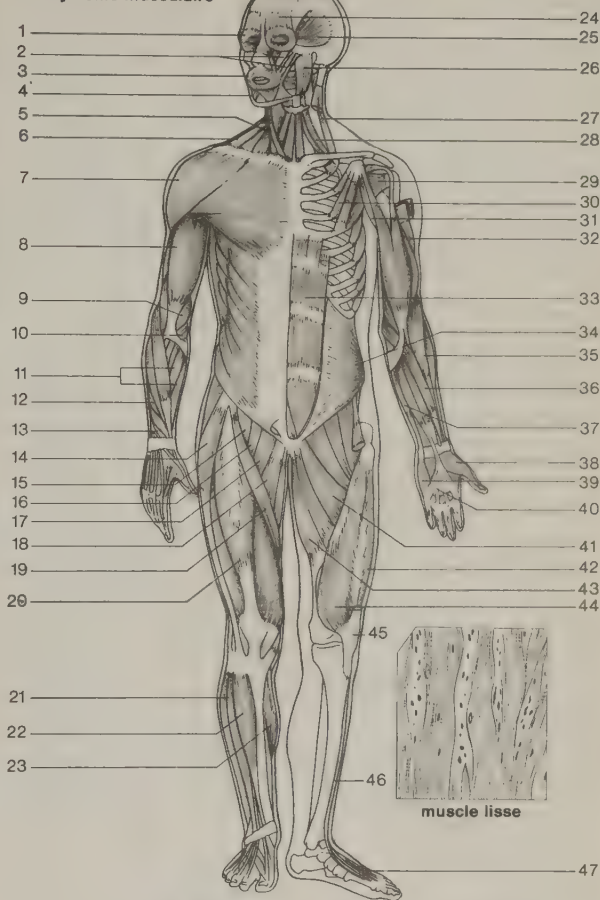
MUSER v. i. (anc. fr. *mus*, museau). *Litt.* S'amuser à des riens, flâner.

MUSETTE n. f. (anc. fr. *musse*, musette). Instrument de musique champêtre, composé d'un réservoir d'air en forme de sac, alimenté par un soufflet, d'un ou de deux tuyaux. || Sac en toile, servant à divers usages. ● *Bal musette*, bal où l'on danse au son de l'accordéon.

MUSÉUM [myzɛzm] n. m. (mot lat.). Collection publique relative aux sciences naturelles.

MUSICAL, E, AUX adj. Propre à la

les muscles et le système musculaire



Principaux muscles du corps humain. (N.B. : Le mot « muscle » a été abrégé en « M. »)

1. M. orbiculaire des paupières; 2. Muscles zygomatiques; 3. M. orbiculaire des lèvres;
4. M. carré du menton; 5. M. sterno-cléido-mastoïdien; 6. M. trapèze; 7. M. deltoïde;
8. M. biceps; 9. M. brachial antérieur; 10. M. rond pronateur; 11. Muscles grand et petit palmaires; 12. M. premier radial; 13. M. long abducteur et m. court extenseur du pouce;
14. M. tenseur du fascia lata; 15. M. iliaque; 16. M. psoas; 17. M. pectiné; 18. M. moyen adducteur; 19. M. couturier; 20. M. droit antérieur; 21. M. long péronier latéral;
22. M. jambier antérieur; 23. M. triceps sural; 24. M. frontal; 25. M. temporal; 26. M. masséter;
27. M. angulaire de l'omoplate; 28. Muscles scalènes; 29. M. sous-scapulaire; 30. M. petit pectoral;
31. M. coraco-brachial; 32. M. triceps; 33. M. grand droit de l'abdomen;
34. M. petit oblique; 35. M. long supinateur; 36. M. fléchisseur commun des doigts; 37. M. cubital;
38. Muscles de l'éminence thénar; 39. Muscles de l'éminence hypothénar; 40. Aponévrose palmaire;
41. M. petit adducteur; 42. M. vaste externe; 43. M. grand adducteur; 44. M. vaste interne;
45. M. droit antérieur sectionné; 46. M. extenseur propre du gros orteil; 47. M. pédieux.

Détail de la structure d'un muscle lisse.

musical

musique. || Qui a les caractères de la musique, harmonieux.

MUSICALEMENT adv. D'une manière musicale.

MUSICALITÉ n. f. Qualité de ce qui est musical.

MUSIC-HALL [myzikol] n. m. (mot angl.) [pl. *music-halls*]. Établissement spécialisé dans des spectacles de fantaisie, de variétés; ce spectacle lui-même.

MUSICIEN, ENNE n. et adj. Qui compose ou exécute des morceaux de musique. || Qui a du goût, des aptitudes pour la musique.

MUSICOLOGIE n. f. Science de l'histoire de la musique et de la théorie musicale.

MUSICOLOGUE n. Spécialiste de la musicologie.

MUSIL (Robert VON), écrivain autrichien (1880-1942), auteur de romans (*l'Homme sans qualités*).

MUSIQUE n. f. (lat. *musica*, de *musa*, muse). Art de combiner les sons; productions de cet art; théorie de cet art. || Suite de sons donnant dans une phrase une impression harmonieuse. ● *C'est toujours la même musique* (fam.), c'est toujours la même chose. || *Connaître la musique* (fam.), savoir de quoi il s'agit. || *Musique de chambre*, écrite pour un petit nombre d'instruments. || *Musique légère*, enjouée, facile, sans prétention. || *Régler comme du papier à musique*, ordonné de manière précise, minutieuse.

MUSIQUETTE n. f. Petite musique facile, sans valeur artistique.

MUSQUÉ, E adj. Qui rappelle l'odeur du musc ou le goût du muscat.

MUSSET (Alfred DE), écrivain français (1810-1857). Il publie des pièces de théâtre (*les Caprices de Marianne*, *On ne badine pas avec l'amour*, *Lorenzaccio*), des poèmes (*les Nuits*), un roman autobiographique (*la Confession d'un enfant du siècle*).

MUSSOLINI (Benito), homme d'État italien (1883-1945). Chef du parti fasciste (1919), il s'empare du pouvoir en 1922 et s'allie à l'Allemagne nazie.

MUSTAFA, nom de quatre sultans ottomans, dont MUSTAFA III (1717-1774), sultan de 1757 à 1774, battu par Catherine II.

MUSTAFA KEMAL PAŞA, homme d'État turc (1881-1938), surnommé *Atatürk*. Officier, devenu président du Conseil, il bat les Grecs à Inönü (1921), dépose le sultan (1922) et est élu président (1923). Il construit un État laïc, adopte un Code civil, latinise l'alphabet, modernise la Turquie.

MUSTANG [-təŋ] n. m. (mot amér.). Cheval sauvage de l'Amérique.

MUSULMAN, E adj. (ar. *muslim*, croyant, fidèle). Qui concerne l'islam.

◆ adj. et n. Qui professe la religion islamique.

MUTANT, E adj. et n. Animal ou végétal qui présente des caractères nouveaux par rapport à ses ascendants. || Dans la science-fiction, être issu de la lignée humaine, mais qui présente des qualités extraordinaires.

MUTATION n. f. (lat. *mutatio*, de *mutare*, changer). Changement, évolution. || Changement d'affectation d'un employé, d'un fonctionnaire, changement de club pour un athlète.

MUTATIS MUTANDIS loc. lat. (mots lat. signif. *en changeant ce qui doit être changé*). En faisant les changements nécessaires.

MUTER v. t. (lat. *mutare*, changer). Changer d'affectation, de poste.

MUTILATION n. f. Action de mutiler; dégradation qui en résulte.

MUTILÉ, E n. Personne dont le corps a subi une mutilation.

MUTILER v. t. (lat. *mutilare*). Retrancher un membre ou un organe. || Détériorer, détruire partiellement, défigurer, tronquer.

MUTIN, E adj. (anc. fr. *meute*, émeute). Litt. Espiègle, malicieux.

MUTIN n. m. Personne qui est en révolte ouverte contre une autorité établie.

MUTINÉ, E adj. et n. Qui participe à une mutinerie.

MUTINER (SE) v. pr. Se révolter avec violence contre une autorité.

MUTINERIE n. f. Action de se mutiner.

MUTISME n. m. (lat. *mutus*, muet). Attitude de celui qui ne veut pas parler, qui garde le silence.

MUTITÉ n. f. (lat. *mutitas*). Impossibilité de parler, par suite de lésions des centres nerveux ou des organes de la phonation.

MUTSUHITO → MEIJI TENNŌ.

MUTUALISTE adj. et n. Qui appartient à la mutualité, à une mutuelle.

MUTUALITÉ n. f. Système de solidarité à base d'entraide mutuelle.

MUTUEL, ELLE adj. (lat. *mutuus*). Réciproque.

MUTUELLE n. f. Société à base d'entraide mutuelle ayant un but social de prévoyance grâce aux cotisations de ses membres.

MUTUELLEMENT adv. Réciproquement.

MUYBRIDGE (Eadward), photographe britannique (1830-1904). Il a photographié les différentes phases du mouvement (marche, course, cheval au galop).

MWERU → MOERO.

MYASTHÉNIE n. f. (gr. *mus*, muscle, et *astheneia*, faiblesse). Affection caractérisée par une grande fatigabilité des

muscles, et due à un trouble de transmission de l'influx nerveux à la jonction du nerf et du muscle.

MYCALE, promontoire de l'Asie Mineure. Victoire navale des Grecs sur les Perses en 479 av. J.-C.

MYCÉLIUM n. m. (mot lat.). Appareil végétatif des champignons, formé de filaments ramifiés, généralement blancs.

MYCÈNES, village de Grèce, dans le Péloponnèse (nome de l'Argolide; 600 h. — Capitale des Atrides, Mycènes a été, de 1700 à 1200 av. J.-C., le centre de la civilisation mycénienne.

MYCÉNEN, ENNE adj. et n. De Mycènes. ● *Art mycénien*, art développé dans le monde achéen au II^e millénaire av. J.-C.

MYCÉNEN n. m. Le plus ancien dialecte grec connu.

MYCOLOGIE n. f. (gr. *mukês*, champignon, et *logos*, science). Étude scientifique des champignons.

MYCOSE n. f. (gr. *mukês*, champignon). Affection provoquée par des champignons parasites.

MYÉLINE n. f. (gr. *muelos*, moelle). Graisse contenant du phosphore constitutive de la gaine des fibres du système nerveux central.

MYÉLOBLASTE n. m. (gr. *muelos*, moelle, et *blastos*, bourgeon). Cellule de la moelle osseuse qui constitue la cellule souche des leucocytes polynucléaires.

MYÉLOCYTE n. m. (gr. *muelos*, moelle et *kutos*, creux). Cellule de la moelle osseuse, dérivée d'un myéloblaste, pré-curseur d'un leucocyte polynucléaire.

MYGALE n. f. (gr. *mugalê*, musaraigne). Araignée qui creuse un terrier fermé par un opercule.

MYKERINUS, pharaon de la IV^e dynastie (2600 av. J.-C.), constructeur de la troisième pyramide de Gizeh.

MYKONOS, île grecque (Cyclades; 3000 h. Centre touristique).

MYOCARDE n. m. (gr. *mus*, muscle, et *kardia*, cœur). Muscle du cœur.

MYOPATHE adj. et n. Atteint de myopathie.

MYOPATHIE n. f. Atrophie musculaire grave, à évolution progressive.

MYOPE adj. et n. (gr. *muôps*). Qui est atteint de myopie. || Qui manque de perspicacité.

MYOPIE n. f. Anomalie de la vue qui fait que l'on voit troubles les objets éloignés.

MYOSOTIS n. m. (gr. *muosôtis*, oreille de souris). Plante à fleurs ordinairement bleues, très petites et élégantes.

MYRIADE n. f. (gr. *urias*, dix mille). Quantité innombrable, indéfinie.

MYRIAPODE n. m. Syn. de MILLE-PATTES.



Le Discobole. Réplique romaine en marbre d'après l'original en bronze de Myron. (Musée du Vatican.) (Brogi-Giraudon)

MYRON, sculpteur grec (2^e quart du V^e s. av. J.-C.), auteur du *Discobole*.

MYRRHE n. f. (lat. *myrrha*; du gr.). Résine odorante fournie par un arbre d'Arabie.

MYRTE n. m. (gr. *murtos*). Herbe à feuillage toujours vert, à petites fleurs blanches d'une odeur agréable.

MYRTILLE n. f. (de myrte). Baie noire et comestible, produite par un arbrisseau des montagnes d'Europe et d'Amérique du Nord.

MYSIE, contrée du N.-O. de l'Asie

Mineure ancienne, où les Grecs fondèrent des colonies.

MYSORE ou **MAISUR**, v. de l'Inde (Karnāṭaka); 476 000 h. Anc. cap. du royaume puis de l'État de Mysore (auj. Karnāṭaka).

MYSTÈRE n. m. (lat. *mysterium*; du gr.). Ce qui est incompréhensible, caché, inconnu. || Question difficile, obscure. || Nom déposé d'une crème glacée enrobée de meringue et de praliné. || *Hist.* Dans certaines religions anciennes, ensemble de doctrines secrètes et de rites initiatiques dont la révélation devait apporter le salut. || *Littér.* Au Moyen Âge, pièce de théâtre à sujet religieux et où l'on faisait intervenir Dieu, les saints, les anges et le diable. || *Théol.* Vérité de foi inaccessible à la seule raison humaine et qui ne peut être connue que par une révélation divine. ● *Faire mystère de*, tenir secret.

MYSTÉRIEUSEMENT adv. De façon mystérieuse.

MYSTÉRIEUX, EUSE adj. Qui contient un sens caché, difficile à comprendre, tenu secret. || Se dit de qqn dont on ignore l'identité ou qui s'entoure de mystère.

MYSTICISME n. m. (de *mystique*). Doctrine philosophique et religieuse qui admet la réalité d'une communication directe et personnelle avec Dieu.

MYSTIFIANT, E adj. Qui mystifie.

MYSTIFICATEUR, TRICE adj. et n. Qui mystifie.

MYSTIFICATION n. f. Acte ou parole propre à mystifier.

MYSTIFIER v. t. (de *mystère*). Abuser de la crédulité de qqn pour s'amuser à ses dépens.

MYSTIQUE adj. (lat. *mysticus*). Qui concerne les mystères de la religion. || Qui appartient au mysticisme. ♦ adj. et n.

Qui pratique le mysticisme, qui a une foi religieuse intense. || Dont le caractère est exalté, dont les idées sont absolues.

MYSTIQUE n. f. Philosophie ou théologie qui traite des phénomènes que l'on ne peut expliquer rationnellement. || Croyance absolue qui se forme autour d'une idée, d'une personne.

MYTHE n. m. (gr. *muthos*, légende). Récit mettant en scène des êtres surhumains et des actions imaginaires, dans lesquels sont transposés des événements historiques. || Construction de l'esprit qui ne repose pas sur un fond de réalité. || Représentation symbolique qui influence la vie sociale.

MYTHIQUE adj. Qui concerne les mythes, légendaire.

MYTHOLOGIE n. f. Ensemble des mythes et des légendes propres à un peuple, à une civilisation, à une religion. || Étude systématique des mythes. || Ensemble de croyances se rapportant à la même idée et s'imposant au sein d'une collectivité.

MYTHOLOGIQUE adj. Relatif à la mythologie.

MYTHOMANE adj. et n. Qui est atteint de mythomanie.

MYTHOMANIE n. f. Tendance pathologique à la fabulation et à l'altération de la vérité.

MYTILÈNE → LESBOS.

MYTILICULTURE n. f. (lat. *mytilus*, moule, et *culture*). Élevage des moules.

MYXŒDÈME n. m. (gr. *muxa*, morve). Œdème généralisé, accompagné de divers troubles (apathie, fatigue, etc.) et dû à une insuffisance de fonctionnement de la glande thyroïde.

MYXOMATOSE n. f. (gr. *muxa*, morve). Maladie infectieuse du lapin, due à un virus.

n

N n. m. Quatorzième lettre de l'alphabet et la onzième des consonnes.

NABAB n. m. (mot hindi; de l'ar.). Titre donné dans l'Inde musulmane aux grands dignitaires de la cour des sultans. || Homme riche qui fait étalage de son opulence.

NABATÉENS, peuple de l'Arabie septentrionale, qui constitue du IV^e s. av. J.-C. au II^e s. apr. J.-C. un royaume, dont la capitale est *Pétra*.

NABI n. m. (mot hébr. signif. *prophète*). Nom que se sont choisis les membres d'un mouvement artistique de la fin du XIX^e s. (Bonnard, Sérusier, Vuillard, etc.).

NABOPOLASSAR, fondateur de la dynastie néobabylonienne (626-605 av. J.-C.). Il s'empare du trône de Babylone et détruit l'Empire assyrien (chute de Ninive en 612).

NABOT, E n. (de *nain* et *bot*). *Péjor.* Personne de très petite taille.

NABUCHODONOSOR [-ko-] n. m. Grosse bouteille de champagne d'une contenance de 20 bouteilles.

NABUCHODONOSOR II, roi de Babylone de 605 à 562 av. J.-C., fils de Nabopolassar. Il bat les Égyptiens, prend Jérusalem (587) et fait de Babylone la métropole du monde oriental.

NACELLE n. f. (lat. *navicella*, de *navis*, navire). *Litt.* Petite barque sans mât ni voile. || Panier suspendu à un ballon, où prend place l'équipage.

NACHTIGAL (Gustav), explorateur allemand (1834-1885). Il reconnaît le Bornou et les abords du lac Tchad.

NACRE n. f. (anc. it. *naccaro*). Substance dure, irisée, riche en calcaire, produite par certains mollusques à l'intérieur de leur coquille, et utilisée en bijouterie et en tabletterie.

NACRÉ, E adj. Qui a l'apparence, le miroitement irisé de la nacre.

NADAP (Félix TOURNACHON, dit), photographe français (1820-1910).

NADIR n. m. (mot ar.). Point de la sphère céleste représentatif de la direction verticale descendante en un lieu donné (par oppos. à *zénith*).

NÂDIR CHÂH (1688-1747), roi de Perse (1736-1747). Après avoir chassé les Afghans et réinstauré les Séfévides en Iran, il s'empare du pouvoir (1736). Il conquiert l'Afghanistan et envahit l'Inde des Moghols (1739).

NADJD, région naturelle au cœur de l'Arabie Saoudite. — Elle a constitué un émirat jusqu'en 1932. (Cap. Riyâd.)

NÆVUS [nevys] n. m. (mot lat. signif. *tache*) [pl. *nævi*]. Lésion de la peau, de couleur noire ou rose, simple tache ou saillie recouverte de poils.

NAGALAND, État de l'Inde orientale; 773 000 h. Cap. *Kohima*.

NAGANO, v. du Japon (Honshû); 324 000 h.

NAGASAKI, port du Japon (Kyûshû); 447 000 h. Chantiers navals. — Bombe atomique lancée par les Américains le 9 août 1945.

NAGE n. f. Action, manière de nager. || *Mar.* Action de ramer. ● *A la nage*, en nageant; mode de préparation de certains crustacés préparés et servis dans un court-bouillon. || *Être en nage*, couvert de sueur. || *Nage libre*, crawl. || *Se jeter à la nage*, se jeter dans l'eau pour nager.

NAGEOIRE n. f. Membre ou appendice court et plat, permettant la nage de nombreux animaux aquatiques (poissons, céphalopodes, tortues, etc.).

NAGER v. i. (lat. *navigare*, naviguer) [conj. 1]. Se soutenir et avancer sur ou dans l'eau soit par des mouvements des membres (homme) ou à l'aide de nageoires (poissons), soit par expulsion d'eau (pieuvre), soit par ondulations (serpents aquatiques). || Flotter sur l'eau ou sur un liquide. || *Fam.* Être fort au large. || *Fam.* Ne savoir que faire, être dans les pires difficultés. || *Mar.* Ramer. ● *Nager dans*, être dans un état complet de : *nager dans la joie*. || *Nager entre deux eaux*, mener deux partis opposés. || *Savoir nager* (fam.), savoir se débrouiller. ♦ v. t. Pratiquer une forme de natation; parcourir une distance à la nage.

NAGEUR, EUSE n. Personne qui nage. || *Mar.* Rameur. ● *Maitre nageur*, professeur de natation. || *Nageur de combat* (fam.

homme-grenouille), marin équipé d'un appareil lui permettant de se mouvoir sous l'eau et d'y conduire une opération sous-marine.

NAGOYA, port du Japon (Honshû), sur le Pacifique; 2 088 000 h. Centre industriel.

NÂGPUR, v. de l'Inde (Mahārāshtra); 1 298 000 h. Centre industriel.

NAGUÈRE adv. (de *n'a* et *guère*). *Litt.* Il y a quelque temps.

NAGY (Imre), homme d'État hongrois (1896-1958). Premier ministre communiste (1953-1955); rappelé au pouvoir lors de l'insurrection en 1956, il est exécuté. Il est réhabilité en 1989.

NAÏADE n. f. (lat. *naïas*, -adis; du gr.). Nymphes des eaux.

NAÏF, ÎVE adj. et n. (lat. *nativus*, natif). Candides, ingénus, sans artifice, spontané. || Inexpérimenté, crédule, sans finesse.

● *Art naïf*, art pratiqué par des autodidactes doués d'ingénuité et ne prétendant pas à l'imitation de l'art « savant » (académique ou d'avant-garde) qui leur est contemporain.

NAÏF n. m. Peintre pratiquant l'art naïf.

NAÏN, NAÏNE adj. et n. (lat. *nanus*). Dont la taille est de beaucoup inférieure à la taille moyenne. (Contr. GÉANT.)

NAIROBI, cap. du Kenya, à 1 660 m d'alt.; 1 million d'h. Centre industriel et touristique. Aéroport.

NAISSAN n. m. (de *naître*). Ensemble des larves d'huîtres, de moules, avant leur fixation.

NAISSANCE n. f. (lat. *nascentia*). Venue au monde, mise au monde. || Origine, moment où commence qqch. || Endroit où commence qqch. || Individu considéré à sa naissance. ● *Acte de naissance*, acte dressé, lors de la naissance de tout enfant, sur le registre de l'état civil. || *De naissance*, depuis la naissance. || *Donner naissance à*, mettre au monde; causer, produire. || *Prendre naissance*, commencer à apparaître.

NAISSANT, E adj. Qui naît, qui commence à être, à paraître.

NAÎTRE v. i. (lat. *nasci*) [conj. 59; auxil.

être]. Venir au monde. || Commencer à exister, à se manifester; apparaître. ● Être né pour, avoir des aptitudes spéciales pour. || Faire naître, provoquer, produire. || Ne pas être né d'hier, être malin, avisé.

NAÏVEMENT adv. Avec naïveté.

NAÏVETÉ n. f. Ingénuité, simplicité d'une personne qui manifeste naturellement ses idées, ses sentiments. || Excès de crédulité. || Propos qui échappe par ignorance, bêtise.

NAJA n. m. (mot cinghalais). Serpent venimeux d'Asie et d'Afrique. (Nom usuel : *serpent à lunettes*.) [Syn. COBRA.]

NALTCHIK, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), cap. de la république autonome des Kabardins et Balkars, au N. du Caucase; 218 000 h.

NAMIB (désert du), région côtière aride de la Namibie.

NAMIBIE, État de l'Afrique australe, sur l'Atlantique; 825 000 km²; 1 800 000 h. Cap. Windhoek. Pays surtout peuplé de Bantous, mais longtemps dominé par la minorité blanche et soumis de fait à l'Afrique du Sud. Son indépendance est proclamée en 1990.

NAMUR, v. de Belgique, ch.-l. de la prov. de Namur, au confl. de la Meuse et de la Sambre; 102 000 h. Citadelle. La prov. de Namur a 3 665 km² et 409 000 h.

NANÇAY, comm. du Cher, en Sologne; 790 h. Station de radioastronomie.

NANCHANG ou **NAN-TCH'ANG**, v. de Chine, cap. du Jiangxi; 520 000 h. Centre industriel.

NANCY, ch.-l. du dép. de Meurthe-et-Moselle, sur la Meurthe et le canal de la Marne au Rhin; 99 307 h. Place Stanislas (XVIII^e s.). Centre administratif, culturel, commercial et industriel.

NANDOU n. m. (mot guarani). Oiseau coureur qui habite l'Amérique.

NANGA PARBAT (le), sommet de l'Himalaya occidental; 8 126 m.

NANISME n. m. (lat. *nanus*, nain). Infirmité des nains, d'origine génétique, métabolique ou endocrinienne.

NANKIN, v. de la Chine centrale, cap. du Jiangsu, sur le Yangzi Jiang; 1 800 000 h. env. Centre culturel et industriel. Textile. Chimie.

NANNING ou **NAN-NING**, v. de Chine, cap. du Guangxi; 260 000 h.

NANO-, préf. (symb. : n) qui, placé devant une unité, la multiplie par 10⁻⁹.

NANSEN (Fridtjof), explorateur et naturaliste norvégien (1861-1930). Il traverse le Groenland et explore l'Arctique.

NAN-TCH'ANG → NANCHANG.

NANTERRE, ch.-l. des Hauts-de-Seine, dans la banlieue ouest de Paris; 90 371 h. Centre industriel.

NANTES, ch.-l. de la Région Pays de la

Loire et du dép. de la Loire-Atlantique, sur la Loire et l'Erdre; 247 227 h. (470 000 h. dans l'agglomération). Châteaues des ducs de Bretagne (XV^e-XVI^e s.). Centre administratif et industriel.

NANTES (édit de), édit rendu par Henri IV en 1598 pour garantir la condition légale de l'Eglise réformée en France.

NANTES (révocation de l'édit de), édit signé par Louis XIV en 1685, qui supprime tous les avantages accordés par Henri IV aux protestants.

NANTEUIL (Robert), graveur et pastelliste français (v. 1623-1678).

NANTI, E adj. et n. Qui ne manque de rien, riche.

NANTIR v. t. (anc. fr. *nant*, gage). Litt. Munir, pourvoir. ♦ se nantir v. pr. Litt. Prendre avec soi.

NANTISSEMENT n. m. Contrat par lequel un débiteur remet au créancier, en vue de garantir le paiement de sa dette, un immeuble ou des biens.

NANTUA, ch.-l. d'arr. de l'Ain, sur le lac de Nantua; 3 639 h. Eglise en partie romane. Tourisme.

NANTUCKET, île des États-Unis (Massachusetts). Base de baleiniers jusqu'au XIX^e s.

NAPALM n. m. (de *Na*, symbole du sodium, et de *palm*[ite]). Essence transformée en gel utilisée pour le chargement de projectiles incendiaires.

NAPHTA n. m. (mot lat.). Produit d'une distillation du pétrole, intermédiaire entre l'essence et le kérosène.

NAPHTALINE n. f. Nom commercial d'un hydrocarbure aromatique, le *naphtalène*, impur.

NAPHTÉ n. m. (lat. *naphta*; mot gr.). Syn. de PÉTROLE BRUT.

NAPIER ou **NEPER** (John), mathématicien écossais (1550-1617), inventeur des logarithmes népériens.

NAPLES, en it. *Napoli*, port d'Italie (Campanie), sur le golfe de Naples, cap. de la Campanie; 1 213 000 h. Castel Nuovo (XIII^e-XV^e s.). Palais royal (XVII^e-XVIII^e s.). Théâtre San Carlo (1737). Centre administratif et industriel.

NAPLES (royaume de), anc. royaume d'Italie, partie péninsulaire du royaume de Sicile, que la dynastie angevine conserve après son expulsion de la Sicile (1282). Il subit durant deux siècles la domination espagnole puis passe aux mains des Bourbons (1734). Ferdinand IV de Bourbon rétablit en 1816 l'union avec la Sicile (royaume des Deux-Siciles).

NAPLOUSE, v. de Cisjordanie, occupée par les Israéliens depuis 1967; 46 000 h.

NAPOLÉON n. m. Pièce d'or française de 20 F.

NAPOLÉON I^{er} (Bonaparte) [1769-1821], empereur des Français de 1804 à



Portrait de Napoléon I^{er} par Louis David.

[Lauros-Giraudon]

1815. Il s'illustre au siège de Toulon (1793) et commande en chef en Italie (1796), où il impose à l'Autriche le traité de Campoformio (1797) [→ ITALIE (campagnes d')]. Après l'expédition d'Égypte (1798-99), il accomplit le coup d'État du 18-Brumaire (1799). Bonaparte, d'abord Premier consul, puis consul à vie (1802), se fait proclamer empereur (1804), sous le nom de Napoléon I^{er}. Durant le Consulat, il rétablit la paix intérieure, religieuse (Concordat), et extérieure (paix d'Amiens); il réorganise la justice (Code civil) et crée une administration centralisée. Sous l'Empire, il élimine toute opposition et est entraîné à l'extérieur à des conquêtes toujours plus vastes. Après Austerlitz (1805) et la paix de Presbourg, il organise le Grand Empire : roi d'Italie dès 1805, médiateur de la Confédération helvétique, il supprime le Saint Empire romain germanique (1806), qu'il remplace par une Confédération du Rhin, dont il devient le protecteur. La Prusse écrasée à Iéna (1806) et démembrée, il décrète le Blocus continental, qui, dirigé contre la Grande-Bretagne, l'entraîne à occuper les États pontificaux (rupture avec le pape), et à entreprendre la guerre d'Espagne en 1808. Après avoir combattu le tsar Alexandre I^{er}, allié de la Prusse, il se rapproche de lui (entrevue de Tilsit [1807] et d'Erfurt [1808]). L'Autriche reprend seule la lutte, alors qu'il est en Espagne, et est vaincue à Wagram (1809). De 1809 à 1812, l'Empire atteint sa plus grande extension, mais la rupture avec Alexandre conduit Napoléon à déclencher contre la Russie une campagne à l'issue désastreuse. La plupart des États européens se retournent contre lui (campagne d'Allemagne [1813]) et la France est envahie (1814). Napoléon abdique à

Napoléon I^{er}

Fontainebleau et se retire à l'île d'Elbe. Dix mois après (1815), il rentre à Paris (20 mars 1815) et reprend le pouvoir pour cent jours. Mais l'Europe coalisée, victorieuse à Waterloo, envahit à nouveau la France et contraint l'Empereur à s'embarquer pour Sainte-Hélène, où il meurt. De son mariage avec Joséphine Tascher de la Pagerie, veuve du général de Beauharnais, il n'a pas d'enfants; il divorce en 1809 et épouse (1810) Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, dont il a un fils, Napoléon II.

NAPOLÉON II (Bonaparte), fils de Napoléon I^{er} et de Marie-Louise (1811-1832). Proclamé roi de Rome lors de sa naissance, il vit à Vienne après 1814, où il est nommé duc de Reichstadt (1818).

NAPOLÉON III (Charles Louis) [1808-1873], fils de Louis Bonaparte, roi de Hollande, et d'Hortense de Beauharnais, empereur des Français de 1852 à 1870. Après la révolution de 1848, il est élu président de la République (10 déc. 1848). Le coup d'État du 2 décembre 1851 lui donne le pouvoir personnel et il se fait proclamer empereur l'année suivante. Il passe peu à peu d'une conception autoritaire du pouvoir à une politique plus libérale. Sous son règne, la France connaît une grande prospérité économique. Après avoir combattu la Russie (guerre de Crimée [1854-1856]), de concert avec l'Angleterre, Napoléon III favorise l'unité italienne (campagne de 1859) et laisse faire l'unité allemande. Des expéditions lointaines (Chine, Cochinchine, Mexique) affaiblissent l'armée française, qui est vaincue par les troupes prussiennes en 1870. Après sa défaite, Napoléon III, déchu, se retire en Angleterre, où il meurt. Il a épousé en 1853 Eugénie de Montijo.

Napoléon (route), route allant de Cannes à Grenoble par Cap et le col Bayard; 325 km.

NAPOLÉONIEN, ENNE adj. Relatif aux Napoléon, à leur système, et plus particulièrement à Napoléon I^{er}.

NAPOLITAIN, E adj. et n. De Naples.

NAPPAGE n. m. Action de napper.

NAPPE n. f. (lat. *mappa*). Lingé dont on couvre la table pour prendre les repas. || Vaste étendue plane, en surface ou sous terre. • *Nappe de feu*, vaste étendue embrasée. || *Nappe de gaz*, quantité de gaz lourd qui s'étale sur le sol.

NAPPER v. t. Couvrir un mets, une fois dressé sur un plat, avec la sauce d'accompagnement.

NAPPERON n. m. Petite nappe.

NARA, v. du Japon (Honshû); 298 000 h. Cap. du Japon de 710 à 784. Temple du Hôryû-ji.

NARAYANGANJ, port du Bangladesh; 425 000 h.

NARBADÂ (la), fl. de l'Inde, tributaire de la mer d'Oman; 1 290 km.

NARBONNAISE, prov. de la Gaule romaine, constitué au I^{er} s. av. J.-C. Elle s'étendait de la région de Toulouse au lac Léman.

NARBONNE, ch.-l. d'arr. de l'Aude; 42 657 h. Cathédrale St-Just (XIII^e-XIX^e s.). Marché viticole. Raffinage de l'uranium.

NARCISSE n. m. (de *Narcisse*, personnage myth.). Plante bulbeuse, à fleurs jaunes ou blanches munies d'une sorte de couronne dorée, souvent cultivée comme ornementale. || *Litt.* Homme amoureux de lui-même.

NARCISSE († 54 apr. J.-C.), affranchi et collaborateur de l'empereur Claude.

NARCISSIQUE adj. Relatif au narcissisme.

NARCISSISME n. m. Amour exclusif de sa propre personne.

NARCOLEPSIE n. f. (gr. *narkê*, engourdissement, sommeil, et *lêpsis*, action de saisir). Accès brusque et irrésistible de sommeil.

NARCOSE n. f. (gr. *narkê*, engourdissement, sommeil). Sommeil artificiel obtenu par administration intraveineuse d'un hypnotique.

NARCOTIQUE adj. et n. m. (gr. *narkô-tikos*, de *narkê*, engourdissement, sommeil). Qui provoque le sommeil.

NARGUER v. t. (lat. pop. *naricare*, nasiller). Regarder avec convoitise, braver.

NARGUILÉ ou **NARGHILÉ** n. m. (mot persan). Pipe orientale, à long tuyau flexible, dans laquelle la fumée passe par un flacon rempli d'eau parfumée avant d'arriver à la bouche.

NARINE n. f. (lat. *naris*). Chacune des deux ouvertures du nez, chez l'homme et chez les mammifères.

NARQUOIS, E adj. (mot d'arg.). Qui se moque avec une ironie fine, malicieux.

NARRATEUR, TRICE n. Personne qui raconte.

NARRATIF, IVE adj. Qui appartient au récit.

NARRATION n. f. (lat. *narratio*). Récit, exposé détaillé d'une suite de faits.

NARRER v. t. (lat. *narrare*). *Litt.* Exposer dans le détail, faire connaître par un récit.

NARSÈS, général byzantin (v. 478-568). Il chasse les Francs et les Alamans de l'Italie.

NARVA, v. de l'U.R.S.S. (Estonie). — Charles XII, roi de Suède, y bat les Russes en 1700 et Pierre le Grand s'empare de la ville en 1704.

NARVAL n. m. (mot norvég.) [pl. *narvals*]. Mammifère cétacé des mers arctiques, appelé *licorne* de mer à cause

de la longue dent (2 à 3 m) que porte le mâle.

NARVIK, port de la Norvège septentrionale; 19 000 h. Exportation du minerai de fer.

NASA, organisme américain fondé en 1958 et chargé de diriger les recherches aéronautiques et spatiales civiles aux États-Unis.

NASAL, E, AUX adj. (lat. *nasus*, nez). Relatif au nez. || *Phon.* Se dit d'un phénomène pendant l'articulation duquel le voile du palais est abaissé, ce qui permet à l'air expiré de vibrer dans les fosses nasales comme [m], [n], etc.

NASALISER v. t. Prononcer avec une résonance nasale.

NASEAU n. m. (lat. *nasus*, nez). Narine de certains animaux comme le cheval, le bœuf, etc.

NASH (John), architecte et urbaniste britannique (1752-1835). Il a beaucoup travaillé à Londres.

NASHVILLE-DAVIDSON, v. des États-Unis, cap. du Tennessee; 456 000 h. Édition musicale et religieuse.

NASILLARD, E adj. Qui vient du nez.

NASILLEMENT n. m. Action de nasiller.

NASILLER v. i. (lat. *nasus*, nez). Parler avec le nez bouché ou comme s'il l'était. || Emettre des sons dont la résonance est analogue.

NASSAU, cap. des îles Bahamas; 133 000 h.

NASSAU (famille de), famille qui s'établit en Rhénanie au XII^e s. L'un de ses membres, ADOLPHE, règne sur le Saint Empire de 1292 à 1298. La famille d'Orange-Nassau, fondée par Guillaume I^{er} le Taciturne, est issue de la branche cadette.

NASSAU (Maurice de) → MAURICE DE NASSAU.

NASSE n. f. (lat. *nassa*). Panier pour prendre du poisson. || Filet pour prendre des petits oiseaux.

NASSER (Iac), retenue formée sur le Nil en Égypte (et au Soudan) par le haut barrage d'Assouan.

NASSER (Gamal Abdel), homme d'État égyptien (1918-1970). Il oblige le roi Farouk à abdiquer (1952), et proclame la république (1953). Nasser est élu président de la République en 1956; la même année, il nationalise le canal de Suez.

NATAL, E, ALS adj. (lat. *natalis*, de *natus*, naissance). Où l'on est né.

NATAL, prov. de l'Afrique du Sud, anc. colonie anglaise, sur la côte S.-E. de l'Afrique; 86 967 km²; 6 256 000 h. Ch.-l. Pietermaritzburg. V. princ. Durban.

NATAL, port du Brésil, cap. du Rio Grande do Norte, sur l'Atlantique; 417 000 h.

NATALISTE adj. Qui vise à favoriser la natalité.

NATALITÉ n. f. Rapport entre le nombre des naissances et celui des habitants d'une région pendant un temps donné.

NATION n. f. (lat. *natatio*, de *natare*, nager). Action de nager, considérée comme un exercice, un sport.

NATATOIRE adj. *Vessie natatoire*, poche située dans l'abdomen de certains poissons, pleine d'oxygène et d'azote.

NATHAN, prophète hébreu contemporain de David.

NATIF, IVE adj. et n. (lat. *nativus*). *Natif de quelque part*, originaire de cet endroit. ♦ **adj.** Naturel, inné.

NATION n. f. (lat. *natio*). Grande communauté humaine, le plus souvent installée sur un même territoire, et qui possède une unité historique, linguistique, culturelle, économique plus ou moins forte.

NATIONAL, E, AUX adj. Qui appartient à une nation, qui en est issu. || Qui intéresse l'ensemble du pays. || Syn. de **NATIONALISTE**. ♦ *Route nationale*, ou *nationale* n. f., route construite et entretenue par l'État. (Abrév. R. N.)

NATIONALISATION n. f. Transfert à la collectivité de la propriété de certains moyens de production appartenant à des particuliers.

NATIONALISER v. t. Effectuer la nationalisation.

NATIONALISME n. m. Doctrine qui se fonde sur l'exaltation de l'idée de patrie ou de nation. || Mouvement politique d'individus qui prennent conscience de former une communauté nationale en raison des liens (langue, culture) qui les unissent.

NATIONALISTE adj. et n. Qui appartient au nationalisme.

NATIONALITÉ n. f. Groupement de personnes ayant une histoire et des traditions communes, et qui ne forme pas un État. || Nation considérée dans sa vie propre et individuelle. || Lien juridique qui unit qqn à un État déterminé.

NATIONAL-SOCIALISME n. m. Doctrine nationaliste et raciste exposée par Adolf Hitler dans *Mein Kampf* (1923-1924).

NATIONAL-SOCIALISTE adj. et n. (pl. *nationaux-socialistes*). Qui appartient au national-socialisme. (Syn. NAZI.)

NATIONAUX n. m. pl. Personnes qui, au regard des lois internes, possèdent une nationalité précise.

Nations unies (*Organisation des*) → ORGANISATION DES NATIONS UNIES.

NATIVITÉ n. f. (lat. *nativitas*). Fête de Noël.

NATOIRE (Charles Joseph), peintre décorateur français (1700-1777).

NATSUME SŌSEKI, écrivain japonais (1867-1916), auteur de poèmes et de romans (*Ombre et Lumière*).

NATTE n. f. (lat. *matta*). Tissu de paille ou de joncs entrelacés. || Brins de matières diverses que l'on a tressés. || Tresse de cheveux.

NATTER v. t. Tresser en natte.

NATTIER (Jean-Marc), peintre français (1685-1766), spécialisé dans le portrait à sujet mythologique.

NATURALISATION n. f. Acte par lequel une personne étrangère peut acquérir la nationalité du pays où elle réside.

NATURALISÉ, E n. et adj. Personne qui a obtenu sa naturalisation.

NATURALISER v. t. Donner à un étranger la naturalisation.

NATURALISME n. m. École littéraire et artistique du XIX^e s., qui, par l'application à l'art des méthodes de la science positive, visait à reproduire la réalité avec une objectivité parfaite et dans tous ses aspects, même les plus vulgaires.

NATURALISTE n. Personne qui se livre à l'étude des plantes, des minéraux, des animaux. || Personne qui prépare des animaux pour la conservation dans des collections. (Syn. **TAXIDERMISTE**). ♦ **adj.** et **n.** Relatif au naturalisme; adepte du naturalisme.

NATURE adj. inv. Au naturel, sans addition ni mélange. || *Fam.* Naturel, spontané.

NATURE n. f. (lat. *natura*). Réalité physique existant indépendamment de l'homme (par oppos. à **CULTURE**). || Ensemble des caractères fondamentaux propres à un être ou à une chose. || Ensemble des penchants et des instincts d'un individu. || Modèle naturel qu'un artiste a sous les yeux. ♦ *Contre nature*, pervers. || *Dans la nature*, dans un lieu indéterminé, mais écarté. || *De nature* à, capable de. || *En nature*, en productions du sol, en objets réels, et non en argent. || *Être une force de la nature*, être d'une puissance physique ou morale très grande. || *Forcer la nature*, vouloir faire plus que ce qu'on peut. || *Les forces de la nature*, les phénomènes naturels. || *Nature humaine*, ensemble des caractères communs à tous les hommes. || *Nature morte* (Bx-arts), représentation d'animaux morts, de fruits, de légumes, d'objets, de fleurs.

NATUREL, ELLE adj. Qui appartient à la nature. || Qui appartient à une personne, inné. || Conforme à la raison, à l'usage. || Exempt de recherche, d'affectation, de contrainte. || Qui se trouve dans la nature, qui ne doit rien à l'homme. ♦ *Enfant naturel*, né hors du mariage. || *Entier naturel*, chacun des nombres entiers positifs de la suite 0, 1, 2, 3,... || *Mort naturelle*, mort qui résulte d'une maladie ou de l'âge.

NATUREL n. m. Ensemble des tendances et des caractères qui appartiennent à un individu, tempérament. || Absence d'affectation dans les sentiments, les manières. || Personne originaire d'un lieu. ♦ *Au naturel*, préparé ou conservé sans assaisonnement.

NATURELLEMENT adv. Par une impulsion naturelle, conformément à sa nature. || D'une manière aisée, simple. || Par une conséquence logique, d'une manière inévitable.

NATURISME n. m. Tendance à suivre de près la nature; doctrine hygiénique et sportive appliquant cette tendance. || Syn. de **NUDISME**.

NATURISTE adj. et n. Qui appartient au naturisme; qui pratique le naturisme.

NAUFRAGE n. m. (lat. *naufragium*). Perte d'un bâtiment en mer. || Ruine complète. ♦ *Faire naufrage*, couler, disparaître sous les flots, en parlant d'un bateau ou des personnes à bord.

NAUFRAGÉ, E adj. et n. Qui a fait naufrage.

NAUFRAGEUR, EUSE n. Personne qui, par de faux signaux ou d'autres manœuvres, provoquait des naufrages pour s'emparer des épaves. || Personne qui cause la ruine d'autrui.

NAUPACTE, n. actuel de Lépante.

NAURU, État constitué par un atoll de Polynésie, au S. des Marshall; 21 km²; 6 800 h.

NAUSÉABOND, E adj. (lat. *nauseabundus*). Qui cause des nausées, écœurant, dégoûtant.

NAUSÉE n. f. (lat. *nausea*, mal de mer). Envie de vomir. || Profond dégoût.

NAUSÉUX, EUSE adj. Qui provoque des nausées. || Qui souffre de nausées.

NAUTILE n. m. (gr. *nautilus*, matelot). Mollusque céphalopode des mers chaudes, à coquille en spirale et qui existe depuis l'ère primaire.

NAUTIQUE adj. (lat. *nauticus*, naval). Qui appartient à la navigation, aux sports de l'eau.

NAUTISME n. m. Ensemble des sports nautiques, notamment la navigation de plaisance.

NAVAHOS ou **NAVAJOS**, Indiens du S.-O. des États-Unis.

NAVAL, E, ALS adj. (lat. *navalis*, de *navis*, navire). Qui concerne la navigation. || Relatif aux marines de guerre.

NAVARIN n. m. (de *Navarin*, n. d'une bataille). Ragoût de mouton préparé avec des pommes de terre, des navets, des carottes, etc.

NAVARIN ou **PÝLOS**, port de Grèce, dans le Péloponnèse, sur la mer Ionienne. — Défaite d'une flotte turco-égyptienne par une escadre anglo-franco-russe (1827).

Navarre

NAVARRÉ, anc. royaume du S.-O. de la France et du N. de l'Espagne. La *Basse Navarre* ou *Navarre française* est comprise dans le dép. des Pyrénées-Atlantiques. La *Navarre espagnole* couvre 10 421 km², compte 486 000 h. et a pour capitale *Pampelune*. — La Navarre est rattachée en 1589 à la France par Henri III de Navarre, devenu roi de France (Henri IV).

NAVAS DE TOLOSA (Las), bourg d'Espagne. — Victoire des rois d'Aragon, de Castille et de Navarre sur les musulmans (1212).

NAVET n. m. (lat. *napus*). Plante potagère à racine comestible. || Sa racine. || *Fam.* Œuvre littéraire ou artistique sans valeur et sans intérêt.

NAVETTE n. f. (dimin. de *nef*). Instrument de tisserand pour faire passer les fils de la trame entre les fils de la chaîne d'une étoffe. || Pièce de la machine à coudre qui renferme la canette. || Véhicule à court parcours et à trajet répété. ● *Faire la navette*, aller et venir de façon continue. || *Navette spatiale*, véhicule spatial récupérable, conçu pour effectuer de nombreux vols en orbite autour de la Terre.

NAVETTE n. f. (de *navet*). Plante voisine du colza, dont les graines fournissent une huile.

NAVIGABILITÉ n. f. État d'une rivière navigable. || État d'un navire pouvant tenir la mer, d'un avion pouvant voler.

NAVIGABLE adj. Où l'on peut naviguer.

NAVIGANT, E adj. et n. Qui navigue. ● *Personnel navigant*, personnel appartenant aux équipages des avions.

NAVIGATEUR n. m. *Litt.* Marin. || Membre de l'équipage d'un navire ou d'un avion, chargé de déterminer la route à suivre.

NAVIGATION n. f. Action de conduire d'un point à un autre un véhicule maritime, aérien ou spatial et d'en déterminer la position à chaque instant.

NAVIGUER v. i. (lat. *navigare*). Voyager sur l'eau ou dans les airs. || *Faire suivre* à un navire ou à un avion une route déterminée. || *Se comporter à la mer*. ● *Savoir naviguer*, savoir éviter les obstacles.

NAVIRE n. m. (lat. *navigium*). Bâtiment ponté, d'assez fort tonnage, et destiné à la navigation en pleine mer.

NAVIRE-CITERNE n. m. (pl. *navires-citernes*). Navire dont les cales constituent ou contiennent des citernes pour le transport des cargaisons liquides en vrac.

NAVIRE-HÔPITAL n. m. (pl. *navires-hôpitaux*). Paquebot aménagé pour le transport des malades et des blessés.

NAVRANT, E adj. Qui cause une vive affliction. || Lamentable.

NAVRE v. t. (anc. fr. *nafrer*, blesser; de l'anc. scand.). Causer une grande peine, une vive affliction.

NAZARÉEN, ENNE adj. et n. De Nazareth. || Nom donné par les Juifs à Jésus et aux premiers chrétiens.

NAZARETH, v. d'Israël, en Galilée. — Jésus y vit avec sa famille jusqu'à son baptême.

NAZCA, culture indienne du S. du Pérou (I^{er}-VIII^e s.).

NAZI, E adj. et n. (mot all.). Syn. de NATIONAL-SOCIALISTE.

NAZISME n. m. Syn. de NATIONAL-SOCIALISME.

N.B. Abrév. de NOTA BENE.

N'DJAMENA, anc. *Fort-Lamy*, cap. du Tchad, sur le Chari; 200 000 h.

NDOLA, v. de Zambie; 282 000 h. Cuivre.

NDZOUANI, anc. *Anjouan*, l'une des îles des Comores.

NE adv. (lat. *non*). Indique une négation dans le groupe verbal, ordinairement accompagné des mots *pas*, *point*, *rien*, *aucun*, etc.

NÉ, E adj. (de *naître*). De naissance. ● *Bien né*, d'une famille honorable.

NEANDERTAL (homme de), représentant d'une population qui vivait en Europe et au Proche-Orient entre — 80 000 et — 35 000 ans. (Du nom d'une grotte près de Düsseldorf.)

NÉANMOINS adv. (de *néant* et *moins*). Marque une opposition; pourtant.

NÉANT n. m. (lat. pop. *ne gentem*, personne). Défaut d'existence; ce qui n'existe point. || Ce qui s'oppose à l'être.

● *Tirer du néant, créer*. || *Tirer qqn du néant*, l'élever d'une situation très humble à une position honorable.

NEBRASKA, État des États-Unis; 200 350 km²; 1 570 000 h. Cap. *Lincoln*.

NÉBULEUSE n. f. (de [*étoile*] *nébuleuse*). Amas peu homogène de qqch. || *Astron.* Nuage concentré de matière interstellaire.

NÉBULEUX, EUSE adj. (lat. *nebulosus*, de *nebula*, nuage). Obscurci par les nuages. || *Vague, confus*.

NÉBULISER v. t. Projeter un liquide en fines gouttelettes à l'aide d'un appareil appelé *nébuliseur* qui pulvérise ce liquide.

NÉBULOSITÉ n. f. Obscurcissement léger. || Rapport entre la surface du ciel couverte par les nuages et la surface totale au-dessus d'un lieu.

NÉCESSAIRE adj. (lat. *necessarius*). Dont on a absolument besoin pour que qqch soit obtenu, indispensable. || *Se dit de qqn dont l'absence est nuisible*. || Qui arrive infailliblement.

NÉCESSAIRE n. m. Ce qui est indispensable pour les besoins de la vie. || Ce qui est essentiel, important. || Boîte, sac, mal-

lette, etc., qui renferme divers objets utiles ou commodes.

NÉCESSAIREMENT adv. Absolument, forcément. || Par une conséquence rigoureuse.

NÉCESSITÉ n. f. (lat. *necessitas*). Caractère de ce qui est nécessaire; chose, condition ou moyen nécessaire.

NÉCESSITER v. t. Rendre nécessaire, exiger, réclamer.

NÉCESSITEUX, EUSE adj. et n. Qui manque des choses nécessaires à la vie, indigent.

NÉCHAO, nom de deux pharaons, dont NÉCHAO II († 594 av. J.-C.), roi d'Égypte (609-594 av. J.-C.). Vaincu à Karkemish (605) par Nabuchodonosor, il renonce à la Palestine et à la Syrie.

NECKAR (le), riv. d'Allemagne, affl. du Rhin (r. dr.) à Mannheim; 371 km.

NECKER (Jacques), financier et homme politique français d'origine suisse (1732-1804). Directeur général des Finances, il tente de réaliser des réformes, puis décide la réunion des états généraux. Son renvoi (11 juill. 1789) déclenche les troubles du 14 juillet 1789.

NEC PLUS ULTRA [nekpluzyltra] loc. adj. et n. m. (mots lat. signif. *rien au-delà*). Se dit de qqch dont la valeur ne saurait être dépassée.

NÉCROLOGIE n. f. (gr. *nekros*, mort). Liste des personnes mortes dans un certain espace de temps. || Écrit consacré à un défunt, mort récemment.

NÉCROLOGIQUE adj. Relatif à la nécrologie.

NÉCROMANCIE n. f. (gr. *nekros*, mort, et *manteia*, prédiction). Évocation des morts pour connaître l'avenir ou une chose cachée.

NÉCROPOLE n. f. (gr. *nekropolis*, de *nekros*, mort, et *polis*, ville). Vastes lieux de sépultures dans l'Antiquité. || *Litt.* Grand cimetière.

NÉCROSE n. f. (gr. *nekrosis*, mortification). Altération, gangrène d'un tissu organique.

NÉCROSER v. t. Produire la nécrose de. ● *Se nécroser* v. pr. Être atteint de nécrose.

NECTAIRE n. m. Glande produisant le nectar, habituellement placée à l'intérieur d'une fleur.

NECTAR n. m. (lat. *nectar*; du gr.). *Litt.* Vin excellent, liqueur exquise. || *Antiq.* gr. Breuvage des dieux. || *Bot.* Liqueur sucrée sécrétée par les nectaires des fleurs.

NECTARINE n. f. (de *nectar*). Pêche à peau lisse dont le noyau n'adhère pas à la chair.

NÉERLANDAIS, E adj. et n. Des Pays-Bas.

NÉERLANDAIS n. m. Langue parlée aux Pays-Bas et dans le nord de la Belgique.

NEERWINDEN, anc. comm. de Belgique (Brabant). — Le maréchal de Luxembourg y bat Guillaume d'Orange en 1693. Le prince de Cobourg y bat Dumouriez en 1793.

NEF n. f. (lat. *navis*). Grand navire à voiles, au Moyen Âge. || Partie d'une église qui s'étend depuis le chœur jusqu'à la façade principale.

NEFASTE adj. (lat. *nefastus*). Qui entraîne la mort, la ruine; fatal, dangereux.

NEFERTITI, reine d'Égypte, épouse d'Aménophis IV (XIV^e s. av. J.-C.).

NÉFLE n. f. (bas lat. *nespila*; du gr.). Fruit comestible du néflier. ● *Des nêfles!* (Fam.), interj. ayant la valeur d'un refus.

NÉFLIER n. m. Arbrisseau, épineux à l'état sauvage, dont le fruit est la nêfle.

NEFOUD → NUFUD.

NÉGATEUR, TRICE adj. et n. *Litt.* Qui a l'habitude de nier.

NÉGATIF, IVE adj. (lat. *negare*, nier). Qui marque le refus. || Dépourvu d'éléments constructifs, inefficace. || Se dit de tout ce qui peut être considéré comme inverse. ● *Nombre négatif*, nombre obtenu en affectant du signe — le nombre positif de même valeur absolue.

NÉGATIF n. m. Image photographique sur film, où la valeur des tons est inversée.

NÉGATION n. f. Action de nier. || Adverbe ou conjonction qui sert à nier, comme *ne, non, pas*, etc.

NÉGATIVE n. f. Répondre par la négative, répondre par un refus.

NÉGATIVEMENT adv. De façon négative.

NÉGATIVISME n. m. Attitude caractérisée par le refus de tout, érigé en système.

NÉGATIVITÉ n. f. Caractère de ce qui est négatif.

NÉGLIGÉ n. m. Absence de recherche, laisser-aller. || Léger vêtement d'intérieur.

NÉGLIGEABLE adj. Qui peut être négligé. ● *Quantité négligeable*, se dit de qqch dont on peut ne pas tenir compte.

NÉGLIGENCE adv. Avec négligence.

NÉGLIGENCE n. f. (lat. *negligentia*). Manque de soin, d'application, d'exactitude, laisser-aller. || Faute légère, manque de précision.

NÉGLIGENT, E adj. et n. (lat. *negligens*). Qui montre de la négligence.

NÉGLIGER v. t. (lat. *negligere*) [conj. 1]. Laisser de côté, omettre de faire. || Laisser sans soins, ne pas cultiver. || Traiter sans attention, délaisser. ♦ *se négliger* v. pr. Ne plus prendre soin de sa personne.

NÉGOCE n. m. (lat. *negotium*, affaire). *Litt.* Commerce important.

NÉGOCIABLE adj. Qui peut être négocié.

NÉGOCIANT, E n. Personne qui fait le commerce en gros.

NÉGOCIATEUR, TRICE n. Agent diplomatique; intermédiaire dans une affaire.

NÉGOCIATION n. f. Pourparlers en vue d'un accord. || Transmission des titres, des effets de commerce.

NÉGOCIER v. t. (lat. *negotari*, faire du commerce). Traiter, discuter pour arriver à un accord. || Monnayer un effet de commerce, une valeur. ● *Négocier un virage* (Fam.), manœuvrer pour bien exécuter un virage à grande vitesse.

NÈGRE adj. Qui appartient à la race noire. ● *Art nègre*, art négro-africain considéré comme source d'inspiration, au XX^e s., de certains courants de l'art occidental (fauvisme, cubisme, expressionnisme, etc.). || *Motion nègre blanc*, motion rédigée en termes ambigus.

NÈGRE, NÈGRESSE n. (esp. *negro*; du lat. *niger*, noir). Personne appartenant à la race noire (mot pejor., remplacé par NOIR). || Fam. Personne qui prépare ou rédige un travail littéraire, scientifique ou artistique pour autrui. ● *Travailler comme un nègre* (Fam.), travailler très durement, sans relâche.

NÈGREPONT → EUBÉE.

NÉGRIER adj. et n. m. Se disait d'un bâtiment, d'une personne qui se livrait à la traite des Noirs.

NÉGRILLON, ONNE n. *Pejor.* Enfant de race noire.

NÉGRITOS, Mélando-Indonésiens que les populations malaises ont refoulés dans les montagnes des Philippines.

NÉGRITUDE n. f. Appartenance à la race noire; ensemble des valeurs culturelles et spirituelles du monde noir.

NEGRO (*rio*), riv. de l'Amérique du Sud, affl. de l'Amazone (r. g.); 2 000 km.

NÉGRO-AFRICAIN, E adj. Relatif aux Noirs d'Afrique.

NÉGROÏDE adj. et n. Qui tient de la race noire.

NEGROS, île des Philippines, au N.-O. de Mindanao; 1832 000 h.

NEGRO SPIRITUAL [negrospiritwol] n. m. (mot amér.) [pl. *negro spirituals*]. Chant religieux des Noirs d'Amérique, d'inspiration chrétienne, en langue américaine.

NÉGUEV, région désertique du S. d'Israël, débouchant sur le golfe d'Aqaba. Cultures irriguées.

NÉGUS [-gys] n. m. (mot éthiopien). Titre des souverains d'Éthiopie.

NÉHÉMIE, restaurateur, avec Esdras, de Jérusalem et de la communauté juive après l'Exil (V^e s. av. J.-C.).

NEHRU (Jawaharlāl), homme d'État indien (1889-1964). Premier ministre de l'Inde de 1947 à 1964, il a été l'un des champions du neutralisme.

NEIGE n. f. (de *neiger*). Eau congelée qui tombe en flocons blancs légers. || Arg. Cocaine. ● *Blanc comme neige*, très blanc; innocent. || *Neige carbonique*, gaz carbonique solidifié. || *Ceufs à la neige*, blancs d'œufs battus, aromatisés et servis sur une crème liquide.

NEIGE (*crêt de la*), point culminant du Jura (Ain); 1718 m.

NEIGER v. impers. (lat. pop. *nivicare*, de *nix*, *nivis*, neige) [conj. 1]. Tomber, en parlant de la neige.

NEIGES (*piton des*), point culminant de l'île de la Réunion; 3 069 m.

NEIGEX, EUSE adj. Couvert de neige. ● *Temps neigex*, état de l'atmosphère, caractérisé par des chutes de neige.

NEISSE, riv. de l'Europe centrale, née en Tchécoslovaquie, qui sert de frontière entre l'Allemagne et la Pologne, avant de rejoindre l'Oder (r. g.); 256 km.

NEKRASSOV (Nikolai Alekseïevitch), poète et publiciste russe (1821-1877).

NELLIGAN (Émile), écrivain canadien d'expression française (1879-1941), auteur de poèmes (*le Vaisseau d'or*).

NELSON (Horatio, *vicomte*), amiral britannique (1758-1805). Il remporta sur les Français les victoires d'Aboukir (1798) et de Trafalgar.

NEMANJIĆ, dynastie serbe (→ ÉTIENNE).

NEMOURS, ch.-l. de c. de Seine-et-Marne, sur le Loing; 11 676 h.

NÉNUPHAR n. m. (de l'ar.). Plante aquatique souvent cultivée dans les pièces d'eau pour ses larges feuilles flottantes et pour ses fleurs à pétales blancs, jaunes ou rouges.

NÉO-CALÉDONIEN, ENNE adj. et n. De la Nouvelle-Calédonie.

NÉOCAPITALISME n. m. Forme contemporaine du capitalisme, caractérisée notamment par la prédominance des très grandes entreprises et des sociétés anonymes et par l'émergence d'une classe de dirigeants qui ne s'appuie plus sur la propriété du capital.

NÉOCLASSICISME n. m. Tendance qui retourne à un certain classicisme.

NÉOCLASSIQUE adj. Qui appartient au néoclassicisme.

NÉOCOLONIALISME n. m. Forme nouvelle de colonialisme, visant à la domination économique des pays sous-développés.

NÉOCOLONIALISTE adj. et n. Qui appartient au néocolonialisme.

NÉOFORMATION n. f. Formation de

néoformation

tissu nouveau, de tumeur, chez un être vivant.

NÉOGREC, NÉOGRECQUE adj. Qui concerne la Grèce moderne.

NÉO-HÉBRIDAIS, E adj. et n. Des Nouvelles-Hébrides.

NÉOLITHIQUE n. m. et adj. (gr. *neos*, nouveau, et *lithos*, pierre). Phase du développement technique des sociétés préhistoriques (pierre polie, céramique), correspondant à leur accession à une économie productive (agriculture, élevage).

NÉOLOGIE n. f. Processus de la formation de nouveaux mots.

NÉOLOGISME n. m. (gr. *neos*, nouveau, et *logos*, discours, parole). Mot de création récente, ou acception nouvelle d'un mot existant déjà dans la langue.

NÉOMYCINE n. f. Antibiotique polyvalent.

NÉON n. m. (mot angl.; du gr. *neon*, nouveau). Gaz rare de l'atmosphère (Ne) employé dans l'éclairage par tubes luminescents à lumière rouge.

NÉONATAL, E, ALS adj. Relatif au nouveau-né.

NÉOPHYTE n. (gr. *neos*, nouveau, et *phuein*, faire naître). Dans l'Église ancienne, nouveau baptisé. || Adeptes d'une doctrine, d'un parti.

NÉOPLASME n. m. (gr. *neos*, nouveau, et *plasma*, ouvrage façonné). Tissu nouvellement formé dans l'organisme, en particulier tumeur.

NÉOPLATONISME n. m. Courant philosophique né avec Plotin (III^e s.).

NÉOPRÈNE n. m. (nom déposé). Caoutchouc synthétique thermoplastique.

NÉORÉALISME n. m. École cinématographique italienne qui, après 1945, a décrit la réalité quotidienne la plus humble.

NÉORÉALISTE adj. et n. Relatif au néoréalisme.

NÉO-ZÉLANDAIS, E adj. et n. De la Nouvelle-Zélande.

NEP, nouvelle politique économique, plus libérale, établie en U.R.S.S. de 1921 à 1928.

NÉPAL, État de l'Himalaya, entre la Chine et l'Inde; 140 000 km²; 18 700 000 h. Cap. Katmandou. — Les Gurkhās, qui ont unifié le pays (XVII^e s.), sont battus par les Britanniques qui s'installent à Katmandou (1816), et qu'ils aident à écraser les cipayes (1857). Le pays devient indépendant (1923).

NÉPALAIS, E adj. et n. Du Népal.

NEPER (John) → NAPIER.

NÉPHRITE n. f. (gr. *nephros*, rein). Maladie inflammatoire du rein.

NÉPHROLOGIE n. f. (gr. *nephros*, rein, et *logos*, science). Étude des reins, de leur physiologie et de leurs maladies.

NEPOS (Cornelius) → CORNELIUS NEPOS.

NÉPOTISME n. m. (it. *nepotismo*; du lat. *nepos*, neveu). Attitude de certains papes qui accordaient des faveurs particulières à leurs parents. || Abus qu'un homme en place fait de son crédit en faveur de sa famille.

NEPTUNE, dieu romain de la Mer.

NEPTUNE, planète située au-delà d'Uranus, découverte en 1846 par l'astronome allemand Galle, grâce aux calculs de Le Verrier. Son diamètre équatorial vaut 49 500 km. Huit satellites connus; entourée d'anneaux de matière.

NEPTUNIUM n. m. (de la planète Neptune). Métal (Np), radioactif.

NÉRAC, ch.-l. d'arr. de Lot-et-Garonne, sur la Baïse; 7 268 h. Château.

NÉRÉIDE n. f. (gr. *neréis*, nymphe de la mer). Ver marin vivant dans la vase ou sur les rochers des côtes de l'Europe occidentale.

NERF n. m. (lat. *nervus*, ligament). Chacun des organes, ayant la forme d'un cordon blanchâtre, qui servent de conducteurs des influx nerveux de la sensibilité et de la motricité. || Force, vigueur. || Fam. Tendon des muscles. ● Le *nerf de la guerre*, l'argent. ◆ pl. Système nerveux, psychisme. ● Avoir ses nerfs, avoir les nerfs en boule, en pelote, être dans un état d'agacement. || Donner, taper, porter sur les nerfs (Fam.), agacer, mettre dans un état de surexcitation désagréable. || Être, vivre sur les nerfs, continuer son travail par le seul effort de la volonté. || Guerre des nerfs, nom donné à une période de forte tension entre des nations ou des coalitions adverses. || Paquet de nerfs (Fam.), personne très irritable, agitée. || Passer ses nerfs sur qqn, manifester contre lui une irritation dont il n'est pas la cause.

NÉRI (saint Philippe) → PHILIPPE NÉRI.

NÉRON (37-68 apr. J.-C.), empereur romain (54-68), fils de Domitius Ahenobarbus et d'Agrippine. Adopté par Claude, il lui succède, fait mourir Britannicus, Agrippine et sa femme Octavie, et règne en despote.

NERUDA (Pablo), poète chilien (1904-1973), d'inspiration sociale et révolutionnaire (*le Chant général*).

NERVA (26-98), empereur romain (96-98), fondateur de la dynastie des Antonins. Il adopte Trajan (97).

NERVAL (Gérard DE), écrivain français (1808-1855), auteur de nouvelles (*les Filles du feu*), de sonnets (*les Chimères*) et d'un roman (*Aurélia*).

NERVATION n. f. Disposition des nervures d'une feuille, d'une aile d'insecte.

NERVEUSEMENT adv. De façon nerveuse.

NERVEUX, EUSE adj. et n. (lat. *nervosus*, vigoureux). Qui est facilement irritable, qui souffre de troubles psychiques.

◆ adj. Qui appartient aux nerfs, au cerveau. || Qui a de la force, qui répond à une demande d'effort. || Ferme et concis, ou bien rapide, vibrant. ● Centre nerveux, groupe de neurones (substance grise du système nerveux) siège d'une fonction nerveuse déterminée. || Système nerveux, ensemble des nerfs, ganglions et centres nerveux qui assurent la commande et la coordination des fonctions vitales et la réception des messages sensoriels.

NERVI n. m. (mot prov.). Homme de main, tueur.

NERVI (Pier Luigi), architecte italien (1891-1979). Utilisateur du béton et du métal, il a notamment construit le palais de l'Unesco à Paris.

NERVOUSITÉ n. f. Irritabilité, tension intérieure, émotivité.

NERVURE n. f. (de *nerf*). Ligne saillante sur une surface. || Moulure des voûtes gothiques. || Filet creux, souvent ramifié et saillant, sur le limbe d'une feuille, par où est transportée la sève.

Nesle (*hôtel et tour de*), anc. monuments de Paris bâtis au XIII^e s. sur la rive gauche de la Seine, à l'emplacement de l'actuel institut de France.

NESS (*loch*), lac d'Écosse, au S.-O. d'Inverness.

NESSERODE (Karl Robert VON), diplomate russe (1780-1862). Il dirige la politique extérieure russe de 1816 à 1856.

NESSOS ou **NESSUS**. Myth. gr. Centaure qui est tué par Héraclès, à qui il lègue sa tunique empoisonnée.

N'EST-CE PAS adv. interr. Introduit une phrase interrogative avec une valeur insistante, ou appelle l'approbation de l'interlocuteur.

NESTOR, personnage de l'Iliade, sage conseiller.

NESTORIUS (v. 380-451), patriarche de Constantinople (428-431), hérésiarque, déposé par le concile d'Éphèse en 431.

NET, NETTE adj. (lat. *nitidus*, brillant). Propre, sans tache. || Bien marqué, bien distinct. || Qui ne prête à aucun doute. || Dont on a déduit tout élément étranger. (Contr. BRUT.) ● Avoir les mains nettes, la conscience nette, être irréprochable. || En avoir le cœur net, s'assurer entièrement de la vérité d'un fait. || Faire place nette, débarrasser un endroit de tout ce qui gêne. || Net de, exempt de, non susceptible de. || Vue nette, vue qui distingue bien les objets. ◆ adj. inv. Au tennis, au ping-pong, syn. de LET. ◆ adv. Brutalement, tout d'un coup. || Franchement.

NET n. m. Mettre au net, faire une copie correcte.

NETO (Agostinho), homme d'État angolais (1922-1979).

NETTEMENT adv. D'une manière nette, claire, incontestable.

NETTETÉ n. f. Qualité de ce qui est net.

NETTOIEMENT n. m. Opération consistant à nettoyer, spécialement en parlant des rues.

NETTOYAGE n. m. Action de nettoyer. ● Nettoyage par le vide, élimination énergétique de ce qui encombre.

NETTOYANT n. m. Produit de nettoyage.

NETTOYER v. t. (anc. fr. *neier*; du lat. *nitidare*, purifier, avec l'infl. de *net*) [conj. 2]. Rendre propre en débarrassant de ce qui salit, encombre. || Débarrasser un lieu de gens dangereux, d'ennemis. || Fam. Ruiner, dépouiller. || Fam. Provoquer une fatigue, un abattement laissant sans réaction.

NETZAHUALCÓYOTL, banlieue de Mexico; env. 1 million d'h.

NEUCHÂTEL, en all. **Neuenburg**, v. de Suisse, ch.-l. du cant. de Neuchâtel, sur le lac de Neuchâtel; 33 000 h. — Le cant. couvre 797 km² et compte 169 000 h.

NEUCHÂTEL (lac de), lac de Suisse, au pied du Jura; 218 km².

NEUF adj. num. et n. m. inv. (lat. *novem*). Nombre qui suit huit dans la série naturelle des entiers. || Neuvième (après le n.) : Charles neuf. ● Preuve par neuf, méthode de contrôle d'une multiplication.

NEUF, NEUVE adj. (lat. *novus*, nouveau). Fait depuis peu et qui n'a pas ou presque pas servi. || Qui n'a pas encore été dit, traité. || Qui a la force, la fraîcheur, l'inexpérience de la jeunesse.

NEUF n. m. Ce qui est neuf. ● À neuf, de façon à apparaître comme neuf. || De neuf, avec des choses neuves.

NEUFCHÂTEAU, ch.-l. d'arr. des Vosges, sur la Meuse; 9 086 h.

NEUILLY-SUR-MARNE, ch.-l. de c. de la Seine-Saint-Denis, à l'E. de Paris; 31 195 h.

NEUILLY-SUR-SEINE, ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine; 64 450 h.

NEUMANN (Johann Balthasar), architecte allemand (1687-1753), maître du baroque.

Voir illustration p. 614

NEURASTHÉNIE n. f. (gr. *neuron*, nerf, et *astheneia*, manque de force). État d'abattement et de tristesse.

NEURASTHÉNIQUE adj. et n. Relatif à la neurasthénie; atteint de neurasthénie.

NEUROBIOLOGIE n. f. Discipline biologique qui étudie le système nerveux.

NEUROCHIMIE n. f. Étude des phénomènes biochimiques à l'intérieur du système nerveux.

NEUROCHIMIQUE adj. Relatif à la neurochimie.

NEUROCHIRURGIE n. f. Chirurgie du système nerveux.

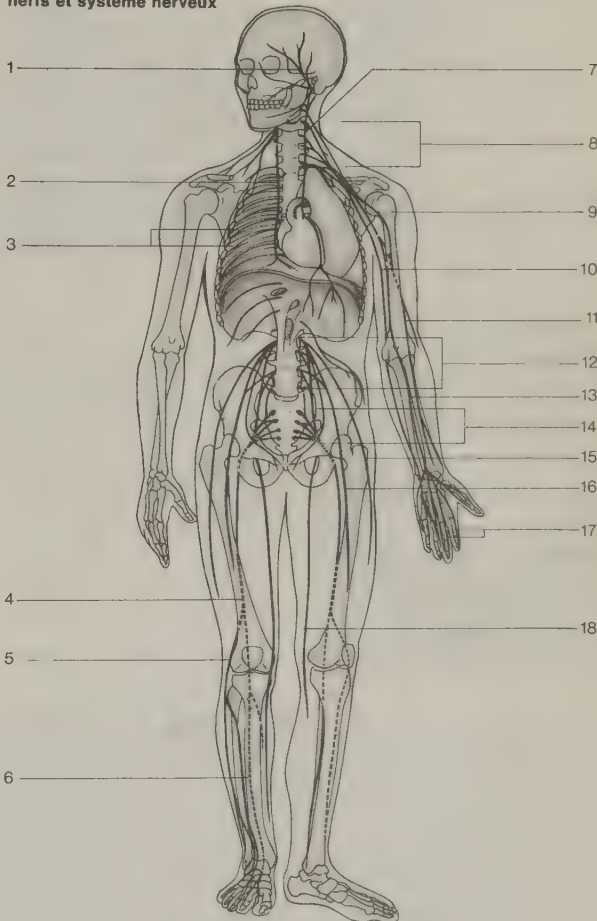
NEUROLEPTIQUE adj. et n. m. Se dit

d'une classe de psychotropes caractérisée par son action réductrice des psychoses.

NEUROLOGIE n. f. (gr. *neuron*, nerf, et *logos*, science). Science qui traite du système nerveux. || Spécialité médicale qui s'occupe des maladies du système nerveux.

NEUROLOGIQUE adj. Relatif à la neurologie.

nerfs et système nerveux



Principaux nerfs du système nerveux humain. (N.B. : le mot «nerf» a été abrégé en «N.»).

1. N. facial; 2. N. phrénique droit; 3. N. intercostaux; 4. N. sciatique poplité externe; 5. N. grand sciatique; 6. N. tibial postérieur; 7. N. pneumogastrique gauche; 8. Plexus cervical; 9. N. musculocutané; 10. N. cubital; 11. N. radial; 12. Plexus lombaire; 13. N. médian; 14. Plexus sacré; 15. N. fémoro-cutané; 16. N. crural; 17. N. digitaux; 18. Obturateur.

Johann Balthasar
Neumann :
l'église de
Vierzehnheiligen
(Allemagne)
[1743-1772].
[Babey-Ziolo]



Sir Isaac Newton.
Détail d'un portrait
d'après G. Kneller.
(Académie des sciences,
Paris.)
[Lauros-Giraudon]



NEUROLOGISTE ou **NEUROLOGUE** n. Spécialiste de neurologie.

NEUROMÉDiateur n. m. → NEURO-TRANSMETTEUR.

NEURONE n. m. (gr. *neuron*, nerf). Cellule nerveuse qui, après la naissance, ne peut plus se diviser.

NEUROPHYSIOLOGIE n. f. Physiologie du système nerveux.

NEUROPSYCHIATRIE [-kja]- n. f. Spécialité médicale qui regroupe la neurologie et la psychiatrie.

NEUROPSYCHOLOGIE [-ko-] n. f. Étude des relations entre les fonctions supérieures et les structures cérébrales.

NEUROTRANSMETTEUR ou **NEUROMÉDiateur** n. m. Médiateur chimique élaboré au niveau d'une synapse et

qui assure la transmission de l'influx nerveux.

NEUROVÉGÉTATIF, IVE adj. Se dit du système nerveux qui règle la vie végétative, formé de ganglions et de nerfs et relié à l'axe cérébro-spinal, qui contient les centres réflexes.

NEUSIEDL (lac), en hongr. *Fertő*, lac de l'Europe centrale, aux confins de l'Autriche et de la Hongrie; 200 km².

NEUSTRIE, l'un des royaumes mérovingiens, constitué lors du partage de 561. Elle comprend les pays situés entre la Loire, la Bretagne, la Manche et la Meuse.

NEUTRALISANT, E adj. Qui neutralise, propre à neutraliser.

NEUTRALISATION n. f. Action de neutraliser, de se neutraliser.

NEUTRALISER v. t. Déclarer neutre, en parlant d'un territoire, d'un bâtiment, d'un personnel, etc. || Empêcher d'agir, annihiler par une action contraire. || Arrêter le trafic sur une portion de route, de voie ferrée. ♦ se neutraliser v. pr. S'annuler, s'équilibrer.

NEUTRALISME n. m. Doctrine impliquant le refus de s'intégrer à l'un des grands blocs politiques et idéologiques du monde.

NEUTRALISTE adj. et n. Partisan du neutralisme.

NEUTRALITÉ n. f. État de celui qui reste neutre, de ce qui est neutre. || Situation d'un État qui demeure à l'écart d'un conflit international.

NEUTRE adj. et n. (lat. *neuter*, ni l'un ni l'autre). Qui ne prend pas parti entre des puissances belligérantes, entre des per-

sonnes opposées. || Se dit d'une région, d'un État dont les puissances reconnaissent la neutralité et s'engagent à respecter le territoire en cas de guerre, ainsi que des ressortissants de cet État. ♦ adj. Se dit de ce qui est objectif, de ce qui n'est pas partisan, partial. || Se dit de ce qui est sans éclat. || Se dit de noms ou de mots qui n'ont les caractéristiques ni du masculin ni du féminin. || *Chim.* Qui n'est ni acide ni basique. || *Phys.* Se dit des corps qui ne présentent aucune électrisation, des conducteurs qui ne sont le siège d'aucun courant. ♦ n. m. *Ling.* Le genre neutre.

NEUTRON n. m. (de *neutre* et [*électr*on]). Particule électriquement neutre, constituant, avec les protons, les noyaux des atomes. ♦ *Bombe à neutrons*, charge thermonucléaire dont le rayonnement de neutrons a été augmenté et les effets de souffle, de chaleur et de radioactivité réduits.

NEUVAIN n. f. Suite d'exercices de piété que l'on fait pendant neuf jours consécutifs.

NEUVIÈME adj. ord. et n. Qui occupe le rang marqué par le numéro neuf. || Qui se trouve neuf fois dans le tout.

NEUVIÈMEMENT adv. En neuvième lieu.

NEVA (la), fl. de Russie, qui passe à Leningrad; 74 km.

NEVADA (sierra), massif du S. de l'Espagne; 3 481 m au *Mulhacén*.

NEVADA (sierra), chaîne de montagnes de l'O. des États-Unis (Californie); 4 418 m au *mont Whitney*.

NEVADA, État des États-Unis, dans les Rocheuses; 286 352 km²; 799 200 h. Cap. *Carson City*.

NE VARIETUR [nevarjetur] loc. adv. et adj. (mots lat. signif. *afin qu'il n'y soit rien changé*). Se dit d'une édition, d'un acte juridique dans leur forme définitive.

NÉVÉ n. m. (mot valaisan). Dans la zone des neiges persistantes, amas de neige en cours de transformation en glace, et qui donne naissance à un glacier. || Plaque de neige persistant en été.

NEVERS, anc. cap. du Nivernais, ch.-l. du dép. de la Nièvre, sur la Loire; 44 777 h. Cathédrale des *X^e-XV^e s.*; église Saint-Étienne. Centre commercial et industriel.

NEVEU n. m. (lat. *nepos*). Fils du frère ou de la sœur. ♦ *Neveu à la mode de Bretagne*, enfant d'un cousin germain ou d'une cousine germaine.

NEVIS → SAINT KITTS-NEVIS.

NÉVRALGIE n. f. (gr. *neuron*, nerf, et *algos*, douleur). Douleur vive ressentie sur le trajet d'un nerf.

NÉVRALGIQUE adj. Relatif à la névralgie. ♦ *Centre, point névralgique*, point sensible.

NÉVRITE n. f. Lésion inflammatoire d'un nerf.

NÉVROPATHE adj. et n. Qui est atteint de troubles psychiques (vx).

NÉVROPTÈRE n. m. (gr. *neuron*, nerf, et *pteron*, aile). Insecte à métamorphoses complètes, pourvu de quatre ailes à nombreuses nervures.

NÉVROSE n. f. Troubles psychiques persistants dont le sujet est conscient.

NÉVROSÉ, **E** adj. et n. Atteint de névrose.

NEWARK, port des États-Unis (New Jersey), sur la baie de Newark; 329 000 h.

NEWCASTLE, port d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud); 410 000 h. Sidérurgie.

NEWCASTLE-UPON-TYNE, port du N.-E. de l'Angleterre, sur la Tyne; 192 000 h. Constructions navales.

New Deal, nom donné aux réformes mises en œuvre par Roosevelt aux États-Unis, à partir de 1933.

NEW DELHI, cap. de l'Inde, englobée dans l'espace urbain de Delhi; 272 000 h.

NEW HAMPSHIRE, État des États-Unis, en Nouvelle-Angleterre; 24 032 km²; 921 000 h. Cap. Concord.

NEW HAVEN, port des États-Unis (Connecticut); 126 000 h. Université Yale.

NEWHAVEN, port et station balnéaire de Grande-Bretagne (Sussex), sur la Manche; 10 000 h.

NEW JERSEY, État des États-Unis (Atlantique); 20 196 km²; 7 364 000 h. Cap. Trenton. V. princ. Newark.

NEW-LOOK [njuluk] n. m. et adj. inv. (mot amér.). Nouvel aspect d'une situation politique, économique, sociale, etc.

NEWMAN (John, cardinal), théologien britannique (1801-1890). Après avoir tenté de rénover l'Église anglicane, il se convertit au catholicisme.

NEWTON [njuɪtɒn] n. m. (de Newton). Unité de mesure de force (symbole : N).

NEWTON (sir Isaac), physicien, mathématicien et astronome anglais (1642-1727). Il découvre les lois de l'attraction universelle (1687). En même temps que Leibniz, il trouve les bases du calcul infinitésimal.

NEW WINDSOR → WINDSOR.

NEW YORK, État des États-Unis (Atlantique); 127 189 km²; 17 557 000 h. Cap. Albany. V. princ. New York, Buffalo, Rochester.

NEW YORK, v. des États-Unis (État de New York), sur l'Atlantique, à l'embouchure de l'Hudson; 7 071 000 h. (plus de 16 millions d'h. pour le Grand New York). Nœud de communications, métropole financière (Wall Street), culturelle et industrielle. — Hollandaise en 1626, la colonie de la Nouvelle-Amsterdam

devient New York quand elle passe aux Anglais en 1664. Siège de l'O.N.U. depuis 1946.

NEW-YORKAIS, **E** adj. et n. De New York.

NEXO (Martin Andersen), écrivain danois (1869-1954), auteur de romans (*Pelle le Conquérant*).

NEY (Michel), maréchal de France (1769-1815). Il s'illustre pendant la campagne de Russie. Nommé pair de France par Louis XVIII, il se rallie à Napoléon durant les Cent-Jours; il est fusillé lors de la seconde Restauration.

NEZ n. m. (lat. *nasus*). Partie saillante du visage entre la bouche et le front, et qui est l'organe de l'odorat. || Odorat. || Tout le visage. || Avant d'un navire, d'un avion, d'une fusée. || Géogr. Cap, promontoire.

● *Au nez de qqn*, devant lui, sans se cacher. || *Avoir le nez fin*, avoir de la prévoyance. || *Avoir qqn dans le nez* (fam.), lui en vouloir. || *Avoir un verre dans le nez* (fam.), être ivre. || *À vue de nez* (fam.), approximativement. || *Mettre, fourrer le nez dans*, se mêler indiscrètement de. || *Mener qqn par le bout du nez*, lui faire faire tout ce qu'on veut. || *Mettre le nez dehors*, sortir. || *Montrer le bout du nez* (fam.), dévoiler ses intentions. || *Passer sous le nez de qqn*, lui échapper. || *Pied de nez*, geste de moquerie que l'on fait en appuyant sur l'extrémité du nez le bout du pouce d'une main tenue ouverte et les doigts écartés. || *Regarder qqn sous le nez*, curieusement et de très près. || *Se casser le nez* (fam.), trouver porte close; échouer. || *Se trouver nez à nez*, face à face. || *Sur le nez*, se dit d'un navire trop chargé de l'avant.

NGAN-CHAN → ANSHAN.

NGAN-HOUËI → ANHUI.

NGAZIDJA, anc. Grande Comore, l'une des îles des Comores.

NGÔ DINH DIÊM, homme d'État vietnamien (1901-1963). Président de la république du Viêt-nam du Sud à partir de 1955, il établit un régime autoritaire.

NHA TRANG, port du Viêt-nam; 216 000 h.

NI conj. (lat. *neq*). S'emploie comme coordination (addition ou alternative) dans les phrases négatives.

NIABLE adj. Qui peut être nié.

NIAGARA (le), riv. de l'Amérique du Nord, séparant le Canada des États-Unis et unissant les lacs Érié et Ontario. Il est coupé par les chutes du Niagara (env. 50 m).

NIAIS, **E** adj. et n. (lat. *nidus*, nid). Naïf et un peu sot.

NIAISERIE n. f. Caractère niais; sottise.

NIAMEY, cap. du Niger, sur le moyen Niger; 225 000 h.

NIBELUNGEN, dans la mythologie germanique, nains possesseurs de grandes richesses.

Nibelungen (*Chanson des*), épopée germanique qui raconte les exploits de Siegfried, maître du trésor des Nibelungen.

NICARAGUA, république de l'Amérique centrale, entre le Costa Rica et le Honduras; 148 000 km²; 3 500 000 h. Cap. Managua. Langue : espagnol. Pays agricole exportant du café et du coton.

● **HISTOIRE**. Possession espagnole, le Nicaragua devient indépendant en 1821. Les Américains l'occupent à partir de



Vue partielle de New York avec, à droite, dominant les autres immeubles, l'Empire State Building. [G. Sioen-C. E. D. R.]

Nicaragua

1912. César Augusto Sandino († 1934) mène la guérilla contre eux jusqu'à leur départ. De 1936 à 1979, le Nicaragua vit sous la domination du clan Somoza. En 1979, le Front sandiniste prend le pouvoir et se rapproche de l'U.R.S.S. et de Cuba. En 1990, l'opposition remporte les élections présidentielles.

NICARAGUAYEN, **ENNE** adj. et n. Du Nicaragua.

NICE, ch.-l. du dép. des Alpes-Maritimes, sur la Côte d'Azur, dominé par les *Préalpes de Nice*; 338 486 h. Vieille Ville des XVII^e-XVIII^e s. Grande station touristique. Aéroport. Port de voyageurs. Constructions mécaniques. Électronique. Fleurs. — Elle est cédée à la France par le Piémont en 1860.

NICÉE, anc. ville d'Asie Mineure, où se tiennent deux conciles (325; 787). Siège de l'Empire byzantin de 1204 à 1261.

NICÉPHORE II Phokas (912-969), empereur byzantin (963-969). Il conquiert Chypre et une partie de la Syrie.

NICHE n. f. (de *nicher*). Renforcement ménagé dans l'épaisseur d'un mur pour y placer une statue, un poêle, un lit, etc. || Petite cabane pour chien.

NICHE n. f. *Fam.* Farce jouée à qqn.

NICHÉE n. f. Ensemble des oiseaux d'une même couvée encore au nid.

NICHER v. i. (lat. *nidus*, nid). Faire son nid. ♦ se nicher v. pr. Faire son nid. || Se loger, s'installer.

NICKEL n. m. (all. *Kupfernickel*). Métal (Ni), d'un blanc grisâtre, brillant, à cassure fibreuse. ♦ *C'est nickel* (Pop.), c'est impeccable.

NICOBAR (îles), archipel indien du golfe du Bengale.

NICOÏS, **E** adj. et n. De Nice. ♦ *Salade nicoïse*, plat froid composé d'un mélange de tomates, de pommes de terre, d'œufs durs, d'olives, d'anchois, etc., assaisonnés à l'huile et au vinaigre.

NICOLA Pisano, sculpteur italien († av. 1284). Il est l'instigateur de la première Renaissance pisane (chaire du baptistère de Pise). — Son fils, GIOVANNI (v. 1248-apr. 1314), actif surtout à Pise et à Sienne, pousse plus loin que lui l'adhésion à la culture gothique.

NICOLAS (saint) [iv^e s.], évêque de Myre en Lycie, patron de la Russie.

NICOLAS I^{er} (1796-1855), empereur de Russie [1825-1855]. Il succède à Alexandre I^{er}. Il réprime la révolte polonaise de 1830-31 et écrase la révolution hongroise en 1849. Par le traité d'Unkiar-Skelessi (1833), signé avec la Turquie, il réserve l'accès exclusif des Détroits à la Russie; il se heurte à la France et à la Grande-Bretagne (guerre de Crimée). — **NICOLAS II** (1868-1918), dernier tsar de Russie (1894-1917), fils et successeur

d'Alexandre III. Il engage son pays dans la guerre contre le Japon (1904-05), puis dans celle contre l'Allemagne (1914-1918). Face aux mouvements révolutionnaires, le tsar abdique le 15 mars 1917. Il est massacré avec sa famille (1918).

NICOLAS ou **NIKITA I^{er} PETROVIČ NJEGOS** (1841-1921), prince, puis roi (1910-1918) de Monténégro.

NICOMÉDIE, cap. de la Bithynie.

NICOSIE, cap. de Chypre, dans l'intérieur de l'île; 117 000 h. Monuments gothiques des XIII^e et XIV^e s.

NICOT (Jean), diplomate français (v. 1530-1600). Il introduit le tabac en France.

NICOTINE n. f. (de *Nicot*, n. pr.). Alcaloïde du tabac, qui, à faible dose, est un excitant psychique.

NID n. m. (lat. *nidus*). Construction que font les oiseaux, certains insectes et certains poissons pour y déposer et couvrir leurs œufs, et y élever leurs petits. || Habitation que se ménagent certains animaux. || Habitation, logement, maison. || Repaire. ♦ *Nid d'ange*, vêtement d'extérieur pour nourrisson, à capuche et fermé dans le bas.

NIDATION n. f. Implantation de l'œuf ou du jeune embryon dans la muqueuse utérine des mammifères.

NID-DE-POULE n. m. (pl. *nids-de-poule*). Trou dans une route défoncée.

NIDIFICATION n. f. Fabrication du nid.

NIDWALD → UNTERWALD.

NIÈCE n. f. (lat. *neptis*). Fille du frère ou de la sœur.

NIELLE n. f. (lat. *nigellus*, noirâtre). Plante à fleurs pourpres, qui pousse dans les champs de céréales et dont les graines sont toxiques. || Maladie des céréales.

NIÈMEN (le), fl. du N.-O. de l'U.R.S.S., tributaire de la Baltique; 937 km.

NIEMEYER (Oscar), architecte brésilien, né en 1907. Il a édifié les principaux monuments de Brasilia.

NIÉPCE (Nicéphore), physicien français (1765-1833). Il a inventé la photographie (1826).

NIER v. t. (lat. *negare*). Dire qu'une chose n'existe pas, n'est pas vraie; rejeter comme faux.

NIETZSCHE (Friedrich), philosophe allemand (1844-1900), auteur d'une morale qui repose sur la volonté de puissance. Il a écrit *Ainsi parla Zarathoustra*.

NIÈVRE (la), affl. de la Loire (r. dr.); 53 km.

NIÈVRE [58], dép. de la Région Bourgogne; 6 817 km²; 239 635 h. Ch.-l. Nevers. 4 arr. (Nevers, Châteauneuf-Chinon, Clamecy, Cosne-Cours-sur-Loire), 32 c., 312 comm.

NIGAUD, **E** adj. et n. (dimin. de *Nico-*

dème, n. pr.). D'une crédulité excessive.

NIGER (le), princ. fl. de l'Afrique occidentale, qui rejoint le golfe de Guinée, par un vaste delta; 4 200 km.

NIGER, État d'Afrique occidentale, à l'E. de la boucle du Niger; 1 267 000 km²; 7 400 000 h. Cap. Niamey. Langue : français. Pays désertique pour sa plus grande partie. Exportation d'uranium. — Habité par les Songhaïs, occupé par les Peuls (XVI^e s.), colonisé par les Français (fin du XIX^e s.), le pays est indépendant en 1958.

NIGERIA (le), État d'Afrique occidentale, sur le golfe de Guinée, traversé par le Niger; 924 000 km²; 115,3 millions d'h. Cap. Abuja. Langue : anglais. — Pays le plus peuplé d'Afrique et premier pays musulman du continent, le Nigeria tire ses ressources de l'agriculture et surtout du pétrole. — Siège de la civilisation de Nok (500 av. J.-C.-200 apr. J.-C.), puis de celle d'Ife, au S. (XIII^e s.), le pays des Haoussas est colonisé par les Anglais au XIX^e s. Indépendant (1960), il est déchiré par la guerre du Biafra*, où les Ibos (S.-E.), christianisés, tentent contre les Haoussas, les Peuls (N.), islamisés, et les Yoroubas une sécession (1967-1970), guerre dont le pays s'est mal relevé (coups d'État, 1983; 1985).

NIGÉRIAN, **E** adj. et n. Du Nigeria.

NIGÉRIEN, **ENNE** adj. et n. Du Niger.

NIGHT-CLUB [najtklub] n. m. (mots angl.) [pl. *night-clubs*]. Établissement de spectacle ouvert toute la nuit.

NIHILISME n. m. (lat. *nihil*, rien). Doctrine ayant pour objet la destruction radicale des structures sociales, sans viser à leur substituer aucun état définitif.

NIHILISTE n. et adj. Partisan du nihilisme.

NIIGATA, port du Japon (Honshū); 458 000 h. Centre industriel.

NIJINSKI (Vaslav), danseur russe d'origine polonaise (1890-1950).

NIJNI-NOVGOROD → GORKI.

NIJNI TAGUIL, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), dans l'Oural; 411 000 h. Centre minier et métallurgique.

Nika (sédition), soulèvement populaire de Constantinople (532) sous Justinien.

NIKOLAÏEV, port de l'U.R.S.S. (Ukraine), sur la mer Noire; 474 000 h.

NIL (le), princ. fl. d'Afrique; 6 700 km (5 600 depuis le lac Victoria). Sorti du lac Victoria, le Nil s'écoule vers le N. Il traverse les lacs Kioga et Mobutu et la cuvette marécageuse du Soudan méridional. À Khartoum, le Nil reçoit le *Nil Bleu* (Bahr el-Azrak), puis, en aval, l'Atbara. À travers l'Égypte, il atteint Le Caire, où commence le delta sur la Méditerranée.

NIMAYRI (Dja'far al-), officier et homme d'État soudanais, né en 1930, chef de l'État (1969-1985).

NIMBA (mont), massif d'Afrique, aux confins de la Côte-d'Ivoire, de la Guinée et du Liberia; 1752 m. Gisements de fer.

NIMBE n. m. (lat. *nimbus*). Syn. de AURÉOLE.

NIMBO-STRATUS n. m. Nuage inférieur, qui se présente en couches épaisses de couleur grise, caractéristique du mauvais temps.

NIMBUS n. m. (mot lat. signif. *nuage*). Nuage d'un gris sombre.

NIMÈQUE, v. des Pays-Bas (Gueldre), sur le Waal; 147 000 h. — Traité conclus en 1678 entre la France, les Provinces-Unies et l'Espagne, et en 1679 entre la France et l'Empire, à la fin de la guerre de Hollande, donnant à la France la Franche-Comté, le Cambrésis et plusieurs villes du Hainaut, de l'Artois et de Flandre.

NÎMES, ch.-l. du dép. du Gard; 129 924 h. Evêché. Monuments romains : 1902 maison carrée, arènes. Jardin de la Fontaine. Confection.

NIMITZ (William), amiral américain (1885-1966). Commandant les forces aéronavales alliées dans le Pacifique de 1942 à 1945.

NINGXIA ou **NING-HIA**, région autonome de la Chine du N.-O.; 3 895 000 h. Cap. *Yinchuan*.

NINIVE, v. de l'anc. Mésopotamie, sur le Tigre. Fondée au V^e millénaire. Sennachérib (705-680 av. J.-C.) en fait la capitale de l'Assyrie. Sa destruction, en 612 av. J.-C., marque la fin de l'Empire assyrien.

NIOBIUM [njɔbjɔm] n. m. (mot all.). Métal (Nb), gris d'acier, assez rare, associé à tantale dans ses minerais.

NIORT, ch.-l. du dép. des Deux-Sèvres, sur la Sèvre Niortaise; 60 230 h. Siège de sociétés d'assurances mutuelles.

NIPPE n. f. (anc. fr. *guenipe*). Fam. Vêtement. ♦ pl. Vêtements usagés.

NIPPER v. t. Fam. Habiller.

NIPPON, ONNE ou **ONE** adj. et n. (mot jap.). Du Japon.

NIQUE n. f. (rad. expressif *nik-*). Faire la nique à qqn, lui faire un signe de mépris ou de moquerie.

NIRVANA n. m. (mot sanskr.). Dans la pensée orientale (bouddhisme notamment), extinction de la douleur.

NIŠ, anc. Nissa, v. de Yougoslavie (Serbie); 161 000 h. Anc. forteresse turque.

NISHINOMIYA, v. du Japon (Honshū), sur la baie d'Osaka; 410 000 h.

NITÉROLI, port du Brésil, en face de Rio de Janeiro; 400 000 h.

NITRATE n. m. Sel de l'acide nitrique.

NITRIIFIER v. t. Transformer en nitrate.

NITRILE n. m. Composé organique dérivé de l'azote.

NITRIQUE adj. *Acide nitrique*, composé oxygéné dérivé de l'azote (HNO₃), acide fort et oxydant. (L'acide nitrique du commerce est appelé *eau-forte*.)

NITROBENZÈNE n. m. Dérivé du benzène ayant subi un traitement chimique par l'acide nitrique, connu, en parfumerie, sous le nom d'essence de mirbane.

NITROGLYCÉRINE n. f. Dérivé de la glycérine, liquide huileux, jaunâtre. (C'est un explosif puissant).

NI TSAN → NI ZAN.

NIVEAU n. m. (lat. *libella*). Instrument servant à vérifier ou à réaliser l'horizontalité d'un plan, ou à déterminer la différence de hauteur entre deux points. || État d'un plan horizontal. || Degré d'élévation d'une ligne d'un plan par rapport à une surface horizontale de référence. || Étage d'un bâtiment. || Situation d'une chose par rapport à une autre, équilibre. || Degré social, intellectuel, moral, de rang, de mérite. ● *Courbe de niveau*, ligne imaginaire reliant les points de même altitude, et qui est utilisée pour représenter le relief sur une carte. || *De niveau*, sur le même plan horizontal. || *Niveau à bulle d'air*, niveau composé d'un tube de verre dans lequel se trouvent un liquide très mobile (alcool ou éther) et une bulle gazeuse. || *Niveau d'eau*, niveau composé de deux petits tubes qui communiquent entre eux, le tout contenant de l'eau. || *Niveau de langue*, caractère d'une utilisation de la langue définie par les conditions de la communication et les interlocuteurs. (Les niveaux de langue, populaire, familier, standard, soutenu, littéraire, sont déterminés par le degré de culture ou les groupes sociaux.) || *Niveau mental* ou *niveau intellectuel*, degré de développement intellectuel d'un individu par rapport à la moyenne, apprécié par divers tests. || *Niveau de vie*, évaluation quantitative et objective du mode d'existence moyen d'une nation, d'un groupe social, etc.

NIVELER v. t. (conj. 3). Rendre une surface plane, horizontale; aplanir. || Rendre égal.

NIVELLE (Robert), général français (1856-1924). Commandant en chef en 1917, il échoue dans l'offensive du Chemin des Dames.

NIVELLEMENT n. m. Action de niveler.

NIVERNAIS, anc. prov. de France qui a formé la majeure partie du département de la Nièvre.

NIVÔSE n. m. (lat. *nivosus*, neigeux). Quatrième mois du calendrier républicain (du 21, 22 ou 23 décembre au 19, 20 ou 21 janvier).

NIXON (Richard), homme d'État américain, né en 1913. Président (républicain) des États-Unis à partir de 1969, il doit démissionner en 1974 à la suite du scandale du Watergate.

NIZÂMI, poète persan (v. 1140-1209), auteur d'épopées romanesques.

NI ZAN ou **NI TSAN**, peintre et poète chinois (1301-1374).

NKRUMAH (Kwame), homme d'État ghanéen (1909-1972). Il obtient l'indépendance du Gold Coast, devenu le Ghana. Président de la République (1960-1966).

NO n. m. (mot jap.). Drame lyrique japonais, combinant la musique, la danse et la poésie.

NO (lac), dépression marécageuse du Soudan méridional.

NOAILLES (Anna, comtesse DE), poétesse française (1876-1933), auteur de recueils lyriques.

NOBEL (Alfred), industriel suédois (1833-1896), créateur d'un prix annuel au profit des auteurs d'œuvres littéraires, scientifiques et philanthropiques.

NOBILIAIRE adj. Qui appartient à la noblesse.

NOBLE adj. et n. (lat. *nobilis*, illustre). Qui fait partie de la noblesse. ♦ adj. Propre à la noblesse. || Qui indique de la grandeur, de l'élévation morale, généreux. || Qui commande le respect par sa majesté.

NOBLEMENT adv. De façon noble.

NOBLESSE n. f. Classe d'hommes qui, par leur naissance ou une concession du souverain, jouissent de certains privilèges ou possèdent seulement des titres qui les distinguent des autres citoyens; condition de noble. || Générosité, grandeur d'esprit, élévation.

NOCE n. f. (lat. *nuptiae*). Festin et réjouissances qui accompagnent un mariage; ensemble des personnes qui s'y trouvent. ● *Épouser en secondes nocces*, faire un second mariage. || *Faire la noce*, mener une vie de débauche; prendre part à une partie de plaisir en buvant, en mangeant avec excès. || *Ne pas être à la noce*, être dans une situation pénible. || *Noces d'argent, nocces d'or, nocces de diamant*, fêtes que l'on célèbre au bout de 25, 50, 60 ans de mariage.

NOCEUR, EUSE n. Fam. Personne qui fait la noce, qui mène une vie de débauche.

NOCIF, IVE adj. Nuisible.

NOCIVITÉ n. f. Caractère nuisible, dangereux.

NOCTAMBULE adj. et n. (lat. *nox*, *noctis*, nuit, et *ambulare*, marcher). Qui aime sortir tard le soir, se divertir la nuit.

NOCTUELLE n. f. (lat. *noctua*, chouette). Papillon nocturne, dont les chenilles sont souvent nuisibles aux plantes cultivées.

NOCTURNE adj. (lat. *nocturnus*, de *nox*, *noctis*, nuit). Qui arrive pendant la nuit. || Qui sort, vole pendant la nuit.

nocturne

NOCTURNE n. m. Morceau de musique d'un caractère réveur et mélancolique.

NOCTURNE n. f. Réunion sportive en soirée.

NODAL, E, AUX adj. (lat. *nodus*, *nœud*). Se dit d'un point, d'un lieu constituant un centre essentiel d'où partent des routes, des directions, des rayons divers.

NODOSITÉ n. f. (lat. *nodosus*, *nœud*). État d'un végétal, d'un arbre qui présente de nombreux nœuds. || Production anormale, généralement arrondie et dure, parfois incluse sous la peau.

NODULE n. m. (lat. *nodulus*, petit nœud). Petite nodosité. || Concrétion de minéral déposée sur le fond des océans.

NOË, patriarche biblique. Il construit l'arche qui doit le préserver du déluge.

NOËL n. m. (lat. *natalis [dies]*, [jour] de naissance). Fête de la nativité du Christ célébrée le 25 décembre. || Cantique en l'honneur de cette fête. (Avec une minuscule.) ● *Arbre de Noël*, pendant les fêtes de Noël, arbuste vert auquel on attache des friandises, des jouets, etc.; branchement de conduites à la tête d'un puits de pétrole. || *Père Noël*, personnage légendaire qui est censé distribuer des cadeaux aux enfants pendant la nuit de Noël.

NŒUD n. m. (lat. *nodus*). Enlacement serré, fait avec un ruban, un fil, une corde, etc. || Ornement en forme de nœud. || Articulation ou jointure des doigts. || Point de la tige où s'insère une feuille; région du tronc d'un arbre d'où part une branche, et où les fibres ligneuses prennent une orientation nouvelle. || Point d'un réseau électrique où aboutissent au moins trois conducteurs parcourus par des courants. || Point capital d'une affaire compliquée. || Moment d'une pièce de théâtre, d'un roman, où l'intrigue est arrivée à son point essentiel, mais où le dénouement reste incertain. || Croisement de plusieurs voies de communication (voies ferrées, routes). || Unité de mesure de vitesse utilisée en navigation valant 1852/3600 mètres par seconde. ● *Nœud coulant*, nœud qui se serre ou se desserre sans se dénouer. || *Sac de nœuds* (Fam.), affaire très embrouillée, pleine de pièges et d'embûches. ● pl. *Litt.* Liens étroits entre des personnes.

NOGARET (Guillaume DE), magistrat français († 1313). Il dirige la politique de Philippe le Bel contre le pape Boniface VIII, qu'il insulte à Anagni, et contre l'ordre des Templiers.

NOGENT-LE-ROUOU, ch.-l. d'arr. d'Eure-et-Loir; 13209 h.

NOGENT-SUR-MARNE, ch.-l. d'arr. du Val-de-Marne, sur la Marne; 24696 h.

NOGENT-SUR-SEINE, ch.-l. d'arr. de l'Aube; 5103 h. Minoterie. Centrale nucléaire.

NOIR, E adj. (lat. *niger*). Se dit de la

sensation produite par l'absence ou par l'absorption complète de tous les rayons lumineux; se dit aussi des objets produisant cette sensation. || De couleur très foncée, obscur, sombre. || Sale, crasseux. || *Fam. lvr.* ● *Caisse noire*, fonds qui n'apparaissent pas en comptabilité et que l'on peut utiliser sans contrôle. || *Idées noires*, tristes. || *Marché noir*, système de marché parallèle désignant plus spécialement le trafic des marchandises et notamment des denrées. || *Messe noire*, parodie de messe du culte satanique. || *Regard noir*, exprimant la colère. || *Roman, film noir*, roman, film policier, qui unit les scènes de violence à la peinture réaliste d'une société sordide. || *Travail noir*, activité professionnelle qui échappe à la fiscalité.

NOIR, E adj. et n. Relatif à une personne caractérisée notamment par une forte pigmentation de la peau. (Comme n., prend une majuscule.)

NOIR n. m. Couleur noire. || Obscurité, ténébres. || Etoffe noire; vêtement ou couleur de deuil. ● *Noir animal*, pigment noir obtenu en calcinant des os en vase clos. || *Noir de carbone*, *noir de fumée*, pigment industriel noir, constitué par de fines particules de carbone. || *Noir sur blanc*, par écrit, formellement. || *Petit noir*, ou *noir* n. m. (Fam.), tasse de café. || *Pousser les choses au noir*, *voir tout en noir*, être très pessimiste.

NOIR (causse), l'un des Grands Causses, entre la Jonte et la Dourbie.

NOIR (le Prince) → ÉDOUARD.

NOIRÂTRE adj. Qui tire sur le noir.

NOIRAUD, E adj. et n. Qui a les cheveux noirs et le teint brun.

NOIRCEUR n. f. État de ce qui est noir. || Méchanceté extrême, perfidie.

NOIRCIR v. t. (lat. *nigrescere*). Rendre noir. || Peindre sous des couleurs noires. ● *Noircir du papier*, écrire des choses de peu de valeur. ● v. i. Devenir noir. ● se noircir v. pr. Devenir noir.

NOIRCISSEMENT n. m. Action de noircir.

NOIRCISSEUR n. f. Tache noire.

NOIRE n. f. Mus. Note égale au quart de la ronde, représentée par le chiffre 4.

NOIRE (mer), cap. Pont-Euxin, mer intérieure entre l'Europe et l'Asie, limitée par le Bosphore; 461 000 km².

NOIRMOUTIER, île de l'Atlantique (Vendée); 8482 h. Depuis 1971, un pont la relie au continent. Tourisme. Cultures légumières et florales. Marais salants. Pêche.

NOISE n. f. (lat. *nausea*, mal de mer). Chercher noise à qq (Litt.), lui chercher querelle.

NOISETIER n. m. Arbrisseau des bois et des haies, dont le fruit est la noisette.

NOISETTE n. f. (dimin. de noix). Fruit comestible du noisetier, contenant une graine riche en huile. || Morceau de la grosseur d'une noisette. ● adj. inv. D'un marron clair et roux.

NOISY-LE-GRAND, ch.-l. de c. de la Seine-Saint-Denis, banlieue est de Paris; 40590 h.

NOISY-LE-SEC, ch.-l. de c. de la Seine-Saint-Denis, banlieue est de Paris; 36886 h. Gare de triage. Métallurgie.

NOIX n. f. (lat. *nux*, *nucis*). Fruit du noyer. || Se dit aussi d'autres fruits : *noix de coco*, *noix de muscade*, etc. || *Fam.* Imbécile. ● *A la noix* (Pop.), sans valeur, sans importance. || *Des noix*, interj. indiquant un refus d'accepter ce que dit un interlocuteur.

NOK, localité du Nigeria, siège d'une culture datant du 1^{er} millénaire av. J.-C.

NOLDE (Emil), peintre et graveur expressionniste allemand (1867-1956).

NOM n. m. (lat. *nomen*). Mot servant à désigner une personne, un animal ou une chose, et à les distinguer des êtres de même espèce. || Prénom. || Titre, qualification. || Personnage. || Terme grammatical désignant les substantifs. ● *Au nom de*, de la part de : *agir au nom de qqn*; en considération de : *au nom de ce que vous avez de plus cher*. || *De nom*, par le nom seulement. || *Nommer*, *appeler les choses par leur nom*, s'exprimer sans ménagement. || *Petit nom* (Fam.), principal prénom. || *Se faire un nom*, s'attirer une grande réputation.

NOMADE adj. et n. (gr. *nomas*, *nomados*, qui fait paître). Qui mène un genre de vie non sédentaire.

NOMADISME n. m. Genre de vie nomade.

NO MAN'S LAND n. m. inv. (loc. angl. signif. *terre d'aucun homme*). Territoire inoccupé entre les premières lignes de deux belligérants. || Zone complètement dévastée, abandonnée.

NOMBRABLE adj. Que l'on peut compter.

NOMBRE n. m. (lat. *numerus*). Notion fondamentale des mathématiques qui permet de dénombrer, de classer les objets ou de mesurer les grandeurs mais qui ne peut faire l'objet d'une définition stricte. || Collection de personnes ou de choses. || Catégorie grammaticale qui permet l'opposition entre le singulier et le pluriel. || *Littér.* Rythme de la phrase. ● *Au nombre de*, au rang de. || *En nombre*, en grand nombre. || *Être du nombre*, être parmi les participants. || *Faire nombre*, constituer un ensemble nombreux. || *Le nombre*, le grand nombre, le plus grand nombre, la majorité des gens. || *Nombre de*, bon nombre de, beaucoup, plusieurs. || *Sans nombre*, en grande quantité.

NOMBREUX, EUSE adj. En grand nombre. || Qui comprend un grand nombre d'éléments.

NOMBRIL [nɔbri ou -bril] n. m. (lat. *umbilicus*). Petite cicatrice du cordon ombilical, au milieu du ventre. (Syn. OMBILIC.) ● *Se prendre pour le nombril du monde* (Fam.), se donner une importance exagérée.

NOMENCLATURE n. f. (lat. *nomenclatura*, désignation par le nom). Ensemble des termes techniques d'une science ou d'un art, ou contenus dans un dictionnaire, un lexique.

NOMINAL, E, AUX adj. (lat. *nomen, nominis*, nom). Relatif au nom d'une personne. || Qui n'a que le nom, sans avoir les avantages réels. || Se dit d'une performance annoncée par les constructeurs d'un appareil, d'une machine. || *Ling.* Relatif au nom. ● *Appel nominal*, qui se fait en désignant les noms. || *Valeur nominale*, valeur inscrite sur une monnaie, un effet de commerce ou une valeur mobilière, qui correspond à la valeur théorique d'émission et de remboursement.

NOMINALEMENT adv. De façon nominale.

NOMINALISER v. t. Transformer une phrase en un groupe nominal (ex. : *le chauffeur est prudent* → *la prudence du chauffeur*).

NOMINATIF, IVE adj. (lat. *nominare*, appeler). Qui contient des noms; relatif au nom.

NOMINATIF n. m. Dans les langues à déclinaison, cas qui désigne le sujet d'une proposition.

NOMINATION n. f. (lat. *nominatio*). Désignation d'une personne à un emploi, une fonction ou une dignité.

NOMINATIVEMENT adv. En désignant le nom.

NOMMÉ, E adj. et n. Qui est appelé, qui porte tel ou tel nom. ● *A point nommé*, à propos.

NOMMÉMENT adv. En désignant par le nom.

NOMMER v. t. (lat. *nominare*). Désigner ou qualifier qqn, qqch par un nom. || *Insituer*, choisir en qualité de : *nommer qqn président*. ♦ *se nommer* v. pr. Avoir pour nom. || Se faire connaître par son nom.

NON adv. (lat. *non*). Exprime l'idée de négation, de refus, et s'oppose à OUI. ♦ *Non plus*, pareillement (mais dans un sens négatif). || *Non seulement*, pas seulement cela (loc. ordinairement suivie de la conjonction *mais*). || *Non pas* que, ce n'est pas que.

NON n. m. inv. Refus. ● *Pour un oui ou pour un non*, pour un détail futile.

NON-ACCOMPLI adj. et n. m. *Ling.* Se dit d'une forme verbale exprimant qu'une action est considérée dans son développement. (Syn. IMPERFECTIF.)

NON-ACTIVITÉ n. f. État d'un fonctionnaire qui n'exerce pas son emploi.

NONAGÉNAIRE adj. et n. (lat. *nonageni*). Âgé de quatre-vingt-dix ans.

NON-AGRESSION n. f. Intention ou fait de ne pas attaquer.

NON-ALIGNÉ, E adj. et n. Qui pratique le non-alignement.

NON-ALIGNEMENT n. m. Attitude des pays qui se refusent à suivre la politique de l'un ou l'autre des grands États antagonistes.

NONANTE adj. num. En Belgique, en Suisse et au Canada, quatre-vingt-dix.

NON-ASSISTANCE n. f. Abstention volontaire de porter assistance à qqn.

NON-BELLIGÉANCE n. f. État d'un pays qui, sans être totalement neutre dans un conflit, ne prend pas part aux opérations militaires.

NON-BELLIGÉRANT, E adj. et n. Qui ne participe pas à un conflit.

NONCE n. m. (it. *nunzio*, envoyé). *Nonce apostolique*, ou *nonce*, ambassadeur du pape.

NONCHALAMMENT adv. Avec nonchalance.

NONCHALANCE n. f. (anc. fr. *chaloir*, être d'intérêt pour). Disposition de celui qui ne se soucie de rien, qui manque d'ardeur, de vivacité.

NONCHALANT, E adj. et n. Qui manque d'ardeur, de vivacité, insouciant.

NON-COMBATTANT, E adj. et n. Qui ne prend pas une part effective au combat, en parlant du personnel militaire.

NON-CONFORMISME n. m. Tendance à ne pas se conformer aux usages établis.

NON-CONFORMISTE adj. et n. Qui ne se plie pas aux règles sociales communes.

NON-CONFORMITÉ n. f. Défaut de conformité.

NON-CROYANT, E adj. et n. Qui n'appartient à aucune confession religieuse.

NON-DIRECTIF, IVE adj. Où l'on évite toute pression sur l'interlocuteur.

NON-DIRECTIVITÉ n. f. Caractère, méthode non-directifs.

NON-ENGAGÉ, E adj. et n. Qui pratique le non-engagement.

NON-ENGAGEMENT n. m. Attitude de celui qui reste libre à l'égard de toute position politique, qui ne s'engage pas dans un conflit.

NON-EXÉCUTION n. f. Défaut d'exécution.

NON-FIGURATIF, IVE adj. et n. Art contemp. Syn. d'ABSTRAIT.

NON-FUMEUR, EUSE n. Personne qui ne fume pas.

NON-INGÉRENCE n. f. Attitude qui

consiste à ne pas s'ingérer dans les affaires d'autrui.

NON-INITIÉ, E n. et adj. Personne profane dans un certain domaine.

NON-INSCRIT, E n. et adj. Député qui n'est pas inscrit à un groupe parlementaire.

NON-INTERVENTION n. f. Attitude d'un État qui n'intervient pas dans les affaires des autres États, lorsqu'il n'y est pas directement intéressé.

NON-INTERVENTIONNISTE n. et adj. Partisan de la non-intervention.

NON-LIEU n. m. Décision du juge d'instruction constatant qu'il n'y a pas lieu à poursuivre en justice.

NON-MÉTAL n. m. Corps simple non métallique. (Syn. anc. MÉTALLOÏDE.)

NONNE n. f. (bas lat. *nonna*). Religieuse.

NONOBTANT prép. et adv. (de *non*, et lat. *obstant*, empêchant). Malgré, sans égard à (langue administrative).

NON-PAIEMENT n. m. Défaut de paiement.

NON-PROLIFÉRATION n. f. Politique visant à interdire la possession d'armes nucléaires aux pays n'en disposant pas.

NON-RECEVOIR n. m. *Fin de non-recevoir*, refus catégorique; en droit, moyen tendant à écarter une demande en justice, mais sans examen du fond de celle-ci.

NON-RÉSIDENT n. m. Personne française ou étrangère ayant sa résidence habituelle en dehors de la France.

NON-RETOUR n. m. *Point de non-retour*, moment à partir duquel on ne peut plus annuler une action en cours, revenir en arrière.

NON-SENS n. m. Phrase ou parole dépourvue de sens; chose absurde.

NON-SPECIALISTE adj. et n. Se dit de qqn qui n'est pas spécialiste de qqch.

NON-STOP [nɔnstɔp] adj. inv. (mots angl.). Continu, sans interruption. ♦ n. f. inv. Descente à skis effectuée la veille d'une compétition pour reconnaître la piste.

NON-TISSÉ n. m. Matériau formé par l'assemblage de fibres ou de fils discontinus, liés par un agent mécanique ou chimique.

NONTRON, ch.-l. d'arr. du N. de la Dordogne; 3954 h.

NON-VIABLE adj. Se dit d'un nouveau-né ayant des lésions incompatibles avec la vie.

NON-VIOLENCE n. f. Forme d'action politique caractérisée par l'absence de toute violence.

NON-VIOLENT, E n. et adj. Partisan de la non-violence. || Qui ne participe d'aucune violence.

NOPAL n. m. (mot esp.; de l'aztèque) [pl. *nopals*]. Plante à rameaux aplatis dont les fruits sont les figues de Barbarie.

NORADRÉNALINE n. f. Hormone voisine de l'adrénaline.

NORD n. m. et adj. inv. (angl. *north*). Un des quatre points cardinaux, dans la direction de l'étoile Polaire. || Partie du globe terrestre ou d'un pays située vers ce point. (En ce sens prend une majuscule.) • *Dialogue Nord-Sud*, se dit des négociations entre les nations industrialisées et les nations en voie de développement, tendant à réorganiser les rapports économiques internationaux. || *Perdre le nord* (Fam.), ne plus savoir où l'on est, perdre la tête.

Nord (autoroute du), autoroute reliant Paris à Lille, sur laquelle se greffe une antenne dirigée vers Valenciennes (et Bruxelles).

NORD (canal du), détroit entre l'Écosse et l'Irlande.

Nord (canal du), voie navigable reliant l'Oise (Noyon) à la Sensée (Arleux).

NORD (cap), promontoire d'une île des côtes de la Norvège, le point le plus septentrional de l'Europe.

NORD (dép. du) [59], dép. de la Région Nord-Pas-de-Calais; 5 743 km²; 252 526 h. Ch.-l. Lille. 6 arr. (Avesnes-sur-Helpe, Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Valenciennes), 73 c., 652 comm.

Nord (guerre du), guerre qui oppose, de 1700 à 1721, la Suède à une coalition comprenant le Danemark, la Russie, la Saxe et la Pologne.

NORD (mer du), mer du N.-O. de l'Europe, formée par l'Atlantique. Elle borde la France, la Grande-Bretagne, la Norvège, le Danemark, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique. Pétrole et gaz naturel.

NORD (Territoire du), territoire désertique de l'Australie; 1346 000 km²; 123 000 h. Cap. Darwin.

NORD-AFRICAIN, **E** adj. et n. De l'Afrique du Nord.

NORD-AMÉRICAIN, **E** adj. et n. De l'Amérique du Nord.

NORD-CORÉEN, **ENNE** adj. et n. De la Corée du Nord.

NORDENSKJÖLD (Adolf Erik, baron), explorateur suédois (1832-1901). Il découvre le passage du Nord-Est (1878-79).

NORD-EST [nɔʁɛst ou nɔʁdɛst] n. m. et adj. inv. Partie du monde ou point de l'horizon situés entre le nord et l'est.

NORD-EST (passage du), route maritime de l'océan Arctique au N. de la Sibérie, conduisant de l'Atlantique au Pacifique par le détroit de Béring.

NORDESTE, région du Brésil, sur l'Atlantique.

NORDIQUE adj. Relatif aux peuples du nord de l'Europe. • *Langues nordiques*, islandais, danois, norvégien et suédois.

NORDISTE n. et adj. Aux États-Unis, partisan du gouvernement fédéral pendant la guerre de Sécession.

NÖRDLINGEN, v. de l'Allemagne fédérale (Bavière), sur l'Eger; 14 000 h. — Victoire de Condé sur les impériaux en 1645.

NORD-OUEST [nɔʁwest ou nɔʁdwest] n. m. et adj. inv. Point de l'horizon ou partie du monde situés entre le nord et l'ouest.

NORD-OUEST (passage du), route maritime reliant l'Atlantique au Pacifique à travers l'archipel Arctique canadien. — Amundsen l'utilisa pour la première fois (1903-1906).

NORD-OUEST (Territoires du), partie septentrionale du Canada occidental.

NORD-PAS-DE-CALAIS, Région administrative groupant les dép. du Nord et du Pas-de-Calais; 12 414 km²; 3 932 939 h. Ch.-l. Lille. Parc naturel régional.

NORFOLK, comté d'Angleterre, sur la mer du Nord. Ch.-l. Norwich.

NORFOLK, port des États-Unis (Virginie); 267 000 h.

NORIA n. f. (mot esp.; de l'ar.). Machine hydraulique formée de godets attachés à une chaîne sans fin, plongeant renversés et remontant pleins.

NORMAL, E, AUX adj. Conforme à la règle, à la norme; bien adapté; ordinaire, habituel. || Qui ne présente aucun trouble pathologique. || *Math.* Syn. de PERPENDICULAIRE. • *École normale primaire*, école où l'on forme des instituteurs. || *École normale supérieure*, école où l'on forme des professeurs de l'enseignement secondaire ou supérieur et des chercheurs.

NORMALE n. f. État normal, habituel.

NORMALEMENT adv. De façon normale.

NORMALIEN, ENNE n. Elève d'une école normale (primaire ou supérieure).

NORMALISATION n. f. Action de normaliser. || Ensemble de règles techniques visant à spécifier, unifier et simplifier dans tous les domaines de l'activité.

NORMALISER v. t. Faire revenir à une situation normale. || Soumettre à la normalisation; rendre conforme à la norme. ♦ se normaliser v. pr. Devenir normal.

NORMALITÉ n. f. Caractère de ce qui est conforme à une norme, non pathologique.

NORMAND, E adj. et n. De la Normandie. • Réponse de Normand, réponse ambiguë.

NORMANDIE, prov. de l'anc. France. Elle a formé cinq dép.: Calvados, Manche, Orne, Eure et Seine-Maritime (les

trois premiers constituent la Région Basse-Normandie [17 589 km²; 1 350 979 h.; ch.-l. Caen]; les deux derniers forment la Région Haute-Normandie [12 317 km²; 1 655 362 h.; ch.-l. Rouen]. — Région au climat humide et doux, qui se consacre surtout à l'élevage bovin (produits laitiers). L'industrie est présente dans la vallée de la Seine (raffineries de pétrole). Tourisme sur le littoral. — Envahie par les Normands au IX^e s., la Normandie sert de base de départ à son duc Guillaume lors de la conquête de l'Angleterre (1066); disputée entre Anglais et Français, elle est rattachée à la France en 1468. Les Alliés y débarquent en juin 1944 pour libérer la France des Allemands.

Normandie (autoroute de), autoroute reliant Paris à Caen et passant au sud de Rouen.

Normandie (bataille de), bataille qui oppose les forces alliées du général Eisenhower, débarquées le 6 juin 1944 entre Ouistreham et le Cotentin, aux Allemands.

Normandie-Maine (parc naturel régional), parc régional aux confins des dép. de la Manche, de la Mayenne, de l'Orne et de la Sarthe.

NORMANDS, nom donné, à l'époque carolingienne, aux pillards venus par mer de Scandinavie, et qui se nommaient eux-mêmes Vikings. Ils ont essaimé en Méditerranée, en Russie (Varègues).

NORMATIF, IVE adj. Dont on dégage des règles ou des préceptes; qui établit une norme.

NORME n. f. (lat. *norma*, équerre, règle). État habituel ou moyen considéré le plus souvent comme de règle. || *Technol.* Règle fixant le type d'un objet fabriqué, les conditions techniques de production.

NORODOM SIHANOUK, né en 1922, roi du Cambodge de 1941 à 1955, puis chef de l'État de 1960 à 1970.

NOROÏT ou **NOROIS** n. m. (de *nord-ouest*). Vent venant de la mer et soufflant du nord-ouest.

NORRIS (Frank), romancier américain (1870-1902).

NORRÖPING, port de Suède, sur la Baltique; 118 000 h.

NORRLAND, partie septentrionale de la Suède.

NORROIS n. m. (anc. angl. *north*, nord). Langue des anciens peuples de la Scandinavie.

NORTHAMPTON, v. d'Angleterre, ch.-l. du Northamptonshire; 127 000 h.

NORTHUMBERLAND, comté du N. de l'Angleterre, sur la mer du Nord.

NORVÈGE, État de l'Europe septentrionale; 325 000 km²; 4 200 000 h. Cap. Oslo. Langue : norvégien.

GÉOGRAPHIE

Pays maritime. À la pêche et à l'électrométallurgie (née de l'hydroélectricité) s'est ajoutée l'exploitation des hydrocarbures de la mer du Nord.

HISTOIRE

Les Norvégiens font partie des Vikings qui, du IX^e au XI^e s., colonisent les îles Britanniques, l'Islande et le Groenland. Unifiée et convertie au christianisme au XI^e s., la Norvège devient, au XIII^e s., un protectorat de la Hanse. À partir de 1397, elle est unie au Danemark et à la Suède au sein de l'Union de Kalmar et, lors de l'indépendance de la Suède (1523), elle n'est plus qu'une dépendance du Danemark. En 1814, le traité de Kiel cède la Norvège à la Suède, mais l'Union reste limitée à la personne du souverain, et la Norvège dispose d'une Constitution et d'une assemblée (*Storting*) propres. Elle devient indépendante en 1905 (occupée par l'Allemagne [1939-1945]).

NORVÉGIEN, ENNE adj. et n. De Norvège.

NORVÉGIEN n. m. Langue parlée en Norvège.

NORWICH, v. de Grande-Bretagne, ch.-l. du comté de Norfolk; 122 000 h. Cathédrale fondée en 1096.

NORWID (Cyprian), poète polonais (1821-1883).

NOS adj. poss. des deux genres, pl. de NOTRE.

NOSOGRAPHIE n. f. Description des maladies.

NOSOLOGIE n. f. (gr. *nosos*, maladie, et *logos*, science). Classification des maladies.

NOSTALGIE n. f. (gr. *nostos*, retour, et *algos*, douleur). Tristesse vague causée par l'éloignement de son pays, de ce qu'on a connu, de son milieu; regret mélancolique de qqch.

NOSTALGIQUE adj. Qui tient de la nostalgie.

NOSTRADAMUS (Michel DE NOSTRE-DAME, ou), astrologue et médecin français (1503-1566), auteur de prophéties.

NOTA ou **NOTA BENE** [notabene] n. m. inv. (loc. lat. signif. *notez bien*). Note mise dans la marge ou au bas d'un texte écrit. (Abrév. : N.B.)

NOTABILITÉ n. f. Personne en vue par sa situation ou son autorité morale, intellectuelle.

NOTABLE adj. (lat. *notabilis*, de *notare*, désigner). Digne d'être noté; important, remarquable.

NOTABLE n. m. Personne qui a une situation sociale de premier rang dans une ville, une région.

NOTABLEMENT adv. Beaucoup.

NOTAIRE n. m. (lat. *notarius*, scribe).

Officier public qui reçoit et rédige les actes, les contrats, etc., pour leur donner un caractère authentique.

NOTAMMENT adv. Spécialement, particulièrement, entre autres.

NOTARIAL, E, AUX adj. Qui se rapporte aux notaires.

NOTARIAT n. m. Ensemble de la profession notariale. || Fonction de notaire.

NOTARIÉ, E adj. Passé devant notaire.

NOTATION n. f. Action d'indiquer, de représenter par un système de signes conventionnels; ce système. || Courte remarque. || Action de noter.

NOTE n. f. (lat. *nota*). Marque, courte remarque faite sur un texte. || Courte indication recueillie par écrit pendant un exposé, une lecture, etc. || Brève communication écrite destinée à informer. || Détail d'un compte à acquitter. || Appréciation, chiffrée ou non, du travail, de la conduite de qqn. || Marque distinctive, touche, nuance. || Signe de musique figurant un son et sa durée; forme principale de ces signes *la ronde, la blanche, la noire, la croche, la double croche, la triple croche...*; nom des notes (ut ou do, ré, mi, fa, sol, la, si). • **Donner la note**, indiquer le ton; indiquer ce qu'il convient de faire. || *Être dans la note*, faire ce qui convient. || *Fausse note*, détail qui choque. || *Forcer la note*, exagérer. || *La note juste*, le détail en accord avec la situation. || *Note diplomatique*, communication faite par un gouvernement à son représentant auprès d'un autre gouvernement.

NOTER v. t. (lat. *notare*). Faire une marque sur ce qu'on veut retenir. || Mettre par écrit. || Prendre garde à. || Écrire de la musique avec des signes convenus. || Apprécier le travail, la valeur de qqn.

NOTICE n. f. (lat. *notitia*, connaissance). Exposé succinct, résumé par écrit sur un sujet particulier; ensemble d'indications sommaires.

NOTIFICATION n. f. Action de notifier, avis.

NOTIFIER v. t. Porter à la connaissance d'une personne une mesure la concernant personnellement, informer de.

NOTION n. f. (lat. *notio*, connaissance). Connaissance, idée qu'on a de qqch. || Connaissance élémentaire de qqch.

NOTOIRE adj. (lat. *notorius*, qui fait connaître). Connue d'un très grand nombre de personnes, public, célèbre.

NOTOIREMENT adv. Manifestement.

NOTORIÉTÉ n. f. Caractère d'une personne ou d'un fait notoire, renommée, réputation, renom.

NOTRE adj. poss. (pl. *nos*). Qui nous concerne, qui est à nous.

NÔTRE pron. poss. (lat. *noster*) [précédé de *le, la, les*]. Ce qui est à nous. ♦ adj.

poss. *Litt.* (toujours attribut). Qui est à nous. ♦ n. m. pl. Nos parents, nos amis, nos alliés.

NOTRE-DAME n. f. La Sainte Vierge.

NOTTINGHAM, v. d'Angleterre, sur la Trent, ch.-l. du Nottinghamshire; 271 000 h. Textile. Mécanique.

NOTULE n. f. (lat. *notula*, de *nota*, marque). Remarque sur un point de détail.

NOUADHIBOU, anc. Port-Étienne, port de pêche de Mauritanie; 22 000 h. Exportation de minerai de fer.

NOUAKCHOTT, cap. de la Mauritanie, près de l'Atlantique; 600 000 h.

NOUBA n. f. (mot ar.). Musique des anciens régiments de tirailleurs nord-africains. || *Fam.* Noce, bombance.

NOUER v. t. (lat. *nodare*). Serrer, lier avec un ou plusieurs nœuds. || Faire un nœud à. || Former, organiser. • *Avoir la gorge nouée*, contractée par l'émotion. || *Nouer la conversation*, engager la conversation avec qqn.

NOUEUX, EUSE adj. Qui a des nœuds ou des nodosités.

NOUGAT n. m. (mot prov.). Confiserie de sucre, de miel et de blancs d'œufs frais ou desséchés, additionnée d'amandes, de noisettes ou encore de pistaches.

NOUGATINE n. f. Sorte de nougat brun et très dur.

NOUILLE n. f. (all. *Nudel*). Pâte alimentaire à base de semoule de blé dur, laminée, découpée en lanières minces, déshydratée et prête à l'emploi culinaire. ♦ adj. et n. f. *Fam.* Personne sans énergie ou peu dégourdie.

NOUMÉA, port et ch.-l. de la Nouvelle-Calédonie; 60 100 h.

NOUREÏEV (Rudolf), danseur autrichien d'origine soviétique, né en 1938.

NOURRICE n. f. (lat. *nutrix*, -*icis*). Femme qui allaite des enfants en bas âge. || Femme gardant des enfants à son domicile contre rémunération. || Réservoir supplémentaire pour l'alimentation d'une chaudière ou d'un moteur.

NOURRICIER, ÈRE adj. Qui nourrit, procure la nourriture.

NOURRIR v. t. (lat. *nutrire*). Fournir des aliments à qqn, à un animal; faire vivre en donnant des aliments. || Donner les moyens de vivre et de subsister. || Donner une formation à qqn, lui fournir des idées, etc. || Entretenir, faire durer un sentiment. || Entretenir qqch en accroissant son importance. || Renforcer la matière d'un discours, d'un tableau, d'un débat, d'un texte. • *Conversation nourrie*, abondante. || *Feu, tir nourri*, intense. ♦ se nourrir v. pr. Absorber des aliments. || Consommer une grande quantité; se repaître.

NOURRISSANT, E adj. Qui nourrit beaucoup.

NOURRISSON n. m. Enfant en bas âge, de vingt et un jours à deux ans.

NOURRITURE n. f. Aliment destiné à entretenir la vie. ● *Les nourritures de l'esprit* (Litt.), ce qui sert à sa formation.

NOUS (lat. *nos*), pron. pers. de la 1^{re} pers. du pl. des deux genres. ● *Nous* (ou *pluriel de majesté*), employé pour je dans le style officiel (en ce cas l'attribut reste au singulier).

NOUVEAU ou **NOUVEL** (devant une voyelle ou un h muet), **ELLE** adj. (lat. *novellus*). Qui n'existe ou n'est connu que depuis peu de temps, qui était jusqu'alors inconnu. || Qui est original, hardi. || Qui succède à d'autres choses de même nature. || Qui est tel depuis peu de temps. ♦ adj. et n. Qui vient d'arriver dans une école, un atelier; novice.

NOUVEAU n. m. Ce qui est original, inattendu. ● *À nouveau*, en recommençant une première tentative.

NOUVEAU-BRUNSWICK, en angl. *New Brunswick*, prov. du Canada, sur l'Atlantique; 73 440 km²; 706 300 h. Cap. *Fredericton*.

NOUVEAU-MEXIQUE, État des États-Unis; 315 000 km²; 13 000 000 h. Cap. *Santa Fe*. Il fait partie du Mexique jusqu'en 1848.

NOUVEAU-NÉ, **E** adj. et n. (pl. *nouveautés*, es). Qui vient de naître.

NOUVEAU-QUÉBEC ou **UNGAVA**, région du Canada, à l'E. de la baie d'Hudson. Minerais de fer.

NOUVEAUTÉ n. f. Qualité de ce qui est nouveau; chose nouvelle. || Livre nouvellement publié. || Produit nouveau de l'industrie, de la mode. ● *Magasin de nouveautés*, magasin qui vend des articles de mode.

NOUVEL, **ELLE** adj. → **NOUVEAU**.

NOUVEL Empire, la troisième et dernière période de prospérité de l'Égypte pharaonique (1580-1085 av. J.-C.).

NOUVELLE n. f. Annonce d'un événement arrivé récemment. || Renseignement sur la santé, la situation, etc., d'une personne. || Récit, de courte dimension, et de caractère généralement dramatique.

NOUVELLE-AMSTERDAM (la), île du S. de l'océan Indien, française depuis 1893. Station météorologique.

NOUVELLE-ANGLETERRE, nom donné aux six États américains qui correspondent aux colonies anglaises fondées sur la côte atlantique de Maine, New Hampshire, Vermont, Massachusetts, Rhode Island, Connecticut.

NOUVELLE-BRETAGNE, île de Mélanésie, dans l'archipel Bismarck, qui fait partie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée; 36 500 km²; 199 000 h.

NOUVELLE-CALÉDONIE, île de la Mélanésie, constituant un territoire

d'outre-mer; 16 750 km² pour l'île (19 103 km² avec les dépendances administratives); 117 620 h. pour l'île seule (133 233 h. pour le territoire). Ch.-l. *Nouméa*. C'est une île allongée, montagneuse, entourée d'un récif-barrière. Le nickel constitue la principale ressource.

NOUVELLE-ÉCOSSE, en angl. *Nova Scotia*, prov. du Canada, sur l'Atlantique; 55 490 km²; 857 000 h. Cap. *Halifax*.

NOUVELLE-FRANCE, nom porté au XVII^e s. par les possessions françaises du Canada.

Nouvelle-France (*Compagnie de la*) → **CENT-ASSOCIÉS** (*Compagnie des*).

NOUVELLE-GALLES DU SUD, un des États du Commonwealth australien, sur le littoral est; 801 428 km²; 5 237 000 h. Cap. *Sydney*.

NOUVELLE-GRENADE, anc. nom de la Colombie.

NOUVELLE-GUINÉE, île d'Océanie; env. 800 000 km². Sa partie occidentale (Irian Jaya) appartient à l'Indonésie, la partie orientale constitue l'essentiel de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

NOUVELLE-IRLANDE, île de l'archipel Bismarck (Mélanésie); 9 600 km²; 65 700 h. Ch.-l. *Kavieng*.

NOUVELLEMENT adv. Depuis peu.

NOUVELLE-ORLÉANS (La), v. du S. des États-Unis, dans la Louisiane, sur le Mississippi; 594 000 h. Grand centre commercial et industriel. Fondée en 1718 par les Français, espagnole de 1762 à 1800, La Nouvelle-Orléans a été incorporée aux États-Unis en 1803.

NOUVELLES-HÉBRIDES, anc. nom des îles Vanuatu.

NOUVELLE-SIBÉRIE, archipel des côtes arctiques de l'U.R.S.S., entre la mer des Laptev et la mer de Sibérie orientale.

NOUVELLE-ZÉLANDE, État de l'Océanie, membre du Commonwealth; 270 000 km²; 3 200 000 h. Cap. *Wellington*. V. princ. *Auckland*. Langue : anglais.

GÉOGRAPHIE. La Nouvelle-Zélande est composée de deux îles (la majorité de la population vivant dans l'île du Nord). C'est un pays d'élevage (bovin et surtout ovin).

HISTOIRE. Peuplée de Maoris d'origine polynésienne, la Nouvelle-Zélande devient colonie britannique en 1840. Les Maoris s'opposent en vain par la guerre aux colons, qui prennent les meilleures terres (1840-1847 et 1860-1870). Autonomie à partir de 1907.

NOUVELLE-ZEMBLE, archipel des côtes arctiques de l'U.R.S.S., entre les mers de Barents et de Kara.

NOUVELLISTE n. Auteur de nouvelles.

NOVA n. f. (lat. *nova* [*stella*], nouvelle [étoile]) [pl. *novae*]. Étoile qui, augmen-

tant brusquement d'éclat, semble constituer une étoile nouvelle.

NOVALIS (Friedrich), écrivain allemand (1772-1801), auteur de poèmes (*Hymnes à la nuit*).

NOVARE, v. d'Italie (Piémont); 102 000 h. Monuments du Moyen Âge à l'époque néoclassique. Musées. Édition. — Défaite des Français en 1513 et des Sardes devant les Autrichiens en 1849.

NOVATEUR, **TRICE** adj. et n. (lat. *novare*, renouveler). Qui innove.

NOVEMBRE n. m. (lat. *novem*, neuf [l'année romaine commençant au mois de mars]). Onzième mois de l'année.

NOVGOROD, v. de l'U.R.S.S., au S. de Leningrad; 210 000 h. Capitale d'une principauté qui connaît une brillante civilisation au XIII^e s., annexée par Ivan III en 1478. Église St-Nicolas-le-Thaumaturge.

NOVICE n. et adj. (lat. *novicius*, de *novus*, nouveau). Personne peu expérimentée, débutant. ♦ n. Personne qui fait l'apprentissage de la vie religieuse avant son admission dans un ordre religieux.

NOVICIAT n. m. Temps d'épreuve imposé aux candidats à la vie religieuse.

NOVI SAD, v. de Yougoslavie, ch.-l. de la Voïvodine, sur le Danube; 170 000 h.

NOVOKOZNETSK, de 1932 à 1961 *Stalinsk*, v. de l'U.R.S.S., en Sibérie; 564 000 h. Centre industriel du bassin houiller du Kouzbass.

NOVOSSIBIRSK, v. de l'U.R.S.S., en Sibérie occidentale, sur l'Ob; 1 370 000 h. Centre industriel et culturel.

NOWA HUTA, agglomération industrielle de la banlieue de Cracovie (Pologne).

NOYADE n. f. Action de noyer ou de se noyer.

NOYAU n. m. (lat. *nodus*, nœud). Partie centrale de certains fruits charnus, formée d'un endocarpe qui entoure la graine, ou amande. || Partie centrale d'un objet qui est d'une densité différente de celle de la masse; partie centrale du globe terrestre. || Petit groupe d'individus formant un élément essentiel. || Corps sphérique, que possède toute cellule, formé d'une protéine et d'un ou de plusieurs nucléoles. || Partie centrale d'un atome, formée de protons et de neutrons et où est rassemblée la quasi-totalité de sa masse.

NOYAUTER n. m. Action de noyauter.

NOYAUTAGE v. t. Introduire des éléments isolés dans un groupement, chargés de le désorganiser ou d'en prendre la direction.

NOYÉ, **E** n. Personne morte par noyade.

NOYER v. t. (lat. *necare*, mettre à mort) [conj. 2]. Faire périr par asphyxie dans un liquide quelconque. || Étendre d'une trop grande quantité d'eau. || Faire disparaître

dans une masse confuse. ● *Être noyé*, ne pas pouvoir surmonter les difficultés. || *Noyer son chagrin dans l'alcool*, boire pour oublier. || *Noyer un moteur à explosion*, provoquer un afflux intempestif d'essence au carburateur, qui, modifiant la composition du mélange gazeux, le rend impropre à l'explosion. || *Noyer le poisson*, fatiguer un poisson pris à la ligne, de manière à l'amener à la surface; embrouiller une question, un problème pour désorienter l'adversaire. || *Noyer dans le sang*, réprimer par de grandes cruautés. || *Yeux noyés de larmes*, baignés de larmes. ♦ *se noyer* v. pr. Périr dans l'eau. ● *Se noyer dans les détails*, s'y perdre. || *Se noyer dans un verre d'eau*, échouer devant le moindre obstacle.

NOYER n. m. (lat. *nux*, *nucis*, noix). Grand arbre des régions tempérées, qui porte les *noix*, et dont le bois dur est susceptible d'un beau poli. || Bois de cet arbre.

NOYON, ch.-l. de c. de l'Oise; 14 153 h. Matériel de bureau. Textiles.

NU, E adj. (lat. *nudus*). Qui n'est pas vêtu. || Sans ornement : *mur nu*. || Sans végétation. ● *A l'œil nu*, sans être aidé par un instrument d'optique. || *Épée nue*, épée hors du fourreau. || *Vérité toute nue*, sans déguisement. (Nu reste invariable devant les noms *jambes*, *pieds* et *tête*, employés sans article; il s'y joint par un trait d'union et constitue avec eux des expressions toutes faites : *nu-jambes*, *nu-pieds*, *nu-tête*).

NU n. m. Représentation du corps humain ou d'une partie du corps

dépouillés de tout vêtement. ● *Mettre à nu*, découvrir; dévoiler.

NUAGE n. m. (lat. *nubes*, nuage). Ensemble de particules d'eau très fines, liquides ou solides, maintenues en suspension par les mouvements verticaux de l'air. || Ce qui forme une masse. || Ce qui trouble la sérénité. ● *Être dans les nuages*, être distrait. || *Nuage de lait*, petite quantité de lait que l'on verse dans du thé, du café.

NUAGEUX, EUSE adj. Couvert de nuages. || Confus.

NUANCE n. f. (anc. fr. *nuer*, nuancer). Chacun des degrés d'intensité que peut prendre une même couleur; chacun des degrés (teintes) intermédiaires entre deux couleurs. || Différence minime, délicate entre choses du même genre. ● *Être sans nuances*, intransigent, tout d'une pièce.

NUANCER v. t. (conj. 1). Faire passer graduellement d'une nuance à l'autre. || Exprimer les différences délicates de.

NUANCIER n. m. Carton, petit album présentant les différents coloris d'un produit.

NUBIE, région d'Afrique, correspondant à la partie septentrionale de l'État du Soudan et à l'extrémité S. de l'Égypte.

NUBILE adj. (lat. *nubilus*, de *nubere*, se marier). En âge de se marier ou dans les conditions requises pour le mariage.

NUCLÉAIRE adj. (lat. *nucleus*, noyau). Relatif au noyau de l'atome et à l'énergie qui en est issue. || *Biol.* Relatif au noyau de la cellule. ● *Arme nucléaire*, terme

générique désignant toute arme qui utilise l'énergie nucléaire.

Voir illustration p. 625

NUCLÉAIRE n. m. Ensemble des industries qui concourent à la mise en œuvre de l'énergie nucléaire.

NUCLÉIQUE adj. (lat. *nucleus*, noyau). Acides nucléiques, acides phosphorés qui sont parmi les constituants fondamentaux du noyau de la cellule, et formant deux groupes : les *acides ribonucléiques* (A.R.N.) et les *acides désoxyribonucléiques* (A.D.N.).

NUCLÉOLE n. m. Corps sphérique riche en A.R.N.

NUCLÉON n. m. Particule constituant le noyau d'un atome.

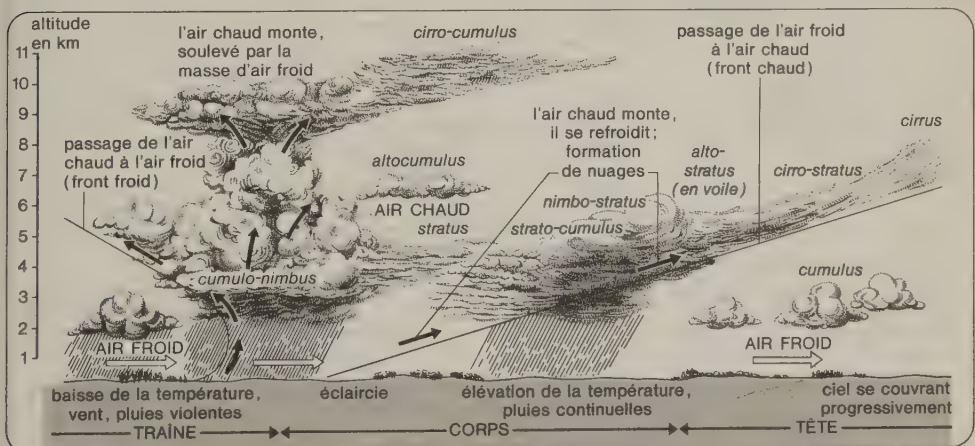
NUDISME n. m. Doctrine préconisant la vie en plein air dans un état de nudité complète.

NUDISTE adj. et n. Relatif au nudisme; qui pratique le nudisme.

NUDITÉ n. f. État d'une personne, d'une partie du corps nue. ♦ pl. *Bx-arts*. Figures nues.

NUÉE n. f. (de *nue*). Litt. Gros nuage épais. || Multitude dense. ● *Nuée ardente*, lors de certaines éruptions volcaniques, émission d'un nuage de gaz à très haute température, chargé de cendres incandescentes et de blocs, qui s'écoule sur les flancs du volcan.

NUÉ-PROPRIÉTÉ n. f. (pl. *nues-propriétés*). Propriété d'un bien dont l'usufruit



Système nuageux accompagnant une dépression. Des types spécifiques de **nuages** accompagnent chaque phase d'une dépression, et se distinguent selon leur développement, leur altitude et leurs conséquences. La *tête* d'une dépression est caractérisée par des cirrus qui annoncent

le mauvais temps. Le *corps* est caractérisé par des nuages bas, épais et sombres donnant des précipitations continues. La *traîne* est la fin de la perturbation où alternent averses et éclaircies. Entre deux systèmes nuageux s'étend la zone de beau temps, mais plusieurs dépressions peuvent se succéder.

nue-propriété

revient à un autre que le propriétaire de ce bien.

NUES n. f. pl. (lat. *nubes*, nuage). Porter aux nues, exalter, louer excessivement. || Tomber des nues, être très surpris.

NUÉVO LAREDO, v. du Mexique, à la frontière américaine; 224 000 h.

NUFUD ou **NEFOUD** (le), désert de sable du N.-O. de l'Arabie Saoudite.

NUIRE v. t. ind. [à] (lat. *nocere*) [conj. 63]. Faire du tort, causer un dommage à qq. || Constituer un danger, une gêne, un obstacle à qqch.

NUISANCE n. f. Élément de la vie urbaine ou de l'industrie qui provoque de l'inconfort, de la gêne, du danger.

NUISIBLE adj. Qui nuit, qui fait du tort.

NUISIBLE n. m. Animal ou insecte parasite ou destructeur.

NUIT n. f. (lat. *nox, noctis*). Durée écoulée entre le coucher et le lever du soleil. Obscurité qui règne pendant ce temps. || Prix que l'on paie pour une nuit à l'hôtel. ♦ De nuit, pendant la nuit. || Nuit et jour, continuellement. || La nuit des temps, les temps les plus reculés de l'histoire.

NUITAMMENT adv. De nuit, pendant la nuit.

NUITÉE n. f. Durée du séjour dans un hôtel, généralement de midi au jour suivant à midi.

NUITS-SAINT-GEORGES, ch.-l. de c. de la Côte-d'Or; 5 461 h. Vignoble.

NUL, NULLE adj. indéf. (devant le nom) [lat. *nullus*]. Aucun, pas (suivi de ne). ♦ adj. qualificatif (après le nom). Qui est sans existence, se réduit à rien; qui reste sans résultat. || Sans aucune valeur. || Math. Qui a pour valeur zéro. ♦ pron. indéf. Litt. Personne : nul n'est censé ignorer la loi.

NULLEMENT adv. Aucunement.

NULLITÉ n. f. Manque total de talent, de valeur; personne sans compétence.

NUMANCE, v. de l'anc. Espagne prise et détruite par Scipion Émilien (133 av. J.-C.).

NUMAZU, v. du Japon (Honshū); 189 000 h.

NUMÉRAIRE n. m. Toute monnaie en espèces ayant cours légal. ♦ adj. Se dit de la valeur légale des monnaies.

NUMÉRAL, E, AUX adj. et n. m. Qui exprime ou désigne une idée de nombre.

NUMÉRATEUR n. m. (lat. *numerare*, compter). Math. Terme d'une fraction placé au-dessus de la barre horizontale et indiquant de combien de parties de l'unité se compose cette fraction.

NUMÉRATION n. f. Façon d'écrire les nombres et de les énoncer. ♦ Numération globale, dénombrement des globules rouges et des globules blancs du sang (rapporté en général à 1 mm³).

NUMÉRIQUE adj. (lat. *numerus*, nombre). Évalué par les nombres, qui se fait sur des nombres donnés. || Syn. de DIGITAL. ♦ Calculateur numérique, calculateur fonctionnant sur des nombres discontinus, par oppos. au CALCULATEUR ANALOGIQUE, dans lequel les données sont transformées en valeurs physiques continues (longueurs, angles, intensité de courant, etc.) avant d'être traitées.

NUMÉRIQUEMENT adv. Du point de vue du nombre.

NUMÉRO n. m. (mot it.; du lat. *numerus*, nombre). Chiffre, nombre qui indique la place d'une chose dans une série. || Partie d'un ouvrage périodique. || Billet portant un chiffre et qui donne le droit de participer au tirage d'une loterie. || Chacun des spectacles d'un cirque, d'un music-hall, etc. || Membre d'une collectivité désigné par son numéro d'ordre. || Fam. Personnage singulier. ♦ Faire son numéro (fam.), se faire remarquer en se donnant en spectacle aux autres. || La suite au prochain numéro, ce qui reste à faire est renvoyé à plus tard. || Tirer le bon numéro, avoir de la chance.

NUMÉROTAGE n. m., ou **NUMÉROTATION** n. f. Action ou manière de numéroter.

NUMÉROTÉ v. t. Mettre un numéro d'ordre.

NUMERUS CLAUSUS n. m. inv. (mots lat. signif. nombre arrêté). Nombre auquel on limite la quantité de personnes admises à une fonction, à un grade, etc., conformément à une réglementation préalablement établie.

NUMIDE adj. et n. De la Numidie.

NUMIDIE, contrée de l'anc. Afrique du Nord, carthaginoise (III^e s. av. J.-C.), romaine jusqu'à l'invasion par les Vandales en 429.

NUMISMATE n. Personne versée dans la connaissance des monnaies et médailles.

NUMISMATIQUE n. f. (gr. *nomisma*, monnaie). Science des monnaies et médailles.

NUÑEZ (Álvaro), navigateur espagnol († entre 1559 et 1564). Il explore la Floride (1528), puis le rio de la Plata.

NUMGESSER (Charles), aviateur français (1892-1927). Il disparaît avec Coli en tentant la traversée de l'Atlantique.

NU-PIEDS n. m. inv. Chaussure à semelle mince retenue au pied par des courroies.

NUPTIAL, E, AUX adj. (lat. *nuptiae*, noces). Litt. Qui concerne la cérémonie des noces.

NUPTIALITÉ n. f. Proportion de mariages dans un pays.

NUQUE n. f. (mot ar.). Partie postérieure du cou, au-dessous de l'occiput.

NUREMBERG, v. d'Allemagne (Bavière),

sur la Pegnitz; 484 000 h. Centre culturel et industriel. — Nuremberg a été le siège du procès des grands criminels de guerre nazis (1945-46).

NURMI (Paavo), athlète finlandais (1897-1973). Il domine la course à pied de fond entre 1920 et 1930.

NURSE [nɔers] n. f. (mot angl.). Bonne d'enfant, gouvernante.

NURSERY n. f. (mot angl.) [pl. *nurseries*]. Pièce réservée aux enfants (vx).

NUtATION n. f. (lat. *nutatio*, balancement de la tête). Mouvement de balancement, oscillation autour d'un axe.

NUTRITIF, IVE adj. Qui nourrit. || Relatif à la nutrition.

NUTRITION n. f. (lat. *nutrire*, nourrir). Ensemble des fonctions organiques de transformation et d'utilisation des aliments pour la croissance et l'activité d'un être vivant.

NUTRITIONNISTE n. Spécialiste de l'alimentation, de la diététique.

NUUK, anc. Godthåb, cap. du Groenland; 9 000 h.

NYASSA, anc. nom du lac Malawi.

NYASSALAND, nom porté par le Malawi avant son indépendance (1964).

NYCTHÈRE n. m. (gr. *nux*, noctes, nuit, et *hêméra*, jour). Durée de vingt-quatre heures, comportant un jour et une nuit.

NYERERE (Julius), homme d'État de Tanzanie, né en 1922. Premier président de la République (1962-1985).

NYLON n. m. (nom déposé). Matière à mouler à base de résine polyamide. || Fibre, tissu obtenus à partir de ce produit.

NYMPHE n. f. (gr. *nymphê*, jeune fille). Jeune fille belle et gracieuse. || Divinité des eaux, des bois et des champs, dont elle personnifie la fécondité et la grâce. || Chez les insectes à métamorphoses complètes, état transitoire entre la larve et le complet développement.

NYMPHÉA n. m. (lat. *nymphæa*; du gr.). Nénuphar dont une espèce est le *lotus sacré* des Égyptiens. (La nymphe est en état d'immobilité, parfois dans un cocon de soie.)

NYMPHETTE n. f. Très jeune fille au physique attrayant et aux manières aguichantes.

NYMPHOMANE adj. et n. f. Atteinte de nymphomanie.

NYMPHOMANIE n. f. Exagération des besoins sexuels chez la femme.

NYON, comm. de Suisse (Vaud), sur le lac Léman; 11 424 h. Château du XII^e s.

NYONS, ch.-l. d'arr. de la Drôme, sur l'Éygues; 6 293 h.

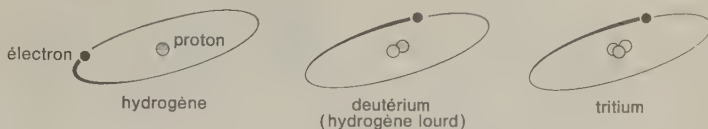
Nystad (paix de), traité signé en 1721, qui met fin à la guerre du Nord entre la Suède et la Russie.

1. L'ATOME

les trois
particules
de l'atome

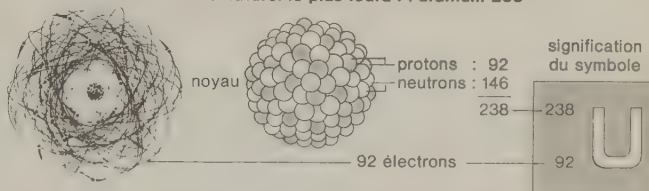
- proton (positif)
- neutron (neutre)
- électron (négatif)

l'atome le plus simple : l'hydrogène (H)

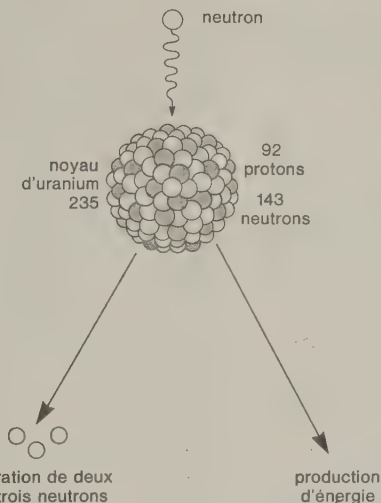


l'atome naturel le plus lourd : l'uranium 238

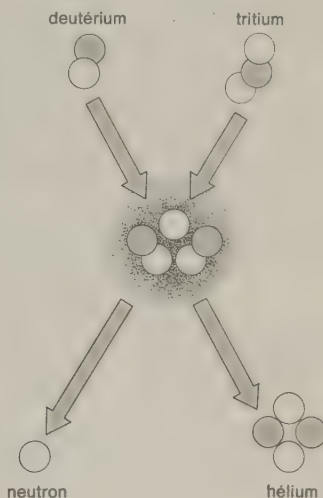
dans un atome,
il y a normalement
le même nombre d'électrons
que de protons et un nombre
égal ou supérieur de neutrons



2. LA FISSION NUCLÉAIRE



3. LA FUSION



Atome, fission et fusion nucléaires.

L'atome (1) est un assemblage de trois particules : le proton (qui porte une charge électrique positive); le neutron (qui ne porte aucune charge électrique); l'électron (qui porte une charge électrique négative égale à celle du proton). Le noyau de l'atome est composé de protons et de neutrons; il est beaucoup plus lourd que les électrons qui tournent autour de lui. (L'hydrogène est composé d'un proton et d'un électron; le deutérium, d'un proton plus un neutron et un électron; le tritium, d'un proton plus deux neutrons et un électron. Dans un atome d'uranium 238, il y a 92 protons, 146 neutrons et 92 électrons.)

La fission nucléaire (2) est la rupture d'un noyau (d'uranium 235, par exemple) qui, sous l'impact d'un neutron, se sépare en deux noyaux plus petits. Cette séparation s'accompagne d'un dégagement d'énergie et de la libération de deux ou trois neutrons. Ces derniers, libérés, peuvent provoquer la fission d'autres noyaux, libérant d'autres neutrons, et amorcer ainsi la réaction en chaîne.

La fusion nucléaire (3) est la réaction de noyaux légers qui, en s'agglomérant à très haute température (1 000 millions de °C), donnent naissance à un noyau plus lourd avec un important dégagement d'énergie. (Par exemple, un noyau de deutérium s'agglomère à un noyau de tritium pour donner un noyau d'hélium et un neutron.)



O n. m. Quinzième lettre de l'alphabet et la quatrième des voyelles.

Ô! interj. qui marque l'admiration, l'étonnement, la joie, la douleur, la prière, etc., ou sert à apostropher, à marquer le vocatif.

OAHU, île de l'archipel des Hawaïi, où se localisent la capitale de l'État des Hawaïi, *Honolulu*, et le port militaire de Pearl Harbor; 1 564 km²; 763 000 h.

OAKLAND, port des États-Unis (Californie), sur la baie de San Francisco; 339 000 h. Centre industriel.

O.A.S. (sigle de *Organisation armée secrète*), mouvement clandestin qui a tenté par la violence de s'opposer à l'indépendance de l'Algérie (1961-1963).

OASIEN, ENNE adj. et n. Des oasis.

OASIS [zazis] n. f. (mot gr.; de l'égyptien). Dans les déserts, petite région où la présence de l'eau permet la culture. || *Litt.* Tout endroit qui offre une détente, un repos.

OAXACA, v. du Mexique méridional; 123 000 h. Monuments des XVII^e-XVIII^e s.

OB, fl. de l'U.R.S.S. (Sibérie occidentale), qui se jette dans l'océan Arctique; 4 345 km.

OBÉDIENCE n. f. (lat. *oboedientia*, obéissance). Subordination à un État puissant.

OBÉIR v. t. ind. [à] (lat. *oboedire*). Se soumettre à la volonté d'un autre dans l'exécution d'un acte, se conformer aux impulsions d'un sentiment. || Être soumis à une loi, à une force, à un principe. (*Obéir* peut s'employer au passif.)

OBÉISSANCE n. f. Action de celui qui obéit, le fait d'obéir.

OBÉISSANT, E adj. Qui obéit, qui est soumis.

OBÉLISQUE n. m. (gr. *obeliskos*, broche à rôtir). Pierre levée, généralement monolithe, à base quadrangulaire, taillée en forme de pyramide très élancée et terminée par une petite pyramide.

OBERAMMERGAU, v. d'Allemagne (Bavière); 6 000 h. Des représentations théâtrales, la *Passion*, y sont données tous les dix ans.

OBÉRER v. t. (lat. *obaeratus*, endetté) [conj. 5]. Accabler d'une lourde charge financière.

OBERHAUSEN, v. d'Allemagne dans la Ruhr; 229 000 h. Centre industriel.

OBERKAMPF (Christophe Philippe), industriel français d'origine allemande (1738-1815). Il fonde à Jouy-en-Josas la première manufacture de toiles imprimées (1759).

OBERLAND BERNOIS, massif montagneux de Suisse, entre le Rhône et le bassin supérieur de l'Aar.

OBÈSE adj. et n. (lat. *obesus*, gras). Atteint d'obésité.

OBÉSITÉ n. f. Excès de poids corporel par surcharge graisseuse du tissu sous-cutané, du péritoine, etc.

OBIER n. m. (var. de *aubier*). Arbrisseau du genre *viorne*, dont une forme cultivée doit son nom de *boule-de-neige* à ses fleurs blanches groupées en une boule.

OBJECTER v. t. (lat. *objectare*, placer devant). Répondre en opposant une objection à ce qui a été dit.

OBJECTEUR n. m. *Objecteur de conscience*, celui qui, pour des motifs religieux ou philosophiques, refuse le service militaire.

OBJECTIF, IVE adj. (lat. *objectus*, placé devant). Qui existe indépendamment de la pensée (par oppos. à *SUBJECTIF*). || Qui ne fait pas intervenir d'éléments affectifs, personnels dans ses jugements; impartial. || Se dit de qqch dont on ne peut contester le caractère scientifique.

OBJECTIF n. m. But précis à atteindre. || Partie d'un appareil de prises de vues contenant les lentilles que traversent les rayons lumineux; l'appareil photographique lui-même.

OBJECTION n. f. Argument opposé à une affirmation.

OBJECTIVEMENT adv. De façon objective.

OBJECTIVER v. t. Rendre objectif.

OBJECTIVISME n. m. Absence systématique de parti pris.

OBJECTIVITÉ n. f. Qualité de ce qui est objectif, absence de parti pris.

OBJET n. m. (lat. *objectum*, chose placée devant). Chose définie par sa matière, sa forme, sa couleur. || Chose quelconque de peu de volume, destinée à un usage défini. || But d'une action, d'une activité. || Cause, motif d'un sentiment, d'une action. ● *Complément d'objet*, nom ou pronom sur lequel porte l'action indiquée par le verbe actif ou pronominal, ou groupe du nom faisant partie du groupe de verbe par oppos. aux autres groupes des noms sujets ou compléments de phrase (ex. : *du pain* dans *je mange du pain*). || *Remplir son objet*, atteindre le but proposé. || *Sans objet*, non fondée, sans but.

OBJURGATIONS n. f. pl. (lat. *objurgare*, blâmer). *Litt.* Paroles pressantes par lesquelles on essaie de dissuader une personne; prière instante.

OBLIGATAIRE adj. Relatif aux obligations.

OBLIGATION n. f. Engagement qu'impose la loi, la religion, la morale, le loi. || *Litt.* Sentiment ou devoir de reconnaissance. || Titre représentatif d'un prêt à intérêt consenti à une société ou à une collectivité publique lors de l'émission d'un emprunt. ● *Être dans l'obligation* de, être dans la nécessité de.

OBLIGATOIRE adj. Imposé par la loi ou des circonstances particulières; exigé par les conventions sociales.

OBLIGATOIREMENT adv. De façon obligatoire.

OBLIGÉ, E adj. et n. Redevable, renaissant. ♦ adj. Nécessaire : *conséquence obligée*.

OBLIGEAMMENT adv. De façon obligeante.

OBLIGEANCE n. f. Disposition, penchant à rendre service, à faire plaisir.

OBLIGEANT, E adj. Qui aime à obliger, à faire plaisir, aimable, serviable.

OBLIGER v. t. (lat. *obligare*, lier par un engagement) [conj. 1]. Imposer comme devoir, lier par une loi, une convention. || *Contraindre, forcer, mettre dans la*

nécessité de. || Rendre service par pure complaisance.

OBLIQUE adj. (lat. *obliquus*). Qui est de biais, incliné par rapport à une ligne, à un plan.

OBLIQUE adj. et n. m. Se dit de différents muscles, chez l'homme et les animaux.

OBLIQUE n. f. *Math.* Droite qui coupe une autre droite ou un plan sans lui être perpendiculaire.

OBLIQUEMENT adv. De façon oblique.

OBLIQUER v. i. (lat. *obliquare*). Aller en ligne oblique, prendre une direction de côté.

OBLIQUITÉ [-kɥite] n. f. Inclinaison d'une ligne, d'une surface sur une autre.

OBLITÉRATION n. f. Action d'oblitérer.

OBLITÉRER v. t. (lat. *oblitterare*, effacer) [conj. 5]. Couvrir d'une empreinte, d'une marque. || *Litt.* Effacer.

OBLONG, ONGUE adj. (lat. *oblongus*). De forme allongée.

OBNUBILER v. t. (lat. *obnubilare*, couvrir de nuages). Envelopper, obscurcir l'esprit.

OBOLE n. f. (gr. *obolos*). Petite offrande, contribution peu importante en argent.

OBRÉNOVIĆ, dynastie qui règne en Serbie de 1817 jusqu'en 1903, sauf de 1842 à 1858. Fondée par MILOŠ OBRÉNOVIĆ 1^{er} (1780-1860), prince héréditaire de 1830 à 1839. — MICHEL OBRÉNOVIĆ III (1829-1868), prince de Serbie, qui, renversé en 1842 par Alexandre Karadjordjević, revient au pouvoir en 1858. — MILAN OBRÉNOVIĆ IV (1854-1901), qui obtient l'indépendance de la Serbie (1878) et prend le titre de roi (1882); il abdique en 1889.

OBSCÈNE adj. (lat. *obscenus*, de mauvais augure). Qui blesse la pudeur, par sa trivialité.

OBSCÉNITÉ n. f. Caractère de ce qui est obscène; parole, acte obscène.

OBSCUR, E adj. (lat. *obscurus*). Sombre, qui n'est pas ou qui est mal éclairé. || Peu connu, effacé. || Difficile à comprendre.

OBSCURANTISME n. m. Attitude d'opposition à l'instruction, à la raison et au progrès.

OBSCURANTISTE adj. et n. Qui relève de l'obscurantisme.

OBSCURCIR v. t. Rendre obscur. ♦ s'obscurcir v. pr. Devenir obscur.

OBSCURCISSEMENT n. m. Action d'obscurcir; état de ce qui devient obscur.

OBSCUREMENT adv. De façon obscure.

OBSCURITÉ n. f. État de ce qui est obscur. || Phrase ou pensée obscures.

OBSEDANT, E adj. Qui obsède, importune.

OBSEDÉ, E adj. et n. Qui est la proie d'une obsession, d'une idée fixe.

OBSEDER v. t. (lat. *obsidere*, assiéger) [conj. 5]. Tourmenter, occuper l'esprit. || *Litt.* Importuner d'une manière continue.

OBSEQUES n. f. pl. (lat. *obsequia*, de *obsequi*, suivre). Cérémonie des funérailles.

OBSEQUEUX, EUSE adj. (lat. *obsequiosus*). Poli et empressé à l'excès, servile.

OBSEQUIOSITÉ n. f. Caractère de celui ou de ce qui est obséqueux.

OBSERVABLE adj. Qui peut être observé.

OBSERVANCE n. f. Pratique prescrite par des règles ou des statuts le plus souvent d'ordre religieux; la règle elle-même.

OBSERVATEUR, TRICE n. Personne qui observe les phénomènes, les événements, qui regarde, surveille, contrôle. ♦ adj. Qui sait observer, qui étudie avec un esprit critique.

OBSERVATION n. f. Action de se conformer à ce qui est prescrit. || Étude attentive ou scientifique d'un phénomène. || Remarque ou note exprimant le résultat d'une étude, commentaire. || Objection, réprimande. ♦ *Esprit d'observation*, habileté à observer. || *Être, se tenir en observation*, épier l'arrivée de qqn, de qqch. || *Mettre un malade en observation*, étudier la marche de sa maladie.

OBSERVATOIRE n. m. Établissement spécialement affecté aux observations astronomiques ou météorologiques. || Lieu d'où l'on peut facilement observer, d'où l'on surveille.

Observatoire de Paris, établissement de recherche astronomique, fondé en 1667.

OBSERVER v. t. (lat. *observare*). Accomplir ce qui est prescrit par une loi, par une règle. || Considérer avec attention, étudier en détail, épier. || Étudier scientifiquement. ♦ s'observer v. pr. Exercer sur ses actions un contrôle incessant. || S'épier, se surveiller réciproquement.

OBSSESSION n. f. (lat. *obsessio*). Action d'obséder; idée obsédante.

OBSSESSIONNEL, ELLE adj. Relatif à l'obsession.

OBSIDIENNE n. f. (de *Obsius*, n. pr.). Roche volcanique entièrement vitreuse, de couleur généralement sombre.

OBSCOLESCENCE n. f. (lat. *obsolescere*, tomber en désuétude). Dépréciation d'une machine, d'un équipement, tendant à la rendre périmé du seul fait de l'évolution.

OBSOLETE adj. (lat. *obsoletus*). Sorti de l'usage.

OBSTACLE n. m. (lat. *obstaculum*, de *obstare*, se tenir devant). Ce qui empêche de passer, ce qui arrête la réalisation de

qqch. || Difficulté qu'on place sur la piste pour les courses de haies ou les concours hippiques.

OBSTÉTRICAL, E, AUX adj. Relatif aux accouchements.

OBSTÉTRICIEN, ENNE n. Médecin spécialiste d'obstétrique.

OBSTÉTRIQUE n. f. (lat. *obstetrix*, accoucheuse). Technique de l'accouchement.

OBTINATION n. f. Caractère d'une personne obstinée, entêtement, persévérance.

OBTINÉ, E adj. et n. Opiniâtre, entêté.

OBTINÉMENT adv. Avec obstination.

OBTINER (S') v. pr. (lat. *obtinere*). S'attacher avec ténacité, s'entêter.

OBTURATION n. f. Manœuvres, tactique employées pour troubler une réunion, empêcher un orateur de parler, retarder la décision d'une assemblée, etc. || Engorgement d'un conduit organique, d'un vaisseau. || *Sports*. Action de s'opposer de façon déloyale à un adversaire.

OBTURER v. t. (lat. *obstruere*, construire devant). Boucher par un obstacle, barrer.

OBTEMPÉRER v. t. ind. [à] (lat. *obtemperare*) [conj. 5]. Obéir sans répliquer, acquiescer.

OBTENIR v. t. (lat. *obtinere*, tenir fortement) [conj. 16]. Parvenir à se faire accorder ce qu'on désire. || Atteindre un but, un résultat.

OBTENTION n. f. Action d'obtenir.

OBTURATEUR, TRICE adj. Qui sert à obturer.

OBTURATEUR n. m. Dispositif d'un objectif photographique pour obtenir des temps de pose différents. || Appareil qui sert à interrompre la circulation dans une conduite d'eau, de vapeur ou de gaz.

OBTURATION n. f. Action d'obtenir.

OBTURER v. t. (lat. *obturare*, boucher). Boucher hermétiquement par l'introduction ou l'application d'un corps. || Comble avec un amalgame les cavités d'une dent cariée.

OBTUS, E adj. (lat. *obtusus*, émoussé). *Math.* Se dit d'un angle plus grand qu'un angle droit. || Lent à comprendre.

OBUS n. m. (all. *Haubitze*, obusier). Projectile de forme cylindrique lancé par une bouche à feu.

OBVIER v. t. ind. [à] (lat. *obviare*, aller à la rencontre). *Litt.* Prendre des mesures efficaces pour prévenir, faire obstacle à, remédier à.

OBWALD → UNTERWALD.

OC adv. (mot prov. signif. oui). *Langue d'oc*, ou *occitan*, ensemble des dialectes du midi de la France, d'origine latine (limousin, auvergnat, gascon, provençal, etc.) [par oppos. à *LANGUE D'OIL*].

OCARINA n. m. (mot it., de *oca*, oie). Petit instrument de musique populaire, à vent, de forme ovoïde et percé de trous.

O'CASEY (Sean), auteur dramatique irlandais (1880-1964).

OCCAM (Guillaume D') → GUILLAUME D'OCCAM.

OCCASION n. f. (lat. *occasio*, de *occidere*, tomber). Conjoncture, circonstance qui vient à propos; possibilité. || Objet, meuble, véhicule qui n'est pas neuf et qu'on achète de seconde main. ● A l'occasion, le cas échéant, éventuellement. || D'occasion, qui n'est pas neuf.

OCCASIONNEL, ELLE adj. Qui se produit par occasion, par hasard, irrégulier.

OCCASIONNELLEMENT adv. Par occasion.

OCCASIONNER v. t. Être l'occasion, la cause de, provoquer, entraîner.

OCCIDENT n. m. (lat. *occidentis*, qui se couche). Côté de l'horizon où le soleil se couche. || Ensemble des pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. (En ce cas prend une majuscule.).

OCCIDENT (*Empire d'*), partie occidentale de l'Empire romain issue du partage de l'Empire à la mort de Théodose (395 apr. J.-C.). Il disparaît en 476 et est reconstitué en 800 au profit de Charlemagne.

OCCIDENTAL, E, AUX adj. et n. De l'Occident.

OCCIDENTALISATION n. f. Action d'occidentaliser.

OCCIDENTALISER v. t. Transformer selon les idées et la civilisation de l'Occident.

OCCIPITAL, E, AUX adj. *Lobe occipital*, lobe postérieur du cerveau, où sont localisés les centres visuels.

OCCIPITAL n. m. Os qui forme la paroi postérieure et inférieure du crâne.

OCCIPUT [ɔksipyʁ] n. m. (mot lat., de *caput*, tête). Partie inférieure et postérieure de la tête.

OCCIRE [ɔksir] v. t. (lat. *occidere*) [seulement à l'inf. et au part. pass. *occis*, *e*]. Tuer (vx).

OCCITAN, E adj. De l'Occitanie, ensemble des régions de langue d'oc.

OCCITAN n. m. Syn. de *LANGUE D'OC*.*

OCCITANIE, ensemble des pays de langue d'oc.

OCCUSIF, IVE adj. (lat. *occludere*, fermer). *Consonne occlusive*, ou *occlusive* n. f., consonne qui est produite par une fermeture momentanée du canal buccal ([k], [t], [p], [g], [d], [b], etc.).

OCCUSION n. f. (lat. *occlusio*). Fermeture pathologique d'un conduit ou d'une ouverture naturelle.

OCCULTATION n. f. (lat. *occultatio*). Action d'occulter.

OCCULTE adj. (lat. *occultus*). Dont la cause reste cachée, secret, mystérieux. ● *Sciences occultes*, l'alchimie, la magie, la nécromancie, l'astrologie, la cabale, la divination, le spiritisme, etc., qui reposent sur des épreuves non expérimentales.

OCCULTER v. t. (lat. *occultare*, cacher). Priver une région d'une émission de télévision. || Rendre obscur, dissimuler.

OCCULTISME n. m. Étude et pratique des sciences occultes.

OCCULTISTE adj. et n. Qui relève de l'occultisme.

OCCUPANT, E adj. et n. Qui occupe un lieu, un pays.

OCCUPATION n. f. Action de se rendre maître militairement d'une ville, d'un pays. || Fait d'occuper un lieu, d'en prendre possession, de stationner sur un terrain. || Ce à quoi on occupe son temps. || Travail rémunéré ou non.

OCCUPÉ, E adj. Dont on a pris possession. || Absorbé dans son travail, ses activités.

OCCUPER v. t. (lat. *occupare*). Remplir un espace ou une durée. || Avoir la possession d'un lieu. || Être dans un lieu, en l'envahissant militairement; y demeurer malgré une interdiction. || Avoir comme fonction, comme charge. || Donner du travail à qq, employer. || Remplir complètement l'activité, la pensée de qq. ♦ s'occuper v. pr. Travailler, donner son temps.

OCCURRENCE n. f. Apparition d'un élément de la langue (mot, phonème, etc.) dans un texte. ● *En l'occurrence*, en pareille occurrence, dans la circonstance.

O. C. D. E., sigle de *Organisation* de coopération et de développement économiques*.

Océan n. m. (lat. *oceanus*; du gr.). Vaste étendue d'un seul tenant, que forme l'eau marine recouvrant le globe. || Vaste étendue ou grande quantité.

Océane (l'), autoroute reliant Paris à Nantes (par Le Mans, d'où se détache une antenne vers Rennes).

Océanie, une des cinq parties du monde, comprenant le continent australien et divers groupements insulaires situés dans le Pacifique, entre l'Asie à l'O. et l'Amérique à l'E. L'Océanie se divise en trois grandes parties : la *Mélanésie**, la *Micronésie** et la *Polynésie**.

Océanien, ENNE adj. et n. D'Océanie.

Océanique adj. Relatif à l'Océan. ● *Climat océanique*, climat de la façade occidentale des continents dans les zones tempérées.

Océanographe ou **Océanologue** n. Spécialiste d'océanographie ou océanologie.

Océanographie ou **Océanolo-**

GIE n. f. Science qui a pour objet l'étude de la vie dans les océans et du milieu physique qu'ils constituent.

OCELE n. m. (lat. *ocellus*, petit œil). Œil simple de nombreux arthropodes (larves d'insectes, arachnides, etc.). || Tache ronde sur une aile d'insecte, le plumage d'un oiseau, etc.

OCELOT n. m. (esp. *ocelote*; de l'aztèque). Mammifère carnassier de l'Amérique du Sud, à robe grise tachetée de points fauves cerclés de noir, et dont la fourrure a une très grande valeur.

OCKEGHEM (Johannes), musicien flamand (v. 1426-1497).

O'CONNELL (Daniel), homme politique irlandais (1775-1847). Il obtient, en 1829, la suppression des mesures discriminatoires contre les catholiques.

OCRE n. f. (gr. *ôkhra*). Variété d'argile riche en ocre rouge, ou sanguine ou en ocre jaune, terre de Sienne, utilisée en peinture. ♦ adj. inv. D'un jaune ou d'un orangé mêlé de brun.

OCTAÈDRE n. m. et adj. (gr. *oktô*, huit, et *hedra*, base). *Math.* Solide à huit faces.

OCTAL, E, AUX adj. Qui a pour base le nombre huit.

OCTANE n. m. Hydrocarbure (C₈H₁₈) existant dans l'essence de pétrole.

OCTANTE adj. num. (lat. *octoginta*). En Belgique, en Suisse et au Canada, quatre-vingts.

OCTAVE n. f. (lat. *octavus*, huitième). Huitième degré de l'échelle diatonique, portant le même nom que le premier; ensemble des notes contenues dans l'intervalle de huit degrés.

OCTAVE, nom d'Auguste avant son adoption par César.

OCTAVIE, sœur d'Auguste (v. 70-11 av. J.-C.). Elle épouse en secondes nocces Antoine (40), qui la répudie en 32.

OCTAVIE, impératrice romaine (v. 42-62 apr. J.-C.), fille de Claude et de Messaline, et épouse de Néron, qui la répudie en 62.

OCTAVIEN, nom pris par Auguste après son adoption par César.

OCTET [ɔkte] n. m. *Inform.* Élément d'information de huit bits.

OCTOBRE n. m. (lat. *october*, huitième, l'année romaine commençant en mars). Dixième mois de l'année, de trente et un jours.

Octobre (révolution d') → RÉVOLUTION RUSSE DE 1917.

octobre 1789 (*journées des 5 et 6*), journées marquées par la marche du peuple de Paris qui ramène le roi de Versailles aux Tuileries.

OCTOGÉNAIRE adj. et n. (lat. *octogenarius*). Qui a quatre-vingts ans.

OCTOGONAL, E, AUX adj. Qui a la forme d'un octogone.

OCTOGONE n. m. et adj. (gr. *oktagônos*, à huit angles). Polygone qui a huit angles et, par suite, huit côtés.

OCTOSYLLABE adj. et n. m. Qui a huit syllabes.

OCTROI n. m. (de *octroyer*). Action d'octroyer. || Droit que payaient certaines denrées à leur entrée en ville.

OCTROYER v. t. (lat. pop. *auctoridiare*) [conj. 2]. Concéder, accorder à titre de faveur. ♦ *s'octroyer* v. pr. Prendre sans permission.

OCULAIRE adj. (lat. *oculus*, œil). Relatif à l'œil. ♦ *Témoin oculaire*, celui qui a vu la chose dont il témoigne.

OCULAIRE n. m. Système optique d'une lunette, d'un microscope, etc., placé du côté de l'œil de l'observateur et qui sert à examiner l'image fournie par l'objectif.

OCULISTE n. Médecin spécialisé dans les troubles de la vision. (Syn. OPHTHALMOLOGISTE ou OPHTALMOLOGUE.)

OCULOMOTEUR, TRICE adj. Relatif à la motricité des yeux.

ODALISQUE n. f. (turc *odalik*). Esclave attachée au service des femmes du Sultan en Turquie ottomane. || *Litt.* Courtisane.

ODE n. f. (gr. *ôdê*, chant). *Antiq.* Poème destiné à être mis en musique. || Poème lyrique, divisé en strophes, destiné soit à célébrer de grands événements ou de hauts personnages soit à exprimer des sentiments plus familiers.

ODENSE, port du Danemark, dans l'île de Fionie; 170 000 h.

ODÉON n. m. (lat. *odeum*, petit théâtre). Édifice à gradins, couvert, généralement de plan semi-circulaire, destiné, dans l'Antiquité, aux auditions musicales.

ODER, en polon. *Odra*, fl. de Tchecoslovaquie, de Pologne et d'Allemagne, qui se jette dans la Baltique; 854 km.

Oder-Neisse (ligne), limite occidentale de la Pologne, approuvée par les accords de Potsdam (1945) et reconnue par l'Allemagne fédérale en 1970.

ODESSA, port de l'U.R.S.S. (Ukraine), sur la mer Noire; 1 097 000 h. Centre culturel et industriel.

ODEUR n. f. (lat. *odor*). Émanation transmise par un fluide (air, eau) et perçue par l'appareil olfactif. ♦ *Mourir en odeur de sainteté*, mourir en état de perfection chrétienne. || *Ne pas être en odeur de sainteté auprès de qqn*, ne pas être bien vu de lui.

ODIEUSEMENT adv. De façon odieuse.

ODIEUX, EUSE adj. (lat. *odiosus*, de *odium*, haine). Qui excite la haine, l'indignation; ignoble, exécration, insupportable.

ODILE (*sainte*), religieuse alsacienne (v. 660-v. 720). Elle bâtit un monastère dans les Vosges. Patronne de l'Alsace.

ODIN → WOTAN.

ODOACRE (v. 434-493), roi barbare qui s'empara de Rome et détrôna Romulus Augustule (476), mettant fin à l'Empire d'Occident.

ODONTOLOGIE n. f. (gr. *odous*, *odontos*, dent, et *logos*, science). Étude des dents, de leurs maladies et du traitement de celles-ci.

ODORANT, E adj. (anc. fr. *odoror*, sentir). Qui répand une bonne odeur.

ODORAT n. m. (lat. *odoratus*). Sens permettant la perception des odeurs, localisé à la tache olfactive des fosses nasales chez les vertébrés, aux antennes chez les insectes, et qui joue le tout premier rôle dans l'information de la plupart des espèces.

ODORIFÉRANT, E adj. *Litt.* Qui répand une bonne odeur.

ODYSSÉE n. f. (gr. *Odusseia*, *Odyssée*). Voyage riche en aventures.

Odyssée (*l'*), poème en vingt-quatre chants, attribué à Homère. Il raconte les aventures d'Ulysse (*Odusseus*) après la prise de Troie et son retour à Ithaque.

O. E. A., sigle de *Organisation* des États américains*.

ŒCUMÉNIQUE [e-] adj. (gr. *oikoumenê*), [terre] habitée). Relatif à l'œcuménisme.

ŒCUMÉNISME [e-] n. m. Tendance à l'union de toutes les Églises chrétiennes en une seule.

ŒDÉMATEUX, EUSE [e-] adj. Relatif à l'œdème.

ŒDÈME [edem] n. m. (gr. *oidêma*, tumeur). Gonflement pathologique du tissu sous-cutané ou d'autres organes (poumon, glotte) par infiltration de liquide séreux.

ŒDIPE [edip] n. m. *Complexe d'Œdipe*, ou *œdipe*, ensemble des sentiments amoureux et hostiles que chaque enfant éprouve à l'égard du couple parental.

ŒDIPE, *Myth.* gr. Fils de Laïos, roi de Thèbes, et de Jocaste. Il tue, sans le connaître, son père, qui l'avait abandonné dès sa naissance; ayant débarrassé Thèbes du sphinx, dont il a résolu l'énigme, il obtient le trône de Thèbes et la main de Jocaste; après avoir connu la vérité, il se crève les yeux et quitte Thèbes, guidé par sa fille Antigone.

ŒDIPYEN, ENNE [e-] adj. Relatif au complexe d'Œdipe.

ŒIL n. m. (lat. *oculus*) [pl. yeux]. Organe pair de la vue. || Expression du regard, perception opérée par l'œil. || Manière de voir, sentiment. || Appareil remplaçant l'œil naturel. || Relief des caractères d'imprimerie (pl. *œils*). || Trou du pain et du fromage; bulle de graisse du bouillon. || Cœur d'un cyclone tropical caractérisé par des vents faibles et un temps peu

nuageux et autour duquel tournent des vents violents. ♦ *À l'œil* (Fam.), gratuitement. || *Avoir l'œil*, veiller, prendre garde. || *Avoir l'œil sur qqn*, avoir, tenir qqn à l'œil, le surveiller. || *Entre quatre yeux*, en tête à tête. (On prononce *entre quat'z-yeux*.) || *Faire de l'œil à qqn*, lui faire signe en clignant l'œil. || *Fermer les yeux de, à qqn*, l'assister au moment de sa mort. || *Fermer les yeux sur*, faire semblant de ne pas voir. || *Mauvais œil*, superstition selon laquelle le regard de certaines personnes porte malheur. || *Mon œil!* (Fam.), exprime l'incrédulité. || *N'avoir pas froid aux yeux*, avoir de l'énergie, du courage. || *Ne pas avoir les yeux dans sa poche*, être très observateur. || *Ne pas pouvoir fermer l'œil*, ne pouvoir dormir. || *L'œil du maître*, sa surveillance. || *Ouvrir l'œil*, être attentif. || *Ouvrir de grands yeux*, être étonné. || *Ouvrir les yeux*, voir la réalité telle qu'elle est. || *Pour les beaux yeux de qqn* (Fam.), pour lui seul, sans but intéressé. || *Sauter aux yeux*, crever les yeux, être évident. || *S'en battre l'œil* (Pop.), s'en moquer complètement. || *Se mettre le doigt dans l'œil* (Fam.), se tromper. || *Sortir par les yeux* (Fam.), se dit d'une chose dont on est dégoûté. || *Voir tout par ses yeux*, par soi-même.

ŒIL-DE-BŒUF n. m. (pl. *œils-de-bœuf*). Lucarne à fenêtre ronde ou ovale.

ŒIL-DE-PERDRIX n. m. (pl. *œils-de-perdrix*). Cor entre les doigts du pied.

ŒILLADE n. f. Coup d'œil furtif, lancé pour marquer la tendresse ou la connivence.

ŒILLÈRE n. f. Petite coupe pour baigner l'œil. || Partie de la bride qui garantit l'œil du cheval et l'empêche de voir de côté. ♦ *Avoir des œillères* (Fam.), ne pas comprendre certaines choses par étroitesse d'esprit.

ŒILLET n. m. (dimin. de *œil*). Plante à fleurs roses, pourpres, blanches ou panachées, cultivée pour sa beauté et son parfum; la fleur même. || Trou de section circulaire ou ovale, gainé d'un fourreau métallique, généralement serti; ce fourreau. ♦ *Œillet d'Inde*, plante à fleurs ornementales.

ŒILLETON n. m. Extrémité d'un tube de visée qui dépasse l'oculaire et détermine la position de l'œil. || Rejeton de certaines plantes qu'on utilise pour leur multiplication (artichaut, bananier).

ŒILLETTE n. f. (anc. fr. *olie*, huile). Variété de pavot somnifère, cultivée pour ses graines, dont on tire une huile comestible et utilisée en peinture; cette huile.

ŒNOLOGIE [œno-] n. f. (gr. *oinos*, vin, et *logos*, science). Science qui étudie la fabrication et la conservation des vins.

ERSTED (Christian), physicien danois (1777-1851). Il découvre, en 1820, l'existence du champ magnétique créé par les courants.

ŒSOPHAGE [e-] n. m. (gr. *oisophagos*, qui porte ce qu'on mange). Première partie du tube digestif depuis le pharynx jusqu'à l'estomac.

ŒSTRAL, E, AUX [es-] adj. Cycle *œstral*, modifications périodiques des organes génitaux femelles, en rapport avec la libération des ovules.

ŒSTROGÈNE [es-] adj. et n. m. Se dit des substances (hormones) qui provoquent l'œstrus.

ŒSTRUS [estrys] n. m. (gr. *oistros*, taon, aiguillon). Modification de la muqueuse de l'utérus, permettant la nidification de l'œuf fécondé.

ŒUF [œf, au sing.; ø, au pl.] n. m. (lat. *ovum*). Cellule résultant de la fécondation, et qui, par division, donnera un nouvel être, animal ou végétal. || Gamète femelle mûr, pondue mais non encore fécondé. || Corps organique contenant une cellule-œuf ou un embryon, et pondue par les femelles de beaucoup d'animaux. || Morceau de bois en forme d'œuf, qu'on met dans un bas pour le tendre, tandis qu'on le repasse. ● Dans l'œuf, dès l'origine, au début. || *Marcher sur des œufs*, marcher en posant le pied avec précaution. || *Mettre tous les œufs dans le même panier*, mettre tous ses espoirs dans la même affaire. || *Œufs de Pâques*, œufs en chocolat qu'on offre en cadeau le jour de Pâques. || *Œuf sur le plat ou œuf au miroir*, œuf cuit légèrement, sans le brouiller, dans un corps gras. || *Plein comme un œuf* (Fam.), tout à fait plein; repu; ivre. || *Quel œuf!* (Fam.), quel idiot! || *Va te faire cuire un œuf* (Pop.), va-t'en et débrouille-toi.

ŒUVRE n. m. (lat. *opera*, travaux). Ensemble des ouvrages d'un artiste, notamment dans une technique particulière. ● *A pied d'œuvre*, à proximité immédiate du lieu d'emploi. || *Le grand œuvre*, la pierre philosophale. || *Gros œuvre*, ensemble des éléments de construction d'un édifice qui en assurent la stabilité, la résistance et la protection.

ŒUVRE n. f. (lat. *opera*, activité, travail). Résultat du travail, de l'action. || Production littéraire ou artistique. || *Litt.* Travail, activité. ● *Bonnes œuvres*, tous les actes des vertus chrétiennes; organisation à but non lucratif et qui se propose de faire le bien. || *Juger qqn à l'œuvre*, selon ses actes. || *Se mettre à l'œuvre*, commencer un travail. || *Mettre en œuvre*, employer à quelque usage; mettre en action. || *Mise en œuvre*, action de commencer à exécuter. || *Œuvres vives*, partie de la coque d'un navire située au-dessous de la ligne de flottaison; la partie vitale de qqch.

ŒUVRER v. i. Travailler d'une manière désintéressée.

OFF adj. inv. (mot argl. signif. *hors de* [l'écran]). *Cin.* et *Télév.* Se dit d'une voix, d'un bruit, d'un dialogue dont l'origine est extérieure à la scène filmée.

OFFENBACH (Iacques), compositeur français d'origine allemande (1819-1880), auteur d'opérettes (*la Belle Hélène*).

OFFENSANT, E adj. Qui offense, blessant.

OFFENSE n. f. (lat. *offendere*, attaquer). Parole, action qui blesse qqn dans sa dignité.

OFFENSÉ, E adj. et n. Qui a reçu une offense.

OFFENSER v. t. Blesser qqn par des paroles ou des actes. ♦ *s'offenser* v. pr. [de]. Se vexer, se fâcher.

OFFENSEUR n. m. Celui qui offense.

OFFENSIF, IVE adj. (lat. *offendere*, attaquer). Qui attaque, sert à attaquer.

OFFENSIVE n. f. Action d'envergure menée par une force armée et destinée à imposer à l'ennemi sa volonté, à le chasser de ses positions et à le détruire. || Initiative, attaque visant à faire reculer qqn ou qqch.

OFFERTOIRE n. m. (lat. *offerre*, offrir). Partie de la messe pendant laquelle le prêtre offre à Dieu le pain et le vin qui doivent être consacrés.

OFFICE n. m. (lat. *officium*, service). Fonction, charge exercée par qqn; rôle joué par qqch. || Service public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. ● Bureau, agence. || Ensemble de prières et de cérémonies liturgiques. || Envoi périodique d'un nombre limité de livres, venant de paraître ou réimprimés, par un éditeur aux libraires. ● *Bons offices*, service, assistance, intervention bienveillante dans un dessein de conciliation. || *D'office*, par voie d'autorité, sans demande préalable. || *Office divin*, prières liturgiques réparties à des heures déterminées de la journée.

OFFICE n. f. ou m. (lat. *officium*). Pièce attenante à la cuisine où l'on dispose tout ce qui dépend du service de la table.

Offices (musée ou galerie des), galerie de peintures et de sculptures de Florence.

OFFICIALISATION n. f. Action d'officialiser.

OFFICIALISER v. t. Rendre officiel.

OFFICIAnt n. et adj. m. Celui qui préside un office liturgique.

OFFICIEL, ELLE adj. (angl. *official*; du bas lat. *officialis*). Qui émane d'une autorité reconnue, du gouvernement. || Qui concerne un acte ou une cérémonie publics. || Reconnu de tous, notoire. ● *Personnage officiel*, ou *officiel* n. m., personne appartenant au gouvernement, à l'Administration, ou ayant une autorité reconnue.

OFFICIELLEMENT adv. De façon officielle.

OFFICIER v. i. (lat. *officiare*, de *officium*, service). Célébrer l'office divin.

OFFICIER n. m. (lat. *officium*, fonction publique). Militaire qui a un grade au moins égal à celui de sous-lieutenant ou d'enseigne de vaisseau. ● *Grand officier de la Légion d'honneur*, dignité au-dessus du grade de commandeur. || *Officier d'académie*, de l'Instruction publique, anc. appellations des chevaliers et officiers de l'ordre des Palmes académiques. || *Officier de l'état civil*, personne responsable de la tenue des registres de l'état civil et qui est généralement le maire de la commune. || *Officier général*, général ou amiral. || *Officier de la Légion d'honneur*, grade immédiatement supérieur à celui de chevalier. || *Officier de marine* ou *de vaisseau*, officier appartenant au corps de commandement de la marine de guerre. || *Officier ministériel*, personne (notaire, agent de change, etc.) nommée par les pouvoirs publics pour dresser et recevoir des actes authentiques, et titulaire de sa fonction. || *Officier de police judiciaire*, titre conféré par la loi aux personnes qui, à des titres divers, ont pour mission de constater les infractions et d'en livrer les auteurs à la justice. || *Officier public*, personne ayant qualité pour authentifier des actes (le maire comme officier de l'état civil, l'huissier, etc.). || *Officier supérieur*, commandant, lieutenant-colonel, colonel; capitaine de corvette, capitaine de frégate, capitaine de vaisseau.

OFFICIEUSEMENT adv. De façon officieuse.

OFFICIEUX, EUSE adj. (lat. *officiosus*, de *officium*, service rendu). Qui émane d'une source autorisée, tout en n'ayant pas l'authenticité garantie.

OFFICINAL, E, AUX adj. Herbes, plantes officinales, herbes, plantes dont on se sert en pharmacie.

OFFICINE n. f. (lat. *officina*, atelier). Ensemble des locaux où le pharmacien entrepose, prépare et vend les médicaments au public. || *Péjor.* Endroit où se trame qqch.

OFFRANDE n. f. (lat. *offerenda*). Don offert pour le service divin. || Don, le plus souvent modeste.

OFFRANT n. m. *Le plus offrant*, celui qui offre le plus haut prix.

OFFRE n. f. Action d'offrir; la chose offerte. || Action de proposer un contrat à une autre personne. || *Écon.* Quantité d'un bien ou d'un service qui peut être vendue sur le marché à un prix donné. ● *Loi de l'offre et de la demande*, loi économique déterminant le prix où s'équilibrent le volume de l'offre d'un produit (ou d'un service) et celui de la demande. || *Offre publique d'achat* (O.P.A.), procédé par lequel une société fait connaître au public l'intention qu'elle a d'acquérir un certain nombre de titres d'une autre société.

OFFRIR v. t. (lat. *offerre*) [conj. 8]. Donner un cadeau, présenter qqch à qqn; le mettre à sa disposition, le lui proposer. || Comporter, être caractérisé par : *ceci offre de nombreux avantages*. ● *Offrir son bras à qqn*, lui présenter son bras pour l'aider à marcher ou par civilité. ◆ *s'offrir* v. pr. Se proposer pour faire qqch. || S'accorder le plaisir de qqch.

OFFSET [ɔfset] n. m. inv. (angl. *off*, dehors, et *to set*, placer). Procédé d'impression par double décalque de la forme d'impression sur du caoutchouc, puis de celui-ci sur le papier.

OFFSHORE ou **OFF SHORE** [ɔfʃɔʁ] adj. et n. m. inv. (mot angl. signif. *au large*). Se dit de la partie de l'industrie du pétrole comprenant la prospection, le forage et l'exploitation des gisements situés au large des rivages.

OFFUSQUER v. t. (lat. *offuscare*, de *fusus*, sombre). Choquer, déplaire à qqn. ◆ *s'offusquer* v. pr. Se froisser, se choquer.

OGADEN, région désertique du S.-E. de l'Éthiopie.

OGBOOMOSH, v. du Nigeria; 387 000 h.

OGINO KYUSAKU, médecin japonais (1882-1975), inventeur d'une méthode de contrôle naturel des naissances.

OGIVAL, E, AUX adj. Relatif à l'arc brisé, qui en a la forme.

OGIVE n. f. (lat. *obvium*, de *obviare*, s'opposer). Arc diagonal de renfort, tendu sous une voûte pour faciliter sa construction et augmenter sa résistance. || Partie antérieure d'un projectile, de forme conique ou ogivale. ● *Ogive nucléaire*, ogive à charge nucléaire dont sont dotés certaines missiles ou projectiles. (On dit aussi TÊTE NUCLEAIRE.) || *Voûte sur croisée d'ogives*, celle qui s'appuie ou semble s'appuyer sur l'entrecroisement de deux arcs diagonaux.

OGODAY (v. 1185-1241), souverain mongol (1229-1241), fils de Gengis Khan; conquérant d'un empire allant de la Chine à la Russie.

OGOOUÉ, fl. de l'Afrique équatoriale, qui se jette dans l'Atlantique, au Gabon; 1 170 km.

OGRE, OGRESSE n. (lat. *Orcus*, dieu de la Mort). Dans les contes de fées, géant vorace qui mange les petits enfants. || *Personne vorace*.

OH! interj. Marque la surprise, l'indignation.

OHÉ! interj. Sert à appeler.

O'HIGGINS (Bernardo), homme politique chilien (1776-1842). Lieutenant de San Martín, il proclame l'indépendance du Chili (1818) et gouverne jusqu'en 1823.

OHIO, riv. des États-Unis, affl. principal de gauche du Mississippi; 1 570 km.

OHIO, État des États-Unis; 106 765 km²;

10 797 000 h. Cap. Columbus. V. princ. Cleveland, Cincinnati, Toledo.

OHM n. m. (de G. ohm, n. pr.). Unité de mesure de résistance électrique (symbl. : Ω).

OHM (Georg), physicien allemand (1789-1854). Il a découvert en 1827 les lois fondamentales des courants électriques.

OHMMÈTRE n. m. Appareil servant à mesurer la résistance électrique d'un conducteur.

OHRID, v. de Yougoslavie (Macédoine), sur le lac d'Ohrid (348 km²), qui est située à la frontière de l'Albanie et de la Yougoslavie; 26 400 h.

OÏDUM [oidjɔm] n. m. (gr. *ôon*, œuf, et *eidos*, apparence). Nom donné aux maladies produites sur certaines plantes par des champignons, généralement caractérisées par l'apparition d'une poussière grisâtre à la surface des organes parasités.

OIE n. f. (lat. *avica*, de *avis*, oiseau). Oiseau palmipède dont on connaît plusieurs espèces sauvages et une espèce domestique, que l'on élève pour sa chair et son foie surchargé de graisse par gavage. (Le mâle est le *jars*, les jeunes les *oisons*.) [Cri : *Voie criaillie, siffle, cacarde*.] || *Fam.* *Personne sottie, naïve.* ● *Jeu de l'oie*, jeu que l'on joue avec deux dés sur un carton où il y a des figures d'oies disposées de neuf en neuf cases. || *Oie blanche*, jeune fille candide. || *Oies du Capitole*, oies sacrées du Capitole, qui sauvèrent Rome (v. 390 av. J.-C.) en prévenant par leurs cris Manlius et les Romains de l'attaque nocturne des Gaulois. || *Pas de l'oie*, pas de parade militaire en usage dans certaines armées.

OIGNON [ɔ̃ɔ̃] n. m. (lat. *unio*, *unionis*). Plante potagère à bulbe comestible. || Bulbe souterrain de certaines plantes (lis, tulipe, etc.). || Durillon se formant à la base du gros orteil. ● *Aux petits oignons* (Fam.), préparé avec un soin particulier; parfait. || *Ce n'est pas tes oignons* (Pop.), ça ne te concerne pas. || *En rang d'oignons* (Fam.), sur une seule ligne. || *Pelure d'oignon*, chacune des pellicules interposées entre les diverses couches qui composent les bulbes des oignons.

OÏL [ɔj] adv. (anc. forme de *oui*). *Langue d'oil*, ensemble des dialectes que l'on parlait au nord d'une ligne Poitiers-Grenoble (picard, wallon, champenois, francien, etc.).

OINDRE v. t. (lat. *ungere*) [conj. 81]. Frotter d'huile ou d'une substance grasse.

OING [wɛ̃] n. m. (lat. *unctum*, onguent). Graisse servant à oindre.

OISANS, région du Dauphiné, correspondant à la vallée de la Romanche et aux montagnes qui l'encadrent (élevage et tourisme surtout hivernal [Alpe-d'Huez]).

OISE, affl. de la Seine (r. dr.), né en Belgique; 302 km.

OISE (dép. de l') [60], dép. de la Région Picardie; 5 820 km²; 661 781 h. Ch.-l. Beauvais. 4 arr. (Beauvais, Clermont, Compiègne, Senlis), 41 cant., 693 comm.

OISEAU n. m. (lat. pop. *aucellus*, dimin. du lat. *avis*, oiseau). Vertébré ovipare, couvert de plumes, à respiration pulmonaire, à sang chaud, dont les membres postérieurs servent à la marche, dont les membres antérieurs, ou ailes, servent au vol, et dont les mâchoires forment un bec corné. || Auge de maçon qui servait autrefois à porter le mortier sur les épaules. || *Fam.* et *péjor.* Individu quelconque. ● *A vol d'oiseau*, en ligne droite. || *Avoir un appétit d'oiseau*, un très petit appétit. || *Avoir une cervelle d'oiseau*, être très étourdi. || *Être comme l'oiseau sur la branche*, être pour très peu de temps dans un endroit.

Voir illustration p. 632

OISEAU-LYRE n. m. (pl. *oiseaux-lyres*). Passereau de la taille d'un faisan, aux longues ailes recourbées de la queue chez le mâle.

OISEAU-MOUCHE n. m. (pl. *oiseaux-mouches*). Autre nom du COLIBRI.

OISELET n. m. *Litt.* Petit oiseau.

OISELEUR n. m. Celui qui prend des petits oiseaux au filet ou au piège.

OISELLERIE n. f. Commerce de l'oisellerie.

OISEUX, EUSE adj. (lat. *otiosus*, de *otium*, repos, inaction). Inutile, sans intérêt à cause de son caractère superficiel.

OISIF, IVE adj. et n. (de *oiseux*). Qui n'a pas d'occupation, ou qui dispose de beaucoup de loisirs; désœuvré. ◆ adj. Qui se passe dans l'oisiveté.

OISSILLON n. m. (anc. fr. *oisel*, oiseau). Jeune oiseau.

OISIVETÉ n. f. État d'une personne oisive.

OISON n. m. (lat. *aucio*, -onis). Petit de l'oie.

ÔITA, port du Japon (Kyūshū); 360 000 h.

O.K.! [kɛj] interj. (abrégé de l'amér. *o.k. correct*). *Fam.* D'accord, c'est entendu.

OKA, affl. de la Volga (r. dr.); 1 480 km.

OKAPI n. m. (mot africain). Mammifère ruminant du Zaïre, voisin de la girafe, mais à cou plus court et à pelage rayé à l'arrière.

OKAYAMA, v. du Japon (Honshū); 546 000 h. Centre industriel.

OKHOTSK (*mer d'*), mer formée par l'Océan Pacifique, au N.-E. de l'Asie.

OKINAWA, principale île de l'archipel japonais des Ryūkyū.

OKLAHOMA, État des États-Unis;

Oklahoma

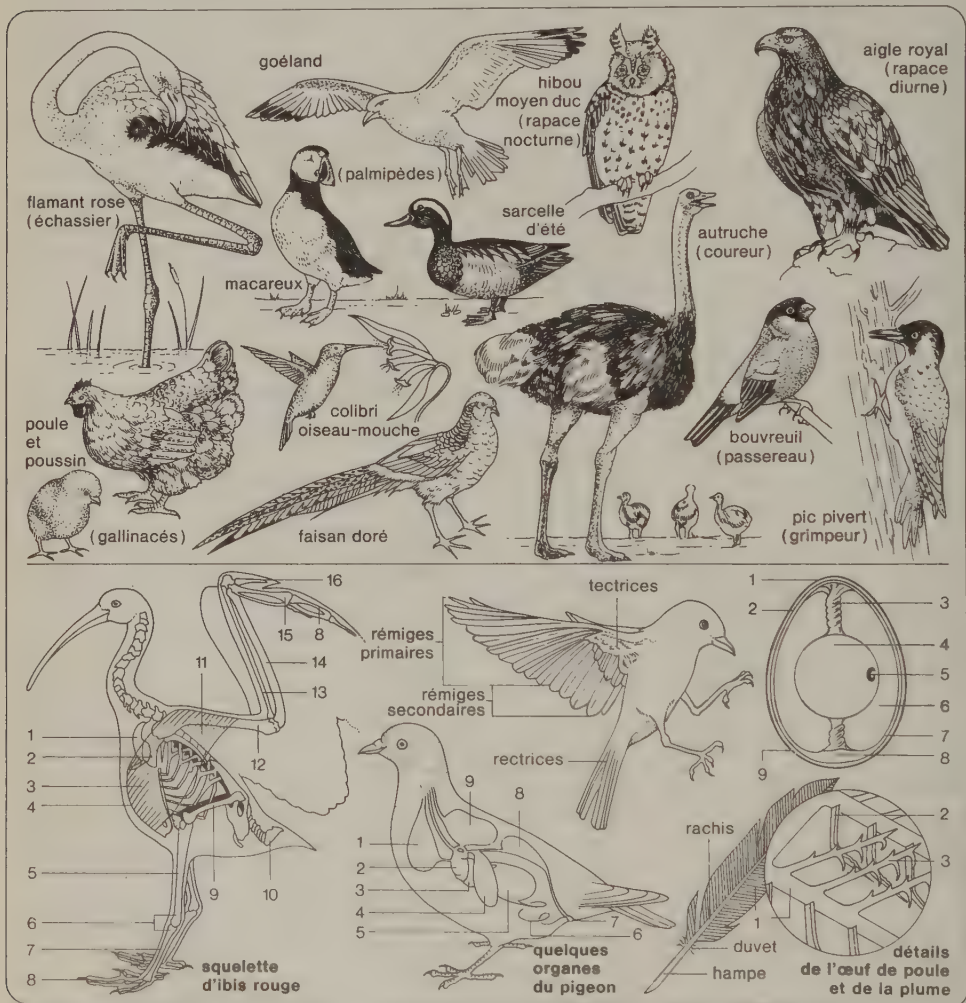
181 186 km²; 3 025 000 h. Cap. *Oklahoma City* (403 000 h.).

OKOUMÉ n. m. (mot africain). Arbre de l'Afrique équatoriale, au bois rose utilisé en menuiserie.

ÖLAND, île de Suède, dans la mer Baltique. V. princ. *Borgholm*.

OLAUS PETRI, théologien suédois (1493-1552), propagateur de la Réforme en Suède (1520-1525).

OLAV, nom de cinq rois de Norvège, dont OLAV II (*saint*) [v. 995-1030], roi de 1016 à 1028, qui restaure la royauté et impose le christianisme, et OLAV V (1903-1991), roi de 1957 à sa mort.



Quelques variétés d'oiseaux.

Détail du squelette de l'ibis rouge : 1. Fourchette; 2. Coracoïde [os de l'épaule]; 3. Sternum; 4. Bréchet; 5. Tibia; 6. Tarse; 7. Métatarse; 8. Doigts; 9. Fémur; 10. Croupion; 11. Muscles pectoraux; 12. Humérus; 13. Radius; 14. Cubitus; 15. Main; 16. Pouce.

Détail des principaux organes du pigeon : 1. Jabot; 2. Cœur; 3. Estomac; 4. Foie; 5. Gésier; 6. Intestin; 7. Cloaque; 8. Sac aérien; 9. Poumon. (N.B. : les rémiges sont les grandes plumes de l'aile; les tectrices sont les plumes recouvrant les rémiges; les rectrices sont les

plumes de la queue servant à diriger le vol et à soutenir l'arrière du corps.)

Coupe d'un œuf de poule : 1. Coquille; 2. Membrane coquillière externe; 3. Chalaze (tortillon axial du blanc d'œuf); 4. Vitellus ou jaune; 5. Cicatrice ou germe; 6. Albumen ou blanc; 7. Chorion [enveloppe externe de l'embryon]; 8. Chambre à air; 9. Pores microscopiques.

Agrandissement d'un détail d'une plume : 1. Barbes; 2. Barbules sans crochets; 3. Barbules avec crochets.

OLDENBARNEVELT (Johan VAN) [1547-1619], Grand pensionnaire de Hollande, il gouverne, en fait, les Provinces-Unies, à partir de 1586. Maurice de Nassau le fait exécuter.

OLDENBURG, anc. État de l'Allemagne. — La ville d'*Oldenburg*, en Allemagne (Basse-Saxe), a 132 000 h.

OLDENBURG (Claes), artiste américain d'origine suédoise, né en 1929, un des représentants du *pop art*.

OLDOWAY ou **OLDUVAI**, site de Tanzanie, près du lac Eyasi, où l'on a découvert des fossiles d'hominidés (début de la lignée humaine) datés de 1750 000 et 1 850 000 ans.

OLÉ! interj. esp. servant à encourager.

OLÉACÉE n. f. (lat. *olea*, olive). Arbre ou arbuste à fleurs à pétales soudées, tel que l'*olivier*, le *jasmin*, le *lilas*, le *frêne*.

OLÉAGINEUX, EUSE adj. (lat. *oleagineus*, d'olivier). De la nature de l'huile. ● Plante oléagineuse, ou oléagineux n. m., plante dont on peut tirer des matières grasses alimentaires ou industrielles.

OLÉCULTURE n. f. Culture de l'olivier.

OLÉODUC n. m. Pipe-line servant au transport des produits pétroliers liquides.

OLÉRON (île d'), île de la Charente-Maritime, formant deux cantons (Le Château-d'Oléron et Saint-Pierre-d'Oléron), à l'embouchure de la Charente; 175 km²; 16 841 h.; reliée au continent par un pont. Ostréiculture. Vigne. Tourisme.

OLFACTIF, IVE adj. (lat. *olfacere*, flaire). Relatif à l'odorat.

OLFACTION n. f. Syn. savant de ODORAT.

OLIBRIUS [olibrijys] n. m. (bas lat. *Olybrius*, n. pr.). Fam. Individu stupide et excentrique.

OLIER (Jean-Jacques), ecclésiastique français (1608-1657). Il fonde la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice.

OLIFANT n. m. (altér. de éléphant). Hist. Petit cor d'ivoire des chevaliers.

OLIGARCHIE n. f. (gr. *oligoi*, peu nombreux, et *arkhé*, commandement). Régime politique où l'autorité est entre les mains de quelques personnes ou de quelques familles puissantes; ces personnes ou ces familles.

OLIGARCHIQUE adj. Qui relève d'une oligarchie.

OLIGOCÈNE adj. et n. m. (gr. *oligos*, peu, et *kainos*, récent). Se dit de la deuxième période de l'ère tertiaire, entre l'éocène et le miocène, d'une durée de 20 millions d'années.

OLIGO-ÉLÉMENT n. m. (pl. *oligo-éléments*). Substance nécessaire, en très petite quantité, au fonctionnement des organismes vivants.

OLIVAIE ou **OLIVERAIE** n. f. Lieu planté d'oliviers. (Syn. OLIVETTE.)

OLIVÂTRE adj. Qui tire sur la couleur de l'olive, verdâtre.

OLIVE n. f. (lat. *oliva*). Fruit à noyau, dont on tire une huile excellente, ou que l'on met à mariner dans de la saumure. || Objet ou ornement ayant la forme ellipsoïdale d'une olive. ● Olive noire, olive cueillie mûre et conservée dans de l'huile. || Olive verte, olive cueillie avant maturité et conservée dans de la saumure. ♦ adj. inv. D'un vert sobre, rabattu.

OLIVERAIE n. f. → OLIVAIE.

OLIVETTE n. f. Syn. de OLIVAIE. || Nom commun à divers raisins à grains en forme d'olive. || Variété de tomates oblongues.

OLIVIER n. m. Genre d'oléacées, comprenant des arbres des pays chauds, qui fournissent l'olive.

OLIVIER (sir Laurence Kerr), acteur, metteur en scène, directeur de théâtre et cinéaste anglais (1907-1989). Brillant interprète de Shakespeare.

OLIVIERS (mont des), lieu, près de Jérusalem, où Jésus va prier la veille de sa mort.

OLLIVIER (Émile), homme d'État français (1825-1913), Premier ministre de l'Empire libéral, en 1870.

OLMÈQUES, peuple ancien du golfe du Mexique, dont la civilisation s'épanouit de 1000 à 300 av. J.-C. et dont la culture a exercé une grande influence sur les civilisations précolombiennes ultérieures.

OLOGRAPHE adj. (gr. *holos*, entier, et *graphein*, écrire). Testament olographe, testament écrit en entier, daté et signé de la main du testateur.

OLORON-SAINTE-MARIE, ch.-l. d'arr. des Pyrénées-Atlantiques, au confluent des gaves d'Aspe et d'Ossau; 12 237 h.

OLYMPE n. m. (gr. *Olumpos*). Poét. Le ciel.

OLYMPE, massif montagneux de la Grèce, aux confins de la Macédoine et de la Thessalie (alt. 2917 m). Parc national. Les Grecs en avaient fait la résidence des dieux.

OLYMPIADE n. f. Espace de quatre ans entre deux célébrations successives des jeux Olympiques.

OLYMPIAS (v. 375-316 av. J.-C.), épouse de Philippe II de Macédoine et mère d'Alexandre le Grand.

OLYMPIE, v. du Péloponnèse, centre religieux panhellénique, où se célébraient les jeux Olympiques. Sanctuaire de Zeus (V^e s. av. J.-C.).

OLYMPIEN, ENNE adj. De l'Olympe. || Majestueux et serein. ● Dieux olympiens, les douze principales divinités grecques.

OLYMPIQUE adj. Relatif aux jeux Olympiques. || Conforme aux règles des jeux Olympiques. ● Jeux Olympiques, jeux

nationaux de la Grèce antique, qui se célébraient tous les quatre ans, depuis 776 av. J.-C., à Olympie, en l'honneur de Zeus; auj., compétition sportive internationale, renouée en 1893 par le baron Pierre de Coubertin et qui a lieu tous les quatre ans (abrév. J.O.). Il a été décidé en 1986 que les jeux Olympiques d'hiver et d'été se dérouleront, après 1992, alternativement tous les deux ans.

OLYMPISME n. m. Organisation, institution des jeux Olympiques.

OMAHA, port des États-Unis (Nebraska), sur le Missouri; 312 000 h.

OMAN, État de l'extrémité orientale de l'Arabie, baigné par le golfe et la mer d'Oman; 212 000 km²; 1 400 000 h. Cap. Mascate. Pétrole.

OMAN (mer d'), partie nord-ouest de l'océan Indien, appelée aussi mer Arabique.

OMAR → 'UMAR.

OMBELLALE n. f. Plante aux fleurs en ombelles.

OMBELLE n. f. (lat. *umbella*, parasol). Groupement de fleurs dans lequel les pédoncules, comme dans le fenouil, partent tous d'un même point pour s'élever au même niveau, comme les rayons d'un parasol.

OMBELLIFÈRE n. f. (de ombelle, et lat. *ferre*, porter). Plante à fleurs disposées en ombelles.

OMBILIC n. m. (lat. *umbilicus*). Orifice de l'abdomen, chez le fœtus, laissant passer le cordon ombilical. || Point central et saillant d'un bouclier, d'un plat en métal ou en céramique. || Plante des rochers, à feuilles charnues circulaires.

OMBILICAL, E, AUX adj. Relatif à l'ombilic.

OMBLE n. m. (altér. de amble). Poisson d'eau douce voisin du saumon, à chair délicate.

OMBRAGE n. m. Ensemble de branches, de feuilles d'arbres qui donnent de l'ombre; cette ombre. ● Porter, faire, donner ombrage (Litt.), inspirer de l'inquiétude. || Prendre ombrage (Litt.), se chagriner, s'inquiéter.

OMBRAGÉ, E adj. Couvert d'arbres. **OMBRAGER** v. t. (conj. 1). Couvrir de son ombre, former ombrage sur un lieu, qqch.

OMBRAGEUX, EUSE adj. Se dit d'un animal qui a peur de son ombre ou d'un objet inaccoutumé. || Susceptible, soupçonneux.

OMBRE n. m. (lat. *umbra*, poisson de couleur sombre). Poisson des cours d'eau du centre et de l'est de la France, voisin du saumon, à chair estimée.

OMBRE n. f. (lat. *umbra*). Zone sombre créée par un corps opaque qui intercepte la lumière. || Légère apparence, reflet,

trace. || *Antiq.* L'esprit des morts, qui conservaient dans l'au-delà une immatérielle apparence humaine. || Partie assombrie d'un dessin, d'une peinture (surtout au pl.). ● *A l'ombre de*, à l'abri de; sous la protection de. || *Courir après une ombre*, se livrer à des espérances chimériques. || *Il y a une ombre au tableau* (Fam.), la situation comporte un élément d'inquiétude. || *Mettre qqn, être à l'ombre* (Fam.), mettre, être en prison. || *Ombres chinoises*, ou *théâtre d'ombres*, spectacle présentant des silhouettes fortement éclairées par derrière et apparaissant sur un écran transparent. || *Vivre, rester dans l'ombre*, rester effacé.

OMBRE n. f. (de *Ombrie*). Terre brun foncé qui sert de pigment en peinture.

OMBRELLE n. f. (it. *ombrello*; du lat. *umbrella*, parasol). Petit parasol de femme. || Organe, en forme de cloche, d'une méduse, dont les contractions assurent la nage de l'animal.

OMBRER v. t. (lat. *umbrare*). Mettre des ombres à un dessin, à un tableau.

OMBREUX, EUSE adj. *Litt.* Où il y a de l'ombre.

OMBRIE, région de l'Italie centrale, traversée par le Tibre, formée des prov. de Pérouse et de Terni; 8 456 km²; 807 000 h.

OMDURMAN ou **OMDOURMAN**, v. du Soudan, sur le Nil, en face de Khartoum; 300 000 h. — Kitchener y bat en 1898 les troupes mahdistes.

OMÉGA n. m. inv. Dernière lettre de l'alphabet grec (ω, Ω), correspondant à ô.

OMELETTE n. f. (anc. fr. *alumelle*, petite lame). Œufs battus et cuits dans une poêle.

OMETTRE v. t. (lat. *omittere*) [con]. 49]. Néglier de faire ou de dire, laisser de côté.

OMEYYADES, dynastie des califes arabes, qui règne à Damas de 661 à 750. Son empire s'étend à la plaine de l'Indus (710-713), à la Transjordanie (709-711) et à l'Espagne (711-714). L'Empire omeyyade tombe sous les coups des Abbassides, mais 'Abd al-Rahmân I^{er} fonde l'émirat omeyyade de Cordoue (756-1031), érige en califat en 929.

OMICRON [omikron] n. m. inv. Lettre de l'alphabet grec (ο), correspondant à o.

OMISSION n. f. (bas lat. *omissio*). Action d'omettre; absence, lacune, oubli.

ÔMIYA, v. du Japon (Honshû); 354 000 h.

OMNIBUS n. m. (mot lat. signif. *pour tous*). Voiture de transport en commun, à quatre roues, d'abord hippomobile, puis automobile. || Train omnibus. ♦ adj. inv. *Train omnibus*, train desservant toutes les stations d'un parcours.

OMNIDIRECTIF, IVE adj. Se dit d'une antenne d'émission ou de réception qui rayonne les ondes avec la même inten-

sité dans toutes les directions ou qui les reçoit avec la même efficacité, quelle que soit la direction d'où elles émanent.

OMNIDIRECTIONNEL, ELLE adj. Qui a les mêmes propriétés dans toutes les directions.

OMNIPOTENT, E adj. (lat. *omnipotens*). Dont l'autorité est absolue, tout-puissant.

OMNIPRATICIEN, ENNE n. et adj. Médecin qui exerce la médecine générale. (Syn. GÉNÉRALISTE.)

OMNIPRÉSENT, E adj. Présent partout.

OMNISCIENT, E adj. (lat. *omnis*, tout et *sciens*, sachant). Qui sait tout ou paraît tout savoir.

OMNISPORTS adj. inv. Où l'on pratique plusieurs sports.

OMNIUM [omni] n. m. (mot angl.; du lat.). Compétition cycliste sur piste, comportant plusieurs épreuves. || Course ouverte à tous les chevaux.

OMNIVORE adj. (lat. *omnis*, tout, et *vorare*, dévorer). Qui se nourrit aussi bien de chair que de végétaux.

OMO, riv. du S. de l'Éthiopie. On a découvert dans sa vallée des fossiles d'hominidés (début de la lignée humaine) datés de 3 700 000 années.

OMOPLATE n. f. (gr. *ômos*, épaule, et *platê*, surface plate). Os large, mince, triangulaire, situé à la partie postérieure de l'épaule.

OMSK, v. de l'U.R.S.S., en Sibirie occidentale, sur l'Irtych; 1 080 000 h.

ON pron. indéf. (lat. *homo*, homme). Désigne d'une manière vague une ou plusieurs personnes, et en particulier n'importe quelle personne (*tu, nous, vous, il, ils*), y compris celle qui parle (*je*). [On peut représenter le fém. et le pl. : *on est élégante aujourd'hui*; *on est égaux après la mort*.]

ONAGRE n. m. (gr. *onagros*, de *onos*, âne, et *agrios*, sauvage). Mammifère ongulé sauvage, d'Iran et d'Inde, intermédiaire entre le cheval et l'âne.

ONAGRE n. f. (gr. *onagra*, de *oinos*, vin). Plante cultivée pour ses fleurs ornementales.

ONANISME n. m. (d'*Onan*, personnage biblique). Recherche solitaire du plaisir sexuel.

ONCE n. f. (anc. fr. *lonce*; du lat. *lynx*). Grand félin vivant dans les régions froides et montagneuses du nord de l'Asie.

ONCE n. f. (lat. *uncia*, douzième partie). Unité de masse anglo-saxonne (sym. : oz), utilisée aussi au Canada et valant 28,35 g (31,104 g pour les matières précieuses). ♦ *Une once de* (Fam.), une très petite quantité.

ONCLE n. m. (lat. *avunculus*). Frère du père ou de la mère. ● *Oncle à la mode de Bretagne*, cousin germain du père ou de la mère.

ONCTION n. f. (lat. *unctio*, de *ungere*, oindre). Geste liturgique consistant en une application d'huile bénite sur une personne ou une chose. || *Litt.* Douceur affectée et hypocrite.

ONCTUEUX, EUSE adj. (lat. *unctum*, de *ungere*, oindre). Qui donne au toucher ou au goût une sensation de douceur, velouté.

ONCTUOSITÉ n. f. Qualité de ce qui est onctueux.

ONDE n. f. (lat. *unda*). Mouvement de la surface de l'eau qui forme des rides concentriques qui se soulèvent et s'abaissent à la suite d'un choc. || Ligne, dessin présentant des sinuosités. || *Phys.* Nom donné aux lignes ou aux surfaces atteintes à un instant donné par un ébranlement ou par une vibration qui se propage dans l'espace. ● *Longueur d'onde*, distance entre deux points consécutifs de même phase d'un mouvement ondulatoire qui se propage en ligne droite. || *Être sur la même longueur d'onde* (Fam.), se comprendre, parler le même langage. || *Onde de choc*, surface de discontinuité des vitesses, due à la compression de l'air aux grandes vitesses, et qui se crée dans les régions de l'espace où la vitesse d'écoulement dépasse celle du son. || *Onde courte* onde radioélectrique de longueur comprise entre 11 m et 60 m (27 MHz à 5 MHz), et dont plusieurs bandes sont réservées à la radiodiffusion. || *Onde longue*, ou *grande onde*, onde radioélectrique de longueur comprise entre 1000 m et 2000 m (300 kHz à 150 kHz), réservée à la radiodiffusion. || *Onde métrique*, onde radioélectrique de longueur comprise entre 1 m et 10 m (300 MHz à 30 MHz), et dont plusieurs bandes sont réservées à la radiodiffusion à modulation de fréquence et à la télévision. || *Onde moyenne*, ou *petite onde*, onde radioélectrique de longueur comprise entre 187,5 m et 577 m (1 600 kHz à 520 kHz), et réservée à la radiodiffusion.

♦ pl. *Les ondes*, la radio. || *Ondes Martenot*, instrument de musique électronique dont le son est produit par un oscillateur à lampes.

ONDÉE n. f. (de *onde*). Grosse pluie subite et passagère.

ONDIN, E n. (de *onde*). Génie des eaux dans les mythologies germanique et scandinave.

ON-DIT n. m. inv. (surtout au pl.). Rumeur, médisance, bruit répété de bouche en bouche.

ONDOIEMENT n. m. *Litt.* Mouvement d'ondulation.

ONDOYANT, E adj. Mouvant, variable.

ONDOYER v. i. [con]. 2]. S'élever et s'abaisser alternativement comme un liquide parcouru par des ondes, onduler. ♦ v. t. Baptiser avec la seule ablution d'eau.

ONDULATION n. f. (bas lat. *undula*, petite onde). Mouvement oscillatoire qui se produit dans un liquide agité. || Mouvement qui imite celui des ondes. || Disposition des cheveux en une forme sinueuse, en forme d'ondes.

ONDULATOIRE adj. En forme d'ondulations. || *Phys.* Qui se propage par ondes.

ONDULÉ, E adj. Qui présente des ondulations.

ONDULER v. i. Avoir un léger mouvement sinueux. ♦ v. t. Rendre ondulé.

ONEGA (lac), lac du N.-O. de l'U. R. S. S., en Carélie, qui se déverse dans le lac Ladoga par la Svir; 9 900 km².

O'NEILL (Eugène), auteur dramatique américain (1888-1953). Il a écrit *Le deuil sied à Electra*.

ONE-MAN-SHOW [wanman] o n. m. inv. (mots angl. signif. *spectacle d'un seul homme*). Spectacle de variétés organisé autour d'un seul artiste.

ONÉREUX, EUSE adj. (lat. *onerus*, de *onus*, charge). Qui occasionne de grosses dépenses. ● *A titre onéreux*, en payant.

ONE-STEP [wanstep] n. m. (mots angl. signif. *un pas*) [pl. *one-steps*]. Danse américaine, en vogue après la Première Guerre mondiale.

ONGLE n. m. (lat. *ungula*, griffe). Partie cornée qui couvre le dessus du bout des doigts. || Griffe de certains animaux. ● *Jusqu'au bout des ongles*, à la perfection.

ONGLÉE n. f. Engourdissement douloureux du bout des doigts, causé par un grand froid.

ONGLET n. m. (de *ongle*). Bande de papier ou de toile cousue en même temps que les feuilles d'un livre, pour y coller un feuillet, une gravure, une carte. || Échancrure semi-circulaire pratiquée dans les feuillets d'un livre, d'un cahier pour signaler un chapitre, une section. || Morceau de viande constitué par des muscles du diaphragme.

ONGLIER n. m. Nécessaire pour la toilette des ongles. ♦ pl. Petits ciseaux cintrés à ongles.

ONGUENT [ɔ̃gɑ̃] n. m. (lat. *unguentum*). Médicament d'usage externe, dont l'excipient est un mélange de corps gras.

ONGULÉ n. m. Animal faisant partie d'un vaste groupe de mammifères onguligrades, herbivores ou parfois omnivores.

ONGULIGRADE adj. (lat. *ungula*, ongle, et *gradi*, marcher). Se dit d'un animal marchant sur des sabots.

ONIRIQUE adj. Relatif au rêve.

ONIRISME n. m. (gr. *oneiros*, songe). État pathologique constitué d'hallucinations visuelles qui s'apparentent au rêve et auxquelles le sujet participe intensément.

ONIROMANCIE n. f. Divination par les songes.

ONOMASTIQUE n. f. (gr. *onoma*, nom). *Ling.* Étude des noms propres.

ONOMATOPEE n. f. (gr. *onomatopoiia*, création de mot). Mot dont le son imite celui de l'objet qu'il représente, comme *glouglou*, *cliquetis*, etc.

ONTARIO, lac de l'Amérique du Nord, entre le Canada et les États-Unis. Il reçoit par le Niagara les eaux du lac Érié, qu'il déverse par le Saint-Laurent; 18 800 km². Province du Canada; 1 068 582 km²; 8 754 000 h. Cap. Toronto.

ONTOGÈNE n. f. (gr. *ôn*, *ontos*, être, et *genesis*, origine). *Biol.* Développement de l'individu depuis la fécondation de l'œuf jusqu'à l'être achevé.

ONTOLOGIE n. f. (gr. *ôn*, *ontos*, être, et *logos*, science). *Philos.* Science de l'être.

O. N. U., sigle de Organisation* des Nations unies.

ONUSIEN, ENNE adj. Relatif à l'O. N. U.

ONYCHOPHAGIE [-kɔ-] n. f. (gr. *onux*, *onukhos*, ongle, et *phagein*, manger). Habitude de se ronger les ongles.

ONYX n. m. (gr. *onux*, ongle [à cause de sa transparence]). Agate à raies parallèles et concentriques de diverses couleurs.

ONZE adj. num. et n. m. inv. (lat. *undecim*). Nombre qui suit dix dans la suite naturelle des entiers. || *Onzième* : *Louis onze*. || *Sports*. Équipe de football.

ONZIÈME adj. ord. et n. Qui occupe un rang marqué par le numéro onze. || Qui se trouve onze fois dans le tout.

ONZIÈMEMENT adv. En onzième lieu.

OOSPHERE n. f. (gr. *ôon*, œuf, et *sphaira*, sphère). Gamète femelle correspondant dans le règne végétal à l'ovule des animaux.

OP. Abrév. de OPUS.

O. P. A. n. f. Abrév. de OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT.

OPACIFICATION n. f. Action de rendre ou de devenir opaque.

OPACIFIER v. t. Rendre opaque.

OPACITÉ n. f. (lat. *opacitas*). État de ce qui est opaque. || *Litt.* Ombre épaisse.

OPALE n. f. (lat. *opalus*). Pierre fine, à reflets changeants, irisés.

OPALIN, E adj. Qui a la teinte laiteuse et les reflets irisés de l'opale.

OPALINE n. f. Ouvrage de verre translucide ou opaque, d'aspect opalin.

OPAQUE adj. (lat. *opacus*, touffu). Qui n'est pas transparent, qui ne se laisse pas traverser par la lumière. || Sombre, impenétrable.

OP ART [ɔpɑrt] n. m. (angl. *optical art*, art optique). Art cinétique à mouvement virtuel (apparent).

OP. CIT. Abrév. de OPERE CITATO.

OPEN [ɔpen ou ɔpœn] adj. inv. et n. m. (mot angl. signif. *ouvert*). Compétition

sportive ouverte à la fois aux amateurs et aux professionnels. || Se dit d'un billet d'avion non daté.

O. P. E. P., sigle de Organisation* des pays exportateurs de pétrole.

OPÉRA n. m. (mot it.). *Mus.* Composition dramatique sans dialogue parlé, faite d'une ouverture orchestrale, d'airs, de duos, de trios, de chœurs, de récitatifs et de morceaux symphoniques. || Édifice où se joue l'opéra. ● *Opéra bouffe*, opéra dont l'action est entièrement comique, en vogue depuis le XVIII^e s.

OPÉRA DE LA BASTILLE, théâtre lyrique national, construit par Carlos Ott et inauguré en 1989-90.

OPÉRA DE PARIS, théâtre lyrique construit par Ch. Garnier*. Anc. haut lieu de l'art lyrique, aujourd'hui consacré à la danse.

OPÉRABLE adj. Qui peut être opéré.

OPÉRA-COMIQUE n. m. (pl. *opéras-comiques*). Pièce dans laquelle se mêlent des passages parlés et des épisodes chantés.

OPÉRANT, E adj. Qui produit un effet, efficace.

OPÉRATEUR, TRICE n. Personne qui fait fonctionner un appareil. || *Cin.* Technicien responsable de la prise de vues.

OPÉRATEUR n. m. Symbole d'une opération logique ou mathématique à effectuer sur l'être mathématique (nombre, fonction, vecteur, etc.) ou sur un groupe de propositions.

OPÉRATION n. f. (lat. *operatio*). Action d'un pouvoir, d'une faculté, d'un agent qui produit son effet. || Série de mesures en vue d'atteindre un résultat. || Affaire financière. || Intervention pratiquée par le chirurgien sur un malade ou un blessé. || Combinaison effectuée sur des êtres mathématiques suivant des règles données, et admettant comme résultat un être mathématique bien déterminé. || Ensemble des combats et des manœuvres exécutés par des forces militaires dans une région déterminée ou en vue d'un objectif précis. ● *Opération de Bourse*, action d'acheter ou de vendre en Bourse des valeurs mobilières ou des marchandises. || *Par l'opération du Saint-Esprit* (Fam. et ironiq.), par un moyen mystérieux.

OPÉRATIONNEL, ELLE adj. Qui permet d'effectuer dans la meilleure manière certaines opérations. || Se dit aussi d'un matériel qui, après contrôle, est jugé apte à être employé.

OPÉRATOIRE adj. Relatif aux opérations chirurgicales. || Qui permet de réaliser une opération sans avoir la valeur d'une théorie. ● *Bloc opératoire*, locaux permettant des opérations chirurgicales.

OPERCULE n. m. (lat. *operculum*, couvercle). Couvercle naturel amovible ou articulé, et plus particulièrement, mince couvercle qui ferme les cellules des abeilles.

OPÉRÉ, E adj. et n. Se dit d'une personne qui a subi une opération chirurgicale.

OPERE CITATO, express. lat. signif. *ouvrage cité* et introduisant une référence. (Abrév. *op. cit.*).

OPÉRER v. t. (lat. *operari*, travailler) [conj. 5]. Produire un effet, un résultat; faire, agir. || Faire une opération de calcul, de chimie. || Soumettre à une intervention chirurgicale. ♦ **s'opérer** v. pr. Se produire, avoir lieu.

OPÉRETTE n. f. (it. *opereta*). Genre léger dérivé de l'opéra bouffe, avec couplets chantés qui alternent avec le parlé. ♦ *D'opérette*, qu'on ne peut prendre au sérieux.

OPHIEUR n. f. (gr. *ophis*, serpent, et *oura*, queue). Animal marin ayant l'aspect d'une étoile de mer, mais à bras longs, grêles et souples.

OPHTALMIE n. f. (gr. *ophthalmos*, œil). Inflammation de l'œil et de ses annexes.

OPHTHALMIQUE adj. Qui concerne les yeux.

OPHTALMOLOGIE n. f. (gr. *ophthalmos*, œil, et *logos*, science). Spécialité médicale dont l'objet est le traitement des affections de l'œil et de ses annexes, et la correction des troubles de la vision.

OPHTALMOLOGIQUE adj. Relatif à l'ophtalmologie.

OPHTALMOLOGISTE ou **OPHTALMOLOGUE** n. Médecin spécialisé en ophtalmologie. (Syn. OCULISTE.)

OPHTALMOSCOPE n. m. Instrument qui sert à examiner le « fond d'œil ».

OPHULS (Max), cinéaste français d'origine allemande (1902-1957). Il a réalisé *Le Plaisir*, *Lola Montes*.

OPIACÉ, E adj. et n. m. Se dit d'une substance qui contient de l'opium.

OPINER v. i. (lat. *opinari*). Dire son avis sur un sujet en délibération. ♦ *Opiner du bonnet* (Fam.), acquiescer en hochant la tête.

OPINIÂTRE adj. (de *opinion*). Qui est tenace dans ses résolutions; qui est durable dans son état.

OPINIÂTREMMENT adv. Avec opiniâtreté.

OPINIÂTRETÉ n. f. Litt. Volonté tenace, fermeté, acharnement.

OPINION n. f. (lat. *opinio*). Jugement, manière de penser sur un sujet. ♦ *L'opinion publique* ou, absol., *l'opinion*, la manière de penser la plus répandue dans une société.

OPIOMANE adj. et n. Qui s'adonne à l'opium.

OPIUM n. m. (mot lat.; du gr. *opion*, suc de pavot). Latex séché extrait des capsules mûres de diverses variétés de pavot

somnifère. || Cause d'assoupissement moral et intellectuel.

Opium (guerre de l'), conflit qui oppose la Chine à l'Angleterre de 1840 à 1842. Le traité de Nankin, qui met fin à la guerre, ouvre la Chine aux Occidentaux.

OPOSSUM n. m. (mot algonquin). Marsupial d'Amérique, recherché pour sa fourrure beige à poils argentés.

OPPENHEIMER (Robert Julius), physicien américain (1904-1967). Auteur de travaux sur la théorie quantique de l'atome, il joue un grand rôle dans les recherches nucléaires.

OPPIDUM [ɔpɪdɔm] n. m. (mot lat.) [pl. *oppidums* ou *oppida*]. Antiq. Lieu fortifié établi sur une hauteur.

OPPORTUN, E adj. (lat. *opportunus*). Favorable, qui arrive à propos, propice.

OPPORTUNEMENT adv. Avec opportunité.

OPPORTUNISME n. m. Tactique ou politique de ceux qui, pour arriver plus sûrement au but, profitent des circonstances opportunes en transigeant avec leurs principes.

OPPORTUNISTE adj. et n. Qui agit selon les circonstances.

OPPORTUNITÉ n. f. Qualité de ce qui est opportun. || Occasion favorable.

OPPOSABLE adj. Qui peut être opposé à **OPPOSANT, E** adj. et n. Qui s'oppose à une loi, à un régime; adversaire.

OPPOSÉ, E adj. Placé vis-à-vis, contraire. || Contradictoire, de nature différente. ♦ *Être opposé à qqn, qqch*, leur être hostile, défavorable.

OPPOSÉ n. m. Chose directement contraire; inverse. ♦ *A l'opposé de*, du côté opposé à; au contraire de.

OPPOSER v. t. (lat. *opponere*, avec l'infl. de *poser*). Mettre vis-à-vis, en correspondance. || Placer une chose de manière qu'elle fasse obstacle à une autre. || Objection. || Faire s'affronter. || Comparer en soulignant les différences. ♦ **s'opposer** v. pr. [à]. Être contraire, faire obstacle à. || Contraster.

OPPOSITE (À L') loc. adv. (lat. *oppositus*, opposé). Vis-à-vis, à l'opposé.

OPPOSITION n. f. (lat. *oppositio*). Empêchement, obstacle. || Contraste, différence extrême, contradiction. || Rapport de tension, réaction. || Action entreprise contre un gouvernement. || Ensemble de ceux qui sont opposés au gouvernement. || Situation de deux astres dont les longitudes géocentriques diffèrent de 180°. || Attitude volontaire de résistance à qqch.

OPPOSITIONNEL, ELLE adj. et n. Qui est dans l'opposition politique.

OPPRESSANT, E adj. Qui accable, oppresse.

OPPRESSER v. t. (lat. *oppressus*, de

opprimere, opprimer). Gêner la respiration. || Étreindre, accabler.

OPPRESSEUR n. m. Celui qui opprime.

OPPRESSIF, IVE adj. Qui tend à opprimer.

OPPRESSION n. f. Sensation de suffocation. || Action d'opprimer; état d'opprimé.

OPPRIMÉ, E adj. et n. Qu'on opprime.

OPPRIMER v. t. (lat. *opprimere*). Accabler par violence, par abus d'autorité.

OPPROBRE n. m. (lat. *opprobrium*). Litt. Honte, humiliation infligée à qqn. ♦ *Être l'opprobre de sa famille*, lui faire honte.

OPTATIF n. m. (lat. *optare*, souhaiter). Ling. Mode du verbe qui exprime le souhait.

OPTER v. i. (lat. *optare*, choisir). Choisir entre plusieurs possibilités.

OPTICIEN, ENNE n. Personne qui vend ou fabrique des instruments d'optique.

OPTIMAL, E, AUX adj. Se dit de l'état le plus favorable. (Syn. OPTIMUM.)

OPTIMALISER v. t. Donner à une grandeur la meilleure valeur possible.

OPTIMISATION n. f. Action d'optimiser.

OPTIMISER v. t. Rendre le meilleur possible. || Donner à une grandeur, à un fait ou à une idée la meilleure valeur possible.

OPTIMISME n. m. (lat. *optimus*, le meilleur). Tendance à prendre les choses du bon côté, à être confiant dans l'avenir. (Contr. PESSIMISME.)

OPTIMISTE adj. et n. Qui fait preuve d'optimisme.

OPTIMUM n. m. (mot lat. signif. *le meilleur*) [pl. *optimums* ou *optima*]. État le plus favorable d'une chose. ♦ adj. Meilleur. (Syn. OPTIMAL.)

OPTION n. f. (lat. *optio*, choix). Faculté, action d'opter, de choisir entre deux ou plusieurs choses; chose choisie. ♦ *A option*, facultatif. || *Prendre une option*, se réserver une certaine priorité d'achat ou de location.

OPTIONNEL, ELLE adj. Qui donne lieu à un choix, à une option.

OPTIQUE adj. (gr. *optikos*). Relatif à la vision. || Qui appartient à l'œil. ♦ *Nerf optique*, nerf reliant l'œil à l'encéphale et formant la deuxième paire de nerfs crâniens.

OPTIQUE n. f. (gr. *optikê*). Partie de la physique qui traite des propriétés de la lumière et de la vision. || Manière de juger particulière, point de vue.

OPULENCE n. f. Abondance de biens, grande richesse.

OPULENT, E adj. (lat. *opulentus*, de *opēs*, richesses). Litt. Très riche. || Qui a des formes corporelles développées.

OPUNTIA [ɔpɔ̃sja] n. m. (lat. *opuntius*,

de la ville d'Oponette. Plante grasse à rameaux épineux en forme de raquette.

OPUS [ɔpys] n. m. (mot lat. signif. œuvre). Terme qui, suivi d'un numéro, sert à situer un morceau de musique dans la production d'un compositeur. (Souvent abrégé : Op.)

OPUSCULE n. m. (lat. *opusculum*). Petit ouvrage, petit livre.

OR n. m. (lat. *aurum*). Élément chimique (Au), n° 79, métal précieux, d'une couleur jaune et brillante. || Monnaie d'or. ● *Affaire d'or*, en or, très avantageuse. || *Âge d'or*, époque de bonheur, de prospérité. || *À prix d'or*, très cher. || *C'est de l'or en barre*, c'est très avantageux. || *Cœur d'or*, personne généreuse. || *En or*, parfait. || *Faire un pont d'or à qqn*, lui offrir une rémunération importante. || *Livre d'or*, recueil contenant les signatures des personnages reçus officiellement. || *Or blanc, gris, jaune, rose, rouge, vert*, alliage d'or et d'un ou plusieurs autres métaux, d'une teneur en or de dix-huit carats. || *Or noir* (Fam.), le pétrole. || *Règle d'or*, règle dont l'application ne peut être que profitable.

OR conj. (lat. *hac hora*, à cette heure). Marque une transition d'une idée à une autre, introduit une circonstance particulière dans un récit.

ORACLE n. m. (lat. *oraculum*). Réponse d'une divinité sollicitée selon des rites déterminés; la divinité elle-même. || Décision émanant de personnes d'une grande autorité, d'un grand savoir; ces personnes elles-mêmes.

ORADEA, v. du N.-O. de la Roumanie; 171 000 h. Monuments religieux.

ORADOUR-SUR-GLANE, comm. de la Haute-Vienne; 1941 h. Massacre de la population entière (642 h.) par les nazis, le 10 juin 1944.

ORAGE n. m. (anc. fr. *ore*, souffle, vent; du lat. *aura*). Perturbation atmosphérique violente, liée aux mouvements verticaux de l'air provoquant la formation de cumulo-nimbus, et accompagnée de phénomènes mécaniques (rafales de vent et averse) et, souvent, de phénomènes électriques (éclairs, tonnerre). || Trouble et violence dans les sentiments et les événements.

ORAGEUX, EUSE adj. Qui caractérise l'orage. || Agité, trouble.

ORAISON n. f. (lat. *oratio*, discours). Prière mentale sous forme de méditation. ● *Oraison funèbre*, discours public prononcé en l'honneur d'un mort illustre.

ORAL, E, AUX adj. (lat. *os, oris*, bouche). Qui appartient à la bouche. || Transmis de vive voix. || Fait de vive voix. ● *Voyelle orale*, voyelle réalisée avec élévation du voile du palais et fermeture de la cavité nasale (*a, é, è, o, u*).

ORAL n. m. Examen ou partie d'examen qui consiste uniquement en interro-

gations et réponses verbales. ● *L'oral*, ce qui est parlé, par opposition à l'ÉCRIT.

ORALEMENT adv. En paroles.

ORAN, port d'Algérie, ch.-l. de wilaya; 492 000 h. Centre commercial et industriel.

ORANGE n. f. (de l'ar.). Fruit comestible de l'orange, d'un jaune mêlé de rouge. ♦ adj. inv. et n. m. De la couleur de l'orange (mélange de rouge et de jaune).

ORANGÉ, E adj. Qui tire sur la couleur de l'orange. ♦ n. m. Couleur orangée.

ORANGE, ch.-l. de c. de Vaucluse, près de l'Éygues; 27 502 h. Théâtre et arc de triomphe romains (I^{er} s.). Base aérienne militaire.

ORANGE, fl. de l'Afrique australe, tribuaire de l'Atlantique; 2 250 km.

ORANGE (État libre d'), prov. de l'Afrique du Sud; 129 152 km²; 1 932 000 h. Cap. Bloemfontein.

ORANGEADE n. f. Boisson faite de jus d'orange, de sucre et d'eau.

ORANGEAT n. m. Écorce d'orange hachée finement et confite.

ORANGE-NASSAU, famille noble d'Allemagne, dont sont issus les stathouwers des Provinces-Unies (→ NASSAU).

ORANGER n. m. Arbre fruitier du genre *Citrus*, à feuilles coriaces et persistantes, répandu dans les régions chaudes. ● *Eau de fleur d'orange*, liqueur obtenue par la distillation de fleurs d'orange, et qui s'emploie en pâtisserie et en confiserie.

ORANGERIE n. f. Plantation d'orangers.

ORANGERIE n. f. Serre, bâtiment où l'on met les orangers pendant l'hiver.

ORANGISTE adj. et n. En Angleterre, partisan de Guillaume III d'Orange, opposé au parti catholique, qui soutenait Jacques II (1688).

ORANG-OUTAN ou **ORANG-OUTANG** [ɔrautɑ̃] n. m. (mot malais signif. *homme des bois*) [pl. *orangs-outan(g)s*]. Singe anthropoïde d'Asie, arboricole, frugivore.

ORANT, E n. (lat. *orare*, prier). Bx-arts. Personnage représenté dans l'attitude de la prière.

ORATEUR, TRICE n. (lat. *orator*). Personne qui prononce un discours devant une assemblée. || Personne éloquente.

ORATOIRE adj. Qui concerne l'art de parler en public.

ORATOIRE n. m. (bas lat. *oratorium*, de *orare*, prier). Chapelle privée à l'usage d'un groupe déterminé de fidèles.

ORATORIO n. m. (mot it.). Composition musicale dramatique, à sujet religieux ou parfois profane, avec récitatifs, airs, chœurs et orchestre, sans représentation.

ORBITAL, E, AUX adj. Relatif à une

orbite. ● *Station orbitale*, station spatiale sur orbite.

ORBITÉ n. f. (lat. *orbita*, ligne circulaire). Trajectoire fermée d'un corps animé d'un mouvement périodique. || Courbe décrite par une planète autour du Soleil, ou par un satellite autour de sa planète. || Cavité osseuse de la face, dans laquelle l'œil est placé. || Influence exercée par une personne ou un groupe. ● *Mise sur orbite*, ensemble des opérations visant à placer un satellite artificiel sur une orbite déterminée.

ORCADES, archipel britannique, au nord de l'Écosse.

ORCADES DU SUD, archipel britannique de l'Atlantique Sud.

ORCAGNA (Andrea Di Cione, dit l'), peintre florentin du XIV^e s.

ORCHESTRAL, E, AUX [-kes-] adj. Relatif à l'orchestre.

ORCHESTRATION [-kes-] n. f. Action d'orchestrer. || Adaptation d'une œuvre musicale à l'orchestre.

ORCHESTRE [ɔrkɛstr] n. m. (gr. *orkhēstra*, de *orkheisthai*, danser). Dans un théâtre, espace compris entre la scène et le public, et où se tiennent les instrumentistes. || Ensemble des places situées au rez-de-chaussée des salles de spectacle. || Ensemble d'instrumentistes constitué pour exécuter de la musique.

Voir illustration p. 638

ORCHESTRER [-kes-] v. t. Répartir une composition musicale suivant les timbres des instruments qui comporte l'orchestre. || Organiser en cherchant à donner le maximum de retentissement.

ORCHIDACÉE [-ki-] n. f. Plante monocotylédone, remarquable par ses belles fleurs.

ORCHIDÉE [ɔrkide] n. f. (gr. *orkhis*, testicule). Plante de la famille des orchidacées.

ORDALIE n. f. (mot frq.). Hist. Épreuve judiciaire en usage au Moyen Âge sous le nom de jugement de Dieu.

ORDINAIRE adj. (lat. *ordinarius*, placé en rang). Qui est conforme à l'ordre des choses, à l'usage habituel, courant. || Qui ne dépasse pas le niveau commun, médiocre.

ORDINAIRE n. m. Ce qu'on a coutume de servir pour un repas. ● À l'ordinaire, d'ordinaire, le plus souvent.

ORDINAIREMENT adv. Habituellement, le plus souvent.

ORDINAL, E, AUX adj. (bas lat. *ordinalis*, de *ordo, ordinis*, rang). Adjectif numéral ordinal, qui exprime le rang, l'ordre des êtres ou des choses (ex. : premier, deuxième, troisième, etc.). || Nombre ordinal, nombre entier indiquant la place

ordinateur

occupée par les objets d'un ensemble quand ils sont rangés dans un certain ordre.

ORDINATEUR n. m. Machine électronique programmable de traitement de l'information.

ORDINATION n. f. (lat. *ordinatio*, action de mettre en ordre). *Relig.* Action de conférer les ordres; la cérémonie elle-même.

ORDJONIKIDZE, auj. Vladikavkaz, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), dans le Caucase, cap. de l'Ossétie du Nord; 296 000 h.

ORDONNANCE n. f. ou m. Autref., soldat mis à la disposition d'un officier.

ORDONNANCE n. f. Disposition, arrangement d'un ensemble. || Acte qui émane d'une autorité souveraine. || Texte émanant du gouvernement en vertu d'une délégation expresse du pouvoir législatif. || Prescription d'un médecin; papier sur lequel elle est indiquée. ● *Officier d'ordonnance*, autref. officier qui remplissait les fonctions d'aide de camp.

ORDONNANCEMENT n. m. Organisation, agencement méthodique.

ORDONNANCER v. t. (conj. 1). Disposer dans un certain ordre, agencer. || Donner ordre de payer le montant d'un état, d'un mémoire.

ORDONNATEUR, TRICE n. Administrateur qui a qualité pour déclarer qu'une dépense engagée et liquidée peut être payée.

ORDONNÉ, E adj. Qui a de l'ordre et de la méthode. || Où il y a de l'ordre, bien rangé. ● *Ensemble ordonné* (Math.), ensemble muni d'une relation d'ordre.

ORDONNÉE n. f. *Math.* Deuxième coordonnée cartésienne d'un point.

ORDONNER v. t. (lat. *ordinare*, mettre en rang). Ranger, disposer, mettre en ordre. || Commander, enjoindre, prescrire. || *Relig.* Conférer l'ordination.

ORDOS, plateau de la Chine, dans la grande boucle du Huang He.

ORDRE n. m. (lat. *ordo*, -inis, rang). Organisation, disposition harmonieuse des choses. || Règles, lois, structures qui constituent une société. || Qualité d'une personne qui sait organiser. || Catégorie, rang, classe. || Commandement. || Société de personnes liées par des vœux solennels de religion. || Compagnie d'honneur instituée pour récompenser le mérite personnel : *ordre de la Légion d'honneur*. || Compagnie à laquelle la loi oblige les membres de certaines professions libérales à adhérer pour les représenter auprès des pouvoirs publics, veiller au respect des règles professionnelles et assurer la discipline interne (avocats, médecins, architectes). || *Archit.* Système logique et harmonieux de proportions modulaires appliqué, à la construction. || *Hist.* Division de la société d'Ancien Régime. || Division de la classification des plantes et des animaux, intermédiaire entre la classe et la famille. || Sacrement constitutif de la hiérarchie de l'Eglise. ● *Forces de l'ordre*, services de police chargés du maintien de l'ordre public, de la répression des émeutes. || *Mettre bon ordre à*, remédier à une situation fâcheuse. || *Mot d'ordre*, consigne donnée en vue d'une circonstance précise. || *Ordre de bataille*, autref., rang assigné à une troupe au combat; auj., répartition des forces militaires d'un État

ou d'une coalition à une date donnée.

|| *Ordre du jour*, liste des problèmes qu'une assemblée délibérante doit examiner au cours d'une séance ou d'une session; être à l'ordre du jour, être en vogue. || *Ordre de mission*, ordre qui enjoint à un militaire d'exécuter une mission déterminée et l'accrédite à cet effet.

|| *Ordre moral*, nom donné à la politique développée par les gouvernements français sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, entre 1873 et 1877. || *Ordre public*, ensemble des prescriptions s'imposant aux particuliers et que ceux-ci ne peuvent transgresser dans leurs rapports-réciproques. || *Rappeler à l'ordre*, réprimander. || *Service d'ordre*, ensemble de personnes chargées d'encadrer une manifestation pour qu'elle se déroule sans incident.

ORDURE n. f. (anc. fr. *ord*, repoussant; du lat. *horridus*). Déchets, détritus, etc. || Écrit, propos, action obscène. || *Pop.* Personne abjecte.

ORDURIER, ÈRE adj. Qui se plaît à dire des choses grossières, à en écrire. || Qui contient des propos obscènes.

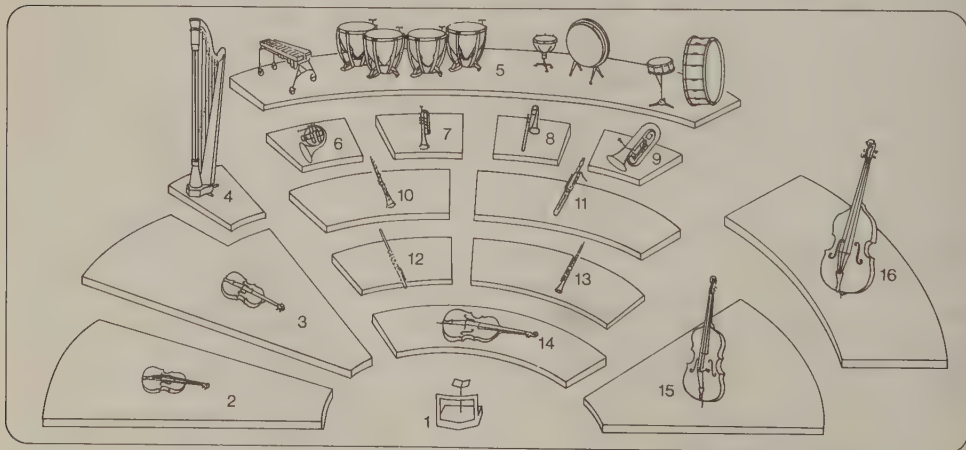
ØRE n. m. Unité monétaire divisionnaire du Danemark, de la Norvège et de la Suède.

ORÉE n. f. (anc. fr. *ore*, bord; du lat. *ora*). Litt. Bord, lisière d'un bois.

OREGON, anc. n. du fl. Columbia.

OREGON, État du N.-O. des États-Unis; 251 419 km²; 2 633 000 h. Cap. Salem. V. princ. Portland.

OREILLE n. f. (lat. *auricula*, de *auris*). Organe de l'ouïe et, en particulier, partie externe de l'organe, placée de chaque



Disposition habituelle de l'orchestre symphonique classique :

1. Chef d'orchestre; 2. Premiers violons; 3. Seconds violons;
4. Harpe; 5. Percussions; 6. Cors; 7. Trompettes; 8. Trombones;

9. Tubas; 10. Clarinettes; 11. Bassons; 12. Flûtes;
13. Hautbois; 14. Altos; 15. Violoncelles;
16. Contrebasses.

côté de la tête. || Sens par lequel on perçoit les sons; aptitude à apprécier l'harmonie des sons. || Ce qui a quelque ressemblance avec la forme de l'oreille. ● *A l'oreille*, tout bas et en s'approchant de l'oreille de son interlocuteur. || *Aux oreilles de qqn*, à sa connaissance. || *Avoir l'oreille de qqn*, en être favorablement écouté. || *Frotter, tirer les oreilles de qqn*, lui infliger une correction. || *L'oreille basse*, humilié, confus, penaud. || *Montrer le bout de l'oreille*, laisser deviner son vrai caractère, ses véritables projets. || *Se faire tirer l'oreille*, se faire prier pour faire qqch. || *Tendre l'oreille*, écouter attentivement.

OREILLER n. m. Coussin carré ou rectangulaire qui soutient la tête quand on est couché.

OREILLETTE n. f. Cavité du cœur recevant le sang des veines.

OREILLON n. m. Moitié d'abricot dénoyauté et mis en conserve. ◆ pl. Maladie contagieuse qui atteint surtout les enfants et se manifeste par un gonflement et une inflammation des glandes parotides.

OREL, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), sur l'Oka; 322 000 h.

ORÉMUS n. m. inv. (lat. *oremus*, prions). Mot que le prêtre prononçait pour inviter les fidèles à prier.

ORENBORG, de 1938 à 1957 Tchkalov, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), sur l'Oural; 505 000 h. Gaz naturel.

ORÉNOQUE, fl. du Venezuela, qui se jette dans l'Atlantique; 2 160 km.

ORES [pr] adv. (lat. *hac hora*, à cette heure). D'ores et déjà, dès maintenant.

ORESTE. Myth. gr. Fils d'Agamemnon et de Clytemnestre. Pour venger la mort de son père, il tue sa mère et l'amant de celle-ci, meurtrier d'Agamemnon.

● **RESUND** → **SUND**.

ORFÈVRE n. (lat. *aurum*, or, et anc. fr. *fevre*, artisan). Personne qui exécute ou vend des ouvrages d'or et d'argent. ● *Être orfèvre en la matière*, être expert, être habile.

ORFÈVRIERIE n. f. Art, métier, commerce de l'orfèvre; ouvrages de l'orfèvre.

ORFRAIE n. f. (lat. *ossifraga*, qui brise les os). Aigle à queue blanche. ● *Pousser des cris d'orfraie*, pousser des hurlements.

ORGANDI n. m. (du n. d'une ville du Turkestan). Mousseline de coton, très légère et très claire, affirmée par un apprêt.

ORGANE n. m. (lat. *organum*). Partie d'un corps vivant qui remplit une fonction utile à la vie. || Pièce d'une machine, destinée à remplir une fonction déterminée. || Individu ou groupe qui expriment directement la volonté d'une collectivité,

d'un parti, etc.; porte-parole, représentant, institution, journal.

ORGANICISME n. m. Doctrine qui rattache toute maladie, même mentale, à la lésion d'un organe.

ORGANIGRAMME n. m. Figuration de la structure d'une organisation, représentant à la fois les divers éléments du groupe et leurs rapports respectifs.

ORGANIQUE adj. (lat. *organicus*). Relatif aux organes, aux tissus vivants, aux êtres organisés, à la constitution de l'être. || Se dit d'un ensemble qui forme un tout.

ORGANISATEUR, **TRICE** adj. et n. Qui organise, habile à organiser.

ORGANISATION n. f. Manière dont les parties qui composent un être vivant sont disposées pour remplir certaines fonctions. || Action d'organiser, d'aménager, de mettre sur pied, préparation. || Manière dont un État, une administration, un service sont constitués. || Association qui se propose des buts déterminés.

Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.), groupe constitué en 1961 par dix-neuf États européens, les États-Unis, le Canada, auxquels se joignent la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Japon.

Organisation internationale du travail (O.I.T.), organisme créé en 1919 par le traité de Versailles, dans le but d'améliorer les conditions de vie et de travail dans le monde. Le *Bureau international du travail (B.I.T.)*, son secrétariat permanent, siège à Genève.

Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.), organisation de résistance palestinienne, fondée en 1964, qui lutte pour la création d'un État palestinien.

Organisation des Nations unies (O.N.U.), organisation internationale, constituée en 1945, dont le but est de sauvegarder la paix dans le monde et de renforcer la coopération internationale. Son siège est à New York.

Organisation des pays exportateurs de pétrole (O.P.E.P.), organisation créée en 1960 et regroupant treize États (Algérie, Émirats arabes unis, Arabie Saoudite, Équateur, Gabon, Indonésie, Iran, Iraq, Koweït, Libye, Nigeria, Qatar et Venezuela).

Organisation du traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.) → ATLANTIQUE NORD (traité de l').

Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), organisation créée en 1963 pour renforcer la solidarité africaine.

ORGANISÉ, **E** adj. Qui sait organiser sa vie, ses affaires.

ORGANISER v. t. (de *organe*). Combiner, disposer pour fonctionner. || Préparer en vue d'un but précis, disposer, arranger. ◆ *s'organiser* v. pr. Arranger son tra-

vail, ses affaires de façon harmonieuse, efficace. || Prendre une forme régulière.

ORGANISME n. m. (de *organe*). Être vivant organisé. || Ensemble des organes qui constituent un être vivant. || Le corps humain. || Ensemble des organes administratifs qui ont pour charge la gestion d'un service public, d'un parti, etc.

ORGANISTE n. (lat. *organum*, orgue). Personne qui joue de l'orgue.

ORGANOLOGIE n. f. Étude des instruments de musique.

ORGASME n. m. (gr. *orgân*, bouillonner d'ardeur). Le plus haut point du plaisir sexuel.

ORGE n. m. *Orge mondé*, grains d'orge passés entre deux meules pour les débarrasser de leur première enveloppe.

ORGE n. f. (lat. *hordeum*). Plante à épis munis de longues barbes, dont une espèce est une céréale cultivée pour l'alimentation et pour la fabrication de la bière; sa graine. ● *Sucre d'orge*, petit bâtonnet de sucre cuit additionné de parfums très divers.

ORGEAT n. m. (de *orge*). Sirop préparé autref. avec une décoction d'orge, aujourd'hui avec une émulsion d'amandes.

ORGELET n. m. (lat. *hordeolus*, grain d'orge). Furoncle en forme de grain d'orge, appelé usuellement *compère-loriot*, situé au bord de la paupière.

ORGIAQUE adj. Litt. Relatif aux orgies.

ORGIE n. f. (lat. *orgia*; mot gr. signif. fêtes de Dionysos). Débauche. || Litt. Excès, surabondance.

ORGUE n. (lat. *organum*) [masc. au sing. ainsi qu'au pl. s'il désigne plusieurs instruments; fém. au pl. quand il désigne un seul instrument]. Instrument de musique à un ou plusieurs claviers, à vent et à tuyaux, principalement en usage dans les églises. ● *Orgue de Barbarie*, instrument de musique mécanique, actionné par des bandes de carton perforé. || *Orgue électrique*, instrument dans lequel la traction des claviers au sommier est déclenchée au moyen d'un dispositif électrique. ● *Orgues de Staline*, lance-roquettes multibute d'artillerie.

ORGEUIL n. m. (mot germ.). Estime excessive de soi-même, fatuité, vanité. || Sentiment élevé de sa propre dignité.

ORGEUILLEUSEMENT adv. Avec orgueil.

ORGEUILLEUX, **EUSE** adj. et n. Qui manifeste de l'orgueil, de la prétention.

ORIENT n. m. (lat. *oriens*, qui se lève). Point du ciel où le soleil se lève sur l'horizon. || L'Asie, une partie de l'Égypte, et même de l'Europe, relativement à l'Europe occidentale. (En ce sens prend une majuscule.) || Éclat d'une perle.

ORIENT (*Empire romain d'*) → **BYZANTIN** (*empire*).

Orient

Orient (*forêt d'*), massif forestier de Champagne (Aube), à l'E. de Troyes. Parc naturel régional. Lac dit «réservoir Seine».

ORIENTABLE adj. Que l'on peut orienter.

ORIENTAL, E, AUX adj. et n. Qui appartient ou qui se trouve à l'Orient.

ORIENTALISME n. m. Ensemble des disciplines qui ont pour objet l'étude des civilisations orientales. || Goût des choses de l'Orient.

ORIENTALISTE n. et adj. Spécialiste des civilisations orientales.

ORIENTATION n. f. Action de déterminer, du lieu où l'on se trouve, la direction des points cardinaux. || Position d'un objet, d'un édifice par rapport aux points cardinaux. || Direction donnée à une action, à un ouvrage. || Pour un sujet, conscience de sa position dans le temps et dans l'espace. (Contr. **DÉSORIENTATION**.) ● **Orientation scolaire et professionnelle**, détermination de la meilleure voie scolaire en fonction des aptitudes et des motivations du sujet, et des emplois.

ORIENTÉ, E adj. Qui a une certaine tendance idéologique, qui est au service d'une certaine cause. || *Math.* En géométrie, se dit de tout être mathématique pour lequel on a choisi un sens de parcours.

ORIENTER v. t. (de *orient*). Disposer une chose suivant la position qu'elle doit avoir par rapport aux points cardinaux. || Indiquer la direction à prendre, guider, diriger. || Conseiller un enfant sur le métier qu'il peut choisir en fonction de ses aptitudes, de son niveau scolaire et de la situation du marché du travail. ♦ **s'orienter** v. pr. Reconnaître, du lieu où l'on se trouve, la direction des points cardinaux afin de se guider. || Tourner ses activités vers.

ORIENTEUR, EUSE n. Personne chargée de l'orientation scolaire et professionnelle.

ORIFICE n. m. (lat. *orificium*, de *os*, *oris*, bouche). Ouverture qui sert d'entrée ou d'issue, qui donne l'écoulement à un fluide.

ORIFLAMME n. f. (lat. *aurea flamma*, flamme d'or). Bannière en forme de flamme.

ORIGAN n. m. (gr. *origanon*). Autre nom de la MARJOLAINE.

ORIGÈNE, exégète et théologien, Père de l'Eglise grecque (v. 183/186-v. 252/254).

ORIGINAIRE adj. Qui tire son origine de. || Que l'on tient de ses origines, inné.

ORIGINAIREMENT adv. À l'origine.

ORIGINAL, E, AUX adj. (de *origine*). Qui émane directement de l'auteur, de la source, de la première rédaction. || Qui semble se produire pour la première fois, non copié, non imité. || Qui écrit, qui

compose d'une manière neuve, personnelle. || Qui ne ressemble à aucun autre, excentrique. ● **Édition originale**, première édition d'un ouvrage imprimé. ♦ n. Personne au comportement excentrique.

ORIGINAL n. m. Modèle, ouvrage, texte primitif, par opposition à COPIE ou à TRA-DUCTION.

ORIGINALITÉ n. f. Caractère de ce qui est original, nouveau, singulier. || Marque ou preuve de fantaisie, de bizarrerie.

ORIGINE n. f. (lat. *origo*, *-inis*). Première manifestation, commencement, principe. || Point de départ, cause. || Milieu d'où sont issues des personnes, des idées, des choses. || Étymologie. || *Math.* Point auquel on ramène tout repérage ou toute mesure. ● **À l'origine**, **dès l'origine**, au début.

ORIGINEL, ELLE adj. Qui remonte jusqu'à l'origine. ● **Pêché originel**, celui que tous les hommes, dans la croyance chrétienne, auraient contracté en la personne d'Adam.

ORIGINELLEMENT adv. Dès l'origine.

ORIGNAL n. m. (basque *oregnac* [pl. *orignaux*]). Autre nom de l'ÉLAN, au Canada.

ORIPAUX n. m. pl. (lat. *aurea pel-lis*, peau d'or). *Litt.* Vêtements usés et de mauvais goût.

ORISSA, État du N.-E. de l'Inde; 156 000 km²; 26 272 000 h. Cap. *Bhubaneswar*.

ORIZABA (volcan d') → CITLALTÉPETL.

O.R.L. n. f. ou n. Abrév. de OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE, -GISTE.

ORLÉANAIS, E adj. et n. D'Orléans.

ORLÉANAIS, anc. prov. de France, qui fut définitivement réunie à la Couronne en 1626. Cap. Orléans. Il a formé trois départements : Loiret, Loir-et-Cher, Eure-et-Loir.

ORLÉANISTE n. et adj. Personne qui soutenait les revendications au trône de France de la maison d'Orléans.

ORLÉANS, anc. cap. de l'Orléanais, ch.-l. de la Région Centre et du dép. du Loiret, sur la Loire; 105 589 h. (plus de 220 000 h. dans l'agglomération). Jeanne d'Arc la délivre des Anglais en 1429. — La *forêt d'Orléans* s'étend sur la rive droite de la Loire, en amont d'Orléans.

ORLÉANS, nom de quatre familles princières de France. La première est représentée par le fils de Philippe VI, PHILIPPE I^{er}, qui obtient en apanage (1344) le duché d'Orléans, mais meurt sans postérité en 1375. — La deuxième a pour chef le frère de Charles VI, LOUIS I^{er} (1372-1407), qui reçoit le duché en apanage en 1392, mais est assassiné en 1407; son fils est le poète Charles d'Orléans* et son petit-fils, Louis II d'Orléans (le roi Louis XII). — La troisième est représentée

par GASTON († 1660), frère de Louis XIII, qui prend part aux complots contre Richelieu. — La quatrième commence avec PHILIPPE I^{er} († 1701), frère de Louis XIV et père du Régent. La maison régnait avec LOUIS-PHILIPPE I^{er} de 1830 à 1848. Elle est représentée par HENRI d'Orléans, comte de Paris, né en 1908.

ORLÉANS (Charles D'), poète français (1394-1465), fils de Louis d'Orléans; auteur de rondeaux et de ballades.

ORLÉANS (Philippe, duc D'), dit le Régent (1674-1723), fils de Philippe I^{er} d'Orléans, frère de Louis XIV et de Charlotte-Élisabeth de Bavière. Il se fait désigner comme régent de France pendant la minorité de Louis XV (1715-1723).

ORLÉANS (Louis Philippe Joseph, duc D'), dit Philippe Égalité (1747-1793), petit-fils du précédent. Duc d'Orléans en 1785, il est député aux États généraux (1789) et à la Convention (1792), où, sous le nom de Philippe Égalité, il vote la mort de Louis XVI (1793); lui-même périt sur l'échafaud. Il est le père de Louis-Philippe I^{er}.

ORLÉANSVILLE → CHELIF (Ech-).

ORLON n. m. (nom déposé). Fibre textile synthétique.

ORLY, ch.-l. de c. du Val-de-Marne, au S. de Paris; 23 866 h. Un des aéroports de Paris.

ORME n. m. (lat. *ulmus*). Arbre à feuilles dentelées, souvent planté, fournissant un bois solide et souple, utilisé en charpenterie et en ébénisterie.

ORMEAU n. m. (lat. *aureis maris*, oreille de mer). Mollusque marin à coquille plate nacrée à l'intérieur.

ORMUZ ou **HORMUZ** (*détroit d'*), bras de mer reliant le golfe Persique à la mer d'Oman.

ORMUZD ou **AHURA-MAZDÂ**, dieu suprême du mazdéisme. Principe du Bien, auquel s'oppose Ahriman, esprit du Mal.

ORNE (dép. de l') [61], dép. de la Région Basse-Normandie; 6 103 km²; 295 472 h. Ch.-l. Alençon. 3 arr. (Alençon, Argentan, Mortagne-au-Perche), 40 c., 507 comm.

ORNEMENT n. m. (lat. *ornamentum*). Tout ce qui orne, embellit un ensemble. || Vêtement liturgique pour la célébration des offices religieux. || Groupe de notes brèves représentées par des signes et destinées à assouplir le contour d'une mélodie.

ORNEMENTAL, E, AUX adj. Qui concerne les ornements; qui sert à l'ornement.

ORNEMENTATION n. f. Action, art, manière de disposer des ornements; effet qui en résulte.

ORNEMENTER v. t. Enrichir d'ornements.

ORNER v. t. (lat. *ornare*). Arranger, rendre attrayant, pourvoir de ce qui embellit.

ORNIÈRE n. f. (lat. *orbita*). Trace creusée dans le sol par les roues des voitures. || *Litt.* Habitude, routine.

ORNITHOLOGIE n. f. (gr. *ornis*, -ithos, oiseau, et *logos*, science). Partie de la zoologie qui étudie les oiseaux.

ORNITHOMANCIE n. f. Divination par le vol ou le chant des oiseaux.

ORNITHORYNQUE [ɔrni'tɔʁɛ̃k] n. m. (gr. *ornis*, -ithos, oiseau, et *rhugkos*, groin). Mammifère d'Australie et de Tasmanie, ovipare, à bec corné ressemblant à celui du canard, à pattes palmées et à queue plate, lui permettant de creuser galeries et chambres près de l'eau.

OROGÉNÈSE n. f. (gr. *oros*, montagne, et *genesis*, origine). Formation des chaînes de montagnes.

OROGÉNIQUE adj. Mouvements orogéniques, mouvements de l'écorce terrestre qui donnent naissance aux montagnes.

OROGRAPHIE n. f. Étude du relief terrestre.

ORONGE n. f. (mot prov.). Nom donné à certaines amanites.

ORONTE, en ar. *Nahr al-'Āṣī*, fl. du Proche-Orient (Liban, Syrie, Turquie), tributaire de la Méditerranée; 570 km.

ORPHÉE. *Myth.* gr. Poète. Descendu aux Enfers pour l'amour de sa femme, Eurydice, morte de la morsure d'un serpent, Orphée obtient le retour d'Eurydice chez les vivants, à la condition de ne pas la regarder avant d'être sorti des Enfers. Oublieux de cette condition, il perd Eurydice pour toujours.

ORPHELIN, E n. (lat. *orphanus*). Enfant qui a perdu son père et sa mère, ou l'un des deux.

ORPHELINAT n. m. Établissement où l'on élève les enfants orphelins.

ORPHÉE n. m. (de *Orphée*). Chorale de voix d'hommes ou de voix mixtes d'enfants.

ORPHIE n. f. (mot néerl.). Poisson à bec fin, pointu, à squelette vert émeraude, dit souvent aiguille, bécassine de mer.

ORPHISME n. m. (de *Orphée*). Courant religieux de la Grèce antique, rattaché à Orphée, le maître des incantations.

ORQUE n. f. (lat. *orca*). Autre nom de l'ÉPAULARD.

ORSAY, ch.-l. de c. de l'Essonne, sur l'Yvette; 14 071 h. Laboratoires de recherches scientifiques.

Orsay (*musée d'*), musée parisien consacré aux arts du XIX^e et du XX^e s.; installé (1986) dans une ancienne gare.

ORSEC, sigle de ORGANISATION DES SECOURS. • *Plan ORSEC*, programme d'organisation des secours, permettant

au commissaire de la République de mobiliser en cas de catastrophe tous les moyens nécessaires, publics ou privés, existant dans son département.

ORSINI, famille romaine, longtemps rivale des Colonna, qui fournit à l'Église trois papes.

ORSINI (Felice) [1819-1858], auteur d'un attentat manqué contre Napoléon III, et exécuté.

ORSK, v. de l'U.R.S.S., sur l'Oural; 259 000 h. Sidérurgie.

ORTEGA Y GASSET (José), écrivain espagnol (1883-1955), auteur d'essais.

ORTEIL n. m. (lat. *articularis*, jointure). Doigt du pied, et spécialement le gros doigt, qu'on appelle aussi *gros orteil*.

ORTHEZ, ch.-l. de c. des Pyrénées-Atlantiques, sur le gave de Pau; 11 542 h.

ORTHODONTIE [-si] n. f. (gr. *orthos*, droit, et *odontos*, dent). Spécialité médicale qui a pour objet la correction des anomalies de position des dents.

ORTHODONTISTE n. Spécialiste de l'orthodontie.

ORTHODOXE adj. et n. (gr. *orthos*, droit, et *doxa*, opinion). Qui est conforme au dogme, à la doctrine d'une religion. (Contr. HÉRÉTIQUE.) || Conforme à une doctrine considérée comme seule vraie. • Églises orthodoxes, Églises chrétiennes orientales, séparées de Rome depuis 1054, mais restées fidèles à la doctrine définie par le concile de Chalcédoine (451).

ORTHODOXIE n. f. Qualité de ce qui est orthodoxe. || Ensemble des doctrines orthodoxes.

ORTHOGONAL, E, AUX adj. Se dit de deux droites, de deux cercles, d'une droite et d'un plan, ou de deux plans qui se coupent à angle droit. • *Projection orthogonale*, projection suivant des perpendiculaires à l'axe ou au plan de projection.

ORTHOGRAPHE n. f. (gr. *orthographia*, de *orthos*, droit, juste et *graphein*, écrire). Manière d'écrire les mots d'une langue en conformité avec des usages définis et des règles traditionnelles.

ORTHOGRAPHER v. t. Écrire les mots suivant leur orthographe.

ORTHOGRAPHIQUE adj. Relatif à l'orthographe.

ORTHOPÉDIE n. f. (gr. *orthos*, droit, et *paideia*, éducation). Partie de la médecine et de la chirurgie qui a pour objet le traitement des affections du squelette, des articulations, de l'appareil locomoteur.

ORTHOPÉDIQUE adj. Relatif à l'orthopédie.

ORTHOPÉDISTE n. et adj. Spécialiste de l'orthopédie.

ORTHOPHONIE n. f. Rééducation de la phonation et du langage écrit et oral.

ORTHOPHONISTE n. Auxiliaire médical spécialisé dans la rééducation du langage.

ORTHOPTÈRE n. m. Insecte broyeur à métamorphoses incomplètes et dont les ailes membranées ont des plis droits, comme le *cricquet*, la *sauterelle*, le *grillon*.

ORTHOPTIE [ɔʁtɔpsi] n. f. (gr. *orthos* droit, et *optikos*, qui concerne la vue). Branche de l'ophtalmologie qui traite les défauts de la vue par la gymnastique oculaire.

ORTHORHOMBIQUE adj. Se dit d'un prisme droit dont la base est un losange.

ORTIE n. f. (lat. *urtica*). Herbe aux fleurs peu visibles, couverte de poils dont la base renferme un liquide irritant qui pénètre sous la peau par simple contact des pointes.

ORTOLAN n. m. (lat. *hortulanus*, jardinier). Bruant d'Europe, recherché pour sa chair délicate.

ORVAULT, ch.-l. de c. de la Loire-Atlantique; 23 248 h. Matériel téléphonique.

ORVET n. m. (anc. fr. *orb*, aveugle). Reptile insectivore gris ou doré, sans pattes, et dont la queue se brise facilement, d'où son nom de *serpent de verre*.

ORVIÉTAN n. m. Drogue inventée par Ferrante d'Orviète, en vogue au XVII^e s.

ORVIETO, v. d'Italie (Ombrie); 23 000 h. Cathédrale romano-gothique, palais médiévaux.

OS [ɔs, au pl. o] n. m. (lat. *os*, *ossis*). Partie dure et solide qui forme la charpente du corps de l'homme et des animaux vertébrés. || Matière d'objets faits avec des os. • *Donner un os à ronger à qqn*, lui procurer un bien provisoire. || *Il y a un os (Fam.)*, il y a une difficulté. || *Jusqu'à l'os*, complètement. || *L'avoir dans l'os* (Pop.), ne pas obtenir ce qu'on désirait. || *N'avoir que la peau et les os*, être très maigre. || *Ne pas faire de vieux os*, mourir jeune. || *Os à moelle*, os qui contient de la moelle et qu'on met ordinairement dans le pot-au-feu. || *Sac d'os* (Fam.), se dit d'une personne très maigre.

O. S. n. m. Abrév. de OUVRIER SPÉCIALISÉ.

ÔSAKA, port du Japon, dans le sud de Honshū, sur le Pacifique; 2 648 000 h. Grand centre industriel.

OSCAR n. m. (du prénom Oscar). Haute récompense cinématographique, attribuée chaque année, à Hollywood, aux plus grands talents de l'année. || Récompense décernée par un jury dans divers domaines.

OSCILLANT, E adj. Qui oscille.

OSCILLATEUR n. m. Appareil produisant des courants électriques oscillants. || *Phys.* Système, mécanique ou électrique, siège d'un phénomène périodique.

oscillation

OSCILLATION n. f. Mouvement d'un corps qui repasse régulièrement par les mêmes positions avec les mêmes vitesses. || Variation régulière d'une grandeur qui reprend périodiquement la même valeur.

OSCILLATOIRE adj. De la nature de l'oscillation.

OSCILLER [osile] v. i. (lat. *oscillare*, balancer). Se déplacer alternativement dans un sens et dans l'autre, de manière à repasser par les mêmes positions. || Hésiter entre deux choses.

OSCILLOGRAPHIE n. m. Appareil permettant d'observer et d'enregistrer les variations d'une grandeur physique variable en fonction du temps.

OSCILLOSCOPE n. m. Appareil servant à rendre visibles les variations temporelles d'une grandeur physique.

OSE n. m. (de *glucose*). Glucide contenant de 3 à 6 atomes de carbone par molécule.

OSÉ, E adj. Fait avec audace, risqué. || Qui choque les bienséances.

OSEILLE n. f. (lat. *acidulus*, aigret). Plante potagère à feuilles comestibles, qui doivent leur goût acide à la présence d'acide oxalique. || *Pop.* Argent.

OSER v. t. (lat. *ausare*, oser). Avoir la hardiesse, le courage de. || *Litt.* Tenter, entreprendre avec courage, avec audace. ● Si j'ose le dire, si je peux me le permettre.

OSHAWA, port du Canada (Ontario), sur le lac Ontario; 117 500 h.

OSIER n. m. (anc. fr. *osiere*; du lat. *oseria*). Espèce de saule dont les rameaux, jaunes, longs et flexibles, servent à tresser des paniers, des corbeilles, à faire des liens, etc.; ces rameaux.

OSIRIS. Myth. Dieu de l'anc. Égypte, époux d'Isis, il est le protecteur des morts.

OSLO, anc. *Christiania*, cap. de la Norvège, au fond d'un golfe formé par le Skagerrak; 449 000 h. Château d'Akershus (v. 1300 et XVII^e s.). Port et centre industriel.

OSMAN I^{er} Gazi, fondateur de la dynastie ottomane (1258-1326), sultan de 1290 env. à 1326.

OSMIUM n. m. (gr. *osmê*, odeur). Métal (Os), fondant vers 2700 °C, qui se trouve dans les minerais de platine.

OSMOSE n. f. (gr. *osmos*, poussée). Phénomène de diffusion entre deux solutions de concentration différente, à travers une membrane perméable (parchemin, intestin). || Influence réciproque, interpénétration.

OSNABRÜCK, v. d'Allemagne (Basse-Saxe); 144 000 h. Cathédrale (XIII^e s.). Siège, en même temps que Münster, des négociations de la paix de Westphalie (1644-1648).

OSQUES, peuple de l'Italie ancienne, dans l'Apennin.

OSSATURE n. f. Ensemble des os dans le corps d'un homme, d'un animal; squelette, charpente. || Ensemble des parties qui soutiennent un ensemble, un bâtiment, un organisme, etc.

OSSEINE n. f. (de os). Substance organique constituant le tiers en poids des os frais.

OSSELET n. m. (dimin. de l'anc. fr. *ossel*, os). Petit os. || Chacun des trois petits os de l'oreille moyenne (marteau, enclume, étrier) qui transmettent les vibrations sonores du tympan à l'oreille interne. || Chacun des petits os tirés du pied du mouton; objets de cette forme, avec lesquels jouent les enfants.

OSSEMENTS n. m. pl. Os décharnés d'hommes ou d'animaux morts.

OSSETES, peuple du Caucase, habitant deux républiques autonomes : l'*Ossétie du Nord*, dans la R.S.F.S. de Russie (cap. *Vanakavkaz*), et l'*Ossétie du Sud*, en Géorgie (cap. *Tskhinvali*).

OSSEUX, EUSE adj. Relatif aux os; qui a des os. || Dont les os sont saillants.

OSSIAN, barde écossais légendaire du III^e s. Sous son nom, Macpherson publie, en 1760, un recueil de poésies.

OSSIFICATION n. f. Conversion en os des parties membraneuses et cartilagineuses.

OSSFIER (S') v. pr. Se transformer en os.

OSSUAIRE n. m. (lat. *ossuarium*). Bâtiment, lieu où l'on conserve des ossements, près des champs de bataille ou des cimetières.

OST [ost] n. m. (lat. *hostis*, ennemi, armée). Terme désignant l'armée à l'époque féodale.

OSTÉITE n. f. Inflammation du tissu osseux.

OSTENDE, en néerl. *Oostende*, station balnéaire de Belgique (Flandre-Occidentale), sur la mer du Nord; 69 300 h.

OSTENSIBLE adj. (lat. *ostendere*, montrer). Que l'on ne cache pas, apparent.

OSTENSIBLEMENT adv. De façon ostensible.

OSTENSOIR n. m. (lat. *ostensus*, montré). Pièce d'orfèvrerie dans laquelle on expose à l'autel l'hostie consacrée.

OSTENTATION n. f. (lat. *ostentatio*, de *ostendere*, montrer). Affectation qu'on apporte à faire parade d'un avantage ou d'une qualité.

OSTENTATOIRE adj. Qui manifeste de l'ostentation, affecté.

OSTÉOMYÉLITE n. f. Inflammation des os et de la moelle osseuse.

OSTIAKS ou **OSTYAKS**, peuple finno-ougrien de la Sibirie occidentale.

OSTIE, port de la Rome antique (auj. comblé), près de l'embouchure du Tibre. Grande station balnéaire *Lido di Ostia* (ou *Lido di Roma*).

OSTRACISME n. m. (gr. *ostrakismos*, de *ostrakon*, coquille). Action d'exclure qqd d'un groupe, d'un parti, du pouvoir, de le tenir à l'écart.

OSTRAVA, v. de Tchécoslovaquie (Moravie); 323 000 h. Centre houiller et métallurgique.

OSTRÉICOLE adj. (lat. *ostrea*, huître, et *colere*, cultiver). Relatif à l'ostréiculture.

OSTRÉICULTEUR, TRICE n. Personne qui pratique l'ostréiculture.

OSTRÉICULTURE n. f. Élevage des huîtres.

OSTROGOTH, E adj. et n. Relatif aux Ostrogoths.

OSTROGOTHS, anc. peuple germanique qui, établi de part et d'autre du Dniepr, envahit les Balkans, avant de fonder en Italie (V^e-VI^e s.), sous la conduite de Théodoric, un royaume que détruit Justinien.

OSTYAKS → OSTIAKS.

OTAGE n. m. (anc. fr. *hoste*, hôte). Personne qu'on arrête et qu'on détient comme un gage à l'égard d'un adversaire en garantie d'une promesse ou d'une exigence.

OTAKAR I^{er} PRĚMYSL († 1230), duc (1197-98), puis roi (1198-1230) de Bohême. — **OTAKAR II PRĚMYSL** (1230-1278), roi de Bohême de 1253 à 1278.

O. T. A. N. → ATLANTIQUE NORD (*traité de l'*).

OTARIE n. f. (gr. *otarion*, petite oreille). Mammifère voisin du phoque, dont il se distingue par la présence de pavillons aux oreilles et par des membres plus longs permettant un déplacement plus aisé sur terre.

ÔTÉ prép. *Litt.* En ôtant, excepté : ouvrage excellent, ôté deux chapitres.

ÔTER v. t. (lat. *obstare*, faire obstacle). Tirer qqn, qqch de l'endroit où ils sont. || Se débarrasser de. || Retrancher d'une autre chose. || Retirer, enlever qqch à qqn. ♦ s'ôter v. pr. Ôte-toi de là (fam.), retire-toi.

OTHE (pays ou forêt d'), massif boisé du Bassin parisien, au S.-O. de Troyes.

OTHON (32-69), empereur romain en 69. Proclamé empereur à la mort de Galba, il est vaincu à Bedriac par Vitellius.

OTIQUE adj. Anat. Relatif à l'oreille.

OTITE n. f. (gr. *ous*, ôtos, oreille). Inflammation de l'oreille.

OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE n. f. Partie de la médecine qui s'occupe des maladies des oreilles, du nez et de la gorge. (Abrév. : O. R. L.)

OTO - RHINO - LARYNGOLOGISTE ou **OTO-RHINO** n. Médecin spécialisé en oto-rhino-laryngologie. (Abrév. : O. R. L.)

OTRANTE (canal), canal qui joint l'Adriatique et la mer Ionienne.

OTTAWA (riv.) ou **OUTAOUAIS**, affl. (r. g.) du Saint-Laurent, 1120 km.

OTTAWA, cap. fédérale du Canada (Ontario), sur l'Ottawa; 304 462 h. (800 000 avec les banlieues). Siège du Parlement. Centre culturel.

OTTO (Nikolaus), ingénieur allemand (1832-1891). Il a mis au point le moteur à quatre temps (1876).

OTTOMAN, E adj. et n. Relatif aux Ottomans, à la période de l'Empire turc ottoman.

OTTOMANS, dynastie de souverains turcs issus d'Osman. Au XIII^e s., leur empire s'étend à la Thrace, à la Macédoine et à la Bulgarie au XIV^e s. L'Empire ottoman s'affermi au XV^e s., grâce à Mehmed I^{er} puis à Mehmed II qui conquiert Constantinople, la Serbie, la Bosnie et l'Albanie. L'apogée est atteinte au XVI^e s. avec Soliman le Magnifique, notamment par la victoire de Mohács (1526). Les XVII^e et XVIII^e s. marquent le début du déclin (traité de Kutchuk-Kainardji). Au XIX^e s., il perd la Serbie, la Roumanie, la Bulgarie. Un réveil nationaliste apparaît avec le mouvement jeune-turc. L'empire disparaît en 1918. (→ TURQUIE.)

OTTON I^{er} le Grand (912-973), roi de Germanie à partir de 936, roi d'Italie à partir de 951, couronné empereur à Rome par le pape en 962, il est le fondateur du Saint Empire romain germanique. Il a vaincu les Hongrois au Lechfeld en 955. — OTTON II (955-983), fils du précédent, empereur germanique à partir de 973. — OTTON III (980-1002), empereur germanique à partir de 996. — OTTON IV DE BRUNSWICK (1175 ou 1182-1218), empereur germanique à partir de 1209. Il est vaincu à Bouvines (1214) par Philippe-Auguste.

OTTON I^{er} (1815-1867), roi de Grèce (1832-1862), fils du roi Louis I^{er} de Bavière. Il abdique en 1862.

OU conj. (lat. *aut*). Sert à indiquer : 1^o une alternative ou une équivalence : *blanc ou noir*; 2^o une explication (en d'autres termes) : *lutèce ou l'ancien Paris*. (Ou peut être renforcé par *bien*.)

OU adv. (lat. *ubi*). 1^o Avec valeur relative, marque le lieu et le temps : *la maison où j'habite*; *le jour où je vous ai rencontré*; 2^o Avec valeur interrogative, marque le lieu, le but : *où courez-vous?* *où cela vous mènera-t-il?* • D'ou, de quel endroit, de quelle origine. || Là où, au lieu dans lequel. || Où que, en quelque lieu que. || Par où, par quel endroit.

OUAGADOUGOU, cap. du Burkina; 248 000 h.

OUAILLES n. f. pl. (anc. fr. *oeille*; du lat. *ovis*, brebis). Litt. ou ironiq. Les chrétiens par rapport à leur pasteur spirituel.

OUAIS! interj. Fam. Syn. de OUI. || Litt. S'emploie pour marquer le doute, l'ironie.

OUATE n. f. (de l'ar.). Laine, soie, filasse, coton, préparés soit pour être placés sous la doublure des objets de literie ou de vêtements, soit pour servir à des pansements. (On dit la *ouate* ou l'*ouate*.)

OUATÉ, E adj. Qui donne une impression de douceur.

OUATER v. t. Garnir, doubler d'ouate.

OUATINE n. f. Nappe de fibre textile cousue entre deux tissus légers, et utilisée comme doublure de vêtement.

OUATINER v. t. Doubler de ouatine.

OUBANGUI, riv. d'Afrique, affl. du Zaïre (r. dr.); 1160 km.

OUBANGUI-CHARI → CENTRAFRICAINE (République).

OUBLI n. m. Fait d'oublier, de perdre le souvenir de qqn, de qqch. || Manquement aux règles, à des habitudes. || Défaillance de la mémoire, de l'attention, étourderie.

OUBLIER v. t. (lat. pop. *oblitare*). Perdre le souvenir de qqn, qqch; ne pas garder en mémoire. || Abandonner par étourderie, ne pas penser à qqch. || Omettre par négligence, manquer à. || Laisser de côté, négliger. || Pardonner qqch. ♦ s'oublier v. pr. Manquer à ce que l'on doit aux autres ou à soi-même. || Négliger volontairement ses intérêts. || Fam. Manquer aux convenances. || Fam. Faire ses besoins.

OUBLIETTE n. f. Cachot souterrain où l'on enfermait autrefois les prisonniers condamnés à la prison perpétuelle. (Sur-tout au pl.)

OUBLIEUX, EUSE adj. Qui oublie facilement.

OUDENAARDE → AUDENARDE.

OUDH → AODUH.

OUUDINOT (Nicolas Charles), maréchal de France (1767-1847).

OUUDRY (Jean-Baptiste), peintre et graveur animalier français (1686-1755).

OUED n. m. (mot ar.). Dans les régions arides, cours d'eau temporaire qui peut connaître des crues violentes.

OUELLÉ → UÉLÉ.

OUessant, île de Bretagne (Finistère); 15 km²; 1255 h.

OUEST n. m. et adj. inv. (angl. *west*). Partie de l'horizon où le soleil se couche; point cardinal situé du côté où le soleil se couche. || Partie du globe terrestre ou d'un pays située vers ce point. || Ensemble des États du pacte de l'Atlantique. (Dans ces deux sens, prend une majuscule.)

OUEST-ALLEMAND, E adj. et n. (pl. *ouest-allemands*, es). De la République fédérale allemande.

OUI! interj. Marque un soulagement après une fatigue, une oppression, etc.

OUIFA, v. de l'U.R.S.S., ch.-l. de la république autonome de Bachkirie; 1 034 000 h.

UGANDA, en angl. *Uganda*, État de l'Afrique orientale; 236 860 km²; 17 000 000 d'h. Cap. *Kampala*. Langue : anglais. Pays de hauts plateaux exportant du café. — Protectorat britannique (1894), le pays acquiert son indépendance en 1962, avec Milton Obote. Renversé par Idi Amin Dada, qui instaure une dictature (1971-1979), Obote revient au pouvoir (1980-1985).

UGANDAIS, E adj. et n. De l'Ouganda.

UGARIT, cité antique de la côte syrienne. Important centre commercial au II^e millénaire. Ugarit est détruite vers le XII^e s. av. J.-C. par les Peuples de la Mer.

OUI adv. (anc. fr. *o*, cela, et du pronom *il*). Marque une réponse positive, une approbation (par opos. à NON). ♦ n. m. inv. : *tout se résout par des oui ou par des non*. (On dit le *oui*, mais on peut dire : *je crois qu'oui*.) • Se fâcher pour un *oui*, pour un *non*, sans motif sérieux.

OUI-DIRE n. m. inv. Ce qu'on sait par la rumeur publique. • Par *oui-dire*, pour l'avoir entendu dire.

OUIE n. f. (de *ouïr*). Sens par lequel sont perçus les sons. || Orifice pair de sortie de l'eau respiratoire, situé en arrière des opercules chez les poissons osseux. • Être *tout ouïe* (Fam.), écouter avec toute son attention.

OUIÉ! ou OUILLE! [uj] interj. (onomat.). Fam. Cri poussé pour exprimer une douleur.

OUIR v. t. (lat. *audire*, entendre). [Auj., n'est usité qu'à l'inf. prés., au part. pass. *ouï*, e et aux temps composés.] Entendre, percevoir les sons par l'oreille.

OUISTITI n. m. (onomat.). Singe arboricole de l'Amérique du Sud, dont le corps est prolongé par une longue queue touffue.

OUJDA, v. du Maroc, près de la frontière algérienne; 176 000 h.

OUKASE n. m. → UKASE.

OUKANE-BATOR, cap. de la Mongolie; 435 400 h.

OULAN-OUDE, v. de l'U.R.S.S., cap. de la république autonome des Bouriates; 321 000 h.

OULÉMA n. m. → ULÉMA.

OULIANOVSK, anc. Simbirsk, v. de l'U.R.S.S., sur la Volga; 509 000 h.

OULLINS, ch.-l. de c. du Rhône, banlieue de Lyon; 27 381 h.

Oum-er-Rebia

OU-ER-REBIA, fl. du Maroc occidental; 556 km.

OUOLOF n. m. Langue parlée au Sénégal.

OUOLOFS ou **WOLOFS**, peuple du Sénégal, dont la langue est parlée dans la majeure partie du pays.

OUR ou **UR**, cité antique de la basse Mésopotamie, et, selon la Bible, patrie d'Abraham. Les deux premières dynasties d'Our (XXV^e-XXIII^e s.) passent sous la domination d'Akkad. La III^e dynastie (XXI^e s.) étend son empire sur toute la Mésopotamie avant d'être ruinée par les Élamites.

OURAGAN n. m. (esp. *huracán*, tornade). Tempête très violente. || Mouvement brutal, impétueux.

OURAL, fl. de l'U.R.S.S., qui naît dans l'Oural et rejoint la Caspienne; 2428 km.

OURAL, chaîne de montagnes de l'U.R.S.S., qui s'étend du N. au S. sur 2500 km et constitue une limite traditionnelle entre l'Europe et l'Asie; 1894 m. Nombreux centres industriels (gisements de fer).

OURARTOU, royaume de l'Orient ancien (IX^e-VI^e s. av. J.-C.), dont le centre est en Arménie. Rival des Assyriens au VIII^e s. av. J.-C., il est détruit par les Mèdes.

OURDIR v. t. (lat. *ordin*). Litt. Tramer, machiner.

OURDOU n. m. → URDÚ.

OURLER v. t. (lat. pop. *orulare*, de *ora*, bord). Faire un ourlet à.

OURLET n. m. (dimin. de *orle*, du lat. *ora*, bord). Repli cousu au bord d'une étoffe.

OURO PRÊTO, v. du Brésil (Minas Gerais); 24000 h. Centre de la production d'or aux XVIII^e et XIX^e s.

OUROUK, cité antique de la basse Mésopotamie (XXIV^e-XVIII^e s. av. J.-C.).

OUROUMTSI, en chin. *Ürümqi*, v. de Chine, cap. du Xinjiang; 275 000 h.

OURS n. m. (lat. *ursus*). Mammifère de l'ordre des carnassiers, plantigrade, au corps lourd et massif. (Cf. : *Ours gronde*, *grogne*.) || Jouet d'enfant. || Homme qui fuit la société. ● *Ours blanc*, ours des régions arctiques, qui mène une vie aquatique et se nourrit surtout de poissons. || *Ours brun*, ours qui vit en solitaire dans les forêts montagneuses d'Europe et d'Asie, et qui se nourrit notamment de fruits et de miel. || *Ours marin*, espèce d'otarie.

OURS (*grand lac de l'*), lac du Canada septentrional; 30 000 km².

OURSE n. f. (lat. *ursa*). Femelle de l'ours.

OURSE (*Grande et Petite*), nom de deux constellations boréales voisines du pôle céleste Nord. La Petite Ours renferme l'étoile Polaire.

OURSIN n. m. (autre forme du mot *hérisson*). Animal marin à carapace calcaire,

couverte de piquants mobiles, et dont les glandes reproductrices sont comestibles.

OURSON n. m. Petit d'un ours.

OUSSOURI, affl. de l'Amour, frontière entre la Chine et l'U.R.S.S.; 897 km.

OUST! ou **OUSTE!** interj. (onomat.). Fam. S'emploie pour chasser qqm ou pour l'obliger à se hâter.

Oustachas, société secrète croate ultranationaliste, fondée en 1830.

OUST-KAMENOGORSK, v. de l'U.R.S.S. (Kazakhstan); 296 000 h. Métallurgie.

OUT [awt] adv. (mot angl. signif. *dehors*). Mot employé au tennis pour indiquer que la balle est tombée hors des limites du court. || En boxe, abrég. de KNOCK-OUT.

OUTAOUAIS (riv.) → OTTAWA (riv.).

OUTARDE n. f. (lat. *avis tarda*, oiseau lent). Oiseau échapper au corps lourd, recherché pour sa chair savoureuse.

OUTARDEAU n. m. Jeune outarde.

OUTIL n. m. (lat. *utensilia*, ustensiles). Objet fabriqué dont on se sert pour exécuter un travail manuel ou mécanique. || Moyen permettant d'exécuter un travail.

OUTILLAGE n. m. Ensemble des outils nécessaires à une profession ou à un travail.

OUTILLÉ, E adj. Qui a les outils nécessaires à un travail.

OUTILLER v. t. Munir d'outils. || Fournir des moyens nécessaires.

OUTILLEUR n. m. Professionnel capable de confectionner à la main et sur machines, ainsi que de mettre au point, des calibres, moules, outillages et montages de fabrication.

OUTLAW [awtlo] n. m. (mot angl. signif. *hors-la-loi*). Bandit, aventurier mis à l'écart des lois.

OUTRAGE n. m. (de *outré*, prép.). Injure, offense grave. ● *Faire subir les derniers outrages à une femme*, la violer. || *Outrage public à la pudeur* (Dr.), délit consistant en un geste contraire à la décence, perçu ou susceptible d'être perçu par des tiers.

OUTRAGEANT, E adj. Qui outrage, insultant.

OUTRAGER v. t. (conj. 1). Offenser vivement, insultar.

OUTRAGEUSEMENT adv. De façon excessive.

OUTRAGEUX, EUSE adj. Litt. Excessif.

OUTRANCE n. f. (de *outré*). Exagération dans les paroles ou le comportement, chose excessive. ● *À outrance*, jusqu'à l'excès, à fond.

OUTRANCIER, ÈRE adj. Qui pousse les choses à l'excès.

OUTRE prép. (lat. *ultra*, au-delà de).

En plus de. ● *Outre mesure*, à l'excès. ♦ adv. *En outre*, de plus. || *Passer outre*, ne pas tenir compte de. || *Outre que*, en plus du fait que...

OUTRE n. f. (lat. *uter*). Peau de bouc cousue en forme de sac, pour conserver et transporter des liquides.

OUTRÉ, E adj. Exagéré. || Indigné, scandaleux.

OUTRE-ATLANTIQUE loc. adv. Au-delà de l'Atlantique, par rapport à l'Europe.

OUTRECUIDANCE n. f. Litt. Confiante excessive en soi-même.

OUTRECUIDANT, E adj. (de *outré*, et anc. fr. *cuidier*, penser). Qui manifeste de l'outrecuidance, présomptueux.

OUTRE-MANCHE loc. adv. Au-delà de la Manche, par rapport à la France.

OUTREMER adj. inv. et n. m. D'un bleu intense.

OUTRE-MER loc. adv. Au-delà des mers.

OUTRE-MER (*départements et territoires*) [D.O.M.-T.O.M.], ensemble comprenant quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), quatre territoires d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Terres australes et antarctiques françaises, Wallis-et-Futuna). Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon constituent des *collectivités territoriales* à statut particulier.

OUTREPASSER v. t. Aller au-delà de ce qui est permis.

OUTRER v. t. (de *outré*, prép.). Porter les choses au-delà de la juste raison, leur donner une importance exagérée. || *Pousser à bout*, provoquer l'indignation.

OUTRE-RHIN loc. adv. Litt. Au-delà du Rhin.

OUTRE-TOMBE loc. adv. Après la mort.

OUTRIGGER [awtrigær] n. m. (angl. out, en dehors, et to rig, équiper). Embarcation de course légère, munie d'armatures métalliques portant le point d'appui des rames en dehors des bordages.

OUTSIDER [awtsajdær] n. m. (mot angl. signif. *celui qui est en dehors*). Concurrent non favori, mais dont les chances de vaincre ne sont pas négligeables.

OUVÉA → UVÉA.

OUVERT, E adj. Qui laisse un passage, où l'on peut entrer. || Qui se confie, franc. || Capable de comprendre, de s'intéresser à qqch. || Déclaré, manifeste : *guerre ouverte*. || Qui est accueillant, accessible. || *Math*. Se dit d'un intervalle *[a, b]* dont les extrémités *a* et *b* ne font pas partie. || Se dit d'une voyelle prononcée avec une ouverture plus ou moins grande du canal vocal. || *Sports*. Dont le résultat est incertain. ● *A bureau, à guichet ouvert*, sur présentation des titres. || *Tenir table ouverte*, recevoir tous ceux qui se présentent. || *Ville ouverte*, ville qui n'est pas

fortifiée ou que l'on renonce à défendre en temps de guerre.

OUVERTEMENT adv. Sans déguisement, franchement, publiquement.

OUVERTURE n. f. (lat. *apertura*, de *aperire*, ouvrir). Action d'ouvrir; état de ce qui est ouvert. || Fente, trou, espace vide dans un corps. || Proposition relative à une affaire, une négociation. || Début officiel d'une manifestation, d'une séance. || En politique, élargissement des alliances, recherche de soutiens dans de nouveaux secteurs de l'opinion. || Dans certains jeux, début d'une partie. || Mus. Composition instrumentale qui précède un opéra, un oratorio, etc., et qui est destinée à mettre dans l'atmosphère de l'œuvre qui va suivre. || *Ouverture relative d'un objectif photographique*, rapport du diamètre du diaphragme à la distance focale.

OUVRABLE adj. (de *ouvrir*). *Jour ouvrable*, jour de la semaine non férié.

OUVRAGE n. m. (de *œuvre*). Action de travailler. || Objet produit par le travail d'un ouvrier, d'un artiste. || Travail exécuté à l'aiguille ou au tricot. || Texte scientifique ou littéraire, livre. • *Boîte à ouvrage*, boîte dont la disposition intérieure en casiers permet de ranger tout ce qui est nécessaire à la couture. || *Ouvrage d'art*, construction de grande importance entraînant par l'établissement d'une ligne de communication (pont, tunnel, etc.).

OUVRAGÉ, E adj. Finement travaillé, décoré.

OUVRAGER v. t. (conj. 1). Travailler qqch avec une grande minutie.

OUVRANT, E adj. Conçu de manière à pouvoir être ouvert.

OUVRÉ, E adj. (lat. *operatus*). Travaillé, décoré avec soin. • *Jour ouvré*, jour où l'on travaille.

OUVRE-BOÎTES n. m. inv. Instrument coupant pour ouvrir les boîtes de conserves.

OUVRE-BOUTEILLES n. m. inv. Syn. de DÉCAPSULEUR.

OUVRER v. t. (lat. *operare*). *Techn.* Façonner, travailler.

OUVREUR, EUSE n. Dans certains jeux de cartes, celui qui commence les enchères. || Personne qui ouvre la piste lors d'une compétition de ski.

OUVREUSE n. f. Femme chargée de placer les spectateurs dans un théâtre, un cinéma.

OUVRIER, ÈRE n. (lat. *operarius*). Personne qui, moyennant un salaire, se livre à un travail manuel pour le compte d'un employeur. • *Ouvrier spécialisé* (O.S.), travailleur manuel qui effectue une tâche nécessitant une mise au courant sur le tas, sans apprentissage préalable. • adj. Qui concerne les ouvriers. • *La classe ouvrière*, ensemble des ouvriers.

OUVRIÈRE n. f. Chez les insectes sociaux (abeilles, fourmis, termites), individu stérile assurant la nutrition, la construction du nid, les soins aux larves, la défense de la société.

OUVRIÉRISME n. m. Attitude de ceux qui considèrent les ouvriers comme seuls qualifiés pour diriger le mouvement socialiste.

OUVRIÉRISTE adj. et n. Qui relève de l'ouvriérisme.

OUVRIR v. t. (lat. *aperire*) [conj. 10]. Faire que ce qui était fermé ne le soit plus, permettre d'accéder, de voir à l'intérieur. || Séparer, écarter ce qui est joint. || Pratiquer une ouverture, commencer à creuser, à fouiller. || Faire fonctionner. || Percer, entamer. || Commencer, inaugurer, mettre en train. || Établir, fonder. • *L'ouvrir* (Pop.), parler. || *Ouvrir l'appétit*, donner de l'appétit. || *Ouvrir la chasse*, fixer l'époque où il sera permis de chasser. || *Ouvrir un compte à qqn*, commencer à lui faire crédit. || *Ouvrir un emprunt*, demander à emprunter une certaine somme. || *Ouvrir l'esprit de qqn*, le rendre plus capable de comprendre. || *Ouvrir la porte à*, introduire, donner lieu à. || *Ouvrir une piste de ski*, la descendre avant le début d'une compétition, pour s'assurer de son bon état. ♦ v. i. Donner accès. || Être ouvert, recevoir les clients. || *Jeux*. Commencer la partie. || Au rugby, adresser le ballon aux joueurs des lignes arrières. ♦ *s'ouvrir* v. pr. Devenir ouvert. || Commencer. • *S'ouvrir à qqn*, se confier à lui.

OUVROIR n. m. Établissement de bienfaisance où des personnes charitables se livraient à des travaux de couture (vx).

OUZBEK ou **UZBEK** adj. et n. De l'Ouzbékistan.

OUZBEK ou **UZBEK** n. m. Langue turque parlée en Ouzbékistan.

OUZBÉKISTAN, république fédérée de l'U.R.S.S., en Asie centrale; 447 400 km²; 16 500 000 h. Cap. Tachkent. V. princ. Samarkand, Boukhara.

OUZO n. m. Liqueur parfumée à l'anis, d'origine grecque.

OVAIRE n. m. (lat. *ovum*, œuf). Glande génitale femelle paire, où se forment les ovules et qui produit des hormones (folliculine, progestérone). || Partie renflée et creuse du pistil, qui contient les ovules et formera le fruit après la fécondation.

OVALE adj. (lat. *ovum*, œuf). Qui a la forme d'un œuf. || Se dit de toute courbe fermée, convexe et allongée, ayant deux axes de symétrie comme l'ellipse.

OVALE n. m. Figure, forme ovale. || *Math.* Courbe fermée, ressemblant à une ellipse, obtenue en raccordant quatre arcs de cercle égaux deux à deux.

OVARIEN, ENNE adj. Relatif à l'ovaire.

OVARITE n. f. Inflammation des ovaires.

OVATION n. f. (lat. *ovatio*). Acclamations, honneurs rendus à qqn par une assemblée, par la foule.

OVATIONNER v. t. Saluer par une ovation, acclamer.

OVERDOSE [ɔvɛrdoz] n. f. (mot angl.). *Fam.* Quantité mortelle d'une drogue quelconque. (Syn. SURDOSE.)

OVERIJSEL, prov. de l'E. des Pays-Bas; 3 813 km²; 1 038 000 h. Cap. Zwolle.

OVIDE, poète latin (43 av. J.-C.-17/18 apr. J.-C.). Il a écrit les *Métamorphoses*, les *Tristes*, les *Pontiques*.

OVEDO, v. d'Espagne, cap. de l'anc. royaume des Asturies; 184 000 h. Monuments du IX^e s. Cathédrale gothique (XIV^e-XV^e s.). Centre industriel.

OVIN, E adj. (lat. *ovis*, brebis). Qui concerne les brebis, les moutons.

OVIN n. m. Syn. de MOUTON.

OVIPARE adj. et n. (lat. *ovum*, œuf, et *parere*, engendrer). Qui se reproduit par des œufs pondus avant ou après fécondation, mais avant éclosion.

OVNI n. m. (sigle de *Objet Volant Non Identifié*). Engin volant d'origine mystérieuse, que certains prétendent avoir aperçu dans l'atmosphère terrestre.

OVOCYTE n. m. Cellule de la lignée germinale femelle des animaux, n'ayant pas encore subi les deux phases de la méiose.

OVOÏDE adj. Dont la forme ressemble à celle d'un œuf.

OVOVIVIPARE adj. et n. Se dit d'un animal qui se reproduit par œufs, mais qui les conserve dans ses voies génitales jusqu'à l'éclosion des jeunes, l'embryon se développant uniquement à partir des réserves accumulées dans l'œuf.

OVULATION n. f. Production et rejet des ovules par l'ovaire chez la femme et les animaux femelles.

OVULE n. m. (lat. *ovum*, œuf). Cellule femelle destinée à être fécondée.

OVULER v. i. *Fam.* Avoir une ovulation.

OWEN (Robert), industriel et socialiste britannique (1771-1858), créateur des premières coopératives.

OWENS (James CLEVELAND, dit Jesse), sprinter et sauteur en longueur américain (1914-1980).

OXALIQUE adj. *Acide oxalique*, acide organique qui donne à l'oseille son goût particulier.

OXENSTIERNA (Axel), homme d'État suédois (1583-1654). Chancelier (1612), il a été le conseiller du roi Gustave-Adolphe.

OXFORD [ɔksfɔr ou ɔksfɔrd] n. m. (du n. de la ville angl.). Toile de coton rayée ou quadrillée, très solide, à grain accentué.

OXFORD, v. d'Angleterre, au confl. de la Tamise et du Cherwell, ch.-l. de l'*Oxfordshire*; 98 500 h. Ville universitaire (depuis le XIII^e s.).

Oxford (*mouvement d'*), mouvement de rénovation de l'Eglise anglicane, né à l'université d'Oxford au XIX^e s.

Oxford (*provisions d'*), conditions imposées à Henri III, à Oxford, par les barons anglais en 1258, exigeant la réunion du Parlement trois fois par an.

OXHYDRIQUE adj. Se dit d'un mélange d'hydrogène et d'oxygène dont la combustion dégage beaucoup de chaleur.

OXYACÉTYLÉNIQUE adj. Relatif au mélange d'oxygène et d'acétylène.

OXYCOUPAGE n. m. Découpage des tôles par oxydation à haute température.

OXYDABLE adj. Qui peut être oxydé.

OXYDANT, E adj. et n. m. Qui a la propriété d'oxyder.

OXYDATION n. f. Combinaison avec

l'oxygène et, plus généralement, réaction dans laquelle un atome ou un ion perd des électrons; état de ce qui est oxydé.

OXYDE n. m. (gr. *oxus*, acide). Composé résultant de la combinaison d'un corps avec l'oxygène.

OXYDER v. t. Faire passer à l'état d'oxyde. || Combiner avec l'oxygène. ◆ *s'oxyder* v. pr. Passer à l'état d'oxyde.

OXYDORÉDUCTION n. f. Oxydation d'un corps combinée à la réduction d'un autre corps.

OXYGÉNATION n. f. Action d'oxygéner.

OXYGENE n. m. (gr. *oxus*, acide, et *gennan*, engendrer). Métalloïde (O) formant la partie de l'air nécessaire à la respiration. ● *Donner de l'oxygène*, insuffler un dynamisme nouveau.

OXYGENÉ, E adj. Qui contient de l'oxygène. ● *Cheveux oxygénés*, décolorés avec de l'eau oxygénée. || *Eau oxygénée*, solution aqueuse de H₂O₂.

OXYGENER v. t. (conj. 5). Opérer la combinaison d'un corps avec l'oxygène. ◆ *s'oxygéner* v. pr. *Fam.* Aller à la campagne pour ne plus respirer l'air vicié des villes.

OXYTON adj. et n. m. (gr. *oxus*, aigu, et *tonos*, ton). Se dit d'un mot ayant l'accent tonique sur sa finale.

OXYURE n. m. (gr. *oxus*, aigu, et *ouron*, queue). Ver parasite de l'intestin de l'homme (surtout de l'enfant).

OYASHIO, courant froid du Pacifique, longeant les côtes N.-E. de l'Asie.

OYAT n. m. Plante utilisée pour la fixation du sable des dunes.

OYONNAX [ɔjɔna], ch.-l. de c. de l'Ain; 22 804 h. Matières plastiques et lunetterie.

OZONE n. m. (gr. *ozein*, exhale une odeur). Variété de l'oxygène, de formule O₃.

OZONOSPHERE n. f. Couche de l'atmosphère terrestre, située entre 15 et 40 km d'altitude, qui contient de l'ozone.

p

P n. m. Seizième lettre de l'alphabet, et la douzième des consonnes.

PABST (Georg Wilhelm), cinéaste allemand (1885-1967), réalisateur de *la Rue sans joie*.

PACAGE n. m. (lat. *pasuum*, pâturage). Action de faire paître le bétail.

PACEMAKER [pæsmekær] n. m. (mot angl. signif. *qui fait marquer le pas*). Stimulateur cardiaque.

PACHA n. m. (mot turc). Titre donné aux chefs de province dans l'Empire ottoman. ● *Vie de pacha* (Fam.), vie sans souci, dans l'abondance.

PACHELBEL (Johann), compositeur allemand pour l'orgue (1653-1706).

PACHER (Michael), peintre et sculpteur autrichien (v. 1435-1498), auteur de retables.

PACHTO [paʃto] n. m. Langue parlée en Afghanistan et écrite avec l'alphabet arabe. (Syn. AFGHAN.)

PACHYDERME [paʃiderm] adj. et n. m. (gr. *pakhus*, épais, et *derma*, peau). Se dit d'animaux à peau épaisse (éléphant, rhinocéros, hippopotame).

PACIFICATEUR, TRICE adj. et n. Qui apaise les troubles ou rétablit la paix.

PACIFICATION n. f. Action de pacifier.

PACIFIER v. t. (lat. *pax*, *pacis*, paix, et *facere*, faire). Rétablir le calme, la paix dans un pays en état de guerre, dans un esprit trouble.

PACIFIQUE adj. Qui désire vivre en paix avec les autres. || Qui n'a pas de caractère agressif, qui tend à la paix.

PACIFIQUE (océan), anc. **Grand Océan**, la plus grande masse maritime du globe, entre l'Amérique, l'Asie et l'Australie; 180 millions de km² (la moitié de la superficie occupée par l'ensemble des océans). Il communique au N. avec l'océan Arctique par le détroit de Béring et est largement ouvert au S. sur l'Antarctique. Il a été découvert par Balboa en 1513 et traversé pour la première fois par Magellan en 1520.

Pacifique (guerre du), ensemble des batailles aéronavales qui ont opposé le Japon et les États-Unis entre 1941 et 1945.

PACIFIQUEMENT adv. De façon pacifique.

PACIFISME n. m. Doctrine des personnes qui préconisent la recherche de la paix par la négociation, le désarmement, la non-violence.

PACIFISTE adj. et n. Qui appartient au pacifisme.

PACK [pak] n. m. (mot angl. signif. *paquet*). Dans les régions polaires, ensemble des glaces flottantes résultant du morcellement de la banquise par les courants marins et les vents. || Ensemble des avants d'une équipe de rugby. || Emballage qui maintient et permet de porter ensemble plusieurs petites bouteilles ou pots.

PACOTILLE n. f. (esp. *pacotilla*). Marchandise sans valeur. ● *De pacotille*, de peu de valeur, de qualité inférieure.

PACTE n. m. (lat. *pactum*). Accord, convention solennelle entre États ou entre particuliers.

PACTISER v. i. Céder, transiger.

PACTOLE n. m. (n. d'une rivière de Lydie, qui charriait de l'or). *Litt.* Source de richesse.

PADDOCK [padɔk] n. m. (mot angl. signif. *enclos*). Enceinte réservée où les

chevaux sont promenés en main. || *Pop.* Lit.

PADDY n. m. (mot angl.; du malais). Riz non décortiqué.

PADIRAC, comm. du Lot, sur le causse de Gramat; 148 h. Gouffre profond de 75 m et rivière souterraine.

PADOUE, v. d'Italie (Vénétie), à l'O. de Venise; 235 000 h. Basilique dite *il Santo*, du XIII^e s., et autres monuments.

PAELLA [paelja ou paɛla] n. f. (mot esp. signif. *poêle*). Plat espagnol composé de riz accompagné de viande, de poissons, de crustacés, etc.

PAESTUM, v. de l'Italie ancienne, sur le golfe de Salerne. Colonie grecque (VII^e s. av. J.-C.), devenue romaine en 273 av. J.-C. Temples grecs.

PAF adj. inv. (onomat.). *Pop.* Ivre.

PAGAILLE [pagɛ] n. f. (mot malais). Aviron court que l'on manie sans le fixer sur l'embarcation.

PAGAILLE ou **PAGAÏE** [pagaj] n. f. *Fam.* Désordre. ● *En pagaille* (Fam.), en grande quantité.

PAGAN, anc. cap. de la Birmanie (IX^e-XIII^e s.), sur l'Irrawaddy, qui possède des milliers de pagodes.

Un des nombreux
édifices religieux
du site archéologique
de Pagan.
[Frédéric-Rapho]



Paganini

PAGANINI (Niccolo), violoniste et compositeur italien (1782-1840).

PAGANISME n. m. (lat. *paganus*, pay-san). Nom donné par les chrétiens, à partir du IV^e s., au polythéisme, auquel les campagnards restèrent longtemps fideles.

PAGAYER v. i. (conj. 2). Conduire à la pagaie.

PAGE n. m. (gr. *paidion*, petit garçon). Jeune noble qui était placé au service d'un prince, d'un seigneur.

PAGE n. f. (lat. *pagina*). Chacun des deux côtés d'un feuillet de papier. || Feuillet complet. || Ce qui est écrit ou imprimé sur la page. || Passage d'une œuvre littéraire ou musicale. ● *Belle page*, page de droite d'un livre. || *Être à la page* (Fam.), être au courant de tout; suivre la mode. || *Fausse page*, page de gauche d'un livre.

PAGINATION n. f. Numérotage des feuillets d'un manuscrit ou des pages d'un livre.

PAGINER v. t. Procéder à la pagination.

PAGNE n. m. (esp. *pañño*). Morceau d'étoffe dont on se couvre de la ceinture aux genoux.

PAGNOL (Marcel), écrivain français (1895-1974), auteur de comédies portées à l'écran (*Topaze*, *Marius*, *Fanny*, *César*).

PAGODE n. f. (mot portug.; du sanskr.). Édifice religieux de l'Extrême-Orient.

PAHLAVI (Rezā chāh), empereur d'Iran (1898-1944). Il fonda la dynastie pahlavi (1926); il abdiqua en 1941 en faveur de son fils MUHAMMAD REZĀ (1919-1980), chassé par la révolution islamique de 1979.

PAHOUINS → FANGS.

PAIE [pe] ou **PAYE** [pej] n. f. Action de payer; solde ou salaire. ● *Bulletin ou feuille de paie*, pièce justificative du paiement du salaire ou du traitement, que les employeurs doivent obligatoirement remettre au salarié au moment de la paie. || *Ça fait une paye* (Pop.), ça fait longtemps.

PAIEMENT ou **PAYEMENT** [pemā] n. m. Action de verser une somme d'argent pour s'acquitter d'une obligation; somme payée.

PAÏEN, **ENNE** adj. et n. (lat. *paganus*, paysan). Se dit des peuples idolâtres, polythéistes. || *Litt.* Impie, mécréant.

PAIERIE [peri] n. f. Bureau d'un trésorier-payeur.

PAILLARD, **E** adj. et n. (de *paille*). Qui tient des propos grivois; débauché.

PAILLARDISE n. f. Acte, mot ou récit grivois.

PAILLASSE n. m. (de *Paillasse*, personnage du théâtre it.). Clown-de-parade ou de piste.

PAILLASSE n. f. (de *paille*). Grand sac bourré de paille; de balle d'avoine, etc.,

dont on garnit le fond d'un lit ou qui sert de lit rudimentaire. || Plan de travail, en général émaillé et juxtaposé à un évier.

PAILLASSON n. m. Natte en fibres dures, qu'on place à la porte des appartements pour s'y essuyer les pieds. || *Fam.* Personne s'êche. || *Claie* faite avec de la paille longue, dont on couvre les couches et les espaliers pour les garantir de la gelée.

PAILLE n. f. (lat. *palea*, balle de blé). Tige de graminée, et spécialement de céréale, dépouillée de son grain. || *Techn.* Défaut interne dans les produits forgés ou laminés, constitué par une cavité plane et allongée. ● *Être sur la paille*, être ruiné. || *Homme de paille*, prêtre-nom dans une affaire malhonnête. || *Paille de fer*, copeaux métalliques en forme de longs filaments, et servant à nettoyer les parquets. || *Tirer à la courte paille*, tirer au sort avec des brins de longueur inégale. || *Une paille* (Fam.), presque rien.

PAILLER v. t. Couvrir, garnir de paille.

PAILLÉTÉ, **E** adj. Couvert de paillettes.

PAILLETER v. t. (conj. 4). Semer de paillettes.

PAILLETTE n. f. Parcelle d'or qu'on trouve dans les sables aurifères. || Petite lame très mince de métal ou de plastique qu'on applique sur une étoffe comme garniture. || Petite lame d'un matériau solide métallique, minéral ou organique. || Défaut en forme de petite lame mince dans une pièce métallique.

PAILLON n. m. Enveloppe de paille pour les bouteilles.

PAILOTE n. f. Hutte de paille dans les pays chauds.

PAIMPOL, ch.-l. de c. des Côtes-d'Armor; 8 367 h.

PAIN n. m. (lat. *panis*). Aliment obtenu par cuisson au four d'une pâte préalablement pétrie et fermentée, composée essentiellement de farine, d'eau, de sel et d'un agent de fermentation (levure ou levain). || Préparation culinaire faite de pain et de diverses matières. || Matière moulée. || Nourriture en général. ● *Arbre à pain*. || *Avoir du pain sur la planche* (Fam.), avoir beaucoup de travail à faire. || *Faire passer le goût du pain à qq.*, le tuer. || *Manger son pain blanc*, profiter de circonstances favorables qui ne se renouveleront plus. || *Ne pas manger de ce pain-là*, ne pas user de ces procédés malhonnêtes. || *Pain d'épice*, gâteau de farine de seigle, de sucre et de miel. || *Pain noir*, pain de farine de sarrasin et de seigle. || *Pain perdu*, entremets composé de pain rassis, trempé dans du lait sucré, et fritt. || *Pain de sucre*, sucre coulé dans des moules coniques; piton de roches cristallines dans les régions tropicales.

PAIN DE SUCRE, relief granitique, à l'entrée de la baie de Guanabara, à Rio de Janeiro; 390 m.

PAINLEVÉ (Paul), mathématicien et homme politique français (1863-1933).

PAIR, **E** adj. (lat. *par*, *paris*, égal.). Divisible par deux; en relation avec la divisibilité par deux.

PAIR n. m. Cours nominal d'une valeur mobilière. || Égalité de change des espèces monnayées, entre deux pays. ● *Au pair*, se dit d'une valeur mobilière dont le cours boursier est égal à la valeur nominale. || *De pair*, sur le même rang. || *Être, travailler au pair*, être logé et nourri sans appointements, en échange de certains services. || *Hors pair*, au-dessus de ses semblables, exceptionnel.

PAIR n. m. (lat. *par*, *paris*, égal). Personne semblable quant à la dignité, au rang. || Grand vassal de la Couronne. || Membre de la Chambre haute, en France, de 1814 à 1848. || Membre de la Chambre des lords, en Angleterre.

PAIRE n. f. (lat. *paria*, choses égales). Réunion de deux choses identiques, utilisées en même temps ou formant un objet unique. || Couple d'animaux de la même espèce, composé d'un mâle et d'une femelle. || Réunion de deux animaux employés ensemble, de deux personnes unies par quelque lien.

PAIRESSE n. f. Femme d'un pair. || Femme titulaire d'une paire de son propre droit.

PAIRIE n. f. Titre et dignité d'un pair.

PAISIBLE adj. (anc. fr. *pais*, pais). D'humeur douce et tranquille. || Que rien ne trouble; où règne le calme, la tranquillité.

PAISIBLEMENT adv. De façon paisible.

PAÎTRE v. t. (lat. *pascere*) [conj. 74]. Manger en broutant. ♦ v. i. Manger de l'herbe en broutant. ● *Envoyer paître* (Fam.), se débarrasser brutalement de qq.

PAIX n. f. (lat. *pax*, *pacis*). État d'un pays qui n'est pas en guerre. || Cessation des hostilités; traité mettant fin à l'état de guerre. || État de concorde, d'accord entre les membres d'un groupe. || État d'un lieu qui ne connaît pas d'agitation. ● *En paix*, en repos, tranquille. || *Faire la paix*, se réconcilier. || *Paix armée*, paix où chacun se tient sur le pied de guerre. ● *Interj.* *La paix!*, taisez-vous!

PA KIN → BA JIN.

PAKISTÂN, Etat de l'Asie méridionale; 803 000 km²; 99 200 000 h. Cap. *Islāmābād*. Langues : *urdu* et *anglais*. L'agriculture, principale activité du pays, est localisée dans la vallée de l'Indus (irrigation). Exportation du coton.

● **HISTOIRE**. L'Etat pakistanaïse est né en 1947 de la « partition » de l'Inde, pour regrouper les musulmans du sous-continent indien. Alors composé de deux territoires distincts, le *Pakistan* occidental (cap. *Islāmābād*) et le *Pakistan* oriental

(cap. Dacca), il a été ramené à ses frontières actuelles en 1971, quand le Pakistan oriental s'est proclamé indépendant sous le nom de Bangladesh.

PAKISTANAIS, E adj. et n. Du Pākistān.

PAL n. m. (lat. *palus*) [pl. *pals*]. Pieu aiguisé à un bout. || *Supplyce oriental* qui consistait à enfoncer un pal dans le corps du condamné.

PALABRE n. f. ou m. (esp. *palabra*, parole). Discussion, conversation longue et oiseuse. (Surtout au pl.).

PALABRER v. i. Discuter longuement et de façon oiseuse.

PALACE n. m. (mot angl.). Hôtel luxueux.

PALACKÝ (František), historien et publiciste tchèque (1798-1876), auteur d'une *Histoire de la Bohême*.

PALADIN n. m. (it. *paladino*; du lat. *palatinus*, officier du palais). Selon la tradition des chansons de geste, seigneur de la suite de Charlemagne. || Chevalier errant.

PALAIS n. m. (lat. *palatium*). Résidence des chefs d'État. || Résidence urbaine magnifique. || Lieu où siègent les tribunaux, certaines assemblées. || Vaste édifice servant à une fonction d'intérêt général. ● *Palais de justice* ou *palais*, bâtiment départemental affecté au service de la justice.

PALAIS n. m. (lat. *palatum*). Voûte osseuse et membraneuse séparant la bouche des fosses nasales. ● *Avoir le palais fin*, avoir du goût.

PALAISEAU, ch.-l. d'arr. de l'Essonne; 29 362 h. Ecole polytechnique.

Palais-Royal, ensemble de bâtiments, à Paris, construits en 1633 par Le Mercier pour Richelieu. Le théâtre de la Comédie-Française forme une des annexes.

PALAMÁS (Kostis), poète lyrique grec (1859-1943).

PALAN n. m. (it. *palanco*). Appareil de levage utilisé pour déplacer verticalement une charge sur une course limitée.

PALANQUIN n. m. (portug. *palanquin*; du sanskr.). Chaise à porteurs légère, parfois placée sur le dos des chameaux, des éléphants.

PALATAL, E, AUX adj. et n. f. (lat. *palatum*, palais). Se dit des phonèmes dont le point d'articulation est dans la région du palais dur : [e], [ɛ] sont des voyelles palatales; [j] et [ɟ] sont des consonnes palatales.

PALATALISATION n. f. Modification subie par un phonème dont l'articulation se trouve reportée dans la région du palais dur.

PALATIN, E adj. (lat. *palatinus*). Se disait de celui qui avait une charge dans le palais d'un prince. || Du Palatinat. ● *Comte palatin*, grand officier représentant les anciens rois de Germanie auprès des ducs.

PALATIN, E adj. Anat. Relatif au palais.

PALATIN (mont), une des sept collines de l'ancienne Rome, qui devient, sous l'Empire, la résidence des empereurs.

PALATINAT n. m. Territoire, province gouvernée par l'Électeur palatin.

PALATINAT, région historique d'Allemagne, sur la rive gauche du Rhin, au nord de l'Alsace, aujourd'hui partie de l'État de Rhénanie-Palatinat*. — Électorat en 1356, le Palatinat est occupé par les armées de Louis XIV de 1688 à 1697.

PALATINE (princesse), titre de Charlotte-Élisabeth de Bavière et d'Anne de Gonzague.

PALAU → BELAU.

PALAUAN ou **PALAWAN**, île des Philippines; 14 896 km²; 237 000 h.

PALE n. f. (lat. *pala*, pelle). Partie plate d'un avion, qui entre dans l'eau. || Élément d'une hélice, affectant la forme d'une aile vrillée.

PÂLE adj. (lat. *pallidus*). Peu coloré, d'un blanc terne. || Qui n'a pas d'éclat. || Se dit de qq. de terne, sans brillant.

PALEFRENIER n. m. (anc. prov. *palafren*, palefroi). Homme qui panse et soigne les chevaux.

PALEFROI n. m. (bas lat. *paraveredus*, cheval de poste). Au Moyen Âge, cheval de parade des souverains, des princes.

PALEMBANG, port d'Indonésie, dans le S. de Sumatra; 583 000 h. Centre commercial et industriel.

PALENQUE, cité maya du Mexique (État de Chiapas).

PALÉOLITHIQUE n. m. et adj. (gr. *palaio*, ancien, et *lithos*, pierre). Première période préhistorique, caractérisée par l'invention et le développement de l'industrie de la pierre.

PALÉOLOGUE, famille de l'aristocratie byzantine qui règne sur l'Empire byzantin de 1261 à 1453.

PALÉONTOLOGIE n. f. Étude scientifique des fossiles laissés dans les sédiments par les êtres ayant vécu aux époques géologiques.

Voir illustration p. 650

PALERME, port d'Italie, cap. de la Sicile, sur la côte nord de l'île; 702 000 h. Centre administratif et touristique. Chapelle palatine (XII^e s.), églises et palais baroques (XVII^e-XVIII^e s.).

PALERON n. m. (de *pale*). Partie d'un bœuf ou d'un porc située dans la région supérieure et postérieure de l'épaule.

PALESTINE, région du Proche-Orient, entre le Liban au N., la mer Morte au S., la Méditerranée à l'O. et le désert de Syrie à l'E.

HISTOIRE

Depuis le XIII^e s. av. J.-C. jusqu'en 70 (prise de Jérusalem par les Romains), la Palestine est le pays des Hébreux. Après 634, la conquête arabe entraîne l'islamisation du pays. Les chrétiens s'en emparent en 1099 (1^{re} croisade), mais Saladin détruit le royaume de Jérusalem en 1187. Vers la fin du XIX^e s. naît en Europe et en Russie le sionisme. En 1917, les Britanniques débarquent en Palestine (*déclaration de Balfour*). En 1948, l'État d'Israël est proclamé et la résistance palestinienne s'organise (naissance de l'O.L.P. en 1964) → ISRAËLO-ARABES (*guerres*).

PALESTINIEN, ENNE adj. et n. De Palestine.

PALESTRE n. f. (gr. *palaistra*). Antiq. Lieu public pour les exercices du corps.

PALESTRINA, compositeur italien (v. 1525-1594), auteur de messes.

PALESTRO, village d'Italie (Lombardie). Victoire des Franco-Piémontais sur les Autrichiens (1859).

PALET n. m. (lat. *pala*, pelle). Pierre ou pièce de métal plate et ronde, qu'on jette le plus près possible d'un but marqué, dans certains jeux.

PALETOT n. m. (anc. angl. *paltok*, jaquette). Vêtement droit, qui arrive à mi-cuisse et que l'on porte sur d'autres vêtements.

PALETTE n. f. (lat. *pala*, pelle). Type d'instrument allongé et large, aplati, ordinairement en bois, servant à divers usages. || Plaque percée d'un trou pour le pinceau, sur laquelle les peintres disposent et mêlent leurs couleurs; ensemble des couleurs habituellement utilisées par un peintre. || Partie d'un mouton, d'un porc, comprenant l'omoplate et la chair qui la recouvre.

PALÉTOUVIER n. m. (mot tupi). Nom donné à divers arbres des mangroves qui portent des racines en échasses.

PÂLEUR n. f. (lat. *pallor*). Aspect, couleur d'une personne, d'une chose pâle.

PÂLICHON, ONNE adj. Fam. Un peu pâle.

PALIER n. m. (anc. fr. *paele*, poêle). Plate-forme ménagée à chaque étage, dans un escalier. || État stable après un changement.

PALIÈRE adj. f. (de *palier*). Se dit d'une porte qui s'ouvre sur un palier.

PALIKAO, en chin. *Baliqiao*, bourg de Chine, à l'E. de Pékin. — Victoire franco-anglaise sur les Chinois en 1860.

PALIMPSESTE [pālɛ-] n. m. (gr. *palimpsēstos*, gratté de nouveau). Manuscrit sur parchemin dont on fait disparaître l'écriture, pour écrire de nouveau.

PALINDROME n. m. et adj. (gr. *palin*, en sens inverse, et *dromos*, course). Mot, vers, phrase, qu'on peut lire dans les

palindrome

deux sens. (Ex. : *Laval* ou *Esope reste ici et se repose.*)

PALINODIE n. f. (gr. *palin*, en sens inverse et *ôdè*, chant). Rétractation de ce qu'on a dit ou fait; changement brusque et fréquent d'opinion.

PÂLIR v. i. Devenir pâle. || Paraître sans valeur. • *Faire pâlir qqn*, lui inspirer de la jalousie. || *Son étoile pâlit*, sa puissance, son crédit diminue. ♦ v. t. Rendre pâle.

PALISSADE n. f. (lat. *palus*, pieu). Clôture formée d'une suite de pieux les uns à côté des autres enfoncés en terre.

PALISSANDRE n. m. (d'une langue de la Guyane). Bois lourd et dur, brun foncé à reflet violacé, très recherché en ébénisterie, et provenant de diverses espèces d'arbres de l'Amérique du Sud.

PALISSY (Bernard), potier émailleur et

savant français (v. 1510-1589/90), célèbre pour ses terres cuites émaillées.

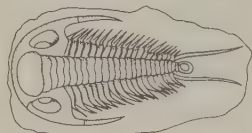
PALK (*détroit de*), bras de mer séparant l'Inde et Sri Lanka.

PALLADIO (Andrea DI PIETRO, dit), architecte italien (1508-1580). Il a construit des palais à Vicence, des églises à Venise.

PALLADIUM n. m. (mot angl.; de Pallas). Métal blanc (Pd), ductile et dur, de densité 11,4, qui absorbe l'hydrogène.

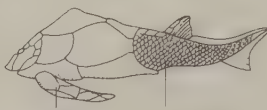
Ère primaire

Silurien



trilobite (arthropode)

Dévonien



plaques
poisson cuirassé (reconstitution)
écailles

détail de l'écorce

Carbonifère



lépidodendron et fougère (végétaux)



Ère secondaire

Jurassique



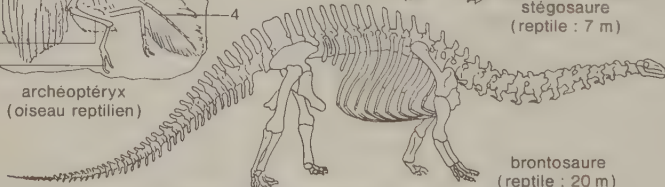
archéoptéryx
(oiseau reptilien)



stégosaure
(reptile : 7 m)



ammonite (mollusque)



brontosaurus
(reptile : 20 m)



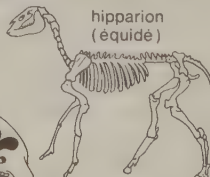
Crétacé

rudiste
(mollusque bivalve)

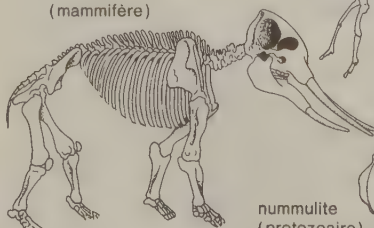
Ère tertiaire

Éocène

mastodonte
(mammifère)



hipparion
(équidé)

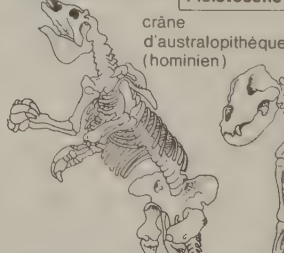


nummulite
(protozoaire)



Ère quaternaire

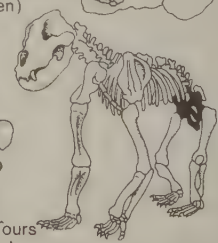
Pléistocène



mégathérium
(mammifère
édenté : 4,5 m)



crâne
d'australopitèque
(hominien)



ours
des cavernes (carnassier)

Paléontologie. Exemples d'êtres vivants (animaux surtout, et végétaux) ayant peuplé le globe terrestre au cours des temps géologiques (pour la chronologie, voir le tableau « géologie »).

Détail de la morphologie de l'archéoptéryx (oiseau reptilien). Caractères

de reptile : 1. Crâne et dents coniques ; 2. Trois doigts libres avec griffes ; 3. Tibia et péroné développés ; 4. Queue (vertèbres). Caractères d'oiseau : 5. Quatre doigts ; 6. Aile d'oiseau typique ; 7. Bassin d'oiseau coureur ; 8. Queue (plumes).

PALLAVA, dynastie ayant régné sur l'Inde du Sud du III^e au IX^e s.

PALLIATIF, **IVE** adj. et n. m. Qui n'a qu'une efficacité incomplète ou momentanée.

PALLIER v. t. ou, fam., v. t. ind. [à] (bas lat. *palliare*, cacher, de *pallium*, manteau). Remédier à qqch d'une manière incomplète ou provisoire.

PALLIUM [paljom] n. m. (mot lat.). Antiq. Manteau romain d'origine grecque.

PALMA ou **PALMA DE MAJORQUE**, cap. des îles Baléares, dans l'île de Majorque; 290 000 h. Port, aéroport et centre touristique. Anc. palais royaux, cathédrale gothique des XIII^e-XVI^e s.

PALMARÈS n. m. (lat. *palmaris*, digne de la palme). Liste des lauréats dans un établissement scolaire, un concours, une rencontre sportive.

PALMAS (Las), v. de la Grande-Canarie, ch.-l. de prov.; 360 000 h.

PALME n. f. (lat. *palma*). Feuille de palmier. || Nageoire en caoutchouc s'ajustant au pied et contribuant puissamment à la propulsion du nageur. || ● *Vin, huile de palme*, de palmier.

PALME (Olof), homme politique suédois (1927-1986), Premier ministre social-démocrate de 1969 à 1976 et de 1982 à 1986. Il meurt assassiné.

PALMÉ, **E** adj. Dont les doigts sont réunis par une palmure, comme chez le canard, la grenouille.

PALMER (péninsule de) → **GRAHAM** (terre de).

PALMERAIE n. f. Lieu planté de palmiers.

PALMERSTON (Henry Temple, vicomte), homme d'État britannique (1784-1865), ministre des Affaires étrangères (1830-1841; 1846-1851), puis Premier ministre de 1855 à 1858 et de 1859 à 1865.

PALMIER n. m. (de *palme*). Arbre dont la tige, ou *stipe*, se termine par un bouquet de feuilles. || Sorte de gâteau sec, plat, en pâte feuilletée.

PALMIPÈDE adj. et n. m. (lat. *palma*, paume, et *pes*, *pedis*, pied). Oiseau, souvent aquatique, présentant une palmure aux doigts, comme l'oie, le canard, le cygne, le pingouin, le pélican, le cormoran, etc.

PALMISTE n. m. Nom usuel de plusieurs espèces de palmiers (*arec*, *cocotier des Maldives*) dont le bourgeon est consommé sous le nom de *chou-palmiste*.

PALMURE n. f. Membrane reliant les doigts de certains vertébrés aquatiques (palmipèdes, loutres, grenouilles).

PALMYRE, oasis du désert syrien, carrefour des caravanes et capitale d'un royaume florissant au III^e s. apr. J.-C. Vestiges hellénistiques et romains.

PALOMBE n. f. (lat. *palumbus*). Autre nom du PIGEON RAMIER.

PALONNIER n. m. *Aéron*. Dispositif de transmission manœuvré au pied et agissant sur le gouvernail de direction.

PALOS, village du S.-O. de l'Espagne. Port, auj. ensablé, d'où Colomb s'embarque à la découverte de l'Amérique.

PÂLOT, **OTTE** adj. Un peu pâle.

PALOURDE n. f. (lat. *peloris*). Syn. de CLOVISSE.

PALPABLE adj. Qui se fait sentir au toucher. || Que l'on peut vérifier, évident, manifeste.

PALPATION n. f. Action de palper.

PALPER v. t. (lat. *palpare*). Explorer en touchant avec la main. ● *Palper de l'argent* (Fam.), en recevoir, en toucher.

PALPEUR n. m. Appareil servant à repérer la présence ou l'état d'une surface.

PALPITANT, **E** adj. Qui palpite. || Fam. Très intéressant, émouvant.

PALPITATION n. f. Mouvement violent et déréglé de quelque partie du corps, surtout en parlant du cœur.

PALPITER v. i. (lat. *palpitare*). Éprouver des palpitations. || Frémir convulsivement, en parlant de la chair des êtres que l'on vient de tuer. || Litt. Manifester une sorte d'agitation, de frémissement.

PALTOQUET n. m. (de *paletot*, casaque de paysan). Homme grossier, insignifiant et prétentieux (vx).

PALUDÉEN, **ENNE** adj. (lat. *palus*, *paludis*, marais). Relatif au paludisme.

PALUDISME n. m. (lat. *palus*, *-udis*, marais). Maladie contagieuse produite par un protozoaire parasite des globules rouges du sang, et transmise par un moustique des régions chaudes et marécageuses (Syn. *MALARIA*).

PALUEL, comm. de la Seine-Maritime; 570 h. Centrale nucléaire.

PÂMER (SE) v. pr. (lat. *spasmare*, avoir

un spasme). Litt. S'évanouir, tomber en syncope.

PAMIERS, ch.-l. d'arr. de l'Ariège, sur l'Ariège; 15 191 h.

PAMIR (le), région montagneuse de l'Asie centrale en U.R.S.S., en Chine et en Afghanistan.

PÂMOISON n. f. (de *pâmer*). Tomber en pâmoison (Litt.), s'évanouir.

PAMPA n. f. (mot esp.; du quechua). En Amérique du Sud, vaste prairie.

PAMPA (la), région de l'Argentine centrale (agriculture et élevage).

PAMPELUNE, v. d'Espagne, ch.-l. de région et cap. de l'anc. royaume de Navarre; 178 000 h. Cathédrale des XIV^e-XVI^e s.

PAMPHLET n. m. (mot angl.; d'un n. pr.). Écrit satirique et violent, le plus souvent inspiré par l'actualité.

PAMPHLÉTAIRE n. Auteur de pamphlets.

PAMPLEMOUSSE n. m. ou f. (néerl. *pompel*, gros, et *limoes*, citron). Fruit comestible d'un arbre voisin de l'oranger, à goût légèrement amer et acide, plus gros que les oranges.

PAMPRE n. m. (lat. *pampinus*). Rameau de vigne chargé de feuilles et de fruits.

PAN n. m. (lat. *pannus*, morceau d'étoffe). Partie tombante et flottante d'un vêtement; partie importante d'une pièce d'étoffe. || Ensemble des pièces de charpente assemblées dans un même plan. || Partie de mur au même nu et peu développée en longueur. || Partie d'une chose.

PAN! interj. Onomatopée qui exprime un bruit subit, une action soudaine.

PAN. Myth. gr. Dieu des bergers et des troupeaux.

PANACÉE n. f. (gr. *panakeia*). Remède prétendu universel contre tous les maux, capable de résoudre tous les problèmes.

PANACHAGE n. m. Action de panacher.

Palladio : la villa Foscari dite « la Malcontenta », édifiée à Mira (province de Venise) en 1560.

[J. Candio-Soprintendenza ai Monumenti di Venezia]



panache

PANACHE n. m. (it. *pennaccio*; du lat. *penna*, plume). Assemblage de plumes flottantes, dont on ornaît un casque, un chapeau, un corbillard, etc. || Tout ce qui ondoie comme ces plumes. || Ce qui a de l'éclat, du brio.

PANACHÉ, E adj. De diverses couleurs : rose panachée. ● Demi panaché, bière mélangée à de la limonade. || Glace panachée, glace composée de différents parfums.

PANACHER v. t. Composer d'éléments divers. || Mettre sur un même bulletin de vote les noms de candidats appartenant à des listes différentes. ♦ se panacher v. pr. Prendre des couleurs variées.

PANADE n. f. (prov. *panado*; du lat. *panis*, pain). Soupe faite avec du pain bouilli dans de l'eau ou du lait (vx). ● Être, tomber dans la panade (fam.), dans la misère.

PANAFRICAIN, E adj. Relatif à l'ensemble de l'Afrique.

PANAMA n. m. (de *Panamá*). Chapeau très souple, tressé avec la feuille d'un arbuste de l'Amérique centrale.

PANAMÁ, État de l'Amérique centrale; 77 000 km²; 2 400 000 h. Cap. *Panamá*. Langue : espagnol. Les revenus du canal de Panama sont la première ressource du pays. — En 1903, le Panamá se détache de la Colombie pour former un État indépendant et cède par traité aux États-Unis la possession de la zone du canal. En 1977, un nouveau traité prévoit le rétablissement de la souveraineté panaméenne sur cette zone en 1999.

PANAMÁ, cap. de la république de Panamá, port sur le Pacifique (golfe de Panamá); 389 000 h.

Panamá (canal de), canal interocéanique d'Amérique centrale, dans la république de Panamá, reliant l'Atlantique au Pacifique. Il est long de 79,6 km. Sa construction, entreprise en 1881 à l'initiative de Ferdinand de Lesseps, est arrêtée par des difficultés financières qui déclenchent un scandale en France (1892), et achevée par les États-Unis en 1914.

PANAMÁ (isthme de), isthme qui unit les deux Amériques.

PANAMÉEN, ENNE adj. et n. De la république de Panamá.

PANAMÉRICAIN, E adj. Relatif aux deux Amériques.

Panaméricaine (route), itinéraire routier reliant entre elles les principales villes d'Amérique latine.

PANAMÉRICANISME n. m. Mouvement tendant à améliorer et à développer les relations des nations américaines entre elles.

PANARABISME n. m. Doctrine politique qui tend à l'union de tous les pays de langue et de civilisation arabes.

PANARD n. m. Pop. Pied.

PANARIS n. m. (lat. *panaricum*). Inflammation phlegmoneuse située près de l'ongle d'un doigt ou d'un orteil.

PANATHÉNÉES n. f. pl. (gr. *pan*, tout, et *Athéné*, Athéna). Antiq. gr. Fêtes célébrées à Athènes en l'honneur d'Athéna.

PANAY, îles des Philippines; 12 500 km²; 1 600 000 h.

PANCARTE n. f. (gr. *pan*, tout, et *kharthés*, livre). Plaque de bois, de carton, etc., portant des inscriptions pour donner des avis, des renseignements au public.

PANCHEN-LAMA n. m. (pl. *panchen-lamas*). Gardien de la doctrine bouddhique tibétaine.

PANCRACE n. m. (gr. *pan*, tout, et *kratos*, force). Antiq. gr. Sport combinant la lutte et le pugilat.

PANCÉRÉS n. m. (gr. *pan*, tout, et *kreas*, chair). Glande abdominale située chez l'homme en arrière de l'estomac.

PANCÉRATIQUE adj. Relatif au pancréas.

PANDA n. m. (mot népalais). Mammifère de l'ordre des carnassiers, voisin de l'ours, qui habite l'Himalaya et se nourrit de pousses de bambou.

PANDÉMONIUM n. m. (gr. *pan*, tout, et *daimôn*, démon). Litt. Capitale imaginaire des Enfers. || Litt. Lieu où règnent tous les genres de corruption et de désordre.

PANDIT n. m. (du sanskr.). Titre donné dans l'Inde aux savants brahmanes.

PANDORE n. m. (type popularisé par une chanson de Nadaud). Fam. et vx. Gendarme.

PANÉGYRIQUE n. m. (gr. *panégurikos*). Parole, écrit à la louange de qqn, qqch.

PANÉGYRISTE n. Personne qui fait un panégyrique, un éloge.

PANĒL [panel] n. m. (mot angl. signif. tableau). Réunion sous forme de débat.

PANER v. t. (de *pain*). Couvrir de chapelure avant de frire.

PANETIÈRE n. f. (de *pain*). Petit sac où l'on met du pain, des provisions (vx).

PANETON n. m. (de *panier*). Petit panier doublé de toile, où les boulangers mettent la pâte nécessaire pour faire un pain.

PANGERMANISME n. m. Idéologie et mouvement visant à regrouper en un État unique toutes les populations d'origine germanique.

PANGOLIN n. m. (malais *pang-goling*). Mammifère édenté d'Afrique et d'Asie, couvert d'écaillés, se nourrissant de termites et de fourmis.

PANIER n. m. (lat. *panarium*, corbeille à pain). Ustensile d'osier, de jonc, etc., qui sert à transporter les provisions, les marchandises, etc.; son contenu. || But, au basket-ball. || Écon. Ensemble de biens, de

monnaies constituant un échantillon, et pouvant servir de base à une indexation. ● Fond du panier, rebut. || Mettre au panier (fam.), jeter aux ordures. || Mettre dans le même panier, englober un ensemble de personnes ou de choses dans le même jugement péjoratif. || Panier de crabes, groupement d'individus qui cherchent à se nuire les uns aux autres. || Panier de la ménagère (fam.), budget destiné aux dépenses alimentaires ou d'entretien de la maison, et qui sert au calcul du coût de la vie. || Panier percé, personne dépensière. || Panier à salade, panier à jour dont on se sert pour secouer la salade après qu'elle a été lavée; (fam.) voiture cellulaire.

PANIER-REPAS n. m. (pl. *paniers-repas*). Panier contenant un repas froid complet.

PANIFIABLE adj. Que l'on peut transformer en pain.

PANIFICATION n. f. Conversion des matières farineuses en pain.

PANIFIER v. t. Transformer en pain.

PĀNINI, grammairien indien (V^e ou IV^e s. av. J.-C.).

PANIQUEANT, E adj. Qui suscite la panique.

PANIQUE n. f. (du dieu *Pan*). Terreur subite et violente de caractère collectif.

♦ adj. *Peur, terreur panique*, effroi violent et soudain.

PANIKER v. i., ou **PANIKER (SE)** v. pr. Fam. Prendre peur, être affolé.

♦ v. t. Fam. Affoler.

PANISLAMISME n. m. Mouvement religieux à tendance politique, tendant à faire l'union de tous les peuples musulmans.

PANMUNJOM, localité de Corée, près de Kaesong. Siège, de 1951 à 1953, des pourparlers qui mettent fin à la guerre de Corée.

PANNE n. f. (var. de l'anc. fr. *penne*, plume). Graisse qui entoure les rognons de porc.

PANNE n. f. (anc. fr. *penne*, plume; du lat. *penna*). Arrêt de fonctionnement accidentel et momentané. ● Être en panne, ne pas pouvoir continuer. || Être en panne de qqch (fam.), en manquer. || *Panne sèche*, panne d'essence.

PANNEAU n. m. (lat. *pannellus*, petit pain). Partie plane d'un ouvrage de menuiserie, de maçonnerie, etc., délimitée par une bordure et en général quadrangulaire. || Plaque de bois, de métal, etc., portant des indications. || Filet pour prendre des lièvres, des lapins, etc.

● Tomber, donner dans le panneau, se laisser duper.

PANNONIE, anc. région de l'Europe, sur le Danube moyen, prise par les Romains entre 35 av. J.-C. et 9 apr. J.-C.

PANNONIE (Bassin), dépression com-

prise entre les Alpes orientales et les Carpates.

PANONCEAU n. m. (anc. fr. *penun*, étendard). Écusson à la porte des officiers ministériels ou de certains établissements (hôtels).

PANOPLIE n. f. (gr. *panoplia*, armure d'un hoplite). Collection d'armes diverses, disposées avec art sur un panneau. || Jouet constitué par un déguisement ou un ensemble d'accessoires. || Série de moyens d'action dont on dispose dans une situation donnée.

PANORAMA n. m. (mot angl.; du gr. *pan*, tout, et *horama*, spectacle). Vaste paysage qu'on découvre d'une hauteur.

PANORAMIQUE adj. Relatif au panorama. || Qui permet de découvrir une vaste étendue.

PANORAMIQUE n. m. *Cin.* Procédé qui consiste à faire pivoter la caméra pendant la prise de vues.

PANSAGE n. m. Action de panser.

PANSE n. f. (lat. *pantex*, intestins). Première poche de l'estomac des ruminants, où les végétaux absorbés s'entassent avant la mastication. || *Fam.* Gros ventre.

PANSEMENT n. m. Application, sur une plaie, de médicaments, de compresses stériles propres à la guérir tout en la protégeant contre les infections; les compresses elles-mêmes.

PANSER v. t. (lat. *pensare*, soigner). Appliquer un pansement sur une plaie. || Faire la toilette d'un animal domestique, spécialement d'un cheval. • *Panser les plaies* (Litt.), consoler, soulager.

PANSU, **E** adj. Qui a un gros ventre. || Qui est renflé.

PANTAGRUELIQUE adj. Qui rappelle Pantagruel, l'énormité de son appétit.

PANTALON n. m. (du n. d'un personnage de la comédie italienne). Vêtement formé d'une culotte à jambes longues.

Pantalonneur, personnage de la comédie italienne. Il porte une culotte longue.

PANTALONNADE n. f. Farce d'un goût douteux; manifestation hypocrite.

PANTELAN, **E** adj. (même étym. que *pantois*). Haletant, qui respire avec peine.

PANTHÉISME n. m. (gr. *pan*, tout, et *theos*, dieu). Système de ceux qui identifient Dieu et le monde ou qui soutiennent que Dieu est l'unique réalité; divinisation de la nature.

PANTHÉISTE adj. et n. Qui relève du panthéisme.

PANTHÉON n. m. (gr. *pan*, tout, et *theos*, dieu). Monument national où sont déposés les restes de ceux qui ont illustré la patrie. || Ensemble hiérarchisé des dieux d'une religion polythéiste.

Panthéon, temple de Rome, construit en 27 av. J.-C.

Panthéon, monument de Paris, sur la montagne Sainte-Geneviève, construit à partir de 1764 par Soufflot. La Révolution en fait un temple destiné à recevoir les cendres des grands hommes.

PANTHÈRE n. f. (gr. *panthēr*). Mammifère carnassier de la famille des félidés, à robe tachetée (sauf chez la panthère noire de l'Insulinde), vivant en Asie. (Le *léopard* est la forme africaine, et le *jaguar* la forme américaine de la panthère.)

PANTIN n. m. (moyen fr. *pantine*, écheveau de soie). Figure de carton colorié, représentant un personnage burlesque dont on fait mouvoir les membres par un fil. || Personne sans volonté, qui change sans cesse d'opinion.

PANTIN, ch.-l. de c. de la Seine-Saint-Denis, au N.-E. de Paris; 43 553 h. Centre industriel. Triage ferroviaire.

PANTOIS, **E** adj. (anc. fr. *pantoisier*, haletant; du gr. *phantasiôn*, avoir des visions). *Rester, être pantois*, être déconcerté par un événement imprévu; être stupéfait, interdit.

PANTOMIME n. f. (gr. *pantomimos*, qui imite tout). Art de s'exprimer par les gestes, les jeux de physionomie, les attitudes corporelles, sans recourir au langage. || Pièce mimée. || *Péjor.* Attitude outrée, ridicule.

PANTOUFLARD, **E** n. *Fam.* Personne casanière.

PANTOUFLE n. f. Chaussure d'intérieur, sans talon ni tige.

PANTOUN n. m. (mot malais). Poème à forme fixe, composé d'une suite de quatrains à rimes croisées.

PAOLI (Pascal), patriote corse (1725-1807). Il s'oppose aux Français. Défait à Ponte-Novo en 1769, il se retire en Grande-Bretagne.

PAON [pā] n. m. (lat. *pavo*, -onis). Oiseau gallinacé originaire d'Asie, au plumage magnifique, surtout chez le mâle, dont les plumes de la queue, tachetées d'ocelles, peuvent se dresser et s'étaler en roue. (*Cri* : le paon *criaille*, *braille*.) || Nom de certains papillons tachetés d'ocelles. || Homme vain, orgueilleux. • *Se parer des plumes du paon*, tirer vanité de ce qu'on a emprunté à d'autres.

PAONNE [pan] n. f. Femme du paon.

PAO-T'EOU → BAOTOU.

PAOUSTOVSKI (Konstantine Gueorgievitch), écrivain soviétique (1892-1968), auteur de romans (*les Nuages étincelants*) et de récits autobiographiques.

PAPA n. m. Père, dans le langage des enfants. • *À la papa* (Pop.), sans hâte; sans risque. || *De papa* (Fam.), désuet, vieux.

PAPAL, **E**, **AUX** adj. Relatif au pape.

PAPANDHRÉOU (Gheorghios), homme politique grec (1888-1968). Chef du gou-

vernement en exil (1944), leader centriste, il fut président du Conseil de 1963 à 1965. — Son fils, ANDHRÉAS, né en 1919, est Premier ministre (socialiste) de 1981 à 1989.

PAPAUTÉ n. f. Dignité et fonction de pape.

PAPAVÉRACÉE n. f. (lat. *papaver*, pavot). Plante à pétales séparés et caducs, au fruit en capsule, telle que le pavot, le coquelicot, la chélidoine.

PAPAYE [papaj] n. f. (esp. *papaya*; du caraïbe). Fruit comestible d'un arbre de l'Amérique tropicale, semblable à un gros melon.

PAPE n. m. (gr. *pappas*, père). L'évêque de Rome, chef de l'Eglise catholique romaine. || *Fam.* Chef dont l'autorité est indiscutée.

PAPEÛTE, ch.-l. de la Polynésie française, sur la côte N.-O. de Tahiti; 22 967 h. Port. Aéroport. Tourisme.

PAPERASSE n. f. Papier, écrit sans valeur; papiers administratifs.

PAPERASSERIE n. f. Quantité abusive de papiers administratifs.

PAPERASSIER, **ÈRE** n. Personne qui aime, emploie, remue les paperasses.

PAPETERIE n. f. Fabrique de papier. || Magasin qui vend du papier et des articles de bureau.

PAPETIER, **ÈRE** n. Personne qui fabrique du papier ou qui tient une papeterie.

PAPIER n. m. (lat. *papyrus*). Feuille sèche et mince, faite de toutes sortes de substances végétales réduites en pâte, pour écrire, imprimer, envelopper, etc. || Écrit ou imprimé, article rédigé. || Document d'une certaine importance. || Métal se présentant en feuilles très fines. || Effet de commerce, valeur mobilière. • *Être dans les petits papiers de qqn* (Fam.), être bien vu de lui. || *Figure de papier mâché*, d'une pâleur maladive. || *Papier à dessin*, papier apprêté, blanc et solide. || *Papier écolier*, papier destiné aux devoirs des écoliers et aux écritures courantes. || *Papier d'emballage*, papier fait d'une pâte spéciale et destiné à l'emballage de produits gros ou pesants. || *Papier journal*, papier de qualité très ordinaire, sur lequel on imprime les journaux. || *Papier à lettres*, papier d'une pâte fine, utilisé pour la correspondance. || *Papier mâché*, pâte à papier encollée, malléable. || *Papier à musique*, papier sur lequel sont réglées les portées et servant à écrire de la musique. || *Papier peint*, papier dont on tapise un appartement. || *Papier de verre*, papier enduit de poudre de verre et servant au polissage. || *Sur le papier*, en théorie, en projet. ♦ pl. Documents d'identité.

PAPIER-CALQUE n. m. (pl. *papiers-calque*). Papier transparent permettant de recopier un dessin sur lequel il est appliqué.

papier-émeri

PAPIER-ÉMERI n. m. (pl. *papiers-émeri*). Papier dont la surface est recouverte d'une couche de produit abrasif.

PAPIER-MONNAIE n. m. (pl. *papiers-monnaies*). Monnaie fiduciaire, généralement non convertible en métal précieux.

PAPILIONACÉE n. f. (lat. *papilio*, -onis, papillon). Plante de l'ordre des légumineuses.

PAPILLE n. f. (lat. *papilla*). Nom des petites éminences plus ou moins saillantes qui s'élèvent à la surface d'une muqueuse et principalement de la langue.

PAPILLON n. m. (lat. *papilio*, -onis). Insecte adulte aux quatre ailes couvertes d'écailles fines comme la poussière, et parées de couleurs plus ou moins brillantes. || Avis de contravention. || Ecrou à ailettes, qu'on serre et desserre à la main. ◆ adj. Brasse papillon, brasse dans laquelle les bras sont ramenés en avant au-dessus de l'eau, alors que dans la brasse ordinaire ils sont ramenés en dessous de l'eau. || Nœud papillon, nœud de cravate ayant la forme d'un papillon.

PAPILLONNER v. i. Aller d'un objet à

un autre, d'une personne à une autre sans s'arrêter.

PAPILLOTANT, E adj. Qui papillote.

PAPILLOTE n. f. (anc. fr. *papillot*, dimin. de *papillon*). Morceau de papier dont on entoure le manche du gigot, dont on se servait pour enrouler les cheveux afin de les friser, etc.

PAPILLOTEMENT n. m. Scintillement qui fatigue la vue.

PAPILLOTER v. i. Être animé de reflets mouvants, scintiller. || En parlant des yeux ou des paupières, être animé d'un mou-

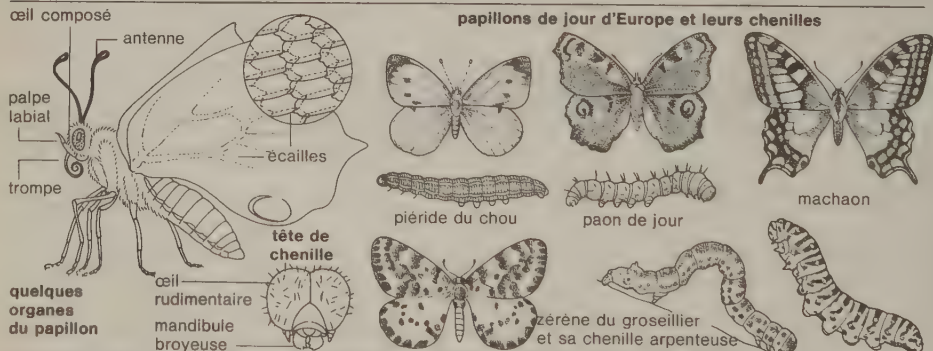
papillons de nuit d'Europe et leurs chenilles



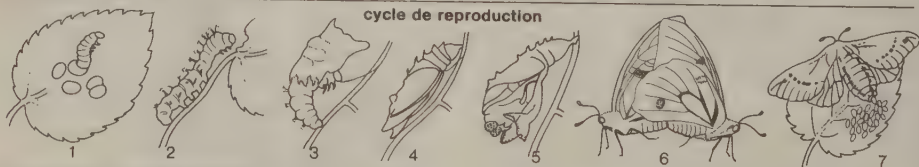
papillons de différentes provenances



papillons de jour d'Europe et leurs chenilles



cycle de reproduction



Différents papillons de jour et de nuit, et leurs chenilles.

Cycle de reproduction du papillon : 1. Œufs et naissance de la chenille ;

2. Chenille adulte ; 3. Chenille se transformant en chrysalide ;

4. Chrysalide ; 5. Naissance du papillon ; 6. Reproduction ; 7. Ponte.

vement continu, qui empêche de fixer un objet.

PAPIN (Denis), inventeur français (1647-1714). Il reconnaît le premier la force élastique de la vapeur d'eau.

PAPINEAU (Louis Joseph), homme politique canadien (1786-1871), l'un des instigateurs de la rébellion de 1837.

PAPISTE n. Nom donné par les protestants aux catholiques romains.

PAPOTAGE n. m. Fam. Bavardage frivole.

PAPOTER v. i. (anc. fr. *papeter*, bavarder). Fam. Dire des choses insignifiantes, bavarder.

PAPOU, E adj. Relatif aux Papous.

PAPOUASIE, anc. nom de la Nouvelle-Guinée.

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, État de l'Océanie, formé par la moitié est de la Nouvelle-Guinée; 463 000 km²; 3 900 000 h. Cap. Port Moresby.

PAPOUS, population de la Nouvelle-Guinée et des îles voisines.

PAPRIKA n. m. (mot hongr.). Piment très fort qui sert de condiment.

PAPULE n. f. (lat. *papula*). Petite éminence rouge qui s'élève sur la peau.

PAPYROLOGIE n. f. Étude et déchiffrement des papyrus.

PAPYRUS n. m. (mot lat.; du gr.). Plante des bords du Nil, que les Anciens ont utilisée comme support de l'écriture. || Manuscrit sur papyrus.

PÂQUE n. f. (gr. *Paskha*; mot hébr. signif. passage). Fête annuelle juive qui commémore la sortie d'Égypte du peuple hébreu, sa libération et sa naissance en tant que peuple.

PAQUEBOT n. m. (angl. *packet-boat*). Grand navire aménagé pour le transport des passagers.

PÂQUERETTE n. f. (de *Pâques*). Petite marguerite blanche qui fleurit dans les prés aux environs de Pâques, et reste en fleur presque toute l'année. ● *Au ras des pâquerettes* (Fam.), à un niveau sommaire, basement matériel.

PÂQUES n. m. (de *Pâque*). Fête annuelle de l'Église chrétienne, qui commémore la résurrection de Jésus-Christ. ♦ n. f. pl. *Pâques fleuries*, le dimanche des Rameaux. ● *Faire ses pâques*, communier au cours du temps pascal, selon la prescription de l'Église. (En ce sens, s'écrit avec une minuscule.)

PÂQUES (*île de*), ile du Pacifique, à l'O. du Chili, dont elle dépend; 162,5 km²; 2 000 h. Statues mégalithiques.

PAQUET n. m. (moyen fr. *pakke*, ballot; du néerl.). Réunion de plusieurs choses attachées ou enveloppées ensemble. || Objet enveloppé, attaché pour être transporté plus facilement. ● *Faire ses paquets*

(Fam.), s'en aller. || *Mettre le paquet* (Fam.), fournir un gros effort. || *Paquet de mer*, grosse vague qui, en frappant un bateau, se brise sur lui et couvre le pont. || *Recevoir, avoir son paquet* (Fam.), recevoir une critique sévère mais juste. || *Risque le paquet* (Fam.), s'engager dans une entreprise aventureuse. || *Un paquet de*, une quantité importante de.

PAQUETAGE n. m. Ensemble des effets et objets d'équipement du militaire.

PAR prép. (lat. *per*, à travers, par le moyen de). Indique : le lieu par où l'on passe, les circonstances, le moyen, la cause, l'agent, la distribution. ● *De par*, quelque part dans : *nous avons des parents inconnus de par le monde*; par l'ordre ou l'autorité de : *de par la volonté du peuple*.

PARA n. m. Abrév. fam. de PARACHUTISTE.

PARÁ, État du N. du Brésil; 1 248 042 km²; 3 412 000 h. Cap. Belém.

PARABOLE n. f. (gr. *parabolé*, comparaison). Comparaison développée dans un récit et servant à présenter un enseignement.

PARABOLE n. f. Math. Lieu des points M d'un plan équidistants d'un point fixe F, ou foyer, et d'une droite fixe, ou directrice, D.

PARACAS, culture indienne de la côte sud du Pérou (IX^e s. av. J.-C.-I^{er} s. apr. J.-C.).

PARACELSE, alchimiste suisse (v. 1493-1541).

PARACENTÈSE [parasètez] n. f. (gr. *parakentêsis*, ponction). Opération qui consiste à pratiquer une ponction dans une cavité pleine de liquide.

PARACHEVEMENT n. m. Action de parachever.

PARACHEVER v. t. (conj. 5). Mener à son complet achèvement avec un soin particulier.

PARACHUTAGE n. m. Action de parachuter.

PARACHUTE n. m. (de *parer* et *chute*).

Appareil destiné à ralentir le mouvement vertical ou horizontal d'un corps dans l'atmosphère.

PARACHUTER v. t. Larguer au sol, à partir d'un aéronef, du personnel ou du matériel munis de parachutes. || Fam. Nommer, désigner brusquement qqn à un emploi, à une fonction où sa nomination n'était pas prévue.

PARACHUTISME n. m. Technique, sport du saut en parachute.

PARACHUTISTE n. Sportif ou militaire entraîné au saut en parachute.

PARADE n. f. (de *parer*). Rassemblement d'unités militaires pour les passer en revue ou les faire évoluer. || Action, manière de parer un coup; défense, riposte. || Scène burlesque jouée à la porte d'un théâtre forain pour attirer le monde. || Comportement d'intimidation envers les rivaux, ou comportement démonstratif envers le partenaire sexuel. ● *De parade*, pour l'ostentation, plus que pour l'utilité. || *Faire parade de*, faire étalage d'une qualité afin de se faire valoir.

PARADER v. i. Se donner un air avantageux pour attirer l'attention.

PARADIGME n. m. (gr. *paradeigma*). Ling. Ensemble des flexions d'un terme donné comme modèle. || Ensemble des termes d'une même classe de mots qui peuvent être substitués l'un à l'autre dans un contexte déterminé.

PARADIS n. m. (gr. *paradeisos*, jardin). Dans la Genèse, jardin de délices où Dieu plaça Adam et Ève (*paradis terrestre*). || Séjour des âmes des justes après leur mort. || Séjour enchanteur; état le plus heureux dont on puisse jouir. || Galerie supérieure d'une salle de théâtre. || ● *Vous ne l'emporterez pas au paradis* (Fam.), formule de menace. || *Oiseau de paradis*, syn. de PARADISIÈRE. || *Paradis artificiels*, les plaisirs procurés par les stupéfiants.

PARADIS (Grand), massif des Alpes occidentales italiennes; 4 061 m. Parc national.

Quelques-unes
des statues géantes
(«moai»
se dressant
encore sur
l'île de Pâques.
[Vautier-Decol]



paradisaique

PARADISIAQUE adj. *Litt.* Qui appartient au paradis.

PARADISIEN n. m. Oiseau passereau de la Nouvelle-Guinée, dont le mâle porte un plumage aux couleurs variées et brillantes. (Syn. OISEAU DE PARADIS.)

PARADOXAL, E, AUX adj. Qui tient du paradoxe. ● *Sommeil paradoxal*, phase du sommeil pendant laquelle ont lieu les rêves.

PARADOXE n. m. (gr. *paradoxos*, de *para*, contre, et *doxa*, opinion). Opinion, chose contraire à l'opinion commune.

PARAFE n. m., **PARAFER** v. t. → PARAPHE, PARAPHER.

PARAFFINAGE n. m. Action de paraffiner.

PARAFFINE n. f. (lat. *parum affinis*, qui a peu d'affinité). Mélange d'hydrocarbures solides, caractérisés par leur indifférence aux agents chimiques.

PARAFFINER v. t. Enduire de paraffine.

PARAGES n. m. pl. (esp. *paraje*, lieu de station). Espace déterminé de la mer. ● *Dans les parages (de)*, dans le voisinage immédiat (de).

PARAGRAPHÉ n. m. (gr. *paragrapheos*, écrit à côté). Petite section d'un morceau de prose, d'un chapitre, qui peut être indiquée par le signe §; ce signe.

PARAGUAY (le), riv. de l'Amérique du Sud (Brésil, Paraguay, Argentine), affl. du Paraná (r. dr.); 2 500 km.

PARAGUAY, république de l'Amérique du Sud; 407 000 km²; 4200 000 h. Cap. *Asunción*. Langue : espagnol. Pays exportant du coton, du soja et du bois.

● HISTOIRE. Colonisé au XVII^e s. par les Jésuites, le Paraguay se proclame indépendant en 1813 et lutte contre ses voisins au XIX^e et au début du XX^e s. Depuis 1936, le pays est gouverné par des militaires, dont — de 1954 à 1989 — le général A. Stroessner.

PARAGUAYEN, ENNE adj. et n. Du Paraguay.

PARAIBA, État du Brésil; 56 372 km²; 2 773 000 h. Cap. *João Pessoa*.

PARAÎTRE v. i. (lat. *parere*) [conj. 58]. Se présenter à la vue, se montrer en un endroit. || Sembler, avoir l'apparence de. || Être publié. || Se manifester. ● *Chercher à paraître*, aimer se faire remarquer. || *Il paraît que, il paraîtrait, à ce qu'il paraît, paraît-il*, on dit que, le bruit court que; selon les apparences. || *Il y paraît*, cela se voit.

PARALITTÉRATURE n. f. Littérature en marge de la littérature établie, et qui comprend des genres tels que la science-fiction, le fantastique, le roman policier.

PARALLAXE n. f. (gr. *parallaxis*, changement). Angle sous lequel serait vue de façon normale, à partir d'un astre, une longueur égale soit au rayon terrestre

(cas des astres du système solaire), soit au demi-grand axe de l'orbite terrestre (cas des étoiles). || *Phot.* Angle formé par les axes optiques de l'objectif et du viseur d'un appareil, braqués sur un même objet, et faussant la visée aux faibles distances.

PARALLÈLE adj. (gr. *parallēlos*; de *para*, à côté, et *allēlos*, l'un l'autre). *Math.* Se dit de deux ou plusieurs droites qui, deux à deux, sont dans un même plan et ne se coupent pas. || Qui se développe dans la même direction, semblable. || Se dit de ce qui est plus ou moins clandestin, des activités qui recouvrent en partie celles d'un organisme légal ou officiel. || Se dit d'un spectacle, d'une publication dont la production et la distribution se font en dehors des circuits traditionnels.

PARALLÈLE n. m. Cercle imaginaire situé sur la Terre ou un astre quelconque, dans un plan parallèle à celui de l'équateur, et servant à mesurer la latitude. || Comparaison entre deux personnes ou deux choses pour estimer leurs qualités ou leurs défauts.

PARALLÈLE n. f. Droite parallèle à une autre droite ou à un plan.

PARALLÈLEMENT adv. De façon parallèle.

PARALLÉLÉPIÈDE n. m. (gr. *parallēlos*, et *epipedon*, surface plane). Polyèdre à six faces, qui sont toutes des parallélogrammes, les faces opposées étant égales et parallèles entre elles.

PARALLÉLISME n. m. État de ce qui est parallèle. || Comparaison entre deux choses.

PARALLÉLOGRAMME n. m. Quadrilatère dont les côtés sont parallèles deux à deux.

PARALYSANT, E adj. De nature à paralyser.

PARALYSÉ, E adj. et n. Atteint, frappé de paralysie.

PARALYSER v. t. Frapper de paralysie. || Frapper d'impuissance, neutraliser, empêcher d'agir, de produire.

PARALYSIE n. f. (gr. *paralysis*, relâchement). Privation entière ou diminution considérable de la fonction motrice. || Impossibilité d'agir; arrêt complet.

PARALYTIQUE adj. et n. Atteint de paralysie.

PARAMARIBO, cap. et port du Surinam, sur le fl. Surinam; 151 000 h.

PARAMÉCIE n. f. (gr. *paramēkēs*, oblong). Protozoaire commun dans les eaux douces stagnantes, et qui atteint parfois 1/5 de mm de long.

PARAMÉDICAL, E, AUX adj. Se dit des professions non médicales, mais qui ont trait, sur le plan technique ou administratif, aux activités relatives à la santé.

PARAMÈTRE n. m. Élément constant dans une opération intellectuelle quelconque. || Dans une expression ou une équation, lettre autre que la variable et dont on peut fixer à volonté la valeur numérique. || Grandeur mesurable permettant de présenter de façon plus simple les caractéristiques principales d'un ensemble statistique.

PARAMÉTRIQUE adj. Relatif au paramètre.

PARAMILITAIRE adj. Qui imite la structure des armées sans en faire partie.

PARANÁ (le), grand fl. de l'Amérique du Sud (Brésil, Paraguay et Argentine), qui rejoint le fleuve Uruguay pour former le Río de la Plata; 3 000 km env.

PARANÁ, État du Brésil méridional; 199 554 km²; 7 630 000 h. Cap. *Curitiba*. Café.

PARANGON n. m. (esp. *parangón*, comparaison). *Litt.* Modèle, type.

PARANOÏA n. f. (mot gr. signif. *trouble de la raison*). Psychose chronique caractérisée par l'organisation logique des thèmes délirants (persécution le plus souvent).

PARANOÏQUE adj. et n. Relatif à la paranoïa; atteint de paranoïa.

PARAPET n. m. (it. *parapetto*, qui protège la poitrine). Mur plein à hauteur d'appui, formant garde-fou.

PARAPHE ou **PARAFE** n. m. (lat. *paraphus*; du gr. *paragrapheos*, écrit à côté). Trait de plume accompagnant la signature. || Signature abrégée, généralement composée d'initiales.

PARAPHER ou **PARAFER** v. t. Marquer, signer d'un paraphe.

PARAPHRASE n. f. (gr. *paraphrasis*). Explication étendue d'un texte. || Développement verbeux et diffus. || Énoncé contenant la même information qu'un autre, tout en étant plus long que lui.

PARAPHRASER v. t. Commenter, amplifier par une paraphrase.

PARAPHRÉNIE n. f. (gr. *para*, à côté, et *phrên*, pensée). Psychose délirante chronique, caractérisée par le fantastique, la luxuriance des thèmes délirants, alors que l'adaptation à la réalité est paradoxalement conservée.

PARALPLÉGIE n. f. (gr. *para*, contre, et *plégē*, choc). Paralysie des deux membres inférieurs.

PARALPLÉGIQUE adj. et n. Atteint de paralplégie.

PARAPLUIE n. m. (de *parer* et *pluie*). Objet portatif, formé d'un manche et d'une étoffe tendue sur des tiges flexibles, pour se garantir de la pluie. || Ce qui protège.

PARAPSYCHOLOGIE n. f. Étude des phénomènes en marge de la normalité, essentiellement la perception qui ne fait

pas intervenir les récepteurs sensoriels.

PARASCOLAIRE adj. Parallèle à l'école.

PARASITAIRE adj. Relatif aux parasites; causé par la présence de parasites.

PARASITE n. m. (gr. *parasitos*, commensal). Personne qui vit dans l'oisiveté aux dépens des autres ou de la société. || Être vivant qui prélève sa nourriture sur ou dans un autre être vivant appelé *hôte* (par ex. le *ténia* de l'homme, le *milidiou* de la vigne). ♦ pl. Perturbations, d'origine atmosphérique ou industrielle, qui troublent la réception des signaux radio-électriques. ♦ adj. Qui est gênant et inutile.

PARASITER v. t. Envahir un être vivant. || Vivre aux dépens de qq. || Perturber par des bruits parasites.

PARASITISME n. m. Mode de vie d'un parasite. || Association entre deux organismes animaux ou végétaux d'espèces différentes vivant l'un aux dépens de l'autre.

PARASITOLOGIE n. f. Étude des parasites de l'homme, des animaux et des végétaux.

PARASOL n. m. (it. *parasole*). Objet qui a la forme d'un grand parapluie, et que l'on utilise pour se garantir du soleil.

PARASYMPATHIQUE adj. et n. m. Se dit d'un des deux systèmes nerveux neuro-végétatifs.

PARATAXE n. f. (gr. *parataxis*, de *para*, à côté, et *tassein*, ranger). Ling. Procédé syntactique consistant à juxtaposer des phrases sans expliciter le rapport qui les unit.

PARATHYROÏDE n. f. Glande endocrine placée derrière la thyroïde.

PARATONNERRE n. m. Installation destinée à protéger un bâtiment contre les effets de la foudre.

PARAVALANCHE n. m. Construction destinée à protéger des avalanches.

PARAVENT n. m. Écran composé de panneaux articulés, servant à garantir des courants d'air ou à masquer quelque chose.

PARAY-LE-MONIAL, ch.-l. de c. de Saône-et-Loire; 11312 h. Ancienne romane. Pèlerinage.

PARBLEU! interj. (de *par Dieu*). Juron exprimant l'approbation.

PARC n. m. (lat. *parricus*, enclos). Enclos boisé d'une certaine étendue, pour la promenade. || Petit enclos à l'intérieur duquel un bébé peut s'ébattre sans danger. || Clôture faite de claies, à l'intérieur de laquelle on enferme les moutons. || Installation littorale ou de pleine mer pour l'élevage ou le stockage d'animaux marins. || Entrepôt de matériel militaire. || Ensemble des machines, des véhicules d'une entreprise, d'un pays. || Syn. de **PARKING**. ♦ **Parc national**, région où la

faune et la flore sont rigoureusement protégées.

PARCAGE n. m. Action de parquer.

PARCELLAIRE adj. Fait, divisé par parcelles.

PARCELLARISATION ou **PARCELLISATION** n. f. Action de parcelliser.

PARCELLARISER ou **PARCELLISER** v. t. Diviser en petits éléments; morceler une action en tâches élémentaires.

PARCELLE n. f. (lat. *particula*). Petite partie. || Pièce de terrain d'étendue variable ayant une même affectation et située dans un même îlot de propriété (elle forme l'unité cadastrale).

PARCELLISER v. t. → **PARCELLARISER**.

PARCE QUE loc. conj. Exprime la cause, le motif : *on se chauffe parce qu'on a froid*. (La voyelle *e* de *que* ne s'élide que devant *il*, *elle*, *on*, *en*, *un*, *une*.)

PARCHEMIN n. m. (gr. *pergamênê*, peau de Pergame). Peau d'animal préparée pour l'écriture, la reliure, etc. ♦ pl. *Fam.* et *vx.* Titres de noblesse; diplômes universitaires.

PARCHEMINÉ, E adj. Qui a la consistance ou l'aspect du parchemin.

PARCIMONIE n. f. (lat. *parcimonia*, de *parcus*, épargné). Économie rigoureuse et mesquine sur les dépenses, les dons.

PARCIMONIEUX, EUSE adj. Qui fait preuve de parcimonie.

PARCMÈTRE n. m. Appareil indiquant le temps de stationnement payant pour les automobiles.

PARCOURIR v. t. (anc. fr. *parcorre*; du lat. *percurrere*, avec l'infl. de *courir*). (conj. 21). Suivre ou visiter dans toute son étendue ou dans tous les sens. || Examiner, lire rapidement.

PARCOURS n. m. Trajet suivi par un être animé, un véhicule, une chose. || Ensemble des dix-huit trous au golf. ♦ *Incident de parcours*, difficulté imprévue retardant la réalisation d'un projet. || *Parcours du combattant*, suite d'obstacles et d'installations destinés à la formation et à l'entraînement des militaires en vue du combat.

PARDESSUS n. m. Manteau masculin.

PARDI! interj. (de *pardieu*). Indique l'assentiment.

PARDIEU! interj. (pour *par Dieu*). Juron renforçant une affirmation (vx).

PARDON n. m. Action de pardonner, rémission d'une faute, d'une offense. || Pèlerinage religieux et fête populaire en Bretagne. || Formule de politesse employée quand on dérange qq.

PARDONNABLE adj. Que l'on peut pardonner.

PARDONNER v. t. (lat. *perdonare*, de *donare*, donner). Renoncer à punir, excuser. || Accepter sans dépit, sans jalousie.

♦ v. t. ind. [à]. Ne pas tenir rigueur à qq. qui est responsable d'un acte hostile, d'une faute. ♦ *Cela ne pardonne pas*, cela a des conséquences fatales. || *Pardonnez-moi*, formule de civilité.

PARÉ (Ambroise), chirurgien français (v. 1509-1590). Il a découvert la ligature des artères.

PARÉ-BALLES n. m. et adj. inv. Abri ou vêtement protégeant des balles.

PARÉ-BRISE n. m. inv. Plaque de verre spécial ou de matière transparente à l'avant de l'habitacle d'un véhicule.

PARÉ-CHOCs n. m. inv. Garniture destinée à amortir les chocs, placée à l'avant et à l'arrière d'un véhicule.

PARÉ-FEU n. m. inv. Syn. de **COUPE-FEU**.

PARÉGORIQUE adj. (gr. *parégorein*, adoucir). *Elixir parégorique*, alcool d'opium camphré, employée contre les douleurs intestinales et la diarrhée.

PARÉIL, EILLE adj. et n. (lat. *par*, *paris*, égal). Qui présente une ressemblance ou une similitude. || *Tel*, de cette sorte. ♦ *C'est du paréil au même* (fam.), c'est exactement la même chose. || *Il n'a pas son paréil*, il est supérieur à n'importe qui. || *Rendre la pareille*, rendre un traitement identique à celui qu'on a reçu. || *Sans paréil*, incomparable, supérieur en son genre. ♦ adv. *Fam.* De la même façon.

PARÉILLEMENT adv. De la même manière, aussi.

PARÈMENT n. m. Revers des manches de certains vêtements. || Surface apparente d'une pierre ou d'une construction en pierre, en terre ou en brique; revêtement.

PARENCHYME [parājim] n. m. (gr. *paregkhuma*). Tissu spongieux du poumon, du rein. || Tissu végétal aux cellules vivantes, limitées par des cloisons celluliques minces et pouvant exercer diverses fonctions.

PARENT, E adj. et n. (lat. *parens*, de *parere*, enfanter). Qui a des liens familiaux plus ou moins étroits avec qq. ♦ *Traiter qq. en parent pauvre*, avec dédain. ♦ n. m. Le père ou la mère. ♦ n. m. pl. Le père et la mère. || *Litt.* Les ancêtres. ♦ adj. Qui a des traits communs avec.

PARENTAL, E, AUX adj. Qui concerne le père ou la mère considérés comme un tout.

PARENTÉ n. f. Lien de consanguinité ou d'alliance. || Lien juridique qui unit deux personnes dont l'une descend de l'autre ou qui ont l'une et l'autre un ancêtre commun. || Ensemble des parents et des alliés. || Ressemblance, points communs. ♦ *Système de parenté*, ensemble des relations qui existent entre les parents et les classes de parents d'une même famille dans une société.

parenthèse

PARENTHÈSE n. f. (gr. *parenthesis*, action de mettre auprès de). Phrase accessoire et formant un sens à part dans un discours, un texte. || Signe qui indique cette intercalation () ; ensemble de ces deux signes et leur contenu. || Digression, remarque excédente, accessoire. || Signe qui, isolant une expression aléatoire, indique qu'une opération s'applique à cette expression tout entière. ● *Entre parenthèses, par parenthèse*, incidemment, sans rapport avec ce qui précède ou ce qui suit.

PARENTEIN-EN-BORN, ch.-l. de c. des Landes ; 4254 h. Étang. Pétrole.

PARÉO n. m. (mot tahitien). Pagne tahitien.

PARER v. t. (lat. *parare*, disposer, orner). Embellir par des ornements. || Détourner de soi, se protéger contre, éviter. ♦ v. t. ind. [à]. Remédier à, se préserver de, pourvoir à. ♦ se **parer** v. pr. *Litt.* Se donner par vanité.

PARÉSIE n. f. (gr. *paresis*, relâchement). Méd. Paralyse partielle ou légère.

PARESSE n. f. (lat. *pigritia*). Répugnance au travail, à l'effort ; goût pour l'inaction, apathie.

PARRESSER v. i. Se laisser aller à la paresse.

PARESSEUSEMENT adv. Sans énergie. **PARESSEUX, EUSE** adj. et n. Qui montre, manifeste de la paresse.

PARESSEUX n. m. Mammifère édenté de l'Amérique du Sud, aux mouvements très lents.

PARFAIRE v. t. (lat. *perficere*) [conj. 72]. Achever, mener à son complet développement.

PARFAIT, E adj. (lat. *perfectus*). Qui réunit toutes les qualités, sans défauts. || Se dit de qq, qqch qui est tel sans aucune réserve. ● *C'est parfait*, tout est pour le mieux.

PARFAIT n. m. Crème glacée à un seul parfum. || Temps du verbe qui marque un état présent résultant d'une action passée. || *Hist.* Chez les Albigeois, croyant qui s'était engagé au renoncement total.

PARFAITEMENT adv. De façon parfaite. || Oui, certainement : « *Viendrez-vous ? — Parfaitement !* »

PARFOIS adv. Dans certaines circonstances, quelquefois.

PARFUM n. m. (it. *perfumo*). Odeur agréable. || Essence d'origine végétale ou produit de synthèse utilisés pour leur odeur agréable comme complément de la toilette. || Goût de qqch qui est aromatisé. || *Litt.* Ce qui éveille un doux souvenir, une idée agréable. ● *Au parfum* (Pop.), au courant d'un secret.

PARFUMER v. t. (it. *perfumare*). Remplir, imprégner d'une bonne odeur, d'un parfum. || Aromatiser.

PARFUMERIE n. f. Ensemble des produits de toilette à base de parfum, ou les parfums eux-mêmes. || Industrie, boutique du parfumeur.

PARFUMEUR, EUSE n. Personne qui fait ou vend des parfums.

PARI n. m. (de *parier*). Convention entre des personnes soutenant des choses contraires, et par laquelle celle qui dit vrai recevra une somme fixée ; la somme convenue. || Jeu d'argent où le gain dépend de l'issue d'une épreuve. || Affirmation qu'un événement hypothétique se produira. ● *Pari mutuel urbain* (P.M.U.), organisme qui a le monopole d'organiser les paris sur les courses de chevaux et de les enregistrer dans des bureaux et agences hors des hippodromes. || *Pari de Pascal*, argument employé par Pascal pour amener les incroyants à croire en Dieu. « Vous avez tout à gagner et rien à perdre à croire en Dieu. Car, si vous gagnez (si Dieu existe), vous gagnez tout ; si vous perdez (si Dieu n'existe pas), vous ne perdez rien. »

PARIA n. m. (mot portug. ; du tamoul). En Inde, nom de tous les hors-caste, exclus de la société. (Syn. INTOUCHABLE.) || Homme dédaigné, repoussé par les autres hommes.

PARIER v. t. (lat. *pariare*, de *par*, égal). Faire un pari. || Affirmer, soutenir.

PARIÉTAIRE n. f. (lat. *paries*, -etis, muraille). Plante herbacée croissant près des murs.

PARIÉTAL, E, AUX adj. (lat. *paries*, -etis, muraille). Se dit de chacun des deux os qui forment les côtes et la voûte du crâne et de chacun des deux lobes situés dessous.

PARIEUR, EUSE n. Personne qui parie.

PARIS, cap. de la France et ch.-l. de la Région Ile-de-France, sur la Seine, constituant un dép. [75] ; 2 176 243 h. (près de 9 millions dans l'agglomération).

GÉOGRAPHIE

La ville s'étend sur 105 km², en 20 arrondissements. Les industries l'ont quittée au bénéfice des activités administratives, politiques, culturelles, commerciales, financières et touristiques. La population décroît lentement au profit de la banlieue, qui abrite une part croissante de travailleurs qui exercent leur profession dans la capitale. — Principaux monuments : cathédrale Notre-Dame (XII^e s.), Sainte-Chapelle (XIII^e s.), Louvre, Invalides (XVII^e s.), palais et jardin du Luxembourg, Panthéon (XVIII^e s.), arcs de triomphe du Carrousel et de l'Étoile (XIX^e s.), Opéras (Garner [XIX^e s.] et Bastille [XX^e s.]), tour Eiffel (XIX^e s.), palais de l'Unesco, Centre Beaubourg, Grande Arche de la Défense (XX^e s.).

HISTOIRE

Située sur le territoire de la tribu celte des Parisii, la Lutèce gallo-romaine prend le nom de Paris à l'aube du Moyen Âge. Elle résiste aux Huns, grâce à sainte Geneviève (451), puis aux Normands (886), sous la direction du comte Eudes. Devenu roi de France à partir de 987, les Capétiens prennent Paris pour capitale. La ville s'agrandit grâce au commerce fluvial et à son université, fondée en 1215. La capitale devient, au XVIII^e s., le principal foyer culturel de l'Europe. La prise de la Bastille (14 juillet 1789) marque le début de la Révolution française. Paris, agrandie sous l'Empire et la Restauration, se soulève en 1830 et en 1848. Le second Empire, avec Haussmann, donne son aspect moderne à la capitale. Le siège



La place Charles-de-Gaulle (1806-1836) à Paris, avec l'arc de triomphe de l'Étoile et l'avenue des Champs-Élysées (au fond). [Pix]

de Paris par les Prussiens (1870) précède la Commune (1871), dernière grande insurrection parisienne. Occupée par les Allemands en 1940, Paris est libérée le 25 août 1944. — Depuis 1975, Paris, à la fois commune et département, est administrée par un maire et par le conseil de Paris.

PARIS (*école de*), nom donné à l'ensemble des peintres et sculpteurs étrangers (Modigliani, Soutine, Chagall, Brâncuși) venus travailler à Paris au début du XX^e s.

PARIS (*traités de*), traités signés à Paris, dont ceux de 1763 (fin de la guerre de Sept Ans), et de 1856 (fin de la guerre de Crimée).

PÂRIS. *Myth. gr.* Héros troyen, fils de Priam et d'Hécube. Il enlève Hélène et est cause de la guerre de Troie.

PARISIANISME n. m. Usage, langage, manière d'être propres aux Parisiens.

PARISIEN, **ENNE** adj. et n. De Paris.

PARISIEN (*Bassin*), région géologique, formée de sédiments, s'étendant sur 140 000 km² env., entre le Massif central, les Vosges, l'Ardenne, l'Artois et le Massif armoricain. Les couches sédimentaires affleurent en auréoles, les plus anciennes à la périphérie, les plus récentes au centre.

PARISIS [parizi] adj. inv. *Hist.* Se disait de la monnaie qui se frappait à Paris.

PARISIS, anc. pays de l'île-de-France.

PARISYLLABIQUE adj. et n. m. (lat. *par*, égal, et *syllabique*). Se dit des mots latins qui ont dans leur déclinaison le même nombre de syllabes à tous les cas du singulier.

PARITAIRE adj. Se dit d'un organisme, d'une négociation, d'une commission où les deux parties sont représentées à égalité.

PARITARISME n. m. Courant d'idées et de réalisations par lesquelles le patronat et le salariat négocient des accords en matière de relations du travail.

PARITÉ n. f. (lat. *par*, *paris*, égal). Égalité parfaite, conformité. || Équivalence des cours du change sur deux places; pair, taux de change d'un monnaie.

PARJURE adj. et n. Qui viole son serment, infidèle, traître.

PARJURE n. m. Faux serment ou violation de serment.

PARJURER (*SE*) v. pr. (lat. *perjurare*). Viole son serment ou en faire un faux.

PARK (Mungo), voyageur écossais (1771-1806). Il a exploré l'intérieur de l'Afrique.

PARKA n. m. ou f. (mot esquimau). Mantou court à capuche, en tissu imperméable.

PARK CHUNG-HEE, homme d'État sud-

coréen (1917-1979), président de la république de Corée (1963-1979).

PARKING n. m. (mot angl.). Endroit où l'on peut garer un véhicule. (Syn. *PARC.*)

Parkinson (*maladie de*), affection dégénérative du système nerveux, caractérisée par un tremblement et une rigidité musculaire.

PARLANT, **E** adj. Doué de la parole. || Fort ressemblant, très expressif.

◆ *Cinéma, film parlant*, accompagnés de paroles synchronisées.

PARLANT n. m. Le cinéma parlant.

PARLÉ, **E** adj. Exprimé par la parole. ● *Journal parlé*, informations diffusées à heures fixes à la radio.

PARLÉ n. m. Partie d'une œuvre exprimée par la parole.

PARLEMENT n. m. (de *parler*). Nom collectif sous lequel on désigne les assemblées qui exercent le pouvoir législatif (avec une majuscule).

PARLEMENTAIRE adj. Relatif au Parlement. ● *Régime parlementaire*, régime politique dans lequel les ministres sont responsables devant le Parlement.

PARLEMENTAIRE n. Celui qui, en temps de guerre, est chargé de faire des propositions au commandement adverse ou de discuter avec ses délégués. || Membre d'un Parlement.

PARLEMENTARISME n. m. Régime parlementaire.

PARLEMENTER v. i. Faire ou écouter des propositions de l'ennemi pour la reddition d'une place, la conclusion d'un armistice, etc. || Discuter longuement en vue d'un accommodement.

PARLER v. i. (bas lat. *parabolare*). Articuler des paroles. || Exprimer sa pensée par la parole. || Manifester sa pensée autrement que par le langage articulé. || Adresser la parole à qqn, s'entretenir avec lui. || Révéler ce qu'on tenait caché. || S'exprimer, être impératif. ● *Faire parler de soi*, se faire une bonne ou une mauvaise réputation. || *Parlant* (précédé d'un adv.), du point de vue de. || *Parler en l'air*, légèrement, sans certitude. || *Parler au cœur*, émouvoir. || *Parler d'or*, dire ce qu'il y a de mieux à dire. || *Trouver à qui parler*, rencontrer de l'opposition. || *Tu parles, vous parlez!* (Fam.), formule d'affirmation, de doute, etc. ◆ v. t. ind. [de]. S'entretenir de qqn, de qqch. || Annoncer son intention de. ● *Parler bien*, mal de qqn, le louer, le critiquer ou le calomnier. || *Sans parler de*, indépendamment de. ◆ v. t. *Parler une langue*, en faire usage. || *Parler politique, affaires*, etc., s'en entretenir. ◆ se parler v. pr. S'adresser la parole.

PARLER n. m. Langage, manière de s'exprimer. || *Ling.* Langue particulière à une région.

PARLEUR, **EUSE** n. *Beau parleur*

(Péjor.), celui qui aime faire de belles phrases.

PARLOIR n. m. Salle où, dans certains établissements, on reçoit les visiteurs.

PARLOTE n. f. Conversation insignifiante.

PARME n. m. et adj. inv. D'un mauve soutenu.

PARME, v. d'Italie (Émilie), fondée par les Étrusques; 179 000 h. Centre commercial et industriel. Cathédrale romane et baptistère du XII^e s. Palais. Théâtre Farnèse.

PARMÉNIDE, philosophe grec (v. 504-v. 450 av. J.-C.).

PARMÉNION, général macédonien (v. 400-v. 330 av. J.-C.).

PARMENTIER (Antoine Augustin), pharmacien militaire français (1737-1813). Il généralise en France la culture de la pomme de terre.

PARMESAN n. m. (it. *parmigiano*). Fromage italien au lait de vache, à pâte très dure.

PARMESAN (Francesco MAZZOLA, dit *le*), peintre maniériste de Parme (1503-1540).

PARMI prép. (de *par* et *mi*, qui est au milieu) [devant un nom au pl. ou devant un nom collectif]. Entre, au milieu de.

PARNASSE, en gr. *Parnassos*, mont de la Grèce, au N.-E. de Delphes; 2 457 m.

PARNASSIEN, **ENNE** adj. et n. (de *Parnasse*, n. pr.). Se dit des poètes français qui réagirent contre le lyrisme romantique à partir de 1850 et cultivèrent une poésie savante et impersonnelle.

PARNELL (Charles Stewart), homme politique irlandais (1846-1891), défenseur de l'autonomie (*Home Rule*).

PARODIE n. f. (gr. *parôidia*). Contrefaçon, imitation ironique ou satirique de qqch de respectable. || Imitation burlesque d'une œuvre littéraire ou artistique.

PARODIER v. t. Imiter, contrefaire, singer qqn, son attitude. || Faire une parodie de.

PARODIQUE adj. Qui a le caractère d'une parodie.

PARODONTOLOGIE n. f. Partie de l'odontologie qui étudie les tissus qui soutiennent la dent.

PAROI n. f. (lat. *paries*, -etis). Mur ou cloison qui sépare une pièce d'une autre. || Surface latérale d'un récipient, d'un tube, etc.; face interne de qqch. || Surface de rocher unie et proche de la verticale.

PAROISSE n. f. (gr. *paroikia*, groupement d'habitations). Territoire sur lequel s'étend la juridiction spirituelle d'un curé.

PAROISSIAL, **E**, **AUX** adj. De la paroisse.

PAROISSIEN, **ENNE** n. Fidèle d'une

paroissien

paroisse. ● *Un drôle de paroissien* (Fam.), un drôle d'individu.

PAROLE n. f. (lat. *parabola*). Faculté naturelle de parler; le fait de parler; le débit de la voix. || Mot ou suite de mots qu'on prononce. || Assurance donnée à qqn; engagement, promesse. || *Ling.* Usage particulier qu'un individu fait de la langue. ● *Avoir la parole*, avoir le droit de parler. || *Demander la parole*, demander la permission de parler; demander à être entendu. || *Être de parole*, n'avoir qu'une parole, respecter ses engagements. || *Lz.* parole de Dieu, la bonne parole, l'Évangile. || *Parole!*, à un jeu de cartes, se dit quand on ne fait pas d'enchère ou qu'on ne déclare pas d'atout. || *Parole en l'air*, dite à la légère. || *Passer la parole à qqn*, l'inviter à parler. || *Prendre la parole*, commencer à parler. || *Rendre à qqn sa parole*, le dégager d'une promesse. || *Sur parole*, sur une simple affirmation; sur la garantie de la bonne foi. ♦ pl. Texte d'une chanson. || Promesses.

PAROLIER, ÈRE n. Personne qui écrit les paroles d'une chanson.

PARONYME adj. et n. m. (gr. *para*, à côté, et *onoma*, nom). Mot proche d'un autre par sa forme, son orthographe, sa sonorité, comme *conjecture* et *conjoncture*.

PAROS, une des îles Cyclades; 8 000 h. Carrières de marbre.

PAROTIDE n. et adj. f. (gr. *parôtis*, de *para*, à côté, et *ôûs*, ôtos, oreille). Glande salivaire paire, située en avant de l'oreille.

PAROTIDITE n. f. Inflammation des parotides.

PAROUSIE n. f. (gr. *parousia*, arrivée). Retour glorieux du Christ à la fin des temps, en vue du jugement final.

PAROXYSME n. m. (gr. *paroxysmos*, action d'exciter). Le plus haut degré d'une maladie, d'un état affectif.

PAROXYSMIQUE, AUX ou **PAROXYSTIQUE** adj. Qui tient du paroxysme; qui présente un paroxysme.

PAROXYTON adj. et n. m. (gr. *paroxuton*, de *para*, à côté, et *oxuton*, oxyton). *Ling.* Se dit d'un mot qui a l'accent tonique sur l'avant-dernière syllabe.

PARPAING n. m. (lat. pop. *perpetanus*, ininterrompu). Aggloméré parallélépipédique moulé et comprimé, employé en maçonnerie.

PARQUER v. t. Mettre dans un lieu entouré d'une clôture, dans une enceinte. || Enfermer dans un espace étroit, entasser. || Mettre une voiture en stationnement. ♦ v. i. Être dans un parc : *les moutons parquent*.

PARQUES. Myth. lat. Divinités du Destin.

PARQUET n. m. (de *parc*). Aire de planches assemblées et clouées ou collées

soit directement sur les solives, soit, plus souvent, sur les lambourdes pour constituer le sol dans les habitations. || Ensemble des magistrats qui exercent le ministère public auprès d'une juridiction et qui requièrent l'application de la loi.

PARQUETER v. t. (conj. 4). Garnir d'un parquet.

PARR (Catherine) → CATHERINE PARR.

PARRAIN n. m. (lat. *pater*, père). Celui qui présente un enfant ou un adulte au baptême ou à la confirmation et se porte garant de sa fidélité. || Celui qui préside au baptême d'une cloche, au lancement d'un navire, etc.; celui qui donne un nom à qqn, qqch. || Celui qui présente qqn dans un club, une société pour l'y faire entrer. || Chef d'une mafia, d'une bande de malfaiteurs.

PARRAINAGE n. m. Qualité, fonction de parrain ou de marraine.

PARRAINER v. t. Servir de parrain, de garant; patronner.

PARRICIDE n. et adj. (lat. *parricida*). Personne qui a commis un parricide.

PARRICIDE n. m. (lat. *parricidium*). Meurtre du père ou de la mère ou de tout autre ascendant légitime.

PARRY (sir William Edward), marin britannique, explorateur de l'Arctique (1790-1855).

PARSEC [parsek] n. m. (de *par*[allaxe] et [second]). Unité de distance utilisée en astronomie (symbole : pc).

PARSEMER v. t. (conj. 5). Couvrir de choses jetées çà et là. || *Litt.* Être répandu çà et là sur.

PARSI, E ou **PARSE** n. et adj. (mot persan). Mazdéiste de l'Inde.

PART n. f. (lat. *pars*, partis). Portion d'un tout qui est divisé entre plusieurs personnes. || Ce qui est apporté à une œuvre commune. || Nombre affecté à une famille en fonction de celui de ses enfants, et servant au calcul de l'impôt sur le revenu.

● *À part*, séparément; différent des autres, exceptionnel. || *À part entière*, se dit de qqn qui jouit des mêmes droits que d'autres personnes de la même catégorie. || *À part moi*, à part soi, en moi-même, en soi-même. || *Avoir part*, à jouer son rôle. || *De la part de qqn*, en son nom, venant de lui. || *Faire la part de qqch*, en tenir compte. || *Faire la part du feu*, abandonner qqch pour ne pas tout perdre. || *Faire part de qqch à qqn*, l'en informer. || *Pour ma part*, en ce qui me concerne. || *Prendre en bonne ou en mauvaise part*, trouver bon, mauvais; interpréter en bien ou en mal. || *Prendre part à*, participer à. ♦ *Autre part*, ailleurs. || *De te part*, d'un côté à l'autre. || *De toute(s) part(s)*, de tous côtés, partout. || *D'une part...*, d'autre part..., d'un côté..., de l'autre...

|| *Nulle part*, en aucun lieu. || *Quelque part*, en quelque endroit. ♦ *À part*, excepté.

PARTAGE n. m. Action de diviser en portions, en parties. ● *En partage* (Litt.), comme lot, comme don naturel. || *Ligne de partage des eaux*, limite séparant deux bassins hydrographiques. || *Sans partage*, sans réserve, total.

PARTAGER v. t. (conj. 1). Diviser en plusieurs parts. || Diviser un groupe en partis opposés. || Posséder avec d'autres, participer à; avoir en commun. ● *Être partagé*, être animé de sentiments contradictoires. || *Sentiment partagé*, éprouvé par plusieurs personnes.

PARTANCE n. f. *En partance*, se dit d'un moyen de transport, des voyageurs sur le point de partir.

PARTANT, E adj. Fam. *Être partant (pour)*, être disposé, prêt à.

PARTANT n. m. Celui qui part. || *Sports*. Concurrent, cheval, voiture qui se présente sur la ligne de départ d'une course.

PARTANT conj. *Litt.* Par conséquent.

PARTENAIRE n. (angl. *partner*). Personne ou groupe avec qui l'on est associé au jeu, dans un exercice, une danse, etc. ● *Partenaires sociaux*, les représentants du patronat et des syndicats d'une branche professionnelle, de la direction et du personnel d'une entreprise.

PARTERRE n. m. Partie d'un jardin où fleurs, bordures, gazon, etc., sont disposés de manière à former une composition décorative. || Partie d'un théâtre située au rez-de-chaussée, derrière les fauteuils d'orchestre; spectateurs qui y sont placés.

PARTHENAY, ch.-l. d'arr. des Deux-Sèvres, sur le Thouet; 11 666 h. Marché agricole.

PARTHÉNOGÈNESE n. f. (gr. *parthenos*, vierge, et *genesis*, force productrice). Reproduction à partir d'un ovule ou d'une oosphère non fécondés.

Parthénon, temple d'Athéna bâti à l'initiative de Périclès, au V^e s. av. J.-C., sur l'Acropole d'Athènes; élevé par Phidias.

PARTHES, anc. peuple scythe installé dans le N. de l'Iran, vaincu par les Romains (III^e s. av. J.-C.-III^e s. apr. J.-C.).

PARTI, E adj. Fam. Ivre.

PARTI n. m. (de *partir*, partager). Groupe de personnes unies par la même opinion, les mêmes intérêts, la même action politique. || *Litt.* Détermination, solution. || Personne à marier (considérée du côté des avantages financiers) [vx]. ● *Esprit de parti*, disposition favorable envers tout ce qui regarde son parti; sectarisme. || *Faire un mauvais parti à qqn*, le malmenier, le maltraiter. || *Parti pris*, opinion préconçue, résolution prise d'avance. || *Prendre parti*, se prononcer pour ou contre. || *Prendre le parti de qqn*, se décider en sa faveur. || *Prendre son parti de qqch*, se résigner. || *Tirer parti de qqch*, qqn, en tirer profit.

PARTIAL, E, AUX adj. (de *partir*). Qui

favorise qqn, qqch, au préjudice d'un autre.

PARTIALITÉ n. f. Préférence injuste.

PARTICIPANT, E adj. et n. Qui participe.

PARTICIPATION n. f. Action de participer.

PARTICIPE n. m. (lat. *participium*). Forme adjectivale du verbe, qui joue tantôt le rôle d'adjectif (variable), tantôt celui de verbe.

PARTICIPER v. t. ind. [à]. (lat. *participare*). Avoir part, recevoir sa part. || S'associer, prendre part à. || Payer sa part, cotiser. • *Participer de qqch* (Litt.), en présenter certains caractères.

PARTICIPIAL, E, AUX adj. Qui appartient au participe.

PARTICULARISER v. t. Différencier par des caractères particuliers.

PARTICULARISME n. m. Attitude de ceux qui, englobés dans un ensemble, veulent cependant conserver leur autonomie, leurs caractères originaux.

PARTICULARITÉ n. f. Caractère particulier de qqch, de qqn, caractéristique.

PARTICULE n. f. (lat. *particula*, petite part). Très petite partie. || Préposition de qui précède certains noms de famille et qui est, en particulier, un signe de noblesse. || Petit mot invariable servant à préciser le sens d'autres mots ou à indiquer des rapports grammaticaux.

PARTICULIER, ÈRE adj. (de *particule*). Qui appartient en propre à qqn, à qqch. || Individuel, personnel. || Remarquable, spécial. || Qui ne s'observe que chez qqn, dans qqch. || Non public, qui a un caractère privé. • *En particulier*, à part, séparément; spécialement.

PARTICULIER n. m. Personne privée.

PARTICULIÈREMENT adv. Spécialement, de façon particulière.

PARTIE n. f. (de *partir*, partager). Portion, élément d'un tout. || Profession, spécialité. || Totalité des coups qu'il faut jouer ou des points qu'il faut faire pour qu'un des joueurs ait gagné ou perdu. || Ensemble de manœuvres, d'opérations à accomplir demandant une certaine habileté. || *Dr.* Personne qui participe à un acte juridique ou à un procès. || Chacune des voix, instrumentales ou vocales, d'une composition musicale. • *Avoir affaire à forte partie*, avoir un adversaire redoutable. || *En partie*, pas entièrement. || *Faire partie de qqch*, en être un élément. || *La partie n'est pas égale*, il y a inégalité de forces. || *Partie de chasse, de pêche*, etc., divertissement pris à plusieurs. || *Partie d'un ensemble* (Math.), sous-ensemble d'un ensemble donné. || *Partie remise*, chose différée. || *Prendre qqn à partie*, s'en prendre, s'attaquer à lui. || *Quitter la partie*, renoncer à qqch. ♦ *pl. Pop.* Organes génitaux masculins.

PARTIEL, ELLE adj. Qui fait partie d'un tout; qui ne concerne qu'une partie d'un tout; incomplet.

PARTIEL n. m. Examen qui entre dans le contrôle continu des connaissances.

PARTIELLEMENT adv. En partie.

PARTIR v. i. (lat. *partiri*, partager) [conj. 22; auxil. être]. Quitter un lieu, se mettre en route. || Exploder, s'échapper, se détacher, se mettre à fonctionner. || Avoir son commencement, son début, son origine. || Prendre pour point de départ. • *A partir de*, à dater de, depuis. || *C'est parti* (Fam.), l'entreprise est commencée. || *Être mal parti* (Fam.), avoir commencé une entreprise dans des conditions telles que la réussite paraît compromise.

PARTISAN, E adj. *Péjor.* Inspiré par l'esprit de parti.

PARTISAN n. m. (it. *partigiano*). Personne attachée à un parti, à un régime, à qqn, etc. || Combattant volontaire n'appartenant pas à une armée régulière. ♦ adj. Favorable à. (Le fém. *partisante* est fam.)

PARTITA n. f. (mot it.) [pl. *partite* ou *partitas*]. Terme pouvant désigner une variation, une suite de danses ou une sonate de chambre.

PARTITIF, IVE adj. et n. m. (lat. *partitus*, partagé). *Ling.* Qui désigne une partie d'un tout.

PARTITION n. f. (lat. *partitio*, partage). Division, séparation. || Ensemble des parties d'une composition musicale réunies pour être lues simultanément.

PARTOUT adv. En tout lieu, n'importe où.

PARURE n. f. Garniture de perles ou de pierres précieuses (collier, pendants, bracelets, etc.). || Ensemble assorti de pièces de linge. || *Litt.* Ce qui embellit, décore.

PARUTION n. f. Publication d'un ouvrage en librairie.

PARVENIR v. i. (lat. *pervenire*) [conj. 16; auxil. être]. Arriver au terme qu'on s'est proposé. || Arriver à destination, en parlant de qqch. || S'élever, faire fortune, réussir.

PARVENU, E n. Personne qui s'est enrichi, mais dont les manières manquent de distinction.

PARVIS n. m. (bas lat. *paradisus*, paradis; du gr.). Espace ménagé devant l'entrée de certaines églises.

PAS n. m. (lat. *passus*). Mouvement que fait l'homme, l'animal, en portant un pied devant l'autre. || Trace du pied sur le sol. || Manière de marcher. || L'allure la plus lente du cheval. || Longueur d'une enjambée. || Progrès, cheminement. || Distance qui sépare deux spires consécutives théoriques d'une hélice, deux filets consécutifs d'une vis ou les plans médians de deux dents consécutives d'un pignon,

mesurée parallèlement à l'axe de rotation. || Mouvement que le danseur exécute avec ses pieds, à terre avec ou sans parcours. • *A grands pas*, avec rapidité. || *À pas comptés*, très lentement. || *À pas de loup*, sans bruit. || *Céder le pas*, laisser passer. || *De ce pas*, à l'instant même. || *Donner le pas à*, donner la priorité à. || *Faire les cent pas*, aller et venir. || *Faire un faux pas*, glisser en marchant; commettre une faute. || *Faire le(s) premier(s) pas*, faire des avances; prendre l'initiative. || *Franchir, sauter le pas*, se décider enfin à faire une chose. || *Mauvais pas*, endroit où il est dangereux de passer; situation difficile. || *Mettre qqn au pas*, le forcer à obéir. || *Pas à pas*, lentement, avec précaution. || *Pas de charge* (Mil.), pas très rapide. || *Pas de course*, pas qu'on exécute en courant. || *Le pas de la porte*, l'espace qui se trouve devant la porte. || *Pas de tir*, sur un champ ou un stand de tir, emplacement aménagé pour les tireurs; ensemble des installations permettant le tir d'un lanceur spatial. || *Prendre le pas sur*, devancer, précéder. || *Sur les pas de qqn*, sur ses traces, à son imitation.

PAS adv. (lat. *passus*, pas). S'emploie avec *ne* pour exprimer une négation. || Peut exprimer seul une idée négative dans une réponse ou dans la langue parlée.

PAS-À-PAS n. m, inv. *Mécan.* Dispositif permettant de faire tourner un arbre par bonds successifs d'égales amplitudes, sous l'effet d'un signal de commande.

PASARGADES, une des capitales de l'Empire perse achéménide, fondée v. 550 av. J.-C. par Cyrus.

PASCAL, E, ALS ou **AUX** adj. (bas lat. *paschalis*). Qui concerne la Pâque des juifs ou la fête de Pâques des chrétiens.

PASCAL n. m. (de B. Pascal) [pl. *pas-cals*]. Unité de pression; unité de mesure de contrainte (symb. : Pa).

PASCAL (Blaise), mathématicien, physicien et écrivain français (1623-1662). À seize ans, il écrit un *Essai sur les coniques*; à dix-huit ans, il invente une machine à calculer. Il étudie la pression atmosphérique et l'équilibre des liquides, et crée le calcul des probabilités. Ayant opté en faveur des jansénistes (1654), il accable, dans ses *Provinciales*, leurs adversaires, les Jésuites; il meurt avant d'avoir achevé une *Apologie de la religion chrétienne*, dont les fragments ont été publiés sous le titre de *Pensées*.

Voir illustration p. 662

PASCALIEN, ENNE adj. Relatif aux idées de Blaise Pascal.

PASCOLI (Giovanni), poète italien (1855-1912), auteur de poèmes d'inspiration mystique (*Myricae*).

pas de Calais

PAS DE CALAIS → CALAIS (pas de).

PAS-DE-CALAIS (dép. du) [62], dép. de la Région Nord-Pas-de-Calais; 6 671 km²; 1 412 413 h. Ch.-l. Arras. 7 arr. (Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais, Lens, Montreuil, Saint-Omer), 67 c., 898 comm.

PAS-DE-PORTE n. m. inv. Somme que l'on paie au locataire sortant pour entrer dans un local à usage commercial.

PAS-GRAND-CHOSE n. inv. Personne qui ne mérite guère de considération.

PASO DOBLE [pasodobl] n. m. inv. (mot esp. signif. pas double). Danse de rythme vif, à 2/4, d'origine espagnole, symbolisant les jeux de l'arène.

PASOLINI (Pier Paolo), cinéaste italien (1922-1975), auteur de : *L'évangile selon Matthieu*, *Théorème*.

PASSABLE adj. Qui est d'une qualité moyenne, acceptable.

PASSABLEMENT adv. De façon passable, moyennement.

PASSADE n. f. (de passer). Goût, caprice passerager.

PASSAGE n. m. Action de passer. || Moment ou lieu où l'on passe. || Droit qu'on paie pour faire une traversée, pour passer un pont. || Dans les villes, petite rue passant sous le premier étage des maisons, sur une partie au moins de son parcours; galerie couverte où ne passent que les piétons. || Tapis étroit dans un corridor, une antichambre. || Partie, fragment d'un texte ou d'un morceau de musique. ● *Au passage*, dans le déroulement des choses; en passant. || *Oiseau de passage*, personne qui ne fait que rester très peu de temps en un endroit. || *Passage d'un astre au méridien*, instant où cet astre paraît traverser exactement le plan méridien d'un lieu. || *Passage cou-*

vert, espace ouvert aux véhicules et traversant l'épaisseur d'un corps de bâtiment. || *Passage à niveau*, endroit où une voie ferrée est coupée par un chemin ordinaire ou une route au même niveau. || *Passage pour piétons*, chemin balisé que les piétons doivent emprunter pour traverser une rue. || *Passage à vide*, perte momentanée de dynamisme.

PASSAGER, ÈRE adj. Qui ne fait que passer. || De peu de durée. ● *Rue passagère*, très fréquentée.

PASSAGER, ÈRE n. Personne qui emprunte un moyen de transport sans en assurer la marche.

PASSAGÈREMENT adv. Pour peu de temps.

PASSANT, E adj. Fréquenté.

PASSANT, E n. Personne qui se déplace à pied sur une voie publique.

PASSANT n. m. Anneau qui maintient le bout libre d'une courroie ou d'une sangle. || Bande étroite de tissu fixée au pantalon pour y glisser la ceinture.

PASSAROWITZ, adj. Požarevac, v. de Serbie (Yougoslavie), près de la Morava; 33 000 h. — Traité de 1718 entre l'empereur Charles VI et les Turcs.

PASSATION n. f. Action de conclure un acte juridique ou de transmettre ses pouvoirs.

PASSE n. m. Syn. fam. de PASSE-PARTOUT.

PASSE n. f. Mise que doit faire chaque joueur à certains jeux. || Mouvement de la main que font les magnétiseurs pour endormir leur sujet. || Mouvement par lequel le matador fait passer le taureau près de lui. || *Pop*. Rencontre d'une prostituée avec un client. || Envoi du ballon à un partenaire mieux placé. ● *Être en passe de*, être sur le point de, en situation de. || *Être dans une bonne, une mauvaise passe*, dans une situation avantageuse ou difficile. || *Maison, hôtel de passe*, maison, hôtel utilisés par les prostituées. || *Mot de passe*, mot conventionnel grâce auquel on se fait reconnaître. || *Passe d'armes*, échange d'arguments, de vives répliques.

PASSÉ, E adj. Qui se rapporte à un temps déjà écoulé. || Dont la couleur a perdu de son éclat.

PASSÉ prép. Après : *passé 10 heures*.

PASSÉ n. m. Temps écoulé; vie écoulée antérieurement au moment présent. || *Ling*. Temps du verbe représentant l'action comme faite dans un temps écoulé. ● *Par le passé*, autrefois. || *Passé antérieur*, temps marqué par un passé qui a lieu avant un autre fait passé (ex. : *dès qu'il eut fini d'écrire, il fut soulagé*). || *Passé composé*, temps marquant l'achèvement d'une action (ex. : *cette semaine j'ai beaucoup lu*). || *Passé simple*, temps marquant un fait achevé dans un passé révolu ou historique (ex. : *Napoléon mourut à Sainte-Hélène*).

PASSE-CRASSANE n. f. inv. Variété de poire d'hiver.

PASSE-DROIT n. m. (pl. *passee-droits*). Faveur accordée contre le droit, la justice.

PASSÉE n. f. Moment où l'on profite du déplacement de certains oiseaux (canards, bécasses) pour les tirer au vol à un point de leur passage.

PASSÉISME n. m. Attachement aux valeurs du passé.

PASSÉISTE adj. et n. Se dit d'un partisan du retour au passé.

PASSE-LACET n. m. (pl. *passee-lacets*). Grosse aiguille à long chas et à bout rond, servant à passer un lacet dans des œillets ou un élastique dans un ourlet.

PASSEMENT n. m. Bande dont on orne des tentures, des habits, etc.

PASSEMENTERIE n. f. Commerce de galons, passements, etc.

PASSE-MONTAGNE n. m. (pl. *passee-montagnes*). Bonnet de tricot qui couvre le cou et les oreilles.

PASSE-PARTOUT n. m. inv. Clef qui permet d'ouvrir plusieurs serrures. ♦ adj. inv. Dont on peut faire usage en toutes circonstances; d'un emploi très étendu.

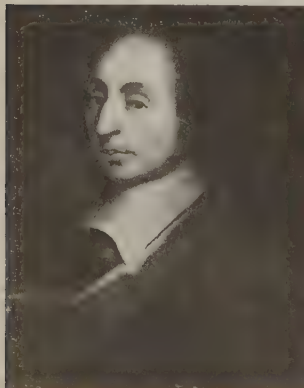
PASSE-PASSE n. m. inv. *Tour de passe-passe*, tour d'adresse des prestidigitateurs; tromperie adroite.

PASSE-PLAT n. m. (pl. *passee-plats*). Ouverture dans une cloison, permettant de passer les plats de la cuisine à la salle à manger.

PASSEPOIL n. m. Liséré qui borde la couture de l'uniforme de certaines armées, dont il constitue le signe distinctif.

PASSEPORT n. m. (de *passer* et *port*). Document délivré à ses ressortissants par une autorité administrative nationale en vue de certifier leur identité au regard des autorités étrangères. ● *Demander, recevoir ses passeports*, en parlant d'un ambassadeur, solliciter ou se voir imposer son départ en cas de difficultés diplomatiques.

PASSER v. i. (lat. pop. *passare*, de *pas-sus*, pas) [auxil. *être* ou, plus rarement, *avoir*]. Aller d'un lieu à un autre. || Aller à travers. || Se rendre chez, se présenter. || Changer d'état, de situation. || Être accepté, admis. || Être transmis. || S'écouler. || Disparaître, cesser d'être. || Perdre son éclat. || Rester dans un état défini. || S'abstenir de jouer, d'annoncer quand vient son tour (au bridge en particulier). || Être représenté, en parlant d'une pièce de théâtre, d'un film. ● *En passer par*, se résigner à, être forcé de. || *Laisser passer*, ne pas s'opposer à, ne pas remarquer, ne pas corriger. || *Passer par la tête*, venir subitement à l'esprit. || *Passer pour*, être considéré comme. || *Passer sur*, pardonner; ne pas s'arrêter à. || *Y passer*, être entièrement dépensé ou employé; subir une peine, un désagrément, une fâcheuse



Blaise Pascal. Portrait anonyme du XVII^e s. (Château de Versailles.) [Lauros-Giraudon]

nécessité; mourir. ♦ v. t. Faire aller d'un lieu à un autre. || Franchir une limite, dépasser. || Subir les épreuves (d'un examen). || Mettre. || Tamiser, filtrer. || Dépasser, devancer. || Omettre. || Pardonner, excuser, permettre. || Faire s'écouler. || Faire disparaître. ♦ Passer au fil de l'épée, tuer avec l'épée. || Passer la rampe, passer l'écran, se dit d'une pièce, d'un film qui obtient un certain succès, qui gagne l'audience du public. ♦ se passer v. pr. S'écouler. || Avoir lieu, arriver. || S'abstenir.

PASSEREAU n. m. (lat. *passer*, -*eris*, moineau). Oiseau, généralement petit, arboricole, chanteur, au vol souple, constructeur de nids, tel que le moineau, le merle ou le rossignol.

PASSERELLE n. f. (de *passer*). Pont étroit et réservé aux piétons. || Pont léger mobile, généralement pourvu de garde-corps, que l'on dispose en partie à la sortie des avions, des bateaux. || Passage, relation entre deux choses.

PASSE-TEMPS n. m. inv. Occupation agréable, divertissement.

PASSEUR n. m. Celui qui conduit un bac, un bateau pour traverser un cours d'eau. || Celui qui fait clandestinement passer une frontière ou qui passe qqch en fraude.

PASSIBLE adj. (lat. *passibilis*, de *passus*, ayant souffert). Qui doit subir, qui a mérité.

PASSIF, IVE adj. (lat. *passivus*, susceptible de souffrir). Qui subit sans réagir, qui manque d'énergie, apathique. || Se dit des formes verbales constituées de l'auxiliaire être, du participe passé du verbe actif et éventuellement d'un complément d'agent, représentant le sujet de la phrase active correspondante (ex. : il a été renversé par une voiture [*← une voiture l'a renversé*]). ♦ Défense passive, ensemble des moyens militaires mis en œuvre pour défendre la population civile.

PASSIF n. m. Ensemble des dettes d'une personne physique ou morale. || Ensemble des fonds propres, des dettes et des résultats figurant sur un bilan. || Ensemble des formes verbales correspondant à la voix passive.

PASSIFLORACÉE n. f. Plante aux fleurs ornées d'une sorte de couronne, comme la *passiflore*.

PASSIFLORE n. f. (lat. *passio*, passion, et *flos*, *floris*, fleur). Genre de plantes tropicales, aux fruits comestibles, dites aussi fleurs de la Passion.

PASSIM [pasim] adv. (mot lat. signif. ça et là). Formule indiquant qu'on trouvera, dans un ouvrage cité, de nombreuses références à un sujet donné.

PASSING-SHOT [pasinʃɔt] n. m. (loc. angl. signif. coup passant) [pl. *passing-shots*]. Au tennis, balle rapide et liftée, de coup droit ou de revers, en diagonale ou

le long du couloir, évitant un joueur à la volée.

PASSION n. f. (lat. *passio*, de *pati*, souffrir). Mouvement violent, impétueux, de l'être vers ce qu'il désire; émotion puissante et continue qui domine la raison et qui oriente toute la conduite; objet de cet attachement; vive inclination. || Mus. Oratorio sur le sujet de la passion du Christ. || Ensemble des événements de la vie de Jésus, de son arrestation à sa mort. (En ce sens, prend une majuscule.) || Récit des épreuves d'un martyr. ♦ Fruit de la Passion, fruit comestible de certaines espèces de passiflores.

PASSIONNANT, E adj. Propre à intéresser vivement, émouvant, excitant.

PASSIONNÉ, E adj. et n. Animé par la passion.

PASSIONNEL, ELLE adj. Inspiré par la passion amoureuse.

PASSIONNELLEMENT adv. De manière passionnelle.

PASSIONNÉMENT adv. Avec passion.

PASSIONNER v. t. Intéresser vivement. || Donner un caractère violent, animé à. ♦ se passionner v. pr. [pour]. Prendre un intérêt très vif pour.

PASSIVEMENT adv. De façon passive.

PASSIVITÉ n. f. Nature, état de celui, de ce qui est passif; apathie, inertie.

PASSOIRE n. f. Ustensile de cuisine percé de petits trous, dans lequel on égoutte les aliments, où l'on filtre sommairement certains liquides.

PASTEL n. m. (it. *pastello*). Bâtonnet constituée par une pâte formée de poudre agglomérée, pigmentée de diverses couleurs. || Dessin exécuté au pastel. ♦ adv. inv. D'une couleur, d'une teinte pâle, douce.

PASTÈQUE n. f. (portug. *pateca*; de l'hindi). Cucurbitacée cultivée dans les pays méditerranéens pour ses fruits à pulpe rouge rafraîchissante; son fruit. (Syn. MELON D'EAU.)

PASTERNAK (Boris Leonidovitch), écrivain soviétique (1890-1960), auteur de poésies et d'un roman (*le Docteur Jivago*).

PASTEUR n. m. (lat. *pastor*, de *pascere*, paître). Homme qui garde les troupeaux. || Prêtre ou évêque ayant charge d'âmes. || Ministre du culte protestant. ♦ Le Bon Pasteur, Jésus-Christ.

PASTEUR (Louis), chimiste et biologiste français (1822-1895). Il met au point la pasteurisation, met en évidence la nature microbienne de certaines maladies et découvre le vaccin contre la rage (1885).

Pasteur (Institut), établissement scientifique à Paris, fondé en 1888, qui prépare et vend des vaccins et sérums pour la prévention et le traitement des maladies.

PASTEURISATION n. f. Opération consistant à chauffer un liquide alimentaire

sans atteindre son point d'ébullition, de façon à détruire les germes pathogènes tout en altérant le moins possible le goût et les vitamines.

PASTEURISER v. t. Opérer la pasteurisation.

PASTICHE n. m. (it. *pasticcio*, pâté). Œuvre littéraire ou artistique où l'on imite le style d'un auteur, soit pour en assimiler la manière, soit pour en souligner les traits dans un esprit critique ou caricatural.

PASTICHER v. t. Imiter le style, la manière d'un artiste, d'un écrivain.

PASTILLE n. f. (esp. *pastilla*). Petit bonbon de sucre aromatisé, de chocolat, etc., de forme généralement ronde. || Préparation médicamenteuse analogue. || Petit dessin de forme ronde.

PASTIS n. m. (mot prov.). Boisson alcoolisée parfumée à l'anis.

PASTORAL, E, AUX adj. (lat. *pastor*, berger). Qui évoque la campagne, la vie des champs. || Relatif à l'élevage nomade. || Propre aux ministres du culte en : qu'ils ont charge d'âmes.

PASTORALE n. f. Pièce de théâtre, de musique, peinture dont les personnages sont des bergers, des bergères.

PASTORÉAU, ELLE n. (de *pasteur*). Litt. Petit berger, petite bergère.

PAT [pat] adj. inv. et n. m. (it. *patta*, quille, de *patto*, accord). Aux échecs, se dit du joueur qui, n'ayant plus que son roi à jouer, ne peut jouer sans mettre celui-ci en échec, ce qui rend la partie nulle.

PATACHE n. f. (esp. *pataje*; de l'ar.). Anc. voiture publique peu confortable.

PATACHON n. m. Mener une vie de



Louis Pasteur. [Nadar]

patachon

patachon (Fam.), mener une vie désordonnée.

PATAGONIE, région de l'Argentine méridionale. Élevage (ovins). Pétrole.

PATALIPUTRA, anc. cap. bouddhique des dynasties indiennes Maurya et Gupta (près de Patnā).

PATAPHYSIQUE n. f. et adj. Mot créé par A. Jarry pour désigner la « science du particulier » qui apporte des solutions imaginaires aux problèmes généraux.

PATAQUÈS [patakɛs] n. m. (tiré de la phrase plaisante : *je ne sais pas-t-à qu'est-ce*). Faute de liaison qui consiste à prononcer un t pour un s, ou vice versa, ou à confondre deux lettres quelconques, comme : *ce n'est point-z à moi*. || Discours confus et inintelligible.

PATATE n. f. (esp. *batate*). Fam. Pomme de terre. || Pop. Personne stupide. ● En avoir gros sur la patate (Fam.), être très vexé. || *Patate douce* ou *patate*, plante cultivée en Amérique et en Asie pour ses tubercules comestibles.

PATATI, PATATA loc. employée pour résumer des bavardages qui n'en finissent pas ou des paroles qu'on peut deviner.

PATATRAS! interj. Exprime le bruit d'une chose qui tombe avec fracas.

PATAUD, E n. (de *patte*). Jeune chien ou jeune chienne qui a de grosses pattes. ♦ adj. et n. Fam. Se dit de qqn qui est lourd, maladroît et gauche.

PATAUGER v. i. (de *patte*) [conj. 1]. Marcher dans une eau bourbeuse, un sol détrempé. || S'embarrasser dans des difficultés.

PATAY, ch.-l. de c. du Loiret; 1884 h. — Jeanne d'Arc y bat les Anglais (1429).

PATCHOULI n. m. (angl. *patchleaf*). Plante aromatique que l'on met dans les vêtements de laine pour en éloigner les insectes; parfum extrait de cette plante.

PATCHWORK [patʃwɔrk] n. m. (mot angl.). Ouvrage constitué par l'assemblage de morceaux de tissu disparates dans un but décoratif. || Ensemble quelconque formé d'éléments hétérogènes, disparates.

PÂTE n. f. (bas lat. *pasta*). Farine détrempée et pétrie. || Substance plus ou moins consistante entrant dans des produits alimentaires, pharmaceutiques, techniques. || Fam. Tempérament, caractère. || Matière picturale épaisse. ● *Pâte de fruits*, produit de confiserie obtenu par la cuisson d'un mélange de sucre et de pulpe ou de jus de fruits. || *Pâte à papier*, matière fibreuse obtenue à partir de vieux papiers ou de chiffons, de bois, de paille, etc., et destinée à la fabrication du papier. ● pl. *Pâtes alimentaires* ou *pâtes*, produits à base de semoule de blé dur, prêts à l'emploi culinaire (vermicelle, nouilles, macaroni, etc.).

PÂTÉ n. m. (de *pâte*). Hachis de viande, de poisson, de volaille, cuit et enrobé d'une pâte feuilletée (*pâté en croûte*), ou conservé, enrobé de graisse, dans une terrine. || Grosse tache d'encre sur du papier. ● *Pâté de maisons*, groupe de maisons isolé par des rues. || *Pâté de sable* ou *pâté*, petite masse de sable humide que les enfants s'amuse à tasser dans des seaux et qu'ils démontent.

PÂTÉE n. f. Pâte de farine, de son, etc., avec laquelle on engraisse la volaille, les porcs. || Mélange de pain émietté et de viande hachée, pour la nourriture de certains animaux (chiens, chats, etc.).

PATELIN, E adj. et n. (de *Pathelin*, n. pr.). Litt. Insinuant, hypocrite.

PATELIN n. m. (forme dialect. de *pâtis*). Fam. Pays, région, village.

PATELLE n. f. (lat. *patella*). Mollusque comestible à coquille conique, très abondant sur les rochers découvrant à marée basse.

PÂTÈNE n. f. (lat. *patena*, plat). Petit plat rond destiné à recevoir l'hostie.

PATENÔTRES n. f. pl. (altér. du lat. *Pater noster*). Péjor. Prières marmonnées à voix basse et sans attention.

PATENT, E adj. (lat. *patens*, -entis, ouvert). Évident, manifeste, qui ne prête à aucune contestation.

PATENTE n. f. (de *patent*). Ancien nom de la taxe professionnelle.

PATENTÉ, E adj. et n. Qui paie la patente. || Attitré.

PATER n. m. inv. (mot lat. signif. père). Premier mot du Notre Père en latin et dont on se sert pour désigner cette prière.

PÂTERE n. f. (lat. *patera*, coupe). Support fixé à un mur pour soutenir des rideaux, une draperie, pour y accrocher des vêtements.

PATERFAMILIAS [paterfamiljas] n. m. Fam. Père de famille.

PATERNALISME n. m. (angl. *paternalism*). Situation dans laquelle le patron possède seul en dernier ressort l'autorité en matière d'œuvres sociales dans l'entreprise.

PATERNALISTE adj. et n. Qui appartient au paternalisme.

PATERNE adj. (lat. *paternus*, paternel). Litt. D'une bienveillance douceureuse.

PATERNEL, ELLE adj. Du père. || Du côté du père. || Protecteur, indulgent.

PATERNEL n. m. Fam. Père.

PATERNELLEMENT adv. En père.

PATERNITÉ n. f. État, qualité de père; lien juridique entre un père et ses enfants. || Qualité d'auteur, d'inventeur.

PÂTEUX, EUSE adj. Qui a une consistance molle, qui empâte la bouche. || Trop épais. || Qui manque d'aisance. ● *Avoir la bouche, la langue pâteuse*,

avoir la bouche, la langue comme empâtée. || *Voix pâteuse*, confuse, sans sonorité.

Pathelin ou **Patelin** (la *Farce de Maître Pierre*), farce d'auteur inconnu, écrite vers 1464.

PATHÉTIQUE adj. et n. m. (gr. *pathētikos*, émouvant). Qui émeut fortement.

Pathet Lao, mouvement nationaliste et progressiste laotien, fondé en 1950 par Souphanouvong.

PATHOGÈNE adj. (gr. *pathos*, souffrance, et *gennān*, engendrer). Qui provoque les maladies.

PATHOLOGIE n. f. Science des causes, des symptômes et de l'évolution des maladies.

PATHOLOGIQUE adj. Relatif à la pathologie; anormal.

PATHOS [patɔs] n. m. (mot gr. signif. passion). Propos pleins d'emphase et plus ou moins incompréhensibles.

PATIBULAIRE adj. (lat. *patibulum*, gibet). Mine, air patibulaire, mine, air d'un homme inquiétant, peu recommandable, sinistre.

PATIEMMENT [pasjamō] adv. Avec patience.

PATIENCE n. f. (lat. *patientia*). Vertu qui fait supporter avec résignation les injures, les critiques, etc. || Qualité de celui qui persévère sans se lasser. || Combinaison de cartes à jouer. (Syn. RÉUSSITE.) ● *Perdre patience*, commencer à ne plus pouvoir attendre, supporter ou chercher. || *Prendre patience*, attendre avec calme. || *Prendre son mal en patience*, souffrir sans se plaindre.

PATIENCE n. f. (gr. *lapathon*). Plante voisine de l'oseille, à racines dépuratives.

PATIENT, E adj. (lat. *patiens*, de *pati*, supporter, endurer). Qui a de la patience.

PATIENT, E n. Personne qui subit un traitement, une opération chirurgicale.

PATIENTER v. i. Prendre patience, attendre sans irritation.

PATIN n. m. (de *patte*). Semelle de feutre que l'on utilise pour avancer, en glissant, sur un parquet afin de ne pas le salir. || *Ch. de f.* Base d'un rail, qui repose sur les traverses. || Partie d'un organe d'un mécanisme, destinée à frotter sur une surface pour guider ou pour freiner. ● *Patin à glace*, dispositif constitué d'une lame montée sur une chaussure, et destiné à glisser sur la glace. || *Patin à roulettes*, dispositif monté sur trois ou quatre roulettes et qui s'adapte à la chaussure.

PATINAGE n. m. Action de patiner. || Rotation, sans entraînement, des roues motrices d'un véhicule, par suite d'une adhérence insuffisante. ● *Patinage artistique*, exhibition sur glace composée de figures, présentée en compétition ou en spectacle. || *Patinage de vitesse*, course sur glace avec patins.

PATINAGE n. m. Action de recouvrir d'une patine.

PATINE n. f. (it. *patina*). Altération chimique, naturelle et stable, de la surface d'un bronze. || Coloration que prennent certains objets avec le temps.

PATINER v. i. (de *patin*). Glisser avec des patins. || Glisser par manque d'adhérence.

PATINER v. t. (de *patine*). Produire la patine sur qqch.

PATINETTE n. f. Syn. de TROTTINETTE.

PATINEUR, EUSE n. Personne qui patine.

PATINOIRE n. f. Piste, naturelle ou artificielle, aménagée pour le patinage sur glace. || Lieu très glissant.

PATIO [patjo ou -sjo] n. m. (mot esp.). Cour intérieure d'une maison, d'un édifice public.

PÂTIR v. i. (lat. *pati*, supporter, endurer). Éprouver une souffrance, un dommage à cause de qqch.

PÂTISSERIE n. f. Préparation sucrée de pâte garnie de façons diverses et cuite au four. || Profession, boutique, marchandises du pâtissier.

PÂTISSIER, ÈRE n. et adj. (anc. fr. *pastitz*, pâté). Personne qui fait ou vend de la pâtisserie.

PÂTMS, l'une des îles Sporades, où, selon la tradition, saint Jean a écrit l'Apocalypse (v. 96).

PATNÀ, v. de l'Inde, cap. de l'État de Bihâr, sur le Gange; 916 000 h.

PATOIS n. m. (rad. expressif *patt-*, exprimant la familiarité). Parler propre à une région limitée, à l'intérieur d'un dialecte.

PATOISANT, E adj. et n. Qui s'exprime en patois.

PATRAQUE adj. (mot prov.; de l'esp.). Fam. Qui fonctionne mal (en parlant d'une machine). || Fam. Faible, malade.

PATRAS, port de Grèce (Péloponnèse), sur la mer Ionienne; 112 000 h.

PÂTRE n. m. (lat. *pastor*). Litt. Celui qui fait paître des troupeaux.

PATRIARCAL, E, AUX adj. Qui relève du patriarcat.

PATRIARCAT n. m. Dignité, fonction de patriarche. || Sociol. Type familial et social d'un groupe caractérisé par la prépondérance du père sur tous les autres membres de la tribu.

PATRIARCHE n. m. (lat. *patriarcha*; du gr.). Nom donné aux grands ancêtres du peuple d'Israël. || Litt. Vieillard respectable qui a de nombreux descendants. || Titre honorifique donné dans l'Église latine à quelques évêques de sièges importants ou anciens. || Titre, dans les Églises orientales, donné aux évêques d'un siège épiscopal ayant autorité sur des sièges secondaires.

PATRICIAT n. m. Hist. Dignité de patricien; rang des familles patriciennes.

PATRICIEN, ENNE n. et adj. Hist. Citoyen romain appartenant à la classe aristocratique. || Litt. Noble.

PATRICK (*saint*) [v. 390-v. 461], patron de l'Irlande, qu'il convertit au christianisme.

PATRIE n. f. (lat. *patria*). Pays, province, ville où l'on est né. || Communauté d'individus vivant sur un même sol, qui sont unis, en vertu d'un attachement culturel, pour la défense de ses valeurs.

PATRIMOINE n. m. (lat. *patrimonium*, de *pater*, père). Bien qui vient du père et de la mère. || Bien commun d'une collectivité, d'un groupe humain, considéré comme un héritage transmis par les ancêtres. ● *Patrimoine génétique*, *patrimoine héréditaire*, syn. de GÉNOTYPE.

PATRIOTE adj. et n. (gr. *patriôtês*). Qui aime sa patrie, qui s'efforce de la servir. || Nom donné en 1789 aux révolutionnaires.

PATRIOTIQUE adj. Relatif au patriotisme.

PATRIOTISME n. m. Amour de la patrie.

PATRON, ONNE n. (lat. *patronus*, avocat). Saint à qui une église est dédiée; saint protecteur. || Chef d'une entreprise industrielle ou commerciale. || Maître, professeur sous la direction de qui l'on travaille. || Maître de maison par rapport aux domestiques.

PATRON n. m. (de *patron*, chef). Modèle, en tissu ou en papier fort, d'après lequel on taille un vêtement. || Modèle à partir duquel sont exécutés divers travaux d'artisanat ou d'arts décoratifs.

PATRONAGE n. m. Protection d'un saint. || Protection accordée par un homme puissant à un inférieur. || Organisation destinée à veiller sur l'enfance et la jeunesse en accueillant, pendant les jours de congé ou de loisirs, les élèves des écoles, les jeunes gens.

PATRONAL, E, AUX adj. Relatif au saint patron. || Relatif aux employeurs.

PATRONAT n. m. Ensemble des employeurs.

PATRONNER v. t. Apporter sa protection à qqn, son appui à une entreprise.

PATRONNESSE adj. f. Dame *patronnesse*, dame qui dirige une œuvre de bienfaisance.

PATRONYME n. m. Nom patronymique.

PATRONYMIQUE adj. (gr. *patêr*, père, et *onuma*, nom). Nom patronymique, nom de famille (par oppos. au PRÉNOM).

PATROUILLE n. f. (de *patrouiller*). Mission de renseignements, de surveillance ou de liaison confiée à une petite formation militaire ou policière; la formation elle-même.

PATROUILLER v. i. Exécuter une patrouille.

PATROUILLEUR n. m. Militaire ou aéronaut participant à une patrouille. || Petit bâtiment de guerre de surveillance et de contrôle maritime.

PATTE n. f. (rad. expressif *patt-*). Membre ou appendice des animaux, assurant la marche, la course, le grimper. || Fam. Main, jambe, pied de l'homme. || Fam. Habileté de main, originalité. || Petite bande d'étoffe pour maintenir bord à bord les deux côtés d'un vêtement. ● *A quatre pattes*, sur les mains et les genoux. || *Coup de patte* (Fam.), trait malveillant, critique. || *Pattes d'éléphant*, jambes de pantalon qui s'évasent du genou aux chevilles. || *Patte d'épaule*, attribut d'uniforme placé sur chaque épaule et portant (le cas échéant) certains insignes de grade. || *Pattes de lapin ou pattes*, favoris très courts. || *Retomber sur ses pattes* (Fam.), sortir sans dommage d'un mauvais pas. || *Tirer dans les pattes de qqn* (Fam.), lui causer des difficultés. || *Tomber sous la patte de qqn* (Fam.), se trouver à sa merci.

PATTE-D'OIE n. f. (pl. *pattes-d'oie*). Carrefour à trois branches rayonnantes. || Petites rides à l'angle extérieur de l'œil.

PATTEMOUILLE n. f. (anc. fr. *patte*, chiffon, et *mouiller*). Linge mouillé dont on se sert pour repasser un tissu à la vapeur.

PATTERN [patèrn ou patern] n. m. (mot angl. signif. *modèle*). Modèle spécifique représentant d'une manière simplifiée la structure d'un comportement humain.

PATTON (George), général américain (1885-1945). Il conduisit la III^e armée américaine d'Avranches à Metz (1944) et du Rhin jusqu'en Bohême (1945).

PATTU, E adj. Qui a de grosses pattes. Qui a des plumes sur les pattes.

PÂTURAGE n. m. Lieu où le bétail pâture. || Action et droit de faire pâture du bétail.

PÂTURE n. f. (lat. *pastura*, de *pasce*, paître). Nourriture des animaux en général (vx). || Lieu de pâture. || Fam. Nourriture de l'homme. || Ce sur quoi peut s'exercer une activité.

PATURON n. m. (anc. fr. *empasturer*, entraver). Partie du bas de la jambe du cheval, entre le boulet et le sabot, correspondant à la première phalange.

PAU, cap. du Béarn, ch.-l. des Pyrénées-Atlantiques, sur le gave de Pau; 85 766 h. (plus de 130 000 h. dans l'agglomération). Château des XIII^e-XVII^e s.

PAU (gave de), affl. de l'Adour (r. g.); 120 km.

PAUILLAC, ch.-l. de c. de la Gironde, sur la Gironde; 6 359 h. Grands vins du Médoc.

PAUL (*saint*), surnommé l'Apôtre des gentils, originaire de Tarse (entre 5 et 15 apr. J.-C.-v. 64 ou 67). Il se convertit sur le chemin de Damas; organisateur de la doctrine chrétienne, il a laissé de nombreuses épîtres.

PAUL, nom de six papes, dont : **PAUL III** (1468-1549), pape de 1534 à 1549, promoteur du concile de Trente. — **PAUL VI** (1897-1978), pape de 1963 à 1978. Successeur de Jean XXIII, il clôture le concile Vatican II en 1965 et réorganise la Curie.

PAUL I^{er} (1754-1801), empereur de Russie (1796-1801), fils de Pierre III et de Catherine II.

PAUL I^{er} (1901-1964), roi de Grèce (1947-1964), successeur de son frère Georges II.

PAUL ÉMILE († 216 av. J.-C.), consul romain. Il est tué à la bataille de Cannes. — Son fils **Paul Émile** le Macédonique (v. 230-160 av. J.-C.), consul en 182, remporte sur Persée la victoire de Pydna (168).

PAULI (Wolfgang), physicien suisse (1900-1958).

PAULING (Linus Carl), chimiste américain, né en 1901.

PAULOWNIA [polbnja] n. m. (de Anna Pavlovna, fille du tsar Paul I^{er}). Arbre ornemental originaire de la Chine, à fleurs mauves odorantes.

PAUME n. f. (lat. *palma*). L'intérieur, le creux de la main. || Jeu où l'on se renvoie une balle, avec une raquette ou une masse, dans un lieu disposé à cet effet.

PAUMÉ, E adj. et n. *Fam.* Se dit d'une personne qui ne peut s'adapter à une situation, qui vit en dehors de la réalité.

PAUMELLE n. f. (de *paume*). Ferrure qui pivote sur un gond à fiche et qui supporte une porte ou un volet.

PAUMER v. t. (de *paume*). *Pop.* Perdre. ♦ se paumer v. pr. *Fam.* Perdre son chemin, se tromper.

PAUPÉRISATION n. f. Appauvrissement d'une population ou d'une classe sociale.

PAUPÉRISER v. t. Frapper de paupérisme.

PAUPÉRISME n. m. (angl. *pauperism*; du lat. *pauper*, pauvre). Phénomène social caractérisé par un état de pauvreté endémique d'un groupe humain.

PAUPIÈRE n. f. (lat. *palpebra*). Chacune des deux lames cartilagineuses couvertes par un repli de la peau, qui peuvent recouvrir la partie antérieure des yeux.

PAUPIETTE n. f. (anc. fr. *polpe*, partie charnue). Tranche de viande roulée et farcie.

PAUSANIAS, écrivain grec du II^e s. apr. J.-C., auteur d'une *Description de la Grèce*.

PAUSE n. f. (lat. *pausa*). Suspension,

arrêt momentané d'une action. || Court repos entre les phases successives d'une marche, d'une manœuvre, etc. || *Mus.* Suspension du son, de la durée d'une ou plusieurs mesures. || *Sports.* Repos entre deux mi-temps.

PAUSE-CAFÉ n. f. (pl. *pauses-café*). Arrêt d'activité pour prendre une tasse de café.

PAUVRE adj. et n. (lat. *pauper*). Qui a peu de ressources, de biens, d'argent. ♦ adj. Stérile, qui produit peu, qui est insuffisant. || Qui attire la pitié, la commisération (avant le n.). || Insuffisant, de peu de valeur.

PAUVREMENT adv. De façon pauvre.

PAUVRESSE n. f. Femme pauvre, mendicante (vx).

PAUVRET, ETTE n. Petit pauvre.

PAUVRETÉ n. f. État de celui, de ce qui est pauvre. || Chose médiocre.

PAVAGE n. m. Action de paver; revêtement du sol d'une rue, d'une place, d'une cour, etc., à l'aide de pavés.

PAVANE n. f. (it. *pavana*; de *Pava*, Padoue). Danse et composition musicale noble et lente.

PAVANER (SE) v. pr. (de *pavane*). Marcher d'une manière fière, pleine de vanité; faire l'important.

PAVÉ n. m. (de *paver*). Bloc épais, généralement cubique, de pierre ou quelquefois de bois, dont on revêt le sol des voies. || Partie pavée d'un sol. || Bifteck épais. || *Fam.* Livre très épais; texte trop long et mal rédigé. ♦ *Être sur le pavé*, être sans domicile, sans emploi. || *Pavé publicitaire*, annonce publicitaire de grandes dimensions. || *Tenir le haut du pavé*, être au premier rang dans un groupe, une société, etc. || *Un pavé dans la mare*, une vérité qui jette la perturbation.

PAVEMENT n. m. Sol de dalles, de carreaux, de mosaïque.

PAVER v. t. (lat. *pavire*, niveler). Couvrir de pavés le sol d'une rue, d'une cour, etc.

PAVESE (Cesare), écrivain italien (1908-1950), auteur de romans (*le Bel Été*) et d'un journal intime (*le Métier de vivre*).

PAVEUR n. m. Ouvrier qui pave.

PAVIE, v. d'Italie (Lombardie), sur le Tessin; 85 000 h. Châteaux des Visconti (XIV^e-XV^e s.). Chartreuse (XV^e-XVI^e s.). — François I^{er} y est battu et fait prisonnier par les Impériaux (1525).

PAVILLON n. m. (lat. *papilio*, papillon). Maison particulière de petite ou de moyenne dimension. || *Lame cartilagineuse* recouverte de peau plissée et fixe chez l'homme, mobile chez nombre de mammifères, où s'ouvre le conduit auditif. || Extrémité évasée d'un instrument de musique à vent. || Petit drapeau utilisé

pour indiquer la nationalité d'un navire, pour désigner une compagnie de navigation ou pour effectuer des signaux. ♦ *Baisser pavillon* (fam.), céder, reconnaître son infériorité.

PAVILLONNAIRE adj. Relatif aux pavillons d'habitation.

Pavillons-Noirs, soldats chinois, combattus par la France au Tonkin, notamment en 1883-1885.

PAVLOV (Ivan Petrovitch), physiologiste russe (1849-1936). Il a étudié les réflexes.

PAVOIS n. m. (it. *pavese*, de *Pavie*). *Hist.* Grand bouclier sur lequel montaient les rois francs. ♦ *Élever sur le pavois*, mettre en grand honneur, en grande renommée. || *Grand pavois*, ensemble de tous les pavillons d'un navire hissés dans un ordre donné, en signe de fête.

PAVOISER v. t. Garnir de pavillons, de drapeaux, etc., un navire, un édifice. ♦ v. i. *Fam.* Manifester une grande joie.

PAVOT n. m. (lat. *papaver*). Plante cultivée soit pour ses fleurs ornementales, soit, dans le cas du pavot somnifère, pour ses capsules, qui fournissent l'opium, et pour ses graines, qui donnent l'huile d'œillette.

PAXTON (*sir Joseph*), horticulteur et architecte britannique (1801-1865). Il a construit à Londres le *Crystal Palace* (auj. détruit).

PAYABLE adj. Qui doit ou peut être payé.

PAYANT, E adj. et n. Qui paie. ♦ adj. Que l'on paie, où l'on paie. || *Fam.* Qui rapporte, profitable.

PAYE n. f. → *PAIE*.

PAYEMENT n. m. → *PAIEMENT*.

PAYER v. t. (lat. *pacare*, pacifier) [conj. 2]. Acquitter une dette, un droit, un impôt, etc. || Donner ce qui est dû à qq; le récompenser. || Expier. ♦ *Être payé pour le savoir*, avoir appris qqch à ses dépens. || *Payer d'audace*, d'effronterie, etc., faire preuve d'audace, d'effronterie. || *Payer cher qqch*, l'obtenir au prix de grands sacrifices. || *Payer de sa personne*, s'exposer dangereusement; agir par soi-même. || *Payer de retour*, reconnaître un service par un autre. ♦ v. i. *Fam.* Procurer un bénéfice, un revenu, être très profitable. ♦ se payer v. pr. Acheter pour soi; s'offrir le luxe, le plaisir. ♦ *Se payer de*, se contenter de.

PAYEUR, EUSE adj. et n. Qui paie.

PAYEUR n. m. Celui dont l'emploi est de payer des dépenses, des traitements, des rentes, etc.

PAYS n. m. (lat. *pagensis*, de *pagus*, canton). Territoire d'une nation. || Ensemble des habitants, des forces économiques et sociales d'une nation. || Région, contrée envisagée du point de vue du climat, des productions, etc. || Lieu

d'origine. || *Fam.* Petit village. ● *Mal du pays*, nostalgie. || *Voir du pays*, voyager.

PAYS, E n. *Fam.* Personne qui est du même pays, de la même région.

PAYSAGE n. m. Vue d'ensemble d'une région, d'un site. || Dessin, tableau représentant un site naturel ou urbain.

PAYSAGER, ÈRE adj. Se dit d'un jardin, d'un parc composés de façon à donner l'illusion d'un paysage naturel.

PAYSAGISTE n. et adj. Artiste qui peint des paysages. || Architecte ou jardinier qui conçoit les plans de jardins et de parcs.

PAYSAN, ANNE n. (de pays). Homme, femme de la campagne. ● *Paysan du Danube*, homme rustre, d'une franchise brutale. ◆ adj. Relatif aux paysans.

Paysans (*guerre des*), insurrection des paysans allemands (1524-25). Encouragée par les anabaptistes de Thomas Münzer, désavouée par Luther, elle est durement réprimée.

PAYSANNAT n. m. Écon. Ensemble des paysans d'une région, d'un État.

PAYSANNERIE n. f. Ensemble des paysans.

PAYS-BAS (*royaume des*), en néerl. *Nederland*, État d'Europe occidentale, sur la mer du Nord; 34 000 km²; 14 900 000 h. Cap. *Amsterdam*: Siège du gouvernement : *La Haye*. Langue : *néerlandais*.

GÉOGRAPHIE

C'est un pays plat, au climat humide, où la forte pression démographique explique la mise en valeur intensive du territoire réparti entre l'agriculture (élevage bovin, cultures florales), les concentrations urbaines, le commerce et les industries (agro-alimentaire, électrotechnique). L'exportation du gaz naturel permet d'équilibrer un commerce extérieur très important (effectuée surtout avec les partenaires de la C.E.E.).

HISTOIRE

La région, conquise par César en 57 av. J.-C., forme la province de Gaule Belgique. Elle est envahie par les Germains au IV^e s. Compris dans la Lotharingie en 843, le pays connaît un remarquable essor. Passé par mariage dans la maison de Bourgogne (1369), puis dans celle d'Autriche (1477), il reçoit de Charles Quint le nom de Pays-Bas (1548). Les provinces du Nord (Provinces-Unies) acquises à la Réforme, entrent en rébellion contre Philippe II (1566). Les provinces du Sud, en majorité catholiques, demeurent attachées à l'Espagne jusqu'à leur acquisition par l'Autriche en 1713. Les Provinces-Unies, noyau des actuels Pays-Bas, forment une république bourgeoise, reconnue indépendante par l'Espagne (1648). Elles s'assurent la maîtrise des mers et se constituent un vaste empire colonial. À plusieurs reprises, elles luttent

contre la France (guerre de Hollande*; guerres de la Succession* d'Espagne, puis de la Succession* d'Autriche). Sous la Révolution et l'Empire, elles constituent la République batave (1795), le royaume de Hollande (1806), des départements français (1810). Royaume indépendant en 1815, les Pays-Bas perdent la Belgique en 1830. Restés neutres en 1914-1918, les Pays-Bas sont occupés par les Allemands de 1940 à 1945. Après la perte de l'Indonésie (1945-1949), ils coopèrent avec leurs voisins sur le plan économique, dans le cadre du Benelux (depuis 1948) et du Marché commun (depuis 1957).

PAZ (*La*), cap. administrative de la Bolivie, à 3 658 m d'alt. et à l'E. du lac Titicaca; 1 033 000 h.

PAZ (Octavio), écrivain mexicain, né en 1914, auteur de poèmes et d'essais (*le Labyrinthe de la solitude*).

P.C. n. m. Abrév. de POSTE DE COMMANDEMENT et de PARTI COMMUNISTE.

P.C.F. n. m. Sigle de PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS.

P.-D.G. n. m. Abrév. de PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL.

PÉAGE n. m. (lat. *pes, pedis*, pied). Droit que l'on paie pour emprunter un pont, une route ou une autoroute; lieu où est perçu ce droit.

PEANO (Giuseppe), logicien et mathématicien italien (1858-1932).

PEARL HARBOR, rade des îles Hawaii, où la flotte américaine du Pacifique fut détruite par les Japonais (décembre 1941), ce qui provoqua l'entrée des États-Unis dans la Seconde Guerre mondiale.

PEARY (Robert), explorateur américain

(1856-1920), le premier à avoir atteint le pôle Nord (1909).

PEAU n. f. (lat. *pellis*). Organe recouvrant le corps de l'homme et des animaux. || Cuir détaché du corps de l'animal. || Enveloppe qui couvre les fruits et certaines plantes. || Croûte légère qui se forme sur certaines substances liquides ou onctueuses, comme le lait bouilli, le fromage, etc. ● *Avoir qqn dans la peau* (Pop.), en être très amoureux. || *Entrer dans la peau de son personnage*, jouer parfaitement son rôle dans une pièce, un film, etc. || *Être mal (ou bien) dans sa peau*, se sentir mal à l'aise (ou non); être déprimé (ou non). || *Faire la peau à qqn* (Pop.), le tuer. || *Faire peau neuve*, changer complètement de conduite, d'opinion ou de vêtements. || *Peau de vache* (fam.), personne très dure, très sévère. || *Se mettre dans la peau de qqn*, se mettre à sa place. || *Vendre cher sa peau*, se défendre vigoureusement avant de succomber.

PEAUFINER v. t. (de *peau* et *fin*). Passer une peau de chamois sur une surface. || Mettre au point dans les moindres détails, figoler.

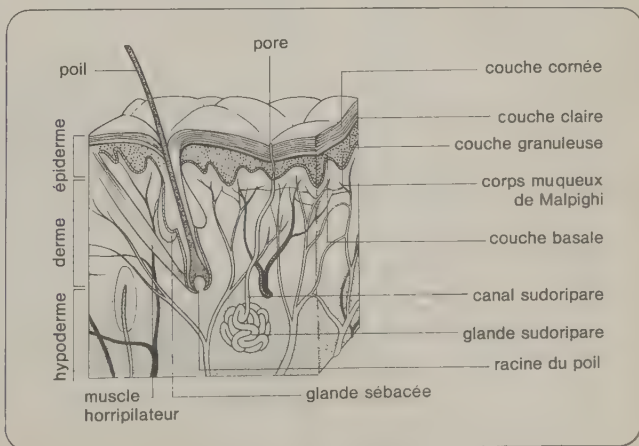
PEAU-ROUGE n. (pl. *Peaux-Rouges*). Nom donné aux Indiens d'Amérique du Nord.

PÉCARI n. m. (mot caraïbe). Cochon sauvage d'Amérique; cuir de cet animal.

PECCADILLE n. f. (esp. *pecadillo*). Faute légère, sans gravité.

PECHBLENDE [pe|blēd] n. f. (all. *Pech*, poix, et *Blende*, sulfure). Oxyde naturel d'uranium, le plus important des minerais d'uranium (40 à 90 p. 100), dont on extrait aussi le radium.

PÊCHE n. f. (lat. *persicus*, de Perse). Fruit



Coupe histologique de la peau.

comestible à noyau du pêcher. || *Pop.* Coup, gifle. ● *Peau de pêche*, peau rose et veloutée. || *Se fendre la pêche* (Pop.), rire. ● adj. inv. D'un rose pâle légèrement doré.

PÊCHE n. m. f. Action ou manière de pêcher; endroit où l'on pêche. || Poisson qu'on a pêché.

PÊCHÉ n. m. (lat. *peccatum*, faute). *Relig.* Transgression de la loi divine.

PÊCHER v. i. (lat. *peccare*) [conj. 5]. Commettre un pêché. || Manquer à une règle morale, à un devoir social.

PÊCHER v. t. (lat. *piscari*). Prendre ou chercher à prendre du poisson. || *Fam.* Trouver, prendre. ● *Pêcher en eau trouble*, profiter du désordre pour en tirer un avantage personnel.

PÊCHER n. m. Arbre, originaire d'Asie, dont le fruit est la pêche.

PÊCHERIE n. f. Lieu où l'on pêche.

PÊCHEUR, ERESSE n. (lat. *peccator*). Qui commet des pêchés. ● *Ne pas vouloir la mort du pêcheur*, ne pas demander des sanctions excessives.

PÊCHEUR, EUSE n. (lat. *piscator*). Qui pratique la pêche professionnellement ou comme passe-temps.

PÉCORE n. f. (it. *pecora*, brebis). *Fam.* Femme ou jeune fille sottise et prétentieuse.

PÉCS, v. de la Hongrie méridionale; 173 000 h. Nombreux monuments. Centre industriel.

PECTINE n. f. (gr. *pēktos*, coagulé). Substance organique contenue dans les membranes cellulaires végétales, et utilisée dans la fabrication des confitures.

PECTORAL, E, AUX adj. (lat. *pectus*, -oris, poitrine). Qui concerne la poitrine. ● *Fleurs pectorales*, fleurs de mauve, de violette, de bouillon-blanc et de coquelicot, dont on fait des tisanes. || *Nageoires pectorales*, nageoires paires antérieures des poissons.

PECTORAL n. m. Lourd pendentif en forme de trapèze, attribut des pharaons. || Pièce d'étoffe précieuse portée par le grand prêtre juif.

PÉCULE n. m. (lat. *peculium*, de *pecus*, bétail). Somme qu'une personne acquiert par son travail, par son économie. || Somme d'argent versée par l'État à certains militaires quittant le service ou au profit d'un prisonnier par l'administration pénitentiaire.

PÉCUNIAIRE adj. Relatif à l'argent. || Qui consiste en argent.

PÉDAGOGIE n. f. (gr. *paidagōgia*). Science de l'éducation. || Méthode d'enseignement. || Qualité d'un bon pédagogue.

PÉDAGOGIQUE adj. Relatif à la pédagogie. || Qui a les qualités d'un bon enseignant.

PÉDAGOGUE n. Personne qui instruit les enfants. || Personne qui a le sens de l'enseignement. ● adj. Qui sait bien enseigner.

PÉDALE n. f. (it. *pedale*; du lat. *pes*, *pedis*, pied). Organe d'un mécanisme, d'une machine, d'un véhicule, etc., que l'on commande avec le pied. || *Mus.* Levier actionné par les pieds de l'instrumentiste pour provoquer un changement d'intensité sonore au piano. ● *Perdre les pédales* (Pop.), s'embarrasser dans ses explications, perdre son sang-froid.

PÉDALER v. i. Faire mouvoir les pédales d'une bicyclette; rouler à bicyclette. || *Pop.* Courir.

PÉDALIER n. m. Mécanisme comprenant les pédales avec leurs manivelles, et le ou les plateaux d'une bicyclette.

PÉDALO n. m. (nom déposé). Embarcation reposant sur des flotteurs, mue par des petites roues à aubes actionnées par les pieds.

PÉDANT, E adj. et n. (it. *pedante*). Qui fait étalage de son savoir, prétentieux, cuistre.

PÉDANTERIE n. f., ou **PÉDANTISME** n. m. Affectation propre au pédant ou à ce qui est pédant.

PÉDANTESQUE adj. Qui sent le pédant.

PÉDANTISME n. m. → **PÉDANTERIE**.

PÉDÉRASTE n. m. (gr. *paidērastēs*, de *pais*, *paidos*, enfant, et *erastēs*, amoureux). Celui qui s'adonne à la pédérastie.

PÉDÉRASTIE n. f. Pratique homosexuelle entre hommes.

PÉDESTRE adj. (lat. *pedester*). Qui se fait à pied.

PÉDIATRE n. (gr. *pais*, *paidos*, enfant, et *iātros*, médecin). Médecin spécialiste de pédiatrie.

PÉDIATRIE n. f. Branche de la médecine qui s'intéresse à l'enfance et à ses maladies.

PÉDICULE n. m. (lat. *pediculus*, de *pes*, *pedis*, pied). Support propre à certaines plantes ou à certaines parties des plantes, et notamment aux champignons.

PÉDICURE n. (lat. *pes*, *pedis*, pied, et *cura*, soin). Spécialiste qui traite les affections épidermiques et unguéales du pied.

PEDIGREE [pedign ou pedigre] n. m. (mot angl.). Généalogie d'un animal de race.

PÉDIMENT n. m. (mot angl. signif. *fronton*). Dans les régions arides, glacis d'érosion développé dans une roche dure au pied d'un relief.

PÉDOGENÈSE n. f. (gr. *pedon*, sol). Mode de formation et d'évolution des sols.

PÉDOLOGIE n. f. (gr. *pedon*, sol, et *logos*, science). Science qui étudie les

caractères physiques, chimiques et biologiques des sols.

PÉDONCULE n. m. (lat. *pedunculus*, petit pied). Queue d'une fleur ou d'un fruit.

PEEL (sir Robert), homme politique britannique (1788-1850). Il obtient l'émancipation des catholiques. Premier ministre (conservateur), il fait abolir les droits de douane sur les blés (1846).

PEELING [pilin] n. m. (mot angl.). Intervention esthétique qui consiste à faire desquamer la peau du visage.

P. E. G. C. n. m. Abrév. de PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DE COLLÈGE.

PÈGRE n. f. (it. dialect. *pegro*, lâche). Le monde des voleurs, des escrocs.

PÉGUY (Charles), écrivain français (1873-1914). Il fonde les *Cahiers de la quinzaine*. Catholique, il laisse une œuvre de polémiste, d'essayiste et de poète (*le Mystère de la charité de Jeanne d'Arc*).

PEIGNE n. m. (lat. *pecten*, -inis). Instrument d'écaïlle, de matière plastique, etc., façonné en forme de dents, qui sert à démêler et à coiffer les cheveux, ou instrument incurvé analogue pour retenir les cheveux. || Outil en acier à dents acérées. || Cadre comportant un grand nombre de dents verticales et équadistances, monté sur le battant du métier à tisser. ● *Passer au peigne fin*, examiner en détail.

PEIGNER v. t. (lat. *pectinare*). Démêler, coiffer les cheveux avec un peigne.

PEIGNOIR n. m. (de *peigner*). Vêtement ample, en tissu-éponge. || Robe d'intérieur ample et légère.

PEINARD, E adj. *Pop.* Tranquille, à l'abri des risques et des tracasseries.

PEINDRE v. t. (lat. *pingere*) [conj. 55]. Couvrir de peinture; exécuter un ouvrage de peinture. || *Se livrer à l'art de la peinture*. || Décrire, représenter par la parole ou l'écriture. ● *se peindre* v. pr. Être apparent, se manifester.

PEINE n. f. (lat. *poena*). Punition, châtiement infligés à celui qui commet une infraction. || Affliction, douleur morale. || Travail, fatigue, effort pour venir à bout d'une difficulté. || Embarras, misère. ● *Avoir (de la) peine* à, parvenir difficilement à. || *C'est la peine de*, il est utile de. || *Donnez-vous la peine de*, veuillez. || *Être comme une âme en peine*, se sentir triste, désespéré. || *Être bien en peine de*, être fort embarrassé de; avoir du souci pour. || *Faire de la peine*, causer du chagrin. || *Homme de peine*, celui qui fait les travaux les plus pénibles d'une maison. || *Mettre en peine*, inquiéter. || *Mourir à la peine*, en travaillant. || *Peines éternelles*, souffrances de l'enfer. || *Perdre sa peine*, travailler inutilement. || *Sans peine*, sans difficulté. || *Sous peine de*, sous la menace de; pour éviter le risque de. || *Valoir*

la peine, être assez important pour justifier la peine qu'on se donne. || À peine, presque pas, tout juste.

PEINER v. t. Causer du chagrin, attrister, désoler. ♦ v. i. Éprouver de la fatigue, de la difficulté.

PEINTRE n. m. (lat. *pictor*, de *pingere*, peindre). Personne qui exerce l'art de peindre (artiste, écrivain, etc.). || Artisan ou ouvrier dont le métier consiste à appliquer de la peinture sur des matériaux, des surfaces, à coller des papiers peints. (On dit aussi **PEINTRE EN BÂTIMENT**.)

PEINTURE n. f. Revêtement des surfaces par une matière formée de pigments de couleur; cette matière elle-même. || Art et technique du peintre. || Description. || Ouvrage de représentation ou d'invention, figuratif ou abstrait, fait de couleurs étalées, à l'aide de pinceaux en général, sur une surface, un support. ♦ Ne pas pouvoir voir qqn en peinture, ne pouvoir le supporter.

PEINTURLURER v. t. *Fam.* Peindre sans goût, avec des couleurs criardes.

PEÏPOUS (*lac*) ou **TCHOUDÉS** (*lac des*), lac de l'U. R. S. S., qui se déverse par la Narva dans le golfe de Finlande.

PEJORATIF, IVE adj. et n. m. (lat. *pejorare*, de *pejor*, plus mauvais). Qui comporte ou ajoute une idée défavorable. (Ex. : «-âtre», «-ard», «-ailler», etc., sont des suffixes péjoratifs; «bellâtre», «chaufard», «philosophailleur» sont des péjoratifs.)

PÉKIN ou **PÉQUIN** n. m. *Fam.* Civil, par oppos. à MILITAIRE.

PÉKIN, en chin. *Beijing* ou *Pei-king*, cap. de la Chine; 9231 000 h. Cité interdite s'ouvrant sur la place Tian'anmen. Temple du Ciel (xv^e s.). — Capitale de l'État des Yan dès le v^e s. av. J.-C., la ville ne prend son essor qu'au xiii^e s., quand

les Mongols s'y installent. Capitale du Nord au xv^e s., puis capitale de la Chine, elle est occupée en 1860 par les Franco-Anglais et, en 1901, à la suite de la guerre des Boxeurs, par un corps international. Depuis 1949, Pékin est la capitale de la république populaire de Chine.

PÉKINOIS, E adj. et n. De Pékin.

PÉKINOIS n. m. Petit chien à poil long et à tête massive.

PELAGE n. f. (de *peler*). Maladie qui fait tomber par plaques les poils et les cheveux.

PELAGE n. m. (lat. *pilus*, poil). Ensemble des poils de la robe d'un animal.

PELÉ, E adj. et n. Dont les poils, les cheveux sont tombés. ♦ adj. Sans culture, sans végétation.

PELÉE (*montagne*), sommet volcanique (1397 m) du N. de la Martinique.

PÈLE-MÈLE adv. (anc. fr. *mesle-mesle*). Confusément, en désordre, en vrac.

PELER v. t. (bas lat. *pilare*, enlever le poil) [conj. 3]. Ôter la peau d'un fruit ou d'un légume, l'écorce d'un arbre. ♦ v. i. Perdre son épiderme, en parlant du corps de l'homme ou des animaux. || *Pop.* Avoir froid.

PÉLERIN n. m. (lat. *peregrinus*). Personne qui fait un pèlerinage. || Requin voyageur de grande taille, mais inoffensif pour l'homme.

PÉLERINAGE n. m. Voyage fait en un lieu sacré dans un esprit de piété; le lieu même. || Visite faite dans l'intention de rendre hommage à un lieu où a vécu qqn que l'on vénère.

PÉLERINE n. f. Manteau sans manches, couvrant les épaules.

PÉLICAN n. m. (lat. *pelicanus*; du gr.). Oiseau palmipède dont le bec porte une poche ventrale extensible, où sont

emmagasinés les poissons destinés à la nourriture des jeunes.

PELISSE n. f. (lat. *pellis*, peau). Manteau garni intérieurement de fourrure.

PÉLISSIER (Aimable), maréchal de France (1794-1864).

PELLA, cap. de la Macédoine du v^e s. à 168 av. J.-C.

PELLE n. f. (lat. *pala*). Outil formé d'une palette de fer ou de bois plus ou moins concave, ajustée à un manche. || Petit ustensile servant à ramasser qqch. ♦ *La pelle* (*Fam.*), en grande quantité. || *Pelle mécanique*, engin mécanique de grande puissance pour l'exécution de terrassements. || *Ramasser une pelle* (*Fam.*), faire une chute; échouer.

PELLETAGE n. m. Action de pelletter.

PELLETÉE n. f. Ce que l'on enlève en une fois avec la pelle. || *Fam.* Grande quantité.

PELLETER v. t. (conj. 4). Remuer à la pelle.

PELLETTERIE [peltri] n. f. (lat. *pellis*, peau). Travail et commerce des fourrures.

PELLETEUSE n. f. (de *pelletter*). Engin constitué par une chaîne sans fin à godets racleurs assurant la reprise au tas, et par un transporteur à bande évacuant les matériaux.

PELLETIER, ÈRE adj. et n. Qui prépare, travaille ou vend des fourrures.

PELLICO (Silvio), écrivain italien (1789-1854), auteur d'un récit autobiographique (*Mes prisons*).

PELLICULAIRE adj. Qui forme une pellicule, une fine membrane.

PELLICULE n. f. (lat. *pellicula*, petite peau). Peau très mince. || Mince lamelle épidermique qui se détache de la peau, et notamment du cuir chevelu, en produisant une desquamation. || Feuille cellulosique mince, support de l'émulsion photographique souple négative ou positive.

PELLICULÉ, E adj. Se dit d'une surface, d'une couverture de livre, recouverte d'un très mince film plastique de protection.

PELLOUTIER (Fernand), syndicaliste français (1867-1901).

PÉLOPIDAS, général thébain (v. 410-364 av. J.-C.). Avec Épaminondas, il libère Thèbes du joug lacédémonien.

PÉLOPONNÈSE, presque du sud de la Grèce, rattachée au continent par l'isthme de Corinthe; 21 500 km². — Au II^e millénaire, le Péloponnèse est le siège de la civilisation mycénienne. Au Moyen Âge, il devient le despotat de Mistra (ou de Morée).

Péloponnèse (*guerre du*), conflit qui oppose Sparte à Athènes pour l'hégémonie du monde grec de 431 à 404 av. J.-C. Il consacre la défaite d'Athènes.



Au cœur de la Ville intérieure à Pékin, la porte de la Paix céleste, place Tian'anmen, donnant accès à la Cité interdite. [Pékin]

pelotage

PELOTAGE n. m. Action de peloter.

PELOTARI n. m. (mot basque). Joueur de pelote basque.

PELOTE n. f. (lat. *pila*, balle). Boule formée avec de la laine, de la soie, du fil, etc., roulées sur eux-mêmes. || Petit cousinet pour piquer des aiguilles, des épingles. • *Faire sa pelote* (Fam.), amasser des profits. || *Pelote basque*, sport des Basques, dans lequel le joueur (*pelotari*) lance la balle (*pelote*) contre un fronton soit avec la main, soit avec une raquette de bois (*pala*), ou encore avec un étroit panier recourbé (*chistera*).

PELOTER v. t. Fam. Caresser en palpant.

PELTON n. m. Petite pelote. || Petite unité élémentaire de l'arme blindée-cavalerie, de la gendarmerie ou du train. || Groupe de concurrents dans une course. • *Peloton d'exécution*, groupe de militaires chargés de fusiller un condamné.

PELTONNER v. t. Mettre en pelote. ♦ *se pelotonner* v. pr. Se blottir en repliant les jambes.

PELOUSE n. f. (anc. fr. *peleus*; du lat. *pilosus*, poilu). Terrain couvert d'une herbe courte, dense.

PELTIER (Jean), physicien français (1785-1845). Il découvre l'effet calorifique du courant électrique.

PELUCHE n. f. (anc. fr. *peluchier*, éplucher). Étoffe analogue au velours, ayant d'un côté des poils très longs, couchés, soyeux et brillants. || Animal, jouet en peluche.

PELUCHER v. i. Se couvrir de poils détachés du tissu.

PELURE n. f. et adj. (de *peler*). Peau que l'on ôte à certains fruits, légumes, etc. || Fam. Vêtement de dessus, imperméable. • *Papier pelure*, papier à écrire très mince.

PELVIER, ENNE adj. (lat. *pelvis*, bassin). Ceinture pelvienne, ceinture formée, chez les mammifères, par la soudure de trois paires d'os : *ilion*, *ischion* et *pubis*.

PELVOUX, massif cristallin des Alpes dauphinoises; 4 102 m à la barre des Écrins. Parc national. Le Pelvoux est parf. appelé *massif des Écrins*.

PEMBA, île de l'océan Indien (Tanzanie), au N. de Zanzibar. Culture du giroflier.

PÉNAL, E, AUX adj. (lat. *poena*, châtiement). Relatif aux infractions et aux peines qui peuvent frapper leurs auteurs. • *Code pénal*, recueil de lois sur les peines sanctionnant les infractions.

PÉNALISATION n. f. Sanction. || *Sports*. Désavantage infligé à un concurrent qui a commis une faute.

PÉNALISER v. t. Frapper d'une sanction.

PÉNALITÉ n. f. Peine, et, plus spécialement, sanction applicable aux délits d'ordre fiscal. || Dans certains sports (dont

le rugby), sanction pour un manquement aux règles.

PENALTY n. m. (mot angl.) [pl. *penalties* ou *penalties*]. Au football, sanction prise contre une équipe pour une faute grave commise par un de ses membres dans sa surface de réparation. • *Point de penalty*, endroit situé à 11 m du but, où le ballon est placé pour l'exécution d'un penalty.

PÉNATES n. m. pl. (lat. *penates*). *Myth. rom.* Divinités du foyer; statues de ces dieux. • *Ses pénates* (Fam.), chez soi.

PENAUD, E adj. (de *peine*). Embarrassé, honteux, confus après avoir subi une mésaventure.

PENCE [pens] n. m. pl. → PENNY.

PENCHANT n. m. Tendance naturelle qui porte à agir de telle ou telle manière, ou qui attire vers qqn, qqch.

PENCHER v. t. (lat. pop. *pendicare*, de *pendere*, pendre). Incliner vers le bas. ♦ *v. i.* Être hors d'aplomb, être incliné. || Être porté à, choisir, préférer. ♦ *se pencher* v. pr. S'incliner, se baisser. • *Se pencher sur*, s'intéresser à, examiner avec attention.

PENDABLE adj. *Tour pendable*, très méchant tour.

PENDAISON n. f. Action de pendre. || Supplice, mort de celui que l'on pend ou qui se pend.

PENDANT, E adj. Qui pend. || *Dr.* Qui est en instance, qui n'est pas résolu.

PENDANT prép. Dans l'espace de temps que dure une chose. ♦ *Pendant que*, tandis que, dans le temps que; puisque.

PENDANT n. m. (de *pendre*). Œuvre d'art, de mobilier, destinée à figurer symétriquement avec une autre. || Personne ou chose semblable, égale. • *Pendants d'oreilles*, boucles d'oreilles à pendoques.

PENDARD, E n. Fam. et vx. Vaurien, fripon.

PENDELOQUE n. f. (anc. fr. *pendeler*, pendiller). Pierre précieuse en forme de poire, qui pend à une boucle d'oreille. ♦ pl. Cristaux attachés à un lustre.

PENDENTIF n. m. (lat. *pendens*, qui pend). Bijou suspendu à une chaînette et que l'on porte en sautoir.

PENDERIE n. f. Placard ou petite pièce où l'on suspend des vêtements.

PENDILLER v. i. Être suspendu en l'air et osciller légèrement.

PENDJAB, région de l'Asie méridionale, arrosée par les affluents de l'Indus (les « cinq rivières » : Jhelam, Chenab, Ravi, Sutlej, Biās) et divisée depuis 1947 entre l'Inde et le Pakistan.

PENDOUILLER v. i. Fam. Pendre mollement.

PENDRE v. t. (lat. *pendere*) [conj. 46]. Attacher une chose par le haut, le bas

restant libre. || Étrangler en suspendant par le cou. • *Dire pis que pendre de qqn*, en dire le plus grand mal. || *Être pendu aux lèvres, aux paroles de qqn*, être très attentif à ce qu'il dit. ♦ *v. i.* Être suspendu. || Tomber trop bas, retomber. • *Ça lui pend au nez* (Fam.), ça le menace. ♦ *se pendre* v. pr. Se suspendre, s'accrocher. || *Se suspendre par le cou* pour se suicider.

PENDU, E adj. et n. Personne qui s'est pendue ou qui a été pendue.

PENDULAIRE adj. Mouvement *pendulaire*, mouvement d'oscillation propre au pendule.

PENDULE n. m. (lat. *pendulus*, qui est suspendu). Corps suspendu à un point fixe et oscillant sous l'action de la pesanteur.

PENDULE n. f. Horloge de dimensions moyennes dans laquelle un balancier vertical assure la synchronisation de la machine.

PENDULETTE n. f. Petite horloge, souvent portable.

PÈNE n. m. (lat. *peculus*, verrou). Pièce mobile d'un appareil de fermeture, dont l'extrémité, en s'engageant dans une gâche, immobilise la partie ouvrante.

PÉNÉLOPE. *Myth. gr.* Femme d'Ulysse et mère de Télémaque.

PÉNÉPLAINE n. f. (lat. *paene*, presque, et *plaine*). Dans la théorie du cycle d'érosion, état final du relief caractérisé par des formes douces et des vallées évasees.

PÉNÉTRANT, E adj. Qui pénètre. || Fin, profond.

PÉNÉTRATION n. f. Action de pénétrer. || Faculté de comprendre les choses difficiles.

PÉNÉTRÉ, E adj. Imprégné, rempli de. || Convaincu.

PÉNÉTRER v. t. (lat. *penetrare*) [conj. 5]. Percer, se répandre dans, entrer dans. || Découvrir, saisir, comprendre : *pénétrer les intentions de qqn*. • *Pénétrer le cœur*, toucher profondément. ♦ *v. i.* Entrer, s'avancer dans. ♦ *se pénétrer* v. pr. Imprégner profondément son esprit.

PEN-HI → BENXI.

PÉNIBILITÉ n. f. Caractère d'un travail pénible.

PÉNIBLE adj. (de *peine*). Qui donne de la fatigue. || Qui cause de la souffrance, qui afflige. || Fam. Difficile à supporter.

PÉNIBLEMENT adv. Avec peine.

PÉNICHE n. f. (angl. *pinnae*; de l'esp. *pinaza*, de *pino*, pin). Grand et lourd chaland de transport fluvial.

PÉNICILLINE n. f. (mot angl.). Antibiotique isolé de *Penicillium notatum*.

PÉNICILLUM n. m. (lat. *penicillum*, pinceau). Moisissure verte se développant

dans les fromages, sur des fruits, sur les confitures.

PÉNINSULAIRE adj. Relatif à une péninsule ou à ses habitants.

PÉNINSULE n. f. (lat. *paene*, presque, et *insula*, île). Avancée d'une masse de terre dans la mer.

PÉNIS [penis] n. m. Organe d'accouplement mâle. (Syn. VERGE.)

PÉNITENCE n. f. (lat. *paenitentia*). Relig. Repentir, regret d'avoir offensé Dieu et ferme propos de faire le bien. || Peine qu'impose le confesseur au pénitent. || Mortifications que l'on s'impose.

PÉNITENCIER n. m. Établissement où sont détenus les individus condamnés à une peine privative de liberté.

PÉNITENT, **E** n. Personne qui confesse ses péchés au prêtre.

PÉNITENT n. m. Membre de certaines confréries qui, par esprit de pénitence, s'imposaient des pratiques de piété ou de charité et qui portaient un costume à cagoule dont la couleur variait selon les confréries.

PÉNITENTIAIRE adj. Qui s'occupe des maisons de détention; qui concerne le régime des condamnés par la justice pénale.

PENLY, comm. de la Seine-Maritime; 184 h. Centrale nucléaire.

PENN (William), quaker anglais (1644-1718), fondateur de la *Pennsylvania*.

PENNE n. f. (lat. *penna*). Longue plume de l'aile ou de la queue des oiseaux.

PENNÉ, **E** adj. (lat. *pennatus*). Se dit des feuilles disposées de l'un et de l'autre côté d'un pétiole commun, comme les barbes d'une plume.

PENNINES (les), ligne de hauteurs d'Angleterre, s'allongeant du N. au S. entre les Cheviot et les Midlands (881 m).

PENNSYLVANIE, État des États-Unis; 117 348 km²; 11 867 000 h. Cap. Harrisburg. V. princ. Philadelphie, Pittsburgh.

PENNY [peni] n. m. (mot angl.). Unité monétaire divisionnaire anglaise (pl. *pence*). || Pièce de cette valeur (pl. *penies*).

PENOMBRE n. f. (lat. *paene*, presque, et *ombre*). Demi-jour, lumière faible. || Absence de gloire, de publicité.

PENSABLE adj. Que l'on peut imaginer, concevoir (surtout dans des phrases négatives).

PENSANT, **E** adj. Qui pense, qui est capable de penser.

PENSE-BÊTE n. m. (pl. *pense-bêtes*). Fam. Liste, indication quelconque rappelant une tâche à accomplir.

PENSÉE n. f. Activité de raisonner, de combiner les idées, propre à l'homme;

acte particulier de l'esprit; idée, intention, projet, jugement. ● *En pensée*, par l'imagination. || *Venir à la pensée*, s'offrir à l'esprit.

PENSÉE n. f. (du précéd.). Nom donné aux espèces du genre *violette* dont les pétales latéraux sont rapprochés des supérieurs.

PENSER v. i. (lat. *pensare*, peser). Former dans son esprit, concevoir, imaginer. || Avoir telle ou telle opinion. ◆ v. t. Avoir l'intention de, avoir dans l'esprit. || Croire, juger. || Réfléchir longuement à qqch. ◆ v. t. ind. [à]. Se souvenir de, songer à. ● *Faire penser* à, évoquer par une certaine ressemblance. || *Penser à mal*, avoir mauvaise intention.

PENSEUR, **EUSE** n. Personne qui réfléchit, pense profondément, conçoit.

PENSIF, **IVE** adj. Profondément absorbé dans ses pensées, songeur.

PENSION n. f. (lat. *pensio*, paiement). Prestation en argent versée périodiquement à une personne. || Somme donnée pour être logé, nourri. || Établissement d'enseignement privé où, généralement, les élèves sont internes. ● *Pension de famille*, hôtel simple, à caractère familial. || *Pension de guerre*, pension versée à un mutilé de guerre ou à la veuve d'une victime de la guerre.

PENSIONNAIRE n. Personne qui paie pension dans un hôtel, chez un particulier, etc. || Élève qui est interne dans une pension. || Personne logée et entretenue dans un établissement public spécial. || Acteur, actrice qui, à la Comédie-Française, reçoit un traitement fixe. ● *Grand pensionnaire*, gouverneur de Hollande à l'époque des Provinces-Unies.

PENSIONNAT n. m. Établissement d'enseignement privé qui reçoit des internes; ensemble des élèves de cet établissement.

PENSIONNÉ, **E** adj. et n. Qui reçoit une pension.

PENSIONNER v. t. Faire une pension à qqn.

PENSIVEMENT adv. De façon pensive.

PENSUM [pɛ̃sɔm] n. m. (mot lat. signif. tâche). Devoir supplémentaire imposé à un écolier pour le punir. || Besogne écrite, longue et ennuyeuse.

PENTAGONE n. m. (gr. *pente*, cinq, et *gônia*, angle). Polygone qui a cinq sommets et, par suite, cinq côtés.

Pentagone (le), édifice de Washington, qui abrite le ministère américain de la Défense.

PENTAMÈTRE n. m. Vers de cinq pieds de la poésie grecque et latine.

PENTANE n. m. (gr. *pente*, cinq). Chim. Hydrocarbure saturé C₅H₁₂.

Pentateuque ou **Torah**, nom donné aux cinq premiers livres de la Bible :

Genèse, Exode, Lévitique, Nombres et Deutéronome.

PENTATHLON n. m. (mot gr.). En athlétisme féminin, ensemble de cinq épreuves (100 m haies, hauteur, longueur, poids et 200 m), remplacé en 1981 par l'heptathlon. ● *Pentathlon moderne*, discipline sportive comprenant des épreuves de cross, d'équitation, de natation, d'escrime et de tir.

PENTE n. f. (de *pendre*). Déclivité, inclinaison d'un terrain, d'une surface. || Litt. Transition naturelle et progressive. ● *Être sur la mauvaise pente*, se laisser aller à ses mauvais penchants. || *Être sur une pente glissante, savonneuse*, aller vers les pires difficultés. || *Remonter la pente*, aller mieux. || *Rupture de pente*, ligne d'un versant où s'effectue un brusque changement de la valeur de la pente.

PENTECÔTE n. f. (gr. *pentekostê* [héméra], cinquantième [jour]). Fête juive et chrétienne célébrée cinquante jours après Pâques.

PENTÉLIQUE, montagne de l'Attique, célèbre par ses carrières de marbre blanc.

PENTHIÈVRE, comté, puis duché breton, qui s'étendait de Lamballe à Guingamp.

PENTU, **E** adj. En pente, incliné.

PÉNULTIÈME adj. et n. f. (lat. *paene*, presque, et *ultimus*, dernier). Avant-dernier. || Avant-dernière syllabe d'un mot, d'un vers.

PÉNURIE n. f. (lat. *penuria*). Manque complet de ce qui est nécessaire à l'alimentation, à l'activité, etc.

PENZA, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), au S.-E. de Moscou; 515 000 h.

PEÓN [peon ou peɔ̃] n. m. (esp. *peón*). Paysan, ouvrier agricole en Amérique du Sud.

PÉPÈRE adj. Fam. Tranquille, paisible, confortable.

PÉPIE n. f. (lat. *pituia*, pituite). Pelticule qui vient au bout de la langue des oiseaux, et qui les empêche de manger, mais non de boire. ● *Avoir la pépie*, avoir très soif.

PÉPIEMENT n. m. Action de pépier.

PÉPIER v. i. (onomat.). Crier, en parlant des petits oiseaux.

PÉPIN n. m. (rad. expressif *pep-*, exprimant la petitesse). Graine que l'on trouve dans certains fruits (baies, agrumes). || Fam. Parapluie. || Fam. Accident; désagrément.

PÉPIN l'Ancien ou de Landen (*saint*) [v. 580-640], maire du palais d'Austrasie. — **PÉPIN le Jeune**, dit de *Herstal* (v. 640-714), maire du palais d'Austrasie en 680, petit-fils de Pépin l'Ancien. Il s'empare de la Neustrie en 687. Il est le père de Charles Martel.

PÉPIN le Bref (v. 715-768), fils de

Pépin le Bref

Charles Martel. Proclamé roi des Francs en 751, il est vainqueur des Lombards.

PÉPINIÈRE n. f. (de *pépin*). Plant de jeunes arbres destinés à être transplantés. || Lieu où on les cultive. ♦ *Une pépinière* de, lieu qui fournit des personnes propres à une profession, une activité.

PÉPINIÉRISTE n. et adj. Personne qui cultive une pépinière.

PÉPITE n. f. (esp. *pepita*, *pépin*). Masse de métal natif, principalement d'or.

PÉPLUM n. m. (mot lat.; du gr. *peplos*). Chez les Anciens, tunique de femme sans manches, s'agrafant sur l'épaule.

PEPPERMINT [pepərmint] n. m. (angl. *pepper*, poivre, et *mint*, menthe). Liqueur de menthe.

PEPSINE n. f. (gr. *pepsis*, digestion). Une des enzymes du suc gastrique, qui commence la digestion des protéines.

PÉQUIN n. m. → PÉKIN.

PERÇAGE n. m. Action de percer.

PERCALE n. f. (persan *pergāla*, toile très fine). Tissu de coton ras et très serré.

PERCALINE n. f. Toile de coton légère et lustrée, utilisée pour les doublures.

PERÇANT, E adj. Qui pénètre profondément. ♦ *Voix perçante*, dont le son est très aigu. || *Vue perçante*, qui voit des objets très petits ou éloignés.

PERCE n. f. Outil avec lequel on fait des trous. ♦ *En perce*, se dit d'un tonneau auquel on a fait un trou pour en tirer le contenu.

PERCÉE n. f. Ouverture, trouée. || Progrès rapide et spectaculaire. || Action de rompre et de traverser une position défensive adverse.

PERCEMENT n. m. Action de pratiquer une ouverture, un passage.

PERCE-NEIGE n. m. ou f. inv. Plante des prés et des bois, dont les fleurs blanches s'épanouissent à la fin de l'hiver, quand le sol est encore recouvert de neige.

PERCE-OREILLE n. m. (pl. *perce-oreilles*). Insecte dont deux appendices en forme de pinces terminent l'abdomen.

PERCEPTEUR n. m. (lat. *perceptus*, recueilli). Fonctionnaire du Trésor chargé essentiellement de recouvrer les contributions directes.

PERCEPTIBLE adj. Qui peut être saisi par les sens. || Qui peut être compris.

PERCEPTIF, IVE adj. Relatif à la perception.

PERCEPTION n. f. (lat. *perceptio*). Recouvrement des impositions par le percepteur; emploi, bureau du percepteur. || Action de percevoir par les sens, par l'esprit.

PERCER v. t. (lat. *pertusus*, troué) [conj. 1]. Faire un trou de part en part, perforer. || Pratiquer une ouverture. || Pas-

ser à travers, traverser. || Blesser, tuer. || Découvrir, comprendre. ♦ *Percer le cœur* (Litt.), affliger. || *Percer les oreilles*, produire une impression désagréable en raison de l'intensité du bruit. ♦ v. i. Crever. || Commencer à se manifester, à se distinguer.

PERCEUR, EUSE n. et adj. Celui, celle qui perce.

PERCEUSE n. f. Machine à percer.

PERCEVOIR v. t. (lat. *percipere*) [conj. 29]. Recueillir, recouvrer. || Saisir par les sens, par l'esprit.

PERCHE n. f. (lat. *perca*; du gr.). Poisson des lacs et des cours d'eau légers, à deux nageoires dorsales (la première épineuse), vorace, à chair estimée.

PERCHE n. f. (lat. *pertica*). Bois rond, long et mince. || Longue tige utilisée dans le saut à la perche. || *Cin. et Télév.* Longue tige portant le micro que l'on tient devant les acteurs. ♦ *Tendre la perche à qqn*, lui venir en aide. || *Une grande perche* (Fam.), personne grande et mince.

PERCHE (le), région du Bassin parisien (Orne, Sarthe, Eure-et-Loir), formée de collines humides et boisées. Élevage.

PERCHER v. i., ou **PERCHER (SE)** v. pr. Se poser sur une branche, en parlant des oiseaux. ♦ v. i. Fam. Loger. ♦ v. t. Placer en un endroit élevé.

PERCHERON, ONNE adj. et n. Se dit d'une race de chevaux de trait originaire du Perche.

PERCHISTE n. Sauter à la perche. || Technicien tenant, au-dessus de la personne qui parle, la perche à laquelle est attaché le micro. || Employé d'un téléski.

PERCHMAN [perfman] n. m. (de *perche* et angl. *man*). *Cin. et Télév.* Syn. de **PERCHISTE**.

PERCHOIR n. m. Lieu où perchent les volatiles, les oiseaux domestiques; bâton qui leur sert d'appui. || *Fam.* Tribune, estrade, siège élevé.

PERCIER (Charles), architecte français, maître du style Empire (1764-1838). Il a construit, avec Fontaine, l'arc de triomphe du Carrousel.

PERCLUS, E adj. (lat. *perclusus*, obstrué). Privé, en tout ou en partie, de la faculté de mouvoir ses membres.

PERCOLATEUR n. m. (lat. *percolare*, filtrer). Appareil servant à faire le café à la vapeur.

PERCUSSION n. f. (lat. *percussio*). Choc résultant de l'action brusque d'un corps sur un autre. ♦ *Instruments à percussion*, instruments de musique dont on tire le son en les frappant avec les mains, des baguettes ou des maillets.

PERCUSSIONNISTE n. Musicien utilisant des instruments de percussion.

PERCUTANÉ, E adj. Se dit de l'ab-

sorption des médicaments par application sur la peau.

PERCUTANT, E adj. Qui produit une percussion. || Qui produit un choc psychologique, qui entraîne l'adhésion.

PERCUTER v. t. (lat. *percutere*, frapper). Donner un coup à. ♦ v. t. et i. Heurter violemment.

PERCUTEUR n. m. Pièce métallique dont la pointe frappe l'amorce destinée à enflammer la charge de poudre.

PERDANT, E adj. et n. Qui perd au jeu, etc.

PERDITION n. f. (lat. *perditio*). Position d'un navire en danger de naufrage. || *Litt.* Ruine morale.

PERDRE v. t. (lat. *perdere*) [conj. 46]. Cesser d'avoir un bien, un avantage, une qualité, un comportement. || Être séparé par la mort. || Cesser d'avoir une partie de soi. || Ne plus pouvoir trouver, égarer. || Avoir le dessous, le désavantage. || Ruiner : *le jeu l'a perdu*. || Faire un mauvais emploi, dépenser inutilement, ne pas profiter. ♦ *Perdre pied*, ne plus toucher le fond dans l'eau; ne plus savoir ce que l'on fait, ce que l'on dit. || *Perdre du terrain*, reculer. || *Perdre la tête*, ne savoir quel parti prendre; devenir fou. || *Perdre de vue*, cesser d'être en relation avec qqn, ne plus s'occuper de qqch. || *Vous ne perdez rien pour attendre*, vous serez puni tôt ou tard. ♦ v. i. Faire une perte d'argent. || Avoir le désavantage au jeu, ne pas gagner. ♦ *se perdre* v. pr. Ne plus trouver son chemin, s'égarer. || Rester inutilisé, s'avarier. || Cesser d'être en usage. ♦ *Je m'y perds*, je n'y comprends plus rien. || *Se perdre dans la foule*, s'y fondre, y disparaître.

PERDREAU n. m. Perdrix de l'année, qui constitue un gibier estimé.

PERDRIX n. f. (lat. *perdix*, -icis). Oiseau gallinacé au corps épais, qui niche dans un creux du sol. [Cri : la perdrix cacabe.]

PERDU, E adj. Égaré. || Dont le cas est désespéré. || Sans ressources, ruiné. ♦ *A fonds perdus*, sans espoir de revoir le capital. || *A vos moments perdus*, à vos moments de loisir. || *Balle perdue*, balle qui a manqué son but et peut aller se loger n'importe où. || *Être perdu dans ses réflexions*, être absorbé. || *Être perdu de dettes* (Litt.), en être écrasé. || *Moments perdus*, moments de loisir d'une personne qui est ordinairement très occupée. || *Pays perdu*, lointain, inaccessible. || *Peine perdue*, peine inutile. || *Temps perdu*, temps mal employé. ♦ n. m. *Courir comme un perdu*, très vite.

PERDURER v. i. *Litt.* Durer très longtemps.

PÈRE n. m. (lat. *pater*). Celui qui a un ou plusieurs enfants. || Créateur d'une œuvre, promoteur d'une doctrine, d'une religion. || Celui qui a des sentiments

paternels. || *Fam.* Nom dont on appelle un homme d'un certain âge. || Titre donné aux prêtres réguliers et séculiers. ● *De père en fils*, par transmission du père aux enfants. || *Dieu le Père*, la première personne de la Trinité. || *Père éternel*, Dieu. || *Père spirituel*, guide spirituel. || *Placement de père de famille*, sûr, mais de revenu modeste. ♦ *pl. Litt.* Ancêtres. ● *Les Pères de l'Église*, écrivains de l'antiquité chrétienne (II^e-VII^e s.), dont les œuvres font autorité en matière de foi.

PÉRÉGRINATION n. f. (lat. *peregrinari*, voyager). Série d'allées et venues, de voyages. (Surtout au pl.)

PÉREIRE, nom de deux frères, JACOB ÉMILE (1800-1875) et ISAAC (1806-1880), tous deux banquiers et parlementaires.

PÉREMPTION n. f. (lat. *perimere*, détruire). *Dr.* Prescription qui anéantit les actes de procédure lorsqu'un certain délai s'est écoulé sans qu'un nouvel acte intervienne. ● *Date de péremption*, date au-delà de laquelle un produit ne doit plus être utilisé, consommé.

PÉREMPTOIRE adj. (lat. *peremptus*, détruit). Contre quoi on ne peut répliquer, catégorique.

PÉREMPTOIREMENT adv. *Litt.* De façon péremptoire.

PÉRENNISATION n. f. Action de pérenniser.

PÉRENNISER v. t. Rendre perpétuel.

PÉRENNITÉ n. f. (lat. *perennitas*). Caractère de ce qui dure toujours ou très longtemps.

PÉREQUATION n. f. (lat. *paraquare*, égaliser). Répartition des charges au prorata des possibilités de ceux qui doivent les supporter.

PERES (Shimon), homme politique israélien, né en 1923. Leader travailliste, Premier ministre de 1984 à 1986.

PÉREZ GALDÓS (Benito), écrivain espagnol (1843-1920), auteur d'une épopée (*Episodos nacionales*) et de romans de mœurs.

PERFECTIBLE adj. Susceptible d'être perfectionné ou de se perfectionner.

PERFECTIF, **IVE** adj. *Ling.* Forme verbale indiquant que l'action est achevée (passé composé).

PERFECTION n. f. (lat. *perfectio*, achèvement). Qualité de ce qui est parfait dans son genre. || Personne ou chose parfaite en son genre. ● *À la perfection*, d'une manière parfaite.

PERFECTIONNEMENT n. m. Action de perfectionner, amélioration.

PERFECTIONNER v. t. Rendre meilleur, plus proche de la perfection, améliorer. ♦ *se perfectionner* v. pr. Progresser, améliorer ses connaissances.

PERFECTIONNISTE n. m. Recherche excessive de la perfection en toute chose.

PERFECTIONNISTE n. Personne qui fait preuve de perfectionnisme.

PERFIDE adj. et n. (lat. *perfidus*, trompeur). *Litt.* Déloyal, qui cherche à nuire sournoisement.

PERFIDEMENT adv. *Litt.* Avec perfidie.

PERFIDIE n. f. *Litt.* Déloyauté, trahison.

PERFORATEUR, **TRICE** adj. Qui sert à perforer.

PERFORATION n. f. Action de perforer; trou ainsi fait.

PERFORATRICE n. f. Machine servant à établir les cartes perforées. || Outil rotatif pour creuser des trous de mine. || Opératrice chargée de transcrire des informations codées sur un support mécanographique ou magnétique.

PERFORER v. t. (lat. *perforare*). Pratiquer un trou, percer.

PERFORMANCE n. f. (mot angl.; de l'anc. fr. *parformer*, accomplir). Résultat obtenu, dans une épreuve sportive, par un cheval de course, par un athlète, etc. || *Exploit, succès*. || Ensemble des résultats obtenus dans un test. ♦ *pl.* Ensemble des nombres qui donnent les possibilités d'un véhicule (accélération, vitesse, consommation, rayon d'action, etc.).

PERFORMANT, **E** adj. Se dit de qqch, d'une machine, d'un produit, d'une entreprise qui obtient des résultats remarquables eu égard aux moyens mis en œuvre; compétitif.

PERFUSION n. f. (lat. *perfusio*, de *perfundere*, verser sur). Introduction lente et continue d'une substance médicamenteuse ou de sang dans un organisme ou un organe.

PERGAME, anc. v. d'Asie Mineure, cap. d'un royaume hellénistique (III^e-II^e s. av. J.-C.), légué aux Romains par le roi Attalos III.

PERGAUD (Louis), écrivain français (1882-1915), observateur des mœurs paysannes (*la Guerre des boutons*).

PERGOLA n. f. (mot it.). Tonnelle faite de poutrelles reposant sur des poteaux.

PERGOLESE, compositeur italien (1710-1736).

PÉRIANTHE n. m. (gr. *peri*, autour, et *anthos*, fleur). Ensemble des enveloppes florales (calice et corolle) qui entourent les étamines et le pistil.

PÉRIARTHRITE n. f. Inflammation autour d'une articulation.

PÉRICARDE n. m. (gr. *peri*, autour, et *kardia*, cœur). Sèreuse entourant le cœur, formée de deux feuillets.

PÉRICARPE n. m. (gr. *peri*, autour, et *karpos*, fruit). Ensemble des tissus constituant le fruit et entourant les graines.

PÉRICLÈS, homme d'État athénien (v. 495-429 av. J.-C.). Ami des lettres et des arts, il lance un programme de grands

travaux (Parthénon, Propylées) qui valent à ce temps le nom de *siècle de Périclès*. Il favorise la puissance navale et coloniale d'Athènes et lutte contre les Perses et contre Sparte. Rendu responsable des premiers déboires de la guerre du Péloponnèse, il est écarté du pouvoir (430 av. J.-C.).

PÉRICLITER v. i. (lat. *periclitari*, de *periculum*, péril). Aller à la ruine, décliner.

PÉRIDURAL, **E**, **AUX** adj. *Anesthésie péridurale*, ou *péridurale* n. f., anesthésie régionale du bassin par une injection dans la colonne vertébrale, en vue d'une intervention chirurgicale ou obstétricale.

PÉRIER (Casimir), banquier et homme politique français (1777-1832).

PÉRIGÉE n. m. (gr. *peri*, autour, et *gê*, terre). Point de l'orbite d'un astre ou d'un satellite artificiel le plus proche de la Terre. (Contr. APOGÉE.)

PÉRIGORD, comté français réuni par Henri IV au domaine royal. Il forme la majeure partie du dép. de la Dordogne.

PÉRIGUEUX, ch.-l. du dép. de la Dordogne et anc. cap. du Périgord sur l'Isle; 35 392 h. (l'agglomération compte plus de 60 000 h.). Église St-Étienne et cathédrale St-Front, romanes.

PÉRI-INFORMATIQUE n. f. Terme générique désignant les mini-ordinateurs et leurs composants, les périphériques, les terminaux, et plus généralement tous les équipements auxiliaires utilisés autour d'un ordinateur, ainsi que les industries qui les fabriquent ou les commercialisent.

PÉRIL n. m. (lat. *periculum*). *Litt.* État, situation d'une personne qui court de grands risques, danger. ● *Au péril de*, au risque de perdre.

PÉRILLEUX, **EUSE** adj. (lat. *periculosus*). Où il y a du péril, dangereux.

PERIM, île du Yémen.

PÉRIMÉ, **E** adj. Qui perd sa valeur, une fois passé un certain délai. || Qui appartient à un temps antérieur, aujourd'hui dépassé, désuet.

PÉRIMER (SE) v. pr. (lat. *perimere*, détruire). Perdre sa valeur, passé un certain délai.

PÉRIMÈTRE n. m. *Math.* Ligne, contour d'une figure tracée sur un plan ou sur une surface; sa longueur. || Contour d'un espace quelconque.

PÉRINATAL, **E**, **ALS** ou **AUX** adj. Relatif à la périnatalité.

PÉRINATALITÉ n. f. Période qui précède et qui suit immédiatement la naissance.

PÉRINÉE n. m. (gr. *perineos*). Partie inférieure ou plancher du petit bassin, entre l'anus et les parties génitales.

PÉRIODE n. f. (lat. *periodus*; du gr.). Espace de temps, époque. || Chacune des grandes divisions des ères géologiques. ||

Littér. Phrase composée de plusieurs propositions harmonieusement enchaînées. || Temps d'instruction militaire de durée limitée, destiné à préparer le réserviste à son emploi de mobilisation. || **Phys.** Intervalle de temps constant séparant deux passages successifs de certaines grandeurs variables par la même valeur, avec même sens de la variation.

PÉRIODICITÉ n. f. État de ce qui est périodique, fréquence.

PÉRIODIQUE adj. Qui revient à intervalles fixes. ● **Garniture, tampon périodique**, bande absorbante ou petit rouleau comprimé d'ouate de cellulose qui constitue une protection externe ou interne pour les femmes pendant leurs règles.

PÉRIODIQUE n. m. Journal, revue qui paraît à des époques déterminées.

PÉRIODIQUEMENT adv. De façon périodique.

PÉRIOSTE n. m. (gr. *peri*, autour, et *osteon*, os). Membrane conjonctive qui entoure les os et assure leur croissance en épaisseur.

PÉRIPATÉTICIENNE n. f. (gr. *peripatein*, se promener). **Litt.** Prostituée qui fait le trottoir.

PÉRIPÉTIE n. f. (gr. *peripeteia*, événement imprévu). Circonstance particulière d'un fait général, qui amène quelque changement; incident, épisode.

PÉRIPHÉRIE n. f. (gr. *periphēreia*, circonférence). Ensemble des quartiers situés sur le pourtour d'une ville, loin du centre.

PÉRIPHÉRIQUE adj. Relatif à la périphérie. || **Inform.** Se dit de tout élément d'un système de traitement de l'information distinct de l'unité centrale, qui sert à mémoriser des données ou à communiquer avec l'extérieur. (On dit aussi *périphérique*, n. m.) ● **Boulevard périphérique**, ou *périphérique* n. m., voie de circulation rapide pour véhicules, sans croisements, entourant une ville. || **Émetteur, poste, station périphérique**, émetteur de radiodiffusion d'expression française situé dans des pays limitrophes, près des frontières françaises.

PÉRIPHLEBITE n. f. Inflammation autour d'une veine.

PÉRIPHRASE n. f. (gr. *periphrasis*). Expression formée de plusieurs mots, que l'on substitue à un seul terme; circonlocution. (Ex. : la *messagère du printemps*, pour l'*hirondelle*.)

PÉRIPHRASTIQUE adj. Qui tient de la périphrase.

PÉRIPE n. m. (gr. *periploos*, navigation autour). Voyage par voie de mer ou de terre, pour visiter, découvrir, etc.; randonnée.

PÉRIE v. i. (lat. *perire*) [auxil. avoir]. **Litt.** Mourir.

PÉRISCOLAIRE adj. Qui s'ajoute à l'enseignement scolaire pour le compléter.

PÉRISCOPE n. m. (gr. *peri*, autour, et *skopein*, examiner). Tube équipé d'un système optique, permettant à un sous-marin en plongée d'observer à la surface.

PÉRISSE adj. Susceptible de s'altérer.

PÉRISSEODACTYLE n. m. (gr. *perissos*, superflu, et *daktulos*, doigt). Mammifère onglé à nombre impair de doigts, le doigt médian étant le plus développé (rhinocéros, tapir, cheval).

PÉRISSE n. f. (de *périr*). Embarcation étroite et longue, mue au moyen d'une pagaie double.

PÉRISTYLE n. m. (lat. *peristylum*; du gr. *peri*, autour, et *stulos*, colonne). Colonnade disposée sur le pourtour d'un bâtiment, d'une cour, etc. || Colonnade en avant d'une façade, formant porche.

PÉRITÉLÉVISION n. f. Ensemble des dispositifs susceptibles d'être raccordés à un téléviseur (magnétoscope, jeu vidéo, etc.).

PÉRITOINE n. m. (gr. *peritonaion*, ce qui est tendu autour). Membrane séreuse qui tapisse la cavité de l'abdomen et les organes qui y sont contenus.

PÉRITONITE n. f. Inflammation du péritoine.

PERLE n. f. (it. *perla*). Concrétion sphérique ou d'autre forme, qui se crée autour de corps étrangers, entre le manteau et la coquille de certains mollusques. || Petite boule de verre, de métal, etc., percée d'un trou. || Goutte de liquide limpide. || **Litt.** Personne qui surpasse toutes les autres dans un genre. || **Fam.** Erreur grossière et ridicule. ● **Enfiler des perles**, s'occuper de futilités.

PERLÉ, E adj. Orné de perles. ● **Grève perlée**, ralentissement concerté dans le travail.

PERLER v. t. (de *perle*). **Litt.** Faire à la perfection. ● v. i. Se former en gouttelettes.

PERLIER, ÈRE adj. Qui renferme, qui produit des perles.

PERLIMPINPIN n. m. **Poudre** de *perlimpinpin*, poudre prétendue magique des charlatans.

PERM, de 1940 à 1957 **Molotov**, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), dans l'Oural, sur la Kama; 1037 000 h. Centre industriel.

PERMAFROST n. m. (mot angl.). Dans les régions froides, partie profonde du sol gelée en permanence.

PERMANENCE n. f. Durée constante, stabilité, continuité. || Service chargé d'assurer un fonctionnement. || Salle où sont rassemblés et surveillés les élèves

qui n'ont pas classe. ● **En permanence**, sans absence ni interruption.

PERMANENT, E adj. (lat. *permanens*, qui dure). Qui dure sans discontinuer ni changer. || Qui ne cesse pas, qui exerce une activité continue.

PERMANENT n. m. Membre d'un groupement rémunéré par lui pour assurer des tâches administratives ou politiques.

PERMANENTE n. f. Ondulation durable obtenue par la réaction chimique d'un liquide sur les mèches de cheveux rouillées. (On dit aussi *INDÉFRISABLE*.)

PERMANGANATE n. m. Sel de l'acide permanganique (HMnO₄).

PERMÉABILITÉ n. f. Propriété des corps perméables.

PERMÉABLE adj. (lat. *permeare*, passer au travers). Se dit des corps qui se laissent traverser par des liquides, des gaz. || Qui se laisse influencer par un conseil, une suggestion.

PERMEKE (Constant), peintre et sculpteur belge (1886-1952), chef de file de l'expressionnisme flamand.

PERMETTRE v. t. (lat. *permittere*) [conj. 49]. Donner la liberté, le pouvoir de faire, de dire. || Accepter qu'une chose soit, autoriser, tolérer. || Donner le moyen, l'occasion de, rendre possible. ● se permettre v. pr. Prendre la liberté de, oser.

PERMIS n. m. Autorisation officielle écrite requise pour l'exercice de certaines activités ou pour l'emploi de certains appareils.

PERMISSIF, IVE adj. Qui manifeste une grande tolérance de comportements non conformistes.

PERMISSION n. f. (lat. *permissus*, permis). Autorisation, consentement. || Congé de courte durée accordé à un militaire.

PERMISSIONNAIRE n. Militaire titulaire d'une permission.

PERMISSIVITÉ n. f. État de celui, d'un groupe qui est permissif.

PERMUTABLE adj. Susceptible de permutation.

PERMUTATION n. f. Action de permuer; échange d'une place, d'un emploi contre un autre. || **Math.** Passage d'un ordre de succession déterminé de *m* éléments à un autre ordre de succession des mêmes éléments.

PERMUTER v. t. (lat. *permutare*). Substituer une chose à une autre, intervertir, remplacer. ● v. i. Échanger un emploi, une place.

PERNAMBOUC, État du Brésil du Nord-Est; 98 281 km²; 6 147 000 h. Cap. Recife.

PERNICIEUSEMENT adv. De façon pernicieuse.

PERNICIEUX, EUSE adj. (lat. *pernici-*

sus, funeste, de *pernicies*, ruine). Dangereux, nuisible à la santé, pour la vie, pour la morale.

PERÓN (Juan), homme d'État argentin (1895-1974). Président de la République de 1946 à 1955, il tente d'allier la justice sociale au dirigisme économique. Contraint de démissionner en 1955, il revient à la présidence de 1973 à sa mort. — Sa femme, **EVA Duarte** (1919-1952), a beaucoup contribué à sa popularité.

PÉRONÉ n. m. (gr. *peroné*, cheville). Os long et grêle, placé à la partie externe de la jambe.

PÉRONISME n. m. Pratique politique issue de Perón.

PÉRONNE, ch.-l. d'arr. de la Somme, sur la Somme; 9 868 h. Château (XIII^e s.) et fortifications. — Charles le Téméraire et Louis XI y ont une entrevue, et ce dernier y signe un traité humiliant (1468).

PÉRONNELLE n. f. (n. d'un personnage de chanson). *Fam.* Femme ou fille sottée et bavarde.

PÉRORAISON n. f. Conclusion d'un discours.

PÉRORER v. i. (lat. *perorare*, plaider). *Péjor.* Discourir longuement et avec emphase.

PÉROU, en esp. *Perú*, république de l'Amérique du Sud, sur l'Océan Pacifique; 1 285 000 km²; 21 400 000 h. La cordillère des Andes sépare la plaine côtière de la région amazonienne. Exportations minières.

● **HISTOIRE.** Puissant empire gouverné par les Quechuas (Incas), le Pérou, conquis par les Espagnols sous la conduite de Pizzare, devient indépendant en 1824, après la victoire d'Ayacucho. Les militaires, au pouvoir de 1968 à 1980, ont introduit de nombreuses réformes (nationalisations, expropriation des grands propriétaires).

PÉROU (*courant du*) → **HUMBOLDT** (*courant de*).

PÉROUSE, v. d'Italie (Ombrie); 142 000 h. Vestiges étrusques. Monuments du Moyen Âge et de la Renaissance.

PEROXYDE n. m. Oxyde qui contient plus d'oxygène que l'oxyde normal.

PERPENDICULAIRE adj. (lat. *perpendicularum*, fil à plomb). Qui fait un angle droit avec. (Syn. **NORMAL**.)

PERPENDICULAIRE n. f. Droite perpendiculaire. (Syn. **NORMALE**.)

PERPENDICULAIREMENT adv. De façon perpendiculaire.

PERPÉTRER v. t. (lat. *perpetrare*, accomplir) [conj. 5]. Commettre un acte criminel.

PERPÉTUEL, ELLE adj. (lat. *perpetuus*). Qui dure longtemps, se renouvelle

souvent, continu, habituel. || Qui dure toute la vie.

PERPÉTUELLEMENT adv. D'une manière perpétuelle, continuellement, toujours.

PERPÉTUER v. t. (lat. *perpetuare*). *Litt.* Faire durer toujours ou longtemps. ♦ se **perpétuer** v. pr. *Litt.* Continuer, durer.

PERPÉTUITÉ n. f. À *perpétuité*, pour toujours; pour toute la vie.

PERPIGNAN, ch.-l. du dép. des Pyrénées-Orientales, sur la Têt; 113 646 h. Palais des rois de Majorque (XIII^e-XIV^e s.). Cathédrale (XIV^e-XV^e s.). Tourisme. — Perpignan a été espagnole jusqu'en 1659.

PERPLEXE adj. (lat. *perplexus*, équivoque). Qui ne sait quel parti prendre, indécis.

PERPLEXITÉ n. f. Embarras d'une personne perplexée.

PERQUISITION n. f. (lat. *perquisitus*, recherché). Recherche effectuée, dans le cadre de l'instruction, sur les lieux où peuvent se trouver des objets utiles à la découverte de la vérité.

PERQUISITIONNER v. i. et t. Faire une perquisition.

PERRAULT (Claude), architecte français (1613-1688). On lui attribue la colonnade du Louvre.

PERRAULT (Charles), écrivain français (1628-1703), frère du précédent, auteurs des *Parallèles des Anciens et des Modernes* et des *Contes de ma mère l'Oye*.

PERRET (les frères), architectes français dont le plus célèbre est **AUGUSTE** (1874-1954).

PERREUX-SUR-MARNE (Le), ch.-l. de c. du Val-de-Marne; 27 600 h.

PERRIN (Jean), physicien français (1870-1942).

PERRON n. m. (de *Pierre*). Escalier extérieur à marches peu nombreuses, se terminant par une plate-forme sur laquelle donne une porte d'entrée.

PERROQUET n. m. (de *Pierre*, employé comme terme d'affection). Oiseau grimpeur de grande taille (les espèces de petite taille étant les perruches). || Personne qui parle ou qui répète sans réfléchir, sans comprendre ce qu'on dit. || *Mar.* Voile haute, carrée, s'établissant au-dessus des huniers.

PERROS-GUIREC, ch.-l. de c. des Côtes-d'Armor; 7 497 h. Thalassothérapie.

PERRUCHE n. f. (altér. du moyen fr. *perrique*). Oiseau grimpeur de petite taille vivant dans toutes les régions chaudes et recherché comme oiseau de cage pour les couleurs de son plumage. || Nom usuel de la femelle du perroquet.

PERRUQUE n. f. Coiffure postiche de faux cheveux ou de cheveux naturels.

PERRUQUIER n. m. Fabricant de postiches et de perruques.

PERS, E [pɛr, pɛrs] adj. (lat. *persus*). D'une couleur intermédiaire entre le vert et le bleu.

PERSAN, E adj. et n. De la Perse (depuis l'invasion arabe). || Se dit d'une race de chats à poils longs et soyeux.

PERSAN n. m. Nom du perse moderne, parlé en Iran et en Afghanistan.

PERSE adj. et n. De Perse.

PERSE n. m. Principale langue du groupe iranien, dont est issu le persan.

PERSE, anc. nom de l'Iran.

PERSE, poète latin (34-62), auteur de *Satires*.

PERSÉCUTÉ, E n. et adj. Personne en butte ou qui se croit en butte à une persécution.

PERSÉCUTER v. t. (lat. *persequi*, poursuivre). Opprimer par des mesures tyranniques et cruelles. || Importuner sans cesse, harceler qqn, s'acharner sur lui.

PERSÉCUTEUR, TRICE adj. et n. Qui persécute.

PERSÉCUTION n. f. Action de persécuter. || Mesures répressives arbitraires de l'autorité constituée, contre un groupe religieux, politique, ethnique, etc.

PERSÉE (v. 212-166 av. J.-C.), dernier roi de Macédoine (179 à 168 av. J.-C.). Il est vaincu à Pydna par Paul Émile en 168 et dépossédé de son royaume.

PERSÉPHONE ou **CORÉ**. *Myth. gr.* Divinité du monde souterrain.

PERSÉPOLIS, une des capitales de l'Empire perse achéménide, fondée par Darius I^{er}. Elle est incendiée en 330 av. J.-C.

PERSÉVÉRANCE n. f. Qualité ou action de celui qui persévère, constance, ténacité.

PERSÉVÉRANT, E adj. et n. Qui persévère.

PERSÉVÉRER v. i. (lat. *perseverare*) [conj. 5]. Persister, demeurer ferme et constant dans un sentiment, une résolution.

PERSHING (John), général américain (1860-1948), commandant des troupes américaines sur le front français en 1918.

PERSIENNE n. f. (anc. fr. *persien*, de Perse). Dispositif de fermeture d'une ouverture, composé de vantaux se repliant contre le mur et formés de lamelles horizontales inclinées et assemblées dans un châssis pour laisser pénétrer un peu d'air et de lumière.

PERSIFLAGE n. m. Action de persifler.

PERSIFLER v. t. (de *siffler*). *Litt.* Tourner en ridicule par des paroles ironiques.

PERSIFLEUR, EUSE adj. et n. Qui se moque de qqn.

PERSIL [persi] n. m. (gr. *petroselinon*). Plante potagère aromatique.

PERSILLADE n. f. Persil haché, souvent additionné d'ail, que l'on ajoute en fin de cuisson à certaines préparations.

PERSILLÉ, E adj. Se dit des fromages (roquefort, bleu) qui développent dans leur pâte des moisissures vertes. || Accompagné de persil haché.

PERSIQUE adj. De l'ancienne Perse.

PERSIQUE (golfe), parfois appelé **golfe Arabo-Persique**, dépendance de l'océan Indien, entre l'Arabie et l'Iran.

PERSISTANCE n. f. Action de persister, obstination, opiniâtreté. || Qualité de ce qui dure, durée.

PERSISTANT, E adj. Qui dure, qui se maintient sans faiblir, tenace. || Bot. Se dit de feuilles qui subsistent pendant toutes les saisons.

PERSISTER v. i. (lat. *persistere*). Demeurer ferme dans sa manière de penser, d'agir, s'obstiner, persévérer. || Durer, continuer d'exister.

PERSONA GRATA loc. adj. inv. (mots lat. signif. *personne bienvenue*). Dans la langue diplomatique, personne qui sera agréée avec plaisir par la puissance auprès de laquelle elle est accréditée.

PERSONNAGE n. m. (lat. *persona*, rôle). Personne en vue. || Personne considérée du point de vue de son aspect extérieur, de son comportement. || Rôle dans une pièce, dans la vie courante.

PERSONNALISATION n. f. Action de personnaliser.

PERSONNALISER v. t. Donner un caractère original à un objet fabriqué en série. || Donner un caractère personnel à une mesure atteignant un individu ou à un dispositif contractuel.

PERSONNALITÉ n. f. (lat. *personalitas*). Ensemble des comportements qui constituent l'individualité d'une personne. || Énergie, originalité qui constitue le caractère de qq. || Personne connue en raison de ses fonctions, de son influence, etc.

PERSONNE n. f. (lat. *persona*). Être humain. || Individu considéré en lui-même et jugé responsable moralement. || Être humain considéré sous le rapport de son corps. || Ling. Forme de la conjugaison servant à distinguer la ou les personnes qui parlent, celle ou celles à qui l'on parle, celle ou celles dont on parle. ● En *personne*, soi-même. || Grande *personne*, personne adulte. || Par *personne* interposée, par l'intermédiaire de qq.

PERSONNE pron. indéf. masc. sing. Nul, aucun (avec la négation *ne*).

PERSONNEL, ELLE adj. Propre à qq. || Qui porte la marque originale de qq. || Égoïste, qui ne songe qu'à soi. ● Mode *personnel*, mode du verbe qui a des ter-

minaisons propres à marquer le changement des personnes (l'indicatif, le conditionnel, l'impératif et le subjonctif). || *Pronom personnel*, pronom qui désigne les participants à la communication ou représente les groupes du nom, de l'adjectif, les phrases déjà exprimées.

PERSONNEL n. m. Ensemble des personnes employées par un service public, par une entreprise, etc.

PERSONNELLEMENT adv. En *personne*.

PERSONNIFICATION n. f. Action de personnifier; incarnation.

PERSONNIFIER v. t. Attribuer à une chose inanimée ou à un être abstrait la figure, les sentiments, le langage d'une personne. || Réaliser dans sa personne, de la manière la plus complète, l'image d'une vertu ou d'un vice.

PERSPECTIVE n. f. (lat. médiév. *perspectiva*, de *perspicere*, voir à travers). Manière de représenter par le dessin, sur un plan, les objets tels qu'ils paraissent vus à une certaine distance et dans une position donnée. || Aspect que présentent, par rapport au lieu d'où on les regarde, divers objets vus de loin ou considérés comme un tout. || Grande avenue en ligne droite. || Espérance ou crainte d'événements considérés comme probables, quoique éloignés. || Manière de voir, aspect sous lequel se présentent les choses; point de vue. ● En *perspective*, en espérance, dans l'avenir.

PERSPICACE adj. (lat. *perspicax*). Qui a de la pénétration, qui aperçoit ce qui est difficile à voir; clairvoyant.

PERSPICACITÉ n. f. Qualité d'une personne perspicace, clairvoyance, sagacité.

PERSUADER v. t. et t. ind. (lat. *persuadere*). Amener qq. à croire, à faire, à vouloir qq. convaincre. ● se *persuader* v. pr. Croire, s'imaginer à tort, être certain.

PERSUASIF, IVE adj. Qui a le pouvoir, le talent de persuader, convaincant.

PERSUASION n. f. (lat. *persuasio*). Action de persuader; conviction.

PERTE n. f. (lat. pop. *perdita*, de *perditus*, perdu). Action de perdre. || Domage financier, excédent des dépenses sur les recettes. || Mauvais emploi, gaspillage. || Dans une région calcaire, disparition totale ou partielle d'un cours d'eau, qui devient souterrain et réapparaît plus loin en formant une resurgence. ● À *perte*, avec *perte*. || À *perte de vue*, hors de la portée de la vue, très loin. || Avec *pertes et fracas* (Fam.), avec éclat. || Être en *perte* de vitesse, perdre du prestige, de la popularité. ● pl. Militaires perdus par une armée à la suite d'une bataille, d'une guerre.

PERTH, v. d'Australie, cap. de l'État de

l'Australie-Occidentale; 969 000 h. Centre industriel.

PERTHUS (col du), passage routier des Pyrénées-Orientales, à 290 m d'alt., à la frontière franco-espagnole.

PERTINEMENT adv. *Savoir pertinemment qqch*, le savoir sans contestation possible.

PERTINENCE n. f. Qualité de ce qui est pertinent.

PERTINENT, E adj. (lat. *pertinens*, concernant). Qui convient exactement à la chose, à la question, approprié.

PERTUISANE n. f. (it. *partigiana*). Hallebarde à fer long (XV^e-XVII^e s.).

PERTURBATEUR, TRICE adj. et n. Qui cause du trouble, du désordre.

PERTURBATION n. f. (lat. *perturbatio*). Trouble, dérangement, désordre. || État de l'atmosphère, caractérisé par des vents violents et des précipitations, correspondant à une dépression cyclonale.

PERTURBER v. t. (lat. *perturbare*). Troubler, mettre du désordre.

PÉRUGIN (Pietro VANNUCCI, dit *le*), peintre italien (v. 1448-1523), auteur de tableaux religieux.

PÉRUVIEN, ENNE adj. et n. Du Pérou.

PERVENCHE n. f. (lat. *pervinca*). Plante herbacée des lieux ombragés, à fleurs bleues ou mauves, aux pétales incurvés. ● adj. inv. De couleur bleu pâle.

PERVERS, E adj. et n. (lat. *perversus*, renversé). Qui accomplit par plaisir des actes immoraux ou cruels. || Dont les conséquences sont contraires aux résultats voulus.

PERVERSION n. f. (lat. *perversio*, renversement). Action de pervertir, corruption. || Altération d'une fonction normale (odorat, goût).

PERVERSITÉ n. f. Caractère d'une personne ou d'une action perverse, méchanceté systématique, dépravation.

PERVERTIR v. t. (lat. *pervertre*, renverser). Faire changer moralement en mal, corrompre. ● se *pervertir* v. pr. Se corrompre, devenir mauvais.

PESAGE n. m. Action de peser. || Endroit des champs de courses où l'on pèse les jockeys; enceinte autour de cet endroit.

PESAMMENT adv. D'une manière lourde; sans grâce, sans vivacité.

PESANT, E adj. Lourde, qui pèse.

PESANT n. m. Valoir son *pesant d'or*, avoir une grande valeur.

PESANTEUR n. f. État de ce qui est ou paraît lourd. || Force subie par un corps à la surface ou dans l'environnement de la Terre.

PESCARA, v. d'Italie (Abruzzes), sur l'Adriatique; 131 000 h. Station balnéaire.

PÈSE-BÉBÉ n. m. (pl. *pèse-bébés*).

Balance dont le plateau est conçu pour peser les nourrissons.

PESÉE n. f. Action de peser; ce qu'on a pesé en une fois. || Effort fait sur un levier, un cordage, une personne dans un but déterminé.

PÈSE-LETTRE n. m. (pl. *pèse-lettre[s]*). Appareil pour déterminer le poids d'une lettre.

PÈSE-PERSONNE n. m. (pl. *pèse-personne[s]*). Petite balance automatique pour se peser.

PESER v. t. (lat. *pensare*) [conj. 5]. Déterminer, par comparaison avec l'unité de masse, la masse d'un objet; mesurer un poids. || Examiner attentivement, évaluer. ● *Peser ses paroles, ses mots*, parler avec circonspection. ◆ v. i. Avoir un certain poids. || Appuyer fortement sur qqch. || Donner l'impression d'être pénible à supporter. || Importuner, fatiguer. || Exercer une pression, avoir une importance; influencer. ● *Peser sur l'estomac*, être de digestion difficile.

PESETA [peseta ou pezeta] n. f. (mot esp.). Unité monétaire principale de l'Espagne.

PESHAWAR, v. du Pâkistân, à l'entrée de la passe de Khaybar, qui mène en Afghanistan; 555 000 h. Anc. cap. du Gândhâra.

PESO [peso] n. m. (mot esp.). Unité monétaire de nombreux pays de l'Amérique latine.

PESSAC, ch.-l. de c. de la Gironde, banlieue de Bordeaux; 50 453 h.

PESSIMISME n. m. (lat. *pessimus*, très mauvais). Opinion de ceux qui considèrent qqch sous ses plus mauvais aspects, qui pensent que tout va au plus mal. (Contr. OPTIMISME.)

PESSIMISTE adj. et n. Qui pense que tout va mal.

PESSOA (Fernando), poète portugais (1888-1935), auteur de *Poésies* d'Álvares de Campos, *Odes* de Ricardo Reis.

PESTALOZZI (Johann Heinrich), pédagogue suisse (1746-1827).

PESTE n. f. (lat. *pestis*). Maladie infectieuse et contagieuse provoquée par le bacille de Yersin, transmise du rat à l'homme par morsure. || Litt. Personne, doctrine pernicieuse. || Fam. Petit garçon, petite fille espiègle. ● *Peste soit de...*, *peste du...* (Litt.), maudit soit...!

PESTER v. i. Manifester en paroles de la mauvaise humeur, de l'irritation contre qqn, contre des événements contraires.

PESTICIDE adj. et n. m. Se dit d'un produit chimique destiné à lutter contre les parasites animaux et végétaux des cultures.

PESTIFÉRÉ, E adj. et n. (anc. fr. *pestifer*, pestilential). Atteint de la peste.

PESTILENCE n. f. Odeur infecte et putride.

PESTILENTIEL, ELLE adj. Qui répand une odeur infecte.

PET [pe] n. m. (lat. *peditum*). Pop. Gaz intestinal qui sort de l'anus avec bruit.

PETAH-TIKVA, v. d'Israël, près de Tel-Aviv-Jaffa; 114 000 h.

PÉTAÏN (Philippe), maréchal de France (1856-1951). Vainqueur à Verdun en 1916, commandant en chef des forces françaises (1917). Devenu en juin 1940 chef du gouvernement, il conclut aussitôt l'armistice avec l'Allemagne et l'Italie. Il devient chef de l'État français, à Vichy, pendant l'occupation allemande. Condamné à mort en 1945, il voit sa peine commuée en détention perpétuelle.

PÉTALE n. m. (gr. *petalon*, feuille). Pièce florale formée d'un limbe aplati et coloré, inséré par un onglet sur le réceptacle floral à l'intérieur du calice.

PÉTANQUE n. f. (mot prov.). Jeu de boules originaire de Provence.

PÉTANT, E adj. Pop. Exact : à deux heures pétantes (ou pétant).

PÉTARADANT, E adj. Qui pétarade.

PÉTARADE n. f. Suite de détonations.

PÉTARADER v. i. Produire une pétarade.

PÉTARD n. m. (de *pet*). Petite pièce d'artifice, que l'on fait exploser soit pour produire un effet de démolition ou de rupture, soit pour provoquer un bruit (signaux, réjouissances). || Fam. Bruit, tapage, scandale. ● *Lancer un pétard* (Fam.), lancer une nouvelle à sensation.

PÉTAUDIÈRE n. f. (de l'expression *la cour* du roi Pétaud*). Fam. Groupe humain, organisme où règnent le désordre et l'anarchie.

PETCHORA (la), fl. de l'U.R.S.S., originaire de l'Oural, tribulaire de la mer de Barents; 1 790 km.

PET-DE-NONNE n. m. (pl. *pets-de-nonnes*). Beignet soufflé très léger.

PÉTER v. i. (conj. 5). Pop. Faire un pet. || Faire un bruit subit et éclatant. || Fam. Éclater, se briser. ◆ v. t. Fam. Briser, casser. ● *Péter le feu, les flammes* (Fam.), déborder de dynamisme.

PÊTE-SEC n. et adj. inv. Fam. Personne autoritaire, qui commande sèchement.

PÊTEUX, EUSE n. Fam. Poltron, lâche.

PÉTILLANT, E adj. Qui pétille.

PÉTILLEMENT n. m. Action de pétiller.

PÉTILLER v. i. (de *pet*). Éclater en produisant de petits bruits qui se succèdent rapidement, crépiter. || Mousser, dégager des bulles de gaz. || Briller d'un vif éclat. ● *Pétiller d'esprit*, avoir un esprit vif.

PÉTIOLÉ [pesjol] n. m. (lat. *petiolus*, petit pied). Bot. Partie rétrécie reliant le limbe d'une feuille à la tige.

PÉTÏON (Anne Alexandre SABÈS, dit), homme d'État haïtien (1770-1818), fondateur et premier président (1807-1818) de la république d'Haïti.

PÉTÏON DE VILLENEUVE (Jérôme), homme politique français (1756-1794), maire de Paris en 1791 et président de la Convention (1792).

PETIOT, E adj. et n. Fam. Tout petit.

PETIT, E adj. (lat. *pittitus*, d'un rad. expressif). De peu de volume, de peu d'étendue, de peu de hauteur, de peu d'importance par le nombre, la quantité, l'intensité, la valeur, etc. || Très jeune. ● Terme d'affection ou de mépris. ● *Petit à petit*, peu à peu. || *Petit esprit*, homme à idées étroites. || *Petites gens*, personnes aux revenus modestes. || *Petite main*, jeune apprentie dans une maison de couture. || *Se faire tout petit*, s'efforcer de passer inaperçu. ◆ adv. *Voir petit*, manquer d'audace. || *En petit*, sur une petite échelle.

PETIT n. m. Jeune enfant, jeune animal. || Carte du jeu de tarot. ◆ pl. Les faibles, les pauvres, les humbles. ● *Faire des petits*, mettre au monde; faire augmenter qqch.

PETIT-BEURRE n. m. (pl. *petits-beurre*). Variété de gâteau sec.

PETIT-BOURGEOIS, PETITE-BOURGEOISE n. et adj. (pl. *petits-bourgeois, petites-bourgeoises*). Personne qui appartient à la petite bourgeoisie. || *Péjor.* Personne qui a des préjugés, des idées étroites.

PETITE-FILLE n. f. (pl. *petites-filles*). Fille du fils ou de la fille, par rapport à un grand-père, à une grand-mère.

PETITEMENT adv. Chichement, mesquinement. || À l'étroit.

PETITESSE n. f. État, caractère de ce qui est petit.

PETIT-FILS n. m. (pl. *petits-fils*). Fils du fils ou de la fille, par rapport à un grand-père, à une grand-mère.

PETIT-GRIS n. m. (pl. *petits-gris*). Variété d'écureuil de Russie et de Sibérie. || Fourrure fournie par cet animal. || Escargot de taille moyenne, à coquille brunnâtre et chagrinée.

PÉTITION n. f. (lat. *petitio*, de *petere*, demander). Écrit adressé à une autorité ou au Parlement pour formuler une plainte, une demande, ou exposer une opinion. ● *Pétition de principe*, raisonnement vicieux qui consiste à tenir pour vrai ce qui fait l'objet même de la question.

PÉTITIONNAIRE n. Personne qui présente ou signe une pétition.

PÉTITIONNER v. i. Adresser une pétition.

PETIT-LAIT n. m. (pl. *petits-laits*). Liquide qui se sépare du lait caillé.

petit-nègre

PETIT-NÈGRE n. m. sing. *Fam.* Langage incorrect où l'on n'utilise pas les éléments grammaticaux (déterminants, désinences).

PETIT-NEVEU n. m., **PETITE-NIÈCE** n. f. (pl. *petits-neveux, petites-nièces*). Fils, fille du neveu ou de la nièce.

PETIT-QUEVILLY, ch.-l. de c. de la Seine-Maritime; 22 950 h.

PETITS-ENFANTS n. m. pl. Les enfants du fils ou de la fille.

PETIT-SUISSE n. m. (pl. *petits-suisse*). Fromage frais en forme de petit cylindre.

PETŐFI (Sándor), poète hongrois (1823-1849), héros de la lutte révolutionnaire et patriotique de 1848-49.

PÉTOIRE n. f. *Fam.* Mauvais fusil.

PETON n. m. *Fam.* Petit pied.

PÉTONCLE n. m. (lat. *pectunculus*, petit peigne). Mollusque comestible dont la coquille est formée de deux valves, vivant sur les fonds sableux de toutes les côtes de l'Europe occidentale.

PÉTRA, v. de l'Arabie ancienne, au S. de la mer Morte (Jordanie); annexée par Rome (106 apr. J.-C.). Tombeaux taillés dans le roc.

PÉTRARQUE, en it. *Francesco Petrarca*, poète et humaniste italien (1304-1374), auteur de poèmes en toscan, composés en l'honneur de Laure de Noves et réunis dans le *Canzoniere*.

PÉTRARQUISME n. m. Imitation de la manière poétique de Pétrarque, c'est-à-dire en raffinant sur le thème de l'amour idéalisé.

PÉTREL n. m. (mot angl.). Oiseau palmipède vivant au large, dans les mers froides, et ne venant à terre que pour nicher.

PÉTRIFICATION n. f. Action de pétrifier; incrustation d'un corps pétrifié.

PÉTRIFIER v. t. (lat. *petra*, pierre, et *facere*, faire). Changer en pierre; recouvrir d'une couche de pierre. || Frapper de stupeur, immobiliser sous le coup de l'émotion.

PÉTRIN n. m. (lat. *pistrinum*, meule). Coffre, appareil dans lequel on pétrit la pâte à pain. || *Fam.* Situation pénible dont on sort difficilement.

PÉTRIR v. t. (lat. *pistrare*). Détremper de la farine avec de l'eau et en faire de la pâte. || Presser l'argile avec les mains. || Presser à diverses reprises, malaxer. || *Litt.* Façonner, former un esprit. • Être *pétri* d'orgueil, de contradictions, etc., être plein d'orgueil, de contradictions, etc.

PÉTRISSAGE n. m. Action de pétrir.

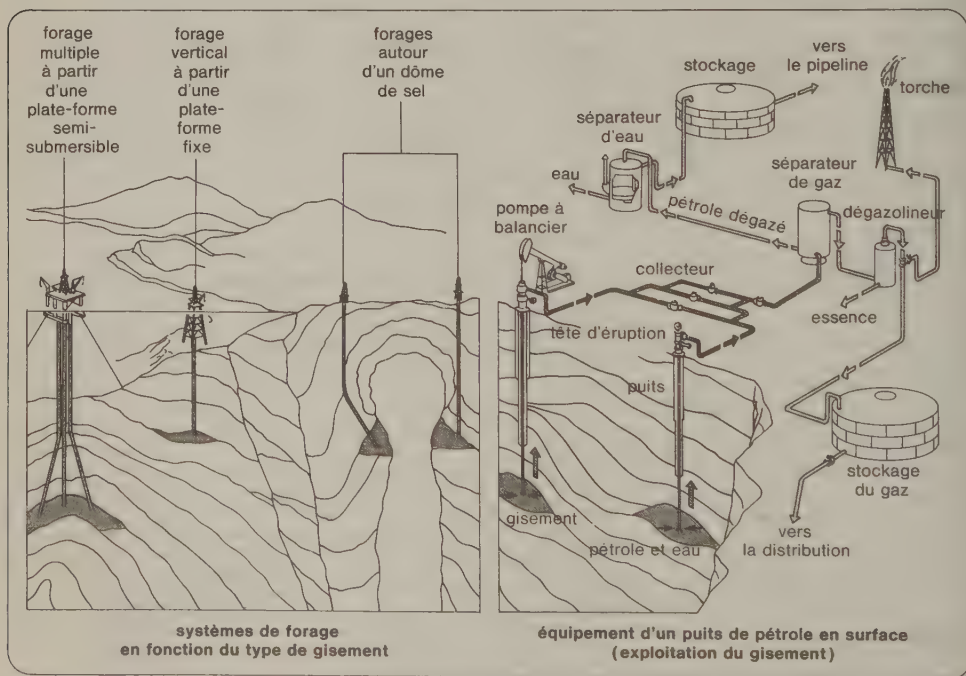
PÉTROCHIMIE n. f. Science, technique et industrie des produits chimiques dérivés du pétrole.

PÉTRODOLLAR n. m. Dollar résultant de la commercialisation du pétrole brut.

PÉTRODVORETS, anc. *Peterhof*, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), sur la baie de Kronchtadt; 40 000 h. Anc. résidence des tsars. Palais et parc inspirés de Versailles.

PETROGRAD → LENINGRAD.

PÉTROGRAPHIE n. f. Science qui étu-



Systèmes de forage et infrastructure de surface d'un gisement de pétrole. On distingue les puits éruptifs et les puits non éruptifs. Dans les premiers, la pression est telle que l'huile monte seule jusqu'à la surface; en tête du puits est alors installé un ensemble d'équipements de contrôle et de réglage du débit d'extraction. Dans les puits non éruptifs, la pression étant insuffisante, il est nécessaire

de mettre ces puits en pompage. Les fluides produits [huile, gaz et parfois eau] sont conduits à un séparateur; l'huile est acheminée vers des réservoirs de stockage; le gaz est conduit vers un dégazolineur [récupération d'hydrocarbures liquides contenus dans le gaz], s'il sort en quantité importante, ou vers une torche où il est brûlé, s'il sort en faible quantité.

die la formation et la composition minéralogique et chimique des roches.

PÉTROLE n. m. (lat. médiév. *petroleum*, huile de pierre). Huile minérale naturelle combustible, de couleur très foncée, douée d'une odeur caractéristique plus ou moins prononcée.

PÉTOLETTE n. f. *Fam.* Motocyclette de petite cylindrée.

PÉTOLEUSE n. f. Femme du peuple qui, pendant la Commune de 1871, aurait utilisé du pétrole pour hâter les incendies.

PÉTROLIÈRE adj. Relatif au pétrole.

PÉTROLIÈRE n. m. Navire-citerne construit pour le transport en vrac d'hydrocarbures liquides. || Technicien, industriel du pétrole.

PÉTROLIÈRE adj. Qui contient du pétrole.

PÉTRONE, écrivain latin (1^{er} s. apr. J.-C.), auteur du *Satiricon*.

PÉTROPAVLOVSK-KAMTCHATSK, port de l'U.R.S.S., sur la côte du Kamtchatka; 237 000 h. Pêche.

PÉTROZAVODSK, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), cap. de la république autonome de Carélie; 247 000 h.

PÉTULANCE n. f. Vivacité impétueuse.

PÉTULANT, **E** adj. (lat. *petulans*, querelleur). Qui manifeste une ardeur exubérante, vif, impétueux.

PÉTUNIA n. m. (guarani *petyma*, tabac). Plante à fleurs ornementales, voisine du tabac.

PEU adv. (lat. *paucum*). Indique une petite quantité; pas beaucoup. ♦ À peu près, à peu de chose près, presque, environ. || Avant peu, dans peu, sous peu, bientôt. || De peu, indique une faible différence. || Depuis peu, récemment. || Peu à peu, lentement, insensiblement. || Pour un peu (avec un conditionnel ou un imparfait), il aurait suffi de peu de chose pour que. || Quelque peu (Litt.), légèrement. || Tant soit peu, très peu. || Très peu pour moi, formule de refus poli. ♦ Pour peu que, si peu que, si faiblement que.

PEUGEOT (Armand), industriel français (1849-1915).

PEUL, **E** adj. et n. Relatif aux Peuls.

PEUL n. m. Langue parlée depuis le Sénégal jusqu'au Cameroun.

PEULS ou **FOULBÉS**, peuple nomade habitant les savanes de l'Afrique occidentale, du Sénégal au Cameroun.

PEUPLADE n. f. Groupement humain peu important et ne formant pas une société structurée.

PEUPLE n. m. (lat. *populus*). Ensemble d'hommes habitant ou non sur un même territoire et constituant une communauté sociale ou culturelle. || Ensemble des citoyens d'un pays constituant la majorité

de la nation et disposant d'un moindre pouvoir économique. || Litt. Foule.

PEUPLÉ, **E** adj. Où il y a des habitants.

PEUPEMENT n. m. Action de peupler.

PEUPLER v. t. Établir des hommes, des animaux, des végétaux, dans un endroit. || Habiter, occuper un endroit. ♦ Se peupler v. pr. Se remplir d'habitants, de gens.

PEUPLERAIE n. f. Lieu planté de peupliers.

PEUPLES DE LA MER, envahisseurs indo-européens qui, venus de la mer Égée, déferlent sur le Proche-Orient aux XIII^e-XI^e s. av. J.-C.; vaincus par l'Égypte.

PEUPLIER n. m. (lat. *populus*, peuplier). Arbre des régions tempérées et humides, dont les graines sont entourées d'un duvet.

PEUR n. f. (lat. *pavor*). Sentiment d'inquiétude éprouvé en présence ou à la pensée d'un danger; crainte, frayeur.

♦ Avoir peur, éprouver de la peur, craindre. || En être quitte pour la peur, avoir plus de peur que de mal, échapper complètement ou presque complètement au danger. || Faire peur à qqn, provoquer chez lui un sentiment d'inquiétude. || Prendre peur, commencer à ressentir de l'inquiétude. ♦ De peur de, par crainte de. ♦ De peur que, dans la crainte que.

PEUREUSEMENT adv. De façon peureuse.

PEUREUX, **EUSE** adj. et n. Qui manque de courage devant le danger, craintif.

PEUT-ÊTRE adv. Marque la possibilité, le doute.

PEVSNER, nom de deux peintres et sculpteurs d'origine russe : ANTOINE (1886-1962), naturalisé français, et NAUM, dit Naum Gabo (1890-1977), naturalisé américain. Ils ont fondé à Moscou, en 1920, le constructivisme.

P. G. C. D. Math. Abrév. de PLUS GRAND COMMUN DIVISEUR.

pH n. m. (abrégé de Potentiel Hydrogène). Coefficient caractérisant l'acidité ou la basicité d'un milieu.

PHACOCÈRE [fakoçer] n. m. (gr. *phakos*, lentille, et *khoiros*, cochon). Mammifère voisin du sanglier, à défenses incurvées, abondant dans les savanes d'Afrique.

PHAÉTON n. m. (de Phaéton, n. pr.). Voiture hippomobile haute, à quatre roues, légère et découverte, à deux sièges parallèles tournés vers l'avant.

PHAGOCYTE n. m. (gr. *phagein*, manger, et *kutos*, cavité). Cellule de l'organisme capable de phagocytose.

PHAGOCYTER v. t. *Fam.* Neutraliser. || Méd. Détruire par phagocytose.

PHAGOCYTOSE n. f. Fonction par laquelle certaines cellules absorbent des particules, des microbes, les englobent par des pseudopodes, puis les digèrent.

PHALANGE n. f. (gr. *phalagx*, gros bâton). Chacun des os qui composent les doigts et les orteils. || *Antiq. gr.* Formation de combat où les hoplites sont disposés en une masse compacte profonde de plusieurs rangs. || Groupement politique et paramilitaire d'inspiration souvent fasciste.

PHALANGETTE n. f. Dernière phalange, celle qui porte l'ongle, la griffe ou le sabot.

PHALANGISTE n. et adj. Membre de la Phalange espagnole (groupement politique et paramilitaire).

PHALANSTÈRE n. m. (de *phalan[g]e* et [*mon*]stère). Dans le système de Fourier, vaste association de production, au sein de laquelle les travailleurs vivent en communauté.

PHALÈNE n. f. (gr. *phalaina*). Espèce de papillon nuisible aux plantes cultivées ou aux arbres forestiers.

PHALÈRE n. f. (gr. *phaléros*, tacheté de blanc). Papillon nocturne dont la chenille vit sur divers arbres (saule, chêne, etc.).

PHALLIQUE adj. Qui a trait au phallus.

PHALLOCRATE adj. et n. m. Se dit d'un homme qui se considère comme supérieur à la femme.

PHALLOCRATIE n. f. Attitude dominatrice des hommes à l'égard des femmes.

PHALLÔIDE adj. Se dit d'une espèce d'amanite, très commune, à chapeau jaunâtre ou verdâtre, apparaissant en été et en automne.

PHALLUS n. m. (gr. *phallos*). Membre viril.

PHAM VAN DONG, homme politique vietnamien, né en 1906. Premier ministre du Viêt-nam du Nord à partir de 1955 et du Viêt-nam réunifié de 1976 à 1987.

PHANÉROGAME n. f. (gr. *phaneros*, visible, et *gamos*, mariage). Plante se reproduisant par des fleurs et des graines.

PHANTASME n. m. → FANTASME.

PHARAON n. m. Titre des souverains de l'Égypte ancienne. || Sorte de jeu de cartes.

PHARAONIQUE adj. Qui concerne les pharaons ou leur époque.

PHARE n. m. (de *Pharos*, n. gr. d'une île située près d'Alexandrie). Tour élevée, portant un puissant foyer de lumière pour guider les navires et les avions pendant la nuit. || Projecteur de lumière placé à l'avant d'un véhicule; position où ce projecteur éclaire le plus (par oppos. à code). || Litt. Celui, ce qui éclaire, guide.

PHARISAIÈME n. m. Manifestation ostentatoire et hypocrite de vertu.

PHARISIEN n. m. (gr. *pharisaios*; de l'araméen). Membre d'une secte juive apparue au II^e s. av. J.-C. || Litt. Homme hypocrite ou orgueilleux.

PHARMACEUTIQUE adj. Qui relève de la pharmacie.

PHARMACIE n. f. (gr. *pharmakeia*, de *pharmakon*, remède). Science ayant pour objet la préparation des médicaments. || Local où l'on vend les médicaments. || Petit meuble ou petite trousse où l'on range les médicaments usuels.

PHARMACIEN, ENNE n. Personne qui exerce la pharmacie.

PHARMACOLOGIE n. f. Étude scientifique des médicaments et de leur emploi.

PHARMACOPÉE n. f. (gr. *pharmakopoia*). Recueil d'indications concernant les médicaments, destiné à aider les pharmaciens dans la pratique de leur profession.

PHAROS, ile de l'Égypte ancienne, près d'Alexandrie, où est érigé le premier phare (III^e s. av. J.-C.).

PHARSALE, v. de Grèce (Thessalie); 5800 h. — César y vainquit Pompée (48 av. J.-C.).

PHARYNGAL, E, AUX adj. et n. f. Se dit d'une consonne articulée en rapprochant la racine de la langue et la paroi arrière du pharynx.

PHARYNGITE n. f. Inflammation du pharynx.

PHARYNX n. m. (gr. *pharynx*, gorge). Région située entre la bouche et l'œsophage, et où les voies digestives croisent les voies respiratoires.

PHASE n. f. (gr. *phasis*). Chacun des changements, des aspects successifs d'un phénomène en évolution. || Chacune des apparences sous lesquelles la Lune et certaines planètes se présentent successivement à nos regards pendant la durée de leur révolution. ● *En phase*, se dit de deux ou plusieurs phénomènes périodiques de même fréquence qui, à tout instant, varient de la même façon et ont des maximums et des minimums simultanés.

PHÉACIENS, peuple mentionné dans l'*Odyssée*, habitant une île généralement identifiée à Corcyre (auj. Corfou).

PHÉBUS, autre nom d'Apollon.

PHÈDRE. Myth. gr. Épouse de Thésée et fille de Minos et de Pasiphaé. Sa passion coupable pour Hippolyte, son beau-fils, a inspiré notamment Euripide et Racine.

PHÈDRE, fabuliste latin (15 av. J.-C. - v. 50 apr. J.-C.).

PHÉNICIE, région historique du littoral syro-palestinien, située à l'O. du mont Liban. Du III^e millénaire au XIII^e s. av. J.-C., elle est occupée par des populations sémitiques, les Cananéens ou Phéniciens. Au XII^e s., l'arrivée de nouvelles populations (Araméens, Hébreux, Philistins) réduit à une bande côtière le domaine cananéen. Les Phéniciens forment alors un ensemble de cités-États (Byblos, Tyr et Sidon). Ils fondent sur le pourtour médi-

terranéen de nombreuses colonies, dont Carthage (IX^e s.). Les cités phéniciennes sont incorporées à l'Empire romain en 64 av. J.-C. Elles ont gardé en commun leurs traditions religieuses, leur langue et surtout leur écriture (simplifiée par l'invention de l'alphabet).

PHÉNICIEN, ENNE adj. et n. De la Phénicie.

PHÉNICIEN n. m. Langue sémitique ancienne dont l'alphabet a servi à transcrire le grec.

PHÉNIX n. m. (lat. *phoenix*; du gr.). Oiseau mythologique qui, une fois brûlé, renaît de ses cendres. || Litt. Personnage supérieur, unique en son genre.

PHÉNOBARBITAL n. m. (pl. *phénobarbitals*). Médicament barbiturique, sédatif et hypnotique.

PHÉNOL n. m. (gr. *phainein*, briller). Dérivé oxygéné du benzène, présent dans le goudron de houille et produit industriellement à partir du benzène.

PHÉNOMÉNAL, E, AUX adj. Qui tient du phénomène, étonnant, extraordinaire, prodigieux.

PHÉNOMÈNE n. m. (gr. *phainomenon*, ce qui apparaît). Fait observable, événement. || Être ou objet qui offre qqch d'anormal ou de surprenant. || Fam. Personne originale ou remarquable pour ses dons.

PHÉNOMÉNOLOGIE n. f. Étude philosophique des phénomènes, qui consiste essentiellement à les décrire et à décrire les structures de la conscience qui les connaît.

PHÉNOTYPE n. m. (gr. *phainein*, montrer, et *typos*, marque). Ensemble de caractères qui se manifestent visiblement chez un individu et qui expriment l'interaction de son génotype et de son milieu.

PHI n. m. inv. Lettre de l'alphabet grec (φ, Φ), correspondant à *ph*.

PHIDIAS, sculpteur grec du V^e s. av. J.-C. Il a dirigé les travaux du Parthéon et en a assumé la décoration sculptée.

PHILADELPHIE, port des États-Unis (Pennsylvanie), sur la Delaware; 1688000 h. (près de 5 millions avec les banlieues). Centre industriel, administratif et culturel. Siège du congrès où les colons américains, en 1776, proclament leur indépendance.

PHILAE, ile du Nil, en amont d'Assouan, important centre du culte d'Isis. Le temple d'Isis (IV^e s. av. J.-C.) a été démonté et reconstruit en 1980 sur une île voisine.

PHILANTHROPE n. (gr. *philos*, ami, et *anthrōpos*, homme). Qui aime tous les hommes; qui s'occupe d'améliorer leur sort, souvent en organisant ou en soutenant des œuvres.

PHILANTHROPIE n. f. Caractère du philanthrope; amour de l'humanité.

PHILANTHROPIQUE adj. Qui concerne la philanthropie, inspiré par la philanthropie.

PHILATÉLIE n. f. (gr. *philos*, ami, et *ateleia*, exemption d'impôts). Étude, collection des timbres-poste.

PHILATÉLISTE n. Collectionneur de timbres-poste.

PHILHARMONIE n. f. Association musicale d'amateurs ou de professionnels, destinée à donner des concerts.

PHILHARMONIQUE adj. (it. *filarmónico*). Mus. Se dit de certaines associations musicales.

PHILIPPE (*saint*), un des douze apôtres de Jésus.

PHILIPPE NÉRI (*saint*), prêtre, fondateur de l'Oratoire (1515-1595).

MACÉDOINE

PHILIPPE, nom de cinq rois, dont : PHILIPPE II (v. 382-336 av. J.-C.), roi de 356 à 336. En dépit de l'opposition de Démosthène, la victoire qu'il remporte à Chéronée (338) le rend maître de la Grèce. Son fils, Alexandre, lui succède. — PHILIPPE V (v. 237-179 av. J.-C.), roi de 221 à 179 av. J.-C. Il est battu par le consul romain Flamininus à Cynoscéphales (197).

FRANCE

PHILIPPE I^{er} (1052-1108), roi de France (1060-1108). Il s'empare du Vermandois, du Gâtinais (1068), puis du Vexin français (1077).

PHILIPPE II Auguste (1165-1223), roi de France (1180-1223), fils de Louis VII. Il s'emploie à triompher des rois d'Angleterre, Henri II, puis Richard Cœur de Lion, avec lequel il fait la troisième croisade, et Jean sans Terre, à qui il enlève la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine et le Poitou. Par sa victoire de Bouvines (1214) sur l'empereur germanique Otton IV et le comte de Flandre, il brise la coalition suscitée par le roi d'Angleterre. Parallèlement, il acquiert l'Auvergne, contrôle la Champagne et soutient la croisade contre les albigeois. On doit à Philippe Auguste des réformes judiciaires, financières et administratives (création des baillis et des sénéchaux), la fondation de l'université de Paris et l'exécution des fortifications de la capitale.

PHILIPPE III le Hardi (1245-1285), roi de France (1270-1285), fils et successeur de Louis IX. Il réunit à la Couronne le comté de Toulouse (1271).

PHILIPPE IV le Bel (1268-1314), roi de France (1285-1314), fils et successeur de Philippe III le Hardi. Conseillé par ses légistes, il pratique une politique d'indépendance à l'égard du Saint-Siège, s'opposant à Boniface VIII que ses envoyés viennent insulter à Anagni (1303). La réconciliation du Saint-Siège et

de la France n'a lieu qu'après l'avènement de Clément V (1305), qui s'installe en Avignon. Dans l'entrevue, Philippe, voulant imposer sa suzeraineté à la Flandre, envoie une armée qui est écrasée à Courtrai par les bourgeois flamands (1302); il prend sa revanche à Mons-en-Pévèle (1304). Après un procès intenté aux Templiers (1312), Philippe supprime l'ordre et s'empare de leurs biens.

PHILIPPE V le Long (1293-1322), roi de France (1316-1322). À la mort de son frère Louis X (1316), il devient régent du royaume; mais Jean I^{er}, son neveu, n'ayant vécu que quelques jours, il monte sur le trône (1316) au détriment de Jeanne, fille de Louis X, qui renonce à ses droits. Ce précédent écarte les femmes du trône de France.

PHILIPPE VI DE VALOIS (1293-1350), roi de France (1328-1350). Fils de Charles de Valois (frère de Philippe le Bel), il devient roi au détriment d'Édouard III d'Angleterre, qui réclame la couronne comme petit-fils de Philippe le Bel par sa mère. Au début de son règne, il bat les Flamands à Cassel (1328). Les prétentions d'Édouard III à la couronne de France déclenchent la guerre de Cent Ans. Sur mer, Philippe est vaincu à l'Écluse en 1340, sur terre à Crécy (1346). Calais est prise en 1347. En 1343, Philippe achète le Dauphiné et, en 1349, la seigneurie de Montpellier.

PHILIPPE ÉGALITÉ → ORLÉANS (Louis Philippe Joseph, duc D¹).

BOURGOGNE

PHILIPPE, nom de trois ducs de Bourgogne, dont : **PHILIPPE II le Hardi** (1342-1404), duc de Bourgogne (1363-1404), fils du roi Jean II le Bon. Il reçoit en apanage le duché de Bourgogne (1363), devenant ainsi le chef de la deuxième maison de Bourgogne. Il hérite, en 1384, des comtés de Flandre, d'Artois, de Bourgogne (Franche-Comté). — **PHILIPPE III le Bon** (1396-1467), fils de Jean sans Peur, duc de Bourgogne (1419-1467). Il se constitue une immense et riche État, couvrant notamment la Bourgogne, les Pays-Bas et la Picardie.

CASTILLE

PHILIPPE I^{er} le Beau (1478-1506), archiduc d'Autriche, souverain des Pays-Bas (1482-1506) et roi de Castille (1504-1506). De son mariage avec Jeanne la Folle naît Charles Quint.

ESPAGNE

PHILIPPE II (1527-1598), roi d'Espagne et de ses dépendances (1556-1598), roi de Portugal (1580-1598), fils et successeur de Charles Quint. Très attaché au catholicisme, il s'emploie à le faire triompher en Europe. En 1559, par le traité du Cateau-Cambrésis, il met fin au conflit franco-espagnol, puis soutient les ligueurs français contre les protestants et Henri de Navarre. Il échoue contre l'Angleterre

d'Élisabeth I^{re} (dispersion de l'Invincible Armada, 1588). S'il bat les Turcs à Lépante (1571) et s'empare du Portugal (1580), son sectarisme aux Pays-Bas n'aboutit qu'à la révolte de ceux-ci (1572) et à la sécession des Provinces-Unies (1579). De ses territoires américains, il tire le maximum de ressources en métaux précieux.

PHILIPPE III (1578-1621), roi d'Espagne de 1598 à 1621.

PHILIPPE IV (1605-1665), roi d'Espagne de 1621 à 1665. Lors de la paix des Pyrénées (1659), il cède à la France le Roussillon, l'Artois et plusieurs villes flamandes, et marie sa fille à Louis XIV.

PHILIPPE V (1683-1746), roi d'Espagne de 1700 à 1746, petit-fils de Louis XIV. Il est tout de suite affronté à la guerre de la Succession d'Espagne (1701-1714), à l'issue de laquelle il doit céder les Pays-Bas, la Sicile et Gibraltar. Il adhère à la Quadruple-Alliance. Son alliance avec la France l'entraîne dans la guerre de la Succession de Pologne (1733-1738) et dans celle de la Succession d'Autriche (1740-1748).

PHILIPPES, v. de Macédoine. Antoine et Octave y battent Brutus et Cassius en 42 av. J.-C.

PHILIPPEVILLE → SKIKDA.

PHILIPPIN, E adj. et n. Des Philippines.

PHILIPPINES, État insulaire de l'Asie du Sud-Est; 300 000 km²; 64,9 millions d'h. Cap. *Manille*. Langue : *tagalog* (appelé aussi *pilipino*).

● **GÉOGRAPHIE**. Archipel montagneux au climat tropical. L'activité principale reste l'agriculture. Outre les produits agricoles (sucre, coprah, chanvre), des minerais (cuivre et fer) sont exportés.

● **HISTOIRE**. Colonie espagnole depuis le XVI^e s., les Philippines passent sous l'administration des États-Unis en 1898. Elles sont occupées par les Japonais en 1941-42. L'indépendance est officiellement reconnue en 1946, mais les États-Unis y gardent des bases militaires. Ferdinand Marcos est président de la République de 1965 à 1986. M^{me} Corazón Aquino lui succède.

PHILIPPIQUE n. f. (gr. *Philippikoi*, n. des discours de Démosthène). Litt. Discours violent contre qqn.

PHILISTIN n. m. (arg. des étudiants all.). Litt. Personne à l'esprit vulgaire, fermée aux lettres, aux arts, aux nouveautés.

PHILISTINS, un des Peuples de la Mer arrivé en Palestine au XII^e s. av. J.-C. Ils sont soumis par David.

PHILO n. f. Abrév. fam. de PHILOSOPHIE.

PHILODENDRON n. m. (gr. *philos*, ami, et *dendron*, arbre). Plante d'ornement.

PHILOLOGIE n. f. (gr. *philologia*). Science des documents écrits, du point de vue de leur étude critique, de leurs

rapports avec l'ensemble de la civilisation, de l'histoire des mots et de leur origine.

PHILOLOGUE n. Spécialiste de philologie.

PHILON le Juif, philosophe grec d'origine juive (v. 13 av. J.-C.-v. 54 apr. J.-C.).

PHILOSOPHALE adj. f. *Pierre philosophale*, pierre qui, d'après les alchimistes, devait opérer la transmutation des métaux en or; chose impossible à trouver.

PHILOSOPHE n. (gr. *philosophos*, de *philos*, ami, et *sophia*, sagesse). Personne qui étudie la philosophie. || *Hist.* Au XVIII^e s., partisan des lumières. ♦ adj. et n. Qui mène une vie tranquille et retirée; qui supporte avec sagesse les épreuves.

PHILOSOPHER v. i. Tenir des considérations morales ou philosophiques, raisonner.

PHILOSOPHIE n. f. Exercice de la raison dans les domaines de la pensée et de l'action. || Réflexion sur le sens et la légitimité de toute pratique (scientifique, éthique, politique, etc.). || Doctrine propre à un philosophe célèbre, à une école, à une époque. || Conception que l'on se fait des problèmes de la vie, du monde. || Calme de celui qui sait supporter les accidents de la vie, résignation. || Ancien nom de la classe de terminale A.

PHILOSOPHIQUE adj. Relatif à la philosophie.

PHILOSOPHIQUEMENT adv. Du point de vue philosophique. || Avec sagesse.

PHILTRE n. m. (lat. *philtrum*). Breuvage magique, propre à inspirer l'amour.

PHLÉBITE n. f. (gr. *phleps*, *phlebos*, veine). Inflammation d'une veine, affectant généralement les membres inférieurs, et pouvant provoquer la formation d'un caillot.

PHLEGMON [flɛgmɔ̃] n. m. (gr. *phlegmonē*, de *phlegein*, brûler). Inflammation du tissu cellulaire ou conjonctif, d'une cavité ou d'un canal naturels.

PHNOM PENH, cap. du Cambodge, au confluent du Mékong et du Tonlé Sap; 500 000 h. env.

PHOBIE n. f. (gr. *phobos*, effroi). Aversion ou peur instinctive.

PHOBIQUE adj. Qui a les caractères de la phobie. ♦ adj. et n. Qui est atteint de névrose phobique.

PHOCÉE, anc. v. commerçante d'Asie Mineure (Ionie), florissante dès le VII^e s. av. J.-C.; les Phocéens fondent de lointains comptoirs, dont Marseille.

PHOCÉEN, ENNE adj. et n. De Phocée ou de Marseille.

PHOCIDE, région de la Grèce, au N. du golfe de Corinthe, où s'élevait le sanctuaire d'Apollon de Delphes.

PHOCION, général et orateur athénien (v. 402-318 av. J.-C.). Il préconise contre

Phocion

Démosthène l'entente avec la Macédoine. Après la mort d'Alexandre (323 av. J.-C.), son attitude pacifiste lui vaut d'être condamné à mort.

PHOENIX, v. des États-Unis, cap. de l'Arizona; 765 000 h.

PHOKAS, famille byzantine, qui fournit deux empereurs : NICÉPHORE II (963-969) et BARDAS Phokas (971 et 987-989).

PHONATEUR, TRICE ou **PHONATOIRE** adj. Relatif à la production des sons vocaux.

PHONATION n. f. (gr. *phônê*, voix). Ensemble des phénomènes qui concourent à la production de la voix.

PHONE n. m. Unité sans dimension servant à graduer une échelle de même niveau physiologique d'intensité sonore pour des sons de fréquences différentes.

PHONÈME n. m. (gr. *phônêma*). Élément sonore de telle ou telle langue, se définissant par ses propriétés distinctives.

PHONÉTICIEN, ENNE n. Spécialiste de phonétique.

PHONÉTIQUE adj. (gr. *phônêtikos*). Relatif aux sons du langage. ● *Écriture phonétique*, celle où les signes graphiques correspondent aux sons du langage.

PHONÉTIQUE n. f. Étude scientifique des sons du langage du point de vue de leur articulation ou de leur réception auditive.

PHONIA TRE n. Médecin qui traite les troubles de la voix.

PHONIQUE adj. Relatif aux sons ou à la voix.

PHONO n. m. Abrév. de PHONOGRAPHE.

PHONO GÉNIEQUE adj. Dont la voix se prête à de bonnes reproductions.

PHONOGRAPHE n. m. (gr. *phônê*, voix, et *graphein*, écrire). Appareil qui reproduit les sons par un procédé purement mécanique.

PHONOLOGIE n. f. Science qui traite des phonèmes du point de vue de leur fonction dans une langue donnée.

PHONOTHÈQUE n. f. Lieu où sont rassemblés les documents sonores constituant des archives de la parole.

PHOQUE n. m. (lat. *phoca*; du gr.). Mammifère à cou court et aux oreilles sans pavillon, vivant près des côtes arctiques, dans des mers plus chaudes ou dans l'hémisphère austral. || Fourrure de cet animal.

PHOSGÈNE n. m. (gr. *phôs*, lumière, et *gennân*, engendrer). Combinaison de chlore et d'oxyde de carbone, gaz toxique.

PHOSPHATE n. m. Sel de l'acide phosphorique.

PHOSPHATÉ, E adj. Qui contient du phosphate.

PHOSPHORE n. m. (gr. *phôs*, lumière,

et *phoros*, qui porte). Corps simple (P), légèrement ambré, très inflammable, lumineux dans l'obscurité.

PHOSPHORER v. i. *Fam.* Dépenser une grande activité intellectuelle.

PHOSPHORESCENCE n. f. (de *phosphore*). Luminescence présentée par divers corps et qui dure pendant un temps assez long après l'excitation de ces substances.

PHOSPHORESCENT, E adj. Doué de phosphorescence.

PHOSPHOREUX, EUSE adj. Qui contient du phosphore.

PHOSPHORIQUE adj. m. *Anhydride phosphorique*, combinaison de phosphore et d'oxygène, formée par combustion vive. || *Acide phosphorique*, se dit de plusieurs acides, dont H_3PO_4 .

PHOTIOS ou **PHOTIUS**, théologien byzantin (v. 820-v. 895), patriarche de Constantinople de 858 à 867 et de 877 à 886. Le schisme qu'il suscite, en 867, entre Rome et Constantinople, est à l'origine du Schisme* d'Orient au XI^e s.

PHOTO n. f. Abrév. de PHOTOGRAPHIE.

PHOTOCOMPOSEUSE n. f. Machine de photocomposition.

PHOTOCOMPOSITION n. f. *Impr.* Procédé de composition fournissant directement des textes sur films photographiques.

PHOTOCOPIER n. f. Procédé de reproduction rapide d'un document par le développement instantané d'un négatif photographique; le document ainsi obtenu.

PHOTOCOPIER v. t. Faire une photocopie.

PHOTOCOPIEUR n. m., ou **PHOTOCOPIEUSE** n. f. Appareil de photocopie.

PHOTOÉLECTRIQUE adj. Se dit de tout phénomène électrique provoqué par l'intervention de radiations lumineuses. ● *Cellule photoélectrique*, dispositif permettant d'obtenir des courants électriques par l'action d'un flux lumineux.

PHOTO-FINISH n. f. (pl. *photos-finish*). Appareil enregistrant automatiquement l'ordre des concurrents à l'arrivée d'une course.

PHOTO GÉNIEQUE adj. Se dit de qqn dont les traits du visage sont aussi, sinon plus, agréables en photographie ou au cinéma qu'au naturel.

PHOTOGRAPHE n. Personne qui prend des photos. || Artisan, commerçant qui développe et tire des clichés, qui vend du matériel photographique.

PHOTOGRAPHIE ou **PHOTO** n. f. (gr. *phôs*, *phôtos*, lumière, et *graphein*, inscrire). Action, manière, art de fixer, par l'action de la lumière, l'image des objets sur une surface sensible (plaque, pellicule, papier, etc.). || Reproduction de l'image obtenue.

PHOTOGRAPHIER v. t. Obtenir une image par la photographie. || Conserver dans son esprit une image précise de quelque chose.

PHOTOGRAPHIQUE adj. Relatif à la photographie.

PHOTOGRAVURE n. f. Ensemble des procédés photographiques qui permettent d'obtenir des clichés d'impression.

PHOTOMÈTRE n. m. Instrument qui mesure l'intensité d'une source de lumière.

PHOTOMONTAGE n. m. Assemblage, collage de photographies.

PHOTON n. m. Particule, quantum d'énergie du champ électromagnétique.

PHOTOPILE n. f. Dispositif transformant directement un rayonnement électromagnétique en courant électrique.

PHOTO-ROBOT n. f. (pl. *photos-robots*). Portrait reconstitué d'après des témoignages.

PHOTO-ROMAN n. m. (pl. *photos-romans*). Syn. de ROMAN-PHOTO.

PHOTOSENSIBLE adj. Sensible à la lumière.

PHOTOSPÈRE n. f. Couche supérieure dense, lumineuse, du Soleil, qui constitue la partie habituellement visible de l'astre.

PHOTOSTOPPEUR, EUSE n. Personne qui photographie les passants et leur propose la vente de leur portrait.

PHOTOSYNTÈSE n. f. Synthèse d'un corps chimique, de substances organiques (glucides), à l'aide de l'énergie lumineuse, par des végétaux chlorophylliens.

PHOTOTHÈQUE n. f. Collection d'archives photographiques.

PHOTOTROPISME n. m. Orientation par rapport à la lumière des organismes fixes, végétaux généralement.

PHOTOTYPE n. m. Image photographique obtenue après exposition et traitement d'une couche sensible.

PHRASE n. f. (gr. *phrasis*, de *phrazein*, expliquer). Unité de l'énoncé, formée de la combinaison de groupes de mots et présentant un sens complet. ● *Faire des phrases*, tenir des discours creux, conventionnels. || *Phrase musicale*, suite de notes offrant un sens musical achevé. || *Phrases toutes faites*, clichés. || *Sans phrases*, sans commentaire, sans détour.

PHRASÉ n. m. Interprétation de la phrase musicale en tenant compte de sa ponctuation et en mettant en valeur la dynamique de ses éléments rythmiques, mélodiques ou harmoniques (accents, ornements).

PHRASÉOLOGIE n. f. Ensemble de constructions et d'expressions propres à

une langue. || *Péjor.* Assemblage de mots vides de sens.

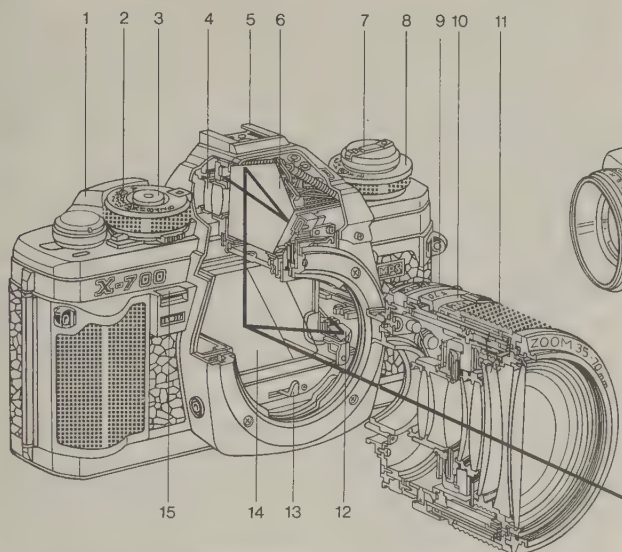
PHRASEUR, EUSE n. Personne qui s'exprime avec affectation et grandiloquence.

PHRASTIQUE adj. *Ling.* Relatif à la phrase.

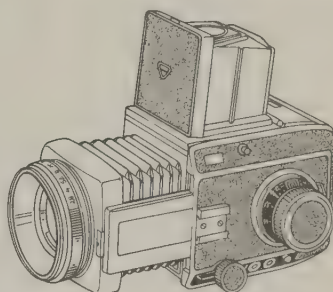
PHRATRIE n. f. (gr. *phratría*). *Antiq. gr.* Groupement de familles, subdivision de la tribu, constitué sur une base religieuse,

sociale et politique. || *Anthropol.* Groupe de plusieurs clans.

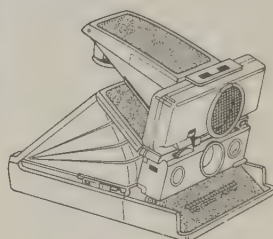
PHRÉATIQUE adj. (gr. *phrear*, -atos, puits). *Nappe phréatique*, nappe d'eau souterraine, formée par l'infiltration des



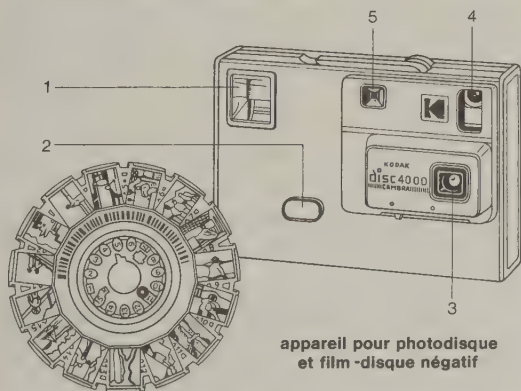
reflex 24x36 avec objectif zoom



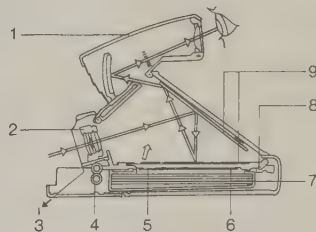
reflex 6x6
mono-objectif



Polaroid



appareil pour photodisque
et film -disque négatif



coupe simplifiée d'un appareil
reflex Polaroid pour
photo instantanée

Photographie. Quelques types d'appareils photographiques.

Détail d'un appareil reflex 24 x 36 : 1. Levier d'avancement de la pellicule ; 2. Sélecteur des vitesses ; 3. Déclencheur ; 4. Viseur ; 5. Griffe pour accessoires ; 6. Prisme pentagonal ; 7. Manivelle de rembobinage ; 8. Affichage de sensibilité des pellicules ; 9. Bague des diaphragmes ; 10. Bague de changement d'objectifs ; 11. Bague de mise au point ; 12. Mesure de la lumière ; 13. Levier de présélection automatique du diaphragme ; 14. Miroir basculant ; 15. Touche commune au retardateur et à la mise en mémoire.

Détail d'un appareil pour photodisque

(procédé utilisant une émulsion sensible sur un support en forme de disque) : 1. Flash ; 2. Déclencheur ; 3. Objectif ; 4. Viseur ; 5. Cellule photoélectrique servant à mesurer la luminosité.

Coupe simplifiée d'un Polaroid :

1. Viseur ; 2. Objectif de visée et de prise de vue ; 3. Sortie de l'épreuve ; 4. Rouleaux presseurs ; 5. Panneau se relevant au début de la manœuvre du déclencheur ; 6. Miroir de prise de vue ; 7. Films ; 8. Axe du panneau relevable ; 9. Miroirs de visée.

phréatique

eaux de pluie et alimentant des sources.

PHYRGIE, région du N.-O. de l'Asie Mineure, entre l'Égée et le Pont-Euxin. Les Phrygiens forment un royaume qui connaît son apogée au VIII^e s. av. J.-C., sous le roi Midas.

PHYRGIEN, ENNE adj. Bonnet phrygien, coiffure assimilée au bonnet d'affranchi de la Rome antique et qui devint sous la Révolution l'emblème de la liberté.

PHITISIE n. f. (gr. *phthisis*, dépérissement). Syn. anc. de TUBERCULOSE PULMONAIRE.

PHITISIOLOGIE n. f. Partie de la médecine qui étudie la tuberculose.

PHITISIQUE adj. et n. Atteint de phthisie (vx).

PHYLOXÉRA ou **PHYLLOXERA** n. m. (gr. *phullon*, feuille, et *xêros*, sec). Minuscule puceron dont l'espèce type vit sur les feuilles du chêne (*Phylloxera coccinea*). || Maladie de la vigne causée par *Phylloxera vastatrix*.

PHYLOGÉNÈSE n. f. (gr. *phûlon*, tribu, et *genesis*, origine). Recherche de la formation et du développement des espèces animales et végétales.

PHYLUM n. m. (gr. *phûlon*, tribu, race). Série évolutive de formes animales ou végétales.

PHYSICIEN, ENNE n. Spécialiste de la physique.

PHYSICO-CHIMIE n. f. Branche de la chimie qui applique les lois de la physique à l'étude des systèmes chimiques.

PHYSIOCRATIE n. f. (gr. *phusis*, nature, et *kratos*, pouvoir). Doctrine des économistes qui, avec Quesnay, considéraient l'agriculture comme la source essentielle de la richesse.

PHYSIOLOGIE n. f. (gr. *phusis*, nature et *logos*, science). Science qui traite des fonctions organiques par lesquelles la vie se manifeste et qui assurent le maintien de la vie individuelle.

PHYSIOLOGIQUE adj. Relatif à la physiologie.

PHYSIOLOGISTE n. Chercheur scientifique spécialisé en physiologie.

PHYSIONOMIE n. f. (gr. *phusis*, nature, et *gnômon*, qui connaît). Ensemble des traits du visage ayant un caractère particulier et exprimant l'humeur, la personnalité. || Caractère, aspect qui distingue une chose d'une autre.

PHYSIONOMISTE adj. et n. Qui est capable de reconnaître immédiatement une personne déjà rencontrée.

PHYSIQUE adj. Qui appartient à la nature. || Relatif au corps humain. || Relatif à la physique.

PHYSIQUE n. m. Aspect général d'une

personne. || Constitution du corps, état de santé.

PHYSIQUE n. f. (gr. *phusikê*, de *phusis*, nature). Science qui étudie les propriétés générales de la matière et établit les lois qui rendent compte des phénomènes naturels.

PHYSIQUEMENT adv. Sur le plan physique.

PHYTOTHÉRAPIE n. f. (gr. *phuton*, plante, et *thérapie*). Traitement des maladies par les plantes.

PHYTOTRON n. m. Laboratoire équipé pour l'étude des conditions physiques et chimiques dans lesquelles les plantes se développent.

PI n. m. inv. Lettre de l'alphabet grec (π), correspondant au p. || Math. Symbole représentant le rapport constant du périmètre d'un cercle à son diamètre, soit approximativement 3,1416.

PIAF n. m. (onomat.). Pop. Moineau.

PIAF (Édith), chanteuse française (1915-1963).

PIAFFEMENT n. m. Action de piaffer.

PIAFFER v. i. (onomat.). Frapper la terre des pieds de devant, en parlant du cheval. || S'agiter vivement, trépingner.

PIAGET (Jean), psychologue suisse (1896-1980).

PIAILLEMENT n. m. Action de piailler.

PIAILLER v. i. (onomat.). Pousser des cris aigus et répétés, en parlant des oiseaux. || Fam. Crier sans cesse.

PIAN n. m. (mot tupi). Maladie tropicale, infectieuse et contagieuse, provoquant des lésions cutanées.

PIANISSIMO adv. (mot it.). Mus. Avec une très faible intensité de son.

PIANISTE n. Personne qui joue du piano.

PIANO adv. (mot it.). Mus. Avec une faible intensité de son.

PIANO n. m. (abrég. de *pianoforte*) [pl. *pianos*]. Instrument de musique, à clavier et à cordes frappées par de petits marteaux. ● *Piano droit*, dont les cordes et la table d'harmonie sont verticales. || *Piano à queue*, dont les cordes et la table d'harmonie sont horizontales.

PIANOFORTE [pjanofɔʁt] n. m. (mot it.). Instrument à cordes frappées et à clavier permettant l'obtention de nuances.

PIANOTAGE n. m. Action de pianoter.

PIANOTER v. i. Jouer du piano maladroitement. || Tapoter sur qqch avec les doigts.

PIAST, dynastie fondatrice du premier État polonais (X^e-XIV^e s.).

PIASTRE n. f. (it. *piastra*, lame de métal). Dans de nombreux pays, unité monétaire principale ou divisionnaire.

PIAÛÍ, État du N.-E. du Brésil;

250 934 km²; 2 140 000 h. Cap. *Teresina*.

PIAULEMENT n. m. Action de piauler.

PIAULER v. i. (onomat.). Pousser des cris aigus.

PIAZZA [pjadza] n. f. (mot it. signif. *place*). Espace libre piétonnier lié à un ensemble architectural.

PIC n. m. (de *pic*, oiseau). Instrument métallique, souvent légèrement courbé, pointu et à long manche, pour démolir, creuser la terre, ébaucher ou dresser une pierre, etc. || Sommet pointu d'une montagne. ● *A pic*, verticalement, perpendiculairement; *fam.*, opportunément, à point nommé.

PIC n. m. (lat. *picus*). Oiseau grimpeur, qui frappe avec le bec sur l'écorce des arbres pour en faire sortir les larves.

PICABIA (Francis), peintre français (1879-1953). D'abord cubiste, il devint l'un des pionniers de l'art abstrait puis anime le mouvement dada.

PICADOR n. m. (mot esp.). Cavalier qui, dans une corrida, fatigue le taureau avec la pique.

PICARD, E adj. et n. De Picardie.

PICARD n. m. Dialecte de langue d'oïl de la Picardie.

PICARDIE, anc. prov. de France. Cap. *Amiens*. Elle est réunie à la couronne de France en 1482. Théâtre, pendant la Première Guerre mondiale, de batailles en 1914 (Course à la mer), 1916 (Somme) et 1918 (Montdidier). — La région géographique de Picardie constitue le N. du Bassin parisien. Agriculture. Tourisme sur le littoral (Le Touquet). — La Picardie constitue une Région groupant les dép. de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme; 19 399 km²; 1 740 321 h. Ch.-l. *Amiens*.

PICARESQUE adj. (esp. *picaresco*, de *pícaro*, vaurien). Littér. Se dit des romans et des pièces de théâtre dont le héros est un aventurier.

PICASSO (Pablo RUIZ), peintre, dessinateur, graveur et sculpteur espagnol (1881-1973), établi en France dès 1904. Son évolution se classe en 3 époques: bleue et rose (1901-1905), cubisme (*les Femmes d'Alger*, 1906-1907), néo-classicisme (v. 1920), tendance surréaliste et abstraite (1925-1936), expressionnisme (*Guernica*, 1937).

PICARD (Auguste), physicien suisse (1884-1962). Il explore le premier la stratosphère en 1931. Il met au point le bathyscaphe pour l'exploration des profondeurs sous-marines.

PIC DE LA MIRANDOLE (Jean), humaniste italien (1463-1494). Il se distingue par l'étendue de ses connaissances.

PICHEGRU (Charles), général français (1761-1804). Commandant l'armée du Nord, il conquiert les Pays-Bas (1794-95),

mais trahit (1796). Il prend part au complot de Cadoudal (1804).

PICHENETTE n. f. (prov. *pichouneto*). Fam. Petit coup brusqué appliqué avec le doigt.

PICHET n. m. (anc. fr. *pichier*). Petit broc à vin, à cidre.

PICKLES [pikols] n. m. pl. (mot angl.). Condiments végétaux conservés au vinaigre aromatisé.

PICKPOCKET [pikpɔkɛt] n. m. (mot angl., de *to pick*, enlever, et *pocket*, poche). Voleur à la tire.

PICK-UP [pikœp] n. m. inv. (mot angl.). Lecteur de disques de phonographe. || Syn. vieilli d'ELECTROPHONE. || Agric. Organe de ramassage placé à l'avant des machines utilisées pour botteiler les pailles et les fourrages.

PICO-, préf. (symb. : p) qui, placé devant une unité, la divise par un billion, soit par 10¹².

PICORER v. i. (de *piquer*, voler). Chercher sa nourriture, son butin, en parlant des oiseaux, des abeilles. ♦ v. t. Prendre de-ci, de-là.

PICOTÉ, E adj. Marqué d'un grand nombre de petits points.

PICOTEMENT n. m. Sensation de piqure légère mais répétée.

PICOTER v. t. (de *piequer*). Causer des picotements. || Becqueter.

PICOTIN n. m. (de *picoter*). Mesure d'avoine pour un cheval.

PICQUIGNY, ch.-l. de c. de la Somme; 1381 h. — Louis XI et Édouard IV, roi d'Angleterre, y ont une entrevue qui met fin à la guerre de Cent Ans (1475).

PICRATE n. m. (gr. *pikros*, amer). Pop. Vin de mauvaise qualité.

PICRIQUE adj. Acide *picrique*, acide obtenue par l'action de l'acide nitrique sur le phénol.

PICTOGRAMME n. m. Dessin, signe d'une écriture pictographique.

PICTOGRAPHIQUE adj. (lat. *pictus*, peint, coloré, et gr. *graphein*, écrire). Écri-

ture pictographique, système d'écriture où les concepts sont représentés par des scènes figurées ou par des symboles complexes.

PICTURAL, E, AUX adj. (lat. *pictura*). Qui se rapporte à l'art de la peinture.

PIG-VERT n. m. (pl. *pics-verts*). → PIVERT.

PIDGIN [pidʒin] n. m. (prononciation chin. de l'angl. *business*). Langue née du contact de l'anglais et de diverses langues d'Extrême-Orient, et servant à des relations commerciales.

PIE adj. inv. Se dit du poil ou du plumage composé de deux couleurs non mélangées, blanc et noir ou blanc et roux. ● Voiture *pie*, voiture noir et blanc utilisée par la police.

PIE adj. (lat. *piā*, pieuse). Œuvre *pie*, œuvre pieuse.

PIE n. f. (lat. *pica*). Passereau à plumage noir et blanc et à longue queue, qui aime à orner son nid d'objets brillants. [Cri : la *pie jacasse, jase.*] || Fam. Personne bavarde. ● Trouver *la pie au nid* (fam.), faire quelque découverte merveilleuse.

PIE, nom de douze papes, dont : PIE V (saint) [1504-1572], pape de 1566 à 1572. Il forme, contre les Turcs, la Sainte Ligue, victorieuse à Lépante (1571); — PIE VI (1717-1799), pape de 1775 à 1799. Il condamne la Constitution civile du clergé (1791) et doit signer, avec la France, en 1797, le traité de Tolentino. Arrêté, sur l'ordre du Directoire, il meurt en France; — PIE VII (1742-1823), pape de 1800 à 1823. Il signe avec la France un Concordat (1801) et vient à Paris sacrer l'empereur Napoléon (1804). Les Français ayant annexé ses États, Pie VII est interné à Fontainebleau et ne rentre à Rome qu'en 1814; — PIE IX (1792-1878), pape de 1846 à 1878. Il proclame les dogmes de l'Immaculée Conception et de l'infailibilité pontificale et condamne les idées libérales. Il ne peut s'opposer à l'annexion des États pontificaux au royaume d'Italie; — PIE X (saint) [1835-1914], pape de 1903 à 1914. Il condamne le modernisme; — PIE XI (1857-1939), pape de

1922 à 1939. Il signe, avec le gouvernement italien, les accords du Latran (1929) qui créent l'État du Vatican; — PIE XII (1876-1958), pape de 1939 à 1958. Il définit le dogme de l'Assomption.

PIÈCE n. f. (lat. *petia*, du gaul.). Chaque partie séparée d'un tout, d'un ensemble. || Petit morceau d'étoffe, de métal, etc., employé pour le raccommodage, la réparation. || Chacun des espaces habitables délimités par les divisions des murs et des cloisons, et dont la juxtaposition constitue un logement. || Animal tué par un chasseur, pris par un pêcheur. || Morceau de métal plat servant de monnaie. || Unité quelconque d'une classe quelconque. || Œuvre dramatique. || Œuvre littéraire ou musical. || Nom donné aux figurines dont on se sert pour jouer aux échecs. || Document servant à établir la réalité d'un fait (*pièces d'identité*), ou destiné à servir d'élément de preuve dans un litige ou un procès pénal (*pièce à conviction*). || Bouche à feu; ensemble des militaires chargés de son service. ● À la *pièce*, aux *pièces*, en proportion de l'ouvrage effectué. || De toutes *pièces*, entièrement, sans utiliser aucun élément préalable. || Donner la *pièce*, un pourboire. || Faire *pièce à qqn* (litt.), lui jouer un mauvais tour. || Fait de *pièces* et de *morceaux*, composé de parties disparates. || Juger sur *pièces*, se faire une opinion de qqd d'après son travail, ses actes. || Mettre, tailler en *pièces*, infliger une défaite sanglante. || *Pièce à pièce*, un objet après l'autre. || *Pièce détachée*, pièce que l'on peut acquérir isolément pour remplacer une pièce usagée ou détériorée, afin de reconstituer un ensemble. || *Pièce d'eau*, petit étang, bassin dans un parc, dans un jardin, etc. || *Pièce montée*, pâtisserie formant une sorte d'architecture. || *Pièce de vin*, tonneau de vin. || Tout d'une *pièce*, d'un seul bloc; de caractère rigide, sans souplesse d'esprit.

PIÉCETTE n. f. Petite pièce de monnaie.

PIED n. m. (lat. *pes*, *pedis*). Partie de l'extrémité de la jambe qui sert à l'homme et aux animaux à se soutenir et à marcher. || Organe musclé des mollusques, servant au déplacement. || Anc. unité de mesure de longueur anglo-saxonne valant 12 pouces, soit 30,48 cm. || Partie d'un objet servant de support. || Partie du tronc d'un végétal qui est le plus près de terre. || Arbre, plante : un *ped* de salade. || Le bas d'une montagne, d'un mur, etc. || Chaque syllabe d'un vers dans la métrique ancienne. ● À *ped*, en marchant. || Au *petit ped*, en raccourci, sans grandeur. || C'est le *ped*! (Pop.), c'est très agréable, c'est parfaitement réussi. || De *ped ferme*, sans reculer, avec constance. || Donner du *ped* à une échelle, l'éloigner du mur par en bas. || En *ped*, représenté debout. || Faire les *pieds à qqn* (fam.), lui donner une leçon. || Faire du *ped*, frôler le pied de qqn pour exprimer



Picasso : Guernica (1937). [Musée du Prado, Madrid.] [Giraudeau - © S. P. A. D. E. M., 1986]

son désir amoureux. || *Lever le pied*, s'en aller subrepticement. || *Mettre qqch sur pied*, l'organiser, le mettre en état. || *Mettre à pied*, suspendre l'activité d'un travailleur salarié pendant une certaine période de temps. || *Mettre les pieds quelque part*, y aller. || *Mettre qqn au pied du mur*, le forcer à prendre parti, l'obliger à répondre. || *Perdre pied*, couler. || *Pied à coulisse*, instrument servant à mesurer le diamètre ou l'épaisseur de différents objets. || *Pied à pied*, graduellement. || *Pied de guerre*, *pied de paix*, état d'une armée, d'une formation militaire ou d'un pays suivant qu'ont été prises ou non les mesures nécessaires à leur intervention dans un conflit. || *Pied du lit*, partie opposée au chevet. || *Pied plat*, pied trop large et trop aplati par faiblesse de la voûte plantaire. || *Prendre pied*, s'établir solidement. || *Prendre son pied* (Pop.), éprouver un vif plaisir. || *Sur un grand pied*, avec un grand train de vie. || *Sur le pied de*, à l'égal de. || *Sur pied*, debout; se dit d'une céréale pas encore coupée.

PIED-À-TERRÉ [pjatɛr] n. m. inv. Petit logement qu'on occupe seulement en passant.

PIED-BOT n. m. (pl. *pieds-bots*). Personne atteinte d'un pied bot.

PIED-DE-BICHE n. m. (pl. *pieds-de-biche*). Levier métallique dont la tête, en biais, est aplatée et fendue pour arracher les clous. || *Pièce de la machine* à coudre prenant et guidant l'étoffe.

PIED-DE-POULE n. m. et adj. inv. (pl. *pieds-de-poule*). Tissu réalisé présentant des dessins rappelant les empreintes de pas d'une poule.

PIÉDESTAL n. m. (it. *pedestallo*) [pl. *piédestaux*]. Socle d'une colonne, d'une statue, etc., formé d'une base, d'un dé et d'une corniche. ● *Mettre qqn sur un piédestal*, lui témoigner une grande admiration. || *Tomber de son piédestal*, perdre de son prestige.

PIEDMONT n. m. → **PIÉMONT**.

PIED-NOIR n. et adj. (pl. *pieds-noirs*). Fam. Français, Française d'origine européenne qui habitait l'Algérie jusqu'à l'indépendance.

PIED-PLAT n. m. (pl. *pieds-plats*). Personne grossière ou servile (vx).

PIÈGE n. m. (lat. *pedica*, de *pes*, *pedis*, pied). Engin pour attirer et prendre certains animaux. || Moyen détourné dont on se sert pour tromper qqn, danger caché.

PIÉGEAGE n. m. Action de piéger.

PIÉGER v. t. (conj. 1 et 5). Prendre au piège. || Dissimuler un engin explosif en un endroit; modifier le dispositif de sécurité d'un engin explosif.

PIE-GRICHE [pigrije] n. f. (de *pie*, et anc. fr. *grieche*, grecque) [pl. *pies-grieches*]. Passereau, surtout insensé, vivant dans les bois et les haies.

PIE-MÈRE n. f. (pl. *pies-mères*). La plus interne des ménages.

PIÉMONT ou **PIEDMONT** n. m. (de *pied* et de *mont*). Au pied d'un édifice montagneux, plaine alluviale étalée en un glacis continu, de pente assez forte, et qui est formée de cônes de déjection soudés les uns aux autres.

PIÉMONT, région du N.-O. de l'Italie, formée des prov. d'Alexandrie, d'Asti, de Cuneo, de Novare, de Turin et de Verceil; 25 399 km²; 4 479 000 h. Cap. Turin. — Centre des États de la maison de Savoie, le Piémont devient, avec Cavour, le réalisateur de l'unité italienne.

PIÉMONTAIS, E adj. et n. Du Piémont.

PIERO DELLA FRANCESCA, peintre italien (v. 1416-1492), auteur notamment



Piero della Francesca : portrait du condottiere Federico da Montefeltro. (Musée des Offices, Florence.) [Anderson-Giraudon]

des fresques de la *Légende de la Croix* à Arezzo.

PIERRAILLE n. f. Amas de petites pierres.

PIERRE n. f. (lat. *petra*). Matière minérale dure et solide dont on se sert pour la construction. || Morceau de cette matière, façonné ou non, plus ou moins grand. ● Âge de la pierre taillée, de la pierre polie, époques de la préhistoire où les instruments de l'homme furent en pierre taillée, polie. || *Cœur de pierre*, dur, insensible. || *Jeter la pierre à qqn*, l'accuser, le blâmer. || *La pierre*, l'immobilier. || *Ne pas laisser pierre sur pierre* (Litt.), détruire complètement. || *Pierre à chaux*, carbonate de calcium naturel. || *Pierre fine*, toute gemme autre que les pierres précieuses, et dont la beauté et la dureté permettent l'emploi en bijouterie ainsi que pour la sculpture de petits objets d'art. || *Pierre à fusil*, silex blond, très dur, qui donne des étincelles au choc. || *Pier-*

res levées, menhirs, dolmens. || *Pierre à plâtre*, gypse. || *Pierre précieuse*, diamant, émeraude, rubis et saphir. || *Pierre de taille*, pierre calcaire utilisée sans enduit extérieur au parement de la maçonnerie d'une façade. || *Pierres sèches*, pierres, moellons posés les uns sur les autres sans mortier ni liant quelconque.

PIERRE (*saint*), le premier des apôtres et des papes, martyrisé à Rome entre 64 et 67.

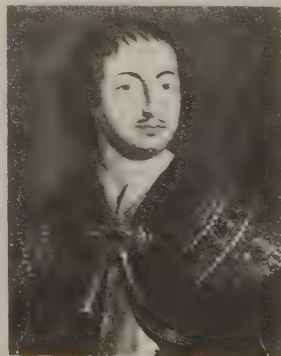
PIERRE, nom de quatre rois d'Aragon, dont PIERRE II (v. 1176-1213), roi de 1196 à 1213, vainqueur des Arabes à Las Navas de Tolosa (1212), tué à Muret en combattant Simon de Montfort; — PIERRE III le Grand (v. 1239-1285), roi de 1276 à 1285, instigateur des Vêpres siciliennes (1282). Il règne en Sicile sous le nom de PIERRE I^{er} (1282-1285).

PIERRE I^{er} (1798-1834), fils de Jean VI de Portugal. Il proclame l'indépendance du Brésil et en devient empereur (1822-1831). Roi de Portugal à la mort de son père (1826), il laisse ce royaume à sa fille Marie II. — PIERRE II (1825-1891), empereur du Brésil de 1831 à 1889.

PIERRE le Cruel (1334-1369), roi de Castille et de León (1350-1369), tué par son frère naturel Henri de Trastamare.

PIERRE, nom de cinq rois de Portugal, dont PIERRE I^{er} le Justicier (1320-1367), roi de 1357 à 1367, époux d'Inès de Castro; — PIERRE II (1648-1706), roi de 1683 à 1706. Régent, il obtient de l'Espagne la reconnaissance de l'indépendance portugaise (1668). Roi, il signe avec l'Angleterre un traité d'alliance et de coopération (1703); — PIERRE IV, roi en 1826. (→ PIERRE I^{er}, empereur du Brésil.)

PIERRE I^{er} Alekseïevitch le Grand (1672-1725), empereur de Russie de 1682 à 1725. Il fonde Saint-Petersbourg en 1703. Il se fait reconnaître comme chef suprême de l'Église russe. Après la défaite de Narva devant les Suédois (1700), il



Pierre I^{er} le Grand : portrait attribué à P. Gobert. (Château de Versailles.) [Lauros-Giraudon]

bat, à Poltava, en 1709, les troupes de Charles XII (1711); il gagne la Livonie, l'Estonie et la Carélie au traité de Nystad (1721).

PIERRE I^{er} KARADJORDJEVIĆ (1844-1921), roi de Serbie (1903-1918), puis des Serbes, Croates et Slovènes (1918-1921).

PIERRE II KARADJORDJEVIĆ (1923-1970), roi de Yougoslavie (1934-1945), fils d'Alexandre I^{er}.

PIERRE de Cortone, peintre et architecte italien (1596-1669), un des maîtres du baroque à Rome.

PIERRE l'Ermite (v. 1050-1115), prédicateur de la première croisade.

PIERREFONDS, comm. de l'Oise; 1586 h. Château (XI^e-XIII^e s.) reconstitué par Viollet-le-Duc.

PIERRELATTE, ch.-l. de c. de la Drôme; 11653 h. Enrichissement de l'uranium.

PIERRERIES n. f. pl. Pierres précieuses et pierres fines utilisées en bijouterie et en joaillerie.

PIERRE-SAINT-MARTIN (la), gouffre de - 1358 m, dans les Pyrénées occidentales, à la frontière espagnole.

PIERREUX, EUSE adj. Couvert de pierres. || De la nature de la pierre.

PIERROT n. m. (dimin. de *Pierre*). Homme déguisé en Pierrot. || Nom usuel du moineau.

Pierrot, personnage de la comédie italienne puis des pantomimes, habillé de blanc et la figure enfânée.

PIÉTÀ [pieta] n. f. (mot it.). Tableau ou statue représentant une *Vierge de pitié* (représentation du Christ sur les genoux de sa mère éplorée, après la descente de croix).

PIÉTAILLE n. f. (lat. pop. *peditalia*, de *pes*, *pedis* pied). Ensemble des soldats qui se déplaçaient à pied (vx). || Ensemble des subalternes.

PIÉTÉ n. f. (lat. *pietas*). Sentiment de dévotion, d'amour et de respect à l'égard de Dieu et de la religion. ● *Piété filiale*, amour respectueux pour ses parents.

PIÉTEMENT n. m. Ensemble des pieds d'un meuble et des traverses qui les relient.

PIETERMARITZBURG, v. de l'Afrique du Sud, cap. du Natal; 179000 h.

PIÉTIÈMENT n. m. Action de piétiner.

PIÉTINER v. i. S'agiter en remuant vivement les pieds, trépingner. || Ne faire aucun progrès. ● v. t. Frapper avec les pieds de manière vive et répétée. || S'acharner contre qqn, qqch.

PIÉTON, ONNE ou **PIÉTONNIER, ÈRE** adj. Réservé à la circulation des piétons.

PIÉTON n. m. Personne qui va à pied.

PIÈTRE adj. (lat. *pedester*, -*tris*, qui va à pied). *Litt.* D'une valeur très médiocre.

PIEU n. m. (lat. *palus*) [pl. *pieux*]. Pièce de bois ou de métal, pointue à un bout pour pouvoir être enfoncée dans le sol.

PIEUSEMENT adv. De façon pieuse.

PIEVURE n. f. (lat. *polypus*). Mollusque céphalopode portant huit bras garnis de ventouses, vivant dans les creux de rochers près des côtes et se nourrissant de crustacés, de mollusques. (Syn. *POULPE*.) || *Litt.* Personne insatiable, qui ne lâche pas sa proie.

PIEUX, EUSE adj. (lat. *pius*). Qui a de la pitié. || *Litt.* Qui éprouve pour ses parents, pour les morts, etc., un amour respectueux.

PIÉZO-ELECTRICITÉ n. f. Apparition de charges électriques à la surface de certains corps sous certaines conditions.

PIF n. m. Pop. Nez.

PIGALLE (Jean-Baptiste), sculpteur français (1714-1785), auteur du *Monument funéraire de Maurice de Saxe*, à Strasbourg, et de bustes.

PIGE n. f. Pour un journaliste, un rédacteur, rémunération à l'article. || Pop. Année. ● *Faire la pige à qqn* (Fam.), faire mieux que lui, le surpasser.

PIGEON n. m. (lat. *pipio*, pigeonneau). Oiseau granivore et sociable, dont la chair est appréciée. [Cri : le pigeon *roucoule*.] || Fam. Homme qui se laisse duper. ● *Pigeon voyageur*, pigeon dressé à porter des messages au loin.

PIGEONNE n. f. Femelle du pigeon.

PIGEONNEAU n. m. Jeune pigeon.

PIGEONNER v. t. Fam. Tromper.

PIGEONNIER n. m. Habitation préparée pour les pigeons domestiques, colombier.

PIGER v. t. (lat. pop. *pedicus*, qui prend au piège) [conj. 1]. Pop. Comprendre, saisir.

PIGISTE n. Personne payée à la pige.

PIGMENT n. m. (lat. *pigmentum*). Substance colorée produite par un être vivant. || Substance solide, réduite en poudre, stable et inerte à l'égard des milieux où elle est mise en suspension et qu'elle sert à colorer.

PIGMENTATION n. f. Formation, accumulation de pigment dans les tissus, et spécialement dans la peau.

PIGMENTER v. t. Colorer avec un pigment.

PIGNE n. f. (prov. *pinha*). Pomme de pin.

PIGNEROL, en it. *Pinerolo*, v. d'Italie (Piémont); 38000 h. Pignerol a été française à diverses reprises.

PIGNON n. m. (lat. *pinna*, crêneau). Partie supérieure triangulaire d'un mur, dont le sommet porte le bout du faîtage d'un toit à deux versants. ● *Avoir pignon sur rue*, avoir une situation bien établie.

PIGNON n. m. (de *peigne*). La plus petite des roues dentées d'un couple d'engrenages cylindriques ou coniques. || Roue dentée située sur l'axe de la roue arrière d'une bicyclette.

PIGNON n. m. (anc. prov. *pinhon*, cône de pin). Espèce de pin, appelée aussi *pin parasol*, à graine comestible; graine de ce pin.

PILAF n. m. (mot turc). Riz au gras fortement assaisonné et cuit avec de la volaille, du mouton ou du poisson, des coquillages ou des légumes.

PILASTRE n. m. (it. *pilastro*). Archit. Montant vertical formé par une faible saillie rectangulaire d'un mur, en général muni d'une base et d'un chapiteau.

PILAT (mont), massif de la bordure orientale du Massif central; 1432 m. Parc naturel régional.

PILATE (Ponce), procurateur de Judée de 26 à 36. Il a prononcé la sentence de mort contre Jésus.

PILÂTRE DE ROZIER (François), aéronaute français (1756-1785). Il effectue en 1783 le premier voyage en montgolfière.

PILCOMAYO (le), affl. du Paraguay (r. dr.); 2500 km. Il sépare l'Argentine et le Paraguay.

PILE adv. Se dit d'une heure exacte, précise : *deux heures pile*. ● *S'arrêter pile* (Fam.), s'arrêter net. || *Tomber pile* (Fam.); arriver au bon moment.

PILE n. f. (lat. *pila*). Côté d'une pièce de monnaie (opposé à la FACE) où sont les armes du souverain, de la nation, ou la valeur exprimée de la pièce. ● *Pile ou face*, jeu de hasard dans lequel, une pièce étant jetée en l'air, on parie sur le côté qu'elle présentera une fois retombée.

PILE n. f. (lat. *pila*, colonne). Amas de choses placées les unes sur les autres. || Massif important de grosse maçonnerie, fort pilier. || Fam. Volée de coups, défaite écrasante. ● *Pile atomique*, syn. de RÉACTEUR NUCLÉAIRE. || *Pile électrique*, ou *pile*, appareil non rechargeable transformant de façon irréversible l'énergie chimique en énergie électrique. || *Pile solaire*, syn. de PHOTOPILE.

PILER v. t. (lat. *pilare*, enfoncer). Broyer, réduire en poudre par des coups successifs. || Fam. Battre, infliger une défaite.

PILER v. i. Fam. Freiner brutalement.

PILEUX, EUSE adj. (lat. *pilosus*). Relatif aux poils, aux cheveux.

PILIER n. m. (lat. *pila*, pilier, colonne). Support vertical, autre qu'une colonne, d'une charge de charpente ou de maçonnerie. || Personne ou chose qui assure la stabilité de qqch. || Au rugby, un des avants de première ligne qui, dans la mêlée, soutient le talonneur. ● *Pilier de cabaret*, habitué des cafés, ivrogne invétéré.

pillage

PILLAGE n. m. Action de piller; dégâts qui en résultent.

PILLARD, E adj. et n. Qui pille.

PILLER v. t. (lat. *pilleum*, chiffon). S'emparer par la violence des biens d'une ville, d'une maison, etc., en faisant des dégâts. || Voler en opérant des détournements frauduleux. || Plagier les œuvres d'autrui.

PILLEUR, EUSE adj. et n. Qui pille, vole.

PILLNITZ, village de Saxe, sur l'Elbe. — Convention signée en 1791 entre l'empereur Léopold II et le roi de Prusse contre la Révolution française.

PILNIAK (Boris), écrivain soviétique (1894-1937), auteur de romans (*l'Année nue*).

PILON n. m. (de *piler*). Instrument pour piler, tasser ou fouler qqch dans un mortier. || Partie inférieure d'une cuisse de volaille. || Jambe de bois. ● *Mettre un livre au pilon*, en détruire l'édition.

PILON (Germain), sculpteur français (v. 1528-1590), auteur du tombeau

PILOTAGE n. m. Action de piloter un véhicule.

PILOTE n. m. (it. *pilota*; du gr. *pêdon*, gouvernail). Personne qui conduit un navire, un aéronef, une voiture de course, un engin blindé, etc. || Petit poisson des mers chaudes et tempérées, qui suit les navires et semble servir de guide aux requins. || *Litt.* Guide. ● *Pilote automatique*, dispositif permettant la conduite d'un avion sans intervention de l'équipage. || *Pilote de ligne*, professionnel chargé d'assurer la conduite d'un avion sur une ligne commerciale. ♦ adj. Qui sert de modèle, d'exemple.

PILOTER v. t. (de *pilote*). Conduire un véhicule en tant que pilote. || Guider qqch dans une ville, une exposition, etc.

PILOTIS n. m. Ensemble de pieux enfoncés dans un sol peu consistant ou immergés pour servir d'assiette à des fondations.

PILOU n. m. Tissu de coton pelucheux.

PILSEN, nom allem. de Plzeň.

PILSUDSKI (Józef), maréchal et homme d'État polonais (1867-1935). Il joue un rôle déterminant dans la restauration de l'État polonais de 1918 à 1922 et de 1926 à sa mort.

PILULE n. f. (lat. *pilula*, petite balle). Médicament de forme sphérique, destiné à être avalé. || Fam. Contraceptif oral. ● *Avaler la pilule* (Fam.), croire un mensonge; se déterminer à une chose pénible. || *Dorer la pilule* (Fam.), présenter une chose ennuyeuse sous des dehors favorables. || *Prendre une pilule* (Pop.), subir un échec.

PIMBÊCHE n. f. Fam. Femme prétentieuse qui fait des embarras.

PIMENT n. m. (lat. *pigmentum*). Plante cultivée dont il existe plusieurs variétés, parmi lesquelles le *piment brûlant*, dont le fruit, de saveur très piquante, est utilisé comme épice, et le *piment doux*, dont le fruit est le poivron. || Ce qui donne du piquant, de l'intérêt à qqch.

PIMENTER v. t. Assaisonner de piment. || Rendre piquant, excitant.

PIMPANT, E adj. (anc. fr. *pimper*, enjôler). D'une coquetterie pleine d'élégance.

PIN n. m. (lat. *pinus*). Arbre de l'ordre des conifères, à feuillage persistant et à feuilles en aiguilles, insérées le plus souvent par deux, et dont le bois est très employé en charpente, en construction.

PINACLE n. m. (lat. *pinnaclum*, faite). Dans l'architecture gothique, amortissement élané se terminant en forme de cône ou de pyramide effilées, qui se place notamment au sommet d'une culée. ● *Porter au pinacle*, louer d'une manière exceptionnelle.

PINACOTHÈQUE n. f. (gr. *pinax*, -akos, tableau, et *thêkê*, boîte). Musée de peinture.

PINAILLAGE n. m. Fam. Action de pinailler.

PINAILLER v. i. Fam. Ergoter, chicaner sur des riens, agir avec une minutie excessive.

PINAILLEUR, EUSE adj. et n. Fam. Qui pinaille.

PINASSE n. f. (de *pin*). Embarcation de pêche à fond plat.

PINCE n. f. Barre de fer, aplatie à un bout, qui sert de levier. || Outil à branches articulées, dont les extrémités, plates ou rondes, servent à saisir. || Dispositif à deux branches pour serrer, pour pincer. || Extrémité des grosses pattes de certains crustacés. || Pli cousu sur l'envers d'un vêtement pour l'ajuster plus près du corps.

PINCÉ, E adj. Qui manifeste du dédain, de la froideur. ● *Lèvres pincées*, minces et serrées.

PINCEAU n. m. (lat. *peniculus*, petite queue). Instrument formé par la réunion de poils serrés à l'extrémité d'un manche, et servant à étendre de la peinture, de la colle, etc. || *Litt.* Art ou manière de peindre, de décrire. || Faisceau lumineux de faible ouverture.

PINCÉE n. f. Ce qu'on peut prendre d'une matière en poudre ou granulée entre les doigts.

PINCEMENT n. m. Action de pincer. || Très faible différence d'écartement existant à l'arrêt entre l'arrière et l'avant des roues directrices d'une automobile, et qui s'annule à la vitesse d'utilisation du véhicule, sous l'effet du couple dû à la chasse. ● *Pincement au cœur*, impression désagréable à l'occasion d'une mauvaise nouvelle, d'un incident, etc.

PINCE-MONSEIGNEUR n. f. (pl. *pinces-monseigneur*). Levier court, à bouts plats, dont se servent les cambrioleurs pour forcer les portes.

PINCE-NEZ n. m. inv. Lorgnon qu'un ressort fait tenir sur le nez.

PINCER v. t. (anc. fr. *pincier*, saisir) [conj. 1]. Presser, serrer entre les doigts. || Fam. Prendre sur le fait, arrêter. || Mus. Faire vibrer les cordes d'un instrument en les tirant avec les doigts. ● *Ca pince* (Fam.), il fait froid. || *En pincer pour* (Fam.), être amoureux de. || *Pincer les lèvres*, les rapprocher en serrant.

PINCE-SANS-RIRE n. inv. Personne qui raille sans en avoir l'air.

PINCETTE n. f. Ustensile à deux branches, pour attiser le feu. (Surtout au pl.) ● *N'être pas à prendre avec des pincettes* (Fam.), être sale; être de très mauvaise humeur.

PINCEVENT, site préhistorique de Seine-et-Marne (paléolithique). [V. planche ARCHÉOLOGIE p. 50-51.]



Germain Pilon : *Vierge de douleur*. Terre cuite.
(Musée du Louvre, Paris.) (Lauros-Giraudon)

d'Henri II et de Catherine de Médicis à Saint-Denis.

PILONNAGE n. m. Action de pilonner.

PILONNER v. t. Fam. Répéter systématiquement qqch à qqch pour le convaincre. || Mettre un livre au pilon. || Mil. Écraser un objectif avec des projectiles.

PILORI n. m. (lat. *pila*, pilier). Poteau où l'on attachait les condamnés que l'on exposait aux regards du public. ● *Mettre, clouer au pilori*, dénoncer à l'indignation publique.

PILOSITÉ n. f. Ensemble des poils.

PINÇON n. m. Marque qui reste sur la peau, lorsqu'elle a été pincée.

PINDARE, poète lyrique grec (518-438 av. J.-C.), auteur d'*Odes triomphales*.

PINDE (le), massif montagneux de la Grèce occidentale; 2636 m.

PINÉAL, E, AUX adj. (lat. *pineae*, pomme de pin). *Glande pinéale*, syn. anc. de ÉPI-PHYSE.

PINEAU n. m. Vin de liqueur charentais obtenu en arrêtant la fermentation de jus de raisin par du cognac.

PINÈDE n. f. Terrain planté de pins, bois de pins.

PINEL (Philippe), médecin français (1745-1826), fondateur de la psychiatrie moderne.

PINGOUIN n. m. (mot néerl.). Oiseau palmipède des mers arctiques, remarquable plongeur, qui vient nicher sur les côtes de l'Europe occidentale.

PING-PONG [piŋpɔŋ] n. m. (mot angl.) (pl. *ping-pongs*). Syn. de TENNIS DE TABLE.

PINGRE n. et adj. *Fam.* Personne d'une avarice sordide.

PINGRERIE n. f. Avarice sordide.

PINNE n. f. (lat. *pinna*; mot gr.). Mollusque à coquille triangulaire.

PINOCHET (Augusto), général et homme d'État chilien, né en 1915. Après s'être emparé du pouvoir en renversant S. Allende (1973), il instaure un régime dictatorial. Il est remplacé en 1990 par un président élu.

PINOT n. m. (de *pin*). Cépage français très courant, cultivé notamment en Bourgogne.

PINSON n. m. (lat. *pinicio*). Petit passeur chanteur de l'Europe occidentale, à plumage bleu et verdâtre coupé de noir, et à la gorge rouge. (Cri : le pinson ramage.)

PINTADE n. f. (portug. *pintada*). Oiseau gallinacé, originaire d'Afrique. (Cri : la pintade crieaille.)

PINTADEAU n. m. Jeune pintade.

PINTE n. f. (lat. *pinctus*, pourvu d'une marque). Anc. mesure française de capacité pour les liquides, qui valait 0,93 litre à Paris. || Anc. unité de mesure anglo-saxonne de capacité, qui valait 0,56825 litre en Grande-Bretagne et 1,136 litre au Canada (un quart). ● *Se faire, *se payer une pinte de bon sang* (Fam.), se réjouir beaucoup.

PINTER (Harold), acteur et auteur dramatique britannique, né en 1930. Il a écrit *le Gardien*.

PIN-UP [pinɔp] n. f. inv. (angl. *to pin up*, épingleur). Jeune femme ayant du sex-appeal; dessin ou photo la représentant.

PINYIN [pinjin] n. m. (mot chin.). Système de transcription des idéogram-

mes chinois en caractères latins, adopté en Chine depuis 1958.

PIOCHAGE n. m. Action de piocher.

PIOCHE n. f. (de *pic*). Outil formé d'un fer, muni d'un manche, et servant à creuser et à défoncer la terre. ● *Tête de pioche* (fam.), personne très têtue.

PIOCHER v. t. Creuser, remuer la terre avec une pioche. || Fouiller dans un tas pour prendre qqch. || *Fam.* Travailler avec ardeur.

PIOLET n. m. (piémontais *piola*, hache). Canne d'alpiniste ferrée à un bout et munie d'un petit fer de pioche à l'autre.

PION n. m. (bas lat. *pedo*, fantassin). Chacune des huit plus petites pièces des échecs. || Pièce du jeu de dames. ● *Être un pion sur l'échiquier*, ne jouer qu'un rôle minime, être manœuvré.

PION, PIONNE n. Arg. scol. Surveillant.

PIONCER v. i. (conj. 1). Pop. Dormir.

PIONNIER n. m. (de *pion*). Soldat employé aux terrassements. || Défricheur de contrées incultes. || Personne qui s'engage dans une voie nouvelle, qui montre le chemin.

PIPE n. f. (de *piper*). Appareil formé d'un fourneau et d'un tuyau, servant à fumer; quantité de tabac contenue dans une pipe. || Tuyau, conduit. ● *Casser sa pipe* (Pop.), mourir. || *Nom d'une pipe* (fam.), juron d'indignation, de surprise. || *Par tête de pipe* (Pop.), par personne.

PIPEAU n. m. Petite flûte rudimentaire.

PIPELET, ETTE n. (n. d'un personnage des *Mystères de Paris*, d'Eugène Sue). *Fam.* Concierge. || Pop. Bavard, cancanier.

PIPELINE ou **PIPE-LINE** [piplin] n. m. (mot angl.) [pl. *pipe-lines*]. Canalisation pour le transport à distance de gaz (gazoduc), de liquides (pétrole) [oléoduc] ou de solides pulvérisés.

PIPER v. t. (lat. *pipare*, glousser). *Ne pas piper* (mot) [Fam.], ne pas dire un mot. || *Piper des dés, des cartes*, les truffer.

PIPERADE [piparad] n. f. (mot béarnais, de *piper*, poivron). Spécialité basquaise composée de tomates, de poivrons cuits et d'œufs battus en omelette.

PIPETTE n. f. Petit tube pour prélever un liquide.

PIPI n. m. *Fam.* Urine. ● *Faire pipi*, uriner.

PIQUAGE n. m. Action de piquer une étoffe, du papier, etc.

PIQUANT, E adj. Qui pique. || *Litt.* Qui excite l'intérêt, la curiosité.

PIQUANT n. m. Aiguillon, épine. || *Litt.* Ce qu'il y a de curieux, d'intéressant, de cocasse.

PIQUE n. m. Au jeu de cartes, une des deux couleurs noires, ainsi appelée à cause de sa forme en fer de pique.

PIQUE n. f. (de *pic*). Arme composée

d'une hampe que termine un fer aigu. ● *Lancer des piques à qqn* (fam.), lancer contre lui des allusions qui blessent son amour-propre.

PIQUÉ, E adj. Marqué de petites taches, de petits trous. || Se dit d'une boisson (vin, cidre, bière, etc.) qui a contracté une saveur piquante, sous l'influence d'une levure. || *Fam.* Un peu fou. ● *N'être pas piqué des vers* (Fam.), n'être pas banal.

PIQUÉ n. m. Étoffe de coton formée de deux tissus appliqués l'un sur l'autre et unis par des points dont les lignes forment des dessins. ● *Bombardement en piqué*, ou *piqué*, procédé d'attaque d'un objectif par un avion au terme d'une descente très rapide aussitôt suivie d'une remontée.

PIQUE-ASSIETTE n. (pl. *pique-assiettes*). *Fam.* Personne qui prend ses repas aux frais des autres.

PIQUE-BŒUF n. m. (pl. *pique-bœufs*). Oiseau qui se perche sur le dos des bœufs pour chasser les parasites.

PIQUE-FEU n. m. inv. Tisonnier.

PIQUE-FLEURS n. m. inv. Objet permettant de maintenir en place les fleurs d'un bouquet à l'intérieur d'un vase ou qui constitue lui-même un vase.

PIQUE-NIQUE n. m. (de *piquer*, picorer, et de l'anc. fr. *nique*, petite chose) [pl. *pique-niques*]. Repas pris en plein air au cours d'une promenade.

PIQUE-NIQUER v. i. Faire un pique-nique.

PIQUER v. t. (lat. pop. *pikkare*). Percer légèrement avec qqch de pointu. || Parsemer de petits trous. || Prendre avec qqch de pointu. || Enfoncer par la pointe. || Introduire une aiguille dans un tissu pour pratiquer une injection. || Produire une sensation âpre au goût, à l'odorat, aigu sur la peau. || Exciter un sentiment. || *Litt.* Irriter, offenser. || Pop. Voler qqch; prendre sur le fait, arrêter qqch. ● *Piquer un cent mètres* (Fam.), partir subitement en courant. || *Piquer une crise, une colère* (Fam.), avoir une crise, une colère subite. || *Piquer une tête* (Fam.), tomber en avant; se jeter la tête la première. ♦ v. i. Se dit d'une boisson qui commence à aigrir. || Se diriger droit vers un but. || *Aéron.* Effectuer une descente suivant une trajectoire de très forte pente. ● *Piquer des deux*, donner vivement de l'épècher à un cheval. || *Piquer du nez*, pencher vers l'avant. ♦ se piquer v. pr. Se couvrir de petites taches. || S'agrir, prendre une saveur piquante. || *Litt.* Se fâcher. || *Litt.* Se vanter. ● *Se piquer le nez* (Pop.), s'enivrer.

PIQUET n. m. (de *piquer*). Petit pieu propre à être fiché en terre. || Punition autrefois infligée aux écoliers, qui consistait à se tenir debout et immobile pendant les récréations. || Jeu qui se joue avec trente-deux cartes. || Mil. Détachement maintenu disponible dans le lieu où il est caserné

piquet

pour exécuter une mission. ● **Piquet** de grève, groupe de grévistes placés à l'entrée d'un lieu de travail et qui veillent à l'exécution des consignes de grève.

PIQUETER v. t. (conj. 4). Tacheter de petits points isolés. || Indiquer par des piquets le tracé futur d'une route, d'une voie ferrée, d'une construction, etc.

PIQUETTE n. f. (de *piequer*). Boisson que l'on obtient en jetant de l'eau sur du marc de raisin ou sur d'autres fruits sucrés, et en laissant fermenter. || Mauvais vin. ● *Prendre une piquette* (fam.), subir une défaite, un échec.

PIQUEUR, EUSE adj. Qui possède des organes propres à piquer. ◆ n. Personne qui pique à la machine.

PIQUEUR n. m. Ouvrier mineur. || *Véner*. Valet de chiens, suivant à cheval la bête que poursuit la meute.

PIQÛRE n. f. Petit trou fait dans les fruits, le bois, etc., par certains insectes. || Plaque dont la surface est de petite dimension, mais qui peut être plus ou moins profonde. || Introduction thérapeutique dans les tissus d'une aiguille creuse (pour injection sous-cutanée, intramusculaire, etc.) ou pleine (acupuncture). || Série de points apparents faits sur une étoffe. || Tache produite par l'humidité sur une gravure, une page de livre. ● *Piqûre d'amour-propre*, blessure d'amour-propre.

PIRANDELLO (Luigi), écrivain italien (1867-1936), auteur de romans, de nouvelles et de pièces de théâtre (*Chacun sa vérité*, *Six Personnages en quête d'auteur*).

PIRANESI (Giovanni Battista), en fr. *Piranèse*, graveur et architecte italien (1720-1778), auteur d'eaux-fortes, dont la série des *Prisons*.

PIRANHA [pirana] ou **PIRAYA** [piraya] n. m. (mot portug.; du tupi). Petit poisson carnassier des eaux douces d'Amazonie, célèbre par sa voracité.

PIRATAGE n. m. Action de pirater.

PIRATE n. m. (lat. *pirata*). Aventurier qui courait les mers pour se livrer au brigandage. || Tout homme qui s'enrichit en pillant, en volant. ● *Pirate de l'air*, personne qui, par menace, détourne un avion. ◆ adj. Clandestin, illicite.

PIRATER v. i. Se livrer à la piraterie. ◆ v. t. Reproduire une œuvre sans payer de droits d'auteur. || *Fam.* Voler, escroquer.

PIRATERIE n. f. Actes de déprédation ou violences commis en mer contre un navire, son équipage ou sa cargaison. || Vol effronté, escroquerie. ● *Piraterie aérienne*, détournement illicite d'un aéronef, accompli par une ou plusieurs personnes se trouvant à bord.

PIRAYA n. m. → **PIRANHA**.

PIRE adj. (lat. *peior*). Plus mauvais, plus

nuisible (comparatif). || Précédé de l'article, le plus mauvais (superlatif et n. m.). ● *Politique du pire*, celle qui consiste à rechercher le pire pour en tirer parti.

PIRÉE (Le), port et banlieue industrielle d'Athènes. À l'époque des guerres médiques (V^e s. av. J.-C.), principal port d'Athènes, à laquelle il était relié par un système défensif, les *Longs Murs*.

PIRENNE (Henri), historien belge (1862-1935).

PIROGUE n. f. (esp. *piragua*). Embarcation légère d'Afrique et d'Océanie, marchant à la voile ou à la pagaie.

PIROGUER n. m. Conducteur de pirogue.

PIROJKI [pirojki] n. m. pl. (mot russe). Spécialité russe faite de petits pâtés farcis de viande, de poisson, etc.

PIROUETTE n. f. (anc. fr. *pirouelle*, toupie). Tour entier qu'on fait sur la pointe ou le talon d'un seul pied. || Changement brusque d'opinion. ● *Répondre par une piroquette*, répondre à côté à une question embarrassante.

PIROUETTER v. i. Faire une ou plusieurs piroquettes.

PIS [pi] adv. et adj. (lat. *pejus*). *Litt.* Plus mal, plus mauvais. ● *Au pis aller*, en supposant les choses au plus mal. || *De mal en pis*, de plus en plus mal.

PIS [pi] n. m. (lat. *pectus*, poitrine). Mamelle de la vache, de la brebis, etc.

PIS-ALLER [pizale] n. m. inv. Solution à laquelle on a recours faute de mieux.

PISANELLO (Antonio PISANO, dit il), peintre et médailleur italien (av. 1395-apr. 1450), un des maîtres de la première Renaissance.

PISANO (Andrea) → **ANDREA PISANO**.

PISANO (Nicola et Giovanni) → **NICOLA PISANO**.

PISCICOLE adj. (lat. *piscis*, poisson). Relatif à la pisciculture.

PISCICULTEUR, TRICE n. Spécialiste de pisciculture.

PISCICULTURE n. f. Art d'élever et de multiplier les poissons dans un cours d'eau, un étang.

PISCINE n. f. (lat. *piscina*, vivier). Bassin artificiel pour la natation.

PISCIVORE adj. Qui se nourrit de poissons.

PISE, en it. *Pisa*, v. d'Italie (Toscane), sur l'Arno; 105 000 h. Place des Miracles, cathédrale (XI^e-XII^e s.), baptistère (XII^e-XIII^e s.), campanile dit « Tour penchée » et Camposanto (cimetière). — Grande puissance maritime au XI^e s.

PISÉ n. m. (lat. *pinsare*, broyer). Matériau rudimentaire composé de terre argileuse, moulé pendant la construction à l'aide de banches.

PISISTRATE, tyran d'Athènes (v. 600-527 av. J.-C.), à laquelle il procure une période de grande prospérité.

PISSARRO (Camille), peintre impressionniste français (1830-1903).

PISSAT n. m. Urine de certains animaux.

PISSE-FROID n. m. inv. Pop. Homme dont l'humeur glaciale empêche les autres de rire.

PISSENLIT n. m. (de *pisser* en lit, à cause de ses vertus diurétiques). Plante à feuilles dentelées que l'on mange en salade. (Syn. *DENT-DE-LION*.) ● *Manger les pissenlits par la racine* (fam.), être mort et enterré.

PISSEUR v. t. et i. (lat. pop. *pissiare*). Pop. Uriner. ● *Pisser de la copie* (Pop.), rédiger beaucoup et médiocrement.

PISSEUX, EUSE adj. Imprégné, sali d'urine. || *Fam.* De couleur terne, jaunie.

PISSOTIÈRE n. f. Pop. Urinoir public.

PISTACHE n. f. (lat. *pastacium*). Graine comestible du pistachier, utilisée en confiserie, en cuisine. ◆ adj. inv. De la couleur verte de la pistache.

PISTACHIER n. m. Arbre des régions chaudes, fournissant les pistaches.

PISTARD n. m. Sports. Coureur cycliste spécialisé dans les épreuves sur piste.

PISTE n. f. (it. *pista*; du bas lat. *pistare*, piler). Trace laissée par une personne ou par un animal. || Direction prise pour découvrir qq. qq. élément qui guide la recherche. || Chemin tracé réservé aux cyclistes, aux cavaliers, etc. || Pente balisée et aménagée pour les descentes à skis. || Chemin rudimentaire, sommairement aménagé. || Bande de terrain d'un aéroport sur laquelle les avions décollent ou atterrissent. || Emplacement, généralement circulaire, servant de scène dans un cirque, d'espace pour danser dans une boîte de nuit, etc. || Terrain aménagé pour l'athlétisme, pour des courses de chevaux, de bicyclettes, d'autos, etc. || Élément linéaire d'un support mobile d'informations enregistrées (bande magnétique, disque).

PISTER v. t. Suivre à la piste.

PISTEUR n. m. Personne chargée de l'entretien et de la surveillance des pistes de ski.

PISTIL [pistil] n. m. (lat. *pastillus*, pilon). Ensemble des pièces femelles d'une fleur, résultant de la soudure de plusieurs carpelles, et où l'on distingue l'ovaire, le style et le stigmate.

PISTOLE n. f. (tchèque *píchtal*, arme à feu). Monnaie d'or ancienne, valant dix francs.

PISTOLET n. m. (de *pistole*). Arme à feu individuelle légère, au canon court, et qui se tire d'une seule main. || Pulvérisateur de peinture. || *Méd.* Syn. fam. de **URINAL**.

● *Un drôle de pistolet* (Fam.), individu bizarre, fantasque.

PISTOLET-MITRAILLEUR n. m. (pl. *pistolets-mitrailleurs*). Arme automatique individuelle, tirant par rafales et utilisée dans le combat rapproché. (Syn. MITRAILLETTÉ.)

PISTON n. m. (it. *pistone*). Disque cylindrique se déplaçant à frottement doux dans le corps d'une pompe ou dans le cylindre d'une machine à vapeur, d'un moteur à explosion. || Mécanisme appartenant à certains instruments de musique à vent et qui permet, en variant la longueur du tube, de produire tous les degrés de l'échelle chromatique. || Fam. Protection, appui donné à qqn.

PISTONNER v. t. Fam. Recommander, appuyer un candidat à une place.

PISTOU n. m. (anc. prov. *pistar*, broyer). Potage provençal lié par de l'ail pilé, aromatisé au basilic.

PITANCE n. f. (de *pitie*). Fam. Subsistance journalière.

PITCHPIN [pit'pɛ̃] n. m. (angl. *pitch-pine*, résine de pin). Pin résineux de l'Amérique du Nord, dont le bois jaune et rougeâtre est employé en ébénisterie.

PITEȘTI, v. de Roumanie, en bordure des Carpates; 147 000 h. Centre industriel.

PITEUSEMENT adv. De manière piteuse.

PITEUX, EUSE adj. (de *pitie*). Propre à exciter une pitié mêlée de mépris ou d'ironie, lamentable. ● *Faire piteux mine* (Fam.), avoir un air triste, confus.

PITHÉCANTHROPE n. m. (gr. *pithêkos*, singe, et *anthrôpos*, homme). Type d'homme préhistorique reconnu à Java.

PITHIVIERS, ch.-l. d'arr. du Loiret; 9812 h. Industries alimentaires.

PITIÉ n. f. (lat. *pietas*, piété). Sentiment qui nous rend sensibles aux souffrances d'autrui. ● *A faire pitié* (Fam.), très mal. || *Avoir pitié*, compatir. || *Faire pitié*, exciter la compassion. || *Par pitié*, de grâce!

PITOËFF (Georges), acteur et directeur de théâtre français (1884-1939). — Sa femme, LUDMILLA (1895-1951), a été sa collaboratrice.

PITON n. m. Clou dont la tête est en forme d'anneau ou de crochet. || Sommet pointu d'une montagne élevée.

PITONNER v. t. Alp. Planter des pitons.

PITOYABLE adj. Qui excite la pitié. || Mauvais, sans valeur, lamentable.

PITOYABLEMENT adv. De façon pitoyable.

PITRE n. m. (var. de *piètre*). Bouffon.

PITRERIE n. f. Plaisanterie, grimace de pitre.

PITT (William), homme d'État britannique (1708-1778). Député whig, il est,

comme Premier ministre (1756-1761), l'artisan des victoires anglaises dans la guerre de Sept Ans.

PITT (William), dit le **Second Pitt**, homme d'État britannique (1759-1806), fils du précédent. Premier ministre de 1783 à 1801 et de 1804 à sa mort, il dirige la lutte contre la France révolutionnaire et contre l'Empire.

PITTORESQUE adj. et n. m. (it. *pittoresco*, de *pittore*, peintre). Qui frappe l'attention par sa beauté, sa variété. || Qui a du relief, de l'originalité, de la fantaisie.

PITTSBURGH, v. des États-Unis (Pennsylvanie), sur l'Ohio; 424 000 h. (plus de 2,2 millions dans l'agglomération). L'un des principaux centres sidérurgiques des États-Unis. Musée d'art de l'institut Carnegie.

PIVERT n. m. (de *pic*, oiseau, et *vert*). Oiseau du genre *pic*, à plumage vert et jaune sur le corps, rouge sur la tête. (On écrit aussi PIC-VERT.)

PIVOINE n. f. (gr. *paîônia*). Plante à bulbe dont on cultive, pour leurs grosses fleurs rouges, roses ou blanches, des espèces venant de l'Extrême-Orient.

PIVOT n. m. (prélatin *puga*, pointe). Pièce cylindrique tournant dans une partie fixe lui servant de support. || Agent, élément principal. || Bot. Racine qui s'élève verticalement en terre.

PIVOTEMENT n. m. Mouvement que peuvent prendre, l'un par rapport à l'autre, deux corps liés par un seul point.

PIVOTER v. i. Tourner sur un pivot ou comme sur un pivot.

PIXÉRÉCOURT (René Charles DE), auteur dramatique français (1773-1844), le « père du mélodrame ».

PIZARRO (Francisco), en fr. *Pizarre*, conquistador espagnol (v. 1475-1541). Avec l'aide de ses frères GONZALO et HERNANDO, il conquiert, à partir de 1532, l'empire des Incas.

PIZZA [pidza] n. f. (mot it.). Tarte italienne en pâte à pain garnie de fromage, de tomates, d'anchois, d'olives, etc.

PIZZERIA [pidzerja] n. f. (mot it.). Restaurant italien où l'on sert surtout des pizzas.

PIZZICATO [pidzikato] n. m. (mot it. [pl. *pizzicati*]). Procédé d'exécution musicale qui consiste à pincer les cordes d'un instrument à archet.

P. J., abrég. de *police judiciaire*.

PLACAGE n. m. (de *plaquer*). Feuille de bois de faible épaisseur, obtenue par tranchage ou par déroulement. || Revêtement d'une matière vulgaire par une matière plus précieuse. || Sports. Syn. de PLAQUAGE.

PLACARD n. m. (de *plaquer*). Armoire aménagée dans un mur. || Litt. Avis, écrit

ou imprimé qu'on affiche publiquement.

● *Mettre, ranger, laisser, etc.*, qqn, qqch au placard (Fam.), le mettre de côté, à l'écart. || *Placard publicitaire*, dans un journal, annonce publicitaire d'une certaine importance.

PLACARDER v. t. Afficher un imprimé, une affiche sur les murs.

PLACE n. f. (lat. *platea*, rue large). Espace qu'occupe ou peut occuper une personne, une chose. || Emplacement réservé à un voyageur dans un moyen de transport, à un spectateur dans une salle. || Charge, emploi. || Rang obtenu dans un classement; rang qu'une personne ou une chose doit occuper. || Espace public découvert, dans une agglomération. || Ensemble des négociants, des banquiers d'une ville. ● *À la place de*, au lieu de. || *À votre place*, si j'étais dans votre cas. || *Demeurer en place*, ne pas bouger. || *Entrer dans la place*, s'introduire dans un milieu. || *Être en place*, être prêt à entrer en action. || *Être maître de la place*, agir en maître. || *Faire place à*, être remplacé par. || *Homme en place*, qui occupe une fonction qui lui donne de la considération. || *Ne pas tenir en place*, s'agiter sans cesse. || *Place forte ou place*, ville défendue par des fortifications; toute ville de garnison. || *Prendre la place de*, être substitué à. || *Remettre qqn à sa place*, le rappeler aux égards qu'il doit. || *Sur place*, à l'endroit même dont il est question. || *Tenir sa place*, remplir un rôle convenable.

PLACEBO n. m. (mot lat. signif. *je plairai*). Substance inactive substituée à un médicament de façon à distinguer l'action psychologique et l'action organique de celui-ci.

PLACEMENT n. m. Action de placer, de procurer une place, un emploi. || Action de vendre. || Action de placer de l'argent; capital ainsi investi.

PLACENTA [-sɛ̃] n. m. (mot lat. signif. *galette*). Chez les mammifères, organe reliant l'embryon à l'utérus maternel pendant la gestation. || Région de l'ovaire où sont fixés les ovules.

PLACENTAIRE adj. Relatif au placenta.

PLACER v. t. (conj. 1). Établir, mettre dans un lieu, à une place. || Procurer un emploi. || Assigner une place, un rang, situer. || Introduire. || Confier de l'argent à qqn en vue d'opérations financières, l'investir pour le faire fructifier. ● *En placer une* (Fam.), intervenir dans une conversation. || *Être bien, mal placé*, être dans une situation favorable ou non; se dit d'un danseur doté d'un bon ou d'un mauvais en-dehors. || *Personne haut placée*, qui a une position élevée, importante. || *Placer la balle* (Sports), la lancer là où l'on veut. || *Placer des marchandises*, les vendre pour le compte d'autrui. || *Placer un mot*, dire quelques paroles. ♦ se placer v. pr. Prendre un rang. || Turf.

placer

Arriver à la deuxième ou à la troisième place.

PLACER [plaser] n. m. *Minér.* Gîte d'or, de diamant, etc.

PLACET [plase] n. m. (mot lat. signif. *il plaît*). Demande par écrit pour obtenir justice, solliciter une grâce ou une faveur (vx).

PLACIDE adj. (lat. *placidus*). Calme, paisible.

PLACIDEMENT adv. Avec placidité.

PLACIDITÉ n. f. Caractère placide.

PLACIER n. m. Représentant de commerce qui propose ses marchandises aux particuliers.

PLAFOND n. m. (de *plat* et *fond*). Face inférieure d'un plancher, en général plane et dégagée, qui forme la partie supérieure d'un lieu couvert. || Limite supérieure, spatiale ou temporelle, qu'on ne peut dépasser. ● *Crever le plafond*, dépasser la limite fixée. || *Plafond nuageux*, hauteur moyenne de la base des nuages au-dessus du sol.

PLAFONNEMENT n. m. État de ce qui atteint son maximum.

PLAFONNER v. t. Garnir d'un plafond, exécuter le plafond d'une pièce. ♦ v. i. Voler aussi haut que possible. || Atteindre son maximum et s'y maintenir.

PLAFONNIER n. m. Appareil d'éclairage fixé au plafond.

PLAGE n. f. (it. *piaggia*; du gr. *plagia*). Au bord de la mer, d'un lac, d'une rivière, étendue presque plate couverte de sable ou de galets; station balnéaire. || Surface : *plage de couleur*. || Écart entre deux mesures, deux possibilités. || Laps de temps, durée limitée. ● *Plage d'un disque*, ensemble d'un certain nombre de spires d'un sillon ininterrompu d'une même face de disque, supportant un enregistrement.

PLAGIAIRE n. (lat. *plagiarius*; du gr. *plagios*, fourbe). Auteur qui donne comme sien ce qu'il a pris à autrui.

PLAGIAT n. m. Action du plagiaire.

PLAGIER v. t. Piller les ouvrages d'autrui en donnant pour siennes les parties copiées.

PLAGISTE n. Personne chargée de la gestion des divers services sur une plage payante.

PLAID [pléd] n. m. (mot angl.). Couverture à carreaux, aux couleurs d'un clan, dont les Écossais, en costume national, s'enveloppent le torse. || Couverture de voyage à carreaux.

PLAIDER v. i. (lat. *placitum*, ordonnance). Défendre sa cause ou celle d'une partie devant les juges. || Défendre, justifier par des arguments ou des excuses. ● *Plaider contre qqn*, soutenir contre lui une action en justice. ♦ v. t. Défendre en justice. || Exposer dans sa plaidoirie.

● *Plaider le faux pour savoir le vrai*, dire à qqn ce qu'on sait être faux, pour tirer de lui la vérité.

PLAIDEUR, EUSE n. Personne qui plaide, qui est en procès.

PLAIDOIRIE n. f. Exposé visant à défendre un accusé, à soutenir une cause.

PLAIDOYER n. m. (anc. fr. *plaidoyer*, plaider). Discours prononcé devant un tribunal pour défendre une cause. || Défense en faveur d'une opinion, d'une cause, d'une personne.

PLAIE n. f. (lat. *plaga*, coup). Déchirure des chairs causée par une blessure, une brûlure, un abcès. || Tout ce qui porte préjudice. ● *Mettre le doigt sur la plaie*, trouver exactement où est le mal. || *Remuer le fer dans la plaie*, insister lourdement sur un sujet douloureux.

PLAIGNANT, E adj. et n. Qui dépose une plainte en justice.

PLAIN-CHANT n. m. (lat. *planus*, uni, et *chant*). (pl. *plains-chants*). Ensemble des chants d'église médiévaux à une voix, de rythme libre, récités, mélodiques.

PLAINDRE v. t. (lat. *plangere*) [conj. 55]. Avoir, témoigner de la compassion. ● *Ne pas plaindre sa peine*, sous temps (Litt.), se dispenser sans compter. ♦ *se plaindre* v. pr. Se lamenter, exprimer sa souffrance, son mécontentement.

PLAINE n. f. (lat. *planus*, uni). Étendue plate, aux vallées à peine enfoncées dans le sol.

PLAIN-PIED (DE) loc. adv. Au même niveau. || Sur un pied d'égalité, directement.

PLAINTÉ n. f. Parole, cri, gémissement émis sous l'effet de la douleur, de la peine. || Mécontentement que l'on exprime; récriminations, doléances. || *Dr.* Dénonciation faite en justice par celui qui s'estime victime d'une infraction commise par un autre.

PLAINTIF, IVE adj. Qui a l'accent de la plainte.

PLAIRE v. t. ind. [à] et i. (lat. *placere*) [conj. 71]. Être agréable, exercer un charme, un attrait sur qqn. ♦ v. impers. Être conforme à la volonté, au désir de. ● *Comme il vous plaira*, selon vos désirs. || *Plaise ou plût à Dieu, au ciel*, formules de souhait ou de regret. || *Plait-il?*, formule pour faire répéter ce qu'on a mal entendu. || *S'il vous plaît*, formule de politesse pour faire une demande, pour donner un ordre. ♦ *se plaire* v. pr. S'aimer l'un l'autre. || Prendre plaisir à. || Aimer à être dans un endroit ou avec certaines personnes.

PLAISAMMENT adv. De façon plaisante.

PLAISANCE n. f. De *plaisance*, que l'on utilise ou pratique pendant les vacances pour son agrément. || *La plaisance*, la navigation de plaisance.

PLAISANCE, en it. *Piacenza*, v. d'Italie (Émilie), près du Pô; 107 000 h. Palais communal gothique (XIII^e s.). Cathédrale romane (XII^e s.).

PLAISANCIER, ÈRE n. Personne qui pratique la navigation de plaisance.

PLAISANT, E adj. et n. Qui fait rire.

PLAISANT n. m. Le côté curieux, amusant, piquant. ● *Mauvais plaisant*, personne qui joue de mauvais tours, de mauvaises farces.

PLAISANTER v. i. Dire ou faire des choses drôles qui font rire. || Ne pas parler sérieusement. ● *Ne pas plaisanter sur*, avec qqch, être très strict sur ce point. ♦ v. t. Railler sans méchanceté, se moquer gentiment de qqn.

PLAISANTERIE n. f. Chose dite ou faite pour amuser, blague. || Bagatelle; chose facile, aisée.

PLAISANTIN n. m. Celui qui aime à faire des farces, qu'on ne peut pas prendre au sérieux.

PLAISIR n. m. (lat. *placere*, plaire). Sensation, sentiment agréable, contentement, satisfaction. || Satisfaction sexuelle, jouissance. || Ce qui plaît, divertissement. ● *A plaisir*, sans motif sérieux ou sans fondement; contrairement à la réalité. || *Au plaisir*, formule d'adieu. || *Avec plaisir*, volontiers. || *Avoir, prendre plaisir à qqch*, y trouver de l'agrément. || *Bon plaisir*, volonté arbitraire. || *Faire plaisir à qqn*, lui être agréable.

PLAN, E adj. (lat. *planus*). Plat et uni. ● *Angle plan, figure plane*, angle, figure tracés sur un plan. || *Géométrie plane*, partie de la géométrie qui étudie les figures dans le plan. || *Surface plane* (Math.), syn. de PLAN.

PLAN n. m. (lat. *planum*). Surface plane. || Éloignement relatif des objets dans la perception visuelle. || Représentation graphique, en projection horizontale ou suivant une section horizontale, des différentes parties d'une ville, d'un édifice, d'une machine, etc. || Aspect sous lequel on considère qqn, qqch. || Disposition générale d'un ouvrage. || Ensemble de dispositions adoptées en vue de l'exécution d'un projet; projet élaboré. || Ensemble des mesures gouvernementales prises en vue d'organiser et de diriger l'activité économique. || *Cin.* Ensemble des images constituant une même prise de vues. || *Math.* Surface illimitée qui contient en entier toute droite joignant deux de ses points. ● *Dresser des plans*, faire des projets. || *Plan d'occupation des sols* (P.O.S.), document fixant, dans les terrains urbains, les règles d'utilisation des sols, et, notamment, de construction de ceux-ci. || *Plan de vol*, document rempli par un pilote avant un voyage, et comportant des indications sur l'itinéraire, l'altitude, le nombre de personnes à bord, etc. || *Rester, laisser en plan* (Fam.),

rester, laisser inachevé, abandonné. || *Sur le plan, au plan de*, du point de vue de. || *Sur le même plan*, au même niveau.

PLAN CARPIN, franciscain italien (1182-1252), légat du pape auprès du khan des Mongols, auteur de la plus ancienne description historico-géographique de l'Asie centrale.

PLANCHE n. f. (lat. *planta*). Morceau de bois nettement plus large qu'épais, et relativement long. || Métal fourni sous la forme de plaques d'assez grande largeur par rapport à l'épaisseur. || Illustration ou ensemble d'illustrations couvrant, dans un livre, une page entière ou la majeure partie de celle-ci. || Portion de jardin affectée à une culture spéciale. || Plaque de métal, de bois, etc. sur laquelle le graveur a tracé des lettres ou des figures; estampe tirée à partir de cette planche. ● *Faire la planche*, en notation, se maintenir étendu sur le dos, sans faire de mouvements. || *Planche à billets*, expression familière employée pour figurer le mécanisme de la création exagérée de monnaie par une banque d'émission. || *Planche à repasser*, planche habillée de tissu, dont une extrémité est arrondie et qui peut être montée sur pieds. || *Planche à roulettes*, syn. de SKATEBOARD. || *Planche de salut*, moyen de salut dans une situation désespérée. || *Planche à voile*, planche pourvue d'une dérive et d'un aileron immergés, et que l'on fait mouvoir sur l'eau à l'aide d'une articulation mât-voile orientable dans tous les sens; sport nautique ainsi pratiqué. ◆ pl. Le théâtre, la scène.

PLANCHER n. m. Élément de construction horizontal qui détermine un niveau, dont la partie supérieure porte un sol et dont la partie inférieure forme le plafond de l'étage du dessous; face supérieure de cet élément de construction. || Paroi inférieure de qqch, d'un véhicule. || Niveau minimal, seuil inférieur. ● *Débarrasser le plancher* (Fam.), quitter un endroit. || *Le plancher des vaches* (Fam.), la terre ferme.

PLANCHER v. i. Arg. scol. Être interrogé à une leçon, un examen.

PLANCHETTE n. f. Petite planche.

PLANCHISTE n. Personne qui pratique la planche à voile. (On dit aussi VÉLIPLANCHISTE.)

PLANCK (Max), physicien allemand (1858-1947), créateur de la théorie des quanta.

PLANTON n. m. (gr. *plagkton*, qui erre). Ensemble des êtres microscopiques ou de petite taille (*phytoplankton*, *zooplankton*) en suspension dans la mer ou l'eau douce.

PLANER v. i. (lat. *planus*, qui est à niveau). Se soutenir en l'air, les ailes étendues, sans mouvement apparent, en parlant d'un oiseau. || Évoluer sous la seule sollicitation de son poids et des for-

ces aérodynamiques, en parlant d'un planeur. || Voir de haut, dominer par la pensée. || Ne pas avoir le sens des réalités. || S'exercer d'une manière plus ou moins menaçante. || *Pop.* Être dans un état de bien-être, en partie du fait de l'absorption d'une drogue. ● *Faire un vol plané* (Fam.), une chute.

PLANÉTAIRE adj. Relatif aux planètes. || Relatif à la Terre, mondial. || Qui se comporte comme une planète. || Qui a l'aspect d'une planète. ● *Système planétaire*, ensemble des planètes qui gravitent autour d'une étoile, en particulier du Soleil.

PLANÉTARIUM n. m. Installation permettant de représenter sur une voûte hémisphérique, grâce à des projections lumineuses, les aspects du ciel et les mouvements des astres.

PLANÈTE n. f. (gr. *planêtês*, errant, vagabond). Astre sans lumière propre, qui tourne autour du Soleil ou d'une étoile quelconque.

PLANEUR n. m. Aéronef sans moteur qui évolue dans les airs en utilisant les courants atmosphériques.

PLANIFICATEUR, TRICE adj. et n. Qui s'occupe de planification.

PLANIFICATION n. f. Action de planifier, d'organiser selon un plan. || Encadrement par les pouvoirs publics du développement économique de la nation.

PLANIFIER v. t. Organiser, diriger suivant un plan déterminé.

PLANISPHÈRE n. m. (lat. *planus*, plan et *sphère*). Carte représentant sur un même plan les deux hémisphères de la voûte céleste ou d'un astre.

PLAN-MASSE n. m. (pl. *plans-masses*). Archit. Plan à petite échelle ne montrant que le périmètre d'une construction.

PLANNING n. m. (mot angl.). Plan de travail détaillé. || Service de préparation du travail. ● *Planning familial*, ensemble des moyens mis au service d'une population pour l'informer et l'aider dans la régulation des naissances.

PLANQUE n. f. *Pop.* Cachette. || *Fam.* Situation bien rémunérée et où le travail est facile.

PLANQUÉ, E adj. et n. *Pop.* Qui s'est mis à couvert, embusqué.

PLANQUER v. t. (var. de *planter*). *Pop.* Cacher. ◆ se *planquer* v. pr. *Pop.* Se mettre à l'abri du danger.

PLANS DE PROVENCE (les), plateaux calcaires de Provence, au S. du moyen Var.

PLANT n. m. (de *planter*). Jeune plante avant sa mise en place définitive.

PLANTAGENÊT, surnom donné à la lignée des rois d'Angleterre de 1154 à 1485, formée des descendants du comte d'Anjou Geoffroi V. La rivalité entre les

branches collatérales des Lancastres et des Yorks (guerre des Deux-Roses) aboutit, en 1485, à l'élimination des Plantagenêts par les Tudors.

PLANTAIN n. m. (lat. *plantago*). Plante fort commune, dont la semence sert à la nourriture des petits oiseaux.

PLANTAIRE adj. De la plante du pied.

PLANTATION n. f. Action, manière de planter qqch. || Ensemble de végétaux plantés en un endroit; terrain planté. || Dans les pays tropicaux, grande exploitation agricole.

PLANTAUREL, avant-monts pyrénéens (Ariège).

PLANTE n. f. (lat. *planta*). Nom donné à tous les végétaux. || Face inférieure du pied de l'homme et des animaux, qui appuie sur le sol. ● *Jardin des plantes*, jardin public où l'on cultive des végétaux pour l'étude de la botanique.

PLANTER v. t. Mettre une plante en terre. || Garnir un lieu de végétaux. || Enfoncer en terre, poser, placer debout. ● Être *planté*, être droit, comme fixé au sol. || *Planter la qqn, qqch*, le quitter brusquement; abandonner une entreprise. || *Planter ses yeux sur qqn*, le fixer avec insistance. ◆ se *planter* v. pr. Se tenir debout et immobile. || *Pop.* Avoir un accident; se tromper; échouer.

PLANTEUR n. m. Celui qui plante des végétaux. || Propriétaire d'une plantation dans les pays tropicaux.

PLANTIGRADE adj. et n. m. (lat. *planta*, plante du pied, et *gradi*, marcher). Qui marche sur toute la plante des pieds, et pas seulement sur les doigts.

PLANTOIR n. m. Outil effilé servant à faire des trous en terre destinés à recevoir de jeunes plants de fleurs ou de légumes.

PLANTON n. m. Militaire sans armes, assurant des liaisons de service. ● *Faire le planton* (Fam.), attendre debout un long moment.

PLANTEUREUX, EUSE adj. (anc. fr. *plentiveux*; du lat. *plenus*, plein). Abondant, copieux. || *Fam.* Bien en chair. || Fertile.

PLAQUAGE n. m. Au rugby, action de plaquer. (On écrit aussi PLACAGE.)

PLAQUE n. f. (de *plaquer*). Feuille ou objet d'une matière rigide formant une surface peu épaisse. || Pièce de métal qui porte diverses indications; insigne de certaines professions, de certains grades. || Couche peu épaisse et peu étendue de qqch. || Foyer circulaire en fonte d'une cuisinière électrique. || *Géol.* Élément rigide, épais de 100 à 200 km, qui constitue avec d'autres éléments comparables l'enveloppe externe de la Terre. || *Méd.* Surface couverte d'excoriations, de boutons; tache colorée qui se forme sur la peau. || *Phot.* Lame de verre recouverte

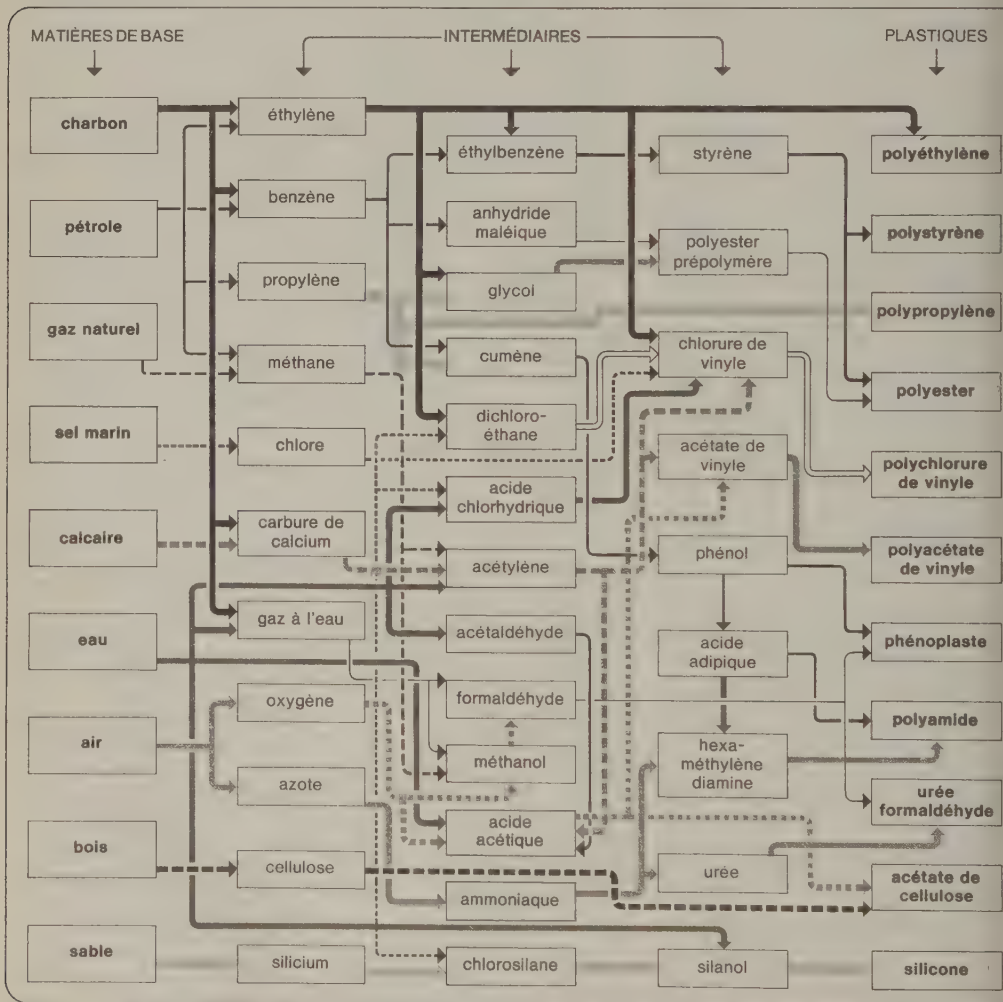
plaque

d'une émulsion sensible à la lumière. || *Ref.* Feuille de métal gravée, fixée sur la presse à dorer pour décorer la couverture d'un livre relié. ● *Être, mettre à côté de la plaque* (Fam.), se tromper, manquer le but. || *Plaque d'immatriculation*, plaque de métal portant le numéro d'immatriculation d'un véhicule. || *Plaque tournante*, disque mobile portant des fragments de rail, servant aux changements de voie ou de direction, dans les chemins de

fer; centre de dispersion, centre important qui détermine une situation. || *Plaque à vent*, croûte de neige agglomérée surmontant la neige poudreuse et dont l'instabilité peut déclencher une avalanche.

PLAQUÉ n. m. Métal commun recouvert d'un autre plus précieux (or ou argent). || Bois commun recouvert d'une feuille de bois de haute qualité.

PLAQUER v. t. (moyen néerl. *placken*, coller). Couvrir d'une feuille mince de métal précieux un autre métal. || Appliquer des feuilles de bois précieux ou de belle qualité sur du bois blanc. || Appliquer fortement contre qqch. || Au rugby, arrêter un adversaire en le saisissant aux jambes. || Fam. Abandonner soudain. ● *Plaquier des accords* (Mus.), exécuter avec force toutes les notes d'un accord et les lâcher de même.



Matières de base et produits intermédiaires entrant dans la fabrication des matières plastiques. Utilisations des différentes matières plastiques en fonction de leur nature. (Les matières thermoplastiques peuvent être ramolies sous l'effet de la chaleur,

mises en forme et durcies par refroidissement, de manière réversible; les matières thermodurcissables sont durcissables au-dessus d'une certaine température et ne peuvent reprendre leur forme primitive de manière réversible.)

PLAQUETTE n. f. Petit livre de peu d'épaisseur. || Plaque métallique frappée, comme une médaille, en l'honneur d'un personnage, en souvenir d'un événement, etc. || Conditionnement sous forme parallélépipédique d'une substance. || *Pharm.* Conditionnement sous plastique avec marquage d'un nombre approprié de comprimés ou de gélules. ● *Plaquette sanguine*, élément du sang, intervenant dans sa coagulation

THERMOPLASTIQUES

polyoléfinés : Polyéthylènes, polypropylène.

Sacs, films, flacons, citernes, caisiers à bouteilles, cuvettes, seaux, jouets, isolation de câbles.

nyliques : Polychlorure de vinyle, polyacétate, polyalcool, polyacétals vinyliques, acétate. Bouteilles (eau minérale, vin), tuyaux rigides ou souples, fenêtres, huisseries, gouttières, revêtements de sols, peintures, simili-cuir, bottes et sandales, jouets gonflables, disques.

yréniques : Styène, polystyrènes.

Tableaux de bord d'automobiles, corps d'aspirateurs, cuves de réfrigérateurs, boîtiers de transistors et T.V., boîtes isothermes, panneaux isolants.

luréthanes :

Mousses pour sièges et literie, pare-chocs, chaussures de ski, peintures.

ryliques : Polyméthacrylate de méthyle.

Vitrages, verres de lunettes, fibres synthétiques, peintures.

lyamides :

Textiles artificiels, engrenages, joints, isolants électriques moulés, contacteur, articles de bureau.

lulosiques : Nitrate, acétate, butyrate, hydrate, éthers (méthyl, éthyl, benzylcellulose).

Boutons et poignées pour meubles, manches de couteaux, brosses, lunettes, films photo et cinéma.

THERMODURCISSABLES

minoplastes : Urée formaldéhyde.

Colles pour contreplaqué, peintures.

hénoplastes :

Isolation, queues de casseroles.

polyesters :

Fibres textiles, boutons, vernis, cannes à pêche, citernes routières, éléments de carrosserie, cuves à mazout.

poxydes :

Colles, revêtements.

silicones :

Base de crèmes, lotions et pommades, prothèses, joints hydrofuges, peintures.

PLASMA n. m. (mot gr. signif. *ouvrage façonné*). *Biol.* Liquide clair où baignent les globules du sang et de la lymphe.

PLASTIC n. m. (mot angl.). Explosif plastique.

PLASTICAGE n. m. → PLASTIQUAGE.

PLASTICIEN, ENNE n. Artiste s'adonnant aux arts plastiques, éventuellement à des recherches purement formelles.

PLASTICITÉ n. f. État d'un corps dont les déformations ne sont pas réversibles. || *Bx-arts*. Qualité sculpturale.

PLASTIFIER v. t. Recouvrir d'une pellicule de matière plastique transparente.

PLASTIQUAGE ou **PLASTICAGE** n. m. Action de plastiquer.

PLASTIQUE adj. (gr. *plastikos*, qui concerne le modelage). Propre à être modelé. || Se dit d'un explosif et qui a la consistance du mastic de vitrier. || *Bx-arts*. Qui concerne la forme. ● *Arts plastiques*, ceux qui sont producteurs ou reproducteurs de volumes, de formes, surtout sculpture et peinture. || *Chirurgie plastique*, ensemble des interventions destinées à restaurer les formes normales en cas d'accident, de malformation, etc. || *Matière plastique*, matière synthétique fondée sur l'emploi des macromolécules et susceptible d'être modelée ou moulée, en général à chaud et sous pression.

PLASTIQUE n. m. Matière plastique.

PLASTIQUE n. f. Ensemble des formes d'une œuvre d'art. || Type de beauté. || Art de la sculpture.

PLASTIQUER v. t. Détruire, endommager, faire sauter au moyen de plastic.

PLASTIQUEUR n. m. Auteur d'un attentat au plastic.

PLASTRON n. m. (it. *piastrone*, haubert). Pièce de devant de la cuirasse. || Pièce de cuir ou de toile rembourrée dont les maîtres d'armes se couvrent la poitrine pour amortir les coups de fleuret.

PLASTRONNER v. i. *Péjor.* Prendre une attitude fière, assurée; faire l'avantageux.

PLAT, E adj. (lat. pop. *plattus*; du gr. *platus*). Dont la surface est unie, qui a peu de relief. || Qui a peu de creux. || Qui a peu d'épaisseur. || Dépouvé de force, de sève. || Vil, soumis. ● *A plat*, sur la surface large. || *Calmé plat*, absence de vent sur la mer; état où rien de notable ne se produit. || *Eau plate*, eau de boisson non gazeuse. || *Être à plat*, être dégonflé (pneu), déchargé (accu); *fam.*, être fourbu, manquer de courage, d'énergie. || *Faire de plates excuses*, faire des excuses humiliantes. || *Mer plate*, mer sans vagues. || *Teinte plate* (Peint.), teinte sans dégradé. || *Tomber à plat*, être un échec complet. || *Wagon plat*, wagon constitué seulement par un plancher.

PLAT n. m. La partie plate d'une chose.

● *Faire du plat* (Fam.), flatter, courtiser. || *Plat de côtes* (ou *plates côtes*), partie du bœuf qui comprend les côtes, prises dans le milieu de leur longueur jusqu'aux cartilages costaux, et les muscles situés à ce niveau.

PLAT n. m. Pièce de vaisselle de table de formes diverses, plus grande que l'assiette; son contenu. || Chacun des éléments d'un repas. ● *En faire tout un plat* (Fam.), donner une importance exagérée à qqch. || *Mettre les pieds dans le plat*, intervenir d'une manière maladroitement brutale. || *Plat du jour*, préparation culinaire chaque jour différente au menu d'un restaurant.

PLATA (La), v. d'Argentine, ch.-l. de la prov. de Buenos Aires; 391 000 h.

PLATA (Río de la) → RIO DE LA PLATA.

PLATANE n. m. (lat. *platanus*; du gr.). Arbre dont l'écorce se détache par plaques et dont les petits fruits sont groupés en boules brunes pendantes, souvent planté en France et utilisé comme arbre d'ornement. ● *Faux platane*, espèce d'érable appelée aussi sycamore.

PLATEAU n. m. (de *plat*). Partie d'une balance recevant les poids ou les matières à peser. || Support plat sur lequel on transporte des aliments prêts à servir ou de la vaisselle. || Scène d'un théâtre où sont plantés les décors d'un film et où évoluent les acteurs; ensemble des installations et du personnel nécessaires à la prise de vues en studio, ou à la représentation sur une scène. || Surface relativement plane, pouvant être développée à des altitudes variées, mais toujours entaillée de vallées encaissées. || Roue dentée située sur l'axe du pédalier d'une bicyclette et servant à transmettre, par l'intermédiaire d'une chaîne, le mouvement à la roue arrière. || Syn. de *WAGON PLAT*. ● *Plateau continental* ou *plate-forme continentale* (ou *littorale*), prolongement du continent sous la mer, à une profondeur généralement inférieure à 200 m, et limité par le talus continental.

PLATEAU-REPAS n. m. (pl. *plateaux-repas*). Plateau à plusieurs compartiments où sont disposés tous les éléments d'un repas.

PLATE-BANDE n. f. (pl. *plates-bandes*). Étroite bande de terrain entourant un carré de jardin et destinée à recevoir des arbustes, des fleurs, etc. ● *Marcher sur les plates-bandes de qqn* (Fam.), empiéter sur ses attributions.

PLATÉE n. f. Contenu d'un plat.

PLATÉES, anc. v. de Béotie. Victoire des Grecs sur les Perses (479 av. J.-C.).

PLATE-FORME n. f. (pl. *plates-formes*). Surface plate et horizontale, plus ou moins surélevée. || Ensemble des idées sur lesquelles on s'appuie dans un programme politique, etc. || *Pétr.* Installation de forage en mer. ● *Plate-forme conti-*

plate-forme

mentale ou littorale, syn. de **PLATEAU CONTINENTAL**.

PLATEMENT adv. De façon plate; sans élégance.

PLATRESQUE adj. Se dit du style décoratif exubérant de l'architecture espagnole, au début de la Renaissance.

PLATINE n. m. (anc. esp. *platina*). Métal précieux (Pt), d'un blanc gris. ● *Mousse de platine*, masse grise, spongieuse, que l'on obtient dans la préparation du platine. ♦ *adj. inv. Blond platine, ou platine*, blond très pâle, presque blanc.

PLATINE n. f. (de *plat*). Plaque qui soutient les pièces du mouvement d'une montre. || Dans un tourne-disque ou électrophone, plaque sur laquelle sont fixés le moteur, le dispositif d'entraînement du disque et les différentes commandes de l'appareil.

PLATINÉ, E adj. Cheveux *platinés*, cheveux d'un blond très pâle. || *Vis platinée*, chacune des pastilles de contact, au tungstène, des allumeurs d'un moteur d'automobile.

PLATITUDE n. f. Absence d'originalité, d'imprévu, banalité; parole, acte sans originalité. || *Litt.* Ce qui est bas et avilissant.

PLATON, philosophe grec (v. 427-v. 348 av. J.-C.). Disciple de Socrate, il est l'auteur d'une philosophie idéaliste. Il fait parler son maître dans des « dialogues » (*le Banquet*, *la République*, *Phédon*).

PLATONICIEN, ENNE adj. et n. Qui relève de la philosophie de Platon.

PLATONIQUE adj. (de *Platon*). Se dit d'un amour purement idéal, sans être réalisé charnellement. || Sans effet, de pure forme : *protestation platonique*.

PLATONISME n. m. Philosophie de Platon et de ses disciples.

PLATONOV, écrivain soviétique (1899-1951), auteur de récits.

PLÂTRAS n. m. Débris de matériaux de construction.

PLÂTRE n. m. (gr. *emplastron*, modelé). Matériau résultant de la cuisson modérée du gypse. (Mélangé à l'eau, le plâtre fait prise en formant une masse solide et tendre.) || *Ouvrage moulé en plâtre*; sculpture en plâtre. Appareil d'immobilisation en plâtre moulé directement sur le patient. ♦ pl. Murs neufs, en général.

PLÂTRER v. t. Couvrir de plâtre. || *Chir.* Immobiliser par un plâtre.

PLÂTRIER n. et adj. m. Personne qui prépare, travaille le plâtre.

PLAUSIBLE adj. (lat. *plaudere*, applaudir). Qui peut passer pour vrai; valable.

PLAUTE, poète comique latin (254-184 av. J.-C.). Il a écrit *l'Amphitryon*, *Aulularia*, *le Soldat fanfaron*.

PLAY-BACK [plebak] n. m. inv. (mot angl.). Interprétation mimée accompa-

gnant la diffusion d'un enregistrement préalable.

PLAY-BOY [pleboj] n. m. (mot angl. signif. *viveur*) [pl. *play-boys*]. Homme élégant, à la mode, qui recherche les succès féminins et la vie facile.

PLÈBE n. f. (lat. *plebs*). *Antiq. rom.* Classe populaire de la société romaine (par oppos. aux *PATRICIAT*). || *Litt. et péjor.* Le peuple.

PLÉBÉIEN, ENNE adj. *Antiq. rom.* De la plèbe (par oppos. à *PATRICIEN*). || *Litt. et péjor.* Populaire, vulgaire.

PLÉBISCITE n. m. (lat. *plebiscitum*). Procédé utilisé par un chef d'État pour demander au peuple de lui manifester sa confiance. || Consultation populaire, en cas d'annexion d'un territoire.

PLÉBISCITER v. t. Ratifier, élire à une très forte majorité.

PLÉIADE n. f. (gr. *Pleias*, -ados, n. d'un groupe d'étoiles). Groupe de personnes formant une élite.

Pléiade (*la*), nom donné à deux groupes de poètes : le premier, au III^e s. av. J.-C., dans l'Alexandrie des Ptolémées; le second, sous Henri II, est surtout illustré par Ronsard et Du Bellay.

PLÉIADES, amas stellaire ouvert, dans la constellation du Taureau.

PLEIN, E adj. (lat. *plenus*). Tout à fait rempli. || Qui contient en grande quantité, bourré, couvert. || Dont toute la masse est occupée par une matière. || Porté à son maximum, complet, entier. ● Se dit d'une femme qui porte des petits. ● *À pleines voiles*, au moyen de toutes les voiles. || *En plein*, dans le milieu; complètement. || *En plein air*, à l'air libre. || *En plein jour*, en pleine rue, dans le jour, dans la rue. || *En pleine terre*, dans le sol même. || *En plein vent*, dans un endroit à découvert et exposé au vent. || *Être plein de son sujet*, en être entièrement occupé. || *Plein de soi*, orgueilleux. || *Pleins pouvoirs*, délégation temporaire du pouvoir législatif accordée par le Parlement à un gouvernement; habilitation à négocier et à conclure un traité. || *Visage plein*, rond. || *Voix pleine*, voix forte et sonore.

PLEIN prép. et adv. *Fam.* Indique une grande quantité : *il y a plein de monde; en avoir plein les poches. En avoir plein le dos, plein les bottes* (Fam.), être fatigué ou excédé. || *Tout plein* (Fam.), très, beaucoup.

PLEIN n. m. Espace complètement occupé par la matière. || Contenu total d'un réservoir. || Le plus gros trait des lettres dans l'écriture (par oppos. à *DÉLÉ*). || *Marée haute. ● Battre son plein*, être à marée haute; être en pleine activité, en plein éclat. || *Faire le plein* de qqch, atteindre le maximum.

PLEINEMENT adv. Entièrement, tout à fait.

PLEIN-EMPLOI n. m. sing. Situation réalisée lorsque la totalité de la main-d'œuvre trouvant un pays a la possibilité de disposer d'un emploi.

PLEIN-TEMPS n. m. et adj. inv. (pl. *pleins-temps*). Activité professionnelle absorbant la totalité du temps de travail.

PLEKHANOV (Gueorgui Valentino-vitch), socialiste russe (1856-1918). Il a introduit le marxisme en Russie.

PLÉNIER, ÈRE adj. (de *plein*). Se dit d'une assemblée où tous les membres sont convoqués.

PLÉNIPOTENTIAIRE n. m. et adj. (lat. *plenus*, plein, et *potentia*, puissance). Agent diplomatique muni de pleins pouvoirs.

PLÉNITUDE n. f. (lat. *plenitudo*). *Litt.* Totalité, intégralité.

PLÉNUM [plenom] n. m. (mot lat. signif. *le plein*). Réunion plénière d'une assemblée.

PLÉONASME n. m. (gr. *pleonasmos*, surabondance). Répétition de mots ayant le même sens, soit inhérente à la langue (*monter en haut*), soit volontaire pour donner plus de force à la pensée (*je l'ai vu, de mes yeux vu*).

PLESSIS-ROBINSON (Le), ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine; 21 273 h.

PLÉTHORE n. f. (gr. *plêthôrê*, surabondance d'humeurs). Surabondance quelconque, amenant un état fâcheux.

PLÉTHORIQUE adj. Surabondant, excessivement nombreux.

PLEUMEUR-BODOU, comm. des Côtes-d'Armor; 3 453 h. Centre de télécommunications spatiales.

PLEUR n. m. *Litt.* (surtout au pl.). Larme.

PLEURANT n. m. Sculpture figurant un personnage affligé, souvent couvert d'un capuchon.

PLEURARD, E adj. et n. *Fam.* Qui pleure souvent et sans raison. ♦ adj. Plaintif.

PLEURER v. i. (lat. *plorare*). Verser des larmes. ● *Pleurer sur*, déplorer. ♦ v. t. Déplorer la disparition de.

PLEURÉSIE n. f. (gr. *pleuritis*, de *pleura*, côté). Inflammation de la plèvre.

PLEUREUR, EUSE adj. et n. Se dit de certains arbres (saules, par ex.) à feuillage retombant.

PLEUREUSE n. f. Femme qu'on payait pour pleurer aux funérailles.

PLEURNICHER v. i. *Fam.* Pleurer sans raison et souvent; se plaindre d'un ton larmoyant.

PLEURNICHERIE n. f. *Fam.* Habitude de pleurnicher; douleur feinte, sans raison.

PLEURNICHEUR, EUSE adj. et n. *Fam.* Qui pleurniche.

PLEUOTE n. m. (gr. *pleura*, côté, et

ous, ôtos, oreille). Champignon à lames, poussant en touffes sur les troncs d'arbres.

PLEUTRE n. m. (flamand *pleute*, chiffon). *Litt.* Homme sans courage, sans dignité.

PLEUVASSER, PLEUVINER, PLEUVOTER v. impers. *Fam.* Pleuvoir légèrement.

PLEUVOIR v. impers. (lat. *pluere*) [conj. 41]. Tomber, en parlant de la pluie. ♦ v. i. Tomber en abondance.

PLÈVRE n. f. (gr. *pleura*, côté). Membrane séreuse qui tapisse le thorax et enveloppe les poumons.

PLEXIGLAS n. m. (nom déposé). Matière plastique dure, transparente, déformable à chaud, employée comme verre de sécurité ainsi qu'à d'autres usages.

PLEXUS n. m. (mot lat. signif. *entrelacement*). Anat. Amas de filets nerveux enchevêtrés.

PLEYEL (Ignaz), compositeur autrichien et facteur de piano (1757-1831).

PLI n. m. Partie repliée d'une étoffe, d'un papier, du revêtement cutané, etc. || Marque qui reste à l'endroit où un objet a été plié. || Tissu replié sur lui-même en double épaisseur et maintenu par des points de couture. || Enveloppe de lettre; lettre. || Ride (de la peau). || Au jeu de cartes, levée. || *Géol.* Ondulation des couches de terrain, qui peut être soit en saillie (*anticlinal*), soit en creux (*synclinal*). || Habitude. ♦ *Faux pli*, ou *pli*, pli fait à un endroit d'une étoffe où il ne devrait pas y en avoir. || *Ne pas faire un pli* (Fam.), n'offrir aucune difficulté.

PLIABLE adj. Flexible, aisé à plier.

PLIAGE n. m. Action de plier.

PLIANT, E adj. Se dit d'un objet qui peut être replié sur soi.

PLIANT n. m. Siège qui se plie, généralement sans bras ni dossier.

PLIE n. f. (bas lat. *platessa*). Poisson plat à chair estimée, commun dans la Manche et l'Atlantique, remontant parfois les estuaires.

PLIER v. t. (lat. *plicare*). Mettre en double une ou plusieurs fois en rabattant une partie contre l'autre. || Rapprocher les unes des autres les parties d'un objet. || Faire prendre une forme courbée. || Faire céder qqn, assujettir. ♦ v. i. S'affaisser, se courber. || Se soumettre, reculer devant un adversaire. ♦ *se plier* v. pr. [à]. Se soumettre à qqn, qqch.

PLINE l'Ancien, naturaliste et écrivain latin (23 apr. J.-C.-79), auteur d'une *Histoire naturelle*.

PLINE le Jeune, écrivain latin, neveu du précédent (62-v. 114), auteur de *Lettres*.

PLINTHE n. f. (gr. *plinthos*, brique).

Bande, saillie au bas d'un mur, à la base d'une colonne, etc.

PLIOCÈNE n. m. et adj. (gr. *pleiôn*, plus, et *kainos*, nouveau). Dernière période de l'ère tertiaire.

PLISSÉ n. m. Ce qui est plissé. || Série de plis, type de plissage.

PLISSEMENT n. m. Action de plisser. || Déformation des couches géologiques liées à l'orogénèse; ensemble de plis.

PLISSER v. t. (de *plier*). Marquer de plis. ♦ v. i. Avoir des plis.

PLIURE n. f. Action ou manière de plier les feuilles d'un livre; marque formée par un pli.

PLOCK, port de Pologne, sur la Vistule; 110 000 h. Raffinerie de pétrole. Pétrochimie.

PLOËRMEL, ch.-l. de c. du Morbihan; 2 258 h.

PLOIEMENT n. m. *Litt.* Action de ployer.

PLOIEȘTI ou **PLOEȘTI**, v. de Roumanie, au N. de Bucarest; 228 000 h. Centre pétrolier et industriel.

PLOMB n. m. (lat. *plumbum*). Métal dense (Pb), d'un gris bleuâtre. || Balles, grains de plomb dont on charge les armes à feu. || Caractère, composition d'imprimerie. || Petit sceau de plomb, que l'on fixe aux attaches d'un colis pour empêcher qu'on ne l'ouvre, ou pour certifier qu'il a acquitté certains droits. || *Électr.* Coupe-circuit à fil de plomb. || *Mar.* Morceau de métal fixé à une ligne servant à sonder. ♦ *A plomb*, perpendiculairement. || *Avoir du plomb dans l'aile*, être atteint dans sa santé, sa fortune, sa réputation. || *N'avoir pas de plomb dans la tête*, être très étourdi. || *Soleil de plomb*, chaleur écrasante. || *Sommeil de plomb*, sommeil lourd et profond.

PLOMBAGE n. m. Action de plomber, de garnir de plomb, de marquer avec un plomb; son résultat.

PLOMBAGINE n. f. (lat. *plumbago*, mine de plomb). Graphite dont on fait des mines de crayon.

PLOMB DU CANTAL, sommet du Cantal; 1 855 m.

PLOMBÉ, E adj. Garni de plomb. || Couleur de plomb, livide. ♦ *Wagon plombé*, dont les fermetures sont garanties par des sceaux de plomb apposés par l'expéditeur ou les services de douane ou de police.

PLOMBER v. t. Attacher, appliquer du plomb à qqch. || Attacher un sceau de plomb à un colis, à un wagon. ♦ *Plomber une dent*, remplir de ciment ou d'amalgamé une dent cariée.

PLOMBERIE n. f. Métier, atelier, ouvrage du plombier.

PLOMBIER n. m. Ouvrier qui établit, entretient et répare la plomberie.

PLOMBIÈRES n. f. (de *Plombières*, n. de ville). Glace aux fruits confits.

PLONGE n. f. *Faire la plongée*, laver la vaisselle (dans un restaurant, un café).

PLONGEANT, E adj. Dirigé de haut en bas.

PLONGÉE n. f. Action de plonger. || Direction, point de vue de haut en bas. ♦ *Naviguer en plongée* (en parlant d'un sous-marin), naviguer au-dessous du niveau de la mer. || *Plongée sous-marine*, activité consistant à descendre sous la surface de l'eau, muni d'appareils divers.

PLONGEOIR n. m. Plate-forme, tremplin d'où l'on plonge.

PLONGEON n. m. Action de plonger; saut d'un nageur dans l'eau. || Détente horizontale d'un gardien de but pour saisir ou détourner le ballon. || Oiseau palmipède à long bec droit qu'on rencontre l'hiver sur les côtes. ♦ *Faire le plongeon* (Fam.), subir un échec désastreux sur le plan financier.

PLONGER v. t. (lat. pop. *plumbicare*, de *plumbum*, plomb) [conj. 1]. Immerger dans un liquide. || Enfoncer, introduire. || Mettre qqn dans un certain état d'une manière complète ou brutale. ♦ v. i. S'enfoncer entièrement dans l'eau. || Faire un saut dans l'eau, la tête la première. || Au football, faire un plongeon. || Avoir une direction de haut en bas; descendre brusquement. || Pénétrer profondément dans qqch. ♦ *se plonger* v. pr. S'absorber dans une occupation.

PLONGEUR, EUSE adj. et n. Qui plonge. || Qui lave la vaisselle dans un restaurant.

PLONGEUR n. m. Syn. de SCAPHANDRIER.

PLOT [plo] n. m. (de *blot*, anc. forme de *bloc*). *Électr.* Pièce métallique faisant contact.

PLOTIN, philosophe grec néoplatonicien (v. 203-v. 270).

PLouc n. et adj. inv. en genre. *Fam.* et *péjor.* Personne fruste.

PLouf! interj. Onomatopée du bruit que fait un objet en tombant dans un liquide.

PLouGASTEL-DAouLAS, comm. du Finistère; 9 611 h. Calvaire. Fraises.

PLoutOCRATE n. m. Homme qui tire son pouvoir de sa fortune.

PLoutOCRATIE n. f. (gr. *ploutos*, richesse, et *kratos*, pouvoir). Gouvernement où le pouvoir appartient aux classes riches.

PLovDIV, v. de Bulgarie, sur la Marica; 333 000 h. Centre commercial et industriel.

PLOYER v. t. (lat. *plicare*) [conj. 2]. *Litt.* Donner une courbure à. || *Litt.* Faire céder, faire fléchir, briser la résistance. ♦ v. i. *Litt.* Fléchir, plier. || *Litt.* Être accablé, céder.

pluches

PLUCHES n. f. pl. Fam. Épluchures de légumes, en particulier de pommes de terre.

PLUIE n. f. (lat. *pluvia*). Précipitation liquide d'eau atmosphérique sous forme de gouttes. || Chute d'objets, de matières. || Ce qui est répandu en abondance; avalanche. ● *Faire la pluie et le beau temps*, être influent. || *Parler de la pluie et du beau temps*, parler de choses banales. || *Pluies acides*, pluies chargées d'ions acides, très nuisibles à la végétation, en particulier aux forêts.

PLUMAGE n. m. Ensemble des plumes recouvrant un oiseau.

PLUMASSIER, ÈRE n. Personne qui prépare et vend des plumes en vue de leur emploi dans la mode et l'ornementation.

PLUME n. f. (lat. *pluma*, duvet). Organe produit par l'épiderme des oiseaux, formé d'une tige souple portant des barbes, et servant au vol, à la protection du corps et au maintien de la constance de la température. || Tuyau des grosses plumes de l'oie, etc., dont on se servait pour écrire. || Morceau de métal façonné en forme de bec, et qui sert à écrire. || Sports. En boxe, catégorie de poids. ● *La plume à la main*, en écrivant. || *Prendre la plume*, écrire. || *Vivre de sa plume*, faire profession d'écrivain. || *Voler dans les plumes* (fam.), attaquer brusquement.

PLUMEAU n. m. Ustensile de ménage, fait avec des plumes assemblées autour d'un manche, et servant à épousseter.

PLUMER v. t. Arracher les plumes. ● *Plumer qqn* (fam.), le dépouiller de son argent.

PLUMET n. m. Petit bouquet de plumes qui orne un casque ou un shako.

PLUMIER n. m. Boîte longue dans laquelle l'écolier met ses stylos, ses crayons, etc.

PLUMITIF n. m. Fam. Employé aux écritures; écrivain médiocre.

PLUM-PUDDING [plumpudɪŋ] n. m. (pl. *plum-puddings*) → PUDDING.

PLUPART (LA) n. f. (de *la plus part*). Le plus grand nombre (seul ou avec un nom de personne compl. au pl.). ● *La plupart du temps*, le plus souvent. || *Pour la plupart*, quant à la majorité.

PLURAL, E, AUX adj. (lat. *pluralis*). Qui contient plusieurs unités.

PLURALISME n. m. Conception politique, sociale, économique, etc., qui admet la pluralité, la diversité des opinions, des tendances, etc.

PLURALISTE adj. et n. Relatif au pluralisme.

PLURALITÉ n. f. Fait d'exister à plusieurs. || Ling. Syn. de PLURIEL.

PLURIANNUEL, ELLE adj. Qui dure plusieurs années.

PLURICELLULAIRE adj. Formé de plusieurs cellules.

PLURIDIMENSIONNEL, ELLE adj. Qui a plusieurs dimensions.

PLURIDISCIPLINAIRE adj. Qui intéresse simultanément plusieurs disciplines.

PLURIEL, ELLE adj. (lat. *pluralis*). Qui marque la pluralité.

PLURIEL n. m. Caractère particulier de la forme d'un mot, correspondant à un nombre supérieur à l'unité.

PLURIPARTISME n. m. Système politique admettant la coexistence de plusieurs partis.

PLURIVALENT, E adj. Qui peut recevoir plusieurs valeurs.

PLUS [ply, plys; plyz devant une voyelle ou un h muet] adv. (lat. *plus*). Indique : 1° un degré supérieur; 2° une quantité dépassée; 3° une addition. ● *Au plus, tout au plus*, indique la quantité supérieure d'une évaluation. || *Bien plus, de plus, qui plus est*, en outre. || *D'autant plus, à plus forte raison*. || *De plus en plus*, avec progrès (en bien ou en mal). || *Le plus, la plus*, marque un superlatif relatif : il est le plus adroit; elle est la plus belle. || *Ne... plus*, marque la cessation d'une action : il ne travaille plus; il n'est plus fatigué. || *Ni plus ni moins*, tout autant. || *Plus d'un*, un certain nombre (verbe au sing.) : plus d'un village a été détruit. || *Plus ou moins*, à peu près. || *Raison de plus*, c'est un motif à ajouter aux autres. || *Sans plus*, sans rien ajouter.

PLUS [plys] n. m. La plus grande quantité, le plus grand nombre : qui peut le plus peut le moins. || Math. Signe de l'addition (+). || *Un plus*, qqch de mieux.

PLUSIEURS adj. ou pron. indéf. pl. des deux genres (lat. *plures*, plus nombreux). Indique un nombre indéterminé.

PLUS-QUE-PARFAIT n. m. Ling. Temps du verbe qui exprime une action passée antérieure à une autre action passée. (Ex. : J'AVAIS FINI quand vous êtes arrivé.)

PLUS-VALUE n. f. (pl. *plus-values*). Accroissement de la valeur d'un bien entre deux appréciations successives. || Augmentation du prix des travaux, motivée par certaines difficultés.

PLUTARQUE, écrivain grec (v. 50-v. 125), auteur des *Vies parallèles*.

PLUTON. Myth. gr. Un des noms du dieu des Enfers, Hadès.

PLUTON, planète située au-delà de Neptune.

PLUTONIUM n. m. (lat. *Pluto*, dieu des enfers). Métal (Pu), très toxique, obtenu dans les réacteurs nucléaires à uranium.

PLUTÔT adv. (de *plus* et *tôt*). De préférence. || En réalité, pour mieux dire. || Indique une certaine intensité; assez.

PLUVIAL, E, AUX adj. (lat. *pluvia*, pluie). Qui provient de la pluie. ● Régime

pluvial, régime des cours d'eau où domine l'alimentation par les pluies.

PLUVIER n. m. (lat. *pluere*, pleuvoir). Oiseau échassier dont quelques espèces passent sur les côtes de l'Europe.

PLUVIEUX, EUSE adj. Caractérisé par la pluie.

PLUVIOMÈTRE n. m. Appareil servant à mesurer la quantité de pluie tombée en un lieu pendant un temps déterminé.

PLUVIOMÉTRIE n. f. Mesure de la quantité de pluie avec le pluviomètre.

PLUVIÔSE n. m. (lat. *pluviosus*, pluvieux). Cinquième mois du calendrier républicain (du 20, 21 ou 22 janvier au 19, 20 ou 21 février).

PLUVIOSITÉ n. f. Quantité de pluie tombée en un lieu pendant un temps donné.

PLYMOUTH, port et centre industriel d'Angleterre (Devon); 244 000 h.

PLZEŇ, v. de Tchécoslovaquie (Bohême); 173 000 h. Monuments anciens. Brasserie.

p.m., abrég. des mots lat. *post meridiem* signif. après-midi; employée surtout dans les pays anglo-saxons pour les heures.

P.M.E., abrég. de PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE.

P.M.U. n. m. Abrég. de PAR* MUEL URBAIN.

P.N.B. n. m. Abrég. de PRODUIT* NATIONAL BRUT.

PNEU n. m. (pl. *pneus*). Bandage déformable et élastique que l'on fixe à la jante des roues de certains véhicules et qui protège, en l'enveloppant, une chambre à air indépendante ou non. (Syn. PNEUMATIQUE.) || Syn. de CARTE PNEUMATIQUE.

PNEUMATIQUE adj. (gr. *pneumatikos*, de *pneuma*, souffle). Relatif à l'air ou aux gaz. || Qui fonctionne à l'aide de l'air comprimé. ● Carte pneumatique (ou, par abrég., pneumatique n. m. ou pneu n. m.), correspondance écrite sur papier léger de dimensions déterminées, que, dans certaines villes, la poste expédiait dans les quartiers par de l'air comprimé. || Machine pneumatique, machine qui fait le vide dans un récipient.

PNEUMATIQUE n. m. Syn. de PNEU.

PNEUMOCOQUE n. m. Bactérie produisant la pneumonie et d'autres infections (péritonites).

PNEUMOGASTRIQUE n. et adj. m. Nerf important partant du bulbe et innervant les bronches, le cœur, l'appareil digestif, les reins.

PNEUMONIE n. f. (gr. *pneumonia*, de *pneumôn*, poumon). Inflammation du parenchyme pulmonaire, due au pneumocoque ou à un virus.

PNEUMOTHORAX n. m. Épanchement de gaz dans la cavité de la plèvre.

PNYX (la), colline d'Athènes, où se tenait l'assemblée des citoyens.

PÔ (le), princ. fl. d'Italie, né dans les Alpes, tributaire de l'Adriatique, qu'il rejoint en formant un grand delta; 652 km. Le fleuve draine la plaine du Pô, seule grande plaine d'Italie (50 000 km²).

POCHADE n. f. (de *pocher*). Peinture exécutée en quelques coups de pinceau. || Œuvre littéraire sans prétention, rapidement écrite.

POCHE n. m. Livre de poche.

POCHE n. f. (mot frq.). Fente pratiquée dans un vêtement et prolongée par un sac de toile à l'intérieur; morceau de tissu appliqué sur un vêtement en en laissant un bord libre. || Faux plis disgracieux d'un vêtement. || Cavité de l'organisme, normale ou pathologique. || Grande quantité de fluide contenue dans une cavité souterraine. ● *Argent de poche*, somme destinée aux petites dépenses personnelles. || *C'est dans la poche* (fam.), c'est une affaire réglée; c'est facile. || *De poche*, se dit d'un objet de petites dimensions, de petit format. || *De sa poche*, avec son argent personnel. || *En être de sa poche*, essayer une perte d'argent.

POCHER v. t. (de *poche*). Esquisser rapidement (une peinture, un dessin). ● *Pocher l'œil à qqn*, lui donner un coup qui lui occasionne une tuméfaction. || *Pocher des œufs*, les faire cuire entiers, sans la coquille, en les cassant dans de l'eau bouillante.

POCHETTE n. f. Sac à main plat et sans anse. || Petit mouchoir de fantaisie. || Boîte de compas très plate. || Enveloppe servant d'emballage léger.

POCHOIR n. m. Feuille de carton ou de métal découpée, pour colorier avec une brosse un dessin ayant le contour de la découpe.

PODAGRE adj. et n. (gr. *pous*, *podos*, pied, et *agra*, prise). Qui a la goutte aux pieds (vx).

PODEBRADY (Georges de) → GEORGES DE PODEBRADY.

PODESTAT n. m. (it. *podesta*; du lat. *potestas*, puissance). Premier magistrat de certaines villes d'Italie aux XIII^e et XIV^e s.

PODGORNYI (Nikolaï Viktorovitch), homme d'État soviétique (1903-1983), président du Praesidium du Soviet suprême de 1965 à 1977.

PODIUM n. m. (mot lat.; du gr.). Plateforme où se placent les vainqueurs d'une épreuve sportive; estrade.

PODOLOGIE n. f. (gr. *pous*, *podos*, pied). Étude médicale du pied.

PODOMÈTRE n. m. (gr. *pous*, *podos*, pied, et *metron*, mesure). Appareil qui compte le nombre de pas faits par un piéton et indique ainsi, approximativement, la distance parcourue.

PODZOL [podzɔl] n. m. (mot russe signif. cendreux). Dans les régions humides à hiver froid, sol développé sur roche mère acide et riche en humus.

POE (Edgar Allan), écrivain américain (1809-1849), auteur de nouvelles fantastiques (*Histoires extraordinaires*).

POÈLE n. m. (lat. *pallium*, manteau). Drap noir ou violet (blanc pour les enfants) dont on couvre le cercueil et dont certaines personnes tiennent les cordons pendant la marche du cortège funéraire.

POÈLE n. m. (lat. *pensilis*, suspendu). Appareil de chauffage au bois ou au charbon, fixe ou mobile.

POËLE n. f. (lat. *patella*). Ustensile de cuisine peu profond, à fond large et à long manche, pour frire, pour fricasser.

POËLÉE n. f. Contenu d'une poêle.

POËLER v. t. Cuire à la poêle avec un corps gras.

POËLON n. m. Petite casserole en terre ou en métal épais, à manche creux.

POÈME n. m. (gr. *poiēma*, de *poiēin*, faire). Ouvrage en vers ou en prose, ayant les caractères de la poésie. ● *C'est tout un poème!* (fam.), c'est bizarre, extraordinaire.

POÉSIE n. f. (gr. *poiēsis*). Art d'évoquer et de suggérer les sensations, les émotions, les idées par un emploi particulier de la langue qui joue sur les sonorités, les rythmes, les images. || Chaque genre poétique. || Pièce de vers, poème de peu d'étendue. || Caractère de ce qui touche la sensibilité.

POÈTE n. m. et adj. (gr. *poiētēs*). Écrivain qui pratique la poésie. || Personne qui a un tempérament poétique.

POÉTESSE n. f. Femme poète.

POÉTIQUE adj. Qui appartient à la poésie, qui lui est propre. || Plein de poésie, qui touche, émeut.

POÉTISER v. t. Rendre poétique, embellir.

POGROM ou **POGROME** n. m. (mot russe). Mouvement antisémite, souvent organisé par les autorités, et marqué par des pillages et des massacres. (À la fin du XIX^e s., l'Empire russe organise plusieurs pogroms.)

PO-HAI → BOHAI.

POIDS n. m. (lat. *pensum*, ce qu'une chose pèse). Force résultant de l'action de la pesanteur sur un corps. || Caractère d'une chose pesante. || Morceau de métal de masse déterminée, servant à peser d'autres corps. || Corps pesant suspendu aux chaînes d'une horloge, pour lui donner le mouvement. || Tout ce qui est pénible, fatigant, oppressant, tourmentant.

● Importance, influence. || *Sports*. Sphère métallique pesant 7,257 kg (4 kg pour les concours féminins), qu'on lance d'un bras

le plus loin possible. ● *Au poids de l'or*, très cher. || *Avoir deux poids et deux mesures*, juger différemment selon la diversité des intérêts. || *Avoir un poids sur l'estomac*, éprouver un malaise physique. || *De poids*, important. || *Faire le poids*, avoir de l'autorité, les qualités requises. || *Poids lourd*, véhicule automobile destiné au transport de lourdes charges. || *Poids mort*, masse d'une partie en mouvement d'une machine, sans utilité directe pour le bon fonctionnement de celle-ci; fardeau inutile.

POIGNANT, **E** adj. (anc. fr. *poindre*, piquer). Qui cause une douleur ou une angoisse.

POIGNARD n. m. (lat. *pugnis*, poing). Arme courte, pointue et tranchante.

POIGNARDER v. t. Frapper avec un poignard. ● *Poignarder qqn dans le dos*, lui nuire traitreusement.

POIGNE n. f. (de *poing*). Force du poignet. || Fam. Énergie dans l'exercice de l'autorité.

POIGNÉE n. f. Quantité d'une matière que la main fermée contient. || Partie d'un objet par où on le prend, on l'empoigne. || Petit nombre de personnes. ● *À poignée*, à pleine main; en abondance. || *Poignée de main*, action de saisir et de serrer la main pour saluer.

POIGNET n. m. (de *poing*). Articulation qui joint la main à l'avant-bras. || Extrémité d'une manche. ● *À la force du poignet*, en se servant seulement de ses bras; uniquement par ses efforts personnels.

POIL n. m. (lat. *pilus*). Production filiforme de l'épiderme, couvrant la peau de certains animaux et, en divers endroits, les corps humains. || Pelage. || Partie velue des étoffes. ● *À poil* (fam.), nu. || *À un poil près* (fam.), presque. || *Au poil* (Pop.), se dit de tout ce qui satisfait pleinement. || *Avoir un poil dans la main* (fam.), être paresseux. || *De tout poil*, de toute espèce. || *Être de mauvais poil* (fam.), de mauvaise humeur. || *Reprendre du poil de la bête* (fam.), reprendre des forces ou du courage. || *Un poil* (fam.), une très petite quantité.

POIL-DE-CAROTTE adj. inv. Fam. Qui a les cheveux très roux.

POILER (SE) v. pr. Pop. Rire.

POILU, **E** adj. Velu, couvert de poils.

POILU n. m. Surnom donné à un soldat français pendant la Première Guerre mondiale.

POINCARÉ (Henri), mathématicien français (1854-1912).

POINCARÉ (Raymond), homme d'État français (1860-1934), cousin du précédent. De 1913 à 1920, il est président de la République.

POINÇON n. m. (lat. *punctum*, de *pungere*, piquer). Tige d'acier pointue, qui sert à percer ou à graver. || Morceau

poinçon

d'acier gravé en relief pour former les matrices et coins des monnaies et des médailles. || Marque qu'on applique sur les ouvrages en métaux précieux pour en garantir le titre.

POINÇONNER v. t. Marquer au poinçon. || Perforer des billets de chemin de fer, de métro.

POINDRE v. i. (lat. *pungere*, piquer) [conj. 80]. Litt. Commencer à paraître (en parlant du jour), à pousser (en parlant des plantes).

POING n. m. (lat. *pugnus*). Main fermée. ● *Dormir à poings fermés*, profondément. ● *Faire le coup de poing*, se battre au cours d'une rixe. ● *Pieds et poings liés*, dans une impuissance absolue.

POINT adv. (lat. *punctum*, point). Litt. Pas (avec la négation ne). ● *Point n'est besoin*, il n'y a pas besoin.

POINT n. m. (lat. *punctum*). Petite marque ronde sur un i, un j. || Signe de ponctuation. || Endroit fixe, déterminé : *point d'arrivée*. || Unité de notation d'un travail scolaire, d'une épreuve, etc. || Piqure qu'on fait dans l'étoffe avec une aiguille enfilée de fil, de soie, de laine, etc. || Sorte de dentelle || Question particulière, problème. || État, situation. || Unité de calcul des avantages d'assurance vieillesse, dans certains régimes de retraites. || Dans un jeu, dans un match, unité sans spécification de mesure ou de valeur; nombre que l'on marque à chaque coup. || À l'intérieur d'un système de calcul (pourcentage, indice, cote, etc.), unité de hausse ou de baisse. || Figure géométrique sans dimension; intersection de deux lignes. || Signe placé à droite d'une note ou d'un silence pour augmenter de moitié la durée de cette note ou de ce silence. ● *A point*, à propos; au degré de cuisson convenable. ● *A point nommé*, à l'instant fixé. || *Au dernier point*, extrêmement. || *Au point*, prêt à fonctionner. || *De point en point*, exactement. || *En tout point*, entièrement. || *Être mal en point*, être dans un piteux état, être malade. || *Faire le point*, calculer la position d'un navire ou d'un aéronef; régler un appareil de projection de façon à rendre nette l'image formée; déterminer où l'on en est exactement. || *Marquer un point*, prendre un avantage. || *Point d'appui*, ce sur quoi on s'appuie pour se tenir. || *Points cardinaux*, le nord, le sud, l'est et l'ouest. || *Point chaud*, tout ce qui provoque un conflit, une contestation virulente. || *Points de chaud*, de douleur, de froid, de tact, points de la peau où sont localisés les récepteurs transmettant ces diverses sensations. || *Point de côté*, douleur aiguë et spontanée siégeant à la partie latérale du thorax. || *Point d'eau*, endroit, dans une région aride, où se trouve une source. || *Point faible*, aspect médiocre de qqn, de qqch. || *Point du jour*, moment où le soleil commence à poindre, à paraître. || *Point*

mort, état de qqch qui cesse d'évoluer avant d'être parvenu à son terme; endroit de la course d'un organe mécanique où il ne reçoit plus d'impulsion de la part du moteur; position de la commande du dispositif de changement de vitesse d'une automobile, telle que l'arbre primaire n'entraîne pas l'arbre secondaire; chiffre d'affaires minimal nécessaire pour couvrir l'ensemble des frais d'une entreprise. || *Point noir*, comédion; endroit où la circulation est particulièrement difficile ou dangereuse; difficulté, obstacle. || *Point d'orgue*, signe (.) placé au-dessus d'une note ou d'un silence pour en augmenter à volonté la durée. || *Point sensible*, installation essentielle à l'économie ou à la sécurité du pays; défaut, côté critiquable de quelqu'un. || *Rendre des points*, donner des points d'avance à un adversaire; concéder des avantages, parce qu'on est plus fort, plus habile. || *Un point, c'est tout*, il n'y a rien à ajouter. || *Sur le point* de (indiquant un futur immédiat), près de. || *Au point que*, à tel point que (marquant la conséquence), tellement que.

POINTAGE n. m. Action de pointer, de marquer d'un point, de contrôler. || Action de disposer une arme à feu en hauteur et en direction de façon telle que son projectile atteigne l'objectif.

POINT DE VUE n. m. (pl. *points de vue*). Place de l'observateur, endroit où l'on voit le mieux un paysage, un édifice, etc. || Manière de considérer les choses, opinion particulière.

POINTE n. f. (bas lat. *puncta*, estocade). Bout piquant et aigu. || Aiguille emmanchée, de types variés. || Clou, avec ou sans tête, de même grosseur sur toute sa longueur. || Extrémité des choses qui vont en diminuant. || Langue de terre qui s'avance dans la mer. || Pièce d'étoffe taillée en forme allongée, fichu triangulaire. || Petite quantité d'une saveur piquante et agréable. || Trait d'esprit, jeu de mots ou d'idées, allusion ironique, blessante. || Maximum de consommation (gaz, électricité), d'intensité de la circulation, de l'activité, etc. ● *A la pointe* de l'épée (Litt.), les armes à la main. || *De pointe*, qui est à son maximum d'intensité, d'évolution. || *En pointe*, dont l'extrémité va en s'amincissant. || *Être à la pointe* de, être très avancé par rapport aux autres; être au premier rang. || *Pointe d'asperge*, bourgeon terminal d'une asperge, que l'on consomme de diverses façons. || *La pointe du jour* (Litt.), première clarté du jour. || *Pointe des pieds*, les orteils. || *Pousser, faire une pointe jusqu'à*, faire un détour pour aller jusqu'à un lieu. || *Une pointe* de, une très petite quantité de. ● pl. Attitude de la danseuse dressée en équilibre sur l'extrémité de ses chaussures. ● *Souliers à pointes* ou *pointes*, chaussures pour l'athlétisme.

POINTE-À-PITRE, port de la Guade-

loupe, ch.-l. d'arr. dans l'île de Grande-Terre; 25 312 h.

POINTEAU n. m. Poinçon en acier servant à marquer la place d'un trou à percer. || Tige métallique conique pour régler le débit d'un fluide à travers un orifice.

POINTE-NOIRE, port et centre industriel du Congo; 142 000 h. Tête de ligne du chemin de fer Congo-Océan.

POINTER v. t. (de *pointe*). Dresser en pointe. || Diriger. ● v. i. Litt. S'élever, se dresser verticalement. || Commencer à paraître.

POINTER v. t. (de *point*). Marquer d'un point indiquant une vérification, une révision. || Contrôler ou vérifier un scrutin, une liste. || Contrôler les heures d'entrée et de sortie des ouvriers, des employés. ● v. i. Enregistrer son heure d'arrivée ou de départ sur une pointeuse. || À la pétanque, lancer sa boule aussi près que possible du cochonnet. ● se pointer v. pr. Fam. Arriver, se présenter à un endroit.

POINTEUR n. m. Soldat chargé de pointer une arme. || Joueur de pétanque qui pointe.

POINTEUSE n. f. Machine servant à enregistrer l'heure d'arrivée et de départ d'un salarié.

POINTILLÉ n. m. Trait fait de points.

POINTILLEUX, EUSE adj. (it. *puntiglioso*). Qui est susceptible dans ses rapports avec les autres; exigeant.

POINTILLISME n. m. Attachement aux points de détail au détriment de la synthèse. || Bx-arts. Technique de peintres comme Seurat qui juxtaposaient des touches de couleur sur la toile au lieu de mélanger ces couleurs sur la toile. (Syn. DIVISIONNISME.)

POINTE, E adj. Terminé en pointe. || Se dit de ce qui présente des caractéristiques très poussées, très précises. ● *Voix pointue*, de timbre élevé.

POINTURE n. f. (bas lat. *punctura*, piqure). Nombre qui indique la dimension des chaussures, des gants, des coiffures.

POIRE n. f. (lat. *pirum*). Fruit du poirier. || Objet en forme de poire. || Fam. Personne qui se laisse duper, naïf. || Pop. Face, figure. ● *Couper la poire en deux*, partager par moitié les avantages et les inconvénients; transiger. || *Garder une poire pour la soif* (Fam.), se réserver quelque chose pour les besoins à venir.

POIREAU n. m. (lat. *porrum*). Plante potagère dont on consomme la base, charnue, des feuilles. ● *Faire le poireau* (Fam.), attendre.

POIREAUTER v. i. Fam. Attendre.

POIRIER n. m. Arbre fruitier dont le fruit est la poire. ● *Faire le poirier*, se tenir en équilibre sur les mains la tête appuyée au sol.

POIS n. m. (lat. *pisum*). Plante grimpante, cultivée pour ses graines comestibles, riches en amidon. || Cette graine. ● *À pois*, se dit de tissus décorés par de petits ronds de couleur différente de celle du fond. || *Petits pois*, pois écosés verts. || *Pois chiche*, plante voisine du pois, et dont la gousse contient deux graines comestibles. || *Pois de senteur*, plante grimpante ornementale.

POISSON n. m. (lat. *potio*, -onis, breuvage). Toute substance qui détruit ou altère les fonctions vitales. || *Litt.* Tout ce qui est pernicieux, dangereux; || *Fam.* Personne méchante, insupportable.

POISSARD, E adj. Qui imite le langage et les mœurs du bas peuple (vx).

POISSE n. f. *Pop.* Malchance.

POISSER v. t. Enduire de poix. || *Salir* en rendant gluant. || *Pop.* Arrêter, prendre en train de commettre une faute.

POISSEUX, EUSE adj. Qui poisse.

POISSON n. m. (lat. *piscis*). Vertébré aquatique généralement ovipare et à respiration branchiale, au corps souvent fuselé, nageant à l'aide de nageoires, et dont la peau est munie d'écaïlles.

● Comme un poisson dans l'eau, tout à fait heureux; sans difficultés. || *Poisson rouge*, nom usuel du *carassin doré*. || *Poisson volant*, syn. de *EXOCET*.

POISSON (Denis), mathématicien français (1781-1840), auteur de travaux sur le calcul des probabilités.

POISSON-CHAT n. m. (pl. *poissons-chats*). Poisson d'eau douce à longs barbillons, importé d'Amérique.

POISSONNERIE n. f. Lieu, halle, boutique où l'on vend du poisson.

POISSONNEUX, EUSE adj. Qui abonde en poisson.

POISSONNIER, ÈRE n. Personne qui vend du poisson.

POISSONNIÈRE n. f. Récipient de cuisine rectangulaire, pour faire cuire le poisson au court-bouillon.

POISSONS (les), constellation zodiacale. — Douzième signe du zodiaque.

POISSON-SCIE n. m. (pl. *poissons-scies*). Poisson des mers chaudes, à squelette cartilagineux et à long rostre dentelé.

POISSY, ch.-l. de c. des Yvelines, sur la Seine; 36 553 h. Automobiles.

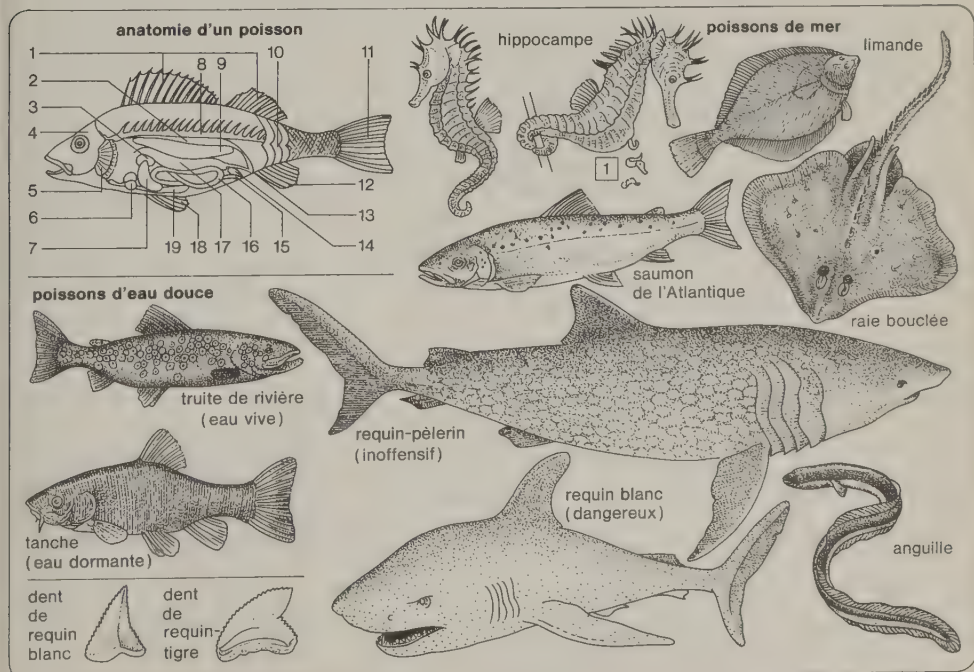
Poissy (colloque de), assemblée de théologiens tenue, sans résultat, à Poissy, en 1561, en vue d'un rapprochement entre catholiques et calvinistes.

POITEVIN, E adj. et n. Habitant ou originaire du Poitou ou de Poitiers.

POITIERS, anc. cap. du Poitou, ch.-l. de la Région Poitou-Charentes et du dép. de la Vienne, sur un promontoire dominant le Clain; 82 884 h. Centre administratif, universitaire et industriel. Baptistère St-Jean (VI^e s.). Églises romanes, dont St-Hilaire et Notre-Dame-la-Grande. À 8 km au N., Futuroscope. — Charles Martel y arrête les Arabes en 732. Près de Poitiers, à Maupertuis, le Prince Noir bat Jean le Bon, qu'il fait prisonnier (1356).

POITOU, anc. prov. de France. Cap. Poitiers. Passé aux Anglais avec l'Aquitaine (1152), puis repris par Philippe Auguste (1204), le Poitou est annexé par Charles V en 1369-1373.

POITOU-CHARENTES, Région administrative, formée des dép. de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne; 25 809 km²; 1 568 230 h. Cl.-l. Poitiers.



Différents types de poissons de mer et d'eau douce
 ([1] Jeunes hippocampes sortant de la poche incubatrice d'un mâle). Anatomie d'un poisson : 1. Nageoires dorsales; 2. Rein; 3. Foie; 4. Cerveau; 5. Branchies; 6. Bulbe artériel;

7. Estomac; 8. Colonne vertébrale; 9. Vessie natatoire; 10. Muscles; 11. Nageoire caudale; 12. Nageoire anale; 13. Orifice génital; 14. Rectum; 15. Anus; 16. Intestins; 17. Testicule; 18. Nageoire abdominale; 19. Cœur.

poitrail

POITRAIL n. m. (lat. *pectoralis*, de *pectus*, poitrine). Devant du corps du cheval, entre l'encolure et les épaules. || Partie du harnais qu'on met sur le poitrail.

POITRINAIRE adj. et n. Tuberculeux (vx).

POITRINE n. f. (lat. pop. *pectorina*, de *pectus*, poitrine). Partie du tronc, entre le cou et l'abdomen, qui contient les poumons et le cœur. || Seins d'une femme. || Poumons (vx). || *Bouch*. Les côtes avec la chair qui les enveloppe.

POIVRADE n. f. Sauce chaude faite avec du poivre.

POIVRE n. m. (lat. *piper*). Condiment à saveur piquante, formé par le fruit (*poivre noir*) ou la graine (*poivre blanc*), habituellement pulvérisés, d'une plante tropicale. ● *Cheveux, barbe poivre et sel* (Fam.), grisonnants.

POIVRÉ, E adj. Assaisonné de poivre. || Fam. Licencieux, grossier.

POIVRER v. t. Assaisonner de poivre.

POIVRIER n. m. Petit ustensile de table contenant du poivre.

POIVRIÈRE n. f. Plantation de poivriers. || Échauguette cylindrique, au toit conique.

POIVRON n. m. (de *poivre*). Fruit du piment doux, utilisé comme légume.

POIVROT, E n. Pop. Ivrogne.

POIX n. f. (lat. *pix*, *piciis*). Substance résineuse, collante, tirée du pin et du sapin.

POKER [pɒkər] n. m. (mot angl.). Jeu de cartes d'origine américaine; à ce jeu, quatre cartes de même valeur. ● *Coup de poker*, tentative hasardeuse. || *Poker d'as*, sorte de jeu de dés.

PO KIU-YU → BO JUYI.

POLABÍ, riche plaine de Tchécoslovaquie, en Bohême, de part et d'autre du Labe (Elbe).

POLAIRE adj. Relatif à un pôle, aux pôles. || *Électr.* Relatif aux pôles d'un aimant ou d'une pile. ● *Cercle polaire*, cercle parallèle à l'équateur, qui marque la limite des zones polaires, où, lors des solstices, il fait jour ou nuit pendant vingt-quatre heures.

POLAIRE (étoile) ou la **POLAIRE**, étoile la plus brillante de la constellation de la Petite Ourse. Elle doit son nom à sa proximité (1° environ) du pôle céleste Nord.

POLAIRES (régions), nom donné aux régions limitées par les cercles polaires.

POLANSKI (Roman), cinéaste polonais naturalisé français, né en 1933, auteur de : *le Bal des vampires*, *Rosemary's Baby*.

POLAR n. m. Arg. Roman, film policier.

POLARISATION n. f. Action de polariser. || Propriété de la lumière de présenter une répartition privilégiée de l'orientation des vibrations qui la composent.

POLARISÉ, E adj. *Électr.* Se dit d'un appareil présentant deux pôles de nature différente. || Qui a subi une polarisation.

POLARISER v. t. (de *polaire*). Concentrer, réunir en un point ou en deux points opposés. ● *Être polarisé* (Fam.), être obsédé, n'avoir qu'un centre d'intérêt.

POLARITÉ n. f. État d'un système, d'un corps, d'une structure vivante, où l'on peut distinguer deux pôles.

POLAROÏD n. m. (nom déposé). Feuille transparente polarisant la lumière. || Appareil photographique à développement instantané.

POLDER n. m. (mot néerl.). Région conquis par l'homme sur la mer, drainée et mise en valeur.

PÔLE n. m. (lat. *polus*; du gr.). Chacun des deux points de la sphère céleste formant les extrémités de l'axe autour duquel elle semble tourner. || Chacun des deux points de la surface d'un astre formant les extrémités de l'axe de rotation de cet astre. || Chose qui est en opposition avec une autre. || Centre d'attraction, d'intérêt. || *Électr.* Chacune des extrémités d'un générateur ou d'un récepteur, utilisées pour les connexions au circuit extérieur. ● *Pôle d'attraction*, ce qui retient l'attention, qui attire les regards. || *Pôle d'un cercle* tracé sur une sphère, chacune des extrémités du diamètre de la sphère, perpendiculaire au plan du cercle. || *Pôle de développement*, région industrielle ou secteur d'activité exerçant un rôle d'entraînement sur le développement de l'économie. || *Pôle magnétique*, lieu du globe terrestre où l'inclinaison magnétique est de 90°.

POLÉMIQUE n. f. (gr. *polemikos*, qui concerne la guerre). Discussion, controverse publique violente. ● adj. Qui appartient à la polémique.

POLÉMIQUER v. i. Faire de la polémique.

POLÉMISTE n. Personne qui polémique.

POLENTA [pɔlənta] n. f. (mot it.). Bouillie de farine de maïs, en Italie.

POLI, E adj. Qui a la surface unie, lisse et brillante. || Qui observe les convenances sociales; affable, courtois.

POLI n. m. Éclat d'un objet qui, après polissage, réfléchit les rayons lumineux.

POLICE n. f. (gr. *politeia*, organisation politique). Ensemble des règlements qui maintiennent la sécurité publique. || Administration, force publique qui veille à leur observation. || Ensemble des agents de cette administration. ● *Faire la police*, surveiller, maintenir l'ordre. || *Police judiciaire*, celle qui a pour objectif de rechercher et de livrer à la justice les auteurs d'infractions. (Abrév. : P. J.) || *Police secours*, service affecté aux cas d'urgence. || *Tribunal de police*, tribunal qui ne connaît que des contraventions.

POLICE n. f. (anc. prov. *polissia*, quit-tance; du gr. *apodéixis*, preuve). Contrat d'assurance.

POLICÉ, E adj. Litt. Qui est parvenu à un certain degré de civilisation.

POLICHINELLE n. m. (napolitain *Polec-nella*). Personnage comique des théâtres de marionnettes, bossu par-devant et par-derrière. (En ce sens, prend une majuscule.) || Marionnette à double bosse. || Personnage ridicule en qui on n'a pas confiance, pantin. ● *Secret de polichinelle*, ce que tout le monde sait.

POLICIER, ÈRE adj. Relatif à la police. || Qui s'appuie sur la police. ● *Film, roman policier*, dont l'intrigue repose sur une enquête criminelle.

POLICIER n. m. Membre de la police.

POLICLINIQUE n. f. (gr. *polis*, ville, et *clinique*). Clinique ou partie d'un hôpital où l'on traite les malades sans les hospitaliser.

POLIGNAC (Jules Auguste Armand, prince DE) [1780-1847]. Président du Conseil en 1829, il signe, le 25 juillet 1830, les ordonnances qui amènent la révolution de juillet.

POLIMENT adv. De façon polie.

POLIO n. Abrév. de POLIOMYÉLITIQUE. ● n. f. Abrév. de POLIOMYÉLITE.

POLIOMYÉLITE n. f. (gr. *polios*, gris, et *muelos*, moelle). Maladie contagieuse produite par un virus qui se fixe sur les centres nerveux, en particulier sur la moelle épinière, provoquant des paralysies graves.

POLIOMYÉLITIQUE adj. et n. Relatif à la poliomyélite; qui en est atteint.

POLIR v. t. (lat. *polire*). Rendre uni et luisant. || Parachever avec soin.

POLISSAGE n. m. Action de polir une surface dure; son résultat.

POLISSON, ONNE n. (mot d'arg.). Enfant espiègle, désobéissant; galopin. ● adj. et n. Qui dit ou fait des choses licencieuses.

POLISSONNERIE n. f. Action ou propos de polisson.

Politburo, bureau politique du Comité central du parti communiste soviétique, créé en 1917.

POLITESSE n. f. (it. *pulitezza*). Ensemble des règles de la bienséance; respect de ces règles; action conforme à ces usages.

POLITICARD, E n. et adj. *Péjor.* Personne qui fait de la politique et se complait en intrigues.

POLITICIEN, ENNE n. (angl. *politician*). *Péjor.* Personne qui fait de la politique. ● adj. *Péjor.* Digne d'un politicien.

POLITIQUE adj. (gr. *politikos*, de *polis*, ville). Relatif à l'organisation et au gouvernement d'un État, à la lutte pour le

pouvoir. || *Litt.* Habile. ● **Droits politiques**, droits en vertu desquels un citoyen peut participer à l'exercice du pouvoir, directement ou par son vote. || *Homme politique*, homme qui s'occupe des affaires publiques. || *Prisonnier politique*, ou *politique n.*, personne emprisonnée pour des motifs politiques.

POLITIQUE n. m. Ce qui est politique. || *Litt.* Homme politique.

POLITIQUE n. f. Ensemble des pratiques, faits, institutions et déterminations du gouvernement d'un État ou d'une société. || Manière d'exercer l'autorité dans un État ou une société. || Conduite adroite dans les affaires particulières.

POLITIQUEMENT adv. D'une manière politique.

POLITISATION n. f. Action de politiser, fait d'être politisé.

POLITISER v. t. Donner une formation politique à qqn, on tour politique à qqch.

POLKA n. f. (mot tchèque). Danse d'origine tchèque, à deux temps, très en vogue en Europe v. 1830. || Air sur lequel on la danse.

POLLEN n. m. (mot lat. signif. *farine*). Ensemble de grains microscopiques produits par les étamines et qui forment les éléments mâles des végétaux à fleurs.

POLLOCK (Jackson), peintre abstrait américain (1912-1956). Il projette la couleur liquide sur la toile posée au sol.

POLLUANT, **E** adj. Qui pollue.

POLLUANT n. m. Produit responsable d'une pollution.

POLLUER v. t. (lat. *polluere*). Rendre malsain ou dangereux en répandant des matières toxiques; dégrader l'environnement humain.

POLLUEUR, **EUSE** adj. et n. Qui contribue à accroître la pollution.

POLLUTION n. f. Action de polluer.

Voir illustration pp. 704 et 705

POLLUX → CASTOR.

POLO n. m. (mot angl.; du tibétain). Jeu de balle, qui se joue à cheval, avec un mallet. || Chemise de sport en tricot avec col rabattu, généralement en jersey.

POLO (Marco), voyageur vénitien (1254-1324). Il raconte son voyage et son séjour de seize ans en Chine dans son *Livre des merveilles du monde*.

POLOCHON n. m. Fam. Traversin.

POLOGNE, en polon. *Polska*, État d'Europe orientale, sur la Baltique; 312 677 km²; 38 200 000 h. Cap. Varsovie. Langue : polonais. — Le pays s'étend en majeure partie sur la grande plaine de l'Europe du Nord, produisant pommes de terre, céréales, betteraves à sucre. L'industrie s'est développée à partir de la houille (sidérurgie de la haute Silésie), en

partie exportée. Les échanges se font surtout avec l'U.R.S.S.

HISTOIRE

Au IX^e s., les Slaves fondent, avec la dynastie des Piast, un duché, bientôt christianisé. Boleslas I^{er} (992-1025) devient le premier roi de Pologne. Aux XI^e et XII^e s., Casimir I^{er} (1034-1058) et ses successeurs doivent lutter contre les envahisseurs germaniques, auxquels Ladislas I^{er} (1320-1333) doit laisser la Poméranie et la Silésie. En 1386, Ladislas II fonde la dynastie des Jagellons, qui écrasent les chevaliers Teutoniques à la bataille de Tannenberg (Grunwald) [1410]. Casimir IV impose sa suzeraineté à la Prusse en 1466. Sous le règne de Sigismond I^{er} (1506-1548), la Pologne connaît son siècle d'or. Après la mort du dernier Jagellon, Étienne I^{er} Báthory est élu roi de Pologne (1576). Mais, aux XVII^e-XVIII^e s., les nobles affaiblissent l'autorité de l'État. Les Russes, les Prussiens et les Autrichiens profitent des divisions internes pour se partager la Pologne à trois reprises (1772, 1793 et 1795), malgré l'héroïque résistance de Kościuszko (1794). Napoléon établit un éphémère « grand-duché de Pologne » (1807-1813). Après le congrès de Vienne (1815), la Pologne tente plusieurs insurrections (1830, 1863). En 1918, Pilsudski proclame la république et en devient le seul maître (1926-1935). Puis la Pologne s'allie à la France et à la Grande-Bretagne. Le 1^{er} septembre 1939, Hitler l'envahit. La résistance polonaise contre l'Allemagne est marquée par les insurrections du ghetto de Varsovie (1943) et de la ville elle-même (1944). En 1945, Varsovie est libérée par l'Armée rouge. La conférence de Yalta (1945) fixe les frontières du nouvel État (que la R.F.A. admet en 1970). En 1947, les communistes prennent le pouvoir et établissent un régime socialiste de type soviétique. Plusieurs émeutes (1956 à Poznań; 1970 dans plusieurs villes), aboutissent à la création de syndicats autonomes (Solidarność [sept. 1981], avec Lech Wałęsa); mais, en déc., le général Jaruzelski rétablit un régime autoritaire. En 1989 est engagée une démocratisation des institutions. Un des leaders de Solidarność, Tadeusz Mazowiecki, est nommé à la tête du gouvernement. Le rôle dirigeant du parti communiste est aboli. En 1990, Lech Wałęsa est élu président de la République.

OLONAIS, **E** adj. et n. De Pologne.

OLONAIS n. m. Langue slave parlée en Pologne.

OLONAISE n. f. Composition instrumentale dans le tempo et le caractère de la danse nationale des Polonais.

OLONIUM n. m. Métal (Po) radioactif, qui accompagne souvent le radium.

OLONNARUWA, anc. cap. de Ceylan du VIII^e au XIII^e s. Sanctuaire rupestre.

polono-soviétique (*guerre*), conflit, qui, en 1920, oppose l'U.R.S.S. à la Pologne. Il est conclu par le traité de Riga (1921), qui fixe, jusqu'en 1939, la frontière orientale de la Pologne.

POLTAVA, v. de l'U.R.S.S. (Ukraine), au S.-O. de Kharkov; 290 000 h. Centre industriel. — Victoire de Pierre le Grand sur Charles XII de Suède (1709).

POLTRON, **ONNE** adj. et n. (it. *poltrone*). Qui manque de courage physique.

POLTRONNERIE n. f. Lâcheté, couardise.

POLYAMIDE n. m. Matière textile artificielle.

POLYARTHRITE n. f. Forme de rhumatisme dans laquelle plusieurs articulations sont atteintes simultanément.

POLYBE, historien grec (v. 200-v. 120 av. J.-C.).

POLYCHROME [-kro-] adj. (gr. *polus*, nombreux, et *chrôma*, couleur). De plusieurs couleurs.

POLYCHROMIE [-kro-] n. f. État d'une chose dont les parties offrent des couleurs diverses.

POLYCLÈTE, sculpteur et architecte grec du V^e s. av. J.-C. Il a représenté des corps d'athlètes : le Diadumène, le Doryphore.

POLYCLINIQUE n. f. (gr. *polus*, nombreux, et *clinique*). Clinique où l'on soigne des maladies diverses.

POLYCOPIE n. f. Reproduction en plusieurs exemplaires d'un texte écrit.

POLYCOPIÉ n. m. Texte, cours polycopié.

POLYCOPIER v. t. Reproduire par polycopie.

POLYCULTURE n. f. Système d'utilisation du sol qui consiste à pratiquer des cultures différentes dans une exploitation agricole ou une région.

POLYÈDRE n. m. (gr. *polus*, nombreux, et *hedra*, base). Solide limité de toutes parts par des portions de plans appelées *faces* ou *facettes*.

POLYESTER n. m. Matière textile artificielle.

POLYGAME adj. et n. m. (gr. *polus*, nombreux, et *gamos*, mariage). Se dit d'une personne (homme, femme) mariée simultanément à plusieurs femmes, à plusieurs hommes.

POLYGAMIE n. f. État d'une personne polygame.

POLYGLOTTE adj. et n. (gr. *polus*, nombreux, et *glôtta*, langue). Se dit de personnes qui savent plusieurs langues.

POLYGONAL, **E**, **AUX** adj. Qui a plusieurs angles. || Se dit d'un solide dont la base est un polygone.

POLYGONE n. m. (gr. *polus*, nombreux,

polygone

et gônia, angle). *Math.* Ligne polygonale fermée. || *Mil.* Champ de tir, notamment pour les expérimentations d'explosifs et de projectiles.

POLYGRAPHE n. *Péjor.* Auteur qui écrit sur des sujets variés.

POLYMÈRE adj. et n. m. Se dit d'un corps chimique formé par polymérisation.

POLYMÉRISATION n. f. Réaction qui, à partir de molécules de faible masse moléculaire (monomères), forme, par les liaisons de celles-ci, des composés de masse moléculaire élevée.

POLYMORPHE adj. Qui se présente sous diverses formes.

POLYMORPHISME n. m. Caractère polymorphe.

POLYNÉSIE, partie de l'Océanie, comprenant les îles et archipels du Pacifique entre la Nouvelle-Zélande, les îles Hawaï et l'île de Pâques.

POLYNÉSIE FRANÇAISE, archipel du Pacifique Sud, formant un territoire fran-

çais d'outre-mer; 4 000 km²; 150 000 h. env. Ch.-l. *Papeete* (île de Tahiti). Ce sont les îles de la Société (avec Tahiti), les Marquises, les Tuamotu et les Gambier, les îles Australes.

POLYNÉSIE, **ENNE** adj. et n. De Polynésie.

POLYNÉVRITE n. f. Atteinte simultanée de plusieurs nerfs par une intoxication (alcoolisme, par ex.) ou par une infection (virus).

POLYNÔME n. m. (gr. *polus*, nombreux, et *nomos*, division). Somme algébrique de monômes.

POLYNUCLÉAIRE adj. Se dit d'une cellule semblant contenir plusieurs noyaux.

POLYOSIDE n. m. Syn. de POLYHOLOSIDE.

POLYPE n. m. (gr. *polupous*, à plusieurs pieds). Forme fixée des cnidaires, composée d'un corps cylindrique à deux parois, creusé d'une cavité digestive. || Tumeur

bénigne, molle, qui se développe dans les cavités d'une muqueuse.

POLYPHONIE n. f. (gr. *polus*, nombreux, et *phônê*, voix). Art d'écrire musicalement à plusieurs parties.

POLYPHONIQUE adj. Relatif à la polyphonie.

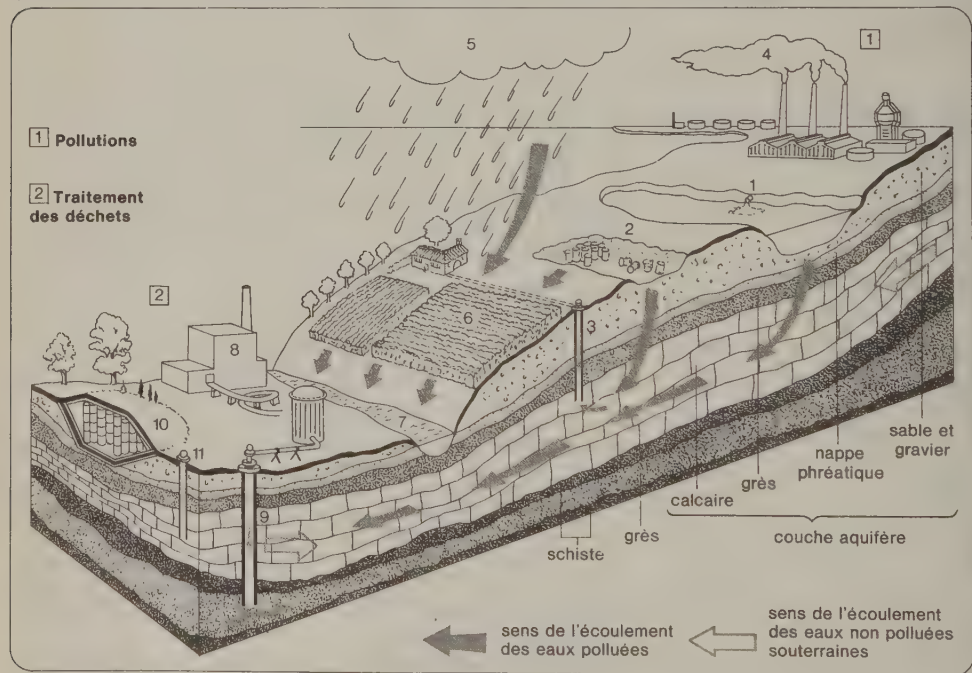
POLYPIER n. m. Squelette calcaire des madrépores, sécrété par chaque polype et séparant les individus d'une même colonie.

POLYPTYQUE n. m. (gr. *polus*, nombreux, et *ptux*, *ptukhos*, pli). Ensemble de panneaux peints ou sculptés liés entre eux et comprenant en général des volets qui peuvent se replier sur une partie centrale.

POLYSÉMIE n. f. (gr. *polus*, nombreux, et *sêma*, signe). Propriété d'un mot qui présente plusieurs sens.

POLYSÉMIQUE adj. Qui relève de la polysémie.

POLYSTYRÈNE n. m. Matière thermo-



Pollution de l'environnement et lutte contre la pollution.

Effets des pollutions industrielles, en surface et en sous-sol : 1. Déchets industriels déversés dans un endroit non isolé (pollution du sous-sol et des eaux souterraines par infiltration); 2. Décharge non contrôlée (mêmes effets que dans le cas précédent); 3. Puits pollué (remontée d'eaux souterraines polluées); 4. Fumées polluantes (pollution atmosphérique); 5. Précipitations polluantes (pollution des sols et des cultures);

6. Récoltes polluées par des pluies acides; 7. Cours d'eau pollué (par les eaux de ruissellement).

Principe d'un traitement industriel des déchets dans le but de limiter la pollution : 8. Incinération des déchets; 9. Injection des déchets incinérés dans des couches de roches; 10. Utilisation de décharges étanches; 11. Mise en service de puits de contrôle permettant de vérifier systématiquement la qualité des eaux souterraines.

plastique obtenue par polymérisation du styrène.

POLYSYLLABE ou **POLYSYLLABIQUE** adj. et n. m. Qui a plusieurs syllabes.

POLYSYNTHÉTIQUE adj. Se dit d'une langue où les diverses parties de la phrase se soudent en une sorte de long mot composé.

POLYTECHNICIEN, ENNE n. Élève, ancien élève de l'École polytechnique.

POLYTECHNIQUE adj. (gr. *polus*, nombreux, et *tekhne*, art). Qui concerne plusieurs techniques, plusieurs sciences. • École polytechnique, établissement d'enseignement supérieur scientifique, fondé à Paris en 1794, situé auj. à Palaiseau, relevant du ministère de la Défense.

POLYTHÉISME n. m. Forme de religion qui admet une pluralité de dieux.

POLYTHÉISTE adj. et n. Qui relève du polythéisme.

POLYTRAUMATISÉ, E adj. et n. Se dit d'un blessé présentant simultanément plusieurs lésions traumatiques.

POLYURÉTHANNE n. m. Matière plastique employée dans l'industrie des peintures et des vernis ou servant à faire des mousses et des élastomères.

POLYVALENCE n. f. Caractère de ce qui est polyvalent.

POLYVALENT, E adj. Qui a plusieurs fonctions différentes. || *Chim.* Qui a plusieurs valences. ♦ adj. et n. m. Se dit d'un contrôleur du fisc, compétent en matière d'impôts mis en recouvrement par plusieurs administrations.

POMARÉ IV (1813-1877). Reine de Tahiti à partir de 1827, elle doit accepter en 1847 le protectorat de la France.

POMÉRANIE, région historique en bordure de la Baltique, de part et d'autre de l'Oder. Elle a constamment été disputée, au cours de l'histoire, entre la Suède, la Prusse et la Pologne. La majeure partie est devenue polonaise en 1945.

POMMADE n. f. (it. *pomata*). Composition molle, formée d'un excipient et de médicaments ou de parfums, utilisée en médecine pour un traitement externe ou dont on s'enduit les cheveux. • Passer de la pommade à qqn (Fam.), le flatter.

POMMADER v. t. Enduire de pommade.

POMME n. f. (lat. *pomum*, fruit). Fruit comestible du pommier, que l'on consomme frais ou en compotes, gelées, beignets, et dont le jus fermenté fournit le cidre. || Ornement, objet de bois, de métal, en forme de pomme. || Cœur du chou, de la laitue. || Pomme de terre. || *Pop.* Tête. || *Arg.* Imbécile, idiot. • Être aux pommes (Fam.), être très bien réussi. || *Pomme d'Adam* saillie formée en avant du cou par le cartilage thyroïde, et plus marquée chez l'homme que chez la

femme. || *Pomme d'amour*, autre nom de la TOMATE. || *Pomme d'arrosoir*, renflement percé de petits trous, qui termine le tuyau d'un arrosoir. || *Pomme de pin*, fruit du pin, formé d'écaillés lignifiées, entre lesquelles se trouvent les graines. || *Tomber dans les pommes* (Fam.), s'évanouir.

POMMÉ, E adj. Arrondi comme une pomme.

POMMEAU n. m. (anc. fr. *pom*). Extrémité arrondie de la poignée d'une canne, d'un parapluie, d'une épée, d'un sabre, etc. || Partie antérieure de l'arçon d'une selle.

POMME DE TERRE n. f. (pl. *pommes de terre*). Plante originaire de l'Amérique du Sud, à tubercules alimentaires riches en amidon.

POMMELÉ, E adj. Marqué de taches rondes, mêlées de gris et de blanc. || Marqué de petits nuages blancs ou grisâtres, de forme arrondie.

POMMER v. i. Se former en pomme, en parlant des choux, des laitues, etc.

POMMETTE n. f. Partie la plus saillante de la joue au-dessous de l'œil.

POMMIER n. m. Arbre dont le fruit, ou

pomme, est une drupe à pépins, comestible, ronde et charnue.

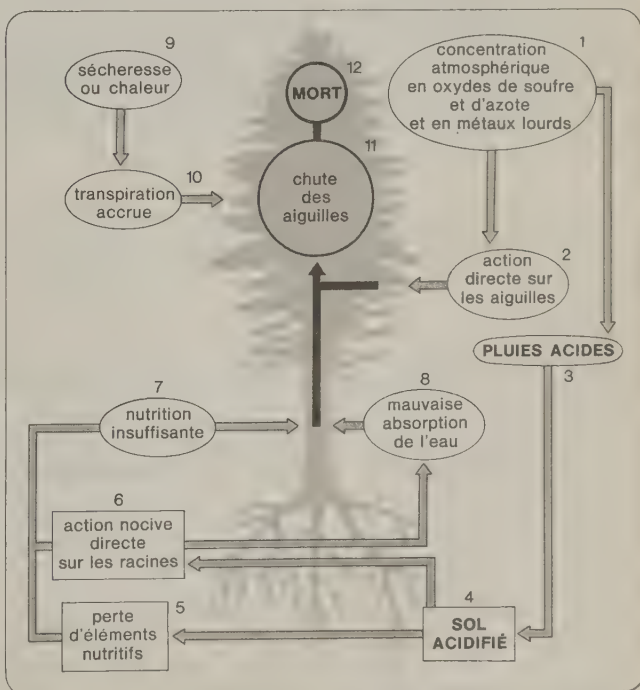
POMPADOUR (Antoinette POISSON, marquise DE), favorite de Louis XV (1721-1764). Elle a protégé les arts et les lettres.

POMPAGE n. m. Action de pomper.

POMPE n. f. (lat. *pompa*). Litt. Cérémonial magnifique, somptueux. ♦ pl. *Service des pompes funèbres*, service public ou privé chargé de l'organisation des funérailles.

POMPE n. f. (mot néerl.). Appareil pour aspirer, refouler ou comprimer les fluides. • A toute pompe (Fam.), très rapidement.

|| *Pompe à chaleur*, appareil appliquant le principe des machines frigorifiques au puisage de chaleur dans un fluide à basse température pour alimenter un chauffage. || *Pompe à essence*, ou *pompe*, appareil utilisé pour la distribution et la vente au détail des carburants. || *Pompe à incendie*, pompe pour éteindre le feu au moyen d'un puissant jet d'eau continu. || *Serrure à pompe*, serrure de sûreté dans laquelle la clef doit pousser un ou plusieurs ressorts pour pouvoir ouvrir. ♦ pl. *Pop.* Chaussures. || *Pop.* Exercice de gymnastique consistant à soulever le corps,



Exemple des effets de la pollution sur un conifère (pollution atmosphérique et pluies acides).

pompe

allongé à plat ventre sur le sol, en poussant sur les bras. ● *Être à côté de ses pompes* (Pop.), ne pas avoir les idées bien nettes.

POMPÉE, général et homme d'État romain (106-48 av. J.-C.). Il forme, contre le Sénat, avec César et Crassus, le premier triumvirat (60). Devenu le rival de César, il est vaincu à Pharsale (48) et s'enfuit en Égypte, où il est assassiné.

POMPÉI, v. anc. de Campanie, au pied du Vésuve, près de Naples. Elle a été ensevelie lors de l'éruption du Vésuve en

19. ● *Avoir, tenir le pompon* (Fam.), l'emporter sur les autres. || *Rose pompon*, variété de rose à petite fleur.

POMPONNER v. t. Arranger la toilette de qqm avec soin. ♦ se **pomponner** v. pr. S'apprêter, se parer avec coquetterie.

PONANT n. m. (lat. pop. *sol ponens*, soleil couchant). *Litt.* Syn. de OCCIDENT.

PONÇAGE n. m. Action de poncer.

PONCE n. f. et adj. (lat. *pomex*). Pierre ponce, ou ponce, roche volcanique poreuse, légère, très dure, dont on se sert pour polir.



Un aspect du forum de Pompéi avec (au fond) le temple de Jupiter. [Lauros-Giraudon]

79 apr. J.-C. Redécouverte et fouillée à partir du XVIII^e s.

POMPER v. t. Puiser de l'eau ou aspirer un fluide avec une pompe. || Attirer, absorber. || *Pop.* Boire copieusement. || *Fam.* Fatiguer, épuiser. || *Arg. scol.* Copier.

POMPETTE adj. *Fam.* Un peu ivre.

POMPEUSEMENT adv. Avec emphase.

POMPEUX, EUSE adj. Qui fait étalage d'une solennité désuète et ridicule.

POMPIDOU (Georges), homme d'État français (1951-1974), président de la République (1969-1974).

POMPIER, ÈRE adj. *Fam.* Banal, emphatique, conventionnel.

POMPIER n. m. Homme appartenant à un corps organisé pour combattre les incendies et les sinistres. (Syn. SAPEUR-POMPIER.). || Artiste de tendance académique et sans talent créatif.

POMPISTE n. Préposé au fonctionnement d'un appareil de distribution de carburant.

POMPON n. m. Petite houppe qui sert d'ornement dans le costume et le mobi-

PONCE, v. de Porto Rico; 168 000 h.

PONCEAU adj. inv. D'une couleur rouge qui rappelle celle du coquelicot.

PONCER v. t. (conj. 1). Polir, rendre uni avec la pierre ponce ou un abrasif quelconque.

PONCEUSE n. f. Machine à polir.

PONCEUX, EUSE adj. De la nature de la ponce.

PONCHO [pɔ̃ʃo ou pɔ̃tʃo] n. m. (mot esp.). Manteau de l'Amérique du Sud, fait d'une pièce de laine rectangulaire fendue au milieu pour y passer la tête.

PONCIF n. m. (de ponce). Travail banal, conventionnel; formule sans originalité, cliché, lieu commun.

PONCTION n. f. (lat. *punctio*, piqûre). Prélèvement d'argent. || *Chir.* Opération qui consiste à introduire une aiguille ou un trocart dans une cavité remplie de liquide pour la vider ou y faire un prélèvement.

PONCTIONNER v. t. Opérer une ponction.

PONCTUALITÉ n. f. Qualité de celui qui est ponctuel; exactitude, régularité.

PONCTUATION n. f. Action, manière de ponctuer. ● *Signes de ponctuation*, signes graphiques servant à marquer les pauses entre phrases ou éléments de phrases, ainsi que les rapports syntaxiques.

PONCTUEL, ELLE adj. (lat. *punctum*, point). Qui arrive à l'heure, qui exécute régulièrement ce qu'on lui a demandé; exact. || Constitué par un point. || Qui ne concerne qu'un détail, qu'un objet isolé.

PONCTUELLEMENT adv. De manière ponctuelle.

PONCTUER v. t. Marquer, en écrivant, les signes de ponctuation. || Marquer, accentuer d'un geste, d'une exclamation, etc.

PONDÉRABLE adj. (de *pondérer*). Qui peut être pesé; qui a une masse.

PONDÉRATEUR, TRICE adj. Qui pondère.

PONDÉRATION n. f. Caractère d'une personne bien équilibrée, modération. || Juste équilibre de forces, de masses, de tendances, agissant en sens contraire. || Procédé d'élaboration d'un indice qui donne à chacun des éléments pris en considération une place proportionnelle à son importance réelle.

PONDÉRÉ, E adj. Qui a une grande maîtrise de soi et ne se livre à aucun excès, équilibré, réfléchi.

PONDÉRER v. t. (lat. *pondere*, de *pondus*, -eris, poids) [conj. 5]. Procéder à une pondération.

PONDÉREUX, EUSE adj. Très lourd.

PONDICHÉRY, v. de l'Inde, sur la côte de Coromandel; 251 000 h. Anc. établissement français de l'Inde. — Le territoire de Pondichéry a 480 km² et 604 000 h.

PONDRE v. t. (lat. *ponere*, poser) [conj. 46]. Elaborer et déposer des œufs. || *Fam.* Écrire, produire.

PONETTE n. f. Jument poney.

PONEY n. m. (angl. *pony*). Cheval de petite taille, dont on connaît plusieurs races.

PONGE (Francis), poète français (1899-1988). Il s'efforça de créer un lyrisme neuf.

PONGISTE n. Joueur de ping-pong.

PONIATOWSKI (Joseph, prince), général polonais et maréchal de France (1763-1813).

PONSON DU TERRAIL (Pierre Alexis, vicomte), écrivain français (1829-1871), un des maîtres du roman-feuilleton (*les Exploits de Rocambole*).

PONT n. m. (lat. *pons*, *pontis*). Ouvrage destiné à mettre en communication deux points séparés par un obstacle ou à permettre le passage sans croisement à

niveau de deux courants de circulation. || Plate-forme en bois ou métallique fermant par en haut la cavité de la coque d'un bateau. || Ce qui sert de lien entre deux choses. || Acrobatie au sol, le corps arqué en arrière, reposant sur les pieds et sur les mains. ● *Couper les ponts*, rompre avec qqn. || *Faire le pont*, chômer entre deux jours fériés. || *Faire un pont d'or à qqn*, lui offrir une grosse somme pour le décider à faire qqch. || *Pont aérien*, liaison aérienne entre deux points séparés par une zone où les communications terrestres ou maritimes sont impossibles ou trop lentes. || *Pont aux ânes*, difficulté qui n'arrête que les ignorants. || *Pont arrière*, sur une automobile, ensemble mécanique constitué par un essieu et certains organes de transmission. || *Pont de bateaux*, pont fait de bateaux attachés. || *Ponts et chaussées*, partie de l'Administration qui règle les questions concernant les routes, les ponts et les canaux. || *Pont d'envol*, piste de décollage et d'atterrissage d'un porte-avions. || *Pont supérieur*, pont continu le plus élevé qui ferme la cavité de la coque d'un bateau. || *Servir de pont*, servir de transition ou d'intermédiaire.

PONT, pays de l'Asie Mineure ancienne, en bordure du Pont-Euxin. Le Pont devient, à la fin du IV^e s. av. J.-C., un royaume qui est vaincu par Rome sous Mithridate VI (I^{er} s. av. J.-C.).

PONTA DELGADA, port et cap. des Açores, dans l'île de São Miguel; 22 000 h.

PONTAGE n. m. *Chir.* Intervention qui consiste à restaurer la perméabilité d'une artère en remplaçant la partie obstruée par un «pont» veinoux.

PONT-À-MOUSSON, ch.-l. de c. de Meurthe-et-Moselle; 15 746 h.

PONTARLIER, ch.-l. d'arr. du Doubs, sur le Doubs; 18 817 h.

PONT-AUDEMER, ch.-l. de c. de l'Eure, sur la Risle; 10 156 h.

PONT-AVEN, ch.-l. de c. du Finistère; 3 295 h. — L'école de *Pont-Aven* groupe autour de Gauguin, v. 1886-1891, de nombreux peintres.

PONTE n. m. (moyen fr. *pont*, posé). Celui des joueurs qui joue contre le banquier. || *Fam.* Personnage important.

PONTE n. f. Action de pondre. || Temps où les oiseaux pondent. || Quantité d'œufs pondus.

PONTÉ, E adj. Muni d'un ou de plusieurs ponts.

PONTET n. m. Pièce qui protège la détente d'une arme à feu portative.

PONT-EUXIN, anc. nom de la mer Noire.

PONTHIEU (le), région de Picardie, entre les basses vallées de la Somme et de l'Authie.

PONTIAC, chef indien, allié des Français (v. 1720-1769).

PONTIANAK, port d'Indonésie (Bornéo); 218 000 h.

PONTIFE n. m. (lat. *pontifex*). À Rome, membre du plus important collège sacerdotal. || Titre donné aux évêques. || *Fam.* Homme gonflé de son importance, prétentieux. ● *Le souverain pontife*, le pape.

PONTIFICAL, E, AUX adj. Relatif aux pontifes de l'Eglise romaine.

PONTIFICAT n. m. (lat. *pontificatus*). Dignité et fonction de pape; durée de cette fonction.

PONTIFIER v. i. *Fam.* Prendre des airs d'importance, parler avec emphase, avec prétention.

PONTIGNY, comm. de l'Yonne; 825 h. Restes d'une anc. abbaye cistercienne (XII^e s.).

PONTINE (plaine), anc. marais Pontins, plaine d'Italie, dans le Latium. Région fertile dans l'Antiquité, puis devenue marécageuse, elle est de nouveau assainie au XX^e s.

PONTIVY, ch.-l. d'arr. du Morbihan, sur le Blavet; 14 224 h. Château du XV^e s.

PONT-L'ÉVÊQUE n. m, inv. Fromage au lait de vache, à pâte molle, de forme carrée, fabriqué en Normandie.

PONT-LEVIS [pɔ̃lɛvi] n. m. (pl. *ponts-levis*). Pont dont le tablier se relève, en pivotant à l'une de ses extrémités, autour d'un axe de rotation horizontal.

PONTOISE, ch.-l. du Val-d'Oise, sur l'Oise; 29 411 h. Anc. ch.-l. du Vexin. Centre industriel. Principal élément de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise.

PONTON n. m. (lat. *ponto*, -onis, bac). Construction flottante et plate utilisée comme bâtiment de servitude.

PONTON-GRUE n. m. (pl. *pontons-grues*). *Mar.* Ponton pourvu d'une grue de forte puissance.

PONTONNIER n. m. Militaire du génie employé à la construction des ponts militaires.

PONTOPPIDAN (Henrik), écrivain danois (1857-1943), auteur de romans naturalistes (*Pierre le Chanceux*).

PONTORMO (Iacopo CARUCCI, dit le), peintre italien (1494-1556), représentant du maniérisme florentin.

PONT-ROUTE n. m. (pl. *ponts-routes*). Pont à l'usage de la circulation routière.

POOL [pu] n. m. (mot angl.). Organisme international chargé de l'organisation du marché entre les pays adhérents. || Dans une entreprise, groupe de personnes travaillant en commun à des tâches identiques.

POOL MALEBO → MALEBO POOL.

POONA, v. de l'Inde (Mahārāshtra), anc. cap. des Marathes; 1 685 000 h.

POOPÓ, lac de Bolivie, à 3 700 m d'alt.; 2 800 km².

POP adj. inv. et n. m. ou f., ou **POP MUSIC** n. f. Forme musicale dérivant du rock and roll et de la musique folk.

POP ART [pɔpɑrt] n. m. (mot angl., de *popular art*). Tendance artistique moderne d'origine anglaise et américaine, qui transpose l'environnement de la civilisation contemporaine au moyen d'emprunts aux images publicitaires, d'assemblages d'objets quotidiens, etc.

POP-CORN [pɔpkɔrn] n. m. inv. (mot amér.). Grains de maïs éclatés.

POPE n. m. (russe *pop*). Prêtre du rite oriental chez les Russes, les Serbes, les Roumains, les Bulgares.

POPE (Alexander), écrivain anglais (1688-1744), auteur de poèmes didactiques et satiriques (*la Dunciade*).

POPELINE n. f. (angl. *poplin*). Tissu serré d'armure formant des côtes dans le sens de la chaîne et comprenant beaucoup moins de fils en trame qu'en chaîne.

POP MUSIC n. f. → POP.

POPOCATÉPETL, volcan du Mexique; 5 452 m.

POPOTE adj. *Fam.* Qui s'occupe avec excès des détails du ménage, prosaïque.

POPOTE n. f. *Fam.* Cuisine. || Lieu où des militaires prennent leurs repas en commun.

POPOV (Aleksandr Stepanovitch), ingénieur russe (1859-1906). Il imagine l'antenne radioélectrique.

POPÉE, impératrice romaine, seconde femme de Néron († 65 ap. J.-C.).

POPULACE n. f. (it. *popolaccio*, de *popolo*, peuple). Partie du peuple, considérée avec mépris comme se livrant à des excès.

POPULACIER, ÈRE adj. Propre à la populace.

POPULAIRE adj. (lat. *popularis*, de *populus*, peuple). Qui appartient au peuple; qui concerne le peuple; issu du peuple. || Conforme au goût du peuple, qui s'adresse à lui. || Qui est aimé et connu du grand nombre.

POPULARISER v. t. Rendre populaire.

POPULARITÉ n. f. Faveur populaire.

POPULATION n. f. (lat. *populus*, peuple). Ensemble des habitants d'un pays. || Ensemble des êtres humains qui composent une catégorie particulière. || Ensemble des animaux ou des végétaux dénombrés dans un espace délimité. || Ensemble d'éléments soumis à une étude statistique.

POPULÉUX, EUSE adj. Très peuplé.

POPULISME n. m. Tendance littéraire et artistique qui s'attache à l'expression de la vie et des sentiments des milieux popu-

populisme

laïcs. || Régime qui cherche à s'appuyer sur les masses populaires ou qui prétend les défendre.

POPULISTE adj. et n. Relatif au populisme; partisan du populisme.

POPULO n. m. Pop. Foule, grand nombre de personnes.

POQUELIN, nom patronymique de Molière.

PORC n. m. (lat. *porcus*). Autre nom du COCHON. (Cri : le porc grogne.) || Chair, peau du cochon. || Fam. Homme sale, débauché ou glouton.

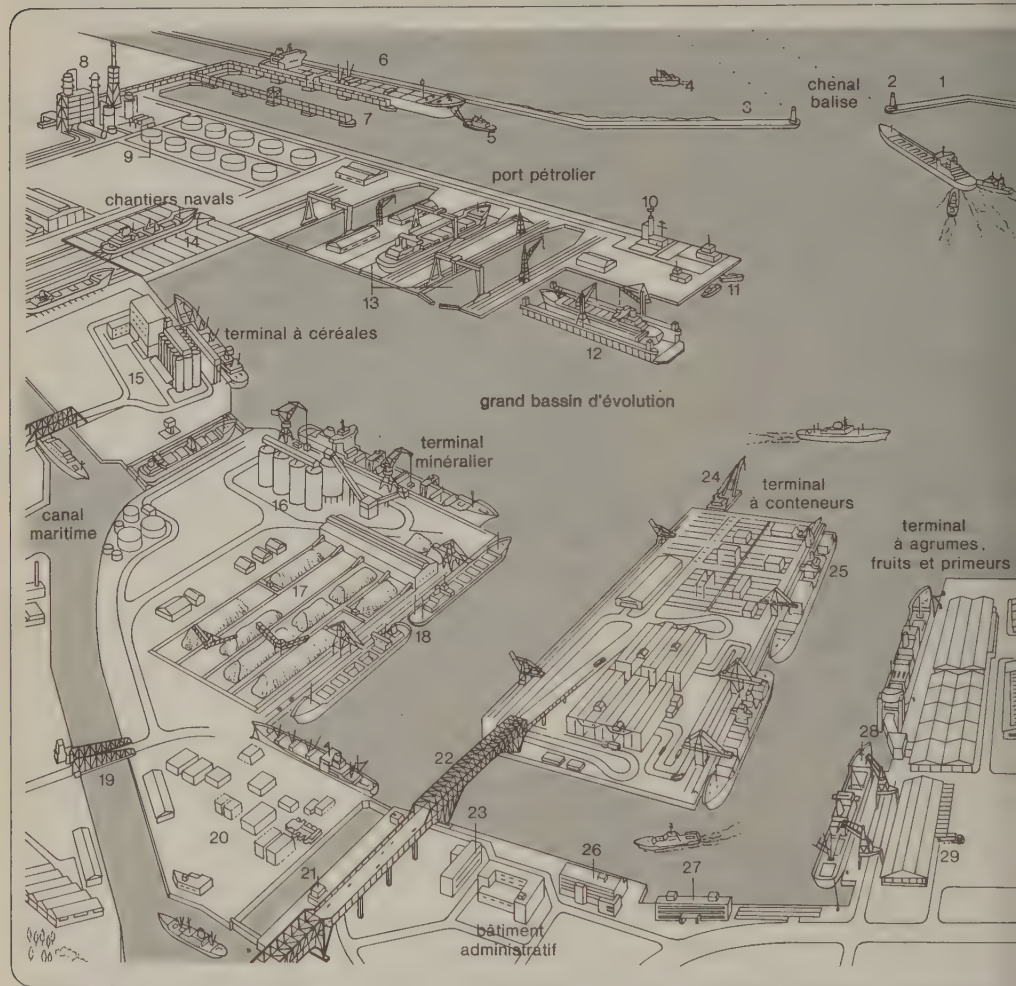
PORCELAINE n. f. (it. *porcellana*). Produit céramique à pâte fine, compacte, généralement blanche, fortement vitrifiée, translucide en faible épaisseur, le plus souvent recouverte d'une substance

vitreuse, imperméable, incolore et transparente. || Objet de porcelaine.

PORCELET n. m. Jeune porc.

PORC-ÉPIC [porkepik] n. m. (it. *porcospino*) [pl. *porcs-épics*]. Mammifère rongeur dont le corps est recouvert de piquants et qui vit dans le sud de l'Europe, en Asie et en Afrique.

PORCHE n. m. (lat. *porticus*). Construc-



Différentes installations constituant un ensemble portuaire : ports de commerce, de plaisance et de pêche.
1. Digue; 2. Phare; 3. Jetée; 4. Drague; 5. Remorqueur;
6. Pétrolier; 7. Appontement; 8. Raffinerie; 9. Réservoir de stockage;
10. Sémaphore; 11. Bateaux-pilotes; 12. Dock flottant; 13. Bassin de radoub; 14. Cales de lancement; 15. Silos à grains;

16. Silos à phosphate; 17. Parc à minerais; 18. Minéraliers;
19. Pont basculant; 20. Parc à bois; 21. Écluse; 22. Viaduc;
23. Office de l'immigration; 24. Grue flottante; 25. Porte-conteneurs;
26. Douane; 27. Bureau de la main-d'œuvre (dockers);
28. Poste à manutention horizontale; 29. Hangar climatisé;
30. Car-ferry; 31. Parking des véhicules embarquant ou débarquant;

tion formant avant-corps d'un bâtiment et abritant la porte d'entrée.

PORCHER, ÈRE n. (lat. *porcus*, porc). Personne qui garde, qui soigne les porcs.

PORCHERIE n. f. Étable à porcs. || Fam. Lieu extrêmement sale et désordonné.

PORCIN, **E** adj. Relatif au porc.

PORCIN n. m. Ongulé à quatre doigts complets par patte. (Les porcins forment

un groupe comprenant les porcs sauvages et le cochon domestique.)

PORE n. m. (lat. *porus*; du gr. *poros*, trou). Petit interstice existant au sein d'une matière solide compacte. ● *Par tous les pores*, par tout son être.

POREUX, EUSE adj. Qui laisse passer le liquide par ses pores.

PORION n. m. Contremaître dans une exploitation minière.

PORNO n. f. et adj. Abrév. fam. de PORNOGRAPHIE, PORNOGRAPHIQUE. ♦ n. m. Genre pornographique; film, livre pornographique.

PORNOGRAPHIE n. f. (gr. *pornê*, prostituée, et *graphein*, décrire). Représentation complaisante d'actes sexuels en matière littéraire, artistique ou cinématographique.

PORNOGRAPHIQUE adj. Relatif à la pornographie.

POROSITÉ n. f. État de ce qui est poreux.

PORPHYRE n. m. (gr. *porphura*, pourpre). Roche volcanique ancienne, altérée, constituée de cristaux de feldspath dans une pâte rouge ou verte, et utilisée en décoration.

PORQUEROLLES, une des îles d'Hyères; 12,5 km². Tourisme.

PORRENTUAY, v. de Suisse (cant. du Jura); 7800 h.

PORRIDGE [porɪdʒ] n. m. (mot angl.). Bouillie de flocons d'avoine.

PORT n. m. (lat. *portus*). Abri naturel ou artificiel pour les navires, muni des installations nécessaires à l'embarquement ou au débarquement du fret et des passagers. || Ville bâtie auprès d'un port. || *Litt.* Lieu de repos, situation tranquille. ● *Arriver à bon port*, sans accident. || *Arriver au port*, toucher au but. || *Faire naufrage au port*, échouer au moment de réussir.

PORT n. m. Action de porter. || Prix du transport d'une lettre, d'un colis. || Aspect général d'une plante. || Fait de porter sur soi qqch. || Manière dont une personne marche, se présente, etc. ● *Port d'armes*, action, droit de porter des armes.

PORT (Le), comm. de la Réunion, sur la côte N.-O.; 30 201 h.

PORTABLE adj. Qu'on peut porter.

PORTAGE n. m. Action de porter, de transporter.

PORTAIL n. m. Entrée monumentale à une ou plusieurs portes.

PORTALIS (Jean), juriste français (1746-1807), l'un des rédacteurs du Code civil (1804).

PORANT, E adj. *Techn.* Qui porte, soutient. ● *Être bien, mal portant*, être en bonne, mauvaise santé.

PORT-ARTHUR, en chin. *Lüshun*, port de Chine (Liaoning), à l'extrémité de la

péninsule de Liaodong, partie de la conurbation de Luda. — Territoire cédé à bail à la Russie en 1898, conquis par le Japon (1905), remis en 1945 à l'U.R.S.S., puis à la Chine en 1954.

PORTATIF, IVE adj. Que l'on peut emporter avec soi.

PORT-AU-PRINCE, cap. et port de la république d'Haïti, sur la baie de *Port-au-Prince*; 684 000 h.

PORT-BOU, port d'Espagne (Catalogne); 2300 h. Station frontrière, en face du village français de Cerbère.

PORT-CROS, une des îles d'Hyères; 6,4 km². Parc national.

PORT-DE-BOUC, comm. des Bouches-du-Rhône, sur le golfe de Fos; 20 106 h. Fort des XIII^e et XVII^e s. Métallurgie. Chimie.

PORTE n. f. (lat. *porta*). Ouverture de communication, fermée par un ou plusieurs vantaux. || Ce qui clôt cette ouverture. || Lieu où se trouvait autrefois une ouverture aménagée dans l'enceinte d'une ville. || *Litt.* Entrée, introduction; moyen d'accès. || Espace marqué par deux piquets surmontés de fanions, et dont le franchissement est obligatoire par le skieur dans un slalom. ● *De porte en porte*, de maison en maison. || *Entrer par la grande porte*, accéder directement à un poste élevé, grâce à ses mérites. || *Entrer par la petite porte*, accéder à un poste grâce à des faveurs ou sans éclat, par petites étapes. || *Frapper à la bonne porte*, s'adresser à qui il convient. || *Laisser la porte ouverte* à, réserver la possibilité à. || *Mettre à la porte*, chasser. || *Ouvrir, fermer la porte à qqch.*, le permettre, le refuser. || *Porte(s) ouverte(s)*, où le public peut pénétrer librement. || *Prendre, gagner la porte*, sortir. || *Refuser sa porte*, interdire à qq l'entrée de sa maison. ♦ adj. *Veine porte* (Anat.), veine conduisant le sang depuis l'intestin grêle, le pancréas, la rate et l'estomac jusqu'au foie.

PORTÉ, E adj. *Être porté à*, être enclin à. || *Être porté sur*, avoir un goût très vif pour.

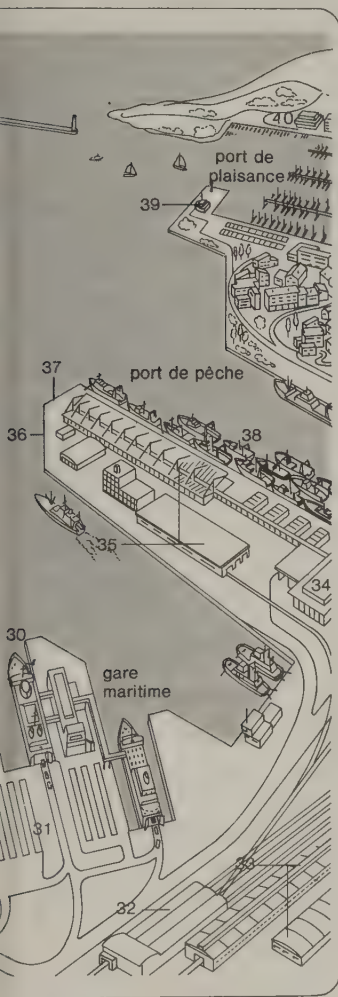
Porte ou Sublime-Porte (Ia), nom donné autrefois au gouvernement ottoman.

PORTE-À-FAUX n. m. inv. *En porte à faux*, se dit de ce qui n'est pas à l'aplomb de son point d'appui; dans une situation périlleuse.

PORTE-À-PORTE n. m. Technique de démarchage ou de propagande à domicile.

PORTE-AVIONS n. m. inv. Bâtiment de guerre dont l'armement principal est constitué par des avions.

PORTE-BAGAGES n. m. inv. Dispositif adapté à un cycle (bicyclette, motocyclette, vélomoteur) pour transporter les bagages.



32. Gare ferroviaire de marchandises;
33. Hangars de triage; 34. Halle de criée aux poissons; 35. Bâtiment de réfrigération, de conditionnement et d'expédition du poisson;
36. Quai d'escale; 37. Môle; 38. Chalutiers;
39. Capitainerie; 40. Marina.

porte-bébé

PORTE-BÉBÉ n. m. (pl. *porte-bébé(s)*). Petite nacelle munie de poignées ou support de toile doté d'un harnais qu'on fixe sur les épaules pour porter un bébé.

PORTE-BILLETS n. m. inv. Petit porte-feuille contenant des billets de banque.

PORTE-BONHEUR n. m. inv. Bijou, objet considéré comme fétiche.

PORTE-BOUEILLES n. m. inv. Châssis à rayons servant à soutenir des bouteilles couchées. || Panier fractionné en six ou huit cases et servant à porter les bouteilles debout.

PORTE-CARTES n. m. inv. Petit porte-feuille à loges transparentes pour les cartes de visite, les billets, les pièces d'identité, etc.

PORTE-CIGARETTES n. m. inv. Étui à cigarettes.

PORTE-CLEFS ou **PORTE-CLÉS** n. m. inv. Anneau ou étui pour porter les clés.

PORTE-DOCUMENTS n. m. inv. Serviette très plate formée d'une seule poche.

PORTE-DRAPEAU n. m. (pl. *porte-drapeau(x)*). Celui qui porte le drapeau d'un régiment, d'une association. || Chef actif et reconnu.

PORTÉE n. f. Totalité des petits que les femelles des mammifères mettent bas en une fois. || Distance la plus grande à laquelle peut être lancé un projectile déterminé. || Capacité intellectuelle. || Force, valeur, importance. || Mus. Réunion des lignes horizontales, équidistantes et parallèles, sur lesquelles on entre lesquelles on place les notes. • Être à portée de, pouvoir, être à même de. || Être à la portée de qqn, lui être accessible.

PORTEFAIX n. m. Homme dont le métier est de porter des fardeaux.

PORTE-FENÊTRE n. f. (pl. *portes-fenêtres*). Fenêtre s'ouvrant jusqu'au sol et donnant passage.

PORTE-FEUILLE n. m. Étui, muni de compartiments, que l'on porte sur soi et où on met ses billets de banque, ses papiers, etc. || Enveloppe de carton, de cuir, etc., dans laquelle on met des papiers, des dessins, etc. || Ensemble des valeurs mobilières appartenant à une personne ou à une entreprise. || Titre, fonction d'un ministre; département ministériel.

Porte-Glaive (*chevaliers*), ordre de chevalerie. Fondé en 1202, il fusionne, en 1237, avec l'ordre Teutonique.

PORTE-HELICOPTÈRES n. m. inv. Bâtiment de guerre dont l'armement principal est constitué par des hélicoptères.

PORTE-JARRETTES n. m. inv. Ceinture très étroite où sont fixées les jarretelles qui retiennent les bas.

PORT ELIZABETH, port et centre industriel de l'Afrique du Sud (prov. du Cap); 492 000 h.

PORT-MALHEUR n. m. inv. Être, objet dont la présence est un mauvais présage.

PORTEMANTEAU n. m. Support de bois, de métal ou de plastique auquel on suspend les vêtements.

PORTEMINE n. m. Stylo dans lequel on met une ou plusieurs mines de crayon.

PORTE-MONNAIE n. m. inv. Bourse à fermoir, pour l'argent de poche.

PORTE-PARAPLUIES n. m. inv. Ustensile dans lequel on dépose les parapluies.

PORTE-PAROLE n. m. inv. Personne qui parle au nom d'autres personnes, d'un groupe. || Journal, revue qui se fait l'interprète de qqn.

PORTE-PLUME n. m. inv. Petit instrument servant de manche pour les plumes à écrire ou à dessiner.

PORTER v. t. (lat. *portare*). Soutenir un poids, une charge. || Transporter d'un lieu dans un autre, faire passer d'un niveau à un autre. || Avoir sur soi comme vêtement, ornement, etc.; tenir qqch. || Équivalait à avoir dans de nombreuses locutions : porter la tête haute, arbre qui porte des fruits, etc., ou à mettre : porter qqn sur une liste. • Porter les armes, être militaire. || Porter bien son âge, être vigoureux malgré un âge avancé. || Porter un coup, frapper; nuire. || Porter à l'écran : à la scène, adapter une œuvre pour le cinéma, le théâtre. || Porter ses fruits, avoir une conséquence positive. || Porter la main sur qqn, le frapper. || Porter la parole, parler au nom de plusieurs. || Porter ses pas en un lieu, s'y transporter. || Porter des petits, se dit d'une femme qui est en état de gestation. || Porter qqn à faire, le pousser à agir. • v. i. Reposer, être soutenu. || Toucher, heurter, frapper : la critique a porté ; la tête a porté contre le mur. • Porter à faux, se dit des pièces qui ne sont pas à l'aplomb de leur point d'appui. || Porter à la tête, étourdir en parlant d'une boisson ou d'une vapeur. || Porter sur les nerfs, agacer, irriter. || Porter à tant, en parlant d'une arme, avoir une portée de tant. • se porter v. pr. Se transporter, se diriger vers, converger. || Avoir tel ou tel état de santé. || Se livrer. || Se présenter.

PORTER (Katherine Anne), femme de lettres américaine (1890-1980), auteur de nouvelles (*l'Arbre de Judée*) et de romans (*La Nef des fous*).

PORTE-SAVON n. m. (pl. *porte-savon(s)*). Petit récipient pour le savon.

PORTES DE FER, défilé du Danube, à l'extrémité des Carpates (aménagement hydroélectrique).

PORTE-SERVIETTES n. m. inv. Support pour suspendre les serviettes de toilette.

PORT-ÉTIENNE → NOUADHIBOU.

PORTEUR, EUSE n. Personne dont le métier est de porter des bagages. ♦ adj. Qui porte ou supporte qqch.

PORTEUR n. m. Personne qui porte sur soi, qui est en possession de qqch. || Celui qui est chargé de remettre une lettre, un télégramme. || Détenteur d'une valeur mobilière.

PORTE-VOIX n. m. inv. Instrument évasé destiné à augmenter la portée de la voix.

PORT-GENTIL, port du Gabon, à l'embouchure de l'Ogooué; 85 000 h. Pétrole.

PORT HARCOURT, port du Nigeria, sur le delta du Niger; 350 000 h. Raffinage et exportation de pétrole.

PORTIER, ÈRE n. et adj. Personne qui ouvre, ferme et garde la porte d'un établissement, d'une usine, etc.

PORTIÈRE n. f. Porte d'une voiture automobile ou de chemin de fer. || Rideau, tapisserie masquant une porte.

PORTILLON n. m. Petite porte à battant.

PORTION n. f. (lat. *portio*). Partie d'un tout divisé. || Quantité d'aliments, part.

PORTIQUE n. m. (lat. *porticus*). Galerie ouverte en rez-de-chaussée, à arcades ou à colonnade. || Poutre horizontale soutenue par des poteaux, et à laquelle on accroche les agrès de gymnastique.

PORTLAND, v. des États-Unis (Oregon); 336 000 h. Centre industriel.

PORT-LOUIS, cap. de l'île Maurice; 147 000 h.

PORT MORESBY, cap. de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, sur la mer de Corail; 138 500 h. Aéroport international.

PORTO n. m. Vin de liqueur produit sur les rives du Douro (Portugal).

PORTO, port du Portugal, près de l'embouchure du Douro; 330 000 h. Deuxième ville du pays. Exportation de vins.

PORTO ALEGRE, v. du Brésil, cap. du Rio Grande do Sul; 1 126 000 h.

PORT OF SPAIN, v. de l'île de la Trinité, cap. de l'État de Trinité-et-Tobago; 62 700 h.

PORTO-NOVO, cap. du Bénin, sur le golfe de Guinée; 119 000 h.

PORTORICAIN, E adj. et n. De Porto Rico.

PORTO RICO ou **PUERTO RICO**, État insulaire des Antilles, associé aux États-Unis, situé à l'E. d'Haïti; 8 900 km²; 3 350 000 h. Cap. San Juan. L'industrie progresse (électronique, produits pharmaceutiques). Canne à sucre. 2 millions de Portoricains vivent aux États-Unis. — Anc. colonie espagnole, l'île est cédée aux États-Unis à l'issue de la guerre his-

pano-américaine de 1898. En 1952, elle devient un État libre associé aux États-Unis.

PORTO-VECCHIO, ch.-l. de c. de la Corse-du-Sud, sur le golfe de Porto-Vecchio; 8 103 h. Port. Centre touristique.

PORTRAIT n. m. (anc. fr. *pourtraire*, dessiner). Image donnée d'une personne par la peinture, le dessin, la sculpture ou la photographie. || Description orale ou écrite de qqn, de qqch. || Fam. Visage. ● Être le portrait de qqn, lui ressembler beaucoup.

PORTRAITISTE n. Artiste qui fait des portraits.

PORTRAIT-ROBOT n. m. (pl. *portraits-robots*). Dessin du visage d'un individu effectué d'après la description de divers témoins.

Port-Royal, abbaye près de Chevreuse (Yvelines), foyer du jansénisme au XVII^e s.

PORT-SAÏD, port d'Égypte, sur la Méditerranée, à l'entrée du canal de Suez; 320 000 h.

PORT-SALUT n. m. inv. (nom déposé). Fromage au lait de vache, à caillé pressé et croûte lavée, fabriqué en Mayenne.

PORTSMOUTH, port militaire de Grande-Bretagne (Hampshire); 179 000 h.

Portsmouth (*traité de*), traité, signé à Portsmouth (États-Unis, New Hampshire), mettant fin à la guerre russo-japonaise (1905).

PORT-SOUDAN, port du Soudan, sur la mer Rouge; 230 000 h.

PORTUAIRE adj. Relatif à un port.

PORTUGAIS, E adj. et n. Du Portugal.

PORTUGAIS n. m. Langue romane parlée au Portugal et au Brésil.

PORTUGAL, État de l'Europe méridionale, sur l'Atlantique; 92 080 km²; 10 400 000 h. Cap. Lisbonne. Langue : portugais.

● GÉOGRAPHIE. Pays montagneux au N. du Tage, de bas plateaux au S., le Portugal est encore surtout agricole (polyculture au N., élevage au S.). L'industrie n'est présente qu'à Lisbonne et Porto. L'émigration et le tourisme ne parviennent pas à équilibrer une situation économique précaire (chômage).

● HISTOIRE. Conquis au II^e s. av. J.-C. par les Romains, qui en font la province de Lusitanie, l'ouest de la péninsule Ibérique suit le sort de l'empire d'Occident, puis subit l'invasion des Wisigoths (V^e s. apr. J.-C.) et des Arabes (711). Comté castillan érigé en royaume en 1139 par Alphonse I^{er}, le Portugal s'agrandit vers le sud au détriment des Arabes, qu'il chasse en 1249. Sous la dynastie d'Aviz (1385-1580), le pays connaît une brillante expansion maritime et coloniale, qui s'étend de la Chine au Brésil. De 1580 à 1640, il est uni à l'Espagne, dont il s'émancipe en donnant le pouvoir au

duc de Bragance, qui prend le nom de Jean IV. Le Portugal, dont les positions se sont effondrées en Asie, passe sous l'influence économique de l'Angleterre (1703). En 1822, le Brésil se proclame indépendant. La république, établie en 1910, devient un régime autoritaire avec Salazar, président du Conseil de 1932 à 1968. En 1974, un coup d'État rétablit la démocratie.

PORT-VILA ou **VILA**, cap. de l'archipel de Vanuatu; 14 900 h.

POSE n. f. Action de poser, de mettre en place. || Attitude du corps. || Affection, prétention.

POSÉ, E adj. Calme et mesuré dans ses gestes et ses paroles, grave, sérieux.

POSÉIDON. Myth. gr. Dieu de la Mer.

POSÈMENT adv. Calmement, sans se presser.

POSER v. t. (lat. *pausare*, s'arrêter). Placer, mettre quelque part en assurant un appui. || Arranger, placer dans l'endroit convenable. || Former avec des noms de nombreuses locutions équivalant à des verbes : *poser une question*. ● *Poser les armes*, faire la paix. ● *Poser des problèmes*, être un objet de préoccupations pour qqn. || *Poser qqn*, en parlant de qqch, lui donner de la valeur, de la notoriété. ♦ v. i. Être placé, prendre appui sur. || Garder une certaine attitude pour se faire peindre, se faire prendre en photo. || Se tenir dans une attitude trop étudiée, affectée. ● *Poser à* (Fam.), chercher à se faire passer pour. ♦ *se poser* v. pr. S'arrêter, attirer. || Exister : *le problème se pose*. ● *Se poser en*, s'ériger en, se donner pour.

POSEUR, EUSE adj. et n. Qui met de l'affectation dans ses attitudes, dans ses gestes, etc. || Se dit de qqn qui dirige ou fait la pose de certains objets.

POSITIF, IVE adj. Qui repose sur les faits, l'expérience, certain, constant. || Qui affirme. || Qui fait preuve de réalisme, qui a le sens pratique. ● *Quantité positive* (Math.), grandeur supérieure à zéro.

POSITIF n. m. Ce qui est rationnel, profitable. || Image photographique d'un film où la valeur des tons de l'original est conservée. || Caractère de l'adjectif qualificatif ou de l'adverbe employé sans idée de comparaison (par oppos. à *comparatif* et à *superlatif*).

POSITION n. f. (lat. *positio*, de *ponere*, placer). Situation d'une chose, d'un objet, d'une personne; emplacement, place. || Attitude, posture. || Circonstances dans lesquelles on se trouve. || Opinion particulière d'une personne sur un problème. || Situation sociale de qqn, emploi. || Situation administrative d'un fonctionnaire, d'un militaire. || Zone de terrain occupée par une formation militaire au combat ou en prévision d'opérations. ● *Prise de position*, opinion déclarée publiquement.

|| *Rester sur ses positions*, ne pas céder de terrain.

POSITIONNER v. t. Indiquer les coordonnées géographiques d'un navire, l'emplacement exact d'un engin, d'une troupe. || Déterminer la situation précise d'un produit sur un marché.

POSITIVEMENT adv. Certainement, précisément. || Dans le sens positif.

POSITIVISME n. m. Philosophie d'Auguste Comte, qui considère que l'humanité passe par trois étapes : théologique, métaphysique et positive. || Philosophie qui admet sans critique la valeur des sciences comme telle.

POSITIVISTE adj. et n. Qui relève du positivisme.

POSITON ou **POSITRON** n. m. (de *positif* et *électron*). Antiparticule de l'électron possédant même masse et une charge égale et de signe contraire, c'est-à-dire positive.

POSNANIE, prov. de Pologne, rattachée à la Prusse lors du démembrement de la Pologne au XVIII^e s. Elle est restituée à la Pologne pour partie en 1919, totalement en 1945. Cap. Poznań.

POSOLOGIE n. f. (gr. *posos*, combien grand, et *logos*, science). Étude des doses auxquelles on emploie les médicaments, selon la voie d'administration, l'âge, le sexe, l'état du malade.

POSSÉDANT, E adj. et n. Qui possède (en particulier des richesses).

POSSÉDÉ, E n. Personne dominée par une puissance occulte.

POSSÉDER v. t. (lat. *possidere*) [conj. 5]. Avoir à soi, à sa disposition. || Contenir, être caractérisé par. || Connaître parfaitement. || Exercer une domination, être maître de. ● *Posséder une femme*, avoir avec elle des rapports sexuels. || *Posséder qqn* (Fam.), le tromper, le duper. ♦ *se posséder* v. pr. Litt. Se contenir, être maître de soi.

POSSESSSEUR n. m. Personne qui a une chose en sa possession.

POSSESSIF, IVE adj. Qui éprouve un besoin de possession, de domination. ♦ adj. et n. m. Se dit d'un mot qui exprime la possession, l'appartenance, la dépendance.

POSSESSION n. f. (lat. *possessio*). Action de posséder, faculté de disposer de qqch. || Chose possédée. ● *Avoir en sa possession*, être en possession de, posséder. || *Prendre possession de*, s'emparer de. || *Rentrer en possession de*, recouvrer.

POSSIBILITÉ n. f. Qualité de ce qui est possible; chose possible. ♦ pl. Moyens dont on dispose.

POSSIBLE adj. (lat. *possibilis*, de *posse*, pouvoir). Qui peut être; qui peut se produire : *il a éprouvé tous les maheurs*

possibles. (Est au sing. après *le plus*, *le moins* : *le moins de fautes possibles*). || *Fam.* Supportable; acceptable. ● *Au possible*, autant qu'il est possible, extrêmement : *avare au possible*. || *Possible*, peut-être, je ne vous dis pas non.

POSSIBLE n. m. Ce que l'on peut.

POSTAGE n. m. Action de préparer pour la poste, de mettre à la poste.

POSTAL, E, AUX adj. Qui concerne la poste.

POSTCURE n. f. Période de repos après une cure ou de soins ambulatoires après une hospitalisation.

POSTDATER v. t. Inscrire sur un document une date postérieure à sa date réelle.

POSTE n. m. (it. *posto*). Lieu où qqn est placé pour remplir une fonction. || Emploi professionnel; lieu où s'exerce cette activité. || Article de budget, chapitre d'un compte. || Installation distributrice; emplacement aménagé pour recevoir certaines installations techniques. || Appareil récepteur de radio, de télévision. || Endroit fixé à un militaire ou à une petite unité pour assurer une mission de surveillance ou de combat; ensemble des militaires chargés de cette mission. ● *Être fidèle à son poste*, rester fidèlement là où on a été placé. || *Poste d'aiguillage* (Ch. de f.), cabine de commande d'un ensemble d'aiguilles. || *Poste de commandement*, emplacement où s'établit un chef pour exercer son commandement. (Abrév. : P.C.) || *Poste d'équipage*, partie d'un navire servant de logement à des membres de l'équipage. || *Poste d'incendie*, installation hydraulique pour lutter contre l'incendie. || *Poste de police*, ou *poste*, local où se tiennent en permanence des agents de police pour répondre à tous les besoins. || *Poste de secours*, local où se tiennent des médecins ou des infirmiers pour porter secours aux blessés. || *Poste de travail*, emplacement où s'effectue une phase dans l'exécution du travail.

POSTE n. f. (it. *posta*). Ensemble des services chargés de la collecte, de l'acheminement et de la distribution des objets de correspondance (relevant, en France, de *La Poste*, établissement autonome de droit public. || Bureau où s'effectuent les opérations postales. || Autrefois, relais de chevaux établis de distance en distance pour le service des voyageurs; distance entre deux relais, ordinairement de deux lieues.

POSTÉ, E adj. Se dit d'un travail organisé suivant un système d'équipes successives.

POSTER v. t. Placer dans un poste, dans un endroit pour guetter, surveiller, etc. || Mettre à la poste. ♦ *se poster* v. pr. Se placer quelque part pour une action déterminée.

POSTER [poster] n. m. (mot angl. signif. *affiche*). Affiche illustrée, grande image ou photo, destinée à la décoration.

POSTÉRIEUR, E adj. (lat. *posterior*). Qui vient après, qui est après dans l'ordre du temps. || Qui est placé derrière.

POSTÉRIEUR n. m. *Fam.* Les fesses.

POSTÉRIEUREMENT adv. Après, dans un temps postérieur.

POSTÉRIORI (A) loc. adv. → *A POSTÉRIORI*.

POSTÉRIORITÉ n. f. État d'une chose postérieure à une autre.

POSTÉRITÉ n. f. (lat. *posteritas*). *Litt.* Suite de ceux qui descendent d'une même souche. || *Litt.* Les générations futures.

POSTHUME adj. (lat. *postumus*, dernier). Né après la mort de son père. || Publié après le décès de l'auteur.

POSTICHE adj. (it. *posticcio*). Mis à la place de qqch qui n'existe plus, artificiel.

POSTICHE n. m. Faux cheveux.

POSTIER, ÈRE n. Employé de la poste.

POSTILLON n. m. (it. *postiglione*). Conducteur de la poste aux chevaux; celui qui monte sur l'un des chevaux d'un attelage (vx). || *Fam.* Parcelle de salive projetée en parlant.

POSTILLONNER v. i. *Fam.* Lancer des postillons.

POSTIMPRESSIONNISME n. m. Ensemble des courants artistiques (1885-1905) qui vulgarisent l'impressionnisme ou en divergent.

POSTNATAL, E, ALS ou **AUX** adj. Qui suit immédiatement la naissance.

POSTOPÉRAIRE adj. Qui se produit, se fait à la suite d'une opération.

POSTPOSER v. t. *Ling.* Placer après.

POSTPOSITION n. f. Place d'un mot après un autre avec lequel il forme groupe.

POST-SCRIPTUM n. m. inv. (mots lat. signif. *écrit après*). Ce qu'on ajoute à une lettre après la signature. (Abrév. : P.-S.)

POSTSYNCHRONISATION n. f. *Cin.* Addition du son à l'image déjà enregistrée.

POSTSYNCHRONISER v. t. Effectuer la postsynchronisation.

POSTULANT, E n. Personne qui demande, qui se met sur les rangs pour obtenir une place.

POSTULAT n. m. (lat. *postulatum*, demande). Principe premier, indémontrable ou non démontré, dont l'admission est nécessaire pour établir une démonstration.

POSTULER v. t. (lat. *postulare*). Demander, solliciter (un emploi). || Poser comme hypothèse.

POSTURE n. f. (it. *postura*). Position particulière du corps, attitude, maintien. ● *Être en bonne, mauvaise posture*, être dans une situation favorable, défavorable.

POT n. m. (bas lat. *potus*). Récipient de terre, de métal, etc., de formes et d'usages divers. || À un jeu, montant des enjeux. || *Fam.* Boisson quelconque; réunion où l'on boit, cocktail. || *Pop.* Chance. ● *À la fortune du pot*, sans cérémonie. || *Le pot aux roses*, le secret d'une affaire. || *Payer les pots cassés* (*Fam.*), payer le dommage causé. || *Pot de chambre*, petit récipient destiné aux besoins naturels. || *Pot d'échappement*, appareil où se détendent les gaz brûlés, à leur sortie d'un moteur à explosion. || *Pot au noir*, zone des calmes équatoriaux située dans l'Atlantique, et où d'épais nuages s'accompagnent de fortes pluies. || *Poule au pot*, poule bouillie. || *Tourner autour du pot*, user de détours inutiles, ne pas aller droit au but.

POT (Philippe), grand sénéchal de Bourgogne (1428-1494), un des conseillers de Charles le Téméraire, puis de Louis XI.

POTABLE adj. (lat. *potare*, boire). Propre à être bu. || *Fam.* Non parfait, mais dont on peut se contenter, passable.

POTACHE n. m. *Fam.* Collégien, lycéen.

POTAGE n. m. (de *pot*). Bouillon de viande ou de légumes.

POTAGER, ÈRE adj. Se dit des plantes réservées pour les usages culinaires (légumes), et des jardins où on les cultive.

POTAGER n. m. Jardin où l'on cultive des plantes potagères.

POTASSE n. f. (néerl. *potasch*). Dérivé du potassium, solide blanc, basique, très soluble dans l'eau. || Désignation commerciale de plusieurs dérivés utilisés comme engrais, telle la *potasse d'Alsace*.

POTASSER v. t. *Fam.* Étudier avec ardeur.

POTASSIUM n. m. Métal alcalin (K), extrait de la potasse, léger, mou et très oxydable.

POT-AU-FEU adj. inv. *Fam.* Attaché trop exclusivement à son ménage.

POT-AU-FEU n. m. inv. Mets composé de viande de bœuf bouillie avec carottes, poireaux, navets, etc. || Viande de bœuf avec laquelle on prépare ce mets. || *Marmite dans laquelle on le fait cuire*.

POT-DE-VIN n. m. (pl. *pot-de-vin*). Somme payée en dehors du prix convenu pour obtenir, conclure un marché.

POTEAU n. m. (lat. *postis*, jambage de porte). Toute pièce haute dressée verticalement. || Le point de départ ou d'arrivée d'une course. ● *Poteau d'exécution*, poteau où l'on attache ceux que l'on va fusiller. || *Poteau indicateur*, mât portant un écriteau qui indique un chemin, etc.

POTÉE n. f. Plat composé de légumes,

notamment du chou et des pommes de terre, accompagné de viande bouillie, de saucisses, etc.

POTELÉ, E adj. (anc. fr. *main pote*, main enflée). Qui a les formes rondes et pleines, dodu.

POTEMKINE (Grigori Aleksandrovitch, *prince*), feld-maréchal russe (1739-1791). Il réalise l'annexion de la Crimée (1783), organise la flotte de la mer Noire.

Potemkine, cuirassé de la flotte russe de la mer Noire, qui se mutine en juin 1905.

POTENCE n. f. (lat. *potentia*, puissance). Assemblage de pièces de bois ou de fer pour soutenir ou pour suspendre qqch. || Instrument qui sert au supplice de la pendaison; le supplice même.

POTENTAT n. m. (lat. *potens*, puissant). Souverain absolu. || Homme qui dirige de façon tyrannique.

POTENTIALITÉ n. f. Caractère de ce qui est potentiel.

POTENTIEL, ELLE adj. (lat. *potens*, *potentis*, puissant). Qui existe en puissance, virtuellement. || *Ling.* Se dit d'un mode qui indique la possibilité d'une action.

POTENTIEL n. m. Force, puissance dont on peut disposer. || Quantité d'énergie libérable qu'un corps tient emmagasinée.

POTENTIELLEMENT adv. De façon potentielle, virtuellement.

POTENTIOMÈTRE n. m. Appareil pour la mesure des différences de potentiel et des forces électromotrices.

POTERIE n. f. Fabrication de vases, d'ustensiles de grès, de terre cuite; objets en terre cuite.

POTERNE n. f. (bas lat. *posterula*). Fortif. Porte dérobée donnant sur le fossé.

POTICHE n. f. Grand vase décoratif en porcelaine, souvent à couvercle. || Personnage qui a un rôle de représentation, sans pouvoir réel.

POTIER, ÈRE n. Personne qui fabrique ou vend de la poterie.

POTIN n. m. (mot norm., de *potiner*, se réunir pour bavarder). *Fam.* Petit commérage. || *Fam.* Tapage, vacarme.

POTINER v. i. *Fam.* Faire des cancan.

POTION n. f. (lat. *potio*, boisson). Remède liquide qui ne s'administre ordinairement que par cuillerées.

POTIRON n. m. Plante potagère voisine de la courge, dont on consomme les énormes fruits à chair orangée, pouvant peser jusqu'à 100 kg.

POTOSÍ, v. de Bolivie, à 4000 m d'alt.; 77 000 h. Mines d'argent exploitées par les Espagnols (XVI^e-XVIII^e s.).

POT-POURRI n. m. (pl. *pots-pourris*). Mélange de plusieurs airs, de plusieurs couplets ou refrains de chansons di-

verses. || Mélange hétéroclite de choses diverses, en particulier production littéraire formée de divers morceaux.

POTRON-JAQUET ou **POTRON-MINET** n. m. Dès *potron-jaquet*, dès *potron-minet*, dès la pointe du jour (vx).

POTSDAM, v. d'Allemagne, cap. du Brandebourg, au S.-O. de Berlin; 138 000 h. Centre industriel. Château roccoco de Sans-Souci (1745), construit pour Frédéric II, et Nouveau Palais (1763). — En 1945, conférence entre Truman, Staline et Churchill (puis Attlee) pour régler l'avenir de l'Allemagne.

POTT (Percival), chirurgien britannique (1714-1788). Il a fait des recherches sur la tuberculose des vertèbres.

Pott [pɒt] (*mal de*), tuberculose des vertèbres.

POTTER (Paulus), peintre animalier hollandais (1625-1654).

POU n. m. (lat. *pediculus* [pl. *poux*]). Insecte sans ailes, parasite externe des mammifères, dont il suce le sang. ● *Chercher des poux* à qqn, lui chercher quelle à tout propos.

POUAM! interj. Exprime le dégoût.

POUBELLE n. f. (du n. du préfet de la Seine qui en imposa l'usage). Récipient destiné à recevoir les ordures ménagères.

POUCE n. m. (lat. *pollex*, -*icis*). Le plus gros et le plus court des doigts de la main, opposable aux autres doigts chez l'homme et les primates. || Gros orteil. || Unité de mesure de longueur dans les pays anglo-saxons, valant 25,4 mm. || Très petite quantité. ● *Manger sur le pouce*, à la hâte, sans s'asseoir. || *Mettre les pouces*, céder après résistance. || *Pouce!*, cri pour arrêter un jeu. || *Se tourner les pouces*, être inoccupé.

POUCHKINE → TSARSKOË SELO.

POUCHKINE (Aleksandr Sergueievitch), écrivain russe (1799-1837), auteur de poèmes, d'un roman (*Eugène Onéguine*), d'un drame (*Boris Godounov*) et de nouvelles.

POUDING [pudɪŋ] n. m. → PUDDING.

POUDRAGE n. m. Action de poudrer.

POUDRE n. f. (lat. *pulvis*, -*eris*, poussière). Substance solide finement broyée ou pulvérisée. || Amidon finement broyé pour unifier la peau ou pour parfaire le maquillage. || Composition médicale, desséchée et broyée. || Substance explosive solide pouvant être utilisée au lancement d'un projectile par une arme à feu ou à la propulsion d'un engin. ● *Jeter de la poudre aux yeux*, chercher à faire illusion. || *Mettre le feu aux poudres*, faire éclater une grave affaire. || *N'avoir pas inventé la poudre*, être peu intelligent. || *Poudre noire*, mélange de salpêtre, de soufre et de charbon de bois. || *Se répandre comme une traînée de poudre*, très rapidement.

POUDRER v. t. Couvrir de poudre.

POUDRERIE n. f. Établissement où l'on fabrique de la poudre et des explosifs.

POUDREUX, EUSE adj. Qui a la consistance d'une poudre. ● *Neige poudreuse*, ou *poudreuse* n. f., neige fraîchement tombée, profonde.

POUDRIER n. m. Fabricant de substances explosives. || Boîte à poudre pour maquillage.

POUDRIÈRE n. f. Autrefois, dépôt d'explosifs ou de munitions. || Endroit dangereux, source de conflits.

POUDROIEMENT n. m. *Litt.* Caractère de ce qui poudroie.

POUDROYER v. i. (conj. 2). *Litt.* S'élever en poussière. || *Litt.* Être couvert de poussière brillante.

POUF n. m. Siège rembourré, bas et sans dossier.

POUFFER v. i. (onomat.). *Pouffer de rire*, éclater de rire involontairement et comme en se retenant.

POUGATCHEV (Iemeljan Ivanovitch), aventurier russe (v. 1742-1775). Cosaque du Don, en 1773 il soulève contre Catherine II les Cosaques du fleuve Oural.

POUILLE (la) ou **POUILLES** (les), anc. *Apulie*, région de l'Italie méridionale, formée par les prov. de Bari, Brindisi, Foggia, Lecce et Tarente; 19 347 km²; 3 872 000 h. Cap. Bari.

POUILLES n. f. pl. (anc. fr. *pouiller*, dire des injures). *Chanter pouilles* (Litt.), injurier.

POUILLEUX, EUSE adj. et n. Qui a des poux. || *Fam.* Qui est dans la misère, ou qui est d'une saleté repoussante.

POUJADISME n. m. (de P. Poujade). Attitude revendicative catégorielle ou corporative.

POULAILLER n. m. Bâtiment servant à loger les poules et, plus généralement, les volailles. || Galerie élevée d'un théâtre.

POULAIN n. m. (lat. *pullus*). Jeune cheval âgé de moins de dix-huit mois. ● *Être le poulain de qqn* (Fam.), être appuyé par une personnalité.

POULARDE n. f. Jeune poule qu'on a engraisée.

POULBOT n. m. (du n. du dessinateur franç. F. Poulbot). Enfant de Montmartre.

POULE n. f. (lat. *pulla*). Oiseau domestique femelle, élevé pour sa chair et pour ses œufs. (Le mâle est le *coq*, les jeunes des *poussins* ou *poulets*. Cri : la poule *glousse*, *caquette*.) || Femelle de certains gallinacés. || *Pop.* Femme légère. ● *Avoir la chair de poule* (Fam.), avoir le frisson sous l'effet du froid ou de la peur. || *Mère poule*, mère qui entoure ses enfants de trop d'attentions. || *Poule d'eau*, oiseau échassier vivant dans les roseaux, près des eaux. || *Poule faisane*, femelle du fai-

san. || *Poule mouillée*, homme qui manque de résolution, de courage. || *Tuer la poule aux œufs d'or*, se priver de profits à venir par désir d'un gain immédiat.

POULE n. f. (du précéd.). Combinaison de matches dans laquelle chaque joueur ou chaque équipe rencontre tous les autres.

POULENC (Francis), compositeur français (1899-1963).

POULET n. m. Petit de la poule. (Cri : le poulet *pieule*.) || Poule ou coq non encore adulte. || Viande de poulet. || Terme d'affection. || Billet galant. || *Pop*. Policier, surtout en civil.

POULETTE n. f. Jeune poule.

POULICHE n. f. (mot picard). Jument non adulte.

POULE n. f. (gr. *polos*, pivot). Roue portée par un axe, et dont la jante est aménagée pour recevoir un lien flexible.

POULINER v. i. Mettre bas, en parlant d'une jument.

POULINIÈRE n. et adj. f. Se dit d'une jument destinée à la reproduction.

POULPE n. m. (lat. *polypus*). Syn. de PIEUVRE.

POULS [pu] n. m. (lat. *pulsus*). Battement des artères. ● Prendre, tâter le pouls de qqn, compter le nombre de pulsations par minute; sonder ses dispositions. || Prendre, tâter le pouls de qqch, chercher à connaître la façon dont qqch se présente, en observer la tendance.

POUMON n. m. (lat. *pulmo*, -onis). Viscère pair, situé dans le thorax, entouré de la plèvre, et qui est le principal organe de l'appareil respiratoire. ● *Poumon d'acier* ou *poumon artificiel*, coffre hermétiquement clos où l'on provoque la respiration de certains malades au moyen d'un appareil pneumatique.

POUND (Ezra Loomis), poète américain (1885-1972), auteur d'un recueil poétique (*Cantos*).

POUPE n. f. (lat. *puppis*). Arrière d'un navire (par oppos. à la PROUE). ● *Avoir le vent en poupe*, être dans une période favorable.

POUPÉE n. f. (lat. *pupa*). Jouet représentant un personnage. || Mannequin des modistes et des tailleurs. || Femme mignonne, soignée, mais futile et un peu sottie. || *Fam*. Pansement entourant un doigt.

POUPIN, E adj. Qui a les traits rebondis, le visage rond.

POUPON n. m. Bébé. || Poupée représentant un bébé.

POUPONNER v. i. *Fam*. Dolorer un bébé.

POUPONNIÈRE n. f. Établissement à caractère social, accueillant de jour et de nuit des enfants de moins de trois ans

dont les parents ont des difficultés familiales ou sociales.

POUR prép. (lat. *pro*). Indique la direction, le but, l'intérêt, la substitution, la relation, la cause, la durée, etc. ● *En être pour*, ne rien obtenir en échange. || *Être pour* (avec un inf.), être sur le point de : *il était pour partir quand je suis arrivé*; être de nature à. || *Être pour* (qqch ou qqn), en être partisan. || *Pour lors*, alors. || *Pour peu* que, si peu que. || *Pour que*, indique le but (afin que) ou la conséquence.

POUR n. m. inv. Le pour, le bon côté; ce qui tend à prouver, à établir qqch.

POURBOIRE n. m. Somme d'argent donnée par un client, à titre de gratification.

POURCEAU n. m. (lat. *porcellus*). Litt. Porc.

POUR-CENT n. m. inv. Taux d'intérêt de l'argent calculé sur un capital de cent francs.

POURCENTAGE n. m. (de *pour cent*). Établissement, chiffre du taux de l'argent (tant pour cent). || Proportion d'une quantité d'une grandeur par rapport à une autre, évaluée en général sur la centaine.

POURCHASSER v. t. Poursuivre, rechercher avec ardeur.

POURFENDEUR n. m. Litt. Celui qui pourfend (ironiq.).

POURFENDRE v. t. (de *pour* et *fendre*) [conj. 9]. Fendre en deux d'un coup de sabre. || Litt. Attaquer (ironiq.).

POURLÉCHER (SE) v. pr. (conj. 5). *Fam*. Passer sa langue sur ses lèvres en signe de gourmandise, de satisfaction.

POURPARLERS n. m. pl. (anc. fr. *pur-parler*, discuter). Conversations, entretiens préalables à la conclusion d'une entente.

POURPIER n. m. (lat. *pulli pes*, pied de poule). Plante à petites feuilles charnues.

POURPOINT n. m. (anc. fr. *porpoindre*, piquer). Vêtement ajusté d'homme, en usage du XIII^e au XVII^e s., qui couvrait le corps du cou à la ceinture.

POURRE n. m. Couleur d'un beau rouge violacé.

POURRE n. f. (lat. *purpura*). Matière colorante d'un rouge foncé, que les Anciens tiraient d'un coquillage. || Étoffe teinte en pourpre.

POURQUOI adv. Pour quelle raison. ● *C'est pourquoi*, introduit une explication.

POURQUOI n. m. inv. Cause, raison. || Question.

POURRI, E adj. et n. m. Gâté, corrompu. ● *Être pourri de qqch* (Fam.), en avoir beaucoup. || *Temps pourri*, temps humide et malsain.

POURRIIR v. i. (lat. pop. *putrire*). Entrer en putréfaction par l'action des bactéries.

|| Devenir de plus en plus mauvais, se détériorer. ● *Pourrir qqpart*, y rester longtemps. ♦ v. t. Gâter, corrompre par décomposition. || Corrompre qqn.

POURRISSMENT n. m. Dégénération, détérioration.

POURRITURE n. f. État d'un corps en décomposition. || État de corruption morale de qqn, d'un milieu. || Nom donné à certaines maladies de la vigne.

POURSUITE n. f. Action de poursuivre. || Procédure mise en œuvre par un plaignant qui veut se faire rendre justice, ou par le ministère public en vue de faire punir l'auteur d'une infraction pénale. || Course cycliste dans laquelle deux concurrents ou équipes, placés sur une piste à des points diamétralement opposés, cherchent à se rejoindre.

POURSUIVANT, E adj. et n. Qui poursuit.

POURSUIVRE v. t. (conj. 56). Courir après pour atteindre. || Chercher à obtenir, à réaliser. || Continuer sans relâche ce que l'on a commencé. || Tourmenter, obséder qqn. || Agir en justice contre qqn.

POURTANT conj. Indique une opposition; cependant, toutefois.

POURTOUR n. m. (anc. fr. *portourer*, se tourner). Ligne qui fait le tour d'un objet, d'un lieu.

POURVOI n. m. (de *pourvoir*). Action par laquelle un plaideur ou le ministère public demande à la plus haute juridiction compétente d'annuler un jugement rendu en dernier ressort.

POURVOIR v. t. ind. [à] (lat. *providere*) [conj. 37]. Fournir à qqn ce qui est nécessaire. ♦ v. t. Mettre en possession de ce qui est nécessaire, utile; munir, garnir. ● *se pourvoir* v. pr. Se munir. || Recourir à un tribunal supérieur, former un pourvoi.

POURVU QUE loc. conj. Indique une condition; à condition que, du moment que. || Introduit un souhait, une crainte.

POUSSAGE n. m. Technique de navigation consistant à faire pousser par un bateau à moteur un ensemble de chalands amarrés rigidement les uns aux autres.

POUSSAH n. m. (chin. *pu sa*, idole bouddhique). Homme gros et gras.

POUSSE n. f. Développement des graines et des bourgeons des végétaux. || Jeune plante ou jeune branche. || Développement de tout ce qui s'accroît.

POUSSÉ, E adj. Qui est porté à un certain degré d'achèvement. || Se dit d'un moteur dont les performances sont améliorées.

POUSSE-CAFÉ n. m. inv. *Fam*. Petit verre d'alcool que l'on boit après le café.

POUSSÉE n. f. Action de pousser, fait d'être poussé, pression. || Force verticale

dirigée de bas en haut qu'éprouve tout corps plongé dans un fluide. || Effort exercé contre un obstacle, par des corps qu'il maintient en équilibre. || Force de propulsion que développe un moteur à réaction. || Manifestation soudaine et violente d'une fièvre, d'un mal; augmentation subite.

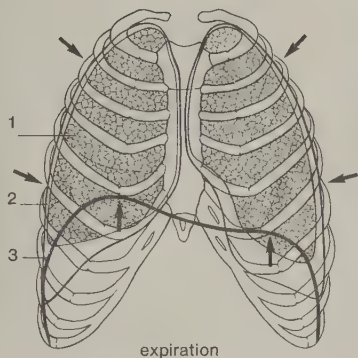
POUSSE-POUSSE n. m. inv. En Extrême-Orient, voiture légère tirée par un homme, pour le transport des personnes.

POUSSER v. t. (lat. *pulsare*). Exercer une pression sur qqch pour le déplacer; faire effort pour écarter. || Faire aller devant soi, faire avancer. || Faire fonctionner vivement. || Faire fonctionner vivement. || Forme avec un nom des locutions équivalant à un verbe : *pousser un cri*. • Pousser qqn à faire, l'engager vivement, exhorter, inciter. ♦ v. i. Croître, se développer, grandir. || Prolonger son chemin, son voyage. • *Il ne faut pas pousser* (fam.), il ne faut pas exagérer. ♦ *se pousser* v. pr. Avancer, obtenir une place

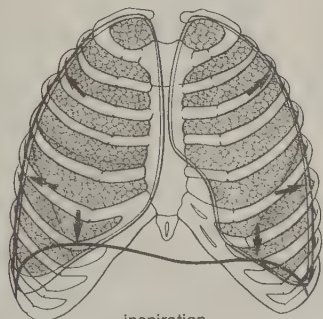
plus élevée. || Se déplacer pour laisser la place.

POUSSETTE n. f. Voiture d'enfant constituée d'un siège suspendu à un châssis sur roulettes. || Armature d'acier légère montée sur roues et munie d'une poignée, destinée à soutenir un sac à provisions. || Aide apportée à un coureur cycliste en le poussant dans une côte.

POUSSIER n. m. Débris pulvérulents d'une matière quelconque, notamment de charbon.

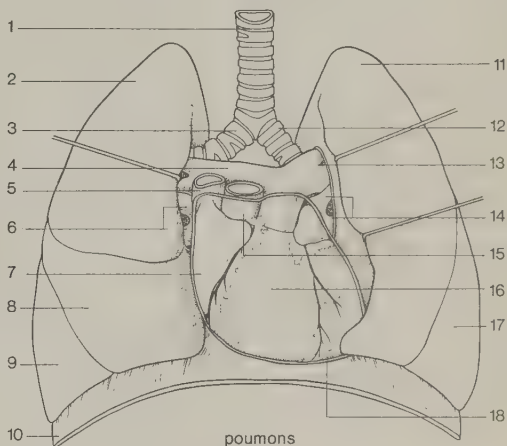


expiration

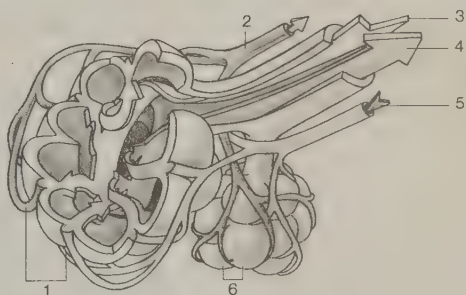


inspiration

les deux mouvements de la respiration



poumons



alvéoles pulmonaires

Poumons et respiration.

Mouvements de la respiration : les flèches indiquent les mouvements d'expansion (inspiration) et de rétraction (expiration) de la cage thoracique; les chiffres désignent le poumon (1), la plèvre (2) et le diaphragme (3).

Détail des poumons : 1. Trachée; 2. Lobe supérieur du poumon droit; 3. Bronche droite; 4. Artère pulmonaire droite; 5. Veine cave supérieure; 6. Veines pulmonaires droites; 7. Auricule droite; 8. Lobe moyen du

poumon droit; 9. Lobe inférieur du poumon droit; 10. Diaphragme; 11. Lobe supérieur du poumon gauche; 12. Bronche gauche; 13. Artère pulmonaire gauche; 14. Veines pulmonaires gauches; 15. Crosse de l'aorte; 16. Cœur; 17. Lobe inférieur du poumon gauche; 18. Péricarde (coupe).

Détail des alvéoles pulmonaires : 1. Vaisseaux sanguins; 2. Sang + oxygène; 3. Air inspiré; 4. Air expiré; 5. Sang + gaz carbonique; 6. Alvéoles pulmonaires.

poussière

POUSSIÈRE n. f. (lat. *pulvis, -eris*). Terre ou toute autre matière réduite en poudre très fine. ● *Coup de poussière*, explosion provoquée dans une mine par l'inflammation spontanée d'air mélangé de fines particules de charbon. || *Et des poussières* (Fam.), et un peu plus. || *Mordre la poussière* (Litt.), être jeté à terre dans un combat. || *Une poussière de*, une grande quantité de petites choses dispersées.

POUSSIÉREUX, EUSE adj. Couvert, rempli de poussière.

POUSSIF, IVE adj. (de *pousser*). Fam. Se dit de qq qui a peine à respirer. || Fam. Se dit de ce qui est lent, sans inspiration. || Se dit d'un véhicule qui a du mal à avancer.

POUSSIN n. m. (lat. *pullicenus*). Poullet ou jeune oiseau nouvellement éclos. (Cri : le *poussin piauie*.) || Catégorie de jeunes sportifs de moins de 11 ans.

POUSSIN (Nicolas), peintre français (1594-1665), représentant du classicisme (*Sacrements, Elézer et Rébecca, les Bergers d'Arcadie*).

POUSSIVEMENT adv. De façon poussive.

POUSSOIR n. m. Bouton qu'on pousse pour faire fonctionner une sonnerie, mettre en mouvement un mécanisme, etc.

POUTRE n. f. (lat. pop. *pullitra*, jument). Pièce maîtresse de charpente fixée horizontalement et supportant une construction.

POUTRELLE n. f. Petite poutre.

POUVOIR v. t. (lat. *posse*) [conj. 35]. Avoir la faculté, le droit, l'autorisation de faire; être en état de; être capable de. || Indique la probabilité, l'éventualité. ● *N'y pouvoir rien*, ne pas pouvoir l'empêcher. ● *se pouvoir* v. pr. impers. Être possible.

POUVOIR n. m. Le fait de pouvoir. || Autorité, gouvernement d'un pays. || Influence, possibilité d'action sur qq, sur qqch. || Propriété particulière d'une substance, d'un appareil, d'un instrument; grandeur caractérisant cette propriété. || Mandat, procuration. || Document constatant cette autorisation. || Aptitude à agir en justice pour le compte d'une personne. ● *Pouvoir d'achat*, quantité de biens ou de services que permet d'obtenir une somme d'argent. || *Pouvoir spirituel*, pouvoir de l'Eglise en matière religieuse. || *Pouvoir temporel*, gouvernement civil d'un État. ● pl. *Pouvoirs publics*, ensemble des autorités qui détiennent le pouvoir dans l'État.

P'OU-YI → PUYI.

POUZOLANE [pu(d)zɔlan] n. f. (de *Pouzzoles*, n. pr.). Roche volcanique siliceuse, à structure alvéolaire, utilisée en construction.

POZNAŃ, v. de Pologne, sur la Warta; 571 000 h. Monuments gothiques

(XIV^e-XV^e s.), reconstruits après 1945. Centre commercial et industriel.

P.P.C.M. *Math.* Abrév. de PLUS PETIT COMMUN MULTIPLE.

PRADES, ch.-l. d'arr. des Pyrénées-Orientales, sur la Têt; 6 524 h. — À 3 km, abbaye de Saint-Michel-de-Cuxa (fin du X^e s.).

Prado (*musée national du*), musée de Madrid, l'un des plus importants du monde.

PRAESIDIUM [prezidjɔm] n. m. (mot lat.). Nom donné en U.R.S.S. à la présidence du Conseil suprême des Soviets.

PRAGA, faubourg de Varsovie sur la rive dr. de la Vistule, qui regroupe le quart de la population de Varsovie.

PRAGMATIQUE adj. Fondé sur l'étude des faits. || Qui concerne l'action, qui accorde la première place à l'action, à la pratique.

pragmatique sanction de 1713, acte par lequel l'empereur Charles VI affirme l'indivisibilité des États autrichiens et assure la succession à sa fille Marie-Thérèse.

pragmatique sanction de Bourges, acte promulgué par Charles VII en 1438 et constituant la charte de l'Eglise de France, qu'elle assujettit à la royauté.

PRAGMATISME n. m. (gr. *pragma*, -atos, affaire, activité). Doctrine qui prend pour critère de la vérité la valeur pratique.

PRAGUE, cap. de la Tchécoslovaquie, sur la Vltava; 1 186 000 h. Centre historique, intellectuel et industriel. Ensemble du Hradčany (château et ville royale), cathédrale gothique, pont Charles, monuments baroques. — Résidence des ducs de Bohême de 1061 à 1140, capitale

d'Empire de 1355 à 1378 avec Charles IV de Luxembourg, Prague décline après la Défenestration de Prague (1618) et la bataille de la Montagne Blanche (1620). En 1918, elle est érigée en capitale de la Tchécoslovaquie.

Praguerie, soulèvement qui éclata en France, en 1440, contre les réformes de Charles VII.

PRAIA, cap. de l'archipel du Cap-Vert, dans l'île de São Tiaga; 37 500 h.

PRAIRE n. f. (mot prov.). Mollusque à coquille double, comestible, fousseur, qui vit dans le sable.

PRAIRIAL n. m. (de *prairie*) [pl. *prairials*]. Neuvième mois du calendrier républicain (du 20 mai au 18 juin).

PRAIRIE n. f. (de *pré*). Terrain mis en herbe que peut paître le bétail ou qui peut être fauché, afin d'en conserver l'herbe sous forme de foin.

PRAIRIE (la), nom donné aux plaines du centre de l'Amérique du Nord, autrefois couvertes d'herbe, aujourd'hui consacrées surtout aux céréales.

PRALINE n. f. (de *du Plessis-Praslin* [dont le cuisinier inventa ce bonbon]). Confiserie faite d'une amande risolée dans du sucre.

PRALINÉ n. m. Mélange de chocolat et de pralines écrasées.

PRALINER v. t. Préparer à la manière des pralines.

PRATICABLE adj. Se dit d'une route sur laquelle on peut circuler. || Qui peut être employé, réalisable.

PRATICABLE n. m. Cin. Plate-forme amovible supportant la caméra ou les projecteurs. || *Théâtre*. Décor, accessoires



Vue partielle de Prague.
Au fond à droite, le château du Hradčany et la cathédrale Saint-Gui
(entreprise en 1356). [Ch. Sappa - G.E.D.R.I.]

qui existent réellement et ne sont pas figurés.

PRATICIEN, ENNE n. Personne qui exerce un art, un métier (par oppos. au THÉORICIEN). || Médecin, dentiste ou auxiliaire médical qui pratique son métier.

PRATIQUANT, E adj. et n. Qui observe les pratiques d'une religion. || Qui s'adonne à un sport.

PRATIQUE adj. (gr. *praktikos*, agissant, efficace). Qui ne s'en tient pas à la théorie, qui s'attache à la réalité, à l'action. || Commode, d'application ou d'utilisation facile, efficace. ● **Travaux pratiques**, exercices faits par les étudiants, mettant en pratique les cours théoriques.

PRATIQUE n. f. (gr. *praktikē*). Action ou manière de pratiquer; application des règles et des principes d'un art, d'un sport, d'une science, d'un métier (par oppos. à THÉORIE). || Observation des prescriptions d'une religion. || Comportement habituel, manière habituelle d'agir. || Expérience, habitude. ● *En pratique*, en réalité, en fait. || *Mettre en pratique*, appliquer. ♦ pl. Actes de piété.

PRATIQUÉMENT adv. Dans la pratique, en fait. || À peu près, quasiment, pour ainsi dire.

PRATIQUER v. t. Appliquer les règles d'une technique ou d'une science, se livrer à une activité, un sport. || Faire, exécuter. ● *Pratiquer une religion*, en observer les prescriptions extérieures. ♦ se *pratiquer* v. pr. Être en usage, à la mode.

PRATO, v. d'Italie (Toscane), près de Florence; 160 000 h. Cathédrale romano-gothique (fresques de Lippi). Centre textile.

PRAXIS [praksis] n. f. (mot gr. signifiant action). Philos. Toute activité humaine transformant le monde.

PRAXITÈLE, sculpteur grec, actif au IV^e s. av. J.-C. Ses œuvres (Apollon Saurctone, Aphrodite de Cnide, etc.) se caractérisent par la grâce et la flexibilité des attitudes.

PRÉ n. m. (lat. *pratum*). Petite prairie.

PRÉALABLE adj. et n. m. Qui doit normalement être fait, dit, examiné d'abord. ● *Au préalable*, auparavant.

PRÉALABLEMENT adv. Au préalable.

PRÉALPES, ensemble de massifs calcaires bordant les Alpes centrales.

PRÉAMBULE n. m. (lat. *prae*, avant, et *ambulare*, marcher). Introduction à un discours, à un exposé, avant-propos. || Ce qui précède, annonce qqch.

PRÉAPPRENTISSAGE n. m. Période de formation effectuée dans une entreprise au cours des dernières années de la scolarité.

PRÉAU n. m. (de *pré*). Cour découverte,

au milieu d'un cloître, d'une prison. || Partie couverte de la cour, dans une école.

PRÉAVIS n. m. Avis préalable; délai qui doit être observé avant de rompre un contrat, une convention.

PRÉBÈDE n. f. (lat. *praebendus*, qui doit être fourni). Litt. Revenu attaché à une situation lucrative.

PRÉCAIRE adj. (lat. *precarius*, obtenu par prière). Qui n'a rien de stable, d'assuré; incertain, provisoire, fragile.

PRÉCAMBRIEN, ENNE adj. et n. m. Première ère de l'histoire de la Terre, dont on évalue la durée à 4 milliards d'années.

PRÉCANCÉREUX, EUSE adj. Se dit de lésions qui précèdent certains cancers.

PRÉCARITÉ n. f. Caractère, état de ce qui est précaire.

PRÉCAUTION n. f. (bas lat. *praecautio*). Disposition prise par prévoyance pour éviter un mal. || Circonspection, ménage, prudence. ● *Précautions oratoires*, moyens adroits pour se ménager la bienveillance de l'auditeur. || *Prendre ses précautions*, s'arranger pour être à l'abri d'un risque.

PRÉCAUTIONNER (SE) v. pr. Litt. Prendre des précautions.

PRÉCAUTIONNEUSEMENT adv. Litt. Avec précaution.

PRÉCAUTIONNEUX, EUSE adj. Litt. Plein de précautions.

PRÉCÈDEMENT adv. Auparavant.

PRÉCÉDENT, E adj. Qui est immédiatement avant.

PRÉCÉDENT n. m. Fait, exemple antérieur qu'on invoque comme autorité.

● *Créer un précédent*, faire une action inhabituelle qui justifiera d'autres actions analogues. || *Sans précédent*, unique.

PRÉCÉDER v. t. (lat. *praecedere*) [conj. 5]. Marcher devant. || Être placé, se produire immédiatement avant.

PRÉCEPT n. m. (lat. *praecceptum*). Règle, enseignement dans un domaine particulier.

PRÉCEPTEUR, TRICE n. Personne chargée de l'éducation d'un enfant à domicile.

PRÉCEPTORAT n. m. Fonction de précepteur.

PRÉCHAUFFAGE n. m. Chauffage préliminaire.

PRÉCHAUFFER v. t. Chauffer à l'avance.

PRÊCHE n. m. Sermon. || Discours moralisateur et ennuyeux.

PRÊCHER v. t. et i. (lat. *praedicare*). Annoncer publiquement la parole de Dieu. || Recommander par des exhortations pressantes et répétées.

PRÊCHEUR, EUSE adj. et n. Qui aime à faire des remontrances.

PRÉCIEUSE n. f. Littér. Dans la première moitié du XVII^e s., femme du monde qui se distinguait par l'élégance de ses manières et la pureté de son langage.

PRÉCIEUSEMENT adv. Avec grand soin.

PRÉCIEUX, EUSE adj. (lat. *pretiosus*). Qui a du prix, de la valeur. || Qui nous est cher, à quoi on attache du prix. ♦ adj. et n. Affecté dans son langage, ses manières.

PRÉCIOSITÉ n. f. Affectation dans les manières, dans le langage, dans le style. || Littér. Tendance au raffinement des sentiments, des manières et de l'expression littéraire, qui se manifesta en France, dans certains salons, au début du XVII^e s.

PRÉCIPICE n. m. (lat. *praecipitium*). Lieu très profond et escarpé, abîme, gouffre. || Ruine, catastrophe.

PRÉCIPITAMMENT adv. Avec précipitation.

PRÉCIPITATION n. f. Vivacité excessive dans les actions, impatience, irréflexion. || Chim. Phénomène qui s'opère quand un corps insoluble se forme dans un liquide et tombe au fond du récipient. ♦ pl. Formes variées sous lesquelles l'eau solide ou liquide contenue dans l'atmosphère se dépose à la surface du globe (pluie, neige et grêle).

PRÉCIPITÉ, E adj. Accompli à la hâte.

PRÉCIPITÉ n. m. Chim. Dépôt formé dans un liquide par une précipitation.

PRÉCIPITER v. t. (lat. *praecipitare*, de *praecipere*, qui tombe la tête en avant). Jeter d'un lieu élevé. || Faire tomber, pousser vivement, jeter dans. || Accomplir avec trop de hâte. ● *Précipiter ses pas*,

Hermès portant Dionysos enfant. Marbre. Réplique antique d'une sculpture de Praxitèle d'env. 340-330 av. J.-C. (Musée d'Olympie.) [Ailinari-Giraudon]



précipiter

hâter sa marche. ♦ v. i. *Chim.* Former un précipité. ♦ se **précipiter** v. pr. Se jeter de haut en bas. || S'avancer rapidement, prendre un rythme accéléré.

PRÉCIS, **E** adj. (lat. *praecisus*, abrégé). Qui ne laisse aucune incertitude, juste, exact. || Fixé, déterminé rigoureusement. || Qui agit avec justesse, rigueur.

PRÉCIS n. m. Ouvrage qui expose brièvement les choses essentielles.

PRÉCISÉMENT adv. Justement, exactement.

PRÉCISER v. t. Déterminer, présenter, exprimer d'une manière nette, distincte, ajouter un détail précis. ♦ se **préciser** v. pr. Prendre forme.

PRÉCISION n. f. Netteté rigoureuse dans la pensée, dans l'expression. || Exactitude dans l'action. || Détail qui apporte une plus grande information. • *Instrument de précision*, instrument très exact.

PRÉCOCE adj. (lat. *praecox*). Mûr avant le moment habituel. || Qui se produit avant le temps normal. || Dont le développement physique ou intellectuel correspond à un âge supérieur.

PRÉCOCITÉ n. f. Qualité d'une personne, d'une chose précoce.

PRÉCOLOMBIEN, **ENNE** adj. Se dit, pour l'Amérique, de l'époque antérieure à la venue de Christophe Colomb.

PRÉCONÇU, **E** adj. Imaginé sans examen critique, hâtif.

PRÉCONISATION n. f. Action de préconiser.

PRÉCONISER v. t. (lat. *praeco*, -onis, crieur public). Recommander vivement.

PRÉCONSCIENT, **E** adj. Se dit des processus mentaux qui, temporairement inconscients, sont susceptibles de devenir conscients.

PRÉCUIT, **E** adj. Se dit d'un aliment soumis à une cuisson préalable.

PRÉCURSEUR adj. et n. m. (lat. *praecursor*). Qui vient avant et annonce, qui prépare, qui fait prévoir qqch qui viendra ensuite.

PRÉDATEUR, **TRICE** adj. et n. m. (lat. *praedator*, de *praedari*, piller). Qui vit de proies.

PRÉDÉCESSEUR n. m. (lat. *prae*, en avant, et *decessor*, qui précède). Personne qui a précédé qqch dans une fonction, un emploi, etc.

PRÉDÉCOUPÉ, **E** adj. Se dit d'un produit découpé à l'avance ou présenté en éléments facilement séparables.

PRÉDESTINATION n. f. Détermination fatale et immuable d'événements futurs. || Décret éternel de Dieu concernant la fin dernière surnaturelle des créatures.

PRÉDESTINÉ, **E** adj. et n. Dont le destin, heureux ou malheureux, est fixé d'avance.

PRÉDESTINER v. t. (lat. *praedestinare*, réserver d'avance). Vouer, réserver d'avance à un destin ou à un rôle particulier.

PRÉDÉTERMINER v. t. Déterminer à l'avance.

PREDICAT n. m. (lat. *praedicatio*, chose énoncée). Attribut d'un mot, d'une proposition (dans la phrase « l'homme est mortel », « mortel » est le prédicat); un des deux termes de l'énoncé fondamental, exprimant ce qui est dit de l'autre terme, appelé thème.

PREDICATEUR, **TRICE** n. Personne qui prêche.

PREDICATION n. f. Action de prêcher; sermon.

PREDICTION n. f. (lat. *praedictio*). Action de prédire; chose prédite.

PREDILECTION n. f. (lat. *dilectio*, amour). Préférence marquée pour qqch, qqch. • *De prédilection*, favori.

PREDIRE v. t. (lat. *praedicere*) [conj. 68]. Annoncer ce qui doit arriver, par des règles certaines; par intuition ou divination; par conjecture.

PREDISPOSER v. t. Mettre par avance dans certaines dispositions.

PREDISPOSITION n. f. Disposition, tendance, aptitude naturelle à qqch.

PREDOMINANCE n. f. Caractère prédominant, prépondérance.

PREDOMINANT, **E** adj. Qui prédomine.

PREDOMINER v. i. Être en plus grande quantité, être le plus important.

PRÉÉLECTORAL, **E**, **AUX** adj. Qui précède des élections.

PRÉÉLÉMENTAIRE adj. Se dit de l'enseignement donné dans les écoles maternelles ou les classes enfantines.

PRÉEMBALLÉ, **E** adj. Se dit d'une marchandise vendue sous emballage.

PRÉÉMINENCE n. f. Supériorité absolue sur les autres, suprématie.

PRÉÉMINENT, **E** adj. (lat. *praeeminent*). Litt. Supérieur.

PRÉEMPTION n. f. (lat. *prae*, avant, et *emptio*, achat). Faculté que détient une personne ou une administration d'acquiescer un bien qui a été mis en vente, de préférence à toute autre.

PRÉENCOLLÉ, **E** adj. Se dit d'un matériau enduit sur son envers d'un produit permettant de le coller.

PRÉÉTABLI, **E** adj. Établi d'avance.

PRÉEXISTANT, **E** adj. Qui préexiste.

PRÉEXISTER v. i. Exister avant.

PRÉFABRICATION n. f. Système de construction permettant de réaliser un ensemble (maison, navire, etc.) au moyen d'éléments standardisés, fabriqués d'avance et assemblés suivant un plan préétabli.

PRÉFABRIQUÉ, **E** adj. et n. m. Fabriqué hors du chantier pour être monté sur place. || Composé exclusivement par un assemblage d'éléments préfabriqués. ♦ adj. Fait de toutes pièces; faux.

PRÉFACE n. f. (lat. *praefatio*, préambule). Texte préliminaire placé en tête d'un livre.

PRÉFACER v. t. (conj. 1). Écrire une préface à un ouvrage.

PRÉFECTORAL, **E**, **AUX** adj. Relatif au préfet, qui émane du préfet.

PRÉFECTURE n. f. En France, circonscription administrative d'un préfet, qui correspond à un département; fonction de préfet; sa durée. || Édifice où se trouvent les services de l'administration préfectorale; ville où réside un préfet. • *Préfecture de police*, administration chargée de la police.

PRÉFÉRABLE adj. Qui mérite d'être préféré à cause de ses qualités, de ses avantages.

PRÉFÉRÉ, **E** adj. et n. Qui l'on aime mieux que les autres.

PRÉFÉRENCE n. f. Action de préférer, prédilection; marques d'affection. • *De préférence*, plutôt.

PRÉFÉRENTIEL, **ELLE** adj. Qui établit une préférence à l'avantage de qqch.

PRÉFÉRER v. t. (lat. *praeferre*) [conj. 5]. Considérer qqch, qqch avec plus de faveur qu'un autre, aimer mieux, estimer davantage.

PRÉFET n. m. (lat. *praefectus*). En France, représentant de l'État dans le département. • *Préfet des études*, ou *préfet*, maître chargé de la surveillance des études dans un collège religieux; || *Préfet de police*, haut fonctionnaire chargé de la police à Paris.

PRÉFIGURATION n. f. Action de préfigurer.

PRÉFIGURER v. t. Présenter les caractères d'une chose future, annoncer par avance.

PRÉFINANCEMENT n. m. Crédit accordé à un industriel pour lui permettre de réaliser une certaine production destinée notamment à l'exportation.

PRÉFIXATION n. f. Moyen morphologique consistant à ajouter un préfixe à un mot pour former une nouvelle unité lexicale.

PRÉFIXE n. m. (lat. *praefixus*, fixé devant). Élément qui se place à l'initiale d'un mot et qui en modifie le sens.

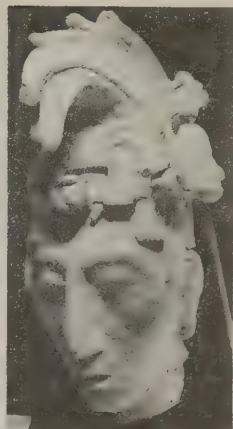
PRÉHENSILE adj. Qui a la possibilité de saisir.

PRÉHENSION n. f. (lat. *prehensio*). Action de saisir, de prendre matériellement.

PRÉHISTOIRE n. f. Histoire des sociétés humaines depuis l'apparition de l'homme



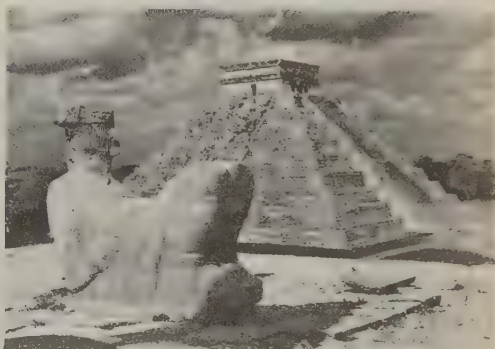
Copie d'une fresque
de Bonampak
(site de l'Etat du Chiapas,
(Mexique). Art maya; VIII^e s.
[J. Bottin-Ferlet]



Tête de jeune homme
(avec coiffure de plumes
et de fleurs de nénuphar),
provenant du temple
des Inscriptions à Palenque
(Mexique). Stuc;
art maya; 600-950.
(Musée national d'Anthropologie,
Mexico.) [Giraudon]



Détail d'un tissu provenant d'Ica. Culture de Nazca (Pérou).
[Musée d'Ica.] [Ch. Lenars]



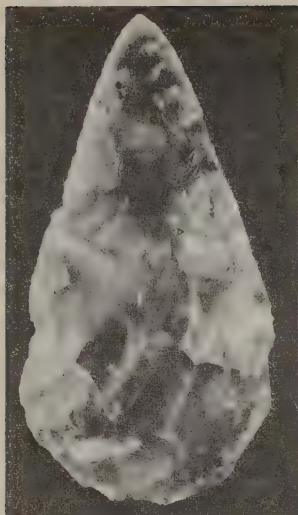
Temple pyramide de Kukulkán (appelé aussi le *Castillo*) à Chichén Itzá
(Yucatán, Mexique). Art maya; 950-1500. [G. Strouvé]



La cité inca
de Machu Picchu
(près de Cuzco [Pérou]).
[Hétier]

Statue de basalte
représentant le dieu
Quetzalcóatl.
Art aztèque (Mexique).
[Musée d'Anthropologie
de Mexico.] [Giraudon]

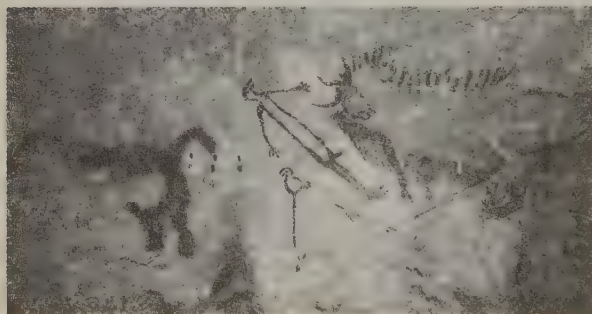




Biface acheuléen
(env. 300000 av. J.-C.)
[Musée de l'Homme, Paris.]
[Giraudon]



Vénus de Laussei
(Marquay [Dordogne])
tenant une corne de bison.
Niveau intermédiaire entre
le gravétien et le solutréen
(env. 20000 av. J.-C.)
[Musée des Antiquités nationales,
Saint-Germain-en-Laye.]
[Photo. Musée de l'Homme]

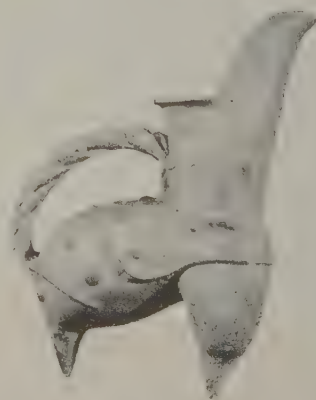


Peinture du puits de la grotte de Lascaux
(Dordogne), représentant un chasseur
et un bison blessés.
Magdalénien ancien (env. 15000 av. J.-C.)
[Archives photographiques]

Chariot votif en bronze provenant d'une tombe découverte à Strettweg (Carinthie,
Autriche). Civilisation de Hallstadt, VI^e s. av. J.-C. (Musée de Graz.) [Photo. du musée]



Aiguère tripode.
Poterie blanche
découverte à Yaoguanzhuang
(Shandong, Chine). Culture de Longshan;
v. 2500-1800 av. J.-C.
[Lauros-Giraudon]



jusqu'aux premiers textes écrits; période chronologique précédant l'histoire.

PRÉHISTORIQUE n. *Spécialiste de préhistoire.*

PRÉHISTORIQUE adj. Relatif à la préhistoire.

PRÉJUDICE n. m. (lat. *praejudicium*, opinion préconçue). Atteinte portée aux droits, aux intérêts de qqn, tort, dommage. ● *Au préjudice de*, contre les intérêts de. || *Sans préjudice de*, sans porter atteinte à, sous réserve de.

PRÉJUDICIALE adj. Qui porte, qui cause du préjudice.

PRÉJUGÉ n. m. Opinion préconçue, jugement favorable ou défavorable porté par avance.

PRÉJUGER v. t. et t. ind. [de] (lat. *praejudicare*) [conj. 1]. Juger d'avance, sans avoir tous les éléments nécessaires; prévoir par conjecture.

PRÉLASSER (SE) v. pr. (de *prélat*, avec l'infl. de *lasser*). S'abandonner avec nonchalance.

PRÉLAT n. m. (lat. *praelatus*, porté en avant). Dignitaire ecclésiastique.

PRÉLAVAGE n. m. Lavage préliminaire.

PRÊLE ou **PRÊLE** (selon l'Acad.) n. f. (pour *après*; du lat. *asper*, rugueux). Plante des lieux humides, à tige creuse.

PRÉLÈVEMENT n. m. Action de prélever; quantité prélevée.

PRÉLEVER v. t. (lat. *prae*, avant, et *lever*) [conj. 5]. Prendre une certaine portion sur un total, une masse. || Prendre une certaine quantité d'une chose en vue de l'analyser.

PRÉLIMINAIRE adj. (lat. *prae*, avant, et *limen*, -inis, seuil). Qui précède et prépare qqch.

PRÉLIMINAIRES n. m. pl. Ensemble des actes, des entretiens qui préparent qqch.

PRÉLUDE n. m. Ce qui annonce, précède; ce qui fait présager. || Pièce servant d'introduction à une composition vocale ou instrumentale; pièce isolée, de forme indéterminée.

PRÉLUDER v. t. ind. [à] (lat. *praeludere*, se préparer à jouer). Annoncer, marquer le début de qqch.

PRÉMATURÉ, **E** adj. et n. (lat. *praematurus*). Qui est né viable avant terme, c'est-à-dire entre le 180^e et le 270^e jour de la grossesse. ● adj. Fait avant le temps convenable. || Qui vient, qui se produit avant le temps ordinaire.

PRÉMATURÉMENT adv. Avant le temps normal.

PRÉMEDICATION n. f. Ensemble de soins destinés à préparer un malade à une opération chirurgicale.

PRÉMÉDITATION n. f. Dessein réfléchi qui a précédé l'exécution d'un délit ou d'un crime.

PRÉMÉDITER v. t. (lat. *praemeditari*). Pêjor. Réfléchir longuement à qqch avant de l'accomplir.

PRÉMICES n. f. pl. (lat. *primitiae*, de *primus*, premier). Ensemble qui annonce un résultat important.

PREMIER, ÈRE adj. (lat. *primarius*, de *primus*). Qui précède les autres par rapport au temps, au lieu, à l'ordre, à la valeur, à l'importance. ● *Dans son état premier*, dans son état original, primitif. || *En premier*, d'abord. || *Matières premières*, productions naturelles du sol ou du sous-sol qui n'ont pas encore été transformées industriellement. || *Nombre premier*, nombre n'ayant pas d'autre diviseur que lui-même et l'unité. || *Nombres premiers entre eux*, nombres n'ayant pas d'autre diviseur commun que l'unité. || *Premier ministre*, chef du gouvernement.

PREMIER, ÈRE n. *Jeune premier*, *jeune première*, acteur, actrice qui joue les rôles d'amoureux.

PREMIÈRE n. f. Place de la catégorie la plus chère, dans un train, un avion, le métro, etc. || Première représentation d'une pièce de théâtre. || Classe de l'enseignement secondaire précédant la terminale. || En montagne, première ascension ou premier parcours d'un itinéraire nouveau. || Vitesse la plus multipliée, sur une automobile. ● *De première* (Fam.), de très bonne qualité.

PREMIÈREMENT adv. En premier lieu.

PREMIER-NÉ, PREMIÈRE-NÉE adj. et n. (pl. *premiers-nés*, *premières-nées*). Le premier enfant d'une famille.

PRÉMISSÉ n. f. (lat. *primitiae*, de *primus*, premier). Fait d'où découle une conséquence quelconque.

PRÉMOILAIRE n. f. Dent située entre la canine et les molaires.

PRÉMONITION n. f. (lat. *praemonitio*, de *prae*, avant, et *monitio*, avertissement). Intuition qu'un événement, généralement malheureux, va se produire.

PRÉMONITOIRE adj. Se dit des signes qui précèdent un événement, l'éclosion d'une maladie.

PRÉMUNIR v. t. (lat. *praemunire*, de *prae*, avant, et *munire*, protéger). Garantir par certaines précautions. ● se prémunir v. pr. Prendre des précautions contre un danger.

PRĚMYSLIDES, dynastie tchèque qui règne de 921 à 1306.

PRENABLE adj. Qui peut être pris, en parlant d'une ville, d'une place forte.

PRENANT, **E** adj. Qui captive, intéresse profondément. ● *Partie prenante*, qui est intéressée dans une affaire.

PRÉNATAL, E, ALS ou **AUX** adj. Qui précède la naissance.

PRENDRE v. t. (lat. *prehendere*) [conj. 50]. Saisir avec la main ou un ins-

trument; emporter. || Aller chercher qqn. || S'emparer de qqch, ôter qqch à qqn. || Engager qqn à son service. || Absorber le temps de qqn, ses activités. || *Forme avec le nom des locutions équivalent à recevoir ou à un verbe : prendre un repas, un rhume, une leçon, prendre un domestique, etc.* ● *A tout prendre*, tout compte fait. || *C'est à prendre ou à laisser*, il faut vous décider. || *Il y a à prendre et à laisser*, il y a du bon et du mauvais. || *Prendre bien, mal qqch*, l'interpréter en bien, en mal. || *Prendre de l'âge*, vieillir. || *Prendre les armes*, s'armer pour se défendre ou pour attaquer. || *Prendre la mer*, s'embarquer. || *Prendre des mesures*, employer des moyens pour réussir. || *Prendre des nouvelles de qqn*, s'informer de sa santé. || *Prendre pour*, regarder comme. || *Prendre qqn en pitié*, ressentir pour lui de la compassion. || *Prendre son temps*, ne point se presser. || *Prendre sur soi*, se charger de, accepter la responsabilité de; se retenir, se contraindre. || ♦ v. i. S'enraciner, croître. || Être cru, accepté. || Suivre une direction. || S'épaissir, se cailler, se figer. || S'enflammer. || Réussir. ♦ se prendre v. pr. S'accrocher. ● *Se prendre à*, commencer, se mettre à : *il se prit à rire*. || *Se prendre de*, commencer à avoir : *se prendre d'amitié*. || *Se prendre pour*, se croire. || *S'en prendre à qqn d'une chose*, en rejeter sur lui la responsabilité, les critiques. || *S'y prendre*, agir d'une certaine manière en vue d'un résultat.

PRENEUR, EUSE n. Personne qui offre d'acheter à un certain prix.

PRÉNOM n. m. (lat. *praenomen*). Nom particulier joint au patronyme et qui distingue chacun des membres d'une même famille.

PRÉNOMMÉ, E adj. et n. Qui a pour prénom.

PRÉNOMMER v. t. Donner pour prénom à qqn.

PRÉNUPTIAL, E, AUX adj. Qui précède le mariage.

PRÉOCCUPANT, E adj. Qui préoccupe, grave.

PRÉOCCUPATION n. f. Inquiétude, souci.

PRÉOCCUPÉ, E adj. Inquiet.

PRÉOCCUPER v. t. (lat. *praeoccupare*, prendre d'avance). Occuper fortement l'esprit, causer du souci, inquiéter, tourmenter. ♦ se préoccuper v. pr. [de]. S'inquiéter.

PRÉOPÉRATOIRE adj. Qui précède une opération chirurgicale.

PRÉPARATEUR, TRICE n. Celui, celle qui prépare qqch.

PRÉPARATIFS n. m. pl. Arrangements pris en vue de qqch.

PRÉPARATION n. f. Action, manière de préparer, de se préparer. ● *Préparation militaire*, instruction militaire donnée à

préparation

certaines jeunes gens (spécialistes ou futurs cadres) avant leur service militaire (abrév. : P.M.).

PRÉPARATOIRE adj. Qui prépare à qqch. ● *Cours préparatoire*, première année de l'enseignement primaire.

PRÉPARER v. t. (lat. *praeparare*). Rendre propre à un usage. || Créer, organiser ce qui n'existait pas. || Réserver pour l'avenir, annoncer. || Rendre capable de qqch, prêt à faire qqch. || Amener avec ménagement. ◆ se préparer v. pr. Se disposer à, se mettre en état de faire, de subir, etc. || Être imminent.

PRÉPONDÉRANCE n. f. Qualité de ce qui est prépondérant.

PRÉPONDÉRANT, **E** adj. (lat. *praeponderans*, qui a le dessus, de *pondus*, poids). Qui a plus d'importance, d'autorité, etc., capital, primordial.

PRÉPOSÉ, **E** n. Personne chargée d'une fonction spéciale, en général subalterne. || Désignation officielle du facteur des postes.

PRÉPOSER v. t. (lat. *prae*, avant, et *posere*). Placer à la garde, à la surveillance de qqch.

PRÉPOSITIF, **IVE** adj. Locution prépositive, qui joue le rôle d'une préposition.

PRÉPOSITION n. f. (lat. *prae*, avant, et *positio*, place). Mot invariable qui joint deux autres mots en établissant un rapport de dépendance entre eux.

PRÉPUCE n. m. (lat. *praeputium*). Repli de peau qui recouvre le gland de la verge.

PRÉRAPHÉLITE adj. et n. Se dit d'un groupe de peintres anglais du XIX^e s. qui s'ennuent pour modèle ce qu'ont fait les prédécesseurs de Raphaël.

PRÉRENTÉE n. f. Période qui précède la rentrée.

PRÉRETRAITE n. f. Retraite anticipée.

PRÉROGATIVE n. f. (lat. *prae*, avant, et *rogare*, demander). Avantage particulier, privilège attachés à certaines fonctions, certains titres.

PRÉROMANTISME n. m. Période qui a précédé le romantisme.

PRÈS adv. (lat. *pressus*, de *pressus*, serré). Indique la proximité dans l'espace ou le temps. ● *A beaucoup près*, il s'en faut de beaucoup, loin de là. || *A cela près*, à cette seule exception; indique un écart précis ou sans conséquence. || *A peu près*, environ, approximativement. || *Au plus près* (Mar.), dans la direction la plus rapprochée de celle d'où vient le vent. || *De près*, d'un lieu peu éloigné; avec attention; à ras. ● *Près de*, dans le voisinage de; sur le point de; presque.

PRÉSAGE n. m. (lat. *praesagium*). Signe par lequel on juge de l'avenir. || Conjecture tirée de ce signe.

PRÉSAGER v. t. (conj. 1). Litt. Annon-

cer par quelque signe. || Prévoir ce qui va arriver, conjecturer.

PRÉ-SALÉ n. m. (pl. *prés-salés*). Mouton engraisé dans des pâturages proches de la mer, dont la chair acquiert de ce fait une saveur particulière; viande de ce mouton.

PRESBOURG, nom francisé de l'all. *Pressburg*, aujourd'hui Bratislava (Tchécoslovaquie). — Traité (1805) imposé par Napoléon à l'Autriche, qui perd la Vénétie et doit accepter l'érection de la Bavière et du Wurtemberg en royaumes.

PRESBYTE adj. et n. (gr. *presbutēs*, vieillard). Atteint de presbytie.

PRESBYTÈRE n. m. (gr. *presbyterion*, conseil des anciens). Habitation du curé.

PRESBYTÉRIANISME n. m. Forme d'organisation de certaines Églises réformées qui refusent le gouvernement de l'Église par des évêques.

PRESBYTÉRIEN, **ENNE** adj. et n. Qui appartient au presbytérianisme.

PRESBYTIE [-si-] n. f. Diminution du pouvoir d'accommodation du cristallin, empêchant de voir les objets proches.

PRESCIENCE n. f. (lat. *prae*, avant, et *scientia*, science). Connaissance de l'avenir.

PRÉSCOLAIRE adj. Relatif à la période qui précède la scolarité obligatoire.

PRESCRITEUR n. m. Personne ayant une influence sur le choix d'un produit.

PRESCRIPTION n. f. Ordre formel et détaillé. || Ordonnance d'un médecin. || *Dr.* Délai à l'expiration duquel l'action publique est éteinte contre le criminel ou le délinquant, ou au terme duquel le condamné est soustrait à l'exécution de la peine.

PRESCRIRE v. t. (lat. *praescribere*) [conj. 65]. Donner un ordre précis à exécuter scrupuleusement, ordonner. ◆ se prescrire v. pr. Se faire une loi de. || Se perdre par prescription.

PRÉSEANCE n. f. (lat. *prae*, avant, et *sedere*, s'asseoir). Droit d'avoir une place plus honorifique qu'une autre personne, ou de la précéder.

PRÉSÉLECTION n. f. Choix préalable.

PRÉSENCE n. f. (lat. *praesentia*). Le fait, pour qq ou qqch, de se trouver présent. ● *Avoir une certaine présence*, avoir une forte personnalité. || *En présence* (de), en vue, en face l'un de l'autre. || *Faire acte de présence*, se montrer quelque part pendant quelques instants.

PRÉSENT, **E** adj. et n. (lat. *praesens*). Qui est dans le lieu dont on parle ou dans le temps où nous sommes, qu'on a sous les yeux. ● *La présente lettre* ou, absol., *la présente*, la lettre qu'on écrit.

PRÉSENT n. m. Partie du temps correspondant au moment où l'on parle, où l'on est. || Temps qui indique que l'action

marquée par le verbe se passe actuellement, ou qu'elle est valable de tout temps. ● *A présent*, maintenant. || *Pour le présent*, pour ce qui est du moment actuel.

PRÉSENT n. m. (de *présenter*). Litt. Cadeau, libéralité.

PRÉSENTABLE adj. Qu'on peut présenter; qui peut se présenter.

PRÉSENTATEUR, **TRICE** n. Personne qui présente au public un programme, un spectacle, une émission de radio ou de télévision.

PRÉSENTATION n. f. Action, manière de présenter, de se présenter.

PRÉSENTEMENT adv. Maintenant (vx).

PRÉSENTER v. t. (lat. *praesentare*, offrir). Offrir aux regards, à l'attention, faire connaître. || Introduire qq auprès d'un autre, en énonçant son nom, sa qualité, etc. || Laisser apparaître, comporter. ● *Présenter les armes*, exécuter un mouvement réglementaire du manement d'armes pour rendre les honneurs. ◆ v. i. *Présenter bien*, mal, avoir un aspect qui plaît ou déplaît au premier abord. ◆ se présenter v. pr. Paraître devant qq et se faire connaître. || Se mettre sur les rangs, être candidat. || Survenir, prendre telle ou telle tournure.

PRÉSENTOIR n. m. Dans un magasin, dispositif mettant en valeur un produit.

PRÉSERVATIF, **IVE** adj. et n. m. Litt. Qui préserve, propre à préserver.

PRÉSERVATIF n. m. Contraceptif masculin qui évite aussi les contaminations vénériennes.

PRÉSERVATION n. f. Action de préserver.

PRÉSERVER v. t. (lat. *prae*, avant, et *servare*, garder). Garantir d'un mal, mettre à l'abri de, protéger.

PRÉSIDENCE n. f. Fonction de président; temps pendant lequel on l'exerce.

PRÉSIDENT n. m. (lat. *praesidens*). Personne qui dirige les délibérations d'une assemblée ou d'un tribunal. || Chef de l'État, dans une république. ● *Président-directeur général*, personne qui, dans les sociétés anonymes dotées d'un conseil d'administration, préside celui-ci et assume, de plus, la direction générale de la société (abrév. : P.-D. G.).

PRÉSIDENTE n. f. Celle qui préside une assemblée. || Épouse d'un président.

PRÉSIDENTIALISME n. m. Pratique du régime présidentiel.

PRÉSIDENTIEL, **ELLE** adj. Qui concerne le président, la présidence. ● *Régime présidentiel*, régime où le pouvoir exécutif est entre les mains du président de la République ou du chef de l'État.

PRÉSIDENTIELLES n. f. pl. Élections désignant le président de la République.

PRÉSIDER v. t. (lat. *praesidere*, être à la tête de). Occuper la première place, diriger les débats dans une assemblée. ♦ v. t. ind. [à]. Avoir le soin de la direction de.

PRESLEY (Elvis), chanteur de rock and roll américain (1935-1977).

PRÉSUMPTIF, IVE adj. (lat. *praesumptus*, pris d'avance). *Héritier présomptif*, celui, celle qui est appelé à hériter.

PRÉSUMPTION n. f. (lat. *praesumptio*, conjecture). Jugement non fondé sur des preuves, mais sur des indices. || Opinion trop avantageuse de soi-même; suffisance, prétention.

PRÉSUMPTUEUX, EUSE adj. et n. Qui a une trop haute opinion de soi.

PRESQUE adv. À peu près, pas tout à fait.

PRESQU'ÎLE n. f. Portion de terre entourée d'eau à l'exception d'un seul endroit, par lequel elle communique avec le continent.

PRESSANT, E adj. Qui insiste vivement. || Urgent, qui ne souffre pas d'être différé.

PRESS-BOOK n. m. (mot angl.) [pl. *press-books*]. Dossier regroupant les articles parus dans la presse sur une personne, un ouvrage, un sujet donné.

PRESSE n. f. (de *presser*). *Litt.* Foule, bousculade. || Période d'activité intense. || Machine composée de deux éléments pouvant être rapprochés sous l'effet d'une commande pour comprimer ou fermer ce qui est placé entre eux, ou pour y laisser une empreinte quelconque. || Ensemble des journaux; activité, monde du journalisme. ♦ *Avoir bonne, mauvaise presse*, se dit de qqch ou de qqn qui a bonne, mauvaise réputation. || *Liberté de la presse*, liberté de publier ses opinions par le journal ou par le livre. || *Sous presse*, qu'on imprime actuellement.

PRESSÉ, E adj. Qui a hâte. || Urgent. ♦ *N'avoir rien de plus pressé que*, se dépêcher de faire qqch.

PRESSE-CITRON n. m. inv. Instrument servant à extraire le jus des citrons et autres agrumes.

PRESSSENTIMENT n. m. Sentiment vague, instinctif, qui fait prévoir ce qui doit arriver.

PRESSSENTIR v. t. (lat. *praesentire*) [conj. 15]. Prévoir d'une façon vague, se douter de, deviner. || Sonder les dispositions de qqn avant de l'appeler à certaines fonctions.

PRESSE-PAPIERS n. m. inv. Objet lourd pour maintenir des papiers.

PRESSE-PURÉE n. m. inv. Ustensile de cuisine pour réduire les légumes en purée.

PRESSER v. t. (lat. *pressare*, de *premere*). Comprimer de manière à extraire un liquide. || Serrer avec plus ou moins de

force. || Insister auprès de qqn. || Obliger qqn à se hâter. || fabriquer une série de disques. ♦ *Presser le pas*, marcher plus vite. || *Presser qqch, une action*, les hâter, les accélérer. ♦ v. i. Être urgent. ♦ *Le temps presse*, il faut agir vite. ♦ *se presser* v. pr. Se hâter. || Venir en grand nombre, se tasser.

PRESSING n. m. (mot angl.). Repassage à la vapeur; établissement où s'exécute ce travail et où se fait le nettoyage des vêtements, du linge.

PRESSION n. f. (lat. *pressio*). Action de presser ou de pousser avec effort. || Contrainte exercée sur qqn pour le faire changer d'avis. ♦ *Être sous pression*, déployer une grande activité; être sur le point de se mettre en colère. || *Groupe de pression*, association de personnes ayant des intérêts économiques ou politiques communs pour agir sur l'opinion publique, les partis politiques, les gouvernements. (Syn. LOBBY.) || *Pression artérielle*, pression produite par le sang sur la paroi des artères. (Syn. TENSION.) || *Pression atmosphérique*, pression que l'air exerce en un lieu donné. || *Pression fiscale*, mesure de la contrainte exercée par un impôt sur le sujet imposé.

PRESSOIR n. m. (lat. *pressorius*, qui sert à presser). Appareil servant à presser certains fruits pour en extraire le jus; lieu où se trouve cet appareil.

PRESSURER v. t. Tirer de qqn tout l'argent qu'il peut fournir. ♦ *se pressurer* v. pr. *Se pressurer le cerveau*, faire un effort intellectuel intense.

PRESSURISATION n. f. Action de pressuriser.

PRESSURISER v. t. (angl. *to pressurize*). Maintenir une pression atmosphérique normale à l'intérieur d'un avion volant à haute altitude ou d'un vaisseau spatial.

PRESTANCE n. f. (lat. *praestantia*, supériorité). Aspect imposant.

PRESTATAIRE n. Bénéficiaire d'une prestation. ♦ *Prestataire de services*, personne qui vend des services à une clientèle.

PRESTATION n. f. (lat. *praestare*, fournir). Action, pour un acteur, un chanteur, un danseur, un orateur, un sportif, etc., de se produire en public. || Objet d'une obligation. || Fourniture, service fourni. || Sommes versées au titre d'une législation sociale. ♦ *Prestation de serment*, action de prononcer un serment.

PRESTE adj. (it. *presto*). Agile, leste.

PRESTEMENT adv. De façon rapide.

PRESTIDIGITATEUR, TRICE n. Personne qui fait de la prestidigitation.

PRESTIDIGITATION n. f. (de *preste*, et lat. *digitus*, doigt). Art de produire des illusions par l'adresse des mains, par des moyens optiques ou mécaniques.

PRESTIGE n. m. (lat. *praestigium*, illusion). Séduction, attrait exercé par une personne ou une chose. ♦ *Politique de prestige*, fondée sur la recherche de la grandeur.

PRESTIGIEUX, EUSE adj. Qui a de l'éclat, du prestige.

PRESTISSIMO adv. (mot it.). *Mus.* Très vite.

PRESTO adv. (mot it.). *Mus.* Vite.

PRESTON, v. de Grande-Bretagne, ch.-l. du Lancashire; 144 000 h. Centre industriel.

PRÉSUMÉ, E adj. Cru par supposition.

PRÉSUMER v. t. (lat. *praesumere*, prendre d'avance). Juger d'après certaines probabilités, considérer comme probable, supposer. ♦ v. t. ind. [de]. Avoir une trop bonne opinion de.

PRÉSUPPOSÉ n. m. Ce qui est admis préalablement.

PRÉSUPPOSER v. t. Admettre préalablement, nécessiter l'hypothèse de.

PRÉSUPPOSITION n. f. Supposition préalable.

PRÉSURE [-zy-] n. f. (lat. pop. *presura*, ce qui fait prendre). Enzyme du suc gastrique, qui provoque la coagulation du lait.

PRÊT, E adj. (lat. *praesto*, à portée de la main). Disposé, décidé à, en état de.

PRÊT n. m. (de *prêter*). Action de prêter; la chose, la somme prêtée.

PRÉTANTAINE ou **PRÉTANTAINE** n. f. *Courir la prêtantine* (fam.), vagabonder au hasard; chercher des aventures galantes.

PRÊT-À-PORTER n. m. (pl. *prêts-à-porter*). Ensemble des vêtements coupés selon des mesures normalisées.

PRÊTÉ n. m. C'est un prêt pour un rendu, c'est une juste revanche.

PRÉTENDANT, E n. Prince qui prétend avoir des droits à un trône occupé par un autre. || Celui qui veut épouser une femme.

PRÉTENDRE v. t. (lat. *praetendere*, présenter) [conj. 46]. Vouloir, exiger. || Affirmer, soutenir. ♦ v. t. ind. [à]. *Litt.* Aspirer.

PRÉTENDU, E adj. Supposé, affirmé, mais non vrai ou justifié.

PRÉTENDUMENT adv. Faussement.

PRÊTE-NOM n. m. (pl. *prête-noms*). Celui qui prête son nom dans un acte où le véritable contractant ne peut ou ne veut pas voir figurer le sien.

PRÉTANTAINE n. f. || PRÉTANTAINE.

PRÉTENTIEUX, EUSE adj. et n. Qui cherche à en imposer, qui affiche un air de contentement de soi.

PRÉTENTION n. f. (lat. *praetentum*, de *praetendere*, mettre en avant). Attitude fondée sur une idée vaniteuse de sa

prétention

faire personne, arrogance, vanité. || Le fait de revendiquer qqch. ● *Sans prétention*, modestement.

PRÊTER v. t. (lat. *praestare*, fournir). Céder pour un temps, à charge de restitution. || Attribuer une parole, un acte à qqn qui n'en est pas l'auteur. ● *Prêter attention*, être attentif. || *Prêter le flanc*, donner prise. || *Prêter l'oreille*, écouter attentivement. || *Prêter serment*, faire serment. ♦ v. t. ind. [à]. Fournir matière. ♦ se *prêter* v. pr. [à]. Consentir, se plier. ♦ Être propre à, convenir.

PRÉTÉRIT n. m. (lat. *praeteritum* [tempus], [temps] passé). Temps passé de l'anglais et de l'allemand.

PRÊTEUR n. m. (lat. *praetor*). *Antiq.* Magistrat romain qui veillait au bon fonctionnement de la justice.

PRÊTEUR, EUSE adj. et n. Qui prête.

PRÉTÊTE n. m. (lat. *praetextus*, de *praetextare*, alléguer comme excuse). Raison apparente dont on se sert pour cacher le véritable motif. ● *Sous prétexte de, que*, en prenant pour prétexte.

PRÉTÊTE n. f. (lat. *praetexta*). Toge bordée de pourpre que portaient à Rome les magistrats et les adolescents.

PRÉTÊTER v. t. Alléguer comme prétexte.

PRÉTOIRE n. m. (lat. *praetorium*). Salle d'audience d'un tribunal.

PRETORIA, cap. du Transvaal et siège du gouvernement de l'Afrique du Sud; 528 000 h. Centre universitaire et industriel.

PRÉTORIEN adj. et n. m. (lat. *praetorianus*). Se disait des soldats constituant la garde personnelle des empereurs.

PRETORIUS (Andries), homme politique sud-africain (1798-1853). Il fonde la république d'Orange.

PRÊTRE n. m. (lat. *presbyter*). Ministre d'une religion. || Dans l'Église catholique, celui qui a reçu le sacrement de l'ordre.

PRÊTRESSE n. f. Femme consacrée au culte d'une divinité.

PRÊTRISE n. f. Fonction et dignité de prêtre. || Le premier degré du sacerdoce.

PRÊTURE n. f. (lat. *praetura*). Charge, fonction de préteur; durée de son exercice.

PREUVE n. f. (de *prouver*). Ce qui démontre, établit la vérité de qqch. || Marque, témoignage, signe. || *Math.* Opération par laquelle on contrôle l'exactitude d'un calcul ou la justesse de la solution d'un problème. ● *À preuve* que (fam.), la preuve en est que. || *Faire preuve de, montrer.* || *Faire ses preuves*, manifester son courage, son savoir, ses capacités.

PREUX adj. et n. m. inv. (lat. *prodis*). *Litt.* Brave, vaillant.

PRÉVALOIR v. i. (lat. *praevalere*)

[conj. 34]. *Litt.* Avoir l'avantage, l'emporter. ♦ se *prévaloir* v. pr. [de]. Tirer avantage de qqch.

PRÉVARICATEUR, TRICE adj. et n. Qui se rend coupable de prévarications.

PRÉVARICATION n. f. Action de celui qui manque aux obligations de sa charge.

PRÉVENANCE n. f. Manière obligante d'aller au-devant de ce qui peut plaire à qqn.

PRÉVENANT, E adj. Plein de sollicitude, d'attention à l'égard de qqn.

PRÉVENIR v. t. (lat. *praevenire*, devancer) [conj. 16, mais avec l'auxil. *avoir*]. Aller au-devant de qqch pour l'empêcher de se produire. || Satisfaire par avance. || Informer, avertir. ♦ *Être prévenu contre qqn*, être mal disposé à son égard.

PRÉVENTIF, IVE adj. Qui a pour objet d'empêcher un événement fâcheux.

PRÉVENTION n. f. (lat. *praeventio*, action de devancer). Opinion défavorable formée sans examen, partialité. || Ensemble des mesures prises en vue d'éviter les accidents, la maladie. || Temps qu'un prévenu passe en prison avant d'être jugé.

PRÉVENTIVEMENT adv. De façon préventive.

PRÉVENTORIUM n. m. (de *préventif*, sur *sanatorium*) [pl. *préventoriums*]. Établissement où l'on soigne préventivement les malades et où l'on reçoit en particulier ceux qui sont atteints de formes initiales de tuberculose non contagieuses.

PRÉVENU, E n. Personne qui doit répondre d'une infraction devant la justice pénale.

PRÉVERBE n. m. Préfixe qui se place devant un verbe.

PRÉVERT (Jacques), poète français (1900-1977). Auteur de recueils de poèmes (*Paroles*) et de scénarios de films (*Drôle de drame*, *les Visiteurs du soir*, *les Enfants du paradis*).

PRÉVISIBILITÉ n. f. Caractère de ce qui est prévisible.

PRÉVISIBLE adj. Qui peut être prévu.

PRÉVISION n. f. Action de prévoir, conjecture, hypothèse.

PRÉVISIONNEL, ELLE adj. Qui fait l'objet d'un calcul antérieur à un événement.

PRÉVOIR v. t. (lat. *praevidere*) [conj. 37]. Juger, voir par avance que qqch doit arriver. || Organiser à l'avance, envisager.

PRÉVOST D'EXILES (abbé Antoine François), écrivain français (1697-1763), auteur de romans (*Manon l'Escout*).

PRÉVÔT n. m. (lat. *praepositus*, proposé). Nom de divers magistrats sous l'Ancien Régime.

PRÉVOYANCE n. f. Qualité de celui qui sait prévoir.

PRÉVOYANT, E adj. Qui a de la prévoyance.

PRIAM. *Myth. gr.* Dernier roi de Troie.

PRIE-DIEU n. m. inv. Meuble en forme de siège bas, muni d'un accoudoir, et sur lequel on s'agenouille pour prier.

PRIÈNE, v. anc. d'Ionie. (Auj. *Samsun Kalesi*.) Vestiges hellénistiques.

PRIER v. t. (lat. *precari*). S'adresser à Dieu ou aux saints par le moyen de la prière. || Demander avec instance et humilité. ● *Je vous prie, je vous en prie*, formule de politesse dont on accompagne une demande ou une invitation presque menaçante, ou qu'on oppose à des excuses. || *Se faire prier*, ne rien faire sans être longuement sollicité. ♦ v. i. Interceder auprès de Dieu.

PRIÈRE n. f. (lat. *precarius*, qui s'obtient en priant). Acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu ou à un saint pour exprimer l'adoration ou la vénération, une demande ou une action de grâces. || Demande instante. ● *Prière de, vous êtes invité à.*

PRIESTLEY (Joseph), chimiste britannique (1733-1804). Il découvre la respiration des végétaux et isole l'oxygène (1774).

PRIEUR, E n. et adj. (lat. *prior*, premier). Supérieur(e) de certaines communautés religieuses.

PRIEUR-DUVERNOIS (Claude Antoine, comte), dit *Prieur de la Côte-d'Or*, Conventionnel français (1763-1832).

PRIEURÉ n. m. Communauté religieuse placée sous l'autorité d'un(e) prieur(e). || Église ou maison de cette communauté.

PRIMA DONNA n. f. (mots it. signif. *première dame*) [pl. *prime donne* (primedonne)]. Première chanteuse dans un opéra.

PRIMAIRE adj. (lat. *primarius*, du premier rang). Qui vient en premier dans un ordre, une série. || Qui appartient à l'enseignement du premier degré (de l'école maternelle à l'entrée au collège). || *Fam. et péjor.* Qui a peu de culture, simpliste. ● *Couleurs primaires* ou *fondamentales*, le rouge, le jaune et le bleu. || *Être primaire*, ou *primaire* n. m., deuxième division des temps géologiques, d'une durée d'environ 370 millions d'années. || *Secteur primaire*, ou *primaire* n. m., ensemble des activités économiques productrices de matières premières, notamment l'agriculture et les industries extractives.

PRIMAIRE n. m. Enseignement primaire, secteur primaire, ère primaire.

PRIMAT n. m. (lat. *primas*, qui est au premier rang). Titre honorifique attaché à un siège épiscopal en vertu d'une tradition fondée sur l'importance historique de ce siège. || Dominance, antériorité logique.

PRIMATE n. m. (lat. *primas*, qui est au premier rang). Mammifère grimpeur aux ongles plats, au cerveau très développé, tel que les *lémuriens*, les *singes* et l'*homme*. || *Fam.* Homme sans intelligence.

PRIMATICE (Francesco PRIMATICCIO, dit en fr.), peintre, stucateur et architecte italien (1504-1570). Appelé a Fontainebleau par François 1^{er} en 1532, il y a influencé tous les domaines du décor.

PRIMAUTÉ n. f. (lat. *primus*, premier). Supériorité, premier rang.

PRIME adj. (lat. *primus*, premier). Se dit, en algèbre, d'une lettre affectée d'un seul accent : b' s'énonce b prime. ● *Prime jeunesse*, l'âge le plus tendre.

PRIME n. f. (lat. *praemium*, récompense). Somme que l'assuré doit à l'assureur. || Récompense accordée par l'État pour l'encouragement d'une activité publique ou privée. || Objet que l'on offre en cadeau à un client, pour l'engager à acheter. || Somme d'argent payée à un salarié en plus de son salaire normal. ● *Faire prime*, se dit d'une personne ou d'une chose très recherchée.

PRIMER v. t. L'emporter sur qqn, qqch. || Accorder un prix à.

PRIMESAUTIER, ÈRE adj. (anc. fr. de *prime saut*, de *prime*, premier, et *saut*). Litt. Qui agit, parle ou écrit spontanément.

PRIMEUR n. f. Caractère de ce qui est nouveau. ● *Avoir la primeur de qqch*, être le premier ou parmi les premiers à connaître qqch. ◆ pl. Fruits ou légumes commercialisés avant l'époque de maturité normale et provenant d'une culture forcée ou d'une région plus chaude.

PRIMEVÈRE n. f. (lat. *primo vere*, au début du printemps). Plante des prés et des bois, à fleurs jaunes, blanches ou mauves, dont l'éclosion se produit au printemps.

PRIMIPARE adj. et n. f. (lat. *primus*, premier, et *parere*, accoucher). Qui accouche, qui met bas pour la première fois.

PRIMITIF, IVE adj. (lat. *primitivus*, qui naît le premier). Qui appartient au premier état de qqch; qui est dans un état proche de son origine. || Simple, rudimentaire. ◆ adj. et n. *Anthropol.* Se dit des sociétés humaines (et des hommes qui les composent) qui sont restées à l'écart des sociétés industrielles. ● *Église primitive*, l'Église des deux premiers siècles du christianisme. || *Fonction primitive d'une autre fonction*, ou *primitive* n. f. (Math.), fonction dont cette dernière est la dérivée.

PRIMITIF n. m. Peintre ou sculpteur qui a précédé les maîtres de la Renaissance.

PRIMITIVEMENT adv. Originairement.

PRIMO adv. (mot lat.). Premièrement, en premier lieu.

PRIMO DE RIVERA (Miguel), général et homme politique espagnol (1870-1930). Il établit un régime dictatorial en Espagne de 1923 à 1930.

PRIMO-INFECTION n. f. (pl. *primo-infections*). Première atteinte de l'organisme par un germe.

PRIMORDIAL, E, AUX adj. (lat. *primordium*, principe). Qui existe depuis l'origine, qui est le plus ancien. || D'une grande importance, principal, fondamental, capital.

PRIM Y PRATS (Juan), homme d'État et général espagnol (1814-1870). Il contribue à chasser la reine Isabelle II (1868).

PRINCE n. m. (lat. *princeps*, premier). Titre de noblesse le plus élevé. || Litt. Celui qui possède une souveraineté ou qui appartient à une famille souveraine. || Litt. Premier en mérite. ● *Être bon prince* (Fam.), être de caractère accommodant. || *Fait du prince* (Litt.), acte arbitraire d'un gouvernement. || *Princes de l'Église*, les cardinaux et les évêques.

PRINCE (île du) ou **ILHA DO PRINCE**, île du golfe de Guinée → SÂO TOMÉ E PRINCEPE.

PRINCE-DE-GALLES n. m. et adj. inv. Tissu écossais qui utilise des oppositions de tons dans une même couleur.

PRINCE-ÉDOUARD (île du), en angl. *Prince Edward Island*, île et province maritime du Canada; 5660 km²; 124 000 h. Cap. Charlottetown.

PRINCE NOIR (le) → ÉDOUARD.

PRINCEPS adj. inv. (mot lat. signif. *premier*). *Edition princeps*, la première de toutes les éditions d'un ouvrage.

PRINCESSE n. f. Fille ou femme d'un prince. || Souveraine d'un pays. ● *Aux fraix de la princesse* (Fam.), sans payer.

PRINCETON, v. des États-Unis (New Jersey); 12 000 h. Université fondée en 1746.

PRINCIER, ÈRE adj. De prince. || Somp-tueux, digne d'un prince.

PRINCIP (Gavril), patriote serbe (1894-1918). Il a assassiné à Sarajevo l'archiduc François-Ferdinand (28 juin 1914).

PRINCIPAL, E, AUX adj. (lat. *principalis*, originaire). Qui est le plus important, essentiel. ● *Proposition principale*, ou *principale* n. f., proposition dont toutes les autres dépendent et qui ne dépend d'aucune autre (par oppos. à SUBORDONNÉE).

PRINCIPAL n. m. Ce qu'il y a de plus important. || Directeur de collège (vx).

PRINCIPALEMENT adv. Avant tout, par-dessus tout.

PRINCIPAUTÉ n. f. Terre qui donne qualité de prince. || Petit État indépendant dont le chef a le titre de prince.

PRINCEPE n. m. (lat. *principium*). Ce qui sert de base à qqch, origine, source. || Règle générale théorique qui guide les conduites. || Proposition admise comme base d'une science, d'un art, etc. ● *De principe*, qui porte sur l'essentiel, mais demande une confirmation. || *En principe*, en théorie, selon les prévisions. || *Question de principe*, règle à observer en toutes circonstances.

PRINTANIER, ÈRE adj. Du printemps.

PRINTEMPS n. m. (lat. *primus*, premier, et *tempus*). La première des quatre saisons de l'année (20 ou 21 mars - 21 ou 22 juin dans l'hémisphère Nord). || Litt. Année. ● *Le printemps de la vie* (Litt.), la jeunesse.

PRIORI (A) loc. adv. → A PRIORI.

PRIORITAIRE adj. et n. Qui jouit d'une priorité sur les autres.

PRIORITÉ n. f. (lat. *prior*, premier). Antériorité dans l'ordre du temps; importance préférentielle. || Droit, établi par des règlements, de passer avant les autres. ● *En priorité*, par priorité, avant toute autre chose.

PRIS, E adj. Occupé à de nombreuses tâches; atteint d'une maladie. ● *Taille bien prise*, qui a de justes proportions, mince.

PRISE n. f. (de *pris*, part. pass. de *prendre*). Action de s'emparer de qqch. || Chose, personne prise. || Manière de saisir. || Aspérité, saillie que l'alpiniste utilise pour s'accrocher au rocher. || Dose de tabac en poudre utilisée en aspiration nasale. || Confiscation, par un belligérant, d'un navire appartenant à l'ennemi et de sa cargaison. ● *Avoir prise sur qqn*, avoir les moyens de l'arrêter, de le faire obéir. || *Donner prise*, fournir matière, s'exposer. || *Être aux prises avec*, lutter contre, être tourmenté par. || *Être en prise directe avec* (Fam.), avoir un contact étroit. || *Lâcher prise*, cesser de serrer un objet que l'on tenait; abandonner une tâche, une entreprise. || *Mettre aux prises*, faire entrer en lutte. || *Prise d'air*, trou par lequel certains locaux ou appareils sont aérés. || *Prise de conscience* fait de devenir conscient de son rôle, de ses droits, de sa situation, etc. || *Prise de contact*, première rencontre. || *Prise de courant*, ou *prise*, dispositif électrique relié à la ligne d'alimentation et sur lequel on peut brancher des appareils d'utilisation mobiles. || *Prise directe*, ou *prise* (Mécan.), combinaison particulière d'un changement de vitesse, où l'arbre primaire transmet directement le mouvement à l'arbre secondaire. || *Prise de possession*, acte par lequel une personne entre en possession d'un bien, un fonctionnaire d'autorité entre en fonction, un État soumet un territoire à sa souveraineté. || *Prise de sang*, prélèvement de sang destiné à une analyse. || *Prise de son*, ensemble des opérations permettant d'enregistrer le

prise

son. || **Prise de terre**, conducteur reliant à la terre une installation électrique ou radioélectrique. || **Prise de vues**, enregistrement des images d'un film.

PRISER v. t. (lat. *pretium*, valeur, prix). Litt. Faire cas de, estimer, apprécier.

PRISER v. t. (de *prise*). Aspirer du tabac ou de la cocaïne par le nez.

PRISMATIQUE adj. Qui a la forme d'un prisme. || Qui contient un ou plusieurs prismes.

PRISME n. m. (gr. *prisma*, de *prizein*, scier). Math. Solide obtenu en coupant par deux plans parallèles une surface engendrée par une droite de direction fixe qui se déplace en s'appuyant constamment sur le pourtour d'un polygone plan. || Phys. Solide en forme de prisme triangulaire, en verre blanc ou en cristal, qui sert à dévier, à réfléchir, à polariser ou à décomposer les rayons lumineux. || Litt. Ce qui fait voir les choses selon le préjugé et la passion.

PRISON n. f. (lat. *prehensio*, action de prendre). Lieu où l'on détient les personnes condamnées à une peine privative de liberté ou en instance de jugement. || Emprisonnement. || Demeure sombre et triste.

PRISONNIER, ÈRE adj. et n. Personne privée de liberté. || Personne dont la liberté morale est entravée. ● **Prisonnier de guerre**, militaire pris au combat.

PRISTINA, v. de Yougoslavie, cap. du Kosovo; 70 000 h.

PRIVAS, ch.-l. de l'Ardèche, sur l'Ouvèze; 10 638 h. Confiserie.

PRIVATIF, IVE adj. Qui prive. || Qui accorde une chose exclusivement à une personne déterminée : un *jardin privatif*. || Ling. Se dit des préfixes qui marquent la privation, comme *in-* dans *insuccès*.

PRIVATION n. f. (lat. *privatio*). Action de priver, de se priver; état de celui qui est privé. ● pl. Pénurie des choses nécessaires.

PRIVATISATION n. f. Action de faire tomber dans le domaine de l'entreprise privée ce qui était du ressort de l'État.

PRIVATISER v. t. Procéder à la privatisation.

PRIVAUTÉS n. f. pl. (de *privé*). Trop grandes familiarités avec qqn.

PRIVÉ, E adj. (lat. *privatus*). Qui n'appartient pas à la collectivité, mais à un particulier. || Qui est strictement personnel et n'intéresse pas les autres, intime. || Où le public n'a généralement pas accès.

PRIVÉ n. m. Vie intime, familière. || Écon. Le secteur privé. ● *En privé*, à l'écart des autres.

PRIVER v. t. (lat. *privare*). Ôter ou refuser à qqn la possession, la jouissance de qqch. ● se priver v. pr. [de]. S'ôter la

jouissance, s'abstenir. || S'imposer des privations.

PRIVILÈGE n. m. (lat. *privilegium*). Droit, avantage particulier attaché à qqch ou possédé par qqn, et que les autres n'ont pas.

PRIVILÉGIÉ, E adj. et n. Qui jouit d'un privilège.

PRIVILÉGIER v. t. Avantager, favoriser.

PRIX n. m. (lat. *pretium*). Valeur d'une chose, exprimée en monnaie. || Valeur, importance de qqch, ce qu'il en coûte pour le garder ou l'obtenir. || Livre donné comme récompense aux élèves. || Somme, objet, etc., que reçoit comme récompense le vainqueur d'une compétition, d'un concours. ● *À aucun prix*, en aucun cas. || *À prix d'or*, à un prix très élevé. || *À tout prix*, coûte que coûte. || *Au prix de*, moyennant, à la condition de. || *De prix*, d'une grande valeur. || *Hors de prix*, très cher. || *Prix fixe*, prix qu'il n'y a pas à débattre.

PROBABILITÉ n. f. Vraisemblance. || Conception scientifique et déterministe du hasard. ● *Calcul des probabilités*, règles permettant de déterminer le pourcentage des chances de réalisation d'un événement.

PROBABLE adj. (lat. *probabilis*, de *probare*, approuver). Qui a beaucoup de chances de se produire, vraisemblable.

PROBABLEMENT adv. Vraisemblablement.

PROBANT, E adj. (lat. *probans*). Qui emporte l'approbation, qui convainc.

PROBATOIRE adj. (lat. *probare*, prouver). Propre à prouver.

PROBE adj. (lat. *probus*). Litt. D'une honnêteté stricte, scrupuleuse.

PROBITÉ n. f. (lat. *probitas*). Observation rigoureuse des devoirs de la justice et de la morale, honnêteté scrupuleuse.

PROBLÉMATIQUE adj. Dont le résultat est douteux, incertain, hasardeux.

PROBLÉMATIQUE n. f. Ensemble des questions qu'une science ou une philosophie pose.

PROBLÉMATIQUEMENT adv. De façon problématique.

PROBLÈME n. m. (lat. *problema*; mot gr.). Question à résoudre par des procédés scientifiques et discursifs. || Tout ce qui est difficile à expliquer ou à résoudre.

PROCÉDÉ n. m. Méthode à suivre pour obtenir un résultat. || Manière, pour une personne, de se conduire.

PROCÉDER v. t. ind. [de] (lat. *procedere*, sortir) [conj. 5]. Litt. Provenir, tirer son origine, découler. ● v. t. ind. [à]. Exécuter une tâche, une opération dans ses différentes phases.

PROCÉDURE n. f. (de *procéder*). Forme

suivant laquelle les affaires sont instruites devant les tribunaux. || Actes faits dans une instance. || Méthode utilisée pour obtenir un certain résultat.

PROCÉDURIER, ÈRE adj. et n. Qui connaît la procédure, qui aime la chicane.

PROCÈS n. m. (lat. *processus*, progrès). Instance devant un juge, sur un différend. || Ling. Déroulement d'une action dans le temps. ● *Faire le procès de*, accuser, condamner. || *Sans autre forme de procès*, sans autre formalité.

PROCESSEUR n. m. (angl. *processor*). Inform. Organe capable d'interpréter et d'exécuter une série d'instructions.

PROCESSION n. f. (lat. *processio*, de *procedere*, avancer). Cortège solennel, à caractère religieux, accompagné de chants et de prières. || Fam. Longue suite de personnes.

PROCESSIONNAIRE adj. et n. f. Se dit de chenilles qui sortent de leur nid à la file indienne et qui sont très nuisibles.

PROCESSUS [-sys] n. m. (mot lat. signif. *progression*). Ensemble des phénomènes conçus comme une chaîne causale progressive; mécanisme.

PROCÈS-VERBAL n. m. (pl. *procès-verbaux*). Pièce établie par un fonctionnaire, un agent assermenté, et constatant un fait, un délit. || Écrit résumant ce qui a été dit, fait, décidé, etc., dans une réunion, une assemblée.

PROCHAIN, E adj. (lat. pop. *propeanus*, proche, de *prope*, près de). Proche dans le temps ou l'espace, qui est près de se produire, qui suit.

PROCHAIN n. m. Dans le langage religieux, l'ensemble des hommes par rapport à l'un d'entre eux.

PROCHAINE n. f. La *prochaine* (Fam.), la station suivante.

PROCHAINEMENT adv. Bientôt.

PROCHE adj. (de *prochain*). Qui n'est pas éloigné dans l'espace et le temps. || Qui est peu différent. ● *De proche en proche*, par degrés. || *Un proche parent*, qui a d'étroites relations de parenté.

PROCHE-ORIENT, ensemble des pays riverains de la Méditerranée orientale (Turquie, Syrie, Liban, Israël, Égypte).

PROCHES n. m. pl. Entourage le plus proche (parents, amis).

PROCLAMATION n. f. Action de proclamer; ce qui est proclamé, appel, manifestation.

PROCLAMER v. t. (lat. *proclamare*). Faire connaître publiquement. || Reconnaître, révéler publiquement et solennellement.

PROCLITIQUE adj. et n. m. Se dit d'un mot privé d'accent, qui fait corps avec le mot suivant.

PROCONSUL n. m. (mot lat.). Antiq.

rom. Consul sorti de charge prorogé dans ses pouvoirs pour mener à son terme une campagne qu'il a entreprise ou pour gouverner une province.

PROCRÉATION n. f. Litt. Action de procréer.

PROCRÉER v. t. (lat. *procreare*). Litt. Engendrer, en parlant de la femme et de l'homme.

PROCURATION n. f. (lat. *procuratio*, soin, gestion). Pouvoir qu'une personne donne à une autre d'agir en son nom; acte authentique conférant ce pouvoir. ● *Par procurator*, en s'en remettant à un autre pour agir.

PROCURER v. t. (lat. *procurare*). Obtenir pour qq; apporter à, occasionner à qq.

PROCUREUR n. m. Celui qui agit en vertu d'une procuration. ● *Procureur général*, magistrat supérieur qui exerce les fonctions du ministère public près la Cour de cassation, la Cour des comptes, les cours d'appel et les cours d'assises. || *Procureur de la République*, membre du parquet qui exerce les fonctions du ministère public près les tribunaux.

PRODIGALITÉ n. f. Caractère du prodigue. ♦ pl. Dépenses excessives.

PRODIGE n. m. (lat. *prodigium*). Événement qui est ou paraît être en contradiction avec les lois de la nature et dans lequel l'imagination populaire voit un signe envoyé par une puissance surnaturelle. || Personne ou chose extraordinaire, qui surprend. ● *Enfant prodige*, enfant exceptionnellement précoce. || *Tenir du prodige*, se dit d'une chose difficile à expliquer.

PRODIGIEUSEMENT adv. De façon prodigieuse.

PRODIGIEUX, EUSE adj. Qui surprend, qui est extraordinaire par ses qualités, sa rareté, sa grandeur, etc.

PRODIGE adj. et n. (lat. *prodigus*). Qui fait des dépenses excessives, inconsidérées. || Qui donne avec libéralité. ● *Enfant prodige*, jeune homme qui, rentre dans sa famille après une longue absence et une vie dissipée.

PRODIGER v. t. (lat. *prodigere*). Dépenser sans compter, dilapider, gaspiller. || Donner généreusement.

PRO DOMO loc. adj. inv. (mots lat. signif. pour sa maison). Se dit du plaidoyer d'une personne qui se fait l'avocat de sa propre cause.

PRODROME n. m. (lat. *prodromus*, pré-curseur; du gr.). Fait qui présage quelque événement, signe avant-coureur.

PRODUCTEUR, TRICE n. et adj. Personne qui crée ou participe à la création de biens ou de services. || *Cin. Personne qui assure le financement de films.* || *Radio et Télév.* Personne qui a l'idée

d'une émission et éventuellement la réalise.

PRODUCTIF, IVE adj. Qui produit ou rapporte.

PRODUCTION n. f. Action de produire; bien produit. || Le fait ou la manière de se former. || Action de montrer. ● *Moyens de production*, ensemble des moyens de travail (machines, etc.) et des objets de travail (matières, etc.) auxquels ils s'appliquent.

PRODUCTIVITÉ n. f. Caractère de ce qui est productif. || Rapport mesurable entre une production donnée et les facteurs mis en œuvre.

PRODUIRE v. t. (lat. *producere*) [conj. 64]. Donner naissance à une richesse économique. || Rapporter, donner du profit. || Montrer, exhiber : *produire des pièces, une créance*. || Donner naissance, créer : *produire de bons résultats*, une pièce de théâtre. ♦ *se produire* v. pr. Se faire connaître, se montrer. || Arriver, survenir, en parlant de qq.

PRODUIT n. m. Richesse, bien économique issu de la production; objet manufacturé; service offert à une clientèle. || Résultat, bénéfice retiré de qq. || *Math.* Résultat de la multiplication d'un nombre, le multiplicande, par un autre, le multiplicateur. ● *Produit national brut (P.N.B.)*, ensemble de la production d'une économie nationale.

PROÉMINENCE n. f. État de ce qui est proéminent; chose proéminente.

PROÉMINENT, E adj. (lat. *proeminens*). En relief par rapport à ce qui l'environne, saillant.

PROFANEUR, TRICE adj. et n. Litt. Qui profane les choses saintes.

PROFANATION n. f. Action de porter atteinte au caractère sacré de qq, qq.

PROFANE adj. et n. m. (lat. *profanus*, de *pro*, en avant, et *fanum*, temple). Qui n'appartient pas à la sphère du sacré.

PROFANE n. et adj. Personne étrangère à une association, etc., ou non initiée à certaines connaissances.

PROFANE v. t. Ne pas respecter le caractère sacré, avilir, dégrader.

PROFÉRER v. t. (lat. *proferre*, porter en avant) [conj. 5]. Prononcer, articuler avec violence et force.

PROFESSER v. t. (de *profession*). Déclarer, reconnaître publiquement. || Enseigner.

PROFESSEUR n. m. (lat. *professor*). Personne qui enseigne une discipline, une science, un art.

PROFESSION n. f. (lat. *professio*, déclaration). Occupation, travail dont on tire les moyens d'existence. || Vœux publics par lesquels on s'engage dans l'état religieux. ● *De profession*, par état; par habitude. || *Faire profession de*, déclarer

ouvertement; avoir comme occupation habituelle. || *Profession de foi*, déclaration publique de sa foi religieuse ou de ses opinions.

PROFESSIONNALISME n. m. Caractère professionnel d'une activité.

PROFESSIONNEL, ELLE adj. Relatif à une profession donnée. ● *École professionnelle*, établissement d'enseignement technique préparant à divers métiers.

PROFESSIONNEL, ELLE n. et adj. Personne qui exerce spécialement une profession ou qui réussit parfaitement ce qu'elle fait en raison de l'expérience acquise dans l'exercice de son métier. (Contr. AMATEUR.)

PROFESSORAL, E, AUX adj. Relatif au professeur, au professorat.

PROFESSORAT n. m. Fonction de professeur.

PROFIL n. m. (it. *profilo*). Ensemble des traits du visage d'une personne vu de côté. || Ensemble des traits qui caractérisent qq par rapport à son aptitude pour un emploi, une fonction. || En parlant d'une chose, aspect général extérieur. || Configuration générale d'une situation, d'une évolution. || Ligne que dessine la section perpendiculaire d'un objet. ● *De profil*, en regardant par le côté qq ou qq.

PROFILER (SE) v. pr. Se présenter, se projeter de profil, en silhouette. || S'ébaucher, apparaître.

PROFIT n. m. (lat. *profectus*, de *proficere*, donner du profit). Avantage matériel ou moral que l'on retire de qq. || Gain réalisé par une entreprise. ● *Au profit de*, au bénéfice de. || *Faire son profit de qq*, tirer profit de qq, en retirer un bénéfice. || *Mettre à profit*, employer utilement.

PROFITABLE adj. Qui procure un avantage.

PROFITER v. t. ind. [de]. Tirer avantage. ♦ v. t. ind. [à]. Être utile. ♦ v. i. *Fam.* Se fortifier, grandir. || *Fam.* Faire un long usage; fournir beaucoup.

PROFITEROLE n. f. (dimin. de *profit*). Petit chou fourré de glace ou de crème pâtissière, arrosé d'une crème au chocolat servie chaude.

PROFITEUR, EUSE n. Personne qui cherche à tirer un profit abusif de toute chose, notamment du travail d'autrui.

PROFOND, E adj. (lat. *profundus*). Dont le fond est éloigné du bord, de la surface. || Qui pénètre loin, qui est loin à l'intérieur. || Caché, difficile à atteindre. || Qui fait preuve de pénétration, de réflexion. || Intense, à un degré élevé. || Se dit de la partie de l'opinion qui ne s'exprime pas nécessairement par les partis politiques. ● *Voix profonde*, grave et majestueuse. ♦ adv. À une grande profondeur.

profondément

PROFONDEMENT adv. De manière profonde. || À un haut degré.

PROFONDEUR n. f. Distance du fond par rapport à la surface, à l'ouverture. || L'une des trois dimensions d'un solide. || Grand savoir, grande pénétration d'esprit. || Caractère de ce qui va au-delà des apparences.

PROFUSION n. f. (lat. *profusio*). Grande abondance, surabondance. • *A profusion*, abondamment.

PROGÉNITURE n. f. (lat. *progenies*, race, lignée, de *prognire*, engendrer, mettre au monde). *Litt.* ou *ironiq.* Les enfants par rapport aux parents, la descendance.

PROGESTATIF, IVE adj. Se dit d'une substance qui favorise la nidation de l'œuf et la gestation.

PROGESTÉRONE n. f. (lat. *progesterone*, porter en avant). Hormone progestative produite par le corps jaune de l'ovaire pendant la deuxième partie du cycle menstruel et pendant la grossesse.

PROGRAMMATEUR n. m. Dispositif intégré à certains appareils qui commande automatiquement l'exécution des différentes opérations à effectuer.

PROGRAMMATION n. f. Établissement d'un programme.

PROGRAMMATIQUE adj. Qui a le caractère d'un programme.

PROGRAMME n. m. (gr. *programma*, affiche). Indication des matières sur lesquelles porte un examen ou un concours, des détails d'une fête ou d'un spectacle, de l'objectif et des modalités d'une activité industrielle, financière ou politique. || Imprimé indiquant ce qui va être joué au théâtre, à un concert, etc.; liste des émissions de radio ou de télévision qui seront présentées au cours d'une période donnée. || Dessin, projet arrêté; exposé des intentions d'une personne. || Ensemble d'instructions permettant d'exécuter une suite d'opérations demandées à un ordinateur, à un appareillage automatique.

PROGRAMMÉ, E adj. Qui est commandé par un programme.

PROGRAMMER v. t. Établir à l'avance une suite d'opérations. || Établir le programme d'un cinéma, de la radio, de la télévision.

PROGRAMMEUR, EUSE n. Spécialiste chargé de la mise au point de programmes d'ordinateurs.

PROGRÈS n. m. (lat. *progressus*, action d'avancer). Changement graduel de qqch allant vers une augmentation ou une amélioration. || Acquisition de connaissances, de capacités. || Développement de la civilisation.

PROGRESSER v. i. Avancer, se développer. || Faire des progrès.

PROGRESSIF, IVE adj. Qui avance, qui

se développe régulièrement. || Qui suit une progression.

PROGRESSION n. f. (lat. *progressio*; de *progredi*, s'avancer). Avance, développement, accroissement graduel. • *Progression arithmétique* (Math.), suite de nombres tels que la différence entre l'un d'eux et celui qui le précède immédiatement est une quantité constante, appelée *raison*. (Ex. de *progression croissante* : - 1471013 ... [raison + 3]; de *progression décroissante* : - 1713951 [raison - 4].) • *Progression géométrique*, suite de nombres dans laquelle le quotient de chaque terme par le terme précédent est une quantité constante, appelée *raison*. (Ex. : - 5102040 ... [raison 2].)

PROGRESSISTE adj. et n. Qui a des idées politiques et sociales avancées.

PROGRESSIVEMENT adv. Graduellement.

PROGRESSIVITÉ n. f. Caractère de ce qui est progressif.

PROHIBÉ, E adj. Défendu par la loi.

PROHIBER v. t. (lat. *prohibere*, écarter). Interdire légalement.

PROHIBITIF, IVE adj. Qui défend, interdit. || Se dit d'un prix trop élevé.

PROHIBITION n. f. (lat. *prohibitio*). Aux États-Unis, interdiction des boissons alcooliques entre 1919 et 1933.

PROHIBITIONNISTE adj. et n. Favorable à la prohibition de.

PROIE n. f. (lat. *praeda*). Être vivant qu'un animal attaque pour le dévorer. || *Litt.* Ce dont on s'empare avec violence. • *Être en proie à*, être livré à, tourmenté par. || *Être la proie de*, être la victime de, être détruit par. || *Oiseau de proie*, oiseau qui se nourrit d'autres animaux.

PROJECTEUR n. m. (de *projection*). Appareil servant à orienter dans une même direction toutes les ondes issues d'une même source. || Appareil pour projeter des images sur un écran.

PROJECTILE n. m. (lat. *projectus*, jeté en avant). Corps auquel est communiquée une vitesse suivant une direction donnée (balle, obus, roquette, missile, grenade, etc.).

PROJECTION n. f. (lat. *projectio*, de *projicere*, projeter). Action de lancer un corps pesant, un liquide, un fluide; ce corps lui-même. || Action de projeter un film. || Opération cartographique permettant de représenter l'ellipsoïde terrestre sur une surface plane. || *Math.* Opération qui, à un point, à un vecteur d'un espace vectoriel, fait correspondre un point, un vecteur d'un sous-espace. || *Psych.* Mécanisme de défense très général, par lequel le sujet rejette sur autrui ce qui lui appartient en propre.

PROJECTIONNISTE n. Professionnel chargé de la projection des films.

PROJET n. m. Ce que l'on a l'intention de faire. || Première rédaction d'un texte.

PROJETER v. t. (lat. *pro*, en avant, et *jeter*) [conj. 4]. Jeter avec force. || Avoir en projet. || Faire passer un film dans un appareil qui envoie sur l'écran les images animées.

PROKOFIEV (Sergueï Sergueïevitch), compositeur russe (1891-1953), auteur de sonates pour piano, de sept symphonies et de musique de film.

PROKOP le Grand, chef hussite des tabornites (v. 1380-1434). Il est vaincu et tué à Lipany.

PROLÉTAIRE n. (lat. *proletarius*). Personne qui ne peut attendre d'autres ressources que la rémunération que lui alloue celui à qui il vend sa force de travail. ♦ *Relatif aux prolétaires; qui appartient au prolétariat.*

PROLÉTARIAT n. m. Classe des prolétaires.

PROLÉTARIEN, ENNE adj. Qui relève du prolétariat.

PROLÉTARIANISATION n. f. Action de réduire à l'état de prolétaires une catégorie de producteurs indépendants.

PROLÉTARISE v. t. Donner un caractère de prolétaire à qqn, un groupe.

PROLIFÉRATION n. f. (lat. *proles*, lignée, et *ferre*, porter). Multiplication rapide.

PROLIFÉRER v. i. (conj. 5). Se multiplier, augmenter rapidement.

PROLIFIQUE adj. (lat. *proles*, lignée, et *facere*, faire). Qui se multiplie rapidement. || Se dit d'un artiste qui a une abondante production.

PROLIXE adj. (lat. *prolixus*, qui se répand abondamment). Diffus, trop long, bavard.

PROLIXITÉ n. f. Défaut de celui, de ce qui est prolix.

PROLOGUE n. m. (lat. *prologus*; du gr. *pro*, avant, et *logos*, discours). Partie d'une œuvre littéraire dans laquelle on expose des événements antérieurs à ceux qui font l'objet de l'œuvre elle-même. || Préambule.

PROLONGATEUR n. m. Fil électrique muni d'éléments permettant de raccorder un appareil électrique à une prise de courant.

PROLONGATION n. f. (bas lat. *prolongatio*). Action de prolonger; temps ajouté à la durée normale de qqch.

PROLONGEMENT n. m. Extension, continuation, accroissement de longueur. ♦ *pl.* Conséquences.

PROLONGER v. t. (lat. *pro*, en avant, et *longus*, long) [conj. 1]. Faire durer plus longtemps. || Accroître la longueur de.

PROMENADE n. f. Action de se pro-

mener. || Lieu aménagé pour les promeneurs.

PROMENER v. t. (de *pour* et *mener*) [conj. 5]. Conduire à l'extérieur pour donner de l'air, de l'exercice, pour divertir. ♦ Envoyer promener (fam.), rejeter, renvoyer. || Promener ses yeux, ses regards, regarder en tous sens. ♦ se promener v. pr. Sortir pour faire un exercice agréable ou salubre.

PROMENEUR, EUSE n. Personne qui se promène.

PROMENOIR n. m. Lieu couvert destiné à la promenade. || Partie d'une salle de spectacle où l'on peut circuler ou se tenir debout.

PROMESSE n. f. (lat. *promissa*, choses promises). Action de promettre, assurance qu'on donne de faire, de fournir ou de dire qqch.

PROMÉTHÉE. Myth. gr. Titan qui dérobe le feu du ciel et le transmet aux hommes, Zeus l'enchaîne sur le Caucase, où un aigle lui ronge le foie, qui repousse sans cesse; Héraclès le délivre enfin.

PROMETTEUR, EUSE adj. Plein de promesses.

PROMETTRE v. t. (lat. *promittere*) [conj. 49]. S'engager verbalement ou par écrit à faire, à dire, à donner qqch. ♦ v. i. Laisser présager ce qui va suivre, laisser espérer. ♦ se promettre v. pr. Prendre une ferme résolution.

PROMIS, E adj. (lat. *promissus*). Dont on a fait la promesse. ♦ Terre promise, la terre de Canaan, que Dieu avait promise aux Hébreux; contrée très fertile.

PROMISCUITÉ n. f. (lat. *promiscuus*, commun). Situation d'une personne placée dans un voisinage jugé désagréable ou choquant.

PROMOTOIRE n. m. (lat. *promotio*). Cap élevé s'avancant dans la mer.

PROMOTEUR, TRICE n. Personne qui s'engage à faire construire un ou des immeubles dans le cadre d'une opération de promotion. || Litt. Celui, celle qui donne l'impulsion, qui est la cause première.

PROMOTEUR n. m. Substance qui rend un catalyseur plus actif.

PROMOTION n. f. (lat. *promotio*, élévation). Action de promouvoir. || Action d'élever plusieurs personnes simultanément à un grade, à une dignité, à des fonctions supérieures. || Ensemble des personnes qui effectuent les mêmes études dans un même établissement au cours d'une même période. || Accession à un niveau de vie supérieur, à la culture.

PROMOTIONNEL, ELLE adj. Relatif à l'accroissement des ventes d'un produit.

PROMOUVOIR v. t. (lat. *promovere*) [conj. 31, mais ne s'emploie qu'à l'infinif, aux temps composés et au passif]. Ele-

ver à une fonction ou à un grade supérieur. || Mettre en action, favoriser le développement.

PROMPT, E [prɔ̃, prɔ̃t] adj. (lat. *promptus*). Litt. Qui est rapide; qui ne tarde pas.

PROMPTEMENT [prɔ̃tmɑ̃] adv. Litt. De façon prompte.

PROMPTEUR n. m. (angl. *prompter*, souffleur). Appareil sur lequel défilent des textes qui sont lus par le présentateur face à une caméra de télévision.

PROMPTITUDE [prɔ̃tityd] n. f. Qualité de celui qui est prompt; rapidité, vitesse.

PROMU, E n. et adj. Personne qui a reçu une promotion.

PROMULGATION n. f. Action de promulguer.

PROMULGUER v. t. (lat. *promulgare*). Rendre applicable une loi régulièrement adoptée.

PRÔNE n. m. (lat. pop. *protinum*, vestibule). Ensemble constituée par les annonces et le sermon de la messe paroissiale.

PRÔNER v. t. (de *prône*). Vanter, louer avec insistance.

PRONOM n. m. (lat. *pro*, pour, et *nom*). Mot qui représente un nom, une phrase, un adjectif.

PRONOMINAL, E, AUX adj. *Adjectifs pronominaux*, adjectifs possessifs, démonstratifs, relatifs, interrogatifs, indéfinis, qui ont les formes des pronoms correspondants. || *Verbe pronominal*, ou *pronominal* n. m., verbe qui se conjugue avec deux pronoms de la même personne. (Ex. : il se flatte; nous nous avançons.)

PRONONCÉ, E adj. Fortement marqué, accentué, accusé.

PRONONCÉ n. m. Dr. Décision exprimée par un tribunal.

PRONONCER v. t. (lat. *pronuntiare*, proclamer) [conj. 1]. Articuler d'une certaine manière. || Débiter, dire. || Déclarer avec autorité. ♦ v. i. Déclarer sa décision, statuer. ♦ se prononcer v. pr. Prendre une décision, prendre parti.

PRONONCIATION n. f. Manière de prononcer des phonèmes, des mots.

PRONOSTIC n. m. (gr. *prognōstikein*, connaître d'avance). Prévion, supposition sur ce qui doit arriver.

PRONOSTIQUER v. t. Prédire, prévoir.

PRONUNCIAMIENTO [prɔ̃nɔ̃nsjɑ̃mɑ̃to] n. m. (mot esp.). Coup d'État militaire.

PROPAGANDE n. f. (lat. *congregatio* de *propaganda fide*, congrégation pour propager la foi). Toute action sur l'opinion organisée en vue de répandre une opinion, une doctrine, etc.

PROPAGANDISTE adj. et n. Qui fait de la propagande.

PROPAGATEUR, TRICE adj. et n. Qui propage.

PROPAGATION n. f. Extension, développement, progrès. || Phys. Mode de transmission des ondes, des rayonnements.

PROPAGER v. t. (lat. *propagare*) [conj. 1]. Répandre, diffuser, colporter dans le public. || Multiplier par voie de reproduction. ♦ se propager v. pr. Se répandre, s'étendre.

PROPANE n. m. Hydrocarbure gazeux employé comme combustible.

PROPENSION n. f. (lat. *propensio*). Penchant, inclination à faire qqch.

PROPERCE, poète latin (v. 47-v. 15 av. J.-C.), auteur d'Élégies.

PROPHÈTE, PROPHÉTESSE n. (gr. *prophētēs*). Celui par qui se manifeste la volonté divine tant pour le présent que pour l'avenir. || Personne qui annonce un événement futur. ♦ Le Prophète, Mahomet.

PROPHÉTIE n. f. Oracle d'un prophète. || Toute prédiction d'un événement futur.

PROPHÉTIQUE adj. Relatif au prophète, à la prophétie.

PROPHÉTISER v. t. Faire connaître, par une inspiration divine, les volontés ou les avertissements de la divinité. || Prévoir, dire d'avance, par conjecture ou par hasard.

PROPHYLACTIQUE adj. (gr. *prophylaktēin*, veiller sur). Relatif à la prophylaxie.

PROPHYLAXIE n. f. Ensemble des mesures destinées à empêcher l'apparition ou la propagation d'une ou de plusieurs maladies.

PROPICE adj. (lat. *propitius*). Qui convient bien, favorable.

PROPONTIDE, anc. nom de la mer de Marmara.

PROPORTION n. f. (lat. *proportio*). Rapport et convenance des parties entre elles et avec l'ensemble. || Math. Égalité de deux rapports. ♦ A proportion, proportionnellement. || En proportion de, par rapport à, en égard à. || Hors de proportion, beaucoup trop grand. ♦ pl. Importance matérielle ou morale de qqch, dimensions. ♦ Toutes proportions gardées, indique une limitation dans les comparaisons.

PROPORTIONNALITÉ n. f. Caractère des quantités proportionnelles entre elles.

PROPORTIONNÉ, E adj. Bien proportionné, dont les proportions sont harmonieuses.

PROPORTIONNEL, ELLE adj. Se dit des quantités du même genre qui sont en proportion avec d'autres quantités. ♦ Représentation proportionnelle, ou proportionnelle n. f., système électoral accordant aux divers partis un nombre de

proportionnel

représentants proportionnel au nombre des suffrages obtenus.

PROPORTIONNELLEMENT adv. Suivant une proportion, comparativement.

PROPORTIONNER v. t. Mettre en proportion.

PROPOS n. m. (de *proposer*). Paroles échangées dans la conversation. ● *A propos*, de façon opportune; s'emploie quand on va parler de qqch ayant plus ou moins de rapport avec ce qui vient d'être dit. || *A propos de*, à l'occasion, au sujet de. || *A tout propos*, à chaque instant. || *Avoir le ferme propos de*, avoir la ferme intention de. || *Hors de propos*, mal à propos, à contretemps, sans raison.

PROPOSER v. t. (lat. *propositus*, placé devant). Offrir au choix ou comme prix, faire connaître. ● *Proposer qqn pour un emploi*, l'indiquer comme capable de le remplir. ♦ *se proposer* v. pr. Faire offre de sa personne. || *Avoir l'intention*.

PROPOSITION n. f. (lat. *propositio*). Action de proposer; chose proposée pour qu'on en délibère. || Condition qu'on propose pour arriver à un arrangement. || Unité constitutive de l'énoncé, composée en général d'un verbe et d'un ou plusieurs groupes nominaux. ● *Faire des propositions à qqn*, le poursuivre de ses assiduités. || *Sur la proposition de*, à l'initiative de.

PROPRE adj. (lat. *proprius*). Qui appartient spécialement à qqn, qqch. || *Insiste sur l'appartenance à qqn : Ses propres paroles*. || Qui n'est point souillé ou taché. || Qui se lave souvent. || Qui ne salit pas. || Honnête, moral. ● *En main propre*, à la personne même. || *Mot, expression propre*, qui convient exactement. || *Nom propre*, nom qui ne peut s'appliquer qu'à un seul être ou objet ou à une seule catégorie (par opos. à *nom commun*). || *Propre à*, apte à, approprié à. || *Sens propre d'un mot*, son sens premier, (par opos. à *sens figuré*).

PROPRE n. m. Qualité particulière. ● *Mettre au propre*, recopier un texte écrit au brouillon.

PROPRE-À-RIEN n. m. (pl. *propres-à-rien*). Personne sans aucune capacité.

PROPREMENT adv. Avec propreté. || Précisément, exactement. || Avec honnêteté. || Au sens propre. ● *A proprement parler*, pour parler en termes exacts. || *Proprement dit*, au sens exact et restreint.

PROPRETÉ n. f. Qualité de ce qui est net, exempt de saleté. || Fait pour qqn d'être propre.

PROPRIÉTAIRE n. Personne à qui une chose appartient en propriété. || Personne qui possède un immeuble locatif.

PROPRIÉTÉ n. f. (lat. *proprietas*, de *proprius*, propre). Droit d'user et de disposer d'un bien d'une façon exclusive et absolue, sous certaines réserves définies par la

loi. || Terre, maison, etc., qui appartient à qqn. || Ce qui est le propre de qqch, qualité particulière. || Convenance de l'expression avec l'idée à exprimer, adéquation.

PROPULSER v. t. Faire avancer, projeter au loin. ♦ *se propulser* v. pr. Fam. Se déplacer.

PROPULSEUR n. m. Organe ou machine destinés à imprimer un mouvement de propulsion.

PROPULSION n. f. (lat. *propellere*, pousser en avant). Action de propulser.

PROPYLÉE n. m. (gr. *propylaion*, de *pro*, devant, et *pulē*, porte). Entrée monumentale d'une citadelle, d'un temple grec, comprenant un porche à colonnes.

PRORATA n. m. inv. (lat. *prorata parte*, selon la part déterminée). *Au prorata de*, en proportion de.

PROROGATION n. f. Action de proroger.

PROROGER v. t. (lat. *prorogare*) [conj. 1]. Reporter à une date ultérieure, prolonger la durée.

PROSAÏQUE adj. (bas lat. *prosaicus*, écrit en prose). Qui manque de noblesse, d'idéal, commun, vulgaire, terre à terre, banal.

PROSAÏSME n. m. Caractère de ce qui est prosaïque.

PROSATEUR n. m. Auteur qui écrit en prose.

PROSCENIUM [prosenjom] n. m. (mot lat.). Partie du théâtre ancien qui comprenait ce que nous appelons la scène et l'avant-scène.

PROSCRIPTION n. f. (lat. *proscriptio*). Action de proscrire qqch, abolition, suppression. || Mesure violente contre les personnes, bannissement, en temps de guerre ou de troubles civils.

PROSCRIRE v. t. (lat. *proscribere*) [conj. 65]. Abolir, rejeter, interdire. || Condamner au bannissement.

PROSCRIT, E adj. et n. Frappé de proscription.

PROSE n. f. (lat. *prosa*). Forme ordinaire du discours parlé ou écrit, qui n'est pas assujettie aux règles de rythme et de musicalité propres à la poésie.

PROSÉLYTE n. (gr. *prosélytes*, étranger domicilié). Nouveau converti à une foi religieuse. || Toute personne gagnée à une opinion, à une doctrine.

PROSÉLYTISME n. m. Zele à faire des prosélytes, à recruter des adeptes.

PROSERPINE, nom sous lequel était vénérée à Rome la déesse grecque Perséphone.

PROSODIE n. f. (gr. *prosōdia*, accent tonique). Ensemble des règles relatives à la métrique. || Ensemble des phénomènes d'intonation d'une langue.

PROSODIQUE adj. Relatif à la prosodie.

PROSOPOPEE n. f. (gr. *prosōpon*, personne, et *poiein*, faire). Procédé par lequel l'orateur ou l'écrivain prête le sentiment et la parole à des êtres inanimés, à des morts ou à des absents.

PROSPECTER v. t. (angl. *to prospect*). Rechercher les gîtes minéraux d'un terrain. || Examiner avec soin et méthode. || Étudier les possibilités d'extension d'une clientèle.

PROSPECTEUR, TRICE adj. et n. (angl. *prospector*). Qui prospecte.

PROSPECTIF, IVE adj. Orienté vers l'avenir.

PROSPECTION n. f. (mot angl.). Action de prospecter.

PROSPECTIVE n. f. (du précéd.). Science ayant pour objet l'étude des causes techniques, économiques et sociales qui accélèrent l'évolution du monde moderne, et la prévision des situations qui pourraient en découler.

PROSPECTUS [-tys] n. m. (mot lat. signif. aspect). Feuille ou brochure diffusée à des fins publicitaires.

PROSPÈRE adj. (lat. *prosperus*). Qui est dans un état heureux de succès, de réussite.

PROSPÉRER v. i. (lat. *prosperare*) [conj. 5]. Avoir du succès, réussir, se développer.

PROSPÉRITÉ n. f. État de ce qui est prospère.

PROSTATE n. f. (gr. *prostatēs*, qui se tient en avant). Glande, propre au sexe masculin, qui entoure le col vésical et une partie de l'urètre.

PROSTERNATION n. f., ou **PROSTERNEMENT** n. m. Action de se prosterner.

PROSTERNER (SE) v. pr. (lat. *prosternere*). Se courber jusqu'à terre en signe d'adoration, de respect.

PROSTITUÉ, E n. Personne qui se prostitue.

PROSTITUER v. t. (lat. *prostituere*, déshonorer). Livrer à la prostitution. || Faire un usage avilissant, dégradant. ♦ *se prostituer* v. pr. Se livrer à la prostitution.

PROSTITUTION n. f. Acte par lequel une personne consent à des rapports sexuels contre de l'argent. || Litt. Avilissement.

PROSTRATION n. f. (lat. *prostratio*, de *prostrernere*, renverser). État de profond abaissement.

PROSTRÉ, E adj. (lat. *prostratus*, de *prostrernere*, renverser). En état de prostration.

PROTAGONISTE n. (gr. *prōtagōnistēs*, de *prōtos*, premier, et *agōn*, combat). Personne qui joue le rôle principal dans une affaire.

PROTAGORAS, sophiste grec (v. 485-v. 410 av. J.-C.).

PROTECTEUR, TRICE adj. et n. Qui protège. • *Air, ton protecteur*, qui fait sentir sa supériorité vis-à-vis d'un inférieur.

PROTECTION n. f. (bas lat. *protectio*). Action de protéger; statut, système qui peut en résulter sur un plan administratif. || Personne qui protège. • *Par protection*, par faveur.

PROTECTIONNISME n. m. Système consistant à protéger l'agriculture, le commerce ou l'industrie d'un pays contre la concurrence étrangère. (Contr. LIBRE-ÉCHANGE.)

PROTECTIONNISTE adj. et n. Qui appartient au protectionnisme.

PROTECTORAT n. m. Situation d'un État étranger qui était placé sous l'autorité d'un autre État, notamment pour tout ce qui concernait ses relations extérieures et sa sécurité.

PROTÉGÉ, E n. Personne appuyée par qqn.

PROTÈGE-CAHIER n. m. (pl. *protège-cahiers*). Couverture souple servant à protéger un cahier d'écolier.

PROTÈGE-DENTS n. m. inv. Appareil de protection pour les dents des boxeurs.

PROTÉGER v. t. (lat. *protégere*) [conj. 1 et 5]. Mettre qqn, qqch à l'abri de dangers, d'incidents. || Appuyer, recommander.

PROTÈGE-TIBIA n. m. (pl. *protège-tibias*). Appareil de protection parfois porté par les joueurs de football.

PROTÉINE n. f. (gr. *prôtos*, premier). Molécule constituée par l'enchaînement d'un grand nombre d'acides aminés.

PROTESTANT, E adj. et n. Qui appartient au protestantisme.

PROTESTANTISME n. m. Ensemble des Églises et des communautés chrétiennes issues de la Réforme; leur doctrine.

PROTESTATAIRE adj. et n. Qui fait une protestation.

PROTESTATION n. f. Action de protester.

PROTESTER v. i. (lat. *protestari*, déclarer publiquement). Déclarer avec force son opposition, s'élever contre. ♦ v. t. ind. [de]. *Litt.* Donner l'assurance formelle de qqch.

PROTÊT n. m. (de *protester*). Acte généralement dressé par un huissier, à la requête du porteur d'un effet de commerce, faute de paiement à l'échéance.

PROTHÈSE n. f. (gr. *prothesis*, addition). Addition artificielle qui a pour objet de remplacer un organe enlevé en partie ou en totalité. || La pièce ou l'appareil de remplacement.

PROTHROMBINE n. f. Substance contenue dans le sang et qui participe à sa coagulation.

PROTIDE n. m. Nom générique des substances organiques azotées englobant les acides aminés et les composés qui résultent de la combinaison de ceux-ci.

PROTISTE n. m. (gr. *ptôstistos*, le premier de tous). Être vivant unicellulaire à noyau distinct.

PROTOCOLAIRE adj. Conforme au protocole.

PROTOCOLE n. m. (gr. *prôtokollon*, de *prôtos*, premier, et *kolla*, colle). Formulaire pour dresser des actes publics. || Ensemble des règles établies en matière d'étiquette, d'honneurs, de préséances dans les cérémonies officielles. || Énoncé des conditions dans lesquelles une expérience doit se dérouler.

PROTOHISTOIRE n. f. Période chronologique, intermédiaire entre la préhistoire et l'histoire, correspondant à l'existence de documents écrits rares ou indirects sur l'histoire des sociétés.

PROTON n. m. (mot angl.). Particule élémentaire chargée d'électricité positive, constituant stable de la matière, entrant avec le neutron dans la composition des noyaux.

PROTOPLASME ou **PROTOPLASMA** n. m. (gr. *prôtos*, premier et *plasma*, chose façonnée). Ensemble du cytoplasme, du noyau et des autres éléments vivants d'une cellule.

PROTOTYPE n. m. Premier exemplaire, modèle. || Premier exemplaire construit industriellement d'un ensemble (appareil, machine, etc.) et destiné à expérimenter en service les qualités de cet ensemble en vue de la construction en série.

PROTOZAIRE n. m. (gr. *prôtos*, premier, et *zôon*, animal). Être unicellulaire à noyau distinct, sans chlorophylle, souvent muni d'une bouche.

PROTUBÉANCE n. f. (lat. *pro*, en avant, et *tuber*, excroissance, tumeur). Saillie à la surface d'un os, de la peau, etc., excroissance. || Éjection de matière, fréquemment observée autour du disque solaire.

PROU adv. (anc. fr. *proud*, avantage). *Peu ou prou* (Litt.), peu ou beaucoup.

PROUDHON (Pierre Joseph), théoricien socialiste français (1809-1865). Il préconise un système social fédéraliste (*Qu'est-ce que la propriété?*).

PROUE n. f. (lat. *prora*). Partie avant d'un navire (par oppos. à la *POUPE*).

PROUESSE n. f. (de *preux*). Exploit, acte d'éclat, performance. || *Litt.* Acte d'héroïsme.

PROUSIAS ou **PRUSIAS I^{er}** († v. 182 av. J.-C.), roi de Bithynie (v. 229-v. 182 av. J.-C.). Il accueillit Hannibal, qu'il veut livrer aux Romains. — **PROUSIAS II**, son fils († en 149 av. J.-C.), roi de Bithynie (v. 182-v. 149 av. J.-C.), se met sous le protectorat de Rome.

PROUST (Joseph Louis), chimiste français (1754-1826).

PROUST (Marcel), romancier français (1871-1922), auteur d'*A la recherche du temps perdu*.

PROUT ou **PRUT**, affl. du Danube (r. g.); 989 km.

PROUVABLE adj. Qui peut être prouvé. **PROUVÉ** (Victor), peintre, graveur et sculpteur français (1858-1943). Il a travaillé à Nancy. — Son fils **JEAN** (1901-1984) a été un pionnier de la construction métallique industrialisée.

PROUVER v. t. (lat. *probare*, approuver). Établir la vérité de qqch par des raisonnements, des témoignages incontestables. || Marquer, dénoter, faire apparaître la réalité de qqch.

PROVENANCE n. f. Origine.

PROVENÇAL, E, AUX adj. et n. De la Provence.

PROVENÇAL n. m. Ensemble des dialectes de langue d'oc parlés à l'est du Rhône.

Provençale (la), autoroute reliant Aix-en-Provence à Nice (et à la frontière italienne).

PROVENCE, anc. prov. de France, dont la cap. était *Aix-en-Provence*. Province romaine, devenue comté au Moyen Âge, possession de la maison d'Anjou en 1246, la Provence est rattachée à la Couronne en 1481. Les forces franco-américaines y débarquent le 15 août 1944.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, Région administrative du S.-E. de la France, regroupant six dép. (Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse); 31 400 km²; 3 965 209 h. Ch.-l. Marseille.

PROVENIR v. i. (lat. *provenire*) [conj. 16; auxil. être]. Tirer son origine, venir de.

PROVERBE n. m. (lat. *proverbum*). Maxime exprimée en peu de mots et devenue populaire. || *Littér.* Petite comédie qui est le développement d'un proverbe. • *Passer en proverbe* (Litt.), devenir un exemple, un modèle.

PROVERBIAL, E, AUX adj. Qui tient du proverbe. || Remarquable, exemplaire.

PROVIDENCE n. f. (lat. *providentia*, de *providere*, prévoir). Personne qui veille, qui aide, protège. || Chance, bonheur inespéré. || Action constante de la sagesse divine par laquelle Dieu conduit toutes choses.

PROVIDENCE, v. des États-Unis, cap. du Rhode Island; 157 000 h.

PROVIDENTIEL, ELLE adj. Qui arrive par un heureux hasard. || Se dit de qqn qui semble envoyé par la Providence.

PROVIDENTIELLEMENT adv. De façon providentielle.

province

PROVINCE n. f. (lat. *provincia*). Division territoriale placée sous l'autorité d'un délégué du pouvoir central; habitants de ce territoire. || Toute la France, en dehors de la capitale et de sa proche banlieue. || *Antiq. rom.* Pays hors d'Italie, assujéti à Rome et administré par un magistrat romain.

PROVINCES MARITIMES, ensemble formé par les trois provinces canadiennes du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'île du Prince-Édouard.

PROVINCES-UNIES, nom porté, à partir de 1579, par les sept provinces du nord des Pays-Bas espagnols (Zélande, Hollande, Utrecht, Overijssel, Frise, Groningue et Gueldre) qui, calvinistes, rompent avec l'Espagne et concluent l'Union d'Utrecht. Elles ont été le noyau de l'actuel royaume des Pays-Bas.

PROVINCIAL, E, AUX adj. Qui tient de la province. || *Péjor.* Un peu gauche.

PROVINCIAL, E, AUX n. Personne qui habite la province.

PROVINCIALISME n. m. Locution particulière à une province, à une contrée.

PROVINS, ch.-l. d'arr. de Seine-et-Marne, sur la Voulzie, affl. de la Seine; 12 682 h. Donjon médiéval («tour de César») et remparts. Églises du Moyen Âge.

PROVISEUR n. m. (lat. *provisor*, qui pouvait à). Administrateur chargé de la direction d'un lycée.

PROVISION n. f. (lat. *provisio*, prévoyance). Ensemble de choses nécessaires ou utiles pour l'entretien. || Couverture, en termes de banque. ♦ pl. Achat de produits alimentaires, de produits d'entretien, etc.; ces produits.

PROVISIONNER v. t. Créditer un compte d'un montant suffisant pour assurer son fonctionnement.

PROVISOIRE adj. (lat. *providere*, prévoir). Qui a lieu, qui se fait en attendant un état définitif, transitoire.

PROVISOIRE n. m. Ce qui dure peu de temps.

PROVISOIREMENT adv. Momentanément.

PROVOCANT, E adj. Qui irrite, agresse, excite ou incite.

PROVOCATEUR, TRICE adj. et n. Qui provoque.

PROVOCATION n. f. Défi, excitation provoquée par qq. || Incitation à commettre des actes répréhensibles.

PROVOQUER v. t. (lat. *provocare*, appeler). Inciter, pousser à faire qqch par un appel ou un défi. || Produire, occasionner, être la cause.

PROXÉNÈTE n. (gr. *proxenêtês*, courtier). Personne qui facilite la prostitution d'autrui et en partage le prix.

PROXÉNÉTISME n. m. Activité du proxénète.

PROXIMITÉ n. f. (lat. *proximus*, proche). *Litt.* Voisinage immédiat. ● *A proximité de*, près de.

PRUDE adj. et n. f. (de *preux*). D'une pudeur affectée, outrée ou hypocrite.

PRUDEMMENT adv. Avec prudence.

PRUDENCE n. f. (lat. *prudentia*). Qualité de celui qui est prudent.

PRUDENCE, poète latin chrétien (348-v. 415).

PRUDENT, E adj. et n. (lat. *prudens*). Qui agit en veillant à éviter les dangers, avisé, prévoyant; qui manifeste cet état d'esprit.

PRUDERIE n. f. (de *prude*). Affectation de vertu.

PRUDHOE (baie), baie de la côte nord de l'Alaska. Pétrole.

PRUD'HOMME n. m. (de *preux* et *homme*). Membre d'un tribunal composé paritairement de représentants des salariés et des employeurs, et dont le rôle est de trancher les conflits individuels du travail.

PRUD'HON (Pierre Paul), peintre français (1758-1823), précurseur du romantisme.

PRUNE n. f. (lat. *prunum*). Fruit du prunier. ● *Pour* des prunes (fam.), pour rien. ♦ adj. inv. D'une couleur violet foncé.

PRUNEAU n. m. Prune séchée au four ou au soleil en vue de sa conservation.

PRUNELLE n. f. Fruit du prunellier. || Liqueur faite avec ce fruit. || Pupille de l'œil. ● *Y tenir comme à la prunelle* de ses yeux, y être attaché par-dessus tout.

PRUNIER n. m. Arbre aux fleurs blanches paraissant avant les feuilles, cultivé surtout pour son fruit comestible (*prune*).

PRURIT [-rit] n. m. (lat. *pruritus*, de *prurire*, démanger). Vive démangeaison.

PRUSIAS → PROUSIAS.

PRUSSE, anc. pays de l'Allemagne du Nord.

HISTOIRE

La Prusse a été formée par la réunion, en 1618, des États de la maison de Hohenzollern (électorat de Brandebourg) et du duché de Prusse (anciens territoires conquis par les chevaliers Teutoniques). Le Grand Électeur Frédéric-Guillaume (1640-1688) affranchit le duché de la suzeraineté polonaise et accroît ses territoires de la Poméranie-Orientale. En 1701, le duché est érigé en un royaume, dont Frédéric-Guillaume 1^{er}, le Roi-Sergent (1713-1740), réorganise l'armée. Sous Frédéric II (1740-1786), qui conquiert la Silésie sur l'Autriche et acquiert la Prusse-Occidentale dans le premier partage de la Pologne (1772), la Prusse devient une grande puissance européenne. Provisoirement affaiblie par

Napoléon (Tilsit, 1807), elle redevient, au congrès de Vienne, le premier État allemand, et s'étend en Rhénanie. Si, en 1848, la Prusse n'ose pas faire l'unité allemande, les victoires militaires sur le Danemark (1864) puis sur l'Autriche (1866) permettent au chancelier Bismarck de créer une Confédération d'Allemagne du Nord, dominée par la Prusse, d'y associer les États du Sud et, après la défaite française de 1870, de faire couronner Guillaume 1^{er} empereur d'Allemagne. L'histoire de la Prusse se confond alors avec celle de l'Allemagne.

PRUSSE-OCCIDENTALE, anc. prov. de l'Allemagne, dont la cap. était Dantzig. Redevenue polonaise en 1919, elle a été réoccupée par l'Allemagne en 1939 et attribuée de nouveau à la Pologne en 1945.

PRUSSE-ORIENTALE, anc. prov. d'Allemagne, dont la cap. était Königsberg. Elle a été partagée en 1945 entre l'U.R.S.S. et la Pologne.

PRUSSE-RHÉNANE, anc. prov. d'Allemagne,auj. partagée entre les États de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et de Rhénanie-Palatinat. V. princ. Coblenz.

PRUSSIEN, ENNE adj. et n. De la Prusse.

PRUT → PROUT.

PRYTANÉE n. m. (gr. *prutaneion*). Édifice public, foyer de la cité grecque. ● *Prytanée militaire*, établissement militaire d'enseignement du second degré.

PRZEMYŚL, v. de Pologne (Galicie); 64 000 h. Métallurgie. Cathédrale des *xv^e-xviii^e s.*

P.-S., sigle de *parti socialiste*.

P.-S., abrég. de *post-scriptum*.

PSALLIOTE n. f. (gr. *psalis*, voûte). Champignon comestible à lames et à anneau.

PSALMODIE n. f. (gr. *psalmódia*, de *psalmos*, psaume, et *ôde*, chant). Manière de chanter, de réciter les psaumes. || *Litt.* Manière monotone de débiter, d'écrire.

PSALMODIER v. t. et i. Réciter des psaumes sans inflexion de voix, avec repos marqués. || Débiter d'une manière monotone.

PSAUME n. m. (gr. *psalmos*, de *psallein*, jouer d'un instrument de musique). Chant liturgique de la religion d'Israël et passé dans le culte chrétien.

Psaumes (livre des), livre biblique, recueil de chants liturgiques (*x^e-iv^e s.* av. J.-C.).

PSAUTIER n. m. Recueil de psaumes.

PSCHENT [pskent] n. m. (mot égyptien). Coiffure des pharaons, formée des couronnes de Haute- et de Basse-Égypte emboîtées, symbole de leur souveraineté sur les deux royaumes.

PSEUDONYME n. m. et adj. (gr. *pseudēs*, menteur, trompeur, et *onoma*, nom). Nom d'emprunt choisi par qqun qui veut dissimuler sa véritable identité.

PSUEDOPODE n. m. Expansion du protoplasme, servant d'appareil locomoteur ou de préhension à certains protozoaires et aux leucocytes.

PSI n. m. inv. Vingt-troisième lettre de l'alphabet grec (ψ), qui correspond à *ps*.

PSITT! interj. Sert à appeler, à attirer l'attention.

PSKOV, v. de l'U.R.S.S., au S.-O. de Leningrad; 167 000 h. Citadelle et cathédrale du XII^e s.

PSORIASIS [-zis] n. m. (mot gr.). Affection cutanée caractérisée par des lamelles blanchâtres recouvrant des plaques rouges.

PSYCHANALYSE [-ka-] n. f. (gr. *psukhē*, âme, et *analyse*). Méthode d'investigation psychologique visant à élucider la signification inconsciente des comportements; psychothérapie reposant sur cette investigation.

PSYCHANALYSER [-ka-] v. t. Soumettre à un traitement psychanalytique.

PSYCHANALYSTE [-ka-] n. Praticien de la psychanalyse. (Syn. ANALYSTE.)

PSYCHANALYTIQUE adj. Relatif à la psychanalyse.

PSYCHASTHÉNIE [-ka-] n. f. Névrose caractérisée par le manque de volonté, l'asthénie, le doute et l'obsession.

PSYCHÉ [psifé] n. f. (de *Psyché*, n. pr.). Grand miroir mobile par rapport au châsis, posé au sol, qui le supporte.

PSYCHÉ. Myth. gr. Jeune fille d'une grande beauté, aimée par Éros.

PSYCHÉDELIQUE [-ke-] adj. (angl. *psychedelic*). Qui relève d'un rêve éveillé propre à certains hallucinations.

PSYCHIATRE [-kja-] n. Médecin spécialiste des maladies mentales.

PSYCHIATRIE [-kja-] n. f. Discipline médicale dont l'objet est l'étude et le traitement des maladies mentales.

PSYCHIATRIQUE [-kja-] adj. Relatif à la psychiatrie.

PSYCHIQUE [psifik] adj. (gr. *psukhē*, âme). Qui concerne la vie mentale, les états de conscience.

PSYCHISME [psifism] n. m. Ensemble des caractères psychiques d'un individu.

PSYCHODRAME [-ko-] n. m. Psychothérapie de groupe reposant sur la catharsis et dans laquelle les patients mettent en scène leurs problèmes.

PSYCHOLINGUISTIQUE [-ko-] n. f. Étude scientifique des comportements verbaux dans leurs aspects psychologiques. ♦ adj. Relatif à la psycholinguistique.

PSYCHOLOGIE [-ko-] n. f. (gr. *psukhē*,

âme, et *logos*, science). Étude scientifique des faits psychiques. || Ensemble des manières de penser, des sentiments, des états de conscience; analyse de ces sentiments. || Connaissance empirique des sentiments d'autrui, intuition.

PSYCHOLOGIQUE [-ko-] adj. Relatif à la psychologie. ● *Moment, instant psychologique*, moment opportun pour agir.

PSYCHOLOGUE [-ko-] n. et adj. Spécialiste de psychologie. || Qui a une intuition empirique des sentiments d'autrui.

PSYCHOMOTEUR, TRICE [-ko-] adj. Se dit du comportement de l'enfant en relation avec l'acquisition des réflexes (maturation). || Se dit de troubles de la réalisation motrice.

PSYCHOPATHE [-ko-] n. Tout malade mental. || Malade atteint de psychopathie.

PSYCHOPATHIE [-ko-] n. f. Trouble de la personnalité se manifestant par des comportements antisociaux (passages à l'acte) sans culpabilité apparente.

PSYCHOPATHOLOGIE [-ko-] n. f. Branche de la psychologie qui a pour objet l'étude comparée des processus pathologiques de la vie psychique.

PSYCHOPÉDAGOGIE [-ko-] n. f. Pédagogie fondée sur l'étude scientifique du développement de l'enfant.

PSYCHOSE [-koz] n. f. Maladie mentale caractérisée par une altération globale de la personnalité dont les rapports à la réalité sont bouleversés. || Obsession collective provoquée par un traumatisme d'origine sociale.

PSYCHOSOCIOLOGIE [-ko-] n. f. Étude psychologique des faits sociaux.

PSYCHOSOMATIQUE [-ko-] adj. (gr. *psukhē*, âme, et *sōma*, corps). Qui concerne à la fois le corps et l'esprit. ● *Trouble psychosomatique*, maladie organique dont les causes et l'évolution sont soumises à des facteurs d'ordre psychique ou conflictuel.

PSYCHOTHÉRAPEUTE [-ko-] n. Spécialiste de la psychothérapie.

PSYCHOTHÉRAPIE [-ko-] n. f. Ensemble des techniques dont l'objectif est de corriger des troubles qui paraissent résulter d'un conflit psychique interne.

PSYCHOTIQUE [-ko-] adj. et n. Relatif à la psychose; qui est atteint de psychose.

PSYCHOTROPE [-ko-] n. m. Substance chimique agissant sur le psychisme.

PTÉRODACTYLE n. m. (gr. *pteron*, aile, et *daktulos*, doigt). Reptile volant de l'ère secondaire.

PTOLÉMÉE, nom de seize rois d'Égypte, dont : PTOLÉMÉE I^{er} Sôtér I^{er} (av. 360-283 av. J.-C.), fondateur de la dynastie des Lagides, roi d'Égypte de 305 à 283 av. J.-C.; — PTOLÉMÉE II Philadelphe (v. 309-246 av. J.-C.), roi d'Égypte de 283 à 246 av. J.-C. Protecteur des arts et des

lettres, il entreprend de grandes constructions, dont le phare d'Alexandrie; — PTOLÉMÉE XIV Dionysos II (v. 61-47 av. J.-C.), roi d'Égypte de 51 à 47 av. J.-C. Il fait assassiner Pompée et périt en combattant César; — PTOLÉMÉE XVI Césarion, fils de César et de Cléopâtre, né en 47 av. J.-C., roi nominal d'Égypte de 44 à 30 av. J.-C. Après Actium (31 av. J.-C.), Octavien le fait exécuter.

PTOLÉMÉE (Claude), astronome, géographe et mathématicien grec du II^e s. apr. J.-C.

PTÔSE n. f. (gr. *ptōsis*, chute). Descente, chute des organes, due au relâchement des muscles ou des ligaments qui les maintiennent.

P.T.T., anc. sigle de Postes et Télécommunications et de la Télédiffusion (ministère des). || Il reste employé pour désigner les services chargés des opérations postales (La Poste) et des télécommunications (France Télécom).

PUANT, E adj. Qui exhale une odeur fétide. || *Fam.* Qui est d'une grande fatuité.

PUANTEUR n. f. Très mauvaise odeur.

PUB [pœb] n. m. (mot angl.). En Grande-Bretagne, établissement où l'on sert des boissons alcoolisées.

PUB [pyb] n. f. *Fam.* Syn. de PUBLICITÉ.

PUBÈRE adj. et n. (lat. *puber*). Qui a atteint l'âge de la puberté.

PUBERTÉ n. f. (lat. *pubertas*). Période de la vie marquée par le début d'activité des glandes reproductrices et la manifestation des caractères sexuels secondaires.

PUBIS n. m. (mot lat.). Partie antérieure des os iliaques. || Partie inférieure et médiane de l'hypogastre, formant une éminence triangulaire se couvrant de poils au moment de la puberté.

PUBLIC, IQUE adj. (lat. *publicus*). Qui concerne tout un peuple, une collectivité, un groupe social. || Qui concerne ou relève de l'État ou d'une collectivité publique. || Manifeste, connu de tout le monde. || Où tout le monde peut aller.

PUBLIC n. m. Tout le monde indistinctement, la population. || Ensemble des personnes qui sont réunies dans une salle, qui lisent un livre, qui voient un spectacle, etc. ● *En public*, en présence de beaucoup de personnes. || *Être bon public* (fam.), apprécier vite et sans façon un spectacle, des jeux de mots, etc. || *Le grand public*, l'ensemble du public, par opposition aux initiés, aux connaisseurs.

PUBLICATION n. f. Action de publier. || Ouvrage imprimé, écrit public.

PUBLICITAIRE adj. et n. Qui relève de la publicité, qui exerce cette activité.

PUBLICITÉ n. f. Caractère de ce qui est public. || Activité ayant pour but de faire connaître une entreprise, d'inciter à l'achat d'un produit, etc.; ensemble des

publicité

moyens employés à cet effet. || Annonce, encart, film vantant un produit, un service.

PUBLIER v. t. (lat. *publicare*). Faire connaître légalement. || Divulguer, répandre. || Faire paraître, mettre en vente un livre.

PUBLIPOSTAGE n. m. Syn. de MAILING.

PUBLICIÈREMENT adv. En public.

PUCCINI (Giacomo), compositeur italien (1858-1924), auteur de la *Bohème*, de la *Tosca*.

PUCE n. f. (lat. *pulex*, -icis). Insecte sans ailes et à pattes postérieures sauteuses, qui se nourrit du sang pûmé par piqûre dans la peau des mammifères. || Petite surface de matériau semi-conducteur, en général du silicium, supportant un ou plusieurs circuits intégrés et, en particulier, un microprocesseur. ● Avoir, mettre la puce à l'oreille, être, mettre sur le quivive. || Marché aux puces, ou les puces, endroit où l'on vend des objets d'occasion. || Puce d'eau, nom usuel de la daphnie. || Secouer les puces à qq (Fam.), le réprimander. ♦ adj. inv. De couleur marron tirant sur le rouge.

PUCEAU n. et adj. m. (de pucelle). Fam. Garçon qui est vierge.

PUCELAGE n. m. Fam. Virginité.

PUCELLE n. et adj. f. (bas lat. *pullicella*, jeune d'un animal). Fam. Jeune fille vierge. ● La Pucelle, Jeanne d'Arc.

PUCERON n. m. (dimin. de puce). Nom général donné aux petits insectes qui pulsent souvent sur les végétaux, dont ils pulsent la sève.

PUCIER n. m. Pop. Lit.

PUDDING ou **POUDING** [pudɪŋ] n. m. (mot angl.). Entremets sucré à base de farine, de sucre et de beurre en proportions égales, et garni de fruits. (Le pudding à l'anglaise ou *plum-pudding* se caractérise par l'emploi de graisse de bœuf.)

PUDEUR n. f. (lat. *pudor*). Discretion, retenue qui empêche de dire ou de faire ce qui peut blesser la décence. || Réserve de qq qui évite de choquer le goût des autres, de les gêner moralement.

PUDIBOND, **E** adj. (lat. *pudere*, avoir honte). Qui pousse la pudeur à l'excès.

PUDIBONDERIE n. f. Caractère pudibond.

PUDIQUÉ adj. (lat. *pudicus*). Qui montre de la retenue, de la pudeur, chaste, discret.

PUDIQUEMENT adv. D'une manière pudique.

PUEBLA, v. du Mexique, cap. d'État, au sud de Mexico; 500 000 h. Métallurgie.

PUEBLOS, Indiens du S.-O. des États-Unis.

PUER v. i. (lat. *putere*). Sentir très mauvais. ♦ v. t. (part. pass. inv.). Exhaler une mauvaise odeur de. || Porter l'empreinte désagréable de.

PUÉRICULTRICE n. f. Infirmière diplômée, spécialiste de puériculture.

PUÉRICULTURE n. f. (lat. *puer*, enfant, sur [agri]culture). Ensemble des connaissances et des techniques nécessaires aux soins des tout-petits, propres à assurer leur croissance et leur développement.

PUÉRIL, **E** adj. (lat. *puerilis*, de *puer*, enfant). Qui appartient à l'enfance. || Qui n'est pas à sa place chez un adulte; naïf, enfantin.

PUÉRILITÉ n. f. Caractère de ce qui est puéril, enfantin; enfantillage.

PUERPÉRAL, **E**, **AUX** adj. (mot angl.; du lat. *puerpera*, femme en couches). Qui est propre aux femmes en couches.

PUERTO RICO → PORTO RICO.

PUGET (Pierre), sculpteur et architecte français (1620-1694). Auteur des *Atlantes* de l'ancien hôtel de ville de Toulon et du groupe de *Milon de Crotone* exécuté pour Versailles (Louvre).

PUGET SOUND (le), fjord de la côte ouest des États-Unis (État de Washington).

PUGILAT n. m. (lat. *pugilatus*). Combat, rixe à coups de poing.

PUGILISTE n. m. Litt. Boxeur.

PUGNACE [-gnas] adj. Litt. Combatif.

PUGNACITÉ [-gna-] n. f. (lat. *pugnacitas*, de *pugnax*, combatif). Litt. Amour du combat, de la lutte, de la polémique.

PUIGERDÀ, station d'été et de sports d'hiver d'Espagne (Catalogne), près de la frontière française, cap. de la Cerdagne espagnole; 5 800 h.

PUINÉ, **E** adj. et n. (de *puis* et *né*). Né après un de ses frères ou une de ses sœurs.

PUIS adv. (lat. *post*, après). Indique une succession dans le temps; ensuite, après. ● Et puis, d'ailleurs, au reste, de plus.

PUISARD n. m. (de *puits*). Égout vertical fermé, destiné à absorber les eaux-vannes.

PUISATIER n. m. Terrassier spécialisé dans le forage des puits de faible diamètre.

PUISAYE (la), région du S. du Bassin parisien, au N. du Nivernais. Élevage.

PUISER v. t. et i. (de *puits*). Prendre un liquide avec un récipient. || Prendre qqch dans une réserve, emprunter.

PUISQUE conj. (de *puis* et *que*). Indique la cause; comme, attendu que, par la raison que; *puisque vous le voulez*. (La voyelle e de *puisque* ne s'élide que devant les mots *il*, *elle*, *on*, *en*, *une*.)

PUISSAMMENT adv. D'une manière puissante, avec force, intensité.

PUISSANCE n. f. Pouvoir de commander, autorité, domination. || Force, énergie. || État souverain. || Influence exercée sur qq. || Math. Opérateur qui à un nombre a fait correspondre le nombre

noté a^n (se lit a puissance n; n étant l'exposant) défini par le produit de n facteurs égaux à a quand n est entier positif. || Quotient du travail accompli par une machine par le temps qu'il lui a fallu pour l'accomplir. ● En puissance, de manière virtuelle; capable de faire, de commettre. || Puissance publique, ensemble des pouvoirs de l'État; l'État lui-même.

PUISSANT, **E** adj. (anc. part. prés. de *pouvoir*). Qui a beaucoup de pouvoir, d'influence. || Capable de produire un effet considérable, qui agit avec force. || Qui a un grand potentiel économique, militaire. || Qui a de la force physique.

PUITS n. m. (lat. *puteus*). Trou vertical creusé dans le sol, et souvent maçonné, pour atteindre la nappe d'eau souterraine. || Trou creusé dans le sol en vue d'extraire le minerai ou le charbon, ou destiné à toute autre fin industrielle. ● Puits de pétrole, trou foré dans le sol pour l'extraction du pétrole. || Puits de science, personne très savante.

PULL n. m. → PULL-OVER.

PULLMAN n. m. (du n. de l'inventeur). Voiture de luxe dans certains trains; se dit aussi de certains autocars de luxe.

PULLMAN (George Mortimer), industriel américain (1831-1897), inventeur des premières voitures-couchettes (1864).

PULL-OVER [pylvɔvɛr] ou **PULL** [pyl] n. m. (angl. *to pull over*, tirer par-dessus [la tête]) [pl. *pull-overs*]. Tricot avec ou sans manches, que l'on passe par-dessus la tête.

PULLULEMENT n. m. Grouillement, grande affluence. || Multiplication rapide de qqch.

PULLULER v. i. (lat. *pullulare*, de *pullus*, jeune animal). Se multiplier beaucoup et vite. || Se répandre avec profusion, être en grand nombre.

PULMONAIRE adj. (lat. *pulmo*, -onis, poulmon). Qui concerne le poulmon.

PULPE n. f. (lat. *pulpa*). Nom donné à certains tissus mous des animaux ou des végétaux.

PULSAR n. m. (angl. *pulsating star*, étoile à pulsations). Astron. Source de rayonnement électrique, lumineux, dont les émissions sont très brèves et se reproduisent à intervalles extrêmement réguliers.

PULSATION n. f. (lat. *pulsatio*). Battement du cœur et des artères.

PULSER v. t. (angl. *to pulse*; du lat. *pulsare*, pousser). Rejeter à l'extérieur par pression.

PULSION n. f. (lat. *pulsus*, poussé). Impulsion.

PULVÉRISATEUR n. m. Instrument servant à projeter un liquide en gouttelettes très fines.

PULVÉRISATION n. f. Action de pulvériser; résultat de cette action.

PULVÉRISER v. t. (lat. *pulvis*, -eris, poussière). Réduire en poudre, en fines parcelles, en petites parties. || Détruire complètement. || Projeter un liquide en fines gouttelettes. ● *Pulvériser un record*, le dépasser très largement.

PULVÉRENT, E adj. Qui est à l'état de poudre fine.

PUMA n. m. (mot quechua). Mammifère carnassier d'Amérique. (Syn. COUGOUAR.)

PUNAISE n. f. (lat. *putere*, puer, et *nasus*, nez). Insecte à corps aplati et dégageant une odeur âcre et repoussante. || Petit clou à tête large, à pointe courte et très fine, qui s'enfonce par simple pression du pouce.

PUNAISER v. t. *Fam.* Fixer à l'aide de punaises.

PUNCH [pɒʃ] n. m. (mot angl.; de l'hindi) [pl. *punches*]. Boisson à base de rhum, de sirop de canne et de citron vert.

PUNCH [pœnf] n. m. inv. (mot angl.). Qualité du boxeur dont les coups sont décisifs. || Capacité de réagir à une attaque.

PUNCHEUR [pœnʃœr] n. m. Boxeur dont les coups sont appuyés et efficaces.

PUNCHING-BALL [pœnʃɪnbɔl] n. m. (angl. *punching*, en frappant, et *ball*, balle) [pl. *punching-balls*]. Ballon maintenu verticalement par des supports élastiques, et servant à s'entraîner à la boxe.

PUNI, E adj. et n. Qui a une punition.

PUNIQUE adj. (lat. *punicus*). Qui concerne les Carthaginois.

puniques (guerres), conflit (264-146 av. J.-C.) qui oppose Rome et Carthage et qui aboutit à la ruine de Carthage.

● *La première guerre punique* (264-241 av. J.-C.). Elle a pour théâtre la Sicile, que Rome enlève à Carthage après sa victoire aux îles Égates (241).

● *La deuxième guerre punique* (218-201 av. J.-C.). Parti d'Espagne, Hannibal traverse les Alpes et entre en Italie, où il bat les Romains au lac Trasimène (217) et à Cannes (216), mais renonce à prendre Rome. Son frère Hasdrubal, venu en renfort, est vaincu et tué sur les bords du Métaure (207). Scipion l'Africain débarque en Afrique, bat Hannibal à Zama (202) et contraint Carthage à une paix humiliante.

● *La troisième guerre punique* (149-146 av. J.-C.). Le Sénat romain, inquiet de la renaissance carthaginoise, suit les conseils de Caton l'Ancien et envoie Scipion Émilien en Afrique. Après trois ans de siège, Carthage est prise et rasée.

PUNIR v. t. (lat. *punire*). Infliger à qqn une peine pour un crime, une faute, châtier. || Faire subir un mal à cause de qqch. ● *Punir un crime, une faute*, les frapper d'une sanction, les réprimer.

PUNITIF, IVE adj. Qui a pour objet de punir.

PUNITION n. f. Action de punir; peine, pénalité, sanction; châtement infligé.

PUNK [pɒŋk] adj. inv. et n. Se dit d'une mode, apparue vers 1975, caractérisée surtout par l'agressivité et la dérision.

PUILLAIRE adj. Qui concerne la pupille de l'œil.

PUILLE [pyji] n. (lat. *pupillus*). Orphelin(e) mineur(e), placé(e) sous la direction d'un tuteur. ● *Pupille de l'État* (jadis de l'Assistance publique), orphelin, enfant abandonné, placé sous la tutelle de l'État. || *Pupille de la nation*, enfant ayant perdu son père à la guerre, bénéficiant d'un certain soutien de l'État.

PUILLE [pyji] n. f. (lat. *pupilla*). Orifice central de l'iris de l'œil. (Syn. PRUNELLE.)

PUITRE n. m. (lat. *pulpitum*, estrade). Petit meuble à plan incliné, avec ou sans pied, pour poser des livres, des cahiers de musique, etc. || Organe périphérique d'un ordinateur, qui rassemble tous les moyens de commande et de contrôle.

PUITREUR, EUSE n. Agent travaillant au puitre d'un ordinateur.

PUR, E adj. (lat. *purus*). Sans mélange, qui ne contient rien d'étranger; non pollué. || Sans corruption, sans défaut moral. || D'une harmonie dépouillée et sans défaut. || Limité dans son objet : *recherche pure*. || Qui est uniquement, exclusivement tel ou tel : *la pure vérité*. ● *Corps pur*, corps de composition chimique inviolable. || *Pur et simple*, sans aucune condition ni restriction.

PUR n. m. Personne qui conforme rigoureusement son action à ses principes.

Purāṇa, épopées anonymes à caractère religieux écrites en Inde entre le IV^e et le XVI^e s.

PURCELL (Henry), compositeur anglais (1659-1695), auteur d'opéras (*Didon et Énée*).

PURÉE n. f. (anc. fr. *purer*, nettoyer). Préparation culinaire faite avec des légumes écrasés et liés avec du lait. || *Fam.* Gêne, misère. ● *Purée de pois*, brouillard épais.

PUREMENT adv. Uniquement. ● *Purement et simplement*, sans réserve ni condition.

PURETÉ n. f. Qualité de ce qui est pur.

PURGATIF, IVE adj. Qui purge.

PURGATIF n. m. Remède qui purge, laxatif.

PURGATOIRE n. m. (lat. *purgatorius*, de *purgare*, purger). *Relig. cath.* État ou lieu de purification pour les âmes des justes qui, au moment de leur mort, n'ont pas entièrement satisfait à la justice divine. || Lieu où l'on souffre.

PURGE n. f. Action de purger. || Médication provoquant l'évacuation du contenu

intestinal. || Élimination d'individus tenus politiquement pour indésirables.

PURGER v. t. (lat. *purgare*) [conj. 1]. Purifier par l'élimination des matières étrangères. || Nettoyer en vidangeant entièrement. || Éliminer d'un pays, d'un groupe les individus jugés dangereux. || Traiter au moyen d'un purgatif. ● *Purger une condamnation*, subir une peine de prison. ◆ se *purger* v. pr. Prendre un purgatif.

PURGEUR n. m. Appareil permettant d'éliminer d'une tuyauterie ou d'une installation un fluide qui, par sa présence ou par son excès, en troublerait le fonctionnement.

PURIFICATEUR, TRICE adj. et n. Qui purifie.

PURIFICATION n. f. Action de purifier.

PURIFIER v. t. (lat. *purificare*). Rendre pur, assainir, épurer.

PURIN n. m. (anc. fr. *purer*, dégoutter). Liquide s'écoulant du fumier, utilisé comme engrais pour sa richesse en azote et en potasse.

PURISME n. m. Souci exagéré de la pureté du langage. || Volonté de se conformer à un modèle idéal, et qui se manifeste par un souci de perfection exagéré.

PURISTE adj. et n. Propre au purisme; partisan du purisme.

PURITAIN, E n. et adj. (angl. *puritan*). Membre de communautés anglaises, d'inspiration calviniste, qui, au milieu du XVI^e s., voulurent revenir à la pureté du christianisme primitif. || Qui affecte les principes d'une morale rigoureuse.

PURITANISME n. m. Doctrine, attitude des puritains. || Grande austérité de principes, rigorisme.

PUR-SANG n. m. inv. Cheval de selle inscrit de race anglaise, arabe ou anglo-arabe.

PURULENT, E adj. (lat. *purulentus*, de *pus*, puris, pus). Qui a l'aspect ou la nature du pus; mêlé de pus; qui produit du pus.

PURUS, riv. du Pérou et du Brésil, affl. de l'Amazone (r. dr.); 3 200 km.

PUS n. m. (lat. *pus*). Liquide jaunâtre qui se forme aux foyers d'infection.

PUSAN, principal port et centre industriel de la Corée du Sud, sur le détroit de Corée; 3 160 000 h.

PUSILLANIME [pyzi-] adj. et n. (lat. *pusillus animus*, esprit étroit). *Litt.* Qui manque de courage, qui a peur des responsabilités.

PUSILLANIMITÉ n. f. *Litt.* Manque de courage, d'audace.

PUSTULE n. f. (lat. *pustula*). Soulèvement inflammatoire de la peau, qui devient purulent.

PUSTULEUX, EUSE adj. Accompagné de pustules.

PUSZTA (la), nom donné à la grande plaine de Hongrie lorsqu'elle n'était pas encore cultivée.

PUTAIN ou **PUTE** n. f. (anc. fr. *put*, vil; du lat. *putidus*, puant). Pop. Prostituée.

PUTATIF, IVE adj. (lat. *putare*, croire). *Enfant putatif* (Dr.), enfant issu d'un mariage putatif. || *Mariage putatif* (Dr.), mariage qui, ayant fait l'objet d'une annulation, produit cependant tous les effets civils d'un mariage.

PUTEAUX, ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine, sur la Seine; 36 143 h.

PUTIPHAR, selon la Bible, officier de la cour d'Égypte dont la femme a voulu séduire Joseph.

PUTOIS n. m. (anc. fr. *put*, puant). Mammifère carnassier des bois, s'attaquant aux animaux de basse-cour et dont on recherche la fourrure brun foncé. ● *Crier comme un putois*, crier très fort, protester.

PUTRÉFACTION n. f. Décomposition que subissent les corps organisés, lorsque la vie les a abandonnés.

PUTRÉFIER v. t. (lat. *putris*, pourri et facere, faire). Corrompre, faire pourrir. ♦ se putréfier v. pr. Se décomposer.

PUTRESCIBLE adj. (lat. *putris*, pourri). Susceptible de pourrir.

PUTRIDE adj. (lat. *putridus*). Produit par la putréfaction. || Qui présente les phénomènes de la putréfaction.

PUTSCH [putʃ] n. m. (mot all.). Coup d'État ou soulèvement organisé par un groupe armé en vue de s'emparer du pouvoir.

PUTSCHISTE adj. et n. Relatif à un putsch, qui y participe.

PUVIS DE CHAVANNES (Pierre), peintre français (1824-1898), auteur de peintures murales (Vie de sainte Geneviève, au Panthéon de Paris).

PUY (Le), autref. **Le Puy-en-Velay**, anc. cap. du Velay, ch.-l. de la Haute-Loire; 25 968 h. Ville pittoresque, accidentée de pitons volcaniques. Centre français de la dentelle, depuis le ^{xv}e s.

PUY-DE-DÔME (dép. du) [63], dép. de la Région Auvergne; 7 970 km²; 594 365 h. Ch.-l. Clermont-Ferrand. 5 arr. (Clermont-Ferrand, Ambert, Issoire, Riom, Thiers), 61 c., 470 comm.

PUYI ou **P'OU-YI** (1906-1967), dernier empereur de Chine (1908-1912).

PUYMORENS (col del), passage des Pyrénées conduisant d'Ax-les-Thermes (Ariège) ou d'Andorre en Cerdagne; 1 915 m.

PUYS (chaîne des) → DÔME (monts).

PUZZLE [pʊzl] n. m. (mot angl.). Jeu de patience fait de fragments découpés qu'il faut rassembler pour reconstituer une image. || Problème très compliqué.

P.V., abrég. de *procès-verbal*.

PYDNA, v. de Macédoine, où Paul Émile remporte sur Persée une victoire qui met fin à l'indépendance de la Macédoine (168 av. J.-C.).

PYGMALION, roi légendaire de Chypre. Amoureux d'une statue qu'il a sculptée, il obtient d'Aphrodite qu'elle lui donne la vie, et il l'épouse.

PYGMÉE n. (gr. *Pugmaïos*). Personne de très petite taille.

PYGMÉES, peuple africain, de petite taille (Zaire, Centrafrique, Gabon).

PYJAMA n. m. (mot angl.; du persan). Vêtement de nuit ample et léger, composé d'une veste et d'un pantalon.

PYLÔNE n. m. (gr. *pylôn*, portail). Support, en charpente métallique ou en béton, d'un pont suspendu, d'une ligne électrique aérienne.

PYLORE n. m. (gr. *pylôros*, qui garde la porte). Orifice faisant communiquer l'estomac et le duodénum.

PYLOS → NAVARIN.

PYM (John), homme politique anglais (1584-1643), principal auteur de la Pétition du droit (1628) et chef de l'opposition à l'arbitraire de Charles I^{er}.

PYONGYANG, cap. de la Corée du Nord; 1 700 000 h. Centre administratif et industriel.

PYRAMIDAL, E, AUX adj. Qui a la forme d'une pyramide.

PYRAMIDE n. f. (lat. *pyramis*, -idis). Monument funéraire de l'Égypte pharaonique; exhaussement supportant le temple précolombien. || Entassement d'objets, de corps, s'élevant en forme de pyramide. || Polyèdre limité par un polygone plan (*base*), et dont toutes les autres faces sont des triangles ayant respectivement pour base les différents côtés du polygone et un sommet commun. ● *Pyramide des âges*, représentation graphique obtenue en portant en ordonnées les âges d'un groupe humain, en abscisses négatives le nombre des hommes et en abscisses positives le nombre des femmes.

PYRÉNÉEN, ENNE adj. et n. Des Pyrénées.

PYRÉNÉES, chaîne de montagnes qui s'étend sur 500 km env., du golfe de Gascogne au golfe du Lion; 3 404 m au pic d'Aneto. Le versant nord appartient à la France, le versant sud à l'Espagne.

Pyrénées (*paix des*), paix signée en 1659 entre la France et l'Espagne. L'Espagne abandonne à la France le Roussillon, l'Artois et plusieurs places fortes du Nord. Louis XIV épouse la fille de Philippe IV, Marie-Thérèse, qui renonce à ses droits sur la couronne d'Espagne.

Pyrénées (*parc national des*), parc national créé en 1967, couvrant près de 50 000 ha, dans les Pyrénées françaises.

PYRÉNÉES (dép. des *Hautes-*) [65], dép. de la Région Midi-Pyrénées; 4 464 km²; 227 922 h. Ch.-l. Tarbes. 3 arr. (Argelès-Gazost, Bagnères-de-Bigorre, Tarbes), 34 c., 475 comm.

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (dép. des) [64], dép. de la Région Aquitaine; 7 645 km²; 555 670 h. Ch.-l. Pau. 3 arr. (Bayonne, Oloron-Sainte-Marie, Pau), 52 c., 539 comm.

PYRÉNÉES-ORIENTALES (dép. des) [66], dép. de la Région Languedoc-Roussillon; 4 116 km²; 334 557 h. Ch.-l. Perpignan. 3 arr. (Céret, Perpignan, Prades), 30 c., 221 comm.

PYREX n. m. (nom déposé). Verre peu fusible et très résistant.

PYRITE n. f. (gr. *puritês lithos*, pierre de feu). Sulfure naturel de fer (FeS₂) ou de cuivre (*chalcopryrite*) [FeCuS₂], donnant des cristaux à reflets dorés.

PYROGRAVURE n. f. (gr. *pûr*, *pyros*, feu, et *gravure*). Décoration du bois, du cuir, au moyen d'une pointe métallique portée au rouge vif.

PYROLYSE n. f. Décomposition chimique obtenue par chauffage sans catalyseur.

PYROMANE n. Personne poussée de façon obsessionnelle à allumer des incendies.

PYROTECHNIE [-tek-] n. f. (gr. *pûr*, *pyros*, feu, et *tekhnê*, art, industrie). Science des matières explosives; technique de mise en œuvre des matières explosives et des compositions pyrotechniques.

PYRRHON, le premier des grands philosophes sceptiques grecs (v. 365-v.275 av. J.-C.).

PYRRHOS II, en lat. *Pyrrhus* (v. 319-272 av. J.-C.), roi d'Épire (295-272). En Italie méridionale, il bat les Romains à Héraclée (280) et à Cusulum (279), mais il est définitivement vaincu à Bénévent (275).

PYTHAGORE, philosophe et mathématicien grec du VI^e s. av. J.-C.

PYTHÉAS, navigateur et géographe grec de Marseille (IV^e s. av. J.-C.). Il explore les côtes du nord de l'Europe.

PYTHIE n. f. (gr. *pythia*). *Antiq. gr.* Prophétesse rendant des oracles au nom d'Apollon à Delphes.

PYTHON n. m. (gr. *Puthôn*). Serpent d'Asie et d'Afrique, non venimeux, qui étouffe ses proies dans ses anneaux.

PYTHONISSE n. f. *Antiq. gr.* Femme douée du don de prophétie. || Voyante, prophétesse.

Q

Q n. m. Dix-septième lettre de l'alphabet et la treizième des consonnes.

QADESH ou **KADESH**, v. de la Syrie ancienne, longtemps disputée entre Hittites et Égyptiens.

QĀDJĀRS, dynastie iranienne. Fondée en 1786 par Aghā Mohammad Chāh, celle-ci est évincée, en 1925, par celle des Pahlavi.

QATAR ou **KATAR**, État d'Arabie occupant une péninsule sur le golfe Persique; 11 000 km²; 400 000 h. Cap. *al-Dawha*. Pétrole. — Sous la dynastie des al-Thānī, installée au pouvoir en 1868, les différents centres indépendants de la péninsule furent réunis en un État. Lié par un traité à la Grande-Bretagne, le Qatar est devenu indépendant en 1971.

Q.G., abrégé. de *quartier général*.

Q.I., abrégé. de *quotient intellectuel*.

QING ou **TS'ING**, dynastie chinoise (1644-1911).

QINGDAO ou **TS'ING-TAO**, port de Chine (Shandong); 1 500 000 h.

QINGHAI ou **TS'ING-HAI**, prov. de la Chine occidentale; 720 000 km²; 3 895 700 h. Cap. *Xining*.

QINLING ou **TS'IN-LING**, massif montagneux de la Chine qui sépare le bassin du Huang He de celui du Yangzi Jiang.

QIQIHAR ou **TSITSIHAR**, v. de la Chine du Nord-Est (Heilongjiang); 700 000 h.

QOM ou **QUM**, v. d'Iran, au S. de Téhéran; 247 000 h. Ville sainte de l'islam chi'ite.

QUADRAGÉNAIRE [kwa-] adj. et n. Qui a entre quarante et cinquante ans.

QUADRANGULAIRE [kwa-] adj. (lat. *quadrangulus*). Qui a quatre angles.

QUADRANT [ka- ou kwa-] n. m. (lat. *quadrare*, rendre carré). Quart de la circonférence : un *quadrant* vaut 90°.

QUADRATURE [kwa-] n. f. (lat. *quadratus*, carré). La *quadrature* du cercle, problème insoluble.

QUADRETTE n. f. (prov. *quadretto*). Dans le jeu de boules, équipe de quatre joueurs.

QUADRIENNAL, E, AUX [kwa-] adj. Qui dure quatre ans; qui revient tous les quatre ans.

QUADRIGE [kwa- ou ka-] n. m. (lat. *quadrigae*). Antiq. Char de course et de parade à deux roues, attelé de quatre chevaux de front.

QUADRILATÉRAL, E, AUX ou **QUADRILATÈRE** [kwa- ou ka-] adj. Qui a quatre côtés.

QUADRILATÈRE [kwa- ou ka-] n. m. Polygone qui a quatre côtés. (Les quadrilatères ayant des propriétés particulières sont le trapèze, le parallélogramme, le rectangle, le losange et le carré.).

QUADRILLAGE n. m. Division en carrés. || Opération militaire ou policière ayant pour objet de s'assurer le contrôle d'une région en y implantant des unités.

QUADRILLE n. m. (esp. *cuadrilla*). Troupe de cavaliers dans un carrousel. || Danse de la fin du XVIII^e s., qui était exécutée par quatre couples de danseurs.

QUADRILLER v. t. Diviser au moyen d'un quadrillage. || Procéder à un quadrillage militaire ou policier.

QUADRIMOTEUR [ka- ou kwa-] n. et adj. m. Avion qui possède quatre moteurs.

QUADRIPARTITE [kwa-] adj. Composé de quatre parties ou éléments.

QUADRIPHONIE [kwa-] n. f. Procédé d'enregistrement et de reproduction des sons faisant appel à quatre canaux.

QUADRIRÉACTEUR [kwa- ou ka-] n. et adj. m. Avion muni de quatre réacteurs.

QUADRUMANE [kwa- ou ka-] adj. et n. m. Qui a quatre mains.

QUADRUPÈDE [kwa- ou ka-] n. et adj. Tout animal qui marche sur quatre pieds.

QUADRUPLE [kwa- ou ka-] adj. et n. m. (lat. *quadruplex*). Qui vaut quatre fois autant.

QUADRUPLER v. t. Multiplier par quatre. ♦ v. i. Devenir quatre fois aussi grand.

QUADRUPLES, ÉES n. pl. Jumeaux, jumelles nés au nombre de quatre.

QUAI n. m. (mot gaul.). Rive d'un cours d'eau, d'un port aménagé en terre-plein pour la circulation des véhicules, ainsi

que pour le chargement et le déchargement des navires. || Dans les gares, trottoir ou plate-forme qui s'étend le long des voies.

QUAKER, ERESSE [kwekœr, -krɛs] n. (angl. *to quake*, trembler). Membre d'une secte religieuse fondée en 1652 et répandue surtout aux États-Unis, où elle s'implanta en 1681.

QUALIFIABLE adj. Qui peut être qualifié.

QUALIFICATIF, IVE adj. Qui exprime la qualité. || Qui donne la qualification sportive.

QUALIFICATIF n. m. Terme servant à qualifier qqn.

QUALIFICATION n. f. Attribution d'une qualité, d'un titre. || Valeur d'un travailleur suivant sa formation, son expérience. || Sports. Le fait de satisfaire à un ensemble de conditions pour participer à une épreuve.

QUALIFIÉ, E adj. Vol *qualifié*, vol commis avec circonstances aggravantes, comme l'effraction, l'abus de confiance, etc.

QUALIFIER v. t. (lat. *qualis*, quel, et *facere*, faire). Exprimer la qualité de qqch, attribuer une qualité, un titre à qqn, qqch. || Donner la qualification sportive. || Donner à qqn la qualité, la compétence. ♦ Être *qualifié pour*, être capable de. ♦ se *qualifier* v. pr. Sports. Obtenir sa qualification.

QUALITATIF, IVE adj. Relatif à la qualité, à la nature des objets, mais non à leur quantité.

QUALITÉ n. f. (lat. *qualitas*, de *qualis*, quel). Manière d'être, bonne ou mauvaise, de qqch, état caractéristique. || Supériorité, excellence en qqch. || Ce qui fait le mérite de qqn, aptitude. || Condition sociale, civile, juridique, etc. ♦ *Ês qualités*, en tant qu'exerçant telle fonction. ♦ *En qualité de*, comme, à titre de : *en qualité de parent*.

QUAND adv. (lat. *quando*). À quelle époque : *quand vient-il? dites-moi quand vous viendrez*. ♦ conj. Au moment où : *quand vous serez vieux*. ♦ *Quand même*,

quand

exprime l'opposition, la concession; malgré tout.

QUANTA [kwā-] n. m. pl. → QUANTUM.

QUANT À loc. prép. (lat. *quantum*, combien). À l'égard de, pour ce qui est.

QUANT-À-SOI n. m. inv. Fam. Réserve, attitude distante.

QUANTIÈME n. m. *Quantième du mois*, chiffre qui distingue chaque jour dans le mois.

QUANTIFIABLE adj. Qui peut être quantifié.

QUANTIFICATEUR n. m. Symbole indiquant qu'une propriété s'applique à tous les éléments d'un ensemble, ou seulement à certains d'entre eux.

QUANTIFICATION n. f. Action de quantifier.

QUANTIFIER v. t. Déterminer la quantité de.

QUANTITATIF, IVE adj. Relatif à la quantité.

QUANTITÉ n. f. (lat. *quantitas*, de *quantus*, combien grand). Caractère de ce qui peut être mesuré ou compté; chose susceptible d'accroissement ou de diminution. || Un grand nombre. || Durée attribuée à une syllabe dans la prononciation.

QUANTUM [kwātm] n. m. (mot lat.) [pl. *quanta*]. Phys. Quantité minimale d'énergie pouvant être émise, propagée ou absorbée.

QUARANTAINE n. f. Nombre de quarante ou environ. || Âge d'à peu près quarante ans. || *Mar.* Isolement imposé à un navire portant des personnes, des animaux ou des marchandises en provenance d'un pays où règne une maladie contagieuse. ● *Mettre qqn en quarantaine*, l'exclure d'un groupe.

QUARANTE adj. num. et n. m. inv. (lat. *quadraginta*). Quatre fois dix. || Quarantième (après le n.). || Au tennis, troisième point marqué dans le jeu.

QUARANTIÈME adj. ord. et n. Qui occupe un rang marqué par le numéro quarante. || Qui se trouve quarante fois dans le tout.

QUART n. m. (lat. *quartus*, quatrième). La quatrième partie d'une unité. || Petit gobelet métallique muni d'une anse et contenant un quart de litre. || Service assurant en permanence la marche d'un bateau. ● *Au quart de tour*, immédiatement, avec une grande précision. || *Aux trois quarts*, en grande partie. || *De trois quarts*, se dit de qqn qui se tient de telle manière qu'on lui voit les trois quarts du visage. || *Officier chef de quart* ou *officier de quart*, officier responsable de la conduite d'un navire suivant les ordres de son commandant. || *Passer un mauvais quart d'heure* (Fam.), éprouver, dans un court espace de temps, quelque chose de fâcheux. || *Quart d'heure*, quatrième par-

tie d'une heure, soit quinze minutes; bref espace de temps. || *Quart monde*, les pays les moins avancés économiquement sous-prolétariat. || *Les trois quarts du temps* (Fam.), la plupart du temps.

QUARTE n. f. (it. *quarta*). Mus. Intervalle de quatre degrés.

QUARTÉ n. m. Pari dans lequel il faut déterminer les quatre premiers arrivants d'une course hippique.

QUARTERON n. m. (de *quartier*). Péjor. Petit nombre.

QUARTETTE [kwa-] n. m. Mus. Syn. de QUATUOR.

QUARTIER n. m. (lat. *quartus*, quart). Portion d'un objet divisé en quatre parties ou en un certain nombre de parties. || Division administrative d'une ville. || Partie d'une ville présentant parfois une spécialisation de fonction ou habitée par une couche déterminée de la population. || Phase de la lune dans laquelle la moitié du disque lunaire est visible. || Chaque degré de descendance dans une famille noble. || *Mil.* Tout lieu occupé par une formation militaire, dans une garnison. ● *Avoir quartier libre*, être autorisé à sortir de la caserne. || *Ne pas faire de quartier*, massacrer tout le monde; n'avoir aucune pitié. || *Quartier général*, poste de commandement d'un officier général et de son état-major. (En abrégé : Q.G.) || *Quartiers d'hiver*, lieux qu'occupent les troupes pendant la mauvaise saison, entre deux campagnes; durée de leur séjour.

QUARTIER-MAÎTRE n. m. (all. *Quartiermeister*) [pl. *quartiers-mâitres*]. Marin détenteur du grade immédiatement supérieur à celui de matelot dans la Marine nationale.

QUARTO [kwa-] adv. Quatrièmement.

QUARTON, CHARONTON ou **CHARRETON** (Enguerrand), peintre français mentionné en Provence de 1444 à 1466, auteur du *Couronnement de la Vierge* de Villeneuve-lès-Avignon.

QUARTZ [kwarts] n. m. (mot all.). Silice cristallisée que l'on trouve dans de nombreuses roches (granite, sable, grès).

QUASAR [kwa- ou kazar] n. m. (amér. *quasi stellar* [object]). Astre qui a l'apparence d'une étoile et dont le spectre présente un fort décalage vers le rouge, et qui correspond généralement à un rayonnement électrique puissant.

QUASI [kazi] adv. (lat. *quasi*, comme si). Litt. Presque, à peu près. (*Quasi* peut accompagner un adj. ou un nom; dans ce dernier cas, il se lie au nom par un trait d'union.)

QUASIMENT [kzi-] adv. A peu près.

QUASIMODO (Salvatore), poète italien (1901-1968).

QUATERNAIRE [kwa-] adj. (lat. *qua-*

terni, quatre à la fois). Ere quaternaire, ou quaternaire n. m., ère la plus récente et la plus courte de l'histoire de la Terre, qui a commencé il y a moins de trois millions d'années.

QUATORZE adj. num. et n. m. inv. Treize plus un. || Quatorzième (après le n.).

QUATORZIÈME adj. ord. et n. Qui occupe un rang marqué par le numéro quatorze. || Qui se trouve quatorze fois dans le tout.

QUATRAIN n. m. Strophe de quatre vers.

QUATRE adj. num. et n. m. inv. (lat. *quatuor*). Trois plus un. || Quatrième (après le n.) : *Henri quatre*. ● *Comme quatre*, beaucoup. || *Ne pas y aller par quatre chemins*, aller droit au but. || *Quatre à quatre*, en franchissant quatre marches à la fois. || *Se mettre en quatre*, employer tout son pouvoir. || *Se tenir à quatre*, faire un grand effort sur soi-même, se maîtriser à grand-peine.

QUATRE-CANTONS (*lac des*), en all. *Vierwaldstättersee*, lac de Suisse entre les cantons d'Uri, Unterwald, Schwyz et Lucerne; 114 km².

QUATREFAGES DE BRÉAU (Armand DE), naturaliste et anthropologiste français (1810-1892).

QUATRE-SAISONS n. f. inv. Variété d'une plante que l'on peut cultiver à différentes saisons (laitue, fraiser). ● *Marchand(e) des quatre-saisons*, marchand(e) qui vendait dans une voiture à bras, sur la voie publique, des fruits et légumes.

QUATRE-VINGT-DIX adj. num. et n. m. inv. Quatre-vingts plus dix.



Détail du *Couronnement de la Vierge* (1454), par Enguerrand Quarton.
(Hospice de Villeneuve-lès-Avignon.)
[Giraudon]

QUATRE-VINGTIÈME adj. ord. et n. Qui occupe un rang marqué par le numéro quatre-vingts. || Qui se trouve quatre-vingts fois dans le tout.

QUATRE-VINGTS ou **QUATRE-VINGT** (quand ce mot est suivi d'un autre adj. num.) adj. num. et n. m. inv. Quatre fois vingt : *quatre-vingts hommes; quatre-vingt-dix francs.* || **Quatre-vingtième** (après le n.) : *page quatre-vingt* (toujours inv. en ce cas).

QUATRIÈME adj. ord. et n. Qui occupe un rang marqué par le numéro quatre. || Qui se trouve quatre fois dans le tout.

QUATRIÈMEMENT adv. En quatrième lieu.

QUATTROCENTO [kwatrotʃento] n. m. (mot it., de *quattro*, quatre, et *cento*, cent). Le ^{XV^e} siècle italien.

QUATUOR [kwatʊr] n. m. (mot lat. signif. *quatre*). Groupe de quatre personnes. || *Mus.* Composition à quatre parties vocales ou instrumentales; l'orchestre qui l'interprète. ● *Quatuor à cordes*, premier violon, deuxième violon, alto, violoncelle.

QUE pron. relat. (lat. *quem*). S'emploie pour représenter une personne ou une chose désignée dans la proposition complétée par un nom ou un pronom appelé antécédent : *la leçon que j'étudie.*

QUE pron. interr. (lat. *quem*). Désigne qqch. une phrase : *qu'étes-vous devenu? que dis-tu?*

QUE conj. (lat. *quia*, parce que). Introduit une subordonnée complétive : *je veux que vous veniez.* || Marque le souhait, l'imprécation, le commandement, etc. : *qu'il parte à l'instant.* || Dans une phrase coordonnée, remplace si ce n'est, comme, quand, puisque, si. || Sert de corrélatif aux mots *tel*, *quel*, *même*, et aux comparatifs. || Sert à former des loc. conj. comme *avant que*, *afin que*, *encore que*, *bien que*, etc. ● *Ne... que*, seulement. ◆ adv. exclam. Indique une grande quantité; combien : *que de gens!* ● *Ce que* (Fam.), combien : *ce que tu peux être bête!*

QUÉBEC, v. du Canada, cap. de la prov. du même nom, sur un escarpement dominant le Saint-Laurent, au confluent du fleuve et de la rivière Saint-Charles; 165 000 h. (plus de 600 000 avec les banlieues). Université Laval. Centre commercial, touristique et industriel. La ville est fondée par le Français Champlain en 1608.

QUÉBEC (province de ou du), prov. de l'E. du Canada; 1540 680 km²; 6549 000 h. Cap. Québec. V. princ. Montréal. La province occupe les parties sud et est du bouclier canadien, limité au sud par les plaines du Saint-Laurent (où se concentrent villes et activités en dehors des sites miniers [fer]).

● **HISTOIRE.** Face au peuplement anglais

qui s'est développé au Canada au ^{XIX^e} s., la province du Québec a continué à regrouper la majorité des descendants des premiers Français installés au Canada, et a conservé l'usage de la langue française. À partir des années 1970, une partie des Québécois revendiquent une plus grande autonomie à l'égard du gouvernement fédéral d'Ottawa, mais la solution proposée par le Premier ministre René Lévesque est rejetée par une majorité de Québécois en 1980. En déc. 1985, Robert Bourassa remplace René Lévesque.

QUÉBÉCISME n. m. Fait de langue propre au français parlé au Québec.

QUÉBÉCOIS, E adj. et n. De la province du Québec ou de la ville de Québec.

QUECHUA [ketʃwa] n. m. Langue indienne du Pérou et de la Bolivie.

QUECHUAS, Indiens d'Amérique du Sud (Pérou et Bolivie).

QUEENSLAND, État du N.-E. de l'Australie; 1 727 200 km²; 2 345 000 h. Cap. Brisbane.

QUEL, QUELLE adj. interr. et exclam. (lat. *qualis*). Indique la qualité de l'être ou de la chose sur lesquels porte la question, et s'emploie dans les phrases interrogatives; ou exclamatives.

QUELCONQUE adj. indéf. (lat. *qualiscumque*). N'importe quel. ◆ adj. Fam. Médiocre, sans valeur.

QUELLIN, famille de sculpteurs, de peintres et de graveurs flamands du ^{XVII^e} s.

QUEL QUE, QUELLE QUE adj. relat. (en deux mots). Placé immédiatement devant le verbe «être», exprime l'idée d'opposition : *quelles que soient vos conditions.*

QUELQUE adj. indéf. Exprime une quantité, une durée, une valeur, un degré indéterminés : *à quelque distance; quelques personnes pensent que...*

QUELQUE adv. Marque le degré, l'intensité (il exprime, avec que relatif, l'idée de concession) : *quelque habiles qu'ils soient.* || Environ, à peu près : *il y a quelque cinquante ans.* (Quelque est adjectif et variable quand il est suivi d'un nom ou d'un adjectif accompagné d'un nom : *choisissons QUELQUES amis, QUELQUES vrais amis.* *Quelque* est adverbe et invariable : ^{1^o} quand il modifie un adjectif, un participe ou un adverbe; il signifie alors si : *QUELQUE habiles que vous soyez; QUELQUE adroitement que vous vous y preniez, vous ne réussirez pas;* ^{2^o} quand il précède un adjectif numéral et qu'il signifie environ : *cet homme a QUELQUE cinquante ans.* L'e de *quelque* ne s'élide que devant un et une).

QUELQUE CHOSE pron. indéf. Indique une chose d'une manière vague.

QUELQUEFOIS adv. Parfois, en certaines occasions.

QUELQUES-UNS, QUELQUES-UNES pron. indéf. Indique un petit nombre, limité, de personnes.

QUELQU'UN, E pron. indéf. Litt. Un, une entre plusieurs : *quelqu'un de vos parents.* || Une personne : *quelqu'un m'a dit.* || Fam. Une personne d'importance : *il se croit quelqu'un.*

QUÉMANDER v. t. et i. (anc. fr. *quaymand*, mendiant). Solliciter humblement et avec insistance.

QUÉMANDEUR, EUSE n. Litt. Celui, celle qui quémande, qui sollicite.

QUEMOY, île chinoise du détroit de Formose; 45 000 h. Avant-poste nationaliste.

QU'EN-DIRA-T-ON [kōdiratʃ] n. m. inv. Fam. Propos tenus par les gens sur qqn.

QUENEAU (Raymond), écrivain français (1903-1976), auteur de romans (*Zazie dans le métro*) et de poèmes.

QUENELLE n. f. (all. *Knödel*, boule de pâte). Rouleau de poisson ou de viande hachés, liés aux œufs.

QUENOTTE n. f. (anc. fr. *cane*, dent). Fam. Dent de petit enfant.

QUENOUILLE n. f. (bas lat. *conucula*). Petit bâton entouré vers le haut de chanvre, de lin ou de soie, etc., destinés à être filés.

QUERCY (le), région du bassin d'Aquitaine, en bordure du Massif central. Le Quercy fut réuni au domaine royal en 1472.

QUERELLE n. f. (lat. *querela*, plainte). Contestation amenant des échanges de mots violents, conflit, dispute. ● Chercher querelle à qqn, le provoquer.

QUERELLER v. t. Litt. Faire des reproches à qqn. ◆ se quereller v. pr. Se disputer.

QUERELLEUR, EUSE adj. et n. Qui aime à se quereller.

QUÉRÉTARO, v. du Mexique, au nord de Mexico; 158 000 h.

QUÉRIR v. t. (lat. *quaerere*). Litt. Chercher avec l'intention d'amener, d'apporter. (Seulem. à l'inf., après les verbes *aller*, *venir*, *envoyer*, *faire*.)

QUESNAY (François), économiste français (1694-1774), inspirateur des physiocrates.

QUESTEUR n. m. (lat. *quaestor*). Dans les assemblées législatives françaises, membre du bureau chargé de diriger l'emploi des fonds, l'administration intérieure de l'assemblée. || Antiq. rom. Magistrat chargé surtout de fonctions financières.

QUESTION n. f. (lat. *quaestio*, recherche). Demande faite à qqn pour apprendre qqch. || Point à discuter, à examiner; difficulté à résoudre. || Hist. Torture infligée aux accusés pour leur arracher des aveux. ● *En question*, dont il

s'agit, dont on parle. || *Être question de*, s'agir de. || *Être en question*, poser un problème. || *Faire question*, être douteux, discutable. || *Mettre en question*, soumettre à une discussion. || *Question* (et substantif) [Fam.], quand il s'agit de : *question d'argent*, tout est réglé.

QUESTIONNAIRE n. m. Liste de questions auxquelles on doit répondre par écrit.

QUESTIONNER v. t. Poser des questions à qqn.

QUESTURE n. f. (lat. *quaestura*). Bureau des questeurs d'une assemblée délibérante. || *Antiq. rom.* Charge de questeur.

QUÊTE n. f. (lat. *quaesitus*, cherché). *Litt.* Action de chercher. || Action de demander et de recueillir des dons en argent ou en nature pour des œuvres pieuses ou charitables; somme recueillie. • *En quête de*, à la recherche de.

QUÊTELET (Adolphe), statisticien belge (1796-1874).

QUÊTER v. t. Rechercher comme une faveur. ♦ v. i. Recueillir des aumônes.

QUÊTEUR, EUSE n. Personne qui quête.

QUETSCHÉ [kwetʃ] n. f. (mot alsacien; de l'all. *Zwetschge*). Grosse prune oblongue, de couleur violette. || Eau-de-vie faite avec cette prune.

QUETTA, v. du Pakistan, ch.-l. du Baloutchistan; 285 000 h.

QUETZALCOÂTL, dieu de l'Air et de l'Eau du Mexique précolombien, représenté comme un serpent portant des plumes.

QUEUE n. f. (lat. *cauda*). Région du corps de nombreux vertébrés, postérieure à l'anus, souvent allongée et flexible, prolongement de la colonne vertébrale. || Extrémité du corps opposée à la tête. || Fin d'une chose. || Derniers rangs. || File de personnes qui attendent leur tour. || Pétiole des feuilles; pédoncule des fleurs et des fruits. || Appendice d'un objet servant à le saisir. || Partie d'un vêtement qui traîne par derrière. || Traînée lumineuse constituée de gaz et de poussières qui prolonge la tête d'une comète dans la direction opposée au Soleil. • *À la queue leu leu*, à la file, les uns derrière les autres. || *En queue*, à l'arrière. || *Faire une queue de poisson*, se rabattre brusquement après avoir doublé un véhicule. || *Finir en queue de poisson*, finir piteusement. || *Queue de billard*, tige de bois, garnie d'un procédé, avec laquelle on pousse les billes. || *Sans queue ni tête*, incohérent.

QUEUE-D'ARONDE n. f. (pl. *queues-d'aronde*). Tenon pénétrant dans une entaille de même forme pour constituer un assemblage.

QUEUE-DE-CHEVAL n. f. (pl. *queues-de-cheval*). Coiffure aux cheveux resserrés en arrière par un nœud ou une

barrette, et flottant sur la nuque et les épaules.

QUEUE-DE-MORUE n. f. (pl. *queues-de-morue*). Fam. Habit de cérémonie.

QUEUE-DE-PIE n. f. (pl. *queues-de-pie*). Fam. Habit de cérémonie aux basques en pointe.

QUEUTER v. i. Au billard, pousser d'un seul coup deux billes qui sont très rapprochées.

QUEUX n. m. (lat. *coquus*). Maître *queux* (Litt.), cuisinier.

QUEVEDO Y VILLEGAS (Francisco), écrivain espagnol (1580-1645), auteur de poésies, d'écrits satiriques et d'un roman picaresque, *Don Pablo de Ségovie*.

QUEYRAS, région et vallée des Hautes-Alpes, qui draine le Guil, affl. de la Durance (r. g.). Parc naturel régional.

QUEZÓN (Manuel), homme d'État philippin (1878-1944).

QUEZÓN CITY, v. des Philippines, au N.-E. de Manille, cap. de 1948 à 1976; 1166 000 h.

QUI pron. relat. Sert à désigner qqn, qqch. ♦ pron. interr. désignant une personne. ♦ *qui* que pron. relat. Quel que soit l'homme que : *qui que vous soyez*.

QUIBERON, ch.-l. de c. du Morbihan, à l'extrémité de la presqu'île du même nom; 4 812 h. Station balnéaire. Thalassothérapie. — En 1795, une petite armée d'émigrés y tenta un débarquement avec l'aide des Anglais, mais elle fut faite prisonnière par Hoche; 748 émigrés furent fusillés près d'Auray.

QUICHE n. f. (mot lorrain). Pâte garnie de petits morceaux de lard que l'on recouvre d'un mélange de crème et d'œufs battus.

QUICONQUE pron. relat. indéf. (lat. *quicumque*). Toute personne qui. ♦ pron. indéf. N'importe qui.

QUIDAM [kidam] n. m. (mot lat. signif. *un certain*). Personne dont on ignore le nom.

QUIET, ÊTE adj. (lat. *quietus*). *Litt.* Tranquille, calme.

QUIÉTISME n. m. (lat. *quietus*, tranquille). Doctrine mystique qui, s'appuyant sur les œuvres du prêtre espagnol Molinos († 1696), faisait consister la perfection chrétienne dans l'amour de Dieu.

QUIÉTUDE n. f. *Litt.* Tranquillité, repos, calme.

QUIGNON n. m. (de *coin*). Gros morceau (de pain).

QUILLE n. f. (anc. scand. *kilir*). Mar. Axe de la partie inférieure de la charpente d'un navire, prolongé à l'avant par l'étrave et à l'arrière par l'étambot, et sur lequel s'appuient les pièces de construction de la coque.

QUILLE n. f. (haut all. *kegil*). Pièce de

bois longue et tournée, posée verticalement, que l'on s'exerce à renverser à l'aide d'une boule. || *Arg.* Fin du service militaire.

QUIMPER, ch.-l. du Finistère, sur l'Odé; 60 162 h. Anc. cap. du comté de Cornouaille. Cathédrale (XIII^e-XVI^e s.). Faïences.

QUIMPERLÉ, ch.-l. de c. du Finistère, au confluent de l'Ellé et de l'Isolé; 11 697 h.

QUINAULT (Philippe), poète français (1635-1688). Auteur de tragédies et de livrets d'opéras (*Cadmus* et *Hermione*, *Armide*).

QUINCAILLERIE n. f. (de *kink*, onomat.). Ensemble d'objets, d'ustensiles en métal servant au ménage, à l'outillage, etc. || Magasin où on vend ces objets.

QUINCAILLIER, ÈRE n. Marchand ou fabricant de quincaillerie.

QUINCONCE n. m. (lat. *quincunx*, pièce de monnaie valant cinq onces). Assemblage d'objets disposés par cinq : quatre en carré, en rectangle ou en losange, et un au milieu.

QUINCTIUS CINCINNATUS (Lucius), homme d'État romain, simple et austère. Deux fois dictateur (458 et 439 av. J.-C.), il retourne à sa charrue.

QUINCTIUS FLAMININUS (Titus), général romain (229-174 av. J.-C.). Il bat à Cynoscéphales Philippe V de Macédoine (197).

QUINET (Edgar), historien français (1803-1875).

QUI NHON, port du S. du Viêt-nam; 214 000 h.

QUININE n. f. (esp. *quina*). Alcaloïde amer contenu dans l'écorce de quinquina et employé comme fébrifuge.

QUINQUAGÉNAIRE [kɥɛ̃kwa- ou kɛ̃ka-] adj. et n. Qui a entre cinquante et soixante ans.

QUINQUENNAL, E, AUX adj. Qui a lieu tous les cinq ans; qui dure cinq ans.

QUINQUENNAT n. m. Période de cinq ans; durée d'un plan quinquennal.

QUINQUET n. m. (du n. du fabricant). Lampe à huile à double courant d'air, et dont le réservoir est plus haut que la mèche.

QUINQUINA n. m. (mot quechua). Arbre tropical cultivé pour son écorce, riche en quinine. || Vin apéritif au quinquina.

QUINTAL n. m. (lat. *quintale*; de l'ar. [pl. *quintaux*]). Anc. unité de mesure de masse (symb. : q), valant 10² kilogrammes.

QUINTE n. f. (lat. *quintus*, cinquième). Série de cinq cartes se suivant. || Accès de toux violent et prolongé. || *Mus.* Intervalle de cinq degrés.

QUINTE-CURCE, historien latin du

1^{er} s. apr. J.-C., auteur d'une *Histoire d'Alexandre*.

QUINTESSENCE [kêtesôs] n. f. (lat. *quinta essentia*, cinquième essence). Litt. Ce qu'il y a de principal, de meilleur, de plus parfait dans qqch.

QUINETTE [kê- ou kuêtet] n. m. (it. *quintetto*). Ensemble de cinq instruments ou de cinq chanteurs.

QUINTEUX, EUSE adj. Qui se produit par quintes.

QUINTILIEN, rhéteur latin (v. 30-v. 100), auteur d'un traité (*De l'institution oratoire*).

QUINTILIUS VARUS (Publius), général romain (v. 50 av. J.-C.-9 apr. J.-C.). Il est massacré avec son armée par les Germains d'Arminius.

QUINTUPLE adj. et n. m. Cinq fois aussi grand.

QUINTUPLER v. t. Multiplier par cinq. ♦ v. i. Être multiplié par cinq.

QUINTUPLÉS, ÉES n. pl. Jumeaux, jumelles nés au nombre de cinq.

QUINZAINE n. f. Groupe de quinze unités ou environ. || Deux semaines.

QUINZE adj. num. et n. m. inv. (lat. *quindecim*). Quatorze plus un. || Quinzième (après le n.) : *Louis quinze*. || Au tennis, premier point que l'on peut marquer dans un jeu. || Équipe de rugby.

QUINZIÈME adj. ord. et n. Qui occupe un rang marqué par le numéro quinze. || Qui se trouve quinze fois dans le tout.

QUINZIÈMEMENT adv. En quinzième lieu, dans une énumération.

QUIPROQUO n. m. (lat. *quid pro quod*, une chose pour une autre) [pl. *quiproquos*]. Méprise, erreur qui fait prendre une chose, une personne pour une autre.

QUIRINAL (*mont*), l'une des collines sur lesquelles fut bâtie Rome.

Quirinal (*palais du*), palais de Rome.

Résidence d'été des papes avant 1870, puis des rois d'Italie et, aujourd'hui, des présidents de la République italienne.

QUITO, cap. de l'Équateur, dans les Andes, à 2500 m d'alt. env.; 808 000 h. Monuments d'époque coloniale (XVI^e-XVIII^e s.).

QUITTANCE n. f. (de *quitter*). Attestation écrite par laquelle un créancier déclare un débiteur quitte envers lui.

QUITTE adj. (lat. *quietus*, tranquille). Libéré d'une dette pécuniaire, d'une obligation, d'un devoir moral. ● En être quitte pour, n'avoir à subir que l'inconvénient de. || *Jouer quitte ou double*, risquer, hasarder tout. || *Quitte à*, au risque de. || *Tenir quitte*, dispenser.

QUITTER v. t. (de *quitte*). Laisser une personne, se séparer d'elle provisoirement ou définitivement. || Abandonner un lieu, une activité. ● *Ne pas quitter des yeux*, avoir toujours les regards fixés sur. || *Quitter ses vêtements*, se déshabiller.

QUITUS [kitys] n. m. (mot lat.). Acte par lequel la gestion d'une personne est reconnue exacte et régulière.

QUI VIVE ? interj. Cri poussé par une sentinelle à l'approche de quelqu'un, pour l'obliger à se faire reconnaître.

QUI-VIVE n. m. inv. *Sur le qui-vive*, sur ses gardes.

QUM → QOM.

QUMRÂN, site archéologique près de la rive ouest de la mer Morte. Ruines d'un couvent essénien. — À proximité, grottes où ont été découverts les manuscrits esséniens de la mer Morte.

QUNAYTRA, v. de Syrie, au S.-O. de Damas; 26 000 h. Conquise par les Israéliens en 1967 et en 1973, elle est rendue à la Syrie en 1974.

QUOI pron. relat. (lat. *quid*). Renvoie à une phrase, une proposition (sans antécédent ou avec *rien*, *ce*, *cela* comme antécédents). ● *Avoir de quoi*, être riche. || *De quoi*, ce qui est suffisant pour. || *Quoi*

que, quelle que soit la chose que : *quoi que vous disiez, je m'en tiendrai à ma première idée*. || *Quoi qu'il en soit*, en tout état de cause. || *Sans quoi*, ou sinon.

QUOI pron. interr. Désigne sans précision quelque chose, dans l'interrogation.

QUOIQUE conj. Marque l'opposition, la concession; encore que, bien que : *quoique l'affaire parût réalisable, il hésitait*. (Le e de *quoique* ne s'élide que devant il, elle, on, un, une.)

QUOLIBET [kolibe] n. m. (lat. *quod libet*, ce qui plaît). Plaisanterie ironique ou injurieuse lancée à qqn.

QUORUM [kɔrɔm ou kwɔrɔm] n. m. (mot lat. signif. *desquels*). Nombre de membres qu'une assemblée doit réunir pour pouvoir valablement délibérer. || Nombre de votants nécessaire pour qu'une élection soit valable.

QUOTA [kɔta ou kwɔta] n. m. (mot lat.). Pourcentage, part, contingent.

QUOTE-PART [kotpar] n. f. (lat. *quota pars*) [pl. *quotes-parts*]. Part que chacun doit payer ou recevoir dans la répartition d'une somme, contribution.

QUOTIDIEN, ENNE adj. (lat. *quotidianus*). Qui se fait ou revient chaque jour.

QUOTIDIEN n. m. Journal qui paraît tous les jours.

QUOTIDIENNEMENT adv. Tous les jours.

QUOTIENT n. m. (lat. *quoties*, combien de fois). *Math.* Résultat de la division. ● *Quotient intellectuel* ou *Q. I.*, indice de la supériorité (ou de l'infériorité) de l'efficacité intellectuelle d'un individu, appréciée par des tests par rapport à celle des individus de son groupe d'âge. (Le Q. I. moyen est égal à 100.)

QUOTITÉ n. f. (lat. *quot*, combien). Somme fixe à laquelle monte chaque quote-part.

QURAYCHITES ou **KORAÏCHITES**, tribu arabe à laquelle appartenait Mahomet.

r

r n. m. Dix-huitième lettre de l'alphabet et la quatorzième des consonnes.

RÂ, divinité égyptienne → **RÉ**.

RABÂCHAGE n. m. *Fam.* Défaut de celui qui rabâche; ses propos.

RABÂCHER v. t. et i. (rad. germ. *rabb*, exprimant l'idée de bruit). *Fam.* Redire sans cesse et de manière lassante la même chose, radoter.

RABÂCHEUR, EUSE adj. et n. *Fam.* Qui ne fait que rabâcher.

RABAIS n. m. Diminution faite sur le prix d'une marchandise, le montant d'une facture. ♦ *Travailler au rabais*, à bon marché.

RABAISSE v. t. Mettre plus bas, ramener à un degré inférieur, réduire l'autorité, l'influence. || Déprécier, amoindrir. ♦ *se rabaisser* v. pr. S'avilir.

RABAN MAUR (bienheureux), théologien allemand (v. 780-856), abbé de Fulda.

RABAT n. m. Partie d'une chose qui peut se replier. || Morceau d'étoffe que portent au cou les gens de robe et d'église, les membres de l'Université en robe, etc.

RABAT, cap. du Maroc, port sur l'Atlantique, à l'embouchure du Bou Regreg; 500 000 h. (plus de 800 000 dans l'agglomération). Remparts (XII^e s.), aux portes fortifiées. Mosquée et tour Hasan. Textile.

RABAT-JOIE n. m. et adj. inv. Personne qui trouble la joie des autres par son humeur chagrine.

RABATTAGE n. m. Action de rabattre le gibier.

RABATTEMENT n. m. Action de rabattre.

RABATTEUR, EUSE n. Personne qui rabat le gibier vers les chasseurs. || Personne qui amène de la clientèle chez un commerçant, qui recrute des adhérents pour un parti.

RABATTRE v. t. (conj. 48). Rabaisser ce qui s'élève, ramener à un niveau plus bas. || Appliquer contre qqch. || Retrancher du prix de qqch, consentir un rabais. || Rassembler le gibier vers l'endroit où sont les chasseurs. ♦ v. i. Quitter soudain une direction pour se diriger vers un endroit. ♦ *En rabattre*, réduire ses prétentions.

♦ *se rabattre* v. pr. Quitter brusquement une direction pour en prendre une autre.

♦ *Se rabattre sur qqch, qqn*, en venir à qqch, qqn, faute de mieux.

RABBIN n. m. (hébr. *rabbi*). Docteur de la Loi juive. || Chef spirituel d'une communauté israélite. ♦ *Grand rabbin*, chef d'un consistoire israélite.

RABBINAT n. m. Fonction de rabbin.

RABBINIQUE adj. Relatif aux rabbins ou au rabbinisme. ♦ *École rabbinique*, école, séminaire où se forment les rabbins.

RABELAIS (François), écrivain français (v. 1483 ou v. 1494-1553). Auteur de romans (*Gargantua, Pantagruel*) dont les apparences bouffonnes ne doivent pas faire oublier les leçons philosophiques et morales.

RABIBOCHER v. t. *Fam.* Racommoder tant bien que mal.

RABIOT n. m. (mot gascon signif. *fretin*). *Fam.* Vivres restant en excédent après la distribution. || *Fam.* Supplément.

RABIOTER v. t. *Pop.* Prendre en supplément.

RABIQUE adj. (lat. *rabies*, rage). Relatif à la rage.

RÂBLE n. m. (lat. *rutabulum*, spatule). Partie de certains quadrupèdes qui s'étend depuis le bas des épaules jusqu'à la queue.

RÂBLÉ, E adj. (de *râble*). Se dit d'une personne plutôt petite et de forte carrure.

RABOT n. m. Outil de menuiserie servant à mettre d'équerre et à aplanir le bois.

RABOTAGE n. m. Action de raboter.

RABOTER v. t. Aplanir avec un rabot. || *Fam.* Frotter rudement, racler.

RABOTEUX, EUSE adj. Inégal, couvert d'aspérités. || Rude, sans harmonie.

RABOUGRI, E adj. Qui n'a pas atteint son développement normal, chétif.

RABOUGRIER v. t. (anc. fr. *abougrier*, de *bougre*, faible). Retarder la croissance de. ♦ *se rabougrier* v. pr. Se recroqueviller sous l'effet de la sécheresse, de l'âge, etc.

RABOUTER v. t. Assembler bout à bout deux pièces de bois, de métal, de tissu, etc.

RABROUER v. t. (anc. fr. *brouer*, gronder). Repousser avec rudesse, avec dédain.

RACAILLE n. f. (anc. fr. *rasquer*; du lat. *radere*, racler). Rebut de la société, personnes viles.

RACCOMMODAGE n. m. Réparation d'un meuble, d'un vêtement.

RACCOMMODEMENT n. m. Réconciliation après une brouille.

RACCOMMODER v. t. Remettre en bon état, réparer. || *Fam.* Réconcilier après une brouille. ♦ *se raccommoder* v. pr. *Fam.* Se réconcilier.

RACCOMPAGNER v. t. Reconduire qqn qui s'en va.

RACCORD n. m. Ajustement de deux parties disjointes. || Pièce métallique permettant d'abouter deux tuyaux. || Touche comblant une solution de continuité dans une peinture. || *Cin.* Passage d'un plan à un autre.

RACCORDEMENT n. m. Action de faire des raccords. || Jonction de deux tuyaux, de deux voies, etc.

RACCORDER v. t. Relier entre elles les parties d'un ensemble, établir une communication entre elles. || Faire des raccords.

RACCOURCI n. m. Réduction que subit une figure vue en perspective. || Chemin plus court. || Manière de s'exprimer en termes concis; expression abrégée. ♦ *En raccourci*, en abrégé, en petit.

RACCOURCIR v. t. Rendre plus court. ♦ *À bras raccourci* ou *raccourcis*, de toutes ses forces. ♦ v. i. Devenir plus court, diminuer.

RACCOURCISSEMENT n. m. Action de raccourcir, de diminuer la longueur.

RACCROC n. m. *Par raccroc*, d'une manière heureuse et inattendue.

RACCROCHAGE n. m. Action de raccrocher.

RACCROCHER v. t. Accrocher de nouveau, remettre à sa place. || *Fam.* Ressaisir, rattraper. ♦ v. i. Interrompre une conversation téléphonique. ♦ *se raccrocher* v. pr. Se cramponner, se retenir à qqch, à qqn.

RACE n. f. (it. *razza*). Groupe d'individus présentant un ensemble de caractères communs. || Subdivision d'une espèce. || *Litt.* Ensemble des descendants ou descendants d'une famille. ● De race, de bonne lignée, non métissé, en parlant d'un animal.

RACÉ, **E** adj. Qui a les qualités de sa race. || *Litt.* Se dit de quelqu'un qui a de l'élégance, de la distinction, de la finesse.

RACHAT n. m. Recouvrement d'une chose vendue en en restituant le prix à l'acheteur. || *Relig.* Pardon d'une faute.

RACHEL, dans la Bible, épouse de Jacob, mère de Joseph et de Benjamin.

RACHEL (Élisabeth FÉLIX, dite M^{lle}), tragédienne française (1821-1858).

RACHETER v. t. (conj. 4). Acheter ce qu'on a vendu ou de nouveau. || Acheter d'occasion. || Délivrer en payant une rançon. || Se libérer à prix d'argent de. || Compenser, en parlant de qqch. ● *Racheter un candidat*, lui donner les points nécessaires pour qu'il soit admis à ses examens. || *Racheter ses péchés*, en obtenir le pardon. ◆ se racheter v. pr. Se faire pardonner.

RACHIDIEN, ENNE adj. Relatif au rachis.

RACHIS [rafis] n. m. (gr. *rhakhis*). Colonne vertébrale ou épine dorsale.

RACHITIQUE adj. et n. Affecté de rachitisme.

RACHITISME n. m. (de *rachis*). Maladie de la croissance et de l'ossification.

RACIAL, E, AUX adj. Relatif à la race.

RACINE n. f. (lat. *radix, -icis*). Organe des végétaux qui fixe la plante dans le sol et y absorbe l'eau et les sels minéraux. || Partie par laquelle un organe est implanté dans un tissu. || Base d'un objet, généralement enfouie dans le sol. || Principe, origine, commencement. || Lien, attache qui donne la stabilité. || Élément de base, irréductible, commun à tous les mots d'une même famille à l'intérieur d'une langue ou d'un groupe de langues. ● Prendre racine, s'implanter quelque part, y demeurer longtemps. || *Racine carée*, cubique, quatrième, ..., n^{ième} (d'un nombre ou d'une expression algébrique), nombre ou expression algébrique qui, élevés au carré, au cube, à la quatrième puissance, ..., à la puissance *n*, reproduisent le nombre ou l'expression proposés.

RACINE (Jean), poète dramatique français (1639-1699), auteur de tragédies (*Andromaque*, *Britannicus*, *Bérénice*, *Bajazet*, *Mithridate*, *Iphigénie*, *Phèdre*, *Esther* et *Athalie*) et d'une comédie (*les Plaideurs*). Racine peint la passion comme une force fatale, qui détruit celui qui en est possédé. Réalisant l'idéal de la tragédie classique, il présente une action simple, claire, dont les péripéties naissent de la passion même des personnages.

RACINIEN, ENNE adj. Propre à J. Racine.

RACISME n. m. Idéologie qui affirme la supériorité d'un groupe racial sur les autres, en préconisant, en particulier, la séparation de ceux-ci à l'intérieur d'un pays (ségrégation raciale) ou en visant à leur élimination (génocide).

RACISTE adj. et n. Qui relève du racisme; qui fait preuve de racisme.

RACKET [raket] n. m. (mot amér.). Extorsion d'argent par intimidation et violence.

RACKETTER v. t. Effectuer un racket.

RACKETTEUR [raketœr] n. m. (mot amér.). Malfaiteur exerçant un racket.

RACLAGE ou **RACLEMENT** n. m. Action de racler; bruit qui en résulte.

RACLÉE n. f. Fam. Volée de coups; défaite.

RACLER v. t. (prov. *rasclar*; du lat. *rasculare*, gratter). Enlever les aspérités d'une surface en grattant pour nettoyer, égaliser; frotter rudement une surface. ● *Racler les fonds de tiroirs* (Fam.), chercher le peu d'argent encore disponible. ◆ se racler v. pr. Se racler la gorge, s'éclaircir la voix.

RACLETTE n. f. Mets préparé en présentant à la flamme un fromage dont on racle la partie ramollie pour la manger au fur et à mesure qu'elle fond; fromage qui sert à cette préparation. || Outil pour gratter et lisser les surfaces planes.

RACLURE n. f. Petite partie qu'on enlève d'un corps en le raclant; déchet.

RACOLAGE n. m. Action de racoler.

RACOLER v. t. (de *ra*[e]- et *accoler*). Recruter, attirer par des moyens publicitaires ou autres. || Hist. Recruter par surprise ou par force des hommes pour le service militaire.

RACOLEUR, EUSE adj. et n. Se dit d'une personne qui racole.



Portrait de Jean Racine.
(Musée Condé, Chantilly.) [Giraudon]

RACONTAR n. m. Fam. Récit insignifiant, bavardage, cancan.

RACONTER v. t. (anc. fr. *aconter*, conter). Faire le récit de, rapporter. || Dire à la légère des choses blâmables ou ridicules.

RACORNI, E adj. *Litt.* Devenu sec et insensible.

RACORNIR v. t. (de *corne*). Rendre coriace, dur comme la corne. ◆ se racornir v. pr. Devenir dur et coriace.

RACOVITĂ (Emil), biologiste roumain (1868-1947).

RADAR n. m. (abrév. de l'angl. *Radio Detection And Ranging*, détection et télémétrie par radio). Dispositif permettant de déterminer la position et la distance d'un obstacle par l'émission d'ondes radioélectriques et par la détection des ondes réfléchies à sa surface.

Voir illustration p. 744

RADARISTE n. Spécialiste de la mise en œuvre et de l'entretien des radars.

RADE n. f. (moyen angl. *rad*). Grand bassin naturel ou artificiel avec libre issue vers la mer, où les bâtiments trouvent de bons mouillages. ● *Laisser en rade* (Fam.), laisser tomber, abandonner. || *Rester, être en rade* (Fam.), être en panne.

RADEAU n. m. (anc. prov. *radel*). Petite construction flottante plate, utilisée comme bâtiment de servitude ou de sauvetage.

RADETZKY (Joseph, comte), général autrichien (1766-1858), vainqueur des Piémontais à Custoza (1848) et à Novare (1849).

RADIAL, E, AUX adj. (lat. *radius*, rayon). Relatif au rayon, disposé suivant un rayon.

RADIALE n. f. Voie routière qui constitue l'un des éléments des voies rayonnant autour d'un centre urbain.

RADIAN n. m. Unité de mesure d'angle plan (symb. : rad).

RADIATEUR n. m. Dispositif augmentant la surface de rayonnement d'un appareil de chauffage ou de refroidissement. || Élément du chauffage central assurant le rayonnement de la chaleur.

RADIATION n. f. (lat. *radiatio*, de *radiare*, irradier). Phys. Émission de rayons, de particules; ensemble des éléments constitutifs d'une onde qui se propage dans l'espace.

RADIATION n. f. (bas lat. *radiare*, rayer). Action de radier; sanction disciplinaire dans certaines professions.

RADICAL, E, AUX adj. (lat. *radicalis*, de *radix, -icis*, racine). Qui concerne le fond de la nature d'une personne, de quelque chose, qui vise à atteindre quelque chose dans ses causes profondes. || Se dit de l'organisation, de l'attitude qui sont favo-

radical

rables à des réformes profondes de la société.

RADICAL, E, AUX n. et adj. Qui est partisan du radicalisme, doctrine des républicains libéraux et laïques, qui ont joué un rôle politique de premier plan sous la III^e République, notamment à partir de 1899. || Se dit d'un partisan des réformes politiques et sociales. || Syn. de RADICAL-SOCIALISTE.

RADICAL n. m. Partie d'un composé moléculaire qui peut exister à l'état non combiné (radical libre) ou qui reste inchangée dans une réaction (radical organique). || Partie du mot que l'on détermine en enlevant les désinences.

RADICALEMENT adv. De façon radicale, entièrement, absolument.

RADICALISATION n. f. Action de radicaliser.

RADICALISER v. t. Rendre intransigeant.

RADICALISME n. m. Système, opinions des radicaux en politique.

RADICAL-SOCIALISME n. m. Doctrine des radicaux-socialistes.

RADICAL-SOCIALISTE adj. et n. (pl. radicaux-socialistes). Qui appartient au parti républicain radical et radical-socialiste, nom pris en 1901 par le parti radical.

RADICELLE n. f. Racine secondaire, très petite.

RADICULE n. f. (lat. *radicula*). Partie de la plantule qui fournira la racine.

RADIER v. t. Rayer sur une liste, sur un registre.

RADIESTHÉSIE n. f. (lat. *radius*, rayon, et gr. *aisthesis*, sensation). Méthode par laquelle certains sujets sensibles aux oscillations d'un pendule ou d'une baguette localiseraient des sources, des gisements ou des maladies.

RADIESTHÉSISTE n. Personne qui pratique la radiesthésie.

RADIEUX, EUSE adj. (lat. *radiosus*). Brillant, lumineux. || Qui rayonne de joie, de bonheur.

RADIN, E adj. et n. (arg. *radin*, tiroir-caisse). Fam. Avare. (Au fém., l'adj. peut rester inv.)

RADINER v. i., ou **RADINER (SE)** v. pr. (anc. fr. *rade*, rapide). Pop. Arriver, venir.

RADINERIE n. f. Fam. Avarice.

RADIO n. m. Personne chargée, dans un navire, des télécommunications.

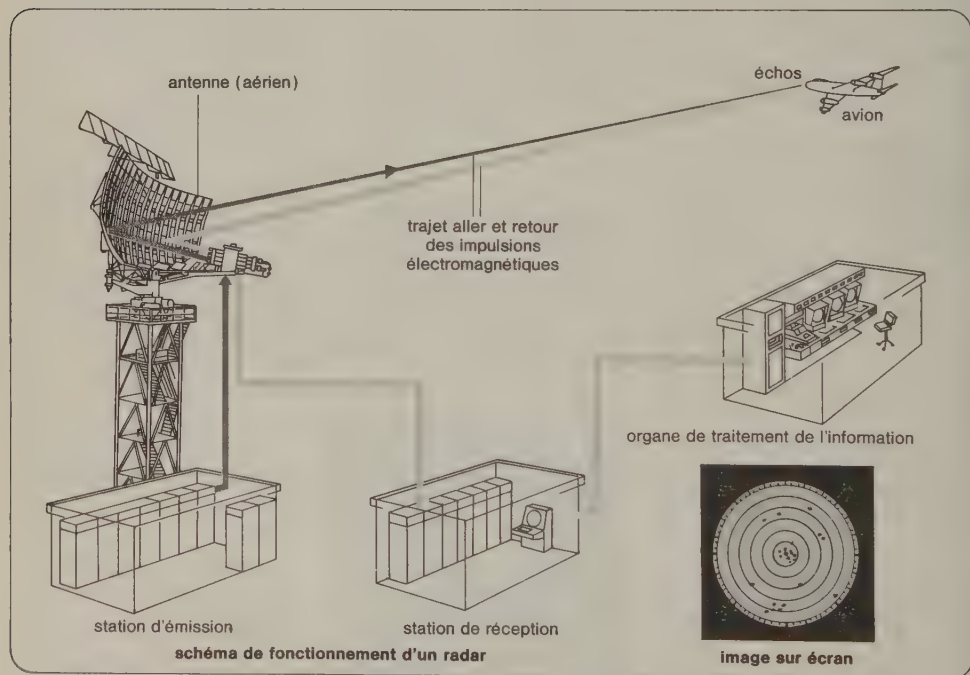
RADIO n. f. Abrév. de RADIODIFFUSION, RADIOGRAPHIE, RADIOTÉLÉPHONIE. || Fam. Appareil récepteur de radiodiffusion.

RADIOACTIF, IVE adj. Doué de radioactivité.

RADIOACTIVITÉ n. f. Désintégration spontanée du noyau d'un atome avec émission de particules ou de rayonnement électromagnétique.

RADIOAMATEUR n. m. Amateur pratiquant l'émission et la réception sur ondes courtes.

RADIOASTRONOMIE n. f. Branche de l'astronomie qui a pour objet l'étude du rayonnement radioélectrique des astres.



Une installation de **radar** se compose généralement d'une station d'émission, d'une antenne (un «aérien»), d'une station de réception et d'organes de traitement de l'information. L'émetteur à très hautes fréquences envoie, par l'intermédiaire de l'antenne, des impulsions électromagnétiques, le plus souvent de courte durée. Elles sont suivies de périodes de silence

destinées à observer les échos réfléchis par l'objet à identifier (ici, un avion). Les échos captés par l'antenne sont traités successivement par le récepteur et par tous les organes de traitement de l'information, afin de déterminer, à partir des instants de réception (par rapport aux instants d'émission), la distance et la direction de l'objet à identifier.

RADIOBALISE n. f. Émetteur de faible puissance porteur d'un signal d'identification pour guider les navires en mer ou pour indiquer aux avions leur position.

RADIOCASSETTE n. f. Appareil constitué d'un poste de radio associé à un lecteur de cassettes.

RADIODIFFUSER v. t. Diffuser au moyen de la radio.

RADIODIFFUSION n. f. Émission, par ondes, de programmes divers pour le public; organisme qui assure cette émission.

Voir illustration p. 746

RADIOÉLECTRICITÉ n. f. Technique permettant la transmission à distance de messages et de sons à l'aide des ondes électromagnétiques.

RADIOÉLÉMENT n. m. Élément chimique radioactif. (Syn. RADIO-ISOTOPE, ISOTOPE RADIOACTIF.)

RADIOGONIOMÈTRE n. m. Appareil permettant de déterminer la direction d'un émetteur radioélectrique et qui, à bord des avions et des navires, sert à repérer direction et position.

RADIOGRAPHIE n. f. Technique photographique utilisant les propriétés pénétrantes des rayons X et γ pour l'étude de la structure interne des corps. || Image ainsi obtenue.

RADIOGRAPHIER v. t. Photographier à l'aide de rayons X.

RADIOGUIDAGE n. m. Action de radio-guider.

RADIOGUIDER v. t. Guider à distance par ondes radioélectriques.

RADIO-ISOTOPE n. m. (pl. *radio-isotopes*). Syn. de RADIOÉLÉMENT.

RADIOLOGIE n. f. Application des rayons X au diagnostic et à la thérapeutique.

RADIOLOGIQUE adj. Relatif à la radiologie.

RADIOLOGUE ou **RADIOLOGISTE** n. Spécialiste de radiologie.

RADIONAVIGANT n. m. Opérateur de radio faisant partie de l'équipage d'un navire ou d'un avion.

RADIONAVIGATION n. f. Technique de navigation faisant appel à des procédés radioélectriques.

RADIOPHONIQUE adj. Relatif à la radiodiffusion.

RADIORÉCEPTEUR n. m. Poste récepteur de radiocommunication.

RADIOREPORTAGE n. m. Reportage diffusé par le moyen de la radiodiffusion.

RADIOREPORTER n. m. Journaliste spécialisée dans les radioreportages.

RADIORÉVEIL n. m. Appareil de radio associé à un réveil électronique.

RADIOSCOPIE n. f. Examen d'un objet ou d'un organe d'après leur ombre portée sur une surface fluorescente au moyen des rayons X.

RADIOSONDE n. f. Appareil qui transmet automatiquement à un opérateur au sol les renseignements recueillis par les éléments d'un équipement météorologique entraîné par un ballon-sonde.

RADIO-TAXI n. m. (pl. *radio-taxis*). Taxi muni d'un équipement de liaison téléphonique par ondes courtes.

RADIOTÉLÉPHONE n. m. Téléphone placé dans un véhicule et fonctionnant en utilisant des ondes radio.

RADIOTÉLESCOPE n. m. Instrument récepteur utilisé en radioastronomie.

RADIOTÉLÉVISÉ, E adj. Transmis à la fois par la radiodiffusion et la télévision.

RADIOTÉLÉVISION n. f. La radio et la télévision.

RADIOTHÉRAPIE n. f. Traitement par les rayons X, les rayons γ et les radiations ionisantes.

RADIS n. m. (it. *radice*; du lat. *radix*, -icis, racine). Plante potagère comestible, à racine tuberculeuse. ● N'avoir pas un radis (Fam.), ne pas avoir d'argent.

RADISSON (Pierre), explorateur et coureur des bois français (v. 1636 -v. 1710), promoteur de la fondation de la Compagnie de la baie d'Hudson.

RADIUM n. m. Métal (Ra), découvert en 1898 par P. et M. Curie. (Il est doué d'une intense radioactivité.)

RADIUS n. m. (mot lat. signif. *rayon*). Le plus court des deux os de l'avant-bras.

RADJAH n. m. Prince indien.

RADOM, v. de Pologne, au S. de Varsovie; 198 000 h. En 1401, y est signé l'acte d'union de la Lituanie et de la Pologne et, en 1767, s'y constitue une confédération de nobles polonais patriotes.

RADÔME n. m. (mot angl.). Dôme en matière plastique protégeant une antenne radar.

RADOTAGE n. m. Propos dénués de raison, de sens. || Répétition fatigante des mêmes propos.

RADOTER v. i. (var. de l'anc. fr. *redoter*; du néerl. *doten*, être fou). Tenir des propos dénués de sens; se répéter sans cesse.

RADOTEUR, EUSE n. Personne qui radote.

RADOUB [radu] n. m. (anc. fr. *adouber*, équiper). Bassin ou cale de radoub (Mar.), syn. de CALE SÈCHE.

RADOUBER v. t. (anc. fr. *adouber*, raccommo-der). Faire des réparations à un navire, un filet.

RADOUICIR v. t. Rendre plus doux, plus conciliant. ♦ se radoucir v. pr. Devenir plus doux.

RADOUICISSEMENT n. m. Action de radoucir ou de se radoucir.

RADZIWIŁL, famille polonaise, originaire de Lituanie, qui, au XVIII^e et au XIX^e s., lutte contre l'emprise russe.

RAFALE n. f. (it. *rafica*). Coup de vent violent et momentané. || Ensemble de coups tirés sans interruption par une arme à feu. || Manifestation soudaine, violente.

RAFFERMIR v. t. Rendre plus ferme, consolider. ♦ se raffermir v. pr. Devenir plus stable.

RAFFERMISSEMENT n. m. Action de raffermir ou de se raffermir.

RAFFINAGE n. m. Action de purifier le sucre, les métaux, l'alcool, le caoutchouc, etc. || Ensemble des procédés de fabrication des produits pétroliers.

RAFFINÉ, E adj. Fin, délicat, d'une recherche subtile. || *Industr.* Débarassé de ses impuretés.

RAFFINÉ, E n. et adj. Personne de goût, d'esprit, de sentiments très délicats.

RAFFINEMENT n. m. Ce qui marque une grande recherche.

RAFFINER v. t. Rendre plus fin, plus pur. || Traiter un produit pétrolier pour le transformer, le fractionner ou le purifier. ♦ v. t. ind. [sur]. Chercher des subtilités, mettre une recherche excessive.

RAFFINERIE n. f. Usine où l'on raffine certaines substances (sucre, pétrole).

RAFFOLER v. t. ind. [de]. (de [r]e- et affoler). Fam. Aimer à l'excès qqn, qqch.

RAFFUT n. m. (anc. fr. *afuster*, ajuster). Fam. Tapage, vacarme.

RAFIOT n. m. Fam. Petit bateau, mauvaise embarcation.

RAFISTOLAGE n. m. Fam. Raccommodage.

RAFISTOLER v. t. (moyen fr. *afistoler*, séduire). Fam. Raccommoder grossièrement.

RAFLE n. f. (all. *Raffel*). Action de rafler. || Arrestation en masse faite à l'improvise par la police.

RAFLER v. t. Emporter rapidement tout ce que l'on trouve.

RAFFRAÎCHIR v. t. Rendre frais ou plus frais. || Remettre en meilleur état, redonner de l'éclat. ● *Raffraîchir les cheveux*, les couper légèrement. || *Raffraîchir la mémoire*, rappeler à qqn le souvenir d'une chose. ♦ v. i. Devenir frais. ♦ se raffraîchir v. pr. Devenir plus frais. || Se désaltérer.

RAFFRAÎCHISSANT, E adj. Qui donne de la fraîcheur. || Qui calme la soif.

RAFFRAÎCHISSEMENT n. m. Action de rendre ou de devenir plus frais. || Action de réparer, de rajeunir. ♦ pl. Boissons fraîches que l'on sert dans une réunion, ou que l'on offre en dehors des repas.

raguillardir

RAGAILLARDIR v. t. *Fam.* Redonner de la gaieté, de la force, ranimer.

RAGE n. f. (lat. *rabies*). Maladie due à un virus, transmissible par morsure de certains animaux à l'homme. || Mouvement violent de dépit, de colère, de désir, etc. : trembler de rage. • *Faire rage*, se déchaîner, atteindre une grande violence. || *Rage de dents*, mal de dents provoquant une violente douleur.

RAGEANT, **E** adj. *Fam.* Qui fait rager.

RAGER v. i. (conj. 1). *Fam.* Être très irrité.

RAGEUR, **EUSE** adj. *Fam.* Sujet à des colères violentes. || Qui dénote la mauvaise humeur.

RAGEUSEMENT adv. Avec rage.

RAGLAN n. m. (de lord *Raglan*, général angl.). Vêtement à manches droites, dont la partie supérieure remonte jusqu'à l'encolure par des coutures en biais.

RAGONDIN n. m. Mammifère rongeur de l'Amérique du Sud, de mœurs aquatiques, à fourrure estimée.

RAGOT n. m. (de *ragoter*, grogner comme un sanglier). *Fam.* Bavardage malveillant, cancan.

RAGOÛT n. m. (de *gouût*). Plat de viande,

de légumes ou de poisson, coupés en morceaux et cuits dans une sauce.

RAGOÛTANT, **E** adj. (seulem. dans des expressions négatives). Appétissant.

RAGTIME [-tajm] n. m. (mot angl.). Style musical très syncopé en vogue vers la fin du XIX^e s., qui fut une des sources du jazz.

RAGUSE → DUBROVNIK.

RAHMAN (Mujibur), fondateur du Bangladesh (1920-1975).

RAI n. m. (lat. *radius*). *Litt.* et vx. Rayon.

RAID [red] n. m. (mot angl.). Opération rapide et de durée limitée menée en territoire inconnu ou ennemi par une formation militaire très mobile. || *Aéron.* Vol à longue distance, exécuté par un ou plusieurs appareils. || *Sports.* Longue épreuve destinée à montrer l'endurance des hommes et du matériel qui l'accomplissent.

RAIDE adj. (lat. *rigidus*). Très tendu, difficile à plier. || Que la pente, l'inclinaison rend difficile à monter. || Sans souplesse, sans grâce. || Peu accommodant, opiniâtre, inflexible. || *Fam.* Étonnant, difficile à croire, à accepter. || *Fam.* Se dit d'une boisson alcoolisée forte et âpre. || Qui

choque la bienséance, grivois, licencieux. ♦ adv. Tout d'un coup.

RAIDEUR n. f. État de ce qui est raide ou raidi.

RAIDILLON n. m. Court chemin en pente rapide.

RAIDIR v. t. Rendre raide, tendre avec force. ♦ se *raidir* v. pr. Devenir raide. || Montrer de la fermeté, du courage.

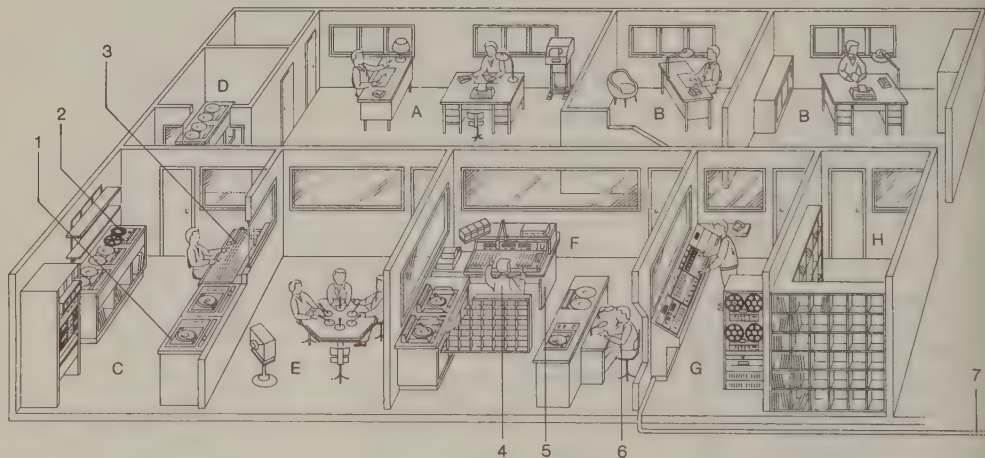
RAIDISSEMENT n. m. Action de raidir ou de se raidir.

RAIE n. f. (lat. *riga*; du gaul. *rica*, sillon). Ligne tracée sur une surface avec une substance colorante ou avec un instrument. || Ligne ou bande étroite quelconque. || Séparation des cheveux.

RAIE n. f. (lat. *raia*). Poisson cartilagineux à corps aplati et à nageoires pectorales triangulaires très développées et soudées à la tête.

RAIFORT [refɔʁ] n. m. (anc. fr. *raiz* [du lat. *radix*, racine], et *fort*). Plante dont la souche épaisse, râpée, peut être consommée pour remplacer la moutarde. || Gros radis noir d'hiver.

RAIL n. m. (mot angl.; de l'anc. fr. *reille*, barre). Barre d'acier servant de guide à un mouvement de translation. || Voie



Différents locaux et équipements d'une station de **radiodiffusion** émettant en modulation de fréquence (radio libre). Ces installations comprennent d'une part une salle de rédaction (A) avec téléscripteur et des bureaux (B), d'autre part plusieurs studios.

— Le studio de production (C), équipé de tourne-disques (1), de magnétophones (2) et d'une console (3), produit des bandes préenregistrées destinées à une diffusion ultérieure.

— La cabine de montage (D) permet le stockage et le montage de ces bandes préenregistrées (musiques, publicités, etc.).

— Dans le grand studio (E) se déroulent débats et interviews, diffusés soit en direct, soit en différé.

— À partir du studio de réalisation (F), un animateur (4) assure, à l'aide d'une console (5), la diffusion à l'antenne des émissions (direct et différé); de ce studio intervient également le journaliste (6) chargé des flashes d'information.

— Depuis un local technique ou régie finale (G), un technicien supervise le bon déroulement des émissions. (De ce même local peut être assurée la diffusion d'une bande de secours ou de programmes de nuit.)

fermée, chemin de fer. ● *Remettre sur les rails*, rétablir, donner de nouveau les moyens de fonctionner normalement.

RAILLER v. t. (lat. *ragere*, rugir). Tourner en ridicule; se moquer, ridiculiser.

RAILLERIE n. f. Action de railler, plaisanterie.

RAILLEUR, EUSE adj. et n. Qui raille.

RAIMOND, nom de sept comtes de Toulouse, dont : RAIMOND IV, dit **Raimond de Saint-Gilles** (1042-1105), comte de Toulouse (1093-1105), qui participe à la première croisade; — RAIMOND VI (1156-1222), comte de Toulouse (1194-1222), protecteur des albigeois et adversaire de Simon de Montfort; — RAIMOND VII (1197-1249), comte de Toulouse (1222-1249); par le traité de Lorris, Saint Louis lui fait signer la fin effective de l'indépendance du comté (1243).

RAIMU (Jules MURAIRE, dit), acteur français (1883-1946).

RAINCY (Le), ch.-l. d'arr. de la Seine-Saint-Denis; 13 413 h. Église due aux Perret; vitraux de M. Denis.

RAINETTE n. f. (lat. *rana*, grenouille). Petite grenouille arboricole, à doigts

adhésifs, vivant souvent sur les arbres près de l'eau.

RAINIER (mont), un des sommets de la chaîne côtière du Pacifique, aux États-Unis; 4 392 m. Parc national.

RAINIER III, né en 1923, prince de Monaco depuis 1949.

RAINURAGE n. m. Ensemble de rainures creusées sur certaines chaussées en béton pour les rendre moins glissantes aux véhicules à quatre roues.

RAINURE n. f. (anc. fr. *raisnier*, entailler). Entaille longue et étroite, dans une pièce de bois, de métal ou sur la chaussée.

RAIPONCE n. f. (it. *raponzo*, de *rapa*, rave). Campanule dont la racine et les feuilles se mangent en salade.

RAÏS n. m. (ar. *ra'is*). En Égypte, chef d'État, président.

RAIS, RAYS ou **RETZ** (Gilles DE), maréchal de France (v. 1400-1440), dont les innombrables crimes ont inspiré à Perrault le personnage de *Barbe-Bleue*.

RAISIN n. m. (lat. *racemus*, grappe de raisin). Fruit charnu (baie) de la vigne. ● *Raisins de Corinthe*, raisins secs, à petits grains, qui viennent des îles Ioniennes.

RAISINÉ n. m. Confiture faite avec du jus de raisin et d'autres fruits.

RAISON n. f. (lat. *ratio*). Faculté au moyen de laquelle l'homme peut connaître, juger et déterminer sa conduite d'après cette connaissance. || Explication d'un fait; cause, motif; argument destiné à prouver, à justifier. ● *Âge de raison*, âge auquel les enfants sont censés avoir conscience des conséquences de leurs actes.

|| *À plus forte raison*, par un motif d'autant plus fort. || *À raison de*, au prix de; à proportion de. || *Avec raison*, en ayant une justification valable. || *Avoir raison*, être fondé dans ce qu'on dit ou dans ce qu'on fait. || *Avoir raison de* (Litt.), vaincre, dominer. || *Demander raison* (Litt.), demander réparation d'une offense par les armes. || *Donner raison à qqn*, décider qu'il a de justes motifs pour parler, pour agir comme il le fait. || *En raison de*, en considération de; à cause de. || *Entendre raison* (Litt.), acquiescer à ce qui est raisonnable. || *Faire entendre raison à qqn*, le ramener à de meilleurs sentiments. || *Mariage de raison*, mariage de convenance plutôt que d'inclination. || *Mettre à la raison* (Litt.), réduire par force ou par persuasion. || *Perdre la raison*, devenir fou. || *Plus que de raison*, plus qu'il n'est convenable. || *Raison directe* (Math.), relation entre deux quantités qui augmentent ou diminuent dans la même proportion. || *Raison d'État*, prétexte allégué pour justifier une action illégale. || *Raison d'être*, de vivre, ce qui justifie l'existence. || *Raison inverse* (Math.), relation entre deux quantités dont l'une

diminue dans la proportion où l'autre augmente. || *Se faire une raison*, se résigner à l'inévitable.

RAISONNABLE adj. Doué de raison; qui agit conformément au bon sens, d'une manière réfléchie. || Qui est conforme à la sagesse, à l'équité. || Suffisant, convenable, sans excès.

RAISONNABLEMENT adv. D'une manière raisonnable.

RAISONNÉ, E adj. Fondé sur le raisonnement.

RAISONNEMENT n. m. Faculté, action ou manière de raisonner. || Suite de propositions déduites les unes des autres, argumentation. ● pl. Observations à un ordre reçu, objections.

RAISONNER v. i. Se servir de sa raison pour connaître, pour juger. || Passer d'un jugement à un autre pour aboutir à une conclusion. || Répliquer, alléguer des excuses, discuter. ● v. t. Amener qqn à une attitude raisonnable. || Litt. Appliquer le raisonnement à ce qu'on fait. || Discourir sur.

RAISONNEUR, EUSE n. et adj. Qui veut raisonner sur tout, qui fatigue par de longs raisonnements. || Qui réplique, qui discute.

RĀJASTHĀN, État du N.-O. de l'Inde; 342 000 km²; 34 100 000 h. Cap. Jaipur.

RAJEUNIR v. t. Donner la vigueur, l'apparence de la jeunesse à qqn; faire paraître plus jeune. || Attribuer un âge moindre qu'elle n'a à une personne. || Donner une apparence, une fraîcheur nouvelle à qqch. ● *Rajeunir les cadres*, recruter un personnel plus jeune. ● v. i. Recouvrer la vigueur de la jeunesse. ● *se rajeunir* v. pr. Se dire plus jeune qu'on n'est.

RAJEUNISSEMENT n. m. Action de rajeunir.

RĀJKOT, v. de l'Inde (Gujarat); 444 000 h.

RAJOUT n. m. Action de rajouter; chose rajoutée.

RAJOUTER v. t. Ajouter de nouveau; mettre en plus. ● *En rajouter* (Fam.), en faire trop, exagérer.

RAJUSTEMENT ou **RÉAJUSTEMENT** n. m. Action de rajuster.

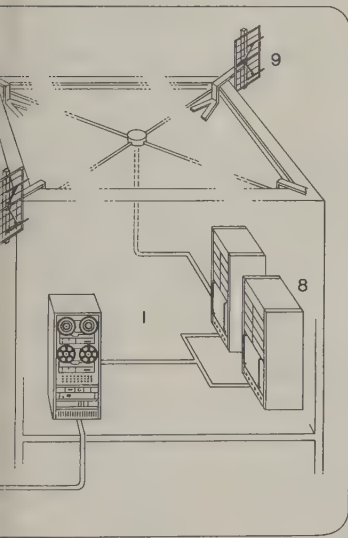
RAJUSTER ou **RÉAJUSTER** v. t. Ajuster de nouveau; remettre en bonne place, en ordre. || Modifier, relever en fonction du coût de la vie.

RAKHMANINOV (Sergueï Vassilievitch), compositeur russe (1873-1943).

RAKI n. m. (mot turc). Eau-de-vie orientale parfumée à l'anis.

RÁKÓCZI, famille princière de Hongrie, dont FERENC ou FRANÇOIS II (1676-1735) lutte contre l'Autriche (1707-1710).

RÂLE n. m. (de *raïler*). Oiseau échassier,



Ce local est relié par câble (7) à l'émetteur basse fréquence (8).

— Une discothèque (H) fournit les éléments musicaux nécessaires.

— Dans un second local technique (I) se trouvent l'émetteur (8) ainsi que certains matériels de secours en cas de panne. L'émetteur est relié à des antennes (9) disposées généralement en haut d'un édifice.

très estimé comme gibier, et qui vit en plaine ou aux abords des marécages.

RÂLE n. m. (de *râler*). Bruit anormal produit au niveau des alvéoles pulmonaires ou des bronches. || Respiration des agonisants.

RALEIGH ou **RALEIGH** (*sir* Walter), navigateur et écrivain anglais (v. 1554-1618). Fondateur de la première colonie anglaise en Amérique (1587), il a écrit des poésies et une *Histoire du monde*. Tombé en disgrâce sous Jacques I^{er}, il est exécuté.

RALEIGH, v. des États-Unis, cap. de la Caroline du Nord; 150 000 h.

RALENTI n. m. Mouvement d'un moteur qui tourne à vitesse réduite. || Artifice de prise de vues grâce auquel les mouvements paraissent à l'écran beaucoup plus lents que dans la réalité. ● *Au ralenti*, en diminuant la vitesse, l'énergie, le rythme.

RALENTIR v. t. (anc. fr. *alentir*). Rendre plus lent. || Rendre moins intense. ♦ v. i. Aller plus lentement.

RALENTISSEMENT n. m. Diminution de mouvement, de vitesse, d'énergie.

RÂLER v. i. (var. de *racler*). Rendre un son enroué, par la difficulté de la respiration. || *Fam.* Être de mauvaise humeur, protester.

RÂLEUR, EUSE adj. et n. *Fam.* Qui proteste en grognant, rouspéteur.

RALINGUE n. f. (anc. scand. *rarik*). *Mar.* Cordage auquel sont cousus les bords d'une voile pour les renforcer.

RALLIEMENT n. m. Action de rallier, de se rallier. ● *Mot, signe de ralliement*, signe caractéristique qui permet aux membres d'un groupe de se reconnaître.

RALLIER v. t. (de *allier*). Rassembler des gens dispersés. || Rejoindre, regagner un lieu, un groupe. || Faire adhérer à une cause, à une opinion, gagner, mettre d'accord. ♦ se rallier v. pr. [à]. Donner son adhésion.

RALLONGE n. f. Planche qui augmente la surface d'une table à coulisses. || Ce qui s'ajoute à qqch.

RALLONGEMENT n. m. Action de rallonger.

RALLONGER v. t. (conj. 1). Rendre plus long en ajoutant qqch. ♦ v. i. Devenir plus long.

RALLUMER v. t. Allumer de nouveau. || Donner une nouvelle force, une nouvelle ardeur à. ♦ se rallumer v. pr. Être allumé de nouveau.

RALLYE [rali] n. m. (angl. *to rally*, réunir). Compétition relevant généralement du sport automobile, où les concurrents doivent rallier un point déterminé après certaines épreuves.

RAMADAN n. m. (ar. *ramadân*). Neuvième mois du calendrier islamique, période de jeûne et de privations.

RAMAGE n. m. (lat. *ramus*, rameau). Chant des oiseaux dans les arbres. || Dessin représentant des rameaux, des fleurs, etc., sur une étoffe.

RĀMAKRISNA, brahmane et mystique indien (1836-1886). Il a attiré de nombreux disciples.

RAMAN (*sir* CHANDRASEKHARA VENKATA), physicien indien (1888-1970). Il a découvert l'effet Raman, concernant la diffusion de la lumière dans les milieux transparents.

RAMASSAGE n. m. Action de ramasser.

RAMASSÉ, E adj. *Trapu.* || Concis.

RAMASSE-MIETTES n. m. inv. Ustensile qui sert à ramasser les miettes sur la table.

RAMASSER v. t. Rassembler ce qui est éparé. || Prendre, relever ce qui est à terre. || Resserrer en une masse, pelotonner. || Condenser, résumer. ● *Ramasser ses forces*, les réunir pour un effort. || *Ramasser une pelle, une bûche* (*Fam.*), tomber. || *Se faire ramasser* (*Fam.*), être arrêté; être réprimandé. ♦ se ramasser v. pr. Se replier sur soi-même, se pelotonner.

RAMASSEUR, EUSE n. Personne qui ramasse qqch. || Personne qui collecte dans les fermes certains produits agricoles.

RAMASSIS n. m. Ensemble, réunion de choses de peu de valeur, de personnes jugées peu estimables.

RAMAT GAN, v. d'Israël, près de Tel-Aviv-Jaffa; 122 000 h.

Rāmāyana, nom d'épopées sacrées hindoues, composées du v^e s. av. J.-C. au xiv^e s. apr. J.-C., et ayant pour sujet la vie de Rāma, incarnation de Viṣṇu.

RAMBARDE n. f. (it. *rambata*). Garde-corps d'un navire.

RAMBOUILLET, ch.-l. d'arr. des Yvelines, dans la forêt de Rambouillet (13 100 ha); 22 487 h. Château (xiv^e-xviii^e s.), auj. une des résidences des présidents de la République.

RAMÉ n. f. (fém. de l'anc. fr. *raim*, branche; du lat. *ramus*, branche). Branche que l'on plante en terre pour soutenir des plantes grimpantes.

RAMÉ n. f. (de *ramer*). Aviron, longue pièce de bois élargie à une extrémité, pour faire mouvoir une barque.

RAMÉ n. f. (catalan *raima*; de l'ar.). Réunion de 20 mains de 25 feuilles de papier. || Groupe de wagons, de voitures manœuvrant ensemble.

rameau n. m. (lat. *ramus*). Petite branche d'arbre. || Subdivision d'une artère, d'une veine, d'un nerf, d'un arbre généalogique, etc. ● *Dimanche des Rameaux*, dernier dimanche du carême, précédant la fête de Pâques.

rameau (Jean-Philippe), compositeur français (1683-1764), auteur d'opéras.

RAMÉE n. f. (lat. *ramus*, rameau). *Litt.* et vx. Branches coupées avec leurs feuilles vertes; assemblage de branches entrelacées.

RAMENER v. t. (conj. 5). Amener de nouveau dans un endroit. || Faire revenir une personne dans le lieu d'où elle était partie, reconduire. || Remettre qqch en place, mettre dans une certaine position. || Faire revenir à un certain état : *ramener au devoir*. || Faire renaître : *ramener la paix*. ● *La ramener* (*Pop.*), faire l'important. ♦ se ramener v. pr. Être réductible à qqch. || *Fam.* Revenir.

ramequin n. m. (néerl. *rammeken*). Récipient de céramique.

RAMER v. i. (lat. *remus*, rame). Manœuvrer une rame; faire avancer un bateau à la rame.

rameur, EUSE n. Personne qui rame.

rameuter v. t. Grouper, rassembler.

RAMI n. m. Jeu de cartes qui se joue généralement avec 52 cartes et un joker.

RAMIER n. et adj. m. (anc. fr. *raim*, rameau). La plus grande espèce de pigeons de l'Europe occidentale, commune dans les jardins publics.

RAMIFICATION n. f. Division d'un végétal arborescent; division d'une artère, d'un nerf, etc., en parties plus petites, qui en sont comme les rameaux. || Subdivision.

RAMIFIER v. t. Diviser en plusieurs rameaux. ♦ se ramifier v. pr. Se partager en plusieurs branches; se diviser et se subdiviser.

RAMILLES n. f. pl. Petits rameaux.

RAMILLIES, village de Belgique (Brabant). — Marlborough y bat Villeroi (1706).

RAMOLLIR v. t. Rendre mou. ♦ se ramollir v. pr. Devenir mou. || *Fam.* Perdre peu à peu ses facultés mentales.

RAMOLLISSEMENT n. m. État de ce qui est ramolli. || Altération particulière de certains organes due à un trouble de leur vascularisation.

RAMONAGE n. m. Action de ramoner.

RAMONER v. t. (anc. fr. *ramon*, balai). Racler l'intérieur d'une cheminée, pour enlever la suie qui s'y est déposée.

RAMONEUR n. m. Personne dont le métier est de ramoner des cheminées.

RAMPANT, E adj. Qui rampe. || Humble, basement soumis devant les supérieurs. || Dont l'évolution est peu sensible.

RAMPANT n. m. *Fam.* Membre du personnel non navigant de l'aviation.

RAMPE n. f. (de *ramper*). Pente, ouvrage en pente; partie inclinée d'une rue, d'une route, d'une voie de chemin de fer. || Garde-fou portant une main courante et bordant un escalier du côté du vide. || Rangée de lumières sur le devant de

la scène d'un théâtre, dans la devanture d'un magasin, etc. ● *Passer la rampe*, toucher le public. || *Rampe d'accès*, ouvrage en pente douce permettant aux véhicules de passer d'un niveau à un autre. || *Rampe de lancement*, plan incliné pour le lancement de certains projectiles assurant leur propre propulsion, etc.

RAMPER v. i. (mot germ.). Se traîner sur le ventre. || S'étendre sur terre ou s'attacher aux arbres, comme le lierre, la vigne, etc. || S'abaisser lâchement devant qqn.

RAMSAY (sir William), chimiste britannique (1852-1916). Il a découvert les gaz rares.

RAMSÈS, nom porté par onze pharaons, dont : RAMSÈS II, roi d'Égypte de 1298 à 1235 env. av. J.-C. Vainqueur, puis allié des Hittites, il apporte à l'Égypte une ère de prospérité. Son activité de constructeur a été importante; — RAMSÈS III, roi d'Égypte (v. 1198-1166 av. J.-C.), qui arrête l'invasion des Peuples de la Mer.

RAMURE n. f. Ensemble des branches et des rameaux d'un arbre. || Bois du cerf, du daim.

RAMUS (Pierre de LA RAMÉE) humaniste français (1515-1572), adversaire de l'aristotélisme, professeur de mathématiques au Collège de France.

RAMUZ (Charles Ferdinand), écrivain suisse d'expression française (1878-1947), auteur de romans (*la Grande Peur dans la montagne*, *Derborence*).

RANAVALONA III (1862-1917), reine de Madagascar (1883-1897). Sur l'initiative de Gallieni, elle est déposée par les Français et exilée en Algérie en 1897.

RANCAGUA, v. du Chili central; 140 000 h.

RANCARD ou **RENCARD** n. m. Arg. Renseignement. || Pop. Rendez-vous.

RANCARDER ou **RENCARDER** v. t. Arg. Renseigner.

RANCART n. m. (normand *récarter*, éparpiller). Mettre, jeter au rancart (Fam.), jeter de côté, au rebut ce dont on ne se sert plus.

RANCE adj. (lat. *rancidus*). Se dit de tout corps gras qui a contracté une odeur forte et une saveur âcre. ◆ n. m. Odeur ou saveur rance.

RANCE (la), fl. de Bretagne, qui se jette dans la Manche; 100 km. Usine marémotrice sur son estuaire.

RANCÉ (Armand DE), religieux français (1626-1700). Il réforme l'abbaye cistercienne de Notre-Dame-de-la-Trappe.

RANCH [rāf ou rāt] n. m. (mot amér.; de l'esp. *ranchito*) [pl. *ranches*]. Grande ferme d'élevage extensif de la Prairie américaine.

RANCI n. m. Odeur, goût de rance.

RANCIR v. i. Devenir rance.

RANCISSEMENT n. m., Fait de rancir.

RANCEUR n. f. (bas lat. *rancor*, état de ce qui est rance). Amertume profonde que l'on garde à la suite d'une déception, d'une injustice.

RANÇON n. f. (lat. *redemptio*, rachat). Ce qu'on donne pour la délivrance d'un captif, d'un prisonnier de guerre. || Inconvenient au prix duquel on obtient un avantage.

RANÇONNER v. t. Exiger de force ce qui n'est pas dû. || Litt. Exiger un prix excessif.

RANCUNE n. f. (bas lat. *rancor*, état de ce qui est rance, et *cura*, souci). Ressentiment qu'on garde d'une offense, d'une injustice. ● *Sans rancune* (Fam.), formule de réconciliation.

RANCUNIER, ÈRE adj. et n. Sujet à la rancune; qui garde rancune.

RANDONNÉE n. f. (anc. fr. *randir*, courir rapidement). Grande promenade; marche sur des sentiers balisés.

RANDONNEUR, EUSE n. Celui, celle qui fait des excursions à pied.

RANDSTAD HOLLAND, région des Pays-Bas délimitée par les villes d'Amsterdam, La Haye, Rotterdam et Utrecht, où se concentre la majeure partie des activités du pays.

RANG n. m. (mot frq.). Suite de personnes ou de choses placées, en largeur, sur la même ligne. || Place de qqn, de qqch dans un ensemble, hiérarchisé ou non. || Place qu'on doit occuper dans une assemblée, dans une cérémonie, qu'on occupe dans la hiérarchie sociale, dans l'estime des hommes. || Catégorie de personnes ayant les mêmes opinions, les mêmes goûts, les mêmes intérêts. ● *Au rang de*, au nombre de. || *Avoir rang de*, avoir le grade de. || *Homme du rang*, terme désignant tous les militaires qui ne sont ni officiers ni sous-officiers. || *Prendre rang*, prendre son tour. || *Rentrer dans le rang*, redevenir un simple citoyen après avoir exercé de hautes fonctions. || *Se mettre, être sur les rangs*, parmi les prétendants à une place. || *Serrer les rangs*, se rapprocher pour tenir moins de place, pour s'aider. || *Sorti du rang*, se dit d'un militaire qui a été promu officier sans passer par une école militaire.

RANGÉ, E adj. Qui a de l'ordre, qui mène une vie régulière. ● *Bataille rangée*, celle que se livrent deux armées régulièrement disposées l'une en face de l'autre.

RANGÉE n. f. Suite de personnes ou d'objets disposés sur une même ligne.

RANGEMENT n. m. Action de ranger. || Disposition de ce qui est rangé.

RANGER v. t. (conj. 1). Mettre en rang. || Mettre en ordre, à la place convenable. || Mettre de l'ordre dans. || Mettre de côté

pour laisser la voie libre. || Litt. Mettre sous la dépendance, amener à. || Litt. Mettre au nombre. ◆ *se ranger* v. pr. S'écarter pour faire de la place. || *Se placer* dans un certain ordre, se disposer. || Adopter une manière de vivre plus régulière. ● *Se ranger à un avis*, l'adopter. || *Se ranger du côté de*, s'engager dans le parti de.

RANGER [rādzoer] n. m. (mot amér.). Soldat d'une unité de choc de l'armée américaine.

RANGOON, cap. de la Birmanie, près de l'embouchure de l'Irrawaddy; 2 459 000 h. Pagode Shwedagon, centre de pèlerinage bouddhique. Port et centre industriel.

Voir illustration p. 750

RANIMER v. t. Redonner de la vie, de la vigueur, de la force. ◆ *se ranimer* v. pr. Reprendre conscience; reprendre de la force.

RANKE (Léopold VON), historien allemand (1795-1886).

RAOUL, duc de Bourgogne (921-923), roi de France (923-936).

RAOULT (François), chimiste et physicien français (1830-1901).

RAOUT [raut] n. m. (angl. *roul*). Réunion, fête mondaine (vx).

RAPACE adj. (lat. *rapax*, -acis). Vorace. || Avidé de gain, cupide.

RAPACE n. m. Oiseau carnivore, à bec crochu et à griffes fortes et recourbées, chasseur diurne ou nocturne.

RAPACITÉ n. f. Caractère rapace, cupidité.

RAPATRIÉ, E adj. et n. Renvoyé dans sa patrie.

RAPATRIEMENT n. m. Action de rapatrier.

RAPATRIER v. t. Faire revenir dans sa patrie.

RÂPE n. f. (de *râper*). Ustensile de ménage pour réduire en poudre ou en petits morceaux certaines substances alimentaires. || Grosse lime plate ou demi-ronde, pour user la surface des matières tendres.

RÂPÉ, E adj. Fam. Raté, fichu. ● *Vêtement râpé*, usé jusqu'à la corde.

RÂPÉ n. m. Fromage râpé.

RÂPER v. t. (germ. *raspôn*, rafler). Réduire en poudre ou en petits morceaux avec la râpe. || Donner une sensation d'apréte, gratter.

RAPETASSER v. t. (anc. prov. *petasar*, rapiécer). Fam. Racommoder grossièrement.

RAPETISSEMENT n. m. Action de rapetisser.

RAPETISSER v. t. Rendre plus petit,

rapetisser

faire paraître plus petit. || Diminuer le mérite de qq. ♦ v. i. Devenir plus petit, plus court.

RÂPEUX, EUSE adj. Rude au toucher. || Qui a une saveur âpre.

RAPHAËL, un des sept archanges de la tradition juive.

RAPHAËL (Raffaello SANZIO ou SANTI, dit en fr.), peintre italien (1483-1520). Son art associe la mesure et l'harmonie et définit par excellence la Renaissance classique. Il a laissé des madones, des portraits, la *Mise au tombeau*, la *Transfiguration* et, pour le pape Jules II, les grandes fresques des «chambres» du Vatican (*l'École d'Athènes*, *le Parnasse*, etc.). Il a également conçu le décor de la galerie des Loges.

RAPHIA n. m. (mot malgache). Palmier d'Afrique et d'Amérique, fournissant une fibre très solide, qui sert à faire des liens; cette fibre.

RAPIAT, E adj. (lat. *rapere*, voler). *Fam.* Qui dépense avec parcimonie, avare.

RAPIDE adj. (lat. *rapidus*). Qui parcourt beaucoup d'espace en peu de temps. || Qui s'accomplit très vite. || Se dit d'une route, d'une voie où l'on circule rapidement. || Très incliné. || Qui agit vite, qui comprend facilement. || Se dit d'un film de sensibilité élevée.

RAPIDE n. m. Section d'un cours d'eau où l'écoulement est accéléré en raison d'une augmentation brutale de la pente

du lit. || Train effectuant un parcours à vitesse élevée, et ne s'arrêtant qu'à des gares importantes.

RAPIDEMENT adv. Avec rapidité, vite.

RAPIDITÉ n. f. Caractère de ce qui est rapide.

RAPIÉCER v. t. (conj. 1 et 5). Racommoder, réparer avec des pièces.

RAPIÈRE n. f. (de *râper*). Épée à lame fine et longue, dont on se servait dans les duels.

RAPIN n. m. (mot d'arg.). *Péjor.* Peintre.

RAPINE n. f. (lat. *rapina*). *Litt.* Action de prendre par violence; ce qui est volé.

RAPLATIR v. t. Aplatisir de nouveau.

RAPPARIER v. t. Réassortir deux choses qui vont par paire.

RAPPEL n. m. Action par laquelle on rappelle. || Paiement d'une portion d'appointements ou d'arrérages restée en suspens. || Action de rappeler, de faire se souvenir. || Nouvelle injection d'un vaccin pratiquée systématiquement après un délai précis, pour consolider l'immunité conférée par le vaccin. || *Alp.* Procédé de descente d'une paroi verticale à l'aide d'une corde double, récupérable ensuite. ♦ *Battre le rappel*, rassembler, réunir les personnes, les ressources nécessaires. || *Rappel à l'ordre*, avertissement donné à qq. qui ne respecte pas un règlement.

RAPPELÉ, E adj. et n. Convoqué de nouveau sous les drapeaux.

RAPPELER v. t. (conj. 3). Appeler de nouveau, spécialement, au téléphone. || Faire revenir en appelant, faire revenir une personne absente. || Faire revenir qq. d'un pays étranger où il exerçait des fonctions. || Faire revenir à la mémoire. || Présenter une ressemblance avec. ♦ *Rappeler à la vie*, faire reprendre connaissance. ♦ *se rappeler* v. pr. *Se rappeler qq. qqch* (ou, *fam.*, de *qq. de qqch*), en garder le souvenir, s'en souvenir.

RAPPLIQUER v. i. *Fam.* Revenir rapidement.

RAPPORT n. m. Exposé dans lequel on rend compte de qqch. || Liaison qui existe entre les choses; élément commun existant entre des choses; conformité, analogie. || Revenu, produit. || Exposé fait aux membres d'une assemblée délibérante, relatif aux travaux d'une commission et concernant notamment une proposition ou un projet de loi. || *Math.* Quotient de deux grandeurs de même espèce, dont les mesures sont faites avec la même unité. ♦ *Rapport à qqch* (*Fam.*), à cause de. || *En rapport avec*, proportionné à. || *Maison de rapport*, immeuble dont la location procure des revenus au propriétaire. || *Mettre en rapport*, mettre en communication. || *Par rapport à*, en proportion de. || *Rapport sexuel*, coït. || *Sous le rapport de*, du point de vue de, eu égard à. ♦ *pl.* Relations que les hommes ont entre eux. ♦ *Sous tous les rapports*, à tous égards.

RAPPORTÉ, E adj. *Pièce rapportée*, élément constitutif d'un ensemble auquel il est assemblé après avoir été façonné à part.

RAPPORTER v. t. Apporter une chose au lieu où elle était, rendre à qq. || Apporter avec soi en revenant. || Donner comme produit, bénéfice, profit. || Faire le récit de ce qu'on a vu et entendu. || Redire, répéter par indiscretion ou par méchanceté. || Rattacher à une cause, à une fin, attribuer. || Abroger, annuler : *rapporter un décret*. || Réaliser un rapport relatif à un projet ou une proposition. ♦ *se rapporter* v. pr. [à]. Avoir un rapport, un lien logique avec, se rattacher à. ♦ *S'en rapporter à qq. n.*, s'en remettre à sa décision, lui faire confiance.

RAPPORTEUR, EUSE adj. et n. Qui rapporte, par indiscretion ou par malice, ce qu'il a vu ou entendu.

RAPPORTEUR n. m. Celui qui est chargé de faire l'exposé d'un procès, d'une affaire, de rapporter les conclusions d'une commission parlementaire, etc. || Instrument en forme de demi-cercle gradué, servant à mesurer ou à rapporter des angles sur un dessin.

RAPPRENDRE ou **RÉAPPRENDRE** v. t. Apprendre de nouveau.

RAPPROCHEMENT n. m. Action de rapprocher, de se rapprocher. || Réconci-



La pagode Shwedagon à Rangoon, remaniée à différentes époques. (Dôme doré, ceinturé de 64 petits édifices; base de 433 m de périmètre.) [Serrallier-Rapho]

liation. || Action de mettre en parallèle des faits, des idées, pour les comparer; cette comparaison.

RAPPROCHER v. t. Mettre, faire venir plus près. || Rendre plus proche dans l'espace ou le temps. || Mettre en rapport. || Réconcilier. ♦ se rapprocher v. pr. Venir plus près. || Avoir des relations plus étroites. || Avoir certaines ressemblances avec qq, qqch.

RAPPROVISIONNER ou **RÉAPPROVISIONNER** v. t. Approvisionner de nouveau.

RAPT n. m. (lat. *raptus*, enlèvement). Enlèvement illégal d'une personne.

RAQUETTE n. f. (lat. *rasceta*, paume; de l'ar.). Instrument formé d'un cadre ovale garni d'un réseau de boyaux et terminé par un manche, pour jouer au tennis. || Lame de bois, recouverte généralement de caoutchouc et munie d'un manche, pour jouer au tennis de table. || Large semelle pour marcher sur la neige molle.

RARE adj. (lat. *rarus*). Qui n'est pas commun, qu'on ne voit pas souvent. || En petit nombre. || Peu fréquent. || Peu dense. || Surprenant. ♦ Se faire rare, se dit de qq qu'on voit moins souvent.

RARÉFACTION n. f. Le fait de se raréfier.

RARÉFIER v. t. Rendre rare. ♦ se raréfier v. pr. Devenir plus rare, moins dense, moins fréquent.

RAREMENT adv. Peu souvent.

RARETÉ n. f. (lat. *raritas*). Caractère de ce qui est rare; chose rare.

RARISSIME adj. Très rare.

R. A. S., abrégé de Rien À Signaler.

RAS, **E** [ra, roz] adj. (lat. *rasus*, rasé). Coupé jusqu'à la peau, en parlant des poils, des cheveux. || Qui a le poil très court. ♦ À ras bord, jusqu'au bord, très plein. || Faire table rase, mettre de côté, considérer comme nul ce qui a été dit ou fait antérieurement. || Rase campagne, pays plat et découvert. ♦ adv. De très près. ♦ n. m. Au ras de, à ras de, au niveau de.

RASADE n. f. (de *ras*). Quantité de boisson représentant un verre rempli à ras bord.

RASAGE n. m. Action de raser ou de se raser.

RA'S AL-KHAYMA, l'un des Émirats arabes unis; 1625 km²; 73 700 h. Cap. Ra's al-Khayma.

RASANT, **E** adj. Fam. Ennuyeux, fatigant. || Mil. Qui ne s'élève pas à une hauteur supérieure à celle de l'objectif.

RASCASSE n. f. (prov. *rascasso*). Poisson osseux de la Méditerranée et du golfe de Gascogne, comestibles, couvert d'épines venimeuses.

RASE-MOTTES n. m. inv. Vol effectué par un avion au plus près du sol.

RASER v. t. (lat. *radere*, tondre). Couper avec un rasoir et au ras de la peau les cheveux, la barbe. || Abattre à ras de terre. || Enlever les aspérités de la surface d'un corps. || Passer tout près, effleurer. || Fam. Importuner, ennuyer. ♦ se raser v. pr. Se couper la barbe. || Fam. S'ennuyer.

RASEUR, **EUSE** n. Fam. Personne ennuyeuse.

RASIBUS [razibys] adv. Fam. Tout près.

RAS-LE-BOL n. m. inv. Pop. Fait d'être excédé, exaspération.

RASMUSSEN (Knud), explorateur danois (1879-1933). Il a dirigé plusieurs expéditions dans l'Arctique.

RASOIR adj. Pop. Ennuyeux.

RASOIR n. m. Instrument dont on se sert surtout pour se couper la barbe.

RASPAIL (François), homme politique français (1794-1878). Il prend part à la révolution de 1848.

RASPOUTINE, aventurier russe (1872-1916). Son influence a contribué à discréditer le régime tsariste.

RASSASIEMENT n. m. Litt. État d'une personne rassasiée.

RASSASIER v. t. (lat. *satiare*). Apaiser la faim. || Satisfaire pleinement les désirs, les passions de qq.

RASSEMBLEMENT n. m. Action de rassembler. || Grande réunion de personnes; attroupement. || Union de groupements politiques ou parti qui prétend regrouper des adhérents d'origines politiques diverses.

RASSEMBLER v. t. Faire venir dans le

même lieu, réunir. || Mettre ensemble, accumuler. || Réunir, concentrer pour entreprendre qqch. ♦ se rassembler v. pr. Se réunir, se grouper.

RASSEOIR v. t. (conj. 38). Asseoir de nouveau, replacer. ♦ se rasseoir v. pr. S'asseoir de nouveau, après s'être levé.

RASSÉRÈNER v. t. (de *serein*) [conj. 5]. Rendre la sérénité, le calme à. ♦ se rassérèner v. pr. Retrouver son calme.

RASSIR v. i. (auxil. avoir ou être). Devenir rassis.

RASSIS, **E** adj. (part. pass. de *rasseoir*, diminuer). Esprit rassis, calme, réfléchi. || Pain rassis, pain qui n'est plus frais, mais qui n'est pas encore dur. || Viande rassise, viande d'animaux tués depuis plusieurs jours.

RASSORTIMENT n. m. → RÉASSORTIMENT.

RASSORTIR v. t. → RÉASSORTIR.

RASSURANT, **E** adj. Propre à rassurer.

RASSURER v. t. Rendre la confiance, l'assurance, la tranquillité, dissiper les craintes.

RA'S TANNÛRA, port pétrolier d'Arabie Saoudite, sur le golfe Persique.

RASTATT ou **RASTADT**, v. d'Allemagne (Bade-Wurtemberg); 41 000 h. — Le traité de Rastatt (1714) met fin à la guerre de la Succession d'Espagne. Conférence entre la France et l'Autriche (1797-1799), terminée par le massacre des envoyés français.

RASTRELLI (Bartolomeo Francesco), architecte italien (v. 1700-1771), représentant de l'architecture baroque et



Raphaël : L'École d'Athènes.

Fresque exécutée (1509-1510) dans la chambre de la Signature au Vatican.

[Scale]

Rastrelli

rococo en Russie (cathédrale Smolnyi et palais d'Hiver à Saint-Petersbourg).

RAT n. m. (rad. expressif *ratt-*). Mammifère rongeur, très nuisible, originaire d'Asie. || *Fam.* Homme avare. || Jeune élève de la classe de danse, à l'Opéra. ● *Être fait comme un rat* (Fam.), être pris, dupé. || *Rat de bibliothèque* (Fam.), personne qui passe son temps à consulter des livres dans les bibliothèques. || *Rat d'hôtel* (Fam.), filou qui dévalise les hôtels.

RATAGE n. m. Action de rater, échec.

RATATINÉ, E adj. Flétri, ridé. || *Fam.* Rapetissé par l'âge.

RATATINER v. t. (rad. *tat-* qui évoque l'amoinissement). *Fam.* Endommager gravement, démolir. ♦ *se ratatiner* v. pr. Se raccourcir, se resserrer. ● *Se faire ratatiner* (Fam.), se faire tuer.

RATATOUILLE n. f. (de *touriller*). *Fam.* Ragoût grossier. || Mélange d'aubergines, de courgettes, de tomates, etc., cuites à l'huile d'olive.

RAT-DE-CAVE n. m. (pl. *rats-de-cave*). Longue mèche recouverte de cire servant à éclairer.

RATE n. f. Femelle du rat.

RATE n. f. (moyen néerl. *rate*, rayon de miel). Organe lymphoïde situé dans la partie latérale gauche de l'abdomen, entre l'estomac et les fausses côtes. ● *Dilater la rate* (Fam.), faire rire.

RATÉ, E n. et adj. *Fam.* Personne qui, faute de talent ou de chance, n'a pas réussi.

RATÉ n. m. Fonctionnement défectueux de qqch. || Coup d'une arme à feu qui n'est pas parti.

RÂTEAU n. m. (lat. *rastellus*). Outil agricole et de jardinage formé d'une traverse portant des dents et munie d'un manche. || *Raclette* à manche avec lequel le croupier ramasse les mises et les jetons sur les tables de jeu.

RATEAU (Auguste), ingénieur français (1863-1930), inventeur d'une turbine à vapeur.

RÂTELER v. t. (conj. 3). Ramasser avec le rateau.

RÂTELIER n. m. (de *rateau*). Assemblage à claire-voie de barres de bois, pour mettre le foin et la paille qu'on donne aux animaux. || *Fam.* Dentier. ● *Manger à deux râteliers, à plusieurs râteliers* (Fam.), servir avec profit deux causes opposées, tirer avantage d'emplois différents. || *Râtelier d'armes* support muni d'encoches où l'on range les fusils.

RATER v. i. (de *rat*). *Fam.* Échouer. || Ne pas partir, en parlant du coup d'une arme à feu. ● v. t. Manquer qqch. || Ne pas rencontrer qqn. ● *Ne pas rater qqn* (Fam.), lui faire une réponse bien

envoyée; prendre sur le fait pour punir. || *Ne pas en rater une* (Fam.), commettre toutes les gaffes possibles.

RATHENAU (Walther), homme politique allemand (1867-1922), ministre des Affaires étrangères, assassiné par les nationalistes.

RATIÈRE n. f. Piège à rats.

RATIFICATION n. f. Action de ratifier, confirmation, approbation.

RATIFIER v. t. (lat. *ratus*, confirmé). Confirmer ce qui a été fait ou promis. || *Dr.* Reconnaître la validité d'un engagement, d'un traité.

RATINE n. f. (moyen fr. *rater*, racler). Étoffe de laine croisée dont le poil est tiré au-dehors et frisé.

RATIO [rasjo] n. m. (mot lat.). Rapport entre deux grandeurs économiques ou financières.

RATIOCINER v. i. (lat. *ratiocinari*, de *ratio*, raison). *Litt.* Raisonner d'une façon trop subtile.

RATION n. f. (lat. *ratio*, compte). Portion de nourriture ou d'une autre denrée distribuée chaque jour à une personne, à une formation militaire, à un animal, etc. || Ce qui est donné, infligé à qqn.

RATIONALISATION n. f. Action de rationaliser.

RATIONALISER v. t. Déterminer, organiser suivant des calculs ou des raisonnements. || Rendre plus efficace et moins coûteux un processus de production, normaliser.

RATIONALISME n. m. Caractère de ce qui est fondé sur la seule raison. || Philosophie de la connaissance fondée sur la raison, par oppos. à celles qui se fondent sur la révélation ou sur l'expérience.

RATIONALISTE adj. et n. Qui relève du rationalisme; qui en est partisan.

RATIONALITÉ n. f. Caractère de ce qui est rationnel.

RATIONNEL, ELLE adj. (lat. *ratio*, raison). Qui est fondé sur la raison. || Qui est déduit par le raisonnement et n'a rien d'empirique. || Déterminé par des calculs ou par des raisonnements. || Conforme au bon sens.

RATIONNELLEMENT adv. De façon rationnelle.

RATIONNEMENT n. m. Action de rationner.

RATIONNER v. t. Réduire la consommation en répartissant qqch par quantités limitées. || Restreindre à qqn la quantité de nourriture, de qqch qu'il a le droit de consommer.

RATISBONNE, en all. *Regensburg*, v. d'Allemagne (Bavière), sur le Danube; 133 000 h. Centre commercial et industriel. Cathédrale (XIII^e-XVI^e s.). Siège de plusieurs diètes d'Empire (XVI^e-XVII^e s.)

puis de la diète permanente (1663-1806).

RATISSAGE n. m. Action de ratisser.

RATISSER v. t. (moyen fr. *rater*, racler). Nettoyer et unir avec un rateau. || Fouiller méthodiquement une zone de terrain, un quartier, pour rechercher les éléments adverses, les malfaiteurs. ● *Ratisser qqn* (Fam.), le ruiner.

RATITE n. m. (lat. *ratiss*, radeau). Oiseau coureur à ailes réduites (*autruche*).

RATON n. m. Petit rat. ● *Raton laveur*, mammifère carnassier d'Amérique, recherché pour sa fourrure de couleur gris fauve.

RATSIRAKA (Didier), homme d'État malgache, né en 1936. Il est président de la république démocratique de Madagascar depuis 1975.

RATTACHEMENT n. m. Action de rattacher.

RATTACHER v. t. Faire dépendre qqch d'une chose principale; établir un rapport entre des choses ou des personnes. ♦ *se rattacher* v. pr. [à]. Être lié.

RATTRAPAGE n. m. Action de rattraper ou de se rattraper.

RATTRAPER v. t. Attraper, saisir de nouveau. || Saisir qqch, qqn afin de les empêcher de tomber, retenir. || Rejoindre qqn, qqch qui a de l'avance. || Atténuer un défaut, une erreur, corriger une inégalité. ♦ *se rattraper* v. pr. Se retenir. || Regagner l'argent ou le temps qu'on a perdu. || Se remettre au courant. || Atténuer une erreur qu'on était en train de commettre.

RATURE n. f. (lat. *radere*, raser). Trait tracé sur ce qu'on a écrit pour l'annuler.

RATURER v. t. Annuler par des ratures.

RAUQUE adj. (lat. *raucus*). Se dit d'une voix rude et comme enrouée.

RAUSCHENBERG (Robert), peintre américain, né en 1925, représentant du pop art.

RAVACHOL, anarchiste français (1859-1892).

RAVAGE n. m. (de *ravin*). Dommage, dégât important causé par la guerre, les orages, etc. || Détérioration du corps. ● *Faire des ravages*, provoquer des passions irrésistibles.

RAVAGER v. t. (conj. 1). Endommager gravement, saccager, dévaster. || Causer de violents désordres moraux.

RAVAILLAC (François) [1578-1610], assassin d'Henri IV.

RAVALEMENT n. m. Action de ravalier. || Enduit posé sur un mur.

RAVALER v. t. Avaler de nouveau. || Déprécier, rabaisser qqn. || Nettoyer les murs extérieurs d'une construction pour en remplacer le crépi ou pour les peindre.

dre. ♦ se ravalier v. pr. S'abaisser, perdre sa dignité morale.

RAVAUDER v. t. (anc. fr. *ravaut*, sottise, de *ravaler*). Racommoder à l'aiguille, repriser.

RAVE n. f. (anc. fr. *reve*; du lat. *rapa*, navet). Plante potagère à racine ronde et plate, voisine du navet.

RAVEL (Maurice), compositeur français (1875-1937), auteur de partitions lyriques (*l'Heure espagnole*) et de suites (*Boléro*).

RAVENNE, v. d'Italie (Émilie), près de l'Adriatique; 138 000 h. Nombreux monuments byzantins des ^ve et ^{vi}e s. (S. Vitale, S. Apollinaire, etc.). Dernière capitale de l'Empire romain d'Occident, Ravenne est le siège d'une circonscription militaire byzantine avant d'être prise par les Lombards puis donnée au pape par Pépin le Bref (756).

RAVENSBRÜCK, localité d'Allemagne (Brandebourg). Camp de concentration allemand (1939-1945).

RAVIER n. m. (de *rave*). Petit plat oblong, dans lequel on sert des hors-d'œuvre.

RAVIGOTE n. f. Sauce vinaigrette mêlée d'œufs durs pilés et relevée à l'échalote.

RAVIGOTER v. t. (altér. de *revigorer*). Fam. Redonner de la vigueur, de la force.

RAVIN n. m. (de *raviner*). Dépression allongée et profonde creusée par un torrent.

RAVINE n. f. (anc. fr. *raviner*, couler avec force; du lat. *rapina*, pillage). Petit ravin.

RAVINEMENT n. m. Formation de sillons, de ravines par les eaux de pluie, sur les pentes déboisées des reliefs.

RAVINER v. t. Creuser un terrain par des ravines.

RAVIOLI n. m. (mot it.) [pl. inv. ou *ravio-lis*]. Petit carré de pâte farci de viande hachée, que l'on fait cuire à l'eau.

RAVIR v. t. (lat. *rapere*). Plaire énormément. || Litt. Enlever de force. || Litt. Arracher qqn à l'affection de ses proches. ♦ *A ravir*, admirablement.

RAVISER (SE) v. pr. Changer d'avis, revenir sur une résolution.

RAVISSANT, E adj. Qui transporte d'admiration, qui procure un plaisir extrême.

RAVISSEMENT n. m. État de l'esprit transporté de joie, d'admiration.

RAVISSEUR, EUSE n. Qui enlève qqn de force.

RAVITAILLEMENT n. m. Action de ravitailler; denrées nécessaires à la consommation.

RAVITAILLER v. t. (anc. fr. *avitailler*, de *vitaile*, victuaille). Fournir de vivres. || Fournir du carburant à un véhicule, des munitions à une armée, etc.

RAVITAILLEUR n. m. Soldat, navire, avion porteur de ravitaillement.

RAVIVAGE n. m. Action de raviver.

RAVIVER v. t. Rendre plus vif. || Redonner de l'éclat, de la fraîcheur. || Litt. Faire revivre, ranimer.

RAVOIR v. t. (seulement à l'inf.). Avoir de nouveau. || Fam. Remettre des objets en état.

RĀWALPINDĪ, v. du Pakistan septentrional; 928 000 h.

RAY ou **WRAY** (John), naturaliste anglais (1627-1705), un des fondateurs de la botanique.

RAY (Man), peintre et photographe américain (1890-1976). Il est influencé par les courants surréalistes.

RAY (Satyajit), cinéaste indien, né en 1921, auteur de : *Le Salon de musique*, *la Maison et le Monde*.

RAYÉ, E adj. Qui a des raies ou des rainures. ♦ *Canon rayé*, canon d'une arme à feu dont l'intérieur est muni de rayures.

RAYER v. t. (conj. 2). Faire des raies; détériorer une surface par des rayures. || Annuler au moyen d'un trait, barrer. || Exclure, radier, éliminer.

RAYLEIGH (John), physicien britannique (1842-1919).

RAYON n. m. (mot frq.). Chaque tablette d'une bibliothèque, d'une armoire, etc. || Ensemble de certains comptoirs d'un magasin affectés à un même genre de marchandises. || Gâteau de cire, comportant une juxtaposition d'alvéoles, que font les abeilles. ♦ *C'est (de) mon rayon* (Fam.), cela me concerne. || *En connaître un rayon* (Fam.), être très compétent.

RAYON n. m. (lat. *radius*). Trajectoire suivie par la lumière. || Chacune des choses qui partent d'un centre commun et vont en divergeant. || Lueur faible ou passagère, apparence. || Math. Segment joignant le centre du cercle à tout point de la circonférence. ♦ *Dans un rayon de dix kilomètres*, à dix kilomètres à la ronde. || *Rayon d'action*, distance maximale à laquelle un mobile (avion, navire, char, etc.) peut, à une vitesse donnée, s'éloigner de son point de ravitaillement en carburant; zone d'influence, d'activité.

RAYONNAGE n. m. Assemblage de planches, d'étagères constituant une bibliothèque, une vitrine, etc.

RAYONNANT, E adj. Qui rayonne. || Se dit de qqn dont le visage exprime la plus vive satisfaction. ♦ *Style gothique rayonnant*, forme que prend l'architecture gothique française à partir de 1240 env.

RAYONNE n. f. Fil textile continu réalisé en viscosse; étoffe tissée avec ce fil.

RAYONNEMENT n. m. Action de rayonner. || Mode de propagation de l'énergie sous forme d'ondes ou de particules. || Ensemble des radiations émises par un

corps. || Action qui se propage, influence. || Vive expression de bonheur, de satisfaction.

RAYONNER v. i. Émettre des rayons. || Émettre de l'énergie qui se transmet à travers l'espace. || Être disposé comme les rayons d'un cercle. || Faire sentir son action sur une certaine étendue. || Porter l'expression du bonheur. || Se déplacer dans un certain rayon.

RAYS (Gilles DE) → RAIS.

RAYURE n. f. Trace laissée sur un objet par un corps pointu ou coupant. || Chacune des bandes, des raies qui se détachent sur un fond. || Rainure hélicoïdale pratiquée à l'intérieur du canon d'une arme, pour imprimer au projectile un mouvement de rotation qui en augmente la précision.

RAZ [ra] n. m. (mot normand; de l'anc. scand.). *Raz de marée*, énorme vague provoquée par un tremblement de terre ou par une éruption volcanique sous-marine; phénomène brutal et massif qui bouleverse une situation donnée.

RAZ [ra] (pointe du), cap de Bretagne (Finistère), à l'extrémité de la Cornouaille, en face de l'île de Sein.

RAZZIA [razja ou radzja] n. f. (mot ar.). Incursion faite en territoire ennemi afin d'enlever les troupes, de faire du butin, etc. ♦ *Faire une razzia sur qqch*, l'emporter par surprise ou par violence.

RAZZIER v. t. Exécuter une razzia sur; piller.

R. D. A., sigle de République démocratique allemande*.

RÉ n. m. inv. Note de musique, deuxième degré de la gamme de *do*.

RÉ (île de), ile de l'océan Atlantique (Charente-Maritime); 85 km²; 11 396 h. Elle est reliée au continent par un pont.

RÉ, dieu solaire de l'ancienne Égypte.

RÉABONNER v. t. Abonner de nouveau.

RÉAC adj. et n. Abrév. fam. de RÉACTIONNAIRE.

RÉACCOUTUMER v. t. Litt. Accoutumer de nouveau.

RÉACTEUR n. m. Propulseur aérien fonctionnant par réaction directe sans entraîner d'hélice. ♦ *Réacteur nucléaire*, partie d'une centrale nucléaire dans laquelle l'énergie est libérée par fission du combustible.

RÉACTION n. f. Force qu'exerce en retour un corps soumis à l'action d'un autre corps. || Attitude d'une personne, d'un groupe en réponse à une action d'origine sociale. || Mouvement d'opinion dans un sens opposé à celui qui a précédé. || Action d'un parti politique qui s'oppose aux modifications politiques et sociales rompant avec les principes traditionnels. || Phénomène qui se produit

réaction

entre des corps chimiques mis en contact et qui donne naissance à de nouvelles substances. || Comportement d'un être vivant qui se manifeste en présence d'un stimulus. • Avion à réaction, avion propulsé par un moteur à réaction. || Temps de réaction (psych.), syn. de LATENCE.

REACTIONNAIRE adj. et n. Qui appartient à la réaction (au sens politique).

REACTIVER v. t. Faire réapparaître des propriétés, des phénomènes disparus. || Accélérer l'action, le mouvement de qqch.

REACTUALISER v. t. Mettre à jour.

READAPTATION n. f. Action de se readapter à une activité interrompue pendant un certain temps.

READAPTER v. t. Adapter de nouveau, et en particulier, après un accident, adapter les muscles à leur ancienne fonction.

READING, v. de Grande-Bretagne, ch.-l. du Berkshire; 138 000 h. Centre de météorologie.

READMETTRE v. t. (conj. 49). Admettre de nouveau.

REAFFIRMER v. t. Affirmer de nouveau et de manière plus catégorique.

REAGAN (Ronald), homme d'État américain, né en 1911. Président (républicain) des États-Unis de 1981 à 1989.

RÉAGIR v. i. En parlant d'un corps, agir en retour sur un autre corps dont il a éprouvé l'action. || S'opposer à une action contraire, résister. || Avoir une réaction contre qqch. || Exercer une action réciproque, se répercuter.

RÉAJUSTEMENT n. m., **RÉAJUSTER** v. t. → RAJUSTEMENT, RAJUSTER.

RÉALÉSER v. t. Augmenter le diamètre d'un cylindre pour faire disparaître l'usure inégale des parois.

RÉALISABLE adj. Qui peut se réaliser. || Qui peut être vendu ou escompté.

RÉALISATEUR, TRICE n. Personne qui réalise ce qu'elle a conçu. || Metteur en scène d'un film, d'une émission de télévision.

RÉALISATION n. f. Action de réaliser. || Ce qui a été réalisé. || Dr. Fait de vendre un bien.

RÉALISER v. t. (de *réel*). Rendre réel et effectif, concrétiser, accomplir. || Concevoir d'une manière nette, comme réelle, se rendre compte. || Dr. Vendre un bien, corporel ou non. ♦ se réaliser v. pr. Devenir réel. || Devenir tel qu'on souhaite être.

RÉALISME n. m. Disposition à voir la réalité telle qu'elle est et à agir en conséquence. || Doctrine, tendance littéraire et artistique qui vise à représenter la nature telle qu'elle est, sans chercher à l'idéaliser. || Ecole artistique du XIX^e s.

RÉALISTE adj. et n. Qui a le sens des réalités, qui a l'esprit pratique. || Qui

appartient au réalisme, en littérature et en arts.

RÉALITÉ n. f. Existence effective, caractère de ce qui est réel; la vie, l'existence réelle. || Chose réelle, fait réel. • En réalité, réellement, effectivement.

RÉAMÉNAGER v. t. Aménager sur de nouvelles bases.

RÉANIMATION n. f. Procédé pour rétablir les fonctions vitales (circulation, respiration, fonctions nerveuses).

RÉANIMER v. t. Soumettre à la réanimation.

REAPPARAÎTRE v. i. (conj. 58; auxil. être ou avoir). Apparaître de nouveau.

REAPPARITION n. f. Fait de réapparaître.

REAPPRENDRE v. t. → RAPPRENDRE.

REAPPROVISIONNEMENT n. m.,

REAPPROVISIONNER v. t. → RAPPROVISIONNEMENT, RAPPROVISIONNER.

RÉARMEMENT n. m. Action de réarmer.

RÉARMER v. t. Armer de nouveau. ♦ v. i. S'armer de nouveau.

RÉARRANGEMENT n. m. Action d'arranger différemment.

RÉARRANGER v. t. (conj. 1). Arranger de nouveau.

RÉASSORT n. m. Ensemble de marchandises destinées au réassortiment.

RÉASSORTIMENT ou **RASSORTIMENT** n. m. Action de réassortir.

RÉASSORTIR ou **RASSORTIR** v. t. Assortir de nouveau.

RÉASSURANCE n. f. Opération par laquelle une compagnie d'assurances, après avoir assuré un client, se couvre de tout ou partie du risque, en se faisant assurer à son tour par une ou plusieurs autres compagnies.

RÉAUMUR (René Antoine DE), physicien et naturaliste français (1683-1757). || Découvre la trempe de l'acier et invente un thermomètre à l'alcool.

RÉBARBATIF, IVE adj. (anc. fr. *rebarber*, faire face à l'ennemi). Rude, rebutant.

REBÂTIR v. t. Bâtir de nouveau ce qui a été détruit.

REBATTRE v. t. (conj. 48). Battre de nouveau. • Rebattre (ou, fam., *rabattre*) les oreilles, répéter à satiété.

REBATTU, E adj. Souvent répété, sans originalité.

RÉBECCA, dans la Bible, femme d'Isaac, mère d'Ésaü et de Jacob.

REBELLE adj. et n. (lat. *rebellis*, de *bellum*, guerre). Qui refuse de se soumettre à l'autorité d'un gouvernement ou d'une personne. ♦ adj. Indocile, qui résiste à qqch. || Se dit de qqch qui ne se laisse pas manier facilement.

REBELLER (SE) v. pr. Refuser d'obéir à l'autorité légitime. || Protester.

RÉBELLION n. f. Refus d'obéissance à une autorité de droit ou de fait.

REBIFFER (SE) v. pr. (rad. expressif *biff-*). Fam. Se refuser à qqch avec brusquerie.

REBIQUER v. i. Fam. Se dresser, se rebrousser.

REBLOCHON n. m. (mot savoyard, de *reblochi*, traire une nouvelle fois). Fromage au lait de vache, à pâte molle non cuite, fabriqué en Savoie.

REBOISEMENT n. m. Action de reboiser.

REBOISER v. t. Planter de nouveau en bois un terrain qui avait été déboisé.

REBOND n. m. Le fait de rebondir.

REBONDI, E adj. Arrondi, gonflé par l'embonpoint.

REBONDIR v. i. Faire un ou plusieurs bonds après avoir touché un obstacle. || Avoir des conséquences imprévues, des développements nouveaux.

REBONDISSEMENT n. m. Conséquence imprévue, développement nouveau.

REBORD n. m. Bord en saillie. || Bord naturel d'une chose qui a de la profondeur.

REBOUCHER v. t. Boucher de nouveau.

REBOURS (À) loc. adv. (lat. *reburus*, qui a les cheveux rebroussés). À contre-pied, à contresens. • À (ou Au) *rebours de*, au contraire de. || *Compte à rebours*, dans les techniques spatiales, horaire des opérations de lancement qui précèdent la mise à feu.

REBOUTEUX, EUSE n. Praticien qui, sans connaissances médicales théoriques, réduit fractures et luxations.

REBOUTONNER v. t. Boutonner de nouveau.

REBOUSSEMENT n. m. Action de rebrousser.

REBOUSSE-POIL (À) loc. adv. À contre-poil. • Prendre *qqn à rebrousse-poil*, agir avec lui si maladroïtement qu'il se met en colère ou se vexe.

REBOUSSER v. t. (de *rebours*). Relever en sens contraire du sens naturel les cheveux, le poil. • *Rebrousser chemin*, retourner en arrière.

REBUFFADE n. f. (it. *rebuffo*). Mauvais accueil, refus accompagné de paroles dures.

RÉBUS [rebys] n. m. (lat. de *rebus quae geruntur*, des choses qui se passent). Jeu d'esprit qui consiste à exprimer des mots ou des phrases par des dessins ou des signes dont le nom offre de l'analogie avec ce qu'on veut faire entendre, comme G a (*j'ai grand appétit* : g grand, a petit).

REBUT n. m. (de *rebuter*). Ce qui est rejeté, laissé de côté, considéré comme



Le Pont de Fleurier (1873), par Gustave Courbet. (Musée des Beaux-Arts, Besançon.)
[Giraudon]



La Blanchisseuse
(1863),
par Honoré Daumier.
(Musée du Louvre,
Paris.) [Giraudon]



Les Foins (1877), par Jules Bastien-Lepage.
(Musée du Louvre, Paris.) [Lauros-Giraudon]



La Salle des agités
à l'hospice de
San Bonifacio (1865),
par Telemaco Signorini.
(Musée d'Art moderne
de Venise.) [Scala]



Le Vanneur,
par Jean-François Millet
(réplique du
tableau [détruit]
du Salon de 1848).
(Musée du Louvre, Paris.)
[Braun]

sans valeur. || En parlant des personnes, ce qu'il y a de plus vil. ● *De rebut*, sans valeur. || *Jeter, mettre au rebut*, se débarrasser de choses sans valeur ou inutilisables.

REBUTANT, E adj. Qui rebute, répugne, ennuie.

REBUTER v. t. (de *buter*, repousser du but). Décourager, dégoûter, lasser. || Inspirer de l'antipathie, choquer, déplaire.

RÉCALCITRANT, E adj. et n. (lat. *recalcitrans*, qui se rue). Qui résiste avec opiniâtreté, rétif, rebelle.

RECALCULER v. t. Calculer de nouveau.

RECALE, E adj. et n. *Fam.* Refusé à un examen.

RECALER v. t. *Fam.* Refuser à un examen.

RÉCAMIER (Jeanne Françoise BERNARD, *Mme*) [1777-1849]. Elle tient un salon sous la Restauration.

RÉCAPITULATIF, IVE adj. Qui sert à récapituler.

RÉCAPITULATION n. f. Répétition sommaire de ce qu'on a déjà dit ou écrit.

RÉCAPITULER v. t. (lat. *capitulum*, point principal). Résumer, redire sommairement. || Rappeler en examinant de nouveau.

RECASER v. t. *Fam.* Caser de nouveau qqn qui a perdu sa place.

RECEL n. m. Action de receler.

RECELER v. t. (de *celer*) [conj. 3]. Garder et cacher une chose volée par un autre. || Soustraire qqn aux recherches de la justice. || Renfermer, contenir.

RECELEUR, EUSE n. Personne qui recèle.

RÉCEMMENT adv. Depuis peu.

RECENSEMENT n. m. Opération qui consiste à faire le dénombrement de la population d'un État, d'une ville, des suffrages d'un vote, de voitures, de moyens d'action, etc.

RECENSER v. t. (lat. *recensere*, passer en revue). Faire le dénombrement officiel d'une population, de moyens d'action, etc.

RECENSION n. f. Analyse et compte rendu critique d'un ouvrage dans une revue.

RÉCENT, E adj. (lat. *recens*, frais). Nouvellement fait ou arrivé.

RECENTRAGE n. m. Action de recentrer.

RECENTRER v. t. Déterminer une politique par rapport à un nouvel objectif.

RÉCÉPISSÉ n. m. (lat. *recepisse*, avoir reçu). Écrit par lequel on reconnaît avoir reçu un colis, une somme, des marchandises, etc.

RÉCEPTACLE n. m. (lat. *receptaculum*, magasin, de *receptare*, recevoir). Lieu où

se trouvent rassemblées des choses, des personnes venues de plusieurs endroits. || Extrémité plus ou moins élargie du pédoncule d'une fleur, sur laquelle s'insèrent les pièces florales.

RÉCEPTEUR, TRICE adj. (lat. *receptus*, reçu). Qui reçoit (un courant, un signal).

RÉCEPTEUR n. m. Organe, mécanisme qui, sous l'action d'une énergie de nature déterminée, produit un autre effet énergétique. || Appareil recevant un signal de télécommunication et le transformant en sons, en images.

RÉCEPTIF, IVE adj. Susceptible de recevoir des impressions. || Méd. Susceptible de contracter des maladies contagieuses.

RÉCEPTION n. f. (lat. *receptio*). Action de recevoir. || Manière de recevoir, accueil. || Local où l'on reçoit les visiteurs; personnel affecté à cette tâche. || Réunion mondaine. || Cérémonie par laquelle on est reçu dans une compagnie. || Manière de retomber au sol après un saut; manière de recevoir un ballon, une balle.

RÉCEPTIONNER v. t. Vérifier des marchandises lors de leur réception; en prendre livraison.

RÉCEPTIONNISTE n. et adj. Personne chargée d'accueillir les voyageurs dans un hôtel, les clients dans un magasin, etc.

RÉCEPTIVITÉ n. f. Aptitude à recevoir des impressions, des informations, à répondre à certaines stimulations.

RÉCESSIF, IVE adj. Se dit d'un caractère héréditaire, ou gêne, qui ne se manifeste qu'en l'absence du gène contraire, dit *dominant*.

RÉCESSION n. f. (lat. *recessio*, de *recedere*, s'éloigner). Action de revenir en arrière.

RECETTE n. f. (lat. *receptus*, reçu). Ce qui est reçu en argent par un établissement commercial ou industriel. || Manière de préparer un mets, un produit domestique, une opération quelconque. ● *Faire recette*, attirer un très large public, un grand nombre d'acheteurs. || *Recettes publiques*, ensemble des ressources financières de l'État ou des collectivités publiques.

RECEVABILITÉ n. f. *Dr.* Qualité de ce qui est recevable.

RECEVABLE adj. Qui peut être admis, reçu.

RECEVEUR, EUSE n. Personne chargée de recevoir les recettes publiques. || Administrateur d'un bureau de poste. || Malade sur lequel on a fait la transplantation d'un organe prélevé sur un donneur.

RECEVOIR v. t. (lat. *recipere*) [conj. 28]. Accepter, prendre ce qui est offert, donné, envoyé, toucher ce qui est dû. || Inviter chez soi, accueillir. || Admettre à un examen, un concours. || Laisser entrer,

recueillir. || Subir, éprouver. ♦ v. i. Avoir des visites, donner des repas, des soirées. ♦ se recevoir v. pr. Prendre contact avec le sol après un saut.

RECHANGE n. m. De *rechange*, se dit d'objets, de vêtements mis en réserve pour remplacer des objets, des vêtements semblables; se dit de tout ce qui peut se substituer à ce qui a échoué, s'est révélé impossible.

RECHAPAGE n. m. Action de rechapier.

RECHAPER v. t. (de *chape*). Reconstituer la bande de roulement d'une enveloppe de pneu usagée.

RÉCHAPPER v. i. ou t. ind. [à, de]. Échapper par chance à un danger, s'en sortir vivant.

RECHARGE n. f. Remise en état de fonctionnement. || Ce qui permet de recharger; partie d'un équipement qui peut remplacer un élément usé.

RECHARGER v. t. (conj. 1). Charger de nouveau des marchandises. || Mettre une nouvelle charge dans. || Charger un appareil déchargé.

RÉCHAUD n. m. Petit fourneau portatif.

RÉCHAUFFAGE n. m. Action de réchauffer.

RÉCHAUFFÉ n. m. Ce qui est vieux, trop connu, et qu'on donne comme neuf.

RÉCHAUFFEMENT n. m. Action de se réchauffer.

RÉCHAUFFER v. t. Chauffer ce qui est refroidi, rendre plus chaud. || Exciter de nouveau, ranimer. ♦ se réchauffer v. pr. Réchauffer son corps. || Devenir plus chaud.

RÊCHE adj. (mot frq.). Rude au toucher. || Âpre au goût.

RECHERCHE n. f. Action de rechercher. || Effort d'originalité, raffinement, voire affection. || Travail scientifique.

RECHERCHÉ, E adj. Auquel on attache du prix, peu commun, rare. || Qui manque de naturel, affecté.

RECHERCHER v. t. Chercher de nouveau ou avec soin. || Tâcher d'obtenir. || Litt. Désirer la société, la fréquentation de qqn. || Poursuivre qqn juridiquement; faire une enquête sur.

RECHIGNER v. i. et t. ind. [à] (mot frq.). Témoiner de la mauvaise humeur, de la répugnance.

RECHRISTIANISER v. t. Ramener (qqn, un groupe) au christianisme.

RECHT, v. de l'Iran, ch.-l. de prov., près de la Caspienne; 187 000 h.

RECHUTE n. f. (anc. fr. *recheoir*, tomber de nouveau). Retour, réapparition des symptômes d'une maladie, la cause n'en étant pas disparue. || Fait de retomber dans une faute dont on s'était insuffisamment corrigé.

RECHUTER v. i. Faire une rechute.

RÉCIDIVE n. f. (lat. *recidivus*, qui revient). État d'une personne qui, ayant fait l'objet d'une condamnation pour une infraction antérieure, commet une nouvelle infraction. || Réapparition d'une maladie après un temps plus ou moins long de guérison.

RÉCIDIVER v. i. Commettre de nouveau la même faute, le même délit, le même crime. || Réapparaître, en parlant d'une maladie.

RÉCIDIVISTE n. et adj. *Dr.* Personne qui est en état de récidive.

RÉCIF n. m. (esp. *arrecife*; de l'ar.). Rocher ou groupe de rochers à fleur d'eau, généralement au voisinage des côtes.

RECIFE, port du Brésil, cap. de l'État de Pernambouc; 1 205 000 h. Centre industriel. Églises rococo du XVIII^e s.

RÉCIPIENDAIRE n. (lat. *recipiendus*, qui doit être reçu). Personne que l'on reçoit dans une compagnie, dans un corps savant, avec un certain cérémonial. || Personne qui reçoit un diplôme universitaire.

RÉCIPIENT n. m. Objet servant à recevoir, à contenir des substances diverses.

RÉCIPROCITÉ n. f. État, caractère de ce qui est réciproque.

RÉCIPROQUE adj. (lat. *reciprocus*). Qui a lieu entre deux personnes, deux choses agissant l'une sur l'autre, mutuel. || Se dit d'un verbe pronominal qui exprime l'action de plusieurs sujets les uns sur les autres. || *Math.* Se dit d'une transformation telle que si *b* est le transformé de l'élément *a*, celui-ci est le transformé de *b*.

RÉCIPROQUE n. f. La pareille.

RÉCIPROQUEMENT adv. De façon réciproque.

RÉCIT n. m. Relation écrite ou orale de faits réels ou imaginaires.

RÉCITAL n. m. (mot angl., de *to recite*) [pl. *récitals*]. Séance artistique donnée par un seul interprète, ou consacrée à un seul genre.

RÉCITANT, E n. et adj. Personne qui récite un texte.

RÉCITATIF n. m. Dans l'opéra, l'oratorio ou la cantate, fragment narratif, dont la déclamation chantée se rapproche du langage parlé, et qui est soutenu par un ou plusieurs instruments.

RÉCITATION n. f. Action, manière de réciter. || Texte à apprendre par cœur.

RÉCITER v. t. (lat. *recitare*). Dire à haute voix ce que l'on sait par cœur.

RÉCLAMATION n. f. Action de réclamer, de revendiquer ou de protester.

RÉCLAME n. f. Toute sorte de publicité par voie d'affiche, de prospectus, etc. ● *Faire de la réclame*, attirer l'attention

de manière publicitaire sur qqch ou sur qqn.

RÉCLAMER v. t. (lat. *reclamare*, protester). Demander avec instance qqch. || Avoir besoin. ♦ v. i. Protester. ♦ se réclamer v. pr. [de]. Se prévaloir, invoquer la caution.

RECLASSEMENT n. m. Action de reclasser.

RECLASSER v. t. Classer de nouveau. || Rétablir les traitements des fonctionnaires, les salaires, par référence à ceux d'autres catégories.

RECLUS, E adj. et n. (lat. *reclusus*, enfermé). Qui vit enfermé, retiré du monde.

RECLUS (Élisée), géographe français (1830-1905), auteur d'une *Géographie universelle*.

RÉCLUSION n. f. État d'une personne enfermée ou qui est à l'écart du monde.

RECOIFFER v. t. Coiffer de nouveau; réparer le désordre d'une coiffure.

RECOIN n. m. Coin plus caché, moins en vue. || Ce qu'il y a de plus secret.

RECOLLER v. t. Coller de nouveau; réparer à la colle. || *Sports*. Rejoindre.

RÉCOLTE n. f. (it. *ricolta*). Action de recueillir les produits de la terre; ces produits eux-mêmes. || Ce qu'on recueille ou rassemble à la suite de recherches.

RÉCOLTER v. t. Faire une récolte, recueillir.

RECOMBINAISON n. f. Reconstitution d'une molécule, d'un atome préalablement dissociés.

RECOMMANDABLE adj. Estimable.

RECOMMANDATION n. f. Avis, conseil, exhortation. || Action de recommander qqn.

RECOMMANDÉ, E adj. et n. m. Se dit d'une lettre ou d'un paquet ayant fait l'objet d'une recommandation postale.

RECOMMANDER v. t. Charger qqn de faire une chose, le lui demander avec insistance. || Signaler à l'attention, à la bienveillance. || Envoyer une lettre, un paquet sous recommandation. ♦ se recommander v. pr. Se recommander à qqn, implorer son secours, son assistance. || Se recommander de qqn, invoquer son appui, son témoignage. || Se recommander par qqch, se distinguer, être signalé à l'attention.

RECOMMENCEMENT n. m. Action de recommencer.

RECOMMENCER v. t. (conj. 1). Commencer de nouveau; refaire depuis le début. ♦ v. t. ind. [à, de]. Commencer de nouveau à faire qqch. ♦ v. i. Se produire de nouveau.

RÉCOMPENSE n. f. Don que l'on fait à qqn en reconnaissance d'un service rendu.

RÉCOMPENSER v. t. (bas lat. *recompensare*, compenser). Accorder une récompense à.

RECOMPOSER v. t. Composer de nouveau.

RECOMPTER v. t. Compter de nouveau. **RECONCILIATION** n. f. Racommodement entre personnes.

RÉCONCILIER v. t. (lat. *reconciliare*). Remettre d'accord des personnes brouillées. || Inspirer à qqn des opinions plus favorables à propos de qqch. ♦ se réconcilier v. pr. Se remettre d'accord avec qqn.

RECONDUCTIBLE adj. Qui peut être reconduit, renouvelé.

RECONDUCTION n. f. Action de reconduire, continuation. || Renouvellement d'une location, d'un bail à ferme, d'un crédit.

RECONDUIRE v. t. (conj. 64). Accompagner une personne qui s'en va. || Continuer.

RECONFORT n. m. Consolation, secours dans la peine.

RÉCONFORTANT, E adj. Qui réconforte.

RÉCONFORTER v. t. (anc. fr. *conforter*; du lat. *fortis*, courageux). Redonner du courage, de l'espoir; aider à supporter une douleur. || Redonner des forces physiques.

RECONNAISSABLE adj. Facile à reconnaître.

RECONNAISSANCE n. f. Action de reconnaître comme vrai, légitime. || Souvenir, gratitude d'un bienfait reçu. || Examen détaillé, vérification. || Mission de recherche de renseignements sur le terrain ou sur l'ennemi; formation (aéronefs blindés, fantassins) chargée de cette mission. ● *Avoir la reconnaissance du ventre* (Fam.), manifester de la gratitude pour la personne qui vous a nourri.

RECONNAISSANT, E adj. Qui a de la reconnaissance.

RECONNAÎTRE v. t. (lat. *recognoscere*) [conj. 58]. Retrouver dans sa mémoire le souvenir de qqn, qqch quand on les revoit. || Distinguer à certains caractères. || Admettre comme vrai, réel, légitime; avouer, confesser. || Chercher à déterminer la situation d'un lieu, explorer. ● *Reconnaître un enfant*, s'en déclarer le père ou la mère. || *Reconnaître un gouvernement*, admettre comme légitime le nouveau gouvernement d'un État établi par des moyens extralégaux (coup d'État, révolution). ♦ se reconnaître v. pr. Retrouver son image, son caractère dans qqn, qqch. || Savoir où l'on est, s'orienter. ● *Se reconnaître coupable*, avouer sa faute.

RECONNU, E adj. Que l'on reconnaît comme vrai; important.

reconquérir

RECONQUÉRIR v. t. (conj. 13). Conquérir de nouveau, recouvrer par une lutte.

RECONQUÊTE n. f. Action de reconquérir.

Reconquista, mot espagnol désignant la reconquête de la péninsule Ibérique par les chrétiens sur les musulmans (711-1492).

RECONSIDÉRER v. t. (conj. 5). Reprendre l'examen d'une question en vue d'une nouvelle décision.

RECONSTITUANT, E adj. et n. m. Se dit d'un médicament qui ramène l'organisme fatigué à l'état normal.

RECONSTITUER v. t. Constituer, former de nouveau, rétablir dans sa forme primitive.

RECONSTITUTION n. f. Action de reconstituer.

RECONSTRUCTION n. f. Action de reconstruire.

RECONSTRUIRE v. t. (conj. 64). Rebâtir. || Rétablir, reconstituer.

RECONVERSION n. f. Action de reconvertir, de se reconvertir.

RECONVERTIR v. t. Adapter une usine, une main-d'œuvre à de nouveaux besoins, à de nouvelles conditions économiques. ♦ se reconvertir v. pr. Changer de profession, le plus souvent pour des motifs économiques.

RECOPIER v. t. Copier de nouveau; mettre au propre.

RECORD n. m. (mot angl.). Exploit sportif officiellement constaté, et surpassant tout ce qui a été fait auparavant. || Résultat remarquable surpassant tout ce qui a été obtenu dans un genre quelconque. ♦ adj. Jamais atteint.

RECORDER v. t. Attacher de nouveau avec une corde. || Remettre des cordes à une raquette.

RECORDMAN [rəkɔrdmən] n. m. (de *record* et angl. *man*) [pl. *recordmen* ou *recordmans*]. Homme qui détient un ou plusieurs records. (Fém. : *recordwoman*.)

RECOUCHER v. t. Coucher de nouveau.

RECoudre v. t. (conj. 52). Coudre ce qui est décousu, déchiré, disjoint.

RECOUPEMENT n. m. Vérification d'un fait au moyen de renseignements provenant de sources diverses.

RECUPER v. t. Couper de nouveau. || Apporter une confirmation. ♦ v. i. Faire une seconde coupe aux cartes.

RECOURBER v. t. Courber de nouveau; courber par le bout.

RECOURIR v. t. et i. [conj. 21]. Courir de nouveau. ♦ v. t. ind. [à]. S'adresser à qqn pour obtenir de l'aide. || Se servir de qqch dans une circonstance donnée.

RECOURS n. m. (lat. *recursus*, retour en arrière). Personne ou chose à laquelle on s'adresse pour une aide, un secours. ||

Dr. Action en garantie ou en dommages-intérêts que l'on a contre qqn; pourvoi.

♦ *Avoir recours à qqn*, lui demander de l'aide. || *Avoir recours à qqch*, s'en servir comme d'un moyen. || *Recours en grâce*, demande adressée au chef de l'État en vue de la remise ou de la commutation d'une peine.

RECouvreMENT n. m. Action de recouvrer.

RECouvreMENT n. m. Action de recouvrir.

RECOURVRER v. t. (lat. *recuperare*). Rentrer en possession de ce qu'on avait perdu. || Opérer la perception d'une somme.

RECOURVIR v. t. (conj. 10). Couvrir de nouveau ou complètement.

RECRACHER v. t. et i. Cracher ce qu'on a pris dans la bouche.

RÉCRÉATIF, IVE adj. Qui divertit.

RÉCRÉATION n. f. Action de recréer.

RÉCRÉATION n. f. Ce qui interrompt le travail et délasse. || Temps accordé aux enfants dans les écoles pour jouer.

RECRÉER v. t. Reconstituer par un travail intellectuel et sur un plan différent.

RÉCRÉER v. t. (lat. *recreare*). Litt. Délasser, divertir par quelque amusement.

RÉCRIER (SE) v. pr. Litt. Pousser une exclamation de surprise, de mécontentement, de protestation.

RÉCRIMINATION n. f. Action de récriminer; reproche, critique amère.

RÉCRIMINER v. i. (lat. *recriminari*, de *crimen*, accusation). Trouver à redire; critiquer amèrement.

RÉCRIRE ou **RÉÉCRIRE** v. t. (conj. 65). Écrire ou rédiger de nouveau.

RECROQUEVILLÉ, E adj. Ramassé, replié.

RECROQUEVILLER (SE) v. pr. (de *croc* et de *ville*). Se rétracter, se replier sous l'action de la chaleur, du froid, etc. || Se ramasser sur soi-même, se pelotonner.

RECRU, E adj. (anc. fr. se *recroire*, se rendre à merci). *Recru de fatigue* (Litt.), harassé.

RECROUESCENCE n. f. (lat. *recrudescere*, reprendre des forces). Intensité plus grande des symptômes d'une maladie, des ravages d'une épidémie, etc., après une accalmie. || Réapparition et augmentation d'intensité.

RECRUE n. f. (de *croître*). Jeune militaire qui vient d'être appelé au service. || Nouveau membre d'une société, d'un groupe.

RECRUTEMENT n. m. Action de recruter.

RECRUTER v. t. Appeler des recrues, lever des troupes. || Engager du personnel. || Amener à faire partie d'une société, d'un parti. ♦ se recruter v. pr. Être recruté; provenir de.

RECRUTEUR n. et adj. m. Autrefois, personne chargée de faire du recrutement.

RECTA adv. (mot lat. signif. en *droite ligne*). Fam. Ponctuellement.

RECTAL, E, AUX adj. Relatif au rectum.

RECTANGLE n. m. (lat. *rectangulus*). Figure à quatre angles droits dont les côtés sont égaux deux à deux. || Tout parallélogramme ayant un angle droit. ♦ adj. *Triangle rectangle*, triangle qui a un angle droit.

RECTANGULAIRE adj. Qui a la forme d'un rectangle. || Qui forme un angle droit.

RECTEUR, TRICE adj. Qui dirige.

RECTEUR n. m. (lat. *rector*, de *regere*, diriger). Haut fonctionnaire de l'Éducation nationale, placé à la tête d'une circonscription académique.

RECTIFICATIF, IVE adj. Qui rectifie, qui sert à rectifier.

RECTIFICATIF n. m. Document apportant une rectification.

RECTIFICATION n. f. Action de rectifier; texte, paroles qui rectifient.

RECTIFIER v. t. (lat. *rectus*, droit, et *facere*, faire). Rendre droit. || Rendre une chose exacte, modifier.

RECTILIGNE adj. (lat. *rectus*, droit et *linea*, ligne). En ligne droite. || Formé uniquement de lignes droites.

RECTION n. f. (lat. *rectio*, de *regere*, guider, diriger). Propriété qu'ont un verbe, une préposition d'être accompagnés d'un complément.

RECTITUDE n. f. (lat. *rectus*, droit). Litt. Qualité de ce qui est droit. || Conformité à la raison, à la justice, à la rigueur.

RECTO n. m. (lat. *recto folio*, à feuille droite) [pl. *rectos*]. Première page d'un feuillet, celle qui se trouve à droite lorsque le livre est ouvert (par oppos. à *VERSO*).

RECTORAL, E, AUX adj. Relatif au recteur.

RECTORAT n. m. Charge de recteur. || Bureau de l'administration rectorale d'une académie.

RECTUM n. m. (lat. *rectum intestinum*, intestin droit). Dernière partie du côlon, qui aboutit à l'anus.

REÇU, E n. Personne admise à un examen, à un concours.

REÇU n. m. (part. pass. de *recevoir*). Quittance par laquelle on reconnaît avoir reçu une somme. (*Reçu* est inv. devant une somme).

RECUEIL n. m. (de *recueillir*). Réunion de divers actes, de divers écrits, images, etc.

RECUEILLEMENT n. m. Action, état d'une personne qui se recueille.

RECUEILLI, E adj. Qui est dans le recueillement.

RECUEILLIR v. t. (lat. *recolligere*) [conj. 12]. Obtenir, recevoir. || Réunir ce qui est dispersé, en collectant, en ramassant. || Donner l'hospitalité, accueillir chez soi. ♦ se recueillir v. pr. Se replier sur soi-même, réfléchir. || Concentrer son esprit sur Dieu ou les choses de la vie religieuse.

RECUIRE v. i. (lat. *recoquere*) [conj. 64]. Cuire de nouveau.

RECUL n. m. Mouvement en arrière. || Espace libre pour reculer. || Mouvement vers l'arrière, effectué par une bouche à feu au départ du coup. || Éloignement dans l'espace ou dans le temps pour juger d'un événement.

RECULADE n. f. Action de celui qui, s'étant trop avancé dans une affaire, est obligé de revenir sur ses pas.

RECULÉ, E adj. Isolé. || Éloigné dans le temps.

RECULER v. t. (de *cui*). Tirer, pousser en arrière. || Reporter plus loin. || Ajourner, retarder. ♦ v. i. Aller en arrière. || Perdre du terrain, rétrograder. || Renoncer, céder devant une difficulté. ● *Reculer pour mieux sauter*, hésiter devant une décision désagréable qu'il faudra de toute façon prendre tôt ou tard.

RECULONS (À) loc. adv. En reculant, en allant en arrière.

RECUPÉRABLE adj. Qui peut être récupéré.

RECUPÉRATEUR, TRICE adj. et n. Qui récupère.

RECUPÉRATION n. f. Action de récupérer; son résultat.

RECUPERER v. t. (lat. *recuperare*) [conj. 5]. Rentrer en possession de, retrouver après avoir perdu. || Recueillir pour utiliser ce qui pourrait être perdu. || Travailler une heure, une journée en remplacement de celles qui avaient été perdues pour une cause quelconque. || Détourner un courant d'idées, un mouvement d'opinion de son sens original. ♦ v. i. Reprendre ses forces après un effort.

RECURER v. t. Nettoyer en frottant.

RECURRENCE n. f. Retour, répétition.

RECURRENT, E adj. (lat. *recurrens*, courant en arrière). Qui revient.

RECUSIF, IVE adj. (angl. *recursive*). Ling. Qui peut être répété de façon indéfinie.

RECUSATION n. f. Action de recuser.

RECUSER v. t. (lat. *recusare*, refuser). Refuser de reconnaître la compétence d'un tribunal, d'un juge, d'un expert, d'un témoin, d'un juré. || Rejeter, ne pas admettre l'autorité de. ♦ se recuser v. pr. Se déclarer incompétent pour juger une cause, décider d'une question.

RECYCLAGE n. m. Formation complémentaire donnée pour permettre de s'adapter aux progrès industriels et scientifiques. || Action de récupérer des déchets et de les réintroduire dans le cycle de production dont ils sont issus.

RECYCLER v. t. Soumettre à un recyclage. ♦ se recycler v. pr. Acquérir une formation complémentaire.

RÉDACTEUR, TRICE n. (lat. *redactus*, de *redigere*, arranger). Personne qui rédige un texte, qui participe à la rédaction d'un journal, d'un livre.

RÉDACTION n. f. Action ou manière de rédiger. || Exercice scolaire pour apprendre à rédiger. || Ensemble des rédacteurs; salle où sont les rédacteurs.

REDDITION n. f. (lat. *redditio*, de *reddere*, rendre). Action de rendre.

REDÉCOUVRIR v. t. (conj. 10). Découvrir de nouveau.

REDÉFINIR v. t. Définir de nouveau.

REDEMANDER v. t. Demander de nouveau. || Demander à qqn ce qu'on lui a prêté.

REDÉMARRER v. i. Démarrer de nouveau.

RÉDEMPTEUR, TRICE adj. et n. Qui rachète du péché.

RÉDEMPTION n. f. (lat. *redemptio*). Salut du genre humain par Jésus-Christ.

REDÉPLOIEMENT n. m. Réorganisation d'une économie, d'une branche de l'économie, d'un secteur de l'administration, etc.

REDESCENDRE v. i. (conj. 46). Descendre de nouveau ou après s'être élevé. ♦ v. t. Porter de nouveau en bas.

REDEVABLE adj. Qui doit encore qqch après un paiement. || Qui a une obligation envers qqn.

REDEVANCE n. f. Dette, charge, taxe, rente qu'on doit acquitter à termes fixes.

REDEVENIR v. i. (conj. 16; auxil. être). Recommencer à être ce que l'on était auparavant.

RÉDHIBITOIRE adj. (lat. *redhibere*, restituer). Qui constitue un obstacle radical.

REDIFFUSER v. t. Diffuser une émission une seconde fois.

REDIFFUSION n. f. Action de rediffuser; émission rediffusée.

RÉDIGER v. t. (lat. *redigere*, mettre en ordre) [conj. 1]. Exprimer par écrit selon une forme voulue.

REDINGOTE n. f. (angl. *riding-coat*, vêtement pour aller à cheval). Vêtement masculin à basques qui se rejoignent par-devant (vx).

REDIRE v. t. (conj. 68). Répéter ce qu'on a déjà dit ou ce qu'un autre a dit. || Révéler par indiscretion. ● *Avoir, trouver à redire*, avoir, trouver à blâmer.

REDISCUETER v. t. Discuter à nouveau.

REDISTRIBUER v. t. Distribuer de nouveau.

REDISTRIBUTION n. f. Action de redistribuer.

REDITE n. f. Répétition inutile.

REDON, ch.-l. d'arr. d'Ille-et-Vilaine, sur la Vilaine; 10 252 h.

REDON (Odilon), peintre et graveur français (1840-1916). Il a pratiqué un art symboliste et visionnaire (*Char d'Apollon*).

REDONDANCE n. f. (lat. *redundantia*, excès). Superfluité de mots, de paroles.

REDONDANT, E adj. Qui est de trop dans un écrit, un discours.

REDONNER v. t. Donner de nouveau la même chose. || Rendre ce qui avait été perdu.

REDORER v. t. Dorer de nouveau. ● *Redorer son blason* (Fam.), épouser une riche roturière, en parlant d'un noble pauvre.

REDOUBLANT, E adj. et n. Se dit d'un élève qui recommence une même année de scolarité.

REDOUBLÉ, E adj. Qui est répété. ● *À coups redoublés*, avec violence.

REDOUBLEMENT n. m. Action de redoubler, d'accroître, de répéter. || Action de recommencer une année de scolarité.

REDOUBLER v. t. Rendre double; renouveler en augmentant. || Recommencer (une classe). ♦ v. t. ind. *Redoubler de*, apporter plus de. ♦ v. i. S'accroître, augmenter en intensité.

REDOUTABLE adj. Fort à craindre, dangereux.

REDOUTE n. f. (it. *ridotto*, réduit). Petit ouvrage de fortification isolé.

REDOUTER v. t. CRAINdre vivement.

REDOUX n. m. Radoucissement de la température au cours de la saison froide.

REDRESSEMENT n. m. Action de redresser, de se redresser. || Correction de la déclaration d'un contribuable conduisant à une majoration des sommes dues au titre de l'impôt. ● *Maison de redressement*, autref., établissement chargé de la rééducation de jeunes délinquants.

REDRESSER v. t. Rendre droit ce qui est penché, courbé, tordu; remettre debout; rétablir dans son état primitif. || Rendre sa forme initiale à une pièce mécanique ayant subi des déformations permanentes. || Hausser le nez d'un avion. || Remettre les roues d'une voiture en ligne droite après un virage. || *Litt.* Réformer, rectifier. ♦ se redresser v. pr. Se remettre droit. || Retrouver son énergie; reprendre son essor. || Prendre une attitude fière.

REDRESSEUR n. m. Redresseur de

torts, chevalier errant qui vengeait les victimes de l'injustice; *fam.*, personne qui a la manie de vouloir réformer.

RED RIVER, fl. des États-Unis, tribulaire du golfe du Mexique; 1638 km.

RÉDUCTEUR, TRICE adj. (lat. *reduc-tus*, ramené). Qui diminue.

RÉDUCTIBLE adj. Qui peut être réduit, diminué.

RÉDUCTION n. f. (lat. *reductio*, de *reducere* ramener). Action de réduire, de diminuer. || Diminution de prix. || Reproduction à une échelle plus petite. || Action de remettre à leur place les os luxés ou fracturés. || *Math.* Transformation remplaçant une expression algébrique par une autre équivalente, mais plus simple ou plus commode.

RÉDUIRE v. t. (lat. *reducere*, ramener) [conj. 64]. Ramener à des proportions moindres, diminuer. || Reproduire en plus petit, avec les mêmes proportions. || Transformer une chose en une autre. || Anéantir. || Amener par la force, l'autorité, contraindre à. || Rendre plus concentré par l'ébullition. || *Math.* Transformer, simplifier : *réduire deux fractions au même dénominateur*. ♦ v. i. Subir une réduction, une diminution. ♦ *se réduire* v. pr. Diminuer son train de vie. || Être ramené à qqch.

RÉDUIIT n. m. (lat. *reductus*, qui est à l'écart). Local de petites dimensions. || Ouvrage fortifié à l'intérieur d'un autre, servant d'emplacement pour l'ultime défense.

RÉÉCHELONNER v. t. Allonger la durée de remboursement d'une dette.

RÉÉCOUTER v. t. Écouter de nouveau.

RÉÉCRIRE v. t. → RÉCRIRE.

RÉÉCRITURE n. f. Action de réécrire.

RÉÉDITER v. t. Faire une nouvelle édition de. || Recommencer.

RÉÉDITION n. f. Édition nouvelle.

RÉÉDUCATION n. f. Ensemble des méthodes ayant pour objectif de développer les fonctions saines chez un enfant ou un adulte handicapé, de façon à compenser ses déficiences.

RÉÉDUQUER v. t. Faire la rééducation de.

RÉEL, ELLE adj. (lat. *realis*, de *res*, chose). Qui existe ou a existé véritablement. || Qui est bien tel qu'on le dit, authentique, véritable.

RÉEL n. m. Ce qui existe effectivement; ce qui concerne les choses.

RÉÉLECTION n. f. Action d'élire de nouveau.

RÉÉLIRE v. t. (conj. 69). Élire de nouveau.

RÉELLEMENT adv. Effectivement, véritablement.

RÉÉQUILIBRER v. t. Équilibrer de nouveau.

RÉÉVALUATION n. f. Action d'évaluer de nouveau. || Relèvement de la parité d'une monnaie. (Contr. DÉVALUATION.)

RÉÉVALUER v. t. Évaluer de nouveau. || Procéder à une réévaluation.

RÉEXAMEN n. m. Nouvel examen.

RÉEXAMINER v. t. Examiner une seconde fois et plus profondément.

RÉEXPÉDIER v. t. Expédier de nouveau.

RÉEXPORTER v. t. Transporter hors d'un État, d'un pays, des marchandises qui y avaient été importées.

REFAIRE v. t. (conj. 72). Faire de nouveau ce qu'on a déjà fait. || Remettre en bon état, réparer. || *Fam.* Tromper, duper, voler. ♦ v. i. Recommencer. ♦ *se refaire* v. pr. Récupérer; au jeu, gagner après une série de revers.

RÉFECTION n. f. (lat. *refectio*, de *reficere*, refaire). Action de refaire, de remettre à neuf.

RÉFECTOIRE n. m. (lat. *refectorius*, qui restaure). Salle où les membres d'une communauté, d'une collectivité prennent leurs repas.

RÉFÉRÉ n. m. Procédure d'urgence par laquelle un juge règle provisoirement un litige.

RÉFÉRENCE n. f. (de *référer*). Action de se référer à qqch. || Autorité, texte auquel on renvoie. || Indication précise permettant de se reporter au passage d'un texte cité. || Indication placée en tête d'une lettre, à rappeler dans la réponse. ♦ *Ouvrage de référence*, ouvrage non à lire, mais à consulter. ♦ pl. Attestation servant de recommandation.

RÉFÉRENDUM [referēdɔm] n. m. (lat. *referendum*, ce qui doit être rapporté). Procédure aux termes de laquelle le peuple est associé directement à l'élaboration des lois, notamment en matière d'organisation des pouvoirs publics. || Consultation des adhérents d'un groupe ou des membres d'une collectivité.

RÉFÉRENT n. m. Ce à quoi renvoie un signe linguistique dans la réalité.

RÉFÉRER v. t. ind. [à] (lat. *referre*, rapporter) [conj. 5]. Faire rapport, en appeler à. || *Ling.* Avoir pour référent. ♦ *se référer* v. pr. S'en rapporter à qqch, qqn.

REFERMER v. t. Fermer de nouveau.

REFILER v. t. Pop. Donner, vendre, écouler qqch dont on veut se débarrasser.

RÉFLÉCHI, E adj. Qui est dit ou fait avec réflexion. || Qui agit avec réflexion, pondéré. ♦ *Verbes, pronoms réfléchis*, verbes, pronoms indiquant qu'une action revient sur le sujet de la proposition.

RÉFLÉCHIR v. t. (lat. *reflectere*, replier). Renvoyer dans une autre direction la lumière, les radiations, le son. ♦ v. i. et t. ind. [à]. Penser, examiner longuement.

♦ *se réfléchir* v. pr. Donner une image par réflexion.

RÉFLECTEUR n. m. Appareil servant à réfléchir la lumière, la chaleur, les ondes.

REFLET n. m. (it. *riflesso*). Image provenant de la réflexion de la lumière par la surface d'un corps. || Image des tendances, du caractère d'un groupe, d'une personne.

REFLÈTER v. t. (conj. 5). Renvoyer la lumière, la couleur sur un corps voisin. || Reproduire, exprimer. ♦ *se refléter* v. pr. Transparaître.

REFLEURIR v. i. Fleurir de nouveau.

REFLEX adj. inv. (mot angl.). Se dit d'un système de visée photographique caractérisé par le renvoi de l'image sur un verre dépoli au moyen d'un miroir incliné à 45°. ♦ n. m. inv. Appareil qui utilise ce système.

RÉFLEXE n. m. et adj. (lat. *reflexus*, réfléchi). Réaction rapide en présence d'un événement soudain. || *Physiol.* Excitation sensorielle transmise à un centre par voie nerveuse et de la réponse toujours involontaire, qu'elle provoque. ♦ *Réflexe conditionnel, conditionné*, liaison établie entre un stimulus conditionnel et un comportement particulier (*réponse*) de l'être vivant, acquis au cours d'un apprentissage.

RÉFLEXIF, IVE adj. *Log.* et *Math.* Se dit d'une relation vérifiée par tout couple d'éléments identiques.

RÉFLEXION n. f. (bas lat. *reflexio*, action de tourner en arrière). Changement de direction d'un corps qui en a choqué un autre. || Action de l'esprit qui réfléchit, qui examine et compare ses pensées; jugement qui en résulte. || Remarque désobligeante.

REFLUER v. i. (lat. *refluere*, couler en arrière). En parlant des eaux, retourner vers le lieu d'où elles ont coulé. || En parlant des personnes, revenir vers le lieu d'où elles sont parties.

REFLUX [raflu] n. m. Retour en arrière. || Syn. de JUSANT.

REFONDRE v. t. (conj. 46). Fondre de nouveau. || Refaire entièrement.

REFONTE n. f. Action de refondre.

RÉFORMATEUR, TRICE adj. et n. Qui réforme. || Nom donné aux promoteurs de la Réforme protestante.

RÉFORMATION n. f. (lat. *reformatio*). Action de réformer.

RÉFORME n. f. Changement opéré en vue d'une amélioration. || Classement comme inapte au service dans les armées d'une personne, d'un animal ou d'un matériel.

Réforme (la), mouvement religieux qui, à partir de la dénonciation des pratiques de l'Église catholique romaine par Luther (1517), a donné naissance à une doctrine

et à des Églises chrétiennes nouvelles qui forment le protestantisme. Au cours du XVI^e s., la Réforme se répand d'abord en Allemagne et dans les pays scandinaves, puis, sous la forme nouvelle que lui donne Calvin, dans les Pays-Bas espagnols et en France, où elle est une des causes des guerres de Religion (1562-1598). En Angleterre, elle prend, sous Henri VIII et Élisabeth I^{re}, la forme de l'*anglicanisme*.

RÉFORMÉ, E adj. et n. Religieux d'un ordre réformé. || Protestant, et plus particulièrement calviniste.

RÉFORMÉ n. m. Militaire mis à la réforme.

REFORMER v. t. Former de nouveau. || Réformer ce qui était défectueux. ♦ **se reformer** v. pr. En parlant des troupes, de groupes, se rallier après avoir été dispersés.

RÉFORMER v. t. (lat. *reformare*). Changer en mieux; corriger. || Supprimer ce qui est nuisible. || *Mil.* Prononcer la réforme d'un militaire, d'un animal ou d'un matériel des armées.

RÉFORMISME n. m. Comportement et doctrine visant à la transformation par des voies légales, des structures politiques, économiques et sociales.

RÉFORMISTE adj. et n. Relatif au réformisme; qui en est partisan.

REFOULÉ, E adj. et n. Se dit de qqn qui souffre de refoulement, inhibé.

REFOULEMENT n. m. Action de refouler, fait d'être refoulé. || *Psych.* Processus de défense du sujet qui cherche à maintenir, dans l'inconscient, un désir inconciliable avec ses autres désirs ou la morale.

REFOULER v. t. Faire reculer, repousser. || Empêcher un sentiment de se manifester, de s'extérioriser, réprimer. || Reconduire à la frontière un étranger à qui est refusé le séjour.

RÉFRACTAIRE adj. (lat. *refractorius*, querelleur; de *refringere*, briser). Qui résiste à une autorité. || Qui résiste à certaines influences physiques ou chimiques. || Qui résiste à de très hautes températures. ♦ **Prêtre réfractaire**, prêtre qui, sous la Révolution, avait refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé.

RÉFRACTAIRE n. m. De 1942 à 1944, nom donné à celui qui se dérobaît au service du travail obligatoire en Allemagne.

RÉFRACTER v. t. Produire la réfraction.

RÉFRACTION n. f. (bas lat. *refractio*, renvoi). *Phys.* Changement de direction d'une onde passant d'un milieu dans un autre.

REFRAIN n. m. (anc. fr. *refraindre*, moduler). Répétition de mots à la fin de chaque couplet d'une chanson ou d'un poème lyrique. || Phrase musicale qui revient après chaque couplet d'une composition en strophe ou en rondeau. || Ce

qu'une personne répète sans cesse, rengaine.

RÉFRÉNER v. t. (lat. *refrenare*, retenir par le frein) [conj. 5]. Mettre un frein à, retenir.

RÉFRIGÉRANT, E adj. (lat. *refrigerans*). Qui abaisse la température. || Dont l'abord est glacial.

RÉFRIGÉRANT n. m. Appareil, installation pour refroidir.

RÉFRIGÉRATEUR n. m. Appareil de production du froid.

RÉFRIGÉRATION n. f. Abaissement artificiel de la température, production du froid.

RÉFRIGÉRÉ, E adj. *Fam.* Qui a très froid. ♦ *Wagon réfrigéré*, wagon à parois isolantes et qui comporte un bac à glace permettant le transport de marchandises périssables.

RÉFRIGÉRER v. t. (lat. *refrigerare*, refroidir) [conj. 5]. Refroidir, soumettre à la réfrigération. || Mettre mal à l'aise.

RÉFRINGENCE n. f. *Phys.* Propriété de réfracter la lumière.

RÉFRINGENT, E adj. (lat. *refringens*, brisant). *Phys.* Qui réfracte la lumière.

REFROIDIR v. t. Rendre froid, abaisser la température de. || Diminuer l'ardeur, décourager. || *Pop. Tuer.* ♦ **v. i.** Devenir froid. || Devenir moins vif.

REFROIDISSEMENT n. m. Abaissement de la température. || Indisposition causée par un froid subit. || Diminution de tendresse, d'affection, etc.

REFUGE n. m. (lat. *refugium*). Asile, retraite, lieu où l'on se retire pour échapper à un danger, se mettre à l'abri. || Abri de haute montagne. || Sorte de trottoir central au milieu des voies urbaines et des places les plus vastes, permettant aux piétons de se mettre à l'abri de la circulation.

RÉFUGIÉ, E adj. et n. Qui a quitté son pays pour des raisons politiques, raciales, ou qui a quitté une région, une ville pour fuir une catastrophe.

RÉFUGIER (SE) v. pr. Se retirer en un lieu pour y être en sûreté.

REFUS n. m. Action de refuser. ♦ **Ce n'est pas de refus**, volontiers.

REFUSER v. t. (lat. *refutare*, croisé avec *recusare*). Ne pas accepter une chose offerte. || Ne pas accorder ce qui est demandé, ne pas consentir à qqch. || Ne pas laisser entrer. || Ne pas recevoir à un examen. ♦ **se refuser** v. pr. Se priver de. ♦ **Se refuser à**, ne pas consentir, ne pas être disposé à; résister à.

RÉFUTATION n. f. Action de réfuter; paroles ou actions qui réfutent, démontrent.

RÉFUTER v. t. (lat. *refutare*). Détruire par des raisons solides ce qu'un autre a

affirmé. ♦ **Réfuter qqn**, démontrer la fausseté de ses opinions.

REGAGNER v. t. Retrouver ce qu'on avait perdu, recouvrer, reprendre. || Rattraper, faire en sorte que le retard soit comblé. || Retourner, revenir vers, rejoindre un lieu.

REGAIN n. m. (anc. fr. *gain*, fourrage). Herbe qui repousse dans un pré après une première coupe. || Recrudescence, renouveau.

RÉGAL n. m. (anc. fr. *gale*, réjouissance) [pl. *régals*]. Mets préférés. || Grand plaisir que l'on trouve à qqch.

RÉGALADE n. f. (de *régaler*). Feu vif et clair (vx). ♦ **Boire à la régalaade**, boire en se versant la boisson dans la bouche sans que le récipient touche les lèvres.

RÉGALER v. t. (de *régala*). Offrir un bon repas, offrir à boire à qqn. ♦ **se régaler** v. pr. Se donner le plaisir d'un bon repas; s'offrir un grand plaisir.

RÉGALIEN adj. m. (lat. *regalis*, royal). *Hist.* Se dit d'un droit attaché à la souveraineté royale.

REGARD n. m. Action ou manière de regarder; expression des yeux. || *Techn.* Ouverture pour faciliter la visite d'un conduit. ♦ **Droit de regard**, possibilité juridique de contrôler les actes d'une personne ou d'une société. || *En regard*, vis-à-vis, en face. ♦ **Au regard de**, par rapport à.

REGARDANT, E adj. *Fam.* Qui regarde de trop près à la dépense.

REGARDER v. t. (de *garder*). Porter la vue sur qqn, qqch. || Être tourné vers, en parlant de qqch. || Avoir en vue, considérer, envisager. || Concerner, intéresser : *cela vous regarde*. ♦ **Regarder d'un bon œil**, considérer avec bienveillance. || **Regarder comme**, tenir pour, juger. || **Regarder de travers**, considérer avec mépris ou colère. ♦ **v. t. ind. [à]**. Donner toute son attention à. ♦ **Regarder à la dépense**, être très économe. || **Regarder de près à qqch**, y prêter grande attention. || **Y regarder à deux fois**, n'agir qu'après réflexion. ♦ **se regarder** v. pr. Être en face l'un de l'autre.

RÉGATE n. f. (vénitien *regata*, défi). Course de bateaux à voiles.

REGEL n. m. Nouvelle gelée survenant après un dégel.

RÉGENCE n. f. (de *régent*). Dignité, fonction de celui qui gouverne un État en tant que régent; durée de cette dignité. ♦ adj. inv. *Litt.* Qui rappelle les mœurs, le style de la régence de Philippe d'Orléans.

Régence (la), gouvernement de Philippe d'Orléans pendant la minorité de Louis XV (1715-1723).

RÉGÉNÉRATEUR, TRICE adj. et n. Qui régénère.

régénération

RÉGÉNÉRATION n. f. Action de régénérer. || *Chim.* Opération qui consiste à rétablir l'activité d'un catalyseur.

RÉGÉNÉRER v. t. (lat. *regenerare*) [conj. 5]. Rétablir ce qui était détruit. || Réformer, corriger de manière radicale. || Ramener un produit industriel à l'état de neuf.

RÉGENT, E n. et adj. (lat. *regens*, de *regere*, diriger). Chef du gouvernement pendant la minorité, l'absence ou la maladie du souverain.

RÉGENTER v. t. Gouverner de manière trop autoritaire.

REGGAE [rege] n. m. Style musical d'origine jamaïcaine.

REGGIO DI CALABRIA, v. d'Italie (Calabre), sur le détroit de Messine; 173 000 h. Centre agricole et industriel.

REGGIO NELL'EMILIA, v. d'Italie (Émilie); 130 400 h.

RÉGICIDE n. (lat. *rex*, *regis*, roi, et *caedere*, tuer). Assassin d'un roi.

RÉGICIDE n. m. Meurtre d'un roi.

RÉGIE n. f. (de *régir*). Mode de gestion d'un service public lorsque celui-ci est assuré directement par l'Administration. || Nom donné à certaines entreprises publiques. || Perception directe des impôts par l'État ou la commune. || Direction du service intérieur d'un théâtre, d'une production cinématographique.

REGIMBER v. i. (anc. fr. *regiber*, ruer). Ruer, en parlant des animaux. || Refuser d'obéir, résister.

RÉGIME n. m. (lat. *regimen*, direction). Règle observée dans le mode de vie, et surtout dans l'alimentation et les boissons. || Mode de fonctionnement d'une organisation politique, sociale, économique d'un État. || Ensemble des lois relatives à un objet particulier. || Administration de certains établissements. || Ensemble des règles légales et fiscales qui régissent certains produits. || Mode de fonctionnement d'une machine à l'état normal. || Vitesse de rotation d'un moteur. || Caractère de l'écoulement d'un fluide. || Assemblage en grappe des fruits du bananier, du palmier dattier. || *Ling.* Nom ou pronom qui dépend grammaticalement du verbe. ● *Ancien Régime*, gouvernement qui existait en France avant 1789. || *Régime d'un cours d'eau*, caractère de l'écoulement de ses eaux au cours de l'année. || *Régime de croisière*, régime d'une machine, d'un moteur, etc., tel qu'en même temps le rendement soit élevé, la consommation faible et l'usure acceptable.

RÉGIMENT n. m. (bas lat. *regimentum*, direction). Unité militaire formant corps, commandée par un colonel et groupant plusieurs formations. || *Fam.* Service militaire. || *Fam.* Grand nombre, multitude.

REGINA, v. du Canada, cap. de la Saskatchewan; 150 000 h.

RÉGION n. f. (lat. *regio*). Étendue de pays qui doit son unité à des causes physiques (climat, végétation, relief) ou humaines (peuplement, économie, structures). || Collectivité territoriale à la tête de laquelle se trouve le président du conseil régional. (Avec une majuscule.) || Espace déterminé de la surface du corps.

RÉGIONAL, E, AUX adj. Qui concerne une certaine région.

RÉGIONALISATION n. f. Transfert aux régions de compétences qui appartaient au pouvoir central.

RÉGIONALISER v. t. Effectuer une régionalisation.

RÉGIONALISME n. m. Tendance à accorder une certaine autonomie aux régions, aux provinces, et à leur conserver leurs caractères originaux. || Caractère de l'œuvre d'un régionaliste. || Mot, locution propres à une région.

RÉGIONALISTE adj. Relatif à une région d'un pays. ♦ adj. et n. Écrivain ou artiste qui se consacre à la description ou à l'évocation d'une région et des mœurs locales.

RÉGIR v. t. (lat. *regere*, diriger). Déterminer la forme, l'action de. || *Ling.* Avoir pour complément, déterminer.

RÉGISSEUR n. m. Personne chargée d'administrer, de gérer. || Dans un théâtre, dans une production cinématographique, personne qui fait exécuter les ordres du metteur en scène et qui porte la responsabilité du déroulement du spectacle.

REGISTRE n. m. (anc. fr. *regeste*, récit). Tout livre public ou particulier où l'on inscrit certains faits ou actes dont on veut conserver le souvenir. || Caractère particulier d'une œuvre. || Chacune des sections de l'échelle musicale; étendue de l'échelle vocale.

RÉGLABLE adj. Qui peut être réglé.

RÉGLAGE n. m. Action, manière de régler un mécanisme.

RÈGLE n. f. (lat. *regula*). Instrument long, à arêtes vives et rectilignes, pour tracer des lignes ou effectuer des mesures. || Principes qui dirigent la conduite, selon lesquels est enseignée une science; ensemble des conventions d'un jeu, enseignement. ● *En bonne règle*, suivant l'usage, la bienséance. || *En règle*, dans les règles, conforme aux prescriptions légales. || *En règle générale*, dans la plupart des cas. || *Être de règle*, être conforme à l'usage. || *Règle à calcul*, instrument utilisé pour les calculs rapides, relevant de l'emploi des logarithmes, et constitué par une règle graduée mobile, se déplaçant dans une autre règle munie d'autres graduations. || *Règle de trois*, calcul d'une grandeur inconnue à partir de trois autres

connues, dont deux varient soit en proportion directe, soit en proportion inverse. || *Se mettre en règle*, faire ce qu'il faut pour être dans l'état exigé par la loi, les convenances, etc. ♦ pl. Écoulement sanguin qui se produit chaque mois chez la femme. (Syn. MENSTRUÉS.)

RÉGLÉ, E adj. Rayé de lignes droites. || Fixé définitivement. || *Se dit d'une femme qui a ses règles.*

RÈGLEMENT n. m. Écrit, texte qui prescrit ce que l'on doit faire. || Action de régler une affaire, un compte.

RÈGLEMENTAIRE adj. Qui concerne le règlement. || Conforme au règlement.

RÈGLEMENTATION n. f. Action de réglementer; ensemble des mesures légales et réglementaires régissant une question.

RÈGLEMENTER v. t. Soumettre à un règlement.

RÉGLER v. t. (conj. 5). Tirer, avec une règle, des lignes sur du papier. || Rendre exact un instrument de mesure; mettre au point le fonctionnement d'une machine. || Soumettre à un certain ordre, fixer, déterminer. || Décider d'une façon définitive. || Acquitter, payer. ● *Régler un tir*, procéder à son réglage. || *Régler son compte à qqn*, le punir, le tuer pour exercer une vengeance.

RÈGLETTE n. f. Petite règle.

RÉGLEUR, EUSE n. Spécialiste chargé du réglage de certains appareils ou de l'outillage de certaines machines.

RÉGLISSE n. f. (gr. *glukurrhiza*, racine douce). Plante dont la racine est employée pour composer des boissons rafraîchissantes. || Jus de cette plante, à saveur sucrée, et qui a des propriétés adoucissantes.

RÉGNANT, E adj. Qui règne. || Dominant.

REGNARD (Jean-François), auteur dramatique français (1655-1709). Il a écrit *le Joueur* et *le Légataire universel*.

RÈGNE n. m. (lat. *regnum*). Gouvernement d'un souverain; durée, époque de ce gouvernement. || Pouvoir absolu exercé par qqch ou qqn, influence prédominante. || Chacune des grandes divisions du monde vivant.

RÉGNER v. i. (lat. *regnare*) [conj. 5]. Gouverner un État comme chef suprême, et spécialement comme roi. || Dominer, être en vogue, prévaloir. || Être, exister, durer un certain temps.

RÉGNIER (Mathurin), poète français (1573-1613).

REGONFLER v. t. Gonfler de nouveau. || *Fam.* Redonner du courage à qqn, le reconforter. ♦ v. i. Se gonfler de nouveau.

REGORGER v. i. (conj. 1). Avoir en très grande abondance.

RÉGRESSER v. i. Subir une régression.

RÉGRESSIF, IVE adj. Qui revient sur soi-même, qui constitue une régression.

RÉGRESSION n. f. (lat. *regressio*, de *regredi*, retrograder). Recul, diminution; retour à un état antérieur.

REGRET n. m. Chagrin causé par la mort de qqn, par la perte, l'absence de qqch; contrariété causée par la non-réalisation d'un désir. || Repentir. ● À *regret*, à contrecoeur, malgré soi. || Être au regret, éprouver un déplaisir d'avoir fait ou de ne pouvoir faire quelque chose.

REGRETTABLE adj. Qui mérite d'être regretté ou qu'on doit regretter.

REGRETTER v. t. (anc. scand. *grāta*, gémir). Éprouver de la peine au souvenir de qqn qu'on a perdu. || Éprouver du mécontentement d'avoir fait ou de n'avoir pas fait qqch, de ne pas avoir qqch.

REGROUPEMENT n. m. Action de regrouper.

REGROUPER v. t. Grouper, rassembler ce qui est dispersé.

RÉGULARISATION n. f. Action de régulariser. || Action de donner à un cours d'eau un lit unique et bien délimité, ainsi qu'un régime plus régulier.

RÉGULARISER v. t. (lat. *regula*, règle). Rendre conforme aux règlements, à la loi. || Rendre régulier.

RÉGULARITÉ n. f. Caractère de ce qui est régulier. || Juste proportion, harmonie. || Ponctualité réglée.

RÉGULATEUR, TRICE adj. Qui règle, régularise.

RÉGULATEUR n. m. Appareil capable de maintenir ou de faire varier suivant une loi déterminée un élément de fonctionnement d'une machine (tension, fréquence, pression, vitesse, puissance, débit, etc.).

RÉGULATION n. f. Action de régler. || *Physiol.* Ensemble de mécanismes assurant la constance d'un caractère physique ou chimique du milieu intérieur d'un animal.

RÉGULIER, ÈRE adj. (lat. *regularis*, de *regula*, règle). Caractérisé par un mouvement, une allure qui ne varie pas. || Conforme aux dispositions légales, constitutionnelles. || Qui a lieu à jour ou à heure fixes. || Exact, ponctuel. || Constant, continu. || Conforme aux règles, aux conventions sociales. || Bien proportionné, harmonieux. || Conforme aux règles de la grammaire. ● *Clergé régulier*, ensemble des ordres religieux soumis à une règle (par oppos. à *CLERGÉ SÉCULIER*). || *Troupes régulières*, troupes recrutées et organisées par les pouvoirs publics pour constituer les forces armées officielles d'un État (par oppos. à *FRANCS-TIREURS*). || *Verbes réguliers*, verbes conformes aux modèles de conjugaison.

RÉGULIÈREMENT adv. De façon régulière; exactement, uniformément.

RÉGURGITATION n. f. Retour dans la bouche, sans effort de vomissement, de matières contenues dans l'estomac ou l'œsophage.

RÉGURGITER v. t. (lat. *gurgus*, -itis, gouffre). Faire revenir des aliments dans la bouche.

RÉHABILITATION n. f. Action de réhabiliter.

RÉHABILITER v. t. Rétablir une personne dans des droits, une capacité, une situation juridique qu'elle avait perdus. || Faire recouvrer l'estime d'autrui. || Remettre en état un immeuble délabré; réaménager un vieux quartier.

RÉHABITUER v. t. Faire reprendre une habitude.

REHAUSSEMENT n. m. Action de rehausser.

REHAUSSER v. t. Placer plus haut, augmenter la hauteur. || Faire valoir, donner plus de valeur, de force en soulignant.

Reich, mot all. signif. *empire*. On distingue le 1^{er} *Reich*, ou Saint Empire romain germanique (962-1806), le 2^e *Reich* (1871-1918), réalisé par Bismarck, et le 3^e *Reich* (1933-1945), ou régime hitlérien.

Reichstag, diète du Saint Empire romain germanique jusqu'en 1806. — Parlement de l'Empire allemand, siégeant à Berlin (1867-1945). Le bâtiment du Reichstag est incendié en 1933 par les nazis, qui accusent les communistes.

RÉIMPLANTER v. t. Remettre un organe à sa place ou à une place différente.

RÉIMPORTER v. t. Importer de nouveau.

RÉIMPRESSION n. f. Impression nouvelle d'un ouvrage.

RÉIMPRIMER v. t. Imprimer de nouveau.

REIMS, ch.-l. d'arr. de la Marne, sur la Vesle, affl. de l'Aisne; 181 985 h. Cathédrale gothique (XIII^e s.), abbaye St-Remi (XI^e-XIII^e s.), arc romain (« porte de Mars »). Centre commercial (vins) et industriel. — Clovis est baptisé à Reims (v. 496) et les rois de France y sont désormais sacrés. La capitulation allemande y est signée le 7 mai 1945.

REIMS (*Montagne de*), plateau du dép. de la Marne, entre Reims et Épernay. Vignobles. Parc naturel régional.

REIN n. m. (lat. *ren*). Viscère pair qui sécrète l'urine. (Les reins sont placés de chaque côté de la colonne vertébrale dans les fosses lombaires.) ● *Rein artificiel*, appareillage permettant de purifier le sang au cours des insuffisances rénales. ● pl. Lombes, partie inférieure de l'épine dorsale. ● *Avoir les reins solides* (Fam.),

être assez riche et puissant pour faire face à une épreuve. || *Casser les reins* à qqn, le ruiner, briser sa carrière.

RÉINCARNATION n. f. Nouvelle incarnation.

RÉINCARNER (SE) v. pr. Revivre sous une nouvelle forme corporelle.

REINE n. f. (lat. *regina*). Femme d'un roi. || Souveraine d'un royaume. || Femme féconde, chez les insectes sociaux (abeilles, fourmis, termites). || *Litt.* La première, la plus belle : *la rose est la reine des fleurs*. || Aux échecs, pièce la plus importante après le roi. ● *La petite reine* (Fam.), la bicyclette.

REINE-CHARLOTTE (archipel de la), groupe d'îles canadiennes (Colombie britannique) du Pacifique.

REINE-CLAUDE n. f. (pl. *reines-claudes*). Prune très estimée.

REINE-MARGUERITE n. f. (pl. *reines-marguerites*). Plante voisine de la marguerite, cultivée pour ses capitules à languettes blanches, rouges, bleues.

REINETTE n. f. Nom donné à diverses variétés de pommes.

REINHARDT (Django), guitariste français (1910-1953).

RÉINSCRIRE v. t. (conj. 65). Inscrire de nouveau.

RÉINSÉRER v. t. (conj. 5). Insérer de nouveau, réintroduire, en partic. dans un groupe social.

RÉINSERTION n. f. Action de réinsérer.

RÉINSTALLER v. t. Installer de nouveau.

RÉINTÉGRATION n. f. Action de réintégrer.

RÉINTÉGRER v. t. (lat. *reintegrare*, rétablir) [conj. 5]. Rentrer dans un lieu, un groupe. || Rétablir qqn dans la possession d'un bien, d'un emploi dont il avait été dépourvu.

RÉINTRODUIRE v. t. (conj. 64). Introduire de nouveau.

RÉINVENTER v. t. Inventer de nouveau.

RÉINVESTIR v. t. et i. Investir de nouveau.

RÉITÉRATION n. f. *Litt.* Répétition.

RÉITÉRER v. t. et i. (bas lat. *reiterare*, recommencer) [conj. 5]. *Litt.* Faire de nouveau, renouveler, répéter.

REÏTRE n. m. (all. *Reiter*). Du XV^e au XVII^e s., cavalier allemand mercenaire au service de la France. || *Litt.* Soudard.

REJAILLIR v. i. Jaillir avec force, en parlant des liquides. || Atteindre en retour, retomber.

RÉJANE (Gabrielle RéJU, dite), actrice française (1856-1920).

REJET n. m. Action de rejeter, de ne pas agréer. || Pousse qui se développe à partir d'une tige, et provenant de bourgeois anormaux, ou à partir d'une souche

rejet

d'arbre coupé. || Après une greffe d'organe, réaction de défense caractérisée par l'apparition d'anticorps qui détruisent le greffon. || *Métr.* Action de rejeter au début du vers suivant un ou plusieurs mots nécessaires au sens.

REJETER v. t. (conj. 4). Renvoyer en lançant, repousser. || Renvoyer, jeter hors de soi : *rejeter de la nourriture*. || Ne pas admettre, refuser qqch, qqn. • *Rejeter qqch sur qqn*, l'en rendre responsable. • *se rejeter v. pr.* Se porter vivement en arrière. || *Se reporter sur qqch* faute de mieux.

REJETON n. m. Pousse qui apparaît au pied de la tige d'une plante. || *Litt.* Descendant, enfant.

REJOINDRE v. t. (conj. 81). Réunir des parties séparées. || Aller retrouver qqn; le rattraper. || Aboutir à un endroit.

REJOUER v. t. et i. Jouer de nouveau.

RÉJOUI, **E** adj. Qui exprime la joie, la gaieté.

RÉJOUIR v. t. (anc. fr. *esjouir*, se réjouir). Donner de la joie. • *se réjouir v. pr.* Éprouver de la joie, de la satisfaction.

RÉJOUISSANCE n. f. Joie collective. • pl. Fêtes destinées à célébrer un événement heureux.

RÉJOUISSANT, **E** adj. Qui réjouit.

RELÂCHE n. f. ou, vx, n. m. *Litt.* Interruption dans un travail, un exercice. || Suspension momentanée des représentations théâtrales. • *Sans relâche*, sans interruption.

RELÂCHÉ n. f. *Mar.* Action de relâcher; lieu où l'on relâche.

RELÂCHÉ, **E** adj. Qui n'est pas assez sévère, pas assez rigoureux.

RELÂCHEMENT n. m. Diminution de tension. || Ralentissement d'activité, d'ardeur, de sévérité, etc.

RELÂCHER v. t. Diminuer la tension, détendre. || Remettre qqn en liberté. || Rendre moins sévère, plus mou. • v. i. *Mar.* S'arrêter en quelque endroit pour une cause quelconque. • *se relâcher v. pr.* Devenir moins tendu. || Perdre de son zèle, diminuer d'activité. || Devenir moins sévère.

RELAIS n. m. (de *relayer*). Personne, lieu intermédiaires entre deux autres. || Chevaux frais et préparés de distance en distance pour remplacer les chevaux fatigués; lieu où l'on mettait ces chevaux (vx). || Dispositif qui retransmet, en l'amplifiant considérablement, le signal qu'il a reçu. • *Course de relais*, ou *relais*, épreuve sportive dans laquelle les coureurs d'une même équipe se succèdent. || *Prendre le relais*, succéder, poursuivre une action.

RELANCE n. f. Action de donner un nouvel élan, un nouvel essor. || Au poker, nouvel enjeu, supérieur à celui de l'adversaire.

RELANCER v. t. (conj. 1). Lancer de nouveau. || Donner un nouvel élan, augmenter. || Faire une relance au poker. • *Relancer qqn* (Fam.), le poursuivre avec insistance pour obtenir qqch de lui.

RELATER v. t. (lat. *relatus*, raconté). Raconter en détaillant les circonstances.

RELATIF, **IVE** adj. (lat. *relatum*, de *referre*, rapporter). Qui se rapporte à qqch, à qqn. || Qui n'a rien d'absolu, qui

dépend d'autre chose. || Incomplet, approximatif. || Se dit d'un nombre affecté d'un signe, + pour un nombre positif, - pour un nombre négatif. • *Pronom relatif*, pronom qui sert, dans une *subordonnée relative*, à joindre au reste de la phrase le mot dont il tient la place.

RELATION n. f. (lat. *relatio*). Rapport existant entre deux grandeurs, deux phénomènes. || Communication, liaison d'affaires, d'amitié. || Personne avec laquelle on est en rapport. || Récit, narration. || *Math.* Condition qui lie les valeurs de deux ou plusieurs grandeurs; dans un ensemble, liaison existant entre certains couples d'éléments. • *Avoir des relations*, connaître des personnes influentes. || *Relations internationales*, partie du droit international public étudiant les rapports entre les gouvernements et les nations. || *Relations publiques*, ensemble d'activités professionnelles dont l'objet est d'informer l'opinion sur les réalisations de collectivités de tout type.

RELATIONNEL, **ELLE** adj. Relatif aux relations entre les individus.

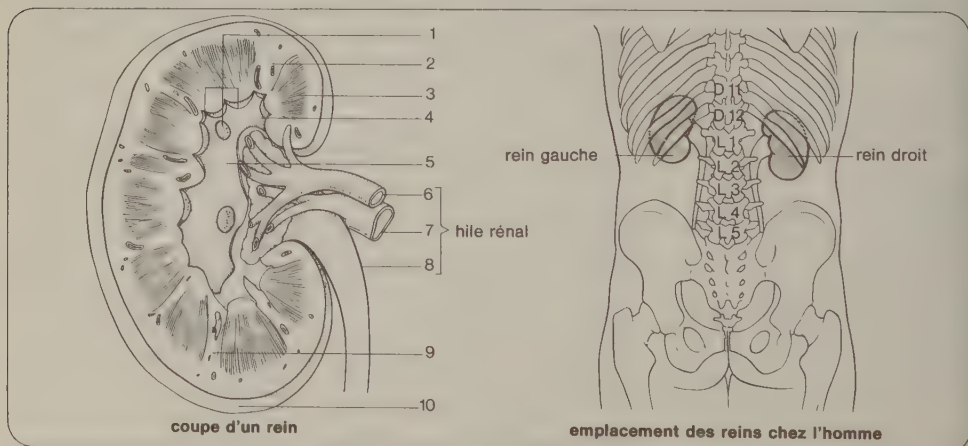
RELATIVEMENT adv. D'une manière relative.

RELATIVISER v. t. Faire perdre à qqch son caractère absolu.

RELATIVITÉ n. f. Caractère de ce qui est relatif. || Théories d'Einstein qui reposent sur l'équivalence, pour les lois physiques, de tous les systèmes de référence en translation uniforme ou en mouvement relatif quelconque.

RELAX ou **RELAXE** adj. *Fam.* Décontracté.

RELAXANT, **E** adj. Qui relaxe, repose.



Coupe du rein : 1. Papilles ; 2. Cortex rénal ; 3. Pyramide de Malpighi ; 4. Calice supérieur ; 5. Bassinet ; 6. Artère rénale ; 7. Veine rénale ; 8. Urètre ; 9. Colonnes de Bertin ; 10. Capsule.

Emplacement des reins (D 11, D 12 : vertèbres dorsales ; L1 à L5 : vertèbres lombaires).

RELAXATION n. f. Relâchement, état de détente.

RELAXE n. f. Décision du juge qui abandonne l'action engagée contre un prévenu.

RELAXER v. t. (lat. *relaxare*, relâcher). Mettre en état de décontraction, reposer. || Remettre en liberté un détenu; libérer. ♦ se relaxer v. pr. *Fam.* Détendre ses muscles, son esprit.

RELAYER v. t. (anc. fr. *laier*, laisser) [conj. 2]. Remplacer dans un travail, une épreuve sportive pour éviter une interruption. || Remplacer un équipier dans une course de relais. || Retransmettre une émission vers des zones qui seraient inaccessibles directement. ♦ se relayer v. pr. Se remplacer mutuellement, travailler alternativement.

RELAYEUR, EUSE n. Participant(e) d'une course de relais.

RELECTURE n. f. Nouvelle lecture.

RELÉGATION n. f. Action de reléguer. || *Sports.* Descente d'une équipe dans une catégorie inférieure.

RELÉGUER v. t. (lat. *relegare*, bannir) [conj. 5]. Exiler dans un endroit déterminé. || Éloigner, mettre à l'écart.

RELENT n. m. (lat. *lentus*, visqueux). Mauvaise odeur qui persiste. || *Litt.* Trace, reste.

RELÈVE n. f. Remplacement d'une troupe, d'une équipe par une autre; troupe, équipe qui exécute cette opération. ♦ *Prendre la relève*, relayer.

RELEVÉ, E adj. Épicé. || *Litt.* Noble, généreux.

RELEVÉ n. m. Détail, résumé écrit, liste. || Action de prendre par écrit. || Représentation d'un bâtiment en plan, coupe et élévation.

RELEVÈMENT n. m. Action de relever qqch. || *Mar.* Détermination exacte de la position d'un point.

RELEVER v. t. (conj. 5). Remettre debout qqn, remettre qqch dans sa position naturelle, ramasser. || Diriger vers le haut, remettre plus haut. || Rétablir ce qui tombait en ruine. || Rendre plus élevé. || Rétablir la prospérité de. || Faire remarquer. || Noter par l'écriture ou le dessin une position, un nombre, etc. || Délirer qqn d'un engagement. || Faire valoir, mettre en valeur. || Déterminer la position d'un objet qu'on aperçoit. || Prêter attention à qqch, apercevoir. || Procéder à la relève d'une troupe, d'une sentinelle. || Révoquer. || Donner un goût plus piquant. ♦ v. t. ind. [de]. Sortir de : relever de maladie. || Dépendre de. ♦ se relever v. pr. Se remettre debout; sortir de nouveau de son lit. || Se remettre; sortir heureusement de.

RELIEF n. m. (de *relever*). Ce qui fait saillie sur une surface. || Ensemble des inégalités de la surface terrestre, de celle

d'un pays, d'une région. || Sculpture dans laquelle le motif se détache en saillie plus ou moins forte sur un fond. || Éclat qui naît de l'opposition, du contraste. ♦ *Mettre en relief*, faire ressortir; mettre en évidence. ♦ pl. *Litt.* Restes d'un repas.

RELIER v. t. Lier ensemble. || Unir, établir un lien, une communication entre des choses. || Assembler et coudre ensemble les feuillets d'un livre, puis les couvrir d'un carton résistant doublé de peau ou de toile, ou imprimé.

RELIEUR, EUSE n. et adj. Praticien de la reliure.

RELIGIEUSE n. f. Gâteau en pâte à choux fourré de crème pâtissière.

RELIGIEUSEMENT adv. D'une manière religieuse. || Exactement, scrupuleusement.

RELIGIEUX, EUSE adj. Qui appartient à la religion. || Pieux. || Qui porte au recueillement.

RELIGIEUX, EUSE n. Membre d'un ordre, d'une congrégation ou d'un institut religieux.

RELIGION n. f. (lat. *religio*). Ensemble des croyances et des pratiques ayant pour objet les rapports de l'homme avec la divinité ou le sacré. || Foi, convictions religieuses, croyance. ♦ *Se faire une religion de ou sur qqch* (Litt.), s'en faire une obligation; s'en informer.

Religion (*guerres de*), conflits armés qui, en France, opposent catholiques et protestants entre 1562 (massacre de Wassy*) et 1598. Les épisodes les plus marquants sont le massacre de la Saint-Barthélemy (24 août 1572), l'assassinat du duc de Guise (1588) et celui d'Henri III (1589). Converti au catholicisme en 1593, Henri IV met fin aux guerres de Religion par la paix de Vervins et l'édit de Nantes (1598).

RELIGIOSITÉ n. f. Effet de la sensibilité sur l'attitude religieuse, conduisant à une vague religion personnelle.

RELIQUAIRE n. m. Boîte, coffret, cadre destiné à contenir des reliques.

RELIQUAT n. m. (lat. *reliqua*, choses restantes). Ce qui reste.

RELIQUE n. f. (lat. *reliquiae*, restes). Ce qui reste d'un martyr, d'un saint personnage, conservé dans un but de vénération. || *Fam.* Vieil objet sans valeur.

RELIRE v. t. (conj. 69). Lire de nouveau ce qu'on a déjà lu ou ce qu'on vient d'écrire. ♦ se relire v. pr. Lire ce qu'on a écrit pour se corriger.

RELIRE n. f. Activité industrielle, artisanale ou artistique consistant à relier les livres. || Couverture dont un livre est relié.

RELOGER v. t. (conj. 1). Donner un nouveau logement à.

RELUIRE v. i. [conj. 63]. Briller, luire en

réfléchissant la lumière. ♦ *Passer, manier la brosse à reluire* (Fam.), flatter qqn.

RELUISANT, E adj. Qui reluit. ♦ *Peu reluisant*, médiocre.

RELUQUER v. t. (néerl. *locken*, regarder). *Fam.* Lorgner avec curiosité ou convoitise.

REM n. m. (de *Röntgen Equivalent Man*). Anc. unité servant à évaluer l'effet biologique d'un rayonnement radioactif.

REMÂCHER v. t. Mâcher une seconde fois, en parlant des ruminants. || Repasser dans son esprit des sentiments d'amertume, de colère.

REMAILLER ou **REMAILLER** v. t. Reconstituer les mailles d'un tricot, d'un filet.

REMAKE [rimæk] n. m. (mot angl.). Nouvelle version d'un film, d'une œuvre, d'un thème.

RÉMANENT, E adj. (lat. *remanere*, demeurer). Qui subsiste. ♦ *Image rémanente*, image qui reste après la disparition du stimulus.

REMANIEMENT n. m. Action de remanier, changement, modification.

REMANIER v. t. Changer complètement la composition, modifier.

REMARCHER v. i. *Fam.* Fonctionner de nouveau.

REMARIAGE n. m. Nouveau mariage.

REMARIER (SE) v. pr. Se marier de nouveau.

REMARQUABLE adj. Digne d'être remarqué; extraordinaire, insigne, éminent.

REMARQUABLEMENT adv. De façon remarquable.

REMARQUE n. f. Observation. || Note, observation écrite.

REMARQUER v. t. Faire attention à, constater. || Distinguer parmi d'autres. || Marquer de nouveau. ♦ *Se faire remarquer* (Pejor.), se singulariser.

REMBALLAGE n. m. Action de remballer.

REMBALLER v. t. Emballer de nouveau.

REMBARQUEMENT n. m. Action de rembarquer ou de se rembarquer.

REMBARQUER v. t. Embarquer de nouveau. ♦ v. i. et se rembarquer v. pr. S'embarquer de nouveau.

REMBARRER v. t. *Fam.* Reprendre vivement qqn, le remettre à sa place.

REMBLAI n. m. Masse de terre rapportée pour élever un terrain ou combler un creux.

REMBLAYAGE n. m. Action de remblayer; son résultat.

REMBLAYER v. t. (conj. 2). Remettre des matériaux pour hausser ou combler.

REMBOBINER v. t. Remettre en place sur la bobine après usage.

remboîter

REMBÔTER v. t. Remettre en place ce qui a été débotté.

REMBOURRAGE n. m. Action de rembourrer.

REMBOURRER v. t. Garnir, remplir d'une matière plus ou moins compressible (crin, bourre, etc.).

REMBOURSABLE adj. Qui peut, qui doit être remboursé.

REMBOURSEMENT n. m. Action de rembourser; paiement d'une somme due.

REMBOURSER v. t. (de *bourse*). Rendre l'argent déboursé.

REMBRANDT (Rembrandt VAN RIJN, dit), peintre et graveur hollandais



Rembrandt : la Samaritaine (1657).

Gravure à l'eau-forte. (Coll. priv.) (Giraudon)

(1606-1669). Il met en valeur sa science du clair-obscur (la Ronde de nuit, le Reniement de saint Pierre, la Fiancée juive).

REMBRUNIR (SE) v. pr. Devenir sombre, triste.

REMBUCHER v. t. (anc. fr. *embuschier*, mettre en embuscade). Vêner. Suivre la bête avec le limier jusqu'à la rentrée dans la forêt.

REMÈDE n. m. (lat. *remedium*). Ce qui sert à apaiser les souffrances morales, à consoler des malheurs de l'existence, à faire cesser un inconvenient, un mal. || Syn. vieilli de MÉDICAMENT.

REMÉDIER v. t. ind. [à] (lat. *remediare*). Apporter un remède à.

REMEMBREMENT n. m. Aménagement foncier, qui a pour but de substituer au morcellement des terres des parcelles plus grandes.

REMEMBRER v. t. Effectuer un remembrement.

REMÉMORER v. t. (lat. *rememorari*). Litt. Remettre en mémoire, rappeler. ♦ se remémorer v. pr. Se rappeler.

REMERCIEMENT n. m. Action de remercier; paroles par lesquelles on remercie.

REMERCIER v. t. (anc. fr. *mercier*, remercier, de *merc*). Exprimer sa grati-

tude à qqn pour qqch. || Congédier, renvoyer. ♦ *Je vous remercie*, expression de refus poli.

REMETTRE v. t. (lat. *remittere*) [conj. 49]. Replacer les personnes, les choses à l'endroit où elles étaient, dans l'état ancien. || Mettre de nouveau. || Mettre entre les mains, dans la possession, le pouvoir de qqn. || Rétablir la santé. || Reconnaître, se ressouvenir de qqn, qqch. ♦ En remettre, exagérer. || Remettre ça (Fam.), recommencer. || Remettre à sa place (Fam.), rappeler aux convenances, réprimander. || Remettre qqn au pas, le contraindre à faire son devoir. || Remettre un châtimement, en faire grâce. || Remettre un rendez-vous, une affaire, etc., les différer. ♦ se remettre v. pr. Se replacer. || Recommencer à faire. || Se rappeler. || Revenir à un meilleur état de santé, de situation, de calme. ♦ S'en remettre à qqn, s'en rapporter à lui.

REMI ou **REMY** (saint), évêque de Reims (v. 437-v. 533). Il baptise Clovis v. 496.

REMILITARISER v. t. Réinstaller un dispositif militaire dans une région.

REMINISCENCE n. f. (lat. *reminisci*, se souvenir). Retour d'un souvenir qui n'est pas reconnu comme tel. || Chose, expression dont on se souvient inconsciemment; souvenir imprécis.

REMIREMONT, ch.-l. de c. des Vosges, sur la Moselle; 10 860 h. Textile. Métallurgie.

REMISE n. f. (lat. *remissa*, chose remise). Action de remettre. || Rabais consenti sur le prix fort de certaines marchandises. || Réduction que l'on fait à un débiteur d'une partie de sa dette. || Local servant d'abri à des voitures. ♦ Remise de peine, grâce que l'on accorde à un condamné d'une partie de sa peine.

REMISER v. t. Placer dans une remise. || Mettre à sa place habituelle. ♦ se remiser v. pr. S'arrêter ou se poser après avoir couru ou volé, en parlant du gibier.

REMISSION n. f. (lat. *remissio*). Pardon. || Méd. Atténuation momentanée d'un mal. ♦ Sans remission, sans indulgence, sans nouvelle faveur.

RÉMITTENT, **E** adj. (lat. *remittere*, relâcher). Méd. Qui diminue d'intensité par intervalles.

REMAILLER v. t. → REMAILLER.

REMMENER v. t. (conj. 5). Emmener après avoir amené.

REMODELAGE n. m. Action de remanier, de rénover en structurant sur de nouvelles bases. || Intervention ayant pour but de rendre ou de donner une forme plus esthétique.

REMODELER v. t. (conj. 3). Effectuer un remodelage.

REMONTAGE n. m. Action de porter de nouveau en haut. || Action de tendre

de nouveau le ressort d'un mécanisme. || Action d'assembler de nouveau les pièces d'une machine, d'un objet démontés.

REMONTANT n. m. Aliment ou médicament qui redonne de la force.

REMONTÉE n. f. Action de remonter. ♦ Remontée mécanique, installation utilisée par les skieurs pour remonter les pentes.

REMONTÉ-PENTE n. m. (pl. *remonté-pentes*). Appareil permettant aux skieurs de gagner un point élevé sans quitter leurs skis. (On dit aussi TÉLÉSKI.)

REMONTER v. i. Monter de nouveau du lieu où l'on était descendu. || Aller vers la source d'un cours d'eau. || S'élever, faire un mouvement de bas en haut. || Augmenter de valeur après avoir baissé. || Aller vers l'origine, se reporter au début, à la cause. ♦ v. t. Graver de nouveau. || Exhausser, augmenter en hauteur. || Mettre en état de fonctionnement. || Pourvoir de nouveau de ce qui est nécessaire. || Redonner à qqn de la force, de l'énergie. || Rajuster les différentes pièces d'un objet, d'une machine. || Regagner du terrain sur un adversaire, sur un peloton de coureurs. ♦ Remonter le courant, redresser une situation compromise. || Remonter un cours d'eau, aller vers sa source. || Remonter le moral, redonner du courage. ♦ se remonter v. pr. Se pourvoir de nouveau des forces nécessaires.

REMONTOIR n. m. Organe au moyen duquel on peut remonter un mécanisme.

REMONTRANCE n. f. Avertissement, réprimande.

REMONTRER v. t. Montrer de nouveau. ♦ En remonter à qqn, lui prouver qu'on est supérieur.

REMORDS n. m. (de *remordre*). Douleur morale causée par la conscience d'avoir mal agi.

REMORQUAGE n. m. Action de remorquer.

REMORQUE n. f. Traction exercée sur un véhicule à l'aide d'un autre véhicule. || Véhicule sans moteur remorqué par un autre. || Câble servant au remorquage. || Véhicule ferroviaire spécialement destiné à être incorporé dans un train automobile. ♦ Être à la remorque, rester en arrière. || Être à la remorque de qqn, le suivre aveuglément.

REMORQUER v. t. (it. *rimorchiare*). Traîner à sa suite (un bateau, une voiture, etc.).

REMORQUEUR n. m. Bâtiment de petit tonnage, mais muni de machines puissantes, construit pour remorquer d'autres navires.

REMOULADE n. f. (lat. *armoracia*, raifort). Mayonnaise additionnée de moutarde et de fines herbes.

REMOULEUR n. m. (anc. fr. *remoudre*, aiguiser de nouveau). Ouvrier qui aiguisait

les couteaux et les instruments tranchants.

REMOUS n. m. (moyen fr. *remoudre*). Tourbillon d'eau qui se forme derrière un navire en marche. || Tourbillon qui se forme après le passage de l'eau sur un obstacle. || Mouvement en sens divers, agitation.

REMPAILLER v. t. Garnir de paille le siège des chaises, des fauteuils, etc.

REMPART n. m. (anc. fr. *remparer*). Levée de terre ou forte muraille entourant une place de guerre ou un château fort. || *Litt.* Ce qui sert de défense.

REMPILER v. t. Empiler de nouveau. ♦ v. i. Arg. mil. Rengager.

REMPLAÇANT, E n. Personne qui en remplace une autre.

REMPACEMENT n. m. Action de remplacer.

REMPACER v. t. (conj. 1). Mettre à la place de. || Prendre la place de qqn, de qqch d'autre d'une manière temporaire ou définitive, succéder à qqn, le relayer.

REMPLEIR v. t. Mettre un contenu dans un récipient, des choses dans un lieu. || Occuper entièrement un lieu, un espace. || Accomplir, effectuer, réaliser qqch. || Compléter un document. ♦ *Être rempli de soi-même*, avoir une très haute opinion de sa valeur. || *Remplir ses poches* (Fam.), gagner beaucoup d'argent. ♦ se remplir v. pr. Devenir plein.

REPLISSAGE n. m. Action de remplir. || Développement inutile ou étranger au sujet.

REMPLOI n. m. Action de remployer.

REMPLOYER v. t. (conj. 2). Employer de nouveau.

REMPLEUR (SE) v. pr. Se recouvrir de nouveau de plumes, en parlant des oiseaux. || Fam. Rétablir sa situation financière. || Fam. Reprendre des forces, du poids.

REMPOCHER v. t. Fam. Remettre en poche.

REMPORTER v. t. Reprendre, emporter ce qu'on avait apporté. || Gagner, obtenir un succès, une victoire.

REMPOTER v. t. Transporter une plante dans un pot plus grand, ou qui contient de la terre nouvelle.

REMUANT, E adj. Qui est sans cesse en mouvement; turbulent. || *Péjor.* Qui aime l'agitation, entreprenant.

REMUE-MÉNAGE n. m. inv. Fam. Dérangement de choses que l'on transporte d'un lieu en un autre. || Trouble, désordre qui résulte de changements subits ou violents.

REMUEMENT n. m. *Litt.* Action, mouvement de ce qui remue.

REMUER v. t. (de *re-* et *muer*). Changer de place; agiter. || Émouvoir profondément. ♦ v. i. Changer de place, faire un

ou des mouvements. ♦ se remuer v. pr. Se mouvoir. || Se donner de la peine pour réussir.

RÉMUNÉRATEUR, TRICE adj. Qui est avantageux, procure des bénéfices.

RÉMUNÉRATION n. f. Prix d'un travail, d'un service rendu.

RÉMUNÉRER v. t. (lat. *remunerare*) [conj. 5]. Rétribuer, payer pour un travail, un service.

RENÂCLER v. i. (de *renifler*, et moyen fr. *renaquer*, reculer). En parlant d'un animal, faire du bruit en reniflant. || Fam. Témoiner de la répugnance, refuser de faire.

RENAISSANCE n. f. Action de renaître. ♦ adj. inv. Qui appartient à la Renaissance.

Renaissance, rénovation littéraire, artistique et scientifique qui se produisit en Europe au XV^e et au XVI^e s. sous l'influence de la culture antique, remise en honneur. Elle est facilitée par la découverte de l'imprimerie et par l'invention de la gravure. En Italie, la Renaissance est favorisée par les papes Jules II et Léon X. C'est l'époque de l'Arioste, Machiavel, le Tasse, Brunelleschi, Donatello, Luca Della Robbia, Fra Angelico, Léonard de Vinci, Raphaël, Michel-Ange, Bramante, etc. Le mouvement passe en France à la suite des campagnes d'Italie. François I^{er} fonde le Collège de France. Ronsard, du Bellay et la Pléiade s'efforcent d'enrichir la langue et prônent l'imitation des Grecs, des Latins et des Italiens. Rabelais et Montaigne participent à l'élaboration d'une morale humaniste. Dans les arts, l'élan est donné par les Italiens que la France a su attirer : Primatice, Cellini, Léonard de Vinci, appelés par François I^{er}, ont de brillantes émules : Lescot, Delorme, Goujon, Pilon, les Clouet, J. Cousin.

Voir illustration p. 768

RENAISSANT, E adj. Qui renaît. || De la Renaissance.

RENAÎTRE v. i. (conj. 59, mais n'a pas de part. pass. ni de temps composés). Naître de nouveau, croître de nouveau, repousser. || Se manifester de nouveau, reprendre des forces, de la vie. ♦ *Reparaître* à (Litt.), être rendu à, animé de nouveau par.

RÉNAL, E, AUX adj. (lat. *ren*, *renis*, rein). Relatif aux reins.

RENAN (Ernest), écrivain français (1823-1892). Penseur rationaliste, il est l'auteur de *l'Avenir de la science*, *l'Histoire des origines du christianisme*.

RENARD n. m. (frq. *Reginhart*, n. pr.). Genre de mammifères carnassiers comprenant des animaux à queue velue et à museau pointu, grands destructeurs d'oiseaux et de petits mammifères. (Cr : le renard *glapit*.) || Fourrure de cet animal. || Homme rusé.

RENAUD (Jules), écrivain français (1864-1910), auteur de romans et de nouvelles (*Poils de Carotte*).

RENARDE n. f. Femelle du renard.

RENARDEAU n. m. Petit du renard.

RENAUD (Madeleine), actrice de théâtre et de cinéma française, née en 1900.

RENAUDOT (Théophraste), médecin et journaliste français (1586-1653), fondateur du premier journal, *la Gazette*, en 1631.

RENAULT (Louis), ingénieur et industriel français (1877-1944), un des pionniers de l'industrie automobile.

RENCARD n. m. → RANCARD.

RENCARDER v. t. → RANCARDER.

RENCHÉRIR v. i. Devenir plus cher. || Faire une enchère supérieure. || Dire ou faire plus qu'un autre.

RENCHÉRISSEMENT n. m. Augmentation de prix d'une marchandise.

RENCONTRE n. f. Hasard, circonstance qui fait trouver fortuitement ou non une personne ou une chose; fait pour des choses de se trouver en contact. || Combat imprévu de deux troupes adverses en mouvement. || Compétition sportive. || Duel. ♦ *Aller à la rencontre de*, aller au-devant de. || *De rencontre*, de hasard.

RENCONTRER v. t. (de *re-* et *re-*, et anc. fr. *encontrer*, *rencontrer*). Être mis, se trouver en présence de qqn, qqch. || Se trouver opposé en compétition. ♦ se rencontrer v. pr. Se trouver en même temps au même endroit. || Avoir, exprimer la même pensée qu'un autre. || Faire connaissance.

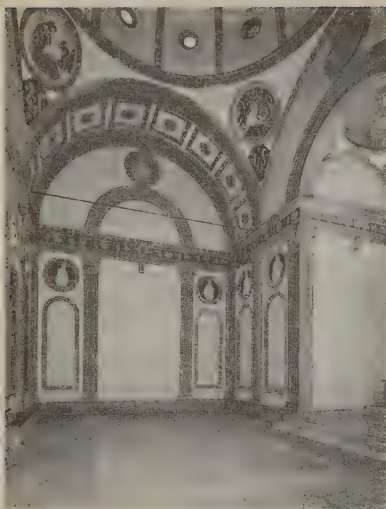
RENDEMENT n. m. Production, gain, rapport total. || Effet utile d'un travailleur intellectuel ou manuel. || *Industr.* Rapport entre le travail utile obtenu et la quantité d'énergie dépensée.

RENDEZ-VOUS n. m. inv. Convention que font deux ou plusieurs personnes de se trouver à la même heure en un même lieu; lieu où l'on doit se trouver. || Lieu où l'on a l'habitude de se réunir. ♦ *Rendez-vous spatial* (ou *orbital*), manœuvre réalisée dans l'espace en vue du rapprochement et de l'arrimage mutuel de deux ou plusieurs satellites.

RENDORMIR v. t. (conj. 17). Endormir de nouveau.

RENDRE v. t. (lat. *reddere*, altéré par *prehendere*, saisir) [conj. 46]. Restituer une chose, la remettre à qui elle appartient. || Renvoyer, ne pas accepter qqch. || Faire rentrer en possession de ce qu'on avait perdu. || Donner en retour, en échange. || Rejeter, vomir. || Avec un adj., faire devenir. ♦ *Rendre les armes*, s'avouer vaincu. || Rendre un arrêt, le prononcer. || *Rendre un son*, le produire. || *Rendre un trait*, bien le reproduire.

Renaissance



Vue partielle de la chapelle des Pazzi (1430-1444) [église Santa Croce à Florence], par Brunelleschi. (Les médaillons représentant les évangélistes sont parfois attribués à Luca Della Robbia.) [Salmer-Scala]

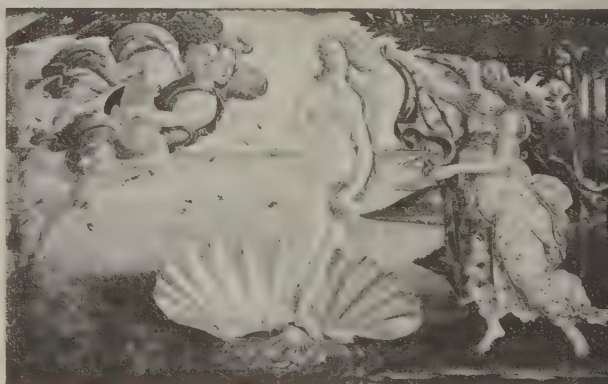


David (v. 1430). Bronze de Donatello.
(Musée du Bargello, Florence.)
[Anderson-Giraudon]



Cheminée en marbre (milieu du XVI^e s.) de la salle d'honneur du château d'Écouen (Val-d'Oise).
[Victoire ailée de l'école de Jean Goujon.]
[Lauros-Giraudon]

Naissance de Vénus (v. 1484), par Botticelli.
(Musée des Offices, Florence.) [Giraudon]



Le château d'Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire).
1518-1529. [Giraudon]



La Nymphe et le berger
(v. 1570-1576),
par Titien.
(Kunsthistorisches
Museum, Vienne.)
[Photo. du musée]



♦ v. i. Rapporter, produire : *cette terre ne rend guère*. ♦ se rendre v. pr. Se transporter, aller dans un lieu. || Se soumettre, capituler devant. || Se montrer. ♦ Se rendre à l'évidence, admettre ce qui est incontestable. || Se rendre maître de, s'emparer de.

RENDU, E adj. Fatigué, harassé. || Arrivé à destination.

RENDU n. m. Objet qu'on vient d'achever et qu'on retourne au commerçant.

RÈNE n. f. (lat. *retinere*, retenir). Courroie fixée au mors du cheval et que tient le cavalier pour guider sa monture. ♦ Tenir les rênes de qqch (Litt.), en avoir la direction.

RENÉ I^{er} le Bon (1409-1480), duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine, comte de Provence, roi effectif de Naples (1438-1442) et titulaire de Sicile (1434-1480). Ayant dû abandonner Naples aux Aragonais (1442), il se retire à Angers puis à Aix-en-Provence, où il cultive les belles lettres et encourage les artistes.

RENÉ II (1451-1508), duc de Lorraine (1473-1508) et de Bar, petit-fils du précédent. Il bat Charles le Téméraire devant Nancy (1477).

RENÉGAT, E n. (it. *rinnegato*). Personne qui renie sa religion. || Personne qui abjure ses opinions ou trahit sa patrie, son parti.

RENÉGOCIER v. t. Négocier à nouveau.

RENFERMÉ, E adj. Peu communicatif.

RENFERMÉ n. m. Mauvaise odeur qu'exhale une pièce qui a été longtemps fermée.

RENFERMER v. t. Enfermer de nouveau. || Comprendre, contenir. ♦ se renfermer v. pr. Se concentrer, se dissimuler. ♦ Se renfermer en, sur soi-même, taire ses sentiments, se replier sur soi.

RENFLÉ, E adj. Dont le diamètre est plus grand vers la partie médiane.

RENFLEMENT n. m. État de ce qui est renflé; partie renflée.

RENFLOUEMENT n. m. Action de renflouer.

RENFLOUER v. t. (de *rf[œ]*, en-, et *flouée*, var. normande de *fiot*). Mar. Remettre à flot. || Fournir les fonds nécessaires pour rétablir une situation financière.

RENFONCEMENT n. m. Partie d'élévation en retrait dans un ouvrage d'architecture.

RENFONCER v. t. (conj. 1). Enfoncer de nouveau ou plus avant.

RENFORCEMENT n. m. Action de renforcer; son résultat.

RENFORCER v. t. (de *rf[œ]*, et anc. fr. *enforcer*, rendre plus fort) [conj. 1]. Rendre plus fort.

RENFORT n. m. (de *renforcer*). Augmentation du nombre d'une troupe, d'une équipe. || Renforcement; pièce servant à renforcer, à consolider. ♦ *A grand renfort* de, au moyen d'une grande quantité de.

RENFROGNER (SE) v. pr. (gaul. *froga*, nez). Manifester son mécontentement par une expression maussade.

RENGAGÉ n. m. Militaire qui, son temps achevé, reprend volontairement du service.

RENGAGEMENT n. m. Action de se rengager ou de remettre en gage. || Acte par lequel un militaire libérable contracte un nouvel engagement.

RENGAGER v. t. (conj. 1). Engager de nouveau. ♦ v. i. et se rengager v. pr. Contracter un nouvel engagement.

RENGAINE n. f. (de *rengainer*). Chanson, paroles ressassées.

RENGAINER v. t. Remettre dans la gaine, dans le fourreau. || Supprimer ou ne pas achever ce qu'on voulait dire.

RENGORGER (SE) v. pr. (de *rf[œ]*, et anc. fr. *engorgié*, qui se pavane) [conj. 1]. Avancer la gorge en ramenant la tête un peu en arrière. || Prendre une attitude fière, faire l'important.

RENI (Guido), dit en fr. le Guide, peintre italien (1575-1642), un des maîtres du classicisme (*Samson victorieux*, le *Massacre des Innocents*).

RENIEMENT n. m. Action de renier.

RENIER v. t. (de *nier*). Déclarer, contre la vérité, qu'on ne connaît pas qqch. || Refuser de reconnaître comme sien. || Renoncer à, abjurer : *renier ses idées*.

RENIER de HUY, orfèvre mosan, travaillant à Liège au début du XII^e s.

RENIFLEMENT n. m. Action de renifler.

RENIFLER v. i. (anc. fr. *nifler*). Aspirer fortement par le nez en faisant du bruit. ♦ v. t. Aspirer par le nez. || Fam. Flairer, le pressentir.

RENNE n. m. (norvég. *ren*). Mammifère ruminant vivant en Sibérie, en Scandinavie, au Groenland et au Canada.

RENNES, anc. cap. du duché de Bretagne, ch.-l. de la Région Bretagne et du dép. d'Ille-et-Vilaine, au confl. de l'Ille et de la Vilaine, dans le bassin de Rennes; 200 390 h. Centre commercial, culturel et industriel. Palais de justice du XVII^e s., hôtel de ville du XVIII^e s.

RENO, v. des États-Unis (Nevada); 107 000 h. Centre touristique.

RENOIR (Auguste), peintre impressionniste français (1841-1919). Il peint des scènes de la vie contemporaine (*le Moulin de la Galette*), ainsi que des portraits et des nus (*Gabrielle à la rose*, les *Baigneuses*).

RENOIR (Jean), metteur en scène de cinéma (1894-1979), fils du précédent, auteur de la *Règle du jeu*.

RENOM n. m. Opinion favorable, largement répandue dans le public, sur qqn, qqch.

RENOMMÉ, E adj. Célèbre, réputé.

RENOMMÉE n. f. Célébrité, réputation.

RENOMMER v. t. Nommer, élire de nouveau.

RENONCE n. f. Action de ne pas fournir la couleur demandée, aux jeux de cartes.

RENONCEMENT n. m. Action de renoncer. || Abnégation, sacrifice complet de soi-même.

RENONCER v. t. ind. [à] (lat. *renuntiare*) [conj. 1]. Abandonner la possession de. || N'avoir plus de désir de qqch, d'attachement pour qqn. || Cesser volontairement ou par impossibilité de réussir. ♦ v. i. Au jeu, mettre une carte d'une couleur autre que la couleur demandée.

RENONCIATION n. f. Acte par lequel on renonce à une chose, à un droit, à une charge, à une fonction.

RENONCULACÉE n. f. Plante à pétales séparés, aux carpelles indépendants fixés sur un réceptacle bombé, telle que l'*anémone*, l'*ancolie*, la *pivoine*.

RENONCULE n. f. (lat. *ranunculus*, petite grenouille [une des espèces, la *grenouillette*, est aquatique]). Plante herbacée, dont il existe de nombreuses espèces à fleurs jaunes (*boutons-d'or*), et à fleurs blanches (*boutons-d'argent*).

RENOUER v. t. Nouer une chose dénouée. || Reprendre après interruption. ♦ v. i. Se lier de nouveau.

RENOUVEAU n. m. Renouvellement, retour. || Litt. Retour du printemps.

RENOUVELABLE adj. Qui peut être renouvelé.

RENOUVELER v. t. (conj. 3). Substituer une personne ou une chose à une autre qui ne convient plus. ♦ se renouveler v. pr. Changer, être remplacé. || Ne pas garder le même aspect. || Recommencer.

RENOUVELLEMENT n. m. Action de renouveler; fait de se renouveler.

RÉNOVATEUR, TRICE adj. et n. Qui rénove.

RÉNOVATION n. f. Changement en mieux, transformation, modernisation.

RÉNOVER v. t. (lat. *renovare*). Remettre à neuf. || Donner une nouvelle forme, une nouvelle existence.

RENSEIGNEMENT n. m. Indication, éclaircissement servant à faire connaître une chose. || Connaissances de tous ordres sur un adversaire potentiel, utiles aux pouvoirs publics et au commandement militaire. ♦ Aller aux renseignements, s'informer.

renseigner

RENSEIGNER v. t. (de [rɛ]- et *enseigner*). Donner des indications, des éclaircissements à qq. ♦ se renseigner v. pr. S'informer, prendre des renseignements.

RENTABILISER v. t. Rendre rentable.

RENTABILITÉ n. f. Caractère de ce qui est rentable.

RENTABLE adj. Qui donne un bénéfice satisfaisant.

RENTE n. f. (lat. *rendita*, de *rendere*, rendre). Revenu annuel; ce qui est dû tous les ans pour des fonds placés ou un bien mis à ferme. || Titre d'emprunt émis par l'État, donnant droit chaque année à un revenu d'un montant fixe.

RENTIER, ÈRE n. Personne qui possède des rentes ou qui vit de revenus non professionnels.

RENRANT, E adj. Angle *rentrant*, angle supérieur à 180°. (Contr. SAILLANT.)

RENTRE, E adj. Qui ne se manifeste pas extérieurement. || Cave, creux.

RENTREE n. f. Action de rentrer. || Action de reprendre ses fonctions; période de retour après les vacances. || Recouvrement de fonds. || Retour d'un engin spatial dans l'atmosphère terrestre.

RENTREUR v. i. (auxil. être). Entrer de nouveau dans un lieu, une situation. || Reprendre son travail, ses occupations. || Pénétrer l'un dans l'autre, s'emboîter. || Être payé, perçu. || Être compris, contenu dans qqch. ♦ *Rentre* dans ses droits, les recouvre. || *Rentre dedans* (Pop.). Se jeter sur. || *Rentre en grâce*, obtenir son pardon. || *Rentre en soi-même* (Litt.), réfléchir sur sa propre conduite. ♦ v. t. (auxil. avoir). Porter, reporter, ramener dans un lieu, à l'intérieur, à l'abri.

RENVERSANT, E adj. Fam. Qui étonne profondément.

RENVERSE n. f. À la renverse, sur le dos.

RENVERSE, E adj. Qui est ou paraît être dans une position contraire à la position normale. || Stupéfait, déconcerté. ♦ *C'est le monde renversé*, cela va contre la raison, le bon sens.

RENVERSEMENT n. m. Action de renverser, fait de se renverser.

RENVERSER v. t. (de [rɛ]-, et anc. fr. *enverser*, de *envers*, à la renverse). Mettre à l'envers, sens dessus dessous. || Faire tomber. || Détruire : *renverser un obstacle*. || Causer de l'étonnement, du trouble. ♦ *Renverser un ministère*, obtenir la démission des ministres composant un gouvernement. || *Renverser la tête*, la pencher en arrière. || *Renverser la vapeur*, mettre une locomotive en marche arrière, pour l'arrêter rapidement; changer totalement sa façon d'agir. ♦ se renverser v. pr. Pencher son corps en arrière. || Se retourner sens dessus dessous.

RENVOI n. m. Action de renvoyer. || Action d'ajourner ou de renvoyer devant

une commission, une autre juridiction. || Indication par laquelle le lecteur est invité à se reporter à un autre endroit du texte. || Émission par la bouche de gaz provenant de l'estomac.

RENOYER v. t. (conj. 6). Envoyer de nouveau ou en retour, faire retourner. || Rendre un objet prêté, oublié. || Réfléchir la lumière, le son. || Congédier, mettre à la porte. || Adresser une personne à qq., à qqch qui puisse la renseigner. || Remettre à plus tard, ajourner.

REOCCUPER v. t. Occuper de nouveau.

RÉOLE (La), ch.-l. de c. de la Gironde; 4483 h.

RÉOPÉRER v. t. (conj. 5). Opérer de nouveau.

RÉORGANISATEUR, TRICE adj. et n. Qui réorganise.

RÉORGANISATION n. f. Action de réorganiser.

RÉORGANISER v. t. Organiser de nouveau, sur de nouvelles bases.

RÉORIENTER v. t. Orienter dans une nouvelle direction.

RÉOUVERTURE n. f. Action de rouvrir. || Mesure judiciaire consistant à reprendre un débat précédemment clos.

REPAIRE n. m. (lat. *repatriare*, rentrer dans sa patrie). Retraite de bêtes sauvages, de malfaiteurs.

REPAÎTRE v. t. (conj. 74). Litt. Nourrir, rassasier. ♦ se repaître v. pr. Litt. Assouvir sa faim, ses desirs.

RÉPANDRE v. t. (conj. 46). Laisser tomber en dispersant. || Envoyer hors de soi, être la source de, verser. || Propager, faire connaître. || Distribuer. ♦ se répandre v. pr. S'écouler, se dégager. || Se propager. ♦ *Se répandre en invectives, en louanges, en compliments*, etc., dire beaucoup d'injures, faire beaucoup de louanges, de compliments, etc.

RÉPANDU, E adj. Communément admis.

RÉPARABLE adj. Qui peut être réparé.

REPARAÎTRE v. i. (conj. 58). Paraître, se manifester de nouveau.

RÉPARATEUR, TRICE adj. et n. Qui répare.

RÉPARATION n. f. Action de réparer. ♦ *Réparation par les armes*, duel. || *Surface de réparation*, au football, surface rectangulaire devant la ligne de but.

RÉPARER v. t. (lat. *reparare*). Remettre en bon état de fonctionnement, raccommoder. ♦ *Réparer une erreur*, la corriger. || *Réparer ses forces*, se rétablir.

REPARLER v. i. Parler de nouveau.

REPARTIE [rə-ou re-] n. f. Réponse vive et spirituelle.

REPARTIR v. t. (de *partir*, partager) [conj. 22, mais avec l'auxil. avoir]. Litt. Répliquer promptement.

REPARTIR v. i. (conj. 22; auxil. être). Partir de nouveau, retourner.

RÉPARTIR v. t. (se conj. comme *finir*). Partager, distribuer d'après certaines règles.

RÉPARTITION n. f. Action de répartir qqch, partage. || Distribution à l'intérieur d'un espace.

REPAS n. m. (anc. fr. *past*, nourriture avec l'infl. de *repaître*). Nourriture que l'on prend chaque jour à certaines heures.

REPASSAGE n. m. Action de repasser du linge, d'aiguiser un couteau.

REPASSER v. i. Passer de nouveau, revenir. ♦ v. t. Passer de nouveau. || Aiguiser (un couteau). || Défrayer au moyen d'un fer chaud. || Relire, redire pour s'assurer que l'on sait; se remettre en mémoire.

REPASSEUR n. m. Ouvrier qui aiguisse les couteaux, les ciseaux, etc.

REPASSEUSE n. f. Femme dont le métier est de repasser le linge.

REPAYE v. t. (conj. 2). Payer de nouveau.

REPÊCHAGE n. m. Action de repêcher.

REPÊCHER v. t. Retirer de l'eau ce qui y est tombé. ♦ *Repêcher un candidat*, le recevoir en majorant ses notes.

REPEINDRE v. t. (conj. 55). Peindre de nouveau.

REPENSER v. t. et i. Penser de nouveau.

REPENTI, E adj. et n. Qui s'est repenti.

REPENTIR n. m. Vif regret d'avoir fait ou de n'avoir pas fait qqch. || Trace d'un changement apporté à une œuvre durant son exécution.

REPENTIR (SE) v. pr. (lat. *poenitere*) [conj. 15]. Regretter.

REPÉRABLE adj. Qui peut être repéré.

REPÉRAGE n. m. Action de repérer, de mettre au point, de localiser.

RÉPERCUSSION n. f. Action de répercuter ou de se répercuter. || Conséquence, contrecoup.

RÉPERCUTER v. t. (lat. *repercutere*, repousser). Réfléchir, renvoyer. || Faire en sorte que qqch soit transmis. ♦ se répercuter v. pr. Avoir des conséquences directes.

REPREDRE v. t. (conj. 46). Perdre de nouveau.

REPÈRE n. m. (var. de *repaire*). Tout ce qui permet de retrouver qqch dans un ensemble, à indiquer ou à retrouver un alignement, un niveau, une hauteur, etc. ♦ *Point de repère*, marque, indice qui sert à se retrouver.

REPÉRER v. t. (conj. 5). Marquer de repères. || Déterminer la position exacte, localiser. || Apercevoir, trouver parmi d'autres.

RÉPERTOIRE n. m. (lat. *repertum*,

trouvée). Table, recueil où les matières sont rangées dans un ordre qui les rend faciles à trouver. || Liste des œuvres qui constituent le fonds d'un théâtre, d'une compagnie de ballet. || Ensemble des œuvres interprétées habituellement par un artiste dramatique, un chanteur ou un instrumentiste. || Ensemble de connaissances, d'anecdotes, etc.

RÉPERTORIER v. t. Inscrire dans un répertoire; faire un répertoire de.

RÉPÉTER v. t. (lat. *repetere*, aller chercher de nouveau) [conj. 5]. Redire ce qu'on a déjà dit ou ce qu'un autre a dit. || Refaire ce qu'on a déjà fait, recommencer. || Reproduire plusieurs fois. || S'exercer à dire, à exécuter seul ce qu'on devra faire en public. ◆ se **répéter** v. pr. Redire les mêmes choses sans nécessité.

RÉPÉTITEUR, TRICE n. Personne qui donne des leçons particulières à des élèves.

RÉPÉTITIF, IVE adj. Qui se reproduit de façon monotone, qui se répète sans cesse.

RÉPÉTITION n. f. Redite, retour de la même idée, du même mot. || Réitération d'une même action. || Essai d'une pièce, d'un morceau de musique, d'un ballet qu'on doit jouer, danser en public. ◆ *Arme à répétition*, arme à feu dont la cadence de tir est augmentée par le chargement automatique des munitions dans la chambre.

REPEUPLER v. t. Peupler de nouveau un pays d'habitants, un parc de gibier, un étang de poissons, etc.

RÉPINE (Ilia Iefimovitch), peintre russe (1844-1930), auteur d'œuvres à sujets historiques ou sociaux (*les Haleurs de la Volga*) et de portraits.

REPIQUAGE n. m. Action de repiquer.

REPIQUER v. t. Copier un enregistrement. || Agric. Transplanter. ◆ v. t. ind. [à]. Pop. Recommencer qqch, reprendre de qqch.

RÉPIT n. m. (lat. *respectus*, regard en arrière). Arrêt de qqch qui accable; temps de repos, de détente. ◆ *Sans répit*, sans cesse.

REPLACER v. t. (conj. 1). Remettre en place.

REPLANTER v. t. Planter de nouveau.

REPLAT n. m. Sur un versant, adoucissement très prononcé de la pente.

REPLÂTRAGE n. m. Action de replâtrer.

REPLÂTRER v. t. Recouvrir de plâtre. || Réparer d'une manière superficielle et précaire.

REPLET, ÊTE adj. (lat. *repletus*, rempli). Qui a le débordement, grassouillet.

REPLEVOIR v. impers. (conj. 41). Pleuvoir de nouveau.

REPLI n. m. Double pli. || Fait de revenir à une position, à une valeur qui marque

un retrait, une régression. || *Mil.* Retraite volontaire d'une troupe. ◆ pl. Sinuosités, ondulations. || Ce qu'il y a de plus caché, de plus intime.

REPLIEMENT n. m. Action de replier, de se replier.

REPLIER v. t. Plier une chose qui avait été dépliée. ◆ se **replier** v. pr. Se plier, se courber une ou plusieurs fois. || Faire un mouvement en arrière et en bon ordre. ◆ *Se replier sur soi-même*, s'isoler du monde extérieur, interioriser ses émotions.

RÉPLIQUE n. f. Réponse vive à ce qui a été dit ou écrit; objection. || Personne, action, œuvre qui semble être l'image d'une autre. || Partie d'un dialogue théâtral dite par un acteur. || Répétition plus ou moins fidèle d'une œuvre d'art, exécutée par l'auteur lui-même ou sous sa surveillance. || Secousse secondaire faisant suite à la secousse principale d'un séisme.

RÉPLIQUER v. t. et i. (lat. *replicare*). Répondre avec vivacité, en s'opposant.

REPLONGER v. t. et i. (conj. 1). Plonger de nouveau. ◆ se **replonger** v. pr. S'enfoncer profondément de nouveau dans une occupation.

RÉPONDANT, E n. Caution, garant. ◆ n. m. Avoir du répondant, avoir des capitaux servant de garantie.

RÉPONDEUR n. m. Dispositif qui permet d'enregistrer un message téléphoné et de donner, éventuellement, des renseignements à un correspondant.

RÉPONDRE v. t. et i. (lat. *respondere*) [conj. 46]. Faire une réponse à ce qui est dit, écrit ou demandé. ◆ v. t. ind. [à]. Envoyer une lettre en retour d'une autre. || Apporter des raisons contre qq, qqch. || Être en proportion de, être en accord avec, correspondre. || Produire l'effet attendu : *les freins ne répondent plus*. ◆ v. t. ind. [de]. Être garant, responsable.

RÉPONS [rep5] n. m. (lat. *responsum*). Chant alterné dans l'office liturgique romain.

RÉPONSE n. f. (lat. *responsum*). Parole ou écrit adressés pour répondre. || Solution, explication apportée à une question. || Psych. Syn. de RÉACTION. ◆ *Avoir réponse à tout*, n'être embarrassé par rien.

REPORT n. m. (de *reporter*). Action de reporter un total d'une colonne ou d'une page sur une autre; la somme ainsi reportée. || Action de remettre à un autre moment.

REPORTAGE n. m. Métier de reporter. || Article de journal écrit d'après l'enquête d'un reporter. || Enquête radiodiffusée, filmée ou télévisée.

REPORTER v. t. Porter une chose au

lieu où elle était auparavant. || Appliquer une chose à une autre destination. || Placer à un autre endroit, réinscrire ailleurs. || Remettre à un autre moment. ◆ se **reporter** v. pr. [à]. Se transporter en pensée. || Se référer à.

REPORTER [rəpɔrtɛr] n. m. (mot angl.). Journaliste qui recueille des informations qui sont destinées à être diffusées par la presse, la radio, la télévision.

REPOS n. m. Cessation de travail, d'exercice afin de se reposer. || Pause dans la lecture ou la déclamation. || *Litt.* Sommeil. || *Litt.* Tranquillité, quiétude. ◆ *De tout repos*, se dit de qqch de sûr, qui ne donne aucun souci. || *Repos!*, commandement militaire indiquant l'abandon de la position du garde-à-vous. || *Repos hebdomadaire*, repos d'un jour par semaine que l'employeur doit accorder à ses salariés.

REPOSANT, E adj. Qui repose, apaisant.

REPOSÉ, E adj. Qui ne présente plus trace de fatigue. ◆ *À tête reposée*, mûrement et avec réflexion.

REPOSER v. t. (lat. *pausare*, s'arrêter). Poser de nouveau, remettre en place. || Mettre dans un état d'inaction, délasser. ◆ v. i. *Litt.* Être enterré. || Être posé sur, établi, fondé. ◆ *Laisser reposer une pâte*, laisser une pâte après l'avoir travaillée, avant de la faire cuire. || *Laisser reposer une terre*, la laisser en jachère. || *Laisser reposer du vin*, lui donner le temps de s'éclaircir, de déposer. ◆ se **reposer** v. pr. Cesser de travailler pour faire disparaître la fatigue. ◆ *Se reposer sur ses lauriers*, demeurer inactif après un succès. || *Se reposer sur qq*, s'en remettre à lui, avoir confiance en lui.

REPOSOIR n. m. Autel préparé lors d'une procession, pour y déposer le saint sacrement.

REPOUSSANT, E adj. Qui inspire du dégoût, de l'aversion.

REPOUSSE n. f. Action de repousser (cheveux, plantes).

REPOUSSÉ adj. et n. m. Se dit d'un travail exécuté au marteau ou au ciselet sur une lame mince de métal ou sur du cuir, afin de leur donner un relief.

REPOUSSER v. t. Faire reculer, pousser en arrière, écarter, résister à. || Ne pas agréer, ne pas accepter. || Réaliser une forme par une opération de repoussage. ◆ v. i. Pousser de nouveau.

REPOUSSOIR n. m. Fam. Chose, personne qui en fait valoir une autre par contraste. || Fam. Personne très laide.

RÉPRÉHENSIBLE adj. Digne de blâme.

REPRENDRE v. t. (lat. *reprehendere*) [conj. 50]. Prendre de nouveau. || Rentrer en possession de ce qui avait été perdu ou donné. || Racheter un objet usagé. || Continuer une chose interrompue. || Redire, répéter : *prendre un argument*.

reprendre

|| Prendre la parole après un silence. || Apporter des modifications, des transformations à qqch. || Réprimander, blâmer qqn. || Attaquer de nouveau, en parlant d'un mal. • *On ne m'y reprendra plus*, je ne commettrai plus cette maladresse, cette erreur. || *Prendre une pièce*, la jouer de nouveau. || *Prendre un vêtement*, y faire des retouches. ♦ v. i. Prendre de nouveau racine. || Revenir, recommencer. • *Les affaires reprennent*, commerce et industrie deviennent plus actifs. ♦ se reprendre v. pr. Se rétracter, corriger ce qu'on vient de dire. || Recommencer, se remettre à. || Retrouver son sang-froid.

REPRÉSAILLES n. f. pl. (de *reprendre*). Violences que l'on fait subir à un ennemi pour s'indemniser d'un dommage qu'il a causé, ou pour se venger.

REPRÉSENTANT, E n. Personne qui représente une autre personne ou un groupe. || Commiss voyageur, courtier. • *Chambre des représentants*, première Chambre en Belgique et aux États-Unis. || *Représentants du personnel*, membres des comités d'entreprise et délégués du personnel. || *Représentant du peuple*, député. || *Représentant syndical*, représentant du syndicat au comité d'entreprise.

REPRÉSENTATIF, IVE adj. Qui représente convenablement un ensemble. || Considéré comme le modèle, le type d'une catégorie. || Se dit d'un organisme auquel est reconnu le droit de représenter une nation, une communauté.

REPRÉSENTATION n. f. Action de représenter, de présenter de nouveau. || Le fait de jouer une pièce de théâtre. || Image graphique, picturale, etc., d'une chose quelconque. || Image mentale d'un objet donné. || *Litt.* (au pl.) Remembrances faites avec mesure. || Corps des représentants d'une nation.

REPRÉSENTATIVITÉ n. f. Caractère représentatif.

REPRÉSENTER v. t. (lat. *repraesentare*, reproduire). Faire apparaître d'une manière concrète l'image d'une chose abstraite. || Figurer par la peinture, la gravure, le récit, etc. || Jouer en public une pièce de théâtre. || Tenir la place de qqn. || Faire des affaires pour le compte d'une maison de commerce. || *Litt.* Faire observer. ♦ v. i. *Litt.* En imposer. ♦ se représenter v. pr. Se figurer, imaginer. || Se présenter de nouveau.

REPRESSIF, IVE adj. Qui réprime; qui a pour but de réprimer.

RÉPRESSION n. f. (lat. *repressum*). Action de réprimer. || Le fait d'arrêter par la violence un mouvement collectif.

RÉPRIMANDE n. f. (lat. *reprimenda culpa*, faute qui doit être réprimée). Reproche que l'on adresse à qqn pour une faute.

RÉPRIMANDER v. t. Faire une réprimande.

RÉPRIMER v. t. (lat. *reprimere*). Arrêter l'effet, le progrès de qqch. || Exercer sur les auteurs d'un désordre des peines graves afin d'éviter que celui-ci ne se développe.

REPRINT [rəprint] n. m. (mot angl.). Arts graph. Réimpression sous forme de facsimilé d'un ouvrage épuisé.

REPRIS n. m. *Repris de justice*, celui qui a subi une précédente condamnation.

REPRISE n. f. (part. pass. de *reprendre*). Action de reprendre. || Continuation d'une chose interrompue. || Nouvel essor de l'économie. || Réparation faite à une étoffe déchirée. || Le fait de jouer de nouveau une pièce, un film. || Action de déduire du prix de vente d'un objet la valeur actuelle d'un objet analogue mais usagé, et cédé par l'acheteur au vendeur; somme d'argent correspondante. || Chacune des parties d'un assaut d'escrime, d'un combat de boxe. || Dans un moteur, passage rapide d'un bas régime à un régime supérieur. ♦ pl. A plusieurs reprises, plusieurs fois successivement.

REPRISES v. t. Faire des reprises dans une étoffe, raccommoder.

RÉPROBATEUR, TRICE adj. Qui exprime la réprobation.

RÉPROBATION n. f. (lat. *reprobatio*). Blâme très sévère.

REPROCHE n. m. Blâme que l'on adresse à une personne pour lui exprimer son mécontentement ou pour lui faire honte. • *Sans reproche*, à qui l'on ne peut rien reprocher.

REPROCHER v. t. (lat. pop. *repropiare*, mettre sous les yeux). Adresser un blâme à qqn; lui faire grief de qqch. || Trouver un défaut à qqch, critiquer. ♦ se reprocher v. pr. Se blâmer de qqch, se considérer comme responsable.

REPRODUCEUR, TRICE adj. et n. Qui sert à la reproduction.

REPRODUCTIBLE adj. Susceptible de reproduction.

REPRODUCTIF, IVE adj. Relatif à la reproduction.

REPRODUCTION n. f. Fonction par laquelle les êtres vivants perpétuent leur espèce. || Acte de reproduire un texte, une illustration, des sons; imitation fidèle. || Image obtenue à partir d'un original.

REPRODUIRE v. t. (conj. 64). Donner l'image exacte, l'équivalent. || Imiter. ♦ se reproduire v. pr. Se produire de nouveau. || Donner naissance à des êtres de son espèce.

REPROGRAPHIE n. f. (de *repro[duction]*, et gr. *graphein*, écrire). Ensemble des techniques permettant de reproduire un document.

RÉPROUVÉ, E adj. et n. Damné. || Qui est rejeté par la société.

RÉPROUVER v. t. (lat. *reprobare*). Rejeter ce qui révolte, blâmer, critiquer fortement.

REPTATION n. f. (lat. *reptatio*, de *reper*, ramper). Action de ramper.

REPTILE n. m. (lat. *reptilis*, de *reper*, ramper). Vertébré, à température variable, respirant dès sa naissance par des poumons, rampant avec ou sans pattes, comme le serpent, le lézard, la tortue, etc.

REPU, E adj. (de *repaître*). Qui a satisfait sa faim; rassasié.

RÉPUBLICAIN, E adj. Qui appartient à une république ou à la république. ♦ adj. et n. Qui est partisan de la république. • *Parti républicain*, un des deux grands partis aux États-Unis.

RÉPUBLICANISME n. m. Sentiments républicains.

RÉPUBLIQUE n. f. (lat. *res publica*, chose publique). Forme de gouvernement dans laquelle le peuple exerce la souveraineté soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants élus.

République (I^{re}), régime politique de la France de septembre 1792 à mai 1804.

République (II^e), régime politique de la France du 25 février 1848 au 2 décembre 1852.

République (III^e), régime politique de la France du 4 septembre 1870 au 10 juillet 1940.

République (IV^e), régime politique de la France du 3 juin 1944 au 5 octobre 1958.

République (V^e), régime politique de la France depuis 1958.

RÉPUDIATION n. f. Action de répudier.

RÉPUDIER v. t. (lat. *repudiare*). Dans les législations antiques et dans le droit musulman, renvoyer sa femme en vertu de dispositions légales par décision unilatérale du mari. || Renoncer à qqch, le rejeter.

RÉPUGNANCE n. f. Aversion pour qqn, qqch, antipathie, répulsion.

RÉPUGNANT, E adj. Qui inspire de la répugnance.

RÉPUGNER v. t. ind. [à] (lat. *repugnare*, s'opposer). Avoir de la répugnance; rechigner, renâcler. || Inspirer de la répugnance, dégoûter, écœurer.

RÉPULSION n. f. (bas lat. *repulsio*, action de repousser). Vive répugnance, aversion, dégoût.

RÉPUTATION n. f. Opinion publique favorable ou défavorable, estime, renommée, célébrité. || Fait d'être considéré comme. • *De réputation*, pour en avoir entendu parler.

RÉPUTÉ, E adj. (lat. *reputare*, compter,

évaluer). Qui jouit d'une grande réputation; connu, renommé. ● *Être réputé pour*, être considéré comme.

REQUÉRIR v. t. (lat. *requirere*, de *re-* et *quaerere*, chercher) [con]. 13). En parlant des choses, demander, exiger comme nécessaire. || Demander en justice. || Sommer en vertu d'un droit légal.

REQUÊTE n. f. (anc. fr. *requerre*, prier qqn). Demande instante, écrite ou verbale, supplique.

REQUIEM [rekijem] n. m. (mot lat. signif. *repos*). Prière de l'Eglise catholique pour les morts; musique composée sur ce texte.

REQUIN n. m. (de *quien*, forme normande de *chien*). Poisson à corps allongé et à nageoires pectorales modérément développées qu'on appelle aussi *squale*. || Personne cupide, impitoyable en affaires.

REQUINQUER v. t. (mot picard). *Fam.* Redonner des forces, de l'entrain. ♦ *se requinquer* v. pr. *Fam.* Se rétablir après une maladie.

REQUIS, E adj. (de *requérir*). Exigé, nécessaire.

REQUISITION n. f. (lat. *requisitio*, de *requirere*, rechercher). Operation par

laquelle les pouvoirs publics exigent d'une personne ou d'une collectivité soit une prestation de service, soit la remise d'un bien (voiture, usine, local d'habitation, etc.). || Acte par lequel certaines autorités civiles confient par écrit à une autorité militaire une mission de maintien de l'ordre ou de police judiciaire.

REQUISITIONNER v. t. Se procurer par des réquisitions, utiliser les services de qqn par réquisition.

REQUISITOIRE n. m. (lat. *requisitus*, recherché). Reproches violents. || Développement par lequel le ministère public demande à une juridiction d'appliquer la loi à un inculpé.

Rerum novarum, encyclique du 15 mai 1891, promulguée par Léon XIII et relative à la condition des ouvriers.

RESALER v. t. Saler de nouveau.

RESCAPÉ, E adj. et n. (picard *reccaper*, réchapper). Sorti sain et sauf d'un accident ou d'une catastrophe.

RESCOUSSE n. f. (anc. fr. *escorre*, secouer). A la rescousse, au secours.

RÉSEAU n. m. (dimin. de *rets*). Répartition des éléments d'un ensemble en

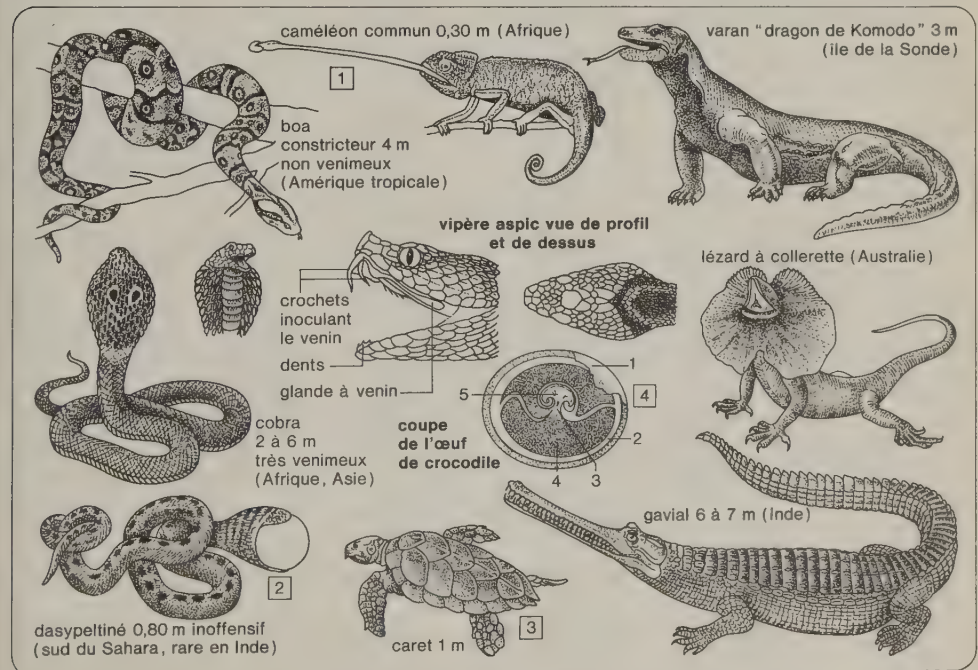
différents points; ces points ainsi répartis. || Ensemble de lignes entrecroisées. || Ensemble de voies ferrées, de lignes téléphoniques, de lignes électriques, de canalisations d'eau ou de gaz, de liaisons hertziennes, etc., desservant une même unité géographique. || Ensemble des personnes qui sont en liaison en vue d'une action clandestine.

RÉSECTION n. f. (lat. *resecare*, retrancher). Action de couper, de retrancher une portion d'organe, en rétablissant la continuité de sa fonction.

RÉSÉDA [rezeda] n. m. (mot lat., de *resedare*, calmer). Plante dicotylédone, dont on cultive une espèce pour ses fleurs odorantes.

RÉSERVATION n. f. Action de retenir une place dans un avion, un train, sur un bateau, une chambre dans un hôtel, etc.

RÉSERVE n. f. Chose mise de côté pour des occasions prévues ou imprévisibles. || Local où l'on entpose les marchandises. || Attitude de qqn qui agit avec prudence, évite tout excès, dignité, discrétion. || *Chass. et Pêch.* Partie d'un cours d'eau, d'une forêt, etc., réservée pour le repeuplement. || *Mil.* Période faisant suite au service actif et à la disponibilité; for-



Exemples de reptiles terrestres et/ou marins. ([1] Caméléon projetant sa langue protractile; [2] Couleuvre se nourrissant d'œufs d'oiseaux;

[3] Tortue des mers chaudes; [4] Coupe d'un œuf de crocodile : 1. Coquille; 2. Capsule; 3. Cordon ombilical; 4. Sac vitellin; 5. Embryon.)

réserve

mation maintenue à la disposition du commandement pour être employée en renfort. ♦ *En réserve*, à part, de côté. || *Obligation de réserve*, obligation à la discrétion qui s'impose aux agents de l'Administration. || *Réserve indienne*, aux États-Unis et au Canada, territoire réservé aux Indiens et soumis à un régime spécial. || *Réserve naturelle*, territoire délimité et réglementé pour la sauvegarde des espèces animales et végétales qui y ont élu domicile. || *Sans réserve*, sans exception, sans restriction. || *Sous toute réserve*, en faisant la part d'une rectification possible; sans garantie. ♦ pl. Protestation que l'on fait contre le sens d'un acte que l'on accomplit. || Quantité non encore exploitée. ♦ *Faire, émettre des réserves*, ne pas donner son approbation entière.

RÉSERVÉ, E adj. Discret, circonspect. || Destiné exclusivement à une personne, à son usage.

RÉSERVER v. t. (lat. *reservare*). Mettre à part qqch, garder. || Destiner à un but. ♦ se réserver v. pr. Garder pour soi qqch. || Attendre, ne pas s'engager immédiatement. ♦ *Se réserver à ou de faire qqch*, attendre, pour faire cette chose, le moment qu'on jugera convenable.

RÉSERVISTE n. m. Celui qui appartient à la réserve des forces armées.

RÉSERVOIR n. m. Lieu aménagé pour y tenir certaines choses en réserve. || Récipient destiné à recevoir un liquide ou un gaz. || Endroit où l'on peut trouver des réserves.

RÉSIDENT, E adj. et n. Qui réside dans un lieu.

RÉSIDENTE n. f. Fait de demeurer habituellement dans un lieu déterminé; cette habitation elle-même. || Groupe d'habitations d'un certain confort, d'une certaine unité architecturale. ♦ *Résidence secondaire*, lieu d'habitation, dans lequel, en général, on séjourne pendant les vacances et les week-ends.

RÉSIDENT n. m. Personne qui réside dans un autre endroit que son pays d'origine.

RÉSIDENTIEL, ELLE adj. Propre à l'habitation, à la résidence.

RÉSIDER v. i. (lat. *residere*, demeurer). Demeurer, être établi en quelque endroit. || Avoir sa base, son principe d'existence.

RÉSIDU n. m. (lat. *residuum*). Ce qui reste. || Reste des substances soumises à l'action de divers agents.

RÉSIDUEL, ELLE adj. Qui provient d'un reste.

RÉSIGNATION n. f. Fait de se résigner à qqch.

RÉSIGNÉ, E adj. Qui supporte une chose pénible, désagréable, sans protestation.

RÉSIGNER v. t. (lat. *resignare*, déca-cheter). Renoncer volontairement à une charge, une fonction. ♦ *se résigner* v. pr. Se soumettre sans protestation à qqch de pénible, de désagréable; accepter en dépit de ses répugnances.

RÉSILIATION n. f. Annulation d'un contrat par l'accord des parties ou la volonté de l'une d'entre elles.

RÉSILIER v. t. (lat. *resilire*, se retirer). Mettre fin à une convention, à un contrat.

RÉSILLE n. f. (esp. *redecilla*, avec l'infl. de *réseau*). Filet dont on enveloppe les cheveux.

RÉSINE n. f. (lat. *resina*). Substance visqueuse insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, combustible, produite par certains végétaux.

RÉSINEUX, EUSE adj. Qui tient de la résine; qui en produit. ♦ n. m. pl. Pins, sapins, épicéas, etc. (par oppos. aux FEUILLES).

RÉSINIER, ÈRE n. Professionnel effectuant des saignées dans les pins et récoltant la résine qui s'en écoule.

RÉSIPISCENCE [resipi'sa] n. f. (lat. *resipiscere*, se repentir). Relig. Reconnaissance de sa faute, avec amendement.

RÉSISTANCE n. f. Action de résister; qualité de ce qui résiste. || Qualité d'un corps qui réagit contre l'action d'un autre corps. || Capacité à endurer la fatigue, les privations. || Conducteur dans lequel toute l'énergie du courant électrique est transformée en chaleur par effet Joule. ♦ *Plat de résistance*, plat principal d'un repas. || *Résistance de l'air*, force que l'air oppose au déplacement d'un corps.

Résistance, nom donné à l'action clandestine menée, au cours de la Seconde Guerre mondiale, par des organisations de plusieurs pays d'Europe, qui se sont opposées à l'occupation de leur territoire par l'Allemagne.

RÉSISTANT, E adj. Qui offre de la résistance. ♦ adj. et n. Qui s'oppose à une occupation ennemie.

RÉSISTENCIA, v. de l'Argentine, cap. du Chaco, sur le Paraná; 218 000 h.

RÉSISTER v. t. ind. [à] (lat. *resistere*, se tenir ferme). Ne pas céder sous l'action d'un choc, d'une force. || Lutter contre ce qui attire, ce qui est dangereux. || Tenir ferme, supporter sans faiblir.

RÉSOLU, E adj. (part. pass. de *résoudre*). Ferme dans ses projets, hardi, déterminé.

RÉSOLUMENT adv. De manière résolue, décidée; sans hésitation.

RÉSOLUTION n. f. (lat. *resolutio*, action de relâcher). Action de se résoudre, de se réduire. || Moyen par lequel on tranche un cas douteux, une question. || Décision prise avec volonté de s'y tenir. || Motion adoptée par une assemblée délibérante,

qui constitue soit un simple vœu, soit une disposition du règlement intérieur. ♦ *Résolution d'une équation* (Math.), détermination des racines de cette équation.

RÉSONANCE n. f. Propriété d'accroître la durée ou l'intensité du son. || Effet, écho produit dans l'esprit, le cœur. || Mode de transmission des ondes sonores par un corps. ♦ *Résonance magnétique*, méthode d'analyse des spectres lumineux fondée sur les transitions induites entre les niveaux d'énergie magnétique d'un atome, d'un ion, d'une molécule.

RÉSONNER v. i. (lat. *resonare*). Renvoyer le son en augmentant sa durée ou son intensité, retentir. || Produire un son.

RÉSORBER v. t. (lat. *resorbere*, absorber). Faire disparaître peu à peu.

RÉSORPTION n. f. Disparition progressive totale ou partielle.

RÉSOUTRE v. t. (lat. *resolvere*, délier) [conj. 54]. Décomposer un corps en ses éléments constituants. || Prendre une décision. || Trouver la solution, décider d'une question. ♦ *Résoudre une équation* (Math.), déterminer les valeurs qui, substituées à l'inconnue, transforment l'équation en identité. ♦ *se résoudre* v. pr. Se décider à faire qqch. || Consister en, se ramener à; être réduit à : *ceci se résout à presque rien*.

RESPECT n. m. (lat. *respectus*, égard). Sentiment qui porte à traiter qqn ou qqch avec de grands égards, à ne pas porter atteinte à qqch. ♦ *Respect humain*, crainte qu'on a du jugement des hommes. || *Sauf votre respect*, que cela ne vous offense pas. || *Tenir qqn en respect*, le contenir, lui en imposer; le menacer avec une arme. ♦ pl. Litt. Hommages, civilités.

RESPECTABLE adj. Digne de respect. || D'une importance dont on doit tenir compte; assez grand.

RESPECTER v. t. Avoir du respect, de la déférence pour qqn. || Ne porter aucune atteinte à qqch. ♦ *se respecter* v. pr. Garder les bienséances qui conviennent à sa situation, à son âge.

RESPECTIF, IVE adj. (lat. *respectus*, égard). Qui concerne chaque personne, chaque chose, par rapport aux autres.

RESPECTIVEMENT adv. De façon respective.

RESPECTUEUSEMENT adv. Avec respect.

RESPECTUEUX, EUSE adj. Qui témoigne du respect; qui marque du respect.

RESPIRATION n. f. (lat. *respiratio*). Fonction par laquelle les cellules vivantes oxydent des substances organiques, et qui se manifeste par des échanges gazeux (absorption d'oxygène et rejet de gaz carbonique).

RESPIRATOIRE adj. Relatif à la respiration; qui sert à respirer.

RESPIRER v. i. (lat. *respirare*). Absorber l'air ambiant et le rejeter après qu'il a régénéré le sang. || Absorber l'oxygène de l'air et rejeter du gaz carbonique. || Avoir un moment de répit. ♦ v. t. Absorber en aspirant. || Marquer, manifester, exprimer.

RESPLENDIR v. i. (lat. *resplendere*, être éclatant). *Litt.* Briller avec grand éclat.

RESPLENDISSANT, E adj. Qui resplendit.

RESPONSABILISER v. t. Rendre responsable.

RESPONSABILITÉ n. f. Obligation de réparer une faute, de remplir une charge, un engagement. || Capacité de prendre une décision sans en référer préalablement à une autorité supérieure.

RESPONSABLE adj. (lat. *respondere*, se porter garant). Qui doit répondre, être garant de ses propres actions ou de celles des personnes dont il a la charge. ♦ adj. et n. Personne qui a la capacité de prendre des décisions, qui a la charge d'une fonction.

RESQUILLE n. f. *Fam.* Action de resquiller.

RESQUILLER v. t. (prov. *resquiha*, glisser). *Fam.* Se procurer un avantage auquel on n'a pas droit. ♦ v. i. *Fam.* Se faufiler dans une salle de spectacle, un moyen de transport sans attendre son tour, sans payer sa place.

RESQUILLEUR, EUSE n. *Fam.* Personne qui resquille.

RESSAC n. m. (esp. *resaca*). Retour violent des vagues sur elles-mêmes, lorsqu'elles se brisent contre un obstacle.

RESSAISIR v. t. Saisir de nouveau; reprendre possession. ♦ se ressaisir v. pr. Reprendre son calme, son sang-froid, redevenir maître de soi.

RESSASSER v. t. Répéter sans cesse.

RESSEMBLANCE n. f. Conformité, rapport de physiognomie, de forme, de caractère, etc., entre les personnes ou les choses, entre une personne et son image, entre une œuvre d'art et son modèle.

RESSEMBLANT, E adj. Qui a de la ressemblance avec un modèle.

RESSEMBLER v. t. ind. [à]. Avoir de la ressemblance avec qqn, qqch. ♦ se ressembler v. pr. Offrir une ressemblance mutuelle.

RESSEMELEGE n. m. Action de ressemeler.

RESSEMELER v. t. (conj. 3). Remettre une semelle à une chaussure.

RESSENTIMENT n. m. Souvenir d'une injure, d'une injustice avec désir de s'en venger.

RESSENTIR v. t. (conj. 15). Éprouver

une sensation ou un sentiment agréable ou pénible. ♦ se ressentir v. pr. Éprouver les suites, les conséquences fâcheuses de. ♦ *Ne pas s'en ressentir* (fam.), ne pas avoir le courage de faire qqch.

RESSERRE n. f. (de *resserrer*). Endroit où l'on met quelque chose à l'abri.

RESSERRÉ, E adj. Enfermé à l'étroit, serré.

RESSERREMENT n. m. Action de resserrer, fait d'être resserré.

RESSERRER v. t. Serrer davantage, rendre plus étroit. ♦ se resserrer v. pr. Devenir plus étroit, se renfermer dans des limites étroites.

RESSERVIR v. i. et t. (conj. 14). Servir de nouveau.

RESSORT n. m. (de *sortir*). Organe élastique pouvant supporter d'importantes déformations et destiné à réagir après avoir été plié, tordu ou comprimé. || Ce qui met en mouvement, ce qui est l'origine de. || Force, énergie qui permet de réagir.

RESSORT n. m. *Dr.* Étendue de juridiction. ♦ *En dernier ressort*, sans appel. || *Être du ressort de qqn*, de sa compétence.

RESSORTIR v. i. (conj. 23; auxil. *être*). Sortir de nouveau; sortir après être entré. || Apparaître par un effet de contraste. ♦ v. impers. Résulter.

RESSORTISSANT, E n. Personne qui relève d'un État dont elle n'a pas la nationalité.

RESSOURCE n. f. (anc. fr. *resurdr*, resusciter). Ce qu'on emploie dans une situation fâcheuse pour se tirer d'embarras. ♦ *Personne de ressource(s)*, personne capable de fournir des solutions à qqch. || *Sans ressource*, sans remède. ♦ pl. Moyens d'existence d'une personne; éléments de la richesse ou de la puissance d'une nation. || Moyens dont on dispose, possibilités d'action.

RESSUSCITER v. t. (lat. *resuscitare*, réveiller). Ramener de la mort à la vie, d'une grave maladie à la santé. || Renouveler, faire réapparaître. ♦ v. i. Revenir de la mort à la vie, d'une grave maladie à la santé.

RESTANT, E adj. Qui reste. ♦ *Poste restante*, mention indiquant qu'une lettre doit rester au bureau de poste pendant un certain délai afin de permettre à son destinataire de venir la réclamer.

RESTANT n. m. Ce qui reste.

RESTAURANT n. m. Établissement public où l'on sert des repas moyennant paiement.

RESTAURATEUR, TRICE n. Personne qui répare une œuvre d'art. || Personne qui tient un restaurant.

RESTAURATION n. f. Action de restaurer, de réparer, de rétablir. || Métier de

restaurateur; ensemble des restaurants et de leur administration. || Rétablissement d'une dynastie déchue. || Opération ponctuelle qui consiste à sauvegarder et à mettre en valeur des immeubles à conserver.

Restauration, régime politique de la France de mai 1814 à juillet 1830. On distingue la première Restauration (avr. 1814-mars 1815) et la seconde, après les Cent-Jours (juill. 1815-juill. 1830).

RESTAURER v. t. (lat. *restaurare*). Réparer, remettre en bon état. || *Litt.* Remettre en vigueur, en honneur. ♦ se restaurer v. pr. Prendre de la nourriture.

RESTE n. m. Ce qui demeure d'une quantité dont on a retranché une partie; ce qui reste encore à faire, à dire. || *Math.* Résultat d'une soustraction; excès du dividende sur le produit du diviseur par le quotient, dans une division. ♦ *Au reste*, du reste, au surplus, d'ailleurs. || *Demeurer, être en reste avec qqn*, lui devoir qqch. || *De reste*, plus qu'il ne faut. || *Ne pas demander son reste*, se retirer rapidement et sans rien dire. || *Un reste de*, une petite quantité de. ♦ pl. Ce qui reste d'un plat, d'un repas. || Cadavre, ossements. || Ce qui subsiste d'un état antérieur.

RESTER v. i. (lat. *restare*, s'arrêter) [auxil. *être*]. Demeurer en la possession de qqn, subsister après disparition. || Continuer à être dans un endroit. || Continuer à être dans tel état, telle position ou situation. ♦ *En rester là*, ne pas aller plus avant, ne pas progresser. || *Il reste que*, il est vrai néanmoins que.

RESTITUER v. t. (lat. *restituere*). Rendre ce qui a été pris ou ce qui est possédé indûment. || Rétablir, remettre en son premier état. || Reproduire un son enregistré.

RESTITUTION n. f. Action de restituer.

RESTOROUTE n. m. (nom déposé). Restaurant aménagé au bord d'une grande route, d'une autoroute.

RESTREINDRE v. t. (lat. *restringere*) [conj. 55]. Réduire à des limites plus étroites, limiter. ♦ se restreindre v. pr. Réduire ses dépenses.

RESTRICTIF, IVE adj. (lat. *restrictus*, serré). Qui restreint, qui limite.

RESTRICTION n. f. Condition, modification qui restreint. || Action de limiter, de réduire la quantité, l'importance de qqch. ♦ *Restriction mentale*, réserve, omission d'un détail, faite pour tromper ceux à qui l'on parle. ♦ pl. Mesures de rationnement édictées en temps de pénurie économique.

RESTRUCTURER v. t. Donner une nouvelle organisation sur le plan économique ou technique.

RESUCÉE n. f. *Fam.* Chose déjà faite, vue, entendue, goûtée plusieurs fois.

résultante

RÉSULTANTE n. f. Résultat de l'action conjuguée de plusieurs facteurs.

RÉSULTAT n. m. Ce qui résulte d'une action, d'un fait, d'un principe, d'un calcul. || Réussite ou échec à un examen ou à un concours. ♦ pl. Réalisations concrètes. || Solde du compte des profits et pertes.

RÉSULTER v. i. et impers. (lat. *resulare*, rebondir, de *saltare*, sauter) [auxil. être ou avoir]. S'ensuivre, être la conséquence, l'effet.

RÉSUMÉ n. m. Abrégé, sommaire. ♦ En résumé, en résumant, en récapitulant.

RÉSUMER v. t. (lat. *resumere*, recommencer). Rendre en moins de mots ce qui a été dit, écrit, représenté plus longuement. ♦ se résumer v. pr. Prendre sommairement ce qu'on a dit. || Consister essentiellement en qqch.

RÉSURGENCE n. f. (lat. *resurgere*, renaître). Réapparition à l'air libre, sous forme de grosse source, d'eaux infiltrées dans un massif calcaire.

RESURGIR v. i. Surgir de nouveau.

RÉSURRECTION n. f. (lat. *resurgere*, se relever). Retour de la mort à la vie. || Réapparition, nouvel essor d'un phénomène artistique, littéraire, etc.

RETABLE n. m. (de *table*). Dans les églises, construction verticale, peinte ou sculptée, placée à l'arrière d'une table d'autel.

RÉTABLIR v. t. Remettre en son premier état, ou en meilleur état. || Ramener, faire exister de nouveau, remettre en vigueur. || Redonner des forces, guérir. ♦ **Rétablir les faits**, la vérité, les présenter sous leur véritable jour. ♦ se rétablir v. pr. Recouvrer la santé.

RÉTABLISSEMENT n. m. Action de rétablir ou de se rétablir. || Mouvement de gymnastique permettant de s'élever en prenant un point d'appui sur chaque poignet, après une traction sur les bras.

RETAILLER v. t. Tailler de nouveau.

RÉTAMER v. t. Étamper de nouveau des ustensiles de cuisine. ♦ *Être rétamé* (Pop.), être fatigué, épuisé. || *Se faire rétamé* (Pop.), se faire battre au jeu; échouer à un examen.

RÉTAMEUR n. m. Ouvrier qui rétame.

RETAPE n. f. Pop. Racolage. || Pop. Publicité tapageuse.

RETAPER v. t. Fam. Réparer sommairement un objet quelconque. || Fam. Corriger, remettre au goût du jour. ♦ *Retaper un lit* (Fam.), le faire superficiellement sans déplacer les draps. ♦ se retaper v. pr. Fam. Recouvrer la santé.

RETARD n. m. Action d'arriver, d'agir trop tard. || Ralentissement du mouvement d'une horloge. || État d'un être ou d'une chose moins développés qu'il ne conviendrait. ♦ *En retard*, plus tard que

prévu, plus lentement que la normale. || *Sans retard*, sans délai. ♦ adj. inv. Se dit d'un d'un médicament, qui permet de prolonger son action dans le temps.

RETARDATEIRE adj. et n. En retard.

RETARDEUR, TRICE adj. Qui ralentit un mouvement, une action.

RETARDÉ, E adj. et n. Fam. et péjor. Qui est en retard dans son développement intellectuel.

RETARDEMENT n. m. À retardement, quand il est trop tard. || *Engin à retardement*, engin muni d'un dispositif qui en retarde l'explosion jusqu'à un moment déterminé.

RETARDER v. t. (lat. *retardare*). Remettre à un temps plus éloigné. || Empêcher d'arriver, de partir, d'avoir lieu au moment prévu. ♦ v. i. Aller trop lentement. || Ignorer une nouvelle que tout le monde connaît; être en retard sur les idées modernes.

RETENIR v. t. (lat. *retinere*) [conj. 16]. Garder par-devers soi ce qui est à un autre. || Maintenir qq, qqch, un animal pour l'empêcher de tomber, de courir, d'agir mal, etc. || Ne pas laisser aller, maintenir en place, contenir : *retenir les eaux d'une rivière*. || Empêcher de partir, faire demeurer. || Garder dans sa mémoire. || Estimer digne de réflexion, d'attention. ♦ *Retenir un chiffre*, dans une opération arithmétique, le réserver pour le joindre aux chiffres de la colonne suivante. || *Retenir une place*, un billet, etc., les faire réserver par précaution. || *Retenir un sentiment*, le contenir, l'empêcher de se manifester. || *Retenir tant sur une somme*, le déduire, le prélever. ♦ se retenir v. pr. S'accrocher à qqch pour ne pas tomber. || Se modérer. || Fam. Différer la satisfaction d'un besoin naturel.

RÉTENTION n. f. (lat. *retentio*). Fait qu'un liquide destiné à être évacué du corps y est retenu dans une cavité. || Psych. Période pendant laquelle ce qui a été mémorisé se trouve conservé de façon latente.

RÉTENTIR v. i. (lat. *retinnire*). Litt. Rendre, renvoyer un son éclatant, puissant. || Produire un son éclatant qui se prolonge. || Avoir des répercussions.

RETENTISSANT, E adj. Qui rend un son puissant. || Qui attire l'attention du public.

RETENTISSEMENT n. m. Répercussion, effet qui se propage dans le public.

RETENUE n. f. Action de garder. || Somme qu'un employeur peut ou doit déduire du salaire ou traitement dû. || Privation de récréation ou de sortie dans les établissements scolaires. || Qualité d'une personne qui contient ses sentiments, garde une réserve discrète. || Dans une opération mathématique, chiffre reporté.

|| Hauteur d'eau emmagasinée dans un réservoir, un bief.

RETHEL, ch.-l. d'arr. des Ardennes, sur l'Aisne; 9 081 h. — Turenne prend la ville en 1653.

RETHONDES, comm. de l'Oise, sur l'Aisne; 504 h. Armistices franco-allemands du 11 novembre 1918 et du 22 juin 1940.

RÉTICENCE n. f. (lat. *reticere*, taire). Omission volontaire de qqch qu'on devrait ou qu'on pourrait dire. || Attitude de qqch qui hésite à dire sa pensée, à prendre une décision.

RÉTICENT, E adj. Qui fait preuve de réticence.

RÉTICULE n. m. (lat. *reticulum*, petit filet). Petit sac à main.

RÉTICULÉ, E adj. Marqué de nervures formant réseau.

RÉTIF, IVE adj. (lat. *restare*, s'arrêter). Qui s'arrête ou recule au lieu d'avancer. || Difficile à conduire, à persuader, récalcitrant, indocile.

RÉTINE n. f. (lat. *rete*, filet). Membrane sensible de l'œil, située à l'intérieur de la choroïde et formée par l'épanouissement du nerf optique.

RÉTINIEN, ENNE adj. Relatif à la rétine.

RETIRÉ, E adj. Peu fréquenté. || Se dit de qqch qui a cessé toute activité professionnelle.

RETIRER v. t. Tirer à soi, ramener en arrière. || Faire sortir qq, qqch de l'endroit où ils étaient. || Reprendre, ôter : *retirer à qqn sa confiance*. || Renoncer à : *retirer ses accusations*. || Obtenir, recueillir : *retirer tant d'une vente*. ♦ se retirer v. pr. S'en aller, s'éloigner. || Aller dans un lieu pour y trouver refuge. || Prendre sa retraite. || Cesser de participer à qqch.

RETOMBÉE n. f. Ce qui retombe. ♦ pl. Conséquences, répercussions.

RETomBER v. i. (auxil. être). Tomber de nouveau, tomber après s'être élevé, après avoir été élevé. || Committe de nouveau; se trouver de nouveau dans une situation fâcheuse. || Être imputé à qq, rejallir sur lui.

RETORDRE v. t. (lat. *retorquere*, avec l'infl. de *tordre*). [conj. 46]. Donner du fil à retordre à qq, lui susciter des embarras, des soucis.

RÉTORQUER v. t. (lat. *retorquere*, renvoyer). Répondre vivement, répliquer.

RETORS, E adj. Qui trouve des moyens pour se tirer d'affaire, rusé.

RÉTORSION n. f. (de *rétorquer*, d'après *torsion*). Mesures de rétorsion, vengeance.

RETOUCHE n. f. Action de retoucher, correction.

RETOUCHER v. t. et t. ind. [à]. Appor-

ter des modifications, perfectionner, corriger.

RETOUR n. m. Action de revenir; moment où l'on revient; voyage que l'on fait. || Coude d'une ligne, d'une surface. || Fait de revenir à un état ancien. || Mouvement imprévu en sens opposé. || Vicissitude, changement brusque. || Fait de se répéter, de se reproduire. ● En *retour*, en échange. || Être de *retour*, être revenu. || Être sur le *retour*, être au moment de revenir chez soi; commencer à vieillir. || Par *retour* du courrier, aussitôt après l'avoir reçu. || *Retour* d'âge, ménopause. || *Retour* en arrière, au cours d'un récit, d'un film, le fait de remonter à un point antérieur du temps. || *Retour* de flamme, renouveau de passion, d'activité. || *Retour* sur soi-même, sérieuse réflexion sur sa conduite. || *Sans retour*, pour toujours, à jamais.

RETOURNEMENT n. m. Action de retourner, de se retourner, changement brusque et complet de direction, d'orientation, d'opinion.

RETOURNER v. i. (auxil. être). Aller de nouveau; revenir dans un lieu. ♦ v. t. ind. [à]. Revenir à une situation, un état antérieurs. || Être restitué : *maison qui retourne à son ancien propriétaire*. ♦ v. t. (auxil. avoir). Tourner de manière à mettre dessus ce qui était dessous, renverser; tourner en tous sens. || Renvoyer à l'expéditeur, à celui qui l'a fait. || Faire changer d'opinion, de sentiment. || Émouvoir vivement, bouleverser. ♦ se retourner v. pr. Se tourner dans un autre sens; regarder derrière soi. ● *Laisser le temps de se retourner*, laisser le temps de prendre ses dispositions. || *Se retourner contre qqn*, lui devenir hostile. || *S'en retourner*, revenir à son point de départ. ♦ v. impers. *De quoi retourne-t-il?*, que se passe-t-il?

RETRACER v. t. (conj. 1). Tracer de nouveau ou autrement. || Raconter, exposer, rappeler au souvenir.

RETRACTATION n. f. Action de se rétracter.

RETRACTER v. t. (lat. *retractare*, retirer). *Litt.* Désavouer ce qu'on a dit, fait. ♦ se rétracter v. pr. Revenir sur ce qu'on a dit, se dédire.

RETRACTER v. t. (lat. *retrahere*, tirer en arrière). Faire se rétrécir, contracter. ♦ se rétracter v. pr. Se contracter, subir une rétraction.

RETRACTILE adj. (lat. *retractus*). Qui a la faculté de se retirer, de rentrer en dedans, comme les griffes des chats.

RETRACTION n. f. Raccourcissement, contraction de certains tissus ou organes.

RETRADUIRE v. t. (conj. 64). Traduire de nouveau ou sur une traduction.

RETRAIT n. m. (anc. fr. *retraire*, retirer). Action de retirer ou de se retirer. ● En

retrait, en arrière d'un alignement, d'une ligne déterminée, d'une opinion.

RETRAITE n. f. (anc. fr. *retraire*, retirer). État d'une personne (employé, fonctionnaire, etc.) qui, ayant atteint un certain âge, cesse son activité professionnelle et reçoit une pension; cette pension elle-même. || Marche en arrière d'une armée après des combats malheureux. || Éloignement momentané de ses occupations habituelles, pour se recueillir, se préparer à un acte important; lieu où l'on se retire. ● *Battre en retraite*, se retirer devant l'ennemi.

RETRAITÉ, E n. Personne qui a pris sa retraite et qui perçoit une retraite.

RETRAITEMENT n. m. Série d'opérations physico-chimiques visant à séparer aussi parfaitement que possible les différents composants des combustibles nucléaires irradiés.

RETRAITER v. t. Pratiquer le retraitement des combustibles nucléaires irradiés.

RETRANCHEMENT n. m. Obstacle naturel ou artificiel, organisé pour défendre une position. ● *Attaquer qqn dans ses derniers retranchements*, l'attaquer violemment.

RETRANCHER v. t. Ôter qqch d'un tout. ♦ se retrancher v. pr. Se mettre à l'abri derrière des défenses. ● *Se retrancher derrière qqch*, l'invoquer comme moyen de défense contre des demandes, des accusations, etc.

RETRANSCRIRE v. t. (conj. 65). Transcrire de nouveau.

RETRANSMETTRE v. t. (conj. 49). Transmettre de nouveau ou à d'autres. || Diffuser une émission radiophonique ou télévisée.

RETRANSMISSION n. f. Action de retransmettre; émission retransmise.

RÉTRÉCIR v. t. (anc. fr. *étrécir*; du lat. *strictus*, étroit). Rendre plus étroit; diminuer l'ampleur, la capacité. ♦ v. i. Devenir plus étroit. ♦ se rétrécir v. pr. Devenir de plus en plus étroit.

RÉTRÉCISSEMENT n. m. Action de rétrécir.

RETREMPER v. t. Tremper de nouveau. ♦ se retremper v. pr. Reprendre contact avec qqch, qqn.

RÉTRIBUER v. t. (lat. *tribuere*). Payer pour un travail.

RÉTRIBUTION n. f. Somme d'argent donnée en échange d'un travail.

RÉTRO adj. inv. et n. m. *Fam.* Se dit d'une mode s'inspirant de la première moitié du XX^e s.

RÉTROACTIF, IVE adj. (lat. *retroagere*, faire reculer). Se dit de qqch, d'une mesure qui a des conséquences qui rejaillissent sur des faits survenus antérieurement.

RÉTROACTION n. f. Effet rétroactif.

RÉTROACTIVITÉ n. f. Caractère rétroactif.

RÉTROCÉDER v. t. (lat. *retrocedere*, reculer) [conj. 5]. Céder ce qui nous a été cédé auparavant. || Céder une chose achetée pour soi-même.

RÉTROCESSION n. f. Acte par lequel on rétrocède un droit acquis.

RÉTROFUSÉE n. f. Fusée de freinage, utilisée en astronautique.

RÉTROGRADATION n. f. Action de rétrograder.

RÉTROGRADE adj. Qui va, qui se fait en arrière. || Opposé au progrès.

RÉTROGRADER v. i. (lat. *retrogradi*). Revenir en arrière. || *Autom.* Passer la vitesse inférieure à celle où l'on se trouve. ♦ v. t. Placer par mesure disciplinaire un fonctionnaire, un militaire dans une situation inférieure à la précédente.

RÉTROPROJECTEUR n. m. Appareil permettant de projeter, sans obscurcir la salle, des textes rédigés ou imprimés sur un support transparent.

RÉTROSPECTIF, IVE adj. (lat. *retro*, en arrière, et *spectare*, regarder). Qui se rapporte au passé.

RÉTROSPECTIVE n. f. Exposition présentant de façon historique et récapitulative les œuvres d'un artiste, d'une école, etc.

RÉTROSPECTIVEMENT adv. Après coup.

RETROUSSÉ, E adj. Nez retroussé, dont le bout est un peu relevé.

RETROUSSER v. t. Relever, replier vers le haut.

RETROUVAILLES n. f. pl. Fait de retrouver des personnes dont on était séparé.

RETROUVER v. t. Trouver de nouveau; trouver une chose perdue, oubliée, qqn qui s'est échappé; avoir une nouvelle manière d'agir. || Retourner vers qqn, rejoindre. ♦ se retrouver v. pr. Se trouver réunis de nouveau après une séparation. || Être de nouveau dans tel ou tel état. || Reconnaître son chemin. ♦ *S'y retrouver* (Fam.), compenser ses frais par des recettes; éclaircir une situation embrouillée.

RÉTROVISEUR n. m. Petit miroir qui permet au conducteur d'un véhicule de voir ce qui se passe derrière lui.

RETS [re] n. m. (lat. *rete*). *Litt.* Filet pour prendre des oiseaux, des poissons.

RETZ (pays de), région de la Loire-Atlantique, au sud de l'estuaire de la Loire.

RETZ (Gilles DE) → RAIS.

RETZ (Paul DE GONDI, cardinal DE), homme politique et écrivain français (1613-1679). Il joue un rôle important dans les troubles de la Fronde.

REUBELL (Jean-François) → REWBELL.

réunification

RÉUNIFICATION n. f. Action de réunifier.

RÉUNIFIER v. t. Rétablir l'unité d'un pays, d'un parti, etc.

RÉUNION n. f. Action de réunir, de rassembler, de rapprocher. || Fait de rassembler des personnes; assemblée de personnes. ● *Réunion de deux ensembles* (Math.), ensemble dont les éléments appartiennent soit à l'un, soit à l'autre de ces deux ensembles.

RÉUNION (la) [974], île de l'océan Indien, à l'E. de l'Afrique, formant un dép. français d'outre-mer; 2510 km²; 515 814 h. Ch.-l. *Saint-Denis*. 4 arr. (*Saint-Benoît, Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Pierre*) et 24 comm. L'île, au climat tropical tempéré par l'insularité et, dans l'intérieur, par le relief, est formée par un grand massif volcanique (culminant à 3 069 m au piton des Neiges). Canne à sucre (exportée). — Française depuis 1642, et connue jusqu'à la Révolution sous le nom d'*île Bourbon*, la Réunion est devenue département en 1946.

RÉUNIONNAIS, E adj. et n. De la Réunion.

RÉUNIR v. t. Rapprocher, rejoindre ce qui était séparé. || Faire communiquer. || Rassembler, grouper. ♦ se réunir v. pr. Se trouver ensemble; se joindre.

RÉUSSI, E adj. Exécuté avec succès. || Brillant, parfait en son genre.

RÉUSSIR v. i. (ît. *riuscire*, ressortir). Avoir un résultat heureux. || S'acclimater, bien venir. ♦ v. t. ind. [à]. Obtenir un succès; parvenir à faire. || Être bénéfique à qqch. ♦ v. t. Faire avec succès.

RÉUSSITE n. f. (ît. *riuscita*). Succès, heureux résultat. || Œuvre parfaite en son genre. || Combinaison de cartes à jouer. (Syn. PATIENCE.)

RÉUTILISER v. t. Utiliser à nouveau.

REVACCINER v. t. Vacciner de nouveau.

REVAL ou **REVEL** → TALLIN.

REVALOIR v. t. (conj. 34). Rendre la pareille.

REVALORISATION n. f. Action de revaloriser.

REVALORISER v. t. Rendre à qqch son ancienne valeur ou lui donner une valeur plus grande.

REVANCHARD, E adj. et n. *Fam.* Qui est dominé par le désir de revanche, en particulier militaire.

REVANCHE n. f. Action de rendre la pareille pour qqch, souvent pour un mal que l'on a reçu. || Seconde partie qu'on joue après avoir perdu la première. ● *En revanche*, en compensation; inversement.

RÉVASSER v. i. Se laisser aller à la rêverie.

RÉVASSERIE n. f. Action de rêvasser.

RÊVE n. m. (de rêver). Série d'images, paraissant plus ou moins incohérentes, qui se présentent à l'esprit durant le sommeil. || Idée plus ou moins chimérique poursuivie avec l'espoir de réussir. || Chose très jolie, très agréable.

RÊVÉ, E adj. Qui convient tout à fait, idéal.

RÊVÊCHE adj. (mot francique). Peu accommodant, rébarbatif, bourru.

RÊVEIL n. m. Passage de l'état de sommeil à l'état de veille. || Sonnerie de cloison qui annonce aux soldats l'heure du lever. || *Litt.* Retour à l'activité.

RÊVEILLE-MATIN n. m. inv., ou **RÊVEIL** n. m. Petite pendule à sonnerie, pour réveiller à une heure déterminée à l'avance.

RÊVEILLER v. t. Tirer du sommeil. || Susciter de nouveau, faire naître. ♦ se réveiller v. pr. Cesser de dormir. || Se ranimer.

RÊVEILLON n. m. Repas fait au milieu de la nuit dans la nuit de Noël et du jour de l'an; réjouissances qui l'accompagnent.

RÊVEILLONNER v. i. Prendre part à un réveillon.

RÉVÉLATEUR, TRICE adj. et n. Qui révèle.

RÉVÉLATION n. f. Action de révéler; ce qui est révélé. || Personne qui manifeste tout à coup un grand talent. || Manifestation d'un mystère ou dévoilement d'une vérité par Dieu ou par un homme inspiré de Dieu.

RÉVÉLÉ, E adj. Communiqué par révélation divine.

RÉVÉLER v. t. (lat. *revelare*) [conj. 5]. Découvrir, faire connaître ce qui était inconnu et secret, dévoiler, communiquer. || Laisser voir, être l'indice, la marque de. || En parlant de Dieu, faire connaître par un moyen surnaturel. ♦ se révéler v. pr. Se manifester, apparaître.

REVENANT n. m. Âme d'un mort qu'on suppose revenir de l'autre monde, fantôme. || *Fam.* Personne qui revient après une longue absence.

REVENDEUR, EUSE n. Personne qui achète pour revendre.

REVENDICATIF, IVE adj. Qui exprime ou comporte une revendication.

REVENDICACION n. f. (lat. *rei vindictio*, réclamation d'une chose). Action de revendiquer.

REVENDIQUER v. t. (de *revendication*). Réclamer qqch qui vous appartient et dont on est privé. || En parlant d'une collectivité, réclamer l'exercice d'un droit politique ou social, une amélioration des conditions de vie ou de travail. || Réclamer pour soi, assumer.

REVENDEUR v. t. (conj. 46). Vendre ce qu'on a acheté, ou vendre de nouveau.

REVEZEN-Y n. m. inv. *Litt.* Retour vers le passé. ● *Avoir un goût de revenez-y* (fam.), se dit d'une chose agréable qui incite à recommencer.

REVENIR v. i. (lat. *revenire*) [conj. 16; auxil. être]. Venir de nouveau, ou venir une autre fois. || Se rendre au lieu d'où on était parti. || Réparer, se reproduire, continuer qqch d'abandonné. || Passer de nouveau à un état; quitter un état. || En parlant de qqch, coûter : *Cet appareil m'est revenu très cher.* ♦ v. t. ind. *Revenir à qqch*, se présenter à son esprit : *Son nom me revient; lui plaire : sa figure ne me revient pas; lui échoir, lui appartenir : cela lui revient de droit.* ♦ *En revenir*, être blasé, désabusé. || *Faire revenir un aliment*, lui faire subir un commencement de cuisson dans le beurre ou dans la graisse. || *Il m'est revenu que*, j'ai appris que; je me suis rappelé que. || *Ne pas en revenir*, être très surpris. || *Revenir au même*, avoir le même résultat. || *Revenir sur le compte de qqch*, changer d'opinion à son égard. || *Revenir d'une erreur*, s'en corriger. || *Revenir de loin*, échapper à un grand danger, guérir d'une maladie grave. || *Revenir sur ses pas*, rebrousser chemin. || *Revenir sur une promesse*, s'en dédire. || *Revenir sur une question*, l'examiner de nouveau.

REVENTE n. f. Seconde vente de qqch.

REvenu n. m. Somme annuelle perçue par une personne ou une collectivité soit à titre de rente, soit à titre de rémunération de son activité.

RÊVER v. i. (lat. pop. *exvagus*, errant). Faire des rêves. || Laisser aller son imagination de manière vague. || Dire des choses déraisonnables, extravagantes. ♦ v. t. ind. [à]. Songer à, méditer sur qqch. ♦ v. t. ind. [de]. Voir en rêve pendant la nuit. || Désirer ardemment, souhaiter. ♦ v. t. Voir qqch en rêve. || Imaginer. ♦ *Ne rêver que plaies et bosses*, être batailleur, querelleur.

RÉVÉRBÉRATION n. f. Réflexion de la lumière ou de la chaleur.

RÉVÉRBÈRE n. m. (de *réverbérer*). Lanterne munie d'un réflecteur, pour éclairer les rues.

RÉVÉRBÉRER v. t. (lat. *reverberare*, repousser un coup) [conj. 5]. Réfléchir, renvoyer la lumière, la chaleur, le son.

REVERCHON n. m. Variété de cerise bigarreau.

REVERDIR v. t. Rendre de nouveau vert. ♦ v. i. Redevenir vert.

RÉVÉRENCE n. f. (lat. *reverentia*). Mouvement du corps que l'on fait pour saluer, soit en s'inclinant, soit en pliant les genoux. ● *Tirer sa révérence*, saluer en s'en allant; s'en aller.

RÉVÉREND, E adj. et n. (lat. *reverendus*, digne de vénération). Titre d'honneur donné aux religieux et aux reli-

gieuses. || Titre donné aux membres du clergé anglican.

RÉVÉRER v. t. (lat. *reveren*) [conj. 5]. *Litt.* Honorer, traiter avec un profond respect.

RÉVERIE n. f. État de distraction pendant lequel l'activité mentale n'est plus dirigée par l'attention et s'abandonne à des souvenirs, à des images vagues; objet qui occupe alors l'esprit.

REVERMONT (le), rebord occidental du Jura.

REVERS n. m. (lat. *reversus*, retourné). Côté d'une chose opposé au côté principal ou à celui qui se présente d'abord. || Le côté d'une médaille, d'une monnaie, opposé à l'AVERS. || Envers, replié sur l'endroit, d'un col, d'un bas de manche ou de pantalon. || Au tennis et au tennis de table, coup de raquette où le joueur attaque la balle à sa gauche s'il est droitier, à sa droite s'il est gaucher. || Événement malheureux qui transforme une situation, échec, épreuve. ● **À revers**, par derrière. || **Revers de la main**, dos de la main, surface opposée à la paume. || **Revers de la médaille**, mauvais côté d'une chose.

REVERSEMENT n. m. Transfert de fonds d'une caisse à une autre.

REVERSER v. t. Transporter, reporter sur.

RÉVERSIBILITÉ n. f. Qualité de ce qui est réversible.

RÉVERSIBLE adj. (lat. *reversus*, retourné). Qui peut revenir en arrière. || Se dit d'un phénomène dans lequel l'effet et la cause peuvent être intervertis. || Se dit d'un vêtement qui peut être porté à l'envers comme à l'endroit.

REVÊTEMENT n. m. Tout ce qui sert à recouvrir pour protéger, consolider. || Partie supérieure d'une chaussée.

REVÊTIR v. t. (conj. 20). Mettre sur soi un vêtement. || Recouvrir, enduire, garnir d'un revêtement. || Pouvoir d'une signature. || Prendre tel ou tel aspect.

RÊVEUR, EUSE adj. et n. Qui se laisse aller à des pensées vagues; qui indique la rêverie. ● *Cela laisse rêveur*, cela étonne beaucoup.

REVIANT n. m. *Prix de revient*, somme représentant le total des dépenses nécessaires pour élaborer et distribuer un produit ou un service.

REVIGORER v. t. (lat. *vigor*, vigueur). Redonner des forces.

REVIN, ch.-l. de c. des Ardennes, sur la Meuse; 10 603 h. Usine hydroélectrique.

REVIEMENT n. m. Changement brusque et complet dans les opinions, les comportements.

RÉVISER v. t. (lat. *revisere*). Revoir, examiner de nouveau, pour modifier s'il y a lieu. || Examiner en vue de réparer;

remettre en bon état de marche, vérifier. || Étudier de nouveau une matière en vue d'un examen, d'un concours.

RÉVISEUR n. m. Personne qui revoit après une autre.

RÉVISION n. f. Action de réviser. || *Dr.* Voie de recours destinée à faire rétracter un jugement passé pour qu'il soit à nouveau statué.

RÉVISIONNISTE n. m. Attitude de ceux qui remettent en cause les bases d'une doctrine.

RÉVISIONNISTE adj. et n. Qui suggère ou effectue la révision d'une doctrine.

REVISER v. t. Visser à nouveau ce qui est dévisé.

REVIVISCENCE n. f. (lat. *reviviscere*, revenir à la vie). *Litt.* Réapparition d'états de conscience déjà éprouvés.

REVIVRE v. i. (conj. 57). Revenir à la vie. || Reprendre des forces, de l'énergie. || Renaître, se renouveler. ● *Faire revivre une chose*, la renouveler, lui rendre son éclat. || *Faire revivre qqn*, lui redonner une sorte de vie par l'imagination, le récit. ◆ v. t. Vivre de nouveau qqch.

RÉVOCABLE adj. Qui peut être révoqué.

RÉVOCATION n. f. Action de révoquer.

REVOICI prép. Voici de nouveau.

REVOILÀ prép. Voilà de nouveau.

REVOIR v. t. (conj. 36). Voir de nouveau. || Revenir dans un lieu. || Assister de nouveau à un spectacle. || Examiner de nouveau, en vue d'améliorer, de réparer. || Étudier de nouveau une matière afin de se la rappeler. ◆ *se revoir* v. pr. Être de nouveau en présence l'un de l'autre.

REVOIR n. m. *Au revoir*, formule de politesse pour prendre congé.

RÉVOLTANT, E adj. Qui révolte, indigné.

RÉVOLTE n. f. Rébellion, soulèvement contre l'autorité établie. || Refus d'obéissance, opposition à une autorité.

RÉVOLTÉ, E adj. et n. En état de révolte.

RÉVOLTER v. t. (it. *rivoltare*, retourner). Indigner, choquer vivement, écœurer. ◆ *se révolter* v. pr. Se soulever contre une autorité. || S'indigner, s'irriter.

RÉVOLU, E adj. (lat. *revolutus*). Achevé, complet. || Qui est passé, qui n'existe plus.

RÉVOLUTION n. f. (lat. *revolutio*, de *revolvere*, retourner). Mouvement orbital périodique d'un mobile autour d'un corps central. || Mouvement, autour d'un axe, d'une figure de forme invariable. || Changement brusque et violent dans la structure sociale ou politique d'un État, souvent d'origine populaire. || Transformation complète. || *Fam.* Effervescence, agitation passagère. ● *La Révolution* (Absol.), la révolution de 1789. || *Révolution industrielle*, ensemble des phénomènes qui ont accompagné, à partir du

XVIII^e s., la transformation du monde moderne grâce au développement du capitalisme et de la technique. || *Révolution de palais*, redistribution des postes de pouvoir à l'intérieur d'un groupe dirigeant, sans participation populaire. || *Surface de révolution*, surface engendrée par la rotation d'une ligne de forme invariable, autour d'un axe.

révolution culturelle prolétarienne (*Grande*), mouvement politique et idéologique qui, sous l'impulsion de Mao Zedong et des ses partisans, se développe en Chine de 1966 à 1969.

Révolution française (1789-1799), ensemble des mouvements révolutionnaires qui mettent fin, en France, à l'Ancien Régime.

● 1789 : réunion des États généraux (5 mai); l'Assemblée nationale se déclare constituante (9 juill.); prise de la Bastille (14 juill.); abandon des privilèges (4 août); Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août); les biens du clergé déclarés nationaux (2 nov.).

● 1790 : Constitution civile du clergé (12 juill.).

● 1791 : le roi accepte la Constitution (13 sept.); fin de la Constituante (30 sept.); 1^{re} séance de l'Assemblée législative (1^{er} oct.).

● 1792 : ministère girondin (mars); déclaration de guerre (20 avr.); renvoi des Girondins (13 juin); chute de la royauté (10 août); élections pour la Convention (2 sept.); massacres de septembre; victoire de Valmy (20 sept.); proclamation de la république (22 sept.); victoire de Jemmapes; occupation de la Belgique (6 nov.).

● 1793 : exécution de Louis XVI (21 janv.); levée de 300 000 hommes (24 févr.); coalition contre la France et insurrection dans l'Ouest (mars); création du Comité de salut public (6 avr.); arrestation des Girondins (2 juin); Constitution de l'an I, ratifiée par référendum (24 juin); loi des suspects (17 sept.); Terreur (10 oct.).

● 1794 : Robespierre élimine les partisans d'Hébert (mars) puis de Danton (avr.); grande Terreur; victoire de Fleurus (26 juin); chute et exécution des partisans de Robespierre (juill.); vague contre-révolutionnaire.

● 1795 : rappel des Girondins (8 mars); traités de Bâle (5 avr. et 22 juill.) et de la Haye (16 mai); suppression du Tribunal révolutionnaire (31 mai); vote de la Constitution de l'an III, ratifiée par référendum (22 août); révolte royaliste écrasée par Bonaparte (5 oct.); fin de la Convention (26 oct.); installation du Directoire (2 nov.).

révolution française de 1848, mouvement révolutionnaire qui aboutit à l'abdication de Louis-Philippe (24 févr.) et à la proclamation de la II^e République.

révolution russe de 1905

révolution russe de 1905, ensemble de manifestations qui ont lieu en Russie contre le régime impérial.

révolution russe de 1917, ou **révolution d'Octobre**, ensemble des mouvements révolutionnaires qui, en Russie, amènent l'abdication de Nicolas II, la prise du pouvoir par le parti bolchevik et la fondation de l'U. R. S. S.

révolutions d'Angleterre, ensemble des mouvements antimonarchistes en Angleterre au XVII^e s. La *Première Révolution d'Angleterre*, ou *Grande Rébellion* (1641-1649), se termine par l'exécution du roi Charles I^{er} Stuart et l'établissement de la république de Cromwell. La *Seconde Révolution d'Angleterre*, dite *Glorieuse Révolution* (1688-89), entraîne le départ de Jacques II Stuart et l'avènement de Guillaume III d'Orange (→ GRANDE-BRETAGNE).

révolutions de 1848, ensemble des mouvements révolutionnaires du printemps 1848, qui mettent fin, en France, à la monarchie de Juillet et tentent, en Italie, en Allemagne et dans l'Empire autrichien, d'installer des régimes libéraux et de satisfaire les revendications nationales. Leur répression permet le retour de régimes conservateurs.

RÉVOLUTIONNAIRE adj. Relatif à des révolutions politiques ou à une révolution en particulier. ♦ adj. et n. Favorable à une transformation radicale des structures d'un pays.

RÉVOLUTIONNER v. t. Causer du trouble, bouleverser. || Modifier profondément qqch.

REVOLVER [-ver] n. m. (mot angl., de *to revolve*, tourner). Arme à feu individuelle, à répétition, dont le magasin est constitué par un barillet. || Toute arme à feu de poing, à répétition.

RÉVOQUER v. t. (lat. *revocare*, rappeler). Ôter à qqn les fonctions, le pouvoir qu'on lui avait donnés, destituer. || Litt. Déclarer nul.

REVOTER v. t. et i. Voter une nouvelle fois.

REVUE n. f. Recherche, inspection exacte. || Inspection détaillée des effectifs ou du matériel d'un corps de troupes. || Défilé, parade militaire. || Publication périodique spécialisée ou non. || Pièce comique où l'on met en scène des événements de l'actualité, des personnages connus. || Spectacle de music-hall formé par une succession de tableaux. ♦ *Passer en revue*, examiner tout à tour ou successivement. || *Revue de presse*, examen et lecture des principaux articles de journaux reflétant les diverses opinions politiques.

RÉVULSÉ, **E** adj. Retourné, bouleversé.

RÉVULSER v. t. (lat. *revellere*, arracher). Bouleverser le visage.

REWBELL ou **REUBELL** (Jean-François), homme politique français (1747-1807); directeur de 1795 à 1799.

REWRITER [rərajte] v. t. (angl. *to rewrite*, réécrire). Procéder à un rewriting.

REWRITER [rərajte] n. m. (mot angl.). Personne chargée du rewriting.

REWRITING [rərajtin] n. m. (mot angl.). Nouvelle rédaction d'un texte pour l'adapter aux besoins d'une catégorie de lecteurs.

REYKJAVÍK, cap. et port de l'Islande; 120 000 h.

REYNAUD (Paul), homme politique français (1878-1966). Il succède à Daladier comme président du Conseil (mars-juin 1940).

REYNOLDS (*sir* Joshua), peintre portraitiste anglais (1723-1792).

REYNOSA, v. du Mexique septentrional; 206 000 h.

REZĀ CHĀH PAHLAVI → PAHLAVI.

REZ-DE-CHAUSSEE n. m. inv. Étage situé au niveau du sol.

REZÉ, ch.-l. de c. de la Loire-Atlantique, banlieue sud de Nantes; 33 925 h.

R.F.A., sigle de *République fédérale d'Allemagne*.

RHĀB ou **GHAḤ** (le), plaine de Syrie, traversée par l'Oronte.

RHABILLER v. t. Habiller de nouveau. || Remettre en état. ♦ se *rhabiller* v. pr. Remettre ses habits.

RHAPSODE n. m. (gr. *rhapsōdos*, de *rhaptein*, coudre, et *ōdē*, chant). Dans la Grèce ancienne, chanteur qui allait de ville en ville en récitant des poèmes épiques, spécialement les poèmes homériques.

RHAPSODIE n. f. (gr. *rhapsōdia*). Composition musicale de caractère improvisé, de style brillant et populaire.

RHARB ou **GHARB**, plaine du Maroc, sur l'Atlantique, au S du Rif.

RHAZNEVIDES ou **GHAZNEVIDES**, dynastie turque, qui règne sur l'Afghanistan et le Pendjab aux X^e-XII^e s.

RHEE (Syngman), homme d'État coréen (1875-1965), président de la république de Corée du Sud de 1948 à 1960.

RHÉMAN, **E** adj. Relatif au Rhin, à la Rhénanie.

RHÉMAN (*Massif schisteux*), massif ancien d'Allemagne, de part et d'autre du Rhin, dans le prolongement de l'Ardenne.

RHÉNANIE, région d'Allemagne, sur le Rhin, de la frontière française à la frontière néerlandaise. — Démilitarisée à la suite du traité de Versailles (1919), elle a été réoccupée par Hitler en 1936.

RHÉNANIE-DU-NORD-WESTPHALIE, État d'Allemagne; 34 069 km²; 17 046 000 h. Cap. Düsseldorf.

RHÉNANIE-PALATINAT, État d'Allemagne, s'étendant sur le Massif schisteux rhénan; 19 837 km²; 3 690 000 h. Cap. Mayence.

RHÉOSTAT n. m. (angl. *rheostat*). Électr. Résistance variable qui, placée dans un circuit, permet de modifier l'intensité du courant.

RHÉSUS [rezys] n. m. (lat. *Rhesus*, n. d'un roi légendaire de Thrace). Espèce de singe, appartenant au genre macaque. ♦ *Facteur Rhésus*, ou *rhésus*, substance contenue dans le sang du macaque et de certains hommes et qui est responsable de divers accidents lors de transfusions sanguines et de grossesses pathologiques.

RHÉTEUR n. m. (gr. *rhêtôr*). Dans l'Antiquité, celui qui enseignait l'art de l'éloquence. || *Péjor.* Orateur emphatique.

RHÉTORIQUE n. f. (gr. *rhêtōrikê*). Ensemble de procédés et de techniques permettant de s'exprimer correctement et avec éloquence. || Autrefois, classe de première des lycées. || Affectation d'éloquence. ♦ *Figure de rhétorique*, tournure de style qui rend plus vive l'expression de la pensée.

RHÉTO-ROMAN, **E** adj. Se dit des dialectes romans de la Suisse orientale du Tyrol et du Frioul.

RHIN (le), en all. *Rhein*, en néerl. *Rijn*, fl. de l'Europe occidentale; 1 320 km. Formé en Suisse par la réunion de deux torrents alpins, le fleuve traverse le lac de Constance, franchit le Jura, reçoit l'Aar (r. g.), avant d'atteindre Bâle. En aval, le Rhin s'écoule vers le N., dans une vallée élargie et reçoit l'Ill (r. g.), le Neckar (r. dr.) et le Main (r. dr.). Au-delà de Mayence, le lit se resserre à travers le Massif schisteux rhénan et se grossit de la Moselle (r. g.) et de la Lahn (r. dr.). A Bonn, le Rhin entre dans la plaine, reçoit la Ruhr (r. dr.), pénètre aux Pays-Bas, où il se partage en plusieurs bras qui se ramifient avant de gagner la mer du Nord. Principale artère navigable de l'Europe occidentale (ports de Bâle, Strasbourg, Duisburg et, à l'embranchement, Rotterdam).

RHIN (départ. du Bas-) [67], départ. de la Région Alsace; 4755 km²; 915 676 h. Ch.-l. Strasbourg. 7 arr. (Haguenau, Molsheim, Saverne, Sélestat-Erstein, Strasbourg-Campagne, Strasbourg-Ville, Wissembourg), 44 c., 519 comm.

RHIN (départ. du Haut-) [68], départ. de la Région Alsace; 3525 km²; 650 372 h. Ch.-l. Colmar. 6 arr. (Altkirch, Colmar, Guebwiller, Mulhouse, Ribeauvillé, Thann), 31 c., 377 comm.

RHINENCÉPHALE n. m. Ensemble des formations nerveuses situées à la face

interne et inférieure de chaque hémisphère cérébral.

RHINOCÉROS [-ʁɔs] n. m. (gr. *rhinos*, nez, et *keras*, corne). Mammifère des régions chaudes, caractérisé par la présence d'une ou deux cornes sur la face. (Cri : le rhinocéros barrit.)

RHINO-PHARYNGITE n. f. (pl. *rhino-pharyngites*). Syn. de RHUME.

RHIZOME n. m. (gr. *rhizōma*, de *rhiza*, racine). Tige souterraine souvent allongée et horizontale.

RHÔ n. m. inv. Lettre de l'alphabet grec (ρ), correspondant à r.

RHODANIEN, ENNE adj. Relatif au Rhône.

RHODANIAN (*Sillon* ou *Couloir*), région correspondant à la vallée du Rhône, entre le Massif central et les Préalpes.

RHODE ISLAND, État des États-Unis, en Nouvelle-Angleterre; 3 140 km²; 947 000 h. Cap. Providence.

RHODES, île grecque de la mer Égée, près de la Turquie; 1 400 km²; 66 600 h. La ville de Rhodes, le ch.-l. (27 400 h.; vestiges antiques, remparts et quartiers médiévaux), soutint un siège opiniâtre en 1522 contre Soliman II.

RHODES (Cecil), administrateur britannique (1853-1902). Il obtint (1885) que le Bechuānaland soit protectorat britannique.

RHODÉSIE, région de l'Afrique orientale, dans le bassin du Zambèze. La *Rhodésie du Nord* est devenue indépendante sous le nom de *Zambie*, et le Nyassaland forme le *Malawi*; la *Rhodésie du Sud* constitue aujourd'hui le *Zimbabwe*.

RHODÉSIE → ZIMBABWE.

RHODODENDRON [-dē-] n. m. (gr. *rhodon*, rose, et *dendron*, arbre). Arbrisseau cultivé pour ses fleurs ornementales.

RHODOÏD n. m. (nom déposé). Matière thermoplastique, à base d'acétate de cellulose.

RHODOPE, massif montagneux de Bulgarie et de Grèce.

RHÔNE (le), fl. de Suisse et de France; 812 km (dont 522 en France). Né à 1 750 m d'altitude, dans le massif du Saint-Gothard, le Rhône draine le Valais puis entre dans le lac Léman. Au sortir du lac, il reçoit l'Arve (r. g.), entre en France, traverse le Jura, se grossit de l'Ain (r. dr.) puis conflue à Lyon avec la Saône. Il coule alors du N. au S. entre le Massif central et les Alpes, et reçoit l'Isère (r. g.). À partir d'Aries, le fleuve forme un delta. Depuis 1934, des aménagements ont été réalisés pour améliorer la navigation, produire de l'électricité, assurer l'irrigation et, plus récemment, assurer le refroidissement des centrales nucléaires.

RHÔNE (*Côtes du*), coteaux de la vallée du Rhône, au S. de Lyon. Vignobles.

RHÔNE (dép. du), [69], dép. de la Région Rhône-Alpes; 3 249 km²; 1 445 208 h. Ch.-l. Lyon. 2 arr. (Lyon et Villefranche-sur-Saône), 51 c.; 293 comm.

RHÔNE-ALPES, Région administrative groupant les dép. suivants : Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie; 43 698 km²; 5 015 947 h. Ch.-l. Lyon.

Rhône au Rhin (*canal du*), canal de l'est de la France, de faible gabarit.

RHOYVL n. m. (nom déposé). Fibre synthétique à base de chlorure de vinyle.

RHUBARBE n. f. (bas lat. *rheubarbarum*, racine barbare). Plante vivace à racines et à tiges laxatives.

RHUM [ʁɒm] n. m. (angl. *rum*). Eau-de-vie obtenue par la fermentation et la distillation des jus de canne à sucre ou, le plus souvent, de mélasses.

RHUMATISANT, E adj. et n. Affecté de rhumatisme.

RHUMATISMAL, E, AUX adj. Qui concerne un rhumatisme.

RHUMATISME n. m. (gr. *rheumatismos*, catarrhe). Maladie caractérisée par une atteinte inflammatoire ou dégénérative d'une ou plusieurs articulations.

RHUMATOLOGIE n. f. Partie de la médecine qui traite des affections articulaires.

RHUME n. m. (gr. *rheūma*, écoulement). Catarrhe de la muqueuse nasale et des affections qui produisent la toux. ● *Rhume de cerveau*, coryza. || *Rhume des foies*, irritation de la muqueuse des yeux et du nez, d'origine allergique (polen, poussière, etc.).

RHUMERIE [ʁɒmri] n. f. Usine où l'on fabrique le rhum.

RHYTON n. m. (gr. *rhuton*). Archéol. Vase à boire en forme de corne ou de tête d'animal.

RIAD → RIYÂD.

RIANT, E adj. Qui exprime la gaieté. || Agréable.

RIAZAN, v. de l'U. R. S. S., au S.-E. de Moscou; 483 000 h. Centre industriel.

RIBAMBELLE n. f. (de *riban*, forme dialect. de *ruban*). Fam. Longue suite de personnes, de choses.

RIBAUD, E adj. et n. (anc. fr. *riber*, se livrer à la débauche). Litt. Débauché(e).

RIBBENTROP (Joachim VON), homme politique allemand (1893-1946), ministre des Affaires étrangères du III^e Reich (1938-1945).

RIBEAUUVILLÉ, ch.-l. d'arr. du Haut-Rhin; 4 611 h. Vignobles.

RIBERA (José DE), peintre espagnol (1591-1652), auteur du *Pied-Bot* et de l'*Adoration des bergers*.

RIBONUCLÉIQUE adj. Se dit d'un

groupe d'acides nucléiques localisés dans le cytoplasme et le nucléole, et qui jouent un grand rôle dans la synthèse des protéines.

RIBOTE n. f. (anc. fr. *riboter*; de *ribaud*). Litt. Excès de table et de boisson.

RICANEMENT n. m. Action de ricaner.

RICANER v. i. (anc. fr. *recaner*, braire). Rire à demi, sottement ou avec une intention moqueuse ou malveillante.

RICARDO (David), économiste britannique (1772-1823). Il établit la loi de la rente foncière.

RICARD, E n. Fam. Personne très riche.

RICARD I^{er} Cœur de Lion (1157-1199), roi d'Angleterre à partir de 1189. Il prend part à la 3^e croisade et fait la guerre, comme duc d'Aquitaine, à Philippe II Auguste.

RICARD II (1367-1400), roi d'Angleterre à partir de 1377. Il est contraint d'abdiquer en 1399.

RICARD III (1452-1485), roi d'Angleterre à partir de 1483. Vaincu et tué à Bosworth par Henri Tudor.

RICARDSON (Samuel), écrivain anglais (1689-1761), auteur de romans (Clarisse Harlowe).

RICHE adj. et n. (mot frq.). Qui possède de grands biens, une grande fortune. ♦ adj. Abondant, fertile, plein de qualités. || Qui renferme qqch en abondance. || Qui est de grand prix, magnifique. ● *Rimes riches*, rimes qui comportent trois éléments communs. || *Une riche nature* (Fam.), une personne pleine de vitalité, d'élan.

RICHELIEU (Armand Jean DU PLESSIS, cardinal DE), homme d'État français (1585-1642). Premier ministre de



Le cardinal de Richelieu. Gravure. (Coll. Robillard.) [L. L.]

Richelieu

Louis XIII à partir de 1624, il entreprend l'abaissement des grands, la ruine des protestants comme parti politique et la lutte contre la maison d'Autriche. Il fonde l'Académie française (1635).

RICHELIEU (Louis François Armand, duc DE) [1696-1788]. Maréchal de France, il joue un rôle brillant sous Louis XV et devient l'ami de Voltaire.

RICHELIEU (Armand, duc DE), homme d'État français (1766-1822), petit-fils du précédent. Il émigre en 1789 et sert le tsar, qui lui confie le gouvernement de la province d'Odessa. Premier ministre à la Restauration (1815-1818) puis de 1820 à 1821.

RICHEMENT adv. De façon riche.

RICHELIEU n. f. Abondance de biens, fortune. || Abondance, fertilité. || Qualité de ce qui est précieux, magnificence. ♦ pl. Produits de l'activité économique d'une collectivité nationale; ressources naturelles (exploitées ou non) d'un pays.

RICHER (Charles), physiologiste français (1850-1935). Il a découvert avec Portier l'anaphylaxie.

RICHER (Ligier), sculpteur français (v. 1500?-1567).

RICHER (Germaine), sculpteur français (1904-1959).

RICHISSIME adj. Fam. Très riche.

RICHMOND, v. des États-Unis, cap. de la Virginie, sur la James River; 219 000 h. Capitale des sudistes pendant la guerre de Sécession.

Richter (*échelle de*), graduation (de 1 à 9) mesurant l'intensité des séismes.

RICHTER (Johann Paul Friedrich, dit Jean Paul), écrivain allemand (1763-1825), auteur de romans (*Hesperus*, *le Titan*).

RICHTER (Hans Werner), écrivain allemand, né en 1908, romancier (*les Vaincus*), fondateur du Groupe 47.

RICHTHOFEN (Ferdinand VON), géographe allemand (1833-1905). Il a voyagé en Asie orientale et publié des études sur la Chine.

RICIN n. m. (lat. *ricinus*). Plante dont les graines toxiques fournissent une huile purgative ou une huile de graissage.

RICOCCHER v. i. Faire ricochet.

RICOCCHET n. m. Rebond que fait un objet plat très obliquement sur la surface de l'eau ou un projectile rencontrant obliquement un obstacle. ♦ Par *ricochet*, indirectement, par contrecoup.

RIC-RAC loc. adv. Fam. Très exactement. || Fam. De façon juste suffisante.

RICTUS [riktyks] n. m. (mot lat. signif. *fente de la bouche*). Contraction de la bouche qui découvre toutes les dents en donnant au visage l'expression ou l'apparence du rire.

RIDE n. f. (de *ridier*). Pli de la peau, ordinairement sous l'effet de l'âge. || Ondulation qui se forme sur une surface quelconque.

RIDÉ, **E** adj. Couvert de rides.

RIDEAU n. m. (de *ridier*). Voile ou pièce d'étoffe qui coulisse sur une tringle pour intercepter le jour ou masquer quelque chose. || Grande toile peinte qu'on lève ou qu'on abaisse devant la scène d'un théâtre. || Ligne d'objets formant un obstacle à la vue ou une protection. ♦ *Rideau!* (Fam.), interj. indiquant que c'est assez. || *Rideau de fer*, la frontière qui sépare les républiques socialistes d'Europe orientale des États d'Europe occidentale.

RIDELLE n. f. (moyen haut all. *reidel*, rondin). Châssis léger, plein ou à claire-voie, formant chacun des côtés d'un chariot ou d'un camion découvert, pour maintenir la charge.

RIDER v. t. (anc. haut all. *ridan*, tourner). Marquer de rides. ♦ se rider v. pr. Se couvrir de rides.

RIDICULE adj. (lat. *ridiculus*). Propre à exciter le rire, la moquerie. || Qui est insignifiant, minime, déraisonnable.

RIDICULE n. m. Ce qui est ridicule. ♦ *Turner en ridicule*, se moquer de.

RIDICULISER v. t. Tourner en ridicule.

RIEMANN (Bernhard), mathématicien allemand (1826-1866), auteur de géométries non euclidiennes. On lui doit également les bases de la topologie.

RIEMENSCHNEIDER (Tilman), sculpteur allemand de la fin du gothique (v. 1460-1531), auteur de tombeaux dans les cathédrales de Würzburg et de Bamberg.

RIEN pron. indéf. (lat. *rem*, de *res*, chose). Aucune chose (avec la particule négative *ne*). || Quelque chose (sans *ne*) : *est-il rien de plus beau?* ♦ *Ça n'est rien*, ça n'est pas inquiétant. || *Ce n'est pas rien*, c'est très important. || *Cela ne fait rien*, cela importe peu. || *Cela ne me dit rien* (Fam.), je n'en ai aucune envie. || *Comme si de rien n'était*, comme si la chose n'était pas arrivée. || *Compter pour rien*, ne faire aucun cas de; être considéré comme une quantité négligeable. || *De rien*, de rien du tout, sans importance. || *En moins de rien*, en très peu de temps. || *En rien*, en quoi que ce soit, pas du tout. || *Il n'en est rien*, c'est faux. || *N'avoir rien de*, n'être pas du tout. || *N'être rien à qqn*, lui être indifférent. || *Ne plus rien faire*, ne plus travailler. || *Pour rien*, sans utilité, gratuitement. || *Rien que*, seulement.

RIEN n. m. Chose sans importance, bagatelle. ♦ *Comme un rien* (Fam.), très facilement. || *Un rien* de, un petit peu de. || *Un(e) rien du tout*, personne tout à fait méprisable.

RIESENER (Jean-Henri), ébéniste fran-

çais d'origine allemande (1734-1806), le principal maître du style Louis XVI.

RIESLING [rislin] n. m. Cépage blanc qui constitue la base des vignobles d'Alsace et de Rhénanie.

RIEUR, **EUSE** adj. et n. Qui rit, qui aime à rire, à railler, à plaisanter. ♦ *Avoir, mettre les rieurs de son côté*, faire rire au dépens de son adversaire.

RIF, massif du N. du Maroc.

Rif (*guerre du*), soulèvement des Rifains, conduits par Abd el-Krim, contre les Espagnols (1921) puis contre les Français (1925-26).

RIFBJERG (Klaus), écrivain danois, né en 1931, auteur de poèmes, de romans (*l'Amateur d'opéra*) et de drames.

RIFLE n. m. (mot angl.). Carabine à long canon.

RIFT VALLEY, nom donné à un fossé d'effondrement (partiellement occupé par des lacs), qui s'allonge de la mer Rouge au Mozambique.

RIGA, v. de l'U. R. S. S., cap. de la Lettonie, port sur la Baltique; 867 000 h.

RIGAUD (Hyacinthe), peintre français (1659-1743), auteur de portraits (Louis XIV, Bossuet).

RIGIDE adj. (lat. *rigidus*). Raide. || D'une grande sévérité, qui se refuse aux compromis.

RIGIDITÉ n. f. Résistance qu'oppose une substance solide aux efforts de torsion ou de cisaillement. || Manque d'adaptation d'un facteur économique à un changement de la conjoncture. || Sévérité, austérité inflexible.

RIGODON n. m. (de *Rigaud*). Air et danse vive à deux temps, d'origine provençale, en vogue aux XVII^e et XVIII^e s.

RIGOLADE n. f. Fam. Action de rire. || Chose dite pour faire rire. || Chose faite sans effort, comme par jeu.

RIGOLE n. f. (moyen néerl. *regel*, ligne droite). Canal étroit et en pente pour l'écoulement des eaux. || Sillon pour recevoir des semis ou de jeunes plants.

RIGOLER v. i. (de *rire*, et anc. fr. *galer*, s'amuser). Fam. Rire, s'amuser beaucoup. || Fam. Ne pas parler sérieusement.

RIGOLO, **OTE** adj. et n. Fam. Plaisant, amusant.

RIGORISME n. m. (de *rigueur*). Sévérité extrême dans l'interprétation et l'application de règles morales ou religieuses.

RIGORISTE adj. et n. Qui pousse trop loin la sévérité des principes.

RIGOREUSEMENT adv. Avec rigueur. || Absolument, totalement.

RIGOREUX, **EUSE** adj. D'une sévérité inflexible. || Pénible, difficile à supporter. || Rude, âpre. || Précis, exact, strict, sans défaut.

RIGUEUR n. f. (lat. *rigor*). Sévérité,

durété. || Âpreté de la température extérieure. || Grande exactitude, précision, exigence intellectuelle. ● *A la rigueur*, au pis aller, en cas de nécessité absolue. || *De rigueur*, imposé par les usages, les règlements, indispensable. || *Tenir rigueur à qqn*, ne pas lui pardonner.

Rigveda, recueils d'hymnes sacrés du védisme.

RIJEKA, en it. *Fiume*, port de Yougoslavie (Croatie), sur l'Adriatique; 158 000 h.

RILA (le), montagne de l'O. de la Bulgarie, prolongeant le Rhodope; 2 925 m.

RILKE (Rainer Maria), écrivain autrichien (1875-1926), auteur de poèmes (*Élégies de Duino*) et d'un roman (*les Cahiers de Malte Laurids Brigge*).

RILLETES n. f. pl. (moyen fr. *rille*, bande de lard). Viande de porc ou d'oie hachée menu et cuite dans la graisse.

RILLIEUX-LA-PAPE, ch.-l. de c. du Rhône; 32 263 h.

RILLONS n. m. pl. Dés de poitrine de porc entrelardés, rissolés et confits entiers dans leur graisse de cuisson.

RILSAN n. m. (nom déposé). Fibre textile synthétique de la famille des polyamides.

RIMAILLER v. t. et i. Faire de mauvais vers.

RIMBAUD (Arthur), poète français (1854-1891). Il a écrit le *Bateau ivre*, *Une saison en enfer*, *Illuminations*.

RIME n. f. (mot frq.). Retour du même son à la fin de deux ou plusieurs vers. ● *N'avoir ni rime ni raison*, n'avoir pas de sens.

RIMER v. i. Avoir les mêmes sons, en parlant des finales des mots. || Faire des vers. ● *Ne rimer à rien*, être dépourvu de sens. ◆ v. t. Mettre en vers.

RIMINI, v. d'Italie (Émilie), sur l'Adriatique; 127 800 h. Station balnéaire.

RIMMEL n. m. (nom déposé). Fard pour les cils.

RIMSKI-KORSAKOV (Nikolai Andreievitch), compositeur russe (1844-1908).

RINÇAGE n. m. Action de rincer; passage à l'eau pure de ce qui a été lavé.

RINCEAU n. m., ou **RINCEAUX** n. m. pl. (lat. *ramusculus*, petit rameau). Bx-arts. Ornement fait d'éléments végétaux disposés en enroulements successifs.

RINCE-DOIGTS n. m. inv. Bol contenant de l'eau tiède parfumée de citron pour se rincer les doigts à table.

RINCER v. t. (anc. fr. *recincier*; du lat. *recens*, frais) [conj. 1]. Nettoyer en lavant et en frottant. || Passer dans une eau nouvelle après un nettoyage pour retirer toute trace des produits de lavage. ◆ se rincer v. pr. *Se rincer la bouche*, se laver

la bouche avec un liquide que l'on recrache.

RING [ring] n. m. (mot angl. signif. cercle). Estrade entourée de cordes pour des combats de boxe, de catch.

RINGARD, E n. *Fam.* Acteur, actrice à demi oublié(e). ◆ adj. *Fam.* Désuet, dépassé, médiocre.

RINGUET (Philippe PANNETON, dit), écrivain canadien d'expression française (1895-1960), auteur de contes et de romans (*30 Arpents*).

RÍO BRAVO → GRANDE (río).

RIO DE JANEIRO, cap. de l'État de Rio de Janeiro; 5 093 000 h. Ce grand port, établi sur la baie de Guanabara, est dominé par des pitons abrupts. Centre commercial, industriel et culturel. Carnaval annuel. Cap. du Brésil avant la fondation de Brasília (1960).

RÍO DE LA PLATA, grand estuaire de l'Amérique du Sud, sur l'Atlantique, formé par les fleuves Paraná et Uruguay, et séparant l'Argentine et l'Uruguay. Sur ses rives sont établis Buenos Aires et Montevideo.

RÍO DE ORO, anc. protectorat espagnol du Sahara, sur l'Atlantique, qui est aujourd'hui la partie sud du Sahara occidental.

RIO GRANDE DO NORTE, État du N.-E. du Brésil; 53 015 km²; 1 900 000 h. Cap. Natal.

RIO GRANDE DO SUL, État du Brésil méridional; 282 184 km²; 7 770 000 h. Cap. Porto Alegre.

RIOJA (la), région du nord de l'Espagne; 5 034 km²; 255 000 h. Cap. Logroño.

RIOM, anc. cap. des ducs d'Avvergne, ch.-l. d'arr. du Puy-de-Dôme; 18 901 h. Églises gothiques. Tabac.

RÍO MUNI → MBINI.

RION (le), fl. de Géorgie, qui descend du Caucase et se jette dans la mer Noire; 314 km.

RIOPELLE (Jean-Paul), peintre canadien, né en 1923, représentant de l'art non figuratif.

RIPAILLE n. f. (moyen néerl. *rippen*, racler, palper). Faire ripaille, faire bombance.

RIPER v. t. (néerl. *rippen*, racler, palper). Dresser une pierre avec la ripe. || Déplacer latéralement.

RIPOSTE n. f. (it. *riposta*, de *rispondere*, répondre). Répartie prompt; réponse vive à une raillerie. || Contre-attaque vigoureuse.

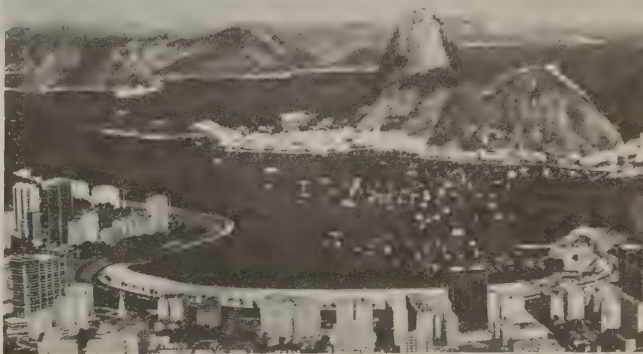
RIPOSTER v. i. Répondre vivement à une attaque, à une raillerie, à une injure.

RIQUET (Pierre DE), ingénieur français (1604-1680), constructeur du canal du Midi (1666-1681).

RIQUEWIHR, comm. du Haut-Rhin; 1 045 h. Vins blancs.

RIQUIQUI adj. inv. *Fam.* Petit et d'aspect mesquin, étriqué.

RIRE v. i. (lat. *ridere*) [conj. 61]. Manifester un sentiment de gaieté par un mouvement des lèvres, de la bouche, et accompagné de sons rapidement égrenés. || Prendre une expression de gaieté. || S'amuser, prendre du bon temps. || Ne pas parler, ne pas agir sérieusement. ● *Avoir le mot pour rire*, savoir dire des choses plaisantes. || *Prêter à rire*, donner sujet de rire, de railler. || *Rire au nez*, à la barbe de qqn, se moquer de lui en face. || *Rire sous cape*, éprouver une satisfaction maligne qu'on cherche à dissimuler. || *Vous me faites rire*, ce que vous dites est absurde. || *Vous voulez rire*, vous ne parlez pas sérieusement. ◆ v. t. ind. [de]. Se moquer. ● *Rire des menaces de qqn*, n'en pas tenir compte. ◆ se rire v. pr.



Vue générale de la baie de Rio de Janeiro avec le Pain de Sucre. [G. Sioen - C. E. D. R. I.]

[de]. Se moquer, ne pas tenir compte de.

RIRE n. m. Action de rire; hilarité.

RIS [ri] n. m. Nom usuel du thymus du veau et de l'agneau, qui est un mets délicat.

RISÉE n. f. Moquerie collective. ● *Être la risée de*, être un objet de moquerie pour.

RISÉE n. f. *Mar.* Petite brise subite et passagère.

RISETTE n. f. (lat. *risus*, le rire). Sourire; sourire d'un enfant.

RISIBLE adj. Propre à faire rire, ridicule, drôle.

RIS-ORANGIS, ch.-l. de c. de l'Essonne; 25 071 h.

Risorgimento, mot it. signif. *Renaissance*, appliqué au mouvement idéologique et politique qui a permis l'unification de l'Italie au XIX^e s.

RISOTTO [rizɔtɔ] n. m. (mot it.). Plat italien composé de riz accompagné de tomate et de parmesan.

RISQUE n. m. (it. *risco*). Danger, inconvénient possible. ● *À ses risques et périls*, en assumant sur soi toute la responsabilité de qqch, d'une entreprise. || *Au risque de*, en s'exposant au danger de.

RISQUÉ, **E** adj. Qui comporte un risque, dangereux, hasardeux. || Indécent, osé.

RISQUER v. t. Hasarder, exposer à un danger possible. || S'exposer à quelque danger. ● *Risquer le coup*, tenter une affaire douteuse. ◆ v. t. ind. *Risquer de* (suivi d'un inf.), être exposé à. ◆ *se risquer* v. pr. S'exposer à un risque. || *Se hasarder à dire ou à faire qqch*.

RISSOLER v. t. et i. (lat. *russeus*, rouge foncé). Rôtir de manière à faire prendre une couleur dorée.

RISTOURNE n. f. (it. *ristorno*). Réduction accordée au client, généralement par un courtier qui lui abandonne une partie de sa commission.

RISTOURNER v. t. Faire une ristourne.

RITE n. m. (lat. *ritus*). Ensemble des règles qui fixent le déroulement d'une cérémonie liturgique ou d'un culte religieux en général. || Cérémonial quelconque. || Ce qui se fait selon une coutume traditionnelle.

RITOURNELLE n. f. (it. *ritornello*). Courte phrase musicale qui précède ou suit un chant. || *Fam.* Propos que l'on répète sans cesse.

RÍTSOS (Chiániss), poète grec (1909-1990). Il a écrit *Építaphé*, *Ismène*.

RITUALISER v. t. Instaurer des rites; codifier par des rites.

RITUEL, **ELLE** adj. (lat. *ritualis*). Conforme aux rites. || Exécuté de manière précise et habituelle.

RITUEL n. m. Ensemble des rites d'une

religion. || Ensemble de règles, d'habitudes.

RITUELLEMENT adv. De façon rituelle.

RIVAGE n. m. (de *rive*). Bande de terre qui borde une étendue d'eau marine.

RIVAL, **E**, **AUX** adj. et n. (lat. *rivalis*). Qui aspire aux mêmes avantages qu'un autre avec lequel il est en compétition. || Qui dispute à un autre l'amour de qqn. ● *Sans rival*, inégalable.

RIVALISER v. i. Chercher à égaler ou à surpasser qqn; lutter.

RIVALITÉ n. f. Concurrence de personnes qui prétendent à la même chose; antagonisme.

RIVAROL (Antoine RIVAROL, dit le comte de), écrivain et journaliste français (1753-1801).

RIVE n. f. (lat. *ripa*). Bord en général. || Bande de terre qui borde une étendue d'eau douce ou marine. || Limite d'un versant de toit couvrant les rampants d'un pignon. ● *Rive droite*, *rive gauche*, bord d'un cours d'eau qu'on a à sa droite, à sa gauche, quand on regarde dans le sens du courant; quartiers d'une ville qui bordent le fleuve.

RIVE-DE-GIER, ch.-l. de c. de la Loire; 15 850 h.

RIVER v. t. (de *rive*). Rabattre et aplatir la pointe d'un clou, d'un rivet, etc., sur l'autre côté de l'objet qu'il traverse. || Assembler, assujettir, fixer à demeure au moyen de rivets (Syn. RIVETER.). || Assembler deux ou plusieurs éléments par écrasement d'une partie de l'un d'eux dans une partie adéquate de l'autre. ● *Être rivé à*, être attaché étroitement à. || *River son clou à qqn* (Fam.), lui répondre vertement, le réduire au silence.

RIVERAIN, **E** adj. et n. Qui habite ou possède une propriété le long d'un cours d'eau, d'une forêt, d'une route, etc.

RIVESALTES, ch.-l. de c. des Pyrénées-Orientales; 7 454 h. Vins liquoreux.

RIVET n. m. Coute rigte cylindrique renflée à une extrémité et dont l'autre extrémité est aplatie après l'assemblage.

RIVETER v. t. (conj. 4). Syn. de RIVER.

RIVIERA (la), nom donné au littoral italien du golfe de Gênes, de la frontière française à La Spezia.

RIVIÈRE n. f. (lat. *riparius*, qui se trouve sur la rive). Toute espèce de cours d'eau abondant, et particulièrement celui qui se jette dans un fleuve. ● *Rivière de diamants*, collier sur lequel sont enchâssés des diamants.

RIVIÈRE (Henri), marin français (1827-1883). Il a dirigé l'intervention militaire française à Hanoi en 1882.

RIVOLI, localité d'Italie (Vénétie), sur l'Adige. — Victoire de Bonaparte sur les Autrichiens (1797).

RIXE n. f. (lat. *rixa*). Querelle violente, accompagnée d'injures et de coups, bagarre.

RIYAD ou **RIAD**, cap. de l'Arabie Saoudite; 1 308 000 h. Oasis. Centre industriel.

RIZ n. m. (it. *riso*; du lat. *oryza*). Graminée cultivée dans les terrains humides et chauds, et dont le grain farineux est un aliment; le grain de cette plante. ● *Paille de riz*, paille fournie par la partie ligneuse du riz, utilisée pour la confection des chapeaux. || *Poudre de riz*, fécule de riz réduite en poudre et parfumée pour le maquillage, les soins de beauté.

RIZICULTURE n. f. Culture du riz.

RIZIÈRE n. f. Champ, plantation de riz.

ROANNE, ch.-l. d'arr. de la Loire, sur la Loire; 49 638 h. Centre industriel.

ROBBE-GRILLET (Alain), écrivain français, né en 1922. Chef de file du « nouveau roman », il est l'auteur de récits (*Jes Gommies*, *la Jalousie*) et de films.

ROBE n. f. (mot germ.). Vêtement féminin composé d'un corsage et d'une jupe d'un seul tenant. || Vêtement long et ample, que portent les juges, les avocats, etc. || Couleur du vin. || Feuille de tabac constituant l'enveloppe d'un cigare. || Couleur de l'ensemble des poils du cheval. ● *Pommes de terre en robe de chambre*, en robe des champs, cuites dans leur peau. || *Robe de chambre*, vêtement d'intérieur tombant jusqu'aux pieds.

ROBERT le Fort († 866), comte d'Anjou et de Blois, marquis de Neustrie. Il résiste aux Bretons, puis aux Normands. On le considère comme l'ancêtre des Capétiens.

ROBERT I^{er} (v. 865-923), roi de France (922-923), second fils de Robert le Fort. — **ROBERT II le Pieux** (v. 970-1031), roi de France (996-1031), fils et successeur d'Hugues Capet.

ROBERT II Courteuse (v. 1054-1134), duc de Normandie (1087-1106). Il participe à la première croisade.

ROBERT DE COURTENAY († 1228), empereur latin d'Orient, de la maison capétienne, de 1221 à 1228.

ROBERT GUISCARD (v. 1015-1085), duc de Pouille, de Calabre et de Sicile (1059-1085), un des fondateurs des États normands d'Italie du Sud et de Sicile.

ROBERT (Hubert), peintre français (1733-1808), auteur de paysages agrémentés de ruines antiques.

ROBERTS (Frederick, *lord*), maréchal britannique (1832-1914). Il commande, en 1899, les forces engagées contre les Boers.

ROBERVAL (Gilles DE), mathématicien et physicien français (1602-1675),

créateur de la balance à deux fléaux et plateaux libres (1670).

ROBESPIERRE (Maximilien DE), homme politique français (1758-1794). Député du tiers état, il impose son idéal politique aux Jacobins; il s'oppose aux Girondins (1792-93). Député de Paris à la Convention, il s'appuie sur la Commune de Paris, siège à la Montagne. Il entre au Comité de salut public (27 juill. 1793) et organise la Terreur. Il tombe le 9 thermidor, puis est guillotiné.

ROBINET n. m. (de *Robin*, surnom donné au mouton). Appareil permettant d'établir ou de suspendre l'écoulement d'un fluide contenu dans un réservoir ou dans une conduite de distribution; la clef seule du robinet.

ROBINETTERIE n. f. Usine de robinets; industrie, commerce de robinets. || Ensemble des robinets d'un dispositif.

ROBINIER n. m. (de *Robin*, jardinier du roi [1550-1629]). Arbre à grappes de

fleurs blanches odorantes, souvent planté en France, où on l'appelle *acacia*.

ROBOAM I^{er}, roi de Juda (931-913 av. J.-C.), fils et successeur de Salomon. Il provoque la division du pays en deux royaumes : le royaume d'Israël et le royaume de Juda.

ROBOT n. m. (tchèque *robota*, corvée). Appareil capable d'agir de façon automatique pour une fonction donnée. || Homme agissant comme un automate.

ROBOTIQUE n. f. Ensemble des techniques tendant à concevoir des systèmes capables de se substituer à l'homme dans ses fonctions motrices, sensorielles et intellectuelles.

ROBOTISER v. t. Enlever à qqn toute initiative, réduire un travail à une tâche automatique, comparable à celle d'un robot. || Introduire l'emploi de robots industriels.

ROBUSTE adj. (lat. *robustus*, de *robur*, force). Capable de supporter la fatigue, solidement constitué, fort, résistant.

ROBUSTESSE n. f. Force, vigueur.

ROC n. m. (de *roche*). Masse de pierre très dure.

ROCADE n. f. (de *roquer*). Voie destinée à détourner la circulation d'une région, qui part d'une voie principale et qui aboutit à une autre voie principale.

ROCAILLE n. f. (de *roc*). Terrain rempli de cailloux. || Ouvrage ornemental imitant les rochers et les pierres naturelles.

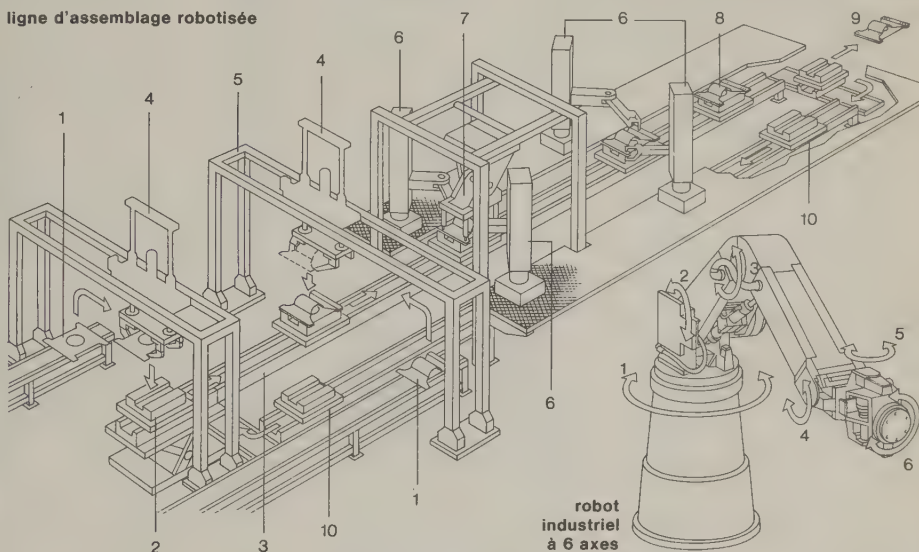
ROCAILLEUX, EUSE adj. Plein de petits cailloux. || Désagréable à l'oreille.

ROCAMADOUR, comm. du Lot; 795 h. Site pittoresque; pèlerinage.

ROCAMBOLESQUE adj. (de *Rocambole*, héros des romans-feuilletons de Ponson du Terrail). Rempli de péripéties invraisemblables, extraordinaires.

ROCHAMBEAU (Jean-Baptiste, comte DE), officier français (1725-1807). Commandant des troupes envoyées au secours des colons américains dans la guerre de l'Indépendance.

ligne d'assemblage robotisée



La construction automobile de grande série se prête bien à l'utilisation de **robots**. Nombre d'opérations, pénibles et répétitives, nécessitent une grande fiabilité et une extrême précision dans l'exécution. C'est le cas par exemple des opérations de soudage. L'illustration montre la constitution d'une ligne robotisée de soudage de planchers d'automobiles. (1. Arrivée des pièces à assembler; 2. Chariot de transfert des pièces sur la chaîne; 3. Dispositif d'avancement des chariots; 4. Convoyeur aérien automateur de soudage; 5. Portique de manutention; 6. Robots manipulateurs et de soudage; 7. Système de maintien des pièces; 8. Pièce soudée; 9. Évacuation [ou reprise éventuelle] de la pièce terminée; 10. Dispositif de retour des chariots.)

Les robots industriels sont des manipulateurs automatiques programmés. Ils se composent généralement : d'un socle; d'au moins un bras équipé d'organes de préhension (pinces, ventouses, électroaimants); de capteurs de position, de pression; d'actionneurs et d'organes de traitement de l'information (ce sont ces derniers qui déterminent le « niveau d'intelligence » du robot). Le dessin représente un robot à six axes, son déplacement résultant d'une combinaison de mouvements autour de six axes différents (reproduisant parfois un mouvement humain, d'où leur nom). [1. Mouvement de balayage; 2. Mouvement de type « épaule »; 3. Mouvement de type « coude »; 4. Mouvement de tangage; 5. Mouvement de lacet; 6. Mouvement de roulis.]

ROCHE n. f. (bas lat. *rocca*). Matériau constitutif de l'écorce terrestre, formé d'un agrégat de minéraux et présentant une homogénéité de composition, de structure et de mode de formation. ● *Clair comme de l'eau de roche*, évident.

ROCHECHOUART, ch.-l. d'arr. de la Haute-Vienne; 4053 h. Château du ^{XV^e} s. Travail du cuir.

ROCHEFORT, ch.-l. d'arr. de la Charente-Maritime, sur la Charente; 27716 h. Anc. base navale, devenue port de commerce. Constructions aéronautiques.

ROCHEFORT (Henri), journaliste et homme politique français (1831-1913), fondateur de *la Lanterne* (1868).

ROCHELLE (La), anc. cap. de l'Aunis, ch.-l. de la Charente-Maritime, sur l'Atlantique; 78 231 h. (plus de 100 000 h. dans l'agglomération). Port (pêche et plaisance) et centre industriel. — Place forte protestante, la Rochelle est enlevée par Richelieu, après un long siège (1627-28).

ROCHER n. m. Grande masse de pierre dure, escarpée; paroi rocheuse. || Partie massive de l'os temporal, qui renferme l'oreille moyenne et l'oreille interne. ● *Faire du rocher*, faire de l'escalade, de la varappe.

ROCHESTER, v. des États-Unis (État de New York); 241 500 h. Appareils photographiques.

ROCHE-SUR-YON (La), ch.-l. du dép. de la Vendée; 48 156 h. Centre administratif et commercial.

ROCHEUSES (montagnes), partie orientale de la Cordillère nord-américaine (Canada et États-Unis) dominant les Grandes Plaines.

ROCHEUX, EUSE adj. Couvert, formé de roches, de rochers.

ROCK ou **ROCK AND ROLL** [rɔkəndrɔl] n. m. (angl. *to rock*, balancer, et *to roll*, rouler). Danse à quatre temps sur un rythme très accentué. || Style musical à prédominance vocale, issu de la rencontre de la musique populaire noire avec des éléments empruntés au folklore américain blanc.

ROCKEFELLER (John Davison), industriel américain (1839-1937).

ROCKER [rɔkɔr] n. m. Chanteur de rock and roll. || Jeune homme fanatique de rock and roll.

ROCKING-CHAIR [rɔkɪŋtʃɛr] n. m. (mot angl.) [pl. *rocking-chairs*]. Fauteuil à bascule.

ROCOCO n. m. et adj. inv. (de *rocaille*). Se dit de la forme décorative exubérante que prend au ^{XVIII^e} s., le style baroque. || Genre ou objet passé de mode, tarabiscoté.

ROCROI, ch.-l. de c. des Ardennes;

2789 h. Fortifications terminées par Vauban. — En 1643, Condé y écrase l'infanterie espagnole.

RODAGE n. m. Action de roder. || Période pendant laquelle les pièces mobiles d'un moteur neuf s'ajustent les unes aux autres.

RODÉO n. m. (mot esp.). Jeu américain qui consiste, pour le cavalier, à maîtriser un cheval ou un bœuf sauvages.

RODER v. t. (lat. *rodere*, ronger). Mettre au point le fonctionnement d'un organisme, d'un système d'organisation. || Faire disparaître, par usure intentionnelle, les aspérités laissées par les procédés habituels d'usage. || Exécuter le rodage d'un moteur. ● *Être rodé*, avoir acquis de l'expérience; être au point.

RODER v. i. (lat. *rotare*, tourner). Erreur çà et là, sans but précis. || *Rôder autour d'un lieu*, tourner autour avec des intentions suspectes.

RODEUR, EUSE n. Personne qui rôde; individu louche, vagabond; malfaiteur.

RODEZ, ch.-l. de l'Aveyron, sur l'Aveyron; 26 346 h. Anc. cap. du Rouergue. Cathédrale des ^{XIII^e-XVI^e} s.

RODIN (Auguste), sculpteur français (1840-1917). On lui doit *le Baiser*, les *Bourgeois de Calais*, *le Penseur*.



Auguste Rodin : *le Baiser*. Marbre, 1866.
(Musée Rodin, Paris.)
[L. L. - © S. P. A. D. E. M. 1986]

RODOLPHE I^{er} DE HABSBOURG (1218-1291), empereur germanique à partir de 1273. Il a fondé la puissance des Habsbourg en acquérant l'Autriche. — **RODOLPHE II** (1552-1612), empereur germanique à partir de 1576. Il favorise la Contre-Réforme et installe sa capitale à Prague.

RODOLPHE DE HABSBOURG, archiduc d'Autriche (1858-1889), fils unique de François-Joseph I^{er}. Il se suicide avec Marie Vetsera dans le pavillon de chasse de Mayerling.

RODOMONTADE n. f. Litt. Fanfaronnade.

RODTCHENKO (Aleksandr), peintre et photographe russe (1891-1956), représentant du constructivisme.

ROGATOIRE adj. (lat. *rogatus*, interrogé). *Commission rogatoire*, mandat qu'un juge donne à un officier de police pour procéder en ses lieu et place à des actes d'instruction.

ROGATON n. m. (lat. *rogatum*, chose demandée). *Fam.* Reste d'un repas; objet de rebut.

ROGER I^{er} (1031-1101), comte de Sicile (1062-1101), fils de Tancred de Hauteville. Avec son frère Robert Guiscard, il conquiert l'Italie et la Sicile. — **ROGER II** (v. 1095-1154), fils du précédent, est le premier roi de Sicile (1130-1154).

ROGNE n. f. (lat. *aranea*, araignée, herpès). *Fam.* Colère, mauvaise humeur.

ROGNER v. t. (lat. pop. *rotundiare*, couper en rond). Retrancher qqch sur les bords. || Retrancher une petite partie de qqch. ● *Rogner les ailes à qqn*, l'empêcher d'agir.

ROGNON n. m. (lat. *ren*, rein). Rein de certains animaux, apprêté en cuisine.

ROGNURE n. f. Ce qui tombe, se détache de ce qu'on rogne.

ROGOMME n. m. Voix de *rogomme* (Fam.), voix enrouée par l'abus de l'alcool.

ROGUE adj. (anc. scand. *hrókr*, arrogant). Arrogant, d'une raideur hautaine.

ROHAN (Édouard, prince DE), cardinal français (1734-1803). Evêque de Strasbourg, il est compromis dans l'affaire du Collier de la reine (1785-86).

ROI n. m. (lat. *rex*, *regis*). Détenteur du pouvoir exécutif, au moins en théorie, dans un État monarchique. || Principale pièce au jeu d'échecs; figure de jeu de cartes représentant un roi. || Personne ou chose supérieure aux autres dans un domaine quelconque. ● *Le jour des Rois*, l'Épiphanie. || *Morceau de roi*, mets exquis. || *Le roi des animaux*, le lion. || *Travailler pour le roi de Prusse*, travailler pour rien.

ROIS (*Vallée des*), site d'Égypte, en face de Louqor, choisi comme lieu de sépulture par les souverains du Nouvel Empire.

ROISSY-EN-FRANCE, comm. du Val-d'Oise, au N.-E. de Paris; 1411 h. Aéroport international Charles-de-Gaulle.

ROITELET n. m. Petit oiseau passereau insectivore, reconnaissable à la petite huppe orange ou jaune que le mâle porte sur la tête.

ROKOSSOVSKI (Konstantine), maréchal soviétique (1896-1968).

ROLAND, l'un des douze « pairs » légendaires de Charlemagne, immortalisé par la *Chanson* de Roland.

ROLAND DE LA PLATIERE (Jean-Marie), homme politique français (1734-1793). Ministre de l'Intérieur (1792-93) et ami des Girondins.

ROLAND DE LA PLATIERE (Manon PHILIPON) [1754-1793]. Elle tient à Paris un salon que fréquentent surtout les Girondins. Elle périt sur l'échafaud.

Roland-Garros, stade (tennis) de Paris, au S. du bois de Boulogne.

RÔLE n. m. (lat. *rotulus*, de *rota*, rouleur). Ce que doit dire ou faire un acteur, un danseur dans une pièce de théâtre, dans un film, un ballet; personnage représenté par l'acteur. || Emploi, fonction, influence exercée par qq; fonction assumée par un élément quelconque. || Liste, catalogue. ● *À tour de rôle*, chacun son tour. || *Avoir le beau rôle*, se montrer à son avantage; avoir la tâche facile. || *Jouer un rôle*, tenir tel ou tel rang, tel ou tel emploi.

ROLLAND (Romain), écrivain français (1866-1944), auteur de romans (*Jean-Christophe*).

ROLLMOPS [rɔlmɔps] n. m. (mot all.). Hareng fendu, roulé autour d'un cornichon sur une brochette de bois et mariné au vin blanc.

ROLLON, chef normand († 932). Il se fait céder par Charles III le Simple une partie de la Neustrie qui prend le nom de Normandie (traité de Saint-Clair-sur-Epte, 911).

ROMAGNE, anc. prov. d'Italie, sur l'Adriatique, qui forme aujourd'hui, avec l'Émilie, la région d'Émilie-Romagne.

ROMAIN, E adj. et n. (lat. *romanus*). Qui appartient à l'ancienne Rome ou à la Rome actuelle. || Se dit d'un caractère d'imprimerie dont les traits sont perpendiculaires à la direction de la ligne et dont on se sert pour la partie courante d'un livre. ● *Chiffres romains*, lettres numéraires I, V, X, L, C, D, M, qui valent respectivement 1, 5, 10, 50, 100, 500, 1000. || *Église romaine*, l'Église catholique.

romain d'Orient (*Empire*) → BYZANTIN (*Empire*).

ROMAIN (Giulio PIPPI, dit en fr. Jules), peintre et architecte italien (1499-1546), représentant du maniérisme.

romaine (*Question*), ensemble des problèmes posés, au XIX^e s., par la présence des États pontificaux, ou États de l'Église, dans une Italie en voie d'unification.

romaine (I^{re} République), république fondée en France par le Directoire (1798-99).

ROMAINE n. f. (de l'ar.). Se dit d'une balance à levier, formée d'un fléau à bras inégaux.

ROMAINE n. f. Variété de laitue à feuilles allongées et croquantes.

ROMAINS (Jules), écrivain français

(1885-1972), auteur de poèmes, d'essais, de pièces de théâtre (*Knock*) et de romans (*les Hommes de bonne volonté*).

ROMAN, E adj. (lat. *Romances*, Romain). Se dit des langues dérivées du latin (français, italien, espagnol, portugais, roumain, etc.). || Se dit de l'art qui s'est éprouvé en Europe aux XI^e et XII^e s.

Voir illustration p. 601

ROMAN n. m. Langue dérivée du latin, qui a précédé historiquement le français. || Art ou style roman.

ROMAN n. m. Anc., œuvre narrative, en prose ou en vers, écrite en langue romane. || Aujourd'hui, œuvre d'imagination, constituée par un récit en prose d'une certaine longueur, dont l'intérêt est dans la narration d'aventures, l'étude de mœurs ou de caractères, l'analyse de sentiments ou de passions. || Aventure dénuée de vraisemblance.

Roman de Renart, suite de récits en vers (XI^e et XIII^e s.), dont le personnage central est un renard.

ROMANCE n. f. (esp. *romance*, petit poème). Chanson sur un sujet tendre et touchant, de caractère facile.

ROMANCIER v. t. (conj. 1). Donner la forme ou le caractère d'un roman.

ROMANCIERO [romãsero] n. m. (mot esp.) [pl. *romanceros*]. Littér. esp. Recueil rassemblant des poèmes populaires soit relatifs à une même légende, soit écrits à une même époque.

Romancero, nom donné aux recueils espagnols de poèmes (*romances*) populaires de la période préclassique.

ROMANCHE n. m. (lat. *romance*). Langue rhéto-romane parlée dans les Grisons et devenue depuis 1938 la quatrième langue nationale de la Confédération suisse.

ROMANCHES, population de la Suisse (Grisons).

ROMANCIER, ÈRE n. Auteur de romans.

ROMAND, E adj. et n. Se dit de la partie de la Suisse où l'on parle le français, de ses habitants.

ROMANESQUE adj. et n. m. Propre au genre du roman. || Qui présente les caractères attribués traditionnellement au roman, fabuleux, extraordinaire. || Rêveur, chimérique, qui voit la vie comme un roman.

ROMAN-FEUILLETON n. m. (pl. *romans-feuilletons*). Roman sentimental publié en une série d'épisodes dans un journal, et caractérisé par des rebondissement répétés de l'action.

ROMAN-FLEUVE n. m. (pl. *romans-fleuves*). Roman très long mettant en scène de nombreux personnages. || Fam. Récit qui n'en finit pas.

ROMANICHEL, ELLE n. (tzigane *romani*, de *rom*, tzigane). Péjor. Tzigane. || Individu sans domicile fixe.

ROMANISER v. t. (de *romain*). Imposer la civilisation des Romains, la langue latine. || Transcrire une langue en alphabet latin.

ROMANISTE n. Spécialiste des langues romanes.

ROMANOV, famille qui règne sur la Russie de 1613 à 1917.

ROMAN-PHOTO n. m. (pl. *romans-photos*). Intrigue romanesque ou policière racontée sous forme de photos accompagnées de textes, intégrés aux images.

ROMANS-SUR-ISÈRE, ch.-l. de c. de la Drôme, sur l'Isère; 33 888 h. Église des XII^e-XIII^e s., anc. abbatale. Industrie de la chaussure.

ROMANTIQUE adj. (angl. *romantic*). Qui relève du romantisme. || Passionné, exalté. ♦ adj. et n. Se dit des écrivains et des artistes qui, au XIX^e s., se réclament du romantisme.

ROMANTISME n. m. Ensemble de mouvements intellectuels et artistiques qui, à partir de la fin du XVIII^e s., firent prévaloir des principes de liberté et de subjectivité contre les règles classiques et le rationalisme philosophique. || Attitude passionnée, exaltée.

Voir illustration p. 788

ROMARIN n. m. (lat. *rosmarinus*, rosée de mer). Arbrisseau aromatique, à fleurs douées de propriétés stimulantes.

ROMBIÈRE n. f. Fam. Femme, généralement âgée, ridicule et prétentieuse.

ROME, cap. de l'Italie, sur le Tibre; 2 827 000 h. Résidence papale et ville remarquable par ses monuments et par ses chefs-d'œuvre artistiques, Rome est un centre administratif, religieux, intellectuel, commercial et touristique.

● **HISTOIRE**. Un groupe de villages latins occupe le site du Palatin antérieurement à la date traditionnelle de la fondation de Rome par Romulus; 753 av. J.-C. Sous la domination des Étrusques et de leurs rois, ils s'organisent en une cité qui se dote progressivement d'un régime républicain (VI^e s. av. J.-C.) : le pouvoir est partagé entre deux consuls et un sénat dominé par les patriciens, grands propriétaires du sol. Devenus maîtres du Latium (IV^e s. av. J.-C.), les Romains entreprennent la conquête de l'Italie, qu'ils achèvent en 272 av. J.-C. Après avoir éliminé Carthage et pris pied en Afrique à l'issue des guerres puniques* (264-246), Rome s'assure peu à peu la maîtrise de la Méditerranée : annexion de la Grèce en 146 av. J.-C., de l'Asie Mineure et de l'Espagne en 133, de la Gaule, conquise par César, en 52, et de l'Égypte en 30 av. J.-C. De longues luttes civiles découlant de cette politique



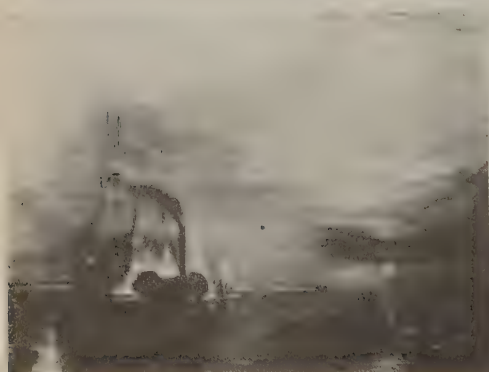
*L'Apothéose
des héros français
morts pour la patrie
pendant la guerre
de la liberté
(1800-1802),
par Anne Louis
Girodet-Trioson.
(Musée national du
château, Malmaison.)
[Lauros-Giraudon]*



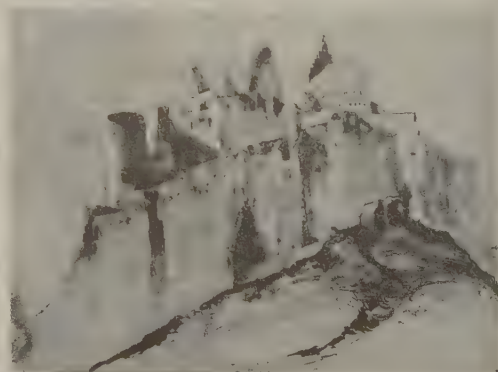
*Voyage au-dessus des nuages (v. 1815),
par Caspar David Friedrich. (Coll. priv.)
[Arts Council of Great Britain]*



*La Mort de Sardanapale (1827-1828),
par Eugène Delacroix. (Musée du Louvre, Paris.)
[Lauros-Giraudon]*



*Le « Téméraire » remorqué à son dernier mouillage (1838),
par William Turner. (National Gallery, Londres.) [Braun]*



*Le Château de Vianden (1871). Encre rehaussée d'aquarelle,
par Victor Hugo. (Musée Victor-Hugo, Paris.) [Lauros-Giraudon]*

d'expansion qui augmente les inégalités sociales favorisent les visées dictatoriales de généraux ambitieux : Marius, Sulla, Pompée, César, qui devient le véritable maître de Rome. Victorieux de son rival, Antoine, à Actium (31 av. J.-C.), Octavien, héritier de César, s'arrogé tous les pouvoirs en sauvegardant les apparences républicaines; sous le nom d'Auguste, il gouverne avec le titre non héréditaire d'empereur (27 av. J.-C. - 14 apr. J.-C.). Quatre dynasties impériales assurent, jusqu'en 235, une ère de sécurité et d'expansion, le Haut-Empire. Une période de troubles intérieurs et d'invasions, le Bas-Empire (235-476), entraîne la réforme de l'État. Dioclétien (284-305) partage l'administration et la défense de l'Empire dont Constantin (306-337) reconstitue l'unité avec Byzance pour capitale. En 395, Théodose divise l'Empire, devenu une monarchie de type oriental, en Empire d'Orient, qui survivra jusqu'en 1453, et en Empire d'Occident, qui tombe, en 476, sous les coups des Barbares. Rome connaît, dès lors, une longue période d'effacement, tout en restant le siège de la papauté et la capitale des États de l'Église. Les papes de

la Renaissance lui rendent une partie de sa splendeur. En 1870, Rome devient la capitale de l'Italie unifiée. Les accords du Latran (1929) réservent au souverain pontife l'État indépendant du Vatican.

● **BEAUX-ARTS.** Forums et arcs de triomphe (Titus, Septime Sévère, Constantin). Amphithéâtres (Colisée). Thermes (Caracalla, Dioclétien). Panthéon. Basiliques chrétiennes (St-Jean-de-Latran, Ste-Marie-Majeure, St-Paul-hors-les-Murs, St-Laurent-hors-les-Murs, St-Pierre). Églises (Gesù). Palais (Farnèse, Barberini, de Venise). Fontaines (Trevi). Principaux musées : outre ceux du Vatican, Capitole, Musée national des thermes, galerie Borghèse, Galerie nationale d'art ancien.

ROMÉ DE L'ISLE (Jean-Baptiste), minéralogiste français (1736-1790), un des créateurs de la cristallographie.

RÖMER (Olaus), astronome danois (1644-1710). Il détermine la vitesse de la lumière.

ROMILLY-SUR-SEINE, ch.-l. de c. de l'Aube; 16 291 h.

ROMMEL (Erwin), maréchal allemand (1891-1944). Il se distingue en Libye

(1940-41), puis commande en 1944 le front de Normandie.

ROMNEY (George), peintre portraitiste anglais (1734-1802).

ROMORANTIN-LANTHENAY, ch.-l. d'arr. de Loir-et-Cher, en Sologne, sur la Sauldre; 18 187 h. Construction automobile. — En 1560, François II y promulgue un édit de tolérance.

ROMPRE v. t. (lat. *rumpere*) [conj. 46]. Mettre en morceaux, briser, casser. || Défoncer, enfoncer : rompre le front. || Faire cesser : rompre le silence. ● Applaudir à tout rompre, très fort. || Être rompu à, être expérimenté, habile dans. || Être rompu de fatigue, être très fatigué. || Rompre la glace, mettre fin à la gêne du premier contact. || Rompre les rangs, se disperser. ◆ v. i. Litt. Se briser. || Cesser d'être amis; se séparer, en parlant d'un couple. || Sports. Reculer. ● Rompre avec, renoncer à. ◆ se rompre v. pr. Se rompre le cou, se tuer ou se blesser grièvement en faisant une chute.

ROMSTECK ou **RUMSTECK** [rmstɛk] n. m. (angl. *rumpsteak*). Partie la plus haute de la culotte de bœuf.



Romulus

ROMULUS, fondateur et premier roi légendaire de Rome (753 av. J.-C.).

ROMULUS AUGUSTULE, né en 461, dernier empereur romain d'Occident (475-476).

RONCE n. f. (lat. *rumex*). Arbuste épineux dont les fruits sont rafraîchissants.

RONCEVAUX, bourg d'Espagne dans un vallon des Pyrénées, près du col de Roncevaux ou d'Ibañeta. C'est là qu'en 778 l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne est taillée en pièces par les Vascons et que périt le comte Roland.

RONCHON, ONNE adj. et n. *Fam.* Grincheux, grognon.

RONCHONNER v. i. (anc. fr. *ronchier*, ronfler). *Fam.* Manifester son mécontentement par des grognements, des murmures.

ROND, E adj. (lat. *rotundus*). Se dit d'un corps, d'une figure que l'on peut obtenir par révolution d'une surface ou d'une ligne autour d'un axe. || Arrondi, courbé, sans angles. || *Fam.* Gros et court. || Qui agit avec sincérité et décision. || *Pop. Ivre.* || Se dit d'une quantité qui ne comporte pas de fraction. ◆ adv. *Ne pas tourner rond* (*Fam.*), être un peu fou. || *Turner rond*, en parlant d'un moteur, fonctionner régulièrement.

ROND n. m. Cercle, ligne circulaire. || Objet de forme circulaire. || *Fam.* Sou, argent. ◆ *En rond*, en cercle. || *Faire des ronds de jambe*, avoir une attitude obséquieuse.

ROND-DE-CUIR n. m. (pl. *ronds-de-cuir*). *Fam.* Bureaucrate.

RONDE n. f. Parcours pour vérifier que tout est en bon ordre, et notamment pour s'assurer du respect des consignes par les postes isolés. || Visite faite autour d'une maison, d'un groupe d'immeubles, etc., pour voir si tout est en sûreté; ensemble de ceux qui sont chargés de cette mission. || Chanson accompagnée d'une danse en rond, où les danseurs se tiennent par la main. || *Mus.* Note prise comme unité et qui se divise en durées de plus en plus brèves. ◆ *À la ronde*, aux alentours, chacun à son tour. || *Chemin de ronde*, chemin sur la saillie de la muraille, derrière les créneaux.

RONDEAU n. m. *Littér.* Poème à forme fixe, sur deux rimes et à refrain. || *Mus.* → RONDO.

RONDE-BOSSE n. f. (pl. *rondes-bosses*). Ouvrage de sculpture (statue, groupe), pleinement développé dans les trois dimensions.

RONDELET, ETTE adj. *Fam.* Un peu rond; qui a un peu d'embonpoint. ◆ *Somme rondelette*, somme assez importante.

RONDELLE n. f. Pièce de faïence épaisse, généralement ronde, percée d'un trou en son milieu pour pouvoir être enfi-

lée sur une tige. || Petite tranche mince et ronde.

RONDEMENT adv. Avec décision, promptement. || Loyalement, franchement.

RONDEUR n. f. État de ce qui est rond, sphérique. || État de ce qui est rond (en parlant de parties du corps). || Franchise, loyauté.

RONDIN n. m. Bois rond et court.

RONDO ou RONDEAU n. m. (it. *rondo*). Forme instrumentale ou vocale caractérisée par l'alternance d'un refrain et de couplets.

RONDÔNIA, État de l'O. du Brésil; 243 044 km²; 493 000 h. Cap. Porto Velho.

RONDOUILLARD, E adj. *Fam.* Gras-souillet.

ROND-POINT n. m. (pl. *ronds-points*). Carrefour, place circulaires ou semi-circulaires.

RONÉO n. f. (nom déposé). Machine servant à reproduire un texte ou un dessin faits au moyen de stencils.

RONÉOTER v. t. Reproduire à la Ronéo un texte ou un dessin faits au stencil.

RONFLANT, E adj. Sonore, bruyant. || Déclamatoire, emphatique et creux. ◆ *Promesses ronflantes*, magnifiques, mais mensongères.

RONFLEMENT n. m. Bruit qu'un dormeur fait en ronflant. || Sonorité sourde et prolongée.

RONFLER v. i. (rad. expressif *ron-*, avec l'infl. de *souffler*). Faire un certain bruit de la gorge et des narines en respirant pendant le sommeil. || Produire un bruit sourd et prolongé.

RONGER v. t. (lat. *rumigare*, ruminer) [conj. 1]. Couper, manger, déchiqueter progressivement avec les dents ou le bec. || User lentement, corroder; attaquer, détruire. || Consumer, tourmenter : *le chagrin le ronger*.

RONGEUR, EUSE adj. Qui ronge.

RONGEUR n. m. Mammifère, souvent nuisible aux cultures et aux réserves, possédant de longues incisives taillées en biseau et coupantes, et des molaires râpeuses.

RONRON ou RONRONNEMENT n. m. (onomat.). Ronflement sourd par lequel le chat manifeste son contentement. || Bruit sourd et continu.

RONRONNER v. i. Faire entendre des ronrons, des ronronnements.

RONSARD (Pierre DE), poète français (1524-1585). Il se propose, avec le groupe de la Pléiade, de renouveler la poésie française en remontant aux sources de l'Antiquité. Il a composé des *Odes*, des *Amours* et des *Hymnes*.

RÖNTGEN (Wilhelm), physicien allemand (1845-1923). Il a découvert les rayons X.

ROODEPOORT, v. de l'Afrique du Sud (Transvaal); 165 000 h. Mine d'or.

ROOF n. m. (mot angl.). Partie haute des aménagements intérieurs d'un petit bâtiment, en saillie sur le pont et ne s'étendant pas d'un côté à l'autre du navire.

ROOSEVELT (Theodore), homme d'État américain (1858-1919), président (républicain) des États-Unis de 1901 à 1909.

ROOSEVELT (Franklin Delano), homme d'État américain (1882-1945), président (démocrate) des États-Unis de 1933 à 1945. Il relève l'économie des États-Unis (*New Deal*) après la crise de 1929-1932, décide les États-Unis à participer à la



Franklin Delano Roosevelt. (IPS)

Seconde Guerre mondiale (1941) et préparer l'après-guerre aux conférences de Téhéran et de Yalta.

ROQUE n. m. (de *roquer*). Aux échecs, coup qui consiste à placer l'une de ses tours auprès de son roi et à faire passer le roi de l'autre côté de la tour en un seul mouvement.

ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN, comm. des Alpes-Maritimes, sur la Méditerranée; 12 578 h. Station balnéaire.

ROQUEFORT n. m. Fromage fabriqué dans la région de Roquefort-sur-Soulzon avec du lait de brebis et ensemencé de spores d'une moisissure spéciale.

ROQUEFORT-SUR-SOULZON, comm. de l'Aveyron; 880 h. Fromage.

ROQUER v. i. (de *roc*, anc. n. de la tour au jeu d'échecs). Aux échecs, faire un roque.

ROQUET n. m. Petit chien hargneux qui aboie pour rien.

ROQUETTE n. f. (angl. *rocket*, fusée). Projectile tactique employé surtout dans les tirs d'artillerie et antichars.

RORAIMA, territoire du N. du Brésil; 230 130 km²; 79 200 h.

RORQUAL [rɔrkwal] n. m. (anc. norvég. *raudh-hvalr*) [pl. *rorquals*]. Mammifère voisin de la baleine, mais à face ventrale striée, et possédant une nageoire dorsale.

Rorschach [rɔʁʃa] (test de), test projectif, constitué par une série de planches représentant des taches d'encre que le sujet doit interpréter.

ROSA (Salvator), peintre et poète italien (1615-1673), auteur de paysages, de marines et de batailles.

ROSACE n. f. (de rose). Archit. Ornement circulaire, fait d'éléments floraux répartis autour d'un centre.

ROSACÉE n. f. (lat. *rosaceus*, de *rosa*, rose). Plante dialypétale à nombreuses étamines, souvent pourvue d'un double calice, et dont les types sont le *rosier* et la plupart des arbres fruitiers d'Europe.

ROSAIRE n. m. (lat. *rosarium*, guirlande de roses). Grand chapelet, composé de quinze dizaines d'Ave, précédées chacune d'un Pater. || Les prières elles-mêmes.

ROSARIO, v. de l'Argentine, sur le Paraná; 800 000 h.

ROSAS (Juan Manuel DE), homme d'État argentin (1793-1877). Il a dirigé l'Argentine de 1829 à 1852.

ROSAT adj. inv. (lat. *rosatus*, rosé). Se dit des préparations où il entre des roses, et en particulier des roses rouges.

ROSÂTRE adj. Qui a une teinte rose sale.

ROSBIF n. m. (angl. *roast*, rôti, et *beef*, bœuf). Pièce de bœuf de première catégorie destinée à être rôtie.

ROSCOFF, comm. du Finistère; 3 787 h. Laboratoire de biologie marine.

ROSE adj. Rouge pâle ou pourpre pâle. ● *Rose bonbon*, rose vif. || *Rose thé*, jaune rosé. || *Vieux rose*, rose atténué.

ROSE n. m. La couleur rose. ● *Voir tout en rose*, être optimiste.

ROSE n. f. (lat. *rosa*). Fleur du rosier. ● *Bois de rose*, bois fourni par un arbre du Brésil, et qui a une odeur de rose. || *Eau de rose*, essence tirée des roses par distillation et utilisée en cosmétologie. || *Envoyer sur les roses* (fam.), repousser avec rudesse, se débarrasser vivement de qq. || *Ne pas sentir la rose*, sentir mauvais. || *Rose des vents*, figure circulaire sur le cadran du compas, et marquée de trente-deux divisions.

ROSE (mont), massif des Alpes Pennines, partagé entre la Suisse et l'Italie; 4 633 m à la pointe Dufour.

ROSÉ, E adj. Teinté de rose.

ROSÉ n. m. Vin de couleur rosée.

ROSEAU n. m. (mot germ.). Nom usuel de diverses plantes vivant au bord des eaux.

ROSE-CROIX n. m. inv. Membre de la Rose-Croix, ordre laïc fondé au XVI^e s. à tendances mystiques ou occultistes.

ROSÉE n. f. (lat. *ros*, *roris*, rosée). Ensemble de fines gouttelettes produites par la condensation de la vapeur d'eau atmosphérique, à la fin de la nuit, sur des objets en plein air.

ROSEGER (Peter), romancier autrichien (1843-1918).

ROSÉOLE n. f. (de rose). Éruption de taches rosées caractéristique de certaines maladies.

ROSERAIE n. f. Terrain planté de rosiers.

ROSETTE n. f. Nœud de ruban en forme de rose. || Insigne d'officier, de dignitaire de certains ordres civils ou militaires, qui se porte à la boutonnière.

ROSETTE, en ar. *Rachid*, v. d'Égypte, sur la branche ouest du Nil. En 1799, on y découvre une stèle gravée en trois langues, qui permet à Champollion de déchiffrer les hiéroglyphes égyptiens.

ROSIER n. m. Arbrisseau épineux cultivé pour ses magnifiques fleurs souvent odorantes (*roses*), dont on connaît des milliers de variétés.

ROSIÈRE n. f. Jeune fille vertueuse à laquelle, dans quelques localités, en vertu d'une coutume ancienne, on décerne solennellement une récompense.

ROSIR v. t. Donner une teinte rose. ♦ v. i. Devenir rose.

ROSNY-SOUS-BOIS, ch.-l. de c. de la Seine-Saint-Denis, à l'E. de Paris; 37 058 h. Centre national d'information routière.

ROSS (sir John), marin britannique (1777-1856). Explorateur de l'Arctique, il localise le pôle magnétique.

ROSSARD n. m. Fam. Homme prêt à faire des mauvais tours, malveillant, méchant.

ROSSBACH, village de Saxe (auj. R.D.A.), où Frédéric II bat les Français commandés par Soubise (1757).

ROSSE n. f. (all. *Ross*, coursier). Fam. et vx. Cheval sans force. || Fam. Personne méchante, dure. ♦ adj. D'une ironie mordante, méchant. || Très exigeant, qui note sévèrement.

ROSSÉE n. f. Fam. Volée de coups.

ROSSELLINI (Roberto), cinéaste italien (1906-1977), auteur de *Rome, ville ouverte*.

ROSSER v. t. (lat. pop. *rustiare*, battre). Fam. Battrre qq. violemment, rouer de coups.

ROSSERIE n. f. Fam. Petite méchanceté.

ROSSETTI (Dante Gabriel), peintre et poète anglais (1828-1882), initiateur du mouvement préraphaélite.

ROSSIGNOL n. m. (lat. *lusciniola*). Oiseau passereau à plumage brun clair,

dont le mâle est un chanteur remarquable. [Cri : le rossignol chante.] || Fam. Crochet dont se servent les serruriers et les voleurs pour ouvrir les serrures. || Fam. Marchandise défraîchie, démodée.

ROSSINANTE n. f. (esp. *Rocinante*, nom du cheval de don Quichotte). Litt. Mauvais cheval.

ROSSINI (Gioacchino), compositeur italien (1792-1868), auteur d'opéras (*Le Barbier de Séville*, *Guillaume Tell*).

ROSSO (Giovanni Battista), peintre italien (1494-1540). Appelé par François I^{er}, il dirige la décoration du château de Fontainebleau.

ROSTAND (Edmond), écrivain français (1868-1918), auteur de drames (*Cyrano de Bergerac*, *l'Aiglon*).

ROSTAND (Jean), biologiste français (1894-1977), fils du précédent, auteur de travaux sur la parthénogenèse expérimentale.

ROSTOCK, port d'Allemagne, sur l'estuaire de la Warnow; 241 000 h.

ROSTOV, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), au N.-O. de Moscou; 29 000 h. — Centre d'une principauté puissante jusqu'au XIII^e s.

ROSTOV-SUR-LE-DON, port de l'U. R. S. S., près de la mer d'Azov; 1 020 000 h.

ROT [ro] n. m. (de *roter*). Émission par la bouche, et avec bruit, de gaz stomacaux.

RÔT n. m. Syn. anc. de RÔTI.

ROTANG n. m. (mot malais). Palmier d'Inde et de Malaisie, appelé aussi *jonc d'Inde*, dont les tiges fournissent le rotin.

ROTATIF, IVE adj. Qui agit en tournant.

ROTATION n. f. (lat. *rotatio*, de *rotare*, tourner). Mouvement d'un corps autour d'un axe fixe, matériel ou non. || Fréquence des voyages effectués par un moyen de transport (bateau, avion, voiture de chemin de fer, etc.) affecté à une ligne régulière. || Ordre de succession des cultures sur une sole ou sur une parcelle. || Emploi méthodique et successif de matériel, de marchandises, de procédés, etc. ● *Rotation du personnel*, pourcentage du personnel remplacé, pendant un an, dans une entreprise, par rapport à l'effectif moyen.

ROTATIVE n. f. Presse à imprimer dont la forme est cylindrique et dont le mouvement rotatif continu permet une très grande vitesse d'impression.

ROTATOIRE adj. Relatif à une rotation.

ROTÉ v. i. (lat. *ruptare*). Pop. Faire des rats.

ROTH (Philip), écrivain américain, né en 1933.

ROTHKO (Mark), peintre abstrait américain d'origine russe (1903-1970).

ROTHSCHILD (Meyer Amschel), banquier d'origine allemande (1744-1812).

RÔTI n. m. Morceau de boucherie (veau, bœuf, porc, etc.) bardé et ficelé, destiné à être rôti.

RÔTIE n. f. Tranche de pain grillé.

ROTIFÈRE n. m. (lat. *rota*, roue, et *ferre*, porter). Invertébré microscopique abondant dans les eaux douces, portant deux couronnes de cils vibratiles autour de la bouche.

ROTIN n. m. (néerl. *rotting*; du malais). Tige de rotang qu'on emploie pour faire des cannes, des sièges, etc.

RÔTIR v. t. (mot frq.). Faire cuire à la broche, au four ou sur le gril. || Dessécher, brûler. ♦ v. i. et se rôtir v. pr. *Fam.* Être exposé à une grande chaleur.

RÔTISSERIE n. f. Boutique du rôtisseur.

RÔTISSEUR, EUSE n. Commerçant qui vend des viandes rôties.

RÔTISSOIRE n. f. Ustensile de cuisine qui sert à rôtir la viande.

ROTONDE n. f. (it. *rotonda*; du lat. *rotundus*, rond). Construction de plan circulaire ou approchant, souvent surmontée d'une coupole.

ROTONDITÉ n. f. (lat. *rotunditas*). État, forme de ce qui est rond.

ROTOR n. m. (lat. *rotator*, qui fait tourner). Ensemble du moyeu et des surfaces en rotation assurant la sustentation des hélicoptères.

ROTROU (Jean DE), poète dramatique français (1609-1650), auteur de *Saint-Genest*.

ROTTERDAM, port des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), sur la «Nouvelle Meuse», au débouché du Rhin et de la Meuse; 576 000 h. (plus de 1 million dans l'agglomération). Premier port mondial, il

dessert les Pays-Bas, la Ruhr (Allemagne), la France de l'Est et la Suisse. Centre commercial et industriel.

ROTULE n. f. (lat. *rotula*, petite roue). Os mobile, placé en avant du genou. ♦ Être sur les rotules (*Fam.*), être épuisé de fatigue.

ROTURE n. f. (lat. *ruptura*, fracture). Condition d'une personne qui n'est pas noble.

ROTURIER, ÈRE adj. et n. Qui n'est pas noble.

ROUAGE n. m. Chacune des pièces qui font partie d'un mécanisme. || Chacun des éléments d'une chose qui fonctionne.

ROUAN, ANNE adj. (esp. *roano*). Se dit d'un cheval dont la robe se compose de poils rouges, blancs et noirs.

ROUAULT (Georges), peintre expressionniste français (1871-1958).

ROUBAIX, ch.-l. de c. du Nord, au N.-E. de Lille; 101 886 h. Textile.

ROUBLARD, E adj. et n. (arg. anc. *roubliou*, feu). *Fam.* Habile, rusé, retors.

ROUBLARDISE n. f. *Fam.* Caractère, acte du roublard, habileté, ruse.

ROUBLE n. m. (mot russe). Unité monétaire principale de l'U.R.S.S.

ROUBLEV (Andrei), peinture russe d'icônes (v. 1360-1430), auteur d'icônes (*la Trinité*).

ROUCHI n. m. (mot picard). Patois du nord de la France.

ROUCOULADE n. f. *Litt.* Tendre murmure.

ROUCOULEMENT n. m. Cri des pigeons et des tourterelles.

ROUCOULÉ v. i. (onomat.). Faire entendre un cri, en parlant du pigeon et de la tourterelle. ♦ v. i. et t. *Fam.* Tenir

des propos tendres, langoureux; chanter langoureusement.

ROUE n. f. (lat. *rota*). Organe plat, de forme circulaire, tournant autour d'un axe passant par son centre. || Supplique qui consistait à rompre les membres du condamné, puis à le laisser mourir sur une roue. ♦ Faire la roue, déployer en roue les plumes de sa queue, en parlant de certains volatiles comme le paon; en parlant d'une personne, tourner latéralement sur soi-même en s'appuyant successivement sur les mains et sur les pieds. || Grande roue, attraction foraine en forme de roue dressée. || Pousser à la roue, aider à la réussite d'une affaire. || La roue de la Fortune, allégorie des vicissitudes humaines. || Roue libre, dispositif permettant à un organe moteur d'entraîner un mécanisme sans être entraîné par lui. || Roue de secours, roue de rechange destinée à remplacer une roue dont le pneu est crevé.

ROUÉ, E adj. Excédé, rompu. ♦ adj. et n. Qui est très rusé, hypocrite.

ROUEN, anc. cap. de la Normandie, ch.-l. de la Région Haute-Normandie et du dép. de la Seine-Maritime, sur la Seine; 105 083 h. (l'agglomération compte environ 400 000 h.). Cathédrale gothique (XII^e-XVI^e s.), églises St-Ouen (XIV^e s.) et St-Maclou (XV^e-XVI^e s., flamboyante). Gros-Horloge (XIV^e-XVI^e s.). Port fluvial, centre administratif, commercial et industriel.

ROUENNAIS, E [rwa-] adj. et n. De Rouen.

ROUER v. t. (lat. *rotare*, tourner comme une roue). Faire mourir par le supplice de la roue. ♦ Rouer qqn de coups, le battre violemment.

ROUERGUE, anc. pays du midi de la France; cap. Rodez. Il est réuni à la Couronne en 1607 et correspond au dép. de l'Aveyron.

ROUERIE n. f. Ruse, fourberie.

ROUET n. m. (de roue). Machine à roue, mue au moyen d'une pédale, qui servait surtout à filer le chanvre et le lin.

ROUFLAQUETTE n. f. *Fam.* Patte de cheveux descendant sur les joues.

ROUGE adj. (lat. *rubeus*, rougeâtre). Qui a la couleur du sang, du feu, des coquelicots, etc. || Qui a la figure colorée par une émotion. || Se dit de cheveux d'un roux vif. ♦ adj. et n. Se dit des partisans de l'action révolutionnaire et des groupements politiques de gauche en général. ♦ adv. Se fâcher tout rouge, se fâcher sérieusement. || Voir rouge, avoir un violent accès de colère.

ROUGE n. m. Couleur rouge. || Température à laquelle les corps, devenus incandescents, émettent cette couleur. || Matière colorante rouge. || Fard rouge. || Couleur caractéristique des signaux



Un aspect du port de Rotterdam. [x]

d'arrêt ou de danger. || Teinte qui prend le visage sous l'effet du froid, d'une émotion. || *Fam.* Vin rouge. ● Être au rouge, en rouge, avoir un compte débiteur; être en déficit. || *Gros rouge* (fam.), vin rouge de qualité médiocre.

ROUGE (*fleuve*), en vietnamien *Sông Koi*, fl. du Viêt-nam. Né en Chine, il se jette dans le golfe du Tonkin; 1 200 km.

ROUGE (*mer*), long golfe de l'Océan Indien, entre l'Arabie et l'Afrique, relié à la Méditerranée par le canal de Suez. (Elle était appelée autrefois *golfe Arabe*.)

Rouge (*place*), place principale de Moscou, en bordure du Kremlin. Mausolée de Lénine.

ROUGEÂTRE adj. Qui tire sur le rouge.

ROUGEAUD, E adj. et n. Qui a le visage rouge.

ROUGE-GORGE n. m. (pl. *rouges-gorges*). Oiseau passereau à plumage brun, avec la gorge et la poitrine rouges, commun en France, où il reste l'hiver.

ROUGEMONT (Denis DE), écrivain suisse d'expression française (1906-1985).

ROUGEOIEMENT n. m. Lueurs, reflets rouges.

ROUGEOLE n. f. (lat. pop. *rubeola*). Maladie infectieuse, contagieuse, due à un virus et caractérisée par une éruption de taches rouges sur la peau, qui atteint surtout les enfants.

ROUGEYANT, E adj. Qui rougeoit.

ROUGEYER v. i. (conj. 2). Prendre une teinte rougeâtre.

ROUGET n. m. Nom donné à deux sortes de poissons marins de couleur rouge.

ROUGET DE LISLE (Claude), officier français (1760-1836). Capitaine à Strasbourg, il compose en 1792 le *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*, qui devient la Marseillaise.

ROUGEUR n. f. Couleur rouge. || Teinte rouge passagère qui apparaît sur la peau du visage et qui révèle une émotion. ● pl. Taches rouges sur la peau.

ROUGIR v. t. Rendre rouge. ● v. i. Devenir rouge. || Éprouver de la honte, de la confusion; devenir rouge par suite d'une émotion.

ROUGISSANT, E adj. Qui devient rouge.

ROUHER (Eugène), homme politique français, chef du parti bonapartiste (1814-1884).

ROUILLE n. f. (lat. *robigo*, -inis). Oxyde ferrique hydraté, d'un brun roux, qui altère les objets de fer exposés à l'air humide. || Maladie due à un champignon et atteignant surtout les céréales et se manifestant par des taches brunes ou jaunes sur les tiges et les feuilles. || Sorte d'aioli relevé de piments rouges, accompagnant la soupe de poisson et la bouil-

labaisse. ● adj. inv. De la couleur de la rouille.

ROUILLER v. t. Produire de la rouille sur un corps. || Faire perdre ses forces faute d'activité. ● v. i. et se rouiller v. pr. Se couvrir de rouille. || Perdre son activité, sa force, par manque d'exercice.

ROULADE n. f. *Mus.* Vocalise brillante sur une seule syllabe.

ROULANT, E adj. Muni de roues. || *Pop.* Très amusant, comique. ● *Cuisine roulante*, ou *roulante* n. f., voiture, cuisine ambulante employée par les troupes en campagne. || *Escalier, tapis roulant*, appareil élévateur ou transporteur pour les personnes, les choses. || *Feu roulant*, succession vive et ininterrompue. || *Matériel roulant*, ensemble des voitures, des wagons, des locomotives employés dans une exploitation.

ROULANT adj. et n. m. Se dit du personnel employé à bord des véhicules d'entreprises de transport en commun.

ROULÉ, E adj. Enroulé, mis en rond. ● *Personne bien roulée* (*Pop.*), bien faite, bien proportionnée.

ROULÉ n. m. Gâteau dont la pâte est roulée sur elle-même.

ROULEAU n. m. (dimin. de *rôle*). Objet formé par une chose disposée, façonnée ou enroulée en cylindre ou par des objets empliés en cylindre. || Instrument de culture pour briser les mottes de terre. || Cylindre dont les pâtisseries se servent pour étendre la pâte. || Bigoudi. || Manchon en peau de mouton ou en matière plastique dont on se sert pour étaler la peinture. || Grande vague déferlante. || *Sports*. Saut en hauteur dans lequel l'athlète franchit la barre sur le ventre. ● Être au bout du rouleau (fam.), avoir épuisé tous ses moyens; être à bout de forces; être sur le point de mourir. || *Rouleau compresseur*, engin automate pour compacter les sols, composé de plusieurs cylindres métalliques de grand diamètre formant roues et montés sur un châssis.

ROULÉ-BOULÉ n. m. (pl. *roulés-boulés*). Action de se rouler en boule au cours d'une chute, afin d'amortir le choc.

ROULEMENT n. m. Mouvement de ce qui roule. || Batterie de tambour où l'on bat à coups égaux et pressés. || Bruit causé par ce qui roule ou semblable à celui de qqch qui roule. || Action de se remplacer alternativement dans certaines fonctions.

ROULER v. t. (anc. fr. *ruela*, petite roue). Faire avancer qqch en le faisant tourner sur lui-même. || Déplacer en poussant un objet muni de roues. || Mettre en rouleau. || *Litt.* Tourner et retourner dans sa tête. || *Fam.* Duper, mystifier. ● *Rouler une cigarette*, faire tourner une feuille de papier autour du tabac pressé pour l'enrouler. || *Rouler les épaules* ou, *pop.*, les méca-

niques, avoir une démarche prétentieuse en imprimant aux épaules un mouvement de balancement. || *Rouler les crs*, les faire vibrer fortement. || *Rouler les yeux*, les porter rapidement de côté et d'autre. ● v. i. Tomber, avancer en tournant sur soi-même. || Se déplacer en voiture, en train. || Errer sans s'arrêter. || Faire entendre des roulements. || Avoir pour sujet. || *Mar.* En parlant d'un navire, être animé, sous l'effet de la mer, de mouvements alternatifs sur un bord et sur l'autre. ● *Ça roule* (fam.), ça va bien. || *Rouler sur l'or*, être fort riche. || *Tout roule là-dessus*, c'est le point dont le reste dépend. ● se rouler v. pr. Étant couché, se tourner et se retourner. || S'envelopper dans. ● *Se rouler les pouces*, ou *se les rouler* (fam.), demeurer inactif.

ROULERS, v. de Belgique (Flandre-Occidentale); 51 900 h.

ROULETTE n. f. (de *roue*). Petite roue montée dans une chape mobile autour d'un axe vertical, et permettant le déplacement aisé des objets aux pieds desquels elle est fixée. || Jeu de hasard où le gagnant est désigné par l'arrêt d'une boule sur un numéro d'un plateau tournant. || *Fam.* Fraîse de dentiste. ● *Aller, marcher comme sur des roulettes* (fam.), ne rencontrer aucun obstacle.

ROULEUR n. m. Coureur cycliste doué de qualités d'endurance pour les parcours de plat et notamment dans les courses contre la montre.

ROULIER n. m. Vx. Voiturier qui transportait des marchandises.

ROULIS n. m. (de *rouler*). Mouvement d'oscillation d'un bord sur l'autre que prend un véhicule, en particulier un bateau, autour d'un axe longitudinal, sous l'influence d'une force perturbatrice.



Andrei Roublev :

icône de la Trinité (vers 1408).

[Galerie Tretiakov, Moscou.] [Union Photo]

roulotte

ROULOTTE n. f. Grande voiture automobile ou remorque aménagées en logement, caravane. ● *Vol à la roulotte* (Fam.), dans une voiture en stationnement.

ROUMAIN, E adj. et n. De Roumanie.

ROUMAIN n. m. Langue romane parlée en Roumanie.

ROUMANIE, État d'Europe orientale; 237 500 km²; 23 200 000 h. Cap. Bucarest. Langue : roumain. Le massif des Carpates (orientales et méridionales) enserré la Transylvanie et la sépare de la Valachie au S. et de la Moldavie à l'E. Céréales et élevage ovin. Pétrole et gaz naturel. Tourisme. La majeure partie des échanges se fait avec les pays socialistes.

HISTOIRE

Conquise par Trajan en 101 ap. J.-C., envahie par les Slaves, la Moldavie, constituée au XIV^e s., connaît son apogée sous Étienne III le Grand (1457-1504); après Mohács (1526), la région doit accepter la tutelle ottomane. En 1775, l'Autriche annexe la Bucovine; en 1812, la Russie annexe la Bessarabie, puis, en 1828, la Moldavie et la Valachie; reconnues indépendantes par le traité de Paris en 1856, elles forment le royaume de Roumanie en 1857. En 1916, la Roumanie est occupée par les Allemands; en 1918, elle est reconstituée. En 1940, l'U. R. S. S. occupe la Bessarabie et la Bucovine; en 1944, le pays est occupé par l'Armée rouge, qui annexe la Moldavie orientale. En 1947, la Roumanie devient république populaire, avec Gheorghiu-Dej, chef de l'État (1961), puis Nicolae Ceaușescu, qui prend tous les pouvoirs. En 1989, ce dernier est renversé par une insurrection populaire et exécuté. Le pays devient officiellement la «république de Roumanie». En 1990 ont lieu les premières élections libres, remportées par le Front de salut national.

ROUMANILLE (Joseph), écrivain provençal (1818-1891), un des fondateurs du félibrige.

ROUMÉLIE, nom donné par les Ottomans aux provinces de Thrace et de Macédoine; réunies à la Bulgarie en 1885.

ROUND [raund ou roud] n. m. (mot angl. signif. *tour*). Reprise, dans un combat de boxe.

ROUPIE n. f. *Roupie de sansonnet* (Fam.), chose sans valeur.

ROUPIE n. f. (mot hindi). Unité monétaire principale de l'Inde, du Népal et du Pakistan.

ROUPILLER v. i. (rad. onomat.). *Pop.* Dormir.

ROUPILLON n. m. *Pop.* Petit somme.

ROUQUIN, E adj. et n. *Fam.* Qui a les cheveux roux.

ROURKELA, v. de l'Inde (Orissa); 173 000 h. Sidérurgie.

ROUSCAILLER v. i. *Pop.* Protester.

ROUSPÉTANCE n. f. *Fam.* Action de rouspéter, de protester.

ROUSPÉTER v. i. (anc. v. *rousser*, et *péter*) [conj. 5]. *Fam.* Protester, râler.

ROUSPÉTEUR, EUSE adj. et n. *Fam.* Qui rouspète, grincheux.

ROUSSÂTRE adj. Qui tire sur le roux.

ROUSSEAU (Jean-Jacques), écrivain et philosophe genevois (1712-1778). Selon



Jean-Jacques Rousseau
(National Gallery of Scotland, Edimbourg.) [L. L.]

lui, l'homme, naturellement bon, est perverti par la société. Ses œuvres philosophiques (*Du contrat social*, *Émile*), romanesque (*Julie ou la Nouvelle Héloïse*) et autobiographiques (*Confessions*, *Rêveries du promeneur solitaire*) ont influencé le mouvement qui aboutit à la Révolution française et son amour de la nature a préparé le mouvement romantique.

ROUSSEAU (Théodore), peintre paysagiste français de l'école de Barbizon (1812-1867).



Le Douanier Rousseau :
la Guerre ou la Chevauchée de la Discorde (1894). [Musée d'Orsay, Paris.] [Giraudon]

ROUSSEAU (Henri, dit *le Douanier*), peintre naïf français (1844-1910).

ROUSSEL (Albert), compositeur français (1869-1937).

ROUSSES (Grandes), massif cristallin des Alpes françaises, entre l'Arc et la Romanche; 3 468 m.

ROUSSETTE n. f. (anc. fr. *roset*, roux). Nom général donné aux grandes chauves-souris frugivores d'Asie et d'Afrique. || Petit requin des zones littorales européennes, à la chair appréciée.

ROUSSEUR n. f. Couleur rousse.

● *Tache de rousseur*, petite tache jaunâtre à la surface de la peau.

ROUSSI n. m. Odeur d'une chose que le feu a brûlée superficiellement. ● *Ça sent le roussi* (Fam.), les choses prennent une mauvaise tournure.

ROUSSILLON, anc. prov. de France, réunie à la couronne de France en 1659. Cap. Perpignan. Il s'étend sur la majeure partie du dép. des Pyrénées-Orientales.

ROUSSIN (André), auteur dramatique français (1911-1987), auteur de pièces de boulevard.

ROUSSIR v. t. Rendre roux. || Brûler légèrement. ◆ v. i. Devenir roux.

ROUSSY (Gustave), médecin français (1874-1948), fondateur de l'Institut de cancérologie de Villejuif.

ROUTAGE n. m. Action de router.

ROUTARD, E n. *Fam.* Jeune qui voyage à pied ou en auto-stop.

ROUTE n. f. (lat. *via rupta*, voie frayée). Voie carrossable, aménagée hors agglomération; moyen de communication utilisant ce genre de voie. || Espace à parcourir, itinéraire à suivre pour aller d'un endroit à un autre. || Ligne de conduite suivie par qq; direction de vie. ● *Code de la route*, ensemble des réglementa-

tions concernant la circulation routière. || *Faire fausse route*, s'écarter de sa route, s'égarer; se tromper. || *Faire route*, se diriger, se déplacer. || *Mettre en route*, mettre en marche, faire fonctionner.

ROUTER v. t. Grouper et réunir en liasses, par destination, les imprimés, journaux, prospectus, etc., confiés à la poste.

ROUTIER, ÈRE adj. Relatif aux routes. • *Carte routière*, carte où les routes sont indiquées.

ROUTIER n. m. Conducteur de camion sur longues distances. || Cycliste qui dispute des épreuves sur route. || Scout âgé de plus de seize ans. || *Fam.* Restaurant en bordure de route fréquenté surtout par les routiers. • *Vieux routier*, homme devenu habile par une longue pratique. ♦ *pl.* Hist. Bandes de partisans, de soldats pillards, au Moyen Âge.

ROUTIÈRE n. f. Automobile permettant de réaliser de longues étapes dans d'excellentes conditions.

ROUTINE n. f. (de *route*). Habitude prise de faire une chose toujours de la même manière.

ROUTINIER, ÈRE adj. et n. Qui se conforme à la routine, qui agit par routine.

ROUVRE n. m. (lat. pop. *roborem*, de *robur*, -oris, rouver). Chêne des forêts plutôt sèches, à feuilles portées par un pétiole.

ROUVRIER v. t. (conj. 10). Ouvrir de nouveau. ♦ v. i. Être de nouveau ouvert.

ROUX, ROUSSE adj. (lat. *ruscus*). D'une couleur orangée tirant sur le maron ou sur le rouge. ♦ adj. et n. Qui a les cheveux roux.

ROUX n. m. Couleur rousse. || Préparation faite avec de la farine roussie dans le beurre, et qui sert à lier les sauces.

ROUX (Émile), médecin français (1853-1933), auteur de travaux sur le traitement de la diphtérie.

ROWLANDSON (Thomas), peintre et dessinateur satirique anglais (1756-1827).

ROY (M^{re} Camille), prélat et écrivain canadien d'expression française (1870-1943), auteur d'essais critiques.

ROY (Gabrielle), femme de lettres canadienne de langue française (1909-1983), auteur de romans psychologiques (*Bonheur d'occasions*).

ROYAL, E, AUX adj. (lat. *regalis*, de *rex*, *regis*, roi). Qui appartient, qui se rapporte à un roi. || Digne d'un roi, magnifique, grandiose. • *Prince royal*, *princesse royale*, héritier présomptif, héritière présomptive de la couronne. || *Tigre*, *aigle royal*, de la plus grande espèce. || *Voie royale*, le moyen le plus glorieux pour parvenir à qqch.

ROYALEMENT adv. Avec une grande magnificence.

ROYALISME n. m. Attachement à la monarchie.

ROYALISTE adj. et n. Qui est partisan du roi, de la royauté. • *Être plus royaliste que le roi*, défendre les intérêts de qqn plus qu'il ne le fait lui-même.

ROYALTIES [rwajalti] n. f. pl. (mot angl.). Redevance due au propriétaire d'un brevet, du sol dans lequel sont assurées certaines exploitations, etc.

ROYAN, ch.-l. de c. de la Charente-Maritime, à l'entrée de la Gironde; 18 125 h. Station balnéaire.

ROYAUME n. m. (lat. *regimen*, gouvernement, avec l'infl. de *royal*). État à régime monarchique. • *Royaume des cieux*, le paradis. || *Royaume des morts*, le séjour des morts.

ROYAUTÉ n. f. Dignité de roi. || Régime monarchique.

ROYER-COLLARD (Pierre Paul), homme politique français (1763-1845).

ROZEBEKE, lieu-dit de Belgique (Flandre-Orientale). Charles VI y défait les Gantois, révoltés contre le comte de Flandre (1382).

RÓŻEWICZ (Tadeusz), écrivain polonais, né en 1921, auteur de poèmes et de pièces de théâtre (*le Laocoon*).

R. P. R. (Rassemblement pour la République), formation politique française issue (1976) de l'Union des démocrates pour la V^e République (U. D. R.), gaulliste.

R. S. V. P., abrégé de *Répondre S'il Vous Plait*.

RUADE n. f. Action de ruer.

RUANDA n. m. Langue bantoue.

RUANDA ou **RWANDA**, État de l'Afrique centrale; 26 338 km²; 5 700 000 h. Cap. Kigali. Langues : français et ruanda. Pays agricole exportant du café et du thé. — Occupé par les Allemands en 1894, puis par les Belges en 1916, qui l'unissent au Burundi (1923), le pays devient indépendant en 1962.

RUB' AL-KHĀLĪ (le), désert du S. de la péninsule arabique.

RUBAN n. m. (moyen néerl. *ringband*). Bande de tissu mince et étroite servant d'ornement. || Assemblage de grande longueur et d'une certaine épaisseur de fibres textiles parallèles. || Fragment plat et long d'une matière flexible. || Marque d'une décoration portée à la boutonnière.

RUBENS (Petrus Paulus), peintre flamand (1577-1640), chef d'un important atelier à Anvers. Son œuvre est exemplaire du baroque : la *Descente de croix*, la *Mise au tombeau*, le *Combat des Amazones*, *Histoire de Marie de Médicis*.

RUBÉOLE n. f. (lat. *rubeus*, roux). Maladie virale éruptive, contagieuse et épidémique ressemblant à la rougeole.

RUBICON (le), riv. séparant l'Italie de la Gaule Cisalpine. César le franchit avec son armée, sans l'autorisation du sénat, déclenchant ainsi la guerre civile (49 av. J.-C.). — L'expression *franchir le Rubicon* signifie prendre une décision grave et en accepter les conséquences.

RUBICOND, E adj. (lat. *rubicundus*). Rouge, en parlant du visage.

RUBINSTEIN (Artur), pianiste américain d'origine polonaise (1887-1982).

RUBIS [rubi] n. m. (lat. *rubeus*, rougeâtre). Pierre précieuse transparente et d'un rouge vif nuancé de rose ou de pourpre. || Pierre dure servant de support à un pivot de rouage d'horlogerie. • *Payer rubis sur l'ongle*, payer immédiatement et complètement ce qu'on doit.

RUBRIQUE n. f. (lat. *rubrica*, titre en rouge). Indication de matière, dans un catalogue, une revue, un dictionnaire, etc. || Dans un journal, article paraissant régulièrement sur un sujet précis.

RUCE n. f. (lat. *rusca*; du gaul.), Habitation préparée pour un essaim d'abeilles. || Essaim habitant une même ruche. || *Litt.* Agglomération active.

RUDE adj. (lat. *rudis*, brut). Dur au toucher. || Qui cause de la fatigue, pénible à supporter. || Qui manque de finesse, désagréable. || Difficile à vaincre, redoutable. || *Fam.* Remarquable en son genre.

RUDE (François), sculpteur français (1784-1855), auteur du *Départ des volontaires* de 1792, surnommé la *Marseillaise* (arc de triomphe de Paris).

RUDEMENT adv. De façon rude, brutale, cruellement. || *Fam.* Beaucoup.

RUDESSE n. f. État de ce qui est rude.

RUDIMENTAIRE adj. Élémentaire.



Rubens : *Adoration des bergers* (av. 1620).
[Musée des Beaux-Arts, Rouen.]
[Lauros-Giraudon]

rudiments

RUDIMENTS n. m. pl. (lat. *rudimentum*, début des études). Premières notions d'une science, d'un art. || Premiers linéaments de la structure des organes.

RUDOIEMENT n. m. Action de rudoier.

RUDOYER v. t. (de *rude*) [conj. 2]. Traiter rudement, sans ménagement, brutaliser, maltraiter.

RUE n. f. (lat. *ruga*, ride). Voie publique aménagée dans une agglomération, entre les maisons ou les propriétés closes. || Ensemble des habitants des maisons qui bordent une rue. ♦ À tous les coins de rue, partout. || Être à la rue, être sans abri. || Homme de la rue, le citoyen moyen, n'importe qui.

RUÉE n. f. Mouvement rapide d'une foule dans une même direction.

RUEIL-MALMAISON, ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine; 64545 h. Château et musée napoléonien de Malmaison. Centre résidentiel et industriel.

RUELLE n. f. Petite rue étroite. || Espace entre un côté du lit et le mur. || Littér. Au XVI^e et au XVII^e s., partie de la chambre à coucher où se trouvait le lit et où les personnes de haut rang recevaient leurs invités.

RUER v. i. (lat. *ruere*, se précipiter). Jeter en l'air avec force les pieds de derrière, en parlant d'un cheval, d'un âne, etc. ♦ se ruer v. pr. [sur]. Se jeter avec violence, se précipiter en masse sur qqn, qqch.

RUFFIAN ou **RUFIAN** n. m. (it. *ruffiano*). Homme débauché (vx).

RUGBY n. m. (de *Rugby*, n. d'une ville angl.). Sport qui se joue à la main et au pied avec un ballon ovale, et opposant des équipes de 15 ou 13 joueurs.

RUGBY, v. d'Angleterre, sur l'Avon; 52000 h. Collège, où naquit le rugby en 1823.

RUGBYMAN [rygbiman] n. m. (pl. *rugby-men*). Joueur de rugby.

RUGIR v. i. (lat. *rugire*). Pousser des rugissements. || Pousser des cris de fureur, de menace.

RUGISSANT, **E** adj. Qui rugit.

RUGISSEMENT n. m. Cri du lion et de certains animaux féroces. || Cri, bruit violent.

RUGOSITÉ n. f. État de ce qui est rugueux; petite aspérité.

RUGUEUX, **EUSE** adj. (lat. *rugosus*). Qui a de petites aspérités à la surface.

RUHLMANN (Jacques Émile), décorateur français (1879-1933).

RUHKORFF (Heinrich), mécanicien allemand (1803-1877). Il invente la bobine d'induction en 1853.

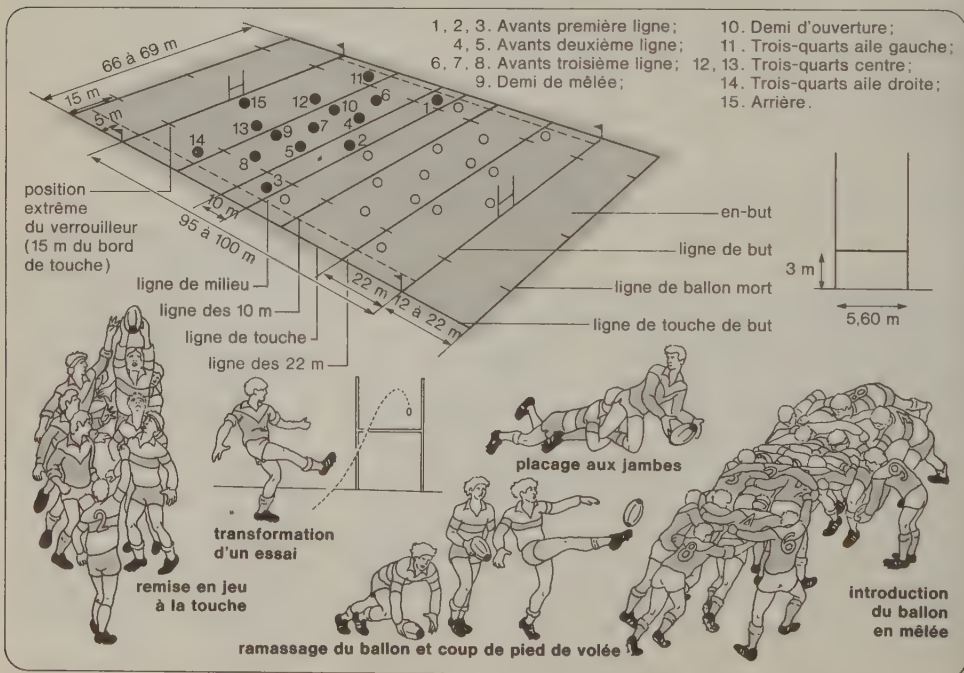
RUHR (la), grande région industrielle (houille et métallurgie) d'Allemagne, qui doit son nom à un affluent du Rhin. Elle a fait l'objet d'aménagements : transports, espaces verts, universités. V. princ. *Duisburg*, *Essen*, *Düsseldorf* et *Dortmund*. — Le territoire de la Ruhr a été occupé par les Français de 1923 à 1925.

RUINE n. f. (lat. *ruina*, chute). Écroulement, destruction d'un bâtiment; bâtiment délabré. || Perte, fin, chute. || Perte de la fortune. || Personne qui a beaucoup perdu de ses qualités physiques ou morales. ♦ pl. Restes, décombres de construction partiellement écroulée.

RUINER v. t. Causer la perte de la fortune. || Infirmer, détruire. || Litt. Ravager, endommager gravement. ♦ se ruiner v. pr. Causer sa propre ruine; dépenser trop.

RUINEUX, **EUSE** adj. Qui provoque des dépenses excessives.

RUISSEAU n. m. (lat. pop. *rivuscillus*).



Plan et dimensions d'un terrain de rugby, avec la disposition des joueurs au coup d'envoi. Détail des buts. Quelques figures de jeu.

Petit cours d'eau. || Tout ce qui coule en abondance. || Syn. anc. de CANIVEAU. || Litt. Situation dégradante, déchéance.

RUISSELANE, **E** adj. Qui ruisselle.

RUISSELER v. i. (anc. fr. *ruissel*, *ruisseau*) [conj. 3]. Couler, se répandre sans arrêt. || Être couvert d'un liquide qui coule.

RUISSELET n. m. Petit ruisseau.

RUISSELLEMENT n. m. Le fait de ruisseler.

RUMBA [rumba] n. f. Danse cubaine d'origine africaine.

RUMEUR n. f. (lat. *rumor*). Bruit confus de voix. || Nouvelle qui se répand dans le public.

RUMINANT, **E** adj. Qui rumine.

RUMINANT n. m. Mammifère ongulé muni d'un estomac à trois ou quatre poches et pratiquant la rumination.

RUMINATION n. f. Mode de digestion particulier aux ruminants, qui emmagasinent dans la panse l'herbe non mâchée, puis la ramènent par boulettes dans la bouche, où elle subit une trituration avant de redescendre dans le feuillet et la caillette, pour y subir la digestion gastrique.

RUMINER v. t. (lat. *ruminare*). Remâcher les aliments ramenés de la panse dans la bouche, en parlant des ruminants. || Tourner et retourner qqch dans son esprit.

RUMSTECK n. m. → ROMSTECK.

RUNDI n. m. Langue bantoue.

RUNE n. f. (mot norvég.). Chacun des caractères des plus anciens alphabets germaniques et scandinaves.

RUNEBOERG (Johan Ludvig), écrivain finlandais d'expression suédoise (1804-1877), auteur de poèmes lyriques et patriotiques (*Récits de l'enseigne Stål*).

RUNGIS, comm. du Val-de-Marne; 2650 h. Depuis 1969, un marché d'intérêt national remplace les Halles de Paris.

RUPESTRE adj. (lat. *rupes*, rocher). Qui croît dans les rochers.

RUPIN, **E** adj. et n. (anc. arg. *rupe*, dame). Pop. Riche, luxueux.

RUPTURE n. f. (lat. *ruptum*, de *rumpere*, rompre). Action de rompre, de se rompre. || Séparation brutale entre des personnes qui étaient liées.

RURAL, **E**, **AUX** adj. (lat. *rus*, *ruis*, campagne). Qui concerne les paysans, la campagne. ♦ n. Habitant de la campagne.

RUSE n. f. Moyen habile dont on se sert pour tromper; art de dissimuler, de tromper.

RUSE, port de Bulgarie, sur le Danube; 169 000 h. Centre industriel.

RUSÉ, **E** adj. et n. Fin, adroit.

RUSER v. i. (lat. *recusare*, refuser, repousser). Se servir de ruses, agir avec ruse.

RUSH [rœʃ] n. m. (mot angl.). Effort final impétueux, assaut. || Afflux d'une foule.

RUSKIN (John), critique d'art et écrivain britannique (1819-1900). Il a exalté l'architecture gothique et soutenu le mouvement préraphaélite.

RUSSE adj. et n. De la Russie.

RUSSE n. m. Langue slave parlée en Russie.

RUSSELL (Bertrand), philosophe et logicien britannique (1872-1970), éducateur et militant en faveur de la paix et de la décolonisation.

RUSSELL (Henry Norris), astronome américain (1877-1957), auteur d'une classification des étoiles selon leur luminosité.

Russes blancs, formations militaires qui, aux ordres de Denikine, Koltchak et Wrangel, luttent après la révolution d'Octobre contre les bolcheviks.

RUSSIE, nom de la région géographique qui correspond à la grande plaine s'étendant du littoral de la mer Blanche au N. jusqu'au Caucase au S., du golfe de Finlande à l'O. à l'Oural à l'E. Elle correspond essentiellement à la partie européenne du territoire de la R.S.F.S. de Russie.

HISTOIRE

Les Slaves qui occupent la steppe de l'Europe orientale sont organisés en États, au IX^e s., par les Varègues scandinaves. C'est l'origine de la principauté de Kiev, noyau de la Moscovie, dont les grands-princes prennent au XVI^e s. le titre de tsar. Ivan IV le Terrible étend sa domination au-delà de l'Oural. Pierre le Grand (1682-1725) bat les Turcs et les Suédois, ouvre à son pays l'accès sur la Baltique et prend en 1721 le titre d'empereur de toutes les Russies. Catherine II (1762-1796) consolide l'œuvre de Pierre le Grand, conquiert une grande partie des rives de la mer Noire et s'empare de la majorité des territoires polonais. La victoire d'Alexandre I^{er} sur Napoléon I^{er} (1814) développe les ambitions russes en Europe, notamment sur les Balkans. Arrêtés par la défaite de Crimée (1856), les tsars obtiennent de nouvelles satisfactions dans l'Europe balkanique, à partir de 1877, en se présentant comme protecteurs des peuples chrétiens soumis aux Turcs. Dès 1858, Alexandre II accorde la liberté aux serfs d'État; en 1861, l'abolition du servage est établie. En Asie, ils ont conquis, au XVIII^e et au XIX^e s., d'immenses territoires de l'Oural au Pacifique. Mais leur défaite devant le Japon (1904-1905), la crise intérieure qui aboutit à la formation d'une monarchie constitutionnelle, le mécontentement social, les défaites de la guerre de 1914 amènent la révolution

bolchevique de 1917 et la formation de l'U.R.S.S. (→ U.R.S.S.).

RUSSIE (*République socialiste fédérative soviétique de*), ou **R.S.F.S.R.**, la plus vaste et la plus peuplée des quinze républiques de l'U.R.S.S.; 17 075 400 km²; 147 400 000 h. Cap. Moscou. Elle s'étend de la Baltique au Pacifique et de l'océan Arctique aux frontières de la Chine et de la Mongolie.

Russie (*campagne de*), expédition menée en 1812 en Russie par Napoléon. Après avoir pris Moscou, ses armées doivent entamer une désastreuses retraite.

RUSSIE BLANCHE → BIÉLORUSSIE.

RUSSIFIER v. t. Faire adopter les institutions ou la langue russes.

russo-japonaise (*guerre*), guerre entre la Russie et le Japon (févr. 1904-sept. 1905), qui se termine par la victoire de ce dernier, consacrée par le traité de Portsmouth (États-Unis).

RUSSULE n. f. (lat. *russulus*, rougeâtre). Champignon à lames, à chapeau jaune, vert, rouge ou brun violacé.

RUSTAUD, **E** adj. et n. (de *rustre*). Litt. Grossier, lourd dans ses manières.

RUSTICITÉ n. f. Simplicité; absence de raffinement. || En parlant des animaux et des plantes, résistance aux intempéries.

RUSTINE n. f. (nom déposé). Petite rondelle de caoutchouc, servant à réparer une chambre à air de bicyclette.

RUSTIQUE adj. (lat. *rusticus*). Qui a le caractère, la simplicité de la campagne. || Façonné avec une grande simplicité. || Agric. Qui résiste aux intempéries.

RUSTRE adj. et n. (lat. *rusticus*). Grossier, qui manque d'éducation.

RUT [ryt] n. m. (lat. *rugitus*, rugissement). État physiologique des mammifères, qui les pousse à rechercher l'accouplement.

RUTABAGA n. m. (mot suéd.). Espèce de chou à racine tubérisée comestible.

RUTEBEUF, poète français († v. 1285), auteur du *Miracle de Théophile*.

RUTH, dans la Bible, femme de Booz, ancêtre de David.

RUTHÉNIE SUBCARPATIQUE ou **UKRAINE SUBCARPATIQUE**, anc. région orientale de la Tchécoslovaquie, annexée par la Hongrie en 1939 et cédée à l'U.R.S.S. (Ukraine) en 1945.

RUTHERFORD (Ernest, *lord*), physicien britannique (1871-1937). Il énonce la loi des transformations radioactives.

RUTILANCE n. f. ou **RUTILEMENT** n. m. Litt. État rutilant.

RUTILANT, **E** adj. Litt. D'un rouge éclatant. || Qui brille d'un vif éclat.

RUTILEMENT n. m. → RUTILANCE.

RUTILER v. i. (lat. *rutilare*). Litt. Bril-

Jacob Van Ruysdael :
le Moulin de Wijk
(apr. 1660).
[Rijksmuseum,
Amsterdam.]
[Hanfstaeugl-Giraudon]



ler d'un rouge ardent. || Briller d'un vif éclat.

RÜTLI (le), prairie de la Suisse, au bord du lac des Quatre-Cantons, célèbre par le serment prêté en 1291 par les patriotes des cantons helvétiques opposés à la tyrannie d'Albert d'Autriche.

RUWENZORI, massif montagneux de

l'Afrique, entre le Zaïre et l'Ouganda; 5 119 m.

RUYSBROEC (Jan VAN) → VAN RUUSBROEC.

RUYSDAEL (Jacob VAN), peintre paysagiste hollandais (1628/29-1682).

RUYSER (Michiel DE), amiral hollandais (1607-1676). Il incendie la flotte anglaise

à Londres (1667) et est vaincu par Duquesne en 1676.

RWANDA → RUANDA.

RYBINSK, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. S. de Russie); 249 000 h. Centrale hydroélectrique sur la Volga.

RYSWICK,auj. *Rijswijk*, v. des Pays-Bas; 54 000 h. — En 1697 y sont signés les traités mettant fin à la guerre de la ligue d'Augsbourg.

RYTHME n. m. (lat. *rhythmus*; du gr.). Disposition symétrique et à retour périodique des temps forts et des temps faibles dans un vers, dans une composition plastique, etc. || Vitesse d'une action quelconque. || Fréquence d'un phénomène périodique. || Succession plus ou moins régulière de mouvements, de gestes, d'événements. || *Mus.* Combinaison des durées.

RYTHMER v. t. Donner du rythme, régler selon un rythme, une cadence.

RYTHMIQUE adj. Qui appartient au rythme; qui a du rythme. ● *Gymnastique rythmique*, ou *rythmique* n. f., méthode d'éducation musicale, musculaire et respiratoire, ayant pour objet l'harmonisation des mouvements du corps.

RYÜKYÜ, archipel japonais du Pacifique, entre Kyûshû et Taïwan.

S

S n. m. Dix-neuvième lettre de l'alphabet et quinzisième des consonnes.

SA adj. poss. f. → SON.

S. A., abrég. de *société anonyme*.

SA (abrég. de *SturmAbteilung*, section d'assaut), formation paramilitaire de l'Allemagne nazie, créée en 1921.

SAADI → SA'DÏ.

SAALE, affluent de l'Elbe (r. g.) [Allemagne]; 427 km.

SAARINEN (Eero), architecte finlandais (1910-1961). Il exerce une grande

1963; 73 700 km²; 1 003 000 h. Cap. Kota Kinabalu.

SABBAT [saba] ou **SHABBAT** [[abat] n. m. (hébr. *schabbat*, repos). Jour de repos hebdomadaire (du vendredi soir au samedi soir) consacré à Dieu, dont la loi mosaïque fait à tout juif une stricte obligation.

SABBAT [saba] n. m. (même étymol.). Assemblée nocturne de sorciers et de sorcières qui se tenait le samedi à minuit sous la présidence de Satan. || *Fam.* Tapage, vacarme.

SABBATIQUE adj. Qui appartient au sabbat. ● *Année sabbatique*, se dit d'une année de congé accordée à certains cadres, à des professeurs d'université.

SABINS, anc. population du Latium, rapidement romanisée.

SABIR n. m. (esp. *saber*, savoir). Langage incompréhensible.

SABLAGE n. m. Action de sabler.

SABLE n. m. (lat. *sabulum*, sable). Roche sédimentaire meuble, formée de grains, souvent de quartz, dont la taille varie de 0,02 à 2 mm. ● *Bâtir sur le sable*, fonder une entreprise sur qqch de peu solide. || *Être sur le sable* (Fam.), être sans argent, sans travail. || *Sables mouvants*, sables qui s'enfoncent sous le pied. ♦ adj. inv. D'une couleur beige clair.

SABLÉ, **E** adj. Couvert de sable.

SABLÉ n. m. Gâteau sec.

SABLER v. t. Couvrir de sable. ● *Sabler le champagne*, boire du champagne à l'occasion d'une réjouissance.

SABLES-D'OLONNE (Les), ch.-l. d'arr. de la Vendée, sur l'Atlantique; 16 657 h. Station balnéaire et port de pêche.

SABLÉ-SUR-SARTHE, ch.-l. de c. de la Sarthe; 12 721 h.

SABLEUX, **EUSE** adj. Mêlé de sable.

SABLIER n. m. Appareil dans lequel une certaine quantité de sable fin, en s'écoulant d'un compartiment dans un autre placé au-dessous, mesure une durée déterminée.

SABLIÈRE n. f. Carrière de sable.

SABLON n. m. Sable à grains fins.

SABLONNEUX, **EUSE** adj. Où il y a beaucoup de sable.

SABORD n. m. (de *bord*). Ouverture rectangulaire, pratiquée dans la muraille d'un navire et munie d'un dispositif de fermeture.

SABORDAGE n. m. Action de saborder.

SABORDER v. t. (de *saborder*). Percer un navire au-dessous de la ligne de flottaison pour le faire couler. || Ruiner, détruire volontairement une entreprise.

SABOT n. m. (de *savate* et *botte*). Chaussure creusée dans du bois ou simplement à semelle de bois. || Ongle développé entourant l'extrémité des doigts des mammifères ongulés (cheval, bœuf, porc, etc.), et sur lequel ils marchent. || Baignoire de dimension réduite. || Partie d'un frein, qui presse sur le bandage d'une roue. ● Avec ses *gros sabots* (Fam.), brutalement, franchement. || *Sabot de Denver*, dispositif immobilisant les voitures en stationnement illicite par blocage d'une roue.

SABOTAGE n. m. Action de saboter.

SABOTER v. t. (de *sabot*). Exécuter vite et mal. || Détériorer ou détruire volontairement un emballage, un appareil, une affaire.

SABOTEUR, **EUSE** n. Personne qui exécute mal un travail, détériore une machine, entrave la bonne exécution d'une tâche.

SABRA adj. et n. (mot hébr. signif. *cactus*). Se dit d'un juif né en Israël.

SABRE n. m. (all. *Säbel*). Arme blanche, droite ou recourbée, qui ne tranche que d'un côté. || Art du maniement du sabre. || Rasoir à manche et à longue lame. ● Le *sabre et le goupillon* (Fam.), l'armée et l'Eglise.

SABRER v. t. Frapper à coups de sabre. || Biffer, faire des coupures importantes dans un texte. || *Fam.* Faire vite et mal. || *Fam.* Renvoyer, refuser à un poste, à un examen.

SABREUR n. m. Celui qui se bat au sabre.

SAC n. m. (lat. *saccus*). Contenant fait de toile, de papier, de cuir, etc., et ouvert



Eero Saarinen :
terminal TWA de l'aéroport J. F. Kennedy
à New York (1956-1962). [TWA-E. Stoller]

influence sur l'architecture moderne aux États-Unis.

SABA, anc. royaume du S.-O. de la péninsule arabique. Il disparaît au VI^e s. apr. J.-C.

SABA (*reine de*), reine légendaire d'Arabie, dont la Bible mentionne la visite au roi Salomon.

SABA (Umberto), poète italien (1883-1957), auteur d'un recueil (*Il Canzoniere*).

SABADELL, v. d'Espagne (prov. de Barcelone); 186 000 h. Textile.

SABAH, État de la Malaysia, sur l'île de Bornéo, colonie britannique de 1877 à

par le haut. son contenu. || Enveloppe en forme de sac. ● *L'affaire est dans le sac* (fam.), l'affaire est en bonne voie. || *Avoir plus d'un tour dans son sac*, être plein d'habileté. || *Homme de sac et de corde*, brigand (vx). || *Mettre dans le même sac*, considérer comme de même valeur. || *Prendre qqn la main dans le sac*, le prendre sur le fait. || *Sac à dos*, sac de toile muni de bretelles et utilisé par les alpinistes et les campeurs. || *Sac (à main)*, sac où l'on met les divers objets personnels dont on peut avoir besoin quand on sort. || *Sac à vin*, ivrogne. || *Vider son sac*, dire tout ce qu'on a sur le cœur.

SAC n. m. (it. sacco). Mettre à sac, piller, dévaster.

SACCADE n. f. (anc. fr. *sacquer*, tirer). Brusque secousse donnée à un cheval en lui tirant les rênes ou les guides. || Mouvement brusque et intermittent.

SACCADÉ, E adj. Qui se fait par saccades, brusque, irrégulier.

SACCAGE n. m. Action de saccager.

SACCAGER v. t. (it. *saccheggiare*, de *sacco*, sac) [conj. 1]. Mettre à sac, livrer au pillage. || *Fam.* Mettre en désordre, dévaster.

SACCHARINE [-ka-] n. f. (lat. *saccharum*, sucre; du gr.). Substance blanche, dérivée du toluène, donnant une saveur sucrée et utilisée comme succédané du sucre.

SACCHAROSE [-ka-] n. m. Glucide constituant des sucres de canne et de betterave.

SACERDOCE n. m. (lat. *sacerdotium*). Dignité et fonctions du prêtre, dans diverses religions. || Fonction respectable en raison du dévouement qu'elle exige.

Sacerdoce et de l'Empire (lutte du), conflit qui oppose, en Allemagne et en Italie, l'autorité pontificale (Sacerdoce), à l'autorité laïque (Empire) [1157-1520].

SACERDOTAL, E, AUX adj. Relatif aux prêtres, au sacerdoce.

SACHEM n. m. (mot iroquois). Membre du conseil de la nation, chez certains Amérindiens.

SACHET n. m. Petit sac.

SACHS (Hans), poète allemand (1494-1576). Wagner en a fait le héros des *Maîtres chanteurs*.

SACHS (Nelly), femme de lettres suédoise (1891-1970), auteur de poèmes et de drames.

SACLAY, comm. de l'Essonne; 1865 h. Centre de recherches nucléaires.

SACOCHE n. f. (it. *saccoccia*). Sac de toile ou de cuir de formes diverses.

SACQUER ou **SAQUER** v. t. (de sac). *Fam.* Chasser, renvoyer; punir sévèrement.

SACRALISATION n. f. Action de sacraliser.

SACRALISER v. t. Donner un caractère religieux à une chose profane.

SACRAMENTEL, ELLE adj. Qui concerne un sacrement.

SACRAMENTO, v. des États-Unis, cap. de la Californie, sur le Sacramento; 276 000 h.

SACRE n. m. (de *sacrer*). Consécration d'un évêque. || Cérémonie religieuse pour le couronnement d'un souverain.

SACRÉ, E adj. Qui a rapport avec le divin. || Qui doit inspirer un respect absolu, inviolable. || *Fam.* Renforce un terme injurieux ou admiratif. ● *Feu sacré*, sentiments passionnés; ardeur au travail. || *Livres sacrés*, la Bible. || *Sacré Collège*, l'ensemble des cardinaux de l'Église romaine.

SACRÉ, E adj. Vertèbres sacrées, qui constituent le sacrum.

SACRÉ n. m. Dans l'interprétation des phénomènes religieux, caractère de ce qui transcende l'humain, par opposition au PROFANE.

sacrées (*guerres*), nom donné à quatre guerres entre les cités grecques, qui ont lieu entre 590 et 338 av. J.-C. Elles se terminent par l'intervention de Philippe II de Macédoine, qui soumet les cités grecques.

SACREMENT n. m. (lat. *sacramentum*, serment, obligation). Acte rituel sacré, destiné à la sanctification des hommes. ● *Les derniers sacrements*, pénitence, eucharistie et, éventuellement, sacrement des malades. || *Le saint sacrement*, l'eucharistie.

SACRÉMENT adv. *Fam.* Extrêmement.

SACRER v. t. (lat. *sacrare*, de *sacer*, saint). Conférer un caractère sacré. ♦ v. i. Proférer des jurons, blasphémer.

SACRIFICE n. m. (lat. *sacrificium*). Offrande faite à une divinité en signe d'adoration, d'expiation, etc. || Renoncement volontaire ou forcé. ● *Le saint sacrifice*, la messe. || *Sacrifice humain*, immolation d'un être humain à la divinité. ♦ pl. Dépenses que l'on s'impose.

SACRIFICIEL, ELLE adj. Propre à un sacrifice religieux.

SACRIFIÉ, E adj. et n. Se dit de qqn qui se sacrifie ou que l'on sacrifie. ♦ adj. Se dit de marchandises vendues à très bas prix.

SACRIFIER v. t. (lat. *sacrificare*). Offrir comme victime en sacrifice. || Renoncer volontairement à qqch, s'en défaire. || Abandonner, négliger volontairement qqn, qqch au profit d'un autre. ♦ v. t. ind. [à]. *Litt.* Se conformer à qqch par faiblesse ou conformisme. ♦ se sacrifier v. pr. Faire le sacrifice de sa vie, de ses intérêts.

SACRILÈGE adj. et n. (lat. *sacrilegium*). Qui se rend coupable d'un sacrilège. ♦ adj. Qui a le caractère d'un sacrilège.

SACRILÈGE n. m. (lat. *sacrilegium*). Profanation de personnes, de lieux ou de choses sacrées. || Action qui porte atteinte à qqn ou à qqch de respectable, de vénérable.

SACRIPANT n. m. (de *Sacripante*, personnage de Boiardo et de l'Arioste). Vaurien, mauvais drôle capable de toutes les violences.

SACRISTAIN n. m. Employé chargé de l'entretien de l'église et des objets du culte.

SACRISTI! ou **SAPRISTI!** interj. Juron familier.

SACRISTIE n. f. (lat. *sacristia*). Local annexé à une église, où l'on conserve les objets du culte.

SACRO-SAINT, E adj. (pl. *sacro-saints*, es). *Ironiq.* Qui est l'objet d'un respect quasi religieux.

SACRUM n. m. (lat. os *sacrum*, os offert aux dieux en sacrifice). Os formé par la soudure des cinq vertèbres sacrées, et s'articulant avec les os iliaques pour former le bassin.

SADATE (Anouar el-), homme d'État égyptien (1918-1981). Il succède à Nasser en octobre 1970. Il signe un traité de paix avec Israël en mars 1979, et meurt assassiné.

Sadd al-Âlî (« haut barrage »), nom ar. du second ou haut barrage d'Assouan*.

SADE (Donatien, marquis DE), écrivain français (1740-1814), auteur de romans philosophiques et libertins.

SA'DI ou **SAADI** (Mucharraf al-Dîn), poète persan (1213-v. 1292), auteur du *Jardin des roses*.

SADIQUE adj. et n. (de *Sade*, n. pr.). Qui prend plaisir à faire souffrir autrui; qui a le caractère du sadisme.

SADISME n. m. Plaisir à voir souffrir les autres, cruauté.

SADOMASOCHISME n. m. Complémentarité des positions sadique et masochiste dans le fantasme.

SADOMASOCHISTE adj. et n. Qui relève du sadomasochisme.

SADOWA ou **SADOVÁ**, bourg de la Bohême orientale. — Victoire des Prussiens sur les Autrichiens (1866).

SAENREDAM (Pieter), peintre néerlandais (1597-1665). Il a surtout pris pour thème des intérieurs d'églises.

SAFARI n. m. (mot souahéli; de l'ar.). En Afrique noire, expédition de chasse.

SAFARI-PHOTO n. m. (pl. *safaris-photos*). Excursion dans une réserve naturelle, destinée à photographier ou à filmer des animaux sauvages et non à les chasser.

SAFI, port de pêche du Maroc, sur l'Atlantique; 129 000 h.

SAFRAN n. m. (mot ar.). Plante cultivée pour ses fleurs, dont la partie supérieure du pistil fournit une teinture jaune et une poudre servant d'assaisonnement; cette teinture; cette poudre. ♦ n. m. et adj. inv. Variété de jaune.

SAGA n. f. (mot scand.). Récits et légendes des littératures scandinaves du Moyen Âge. || Histoire d'un héros ou d'un groupe humain qui présente des aspects mythiques ou légendaires.

SAGACE adj. (lat. *sagax*, qui a l'odorat subtil). Doué de sagacité, fin.

SAGACITÉ n. f. Perspicacité, pénétration, finesse d'esprit.

SAGAIE n. f. (mot berbère). Javelot utilisé comme arme dans certaines ethnies.

SAGAMIHARA, v. du Japon (Honshû); 439 000 h.

SAGAN (Françoise), femme de lettres française, née en 1935, auteur de romans (*Bonjour tristesse*).

SAGE adj. et n. (lat. *sabius*, de *sapere*, avoir du goût). Prudent et réfléchi dans sa conduite. ♦ adj. Qui n'est pas turbulent, posé, doux, obéissant. || Pudique, chaste. || Conforme aux règles de la raison, de la morale.

SAGÉ n. m. Homme dont la vie repose sur l'application d'une philosophie.

SAGE-FEMME n. f. (pl. *sages-femmes*). Personne dont la profession consiste à accoucher les femmes, à surveiller les grossesses et qui peut dispenser l'ensemble des soins médicaux prescrits par un médecin.

SAGEMENT adv. De façon sage.

SAGESSE n. f. Conduite réfléchie et modérée, prudence, circonspection, retenue. || Docilité, en parlant des enfants. || Caractère de ce qui est dit ou fait sagement.

SAGITTAIRE n. f. (lat. *sagitta*, flèche). Plante des eaux douces calmes, à feuilles aériennes en forme de fer de flèche.

SAGITTAIRE (le), constellation zodiacale dont la direction correspond à celle du centre de la Galaxie. — Neuvième signe du zodiaque, que quitte le Soleil au solstice d'hiver.

SAGITTAL, E, AUX adj. Coupe sagittale, suivant le plan de symétrie.

SAGONTE, v. de l'Espagne ancienne. Sa prise par Hannibal (219 av. J.-C.) déclenche la deuxième guerre punique. (Auj. Sagunto, prov. de Valence)

SAGOUIN n. m. (esp. *sagoy*; du tupi). Petit singe d'Amérique du Sud. || Fam. Homme, enfant malpropre, grossier. (fém. : *sagouine*.)

SAGUENAY (le), affl. du Saint-Laurent (r. g.); 200 km. Hydroélectricité.

SAHARA (le), le plus vaste désert du monde, en Afrique, couvrant plus de 8 millions de km², et recevant moins de 100 mm d'eau par an, entre l'Afrique du Nord méditerranéenne et l'Afrique noire, l'Atlantique et la mer Rouge. Oases. Gisements de pétrole et de gaz naturel.

SAHARA OCCIDENTAL, région d'Afrique, sur l'Atlantique, de part et d'autre du tropique du Cancer.

SAHARIEN, ENNE adj. Du Sahara.

SAHARIENNE n. f. Veste de toile.

SAHEL, nom désignant à la fois les régions proches des côtes en Algérie et en Tunisie et, le plus souvent, la région au S. du Sahara qui fait la transition entre le désert et le domaine tropical humide.

SAHRAOUI, E adj. et n. Du Sahara, en particulier du Sahara occidental.

SAÏDA, v. du Liban → *SAÏDA*.

SAÏD PACHA (Muhammad) [1822-1863]. Fils de Méhémet-Ali, vice-roi d'Égypte (1854-1863), il soutient le projet français du canal de Suez.

SAIE [se] n. f. (lat. *sagum*). Manteau court en laine, vêtement militaire des Romains et des Gaulois, que l'on attachait sur les épaules au moyen d'une fibule.

SAIGNANT, E adj. Qui dégoutte de sang. ♦ *Plaie encore saignante*, injure, douleur toute récente. || *Viande saignante*, viande très peu cuite.

SAIGNÉE n. f. Ouverture d'une veine pour tirer du sang à des fins thérapeutiques; sang ainsi tiré. || Pli formé par le bras et l'avant-bras. || Entaille pratiquée sur un tronc d'arbre pour récolter la résine, le latex, etc. || Pertes en vies humaines subies par un pays. || Prélèvement d'argent exagéré sur les ressources de qqn.

SAIGNEMENT n. m. Écoulement de sang.

SAIGNER v. t. (lat. *sanguinare*, de *sanguis*, sang). Évacuer du sang à des fins thérapeutiques. || Tuer en laissant le sang s'écouler. || Exiger de qqn des sommes considérables. ♦ v. i. Perdre du sang par un orifice naturel ou par une blessure. ♦ *Le cœur me saigne*, j'éprouve une vive souffrance. ♦ *se saigner* v. pr. *Fam.* S'imposer de lourdes dépenses.

SAIGON → HÔ CHI MINH-VILLE.

SAIKAKU, écrivain japonais (1642-1693). Il crée dans son pays le roman de mœurs.

SAILLANT, E adj. (de *saillir*). Qui avance, dépasse. || Qui attire l'attention, remarquable, frappant.

SAILLANT n. m. Partie qui fait saillie.

SAILLIE n. f. Éminence à la surface de certains objets, partie qui avance. || Litt. Trait d'esprit brillant et imprévu.

SAILLIE n. f. Accouplement des animaux domestiques.

SAILLIR v. t. (lat. *salire*, couvrir une femelle) [se conj. comme *finir* et ne s'emploie guère qu'à l'inf., aux 3^{es} pers. des temps simples et au part. prés.]. Couvrir, s'accoupler à.

SAILLIR v. i. (lat. *salire*, sauter) [conj. 27]. S'avancer en dehors, déborder, dépasser.

SAIN, E adj. (lat. *sanus*). Dont l'organisme est bien constitué et fonctionne normalement. || Qui n'est pas gâté. || Salubre; qui contribue à la santé. || Conforme à la raison, à l'équilibre intellectuel, à la morale; sensé, juste. ♦ *Sain et sauf*, sans avoir éprouvé aucun dommage.

SAINDOUX n. m. (lat. *sagina*, grasse, et *doux*). Graisse de porc fondue.

SAINEMENT adv. D'une manière saine.

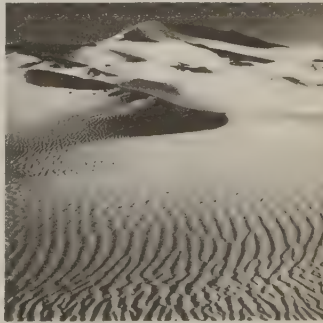
SAINFOIN n. m. (de *sain* et *foin*). Herbe vivace qui fournit un excellent fourrage.

SAINT, E adj. et n. (lat. *sanctus*). Souverainement parfait. || *Relig.* Personne dont la vie exemplaire a été jugée digne, par la canonisation, d'un culte public universel. || Qui a une vie exemplaire. ♦ *Prêcher pour son saint*, louer, vanter qqch pour en tirer profit personnellement. || *Le saint des saints*, la partie la plus secrète du temple de Jérusalem; la partie la plus secrète de qqch. ♦ adj. Conforme à la loi morale. || Relatif à la religion. || Se dit des jours de la semaine qui précèdent le dimanche de Pâques. ♦ *Année sainte*, jubilé de l'Église catholique, célébrée ordinairement tous les 25 ans. || *Toute la sainte journée* (Fam.), du matin au soir.

SAINT-AFFRIQUE, ch.-l. de c. de l'Aveyron, sur la Sorgue; 9 188 h.

SAINT-AMAND-LES-EAUX, ch.-l. de c. du Nord, sur la Scarpe; 16 384 h. Station thermale. Parc naturel régional (Saint-Amand-Raismes).

SAINT-AMAND-MONTROND, ch.-l. d'arr. du Cher, sur le Cher; 12 801 h.



Paysage du Sahara algérien. [Kanus - Atlas-Photo]

Saint-Amant

SAINT-AMANT (Marc Antoine GIRARD, *sieur DE*), poète français (1594-1661).

SAINT-ANDRÉ, comm. de la Réunion; 30 530 h.

Saint-Ange (*château*), à Rome, mausolée d'Hadrien, aménagé en forteresse.

SAINT-AUBIN (DE), artistes parisiens du XVIII^e s., dont les trois frères : CHARLES (1721-1786), auteur de dessins de fleurs; GABRIEL (1724-1780), auteur de gravures et de dessins sur la vie parisienne; AUGUSTIN (1736-1807), graveur de portraits.

SAINT-BARTHÉLEMY ou **SAINT-BARTHÉLEMY**, une des Antilles françaises, dépendant de la Guadeloupe; 25 km²; 3 059 h. Ch.-l. Gustavia.

Saint-Barthélemy (la), massacre des protestants exécuté sur l'ordre de Charles IX, à l'instigation de Catherine de Médicis et des Guises, dans la nuit du 23 au 24 août 1572.

SAINT-BENOÎT, ch.-l. d'arr. de la Réunion, sur l'océan Indien; 23 747 h.

SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE, comm. du Loiret; 1925 h. Abbaye, fondée vers 651, où est déposé le corps de saint Benoît; caractérisée par un clocher-porche.

SAINT-BERNARD n. m. inv. Chien de montagne à poil long et doux, de forte taille, dont les qualités de sauveur sont légendaires.

SAINT-BERNARD (Grand-), col des Alpes, entre la Suisse (Valais) et l'Italie (Val d'Aoste), à 2 473 m d'alt., franchi par une route. Tunnel routier à 1915 m d'alt.

SAINT-BERNARD (Petit-), col des Alpes françaises (départ. de la Savoie), à 2 188 m d'alt.

SAINT-BERTRAND-DE-COMMINES, comm. de la Haute-Garonne; 228 h. Anc. cathédrale romane (XII^e s.) et gothique (XIV^e s.).

SAINT-BRIEUC, ch.-l. des Côtes-d'Armor, sur la Manche; 51 399 h.

SAINT CATHARINES, v. du Canada (Ontario), au S. de Toronto; 124 000 h.

SAINT-CHAMOND, ch.-l. de c. de la Loire; 40 571 h. Métallurgie. Textile.

SAINT CHRISTOPHER → SAINT KITTS-NEVIS.

SAINT-CLAIR, fl. et lac de l'Amérique du Nord, séparant le Canada (Ontario) et les États-Unis (Michigan).

SAINT-CLAIR-SUR-EPTE, comm. du Val-d'Oise, dans le Vexin; 601 h. — Charles III le Simple y conclut en 911 le traité donnant en fief la Normandie au chef normand Rollon.

SAINT-CLAUDE, ch.-l. d'arr. du Jura, sur la Bienne; 13 156 h. Pipes. Matières plastiques.

SAINT-CLOUD, ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine, sur la Seine; 28 760 h. Champ de courses.

SAINT-CYRIEN n. m. (pl. *saint-cyriens*). Éleve officier de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (Cotéquidan).

SAINT-CYR-L'ÉCOLE, ch.-l. de c. des Yvelines, près de Versailles; 16 380 h. Siège, de 1808 à 1940, de l'École spéciale militaire; collège militaire depuis 1966.

SAINT-DENIS, ch.-l. de c. de la Seine-Saint-Denis, sur le canal de Saint-Denis, au N. de Paris; 91 275 h. Cathédrale



Chœur (XIII^e s.) de la cathédrale de Saint-Denis. [J. Feuillie] (© by S.P.A.D.E.M., Paris 1991)

gothique construite aux XII^e-XIII^e s. à l'emplacement d'une abbaye fondée au VI^e s. Sépulture des rois de France depuis Dagobert. Centre industriel.

SAINT-DENIS, ch.-l. de la Réunion, sur la côte nord de l'île; 109 588 h.

SAINT-DIÉ, ch.-l. d'arr. des Vosges, sur la Meurthe; 24 816 h.

SAINT-DIZIER, ch.-l. d'arr. de la Haute-Marne, sur la Marne; 37 445 h.

SAINT-DOMINGUE, anc. nom de l'île d'Haïti.

SAINT-DOMINGUE, en esp. Santo Domingo, cap. de la république Dominicaine; 1318 000 h. Port.

SAINT-BAUME (la), chaîne calcaire de la Provence, à l'E. de Marseille (1 147 m).

SAINT-BEUVE (Charles Augustin), écrivain français (1804-1869). Il se consacre à la critique et à l'histoire littéraire (*Causeries du lundi*).

Sainte-Chapelle de Paris, chapelle bâtie sous Saint Louis (1241-1248), aujourd'hui dans l'enceinte du Palais de Justice. Chef-d'œuvre d'architecture gothique rayonnante (vitraux).

SAINT-CROIX, en angl. Saint Croix,

la plus grande des îles Vierges* américaines; 207 km²; 50 000 h.

SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS, ch.-l. de c. de l'Essonne; 30 433 h.

SAINTE-HÉLÈNE, île et colonie britannique de l'Atlantique Sud, à 1 900 km des côtes d'Afrique; 122 km²; 5 300 h. Ch.-l. Jamestown. — Lieu de captivité de Napoléon I^{er} (1815-1821).

SAINT ELIAS, massif des montagnes Rocheuses, aux confins du Canada et de l'Alaska; 6 050 m au mont Logan.

SAINTE-LUCIE, État des Petites Antilles; 616 km²; 113 000 h. Ch.-l. Castries.

SAINT-MAXIME, comm. du Var; 7 364 h. Station balnéaire.

SAINT-MENEHOULD, ch.-l. d'arr. de la Marne, sur l'Aisne; 5 807 h. Anc. place forte. Église des XIII^e-XVI^e s.

SAINTEMENT adv. De façon sainte.

SAINT-ÉMILION n. m. inv. Vin rouge récolté dans la région de Saint-Émilion.

SAINT-ÉMILION, comm. de la Gironde; 3 040 h. Ville ancienne (monuments médiévaux). Vins.

SAINT EMPIRE ROMAIN GERMANIQUE, désignation officielle de l'empire fondé par Otton I^{er} le Grand en 962 et dissous en 1806. Affaibli par la lutte avec la papauté (XI^e-XIII^e s.), amputé de l'Italie (1255), le Saint Empire tend à se confondre avec le royaume de Germanie, au sein duquel les princes acquièrent une indépendance toujours plus grande. Les traités de Westphalie (1648) consacrent l'impuissance de l'empereur en Allemagne; désormais, l'empereur est avant tout le souverain de l'Autriche, de la Bohême et de la Hongrie.

SAINTE NITOUCHE n. f. (pl. *saintes nitouches*). Personne qui cache ses défauts, ses fautes sous une apparence de sagesse.

SAINTES, ch.-l. d'arr. de la Charente-Maritime, sur la Charente; 27 486 h. Centre commercial. Églises romanes. École technique de l'armée de l'air. — En 1242, Saint Louis y bat Henri III d'Angleterre.

SAINTES (les), îlots des Antilles françaises, dépendant de la Guadeloupe; 2 901 h.

Sainte-Sophie, église de Constantinople (VI^e s.), chef-d'œuvre de l'architecture byzantine. Transformée en mosquée au XV^e s. Aujourd'hui musée.

SAINT-ESPRIT n. m. Troisième personne de la Sainte-Trinité dans la Révélation chrétienne.

SAINTETÉ n. f. Qualité de celui ou de ce qui est saint. • *Sa Sainteté*, titre donné au pape.

SAINT-ÉTIENNE, ch.-l. du département de la

Loire, sur le Furan; 206 688 h. (350 000 dans l'agglomération). Centre industriel.

SAINT - ÉTIENNE - DU - ROUVRAY, ch.-l. de c. de la Seine-Maritime; 32 651 h.

SAINT-VICTOIRE (chaîne de la), massif calcaire de Provence, à l'E. d'Aix-en-Provence; 1 011 m.

SAINT-ÉVREMOND (Charles DE), écrivain français (v. 1614-1703), auteur d'essais.

SAINT-EXUPÉRY (Antoine DE), aviateur et écrivain français (1900-1944), auteur de romans (*Vol de nuit*, *Terre des hommes*) et de récits symboliques (*le Petit Prince*).

SAINT-FLOUR, anc. cap. de la haute Auvergne, ch.-l. d'arr. du Cantal; 9 148 h. Cathédrale (XV^e s.).

SAINT-GALL, en all. Sankt Gallen, v. de Suisse, ch.-l. du c. du même nom; 74 000 h. Centre culturel, commercial et industriel. Abbaye bénédictine, fondée au VIII^e s. — Le canton de Saint-Gall a 2 014 km² et 394 600 h.

SAINT-GAUDENS, ch.-l. d'arr. de la Haute-Garonne, sur la Garonne; 12 225 h. Bois.

SAINT-GEORGE (canal), détroit entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, et qui unit la mer d'Irlande à l'océan Atlantique.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, ch.-l. d'arr. des Yvelines, au-dessus de la Seine; 40 829 h. Château reconstruit au XVI^e s., englobant la chapelle et le donjon d'époque gothique. Musée des Antiquités nationales. Forêt bordée par la terrasse de Le Nôtre. — En 1919, traité de paix entre les Alliés et l'Autriche, qui consacre l'effondrement de la monarchie austro-hongroise.



Vue intérieure (détail)
de l'église Sainte-Sophie (VI^e s.)
à Constantinople. (L. Y. Loirat - Explorer)

SAINT-GILLES, en néerl. Sint-Gillis, comm. de Belgique, banlieue de Bruxelles; 51 000 h.

SAINT-GILLES ou SAINT-GILLES-DU-GARD, ch.-l. de c. du Gard, sur la Costière de Saint-Gilles; 10 845 h. Église romane et gothique, anc. abbatiale.

SAINT-GIRONS, ch.-l. d'arr. de l'Anège, sur le Salat; 7 716 h.

SAINT-GLINGLIN (À LA) loc. adv. Fam. Dans un temps indéterminé; jamais.

SAINT-GOBAIN, comm. de l'Aisne; 2 297 h. Société fondée en 1665 fabriquant des glaces et, auj., également des produits chimiques.

SAINT-GOND (marais de), marais (auj. asséchés) situés au pied de la côte de l'île-de-France, drainés par le Petit Morin.

SAINT-GOTTHARD, col des Alpes suisses, doublé d'un tunnel ferroviaire (Bâle-Milan) et d'un tunnel routier (Bâle-Chiasso).

SAINT-GRAAL → GRAAL.

SAINT-HÉLIER, ch.-l. de l'île de Jersey; 28 000 h. Tourisme.

SAINT-HONORÉ n. m. inv. Gâteau décoré de choux à la crème et de crème Chantilly.

SAINT - JACQUES - DE - COMPOSTELLE, v. d'Espagne (Galice); 82 400 h. L'un des pèlerinages de la chrétienté occidentale. Cathédrale (XI^e-XII^e s.). Églises et monastères.

SAINT-JEAN, en angl. Saint John's, port du Canada, cap. de l'île de Terre-Neuve; 83 800 h.

SAINT-JEAN, en angl. Saint John, port du Canada (Nouveau-Brunswick), au fond de la baie de Fundy, à l'embouchure du fleuve Saint-Jean; 80 500 h.

SAINT-JEAN-D'ACRE → ACRE.

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, ch.-l. d'arr. de la Charente-Maritime, sur la Boutonne; 9 530 h.

SAINT-JEAN-DE-LUZ, ch.-l. de c. des Pyrénées-Atlantiques, sur la Nivelle; 12 921 h. Église où est célébré le mariage de Louis XIV (1660). Port de pêche. Station balnéaire.

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE, ch.-l. d'arr. de la Savoie, sur l'Arc; 10 086 h.

SAINT JOHN, SAINT JOHN'S → SAINT-JEAN.

SAINT JOHN'S, cap. d'Antigua et Barbuda; 25 000 h.

SAINT-JOHN PERSE (Alexis LÉGER, dit), poète français (1887-1975), auteur de recueils lyriques (*Enabasse*, *Exil*).

SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, ch.-l. d'arr. de la Haute-Savoie, près de Genève; 6 911 h.

SAINT-JUNIEN, ch.-l. de c. de la Haute-Vienne; 11 194 h. Église romane.

SAINT-JUST (Louis Antoine), homme politique français (1767-1794). Député à la Convention (1792), membre de la Montagne, membre du Comité de salut public (30 mai 1793), il précipite la chute des Girondins. Il est entraîné dans la chute de Robespierre (juill. 1794).

SAINT KITTS-NEVIS ou SAINT CHRISTOPHER, État insulaire des Antilles; 168 km²; 44 400 h. Cap. Basse-Terre.

SAINT-LAURENT, grand fl. de l'Amérique du Nord; 3 800 km depuis le lac Supérieur (1 140 km de sa sortie du lac Ontario à l'Atlantique, rejoint par un grand estuaire). Drainant le sud-est du Canada, il passe à Montréal et à Québec. De grands travaux l'ont rendu navigable (sauf en hiver) jusqu'aux Grands Lacs.

SAINT-LAURENT-DES-EAUX, partie de la comm. de Saint-Laurent-Nouan (Loir-et-Cher). Centrale nucléaire sur la Loire.

SAINT-LAURENT-DU-MARONI, ch.-l. d'arr. de la Guyane française; 6 984 h. Port sur la Maroni.

SAINT-LÔ, ch.-l. du dép. de la Manche, sur la Vire; 24 792 h.

SAINT LOUIS, port des États-Unis (Missouri), près du confluent du Mississippi et du Missouri; 453 000 h. (plus de 2 300 000 dans l'agglomération). Centre commercial et industriel. Musées.

SAINT-LOUIS, comm. du Haut-Rhin, près de Bâle; 18 753 h.

SAINT-LOUIS (île), île de la Seine, à Paris, en amont de l'île de la Cité.

SAINT-LOUIS, port du Sénégal, dans une île du Sénégal; 88 000 h.

SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE, ch.-l. de c. des Deux-Sèvres, sur la Sèvre Niortaise; 9 358 h. École militaire.

SAINT-MALO, ch.-l. d'arr. d'Ille-et-Vilaine, à l'embouchure de la Rance, sur une presqu'île; 47 324 h. Centre touristique. Remparts du XII^e s.

SAINT-MARCELLIN n. m. inv. Petit fromage rond fabriqué dans le Dauphiné avec du lait de vache.

SAINT-MARIN, en it. San Marino, petite république enclavée dans la rép. d'Italie, à l'E. de Florence; 61 km²; 21 200 h. Cap. San Marino.

SAINT-MARTIN, une des Petites Antilles, partagée entre la France (ch.-l. Marigot) et les Pays-Bas (ch.-l. Philipsburg); 8 072 h. (pour la partie française).

Saint-Martin (canal), canal qui traverse Paris, de La Villette à la Seine.

SAINT-MATHIEU (pointe), cap à l'extrémité ouest du Finistère.

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS, ch.-l. de c. du Val-de-Marne, dans une boucle de la Marne; 80 954 h.

Saint-Maurice

SAINT-AURICE (le), riv. du Canada (Québec), affl. du Saint-Laurent (r. g.), à Trois-Rivières; 520 km.

SAINT-MICHEL - L'OBSERVATOIRE ou **SAINT-MICHEL-DE-PROVENCE**, comm. des Alpes-de-Haute-Provence; 713 h. Observatoire d'astrophysique du C.N.R.S.

SAINT-MORITZ, en all. Sankt Moritz, grande station d'altitude et de sports d'hiver (alt. 1 856-3 303 m) de Suisse (Grisons); 5 900 h.

SAINT-NAZAIRE, ch.-l. d'arr. de la Loire-Atlantique, à l'embouchure de la Loire; 68 947 h. Avant-port de Nantes. Centre industriel (chantiers navals).

SAINT-NECTAIRE n. m. inv. Fromage fabriqué avec du lait de vache, à pâte pressée, subissant un affinage au cours duquel se développent des moisissures externes.

SAINT-NICOLAS, en néerl. Sint-Niklaas, v. de Belgique (Flandre-Orientale); 68 000 h. Textile.

SAINT-OFFICE n. m. Congrégation romaine dont la compétence s'étend à tout ce qui concerne la défense de la doctrine catholique.

SAINT-OMER, ch.-l. d'arr. du Pas-de-Calais, sur l'Aa; 15 497 h. Basilique des XIII^e-XV^e s.

SAINTONGE, anc. province de l'O. de la France; cap. *Saintes*. Réunie à la Couronne en 1375, la Saintonge constitue le S. du dép. de la Charente-Maritime.

SAINT-OUEN, ch.-l. de c. de la Seine-Saint-Denis, sur la Seine; 43 743 h. Centre industriel.

SAINT PAUL, v. des États-Unis, cap. du Minnesota, sur le Mississippi. Elle forme avec Minneapolis une conurbation (plus de 2 millions d'h.).

SAINT-PAUL, île française du S. de l'océan Indien. Formée par un volcan, elle est inhabitée.

SAINT-PAUL ou **SAINT-PAUL-DE-VEUCE**, comm. des Alpes-Maritimes, au S. de Vence; 2 565 h. Anc. bourg fortifié. Centre touristique et artistique (fondation Maeght).

SAINT-PAUL, ch.-l. d'arr. de la Réunion; 58 494 h.

SAINT-PÈRE n. m. (pl. *saints-pères*). Nom par lequel on désigne le pape.

SAINT-PÉTERSBOURG, anc. nom de Leningrad.

SAINT-PIERRE n. m. inv. Poisson à corps haut et comprimé, comestible, commun dans toutes les mers tempérées.

SAINT-PIERRE, v. de la Martinique, détruite en 1902 lors de l'éruption de la montagne Pelée.

SAINT-PIERRE, ch.-l. d'arr. de la Réunion; 50 419 h. Pêche.

SAINT-PIERRE, ch.-l. de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon; 5 400 h. Port de pêche.

Saint-Pierre, basilique de Rome (Vatican), consacrée en 326 sous Constantin et reconstruite à partir de 1506 sur les plans de Bramante, Michel-Ange et Maderno.

SAINT-PIERRE-DES-CORPS, ch.-l. de c. d'Indre-et-Loire, banlieue de Tours; 18 450 h. Gare de triage.

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON, archipel français voisin de Terre-Neuve, formant une collectivité territoriale à statut particulier; 242 km²; 6 041 h. L'archipel est formé de l'île *Saint-Pierre* et de *Miquelon* (constituée de deux îles). Ch.-l. *Saint-Pierre*. Pêcheries et conserveries.

SAINT-PIERRE-PORT, ch.-l. de Guernsey; 16 000 h. Port. Tourisme.

SAINT-POL-DE-LÉON, ch.-l. de c. du Finistère; 7 998 h.

SAINT-PRIEST, ch.-l. de c. du Rhône, banlieue de Lyon; 42 913 h.

SAINT-QUENTIN, ch.-l. d'arr. de l'Aisne, sur la Somme; 65 067 h. Grande collégiale (XIII^e-XV^e s.). Centre industriel.

Saint-Quentin (canal de), canal unissant l'Escaut à l'Oise, de Cambrai à Tergnier; 92 km.

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, ville nouvelle de la région parisienne, entre Versailles et Rambouillet.

SAINT-RAPHAËL, ch.-l. de c. du Var, sur la Méditerranée; 24 310 h. Station balnéaire. — Lieu de débarquement franco-américain du 15 août 1944.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE, ch.-l. de c. des Bouches-du-Rhône; 8 439 h. Vestiges du centre romain de *Glanum*.

SAINT-RIQUIER, comm. de la Somme; 1 166 h. Eglise, rebâtie au XVI^e s., d'une anc. abbaye d'origine carolingienne.

SAINT-SAËNS [-sās] (Camille), compositeur français (1835-1921), auteur d'ouvrages lyriques (*Samson et Dalila*).

SAINT-SAVIN, ch.-l. de c. de la Vienne, sur la Gartempe; 1 058 h. Anc. abbatale (XI^e s.).

SAINT-SÉBASTIEN, v. d'Espagne, ch.-l. de la province basque de Guipúzcoa; 172 000 h. Port et station balnéaire.

Saint-Sépulcre, sanctuaire chrétien de Jérusalem, où, selon la tradition, le Christ a été enseveli.

SAINT-SIÈGE n. m. Ensemble des organismes (curie romaine) chargés par le pape de le seconder dans l'exercice de ses fonctions de gouvernement.

SAINT-SIÈGE (États du) → ÉTATS DE L'ÉGLISE.

SAINT-SIMON (Louis, *duc DE*), écrivain français (1675-1755), auteur de *Mémoires* sur la vie à la Cour.

SAINT-SIMON (Claude, *comte DE*), économiste français (1760-1825), partisan d'un socialisme planificateur (saint-simonisme).

SAINT-SIMONISME n. m. Doctrine du comte de Saint-Simon et de ses disciples, notamment Enfantin et Bazard.

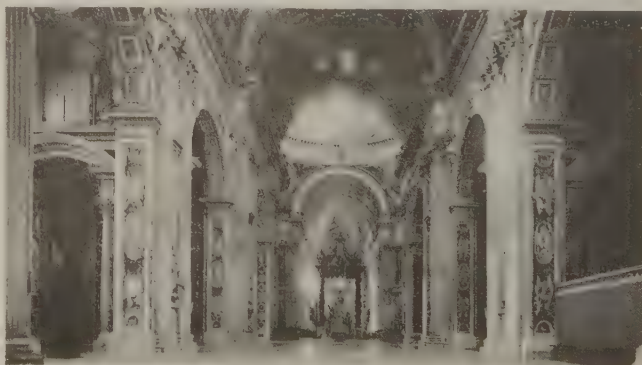
SAINT-SYNODE n. m. Conseil suprême de l'Église russe de 1721 à 1917.

SAINT-THÉOGONNEC, ch.-l. de c. du Finistère; 2 133 h. Eglise, chapelle-ossuaire et calvaire des XVI^e-XVII^e s.

SAINT THOMAS (île), la plus peuplée des îles Vierges américaines (Antilles); 44 400 h. Cap. *Charlotte Amalie*.

SAINT-TROND, en néerl. *Sint-Truiden*, v. de Belgique (Limbourg); 36 600 h.

SAINT-TROPEZ, ch.-l. de c. du Var, sur le golfe de *Saint-Tropez*; 6 248 h. Station balnéaire et touristique. — Un des



Vue intérieure de la basilique *Saint-Pierre* de Rome (XVI^e-XVII^e s.). [Scala]

lieux du débarquement franco-américain du 15 août 1944.

SAINT-VALÉRY-EN-CAUX, ch.-l. de c. de la Seine-Maritime; 5 814 h.

SAINT VINCENT, île des Antilles, partie de l'État de Saint-Vincent et Grenadines; 120 000 h. Cap. *Kingstown*.

SAINT-VINCENT (cap), cap du Portugal, à l'extrémité sud-ouest de la péninsule Ibérique.

SAINT-VULBAS, comm. de l'Ain, sur le Rhône; 464 h. Centrales nucléaires, dites « du Bugey ».

SAÏS, v. ancienne de la Basse-Égypte, dont les princes gouvernèrent l'Égypte de 663 à 525 av. J.-C.

SAISIE n. f. Mesure par laquelle l'Administration ou la justice retire à une personne l'usage ou la possibilité de disposer d'un bien (mobilier ou immobilier), dont elle est propriétaire ou détentrice. ● *Saisie des données*, ensemble des procédures mises en œuvre pour prélever des données en vue de leur traitement informatique.

SAISINE n. f. (de *saisir*). Fait de saisir une juridiction.

SAISIR v. t. (mot frq.). Prendre vivement et avec vigueur. || Exposer d'emblée à feu vif : *saisir une viande*. || Prendre qqch de manière à pouvoir le tenir, s'en servir, le porter, etc. || Percevoir par les sens, comprendre. || S'emparer de qqn, en parlant d'un mal, d'une passion, etc. || *Dr.* S'assurer, par une saisie, des biens d'un débiteur ou d'objets litigieux; solliciter une juridiction de trancher un conflit. || *Inform.* Procéder à la saisie des données. ● *Être saisi*, être frappé d'effroi, de douleur, d'étonnement, etc. ● *Se saisir v. pr.* [de]. S'emparer de qqch, de qqn.

SAISSANT, E adj. Qui surprend tout d'un coup. || Qui émeut vivement.

SAISSISEMENT n. m. Impression subite et violente causée par le froid, une émotion forte et soudaine.

SAISON n. f. (lat. *satio*, -onis). Chacune des quatre parties en lesquelles l'année se trouve divisée par les équinoxes et les solstices. || Période où dominent certains états de l'atmosphère. || Époque où se fait une culture, une récolte. || Période de l'année caractérisée par telle ou telle activité. || Durée d'un séjour dans une station balnéaire, thermale, etc. || Pour certaines localités, période de l'année où elles reçoivent des vacanciers. ● *Être de saison*, être à propos. || *Haute saison*, dans une région touristique, période de l'année correspondant au maximum d'affluence, par oppos. à *basse saison*. || *Hors de saison*, déplacé.

SAISONNIER, ÈRE adj. Qui ne dure qu'une saison, qui est propre à une saison.

SAISONNIER n. m. Ouvrier qui loue

ses services pour des travaux saisonniers (moisson, vendanges, etc.).

SAGO ou **SAPAJOU** n. m. (mot tupi). Singe de l'Amérique tropicale, à longue queue.

SAKAI, v. du Japon (Honshū); 810 000 h. Centre industriel.

SAKÉ n. m. (mot jap.). Boisson japonaise alcoolisée, à base de riz fermenté.

SAKHALINE (île), île montagneuse de l'U.R.S.S., à l'E. de l'Asie, entre la mer d'Okhotsk et celle du Japon; 76 400 km²; 600 000 h. env. Pêcheries. Houille et pétrole. — Le Japon en a occupé une partie de 1905 à 1945.

SAKHAROV (Andreï Dmitrievitch), physicien soviétique (1921-1989). Il a joué un grand rôle dans la mise au point de la bombe H soviétique. Défenseur des droits de l'homme en U.R.S.S., il fut mis en résidence surveillée à Gorki de 1980 à 1986 puis réhabilité.

ŚĀKYAMUNI → BOUDDHA.

SALACE adj. (lat. *salax*). Porté aux plaisirs sexuels, lubrique.

SALACROU (Armand) auteur dramatique français (1899-1989).

SALADE n. f. (prov. *salada*, mets salé). Mets composé de feuilles de certaines plantes potagères crues et assaisonnées; ces plantes potagères (laitue, chicorée, etc.). || *Fam.* Choses confusément assemblées. ● *Salade de fruits*, assortiment de fruits coupés, accommodés avec du sucre et très souvent de l'alcool. || *Vendre sa salade* (Fam.), essayer de convaincre. ♦ pl. *Fam.* Mensonges, histoires.

SALADE n. f. (it. *celata*, pource de « sa volute »). Casque en usage du XV^e au XVII^e s.

SALADIÉ n. m. Récipient où l'on prépare et sert la salade; contenu de ce récipient.

SALADIN I^{er} (1138-1193), premier sultan ayyubide (1171-1193). Il réunit sous son autorité l'Égypte, le Hedjaz, la Syrie et la Mésopotamie. En 1187, il s'empare de Jérusalem.

SALADO (río), nom de deux riv. d'Argentine, affl. l'une du Paraná, l'autre du Colorado.

SALAGE n. m. Action de saler.

SALAIRE n. m. (lat. *salarium*, solde pour acheter du sel). Rémunération du travail effectué par une personne pour le compte d'une autre, en vertu d'un contrat de travail. || Récompense, et, par antiphrase, châtiment. ● *Salaire minimum de croissance* (S.M.I.C.), salaire minimal au-dessous duquel, aucun salarié ne peut, en principe, être rémunéré.

SALAISSON n. f. Action de saler certains aliments pour assurer leur conservation. ♦ pl. Denrées ainsi conservées.

SALAMALECS n. m. pl. (ar. *salām*

'alayk, paix sur toi [formule de politesse]). *Fam.* Révérences, politesse exagérée.

SALAMANDRE n. f. (lat. *salamandra*; mot gr.). Amphibien ayant la forme d'un lézard.

SALAMANQUE, v. d'Espagne (Castille-León), sur le Tormes; 167 000 h. Plaza Mayor (XVIII^e s.). Université.

SALAMI n. m. (pl. de l'it. *salame*). Gros saucisson sec.

SALAMINE, île de la Grèce, sur la côte ouest de l'Attique. — En 480 av. J.-C., Thémistocle et la flotte grecque y anéantissent la flotte de Xerxès I^{er}.

SALANGANE n. f. (malais *sarang*, nid). Genre d'oiseaux passeurs de l'Asie et de l'Océanie, dont on consomme, sous le nom de « nids d'hirondelles », les nids faits d'algues agglomérées.

SALANT adj. m. Qui produit ou qui contient du sel.

SALARIAL, E, AUX adj. Relatif au salaire.

SALARIAT n. m. État, condition de salarié; mode de rémunération du travail par le salaire.

SALARIÉ, E n. et adj. Personne liée à une autre par un contrat individuel de travail, qui prévoit la rémunération, par un salaire, du travail qu'elle lui fournit.

SALAUD n. m. (de *sale*). *Pop.* Personne déloyale, malhonnête (terme d'injure).

SALAZAR (Antônio DE OLIVEIRA), homme d'État portugais (1889-1970). Chef du gouvernement portugais de 1932 à 1968, il fonde un régime autoritaire.

SALE adj. (frq. *salô*, trouble). Couvert de crasse, de poussière, de taches, malpropre. || Se dit d'une couleur qui manque d'éclat. || Qui blesse la pudeur, ordurier. || Se dit de qqch de méprisable. || Très désagréable, détestable.

SALÉ, E adj. Imprégné ou saupoudré de sel. || Qui a le goût du sel. || *Fam.* Très libre, groivis. || *Fam.* Exagéré, excessif.

SALÉ n. m. *Petit salé*, chair de porc conservée par salaison, qui se consomme cuite à l'eau.

SALÉ, v. du Maroc, à l'embouchure du Bou Regreg, en face de Rabat; 289 000 h. Fortifications du XIII^e s. Aéroport de Rabat.

SALEM, v. de l'Inde (Tamil Nadu); 515 000 h.

SALEMENT adv. De façon sale. || *Pop.* Beaucoup, très.

SALER v. t. (lat. *sal*, sel). Assaisonner avec du sel. || Mettre du sel sur les viandes et les poissons crus pour les conserver. || *Fam.* Faire payer trop cher. || *Fam.* Punir sévèrement.

SALERNE, v. d'Italie (Campanie), au S.-E. de Naples, sur le golfe de Salerne; 156 000 h. Cathédrale du XI^e s. École de médecine jadis célèbre.

SALETÉ n. f. État de ce qui est sale. || Chose malpropre, ordure. || *Fam.* Chose sans valeur. || Action vile, procédé peu délicat. || Parole obscène.

SALICACÉE n. f. (lat. *salix*, -icis, saule). Arbre aux fleurs sans pétales tel que les saules et les peupliers.

SALICYLATE n. m. Sel ou ester de l'acide salicylique.

SALICYLIQUE adj. Se dit d'un acide doué de propriétés antiseptiques et anti-inflammatoires.

SALIENS, tribu franque à laquelle appartient Clovis.

SALIÈRE n. f. Petit récipient pour présenter le sel sur la table. || Enfoncement au-dessus des yeux des vieux chevaux. || *Fam.* Creux en arrière des clavicules, chez les personnes maigres.

SALIGAUD, **E** n. (bas all. *salik*, sale). *Pop.* Personne répuante.

SALIN, **E** adj. (de *sel*). Qui contient du sel.

SALIN n. m. Marais salant.

SALINE n. f. Établissement industriel dans lequel on produit du sel en extrayant le sel gemme ou en faisant évaporer des eaux saturées extraites du sous-sol.

SALINGER (Jerome David), écrivain américain, né en 1919, auteur de nouvelles et de romans (l'*Attrape-Cœur*).

SALINITÉ n. f. Teneur en sel.

SALIQUE adj. Relatif aux Francs Saliens. • *Loi salique*, monument de la législation franque.

SALIR v. t. Rendre sale. || Déshonorer, porter atteinte à.

SALISBURY, v. d'Angleterre (Wiltshire), sur l'Avon ; 36 000 h. Cathédrale du XIII^e s.

SALISBURY → HARARE.

SALISBURY (Robert Cecil, marquis DE), homme d'État britannique (1830-1903). Premier ministre (conservateur) de 1885 à 1892 et de 1895 à 1902, il combat le nationalisme irlandais, est à l'origine de l'affaire de Fachoda (1898) et mène la guerre contre les Boers.

SALISSANT, **E** adj. Qui se salit aisément. || Qui salit.

SALISURE n. f. Ordure, souillure.

SALIVAIRE adj. Relatif à la salive. • *Glandes salivaires*, glandes qui sécrètent la salive.

SALIVATION n. f. Sécrétion de la salive.

SALIVE n. f. (lat. *saliva*). Liquide clair et filant produit par la sécrétion des glandes salivaires. • *Dépenser beaucoup de salive* (*Fam.*), parler beaucoup.

SALIVER v. i. Sécréter de la salive.

SALLANCHES, ch.-l. de c. de la Haute-Savoie ; 10 509 h.

SALLE n. f. (mot frq.). Pièce d'une habi-

tation destinée à un usage particulier (avec un complément). || Autrefois, vaste pièce de réception dans une grande demeure. || Lieu vaste et couvert, destiné à un service public ou à une grande exploitation. || Public qui remplit une salle. || Dortoir dans un hôpital. • *Salle d'armes*, lieu où les maîtres d'armes donnent leurs leçons d'escrime. || *Salle de bains*, cabinet de toilette avec baignoire. || *Salle d'eau*, local spécialement aménagé pour les soins corporels. || *Salle à manger*, pièce d'un appartement dans laquelle on prend ses repas. || *Salle des pas perdus*, hall qui donne accès aux différents services d'une gare.

SALLUSTE, historien romain (86- v. 35 av. J.-C.), auteur de la *Guerre de Jugurtha*, la *Conjuration de Catalina* et des *Histoires*.

SALMANASAR, nom de plusieurs rois d'Assyrie, dont le plus important est SALMANASAR III (859-824 av. J.-C.), qui continue les conquêtes de son père Assour-Nasirpal (883-859).

SALMIGONDIS n. m. (de *sel*, et anc. fr. *condir*, assaisonner). Écrit, discours composé de choses disparates.

SALMIS n. m. Ragoût de pièces de gibier ou de volailles déjà cuites à la broche.

SALMONIDÉ n. m. (lat. *salmo*, -onis, saumon). Poisson osseux à deux nageoires dorsales, dont la seconde est adipeuse, aimant les eaux fraîches et oxygénées, tel que le saumon et la truite.

SALCOIR n. m. Récipient dans lequel on conserve les salaisons ; pièce dans laquelle on fait les salaisons.

SAUMÉ († v. 72 apr. J.-C.), princesse juive, fille d'Hérode Philippe et d'Hérodiade. Elle obtint de son oncle, Hérode Antipas, la tête de saint Jean-Baptiste.

SALOMON (îles), archipel de la Mélanésie, partagé entre la Papouasie-Nouvelle-Guinée (Buka et Bougainville) et un État indépendant (28 446 km² ; 300 000 h. env. ; cap. Honiara).

SALOMON, troisième roi des Hébreux (v. 970-931 av. J.-C.), fils et successeur de David. Il édifie le Temple de Jérusalem.

SALON n. m. (it. *salone*, de *sala*, salle). Pièce destinée, dans un appartement, à recevoir les visiteurs. || Exposition collective périodique d'artistes vivants. || Article autrefois consacré au compte rendu d'un Salon. || Présentation périodique de diverses industries. || Nom donné à certains types de magasins (coiffure). || *Litt.* Société mondaine. || *Littér.* Aux XVII^e et XVIII^e s., réunion d'hommes du monde, d'écrivains, d'artistes, d'hommes politiques autour d'une femme distinguée.

SALON-DE-PROVENCE, ch.-l. de c. des Bouches-du-Rhône ; 35 845 h. École de l'air et École militaire de l'air.

SALONIQUE → THESSALONIQUE.

SALONNARD, **E** n. *Fam.* et *péjor.* Personne qui fréquente les salons, les gens du monde.

SALOON [salun] n. m. (mot amér.). Bar du Far West américain.

SALOPARD n. m. *Pop.* Individu qui se conduit malhonnêtement avec les autres.

SALOPE n. f. (de *sale* et *hoppe*, var. de *huppe*). *Pop.* Femme dévergondée, de mauvaise vie, garce (terme d'injure).

SALOPEL v. t. *Pop.* Faire très mal un travail quelconque ; salir.

SALOPERIE n. f. *Pop.* Saleté.

SALOPETTE n. f. Vêtement constitué par un pantalon prolongé par une bavette à bretelles.

SALOUEN (la ou le), fl. de l'Asie du Sud-Est, né au Tibet, qui sépare la Birmanie et la Thaïlande et rejoint l'océan Indien ; 2 800 km.

SALPÊTRAGE n. m. Formation de salpêtre.

SALPÊTRE n. m. (lat. *sal*, sel, et *petrae*, de pierre). Nom usuel du nitrate de potassium.

SALPÊTRER v. t. Couvrir de salpêtre.

SALPINGITE n. f. (gr. *salpignx*, trompe). Inflammation d'une trompe utérine.

SALSA n. f. Musique de danse afro-cubaine.

SALSEPAREILLE n. f. (portug. *salsaparrilla*). Plante vulgaire du Mexique, à rhizome dépuratif.

SALSES → LEUCATE (étang de).

SALSIFIS n. m. (it. *salsifica*). Plante de la famille des composées, à racine comestible.

SALT (sigle de *Strategic Arms Limitation Talks*), nom donné aux négociations menées de 1969 à 1979 entre les États-Unis et l'U.R.S.S. sur la limitation des armements stratégiques.

SALTA, v. d'Argentine, dans les Andes ; 261 000 h.

SALTIMBANQUE n. m. (it. *saltimbanco*, qui saute sur le trampoline). Personne qui fait des tours d'adresse, des acrobaties sur les places publiques, dans les foires.

SALT LAKE CITY, v. des États-Unis, cap. de l'Utah, près du Grand Lac Salé ; 163 000 h. Fondée en 1847 par les Mormons. Centre commercial et industriel.

SALTYKOV (Mikhail levgrafovitch, dit Saltykov-Chtchedrine), écrivain russe (1826-1889), peintre satirique de la société provinciale russe.

SALUBRE adj. (lat. *salubris*, de *salus*, santé). Sain, qui contribue à la santé.

SALUBRITÉ n. f. Qualité de ce qui est salubre.

SALUER v. t. (lat. *salutare*). Donner à qqn une marque d'attention, de civilité,

de respect. || Accueillir par des marques d'approbation ou d'hostilité.

SALURE n. f. Caractère de ce qui est salé; teneur en sel.

SALUT! interj. *Fam.* Formule pour aborder des amis ou les quitter.

SALUT n. m. (lat. *salus, -utis*). Fait d'échapper à un danger, à un malheur. || Action ou manière de saluer. || Marque de civilité que l'on donne à qqn, qqch. || Bénédiction solennelle, accompagnée de prières et de chants, donnée avec le saint sacrement. || Libération du péché et accession à la vie éternelle.

SALUT (îles du), petit archipel de la Guyane française, au N. de Cayenne (île du Diable, etc.).

SALUTAIRE adj. Utile pour conserver la santé physique ou morale; qui a une action favorable.

SALUTATION n. f. Salut, action de saluer.

SALUTISTE adj. et n. De l'Armée du salut.

SALVADOR, en esp. *El Salvador*, république de l'Amérique centrale; 21 393 km²; 5 230 000 h. Cap. *San Salvador*. Langue : *espagnol*. — Pays volcanique, au climat tropical. Exportation de café et de coton. — Anc. colonie espagnole, le Salvador forme une république indépendante depuis 1841. Gouverné le plus souvent par des militaires à partir de 1931, il est déchiré, depuis la fin des années 70, par la guerre civile.

SALVADOR, anc. *Bahia*, port du Brésil, cap. de l'État de Bahia; 1 507 000 h. Églises baroques. Centre industriel et touristique.

SALVATEUR, TRICE adj. (lat. *salvator, de salvare, sauver*). *Litt.* Qui sauve.

SALVE n. f. (lat. *salve, salut*). Décharge simultanée d'armes à feu au combat ou en l'honneur de qqn, ou en signe de réjouissance. ● *Salve d'applaudissements*, applaudissements qui éclatent tous en même temps.

SALZBOURG, v. d'Autriche, ch.-l. de la prov. de Salzbourg; 139 000 h. Monuments médiévaux et baroques. Patrie de Mozart (festival de musique annuel).

SAMARA → KOUÏBYCHEV.

SAMARIE, v. de la Palestine centrale qui fut la capitale du royaume d'Israël. Détruite en 721 av. J.-C. par Sargon II d'Assyrie.

SAMARKAND, v. de l'U.R.S.S. (Ouzbékistan), en Asie centrale; 505 000 h. Au XIV^e s., Timūr Lang (Tamerlan) en fait la capitale de son empire et un grand foyer de civilisation musulmane. Monuments des XIV^e au XVII^e s., dont le mausolée de Timūr Lang (Gur-e Mir). Conquise par les Russes en 1868.

SÂMARRÂ, v. de l'Iraq, au N. de Bag-

dad. Capitale des califés 'abbassides au IX^e s.

SAMBA n. f. (mot portug.). Danse populaire brésilienne d'origine africaine.

SAMBRE (la), riv. de France et de Belgique, affl. de la Meuse (r. g.); 190 km.

SAMEDI n. m. (lat. *sabbati dies*, jour du sabbat). Sixième jour de la semaine.

SAMNITES, peuple italique établi en Italie centrale et soumis par Rome au III^e s. av. J.-C. (*guerres samnites* [343/341-290]).

SAMOA, archipel d'Océanie. Les îles sont partagées entre l'État des Samoa (*Samoa occidentales*), indépendant depuis 1962 (2 842 km²; 170 000 h.; cap. *Apia*) et les Samoa orientales, qui appartiennent aux États-Unis (197 km²; 32 000 h.; cap. *Fagatogo*).

SAMORY TOURÉ, chef malinké (v. 1830-1900). Il se constitue un empire à l'E. du Niger (1861), mais est battu par les Français en 1887.

SAMOS, île grecque de la mer Égée; 778 km²; 40 500 h. Vins.

SAMOTHRACE, île grecque de la mer Égée, près des côtes de la Thrace; 3 000 h. — En 1863 y est mise au jour la statue de la Victoire (Louvre).

SAMOURAÏ n. m. (mot jap.). Au Japon, membre de la classe des guerriers.

SAMOVAR n. m. (mot russe). Bouilloire russe à cheminée intérieure centrale, destinée à conserver l'eau chaude pour le thé.

SAMOYÈDES, population mongole habitant les régions du cours inférieur de l'Ob et de la presqu'île de Taïmyr.

SAMPAN n. m. (mot chin.). En Extrême-Orient, petit bateau marchant à la godille et à l'aviron, servant souvent d'habitation à une famille.

SAMSON, juge des Hébreux (XII^e s. av. J.-C.), célèbre par ses exploits contre les Philistins.

SAMSUN, port de Turquie, sur la mer Noire; 199 000 h.

S.A.M.U. n. m. (sigle de *Service d'Aide Médicale Urgente*). Organisme chargé de la prise en charge des cas graves de maladies ou de blessures nécessitant une intervention rapide.

SAMUEL, dernier juge d'Israël (XI^e s. av. J.-C.). Il sacre Saül puis David roi des Hébreux.

SANA n. m. Abrév. de SANATORIUM.

ŞAN'Â, cap. du Yémen; 500 000 h.

SANAGA (la), principal fl. du Cameroun; 520 km. Hydroélectricité.

SAN ANTONIO, v. des États-Unis (Texas); 786 000 h. Centre industriel et touristique.

SANATORIUM n. m. (mot angl.; du lat.

sanare, guérir) [pl. *sanatoriums*]. Établissement qui reçoit des tuberculeux.

SAN BERNARDINO, col des Alpes suisses; 2 063 m. Tunnel routier à 1 600 m d'alt.

SANCERRE, ch.-l. de c. du Cher, près de la Loire; 2 286 h. Vins.

SÂNCI, site archéologique de l'Inde (Madhya Pradesh). Ensemble d'édifices bouddhiques du II^e s. av. J.-C. au XI^e s. apr. J.-C.

SANCTIFICATION n. f. Action et effet de ce qui sanctifie. || Célébration selon la loi religieuse.

SANCTIFIER v. t. (lat. *sanctus*, saint, et *facere*, faire). Rendre saint. || Célébrer suivant la loi de l'Église.

SANCTION n. f. (lat. *sanctio*, de *sancire*, établir une loi). Approbation, confirmation considérée comme nécessaire. || Conséquence bonne ou mauvaise d'un acte. || Peine prévue pour assurer l'exécution d'une loi, d'un règlement. || Mesure répressive infligée par une autorité.

SANCTIONNER v. t. Infliger un châtiment, réprimer.

SANCTUAIRE n. m. (lat. *sanctuarium*, de *sanctus*, saint). Partie de l'église, située autour de l'autel, où s'accomplissent les cérémonies liturgiques; l'église elle-même. || Lieu, espace sacré. || Asile sacré et inviolable.

SANCY (puy de), point culminant du Massif central, dans les monts Dore; 1 885 m.

SAND (Aurore DUPIN, dite *George*), femme de lettres française (1804-1876), auteur de romans (*la Mare au diable*).

SANDALE n. f. (lat. *sandalium*; du gr.). Chaussure formée d'une simple semelle retenue au pied par des cordons.

SANDALETTE n. f. Petite sandale.

SANDER (August), photographe allemand (1876-1964). Ses photographies sont un témoignage sur l'Allemagne nazie.

SAN DIEGO, port des États-Unis (Californie), sur le Pacifique; 875 000 h. (1860 000 dans l'agglomération). Base navale. Constructions navales et aéronautiques.

SANDOUVILLE, comm. de la Seine-Maritime à l'E. du Havre; 645 h. Automobiles.

SANDOW [sādo ou sādɔv] n. m. (nom déposé). Câble en caoutchouc, utilisé notamment dans les extenseurs et pour le lancement des planeurs, ou pour fixer des objets sur un porte-bagages, une galerie de voiture, etc.

SANDRE n. m. ou f. (all. *Zander*). Poisson osseux voisin de la perche, à chair estimée.

SANDWICH [sādwitʃ] n. m. (de lord *Sandwich*, pour qui un cuisinier inventa

sandwich

ce mets) [pl. *sandwiches* ou *sandwichs*]. Tranches minces de pain, beurré ou non, entre lesquelles on a mis une tranche de jambon, de fromage, etc. ● *En sandwich*, étroitement serré entre des personnes ou des choses.

SANDWICH (îles), anc. nom des îles Hawaï*.

SAN FRANCISCO, port des États-Unis (Californie), sur la baie de *San Francisco*, qui débouche dans le Pacifique par la Golden Gate; 679 000 h. (3 250 000 dans l'agglomération). Centre industriel et touristique. En 1945 y a été élaborée la Charte des Nations unies; en 1951 y a été signé le traité de paix entre le Japon et les Alliés.

SANG n. m. (lat. *sanguis*, -inis). Liquide rouge qui circule dans les veines, les artères, le cœur et les capillaires, et qui transporte les éléments nutritifs et les déchets de toutes les cellules de l'organisme. || Race, famille. ● *Apport de sang frais*, arrivée d'éléments nouveaux, plus jeunes; apport de capitaux. || *Avoir du sang dans les veines* (Fam.), être énergique. || *Avoir le sang chaud*, être ardent, dynamique. || *Avoir le sang qui monte à la tête*, être près de se fâcher. || *Avoir qqch dans le sang*, être très doué ou passionné pour cela. || *Donner son sang*, sacrifier sa vie; participer à la collecte pour les transfusions sanguines. || *La voix du sang*, l'esprit de famille. || *Le sang a coulé*, il y a eu des blessés et des morts. || *Liens du sang*, liens entre personnes de la même famille. || *Mettre un pays à feu et à sang*, le saccager. || *Prince du sang*, de la maison royale. || *Se faire du mauvais sang*, s'inquiéter. || *Se ronger les sangs*, être très inquiet. || *Un être de chair et de sang*, personne réelle, vivante.

SANGALLO (les), architectes florentins, maîtres de la Renaissance classique. Les plus célèbres sont GIULIANO (v. 1445-1516), qui a travaillé en Toscane et à Rome, et ANTONIO le Jeune (1484-1546), auteur du palais Farnèse, à Rome.

SANG-FROID n. m. inv. Tranquillité, maîtrise de soi. ● *De sang-froid*, de façon délibérée; calmement, sans emportement.

SANGHA (la), riv. de l'Afrique équatoriale, afl. du Zaïre (r. dr.); 1700 km env.

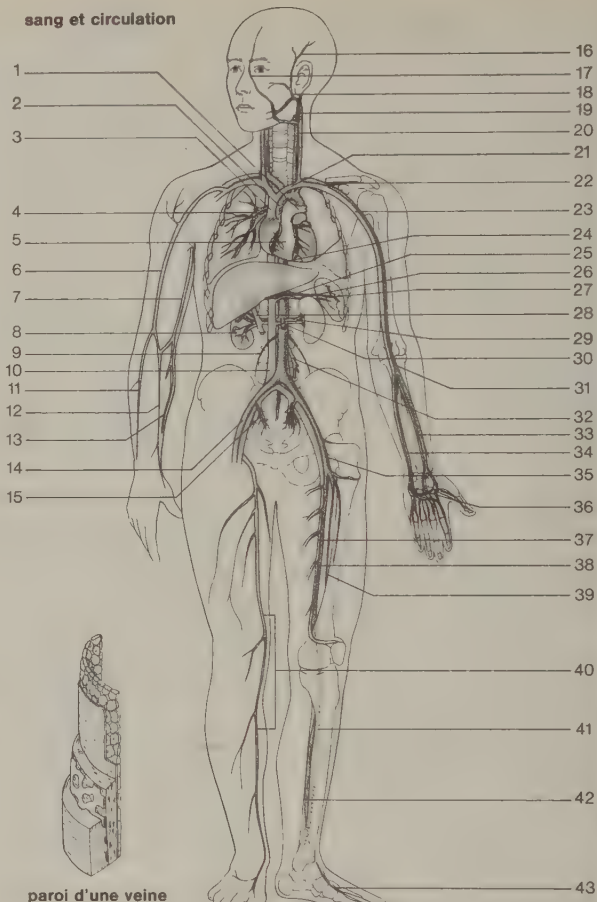
SANGLANT, E adj. (lat. *sanguilentus*). Taché de sang. || *Où il y a beaucoup de sang répandu*. || Très offensant. ● *Mort sanglant*, mort violente avec effusion de sang.

SANGLE n. f. (lat. *cingula*, de *cingere*, ceindre). Bande de cuir ou de toile, large et plate, qui sert à entourer, à serrer, etc.

SANGLER v. t. Serrer avec une angle. || Serrer fortement la taille.

SANGLIER n. m. (lat. *singularis porcus*, porc solitaire). Mammifère pachyderme, dont le type habite l'Europe. (Cri : le sanglier *grommelle*, *nasille*.)

sang et circulation



Sang et circulation sanguine.

Ensemble du système sanguin : 1. Artère pulmonaire; 2. Aorte; 3. Veine cave supérieure; 4. Veine pulmonaire; 5. Cœur; 6. Veine céphalique; 7. Veine basilique; 8. Rein (en coupe); 9. Artère spermatique; 10. Veine cave inférieure; 11. Veine radiale accessoire; 12. Veine radiale superficielle; 13. Veine cubitale superficielle; 14. Artère iliaque primitive; 15. Artère et veine hypogastriques; 16. Artère temporale; 17. Veine faciale; 18. Artère faciale; 19. Artère carotide; 20. Veine jugulaire interne; 21. Tronc veineux brachiocephalique gauche; 22. Artère sous-clavière; 23. Veine axillaire; 24. Aorte; 25. Artère hépatique; 26. Tronc coélaque; 27. Artère splénique; 28. Veine porte; 29. Artère et veine rénales; 30. Artère mésentérique supérieure; 31. Artère humérale; 32. Artère mésentérique inférieure; 33. Artère radiale; 34. Artère cubitale; 35. Artère iliaque; 36. Arcade palmaire; 37. Veine fémorale; 38. Artère fémorale; 39. Artère fémorale profonde; 40. Veine saphène interne; 41. Artère péronière; 42. Artère tibiale postérieure; 43. Artère pédieuse.

Circulation sanguine. Le cœur envoie le sang oxygéné aux organes par les artères. Le sang, chargé d'acide carbonique et de déchets, revient au cœur par les veines. Entre artères et veines, existe un réseau de vaisseau très fins, les capillaires, où se font les échanges : c'est la « grande circulation ». Le sang veineux est envoyé par le cœur dans les poumons où il est oxygéné, puis il retourne au cœur : c'est la « petite circulation ».

SANGLOT n. m. (lat. *singultus*, altér. de *glutire*, avaler). Contraction spasmodique du diaphragme par l'effet de la douleur, physique ou morale, suivie de l'émission brusque de l'air contenu dans la poitrine.

SANGLOTER v. i. Pousser des sanglots; pleurer en sanglotant.

SANG-MÊLÉ n. inv. Personne issue du croisement de deux groupes humains différents (Vx).

SANGNIER (Marc), journaliste et homme politique français (1873-1950). Il développe dans le Sillon* les idées d'un catholicisme démocratique.

SANGRIA [sə'grija] n. f. (mot esp., de *sangre*, sang). Boisson d'origine espagnole faite de vin sucré où macèrent des morceaux de fruits.

SANGSUE [sə'sy] n. f. (lat. *sanguisuga*). Vers de l'embranchement des annélides, vivant dans l'eau douce, et dont le corps est terminé par une ventouse à chaque extrémité. || Litt. Personne avide, qui tire de l'argent par tous les moyens. || Fam. Personne ennuyeuse, dont on ne peut se défaire.

SANGUIN, E adj. (lat. *sanguineus*). Relatif au sang. ● Vaisseaux sanguins, conduits qui servent à la circulation du sang. ◆ adj. et n. Qui a un tempérament impulsif.

SANGUINAIRE adj. (lat. *sanguinarius*). Litt. Qui n'hésite pas ou se plaît à répandre le sang; cruel. ● Lutte sanguinaire, où l'on verse beaucoup de sang.

SANGUINAIRES (îles), îles de la Corse, à l'entrée du golfe d'Ajaccio.

SANGUINE n. f. Crayon fait avec de l'ocre rouge; dessin, de couleur rouge, fait avec ce crayon. || Variété d'orange à chair rougeâtre.

SANGUINOLENT, E adj. Teinté ou mêlé de sang; couleur de sang.

SANIE n. f. (lat. *sanies*). Syn. anc. de PUS.

SANITAIRE adj. (lat. *sanitas*, santé). Relatif à la conservation de la santé, à l'hygiène. || Relatif à la distribution, à l'évacuation de l'eau, à l'hygiène dans un appartement.

SANITAIRES n. m. pl. Ensemble des installations de propreté (lavabos, W.-C., etc.) d'un local, d'un camping, etc.

SAN JOSÉ, cap. du Costa Rica, à 1100 m d'alt.; 272 000 h.

SAN JOSÉ, v. des États-Unis (Californie); 636 000 h.

SAN JOSÉ DE CÚCUTA → CÚCUTA.

SAN JUAN, cap. de Porto Rico; 485 000 h.

SANKT ANTON AM ARLBERG, en fr. Saint-Anton, station de sports d'hiver d'Autriche (Tyrol).

SAN LUIS POTOSÍ, v. du Mexique;

292 000 h. Cathédrale baroque. Métallurgie.

SAN MARTÍN (José DE), général argentin (1778-1850). Artisan de l'indépendance du Chili, il a aussi contribué à libérer le Pérou.

SAN REMO ou **SANREMO**, v. d'Italie (Ligurie), sur la Méditerranée; 61 000 h. Station balnéaire.

SANS prép. (lat. *sine*). Marque la privation, l'absence, l'exclusion, la condition négative. ● Non sans, avec. || Sans quoi, sinon, autrement. || Sans que (avec le subj.), de telle sorte que ne ... pas : il est parti sans que je m'aperçoive de rien.

SANS-ABRI n. inv. Personne qui n'a pas de logement.

SAN SALVADOR, cap. du Salvador, au pied du volcan San Salvador; 1 million d'h. env.

SANS-CŒUR adj. et n. inv. Fam. Qui est sans pitié, sans sensibilité.

SANSKRIT, E adj. et n. m. → SANSKRIT.

SANS-CULOTTE n. m. (pl. *sans-culottes*). Sous la Convention, révolutionnaire qui appartenait aux couches les plus populaires.

SANS-EMPLOI n. inv. Chômeur.

SANS-FAUTE n. m. inv. Parcours ou prestation sans faute, parfaite.

SANS-GÊNE n. m. inv. Manière d'agir sans tenir compte des formes habituelles de politesse, indelicatess. ◆ n. inv. Personne qui agit de cette manière.

SANSKRIT, E ou **SANSKRIT, E** adj. et n. m. (sansk. *samskrita*, parfait). Se dit de la langue sacrée et littéraire de la civilisation brahmanique, qui appartient au groupe des langues indo-européennes.

SANS-LOGIS n. inv. Personne qui ne dispose pas d'un local d'habitation.

SANSON (Charles), bourreau de Paris (1740-1806). Il exécute Louis XVI.

SANSONNET n. m. (dimin. de *Samson*). Autre nom de l'ÉTOURNEAU.

SANSOVINO (Andrea), sculpteur classique italien (1460-1529). — Son fils adoptif JACOPO, sculpteur et architecte (1486-1570), a élevé la Libreria Vecchia à Venise.

SANS-PARTI n. inv. Personne qui n'est inscrite à aucun parti politique.

SANS-SOUCI adj. et n. inv. Fam. Qui ne s'inquiète de rien.

SAN STEFANO,auj. Yeşilköy, village de la Turquie d'Europe, près d'Istanbul, où est signé le traité que la Russie impose à la Turquie en 1878 et qui marque son triomphe dans les Balkans.

SANTA ANNA (Antonio LÓPEZ DE), général et homme politique mexicain (v. 1795-1876). Sous sa présidence, le Texas fait sécession, et la Californie ainsi

que le Nouveau-Mexique sont cédés aux États-Unis (1848).

SANTA CATARINA, État du Brésil méridional; 95 985 km²; 3 629 000 h. Cap. Florianópolis.

SANTA CLARA, ch.-l. de prov. du centre de Cuba; 172 000 h.

SANTA CRUZ, v. de Bolivie, à l'E. des Andes; 256 000 h. Centre industriel.

SANTA CRUZ, port et ch.-l. de l'archipel des Canaries; 190 000 h. Raffinerie de pétrole. Tourisme.

SANTA CRUZ, archipel de Mélanésie, dépendance des îles Salomon.

SANTA FE, v. d'Argentine; 287 000 h.

SANTAL n. m. (mot ar.) [pl. *santals*]. Arbuste d'Asie, dont le bois est utilisé en parfumerie, en petite ébénisterie, etc.

SANTANDER, port d'Espagne (région cantabrique), sur l'Atlantique; 167 000 h. Cathédrale des XIII^e-XV^e s. Constructions mécaniques.

SANTÉ n. f. (lat. *sanitas*). État de celui dont l'organisme fonctionne normalement en absence de maladie. || État habituel (bon ou mauvais) de l'organisme. || État sanitaire d'une collectivité. ● À votre santé!, vœu que l'on fait avant de boire en l'honneur de quelqu'un. || Boire à la santé de qqn, faire des vœux pour lui en buvant. || Maison de santé, établissement privé où l'on recevait autrefois les malades mentaux moyennant une rétribution. || Santé publique, ensemble des services administratifs chargés de maintenir et d'améliorer l'état sanitaire d'un pays. || Service de santé, service chargé, dans les armées, de l'hygiène et de la santé des militaires, ainsi que du traitement des malades et des blessés.

SANTIAGO, v. de la république Dominicaine; 209 000 h.

SANTIAGO, cap. du Chili; 4 178 000 h. dans l'agglomération. Centre commercial et industriel groupant plus du tiers de la population du Chili.

Voir illustration p. 810

SANTIAGO, port de l'E. de Cuba; 345 000 h. Centre industriel.

SANTON n. m. (prov. *santoun*, petit saint). Figurine coloriée servant à décorer les crèches de Noël.

SANTORIN, groupe d'îles grecques (Cyclades). Vestiges antiques.

SANTOS, port du Brésil (São Paulo); 417 000 h.

SANTOS-DUMONT (Alberto), aéronaute brésilien (1873-1932), pionnier de la navigation aérienne en France.

SÃO FRANCISCO (le), fl. du Brésil, né dans le Minas Gerais; 2 624 km. Aménagements hydroélectriques.

São Luís

SÃO LUÍS ou **SÃO LUÍS DO MARANHÃO**, v. du Brésil septentrional, cap. de l'État de Maranhão, sur l'Atlantique; 450 000 h.

SÃO MIGUEL, la plus grande île (747 km²) des Açores; 150 000 h. Ch.-l. Ponta Delgada.

SAÔNE [son] (la), riv. de l'E. de la France, née dans le dép. des Vosges, affl. du Rhône (r. dr.) à Lyon; 480 km.

SAÔNE (dép. de la Haute-) [70], dép. de la Région Franche-Comté; 5 360 km²; 231 962 h. Ch.-l. Vesoul. 2 arr. (Lure, Vesoul), 32 c., 545 comm.

SAÔNE-ET-LOIRE (dép. de) [71], dép. de la Région Bourgogne; 8 575 km²; 571 852 h. Ch.-l. Mâcon. 5 arr. (Autun, Chalon-sur-Saône, Charolles, Louhans, Mâcon), 57 c., 573 comm.

SÃO PAULO, v. du Brésil, cap. de l'État de São Paulo; 8 494 000 h. (près de 13 millions dans l'agglomération). La plus grande ville et métropole industrielle et économique du Brésil. — L'État de São Paulo, en bordure de l'Atlantique, est le plus peuplé (25 041 000 h.) du Brésil.

SÃO TOMÉ E PRÍNCIPE, État insulaire du golfe de Guinée, formé des îles de São Tomé et de Príncipe ou île du Prince; 964 km²; 120 000 h. Anc. colonie portugaise.

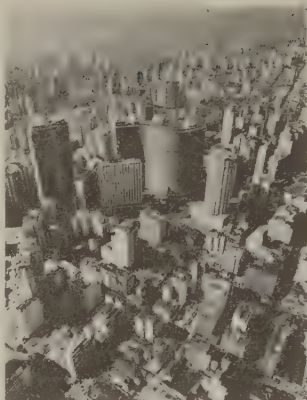
SAOUDIEN, ENNE adj. et n. De l'Arabie Saoudite.

SAOUDITE adj. Relatif à l'État d'Arabie fondé par Ibn Sa'ûd en 1932.

SAOUL [su], **E** [sul] adj., **SAOULER** [sule] v. t. → SOUL, SOÛLER.

SAPAJOU n. m. (tupi *sapaïou*). Autre nom du SAJOU.

SAPE n. f. (bas lat. *sappa*). Action de saper. || Dans la guerre de siège, communication enterrée ou souterraine. ♦ pl. Pop. Vêtements.



Vue aérienne de São Paulo.
[B. Barbey-Magnum]

SAPER v. t. (anc. fr. *sape*, boyau). Détruire avec le pic et la pioche, ou par tout autre moyen mécanique, les fondements d'un édifice, d'un bastion, etc., pour le faire tomber. || Détruire par une action progressive et secrète, ébranler en attaquant les principes.

SAPEUR n. m. Soldat du génie en général (sapeur-mineur, sapeur-pontonier, etc.).

SAPEUR-POMPIER n. m. (pl. *sapeurs-pompier*). Syn. de POMPIER.

SAPHIR n. m. (gr. *sappheiros*). Pierre précieuse bleue, variété transparente de corindon. || Dans un électrophone, un tourne-disque, petite pointe qui fait partie de la tête de lecture. ♦ adj. inv. D'un bleu lumineux.

SAPHISME n. m. (de *Sappho*). Litt. Homosexualité féminine.

SAPIN n. m. (lat. *sapinus*; du gaul.). Arbre résineux commun dans les montagnes d'Europe occidentale entre 500 et 1 500 m, à feuilles persistantes, portant deux lignes blanches en dessous (ce qui les distingue de celles de l'épicéa). ♦ *Sentir le sapin* (Fam.), n'avoir plus longtemps à vivre.

SAPINIÈRE n. f. Lieu planté de sapins.

SAPONIFIER v. t. (lat. *sapo*, -onis, savon, et *facere*, faire). Transformer en savon.

SAPPHO ou **SAPHO**, poétesse grecque (début du VII^e s. av. J.-C.).

SAPPORO, v. du Japon, ch.-l. de l'île de Hokkaido; 1 402 000 h.

SAPRISTI! interj. (de *sacristi*) → SACRISTI.

SAPROPHYTE n. m. et adj. (gr. *sapros*, pourri, et *phyton*, plante). Végétal qui tire sa nourriture de substances organiques en décomposition.

SAQQARAH, village d'Égypte, au S. du Caire. Immense nécropole, riche de nombreuses pyramides, dont celle à degrés de Djoser (XXVII^e s. av. J.-C.).

SAQUER v. t. → SACQUER.

SARABANDE n. f. (esp. *zarabanda*). Danse noble à trois temps, en vogue aux XVII^e et XVIII^e s. || Composition musicale dans le tempo et le caractère de cette danse. || Fam. Jeux bruyants, vacarme.

SARAGOSE, v. d'Espagne, anc. cap. du royaume d'Aragon, sur l'Ebre; 572 000 h. Centre commercial et industriel. Anc. palais des rois musulmans (XI^e s.); cathédrale (XII^e-XIV^e s.); basilique del Pilar (XVII^e-XVIII^e s.). — La ville est assiégée par les Français en 1808 et en 1809.

SARAH, personnage biblique, épouse d'Abraham et mère d'Isaac.

SARAJEVO, v. de Yougoslavie, cap. de la Bosnie-Herzégovine; 448 000 h. Centre artisanal et industriel. — L'assassinat à Sarajevo, le 28 juin 1914, de l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche déclenche la Première Guerre mondiale.

SARATOGA, v. des États-Unis (État de New York). — Capitulation du général britannique Burgoyne, qui assura l'indépendance des États-Unis (1777).

SARATOV, port de l'U.R.S.S., sur la Volga; 887 000 h. Centre industriel (gaz naturel).

SARAWAK, territoire du N.-O. de Bornéo, membre de la Malaisie; 124 449 km²; 1 116 000 h. Ch.-l. Kuching. Pétrole.

SARBACANE n. f. (mot ar.; du malais). Long tuyau qui sert à lancer, en soufflant, de petits projectiles.

SARCASME n. m. (gr. *sarkasmos*; de *sarkazein*, mordre de la chair). Raillerie insultante, ironie mordante.



La place de la Moneda
(à droite, le palais présidentiel), à Santiago (Chili). [Vautier-Decool]

SARCASTIQUE adj. Moqueur et méchant.

SARCELLE n. f. (lat. pop. *cercedula*). Canard sauvage de petite taille, qui niche souvent en France.

SARCELLES, ch.-l. de c. du Val-d'Oise; 53 732 h. Grand ensemble résidentiel.

SARCLER v. t. (lat. *sarcularé*). Enlever les mauvaises herbes d'un terrain.

SARCOME n. m. (gr. *sarkôma*, excroissance de chair). Tumeur maligne ayant pour point de départ un tissu conjonctif.

SARCOPHAGE n. m. (gr. *sarx*, sarkos, chair, et *phagein*, manger). Archéol. Cercueil de pierre ou de bois.

SARDAIGNE, île et région italienne, au S. de la Corse; 24 090 km²; 1 629 000 h. Cap. Cagliari. — En 1718, elle est rattachée au Piémont (maison de Savoie), puis intégrée au royaume d'Italie en 1861.

SARDANAPALE, roi légendaire assyrien; corruption du nom d'Assourbanipal.

SARDANE n. f. (catalan *sardana*). Air et ronde dansée populaires en Catalogne.

SARDE adj. et n. De la Sardaigne.

SARDES, anc. v. de l'Asie Mineure, dans la vallée du Pactole, résidence des rois de Lydie.

SARDINE n. f. (lat. *sardina*, de Sardaigne). Poisson voisin du hareng, commun dans la Méditerranée et l'Atlantique. || Fam. Galon de sous-officier.

SARDINERIE n. f. Endroit où l'on prépare des conserves de sardines.

SARDINIER n. m. Bateau pour la pêche de la sardine.

SARDOINE n. f. (lat. *sardonxus*; mot gr.). Variété brune ou rouge de calcédoine.

SARDONIQUE adj. (lat. *sardonia herba*, herbe de Sardaigne [qui provoquait un rire de fou]). D'une ironie méchante.

SARDOU (Victorien), auteur dramatique français (1831-1908). Il a écrit *Madame Sans-Gêne*.

SAREMA, île de l'U.R.S.S. (Estonie), fermant le golfe de Riga.

SARGASSE n. f. (portug. *sargaço*). Algue brune flottante, dont l'accumulation forme, au large des côtes de Floride (*mer des Sargasses*), une véritable prairie.

SARGASSES (*mer des*), vaste région de l'Atlantique, au N.-E. des Antilles, couverte d'algues.

SARGON l'Ancien, fondateur de l'empire d'Akkad (v. 2325 av. J.-C.).

SARGON I^{er}, roi d'Assyrie (XIX^e s. av. J.-C.). — **SARGON II** († 705 av. J.-C.), roi d'Assyrie de 722 à 705 av. J.-C. Il soumet le royaume d'Israël, la Syrie et se rend maître de Babylone.

SARH, anc. Fort-Archambault, v. du Tchad méridional; 37 000 h.

SARI n. m. (mot hindi). En Inde, costume féminin composé d'une pièce de coton ou de soie, drapée et ajustée sans coutures ni épingles.

SARIGUE n. f. (mot tupi). Mammifère d'Amérique, dont la femelle possède une longue queue préhensile à laquelle s'accrochent les jeunes montés sur son dos.

S. A. R. L., abrég. de SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE.

SARLAT-LA-CANÉDA, ch.-l. d'arr. de la Dordogne, dans le Périgord; 10 627 h. Marché agricole.

SARMATES, peuple nomade d'origine iranienne, qui atteint le Danube (I^{er} s. apr. J.-C.).

SARMENT n. m. (lat. *sarmentum*). Jeune rameau de vigne. || Tige ou branche ligneuse grimpante.

SARMIENTO (Domingo Faustino), homme politique et écrivain argentin (1811-1888), président de la République (1868-1874), auteur du roman *Facundo*.

SĀRNĀTH, site archéologique de l'Inde, au N. de Bénarès. C'est là que Bouddha a prêché pour la première fois.

SARRASIN, E adj. et n. (lat. *Sarracenus*). Nom donné par les Occidentaux du Moyen Âge aux musulmans d'Europe et d'Afrique.

SARRASIN n. m. (du précéd.). Plante originaire d'Orient, cultivée sous le nom de *blé noir* pour ses graines alimentaires.

SARRAU n. m. (moyen haut all. *sarrok*) [pl. *sarraus*]. Tablier d'enfant, boutoné derrière. || Sorte d'ample blouse de travail.

SARRAUTE (Nathalie), femme de lettres française, née en 1900, une des initiatrices du nouveau roman (*Tropismes*).

SARRE (la), riv. de France et d'Allemagne, affl. de la Moselle; 246 km.

SARRE, en all. *Saarland*, État d'Allemagne, au N. de la Lorraine; 2 573 km²; 1 058 000 h. Cap. *Sarrebruck*. Anc. région houillère et industrielle. Économiquement rattachée à la France en 1947, la Sarre dépend entièrement de l'Allemagne depuis 1957.

SARREBOURG, ch.-l. d'arr. de la Moselle, sur la Sarre; 15 139 h.

SARREBRUCK, v. d'Allemagne, cap. de la Sarre; 190 000 h. Centre administratif, culturel et industriel.

SARREGUEMINES, ch.-l. d'arr. de la Moselle, sur la Sarre; 25 178 h. Petit centre industriel.

SARTÈNE, ch.-l. d'arr. de la Corse-du-Sud; 6 049 h.

SARTHE (la), riv. de l'O. de la France, née dans le Perche, qui se joint à la Mayenne pour former la Maine; 285 km.

SARTHE (dép. de la) [72], dép. de

la Région Pays de la Loire; 6 206 km²; 504 768 h. Ch.-l. Le Mans. 3 arr. (*la Flèche*, *Le Mans*, *Mamers*), 40 c., 376 comm.

SARTO (Andrea DEL) → ANDREA DEL SARTO.

SARTRE (Jean-Paul), philosophe et écrivain français (1905-1980). Il propose une philosophie d'abord existentialiste (*L'être et le Néant*), puis proche du marxisme (*Critique de la raison dialectique*); auteur de romans (*la Nausée*), de pièces de théâtre (*les Mains sales*) et d'essais (*les Mots*; *Situations*).

SARTROUVILLE, ch.-l. de c. des Yvelines; 46 224 h.

SAS [sa ou sas] n. m. (lat. *seta*, poil rude). Tamis de crin, de soie, etc., entouré d'un cercle de bois, pour passer les matières pulvérulentes ou liquides. || Partie d'un canal comprise entre les deux portes d'une écluse. || Petite chambre munie de deux portes étanches, permettant de mettre en communication deux milieux dans lesquels les pressions sont différentes.

SASEBO, port du Japon (Kyūshū); 248 000 h. Base navale.

SASKATCHEWAN (la), riv. de la Prairie canadienne, qui rejoint le lac Winnipeg.

SASKATCHEWAN, prov. du centre du Canada; 652 330 km²; 991 000 h. Cap. Regina.

SASKATOON, v. du Canada (Saskatchewan); 154 200 h.

SASSANIDES, dynastie perse qui règne en Iran de 224 à 651.

SASSARI, v. d'Italie (Sardaigne); 119 900 h.

SATAN, prince des démons, dans la Bible.

SATANÉ, E adj. (de *Satan*, n. pr.). Fam. Abominable, sacré (avant le nom).

SATANIQUE adj. Qui évoque le diable, démoniaque, diabolique.

SATELLISER v. t. Établir un mobile sur une orbite fermée autour de la Terre, d'un astre. || Mettre un pays sous l'étroite dépendance d'un autre.

SATELLITE n. m. (lat. *satelles*, -itis, escorte). Astron. Corps qui gravite autour d'une planète. || Astre qui gravite autour d'un autre, de masse plus importante. || Bâtiment annexe d'une aérobase. ● **Satellite artificiel**, engin placé par une fusée sur une orbite autour de la Terre ou d'un astre quelconque. ♦ adj. et n. m. Qui dépend d'un autre sur le plan politique ou économique.

SATIE (Erik), compositeur français (1866-1925), auteur de *Gymnopédies* et de *Parade*.

SATIÉTÉ [sasjete] n. f. (lat. *satietas*). État d'une personne complètement rassasiée.

SATIN n. m. (ar. *zaytūni*, de *Zaytun*, n. ar. d'une ville chinoise). Étoffe d'une

satin

armure particulière, en soie, en laine, en coton ou en fibre synthétique, fine, moelleuse et brillante.

SATINÉ, E adj. Qui a un aspect intermédiaire entre la matité et le brillant. ● *Peau satinée*, peau douce comme du satin.

SATINETTE n. f. Étoffe de coton et de soie, ou de coton seul, offrant l'aspect du satin.

SATIRE n. f. (lat. *satira*, var. de *satura*, macédoine, mélange). Pamphlet, discours, écrit, dessin qui s'attaque aux mœurs publiques ou privées, ou qui tourne qqn ou qqch en ridicule.

Satire Ménippée, pamphlet politique (1594) contre la Ligue.

SATIRIQUE adj. et n. Enclin à la médisance, à la raillerie, qui tient de la satire.

SATISFACTION n. f. Action de satisfaire une réclamation, un besoin, un désir. || Contentement, plaisir qui résulte de l'accomplissement de ce qu'on attend, de ce qu'on désire. || Action par laquelle on répare une offense.

SATISFAIRE v. t. (lat. *satisfacere*, de *satis*, assez, et *facere*, faire) [conj. 72]. Causer un sentiment de plaisir. || Remplir, contenter (un besoin, un désir). ♦ v. t. ind. [à]. Faire ce qui est exigé par qqch. ♦ se satisfaire v. pr. [de]. Se contenter.

SATISFAISANT, E adj. Qui contente, satisfait.

SATISFAIT, E adj. Content de ce qui est, ou de ce qui a été fait ou dit. || Assouvi.

SATISFECIT [satisfesit] n. m. inv. (mot lat. signif. *il a satisfait*). Attestation donnée par un supérieur en témoignage de satisfaction.

SATLEDJ (la) → SUTLEJ.

Satolas, aéroport de Lyon, à l'E. de la ville.

SATORY, plateau au S.-O. de Versailles. Établissement militaire.

SATRAPE n. m. (gr. *satrapés*). Gouverneur d'une province, dans l'Empire perse.

SATURATEUR n. m. Dispositif servant à augmenter dans une pièce la teneur en vapeur d'eau de l'atmosphère.

SATURATION n. f. Action de saturer; état d'un liquide saturé. || Satiété, encombrement.

SATURÉ, E adj. Pleinement rassasié. || Se dit d'une solution qui ne peut dissoudre une quantité supplémentaire de la substance dissoute. ● *Couleur saturée*, couleur pure, intense.

SATURER v. t. (lat. *saturare*, rassasier). Rassasier; remplir à l'excès. || Amener une solution à contenir la plus grande quantité possible de corps dissous.

SATURNALES n. f. pl. (lat. *saturnalia*). Fêtes de la Rome antique en l'honneur de

Saturne, durant lesquelles régnait la plus grande liberté.

SATURNE, divinité de la mythologie romaine.

SATURNE, planète du système solaire (diamètre équatorial : 120 000 km). Elle est entourée d'un système d'anneaux. On lui connaît vingt-trois satellites.

SATURNISME n. m. Intoxication chronique par les sels de plomb.

SATYRE n. m. (lat. *satyrus*; du gr.). Individu qui se livre à des attentats contre la pudeur. || *Myth.* gr. Génie associé au culte de Dionysos.

SAUCE n. f. (lat. *salsus*, salé). Préparation plus ou moins liquide servie avec certains aliments. || *Fam.* Ce qui est accessoire; accompagnement souvent inutile. ● *En sauce*, se dit d'un mets accompagné d'une sauce. || *Mettre qqn, qqch à toutes les sauces*, le traiter de toutes sortes de façons.

SAUCÉ, E adj. Se dit d'une pièce de monnaie antienne de métal vil, recouverte d'une couche d'argent très mince.

SAUCÉE n. f. *Pop.* Averse.

SAUCER v. t. (conj. 1). Tremper dans la sauce. || Débarasser de la sauce. ● *Être saucé*, se faire saucer (*Fam.*), être mouillé par une pluie abondante.

SAUCIÈRE n. f. Récipient dans lequel on sert une sauce sur la table.

SAUCISSE n. f. (lat. *salsicius*, salé). Boyau rempli de viande de porc hachée et assaisonnée. || *Fam.* Ballon captif, d'observation ou de protection antiaérienne. ● *Ne pas attacher ses chiens avec des saucisses* (*Fam.*), être avare.

SAUCISSON n. m. (it. *salsiccion*). Grosse saucisse que l'on consomme crue ou cuite, fortement assaisonnée.

SAUCISSONNER v. i. *Fam.* Prendre un repas froid sur le pouce.

SAUF, SAUVE adj. (lat. *salvus*). Sauvé, tiré d'un péril de mort. || Qui n'est point atteint.

SAUF prép. (du précéd.). À la réserve de, à l'exclusion de. || *Litt.* Sans blesser, sans porter atteinte à qqch : *sauf votre respect*. ● *Sauf que*, excepté que.

SAUF-CONDUIT n. m. (pl. *sauf-conduits*). Permission donnée par une autorité d'aller en quelque endroit, d'y séjourner un certain temps et de s'en retourner librement, sans crainte d'être arrêté.

SAUGE n. f. (lat. *salvia*, de *salvus*, sauf). Plante à fleurs dont il existe plusieurs variétés, cultivées pour leurs propriétés toniques ou comme plantes ornementales.

SAUGRENU, E adj. (anc. fr. *sau*, sel, et *grain*). Absurde, d'une bizarrerie ridicule.

SAÛL, premier roi des Hébreux (v. 1030-1010 av. J.-C.).

SAULE n. m. (mot frq.). Arbre ou arbuste vivant près de l'eau.

SAULT-SAINTE-MARIE, nom de deux villes jumelles — l'une canadienne, l'autre américaine (Michigan) — situées sur la rivière Sainte-Marie. — Le canal de Sault-Sainte-Marie, ou *Soo Canal*, relie le lac Supérieur au lac Huron.

SAUMÂTRE adj. (lat. *salmacidus*). Se dit des eaux moins salées que l'eau de mer moyenne. || Désagréable. ● *La trouver saumâtre* (*Fam.*), trouver qqch insupportable.

SAUMON n. m. (lat. *salmo*, -onis). Poisson voisin de la truite, à chair estimée. ♦ adj. inv. D'une couleur rose orangé.

SAUMONÉ, E adj. Se dit des poissons à la chair rose-orangé, comme celle du saumon.

SAUMUR, ch.-l. d'arr. de Maine-et-Loire, au confluent du Thouet et de la Loire; 33 953 h. Centre agricole et touristique. Châteaux des XIV^e-XVI^e s. École d'application de l'arme blindée-cavalerie.

SAUMURE n. f. (lat. *sal*, sel, et *muria*, saumure). Préparation liquide très salée, dans laquelle on conserve des viandes, des poissons ou des légumes.

SAUNA n. m. Bain de chaleur sèche et de vapeur, d'origine finlandaise; établissement où l'on prend ces bains.

SAUNIER n. m. (lat. *salinarius*). Ouvrier qui recueille le sel. || Celui qui le vend. ● *Faux saunier* (*Hist.*), celui qui se livrait à la contrebande du sel.

SAUPIQUET n. m. (lat. *sal*, sel, et *piquer*). Sauce piquante.

SAUPOUDRAGE n. m. Action de saupoudrer.

SAUPOUDRER v. t. (lat. *sal*, sel, et *poudre*). Poudrer de sel, de farine, de sucre, etc. || Parsemer, orner çà et là. || Disperser des crédits minimes entre une multitude de bénéficiaires.

SAUR adj. m. (moyen néerl. *soor*, séché). Hareng saur, salé, puis séché à la fumée.

SAURIEN n. m. (gr. *saura*, lézard). Reptile muni de pattes.

SAUSSURE (Ferdinand DE), linguiste suisse (1857-1913), fondateur de la linguistique moderne.

SAUT n. m. (lat. *saltus*). Action de sauter, mouvement fait en sautant. || Mode de déplacement de divers animaux. || Action de s'élancer en parachute à partir d'un aéronef. || Passage brusque et sans degrés intermédiaires. ● *Au saut du lit*, au sortir du lit. || *Faire le saut*, se déterminer à prendre un parti. || *Faire un saut quelque part*, y passer un court moment. || *Saut en hauteur*, épreuve d'athlétisme consistant à passer au-dessus d'une barre sans la faire tomber. || *Saut en longueur*,

épreuve d'athlétisme consistant à franchir la plus grande longueur possible. || *Saut à la perche*, saut en hauteur où l'athlète s'aide d'une perche. || *Saut périlleux*, saut qu'exécutent les acrobates quand le corps fait un tour entier en l'air. || *Triple saut*, épreuve de saut en longueur où le concurrent doit franchir la plus grande distance possible en trois sauts enchaînés.

SAUTE n. f. Changement brusque.

SAUTÉ n. m. Aliment en morceaux cuit à feu vif avec un corps gras dans une sauteuse ou une poêle.

SAUTE-MOUTON n. m. inv. Jeu dans lequel les joueurs sautent alternativement les uns par-dessus les autres.

SAUTER v. i. (lat. *saltare*, danser). S'élever de terre avec effort, ou s'élancer d'un lieu dans un autre. || S'élancer d'un lieu élevé vers le bas. || Être détruit par une explosion, voler en éclats. || Être projeté ou déplacé soudainement. || S'élancer et saisir avec vivacité. || Passer d'une chose à une autre sans intermédiaire. • *Et que ça saute!* (Fam.), il faut se dépêcher. || *Faire sauter*, faire revenir à feu vif, avec un corps gras, un mets, en le faisant sauter de temps en temps pour l'empêcher d'attacher. || *Faire sauter qqn* (Fam.), lui faire perdre sa place. || *Faire sauter une serrure*, la forcer. || *Sauter aux nues, au plafond* (Fam.), se mettre en colère; être fort surpris. || *Se faire sauter la cervelle*, se tuer d'un coup de pistolet à la tête. ♦ v. t. Franchir en faisant un saut. || Passer sans s'arrêter. • *La sauter* (Fam.), se passer de manger; avoir faim.

SAUTERELLE n. f. (de sauter). Insecte ordinairement vert, à pattes postérieures sauteuses. || Fam. Personne maigre.

SAUTERIE n. f. Fam. Petite soirée dansante.

SAUTERNES n. m. Vin blanc du pays de Sauternes (Gironde).

SAUTERNES, comm. de la Gironde; 578 h. Vins blancs.

SAUTE-RUISSEAU n. m. inv. Fam. et vx. Jeune clerc de notaire, qui fait des courses.

SAUTEUR, EUSE n. et adj. Athlète spécialisé dans les épreuves de saut. || Cheval dressé pour le saut d'obstacles. || Fam. Personne à l'esprit changeant, sur qui l'on ne peut compter.

SAUTEUSE n. f. Casserole à bords bas, pour faire sauter les aliments.

SAUTILLANT, E adj. Qui sautille.

SAUTILLEMENT n. m. Action de sautiller.

SAUTILLER v. i. Avancer par petits sauts.

SAUTOIR n. m. Disposition de deux objets mis l'un sur l'autre de manière à former une espèce d'X ou de croix de Saint-André. || Chaîne d'orfèvrerie, que les femmes portent comme un collier

descendant sur la poitrine. || Aire sur laquelle un sauteur prend son élan et se reçoit. • *Porter qqch en sautoir*, autour du cou en forme de collier tombant en pointe sur la poitrine.

SAUVAJE adj. (lat. *silvaticus*, de *silva*, forêt). Qui n'est pas apprivoisé. || Qui pousse naturellement, sans culture. || Désert, inculte : *paysage sauvage*. || Qui a quelque chose de féroce, de cruel, de violent, de grossier. || Qui se développe en dehors des règles, des processus courants. ♦ adj. et n. Qui n'est pas civilisé, qui vit en dehors de la civilisation. || Qui fuit la société des hommes, qui vit seul.

SAUVAGEMENT adv. Avec sauvagerie.

SAUVAGEON, ONNE n. Jeune enfant sauvage, farouche.

SAUVAGERIE n. f. Féroce, cruauté. || Caractère de celui qui ne peut souffrir la société.

SAUVEGARDE n. f. (de *sauf* et *garde*). Garantie, protection accordées par une autorité ou assurées par une institution. || Protection, défense.

SAUVEGARDER v. t. Protéger, défendre.

SAUVE-QUI-PEUT n. m. inv. Désarroi où chacun se sauve comme il peut.

SAUVER v. t. (bas lat. *salvare*). Tirer qqn du danger, de la mort, du malheur. || Préserver qqch de la perte, de la destruction. || Pallier, masquer ce qui est défectueux. || Relig. Procurer le salut éternel. • *Sauver les meubles* (Fam.), réussir à tirer d'un désastre ce qui permet de survivre. ♦ se sauver v. pr. Fuir, s'échapper. || Fam. S'en aller vivement, prendre congé rapidement. || Relig. Assurer son salut éternel.

SAUVETAGE n. m. Action de tirer d'un péril et de mettre en sûreté les personnes ou les choses en danger. • *Bateau, canot de sauvetage*, embarcation insubmersible, qui porte secours aux naufragés. || *Ceinture, brassière ou gilet de sauvetage*, gilet gonflable ou constitué par un matériau insubmersible, qui permet à une personne de se maintenir sur l'eau.

SAUVEUR adj. et n. m. Qui prend part, qui est employé à un sauvetage.

SAUVETTE (À LA) loc. adv. Avec une hâte excessive; pour échapper à l'attention. • *Vente à la sauvette*, vente sur la voie publique sans autorisation.

SAUVEUR n. et adj. m. (lat. *salvator*). Celui qui sauve, qui apporte le salut. • *Le Sauveur*, Jésus-Christ.

SAUVIGNON n. m. Cépage blanc produisant des vins de qualité; ces vins.

SAVAI, île la plus vaste de l'État des Samoa*.

SAUVAMMENT adv. De façon savante. || Avec habileté, adroitement.

SAVANE n. f. (esp. *sabana*). Dans la zone tropicale, formation herbacée, souvent parsemée d'arbres.

SAVANNAH, v. des États-Unis (Géorgie), sur le fleuve du même nom, tributaire de l'Atlantique (700 km); 118 000 h.

SAVANT, E adj. et n. (de *savoir*). Qui a beaucoup de connaissances en matière scientifique. || Qui connaît très bien telle ou telle discipline. ♦ adj. Où il y a de la science, de l'érudition. || Qui dénote de l'habileté. • *Animal savant*, animal dressé à certains exercices.

SAVARD (Félix Antoine), prêtre et écrivain canadien d'expression française (1895-1982), auteur de romans (*Menaud, maître draveur; l'Abatis*).

SAVARIN n. m. (de *Brillat-Savarin*, n. pr.). Gâteau en pâte levée, ayant la forme d'une couronne, imbibé de rhum ou de kirsch, et souvent garni de crème.

SAVATE n. f. (turc *çabata*). Vieille pantoufle, soulier usé. || Fam. Personne maladroite. • *Trainer la savate* (Fam.), être dans l'indigence; ne rien faire.

SAVE (la), riv. de Yougoslavie, née dans les Alpes orientales, affl. du Danube (r. dr.); à Belgrade; 945 km.

SAVERNE, ch.-l. d'arr. du Bas-Rhin, sur la Zorn et le canal de la Marne au Rhin; 10 484 h. Palais du cardinal de Rohan (XVIII^e s.). Le col ou «trouée» de Saverne fait communiquer le plateau lorrain et la plaine de la basse Alsace.

SAVETIER n. m. Ancien nom du CORDONNIER.

SAVEUR n. f. (lat. *sapor*). Sensation produite par certains corps sur l'organe du goût. || Ce qui stimule le goût, en littérature, en art; charme, piquant.

SAVIGNY-SUR-ORGE, ch.-l. de c. de l'Essonne; 32 503 h.

SAVOIE, région du S.-E. de la France, à la frontière de l'Italie, anc. prov. des États sardes; cap. Chambéry. — Possession du royaume de Piémont-Sardaigne, devenue française après le plébiscite de 1860.

SAVOIE (dép. de la) [73], dép. de la Région Rhône-Alpes; 6 028 km²; 323 675 h. Ch.-l. Chambéry. 3 arr. (Albertville, Chambéry, Saint-Jean-de-Maurienne), 37 c., 304 comm.

SAVOIE (dép. de la Haute-) [74], dép. de la Région Rhône-Alpes; 4 388 km²; 494 505 h. Ch.-l. Annecy. 4 arr. (Annecy, Bonneville, Saint-Julien-en-Genevois, Thonon-les-Bains), 33 c., 290 comm.

SAVOIE (maison de), famille qui possède longtemps la Savoie (XI^e s.), gouverne le Piémont-Sardaigne (1720) et règne sur l'Italie de 1860 à 1946.

SAVOIR v. t. (lat. *sapere*) [conj. 32]. Être instruit dans qqch, posséder un métier, être capable d'une activité dont on a la pratique. || Avoir le pouvoir, le talent, le moyen. || Avoir dans la mémoire, de manière à pouvoir répéter. || Être informé de. • *A savoir, savoir*, marquent une énumération. || *En savoir long*, être bien ren-

savoir

seigné. || *Faire savoir*, informer. || *Que je sache*, autant que je peux en juger. || *Qui sait?*, ce n'est pas impossible, peut-être. ♦ *À savoir* que, introduit une explication.

SAVOIR n. m. Ensemble des connaissances acquises par l'étude.

SAVOIR-FAIRE n. m. inv. Habileté à réussir ce qu'on entreprend; compétence professionnelle.

SAVOIR-VIVRE n. m. inv. Connaissance et pratique des usages du monde.

SAVON n. m. (lat. *sapo*). Produit obtenu par l'action d'une base sur un corps gras, et servant au nettoyage ainsi qu'au blanchissage; morceau moulu de ce produit. || *Fam.* Verte réprimande. ♦ *Bulle de savon*, bulle transparente, irisée, que l'on produit en soufflant dans de l'eau chargée de savon.

SAVONAROLE (Jérôme), religieux italien (1452-1498). Prédicateur dominicain, il essaie d'établir à Florence une constitution théocratique.

SAVONNAGE n. m. Lavage au savon.

SAVONNER v. t. Laver au savon.

SAVONNERIE n. f. Établissement industriel où l'on fabrique le savon.

SAVONNETTE n. f. Petit savon parfumé pour la toilette.

SAVONNEUX, EUSE adj. Qui contient du savon.

SAVOURER v. t. (de *savour*). Goûter lentement avec attention et plaisir. || Jouir avec délices, se délecter de qqch.

SAVOUREUX, EUSE adj. Qui a une saveur agréable, délicate. || *Que l'on goûte* avec grand plaisir, qui a du piquant.

SAVOYARD, E adj. et n. De la Savoie.

SAXE, Land d'Allemagne; 17 000 km²; 4 900 000 h. Cap. *Dresde*. Région historique, la Saxe a été organisée en duché au IX^e s. Ses ducs, princes électeurs d'Empire à partir de 1356, accèdent de 1697 à 1763 au trône de Pologne (Auguste I^{er} et Auguste II). De 1806 à 1918, la Saxe a formé un royaume.

SAXE (Basse-), État d'Allemagne, sur la mer du Nord; 47 400 km²; 7 216 000 h. Cap. *Hanovre*.

SAXE-ANHALT, Land d'Allemagne; 25 000 km²; 3 millions d'h. Cap. *Magdebourg*.

SAXE (Maurice, comte DE) → MAURICE DE SAXE.

SAXE-WEIMAR (Bernard, duc DE), général allemand (1604-1639). Pendant la guerre de Trente Ans, il combat pour la Suède puis passe au service de la France (1635).

SAXHORN n. m. (de *Sax*, n. de l'inventeur, et de l'all. *Horn*, cor). Famille d'instruments à vent, en cuivre, à embouchure et à pistons (bugle, tuba).

SAXIFRAGE n. f. (lat. *saxifragum*, de *saxum*, rocher, et *frangere*, briser). Plante qui pousse au milieu des pierres, et dont

on cultive certaines espèces ornementales.

SAXO n. m. Abrév. de SAXOPHONE et de SAXOPHONISTE.

SAXON, ONNE adj. et n. De la Saxe ou des Saxons.

SAXONS, peuple germanique habitant la Frise et les pays de l'embouchure de l'Elbe; soumis par Charlemagne (797).

SAXOPHONE n. m. (de *Sax*, nom de l'inventeur, et gr. *phônê*, son, voix). Famille d'instruments de musique à vent, en cuivre ou en laiton, à anche simple, munis d'un bec de clarinette et d'un mécanisme de clefs. (Abrév. SAXO.)

SAXOPHONISTE n. Joueur de saxophone. (Abrév. : SAXO.)

SAY (Jean-Baptiste), économiste libéral français (1767-1832).

SAYDÂ ou **SAÏDA**, port du Liban, sur la Méditerranée; 22 000 h. Abaissement du pipe-line depuis l'Arabie Saoudite (pétrole). C'est l'antique Sidon des Phéniciens.

SAYNÈTE n. f. (esp. *sainete*). Syn. vieille de SKETCH.

SAYON [sejɔ̃] n. m. (esp. *saya*, manteau). Casaque de guerre des Romains, des Gaulois et des soldats du Moyen Âge.

SBIRE n. m. (it. *sbirro*). Litt. Policier sans scrupule; homme de main.

SACBREUX, EUSE adj. (lat. *scaber*, rude). Dangereux, difficile à faire, à réaliser. || Délicat à traiter décemment.

SCALAIRE adj. (angl. *scalar*; du lat. *scalaris*, de *scala*, échelle). *Math.* Se dit d'une grandeur entièrement définie par sa mesure, en fonction d'une certaine unité.

SCALAIRE n. m. (lat. *scalaris*, de *scala*, échelle). Poisson à corps aplati verticalement, souvent élevé en aquarium.

SCALP n. m. (angl. *scalp*, cuir chevelu). Chevelure détachée du crâne avec la peau, et que les Indiens d'Amérique conservaient comme trophée.

SCALPEL n. m. (lat. *scalpellum*, de *scalpere*, gratter). Petit couteau de chirurgie pour inciser et disséquer.

SCALPER v. t. (angl. *to scalp*). Détacher la peau du crâne avec un instrument tranchant.

SCANDALE n. m. (gr. *skandalon*, piège, obstacle). Indignation que produit une action coupable. || Affaire malhonnête, qui émeut l'opinion publique. || Querelle bruyante, tapage. || Fait immoral, révoltant.

SCANDALEUSEMENT adv. De façon scandaleuse.

SCANDALEUX, EUSE adj. Qui cause du scandale, honteux, révoltant.

SCANDALISER v. t. Soulever l'indignation, choquer très vivement. ♦ se

scandaliser v. pr. [de]. Ressentir de l'indignation.

SCANDER v. t. (lat. *scandere*). Souligner fortement, ponctuer. || *Littér.* Marquer la quantité ou la mesure des vers grecs, latins, etc.

SCANDERBEG → SKANDERBEG.

SCANDINAVE adj. et n. De la Scandinavie.

SCANDINAVIE, nom donné à l'ensemble Suède, Norvège, Danemark, Finlande et à leurs dépendances insulaires (Islande, Féroé, Svalbard).

SCANIE (la), région agricole du S. de la Suède.

SCANNER [skaner] n. m. (angl. *scanner*, de *to scan*, examiner minutieusement). Appareil de détection capable de capter, grâce à un dispositif opérant par balayage, les radiations électromagnétiques émises par des surfaces étendues. || Appareil de radiographie composé d'un ordinateur qui en analyse les données pour reconstituer des images de l'organisme.

SCANOGRAPHIE n. f. Partie de la radiologie qui traite de l'emploi du scanner.

SCANSION n. f. Action ou façon de scanner.

SCAPHANDRE n. m. (gr. *skaphê*, barque, et *anêr*, andros, homme). Équipement hermétiquement clos, dans lequel est assurée une circulation d'air et que revêtent les plongeurs pour travailler sous l'eau.

SCAPHANDRIER n. m. Plongeur muni d'un scaphandre.

Scapin, valet de la comédie italienne.

SCAPULAIRE n. m. (lat. *scapula*, épaule). *Relig. cath.* Pièce du costume monastique consistant en un capuchon et deux pans d'étoffe rectangulaires couvrant les épaules et retombant dans le dos et sur la poitrine jusqu'aux pieds.

SCARABÉE n. m. (lat. *scarabaeus*; du gr.). Nom donné à divers insectes coléoptères voisins du hanneton.

SCARAMOUCHE, acteur de la comédie italienne (v. 1600-1694).

SCARIFICATION n. f. Incision superficielle de la peau, faite avec un petit stylet pour les cuti-réactions ou certaines vaccinations.

SCARIFIÉ v. t. (lat. *scarificare*, inciser légèrement). Faire des incisions sur la peau.

SCARLATINE n. f. (lat. *scarlatum*, écarlate). Maladie fébrile contagieuse, caractérisée par l'existence de plaques écarlates sur la peau et les muqueuses.

SCARLATTI (Alessandro), compositeur italien (1660-1725), auteur d'opéras, de cantates et d'oratorios. — Son fils DOMÉ-

NICO (1685-1757), compositeur de pièces pour le clavecin.

SCAROLE n. f. (lat. *escariola*, endive). Sorte de chorice à larges feuilles, mangée en salade.

SCARRON (Paul), écrivain français (1610-1660), auteur de poésies burlesques, de comédies et du *Roman comique*. Il est le premier mari de M^{me} de Maintenon.

SCATOLOGIE n. f. (gr. *skôr*, *skatos*, excrément, et *logos*, discours). Genre de plaisanterie, de littérature, qui a rapport aux excréments, aux grossièretés.

SCATOLOGIQUE adj. Relatif à la scatologie.

SCEAU n. m. (lat. *sigillum*, de *signum*, marque). Cachet qui authentifie un acte. || L'empreinte même de ce cachet; morceau de cire, de plomb portant cette empreinte. || *Litt.* Caractère distinctif, marque. ● *Sous le sceau du secret*, à condition que le secret sera bien gardé.

SCEAUX, ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine; 18 625 h.

SCÉLÉRAT, E adj. et n. (lat. *sceleratus*, de *scelus*, -eris, crime). *Litt.* Qui a commis ou qui est capable de commettre des crimes. ♦ adj. *Litt.* Qui manifeste des intentions ou des sentiments criminels ou pervers.

SCÉLÉRATESSE n. f. *Litt.* Caractère d'un scélérat; action scélérate.

SCELLAGE n. m. Action de sceller.

SCELLEMENT n. m. Action de sceller.

SCELLER [sele] v. t. (lat. *sigillare*). Appliquer un sceau. || Apposer les scellés sur. || Fermer hermétiquement. || Fixer une pièce dans un trou par un liant. ● *Sceller une lettre*, la cacheter. || *Sceller une promesse*, la confirmer.

SCELLÉS n. m. pl. Ensemble de la bande de papier ou d'étoffe et des cachets de cire revêtus d'un sceau officiel, employé par des fonctionnaires publics pour empêcher l'ouverture d'un meuble, d'un local.

SCÉNARIO n. m. (mot it.; du lat. *scena*, scène). Canevas d'une pièce, d'un roman. || Déroulement programmé ou prévu d'une action. || Rédaction détaillée des diverses scènes dont un film sera composé.

SCÉNARISTE n. Auteur de scénarios cinématographiques.

SCÈNE n. f. (lat. *scena*; du gr. *skênê*). Fait auquel on assiste en spectateur. || Lieu où se passe une action. || *Fam.* Querelle violente; colère, emportement : *faire une scène à qqn.* || Démonstrations affectées. || Partie d'un théâtre où jouent les acteurs. || Ensemble des décors qui représentent le lieu où se passe l'action. || Toute action partielle ayant une unité d'une œuvre littéraire, cinématogra-

phique, etc. ● *Mettre en scène*, disposer pour la représentation théâtrale ou la prise de vues cinématographique. || *Mettre sur la scène un événement*, en faire le sujet d'une pièce. || *Quitter la scène*, abandonner le théâtre; sortir de l'actualité. || *Sur le devant de la scène*, en pleine actualité.

SCÉNIQUE adj. Relatif à la scène, au théâtre.

SCÉNOGRAPHIE n. f. Étude et pratique du spectacle, de l'organisation spatiale.

SCEPTICISME n. m. État d'esprit de toute personne qui refuse son adhésion à des croyances ou à des affirmations généralement admises.

SCEPTIQUE adj. et n. (gr. *skeptikos*, qui observe). Qui manifeste du scepticisme, incrédule.

SCEPTRE n. m. (lat. *sceptrum*, du gr. *skêptron*, bâton). Espèce de bâton de commandement, insigne de l'autorité souveraine.

SCÈVE (Maurice), poète français (1501-v. 1560), auteur de poésies sentimentales (*Délie*).

SCHAEFFER (Pierre), compositeur français, né en 1910.

SCHAEERBECK ou **SCHAARBECK**, comm. de Belgique, banlieue industrielle de Bruxelles; 106 000 h.

SCHAFFHOUSE, en all. *Schaffhausen*, v. de Suisse, ch.-l. du c. du même nom, en amont de l'endroit où le Rhin forme une chute; 34 000 h. — Le canton a 298 km² et 69 700 h.

SCHARNHORST (Gerhard VON), général prussien (1755-1813), réorganisateur de l'armée prussienne de 1807 à 1813.

SCHÉELE (Carl Wilhelm), chimiste suédois (1742-1786). Il découvre le chlore, la glycérine, l'acide cyanhydrique et l'arsénic de cuivre.

SCHELLING (Friedrich), philosophe idéaliste allemand (1775-1854).

SCHEMA n. m. (lat. *schema*, manière d'être; du gr. *skhêma*). Dessin ne comportant que les traits essentiels de la figure représentée, afin d'indiquer non sa forme, mais ses relations et son fonctionnement. || Plan d'un ouvrage littéraire, d'un projet d'entreprise, d'un processus, etc.

SCHÉMATIQUE adj. Qui a le caractère d'un schéma, simplifié. || Qui schématise à l'excès.

SCHÉMATIQUEMENT adv. De façon schématique.

SCHÉMATISATION n. f. Action de schématiser.

SCHÉMATISER v. t. Représenter au moyen d'un schéma. || Simplifier à l'excès.

SCHÉMATISME n. m. Caractère schématique.

SCHÈME n. m. (gr. *skhêma*, figure). Structure d'ensemble d'un processus.

SCHERZO [skertzo] ou **SCHERZANDO** [-tando] adv. (mots it.). *Mus.* Vivement et gaielement.

SCHERZO [skertzo] n. m. *Mus.* Morceau de mesure ternaire, d'un style léger et brillant, qui peut remplacer le menuet dans la sonate et la symphonie, ou constituer une pièce isolée.

SCHILLER (Friedrich VON), écrivain allemand (1759-1805), auteur de drames historiques (*les Brigands*, *Don Carlos*, *Wallenstein*, *Guillaume Tell*), d'une *Histoire de la guerre de Trente Ans* et de poésies lyriques (*l'Hymne à la joie*, *Ballades*).

SCHILLING [ʃiljɪn] n. m. (mot all.). Unité monétaire principale de l'Autriche.

SCHILTIGHEIM, ch.-l. de c. du Bas-Rhin, banlieue de Strasbourg; 29 688 h.

SCHINKEL (Carl Friedrich), architecte et peintre allemand (1781-1841), représentant, à Berlin, du style néoclassique.

Schiphol, aéroport d'Amsterdam.

SCHISMATIQUE adj. et n. Qui provoque un schisme; qui adhère à un schisme.

SCHISME [ʃism] n. m. (gr. *skhisma*, séparation). Rupture de l'union dans l'Église chrétienne. || Division dans un parti, un groupement.

schisme d'Occident (*grand*), conflit qui divise l'Église de 1378 à 1417 et durant lequel il y a plusieurs papes à la fois.

schisme d'Orient, rupture de communion entre l'Église byzantine et l'Église romaine. Une première rupture a lieu de 863 à 886 sous le patriarche Photios. La rupture définitive intervient en 1054, entre le patriarche Keroularios et le pape Léon IX.

SCHISTE [ʃist] n. m. (gr. *skhistos*, fendu). Nom général des roches sédimentaires ou métamorphiques se délitant mécaniquement en feuillets. ● *Schiste bitumineux*, roche argileuse contenant des hydrocarbures lourds sous forme solide.

SCHIZOÏDE [ski-] adj. Se dit d'une constitution mentale caractérisée par le repli sur soi.

SCHIZOPHRÈNE [ski-] n. et adj. Malade atteint de schizophrénie.

SCHIZOPHRÉNIE [ski-] n. f. (all. *Schizophrenie*; du gr. *skhizein*, fendre, et *phrên*, *phrenos*, pensée). Psychose caractérisée par la rupture de contact avec le monde extérieur.

SCHLEGEL (August Wilhelm VON), écrivain et critique allemand (1767-1845), un des fondateurs du premier groupe romantique allemand avec son frère Friedrich (1772-1829).

SCHLESWIG-HOLSTEIN, État d'Allemagne, dans la plaine du Nord et la par-

tie méridionale de la presqu'île du Jylland, 15 720 km²; 2 619 000 h. Cap. Kiel. — Les anciens duchés de Schleswig et de Holstein, revendiqués par le Danemark et par la Prusse dans la guerre des Duchés (1864), sont réunis et annexés par la Prusse après sa victoire dans la guerre austro-prussienne de 1866. En 1920, le nord du Schleswig (Slesvig) a été rendu au Danemark.

SCHLIEHMANN (Heinrich), archéologue allemand (1822-1890). Il a découvert les ruines de Troie et de Mycènes.

SCHLITTE [ʃlit] n. f. (all. *Schlitten*, traîneau). Autrefois, traîneau servant à descendre le bois des montagnes, notamment dans les Vosges, et glissant sur une voie faite de troncs d'arbres.

SCHLUCHT [-lurt] (col de la), col des Vosges (1 139 m). Sports d'hiver.

SCHMIDT (Helmut), homme politique allemand, né en 1918, chancelier (social-démocrate) de la République fédérale allemande de 1974 à 1982.

SCHNAPS [ʃnaps] n. m. (mot all.). Fam. Eau-de-vie.

SCHNITZLER (Arthur), écrivain autrichien (1862-1931), auteur de pièces de théâtre (*Amourette*) et de romans (*Made-moiselle Else*).

SCHOELCHER (Victor), homme politique français (1804-1893), député (mars-mai 1848), initiateur du décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies.

SCHÖNBERG (Arnold), compositeur autrichien (1874-1951). Il a pratiqué l'atonalité, fondée sur le dodécaphonisme. Il a composé *Erwartung*.

Schönbrunn, château du XVIII^e s. dans un faubourg de Vienne.

SCHONGAUER (Martin), graveur et peintre alsacien (v. 1450-1491). Ses gravures (*la Mort de la Vierge*, *la Tentation de saint Antoine*) ont influencé Dürer.

SCHOPENHAUER (Arthur), philosophe allemand (1788-1860), auteur d'une philosophie pessimiste.

SCHRÖDINGER (Erwin), physicien autrichien (1887-1961).

SCHUBERT (Franz), compositeur autrichien (1797-1828), auteur de lieder, de musique pour piano et de dix symphonies, dont l'une dite «*Inachevée*».

SCHUMAN (Robert), homme politique français (1886-1963), auteur du plan de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (1951).

SCHUMANN (Robert), compositeur allemand (1810-1856), auteur de lieder (*les Amours du poète*, *Voyage d'hiver*), d'œuvres pour piano (*Carnaval*) et de symphonies.

SCHUSCHNIGG (Kurt VON), homme d'Etat autrichien (1897-1977), chancelier d'Autriche au moment de l'Anschluss.

SCHUSS [ʃus] n. m. (mot all. signif.

élan). A skis, descente directe dans le sens de la plus grande pente.

SCHÜTZ (Heinrich), compositeur allemand (1585-1672), auteur de nombreuses œuvres religieuses.

SCHWANN (Theodor), biologiste allemand (1810-1882). On lui doit la théorie cellulaire (1839).

SCHWARZENBERG (Karl Philipp, prince VON), général et diplomate autrichien (1771-1820), commandant des armées alliées qui battent Napoléon à Leipzig (1813). — Son neveu FELIX (1800-1852), chancelier d'Autriche à partir de 1848, restaure l'autorité des Habsbourg.

SCHWEITZER (Albert), pasteur, organiste et médecin français (1875-1965).

SCHWERIN, v. d'Allemagne, cap. du Mecklembourg-Poméranie-Occidentale; 125 000 h.

SCHWYZ, v. de Suisse, ch.-l. du c. de Schwyz (908 km²; 98 700 h.); 12 300 h.

SCIAGE n. m. Action de scier.

SCIASCIA (Leonardo), écrivain italien (1921-1989), auteur de récits, d'enquêtes et d'essais.

SCIATIQUE [sɛjak] adj. (lat. *sciaticus*; du gr. *iskiatikos*, de *iskhion*, hanche). Qui a rapport à la hanche. ● *Nerf sciatique*, ou *sciatique* n. m., nerf qui innerve les muscles de la cuisse et de la jambe.

SCIATIQUE n. f. Affection très douloureuse du nerf sciatique, due à la compression de ses racines.

SCIE n. f. (de scier). Lame, ruban ou disque d'acier portant sur un côté une suite de dents tranchantes, et servant à débiter le bois, la pierre, les métaux, etc. || *Fam.* Personne ou chose ennuyeuse. || *Rengaine*, répétition fastidieuse. ● *En dents de scie*, qui présente des pointes régulièrement disposées.

SCIEMMENT [sjamō] adv. (lat. *sciens*). Avec réflexion, en connaissance de cause.

SCIENCE n. f. (lat. *scientia*, de *scire*, savoir). Ensemble cohérent de connaissances relatives à certaines catégories de faits, d'objets ou de phénomènes. || Talent, habileté à faire qqch. ● *Sciences humaines*, sciences qui ont pour objet de connaissance les différents aspects de l'homme et de la société, comme l'histoire, la sociologie, la psychologie, etc. || *Sciences naturelles*, sciences constituées à partir de l'étude de la nature (botanique, géologie, zoologie, etc.). ● pl. Disciplines où le calcul et l'observation ont la plus grande part (par oppos. aux LETTRES).

SCIENCE-FICTION n. f. (pl. *sciences-fictions*). Genre littéraire et cinématographique qui invente des mondes, des sociétés et des êtres situés dans des espaces-temps fictifs, impliquant des

sciences et des technologies différentes.

SCIENTIFIQUE adj. Relatif à la science ou à une science. || Qui a la rigueur et l'objectivité de la science. ● n. Spécialiste des sciences (par oppos. à LITTÉRAIRE).

SCIENTIFIQUEMENT adv. De façon scientifique.

SCIENTISME n. m. Courant d'après lequel il n'y a de connaissance véritable que scientifique.

SCIENTISTE adj. et n. Qui relève du scientisme.

SCIER v. t. (lat. *secare*). Couper, diviser avec une scie. || *Fam.* Étonner vivement.

SCIERIE n. f. Usine où le bois est débité en planches à l'aide de scies mécaniques.

SCIEUR n. m. Ouvrier qui exécute un travail de scie.

SCILLY ou **SORLINGUES** (îles), îles anglaises, au S.-O. de la Grande-Bretagne.

SCINDER v. t. (lat. *scindere*, fendre). Diviser, fractionner. ● se scinder v. pr. Se diviser.

SCINTIGRAPHIE n. f. Procédé d'analyse de la structure des corps opaques au moyen de rayons gamma.

SCINTILLANT, **E** adj. Qui scintille.

SCINTILLATION n. f. État de ce qui présente de rapides variations d'éclat lumineux.

SCINTILLEMENT n. m. Action de scintiller.

SCINTILLER v. i. (lat. *scintillare*). Briller en jetant des éclats par intervalles.

SCION [sjō] n. m. (mot frq.). Pousse de l'année, rejeton tendre et flexible.

SCIPION, famille de la Rome antique, de la gens *Cornelia*. Ses deux membres les plus illustres sont : SCIPION l'Africain (235-183 av. J.-C.). Vainqueur d'Hannibal à Zama (202), il met fin à la deuxième guerre punique. — SCIPION ÉMILIEN (185 ou 184-129 av. J.-C.), fils de Paul Émile et petit-fils adoptif du précédent. Il achève la troisième guerre punique par la destruction de Carthage (146) et prend Numance (133).

SCISSIION n. f. (lat. *scissio*). Division dans une assemblée, dans un parti politique, un syndicat, une association, une entreprise.

SCISSIONNISTE adj. et n. Qui tend à provoquer une division; dissident.

SCISSURE n. f. (lat. *scissura*, de *scindere*, fendre). Anat. Fente naturelle à la surface de certains organes.

SCIURE n. f. Poudre produite par le sciage d'une matière, en particulier du bois.

SCLÉROSE n. f. (gr. *sklērōsis*). Impossibilité de s'adapter à une situation nouvelle, d'évoluer. || Durcissement anormal d'un tissu organique. ● *Sclérose en plaques*, affection de la substance blanche

du système nerveux, se manifestant par de multiples foyers de sclérose.

SCLÉROSÉ, E adj. et n. Atteint de sclérose.

SCLÉROSER v. t. Provoquer la sclérose. ♦ se scléroser v. pr. Perdre toute souplesse; se figer, se laisser aller à l'inertie.

SCLÉROTIQUE n. f. (gr. *sklērotēs*, dureté). Membrane externe du globe oculaire, résistante, de nature conjonctive, formant le blanc de l'œil.

SCOLAIRE adj. (lat. *schola*, école). Qui a rapport à l'école, à l'enseignement. || *Péjor.* De caractère livresque, sans originalité. • *Âge scolaire*, période de la vie durant laquelle la loi fait une obligation d'aller à l'école.

SCOLAIRE n. m. Enfant d'âge scolaire. || Ouvrage destiné aux écoles.

SCOLARISATION n. f. Action de scolariser.

SCOLARISER v. t. Pourvoir d'établissements scolaires. || Soumettre au régime scolaire.

SCOLARITÉ n. f. Durée des études. || Études scolaires.

SCOLASTIQUE adj. (gr. *skholastikos*, relatif à l'école). Relatif à la scolastique. || Se dit de toute doctrine considérée comme dogmatique et sclérosée.

SCOLASTIQUE n. f. Enseignement philosophique et théologique propre au Moyen Âge.

SCOLEX n. m. (mot gr. signif. ver). Extrémité antérieure du ténia, portant des ventouses.

SCOLIE n. f. (gr. *skholion*, explication). Note de grammaire ou de critique sur les auteurs anciens.

SCOLIOSE n. f. (gr. *skoliōsis*, de *skolios*, tortueux). Déviation latérale de la colonne vertébrale.

SCOLOPENDRE n. f. (lat. *scolopendra*; du gr.). Fougère à feuilles en fer de lance. || Mille-pattes du midi de la France et des régions chaudes, à morsure dangereuse pour l'homme.

SCONSE n. m. (angl. *skunk*; de l'algonquin). Fourrure provenant des carnaissiers du genre *moufette*. (On écrit aussi SKONS, SCONS, SKUNS et SKUNKS.)

SCOOP [skup] n. m. (mot angl.). Information importante ou sensationnelle donnée en exclusivité par une agence de presse ou par un journaliste.

SCOOTER [skutœr ou -tœr] n. m. (mot angl.). Véhicule à moteur, à deux roues, à cadre ouvert et plus ou moins caréné, où le conducteur n'est pas assis à califourchon.

SCOOTÉRISTE [sku-] n. Personne qui conduit un scooter.

SCOPAS, sculpteur grec, actif au IV^e s. av. J.-C.

SCORBUT [skorbyt] n. m. (lat. médiév. *scorbutus*; du moyen néerl.). Avitaminose C, maladie caractérisée par des hémorragies, la chute des dents, l'altération des articulations.

SCORE n. m. (mot angl.). Nombre de points acquis par chaque équipe ou par chaque adversaire dans un match. (Syn. MARQUE.) || Nombre de points à un test; nombre de voix à une élection.

SCORIE n. f. (gr. *skōria*). Sous-produit métallurgique, ayant une composition à base de silicates.

SCORPION n. m. (lat. *scorpio*; du gr.). Arthropode des pays chauds, portant en avant une paire de pinces, et dont l'abdomen mobile se termine par un aiguillon venimeux.

SCORPION (le), constellation zodiacale, située entre la Balance et le Sagittaire. — Huitième signe du zodiaque, que traverse le Soleil du 23 octobre au 22 novembre.

SCOTCH n. m. (mot angl. signif. écosais). Whisky écosais.

SCOTCH n. m. (nom déposé). Ruban adhésif transparent.

SCOTCHER v. t. Coller avec du Scotch.

SCOT ÉRIGÈNE (Jean), philosophe et théologien écosais du IX^e s.

SCOTOME n. m. (bas lat. *scotoma*, vertige; mot gr.). Perte ou altération de la vision dans une zone limitée du champ visuel.

SCOTOMISER v. t. (de *scotome*). Faire disparaître du champ de la conscience.

SCOTT (sir Walter), écrivain écosais (1771-1832), auteur de romans historiques (*Ivanhoé*, *Quentin Durward*).

SCOTT (Robert Falcon), explorateur britannique (1868-1912). Il atteint le pôle Sud quelques semaines après Amundsen et périt au retour.

SCOTTISH-TERRIER [skotifjœr] n. m. (angl. *scottish*, écosais, et *terrier*) [pl. *scottish-terriers*]. Chien basset à poil dur.

SCOUT, E [skut] n. (mot angl.). Enfant ou adolescent faisant partie d'une association de scoutisme. ♦ adj. Relatif au scoutisme.

SCOUTISME n. m. Organisation créée en 1908 par Baden-Powell, ayant pour but d'organiser des jeunes garçons et des jeunes filles en groupes hiérarchisés, afin de développer chez eux des qualités morales et sportives.

SCRABBLE [skrabœl ou skrabl] n. m. (nom déposé). Jeu d'origine américaine consistant à former des mots et à les placer sur une grille spéciale. (Les points marqués dépendent des lettres utilisées et de l'emplacement choisi.)

SCRATCH [skratf] adj. inv. (mot angl.). Sports. Se dit d'un concurrent ne bénéficiant d'aucun avantage ou handicap.

SCRIBE n. m. (lat. *scriba*, de *scribere*, écrire). *Péjor.* Employé de bureau, chargé des écritures, des copies. || *Antiq.* Fonctionnaire chargé de la rédaction des actes administratifs, religieux ou juridiques.

SCRIBE (Eugène), auteur dramatique français (1791-1861), auteur de comédies et de livrets d'opéra.

SCRIBOUILLARD n. m. *Fam.* et *péjor.* Employé aux écritures.

SCRIPT [skript] n. m. (angl. *script*; du lat. *scriptum*). Scénario de film découpé en scènes et accompagné des dialogues. • *Écriture script*, écriture simplifiée, composée de lettres réduites à des traits et à des cercles.

SCRIPTÉ n. m. ou f. Collaborateur du réalisateur d'un film ou d'une émission de télévision, qui note tous les détails relatifs à la prise de vues et qui est responsable de la continuité de la réalisation.

SCRIPT-GIRL n. f. (pl. *script-girls*). Syn. de *SCRIPTÉ*, n. f.

SCROTUM [skrœtm] n. m. (mot lat.). Sac qui renferme les testicules. (Syn. *BOURSES*.)

SCRUPULE n. m. (lat. *scrupulus*, petit caillou). Inquiétude de conscience, hésitation, inspirées par une grande délicatesse morale. • *Se faire un scrupule de qqch*, ne pas vouloir le faire, par sentiment du devoir.

SCRUPULEUSEMENT adv. De façon scrupuleuse.

SCRUPULEUX, EUSE adj. Sujet à avoir des scrupules. || Exact, minutieux.

SCRUTEUR, TRICE adj. *Litt.* Qui scrute.

SCRUTEUR, TRICE n. Personne qui concourt au dépouillement ou à la vérification d'un scrutin.

SCRUTER v. t. (lat. *scrutari*). Chercher à pénétrer à fond. || Examiner attentivement en parcourant du regard.

SCRUTIN n. m. (lat. *scrutinium*, examen). Vote émis par bulletins déposés dans une urne et comptés ensuite; ensemble des opérations de vote.

SCUDÉRY (Georges DE), écrivain français (1601-1667), auteur de pièces de théâtre. — MADELEINE, sœur du précédent, auteur de romans (*le Grand Cyrus*, *Clélie*).

SCULL [skœl] n. m. (mot angl.). En aviron, rame en couple (un aviron dans chaque main).

SCULPTER [skyltœr] v. t. (lat. *sculpere*). Tailler avec le ciseau dans le bois, la pierre, etc., en vue d'un effet artistique. || Créer une œuvre d'art à trois dimensions par tout procédé, y compris le modelage.

SCULPTEUR n. m. Artiste qui sculpte.

SCULPTURAL, E, AUX adj. Relatif à la sculpture. || Digne d'être sculpté.

SCULPTURE n. f. (lat. *sculptura*). Art de sculpter; ensemble d'œuvres sculptées. || Œuvre du sculpteur.

SCYLLA, écuil du détroit de Messine, en face de Charybde.

SCYTHE adj. Relatif aux Scythes.

SCYTHES, tribus semi-nomades établies entre le Danube et le Don (VIII^e s. av. J.-C.) qui disparaissent au II^e s. av. J.-C.

S.D.N., sigle de Société[®] des Nations.

SE pron. pers. de la 3^e pers. des deux genres et des deux nombres, complément.

SÉANCE n. f. (de *seoir*). Réunion d'une assemblée constituée; durée de cette réunion. || Temps qu'on passe à une occupation ininterrompue, à un travail avec d'autres personnes. || Réunion où l'on assiste à une conférence, à un concert, à une représentation théâtrale, cinématographique, etc.

SÉANT, E adj. (de *seoir*). Litt. Décent, convenable.

SÉANT n. m. Se mettre, être sur son séant (Litt.), sur son derrière.

SEATTLE, port des États-Unis (État de Washington); 494 000 h. (1 600 000 dans l'agglomération). Pêche. Constructions navales et aéronautiques.

SEAU n. m. (lat. *sitella*). Récipient cylindrique de bois, de métal, de toile, de plastique, etc., propre à puiser, à transporter de l'eau, etc. || Récipient de même forme, servant à divers usages : son contenu. ♦ Il pleut à seaux (Fam.), il pleut très fort.

SÉBACÉ, E adj. (lat. *sebum*, suif). Glande sébacée, glande cutanée annexée à un poil et sécrétant du sébum, qui lubrifie le poil à la surface de la peau.

SÉBASTIEN (saint), soldat romain, martyrisé à Rome au III^e s.

SÉBASTOPOL, port de l'U.R.S.S. (Ukraine), en Crimée; 328 000 h. Constructions navales. — Après un long siège, la ville est prise par les Franco-Anglais en 1855.

SÉBILE n. f. Écuille de bois, ronde et presque plate.

SEBKHA n. f. (mot ar.). Dans les régions désertiques, marécage salé, parfois asséché, qui occupe le fond d'une dépression.

SÉBUM n. m. (mot lat. signif. suif). Sécrétion grasse produite par les glandes sébacées.

SEC, SÈCHE adj. (lat. *siccus*). Dépourvu d'eau, aride. || Qui a perdu son humidité naturelle; qui n'est plus vert. || Qui n'est pas mouillé, humecté. || Desséché, maigre, décharné. || Brusque, rude : réponse sèche. ♦ A pied sec, sans se mouiller les pieds. || Bruit sec, sans résonance. || Cœur sec, dur, froid. || Coup sec, coup donné vivement. || Guitare sèche, guitare traditionnelle, qui n'est pas électrique. || Pain

sec, sans accompagnement. || Perte sèche, perte que ne compense aucun avantage. || Regarder d'un œil sec, sans être attendri. || Régime sec, sans alcool. || Rester sec (Fam.), ne rien trouver à répondre à une question. || Style sec, sans agrément. || Tout sec, tout seul, sans rien de plus. || Vin sec, peu sucré. ♦ adv. D'une manière rude, brusque : démarer sec. ♦ Aussi sec (Pop.), sans délai; du tac au tac. || Boire sec, beaucoup et sans eau. || En cinq sec, rapidement. || L'avoir sec (Fam.), être déçu, contrarié.

SEC n. m. Ce qui n'est pas humide. ♦ À sec, sans eau; à court d'idées, d'argent.

SÉCABLE adj. Qui peut être coupé.

SÉCANT, E adj. Math. Se dit d'un premier ensemble qui a des points communs avec un second ensemble.

SÉCANTE n. f. (lat. *secare*, couper). Math. Droite qui est sécante.

SÉCATEUR n. m. Gros ciseaux à ressort pour la taille des arbustes.

SÉCESSION n. f. (lat. *secessio*, de *secedere*, se retirer). Action de se séparer d'un groupe auquel on appartenait, notamment en parlant d'une population qui se sépare d'une collectivité nationale.

Sécession (guerre de), guerre civile qui, à propos de la suppression de l'esclavage des Noirs aux États-Unis, oppose de 1861 à 1865 les États esclavagistes du Sud — qui sortent de l'Union et s'organisent en États confédérés — aux États abolitionnistes du Nord, dits fédéraux, qui l'emportent.

SÉCESSIONNISTE adj. et n. Qui fait sécession; qui rompt l'union.

SÉCHAGE n. m. Action d'enlever par évaporation l'excès d'humidité.

SÈCHE-CHEVEUX n. m. inv. Appareil électrique qui sèche les cheveux grâce à un courant d'air chaud. (Syn. SÈCHOIR.)

SÈCHE-LINGE n. m. inv. Armoire où l'on fait sécher le linge grâce au réchauffement de l'air.

SÈCHE-MAINS n. m. inv. Dispositif à air chaud pulsé qui permet de se sécher les mains.

SÈCHEMENT adv. De façon froide, peu agréable; de façon brève et rude.

SÉCHER v. t. (lat. *siccare*) [conj. 5]. Débarrasser de son humidité, rendre sec. || Arg. scol. Ne pas assister à une classe. ♦ v. i. Devenir sec. || Fam. Ne pas pouvoir répondre à une question.

SÈCHERESSE n. f. État de ce qui est sec. || Absence de pluie. || Froideur, brusquerie. || Absence d'agrément, de charme.

SÈCHOIR n. m. Appareil ou support servant à faire sécher le linge. || Syn. de SÈCHE-CHEVEUX.

SECOND, E [səʒ, ʒd] adj. (lat. *secundus*). Immédiatement après le premier. || Qui s'ajoute à un autre. || Qui vient

après dans l'ordre de la valeur, du rang. ♦ De seconde main, indirectement. || État second, état de qqn qui est séparé de la réalité, comme sous l'effet d'une drogue.

SECOND n. m. Personne qui en aide une autre dans une affaire, dans un emploi. || Remplaçant désigné du commandant d'un navire. || Témoin dans un duel. ♦ En second, en second rang; sous les ordres d'un autre.

SECONDAIRE adj. (lat. *secundarius*). Qui vient en second pour l'importance, l'intérêt, accessoire. || Qui appartient à l'enseignement destiné aux élèves des collèges et des lycées. ♦ Ère secondaire, ou secondaire n. m., troisième division des temps géologiques, succédant au primaire, d'une durée de 160 millions d'années environ, caractérisée par la prépondérance et la variété des reptiles. || Secteur secondaire, ensemble des activités économiques correspondant à la transformation des matières premières en biens de production ou de consommation.

SECONDAIREMENT adv. De façon secondaire, accessoire.

SECONDE n. f. Unité de mesure de temps (symb. : s) soixantième partie de la minute. || Temps très court, moment. || Classe qui constitue la cinquième année de l'enseignement secondaire. || Mus. Intervalle de deux degrés conjoints.

SECONDEMENT adv. En second lieu, dans une énumération.

SECONDER v. t. Servir d'aide à qqn dans un travail; venir en aide, aider, assister. || Favoriser.

SECOUER v. t. (lat. *succutere*). Agiter fortement et à plusieurs reprises. || Se débarrasser de qqch par des mouvements brusques. || Ne pas ménager qqn, réprimander, inciter à l'effort. || Donner une commotion physique, morale, ébranler. ♦ Secouer la tête, la remuer en signe de doute, d'hésitation, de refus. ♦ se secouer v. pr. Fam. Ne pas se laisser aller à l'inertie, au découragement.

SECOURABLE adj. Qui porte secours, obligant.

SECOURIR v. t. (lat. *succurrere*) [conj. 21]. Venir en aide, porter assistance à qqn, assister, défendre.

SECOURISME n. m. Méthode de premiers secours et de sauvetage.

SECOURISTE n. Membre d'une organisation de secours pour les victimes d'un accident, d'une catastrophe.

SECOURS n. m. Aide, assistance à qqn qui est en danger. || Aide matérielle, financière, fournie à qqn. || Moyens pour porter assistance à une victime. || Ce qui est utile, aide. || Renfort en hommes, en matériel. ♦ De secours, destiné à servir en cas de nécessité. ♦ pl. Choses qui servent à secourir.

SECOUSSE n. f. (lat. *succussus*, secoué). Mouvement brusque qui agite un corps, ébranlement. || Chacune des oscillations du sol dans un tremblement de terre. || Choc psychologique.

SECRETE, ÊTE adj. (lat. *secretus*). Peu connu, que l'on tient caché. || Qui est placé de façon à être dissimulé. || Qui n'est pas apparent, invisible. || *Litt.* Qui ne fait pas de confidences, renfermé.

SECRET n. m. (lat. *secretum*, chose secrète). Ce qui doit être caché, ce qu'il ne faut pas dire. || Mécanisme, ressort caché. || Lieu isolé, dans une prison. || Moyen caché, peu connu pour réussir à qqch. • Dans le secret du cœur, dans l'intimité. || En secret, sans témoin. || Être, mettre dans le secret (fam.), dans la confiance d'une affaire. || Ne pas avoir de secret pour qqn, ne rien lui cacher. || Secret d'état, chose dont la divulgation nuirait aux intérêts de la nation. || Secret professionnel, interdiction légale de divulguer un secret dont on a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

SECRÉTAIRE n. (lat. *secretum*, secret). Personne chargée d'écrire sous la dictée de qqn, de rédiger sa correspondance, ses écritures, de classer des documents, etc. || Membre du bureau d'une assemblée délibérante chargé d'assister le président et de rédiger le procès-verbal de la séance. • Secrétaire d'État, personne qui est pourvue d'un département ministériel ou assiste un ministre; titre du ministre des Affaires étrangères des États-Unis; titre du cardinal chargé des rapports extérieurs au Vatican. || Secrétaire général, personne chargée des problèmes d'organisation administrative dans une entreprise. || Secrétaire de mairie, personne qui assume, aux côtés du maire, les fonctions administratives de la commune.

SECRÉTAIRE n. m. Meuble à tiroirs et à casiers comportant une surface pour écrire, escamotable ou non.

SECRÉTARIAT n. m. Fonctions, métier de secrétaire; bureau de secrétaire; ensemble des personnes qui y travaillent.

SECRÈTEMENT adv. En secret.

SECRÉTER v. t. (conj. 5). Opérer la sécrétion. • Sécriter l'ennui, être très ennuyeux.

SECRÉTEUR, EUSE ou **TRICE** adj. *Physiol.* Qui sécrète.

SÉCRÉTION n. f. (lat. *secretio*, dissolution). Fonction par laquelle une cellule spécialisée de l'organisme émet une substance qui intervient ensuite dans la physiologie de cet organisme; cette substance elle-même.

SECTAIRE adj. et n. Qui témoigne d'étroitesse d'esprit, d'intolérance à l'égard des opinions des autres. || Relatif à une secte; membre d'une secte.

SECTARISME n. m. Caractère d'une personne sectaire.

SECTATEUR, TRICE n. Membre d'une secte.

SECTE n. f. (lat. *secta*, de *sequi*, suivre). Petit groupe animé par une idéologie doctrinaire.

SECTEUR n. m. (lat. *sector*, de *secare*, couper). Partie, aspect particulier d'un ensemble; domaine. || Endroit, lieu quelconque. || Partie d'une zone d'urbanisme soumise à un régime particulier. || Subdivision d'un réseau de distribution électrique. || *Math.* Surface plane limitée par deux segments rectilignes et un arc de courbe. || *Mil.* Territoire confié à une grande unité. • Secteur postal (abrév. : S.P.), circonscription du service de la poste aux armées. || Secteur privé, ensemble des activités assumées par des entreprises de droit privé, par oppos. au SECTEUR PUBLIC.

SECTION n. f. (lat. *sectio*, division). Action de couper; endroit où qqch est coupé. || Division ou subdivision d'une ville, d'un parcours d'autobus, etc. || Division administrative. || Groupement local constituant une subdivision d'un parti, d'un syndicat, etc. || *Math.* Ensemble des points communs à deux surfaces. || Unité élémentaire de l'infanterie, du génie, etc., commandée par un lieutenant, un sous-lieutenant ou un adjudant-chef.

SECTIONNEMENT n. m. Action de sectionner.

SECTIONNER v. t. Diviser par sections. || Couper net, trancher.

SECTORIEL, ELLE adj. Relatif à un secteur, à une catégorie professionnelle.

SECTORISATION n. f. Répartition en plusieurs secteurs géographiques.

SECTORISER v. t. Procéder à la sectorisation.

SÉCULAIRE adj. (lat. *saecularis*, de *saeculum*, siècle). Qui a lieu tous les cent ans. || Qui existe depuis plusieurs siècles.

SÉCULARISER v. t. (de *séculier*). Rendre des clercs à la vie laïque; laïciser des biens d'Eglise.

SÉCULIER, ÈRE adj. (lat. *saeculum*, siècle). Se dit du clergé qui n'appartient pas à un ordre religieux (par oppos. à RÉGULIER). || Laïque, (par oppos. à ECCLÉSIASTIQUE). • Bras séculier, justice de l'État.

SECONDO [sekôdo ou sagôdo] adv. (mot lat.). Secondement, en second lieu. (S'écrit 2^o.)

S'ÉCURISANT, E adj. Qui sécurise.

SÉCURISER v. t. Donner un sentiment de sécurité, enlever la crainte, l'anxiété.

SÉCURITÉ n. f. (lat. *securitas*, de *securus*, sûr). Situation où l'on n'a aucun danger à craindre. || Confiance, tranquillité d'esprit résultant de la pensée qu'il n'y a pas de danger à redouter. || *Arm.* Dispo-

sitif bloquant la détente d'une arme à feu pour empêcher tout départ inopiné du coup. • De sécurité, se dit de choses destinées à empêcher un accident, à atténuer un inconvénient. || Sécurité civile, ensemble des mesures de prévention et de secours visant à la sauvegarde des populations. || Sécurité publique, ordre public. || Sécurité routière, ensemble de services visant à la protection des usagers de la route. || Sécurité sociale, ensemble des législations (ainsi que des organismes qui les appliquent) qui ont pour objet de garantir les individus et les familles contre certains risques sociaux.

SEDAINE (Michel Jean), auteur dramatique français (1719-1797), auteur de comédies (*le Philosophe sans le savoir*).

SEDAN, ch.-l. d'arr. des Ardennes, sur la Meuse; 24 535 h. — Défaite et capitulation de Napoléon III le 2 septembre 1870. Point principal de la percée allemande en mai 1940.

SÉDATIF, IVE adj. et n. m. (lat. *sedare*, calmer). Qui calme l'organisme.

SÉDENTAIRE adj. et n. (lat. *sedere*, être assis). Qui sort peu, qui reste ordinairement chez soi, casanier. || Qui reste dans une région déterminée (par oppos. à NOMADE). ♦ adj. Qui ne comporte ou n'exige pas de déplacements.

SÉDENTARISATION n. f. Passage de l'état nomade à l'état sédentaire.

SÉDENTARISER v. t. Rendre sédentaire.

SÉDENTARITÉ n. f. Le fait d'être sédentaire.

SÉDIMENT n. m. (lat. *sedimentum*, affaissement). Dépôt qui se forme dans un liquide où des substances sont en suspension. || Dépôt meuble laissé par les eaux, le vent et les autres agents d'érosion.

SÉDIMENTAIRE adj. De la nature du sédiment. • Roches sédimentaires, débris solides résultant de la destruction du relief.

SÉDIMENTATION n. f. Dépôt de sédiments.

SÉDITEUX, EUSE adj. et n. (lat. *seditiosus*). Litt. En révolte contre une autorité établie.

SÉDITION n. f. (lat. *seditio*). Litt. Révolte contre l'autorité établie, insurrection.

SÉDUCTEUR, TRICE n. et adj. Personne qui charme, fait des conquêtes.

SÉDUCTION n. f. Action par laquelle on séduit ou on est séduit; attrait. || Fait pour un homme d'amener une femme à se donner à lui.

SÉDUIRE v. t. (lat. *seducere*, conduire à l'écart) [conj. 64]. Obtenir les faveurs de qqn. || Attirer, gagner de manière irrésistible, charmer, fasciner.

SÉDUISANT, E adj. Qui séduit.

séfarade

SÉFARADE n. et adj. Nom donné aux juifs des pays méditerranéens.

SÉFÉRIS (Gheórggios), poète grec (1900-1971).

SÉFÉVIDES, dynastie qui règne sur l'Iran de 1502 à 1736.

SÉGALA n. m. (anc. prov. *segle*). Dans le Massif central, terre acide où, autrefois, on ne récoltait guère que du seigle.

SÉGALA (le), plateaux cristallins du sud-ouest du Massif central.

SÉGESTE, anc. v. de la Sicile occidentale. Temple dorique du ^ve s. av. J.-C. Théâtre hellénistique.

SEGMENT n. m. (lat. *segmentum*, morceau coupé). Portion bien délimitée, détachée d'une figure, d'un ensemble. ● *Segment de droite*, portion de droite limitée par deux points.

SEGMENTATION n. f. Division en segments.

SEGMENTER v. t. Partager en segments, diviser, couper.

SÉGOVIE, v. d'Espagne (Castille-León); 53 000 h. Aqueduc romain. Alcázar. Églises romanes et cathédrale du ^{xvi}e s.

SEGRÉ, ch.-l. d'arr. de Maine-et-Loire; 7 416 h. Mine de fer.

SÉGRÉGATIF, IVE adj. Qui favorise ou provoque la ségrégation.

SÉGRÉGATION n. f. (lat. *segregare*, isoler, mettre à part). Action de séparer d'un tout, de mettre à part. || Action de séparer les personnes d'origines, de mœurs ou de religions différentes, à l'intérieur d'un même pays.

SÉGRÉGATIONNISME n. m. Politique de ségrégation raciale.

SÉGRÉGATIONNISTE adj. et n. Relatif à la ségrégation raciale; qui en est partisan.

SEGUIN (Marc), ingénieur français (1786-1875). Il adopte la chaudière tubulaire (1827) pour les locomotives.

SÉGUR (Sophie ROSTOPCHINE, comtesse DE), femme de lettres française (1799-1874), auteur d'ouvrages pour la jeunesse (*les Malheurs de Sophie*, le Général Doukine).

SÉICHE n. f. (lat. *sepia*). Mollusque vivant près des côtes, dont la tête porte dix tentacules à ventouses et qui projette un liquide noir lorsqu'il est attaqué.

SÉIDE [seid] n. m. (ar. *Zayd*, n. d'un affranchi de Mahomet). Homme d'un dévouement aveugle et fanatique.

SEIGLE n. m. (lat. *secale*). Céréale cultivée sur les terres pauvres et sous les climats froids, pour son grain et comme fourrage.

SEIGNEUR n. m. (lat. *senior*, plus âgé). Propriétaire, maître absolu, qui occupe le premier rang. || *Féod.* Possesseur d'un fief, d'une terre. || *Hist.* Titre donné à certaines

personnes nobles. ● *Faire le grand seigneur*, prendre des airs d'homme cossu, dépenser sans compter. || *Le Seigneur*, Dieu.

SEIGNEURIAL, E, AUX adj. Qui appartenait à un seigneur; digne d'un seigneur.

SEIGNEURIE n. f. *Féod.* Autorité d'un seigneur; territoire sur lequel s'étendait cette autorité. ● *Votre Seigneurie*, titre d'honneur des anciens pairs de France et des membres de la Chambre des lords en Angleterre.

SEIN n. m. (lat. *sinus*, courbure, pli). Glande mammaire et ses conduits excréteurs qui aboutissent au mamelon. || Poitrine d'une femme, chacune des mamelles de la femme. || *Litt.* Partie du corps humain depuis le bas du cou jusqu'au creux de l'estomac. || *Litt.* Partie du corps de la femme où l'enfant est conçu et porté jusqu'à sa naissance. || *Litt.* Partie interne. || *Litt.* Cœur, pensée. ● *Au sein de*, au milieu de.

SEIN (île de), île et comm. du Finistère; 504 h. Pêche.

SEINE (la), fl. de France, drainant une partie du Bassin parisien; 776 km. Née sur le plateau de Langres, à 471 m d'alt., la Seine traverse la Champagne, puis reçoit l'Aube (r. dr.) et l'Yonne (r. g.). Peu en amont de Paris, elle reçoit la Marne (r. dr.). Elle décrit alors de grands méandres et se grossit de l'Oise (r. dr.). Après le confluent de l'Eure (r. g.), elle forme de nouveau des méandres très allongés et rejoint la Manche par un vaste estuaire, sur lequel est établi Le Havre.

SEINE (basse), région industrielle (chimie, métallurgie), située de part et d'autre de la Seine en aval de Rouen.

SEINE (dép. de la), anc. dép. du Bassin parisien, correspondant à la ville de Paris et à sa proche banlieue. La loi de 1964 l'a subdivisée en quatre nouveaux départements (Hauts-de-Seine, Paris, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne).

SEINE-ET-MARNE (dép. de) [77], dép. de la Région Île-de-France; 5 915 km²; 887 112 h. Ch.-l. Melun. 4 arr. (Fontainebleau, Meaux, Melun, Provins), 40 c., 514 comm.

SEINE-ET-OISE (dép. de), anc. dép. du Bassin parisien (pref. Versailles), partage, par la loi de 1964, entre les trois dép. de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines, principalement.

SEINE-MARITIME (dép. de) [76], dép. de la Région Haute-Normandie; 6 278 km²; 1 193 039 h. Ch.-l. Rouen. 3 arr. (Rouen, Dieppe, Le Havre), 70 c., 745 comm.

SEINE-SAINT-DENIS (dép. de la) [93], dép. de la Région Île-de-France; 236 km²; 1 324 301 h. Ch.-l. Bobigny. 2 arr. (Bobigny, Le Raincy), 40 c., 40 comm.

SEING [sē] n. m. (lat. *signum*, marque).

Dr. Signature d'une personne sur un acte, pour en attester l'authenticité.

SEI SHŌNAGON, femme de lettres japonaise (v. 968-début du ^xe s.).

SÉISME n. m. (gr. *seismos*, tremblement de terre). Secousse plus ou moins violente imprimée au sol, et qui se produit toujours à une certaine profondeur à partir d'un épicerentre.

SÉISTAN → SĪSTĀN.

SEIZE adj. num. et n. m. inv. (lat. *sede-cim*). Nombre qui suit quinze dans la suite naturelle des entiers. || *Seizième*: Louis seize.

SEIZIÈME adj. ord. et n. Qui occupe le rang marqué par le nombre seize. || Qui se trouve seize fois dans le tout.

SEIZIÈMEMENT adv. En seizième lieu, dans une énumération.

SÉJOUR n. m. (de *séjourner*). Résidence plus ou moins longue dans un lieu, dans un pays. || *Litt.* Le lieu même où l'on séjourne. ● *Salle de séjour*, ou *séjour*, pièce principale d'un appartement.

SÉJOURNER v. i. (lat. *subdiurnare*, durer un certain temps). Demeurer quelque temps dans un lieu, habiter.

SEL n. m. (lat. *sal*). Substance incolore, cristallisée, friable, soluble et d'un goût âcre, employée comme assaisonnement. || Ce qu'il y a de piquant, de vif dans la conversation ou dans un ouvrage de l'esprit. || *Chim.* Composé formé par le remplacement de l'hydrogène d'un acide par un métal. ● *Mettre son grain de sel*, intervenir mal à propos, se mêler de ce qui ne vous regarde pas. || *Sel gemme*, minéral ayant la composition du chlorure de sodium; roche sédimentaire constituée de ce minéral. || *Sel marin*, chlorure de sodium tiré de l'eau de mer. ♦ pl. Mélanges acides (sulfate, etc.) conservés dans un petit flacon et destinés à ranimer une personne défaillante.

SELDJOUKIDES, famille princière d'origine turque, qui domine l'Orient musulman du ^xe au ^{xiii}e s.

SÉLECT, E [selekt] adj. (mot angl.). *Fam.* De premier ordre, choisi, distingué.

SÉLECTEUR n. m. Circuit ou dispositif permettant de choisir un organe ou une voie de transmission parmi un certain nombre de possibilités.

SÉLECTIF, IVE adj. Qui fait une sélection, un choix.

SÉLECTION n. f. (lat. *selectio*, tri). Choix des personnes les plus aptes, des choses qui conviennent. || Ensemble de gens ou de choses qui ont été choisis. || Choix, naturel ou provoqué, d'animaux ou de végétaux en vue de la reproduction. ● *Sélection naturelle*, survivance des variétés animales ou végétales les mieux adaptées dans les conditions considérées, aux dépens des moins aptes.

SÉLECTIONNÉ, E adj. et n. Sportif,

sportive choisis pour représenter un club ou un pays.

SÉLECTIONNER v. t. Choisir par sélection.

SÉLECTIONNEUR, EUSE n. Personne (dirigeant sportif, technicien) qui procède à une sélection.

SÉLÉNIO [selenjɔm] n. m. (gr. *Seléné*, Lune [par analogie avec le tellure]). Non-métal (Se), analogue au soufre, et dont la conductivité électrique augmente avec la lumière qu'il reçoit.

SÉLESTAT, ch.-l. d'arr. du Bas-Rhin, sur l'Ill; 15 482 h. Église romane Ste-Foy.

SÉLEUCIDES, dynastie hellénistique, qui règne de 312 à 64 av. J.-C. sur la partie asiatique de l'empire d'Alexandre.

SÉLEUCOS, nom de six rois séleucides, dont SÉLEUCOS I^{er} (v. 355-280 av. J.-C.), qui règne de 312 à 280.

SELF n. m. Fam. Abrév. de SELF-SERVICE.

SELF-CONTROL n. m. (mot angl.) [pl. *self-controls*]. Maîtrise de soi.

SELF-INDUCTION n. f. (mot angl.). Induction produite dans un circuit électrique par les variations du courant qui le parcourt.

SELF-MADE MAN [selfmedman] n. m. (mots angl.) [pl. *self-made men*]. Homme qui a atteint sa situation matérielle et sociale par ses seuls efforts, qui ne doit sa réussite qu'à lui-même.

SELF-SERVICE [selfservis] ou **SELF** n. m. (mot angl.) [pl. *self-services*]. Magasin, restaurant où le client se sert lui-même.

SÉLIM I^{er} le Cruel (1467-1520), sultan ottoman (1512-1520). Il conquiert la Syrie, la Palestine et l'Égypte (1516-17). — **SÉLIM II** (1524-1574), sultan ottoman de 1566 à 1574, vaincu à Lépante.

SÉLINONTE, anc. v. grecque de la Sicile occidentale. Ruines de sept temples grecs.

SELLE n. f. (lat. *sella*, siège). Siège que l'on met sur le dos d'une bête de somme pour la commodité du cavalier. || Petit siège sur lequel s'assied un cycliste, un motocycliste. ♦ *Aller à la selle*, expulser les matières fécales. || *Cheval de selle*, propre à être monté. || *Être bien en selle*, être bien affermi dans son emploi, dans sa place. || *Remettre qqn en selle*, le rétablir dans sa situation. || *Selle de mouton*, d'agneau, de chevreuil, etc., partie de la bête qui s'étend de la première côte au giclot. ♦ pl. Matières fécales.

SELLER v. t. Placer et sangler la selle sur le dos d'un cheval, d'un mulet, etc.

SELLERIE n. f. Ensemble de selles, de harnais; lieu où on les range.

SELLETTE n. f. Petit siège de bois. ♦ *Être sur la sellette*, être accusé. || *Mettre sur la sellette*, presser de questions.

SELLIER n. m. Ouvrier qui fabrique des

selles et tout ce qui concerne le harnachement des chevaux.

SELO prép. (lat. *secundum*, suivant, et anc. fr. *long*, selon). Conformément à; eu égard à : *selon ses forces*; d'après. ♦ *C'est selon* (Fam.), cela dépend des circonstances. ♦ *Selon que*, ainsi que; dans la même proportion que.

SEM, fils aîné de Noé. Selon la Bible, il est l'ancêtre des peuples sémitiques.

SEMAILLES n. f. pl. Action de semer; époque où l'on sème.

SEMAINE n. f. (lat. *septimana*, espace de sept jours). Période de sept jours fixée par le calendrier. || Suite de sept jours consécutifs. || Ensemble des jours ouvrables pendant la semaine. || Travail d'un ouvrier pendant la semaine; salaire de ce travail. ♦ *À la petite semaine* (Fam.), sans plan d'ensemble, en usant d'expédients. || *Être de semaine*, être chargé de certaines fonctions durant une semaine. || *Semaine anglaise*, organisation du travail dans laquelle, au repos du dimanche, s'ajoute l'après-midi du samedi.

SÉMATIEN, ENNE n. Spécialiste de sémantique.

SÉMANTIQUE adj. (gr. *sēmatikos*, de *sēma*, signe). Ling. Qui a trait au sens.

SÉMATIQUE n. f. Ling. Étude du sens des mots et des énoncés.

SÉMAPHORE n. m. (gr. *sēma*, signe, et *phoros*, qui porte). Télégraphe aérien établi sur une côte pour signaler les navires en vue et pour correspondre avec eux. || Ch. de f. Signal d'arrêt employé en signalisation de bloc.

SEMARANG, port d'Indonésie, sur la côte nord de Java; 647 000 h.

SEMBLABLE adj. De même nature, de même qualité, de même apparence; pareil, similaire. || De cette nature.

SEMBLABLE n. m. Qui a même nature, même caractère. || Être animé, considéré par rapport aux autres hommes, aux autres animaux.

SEMBLANT n. m. Faire semblant (de), avoir l'air, donner l'apparence de. || *Ne faire semblant de rien* (Fam.), prendre un air indifférent pour tromper. || *Un semblant de*, une apparence de.

SEMBLER v. i. (lat. *similare*, de *similis*, semblable). Avoir une certaine apparence, avoir l'air, donner l'impression. ♦ v. impers. Il paraît, on dirait. ♦ *Ce me semble*, selon moi, à mon avis. || *Il me semble que*, je crois que. || *Que vous en semble?* (Litt.), qu'en pensez-vous? || *Si bon vous semble*, si vous le trouvez bon.

SÉMÉIOLOGIE ou **SÉMOLOGIE** n. f. (gr. *sēmeion*, signe, et *logos*, discours). Partie de la médecine qui s'occupe des signes cliniques, ou symptômes, des maladies.

SEMELLE n. f. (altér. du picard *lemelle*;

du lat. *lamella*, petite lame). Pièce de cuir, de corde, de caoutchouc, etc., qui forme le dessous de la chaussure. || Pièce de même forme que l'on met dans une chaussure. || Dessous du ski. ♦ *Battre la semelle*, frapper ses pieds sur le sol pour les réchauffer. || *De la semelle* (Fam.), se dit d'une viande coriace. || *Ne pas avancer d'une semelle*, ne faire aucun progrès. || *Ne pas quitter d'une semelle*, suivre de près. || *Ne pas reculer d'une semelle*, demeurer ferme.

SEMENCE n. f. (lat. *sementia*). Graine ou partie du fruit propre à la reproduction, et que l'on met en terre pour qu'elle germe. || Petit clou à large tête, employé par les tapissiers. || Syn. de SPERME.

SEMER v. t. (lat. *seminare*) [conj. 5]. Mettre une graine en terre afin de la faire germer. || Répandre, jeter ça et là. || Litt. Propager. || Fam. Quitter adroitement, se débarrasser de.

SEMESTR n. m. (lat. *sex*, six, et *mensis*, mois). Espace de six mois. || Rente, traitement qui se paie tous les six mois.

SEMESTRIEL, ELLE adj. Qui a lieu tous les six mois. || Qui dure six mois.

SEMEUR, EUSE n. Personne qui sème.

SEMI-AUTOMATIQUE adj. (pl. *semi-automatiques*). Se dit d'un ensemble mécanique dont le fonctionnement automatique implique une commande manuelle.

SEMI-CIRCULAIRE adj. En demi-cercle.

SEMI-CONDUCTEUR, TRICE adj. et n. m. (pl. *semi-conducteurs*, *trices*). Électr. Corps dont la conductivité électrique, comprise entre celle des métaux et celle des isolants, croît sous l'effet de la chaleur, d'une irradiation, d'un champ électrique ou avec la présence de certains atomes d'impuretés.

SEMI-CONSERVE n. f. (pl. *semi-conserves*). Conserve alimentaire dont la durée est limitée et qui doit être gardée au frais.

SEMI-CONSONNE n. f. (pl. *semi-consonnes*). Syn. de SEMI-VOYELLE.

SEMI-FINI adj. n. Produit *semi-fini*, produit de l'industrie, intermédiaire entre la matière première et le produit fini.

SÉMILLANT, E adj. (anc. fr. *semilleux*, rusé). Litt. Très vif et gai.

SÉMINAIRE n. m. (lat. *seminarium*, pépinière). Établissement religieux où l'on instruit les jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique. || Groupe de travail.

SÉMINARISTE n. m. Celui qui se forme dans un séminaire préparant au sacerdoce.

SEMI-NOMADE adj. et n. (pl. *semi-nomades*). Qui pratique le semi-nomadisme.

SEMI-NOMADISME n. m. Genre de vie combinant une agriculture occasionnelle

semi-nomadisme

et un élevage nomade, en bordure des déserts.

SÉMIOLOGIE n. f. *Ling.* Théorie, science générale des signes. || Syn. de SÉMIOLOGIE.

SÉMIOLOGIQUE n. f. (gr. *sêmeiôtioké*). Théorie des signes culturels, en particulier littéraires.

SEMI-OUVERT, E adj. *Math.* Se dit d'un intervalle formé des nombres x compris entre deux nombres a et b et de l'un des nombres a ou b , à l'exclusion de l'autre.

SÉMIRAMIS, reine légendaire, à qui l'on attribue la fondation de Babylone et ses jardins suspendus.

SEMI-REMORQUE n. m. ou f. (pl. *semi-remorques*). Ensemble formé par un tracteur routier et une remorque qui peut être désolidarisée du premier.

SEMS n. m. (de *semer*). Action ou manière de semer. || Plant d'arbrisseaux, de fleurs, etc., qui ont été semés en graines.

SÉMITE n. (de *Sem*, fils de Noé). Nom donné aux membres d'un ensemble de peuples du Proche-Orient parlant actuellement ou ayant parlé dans l'Antiquité des langues sémitiques.

SÉMITIQUE adj. Relatif aux Sémites. ● *Langues sémitiques*, ensemble des langues parlées dans un vaste domaine de l'Asie occidentale à l'Afrique du Nord (arabe, hébreu).

SEMI-VOYELLE n. f. (pl. *semi-voyelles*). Voyelle pourvue d'éléments consonantiques lui permettant de former une diphtongue avec une autre voyelle, comme [j], [w], [y] dans *yeux, ouï, huit*. (Syn. SEMI-CONSONNE.)

SEMMELWEIS (Ignác Fülöp), médecin hongrois (1818-1885). Il préconise, le premier, les soins d'asepsie au cours de l'accouchement.

SEMMERING (le), col des Alpes autrichiennes, emprunté par la route et la voie ferrée de Vienne à Trieste et Zagreb; 986 m.

SEMOIR n. m. Machine servant à semer les graines.

SEMONE n. f. (anc. fr. *semonde*, prier avec insistance). Avertissement mêlé de reproches, donné par un supérieur. ● *Coup de semone*, coup de canon ou rafale d'arme automatique accompagnant l'ordre donné par un bâtiment de s'identifier ou de stopper; réprimande brutale.

SEMOULE n. f. (it. *semola*; du lat. *simila*, fleur de farine). Fragments de l'amande du grain de blé, résultant de la mouture.

SEMPACH, comm. de Suisse (c. de Lucerne); 1619 h. — Victoire suisse sur les Autrichiens (1386).

SEMPITERNEL, ELLE adj. (lat. *semper*, toujours, et *aeternus*, éternel). Qui ne cesse point, continu, éternel.

Sénanque (*abbaye de*), église et anc. monastère cisterciens du XII^e s. (comm. de Gordes, Vaucluse).

SÉNAT n. m. (lat. *senatus*, de *senex*, vieux). Dans l'ancienne Rome, assemblée politique qui fut, sous la République, la plus haute autorité de l'État. || Assemblée aujourd'hui composée de personnalités élues au suffrage indirect et assurant la représentation des collectivités territoriales. || Lieu où les sénateurs s'assemblent.

Sénat, en France, l'une des deux assemblées constituant le Parlement.

SÉNATEUR n. m. Membre d'un sénat.

SÉNATORIAL, E, AUX adj. Qui appartient au sénateur, au sénat.

SÉNATUS-CONSULTE [senatyskösylt] n. m. (lat. *senatus consultum*) [pl. *senatus-consultes*]. Autrefois, décision du sénat romain. || Acte voté par le Sénat, pendant le premier et le second Empire, et ayant la valeur d'une loi.

SENDAI, v. du Japon (Honshû); 665 000 h.

SÉNÉ n. m. (mot ar.). Nom donné à diverses espèces d'arbrustes (*cassier*), et à la drogue purgative que l'on tire de leurs feuilles.

SÉNÉCHAL n. m. (mot frq.) [pl. *sénéchaux*]. Officier féodal ou royal qui était chef de la justice.

SÉNÉCHAUSSEE n. f. Étendue de la juridiction d'un sénéchal; tribunal de sénéchal.

SÉNÉÇON n. m. (lat. *senecio*, de *senex*, vieillard). Plante de la famille des composées, dont il existe de nombreuses espèces.

SENEFELDER (Alois), inventeur allemand (1771-1834). On lui doit la technique de la lithographie.

SENEFFE, comm. de Belgique (Hainaut); 9 100 h. — Victoire de Marceau sur les Autrichiens (1794).

SÉNÉGAL (le), fl. d'Afrique, né dans le Fouta-Djallon, qui rejoint l'Atlantique; 1 700 km.

SÉNÉGAL (république du), État de l'Afrique occidentale, au S. du fleuve *Sénégal*; 197 000 km²; 7 200 000 h. Cap. Dakar. Langue : français. Pays agricole (exportation d'arachides), au climat tropical. Phosphates. — Les Français s'installent au XVII^e s. mais ne colonisent le pays qu'au XIX^e s. En 1960, l'État devient indépendant avec Léopold S. Senghor.

SÉNÉGALAIS, E adj. et n. Du Sénégal.

SÉNÉGAMBIE, nom donné à l'union confédérale formée de 1982 à 1989 entre le Sénégal et la Gambie.

SÉNÈQUE (v. 4 av. J.-C.-65 apr. J.-C.), précepteur de Néron. Sa morale, inspirée du stoïcisme, s'exprime dans des dialogues, des traités et les *Lettres à Lucilius*.

SÉNESCENCE n. f. Vieillessement normal des tissus et de l'organisme.

SÉNESCENT, E adj. (lat. *senescens*). Atteint par la sénescence.

SENGHOR (Léopold Sédar), homme d'État et écrivain sénégalais, né en 1906, président de la République de 1960 à 1980.

SÉNILE adj. (lat. *senilis*, de *senex*, vieillard). Relatif au vieillard, à la vieillesse. || Se dit de qqm qui donne des marques de sénilité.

SÉNILITÉ n. f. Affaiblissement physique et surtout intellectuel dû à la vieillesse.

SENIOR adj. et n. (angl. *senior*; du lat. *senior*, plus âgé). *Sports*. Se dit des concurrents âgés de vingt ans ou plus.

SENLI, ch.-l. d'arr. de l'Oise, sur la Nonette; 15 280 h. Église gothique, anc. cathédrale, des XII^e-XVI^e s.

SENNACHÉRIB († 680 av. J.-C.), roi d'Assyrie de 705 à 680 av. J.-C. Il rase Babylone (689) et entreprend à Ninive de grands travaux.

SENNE (la), riv. de Belgique, qui passe à Bruxelles et rejoint la Dyle (r. g.); 103 km.

SENNETT (Mack), cinéaste américain (1884-1960). Il est l'un des pionniers du film comique burlesque américain.

SENS n. m. (lat. *sensus*). Fonction psycho-physiologique par laquelle un organisme reçoit des informations sur certains éléments du milieu extérieur de nature physique ou chimique. || Direction, orientation : *en sens contraire*, dans le sens de la longueur. || Connaissance immédiate; manière de comprendre, de juger; opinion. || Raison d'être, signification de qqch : *cela n'a pas de sens*. || Ensemble des représentations que suggère un mot, un énoncé. ● *Le bon sens*, le sens commun, capacité de distinguer le vrai du faux, d'agir raisonnablement; ensemble des opinions dominantes dans une société donnée. || *En dépit du bon sens*, contrairement à la simple raison. || *Les cinq sens*, la vue, l'ouïe, l'odorat, le toucher, le goût. || *Sens dessus dessous*, de façon que ce qui devait être dessus ou en haut se trouve dessous ou en bas; dans un grand désordre; dans un grand trouble. || *Sens devant derrière*, de telle sorte que ce qui devrait être devant se trouve derrière. || *Sens unique*, voie sur laquelle la circulation, par décision administrative, ne s'effectue que dans une seule direction. || *Sixième sens*, intuition. || *Tomber sous le sens*, être évident. ♦ pl. *Sensualité*, besoins sexuels.

Voir illustration p. 824

SENS, ch.-l. d'arr. de l'Yonne, sur l'Yonne; 27 501 h. Centre d'une agglomération industrielle. Cathédrale gothique.

SENSATION n. f. (lat. *sentatio*, de *sentire*, sentir). Information reçue par le système nerveux central, lorsqu'un organe des sens réagit à un stimulus extérieur. ● A sensation, de nature à causer l'émotion, à attirer l'attention. || *Avoir la sensation que*, avoir l'impression que. || *Faire sensation*, produire une impression marquée d'intérêt, de surprise, d'admiration, etc.

SENSATIONNEL, ELLE adj. et n. m. De nature à faire sensation. ♦ adj. *Fam.* Excellent en son genre, formidable.

SENSÉ, E adj. Qui a du bon sens, raisonnable.

SENSIBILISATION n. f. Action de sensibiliser. || *Méd.* Étud. d'un organisme qui, au contact de certaines substances étrangères acquiert à leur égard des propriétés de réaction liées à la production d'anticorps.

SENSIBILISER v. t. Rendre sensible à une action physique, chimique, etc. || Rendre capable de réactions. || *Méd.* Provoquer la sensibilisation.

SENSIBILITÉ n. f. Disposition à être facilement ému de pitié, de tendresse, etc., ou à éprouver un sentiment esthétique. || Aptitude d'un organisme à réagir à des excitations externes ou internes. || Qualité d'un instrument de mesure, d'une pellicule photographique, qui peut déceler de très petites variations.

SENSIBLE adj. (lat. *sensibilis*, de *sentire*, sentir). Qui peut être perçu par les sens. || Qui ressent aisément les impressions physiques. || Qui est facilement ému, touché, émotif. || Qui est accessible à certains sentiments; compatissant. || Qu'on remarque aisément.

SENSIBLEMENT adv. D'une manière appréciable, notable.

SENSIBLERIE n. f. Sensibilité affectée et outrée.

SENSITIF, IVE adj. Qui conduit l'influx nerveux d'un organe sensoriel à un centre. ♦ adj. et n. D'une sensibilité excessive.

SENSORIEL, ELLE adj. Relatif aux sensations en tant que phénomènes psychophysiques.

SENSUALISME n. m. (lat. *sensualis*, qui concerne les sens). Philosophie d'après laquelle toutes les idées proviennent des sensations.

SENSUALITÉ n. f. Tempérament d'une personne sensuelle. || *Litt.* Recherche des plaisirs des sens.

SENSUEL, ELLE adj. et n. Qui recherche tout ce qui flatte les sens; porté aux plaisirs sexuels. ♦ adj. Voluptueux.

SENTE n. f. (lat. *semita*). Petit sentier.

SENTENCE n. f. (lat. *sententia*). Jugement rendu par des juges ou par des arbitres : *sentence de mort*. || Pensée

courte, d'une portée générale et de valeur morale (vx).

SENTENCIEUX, EUSE adj. D'une gravité affectée, solennel, pompeux.

SENTEUR n. f. *Litt.* Odeur agréable.

SENTI, E adj. *Bien senti*, exprimé avec force et sincérité.

SENTIER n. m. (de *sente*). Chemin étroit.

SENTIMENT n. m. (de *sentir*). Connaissance plus ou moins claire donnée d'une manière immédiate; sensation, impression. || Manifestation d'une tendance, d'un penchant. || Disposition à être facilement ému, touché. || *Litt.* Manière de penser, d'apprécier.

SENTIMENTAL, E, AUX adj. (mot angl., de *sentiment*). Relatif aux sentiments tendres, à l'amour. ♦ adj. et n. Qui a une sensibilité un peu romanesque, exagérée.

SENTIMENTALISME n. m. Tendance à se guider sur sa sensibilité ou sur ses sentiments.

SENTIMENTALITÉ n. f. État d'une personne sentimentale.

SENTINELLE n. f. (it. *sentinella*). Soldat en armes placé en faction; personne qui fait le guet.

SENTIR v. t. (lat. *sentire*, percevoir) [conj. 15]. Recevoir une impression physique. || Percevoir par l'odorat. || Avoir une saveur particulière. || Répandre une odeur, en parlant de qqch. || Avoir conscience de, connaître par intuition. || *Litt.* Indiquer, révéler : *cela sent le pédant*. ● *Faire sentir*, faire éprouver; faire reconnaître. || *Ne pouvoir sentir qqn*, avoir pour lui de l'antipathie. ♦ v. i. Exhaler, répandre une odeur et, en partic., une mauvaise odeur. ♦ se sentir v. pr. Connaître, apprécier dans quelle disposition physique ou morale on se trouve. || Être perceptible, appréciable. ● *Ne plus se sentir* (Fam.), ne plus pouvoir se contrôler. || *Se faire sentir*, se manifester.

SEoir [swar] v. i. (lat. *sedere*, être assis) [conj. 40]. *Litt.* Aller bien, convenir à. ♦ v. impers. *Litt.* Il appartient.

SÉOUL, cap. de la Corée du Sud; 8 400 000 h. Centre commercial et industriel.

SÉPALE n. m. (lat. *sepalum*). Pièce florale, habituellement verte, située au-dessous de la corolle et qui, précédemment, enveloppait le bouton floral.

SÉPARATEUR, TRICE adj. Qui sépare.

SÉPARATEUR n. m. Appareil servant à opérer un choix.

SÉPARATION n. f. (lat. *separatio*). Action de séparer, de se séparer. || Objet qui sépare (mur, cloison, etc.). ● *Séparation des Églises et de l'État*, système d'organisation des rapports des Églises et de l'État, dans lequel les premières sont

considérées comme des groupements de droit privé.

SÉPARATISME n. m. Tendance des habitants d'un territoire à séparer celui-ci de l'État dont il fait partie.

SÉPARATISTE adj. et n. Qui cherche à se séparer d'un État.

SÉPARÈMENT adv. À part l'un de l'autre.

SÉPARER v. t. (lat. *separare*, disposer à part). Désunir les parties d'un tout, éloigner l'un de l'autre. || Ranger à part l'un de l'autre, trier. || Diviser. || Être placé entre des personnes, des choses. || Considérer à part. ♦ se séparer v. pr. Cesser d'être, de vivre ensemble. || Se diviser en plusieurs éléments.

SÉPIA n. f. (it. *seppia*). Matière colorante d'un rouge-brun sombre, utilisée pour le dessin au lavis.

SEPT [set] adj. num. et n. m. inv. (lat. *septem*). Nombre qui suit six dans la suite naturelle des nombres entiers. || Septième (après le n.) : *Charles sept*.

Sept Ans (*guerre de*), guerre qui oppose de 1756 à 1763 l'Angleterre et la Prusse à la France et à l'Autriche. Par le traité de Paris (1763), la France perd le Canada, l'Inde et la Louisiane.

SEPTANTE adj. num. En Suisse, en Belgique, et au Canada, soixante-dix.

Septante (*version des*), la plus ancienne des versions grecques de l'Ancien Testament, faite entre 250 et 130 av. J.-C.

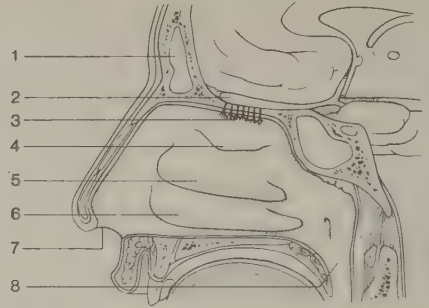
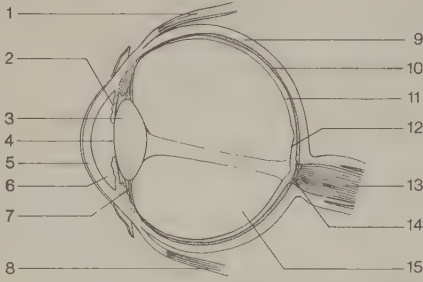
SEPTEMBRE n. m. (lat. *september*). Neuvième mois de l'année.

Septembre (*massacres de*), massacres de prisonniers politiques dans les prisons de Paris, du 2 au 6 septembre 1792.

SEPTEMBREUSEUR n. m. Personne qui prit part aux massacres de septembre.



Un aspect de Séoul.
[G. Boutin - Explorer]



la vue

localisations
cérébrales

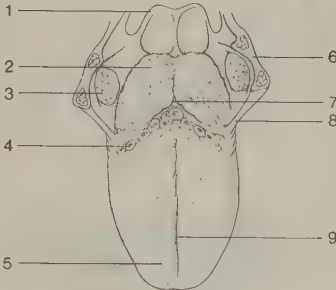
l'odorat

nerf optique

nerf olfactif

nerf
glosso-pharyngien

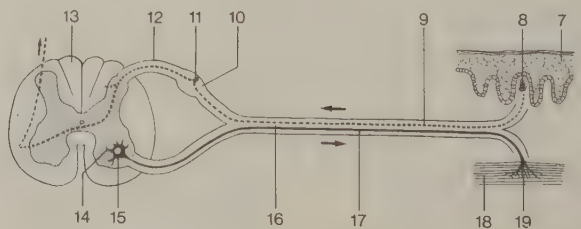
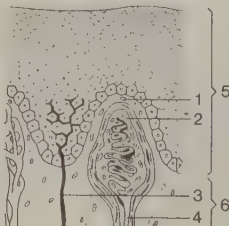
nerf auditif



le goût



l'ouïe



le toucher

SEPTENNAL, E, AUX adj. (lat. *septum*, sept, et *annus*, année). Qui arrive tous les sept ans; qui dure sept ans.

SEPTENNAT n. m. Durée (sept ans) du mandat du président de la République française.

SEPTENTRION n. m. (lat. *septemtriones*, les sept étoiles de la Petite Ourse). Litt. Le nord.

SEPTENTRIONAL, E, AUX adj. Du côté du nord.

SEPTICÉMIE n. f. (gr. *septikos*, septique, et *haima*, sang). Maladie causée par la pullulation, dans le sang, de bactéries pathogènes.

SEPTIÈME adj. ord. et n. (lat. *septimus*). Qui occupe un rang marqué par le nombre sept. || Qui se trouve sept fois dans le tout. ● *Être au septième ciel*, être dans un bonheur parfait. || *Septième art*, le cinéma. || *Septième ciel*, dans l'astronomie des Anciens, ciel de Saturne, la plus éloignée des planètes alors connues.

SEPTIÈMEMENT adv. En septième lieu, dans une énumération.

SEPTIMANIE, anc. région côtière sud-occidentale de la Gaule entre le Rhône et les Pyrénées.

SEPTIME SÉVÈRE (146-211), empereur romain de 193 à 211. Il favorise l'entrée à Rome des cultes orientaux.

SEPTIQUE adj. (gr. *septikos*, de *sepein*, pourrir). Qui cause une infection. || Se dit des objets ou des individus contaminés par des microbes. ● *Fosse septique*, fosse d'aisances où les matières fécales subissent une fermentation rapide, qui les liquéfie.

SEPTUAGÉNAIRE adj. et n. (lat. *septuageni*, soixante-dix). Âgé de soixante-dix ans.

SEPTUOR n. m. (de *sept*, formé sur *quatuor*). Composition à sept parties vocales ou instrumentales.

SEPTUPLE adj. et n. m. (lat. *septuplus*). Qui vaut sept fois autant.

SEPTUPLER v. t. et i. Multiplier ou se multiplier par sept.

LES CINQ SENS.

Coupe de l'œil, organe de la vue : 1. Muscle droit supérieur; 2. Iris; 3. Cristallin; 4. Pupille; 5. Cornée; 6. Chambre antérieure; 7. Ligament suspensur du cristallin (ou zonule); 8. Muscle droit inférieur; 9. Sclérotide postérieure; 10. Choroïde; 11. Rétine; 12. Macula; 13. Nerf optique; 14. Lame criblée; 15. Corps vitré (ou vitré).

Coupe du nez, organe de l'odorat : 1. Sinus frontal; 2. Bulbe olfactif; 3. Ramifications du nerf olfactif; 4. Cornet supérieur; 5. Cornet moyen; 6. Cornet inférieur; 7. Narine droite; 8. Trompe d'Eustache (orifice pharyngien).

Détail de la langue, organe du goût : 1. Épiglotte; 2. Amygdale linguale; 3. Amygdale palatine; 4 et 5. Papilles; 6. Maxillaire inférieure; 7. Sillon terminal; 8. Pilier antérieur du voile du palais; 9. Sillon lingual médian.

SÉPULCRAL, E, AUX adj. Voix *sépulcrale*, voix sourde et profonde.

SÉPULCRE n. m. (lat. *sepulcrum*). Litt. Tombeau. ● *Le saint sépulcre*, le tombeau de Jésus-Christ, à Jérusalem.

SÉPULTURE n. f. (lat. *sepultura*). Lieu où l'on enterre. || Litt. Ensevelissement, inhumation.

SÉQUELLE n. f. (lat. *sequela*, conséquence). Trouble qui persiste après la guérison d'une maladie ou après une blessure. || Conséquences plus ou moins lointaines d'un événement, d'une situation. (Surtout au pl.)

SÉQUENCE n. f. (lat. *sequens*, suivant). Suite ordonnée d'opérations, d'éléments, d'objets, de mots, etc.

SÉQUENTIEL, ELLE adj. Relatif à une séquence. || Se dit d'un brûleur à gaz qui s'allume et s'éteint selon des rythmes réglés en fonction du type de cuisson.

SÉQUESTRATION n. f. Action de séquestrer.

SÉQUESTRE n. m. (lat. *sequester*, arbitre). Dr. Dépôt provisoire, entre les mains d'un tiers, d'une chose dont la possession est discutée.

SÉQUESTRER v. t. Maintenir arbitrairement, illégalement, une personne enfermée.

SEQUIN n. m. (it. *zecchino*; de l'ar.). Monnaie d'or de valeur variable, en usage autrefois dans différents États italiens et du Levant.

SÉQUOIA [sekɔja] n. m. (mot lat.). Conifère qui atteint 140 m de haut et peut vivre plus de 2000 ans.

SÉRAC n. m. (lat. *serum*, petit-lait). Amas chaotique de glaces aux endroits où la pente du lit glaciaire s'accroît et où l'adhérence du glacier diminue.

SÉRAIL n. m. (it. *serraglio*; du persan). Dans l'ancienne Turquie, palais, notamment celui du Sultan ottoman; harem de ce palais. ● *Être élevé dans le sérail*, dans la fréquentation habituelle d'un milieu restreint dont on peut ainsi connaître toutes les intrigues.

SERAING, comm. de Belgique (Liège), sur la Meuse; 64000 h. Siderurgie.

SÉRAPHIN n. m. (mot hébr.). Relig. Nom donné à une catégorie d'anges.

SÉRAPHIQUE adj. Litt. Éthéré, digne des anges.

SÉRAPIS, dieu gréco-égyptien, qui tenait à la fois d'Osiris et de Zeus.

SERBE adj. et n. De Serbie.

SERBIE, anc. royaume de l'Europe méridionale, sur la rive droite du Danube, qui constitue auj. l'une des républiques fédérées de la Yougoslavie; 55968 km²; 5694000 h. Cap. Belgrade.

● HISTOIRE. Les Slaves envahissent les Balkans (VI^e s.), se christianisent (IX^e s.) puis fondent un royaume de Serbie avec Étienne I^{er} Nemanjić au XIII^e s. Au XIV^e s., Étienne IX porte le royaume à son apogée, mais les Turcs conquièrent le pays après la victoire de Kosovo (1389). En 1815, Miloš Obrenović entreprend la libération de la Serbie, reconnue au traité de Paris en 1856. En 1882, Milan Obrenović IV est proclamé roi de Serbie. La Serbie s'engage aux côtés des Alliés en 1914. En 1918, Pierre I^{er} est roi des Serbes, des Croates et des Slovènes. Le royaume forme en 1929 la Yougoslavie. En 1945, la Serbie devient une république fédérée de la Yougoslavie socialiste.

SERBO-CROATE n. m. Langue slave parlée en Yougoslavie.

SERCO, une des îles Anglo-Normandes; 600 h.

SEREIN, E adj. (lat. *serenus*, de *serum*, soir). Qui marque le calme, la tranquillité d'esprit. || Litt. Clair, pur et calme.

SEREINEMENT adv. De façon sereine.

SÉRÉNADÉ n. f. (it. *serenata*, ciel serein). Concert de voix et d'instruments, ou d'instruments seuls, donné pendant la nuit, sous les fenêtres de qqn, pour l'honorer. || Fam. Tapage nocturne.

SÉRÉNISME adj. (it. *serenissimo*). Hist. Qualification donnée à quelques hauts personnages ou à certains États.

SÉRÉNITÉ n. f. (lat. *serenitas*). Absence d'agitation, de trouble; calme, placidité.

Coupe de l'oreille, organe de l'ouïe : 1. Pavillon; 2. Enclume; 3. Canaux semi-circulaires; 4. Étrier; 5. Nerf auditif; 6. Limaçon; 7. Tête du marteau; 8. Membrane du tympan; 9. Conduit auditif externe; 10. Apophyse styloïde.

La peau et le sens du toucher : 1. Papille dermique; 2. Corpuscule tactile; 3. Terminaison nerveuse; 4. Fibre nerveuse; 5. Épiderme; 6. Dermis; 7. Peau; 8. Corpuscule tactile; 9. Neurone sensoriel; 10. Ganglion spinal; 11. Cellule en T; 12. Cylindrax; 13. Moelle épinière; 13 et 14. Prolongement protoplasmique; 15. Cellule motrice; 16. Nerf rachidien; 17. Neurone moteur; 18. Fibres musculaires; 19. Terminaison périphérique d'une fibre motrice.

SÉREUSE n. f. (de *sérum*). Membrane qui recouvre certains organes mobiles, formée de deux feuillets délimitant une cavité virtuelle qui peut se remplir de liquide ou de gaz.

SÉREUX, EUSE adj. (lat. *serum*, petit-lait). Qui a les caractères de la sérosité.

SERF, SERVE adj. et n. (lat. *servus*, esclave). *Féod.* Personne attachée à une terre et dépendant d'un seigneur.

SERFOUETTE n. f. (lat. *circumfodere*, creuser autour). Outil de jardinier, comprenant un manche et une pièce métallique composée d'une lame et d'une fourche ou d'une lame et d'une pointe.

SERGE n. f. (lat. *serica*, étoffes de soie). Tissu dont l'armure de base est celle du sergé.

SERGÉ n. m. Armure utilisée pour le tissage d'étoffes présentant des côtes obliques.

SERGEANT n. m. (lat. *serviens*, qui sert). Sous-officier titulaire du grade le moins élevé de la hiérarchie dans l'infanterie, le génie et l'armée de l'air. ● *Sergent de ville*, syn. anc. de GARDIEN DE LA PAIX.

SERGEANT-CHEF n. m. (pl. *sergents-chefs*). Sous-officier des armées de terre et de l'air dont le grade est compris entre ceux de sergent et d'adjudant.

SERGEANT-MAJOR n. m. (pl. *sergents-majors*). Autrefois, sous-officier de l'armée de terre dont le grade était compris entre ceux de sergent-chef et d'adjudant.

SERGIPE, État du Brésil oriental; 21 994 km²; 1 142 000 h. Cap. *Aracaju*.

SERIAL [serjal] n. m. (mot angl.) [pl. *serials*]. Film à épisodes. || Feuilleté télévisé (syn. *SÉRIE*).

SÉRICICULTURE n. f. (lat. *sericus*, de soie, sur [agri]culture). Industrie qui a pour objet la production de la soie.

SÉRIE n. f. (lat. *series*). Suite, succession, ensemble de choses de même nature. ● *En série*, se dit de plusieurs conducteurs, générateurs ou récepteurs électriques dont les bornes de noms contraires se trouvent réunies électriquement, et qui sont parcourus par le même courant. || *Film de série B*, film à petit budget tourné dans un temps relativement court. || *Hors série*, qui n'est pas de fabrication courante; qui n'est pas habituel, remarquable. || *Production en série*, type de production où un atelier ne change pas de travail pendant une longue période. || *Série noire*, suite de mésaventures, de malheurs. || *Série télévisée*, feuilleton filmé pour la télévision. || *Travail en série*, exécution d'un travail donné, sur un grand nombre de pièces, par des méthodes qui permettent d'abaisser le prix de revient. || *Voiture de série*, d'un type répété à de nombreux exemplaires et fabriquée à la chaîne.

SÉRIEL, ELLE adj. Relatif à une série.

● *Musique sérielle*, musique qui applique les principes de la série dodécaphonique à d'autres critères que celui de la hauteur des sons (durées, tempos, timbres, etc.).

SÉRIER v. t. Classer par séries, par nature, par importance.

SÉRIEUSEMENT adv. De façon sérieuse.

SÉRIEUX, EUSE adj. (lat. *serius*). Qui agit avec réflexion, avec application; qui inspire confiance. || Qui ne plaisante pas, grave. || Qui ne fait pas d'écarts de conduite. || Vrai, réel, sincère : *promesses sérieuses*. || Important, qui peut avoir des conséquences.

SÉRIEUX n. m. Air grave. || Qualité d'une personne réfléchie. ● *Prendre au sérieux*, regarder comme réel, important. || *Se prendre au sérieux*, attacher trop d'importance à ses actions, ses paroles.

SÉRIGRAPHIE n. f. (lat. *sericus*, de soie, et gr. *graphein*, écrire). Procédé d'impression à travers un écran de tissu, dérivé du pochoir.

SERIN, E n. (gr. *seirên*, sirène). Petit oiseau des îles Canaries, à plumage ordinairement jaune. || *Fam.* Niais, étourdi, naïf.

SERINER v. t. (de *serin*). *Fam.* Répéter souvent une chose à qqn pour la lui apprendre.

SERINGA ou **SERINGAT** n. m. (lat. *syringa*, seringue). Arbuste souvent cultivé pour ses fleurs blanches, odorantes.

SERINGUE n. f. (lat. *syringa*). Petite pompe portative, dont on se sert pour repousser l'air ou les liquides. || Instrument au moyen duquel on peut injecter ou prélever des liquides dans les tissus ou les cavités naturelles.

SERMENT n. m. (lat. *sacramentum*, de *sacrare*, rendre sacré). Affirmation solennelle d'une personne, en vue d'attester la vérité d'un fait, la sincérité d'une promesse, l'engagement de bien remplir les devoirs de son état ou de sa fonction. || Promesse solennelle. ● *Serment d'ivrogne* (*Fam.*), serment sur lequel il ne faut pas compter.

SERMON n. m. (lat. *sermo*, discours). Enseignement religieux donné en chaire; prédication. || Remontrance longue et ennuyeuse.

SERMONNER v. t. Faire des remontrances à, admonester.

SÉROLOGIE n. f. Étude des sérums, de leurs propriétés, de leurs applications.

SÉROSITÉ n. f. (lat. *serum*, petit-lait). Liquide, analogue à la lymphe, contenu et sécrété dans les séreuses.

SERPE n. f. (lat. *sarpere*, tailler). Outil à large lame, droite ou courbe, muni d'un manche, servant à couper du bois, à tailler les arbres.

SERPENT n. m. (lat. *serpens*, de *ser-*

pere, ramper). Reptile sans membres, se déplaçant par reptation. (Cri : le serpent *siffle*.) || Personne perfide et méchante. || *Écon.* Figure en forme de serpent montrant les limites supérieure et inférieure que ne doivent pas franchir les valeurs de diverses monnaies liées par un accord limitant leurs fluctuations. ● *Langue de serpent*, personne très médisante. || *Serpent de mer*, animal fantastique de grandes dimensions; événement extraordinaire que la presse à sensation décrit lors que l'actualité ne présente pas d'événements notables.

SERPENTAIRE n. m. Oiseau rapace d'Afrique, qui se nourrit de serpents.

SERPENTER v. i. Avoir un cours sinueux.

SERPENTIN n. m. (lat. *serpentinus*, de serpent). Tube enroulé en hélice, en spirale, etc., de manière à faire tenir une grande longueur de tube dans un récipient ou une enceinte de dimensions limitées. || Longue et étroite bande de papier coloré, enroulée sur elle-même et qui se déroule quand on la lance.

SERPETTE n. f. Petite serpe.

SERPILLIÈRE n. f. (lat. *serpiculus*, de jonc). Grosse toile d'étoüpe, servant à l'emballage ou au nettoyage.

SERPOLET n. m. (moyen fr. *serpol*; du lat. *serpulum*). Plante aromatique du genre du thym.

SERRAGE n. m. Action de serrer.

SERRE n. f. (de *serrer*). Espace clos, fermé par des parois translucides, permettant d'obtenir, pour la production des végétaux, des conditions d'environnement meilleures que les conditions naturelles.

SERRÉ, E adj. Dont les parties constitutives sont très rapprochées. || Rigoureux : *raisonnement serré*. || Qui s'applique étroitement sur le corps. || Qui a peu d'argent. ● *Café serré*, contenant peu d'eau et très fort. ◆ adv. *Jouer serré*, jouer avec application et prudence; agir avec prudence.

SERRE-FILE n. m. (pl. *serre-files*). Gradé placé derrière une formation militaire en mouvement pour s'assurer de la bonne marche de chacun de ses éléments. || Dernier navire d'une ligne de marche ou de combat.

SERRE-LIVRES n. m. inv. Accessoire destiné à maintenir des livres serrés les uns contre les autres.

SERREMENT n. m. Action de serrer. ● *Serrement de cœur*, oppression, forte émotion.

SERRE-PONÇON, site de la vallée de la Durance, en aval du confluent de l'Ubaye. Grand barrage. Centrale hydroélectrique.

SERRER v. t. (lat. *serrare*, fermer avec une barre). Maintenir fermement,

étréindre, presser. || Épouser étroitement la forme du corps, en créant éventuellement une impression de gêne. || Passer tout à fait contre qqch, qqch. || Pousser qqch contre un obstacle : *serrer contre un mur*. || *Litt.* Placer en un lieu sûr, ranger. • *Serrer le cœur, la gorge, causer de l'angoisse, de l'émotion.* || *Serrer les dents, presser fortement l'une contre l'autre les mâchoires; résister à la douleur, à l'émotion.* || *Serrer qqn de près, être sur le point de l'atteindre; serrer qqch de près, l'analyser avec attention.* || *Serrer les rangs, les rapprocher.* || *Serrer le vent* (Mar.), gouverner le plus près possible de la direction d'où vient le vent.

SERRES n. f. pl. Griffes ou ongles des oiseaux de proie.

SERRES (Olivier DE), agronome français (1539-1619).

SERRE-TÊTE n. m. inv. Bandeau, ruban, demi-cercle qui maintient la chevelure en place.

SERRURE n. f. (de *serrer*). Appareil de fermeture se manoeuvrant soit à la main au moyen d'un accessoire généralement amovible soit à distance par un dispositif technique quelconque.

SERRURERIE n. f. Branche de la construction qui s'occupe de la fabrication de tous les dispositifs de fermeture et des objets en métal ouvré; métier, ouvrage du serrurier.

SERRURIER n. m. Ouvrier qui procède à la fabrication et à l'entretien de clés, serrures, grilles, ouvrages en fer forgé, etc.

SERTIR v. t. (anc. fr. *sartir*; du lat. *sarcire*, réparer). En joaillerie, enchâsser une pierre dans une monture.

SÉRUM n. m. (lat. *serum*, petit-lait). Liquide se séparant du caillot après coagulation du sang. || Ce liquide extrait du sang d'un animal, habituellement le cheval, vacciné contre une maladie microbienne ou contre une substance toxique. • *Sérum physiologique*, solution saline de composition déterminée et isotonique au plasma sanguin.

SERVAGE n. m. (de *serf*). État de serf.

SERVAL n. m. (portug. *cervál*, cervier) [pl. *servals*]. Grand chat propre à l'Afrique, recherché pour sa fourrure.

SERVANT n. m. et adj. Militaire affecté au service d'une arme. • *Cavalier servant*, homme qui rend des hommages assidus à une femme.

SERVANTE n. f. Employée rétribuée pour faire les travaux domestiques (vx).

SERVET (Michel), médecin espagnol et théologien protestant (1511-1553), brûlé à Genève sur l'accusation de Calvin.

SERVEUR, EUSE n. m. Personne qui sert dans un café, dans un restaurant. || *Sports*. Personne qui met la balle en jeu.

SERVIABILITÉ n. f. Qualité d'une personne serviable.

SERVIABLE adj. Qui aime à rendre service.

SERVICE n. m. (lat. *servitium*). Action de servir; ensemble des obligations envers des individus ou des collectivités. || Action ou manière de servir un maître, un client, etc. || Pourcentage de la note d'hôtel, de restaurant, affecté au personnel. || Travail déterminé effectué pour le compte d'une autorité. || Ensemble des plats servis à table dans un ordre donné. || Organisme de certaines institutions publiques ou privées, chargé d'une fonction particulière. || Ensemble du personnel employé dans une telle organisation. || Expédition, distribution. || Fonctionnement d'un appareil, d'un transport. || Assortiment de vaisselle ou de linge pour la table. || Célébration de l'office divin; messe solennelle célébrée pour un défunt. || Dans divers sports, mise en jeu de la balle. • *Escalier de service*, escalier qui est destiné au service de la maison, aux fournisseurs, etc. || *Être de service*, être dans l'exercice de ses fonctions. || *Rendre service à qqn, l'aider.* || *Service national*, ensemble des obligations légales imposées en France à tous les hommes âgés de 18 à 50 ans pour les besoins de la défense du pays. || *Service de presse*, service qui envoie les ouvrages d'une maison d'édition aux critiques, aux journalistes; l'ouvrage lui-même; service d'un organisme, d'une entreprise, chargé des relations avec le public, avec la presse. || *Service public*, activité assumée par l'Administration ou une entreprise, publique ou privée, tendant à satisfaire certains besoins collectifs (poste, fourniture de gaz, etc.). • pl. Travail rémunéré ou non. || *Écon.* Partie de l'activité de l'homme destinée à la satisfaction d'un besoin humain, mais qui ne se présente pas sous l'aspect d'un bien matériel (transport, recherche scientifique, travail ménager, consultation médicale ou juridique, etc.). • *Services secrets*, administration tendant à détecter les activités contraires aux intérêts nationaux. || *Société de services*, entreprise fournissant à titre onéreux à sa clientèle un travail, une facilité, du personnel, une location de biens matériels, etc., à l'exclusion d'une production matérielle.

SERVIENTE n. f. Pièce de linge de table et de toilette. || Sac utilisé pour porter des documents, des livres, etc.

SERVIENTE-ÉPONGE n. f. (pl. *serviettes-éponges*). Serviette de toilette en tissu bouclé.

SERVILE adj. (lat. *servilis*, de *servus*, esclave). Qui appartient à l'état d'esclave. || Qui a un caractère de soumission excessive, bas, obsequieux. || Qui suit trop étroitement le modèle.

SERVILEMENT adv. De façon servile.

SERVILITÉ n. f. Esprit de servitude, de basse soumission.

SERVIR v. t. (lat. *servire*, être esclave) [conj. 14]. S'acquitter de certaines fonctions, de certains devoirs. || Vendre, fournir des marchandises contre de l'argent. || Placer les plats sur la table, les présenter aux convives. || Apporter son aide, son appui. || Débitier, offrir : *servir toujours les mêmes arguments*. || Être utile : *les circonstances l'ont servi*. • *Servir une arme*, exécuter les opérations diverses que comporte son emploi. || *Servir l'État*, exercer un emploi public, être militaire. || *Servir la messe*, assister le prêtre qui la célèbre. • *Servir une rente*, en payer les intérêts. • v. t. ind. [à, de]. Être utilisé par qqn au titre de, en guise de. || Être propre, bon à. • *Faire servir à*, employer pour un résultat. • v. i. Être militaire. || *Sports*. Mettre la balle en jeu. • se servir v. pr. [de]. Faire usage de qqch. || Prendre d'un plat. || S'approvisionner chez un commerçant.

SERVITEUR n. m. *Litt.* Celui qui est au service de qqn, d'une collectivité.

SERVITUDE n. f. (lat. *servitudo*). État de qqn, d'un pays privé de son indépendance. || Contrainte, assujettissement, obligation.

SERVOCOMMANDE n. f. Mécanisme auxiliaire ayant pour objet de suppléer la force musculaire de l'homme en assurant automatiquement, par amplification, la force nécessaire au fonctionnement d'un ensemble.

SERVOFREIN n. m. Servocommande destinée à assurer le fonctionnement des freins.

SERVOMOTEUR n. m. Organe de commande dont l'énergie de manœuvre est empruntée à une source extérieure, en vue de réduire les efforts à mettre en œuvre ou de faciliter la commande à distance.

SES adj. poss. Pl. de SON, SA.

SÉSAME n. m. (gr. *sésamon*). Plante annuelle, très anciennement cultivée en Asie tropicale pour ses graines, qui fournissent jusqu'à 50 p. 100 d'huile.

SESSHŪ, moine peintre japonais (1420-1506).

Voir illustration p. 828

SESSION n. f. (angl. *session*; du lat. *sessio*, séance). Période de l'année pendant laquelle une assemblée, un tribunal peut statutairement exercer ses fonctions. || Période pendant laquelle des examens ont lieu.

SET [set] n. m. (mot angl.). Une manche, au tennis, au tennis de table, au volley-ball. || Ensemble de napperons qui remplace la nappe; chacun de ces napperons.

SÈTE, ch.-l. de c. de l'Hérault; 40 466 h.

École d'hydrographie. Port sur la Méditerranée et l'étang de Thau (pétrole, vin). Industries chimiques.

SETH, personnage biblique, troisième fils d'Adam et d'Ève, frère de Cain et d'Abel.

SËTI I^{er}, pharaon de la XIX^e dynastie (1312-1298 av. J.-C.), qui rétablit la prépondérance de l'Égypte dans le Proche-Orient.

SÉTIF → STIF.

SETTER [seter] n. m. (mot angl.). Race de chiens d'arrêt à poil long, doux et ondule.

SETUBAL, port du Portugal; 50 000 h.

SEUIL n. m. (lat. *solum*, base). Dalle de pierre dure ou pièce de bois en travers et en bas de l'ouverture d'une porte. || Entrée d'une maison, d'une pièce. || Limite au-delà de laquelle les conditions sont changées. || Longue élévation du fond de la mer entre deux bassins. || *Psych.* Niveau d'une stimulation à partir duquel on observe une réponse. ● *Au seuil de*, au commencement de.

SEUL, E adj. (lat. *solus*). Qui est sans compagnie, isolé. || Unique, excluant toute autre personne ou chose. || Avec un pronom pers., à l'exclusion des autres. ● *Seul à seul*, en tête à tête. || *Tout seul*, sans aide.

SEULEMENT adv. Rien de plus, pas davantage. || Uniquement. || Mais, toutefois. ● *Non seulement* (ordinairement suivi de *mais* ou de *mais encore*), introduit le premier de deux groupes, dont le second marque une insistance, une addition, etc. || *Pas seulement*, pas même. || *Si seulement*, si au moins.

SEURAT (Georges), peintre néo-impresionniste (1859-1891), initiateur du divisionnisme (ou pointillisme) (*Un dimanche d'été à la Grande Jatte*, le *Cirque*).

SEVAN (lac), lac de l'Arménie soviétique; 1416 km².

SÈVE n. f. (lat. *sapa*, vin cuit). Liquide circulant dans les diverses parties des végétaux. || *Litt.* Vigueur.

SÈVÈRE adj. (lat. *severus*, grave). Qui n'a pas d'indulgence, qui est rigoureux. || Dépourvu d'ornements, sobre ou austère. || Grave par son importance, considérable.

SÈVÈRE ALEXANDRE (205 ou 208-235), empereur romain de 222 à 235.

SÈVÈREMENT adv. Avec sévérité.

SÈVÈRES (les), dynastie romaine (193-235), qui compte les empereurs Septime Sévère, Caracalla, Géta, Élagabal et Sévère Alexandre.

SÉVÉRITÉ n. f. État de ce qui est sévère, attitude de qqn qui est sévère; acte sévère.

SEVERN (la), fl. de Grande-Bretagne, qui se jette dans le canal de Bristol (Atlantique); 290 km.

SEVERNAIA ZEMLIA (« Terre du Nord »), archipel arctique de l'U.R.S.S., entre la mer de Kara et la mer des Laptev.

SÉVICES n. m. pl. (lat. *saevitia*, violence). Mauvais traitements exercés à l'encontre de qqn sur lequel on a autorité.

SÉVIGNÉ (Marie DE RABUTIN-CHANTAL, marquise DE) [1626-1696]. *Ses Lettres* témoignent des mœurs du temps.

SÉVILLE, v. d'Espagne (Andalousie), sur le Guadalquivir; 654 000 h. Centre industriel et touristique. Alcázar (XIV^e s.). Cathédrale du XV^e s. avec tour de la *Giralda*, minaret d'une anc. mosquée. Palais et églises.

SÉVIR v. i. (lat. *saevire*, être furieux). Punir avec rigueur. || Se faire sentir vivement, exercer des ravages.

SEVRAGE n. m. Action, manière de sevrer.

SEVRAN, ch.-l. de c. de la Seine-Saint-Denis; 41 809 h. Industrie photographique.

SEVRER v. t. (lat. *separare*, séparer) [conj. 5]. Cesser l'allaitement d'un enfant ou d'un petit animal pour lui donner une alimentation plus solide. || Priver qqn de qqch.

SÈVRES n. m. Porcelaine fabriquée à la manufacture de Sèvres.

SÈVRES, ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine, sur la Seine; 20 255 h. Pavillon de Breteuil, siège du Bureau international des poids et mesures. Manufacture royale, puis nationale de porcelaine, fondée au XVIII^e s. — Traité signé le 10 août 1920 entre la Turquie et les Alliés, qui réduit considérablement l'Empire turc.

SÈVRES (dép. des Deux-) [79], dép. de la Région Poitou-Charentes; 5 999 km²; 342 812 h. Ch.-l. Niort. 3 arr. (Bressuire, Niort, Parthenay), 33 c., 303 comm.

SEXAGÉNAIRE adj. et n. (lat. *sexaginta*,

soixante). Qui a entre soixante et soixante-dix ans.

SEX-APPEAL [seksapil] n. m. (mot amér.) [pl. *sex-appeals*]. Charme sensuel, physique.

SEXE n. m. (lat. *sexus*). Organe de la génération et du plaisir; organes génitaux externes de l'homme et de la femme. || Ensemble de caractères qui permettent de distinguer chez la plupart des êtres vivants deux genres, mâle et femelle. || Ensemble des individus qui ont le même sexe. || *Fam.* Sexualité. ● *Le sexe faible*, le beau sexe (Fam.), les femmes. || *Le sexe fort* (Fam.), les hommes.

SEXISME n. m. Attitude discriminatoire et méprisante à l'égard des femmes.

SEXISTE adj. et n. Relatif au sexisme; partisan du sexisme.

SEXOLOGIE n. f. Étude des problèmes relatifs à la sexualité et à ses troubles.

SEXOLOGUE n. Spécialiste de la sexologie.

SEX-SHOP [seksʃop] n. m. (mot angl.) [pl. *sex-shops*]. Magasin spécialisé dans la vente de revues érotiques ou pornographiques, de produits aphrodisiaques, etc.

SEXTANT n. m. (lat. *sextans*, sixième partie). Instrument qui permet de mesurer des hauteurs d'étoiles à partir d'un navire ou d'un aéronef.

SEXTUOR n. m. (lat. *sex*, six, d'apr. *quatuor*). Composition à six parties vocales ou instrumentales.

SEXTUPLE adj. et n. m. (lat. *sextuplus*). Qui vaut six fois autant.

SEXUALITÉ n. f. (lat. *sexus*, sexe). Ensemble des caractères spéciaux, externes ou internes, que présentent les individus, et qui sont déterminés par leur sexe. || Ensemble des phénomènes relatifs à l'instinct sexuel et à sa satisfaction.

SEXUÉ, E adj. Qui a un sexe. ● *Reproduction sexuée*, qui se réalise par l'intermédiaire de cellules spécialisées, les gamètes mâles et femelles.

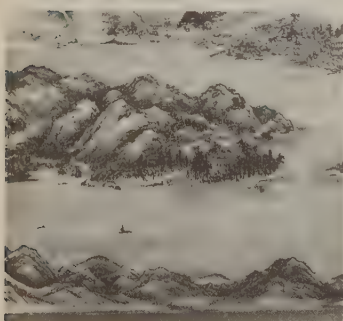
SEXUEL, ELLE adj. Qui caractérise le sexe des animaux et des plantes. || Relatif à la sexualité. ● *Acte sexuel*, copulation, coït. || *Caractères sexuels*, ensemble des manifestations anatomiques et physiologiques déterminées par le sexe.

SEXUELLEMENT adv. Du point de vue de la sexualité.

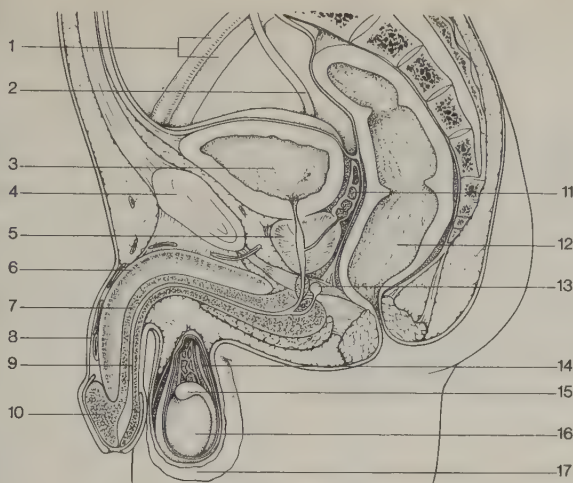
SEXY [seksi] adj. inv. (mot angl.). *Fam.* Se dit de qqn, de sa tenue qui a un charme attirant et aguichant.

SEYANT, E adj. Qui sied, qui va bien.

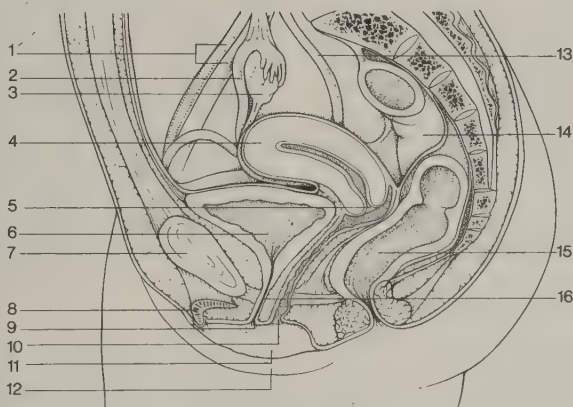
SEYCHELLES (les), État insulaire de l'océan Indien, au N.-E. de Madagascar, constitué par un archipel volcanique; 408 km²; 65 000 h. Cap. *Victoria* (dans l'île Mahé). — Anc. colonie française, puis (1811) anglaise, formant un État indépendant depuis 1976.



Sesshū : *le Pont du ciel* (1500; détail).
[Boudot - Lamotte]



appareil génital masculin



appareil génital féminin

L'appareil sexuel de l'homme et de la femme (organes génito-urinaires).

Appareil sexuel masculin :

1. Vaisseaux iliaques externes; 2. Uretère; 3. Vessie; 4. Symphyse pubienne;
5. Prostate; 6. Corps caverneux; 7. Corps spongieux; 8. Verge; 9. Urètre; 10. Gland;
11. Vésicule séminale; 12. Rectum; 13. Glande de Cooper; 14. Canal déférent; 15. Épididyme;
16. Testicule; 17. Scrotum.

Appareil sexuel féminin :

1. Vaisseaux iliaques externes; 2. Trompe; 3. Ovaire; 4. Utérus; 5. Col de l'utérus;
6. Vessie; 7. Symphyse pubienne; 8. Clitoris; 9. Méat urinaire; 10. Vagin; 11. Petite lèvre;
12. Grande lèvre; 13. Utrère; 14. Côlon; 15. Rectum; 16. Urètre.

SEYMOUR (Jeanne) → JEANNE SEYMOUR.

SEYNE-SUR-MER (La), ch.-l. de c. du Var, sur la rade de Toulon; 58 146 h. Chantiers navals.

SÉZANNE, ch.-l. de c. de la Marne; 6 177 h.

SFAX, port de Tunisie, sur le golfe de Gabès; 171 000 h. Mosquée du x^e s. Pêche. Exportation de phosphates.

S.F.I.O., sigle de Section française de l'Internationale ouvrière, qui désigne le parti socialiste français de 1905 à 1971.

SFORZA, seconde dynastie ducale de Milan (1450-1535) → LUDOVIC SFORZA le More.

Sganarelle, personnage de Molière personnifiant le bon sens vulgaire.

SHAANXI ou **CHEN-SI**, prov. de la Chine du Nord; 195 800 km²; 28 904 000 h. Cap. Xi'an (Si-ngan).

SHABA, anc. **Katanga**, région du S. du Zaïre; 496 965 km²; 3 823 000 h. Ch.-l. Lubumbashi. Mines (cuivre surtout).

SHAH n. m. → CHAH.

SHÂHPUR → CHÂHPUR.

SHAKER [ʃeɪkər] n. m. (angl. to shake, secouer). Récipient dans lequel on agite avec de la glace les éléments d'un cocktail.

SHAKESPEARE (William), poète dramatique anglais (1564-1616), auteur de drames (*Richard III*, *Roméo et Juliette*, *Henri VI*, *Jules César*, *Hamlet*, *Othello*, *Macbeth*, *le Roi Lear*, *Antoine et Cléopâtre*), de comédies (*la Mégère apprivoisée*, *le Marchand de Venise*, *les Joyeuses Commères de Windsor*), de fêtes (*le Songe d'une nuit d'été*, *la Tempête*), de poèmes et d'un recueil de sonnets.

Voir illustration p. 830

SHAKESPEARIEN, ENNE [ʃeɪkspiəriən, en] adj. Propre à Shakespeare.

SHAKO [ʃako] n. m. (mot hongr.). Coiffure rigide, en forme de tronc de cône, portée notamment par les saint-cyriens et la garde républicaine.

SHAMIR (Itzhak), homme politique israélien, né en 1915. Membre du Likoud, il est Premier ministre en 1983, en 1984, et depuis octobre 1986.

SHAMO (désert de) → GOBI.

SHAMPOOING [ʃɑ̃pwɑ̃] n. m. (mot angl.; de l'hindi). Lavage de la chevelure au savon. || Produit servant à ce lavage.

SHAMPOUINER v. t. Faire un shampooing.

SHAMPOINEUR, EUSE n. Employé d'un coiffeur chargé du lavage des cheveux.

SHANDONG ou **CHAN-TONG**, prov. de la Chine orientale; 153 300 km²; 74 419 000 h. Cap. Jinan.



Vue de Shanghai. [Cartier-Bresson - Magnum]

SHANG ou **CHANG**, dynastie chinoise (v. 1770-v. 1050 av. J.-C.).

SHANGHAI ou **CHANG-HAI**, la plus grande ville de Chine, port au débouché du Yangzi Jiang; 11 860 000 h. Centre industriel.

SHANNON (le), fl. d'Irlande, tributaire de l'Atlantique; 368 km.

SHANNON (Claude Elwood), mathématicien américain, né en 1916, auteur de la théorie des communications.

SHANTOU ou **CHAN-T'EOU**, port de Chine (Guangdong); 500 000 h.

SHANTUNG ou **CHANTOUNG** n. m. (n. d'une prov. chin.). Étiofe de soie présentant un grain très prononcé.

SHANXI ou **CHAN-SI**, prov. de la Chine du Nord; 156 000 km²; 25 291 000 h. Cap. Taiyuan.

Shape (abrév. de *Supreme Headquarters Allied Powers Europe*), quartier gé-

ral européen des forces alliées du pacte de l'Atlantique Nord.

SHAPLEY (Harlow), astrophysicien américain (1885-1972). Il établit la structure de la Galaxie.

SHAW (George Bernard), écrivain irlandais (1856-1950), auteur de romans, d'essais et de pièces de théâtre (*Pygmalion*, *Sainte Jeanne*).

SHEFFIELD, v. d'Angleterre (Yorkshire); 477 000 h. Métallurgie.

SHELLEY (Percy Bysshe), poète anglais (1792-1822), auteur d'essais, de poèmes (*Prométhée délivré*), de drames (*les Cenci*).

SHENYANG ou **CHEN-YANG**, anc. Moukden, v. de la Chine du Nord-Est, cap. du Liaoning; env. 4,5 millions d'h. Centre industriel.

SHERBROOKE, v. du Canada (Québec), dans les cantons de l'Est; 74 000 h.

SHERIDAN (Richard), auteur dramatique et homme politique anglais (1751-1816), auteur de comédies (*l'École de la médisance*).

SHERIFF [jerif] n. m. (angl. *sheriff*). Aux États-Unis, officier d'administration élu, ayant un pouvoir judiciaire limité.

SHERMAN (William), général américain (1820-1891), un des chefs nordistes de la guerre de Sécession.

SHERPAS, peuple du Népal, qui pratique le commerce caravanier.

SHERRY [jeri] n. m. (mot angl.) [pl. *sherrys* ou *sheries*]. Nom donné par les Anglais au xérès.

SHETLAND [jetlând] n. m. (des îles *Shetland*). Tissu fabriqué avec la laine des moutons d'Écosse. || Race de poneys.

SHETLAND ou **ZETLAND**, archipel au N. de l'Écosse.

SHETLAND DU SUD, archipel formant une partie du territoire de l'Antarctique britannique.

SHIJIAZHANG ou **CHE-KIA-TCHOUANG**, v. de Chine, cap. du Hebei; 800 000 h. Textile.

SHIKOKU ou **SIKOK**, une des îles du Japon, au S. de Honshû; 18 803 km²; 4 163 000 h.

SHILLING [jiljɪn] n. m. (mot angl.). Anc. unité monétaire divisionnaire anglaise (symbl. : s), qui valait 1/20 de livre.

SHILLONG, v. de l'Inde, cap. du Meghalaya, sur le plateau de *Shillong*; 173 000 h.

SHIMAZAKI TÔSON, écrivain japonais (1872-1943), poète romantique et auteur de romans (*la Rupture de l'interdit*).

SHIMONOSEKI, port du Japon (Honshû), sur le détroit de *Shimonoseki*, qui sépare Honshû et Kyûshû; 269 000 h. — Traité de 1895 marquant la fin de la guerre sino-japonaise.

SHINTOÏSME [jintoïsm] n. m. (jap. *shintô*, voie des dieux). Religion nationale du Japon antérieure (VI^e s.) à l'introduction du bouddhisme, qui honore les ancêtres.

SHI TAO ou **CHE T'AO**, peintre calligraphe et poète chinois de l'époque Qing (1641-v. 1720).

SHIZUOKA, v. du Japon (Honshû); 459 000 h.

SHKODRA ou **SHKODËR**, v. de l'Albanie, sur le lac de *Shkodra* (ou *Shkodër*); 59 000 h.

SHLONSKY (Abraham), écrivain israélien (1900-1973), auteur de recueils poétiques.

SHOGUN ou **SHOGOUN** [ʃɔɡun] n. m. Nom donné aux chefs militaires qui, de 1192 à 1867, exercèrent, parallèlement aux dynasties impériales, le pouvoir véritable au Japon.

SHOLÂPUR, v. de l'Inde (Mahārāshtra); 514 000 h.

SHOOT [ʃu:t] n. m. (angl. *to shoot*, tirer). Sports. Syn. de TIR.

SHOOTER [ʃute] v. i. Sports. Tirer. ♦ se shooter v. pr. Pop. Se faire une injection de drogue.

SHOPPING [ʃɒpiŋ] n. m. (mot angl.). Action de courir les magasins pour regarder et acheter.

SHORT [ʃɔ:t] n. m. (mot angl.). Culotte de sport très courte.

SHOW [ʃo] n. m. (mot angl.). Spectacle centré sur un acteur de music-hall, un chanteur ou un animateur.

SHOW-BUSINESS [ʃɒbiznɪs] n. m. inv. (mot angl., de *show*, spectacle et *business*, affaires). Ensemble des activités commerciales concourant à la production de représentations artistiques.

SHUMWAY (Norman Edward), chirurgien.



Portrait présumé de William Shakespeare.
(National Portrait Gallery, Londres.)
[Fleming - National Portrait Gallery]

gien américain, né en 1923, précurseur des transplantations cardiaques.

SI adv. (lat. *sic*, ainsi). 1. Indique la quantité (tellement). — 2. Exprime l'affirmation (oui, en réponse à une négation). ♦ *Si bien que*, de sorte que. || *Si peu que*, pour peu que; quelque peu que.

SI n. m. inv. (initiales du lat. *Sanctus Johannes*, saint Jean). Note de musique, septième degré de la gamme de *do*; signe qui la représente.

SI conj. (lat. *si*). Introduit une subordonnée indiquant la condition d'un acte, d'un état, une hypothèse ou une opposition, la répétition d'un fait. || Dans une phrase exclamative, *si* exprime le souhait, le désir, le regret. ♦ *Si ce n'est, sinon*. || *Si ce n'est que*, excepté que. || *Si ... ne*, à moins que ... ne : les voilà, si je ne me trompe. || *Si tant est que*, s'il est vrai que. ♦ n. m. inv. Hypothèse, supposition.

SI adv. interr. Introduit une proposition interrogative indirecte.

SIAM → THAÏLANDE.

SIAM (golfe de) ou **GOLFE DE THAÏLANDE**, golfe formé par la mer de Chine méridionale, au S. de la péninsule indochinoise.

SIAMOIS, E adj. et n. Du royaume de Siam. || Se dit d'une race de chats. ♦ *Frères siamois, sœurs siamoises*, jumeaux rattachés l'un à l'autre par deux parties homologues de leurs corps.

SIBELIUS (Jean), compositeur finlandais (1865-1957), auteur de sept symphonies.

SIBÉRIE, partie septentrionale de l'Asie, grande région de l'U.R.S.S. (R.S.F.S.R.), qui s'étend de l'Oural au Pacifique, entre l'océan Arctique au N., le Kazakhstan et les frontières mongoles et chinoises au S. Le climat très rude et les distances rendent difficile la mise en valeur d'une région riche en ressources minérales.

SIBÉRIEN, ENNE adj. et n. De Sibérie.

SIBYLLE n. f. (lat. *sibylla*). Femme inspirée, de l'Antiquité gréco-romaine, qui transmettait les oracles des dieux.

SIBYLLIN, E adj. *Litt.* Obscur; dont le sens est difficile à saisir.

SIC [sik] adv. (mot lat. signif. *ainsi*). Se met entre parenthèses après un mot, une expression, pour indiquer que l'on cite textuellement, si bizarre ou incorrect que cela paraisse.

SICAMBRES, peuple germanique vivant entre le Rhin et la Ruhr. Une partie s'établit en Gaule, où, à partir du III^e s., elle se mêle aux Francs.

S. I. C. A. V. [sikav] n. f. (abrév. de Société d'Investissement à Capital Variable). Société dont le rôle est de gérer un portefeuille de valeurs dont chaque porteur de titre détient une fraction.

SICCATIF, IVE adj. et n. m. (lat. *siccare*, sécher). Qui accélère le séchage des peintures, des vernis, des encres.

SICHEM, cité cananéenne de la Palestine centrale.

SICHUAN ou **SSEU-TCH'OUAN**, prov. de la Chine centrale; 569 000 km²; 99 713 000 h. Cap. Chengdu.

SICILE, grande île italienne de la Méditerranée, formée des provinces suivantes : Agrigente, Caltanissetta, Catane, Enna, Messine, Palerme, Raguse, Syracuse et Trapani; 25 708 km²; 4 907 000 h. Cap. Palerme. L'agriculture reste prédominante (fruits, primeurs). Pétrole et chimie. Tourisme.

♦ **HISTOIRE**. Colonisée par les Phéniciens (IX^e s. av. J.-C.), puis par les Grecs (VIII^e s. av. J.-C.) concurrencés par les Carthaginois, la Sicile tombe au pouvoir de Rome au III^e s. av. J.-C. Reconquise par les Byzantins, en 535 apr. J.-C., sur les Barbares (Vandales, Ostrogoths), elle passe aux

maïns des Arabes (IX^e s.), puis aux Normands qui fondent, en 1130, le royaume de Sicile, réunissent l'île et leurs possessions en Italie méridionale. En 1282, après les Vêpres siciliennes, le royaume est scindé en deux royaumes de Sicile, la partie insulaire revenant à la maison d'Aragon. En 1442, la Sicile et l'Italie méridionale sont réunies en un royaume des Deux-Siciles. Nouvelle scission avec le continent (Naples) en 1458. Les deux royaumes échoient à Carlos de Bourbon en 1734, et son fils Ferdinand IV reconstitue en 1816 le royaume de Deux-Siciles, incorporé au royaume d'Italie en 1860.

SICILES (Deux) → DEUX-SICILES.

SICILIEN, ENNE adj. et n. De la Sicile.

SIDA n. m. (abrév. de *Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis*). Affection grave, transmissible par voie sexuelle ou sanguine et caractérisée par la disparition des réactions immunitaires de l'organisme.

SIDE-CAR [sidkar] n. m. (mot angl., de *side*, côté, et *car*, voiture) [pl. *side-cars*]. Véhicule à une seule roue, accouplé latéralement à une motocyclette.

SIDER (El-), port pétrolier de Libye.

SIDÉRAL, E, AUX adj. (lat. *sidus*, -*eris*, astre). Qui concerne les astres.

SIDÉRER v. t. (lat. *siderari*, de *sidus*, étoile) [conj. 5]. Frapper de stupeur, stupéfier.

SIDÉRURGIE n. f. (gr. *sidêros*, fer, et *ergon*, travail). Métallurgie du minerai de fer pour en obtenir la fonte et l'acier.

SIDÉRURGIQUE adj. Relatif à la sidérurgie.

SIDÉRURGISTE n. Ouvrier, industriel de la sidérurgie.

SIDI-BEL-ABBÈS, v. d'Algérie, ch.-l. de wilaya; 116 000 h. — Garnison de base de la Légion étrangère française de 1843 à 1962.

SIDOBRE (le), plateau granitique du sud du Massif central.

SIDON, anc. v. de Phénicie. (Auj. *Ṣayḏā*).

SIÈCLE n. m. (lat. *saeculum*). Durée de cent années. || Période de cent années numérotées de 1 à 100, de 101 à 200, de 201 à 300, etc., en comptant à partir d'un point de départ chronologique, appelé ère. || Époque rendue célèbre par un grand homme, une grande découverte, etc. || Temps où l'on vit. || *Fam.* Temps qu'on trouve trop long. || *Relig.* Vie ou activités profanes par oppos. aux activités spirituelles. ♦ *Le Grand Siècle*, en France, l'époque de Louis XIV.

SIEGBAHN (Manne), physicien suédois (1886-1978). Il a découvert la réfraction des rayons X.

SIÈGE n. m. (lat. pop. *sedicum*, de *sedere*, s'asseoir). Meuble ou autre objet fait pour s'asseoir; partie horizontale de



Paysage de Sicile. [S. Held]

siège

ce meuble, de cet objet, sur laquelle on s'assied. || Place occupée par un membre d'une assemblée délibérante. || Endroit où réside une autorité, où se réunit le Parlement, où sont installés les organes dirigeants d'une entreprise. || Endroit où naît et se développe qqch. centre. || Opération militaire dirigée contre un ouvrage, une place forte, en vue de s'en emparer de vive force. ● *Bain de siège*, bain que l'on prend assis. || *État de siège*, régime d'exception par lequel l'autorité militaire assume certains pouvoirs normalement attribués à l'autorité civile pour le maintien de l'ordre et la police. || *Magistrat du siège*, juge inamovible qui rend la justice (par oppos. à *MAGISTRAT DU PARQUET*). || *Mon siège est fait* (Litt.), mon parti est pris. || *Siège social*, lieu où fonctionnent les organes dirigeants d'une société. || *Siège d'un tribunal, d'une cour*, endroit où ces juridictions rendent la justice.

SIÉGER v. i. (conj. 1 et 5). Faire partie d'une assemblée, d'un tribunal. || Résider, tenir ses séances. || Être, se trouver.

Siegfried, héros mythique germanique (*Chanson des Nibelungen*).

SIEMENS (Werner), ingénieur allemand (1816-1892). Il établit la première grande ligne télégraphique européenne entre Berlin et Francfort (1848-49) et réalise la première locomotive électrique (1879). — Son frère **WILHELM** (1823-1883) met au point un four Martin-Siemens, pour la fabrication de l'acier.

SIEN, ENNE pron. poss. (lat. *suum*) [précédé de *le, la, les*]. Ce qui est à lui, à elle. ♦ adj. poss. Litt. Qui est à lui, à elle.

SIEN, ENNE n. Ce qui lui appartient : à chacun le sien. ● Y mettre du sien, contribuer personnellement à qqch. ♦ pl. Ses parents. ● *Faire des siennes* (Fam.), faire des folies, des bêtises.

SIENKIEWICZ (Henryk), romancier polonais (1846-1916), auteur de *Quo vadis*?

SIENNE, v. d'Italie; 62 000 h. Cathédrale des XII^e-XIV^e s. Célèbre place en éventail du Campo, avec le Palais public du XIV^e s.

SIERRA [sjera] n. f. (mot esp. signif. scie). Chaîne de montagnes, dans les pays de langue espagnole.

SIERRA LEONE (la), État de l'Afrique occidentale; 72 000 km²; 4 100 000 h. Cap. Freetown. Langue : anglais. Pays tropical humide, exportant des diamants, du fer et de la bauxite. — En 1807, la Sierra Leone devient colonie britannique; indépendante en 1961.

SIESTE n. f. (esp. *siesta*; du lat. *sexta*, sixième heure). Repos pris après le repas de midi.

SIEUR n. m. (lat. *senior*, plus vieux). Qualification dont on fait précéder un nom propre d'homme, en style juridique.

● *Le sieur Un tel*, terme péjor. désignant qqn.

SIÈYES (Emmanuel), homme politique français (1748-1836). Directeur (mai 1799), il n'est que second dans le Consulat de Bonaparte (nov. 1799).

SIFFLANT, E adj. Qui produit un sifflement. ● *Consonne sifflante, ou sifflante* n. f., consonne caractérisée par un sifflement (s, z, ch, j en français).

SIFFLEMENT n. m. Bruit, son fait en sifflant ou produit par le vent, par un projectile, etc.

SIFFLER v. i. (lat. *sibilare*). Produire un son aigu soit avec la bouche, soit avec un instrument. || Produire un son aigu semblable à celui d'un sifflement. ♦ v. t. Reproduire en sifflant. || Appeler en sifflant. || Témoigner sa désapprobation à coups de sifflet à l'égard de qqn, qqch. || Signaler en sifflant : *l'arbitre a sifflé une faute*. ● *Siffler un verre* (Fam.), l'avaliser rapidement.

SIFFLET n. m. Petit instrument avec lequel on siffle. ● *Couper le sifflet à qqn* (Pop.), le mettre hors d'état de répondre. || *En sifflet*, en biseau. ♦ pl. Désapprobation marquée par des coups de sifflet.

SIFFLOTEMENT n. m. Action de siffloter.

SIFFLOTER v. i. et t. Siffler doucement, négligemment.

SIGISMOND de Luxembourg (1368-1437), roi de Hongrie de 1387 à 1437, roi des Romains de 1411 à 1433, empereur germanique de 1433 à 1437 et roi de Bohême de 1419 à 1437. Au concile de Constance, qu'il avait convoqué (1414), il laisse condamner Jan Hus.

SIGISMOND I^{er} JAGELLON le Vieux (1467-1548), roi de Pologne de 1506 à 1548. — **SIGISMOND II AUGUSTE JAGELLON** (1520-1572), roi de Pologne de 1548 à 1572. — **SIGISMOND III VASA** (1566-1632), roi de Pologne de 1587 à 1632 et roi de Suède de 1592 à 1599.

SIGLE n. m. (lat. *siglum*). Lettre initiale ou groupe de lettres initiales constituant l'abréviation de mots fréquemment employés.

SIGMA n. m. inv. Lettre de l'alphabet grec (σ, ς, Σ), correspondant à s.

SIGMOÏDE adj. (de *sigma*). Cavité sigmoïde, cavité articulaire de certains os (radius, cubitus).

SIGNAC (Paul), peintre néo-impressionniste français (1863-1935), ami et continuateur de Seurat.

SIGNAL n. m. (lat. *signalis*, de *signum*, signe). Signe convenu pour avertir, annoncer, donner un ordre. || Ce qui annonce ou provoque une action. || Appareil, panneau disposé sur le bord d'une voie de communication pour régler la marche des véhicules. || En théorie de la communication, variation d'une gran-

deur de nature quelconque porteuse d'information. ● *Donner le signal de, annoncer, provoquer*.

SIGNALÉ, E adj. Litt. Remarquable, important.

SIGNALEMENT n. m. Description physique de qqn pour le faire reconnaître.

SIGNALER v. t. Annoncer, indiquer par un signal. || Appeler l'attention sur qqn, qqch. ♦ se signaler v. pr. Se distinguer, se faire remarquer.

SIGNALÉTIQUE adj. Qui donne le signalement de qqn, la description de qqch.

SIGNALISATION n. f. Emploi, installation de divers signaux pour donner à distance des renseignements; ensemble de signaux.

SIGNALISER v. t. Munir d'une signalisation.

SIGNATAIRE n. Personne qui a signé un acte, une pièce quelconque.

SIGNATURE n. f. (de *signer*). Action de signer. || Nom ou marque qu'une personne appose au bas d'un document écrit pour attester la vérité des assertions qu'il contient ou la sincérité de l'engagement pris; nom apposé par l'artiste au bas d'un tableau, d'une photo, etc., pour attester qu'il en est l'auteur.

SIGNE n. m. (lat. *signum*). Ce qui permet de connaître, de deviner, de prévoir, indice, marque. || Marque matérielle distinctive. || Élément du langage, geste, mimique, élément graphique ou plastique qui permet de faire connaître, de communiquer. || Représentation matérielle de qqch ayant un caractère conventionnel. || Manifestation élémentaire d'une maladie. || *Math.* Symbole indiquant un sens ou une opération. ● *Ne pas donner signe de vie, sembler mort; ne pas donner de ses nouvelles.* || *Signe de [la] croix*, geste de la liturgie ou de la piété chrétienne figurant la croix de Jésus-Christ. || *Signe des temps*, ce qui peut servir à juger l'époque où il se produit. || *Sous le signe de*, sous l'influence de.

SIGNER v. t. (lat. *signare*). Marquer, revêtir de sa signature. || Attester par sa signature qu'on est l'auteur de. ● *Signer son nom*, apposer sa signature. ♦ se signer v. pr. Faire le signe de la croix.

SIGNET n. m. Ruban fixé en haut du dos d'un volume et s'insérant entre les pages.

SIGNIFIANT n. m. Ling. Image acoustique ou visuelle, constituant formel d'un signe.

SIGNIFICATIF, IVE adj. Qui exprime d'une manière manifeste une pensée, une intention.

SIGNIFICATION n. f. Ce que signifie, représente un signe, un geste, un fait. || Sens et valeur d'un mot. || Notification

d'un acte, d'un jugement, faite par un huissier de justice.

SIGNIFICATIVEMENT adv. De façon significative.

SIGNIFIÉ n. m. *Ling.* Sens, contenu sémantique d'un signe.

SIGNIFIER v. t. (lat. *significare*). Vouloir dire, avoir le sens de. || Faire connaître d'une manière expresse. || Dr. Notifier par voie judiciaire.

SIGNORELLI (Luca), peintre italien (v. 1445-1523), auteur de fresques.

SIKELIANÓS (Ángelos), poète grec (1884-1951), d'inspiration symboliste (*Prologue à la vie*).

SIKH adj. et n. m. (sanskrit. *śiṣya*, disciple). Adepte d'une secte de l'Inde.

SIKHOTE-ALIN, massif montagneux de l'Extrême-Orient soviétique; 2 078 m

SI-KIANG → XIJIANG.

SIKKIM, État de la République indienne, dans l'Himalaya oriental; 7 300 km²; 316 000 h. Cap. *Gangtok*. — Anc. royaume de religion lamaïste, entré dans l'Union indienne en 1975.

SIKOK → SHIKOKU.

SILENCE n. m. (lat. *silentium*). Absence de tout bruit, de toute agitation. || État de qqn qui s'abstient de parler ou d'écrire, d'exprimer son opinion. || Absence de mention d'un événement. || *Mus.* Interruption plus ou moins longue du son; signe qui représente cette interruption. ● *Passer sous silence*, ne pas parler de, omettre.

SILENCIEUSEMENT adv. En silence.

SILENCIEUX, EUSE adj. Qui garde le silence, s'abstient de parler; qui est peu communicatif. || Qui a lieu, qui se fait sans bruit. || Où l'on n'entend aucun bruit.

SILENCIEUX n. m. Dispositif utilisé pour réduire le bruit du fonctionnement d'un moteur, de la détonation d'une arme à feu, etc.

SILÉSIE, en polon. *Śląsk*, en all. *Schlesien*, région du S.-O. de la Pologne, traversée par l'Odra, agricole et surtout industrielle (charbon, métallurgie). Entrée avec la Bohême, en 1526, dans les États des Habsbourg, la Silésie est conquise en 1742 par Frédéric II de Prusse. Partagée entre l'Allemagne et la Pologne après la Première Guerre mondiale, elle devient entièrement polonaise en 1945.

SILEX n. m. (mot lat.). Roche contenant de la silice, très dure, composée de calcédoine et d'opale, de couleur variable, formant de petites masses rondes dans certaines roches calcaires.

SILHOUETTE n. f. (de *Silhouette*, contrôleur général des finances). Aspect, lignes générales du corps. || Forme générale, dessin d'un être, d'un objet, dont les contours se profilent sur un fond.

SILHOUETTER v. t. Dessiner en silhouette.

SILICATE n. m. (de *silice*). Minéral formant la quasi-totalité de l'écorce terrestre.

SILICE n. f. (lat. *silex*, *-icis*, silice). Oxyde de silicium.

SILICIUM n. m. (lat. *silex*, *-icis*, silice). Métalloïde (Si), qui, à l'état amorphe, est d'une couleur brune et qui, à l'état cristallisé, est d'un gris de plomb.

SILICONE n. f. Substance analogue aux composés organiques, dans laquelle le silicium remplace le carbone.

SILICOSE n. f. Maladie professionnelle due à l'inhalation de poussière de silice.

SILICOSÉ, E adj. et n. Atteint de silicose.

SILLAGE n. m. (de *sillon*). Zone de perturbations que laisse derrière lui un corps en mouvement dans un fluide. ● *Marcher dans le sillage de qqn*, suivre ses traces, son exemple.

SILLANPÄÄ (Frans Eemil), écrivain finlandais (1888-1964), auteur de nouvelles et de romans (*Silja* ou *Une brève destinée*).

SILLON n. m. (mot gaul.). Rigole que fait dans la terre le soc de la charrue. || Trace longitudinale. || Rainure que présente la surface d'un disque.

Sillon (le), mouvement social d'inspiration chrétienne fondé en 1894 par Marc Sangnier et qui, blâmé par Pie X, disparaît en 1910.

SILLON ALPIN, nom donné à la dépression comprise entre les Préalpes françaises du Nord et les massifs centraux.

SILLONNER v. t. Parcourir dans tous les sens.

SILO n. m. (mot esp.; du gr. *siros*, fosse à blé). Fosse pratiquée dans la terre pour y conserver les végétaux. || Réservoir de grande capacité pour stocker les récoltes; fosse ou réservoir pour stocker les fourrages verts sous forme d'ensilage. || Cavité bétonnée creusée dans le sol pour stocker et lancer un missile stratégique.

SILOÉ (Gil DE), sculpteur flamand, actif à Burgos (Espagne), dans le dernier quart du X^e s., qui représente le style gothique. — Son fils DIEGO, architecte et sculpteur (v. 1495-1563), construit la cathédrale de Grenade dans le style Renaissance.

SILONE (Ignazio), écrivain italien (1900-1978), auteur de romans réalistes.

SIMAGRÉES n. f. pl. *Fam.* Manières affectées, minauderies ridicules; mines, singeries.

SIMA QIAN ou **SSEU-MA TS'EN**, écrivain chinois (v. 145-v. 86 av. J.-C.), auteur du *Shiji* (*Mémoires historiques*).

SIMA XIANGRU ou **SSEU-MA XIANG-JOU**, poète chinois (179-117 av. J.-C.).

SIMBIRSK → OULIANOVSK.

SIMENON (Georges), écrivain belge de langue française (1903-1989), auteur de romans policiers.

SIMÉON I^{er} († 927), tsar des Bulgares (893-927).

SIMFEROPOL, v. de l'U.R.S.S. (Ukraine), en Crimée; 324 000 h.

SIMIESQUE adj. (lat. *simius*, singe). Qui rappelle le singe.

SIMILAIRE adj. (lat. *similis*, semblable). De même nature, analogue, qui peut être assimilé à un autre.

SIMILARITÉ n. f. Caractère de ce qui est similaire.

SIMILI n. m. (lat. *similis*, semblable). *Fam.* Toute matière qui est une imitation d'une autre.

SIMILICUIR n. m. Toile enduite qui imite le cuir.

SIMILITUDE n. f. (lat. *similitudo*). Ressemblance plus ou moins parfaite, analogie.

SIMON (*saint*), apôtre de Jésus-Christ.

SIMON le Mage, personnage qui veut acheter à saint Pierre ses pouvoirs surnaturels (simonie).

SIMON (Jules), homme politique français (1814-1896).

SIMON (Michel), acteur français d'origine suisse (1895-1975).

SIMON (Claude), écrivain français, né en 1913, l'un des principaux représentants du nouveau roman (*la Route des Flandres*).

SIMONIDE de Céos, poète lyrique grec (v. 556-467 av. J.-C.).

SIMONIE n. f. (du n. de *Simon* le Magicien). *Relig.* Trafic d'objets sacrés, de biens spirituels ou de charges ecclésiastiques.

SIMONOV (Konstantine), écrivain soviétique (1915-1979), auteur de poèmes, de romans (*les Jours et les Nuits*) et de pièces de théâtre.

SIMOUN n. m. (mot ar.). Vent chaud et violent du désert.

SIMPLE adj. (lat. *simplex*). Se dit d'un corps formé d'atomes identiques. || Qui n'est pas double ou multiple, qui n'est pas compliqué, facile, aisé. || Sans recherche, sans apprêt, qui évite l'affectation, le luxe. || Sans malice, sans déguisement. || *Péjor.* Naïf, facile à tromper, crédule. || Qui est seulement ce que son nom indique : *un simple salarié*. ● *Passé simple*, temps du verbe qui indique une période de temps complètement écoulée. (Ex. : *Henri IV mourut en 1610.*) || *Simple comme bonjour* (*Fam.*), extrêmement simple. || *Simple particulier*, qui n'exerce pas de fonction officielle. || *Simple soldat*, qui n'a pas de grade. || *Temps simples*, temps du verbe qui se conjuguent sans auxiliaire.

SIMPLEMENT adv. De façon simple.

simplement

● *Purement et simplement*, sans réserve et sans condition.

SIMPLET, ETTE adj. Un peu simple, crétule.

SIMPLICITÉ n. f. Qualité de celui ou de ce qui est simple.

SIMPLIFIABLE adj. Qui peut être simplifié. /

SIMPLIFICATEUR, TRICE adj. et n. Qui simplifie.

SIMPLIFICATION n. f. Action de simplifier.

SIMPLIFIER v. t. Rendre plus simple, moins compliqué.

SIMPLISME n. m. Tendance à simplifier d'une manière excessive.

SIMPLISTE adj. et n. D'une simplicité exagérée, qui ne considère qu'un aspect des choses.

SIMPLON, passage des Alpes suisses, entre le Valais et le Piémont, à 2009 m d'alt., utilisé par une route. Les deux tunnels ferroviaires du Simplon sont situés au nord-est.

SIMULACRE n. m. (lat. *simulacrum*, représentation figurée). *Litt.* Fausse apparence; action de faire semblant.

SIMULATEUR, TRICE n. Personne qui simule un trouble, un symptôme, une maladie.

SIMULATEUR n. m. Appareil capable de reproduire le comportement d'un appareil dont on désire étudier le fonctionnement.

SIMULATION n. f. (lat. *simulatio*). Action de simuler. || *Techn.* Méthode d'étude consistant à remplacer un phénomène, un système à étudier par un modèle plus simple, ayant un comportement semblable.

SIMULÉ, E adj. Feint, qui n'est pas réel.

SIMULER v. t. (lat. *simulare*, feindre). Faire paraître comme réelle une chose qui ne l'est pas, feindre. || Offrir l'apparence de.

SIMULTANÉ, E adj. (lat. *simultas*, compétition, de *simul*, en même temps). Qui se produit, existe en même temps, concomitant.

SIMULTANÉITÉ n. f. Existence de plusieurs actions dans le même instant, coïncidence.

SIMULTANÉMENT adv. En même temps.

SINAI, péninsule montagneuse et désertique d'Égypte, entre les golfes de Suez et d'Aqaba. Pétrole. — La Bible y localise la « montagne de Dieu », où Moïse reçut de Yahvé le Décalogue. Enjeu de violents combats pendant les guerres israélo-arabes de 1967 et de 1973, le Sinai est restitué à l'Égypte en 1982.

SINAN (Mimar), architecte turc (1489-1588), créateur de l'architecture

ottomane classique (mosquées à Istanbul et à Edirne).

SINANTHROPE n. m. (lat. *Sina*, Chine, et gr. *anthrôpos*, homme). Type d'hominiidé reconnu près de Pékin (Chine). Il remonterait à 500 000 ans env.

SINAPISME n. m. (gr. *sinapi*, moutarde). Médicament à base de farine de moutarde.

SINCÈRE adj. (lat. *sincerus*, pur). Qui s'exprime sans déguiser sa pensée, franc, loyal. || Qui est éprouvé, dit ou fait d'une manière franche; authentique, vrai.

SINCÈREMENT adv. De façon sincère.

SINCÉRITÉ n. f. Qualité de ce qui est sincère, franchise, loyauté.

SINCLAIR (Upton), écrivain américain (1878-1968), auteur de romans sociaux (*la Jungle*).

SIND (le), région du S.-E. du Pakistan, constituée par la basse plaine de l'Indus; aride, elle est partiellement irriguée.

SIND (le), anc. nom de l'Indus.

SINCÉURE n. f. (lat. *sine*, sans, et *cura*, souci). Emploi où l'on est payé beaucoup pour très peu de travail. ● *Ce n'est pas une sincéure* (Fam.), ce n'est pas de tout repos.

SINE DIE [sinedje] loc. adv. (mots lat.). *Dr.* Sans fixer de jour.

SINE QUA NON [sinekwanɔn] loc. adj. (mots lat. signif. [condition] sans laquelle il n'y a rien à faire). Se dit d'une condition indispensable, nécessaire.

SI-NGAN → XI'AN.

SINGAPOUR, en angl. *Singapore*, État insulaire de l'Asie du Sud-Est, à l'extrémité sud de la péninsule malaise; 618 km²; 2 700 000 h. Cap. *Singapour*. Langues : anglais, chinois et malais. Base navale, important port de transit, c'est un centre financier et industriel très important. — L'île, anglaise à partir de 1819, est devenue une république indépendante en 1965.

SINGE n. m. (lat. *simius*). Mammifère de l'ordre des primates, à face nue, à mains et pieds préhensiles et terminés par des ongles. || Celui qui contrefait, qui imite les actions des autres. || Personne très laide ou très malicieuse. || *Arg.* Bœuf en conserve. ● *Payer en monnaie de singe*, en belles paroles, en vaines promesses.

SINGER v. t. (conj. 1). Imiter maladroitement ou pour se moquer.

SINGER (Isaac Bashevis), écrivain américain d'expression yiddish et américaine, né en 1904, auteur de romans (*la Corne du béliet*).

SINGERIE n. f. Imitation maladroitement ou pour se moquer. ● pl. *Fam.* Manières affectées, hypocrites.

SINGLE [singl] n. m. (mot angl.). Chambre d'hôtel, compartiment de voiture-lit à une seule place.

SINGLETON [sɛglɒt] n. m. (mot angl., de *single*, seul). Carte qui est seule de sa couleur dans la main d'un joueur après la donne.

SINGULARISER v. t. Distinguer des autres par qqch d'inusité. ● se singulariser v. pr. Se faire remarquer par qqch d'étrange.

SINGULARITÉ n. f. Ce qui rend une chose singulière, étrangeté. || Manière extraordinaire, bizarre, de parler, d'agir, excentricité.

SINGULIER, ÈRE adj. (lat. *singularis*, unique). Qui se distingue par qqch d'inusité, d'extraordinaire, bizarre, étrange. ● *Combat singulier*, combat d'homme à homme.

SINGULIER n. et adj. m. Nombre qui marque l'unité (par oppos. à PLURIEL).

SINGULIEREMENT adv. D'une manière singulière. || Principalement, notamment.

SI-NING → XINING.

SINISER v. t. Marquer des caractères de la civilisation chinoise.

SINISTRE adj. (lat. *sinister*, gauche). De



Un aspect de la ville de Singapour. [Vautier-de Nanxte]

mauvais augure, qui présume le malheur. || Qui fait naître l'effroi, sombre, inquiétant. || Triste et ennuyeux.

SINISTRE n. m. (it. *sinistro*). Événement catastrophique qui entraîne de grandes pertes matérielles et humaines. || Fait dommageable relevant de la garantie d'une assurance.

SINISTRÉ, E adj. et n. Victime d'un sinistre.

SIN-K'YANG → XINJIANG.

Sinn Féin, mouvement nationaliste irlandais fondé vers 1902 et qui, à partir de 1916, rassemble, autour d'Eamón De Valera, les partisans de l'indépendance et de la république.

sino-japonaises (*guerres*), conflits qui opposent le Japon et la Chine en 1894-95, puis de 1937 à 1945.

SINOLOGIE n. f. (lat. *Sina*, Chine, et gr. *logos*, science). Science de l'histoire, de la langue et de la civilisation chinoises.

SINOLOGUE n. Spécialiste de sinologie.

SINON conj. (lat. *si non*, si ne... pas). Autrement, sans quoi. || Excepté, sauf. ♦ *Sinon* que, si ce n'est que.

SINO-TIBÉTAINE, E adj. et n. m. Se dit d'une famille de langues réunissant le chinois, le tibétain et le birman.

SINEUX, EUSE adj. (lat. *sinuosus*, de *sinus*, pli). Qui fait des replis, des détours. || Qui ne va pas droit au but, tortueux.

SINUOSITÉ n. f. Détour que fait qqch de sinueux.

SINUS [-nys] n. m. (mot lat. signif. *pli*). Nom de diverses cavités de l'organisme. || *Math.* Rapport au rayon OA de la perpendiculaire MP abaissée d'une des extrémités M d'un arc de cercle AM sur le diamètre qui passe par l'autre extrémité de cet arc (symbole : *sin*).

SINUSITE n. f. Inflammation des sinus osseux de la face.

SINUSOÏDAL, E, AUX adj. *Math.* Dont l'allure, la forme ou la variation rappellent celles d'une sinusoïde.

SINUSOÏDE n. f. *Math.* Courbe plane représentant les variations du sinus quand l'arc varie.

SION, une des collines de Jérusalem. Ce terme est souvent synonyme de *Jérusalem*.

SION, v. de Suisse, ch.-l. du Valais; 23 000 h.

SIONISME n. m. (de *Sion*, colline de Jérusalem). Mouvement visant à l'établissement du plus grand nombre possible de Juifs en Palestine en vue de la création d'un État indépendant. (Le sionisme s'est maintenu après la création de l'État d'Israël en 1948.)

SIONISTE adj. et n. Qui relève du sionisme; partisan du sionisme.

SILOUX, Indiens de l'Amérique du Nord,

qui vivaient dans les grandes plaines de l'Arkansas aux Rocheuses.

SIPHON n. m. (lat. *siphō*; du gr.). Tube en forme d'U renversé, pour transvaser les liquides d'un niveau à un autre plus bas, en les élevant d'abord au-dessus du niveau le plus haut. || Carafe en verre épais, fermée par une soupape commandée par un levier, pour obtenir l'écoulement d'un liquide sous pression. || En spéléologie, conduit naturel envahi par l'eau.

SIPHONNER v. t. Transvaser avec un siphon.

SIR [sœr] n. m. (mot angl.). Titre d'honneur chez les Anglais, précédant le prénom et le nom de famille.

SIRE n. m. (lat. *senior*, plus vieux). Titre primitivement donné à un noble et qu'on donnait au souverain, en France. ♦ *Triste sire*, individu peu recommandable.

SIRÈNE n. f. (lat. *siren*; du gr.). Divinité de la mer, mi-femme, mi-oiseau ou poisson, que le charme de son chant rendait redoutable. || Appareil émettant des sons par interruptions et rétablissements périodiques d'un jet d'air.

SIRET (le), riv. de Roumanie, affl. du Danube (r. g.); 700 km env.

SIRIUS, étoile de la constellation du Grand Chien, la plus brillante du Ciel.

SIROCCO n. m. (it. *scirocco*; de l'ar.). Vent très sec et très chaud qui souffle du Sahara vers le littoral, lorsque des basses pressions règnent sur la Méditerranée.

SIROP n. m. (lat. médiév. *sirupus*; de l'ar.). Liquide formé de sucre en solution concentrée et de substances aromatiques ou médicamenteuses.

SIROTER v. t. et i. *Fam.* Boire à petits coups, en dégustant.

SIRUPEUX, EUSE adj. Qui est de la nature, de la consistance du sirop; visqueux.

SIRVEN (Pierre Paul), protestant français (1709-1777). Victime de l'intolérance religieuse, il est réhabilité grâce à Voltaire.

SIS, E adj. (part. pass. de *seoir*). *Dr.* Situé.

SISAL n. m. (de *Sisal*, port du Yucatán) [pl. *sisals*]. Agave dont les feuilles ont des fibres qu'on utilise pour faire des sacs, des cordes.

SISLEY (Alfred), peintre anglais de l'école française (1839-1899), un des maîtres du paysage impressionniste.

SISMIQUE adj. Relatif aux tremblements de terre.

SISMOGRAPHE n. m. Instrument très sensible, destiné à enregistrer l'heure, la durée et l'amplitude des tremblements de terre.

SISMOLOGIE n. f. (gr. *seismos*, secousse, et *logos*, science). Science des tremblements de terre.

SISMONDI (Léonard SIMONDE DE), économiste suisse (1773-1842).

SISTÂN ou SÉISTAN, région aux confins de l'Iran et de l'Afghanistan.

SISTERON, ch.-l. de c. des Alpes-de-Haute-Provence, sur la Durance; 6 572 h.

SISYPHE. Myth. gr. Il est condamné après sa mort à rouler éternellement sur la pente d'une montagne un rocher retombant sans cesse.

SITE n. m. (it. *sito*; du lat. *situs*, situation). Paysage considéré du point de vue de l'harmonie ou du pittoresque. || Lieu géographique considéré du point de vue d'une ou plusieurs activités : *site industriel*. || *Géogr.* Configuration propre du lieu occupé par un établissement humain et qui lui fournit les éléments de vie matérielle.

SIT-IN [sitin] n. m. inv. (mot angl., de *to sit*, s'asseoir). Manifestation non violente consistant, pour les participants, à s'asseoir sur la voie publique ou en un lieu public.

SITÔT adv. *Litt.* Aussitôt : *sitôt dit, sitôt fait*. ♦ *De sitôt*, prochainement. ♦ *Sitôt que*, dès que.

SITUATION n. f. Emplacement d'un édifice, d'un terrain relativement à l'espace environnant. || État, condition d'une personne, d'une chose; état des affaires politiques, financières, etc., d'une nation. || Emploi rémunéré. || *Être caractéristique des personnages d'un récit, d'un drame*. || Localisation d'une ville par rapport à sa région. ♦ *En situation*, dans des conditions aussi proches que possible de celles de la réalité. || *Être en situation de*, avoir la possibilité de.

SITUATIONNISME n. m. Mouvement contestataire des années 60, critiquant la société capitaliste au nom du marxisme et du surréalisme.

SITUÉ, E adj. Se dit d'une ville, d'un édifice, etc., par rapport aux environs, à l'exposition.

SITUER v. t. (lat. *situs*, situation). Déterminer la place, la situation dans l'espace ou le temps.

SIU-TCHEOU → XUZHOU.

ŚIVA ou ÇIVA, divinité de la religion hindoue, dieu de la Destruction.

SIVAS, anc. Sébaste, v. de Turquie, sur le Kizil Irmak; 173 000 h.

SIWĀLIK, montagnes de l'Inde, avant-monts de l'Himalaya.

SIX adj. num. et n. m. inv. (lat. *sex*). Nombre qui suit cinq dans la série naturelle des entiers. || *Sixième* : *Charles six*.

SIX-FOUR-LES-PLAGES, ch.-l. de c. du Var; 25 577 h.

SIXIÈME adj. ord. et n. Qui occupe un rang marqué par le numéro six. || Qui se trouve six fois dans le tout.

sixièmement

SIXIÈMEMENT adv. En sixième lieu, dans une énumération.

SIX-QUATRE-DEUX (À LA) loc. adv. Fam. Négligemment, très vite.

SIXTE n. f. (anc. fr. *siste*, *sixième*). Mus. Intervalle de six degrés.

SIXTE, nom de cinq papes, dont SIXTE IV (1414-1484), pape de 1471 à 1484. Il fait aménager la chapelle Sixtine. — SIXTE V ou SIXTE QUINT (1520-1590), pape de 1585 à 1590. Il réforme les ordres religieux et fait éditer la Vulgate.

Sixtine (chapelle), chapelle du Vatican, décorée de fresques notamment par Michel-Ange (scènes de la *Création*, *Jugement dernier*).

SIZAIN ou **SIXAIN** n. m. Strophe de six vers. || Poème de six vers présentant de nombreuses combinaisons de rimes.

SJAEELLAND, la plus grande et la plus peuplée des îles danoises, dans la Baltique. V. princ. *Copenhague*.

SJÖSTRÖM (Victor), metteur en scène et acteur suédois (1879-1960). Il a réalisé la *Charette fantôme*.

SKAGERRAK ou **SKAGERAK**, détroit qui unit la mer du Nord au Kattegat.

SKAÏ [skaï] n. m. (nom déposé). Matériau synthétique imitant le cuir.

SKANDERBEG ou **SCANDERBEG** (Georges CASTRIOTA, dit), héros albanais (v. 1403-1468). Musulman passé au christianisme, il lutte contre les Turcs avec le soutien de la papauté, de Naples et de Venise.

SKATEBOARD ou **SKATE** n. m. (angl. *to skate*, patiner, et *board*, planche). Sport qui consiste à exécuter des figures sur une planche munie de quatre roues, tout en conservant son équilibre; la planche elle-même. (Syn. *PLANCHE À ROULETTES*.)

SKETCH [sketʃ] n. m. (mot angl. signif. *esquisse*) [pl. *sketches*]. Œuvre dialoguée de courte durée, généralement comique, représentée au théâtre, au music-hall, à la télévision ou au cinéma.

SKI n. m. (mot norvég.). Long patin, en bois, en métal ou en matières synthétiques, pour glisser sur la neige ou sur l'eau. || Sport pratiqué sur ces patins. • *Ski alpin*, ski pratiqué sur des pentes généralement accentuées. || *Ski de fond*, ski pratiqué sur des parcours de faible dénivellation. || *Ski nautique*, sport dans lequel l'exécutant, tiré rapidement par un bateau à moteur, glisse sur l'eau en se maintenant sur un ou deux skis. || *Ski nordique*, discipline sportive englobant notamment une course de ski de fond et un saut à partir d'un tremplin. || *Ski de randonnée*, ski pratiqué généralement en moyenne montagne et hors des pistes balisées.

SKIABLE adj. Où l'on peut skier.

SKIER v. i. Pratiquer le ski.

SKIEUR, EUSE n. Personne qui pratique le ski.

SKIFF n. m. (mot angl.; du fr. *esquif*). Bateau de sport très étroit et très long, à un seul rameur.

SKIKDA, anc. Philippeville, port de l'Algérie orientale; 72 000 h. Liquéfaction et exportation du gaz naturel.

SKIPPER [skipœr] n. m. (mot angl.). Commandant de bord d'un yacht. || Barreur d'un bateau à voile de régate.

SKOPJE ou **SKOPLJE**, v. de Yougoslavie, cap. de la Macédoine, sur le Vardar; 312 000 h. Sidérurgie.

SKRIABINE (Aleksandr Nikolaïevitch), compositeur russe (1872-1915).

SLALOM [slabm] n. m. (mot norvég.). Descente à skis sur un parcours sinueux jalonné de portes à franchir, marquées par des piquets surmontés de fanions. || Parcours très sinueux, comprenant de nombreux virages.

SLALOMEUR, EUSE n. Spécialiste du slalom.

SLANG [slāg] n. m. (mot angl.). Argot anglais.

SLAVE adj. et n. Du groupe qui comprend les Russes, les Biélorusses, les Ukrainiens, les Polonais, les Serbes, les Tchèques, les Slovaques, etc.

SLAVE n. m. Ensemble de langues indo-européennes parlées en Europe orientale et centrale par les Slaves.

SLAVES, groupe ethno-linguistique de la branche orientale de la famille indo-européenne occupant la majeure partie de l'Europe centrale et orientale.

SLAVISANT, E ou **SLAVISTE** n. Spécialiste des langues slaves.

SLESVIG, partie méridionale du Jylland. (→ *SCHLESWIG-HOLSTEIN*.)

SLIP n. m. (mot angl., de *to slip*, glisser). Culotte courte, servant de sous-vêtement ou de culotte de bain.

SLOCHTEREN, localité des Pays-Bas (prov. de Groningue). Gisement de gaz naturel.

SLOGAN n. m. (mot angl.). Phrase publicitaire, formule de propagande, brève et frappante.

SLOOP [slup] n. m. (néerl. *sloep*). Navire à voiles à un mât, n'ayant qu'un seul foc à l'avant.

SLOVAQUE adj. et n. De Slovaquie.

SLOVAQUIE, en slovaque *Slovensko*, partie orientale de la Tchécoslovaquie; 49 025 km²; 5 143 000 h. Cap. *Bratislava*. — La Slovaquie fait partie intégrante de la Tchécoslovaquie depuis 1918.

SLOVÈNE adj. et n. De Slovénie.

SLOVÉNIE, en slovène *Slovenija*, république fédérée du N.-O. de la Yougo-

slavie; 20 251 km²; 1 892 000 h. Cap. *Ljubljana*. — Partie des possessions des Habsbourg (1278) elle est rattachée à la Serbie, puis à la Yougoslavie (1929).

SLOW [slo] n. m. (angl. *slow*, lent). Fox-trot de tempo lent.

SŁOWACKI (Juliusz), écrivain polonais (1809-1849), auteur de poèmes (*le Roi-Esprit*) et de drames (*Kordian*) romantiques.

SLUTER (Claus), sculpteur néerlandais installé à Dijon au service des ducs de Bourgogne (v. 1340/1350-1405/1406),



Claus Sluter : le prophète Jérémie.

Détail du « Puits de Moïse »

exécuté de 1395 à 1404

dans la chartreuse de Champmol, à Dijon.

[Archives photographiques]

auteur de l'ensemble des six prophètes du « Puits de Moïse » (anc. chartreuse de Champmol).

SMALA ou **SMALAH** n. f. (mot ar.). Ensemble des équipages de la maison d'un chef arabe.

SMALKALDE, en all. *Schmalkalden*, v. d'Allemagne démocratique, au pied du Thüringerwald; 15 000 h. Ligue (1531-1547) formée par les villes et les princes protestants d'Allemagne contre la politique catholique de Charles Quint.

SMART [smart] adj. inv. (mot angl.). Fam. Élegant.

SMASH [smaʃ] n. m. (mot angl.) [pl. *smashes* ou *smashes*]. Sports. Coup par lequel on rabat violemment la balle ou le ballon.

SMASHER [smaʃe] v. i. et t. Faire un smash.

SMETANA (Bedřich), compositeur tchèque (1824-1884).

S.M.I.C. n. m. Sigle de SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL DE CROISSANCE,

appelé aujourd'hui **salairé minimum** de croissance.

SMICARD, E n. *Fam.* Personne dont le salaire est égal au S. M. I. C.

SMITH (Adam), économiste britannique (1723-1790), auteur de *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*.

SMITH (Joseph), fondateur de la secte des mormons (1805-1844).

SMITH (Ian Douglas), homme politique rhodésien, né en 1919. Il proclame unilatéralement l'indépendance de son pays (1965). [→ ZIMBABWE.]

SMOCKS [smɔk] n. m. pl. (mot angl.). Types de fronces, servant de garniture à certains vêtements.

SMOG n. m. (mot angl.). Mélange de fumée et de brouillard, seversant au-dessus des concentrations industrielles.

SMOKING [smɔkɪŋ] n. m. (angl. *smoking-jacket*). Costume habillé d'homme, à revers de soie.

SMOLENSK, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), sur le Dniepr; 264 000 h. — Batailles en 1812.

SMURF [smœrf] n. m. (nom amér. du *Schtroumpf*, personnage de Peyo). Danse très rythmée où le danseur fait des gestes saccadés, à la manière d'un robot.

SMUTS (Jan Christiaan), homme politique sud-africain (1870-1950).

SMYRNE → IZMIR.

SNACK-BAR (pl. *snack-bars*) ou **SNACK** n. m. (angl. *snack*, casse-croûte). Restaurant servant rapidement des repas à toute heure.

S. N. C. F., abrégé de *Société nationale des chemins de fer français*.

SNIJEDERS ou **SNYDERS** (Frans), peintre flamand (1579-1657). Il a peint des natures mortes et des scènes de chasse.

SNOB adj. et n. (mot angl.). Qui fait preuve de snobisme.

SNOBER v. t. Chercher à s'imposer à qqn par la situation, la facilité de parler, etc., ou à le négliger.

SNOBINARD, E adj. et n. *Fam.* Un peu snob.

SNOBISME n. m. (angl. *snobism*). Admiration pour tout ce qui est en vogue, dans les milieux qui passent pour distingués.

SNORRI STURLUSON, poète islandais (v. 1179-1241), auteur de *la Saga des rois de Norvège*.

SNOW-BOOT [snɔbut] n. m. (mot angl.) [pl. *snow-boots*]. Chaussure caoutchoutée et fourrée, pour la neige.

SNOWDON, massif montagneux du N.-O. du pays de Galles (1 085 m).

SOARES (Mário), homme politique por-

tugais, né en 1924, socialiste, Premier ministre (1976-1978 et 1983-1985), président de la République depuis 1986.

SOBIESKI (Jean) → JEAN SOBIESKI.

SOBRARBE, pays d'Espagne (prov. de Huesca), noyau de l'anc. royaume d'Aragon.

SOBRE adj. (lat. *sobrius*). Qui mange et qui boit avec modération. || Qui garde la mesure, la modération en toute chose. || Sans excès d'ornementation; simple.

SOBREMENT adv. D'une manière sobre.

SOBRIÉTÉ n. f. Comportement de qqn de sobre; caractère de ce qui est sobre.

SOBRIQUET n. m. Sunom, donné le plus souvent par dérision.

SOC n. m. (mot gaul.). Partie de la charue qui creuse le sillon.

SOCBAUX, ch.-l. du c. du Doubs; 5 254 h. Construction automobile.

SOCIABILITÉ n. f. Qualité d'une personne sociable.

SOCIABLE adj. (lat. *sociabilis*, de *sociare*, associer). Qui recherche la compagnie de ses semblables. || Avec qui il est facile de vivre.

SOCIAL, E, AUX adj. (lat. *socialis*). Qui concerne la société, une collectivité humaine. || Qui vit en société. || Qui concerne une société de commerce. || Qui concerne l'amélioration de la condition des travailleurs. || Qui concerne les rapports entre les groupes, les classes de la société. • *Psychologie sociale*, celle qui étudie les interactions entre l'individu et les groupes auxquels il appartient. || *Sciences sociales*, ensemble des sciences (sociologie, économie, etc.) qui étudient les groupes humains, leur comportement, leur évolution, etc. || *Travailleurs sociaux*, personnes dont le statut consiste à apporter une aide, à rendre service aux membres de la collectivité.

SOCIAL-CHRÉTIEN adj. et n. m. (pl. *sociaux-chrétiens*). Se dit du parti démocrate-chrétien et de ses membres.

SOCIAL-DÉMOCRATE adj. et n. (pl. *sociaux-démocrates*). Se dit d'un partisan de la social-démocratie.

SOCIAL-DÉMOCRATIE n. f. Ensemble des organisations et des hommes politiques qui se rattachent au socialisme parlementaire et réformiste.

SOCIALEMENT adv. Relativement à la société.

SOCIALISANT, E adj. et n. Qui se rapproche du socialisme.

SOCIALISATION n. f. Action de socialiser.

SOCIALISER v. t. Déposséder les personnes propriétaires de certains moyens de production au bénéfice d'une collectivité. || Adapter un individu aux exigences de la vie sociale.

SOCIALISME n. m. Dénomination de diverses doctrines économiques, sociales et politiques, reliées par une commune condamnation de la propriété privée des moyens de production et d'échange.

SOCIALISTE adj. et n. Qui appartient au socialisme. • *Parti socialiste*, organisation politique qui se réclame du socialisme. (En France, le P. S. [1971] succède à la S. F. I. O.)*

SOCIÉTAIRE adj. et n. Qui fait partie d'une société, d'une mutuelle, etc. • *Sociétaire de la Comédie-Française*, acteur qui possède un certain nombre de parts dans la distribution des bénéfices du théâtre.

SOCIÉTÉ n. f. (lat. *societas*, de *socius*, compagnon). Réunion d'individus vivant en groupes organisés; milieu humain dans lequel une personne est intégrée. || Union de plusieurs personnes soumises à un règlement commun. || Réunion de gens qui s'assemblent pour converser, jouer, etc., qui ont une vie mondaine. || *Litt.* Relations habituelles : *rechercher la société de qqn*. || *Dr.* Groupement de plusieurs personnes ayant mis quelque chose en commun en vue de partager le bénéfice qui pourra en résulter, et auquel la loi reconnaît une personnalité morale considérée comme propriétaire du patrimoine social; contrat donnant naissance à ce groupement. • *Haute société*, ensemble de personnes marquantes par leur condition sociale, par leur fortune. || *Société anonyme* (S. A.), société de capitaux constituée entre des associés, appelés *actionnaires*, qui ne sont tenus qu'à hauteur de leur apport et qui peuvent céder les titres représentatifs de celui-ci. || *Société à responsabilité limitée* (S. A. R. L.), société d'un type intermédiaire entre celui des sociétés de personnes et celui des sociétés de capitaux.

SOCIÉTÉ (*îles de la*), principal archipel de la Polynésie française (Océanie); 1 647 km²; 130 000 h. Ch.-l. Papeete, à Tahiti. Annexées par la France au XIX^e s.

Société des Nations (S. D. N.), organisme international créé après le traité de Versailles en 1920, afin de garantir la paix et la sécurité. Elle a été remplacée en 1946 par l'O. N. U.

Société nationale des chemins de fer français (S. N. C. F.), établissement industriel et commercial, soumis au contrôle de l'État et dont les origines remontent à 1937; il est chargé d'exploiter le réseau ferroviaire.

SOCIOCULTUREL, ELLE adj. Relatif aux structures sociales et à la culture qui contribue à les caractériser.

SOCIO-ÉCONOMIQUE adj. Qui intéresse la société définie en termes économiques.

SOCIO-ÉDUCATIF, IVE adj. Qui inté-

resse l'éducation collective, la diffusion de la culture.

SOCIOLINGUISTIQUE n. f. Discipline qui étudie les relations entre le langage, la culture et la société.

SOCIOLOGIE n. f. Science des phénomènes sociaux.

SOCIOLOGIQUE adj. Relatif à la sociologie.

SOCIOLOGUE n. Spécialiste de sociologie.

SOCIOPROFESSIONNEL, ELLE adj. Qui caractérise un groupe humain par le secteur économique et le niveau dans la hiérarchie sociale auquel il se situe.

SOCLE n. m. (it. *zoccolo*, sabot). Base surélevant une statue, un support (colonne, pilier), etc. || Ensemble de terrains anciens aplanis par l'érosion, recouverts ou non par des sédiments plus récents.

SOCOTORA ou **SOCOTRA**, île de l'océan Indien, dépendance du Yémen.

SOCQUE n. m. (lat. *soccus*, sandale). Chaussure à semelle de bois.

SOCQUETTE n. f. Chaussette basse s'arrêtant à la cheville.

SOCRATE, philosophe grec (v. 470-399 av. J.-C.). Ses idées nous sont connues par Platon, Xénophon et Aristophane. Il invente la dialectique.

SODA n. m. (angl. *soda water*, eau de soude). Boisson gazeuse faite d'eau chargée de gaz carbonique, additionnée de sirop de fruit.

SODÉ, E adj. Qui contient de la soude.

SODIUM n. m. (de *soude*). Métal (Na), très répandu dans la nature à l'état de chlorure (sel marin et sel gemme) et de nitrate. (Blanc et mou, il s'altère rapidement à l'air humide, en donnant naissance à de la soude caustique.)

SODOME, anc. v. de Palestine détruite avec Gomorre par le feu du ciel (Bible).

SODOMIE n. f. (de *Sodome*). Coït anal.

SODOMISER v. t. Pratiquer la sodomie.

SOEKARNO → **SUKARNO**.

SEUR n. f. (lat. *soror*). Fille née du même père et de la même mère qu'une autre personne, ou de l'un des deux seulement. || Nom donné couramment aux religieuses. ● *Bonne sœur*, religieuse. ♦ adj. Se dit de deux choses qui ont beaucoup de rapports.

SEÛRETTTE n. f. Fam. Petite sœur.

SOFA n. m. (mot ar.). Canapé ou lit de repos à trois dossiers, rembourré.

SOFIA, cap. de la Bulgarie; 1 120 500 h. Centre administratif et industriel.

SOFTWARE [sɔftwɛr] n. m. (mot angl., de *soft*, mou, et *ware*, marchandise). Inform. Syn. de **LOGICIEL**.

SOI pron. pers. réfléchi de la 3^e pers. et des deux genres. (lat. *se*). Se rapporte ordinairement à un sujet déterminé. ● *À part soi* (Fam.), dans son for intérieur. || *En soi*, de nature. || *Sur soi*, sur sa personne.

SOI-DISANT adj. inv. et adv. Qui prétend être, qu'on ne reconnaît pas pour tel. || *À ce qu'on prétend*.

SOIE n. f. (lat. *saeta*, poil rude). Substance secrétée sous forme de fil fin et brillant par divers arthropodes (certaines chenilles, diverses araignées). || Étoffe faite avec la soie produite par la chenille du bombyx du mûrier, ou ver à soie. || Poil dur et raide du porc, du sanglier. ● *Papier de soie*, papier très fin et translucide.

SOIERIE n. f. Tissu de soie. || Fabrication, commerce de la soie; fabrique de soie.

SOIF n. f. (lat. *sitis*). Besoin de boire. || Désir passionné. ● *Jusqu'à plus soif* (Fam.), d'une façon excessive.

SOIFFARD, E n. Fam. Personne qui boit trop.

SOIGNANT, E adj. et n. Qui donne des soins.

SOIGNÉ, E adj. Qui prend soin de sa personne, élégant. || Exécuté avec soin. || Fam. Fort, important.

SOIGNER v. t. (mot frq.). Avoir soin de qqn, de qqch, s'en occuper. || Apporter de l'application à qqch.

SOIGNEUR n. m. Celui qui prend soin de l'état physique d'un athlète.

SOIGNEUSEMENT adv. Avec soin.

SOIGNEUX, EUSE adj. Qui apporte du soin à ce qu'il fait. || Qui prend soin de. || Fait avec soin.

SOIN n. m. (mot frq.). Attention, application à qqch. || Charge, devoir de veiller à qqch. ● *Avoir, prendre soin de*, être attentif à, veiller sur. ♦ pl. Moyens par lesquels on s'efforce de rendre la santé à un malade. ● *Aux bons soins de*, formule inscrite sur une lettre pour demander au destinataire de la faire parvenir à une seconde personne. || *Être aux petits soins pour qqn*, avoir pour lui des attentions délicates.

SOIR n. m. (lat. *sero*, tard). Dernière partie du jour.

SOIRÉE n. f. Espace de temps depuis le déclin du jour jusqu'au moment où l'on se couche. || Fête, réunion dans la soirée, pour causer, jouer, etc. ● *En soirée* (par oppos. à *EN MATINÉE*), se dit d'une représentation donnée dans la soirée (vers 21 heures).

SOISSONS, ch.-l. d'arr. de l'Aisne, sur l'Aisne; 32 236 h. Cathédrale des XII^e-XIII^e s. Centre commercial et industriel. — En 486, Clovis y bat les Romains.

SOIT [swa] conj. (lat. *sit*, que cela soit). Marque une alternative; une supposition; une explication (c'est-à-dire). ● *Tant*

soit peu, très peu. ♦ *Soit que*, indique une alternative (suivi du subjonctif).

SOIT [swat] adv. Admettons; oui.

SOIXANTAINE n. f. Groupe de soixante unités ou environ. || Âge d'à peu près soixante ans.

SOIXANTE adj. num. et n. m. inv. (lat. *sexaginta*). Six fois dix. || Soixantième (après le n.) : page *soixante*.

SOIXANTE-DIX adj. num. et n. m. inv. Soixante plus dix.

SOIXANTIÈME adj. ord. et n. Qui occupe un rang marqué par le nombre soixante. || Qui se trouve soixante fois dans le tout.

SOJA ou **SOYA** n. m. (mot mandchou). Plante oléagineuse grimpante, voisine du haricot, qui fournit des graines dont on extrait de l'huile et de la farine, et des pousses utilisées comme légume et comme fourrage.

SOL n. m. (lat. *solum*, base). Terre considérée quant à sa nature et à ses capacités de production. || Terrain sur lequel on bâtit, on marche. || Surface d'un plancher.

SOL n. m. inv. *Mus*. Cinquième degré de la gamme de do; signe qui le représente. ● *Clé de sol*, clé indiquant l'emplacement de cette note.

SOLAIRE adj. (lat. *solaris*). Relatif au Soleil. || Qui protège du soleil. || Relatif à l'énergie fournie par le Soleil. ● *Four solaire*, appareil dans lequel on utilise la chaleur rayonnée par le Soleil pour obtenir des températures élevées. || *Plexus solaire*, plexus des systèmes sympathiques, situé entre l'estomac et la colonne vertébrale. || *Système solaire*, ensemble du Soleil et des astres qui gravitent autour de lui.

SOLAIRE n. m. Ensemble des techniques, des industries qui mettent en œuvre l'énergie solaire.

SOLARIUM n. m. (mot lat.) [pl. *solariums*]. Emplacement aménagé pour les bains de soleil.

SOLDAT n. m. (it. *soldato*, de *soldare*, payer une solde). Homme équipé et instruit par l'État pour la défense du territoire. || Premier grade de la hiérarchie des hommes du rang dans les armées de terre et de l'air. || Tout homme qui sert ou qui a servi dans les armées. ● *Jouer au petit soldat* (Fam.), adopter une attitude téméraire.

SOLDATESQUE adj. Qui a la rudesse du soldat.

SOLDATESQUE n. f. Troupe de soldats indisciplinés.

SOLDE n. m. (de *solder*). Différence entre le débit et le crédit d'un compte. || Reliquat d'une somme à payer. || Marchandise vendue au rabais. || Ce qui reste après divers mouvements en sens contraire : *solde migratoire*.

SOLDE n. f. (it. *soldo*, pièce de monnaie). Traitement des militaires et de certains fonctionnaires assimilés. ● Être à la solde de qqn (Péjor.), être payé pour défendre ses intérêts.

SOLDER v. t. (it. *soldare*). Acquitter une dette, régler un compte. || Vendre des marchandises au rabais. ♦ se solder v. pr. [par]. Avoir pour résultat.

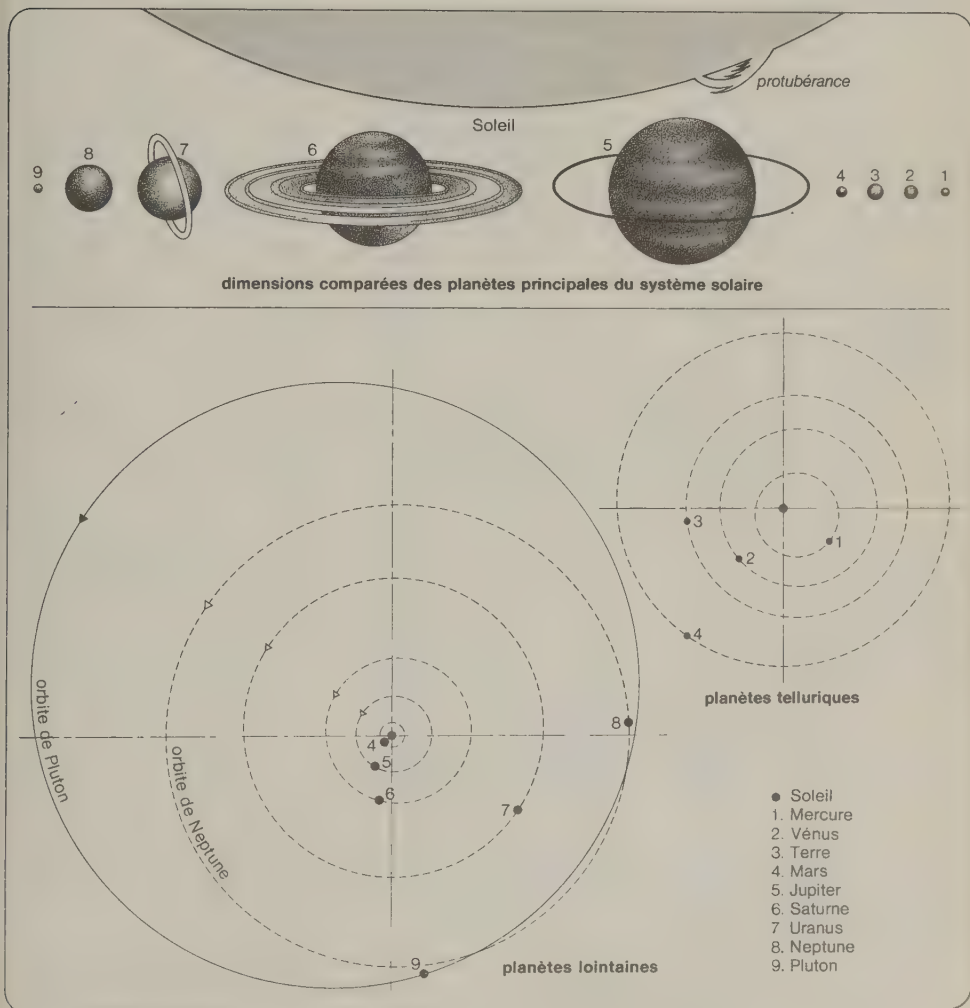
SOLDEUR, EUSE n. Personne qui achète des marchandises dépréciées pour les revendre.

SOLE n. f. (lat. pop. *sola*, de *solea*, sandale). Poisson plat, ovale, très recherché pour la délicatesse de sa chair.

SOLÉCISME n. m. (de *Soles*, v. de Cilicie où l'on parlait un grec incorrect).

Construction syntaxique s'écartant de la forme grammaticale admise.

SOLEIL n. m. (lat. *sol*, *solis*). Étoile autour de laquelle gravite la Terre. (Avec une majuscule.) || La lumière, la chaleur, le rayonnement du Soleil; temps ensoleillé. || Étoile quelconque. || Pièce d'artifice tournante, qui jette des feux en forme de rayons. || Cercle rayonnant,



Soleil et système solaire.

Les neuf planètes principales qui tournent autour du Soleil se répartissent en deux grandes familles : près du Soleil, des planètes du type de la Terre (telluriques), relativement petites mais denses (Mercure, Vénus, la Terre, Mars) qui ont beaucoup évolué

depuis leur formation ; plus loin, de grosses planètes peu denses (Jupiter, Uranus, Saturne, Neptune), qui ne se sont guère transformées. La planète la plus lointaine, Pluton, constitue une exception ; mal connue, elle semble à la fois petite et peu dense ; il pourrait s'agir d'un ancien satellite de Neptune.

soleil

image du Soleil. || *Sports*. Figure à la barre fixe. • *Bien au soleil*, propriété immobilière. || *Le Roi-Soleil*, Louis XIV. || *Sous le soleil*, sur la Terre, dans le monde.

Soleil (autoroute du), autoroute reliant Paris à Marseille par Lyon.

SOLENNEL, ELLE [solanel] adj. (lat. *sollemnis*). Célébré par des cérémonies religieuses revêtant un certain éclat. || Pompeux, majestueux, emphatique.

SOLENNELLEMENT adv. De façon solennelle.

SOLENNISER v. t. Célébrer publiquement et avec pompe.

SOLENNITÉ n. f. Fête solennelle. || Cérémonie publique qui accompagne une fête. || Emphase, affectation de gravité.

SOLESMES, comm. de la Sarthe; 1224 h. Abbaye bénédictine fondée au XI^e s. et reconstruite au XIX^e s.

SOLEURE, en all. *Solothurn*, v. de Suisse, ch.-l. du canton du même nom, sur l'Aar; 15 600 h.

SOLFATARE [solfatar] n. f. (it. *solfatara*).

Dépôt de soufre, résultant d'émanations de gaz sulfurés qui sortent d'un volcan au repos.

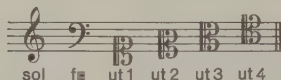
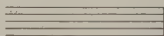
SOLFÈGE n. m. (it. *solfeggio*). Action de solfier. || Recueil d'exercices progressifs servant à la lecture des notes.

SOLFERINO, village d'Italie (Lombardie), près du Mincio; 2 000 h. — Victoire française sur les Autrichiens (1859).

SOLFIER v. t. Chanter un morceau de musique en nommant les notes.

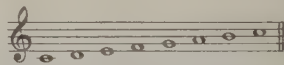
SOLIDAIRE adj. (lat. *in solidum*, solidai-

portée



sol f# ut1 ut2 ut3 ut4

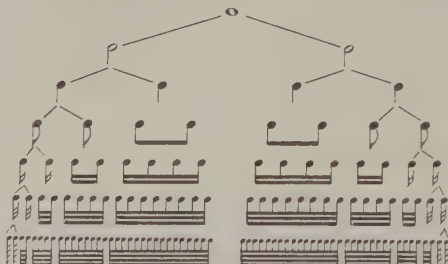
clés



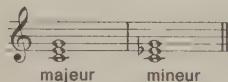
do ré mi fa sol la si do

notes

valeurs relatives des notes



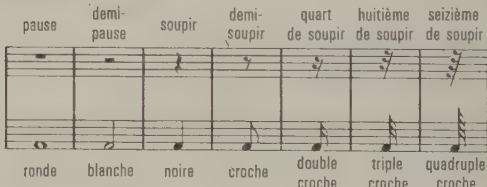
- 1 ronde
- vaut
- 2 blanches
- ou
- 4 noires
- ou
- 8 croches
- ou
- 16 doubles croches
- ou
- 32 triples croches
- ou
- 64 quadruples croches



majeur mineur

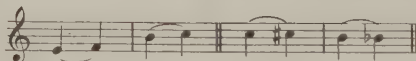
accords parfaits

silences



ronde blanche noire croche double croche triple croche quadruple croche

demi-tons



diatoniques

chromatiques

altérations

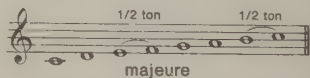
b $\natural$
dièse bémol bécarre

intervalles

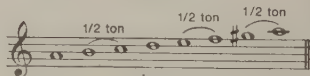


seconde majeure tierce majeure quarte juste quinte juste

sixte majeure septième majeure octave juste



majeure



mineure

gammes

rement). Lié à d'autres par des intérêts communs. || Se dit de choses qui dépendent l'une de l'autre.

SOLIDAIREMENT adv. Avec solidarité.

SOLIDARISER (SE) v. pr. [avec]. Se déclarer solidaire.

SOLIDARITÉ n. f. Dépendance mutuelle entre les hommes. || Sentiment qui pousse les hommes à s'accorder une aide mutuelle.

SOLIDE adj. (lat. *solidus*, massif). Qui a une forme propre, une consistance (par oppos. à FLUIDE). || Vigoureux : un solide coup de poing, un solide gaillard. || Ferme, capable de durer, de résister. || Qui a un fondement réel, effectif, durable. || Qui est ferme dans ses opinions, ses sentiments.

SOLIDE n. m. Corps dont les différents points sont à des distances invariables, de sorte que sa forme et son volume sont déterminés.

SOLIDEMENT adv. De façon solide.

SOLIDIFICATION n. f. Passage d'un corps de l'état liquide à l'état solide.

SOLIDIFIER v. t. Faire passer à l'état solide. ♦ se solidifier v. pr. Devenir solide.

SOLIDITÉ n. f. Qualité de ce qui est solide.

SOLIFLORE n. m. (lat. *solus*, seul, et *flos*, florif, fleur). Vase destiné à ne contenir qu'une seule fleur.

SOLIGNY-LA-TRAPPE → TRAPPE (Notre-Dame de la).

SOLILOQUE n. m. (lat. *solus*, seul, et *loqui*, parler). Entretien d'un homme avec lui-même; monologue.

SOLILOQUER v. i. Se parler à soi-même.

SOLIMAN II le Magnifique (1494-1566), sultan ottoman (1520-1566). Allié de François I^{er} contre Charles Quint ; il envahit la Hongrie, mais échoue devant Vienne. À la fin de son règne, les Ottomans dominent tout le monde arabe, à l'exception du Maroc.

SOLINGEN, v. d'Allemagne, dans la Ruhr; 158 000 h. Coutellerie.

SOLIPSISME n. m. (lat. *solus*, seul, et *ipse*, soi-même). Doctrine affirmant que rien n'existe en dehors de la pensée individuelle et que seul existe le sujet.

SOLISTE n. Artiste qui exécute un solo; étoile dans une troupe de danse moderne.

SOLITAIRE adj. et n. (lat. *solitarius*, de *solus*, seul). Qui est seul, qui vit, agit seul. ♦ adj. Qui est placé dans un lieu écarté, désert. || Qui se fait, qui se passe dans la solitude.

SOLITUDE n. f. (lat. *solitudo*, de *solus*, seul). État d'une personne seule, retirée du monde; isolement.

SOLIVE n. f. (lat. *solea*, sorte de plan-

cher). Pièce de charpente horizontale supportant un plancher et reposant sur des poutres ou des sablières, ou appuyée sur des saillies dans le mur.

SOLJENITSYNE (Aleksandr), écrivain soviétique (déchû de sa nationalité), né en 1918. Il a écrit *L'Archevêque du Goulag*.

SOLLICITATION n. f. Demande instante.

SOLLICITER v. t. (lat. *solicitare*, inquiéter). Demander avec déférence. || Faire appel à qqn pour faire qqch. ♦ **SOLLICITER** l'attention, l'attirer. || **SOLLICITER** un cheval, l'exciter, l'animer.

SOLLICITEUR, EUSE n. Personne qui sollicite une place, une grâce, une faveur.

SOLLICITUDE n. f. (lat. *solicitudo*). Soins attentifs, affectueux.

SOLO n. m. (mot it. signif. seul) [pl. solos ou soli]. Morceau joué ou chanté par un seul artiste, que les autres accompagnent. ♦ adj. Qui joue seul.

SOLOGNE (la), région sableuse et argileuse, dans la boudle de la Loire.

SOLOMÔS (Dionýsios), poète grec (1798-1857).

SOLON, homme d'État athénien (v. 640-v. 558 av. J.-C.). Il établit les bases de la démocratie athénienne.

SOLSTICE n. m. (lat. *solstitium*, de *sol*, soleil, et *stare*, s'arrêter). Chacun des deux points de l'écliptique les plus éloignés de l'équateur céleste; époque de l'année à laquelle le Soleil atteint l'un de ces points.

SOLUBLE adj. (lat. *solubilis*, de *solvere*, dissoudre). Qui peut se dissoudre dans un solvant. || Qui peut être résolu.

SOLUTÉ n. m. Solution d'une substance médicamenteuse.

SOLUTION n. f. (lat. *solutio*, de *solvere*, délier). Dénouement d'une difficulté, réponse à une question, à un problème. || Conclusion, action de terminer. || Mélange homogène de deux ou plusieurs corps et, en particulier, liquide contenant un corps dissous. || **Math.** Système de valeurs des inconnues satisfaisant à une équation ou à un système d'équations.

SOLUTIONNER v. t. *Fam.* Donner une solution à, résoudre.

SOLUTRÉ, écart de la comm. de *Solutré-Pouilly* (Saône-et-Loire); gisement paléolithique (*solutréen*).

SOLVABILITÉ n. f. Caractère solvable.

SOLVABLE adj. (lat. *solvere*, payer). Qui a les moyens de payer ses créanciers.

SOLVANT n. m. Substance capable de dissoudre un corps et qui sert généralement de diluant ou de dégraissant.

SOLVAY (Ernest), industriel et chimiste belge (1838-1922).

SOMALI m. n. Langue sémitique de l'Afrique orientale.

SOMALIE, État de l'Afrique du Nord-Est, formé en 1960 par l'union des anciennes Somalies britannique et italienne; 638 000 km²; 8 200 000 h. Cap. *Muqdisho*. Langue : *somali*. Pays aride exportant des produits de l'élevage (bétail sur pied, viande en conserve, peaux) et des bananes. — Les Britanniques prennent pied en Somalie au XIX^e s.; mais les Italiens administrent le territoire (XX^e s.); en 1960, le pays devient indépendant.

SOMALIS, peuple nomade, vivant en Somalie, en Éthiopie et à Djibouti.

SOMALIS (Côte française des) → DJIBOUTI (république de).

SOMATIQUE adj. (gr. *sômatikos*, de *sôma*, -atos, corps). Qui concerne le corps (par oppos. à PSYCHIQUE).

SOMATISER v. t. Transformer un conflit psychique en affection somatique.

SOMBRE adj. (lat. *subumbrare*). Peu éclairé. || Foncé, mêlé de noir. || Mélancolique, taciturne, morne. || Qui ne laisse place à aucun espoir, inquiétant.

SOMBRER v. i. (esp. *zozobrar*). Couler, être englouti dans l'eau. || S'aneantir, se perdre : *sombrer dans le désespoir*.

SOMBRERO [sôbrero] n. m. (mot esp., de *sombra*, ombre) [pl. *sombreros*]. Chapeau de feutre à larges bords.

SOMMAIRE adj. (lat. *summarius*, abrégé). Exposé en peu de mots, succinct. || Qui est réduit à la forme la plus simple. ♦ **Exécution sommaire**, faite sans jugement préalable.

SOMMAIRE n. m. Analyse abrégée d'un ouvrage; liste des chapitres.

SOMMAIREMENT adv. De façon sommaire, brièvement, simplement.

SOMMATION n. f. *Dr.* Mise en demeure faite au débiteur d'une obligation d'avoir à exécuter celle-ci. || *Mil.* Appel enjoignant à une ou à plusieurs personnes de s'arrêter.

SOMMATION n. f. *Math.* Opération par laquelle on fait la somme de plusieurs quantités.

SOMME n. m. (lat. *somnus*). *Fam.* Temps plus ou moins long pendant lequel on dort.

SOMME n. f. (lat. *summa*, de *summus*, qui est au point le plus haut). Ensemble de choses qui s'ajoutent. || Résultat d'une addition. || Quantité déterminée d'argent. || Ouvrage qui résume un ensemble de connaissances. ♦ *Somme toute*, en somme, enfin, en résumé.

SOMME n. f. (lat. *sagma*, bât, charge). Bête de somme, animal propre à porter des fardeaux.

SOMME (la), fl. de Picardie, qui se jette dans la Manche; 245 km. — Théâtre, de juillet à novembre 1916, d'une offensive franco-anglaise victorieuse.

SOMME (dép. de la) [80], dép. de la Région Picardie; 6 170 km²; 544 570 h. Ch.-l. Amiens. 4 arr. (Amiens, Abbeville, Montdidier, Péronne), 46 c., 783 comm.

SOMMEIL n. m. (lat. *somnus*). État d'une personne dont la vigilance se trouve suspendue de façon immédiatement réversible. || État momentané d'inertie, d'inactivité. ● *Avoir sommeil*, avoir besoin de dormir. || *Cure de sommeil*, thérapie de certains épisodes aigus par un sommeil plus ou moins profond artificiellement provoqué par des psychotropes. || *Maladie du sommeil*, maladie contagieuse produite par le trypanosome, que transmet la mouche tsé-tsé. || *Le sommeil éternel* (Litt.), la mort.

SOMMEILLER v. i. Dormir d'un sommeil léger. || Exister à l'état latent : *passion qui sommeille*.

SOMMELIER n. m. (anc. prov. *saumalier*, conducteur de bêtes de somme). Professionnel chargé du service des vins et liqueurs dans un restaurant.

SOMMER v. t. (de *somme*). Signifier à qqn, dans les formes établies, qu'il a à faire qqch; demander impérativement.

SOMMET n. m. (anc. fr. *sommet*; du lat. *summum*, point le plus élevé). Le haut, la partie la plus élevée. || Degré suprême d'une hiérarchie, point culminant. || Conférence internationale réunissant les dirigeants de pays concernés par un problème particulier.

SOMMIER n. m. (bas lat. *sagma*, bât). Cadre muni de ressorts et supportant le matelas. || Fichier des condamnés à une peine d'emprisonnement, contenant leur signalement précis, ainsi que l'extrait de jugement les concernant, et tenus à jour par la préfecture de police de Paris.

SOMMITÉ n. f. (lat. *summitas*). Pointe, extrémité des branches, des plantes fleuries. || Personne éminente dans une science, un art.

SOMNAMBULE adj. et n. (lat. *somnus*, sommeil, et *ambulare*, marcher). En proie au somnambulisme.

SOMNAMBULISME n. m. Comportement moteur plus ou moins adapté se produisant durant le sommeil.

SOMNIFÈRE adj. et n. m. (lat. *somnus*, sommeil, et *ferre*, porter). Se dit d'une substance qui provoque le sommeil.

SOMNOLENCE n. f. (lat. *somnolentia*). État de sommeil léger. || *Manque d'activité*, mollesse.

SOMNOLENT, E adj. Qui a rapport à la somnolence.

SOMNOLER v. i. Être dans la somnolence.

SOMOSIERRA (col de), passage de la sierra de Guadarrama, faisant communiquer les deux Castilles (1430 m). — Victoire française en 1808.

SOMPORT (col de), passage des Pyrénées-Atlantiques, entre la vallée de l'Aragon et la vallée d'Aspe, à 1632 m d'alt.

SOMPTUAIRE adj. (lat. *sumptus*, dépense). Relatif à la dépense. ● *Dépense somptuaire*, dépense excessive, faite pour le luxe.

SOMPTUEUSEMENT adv. De façon somptueuse.

SOMPTUEUX, EUSE adj. (lat. *sumptuosus*; de *sumptus*, dépense). Dont la magnificence suppose une grande dépense.

SOMPTUOSITÉ n. f. Caractère de ce qui est somptueux; magnificence.

SON, SA, SES adj. poss. (lat. *suus*). De lui, d'elle, de soi (indique la possession ou l'intérêt) : *son père*; *sa sœur*; *son âme*. (Son s'emploie pour sa devant un nom fém. commençant par une voyelle ou un h muet.)

SON n. m. (lat. *sonus*). Effet des vibrations rapides des corps, se propageant dans les milieux matériels et excitant l'organe de l'ouïe. ● *Spectacle son et lumière*, spectacle nocturne, généralement historique, prenant pour cadre un édifice ancien et utilisant des éclairages et la stéréophonie.

SON n. m. (lat. *secundus*, qui suit). Partie périphérique des grains de céréales, lorsqu'elle a été séparée par l'action de la mouture. ● *Tache de son*, tache de roussure.

SONAR n. m. (sigle de l'angl. *Sound Navigation Ranging*). Appareil de détection sous-marine, utilisant les ondes sonores et permettant le repérage, la localisation et l'identification des objets immergés.

SONATE n. f. (it. *sonata*). Composition de musique instrumentale en trois ou quatre mouvements, pour un ou deux instruments.

SONATINE n. f. Petite sonate, en général assez facile.

SONDAGE n. m. Action de sonder, d'explorer au moyen d'une sonde; son résultat. || Introduction dans un canal naturel d'une sonde destinée à évacuer le contenu de la cavité où elle aboutit ou à étudier le calibre, la profondeur et les lésions éventuelles de l'organe considéré. ● *Sondage d'opinion*, procédure d'enquête sur certaines caractéristiques d'une population, à partir d'observations sur un échantillon limité, considérée comme représentatif de cette population.

SONDE n. f. (anglo-saxon *sund*, mer). Appareil servant à déterminer la profondeur de l'eau et la nature du fond. || Tige métallique employée par les douaniers pour contrôler le contenu des ballots. || *Méd.* Instrument à l'aide duquel on pratique un sondage. || *Min.* Appareil de forage permettant d'atteindre les moyennes

et les grandes profondeurs. ● *Sonde spatiale*, engin d'exploration spatiale non habité, lance de la Terre, pour étudier le milieu interplanétaire ou certains astres du système solaire.

SONDE (archipel de la), îles d'Indonésie, prolongeant la presqu'île de Malacca jusqu'aux Moluques. Les principales sont Sumatra et Java.

SONDER v. t. Reconnaître, au moyen de la sonde, la profondeur de l'eau, la nature d'un terrain, l'état d'une plaie, etc. || Effectuer une enquête par sondage. || Chercher à connaître qqch de caché, les intentions de qqn. ● *Sonder le terrain*, chercher à connaître la situation.

SONDEUR, EUSE n. Personne qui sonde, fait des sondages.

SONDEUSE n. f. Petite sonde, généralement montée sur camion, et destinée au forage des puits à faible profondeur.

SONG, dynastie chinoise (960-1279).

SONGE n. m. (lat. *somnium*). Litt. Rêve.

SONGER v. t. ind. [à] (lat. *somniare*, rêver). [conj. 1]. Avoir présent à l'esprit, avoir l'intention de. || Penser à qqn, qqch qui mérite attention. ● *Songer à mal*, avoir des mauvaises intentions. ♦ v. i. Litt. S'abandonner à des rêveries.

SONGERIE n. f. Pensée vague, rêverie.

SONGEUR, EUSE adj. Préoccupé, pensif.

SONGHAÏS, peuple du Mali.

SÔNG KOI → ROUGE (fleuve).

SONIQUE adj. Qui concerne la vitesse du son.

SONNAILLE n. f. (de *sonner*). Clochette attachée au cou des bestiaux.

SONNANT, E adj. Qui sonne. ● *À 8 heures sonnantes*, à 8 heures précises.

SONNÉ, E adj. Annoncé par une cloche, une sonnerie. || Révolu, accompli : *il a cinquante ans sonnés*. || *Fam.* Qui a perdu la raison.

SONNER v. i. (lat. *sonare*). Produire un son. || Tirer des sons d'un instrument. || Être annoncé par une sonnerie. || Faire fonctionner une sonnerie. ● *Se faire sonner les cloches* (Fam.), se faire réprimander vivement. || *Sonner creux*, être vide; résonner comme une chose vide. || *Sonner faux*, donner une impression de fausseté. ♦ v. t. Faire résonner : *sonner les cloches*. || *Fam.* Frapper violemment qqn à la tête, assommer, étourdir. || Appeler qqn par le son d'une sonnette. || Annoncer par une sonnerie.

SONNERIE n. f. Son des cloches, d'un réveil, du téléphone, etc. || Ensemble des cloches d'une église. || Mécanisme servant à faire sonner une pendule, un appareil d'alarme ou de contrôle, etc. || Air sonné par un clairon ou une trompette, par un ou plusieurs cors de chasse. ● *Sonnerie électrique*, appareil d'appel, d'alarme ou

de contrôle, actionné par un électro-aimant. || *Sonnerie militaire*, air réglementaire servant à marquer un emploi du temps, un commandement ou à rendre les honneurs.

SONNET n. m. (it. *sonetto*). Pièce de poésie de quatorze vers, composée de deux quatrains et de deux tercets, et soumise à des règles fixes pour la disposition des rimes.

SONNETTE n. f. Clochette ou timbre pour appeler ou pour avertir. ♦ *Serpent à sonnette*, nom usuel du *crotale*.

SONNEUR n. m. Celui qui sonne les cloches, qui joue du cor, etc.

SONO n. f. *Fam.* Abrév. de SONORISATION.

SONORE adj. (lat. *sonorus*). Propre à rendre des sons. || Qui a un son éclatant, retentissant. || Qui renvoie bien le son. || Qui concerne les sons. ♦ *Consonne sonore*, ou *sonore* n. f., consonne émise avec des vibrations des cordes vocales (*b*, *d*, *g*).

SONORISATION n. f. Action de sonoriser. || Ensemble des équipements qui servent à sonoriser un lieu.

SONORISER v. t. Ajouter des éléments sonores à. || Munir d'une installation pour amplifier les sons.

SONORITÉ n. f. Qualité de ce qui est sonore. || Qualité de ce qui rend un son agréable.

SOPHISME n. m. (gr. *sophisma*). Raisonnement qui n'est logiquement correct qu'en apparence, et qui est conçu avec l'intention d'induire en erreur.

SOPHISTE n. Personne qui use de sophismes.

SOPHISTICATION n. f. Action de sophistiquer, fait d'être sophistiqué.

SOPHISTIQUE, **E** adj. Qui manque de naturel par excès de recherche. || Se dit d'un appareil, d'une technique très perfectionnée, d'une grande complexité.

SOPHISTIFIER v. t. Perfectionner à l'extrême un appareil, une étude, etc.

SOPHOCLE, poète tragique grec (v. 495-406 av. J.-C.). Il ne reste de lui que sept pièces, dont *Antigone*, *Cédipe roi*, *Electre* et *Cédipe à Colone*.

SOPORIFIQUE adj. et n. m. (lat. *sopor*, sommeil, et *facere*, faire). Se dit d'une substance qui provoque le sommeil. ♦ adj. Très ennuyeux.

SOPRANO n. m. (mot it.; du lat. *super*, au-dessus) [pl. *sopranos* ou *sopran*]. Voix de femme ou de jeune garçon, la plus élevée des voix. ♦ n. Personne qui a cette voix.

SORBET n. m. (mot turc). Glace légère, sans crème, à base de jus de fruits, parfois parfumée d'une liqueur.

SORBETIÈRE n. f. Appareil pour préparer les glaces et les sorbets.

SORBIER n. m. (lat. *sorbum*, sorte de baie). Arbre dont certaines espèces produisent des fruits comestibles.

SORBITOL n. m. Corps dérivé du glucose et du fructose, qu'on trouve dans les baies de sorbier. (C'est un laxatif.)

Sorbonne (la), établissement public d'enseignement supérieur, à Paris, aujourd'hui partagé en plusieurs universités. Elle a pris le nom de son fondateur le théologien Robert de Sorbon (1201-1274).

SORCELLERIE n. f. Capacité de guérir ou de nuire, propre à un individu au sein d'une société, d'un groupe donné, par des procédés et des rituels magiques. || Tours d'adresse qui paraissent au-dessus des forces humaines.

SORCIER, ÈRE n. (de *sor*). Personne qui pratique la sorcellerie. || Personne qu'on croit en relation avec le diable pour faire des maléfices. || *Fam.* Personne fort habile. ♦ *Chasse aux sorcières*, recherche et élimination systématique des opposants politiques par le pouvoir en place. || *Vieille sorcière* (Fam.), se dit d'une femme vieille et méchante. ♦ *Ça n'est pas sorcier* (Fam.), ce n'est pas difficile à comprendre, à résoudre.

SORDIDE adj. (lat. *sordidus*; de *sordes*, saleté). D'une saleté repoussante. || Vil, bas. ♦ *Avarice sordide*, avarice répugnante.

SOREL (Agnès) [v. 1422-1450], favorite de Charles VII.

SORGHO n. m. (it. *sorgo*). Plante tropicale, alimentaire et fourragère. (Syn. *GROS MIL*.)

SORLINGUES (îles) → SCILLY.

SONNETTE n. f. (moyen fr. *sonne*, morgue). Propos frivole, bagatelle. (Surtout au pl.)

SORT n. m. (lat. *sors*, *sortis*). Décision par le hasard. || Pratiques de sorcellerie consistant en paroles, gestes, etc., en vue de nuire. || Condition de qqn, situation matérielle. || *Litt.* Puissance qui est censée gouverner la vie humaine, destin. ♦ *Faire un sort à qqch*, le propager, le faire valoir; l'utiliser à son profit. || *Le sort en est jeté*, le parti en est pris.

SORTABLE adj. *Fam.* Que l'on peut montrer en public (surtout négativement).

SORTANT, E adj. Qui sort. ♦ adj. et n. m. Personne qui sort. || Qui cesse, par extinction de son mandat, de faire partie d'une assemblée.

SORTE n. f. (lat. *sors*). Espèce, genre, catégorie d'êtres ou de choses. ♦ *De la sorte*, de cette façon. || *De sorte que*, de telle sorte que, en sorte que, si bien que, de manière que. || *En quelque sorte*, pour ainsi dire. || *Faire en sorte de ou que*, tâcher d'arriver à ce que. || *Une sorte de*, une chose ou une personne qui ressemble à.

SORTIE n. f. Action de sortir, d'aller

se promener. || Endroit par où l'on sort, issue. || Action de quitter la scène. || Mise en vente d'un produit commercial. || Transport des marchandises hors de l'endroit où elles étaient. || Action de s'échapper, de s'écouler. || Somme dépensée. || Manière d'échapper à une difficulté. || *Fam.* Emportement soudain contre qqn. || Opération menée par une troupe assiégée pour rompre le front des assiégeants, ou par une force navale pour rompre un blocus; mission de combat accomplie par un avion militaire. ♦ *À la sortie de*, au moment où l'on sort de : *à la sortie du spectacle*. || *Être de sortie*, être sorti; avoir la permission de sortir.

SORTIE-DE-BAIN n. f. (pl. *sorties-de-bain*). Peignoir que l'on porte après le bain.

SORTILÈGE n. m. (lat. *sors*, *sortis*, sort, et *legere*, choisir). Action de jeter un sort. || Action qui semble magique.

SORTIR v. i. (conj. 23; auxil. *être*) [lat. *sortiri*]. Aller hors d'un lieu. || Quitter une réunion, une occupation, etc. Aller hors de chez soi pour se promener. || Commencer à paraître, pousser au dehors. || Passer d'une époque, d'une condition dans une autre : *sortir de l'hiver*, de l'enfance. || Cesser d'être dans l'état physique ou moral : *sortir de maladie*. || S'écarter, s'éloigner de, franchir une limite. || Être mis en vente; être distribué. || Être issu : *sortir du peuple*. ♦ *Cela sort des mains d'Un tel*, Un tel en est l'auteur.

|| *En sortir* (Fam.), ou *s'en sortir*, se tirer d'affaire; guérir. || *Ne pas sortir de là*, persister dans son opinion. || *Que sortira-t-il de cela*, quelle en sera l'issue. || *Sortir de* (Fam.) [avec un infinitif, indique un passé tout proche], venir de. || *Sortir d'une école*, y avoir été élève. || *Sortir de la mémoire*, de l'esprit, être oublié. || *Les yeux lui sortent de la tête*, il est animé par un sentiment violent. ♦ v. t. (auxil. *avoir*). Mener dehors, faire sortir. || Mettre en vente un article nouveau. || Emmener pour la promenade, pour une visite. || *Fam.* Dire.

SORTIR n. m. *Au sortir de*, au moment où l'on sort de.

S.O.S. n. m. Signal de détresse émis par les navires ou les avions en danger.

SOSIE n. m. (de *Sosie*, n. pr.). Personne qui ressemble parfaitement à une autre.

SOT, SOTTE adj. et n. *Litt.* Dénué d'esprit, de jugement. ♦ adj. Qui dénote un manque d'intelligence.

SÔTATSU, peintre japonais de la première moitié du XVIII^e s.

SOTCHI, station balnéaire de l'U.R.S.S., sur la mer Noire; 300 000 h.

SOTIE n. f. → SOTTIE.

SOTO (Hernando DE), navigateur espagnol (1500-1542). Compagnon de Pizarro, il conquiert la Floride.

SOTTEMENT adv. De façon sotté.

SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN, ch.-l. de c. de la Seine-Maritime, banlieue de Rouen, sur la Seine; 30 558 h. Centre industriel.

SOTTIE ou **SOTIE** n. f. (de *sot*). Littér. Genre dramatique médiéval (XIV^e-XVI^e s.) qui relève de la satire sociale ou politique.

SOTTISE n. f. Manque d'intelligence; parole ou action dépourvue d'intelligence. || Mots injurieux.

SOTTISIER n. m. Recueil de phrases ridicules relevées dans des écrits.

SOU n. m. (lat. *solidus*, massif). Anc. pièce de 5 centimes créée à la Révolution française. || Autrefois, nom de diverses monnaies françaises. ● De quatre sous, sans importance, sans valeur. || Être près de ses sous (fam.), être avaré. || Gros sou, ancienne pièce en bronze de 10 centimes. || N'avoir pas le sou, être sans le sou, être sans argent. || N'avoir pas un sou de, pas pour un sou de, n'avoir pas de. || Question de gros sous, d'argent, d'intérêt. || Sou à sou, par petites sommes.

SOUAË, région historique d'Allemagne, auj. partie du S.-O. de la Bavière. Cap. Augsburg.

SOUAË ET FRANCONIE (bassin de), bassin sédimentaire d'Allemagne (englobant le Jura souabe et franconien), entre la Forêt-Noire et le massif de Bohême.

SOUAHÉLI, E adj. et n. m. → SWAHILI.

SOUBASSEMENT n. m. (de *bas*). Partie inférieure, massive, d'une construction, qui surélève celle-ci au-dessus du sol. || Base, fondements de qqch. || Géol. Socle sur lequel reposent des couches de terrains.

Soubresaut n. m. (esp. *sobresalto*). Saut brusque et imprévu. || Mouvement brusque et involontaire du corps.

Soubrette n. f. (prov. *soubreto*, de *soubret*, affecté). Litt. Femme de chambre.

SOUCHE n. f. (mot gaul.). Partie du tronc de l'arbre qui reste dans la terre après que l'arbre a été coupé. || Personne ou animal à l'origine d'une suite de descendants. || Origine, source, principe. || Partie qui reste des feuilles d'un registre, pour vérifier si l'autre partie, détachée, s'y rapporte exactement. ● Dormir comme une souche, dormir très profondément. || Faire souche, avoir une suite de descendants. || Rester, être comme une souche (fam.), être inactif.

SOU CHE → SU SHI.

SOUÏ n. m. (lat. *solsequia*, tournesol). Plante dont une espèce est cultivée pour ses fleurs jaunes ornementales.

SOUÏ n. m. (de se *soucier*). Préoccupation relative à qqn ou à qqch auquel on porte intérêt; inquiétude. || Ce qui occupe l'esprit, inquiète.

SOUÏER (SE) v. pr. (lat. *sollicitare*,

inquiéter). S'inquiéter de qqch, y prendre de l'intérêt.

SOUÏEUX, EUSE adj. Qui a du souci, inquiet, pensif. || Qui se préoccupe de qqch, attentif.

SOUCOUE n. f. (it. *sottocoppa*, avec l'infl. de *sous* et *coupe*). Petite assiette qui se place sous une tasse. ● Soucoupe volante, objet mystérieux de forme souvent lenticulaire que certaines personnes prétendent avoir aperçu dans l'atmosphère ou au sol.

SOUDAGE n. m. Opération qui consiste à faire une soudure.

SOUDAIN, E adj. (lat. *subitaneus*). Qui se produit, arrive tout à coup; brusque; subit.

SOUDAIN adv. Dans le même instant; aussitôt après.

SOUDAINEMENT adv. Subitement.

SOUDAINETÉ n. f. Caractère de ce qui est soudain, brusquerie, rapidité.

SOUDAN, zone climatique de l'Afrique boréale, séparant le Sahel de la zone de la forêt, caractérisée par le passage, du N. au S., de la steppe à la savane.

SOUDAN, État de l'Afrique orientale, qui occupe la région du haut Nil; 2 506 000 km²; 24 500 000 h. Cap. Khartoum. Langue : arabe. Pays le plus vaste d'Afrique, le Soudan tire ses ressources de l'élevage et de la culture du coton. — En 1820, Méhémet-Ali conquiert le Soudan; un condominium anglo-égyptien est établi sur le pays (1899). En 1956, la république est proclamée.

SOUDANAIS, E adj. et n. Du Soudan.

SOUDARD n. m. (anc. fr. *soudoier*, homme d'armes). Litt. Individu grossier et brutal. || Hist. Soldat de métier.

SOUDE n. f. (lat. *soda*; de l'ar.). Nom commercial du carbonate de sodium qu'on prépare aujourd'hui à partir du chlorure de sodium.

SOUDEUR v. t. (lat. *solidare*, affermir). Effectuer une soudure. || Unir, lier étroitement. ♦ se souder v. pr. En parlant de deux parties distinctes, se réunir pour former un tout.

SOUDEUR, EUSE n. Personne qui soude.

SOUDOYER v. t. (de *sou*) [conj. 2]. Péjor. S'assurer le concours de qqn à prix d'argent.

SOUDEUR n. f. Action de souder. || Assemblage permanent de deux pièces métalliques ou de certains produits synthétiques, exécuté par voie thermique. || Endroit soudé. || Alliage fusible à basse température (à base d'étain) réalisant l'assemblage de deux métaux. || Travail de celui qui soude. ● Faire la soudure, satisfaire aux besoins des consommateurs à la fin d'une période comprise entre deux

récoltes, deux livraisons, deux rentrées financières; assurer une transition entre deux travaux, deux moments, etc.

SOUËI → SUI.

SOUFFLAGE n. m. Action de souffler.

SOUFFLANT, E adj. Fam. Qui stupéfie.

SOUFFLE n. m. Agitation de l'air. || Air chassé par la bouche. || Déplacement d'air extrêmement brutal, provoqué par une explosion. || Bruit anormal produit par un organe, et perceptible à l'auscultation. ● Avoir du souffle, avoir une respiration telle qu'elle permette un effort physique; (Fam.) être hardi. || Couper le souffle (fam.), étonner vivement. || Être à bout de souffle, être épuisé; ne pas pouvoir continuer un effort, une entreprise. || Manque de souffle, essoufflement au cours d'un effort; manque de force, d'inspiration. || Second souffle, dans le langage sportif, regain de vitalité après une défaillance momentanée; nouvelle période d'activité dans un domaine quelconque.

SOUFFLÉ n. m. Se dit d'un plat auquel des blancs d'œufs donnent à la cuisson une augmentation de volume caractéristique.

SOUFFLER v. i. (lat. *sufflare*, souffler sur). Agiter, déplacer l'air. || Envoyer de l'air avec la bouche. || Respirer avec effort. || Reprendre haleine; prendre un peu de repos. || Crier, en parlant du buffle. ♦ v. t. Diriger un souffle sur qqch. || Envoyer, chasser au moyen d'un souffle. || Détruire par l'explosion. || Dire à voix basse. || Suggérer. || Fam. Étonner profondément, ahurir, époustoufler. ● Ne pas souffler mot, ne rien dire. || Souffler une dame, un pion (jeux), l'enlever à son adversaire, quand il ne s'en est pas servi pour prendre. || Souffler qqch à qqn (fam.), le lui enlever.

SOUFFLERIE n. f. Machine destinée à produire le vent nécessaire à la marche d'une installation métallurgique, à l'aération d'une mine, etc. || Ensemble des soufflets d'un orgue, d'une forge, etc. || Installation d'essai utilisée en aérodynamique pour étudier l'action, sur un corps, d'un écoulement d'air, de vitesse et de caractéristiques connues.

SOUFFLET n. m. Instrument qui sert à souffler de l'air, à produire du vent. || Litt. Coup du plat ou du revers de la main, sur la joue; affront. || Ch. de f. Couloir flexible de communication entre deux voitures de voyageurs.

SOUFFLETER v. t. (conj. 4). Litt. Donner un soufflet; insulter.

SOUFFLEUR, EUSE n. Personne qui, au théâtre, est chargée de souffler leur rôle aux acteurs.

SOUFFLEUR n. m. Cétacé du genre dauphin.

SOUFFLOT (Germain), architecte français (1713-1780). Il a travaillé à Lyon

(hôtel-Dieu) et a construit le Panthéon à Paris.

SOUFFRANCE n. f. Le fait de souffrir, douleur physique ou morale. ● *Affaires en souffrance*, affaires en suspens. || *Colis en souffrance*, colis qui n'a pas été délivré ou réclamé.

SOUFFRANT, E adj. Qui est peu grave-ment malade.

SOUFFRE-DOULEUR n. m. inv. Personne qui est continuellement exposée aux tracasseries des autres.

SOUFFRETEUX, EUSE adj. (anc. fr. *suffraire*, disette). De santé débile, chétif, malingre.

SOUFFRIR v. t. et i. (lat. *sufferre*) [conj. 10]. Supporter qqch de pénible, endurer, subir. ♦ v. t. Litt. Admettre, être susceptible de. ● *Ne pouvoir souffrir qqn*, avoir pour lui de l'antipathie, de l'aversion. || *Souffrir le martyre*, mille morts, éprouver de grandes douleurs. ♦ v. t. ind. [de]. Avoir mal à. || Être tourmenté par. || Être endommagé par. ♦ se souffrir v. pr. Se supporter mutuellement.

SOUFISME n. m. (ar. *sūfi*, vêtu de laine). Courant mystique de l'islam, né au VIII^e s.

SOUFRE n. m. (lat. *sulphur*). Métalloïde solide. (S), d'une couleur jaune citron, insipide et inodore. ● *Sentir le soufre*, présenter un caractère d'hérésie. ♦ adj. inv. De la couleur jaune clair du soufre.

SOUFRER v. t. Enduire de soufre. || Répandre du soufre en poudre sur certains végétaux pour lutter contre les maladies cryptogamiques.

SOUFRIÈRE n. f. Lieu d'où l'on extrait le soufre.

SOUFRIÈRE (la), volcan actif de la Guadeloupe, portant le point culminant de l'île; 1 467 m.

SOUHAIT n. m. Vœu, désir que qqch s'accomplisse. ● *À souhait* (Litt.), selon ses désirs. || *À vos souhaits!*, formule de politesse adressée à une personne qui étouffe.

SOUHAITABLE adj. Que l'on peut souhaiter, désirable.

SOUHAITER v. t. (lat. *subtus*, sous et frq. *haitan*, promettre). Désirer pour soi ou pour autrui l'accomplissement de qqch. || Exprimer sous forme de vœu, de compliment.

SOUILLER v. t. (anc. fr. *soil*, abîme de l'enfer; du lat. *solium*, cuve, baquet). Litt. Salir, couvrir de boue, d'ordure. || Litt. Déshonorer, avilir.

SOUILLON n. Fam. Personne malpropre.

SOUILLURE n. f. Litt. Ce qui souille, tache. || Litt. Tache morale.

SOUK n. m. (mot ar.). Marché couvert, dans les pays arabes. || Fam. Désordre.

SÔUL, E ou **SAOUL, E** [su, sul] adj. (lat. *satallus*, de *satur*, rassasié). Qui est ivre.

● *Être sôul de qqch*, en être rassasié jusqu'au dégoût.

SÔUL n. m. En avoir tout son sôul (Fam.), autant qu'on peut en désirer.

SOULAGEMENT n. m. Diminution d'une charge, d'une douleur physique ou morale.

SOULAGER v. t. (lat. *subleviare*) [conj. 1]. Débarrasser qqn d'une partie d'un fardeau. || Diminuer, adoucir une souffrance physique ou morale. || Aider, diminuer la peine; secourir. || Techn. Diminuer l'effort subi par qqch. ♦ se soulager v. pr. Se procurer du soulagement. || Fam. Satisfaire un besoin naturel.

SOULAGES (Pierre), peintre et graveur français, né en 1919, auteur de toiles non-figuratives.

SÔULANT, E adj. Fam. Se dit de qqn qui fatigue, ennuie avec ses discours interminables.

SÔULARD, E ou **SÔULAUD, E** ou **SÔULOT, OTE** n. Pop. Ivrogne, ivrognesse.

SÔULE (pays de), anc. prov. du Pays basque; la cap. était Mauléon.

SÔULER ou **SAOULER** v. t. Fam. Faire trop boire qqn, enivrer. || Griser, abrutir. ♦ se sôuler v. pr. Fam. S'enivrer.

SÔULERIE n. f. Ivresse, beuverie.

SÔULEVEMENT n. m. Fait de soulever, d'être soulevé. || Mouvement de révolte collective, d'insurrection.

SÔULEVER v. t. (conj. 5). Lever à une faible hauteur. || Susciter des sentiments, déclencher. || Pousser à la révolte. || Provocquer la colère. || Pop. Enlever, prendre. ● *Soulever le cœur*, causer du dégoût. || *Soulever une question*, un problème, les faire naître, en provoquer la discussion. || *Soulever le voile*, un coin du voile, découvrir en partie. ♦ se soulever v. pr. Se lever légèrement. || Se révolter.

SOUPLIER n. m. (bas lat. *subtelare*). Chaussure d'extérieur à semelle résistante. ● *Être dans ses petits souliers* (Fam.), être embarrassé.

SOUIGNAGE ou **SOUIGNEMENT** n. m. Action de souligner; trait qui souligne.

SOUIGNER v. t. Tirer un trait, une ligne sous. || Attirer l'attention sur qqch.

SÔULOGRAPHIE n. f. Fam. Ivrognerie.

SÔULOT, OTE n. → SÔULARD, E.

SÔULT (Nicolas), maréchal de France (1769-1851). Il s'illustra à Austerlitz (1805) et commanda en Espagne (de 1808 à 1811 et en 1814); ministre de la Guerre sous Louis-Philippe.

SÔULTE n. f. (anc. fr. *solte*; du lat. *solvere*, payer). Dr. Somme d'argent qui, dans un partage ou un échange, compense l'inégalité de valeur des lots ou des biens échangés.

SÔUMETTRE v. t. (lat. *submittere*) [conj. 49]. Ranger sous sa puissance, sous son autorité; astreindre à une loi, un règlement. || Proposer au jugement, au contrôle, à l'approbation, à l'examen de qqn. || Faire subir une opération à. ♦ se soumettre v. pr. Faire sa soumission, obéir.

SÔUMIS, E adj. Disposé à l'obéissance; docile. || Qui annonce la soumission.

SÔUMISSION n. f. (lat. *submitio*, action d'abaisser). Fait de se soumettre; disposition à obéir. || Dr. Déclaration écrite par laquelle une entreprise s'engage à respecter le cahier des charges d'une adjudication au prix fixé par elle-même.

SÔUMISSIONNER v. t. Dr. Faire une soumission pour des fournitures ou des travaux.

SOUNGARI (le), en chin. *Songhua Jiang*, riv. de la Chine du Nord-Est, affl. de l'Amour (r. dr.); 1 800 km.



Pierre Soulages :
Peinture, 14 avril 1956. (Centre Pompidou, Paris.) [Lauras-Giraudon, © A. D. A. G. P., 1986]

SOUNION (cap), promontoire de l'Attique (Grèce). Ruines du temple de Poséidon (V^e s. av. J.-C.).

SOUPAPE n. f. (anc. fr. *souspape*, coup sous le menton). Obturateur sous tension, dont le déplacement est utilisé pour régler le mouvement d'un fluide. || Dispositif qui, dans un circuit électrique, ne laisse passer le courant que dans un sens. ● *Soupape de sûreté*, soupape qui, montée sur une capacité sous pression, s'ouvre automatiquement quand la pression intérieure dépasse une certaine limite; exutoire (à une révolte, à une effervescence).

SOUPOÇON n. m. (lat. *suspiciere*, regarder). Opinion désavantageuse portée sur qqm mais sans certitude. || Simple conjecture; simple opinion. ● *Un soupçon de qqch* (fam.), une petite quantité de qqch.

SOUPOÇONNABLE adj. Qui peut être soupçonné.

SOUPOÇONNER v. t. Avoir des soupçons, suspecter. || Conjecturer l'existence ou la présence, présumer.

SOUPOÇONNEUX, EUSE adj. Défiant, enclin à soupçonner.

SOUPE n. f. (lat. *suppa*; du germ.). Potage ou bouillon épais avec des tranches de pain, des légumes. || *Fam.* Neige fondante. ● *Gros plein de soupe* (Pop.), homme très gros. || *Soupe au lait*, se dit de qqm qui se met facilement en colère. || *Soupe populaire*, institution de bienfaisance qui distribue des repas aux indigents. || *Tremppé comme une soupe* (fam.), très mouillé.

SOUPEUTE n. f. (lat. *suspendere*, suspendre). Réduit pratiqué dans la partie haute d'une pièce coupée en deux par un plancher.

SOUPER v. i. Prendre le souper. ● *En avoir soupe* (fam.), en avoir assez.

SOUPER n. m. Repas du soir. (Syn. DINER.) || Repas qu'on fait dans la nuit à la sortie d'un spectacle, au cours d'une soirée.

SOUPESEER v. t. (conj. 5). Lever qqch avec la main pour en estimer le poids. || Évaluer.

SOUPLANOUVONG (prince), homme d'État laotien, né en 1909, fondateur du Pathet Lao (1950) et président de la République de 1975 à 1986.

SOUPIÈRE n. f. Récipient creux et large avec couvercle, pour servir la soupe, le potage.

SOUPIR n. m. Respiration forte et profonde, occasionnée par la douleur, une émotion, etc. || *Mus.* Signe de silence de la durée d'une note. ● *Rendre le dernier soupir* (Litt.), mourir.

SOUPIRAIL n. m. (de *soupirer*, au sens d'*exhaler*) [pl. *soupiraux*]. Ouverture donnant de la lumière à un sous-sol.

SOUPIRANT n. m. *Ironiq.* Celui qui fait la cour à une femme.

SOUPIRER v. i. (lat. *aspirare*). Pousser des soupirs; dire en soupirant. || *Litt.* Être amoureux d'une femme. ● v. t. ind. [après]. Désirer ardemment.

SOUPLE adj. (lat. *supplex*, qui plie les genoux pour supplier). Qui se plie facilement, flexible. || Qui donne une impression de légèreté, d'élasticité. || Qui a le corps flexible. || Accommodant, complaisant, capable de s'adapter.

SOUPLEMENT adv. De manière souple.

SOUPLESSE n. f. Qualité de celui ou de ce qui est souple.

SOUQUER v. i. (prov. *souca*, serrer un nœud). *Mar.* Tirer sur les avirons.

SOURATE n. f. → SURATE.

SOURCE n. f. (de *sours*, part. pass. de *sourdre*). Point d'émergence à la surface du sol de l'eau emmagasinée à l'intérieur. || Principe de qqch, cause, origine. || Origine d'une information, d'un renseignement. || Système qui peut fournir de façon permanente une énergie (chaleur, lumière, électricité, son), des particules. ● *Remonter aux sources*, retrouver l'origine d'une affaire; revenir aux débuts, jugés plus purs, d'une doctrine.

SOURCIER n. m. Homme qui possède le don de découvrir les sources souterraines à l'aide d'une baguette, d'un pendule, etc.

SOURCIL [sursi] n. m. (lat. *supercilium*). Saillie en arc, revêtu de poils, qui s'étend au-dessus de l'orbite de l'œil. ● *Froncer les sourcils*, témoigner du mécontentement, de la mauvaise humeur.

SOURCILIER, ÈRE adj. Qui concerne les sourcils.

SOURCILLER v. i. Remuer les sourcils en signe de mécontentement, de surprise. ● *Sans sourciller*, en restant impassible.

SOURCILLEUX, EUSE adj. Pointilleux.

SOURD, E adj. et n. (lat. *surdus*). Privé complètement de l'audition. ● adj. Insensible, inexorable. || Dont le son est étouffé, peu sonore. || Qui ne se manifeste pas nettement. ● *Consonne sourde*, ou *sourde* n. f., consonne dépourvue de vibrations laryngiennes (f, s, ch, p, t, k). || *Crier, frapper comme un sourd*, de toutes ses forces. || *Faire la sourde oreille*, faire semblant de ne pas entendre. || *Sourd comme un pot* (fam.), extrêmement sourd.

SOURDEMENT adv. De façon qui n'est pas sonore. || Secrètement.

SOURDINE n. f. (it. *sordina*). Dispositif permettant d'assourdir le son de certains instruments de musique. ● *En sourdine*, sans bruit; secrètement, à la dérobée. || *Mettre une sourdine*, atténuer, modérer.

SOURD-MUET, SOURDE-MUETTE n. (pl. *sourds-muets, sourdes-muettes*). Personne privée de l'ouïe et de la parole.

SOURDRE v. i. (lat. *surgere*, jaillir) [conj. 75]. Sortir de terre, en parlant de l'eau; jaillir, en parlant d'un liquide quelconque.

SOURIANT, E adj. Qui sourit.

SOURICEAU n. m. Petit d'une souris.

SOURICÈRE n. f. Piège pour prendre les souris. || Piège tendu par la police.

SOURIRE v. i. et t. ind. [à] (lat. *subridere*) [conj. 61]. Rire sans éclat, et seulement par un léger mouvement de la bouche et des yeux. || Plaire, convenir.

SOURIRE n. m. Action de sourire; rire léger. ● *Avoir le sourire*, être content de qqch. || *Garder le sourire*, rester serein, en dépit d'un échec.

SOURIS n. f. (lat. *sorex, -icis*). Petit mammifère rongeur dont l'espèce la plus commune, au pelage gris, cause des dégâts dans les maisons. || *Pop.* Jeune femme. || *Bouch.* Muscle charnu tenant à l'os d'un gigot.

SOURNOIS, E adj. et n. (anc. prov. *sorn, sombre*). Qui cache ce qu'il pense, qui agit en dessous, dissimulé.

SOURNOISEMENT adv. De façon sournoise.

SOURNOISERIE n. f. Dissimulation hypocrite.

SOUS prép. (lat. *subtus*, dessous). Marque la situation par rapport à ce qui est plus haut ou en contact; le temps, le moyen, la cause, le point de vue, la dépendance. ● *Sous peu*, bientôt.

SOUS-ALIMENTATION n. f. Alimentation insuffisante en quantité ou en qualité.

SOUS-ALIMENTER v. t. Alimenter insuffisamment.

SOUS-BOIS n. m. inv. Végétation qui pousse sous les arbres d'une forêt. || Espace recouvert par les arbres d'une forêt.

SOUS-BRIGADIER n. m. (pl. *sous-brigadiers*). Douanier ou gardien de la paix d'un rang analogue à celui de caporal.

SOUS-CHEF n. m. (pl. *sous-chefs*). Celui qui seconde le chef, qui dirige en son absence.

SOUS-CLASSE n. f. (pl. *sous-classes*). *Hist. nat.* Subdivision d'une classe.

SOUS-COMMISSION n. f. (pl. *sous-commissions*). Réunion d'un petit nombre de personnes désignées parmi les membres d'une commission, afin de préparer le travail.

SOUS-CONSUMMATION n. f. Consommation inférieure à la normale.

SOUS-COUCHE n. f. (pl. *sous-couches*). Première couche de peinture sur une surface.

SOUSCRIPTEUR n. m. Celui qui prend part à une souscription.

SOUSCRIPTION n. f. (lat. *subscriptio*). Action de souscrire.

SOUSCRIRE v. t. (lat. *subscribere*) [conj. 65]. Dr. Signer au bas d'un acte pour l'approuver. ♦ v. t. ind. [à]. Donner son adhésion, consentir à qqch. ♦ v. i. S'engager à fournir une certaine somme pour une entreprise. || Prendre l'engagement d'acheter, moyennant un prix convenu, un ouvrage qui doit être publié.

SOUS-CUTANÉ, E adj. Situé sous la peau; qui se fait sous la peau.

SOUS-DÉVELOPPÉ, E adj. et n. Qui se trouve en deçà d'un niveau normal de développement. || Se dit d'un pays dont les habitants ont un faible niveau de vie moyen.

SOUS-DÉVELOPPEMENT n. m. Ensemble des caractères d'un pays sous-développé.

SOUS-DIRECTEUR, TRICE n. (pl. *sous-directeurs, trices*). Personne qui dirige en second.

SOUS-DOMINANTE n. f. (pl. *sous-dominantes*). Quatrième degré de la gamme diatonique, au-dessous de la dominante.

SOUS-EMPLOI n. m. Emploi d'une partie seulement de la main-d'œuvre disponible.

SOUS-EMPLOYER v. t. (conj. 2). Employer de manière insuffisante.

SOUS-ENSEMBLE n. m. (pl. *sous-ensembles*). Math. Dans un ensemble E, ensemble A formé exclusivement d'éléments appartenant à E.

SOUS-ENTENDRE v. t. (conj. 46). Faire comprendre qqch sans le dire; ne pas exprimer franchement sa pensée. ● Être *sous-entendu*, se dit d'un mot qui n'est pas exprimé.

SOUS-ENTENDU n. m. (pl. *sous-entendus*). Ce qu'on fait comprendre sans le dire.

SOUS-ÉQUIPÉ, E adj. Dont l'équipement industriel est insuffisant.

SOUS-ÉQUIPEMENT n. m. État d'une région sous-équipée.

SOUS-ESPÈCE n. f. (pl. *sous-espèces*). Hist. nat. Subdivision de l'espèce.

SOUS-ESTIMATION ou **SOUS-ÉVALUATION** n. f. (pl. *sous-estimations, sous-évaluations*). Action de sous-estimer, de sous-évaluer.

SOUS-ESTIMER ou **SOUS-ÉVALUER** v. t. Apprécier au-dessous de sa valeur réelle.

SOUS-EXPLOITATION n. f. Exploitation insuffisante.

SOUS-EXPLOITER v. t. Exploiter insuffisamment.

SOUS-EXPOSER v. t. Exposer insuffisamment une émulsion photographique.

SOUS-EXPOSITION n. f. (pl. *sous-expositions*). Phot. Exposition insuffisante.

SOUS-FIFRE n. m. (pl. *sous-fifres*). Fam. Individu occupant un emploi secondaire.

SOUS-GROUPE n. m. (pl. *sous-groupes*). Subdivision d'un groupe.

SOUS-JACENT, E adj. (de *sous*, et lat. *jacens*, qui est étendu). Qui est placé dessous. || Caché.

SOUS-LE-VENT (îles), îles des Antilles, le long de la côte du Venezuela. — Les Britanniques appellent « îles Sous-le-Vent » (Leeward Islands) la partie septentrionale des îles du Vent (Antigua et Barbuda, Montserrat, Saint Christopher et Nevis).

SOUS-LE-VENT (îles), partie N.-O. de l'archipel de la Société (Polynésie française).

SOUS-LIEUTENANT n. m. (pl. *sous-lieutenants*). Officier titulaire du premier grade de la hiérarchie dans les armées de terre et de l'air.

SOUS-LOCATAIRE n. (pl. *sous-locataires*). Personne qui occupe un local en sous-location.

SOUS-LOCATION n. f. (pl. *sous-locations*). Action de sous-louer.

SOUS-LOUER v. t. Donner à louer la totalité ou une partie d'une maison ou d'un appartement dont on est locataire. || Prendre à louer du principal locataire une portion de maison ou d'appartement.

SOUS-MAIN n. m. inv. Accessoire de bureau sur lequel on place son papier pour écrire. ● En *sous-main*, en cachette, secrètement.

SOUS-MAÎTRESSE n. f. (pl. *sous-maitresses*). Femme qui dirigeait une maison de tolérance.

SOUS-MARIN, E adj. Qui est sous la mer. || Qui s'effectue sous la mer. ● Chasse *sous-marine*, sport qui consiste à s'approcher à la nage du poisson et à le tirer avec un fusil-harpon.

SOUS-MARIN n. m. (pl. *sous-marins*). Bâtiment de guerre conçu pour naviguer de façon prolongée et autonome sous l'eau et pour combattre en plongée par le lancement de projectiles.

SOUS-MARINIER n. m. (pl. *sous-mariniers*). Membre de l'équipage d'un sous-marin.

SOUS-MÉDICALISÉ, E adj. Se dit d'un pays ou d'une région où la densité médicale trop faible ne permet pas de répondre correctement aux besoins sur le plan de la santé.

SOUS-MULTIPLE adj. et n. m. (pl. *sous-multiples*). Se dit d'un nombre, d'une grandeur contenus un nombre entier de fois dans un autre nombre, une autre grandeur.

SOUS-OFFICIER n. m. (pl. *sous-officiers*). Militaire d'active ou de réserve

situé dans la hiérarchie entre l'homme du rang et l'officier, et dont le grade est compris entre ceux de sergent dans les armées de terre et de l'air ou de second maître dans la marine et celui de major dans les trois armées.

SOUS-ORDRE n. m. (pl. *sous-ordres*). Personne soumise aux ordres d'une autre; subalterne.

SOUS-PAYER v. t. (conj. 2). Payer en dessous du taux légal ou insuffisamment.

SOUS-PEUPLÉ, E adj. Peuplé insuffisamment.

SOUS-PEUPLEMENT n. m. Peuplement insuffisant, eu égard aux ressources exploitées ou potentielles d'un pays.

SOUS-PREFECTURE n. f. (pl. *sous-préfectures*). En France, circonscription administrative d'un sous-préfet. || Ville où réside le sous-préfet.

SOUS-PRÉFET n. m. (pl. *sous-préfets*). En France, représentant de l'État dans l'arrondissement.

SOUS-PRODUCTION n. f. Production insuffisante.

SOUS-PRODUIT n. m. (pl. *sous-produits*). Corps obtenu accessoirement au cours de la fabrication d'une autre substance, ou comme résidu d'une extraction. || Produit commercial tiré d'un autre.

SOUS-PROGRAMME n. m. (pl. *sous-programmes*). Inform. Séquence d'instructions réalisant une fonction particulière, conçue pour être utilisée dans différents programmes.

SOUS-PULL n. m. (pl. *sous-pulls*). Pull-over à mailles très fines et à col roulé, destiné à être porté sous un autre plus épais.

SOUSSE, port de Tunisie, sur le golfe de Hammamet; 70 000 h. Monuments islamiques anciens.

SOUS-SECRÉTAIRE n. m. (pl. *sous-secrétaires*). *Sous-secrétaire d'État*, personne placée à la tête d'une administration dont l'importance ne justifie pas l'existence d'un ministère.

SOUS-SECRÉTARIAT n. m. (pl. *sous-secrétariats*). *Sous-secrétariat d'État*, administration dirigée par un sous-secrétaire d'État.

SOUSIGNÉ, E adj. et n. Qui a mis son nom au bas d'un acte.

SOUS-SOL n. m. (pl. *sous-sols*). Couche immédiatement au-dessous de la terre végétale. || Partie ou ensemble des couches géologiques d'une région. || Étage souterrain ou partiellement souterrain d'un bâtiment.

SOUS-STATION n. f. (pl. *sous-stations*). Ensemble des appareils de transformation ou de distribution groupés dans un bâtiment ou à l'air libre, et destinés à l'alimentation d'un réseau électrique.

sous-système

SOUS-SYSTÈME n. m. (pl. *sous-systèmes*). Système subordonné à un autre.

SOUS-TASSE n. f. (pl. *sous-tasses*). Syn. de SOUCOUPPE.

SOUS-TENDRE v. t. (conj. 46). Être à la base de qqch, impliquer.

SOUS-TENSION n. f. (pl. *sous-tensions*). Tension électrique inférieure à la normale.

SOUS-TITRAGE n. m. (pl. *sous-titrages*). Action de sous-titrer.

SOUS-TITRE n. m. (pl. *sous-titres*). Titre placé après le titre principal d'un livre. || Traduction des paroles d'un film en version originale, qui paraît au bas de l'image sur l'écran.

SOUS-TITRER v. t. Mettre un sous-titre, des sous-titres à.

SOUSTRACTION n. f. Prise de possession d'une chose contre le gré et à l'insu de son détenteur légitime. || Pour deux nombres *a* et *b*, opération notée - (moins), inverse de l'addition, qui consiste à trouver un nombre *c*, nommé différence, tel que $a = b + c$.

SOUSTRAIRE v. t. (lat. *subtrahere*, retirer) [conj. 73]. Prendre par ruse ou par tromperie. || Faire échapper à. || Effectuer une soustraction, retrancher. ♦ *se soustraire* v. pr. Se dérober, échapper.

SOUS-TRAITANCE n. f. (pl. *sous-traitances*). Exécution, par un artisan ou un industriel, d'une fabrication ou d'un traitement de pièces pour le compte d'un autre industriel.

SOUS-TRAITANT n. m. (pl. *sous-traitants*). Entrepreneur qui fait de la sous-traitance.

SOUS-TRAITER v. t. Prendre en charge un marché primitivement conclu par un autre.

SOUS-VENTRIÈRE n. f. (pl. *sous-ventrières*). Courroie attachée aux deux limons d'une voiture ou d'une charrette et qui passe sous le ventre du cheval.

SOUS-VERRE n. m. inv. Mode de présentation d'une image, d'un dessin, d'une photographie entre une plaque de verre et une autre plaque rigide.

SOUS-VÊTEMENT n. m. (pl. *sous-vêtements*). Pièce de lingerie ou de bonneterie que l'on porte sous les vêtements.

SOUS-VIRER v. i. En parlant d'une automobile, avoir ses roues avant qui, dans un virage, tendent à s'échapper latéralement vers l'extérieur de la courbe.

SOUTANE n. f. (it. *sottana*). Vêtement long en forme de robe porté par les ecclésiastiques.

SOU-TCHÉOU → SUZHOU.

SOUTE n. f. (anc. prov. *sota*). Magasin établi dans l'entrepont ou dans la cale d'un bateau. || Compartiment à bagages aménagé dans le fuselage d'un avion. ♦ pl. Combustibles liquides pour les navires.

SOUTENABLE adj. Qui peut être supporté, enduré. || Qui peut se soutenir par de bonnes raisons.

SOUTENANCE n. f. Action de soutenir une thèse.

SOUTÈNEMENT n. m. Action de soutenir; appui, contrefort.

SOUTENEUR n. m. Individu vivant aux dépens d'une prostituée qu'il prétend protéger.

SOUTENIR v. t. (lat. *sustinere*) [conj. 16]. Tenir par-dessous en supportant une partie du poids; maintenir en place, empêcher de tomber. || Aider, secourir qqn, en particulier sur le plan financier. || Appuyer, défendre; *soutenir un candidat*. || Affirmer. ♦ *Soutenir une attaque*, y résister. || *Soutenir la conversation*, ne pas la laisser s'éteindre. || *Soutenir un effort*, le pousser jusqu'au bout. || *Soutenir son rang*, vivre d'une manière convenable à son rang. || *Soutenir une thèse*, faire valoir les arguments en faveur de cette thèse et réfuter les objections; exposer une thèse de doctorat et répondre aux questions du jury. || *Soutenir la voix*, prolonger le son avec la même force. ♦ *se soutenir* v. pr. Se tenir debout, droit, en équilibre. || Continuer, se maintenir.

SOUTENU, **E** adj. Constamment noble, élevé. || Qui ne se relâche pas. ♦ *Langue soutenue* (Ling.), langue écrite soignée.

SOUTERRAIN, **E** adj. Sous terre. || Caché, obscur.

SOUTERRAIN n. m. (de *sous* et *terre*). Couloir, galerie qui s'enfonce sous terre; ouvrage construit au-dessous du niveau du sol pour livrer passage à une voie de communication ou à une galerie d'amenée ou d'évacuation des eaux.

SOUTHAMPTON, port d'Angleterre (Hampshire), sur la Manche; 204 000 h. Port de voyageurs. Centre industriel.

SOUTHEND-ON-SEA, v. de Grande-Bretagne (Essex); 157 000 h.

SOUTIEN n. m. Action de soutenir. || Ce qui sert à soutenir, ce qui aide, défend, protège; appui, défenseur. ♦ *Soutien de famille*, personne dont la présence est reconnue indispensable pour assurer la subsistance de sa famille.

SOUTIEN-GORGE n. m. (pl. *soutiens-gorge*). Pièce de lingerie féminine servant à maintenir la poitrine.

SOUTIER n. m. Matelot chargé d'alimenter en charbon les chaufferies d'un navire utilisant ce combustible.

SOUTINE (Châim), peintre expressionniste français d'origine lituanienne (1894-1943).

SOUTIRAGE n. m. Action de soutirer.

SOUTIRER v. t. (de *sous* et *tirer*). Transvaser doucement du vin, un liquide ou un gaz d'un récipient dans un autre. || Obtenir par ruse ou par adresse.

SOUVANNA PHOUMA (*prince*), homme politique laotien (1901-1984).

SOUVENANCE n. f. Avoir *souvenance* (Litt.), se souvenir.

SOUVENIR n. m. Impression, idée que la mémoire conserve d'une chose. || Ce qui rappelle un fait, la mémoire de qqch, de qqn. || Objet vendu aux touristes. ♦ *Rappeler au bon souvenir*, transmettre à qqn le témoignage de sa sympathie.

SOUVENIR (SE) v. pr. (lat. *subinde*, aussitôt). Présenter à l'esprit [conj. 16]. Avoir présent à l'esprit une image liée au passé. ♦ *Je m'en souviendrai*, je me vengerais, il me le paiera. ♦ v. impers. Litt. Revenir à la mémoire.

SOUEVENT adv. (lat. *subinde*, aussitôt). Plusieurs fois en peu de temps, fréquemment.

SOUVERAIN, **E** adj. (lat. *superanus*, de *super*, au-dessus). Qui atteint le plus haut degré; *souverain mépris*. || Qui s'exerce sans contrôle. || Très efficace.

SOUVERAIN, **E** n. et adj. Titulaire de la souveraineté.

SOUVERAIN n. m. (angl. *sovereign*). Monnaie d'or d'Angleterre, qui valait une livre sterling ou 25 francs avant 1914.

SOUVERAINEMENT adv. Au plus haut point. || Sans appel, avec un pouvoir souverain.

SOUVERAINETÉ n. f. Autorité suprême. || Qualité du pouvoir politique d'un État ou d'un organisme qui n'est soumis au contrôle ni d'un autre État ni d'un autre organisme. ♦ *Souveraineté nationale*, principe du droit public français selon lequel la souveraineté, jadis exercée par le roi, l'est aujourd'hui par l'ensemble des citoyens.

SOUVOIROV (Aleksandr Vassilievitch), général russe (1729-1800).

SOUZDAL, v. de l'U.R.S.S. (Russie), au N.-E. de Moscou; 9 000 h. Un des foyers de civilisation de la principauté de Vladimir-Souzdal.

SOVIET n. m. (mot russe signif. conseil). Conseil des délégués des ouvriers, des paysans et des soldats en U.R.S.S.

SOVIÉTIQUE adj. Relatif aux soviets, à l'U.R.S.S. ♦ adj. et n. Habitant ou originaire de l'U.R.S.S.

SOVIETSK → TILSIT.

SOVKHOZE [sovkoz] n. m. (mot russe). En U.R.S.S., grande ferme modèle d'État.

SOWETO, banlieue de Johannesburg (Afrique du Sud); 2 millions d'h. env. Cité-dortoir de la communauté noire.

SOYEUX, **EUSE** adj. Fin et doux au toucher comme de la soie.

SOYEUX n. m. Industriel de la soierie.

SPA, station thermale de Belgique (Liège).

SPAAK (Paul Henri), homme politique belge (1899-1972).

SPACIEUSEMENT adv. De façon spacieuse.

SPACIEUX, EUSE adj. (lat. *spatiosus*). Vaste, où l'on dispose de beaucoup d'espace.

SPADASSIN n. m. (it. *spadaccino*, de *spada*, épée). Personne qui recherche des duels (vx). || *Litt.* Tueur à gages.

SPAGHETTI n. m. (mot it.) [pl. inv. ou *spaghettis*]. Pâte alimentaire de semoule de blé dur, déshydratée et présentée sous forme de longs bâtonnets pleins.

SPAHI n. m. (mot turc). Cavalier de l'armée française appartenant à un corps créé en 1834 en Algérie, avec un recrutement en principe autochtone.

SPARADRAP n. m. (lat. médiév. *sparadrapum*). Tissu recouvert de caoutchouc (ou d'un autre adhésif) sur une de ses faces et servant à maintenir en place de petits pansements.

SPARTACUS, chef des esclaves révoltés contre Rome, tué en 71 av. J.-C.

SPARTAKISME n. m. (de *Spartacus*). Courant politique révolutionnaire né au sein du parti social-démocrate allemand (1914-1920).

SPARTE ou **LACÉDÉMONE**, v. de la Grèce ancienne. Organisée au IX^e s. av. J.-C. en un État oligarchique et militaire, elle sort victorieuse d'une longue rivalité avec Athènes (guerre du Péloponnèse, V^e s. av. J.-C.). Au IV^e s. av. J.-C., Thèbes lui ravit l'hégémonie de la Grèce.

SPARTIATE adj. et n. De Sparte. || Qui rappelle la rigueur, l'austérité des coutumes de Sparte. ● *À la spartiate*, sévèrement.

SPARTIATE n. f. Sandale à lanières.

SPASME n. m. (gr. *spasmos*, contraction). Contraction involontaire d'un groupe musculaire.

SPASMODIQUE adj. Relatif au spasme; qui a les caractères du spasme.

SPASMOPHILIE n. f. Affection caractérisée par des crampes, des fourmillements, des crises d'agitation et des malaises, et au cours de laquelle apparaissent des crises de tétanie.

SPATH n. m. (mot all.). Nom de divers minerais pierreux à structure lamelleuse.

SPATIAL, E, AUX adj. (lat. *spatium*, espace). Relatif à l'espace, à l'étendue. || Relatif à l'espace interplanétaire ou interstellaire. ● *Charge spatiale*, accumulation d'électrons qui entourent le filament d'un tube électronique. || *Guerre spatiale*, compétition, lutte caractérisées par l'emploi, dans l'espace orbital, de moyens militaires offensifs ou défensifs.

SPATIONAUTE n. Syn. de ASTRONAUTE.

SPATIO-TEMPOREL, ELLE adj. Relatif à la fois à l'espace et au temps.

SPATULE n. f. (lat. *spatula*). Instrument de métal, de bois, etc., en forme de petite pelle aplatie. || Partie antérieure et recourbée du ski.

SPEAKER, SPEAKERINE [spikœr, -krin] n. (angl. *speaker*, de *to speak*, parler). Personne qui annonce les programmes, les informations à la radio et à la télévision.

SPÉCIAL, E, AUX adj. (lat. *specialis*, de *species*, espèce). Particulier à une espèce de personnes ou de choses, approprié à un but. || Qui constitue une exception : *favor spéciale*. || Qui n'est pas commun, bizarre. ● *Mathématiques spéciales*, ou *spéciale* n. f., classe d'enseignement supérieur qui prépare aux concours des grandes écoles scientifiques.

SPÉCIALEMENT adv. De façon spéciale.

SPÉCIALISATION n. f. Action de spécialiser, fait de se spécialiser.

SPÉCIALISER v. t. Faire acquérir des connaissances spéciales pour exécuter un travail ou pour pratiquer une science, une technique. ♦ se spécialiser v. pr. se consacrer à une branche de connaissances, à une production, à un travail déterminés.

SPÉCIALISTE n. et adj. Personne qui a des connaissances théoriques ou pratiques dans un domaine précis. || Médecin qui s'attache à un genre de maladies.

SPÉCIALITÉ n. f. Activité à laquelle on se consacre particulièrement; ensemble des connaissances approfondies acquises en ce domaine. || Produit caractéristique d'une région, d'un restaurant, etc. || *Fam.* Manie particulière de qq. || Médicament préparé à l'avance, présenté sous un conditionnement particulier.

SPÉCIEUX, EUSE adj. (lat. *speciosus*, de *species*, aspect). Qui n'a qu'une apparence de vérité, sans valeur.

SPÉCIFICATION n. f. Action de spécifier qqch.

SPÉCIFICITÉ n. f. Qualité de ce qui est spécifique.

SPÉCIFIER v. t. Exprimer de manière précise, déterminer en détail.

SPÉCIFIQUE adj. Qui est exclusivement propre à une espèce, à une chose.

SPÉCIFIQUEMENT adv. De façon spécifique.

SPÉCIMEN [-men] n. m. et adj. (mot lat.). Échantillon, modèle d'une catégorie. || Exemple d'un livre, d'une revue offert gratuitement.

SPECTACLE n. m. (lat. *spectaculum*). Ce qui se présente au regard, à l'attention. || Représentation théâtrale, cinématographique, etc. || Ensemble des activités du théâtre, du cinéma, du music-hall, etc. ● *Revue à grand spectacle*, de mise en

scène luxueuse. || *Se donner en spectacle*, attirer l'attention sur soi.

SPECTACULAIRE adj. Qui frappe l'imagination, qui fait sensation, prodigieux.

SPECTATEUR, TRICE n. (lat. *spectator*, qui regarde). Personne qui est témoin oculaire d'un événement. || Personne qui assiste à un spectacle artistique, à une manifestation sportive, etc.

SPECTRAL, E, AUX adj. Qui a le caractère d'un spectre, d'un fantôme. || *Phys.* Qui concerne un spectre lumineux.

SPECTRE n. m. (lat. *spectrum*). Fantôme, apparition fantastique que l'on croit voir. || *Fam.* Personne grande, hâve et maigre. || Ce qui épouvante, menace. || Ensemble des raies résultant de la décomposition d'une lumière complexe et, plus généralement, répartition de l'intensité d'une onde (acoustique, électromagnétique), d'un faisceau de particules, en fonction de la fréquence, de l'énergie.

SPECTROGRAPHE n. m. Appareil servant à enregistrer les spectres lumineux sur une plaque photographique.

SPECTROSCOPIE n. f. *Phys.* Étude des spectres lumineux.

SPECULAIRE adj. (lat. *speculum*, miroir). Relatif au miroir.

SPÉCULATEUR, TRICE n. (lat. *speculator*, observateur). Personne qui fait des spéculations commerciales ou financières.

SPÉCULATIF, IVE adj. (lat. *speculari*, observer). Relatif à une spéculation commerciale ou financière. || Qui est purement théorique.

SPÉCULATION n. f. Action de spéculer. || Recherche abstraite; théorie (par oppos. à PRATIQUE).

SPÉCULER v. i. (lat. *speculari*, observer). Effectuer des opérations commerciales ou financières dont on espère tirer un bénéfice du seul fait de la variation des cours ou des prix. || Compter sur qqch pour en tirer un avantage. || Méditer, raisonner, faire de la théorie pure.

SPECULUM n. m. (mot lat. signif. *miroir*) [pl. *speculums*]. Instrument dont se sert le médecin ou le chirurgien pour élargir certaines cavités du corps et en faciliter l'examen.

SPEECH [spitʃ] n. m. (mot angl.) [pl. *speeches* ou *speeches*]. *Fam.* Petit discours de circonstance.

SPÉLÉOLOGIE n. f. (gr. *spēlaion*, caverne, et *logos*, science). Science et sport qui ont pour objet l'étude ou l'exploration des cavités naturelles du sous-sol.

SPÉLÉOLOGUE n. Spécialiste en spéléologie.

SPENCER [spēsər ou spensər] n. m. (de

Spencer, n. pr.). Habit sans basques ou veste tailleur court.

SPERMATOZOÏDE n. m. (gr. *sperma*, -atos, semence, et *zôoeidês*, semblable à un animal). Gamète mâle des animaux, habituellement formé d'une tête et d'un flagelle, qui assure son déplacement.

SPERME n. m. (gr. *sperma*, semence). Liquide émis par les glandes reproductrices mâles, et contenant les spermatozoïdes.

SPERMICIDE adj. et n. m. Se dit d'une substance qui, placée dans les voies génitales féminines, détruit les spermatozoïdes.

SPEZIA (La), port d'Italie (Ligurie), sur le golfe de La Spezia; 111 000 h.

SPHÉNOÏDE adj. (gr. *spênê*, coin, et *eidos*, aspect). Os *sphénoïde*, ou *sphénoïde* n. m., un des os de la tête, à la base du crâne.

SPHÈRE n. f. (gr. *sphaira*, boule). Surface fermée dont tous les points sont à la même distance (rayon) d'un point intérieur appelé « centre »; solide limité par la surface précédente. || Domaine, milieu dans lequel s'exerce une activité. ● *Sphère céleste* (Astron.), sphère imaginaire, de rayon indéterminé, ayant pour centre l'œil de l'observateur et servant à définir la direction des astres indépendamment de leur distance. || *Sphère d'influence*, région du globe sur laquelle une grande puissance s'est vu reconnaître par les autres des droits d'intervention particuliers.

SPHÉRIQUE adj. Qui a la forme d'une sphère. || Relatif à la sphère.

SPHINCTER n. m. (gr. *spigktêr*; de *spiggein*, serrer). Muscle annulaire qui ferme ou resserre un orifice ou un canal naturel.

SPHINX [sfîks] n. m. (mot lat.; du gr.). Monstre à corps de lion et à tête humaine, parfois muni d'ailes de griffon et préposé en Égypte à la garde des sanctuaires funéraires. || Personne énigmatique. || Papillon nocturne dont on connaît de nombreuses espèces.

SPI n. m. → SPINNAKER.

SPIDER [spider] n. m. (mot angl.). Cavité ménagée derrière la capote d'un cabriolet, dans laquelle on pouvait mettre des bagages et, à la rigueur, des passagers.

SPIELBERG en tchèque **Špilbërk**, citadelle de la ville de Brno, en Moravie, jadis prison d'État autrichienne.

SPIN [spin] n. m. (mot angl.). Phys. Moment cinétique propre d'une particule.

SPINNAKER [spineker] ou **SPI** n. m. (mot angl.). Foc de grande surface, utilisé dans la marche au vent arrière.

SPINOZA (Baruch), philosophe hollandais (1632-1677), auteur d'une philosophie panthéiste. Il a écrit *l'Éthique*.

SPIRALE n. f. (de *spire*). Math. Courbe non fermée, composée d'une suite d'arcs de cercle raccordés. ● En spirale, en forme de spirale.

SPIRE n. f. (gr. *speira*, enroulement). Tour d'une ligne spirale, d'une hélice. || Partie élémentaire d'un enroulement électrique dont les extrémités sont, en général, très rapprochées l'une de l'autre. || Ensemble des tours d'une coquille enroulée.

SPIRE, en all. **Speyer**, v. d'Allemagne (Rhénanie-Palatinat), sur le Rhin; 41 000 h. Cathédrale du XI^e s. Diète tenue par les protestants en 1529.

SPIRITE n. (angl. *spirit-rapper*, esprit frappeur). Personne qui pratique le spiritisme. ● adj. Relatif au spiritisme.

SPIRITISME n. m. Science occulte qui a pour objet de provoquer la manifestation d'êtres immatériels, ou « esprits », en particulier celle des âmes des défunts, et à entrer en communication avec eux par des moyens occultes (tables tournantes) ou des sujets dans un état d'hypnose (médiums).

SPIRITUAL [spiritwol] n. m. (pl. *spirituals*). Syn. de NEGRO SPIRITUAL.

SPIRITUALISER v. t. Donner un caractère spirituel, dégager de toute matérialité, de toute sensualité.

SPIRITUALISME n. m. Philosophie qui considère l'esprit comme une réalité irréductible et première. (S'oppose à MATÉRIALISME.)

SPIRITUALISTE adj. et n. Qui relève du spiritualisme; qui en est partisan.

SPIRITUALITÉ n. f. Qualité de ce qui est esprit.

SPIRITUEL, ELLE adj. (lat. *spiritualis*, de *spiritus*, esprit). Qui est de l'ordre de l'esprit, de l'âme. || Relatif au domaine de l'intelligence, de l'esprit, de la morale. || Relatif à la religion, à l'Église. || Qui a de la vivacité d'esprit, de la finesse, de l'intelligence.

SPIRITUELLEMENT adv. Avec esprit.

SPIRITUEUX n. m. (lat. *spiritus*, esprit [de vin]). Liqueur forte en alcool.

SPIROMÈTRE n. m. Instrument servant à mesurer la capacité respiratoire des poumons.

SPITZBERG, la plus grande île de l'archipel du Svalbard*.

SPLEEN [splin] n. m. (mot angl. signif. rate). Litt. Mélancolie, absence de joie de vivre.

SPLENDEUR n. f. (lat. *splendor*). Magnificence, éclat, luxe; chose splendide. || Litt. Grand éclat de lumière.

SPLENIDE adj. (lat. *splendidus*). D'un grand éclat lumineux. || Magnifique, somptueux.

SPLÉNEMENT adv. Avec splendeur.

SPLÉNÉMIQUE adj. (gr. *splên*, rate). Anat. Qui concerne la rate.

SPLIT, port de Yougoslavie (Croatie), sur l'Adriatique; 169 000 h. Ruines du palais construit par Dioclétien v. 300.

SPOLIATEUR, TRICE adj. et n. Qui spolie.

SPOLIATION n. f. Action de spolier.

SPOPLIER v. t. (lat. *spoliare*, dépouiller). Dépouiller par ruse ou par violence.

SPONDÉE n. m. (gr. *spondeios*, de *spondê*, libation). Mètre. Pied composé de deux syllabes longues.

SPONGIAIRE n. m. (lat. *spongia*, éponge). Animal aquatique, presque toujours marin, très primitif, vivant fixé et possédant des cellules à collerette qui créent un courant d'eau à travers ses nombreux orifices.

SPONGIEUX, EUSE adj. (lat. *spongia*, éponge). Qui s'imbibe de liquide comme une éponge. || De la nature de l'éponge, poreux.

SPONSOR n. m. (mot angl.). Commanditaire financier, au moins partiellement, la préparation d'un sportif ou le déroulement d'une compétition.

SPONSORISER v. t. (de *sponsor*). Accorder un appui financier contre l'utilisation d'un support pour une fin publicitaire.

SPONTANÉ, E adj. (lat. *sponte*, de son plein gré). Qui s'exécute de soi-même et sans que la volonté intervienne. || Que l'on fait de soi-même sans être poussé par autrui. || Se dit de qqn qui exprime sans détour ce qu'il ressent. ● *Génération spontanée*, selon certaines théories, apparition de la vie à partir de la matière inerte.

SPONTANÉISME n. m. Attitude de ceux qui, à l'extrême gauche, cherchent à développer des actions révolutionnaires dans le peuple sans tenir compte des partis et des syndicats.

SPONTANÉITÉ n. f. Caractère de ce qui est spontané, sincérité.

SPONTANÉMENT adv. De façon spontanée.

SPORADES, îles grecques de la mer Égée. On distingue les *Sporades* du Nord, voisines de l'île d'Eubée, et les *Sporades* du Sud, ou Dodécanèse, proches de la Turquie.

SPORADES ÉQUATORIALES ou **LINE ISLANDS**, archipel du Pacifique central, de part et d'autre de l'équateur, partagé entre la Grande-Bretagne et les États-Unis.

SPORADIQUE adj. (gr. *sporadikos*, de *speirein*, semer). Qui existe çà et là, de temps à autre. || Se dit des espèces dont les individus sont éparés dans diverses régions.

SPORADIQUEMENT adv. De façon sporadique.

SPORANGE n. m. (de *spore*, et gr. *aggos*, vase). Sac ou urne contenant les spores, chez les fougères, les mousses, les moisissures, les algues, etc.

SPORE n. f. (gr. *spora*, semence). Élément unicellulaire produit et disséminé par les végétaux et dont la germination donne soit un nouvel individu (bactéries), soit une forme préparatoire à la reproduction sexuée (mousse).

SPORT adj. inv. De sport. || Loyal.

SPORT n. m. (mot angl.; de l'anc. fr. *desport*, amusement). Ensemble des exercices physiques se présentant sous forme de jeux individuels ou collectifs, pratiqués en observant certaines règles. • C'est du sport (Fam.), c'est difficile. || Il va y avoir du sport (Fam.), l'affaire sera rude. || *Sports de combat*, ensemble des sports individuels où l'élimination de l'adversaire est recherchée par des coups ou des prises (boxe, judo, karaté, lutte, etc.). || *Sports d'hiver*, sports de neige (ski, luge) ou de glace (patinage, hockey); vacances d'hiver en montagne, ne nécessitant pas obligatoirement la pratique de ces sports.

SPORTIF, IVE adj. Qui concerne les sports. || Qui manifeste de la sportivité, loyal.

SPORTIF, IVE n. Personne qui pratique un ou plusieurs sports.

SPORTIVEMENT adv. Loyalement.

SPORTIVITÉ n. f. Caractère sportif, loyalauté.

SPOT [spot] n. m. (mot angl. signif. tache). Petit projecteur à faisceau lumineux assez étroit. || Petit élément de l'image à transmettre en télévision ou de l'image à reconstituer. || Film publicitaire de courte durée.

Spoutnik, nom donné aux trois premiers satellites artificiels soviétiques; le premier est lancé le 4 octobre 1957.

SPRAT [sprat] n. m. (mot angl.). Poisson abondant dans la Manche et dans la mer du Nord, voisin du hareng, mais plus petit que l'on pêche pendant l'été.

SPRAY [spre] n. m. (mot angl. signif. brouillard). Aérosol obtenu avec une bombe de liquide sous pression.

SPRÉE (la), riv. de l'Allemagne démocratique (affl. de la Havel), qui passe à Berlin; 403 km.

SPRINGS, v. de l'Afrique du Sud, près de Johannesburg; 154 000 h. Mine d'or.

SPRINT [sprint] n. m. (mot angl.). Accélération d'un coureur à l'approche du but. || Course disputée sur une courte distance.

SPRINTER v. i. (de *sprint*). Augmenter sa vitesse en arrivant près du but.

SPRINTER [sprinter] n. m. (mot angl.). Coureur de vitesse sur petites distances

ou capable de pointes de vitesse en fin d'une longue course.

SQUALE [skwal] n. m. (lat. *squalus*). Nom donné aux requins, aux roussettes.

SQUAME [skwam] n. f. (lat. *squama*, écaille). Lamelle épidermique qui se détache de la peau.

SQUARE [skwar] n. m. (mot angl. signif. place carrée). Jardin public, généralement entouré d'une grille.

SQUASH [skwaf] n. m. (mot angl.). Jeu proche de la pelote basque et du tennis, pratiqué sur un espace plus restreint.

SQUAT [skwat] n. m. (mot angl., de *to squat*, se blottir). Action de squatter; habitation ainsi occupée.

SQUATTER [skwate] ou **SQUATTÉRISER** [skwaterize] v. t. Occuper un logement vide, sans droit ni titre.

SQUATTER [skwate] n. m. (mot angl.). Personne sans abri qui occupe illégalement un logement vacant ou destiné à la destruction.

SQUAW [skwo] n. f. En Amérique du Nord, épouse d'un Indien.

SQUELETTE n. m. (gr. *skeleton*, momie). Charpente du corps des vertébrés, de nature osseuse ou, plus rarement, cartilagineuse. || Carcasse, charpente. || Personne extrêmement maigre et décharnée. || Canevas général, esquisse.

Voir illustration p. 852

SQUELETTIQUE adj. Relatif au squelette. || D'une extrême maigreur. || Très réduit, peu important.

SRI LANKA, anc. *Ceylan*, État insulaire de l'Asie méridionale, au S.-E. de l'Inde; 66 000 km²; 16 900 000 h. Cap. *Colombo*. Langue : *cinghalais*. Formée de plateaux et de collines entourant un massif montagneux central, l'île possède un climat tropical chaud. Les ressources sont essentiellement agricoles (riz, thé, caoutchouc, noix de coco). — Royaume bouddhique (III^e s. av. J.-C. au XIII^e s.), colonie britannique depuis 1796, l'île accède à l'indépendance en 1947 et prend le nom de Sri Lanka en 1972.

SRI-LANKAIS, E adj. et n. Du Sri Lanka.

SRINAGAR, v. de l'Inde, à plus de 1 500 m d'altitude, cap. (avec Jammu) de l'État de Jammu-et-Cachemire; 520 000 h.

SS (sigle de *SchutzStaffel*, échelon de protection), police militarisée du parti nazi créée en 1925.

SSEU-MA SIANG-JOU → SIMA XIANG-GRU.

SSEU-MA TS'ÏEN → SIMA QIAN.

SSEU-TCH'OUAN → SICHUAN.

STABILISATEUR n. m. Mécanisme, dispositif destiné à éviter ou à amortir les oscillations. || Chacun des plans fixes for-

mant l'empennage d'un avion, l'un vertical, l'autre horizontal.

STABILISATION n. f. Action de stabiliser.

STABILISER v. t. Rendre stable.

STABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est stable.

STABLE adj. (lat. *stabilis*, de *stare*, être debout). Qui est dans un état, dans une situation ferme, solide, qui ne risque pas de tomber. || Qui se maintient, reste dans le même état, durable, permanent. || Se dit d'un équilibre qui n'est pas détruit par une faible variation des conditions.

STACCATO [stakato] adv. et n. m. (mot it. signif. détaché) [pl. *staccatos*]. Mus. Mot indiquant que, dans une suite de notes rapides, chacune d'elles doit être nettement détachée des autres.

STACE, poète latin (v. 45-96).

STADE n. m. (lat. *stadium*; du gr.). Lieu destiné à la pratique du sport, à des manifestations sportives. || Degré de développement d'un phénomène.

STADHOUDER → STATHOUDER.

STAËL (Germaine NECKER, dite M^{me} de), femme de lettres française (1766-1817), auteur de romans (*Delphine*, *Corinne*) et de l'essai *De l'Allemagne*.

STAËL (Nicolas DE), peintre français d'origine russe (1914-1955).

STAFF [staf] n. m. (mot angl.). Fam. Groupe formé par la direction et les dirigeants d'une organisation. || Équipe.

STAFF [staf] n. m. (all. *staffieren*, orner). Matériau constitué de plâtre à mouler armé de fibres végétales.

STAFFA, une des îles Hébrides, où se trouve la grotte de Fingal.

STAFFARDE, village d'Italie (Piémont). Victoire de Catinaur sur le duc de Savoie (1690).

STAGE n. m. (bas lat. *stadium*). Période d'études pratiques exigée des candidats à l'exercice de certaines professions. || Période pendant laquelle une personne exerce une activité temporaire dans une entreprise, en vue de sa formation professionnelle.

STAGIAIRE adj. et n. Qui fait un stage.

STAGNANT, E [stagnā, āt] adj. Qui ne coule pas. || Qui ne fait aucun progrès.

STAGNATION [stagnasj] n. f. Inertie, absence de progrès, d'activité.

STAGNER [stagne] v. i. (lat. *stagnare*, de *stagnum*, étang). Ne pas couler (en parlant d'un fluide). || Ne faire aucun progrès, rester inerte.

STAINS, ch.-l. de c. de la Seine-Saint-Denis, au N. de Saint-Denis; 36 289 h.

STAKHANOVISME n. m. (de *Stakhanov*, mineur russe). Dans les pays d'économie socialiste, méthode fondée sur

stakhanovisme

l'initiative du travailleur pour augmenter le rendement.

STALACTITE n. f. (gr. *stalaktos*, qui coule goutte à goutte). Colonne qui descend de la voûte d'une grotte, et qui est formée par des concrétions calcaires.

STALAGMITE n. f. (gr. *stalagmos*, écoulement goutte à goutte). Colonne formée par des concrétions calcaires à partir du sol des grottes.

STALINABAD → DOUCHANBE.

STALINE (Joseph Vissarionovitch DJOU-

GATCHVILI, dit), homme d'État soviétique (1879-1953). Il prend part à l'action révolutionnaire dès 1898, devient secrétaire général du parti communiste (1922) et affirme son autorité après la mort de Lénine (1924). Il fera exécuter les derniers opposants lors des grands procès de Moscou en 1936-1938. Après avoir appliqué avec fermeté la NEP jusqu'en 1927, il lance, en 1928, le premier plan quinquennal et la collectivisation forcée des terres. Il exerce dès lors une dictature sanglante. À l'extérieur, il conclut le pacte germano-soviétique (1939), puis mène la lutte contre l'Allemagne de 1941 à 1945, et place sous l'influence soviétique les pays de l'Europe de l'Est.

Stalingrad (bataille de), victoire décisive remportée autour de Stalingrad (auj. Volgograd) par les Soviétiques sur la Wehrmacht (sept. 1942-févr. 1943).

STALINIE, **ENNE** adj. et n. Qui soutient les théories et les méthodes de Staline.

STALINISME n. m. Doctrine, pratique de Staline et de ceux qui se rattachent à ses conceptions idéologiques et politiques et à ses méthodes.

STALINO → DONETSK.

STALINSK → NOVOKOUZNETSK.

STALLE n. f. (lat. médiév. *stallum*). Chacun des sièges fixes dans le chœur d'une église, réservés au clergé. || Dans une écurie ou une étable, espace réservé à un animal et limité par les cloisons des compartiments contigus.

STANCE n. f. (it. *stanza*, strophe). Groupe de vers offrant un sens complet, et suivi d'un repos.

STAND n. m. (mot angl., de *to stand*, se dresser). Endroit aménagé pour le tir de précision à la cible. || Espace réservé aux participants d'une exposition. || Poste de ravitaillement d'un coureur sur piste (auto, moto).

STANDARD adj. (mot angl.). Conforme à une norme de fabrication, à un modèle, à un type. || Sans originalité.

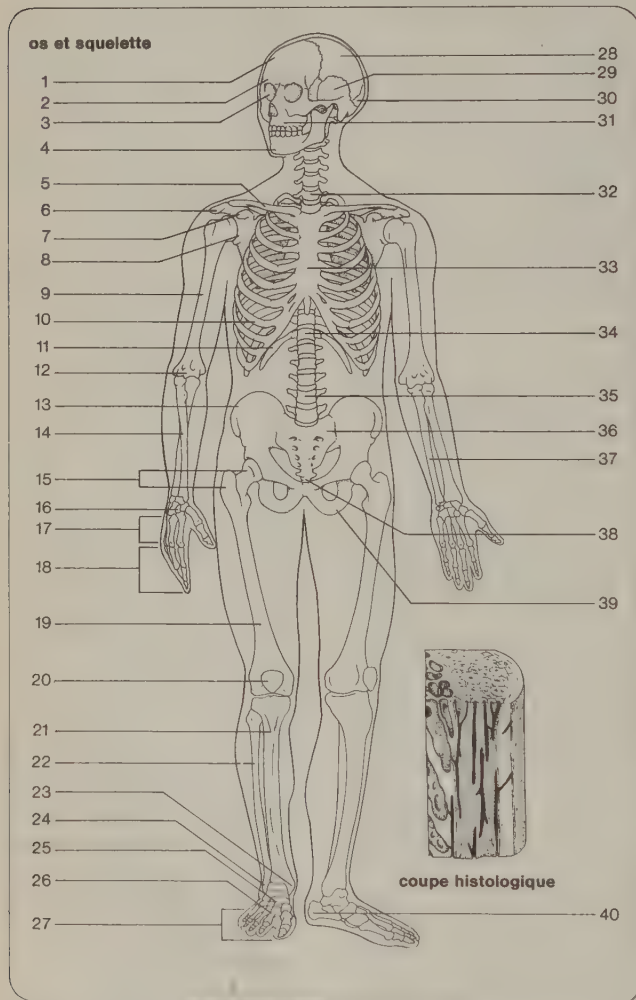
STANDARD n. m. (mot angl.). Règle fixée à l'intérieur d'une entreprise pour caractériser un produit, une méthode de travail, une quantité à produire, etc. || Appareil permettant la desserte de nombreux postes téléphoniques connectés à un groupe très restreint de lignes. ● *Standard de vie*, niveau de vie d'un individu.

STANDARDISATION n. f. Action de standardiser.

STANDARDISER v. t. Établir un standard, normaliser, uniformiser, simplifier.

STANDARDISTE n. Personne affectée au service d'un standard téléphonique.

STAND-BY [stɔ̃dbaj] adj. et n. inv. (angl. *to stand by*, se tenir auprès). Se dit d'un passager sans réservation pour un vol et



Squelette et système osseux : 1. Frontal ; 2. Arcade sourcilière ; 3. Orbite ; 4. Maxillaire inférieur ; 5. Clavicule ; 6. Acromion ; 7. Apophyse coracoïde ; 8. Omoplate ; 9. Humérus ; 10. Côtes ; 11. Côtes flottantes ; 12. Trochlée ; 13. Os iliaque ; 14. Radius ; 15. Tête et col du fémur ; 16. Carpe ; 17. Métacarpe ; 18. Phalanges ; 19. Fémur ; 20. Rotule ; 21. Tibia ; 22. Péroné ; 23. Malléole interne ; 24. Malléole externe ; 25. Tarse ; 26. Métatarse ; 27. Phalanges ; 28. Pariétal ; 29. Temporal ; 30. Occipital ; 31. Maxillaire supérieur ; 32. Vertèbres cervicales ; 33. Sternum ; 34. Vertèbres dorsales ; 35. Vertèbres lombaires ; 36. Sacrum ; 37. Cubitus ; 38. Coccyx ; 39. Ischion ; 40. Calcanéum.



Joseph Staline. [Ambassade d'U.R.S.S.]

qui ne monte dans l'avion que s'il y a une place disponible.

STANDING [stɔ̃dɛ̃] n. m. (mot angl.). Position sociale, niveau de vie d'une personne. || Confort, luxe.

STANISLAS I^{er} LESZCZYŃSKI (1677-1766); roi de Pologne en titre de 1704 à 1766, souverain (1738) des duchés de Bar et de Lorraine.

STANISLAS II AUGUSTE PONIA-TOWSKI (1732-1798), dernier roi de Pologne (1764-1795).

STANLEY (Henry Morton), explorateur britannique (1841-1904). Il retrouve Livingstone en Afrique (1871), découvre le cours du Congo.

STANLEY POOL → MALEBO POOL.

STANLEYVILLE → KISANGANI.

STAPHYLIN, E adj. (gr. *staphulê*, grappe de raisin). Anat. Qui appartient à la lnette.

STAPHYLOCOQUE n. m. (gr. *staphulê*, grappe de raisin, et *kokkos*, graine). Bactérie dont les individus sont groupés en grappes.

STAR n. f. (mot angl. signif. étoile). Vedette de cinéma ou de music-hall.

STARA ZAGORA, v. de Bulgarie; 112 000 h.

STARKING n. f. Variété de pomme rouge.

STARLETTE n. f. Jeune débutante, au cinéma.

STARTER [stɑrtɛr] n. m. (mot angl., de *to start*, faire partir). Celui qui, dans les courses ou sur un terrain d'aviation, donne le signal du départ. || Dispositif auxiliaire d'un carburateur, qui, en augmentant la richesse en carburant du mélange gazeux, facilite le départ à froid d'un moteur à explosion.

STARTING-BLOCK [stɑrtɛ̃nblok] n. m.

(mot angl.) [pl. *starting-blocks*]. Cale de départ pour les coureurs à pied.

STARTING-GATE [stɑrtɛ̃nʒet] n. f. (mot angl.) [pl. *starting-gates*]. Équipement placé sur la piste, et dont les portes s'ouvrent automatiquement et simultanément pour le départ des chevaux de course.

STASE n. f. (gr. *stasis*, arrêt). Arrêt ou ralentissement de la circulation d'un liquide organique.

STATHOUDER [stɑtuɔdɛr] ou **STADHOUDER** [-dudɛr] n. m. (mot néerl. signif. gouverneur). Dans les Pays-Bas, titre porté d'abord par le gouverneur de chaque province, puis par les chefs militaires de l'Union, notamment par les princes d'Orange.

STATION n. f. (lat. *statio*, de *stare*, se tenir debout). Façon de se tenir. || Pause, arrêt de durée variable qu'on fait dans un lieu. || Lieu où s'arrêtent les voitures publiques, les trains de chemin de fer, etc., pour prendre ou laisser des voyageurs. || Lieu de séjour pour faire une cure ou pratiquer certains sports. || Établissement de recherches scientifiques. || Chacune des quatorze pauses du chemin de croix; suite de sermons prêchés pendant un avent ou un carême. • *Station d'émission*, poste émetteur de radio, de télévision. || *Station spatiale*, engin ne disposant que de moyens autonomes de propulsion limités, et destiné à assurer une mission déterminée, dans l'espace ou sur un astre, avec une certaine permanence.

STATIONNAIRE adj. Qui demeure au même point, sans avancer ni reculer, sans faire de progrès. || Qui conserve la même valeur ou les mêmes propriétés.

STATIONNEMENT n. m. Fait de stationner, de s'arrêter en un lieu. • *Disque de stationnement*, dans certaines zones où le stationnement est réglementé, dispositif indiquant l'heure d'arrivée de l'automobiliste.

STATIONNER v. i. S'arrêter momentanément en un lieu. • *Être stationné*, être en stationnement.

STATION-SERVICE n. f. (pl. *stations-service*). Poste d'essence offrant aux automobilistes et aux motocyclistes toutes les ressources nécessaires à la bonne marche de leur véhicule.

STATIQUE adj. (gr. *statikos*). Qui demeure au même point, qui n'évolue pas.

STATISTICIEN, ENNE n. Personne qui s'occupe de recherches statistiques.

STATISTIQUE adj. Relatif à la statistique.

STATISTIQUE n. f. (all. *Statistik*; du lat. *status*, état). Science dont l'objet est de recueillir une information quantitative concernant des individus, des groupes,

des séries de faits, etc., et de déduire, grâce à l'analyse de ces données, des significations précises ou des prévisions pour l'avenir. || Tableau numérique d'un fait se prêtant à la statistique.

STATUAIRE n. Sculpteur qui fait des statues.

STATUAIRE n. f. Art de faire des statues.

STATUE n. f. (lat. *statua*, de *statuere*, placer). Ouvrage de sculpture représentant un être animé entier et isolé. • *Statue de sel* (Litt.), personne figée dans une attitude.

STATUER v. i. (lat. *statuere*). Régler avec autorité, décider.

STATUETTE n. f. Petite statue.

STATUFIER v. t. Élever une statue à. || Rendre semblable à une statue.

STATU QUO [statykwɔ] n. m. inv. (lat. *in statu quo ante*, dans l'état où se trouvaient les choses). Etat actuel des choses.

STATURE n. f. (lat. *statura*). Taille d'une personne.

STATUT n. m. (lat. *statuere*, établir). Texte ou ensemble de textes fixant les garanties fondamentales accordées à une collectivité, à un corps. || Situation de fait, position, par rapport à la société. • pl. Texte qui fixe les règles du fonctionnement d'une association, d'une société.

STATUTAIRE adj. Conforme aux statuts; désigné par les statuts.

STAVANGER, port et centre industriel de Norvège, sur l'Atlantique; 92 000 h. Cathédrale romane et gothique.

STAVROPOL, v. de l'U.R.S.S., au N. du Caucase; 275 000 h.

STAYER [stejɛr] n. m. (mot angl., de *to stay*, rester). Coureur cycliste de demi-fond (derrière moto et sur piste).

STEAK [stɛk] n. m. (mot angl.). Syn. de BIFTECK.

STÉARINE n. f. (gr. *stear*, graisse). Corps gras, principal constituant des graisses animales.

STÉARIQUE adj. Se dit d'un acide contenu dans les graisses animales et servant surtout à fabriquer des bougies.

STEELE (sir Richard), écrivain et journaliste britannique (1672-1729).

STEEN (Jan), peintre de genre hollandais (1626-1679).

STEENKERQUE → STEINKERQUE.

STEEPLE-CHASE [stɛplɛʃɛz] ou **STEEPLE** n. m. (mot angl., de *steeple*, clocher, et *chase*, chasse) [pl. *steeple-chases*]. Course à pied (3 000 m *steeple*) ou à cheval, comportant le franchissement d'obstacles variés.

STÉGOSAURE n. m. (gr. *stegos*, abri, de *stegon*, couvrir, et *sauros*, reptile). Reptile du crétacé d'Amérique, portant sur le dos des plaques osseuses.

STEIN (Karl, baron VOM), homme politique prussien (1757-1831). Ministre d'État (1804-1808), il tente des réformes en Prusse après l'invasion française de 1806.

STEIN (Gertrude), femme de lettres américaine (1874-1946).

STEINBECK (John), écrivain américain (1902-1968), auteur de romans (*Les Raisons de la colère*).

STEINKERQUE, auj. *Steenkerque*, anc. comm. de Belgique (Hainaut). — Le maréchal de Luxembourg bat Guillaume III en 1692.

STÈLE n. f. (lat. *stela*; du gr.). Monument monolithique vertical, souvent funéraire, orné d'un décor épigraphique ou figuré.

STELLAIRE adj. (lat. *stella*, étoile). Relatif aux étoiles. || Rayonné en étoile.

STELVIO (col du), col des Alpes italiennes, débouché de la Valteline; 2757 m.

STENCIL [stensil] n. m. (mot angl.). Matrice d'impression constituée par un papier spécial rendu perméable par places à l'encre fluide et se comportant comme un pochoir.

STENDHAL (Henri BEYLE, dit), écrivain français (1783-1842), auteur d'essais et de romans (*le Rouge et le Noir*, *la Chartreuse de Parme*).

STÉNO n. f. → STÉNOGRAPHE, STÉNOGRAPHIE.

STÉNODACTYLO n. Dactylo qualifié pour l'enregistrement, par signes écrits, des éléments d'une dictée, d'une conversation, d'un discours.

STÉNOGRAPHE ou **STÉNO** n. Personne capable de prendre en dictée, à la vitesse de conversation, un texte à l'aide de signes sténographiques.

STÉNOGRAPHIE ou **STÉNO** n. f. (gr. *stenos*, serré, et *graphein*, écrire). Procédé d'écriture formé de signes abrégatifs et conventionnels, qui sert à transcrire la parole aussi rapidement qu'elle est prononcée.

STÉNOGRAPHIER v. t. Prendre en dictée à l'aide de la sténographie.

STÉNOSE n. f. (gr. *stenôsis*, de *stenos*, serré). Méd. Rétrécissement d'un conduit ou d'un orifice.

STÉNOTYPIE n. f. Technique d'écriture simplifiée de la parole à l'aide d'une machine particulière.

STENTOR [stõtör] n. m. (n. d'un héros troyen). Voix de *stentor*, voix extrêmement puissante et sonore.

STEPHENSON (George), ingénieur britannique (1781-1848), créateur de la traction à vapeur sur voie ferrée.

STEPPE n. f. (mot russe). Formation discontinue de végétaux adaptés à la sécheresse, des régions tropicales et des régions semi-arides.

STERCORAIRE n. m. (lat. *stercus*, -oris,

fumier). Oiseau palmipède à plumage brun et blanc, des mers arctiques, qui se nourrit de poissons dérobés à d'autres oiseaux.

STÈRE n. m. (gr. *stereos*, solide). Anc. unité de mesure de volume (symb. : st), employée pour mesurer le volume du bois de chauffage empilé et valant 1 mètre cube.

STÉRÉO n. f. et adj. inv. Abrév. de STÉRÉOPHONIE et de STÉRÉOPHONIQUE.

STÉRÉOPHONIE n. f. (gr. *stereos*, solide, cubique, et *phônê*, voix). Technique de la reproduction des sons enregistrés ou transmis par radio, caractérisée par la reconstitution spatiale des sources sonores.

STÉRÉOSCOPE n. m. Instrument d'optique dans lequel deux images planes, superposées par la vision binoculaire, donnent l'impression d'une seule image en relief.

STÉRÉOSCOPIQUE adj. Relatif au stéréoscope.

STÉRÉOTYPE n. m. (gr. *stereos*, solide, cubique, et *tupos*, marque, empreinte). Formule banale, opinion dépourvue d'originalité.

STÉRÉOTYPIE, E adj. Qui se présente toujours sous la même forme, figé.

STÉRÉOTYPIE n. f. Répétition immotivée, automatique et inadaptée à la situation, de mots, de mouvements ou d'attitudes.

STÉRILE adj. (lat. *sterilis*). Qui ne porte pas de fruits, qui ne produit pas. || Qui est inapte à la génération. || Sans résultats, vain, inutile. || Méd. Qui est exempt de tout germe microbien. ● *Esprit stérile*, sans imagination.

STÉRILET n. m. (de *stérile*). Dispositif permanent placé à l'intérieur de l'utérus, utilisé par les femmes dans un but contraceptif.

STÉRILISATEUR n. m. Appareil que l'on emploie pour stériliser.

STÉRILISATION n. f. Action de stériliser.

STÉRILISÉ, E adj. Soumis à la stérilisation.

STÉRILISER v. t. Rendre stérile, rendre inapte à la génération, à la production, à l'invention. || Action de détruire les microbes existant dans une substance ou sur un objet par des procédés physiques (chaleur, radiations ultraviolettes) ou chimiques (antiseptiques).

STÉRILITÉ n. f. État de ce qui est stérile, de qq. de stérile.

STERLING [stërlin] adj. et n. m. inv. (mot angl.). Se dit des monnaies, valeurs, etc., évaluées en livres sterling.

STERNBERG (Josef VON), cinéaste américain d'origine autrichienne (1894-1969), auteur de *l'Ange bleu*.

STERNE (Laurence), écrivain anglais (1713-1768), auteur du *Voyage sentimental*.

STERNUM [stèrnòm] n. m. (mot lat.; du gr.). Os plat, situé en avant de la cage thoracique et auquel sont reliées les dix premières côtes chez l'homme.

STÉROÏDE adj. et n. m. Se dit d'un groupe de substances possédant une chaîne carbonée comprenant quatre cycles accolés.

STÉSICHORE, poète lyrique grec (v. 640-v. 550 av. J.-C.).

STÉTHOSCOPE n. m. (gr. *stêthos*, poitrine, et *skopein*, examiner). Instrument servant à ausculter.

STETTIN, nom all. de Szczecin*.

STEVENSON (Robert Louis), écrivain britannique (1850-1894), auteur de romans d'aventures (*l'Île au trésor*, *Docteur Jekyll et Mister Hyde*).

STEWARD [stjuwård ou stiward] n. m. (mot angl.). Maître d'hôtel, garçon à bord des paquebots, des avions.

STICK [stik] n. m. (mot angl.). Canne flexible. || Fard, produit de toilette, colle solidifiée sous forme de bâton.

STIEGLITZ (Alfred), photographe américain (1864-1946).

STIF, anc. *Sétif*, v. de l'Algérie orientale, ch.-l. de Wilaya; 144 000 h.

STIGMATE n. m. (lat. *stigma*, -atis, marque de flétrissure). Marque que laisse une plaie, une maladie. || Litt. Trace, marque honteuse. || Bot. Partie supérieure du pistil. ♦ pl. Plaies qui reproduisent celles de Jésus crucifié, chez certains mystiques chrétiens.

STIGMATISER v. t. Flétrir, blâmer avec dureté et publiquement.

Stijl (De), groupe artistique néerlandais fondé en 1917 par Mondrian.

STILICON, général romain d'origine vandale (v. 360-408). Il défend l'Italie contre les Barbares.

STIMULANT, E adj. et n. m. Propre à accroître l'activité. || Qui augmente l'ardeur.

STIMULATEUR n. m. *Stimulateur cardiaque*, appareil électrique provoquant la contraction cardiaque quand celle-ci ne s'effectue plus normalement.

STIMULATION n. f. Action de stimuler.

STIMULER v. t. (lat. *stimulare*, de *stimulus*, aiguillon). Inciter, pousser à agir; encourager. || Accroître l'activité.

STIMULUS n. m. (mot lat.) [pl. *stimuli* ou *stimulus*]. Agent capable de provoquer dans certaines conditions la réponse d'un système vivant excitable.

STIPENDIER v. t. (lat. *stipendium*, solde militaire). Litt. et péjor. Avoir à sa solde.

STIPULATION n. f. Clause, convention énoncée dans un contrat.

STIPULER v. t. (lat. *stipulari*). Formuler de façon très nette une clause, une convention dans un contrat; faire savoir expressément.

STOCHASTIQUE [-kas-] adj. (gr. *stok-hastikos*, de *stokhazein*, viser). Se dit de processus qui ne sont soumis qu'au hasard et qui font l'objet d'une analyse statistique.

STOCK n. m. (mot angl.). Ensemble des marchandises disponibles sur un marché, dans un magasin, etc. || Ensemble de choses possédées et gardées en réserve.

STOCKAGE n. m. Action de stocker.

STOCK-CAR n. m. (mot angl.) [pl. *stock-cars*]. Voiture automobile engagée dans une course où les obstructions et les carambolages sont de règle; la course elle-même.

STOCKER v. t. Mettre en stock. || Constituer des stocks de fournitures plus importants que ne l'exigent les besoins.

STOCKHAUSEN (Karlheinz), compositeur allemand, né en 1928.

STOCKHOLM, cap. de la Suède, s'étendant sur des îles et des presqu'îles du lac Mälaren et de la Baltique; 650 000 h. (1 402 000 dans l'agglomération). Château royal construit au XVIII^e s. sur des plans du XVII^e s. Port et centre industriel.

STOFFLET (Jean), chef vendéen (1753-1796).

STOÏCIEN, ENNE adj. et n. (lat. *stoicus*; du gr. *stoa*, portique [parce que les philosophes stoïciens se rassemblaient sous le Portique, à Athènes]). Indifférent à la souffrance.

STOÏCISME n. m. Fermeté, austérité.

STOÏQUE adj. Se dit de qqn qui supporte la douleur, le malheur avec courage.

STOÏQUEMENT adv. De façon stoïque.

STOKE-ON-TRENT, v. d'Angleterre, près de Manchester; 252 000 h. Poteries. Métallurgie.

STOLON n. m. Tige aérienne rampante terminée par un bourgeon qui produit des racines, points de départ de nouveaux pieds (fraisier).

STOLYPINE (Petr Arkadievitich), homme d'État russe (1862-1911).

STOMACAL, E, AUX adj. (lat. *stomachus*, estomac). Qui appartient à l'estomac.

STOMATOLOGIE n. f. (gr. *stoma*, -atos, bouche, et *logos*, science). Spécialité médicale dont l'objet est l'étude et le traitement des affections de la bouche et du système dentaire.

STOMATOLOGISTE ou **STOMATOLOGUE** n. Spécialiste de stomatologie.

STONEHENGE, site de Grande-Bretagne (Wiltshire). Ensemble mégalithique (v. 2400 av. J.-C.-v. 1700 av. J.-C.).

STOP! interj. (mot angl.). Ordre impératif d'arrêter, de cesser toute manœuvre.

STOP n. m. Terme servant, dans les télégrammes, à séparer les phrases. || Panneau de signalisation routière imposant impérativement un arrêt. || Signal lumineux placé à l'arrière d'un véhicule, et qui s'allume quand on freine. || Fam. Syn. de AUTO-STOP.

STOPH (Willi), homme d'État est-allemand, né en 1914.

STOPPAGE n. m. Réfection de la trame et de la chaîne d'un tissu pour réparer une déchirure.

STOPPER v. t. (néerl. *stopper*, reprendre). Faire un stoppage à un tissu.

STOPPER v. t. (angl. *to stop*, arrêter). Arrêter la marche d'un navire, d'un train, d'une machine, etc. || Empêcher d'avancer, de progresser, arrêter définitivement. ♦ v. i. S'arrêter.

STORE n. m. (it. *stora*, natte). Rideau de

tissu ou panneau en lattes de bois, qui se lève et se baisse devant une fenêtre, une devanture. || Grand rideau intérieur de fenêtre, qui se tire latéralement.

STOSS (Veit), en polon. Wit Stwosz, sculpteur sans doute souabe († 1533), auteur du grand retable en bois polychrome de Notre-Dame de Cracovie.

STOUPA n. m. → STUPE.

STRABISME n. m. (gr. *strabos*, qui louche, tordu). Défaut de parallélisme des axes optiques des yeux, entraînant un trouble de la vision binoculaire.

STRABON, géographe grec (v. 58 av. J.-C.-entre 21-25 apr. J.-C.).

STRADIVARIUS n. m. Violon, violoncelle ou alto fabriqué par Stradivarius.

STRADIVARIUS (Antonio), luthier italien de Crémone (1644 ou 1648-1737).

STRAFFORD (Thomas, comte DE), homme d'État anglais (1593-1641), décapité à la demande du Parlement pour avoir soutenu la politique de Charles I^{er}.

STRAITS SETTLEMENTS → DÉTROITS (gouvernement des).

STRANGULATION n. f. (lat. *strangulare*, étrangler). Action d'étrangler.

STRAPONTIN n. m. (it. *strapuntino*). Siège fixe à abattant. || Place secondaire dans un organisme quelconque.

STRASBOURG, ch.-l. de la Région Alsace et du dép. du Bas-Rhin, sur l'Ill et le Rhin; 252 264 h. (près de 400 000 h. avec la banlieue). Siège du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée des Communautés européennes. Cathédrale (XII^e-XV^e s.); palais Rohan (XVIII^e s.). Port fluvial sur le Rhin et centre industriel. Annexée par la France en 1681, prise par les Allemands en 1870, récupérée par la France en 1918, la ville est annexée par l'Allemagne en 1940 puis libérée par Leclerc en 1944.

Strasbourg (comme ts de), traité d'alliance conclu par Louis le Germanique et Charles le Chauve ligés contre Lothaire (842). C'est le plus ancien texte français.

STRASS ou **STRAS** [stras] n. m. (de *strass*, n. de l'inventeur). Verre coloré à l'aide d'oxydes métalliques pour imiter les diverses gemmes.

STRATAGÈME n. m. (gr. *stratégēma*). Ruse habile.

STRATE n. f. (lat. *stratum*, chose étendue). Chacune des couches de matériaux qui constituent un terrain, en particulier un terrain sédimentaire.

STRATÈGE n. m. (gr. *stratēgos*). Spécialiste ou praticien de la stratégie. || Hist. Principal magistrat, à Athènes; commandant d'armée.

STRATÉGIE n. f. Art de diriger un ensemble de dispositions pour atteindre



Un aspect de la vieille ville de Stockholm, sur le lac Mälaren. [Serrailleur - Rapho]

stratégie

un but. || Art de coordonner l'action des forces militaires.

STRATÉGIQUE adj. Qui intéresse la stratégie.

STRATFORD-ON-AVON, v. d'Angleterre, au S.-E. de Birmingham; 19 500 h. Patrie de Shakespeare.

STRATIFICATION n. f. Disposition en couches superposées.

STRATIFIÉ, **E** adj. Qui se présente en couches superposées. || Se dit de produits fabriqués à partir de supports divers (papier, toile, etc.) et imprégnés d'un vernis thermoplastique.

STRATIFIÉ v. t. Disposer par couches superposées. || Disposer en strates.

STRATIGRAPHIE n. f. Partie de la géologie qui étudie les couches de l'écorce terrestre en vue d'établir l'ordre normal de superposition et l'âge relatif.

STRATO-CUMULUS [-lys] n. m. inv. Nuage sombre, à la base ondulée, situé à une altitude moyenne de 2 000 m.

STRATOSPHERE n. f. Partie de l'atmosphère au-dessus de la troposphère, épaisse d'une trentaine de kilomètres où la température est sensiblement constante.

STRATOSPHERIQUE adj. Relatif à la stratosphère.

STRATUS n. m. (mot lat. signif. *étendu*). Nuage inférieur qui se présente en couche uniforme grise, formant un voile continu.

STRAUSS (Johann), compositeur autrichien (1825-1899), auteur de valses.

STRAUSS (Richard), compositeur allemand (1864-1949), auteur d'opéras (*le Chevalier à la rose*) et de poèmes symphoniques.

STRAVINSKI (Igor), compositeur d'origine russe (1882-1971), auteur de *l'Oiseau de feu* et du *Sacre du printemps*.

STREPTOCOQUE n. m. (gr. *streptos*, arrondi, et *kokkos*, grain). Bactérie dont les individus sont disposés en chaînes et dont plusieurs espèces produisent des infections graves (érysipèle, impétigo).

STREPTOMYCINE n. f. Antibiotique tiré d'une moisissure du sol, actif contre le bacille de la tuberculose et contre d'autres bactéries.

STRESEMANN (Gustav), homme d'État allemand (1878-1929).

STRESS [stres] n. m. inv. (mot angl.). Ensemble de perturbations biologiques et psychiques provoquées par une agression quelconque sur un organisme et des réponses de celui-ci.

STRESSER v. t. Provoquer un stress.

STRICT, **E** adj. (lat. *strictus*, serré). Qui ne laisse aucune liberté, rigoureux. || Qui ne tolère aucune négligence, sévère. ||

Sobre, dépourvu d'ornements. || Qui constitue un minimum, réduit à la plus petite valeur.

STRICTEMENT adv. De façon stricte.

STRICTO SENSU [striktosēsý] loc. adv. (mots lat.). Au sens étroit, strict.

STRIDENCE n. f. Sonorité stridente.

STRIDENT, **E** adj. (lat. *stridere*, grincer). Se dit d'un son aigu, perçant.

STRIDULATION n. f. (lat. *stridulus*, sifflant). Crissement aigu que produisent certains insectes (craquelons, grillons, cigales).

STRIE n. f. (lat. *stria*, sillon). Fine ligne à la surface d'un objet, d'une roche.

STRIE, **E** adj. Dont la surface présente des stries. • *Corps striés*, masses de substance grise situées à la base du cerveau, et intervenant dans le tonus musculaire et dans l'accomplissement des mouvements automatiques. || *Muscle strié*, muscle à contraction rapide et volontaire, dont les fibres montrent au microscope des stries transversales.

STRIER v. t. Faire des stries sur qqch.

STRINDBERG (August), écrivain suédois (1849-1912), auteur de romans et de drames (*Mademoiselle Julie*).

STRIPPING n. m. (mot angl.). Méthode d'ablation chirurgicale des varices.

STRIP-TEASE [-tiz] n. m. inv. (angl. *to strip*, déshabiller, et *to tease*, agacer). Spectacle de cabaret au cours duquel une ou plusieurs femmes se déshabillent d'une façon lente et suggestive; établissement spécialisé dans ce spectacle.

STRIP-TEASEUSE n. f. (pl. *strip-teaseuses*). Femme exécutant un numéro de strip-tease.

STROHEIM (Erich VON), cinéaste et acteur américain d'origine autrichienne (1885-1957).

STROMBOLI, une des îles Éoliennes, formée d'un volcan en activité (926 m).

STROPHE n. f. (lat. *strophā*; du gr.). Groupe de vers formant une unité et s'ordonnant de manière à présenter une correspondance métrique avec un ou plusieurs groupes semblables.

STROZZI, famille florentine rivale des Médicis (XV^e-XVI^e s.).

STRUCTURAL, **E**, **AUX** adj. Relatif à la structure, au structuralisme.

STRUCTURALISME n. m. Théorie linguistique considérant la langue comme un ensemble autonome et structuré, où les rapports définissent les termes aux divers niveaux (phonèmes, morphèmes, phrases). || Courant de pensée commun à plusieurs sciences humaines visant à définir un fait humain en fonction d'un ensemble organisé.

STRUCTURALISTE adj. et n. Qui relève du structuralisme.

STRUCTURATION n. f. Action de structurer, fait d'être structuré.

STRUCTURE n. f. (lat. *structura*, de *struere*, assembler). Manière dont les différentes parties d'un ensemble, concret ou abstrait, sont disposées entre elles et sont solidaires, et ne prennent sens que par rapport à l'ensemble. || Agencement des couches géologiques les unes par rapport aux autres. || *Math.* Caractère d'un ensemble résultant des opérations qui y sont définies et des propriétés de ces opérations.

STRUCTURÉ, **E** adj. Se dit de ce qui a telle ou telle structure.

STRUCTUREL, **ELLE** adj. Relatif aux structures, à une structure.

STRUCTURER v. t. Doter d'une structure.

STRUTHOF, écart de la commune de Natzwiller (Bas-Rhin), camp de concentration nazi (1941-1944).

STRYCHNINE [striknin] n. f. (gr. *strukhnos*). Poison qui est un alcaloïde extrait de la noix vomique, et qui provoque la contracture, puis la paralysie des muscles.

STUART, famille d'Écosse d'où sont issus les rois d'Écosse à partir de 1371, également rois d'Angleterre de 1603 à 1688.

STUC n. m. (it. *stucco*). Enduit imitant le marbre, composé ordinairement de plâtre fin, d'eau et de colle, de poussière de marbre ou de craie. ♦ pl. Revêtement mural décoratif (coloré, sculpté, etc.) réalisé avec ce matériau.

STUD-BOOK [stœdbuk] n. m. (mot angl. signif. *livre de haras*) [pl. *stud-books*]. Registre où sont inscrites la généalogie et les performances des chevaux pur sang.

STUDETTE n. f. Petit studio (appartement).

STUDIEUSEMENT adv. Avec application.

STUDIEUX, **EUSE** adj. (lat. *studium*, zèle). Qui aime l'étude, appliqué. || Consacré à l'étude.

STUDIO n. m. (mot it. signif. *atelier d'artiste*). Petit appartement composé d'une seule pièce principale. || Local où se font les prises de vues ou de son pour le cinéma, la télévision, la radio.

STUPA n. m. inv., ou **STOUPA** n. m. (mot hindu). Monument funéraire ou commémoratif en forme de dôme plein, élevé sur des reliques du Bouddha ou de religieux éminents.

STUPÉFACTION n. f. Étonnement profond qui empêche toute réaction.

STUPÉFAIT, **E** adj. (lat. *stupefactus*). Interdit, immobile de surprise.

STUPÉFIANT, **E** adj. Qui stupéfie, qui frappe de stupeur.

STUPÉFIANT n. m. Substance qui provoque l'accoutumance et un état de besoin pouvant conduire à une toxicomanie.

STUPÉFIER v. t. (lat. *stupefieri*). Causer une grande surprise à.

STUPEUR n. f. (lat. *stupor*). Étonnement profond.

STUPIDE adj. (lat. *stupidus*, frappé de stupeur). D'un esprit lourd et pesant, qui manque d'intelligence, idiot.

STUPIDEMENT adv. De façon stupide.

STUPIDITÉ n. f. Caractère d'une personne stupide; parole, action stupide.

STUPRE n. m. (lat. *stuprum*). Litt. Acte de débauche honteuse, infamie.

Sturm und Drang, titre d'une tragédie de Klinger, désignant un mouvement littéraire créé en Allemagne vers 1770 contre le classicisme. Goethe et Schiller y participent.

STUTTGART, v. d'Allemagne, cap. du Bade-Wurtemberg, sur le Neckar; 579 000 h. Centre culturel, commercial et industriel.

STYLE n. m. (lat. *stilus*). Manière particulière d'écrire, d'exprimer sa pensée. || Forme de langue utilisée dans certaines activités. || Manière d'exécuter propre à un artiste, reconnaissable dans ses œuvres ou dans son interprétation. || Manière particulière à un genre, à une époque. || Façon personnelle de se comporter, d'exécuter un mouvement. || *Antiq.* Poinçon de métal servant à écrire sur des tablettes enduites de cire. ● *De style*, se dit d'un objet appartenant au style d'une époque déterminée. || *De grand style*, entrepris avec des moyens puissants.

STYLER v. t. Former à certaines habitudes, à certaines règles.

STYLET n. m. (it. *stiletto*, de *stilo*, pignard). Petit pignard à lame très effilée. || Instrument de chirurgie.

STYLERISER v. t. Représenter qqch sous une forme simplifiée, synthétique, pour lui donner un aspect décoratif ou un caractère particulier.

STYLISTE n. Écrivain qui brille surtout par le style. || Personne dont le métier est de concevoir des formes nouvelles dans le domaine de l'habillement, de l'ameublement, etc.

STYLISTICIEN, ENNE n. Spécialiste de stylistique.

STYLISTIQUE n. f. (all. *Stilistik*). Ling. Étude scientifique du style.

STYLITE n. m. (gr. *stûlos*, colonne). Ermite qui passait sa vie sur une colonne.

STYLO ou **STYLOGRAPHIE** n. m. (angl. *stylograph*). Porte-plume dont le manche, évidé, contient un réservoir d'encre.

STYRÈNE n. m. Hydrocarbure servant

de matière première pour de nombreuses matières plastiques.

STYRIE, prov. du S.-E. de l'Autriche; 16 386 km²; 1 189 000 h. Cap. Graz.

STYRON (William), écrivain américain, né en 1925, auteur de romans et de nouvelles (*les Confessions de Nat Turner*).

STYX (le). Myth. gr. Un des fleuves des Enfers.

SU n. m. → *VU* n. m.

SUAIRE n. m. (lat. *sudarium*, linge pour essuyer la sueur). Litt. linceul dans lequel on ensevelit un mort. ● *Le saint suaire*, linceul qui servit à ensevelir Jésus-Christ.

SUÁREZ (Adolfo), homme politique espagnol, né en 1932, chef du gouvernement (1976-1981).

SUAVE adj. (lat. *suavis*). D'une douceur agréable, exquis.

SUAVITÉ n. f. Qualité de ce qui est suave.

SUBAIGU, Ê adj. Se dit d'un état pathologique moins accusé que l'état aigu.

SUBALTERNE adj. et n. (lat. *sub*, sous, et *alternus*, de *alter*, autre). Qui est subordonné à qqn; qui dépend d'un autre. || Qui est hiérarchiquement inférieur, secondaire.

SUBCONSCIENT n. m. État psychique, dont le sujet n'a pas conscience, mais qui influe sur son comportement.

SUBDIVISER v. t. Diviser les parties d'un tout qui a déjà été divisé.

SUBDIVISION n. f. Division d'une des parties d'un tout déjà divisé.

SUBIR v. t. (lat. *subire*, supporter). Se soumettre de gré ou de force à ce qui est prescrit, ordonné, imposé; endurer. || Supporter la présence de qqn qui déplaît. || Être l'objet de qqch : *subir des pertes*.

SUBIT, E adj. (lat. *subitus*). Qui arrive tout à coup, soudain, brusque.

SUBITEMENT adv. Soudainement.

SUBJECTIF, IVE adj. (lat. *subjectus*, mis dessous). Qui varie avec le jugement, les sentiments, les habitudes, etc., de chacun. || *Philos.* Qui se rapporte au sujet pensant, à une conscience individuelle (par oppos. à OBJECTIF).

SUBJECTILE n. m. (lat. *subjicere*, mettre sous). Surface, matière qui reçoit une couche de peinture, d'email, etc.

SUBJECTIVITÉ n. f. État, caractère de ce qui est subjectif. || Domaine de ce qui est subjectif.

SUBJONCTIF, IVE n. m. et adj. (bas lat. *subjunctivus*, subordonné). Mode du verbe indiquant qu'une action est conçue comme subordonnée à une autre, ou comme douteuse, possible, voulue.

SUBJUGUER v. t. (lat. *sub*, sous, et *jugum*, joug). Exercer un puissant ascendant sur, séduire.

SUBLEYRAS (Pierre), peintre français (1699-1749), auteur de grands tableaux religieux.

SUBLIMATION n. f. Action de sublimer.

SUBLIME adj. (lat. *sublimis*, élevé dans les airs). Le plus haut, le plus élevé, en parlant des choses morales, intellectuelles. || Très grand, noble dans ses actes, ses paroles, ses œuvres.

SUBLIME n. m. Ce qu'il y a de plus élevé dans le style, les sentiments, etc.

SUBLIME PORTE → *PORTE*.

SUBLIMER v. t. (lat. *sublimare*, distiller les éléments volatils). Litt. Orienter une tendance, une passion vers une valeur sociale positive ou vers un intérêt moral. || *Chim.* Faire passer directement de l'état solide à l'état gazeux.

SUBMERGER v. t. (lat. *sub*, sous, et *mergere*, plonger) [conj. 1]. Recouvrir complètement d'eau, inonder. || Déborder, envahir complètement.

SUBMERSIBLE adj. Qui peut être submergé.

SUBMERSIBLE n. m. Syn. de *SOUS-MARIN*.

SUBMERSION n. f. Action de submerger.

SUBODORER v. t. (lat. *subodorari*, flairer). Fam. Pressentir.

SUBORDINATION n. f. Ordre établi entre les personnes, et qui rend les unes dépendantes des autres. || Dépendance d'une chose par rapport à une autre.

SUBORDONNÉ, E adj. et n. Qui est soumis à un supérieur; qui dépend de qqn, de qqch. ● *Proposition subordonnée*, ou *subordonnée* n. f., proposition qui complète le sens d'une autre, à laquelle elle est rattachée par une conjonction de subordination, par un pronom relatif ou un interrogatif, ou par un adjectif ou un adverbe interrogatif, etc.

SUBORDONNER v. t. (lat. *sub*, sous, et *ordinare*, mettre en ordre). Mettre sous l'autorité de qqn d'autre. || Faire dépendre de.

SUBORNER v. t. (lat. *subornare*, soudoyer). Dr. Porter à agir contre la loi.

SUBORNEUR, EUSE adj. et n. Litt. Qui emploie des promesses fallacieuses pour séduire.

SUBREPTICE [sybreptis] adj. (lat. *subreptum*, de *subripere*, se glisser sous). Se dit de qqch qui se fait furtivement, d'une façon déloyale, illicite.

SUBREPTICEMENT adv. Clandestinement.

SUBROGÉ, E adj. et n. (lat. *subrogare*, élève à la place de). *Subrogé tuteur* (Dr.), personne choisie par le conseil de famille pour surveiller le tuteur ou le suppléer.

SUBSÉQUENT, E adj. (lat. *subsequens*). Qui suit, qui vient après.

subside

SUBSIDE n. m. (lat. *subsidiū*, réserve, soutien). Somme d'argent versée à titre de secours, de subvention.

SUBSIDIAIRE adj. (lat. *subsidiū*, réserve). Donné accessoirement pour venir à l'appui de qqch de principal.

SUBSISTANCE n. f. Nourriture et entretien.

SUBSISTER v. i. (lat. *subsistere*, durer). Exister encore, continuer d'être. || Pourvoir à ses besoins, à son entretien.

SUBSONIQUE adj. Dont la vitesse est inférieure à celle du son. (Contr. SUPERSONIQUE.)

SUBSTANCE n. f. (lat. *substantia*, de *substare*, être dessous). Matière dont qqch est formé. || Ce qu'il y a d'essentiel dans un ouvrage, dans un acte, etc. || *Litt.* Ce qu'il y a de meilleur, de plus nourrissant. || *Philos.* Ce qui est en soi et par soi; ce qu'il y a de permanent dans les choses qui changent. • *En substance*, en ne retenant que l'essentiel, en résumé.

SUBSTANTIEL, ELLE adj. Nourrissant. || Essentiel, capital. || Important, considérable. || *Philos.* Relatif à la substance (par oppos. à ACCIDENTEL).

SUBSTANTIEMENT adv. De façon substantielle.

SUBSTANTIF n. m. (lat. *substantivum*). *Ling.* Syn. de NOM.

SUBSTANTIFIQUE adj. *La substantifique moelle* (*Litt.*), ce qu'il y a d'essentiel dans un écrit.

SUBSTANTIVER v. t. *Ling.* Donner à un mot la valeur, la fonction de substantif.

SUBSTITUER v. t. (lat. *sub*, sous, et *statuere*, placer). Mettre qqn ou qqch à la place d'un autre. ♦ *se substituer* v. pr. Prendre la place d'un autre.

SUBSTITUT n. m. Ce qui peut remplacer autre chose. || Magistrat chargé de suppléer au parquet le procureur général ou le procureur de la République.

SUBSTITUTION n. f. Action de substituer.

SUBSTRAT n. m. (lat. *substratum*, de *substernere*, étendre sous). Ce qui sert de base à qqch; ce sur quoi s'exerce une action.

SUBTERFUGE n. m. (lat. *subterfugere*, fuir en cachette). Moyen détourné pour se tirer d'embarras, échappatoire, ruse.

SUBTIL, E adj. (lat. *subtilis*, délié). Qui a de la finesse; ingénieux, perspicace. || Qui exige beaucoup de finesse, de sagacité.

SUBTILEMENT adv. De façon subtile.

SUBTILISER v. t. *Fam.* Dérober adroitement. ♦ v. i. *Litt.* Penser, raisonner avec une finesse excessive.

SUBTILITÉ n. f. Caractère d'une personne, d'une chose subtile. || Pensée, parole d'une finesse parfois excessive.

SUBTROPICAL, E, AUX adj. Qui est

proche des tropiques. • *Climat subtropical*, climat chaud, à longue saison sèche.

SUBURBAIN, E adj. (lat. *suburbanus*). Qui est tout près de la ville.

SUBVENIR v. t. ind. [à] (lat. *subvenire*, venir au secours de) [conj. 16; auxil. avoir]. Procurer à qqn ce qui lui est nécessaire, pourvoir.

SUBVENTION n. f. (lat. *subventio*, aide). Somme versée à fonds perdus à un individu, à une association, à une école, etc., par l'État, une collectivité locale, une société ou un mécène.

SUBVENTIONNER v. t. Accorder une subvention à un organisme, une personne, etc.

SUBVERSIF, IVE adj. (lat. *subversum*, renversé). Propre à détruire, à renverser l'ordre établi.

SUBVERSION n. f. Action de troubler, de renverser l'ordre établi.

SUC n. m. (lat. *sucus*, sève). Liquide organique susceptible d'être extrait des tissus animaux et végétaux. || *Litt.* Ce qui existe de plus substantiel en fait de doctrine.

SUCCÉDANÉ, E [syksedane] adj. et n. m. (lat. *succedaneus*, de *succedere*, remplacer). Se dit de tout produit qu'on peut substituer à un autre, ersatz.

SUCCÉDER v. t. ind. [à] (lat. *succedere*) [conj. 5]. Venir après, prendre la place de qqn, qqch. || Parvenir à un autre à un emploi, à une dignité, une charge. ♦ *se succéder* v. pr. Succéder l'un à l'autre, venir l'un après l'autre, former une série.

SUCCÈS n. m. (lat. *successus*). Résultat heureux, réussite. • *Auteur à succès*, écrivain qui plaît au plus grand nombre.

SUCCESEUR n. m. Personne qui prend la suite d'une autre dans un état, une profession, ou dans ses droits ou obligations.

SUCCESSIF, IVE adj. Qui se succède.

SUCCESSION n. f. (lat. *successio*). Suite, série de personnes ou de choses qui se succèdent sans interruption ou à peu d'intervalle. || Transmission légale à des personnes vivantes des biens et obligations d'une personne décédée. || Biens qu'une personne laisse en mourant. • *Droits de succession*, droits de mutation que les bénéficiaires d'une succession doivent verser à l'enregistrement.

Succession d'Autriche (*guerre de la*), guerre européenne (1740-1748) ouverte à la mort de l'empereur germanique Charles VI. La France prend, comme la Prusse, le parti de l'Électeur de Bavière contre Marie-Thérèse, fille de Charles VI, alliée de l'Angleterre. La paix d'Aix-la-Chapelle (1748) attribue le trône impérial à François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, et la Silésie à Frédéric II de Prusse.

Succession d'Espagne (*guerre de la*), conflit qui, de 1701 à 1714, oppose la France et l'Espagne à une coalition européenne formée de l'Autriche, de l'Angleterre et des Provinces-Unies. Louis XIV défend les prétentions à la couronne d'Espagne de son petit-fils Philippe d'Anjou (Philippe V). La guerre prend fin aux traités d'Utrecht (1713) et de Rastatt (1714).

Succession de Pologne (*guerre de la*), conflit (1733) entraîné par la compétition au trône de Pologne entre Stanislas Leszczyński, soutenu par son gendre, Louis XV, et élu par la Diète, et Auguste III, soutenu par l'Autriche et la Russie; elle se termine par la paix de Vienne (1738) qui reconnaît Auguste III, Stanislas obtenant les duchés de Bar et de Lorraine.

SUCCESSIVEMENT adv. L'un après l'autre; par degrés successifs; tour à tour.

SUCCINCT, E [syksɛ̃, ɛ̃] adj. (lat. *succinctus*, court, ramassé). Bref, concis, laconique. || *Fam.* Peu abondant.

SUCCINCTEMENT adv. Brièvement.

SUCCION [sysjɔ̃ ou syksjɔ̃] n. f. (lat. *suctus*, de *sugere*, sucer). Action de sucer.

SUCCOMBER v. i. (lat. *succumbere*). Mourir. || Perdre un combat, être vaincu. || *Litt.* Être accablé sous un fardeau. ♦ v. t. ind. [à]. Ne pas résister, céder à.

SUCCUBE n. m. et adj. (lat. *succuba*, de *sub*, sous et *cubare*, coucher). Démon femelle qui, selon la tradition, séduit les hommes pendant leur sommeil.

SUCCULENCE n. f. Qualité d'un mets succulent.

SUCCULENT, E adj. (lat. *succulentus*). Qui a une saveur délicieuse, savoureuse.

SUCCURSALE n. f. (lat. *succurrere*, secourir). Établissement commercial ou financier dépendant d'un autre, bien que jouissant d'une certaine autonomie.

SUCCURSALISME n. m. Forme de commerce concentré disposant d'un réseau composé d'un grand nombre de petits magasins.

SUCCURSALISTE adj. et n. Relatif au succursalisme; qui en est partisan.

SUCER v. t. (lat. *sugere*, sucer) [conj. 1]. Aspirer avec la bouche une liqueur, une substance; pratiquer sur un objet un mouvement d'aspiration. || Tirer parti de qqn jusqu'à l'épuisement.

SUCETTE n. f. Petite tétine de caoutchouc que l'on donne à sucer aux jeunes enfants. || Bonbon en sucre cuit aromatisé, fixé à l'extrémité d'un bâtonnet.

SUCHET (Louis), maréchal de France (1770-1826).

SUÇON n. m. *Fam.* Marque qu'on fait à la peau en la suçant fortement.

SUÇOTER v. t. Sucer négligemment, du bout des lèvres.

SUCRAGE n. m. Action de sucrer.

SUCRANT, E adj. Qui sucre.

SUCRE n. m. (it. *zucchero*; de l'ar.). Aliment de saveur douce, cristallisé, extrait de la canne à sucre et de la betterave à sucre. || Morceau de cet aliment. ● Caser du sucre sur le dos de qqn (Fam.), dire du mal de lui. || Sucre glace, sucre en poudre extrêmement fin obtenu par un broyage très poussé, employé surtout en pâtisserie.

SUCRE, anc. **Chuquisaca**, cap. constitutionnelle de la Bolivie, dans les Andes; 63 000 h.

SUCRE (Antonio José DE), patriote vénézuélien (1795-1830), lieutenant de Bolívar, vainqueur à Ayacucho (1824), président à vie de la République bolivienne.

SUCRÉ, E adj. Qui a le goût du sucre. || Mieux, d'une douceur affectée.

SUCRER v. t. Ajouter du sucre à un liquide, un aliment, adoucir avec du sucre. || Pop. Supprimer. ● se sucrer v. pr. Pop. Toucher, s'octroyer la plus large part.

SUCRERIE n. f. Usine où l'on fabrique le sucre. ♦ pl. Friandises préparées avec du sucre.

SUCRIER, ÈRE adj. Relatif à la production du sucre.

SUCRIER n. m. Récipient où l'on met du sucre.

SUCY-EN-BRIE, ch.-l. de c. du Val-de-Marne; 23 393 h.

SUD n. m. et adj. inv. (anc. angl. *suth*). Celui des quatre points cardinaux qui est opposé au nord. || Pays ou partie d'un pays situé au sud. (En ce sens, prend une majuscule.)

SUD-AFRICAINE, E adj. et n. (pl. *sud-africains*, es). De la république d'Afrique du Sud.

SUD-AFRICAINE (*Union*), anc. nom de la république d'Afrique du Sud.

SUD-AMÉRICAIN, E adj. et n. (pl. *sud-américains*, es). De l'Amérique du Sud.

SUDATION n. f. (lat. *sudatio*). Production de sueur physiologique ou artificielle.

SUDBURY, v. du Canada (Ontario); 92 000 h. Centre minier.

SUD-CORÉEN, ENNE adj. et n. (pl. *sud-coréens*, ennes). De la Corée du Sud.

SUD-EST n. m. et adj. inv. Point de l'horizon ou région situés entre le sud et l'est.

SUDÈTES (*monts des*), bordure N.-E. de la Bohême, en Tchécoslovaquie. — On a appelé région des *Sudètes* la bordure de la Bohême, à fort peuplement allemand, qui a été annexée par Hitler en 1938 et restituée à la Tchécoslovaquie en 1945.

SUDISTE n. et adj. Partisan des États

du Sud, dans la guerre de Sécession (1861-1865).

SUDORIFIQUE adj. et n. m. Qui provoque la sudation.

SUDORIPARE adj. Qui produit ou conduit la sueur.

SUD-OUEST n. m. et adj. inv. Point de l'horizon ou région situés entre le sud et l'ouest.

SUD-OUEST AFRICAINE → NAMIBIE.

SUE (Eugène), écrivain français (1804-1857), auteur de romans-feuilletons qui évoquent les bas-fonds parisiens (*les Mystères de Paris*).

SUÈDE, en suéd. *Sverige*, État de l'Europe septentrionale; 450 000 km²; 8 500 000 h. Cap. *Stockholm*. Langue : *suédois*. La population se concentre dans le S., où se situent les trois plus grandes villes (Stockholm, Göteborg, Malmö), le climat continental devient très rude vers le N. Pays à haut niveau de vie où le secteur tertiaire tient la première place, la Suède a une industrie fondée sur ses ressources en bois, fer, hydroélectricité, très dépendante de ses exportations (la moitié va vers la C.E.E.).

HISTOIRE

Les Suédois font partie des Vikings qui, aux IX^e-X^e s., lancent des expéditions sur l'Europe occidentale, où ils sont connus sous le nom de *Normands*, et sur la Russie, où ils sont connus sous celui de *Varègues*. La Suède est christianisée du X^e au XI^e s. Ses rois s'assurent aux XIII^e-XIV^e s. la possession de la Finlande. À partir de 1397, la Suède est, avec la Norvège, unie au Danemark dans l'Union de Kalmar. Elle ne retrouve son indépendance qu'après le soulèvement de Gustave Vasa qui, devenu roi (1523), fait adopter la réforme luthérienne. Devenue le premier État de l'Europe du Nord au XVII^e s. sous Gustave II Adolphe (1611-1632) et ses successeurs (dont sa fille, la reine Christine), la Suède domine tout le pourtour de la Baltique. Épuisée par les guerres de Charles XII (1697-1718) contre le Danemark et la Russie, elle perd ses provinces extérieures, et la royauté abandonne une partie de ses prérogatives. Devenu prince héritier de Suède en 1810, le maréchal Bernadotte (Charles XIV), fondateur de l'actuelle dynastie suédoise, fait participer la Suède aux coalitions contre Napoléon et obtient, en compensation de la perte de la Finlande (1808), l'union de la Norvège à la couronne de Suède. Cette union durera jusqu'en 1905. La Suède est restée neutre dans les deux guerres mondiales. Les socialistes (sociaux-démocrates), fréquemment au pouvoir depuis 1907, ont fait bénéficier le pays d'une législation sociale avancée.

SUÉDOIS, E adj. et n. De Suède.

SUÉDOIS n. m. Langue parlée principalement en Suède.

SUÉE n. f. Fam. Transpiration abondante à la suite d'un travail pénible, d'une émotion.

SUER v. i. (lat. *sudare*). Sécréter par les pores de la peau un liquide appelé *sueur*. || Suintier, en parlant d'un mur. || Se donner beaucoup de peine, de fatigue. ● Faire *suer* qqn (Fam.), le fatiguer, l'exaspérer. || Se faire *suer* (Fam.), s'ennuyer. ♦ v. t. Litt. Exhaler. ● *Suer* sang et eau (Fam.), se donner une peine extrême.

SUÉTONE, historien latin (v. 69 apr. J.-C.-v. 125), auteur des *Vies des douze Césars*.

SUEUR n. f. (lat. *sudor*). Sécrétion aqueuse, contenant un peu de chlorure de sodium et d'urée, formée par les glandes sudoripares et émise par les pores de la peau. || Travail pénible. ● À la *sueur* de son front, par un travail pénible et persévérant. || *Sueurs froides*, vif sentiment d'inquiétude.

SUÈVES, ensemble de populations germaniques, habitant au-delà de l'Elbe et qui, au I^{er} s. apr. J.-C., se fixèrent en Souabe.

SUEZ, port d'Égypte, sur la mer Rouge, au fond du golfe de Suez, à l'entrée sud du canal de Suez; 264 000 h.

SUEZ (*isthme de*), isthme entre la mer Rouge et la Méditerranée, traversé par un canal (195 km) dû à Ferdinand de Lesseps et inauguré en 1869.

SUFFIRE v. t. ind. [à] (lat. *sufficere*, fournir) [con]. 67. Être capable de fournir le nécessaire, pouvoir satisfaire à. || Être en assez grande quantité pour. ● *Cela suffit*, il suffit, *suffit*, c'est assez! || Il suffit de, il n'est besoin que de. || Il suffit que, c'est assez que. ● se suffire v. pr. N'avoir pas besoin du secours des autres.

SUFFISAMMENT adv. De manière suffisante.

SUFFISANCE n. f. Présomption dans les manières, dans le ton; satisfaction de soi. ● En *suffisance* (Lit.), suffisamment.

SUFFISANT, E adj. Qui est en quantité assez grande. ♦ adj. et n. *Péjor.* Qui est excessivement satisfait de soi-même, fat, vaniteux.

SUFFIXATION n. f. Dérivation par des suffixes.

SUFFIXE n. m. (lat. *suffixus*, fixé sous). Élément qui, ajouté après la racine d'un mot, en modifie la forme et le sens.

SUFFOCANT, E adj. Qui suffoque.

SUFFOCATION n. f. Le fait de suffoquer.

SUFFOLK, comté de l'Angleterre, sur la mer du Nord. Ch.-l. *Ipswich*.

SUFFOQUER v. t. (lat. *suffocare*, étouffer). Étouffer, faire perdre la respiration. || Causer une émotion violente, estomaquer. ♦ v. l. Perdre le souffle, la respiration.

suffrage

SUFFRAGE n. m. (lat. *suffragium*). Vote, voix donnés en matière d'élection. || *Litt.* Approbation. ● *Suffrage universel*, système dans lequel le corps électoral est constitué par tous les citoyens qui n'ont pas été privés de leurs droits politiques à la suite d'une condamnation.

SUFFRAGETTE n. f. *Hist.* Nom donné en Angleterre aux militantes qui réclamaient pour les femmes le droit de voter.

SUFFREN (Pierre André DE), dit le bailli de Suffren, marin français (1729-1788). Il combat pendant la guerre d'Amérique (1779), puis aux Indes contre les Anglais (1782-83).

SUGER, moine français (v. 1081-1151), abbé de Saint-Denis et conseiller des rois Louis VI et Louis VII. Régent du royaume pendant la deuxième croisade.

SUGGÉRER v. t. (lat. *suggerere*, procurer) [conj. 5]. Inspirer à qqn un acte, une idée, une image.

SUGGESTIF, IVE adj. (angl. *suggestive*). Qui produit une suggestion, évocateur.

SUGGESTION n. f. Action de suggérer, conseil. || Processus psychique consistant à penser ou à agir sous l'influence d'une autre personne.

SUGGESTIONNER v. t. Exercer une suggestion chez un sujet, influencer.

SUHARTO, homme d'État indonésien, né en 1921, président de la République depuis 1968.

SUI ou **SOUEI**, dynastie qui restaure l'unité de la Chine et qui règne de 581 à 618.

SUICIDAIRE adj. et n. Qui tend vers le suicide, l'échec; qui semble prédisposé au suicide.

SUICIDE n. m. (lat. *sui*, de soi, et *caedere*, tuer). Action de se donner soi-même la mort. || Action de se détruire ou de se nuire gravement. ♦ adj. Qui comporte des risques mortels.

SUICIDÉ, E adj. et n. Qui s'est donné la mort.

SUICIDER (SE) v. pr. Se donner volontairement la mort. || Se nuire à soi-même.

SUIE n. f. (mot gallo). Matière noire et épaisse que la fumée dépose.

SUIF n. m. (lat. *sebum*). Partie de la graisse des ruminants.

SUI GENERIS [sui'ʒeneris] loc. adj. (mots lat. signif. de son espèce). Se dit de ce qui caractérise qqch ou qqn; spécial.

SUINT [sɥɛ̃] n. m. (de *suer*). Graisse qui imprègne la toison des moutons.

SUINTEMENT n. m. Action de suinter.

SUINTER v. i. S'écouler, sortir presque insensiblement (en parlant des liquides). || Laisser s'écouler un liquide. || Transparaître, se dégager.

SUISSE adj. et n. De la Suisse. (Le fém.

du n. est parfois SUISSESSE.) ● *Cent-suisse, garde suisse, régiments suisses*, noms donnés en France, du XVI^e s. à 1830, à des unités de soldats suisses en service dans l'armée royale.

SUISSE n. m. Portier d'une grande maison (vx). || Employé d'église chargé d'assurer l'ordre. ● *Boire en suisse*, tout seul, sans inviter personne.

SUISSE, en all. *Schweiz*, en it. *Svizzera*, État fédéral d'Europe, formé de 23 cantons; 41 293 km²; 6 600 000 h. Cap. Berne. Le pays se compose de trois grandes régions naturelles : le Jura au N.-O., le Mittelland entre le lac Léman et le lac de Constance, et les Alpes (plus de la moitié du territoire). Puissance financière internationale, la Suisse est également un pays industriel (textile, alimentation, horlogerie, chimie) et touristique.

HISTOIRE

Habité primitivement par les Helvètes, conquise par Rome au I^{er} s., la future Suisse est germanisée par les Alamans à partir du V^e s. Incluse dans le Saint Empire romain germanique au X^e s., elle y forme un conglomérat de principautés et de communautés urbaines, jouissant d'une large autonomie. Au XIII^e s., les Habsbourg, originaires d'Argovie, parviennent à en contrôler une grande partie. Quand ils accèdent au trône impérial (1273), les cantons montagnards et forestiers (*Waldstätte*) d'Uri, de Schwyz et d'Unterwald, craignant de perdre leurs libertés traditionnelles, concluent un pacte perpétuel (1291) de défense mutuelle, qui est l'acte de naissance de la Confédération. Après la victoire des trois cantons sur les Habsbourg au Morgarten et le renouvellement de leur pacte (1315), d'autres cantons se lient à eux ou sont conquis par eux (ils seront 13 en 1513). Les Suisses défendent leur indépendance contre l'État bourguignon (victoires sur Charles le Téméraire à Grandson et à Morat, 1476) et contre l'Autriche, obligeant Maximilien I^{er} à reconnaître leur indépendance de fait (1499). L'introduction de la Réforme au XVI^e s. (par Zwingli à Zurich, par Calvin à Genève) est à l'origine d'un dualisme confessionnel durable. En 1648, les traités de Westphalie reconnaissent l'indépendance de droit de la Suisse et sa neutralité. En 1798, les troupes françaises envahissent la Confédération, à laquelle le Directoire impose la forme d'une république unitaire. Napoléon reconstitue l'organisation fédérale par l'Acte de médiation de 1803. Le congrès de Vienne garantit la « neutralité perpétuelle » suisse. Après la dissolution de la ligue formée en 1845 par les cantons catholiques (*Sonderbund*), une nouvelle Constitution (sept. 1848), toujours en vigueur, remplace la structure confédérale par une structure fédérale. Dans les deux guerres

mondiales, la neutralité du pays est respectée, et sa vocation humanitaire s'affirme.

SUITE n. f. (lat. *secutus*, ayant suivi). Série de choses rangées les unes à côté des autres. || Ce qui vient après une chose déjà connue. || Continuation d'une œuvre littéraire, cinématographique, etc. || Succession, enchaînement de faits qui se suivent. || Conséquence, résultat. || Ordre, liaison, logique. || Ensemble des personnes qui accompagnent un haut personnage. || Collection d'objets de même nature. || Dans un grand hôtel, série de pièces contiguës constituant un véritable appartement. || *Math.* Ensemble d'éléments classés dans un ordre déterminé. || *Mus.* Série de pièces instrumentales écrites dans le même ton et relevant de la danse. ● *À la suite de*, après; derrière. || *Avoir de la suite dans les idées*, être persévérant, opiniâtre. || *De suite*, sans interruption. (*Fam.*) tout de suite. || *Donner suite à qqch*, le continuer. || *Esprit de suite*, persévérance dans ses idées. || *Et ainsi de suite*, et de même en continuant. || *Par la suite*, plus tard. || *Par suite (de)*, par une conséquence naturelle ou logique (de). || *Sans suite*, incohérent; se dit d'un objet dont l'approvisionnement n'est plus renouvelé. || *Tout de suite*, immédiatement, sans délai.

SUIVANT, E adj. Qui est après. ♦ n. Celui ou celle qui accompagne, escorte, notamment dans les pièces de théâtre.

SUIVANT prép. Selon une ligne donnée. || À proportion de; en fonction de; conformément à. || *Suivant que*, selon que.

SUIVEUR n. m. Celui qui suit une course cycliste. || Celui qui suit au lieu de diriger, d'innover.

SUIVI, E adj. Qui a lieu de manière continue. || Où il y a de la liaison, cohérent. || Fréquenté : *cours suivi*. || Se dit d'un objet qui continue à être vendu.

SUIVI n. m. Opération permettant de surveiller la mise en œuvre d'un processus.

SUIVISME n. m. Attitude de celui qui s'aligne sur un parti politique, un syndicat, sans faire preuve d'esprit critique.

SUIVISTE adj. et n. Qui relève du suivisme.

SUIVRE v. t. (lat. *sequi*) [conj. 56]. Aller, venir, être après; accompagner. || Marcher derrière pour surveiller; épier. || Aller dans une direction déterminée. || Se conformer à, imiter. || Être attentif, s'intéresser à. ● *À suivre*, formule indiquant que le récit n'est pas terminé. || *Faire suivre*, formule mise sur les lettres pour indiquer, en cas d'absence du destinataire, de les lui envoyer à sa nouvelle adresse. || *Suivre une affaire*, s'en occuper sérieusement. || *Suivre un cours*, y assister assidûment. || *Suivre ses goûts*, s'y abandonner. || *Suivre une méthode*, la pratiquer. || *Suivre un*

raisonnement, le comprendre, ♦ v. impers. Résulter. ♦ v. i. Au poker, miser afin de pouvoir rester dans le jeu. ♦ se suivre v. pr. Se succéder. || Être placé l'un après l'autre dans un ordre régulier. || S'enchaîner.

SUJET, ETTE adj. (lat. *subjectus*, soumis). Exposé à éprouver certaines maladies, certains inconvénients. || Porté à, enclin à, susceptible de qqch. • *Sujet à caution*, à qui on ne peut se fier.

SUJET, ETTE n. Personne qui est soumise à l'autorité d'un souverain.

SUJET n. m. (lat. *subjectum*, ce qui est subordonné). Cause, occasion, motif d'une action, d'un sentiment. || Matière sur laquelle on parle, on écrit, on compose. || Être vivant sur lequel on fait des observations. || Fonction grammaticale du groupe nominal qui donne ses marques de nombre, de personne, etc., au verbe. || Individu qui est le support d'une expérience, d'une action, d'un droit, d'une connaissance. • *Au sujet de*, relativement à. || *Avoir sujet de*, avoir un motif légitime de. || *Être plein de son sujet*, en être pénétré. || *Mauvais sujet*, personne méchante et vicieuse.

SUJETION n. f. (lat. *subjectio*). Dépendance, état de celui qui est soumis à un pouvoir, à une domination. || Contrainte, assujettissement à une nécessité.

SUKARNO ou **SOEKARNO**, homme d'État indonésien (1901-1970). Il proclame en 1945 l'indépendance de la République indonésienne dont il est le premier président jusqu'en 1967.

SUKHOTAI, v. du N. de la Thaïlande; 15000 h. Anc. cap. du premier royaume thaï (XIII^e-XV^e s.).

SULAWESI → CÉLÈBES.

SULFAMIDE n. m. Nom générique de composés organiques, bases de médicaments contre l'infection.

SULFATAGE n. m. Action de répandre sur les végétaux une solution de sulfate de cuivre ou de sulfate de fer pour combattre les maladies dues à des champignons.

SULFATE n. m. Sel de l'acide sulfurique.

SULFATÉ, E adj. Qui renferme un sulfate.

SULFATER v. t. Opérer le sulfatage de.

SULFATEUSE n. f. Machine servant à sulfater.

SULFURE n. m. (lat. *sulfur*, soufre). Chim. Combinaison du soufre et d'un élément.

SULFUREUX, EUSE adj. Chim. Qui a la nature du soufre, qui contient une combinaison du soufre. • *Acide sulfureux*, composé H_2SO_3 non isolé, mais existant en solution. || *Anhydride sulfureux*, composé oxygéné SO_2 dérivé du soufre,

employé comme décolorant et désinfectant.

SULFURIQUE adj. (lat. *sulfur*, soufre). *Acide sulfurique*, acide oxygéné (H_2SO_4) dérivé du soufre, corrosif violent. (syn. anc. VITRIOL).

SULFURISÉ, E adj. Se dit du papier traité par l'acide sulfurique.

SULKY [syłki] n. m. (mot angl.). Voiture très légère, sans caisse, à deux roues, utilisée pour les courses de trot attelé.

SULLA ou **SYLLA** (Lucius Cornelius), général et homme d'État romain (138-78 av. J.-C.). Lieutenant, puis rival de Marius, il bat Mithridate en 85, devient le chef du parti aristocratique et, bientôt, le maître de Rome (83). Il proscriit ses opposants; il se retire en 79.

SULLY (Maximilien DE), ministre d'Henri IV (1560-1641). Protestant, compagnon d'armes d'Henri IV, il devient surintendant des Finances (1598). Il protège l'agriculture et dote le pays de routes et de canaux.

SULLY PRUDHOMME (Armand), poète français (1839-1907), de l'école parnassienne.

SULTAN n. m. (mot ar.). Hist. Dans les pays musulmans, détenteur de l'autorité.

SULTANAT n. m. Règne d'un sultan; État sur lequel règne un sultan.

SUMATRA, la plus grande des îles de la Sonde (Indonésie); 473 606 km²; 28 016 000 h. V. princ. Medan, Palembang.

ŠUMAVA, massif montagneux du rebord S.-O. de la Bohême (Tchécoslovaquie).

SUMBAWA ou **SUMBAYA**, île de l'Indonésie, à l'E. de Java.

ŠUMEN, anc. Kolarovgrad, v. du nord-est de la Bulgarie; 84 000 h.

SUMER. Géogr. anc. Région de la basse Mésopotamie près du golfe Persique.

SUMÉRIEN n. m. Langue ancienne, parlée du sud de Babylone au golfe Persique, écrite en caractères cunéiformes.

SUMÉRIENS, peuple d'origine iranienne établi aux IV^e-III^e millénaires à Šumer. Ils fondent de puissantes cités-États (Lagash, Ourouk, Our, etc.) où s'épanouit la première architecture religieuse et où est inventée l'écriture à la fin du IV^e millénaire.

SUMMUM [sɔmmɔm] n. m. (mot lat.). Le plus haut degré.

SUND ou **ØRESUND**, détroit reliant le Cattégat à la Baltique, entre l'île danoise de Sjælland et le littoral suédois.

SUNDERLAND, port d'Angleterre, sur la mer du Nord; 196 000 h.

SUNDGAU (le), pays du S. de l'Alsace.

SUNLIGHT [sœnlajt] n. m. (mot angl. signif. lumière du soleil). Fort projecteur pour prises de vues cinématographiques.

SUNNA [suna] n. f. (mot ar.). Ensemble des paroles et actions de Mahomet et de la tradition qui les rapporte.

SUNNITE n. et adj. Musulman appartenant au courant majoritaire de l'islam qui s'appuie sur la sunna.

SUN YAT-SEN, homme d'État chinois (1866-1925). Lors de la révolution de 1911, il est président provisoire de la République, mais il s'efface devant Yuan Shikai (1912). Il fonde le Guomindang; il est élu président de la République (1921).

SUPER adj. inv. Fam. Supérieur, formidable.

SUPER n. m. Abrév. fam. de SUPERCARBURANT.

SUPERBE adj. (lat. *superbus*, orgueilleux). D'une beauté éclatante.

SUPERBE n. f. Litt. Orgueil.

SUPERBEMENT adv. Magnifiquement.

SUPERCARBURANT n. m. Essence de qualité supérieure, à indice d'octane qui avoisine et parfois dépasse 100. (Syn. SUPER.)

SUPERCAMPION, ONNE n. Champion qui a remporté de nombreuses victoires.

SUPERCHERIE n. f. (it. *sopercheria*, excès). Tromperie calculée, fraude.

SUPERFÉTATOIRE adj. (lat. *superfettare*, s'ajouter). Litt. Qui s'ajoute inutilement.

SUPERFICIE n. f. (lat. *superficies*, surface). Étendue d'une surface. || Apparence, aspect extérieur.

SUPERFICIEL, ELLE adj. Qui n'existe qu'à la superficie. || Qui ne va pas au fond des choses; incomplet, non approfondi.

SUPERFICIELLEMENT adv. De façon superficielle.

SUPERFLU, E adj. et n. m. (lat. *superfluere*, déborder). De trop, inutile.

SUPERGRAND n. m. Fam. Une des superpuissances.

SUPER-HUIT adj. et n. m. inv. Format de film amateur, supérieur au modèle courant de huit millimètres. (On écrit aussi SUPER-8.)

SUPÉRIEUR, E adj. (lat. *superior*). Qui est situé au-dessus (par' oppos. à INFÉRIEUR). || Plus grand que, qui atteint un degré plus élevé. || Qui surpasse les autres en mérite, en force, en rang, en qualité, etc. || Qui témoigne d'un sentiment de supériorité. || Se dit de la partie d'un fleuve plus rapprochée de la source.

SUPÉRIEUR, E n. Personne qui commande à d'autres en vertu d'une hiérarchie. || Personne qui dirige une communauté religieuse.

SUPÉRIEUR (lac), le plus vaste et le plus occidental des grands lacs de l'Amérique du Nord, entre les États-Unis et le Canada, communiquant avec le lac

Supérieur

Huron par la rivière Sainte-Marie; 82 360 km².

SUPÉRIEUREMENT adv. De façon supérieure.

SUPÉRIORITÉ n. f. État d'une personne, d'un groupe, d'une chose qui est au-dessus des autres par quelque qualité.

SUPERLATIF n. m. (lat. *superlatum*, ce qui est porté au-dessus). Degré de signification qui exprime une qualité portée à un très haut degré (*superlatif absolu*), à un plus haut degré (*superlatif relatif de supériorité*) ou à un moins haut degré (*superlatif relatif d'infériorité*). [Ex. : très grand; le plus grand; le moins grand.]

SUPERMAN [ˈsɜːpmæn] n. m. (n. angl. d'un héros de bande dessinée) [pl. *supermen*]. Personnage fantastique doué de pouvoirs surhumains.

SUPERMARCHÉ n. m. Magasin de grande surface (400 à 2 500 m²) offrant des produits vendus en libre-service.

SUPERNOVA n. f. (pl. *supernovae*). Étoile qui acquiert soudain un éclat considérablement plus élevé, puis faiblit graduellement.

SUPERPOSABLE adj. Qui peut être superposé.

SUPERPOSER v. t. Poser l'un au-dessus de l'autre. ♦ se *superposer* v. pr. [à]. S'ajouter.

SUPERPOSITION n. f. Action de superposer, de se superposer; ensemble de choses superposées.

SUPERPRODUCTION n. f. Film produit et lancé à grands frais.

SUPERPUISSANCE n. f. Une des deux grandes puissances mondiales, les États-Unis ou l'U. R. S. S.

SUPERPERSONNE adj. Qui a une vitesse supérieure à celle du son.

SUPERSTITIEUX, EUSE adj. et n. Qui a de la superstition. ♦ adj. Où il y a de la superstition.

SUPERSTITION n. f. (lat. *superstitio*, croyance). Attitude de qqn qui prête un caractère sacré à certaines pratiques, obligations, etc. || Croyance à divers présages tirés d'événements fortuits (comme d'une salière renversée, du nombre treize, etc.). || Attachement excessif.

SUPERSTRUCTURE n. f. Tout ce qui se superpose à qqch qui lui sert de base. || Construction placée sur le pont supérieur, faisant corps avec la coque et s'étendant sur toute la largeur d'un navire. || Ensemble de l'appareil d'État et des formes juridiques, politiques, idéologiques et culturelles d'une société (par oppos. à l'INFRASTRUCTURE).

SUPERVIELLE (Jules), écrivain français (1884-1960), poète et auteur de pièces de théâtre et de nouvelles.

SUPERVISER v. t. Contrôler et réviser un travail fait, sans entrer dans le détail.

SUPERVISEUR n. m. Personne qui supervise.

SUPERVISION n. f. Action de superviser.

SUPIN n. m. (lat. *supinus*, tourné en arrière). Forme nominale du verbe latin.

SUPPLANTER v. t. (lat. *supplantare*, renverser par un croc-en-jambe). Prendre la place de qqn, auprès d'une autre personne, l'évincer pour se substituer à lui. || Éliminer qqch.

SUPPLÉANCE n. f. Fait d'être suppléant.

SUPPLÉANT, E adj. et n. Qui supplée qqn dans ses fonctions sans être titulaire.

SUPPLÉER v. t. (lat. *supplere*, remplir). Litt. Ajouter ce qui manque; compléter. || Remplacer dans ses fonctions. ♦ v. t. ind. [à]. Remédier au manque de qqch.

SUPPLÉMENT n. m. (lat. *supplementum*). Ce qui s'ajoute à qqch pour le compléter, l'améliorer, etc. || Somme payée en plus pour obtenir qqch qui n'était pas compris dans le prix initial. ♦ En *supplément*, en plus, en sus de ce qui est normal, prescrit, indiqué.

SUPPLÉMENTAIRE adj. Qui sert de supplément, qui constitue un supplément, fait en supplément. ♦ Angle *supplémentaire*, angle qui, ajouté à un autre, forme avec lui une somme égale à deux angles droits.

SUPPLÉTIF, IVE adj. et n. m. (lat. *supplere*, remplir, suppléer). Se dit de militaires autochtones engagés temporairement en complément de troupes régulières. ♦ adj. Qui complète, supplée.

SUPPLIANT, E adj. et n. Qui supplie, implore.

SUPPLICATION n. f. Prière faite avec instance et soumission.

SUPPLICE n. m. (lat. *supplicium*). Souffrances physiques qu'on fait subir à une victime. || Violente douleur physique. || Ce qui cause une forte peine, une souffrance morale. ♦ Être au *supplice*, éprouver une souffrance morale. || Le dernier *supplice* (Litt.), la peine de mort. || *Supplice de Tantale*, tourment de celui qui ne peut atteindre une chose qu'il désire vivement.

SUPPLICIÉ, E n. Personne qui subit ou qui a subi un supplice.

SUPPLICIER v. t. Faire subir la torture ou la peine de mort.

SUPPLIER v. t. (lat. *supplicare*). Demander avec insistance et humilité, de manière pressante.

SUPPLIQUE n. f. (it. *supplica*). Requête écrite pour demander une grâce, une faveur.

SUPPORT n. m. Ce qui supporte; appui ou soutien de qqch. || *Inform.* Tout milieu matériel susceptible de recevoir une information, de la véhiculer ou de la conserver, puis de la restituer à la demande (carte perforée, disque, bande magnétique, etc.). ♦ *Support publicitaire*, média

quelconque (presse, annonce télévisée, affichage, etc.), considéré dans son utilisation pour la publicité.

SUPPORTABLE adj. Qu'on peut endurer, tolérer, excuser.

SUPPORTER [sɔːpɔːtœʁ ou -tɛʁ] n. m. (mot angl., de *to support*, soutenir). Partisan d'un concurrent ou d'une équipe qu'il encourage exclusivement.

SUPPORTER v. t. (lat. *supportare*, porter). Soutenir, porter par-dessous pour empêcher de tomber. || Endurer avec patience, courage ce qui est pénible. || Tolérer la présence, l'attitude de qqn. || Résister à une épreuve, à une action physique. || Soutenir, encourager un concurrent, une équipe. ♦ *Supporter les frais de qqch*, les avoir à sa charge. ♦ se *supporter* v. pr. Se tolérer mutuellement.

SUPPOSÉ, E adj. Faux. || Admis, posé comme hypothèse. ♦ *Supposé que*, dans la supposition que.

SUPPOSER v. t. (lat. *supponere*, mettre sous). Poser par hypothèse une chose comme établie. || Exiger logiquement, nécessairement l'existence de qqch. || Attribuer qqch à qqn.

SUPPOSITION n. f. Action d'admettre par hypothèse; l'hypothèse elle-même.

SUPPOSITOIRE n. m. (lat. *suppositorius*, placé dessous). Médicament solide qu'on introduit dans le rectum.

SUPPÔT n. m. (lat. *suppositus*, placé dessous). *Suppôt de Satan* (Litt.), démon, personne malaisante.

SUPPRESSION n. f. Action de supprimer.

SUPPRIMER v. t. (lat. *supprimere*). Mettre un terme à l'existence de qqch. || Enlever qqch à qqn. ♦ se *supprimer* v. pr. Se donner la mort.

SUPPURATION n. f. Production de pus.

SUPPURER v. i. (lat. *suppurare*). Produire du pus.

SUPPUTATION n. f. Action de supputer.

SUPPUTER v. t. (lat. *supputare*, calculer). Litt. Évaluer indirectement une quantité par le calcul de certaines données, calculer, apprécier.

SUPRA adv. lat. Plus haut, ci-dessus. (Contr. INFRA.)

SUPRANATIONALITÉ n. f. Caractère de ce qui est placé au-dessus des institutions nationales.

SUPRÉMATIE n. f. (angl. *supremacy*; du fr. *suprême*). Situation dominante dans quelque domaine, prééminence.

SUPRÊME adj. (lat. *supremus*). Qui est au-dessus de tout, qui ne saurait être dépassé. || Qui vient en dernier. ♦ *Cour suprême*, tribunal qui tranche en dernier ressort. || *Moment, heure suprême* (Litt.), le moment, l'heure de la mort. || *Volon-*

tés suprêmes, dernières dispositions d'un mourant.

SUPRÊMEMENT adv. Extrêmement.

SUR prép. (lat. *super*). Marque la situation par rapport à ce qui est plus bas ou en contact, la direction, la cause, l'approximation, le sujet dont on parle, etc. ● *Sur ce*, cela dit ou fait.

SUR, E adj. (mot frq.). D'un goût acide et aigre.

SÛR, E adj. (lat. *securus*). En qui l'on peut avoir confiance. || Qui n'offre aucun danger. || Dont on ne peut douter, qui est vrai, exact. || Qui sait d'une manière certaine. ● *À coup sûr* ou, fam., *pour sûr*, infailliblement, certainement. || *Avoir le coup d'œil sûr*, bien juger à la simple vue. || *Avoir le goût sûr*, bien juger de qqch. || *Avoir la main sûre*, avoir la main ferme, qui ne tremble pas. || *Bien sûr*, c'est évident. || *En lieu sûr*, dans un lieu où il n'y a rien à craindre, où bien d'où on ne peut s'échapper. || *Le temps n'est pas sûr*, il peut devenir mauvais.

SURABAYA ou **SURABAJA**, port et centre industriel d'Indonésie (Java); 1 556 000 h.

SURABONDAMMENT adv. Plus que suffisamment.

SURABONDANCE n. f. Grande abondance.

SURABONDANT, E adj. Abondant jusqu'à l'excès.

SURABONDER v. i. Être très abondant.

SURACTIVITÉ n. f. Activité intense au-delà de la normale.

SURAIGU, È adj. Très aigu.

SURAJOUTER v. t. Ajouter par surcroît.

SURAKARTA, v. d'Indonésie (Java); 470 000 h.

SURALIMENTATION n. f. Augmentation de la ration alimentaire absorbée par un individu, un animal. || Alimentation d'un moteur à combustion interne avec de l'air à une pression supérieure à la pression atmosphérique.

SURALIMENTER v. t. Pratiquer la suralimentation de.

SURANNÉ, E adj. (de *sur* et *an*). Qui n'est plus en usage, démodé, périmé.

SURARMEMENT n. m. Armement excessif.

SÛRAT, port de l'Inde (Gujerat); 913 000 h. Textile.

SURATE ou **SOURATE** n. f. (ar. *surat*, chapitre). Chacun des chapitres du Coran.

SURBAISSÉ, E adj. Qui est notablement abaissé. || *Archit.* Se dit d'un arc ou d'une voûte dont la flèche est inférieure à la moitié de la portée.

SURBUC n. f. Fam. et vx. Surprise-partie.

SURCAPACITÉ n. f. Écon. Capacité de production supérieure aux besoins.

SURCHARGE n. f. Excès de charge, poids supplémentaire excessif. || Surcroît de peine, de dépense, excès. || Mot écrit sur un autre mot. || Impression typographique faite sur un timbre-poste.

SURCHARGER v. t. (conj. 1). Imposer une charge excessive, accabler. || Faire une surcharge sur une écriture, un timbre, etc.

SURCHAUFFE n. f. Action de surchauffer. || État d'une économie en expansion menacée d'inflation.

SURCHAUFFER v. t. Chauffer de manière excessive. || Provoquer un phénomène de surchauffe.

SURCHOIX n. m. Première qualité.

SURCLASSER v. t. Triompher d'un adversaire par une incontestable supériorité.

SURCOMPOSÉ, E adj. Se dit d'un temps passé conjugué avec deux auxiliaires. (Ex. : *j'ai eu fini, j'aurai eu fini.*)

SURCONSUMMATION n. f. Écon. Consommation excessive.

SURCONTRE n. m. Action de surcontrer.

SURCONTRER v. t. Jeux. Confirmer une annonce contrée par un adversaire.

SURCOUF (Robert), corsaire français (1773-1827).

SURCOUPER n. f. Action de surcouper.

SURCOUPER v. t. Jeux. Couper avec un atout supérieur à celui qui vient d'être jeté.

SURCOÛT n. m. Coût supplémentaire.

SURCROÎT n. m. Ce qui s'ajoute à ce que l'on a; augmentation, accroissement.

● *Par surcroît, de surcroît*, en plus.

SURDI-MUTITÉ n. f. État du sourd-muet.

SURDITÉ n. f. (lat. *surdus*, sourd). Perte ou grande diminution du sens de l'ouïe.

SURDOSAGE n. m. Dosage excessif.

SURDOSE n. f. Syn. de **OVERDOSE**.

SURDOUÉ, E adj. et n. Se dit de qqn dont l'efficiencia intellectuelle est supérieure à celle qui est obtenue par la majorité des personnes du même âge.

SUREAU n. m. (lat. *sambucus*). Arbuste à fleurs blanches et à fruits acides rouges ou noirs.

SUREFFECTIF n. m. Effectif en surnombre.

SURÉLEVER v. t. (conj. 5). Donner un surcroît de hauteur à.

SUREMENT adv. Certainement, à coup sûr.

SURENCHÈRE n. f. Enchère au-dessus d'une autre ou au-dessus du prix d'adjudication. || Action de rivaliser de promesses.

SURENCHÉRIR v. i. Faire une surenchère.

SURENDETTEMENT n. m. Dettes en excès.

SURENTRAÎNEMENT n. m. Sports. Entraînement excessif qui fait perdre la forme.

SURÉQUIPEMENT n. m. Équipement excessif.

SURÉQUIPER v. t. Équiper au-delà des possibilités de consommation, de production.

SURESNES, ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine, sur la Seine; 35744 h. Fort du Mont-Valérien.

SURESTIMATION n. f. Estimation exagérée.

SURESTIMER v. t. Estimer au-delà de sa valeur, de son importance réelle.

SÛRETÉ n. f. (de *sûr*, d'apr. lat. *securitas*, sécurité). Qualité de qqn, de qqch à qui l'on peut se fier, sur qui on peut compter. || Certitude qui empêche de se tromper. ● *De sûreté*, muni d'un dispositif tel qu'il assure une protection. || *En sûreté*, dans un endroit où l'on est à l'abri, d'où l'on ne peut s'échapper. || (Avec une majuscule.) *Sûreté nationale*, ou *la Sûreté*, anc. nom donné à une direction générale du ministère de l'Intérieur chargée de la police, devenue, en 1966, *Police nationale*.

SURÉVALUER v. t. Surestimer.

SUREXCITATION n. f. Très vive excitation. || Animation passionnée.

SUREXCITER v. t. Exciter au-delà des limites ordinaires; exalter.

SUREXPLOITATION n. f. Action de surexploiter.

SUREXPLOITER v. t. Exploiter de façon excessive qqn ou qqch.

SUREXPOSER v. t. Phot. Donner un temps de pose excessif.

SUREXPOSITION n. f. Phot. Exposition trop prolongée d'une surface sensible à la lumière.

SURF [sœrf] n. m. (mot angl.). Sport consistant à se maintenir en équilibre sur une planche portée par une vague qui déferle.

SURFACE n. f. (de *sur* et *face*). Partie extérieure d'un corps. || Aspect extérieur, apparence. || Figure géométrique définie par l'ensemble des points de l'espace dont les coordonnées vérifient une équation ou sont données comme fonctions continues de deux paramètres. || Syn. usuel de **AIRE**. ● *Avoir de la surface*, offrir toute garantie de solvabilité. || *Faire surface*, émerger, en parlant d'un sous-marin. || *Grande surface*, magasin exploité en libre-service et présentant une superficie consacrée à la vente supérieure à 400 m².

SURFAIT, **E** adj. Estimé au-dessus de sa valeur.

SURFIL n. m. Surjet lâche, exécuté sur le bord d'un tissu pour éviter qu'il ne s'effiloche.

SURFILER v. t. Faire un point de surfil.

SURFIN, **E** adj. De qualité très fine.

SURGELÉ, **E** adj. et n. m. Se dit d'une substance alimentaire conservée par surgélation.

SURGELER v. t. (conj. 3). Congeler rapidement à très basse température.

SURGÉNÉRATEUR adj. et n. m. → **SURRÉGÉNÉRATEUR**.

SURGEON n. m. (anc. fr. *sourgon*, de *sourdre*). Rejeton qui sort au pied d'un arbre.

SURGIR v. i. (lat. *surgere*, s'élever). Apparaître brusquement, en s'élançant, en sortant, en s'élevant. || Se manifester brusquement.

SURGISSEMENT n. m. *Litt.* Action de surgir.

SURHOMME n. m. Homme supérieure-ment doué.

SURHUMAIN, **E** adj. Qui est au-dessus des forces ou des qualités de l'homme.

SURIMPOSER v. t. Frapper d'un surcroît d'impôts ou d'un impôt trop lourd.

SURIMPRESSION n. f. Impression de deux ou plusieurs images sur la même surface sensible.

SURINAM ou **SURINAME**, État du N. de l'Amérique du Sud; 163 265 km²; 420 000 h. Cap. *Paramaribo*. Bauxite. — Anc. colonie néerlandaise (sous le nom de *Guyane hollandaise*), devenue indépendante en 1975.

SURINTENDANT n. m. Autrefois, officier chargé de la surveillance des intendants d'une administration.

SURINTENDANTE n. f. Directrice de certaines maisons d'éducation.

SURIR v. i. Devenir sur, aigre.

SURJECTIF, **IVE** adj. *Math.* Se dit d'une application d'un ensemble E, dans un ensemble F, si cette application recouvre l'ensemble F en entier.

SURJET n. m. (de *sur* et *jeter*). Point exécuté à cheval en lisière de deux tissus à assembler bord à bord.

SUR-LE-CHAMP loc. adv. Sans délai, immédiatement.

SURLENDEMAIN n. m. Jour qui suit le lendemain.

SURLIGNEUR n. m. Feutre servant à recouvrir une partie de texte à l'aide d'une encre très lumineuse.

SURMÉDICALISER v. t. Faire un usage excessif des techniques médicales.

SURMENAGE n. m. État résultant d'une fatigue excessive.

SURMENER v. t. (conj. 5). Imposer un travail, un effort excessif.

SURMOI n. m. inv. Formation inconsciente jouant le rôle de juge vis-à-vis du moi.

SURMONTABLE adj. Que l'on peut surmonter.

SURMONTER v. t. Être placé au-dessus de qqch. || Avoir le dessus, vaincre.

SURMULOT n. m. Espèce de rat, appelé aussi *rat d'égout*.

SURMULTIPLIÉ, **E** adj. Se dit d'une combinaison d'engrenages, dans un changement de vitesse, donnant à l'arbre de transmission une vitesse de rotation supérieure à celle de l'arbre moteur.

SURNAGER v. i. (conj. 1). Rester à la surface d'un liquide. || Durer, survivre, subsister.

SURNATUREL, **ELLE** adj. et n. m. Qui dépasse les forces ou les lois de la nature. || Qui est du domaine de la foi religieuse.

SURNOM n. m. Nom ajouté ou substitué au nom propre d'une personne ou d'une famille.

SURNOMBRE n. m. *En surnombre*, en trop.

SURNOMMER v. t. Donner un surnom.

SURNUMÉRAIRE adj. et n. (lat. *numerus*, nombre). En sus du nombre fixé.

SUROÏT n. m. (forme normande de *sud-ouest*). Vent soufflant du sud-ouest.

SURPASSEMENT n. m. Action de surpasser, de se surpasser.

SURPASSER v. t. Faire mieux que qqn. ♦ se surpasser v. pr. Faire encore mieux qu'à l'ordinaire.

SURPAYER v. t. (conj. 2). Payer au-delà de ce qui est habituel, en plus; acheter trop cher.

SURPEUPLÉ, **E** adj. Peuplé à l'excès.

SURPEUPLEMENT n. m. Peuplement excessif.

SURPIQUER v. t. Faire une surpiqure.

SURPIQURE n. f. Piqure apparente faite sur un vêtement.

SURPLACE n. m. Immobilité d'un cycliste en équilibre, utilisée dans les courses de vitesse pour un démarrage en bonne position.

SURPLIS n. m. (lat. *superpellicium*, qui est sur la pelisse). Courte tunique de fine toile blanche, portée sur la soutane.

SURPLOMB n. m. État d'une partie qui est en saillie par rapport aux parties qui sont au-dessous. ♦ *En surplomb*, en avant de l'aplomb.

SURPLOMBER v. t. et i. Faire saillie au-dessus de qqch, dominer.

SURPLUS n. m. Ce qui est en plus, excédent. ♦ *Au surplus*, au reste. ♦ pl. Matériel militaire en excédent après une guerre.

SURPOPULATION n. f. Population en excès dans un pays par rapport aux moyens de subsistance et à l'espace disponible.

SURPRENANT, **E** adj. Qui cause de la surprise, étonnant.

SURPRENDRE v. t. (conj. 50). Prendre sur le fait. || Prendre à l'improviste, au dépourvu, par surprise. || Déconcerter, étonner. || *Litt.* Tromper, abuser. ♦ *Surprendre un secret*, le découvrir.

SURPRISE n. f. (de *surprendre*). Étonnement, ce qui surprend par son caractère inattendu. || Cadeau ou plaisir inattendu que l'on fait à qqn. || Action de prendre à l'improviste.

SURPRISE-PARTIE n. f. (angl. *surprise party*) [pl. *surprises-parties*]. Soirée ou après-midi dansante.

SURPRODUCTION n. f. Production excessive d'un produit ou d'une série de produits au-delà de la demande ou des besoins solvables des consommateurs.

SURPROTÉGER v. t. (conj. 1). Assurer une protection exagérée sur qqn.

SURRÉALISME n. m. Mouvement littéraire et artistique, né au lendemain de la Première Guerre mondiale, qui se dresse contre toutes formes d'ordre et de conventions logiques, morales, sociales, et qui leur oppose les valeurs du rêve, de l'instinct, du désir et de la révolte.

SURRÉALISTE adj. et n. Qui appartient au surréalisme.

SURRÉGÉNÉRATEUR ou **SURGÉNÉRATEUR** adj. et n. m. Se dit d'un réacteur nucléaire à neutrons rapides, fondé sur la surrégénération.

SURRÉGÉNÉRATION n. f. Production, à partir de matière nucléaire fertile, d'une quantité de matière fissile supérieure à celle qui est consommée.

SURRÉNALE adj. et n. f. *Glande* ou *capsule surrénale*, ou *surrénale* n. f., chacune des deux glandes endocrines situées au-dessus des reins.

SURREY, comté d'Angleterre, au S. de Londres; 1011 000 h. Ch.-l. *Kingston-upon-Thames*.

SURSATURER v. t. Rassurer jusqu'au dégoût. || Obtenir une solution plus concentrée que la solution saturée.

SURSAUT n. m. Mouvement brusque, occasionné par quelque sensation subite ou violente. || Action de se ressaisir, de reprendre brusquement courage. ♦ *En sursaut*, subitement, brusquement.

SURSAUTER v. i. Avoir un sursaut.

SURSEOIR v. t. ind. [à] (conj. 39). *Litt.* Or Dr. Interrompre, différer.

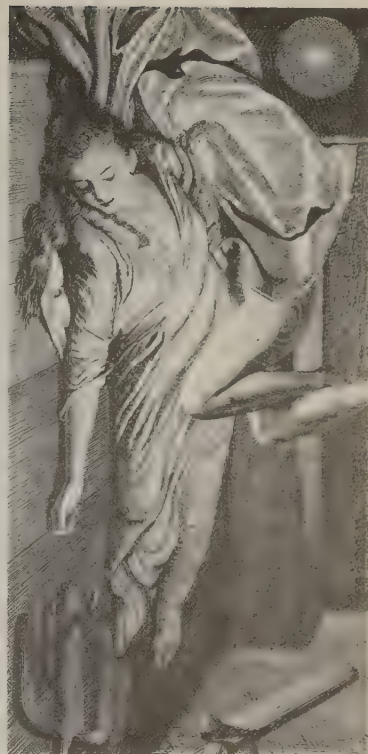
SURSIS n. m. (de *surseoir*). Dispense d'exécution d'une peine d'emprisonnement ou d'amende si, dans les cinq années qui suivent la condamnation, l'intéressé n'encourt aucune condamna-



Intérieur hollandais II (1928),
par Joan Miró.
(Fondation Peggy Guggenheim, Venise.)
[Giraudon] (© by A. D. A. G. P., 1986)

La femme 100 têtes
ouvre sa manche
auguste (1929).
Collage de Max Ernst.
(Coll. priv.)

[Lauros-Giraudon]
(© by A. D. A. G. P.-S. P. A. D. E. M., 1991)



Prémonition de la guerre civile (1936),
par Salvador Dalí. (Museum of Art, Philadelphie.)
[Photo du musée] (© by DEMART PRO ARTE B. V.-A. D. A. G. P., Paris 1991)



Au seuil de la liberté (1930), par René Magritte.
(Musée Boymans - Van Beuningen, Rotterdam.)
[photo du musée] (© by A. D. A. G. P., 1986)



Le Gorton de perles de la conversation imaginative (1953),
par Max Walter Svanberg. (Coll. priv.) [Lauros-Giraudon] (D. R.)

tion. ● **Sursis d'incorporation**, délai accordé à certains jeunes gens désirant retarder la date de leur incorporation. (On dit auj. *report d'incorporation*.)

SURSAITER n. Personne qui bénéficiait d'un sursis d'incorporation.

SURTAXE n. f. Taxe supplémentaire.

SURTAXER v. t. Faire payer une surtaxe.

SURTENSION n. f. Tension électrique supérieure à la tension normale, pouvant exister en service normal entre deux parties conductrices.

SURTOUT adv. Principalement, par-dessus tout. ● *Surtout que* (Fam.), d'autant plus que.

SURVEILLANCE n. f. Action de surveiller. ● *Sous la surveillance de*, surveillé par.

SURVEILLANT, **E** n. Personne chargée de surveiller. || Personne chargée de la discipline dans un établissement scolaire.

SURVEILLER v. t. Veiller avec attention, autorité, et souvent avec défiance; contrôler. || Observer attentivement.

SURVENIR v. i. (conj. 16; auxil. être). Arriver inopinément ou accidentellement.

SURVENUE n. f. *Litt.* Venue inopinée.

SURVÊTEMENT n. m. Vêtement chaud et souple que les sportifs mettent par-dessus leur tenue entre les épreuves ou au cours de séances d'entraînement.

SURVIE n. f. Prolongement de l'existence au-delà d'un certain terme. || *Biol.* Maintien artificiel de la vie végétative. || *Relig.* Prolongement de l'existence au-delà de la mort.

SURVIRER v. i. Avoir le train arrière qui, dès le début d'un virage, tend à glisser latéralement vers l'extérieur de la courbe.

SURVIVANCE n. f. Ce qui subsiste d'un ancien état, d'une chose disparue.

SURVIVANT, **E** adj. et n. Qui a échappé à la mort. || Qui survit à un autre.

SURVIVRE v. i. et t. ind. [à] (conj. 57). Demeurer en vie après un autre; échapper à une catastrophe. || Continuer à exister.

SURVOL n. m. Action de survoler.

SURVOLER v. t. Voler au-dessus de; passer en avion au-dessus. || Examiner rapidement.

SURVOLTER v. t. Mettre au paroxysme de l'excitation. || Augmenter la tension électrique au-delà de la valeur normale.

SUS [sy ou sy] adv. (lat. *sussum*, en haut). *Courir sus à qqn* (Vx), le poursuivre avec des intentions hostiles. ● *En sus* (de), en plus (de).

SUSCEPTIBILITÉ n. f. Disposition à se vexer trop aisément.

SUSCEPTIBLE adj. (bas lat. *susceptibilis*, de *suscipere*, soulever). Capable de recevoir certaines qualités, de subir certaines modifications, de produire un effet,

d'accomplir un acte. || Qui se vexe, s'offense aisément, irascible.

SUSCITER v. t. (lat. *suscitare*, exciter). Faire naître qqch, provoquer l'apparition de.

SUS-DÉNOMMÉ, **E** adj. et n. Nommé précédemment ou plus haut dans le texte.

SUSDIT, **E** adj. et n. Nommé ci-dessus.

SUS-DOMINANTE n. f. (pl. *sus-dominantes*). Sixième degré de la gamme diatonique, au-dessus de la dominante.

SUSE, anc. capitale de l'Élam, dont Darios I^{er} fait la capitale de l'Empire achéménide au VI^e s. av. J.-C.

SU SHI ou **SOU CHE**, poète et peintre chinois (1036-1101).

SUSNOMMÉ, **E** adj. et n. Nommé précédemment ou plus haut.

SUSPECT, **E** adj. et n. (lat. *suspectus*). Qui inspire de la défiance. || Dont la qualité est douteuse. ● *Suspect de*, qui est soupçonné, qui mérite d'être soupçonné de.

SUSPECTER v. t. Soupçonner, tenir pour suspect.

SUSPENDRE v. t. (lat. *suspendere*) [conj. 46]. Fixer en haut et laisser pendre. || Interrompre ou interdire pour quelque temps. || Retirer temporairement ses fonctions à qqn. ● *Suspendre son jugement*, rester sur l'expectative.

SUSPENDU, **E** adj. Qui est en suspens. || Fixé de façon à pendre ou à surplomber. || Se dit d'une voiture dont le corps ne porte pas directement sur les essieux, mais sur des ressorts interposés.

SUSPENS adj. et n. m. (lat. *suspensus*, suspendu). Se dit d'un clerc frappé de suspension. ● *En suspens*, non résolu, non terminé.

SUSPENSE [sypens ou scœpens] n. m. (mot angl.). Moment d'un film, d'une œuvre littéraire, ou l'action, s'arrêtant un instant, tient le spectateur, l'auditeur ou le lecteur dans l'attente angoissée de ce qui va se produire.

SUSPENSIF, **IVE** adj. *Dr.* Qui suspend l'exécution d'un jugement, d'un contrat.

SUSPENSION n. f. Action de suspendre, d'attacher, de fixer en haut et de laisser pendre. || Cessation momentanée. || Ensemble des organes qui transmettent aux essieux le poids d'un véhicule, tout en amortissant les cahots. || Appareil d'éclairage suspendu au plafond. || Interdiction momentanée faite à un fonctionnaire ou à un militaire d'exercer ses fonctions. || État d'un solide très divisé, mêlé à la masse d'un liquide sans être dissous par lui. ● *Points de suspension*, signe de ponctuation (...) marquant que la phrase est incomplète. || *Suspension d'armes*, cessation concertée et momentanée des combats.

SUSPICION n. f. (lat. *suspicio*, soup-

çon). Action de tenir qqn pour suspect, défiance, soupçon.

SUSSEX, nom de deux comtés (*East Sussex* et *West Sussex*) d'Angleterre, au S. de Londres, sur la Manche.

SUSTENTATION n. f. Position d'un corps sur un autre qui le soutient.

SUSTENTER v. t. (lat. *sustentare*, alimenter). Nourrir, entretenir les forces par des aliments (vx). ♦ *se sustenter* v. pr. *Se nourrir*.

SUSURREMENT n. m. Murmure.

SUSURRER v. i. et t. (lat. *susurrare*, bourdonner). Murmurer doucement.

SUTLEJ ou **SATLEDJ** (la), riv. de l'Inde et du Pakistan, affl. de l'Indus (r. g.); 1600 km.

SUTURE n. f. (lat. *sutura*, de *suere*, coudre). Opération consistant à coudre les lèvres d'une plaie.

SUTURER v. t. Faire une suture.

SUVA, cap. des îles Fidji, sur l'île de Viti Levu; 63 000 h.

SUWON, v. de la Corée du Sud; 311 000 h.

SUZERAIN, **E** n. et adj. (de *sus*, d'après *souverain*). Féod. Seigneur qui possédait un fief dont dépendaient d'autres fiefs.

SUZERAINETÉ n. f. Droit d'un suzerain, d'un État sur un pays, un État protégé.

SUZHOU ou **SOU-TCHEOU**, v. de Chine (Jiangsu), à l'O. de Shanghai; 1 100 000 h. Centre industriel.

SVALBARD, archipel norvégien de l'océan Arctique, au N.-E. du Groenland, comprenant le Spitzberg; 62 700 km²; 3 700 h.

SVASTIKA n. m. (mot sanskr.). Symbole religieux de l'Inde, qui consiste en une croix gammée à branches égales.

SVELTE adj. (it. *svelto*, vif). D'une forme légère et élancée.

SVELTESSE n. f. Caractère svelte de qqn.

SVERDLOVSK, anc. *Iekaterinbourg*, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), dans l'Oural; 1 269 000 h. Métallurgie.

SVEVO (Italo), écrivain italien (1861-1928), auteur de romans (*la Conscience de Zeno*).

S. V. P., abrég. des mots *S'il VOUS PLAÎT*.

SWAHILI, **E** ou **SOUAHÉLI**, **E** adj. et n. m. Se dit d'une langue bantoue parlée au Kenya et en Tanzanie, et qui s'écrit en caractères arabes.

SWANSEA, port et centre industriel de Grande-Bretagne (pays. de Galles); 168 000 h.

SWAZILAND, État d'Afrique, entre l'Afrique du Sud et le Mozambique; 17 363 km²; 626 000 h. Cap. *Mbabane*. — Royaume bantou (1815), protectorat britannique (1902), indépendant en 1968.

SWEATER [switœr] n. m. (mot angl., de *to sweat*, suer). Chandail de laine.

SWEAT-SHIRT [switʃɑrt] n. m. (mots angl.) [pl. *sweat-shirts*]. Chandail ou polo en jersey de coton molletonné.

SWEDENBORG (Emanuel), spirite suédois (1688-1772).

SWEEPSTAKE [swipstœk] n. m. (mot angl., de *to sweep*, enlever, et *stake*, enjeu). Loterie consistant à tirer au sort les chevaux engagés dans une course dont le résultat fixe les gagnants.

SWIFT (Jonathan), écrivain irlandais (1667-1745), auteur d'une satire sociale (les *Voyages de Gulliver*).

SWINBURNE (Algernon Charles), poète anglais (1837-1909), héritier de la tradition romantique (*Poèmes et ballades*).

SWING [swin] n. m. (mot angl.). En boxe, coup porté latéralement en balançant le bras. || Manière d'exécuter le jazz, consistant en une distribution typique des accents, donnant un balancement rythmique vivant et souple.

SYBARIS, anc. v. de l'Italie, dans le Bruttium (Calabre).

SYBARITE adj. et n. (de *Sybaris*). Personne qui mène une vie facile et voluptueuse.

SYCOMORE n. m. (gr. *sukomoros*). Variété d'érable.

SYCOPHANTE n. m. (gr. *sukophantês*). Antiq. gr. Délateur professionnel.

SYDNEY, port de l'Australie, cap. de la Nouvelle-Galles du Sud, sur une baie de l'Océan Pacifique; 3 310 000 h. Centre industriel et commercial.

SYLLA → SULLA.

SYLLABATION n. f. Décomposition en syllabes différentes des séquences phoniques de la chaîne parlée.

SYLLABE n. f. (lat. *syllaba*; du gr. *sullabê*, réunion). Groupe formé de consonnes et de voyelles qui se prononcent d'une seule émission de voix : « *Paris* » a deux syllabes.

SYLLABIQUE adj. Relatif aux syllabes. • *Écriture syllabique*, écriture où chaque syllabe est représentée par un caractère.

SYLLEPSE n. f. (gr. *sullêpsis*, compréhension). Accord des mots dans la phrase selon le sens, et non selon les règles grammaticales. (Ex. : *une personne me disait qu'un jour il avait eu une grande joie*.)

SYLLOGISME n. m. (gr. *sullogismos*, de *sullogizein*, assembler). Raisonement qui contient trois propositions (la majeure, la mineure et la conclusion), et tel que la conclusion est déduite de la majeure par l'intermédiaire de la mineure. (Ex. : *si tous les hommes sont mortels [majeure]; si tous les Grecs sont des hommes [mineure]; donc tous les Grecs sont mortels [conclusion]*.)

SYPHÈ n. m. (lat. *sylyphus*, génie). Génie de l'air des mythologies celte et germanique.

SYPHIDE n. f. Syphe femelle. || Litt. Femme gracieuse et légère.

SYLVESTRE adj. (lat. *sylvā*, forêt). Qui croît dans les bois.

SYLVESTRE, nom de trois papes, dont SYLVESTRE II, pape de 999 à 1003, qui condamne la simonie.

SYLVICULTURE n. f. (lat. *sylvā*, forêt, et *culture*). Entretien et exploitation des forêts.

SYMBOSE n. f. (gr. *sun*, avec, et *bios*, vie). Union étroite entre des personnes, des choses. || *Biol.* Association de deux ou plusieurs organismes différents leur permettant de vivre avec des avantages pour chacun.

SYMBIOTIQUE adj. Relatif à la symbiose.

SYMBOLE n. m. (gr. *symbolon*, signe). Signe figuratif, être animé ou chose qui représente une chose abstraite, qui est l'image d'une chose. || Tout signe conventionnel abrégé. || Signe figuratif d'une grandeur, d'un nombre, d'une opération, d'un être mathématique ou logique de nature quelconque. || *Chim.* Lettre ou groupe de lettres adoptées pour désigner un élément. || *Relig.* Résumé des vérités essentielles de la religion (en ce sens, prend une majuscule).

SYMBOLIQUE adj. Qui sert de symbole; qui a le caractère d'un symbole. || Qui n'a pas de valeur, d'efficacité en soi. || Qui a une structure proche de celle du langage.

SYMBOLIQUE n. f. Ensemble des symboles propres à une religion, à un peuple, etc.

SYMBOLIQUEMENT adv. De façon symbolique.

SYMBOLISATION n. f. Action de symboliser.

SYMBOLISER v. t. Exprimer par un symbole, être le symbole de qqch.

SYMBOLISME n. m. Système de symboles exprimant des croyances. || Système de signes écrits dont l'agencement répond à des règles, et qui traduit visuellement la formalisation d'un raisonnement. || Mouvement littéraire et artistique né à la fin du XIX^e s., qui réagit contre le réalisme et qui, s'attachant au mystère et à l'essence spirituelle des choses et des êtres, cherche à donner des « équivalents plastiques » de la nature et de la pensée.

SYMBOLISTE adj. et n. Qui appartient au symbolisme.

SYMÉTRIE n. f. (lat. *symmetria*; du gr. *sun*, avec, et *metron*, mesure). Harmonie résultant de certaines positions des éléments constituant un ensemble. || Transformation qui, à un point M, fait correspondre un point M' tel que le segment MM' possède soit un point fixe comme milieu (symétrie par rapport à un point), soit une droite ou un axe fixes comme médiatrice (symétrie par rapport à une droite, à un axe), ou encore un plan fixe comme plan médiateur (symétrie par rapport à un plan).

SYMÉTRIQUE adj. Qui a de la symétrie. || Se dit de deux choses semblables et opposées; se dit d'une de ces deux choses par rapport à l'autre. • *Relation symétrique* (Math.), relation qui, si elle est vraie pour a et b pris dans cet ordre, l'est aussi pour b et a pris dans cet ordre.

SYMÉTRIQUEMENT adv. Avec symétrie.

SYMPA adj. inv. Syn. fam. de SYMPATHIQUE.

SYMPATHIE n. f. (gr. *sumpatheia*, de



Vue de Sydney. [G. Sioen - C.E.D.R.I.]

sympathie

sun, avec, et *pathein*, ressentir). Penchant instinctif qui porte deux personnes l'une vers l'autre. || Participation à la joie ou à la douleur, sentiment de bienveillance.

SYMPATHIQUE adj. Qui inspire de la sympathie, agréable.

SYMPATHIQUE n. m. L'un des deux systèmes nerveux régulateurs de la vie végétative (l'autre étant le *parasympathique*).

SYMPATHIQUEMENT adv. Avec sympathie.

SYMPATHISANT, E adj. et n. Qui manifeste de la sympathie (envers une doctrine, un parti).

SYMPATHISER v. i. [avec]. Avoir de la sympathie, de l'amitié pour qqn, s'entendre avec lui.

SYMPHONIE n. f. (lat. *symphonia*; du gr. *sun*, avec, et *phônê*, son). Depuis le début du XVIII^e s., composition musicale pour orchestre, empruntant la forme de la sonate.

SYMPHONIQUE adj. Relatif à la symphonie.

SYMPOSIUM n. m. (gr. *sumposion*, banquet, par allusion au *Banquet* de Platon). Ensemble de travaux se rapportant à une même question et dus à des auteurs différents. || Réunion, congrès scientifiques.

SYMPTOMATIQUE adj. Qui est le symptôme d'une maladie. || Qui révèle un certain état de choses, un état d'esprit particulier.

SYMPTÔME n. m. (gr. *sumptōma*, coïncidence). Indice, présage de qqch. || Phénomène qui révèle un trouble fonctionnel ou une lésion.

SYNAGOGUE n. f. (gr. *sunagōgê*, réunion). Maison de prière et de réunion des communautés juives.

SYNAPSE n. f. (gr. *synapsis*, de *sun*, avec, et *aptein*, joindre). Région de contact entre deux neurones.

SYNCHROCYCLOTRON [-kro-] n. m. Accélérateur de particules, analogue au cyclotron, mais dans lequel se trouve rétabli le synchronisme entre la fréquence du champ accélérateur et la fréquence de rotation des particules.

SYNCHRONÉ [sɛkron] adj. (gr. *synkhronos*, de *sun*, avec, et *khronos*, temps). Se dit des mouvements qui se font dans un même temps.

SYNCHRONIE [-kro-] n. f. Ensemble de phénomènes linguistiques considérés à un moment déterminé de l'histoire, indépendamment de leur évolution. (Contr. DIACHRONIE.)

SYNCHRONIQUE [kro-] adj. Qui se passe dans le même temps. || Qui représente ou étudie des faits arrivés en même temps.

SYNCHRONISATION [-kro-] n. f. Action de synchroniser.

SYNCHRONISER [-kro-] v. t. Assurer le synchronisme.

SYNCHRONISEUR [-kro-] n. m. Pièce qui permet d'amener au même régime deux pignons ayant leur engrenement.

SYNCHRONISME [-kro-] n. m. État de ce qui est synchrone; fait de se produire en même temps.

SYNCHROTRON [-kro-] n. m. Accélérateur de particules de grande puissance.

SYNCINAL, E, AUX adj. et n. m. Géol. Se dit d'un pli dont la convexité est tournée vers le bas. (Contr. ANTICLINAL.)

SYNCOPE n. f. (gr. *synkopê*, de *koptein*, briser, frapper). Perte momentanée de la sensibilité et du mouvement. || Mus. Procédé rythmique qui consiste à déplacer en le prolongeant un temps fort sur un temps faible ou sur la partie faible d'un temps.

SYNCOPE, E adj. Rythme *syncope*, mesure *syncope*, qui comporte des syncofes.

SYNCRÉTISME n. m. (gr. *synkrêtismos*, union des Crétois). Fusion de plusieurs systèmes religieux, de pratiques religieuses appartenant à plusieurs cultures.

SYNDIC n. m. (gr. *sundikos*, qui assiste quelqu'un en justice). Celui qui a été désigné pour prendre soin des affaires d'une collectivité, d'une corporation, d'une assemblée de copropriétaires, etc.

SYNDICAL, E, AUX adj. Qui appartient au syndicat ou qui le représente.

SYNDICALISATION n. f. Action de syndicaliser.

SYNDICALISER v. t. Faire entrer dans une organisation syndicale. || Organiser les syndicats dans un secteur économique.

SYNDICALISME n. m. Mouvement ayant pour objet de grouper les personnes exerçant une même profession, en vue de la défense de leurs intérêts. || Activité exercée dans un syndicat.

SYNDICALISTE n. et adj. Personne qui milite dans un syndicat.

SYNDICAT n. m. Groupement formé pour la défense d'intérêts professionnels communs. ● *Syndicat d'initiative*, organisme dont l'objet est de favoriser le tourisme dans une localité ou dans une région.

SYNDIQUÉ, E n. et adj. Membre d'un syndicat.

SYNDIQUER v. t. Organiser en syndicat. ♦ se *syndiquer* v. pr. S'affilier, adhérer à un syndicat.

SYNDROME n. m. (gr. *sundromê*, concours). Ensemble des symptômes qui caractérisent une maladie, une affection.

SYNERGIE n. f. (gr. *sun*, avec, et *ergon*,

action, travail). Mise en commun de plusieurs actions concourant à un effet unique et aboutissant à une économie de moyens.

SYNGE (John Millington), auteur dramatique irlandais (1871-1909).

SYNODE n. m. (gr. *synodos*, réunion). Dans l'Eglise catholique, assemblée d'ecclésiastiques convoquée pour les affaires d'un diocèse, de l'Eglise universelle. || Dans l'Eglise réformée, assemblée des délégués (pasteurs et laïcs) des consistoires paroissiaux ou régionaux.

SYNONYME adj. et n. m. (gr. *synônimos*, de *sun*, avec, et *onoma*, nom). Se dit des mots de même catégorie qui ont des sens très proches (*épée* et *glaive*).

SYNONYMIE n. f. Qualité des mots synonymes.

SYNONYMIQUE adj. Relatif à la synonymie.

SYNOPSIS n. m. (mot gr. signif. *vue d'ensemble*). Bref exposé d'un sujet de film, constituant l'ébauche d'un scénario.

SYNOPTIQUE adj. (gr. *synoptikos*). Qui permet de saisir d'un même coup d'œil les diverses parties d'un ensemble. ● *Évangiles synoptiques*, nom donné aux trois premiers Évangiles de saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, qui présentent de grandes ressemblances.

SYNOVIE n. f. (lat. *synovia*). Liquide qui lubrifie les articulations.

SYNOVITE n. f. Inflammation d'une synovie.

SYNTACTICIEN, ENNE n. Spécialiste de la syntaxe.

SYNTAGMATIQUE adj. Relatif au syntagme. ● *Axe syntagmatique*, chaîne parlée où les termes sont déterminés par les choix qui précèdent ou qui suivent.

SYNTAGME n. m. Dans une phrase, unité syntaxique élémentaire (groupe nominal, groupe verbal).

SYNTAXE n. f. (gr. *syn taxis*, de *sun*, avec, et *taxis*, ordre). Partie de la grammaire qui traite de la fonction et de la disposition des mots et des propositions dans la phrase.

SYNTAXIQUE adj. Relatif à la syntaxe.

SYNTHÈSE n. f. (gr. *synthesis*, mélange). Méthode de démonstration qui descend des principes aux conséquences, des causes aux effets. || Exposé d'ensemble, aperçu global; réunion d'éléments en un tout. || *Chim.* Formation artificielle d'un corps composé à partir de ses éléments.

SYNTHÉTIQUE adj. Qui appartient à la synthèse. || Qui résume, synthétise. || Obtenu par synthèse.

SYNTHÉTISER v. t. Réunir par synthèse, faire la synthèse de.

SYNTHÉTISEUR n. m. Appareil électronique actionné par un clavier ou des

potentiomètres et capable de produire un son à partir de ses éléments constitutifs (fréquences, intensités, durées).

SYPHILIS n. f. (mot lat.). Maladie infectieuse et contagieuse, vénérienne, provoquée par un tréponème et se manifestant par un chancre initial et par des atteintes viscérales et nerveuses tardives.

SYPHILITIQUE adj. et n. Relatif à la syphilis; atteint de la syphilis.

SYRACUSE, port de Sicile, sur la côte E.; 118 000 h. Vestiges grecs et romains et monuments du Moyen Âge et baroques.

SYR-DARIA (le), anc. *Iaxarte*, fl. de l'U.R.S.S., qui se jette dans la mer d'Aral; 3 019 km.

SYRIAQUE adj. et n. m. (lat. *syriacus*, de Syrie). Langue sémitique restée comme langue littéraire et liturgique de certaines Églises orientales.

SYRIE, région historique de l'Asie occidentale, englobant les États actuels de la république de Syrie, du Liban, d'Israël et de Jordanie. Disputée entre Sémites (II^e millénaire av. J.-C.), Égyptiens et Hittites (XIII^e s.), Assyriens (VIII^e s.) et Perses (VI^e s.), la Syrie devient romaine en 64 av. J.-C. puis est rattachée à l'Empire d'Orient (395). — Conquête par les Byzantins, puis par les Arabes musulmans (640), la Syrie dépend des Abbassides d'Iran (750). Les Mamelouks arrêtent les invasions mongoles (XIII^e-XIV^e s.); la Syrie est ensuite ottomane de 1517 à 1918; sous mandat français de 1919 à 1945 et indépendante de fait dès 1941.

SYRIE, en ar. *Sūriya*, État de l'Asie occidentale sur la Méditerranée; 185 000 km²; 12 100 000 h. Cap. Damas. V. princ. *Alep*, *Homs*. Langue : *arabe*. La montagne sépare une plaine littorale, de climat méditerranéen, des plateaux de l'E., désertiques. Ressources agricoles (céréales, fruits, coton, élevage ovin) et extraction du pétrole. L'essor économique est freiné par le budget militaire. — Après le départ des derniers Français (1946), la Syrie est entraînée dans des guerres contre Israël (→ ISRAËLO-ARABES [guerres]), puis envahit le Liban (1976). *Asad* est à la tête de l'État depuis 1970.

SYRIEN, ENNE adj. et n. De la Syrie.

SYROS, une des îles Cyclades (Grèce). Ch.-l. *Ermoupolis*.

SYRTES, nom de deux golfes : la *Grande Syrte* désigne une large échancre de la côte de Libye et la *Petite Syrte* le golfe de Gabès en Tunisie.

SYSTÉMATIQUE adj. Relatif à un système. || Qui procède avec méthode, cohérent. || Qui agit de façon rigide, sans tenir compte des circonstances.

SYSTÉMATIQUEMENT adv. De façon systématique.

SYSTÉMATISATION n. f. Action de systématiser.

SYSTÉMATISER v. t. Réduire en système. || Juger à partir d'idées préconçues.

SYSTÈME n. m. (gr. *sustēma*, ensemble). Ensemble ordonné d'idées scientifiques ou philosophiques. || Combinaison

d'éléments qui se coordonnent pour concourir à un résultat ou de manière à former un ensemble. || Ensemble de divers organes analogues; dispositif formé d'éléments agencés. || Ensemble de termes définis par les relations qu'ils entretiennent entre eux. || Ensemble de méthodes, de procédés destinés à produire un résultat. || Mode d'organisation. || Mode de gouvernement, d'administration, etc. || Moyen habile pour réussir qqch. ● *Courir sur le système* (Fam.), ennuyer, énerver. || *Esprit de système*, tendance à faire prévaloir l'organisation systématique sur l'enseignement pratique des faits. || *Par système*, de parti pris. || *Système d'exploitation* (Inform.), ensemble des programmes permettant de gérer les diverses tâches d'un ordinateur et de décharger les utilisateurs de toute programmation de routine. || *Système international d'unités* (SI), système de mesures métrique décimal à sept unités de base (mètre, kilogramme, seconde, ampère, kelvin, mole, candela). || *Système monétaire européen*, système d'harmonisation des changes des différentes monnaies européennes.

SYSTOLE n. f. (gr. *sustolē*, contraction). Mouvement de contraction du cœur et des artères. (Contr. DIASTOLE.)

SZCZECIN, en all. *Stettin*, important port de Pologne, sur l'Odra; 390 000 h.

SZEGED, v. de Hongrie, au confluent de la Tisza et du Maros (Mureş); 174 000 h.

SZÉKESFEHÉRVÁR, anc. *Albe Royale*, v. de Hongrie, au N.-E. du lac Balaton; 108 000 h. Centre industriel.

t

T n. m. Vingtième lettre de l'alphabet et la seizième des consonnes. ● En *T*, qui a la forme de la lettre *T*.

TA adj. poss. fém. → TON.

TABAC n. m. (esp. *tabaco*; mot haïtien). Plante annuelle dont les feuilles, diversement préparées, se fument, se présentent ou se mâchent. || Feuilles de tabac préparées. || Débit de tabac. ● *Coup de tabac*, tempête violente et de courte durée. || *Faire un tabac* (Fam.), avoir un grand succès. || *Le même tabac* (Fam.), la même chose. || *Passer à tabac* (Fam.), frapper, rouer de coups. ♦ adj. inv. De couleur brun-roux rappelant celle du tabac séché.

TABAGIE n. f. Endroit où l'on a fumé beaucoup et qui conserve l'odeur du tabac.

TABAGISME n. m. Intoxication par le tabac.

TABASSER v. t. *Pop.* Passer à tabac.

TABATIERE n. f. Petite boîte où l'on met du tabac à priser. ● *Fenêtre à tabatière*, ou *tabatière*, fenêtre en comble comprenant un châssis ayant la même inclinaison que le versant sur lequel il est adapté, et fermée par un abattant vitré.

TABELLION n. m. (lat. *tabellio*, de *tabella*, tablette). Anc. officier public jouant le rôle de notaire dans les juridictions subalternes.

TABERNACLE n. m. (lat. *tabernaculum*, tente). *Relig. hébr.* Sanctuaire mobile contenant l'arche d'alliance jusqu'à la construction du Temple de Salomon (X^e s. av. J.-C.). || *Relig. cath.* Petite armoire placée sur l'autel ou encastrée dans le mur du chœur d'une église, destinée à conserver l'eucharistie.

TABLATURE n. f. Notation musicale faite de lignes et de signes (lettres, chiffres).

TABLE n. f. (lat. *tabula*, planche). Meuble fait d'un plateau horizontal posé sur un ou plusieurs pieds. || Meuble sur lequel on place les mets; mets qu'on y sert habituellement; repas pris à une table. || Plaque ou surface plane de matière quelconque. || Recueil de nombres ou d'observations que l'on inscrit dans un ordre méthodique, propre à faci-

liler les recherches. || Tableau qui indique méthodiquement les sujets traités dans un livre. ● *Mettre, dresser la table*, placer sur la table les choses nécessaires pour les repas. || *Se mettre à table*, s'asseoir autour de la table pour les repas; *pop.*, avouer, dénoncer. || *Table de cuisson*, plaque chauffante, au gaz ou à l'électricité. || *Table d'harmonie*, partie d'un instrument de musique sur laquelle les cordes sont tendues et qui amplifie le son. || *Table d'hôte*, table servie à heures et à prix fixes. || *Tables de la Loi*, tables de pierre que Dieu, selon la Bible, remit à Moïse et sur lesquelles était gravé le Décalogue. || *Table de nuit*, petit meuble à compartiments et tiroirs qui se place à côté du lit. || *Table d'opération*, table articulée sur laquelle on place le malade pour les interventions chirurgicales. || *Table d'orientation*, table circulaire permettant de reconnaître les détails d'un point de vue. || *Table ronde*, réunion tenue par plusieurs personnes pour discuter, sur un pied d'égalité, des questions d'intérêt commun. || *Table roulante*, petite table à double plateau, montée sur roulettes. || *Table traçante*, table à dessiner, qui peut être connectée à un ordinateur mais fonctionne le plus souvent en association avec un dérouleur de bande magnétique.

TABEAU n. m. Panneau revêtu d'un enduit noir ou vert foncé pour écrire à la craie, principalement en usage dans les écoles. || Panneau destiné à recevoir des renseignements, des annonces, etc. || Œuvre picturale exécutée sur châssis (toile tendue), sur panneau de bois, etc. || Liste contenant des informations, des renseignements. || Liste des membres d'un corps, d'une société. || Feuille sur laquelle des matières sont rangées méthodiquement. || Spectacle qui fait impression. || Représentation imagée de qqch, récit vivant. ● *Il y a une ombre au tableau*, il y a un élément défavorable dans une situation excellente. || *Jouer, miser sur les deux tableaux*, se ménager un avantage quel que soit le vainqueur. || *Tableau arrière* (Mar.), surface plane située à l'arrière d'une coque. || *Tableau d'autel*, dans une église, peinture encadrée placée au-des-

sus et en arrière de l'autel. || *Tableau d'avancement*, liste, dressée périodiquement, du personnel civil ou militaire d'une administration ou d'un corps, jugé digne d'avancement. || *Tableau de bord*, ensemble des organes placés bien en vue du pilote ou du conducteur, et destinés à lui permettre de surveiller la marche de son véhicule. || *Tableau de chasse*, exposition des animaux abattus groupés par espèces. || *Tableau de contrôle*, ensemble des appareils de commande, de mesure, de réglage et de sécurité d'une machine, d'un groupe de machines ou d'une installation complète. || *Tableau d'honneur*, liste des élèves les plus méritants. || *Tableau vivant*, groupe de personnes immobiles représentant une scène.

TABLEAUTIN n. m. Petit tableau (peinture).

TABLÉE n. f. Ensemble des personnes prenant un repas à la même table.

TABLER v. t. ind. [sur]. Fonder ses calculs sur qqch, compter sur.

Table ronde (cycle de la) → ARTHUR.

TABLETTE n. f. Planche disposée pour recevoir des papiers, des livres, etc. || Pierre plate qui termine les murs d'appui ou d'autres pièces de maçonnerie. ♦ pl. Dans l'Antiquité, plaquette d'argile, ou plaquette de bois ou d'ivoire enduite de cire, sur laquelle on écrivait avec un poinçon. ● *Mettre sur ses tablettes*, prendre bonne note. || *Rayer de ses tablettes*, ne plus y compter.

TABLEUR n. m. *Inform.* Logiciel permettant d'opérer une partition fine des résultats d'un traitement d'informations à l'écran.

TABLIER n. m. (de *table*). Vêtement de protection que l'on attache devant soi pour préserver ses vêtements. || Blouse enveloppante. || Dans un pont, plateforme horizontale supportant la chaussée ou la voie ferrée. ● *Rendre son tablier* (Fam.), se démettre de ses fonctions.

TABLOÏD adj. et n. m. Se dit d'une publication dont le format est la moitié du format habituel des journaux.

TÁBOR, v. de Tchécoslovaquie

(Bohême) 19 000 h. — Principale forteresse des hussites.

TABOU, E adj. Interdit et marqué d'un caractère sacré. || *Fam.* Qui ne peut être critiqué ni modifié.

TABOU n. m. (angl. *taboo*; du polynésien). Caractère d'un objet, d'un être ou d'un acte dont il faut se détourner en raison de sa nature sacrée. || Interdit de caractère social et moral.

TABOURET n. m. (anc. fr. *tabor*, tambour). Siège à piétement, sans dossier ni bras.

TABQA, site d'un barrage sur l'Euphrate, en Syrie, en amont de Raqqa.

TABRIZ, v. de l'Iran (Azerbaïdjan); 600 000 h. Mosquée Bleue (XV^e s.).

TABLATRICE n. f. Machine servant à exploiter les cartes perforées.

TAC n. m. (onomat.). Répondre du *tac au tac*, rendre vivement la pareille.

TACAUD n. m. (breton *takohed*). Poisson voisin de la morue à dos brunâtre.

TACHE n. f. (lat. pop. *tacca*; du gotique *taljikko*, signe). Marque qui salit. || Marque naturelle sur la peau de l'homme ou le poil des animaux. || Marque de couleur, de lumière, d'ombre. || *Litt.* Tout ce qui atteint l'honneur, la réputation. • *Faire tache*, être déplacé dans; faire un contraste criquant.

TÂCHE n. f. (lat. *taxare*, taxer). Travail à faire dans un temps fixé. || C'est que l'on a à faire par devoir ou par nécessité; obligation morale. • *À la tâche*, à prix convenu pour un travail fixé d'avance.

TACHER v. t. Salir en faisant une tache. || *Litt.* Ternir, souiller.

TÂCHER v. t. ind. [*de*] (de *tâche*). Faire des efforts pour venir à bout, essayer. ♦ v. t. *Tâcher* que, faire en sorte que.

TÂCHERON n. m. Petit entrepreneur, ouvrier qui travaille à la tâche. || Personne qui exécute une tâche ingrate et sans écart.

TACHETER v. t. (conj. 4). Marquer de nombreuses petites taches.

TACHISTOSCOPE [-kis-] n. m. (gr. *takhistos*, très rapide, et *skopein*, examiner). Appareil servant à présenter à un sujet des images lumineuses pendant un court instant afin d'expérimenter et de mesurer certaines modalités de la perception.

TACHKENT, v. de l'U.R.S.S., cap. de l'Ouzbékistan, en Asie centrale; 1 944 000 h. Centre administratif, culturel, commercial et industriel.

TACHYCARDIE [-ki-] n. f. (gr. *takhus*, rapide, et *kardia*, cœur). Battement accéléré du cœur.

TACITE adj. (lat. *tacitus*, qui se tait). Qui n'est pas formellement exprimé, mais qui est sous-entendu; implicite.

TACITE, historien romain (v. 55-v. 120),

il est l'auteur des *Annales* et des *Histoires*.

TACITEMENT adv. De façon tacite.

TACTICURNE adj. (lat. *taciturnus*, de *tacere*, taire). Qui parle peu, silencieux.

TACOT n. m. (rad. onomat.) *Fam.* Véhicule automobile démodé et défectueux.

TACT n. m. (lat. *tactus*, de *tangere*, toucher). Sensation produite par le contact mécanique d'un objet avec la peau. || Sentiment délicat des convenances, de la mesure, délicatesse.

TACTICIEEN, ENNE n. Personne qui a l'art d'employer des moyens pour réussir.

TACTICIEEN n. m. Spécialiste ou théoricien de la tactique militaire.

TACTILE adj. (lat. *tactilis*, de *tangere*, toucher). Relatif au toucher.

TACTIQUE n. f. (gr. *taktiké*, art de ranger). Ensemble de moyens qu'on emploie pour parvenir à un résultat. || Art de conduire un combat terrestre, naval ou aérien en combinant l'action des différents moyens disponibles en vue d'obtenir un résultat déterminé.

TACTIQUE adj. Relatif à la tactique.

TADJIKISTAN, république fédérée de l'U.R.S.S., en Asie centrale, à la frontière de la Chine et de l'Afghanistan; 143 000 km²; 5 100 000 h. Cap. *Douchanbe*.

TAEGU, v. de la Corée du Sud; 160 700 h. Centre commercial et industriel.

TAEJON, v. de la Corée du Sud; 650 000 h.

TÆNIA n. m. → TÉNIA.

TAFFETAS [tafta] n. m. (it. *taffeta*; du persan). Toile légère de soie ou de fibres synthétiques.

TAFILALET ou **TAFILELT**, région du Sahara marocain, au S. du Haut Atlas. Oasis.

TAGALS, peuple des Philippines, principal groupe de l'île de Luçon.

TAGE (le), le plus long fl. de la péninsule Ibérique; 1 120 km. Né en Espagne, il traverse le Portugal et rejoint l'Atlantique par un estuaire sur lequel est établie Lisbonne.

TAGLIATELLE [taljatef] n. f. (mot it.) [pl. inv. ou *tagliatelles*]. Type de pâtes alimentaires découpées en lanière plus ou moins larges.

TAGORE (Rabindranâth), écrivain indien (1861-1941), auteur de poèmes, de romans et de drames.

TAHITI, île principale de l'archipel de la Société (Polynésie française); 1 042 km²; 95 604 h. Ch.-l. *Papeete*. Centre d'expérimentation du Pacifique. Placée en 1842 sous le protectorat français, elle devient colonie française en 1880.

TAHITIEN, ENNE adj. et n. De Tahiti.

TAÏAUT! ou **TAYAUT!** [tajo] interj. (onomat.). Cri du veneur à la vue du gibier.

TABEI ou **T'AI-PEI**, cap. de l'île de Taïwan; 2 349 000 h.

TAIE n. f. (lat. *theca*; du gr. *thékê*, boîte). Enveloppe de tissu fin dans laquelle on glisse les oreillers ou les traversins. || Tache blanche, opaque, sur la cornée.

TAÏGA n. f. (mot russe). Formation végétale du nord de l'Eurasie et de l'Amérique, constituée par la forêt de conifères (mêlés parfois de bouleaux), caractéristiques des régions froides à été court, mais encore sensible.

TAILLADER v. t. Faire des entailles, entailler.

TAILLE n. f. (de *tailler*). Action ou manière de couper, de tailler certaines choses. || Tranchant d'une épée. || Hauteur du corps humain, d'un animal, d'un objet quelconque. || Partie du corps située à la jonction du thorax et de l'abdomen. || Dimension standard d'un vêtement, d'une paire de chaussures. || Incision de la planche qui servira à tirer une estampe. || *Hist.* Impôt direct en France sous l'Ancien Régime. • *De taille*, d'importance. || *Être de taille* à, être capable de.

TAILLÉ, E adj. Se dit de qqn qui a une certaine taille. • *Être taillé pour*, être fait pour, apte à.

TAILLEBOURG, comm. de la Charente-Maritime, sur la Charente; 626 h. — Vic-voire de Saint Louis sur les Anglais (1242).

TAILLE-CRAYON n. m. (pl. *taille-crayon[s]*). Petit outil, garni d'une lame tranchante, servant à tailler les crayons.

TAILLE-DOUCE n. f. (pl. *tailles-douces*). Gravure en creux sur métal au burin, à l'eau-forte, etc.; estampe obtenue par ce procédé.

TAILLER v. t. (lat. pop. *taliare*, de *talea*, rejeton). Couper, retrancher qqch d'un objet, pour lui donner une certaine forme. || Couper dans une étoffe pour confectionner une pièce de vêtement. • *Tailler en pièces une armée*, la défaire entièrement. ♦ *se tailler* v. pr. S'attribuer qqch. || *Pop.* Se sauver.

TAILLEUR n. m. Celui qui taille. || Artisan qui fait des vêtements sur mesure. || Costume de femme, comprenant une jaquette et une jupe. • *S'asseoir en tailleur*, s'asseoir les jambes repliées et les genoux écartés.

TAILLEUR-PANTALON n. m. (pl. *tailleurs-pantalons*). Costume féminin composé d'un pantalon et d'une veste assortie.

TAILLIS n. m. (de *tailler*). Bois que l'on coupe à des intervalles rapprochés, constitué d'arbres de petite dimension obtenus de rejets de souches ou de drageons.

TAÏMYR, presqu'île de l'Arctique sibérienne (U. R. S. S.).

TAIN n. m. (de *étain*). Amalgame d'étain, qui sert à l'étamage des glaces.

TAINAN, port de l'île de Taiwan; 614 000 h.

TAINE (Hippolyte), historien et critique français (1828-1893).

T'AI-PEI → TAIBEI.

Taiping, mouvement politique et religieux de la Chine (1851), contre la dynastie régnante (1851-1864).

TAIRE v. t. (lat. *tacere*) [conj. 71]. Ne pas dire, cacher. ♦ **se taire** v. pr. Garder le silence. || Ne pas divulguer un secret. || Ne pas faire de bruit. ♦ **Faire taire**, imposer silence; empêcher de se manifester.

TAIWAN, anc. **Formose**, État insulaire de l'Asie orientale, séparée de la Chine continentale par le *détroit de Taiwan*; 36 000 km²; 20 millions d'h. Cap. *Taipei*. Île tropicale (riz, canne à sucre, thé), très peuplée, où l'industrialisation, soutenue par les États-Unis, est importante. — Découverte par les Portugais (1590), chinoise (1683), occupée par les Japonais (1895-1945), Taiwan en 1949 où Tchang Kai-shek instaure une république soutenue par les États-Unis.

TAIYUAN, v. de Chine, cap. du Shanxi; 1 053 000 h. Sidérurgie. Chimie.

TAIZHONG ou **T'AI-TCHONG**, v. de Taiwan; 626 000 h.

TA'IZZ, v. du Yémen; 120 000 h.

TAKAMATSU, port du Japon (Shikoku); 317 000 h.

TAKATSUKI, v. du Japon (Honshû); 341 000 h.

TAKLA-MAKAN, désert de Chine, dans le S. du Xinjiang.

TAKORADI, port du Ghâna; 250 000 h. (avec Sekondi).

TALC n. m. (mot ar.). Silicate naturel de magnésium, onctueux et tendre; poudre de cette substance.

TALCAHUANO, port du Chili central; 203 000 h.

TALÉ, **E** adj. (germ. *talôn*, arracher). Meurtri, en parlant des fruits.

TALENCE, ch.-l. de c. de la Gironde, banlieue de Bordeaux; 36 392 h.

TALENT n. m. (lat. *talentum*; du gr. *talanton*). Aptitude particulière dans une activité, spécialement dans les domaines artistique et littéraire. || Personne qui excelle en son genre. || Unité de poids et de monnaie, dans l'Orient ancien et la Grèce antique.

TALENTUEUX, **EUSE** adj. *Fam.* Qui a du talent.

TA-LIEN → DALIAN.

TALION n. m. (lat. *talio*). *Loi du talion*, punition de l'offense par une peine du même ordre.

TALISMAN n. m. (mot ar.; du gr. *telesma*, rite). Objet marqué parfois de signes cabalistiques, auquel on attribue la vertu d'apporter le bonheur ou de conférer un pouvoir magique. || Ce qui a des effets merveilleux.

TALKIE-WALKIE [tokiwoki] n. m. (angl. *to talk*, parler, et *to walk*, marcher) [pl. *talkies-walkies*]. Petit appareil de radio émetteur et récepteur, de faible portée.

TALLAHASSEE, v. des États-Unis, cap. de la Floride; 82 000 h.

TALLE n. f. (lat. *thallus*). Pousse qui, après le développement de la tige principale, sort du collet des racines d'une plante.

TALLEYRAND-PÉRIGORD (Charles Maurice DE), homme politique français (1754-1838). Evêque d'Autun (1788), député aux États généraux et à l'Assemblée constituante (1789), il est ministre dans le Directoire, le Consulat et l'Empire (1797-1807). Il joue un rôle essentiel au congrès de Vienne (1814-15).

TALLIEN (Jean Lambert), homme politique français (1767-1820). Il contribue à la chute de Robespierre.

TALLIN, anc. **Reval**, port de l'U.R.S.S., cap. de l'Estonie, sur le golfe de Finlande; 454 000 h. Centre industriel.

TALMA (François-Joseph), acteur tragique français (1763-1826).

Talmud, ensemble de commentaires sur la loi mosaïque fixant l'enseignement des grandes écoles rabbiniques.

TALOCHÉ n. f. (de *talé*). *Fam.* Coup donné sur la figure avec la main ouverte.

TALOCHÉ n. f. (anc. fr. *talevez*, bouclier; mot gaul.). Planchette dont une face est munie d'une poignée, servant à étendre le plâtre ou le ciment sur un mur, un plafond.

TALON n. m. (lat. *talus*). Partie postérieure du pied de l'homme. || Partie postérieure du pied du cheval. || Partie d'une chaussure, d'un bas, sur laquelle repose la partie postérieure de la plante du pied. || Extrémité arrière du ski. || Saillie, sur une surface destinée à servir d'appui ou de butée. || Croûton d'un pain; extrémité d'un jambon. || Ce qui reste des cartes après distribution à chaque joueur. || Partie d'une feuille d'un carnet ou d'un registre qui reste attachée à la souche lorsque la partie principale est détachée et qui porte les mêmes mentions que celle-ci. ♦ **Montrer, tourner les talons**, s'enfuir. || **Sur les talons de qqn**, immédiatement derrière lui. || **Talon d'Achille**, point vulnérable, côté faible de qqn.

TALONNAGE n. m. Action de talonner.

TALONNER v. t. Presser du talon ou de l'éperon. || Poursuivre de près; pourchasser, presser vivement. || Au rugby, diri-

ger le ballon vers son camp, dans une mêlée.

TALONNETTE n. f. Plaque de liège ou de toute autre matière, taillée en biseau et placée sous le talon, à l'intérieur du soulier. || Ruban très solide cousu au bas d'un pantalon pour en éviter l'usure.

TALONNEUR n. m. Au rugby, joueur qui se trouve dans la mêlée entre les deux piliers et qui est chargé du talonnage.

TALQUER v. t. Saupoudrer ou enduire de talc.

TALUS n. m. (mot gaul. signif. *pente*). Terrain en pente.

TALWEG ou **THALWEG** [talveg] n. m. (mot all., de *Tal*, vallée, et *Weg*, chemin). Ligne imaginaire joignant les points les plus bas du fond d'une vallée. || *Météorol.* Creux barométrique entre deux zones de hautes pressions.

TAMANOIR n. m. (mot tupi). Mammifère édenté de l'Amérique du Sud, appelé *grand fourmilier*, car il se nourrit d'insectes capturés avec sa longue langue visqueuse.

TAMANNASSET → TAMENGHEST.

TAMARINIER n. m. Arbre cultivé dans les régions tropicales pour son fruit.

TAMARIS [-ris] n. m. (lat. *tamariscus*). Arbrisseau à très petites feuilles et à grappes de fleurs roses, souvent planté dans le Midi et près du rivage.

TAMATAVE → TOAMASINA.

TAMAYO (Ruffino), peintre mexicain, né en 1899. Il s'inspire des traditions populaires.

TAMBOUR n. m. (persan *tafir*). Caisse cylindrique dont les fonds sont formés de peaux tendues, dont l'une est frappée avec deux baguettes pour en tirer des sons. || Celui qui bat du tambour. || Nom de certaines parties cylindriques d'une construction, d'une machine. || Cylindre, en bois ou en métal, sur lequel s'enroule le câble d'un treuil. || Ouvrage de menuiserie fermé, formant enceinte, avec une ou plusieurs portes, placé à l'entrée principale de certains édifices pour empêcher le vent ou le froid d'y pénétrer. ♦ **Sans tambour ni trompette**, sans bruit, en secret. || **Tambour battant** (Fam.), rudement. || **Tambour de frein**, pièce circulaire solidaire de la pièce à freiner, et sur laquelle s'exerce le frottement du segment de frein.

TAMBOURIN n. m. Tambour plus long et plus étroit que le tambour ordinaire et que l'on bat avec une seule baguette. || Air de danse et danse de rythme vif, à deux temps, dont on marque la mesure sur le tambourin.

TAMBOURINAGE ou **TAMBOURINEMENT** n. m. Action de tambouriner.

TAMBOURINAIRE n. m. Joueur de tambourin, en Provence.

TAMBOURINER v. i. Batre du tambour (vx). || Frapper à coups répétés. ♦ v. t. Annoncer au son du tambour. || Publier, répandre partout.

TAMBOURINEUR n. m. Joueur de tambourin.

TAMENGHES, anc. *Tamanrasset*, ch.-l. de wilaya du Sahara algérien, dans le Hoggar; 23 200 h.

TAMERLAN → *TİMÜR LANG*.

TAMIL NADU, anc. État de Madras, État de l'Inde; 130 069 km²; 48 300 000 h. Cap. *Madras*.

TAMIS n. m. (mot gaul.). Instrument qui sert à passer des matières pulvérulentes ou des liquides épais. || Surface de cordage d'une raquette de tennis. ● *Passer au tamis*, examiner sévèrement.

TAMISAGE n. m. Action de tamiser.

TAMISE (la), en angl. *Thames*, fl. d'Angleterre, qui traverse Londres et rejoint la mer du Nord par un large estuaire; 338 km.

TAMISER v. t. Passer au tamis. ● *Tamiser la lumière*, la laisser passer en l'adoucissant. ♦ v. i. Passer à travers un tamis.

TAMOULS ou **TAMILS**, populations de l'Inde méridionale et du Sri Lanka.

TAMPA, port des États-Unis (Floride), sur le golfe du Mexique; 272 000 h.

TAMPÈRE, v. de Finlande; 167 000 h. Centre industriel.

TAMPICO, port pétrolier du Mexique, sur l'Atlantique; 231 000 h.

TAMPON n. m. (mot français). Étoffe ou autre matière roulée ou pressée, servant à frotter ou à imprégner. || Plaque de métal ou de caoutchouc gravée, et qui, imprégnée d'encre, permet d'imprimer le timbre d'une administration, d'une société, etc. || Ce qui atténue les choses, aplanit les différends, etc. || Gros bouchon destiné à obturer un trou.

TAMPON (Le), comm. de la Réunion; 41 305 h.

TAMPONNEMENT n. m. Collision de deux véhicules.

TAMPONNER v. t. Heurter, rencontrer avec violence, télescoper. || Marquer d'un tampon. || Percer un mur pour y introduire un tampon (cheville). ♦ s'en tamponner v. pr. *Fam.* Être indifférent à qqch.

TAMPONNEUR, **EUSE** adj. *Autos tamponneuses*, petits véhicules électriques pour deux personnes, qui s'entrechoquent sur une piste, dans les fêtes foraines.

TAMPONNOIR n. m. Outil pour préparer dans un mur la place d'une cheville.

TAM-TAM n. m. (mot créole) [pl. *tamtams*]. En Afrique, sorte de tambour. || Bruit produit par des chocs répétés sur un objet de métal, de bois, etc. || *Fam.* Publicité tapageuse.

TAN n. m. (mot gaul.). Écorce de chêne, d'un brun roux, réduite en poudre pour le tannage des peaux.

TANA ou **TSANA** (lac), lac d'Éthiopie, qui donne naissance au Nil Bleu.

TANAGRA n. m. (de *Tanagra*, v. de Béotie). Archéol. Figurine de terre cuite.

TANANARIVE → *ANTANANARIVO*.

Tancarville (pont de), pont routier enjambant l'estuaire de la Seine.

TANCER v. t. (lat. pop. *tentiere*, de *tendere*, tendre) [conj. 1]. *Litt.* Réprimander vertement.

TANCHE n. f. (lat. *tinca*; du gaul.). Poisson des eaux douces, trapu et ovale, qui se plaît dans les fonds vaseux et calmes des étangs.

TANDEM n. m. (mot angl.). Bicyclette conçue pour être actionnée par deux personnes placées l'une derrière l'autre. || Association de deux personnes, de deux groupes travaillant à une œuvre commune.

TANDIS QUE [tândikə ou tândiskə] loc. conj. (lat. *tamdiu*, aussi longtemps, et *que*). Marque : 1° la simultanéité de deux actions (pendant que); 2° le contraste, l'opposition (alors que).

TANEZROUFT, région très aride du Sahara, à l'O. du Hoggar.

TANG, dynastie chinoise (618-907).

TANGAGE n. m. Mouvement d'oscillation d'un véhicule (navire, avion, etc.) qui se produit dans le sens de la longueur (par oppos. au ROULIS).

TANGANYIKA (lac), grand lac de l'Afrique orientale, entre le Burundi, la Tanzanie, la Zambie et le Zaïre; 32 000 km².

TANGANYIKA, anc. territoire sous tutelle britannique, puis État de l'Afrique orientale, auj. partie de la Tanzanie.

TANGE KENZŌ, architecte et urbaniste japonais, né en 1913.

TANGENCE n. f. *Math.* État de ce qui est tangent. (On dit aussi *CONTACT*.)

TANGENT, **E** adj. (lat. *tangens*, -entis, touchant). *Math.* Qui est en contact par un seul point. || Qui approche de justesse un résultat, qui est sur le point d'obtenir.

TANGENTE n. f. *Math.* Position limite d'une sécante à une courbe, lorsqu'un des points d'intersection se rapproche indéfiniment de l'autre en restant sur cette courbe. ● *Prendre la tangente* (Fam.), se tirer d'affaire habilement; se sauver.

TANGENTIEL, **ELLE** adj. *Math.* Qui est tangent, relatif à la tangence ou aux tangentes.

TANGER, port du Maroc, ch.-l. de prov., sur le détroit de Gibraltar; 188 000 h. Port franc depuis 1962.

TANGIBLE adj. (lat. *tangere*, toucher).

Que l'on peut percevoir par le toucher. || Sensible, réel.

TANGO n. m. (mot esp.). Danse de salon et composition musicale, de rythme lent et continu, à deux temps.

TANGO adj. inv. D'une couleur orange.

TANGUER v. i. (anc. scand. *tangi*, pointe). Être soumis au tannage, en parlant d'un véhicule. || *Fam.* Osciller dans sa marche.

TANGUY (Yves), peintre surréaliste français naturalisé américain (1900-1955).



Yves Tanguy : *le Palais aux rochers de fenêtres* (1942). [Centre Pompidou, Paris.]

[Larousse; © S. P. A. D. E. M., 1986]

TANIÈRE n. f. (gaul. *taxo*, blaireau). Cavité souterraine servant de repaire aux bêtes sauvages. || Habitation misérable ou très retirée.

TANIN ou **TANNIN** n. m. (de *tan*). Substance contenue dans plusieurs organes végétaux (écorce de chêne, de châtaignier, noix de galle, etc.), qui rend les peaux imputrescibles, d'où son emploi dans la fabrication des cuirs.

TANIS, v. de l'Égypte ancienne, dans le Delta. Résidence de la dynastie des Ramsès.

TANIT, divinité carthaginoise, déesse de la Fertilité.

TANIZAKI JUNICHIRO, écrivain japonais (1886-1965), auteur de romans (*Neige fine*).

TANJORE → *THANJĀVŪR*.

TANK n. m. (mot angl. signif. *citerne*). Réservoir, citerne destinés à contenir un liquide. || Char de combat.

TANKISTE n. m. Soldat d'une unité de tanks.

TANNAGE n. m. Action de tanner les cuirs.

TANNANT, **E** adj. Propre au tannage des

tannant

cuirs. || *Fam.* Qui importune, ennuie, fatigue.

TANNENBERG, village de la Prusse-Orientale,auj. en Pologne. — Bataille de 1410 → Grunwald. En 1914, victoire des Allemands de Hindenburg sur les Russes.

TANNER v. t. (de *tan*). Transformer en cuir la peau naturelle brute des animaux, sous l'action chimique de tanins ou d'autres produits. || *Fam.* Ennuyer, importuner, harceler.

TANNERIE n. f. Établissement où l'on tanne les cuirs; industrie du tannage.

TANNEUR n. et adj. m. Celui qui tanne les cuirs, qui vend des cuirs tannés.

TANNHÄUSER, poète allemand (v. 1205-1268), héros de récits populaires.

TANNIN n. m. → TANIN.

TAN-SAD [tósad] n. m. (angl. *tandem*, et *saddle*, selle) [pl. *tan-sads*]. Siège d'une motocyclette placé derrière la selle.

TANT adv. (lat. *tantum*). Marque la grande quantité, le grand nombre, l'intensité. ● *Tant bien que mal*, indique l'approximation. || *Tant mieux*, marque que l'on est satisfait d'une chose; *tant pis*, que l'on en est fâché. || *Tant et plus*, beaucoup. || *Tant soit peu*, un tant soit peu, si peu que ce soit. || *Tant qu'à faire* (Fam.), dans l'état actuel des choses. || *Tant qu'à moi* (Fam.), quant à moi. || *Tant s'en faut*, loin de là. || *En tant que*, selon que, en qualité de. || *Si tant est que*, supposé que. || *Tant que*, aussi longtemps que.

TANTAH ou **TANTĀ**, v. d'Égypte, au centre du delta du Nil; 285 000 h.

TANTE n. f. (anc. fr. *ante*; du lat. *amita*). Sœur du père, de la mère, ou femme de l'oncle. || *Pop.* Homosexuel. ● *Ma tante* (Fam.), le mont-de-piété, ou Crédit municipal.

TANTIÈME adj. Qui représente une fraction non précisée d'une grandeur.

TANTIÈME n. m. Quote-part des bénéfices d'une société, versée aux administrateurs.

TANTINET n. m. *Un tantinet* (Fam.), un peu.

TANTÔT adv. (de *tant* et *tôt*). Cet après-midi, dans le futur ou le passé). ● *Tantôt...*, *tantôt...*, exprime l'alternance, la succession.

TANZANIE (république unie de), en angl. *Tanzania*, État de l'Afrique orientale, membre du Commonwealth; 940 000 km²; 26 300 000 h. Cap. *Dar es-Salaam* (nouvelle cap. désignée : *Dodoma*). Langue : *swahili*. Pays d'agriculture et d'élevage dominé par le Kilimandjaro (5 895 m), point culminant de l'Afrique. Exportations de café, coton, sisal, clou de girofle (de l'île de Zanzibar). — En 1890, le sultanat de Zanzibar devient protectorat britannique; l'intérieur devient protectorat allemand. Le pays est entièrement britannique en 1922, sous le nom de Tanganyika. Il est indépendant en 1961; en 1964, il est réuni au Zanzibar, sous l'autorité de Nyerere, et forme la Tanzanie.

TAOÏSME n. m. (chin. *tao*, voie). Religion populaire de la Chine, mélange du culte des esprits de la nature et des ancêtres et des doctrines de Laozi.

TAON [tō] n. m. (lat. *tabanus*). Mouche dont la femelle pique l'homme et les bestiaux, et leur suce le sang.

TAPAGE n. m. Bruit tumultueux, accompagné de cris; vacarme.

TAPAGEUR, EUSE adj. Qui fait, qui a l'habitude de faire du tapage. || Qui cherche à attirer l'attention.

TAPAJÓS, affl. de l'Amazone (r. dr.); 1 992 km.

TAPANT, E adj. À une, deux... heures tapantes ou tapant (Fam.), au moment où sonnent une, deux... heures.

TAPE n. f. (de *taper*). Coup donné avec la main.

TAPE-À-L'ŒIL n. m. inv. Ce qui est destiné à attirer l'attention, à éblouir. ◆ adj. inv. Frappant, voyant.

TAPÉE n. f. Fam. Grande quantité, ribambelle.

TAPÈMENT n. m. Action de taper.

TAPER v. t. et i. (onomat.). Donner un coup, frapper. || *Fam.* Emprunter de l'argent à. || Écrire à la machine. ● *Le soleil tape* (dur), il fait très chaud. || *Taper dans qqch*, en prendre une partie. || *Taper dans l'œil* (Fam.), plaire. ◆ se taper v. pr. Fam. Manger, boire. || *Fam.* Faire qqch de désagréable. ● *S'en taper* (Pop.), se moquer, ne pas se soucier de qqch.

TAPETTE n. f. Petit objet servant à taper. || Manière de jouer aux billes en les tapant contre un mur. || Sorte de tampon de graveur. || Type de piège à souris. || *Fam.* Langue. || *Pop.* Homosexuel.

TAPEUR, EUSE n. Fam. Personne qui emprunte souvent de l'argent.

TÂPIES (Antoni), peintre espagnol, né en 1923.

TAPINOIS (EN) loc. adv. (anc. fr. *tapin*, qui se dissimule). Sournement, en cachette.

TAIOCA n. m. (mot portug.; du tupi). Fécule tirée de la racine de manioc, dont on fait du potage, des bouillies, etc.

TAPIR (SE) v. pr. (mot frq.). Se cacher en se blottissant. || Se retirer, s'enfermer pour échapper à la vue.

TAPIR n. m. (mot tupi). Mammifère de l'Asie tropicale et d'Amérique, portant une courte trompe. || Arg. Éleve auquel un professeur donne des leçons particulières.

TAPIS n. m. (gr. *tapétion*). Ouvrage textile, en général à face veloutée, fait pour être étendu sur un sol. || Ce qui forme comme un tapis. || Pièce d'étoffe dont on recouvre un meuble. || Table autour de laquelle se réunissent des personnes pour délibérer. ● *Aller, envoyer au tapis*, en boxe, être envoyé, envoyer au sol. || *Amuser le tapis*, entretenir la société de choses plaisantes. || *Être sur le tapis*, faire le sujet de l'entretien ou de l'examen. || *Mettre, jeter qqch sur le tapis*, le proposer à l'examen. || *Revenir sur le tapis*, être de nouveau un sujet de conversation. || *Tapis roulant*, appareil transporteur pour personnes ou marchandises. || *Tapis de sol*, toile qui isole l'intérieur de la tente de l'humidité du sol. || *Tapis vert*, table de jeu recouverte d'un tapis vert.

TAPIS-BROSSE n. m. (pl. *tapis-brosses*). Tapis de fibres végétales, à poils durs et serrés.

TAPISSER v. t. Revêtir, orner de tapisserie ou de papier peint.

TAPISSERIE n. f. Pièce de tissu décoratif, tendant un mur ou couvrant un meuble, fabriquée selon une technique manuelle particulière sur un métier à deux nappes de fils de chaîne. || Ouvrage exécuté à l'aiguille sur un canevas, à points comptés, et suivant le tracé d'un dessin. || Art, métier du tapissier. || Papier tendu sur les murs. ● *Faire tapisserie*, se dit d'une personne qui assiste à un bal, à une réunion sans y prendre part.

TAPISSIER, ÈRE n. Personne qui vend ou pose les tapis et tissus d'ameublement. || Personne qui exécute manuellement des tapisseries ou des tapis.

TAPOTEMENT n. m. Action de tapoter.

TAPOTER v. t. Donner avec la main de petits coups à plusieurs reprises.

TAQUET n. m. (moyen fr. *taque*; du frq. *stakka*, pique, pieu). Petit morceau de bois taillé, qui sert à tenir provisoirement en place un objet. || Pièce servant d'arrêt, de butée.

TAQUIN, E adj. et n. (anc. fr. *taquehain*, émeute). Qui aime à taquiner, à contrarier.

TAQUINER v. t. Harceler légèrement, contrarier pour agacer.

TAQUINERIE n. f. Caractère et action de celui qui taquine.

TARABISCOTÉ, E adj. Orné à l'excès, maniéré.

TARABUSTER v. t. (anc. prov. *tarabuster*, faire du bruit). Malmener, houspiller. || Préoccuper vivement.

TARASCAN, ch.-l. de c. des Bouches-du-Rhône; 11 024 h. Château fort des XIV^e-XV^e s.

TARASQUE n. f. (prov. *tarasco*, de *Tarascon*). Monstre légendaire dont sainte Marthe aurait délivré Tarascon et

dont la représentation fait partie du folklore des fêtes provençales.

TARATATA! interj. *Fam.* Marque le dédain, l'incrédulité, le doute.

TARAUDEUR v. t. (anc. fr. *tarel*, *tarrière*). Exécuter un filetage à l'intérieur d'un trou à l'aide d'un taraud. || *Litt.* Tourmenter moralement.

TARBES, ch.-l. du dép. des Hautes-Pyrénées, sur l'Adour; 54055 h. Centre administratif et industriel. Anc. cap. de la Bigorre.

TARBOUCH ou **TARBOUCHE** n. m. (mot ar.). Bonnet rouge, orné d'un gland, porté dans le costume traditionnel turc et égyptien.

TARD adv. (lat. *tarde*, lentement). Après le temps fixé ou le moment convenable. || A une heure très avancée de la journée, de la nuit. ● *Au plus tard*, dans l'hypothèse du temps la plus éloignée. || *Tôt ou tard*, un jour ou l'autre. ● n. m. *Sur le tard*, à une heure avancée de la soirée; vers la fin de la vie.

TARDER v. i. (lat. *tardare*). Être lent à venir : *pourquoi avez-vous tant tardé?* ● v. t. ind. [à]. Différer de faire qqch, attendre longtemps. ● *Sans tarder*, immédiatement. ● v. impers. *Il me tarde de...*, j'attends avec impatience de...

TARDIF, **IVE** adj. Qui vient tard. || Qui a lieu tard dans la journée. ● *Fruits tardifs*, fruits qui mûrissent après les autres de la même espèce.

TARDIVEMENT adv. De façon tardive.

TARE n. f. (mot ar. signif. *déduction*). Poids qu'on place dans un plateau d'une balance pour équilibrer un corps pesant mis dans l'autre plateau. || Poids propre de l'emballage d'une marchandise. || Maladie héréditaire. || Grave défaut de qqn, d'une société.

TARÉ, **E** adj. et n. (de *tare*). Atteint d'une tare physique ou morale.

TARENTEAISE, région des Alpes françaises, formée par la vallée supérieure de l'Isère.

TARENTE, port d'Italie (Pouille), sur un golfe de la mer Ionienne; 244 000 h. Sidérurgie.

TARENTELLE n. f. (mot it.). Danse vive et air à danser de l'Italie méridionale.

TARENTULE n. f. (it. *tarentola*). Nom usuel d'une grosse araignée.

TARGETTE n. f. (du frq.). Petit verrou plat, monté sur une plaque, et servant à fermer de l'intérieur une porte ou une fenêtre.

TARQUER (SE) v. pr. [de] (du frq.). *Litt.* Se vanter, se glorifier de, se prévaloir de.

TARGUI → TOUAREG.

TARIÈRE n. f. Grande vaille de charpenter. || Organe allongé, situé à l'extrémité

de l'abdomen des femelles de certains insectes.

TARIF n. m. (it. *tariffa*; mot ar.). Tableau indiquant le coût des marchandises, le montant des droits de douane, etc. || Montant du prix de certains services ou travaux.

TARIFAIRE adj. Relatif au tarif.

TARIFER v. t. Établir le tarif de.

TARIFICATION n. f. Action de tarifier.

TARIM (le), fl. de Chine, dans le Xinjiang; 2 179 km.

TÂRIQ IBN ZIYÂD, chef berbère qui envahit l'Espagne (711).

TARIR v. t. (mot frq.). Mettre à sec. ● v. i. et se *tarir* v. pr. Cesser de couler, être mis à sec. ● *Ne pas tarir sur*, ne pas cesser de parler de.

TARKOVSKI (Andrei), cinéaste soviétique (1932-1986) auteur de : *Andrei Roublev*, *le Sacrifice*.

TARN (le), affl. de la Garonne (r. dr.).

TARN (dép. du) [81], dép. de la Région Midi-Pyrénées; 5758 km²; 339 345 h. Ch.-l. Albi. 2 arr. (Albi, Castres), 43 c., 324 comm.

TARN-ET-GARONNE (dép. de) [82], dép. de la Région Midi-Pyrénées; 3718 km²; 190 485 h. Ch.-l. Montauban. 2 arr. (Castelsarrasin, Montauban), 28 c., 195 comm.

TAROT n. m., ou **TAROTS** n. m. pl. (it. *tarocco*). Ensemble de soixante-dix-huit cartes, plus longues et comportant d'autres figures que les cartes ordinaires, servant au jeu et à la divination. || Jeu qu'on joue avec ces cartes.

Tarpeienne (roche), extrémité sud-ouest du Capitole, à Rome, d'où l'on précipitait les condamnés coupables de trahison.

TARQUIN le Superbe, septième et dernier roi de Rome, que la tradition fait régner de 534 à 509 av. J.-C. Les Romains le chassent et instaurent la République.

TARQUINIA, v. d'Italie (Latium); 13 000 h. Ancienne cité étrusque. Tombes (VI^e-I^{er} s. av. J.-C.).

TARRACONAISE, prov. septentrionale de l'Espagne romaine.

TARRAGONE, port d'Espagne (Catalogne), sur la Méditerranée; 112 000 h. Vestiges romains. Cathédrale des XII^e-XIV^e s. Centre industriel et touristique.

TARRASA, v. d'Espagne (Catalogne); 156 000 h. Textile.

TARSE n. m. (gr. *tarso*). Région postérieure du squelette du pied, formée, chez l'homme, de sept os.

TARSUS, v. de Turquie, à l'O. d'Adana; 102 000 h. Vestiges de l'antique Tarse.

TARTARE adj. (ar. *tatar*). Sauce tartare, mayonnaise fortement relevée avec de la moutarde, des épices, des herbes

hachées. || *Steak tartare*, ou *tartare* n. m., viande hachée que l'on mange crue, mélangée avec un jaune d'œuf, des câpres, et fortement assaisonnée.

TARTARIE (détroit de, anc. *manche de*), détroit du Pacifique, entre l'Extrême-Orient soviétique et l'île de Sakhaline.

TARTE n. f. (var. de *tourte*). Pâtisserie faite d'une pâte amincie au rouleau et garnie de crème, de confiture, de fruits, etc. || *Pop.* Gifle. ● *C'est de la tarte, c'est pas de la tarte* (fam.), c'est facile, c'est difficile. || *Tarte à la crème* (fam.), idée toute faite, point de vue d'une grande banalité. ● adj. *Fam.* Se dit de qqch de sot ou ridicule; de qqch de laid, sans intérêt, sans valeur.

TARTELETTE n. f. Petite tarte.

TARTINE n. f. (de *tarte*). Tranche de pain recouverte de beurre, de confiture, etc. || *Fam.* Long développement, long article.

TARTINER v. t. Mettre du beurre, de la confiture, etc., sur une tranche de pain.

TARTOU, anc. Dorpat, v. de l'U.R.S.S. (Estonie); 100 000 h. Université.

TARTRE n. m. (lat. *tartarum*). Sédiment jaunâtre qui se dépose autour des dents. || Croute dure et insoluble, formée de calcaire, qui se dépose sur les parois des chaudières, des canalisations d'eau ou de vapeur, etc.

TARTRIQUE adj. Se dit d'un acide-alcool découvert dans la lie du vin.

TARTUFE n. m. *Litt.* Hypocrite.

TARTUFERIE n. f. *Litt.* Hypocrisie.

TAS n. m. (mot frq.). Accumulation d'objets mis les uns sur les autres. || *Fam.* Grand nombre de personnes ou de choses. ● *Sur le tas* (fam.), sur le lieu même du travail.

TASCHER DE LA PAGERIE (Marie-Joséphine) → JOSÉPHINE.

TASMANIE, île séparée du continent australien par le détroit de Bass et constituant le plus sud-oriental des États d'Australie; 68 000 km²; 435 000 h. Cap. Hobart.

TASSE n. f. (mot ar.). Petit récipient à anse dont on se sert pour boire; son contenu. ● *Boire la tasse*, avaler involontairement de l'eau en se baignant.

TASSE (Torquato TASSO, en fr. *le*), poète italien (1544-1595), auteur de *la Jérusalem délivrée*.

TASSEAU n. m. (lat. *taxillus*, petit dé à jouer). Petite pièce de bois servant à soutenir, à maintenir, à caler une autre pièce.

TASSEMENT n. m. Action de tasser, de se tasser.

TASSER v. t. Réduire de volume par pression. || Resserrer dans un petit espace. ● *se tasser* v. pr. S'affaisser sur soi-même

tasser

par son propre poids. || Se vouëter. || Diminuer, en parlant d'une accélération, d'une progression. || *Fam.* Perdre son caractère de gravité, se calmer.

TASSILI n. m. (mot berbère). Plateau de grès, au Sahara.

TATAMI n. m. (mot jap.). Tapis en paille de riz, servant en particulier à la pratique des arts martiaux (judo, karaté, etc.).

TATAR, E adj. Relatif aux Tatars, en particulier à ceux de la république soviétique de Kazan.

TATARIE (république autonome de), région de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), sur la Volga moyenne; 68 000 km²; 3 475 000 h. Cap. Kazan.

TATARS, peuple turco-mongol, qui domine les Russes du XIII^e au XVI^e s.

TÂTER v. t. (lat. *taxare*, toucher). Manier doucement, explorer à l'aide de la main. || Sonder qqm pour connaître ses intentions. ♦ *Tâter le terrain* (fam.), s'assurer par avance de l'état des choses, des esprits. ♦ v. t. ind. [de, à]. Essayer, faire l'épreuve de. ♦ se tâter v. pr. Examiner ses propres sentiments, hésiter.

TÂTE-VIN n. m. inv. Petite tasse plate de métal dans laquelle on examine le vin qu'on va goûter.

TATILLON, ONNE adj. et n. *Fam.* Trop minutieux, attaché aux petits détails.

TATLINE (Vladimir Ievgrafovitch), peintre, sculpteur et architecte russe (1885-1953), un des maîtres du constructivisme.

TA-T'ONG → DATONG.

TÂTONNEMENT n. m. Action de tâtonner.

TÂTONNER v. i. Chercher en tâtant. || Procéder avec hésitation, sans méthode.

TÂTONS (À) loc. adv. En tâtonnant dans l'obscurité. || Avec hésitation, sans méthode.

TATOU n. m. (mot tupi). Mammifère d'Amérique tropicale, couvert de plaques cornées et pouvant s'enrouler en boule.

TATOUAGE n. m. Action de tatouer; signe exécuté en tatouant la peau.

TATOUER v. t. (angl. *to tattoo*; de poly-nésien). Imprimer sur le corps des dessins indélébiles.

TATRAS ou **TATRY** (les), partie la plus élevée des Carpates, aux confins de la Pologne et de la Tchécoslovaquie; 2 655 m.

TATUM (Art), pianiste de jazz américain (1910-1956).

TAUDIS n. m. (anc. fr. se *tauder*, s'abriter). Logement misérable, malpropre.

TAUERN (les), massif des Alpes autrichiennes.

TAULE n. f. → TÔLE.

TAULIER, ÈRE n. → TÔLIER.

TAUNUS, partie S.-E. du Massif schisteux rhénan.

TAUPE n. f. (lat. *talpa*). Mammifère à pattes antérieures larges et robustes, lui permettant de creuser des galeries dans le sol, où elle chasse insectes et vers. || *Arg.* Classe préparatoire aux grandes écoles scientifiques. || *Fam.* Espion placé dans un organisme pour acquérir une position donnant accès aux renseignements confidentiels.

TAUPINIÈRE n. f. Petit monceau de terre qu'une taupe élève en fouillant.

TAUREAU n. m. (lat. *taurus*). Mâle reproducteur de l'espèce bovine. [Cri : le taureau mugit.] ♦ De taureau, très gros, très fort. || Prendre le taureau par les cornes, affronter résolument une difficulté.

TAUREAU (le), constellation zodiacale. — Deuxième signe du zodiaque, que traverse le Soleil du 20 avril au 20 mai.

TAURIDE, nom donné par les anciens Grecs à la Crimée.

TAURILLON n. m. Jeune taureau.

TAURIN, E adj. Relatif aux taureaux.

TAUROMACHIE [-mafi] n. f. (gr. *taûros*, taureau, et *makhê*, combat). Art de combattre les taureaux dans l'arène.

TAUROMACHIQUE adj. Relatif à la tauromachie.

TAURUS, système montagneux de Turquie, dominant la Méditerranée; 3 734 m à l'Ala Dağ.

TAUTAVEL, comm. des Pyrénées-Orientales; 654 h. — On y a découvert un crâne humain daté de 320 000 ans.

TAUTOLOGIE n. f. (gr. *tautos*, le même, et *logos*, discours). Répétition d'une même idée en termes différents dans certaines formules.

TAUTOLOGIQUE adj. De la tautologie.

TAUX n. m. (de *taxer*). Prix fixé, réglé par une convention, par la loi ou par l'usage : *taux de change*. || Pourcentage. || Proportion d'un facteur dans un phénomène, d'un constituant dans un mélange. || Montant, en parlant des salaires, des impôts, des loyers, de certains prix, etc.

TAVELURE n. f. (lat. *tabella*, tablette). Maladie cryptogamique des arbres fruitiers dont les fruits se crevassent.

TAVERNE n. f. (lat. *taberna*). Autrefois, cabaret.

TAVERNIER, ÈRE n. Personne qui tenait une taverne.

TAVERNY, ch.-l. de c. du Val-d'Oise; 21 414 h. Siège du commandement de la défense aérienne.

TAWFIQ (Muhammad) [1852-1892], khédivé d'Égypte (1879-1892), fils d'Ismaïl Pacha. Il abandonne le pays aux Britanniques.

TAXATION n. f. Action de taxer.

TAXE n. f. Impôt. ♦ *Hors taxes*, sans les taxes. || *Taxe professionnelle*, impôt local dû par les commerçants, les industriels et les personnes exerçant certaines professions libérales. || *Taxe à la valeur ajoutée* (T.V.A.), taxe payée par les entreprises et atteignant l'accroissement de valeur qu'elles confèrent, à chaque stade de la production d'un bien ou d'un service.

TAXER v. t. (lat. *taxare*, évaluer). Interdire la hausse du prix d'une marchandise. || Mettre un impôt sur. || Fixer les frais de justice, contrôler les honoraires demandés par un officier ministériel ou public. || Accuser qqm d'un défaut, d'un tort.

TAXI n. m. (abrég. de *taximètre*). Automobile de location munie d'un taximètre.

TAXIDERMIE n. f. (gr. *taxis*, arrangement, et *derma*, peau). Art d'empailler les animaux vertébrés.

TAXIDERMISTE n. Naturaliste, empaillleur.

TAXIMÈTRE n. m. (gr. *taxis*, contribution, et *metron*, mesure). Compteur qui établit le prix d'une course en voiture, en fonction du temps et de la distance parcourue.

TAXIPHONE n. m. (nom déposé). Appareil téléphonique que l'on peut utiliser en y introduisant un jeton ou des pièces de monnaie.

TAYAUT! interj. → TAÏAUT!

TAYLOR (Frederick Winslow), ingénieur américain (1856-1915), promoteur de l'organisation scientifique du travail.

TAYLORISME n. m. Système d'organisation du travail, de contrôle des temps d'exécution et de rémunération de l'ouvrier, établi par Frederick Winslow Taylor.

TAZOULT, anc. Lambèse, comm. d'Algérie; 8 000 h. Importantes ruines romaines.

TBESSA, anc. Tébessa, ch.-l. de wilaya de l'Algérie orientale; 67 200 h.

TBILISSI, anc. Tiflis, v. de l'U.R.S.S., cap. de la Géorgie; 1 125 000 h. Cathédrale et basilique du VI^e s. Centre administratif, universitaire et industriel.

TCHAD (lac), grand lac, peu profond et marécageux, de l'Afrique centrale, aux confins du Nigeria, du Niger, du Cameroun et du Tchad; sa superficie varie de 13 000 à 26 000 km².

TCHAD, république de l'Afrique centrale, à l'E. du lac Tchad; 1 284 000 km²; 520 000 h. Cap. N'Djamena. Langue officielle : français. Au N., le Tchad s'étend sur le Sahara méridional. Le S., formé de plateaux couverts par la savane, porte des cultures souvent irriguées (arachide, coton). — En 1900, le Tchad, ancien pays des Toubous, devient colonie française. Il est indépendant depuis 1960.

TCHADIEN, **ENNE** adj. et n. Du Tchad.

TCHADOR n. m. (mot persan). Grand voile noir des femmes iraniennes.

TCHAIKOVSKI (Petr Ilitch), compositeur russe (1840-1893), auteur d'opéras (*Eugène Onéguine*), de symphonies.

TCH'ANG-CHA → CHANGSHA.

TCHANG KAI-CHEK ou **JIANG JIESHI**, homme d'État chinois (1887-1975). En 1911, il rejoint l'armée révolutionnaire, puis participe à la direction du Guomindang (1928). Président du gouvernement nationaliste installé à Nankin, il lutte contre les communistes (1930-1935), puis s'allie à eux pour repousser l'invasion japonaise (1937-1945). Vaincu par Mao Zedong après une nouvelle guerre civile (1949), il fonde un gouvernement nationaliste à Taïwan.

TCH'ANG-TCH'OUEN → CHANGCHUN.

TCHAO TSEU-YANG → ZHAO ZIYANG.

TCHÉBOKSARY, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), sur la Volga; 353 000 h.

TCHÉCOSLOVAQUE adj. et n. De Tchécoslovaquie.

TCHÉCOSLOVAQUIE, en tchèque *Československo*, république fédérale de l'Europe centrale, formée de la *Bohême-Moravie* et de la *Slovaquie*; 127 889 km²; 15 600 000 h. Cap. Prague. Langues : tchèque et slovaque.

GÉOGRAPHIE

De climat continental, la Tchécoslovaquie est industrialisée de longue date, et toutes les branches sont représentées. Le charbon et le lignite sont les seules sources d'énergie. L'élevage et les céréales sont les premières productions agricoles. La plus grande partie du commerce se fait avec l'U.R.S.S. et les pays voisins.

HISTOIRE

En 1918, la fusion de la Bohême, de la Moravie et de la Slovaquie donne naissance à la république de Tchécoslovaquie. Après les accords de Munich (sept. 1938), la Tchécoslovaquie perd la région des Sudètes, annexée par l'Allemagne, qui, en mars 1939, envahit la Bohême-Moravie, qu'elle place sous protectorat. La Slovaquie devient un État satellite du Reich. En 1945, les Soviétiques libèrent le pays. En 1948, les communistes s'emparent du pouvoir et éliminent le président Beneš. En 1968, Dubček s'efforce de libéraliser le régime (« printemps de Prague ») : il doit céder devant l'intervention des forces du pacte de Varsovie (sept.); successeur de Dubček (1969), Husák devient président de la République en 1975. En 1989, le pays connaît une profonde mutation. Le rôle dirigeant du parti communiste est aboli et un gouvernement d'union nationale est mis en place. En 1990, les premières élections libres sont remportées par le Forum civique.

TCHÉKHOV (Anton Pavlovitch), écrivain russe (1860-1904), auteur de nouvelles et de pièces de théâtre (*la Mouette*, *la Cerisaie*).

TCHÉLIABINSK, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), dans l'Oural; 1 077 000 h. Centre industriel (fer).

TCHENG-TCHEOU → ZHENGZHOU.

TCH'ENG-TOU → CHENGDU.

TCHÉOU NGEN-LAI → ZHOU ENLAI.

TCHÈQUE adj. et n. De Bohême, de Moravie ou d'une partie de la Silésie.

TCHÈQUE n. m. Langue slave parlée en Bohême et en Moravie-Silésie.

TCHÉRÉMISSES → MARIS.

TCHERKESSES, peuple du Caucase septentrional.

TCHERNIKOVSKIY (Saül), poète israélien (1875-1943).

TCHERNOBYL, localité de l'U.R.S.S., au N. de Kiev. Centrale nucléaire (grave accident dans un réacteur en 1986).

TCHERNOZIOM [tʃernozjom] n. m. (mot russe). En U.R.S.S., terre noire très fertile.

TCHERNYCHEVSKI (Nikolaï Gavrilovitch), écrivain russe (1828-1889), auteur d'un roman (*Que faire ?*).

TCHERRAPOUNDJI → CHERRAPUNJI.

TCHERSKI (monts), massif de la Sibérie orientale; 3 147 m.

TCHÉTCHÈNES, peuple musulman du Caucase oriental. La *république autonome des Tchétchènes-Ingouches*, constituée en 1936, abolie en 1944-1946, est restaurée en 1957 (1 065 000 h.; Cap. Grozny).

TCHIATOURA, v. de l'U.R.S.S. (Géorgie); 25 000 h. Manganèse.

TCHIMKENT, v. de l'U.R.S.S. (Kazakhstan); 321 000 h. Métallurgie.

TCHITA, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), à l'E. du lac Baïkal; 321 000 h.

TCHÔ-KIANG → ZHEJIANG.

TCH'ONG-K'ING → CHONGQING.

TCHOULES (lac des) → PEÏPOUS (lac).

TCHOUKTSCHES, peuples de l'extrémité orientale de la Sibérie.

TE pron. pers. → TU.

TÉ n. m. Pièce quelconque ayant la forme d'un T. || Règle de dessinateur, composée de deux branches, dont l'extrémité de la plus grande s'assemble au milieu de l'autre à angle droit.

TÉBESSA → TBESSA.

TECHNICIEN, **ENNE** n. Personne qui connaît et pratique une technique particulière. || Professionnel qualifié qui travaille sous les directives d'un ingénieur.

TECHNICITÉ n. f. Caractère de ce qui est technique.

TECHNICOLOR n. m. (nom déposé). Procédé de films en couleurs.

TECHNIQUE [tekni]k adj. (gr. *tekhne*, art). Qui appartient à un domaine particulier d'une science ou à ses applications, à un métier; qui concerne l'application de la connaissance théorique. ● *Enseignement technique*, ou *technique* n. m., qui donne une formation professionnelle destinée aux métiers de l'industrie et du commerce. || *Incident technique*, défaillance dans le fonctionnement d'une machine.

TECHNIQUE n. f. Ensemble des procédés et des méthodes d'un art, d'un métier, d'une industrie.

TECHNIQUEMENT adv. De façon technique.

TECHNOCRATE n. Homme d'État ou haut fonctionnaire qui fait prévaloir les considérations techniques ou économiques sur les facteurs humains.

TECHNOCRATIE n. f. Exercice d'un pouvoir politique dans lequel l'influence déterminante appartient aux techniciens de l'Administration.

TECHNOCRATIQUE adj. Relatif à la technocratie.

TECHNOLOGIE n. f. (gr. *tekhologia*). Étude des outils, des techniques et des procédés employés dans les diverses branches de l'industrie; l'ensemble de ces facteurs.

TECHNOLOGIQUE adj. Relatif à la technologie.

TECK ou **TEK** n. m. (portug. *teca*). Arbre de l'Asie tropicale, fournissant un bois dur, de densité moyenne, imputrescible.

TECKEL n. m. (mot all.). Basset musclé, à poil ras, dur, ou à poil long.

TECTONIQUE n. f. (all. *Tektonik*; du gr. *tektón*, artisan). Partie de la géologie qui étudie les déformations des terrains, sous l'effet des forces internes, postérieurement à leur mise en place.

TE DEUM [tedɛm] n. m. inv. Hymne de louange et d'action de grâce de l'Église catholique, commençant par *Te Deum laudamus*, « Seigneur, nous te louons ».

TEEN-AGER [tinedʒɛr] n. (mot angl.) [pl. *teen-agers*]. Adolescent.

TEE-SHIRT ou **T-SHIRT** [tiʃɛrt] n. m. (mot angl.) [pl. *tee-shirts*, *t-shirts*]. Maillot en coton, le plus souvent à manches courtes, en forme de T.

TÉGATH-PHALASAR, nom de trois rois d'Assyrie, dont le plus notable est TÉGATH-PHALASAR III (745-727 av. J.-C.), qui établit sa domination sur l'Asie occidentale.

TEGUCIGALPA, cap. du Honduras; 508 000 h.

TÉGUMENT n. m. (lat. *tegumentum*, de *tegere*, couvrir). Anat. Ce qui couvre le corps de l'homme et des animaux (peau, poils, plumes, etc.). || Bot. Enveloppe de la graine.



Vue de Téhéran. [R. Burri-Magnum]

TÉHÉRAN, cap. de l'Iran; 4 500 000 h. Palais et jardin du Golestan (XVIII^e-XIX^e s.). — Conférence (nov. 1943) entre Staline, Roosevelt et Churchill.

TEHUANTEPEC, isthme du Mexique, large de 210 km, entre le golfe du Mexique et le Pacifique, limite entre l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale.

TEIGNE n. f. (lat. *tinea*). Petit papillon, appelé aussi *mite*, dont les chenilles vivent sur des plantes cultivées sur des denrées ou sur des objets ménagers. || Maladie du cuir chevelu et des poils, produite par divers champignons microscopiques. || Fam. Personne méchante.

TEIGNEUX, EUSE adj. et n. Qui a la teigne. || Fam. Se dit d'une personne méchante.

TEILHARD DE CHARDIN (Pierre), jésuite et paléontologiste français (1881-1955).

TEINDRE v. t. (lat. *tingere*) [conj. 55]. Imprégner, imbiber d'une substance colorante, communiquer une couleur. ♦ se teindre v. pr. Donner à ses cheveux une couleur artificielle.

TEINT, E adj. Qui a reçu une teinture.

TEINT n. m. (lat. *tinctus*, teint). Coloris du visage. || Couleur donnée à une étoffe par la teinture. ♦ Bon teint, couleur solide, qui ne disparaît pas au lavage; se dit d'une personne ferme dans ses opinions. || Grand teint, se dit d'un tissu de couleur garanti au lavage et à la lumière.

TEINTE n. f. Couleur nuancée obtenue par mélange. || Apparence légère; petite dose.

TEINTER v. t. Couvrir d'une teinte. || Donner une légère couleur. || Ajouter une nuance.

TEINTURE n. f. (lat. *tinctura*). Action de teindre. || Liquide tenant une matière

colorante en dissolution et dont on imprègne les tissus ou les cheveux. || Connaissance superficielle.

TEINTURERIE n. f. Établissement ou boutique qui reçoit les vêtements, les tissus à nettoyer ou à teindre.

TEINTURIER, ÈRE n. Personne qui tient une teinturerie.

TEK n. m. → TECK.

TEL, TELLE adj. (lat. *talís*). Marque la similitude; pareil, semblable. || Résume le contenu de ce qui précède ou suit : *tel est mon avis*. || Marque l'intensité. || Un certain. ♦ *Tel...*, *tel...*, *comme...*, *ainsi...* : *tel père, tel fils*. || *Tel que*, indique une comparaison; exactement comme : *voir les hommes tels qu'ils sont*; annonce une énumération : *des langues telles que l'anglais, l'allemand*; marque une conséquence : *il y a un tel vacarme qu'on ne s'entend plus*. || *Tel quel*, comme il est, sans changement. ♦ pron. indéf. Quelqu'un, quelque chose : *tel qui rit vendredi, dimanche pleurera*. ♦ *Un tel*, *Une telle*, remplace un nom propre d'une façon vague. ♦ pron. et adj. dém. Ce, cet, cela, celui-ci, etc. : *tel fut le résultat de ses efforts*.

TEL-AVIV-JAFFA, v. d'Israël, sur la Méditerranée; 1 200 000 h. dans l'agglomération. Principale ville et métropole économique du pays. Tel-Aviv, fondée en 1909, a été le centre du mouvement d'immigration juive en Palestine. Depuis 1965, l'activité portuaire a disparu au profit d'Ashdod.

TÉLÉ n. f. Abrév. de TÉLÉVISION.

TÉLÉCABINE ou **TÉLÉBENNE** n. f. Téléphérique aménagé pour le transport de personnes par petites cabines accrochées à un câble à intervalles réguliers.

TÉLÉCINÉMA n. m. Appareil servant à transmettre par télévision un film cinématographique.

TÉLÉCOMMANDE n. f. Action de réaliser à distance une manœuvre quelconque; mécanisme assurant cette transmission.

TÉLÉCOMMANDEUR v. t. Commander à distance. || Influencer qq. de loin.

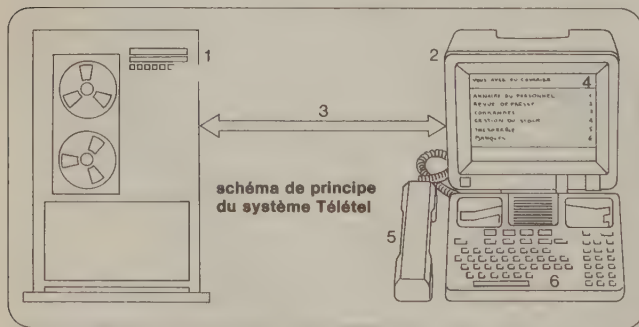
TÉLÉCOMMUNICATION n. f. Ensemble des moyens de communication à distance.

TÉLÉCONFÉRENCE n. f. Conférence dans laquelle plus de deux interlocuteurs sont répartis dans deux lieux ou plus reliés entre eux par des moyens de télécommunication.

TÉLÉDIFFUSER v. t. Diffuser par télévision.

TÉLÉDIFFUSION n. f. Diffusion par télévision.

TÉLÉDISTRIBUTION n. f. Diffusion de programmes de télévision à des abonnés dont l'appareil est relié par câble à la station émettrice. (On dit aussi TÉLÉVISION PAR CÂBLE.)



Exemple de service télématique accessible par télécommunication, le service Télétel. Il permet à un usager du téléphone de demander des informations ou de commander certaines opérations, et de recevoir les réponses sur un écran de visualisation. Un centre serveur (1 [banque de données]) ayant en mémoire des informations (bulletin météo, réservation de places [spectacles, transports, etc.], services municipaux, etc.), communique ces informations, par l'intermédiaire du réseau téléphonique (3) à l'usager qui appelle le centre serveur depuis son terminal Minitel. Ce dernier comprend un écran (4), un combiné téléphonique (5) et un clavier alphanumérique (6).

TÉLÉ-ENSEIGNEMENT n. m. Enseignement utilisant la radio et la télévision.

TÉLÉFILM n. m. Film réalisé pour la télévision.

TÉLÉGÉNIQUE adj. Qui fait un bel effet à la télévision.

TÉLÉGRAMME n. m. Communication, message transmis à l'aide du télégraphe.

TÉLÉGRAPHE n. m. (gr. *télé*, loin, et *graphein*, écrire). Dispositif permettant de communiquer rapidement et à distance des écrits.

TÉLÉGRAPHIE n. f. Système de télécommunication assurant la transmission de messages écrits ou de documents par l'utilisation d'un code de signaux ou par

d'autres moyens appropriés. ● *Télégraphie sans fil (T.S.F.)*, transmission de messages par utilisation des propriétés des ondes électromagnétiques. (Syn. *RADIOTÉLÉGRAPHIE*.)

TÉLÉGRAPHIER v. t. et i. Transmettre au moyen du télégraphe.

TÉLÉGRAPHIQUE adj. Relatif au télégraphe, expédié par le télégraphe. ● *Style télégraphique*, réduit à des mots significatifs, sans termes grammaticaux; abrégé au maximum.

TÉLÉGRAPHISTE n. Porteur de dépêches télégraphiques.

TÉLÉGUIDAGE n. m. Commande à distance des mouvements d'un engin doté d'autonomie cinétique.

TÉLÉGUIDER v. t. Conduire ou piloter à distance. || Faire agir qqn par une influence cachée.

TÉLÉIMPRESSION n. f. Impression à distance de messages transmis sous forme numérisée par des systèmes télématiques.

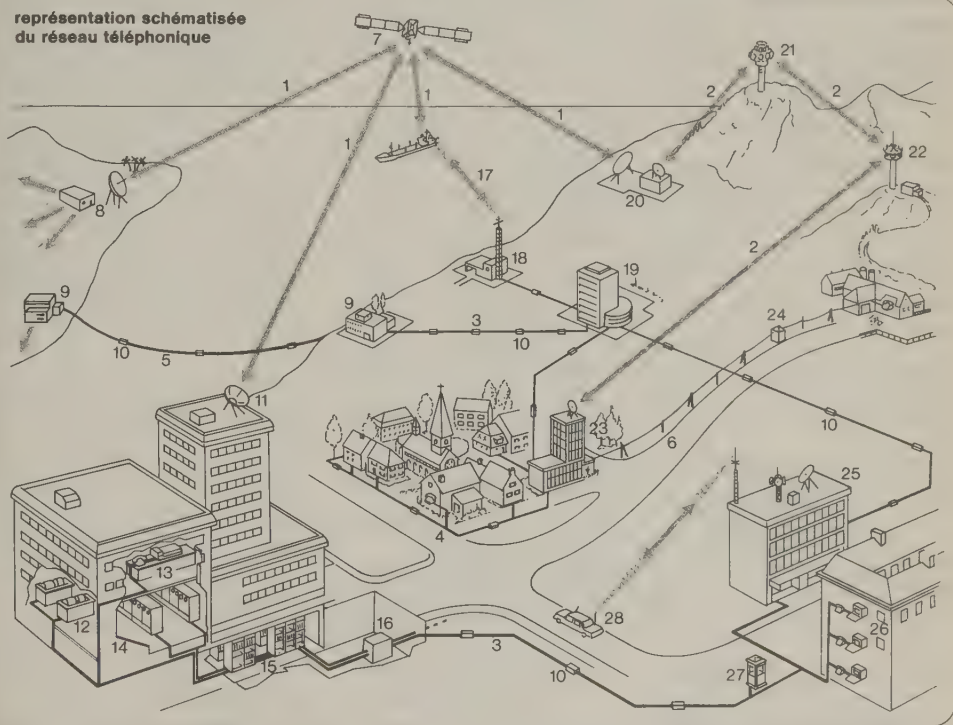
TÉLÉIMPRIMEUR n. m. Appareil télégraphique permettant l'impression à distance.

TELEMANN (Georg Philipp), compositeur allemand (1681-1767).

TÉLÉMAQUE. *Myth.* gr. Fils d'Ulysse et de Pénélope, dont l'éducation est assurée par Mentor.

TÉLÉMATIQUE n. f. Transmission de

représentation schématisée du réseau téléphonique



Représentation schématisée des équipements de télécommunications et des services offerts aux usagers.

Les communications téléphoniques — conversations particulières ou transmissions de données — passent par un « commutateur d'abonnés » et sont acheminées : soit par le réseau urbain souterrain, soit, suivant la distance et par l'intermédiaire d'un centre de transit régional, par câbles (aériens, souterrains ou sous-marins), par faisceaux hertziens ou enfin par satellite.

(1. Liaisons par satellite ; 2. Liaisons par faisceaux hertziens ; 3. Liaisons par câbles souterrains ; 4. Liaisons interurbaines ; 5. Liaisons par câbles

sous-marins ; 6. Liaisons par câbles aériens ; 7. Satellite de télécommunications ; 8. Station terrestre ; 9. Centres de télécommunications sous-marins ; 10. Amplificateurs ; 11. Antenne pour satellite d'entreprises ; 12. Téléx ; 13. Télécopieur ; 14. Salle d'ordinateurs ; 15. Central urbain souterrain ; 16. Chambre souterraine ; 17. Radiotéléphonie, radiotélégraphie maritimes ; 18. Centre radio-maritime ; 19. Station d'amplification et de modulation à grande distance ; 20. Station terrestre ; 21. Relais hertziens [tour avec équipement au sommet] ; 22. Relais hertziens [tour avec équipement au sol] ; 23. Commutateur d'abonnés ; 24. Commutateur local ; 25. Centre de transit régional ; 26. Terminaux Minitel ; 27. Cabine téléphonique publique ; 28. Radiotéléphone de voiture.)

traitement à distance d'informations par utilisation simultanée de l'informatique, des télécommunications et de la télévision.

TÉLÉMÈTRE n. m. Appareil de télémétrie.

TÉLÉMÉTRIE n. f. Mesure des distances par des procédés acoustiques, optiques, radioélectriques, ou par réflexion d'un faisceau laser.

TÉLEOBJECTIF n. m. Objectif photographique de distance focale longue, et qui permet de photographier des objets éloignés, en donnant une image agrandie.

TÉLEOSTÉEN n. m. Poisson osseux à bouche terminale, à écailles plates, à nageoire caudale à deux lobes égaux ou sans lobes, comme le sont presque tous les poissons osseux actuels.

TÉLÉPATHE adj. et n. Qui pratique la télépathie; médium.

TÉLÉPATHIE n. f. (gr. *têle*, loin, et *pathos*, affection). Transmission extrasensorielle de sensations et de pensées à grande distance entre deux ou plusieurs sujets.

TÉLÉPHÉRIQUE n. m. (gr. *têle*, loin et *pherein*, porter). Moyen de transport de personnes ou de marchandises, constitué par un ou plusieurs câbles porteurs sur lesquels se déplace le chariot supportant la cabine des voyageurs ou la benne de matériaux.

TÉLÉPHONE n. m. (gr. *têle*, loin, et *phônê*, voix). Système de communication établi en vue de la transmission de la parole. || Instrument qui permet une conversation entre deux personnes éloignées. ● *Téléphone arabe* (Fam.), informel, rumeur qui se propage très vite de bouche à oreille.

TÉLÉPHONÉ, E adj. *Sports*. Se dit d'un coup, d'une passe trop prévisibles ou exécutés trop lentement pour surprendre l'adversaire. ● *C'est téléphoné* (Fam.), se dit de ce qui était tellement prévisible qu'il ne crée pas l'effet attendu.

TÉLÉPHONER v. i. et t. Communiquer, transmettre par le téléphone.

TÉLÉPHONIQUE adj. Relatif au téléphone.

TÉLÉPHONISTE n. Personne chargée du service d'un téléphone public ou privé.

TÉLÉREPORTAGE n. m. Reportage télévisé.

TÉLÉREPORTER [-ter] n. Reporter de télévision.

TÉLESCOPAGE n. m. Action de télescoper.

TÉLESCOPE n. m. (gr. *têle*, loin, et *skopein*, observer). Instrument d'observation astronomique dont l'objectif est un miroir concave.

TÉLESCOPER v. t. (de *télescope*). Heurter avec violence en défonçant. ||

Opérer la fusion de deux mots qui sont tronqués (ex. : *tripatouiller*, de *tripoter* et *patouiller*). ♦ se **télescoper** v. pr. S'emboutir par collision.

TÉLESCOPIQUE adj. Fait à l'aide du télescope. || Se dit d'un objet dont les éléments s'emboutent et coulisent les uns dans les autres.

TÉLÉSCRIPTEUR n. m. Appareil télégraphique permettant l'impression à distance.

TÉLÉSIEGE n. m. Téléphérique à câble unique sans fin, le long duquel sont répartis des sièges accrochés par des suspentes.

TÉLÉSKI n. m. Syn. de REMONTE-PENTE.

TÉLÉSPECTATEUR, TRICE n. Personne qui regarde la télévision.

TÉLÉTEXTE n. m. Procédé de télécommunication qui permet l'affichage de textes ou de graphismes sur l'écran d'un téléviseur à partir d'un signal de télévision à une ligne téléphonique.

TÉLÉTRAVAIL n. m. Organisation décentralisée des tâches, le travailleur les accomplissant à distance, grâce à l'utilisation de la télématique.

TÉLÉTYPE n. m. (nom déposé). Nom d'une marque de téléimprimeur.

TÉLÉVISER v. t. Transmettre par télévision.

TÉLÉVISEUR n. m. Récepteur de télévision.

TÉLÉVISION n. f. (mot angl.). Transmission par voie électrique, à distance, d'images. || Ensemble des services assurant la transmission d'émissions, de reportages par télévision. || *Téléviseur*. ● *Télévision par câble*, syn. de TÉLÉDISTRIBUTION.

TÉLÉVISUEL, ELLE adj. Relatif à la télévision comme moyen d'expression.

TÉLEX n. m. Service de dactylographie à distance, mis à la disposition des usagers au moyen de téléimprimeurs.

TÉLEXISTE n. Employé d'un télex.

TELL (le), nom donné en Afrique du Nord aux régions humides proches des côtes.

TELL (Guillaume) → GUILLAUME TELL.

TELLEMENT adv. Marque l'intensité; très, beaucoup. ● *Tellement... que*, marque la conséquence : *il a tellement mangé qu'il s'est rendu malade*.

TELLURIQUE adj. Qui concerne la Terre.

TEMA, port et centre industriel du Ghana; 15 000 h.

TÉMÉRAIRE adj. et n. (lat. *temerarius*, inconsidéré). Hardi jusqu'à l'imprudence; casse-cou, audacieux. ● *Jugement téméraire*, hasardé, porté sans preuves.

TÉMÉRITÉ n. f. Hardiesse imprudente et présomptueuse.

TEMESVÁR → TIMIȘOARA.

TÉMOIGNAGE n. m. Action de témoigner; relation faite par une personne de ce qu'elle a vu ou entendu. || Marque extérieure, preuve. ● *Porter témoignage*, témoigner. || *Rendre témoignage à qqch*, le reconnaître. || *Rendre témoignage à qqn*, témoigner publiquement en sa faveur.

TÉMOIGNER v. t. Faire paraître par ses paroles ou ses actions. || Être le signe, la preuve de. ♦ v. i. Révéler, rapporter ce qu'on sait; faire une déposition en justice. ♦ v. t. ind. [de]. *Témoigner de qqch*, servir de preuve à qqch.

TÉMOIN n. m. (lat. *testimonium*). Personne qui a vu ou entendu qqch, et qui peut le certifier. || Personne qui témoigne en justice. || Personne dont on se fait assister pour certains actes. || Preuve matérielle, attestation quelconque d'un fait. || Petite plaque de plâtre établie à la surface d'une fissure d'un ouvrage de maçonnerie, pour surveiller l'évolution de celle-ci. || Animal, plante, etc., qui ne subit aucun traitement particulier afin de fournir la comparaison avec des individus de même espèce soumis à des essais divers. || *Sports*. Bâtonnet que se transmettent les coureurs dans une course de relais. ● *Prendre qqn à témoin*, invoquer son témoignage. || *Les témoins d'un duel*, ceux qui en règlent les conditions. || *Témoin de Jéhovah*, membre d'une secte religieuse fondée aux États-Unis en 1872. ♦ adj. Se dit de qqch qui indique qqch, qui sert de repère, de contrôle, de modèle.

TEMPE n. f. (lat. pop. *tempula*, de *tempora*, tempes). Partie latérale de la tête, comprise entre l'œil, le front, l'oreille et la joue.

TEMPÉRAMENT n. m. (lat. *temperamentum*, juste proportion). Ensemble des dispositions physiques innées d'un individu et qui détermineraient son caractère. ● *Avoir du tempérament* (Fam.), avoir une forte personnalité; être porté aux plaisirs sexuels.

TEMPÉRANCE n. f. (lat. *temperantia*, de *temperare*, tempérer). Modération des désirs, des passions. || Sobriété dans l'usage des aliments, des boissons. ● *Société de tempérance*, association pour combattre l'usage de l'alcool.

TEMPÉRANT, E adj. et n. Qui fait preuve de tempérance, sobre.

TEMPÉRATURE n. f. Grandeur physique qui caractérise de façon objective la sensation subjective de chaleur ou de froid laissée par le contact d'un corps. || État atmosphérique de l'air du point de vue de son action sur nos organes; degré de froid ou de chaleur. || Fièvre.

TEMPÉRÉ, E adj. Ni trop chaud ni trop froid.

TEMPÉRER v. t. (lat. *temperare*, adou-

cir) [conj. 5]. *Litt.* Diminuer, atténuer l'excès de qqch.

TEMPÊTE n. f. (lat. pop. *tempesta*). Violente perturbation atmosphérique, sur terre ou sur mer. || Explosion subite et violente. || Violente agitation dans un groupe, un pays.

TEMPÊTER v. i. Manifester bruyamment son mécontentement, fulminer.

TEMPÊTUEUX, EUSE adj. *Litt.* Agité par la tempête.

TEMPLE n. m. (lat. *templum*). Édifice consacré au culte d'une divinité. || Édifice dans lequel les protestants célèbrent leur culte.

Templiers, ordre militaire et religieux fondé en 1119, et supprimé en 1312 par Philippe le Bel.

TEMPO [têpo ou tempo] n. m. (mot it. signif. *temps*). *Mus.* Notation des différents mouvements dans lesquels est écrit ou exécuté un morceau. || Vitesse d'exécution d'une œuvre; rythme d'une action.

TEMPORAIRE adj. (lat. *temporarius*). Momentané, provisoire, qui ne dure que peu de temps.

TEMPORAIREMENT adv. Pour un temps.

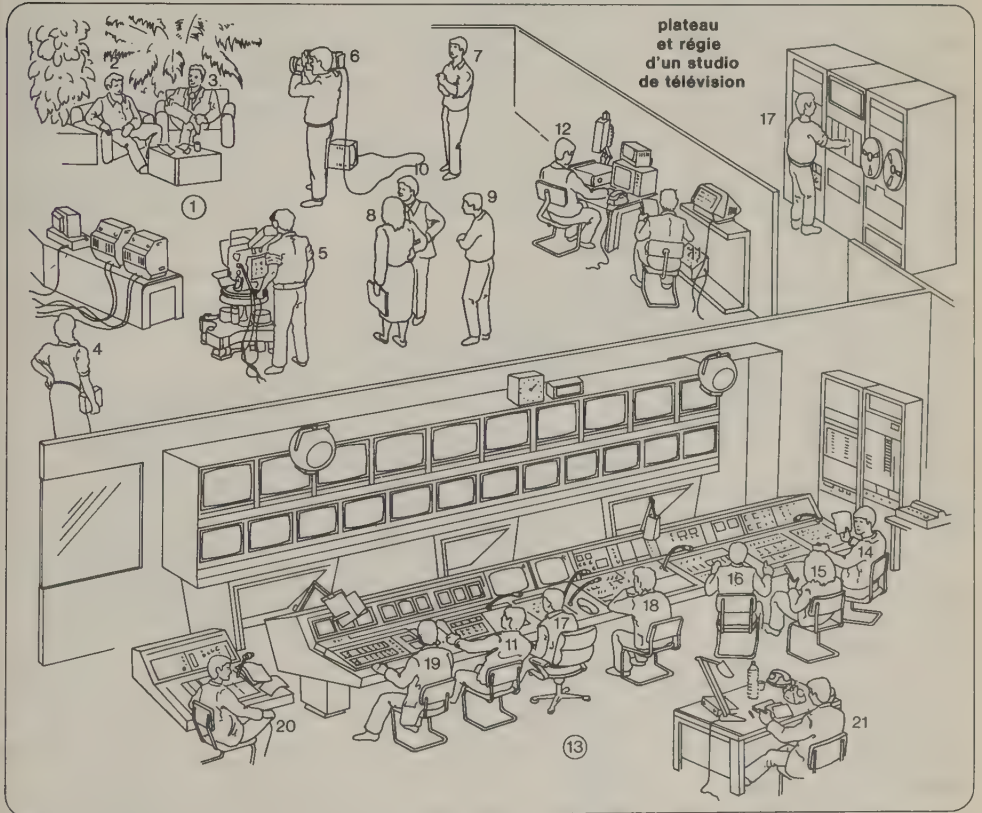
TEMPORAL, E, AUX adj. Relatif aux temps. • *Lobe temporal du cerveau*,

partie moyenne et inférieure de chacun des deux hémisphères cérébraux, qui joue un rôle important dans le langage.

TEMPOREL, ELLE adj. (lat. *temporalis*, de *tempus*, -oris, temps). Qui a lieu dans le temps (par oppos. à ÉTERNEL). || Qui concerne les choses matérielles (par oppos. à SPIRITUEL). || Qui concerne et indique le temps. • *Pouvoir temporel*, pouvoir des papes en tant que souverains de leur territoire.

TEMPORISATEUR, TRICE adj. et n. Qui temporise.

TEMPORISATION n. f. Retard calculé apporté à une action.



Équipements et personnel d'un studio de télévision.

1. Plateau : 2. Journaliste ou présentateur; 3. Invité; 4. Maquilleuse;
5. Cadreur, muni d'un casque d'écoute, utilisant une caméra lourde;
6. Cadreur utilisant une caméra légère; 7. Chef de plateau; 8. Assistante de production; 9. Directeur de la photographie; 10. Éclairagiste;
11. Assistants de l'ingénieur du son (un sur le plateau, un en régie);
12. Secrétaire au téléprompteur (appareil qui permet au journaliste de lire

son texte sur un écran placé sous l'objectif de la caméra).

13. Régie (contrôle général du déroulement de l'émission) : 14. Ingénieur du son; 15. Scripte; 16. Réalisateur; 17. Opérateurs aux magnétoscopes (préparation des séquences enregistrées); 18. Opérateur assurant le mixage d'images provenant de sources diverses; 19. Opérateur au synthétiseur d'écriture, réalisant la surimpression d'un texte sur l'image;
20. Ingénieur de la vision; 21. Chef d'antenne.

TEMPORISER v. i. (lat. *tempus*, -oris, temps). Différer une action avec espoir d'une meilleure occasion, retarder qqch, surseoir à qqch.

TEMPS n. m. (lat. *tempus*). Grandeur caractérisant à la fois la durée des phénomènes et les instants successifs de leur déroulement. || Durée limitée considérée par rapport à l'usage qu'on en fait. || Époque, relativement à certaines circonstances, à l'état des choses, des mœurs, des opinions. || État de l'atmosphère à un moment donné. || Modification de la forme du verbe, qui sert à exprimer un rapport de temps (passé, présent, futur). || Chacune des phases dont l'ensemble constitue le cycle de fonctionnement d'un moteur. || *Mus.* Division de la mesure. || *Sports.* Chronométrage d'une course. ● *À temps*, assez tôt. || *Avant le temps*, prématurément. || *Avoir le temps*, n'être pas pressé. || *Avoir fait son temps*, être dépassé, périmé. || *Dans le temps* (fam.), autrefois. || *De temps en temps*, quelquefois. || *De tout temps*, toujours. || *En même temps*, ensemble. || *Être de son temps*, agir selon les idées de son époque. || *Faire son temps*, faire son service militaire. || *Gagner du temps*, temporiser. || *Gros temps*, tempête en mer. || *N'avoir qu'un temps*, avoir une courte durée. || *Passer le (son) temps à*, l'employer à. || *Perdre son temps*, ne rien faire. || *Temps civil*, temps solaire moyen augmenté de douze heures : *le temps civil se compte de 0 à 24 heures à partir de minuit, avec changement du quatorzième à minuit.* || *Temps partiel*, se dit du travail qui s'effectue selon un horaire inférieur au temps normal. || *Temps universel*, ou *UT*, temps civil de Greenwich (Grande-Bretagne).

TEMUCO, v. du Chili; 157 000 h.

TENABLE adj. Qu'on peut tenir, supporter (presque toujours avec la négation).

TENACE adj. (lat. *tenax*, de *tenere*, tenir). Fortement attaché à ses idées, à ses décisions. || Difficile à extirper, à détruire. || Qui adhère fortement.

TÉNACITÉ n. f. Caractère tenace.

TENAILLE n. f., ou **TENAILLES** n. f. pl. (lat. *tenaculum*, attache). Outil composé de deux pièces croisées, mobiles autour d'un axe et terminées par des mâchoires qu'on peut rapprocher pour saisir ou serrer certains objets.

TENAILLER v. t. Faire souffrir, torturer. || *Litt.* Tourmenter moralement.

TENANCIER, ÈRE n. Personne qui dirige une maison de jeu, un hôtel, etc.

TENANT, E adj. Séance *tenante*, dans le cours même de la séance, immédiatement.

TENANT n. m. Celui qui se fait le champion, le défenseur d'une opinion. || Sportif ou équipe qui détient un titre. ● *D'un seul tenant*, d'un seul morceau. ● pl. *Les tenants et les aboutissants d'une terre*,

les lieux contigus à cette terre. || *Les tenants et les aboutissants d'une affaire*, toutes les circonstances, tous les détails.

TÊNARE → MATAPAN.

TENASSERIM (le), partie méridionale de la Birmanie.

TENDANCE n. f. Force qui oriente qqv vers certaines fins; penchant. || Idées politiques, philosophiques, artistiques orientées dans telle ou telle direction. || Fraction organisée d'un groupement syndical ou politique. || Orientation qui se dégage de l'examen d'une série de faits. || Disposition à répondre par certains comportements à certaines situations déterminées. ● *Procès de tendance*, procès fait non pour ce qui est dit expressément, mais pour les idées suggérées.

TENDANCIEUX, EUSE adj. Qui marque une intention secrète, un parti pris d'imposer une opinion.

TENDE (col de), col des Alpes-Maritimes, à la frontière de la France et de l'Italie; 1871 m. Tunnel routier.

TENDER [tāder] n. m. (mot angl.). Véhicule placé immédiatement après une locomotive à vapeur, et contenant l'eau et le combustible nécessaires à la machine.

TENDEUR n. m. Courroie élastique.

TENDINITE n. f. Méd. Inflammation d'un tendon.

TENDON n. m. Partie amincie, conjonctive, par laquelle un muscle s'insère sur un os. ● *Tendon d'Achille*, tendon d'insertion du triceps du mollet sur le calcaneum qui permet l'extension du pied sur la jambe.

TENDRE v. t. (lat. *tendere*) [conj. 46]. Tirer et tenir dans un état d'allongement. || Avancer, porter en avant : *tendre la main*. || Couvrir d'une tapisserie, d'une étoffe. ● *Tendre le dos*, se préparer à être battu. || *Tendre son esprit*, l'appliquer avec effort. || *Tendre un piège*, le disposer pour prendre du gibier; chercher à tromper qqv. || *Tendre une tente*, la dresser. ● v. t. ind. [à, vers]. Avoir pour but, évoluer, se diriger vers.

TENDRE adj. et n. (lat. *tener*). Porté à l'amitié, à l'amour, affectueux. ● adj. Qui peut être facilement coupé, divisé, entamé, maché. ● Âge *tendre*, première jeunesse. || *Couleur tendre*, claire et délicate. ● *Ne pas être tendre pour qqv*, être sévère.

TENDRE n. m. Pays du Tendre, pays allégorique, où les divers chemins de l'amour avaient été imaginés par M^{lle} de Scudéry et les écrivains de son entourage.

TENDREMENT adv. Avec tendresse.

TENDRESSE n. f. Sentiment d'amour, d'amitié; attachement. ● pl. *Caresses, témoignages d'affection.*

TENDRETÉ n. f. Qualité d'une viande tendre.

TENDRON n. m. Fam. Très jeune fille.

TENDU, E adj. *Esprit tendu*, fortement appliqué. || *Rapports tendus*, rendus difficiles par suite d'un état de tension. || *Situation tendue*, situation critique. || *Style tendu*, qui sent l'application, l'effort.

TÈNE (La), village suisse, à l'extrémité orientale du lac de Neuchâtel (Suisse). Vestiges de civilisation celtique. Le nom de *La Tène* désigne le second âge du fer (450 av. J.-C.-début de notre ère).

TÉNÉBRES n. f. pl. (lat. *tenebrae*). *Litt.* Obscurité profonde. || *Litt.* Ignorance, incertitude. ● *L'ange, le prince, l'esprit des ténèbres* (Litt.), le démon. || *L'empire des ténèbres* (Litt.), l'enfer.

TÉNÉBREUX, EUSE adj. *Litt.* Plongé dans les ténèbres. || *Litt.* Obscur, malaisé à comprendre.

TÉNÉRÉ (le), région du Sahara nigérien.

TENERIFE ou **TÉNÉRIFFE**, la plus grande des îles Canaries. Ch.-l. Santa Cruz de Tenerife.

TENEUR, EUSE n. Celui, celle qui tient.

TENEUR n. f. Contenu exact d'un acte d'un arrêt, d'un écrit quelconque. || Ce qu'un mélange contient d'un corps particulier.

TENG SIAO-P'ING → DENG XIAOPING.

TÉNIA ou **TÉNIA** n. m. (lat. *taenia*, ruban; mot gr.). Ver plat et segmenté, parasite de l'intestin grêle des mammifères.

TENIERS, famille de peintres flamands, dont le plus célèbre est DAVID le Jeune (1610-1690), auteur de scènes de genre populaires.

TENIR v. t. (lat. *tenere*) [conj. 16]. Avoir à la main, garder dans ses bras. || Détenir, posséder, occuper qqch, un lieu. || Garder, maintenir dans un certain état, conserver. || Contenir, avoir une certaine capacité en parlant d'un contenant. || Être le maître de, s'emparer de. || Observer fidèlement, respecter. ● *Être tenu à qqch*, y être obligé. || *Tenir la caisse*, des livres, etc., être caissier, comptable, etc. || *Tenir une chose de qqv*, l'avoir reçue de lui. || *Tenir une classe*, un groupe, les diriger avec maîtrise. || *Tenir conseil*, délibérer. || *Tenir la mer*, être capable de naviguer en haute mer. || *Tenir pour*, considérer, regarder comme. || *Tenir des propos*, des discours, parler d'une certaine façon. || *Tenir son rôle*, l'occuper dignement. || *Tenir son rang*, remplir bien sa fonction. || *Tenir la route*, rouler sans se déporter aux grandes vitesses ou dans les virages. ● v. i. Être solidement attaché. || Durer, subsister, résister. || Être contenu dans un certain espace, être limité à. ● *En tenir pour* (fam.), être amoureux de. || *Tenir bon*, ferme, résister. || *Tiens! tenez!*, s'emploie avec une valeur d'interjec-

tion pour attirer l'attention ou pour manifester de la surprise, de l'ironie, etc. ♦ v. t. ind. [de, à]. Ressembler à. || Être attaché à. || Participer. || Résulter, provenir de. || Avoir un grand désir. ♦ v. impers. || *ne tient qu'à moi*, cela dépend uniquement de moi. || *Qu'à cela ne tienne*, peu importe. ♦ se tenir v. pr. Demeurer, rester en un certain lieu, dans une certaine attitude. ♦ *S'en tenir à qqch*, ne vouloir rien de plus.

TENNESSEE (le), riv. de l'E. des États-Unis, affl. de l'Ohio (r. g.); 1 600 km.

TENNESSEE, État des États-Unis (centre sud-est), arrosé par le *Tennessee*; 109 152 km²; 4 591 000 h. Cap. Nashville-Davidson. V. princ. Memphis.

TENNIS n. m. (mot angl.). Sport qui consiste, pour deux ou quatre joueurs munis de raquettes, à envoyer une balle pardessus un filet dans les limites du terrain (*court*); le terrain lui-même. ♦ *Tennis de table*, sorte de tennis sur une table de dimensions standardisées. (Syn. PING-PONG.) ♦ pl. Chaussures de sport, en toile et à semelles de caoutchouc.

TENNIS-ELBOW [teniselbo] n. m. (mot angl.). Inflammation de l'apophyse de

l'humérus, fréquente chez les joueurs de tennis.

TENNISMAN [tenisman] n. m. (de *tennis*, et angl. *man*) [pl. *tennismen*], joueur de tennis.

TENNYSON (Alfred, lord), poète anglais (1809-1892), auteur des *Idylles du roi*, d'*Enoch Arden*.

TENOCHTITLÁN, cap. des Aztèques. Mexico est située à son emplacement.

TENON n. m. (de *tenir*). Extrémité d'une pièce qu'on a façonnée pour la faire entrer dans un trou, la *mortaise*, pratiquée dans une pièce destinée à être assemblée à la première.

TÉNOR n. m. (it. *tenore*). Mus. Voix d'homme élevée; chanteur qui possède ce genre de voix. || *Fam.* Celui qui tient un rôle de vedette dans l'activité qu'il exerce.

TENSIOACTIF, IVE adj. Se dit d'une substance qui modifie la tension superficielle d'un liquide dans lequel elle est dissoute.

TENSION n. f. (lat. *tendere*, tendre). État de ce qui est tendu. || État de raideur que se manifeste dans certaines parties du corps. || Désaccord dans les rapports

entre États, entre classes sociales ou entre partis politiques. || Différence de potentiel électrique. ♦ *Avoir, faire de la tension* (fam.), être atteint d'hypertension. || *Tension artérielle*, ou *tension*, syn. de *PRESION ARTÉRIELLE*. || *Tension d'esprit*, effort continu de l'esprit sur un sujet donné.

TENTACULAIRE adj. Relatif aux tentacules. || Qui s'étend dans toutes les directions.

TENTACULE n. m. (lat. *tentaculum*, de *tentare*, toucher). Appendice mobile dont beaucoup d'animaux sont pourvus, et qui leur sert d'organe du tact ou de la préhension.

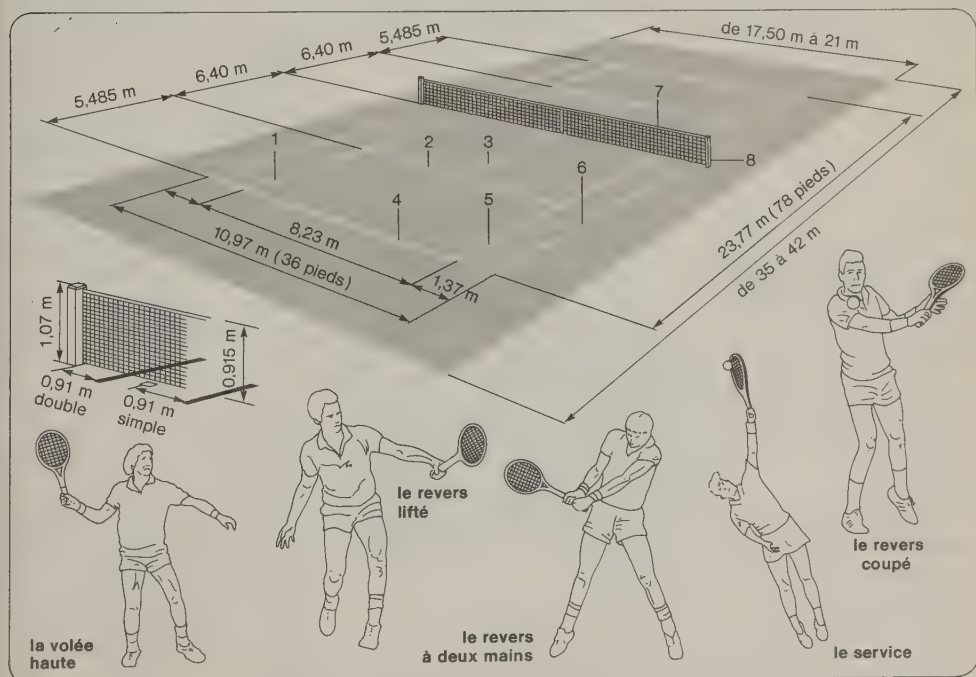
TENTANT, E adj. Qui fait naître un désir, une envie.

TENTATEUR, TRICE adj. et n. Qui tente, cherche à séduire.

TENTATIVE n. f. Attrait vers une chose défendue. || Mouvement intérieur qui incite au mal. || Tout ce qui porte à faire qqch, désir.

TENTATIVE n. f. Action par laquelle on s'efforce d'obtenir un certain résultat. (Syn. ESSAI.) ♦ *Faire une tentative*, essayer.

TENTE n. f. (de *tendre*). Abri portatif



démontable, en toile serrée, que l'on dresse en plein air. ● *Se retirer sous sa tente*, abandonner par dépit un parti, une cause (allusion à la colère d'Achille). || *Tente à oxygène*, parois plastiques transparentes destinées à isoler le sujet de l'atmosphère pour le soumettre à l'action de l'oxygène pur.

TENTER v. t. (lat. *tentare*). Entreprendre, essayer, chercher à faire réussir. || *Se proposer de faire qqch de hardi ou de difficile*. || Chercher à séduire, à solliciter qqn au mal. || Donner envie, exciter. ● *Tenter Dieu* (Litt.), entreprendre qqch au-dessus des forces humaines.

TENTURE n. f. Étoffe qui couvre les murs d'un appartement, ou qui en orne les fenêtres. || Étoffe noire dont on tend une maison, une église, pour une cérémonie funèbre.

TENU, E adj. Soigné, maintenu dans un certain état. || *Bours. Ferme dans les prix*.

TENU n. m. Dans certains sports d'équipe, action d'un joueur qui immobilise le ballon.

TÊNU, E adj. (lat. *tenuis*). Très fin, très mince.

TENUE n. f. (de *tenir*). Temps pendant lequel siègent certaines assemblées. || Manière d'entretenir, de conserver en bon état. || Manière de se tenir, de se conduire, de se vêtir, de soigner son extérieur. || Ensemble des effets, des insignes de grades, de fonctions, que revêtent les militaires, certains fonctionnaires, etc. || Qualité d'une œuvre, d'un écrivain qui respecte la moralité. || *Mus.* Action de prolonger un son pendant quelque temps. ● *En petite tenue*, en tenue légère, peu vêtue. || *En tenue*, en uniforme. || *Grande tenue*, autrefois, uniforme ou habit de parade. (On dit auj. *tenue de cérémonie*). || *Tenue de route*, qualité d'une voiture qui se tient dans la ligne commandée par le conducteur.

TÉNUITÉ n. f. Litt. État d'une chose tenue.

TÉORBE ou **THÉORBE** n. m. (it. *tiorba*). Grand luth, en faveur du XVI^e au XVIII^e s.

TÉOTIHUACÁN, site du Mexique, près de Mexico. Anc. métropole religieuse précolombienne, à son apogée entre 250 et 650 apr. J.-C.

TER adv. (mot lat.). Trois fois. || Pour la troisième fois.

TÉRATOGENE adj. Qui produit des malformations congénitales.

TÉRATOLOGIE n. f. (gr. *teras*, -atos, monstre, et *logos*, science). Partie de l'histoire naturelle et de la biologie qui étudie les malformations congénitales et recherche leur cause.

TERBIUM n. m. (de la v. d'Ytterby, Suède). Métal du groupe des terres rares.

TERBORCH ou **TER BORCH** (Gerard),

peintre néerlandais (1617-1681), portraitiste et auteur de scènes d'intérieur.

TERBRUGGHEN (Hendrick), peintre néerlandais (1588?-1629), auteur de scènes de la vie bourgeoise.

TERCEIRA, île des Açores; 400 km²; 120 000 h. Ch.-l. Angra do Heroísmo.

TERCET n. m. (it. *terzetto*, de *terzo*, tiers). Littér. Groupe de trois vers unis par le sens et par certaines combinaisons de rimes.

TÉRÉBENTHINE n. f. (lat. *terebinthina*). Nom donné à des résines semi-liquides, tirées de certains arbres (mélèze, sapin, etc.). ● *Essence de térébenthine*, essence fournie par la distillation des térébenthines, qu'on utilise pour dissoudre les corps gras, pour fabriquer les vernis, délayer les couleurs, etc.

TÉRÉNCE, poète comique latin (v. 190-159 av. J.-C.), auteur de comédies (*les Adelphes*) dans lesquelles il s'attache à l'analyse psychologique.

TERESINA, v. du Brésil, cap. de l'État de Piauí, sur le Parnaíba; 378 000 h.

TERGAL n. m. (nom déposé) [pl. *Tergals*]. Fil ou fibre synthétique de polyester, de fabrication française.

TERGIVERSATION n. f. Action de tergiverser; hésitation, flottement.

TERGIVERSER v. i. (lat. *tergiversari*, tourner le dos). Prendre des détours, des faux-fuyants, pour éviter d'agir ou de conclure, hésiter.

TERGNIER, ch.-l. de c. de l'Aisne, sur le canal de Saint-Quentin; 12 096 h. Centre ferroviaire. Métallurgie.

TERME n. m. (lat. *terminus*, borne). Fin, limite fixée dans le temps. || Époque à laquelle sont payés les loyers, les fermages, les pensions. || Somme due à chacune de ces époques. || Époque de l'accouchement naturel. || Mot, expression; élément simple (d'une proposition).

|| Chacune des quantités qui composent un rapport, une somme, une expression algébrique, une série, une suite, une progression. ● *A court, à long, à moyen terme*, portant sur une période brève, longue ou intermédiaire. || *Mener à son terme*, achever. || *Mettre un terme*, faire cesser. || *Toucher à son terme*, arriver à expiration, finir. || *Vente à terme*, vente dont le paiement est acquitté à une date fixée. ● pl. Manière de dire qqch. ● *Aux termes de*, en se conformant strictement à qqch. || *Être en bons, en mauvais termes*, entretenir de bonnes, de mauvaises relations.

TERMINAISON n. f. État d'une chose qui finit. || Partie finale d'un mot variable (par oppos. au RADICAL).

TERMINAL, E, AUX adj. (lat. *terminalis*, final). Qui forme l'extrémité, la fin. || *Méd.* Qui précède de peu la mort. ● *Classe terminale*, syn. de TERMINALE.

TERMINAL n. m. (angl. *terminal*). Gare, aéroport urbain servant de point de départ et d'arrivée des passagers. || Équipement portuaire servant au chargement ou au débarquement des vraciers, des pétroliers et des minéraliers. || Organe périphérique d'un ordinateur, généralement placé à distance de la machine et permettant soit de lui envoyer des données ou des demandes, soit d'en recevoir des résultats ou des réponses.

TERMINALE n. f. Année qui termine l'enseignement secondaire avant le baccalauréat; classe qui correspond à cette année.

TERMINER v. t. (lat. *terminare*). Mener à son terme, finir. || Faire qqch pour finir, placer à la fin. ● *En terminer avec qqch*, l'achever. ● *se terminer* v. pr. Arriver à sa fin, finir de telle ou telle façon.

TERMINOLOGIE n. f. (de *terme*, et gr. *logos*, science). Ensemble des termes particuliers à une science, à un art ou à un domaine. || Étude des dénominations de concepts et d'objets dans les sources et techniques.

TERMINUS n. m. (mot angl.; du lat.). Dernière station d'une ligne de transports en commun.

TERMITE n. m. (bas lat. *termes*, -itis, ver rongeur). Insecte vivant en société, composée d'une femelle à énorme abdomen, d'un mâle, de nombreux ouvriers, qui assurent la construction et apportent la nourriture, et de nombreux soldats, chargés de la défense.

TERMITIÈRE n. f. Construction en terre ou en carton de bois, que les termites fabriquent dans les pays tropicaux.

TERMONDE, en néerl. *Dendermonde*, v. de Belgique (Flandre-Orientale); 42 300 h.

TERNAIRE adj. (lat. *ternarius*, de *terni*, trois). Composé de trois éléments.

TERNE adj. (de *ternir*). Qui a peu ou pas d'éclat. || Qui manque de brillant, monotone, sans intérêt.

TERNIR v. t. (du germ.). Ôter la fraîcheur, l'éclat, la couleur. || Rendre moins pur, moins honorable, salir.

TERNISURE n. f. État de ce qui est terni.

TERRAIN n. m. (lat. *terrenus*, formé de *terra*). Espace de terre considéré comme un bien. || Sol considéré du point de vue de sa nature, de son relief, de sa structure. || Lieu où se déroule une activité sportive, militaire, etc. || Situation, état des choses ou des esprits; conditions, circonstances définies. || Ensemble des facteurs génétiques, physiologiques, immunologiques, etc., qui conditionnent la résistance à une maladie. ● *Aller sur le terrain*, se battre en duel. || *Céder du terrain*, reculer. || *Connaître le terrain*, connaître les gens auxquels on a affaire. ||

Être sur son terrain, parler de ce que l'on connaît bien. || Se placer sur un bon, un mauvais terrain, soutenir une bonne, une mauvaise cause; être dans une situation avantageuse, désavantageuse. || Terrain d'aviation, espace découvert réservé à l'atterrissage et au décollage des avions. || Tout terrain, se dit d'un véhicule capable de rouler sur toutes sortes de terrains.

TERRASSE n. f. (de terre). Terre-plein d'une levée de terre mettant de niveau un terrain en pente. || Couverture horizontale d'un bâtiment. || Partie du trottoir longeant un café, un restaurant et où sont installées des tables. • Cultures en terrasses, cultures pratiquées sur des pentes décomposées en paliers juxtaposés, limités par des murettes.

TERRASSEMENT n. m. Action de creuser et de transporter des terres.

TERRASSER v. t. Jeter à terre avec violence au cours d'une lutte. || Vaincre complètement. || Abattre physiquement ou moralement.

TERRASSIER n. m. Ouvrier employé à l'exécution des terrassements.

TERRAY (Joseph Marie), ecclésiastique et homme politique français (1715-1778). Contrôleur général des Finances de 1769 à 1774, il forme avec Maupeou et d'Aiguillon un « triumvirat ».

TERRE n. f. (lat. terra). Planète du système solaire habitée par l'homme (avec une majuscule en ce sens). || Continent, sol sur lequel on marche; matière dont est faite la surface du globe terrestre. || Terrain par rapport à sa nature. || Terre à poterie, argile. || Terrain cultivé, domaine rural. || Les activités de la campagne, la vie paysanne. || Électr. Masse conductrice de la terre, ou tout conducteur relié à elle par une impédance négligeable. • À terre, sur le sol (par oppos. à EN L'AIR, EN MER). || Avoir les deux pieds sur terre (Fam.), avoir le sens des réalités. || Être sur terre, exister. || Fonds de terre, propriété. || Par terre, sur le sol. || Revenir sur terre, sortir d'une rêverie. || Sciences de la Terre, ensemble des sciences qui ont pour objet l'origine et l'évolution du globe terrestre (géochimie, géophysique, géologie, etc.). || Terre à terre, vulgaire,

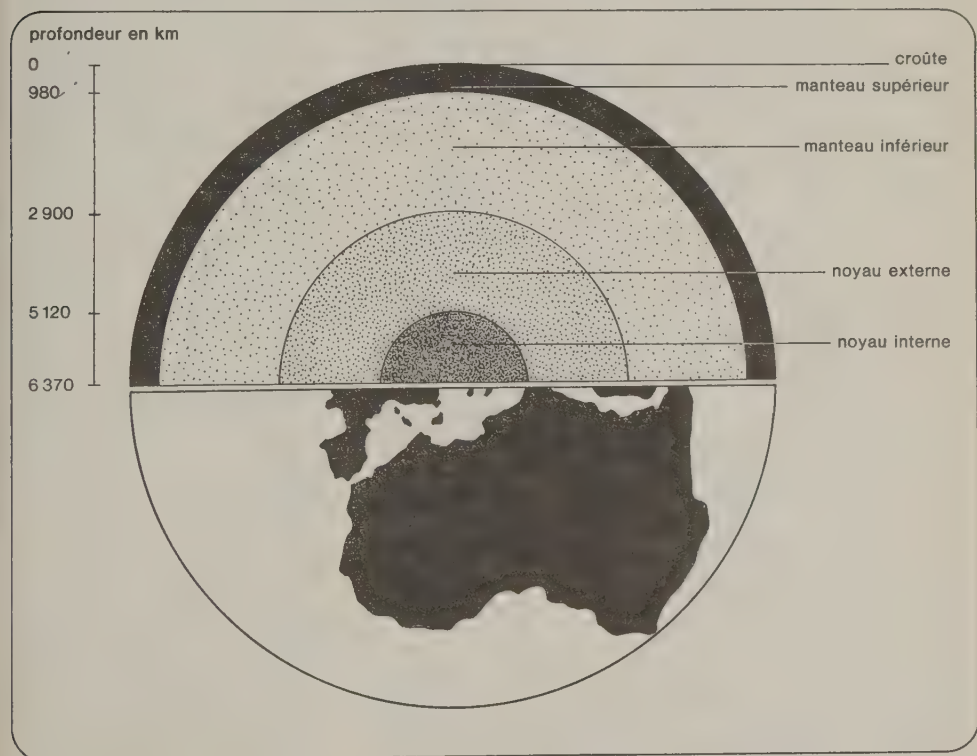
commun, sans élévation. || Terre cuite, argile façonnée et mise au four; objet obtenu de cette façon. || Terre rare, nom générique des oxydes de métaux, et des métaux eux-mêmes correspondant aux éléments ayant un numéro atomique compris entre 57 et 71. || Terre étrangère, pays étranger. || Terre sainte, les lieux où vécut le Christ. || Terre de Sienne (naturelle ou brûlée), ocre brune utilisée en peinture. || Terre végétale, partie du sol mêlée d'humus et propre à la végétation. || Terre vierge, terre qui n'a pas encore été cultivée.

Voir illustration p. 886

TERRAU n. m. Terre comprenant une grande proportion de matières animales ou végétales décomposées.

TERRE DE FEU, groupe d'îles au S. de l'Amérique méridionale (Argentine et Chili), séparées du continent par le détroit de Magellan.

TERRE-NEUVE n. m. inv. Chien de



Structure de la Terre.

terre-neuve

pelage foncé, originaire de l'île de Terre-Neuve.

TERRE-NEUVE, en angl. *Newfoundland*, grande île d'Amérique, située à l'embouchure du Saint-Laurent, qui constitue, avec le N.-E. du Labrador, une des provinces du Canada; 406 000 km²; 568 000 h. Cap. *Saint-jean* (*Saint John's*). — L'île a été cédée à l'Angleterre par le traité d'Utrecht (1713), mais la France a conservé le monopole de la pêche sur la côte nord (French Shore) jusqu'en 1904.

TERRE-NEUVIEN, ENNE adj. et n. (pl. *terre-neuviens, ennes*). De Terre-Neuve.

TERRE-PLEIN n. m. (it. *terrapieno*, terrassement) [pl. *terre-pleins*]. Terrain rapporté soutenu par des murs.

TERRER v. t. Être terré, être caché sous terre; être isolé pour ne voir personne. ♦ se terrer v. pr. Se cacher sous terre, en parlant du lapin, etc. || Éviter de se montrer en s'isolant.

TERRESTRE adj. (lat. *terrestris*). Relatif à la Terre. || Qui vit sur la partie solide du globe. || Qui est, se déplace sur le sol. || Qui concerne la vie matérielle.

TERRER n. f. (lat. *terror*). Épouvante, frayeur, très grande peur. || Politique d'exception et de répression. || Personne ou chose terrifiante, individu dangereux.

Terreur (la), nom donné à deux périodes de la Révolution française. La *première Terreur* (10 août-20 sept. 1792) a pour cause l'invasion prussienne et se manifeste par l'arrestation du roi et les massacres de Septembre. La *seconde Terreur* (5 sept. 1793-28 juill. 1794) provoque l'élimination des Girondins et la condamnation de nombreux suspects à la guillotine.

Terreur blanche (la), nom donné aux excès commis par les royalistes dans le midi de la France après la seconde abdication de Napoléon I^{er} (1815).

TERRREUX, EUSE adj. Propre à la terre. || Mêlé, sali de terre. || Qui a la couleur de la terre, pâle, grisâtre.

TERRI n. m. → **TERRIL**.

TERRIBLE adj. (lat. *terribilis*, de *terrere*, épouvanter). Qui cause, inspire de la terreur, affreux, effrayant, effroyable. || Qui a une intensité remarquable, violent, très fort. || Extraordinaire. ♦ *Fam.* Remarquable, d'une grande originalité. ♦ *Enfant terrible*, très turbulent.

TERRIBLEMENT adv. De façon terrible.

TERRIEN, ENNE adj. et n. Qui possède des terres. || Qui habite la Terre (par oppos. à *EXTRA-TERRESTRE*). || Qui habite la terre (par oppos. à *MARIN*). || Qui concerne la campagne (par oppos. à *CITADIN*).

TERRIER n. m. Trou creusé dans la terre par certains animaux comme le lapin, le renard, etc. || Chien du groupe des dogues, propre à chasser les animaux qui habitent des terriers.

TERRIFIANT, E adj. Qui terrifie.

TERRIFIER v. t. Frapper de terreur.

TERRIL ou **TERRI** n. m. (de *terre*). Entassement des roches non utilisables au voisinage d'une mine.

TERRINE n. f. (anc. fr. *terrin*, de *terre*). Récipient de cuisine en terre vernissée, servant à cuire et à conserver les viandes.

TERRITOIRE n. m. (lat. *territorium*). Étendue de terre dépendant d'un État, d'une ville, d'une juridiction, etc. || Zone occupée par un animal ou un couple, délimitée d'une certaine manière et défendue contre l'accès des congénères. ♦ *Territoire d'outre-mer* (T. O. M.), territoire qui, tout en demeurant dans le cadre de la République, a cependant un statut et une organisation qui le différencient des départements.

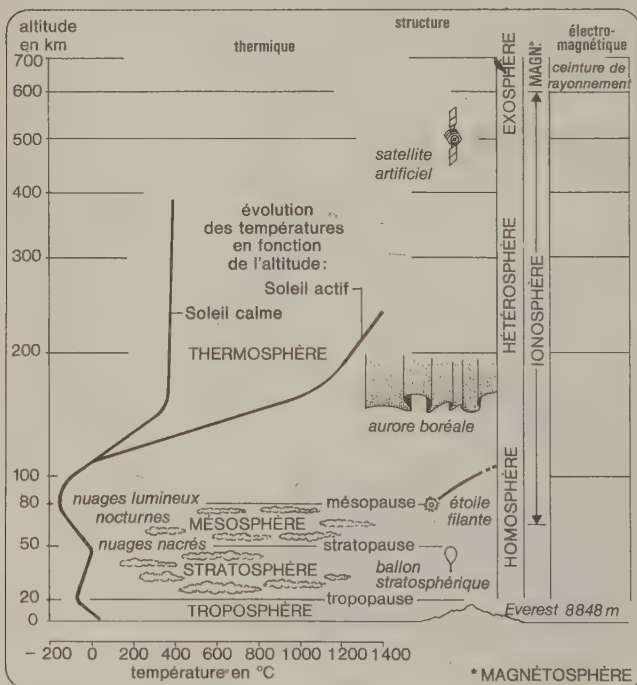
TERRITOIRES D'OUTRE-MER → *OUTRE-MER* (départements et territoires d').

TERRITORIAL, E, AUX adj. Qui concerne un territoire. ♦ *Armée territoriale*, ou *territoriale* n. f., portion de l'armée mobilisée, formée avant 1914 par les réservistes des classes anciennes. || *Eaux territoriales*, zone maritime bordant la côte d'un État, qui y exerce ses compétences.

TERRITORIALITÉ n. f. Qualité de ce qui fait partie du territoire d'un État ou de ce qui s'y rapporte.

TERRIROIR n. m. (de *terre*). Terre considérée sous l'angle de la production agricole. || Territoire exploité par un village, par une communauté rurale. || Province, campagne, considérées sous le rapport de certaines habitudes typiques. || Goût du vin, lié au sol et au climat. ♦ *Goût de terroir*, goût particulier à certaines œuvres, certaines personnalités.

TERRORISANT, E adj. Qui terrorise.



Structure de l'atmosphère terrestre. L'atmosphère est stratifiée en zones dont le nom se termine par le suffixe *-sphère* (par exemple, troposphère, stratosphère), dans lesquelles un paramètre physique (température, pression, etc.) reste constant ou varie de façon régulière; ces zones sont séparées par des surfaces dont le nom se termine par le suffixe *-pause* (par exemple, tropopause, stratopause). 50 % de la masse de l'atmosphère se concentrent au-dessous de 5 km d'altitude et 99 % au-dessous de 30 km. La température de la haute atmosphère est liée à l'activité solaire (taches, éruptions, protubérances). En période de minimum d'activité (Soleil calme), elle reste constante, tandis que, en période de maximum d'activité (Soleil actif), elle augmente rapidement avec l'altitude.

TERRORISER v. t. Frapper de terreur, tenir sous un régime de terreur.

TERRORISME n. m. Ensemble d'actes de violence commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité ou renverser le gouvernement établi.

TERRORISTE adj. et n. Qui participe à un acte de terrorisme.

TERtiaire adj. (lat. *tertarius*, de *tertius*, troisième). Ère *tertiaire*, ou *tertiaire* n. m., ère géologique précédant l'ère quaternaire, d'une durée de 65 millions d'années, et marquée par le plissement alpin et la diversification des mammifères. || Secteur *tertiaire*, ou *tertiaire* n. m., partie de la population active employée dans les services. ♦ n. Relig. Membre d'un tiers ordre.

TERTIO adv. (mot lat., de *tertius*, troisième). Troisièmement, en troisième lieu.

TERtre n. m. (lat. *termin*, -inis). Élévation peu considérable de terre.

TERTULLIEN, écrivain chrétien de langue latine (v. 155-v. 222).

TERUEL, v. d'Espagne (Aragon); 24 000 h. Cathédrale et églises des XIII^e-XV^e s.

TES adj. poss. Pl. de TON, TA.

TESSIN (le), riv. de Suisse et d'Italie, affl. du Pô (r. g.); 248 km.

TESSIN, canton de Suisse, sur le versant méridional des Alpes; 2 811 km²; 272 000 h. Ch.-l. Bellinzona.

TESSITURE n. f. (it. *tessitura*, de *tesere*, tisser). Mus. Ensemble des sons qui conviennent le mieux à une voix; ensemble des notes qui reviennent le plus souvent dans un morceau, constituant la texture dans laquelle il est écrit.

TESSON n. m. (lat. *testum*, vase d'argile). Débris d'un objet en verre, en poterie.

TEST n. m. (mot angl.). Épreuve permettant de mesurer les aptitudes et les acquisitions d'un sujet, ou d'explorer sa personnalité. || Épreuve en général qui permet de juger qqch.

TESTAMENT n. m. (lat. *testamentum*, de *testari*, attester). Acte par lequel on déclare ses dernières volontés et dispose de ses biens pour le temps qui suivra sa mort. || Tout écrit posthume dans lequel l'auteur fait part de ses vues ou de ses projets. || Dernière œuvre d'un artiste, d'un écrivain. ♦ *Ancien Testament*, appellation chrétienne désignant les livres bibliques de l'histoire juive avant la venue de Jésus-Christ. || *Nouveau Testament*, recueil des écrits de la Bible chrétienne concernant la vie et le message de Jésus-Christ, à savoir les Évangiles, les Actes des Apôtres, les Épîtres, l'Apocalypse.

TESTE (La), ch.-l. de c. de la Gironde, sur le bassin d'Arcachon; 19 030 h. Station balnéaire. Ostréiculture.

TESTER v. i. (lat. *testari*). Faire son testament.

TESTER v. t. Soumettre à un test.

TESTICULE n. m. (lat. *testiculus*, de *testis*, témoin). Glande génitale mâle, élaborant les spermatozoïdes et sécrétant l'hormone mâle.

TÉTANIE n. f. (de *tétan[os]*). État pathologique caractérisé par des crises de contractions musculaires spasmodiques.

TÉTANIQUE adj. et n. Relatif au tétanos ou à la tétanie; qui en est atteint.

TÉTANOS [-nos] n. m. (mot gr. signif. rigidité). Maladie infectieuse grave, caractérisée par des contractions douloureuses se généralisant à tous les muscles du corps.

TÊTARD n. m. (de *tête*). Larve des amphibiens, aquatique, à tête fusonnée au tronc en une masse globuleuse, à respiration branchiale.

TÊTE n. f. (lat. *testa*, coquille). Extrémité supérieure du corps de l'homme, et antérieure de celui de nombreux animaux (vertébrés, invertébrés supérieurs), contenant la bouche, le cerveau et les organes de plusieurs sens. || Crâne, partie où se trouvent les cheveux. || Partie supérieure de qqch, partie terminale. || Commencement, début. || Esprit, imagination, raison. || Individu. || Personne intelligente et volontaire. || Mil. Élément le plus avancé d'une formation en mouvement. || Au football, frappe du ballon avec le front.

● *À la tête* de, au premier rang, à la direction de. || *Avoir en tête*, avoir l'intention de. || *Avoir toute sa tête*, jouir de son bon sens. || *Avoir une bonne tête*, inspirer confiance. || *Baisser la tête*, avoir honte. || *De tête*, de mémoire. || *D'une tête*, de la longueur, de la hauteur d'une tête. || *En avoir par-dessus la tête*, être excédé. || *En faire une tête*, avoir l'air grognon ou triste. || *En tête à tête*, seul à seul. || *Être tombé sur la tête* (Fam.), être fou. || *Faire la tête*, boudier. || *Monter à la tête*, causer une sorte de trouble. || *Sa tête est mise à prix*, se dit d'un criminel que l'on recherche activement. || *Sauver la tête* de qqn, sauver sa vie. || *Tenir tête*, résister. || *Tête baissée*, sans réfléchir, sans regarder le danger. || *Tête chercheuse*, partie antérieure d'un projectile, dotée d'un dispositif électronique permettant de diriger sa trajectoire sur l'objectif. || *Tête d'effacement*, de lecture, d'enregistrement, partie d'un appareil d'enregistrement qui efface, lit, enregistre des données sur le support. || *Tête de ligne*, origine d'une ligne de transport. || *Tête de mort*, squelette d'une tête humaine. || *Tête nucléaire*, v. OGIVE. || *Tête de pont*, position provisoire occupée par une force militaire en territoire ennemi, au-delà d'un fleuve ou de la mer, en vue d'un franchissement ou d'un débarquement.

TÊTE-À-QUEUE n. m. inv. Pivotement

brusque d'un véhicule sur lui-même, qui l'amène dans la direction opposée.

TÊTE-À-TÊTE n. m. inv. Entretien particulier de deux personnes.

TÊTE-BÊCHE loc. adv. Se dit de la position de deux personnes ou de deux objets placés à côté l'un de l'autre en sens inverse.

TÊTE-DE-MAURE adj. inv. D'une couleur brun foncé.

TÊTE-DE-NÈGRE n. m. et adj. inv. Couleur brun marron foncé.

TÊTÉE n. f. Action de têter. || Quantité de lait qu'un nouveau-né tète en une fois.

TÊTER v. t. et i. (germ. *titta*, sein) [conj. 5]. Sucrer le lait de la mamelle de la femme ou de la femelle d'un animal, un biberon, etc.

TÊTINE n. f. Mamelle d'un mammifère. || Embouchure en caoutchouc, percée de trous, que l'on adapte sur les biberons pour faire têter les nourrissons.

TÊTON n. m. Fam. Mamelle, sein.

TÊTOUAN, v. du Maroc, anc. cap. de la zone espagnole, près de la Méditerranée; 200 000 h.

TÉTRACHLORURE [-klb-] n. m. *Tétrachlorure de carbone*, liquide incolore employé comme solvant inflammable.

TÉTRAÈDRE n. m. (gr. *tetra*, quatre, et *hedra*, base). Math. Polyèdre à quatre faces; pyramide à base triangulaire.

TÉTRALOGIE n. f. (gr. *tetralogia*). Littér. gr. Ensemble de quatre pièces (trois tragédies et un drame satyrique) que les poètes tragiques présentaient aux concours dramatiques. || Ensemble de quatre œuvres, littéraires ou musicales, liées par une même inspiration.

TÉTRAPLÉGIE n. f. (gr. *tetra*, quatre et *plège*, coup). Paralyse des quatre membres. (Syn. QUADRIPLÉGIE.)

TÉTRAS [tetra] n. m. (lat. *tetrax*; mot gr.). Syn. de COQ DE BRUYÈRE.

TÊTU, E adj. et n. (de *tête*). Très attaché à ses idées; insensible aux arguments, entêté, obstiné.

TEUTATÈS, dieu national gaulois.

TEUTON, ONNE adj. et n. De l'ancienne Germanie.

Teutonique (ordre), ordre militaire et religieux allemand fondé en 1198, qui forme un vaste empire sur la Baltique. Vaincu par les Polonais à Grunwald (1410), il se maintient en Prusse-Orientale jusqu'en 1525.

TEUTONS, peuple germanique qui envahit la Gaule avec les Cimbres et est vaincu par Marius près d'Aix-en-Provence (102 av. J.-C.).

Tewkesbury, v. de l'O. de l'Angleterre; 6 000 h. — Victoire d'Édouard IV d'York sur la maison de Lancastre (1471).

Texas

TEXAS, le plus vaste (en dehors de l'Alaska) des États des États-Unis; 691 030 km²; 14 230 000 h. Cap. *Austin*. V. princ. *Houston, Dallas*. — Anc. État du Mexique, incorporé aux États-Unis en 1845.

TEXTE n. m. (lat. *textus*, tissu). Ensemble des termes qui constituent un écrit, une œuvre. || Teneur exacte d'une loi, d'un acte, etc. || Page imprimée, écrite (par oppos. à l'illustration).

TEXTILE adj. (lat. *textilis*, tissé). Qui peut être divisé en fibres propres à faire un tissu, comme le chanvre, le lin, la laine, l'amiante, etc. || Qui se rapporte à la fabrication des tissus.

TEXTILE n. m. Matière textile, syn. de **TISSU**. || Ensemble des industries textiles. ● *Textile artificiel*, textile fabriqué chimiquement à partir de produits naturels ou de protéines végétales ou animales. || *Textile synthétique*, textile fabriqué chimiquement à partir de produits obtenus par synthèse.

TEXTUEL, ELLE adj. Conforme au texte.

TEXTUELLEMENT adv. De façon textuelle.

TEXTURE n. f. (lat. *textura*, tissu). Mode d'entrecroisement des fils de tissage. || État d'une chose tissée. || Disposition des parties d'un corps.

T. G. V., sigle de Train* à Grande Vitesse.

THACKERAY (William), écrivain anglais (1811-1863), auteur d'essais et de romans (*la Foire aux vanités*).

THAÏ, THAÏE adj. Se dit des populations dont la langue est le thaï.

THAÏ n. m. Groupe de langues parlées en Asie du Sud-Est.

THAÏLANDAIS, E adj. et n. De la Thaïlande.

THAÏLANDE, État de l'Asie du Sud-Est; 514 000 km²; 55 600 000 h. Cap. *Bangkok*. Langue : *thaï*. Jusqu'en 1939, ce royaume a été connu sous le nom de *Siam*. — Entourée de montagnes et de plateaux, la vallée du Ménam (ou Chao Phraya) est la partie vitale, produisant du riz (base de l'alimentation et des exportations [qui comprennent aussi du caoutchouc et de l'étain]).

HISTOIRE

Les Thaïs, qui ont donné leur nom au pays, forment à partir du XIII^e s. plusieurs royaumes bouddhiques indépendants : de Sukhothai, de Chiangmai, d'Ayuthia. Celui d'Ayuthia, souvent en lutte avec les Birmans, réalise l'unification du pays et impose sa suzeraineté au Cambodge. Au XIX^e s., le Siam (nom sous lequel la Thaïlande est connue des Occidentaux) maintient son indépendance face aux entreprises coloniales des Européens, tout en se modernisant. Aux côtés des Alliés dans la Première Guerre mondiale,

du Japon dans la Seconde, le royaume de Thaïlande mène aujourd'hui une politique pro-occidentale, souvent sous la conduite de militaires.

THAÏS, groupe de peuples de l'Asie du Sud-Est; Chine du Sud, Viêt-nam, Laos, Thaïlande et Birmanie.

THALAMUS n. m. (mot lat.). Partie de l'encéphale située à la base du cerveau.

THALASSOTHÉRAPIE n. f. (gr. *thalassa*, mer, et *thérapie*). Traitement par les bains d'eau de mer.

THALÈS, mathématicien et philosophe grec (fin du VII^e s.-début du VI^e s. av. J.-C.).

THALLE n. m. (lat. *thallus*; du gr.). Appareil végétatif des végétaux inférieurs, où l'on ne peut distinguer ni racine, ni tige, ni feuilles.

THALWEG n. m. → **TALWEG**.

THANJĀVŪR ou **TANJORE**, v. de l'Inde (Tamil Nadu); 140 000 h. Anc. cap. des Cola. Temple de Siva.

THANN, ch-l. d'arr. du Haut-Rhin, sur la Thur; 7 788 h.

THAPSUS, anc. v. d'Afrique. César y anéantit les restes du parti de Pompée (46 av. J.-C.).

THAR (*désert de*), région aride du Pakistan et de l'Inde, entre l'Indus et les monts Aravalli.

THATCHER (Margaret), femme politique britannique, née en 1925, Premier ministre (conservateur) de 1979 à 1990.

THAU (*étang de*), lagune de l'Hérault, communiquant avec la mer par le canal de Sète; 7 400 ha.

THAUMATURGE n. (gr. *thauroma*, -atos, prodige, et *ergon*, œuvre). Personne qui fait ou prétend faire des miracles.

THÉ n. m. (mot chin.). Feuilles de théier torréfiées après la cueillette (thé vert) ou après avoir subi une légère fermentation (thé noir). || Infusion que l'on en fait. || Repas léger où l'on sert du thé et des pâtisseries l'après-midi.

THÉÂTRAL, E, AUX adj. Qui concerne le théâtre. || Qui vise à l'effet, artificiel, forcé.

THÉÂTRE n. m. (lat. *theatrum*; du gr.). Lieu où l'on représente des ouvrages dramatiques. || Art de représenter une action dramatique devant un public. || La littérature dramatique; ensemble des pièces d'un pays ou d'un auteur. || Lieu où se passent certains faits, le plus souvent dramatiques. || Jeu forcé, attitude artificielle. ● *Coup de théâtre*, événement inattendu qui modifie le cours de l'action. || *Théâtre d'opérations*, secteur dans lequel peuvent se dérouler des opérations militaires.

Théâtre national populaire (T. N. P.), théâtre subventionné, fondé par l'État en 1920.

THÉBAÏDE n. f. (de *Thébaïde*, contrée d'Égypte). Litt. Solitude profonde.

THÉBAÏDE, partie méridionale de l'Égypte ancienne, qui a Thèbes pour capitale et où se retirent les premiers érudites.

THÈBES, v. de l'Égypte ancienne. Capitale du Nouvel Empire, Thèbes est détruite en 663 av. J.-C. Les temples de Louxor et de Karnak marquent l'emplacement de la ville. En face, sur la rive gauche du Nil se trouvent les temples funéraires de Deir el-Bahari et les tombes de la Vallée des Rois.

THÈBES, auj. Thivai, v. de Grèce, en Béotie; 16 000 h.

THÉIER n. m. Arbrisseau originaire de la Chine méridionale et cultivé dans toute l'Asie du Sud-Est pour ses feuilles, qui donnent le thé.

THÉIÈRE n. f. Récipient pour l'infusion du thé.

Thélème (*abbaye de*), communauté laïque imaginée par Rabelais dans *Gargantua*, et dont la règle est «Fais ce que voudras».

THÉMATIQUE adj. Relatif à un thème, à la mise en valeur d'un sujet précis.

THÈME n. m. (gr. *thema*, sujet posé). Sujet, matière à développer. || Sujet privilégié d'un artiste, d'un écrivain, d'une époque. || Texte qu'un élève doit traduire de la langue qu'il parle dans une langue étrangère. || Partie du mot qui reste invariable et en forme la base, à laquelle s'ajoutent les désinences; terme de la phrase désignant l'être ou la chose dont on dit qqch (par oppos. à **PREDICAT**). || Fragment mélodique ou rythmique sur lequel est construite une œuvre musicale. ● *Fort en thème*, se dit d'un élève plus appliqué qu'intelligent.

THÉMISTOCLE, général et homme d'État athénien (v. 525-v. 460 av. J.-C.). Sa flotte écrase les Perses à Salamine (480).

THENARD (Louis Jacques, *baron*), chimiste français (1777-1857). Il découvre l'eau oxygénée (1818) et le bore.

THÉOCRATIE n. f. (gr. *theos*, dieu, et *kratos*, puissance). Régime politique dans lequel le pouvoir est considéré comme venant directement de Dieu, et exercé par ceux qui sont investis de l'autorité religieuse.

THÉOCRATIQUE adj. Relatif à la théocratie.

THÉOCRITE, poète bucolique grec (v. 315-v. 250 av. J.-C.).

THÉODOLITE n. m. Instrument servant à mesurer les angles réduits à l'horizon, le zénith et les azimuts.

THÉODORA († 548), impératrice byzantine (527-548), femme de Justinien I^{er}.

THÉODORE I^{er} LASCARIS († 1222), fondateur de l'Empire byzantin de Nicée, sur lequel il règne de 1204 à 1222.

THÉODORIC le Grand (v. 454-526), roi

des Ostrogoths (v. 493-526). Vainqueur d'Odoacre (493), il règne sur l'Italie.

THÉODORIC I^{er} († 451), roi des Wisigoths d'Espagne de 418 à 451, tué en combattant Attila.

THÉODOSE I^{er} le Grand (v. 347-395), empereur romain (379-395). En 380, il fait de la religion chrétienne la religion officielle de l'Empire romain. À sa mort, l'Empire est partagé entre ses deux fils, Honorius et Arcadius. — **THÉODOSE II** (401-450), empereur d'Orient de 408 à 450, auteur du code *Théodosien*.

THÉOLOGIE n. f. (gr. *theos*, dieu, et *logos*, science). Étude méthodique de la foi en Dieu sur la base des données de la révélation chrétienne.

THÉOLOGIE, ENNE n. Spécialiste de théologie.

THÉOLOGIQUE adj. Relatif à la théologie.

THÉOPHRASTE, philosophe grec (v. 372-v. 287 av. J.-C.), auteur des *Caractères*.

THÉORBE n. m. → TÉORBE.

THÉORÈME n. m. (gr. *theôrêma*, objet d'étude). Proposition scientifique qui peut être démontrée. || *Math.* et *Log.* Expression d'un système formel démontrable à l'intérieur de ce système.

THÉORICIEN, ENNE n. Personne spécialisée dans la recherche fondamentale et abstraite. || Personne qui défend une théorie, qui connaît la théorie de qqch.

THÉORIE n. f. (gr. *theôria*, action d'observer). Connaissance spéculative, idéale, indépendante des applications. || Ensemble de théorèmes et de lois systématiquement organisés, soumis à une vérification expérimentale, et qui vise à établir la vérité d'un système scientifique. || Ensemble systématisé d'opinions, d'idées sur un sujet déterminé. ● *En théorie*, en spéculant, de manière abstraite. || *Théorie déductive*, ensemble de propositions démontrées de façon purement logique à partir d'axiomes, et qui énoncent les propriétés qui conviennent à un domaine d'objets.

THÉORIQUE adj. Qui appartient à la théorie. || Du domaine de la spéculation, sans rapport avec la réalité ou la pratique.

THÉORIQUEMENT adv. De façon théorique.

THÉORISER v. t. Émettre sur un sujet des jugements énoncés sous une forme théorique.

THÉRAPEUTE n. (gr. *therapeuein*, soigner). Nom générique des personnes qui ont pour fonction de soigner les autres.

THÉRAPEUTIQUE adj. Relatif au traitement des maladies.

THÉRAPEUTIQUE n. f. Partie de la

médecine qui se rapporte à la manière de traiter les maladies.

THÉRAPIE n. f. Traitement ou méthode psychothérapeutique.

THÉRÈSE d'Ávila (*sainte*), religieuse espagnole (1515-1582), réformatrice du Carmel. Ses écrits comptent parmi les chefs-d'œuvre de la langue castillane.

THÉRÈSE de l'Enfant-Jésus (*sainte*), religieuse française (1873-1897) du carmel de Lisieux.

THERMAL, E, AUX adj. Se dit des eaux de source chaudes et de toute eau de source utilisée comme moyen de traitement, ainsi que des installations permettant leur emploi. ● *Station thermale*, localité dotée d'un ou plusieurs établissements spécialisés dans le traitement d'affections diverses par l'utilisation d'eaux de source aux caractéristiques minéralogiques déterminées et constantes.

THERMALISME n. m. Ensemble des questions se rapportant aux sources thermales, à leur industrie, à leur exploitation et à leur utilisation.

THERMES n. m. pl. (lat. *thermae*; du gr. *thermos*, chaud). Établissement où l'on prend des bains d'eaux médicinales. || Bains publics dans l'Antiquité gréco-romaine.

THERMIDOR n. m. (gr. *thermé*, chaleur, et *dôron*, don). Onzième mois de l'année républicaine (du 19 ou 20 juillet au 17 ou 18 août).

thermidor an II (*jours des 9 et 10*) [27-28 juillet 1794], journées révolutionnaires qui entraînent la chute de Robespierre et la fin de la Convention montagnarde.

THERMIDORIENS n. m. pl. Groupe de Conventionnels qui, en thermidor an II, s'unirent pour mettre fin à la dictature de Robespierre.

THERMIE n. f. (gr. *thermos*, chaud). Anc. unité de mesure de quantité de chaleur (sym. : th), valant 10⁶ calories.

THERMIQUE adj. Relatif à la chaleur. ● *Centrale thermique*, usine de production d'énergie électrique à partir de l'énergie thermique de combustion.

THERMOCOÛTEUR n. m. Cautère de platine, maintenu incandescent par un courant d'air carburé.

THERMODYNAMIQUE n. f. Partie de la physique qui traite des relations entre les phénomènes mécaniques et calorifiques. ♦ adj. Relatif à la thermodynamique.

THERMOGÈNE adj. Qui produit de la chaleur.

THERMOMÈTRE n. m. (gr. *thermos*, chaud, et *metron*, mesure). Instrument qui sert à mesurer la température. || Ce qui permet d'évaluer qqch. ● *Thermomètre centésimal*, thermomètre qui com-

prend 100 divisions entre la division 0, qui correspond à la température de la glace fondante, et la division 100, qui correspond à la température de la vapeur d'eau bouillante.

THERMONUCLÉAIRE adj. Se dit de la réaction nucléaire de fusion d'atomes légers portés à très haute température, et de l'énergie ainsi libérée. ● *Arme thermonucléaire*, ou à *hydrogène*, ou *H*, arme mettant en jeu, grâce à l'obtention de très hautes températures, la fusion de noyaux d'atomes légers avec un dégagement considérable d'énergie.

THERMOPLASTIQUE adj. Qui se ramollit sous l'action de la chaleur et se durcit en refroidissant, de manière réversible.

THERMOPYLES (les), défilé de Thessalie, où Léonidas tenta d'arrêter l'armée de Xerxès I^{er} en 480 av. J.-C.

THERMORÉGULATION n. f. Régulation automatique de la température.

THERMOS [-mos] n. f. (nom déposé). Bouteille isolante permettant à un liquide de conserver sa température pendant plusieurs heures.

THERMOSTAT n. m. Appareil servant à maintenir la température constante.

THÉSAURISATION n. f. *Litt.* Action de thésauriser.

THÉSAURISER v. i. et t. (gr. *thesauros*, trésor). *Litt.* Amasser de l'argent, le mettre de côté.

THESAURUS [tezours] n. m. (gr. *thesauros*, trésor). Dictionnaire destiné à aider la recherche dans certaines disciplines et contenant, pour chaque mot clé, les termes similaires ou synonymes.

THÈSE n. f. (gr. *thesis*, sujet). Opinion qu'on soutient et dont on cherche à démontrer la vérité. || Ouvrage présenté en vue de l'obtention du grade de docteur. ● *Pièce, roman à thèse*, œuvres destinées à démontrer la vérité d'une théorie.

THÉSÉE. *Myth.* gr. Roi légendaire d'Athènes; vainqueur du Minotaure.

THESPI, poète grec (VI^e s. av. J.-C.), considéré comme le créateur de la tragédie grecque.

THESSALIE, région de Grèce, au S. de l'Olympe, sur la mer Égée; 13 929 km²; 660 000 h. V. princ. *Lárisa*, *Vólos* et, autref., *Pharsale*.

THESSALONIQUE ou **SALONIQUE**, port de Grèce (Macédoine), au fond d'un golfe de la mer Égée; 406 000 h. Centre commercial et industriel. Églises byzantines. — Base d'opérations des forces alliées d'Orient (1917-18).

THIAIS, ch.-l. de c. du Val-de-Marne, au S. de Paris; 26 854 h. Cimetière parisien.

THIBAUD, nom de plusieurs comtes de Champagne, dont THIBAUD IV le Chan-

sonnier (1201-1253), roi de Navarre de 1234 à 1253.

THIBAUD n. f. (de *Thibaud*, n. donné aux bergers). Tissu grossier servant à doubler les moquettes clouées au sol.

THIÉRACHE, région occupant surtout l'extrémité N.-E. du dép. de l'Aisne.

THIERRY (Augustin), historien français (1795-1856).

THIERS, ch-l. d'arr. du Puy-de-Dôme, sur la Durolle (affl. de la Dore); 16 820 h. Coutellerie.

THIERS (Adolphe), homme d'État et historien français (1797-1877). Il contribue à l'établissement de la monarchie de Juillet. Il écrase la Commune de Paris (mai 1871) et devient le premier président de la III^e République (août 1871-mai 1873).

THIÈS, v. du Sénégal, au N.-E. de Dakar; 117 000 h. Métallurgie.

THIMBU ou **TIMPHU**, cap. du Bhoutan; 15 000 h.

THIMONNIER (Barthélemy), inventeur français de la machine à coudre (1793-1857).

THIO, comm. de Nouvelle-Calédonie; 2 894 h. Nickel.

THIONVILLE, ch-l. d'arr. de la Moselle, sur la Moselle; 41 448 h. Anc. place forte. Métallurgie.

THIRY (Marcel), écrivain belge de langue française (1897-1977), auteur de recueils lyriques, de nouvelles et de romans.

THOMAS (*saint*), un des douze Apôtres.

THOMAS d'Aquin (*saint*), théologien italien (1225-1274). Son enseignement (thomisme) se trouve dans sa *Somme théologique*.

THOMAS (Sydney Gilchrist), métallurgiste britannique (1850-1885). Il découvre le procédé d'affinage des fontes phosphoreuses (1876).

THOMAS (Dylan), poète britannique (1914-1953).

THOMAS A KEMPIS (Thomas HEMERKEN, dit), écrivain mystique allemand (1379 ou 1380-1471).

THOMAS BECKET (*saint*), archevêque de Canterbury (1118-1170). Défenseur du clergé contre le roi Henri II Plantagenêt, il est assassiné dans sa cathédrale à l'insurrection du roi.

THOMAS MORE ou **MORUS** (*saint*), humaniste anglais (1478-1535), auteur d'une *Utopie*, qui expose un système idéal de gouvernement, chancelier du royaume. Il est décapité pour s'être opposé à Henri VIII.

THOMSON (*sir* William), *lord* Kelvin, physicien britannique (1824-1907). Il a découvert en 1852 le refroidissement des gaz par détente et a établi une échelle de température.

THOMSON (*sir* Joseph John), physicien britannique (1856-1940), auteur de travaux sur l'électron.

THON n. m. (lat. *thunnus*; du gr.). Poisson marin, excellent nageur, effectuant des migrations en Méditerranée et dans l'Atlantique.

THONIER n. m. Bateau pour la pêche du thon.

THONON-LES-BAINS, ch-l. d'arr. de la Haute-Savoie, sur le lac Léman; 28 211 h. Station thermale.

THOR ou **TOR**. *Myth. scand.* Dieu guerrier maître du Tonnerre.

THORA → TORAH.

THORACIQUE adj. (gr. *thōrax*, -akos, cuirasse). Relatif à la poitrine.

THORAX n. m. (gr. *thōrax*). Partie du corps des vertébrés limitée par les côtes, le sternum et le diaphragme, et contenant les poumons, le cœur. || Seconde partie du corps des insectes, formée de trois anneaux, et sur laquelle sont fixées les pattes et les ailes.

THOREAU (Henry), écrivain américain (1817-1862).

THOREZ (Maurice), homme politique français (1900-1964), secrétaire général du parti communiste (1930-1964).

THORIUM n. m. (de *Thor*, dieu scand.). Métal (Th), de masse atomique 232,03, blanc, cristallin.

THOT, divinité de l'Égypte ancienne, représentée avec une tête d'ibis.

THOUARS, ch-l. de c. des Deux-Sèvres; 11 913 h.

THOUTMOSIS ou **THOUTMÈS**, nom de quatre rois d'Égypte de la XVIII^e dynastie, dont THOUTMOSIS III (1504-1450 av. J.-C.), qui conquiert la Palestine, la Syrie et la Nubie.

THRACE, région du S.-E. de l'Europe, partagée entre la Grèce, la Turquie et la Bulgarie.

THRASYBULE, général athénien (v. 445-388 av. J.-C.). Il chasse les Trente en 403 av. J.-C.

THRILLER (*srieler* ou *triler*) n. m. (mot angl.). Film ou roman (policier ou d'épouvante) à suspense, qui procure des sensations fortes.

THROMBINE n. f. (gr. *thrombos*, caillot). Enzyme provoquant la coagulation du sang par transformation du fibrinogène en fibrine.

THROMBOSE n. f. (gr. *thrombos*, caillot). Formation de caillots dans un vaisseau sanguin.

THUCYDIDE, historien grec (v. 460-v. 395 av. J.-C.), auteur de l'*Histoire de la guerre du Péloponnèse*.

THULÉ, nom donné par les Romains à une île du nord de l'Europe (l'Islande ou l'une des Shetland).

THUNDER BAY, port du Canada (Ontario), sur le lac Supérieur, formé par la fusion de Port Arthur et de Fort William; 112 500 h.

THURET (Gustave), botaniste français (1817-1875). Il a décrit, le premier, la fécondation chez les végétaux.

THURGOVIE, en all. Thurgau, c. de Suisse, sur le lac de Constance; 1 013 km²; 186 500 h. Ch.-l. Frauenfeld.

THURIFÉRAIRE n. m. (lat. *thus*, *thuris*, encens, et *ferre*, porter). Litt. Flatteur.

THURINGE, en all. Thüringen, État d'Allemagne, s'étendant sur le *Thüringerwald* et sur le bassin de *Thuringe*; 15 200 km²; 2,5 millions d'h. Cap. Erfurt.

THUYA n. m. (gr. *thua*). Arbre originaire d'Asie ou d'Amérique, souvent cultivé dans les parcs.

THYM [tē] n. m. (lat. *thymus*; du gr.). Genre de plantes odoriférantes, dont une espèce, le *serpolet*, est très répandue.

THYMUS n. m. (gr. *thumos*). Glande située devant la trachée, qui n'est développée que chez l'enfant et les jeunes animaux, et qui joue un rôle dans la résistance à l'infection.

THYROÏDE adj. (gr. *thyroëidēs*, qui a la forme d'un bouclier). Cartilage thyroïde, le plus développé des cartilages du larynx, formant chez l'homme la saillie appelée *pomme d'Adam*. || Corps ou *glande thyroïde*, ou *thyroïde* n. f., glande endocrine située devant la trachée, produisant une hormone la *thyroxine*, qui intervient dans la croissance, le métabolisme.

THYRSE n. m. (gr. *thursos*, bâton de Dionysos). *Antiq.* Gr. Emblème de Dionysos, consistant en un bâton entouré de feuilles de lierre ou de vigne et surmonté d'une pomme de pin.

TIAHUANACO, site de la Bolivie au S. du lac Titicaca. Centre d'une civilisation indienne à son apogée entre le VII^e s. et le XI^e s. apr. J.-C.

TIANJIN ou **TIEN-TSIN**, port de la Chine du Nord, au S.-E. de Pékin; 7 764 000 h. Centre industriel.

TIAN SHAN ou **TIEN CHAN**, en russe *Tian-Chan*, massif montagneux d'Asie centrale (Chine et U.R.S.S.); 7 439 m au pic Pobedy.

TIARE n. f. (lat. *tiara*; du persan). Coiffure d'apparat symbole de la souveraineté dans l'ancien Orient. || Coiffure d'apparat à trois couronnes du pape, pour les cérémonies non liturgiques.

TIBÈRE (v. 42 av. J.-C.-37 apr. J.-C.), empereur romain (14-37 apr. J.-C.), fils de Livie, fils adoptif et successeur d'Auguste. Après un sage gouvernement, il laisse le pouvoir à Séjan († 31).

TIBÉRIADE, v. de Galilée, sur les bords du lac de Génésareth, dit « lac de Tibériade ».

TIBESTI, massif montagneux (3 415 m) du Sahara, dans le N. du Tchad.

TIBET, région autonome de l'O. de la Chine, au N. de l'Himalaya, formée de hauts plateaux désertiques dominés par de puissantes chaînes ouest-est; 1 200 000 km²; 1 892 000 h. Cap. *Lhassa*.

● **HISTOIRE**. Au VII^e s. le bouddhisme pénètre au Tibet, et la royauté s'instaure jusqu'en 850. Les Mongols dominent du XIII^e au XIV^e s.; puis le pouvoir religieux s'affermi (*dalai-lama*) [XIV^e-XVII^e s.]. En 1911, les Tibétains organisent un pouvoir indépendant. Les Chinois envahissent le Tibet (1950), puis écrasent la révolte (1959). Le dalaï-lama s'exile.

TIBÉTAIN, E adj. et n. Du Tibet.

TIBÉTAIN n. m. Langue parlée au Tibet, s'écrivant avec un alphabet d'origine indienne.

TIBIA n. m. (mot lat.). Os long qui forme la partie interne de la jambe.

TIBRE (le), fl. d'Italie, tributaire de la mer Tyrrhénienne; 396 km. Il passe à Rome.

TIBULLE, poète latin (v. 50-19 ou 18 av. J.-C.), auteur d'Épigrammes.

TIC n. m. (onomat.). Contraction brusque et rapide de certains muscles, surtout de ceux du visage, involontaire et stéréotypée. || Habitude ridicule à force d'être fréquente.

TICKET n. m. (mot angl.). Billet d'entrée, de chemin de fer, d'autobus, etc.

TIC-TAC n. m. inv. Bruit sec et régulier d'un mouvement d'horlogerie.

TIE-BREAK [tajbrek] n. m. (mots angl. signif. *rupture d'égalité*) [pl. *tie-breaks*]. Au tennis, jeu décisif servant à départager deux joueurs à égalité à six jeux par-tout.

TIÉDASSE adj. D'une tièdeur désagréable.

TIÈDE adj. (lat. *tepidus*). D'une chaleur très atténuée. ♦ adj. et n. Qui manque d'ardeur, de zèle, de ferveur, mou. ♦ adv. *Boire tiède*, prendre des boissons tièdes.

TIÉDEUR n. f. Température tiède. || Manque de ferveur, d'ardeur.

TIÉDIR v. i. Devenir tiède. ♦ v. t. Rendre tiède.

TIÉDISSEMENT n. m. Fait de tiédir.

TIEN, ENNE pron. poss. (précédé de *le, la, les*). Ce qui est à toi. ♦ *À la tienne!* (Fam.), à ta santé! ♦ adj. poss. *Litt.* Qui t'appartient.

TIEN n. m. Ce qui t'appartient, ton bien. ♦ pl. *les tiens*, tes parents, tes amis.

TIEN CHAN → TIAN SHAN.

TIEN-TSIN → TIANJIN.

TIPOLO (Giambattista), peintre et graveur vénitien (1696-1770).

TIERCE n. f. (fém. de *tiers*). Arts graph.

Dernière épreuve avant le tirage ou le cli-chage. || *Jeux*. Série de trois cartes consécutives de même couleur. || *Mus*. Intervalle de trois degrés.

TIERCE n. m. Pari dans lequel il faut prévoir les trois premiers chevaux dans une course.

TIERS, TIERCE adj. (lat. *tertius*, troisième). Qui vient au troisième rang; qui s'ajoute à deux autres. ♦ *Tiers état*, partie de la société française qui, sous l'Ancien Régime, n'appartenait ni à la noblesse ni au clergé. || *Tiers monde*, ensemble des pays peu développés économiquement, qui n'appartiennent ni au groupe des États industriels d'économie libérale ni au groupe des États de type socialiste.

TIERS n. m. Chaque partie d'un tout divisé en trois parties égales. || Troisième personne. || Personne étrangère à une affaire, à un acte juridique, à un procès.

● *Tiers payant*, système de paiement des frais médicaux assumé par l'assureur et non par le malade. || *Tiers provisionnel*, acompte versé en cours d'année par le contribuable.

TIFLIS → TBILISSI.

TIGE n. f. (lat. *tibia*, flûte). Axe d'une plante, qui porte des feuilles et se termine par un bourgeon. || Partie mince et allongée de certains objets. || Partie de la chaussure qui enveloppe la cheville ou la jambe.

TIGNASSE n. f. (de *teigne*). Fam. Chevelure rude et mal peignée.

TIGNES, comm. de la Savoie, la plus haute d'Europe (2 100 m), dans la haute vallée de l'Isère; 1 486 h.

TIGRANE le Grand (v. 121-v. 55 av. J.-C.), roi d'Arménie (95-55 av. J.-C.). Il conquiert la Syrie, le nord de la Mésopotamie et une partie de l'Asie Mineure, puis devient vassal de Rome (66).

TIGRE n. m. (lat. *tigris*). Mammifère carnassier, du genre *chat*, à peau rayée. [Cri : le tigre *feule, rauque, râle*]. || *Litt.* Personne très cruelle. ♦ *Jalous comme un tigre*, extrêmement jaloux.

TIGRÉ, E adj. Moucheté, rayé comme la peau du tigre.

TIGRE (le), fl. de Turquie et d'Iraq, qui passe à Bagdad et forme, avec l'Euphrate, le Chaff al-'Arab; 1 950 km.

TIGRÉ (le), région du N. de l'Éthiopie.

TIGRESSE n. f. Femme du tigre.

TIJUANA, v. du Mexique (Basse-Californie); 566 000 h. Électronique.

TILBURG, v. des Pays-Bas (Brabant-Septentrional); 154 000 h. Centre industriel.

TILBURY [tilburi] n. m. (mot angl.; du n. de l'inventeur). Cabriolet hippomobile léger et découvert, à deux places.

TILDE n. m. (mot esp.; du lat. *titulus*, titre). Accent qui se trouve sur la lettre n de l'alphabet espagnol (ñ), notant un son

équivalent à *n* mouillé [ɲ] en français. || *Phon*. Signe placé au-dessus d'une voyelle nasalisée.

TILMSEN, anc. *Tlemcen*, v. de l'O. de l'Algérie, ch.-l. de wilaya; 109 000 h. Mosquées.

TILLAC n. m. (anc. scand. *thilja*, planche). Mar. anc. Pont supérieur d'un navire en bois.

TILLEUL n. m. (lat. *tilia*). Arbre souvent planté dans les parcs et dans les avenues, fournissant un bois blanc, facile à travailler, et dont les fleurs odorantes donnent une infusion calmante. || Infusion de fleurs de tilleul.

TILLY (Jean DE), général wallon au service du Saint Empire pendant la guerre de Trente Ans (1559-1632).

TILSIT,auj. *Sovietsk*, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), sur le Niémen; 50 000 h. — Deux traités y sont signés par Napoléon I^{er} en juillet 1807, avec la Russie et avec la Prusse.

TILT n. m. (mot angl. signif. *coup*). Au billard électrique, déclic qui signale l'interruption d'une partie à cause d'une faute d'un joueur. ♦ *Faire tilt* (Fam.), frapper soudain l'attention de qq.

TIMBALE n. f. (moyen fr. *tambale*; de l'esp. *atabal*, avec l'infl. de *tambour* et *cymbale*). Instrument de musique à percussion formé d'un bassin demi-sphérique en cuivre, recouvert d'une peau tendue que l'on frappe avec des baguettes terminées par une boule garnie de matière souple. || Gobelet en métal. || *Cuis*. Moule rond et haut. ♦ *Décrocher la timbale*, remporter le prix, réussir.

TIMBALIER n. m. Celui qui bat des timbales.

TIMBRAGE n. m. Action de timbrer. || Impression où l'image imprimée se présente en relief sur le papier.

TIMBRE n. m. (gr. *tumpanon*, sorte de tambour). Disque métallique bombé et sonore, sur lequel frappe un marteau. || Qualité d'un son complexe résultant de l'importance relative des diverses fréquences. || Vignette attestant le paiement d'une cotisation. || Instrument qui sert à imprimer une marque, un cachet. || Marque qui garantit l'authenticité d'un document. || Droit fiscal auquel sont soumis divers actes.

TIMBRE ou **TIMBRE-POSTE** n. m. (pl. *timbres-poste*). Vignette adhésive, de valeur conventionnelle, émise par une administration postale et destinée à affranchir les envois confiés à la poste.

TIMBRÉ, E adj. Fam. Un peu fou. ♦ *Papier timbré*, papier marqué d'une empreinte et d'un timbre à l'encre grasse, que vend l'État et qui doit être obligatoirement utilisé pour la rédaction de certains actes. || *Voix timbrée*, voix qui résonne bien.

timbre-quittance

TIMBRE-QUITTANCE n. m. (pl. *timbres-quittances*). Vignette ou marque apposée sur les quittances, les reçus et les décharges.

TIMBRER v. t. Marquer, affranchir avec un timbre ou un cachet.

TIMGAD, localité d'Algérie, à l'E. de Batna; 3 300 h. — Ruines d'une colonie romaine fondée en 100 ap. J.-C.

TIMIDE adj. et n. (lat. *timidus*, de *timere*, craindre). Qui manque de hardiesse, d'assurance.

TIMIDEMENT adv. Avec timidité.

TIMIDITÉ n. f. Caractère de celui qui est timide; manque d'assurance; embarras.

TIMING [tajmɪn] n. m. (mot angl., de *time*, temps). Chronologie détaillée d'un processus quelconque.

TIMIȘOARA, anc. *Temesvár*, v. de l'O. de la Roumanie (Banat); 302 000 h.

TIMMERMANS (Félix), écrivain belge d'expression néerlandaise (1886-1947), auteur de contes et de romans (*Pallierter*).

TIMOLÉON, homme d'État grec (v. 410-v. 336 av. J.-C.). Il reconquit sur les Carthaginois les cités grecques de Sicile.

TIMON n. m. (lat. *temo*, flèche). Longue pièce de bois de l'avant-train d'une voiture, d'une machine agricole, de chaque côté de laquelle on attelle une bête de trait.

TIMONERIE n. f. Service des timoniers; ensemble des timoniers; partie close et abritée de la passerelle de navigation d'un navire.

TIMONIER n. m. Celui qui tenait la barre (vx). || Matelot chargé des signaux et du service de veille sur la passerelle.

TIMOR, île d'Indonésie, au N. de la mer de Timor; 30 000 km²; 1 600 000 h. Ch.-l. Kupang. — Longtemps partagée entre les Hollandais et les Portugais, l'île a été intégrée à l'Indonésie pour sa partie néerlandaise en 1946 et pour sa partie portugaise en 1976.

TIMORÉ, E adj. et n. (lat. *timor*, crainte). Qui n'ose pas agir par crainte du risque ou des responsabilités, craintif, pusillanime.

TIMPHU → THIMBU.

TIMÛRIDES, dynastie issue de Timûr Lang, et qui régna sur le Khorâsân et la Transoxiane de 1405 à 1507.

TİMÛR LANG, dit *Tamerlan*, conquérant turc (1336-1405). Il conquiert le Kharizm (1371-1379) et l'Iran (1381-1387). Il bat ensuite la Horde d'Or (1387-1396) et les Ottomans (1402). Son empire ne lui survit pas.

TINBERGEN (Nikolaas), éthologiste britannique d'origine néerlandaise (1907-1988).

TINGUELY (Jean), sculpteur suisse, né en 1925, l'un des fondateurs du nouveau réalisme.

TINTAMARRE n. m. (de *tinter*). Fam. Grand bruit, vacarme.

TINTEMENT n. m. Sonnerie qui se fait à petits coups. || Vibration prolongée du son d'une cloche ou d'un autre objet. ● *Tintement d'oreilles*, bourdonnement d'oreilles analogue à celui d'une cloche qui tinte.

TINTER v. t. (lat. *tinittare*, sonner). Faire sonner lentement une cloche, de manière que le battant frappe d'un seul coup. ♦ v. i. Résonner lentement par coups espacés. || Produire des sons aigus. ● *Les oreilles me tintent*, j'ai un bourdonnement d'oreilles.

TINTORET (Jacopo ROBUSTI, dit le), peintre vénitien (1518-1594). Il est l'auteur de compositions religieuses ou historiques.

TINTOUIN n. m. (de *tinter*). Fam. Inquiétude, embarras, souci. || Fam. Vacarme.

TILOUMEN, v. de l'U.R.S.S., en Sibérie occidentale; 397 000 h. Pétrole.

TIPASA, comm. d'Algérie, sur la Méditerranée; 9 000 h. Ruines romaines.

TIPPOO SAHIB ou **TIPÛ SÂHIB**, sultan du Mysore (v. 1749-1799), allié de la France contre les Anglais.

TIQUE n. f. (angl. *tike*). Parasite vivant sur la peau des ruminants, du chien, parfois de l'homme, où il puise le sang.

TIQUER v. i. (de *tic*). Fam. Avoir l'attention arrêtée par un détail qui choque, déplaît, étonne.

TIR n. m. Action de lancer avec une arme un projectile sur un but appelé « objectif ». || Ensemble de projectiles envoyés par une ou plusieurs armes. || Endroit où l'on s'exerce à tirer. || Action de lancer une balle, une flèche (vers le but) ou une boule. ● *Angle de tir*, angle formé par la ligne de tir et le plan horizontal (on dit auj. *angle au niveau*). || *Ligne de tir*, prolongement de l'axe de la bouche à feu au moment du départ du coup.

TIRADE n. f. (de *tirer*). Développement oratoire ou écrit, d'une certaine étendue, emphatique ou véhément. || Ce qu'un personnage de théâtre débite d'un trait.

TIRAGE n. m. Action de tirer. || Action d'émettre une traite, un chèque. || Ensemble des exemplaires d'un ouvrage imprimés en une seule fois. || *Bx-arts*. Impression d'une estampe, fonte d'une sculpture (en plusieurs exemplaires). || *Phot*. Reproduction sur positif d'un cliché. || *Techn*. Différence de pression entre l'entrée et la sortie d'une installation dans laquelle circulent des gaz, en particulier dans une combustion. ● *Cordon de tirage*, cordon destiné à faire coulisser un rideau le long d'une tringle. || *Il y a du tirage* (Fam.), il y a des difficultés.

|| *Tirage d'une loterie*, action d'en tirer les numéros.

TIRAILLEMENT n. m. Action de tirailler. || Sensation de contraction douloureuse de certaines parties intérieures du corps. || Déchirement moral, conflit, opposition.

TIRAILLER v. t. Tirer fréquemment et par petits coups, dans diverses directions. || Solliciter de divers côtés d'une manière contradictoire. ♦ v. i. Tirer peu à la fois et souvent, avec une arme à feu.

TIRAILLEUR n. m. Soldat détaché en avant comme éclaireur. || Autrefois, fantassin recruté parmi les autochtones des anciens territoires français d'outre-mer.

TIRAN (*détroit de*), détroit reliant le golfe d'Adaba à la mer Rouge.

TIRANA, cap. de l'Albanie; 202 000 h.

TIRANT n. m. Cordon pour ouvrir et fermer une bourse. ● *Tirant d'air*, hauteur libre sous un pont. || *Tirant d'eau*, distance verticale entre la flottaison d'un navire et le dessous de la quille.

TIRE n. f. (de *tirer*). Arg. Automobile. ● *Vol à la tire*, vol qui consiste à tirer des poches les objets qu'on dérobe.

TIRÉ, E adj. Fatigué et amaigri. ● *Tiré à quatre épingles*, vêtu avec recherche. || *Tiré par les cheveux* (Fam.), peu naturel; mal amené.

TIRÉ n. m. *Tiré à part*, reproduction séparée d'un article de revue.

TIRE-AU-FLANC n. m. inv. Pop. Paresseux, personne qui s'arrange pour échapper aux corvées.

TIRE-BOUCHON n. m. (pl. *tire-bouchons*). Instrument formé d'une vis en métal, pourvue d'un manche, pour retirer le bouchon d'une bouteille. ● *En tire-bouchon*, en forme de spirale, d'hélice.

TIRE-BOUCHONNER v. t. Rouler en tire-bouchon.

TIRE-CLOU n. m. (pl. *tire-clous*). Tige métallique, plate et dentée, qui sert à l'extraction des clous.

TIRE-D'AILE (À) loc. adv. En battant vigoureusement des ailes, en parlant d'un oiseau qui s'enfuit en volant.

TIRE-FESSES n. m. inv. Fam. Remontepente.

TIRE-LARIGOT (À) loc. adv. (refrain d'une chanson). Fam. Beaucoup et sans s'arrêter.

TIRE-LIGNE n. m. (pl. *tire-lignes*). Instrument de dessinateur, qui sert à tracer des lignes.

TIRELIRE n. f. (p.-ê. onomat.). Récipient muni d'une fente par laquelle on introduit l'argent qu'on veut économiser.

TIRE-NERF n. m. (pl. *tire-nerfs*). Broche barbelée utilisée par le chirurgien-dentiste pour sortir la pulpe de la racine.

TIRER v. t. (abrégé, de l'anc. fr. *martirier*, martyriser). Amener vers soi ou après

soi, mouvoir dans une certaine direction.

● **Faire sortir, extraire : tirer la langue.** ● **Faire sortir d'une situation.** ● Reproduire sur positif un cliché photographique. ● **Faire partir au moyen d'une arme.** ● **Pop.** Passer un temps assez long : **tirer un an de prison.** ● **Escr.** Faire des armes. ● **Forme avec des noms sans article des loc. verbales : tirer profit, avantage.** ● **Navire qui tire six mètres d'eau, navire qui s'enfonce dans l'eau de cette quantité.** ● **Tirer de l'argent de qqn, en obtenir de lui.** ● **Tirer une conséquence, conclure.** ● **Tirer l'horoscope, les cartes, prédire l'avenir.** ● **Tirer une loterie, faire sortir les numéros.** ● **Tirer un livre, l'imprimer.** ● **Tirer parti de, utiliser.** ● **Tirer les rois, distribuer les parts du gâteau des rois.** ● **Tirer satisfaction d'une injure, en obtenir réparation.** ● **Tirer des sons d'un instrument, lui faire émettre des sons.** ● **Tirer au sort, choisir en s'en remettant au sort.** ● **v. i.** Lancer un projectile au moyen d'une arme. ● Dans de nombreux sports, envoyer la balle vers le but adverse, avec l'intention de marquer. ● **Exercer une traction.** ● Aux boules, envoyer sa boule sur celle qu'on cherche à déplacer. ● Avoir du tirage, en parlant d'une cheminée. ● Avoir de la ressemblance, en parlant des couleurs. ● **Tirer à sa fin, être près de finir.** ● **se tirer v. pr.** En parlant du temps, passer lentement. ● **Fam.** S'en aller, s'enfuir. ● **Se tirer de, s'en tirer, sortir heureusement d'une maladie, d'une difficulté.**

TIRET n. m. Petit trait horizontal qui, dans un dialogue, indique le changement d'interlocuteur, ou qui sert de parenthèse dans un texte.

TIRETTE n. f. Petite tablette à glissière pouvant sortir d'un meuble et y rentrer. ● Dispositif de commande par traction d'un appareil mécanique ou électrique.

TIREUR, EUSE n. m. Personne qui tire avec une arme à feu. ● Sportif qui expédie le ballon vers le but adverse. ● Personne qui, dans une lettre de change ou un chèque, donne ordre de payer une somme à qqn. ● A la pétanque, joueur chargé de chasser une boule adverse gênante. ● **Tireur, tireuse de cartes, personne qui prétend prédire l'avenir d'après certaines combinaisons de cartes à jouer.**

TIROIR n. m. Petite caisse sans couvercle emboîtée dans un meuble, et qu'on peut tirer à volonté. ● **Fond de tiroir** (fam.), chose vieille, sans valeur. ● **Pièce, roman à tiroirs**, œuvre littéraire dont les scènes ou les épisodes sont détachés et n'ont presque aucune relation entre eux.

TIROIR-CAISSE n. m. (pl. *tiroirs-caisses*). Tiroir contenant la caisse d'un commerçant.

TIRPITZ (Alfred VON), amiral allemand (1849-1930). Il dirige la guerre sous-marine de 1914 à 1916.

TIRSO DE MOLINA (Gabriel TÉLÉZ, dit), auteur dramatique espagnol (v. 1583-1648). Il crée le théâtre de mœurs espagnol.

TIRUCHIRAPALLI, v. de l'Inde méridionale (Tamil Nadu); 608 000 h.

TIRYNTHÉ, anc. v. de l'Argolide, en Grèce, très importante à l'époque mycénienne.

TISANE n. f. (lat. *ptisana*, tisane d'orge). Liquide préparé par action de l'eau sur des substances végétales et servant soit de véhicule à certains médicaments, soit de boisson.

TISON n. m. (lat. *titio*). Morceau de bois brûlé en partie et encore en état de combustion.

TISONNER v. i. et t. Attiser le feu.

TISONNIER n. m. Tige métallique, droite ou recourbée, pour attiser le feu.

TISSAGE n. m. Ensemble d'opérations constituant la fabrication des tissus. ● Établissement industriel où l'on tisse.

Voir illustration p. 894

TISSAPHERNE, satrape perse († 395 av. J.-C.), vainqueur de Cyrus le Jeune à Counaxa en 401.

TISSER v. t. (lat. *texere*). Entrelacer, suivant une armure donnée, les fils de chaîne (en longueur) et les fils de trame (en largeur), pour faire un tissu. ● Construire, disposer en réseau.

TISSERAND, E n. Ouvrier, artisan qui fabrique des tissus à la main ou sur machine.

TISSEUR, EUSE n. Personne qui fait du tissage.

TISSU n. m. Surface obtenue par l'assemblage de fils entrelacés. ● Suite enchevêtrée de choses. ● Ensemble d'éléments constituant un tout homogène. ● **Histol.** Ensemble de cellules ayant même structure et même fonction. ● **Tissu urbain**, disposition de l'habitat et des activités dans une ville.

TISSU-ÉPONGE n. m. (pl. *tissus-éponges*). Tissu brulé sur ses deux faces et spongieux.

TISZA (la), riv. de l'Europe centrale (Ukraine, Hongrie, Yougoslavie), affl. du Danube (r. g.); 966 km.

TITAN n. m. (du n. myth.). *Litt.* Personne d'une puissance extraordinaire. ● *De titan*, démesuré, gigantesque.

TITANE n. m. (gr. *titanos*, chaos). Métal (Ti), blanc, dur, fondant à 1 800 °C, qui, par ses propriétés, se rapproche du silicium et de l'étain.

TITANESQUE adj. *Litt.* Gigantesque.

TITANS. *Myth. gr.* Divinités qui gouvernaient le monde avant Zeus.

TITE-LIVE, historien latin (64 ou 59

av. J.-C.-17 apr. J.-C.), auteur d'une *Histoire romaine*.

TITICACA (lac), lac des Andes (à 3 812 m d'alt.), entre la Bolivie et le Pérou; 8 340 km².

TITIEN (Tiziano VECELLIO, dit en fr.), peintre vénitien (1488/89-1576), auteur de *l'Amour sacré et l'Amour profane*, la *Vénus d'Urbino*.

TITILLATION n. f. Chatouillement léger, agréable.

TITILLER v. t. (lat. *titillare*). Chatouiller légèrement et agréablement.

TITO (Josip BROZ, dit), maréchal et homme d'État yougoslave (1892-1980). Communiste, il organise la lutte contre l'occupation allemande (1941-1944). Président de la République (1953), dès 1948, il marque son indépendance vis-à-vis de l'U.R.S.S.

TITOGRAD, v. de Yougoslavie, cap. du Monténégro; 96 000 h.

TITRAGE n. m. Action de titrer un film. ● Détermination des quantités de certaines matières contenues dans certains mélanges. ● Opération qui a pour objet d'indiquer le titre des fils textiles.

TITRE n. m. (lat. *titulus*). Nom, désignation d'un livre, d'un chapitre, d'un film, etc. ● Phrase en gros caractères présentant un article de journal. ● Nom de dignité, d'emploi, de grade universitaire, de charge, de fonction. ● Subdivision employée dans les recueils de lois. ● Écrit, document établissant un droit social. ● Certificat représentatif d'une valeur mobilière (rente sur l'État, action, obligation, part de fondateur). ● Qualification exprimant une relation sociale. ● Qualité qui donne un droit moral, un motif légitime. ● Qualité de champion dans une compétition sportive. ● Marque frappée sur un objet de platine, d'or, d'argent ou de vermeil, attestant la conformité de sa teneur en métal précieux à l'une des normes fixées par la loi. ● *À ce titre*, pour cette raison. ● *À juste titre*, avec raison. ● *À titre de*, en qualité de. ● *En titre*, comme titulaire, reconnu comme tel à un poste.

TITRÉ, E adj. Qui possède un titre nobiliaire ou honorifique.

TITRER v. t. Mettre pour titre dans un journal.

TITUBANT, E adj. Chancelant.

TITUBER v. i. (lat. *titubare*). Chanceler, vaciller sur ses jambes.

TITULAIRE adj. et n. (lat. *titulus*, titre). Qui occupe un poste pour lequel il a été choisi ou nommé. ● Qui possède juridiquement qqch.

TITULARISATION n. f. Action de titulariser.

TITULARISER v. t. Rendre titulaire d'un emploi, d'un poste, etc.

Titus

TITUS (39-81), fils de Vespasien. Il prend et détruit Jérusalem (71). Empereur romain de 79 à 81, son règne est marqué par de grandes constructions (Colisée, thermes, arc de Titus).

TIVOLI, anc. **Tibur**, v. d'Italie (prov. de Rome); 34 000 h. Lieu de villégiature des anciens Romains. Villa Hadriana (II^e s. apr. J.-C.), Jardins de la villa d'Este (XVI^e s.).

TIZI-OUZOU, v. d'Algérie, ch.-l. de wilaya, en Grande Kabylie; 73 100 h.

TLEMSEN → TILIMSEN.

T. N. T. n. m. Abrév. de TRINITROTOLUÈNE.

TOAMASINA, anc. **Tamatave**, port de Madagascar, sur l'océan Indien; 83 000 h.

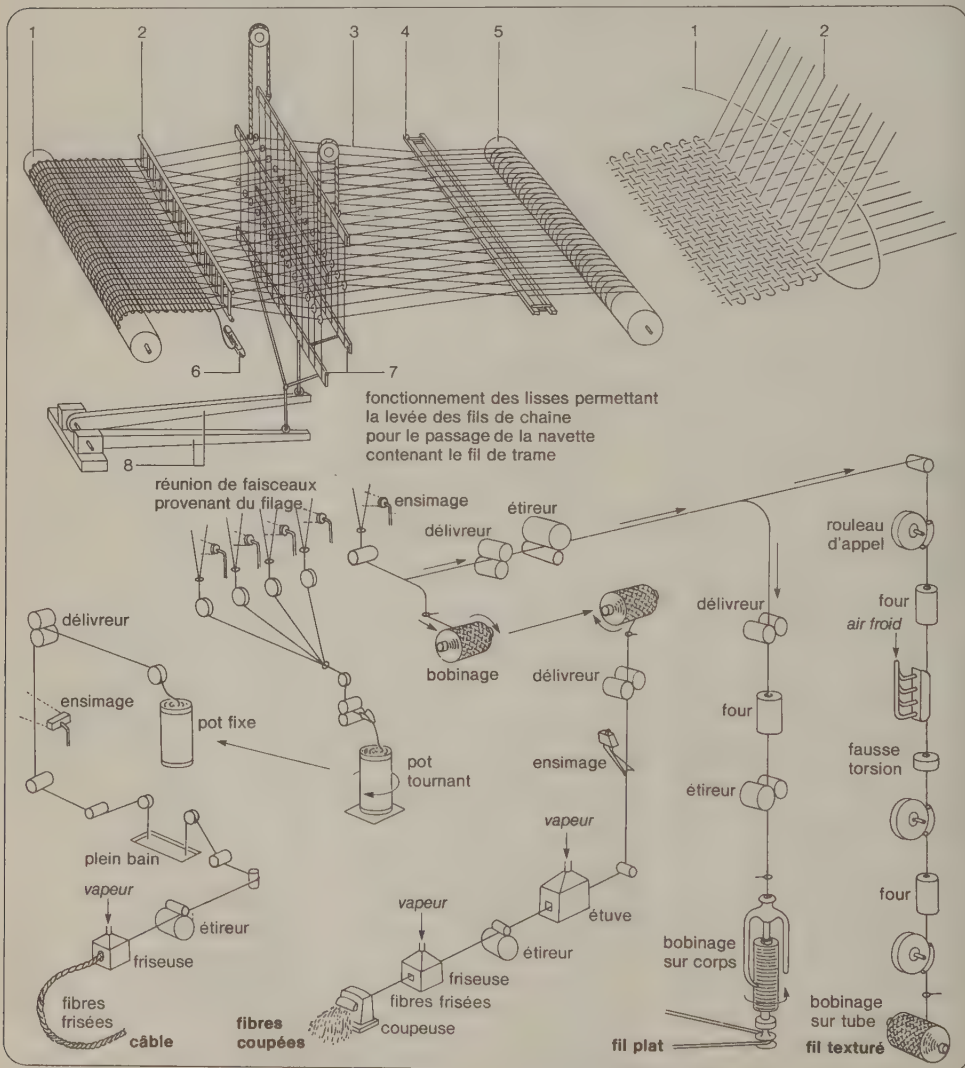
TOAST [tost] n. m. (mot angl.). Brève allocution invitant à boire à la santé de

qqn, au succès d'une entreprise. || Tranche de pain grillée.

TOBAGO, île des Petites Antilles, dépendance de la Trinité et formant avec elle l'État de Trinité-et-Tobago.

TOBEY (Mark), peintre non-figuratif américain (1890-1976).

TOBOGGAN n. m. (mot angl.; de la lan-



Métier à tisser : 1. Rouleau de tissu ; 2. Peigne ; 3. Fil de chaîne ; 4. Baguettes d'enverjure ; 5. Ensouple ; 6. Navette (fil de trame) ; 7. Lisses ; 8. Pédales. Schéma de principe : 1. Fil de trame ; 2. Fil de chaîne.

Exemple de filature de fibres artificielles.

gue des Algonquins). Glissière en bois, rectiligne ou hélicoïdale, pour les marchandises. || Piste glissante à pente plus ou moins forte, utilisée comme jeu. || Nom déposé d'un viaduc routier, souvent provisoire, destiné à établir une circulation à deux niveaux.

TOBROUK, port de Libye; 16 000 h. Combats entre les Britanniques et les forces de l'Axe (1941-42).

TOC n. m. (onomat.). Fam. Imitation de métaux ou d'objets précieux.

TOCANTINS (le), fl. du Brésil, qui rejoint l'estuaire de l'Amazone; 2 700 km.

TOCARD, E adj. (de *toc*). Pop. Laid, sans goût, sans valeur, mauvais.

TOCARD ou **TOQUARD** n. m. (normand *toqart*, tétu). Fam. Cheval de course médiocre. || Pop. Personne incapable.

TOCCATA n. f. (mot it. signif. *toucher*) [pl. *toccate* ou *toccatas*]. Pièce musicale généralement destinée aux claviers.

TOCQUEVILLE (Alexis CLÉREL DE), écrivain et homme politique français (1805-1859).

TOCSIN n. m. (anc. prov. *tocassen*, de *tocar*, sonner, et *senh* [lat. *signum*], cloche). Sonnerie d'une cloche qu'on tinte à coups répétés pour donner l'alarme.

TOGE n. f. (lat. *toga*). Vêtement d'apparat des Romains, constitué d'une longue pièce de laine drapée, symbole de la citoyenneté. || Robe de magistrat, d'avocat, de professeur.

TOGLIATTI → **TOLIATTI**.

TOGLIATTI (Palmiro), homme politique italien (1893-1964), un des fondateurs et dirigeant du parti communiste italien.

TOGO, république de l'Afrique occidentale, sur le golfe de Guinée; 56 600 km²; 3 400 000 h. Cap. Lomé. Langue : français. Pays agricole. Exportations de café, cacao, coton et surtout phosphates. — Au XIX^e s., les Européens, dont les Allemands (1885), s'emparent du pays, partagé en 1922 entre la Grande-Bretagne et la France. En 1956, le nord du pays se rattache au Ghana, et le reste du pays devient indépendant.

TÔGÔ HEIHACHIRO, amiral japonais (1847-1934), vainqueur des Russes à Port-Arthur et à Tsushima (1905).

TOGOLAIS, E adj. et n. Du Togo.

TOHU-BOHU n. m. inv. (mot hébr.). Fam. Confusion, grand désordre.

TOI pron. pers. → **TU**.

TOILE n. f. (lat. *tela*). Tissu à armure croisée la plus simple. || Tissu sec et serré, valant par sa résistance, quels que soient son armure et son usage. || Toile tendue et préparée, sur laquelle on peint; tableau sur toile. • *Toile d'araignée*, ensemble de fils constitués par la soie que sécrètent les araignées et souvent disposés avec régularité.

|| *Toile de fond*, toile sur laquelle sont représentés les derniers plans d'un décor de théâtre; contexte, cadre dans lequel se détache qqch, se situent des événements, etc.

TOILETTAGE n. m. Soins de propreté donnés à un chien, à un chat.

TOILETTE n. f. (dimin. de *toile*). Action de se laver, de se coiffer, de s'habiller. || Ensemble des soins de propreté du corps. || Ensemble des vêtements et des accessoires utilisés par une femme pour s'habiller, pour se parer. • *Faire la toilette de qqch*, le nettoyer. ♦ pl. Cabinet d'aisances.

TOILETTER v. t. Effectuer le toilettage (d'un animal).

TOISE n. f. (lat. *tensa*, étendue). Anc. mesure française de longueur, valant 1,949 m. || Instrument pour mesurer la taille de qqn.

TOISER v. t. Regarder avec dédain ou avec défi.

TOISON n. f. (lat. *tonsio*, action de tondre). Laine d'un mouton; pelage, poil abondant d'autres animaux. || Chevelure abondante.

TOIT n. m. (lat. *tectum*). Couverture d'un bâtiment, présentant des versants et reposant sur une charpente ou la face extérieure d'une voûte. || Paroi supérieure d'un véhicule. || Maison, habitation. • *Crier sur les toits*, annoncer partout. || *Le toit du monde*, l'Himalaya ou le Tibet.

TOITURE n. f. Ensemble des toits d'un édifice.

TOKHARIE, ENNE adj. et n. m. Se dit d'une langue indo-européenne, parlée jusqu'au XI^e s. en Asie centrale.

TOKUGAWA, clan aristocratique japonais, qui a constitué la plus importante des dynasties shōgunales (1603-1867).

TÔKYÔ, cap. du Japon (Honshû), port

au fond d'une baie du Pacifique; 8 396 000 h. (11 669 000 dans l'agglomération). Centre administratif, commercial et industriel. — Cap. des shōguns, à partir de 1603, sous le nom de *Edo*, devenue cap. impériale en 1868 sous celui de *Tôkyô*.

TOLBIAC, v. de l'anc. Gaule, près de Cologne. Les Francs Ripuaires de Sigebert y remportent une victoire sur les Alamans, peu avant 496.

TÔLE n. f. (forme dialect. de *table*). Produit sidérurgique plat, laminé soit à chaud, soit à froid, à surface généralement lisse ou présentant parfois des saillies.

TOLE ou **TAULE** n. f. Pop. Prison.

TOLÈDE, en esp. *Toledo*, v. d'Espagne (Castille-La Manche), sur le Tage; 54 000 h. Centre touristique. Cathédrale gothique (œuvres d'art). Armes blanches.

TOLEDO, v. des États-Unis (Ohio); 355 000 h.

TOLENTINO, v. d'Italie, dans les Marches; 17 000 h. — Traité de 1797 entre Bonaparte et le pape Pie VI, consacrant la réunion d'Avignon à la France.

TOLÉRABLE adj. Qu'on peut tolérer.

TOLÉRANCE n. f. (lat. *tolerare*, supporter). Respect de la liberté d'autrui, de ses manières de penser, d'agir, de ses opinions politiques et religieuses. || Liberté limitée accordée à qqn en certaines circonstances. || Propriété que possède l'organisme de supporter, sans en souffrir, certains agents physiques ou chimiques. • *Maison de tolérance*, établissement de prostitution.

TOLÉRANT, E adj. Indulgent dans les relations sociales.

TOLÉRER v. t. (lat. *tolerare*) [conj. 5]. Admettre à contrecoeur la présence de qqn, le supporter. || Laisser subsister, ne



Rue piétonnière dans le quartier commercial de Ginza, dans le centre de Tôkyô. [P. Koch-Rapho]

pas empêcher, permettre. || Supporter qqch sans réaction pathologique.

TOLÉRIE n. f. Fabrication de la tôle; atelier où l'on travaille la tôle; objets faits en tôle.

TOLIATTI ou **TOGLIATTI**, v. d'U.R.S.S. sur la Volga; 560 000 h. Mécanique.

TOLIER n. et adj. m. Ouvrier qui exécute tous travaux de tôle.

TOLIER, ÈRE ou **TAULIER, ÈRE** n. Pop. Patron, patronne d'un hôtel peu recommandable.

TOLITE n. f. Explosif formé par un dérivé nitré du toluène.

TOLLAN → TULA.

TOLLÉ n. m. (anc. fr. *tolez*, impér. de *toldre*, enlever). Cri d'indignation, réclamation pleine de colère.

TOLSTOÏ (Lev Nikolaïevitch, dit **Léon**), écrivain russe (1828-1910), auteur de romans (*Guerre et Paix*, *Anna Karénine*, *Résurrection*).

TOLSTOÏ (Aleksei Nikolaïevitch), écrivain soviétique (1883-1945), auteur de récits et de romans historiques.

TOLTÈQUES, peuple indien qui a occupé une partie du Mexique du X^e au XII^e s. (cap. *Tula*).

TOLU n. m. (de *Tolú*, v. de Colombie). Baume produit par un arbre de l'Amérique du Sud.

TOLUCA ou **TOLUCA DE LERDO**, v. du Mexique, cap. de l'État de Mexico; 242 000 h.

TOLUÈNE n. m. Hydrocarbure aromatique liquide employé comme solvant et détachant, ainsi que dans la préparation de colorants, de médicaments et du T.N.T.

T.O.M., abrégé de *territoires d'outre-mer*. (→ OULTE-MER.)

TOMAHAWK [tomaok] n. m. (mot algonquin). Hache de guerre des Indiens d'Amérique.

TOMAR, v. du Portugal (Estrémadure); 14 000 h. Église et couvent des Templiers (XI^e-XVI^e s.).

TOMATE n. f. (esp. *tomata*; de l'aztèque). Plante d'origine américaine, cultivée pour ses fruits rouges et charnus, comestibles; ce fruit.

TOMBALE adj. f. Relatif à la tombe.

TOMBANT, E adj. Qui pend. || *À la nuit tombante*, au crépuscule.

TOMBE n. f. (gr. *tumbos*, tumulus). Endroit où un mort est enterré; fosse recouverte d'une dalle de pierre, de marbre, etc. || *Avoir un pied dans la tombe*, être près de mourir. || *Descendre dans la tombe*, mourir. || *Se retourner dans sa tombe*, se dit d'un mort qu'on imagine bouleversé par ce qui vient d'être fait.

TOMBEAU n. m. Monument élevé sur les restes d'un mort. || Lieu où l'on meurt.

● *À tombeau ouvert*, à toute allure, en risquant un accident. || *Tirer du tombeau*, tirer de l'oubli; rendre à la vie.

TOMBÉE n. f. À la tombée de la nuit, à la tombée du jour, au moment où la nuit arrive.

TOMBER v. i. (lat. pop. *tumbare*) [auxil. être]. Perdre l'équilibre, faire une chute; être entraîné par son poids. || Suivi de *en* et *en nom*, forme des loc. verbales : *tomber en syncope*, *en désuétude*. || Devenir (suivi d'un adj.) : *tomber malade*. || Être pendant : *les cheveux lui tombent sur les épaules*. || Se déverser : *la pluie tombe*. || Perdre de sa force, de son intensité, baisser. || Ne pas réussir : *la pièce est tombée*. || Arriver : *cette fête tombe le jeudi*.

● *Bien tomber*, être bien servi par le hasard, arriver à propos. || *Les bras m'en tombent*, j'en suis stupéfait. || *Laisser tomber qqn, qqch* (Fam.), ne plus s'en occuper. || *Ses cheveux tombent*, il les perd. || *Le sort est tombé sur lui*, l'a désigné. || *Tomber au combat*, y être tué. || *Tomber aux pieds de qqn*, supplier. || *Tomber bas*, être dans un état de déchéance. || *Tomber dans l'oubli*, être oublié. || *Tomber en ruine*, s'écrouler lentement. || *Tomber de sommeil*, avoir un besoin invincible de dormir. || *Tomber sur qqn*, se précipiter sur lui; le rencontrer par hasard. ♦ v. t. (auxil. avoir). Fam. Jeter à terre. ● *Tomber une femme* (Fam.), la séduire. || *Tomber la veste* (Fam.), l'enlever.

TOMBÉREAU n. m. (de *tomber*). Engin de transport de matériaux, constitué par une benne à pans inclinés, ouverte à l'arrière et se déchargeant par basculement.

TOMBEUR n. et adj. m. Fam. Lutteur qui tombe ses adversaires. || Fam. Séducteur.

TOMBOLA n. f. (mot it. signif. *culbute*). Loterie où chaque gagnant reçoit un lot en nature.

TOMBOUCTOU, v. du Mali; 250 500 h. Centre commercial, près du Niger.

TOME n. m. (gr. *tomos*, portion). Division d'un ouvrage, qui correspond le plus souvent à un volume complet.

TOMME ou **TOME** n. f. (anc. dauphinois *toma*). Désignation de nombreux fromages, en particulier de la tomme de Savoie, fromage au lait de vache, parfois affiné au marc de raisin.

TOMMETTE ou **TOMETTE** n. f. Brique plate de carrelage, en général hexagonale et très dure, originaire du midi de la France.

TOMSK, v. de l'U.R.S.S., en Sibirie occidentale, sur le *Tom* (affl. de l'Ob); 459 000 h. Pétrochimie.

TON, TA, TES adj. poss. de la tonneuse personne.

TON n. m. (gr. *tonos*). Degré d'élévation

ou d'abaissement de la voix humaine à un moment donné. || Inflexion ou expression de la voix en tant que reflet d'une humeur. || Manière particulière de s'exprimer, style. || Changement de hauteur du son de la voix, ayant une valeur pertinente dans certaines langues. || Gamme dans laquelle un air est composé. || *Peint*. Couleur considérée sous l'angle de sa valeur et de son intensité. ● *Donner le ton*, régler la mode, les habitudes, les manières d'une société. || *Le bon ton*, langage, manières qui sont de règle, ou considérées comme distinguées.

TONAL, E, ALS adj. Relatif à un ton, à une tonalité.

TONALITÉ n. f. Impression générale qui se dégage de qqch. || Echelle tonale d'un morceau de musique. || Qualité d'un appareil électro-acoustique qui restitue aussi fidèlement les tons graves que les tons aigus. || Son que produit un téléphone qu'on décroche.

TONDEUR, EUSE n. Celui, celle qui tond.

TONDEUSE n. f. Nom de divers instruments qu'on emploie pour faucher le gazon, couper les cheveux et la barbe de l'homme, les poils des animaux, raser les étoffes de laine, etc.

TONDRE v. t. (lat. *tondere*) [conj. 46]. Couper de près la laine, les cheveux, le gazon, le poil d'une étoffe, etc.; tailler ras. || Fam. Dépouiller en frappant d'impôts excès.

TONDU, E adj. et n. Dont on a coupé le poil, les cheveux. ● *Le Petit Tondou*, surnom familier donné par ses soldats à Napoléon I^{er}.

TONGA, État de Polynésie; 700 km²; 101 000 h. Cap. *Nukualofa*. Anc. protectorat britannique, indépendant depuis 1970.

TONGRES, en néerl. *Tongerren*, v. de Belgique (Limbourg); 29 500 h.

TONICITÉ n. f. Propriété qu'ont les muscles vivants de posséder un tonus.

TONIFIANT, E adj. Qui tonifie.

TONIFIER v. t. Donner de la vigueur physique ou morale, revigorer, affermir.

TONIQUE adj. (gr. *tonikos*, qui se tend). Qui reçoit le ton ou l'accent. || Qui a un effet stimulant sur le moral. ● *Accent tonique*, accent d'intensité qui tombe sur l'une des syllabes d'un mot.

TONIQUE adj. et n. m. Se dit d'un remède qui fortifie ou stimule l'activité de l'organisme.

TONIQUE n. f. *Mus*. Première note de la gamme du ton dans lequel est composé un morceau.

TONITRUANT, E adj. Qui fait un bruit énorme.

TONITRUR v. i. (lat. *tonitrus*, tonnerre). Crier, hurler.

TONKIN, région du N. du Viêt-nam, sur

la mer de Chine méridionale (golfe du Tonkin).

TONLÉ SAP, lac du Cambodge; sa superficie varie de 2 700 à 10 000 km². Pêche.

TONNAGE n. m. Quantité de marchandise exprimée en tonnes. || *Mar. Syn.* de JAUGE.

TONNANT, E adj. Qui tonne. ● *Voix tonnante*, éclatante.

TONNE n. f. (mot gaul.). Tonneau de grandes dimensions. || Unité de mesure de masse (symb. : t) valant 10³ kilogrammes. || Enorme quantité. ● *Tonne d'équivalent charbon (tec)*, d'équivalent pétrole (*tep*), grandeurs utilisées pour exprimer et comparer des énergies de sources différentes et égales à l'énergie moyenne dégagée par la combustion d'une tonne de charbon ou de pétrole (1 *tep* = 1,5 *tec*).

TONNEAU n. m. Récipient en bois, formé de douves assemblées et retenues par des cercles, et ayant deux fonds plats; son contenu. || Unité internationale de volume pour le jaugeage des navires, équivalent à 2,83 m³. || Culbute d'une voiture qui fait un tour complet sur elle-même. || Figure de voltige aérienne, au cours de laquelle l'avion effectue une rotation de 360° autour de son axe longitudinal. ● *Du même tonneau* (Fam.), de la même valeur, du même acabit. || *Tonneau des Danaïdes*, travail interminable, désespérant.

TONNELET n. m. Petit tonneau, petit fût.

TONNELIER n. m. Ouvrier qui fait ou répare les tonneaux.

TONNELLE n. f. Petit pavillon de verdure à armature légère.

TONNELLERIE n. f. Métier, commerce, atelier du tonnelier; objets qu'il fabrique.

TONNER v. impers. (lat. *tonare*). Faire du bruit, en parlant du tonnerre. ● v. i. Produire un bruit semblable à celui du tonnerre. || Parler avec véhémence contre qqn, qqch.

TONNERRE n. m. (lat. *tonitrus*). Bruit accompagnant une décharge électrique (entre nuages ou entre un nuage et le sol), dont l'éclair est la manifestation lumineuse. || La foudre elle-même. || Grand bruit assourdissant. ● *Coup de tonnerre*, événement brutal, imprévu. || *Du tonnerre* (Fam.), formidable. || *Tonnerre!*, juron. || *Voix de tonnerre*, voix forte et éclatante.

TONNERRE, ch.-l. de c. de l'Yonne, sur l'Armançon; 6 181 h.

TONSURE n. f. (lat. *tonsura*, tonte). Espace circulaire rasé sur le sommet du crâne, chez les clercs et les religieux.

TONSURÉ adj. et n. m. Qui a reçu la tonsure.

TONSURER v. t. Donner la tonsure à.

TONTE n. f. Action de tondre les moutons; la laine qu'on en retire en tondant.

TONUS [tonys] n. m. (mot lat.). Contraction partielle et permanente de certains muscles. || *Fam.* Énergie, dynamisme.

TOP n. m. (onomat.). Signal bref pour prévenir un auditeur de noter une indication à un moment précis.

TOPEZE n. f. (lat. *topazus*; du gr.). Pierre fine jaune, transparente.

TOPEKA, v. des États-Unis, cap. du Kansas, sur le Kansas; 115 000 h.

TOPER v. i. (onomat.). Se taper mutuellement dans la main, en signe d'accord. ● *Tope!* ou *tope là!*, j'accepte.

TOPINAMBOUR n. m. (du n. d'une peuplade du Brésil). Plante originaire d'Amérique, cultivée pour ses tubercules alimentaires, qui rappellent les pommes de terre.

TOPIQUE n. m. (gr. *topos*, lieu). *Ling.* Sujet du discours, ce dont on va dire qqch.

TOPO n. m. *Fam.* Plan, croquis. || *Fam.* Discours, exposé.

TOPOGRAPHIE n. f. (gr. *topos*, lieu, et *graphein*, décrire). Disposition, relief d'un lieu.

TOPOLOGIE n. f. Branche des mathématiques fondée sur l'étude des déformations continues en géométrie et sur les rapports entre la théorie des surfaces et l'analyse mathématique.

TOPONYME n. m. Nom de lieu.

TOPONYMIE n. f. (gr. *topos*, lieu, et *onuma*, nom). Étude linguistique de l'origine des noms de lieux. || Ensemble de noms de lieux (d'une région, d'une langue).

TOQUARD n. m. → TOCARD.

TOQUADE n. f. (de [se] *toquer*). *Fam.* Caprice, manie.

TOQUE n. f. Coiffure sans bords, de forme cylindrique.

TOQUÉ, E adj. et n. *Fam.* Un peu fou.

TOQUER (SE) v. pr. [de]. *Fam.* Avoir un engouement pour.

TOR → THOR.

Torah ou **Thora** (la), nom hébreu du Pentateuque.

TORCHE n. f. (lat. *torques*, guirlande). Flambeau grossier, consistant en un bâton de sapin entouré de résine, de cire ou de suif. || Installation de brûlage, à l'atmosphère, de sous-produits gazeux, dans l'industrie du pétrole. ● *Mise en torche*, mauvaise ouverture d'un parachute, qui aboutit à la formation d'une torsade rendant impossible son fonctionnement. || *Torche électrique*, lampe de poche cylindrique, de forte puissance.

TORCHER v. t. (de *torche*). Essuyer avec un linge, du papier, etc., pour nettoyer. || *Fam.* Exécuter à la hâte et mal.

TORCHÈRE n. f. Candélabre monumental montant du sol, ou candélabre en applique (XVII^e s.).

TORCHIS n. m. Matériau de construction composé de terre grasse et de paille hachée, utilisé comme remplissage.

TORCHON n. m. (de *torche*). Serviette de toile plus ou moins fine pour essuyer la vaisselle, les meubles, etc. || *Fam.* Texte, journal mal présenté ou très médiocre. ● *Coup de torchon*, épuration. || *Le torchon brûle*, se dit lorsque deux amis ou deux parents se disputent.

TORDANT, E adj. *Fam.* Drôle, amusant.

TORD-BOYAUX n. m. inv. *Fam.* Eau-de-vie très forte ou de basse qualité.

TORDESILLAS, v. d'Espagne (Castille-León), sur le Douro; 5 000 h. — Traité (1494) signé entre l'Espagne et le Portugal, fixant la ligne de démarcation séparant les possessions coloniales des deux pays.

TORDRE v. t. (lat. *torquere*) [conj. 46]. Tourner en sens contraire un corps par ses deux extrémités, déformer en pliant. || Tourner violemment. ● *Tordre le cou*, tuer. || *Tordre l'estomac*, provoquer de violentes douleurs à l'estomac. ● *se tordre* v. pr. Se plier sous l'effet de la douleur, de l'émotion. || *Fam.* Rire sans retenue. ● *Se tordre un membre*, se faire une entorse.

TORDU, E adj. et n. *Fam.* Extravagant, bizarre, un peu fou. ● *Coup tordu* (fam.), acte malveillant.

TORÉ n. m. (lat. *torus*). *Archit.* Moulure pleine de profil curviligne.

TORÉADOR n. m. Syn. vx de TORERO.

TORÉER v. i. (esp. *torrear*). Exercer le métier de torero.

TORERO [trero] n. m. (mot esp.). Nom donné à tous ceux qui combattent les taureaux dans l'arène, parfois réservé, au seul matador.

TORIL [tril] n. m. (mot esp.). Local attenant à l'arène, où l'on tient les taureaux enfermés.

TORNADE n. f. (esp. *tornado*). Coup de vent très violent et tourbillonnant.

TORONTO, v. du Canada, cap. de l'Ontario, sur le lac de ce nom; 599 000 h. (3 millions dans l'agglomération, la plus importante du Canada). Centre commercial et industriel.

TORPÉDO n. f. (esp. *torpedo*, torpille). Automobile découverte, qui pouvait être fermée par une capote et par des rideaux de côté.

TORPEUR n. f. (lat. *torpor*, de *torpere*, être engourdi). Engourdissement profond. || *Latentement intellectuel*; attitude de passivité.

TORPIDE adj. (lat. *torpidus*). Qui est dans la torpeur.

TORPILLAGE n. m. Action de torpiller.

torpille

TORPILLE n. f. (lat. *torpedo*, engourdissement). Poisson marin voisin de la raie, possédant de chaque côté de la tête un organe capable de produire des décharges électriques. || Engin sous-marin chargé d'exploser et capable de détecter, de poursuivre et d'attaquer l'objectif qui lui a été désigné à partir de sa plateforme de lancement (sous-marin, navire, aéronef).

TORPILLER v. t. Attaquer, faire sauter, détruire à l'aide de torpilles. || Faire échouer par des manœuvres secrètes.

TORPILLEUR n. m. Bâtiment de guerre rapide, de petit tonnage, dont l'arme principale était la torpille.

TORQUEMADA (Tomás D^e), dominicain espagnol (1420-1498), inquisiteur général pour toute la péninsule Ibérique (1483).

TORRÉFACTEUR n. m. Commerçant qui vend du café qu'il torréfie.

TORRÉFACTION n. f. Action de torréfier.

TORRÉFIER v. t. (lat. *torrefacere*). Griller, rôtir des grains, en particulier le café.

TORRENT n. m. (lat. *torrens*, -entis). En montagne, cours d'eau violent, au régime irrégulier, qui a une forte puissance d'érosion et qui comprend, d'amont en aval, le bassin de réception, le chenal d'écoulement et le cône de déjection. || Écoulement violent. ● *À torrents*, en grande abondance (en parlant de la pluie).

TORRENTIEL, ELLE adj. Qui appartient aux torrents. || Qui tombe à torrents.

TORRENTUEUX, EUSE adj. *Litt.* Qui a l'impétuosité d'un torrent.

TORREÓN, v. du N. du Mexique; 275 000 h.

TORRES (*détroit de*), bras de mer entre l'Australie et la Nouvelle-Guinée, reliant le Pacifique à l'Océan Indien.

TORRICELLI (Evangelista), physicien italien (1608-1647). Il a découvert les effets de la pression atmosphérique.

TORRIDE adj. (lat. *torridus*, de *torrere*, brûler). Brûlant, excessivement chaud.

TORS, E adj. (lat. *tortus*, tordu). Courbé, déformé.

TORSADE n. f. (de *tors*). Frange tordue en hélice, dont on orne des tentures, des draperies.

TORSADER v. t. Disposer, mettre en torsade.

TORSE n. m. (it. *torso*). Partie du corps comprenant les épaules et la poitrine.

TORSION n. f. (lat. *tortus*, tordu). Action de tordre; déformation produite en tordant.

TORT n. m. (lat. *tortus*, tordu, contraire au droit). Action ou état contraire au droit, à la raison, à la vérité. || Domage, préjudice. ● *À tort*, injustement. || *À tort et à travers*, sans discernement. || *À tort*

ou à raison, avec ou sans motif valable. || *Avoir tort*, soutenir une chose fautive; agir contrairement à son devoir. || *Donner tort à qqn*, déclarer qu'il a tort. || *Dans son tort*, dans la situation de qqn qui a tort. || *Faire du tort à qqn*, lui causer un préjudice.

TORTICOLIS n. m. (lat. *tortum collum*, cou tordu). Affection du cou caractérisée par une douleur, la limitation des mouvements et, par suite, une attitude vicieuse de la tête.

TORTILLARD n. m. *Fam.* Train qui suit un trajet sinueux et effectue de nombreux arrêts.

TORTILLEMENT n. m. Action de tortiller, aspect de ce qui est tortillé.

TORTILLER v. t. (lat. *tortus*, tordu). Tordre à plusieurs tours. ♦ v. i. Remuer en ondulant. ● *Il n'y a pas à tortiller* (*Fam.*), il n'y a pas à chercher des détours, à tergiverser. ♦ *se tortiller* v. pr. Se tourner sur soi-même de différentes façons.

TORTILLON n. m. Linge, papier tortillé.

TORTIONNAIRE n. (lat. *tortio*, torture). Personne qui torture qqn pour lui arracher des aveux ou par sadisme.

TORTUE n. f. (lat. *tartarua*, bête infernale du Tartare). Reptile à corps court, renfermé dans une double carapace osseuse et écailleuse nommée *carapace*. || Sorte de toit que les soldats romains formaient en unissant leurs boucliers au-dessus de leurs têtes. ● *À pas de tortue*, lentement.

TORTUE (*île de la*), île au N. d'Haïti.

TORTUEUSEMENT adv. D'une manière tortueuse.

TORTUEUX, EUSE adj. (lat. *tortuosus*). Qui fait plusieurs tours et détours, sinueux. || Qui manque de loyauté, de franchise.

TORTURANT, E adj. Qui torture.

TORTURE n. f. (lat. *tortura*, action de tordre). Supplice physique que l'on fait subir à qqn. || Souffrance physique ou morale très vive. ● *Mettre qqn à la torture*, lui causer un embarras pénible ou une vive impatience. || *Se mettre l'esprit à la torture*, s'occuper de qqch avec une grande contention d'esprit.

TORTURER v. t. Soumettre à des tortures. || Faire souffrir moralement ou physiquement. || Défigurer, déformer. ♦ *se torturer* v. pr. Se creuser l'esprit.

TORUN, v. de Pologne, sur la Vistule; 183 000 h.

TORVE adj. (lat. *torvus*). Se dit d'un regard oblique et menaçant.

TORY [tɔri] n. m. et adj. (mot angl.) [*pl. tories*]. *Hist.* Dénomination des membres du parti conservateur anglais.

TOSA, lignée de peintres japonais dont l'origine remonte au XIV^e s.

TOSCANE, région de l'Italie centrale

(comprenant les provinces d'Arezzo, Florence, Grosseto, Livourne, Lucques, Massa et Carrare, Pise, Pistoia et Sienne); 23 000 km²; 3 581 000 h. Cap. *Florence*.

TÔT adv. (lat. *tostum*, chaudement). De bonne heure. ● *Au plus tôt*, dans un délai très court; pas avant. || *Tôt ou tard*, un jour ou l'autre.

TOTAL, E, AUX adj. (lat. *totus*, tout entier). A quoi il ne manque rien, complet, entier.

TOTAL n. m. Assemblage de plusieurs parties formant un tout. || Somme obtenue par l'addition. ● *Au total* ou, *fam.*, *total*, tout considéré.

TOTALEMENT adv. Entièrement, tout à fait.

TOTALISATEUR n. m. Appareil qui donne le total d'une série d'opérations.

TOTALISATION n. f. Action de faire un total.

TOTALISER v. t. Réunir un total. || Atteindre le total de.

TOTALITAIRE adj. Se dit des régimes politiques dans lesquels tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains d'un petit nombre de dirigeants, qui subordonnent les droits de la personne humaine à la raison d'État.

TOTALITARISME n. m. Système des régimes totalitaires.

TOTALITÉ n. f. Le total, l'ensemble. ● *En totalité*, complètement.

TOTEM n. m. (mot algonquin). Animal ou plante considéré comme ancêtre mythique, ou parent lointain, des individus appartenant à un groupe social précis, le clan le plus souvent; représentation particulière de cet animal, de cette plante, symbolique de ce groupe.

TOTÉMIQUE adj. Relatif aux totems.

TOTÉMISME n. m. Organisation sociale fondée sur le totem.

TOTON n. m. (lat. *totum*, tout [mot marqué sur une des faces des anciens totons]). Petite toupie qu'on fait tourner avec le pouce et l'index.

TOUAREG adj. et n. (mot ar.). Se dit des Touareg, de ce qui se rapporte à ce peuple.

TOUAREG, peuple de pasteurs nomades, appartenant au groupe berbère, musulmans, qui vivent au Sahara et dans le Sahel. (Sing. : un *Targui*.)

TOUBIB n. m. (mot ar.). *Fam.* Médecin.

TOUBKAL (*djebel*), sommet du Haut Atlas (Maroc), point culminant de l'Afrique du Nord; 4 165 m.

TOUCAN n. m. (tupi *tucano*). Oiseau grimpeur de l'Amérique tropicale, à bec gros et très long.

TOUCHANT, E adj. Qui touche, émeut le cœur, attendrissant.

TOUCHANT prép. *Litt.* Concernant, au sujet de.

TOUCHE n. f. Chacun des leviers qui composent le clavier; partie du manche où l'on appuie sur les cordes d'un instrument. || Manière dont la couleur est appliquée par un peintre sur la toile; couleur appliquée par chaque coup de brosse. || Manière dont un écrivain fait sentir le caractère de sa pensée. || Attaque, plus ou moins précise, d'un poissin sur l'hameçon. || *Escr.* Coup ayant atteint l'adversaire. || *Sports.* Au football, au rugby, etc., limite latérale d'un terrain; sortie du ballon au-delà de cette ligne, et sa remise en jeu. ● *Avoir une drôle de touche* (Fam.), une drôle d'allure. || *Être sur la touche* (Fam.), se voir retirer des responsabilités; être mis à l'écart. || *Faire une touche* (Fam.), plaire à qqn. || *Pierre de touche*, moyen d'épreuve.

TOUCHE-À-TOUCH n. m. inv. *Fam.* Personne qui touche à tout, qui se mêle de tout, ou qui se disperse en toutes sortes d'activités.

TOUCHER v. t. et t. ind. [à] (lat. pop. *toccare*, faire toc). Porter la main sur. || Être proche de, contigu. || Entrer en contact. ♦ v. t. Avoir rapport, concerner. || Intéresser, émouvoir, attendrir. || Atteindre, blesser. || Entrer en relation, communiquer avec. ● *Toucher de l'argent*, le recevoir. || *Toucher un mot de qqn* à qqn, lui en parler. ♦ v. t. ind. [à]. Être sur le point d'atteindre. || Apporter des changements, des modifications. || Avoir pour objet, aborder : *toucher à un problème délicat*. ● *N'avoir pas l'air d'y toucher*, n'avoir pas l'air de s'intéresser à une chose; cacher son jeu. || *Ne pas toucher à un mets*, ne pas l'entamer, ne pas en prendre. ♦ se toucher v. pr. Être contigu.

TOUCHER n. m. Celui des cinq sens à l'aide duquel on reconnaît, par le contact direct de certains organes, la forme et l'état extérieur des corps. || Impression produite par un corps que l'on touche. || Manière de jouer de certains instruments.

TOUCOULEURS, peuple de la vallée du Sénégal.

TOUEN-HOUANG → DUNHUANG.

TOUFFE n. f. (mot frq.). Ensemble de choses de même nature, minces, légères, rapprochées, et formant une sorte de bouquet.

TOUFFU, E adj. Épais, bien garni. || Obscur, par suite de l'enchevêtrement d'éléments complexes.

TOUILLER v. t. (lat. *tudiculare*, broyer). *Fam.* Mêler, agiter, remuer, brasser.

TOUJOURS adv. (de *tous les jours*). Sans cesse, sans fin ni interruption. ● *Depuis toujours*, depuis un temps très éloigné. || *Pour toujours*, sans retour,

d'une façon définitive. || *Toujours est-il que*, néanmoins, en tout cas.

TOUKHATCHEVSKI (Mikhaïl), maréchal soviétique (1893-1937), l'un des créateurs de l'Armée rouge (1920); fusillé lors des procès de Moscou.

TOUL, ch.-l. d'arr. de Meurthe-et-Moselle, sur la Moselle; 17750 h. Anc. cathédrale des XII^e-XVI^e s. Pneumatiques. — Autref. l'un des Trois-Évêchés lorrains.

TOULA, v. de l'U.R.S.S., au S. de Moscou; 527 000 h. Centre industriel.

TOULON, ch.-l. du dép. du Var, port sur la Méditerranée; 181 405 h. (près de 400 000 dans l'agglomération). Préfecture maritime. Base navale et arsenal. — En novembre 1942, la flotte française s'y saborde pour ne pas tomber entre les mains des Allemands.

TOULOUSE, anc. cap. du Languedoc, ch.-l. de la Région Midi-Pyrénées et du dép. de la Haute-Garonne, sur la Garonne; 354 289 h. Centre administratif, commercial, culturel et industriel. École nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace. Basilique St-Sernin du XI^e s.; cathédrale gothique; Capitole (XVIII^e s.). — Le puissant comté de Toulouse, fondé par Raimond I^{er} (852-864), est incorporé au domaine royal en 1271.

TOULOUSE-LAUTREC (Henri DE), peintre et lithographe français (1864-1901). Il a peint des scènes de la vie montmartroise.

TOUNDRA n. f. (mot russe). Dans les régions de climat froid, formation végétale discontinue, qui comprend quelques graminacées, des lichens et quelques arbres nains (bouleaux).

TOUNGOUSES, peuple mongol, disséminé à travers la Sibérie orientale.

TOUNGOUSKA, nom de trois riv. de la Sibérie, affluents de l'énisseï (r. dr.).

TOUPET n. m. (anc. fr. *top*; du frq.). Petite touffe de cheveux. || *Fam.* Audace, effronterie.

TOUPIE n. f. (angl. *top*; du frq.). Jouet en forme de poire, qu'on fait tourner sur la pointe en lui donnant un mouvement de rotation. || Machine pour le travail du bois, avec laquelle on exécute les moulures et les entailles les plus variées.

TOUR n. f. (lat. *turris*). Bâtiment ou corps de bâtiment de plan massé et nettement plus haut que large. || Construction en hauteur. || Pièce du jeu des échecs. ● *Tour de contrôle*, bâtiment destiné à l'air d'un aéroport, et dont émanent les ordres d'envol, de vol et d'atterrissage. || *Tour d'ivoire*, symbole de l'isolement.

TOUR n. m. (lat. *tornus*, tour de potier). Mouvement circulaire complet d'un corps sur lui-même. || Action de parcourir la périphérie de; parcourir où l'on revient à son point de départ. || Promenade. || Limite, circonférence d'un objet, d'un

lieu, d'une surface plus ou moins circulaire. || Ornement, garniture qui enveloppe une partie du corps. || Exercice qui exige de l'agilité, de la force, de l'adresse, de la subtilité. || Chaque phase d'une opération qui en comporte plusieurs. || Machine-outil utilisée pour usiner en travail continu, par enlèvement de matière à l'aide d'un outil présentant une avance, une pièce animée d'un mouvement de rotation autour d'un axe. ● *À mon (ton, son, etc.) tour*, selon un ordre qui me (te, lui, etc.) revient. || *À tour de bras*, de toute la force du bras; avec acharnement. || *Cela vous jouera un tour*, cela vous fera du tort. || *En un tour de main*, en un instant. || *Faire le tour du propriétaire*, visiter sa propriété, sa maison. || *Faire le tour d'une question*, en examiner les points principaux. || *Jouer un bon tour*, user d'un stratagème aux dépens de qqn. || Prendre un tour + adj., évoluer d'une certaine manière. || *Tour à tour*, alternativement. || *Tour de bâton*, profits illicites. || *Tour de chant*, récitation que donne un chanteur, une chanteuse. || *Tour d'esprit*, manière d'être et de se comporter. || *Tour de force*, action difficile. || *Tour de main*, grande habileté manuelle due à l'habitude. || *Tour de phrase*, manière dont la pensée est exprimée. || *Tour de reins*, rupture ou foulure dans la région lombaire; douleur qui en résulte. || *Tour de vis*, action de serrer une vis; action de traiter avec sévérité.

TOURAIN, région du S.-O. du Bassin parisien, de part et d'autre de la vallée de la Loire, formant auj. le dép. d'Indre-et-Loire. — La Touraine est annexée au domaine royal en 1259.

TOURANE → DA NANG.

TOURBE n. f. (mot frq.). Charbon fossile qui se forme dans les tourbières par décomposition partielle de végétaux.

TOURBIÈRE n. f. Marécage acide où se forme la tourbe.

TOURBILLON n. m. (lat. *turbo*, -inis). Vent très fort qui souffle en tournoyant. || Masse d'eau qui tournoie rapidement en formant une sorte d'entonnoir. || Masse d'air, de gaz, etc., qui se déplace en tournoyant. || Mouvement rapide de personnes ou de choses.

TOURBILLONNANT, E adj. Qui tourbillonne.

TOURBILLONNEMENT n. m. Mouvement en tourbillon.

TOURBILLONNER v. i. Former un tourbillon.

TOURCOING, ch.-l. de c. du Nord; 97 121 h. Textile.

TOUR-DU-PIN (La), ch.-l. d'arr. de l'Isère, sur la Bourbre; 7 035 h.

TOURÉ (Sékou), homme d'État guinéen (1922-1984).

TOURELLE n. f. Tour de faible section,

attenant à un autre bâtiment, en surplomb ou montant du sol. || Abri orientable, généralement blindé, dans lequel sont disposées certaines armes d'un avion, d'un engin blindé, etc.

TOURGUENIEV (Ivan), écrivain russe (1818-1883), auteur de romans et de nouvelles.

TOURISME n. m. (angl. *tourism*, de *tour*, voyage). Action de voyager pour son plaisir; ensemble des questions que soulève, dans chaque pays ou dans chaque région, l'importance des touristes. ● *Avion, voiture de tourisme*, à usage privé.

TOURISTE n. Personne qui voyage pour son plaisir.

TOURISTIQUE adj. Relatif au tourisme. || Se dit d'un lieu qui attire les touristes.

TOURMALET (col du), passage des Pyrénées françaises, reliant la vallée de Campan à celle de Gavarnie; 2115 m.

TOURMALINE n. f. (mot cinghalais). Pierre fine de couleurs diverses.

TOURMENT n. m. (lat. *tormentum*). Litt. Violente douleur physique ou morale.

TOURMENTE n. f. Litt. Tempête, bourrasque violente. || Litt. Troubles sociaux ou politiques.

TOURMENTÉ, E adj. Qui est en proie aux tourments, à l'angoisse. || Qui a des irrégularités nombreuses et brusques. ● *Mer tourmentée*, très agitée.

TOURMENTER v. t. Litt. Causer une souffrance morale ou physique. || Litt. Importuner fortement, harceler, persécuter. ◆ se tourmenter v. pr. Litt. Se faire beaucoup de soucis.

TOURNAGE n. m. Action de tourner un film.

TOURNAL, en néerl. *Doornik*, v. de Belgique (Hainaut); 67 600 h. Centre industriel. Cathédrale romane et gothique. Première cap. des rois mérovingiens (v^e s.).

TOURNAILLER v. i. Fam. Aller et venir sans but; rôder autour.

TOURNANT, E adj. Qui pivote. || Qui est destiné à contourner qqch, qqn. ● *Table tournante*, table utilisée par les spirites et dont les mouvements sont censés communiquer des messages de l'au-delà.

TOURNANT n. m. Endroit où une route fait un coude; portion courbe d'une route. || Moment capital où les événements changent de direction. ● *Attendre qqn au tournant*, avoir, rattraper qqn au tournant (Fam.), prendre sur lui sa revanche dès que l'occasion se présente.

TOURNÉ, E adj. Aigri, altéré, fermenté. ● *Bien tourné*, bien fait, de justes proportions; bien rédigé. || *Esprit mal tourné*, disposé à mal interpréter les choses.

TOURNEBOULER v. t. (anc. fr. *torneboele*, culbute). Fam. Affoler, bouleverser.

TOURNEBROCHE n. m. Appareil servant à faire tourner une broche à rôtir.

TOURNE-DISQUE n. m. (pl. *tourne-disques*). Appareil permettant la lecture de sons enregistrés sur un disque.

TOURNEDOS n. m. Tranche ronde de filet de bœuf, assez épaisse.

TOURNÉE n. f. Voyage, à itinéraire déterminé, que fait un fonctionnaire, un commerçant, une troupe de théâtre, etc. || Ensemble des boissons offertes et payées par qqn. ● *Faire la tournée de*, visiter tour à tour.

TOURNER v. t. (lat. *tornare*, façonner au tour). Imprimer un mouvement circulaire. || Changer la position, la direction, par un mouvement de rotation. || Mettre une chose dans un sens opposé. || Faire le tour de qqch pour l'éviter. || Donner un certain tour, exprimer d'une certaine façon ses pensées. || Enregistrer avec un appareil de prise de vues. ● *Tourner le dos à qqn*, marcher en sens contraire; le traiter avec mépris. || *Tourner la page*, renoncer à se venger. || *Tourner en ridicule*, rendre ridicule. || *Tourner et retourner qqch*, l'examiner sous tous ses aspects. || *Tourner le sang*, les sangs (Litt.), causer une vive émotion. || *Tourner les talons*, s'éloigner. || *Tourner la tête à qqn*, lui inspirer une vive admiration, une vive affection; l'enivrer. || *Tourner les yeux*, orienter son regard (vers). ◆ v. i. Se mouvoir circulairement. || Prendre une autre direction.

|| Fonctionner, être en activité. || Procéder au tournage d'un film; interpréter un rôle dans un film. || Changer en bien ou en mal, évoluer, aboutir. ● *La chance a tourné*, la chance en faveur d'autres. || *Le lait a tourné*, il est devenu aigre. || *La tête lui tourne*, il a le vertige. || *Tourner autour du pot*, ne pas aller directement au fait. || *Tourner autour de qqn*, avoir des intentions à son égard. || *Tourner court*, s'arrêter brusquement dans son évolution. || *Tourner du côté de qqn*, prendre son parti. || *Tourner de l'œil* (Fam.), s'évanouir. ◆ se tourner v. pr. Regarder en direction de. || Changer de position.

TOURNESOL n. m. (it. *tornasole*). Nom usuel de l'hélianthe, ou grand soleil, cultivé pour ses graines dont on extrait une huile de table et un tourteau utilisé dans l'alimentation du bétail.

TOURNEUR, EUSE n. Spécialiste du travail au tour. ◆ adj. Qui tourne sur lui-même.

TOURNEVIS [-vis] n. m. Outil emmanché en acier, et dont l'extrémité est adaptée pour visser ou dévisser des vis.

TOURNICOTER v. i. Fam. Aller de-ci de-là, rôder autour de qqn.

TOURNIER (Michel), écrivain français, né en 1924, auteur de romans (*le Roi des Aulnes*) et de nouvelles.

TOURNIQUET v. i. Fam. Tournailer, tournicoter.

TOURNIQUET n. m. (de *tourner*). Croix mobile posée sur un pivot, dans une rue, dans une entrée, pour ne laisser passer qu'une personne à la fois.

TOURNIS n. m. (de *tourner*). Maladie des agneaux, causée par la présence, dans l'encéphale, de larves de ténia du chien, et se manifestant par le tournoisement. ● *Avoir, donner le tournis*, avoir, donner le vertige.

TOURNOI n. m. (de *tournoyer*). Compétition amicale, sans enjeu important et ne donnant pas lieu à l'attribution d'un titre. || Épreuve sportive. || Joutes guerrières de la chevalerie féodale (XII^e-XVI^e s.).

TOURNOIEMENT n. m. Action de tournoyer.

TOURNON, ch.-l. d'arr. de l'Ardèche; 9707 h.

TOURNOYER v. i. (conj. 2). Tourner sur soi ou tourner en spirale en faisant plusieurs tours.

TOURNURE n. f. Manière dont les mots sont agencés dans une phrase; expression, locution. || Manière dont qqch se présente. ● *Tournure d'esprit*, manière d'être, d'envisager les choses.

TOURNUS, ch.-l. de c. de Saône-et-Loire, sur la Saône; 7338 h. Église romane St-Philibert.

TOUR-OPÉRATEUR n. m. (pl. *tours-opérateurs*). Syn. de VOYAGISTE.

TOURS, anc. cap. de la Touraine, ch.-l. du dép. d'Indre-et-Loire, sur la Loire; 136 483 h. (260 000 avec les banlieues). Centre commercial, touristique et industriel. Base aérienne militaire. Cathédrale St-Gatien (XIII^e-XVI^e s.).

Tours (congrès de), congrès qui marque la scission entre les socialistes (minoritaires) et les communistes français (déc. 1920).

TOURTE n. f. (bas lat. *torta*). Pâtisserie de forme circulaire en pâte brisée ou feuilletée, garnie de viande, de poisson ou de légumes.

TOURTEAU n. m. (de *tourte*). Résidu solide obtenu lors du traitement des grains et des fruits oléagineux en vue de l'extraction de l'huile.

TOURTEAU n. m. (anc. fr. *tort*, tordu). Gros crabe à large carapace elliptique et dont les pinces ont l'extrémité noire.

TOURTEREAU n. m. Jeune tourterelle encore au nid. ◆ pl. Jeunes gens qui s'aiment tendrement.

TOURTERELLE n. f. (lat. *turturilla*, de *turtur*, tourterelle). Oiseau voisin du pigeon, mais plus petit. [Cri : la tourterelle gémit, roucoule.]

TOURTIÈRE n. f. Ustensile de cuisine pour faire cuire des tourtes ou des tartes.

TOURVILLE (Anne DE), maréchal de France (1642-1701). Vice-amiral, il bat près de Wight la flotte anglo-hollandaise (1690).

TOUSSAINT n. f. (de *tous les saints*). Fête du 1^{er} novembre, en l'honneur de tous les saints.

TOUSSAINT-LOUVERTURE, homme politique et général haïtien (1743-1803). Il aide le gouvernement français à abolir l'esclavage (1794); il décide d'établir une république noire, mais il capitule devant une expédition envoyée par Bonaparte; arrêté, il est ramené en France où il meurt.

TOUSSER v. i. (lat. *tussire*, de *tussis*, toux). Avoir un accès de toux; se racler la gorge pour s'éclaircir la voix ou attirer l'attention.

TOUSSOTEMENT n. m. Action de tous-soter.

TOUSSOTER v. i. Tousser souvent et faiblement.

TOUT [tu devant une consonne, tut devant une voyelle ou un h muet], **TOUTE**; pl. masc., **TOUS** adj. qualificatif (lat. *totus*, tout entier). Exprime la totalité (entier). ♦ adj. indéf. Chaque, n'importe quel : *toute peine mérite salaire*. ♦ *Tout le monde*, l'ensemble des hommes. N'importe qui. ♦ pron. indéf. Tout le monde. || *Toute chose*. ♦ *Après tout*, en définitive. || *A tout prendre*, en somme, en considérant toute chose. || *Avoir tout de, ressembler strictement à*. || *Comme tout*, extrêmement. || *Tout compris*, sans dépense supplémentaire. || *Tout ou rien*, mode de fonctionnement discontinu à deux valeurs d'un régulateur.

TOUT [tu, tut] adv. Indique l'intensité; entièrement. || *Quelque, si : tout aimable qu'il est* (ou *qu'il soit*). ♦ *En tout, tout compris*. || *Pour tout de bon, sérieusement*. || *Tout à fait*, entièrement. || *Tout plein*, beaucoup, et, *far, tout à fait plein*. — *Tout* adverbe varie devant un adj. fém. commençant par une consonne ou par un h aspiré (*elle était toute surprise, toute honteuse*), mais il reste inv. au fém. devant une voyelle ou un h muet : *elle est tout étonnée*. || *Tout suivi de autre* varie lorsqu'il détermine le nom qui suit l'adj. *Autre : je répondrai à TOUTE AUTRE question (à toute question autre que celle que vous me posez)*. *Tout* est invariable s'il modifie l'adj. *AUTRE* et quand il est accompagné de *UNE*, une : *ceci est TOUT AUTRE chose, c'est UNE TOUT AUTRE chose (une chose tout à fait autre)*.

TOUT n. m. La totalité. ♦ *Ce n'est pas le tout, ce n'est pas suffisant*. || *Du tout, pas du tout, nullement*. || *Du tout au tout, complètement, de fond en comble*. || *Le tout est de, l'essentiel est de*. || *Rien du tout*, absolument rien. || *Risquer le tout pour le tout*, hasarder de tout perdre pour tout gagner. || *Tout électrique*, se dit d'un système dans lequel tous les besoins

énergétiques sont satisfaits grâce à l'énergie électrique.

TOUT-À-L'ÉGOUT n. m. inv. Système de canalisations permettant d'envoyer directement dans les égouts les matières fécales et les eaux usées des habitations.

TOUTANKHAMON, pharaon de la XVIII^e dynastie (v. 1354-1346 av. J.-C.).

TOUTEFOIS adv. Marque une opposition; cependant, néanmoins.

TOUTE-PUISSANCE n. f. Pouvoir souverain.

TOUTOU n. m. Chien (langage enfantin).

TOUT-PARIS n. m. Ensemble des personnalités qui figurent dans les manifestations mondaines de Paris.

TOUT-PUISSANT, TOUTE-PUIS-SANTE adj. et n. (pl. *tout-puissants, toutes-puissantes*). Qui a un pouvoir sans bornes ou très grand. ♦ *Le Tout-Puissant*, Dieu.

TOUT-VENANT n. m. et adj. inv. Ce qui n'a pas été soigneusement choisi, sélectionné.

TOUVA, anc. *Tannou-Touva*, république autonome de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), dans le bassin supérieur de l'énisseï; 170 500 km²; 274 000 h. Ch.-l. Kyzyl.

TOUX n. f. (lat. *tussis*). Expiration brusque et sonore de l'air contenu dans les poumons, provoquée par l'irritation des voies respiratoires.

TOXICITÉ n. f. Caractère de ce qui est toxique.

TOXICOLOGIE n. f. Science traitant de la capacité toxique, théorique ou réelle, des divers produits.

TOXICOLOGUE n. Spécialiste de toxicologie.

TOXICOMANE adj. et n. Qui souffre de toxicomanie.

TOXICOMANIE n. f. Habitude de consommer un ou plusieurs produits susceptibles d'engendrer un état de dépendance psychique ou physique.

TOXINE n. f. Substance toxique de nature protéique, élaborée par un organisme vivant auquel elle confère son pouvoir pathogène. || *Poison*.

TOXIQUE adj. et n. m. (gr. *toxikon*, poison). Se dit d'une substance nocive pour les organismes vivants.

TOYNBEE (Arnold), historien britannique (1889-1975).

TOYOHASHI, v. du Japon (Honshû); 305 000 h.

TOYONAKA, v. du Japon (Honshû); banlieue d'Osaka; 403 000 h.

TOYOTA, v. du Japon (Honshû); 282 000 h. Automobiles.

TOZEUR, v. de Tunisie, dans une oasis au bord du chott el-Djérid; 15 000 h.

TRABOULE n. f. (mot lyonnais). À Lyon, passage étroit qui fait communiquer deux rues à travers un pâti de maisons.

TRAC n. m. (rad. expressif). Fam. Peur que l'on éprouve, en particulier au moment de paraître en public.

TRAÇAGE n. m. Action de tracer.

TRAÇANT, E adj. Se dit d'un projectile (balle, obus) muni d'une composition combustible qui laisse derrière lui un sillage lumineux.

TRACAS n. m. (surtout au pl.). Embarras, ennui, préoccupation.

TRACASSER v. t. (de *traquer*). Tourmenter, inquiéter.

TRACASSERIE n. f. Action de tracasser, ennui.

TRACASSIER, ÈRE adj. et n. Qui tracasse; qui aime à faire des tracasseries.

TRACE n. f. (de *tracer*). Empreinte ou suite d'empreintes sur le sol marquant le passage d'un corps, d'un homme ou d'un animal. || Cicatrice, marque physique qui reste d'un coup, d'un choc, etc. || Impression, marque faite par un événement. || Indice, marque, reste. || Quantité minime. ♦ *Marcher sur les traces de qqn*, suivre son exemple.

TRACÉ n. m. Dessin, plan, épure d'un ouvrage ou d'un élément d'un ouvrage; forme donnée à cet élément. || Ligne continue.

TRACER v. t. (lat. *tractus*, action de tirer) [conj. 1]. Représenter au moyen de lignes et de points. || Marquer l'emplacement. || Dépeindre, décrire. || Indiquer la direction, la voie.

TRACHÉE n. f. Chez l'homme et les vertébrés à respiration aérienne, tube maintenu béant par des anneaux de cartilage, commençant au larynx et conduisant l'air aux bronches et aux poumons. (On dit aussi *TRACHÉE-ARTÈRE*.)

TRACHÉE-ARTÈRE n. f. (gr. *tracheia artéria*, artère raboteuse) [pl. *trachées-artères*]. Syn. de *TRACHÉE*.

TRACHÈTE [-ke-] n. f. Inflammation de la trachée.

TRACHÉOTOMIE [-keo-] n. f. Opération chirurgicale qui consiste à ouvrir la trachée au niveau du cou pour la mettre en communication avec l'extérieur au moyen d'une canule, lorsqu'il y a risque d'asphyxie.

TRACHOME [-kom] n. m. (gr. *trakhōma*, rudesse). Conjunctivite granuleuse due à un virus spécifique, et qui est endémique dans certains pays chauds.

TRACT n. m. (mot angl., abrég. de *tractate*, traité). Feuille ou brochure distribuée à des fins de propagande.

TRACTATIONS n. f. pl. *Péjor.* Manière de traiter une affaire, un marché.

TRACTER v. t. Tirer au moyen d'un véhicule ou d'un procédé mécanique.

TRACTEUR n. m. (lat. *tractum*, de *trahere*, tirer). Véhicule automobile dont les roues sont munies d'organes d'adhérence pour terrains meubles, principalement utilisé pour les travaux agricoles.

TRACTION n. f. (lat. *tractio*, action de tirer). Action de tirer, de mouvoir quand la force est placée en avant de la résistance. || Mouvement de gymnastique consistant à soulever avec les bras le corps suspendu à une barre ou à des anneaux, ou allongé sur le sol. • *Traction avant*, ou *traction*, automobile dont les roues avant sont motrices.

TRADE-UNION [trɛdʒjʊnɔ̃ ou trɛdɔ̃jɲɔ̃] n. f. (angl. *trade*, métier, et *union*, union) [pl. *trade-unions*]. Syndicat ouvrier en pays anglo-saxon.

TRADITION n. f. (lat. *traditio*, de *tradere*, livrer). Transmission de doctrines, de légendes, de coutumes, pendant un long espace de temps. || Manière d'agir ou de penser transmise de génération en génération. || Ensemble de vérités de foi qui ne sont pas contenues directement dans la révélation écrite, mais fondées sur l'enseignement constant et les institutions d'une religion.

TRADITIONALISME n. m. Attachement aux traditions.

TRADITIONALISTE adj. et n. Relatif au traditionalisme; qui en est partisan.

TRADITIONNEL, ELLE adj. Fondé sur la tradition, sur un long usage. || Passé dans les habitudes, dans l'usage.

TRADITIONNELLEMENT adv. D'après la tradition; conformément à la tradition.

TRADUCTEUR, TRICE n. Auteur d'une traduction.

TRADUCTION n. f. Action de traduire, de transposer dans une autre langue; ouvrage traduit. || Interprétation.

TRADUIRE v. t. (lat. *traducere*, faire passer) [conj. 64]. Faire passer un texte d'une langue dans une autre. || Exprimer d'une certaine façon, reproduire, interpréter. • *Traduire en justice*, citer, appeler devant un tribunal. ♦ se traduire v. pr. Être exprimé.

TRADUISIBLE adj. Qui peut être traduit.

TRAFALGAR, cap d'Espagne, au N.-O. du détroit de Gibraltar. — Victoire navale de Nelson sur une flotte franco-espagnole (1805).

TRAFIC n. m. (it. *traffico*). Commerce clandestin et illégal.

TRAFIC n. m. (angl. *traffic*). Importance et fréquence de la circulation des trains, des voitures, des avions; circulation de marchandises.

TRAFIQUANT, E n. Personne qui fait un trafic malhonnête.

TRAFIQUER v. i. Effectuer des opérations commerciales illégales. || *Fam.* Faire qqch de plus ou moins mystérieux. ♦ v. t.

Fam. Falsifier un produit, une marchandise. ♦ v. t. ind. [de]. Tirer un profit de qqch qui n'est pas vénal.

TRAGÉDIE n. f. (lat. *tragoedia*; du gr.). Événement funeste, terrible. || *Littér.* Œuvre dramatique, dont le sujet est le plus souvent emprunté à la légende ou à l'histoire et qui, mettant en scène des personnages illustres, représente une action destinée à provoquer la terreur ou la pitié par le spectacle des passions et des catastrophes qui en sont la conséquence.

TRAGÉDIEN, ENNE n. Acteur, actrice qui se consacre à l'interprétation de la tragédie.

TRAGI-COMÉDIE n. f. (pl. *tragi-comédies*). Mélange d'événements graves et comiques. || *Littér.* Œuvre dramatique dont le sujet est romanesque ou chevaleresque et dont le dénouement est heureux.

TRAGI-COMIQUE adj. Qui tient de la tragédie.

TRAGIQUE adj. Relatif à la tragédie, effrayant, terrible.

TRAGIQUE n. m. Caractère de ce qui est terrible. || Le genre tragique. || Auteur de tragédies.

TRAGIQUEMENT adv. De façon tragique.

TRAHIR v. t. (lat. *tradere*, livrer). Abandonner en manquant à la fidélité. || Révéler ce qu'on voulait tenir secret. || Déformer, ne pas traduire fidèlement. || Ne pas seconder, abandonner. • *Trahir les intérêts de qqn*, lui nuire. || *Trahir un secret*, le révéler, le divulguer. ♦ se trahir v. pr. Laisser paraître ce qu'on voulait cacher.

TRAHISON n. f. Action de celui qui trahit. || Intelligence avec l'ennemi.

TRAIN n. m. (de *trainer*). Allure d'un cheval, d'un véhicule, d'une personne; vitesse de la marche, d'une course à pied ou cycliste. || Suite de véhicules remorqués ou avançant en file. || Ensemble de véhicules ferroviaires entraînés par une ou plusieurs machines attelées au même convoi; moyen de transport ferroviaire. || Enchaînement de différentes choses. || Arme des transports automobiles et de la circulation routière dans l'armée de terre. • *A fond de train*, à toute vitesse. || *Aller bon train*, aller vite. || *Être en train*, être en bonne disposition physique, de bonne humeur. || *Être en train de*, être occupé à; être en voie d'exécution. || *Mener bon train*, expédier rapidement. || *Mener grand train*, vivre luxueusement. || *Mener le train*, pendant une course, être le premier d'un peloton. || *Mettre qqch en train*, commencer à l'exécuter. || *Prendre le train en marche*, participer à une action lorsqu'elle est déjà en cours. || *Train d'atterrissage*, dispositif d'atterrissage d'un avion. || *Train avant*, *train arrière*, ensemble des éléments qui, sur les voi-

tures modernes, remplacent l'essieu à l'avant, à l'arrière. || *Train de bois*, ensemble de pièces de bois réunies et flottant sur un cours d'eau. || *Train de devant*, de *derrière*, partie antérieure ou postérieure d'un animal de trait, d'un quadrupède. || *Train à grande vitesse* (T.G.V.), train de voyageurs pouvant atteindre des vitesses de 250 à 300 km/h. || *Train de laminoir*, ensemble des différents cylindres d'un laminoir. || *Train de maison*, ensemble des services d'une maison. || *Train de pneus*, ensemble des pneumatiques équipant une voiture. || *Train routier*, ensemble de véhicules : remorqueurs. || *Train de vie*, manière de vivre relativement aux dépenses que permet la situation.

TRAINAILLER v. i. Syn. de TRAINASSER.

TRAINANT, E adj. Qui traîne à terre. || Languissant, monotone, sans vigueur.

TRAINARD, E n. *Fam.* Personne qui reste en arrière d'un groupe en marche. || Personne lente dans son travail.

TRAINASSER v. i. *Fam.* Rester longtemps à faire qqch. || En parlant de la voix, avoir des inflexions lentes et vulgaires.

TRAÎNE n. f. Partie d'un vêtement long qui se prolonge par-derrière et traîne à terre. • *A la traîne* (*Fam.*), en retard.

TRAÎNEAU n. m. Véhicule muni de patins, que l'on fait glisser sur la glace et la neige.

TRAÎNÉE n. f. Trace laissée sur une surface ou dans l'espace par un corps en mouvement, par une substance répandue. || *Fam.* Femme de mauvaise vie.

TRAINÈMENT n. m. Action de traîner.

TRAÎNER v. t. (lat. *trahere*, tirer). Tirer après soi, derrière soi; déplacer en tirant par terre. || Amener partout avec soi. || Forcer à aller. || Supporter une chose pénible qui dure. • *Trainer la jambe*, marcher avec difficulté. || *Trainer qqch en longueur*, en différer la conclusion. || *Trainer les pieds*, marcher sans lever les pieds. ♦ v. i. Pendre jusqu'à terre. || Rester en arrière, aller tout lentement. || Ne pas pouvoir se rétablir, languir. || Durer trop longtemps. || N'être pas à sa place, être en désordre. || Se trouver partout, être rebattu. || Se promener sans but. ♦ se traîner v. pr. Marcher avec difficulté. || Se glisser en rampant. || Passer, avancer lentement dans le temps.

TRAIN-TRAIN ou **TRAINTRAIN** n. m. inv. *Fam.* Répétition monotone des actes de la vie quotidienne.

TRAIRE v. t. (lat. *trahere*) [conj. 73]. Tirer le lait des mamelles des vaches, des chèvres, etc.

TRAIT n. m. (lat. *tractus*). Ligne qu'on trace avec le crayon, la plume, etc. || Action révélatrice d'un caractère, d'un sentiment. || Ce qui distingue, caracté-

rise, est significatif. || Longe de corde ou de cuir avec laquelle les chevaux tirent. || Tout projectile lancé par une arme de jet (javelot, flèche, etc.). || *Ling.* Élément pertinent minimal d'une unité significative. ● *A grands traits*, rapidement; sommairement. || *Avoir trait à*, avoir rapport avec. || *Bête, animal de trait*, propre à tirer une voiture. || *D'un trait*, d'un seul coup. || *Partir comme un trait*, très vite. || *Tirer un trait sur un projet*, y renoncer. || *Trait pour trait*, exactement. || *Trait d'union*, petit tiret qui sert à lier les parties d'un mot composé; personne ou chose servant à joindre, à unir. ◆ pl. Lignes caractéristiques du visage humain.

TRAITANT, E adj. Qui permet de soigner. ● *Médecin traitant*, médecin qui suit le malade.

TRAITE n. f. Action de traire. || *Litt.* Étendue de chemin qu'on parcourt sans s'arrêter. || Titre de créance. || *Hist.* Forme élémentaire de commerce qui consistait à échanger des marchandises manufacturées de faible valeur contre des produits locaux. ● *D'une traite*, d'une seule traite, sans s'arrêter, sans s'interrompre. || *Traite des Blanches*, délit consistant à entraîner ou à détourner une femme en vue de la prostitution. || *Traite des Noirs*, trafic des esclaves sur les côtes de l'Afrique, pratiqué par les Européens du XVI^e au XIX^e s.

TRAITÉ n. m. Ouvrage relatif à une matière particulière. || Convention écrite entre deux ou plusieurs gouvernements, entre deux particuliers.

TRAITEMENT n. m. Manière d'agir envers qqn. || Rémunération d'un fonctionnaire. || Manière de soigner un malade ou une maladie. || *Cin.* Développement d'un synopsis. || *Industr.* Ensemble d'opérations que l'on fait subir à des matières premières. ● *Mauvais traitements*, coups, voies de fait, sévices. || *Traitement de l'information* (Inform.), déroulement systématique d'un ensemble d'opérations sur des données alphabétiques ou numériques, en vue d'exploiter l'information qu'elles représentent. || *Traitement de texte(s)*, ensemble des techniques informatiques qui permettent la saisie, la mémorisation, la correction, la mise en forme de textes.

TRAITER v. t. (lat. *tractare*). Agir bien ou mal avec qqn. || Exposer verbalement ou par écrit. || Soigner par une médication appropriée. || Donner un qualificatif péjoratif. || Soumettre qqch à diverses opérations de manière à le rendre utilisable. || Régler les conditions d'un marché, d'une affaire. || En art, prendre pour sujet. || *Litt.* Recevoir à table, donner à manger. ● v. t. ind. [de]. Prendre pour objet d'étude. ● v. i. Entrer en pourparlers pour une négociation commerciale ou diplomatique.

TRAITEUR n. m. Professionnel qui pré-

pare des repas sur commande et les porte à domicile.

TRAITRE, ESSE adj. et n. (lat. *traditor*). Qui trahit. ● *En traître*, d'une manière perfide. ◆ adj. Qui trompe, dangereux, sournois. ● *Ne pas dire un traître mot*, garder un silence absolu.

TRAITREUSEMENT adv. Avec trahison.

TRAITRISE n. f. Action de trahir; perfidie, déloyauté.

TRAJAN (53-117), empereur romain (98-117), successeur de Nerva. Vainqueur des Daces, il étend l'Empire jusqu'à l'Arménie et la Mésopotamie.

TRAJECTOIRE n. f. (lat. *trajectus*, traversé). Ligne décrite par un point matériel en mouvement et notamment par le centre de gravité d'un projectile.

TRAJET n. m. (it. *tragetto*, traversée). Espace à parcourir pour aller d'un lieu à un autre; action de traverser cet espace; temps mis pour faire ce parcours.

TRAKL (Georg), poète autrichien (1887-1914).

TRALALA n. m. (onomat.). *Fam.* Affectation de chercher un certain appareil.

TRAM n. m. Abrév. de TRAMWAY.

TRAME n. f. (lat. *trama*, chaîne d'un tissu). Ensemble de détails qui constituent un fond sur lequel se détachent des événements marquants. || *Text.* Ensemble des fils passant transversalement entre les fils tendus de la chaîne d'une étoffe que l'on tisse.

TRAMER v. t. Machiner, préparer secrètement. || *Text.* Entrelacer la trame avec la chaîne. ◆ se tramer v. pr. Être ourdi, en parlant d'une machination.

TRAMINOT n. m. Employé de tramway.

TRAMONTANE n. f. (it. *tramontana*, étoile Polaire). Vent froid soufflant dans le Languedoc et le Roussillon.

TRAMPOLINE n. m. (mot angl.). Grande toile tendue sur des ressorts d'acier, sur laquelle on effectue des sauts; sport ainsi pratiqué.

TRAMWAY [tramwe] ou **TRAM** n. m. (mot angl.) [pl. tramways]. Chemin de fer urbain, établi au moyen de rails posés, sans saillie, sur le profil de la rue; voiture qui circule sur ces rails.

TRANCHANT, E adj. Qui coupe. || Qui décide de façon péremptoire, absolue.

TRANCHANT n. m. Côté affilé d'un instrument coupant. ● *A double tranchant*, qui peut avoir deux effets opposés.

TRANCHE n. f. Morceau coupé mince d'une chose comestible. || Surface que présente un corps vu dans le sens de l'épaisseur. || Chacune des parties successives d'une émission financière, d'une loterie. || Un des éléments constituant une série quelconque. || Subdivision des émissions de radio ou de télévision. || L'une

des trois faces d'un livre relié ou broché. || Ensemble des revenus soumis à un même taux pour le calcul de l'impôt progressif. ● *S'en payer une tranche* (Pop.), s'amuser beaucoup. || *Tranche de vie*, description réaliste de la vie courante.

TRANCHÉ, E adj. Bien marqué, net et distinct.

TRANCHÉE n. f. Excavation longue, profonde et étroite à ciel ouvert dans le sol. ● *Guerre de tranchées*, guerre dans laquelle le front est jalonné par une ligne de tranchées continue.

TRANCHER v. t. (lat. pop. *trincare*, couper en trois). Séparer en coupant, diviser nettement, découper, sectionner. || Résoudre en prenant une décision rapide. ● v. i. Ressortir par opposition; former un contraste.

TRANCHET n. m. Outil de cordonnier, en acier plat et affilé servant à couper le cuir.

TRANCHOIR n. m. Couteau pour trancher.

TRANQUILLE adj. (lat. *tranquillus*). Sans agitation, sans bruit, paisible. || Sans inquiétude, sans trouble. ● *Laisser tranquille*, s'abstenir de taquiner, de troubler.

TRANQUILLEMENT adv. De façon tranquille, calmement, paisiblement.

TRANQUILLISANT, E adj. Qui tranquillise.

TRANQUILLISANT n. m. Médicament psychotrope qui apaise l'angoisse, sans action hypnotique vraie.

TRANQUILLISER v. t. Calmer, délivrer d'un souci, rassurer. ◆ se tranquilliser v. pr. Cesser d'être inquiet, ne plus se troubler.

TRANQUILLITÉ n. f. État de ce qui est sans mouvement, sans agitation, d'une personne sans inquiétude.

TRANSACTION n. f. (lat. *transactum*, de *transigere*, accommoder). Opération commerciale ou boursière. || Contrat, accord par lequel les parties mettent fin à une contestation, ou la préviennent, en renonçant à une partie de leurs prétentions réciproques.

TRANSALPIN, E adj. Qui est au-delà des Alpes. ● *Gaule transalpine* nom donné par les Romains à la Gaule proprement dite, située pour eux au-delà des Alpes.

Transamazoniennes (routes), nom donné aux routes ouvertes dans la partie amazonienne du Brésil.

TRANSAT [trâzat] n. m. *Fam.* Chaise longue pliante recouverte de toile.

TRANSAT [trâzat] n. f. Abrév. de COURSE TRANSATLANTIQUE.

TRANSATLANTIQUE adj. Qui traverse l'océan Atlantique. ● *Course transatlantique*, course de voiliers traversant l'océan Atlantique.

transatlantique

TRANSATLANTIQUE n. m. Paquebot faisant le service entre l'Europe et l'Amérique.

TRANSBAHUTER v. t. (de *bahut*). Fam. Transporter.

TRANSBORDEMENT n. m. Action de transborder.

TRANSBORDER v. t. (de *bord*). Transférer des marchandises ou des voyageurs d'un bateau, d'un train, d'un véhicule dans un autre.

TRANSBOURDEUR adj. m. Pont transbordeur, plate-forme mobile suspendue à un tablier élevé, pour le franchissement d'un fleuve ou d'un baie.

TRANSCAUCASIE, partie de l'U.R.S.S., au S. du Caucase.

TRANSCENDANCE n. f. Qualité, caractère de ce qui est transcendant.

TRANSCENDANT, **E** adj. (lat. *transcendens*, qui franchit). Qui excelle en son genre, supérieur. || *Philos.* Hors de portée de l'action ou de la connaissance. (Contr. IMMANENT.)

TRANSCENDER v. t. (lat. *transcendere*). *Philos.* Dépasser (un domaine de la connaissance). || Fam. Être supérieur à tous.

TRANSCODER v. t. Traduire une information dans un code différent.

TRANSCRIPTION n. f. Action de transcrire; état de ce qui est transcrit.

TRANSCRIRE v. t. (lat. *transcribere*, avec l'infl. de *écrire*) [conj. 65]. Copier, reproduire exactement ou selon un mode d'expression différent par l'écriture. || Jeter sur le papier ce qu'on a dans l'esprit.

TRANSE n. f. (de *transir*). Grande appréhension d'un mal qu'on croit prochain, angoisse, anxiété. ● *Entrer en transe* (Fam.), s'agiter sous l'effet d'une émotion, réelle ou simulée.

TRANSEPT [trâsept] n. m. (mot angl.; du lat. *trans*, au-delà de, et *saepum*, enclos). Corps transversal d'une église, qui sépare le chœur de la nef et forme les bras de la croix.

TRANSFÈREMENT n. m. Action de transférer qqd d'un lieu dans un autre.

TRANSFÉRER v. t. (lat. *transferre*) [conj. 5]. Faire passer d'un lieu dans un autre.

TRANSFERT n. m. Déplacement, transport. || Mutation d'un joueur professionnel d'un club dans un autre. || *Dr.* Acte par lequel un droit est transféré d'une personne à une autre. || *Psych.* Déplacement conscient et inconscient, au cours de la cure, sur la personne de l'analyste des sentiments éprouvés autrefois envers les parents.

TRANSFIGURATION n. f. Changement de figure, d'apparence. || (avec une majuscule). Apparition du Christ dans la gloire de sa divinité à trois de ses apôtres

(Pierre, Jacques et Jean) sur le mont Thabor; fête qui célèbre cet événement.

TRANSFIGURER v. t. (lat. *transfigurare*, transformer). Donner au visage un éclat inaccoutumé. || Changer, en l'améliorant, l'aspect, la nature de qqch.

TRANSFO n. m. Abrév. fam. de TRANSFORMATEUR.

TRANSFORMABLE adj. Qui peut être transformé.

TRANSFORMATEUR n. m. Appareil qui transforme un système de courants variables en un ou plusieurs autres systèmes de courants variables de même fréquence, mais d'intensité et de tension différentes.

TRANSFORMATION n. f. Action de transformer; changement de forme. || Au rugby, conversion de l'essai en but. || Conversion de certains types de structures de la langue en d'autres structures au moyen de règles explicites. ● *Transformation géométrique*, correspondance qui, à une figure F, associe une figure F'.

TRANSFORMER v. t. (lat. *trans*, au-delà de, et *formare*, former). Donner à qqd ou à qqch une forme différente. || Modifier l'aspect ou la nature d'un être vivant, métamorphoser. || Au rugby, réussir la conversion d'un essai en but. || *Math.* Opérer le passage d'un ensemble à un autre, suivant une loi qu'on s'est fixée. ● se transformer v. pr. Se métamorphoser. || Prendre un autre aspect.

TRANSFORMISME n. m. Théorie explicative de la succession des faunes et des flores au cours des temps géologiques, fondée sur l'idée de transformation progressive des populations et des lignées, soit sous l'influence du milieu (Lamarck), soit par mutation suivie de sélection naturelle (Darwin).

TRANSFORMISTE adj. et n. Qui appartient au transformisme.

TRANSFUGE n. (lat. *transfuga*). Celui qui passe à l'ennemi, au parti adverse, qui adopte une idée opposée.

TRANSFUSER v. t. (lat. *transfusus*, de *transfundere*, transvaser). Opérer la transfusion du sang.

TRANSFUSION n. f. Injection dans une veine d'un malade de sang prélevé sur un donneur.

TRANSGRESSER v. t. (lat. *transgredi*, qui a traversé). Contrevenir à un ordre, à une loi.

TRANSGRESSION n. f. Action de transgresser, violation.

TRANSHUMANCE n. f. Migration estivale des troupeaux de moutons méditerranéens de la plaine vers les pâturages de montagnes.

TRANSHUMER v. i. et t. (esp. *trashumar*; du lat. *trans*, au-delà, et *humus*,

terre). Suivre le régime de la transhumance.

TRANSI, **E** adj. et n. m. *Transi* de froid, saisi, engourdi par le froid.

TRANSIGER v. i. (lat. *transigere*, mener à bonne fin) [conj. 1]. Conclure un arrangement par des concessions réciproques, composer. ● *Transiger sur qqch*, abandonner une partie de ses exigences relativement à qqch.

TRANSIR v. t. (lat. *transire*, aller au-delà). Litt. Pénétrer et engourdir de froid.

TRANSISTOR n. m. (mot angl., de *transfer resistor*, résistance de transfert). Dispositif à semi-conducteur, qui peut amplifier des courants électriques, engendrer des oscillations électriques et assumer les fonctions de modulation et de détection. || Récepteur de radio portatif, équipé de transistors.

TRANSISTORISER v. t. Équiper un appareil de transistors.

TRANSIT [trâzit] n. m. (it. *transito*, passage). Action de traverser ou de faire traverser à des marchandises un pays, au cours d'un voyage ou d'un transport vers d'autres pays. ● *Cité de transit*, logements destinés à des occupants de locaux insalubres, à rénover ou à détruire, en vue de les reloger. || *Transit intestinal*, déplacement du contenu du tube digestif entre le pylore et le rectum sous l'influence du mouvement péristaltique intestinal.

TRANSITAIRE n. m. Commissionnaire en marchandises qui s'occupe de leur importation et de leur exportation.

TRANSITER v. t. et i. Passer en transit.

TRANSITIF, **IVE** adj. (lat. *transire*, passer). Se dit d'un verbe suivi d'un complément d'objet direct (ex. : *j'aime mes parents*) ou indirect (précédé d'une prép. à, de, sur, etc.), comme *plaire (à)*, *user (de)*. || Se dit d'une relation binaire qui, lorsqu'elle est vérifiée pour a et b, ainsi que pour b et a, est une troisième élément c, l'est aussi pour a et c.

TRANSITION n. f. (lat. *transitio*, passage). Degré, stade intermédiaire. || Manière de passer d'un raisonnement à un autre, de lier les parties d'un discours. || Passage d'un état de choses à un autre. ● *De transition*, qui constitue un état intermédiaire.

TRANSITIONNEL, **ELLE** adj. Qui marque une transition.

TRANSITIVEMENT adv. Ling. Avec le sens des verbes transitifs.

TRANSITIVITÉ n. f. Caractère de ce qui est transitif.

TRANSITOIRE adj. Qui dure peu de temps, passager. || Qui sert de transition, provisoire.

TRANSJORDANIE, anc. État du Proche-Orient. Placé sous mandat britannique en

1922 et érigé en royaume en 1946, il devient le royaume de Jordanie en 1949.
TRANSKEI (le),bantoustan d'Afrique du Sud. Cap. *Umtata*.

TRANSLATION n. f. (lat. *translatio*, transfert). Action de transférer d'un lieu dans un autre. || Transformation géométrique faisant correspondre à un point M un point M' tel que le vecteur MM' soit équipollent à un vecteur constant.

TRANSLITTÉRATION n. f. Transcription faite en transposant les lettres d'un alphabet par les lettres d'un autre alphabet.

TRANSLUCIDE adj. (lat. *translucidus*). Qui laisse passer la lumière, sans permettre toutefois de voir nettement les objets.

TRANSMETTEUR n. m. Appareil expéditeur de signaux télégraphiques. || Substance qui assure la transmission d'une information d'un point à un autre de l'organisme.

TRANSMETTRE v. t. (lat. *transmittere*) [conj. 49]. Faire parvenir, communiquer ce qu'on a reçu. || Permettre le passage, agir comme intermédiaire. || *Dr.* Faire passer par mutation. ♦ *se transmettre* v. pr. Se propager, passer d'un endroit à un autre.

TRANSMIGRATION n. f. *Transmigration des âmes*, syn. de MÉTEMPSYCOSE.

TRANSMISSIBLE adj. Qui peut être transmis.

TRANSMISSION n. f. (lat. *transmissio*, trajet). Action de transmettre. || Communication du mouvement d'un organe à un autre; organe servant à transmettre le mouvement. || Ensemble des organes interposés, dans une automobile, entre le moteur et les roues motrices. ♦ *Transmission de pensée*, syn. de TÉLÉPATHIE. || *Transmission des pouvoirs*, opération par laquelle les pouvoirs d'un chef d'État, d'un ministre, d'une assemblée, etc., sont transférés à son successeur. ♦ pl. Arme ou service chargé de la mise en œuvre des moyens de liaison (téléphone, radio, faisceaux hertziens, téléimprimeurs...) à l'intérieur des forces armées.

TRANSMUTATION n. f. Transformation d'un noyau atomique en un autre.

TRANSPARAÎTRE v. i. (conj. 58). Se montrer, apparaître à travers.

TRANSPARENCE n. f. Qualité de ce qui est transparent.

TRANSPARENT, E adj. (lat. *trans*, au-delà de, et *parens*, apparaissant). Qui, se laissant aisément traverser par la lumière, permet de distinguer nettement les objets à travers son épaisseur. || Dont le sens se laisse deviner, saisir aisément.

TRANSPARENT n. m. Feuille où sont tracées des lignes noires et qui, mise sous un papier non réglé, sert à guider celui qui écrit.

TRANSPERCER v. t. (conj. 1). Percer de part en part. || Passer au travers, traverser.

TRANSPIRATION n. f. Sortie de la sueur par les pores de la peau.

TRANSPIRER v. i. (lat. *transpirare*, exhaler). Exhaler de la sueur. || Être divulgué, commencer à être connu.

TRANSPANT n. m. Organe qui doit être transplanté.

TRANSPLANTATION n. f. Action de transplanter. || *Méd.* Greffe d'un organe.

TRANSPLANTER v. t. Planter en un autre endroit en enlevant de sa place. || Faire passer d'un lieu à un autre; transférer. || Greffer un organe dans un corps vivant en assurant le raccordement des vaisseaux sanguins et des conduits excréteurs.

TRANSPORT n. m. Action de porter d'un lieu dans un autre. || *Litt.* Sentiment vif, violent. || Navire propre à transporter des troupes ou du matériel de guerre. ♦ pl. Ensemble des divers moyens permettant le déplacement des marchandises ou des personnes.

TRANSPORTABLE adj. Qui peut être transporté.

TRANSPORTER v. t. (lat. *transportare*). Porter d'un lieu dans un autre. || Faire passer d'un milieu à un autre. || *Litt.* Agiter violemment, mettre hors de soi. ♦ *se transporter* v. pr. Se rendre en un lieu. || Se porter par l'imagination.

TRANSPORTEUR n. m. Appareil assurant mécaniquement le transport d'un objet d'un lieu dans un autre. ♦ *Transporteur routier*, personne qui, par profession, effectue des transports routiers.

TRANSPOSABLE adj. Qui peut être transposé.

TRANSPOSER v. t. (lat. *transponere*, avec l'infl. de *poser*). Mettre une chose à une place autre que celle qu'elle occupe ou qu'elle doit occuper. || Placer dans un autre décor, une autre époque, etc., un thème littéraire ou artistique. || *Mus.* Écrire ou exécuter un morceau dans un ton différent de celui dans lequel il est composé.

TRANSPPOSITION n. f. Action de transposer; fait d'être transposé. || *Math.* Substitution portant sur deux éléments a et b, notée (a, b), indiquant qu'on échange a et b.

TRANSSEXUALISME n. m. Conviction, délirante d'appartenir à l'autre sexe, et désir de changer anatomiquement de sexe.

TRANSSEXUEL, ELLE adj. et n. Atteint de transsexualisme.

Transsibérien, chemin de fer de l'U.R.S.S., reliant Moscou à Vladivostok (9 300 km).

TRANSSUBSTANTIATION n. f. Trans-

formation de la substance du pain et du vin en celle du corps et du sang de Jésus-Christ.

TRANSVAAL, prov. de la république de l'Afrique du Sud; 262 499 km²; 930 000 h. Mines (or, charbon, platine, etc.). Cap. Pretoria. V. princ. *Johannesburg*.

TRANSVASEMENT n. m. Action de transvaser.

TRANSVASER v. t. (lat. *trans*, à travers, et *vas*, vase). Verser d'un récipient dans un autre.

TRANSVERSAL, E, AUX adj. (lat. *transversus*, de *trans*, à travers, et *versus*, tourné). Disposé en travers, qui coupe en travers.

TRANSVERSALE n. f. Itinéraire routier ou voie ferrée qui joint directement deux villes, deux régions, sans passer par le centre du réseau.

TRANSYLVANIE, région de la Roumanie située à l'intérieur de l'arc formé par les Carpates. V. princ. *Braşov*, *Cluj-Napoca*. — Rattachée au royaume de Hongrie en 1867, elle a été réunie à la Roumanie en 1918.

TRANSYLVANIE (*Alpes de*), partie méridionale des Carpates.

TRAPEZE n. m. (gr. *trapezion*, petite table). Quadrilatère dont deux côtés, appelés *bases*, sont parallèles et inégaux. || Appareil de gymnastique formé de deux cordes verticales, réunies à leur base par une barre cylindrique.

TRAPÉZISTE n. Gymnaste qui fait du trapèze.

TRAPPE n. f. (mot frq.). Sorte de plateau fermant une ouverture pratiquée au niveau du sol ou d'un plancher; l'ouverture elle-même. || Piège à bascule qu'on place au-dessus d'une fosse. || Monastère de trappistes.

Trappe (*Notre-Dame de la*), abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1140 à Soligny (Orne). Abbaye mère des Cisterciens réformés (*Trappistes*).

TRAPPES, ch.-l. de c. des Yvelines, près de Versailles; 29 766 h. Gare de triage.

TRAPEUR n. m. (angl. *trapper*, de *to trap*, prendre dans une trappe). Chasseur d'animaux à fourrure, en Amérique du Nord.

TRAPPISTE n. m. Religieux de l'ordre des Cisterciens réformés, ou de la Trappe.

TRAPU, E adj. Gros et court. || *Fam.* Fort dans une matière. || *Fam.* Ardu, difficile.

TRAQUE n. f. *Fam.* Action de traquer.

TRAQUENARD n. m. (mot gascon). Piège pour prendre les animaux nuisibles. || Piège tendu à qqn pour l'arrêter, le faire échouer.

TRAQUER v. t. (anc. fr. *trac*, piste des bêtes). Poursuivre, serrer de près, harceler qqn.

Trasimène

TRASIMÈNE (lac), lac d'Italie (Ombrie), à l'O. de Pérouse. — Victoire d'Hannibal sur les Romains (217 av. J.-C.).

TRÁS-OS-MONTES, anc. prov. du Portugal septentrional.

TRATTORIA n. f. (mot it.). Petit restaurant, en Italie.

TRAUMA n. m. (mot gr.). Syn. de TRAUMATISME.

TRAUMATISANT, E adj. Qui provoque un choc moral.

TRAUMATISER v. t. Provoquer un traumatisme psychique.

TRAUMATISME n. m. Ensemble des lésions du revêtement cutané intéressant un tissu, un organe ou un segment de membre, provoquées accidentellement par un agent extérieur; ensemble des troubles qui en résultent. ● *Traumatisme psychique*, événement de forte portée émotionnelle entraînant des troubles psychiques durables.

TRAUMATOLOGIE n. f. Partie de la chirurgie qui traite des blessures, des plaies.

TRAVAIL n. m. (de travailler) [pl. travaux]. Activité déployée pour faire qqch. || Ouvrage réalisé ou qui est à faire. || Manière dont un ouvrage est exécuté. || Activité rémunérée. || L'ensemble des travailleurs, des ouvriers. || Action progressive ayant un effet constatable; phénomènes qui se produisent dans une substance et en changent la nature. || Mouvement qui se produit dans les matériaux. || Mécan. Produit de l'intensité d'une force par la projection, sur la direction de cette force, du déplacement de son point d'application. (L'unité légale de travail est le joule.) || Contractions de l'utérus pendant l'accouchement. ● *Camp de travail*, organisation qui consiste à regrouper dans certains lieux des personnes condamnées. || *Inspection du travail*, organisme chargé d'étudier la situation de l'emploi, de surveiller les infractions aux législations protectrices des travailleurs. ♦ pl. Ensemble d'opérations propres à un domaine déterminé. || Publications scientifiques; recherches érudites. ● *Inspecteur des travaux finis* (fam.), se dit de qqn qui arrive quand le travail est fini. || *Travaux forcés*, anc. peine temporaire ou perpétuelle, qui a été remplacée par la réclusion criminelle. || *Travaux publics*, œuvres de construction, de réparation, d'entretien ou de destruction effectuées dans un but d'utilité générale.

TRAVAILLER v. i. (lat. *trepaliare*, torturer, de *trepalum*, instrument de torture). Fournir un travail; exercer une activité, un métier. || Se déformer, se disjoindre. || Fonctionner activement; produire. ● *Le vin travaille*, il fermente. ● v. t. Soumettre à une action de manière à donner une forme; façonner. || Causer de la souffrance, du trouble, de la gêne. ● *Travailler*

les gens, les soumettre à une propagande intense. || *Travailler une pâte*, la pétrir, la rouler. ● v. t. ind. *Travailler à faire qqch*, s'y efforcer.

TRAVAILLEUR, EUSE n. et adj. Personne salariée, spécialement dans l'industrie. || Personne qui aime le travail, actif. ● *Travailleuse familiale*, syn. de AIDE FAMILIALE.

TRAVAILLISME n. m. Mouvement politique des socialistes anglais.

TRAVAILLISTE n. et adj. En Angleterre, membre du parti travailliste. ● *Parti travailliste*, ou *Labour Party*, parti socialiste anglais, constitué par les trade-unions, les coopératives, ainsi que par des sections locales.

TRAVÉE n. f. (anc. fr. *trev*, poutre; du lat. *trabs*). Rangée de bancs. || Espace compris entre deux points d'appui principaux d'un ouvrage de construction; partie verticale d'une élévation délimitée par des supports (colonnes, piliers) consécutifs.

TRAVELLER'S CHEQUE ou **TRAVELLER'S CHECK** n. m. (mots angl.) [pl. *traveller's cheques* ou *checks*]. Chèque de voyage.

TRAVELLING [travliɒn] n. m. (mot angl.). Artifice de mise en scène cinématographique, qui consiste à fixer un plan avec un appareil mobile généralement monté sur un chariot roulant sur rails; l'appareil lui-même.

TRAVERS n. m. (lat. *transversus*, oblique). Petit défaut un peu ridicule. ● *A travers*, par le milieu; au milieu de; par le milieu de : à travers champs; au-delà de; en passant d'un bout à l'autre. || *Au travers*, de part en part. || *Au travers de*, par le milieu de; de part en part de (lorsqu'il y a un obstacle). || *De travers*, obliquement; irrégulièrement; de manière fautive, inexacte. || *En travers*, d'un côté à l'autre, suivant la largeur. || *Passer au travers*, échapper. || *Prendre qqch de travers*, être très susceptible. || *Regarder de travers*, regarder avec antipathie. || *Vent de travers*, vent qui agit sur un navire perpendiculairement à la route suivie.

TRAVERSE n. f. Pièce d'appui posée sur le ballast perpendiculairement aux rails d'une voie ferrée, qu'elle supporte et dont elle maintient l'écartement. ● *Chemin de traverse*, petit chemin, plus direct que la grand-route. ♦ pl. Litt. Obstacles, afflictions.

TRAVERSÉE n. f. Action de traverser la mer, un cours d'eau, un pays, un espace quelconque. ● *Traversée du désert*, disparition temporaire d'une personnalité de la scène politique.

TRAVERSER v. t. (lat. *transversare*). Passer d'un côté à l'autre. || Pénétrer de part en part. ● *Traverser l'esprit*, se présenter rapidement à la pensée. || *Traverser une crise*, la vivre, la subir.

TRAVERSin n. m. (de *travers*). Coussin long et cylindrique qui occupe toute la largeur à la tête du lit.

TRAVERTIN n. m. (it. *travertino*). Roche calcaire de très belle qualité, présentant des cavités garnies de cristaux, employée en construction.

TRAVESTI n. m. Déguisement. || *Homo-sexuel habillé comme une femme et qui en a pris le comportement*. ● *Danser, jouer un travesti*, interpréter le rôle d'un personnage du sexe opposé au sien.

TRAVESTIR v. t. (it. *travestire*). Déguiser avec les vêtements d'un autre sexe, d'une autre condition. || Transformer, rendre méconnaissable, falsifier. ● *Bal travesti*, bal où les danseurs sont déguisés. ♦ se travestir v. pr. Revêtir un déguisement.

TRAVESTISSEMENT n. m. Action ou manière de travestir ou de se travestir; déguisement.

TRAVIOLE (DE) loc. adv. *Pop.* De travers.

TRAYEUSE n. f. Appareil pour traire les vaches.

TREBIE (la), riv. d'Italie, affl. du Pô (r. dr.); 115 km. — Victoires d'Hannibal sur les Romains (218 av. J.-C.).

TREBIZONDE, en turc *Trabzon*, port de Turquie, sur la mer Noire; 97 000 h. — Capitale d'un empire grec (1204 à 1461).

Treblinka, camp d'extermination allemand construit en juin 1942, à env. 80 km à l'E. de Varsovie; 750 000 juifs y ont péri.

TREBUCHER v. i. (anc. fr. *tres*, au-delà, et *buc*, tronc du corps). Perdre l'équilibre en marchant. || Être arrêté par une difficulté.

TREFFILER v. t. (lat. *trans*, au-delà, et *fil*). Convertir un métal en fils de diverses grosseurs par étirage à froid.

TREFFLE n. m. (gr. *triphyllon*, de *treis*, trois, et *phyllon*, feuille). Plante à feuilles composées de trois folioles et à fleurs blanches, roses ou pourpres, dont plusieurs espèces cultivées constituent d'excellents fourrages. || Une des quatre couleurs du jeu de cartes, représentant un trèfle.

TREFFONDS n. m. (lat. *trans*, au-delà et *fonds*). Litt. Ce qu'il y a de plus secret.

TREGORROIS, région de Bretagne (Côtes-d'Armor), à l'O. de la baie de Saint-Brieuc.

TREILLAGE n. m. Assemblage de lattes en treillis; clôture à claire-voie.

TREILLE n. f. (lat. *trichila*, berceau de verdure). Ceps de vigne élevés contre un mur ou sur un treillage. ● *Le jus de la treille*, le vin.

TREILLIS n. m. (lat. *trillix*, à trois fils). Ouvrage de bois ou de métal imitant les mailles d'un filet et qui sert de clôture. || Toile de chanvre écri très grosse. || Vêtement d'exercice ou de combat. || *Math.*

Ensemble proenne dans lequel tout couple d'éléments admet une borne supérieure et une borne inférieure. ● En treize se dit d'un ouvrage métallique formé de poutres entrecroisées et maintenues par des rivets, qui constitue un ensemble rigide.

TREIZE adj. num. et n. m. inv. (lat. *tredecim*). Douze plus un. || Treizième (après le n.) : Louis treize. ● Treize à la douzaine, treize objets donnés pour douze payés.

TREIZIÈME adj. ord. et n. Qui occupe un rang marqué par le numéro treize. || Qui se trouve treize fois dans le tout.

TREIZIÈMEMENT adv. En treizième lieu, dans une énumération.

TRÉLAZÉ, comm. de Maine-et-Loire : 19 967 h. Ardoisiers.

TRÉMA n. m. (gr. *tréma*, point). Double point qu'on met horizontalement sur les voyelles e, i, u, pour indiquer que la voyelle qui précède doit être prononcée séparément, comme dans *cigu-ê*, *na-if*, *No-êl*.

TREMBLANT, E adj. Qui tremble. || Saisi d'effroi.

TREMBLAY-EN-FRANCE, anc. Tremblay-lès-Gonesse, ch.-l. de c. de la Seine-Saint-Denis ; 29 660 h.

TREMBLE n. m. (lat. *tremulus*, tremblant). Espèce de peuplier dont la feuille tremble au moindre vent.

TREMBLÉ, E adj. Écriture tremblée, tracée par une main tremblante.

TREMBLEMENT n. m. Agitation de ce qui tremble. ● Et tout le tremblement (fam.), tout le reste. || Tremblement de terre, syn. de SÉISME.

TREMBLER v. i. (lat. pop. *tremulare*, de *tremere*, trembler). Être agité, ébranlé par de petits mouvements répétés. || Éprouver de petits mouvements musculaires involontaires, rythmés, convulsifs, d'un ou plusieurs segments du corps, frissonner, grelotter. || Éprouver une violente crainte.

TREMBLOTE n. f. Avoir la tremblote (fam.), trembler de froid ou de peur.

TREMBLOTEMENT n. m. Fam. Léger tremblement.

TREMBLOYER v. i. Trembler un peu, vaciller.

TRÉMIÈRE adj. f. (altér. de *rose d'outre-mer*). Rose trémière, plante cultivée pour ses grandes fleurs colorées.

TREMOLÉ n. m. (mot it.). Répétition rapide d'un même son. || Tremblement de la voix.

TREMousseMENT n. m. Action de se tremousser.

TREMousseR (SE) v. pr. (lat. *trans*, au-delà, et *mousse*). S'agiter d'un mouvement rapide et irrégulier, gigoter.

TREMPAGE n. m. Immersion dans un liquide, etc. || Opération qui consiste à

laisser tremper le linge sale dans une eau savonneuse pour le décrasser avant le lavage.

TREMPÉ n. f. Fermeté du caractère, force d'âme. || Pop. Volée de coups.

TREMPÉ, E adj. Se dit d'un métal, du verre qui a subi une opération de refroidissement rapide visant à lui donner certaines propriétés. || Fam. Très mouillé par la pluie, les embruns. ● Bien trempé, se dit de qqm qui a de l'énergie. || Trempé comme une soupe ou jusqu'aux os, très mouillé.

TREMPER v. t. (lat. *temperare*, modérer). Plonger dans un liquide, imbiber de ce liquide. ● Tremper la soupe, verser le bouillon sur le pain. || Tremper son vin, y mettre beaucoup d'eau. ◆ v. i. Demeurer quelque temps dans un liquide. || Être complice de ; participer à une action condamnable.

TREMPETTE n. f. Faire trempette (fam.), prendre un bain très court, ou dans une eau peu profonde.

TREMPIN n. m. (it. *trampolino* ; d'un rad. germ.). Planchette élastique, sur laquelle un sauteur ou un plongeur prend son élan. || Plan incliné, couvert de neige, sur lequel un skieur prend son élan pour un saut. || Ce dont on se sert pour arriver à un résultat.

TRENCH-COAT [trɛnʃkɔt] n. m. (mot angl.) [pl. trench-coats]. Manteau imperméable d'une coupe particulière.

TRENTAINE n. f. Nombre de trente ou environ. || Âge d'à peu près trente ans.

TRENTE adj. num. et n. m. inv. (lat. *triginta*). Trois fois dix. || Trentième (après le n.) : les années trente. || Au tennis, deuxième point que l'on peut marquer dans un jeu. ● Se mettre sur son trente et un (fam.), être habillé de ses plus beaux vêtements.

TRENTE, en it. Trento, v. d'Italie, cap. du Trentin-Haut-Adige ; 99 900 h. — Siège d'un concile (1545-1563) qui met en œuvre la réforme catholique (Contre-Réforme).

Trente (les), nom des trente membres d'un conseil oligarchique imposé par les Spartiates aux Athéniens (404 av. J.-C.). Ils sont renversés par Thrasybule.

Trente Ans (guerre de), grand conflit religieux et politique européen (1618-1648). Née de l'antagonisme, dans le Saint Empire, entre princes protestants (Union évangélique) et princes catholiques (Sainte Ligue), elle devient une guerre européenne après l'intervention des grandes puissances, désireuses de protéger les luthériens (Danemark, Suède), ou de diminuer la puissance des Habsbourg (France). Elle est conclue, en 1648, par les traités de Westphalie qui entérinent pour un siècle et demi l'affaiblissement de l'Empire.

TRENTE-ET-QUARANTE n. m. inv. Jeu de cartes et de casino.

TRENTIÈME adj. ord. et n. Qui occupe un rang marqué par le numéro trente. || Qui se trouve trente fois dans le tout.

TRENTIN, en it. Trentino, région de l'Italie continentale, correspondant à l'actuelle province de Trente et formant, avec le Haut-Adige (prov. de Bolzano), la région historique de la Vénétie Tridentine. Cet ensemble constitue la région autonome du Trentin-Haut-Adige ; 13 620 km² ; 877 000 h.

TRÉPAN n. m. (gr. *trupanon*, tarière). Instrument avec lequel on perce les os, surtout la boîte crânienne. || Outil qui, dans un sondage, attaque par percussion ou rotation le terrain sur tout le fond du trou.

TRÉPANATION n. f. Opération chirurgicale consistant à pratiquer une ouverture dans un os, et particulièrement dans la boîte crânienne, à l'aide du trépan.

TRÉPANNER v. t. Pratiquer la trépanation sur.

TRÉPAS n. m. Litt. Décès, mort. ● Passer de vie à trépas, mourir.

TRÉPASSÉ, E n. Litt. Personne décédée. ● La fête des trépassés, le 2 novembre, jour des morts.

TRÉPASSER v. i. (anc. fr. *tres*, au-delà, et *passer*). Litt. Mourir.

TRÉPASSÉS (baie des), baie du Finistère, entre les pointes du Raz et du Van.

TRÉPIDANT, E adj. Agité de secousses brusques. ● Vie trépidante, vie pleine d'agitation, d'occupations.

TRÉPIDATION n. f. (lat. *trepidatio*, trouble). Action de trépider.

TRÉPIDER v. i. (lat. *trepidare*, s'agiter). Être agité de petites secousses rapides.

TRÉPIED n. m. (lat. *tres*, trois, et *pes*, *pedis*, pied). Support ou siège à trois pieds.

TRÉPIGNEMENT n. m. Action de trépigner.

TRÉPIGNER v. i. (anc. fr. *treper*, frapper du pied ; du germ.). Frapper vivement des pieds contre terre.

TRÉPONÈME n. m. (gr. *trepein*, tourner, et *néma*, fil). Bactérie spiralee, agent de la syphilis et du pian.

TRÉPORT (Le), comm. de la Seine-Maritime, sur la Manche ; 6 555 h.

TRÈS adv. (lat. *trans*, au-delà). Indique l'intensité absolue.

TRÉSOR n. m. (lat. *thesaurus*). Ensemble d'or, d'argent, de choses précieuses mis en réserve. || Objet précieux, caché ou enfoui, découvert par hasard. || Lieu d'une église où l'on garde les reliques, les ornements et objets précieux. || Tout ce qui est précieux, excellent ; personne ou chose

extrêmement utile. || Titre de certains ouvrages d'érudition. ● *Le trésor public*, ou *le Trésor*, direction du ministère des Finances qui a pour rôle essentiel d'assurer à l'État les disponibilités financières dont il a besoin pour faire face à ses obligations. || *Un trésor* de, une abondance précieuse de.

TRÉSORERIE n. f. Administration du trésor public. || Ensemble des actifs liquides d'une entreprise. || Bureau, fonction d'un trésorier-payeur général. || Finances de l'État. || *Fam.* Argent liquide dont on peut disposer.

TRÉSORIER, ÈRE n. Personne qui détient et comptabilise les fonds d'une collectivité. ● *Trésorier-payeur général*, fonctionnaire supérieur chargé de gérer le Trésor dans le ressort d'un département. (Pl. *trésoriers-payeurs généraux*.)

TRESSAGE n. m. Action de tresser.

TRESSAILLEMENT n. m. Brusque secousse de tout le corps, généralement à la suite d'une émotion vive.

TRESSAILLER v. i. (conj. 11). Éprouver un tressaillement.

TRESSAUTER v. i. Sursauter vivement sous l'effet de la surprise, de la crainte.

TRESSE n. f. (gr. *thrix*, poil). Galon, cordelière formés de trois brins entrelacés. || Longue mèche de cheveux divisée en trois et entrelacée. (Syn. *NATTE*.)

TRESSER v. t. Arranger en tresse. || Confectionner en entrelaçant des brins.

TRÉTEAU n. m. (lat. *transtillum*). Pièce de bois longue et étroite, portée par quatre pieds, et servant à soutenir une table, une estrade, etc. ◆ pl. Théâtre ambulant (vx).

TREUIL n. m. (lat. *torculum*, pressoir). Cylindre horizontal, mobile autour de son axe, sur lequel s'enroule une corde ou un câble et qui sert à élever des fardeaux.

TREUIILLER v. t. Transporter avec un treuil.

TRÊVE n. f. (mot frq.). Cessation temporaire de tout acte d'hostilité entre des pays, des personnes. ● *Ne pas avoir, ne pas laisser de trêve*, ne pas avoir de fin, ne pas laisser de répit. || *Sans trêve*, sans jamais s'arrêter. || *Trêve* de (fam.), assez de. || *Trêve des confiseurs*, période de calme social et politique correspondant aux fêtes de fin d'année.

TRÈVES, en all. *Trier*, v. d'Allemagne (Rhénanie-Palatinat), sur la Moselle; 94 000 h. Vestiges romains. Cathédrale (IV^e-XII^e s.).

TRÉVISE, v. d'Italie (Vénétie); 86 000 h. Monuments du Moyen Âge et de la Renaissance.

TRÉVOUX, ch.-l. de c. de l'Ain, sur la Saône; 5 055 h. Filières en diamants.

TRI n. m. (de *trier*). Action de trier; triage.

|| *Inform.* Mise en ordre des informations en vue de leur traitement.

TRIADE n. f. Groupe de trois unités.

TRIAGE n. m. Action de trier. ● *Gare de triage*, ensemble de voies de garage où s'exécute le tri des wagons de marchandises suivant leur destination.

TRIAL n. m. (mot angl.) [pl. *trials*]. Sport motocycliste sur tous terrains, faisant surtout appel à la manibilité de la machine, aux qualités d'adresse et d'équilibre du pilote.

TRIANGLE n. m. (lat. *triangulum*, de *tres*, trois, et *angulus*, angle). Polygone à trois sommets, donc à trois côtés. || *Mus.* Instrument à percussion formé d'une tige d'acier recourbée en triangle.

TRIANGLE D'OR, nom parfois donné à la région de l'Asie du Sud-Est aux confins de la Birmanie, de la Thaïlande et du Laos, grande productrice d'opium.

TRIANGULAIRE adj. Qui est en forme de triangle. || Dont la base est un triangle. || Qui se fait entre trois personnes, trois groupes.

TRIANGULATION n. f. Partage d'une surface terrestre en un réseau de triangles, pour dresser la carte d'une région.

Trianon (le *Grand* et le *Petit*), nom de deux châteaux bâtis dans le parc de Versailles, le premier par J.-H. Mansart en 1687, le second par J.-A. Gabriel en 1762.

Trianon (*traité de*), traité signé le 4 juin 1920 et qui règle le sort de la Hongrie.

TRIAS n. m. (gr. *trias*, groupe de trois). Première période de l'ère secondaire, d'une durée approximative de 35 millions d'années.

TRIBAL, E, AUX adj. Relatif à la tribu.

TRIBORD n. m. (mot d'anc. néerl.). Côté droit d'un navire, quand on regarde vers l'avant. (Contr. *BÂBORD*.)

TRIBU n. f. (lat. *tribus*). Groupement de familles homogène aux plans linguistique, politique, social et culturel. || *Fam.* Famille nombreuse. || *Antiq.* Une des divisions du peuple, chez les Anciens.

TRIBULATIONS n. f. pl. (lat. *tribulare*, tourmenter). Aventures, épreuves.

TRIBUN n. m. (lat. *tribunus*). Orateur populaire; défenseur éloquent d'une cause. || *Antiq.* Magistrat romain exerçant des fonctions politiques ou militaires. ● *Tribun militaire* (Antiq. rom.), officier assistant du général en chef. || *Tribun de la plèbe* (Antiq. rom.), magistrat chargé, au temps de la République, de défendre les droits et les intérêts du peuple.

TRIBUNAL n. m. (mot lat.). Juridiction formée d'un ou de plusieurs magistrats qui jugent ensemble; les magistrats qui composent le tribunal; lieu où ils siègent. || Ce que l'on considère comme pouvant rendre une décision quelconque.

Tribunal révolutionnaire, tribunal criminel d'exception, qui fonctionne du 17 août au 29 novembre 1792, puis du 10 mars 1793 au 31 mai 1795.

Tribunat, une des assemblées instituées par la Constitution de l'an VIII (1799), sous le Consulat. Il disparaît en 1807.

TRIBUNE n. f. (lat. médiév. *tribuna*). Lieu élevé, sorte d'estrade où parlent les orateurs. || Galerie surélevée réservée à certaines personnes dans les grandes salles d'assemblée. || Espace muni de gradins, d'où l'on regarde une course de chevaux, une manifestation sportive, etc. || Lieu d'où l'on s'exprime oralement ou par écrit. ● *Tribune libre*, rubrique de journal, émission de radio, de télévision où une personnalité est admise à expliquer son opinion, sous sa propre responsabilité.

TRIBUT n. m. (lat. *tributum*, de *tribuere*, attribuer). Ce qu'un État paie à un autre en signe de dépendance. || *Litt.* Ce qu'on est obligé d'accorder, de souffrir, de faire.

TRIBUTAIRE adj. Dépendant de. || Se dit d'un cours d'eau qui se jette dans un autre, dans un lac ou dans la mer.

Tricastin, site de l'usine d'enrichissement de l'uranium, implantée près de Pierrelatte (Drôme).

TRICENTENAIRE n. m. Troisième centenaire. ◆ adj. Qui a trois cents ans.

TRICEPS [trisepts] n. m. (lat. *triceps*, à trois têtes). Nom des muscles ayant trois faisceaux à une de leurs extrémités.

TRICHE n. f. *Fam.* Action de tricher.

TRICHER v. i. (lat. *tricar*, chicaner). Tromper au jeu. || Ne pas respecter les règles, les conventions; tromper d'une manière quelconque. || Dissimuler un défaut de symétrie. ◆ v. t. ind. [sur]. Tromper sur la valeur, la quantité de qqch.

TRICHERIE n. f. Le fait de tricher.

TRICHEUR, EUSE adj. et n. Qui triche.

TRICHINE [trikin] n. f. (gr. *thrix*, *trikhos*, cheveu). Ver parasite, vivant à l'état adulte dans l'intestin de l'homme et du porc, et à l'état larvaire dans leurs muscles.

TRICHLORÉTHYLÈNE [triklɔrɛ] n. m. Liquide inflammable employé comme solvant.

TRICOLEUR adj. De trois couleurs. ● *Le drapeau tricolore*, le drapeau français (bleu, blanc, rouge). ◆ adj. et n. *Sports*. Syn. de *FRANÇAIS*.

TRICORNE n. m. (lat. *tricornis*, à trois cornes). Chapeau à bords repliés en trois cornes.

TRICOT n. m. Technique selon laquelle on tricote. || Tissu à mailles tricotées. || Vêtement fait en tricot.

TRICOTAGE n. m. Action de tricoter.

TRICOTER v. t. (anc. fr. *tricotier*, sauter). Exécuter un tissu en mailles entrelacées

avec un fil textile et des aiguilles spéciales.

TRICOTEUSE n. f. Machine à tricoter. || Nom donné aux femmes du peuple qui, pendant la Révolution, assistaient en tricotant aux séances de la Convention, des assemblées populaires et du Tribunal révolutionnaire.

TRICTRAC n. m. (onomat.). Jeu qui se joue avec des dames et des dés sur un tableau spécial à deux compartiments.

TRICYCLE n. m. Petit vélo d'enfant à trois roues, dont deux à l'arrière.

TRIDENT n. m. (lat. *tridens*, à trois dents). Fourche à trois pointes, ou dents.

TRIDIMENSIONNEL, ELLE adj. Qui comporte trois dimensions.

TRIÈDRE n. m. (lat. *tres*, trois et *hedra*, base). Figure géométrique formée par trois demi-droites de même origine SA, SB, SC, mais non situées dans un même plan, et limitée par les trois angles ayant ces demi-droites pour côtés.

TRIENNAL, E, AUX adj. (lat. *tres*, trois, et *annus*, année). Qui dure trois ans; qui revient tous les trois ans.

TRIER v. t. (bas lat. *tritare*). Choisir parmi plusieurs certains éléments, en les séparant du reste; sélectionner. || Répartir des objets suivant certains critères.

TRIÈRE (gr. *triêrês*) ou **TRIRÈME** (lat. *triremis*). n. f. Antiq. gr. Navire de guerre à trois rangs de rameurs superposés.

TRIESTE, port d'Italie, cap. du Frioul-Vénétie Julienne, sur l'Adriatique (golfe de Trieste); 243 000 h. Centre industriel.

TRIEUSE n. f. Machine de bureau permettant de classer à grande vitesse des cartes perforées.

TRIFOUILLER v. i. *Fam.* Fouiller sans méthode, en bouleversant.

TRIGLYPHE n. m. (gr. *triglyphos*). Ornement de la frise dorique.

TRIGONOMÉTRIE n. f. (gr. *trigōnon*, triangle). Étude des propriétés des fonctions circulaires des angles et des arcs (sinus, cosinus, tangente); calcul des éléments d'un triangle défini par des données numériques.

TRIJUMEAU adj. et n. m. Se dit du nerf crânien de la cinquième paire, qui se divise en trois branches, qui sont le nerf ophtalmique et les nerfs maxillaires supérieur et inférieur.

TRILINGUE adj. et n. (lat. *lingua*, langue). Qui parle trois langues. ♦ adj. Écrit en trois langues.

TRIOLOGIE n. f. (gr. *trilogia*, de *treis*, trois et *logos*, discours). Série de trois œuvres dont les sujets sont liés. || Littér. Chez les Grecs, ensemble des trois tragédies que devait présenter chacun des concurrents dans les concours dramatiques.

TRIMARAN n. m. (de *tri-*, trois, et de [cata]maran). Voilier comportant trois coques parallèles.

TRIMBALAGE ou **TRIMBALEMENT** n. m. *Fam.* Action de trimbalier.

TRIMBALER ou **TRIMBALLER** v. t. (anc. fr. *tribaler*, remuer). *Fam.* Trâiner partout avec soi. ♦ Qu'est-ce qu'il trimbale! (*Fam.*), ce qu'il est stupide! ♦ Se trimbalier v. pr. *Fam.* Se déplacer, aller et venir.

TRIMER v. i. *Fam.* Travailler dur; se donner beaucoup de peine.

TRIMESTRE n. m. (lat. *trimestris*, qui dure trois mois). Espace de trois mois. || Division de l'année scolaire (celle-ci commence en septembre). || Somme payée pour trois mois.

TRIMESTRIEL, ELLE adj. Qui revient, se produit tous les trois mois.

TRIMOTEUR adj. et n. m. Se dit d'un avion qui possède trois moteurs.

TRINGLE n. f. (moyen néol. *tingel*, cale). Barre métallique servant à suspendre un rideau, une draperie, etc. || Tige métallique de faible section cylindrique.

TRINITÉ n. f. (lat. *trini*, au nombre de trois). Ensemble des trois personnes divines (Père, Fils et Saint-Esprit) constituant un seul Dieu; fête en l'honneur de ce mystère, le dimanche qui suit la Pentecôte.

TRINITÉ, ch.-l. d'arr. de la Martinique; 10 330 h.

TRINITÉ-ET-TOBAGO, État insulaire des Antilles, près du Venezuela; 5128 km²; 1 160 000 h. Cap. Port of Spain. Langue : anglais. Pétrole. Tourisme.

TRINITROTOLUÈNE n. m. Solide cristallisé produit par traitement par l'acide nitrique du toluène, constituant un explosif particulièrement puissant, appelé *tolite*. (Abrév. : T.N.T.)

TRINÔME n. m. et adj. (de *tri-*, trois, d'apr. [b]l[ô]n[ô]me). Quantité algébrique composée de trois termes.

TRINQUER v. i. (all. *trinken*, boire). Chiquer son verre contre celui d'un autre, avant de boire. || Pop. Subir un dommage, un désagrément.

TRIO n. m. (mot it.). Réunion de trois personnes ou de trois choses. || Composition musicale à trois parties; ensemble de musiciens qui exécutent cette composition.

TRIODE n. f. et adj. Tube électronique à trois électrodes.

TRIOLET n. m. Poème à forme fixe de huit vers, composé sur deux rimes et dont trois vers (le premier, le quatrième et le septième) sont identiques. || Groupe de trois notes d'égale valeur, surmonté du chiffre 3, à exécuter dans le même temps que deux notes de même figure.

TRIOMPHAL, E, AUX adj. Qui constitue une réussite éclatante. || Qui se fait avec éclat.

TRIOMPHALEMENT adv. En triomphe.

TRIOMPHALISME n. m. Attitude de ceux qui font preuve d'une confiance exagérée en eux-mêmes, en leurs théories.

TRIOMPHALISTE adj. et n. Qui fait preuve de triomphalisme.

TRIOMPHANT, E adj. Qui triomphe. || Qui marque la joie et la fierté.

TRIOMPHATEUR, TRICE adj. et n. Personne qui triomphe, a triomphé.

TRIOMPHE n. m. (lat. *triumphus*). Grand succès, victoire éclatante. || Antiq. rom. Honneurs exceptionnels attribués à un général victorieux. ♦ Porter qqn en triomphe, le porter à bras d'hommes pour lui faire honneur.

TRIOMPHER v. i. (lat. *triumphare*). Remporter une victoire, un succès. || Manifester sa joie, sa fierté d'avoir obtenu un succès. || Antiq. Recevoir les honneurs du triomphe. ♦ v. t. ind. [de]. Remporter un avantage, l'emporter sur.

TRIP n. m. (mot amér. signif. voyage). Pop. Absorption de substances hallucinogènes; état qui en résulte.

TRIPARTI, E ou **TRIPARTITE** (des deux genres) adj. (lat. *tripartitus*). Divisé en trois parties. || Constitué par l'association de trois partis. || Réalisé entre trois partenaires.

TRIPARTISME n. m. Coalition gouvernementale formée de trois partis politiques.

TRIPATOUILLAGÉ n. m. *Fam.* Action de tripatouiller.

TRIPATOUILLER v. t. (de *tripoter* et *patouiller*). *Fam.* Remanier, sans l'assentiment de l'auteur, une œuvre dramatique ou littéraire. || *Fam.* Transformer, modifier avec maladresse, avec malhonnêteté. ♦ v. i. *Fam.* Tripoter.

TRIPE n. f. (it. *trippa*). Boyau d'un animal de boucherie. ♦ pl. Mets constitué par l'estomac des ruminants diversement accommodé. || *Fam.* Les entrailles de l'homme.

TRIPERIE n. f. Lieu où l'on vend des tripes et autres abats; marchandises qu'il vend.

TRIPHASÉ, E adj. Se dit d'un système de trois courants alternatifs monophasés décalés l'un par rapport à l'autre de 1/3 de période.

TRIPHTONGUE n. f. (de *tri-*, trois, et gr. *phthongos*, son). Syllabe composée de trois sons, qu'on fait entendre en une seule émission de voix.

TRIPRIER, ÈRE n. m. Commerçant qui vend des tripes, des abats.

TRIPLE adj. et n. m. (lat. *triplus*). Qui contient trois fois une chose. ♦ adj. Sert à marquer un haut degré.

TRIPLEMENT adv. Trois fois autant.

TRIPLER v. t. Multiplier par trois. ♦ v. i. Devenir triple.

triplés

TRIPLÉS, ÉES n. pl. Groupe de trois enfants nés d'un même accouchement.

TRIPLET n. m. *Math.* Système de trois éléments d'un ensemble pris dans un ordre déterminé.

TRIPLETTTE n. f. Équipe de trois joueurs, à la pétanque.

TRIPlice → **ALLIANCE** (*Triple*).

TRIPOLI, cap. de la Libye, sur la Méditerranée; 980 000 h.

TRIPOLI, port du N. du Liban; 240 000 h.

TRIPOLI (comté de), État latin fondé en Syrie entre 1102 et 1105, détruit par les Mamelouks en 1289.

TRIPOLITAINE, anc. province du N.-O. de la Libye. V. princ. *Tripoli*, sur la Méditerranée.

TRIPORTEUR n. m. Cycle à trois roues, dont deux à l'avant, muni d'une caisse pour porter des marchandises.

TRIPOT n. m. (anc. fr. *triper*, sauter). Maison de jeu. || Endroit mal fréquenté.

TRIPOTAGE n. m. *Fam.* Action de tripoter. || *Fam.* Opération plus ou moins honnête.

TRIPOTÉE n. f. *Pop.* Volée de coups. || *Pop.* Grande quantité.

TRIPOTER v. t. (de *tripot*). *Fam.* Toucher sans cesse, manipuler avec plus ou moins de soin, de précaution. || *Fam.* Faire des attachements à une personne. ♦ v. i. *Fam.* Faire des opérations malhonnêtes.

TRIPTYQUE n. m. (gr. *triptukhos*, plié en trois). Au Moyen Âge surtout, œuvre peinte ou sculptée en trois panneaux, dont les deux extérieurs se replient sur celui du milieu. || Œuvre littéraire, musicale, plastique composée de trois parties, de trois scènes.

TRIPURA, État du N.-E. de l'Inde; 10 477 km²; 2 060 000 h. Cap. *Agartala*.

TRIQUE n. f. *Fam.* Gros bâton.

TRIRÈME n. f. → **TRIÈRE**.

TRISAÏEUL, E n. (pl. *trisaïeuls*, *trisaïeules*). Le père, la mère du bisaïeul ou de la bisaïeule.

TRISANNUEL, ELLE adj. Qui a lieu tous les trois ans; qui dure trois ans.

TRISOMIE n. f. (de *tri-*, trois, et gr. *sôma*, corps). Anomalie caractérisée par l'apparition d'un chromosome en sur-nombre dans une paire. • *Trisomie 21*, syn. de **MONGOLISME**.

TRISTAN (Flora), femme de lettres française (1803-1844), initiatrice française du féminisme.

TRISTAN DA CUNHA, archipel britannique de l'Atlantique Sud.

Tristan et Iseut, légende du Moyen Âge, qui évoque le thème de la passion fatale et de la mort.

TRISTE adj. (lat. *tristis*). Qui éprouve du chagrin, de la tristesse. || Méprisabile,

vil (l'adj. est placé avant le nom). || Qui afflige, chagrine, pénible. || Obscur, sombre, sans éclat : *couleurs tristes*. || Dont la médiocrité, la mauvaise qualité a qqch d'affligeant, de méprisable. • *Avoir triste mine*, *triste figure*, avoir mauvaise mine. || *Faire triste mine*, *triste figure*, avoir l'air mécontent.

TRISTEMENT adv. De façon triste.

TRISTESSE n. f. État naturel ou accidentel de chagrin, de mélancolie; caractère d'une chose triste.

TRISYLLABE adj. et n. m. Qui a trois syllabes.

TRITON n. m. (mot gr.). Amphibien à queue aplatie latéralement, vivant dans les mares et étangs. || Mollusque gastropode marin, dont la coquille, ou conque, peut atteindre 30 cm de long. || *Myth. gr.* Divinité marine, fils du dieu Triton, représentée avec un corps d'homme barbu et une queue de poisson.

TRITURATION n. f. Action de triturer.

TRITURER v. t. (lat. *triturare*). Broyer, réduire en parties très menues. || Manier en tordant dans tous les sens. || Manier sans soin, tripoter. • *Se triturer la cervelle* (*Fam.*), faire de vains efforts pour comprendre.

TRIUMVIR [trijmvi] n. m. (mot lat., de *tres*, trois, et *vir*, homme). *Antiq. rom.* Membre d'un collège de trois magistrats.

TRIUMVIRAT n. m. Fonction de triumvir. || Association de trois hommes qui exercent un pouvoir, une influence.

TRIVALENT, E adj. *Chim.* Qui possède la valence 3.

TRIVANDRUM, v. de l'Inde, cap. de l'État de Kerala; 520 000 h. Université.

TRIVIAL, E, AUX adj. (lat. *trivialis*, de *trivium*, carrefour). Vulgaire, grossier. || D'une évidence banale et sans intérêt.

TRIVIALEMENT adv. De façon triviale.

TRIVIALITÉ n. f. Caractère de ce qui est trivial; pensée ou expression triviale.

TRNKA (Jiří), cinéaste d'animation tchèque (1912-1969).

TROADE, anc. contrée du N.-O. de l'Asie Mineure; v. princ. *Troie*.

TROC n. m. (de *troquer*). Échange direct d'un objet contre un autre.

TROCADÉRO, bourg fortifié, sur la baie de Cadix, pris d'assaut par l'armée française en 1823.

TROCART n. m. inv. *Chir.* Instrument en forme de poinçon, monté sur un manche et contenu dans une canule propre à faire des ponctions.

TROCHÉE [trɔ̃ʃe] n. m. (gr. *trokhaîos*). Pied de la métrique grecque ou latine, formé d'une syllabe longue et d'une brève.

TROCHU (Louis), général français (1815-1896). Il préside le gouvernement

de la Défense nationale (sept. 1870-janv. 1871).

TROÈNE n. m. (mot frq.). Arbuste à fleurs blanches en grappes, odorantes, souvent cultivé dans les parcs et jardins pour former des haies.

TROGLODYTE n. m. (gr. *Trôglodutês*, de *trôglê*, trou, et *dunein*, pénétrer). Habitant des cavernes.

TROGLODYTIQUE adj. Relatif aux troglodytes.

TROGNE n. f. (mot gaul.). *Fam.* Visage grotesque ou comique révélant souvent l'usage de la bonne chère.

TROGNON n. m. (anc. fr. *estroigner*, élaquer). Cœur d'un fruit ou d'un légume, dépouillé de la partie comestible.

TROIE ou **ILION**, cité antique de l'Asie Mineure, près de l'Hellespont. Déjà florissante au III^e millénaire, elle subit plusieurs dévastations, en particulier au XII^e s. av. J.-C., après un siège de dix ans soutenu contre les Grecs et immortalisé par Homère (*guerre de Troie*).

TROÏKA n. f. (mot russe). En Russie, groupe de trois chevaux attelés de front; ensemble des trois chevaux et du véhicule (landau, traîneau, etc.). || Groupe de trois personnalités politiques.

TROIS adj. num. et n. m. inv. (lat. *tres*). Deux plus un. || Troisième : *Henri trois*.

TROIS-ÈVÈCHES (les), gouvernement de l'ancienne France, constitué en territoire lorrain par les trois villes de Verdun, Metz et Toul, et indépendant du duc de Lorraine. Conquis sur Charles Quint par Henri II en 1552, son appartenance à la France n'est reconnue qu'en 1648.

TROIS-HUIT n. m. inv. *Faire les trois-huit*, travailler par rotation pendant chacune des trois périodes de huit heures qui constituent la journée.

TROISIÈME adj. ord. et n. Qui occupe un rang marqué par le numéro trois. ♦ n. f. Classe qui termine le premier cycle secondaire.

TROISIÈMENT adv. En troisième lieu, dans une énumération.

TROIS-MÂTS n. m. inv. Navire portant trois mâts.

TROIS-QUARTS n. m. inv. Petit violon d'enfant. || Manteau court arrivant à mi-cuisses. || Au rugby, joueur de la ligne d'attaque.

TROIS-RIVIÈRES, v. du Canada (Québec), au confluent du Saint-Laurent et du Saint-Maurice; 74 000 h. Papier journal.

TROLLEY n. m. (mot angl., de *to troll*, rouler). Petit chariot roulant le long d'un câble. || Dispositif qui assure, par un contact roulant ou glissant, la liaison électrique entre un conducteur aérien et un récepteur mobile.

TROLLEYBUS [trɔ̃leby] ou **TROLLEY** n. m. Véhicule électrique de transport en

commun, monté sur pneus, avec prise de courant par trolley et fils aériens.

TROMBE n. f. (it. *tromba*). Colonne d'eau ou de vapeur, mue en tourbillon par le vent. ● *Arriver, partir en trombe*, d'une manière rapide et imprévue. || *Trombe d'eau*, pluie très violente et abondante.

TROMBIDION n. m. Petit animal rouge, dont la larve, est l'*aoûtat*.

TROMBLON n. m. (it. *trombone*, grande trompette). Fusil court, à canon évase.

TROMBONE n. m. (it. *trombone*). Instrument à vent à embouchure, de la catégorie des cuivres, dont on obtient les sons en allongeant le corps grâce à la coulisse; musicien qui joue de cet instrument. || Petite agrafe servant à réunir des papiers. ● *Trombone à pistons*, trombone dans lequel des pistons remplacent le jeu de la coulisse.

TROMPE n. f. (mot frq.). Instrument de musique à vent, en cuivre, à l'origine de la trompette et du cor de chasse. || Appareil avertisseur (vx). || Toute partie buccale ou nasale allongée en tube, comme chez l'éléphant, les moustiques, les papillons, les punaises, etc. || Conduit pair reliant les ovaires à l'utérus. ● *Trompe d'Eustache*, canal de communication pour l'air extérieur, entre la bouche et l'oreille moyenne. || *Trompe de Fallope*, conduit pair reliant les ovaires à l'utérus chez la femme et les mammifères femelles.

TROMPE-L'ŒIL n. m. inv. Peinture qui donne à distance l'illusion de la réalité (et notamment du relief). || Apparence trompeuse.

TROMPE-LA-MORT n. inv. Fam. Personne qui a échappé miraculeusement à la mort.

TROMPER v. t. Induire en erreur, bernier, mystifier, abuser. || Être infidèle en amour. || Échapper à l'attention de qq. ● *Tromper les espérances de qq.*, le décevoir. || *Tromper la faim, la soif, etc.*, les détourner par une diversion. ◆ se tromper v. pr. Être dans l'erreur. ● Se tromper de, faire erreur sur, faire une confusion.

TROMPERIE n. f. Action faite pour tromper.

TROMPETTE n. f. Instrument à vent à embouchure, muni de pistons, de la catégorie des cuivres, comprenant un tube de perce cylindrique, replié sur lui-même et terminé par un pavillon. || *Mil.* Instrument de fanfare, sans pistons, employé dans les armes anciennement montées. ● *Nez en trompette*, nez relevé.

TROMPETTE n. m. Joueur de trompette.

TROMPETTE-DES-MORTS ou **TROMPETTE-DE-LA-MORT** n. f. (pl. *trompettes-des-morts*, *trompettes-de-la-mort*). Nom usuel de la craterelle, champignon comestible noir.

TROMPETTISTE n. Personne qui joue de la trompette dans un orchestre.

TROMPEUR, EUSE adj. et n. Qui trompe, qui induit en erreur.

TROMPEUSEMENT adv. De façon trompeuse.

TRONC n. m. (lat. *truncus*). Partie d'un arbre depuis la naissance des racines jusqu'à celle des branches. || Le corps humain ou animal considéré sans la tête ni les membres. || Boîte fermée servant à recevoir des offrandes et des aumônes. || Souche d'une famille. ● *Tronc cérébral*, partie de l'axe cérébro-spinal formée du bulbe rachidien, de la protubérance annulaire et du mésencéphale. || *Tronc commun*, premières années d'un cycle d'enseignement, où le programme est le même pour tous. || *Tronc de cône*, solide compris entre la base d'un cône et une section plane qui rencontre toutes les génératrices de ce cône. || *Tronc de pyramide*, solide compris entre la base d'une pyramide et une section plane qui rencontre toutes les arêtes latérales de cette pyramide.

TRONÇAIS (forêt de), forêt de l'Allier.

TRONCATION n. f. (lat. *truncatio*, de *truncare*, tronquer). Abrégement d'un mot par suppression d'une ou de plusieurs syllabes à l'initiale ou à la finale.

TRONÇON n. m. (anc. fr. *truns*, morceau; du lat. *truncus*, coupé). Morceau coupé ou rompu d'un objet plus long que large. || Partie d'un tout.

TRONCONIQUE adj. En forme de tronc de cône.

TRONÇONNEMENT n. m. Action de tronçonner.

TRONÇONNER v. t. Couper par tronçons.

TRONÇONNEUSE n. f. Machine-outil servant à tronçonner.

TRONDHEIM, port de la Norvège centrale; 134 000 h. Centre culturel et industriel. Cathédrale des XII^e-XIV^e s. Anc. cap. des rois de Norvège.

TRÔNE n. m. (lat. *thronus*; du gr. *thronos*, siège). Siège de cérémonie des souverains et des dignitaires ecclésiastiques. || *Litt.* Puissance souveraine.

TRÔNER v. i. Être assis à une place d'honneur, avec un air important.

TRONQUER v. t. (lat. *truncare*). Retrancher une partie essentielle de.

TROP adv. (mot frq.). Indique une quantité excessive. ● *C'en est trop*, marque l'impatience. || *De trop*, excessif, superflu; importun, déplacé. || *En trop* (Fam.), en excès. || *Par trop* (Litt.), réellement trop. || *Trop peu*, pas assez.

TROPE n. m. (gr. *tropos*, tour, manière). Toute figure dans laquelle on emploie les mots avec un sens différent de leur sens habituel (*métonymie*, *métaphore*).

TROPHÉE n. m. (bas lat. *trophæum*; du gr.). Marque, souvenir d'un succès, d'une victoire. || Objets divers mis en faisceau. || *Antiq.* Ensemble des dépouilles d'un ennemi vaincu; monument commémoratif d'une victoire. || Motif décoratif consistant dans la figuration d'un assemblage d'armes, de dépouilles, etc.

TROPICAL, E, AUX adj. Relatif aux régions avoisinant les tropiques. ● *Régions tropicales ou intertropicales*, régions situées entre les tropiques.

TROPIQUE n. m. (gr. *tropikos*). Chacun des deux parallèles de la sphère terrestre, de latitude + et - 23° 26', le long desquels le Soleil passe au zénith à chacun des solstices. ◆ pl. La région intertropicale.

TROPISME n. m. (gr. *tropos*, de *trepein*, tourner). Croissance orientée dans l'espace, chez les végétaux et les animaux fixes, sous l'influence d'une excitation extérieure (phototropisme).

TROPOSPHÈRE n. f. Couche atmosphérique la plus voisine de la Terre, dont l'épaisseur augmente du pôle (5 km) à l'équateur (18 km).

TROPPAU, nom all. d'Opava, en Silésie. — Le congrès de Troppau (1820) permet à Metternich de renforcer la Sainte-Alliance.

TROP-PERÇU n. m. (pl. *trop-perçus*). Somme perçue en trop.

TROP-PLEIN n. m. (pl. *trop-pleins*). Ce qui excède la capacité d'un récipient. || Système de déversement d'un réservoir, pour empêcher le niveau de dépasser une certaine limite. || Excès, surabondance.

TROQUER v. t. (anc. fr. *trocher*). Échanger pour autre chose.

TROQUET n. m. (abrégé de *mastroquet*). Fam. Café, bar.

TROT n. m. Allure du cheval et de certains quadrupèdes, intermédiaire entre le pas et le galop. ● *Au trot* (Fam.), vivement.

TROTSKI (Lev Davidovitch BRONSTEIN, dit Léon), révolutionnaire russe (1879-1940). Collaborateur de Lénine en 1917, créateur de l'Armée rouge, il est exilé par Staline en 1929, et meurt assassiné.

TROTSKISTE adj. et n. Relatif aux idées de Trotski; qui en est partisan.

TROTTE n. f. Fam. Distance assez longue à parcourir. ● *Tout d'une trotte*, sans s'arrêter.

TROTTE-MENU adj. inv. La gent trottemenu, nom donné par La Fontaine aux souris.

TROTTER v. i. (mot frq.). Fam. Marcher vite et beaucoup. || Aller au trot. ● *Trotter par (ou dans) la cervelle*, la tête de qq., le préoccuper, l'obséder. ◆ se trotter v. pr. Fam. S'enfuir.

trotteur

TROTTEUR, EUSE n. et adj. Cheval dressé à trotter.

TROTTEUSE n. f. Aiguille des secondes dans une montre, dans une pendule.

TROTTINER v. i. Marcher vite et à petits pas. || *Équit*. Avoir le trot très court.

TROTTINETTE n. f. Jouet d'enfant, consistant en une planchette allongée montée sur deux roues placées l'une derrière l'autre, la roue avant étant orientable à l'aide d'un guidon. (Syn. PATINETTE.)

TROTTOIR n. m. (de *trotter*). Partie latérale d'une rue, surélevée par rapport à la chaussée, réservée à la circulation des piétons. ● *Faire le trottoir*, racoler sur la voie publique, se prostituer.

TROU n. m. (mot gaul.). Toute ouverture dans un corps, un objet. || Cavité, naturelle ou creusée dans une surface, un corps, un objet. || Élément qui manque, dans un ensemble, une continuité. || Au golf, petite cavité dans laquelle le joueur doit envoyer la balle; parcours entre deux trous. || *Fam.* Petite localité, éloignée d'une grande ville. || *Pop.* Prison. ● *Avoir des trous de mémoire*, avoir des oublis. || *Avoir un trou dans son emploi du temps*, un moment libre. || *Boucher un trou*, payer une dette; satisfaire l'appétit. || *Faire son trou* (Fam.), se faire une situation quelque part. || *Trou d'air*, courant atmosphérique descendant, qui annule en partie la portance d'un avion ou d'un planeur. || *Trou d'homme*, ouverture de faible dimension, fermée par un tampon étanche et ménagée dans le pont d'un navire, un réservoir, une chaudière, etc., pour permettre le passage d'un homme. || *Trou noir*, région de l'espace dans laquelle le champ gravitationnel est si intense qu'aucun rayonnement n'en peut sortir. || *Trou normand*, action de boire un verre d'alcool au milieu du repas.

TROUBADOUR n. m. (anc. prov. *trobador*, *trouveur*). Poète lyrique des XII^e et XIII^e s., qui composait ses œuvres dans des langues d'oc.

TROUBLANT, E adj. Qui cause du trouble; qui incite à réfléchir.

TROUBLE adj. (lat. *turbidus*). Qui n'est pas limpide, pas transparent. || Qui ne s'explique pas nettement, suspect, qui n'est pas pur. ● *adv.* *Voir trouble*, d'une manière indistincte.

TROUBLE n. m. (de *troubler*). Agitation confuse, tumultueuse. || Inquiétude, agitation produite par une émotion, désarroi, embarras. || Anomalie de fonctionnement d'un organe, d'un système. || État de non-limpidité, de non-transparence. ● *pl.* Soulevement populaire, émeute.

TROUBLE-FÊTE n. inv. Personne qui vient troubler la joie d'une réunion par sa présence.

TROUBLER v. t. (lat. *turbulare*, de *turbulus*, *troublé*). Altérer la limpidité, la

transparence. || Altérer la clarté, la finesse. || Inquiéter, tourmenter, causer de l'agitation, du désordre. || Faire perdre la lucidité, le sang-froid, émouvoir, perturber. || Interrompre le cours de qqch. ● *se troubler* v. pr. Devenir trouble. || S'embarrasser, perdre son assurance.

TROUÉE n. f. Large ouverture naturelle ou artificielle dans une haie, dans un bois, etc. || *Mil. Syn.* de PERCÉE.

TROUER v. t. Faire un trou dans.

TROUILLARD, E adj. et n. *Pop.* Peureux.

TROUILLE n. f. *Pop.* Peur.

TROUPE n. f. (mot frq.). Rassemblement d'hommes, d'animaux. || Groupe de comédiens, d'artistes qui jouent ensemble. || Groupement de militaires. || Ensemble de tous les militaires qui ne sont ni officiers ni sous-officiers. || Ensemble de plusieurs patrouilles de scouts. ● *Homme de troupe*, anc. nom de l'homme du rang.

TROUPEAU n. m. (anc. fr. *trop*, *troupeau*; du lat. *truppis*). Réunion d'animaux domestiques de même espèce. || Ensemble des animaux d'une même exploitation ou qui sont gardés ensemble. || Multitude de personnes rassemblées passivement. || *Relig.* Ensemble des fidèles.

TROUPIER n. m. *Fam.* Militaire.

TROUSSE n. f. (de *trousser*). Étui à compartiments, dans lequel on réunit les instruments ou les outils dont on se sert fréquemment. ● *Aux troussees de qqn*, à la poursuite de qqn.

TROUSSEAU n. m. (de *trousse*). Ensemble du linge et des vêtements donnés à un enfant pensionnaire, ou qui part en colonie de vacances, à une jeune fille qui se marie ou qui devient religieuse. ● *Trousseau de clefs*, série de clefs attachées ensemble.

TROUSSEAU (Armand), médecin français (1801-1867).

TROUSSER v. t. (lat. *torquere*, tourner). Replier, relever un vêtement du bas. || Expédier rapidement. ● *se trousser* v. pr. Relever ses jupes.

TROUVAILLE n. f. Découverte heureuse.

TROUVÉ, E adj. *Bien trouvé*, neuf, original. || *Enfant trouvé*, enfant abandonné dans un lieu public, et recueilli par une institution spécialisée. || *Tout trouvé*, qui se présente de soi-même.

TROUVER v. t. (lat. *pop. tropare*, de *tropus*, figure de rhétorique). Découvrir après recherche, rencontrer ce qu'on cherchait. || Surprendre, rencontrer dans telle ou telle situation. || Remarquer, constater qqch; juger : *je trouve qu'il a raison*. ● *Aller trouver qqn*, se rendre auprès de lui. || *La trouver mauvaise* (Fam.), juger mauvais un procédé. || *Trouver bon, mauvais*, approuver, désapprouver. || *Trouver à dire, à redire*, trouver

des raisons de blâmer. || *Trouver du plaisir, de la joie, etc.*, l'éprouver. || *Trouver le temps long*, s'ennuyer, s'impatisser, s'inquiéter. ● *se trouver* v. pr. Se rencontrer, exister. || Être dans un lieu, être situé. ● *Se trouver + adj.*, être dans tel état : *se trouver malade*. || *Se trouver mal*, s'évanouir. ● *v. faire*. *Il se trouve que*, il arrive que; il se fait que. || *Si ça se trouve* (Fam.), il est bien possible que.

TROUVÈRE n. m. (de *trouver*). Poète lyrique des XII^e et XIII^e s., qui composait ses œuvres dans la « langue d'oïl ».

TROUVILLE-SUR-MER, ch.-l. de c. du Calvados, à l'embouchure de la Touques; 6 012 h. Station balnéaire.

TROYEN, ENNE adj. et n. De Troie (Troade) ou de Troyes (Champagne).

TROYES, anc. cap. de la Champagne, ch.-l. du dép. de l'Aube, sur la Seine; 64 769 h. Cathédrale (XIII^e-XVI^e s.), église St-Urbain (XIII^e s.). Bonneterie. — En 1420 y est signé un traité reconnaissant Henri V d'Angleterre régent de France.

TRUAND, E n. (mot gaul.). Homme du milieu. || Au Moyen Âge, vagabond, mendiant.

TRUANDER v. t. *Pop.* Voler; tromper.

TRUBLION n. m. Individu qui sème le trouble, qui fait de l'agitation.

TRUC n. m. (mot prov.). *Fam.* Savoir-faire, procédé, astuce. || Mot qui sert à désigner un objet dont on a oublié le nom ou qui n'a pas de nom précis.

TRUCAGE n. m. → TRUQUAGE.

TRUCHEMENT n. m. (mot ar. signif. *interprète*). Par le truchement de, par l'intermédiaire de.

TRUCULENCE n. f. Caractère de ce qui est truculent.

TRUCULENT, E adj. (lat. *truculentus*). Qui exprime les choses avec crudité et réalisme; pittoresque, haut en couleur.

TRUDEAU (Pierre Elliott), homme politique canadien, né en 1919, Premier ministre (1968-1979; 1980-1984).

TRUELLE n. f. (lat. *trulla*, de *trua*, cuiller à pot). Outil de maçon pour étendre le mortier sur les joints ou pour faire les enduits de plâtre.

TRUFFAUT (François), cinéaste français (1932-1984), auteur de : *les Quatre Cents Coups*, *Jules et Jim*, *le Dernier Métro*.

TRUFFE n. f. (anc. prov. *trufa*). Champignon souterrain, comestible très recherché, dont les organes reproducteurs, mûrissent en hiver à la base des chênes. || Nez d'un chien. ● *Truffe en chocolat*, friandise à base de beurre et de chocolat.

TRUIE n. f. (bas lat. *troja*). Femelle du porc.

TRUISME n. m. (angl. *truism*, de *true*, vrai). Vérité banale, sans portée.

TRUITE n. f. (bas lat. *tracta*). Poisson voisin du saumon, carnassier, à chair fine et estimée.

TRUJILLO, port du Pérou; 354 000 h.

TRUJILLO (Rafael), homme d'État dominicain (1891-1961). Président à partir de 1930, il établit une dictature policière.

TRUMAN (Harry), homme d'État américain (1884-1972), vice-président de F. D. Roosevelt en 1944 et président (démocrate) des États-Unis de 1945 à 1953.

TRUMEAU n. m. (mot frq.). Pan de mur entre deux embrasures de même niveau; pilier divisant en deux le portail d'une église.

TRUQUAGE ou **TRUCAGE** n. m. Ensemble des procédés à l'aide desquels on donne à des objets, à des marchandises l'apparence des qualités recherchées. || Artifice cinématographique. || Emploi de moyens adroits pour tromper.

TRUQUER v. t. Falsifier, modifier par fraude.

TRUQUEUR, EUSE n. Personne qui fraude.

TRUST [trœst] n. m. (mot angl., de *to trust*, avoir confiance). Combinaison économique ou financière qui réunit sous un même contrôle un ensemble d'entreprises.

TRUSTER [trœste] v. t. Fam. Accaparer, monopoliser.

TRYPANOSOME n. m. (gr. *trypanon*, tarière, trépan, et *sôma*, corps). Protozoaire flagellé, parasite du sang ou des tissus des vertébrés, auxquels il est généralement transmis par des insectes. (Une espèce provoque la maladie du sommeil.)

TSANA (lac) → TANA.

TSAR ou **TZAR** [tsar] n. m. (mot russe; du lat. *caesar*). Titre de certains souverains slaves (Serbie, Bulgarie, Russie).

TSARÉVITCH ou **TZARÉVITCH** [tsarévitch] n. m. Fils du tsar.

TSARINE ou **TZARINE** n. f. Épouse du tsar.

TSARISME n. m. Régime politique de la Russie au temps des tsars.

TSARISTE adj. et n. Propre au tsarisme.

TSARSKOÏE SELO, auj. Pouchkine, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), près de Leningrad; 50 000 h. Anc. résidence d'été des tsars.

TSELINOGRAD, anc. Akmolinsk, v. de l'U. R. S. S. (Kazakhstan); 253 000 h.

TSÉ-TSÉ n. f. inv. Nom usuel d'une mouche africaine, dont certaines espèces propagent la maladie du sommeil.

TS'EU-HI → CI Xi.

TS'EU-PO → ZIBO.

T. S. F. n. f. Syn. vieille de RADIO, n. f.

T-SHIRT n. m. → TEE-SHIRT.

TSIGANE ou **TZIGANE** adj. (mot hongr.). Relatif aux Tsiganes. ● *Musique tzigane*, musique populaire de Bohême et de Hongrie, adaptée par les musiciens tziganes.

TSIGANES, peuple nomade vivant principalement en Europe centrale, en Allemagne, en Espagne et en France (où on les appelle *gitanes*).

TSI-NAN → JINAN.

TS'ING → QING.

TS'ING-HAI → QINGHAI.

TS'ING-TAO → QINGDAO.

TS'IN-LING → QINLING.

SIRANANA (Philibert), homme d'État malgache (1910-1978), président de la république de Madagascar de 1959 à 1972.

TSITSIHAR → QIQIHAR.

TUGARU (détroit de), détroit séparant les îles Honshû et Hokkaidô.

TSUNAMI n. m. (mot jap.). Raz de marée dans le Pacifique occidental, provoqué par un tremblement de terre ou une éruption volcanique.

Tsushima, archipel japonais, entre la Corée et le Japon, au N.-O. du détroit de *Tsushima*. — Victoire navale japonaise sur la flotte russe (1905).

TU, TOI, TE (lat. *tu, te*). Pron. pers. sing. de la 2^e pers. ● Être à *tu* et à *toi* avec *qqn* (Fam.), être avec lui dans une grande familiarité.

TUAMOTU, archipel de la Polynésie française, à l'E. de Tahiti; 880 km²; 8 496 h.

TUANT, E adj. Fam. Pénible, fatigant.

TUB [tœb] n. m. (mot angl.). Grande cuvette où peuvent se faire des ablutions à grande eau; bain qu'on y prend.

TUBA n. m. (mot it.; du lat.). Instrument de musique à vent, en métal et à pistons. || Tube respiratoire des nageurs sous-marins.

TUBAGE n. m. Introduction d'un tube dans le larynx pour empêcher l'asphyxie, dans l'estomac, pour des analyses biologiques. || Mise en place, à l'intérieur d'un puits de pétrole, d'un tube pour la remontée du brut à la surface.

TUBE n. m. (lat. *tubus*). Tuyau ou appareil cylindrique. || Récipient allongé de forme cylindrique ou fait d'une matière malléable. || Fam. Chanson qui connaît un grand succès. || Anat. Canal ou conduit naturel. ● A plein(s) tube(s) [Fam.], à pleine puissance. || Tube d'un canon, la bouche à feu proprement dite. || Tube cathodique, v. CATHODIQUE. || Tube électronique, composant électronique formé d'une ampoule contenant un vide suffisant (*tube à vide*) ou un gaz ionisé (*tube à gaz*) et deux ou plusieurs électrodes qui émettent, captent des faisceaux électro-

niques ou en modifient le mouvement. || Tube à essai, tube en verre servant à faire des expériences de chimie sur de petites quantités. || Tube lance-torpilles, tube métallique servant à lancer une torpille dans la direction choisie.

TUBERCULE n. m. (lat. *tuberculum*, petite bosse). Toute excroissance d'une partie quelconque d'une plante, mais principalement d'une tige souterraine, comme la pomme de terre, l'igname, la patate, etc. || Petite tumeur arrondie.

TUBERCULEUX, EUSE adj. Relatif à la tuberculose. ♦ adj. et n. Atteint de tuberculose.

TUBERCULINE n. f. Liquide préparé à partir de cultures de bacilles de Koch, et destiné au diagnostic de la tuberculose.

TUBERCULOSE n. f. Maladie infectieuse, contagieuse, due au bacille de Koch, caractérisée par la formation de tubercules dans des organes variés : poumons, vertèbres, etc.

TUBÉREUSE n. f. Plante originaire du Mexique, cultivée pour ses belles grappes de fleurs blanches à odeur suave et pénétrante.

TUBÉROSITÉ n. f. Anat. Protubérance d'un os donnant attache à des muscles ou à des ligaments; chacune des portions renflées des deux extrémités de l'estomac.

TÜBINGEN, v. d'Allemagne (Bade-Wurtemberg), sur le Neckar; 54 000 h. Université fondée en 1477.

TUBULAIRE adj. (lat. *tubulus*, petit tuyau). Qui a la forme d'un tube. || Se dit d'une chaudière ou d'un échangeur de chaleur dans lesquels la circulation du fluide chaud ou de l'eau s'effectue dans des tubes qui offrent une grande surface aux échanges de chaleur.

TUBULURE n. f. (lat. *tubulus*, petit tube). Ouverture aménagée pour recevoir un tube. || Ensemble des tubes d'une installation.

TUCSON, v. des États-Unis (Arizona); 331 000 h. Électronique.

TUCUMÁN, v. du N.-O. de l'Argentine; 393 000 h.

TUDOR, dynastie qui a régné sur l'Angleterre de 1485 à 1603.

TU DUC (Hoang Nham) [1830-1883], empereur d'Annam de 1848 à 1883.

TUÉ, E n. Personne tuée.

TUE-MOUCHES adj. inv. *Amanite tue-mouches*, autre nom de la FAUSSE ORONGE. || Papier tue-mouches, papier imprégné d'une substance vénéneuse et de colle, dont on se sert pour attraper les mouches.

TUER v. t. (lat. *tutare*, protéger, étouffer). Ôter la vie d'une manière violente, causer la mort. || Épuiser, accabler physiquement ou moralement, exténuer. || Causar la disparition, détruire : *tuer l'amour*.

● Être à tuer, être insupportable. || *Tuer le temps*, s'amuser à des riens. ♦ se tuer v. pr. Se donner la mort. || Compromettre sa santé. || Faire de grands efforts pour, ne pas cesser de, s'évertuer à.

TUERIE n. f. Carnage, massacre.

TUE-TÊTE (À) loc. adv. Crier à tue-tête, de toute la force de sa voix.

TUEUR, EUSE n. Personne qui tue.

TUF n. m. (it. *tuffo*). Roche poreuse légère, formée de cendres volcaniques cimentées ou de concrétions calcaires déposées dans les sources ou dans les lacs.

TUILE n. f. (lat. *tegula*, de *tegere*, couvrir). Plaque de terre cuite, de forme variable, pour couvrir les maisons, les bâtiments. || Petit four sec arrondi sur un rouleau à pâtisserie. || *Fam.* Événement imprévu et fâcheux.

TUILERIE n. f. Industrie de la fabrication des tuiles. || Établissement industriel où se fait cette fabrication.

Tuileries (palais des), anc. palais de Paris, à l'ouest du Louvre bâti à partir de 1564 pour Catherine de Médicis. Incendié par la Commune en 1871, il a été démoli en 1882.

TULA ou **TOLLAN**, anc. métropole de la civilisation tolteque (Mexique).

TULIPE n. f. (turc *tülben*, turban). Liliacée bulbeuse, à belles fleurs ornementales. || Objet en forme de tulipe.

TULPIER n. m. (de *tulipe*, par ressemblance avec la fleur). Arbre d'Amérique, cultivé dans les parcs et jardins.

TULLE n. m. (de *Tulle*, v. de Corrèze). Tissu léger et très transparent à mailles rondes ou polygonales.

TULLE, ch.-l. du dép. de la Corrèze, sur la Corrèze; 20 642 h.

TULLUS HOSTILIUS, troisième roi de Rome, que la tradition fait régner de 672 à 641 av. J.-C. Il conquiert Albe (combat légendaire des Horaces et des Curiaces).

TULSA, v. des États-Unis (Oklahoma), sur l'Arkansas; 361 000 h. Pétrole.

TULÛNIDES, dynastie de gouverneurs de l'Égypte (868-905).

TUMÉFACTION n. f. (lat. *tumefacere*, gonfler). Augmentation de volume d'une partie du corps, quelle qu'en soit la nature.

TUMÉFIER v. t. Causer de la tuméfaction.

TUMESCENCE n. f. Physiol. Gonflement d'un organe.

TUMEUR n. f. (lat. *tumor*). Augmentation pathologique de volume d'une partie d'un tissu ou d'un organe, due à une prolifération cellulaire formant un nouveau tissu.

TUMORAL, E, AUX adj. Relatif à une tumeur.

TUMULTE n. m. (lat. *tumultus*). Grand désordre accompagné de bruit. || Grande agitation désordonnée.

TUMULTEUX, EUSE adj. Plein de tumulte, agité.

TUMULUS n. m. (mot lat.) [pl. inv. ou *tumulj*]. Éminence formée par l'accumulation de terre ou de pierres au-dessus d'une sépulture, typique de l'âge du bronze.

TUNER [tjuncer ou tyner] n. m. (mot angl., de *to tune*, accorder). Récepteur radio, généralement prévu pour les émissions à modulation de fréquence, ne comprenant ni amplificateur basse fréquence ni haut-parleur.

TUNGSTÈNE [tœksten] n. m. (suéd. *tungsten*, pierre lourde). Métal (W), fondant à 3 410 °C, d'un gris presque noir, qui est utilisé pour fabriquer les filaments des lampes à incandescence. (Syn. WOLFRAM.)

TUNIQUE n. f. (lat. *tunica*). Dans l'Antiquité, vêtement de dessous, court, ou mi-long, avec ou sans manches, généralement resserré à la taille. || Vêtement droit plus ou moins long, porté sur une jupe ou un pantalon. || Longue vareuse d'uniforme.

TUNIS, cap. de la Tunisie, au fond d'un golfe de la Méditerranée; 774 000 h. Mosquée al-Zaytûna (IX^e-XVI^e s.). Musée du Bardo. Centre administratif, commercial et industriel. — Brillante métropole musulmane à partir de 1160.

TUNISIE, État de l'Afrique du Nord, sur la Méditerranée; 164 000 km²; 7 900 000 h. Cap. *Tunis*. Langue : arabe.

GÉOGRAPHIE

La majeure partie de la population, très jeune, vit en ville, dans le nord du pays, de climat méditerranéen (production de céréales, d'huile d'olive, etc.) [le Sud étant désertique]. L'industrie progresse ainsi que le tourisme. Le pétrole et les phosphates sont exportés.

HISTOIRE

Après la destruction de Carthage (146 av. J.-C.), les Romains s'installent; les Vandales y débarquent en 429, puis les Byzantins et les Arabes, qui fondent Kairouan (670). Après la dynastie des Zirides (XI^e s.), qui rend le pays indépendant, les Almohades gouvernent à partir de 1160; puis les Hafsides, à qui Charles Quint impose sa suzeraineté. Au XVI^e s., la Tunisie devient ottomane; le dey, élu par les janissaires, est le vrai maître du pays (jusqu'au XVIII^e s.). En 1881, le traité du Bardo établit le protectorat français sur la Tunisie. En 1956, la Tunisie est indépendante; l'année suivante, Bourguiba établit la république et devient président. En 1987, après sa destitution (en raison de son âge et de son état de santé), le général Ben Ali lui succède.

TUNISIEN, ENNE adj. et n. De Tunisie.

TUNNEL n. m. (mot angl.; du fr. *tonnelle*). Galerie souterraine de grande section, donnant passage à une voie de communication.

TURBAN n. m. (turc *tülben*). Coiffure des Orientaux, formée d'une longue pièce d'étoffe enroulée autour de la tête.

TURBIDITÉ n. f. (lat. *turbidus*, trouble). État d'un liquide trouble.

TURBIGO, localité d'Italie (Lombardie), sur le Tessin; 6 000 h. — Victoires des Français sur les Autrichiens (1800 et 1859).

TURBINE n. f. (lat. *turbo*, -inis, roue). Moteur composé d'une roue mobile sur laquelle est appliquée l'énergie d'un fluide moteur (eau, vapeur, gaz, etc.).

Voir illustration pp. 916 et 917

TURBOALTERNATEUR n. m. Alternateur entraîné par une turbine à vapeur ou à gaz.

TURBOCOMPRESSEUR n. m. Compresseur entraîné par une turbine.

TURBORÉACTEUR n. m. Turbine à gaz utilisée dans l'aéronautique et fonctionnant par réaction directe dans l'atmosphère.

TURBOT n. m. (mot d'anc. scand.). Poisson plat répandu dans l'Atlantique et la Méditerranée, et estimé pour sa chair.

TURBOTRAIN n. m. Train dont l'énergie est fournie par une ou plusieurs turbines à gaz.

TURBULENCE n. f. Caractère, défaut d'une personne turbulente, agitation bruyante. || Agitation désordonnée d'un fluide en écoulement turbulent.

TURBULENT, E adj. (lat. *turbulentus*, de *turbare*, troubler). Porté à faire du bruit, du trouble, remuant.

TURC, TURQUE adj. et n. De Turquie. ● A la *turque*, se dit de cabinets d'aisances sans siège. || *Café turc*, très noir, préparé par décoction du marc. || *Fort comme un Turc*, très fort. || *Grand Turc*, titre que les chrétiens donnaient autrefois aux empereurs ottomans. || *Jeune turc*, partisan d'une politique dynamique dans un parti. || *Tête de Turc*, personne qui est la cible privilégiée des critiques, des railleries.

TURC n. m. Groupe de langues parlées en Turquie et dans certaines des républiques soviétiques d'Asie centrale.

TURCOMANS → TURKMÈNES.

TURCS, peuple habitant la Turquie, les républiques socialistes soviétiques d'Azerbaïdjan, du Turkménistan, d'Ouzbékistan et du Kirghizistan.

TURENNE (Henri DE), maréchal de France (1611-1675). Pendant la guerre de Trente Ans, il remporte, avec Condé, la victoire de Nördlingen (1645), puis est

vainqueur à Zusmarshausen (1648). Rallié à la Cour pendant la Fronde, il bat Condé au faubourg Saint-Antoine (1652). Il triomphe des Espagnols à Arras (1654) et aux Dunes (1658) et conquiert l'Alsace, mais est tué près de Sasbach.

TURF [tœrf ou tyrf] n. m. (mot angl. signif. gazon). Terrain sur lequel ont lieu les courses de chevaux. || Ensemble des activités qui se rattachent aux courses de chevaux.

TURFISTE n. Personne qui aime les courses de chevaux, qui y assiste souvent et qui parie.

TURGOT (Anne Robert), économiste français (1727-1781). Contrôleur général des Finances (1774), il entreprend des réformes libérales.

TURIN, en it. *Torino*, v. d'Italie, cap. du Piémont, sur le Pô; 1 050 000 h. Centre commercial et industriel (automobile). Palais Ducal, puis Royal, du **XVII^e s.**; monuments baroques.

TURKANA (lac), lac du N. du Kenya; 8 500 km².

TURKESTAN, anc. dénomination administrative de l'Empire russe, correspondant approximativement à l'actuelle Asie centrale. Le Turkestan chinois correspond à l'actuel Xinjiang.

TURKMÈNES ou **TURCOMANS**, peuple ouralo-altaïque apparenté aux Turcs, qui vit dans le Turkménistan, en Afghanistan et en Iran.

TURKMÉNISTAN, république fédérée de l'U.R.S.S., sur la mer Caspienne; 488 100 km²; 3 500 000 h. Cap. *Achkhabad*.

TURKS ET CAICOS (îles), colonie britannique des Antilles; 430 km²; 7 500 h. Ch.-l. *Cockburn Town*.

TURKU, port de Finlande, sur la Baltique; 163 000 h. Cathédrale et château du **XIII^e s.**

TURLUPINER v. t. *Fam.* Tracasser, tourmenter.

TURNER (William), peintre paysagiste anglais (1775-1851).

TURNHOUT, v. de Belgique (Anvers); 37 500 h.

TURPITUDE n. f. (lat. *turpitudine*, de *turpis*, honteux). Conduite ignominieuse d'une personne; action honteuse.

TURQUERIE n. f. Œuvre artistique ou littéraire représentant des scènes turques, ou d'inspiration orientale.

TURQUIE, en turc *Türkiye*, État de l'Asie occidentale (englobant l'extrémité sud-est de la péninsule balkanique); 780 000 km²; 55 400 000 h. Cap. *Ankara*. V. princ. *Istanbul*. Langue : turc.

GÉOGRAPHIE

Pays de hautes terres, au climat méditerranéen sur son pourtour maritime, de plus en plus rude et aride vers l'est, la

Turquie est encore à dominante rurale : agriculture et élevage traditionnel sur le plateau anatolien, cultures commerciales dans les régions côtières (exportations de coton, tabac, laine et fruits). Les industries sont localisées dans les grandes villes (Istanbul et Izmir). Le tourisme et les envois des émigrés ne comblent pas le déficit de la balance commerciale.

HISTOIRE

Le traité de Sèvres (1920) réduit les frontières de l'Empire ottoman à l'actuelle Turquie. En 1923, le traité de Lausanne lui rend la Thrace, après l'échec des Grecs en 1921, et Mustafa Kemal devient le premier président de la République. Il modernise la Turquie. Ismet İnönü lui succède en 1938. Neutre pendant la Seconde Guerre mondiale, la Turquie entre dans le Pacte atlantique (1952). L'armée interrompt plusieurs fois et instaure, en 1982, une nouvelle Constitution.

TURQUOISE n. f. (anc. fr. *turcois*, turc). Pierre fine opaque, de couleur bleu ciel à bleu-vert. ♦ adj. inv. et n. m. D'une couleur de turquoise.

TUTÉLAIRE adj. (bas lat. *tutularis*). Litt. Qui tient sous sa protection.

TUTELLE n. f. (lat. *tutela*). Surveillance, dépendance gênante. || Ensemble de mesures légales destinées à protéger les biens des enfants mineurs et des incapables majeurs. || Litt. Protection, sauvegarde exercée en faveur de qq. ♦ *Territoire sous tutelle*, pays dont l'administration est assurée par un autre avec l'accord de l'O.N.U.

TUTEUR, TRICE n. (lat. *tutor*, de *tueri*, protéger). Personne chargée de surveiller les intérêts d'un mineur non émancipé ou d'un incapable majeur placé sous le régime de la tutelle.

TUTEUR n. m. Perche, armature qui soutient une jeune plante.

TUTOIEMENT n. m. Action de tutoyer.

TUTORAT n. m. Fonction de tuteur.

TUTOYER v. t. (conj. 2). User de la deuxième personne du singulier, en parlant à qq. ♦ *Tutoyer l'obstacle*, en équitation, le frôler sans le faire tomber.

TUTTI QUANTI loc. adv. (mots it. signif. *tous tant qu'ils sont*). *Fam.* Tous ces gens-là, tous autant qu'ils sont.

TUTU n. m. (onomat.). Costume de scène de la danseuse académique, composé de plusieurs jupes de gaze superposées.

TUVALU (îles), État insulaire de Micronésie au N. des Fidji, 24 km²; 8 000 h.

TUYAU n. m. (mot frq.). Élément à section constante d'un conduit, utilisé pour la circulation d'un fluide ou d'un produit pulvérulent. || Tige creuse du blé et de certaines plantes. || *Fam.* Renseigner confidentiel. ♦ *Dire qqch dans le tuyau de l'oreille* (*Fam.*), *dire qqch à voix basse et en secret*. || *Tuyau d'arrosage, d'incen-*

die, tuyau souple destiné à amener à la lance d'arrosage ou d'incendie l'eau prise à une canalisation ou à un réservoir.

TUYAUTER v. t. *Fam.* Renseigner confidentiellement.

TUYAUTERIE n. f. Ensemble de tuyaux, assurant la circulation d'un fluide ou d'un produit pulvérulent dans une installation.

TUYÈRE n. f. (de *tuyau*). Élément de canalisation, destiné à imposer à un fluide en écoulement une augmentation de vitesse. || Conduit terminal d'une turbine à gaz, dans lequel se produit la détente fournissant l'énergie.

T.V.A. n. f. Sigle de TAXE À LA VALEUR AJOUTÉE.

TVER → KALININE.

TWAIN (Mark), écrivain américain (1835-1910), auteur de romans (*les Aventures de Tom Sawyer*).

TWEED [twid] n. m. (mot angl.). Tissu de laine cardée, d'armure toile ou sergé, généralement établi en deux couleurs et utilisé pour la confection des vêtements genre sport.

TWICKENHAM, agglomération de la banlieue S.-O. de Londres. Stade de rugby.

TWIST [twist] n. m. (angl. *to twist*, torde). Danse fortement déhanchée, apparue dans les années 60.

TYMPAN n. m. (gr. *tympanon*, tambour). *Archit.* Surface comprise entre le linteau et les deux rampants d'un fronton ou d'un gable. ♦ *Briser le tympan à qq.*, lui parler trop fort. || *Caisse du tympan* cavité dans l'os temporal, où est logée l'oreille moyenne. || *Membrane du tympan*, ou *tympan*, membrane située au fond du conduit auditif, qui transmet les vibrations de l'air aux osselets de l'oreille moyenne.

TYMPANON n. m. (mot gr. signif. *tambourin*). Instrument de musique à cordes frappées par des maillets, et de forme trapézoïdale.

TYPE n. m. (gr. *typos*, empreinte). Modèle abstrait réunissant à un haut degré les traits essentiels de tous les êtres ou de tous les objets de même nature. || Ensemble de traits caractéristiques d'un groupe, d'une famille de choses. || *Fam.* Individu quelconque. || *Biol.* Forme générale autour de laquelle oscillent les variations d'une espèce, d'une race.

TYPÉ, E adj. Qui présente à un haut degré les caractères d'un type.

TYPER v. t. Représenter d'une manière qui caractérise.

TYPIQUE adj. et n. Atteint du typhus ou de la fièvre typhoïde.

TYPHOÏDE adj. et n. f. (de *typhus*, et gr. *eidos*, apparence). Fièvre typhoïde, ou typhoïde, maladie infectieuse et contagieuse.

typhoïdique

TYPHOÏDIQUE adj. Relatif à la fièvre typhoïde.

TYPHON n. m. (gr. *tuphôn*, tourbillon). En Extrême-Orient, cyclone tropical très violent.

TYPHUS [-fys] n. m. (mot lat.; du gr. *tuphos*, torpeur). Maladie infectieuse caractérisée par une fièvre, des taches rouges sur la peau, et par un état de stupeur.

TYPIQUE adj. (gr. *tipikos*). Qui distingue une personne, un groupe, une chose, caractéristique.

TYPIQUEMENT adv. De façon typique.

TYPO, OTE n. Abrév. fam. de **TYPOGRAPHE**.

TYPOGRAPHE n. Ouvrier qui compose, à l'aide de caractères mobiles, les textes destinés à l'impression.

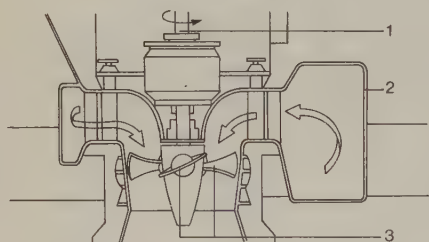
TYPOGRAPHIE n. f. (gr. *typos*, caractère, et *graphein*, écrire). Procédé d'impression sur formes en relief (caractères mobiles, gravures, clichés). || Manière dont un texte est imprimé.

TYPOLOGIE n. f. Étude des traits caractéristiques dans un ensemble de données, en vue d'y déterminer des types, des systèmes. || Étude systéma-

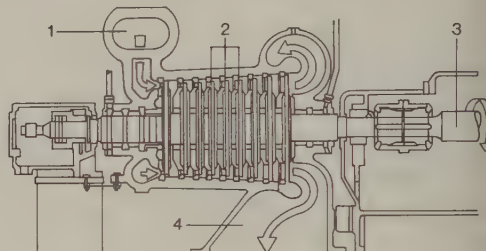
tique des traits de caractère en rapport avec les caractéristiques morphologiques de l'individu.

TYR, auj. **Sour**, v. du Liban, au S. de Beyrouth. Port de la Phénicie antique, Tyr fonde sur les rives de la Méditerranée (IX^e s. av. J.-C.) de nombreux comptoirs commerciaux, dont Carthage.

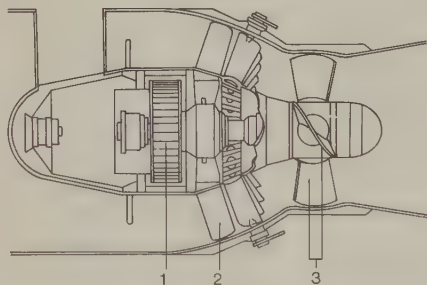
TYRAN n. m. (gr. *tyrannos*). Souverain despotique, injuste, cruel. || Personne qui abuse de son autorité. || *Antiq.* gr. Chef populaire qui exerce un pouvoir personnel obtenu par un coup de force et sans fondement légal.



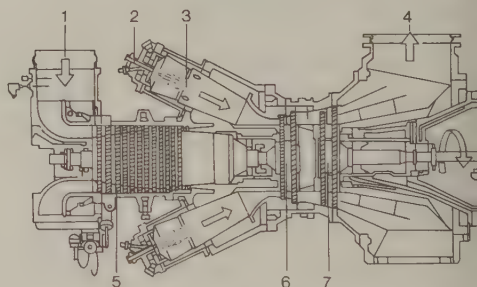
Kaplan à axe vertical



turbine à vapeur



Kaplan à axe horizontal



turbine à gaz

Les systèmes présentés ici ont en commun un principe de base : utiliser l'énergie d'un fluide pour actionner une **turbine**. Deux éléments cependant les différencient : d'une part, le fluide moteur utilisé (eau, vapeur, gaz, etc.) ; d'autre part, le type de travail obtenu et son utilisation.

— Dans les **turbines hydrauliques** (à axe vertical ou horizontal), le fluide moteur est l'eau, dont l'écoulement met en rotation une roue (en forme d'hélice dans le modèle Kaplan) qui entraîne à son tour l'arbre d'un alternateur. Ces turbines sont utilisées pour la production d'électricité.

Écorché d'une turbine Kaplan à axe vertical : 1. Axe d'entraînement de l'alternateur ; 2. Bâche (carter de la turbine) ; 3. Palettes orientables de la roue (permettant de faire varier la vitesse de rotation).

Écorché d'une turbine Kaplan à axe horizontal : 1. Alternateur ;

2. Distributeur orientable (destiné à donner aux filets fluides une bonne orientation) ; 3. Palettes orientables de la roue.

— Dans une **turbine à vapeur**, le fluide moteur est de la vapeur sous haute pression agissant sur la roue mobile de la turbine. Un tel système est utilisé également pour la production d'électricité.

Écorché d'une turbine à vapeur : 1. Admission de la vapeur sous pression ; 2. Aubes de la turbine ; 3. Arbre d'entraînement de l'alternateur ; 4. Sortie de la vapeur vers le condenseur, qui la transformera en eau dirigée ensuite vers la chaudière.

— Une **turbine à gaz** utilise la détente, au travers d'une ou de plusieurs roues, d'un fluide gazeux issu de la combustion, dans un flux d'air comprimé, d'un combustible solide, liquide ou gazeux. Les turbines à gaz ont des applications nombreuses dans l'industrie, dans les domaines aéronautique et naval, ou pour la production d'électricité.

Écorché d'une turbine à gaz : 1. Entrée d'air ; 2. Arrivée du combustible ; 3. Chambre de combustion ; 4. Échappement des gaz chauds ;

5. Compresseur ; 6. Turbine haute pression (mise en mouvement par la détente des gaz, la puissance produite servant à faire fonctionner le compresseur d'air et à actionner une turbine basse pression) ; 7. Turbine basse pression (actionnant l'arbre moteur) ; 8. Arbre d'entraînement.

— Dans un **turbocompresseur** de suralimentation de moteur thermique, une première turbine (turbine d'entraînement), mise en mouvement par les

TYRANNIE n. f. Gouvernement autoritaire qui ne respecte pas les libertés individuelles et sur lequel les gouvernés n'ont aucun contrôle. || *Litt.* Pouvoir de certaines choses sur les hommes. || *Antiq. gr.* Gouvernement d'un tyran.

TYRANNIQUE adj. Qui a le caractère de la tyrannie, despotique.

TYRANNISER v. t. Exercer une autorité excessive sur, opprimer, persécuter.

TYRANNOSAURE n. m. (gr. *tyrannos*, tyran, et *saura*, lézard, serpent). Très grand reptile dinosaure fossile, carnivore et bipède.

TYROL, province de l'Autriche (12 647 km²; 591 000 h.; cap. *Innsbruck*), s'étendant sur la haute vallée de l'Inn. La province de Bolzano, jadis partie du Tyrol autrichien, a été cédée à l'Italie en 1919, où elle forme avec le Trentin la région autonome du Trentin-Haut-Adige.

TYROLIEN, ENNE adj. et n. Du Tyrol.

TYROLIENNE n. f. Air à trois temps, qui s'exécute en franchissant, à l'aide de certaines notes de poitrine et de tête qui se succèdent rapidement, d'assez grands intervalles mélodiques.

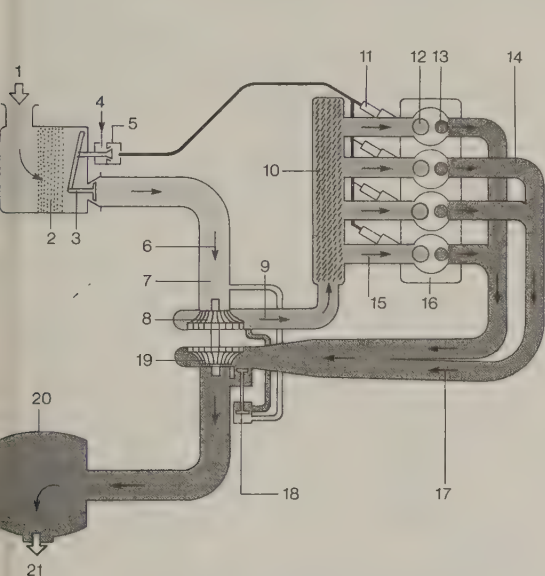
TYROTHRICINE n. f. (gr. *tyros*, fromage, et *thrix*, poil). Antibiotique d'usage externe extrait d'un champignon.

TYRRHÉNIENNE (mer), partie de la Méditerranée occidentale comprise entre la péninsule italienne, la Corse, la Sardaigne et la Sicile.

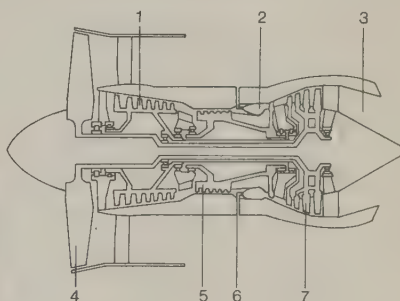
TZAR n. m., **TZARÉVITCH** n. m., **TZARINE** n. f. → TSAR, TSARÉVITCH, TSARINE.

TZARA (Tristan), écrivain français d'origine roumaine (1896-1963), l'un des fondateurs du groupe dada.

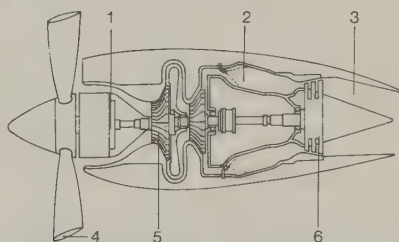
TZIGANE adj. → TSIGANE.



principe de fonctionnement
d'un turbocompresseur
de suralimentation



turboréacteur



turbopropulseur

gaz d'échappement, actionne une seconde turbine (turbine de compression) servant à provoquer une surpression de l'air alimentant le bloc-moteur. Le turbocompresseur est utilisé pour accroître sensiblement la puissance d'un moteur sans augmentation importante de poids.

Fonctionnement d'un turbocompresseur équipant une automobile :

1. Entrée de l'air atmosphérique; 2. Filtre à air; 3. Sonde du débit d'air; 4. Carburant; 5. Doseur-distributeur du carburant; 6. Circulation d'air à la pression atmosphérique; 7. Papillon d'alimentation d'air; 8. Turbine de compression de l'air d'admission; 9. Air comprimé chaud; 10. Refroidisseur de l'air comprimé; 11. Injecteur de carburant; 12. Soupape d'admission; 13. Soupape d'échappement; 14. Collecteur d'échappement; 15. Air comprimé refroidi; 16. Bloc-moteur; 17. Gaz d'échappement; 18. Capsule de régulation de la pression de suralimentation; 19. Turbine d'entraînement actionnée par les gaz d'échappement; 20. Pot d'échappement; 21. Échappement.

— Dans un **turboréacteur**, les gaz de combustion se détendent d'abord dans la turbine qui entraîne le compresseur d'air, puis dans la tuyère.

L'éjection à grande vitesse des gaz chauds dans l'atmosphère crée ainsi la poussée nécessaire à la propulsion de l'avion. Le turboréacteur est utilisé sur des avions volant entre mach 0,5 et mach 3 (soit entre 600 et 3 200 km/h environ à haute altitude).

Écorché d'un turboréacteur : 1. Compresseur basse pression; 2. Chambre de combustion; 3. Sortie des gaz (poussée); 4. Soufflante d'air dans le compresseur; 5. Compresseur haute pression; 6. Carburant; 7. Turbine.

— Dans un **turbopropulseur**, les gaz de combustion se détendent au maximum sur les aubes de la turbine, qui entraîne à la fois le compresseur et l'hélice. Dans la tuyère d'éjection, les gaz subissent également une détente fournissant un complément de propulsion (10 à 15 p. 100 de la poussée totale) par réaction directe dans l'atmosphère. Les turbopropulseurs sont utilisés pour des avions volant à des vitesses inférieures à 750 km/h.

Écorché d'un turbopropulseur : 1. Réducteur; 2. Chambre de combustion; 3. Sortie des gaz d'échappement (poussée complémentaire); 4. Hélice entraînée par la turbine; 5. Compresseur; 6. Turbine.

U

U n. m. Vingt et unième lettre de l'alphabet et la cinquième des voyelles [y].

UBAC n. m. (lat. *opacus*, sombre). Dans la montagne, versant à l'ombre.

UBAYE, torrent des Alpes qui rejoint la Durance dans le lac formé par le barrage de Serre-Ponçon; 80 km.

UBIQUITÉ [ybikuite] n. f. (lat. *ubiquitas*, de *ubique*, partout). Faculté d'être présent en plusieurs lieux à la fois.

UBUESQUE adj. Digne du « père Ubu », personnage grotesque créé par A. Jarry.

UCAYALI, riv. du Pérou, l'une des branches mères de l'Amazone; 1 600 km.

UCCELLO (Paolo), peintre florentin (1397-1475), auteur de scènes de bataille et de peintures religieuses.

UCCLE, en néerl. *Ukkel*, comm. de Belgique, banlieue de Bruxelles; 76 000 h.

U. D. F. (Union pour la Démocratie Française), formation politique, créée en 1978, regroupant le parti républicain, le Centre des démocrates-sociaux et le parti radical.

UDINE, v. d'Italie, cap. du Friuli; 101 000 h.

UÉLÉ ou **OUELLÉ**, affl. de l'Oubangui (r. g.); 1 300 km.

U. E. R. n. f. Abrév. de **UNITÉ* D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE** (auj. *U. F. R.*).

UGINE, ch.-l. de c. de la Savoie; 7 706 h. Electro-métallurgie.

UHLAN [ylā] n. m. (mot all.; du polon.). Lancier, dans les anciennes armées allemande, autrichienne, polonaise et russe.

UHURU (pic), nom actuel du Kilimandjaro.

UJUNG PANDANG, anc. **Macassar**, v. d'Indonésie, dans le S. de l'île de Célèbes; 435 000 h.

UKASE [ukaz] ou **OUKASE** n. m. (mot russe, de *ukasat*, publier). Édikt du tsar. || Décision autoritaire et arbitraire.

UKRAINE, une des républiques fédérées de l'U. R. S. S., baignée au S. par la mer Noire et la mer d'Azov; 604 000 km²; 51 700 000 h. (Ukrainiens). Cap. Kiev. Grande région agricole (blé) et industrielle (charbon, métallurgie). — Dominée par les Cosaques, elle est rattachée à la Russie en 1654. Elle devient république fédérée de l'U. R. S. S. en 1922; dévastée par l'Allemagne (1941-1944), elle s'agrandit de la Galicie et de la Ruthénie subcarpatique en 1945.

UKRAINE SUBCARPATIQUE
→ RUTHÉNIE SUBCARPATIQUE.

UKRAINIEN, ENNE adj. et n. De l'Ukraine.

ULBRICHT (Walter), homme d'État allemand (1893-1973), principal dirigeant de la République démocratique allemande de 1950 à sa mort.

ULCÉRATION n. f. Formation d'ulcère; l'ulcère lui-même.

ULCÈRE n. m. (lat. *ulcus*, -eris). Perte de substance d'un revêtement, cutané ou muqueux, s'accompagnant de lésions plus ou moins profondes des tissus sous-jacents.

ULCÉRER v. t. (conj. 5). Produire un ulcère. || Causer un profond et durable ressentiment, blesser.

ULÉMA [ulema] ou **OULÉMA** n. m. (mot ar.). Docteur de la loi musulmane, juriste et théologien.

ULIS (Les), ch.-l. de c. de l'Essonne; 28 326 h.

U. L. M. n. m. (sigle de *Ultra Léger Motorisé*). Petit avion de conception simplifiée, monoplace ou biplace, pesant à vide moins de 150 kg, et doté d'un moteur de quelques dizaines de chevaux.

ULM, v. d'Allemagne (Bade-Wurtemberg), sur le Danube; 99 000 h. Cathédrale gothique (XIV^e-XV^e s.).

ULMISTE n. Pilote ou passager d'un U. L. M.

ULSAN, port de la Corée du Sud; 418 000 h. Centre industriel.

ULSTER, région du nord de l'Irlande entre la baie de Donegal et la mer d'Irlande. La plus grande partie forme aujourd'hui l'Irlande du Nord britannique (cap. Belfast), l'autre partie constituant la province de l'Ulster (8 011 km²; 207 000 h.) de la république d'Irlande.

ULTÉRIEUR, E adj. (lat. *ulterior*, de *ultra*, au-delà). Qui arrive après, qui succède à une autre chose, postérieur (par oppos. à **ANTÉRIEUR**).

ULTÉRIEUREMENT adv. Plus tard.

ULTIMATUM [yltimatɔm] n. m. (mot lat. signif. *dernière chose*). Conditions définitives imposées à un État par un autre, et dont la non-acceptation entraîne la



Paolo Uccello : un des six épisodes du *Miracle de la profanation de l'hostie* (1469).
[Palais ducaal, Urbino.] [Lauros-Giraudon]

guerre. || Proposition précise qui n'admet aucune contestation.

ULTIME adj. (lat. *ultimus*). Dernier, final.

ULTRA n. et adj. (mot lat. signif. au-delà). Celui qui professe des opinions extrêmes.

ULTRAMICROSCOPE n. m. Instrument permettant, grâce à son éclairage latéral, de déceler des objets invisibles au microscope ordinaire.

ULTRAMONTAIN, E adj. Qui appartient aux doctrines théologiques favorables au Saint-Siège, par opposition à GALICAN.

ULTRASON n. m. Vibration de même nature que le son, mais de fréquence trop élevée pour qu'une oreille humaine puisse la percevoir.

ULTRAVIOLET, ETTE adj. et n. m. Se dit des radiations invisibles à l'œil humain placées dans le spectre au-delà du violet, et dont la longueur d'onde est plus petite que celle du violet et plus grande que celle des rayons X mous.

ULULEMENT ou **HULLEMENT** n. m. Cri des oiseaux rapaces nocturnes.

ULULER ou **HULULER** v. i. (lat. *ululare*). Crier, en parlant des oiseaux rapaces nocturnes.

ULYSSE, en gr. *Odyssée*, héros grec, roi légendaire d'Ithaque, fils de Laërte, époux de Pénélope, père de Télémaque, l'un des principaux acteurs du siège de Troie. Il apparaît dans *l'Illiade* comme un guerrier habile et rusé. Le retour d'Ulysse dans sa patrie fait le sujet de *l'Odyssée*.

'UMAR I^{er} ou **OMAR I^{er}** (v. 581-644), deuxième calife des musulmans (634-644). Il conquiert la Syrie, la Perse, l'Égypte et la Mésopotamie.

UME ÄLV, fl. de Suède, qui se jette dans le golfe de Botnie, peu en aval d'Umeå (76 000 h.); 460 km.

UMM KULTHÛM, en fr. *Oum Kalsoum*, chanteuse égyptienne (1898-1975).

UN, UNE adj. num. (lat. *unus*). Le premier nombre de la série naturelle des entiers. || Seul, qui n'est pas associé à d'autres : *travail fait en un jour*. ♦ *Ne faire ni une ni deux* (Fam.), ne pas hésiter. || *Ne faire qu'un*, être tout à fait semblable ou parfaitement uni. || *Pas un, aucun, nul*. || *Un à un*, l'un succédant à l'autre. ♦ adj. ord. Premier (après le n.) : *page un*. ♦ adj. qualificatif. Qui n'admet pas de division : la vérité est une. || Qui forme un tout harmonieux. ♦ *C'est tout un, ce n'est qu'un*, c'est chose semblable. ♦ art. indéf. (pl. des). Sert à désigner une personne ou une chose de manière indéterminée : *donne-moi un livre*. ♦ pron. indéf. *L'un, un* des deux nommés (par oppos. à *L'AUTRE*) [pl. les uns]. ♦ *L'un l'autre*, réciproquement.

UN n. m. inv. Une unité : *un et une font deux*.

UNAMUNO (Miguel DE), écrivain espagnol (1864-1936), auteur de poésies, de romans et d'essais.

UNANIME adj. (lat. *unus*, un seul, et *animus*, âme). Qui exprime un accord complet. || (Au pl.) Qui ont même avis, même sentiment.

UNANIMEMENT adv. À l'unanimité.

UNANIMITÉ n. f. Accord complet des opinions, des suffrages.

UNDERGROUND [ændə'graund] adj. et n. m. inv. (mot amér.). Se dit de divers spectacles, d'œuvres littéraires, de revues d'avant-garde, réalisés en dehors des circuits commerciaux ordinaires.

UNDET (Sigrid), femme de lettres norvégienne (1882-1949), auteur de romans historiques et de récits.

UNE n. f. *La une* (Fam.), première page d'un journal.

Unesco (sigle de *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*), institution spécialisée de l'Organisation des Nations unies, constituée en 1946 pour protéger les libertés humaines et développer la culture. (Siège : Paris.)

UNGARETTI (Giuseppe), poète italien (1888-1970).

UNGAVA, baie et péninsule du Canada (Québec), au S. du détroit d'Hudson.

UNGAVA → NOUVEAU-QUÉBEC.

UNI, E adj. Sans inégalités, sans aspérités. || *D'une seule couleur*.

UNI n. m. Étoffe unie, d'une seule couleur.

UNIATE adj. (russe *ounyiat*; du lat. *unio*, union). Se dit des fractions des Églises orientales qui ont rétabli l'union avec l'Église catholique romaine.

UNICEF (sigle de *United Nations International Children Emergency Fund*), organe semi-autonome de l'O.N.U., créé en 1946 et dont la tâche est l'aide à l'enfance dans les pays en voie de développement. (Siège : New York.)

UNICITÉ n. f. Qualité de ce qui est unique.

UNIDIRECTIONNEL, ELLE adj. Qui n'a qu'un sens de déplacement.

UNIÈME adj. ord. (de *un*). Seulement à la suite des dizaines, des centaines, etc.

UNIÈMEMENT adv. Seulement en composition : *vingt et unièment*.

UNIFICATEUR, TRICE adj. et n. Qui unifie.

UNIFICATION n. f. Action d'unifier.

UNIFIER v. t. Amener ou ramener à l'unité. ♦ *s'unifier* v. pr. Être amené à l'unité, se fondre en un tout.

UNIFORME adj. (lat. *uniformis*). Qui a la même forme, le même aspect, pareil. || Qui est semblable dans ses parties, qui ne présente aucune variété.

UNIFORME n. m. (abrév. de *habit uniforme*). Costume qui est le même pour toute une catégorie de personnes et qui est défini par un règlement. || *Habit militaire*.

UNIFORMÉMENT adv. De façon uniforme.

UNIFORMISATION n. f. Action d'uniformiser.

UNIFORMISER v. t. Rendre de même genre, de même nature, de même forme.

UNIFORMITÉ n. f. État de ce qui est uniforme, monotone, semblable dans ses parties.

Unigenitus (bulle), acte par lequel le pape Clément XI condamne le jansénisme en 1713.

UNIJAMBISTE n. et adj. Personne amputée d'une jambe.

UNILATÉRAL, E, AUX adj. Qui ne concerne qu'un seul côté. || Qui est pris par une seule des parties en présence. || Qui néglige un autre point de vue possible.

UNILATÉRALEMENT adv. De façon unilatérale.

UNILINGUE adj. Qui parle une seule langue. || Qui est écrit en une seule langue.

UNIMENT adv. De façon égale, uniforme.

UNINOMINAL, E, AUX adj. Qui ne contient qu'un nom; ou l'on n'indique qu'un seul nom.

UNION n. f. (lat. *unio*, de *unus*, un). Association ou combinaison de différentes choses, de personnes. || *Mariage*. || Conformité des sentiments, des pensées, entente, harmonie. || Association, parti, syndicat formé par le groupement de plusieurs autres. || Ensemble d'États qui se groupent d'une manière ou d'une autre. || *Math.* Énoncé (symb. : $\cup$) de la réunion de deux ensembles : $A \cup B$ (A union B).

union (Acte d'), acte qui, en 1907, établit, au sein du royaume de Grande-Bretagne, l'union de l'Angleterre et de l'Écosse. — *Loi par laquelle le Parlement anglais établit l'union de la Grande-Bretagne et de l'Irlande* (1800).

UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES ou **UNION SOVIÉTIQUE** → U.R.S.S.

UNION FRANÇAISE, nom donné, de 1946 à 1958, à l'ensemble formé par la République française et les territoires et États associés d'outre-mer.

Union Jack, drapeau du Royaume-Uni.

UNION SUD-AFRICAINE → AFRIQUE DU SUD (république d').

UNIQUE adj. (lat. *unicus*). Seul en son genre. || Infinitum au-dessus des autres, incomparable, exceptionnel. || Qui est le même pour plusieurs choses. || *Fam.* Singulier, extravagant.

uniquement

UNIQUEMENT adv. Exclusivement, seulement.

UNIR v. t. (lat. *unire*). Joindre l'un à l'autre, de manière à former un tout ou pour établir une communication. || Établir un lien d'amitié, d'intérêt, de parenté. ♦ **s'unir** v. pr. Se lier par les liens de l'amour, du mariage. || S'associer; faire cause commune.

UNISEXE adj. Se dit de ce qui convient aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

UNISSON n. m. (lat. *unus*, un, et *sonus*, son). A l'unisson, en chantant et en jouant des sons de même hauteur; en conformité d'idées, de sentiments.

UNITAIRE adj. Qui a rapport à l'unité. || Qui recherche ou manifeste l'unité sur le plan politique ou syndical.

UNITÉ n. f. (lat. *unitas*). Grandeur finie prise comme terme de comparaison avec des grandeurs de même espèce. || Chacune des parties semblables qui composent un nombre. || Qualité de ce qui est un, unique, de ce qui forme un tout (par oppos. à PLURALITÉ). || Harmonie d'ensemble. || Groupe d'appareils, dans une usine, capables de réaliser une opération industrielle indépendamment des autres installations de cette usine. || Groupe de militaires constitué, équipé et encadré de façon permanente; bâtiment de la marine de guerre. • **Système d'unités**, ensemble cohérent d'unités choisies de façon à simplifier certaines formules physiques reliant plusieurs grandeurs. || Les trois unités : unité d'action, de lieu, de temps, règles dramatiques d'après lesquelles la pièce entière doit se développer en une seule action principale, dans un lieu unique, dans l'espace d'une journée. || **Unité de compte**, étalon monétaire ayant pour objet de mesurer, dans des conventions, l'équivalence des prestations. || **Unité d'enseignement et de recherche** (U. E. R.), cellule de base de l'enseignement supérieur, devenue **Unité de formation et de recherche** en 1985 (U. F. R.).

UNIVERS n. m. (lat. *universus*). Le monde entier, l'ensemble de ce qui existe. || Le monde habité; l'ensemble des hommes. || Le milieu dans lequel on vit; le champ d'activité.

UNIVERSALISER v. t. Rendre universel; répandre partout.

UNIVERSALISTE adj. Relatif au monde tout entier, à tous les hommes.

UNIVERSALITÉ n. f. Caractère de ce qui est universel. || Caractère d'un esprit universel.

UNIVERSAUX n. m. pl. Concepts généraux servant à classer les êtres et les idées.

UNIVERSEL, ELLE adj. (lat. *universus*, tout entier). Général, qui s'étend à tout ou à tous. || Qui a des aptitudes pour tout, des connaissances dans toutes les matières.

UNIVERSITAIRE adj. et n. Qui appartient à l'université.

UNIVERSITÉ n. f. (lat. *universitas*). Ensemble d'établissements scolaires relevant de l'enseignement supérieur; bâtiments d'une université.

UNIVITELLIN, E adj. Se dit de jumeaux provenant d'un seul œuf.

UNIVOQUE adj. (lat. *univocus*, de *unus*, un, et *vox*, voix). Qui conserve le même sens dans des emplois différents.

Unkiar-Skelessi (traité d'), traité signé en 1833 entre la Russie et l'Empire ottoman, ouvrant les Détroits aux vaisseaux de guerre russes.

UNTEL, UNETELLE n. Mot forgé pour désigner anonymement un individu. (S'écrit souvent avec une majuscule.)

UNTERWALD, en all. **Unterwalden**, c. de Suisse, au S. du lac des Quatre-Cantons. Il est divisé en deux demi-cantons : *Obwald* (491 km²; 26700 h.; ch.-l. *Sarnen*) et *Nidwald* (276 km²; 29300 h.; ch.-l. *Stans*).

UPDIKE (John), écrivain américain, né en 1932, auteur de nouvelles et de romans.

UPPERCUT [y'perkyt] n. m. (mot angl., de *upper*, supérieur, et *to cut*, couper). En boxe, coup de poing porté de bas en haut.

UPPSALA, v. de Suède, sur un tributaire du lac Mälaren; 149000 h. Cathédrale gothique. Université fondée en 1477. Château de Gustave Vasa.

UPSILON [ypsibn] n. m. inv. (mot gr.). Vingtième lettre de l'alphabet grec (υ), correspondant à notre *u* et devenue *y* dans les mots français tirés du grec.

UR → **OUR**.

URANIUM n. m. Métal (U) faiblement radioactif.

URANUS, planète du système solaire, découverte par Herschel en 1781, dont l'orbite est située entre celle de Saturne et celle de Neptune. Son diamètre vaut 50 000 km environ. Cinq satellites; entourée d'une série d'anneaux.

URAWA, v. du Japon (Honshū); 358 000 h.

URBAIN, E adj. (lat. *urbanus*, de *urbs*, ville). De la ville (par oppos. à **RURAL**).

URBAIN, nom de huit papes, dont **URBAIN II** (v. 1042-1099), pape de 1088 à 1099, promoteur de la première croisade. — **URBAIN VI** (v. 1318-1389), pape de

1378 à 1389; son élection marque le début du Grand Schisme.

URBANISATION n. f. Action d'urbaniser. || Concentration croissante de la population dans des agglomérations de type urbain.

URBANISER v. t. En parlant d'un site, l'aménager en vue de développer ou de créer une agglomération urbaine.

URBANISME n. m. Science se rapportant à la construction et à l'aménagement des agglomérations, villes et villages.

URBANISTE adj. Relatif à l'urbanisme.

URBANISTE n. Spécialiste d'urbanisme.

URBANITÉ n. f. (lat. *urbanitas*). Litt. Politesse raffinée.

URBI ET ORBI [yrbietorbij] loc. adv. (mots lat. signif. à la ville [Rome] et à l'univers). Relatif à la bénédiction solennelle du pape lorsqu'elle s'étend aux fidèles du monde entier.

URBINO, v. d'Italie, dans les Marches; 17 000 h. Palais ducal du xve s., chef-d'œuvre de la Renaissance. — Anc. ch.-l. du *ducé d'Urbino*, créé en 1443, réuni en 1631 aux États de l'Église.

URDU [urdu] ou **OURDOU** n. m. Langue officielle du Pakistan, proche de l'hindi, mais écrite avec des caractères arabes et persans.

URÉE n. f. (de *urine*). Déchet des matières azotées de l'organisme, que celui-ci fabrique à partir d'acides aminés et de sels ammoniacaux, et que le rein extrait du sang et concentre dans l'urine.

URÉMIE n. f. Augmentation pathologique du taux d'urée dans le sang.

URÉTERE n. m. (gr. *ourèthèr*). Chacun des deux canaux qui portent l'urine des reins dans la vessie.

URÈTRE n. m. (gr. *ourèthra*; de *oureîn*, uriner). Canal qui conduit l'urine du col de la vessie au méat urétral.

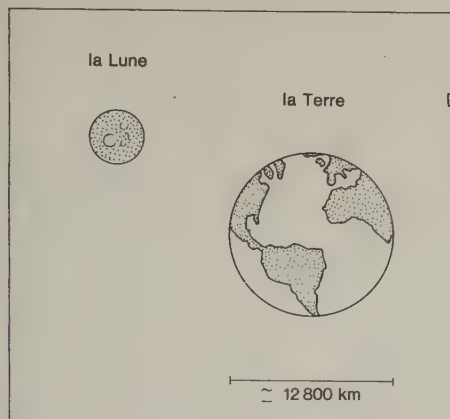
UREY (Harold Clayton), chimiste américain (1893-1981). Il a découvert l'eau lourde.

URFA, anc. **Edesse**, v. de Turquie, près de la frontière syrienne; 148 000 h.

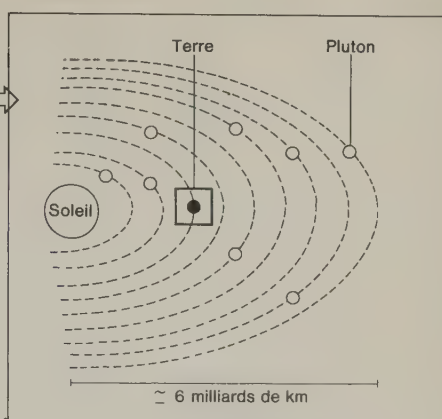
URFÉ (Honoré D'), écrivain français (1567-1625), auteur du roman pastoral *L'Astrée*.

URGENCE n. f. Caractère de ce qui est urgent. • *D'urgence*, immédiatement, sans retard. || *État d'urgence*, régime exceptionnel qui, en cas de troubles, ren-

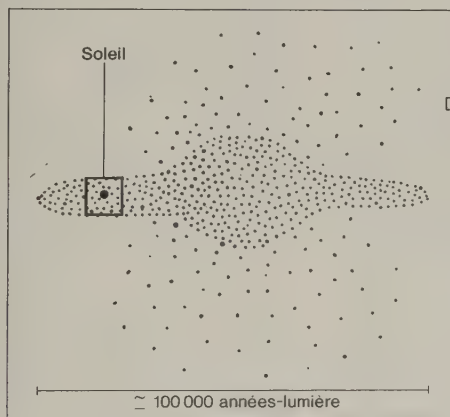
L'Univers. La Terre et son satellite la Lune font partie du système solaire, qui rassemble tous les corps (planètes, comètes) dont le mouvement est gouverné par l'attraction du Soleil. Cet ensemble est inclus dans un vaste système en rotation, la Galaxie, qui rassemble au moins 100 milliards d'étoiles. L'Univers comporte des millions de galaxies plus ou moins analogues à la nôtre, souvent groupées en amas, voire en amas d'amas (superamas). Une trentaine de galaxies proches forment, avec la nôtre, l'Amas local, lui-même inclus dans un ensemble plus vaste, le Superamas local.



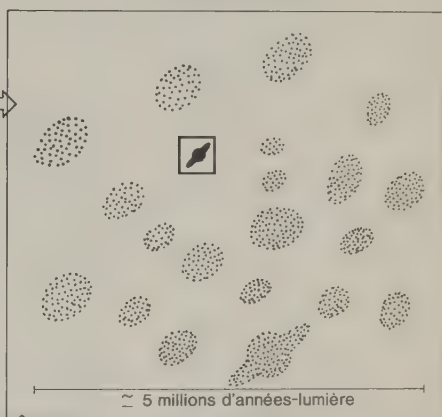
le système Terre-Lune



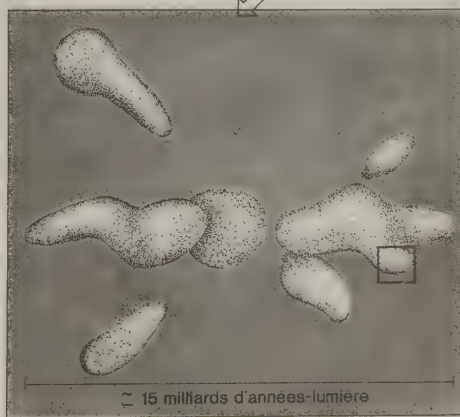
le système solaire



notre Galaxie



l'Amas local



le Superamas local
(amas de galaxies)

forcé les pouvoirs de l'autorité administrative. || *Service des urgences*, local d'un hôpital où l'on reçoit les malades ou blessés dont l'état nécessite un traitement immédiat.

URGENT, **E** adj. Qui ne peut être différé, qu'il est nécessaire de faire tout de suite.

URGER v. i. (conj. 1). *Fam.* Presser, être urgent.

URI, canton suisse, drainé par la Reuss; 1075 km²; 34000 h. Ch.-l. *Altdorf*.

URINAIRE adj. Relatif à l'urine. || *Appareil urinaire*, ensemble des reins et des voies urinaires (uretères, vessie, urètre).

URINAL n. m. (pl. *urinaux*). Vase à col relevé, où les hommes alités urinent. (Syn. *PISTOLET*).

URINE n. f. Liquide extrait du sang par les reins et collecté par la vessie avant son évacuation au-dehors par la miction.

URINER v. i. Évacuer son urine. ♦ v. t. Évacuer dans son urine.

URINOIR n. m. Édicule, lieu, dispositif aménagé pour la miction des hommes.

URIQUE adj. *Acide urique*, acide organique azoté, présent à très faible dose dans le sang, à dose moins faible dans l'urine et provenant de la dégradation, dans l'organisme, de certaines protéines.

URNE n. f. (lat. *urna*). Vase servant à conserver les cendres des morts. || Vase à flancs arrondis. || Boîte servant à recueillir les bulletins de vote.

UROLOGIE n. f. (gr. *ouron*, urine, et *logos*, science). Étude des maladies des voies urinaires des deux sexes, et de l'appareil génital de l'homme.

U.R.S.S. (*Union des républiques socialistes soviétiques*). État fédératif, composé de 15 républiques socialistes soviétiques : Russie (R. S. F. S. R.), Ukraine, Biélorussie, Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Turkménistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Kazakhstan, Kirghizistan, Estonie, Lituanie, Lettonie, Moldavie; 22 400 000 km²; 289 millions d'h. Cap. *Moscou*. Langue : *russe*.

GÉOGRAPHIE

Premier État du monde par sa superficie et troisième par sa population, l'U.R.S.S. s'ouvre sur l'Arctique et la Baltique. L'Oural sépare la grande plaine russe et la Sibérie, vaste ensemble où, d'ouest en est, se succèdent plaines, plateaux et montagnes. Au sud, se dressent de hautes montagnes (Pamir, Tian Chan) précédées vers le nord-ouest par une dépression occupée en partie par la Caspienne et la mer d'Azov. D'ouest en est, les grands fleuves sont la Volga, l'Ob, l'énisseï et la Lena. Le climat continental devient très rigoureux vers l'est et le nord. Du nord au sud se succèdent : la toundra, la forêt, la steppe et même le désert. Le pays compte un grand nombre de peuples (avec leurs langues propres),

mais la grande majorité de la population est slave et vit à l'ouest de l'Oural, majoritairement en ville. Les ressources d'un territoire immense permettent à l'U.R.S.S. d'avoir le premier ou le deuxième rang mondial pour nombre de productions : blé, avoine, orge, betterave à sucre, coton, pétrole, gaz naturel, acier, aluminium, charbon, électricité. L'ensemble de la production a été géré par l'État par l'intermédiaire de plans élaborés au sommet. Dans le secteur industriel, la métallurgie et les industries lourdes sont prioritaires sur les industries de consommation, et une place privilégiée est réservée à l'armement. Par ailleurs, les ressources énergétiques viennent de plus en plus de la Sibérie, alors que les industries sont situées en majorité à l'ouest de l'Oural. À côté de l'agriculture collectivisée, aux résultats inégaux, souvent insuffisants, subsistent les lopins individuels, mais l'approvisionnement est souvent difficile. Le commerce se fait prioritairement avec les pays voisins. Malgré des progrès, le niveau de vie reste bas.

HISTOIRE

Portés au pouvoir par la révolution d'octobre 1917, les bolcheviques constituent un gouvernement dirigé par Lénine et signent avec l'Allemagne le traité de Brest-Litovsk (mars 1918). Lénine et Trotski, appliquant la doctrine marxiste, imposent la dictature du parti communiste à la faveur de la guerre civile menée contre la contre-révolution; ils organisent un État fondé sur la réunion de conseils (soviets) à différents degrés et, en 1922, le pays devient l'Union des républiques socialistes soviétiques (U.R.S.S.). Après la mort de Lénine (1924), Staline, élimine toute opposition (Trotski, Kamenev) et organise le développement économique par la mise en œuvre du premier plan quinquennal (1928-1932). Bien que liée en 1939 par un pacte avec l'Allemagne (partage de la Pologne), l'U.R.S.S. est surprise par l'agression allemande de 1941. Victorieuse en 1945, l'Union soviétique étend ses territoires européens et s'assure, lors de la conférence de Yalta (1945), une zone d'influence en Europe orientale : la création des « démocraties populaires » débouche sur la « guerre froide » avec les États-Unis et l'Europe de l'Ouest. La mort de Staline (1953) est suivie de la condamnation de certaines de ses méthodes par N. Khrouchchev en dépit de l'intervention soviétique en Hongrie (1956). Favorisé par le prestige de la technologie spatiale soviétique (lancement du premier sputnik en 1957), un mouvement de détente avec les nations de l'Ouest se produit alors que s'amorce un grave conflit idéologique avec la Chine (1959). Brejnev et Kossyguine, aux commandes de l'U.R.S.S. depuis 1964, montrent, par l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie (1968), leur volonté de sauvegarder l'unité du monde socialiste.

La conférence d'Helsinki (1975) et les accords soviéto-américains sur la limitation des armements stratégiques (1972 et 1979) confirment la volonté de détente avec les nations occidentales, compromise cependant par l'intervention militaire soviétique en Afghanistan (déc. 1979). En 1985, Gorbatchev accède au pouvoir et met en œuvre un programme de réformes économiques et politiques. En 1987, il signe avec Reagan un accord visant à l'élimination des missiles à moyenne portée en Europe. En 1989, l'armée soviétique se retire d'Afghanistan. Tandis que la « perestroïka » (« restructuration ») ouvre la voie à d'importants changements en Europe de l'Est, l'U.R.S.S. se trouve confrontée à une radicalisation des aspirations nationales (pays Baltes, Caucase). En 1990, le rôle dirigeant du parti est aboli, un régime présidentiel est instauré. Gorbatchev est élu à la présidence de la République.

URTICAIRE n. f. (lat. *urtica*, ortie). Éruption cutanée ressemblant à des piqûres d'ortie, qui est souvent une réaction allergique à des aliments.

URUGUAY, riv. de l'Amérique du Sud, séparant le Brésil et l'Uruguay de l'Argentine et formant, avec le Paraná, le río de la Plata; 1580 km.

URUGUAY, État de l'Amérique du Sud, entre le Brésil, l'Atlantique et l'Argentine; 177 500 km²; 3 millions d'h. Cap. *Montevideo*. Langue : *espagnol*. Pays d'élevage, où la capitale regroupe près de la moitié de la population.

● **HISTOIRE**. Colonisé par les Espagnols au XVI^e s., l'Uruguay se soulève en 1810 sous la conduite de José Artigas. L'indépendance est acquise en 1828 (Constitution de 1830). Le président José Battle y Ordóñez ouvre, au début du XX^e s., l'ère de la démocratie. Mais les difficultés financières et politiques (guérilla des Tupamaros) des années 1960-1970 conduisent à la prise du pouvoir par les militaires de 1974 à 1984.

URUGUAYEN, ENNE adj. et n. De l'Uruguay.

ÜRÜMÇI → OÜROUMTISI.

URUNDI → BURUNDI.

US [ys] n. m. pl. (lat. *usus*). *Les us et coutumes* (Litt.), les usages.

USA (sigle de *United States of America*), nom américain des États-Unis d'Amérique.

USAGE n. m. (de *us*). Action de se servir de qqch. || Fonction, service, utilisation : *quel est l'usage de cet appareil?* || Coutume, habitude communes à un groupe, ensemble de pratiques sociales, expérience de ce qu'il faut dire ou faire. || Emploi ordinaire des mots tel qu'il existe chez le plus grand nombre. ● À l'usage, lorsqu'on s'en sert. || À l'usage de, destiné à servir à. || *Faire usage de*, employer,

utiliser. || *Faire de l'usage, faire un bon usage*, durer longtemps, en parlant d'une chose dont on se sert habituellement. || *Orthographe d'usage*, orthographe des mots eux-mêmes, indépendamment des règles d'accord et de la fonction. || *Usage de faux*, infraction constituée par l'emploi d'une pièce falsifiée et la connaissance du préjudice causé par cet emploi. || *Usage du monde*, connaissance de ce qu'il faut faire et dire en société.

USAGÉ, E adj. Qui a déjà servi et qui est, de ce fait, usé.

USAGER n. m. Celui qui utilise habituellement un service public.

USANT, E adj. *Fam.* Qui fatigue à l'extrême.

USÉ, E adj. Qui a subi une certaine détérioration due à l'usure. || *Affaibli*. || *Banal*, pour avoir été trop répété ou employé.

USER v. t. ind. [*de*] (lat. pop. *usare*, de *uti*, se servir de). *Litt.* Faire usage de qqch. ♦ v. t. Détériorer par l'usage. || Consommer jusqu'à épuisement. || *Affaiblir*, détruire progressivement. ♦ *s'user* v. pr. Se détériorer par l'usage, par le temps. || Perdre ses forces.

USINAGE n. m. Action d'usiner.

USINE n. f. (lat. *officina*, atelier). Établissement industriel où, à l'aide de machines, on transforme des matières premières ou semi-ouvrées en produits finis.

USINER v. t. Soumettre une matière brute ou dégrossie à l'action d'une machine-outil.

USITÉ, E adj. (lat. *usitatus*). Se dit d'un mot, d'une expression dont on se sert habituellement.

USSEL, ch.-l. d'arr. de la Corrèze; 12 252 h.

USTENSILE n. m. (lat. *ustensilia*, de *uti*, se servir de). Objet servant aux usages de la vie courante, et principalement à la cuisine.

USUEL, ELLE adj. Dont on se sert ordinairement, courant.

USUEL n. m. Ouvrage d'un usage courant et qui est dans les bibliothèques à la portée des lecteurs.

USUFRUIT n. m. (lat. *usus fructus*). *Dr.* Droit d'utiliser et de jouir d'un bien dont la propriété appartient à un autre.

USURAIRE adj. (lat. *usurarius*, de *usura*, intérêt). Entaché d'usure.

USURE n. f. (lat. *usura*, intérêt de l'argent). Délit commis par celui qui prête de l'argent à un taux d'intérêt excessif.

USURE n. f. (de *user*). Détérioration que produit l'usage. || *Affaiblissement*, amoindrissement. ♦ *Guerre d'usure*, celle où l'on cherche à épuiser les forces de l'adversaire.

USURIER, ÈRE n. Personne qui prête à usure.

USURPATEUR, TRICE adj. et n. Qui usurpe.

USURPATION n. f. Action d'usurper; fait d'être usurpé.

USURPER v. t. (lat. *usurpare*, faire usage de). S'emparer, par violence ou par ruse, d'un droit, de ce qui appartient à autrui, du pouvoir.

UT [yt] n. m. inv. Note de musique; premier degré de la gamme de *do*; signe qui le représente. (Syn. *DO*.)

UTAH, État des États-Unis, dans les Rocheuses; 219 932 km²; 1 461 000 h. Cap. Salt Lake City. Il est peuplé en majeure partie de Mormons.

UTAMARO KITAGAWA, graveur et peintre japonais (1753-1806), l'un des grands maîtres de l'estampe.

UTÉRIN, E adj. et n. (de *utérus*). Se dit des frères et des sœurs nés de la même mère, mais non du même père. ♦ adj. Qui se rapporte à l'utérus.

UTÉRUS n. m. (mot lat.). Organe de la gestation chez la femme et les femelles des mammifères. (Syn. *MATRICE*.)

'UTHMÂN IBN 'AḤFÂN († 656), troisième calife (644-656) de l'islam. Il fit établir la version définitive du Coran.

UTILE adj. (lat. *utilis*, de *uti*, se servir de). Qui rend service. ♦ *En temps utile*, en temps opportun.

UTILEMENT adv. De façon utile.

UTILISABLE adj. Qui peut être utilisé.

UTILISATEUR, TRICE n. et adj. Personne qui fait usage de.

UTILISATION n. f. Action d'utiliser.

UTILISER v. t. Employer, tirer parti de qqch, s'en servir pour son usage, son profit.

UTILITAIRE adj. Qui vise essentiellement à l'utilité. || Qui se propose un but intéressé.

UTILITÉ n. f. Caractère de ce qui est utile. || Emploi subalterne au théâtre; personne qui le remplit. || Fait de satisfaire un besoin ou de servir de moyen en vue d'une fin.

UTIQUE, anc. v. d'Afrique, au N.-O. de Carthage; capitale de la province romaine d'Afrique.

UTOPIE n. f. (lat. *Utopia*, titre d'une œuvre de Th. More; du gr. *ou*, non, et *topos*, lieu). Système ou projet irréalisable; conception imaginaire.

UTOPIQUE adj. Qui tient de l'utopie.

UTOPISTE adj. et n. Qui forme des projets irréalisables.

UTRECHT, v. des Pays-Bas, ch.-l. de prov., au S. de Zuiderzee; 232 000 h. Centre commercial, culturel et industriel. Cathédrale gothique.

Utrecht (*traités d'*), ensemble de traités qui mettent fin à la guerre de la Succession d'Espagne (1713-1715). Philippe V conserve la couronne d'Espagne, mais renonce à la couronne de France. L'Angleterre reçoit d'importantes bases maritimes (Gibraltar, Terre-Neuve, Acadie).

Utrecht (*Union d'*), union des sept provinces protestantes des Pays-Bas (1579) qui forment dès lors les Provinces-Unies.

UTRILLO (Maurice), peintre français (1883-1955), fils de Suzanne Valadon. Ses toiles sont souvent inspirées par Montmartre.

UTTAR PRADESH, État le plus peuplé de l'Inde, dans la plaine du Gange; 294 400 km²; 110 858 000 h. Cap. Lucknow.

UVAL, E, AUX adj. Relatif au raisin.

UVÉA ou **OUVÉA**, la principale des îles Wallis*.

UVULAIRE adj. (lat. *uvula*, de *uva*, grappe, raisin). Relatif à la luette.

UZBEK adj. et n. → OUZBEK.

UZERCHE, ch.-l. de c. de la Corrèze, sur la Vézère; 3 185 h.

UZÈS, ch.-l. de c. du Gard; 7 826 h. Anc. cathédrale romane; château des ducs (XI^e-XVI^e s.).



V n. m. Vingt-deuxième lettre de l'alphabet et la dix-septième des consonnes. || **V**, chiffre romain qui vaut cinq.

V1, V2 n. m. (abrég. all. de *Vergeltungswaffe*, arme de représailles). Projectile autopropulsé, à grand rayon d'action, employé par les Allemands en 1944 et 1945.

VA! interj. (impér. du v. *aller*). S'emploie pour encourager, exciter, menacer, accepter, etc.

VAAL (le), riv. de l'Afrique du Sud, affl. de l'Orange (r. dr.); 1200 km.

VACANCE n. f. État d'une place, d'une charge non occupée, d'une succession non réclamée. • *Vacance du pouvoir*, temps pendant lequel une autorité, publique ou privée, ne s'exerce plus. ♦ pl. Période de congé pour les travailleurs de toute catégorie.

VACANCIER, ÈRE n. Personne qui est en vacances dans un lieu de villégiature.

VACANT, E adj. (lat. *vacans*, qui est vide). Non occupé, libre. || Se dit d'un poste ou d'une dignité qui n'a pas de titulaire.

VACARME n. m. (moyen néerl. *wacharme!* pauvre de moi!). Bruit assourdissant, tapage.

VACATAIRE n. et adj. Personne employée pour un temps déterminé à une fonction précise.

VACATION n. f. (lat. *vacatio*, de *vacare*, être vacant). Temps consacré à l'examen d'une affaire ou à l'accomplissement d'une fonction déterminée par la personne qui en a été chargée. || Rémunération de cette personne.

VACCARÈS (*étang de*), le plus grand étang (6 000 ha) de la Camargue (Bouches-du-Rhône). Réserve botanique et zoologique.

VACCIN n. m. (de *vaccine*). Culture microbienne ou toxine à virulence atténuée que l'on inocule à un individu ou à un animal pour l'immuniser contre une maladie microbienne.

VACCINATION n. f. Action de vacciner.

VACCINE n. f. (lat. *vaccinus*, de *vacca*, vache). Maladie de la vache ou du cheval

qui peut se transmettre à l'homme et lui assure l'immunité antivariolique.

VACCINER v. t. Administrer un vaccin à. || *Fam.* Mettre à l'abri d'une tentation, débarrasser d'une habitude.

VACHE n. f. (lat. *vacca*). Nom de la femelle de l'espèce bovine à partir de sa première mise bas. || Sa peau corroyée. || *Pop.* Personne méchante. • *Coup en vache*, coup donné par traîtrise. || *La vache!* (*Pop.*), expression de dépit. || *Manger de la vache enragée*, endurer des privations. || *Montagne à vaches*, se dit d'une montagne dont l'ascension ne présente pas de difficultés. || *Vache à eau*, récipient de toile, utilisé par les campeurs pour mettre de l'eau. || *Vache à lait* (*Fam.*), personne ou chose dont on tire un profit continu. || *Vaches grasses*, *vaches maigres*, périodes d'abondance, de privations.

VACHE adj. *Fam.* Dur, sévère.

VACHEMENT adv. *Pop.* Beaucoup, très.

VACHER, ÈRE n. Personne qui mène paître, qui soigne les vaches.

VACHERIE n. f. *Fam.* Méchanceté, sévérité; action méchante.

VACHERIN n. m. Gâteau meringué garni avec de la crème Chantilly et des fruits frais ou avec de la glace vanillée. || Fromage au lait de vache.

VACHETTE n. f. Petite ou jeune vache. || Cuir fourni par la peau d'une petite vache.

VACILLANT, E adj. Qui vacille, chancelant.

VACILLEMENT n. m. Action de vaciller.

VACILLER v. i. (lat. *vacillare*). Chanceler, n'être pas bien ferme, tituber. || Trembler légèrement. || Hésiter, être incertain; s'affaiblir.

VACUITÉ n. f. (lat. *vacuitas*, de *vacuus*, vide). État d'une chose ou d'un organe vide. || *Litt.* Vide moral, intellectuel.

VACUOLE n. f. (lat. *vacuus*, vide). *Biol.* Cavité du cytoplasme des cellules, fermant diverses substances en solution dans l'eau.

VADE-MECUM [vademekum] n. m. inv. (mots lat. signif. *va avec moi*). *Litt.* Objet,

livre qu'on porte ordinairement avec soi.

VADODARA, anc. *Baroda*, v. de l'Inde (Gujarat); 744 000 h.

VADROUILLE n. f. (mot lyonnais *drouilles*, vieilles hardes). *Pop.* Promenade sans but défini.

VADROUILLER v. i. *Pop.* Aller en vadrouille.

VADROUILLEUR, EUSE n. *Pop.* Celui, celle qui aime à vadrouiller.

VADUZ, cap. du Liechtenstein; 5 000 h. **VA-ET-IENT** n. m. inv. Mouvement alternatif d'un point à un autre. || Circulation de personnes ou de choses se faisant dans deux sens opposés. || *Électr.* Dispositif permettant d'éteindre ou d'allumer une lampe de plusieurs endroits différents.

VAGABOND, E adj. (lat. *vagari*, errer). Qui erre çà et là. || Qui obéit à la fantaisie; désordonné, déréglé.

VAGABOND, E n. Personne qui n'a pas de domicile, pas de moyens de subsistance ni de profession.

VAGABONDAGE n. m. État de celui qui n'a ni domicile ni moyens de subsistance licites. || Divagation de l'esprit, rêverie.

VAGABONDER v. i. Errer çà et là. || Passer d'une chose à une autre; être mobile, instable.

VAGIN n. m. (lat. *vagina*, gaine). Organe génital interne de la femme, composé d'un canal auquel aboutit le col de l'utérus, et qui s'ouvre dans la vulve.

VAGINAL, E, AUX adj. Relatif au vagin.

VAGINITE n. f. Inflammation de la muqueuse du vagin.

VAGIR v. i. (lat. *vagire*). Crier, en parlant du nouveau-né. || Crier, en parlant du lièvre ou du crocodile.

VAGISSANT, E adj. Qui vagit.

VAGISSEMENT n. m. Cri des enfants nouveau-nés ou de certains animaux.

VAGUE adj. (lat. *vagus*, errant). Qui est sans précision, mal déterminé. || Obscur, peu net. || Se dit d'un vêtement qui a une certaine ampleur.

VAGUE adj. (lat. *vacuus*, vide). *Terrain vague*, terrain à proximité d'une agglomération.

mération, et qui n'est ni cultivé ni construit.

VAGUE n. m. Ce qui est imprécis, mal défini. ● *Vague à l'âme*, mélancolie, tristesse sans cause apparente.

VAGUE n. f. (anc. scand. *vagr*). Mouvement ondulatoire de la surface de l'eau, généralement dû à l'action du vent. || Phénomène qui produit plusieurs fois une montée et une descente. || Mouvement massif de personnes ou de choses. || Phénomène qui apparaît subitement en se propageant. ● *La nouvelle vague*, la jeune génération d'avant-garde. || *Vague de chaleur, de froid*, afflux de masses d'air chaud, d'air froid.

VAGUELETTE n. f. Petite vague.

VAGUEMENT adv. D'une manière vague.

VAGUEMESTRE n. m. (all. *Wagenmeister*, maître des équipages). Militaire chargé du service postal.

VAGUER v. i. (lat. *vagari*). Litt. Errer çà et là au hasard.

VAHINÉ [vaine] n. f. (mot tahitien). Femme de Tahiti.

VAILLAMMENT adv. Litt. Avec vaillance.

VAILLANCE n. f. Litt. Qualité de celui qui est brave dans la lutte, bravoure, courage.

VAILLAND (Roger), écrivain français (1907-1965), auteur de romans (*la Loi*) et de pièces de théâtre.

VAILLANT, E adj. (anc. part. prés. de *valoir*). Litt. Qui a de la fermeté, du courage; qui manifeste de l'ardeur. || En bonne santé, vigoureux. ● *N'avoir plus un sou vaillant* (Litt.), n'avoir plus ni bien ni argent.

VAILLANT (Édouard), socialiste français (1840-1915).

VAIN, E adj. (lat. *vanus*). Qui n'a pas de sens, sans valeur, sans effet, inutile, illusoire. ● *En vain*, sans résultat, inutilement.

VAINCRE v. t. (lat. *vincere*) [conj. 47]. Remporter une victoire à la guerre, dans une compétition. || Venir à bout de qqch, surmonter, triompher de.

VAINCU, E n. Personne qui a subi une défaite.

VAINEMENT adv. Inutilement.

VAINQUEUR n. et adj. m. Celui qui remporte une victoire dans un combat, une compétition. ● *Air vainqueur*, air de suffisance.

VAIR n. m. (lat. *varius*, varié). Nom ancien de la fourrure de petit-gris blanc et gris.

VAIRON adj. m. (de *vair*). Se dit des yeux quand ils sont de couleur différente.

VAIRON n. m. (même étym. que le précédent). Petit poisson très commun dans les ruisseaux, et dont la chair est peu estimée.

VAISON-LA-ROMAINE, ch.-l. de c. de Vaucluse; 5 864 h. Ruines romaines.

VAISSEAU n. m. (lat. *vasculum*, petit vase). Litt. Navire d'assez grandes dimensions; bâtiment de guerre de fort tonnage. || Canal servant à la circulation du sang ou de la lymphe. ● *Brûler ses vaisseaux* (Litt.), se couper la retraite. || *Vaisseau spatial* (Astronaut.), astronef habitée, destinée aux vols dans l'espace.

VAISSELIER n. m. Buffet dont la partie haute est constituée par des étagères sur lesquelles on range de la vaisselle.

VAISSELLE n. f. (bas lat. *vascellum*). Ensemble des récipients utilisés au service de la table, comme plats, assiettes, etc. ● *Faire la vaisselle*, laver ce qui a servi à la cuisine et au repas.

VAL n. m. (lat. *vallis*) [pl. *vals*, remplaçant *vau*]. Vallée très large.

VALABLE adj. Qui a les conditions requises pour produire son effet. || Dont la valeur n'est pas contestée, acceptable, admissible, fondé. || Qui a une certaine valeur, une certaine importance. || Qui a les qualités requises pour remplir qqch, autorisé.

VALABLEMENT adv. De façon valable.

VALACHIE, anc. principauté danubienne, qui forme la Roumanie avec la Moldavie (1859).

VALADON (Suzanne), peintre français réaliste (1865-1938), mère de Maurice Utrillo.

VALAIS, c. suisse, dans la vallée du Rhône; 5 226 km²; 224 500 h. Ch.-l. *Sion*.

Valbonne (*camp de la*), camp militaire situé à 25 km au N.-E. de Lyon (Ain).

VALBONNE (*plateau de*), site du complexe scientifique et industriel de Sophia-Antipolis au N. de Cannes.

VAL-CENIS, station de sports d'hiver, à Lanslebourg-Mont-Cenis.

VAL DE LOIRE, partie de la vallée de la Loire, entre sa sortie du Massif central et les confins du Massif armoricain (au sens étroit, l'expression désigne seulement la vallée de la Loire en aval de Briare).

VAL-DE-MARNE (départ. du) [94], départ. de la Région Île-de-France; 245 km²; 1 193 655 h. Ch.-l. Créteil. 3 arr. (Créteil, L'Hay-les-Roses, Nogent-sur-Marne), 49 cant., 47 comm.

VAL-DE-RUEIL, anc. Le Vaudreuil, v. nouvelle de la vallée de la Seine (Eure).

VAL-D'ISÈRE, comm. de Savoie, en Tarentaise; 1 637 h. Sports d'hiver.

VALDIVIA, port du Chili méridional; 102 500 h.

VAL D'OISE (départ. du) [95], départ. de la Région Île-de-France; 1 246 km²; 920 598 h. Ch.-l. Pontoise. 3 arr. (Argenteuil, Montmorency, Pontoise), 39 cant., 117 comm.

VALENCAY, ch.-l. de c. de l'Indre; 3 139 h. Château du XVIII^e s.

VALENCE n. f. (angl. *valency*; du lat. *valere*, valoir). *Valence d'un élément*, nombre maximal d'atomes d'hydrogène pouvant se combiner avec un atome de cet élément, ou auxquels peut se substituer un atome de cet élément.

VALENCE, ch.-l. du départ. de la Drôme, sur le Rhône; 68 157 h. Marché agricole et centre industriel.

VALENCE, en esp. *Valencia*, port d'Espagne, à l'embouchure du Guadalquivir, sur la Méditerranée; 745 000 h. Cathédrale (XIII^e-XVIII^e s.). La ville se trouve au centre d'une riche plaine irriguée couverte de cultures.

VALENIA, v. du Venezuela, à l'O. de Caracas; 367 000 h.

VALENCIENNES, ch.-l. d'arr. du Nord, sur l'Escaut; 40 881 h. (plus de 350 000 dans l'agglomération). Citadelle de Vauban. Centre industriel.

VALENTIN (Valentin DE BOULOGNE, dit), peintre français (1591-1632). Il peint dans la manière du Caravage.



Valentin : les Joueurs de cartes (détail).
[Musée municipal, Cambrai.] [Giraudon]

VALENTINOIS, anc. pays de France; ch.-l. *Valence*, dans le départ. de la Drôme.

VALERA (Eamon DE) → DE VALERA.

VALÉRIANE n. f. (lat. médiév. *valeriana*). Plante à fleurs roses, blanches ou jaunâtres, préférant les lieux humides.

VALÉRIEN (*mont*), butte de la banlieue ouest de Paris; 161 m. Fort dans lequel de nombreux Français sont fusillés par les Allemands lors de la Seconde Guerre mondiale.

VALÉRY (Paul), écrivain français (1871-1945), auteur d'essais et de poèmes (*la Jeune Parque*, *Charmes* où figure le *Cimetière marin*).

VALET n. m. (lat. pop. *vassellittus*, de *vassus*; du gaul.). Serviteur à gages. ||

valet

Homme d'une complaisance servile et intéressée. || Figure du jeu de cartes. ● **Valet de pied**, domestique de grande maison en livrée.

VALETAILLE n. f. *Litt.* Ensemble de valets.

VALETTE (La), cap. et port de l'île de Malte, sur la côte est; 14 000 h.

VALÉTUDINAIRE adj. et n. (lat. *valetudo*, -*dinis*, mauvaise santé). *Litt.* Qui a une santé chancelante, malade.

VALEUR n. f. (lat. *valor*). Qualité physique, intellectuelle, morale de qq. || Qualité de qqch. digne d'intérêt, d'estime, prix. || Importance attachée à qqch. || Quantité approximative. || Nuance de sens que prend un mot dans la phrase considérée; effet littéraire produit. || L'une des déterminations possibles d'une grandeur ou d'une quantité variables ou d'une fonction. || Durée d'une note. || Titre négociable représentant une partie du capital d'une société ou d'un emprunt. ● *Mettre en valeur*, faire ressortir, donner du relief à; faire fructifier. ◆ pl. Ensemble des règles de conduite, des lois jugées conformes à un idéal et auxquelles on se réfère. ● *Échelle des valeurs*, hiérarchie établie entre les principes moraux.

VALEUREUX, EUSE adj. (de *valeur*). *Litt.* Qui a de la vaillance, du courage; hardi.

VAL-HALL → WALHALLA.

VALIDATION n. f. Action de valider.

VALIDE adj. (lat. *validus*). En bonne santé, sain, vigoureux. || *Dr.* Qui satisfait aux conditions légales pour produire ses effets.

VALIDER v. t. Rendre ou déclarer valide.

VALIDITÉ n. f. Qualité, durée de ce qui est valide, valable.

VALISE n. f. (it. *valigia*). Bagage à main de forme rectangulaire. ● *Valise diplomatique*, ensemble de colis transportés par un courrier diplomatique et dispensés de toute visite douanière.

WALKYRIE → WALKYRIE.

VALLADOLID, v. d'Espagne (Castille-León), sur le Pisuerga; 330 000 h. Centre industriel. Église S. Pablo et collège S. Gregorio (fin du xv^e s.).

VALLAURIS, comm. des Alpes-Maritimes, près du golfe Juan; 21 217 h. Céramiques, dont Picasso a relancé la fabrication. Musée municipal.

VALLÉE n. f. (de *val*). Dépression allongée, plus ou moins évassée, façonnée par un cours d'eau ou par un glacier.

VALLE-INCLÁN (Ramón DEL), écrivain espagnol (1869-1936), auteur de romans et de comédies.

VALLEJO (César), poète péruvien (1892-1938).

VALLÈS (Jules), écrivain et journaliste français (1832-1885), auteur de romans autobiographiques.

VALLESPIR (le), région des Pyrénées orientales, parcourue par le Tech.

VALLON n. m. (it. *vallone*). Petite vallée.

VALLONNÉ, E adj. Qui présente l'aspect de vallons.

VALLONNEMENT n. m. État de ce qui est vallonné.

VALLORBE, v. de Suisse (Vaud); 4028 h. Gare internationale.

VALMY, comm. de la Marne; 290 h. — Victoire de Dumouriez et de Kellermann sur les Prussiens, le 20 septembre 1792.

VALOIR v. i. (lat. *valere*) [conj. 34]. Être estimé un certain prix. || Avoir une certaine utilité, une certaine valeur, un certain intérêt. || Avoir certaines qualités. || Équivaloir, tenir lieu de : *une blanche, en musique, vaut deux noires*. ● *Ça ne vous vaut rien*, c'est nuisible à votre santé. || *Faire valoir*, rendre productif; faire fructifier; vanter, faire apprécier. || *Ne rien faire qui vaille*, ne rien faire de bon. || *Se faire valoir*, faire ressortir ses qualités ou ses droits, se faire apprécier; s'attribuer des qualités que l'on n'a pas. || *Vaille que vaille*, tant bien que mal. || *Valoir bien*, être digne. ◆ v. t. Légitimer, justifier : *ce restaurant vaut le détour*. || Procurer, faire avoir qqch. ◆ v. impers. *Il vaut mieux*, il est plus avantageux, il est préférable. ● *Autant vaudrait*, il serait aussi convenable. ◆ se valoir v. pr. Avoir la même valeur.

VALOIS, région de l'anc. France, sur la rive gauche de l'Oise, incorporée au domaine royal en 1213; ch.-l. *Crépy-en-Valois*.

VALOIS, branche des Capétiens, qui règne sur la France de 1328 à 1589, de l'avènement de Philippe VI à la mort d'Henri III.

VALORISANT, E adj. Qui valorise.

VALORISATION n. f. Action de valoriser, de mettre en valeur. || Hausse du prix d'un service, d'un produit, etc., provoquée par une mesure légale.

VALORISER v. t. Donner une plus grande valeur à, une plus grande rentabilité. || Augmenter la valeur, le mérite.

VALPARAISO, principal port du Chili; 276 000 h. (600 000 dans l'agglomération).

VALRÉAS, ch.-l. de c. de Vauluse, enclavé dans la Drôme; 8 796 h.

VALSE n. f. (all. *Walzer*). Danse tournoyante à trois temps, dont le premier est accentué; morceau musical composé sur ce rythme. || *Fam.* Changement fréquent parmi les membres d'un bureau, d'un service, etc.

VALSER v. i. Danser la valse. ● *Envoyer qq. qqch valser (fam.)*, le renvoyer; le lancer loin de soi. || *Faire valser qq.*,

le déplacer sans égards. || *Faire valser l'argent*, le dépenser sans compter. ◆ v. t. Exécuter en valsant.

VALVE n. f. (lat. *valva*, battant de porte). Appareil destiné à régler le mouvement d'un fluide dans une canalisation suivant les nécessités des organes d'utilisation. || Chacune des deux parties d'une coquille bivalve. || Élément des valvules cardiaques.

VALVULE n. f. (lat. *valvula*). Lame élastique fixée sur la paroi interne du cœur ou d'un vaisseau, ayant un bord libre, empêchant le sang ou la lymphe de revenir en arrière.

VAMP [vɔ̃p] n. f. (mot amér.). Artiste de cinéma qui joue les rôles de femme fatale; femme fatale.

VAMPIRE n. m. (all. *Vampir*; du slave). Mort qui, suivant la superstition populaire, sort du tombeau pour sucer le sang des vivants. || Personne qui s'enrichit du travail d'autrui. || Chauve-souris d'Amérique tropicale, en général insectivore, mais pouvant mordre des mammifères endormis et absorber leur sang.

VAMPIRISME n. m. Croyance aux vampires; leur comportement supposé. || Avidité de ceux qui s'enrichissent du travail d'autrui.

VAN [vɑ̃] n. m. (lat. *vannus*). Grand panier plat en osier muni de deux anses, pour agiter le grain et en chasser les poussières.

VAN [vɑ̃] n. m. (mot angl., abrégé de *caravan*). Voiture fermée, pour le transport des chevaux.

VAN, lac de la Turquie orientale; 3 700 km².



Panneau central du retable de l'Agneau mystique, de Jan Van Eyck. (Cathédrale Saint-Bavon, Gand.) [Giraudon]



Rogier van der Weyden : l'Annonciation.
(Musée du Louvre, Paris.) [Giraudon]

VANADIUM n. m. (mot lat.). Métal blanc (V), fusible vers 1750 °C.

VAN ALLEN (James), physicien américain, né en 1914. Il a découvert les ceintures de radiation de la haute atmosphère.

VAN ARTEVELDE (Jacob), bourgeois de Gand (v. 1290-1345). Chef des Flamands révoltés, allié d'Edouard III, il est assassiné.

VANBRUGH (sir John), architecte et auteur dramatique anglais (1664-1726). Il a construit le palais de Blenheim (près d'Oxford).

VANCOUVER, port du Canada (Colombie britannique), sur le détroit de Géorgie et près de l'embouchure du Fraser, en face de l'île de Vancouver; 414 000 h. (plus de 1 260 000 dans l'agglomération). Premier port du Canada, c'est un centre administratif, touristique et industriel.

VANCOUVER (île de), île canadienne de la côte de la Colombie britannique. V. princ. Victoria (cap. de la Colombie britannique).

VANDALE n. m. (de *Vandales*, n. de peuple). Personne qui détruit, mutilé les œuvres d'art, les choses de valeur.

VANDALES, peuple germanique qui envahit la Gaule et l'Espagne, puis, sous la conduite de Geiséric (428-477), l'Afrique romaine, où il fonde un royaume qui disparaît en 533.

VANDALISER v. t. *Fam.* Commettre des déprédations.

VANDALISME n. m. Attitude qui porte à détruire ou mutiler des œuvres d'art, des édifices ou des objets de valeur.

VAN DER GOES (Hugo), peintre flamand († 1482).

VAN DER WEYDEN (Rogier DE LA PAS-
TURE, ou), peintre des Pays-Bas du Sud

(v. 1400-1464), auteur de la *Descente de Croix* et du *Jugement dernier*.

VAN DE VELDE, peintres paysagistes néerlandais du XVII^e s., dont ESAIAS (1590/91-1630) et WILLEM le Jeune (1633-1707).

VAN DE WOESTIJNE (Karel), écrivain belge d'expression néerlandaise (1878-1929), auteur de poèmes et de récits.

VANDŒUVRE-LÈS-NANCY, ch.-l. de c. de Meurthe-et-Moselle, banlieue de Nancy; 33 855 h.

VAN DYCK (Antoine), peintre flamand (1599-1641). Appelé en Angleterre en 1632, il devient le peintre de Charles I^{er} et de la Cour.

VÄNERN, le plus grand lac de Scandinavie (Suède), se déversant dans le Cattégat par le Göta älv; 5 585 km².

VANESSE n. f. (lat. *vanessa*). Papillon diurne aux ailes vivement colorées.

VAN EYCK (Jan), peintre flamand (v. 1390/1400-1441), auteur de tableaux religieux (retable de l'Agneau mystique, à Gand; *Virgine du chancelier Rolin*).

VAN GOGH (Vincent), peintre néerlandais (1853-1890), auteur de natures mortes, de portraits et de paysages.

VAN GOYEN (Jan), peintre paysagiste néerlandais (1596-1656).

VAN HEEMSKERCK (Maarten), peintre et dessinateur néerlandais (1498-1574).

VAN HELMONT (Jan Baptist), chimiste flamand (1577-1644). Il a découvert le gaz carbonique, le suc gastrique et inventé le thermomètre.

VANILLE n. f. (esp. *vainilla*). Fruit du vanillier, employé comme parfum en pâtisserie.

VANILLÉ, **E** adj. Parfumé avec la vanille.

VANILLIER n. m. Plante grimpante des régions tropicales, qui produit la vanille.

VANITÉ n. f. (lat. *vanitas*). Caractère de ce qui est vain. || Défaut de celui qui cherche à paraître, à produire de l'effet, fatuité. • *Tirer vanité de*, se glorifier de.

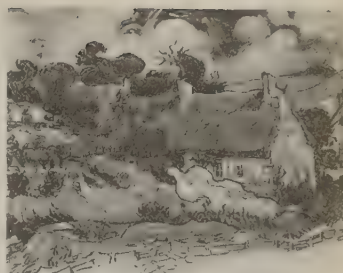
VANITEUX, **EUSE** adj. et n. Qui a de la vanité, prétentieux, suffisant.

VANITY-CASE [vanitikez] n. m. (mot angl.) [pl. *vanity-cases*]. Mallette de voyage conçue pour transporter le nécessaire de toilette.

VAN LAER ou **VAN LAAR** (Pieter), dit *Bamboccio*, peintre hollandais (1599-1642). Il représente des scènes de la vie populaire.

VAN LOO ou **VANLOO**, famille de peintres français d'origine néerlandaise, dont le plus connu est CARLE (1705-1765), auteur de tableaux religieux ou mythologiques, de « turqueries », de panneaux décoratifs, etc., de style rococo.

VANNE n. f. (lat. *venna*, treillage). Dispositif servant à contrôler l'écoulement des



Vincent Van Gogh : Chaumes à Cordeville (1890).
[Musée d'Orsay, Paris.] [Lauros-Giraudon]

eaux d'un canal, d'un barrage, etc., ou celui d'un fluide dans une conduite.

VANNE n. f. (de *vanner*). *Fam.* Remarque, plaisanterie désobligeante.

VANNÉ, **E** adj. *Fam.* Extrêmement fatigué.

VANNEAU n. m. (de *van*, panier d'osier). Oiseau échassier, commun en Europe.

VANNER v. t. Secouer le grain au moyen d'un van. || *Fam.* Fatiguer excessivement.

VANNERIE n. f. Art, industrie du vannier. || Objets en osier, rotin, jonc, etc.

VANNES, ch.-l. du dép. du Morbihan, près de l'Atlantique; 45 397 h. Remparts, cathédrale des XIII^e-XVIII^e s.

VANNIER n. m. Ouvrier qui confectionne divers objets (paniers, corbeilles, sièges, etc.) au moyen de tiges ou de fibres végétales entrelacées.

VANOISE (*massif de la*), massif des Alpes, entre les vallées de l'Arc et de l'Isère. Parc national.

VAN ORLEY (Bernard), peintre et décorateur flamand (v. 1488-1541), auteur de



Jan Van Goyen : Marine par temps orageux
(1965) [détail]. (Musée des Beaux-Arts, Rouen.)
[Lauros-Giraudon]

retables et de cartons pour des tapisseries (*Chasses de Maximilien*).

VAN RUUSBROEC ou **VAN RUYSBROEK** (Jan), théologien brabançon (1293-1381).

VAN RUYSDAEL → RUYSDAEL.

VAN SCOREL (Jan), peintre néerlandais (1495-1562), introducteur de l'influence italienne aux Pays-Bas.

VANTAÏL n. m. (de *vent*) [pl. *vantaux*]. Panneau plein, châssis vitré ou grille de fermeture pivotant sur un de ses bords.

VANTARD, **E** adj. et n. Qui a l'habitude de se vanter, fanfaron, hâbleur.

VANTARDISE n. f. Action de se vanter; attitude, propos de vantard.

VANTER v. t. (lat. *vanitare*, de *vanus*, vide). Louer beaucoup. ♦ **se vanter** v. pr. S'attribuer des qualités, des mérites qu'on n'a pas. ♦ **se vanter** de, tirer vanité de; se déclarer capable de.

VAN'T HOFF (Jacobus Henricus), chimiste néerlandais (1852-1911).

VANUATU, État de la Mélanésie, constitué par un archipel volcanique, au N.-E. de la Nouvelle-Calédonie; 14760 km²; 150 000 h. Cap. *Port-Vila*. Coprah. — Ancien condominium franco-britannique (1887-1980) sous le nom de *Nouvelles-Hébrides*.

VA-NU-PIEDS n. inv. *Fam.* Gueux, misérable.

VANVES, ch.-l. de c. des Hauts-de-Seine, au S. de Paris; 22 987 h.

VAPEUR n. m. Navire d'un certain tonnage, mû par une machine à vapeur.

VAPEUR n. f. (lat. *vapor*). Gaz provenant du changement d'état physique d'un liquide ou d'un solide. || Énergie obtenue par la machine à vapeur. || Ensemble de particules liquides en suspension, brouillard léger. ♦ *A toute vapeur*, à toute vitesse. || *Avoir des vapeurs*, avoir des bouffées de chaleur. || *Machine, bateau à vapeur*, qui fonctionnent à l'aide de la vapeur d'eau. || *Les vapeurs du vin* (Litt.), l'ivresse.

VAPOREUX, **EUSE** adj. Léger et flou, qui a l'apparence légère de la vapeur. || Dont l'éclat est voilé comme par la vapeur.

VAPORISATEUR n. m. Récipient dans lequel on opère la vaporisation. || Instrument employé pour projeter un liquide, un parfum, etc., sous forme de fines gouttelettes.

VAPORISATION n. f. Action de vaporiser.

VAPORISER v. t. Faire passer de l'état liquide à l'état gazeux. || Disperser, projeter en gouttelettes fines.

VAQUER v. i. (lat. *vacare*, être vide). Cesser pour un temps ses fonctions.

♦ v. t. ind. [à]. S'appliquer à, s'occuper de.

VAR (le), fl. de la Provence orientale (Alpes-Maritimes), qui rejoint la Méditerranée; 120 km.

VAR (dép. du) [83], dép. de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur; 5 973 km²; 708 331 h. Ch.-l. *Toulon*. 3 arr. (*Brignoles*, *Draguignan*, *Toulon*), 41 c., 153 comm.

VARAN n. m. (mot ar.). Reptile muni de pattes, carnivore, habitant l'Afrique, l'Asie et l'Australie, et atteignant de 2 à 3 m de long.

VĀRĀNASĪ → BÉNARĒS.

VARANGUE n. f. (mot d'anc. scand.). Sur un navire, pièce à deux branches formant la partie inférieure d'un couple.

VARAPPE n. f. (de *Varappe*, n. d'un couloir rocheux près de Genève). Escalade de parois rocheuses.

VARDAR (le), fl. des Balkans, qui arrose la Yougoslavie et la Macédoine grecque et se jette dans la mer Égée; 388 km.

VARECH [varek] n. m. (anc. scand. *vågrek*, épave). Algue brune que l'on recueille pour amender les terres sablonneuses, pour en tirer la soude et l'iode, pour en faire de la litière, etc.

VAREGUES, Vikings de Scandinavie qui pénètrent en Russie au IX^e s.

VARENNES-EN-ARGONNE, ch.-l. de c. de la Meuse; 700 h. — C'est dans ce bourg que Louis XVI est arrêté en juin 1791, au moment où il fuyait à l'étranger.

VARÈSE, v. d'Italie (Lombardie), près du lac de Varèse; 91 000 h. Anc. palais d'Esté (XVII^e s.). Constructions mécaniques.

VARÈSE (Edgard ou Edgar), compositeur français naturalisé américain (1883-1965).

VAREUSE n. f. (de *varer*, forme dialect. de *garer*, protéger). Veste assez ample. || Blouse d'uniforme des quartiers-maîtres et matelots de la Marine nationale.

VARGAS (Getúlio), homme d'État brésilien (1883-1954), président de la République de 1934 à 1945 et de 1950 à 1954.

VARIABILITÉ n. f. Caractère de ce qui est variable.

VARIABLE adj. Sujet au changement, qui varie facilement. || Divers : *résultats très variables*. ♦ *Mot variable*, dont la forme varie selon le nombre, le genre, la fonction.

VARIABLE n. f. *Math. et Log.* Terme indéterminé qui, dans une relation ou une fonction, peut être remplacé par divers termes déterminés qui en sont les valeurs.

VARIANCE n. f. Nombre maximal de facteurs de l'équilibre dont on peut imposer simultanément la valeur dans un système en équilibre.

VARIANTE n. f. Chose qui diffère légèrement d'une autre de la même espèce. || Texte ou fragment de texte qui diffère de celui qui est communément admis.

VARIATEUR n. m. *Mécan.* Appareil permettant de transmettre le mouvement d'un arbre à un autre arbre avec possibilité de modifier, de façon continue, la vitesse de rotation de ce dernier.

VARIATION n. f. État de ce qui varie, changement de la valeur d'une quantité ou d'une grandeur, ou changement de degré. || Modification d'un animal ou d'une plante par rapport au type habituel de son espèce. || *Mus.* Procédé de composition qui consiste à employer un même thème en le transformant, en l'ornant, tout en le laissant reconnaissable. ♦ pl. Transformations, changements.

VARICE n. f. (lat. *varix*, -icis). Dilatation permanente d'une veine, particulièrement fréquente aux jambes.

VARICELLE n. f. (de *variole*). Maladie infectieuse, contagieuse et épidémique sans gravité, atteignant surtout les enfants caractérisée par une éruption de vésicules, qui disparaissent en une dizaine de jours.

VARIÉ, **E** adj. (lat. *varius*). Qui présente de la diversité. || (Au pl.) Se dit de choses très différentes entre elles.

VARIER v. t. (lat. *variare*, de *varius*, varié). Présenter qqch de différentes manières, donner différents aspects. || Changer des choses contre d'autres de même espèce. ♦ v. i. Présenter des différences quantitatives ou qualitatives. || Changer d'opinion, d'attitude.

VARIÉTÉ n. f. Qualité de ce qui est composé de parties diverses; manière différente de présenter les choses. || Caractère opposé ou différent des parties d'un tout. ♦ pl. Spectacle, émission composées de différents numéros sans lien entre eux (chansons, danses, etc.).

VARIOLE n. f. (lat. *variola*; de *varius*, varié). Maladie infectieuse, très contagieuse et épidémique, due à un virus, caractérisée par une éruption de taches rouges devenant des vésicules, puis des pustules.

VARIQUEUX, **EUSE** adj. Relatif aux varices.

VARLIN (Eugène), révolutionnaire français (1839-1871). Secrétaire de l'Internationale, il participe à la Commune et est fusillé.

VARLOPE n. f. (mot néerl.). Grand rabot muni d'une poignée pour aplanir le bois.

VARNA, port de Bulgarie, sur la mer Noire; 279 000 h. Centre industriel et touristique. — Défaite des Polonais et des Hongrois par les Turcs (1444).

VARRON, écrivain latin (116-27 av. J.-C.).

VARSOVIE, en polon. *Warszawa*, cap. de la Pologne, sur la Vistule; 1 641 000 h.

Grand centre commercial et industriel reconstruit presque entièrement après la Seconde Guerre mondiale. Musées. — Capitale de la Pologne à partir de 1596. Elle est occupée par les Allemands dès 1939. L'insurrection du ghetto en 1943 prélude à l'insurrection générale en 1944. Détruite par la Wehrmacht, libérée par les Soviétiques (1945), puis reconstruite.

VARSOVIE (pacte de), accords militaires conclus en 1955 entre l'U.R.S.S., l'Albanie, la Bulgarie, la Pologne, la Roumanie et la Tchécoslovaquie, rejoints en 1956 par la R.D.A. L'Albanie se retire en 1968. Avec l'unification de l'Allemagne en 1990, il perd un autre de ses membres.

VARUS → QUINTILIUS VARUS.

VASARELY (Victor), peintre français d'origine hongroise, né en 1908, un des maîtres de l'art cinétique.

VASARI (Giorgio), peintre, architecte et historien d'art italien (1511-1574), auteur de *Vies des artistes italiens*.

VASCLAIRE adj. (lat. *vasculum*, petit vase). Qui appartient aux vaisseaux.

VASCULARISATION n. f. Ensemble des vaisseaux qui nourrissent une région, un organe, un tissu.

VASCULARISÉ, E adj. Se dit d'un organe pourvu de vaisseaux.

VASE n. m. (lat. *vas*). Récipient rigide de matière, forme et usage quelconques.

• **Vases communicants**, récipients ouverts à l'air, qu'un tube fait communiquer, et dans lesquels un même liquide s'élève au même niveau, quelle que soit la forme de chacun.

VASE n. f. (mot germ.). Boue qui se dépose au fond des eaux.

VASELINE n. f. (all. *Wasser*, eau, et gr. *elion*, huile). Graisse minérale, translucide, extraite du résidu de la distillation des pétroles, utilisée en pharmacie et en parfumerie.

VASEUX, EUSE adj. Chargé, formé de vase. || *Fam.* Fatigué, abruti. || *Fam.* Obscur, difficile à comprendre. || *Fam.* Très médiocre.

VASISTAS [vazistas] n. m. (all. *was ist das?*, qu'est-ce que c'est?). Vantail vitré et mobile pouvant s'ouvrir dans une porte ou une fenêtre.

VASOCONSTRICTEUR, TRICE adj. et n. m. Qui diminue le calibre des vaisseaux sanguins.

VASODILATEUR, TRICE adj. et n. m. Qui augmente le calibre des vaisseaux sanguins.

VASOMOTEUR, TRICE adj. Se dit de ce qui a rapport aux variations du calibre des vaisseaux sanguins.

VASOUIER v. i. (de *vaseux*). *Fam.* Hésiter, s'embrouiller.

VASQUE n. f. (it. *vasca*). Large cuvette d'une fontaine. || Coupe large servant à la décoration d'une table.

VASSAL, E, AUX n. (lat. *vassus*, serviteur; du gaul.). Personne liée à un suzerain par l'obligation de foi et hommage, et lui devant des services personnels. ♦ adj. et n. Qui est en état de dépendance par rapport à un autre.

VASTE adj. (lat. *vastus*). D'une grande étendue, qui s'étend au loin. || Spacieux, large : une pièce assez vaste. || De grande ampleur, de grande envergure : de vastes projets.

VÄSTERÅS, v. de la Suède, près du lac Mälaren; 118 000 h. Centre industriel. Port fluvial.

VATÉ, île de l'archipel de Vanuatu, où se trouve la capitale, Port-Vila.

Vatican, résidence des papes, à Rome. Importants musées. Bibliothèque. Chapelle Sixtine.

VATICAN (État de la cité du), État dont la souveraineté temporelle a été reconnue au pape par les accords du Latran entre le Saint-Siège et l'Italie (1929); 700 h. env. Il se compose d'un territoire de 44 ha, qui comprend la place et la basilique Saint-Pierre, le palais du Vatican et ses annexes, les jardins du Vatican.

Vatican (premier concile du), concile œcuménique tenu à Rome en 1869-70 sous Pie IX, et où fut proclamé le dogme de l'infaillibilité pontificale.

Vatican (deuxième concile du), concile œcuménique tenu à Rome de 1962 à 1965, sous les pontificats de Jean XXIII et de Paul VI.

VATICINATION n. f. *Litt.* et *péjor.* Prédiction de l'avenir, prophétie rabâchée et pompeuse.

VATICINER v. i. (lat. *vaticinari*). *Litt.* et *péjor.* Prophétiser, prédire l'avenir; délinquer.

VA-TOUT n. m. inv. *Jouer son va-tout*, risquer sa dernière chance.

VÄTTERN, lac de Suède, se déversant dans la Baltique; 1912 km²

VAUBAN (Sébastien DE), maréchal de France (1633-1707). Il fortifie les frontières françaises. Il est l'auteur d'un *Projet de dime royale*, préconisant un impôt sur le revenu.

VAUCANSON (Jacques DE), créateur d'automates français (1709-1782).

VAUCLUSE (départ. de) [84], départ. de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur; 3 567 km²; 427 343 h. Ch.-l. *Avignon*. 3 arr. (*Apt*, *Avignon*, *Carpentras*), 24 c., 151 comm.

VAUD, un des cantons suisses de langue française; 3 219 km²; 532 600 h. Ch.-l. *Lausanne*.

VAUDEVILLE n. m. (de *Vau-de-Vire*, n. d'une région du Calvados). Comédie légère fondée sur l'intrigue et le quiproquo.

VAUDEVILLESQUE adj. Qui convient à un vaudeville.

VAUDEVILLISTE n. Auteur de vaudevilles.

VAUDOU adj. inv. et n. m. (mot dahoméen). Se dit du culte des Noirs antillais, d'origine animiste.

VAUDREUIL (Philippe DE), administrateur français (1643-1725), gouverneur général du Canada de 1705 à 1725. — Son fils PIERRE (1698-1778) a été le der-



Un aspect des nouveaux quartiers de Varsovie. [S. Jablonska-Interpress]

nier gouverneur du Canada français (1755-1760).

VAUGELAS (Claude FAVRE DE), grammairien français (1585-1650).

VAU-L'EAU (À) loc. adv. (de *avau*, var. de *aval*, et *eau*). Au gré du courant de l'eau. ♦ *Aller à vau-l'eau*, ne pas réussir.

VAULX-EN-VELIN, ch.-l. de c. du Rhône; 44370 h.

VAURIEN, **ENNE** n. et adj. (de *vaut* [valoir] et *rien*). Personne dénuée de scrupules et de préjugés moraux (vx). || Enfant mal élevé.

VAURIEN n. m. (nom déposé). Voilier monotype dériveur, grée en sloop.

VAUTOUR n. m. (lat. *vultur*). Oiseau rapace diurne à tête et cou nus et colorés, se nourrissant de charognes. || Homme dur et rapace.

VAUTRER (SE) v. pr. (lat. *volvere*, rouler). S'étendre, se coucher, se rouler sur le sol, dans la boue, dans un siège, etc.

VAUVENARGUES (Luc DE CLAPIERS, marquis DE), moraliste français (1715-1747).

VAUX n. m. pl. Pl. anc. de VAL.

Vaux (fort de), fort situé sur un éperon des hauts de Meuse, dominant Verdun. En 1916, combats entre Allemands et Français.

Vaux-le-Vicomte, château près de Melun, bâti par Le Vau pour Fouquet.

VA-VITE (À LA) loc. adv. Avec une grande hâte, sommairement.

VEAU n. m. (lat. *vitellus*). Le petit de la vache. ♦ Sa chair. || Sa peau corroyée. || *Fam.* Personne lente, paresseuse; véhicule peu nerveux. ♦ *Le veau d'or*, symbole de la richesse (par allusion à l'idole que les Hébreux adorèrent au pied du Sinaï). || *Tuer le veau gras*, faire de grandes réjouissances de table (allusion à la parabole de l'Enfant prodigue). || *Veau marin*, phoque.

VECTEUR n. et adj. m. (lat. *vector*, de *vehere*, transporter). *Math.* Segment de droite orienté sur lequel on distingue une origine et une extrémité. (Un vecteur est indiqué par le signe →, placé au-dessus des lettres : AB.). || Arthropode qui transmet le germe d'une maladie (bactérie, virus) d'un sujet malade à un sujet sain. || Véhicule (bombardier, sous-marin, missile) porteur d'une charge explosive, notamment nucléaire.

VECTORIEL, **ELLE** adj. *Math.* Relatif aux vecteurs.

VÉCU, **E** adj. Qui s'est passé ou qui semble s'être passé réellement.

VÉCU n. m. Expérience vécue.

Veda, livres sacrés de l'hindouisme, écrits en sanskrit.

VEDETTARIAT n. m. Fait de devenir une vedette.

VEDETTE n. f. (it. *vedetta*, lieu élevé où l'on place une sentinelle). Artiste connu à qui on a l'habitude de donner de grands rôles au cinéma, au théâtre; artiste qui a une grande notoriété au music-hall, dans les variétés, etc. || Personne de premier plan. || *Mar.* Petite embarcation à moteur. || Petit bâtiment de guerre très rapide et puissamment armé. ♦ *Avoir, tenir la vedette, être en vedette*, occuper une position prééminente dans l'actualité. || *Mettre en vedette*, mettre en évidence.

VÉGA, la quatrième des étoiles les plus brillantes du ciel.

VEGA CARPIO (Félix LOPE DE), écrivain espagnol (1562-1635), auteur de pièces de théâtre et de poèmes.

VÉGÉTAL, **E**, **AUX** adj. Qui appartient aux végétaux. || Qui en est extrait.

VÉGÉTAL n. m. (lat. médiév. *vegetalis*, de *vegetare*, croître). Être vivant caractérisé par l'absence de bouche, de système nerveux et d'organes locomoteurs, par la présence de parois celluloseuses, souvent de chlorophylle et d'amidon, et la reproduction par spores.

VÉGÉTARIEN, **ENNE** adj. et n. (angl. *vegetarian*). Qui pratique un régime supprimant les viandes.

VÉGÉTATIF, **IVE** adj. (lat. *vegetare*, croître). Qui assure l'entretien de la vie et de la croissance des animaux et des plantes. || Qui évoque les végétaux par son inaction. ♦ *Système nerveux végétatif*, ensemble des systèmes nerveux sympathique et parasympathique, qui régit le fonctionnement des viscères.

VÉGÉTATION n. f. Ensemble des végétaux d'un lieu ou d'une région. || Développement des végétaux. || Excroissance anormale qui se développe sur des animaux ou des végétaux. ♦ pl. *Végétations adénoides*, ou *végétations*, hypertrophie du tissu conjonctif du pharynx supérieur, qui obstrue les fosses nasales.

VÉGÉTER v. i. (bas lat. *vegetare*, croître, de *vegetus*, vivant) [conj. 5]. Croître, en parlant des plantes. || Vivre médiocrement; se développer difficilement.

VÉNÉMENT n. f. Mouvement violent et passionné, violence, emportement.

VÉNÉMENT, **E** adj. (lat. *vehemens*, passionné). Violent, passionné.

VÉHICULAIRE adj. *Langue véhiculaire*, langue qui permet les rapports commerciaux, les échanges entre des populations de langues maternelles différentes.

VÉHICULE n. m. (lat. *vehiculum*, de *vehere*, porter). Moyen de transport terrestre ou aérien. || Tout ce qui sert à transmettre.

VÉHICULER v. t. Transporter au moyen d'un véhicule. || Communiquer, faire passer d'un lieu à un autre, transmettre.

VIÉES, anc. ville étrusque d'Italie, soumise par Rome en 396 av. J.-C.

VEILLE n. f. (lat. *vigilia*). État de celui qui veille; privation de sommeil. || Action de monter la garde de nuit. || (Avec l'art. défini.) Jour qui précède celui dont on parle. ♦ *A la veille de*, sur le point de. ♦ pl. *Litt.* Fait de passer la nuit sans sommeil.

VEILLÉE n. f. Temps qui s'écoule depuis le repas du soir jusqu'au coucher. || Réunion de personnes qui passent ce temps ensemble. || Action de veiller un malade, un mort. ♦ *Veillée d'armes*, soirée qui précède un jour important.

VEILLER v. i. (lat. *vigilare*). Rester éveillé pendant le temps destiné au sommeil. || Exercer une garde, une surveillance. ♦ v. t. ind. [à, sur]. Exercer une surveillance vigilante, protéger. || Prendre soin de, s'occuper de. ♦ v. t. *Veiller un malade*, rester à son chevet pendant la nuit.

VEILLEUR n. m. *Veilleur de nuit*, personne chargée de garder un bâtiment pendant la nuit.

VEILLEUSE n. f. Petite lampe électrique de faible intensité qu'on allume la nuit. || Petite flamme d'un chauffe-eau, d'un appareil à gaz ou à mazout, qui brûle en permanence et permet l'allumage instantané de ces appareils. ♦ *En veilleuse*, au ralenti.

VEINARD, **E** adj. et n. *Fam.* Qui a de la veine.

VEINE n. f. (lat. *vena*). Vaisseau ramenant le sang ou la lymphe vers le cœur. || Trace plus ou moins sinueuse visible sur une pièce de bois, un bloc ou une plaque de pierre. || *Fam.* Chance. || Filon de roche ou d'une espèce minérale dans une masse rocheuse de nature différente. ♦ *Être en veine de*, être disposé à. || *Veine poétique*, le génie poétique.

VEINÉ, **E** adj. Qui a des veines apparentes. || Qui porte des dessins imitant les veines du bois ou des pierres.

VEINEUX, **EUSE** adj. Relatif aux veines.

VEINEULE n. f. (lat. *venula*). Petite veine.

VÉLAIRE adj. et n. f. (lat. *velum*, voile). Se dit des voyelles ou des consonnes articulées près du voile du palais.

VELAY, région du Massif central, correspondant aux arrondissements du Puy et d'Yssingeaux (Haute-Loire).

VELÁZQUEZ (Diego), en fr. *Vélasquez*, peintre espagnol (1599-1660). Grand coloriste, il a peint des scènes religieuses ou de genre, des portraits et des œuvres profanes (*la Reddition de Breda*, les *Ménines*, les *Fileuses*).

VÊLER v. i. (anc. fr. *veél*, veau). Mettre bas, en parlant d'une vache.

VÉLIN n. m. (anc. fr. *veel*, veau). Parchemin très fin.

VÉLIPLANCHISTE n. Syn. de **PLANCHISTE**.

VÉLIZY-VILLACOUBLAY, ch.-l. de c. des Yvelines; 23 886 h. Base aérienne militaire. Industrie aéronautique.

VELLÉITAIRE adj. et n. Qui n'a que des velléités.

VELLÉITÉ n. f. (lat. *velle*, vouloir). Volonté faible, hésitante et inefficace; intention fugitive non suivie d'acte.

VÉLO n. m. (de *vélocipède*). Fam. Bicyclette.

VÉLOCE adj. (lat. *velox*). Litt. Agile, rapide.

VÉLOCIPÈDE n. m. (lat. *velox*, -ocis, rapide, et *pes*, *pedis*, pied). Appareil qui est à l'origine de la bicyclette.

VÉLOCITÉ n. f. Litt. Grande vitesse.

VÉLODROME n. m. Piste pour les courses cyclistes.

VÉLOMOTEUR n. m. Motocyclette légère dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³.

VELOURS n. m. (anc. prov. *velos*; du lat. *villosus*, velu). Étoffe rase d'un côté et couverte de l'autre de poils dressés très serrés. || Qualité de ce qui a de la douceur, du moelleux. ● *Faire patte de velours*, cacher de mauvais desseins sous des dehors caressants. || *Jouer sur le velours* (Fam.), obtenir ce qu'on désire, sans effort, sans risque.

VELOUTÉ, E adj. Qui est de la nature du velours. || Qui a l'aspect du velours. || Doux au toucher, au goût.

VELOUTÉ n. m. Qualité de ce qui est agréable au toucher, au goût.

VELOUTEUX, EUSE adj. Qui a le toucher du velours.

VELPEAU (Alfred), chirurgien français (1795-1867).

VELU, E adj. (lat. *villosus*, velu). Couvert de poils.

VELUM [velbm] n. m. (lat. *velum*, voile). Grand voile tendu ou froncé, simulant un plafond ou servant de toiture.

VENAISON n. f. (lat. *venatio*, chasse). Chair comestible de gros gibier (sanglier, cerf, etc.).

VENAISSIN (Comtat) → COMTAT VENAISSIN.

VÉNAL, E, AUX adj. (lat. *venalis*, de *venum*, vente). Prêt à se vendre pour de l'argent; facilement corruptible. || Qui se transmet à prix d'argent.

VÉNALITÉ n. f. État de ce qui est vénal. || Caractère d'une personne vénale.

VENANT n. m. À *tout venant*, au premier venu.

VENCE, ch.-l. de c. des Alpes-Maritimes; 13 428 h.

VENCESLAS (saint) [v. 907-929], duc de Bohême de 921 à 929, assassiné par son frère Boleslav.

VENCESLAS, nom de quatre rois de Bohême (XIII^e-XV^e s.), dont VENCESLAS IV (1361-1419), également empereur germanique de 1378 à 1419.

VENDA, bantoustan d'Afrique du Sud (Transvaal).

VENDABLE adj. Qui peut être vendu.

VENDANGE n. f. (lat. *vindemia*). Récolte du raisin; époque de cette récolte.

VENDANGER v. t. (conj. 1). Récolter le raisin de. ♦ v. i. Faire la vendange.

VENDANGEUR, EUSE n. Celui, celle qui fait la vendange.

VENDÉE (la), riv. de l'O. de la France, afl. de la Sèvre Niortaise (r. dr.); 70 km.

VENDÉE (dép. de la) [85], dép. de la Région Pays de la Loire; 6 720 km²; 483 027 h. Ch.-l. La Roche-sur-Yon. 3 arr. (Fontenay-le-Comte, La Roche-sur-Yon, Les Sables-d'Olonne), 31 c., 281 comm.

Vendée (guerres de), insurrection royaliste et contre-révolutionnaire qui, de 1793 à 1796, bouleverse les départements de Vendée, Loire-Inférieure et Maine-et-Loire. Dirigés par Cathelineau, Charette, Stofflet, les vendéens sont vainqueurs à Cholet (mars 1793), puis battus la même année au Mans. Hoche ramène la paix en 1796.

VENDÉE, ENNE adj. et n. De Vendée. || Hist. Nom donné pendant la Révolution aux insurgés royalistes de l'ouest de la France.

VENDÉMIAIRE n. m. (lat. *vindemia*, vendange). Premier mois de l'année, dans le calendrier républicain, qui débutait à l'équinoxe d'automne.

VENDETTA n. f. (mot it. signif. vengeance). En Corse, poursuite de la vengeance d'une offense ou d'un meurtre, qui se transmet à tous les parents de la victime.

VENDEUR, EUSE n. Personne dont la profession est de vendre, en particulier dans un magasin. || Dr. Personne qui fait un acte de vente. (En ce sens, le fém. est VENDERESSE.)

VENDÔME, ch.-l. d'arr. de Loir-et-Cher, sur le Loir; 18 218 h. Église abbatiale de la Trinité (XI^e-XVI^e s.).

VENDÔME (Louis Joseph, duc DE) [1654-1712]. Il consolide le trône de Philippe V par la victoire de Villaviciosa (1710).

VENDRE v. t. (lat. *vendere*) [conj. 46]. Céder moyennant un prix convenu. || Faire le commerce d'une marchandise. || Sacrifier à prix d'argent ce qui ne doit pas être vénal. || Trahir, dénoncer par intérêt, livrer. ● *Vendre la peau de l'ours*, disposer d'une chose avant de la posséder; se flatter trop tôt du succès. ♦ se vendre v. pr. Trouver des acquéreurs.

VENDREDI n. m. (lat. *Veneris dies*, jour de Vénus). Cinquième jour de la semaine. ● *Vendredi saint*, jour où les Églises chrétiennes célèbrent l'anniversaire de la mort de Jésus.

VENDU, E adj. et n. Qui s'est laissé acheter pour de l'argent. || Terme d'injure.

VENELLE n. f. (de *veine*). Ruelle.

VÉNÉNEUX, EUSE adj. (lat. *venenum*, poison). Se dit d'un aliment qui renferme du poison et est dangereux pour l'organisme.



Velázquez : les Buveurs (1629). [Musée du Prado, Madrid.] (Giraudeau)

vénérable

VÉNÉRABLE adj. (lat. *venerari*, vénérer). Digne de vénération.

VÉNÉRATION n. f. Respect et admiration que l'on a pour qqn.

VÉNÉRER v. t. (lat. *venerari*) [conj. 5]. Avoir une estime respectueuse pour.

VÉNÉRIE n. f. (lat. *venari*, chasser). Art de chasser avec des chiens courants toute espèce d'animaux sauvages.

VÉNÉRIEN, ENNE adj. (lat. *Venus*, -eris, Vénus). Relatif aux rapports sexuels. ● *Maladies vénériennes*, affections contractées au cours de rapports sexuels.

VÉNÈTES, tribus indo-européennes de l'Europe du Nord, dont un groupe dans l'actuelle Vénétie et un autre en Armorique (région de Vannes), au I^{er} millénaire av. J.-C.

VÉNÉTIE, région du N.-E. de l'Italie, anc. territoire de la république de Venise, cédée à l'Autriche par le traité de Campoformio en 1797, intégrée au royaume d'Italie en 1805, rendue aux Habsbourg en 1815, réunie à l'Italie en 1866. Elle est maintenant partagée entre la Vénétie, le Trentin-Haut-Adige et le Frioul-Vénétie Julienne.

VENEUR n. m. (lat. *venator*, chasseur). Celui qui, à la chasse, dirige les chiens courants.

VENEZUELA, république du N. de l'Amérique du Sud, sur la mer des Antilles; 912 050 km²; 19 100 000 h. Cap. Caracas. Langue : espagnol.

GÉOGRAPHIE

La population est concentrée dans le nord du pays autour de la capitale et du lac de Maracaibo (principal site d'extraction du pétrole, ressource essentielle du pays).

HISTOIRE

Colonisé par les Espagnols à partir du XVI^e s., le Venezuela est libéré par Simón Bolívar en 1821. Jusqu'en 1830, il fait partie de la fédération de Grande Colombie. Aux dictateurs (A. Guzmán Blanco) ou aux juntes militaires qui ont gouverné le pays jusqu'en 1958, ont succédé des civils, qui poursuivent une politique de nationalisme modéré.

VÉNÉZUÉLIEN, ENNE adj. et n. Du Venezuela.

VENGANCE n. f. Action de se venger; mal que l'on fait à qqn pour le châtier d'une injure, d'un dommage.

VENGER v. t. (lat. *vindicare*, revendiquer) [conj. 1]. Tirer satisfaction, réparation de. ● *Venger qqn*, châtier ceux qui lui ont fait du mal. ● *se venger* v. pr. [de]. Se faire justice en punissant; se dédommager d'un affront, d'un préjudice.

VENGEUR, ERESSE adj. et n. Qui venge, est animé par l'esprit de vengeance.

VÉNIEL, ELLE adj. (lat. *venia*, pardon).

Sans gravité. ● *Péché véniel*, péché léger (par oppos. à PÉCHÉ MORTEL).

VENIMEUX, EUSE adj. (anc. fr. *venim*, venin). Qui a du venin et un appareil pour l'injecter. || *Litt.* Méchant, malveillant.

VENIN n. m. (lat. *venenum*, poison). Liquide toxique sécrété chez certains animaux par un organe spécial et qui est injecté par une piqûre ou une morsure à l'homme ou à d'autres animaux. || *Litt.* Attitude malveillante, méchanceté, perfidie.

VENIR v. i. (lat. *venire*) [conj. 16; auxil. être]. Se rendre dans un lieu. || Parvenir, atteindre à un but, à un résultat. || Succéder à, arriver : le moment est venu. ● *À venir*, futur. || *En venir à*, aller jusqu'à, finir par faire qqch. || *En venir aux mains*, se battre. || *Faire venir qqn*, l'appeler. || *Faire venir qqch*, le faire apporter, le commander. || *Laisser venir*, attendre sans se presser d'agir. || *Ne faire qu'aller et venir*, être toujours en mouvement; partir pour peu de temps. || *Savoir où qqn veut en venir*, connaître ses objectifs. || *Venir à* (avec un inf.), insiste sur l'éventualité. || *Venir après*, succéder. || *Venir avec*, accompagner. || *Venir d'un lieu*, en être originaire. *Venir de* (avec un inf.), avoir accompli à l'instant même.

VENISE, en it. *Venezia*, ville d'Italie (Vénétie), bâtie sur un groupe d'îlots, au milieu de la lagune de Venise (dépendance du golfe de Venise); 338 000 h. Venise conserve de très nombreux monuments : la basilique St-Marc et la place du même nom, le campanile, le palais des Doges (XIV^e-XV^e s.), de nombreuses églises, les palais du Grand Canal, le pont du Rialto. Elle possède de riches musées (dont l'Accademia). Artisanat d'art. Centre industriel. — République aristocratique et marchande au Moyen Âge, Venise étend son emprise commerciale sur tout l'Orient méditerranéen et entre en décadence à partir de la fin du XV^e s.

VÉNISSEIUX, ch.-l. de c. du Rhône, banlieue industrielle de Lyon; 64 982 h.

VÉNITIEN, ENNE adj. et n. De Venise.

VENIZÉLOS (Elefthérios), homme politique grec (1864-1936). Après avoir été l'émancipateur de la Crète, il devient plusieurs fois Premier ministre entre 1924 et 1933, accordant au pays une constitution libérale. Il doit s'exiler.

VENT n. m. (lat. *ventus*). Mouvement de l'air qui se déplace d'une zone de hautes pressions vers une zone de basses pressions. || Air agité par un moyen quelconque. || Gaz contenus dans le corps de l'homme et de l'animal. || Tendence, mouvement. || Chose vaine, néant. ● *Avoir bon vent*, avoir le vent favorable. || *Avoir vent de qqch*, en être informé. || *Bon vent!*, bonne chance ou bon débars! || *Dans le vent*, à la mode. || *En plein vent*, à découvert. || *Prendre le vent*, voir

comment la situation va tourner. || *Sous le vent* (Mar.), dans la direction opposée à celle d'où le vent souffle. ● *pl.* *Vents ou instruments à vent*, instruments dont le son est produit par le souffle, à l'aide soit d'une anche, soit d'une embouchure.

VENT (îles du), partie orientale de l'archipel des Antilles, directement exposée au souffle de l'alizé entre Porto Rico et la Trinité.

VENTE n. f. (lat. *venditus*, vendu). Cession moyennant un prix convenu. || Commerce de celui qui vend. || Partie d'une forêt qui vient d'être coupée. ● *En vente*, destinée à être vendu. || *Point de vente*, magasin où peut être vendu tel ou tel produit.

VENTÉ, E adj. Battu par le vent.

VENTER v. impers. Faire du vent.

VENTEUX, EUSE adj. (lat. *ventosus*). Sujet aux vents.

VENTILATEUR n. m. Appareil transformant l'énergie fournie par un moteur en un déplacement d'air.

VENTILATION n. f. Action de ventiler, d'aérer.

VENTILATION n. f. Action de ventiler, de répartir.

VENTILER v. t. (lat. *ventilare*, aérer). Aérer, renouveler l'air de.

VENTILER v. t. (lat. *ventilare*, examiner une question). Évaluer la valeur respective d'objets vendus ensemble. || Répartir entre différents comptes ou différentes personnes les divers éléments d'une somme.

VENTÔSE n. m. (lat. *ventosus*, venteux). Sixième mois de l'année dans le calendrier républicain (du 19 février au 20 mars).

VENTOUSE n. f. (lat. *ventosa cucurbita*, courge pleine de vent). Ampoule de verre appliquée sur la peau pour y produire une révulsion locale, en rarefiant l'air. || Petite calotte de caoutchouc qui peut s'appliquer par la pression de l'air sur une surface plane. ● *Faire ventouse*, adhérer. || *Voiture ventouse*, voiture qui, par un stationnement trop long au même endroit, encombre la voie publique.

VENTOUX (mont), montagne des Préalpes du Sud (Vaucluse); 1 909 m.

VENTRAL, E, AUX adj. Relatif au ventre.

VENTRE n. m. (lat. *venter*). Partie inférieure et antérieure du tronc humain, renfermant principalement les intestins. (Syn. ABDOMEN.) || Partie renflée d'un objet. || Partie centrale d'un navire. ● *À plat ventre*, tout de son long sur le ventre. || *Avoir, prendre du ventre*, avoir, prendre de l'embonpoint. || *Avoir les yeux plus gros que le ventre*, prendre plus que l'on ne peut manger; entreprendre plus que l'on ne peut mener à bien. || *Avoir qqch dans le ventre*, avoir de l'énergie,

de la volonté. || *Faire mal au ventre à qqn* (Fam.), lui être très désagréable, lui répugner. || *Marcher, passer sur le ventre de qqn*, triompher de lui par tous les moyens et sans se soucier des conséquences. || *Se mettre à plat ventre, s'humilier*. || *Sur le ventre, de tout son long*. || *taper sur le ventre à qqn* (Fam.), le traiter trop familièrement. || *Ventre à terre*, très vite.

VENTRICULE n. m. (lat. *ventriculus*). Cavité du cœur, à parois musclées, dont les contractions envoient le sang dans les artères. || L'une des quatre cavités de l'encéphale, contenant du liquide céphalo-rachidien.

VENTRILOQUE n. et adj. (lat. *venter*, -*tris*, ventre, et *loqui*, parler). Personne qui a l'art de parler comme si sa voix venait du ventre.

VENTRIPOTENT, E adj. Fam. Ventru.

VENTRU, E adj. Qui a un gros ventre. || Renflé, bombé.

VENU, E adj. Être bien, mal venu, être bien, mal reçu; être réussi ou non. || Être mal venu à faire, à dire, être peu qualifié.

VENU, E n. Dernier venu, celui qui arrive le dernier. || *Nouveau venu, nouvelle venue*, personne récemment arrivée. || *Premier venu*, une personne quelconque.

VENUE n. f. Arrivée. || Acte de pousser, de croître. • *Tout d'une venue*, sans irrégularité dans sa longueur; sans détours ni nuances.

VÉNUS [-nys] n. f. (de *Vénus*). Mollusque bivalve marin, dont une espèce comestible s'appelle la *praire*.

VÉNUS. *Myth. rom.* Déesse de l'Amour et de la Beauté.

VÉNUS, planète du système solaire, située entre Mercure et la Terre (diamètre : 12 100 km).

VÉNUSIEN, ENNE adj. et n. De la planète Vénus.

VÊPRES n. f. pl. (lat. *vespera*, soir). Partie de l'office divin célébrée à la fin de la journée.

Vêpres siciliennes, massacre général des Français en Sicile, en 1282, à l'issue duquel la maison d'Aragon devient maîtresse de la Sicile.

VER n. m. (lat. *vermis*). Nom donné aux animaux à corps mou et allongé, sans pattes. || Nom donné à certains insectes : *ver blanc*, larve du hanneton; *ver luisant*, femelle du lampyre; *ver à soie*, chenille du bombyx du mûrier. • *Tirer les vers du nez à qqn*, lui faire dire ce qu'on veut savoir. || *Tuer le ver*, boire un petit verre d'eau-de-vie à jeun. || *Ver solitaire*, ténia. || *Ver de terre*, lombric.

VÉRACITÉ n. f. (lat. *verax*, -*acis*, véridique). Qualité de ce qui est conforme à la vérité, authenticité. || *Litt.* Attachement à la vérité.

VERACRUZ, port du Mexique, sur le golfe du Mexique; 277 000 h.

VÉRANDA n. f. (mot angl.; du portug.). Pièce ou galerie entièrement vitrée, en rez-de-chaussée.

VERBAL, E, AUX adj. (de *verbe*). Qui est fait de vive voix (par oppos. à *ÉCRIT*). || Qui a rapport aux mots, à la parole. || *Ling.* Propre au verbe. • *Locution verbale*, groupe de mots qui se comporte comme un verbe.

VERBALEMENT adv. De vive voix.

VERBALISATION n. f. Action de verbaliser.

VERBALISER v. i. Dresser un procès-verbal. ♦ v. t. Formuler de vive voix ce qui était intériorisé.

VERBALISME n. m. Langage parlé abondant, mais imprécis et creux.

VERBE n. m. (lat. *verbum*, parole). *Litt.* Parole, expression de la pensée par les mots. || Mot qui, dans une proposition, exprime l'action ou l'état du sujet et porte des désinences de temps et de mode. || (Avec une majuscule). La deuxième personne de la Sainte-Trinité, incarnée en Jésus-Christ. • *Avoir le verbe haut*, parler fort.

VERBEUX, EUSE adj. (lat. *verbosus*, de *verbum*, parole). Qui expose les choses en trop de paroles, de mots; qui contient trop de mots; bavard, prolixe.

VERBIAGE n. m. (anc. fr. *verbier*, parler). Abondance de paroles inutiles.

VERBOSITÉ n. f. Défaut de celui, de ce qui est verbeux; superfluité de paroles.

VERCEIL, en it. *Vercelli*, v. d'Italie (Piémont), sur la Sesia; 55 000 h. — Victoire de Marius sur les Cimbres (101 av. J.-C.).

VERCINGÉTORIX, chef gaulois, né dans le pays des Arvernes (v. 72 av. J.-C., -46 av. J.-C.). Il est proclamé, en 52, chef d'une coalition des peuples gaulois contre César. Il défend avec succès Gergovie, mais est enfermé par César dans Alésia, où il capitule.

VERCORS (le), massif calcaire des Préalpes françaises du Nord (Drôme et Isère). Parc naturel régional. Lieu de résistance du maquis français en 1944.

VERDÂTRE adj. Qui tire sur le vert, d'un vert trouble.

VERDEUR n. f. (anc. fr. *verd*, vert). Défaut de maturité des fruits, du vin. || Vigueur, ardeur. || Caractère osé, crudité.

VERDI (Giuseppe), compositeur italien (1813-1901), auteur d'opéras (*Rigoletto*, *la Traviata*, *le Trouvère*, *Aida*) et d'un *Requiem*.

VERDICT [verdiikt ou -dik] n. m. (mot angl.; du lat. *vere dictum*, proprement dit). Réponse faite par le jury aux questions posées par la cour d'assises. || Jugement rendu en matière quelconque; avis.

VERDIR v. t. Rendre vert. ♦ v. i. Devenir vert.

VERDISSEMENT n. m. État de ce qui verdit.

VERDON (le), affl. de la Durance (r. g.); 175 km. Gorges. Aménagements hydrauliques.

VERDON-SUR-MER (le), comm. de la Gironde, près de la pointe de Grave; 1616 h. Port pétrolier.

VERDOYANT, E adj. Qui verdoie.

VERDOYER v. i. (conj. 2). *Litt.* Devenir vert, en parlant de la végétation.

VERDUN, ch.-l. d'arr. de la Meuse; 24 120 h. Anc. camp retranché. Cathédrale (XI^e-XII^e s.). — En 843, les trois fils de Louis le Pieux y signent un traité qui partage l'Empire carolingien. En 1517, Henri II reunit Verdun à la Couronne.

Verdun (*bataille de*), la plus sanglante bataille de la Première Guerre mondiale, où les Français résistent victorieusement de février à décembre 1916 aux offensives allemandes.

VERDURE n. f. (anc. fr. *verd*, vert). Couleur verte de la végétation. || Herbe, feuillage verts. || Plante potagère dont on mange les feuilles.

VERREENING, v. de l'Afrique du Sud (Transvaal); 170 000 h. Métallurgie.

VÈREUX, EUSE adj. Qui a des vers (plus précisément, des larves d'insectes). || Suspect, louche, douteux. || Se dit de qqm de malhonnête.

VERGA (Giovanni), écrivain italien (1840-1922), auteur de romans (*les Malavoglia*).

VERGE n. f. (lat. *virga*). Tringle de métal. || Petite baguette de bois ou de métal que l'on peut faire vibrer. || Organe érectile de la copulation, chez l'homme et les mammifères supérieurs. || Instrument de punition corporelle formé d'une baguette flexible ou d'une poignée de brindilles (vx). • *Donner des verges pour se faire battre*, fournir des arguments contre soi-même.

VERGENNES (Charles GRAVIER, comte de), homme d'État français (1719-1787), ministre des Affaires étrangères de Louis XVI (1774-1787).

VERGER n. m. (lat. *viridarium*). Terrain planté d'arbres fruitiers.

VERGETÉ, E adj. (de *verge*). Parsemé de raies, de taches.

VERGETURES n. f. pl. Raies de la peau, dues à la distension ou à la rupture des fibres élastiques du derme.

VERGÈZE, comm. du Gard; 2 563 h. Eau minérale gazeuse.

VERGLACÉ, E adj. Couvert de verglas.

VERGLACER v. impers. (conj. 1). Faire du verglas.

VERGLAS [verglɑ] n. m. (de *verre* et

glace). Couche de glace mince sur le sol, due à la congélation de l'eau, du brouillard.

VERGNIAUD (Pierre Victorien), Conventionnel girondin français (1753-1793).

VERGOGNE n. f. (lat. *verecundia*, discrétion). Sans vergogne, sans pudeur, sans scrupule.

VERGUE n. f. (forme dialect. de verge). Pièce de bois cylindrique, effilée à ses extrémités et placée en travers d'un mât, pour soutenir et orienter la voile.

VERHAEREN (Émile), poète belge d'expression française (1855-1916). Il a écrit les *Flandres*, les *Villes tentaculaires*.

VÉRIDICITÉ n. f. Caractère de celui ou de ce qui est véridique.

VÉRIDIQUE adj. (lat. *veredicus*, de verus, vrai, et dicere, dire). Conforme à la vérité. || Litt. Qui a l'habitude de dire la vérité.

VÉRIDIQUEMENT adv. De façon véridique.

VÉRIFIABLE adj. Qui peut être vérifié.

VÉRIFICATEUR, TRICE n. et adj. Celui qui est chargé de faire des vérifications.

VÉRIFICATION n. f. Action de vérifier.

VÉRIFIÉ v. t. (lat. *verificare*, de verus, vrai). S'assurer si qqch est exact. || Faire voir la vérité, l'exactitude d'une chose, prouver, corroborer.

VÉRIN n. m. (lat. *veruina*, de veru, petite pique). Appareil qui, placé sous des charges, permet de les soulever sur une faible course.

VÉRITABLE adj. Qui existe vraiment, qui est réel. || Conforme à la vérité. || Qui est réellement ce qu'il paraît être.

VÉRITABLEMENT adv. De fait, réellement.

VÉRITÉ n. f. (lat. *veritas*). Qualité de ce qui est vrai; conformité de ce qu'on dit avec ce qui est; chose, idée vraie. || Principe certain, constant. || Sincérité, bonne foi. ● À la vérité, j'en conviens, il est vrai. || Dire à quelqu'un ses (quatre) vérités (Fam.), lui reprocher ses fautes, ses défauts. || En vérité, certainement, assurément.

VERJUS [verzy] n. m. (de vert et jus). Suc acide que l'on extrait du raisin cueilli vert.

VERKHOÏANSK, localité de l'U.R.S.S., en Sibérie orientale. Un des points les plus froids du globe, où l'on a relevé une température proche de - 70 °C.

VERLAINE (Paul), poète français (1844-1896), auteur de recueils (*Fêtes galantes*, la *Bonne Chanson*, *Romances sans paroles*).

VERLAN n. m. (de l'envers). Argot codé dans lequel on inverse les syllabes des mots.

VERMANDOIS (le), anc. pays de la France du Nord, réuni à la Couronne en 1213; ch.-l. *Saint-Quentin*.

VERMEER (Johannes), dit *Vermeer de Delft*, peintre hollandais (1632-1675). Son œuvre, peu abondante, comprend des scènes d'intérieur, quelques portraits et deux paysages urbains (*Vue de Delft*, la *Dentellière*, la *Lettre*).

VERMEIL, EILLE adj. (lat. *vermiculus*, vermisseau). D'un rouge vif.

VERMEIL n. m. Argent recouvert d'or.

VERMICELLE n. m. (lit. *vermicelli*). Pâte à potage (semoule de blé dur), passée à la filière pour obtenir des fils très fins.

VERMICIDE n. m. et adj. Se dit des remèdes propres à détruire les vers parasites.

VERMICULAIRE adj. Qui ressemble à un ver.

VERMIFUGE adj. et n. m. (lat. *vermis*, ver, et *fugare*, chasser). Se dit des remèdes propres à faire évacuer les vers intestinaux.

VERMILLON n. m. et adj. inv. Rouge vif tirant sur l'orangé.

VERMINE n. f. (lat. *vermis*, ver). Ensemble des insectes parasites de l'homme. || Litt. Individus vils, nuisibles, néfastes, canaille.

VERMISSEAU n. m. Petit ver de terre.

VERMONT, État des États-Unis, en Nouvelle-Angleterre; 24 900 km²; 920 600 h. Cap. *Montpelier*.

VERMOULU, E adj. (de ver et moulu). Se dit d'un bois miné par des larves d'insectes.

VERMOULURE n. f. Trace que laissent les vers dans ce qu'ils ont rongé. || Poudre de bois qui sort des trous faits par les larves d'insectes, improprement appelées vers.

VERMOUTH n. m. (all. *Wermut*, absinthe). Apéritif à base de vin, aromatisé avec des plantes amères et toniques.

VERNACULAIRE adj. (lat. *vernaculus*, indigène). Langue vernaculaire, langue indigène, propre à une ethnie.

VERNALISATION n. f. Transformation, due au froid, de graines ou de plantes, conférant l'aptitude à fleurir.

VERNE (Jules), écrivain français (1828-1905). Il crée le genre du roman scientifique d'anticipation (*Cinq Semaines en ballon*, *De la Terre à la Lune*, *Vingt Mille Lieues sous les mers*, le *Tour du monde en quatre-vingts jours*, *Michel Strogoff*).

VERNET (Joseph), peintre français (1714-1789). Il a exécuté des paysages et surtout des marines d'une veine préromantique. — Son fils CARLE (1758-1836) a peint des scènes de chasse, de courses, de la vie élégante ou populaire. —



Vermeer de Delft : l'Atelier
ou Allégorie de la peinture (vers 1665-1670).
[Kunsthistorisches Museum, Vienne.]
[E. Lessing-Magnum]

HORACE, fils et petit-fils des précédents (1789-1863), a été peintre de batailles.

VERNI, E adj. et n. Fam. Qui a de la chance.

VERNIER v. t. Recouvrir de vernis.

VERNIS n. m. (it. *vernice*). Produit mixte de liants, solvants, sans pigment, donnant, par application, des films adhérents et durs, lisses et en général transparents, ayant des qualités protectrices, décoratives ou techniques particulières. || Aspect séduisant, brillant mais superficiel.

VERNISSAGE n. m. Action de vernir, de vernisser. || Réception qui marque l'ouverture d'une exposition d'art.

VERNISSE, E adj. Recouvert de vernis.

VERNISSEUR v. t. Vernir la poterie.

VERNON, ch.-l. de c. de l'Eure, sur la Seine; 23 464 h. Église des XIII^e-XVI^e s.

VEROLE n. f. Pop. Syn. de SYPHILIS. ● Petite vérole, syn. de VARIOLE.

VÉRONE, v. d'Italie (Vénétie), sur l'Adige; 266 000 h. Centre commercial. Arènes romaines, église romane S. Zeno, place delle Erbe.

VERONESE (Paolo CALIARI, dit en fr.), peintre italien de l'école vénitienne (1528-1588), auteur des *Noces de Cana*.

VERONIQUE n. f. (de sainte Véronique). Plante herbacée commune dans les bois et les prés. || En taumachie, passe au cours de laquelle le matador fait passer le taureau le long de son corps.

VERRAT n. m. (lat. *verres*, porc). Mâle reproducteur de l'espèce porcine.

VERRE n. m. (lat. *vitrum*). Corps solide, minéral, non cristallin, généralement fragile, résultant du fîage progressif de certaines substances après leur fusion. || Récipient en verre pour boire. || Liquide

qu'il contient. || Morceau, plaque, objet fait de verre. || Lentille pour corriger la vue. ● *Maison de verre*, endroit où il n'y a rien de secret. || *Petit verre*, liqueur alcoolisée qu'on prend dans un verre de petite dimension. || *Verre feuilleté*, verre de sécurité constitué de plusieurs feuilles de verre séparées par une feuille de plastique.

VERRERIE n. f. Fabrication du verre. || Ouvrages, objets de verre.

VERRÈS (Caius Licinius), homme politique romain (v. 119-43 av. J.-C.). Préteur en Sicile (73-71), et accusé de concussion par les Siciliens, il est condamné dans un procès où Cicéron se fait l'avocat de l'accusation (*Verines*).

VERRIER, ÈRE adj. Qui se rapporte au travail du verre.

VERRIER n. m. Celui qui fabrique des objets en verre, des vitraux.

VERRIÈRE n. f. Toit formé d'une charpente de fer vitrée ou de dalles de verre. || Grande surface vitrée ménagée dans le mur d'un édifice; grand vitrail.

VERROCCHIO (Andrea DI CIONE, dit del), sculpteur, peintre et orfèvre florentin (1435-1488), auteur de la statue équestre de Bartolomeo Colleoni (Venise).

VERROTERIE n. f. Petits ouvrages de verre, colorisés et travaillés, dont on fait des colliers, des bracelets, etc.

VERROU n. m. (lat. *veruculum*, petite broche). Appareil de fermeture possédant un pêne que l'on fait coulisser pour l'engager dans une gâche. || Pièce servant à fermer la chambre de la culasse d'une arme à feu. || En football, système de jeu consistant surtout à relier les joueurs en défense. ● *Sous les verrous*, en prison.

VERROUILLAGE n. m. Action de verrouiller. ● *Verrouillage d'une arme*, opération qui, avant le départ du coup, rend la culasse solidaire de l'arrière du canon au moyen d'un verrou.

VERROUILLER v. t. Fermer au verrou. || Enfermer. || Bloquer, rendre impraticable. ♦ *se verrouiller* v. pr. S'enfermer.

VERRUE n. f. (lat. *verruca*). Petite excroissance cutanée, ferme et rugueuse, siégeant principalement sur la peau des mains, ou du visage.

VERS prép. (lat. *versus*, de *vertere*, tourner). Indique : 1° la direction : 2° l'approximation.

VERS n. m. (lat. *versus*). Assemblage de mots mesurés selon certaines règles (coupe, rime, etc.), rythmés d'après la quantité des syllabes, d'après leur accentuation, ou d'après leur nombre. ● *Vers blancs*, vers qui ne riment pas entre eux. || *Vers libres*, vers déagés de toute règle préconçue de prosodie.

VERSAILLAIS, È adj. et n. De Versailles. || *Hist.* Se dit de l'armée organisée par Thiers au camp de Satory à Versailles,

sous le commandement de Mac-Mahon, pour combattre la Commune, ainsi que des partisans du gouvernement de Versailles en 1871.

VERSAILLES, ch.-l. du dép. des Yvelines, au S.-O. de Paris; 95 240 h. Centre résidentiel et touristique. — Le palais royal, dû à la volonté de Louis XIV, a été construit par Le Vau, J.H.-Mansart, J.-A. Gabriel, et décoré sous la direction de Le Brun. Ses jardins et ses plans d'eau ont été dessinés par Le Nôtre et ornés, sous la direction de Coyzevox et de Girardon, de statues. Dans le parc se trouvent le Grand et le Petit Trianon. — C'est à Versailles qu'est signé, en 1783, le traité mettant fin à la guerre de l'Indépendance américaine; que se réunissent les États généraux de 1789; qu'est proclamé l'Empire allemand en 1871; qu'est signé, en 1919, entre la France, ses alliés et l'Allemagne, le traité mettant fin à la Première Guerre mondiale.

VERSANT n. m. Chacune des deux pentes qui encadrent le fond d'une vallée.

VERSATILE adj. (lat. *versatilis*, de *versare*, tourner). Qui change facilement d'opinion, inconstant, changeant, lunatique.

VERSATILITÉ n. f. Caractère versatile.

VERSE (À) [avers] loc. adv. Qui tombe abondamment, en parlant de la pluie.

VERSÉ, E adj. (lat. *versatus*). Exercé, expérimenté dans une matière, une science.

VERSEAU (le), constellation zodiacale. — Onzième signe du zodiaque, que le Soleil traverse du 20 janvier au 19 février.

VERSEMENT n. m. Action de verser de l'argent, des valeurs à une caisse, paiement.

VERSER v. t. (lat. *versare*, faire tourner). Répandre un liquide, faire couler. || Faire passer d'un réceptacle dans un autre, transvaser. || Faire tomber, chavirer une voiture ou ses occupants. || Coucher à

terre des céréales sur pied. || Remettre de l'argent à un organisme ou à une personne. || Déposer, joindre un document à qqch. || Affecter qqch à une arme, à un corps. ● *Verser des larmes*, pleurer. || *Verser son sang* (Litt.), donner sa vie. ♦ v. i. Tomber sur le côté, se renverser. ● *Verser dans qqch*, évoluer vers cette chose.

VERSET n. m. (de vers). Chacune des divisions numérotées d'un chapitre de la Bible, du Coran, d'un livre sacré.

VERSEUR adj. m. *Bouchon*, bec verseur, dont la conception ou la forme permet de verser correctement un liquide.

VERSIFICATEUR n. m. Personne qui fait des vers (le plus souvent péjor.).

VERSIFICATION n. f. Art de faire des vers. || Technique propre à un poète.

VERSIFIER v. i. (lat. *versificare*). Faire des vers. ♦ v. t. Mettre en vers.

VERSION n. f. (lat. *versio*, de *vertere*, tourner). Traduction d'un texte. || Chacun des états successifs d'un texte. || Manière de raconter, de rapporter un fait. ● *En version originale*, se dit d'un film étranger distribué sans être doublé.

VERSO n. m. (lat. *folio verso*, sur le feuillet tourné) [pl. *versos*]. Revers d'un feuillet (par oppos. à RECTO).

VERSTE n. f. (russe *versta*). Mesure itinéraire usitée autrefois en Russie et valant 1 067 m.

VERSUS ou **VS** [versys] prép. Par opposition à.

VERT, E adj. (lat. *viridis*). D'une couleur que l'on peut produire par la combinaison du jaune et du bleu; de la couleur usuelle des plantes à chlorophylle. || Qui a encore de la sève, qui n'est pas encore sec. || Frais, nouveau, en parlant des légumes. || Qui n'est pas mûr. || Resté vigoureux malgré l'âge avancé. || Âpre, rude, vif : une vaste réprimande. ● *Café vert*, café non torréfié. || *Vin vert*, vin qui n'est pas fait, qui a gardé une partie de son



Vue partielle de la façade sur les jardins du château de Versailles. [Lauros-Giraudon]

acidité. || *Volée de bois vert*, volée de coups vigoureux.

VERT n. m. Couleur verte. || Fourrage frais. || *Fam.* Écologiste. ● *Se mettre au vert* (Fam.), aller se reposer à la campagne.

VERT-DE-GRIS n. m. inv. Carbonate hydraté de cuivre, dont le métal se recouvre au contact de l'air.

VERT-DE-GRISÉ, E adj. Couvert de vert-de-gris.

VERTE n. f. *Des vertes et des pas mûres*, des choses scandaleuses et choquantes.

VERTÉBRAL, E, AUX adj. Relatif aux vertèbres.

VERTÈBRE n. f. (lat. *vertebra*, de *vertere*, tourner). Chacun des os courts constituant la colonne vertébrale.

VERTÈBRÉ, E adj. Se dit des animaux qui ont des vertèbres.

VERTÈBRÉ n. m. Animal pourvu d'une colonne vertébrale et, en général, de deux paires de membres.

VERTEMENT adv. Avec vivacité, rudesse.

VERTICAL, E, AUX adj. (lat. *vertex*, -*icis*, sommet). Qui a la direction du fil à plomb.

VERTICALE n. f. Ligne parallèle à la direction du fil à plomb.

VERTICALEMENT adv. Perpendiculairement à l'horizon.

VERTICALITÉ n. f. État de ce qui est vertical.

VERTIGE n. m. (lat. *vertigo*, tournolement). Sensation d'un manque d'équilibre dans l'espace, étourdissement. || Folie passagère, trouble de l'esprit.

VERTIGINEUX, EUSE adj. Qui donne le vertige; très haut.

VERTU n. f. (lat. *virtus*). *Litt.* Disposition constante qui porte à faire le bien et à éviter le mal. || Qualité particulière. || Chasteté, fidélité conjugale (vx). || Qualité qui rend propre à produire certains effets. ● *En vertu de*, en conséquence de, au nom de.

VERTUEUSEMENT adv. De façon vertueuse.

VERTUEUX, EUSE adj. Qui fait le bien par volonté. || Chaste (vx). || Inspiré par le bien.

VERTUGADIN n. m. (esp. *verdugado*). Bourrelet que les femmes portaient par-dessous leur jupe pour la faire bouffir; robe rendue bouffante par un de ces bourrelets.

VERVE n. f. (lat. *verbum*, parole). Qualité de qqn qui parle avec enthousiasme et brio.

VERVEINE n. f. (lat. *verbena*). Plante dont on cultive des formes ornementales originaires d'Amérique et une variété

médicinale. || Infusion obtenue à partir de la variété médicinale de cette plante.

VERVIERS, v. de Belgique (Liège), sur la Vesdre; 54 800 h. Centre industriel.

VERVINS, ch.-l. d'arr. de l'Aisne, anc. cap. de la Thiérache; 2 989 h. — En 1598, Henri IV et Philippe II y signent un traité qui met fin à la guerre franco-espagnole.

VESAAS (Tarjei), écrivain norvégien (1897-1970), poète, auteur dramatique et auteur de romans.

VÉSALÉ (André), anatomiste flamand (1514-1564). Il est un des premiers à pratiquer la dissection du corps humain.

VÉSICULE n. f. (lat. *vesicula*, petite ampoule). Sac membraneux semblable à une petite vessie. || Souèvement hémisphérique ou conique de l'épiderme, plein de sérosité.

VESOUL, ch.-l. du dép. de la Haute-Saône, sur le Dugeon; 20 269 h.

VESPASIE (9-79), empereur romain de 69 à 79. Il pacifie la Judée, entreprend la construction du Colisée.

VESPASIENNE n. f. (de *Vespasien*, empereur romain). Urinoir public.

VESPÉRAL, E, AUX adj. (lat. *vesper*, soir). *Litt.* Du soir.

VESPUCCI (Amerigo), navigateur florentin (1454-1512). Il fait plusieurs voyages au Nouveau Monde. Son prénom a été donné au continent américain.

VESSE-DE-LOUP n. f. (pl. *vesses-de-loup*). Nom usuel d'un champignon blanc, rejetant une poussière de spores à maturité.

VESSIE n. f. (lat. *vesica*). Poche abdominale où s'accumule l'urine amenée par les uretères, et communiquant avec l'extérieur par le canal de l'urètre. || Vessie desséchée d'un animal et gonflée d'air. ● *Prendre des vessies pour des lanternes* (Fam.), se tromper grossièrement.

VESTALE n. f. À Rome, prêtresse du culte de Vesta. || *Litt.* Femme très chaste.

VESTE n. f. (it. *veste*; du lat. *vestis*). Vêtement à manches, boutonné devant, qui couvre le buste jusqu'aux hanches. || *Fam.* Échec, insuccès. ● *Retourner sa veste* (Fam.), changer d'opinion, de parti.

VESTERÅLEN, archipel norvégien, au nord des îles Lofoten*.

VESTIAIRE n. m. (lat. *vestiarium*, armoire à vêtements). Salle où l'on dépose les vêtements et autres objets que l'on ne veut pas ou qu'il ne faut pas garder avec soi dans certains établissements publics; ensemble de ces vêtements.

VESTIBULE n. m. (lat. *vestibulum*). Pièce ou galerie d'entrée de grandes dimensions assurant la communication des autres pièces d'une maison ou d'un édifice avec l'extérieur. || Cavité de l'oreille interne, reliée à l'oreille moyenne par les fenêtres ronde et ovale, se pro-

longeant par le limaçon et portant les canaux semi-circulaires (organes de l'équilibration).

VESTIGE n. m. (lat. *vestigium*, trace). Marque, reste du passé.

VESTIMENTAIRE adj. Relatif aux vêtements.

VESTMANNAEYJAR, archipel volcanique, au large de la côte sud de l'Islande. Pêche.

VESTON n. m. Veste croisée ou droite faisant partie du complet masculin.

VÊSUVE (le), volcan actif (1 277 m), à 8 km au S.-E. de Naples. L'éruption de l'an 79 apr. J.-C. ensevelit Herculaneum, Pompéi et Stabies.

VÊTEMENT n. m. (lat. *vestimentum*). Tout ce qui sert à couvrir le corps humain, pour le cacher, le protéger, le parer; habit; habillement.

VÉTÉRAN n. m. (lat. *veteranus*, vieux). Vieux soldat. || Homme qui a une longue pratique dans une activité, une profession, etc. || Sportif ayant dépassé l'âge senior. || *Antiq. rom.* Soldat qui, après avoir achevé son service, bénéficiait de certains avantages.

VÉTÉRINAIRE adj. (lat. *veterina*, bêtes de somme). Relatif à la médecine des animaux. ♦ n. Spécialiste de la médecine des animaux.

VÉTILLE n. f. (anc. fr. *vete*, courroie). Bagatelle, chose insignifiante, qui ne mérite pas qu'on s'y arrête.

VÉTILLEUX, EUSE adj. *Litt.* Qui a l'habitude de s'attacher à des vétilles.

VÊTIR v. t. (lat. *vestire*) [con]. 20]. *Litt.* Habiller, couvrir de vêtements; mettre sur soi.

VÉTIVER [vetiver] n. m. (mot tamoul). Plante cultivée dans l'Inde et aux Antilles pour ses racines, dont on retire un parfum.

VETO [veto] n. m. inv. (mot lat. signif. *je m'oppose*). Formule qu'employaient, à Rome, les tribuns du peuple, pour s'opposer à un décret du sénat. || Institution par laquelle une autorité peut s'opposer à l'entrée en vigueur d'une loi ou d'une résolution. || Opposition, refus. ● *Mettre son veto à qqch*, le refuser, s'y opposer.

VÊTU, E adj. Qui porte un vêtement, habillé.

VÊTUSTE adj. (lat. *vetustus*). Vieux, en parlant de qqch, usé, dégradé.

VÊTUSTÉ n. f. État de ce qui est vétuste.

VEUF, VEUVE adj. et n. (lat. *vidua*, vide). Dont la femme ou le mari est mort. ♦ adj. *Fam.* Séparé momentanément de son conjoint. ● *Défendre la veuve et l'orphelin*, protéger les malheureux, les opprimés.

VEUILLOT (Louis), journaliste et écrivain catholique français (1813-1883).

VEULE adj. (lat. pop. *volus*). *Litt.* Qui manque d'énergie, faible, mou.

VEULERIE n. f. Manque d'énergie.

VEUVE n. m. État d'un veuf, d'une veuve.

VEUVE n. f. Oiseau passereau d'Afrique, à plumage en grande partie noir, recherché comme oiseau de cage et de volière. || V. aussi **VEUF**.

VEVEY, v. de Suisse (Vaud), sur le lac Léman; 16 000 h. Industrie alimentaire.

VEXANT, **E** adj. Qui contrarie, peine.

VEXATEUR, **TRICE** adj. Qui commet, cause des vexations.

VEXATION n. f. Action de vexer, fait d'être vexé.

VEXIN adj. Qui a le caractère de la vexation.

VEXER v. t. (lat. *vexare*, tourmenter). Contrarier, faire de la peine à, blesser qqn dans son amour-propre. ♦ se vexer v. pr. Être contrarié, se fâcher, se froisser.

VEXIN, région de France, entre le pays de Bray, la Seine et l'Oise (*Vexin normand* à l'O., de l'Epte, *Vexin français* à l'E.).

VÉZELAY, ch.-l. de c. de l'Yonne; 581 h. Basilique romane. — Saint Bernard y prêcha la deuxième croisade (1146).

VÈZÈRE (la), affl. de la Dordogne (r. dr.); 192 km. Sur ses bords, stations préhistoriques (les Eyzies, la Madeleine, etc.).

VIA prép. (lat. *via*, voie). Par la voie, en passant par.

VIABILISER v. t. Exécuter des travaux de viabilité pour rendre un terrain habitable.

VIABILITÉ n. f. (de *viable*). Aptitude à vivre d'un organisme.

VIABILITÉ n. f. (lat. *via*, chemin). Bon état d'une route, permettant d'y circuler. || Ensemble des travaux d'intérêt général (voirie, eau, gaz, électricité, égouts, téléphonie) à exécuter sur un terrain avant toute construction.

VIABLE adj. (de *vie*). Qui peut vivre. || Organisé pour aboutir, pour durer.

VIADUC n. m. (lat. *via*, voie, et *ducere*, conduire). Pont de grande longueur, généralement à plusieurs arches.

VIAGER, **ÈRE** adj. (anc. fr. *viage*, durée de la vie). *Rente viagère*, revenu dont on possède la jouissance durant toute sa vie.

VIAGER n. m. Rente viagère. ♦ En *viager*, en échange d'une rente viagère.

VIALA (Joseph Agricol), patriote français (1780-1793), tué en défendant le passage de la Durance aux royalistes.

VIAN (Boris), écrivain français (1920-1959), auteur de poèmes, de romans et de pièces de théâtre.

VIANDE n. f. (lat. *vivenda*, ce qui sert à

la vie). Chair des animaux terrestres, des oiseaux, des poissons, dont on se nourrit. ♦ *Viande blanche*, viande de veau, de lapin, de volaille. || *Viande rouge*, viande de bœuf, de mouton, de cheval.

VIANNEY (Jean-Marie), curé d'Als → JEAN-MARIE VIANNEY (*saint*).

VIATIQUE n. m. (lat. *viaticum*, de *via*, route). Argent, provisions que l'on donne pour faire un voyage (vx). || *Litt.* Moyen de parvenir, soutien, atout.

VIAU (Théophile DE), poète français (1590-1626).

VIBORG → VYBORG.

VIBRANT, **E** adj. Qui vibre. || Touchant, émouvant.

VIBRANTE n. f. et adj. Consonne que l'on articule en faisant vibrer la langue ou le gosier, comme [l] et [r].

VIBRAPHONE n. m. Instrument de musique formé de lames d'acier que l'on frappe avec des marteaux.

VIBRATILE adj. Susceptible de vibrer.

VIBRATION n. f. Mouvement oscillatoire rapide.

VIBRATO n. m. (mot it.). Tremblement obtenu, sur les instruments à cordes, par un mouvement rapide d'oscillation du doigt; légère ondulation dans l'émission vocale d'un son.

VIBRATOIRE adj. Composé de vibrations.

VIBRER v. i. (lat. *vibrare*, agiter). Effectuer des vibrations, entrer en vibration. || Être touché, être ému. || Traduire une certaine intensité d'émotion.

VIBREUR n. m. Appareil électrique animé d'un mouvement vibratoire.

VIBRION n. m. Bacille mobile à corps incurvé.

VIBRISSE n. f. (lat. *vibrissa*). Poil des narines de l'homme. || Plume filiforme des oiseaux. || Poil tactile de certains mammifères.

VIBROMASSEUR n. m. Appareil électrique produisant des massages vibratoires.

VICAIRE n. m. (lat. *vicarius*, remplaçant). Prêtre qui exerce son ministère dans une paroisse sous la dépendance d'un curé.

VICE n. m. (lat. *vitium*). *Litt.* Disposition habituelle au mal. || Défaut, imperfection grave. || Habitude morbide mais qui donne du plaisir. ♦ *Avoir du vice* (Fam.), être rusé. || *Vice de forme*, défaut qui rend nul un acte juridique lorsqu'une des formalités légales a été omise.

VICE (lat. *vice*, à la place de), particule inv. qui, en composition, indique des fonctions de suppléant ou d'adjoint du titulaire.

VICE-AMIRAL n. m. (pl. *vice-amiraux*). Officier général de la marine.

VICE-CONSUL n. m. (pl. *vice-consuls*). Qui aide le consul, ou tient lieu de consul.

VICENCE, v. d'Italie (Vénétie); 112 000 h. Églises et palais (XIV^e-XVI^e s.); édifices de Palladio.

VICENTE (Gil), auteur dramatique portugais (v. 1465-v. 1537).

VICE-PRÉSIDENT n. f. (pl. *vice-présidences*). Fonction, dignité de vice-président.

VICE-PRÉSIDENT, **E** n. (pl. *vice-présidents*, es). Personne désignée à l'avance pour remplir les fonctions du président si ce dernier est dans l'impossibilité de les exercer.

VICE-ROI n. m. (pl. *vice-rois*). Gouverneur d'un royaume ou d'une grande province dépendant d'un autre État.

VICE-ROYAUTÉ n. f. Fonction de vice-roi; pays gouverné par un vice-roi.

VICE VERSA [visversa] loc. adv. (mots lat.). Réciproquement, inversement.

VICHY n. m. Étoffe de coton à carreaux. (On dit aussi *TOILE DE VICHY*.)

VICHY, ch.-l. d'arr. de l'Allier, sur l'Allier; 30 554 h. Station thermique et touristique.

Vichy (*gouvernement de*), gouvernement établi à Vichy sous la direction du maréchal Pétain et qui constitue le régime de la France de 1940 à 1944.

VICHYSOIS, **E** adj. et n. De Vichy.

VICIÉ, **E** adj. Impur, pollué.

VICIER v. t. (lat. *vitare*). Corrompre, gâter la pureté.

VICIEUSEMENT adv. De façon vicieuse.

VICIEUX, **EUSE** adj. et n. (lat. *vitiosus*, de *vitium*, vice). Qui a des dispositions habituelles à faire le mal, qui manifeste ce penchant, dépravé, pervers. ♦ adj. Exécuté avec ruse, pour tromper. || Qui a une déféctuosité, une imperfection. || Ombrageux, rétif.

VICINAL, **E**, **AUX** adj. (lat. *vicinus*, voisin). Se dit d'un chemin qui met en communication des villages entre eux.

VICISSITUDE n. f. (lat. *vicissitudo*). *Litt.* Événements heureux ou malheureux qui affectent l'existence humaine (au pl. le plus souvent).

VICO (Giambattista), historien et philosophe italien (1668-1744).

VICOMTE n. m. (bas lat. *vicecomes*). Titre de noblesse immédiatement inférieur à celui de comte, et porté généralement par la branche cadette.

VICOMTESSE n. f. Femme d'un vicomte.

VICTIME n. f. (lat. *victimā*). Créature vivante offerte en sacrifice à la divinité. || Personne, communauté qui souffre des agissements de qqn, des événements. || Personne tuée ou blessée.

VICTOIRE n. f. (lat. *victoria*). Avantage remporté à la guerre. || Succès remporté dans une épreuve. ♦ *Chanter, crier vic-*

victoire

toire, se glorifier d'un succès. || *Victoire à la Pyrrhus*, trop chèrement obtenue.

VICTOR (Claude PERRIN, dit), maréchal de France (1764-1841).

VICTOR-EMMANUEL I^{er} (1759-1824), roi de Sardaigne de 1802 à 1821. Il abdiqua en 1821. — **VICTOR-EMMANUEL II** (1820-1878), roi de Sardaigne (1849), puis roi d'Italie (1861). Il est l'allié de la France contre l'Autriche (1859), et le véritable créateur, avec Cavour, de l'unité italienne. Il cède à la France la Savoie et Nice (1860), et est proclamé roi d'Italie en 1861. — **VICTOR-EMMANUEL III** (1869-1947), roi d'Italie (1900-1946), empereur d'Éthiopie (1936) et roi d'Albanie (1939). Il laisse, de 1922 à 1943, le pouvoir réel à Mussolini. Il abdiqua en 1946.

VICTORIA n. f. Voiture hippomobile découverte, à quatre roues.

VICTORIA, cap. de Hongkong; 633 100 h. Centre administratif et commercial.

VICTORIA, État du S.-E. de l'Australie; 227 600 km²; 3 949 000 h. Cap. Melbourne.

VICTORIA, île de l'archipel arctique canadien; 212 000 km².

VICTORIA, port du Canada, cap. de la Colombie britannique, dans l'île de Vancouver; 64 400 h. (235 000 dans l'agglomération).

VICTORIA (chutes), chutes du Zambèze (108 m), aux confins du Zimbabwe et de la Zambie.

VICTORIA (lac), grand lac de l'Afrique équatoriale, d'où sort le Nil; 68 100 km².

VICTORIA I^{re} (1819-1901), reine de Grande-Bretagne et d'Irlande (1837-1901), petite-fille de George III. En 1840, elle épouse Albert de Saxe-Cobourg. L'ère victorienne correspond à l'apogée de la puissance et de l'impérialisme britanniques. En 1876, Disraeli la fait couronner impératrice des Indes.

VICTORIEUSEMENT adv. De façon victorieuse.

VICTORIEUX, EUSE adj. Qui est vainqueur, l'a eue, une guerre ou une épreuve. || Qui exprime un succès.

VICTUAILES n. f. pl. (lat. *victualis*, de *victus*, nourriture). Provisions alimentaires.

VIDAGE n. m. Action de vider.

VIDAL DE LA BLACHE (Paul), géographe français (1845-1918).

VIDAME n. m. (lat. *vicedominus*, lieutenant d'un prince). Personnage qui, au Moyen Âge, représentait l'évêque au temporel et commandait ses troupes.

VIDANGE n. f. (de *vider*). Action de vider pour nettoyer ou rendre de nouveau utilisable. ♦ pl. Immondices; matières fécales retirées des fosses d'aisances.

VIDANGER v. t. (conj. 1). Effectuer la vidange (en parlant des fosses d'aisances, de réservoirs d'automobile, etc.).

VIDANGEUR n. m. Ouvrier assurant la vidange des fosses d'aisances.

VIDE adj. (lat. *vacuus*, vide). Qui ne contient rien, ni objet, ni matière. || Qui n'a pas d'occupant. || Qui manque d'intérêt, de vie, d'occupation, d'idées. || *Math.* Se dit d'un ensemble ne comportant aucun élément. (Il se note ∅.) ♦ *Vide de qqch*, privé de qqch.

VIDE n. m. Espace ne contenant aucun objet sensible. || Solution de continuité; espace où il manque qqch. || Sentiment pénible d'absence, de privation. || Espace où les particules matérielles sont fortement raréfiées (pression inférieure à celle de l'atmosphère). ♦ *À vide*, sans rien contenir; sans effet. || *Faire le vide autour de qqn*, le fuir, le laisser seul. || *Parler dans le vide*, sans susciter aucun intérêt. || *Vide juridique*, absence de toute loi, de tout règlement concernant un sujet donné.

VIDÉO adj. inv. et n. f. (lat. *video*, je vois). Se dit d'une technique permettant d'enregistrer l'image et le son sur un support, et de les restituer sur un écran en direct ou en différé. ♦ *Jeu vidéo*, jeu utilisant un écran de visualisation du type télévision et dans lequel les mouvements sont commandés électroniquement. || *Système vidéo*, système qui permet la transmission des images et du son à distance.

VIDÉOCÂBLE n. m. Câble destiné au transport de signaux vidéo.

VIDÉOCASSETTE n. f. Cassette contenant une bande magnétique qui permet l'enregistrement et la reproduction à volonté d'un programme de télévision ou d'un film vidéo.

VIDÉO-CLIP ou **CLIP** n. m. (pl. *vidéo-clips*). Court métrage cinématographique ou vidéo qui illustre une chanson, qui présente le travail d'un artiste.

VIDÉOCLUB n. m. Boutique qui loue ou vend des vidéocassettes enregistrées.

VIDÉODISQUE n. m. Disque sur lequel sont enregistrés des images et du son restituables sur certains postes de télévision.

VIDÉOGRAPHIE n. f. Procédé de télécommunication qui permet la visualisation d'images alphanumériques et graphiques sur un écran cathodique.

VIDE-ORDURES n. m. inv. Dans un immeuble, conduit vertical par lequel sont évacuées les ordures ménagères.

VIDÉOTEX n. m. (de *vidéo* et *télex*). Vidéographie dans laquelle les informations transitent par un réseau de télécommunication.

VIDÉOTRANSMISSION n. f. Transmission d'images et de sons par les réseaux

de télécommunication ou de télédiffusion, ou par des satellites.

VIDE-POCHES n. m. inv. Dans une automobile, compartiment servant à recevoir divers objets.

VIDER v. t. Rendre vide, retirer le contenu, enlever qqch d'un endroit. || Boire le contenu d'un récipient. || *Fam.* Faire sortir brutalement, renvoyer une personne d'un lieu quelconque. || *Fam.* Épuiser, fatiguer qqn. ♦ *Vider les lieux*, les évacuer. || *Vider une querelle* (Litt.), la terminer. || *Vider une volaille*, un poisson, en retirer les entrailles.

VIDEUR n. m. *Fam.* Dans une boîte de nuit, un bal, un lieu de spectacle, personne chargée d'expulser les perturbateurs.

VIDURE n. f. Ce qu'on ôte en vidant un animal.

VIE n. f. (lat. *vita*). Résultat du jeu des organes concourant au développement et à la conservation du sujet. || Espace de temps qui s'écoule depuis la naissance jusqu'à la mort; existence humaine considérée dans sa durée. || Condition humaine en général. || Moyens de subsistance : *la vie est chère*. || Manière de vivre; activité humaine. || Apparence animée, entrain, mouvement, chaleur. || Existence des choses dans le temps, sujette au changement. ♦ *À vie*, pour toute la durée de la vie. || *À la vie*, à la mort, pour la vie, pour toujours. || *Ce n'est pas une vie*, c'est intenable. || *De la vie*, de ma vie, jamais. || *Devoir la vie à qqn*, être né de lui; avoir été sauvé par lui. || *Faire la vie*, se livrer à des parties de plaisir; être insupportable. || *Faire sa vie*, organiser son existence à son idée. || *Gagner sa vie*, s'assurer de quoi vivre. || *Jamais de la vie*, nullement, en aucune façon. || *Redonner, rendre la vie à qqn*, le ranimer; le rassurer. || *Vie éternelle*, bonheur éternel des élus. || *Vie future*, existence de l'âme après la mort.

VIÉL adj. m. Forme de *vieux*, devant un mot commençant par une voyelle ou par un h muet : *mon viél ami; mon viél habit*. (V. *VIÉUX*.)

VIÉLLARD n. m. (anc. fr. *viell*, *vieux*). Homme d'un âge avancé. ♦ pl. Ensemble des gens âgés.

VIÉLLERIE n. f. Objet ancien, usé et démodé. || Idée rebattue, chose surannée, banale.

VIÉLLESSE n. f. Le fait pour un organisme, pour qqch d'être vieux. || Le dernier âge de la vie. || Les personnes âgées.

VIÉILLI, E adj. Qui porte les marques de la vieillesse, qui a perdu sa force, sa jeunesse. || Passé de mode, suranné.

VIÉILLIR v. i. (anc. fr. *viell*, *vieux*). Devenir vieux, perdre sa jeunesse, sa force, en prenant de l'âge. || S'affaiblir par la durée, commencer à n'être plus d'usage,

à n'être plus apprécié, goûté. || Acquérir des qualités particulières par la conservation en parlant d'alcool, de vin, de fromage. ♦ v. t. Faire paraître plus vieux. || Rendre plus âgé, plus fatigué. ♦ se vieillir v. pr. Se faire paraître vieux; se dire plus vieux qu'on ne l'est réellement.

VEILLISSANT, E adj. Qui vieillit.

VEILLISSEMENT n. m. État de qqn, de qqch qui vieillit ou de qqch qui devient suranné. ● Vieillesse d'une popula-

tion, accroissement de la proportion des personnes les plus âgées.

VEILOT, OTTE adj. Démodé, suranné.

VIEIRA (Antônio), écrivain et homme politique portugais (1608-1697), jésuite, défenseur des indiens, l'un des classiques de la prose portugaise.

VIEIRA DA SILVA (Maria Elena), peintre français d'origine portugaise, née en 1908.

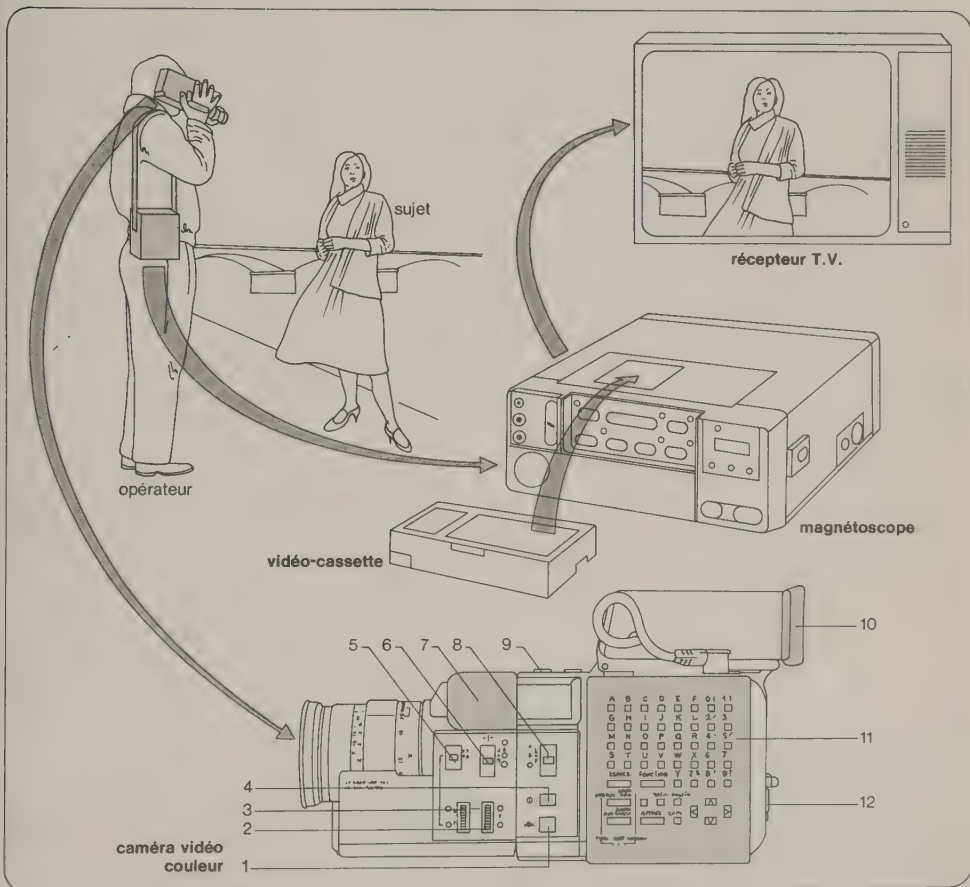
VIELLE n. f. (rad. onomat.). Instrument

de musique ancien et populaire, à touches et à cordes frottées par une roue.

VIENNE (la), affl. de la Loire (r. g.); 350 km.

VIENNE, ch.-l. d'arr. de l'Isère, sur le Rhône; 29 050 h. Vestiges gallo-romains (temple d'Auguste et de Livie, grand théâtre, etc.).

VIENNE, en all. *Wien*, cap. de l'Autriche, sur le Danube; 1 531 000 h. Siège d'organismes internationaux. Centre cul-



Équipements nécessaires au tournage et à la reproduction d'un film vidéo, les images étant enregistrées sur un support autre que photographique, en général une bande magnétique.

Prise de vues : l'opérateur est équipé d'une caméra sonore qui inscrit sur une vidéocassette les images et le son.

Reproduction : la cassette est placée dans un magnétoscope, relié à un récepteur de télévision, qui traduit les images et le son enregistrés sur la bande.

Détail d'une caméra vidéo couleur : 1. Touche des fondus; 2. Bouton de commande du diaphragme; 3. Commutateur de commande du diaphragme; 4. Touche de mise en marche ou d'arrêt d'enregistrement; 5. Commutateur de compensation de contre-jour; 6. Commutateur de mise au point; 7. Microphone stéréo; 8. Commutateur de balance des blancs; 9. Touche de zoom; 10. Visuer; 11. Générateur de caractères (amovible); 12. Commutateur de compatibilité avec un magnétoscope d'une marque différente de celle de la caméra.

Vienne

turel, commercial et industriel. Cathédrale des XIV^e-XVI^e s. Église St-Charles-Borromée, château du Belvédère, Kunsthistorisches Museum et Albertina Museum. — Vienne a été le centre des États des Habsbourg. Plusieurs traités y sont signés : celui de 1738, qui met fin à la guerre de la Succession de Pologne; celui de 1809, après Wagram; ceux qui sont conclus par le congrès de 1814-15 et qui réorganisent l'Europe, après la chute de Napoléon I^{er}; ceux qui mettent fin à la guerre des Duchés (1864) et à la campagne italo-prussienne contre l'Autriche (1866).

Vienne (dép. de la) [86], dép. de la Région Poitou-Charentes; 6 990 km²; 371 428 h. Ch.-l. Poitiers. 3 arr. (Châtellerauld, Montmorillon, Poitiers), 38 c., 281 comm.

Vienne (dép. de la Haute-) [87], dép. de la Région Limousin; 5 520 km²; 355 737 h. Ch.-l. Limoges. 3 arr. (Bellac, Limoges, Rochechouart), 42 c., 201 comm.

Vientiane, cap. du Laos, sur le Mékong; 176 000 h.

Vierge adj. (lat. *virgo*, -inis). Se dit d'une personne qui n'a jamais eu de relations sexuelles. || Se dit d'une chose où l'on n'a pas pénétré, qui n'a pas servi, qui est intacte. ● *Huile vierge*, huile extraite des olives écrasées à froid.

Vierge n. f. Femme vierge. ● *Sainte Vierge*, ou *la Vierge*, la Vierge Marie.

Vierge (la), constellation zodiacale située presque sur l'équateur. — Sixième signe du zodiaque, que le Soleil quitte à l'équinoxe d'automne.

Vierges (îles), archipel des Petites Antilles, partagé entre la Grande-Bretagne (Leeward Islands) et les États-Unis (Saint Thomas, Sainte-Croix et Saint John).

Vierzon, ch.-l. d'arr. du Cher, sur le Cher; 34 886 h. Centre industriel.

Viêt-cong, nom donné, au Viêt-nam du Sud, pendant la guerre du Viêt-nam, aux communistes et à leurs alliés.

Viète (François), mathématicien français (1540-1603). Il a créé l'algèbre.

Viêt-minh, organisation politique vietnamienne, formée de communistes et de nationalistes, qui mène la lutte contre les Français au Viêt-nam à partir de 1945.

VIÊT-NAM (république socialiste du), État de l'Asie du Sud-Est; 335 000 km²; 66 800 000 h. Cap. Hanoi. Langue : vietnamien.

GÉOGRAPHIE

Le delta du fleuve Rouge au N. (Tonkin) et celui du Mékong au S. (Cochinchine) concentrent la majeure partie de la population. Le pays est agricole (riz surtout) et depuis la guerre tente de reconstruire son industrie. Son premier partenaire commercial est l'U.R.S.S.

HISTOIRE

Peuple de civilisation très ancienne, qui a bénéficié des apports de la culture chinoise, les Vietnamiens, d'abord installés dans le nord de l'actuel Viêt-nam, s'étendent (XI^e-XVIII^e s.) vers le sud, détruisent le Champa et conquièrent le delta du Mékong sur les Khmers. En 1884, la France impose son protectorat au Viêt-nam, qui, découpé administrativement en Cochinchine, Annam et Tonkin, fait partie de l'Indochine française. En 1945, les mouvements nationalistes (Viêt-minh), sous la conduite d'Hô Chi Minh, proclament l'indépendance et l'imposent à la France au cours d'une guerre (guerre d'Indochine) conclue, après la défaite française de Dien Bien Phu, par les accords de Genève (1954). Mais le pays est partagé, de part et d'autre du

17^e parallèle, en deux États antagonistes : le Viêt-nam du Nord (cap. Hanoi) et le Viêt-nam du Sud (cap. Saigon). À partir de 1962, le Sud lutte, avec une aide américaine croissante, à la fois contre les forces du Viêt-cong, et contre le Viêt-nam du Nord. En 1973, la défaite du Sud est consacrée par les accords de Paris. En 1975-76, les forces communistes se rendent maîtresses du Sud, et le pays est réuni. De 1979 à 1989, le gouvernement vietnamien contrôle la politique cambodgienne.

VIETNAMIEN, ENNE adj. et n. Du Viêt-nam.

VIETNAMIEN n. m. Langue parlée au Viêt-nam, s'écrivant avec un alphabet latin.

VIEX ou **VIEL**, **VIEILLE** adj. et n. (lat. *vetus*). Avancé en âge. ● *Mon vieux*, ma vieille, termes d'amitié familiers; (pop.) mon père, ma mère. || *Un vieux de la vieille* (fam.), vétéran, ancien dans le métier. ● adj. Qui existe depuis longtemps. || Qui a les caractères de la vieillesse. || Agé par rapport à un autre. || Qui est dans une situation, un métier, etc., depuis longtemps : *vieux ami*. || Usé, dont on se sert depuis longtemps. || Qui n'est plus en usage. || Qui existe depuis longtemps. ● *Ne pas faire de vieux os* (fam.), ne pas vivre longtemps. || *Se faire vieux*, vieillir. || *Vieux jeu*, suranné, démodé. || *Les vieux jours*, la vieillesse.

VIEX n. m. Ce qui est ancien. ● *Prendre un coup de vieux* (fam.), vieillir brusquement.

VIF, **VIVE** adj. (lat. *vivus*). Qui a de la vitalité, de la vigueur, agile, leste, prestre. || Prompt à s'emporter. || Qui conçoit promptement. || Qui est intense, violent. ● *Arête vive*, angle saillant et non émoussé d'un matériau travaillé, etc. || *Couleur vive*, intense. || *De vive force*, en employant la violence. || *De vive voix*, en parlant directement à la personne intéressée; oralement. || *Eau vive*, qui coule d'une source. || *Être brûlé vif*, vivant. || *Froid vif*, qui saisit. || *Haie vive*, haie formée d'arbustes en pleine végétation. || *Plus mort que vif*, presque paralysé par la peur.

VIF n. m. Chair vive. || Petit poisson vivant qui sert d'appât. || *Dr. Personne vivante.* ● *A vif*, avec la chair à nu. || *Couper, trancher dans le vif*, jusque dans les parties essentielles, les inclinations les plus chères; prendre des mesures énergiques. || *Entrer dans le vif*, en venir à l'essentiel. || *Le vif du sujet*, ce qu'il y a de plus important. || *Piquer, toucher au vif*, au point le plus sensible. || *Prendre, saisir sur le vif*, imiter d'après nature, avec beaucoup de vie.

VIF-ARGENT n. m. Anc. nom du MERCURE.

VIGAN (Le), ch.-l. d'arr. du Gard; 4 593 h.



L'Opéra de Vienne (seconde moitié du XIX^e s.). [J. L. Nou]

VIGÉE-LEBRUN (Élisabeth VIGÉE, M^{me}), peintre français (1755-1842), auteur de portraits.

VIGIE n. f. (portug. *vigia*, de *vigiar*, veiller). Homme placé en observation à bord d'un navire.

VIGILANCE n. f. Attention vive, surveillance soutenue.

VIGILANT, E adj. (lat. *vigilare*, veiller). Plein de vigilance, attentif.

VIGILE n. f. (lat. *vigilia*, veille). Relig. cath. Veille d'une fête religieuse importante.

VIGILE n. m. (lat. *vigil*). Personne chargée de la surveillance de locaux administratifs, industriels.

VIGNE n. f. (lat. *vinea*, de *vinum*, vin). Arbrisseau cultivé pour ses baies sucrées, ou raisin, dont le suc fermenté fournit le vin. || Terre plantée en ceps de vigne. ● Être dans les vignes du Seigneur, être ivre. || Pêche de vigne, pêche provenant d'un arbre cultivé en plein vent et qui produit à l'époque des vendanges. || Vigne vierge, espèce de liane décorative.

VIGNEMALE (le), point culminant des Pyrénées françaises, au S. de Cautelets; 3298 m.

VIGNERON, ONNE n. Personne qui cultive la vigne.

VIGNETTE n. f. (de *vigne*). Petite gravure ornementale; petite illustration. || Petite étiquette, portant l'estampille de l'État et servant à certifier le paiement de certains droits, notamment de l'impôt sur les automobiles. || Timbre attaché à une spécialité pharmaceutique, que l'assuré social doit coller sur sa feuille de soins.

VIGNOLE n. m. (prov. *vinhobre*; du lat. *vineoporus*, qui porte des vignes). Territoire planté de vignes; ensemble des vignes d'une région.

VIGNOLE (Iacopo BAROZZI DA VIGNOLA, dit en fr.), architecte italien (1507-1573). Son œuvre marque la transition entre Renaissance classique et baroque (villa Giulia et église du Gesù, à Rome).

VIGNY (Alfred, comte DE), écrivain français (1797-1863), auteur de recueils lyriques, d'un roman historique, de drames (*Chatterton*), d'ouvrages à thèse (*Servitude et grandeur militaires*) et de poèmes philosophiques (*les Destinées*).

VIGO, port d'Espagne, en Galice, sur l'Atlantique; 261 000 h. Centre industriel. — Défaite navale française par la flotte anglo-hollandaise (1702).

VIGOGNE n. f. (esp. *vicuña*; mot quechua). Lama des Andes, de la taille d'un mouton, au pelage laineux.

VIGOREUSEMENT adv. Avec vigueur.

VIGOREUX, EUSE adj. Qui a ou manifeste de la vigueur physique ou morale. || Qui a de la netteté, de la fermeté.

VIGUEUR n. f. (lat. *vigor*). Force physique. || Énergie physique ou morale avec laquelle on exécute qqch. || Fermeté du style, du dessin. ● En vigueur, en usage, en parlant des lois, des règlements, etc.

VIJAYANAGAR, cité ancienne de l'Inde, dans le Deccan, cap. d'un royaume qui atteint son apogée au début du XVI^e s.

VIJAYAVADA ou **BEZWADA**, v. de l'Inde (Andhra Pradesh), sur la Krishnā; 545 000 h.

VIKING adj. Relatif aux Vikings.

VIKINGS, guerriers et navigateurs des pays scandinaves, qui conduisent des expéditions maritimes de la fin du VIII^e s. au début du XI^e s. (→ NORMANDS et VARÈGUES.)

VIL, E adj. (lat. *vilis*, à bas prix). Litt. Méprisable. ● A vil prix, très bon marché.

VILA → PORT-VILA.

VILAIN, E adj. (bas lat. *villanus*, paysan). Malhonnête, méprisable. || Se dit d'un enfant insupportable, désobéissant. || Qui déplaît à la vue; laid. || Qui peut être dangereux : une vilaine toux. ● Un vilain temps, désagréable. ♦ adv. Il fait vilain (Fam.), il fait mauvais temps.

VILAIN n. m. Autrefois, paysan libre.

VILAINE (la), fl. de Bretagne, qui passe à Rennes et rejoint l'Atlantique; 225 km.

VILAINEMENT adv. De façon vilaine, malpropre, grossière, honteuse.

VILAR (Jean), acteur et metteur en scène français (1912-1971), animateur du Théâtre national populaire (1951-1963).

VILEBREQUIN n. m. (moyen fr. *wimbelkin*; du néerl.). Outil au moyen duquel on imprime un mouvement de rotation à une mèche pour percer des trous ou à une clef de serrage pour vis ou écrou. || Arbre qui transforme le mouvement rectiligne alternatif de l'ensemble piston-bielle d'un moteur thermique en un mouvement circulaire.

VILENIE [vilni ou vileni] n. f. (de *vilain*). Litt. Action ou parole basse et vile.

VILIPENDER v. t. (lat. *vilis*, vil, et *pendere*, estimer). Litt. Dénoncer qqm comme vil.

VILLA n. f. (it. *villa*; mot lat.). Maison d'habitation ou de villégiature, élégante, avec jardin.

VILLACOUBLAY → VÉZILY-VILLACOUBLAY.

VILLAFRANCA DI VERONA, v. d'Italie (Vénétie); 19 000 h. — En 1859, Napoléon III y signe l'armistice qui met fin à la campagne d'Italie.

VILLAGE n. m. (de *vile*). Agglomération agricole, où se trouve, le plus souvent, le siège de l'administration d'une commune rurale. ● Village de toile, organisation de

vacances et de tourisme, mettant à la disposition des usagers des tentes, des installations sanitaires, etc.

VILLAGEOIS, E n. Habitant d'un village. ♦ adj. Propre aux gens du village.

VILLARD de Honnecourt, architecte français du XIII^e s. Son carnet de croquis illustre ses conceptions d'architecte et de sculpteur.

VILLARS (Claude, duc de), maréchal de France (1653-1734). Vainqueur à Friedlingen (1702) et Höchstädt (1703), il combat les camisards (1705), résiste à Malplaquet (1709) et l'emporte à Denain (1712).

VILLAVICIOSA DE TAJUÑA, village d'Espagne (Castille-La Manche), où Vendôme bat les impériaux en 1710.

VILLE n. f. (lat. *villa*, maison rurale). Agglomération importante dont les habitants ont des activités professionnelles diversifiées, notamment dans le secteur tertiaire; habitants de la ville. || Mœurs des villes (par oppos. à celles de la campagne). ● A la ville, dans une ville (par oppos. à À LA CAMPAGNE). || En ville, dans la ville; hors de chez soi. || Ville nouvelle, implantée sur un territoire non encore urbanisé. || Ville ouverte, ville qui n'est pas défendue en temps de guerre.

VILLE-DORTOIR n. f. (pl. *villes-dortoirs*). Agglomération de résidence qui n'est pas, pour la population qui l'habite, le cadre de son activité professionnelle.

VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE, ch.-l. d'arr. de l'Aveyron, sur l'Aveyron; 13 869 h.

VILLEFRANCHE-SUR-MER, ch.-l. de c. des Alpes-Maritimes; 7 411 h. Rade sur la Méditerranée. Station balnéaire.

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE, ch.-l. d'arr. du Rhône; 29 066 h.

VILLÉGIATURE n. f. (it. *villeggiatura*, de *villegiare*, aller à la campagne). Séjour d'agrément en dehors de chez soi, à la campagne, à la mer, etc.

VILLEHARDOUIN (Geoffroi DE), chroniqueur français (v. 1150-v. 1213). Il participe à la quatrième croisade et écrit une Histoire de la conquête de Constantinople.

VILLEJUIF, ch.-l. de c. du Val-de-Marne; 52 488 h. Hôpitaux.

VILLÈLE (Jean-Baptiste, comte DE), homme d'État français (1773-1854), chef des ultraroyalistes sous la Restauration, président du Conseil (1822-1828).

VILLEMOMBLE, ch.-l. de c. de la Seine-Saint-Denis; à l'E. de Paris; 27 601 h.

VILLENAVE-D'ORNON, ch.-l. de c. de la Gironde, dans les Graves; 21 234 h. Vins rouges.

VILLENEUVE-D'ASCQ, ch.-l. de c. du Nord, banlieue est de Lille; 59 868 h.

VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON, ch.-l. de c. du Gard, sur le Rhône; 9 535 h.

Villeneuve-lès-Avignon

Résidence d'été des papes au XIV^e s. Fort Saint-André; anc. chartreuse.

VILLENEUVE-LOUBET, comm. des Alpes-Maritimes; 8 210 h. Électronique.

VILLENEUVE - SAINT - GEORGES, ch.-l. de c. du Val-de-Marne, sur la Seine; 28 528 h. Gare de triage.

VILLENEUVE-SUR-LOT, ch.-l. d'arr. de Lot-et-Garonne, sur le Lot; 23 730 h.

VILLEROI (Nicolas, duc DE), maréchal de France (1598-1685), gouverneur de Louis XIV. — Son fils FRANÇOIS (1644-1730), maréchal (1693), est battu à Ramillies (1706). Il est gouverneur de Louis XV (1717-1722).

VILLERS-COTTERÊTS, ch.-l. de c. de l'Aisne; 8 402 h. Château reconstruit par François I^{er}. — En 1539, le roi y signe une ordonnance qui impose le français dans les actes judiciaires et notariés.

VILLETANEUSE, comm. de la Seine-Saint-Denis, près de Saint-Denis; 10 081 h. Centre universitaire.

Villette (*parc de la*), à Paris, parc culturel établi sur le site de l'ancien marché national de la viande (Cité des sciences et de l'industrie, Géode, Cité de la musique).

VILLEURBANNE, ch.-l. de c. du Rhône, banlieue E. de Lyon; 118 330 h.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM (Auguste, comte DE), écrivain français (1838-1889).

VILLON (François), poète français (1431-apr. 1463), auteur du *Lais*, ou *Petit Testament*, et du *Grand Testament*, et de l'*Épître Villon* (*Ballade des pendus*).

VILLON (Gaston DUCHAMP, dit Jacques), peintre, dessinateur et graveur français (1875-1963), un des maîtres du cubisme.

VILLOSITÉ n. f. (lat. *villosus*, poilu). État d'une surface velue; ensemble des poils qui recouvrent cette surface.

VILNIOUS, v. de l'U.R.S.S., cap. de la Lituanie; 525 000 h.

VIMEU (le), région de la Picardie, entre la Somme et la Bresle.

VIN n. m. (lat. *vinum*). Boisson fermentée, préparée à partir de raisin frais. || Nom donné à tous les jus dont une partie ou la totalité du sucre est transformée par fermentation. || Préparation dans laquelle le vin sert d'exipient. ● *Entre deux vins*, un peu ivre. || *Mettre de l'eau dans son vin*, se radoucir, se modérer. || *Tache de vin*, *naevus pigmentaire* de couleur vineuse. || *Vin cuit*, vin provenant d'un moût concentré à chaud. || *Vin d'honneur*, celui que des municipalités, des sociétés, etc., offrent en l'honneur de quelqu'un. || *Vin nouveau*, vin de l'année, consommé dès la fin de la fermentation. || *Vin de table*, vin de consommation courante.

VIÑA DEL MAR, station balnéaire du Chili, près de Valparaíso; 259 000 h.

VINAGE n. m. Action de viner.

VINAIGRE n. m. (de *vin* et *aigre*). Condiment constitué par une solution aqueuse riche en acide acétique, résultant d'une fermentation du vin ou d'un autre liquide alcoolisé. ● *Faire vinaigre* (Fam.), faire vite, se dépêcher. || *Tourner au vinaigre* (Fam.), prendre une fâcheuse tournure.

VINAIGRER v. t. Assaisonner avec du vinaigre.

VINAIGRERIE n. f. Établissement où l'on fabrique du vinaigre; industrie du vinaigre.

VINAIGRETTE n. f. Sauce faite avec du vinaigre, de l'huile, du sel, etc. || Ancien véhicule à deux roues, sorte de chaise à porteurs.

VINAIGRIER n. m. Burette à vinaigre.

VINASSE n. f. Fam. Vin médiocre et fade.

VINCENNES, ch.-l. de c. du Val-de-Marne, à l'E. de Paris, au N. du bois de Vincennes; 43 086 h. Château fort du XIV^e s. qui sert de résidence aux rois de France et dans les fossés duquel le duc d'Enghien est fusillé (1804). — Le bois de Vincennes (appartenant à la Ville de Paris) englobe notamment un parc zoologique, un hippodrome et l'Institut national du sport et de l'éducation physique.

VINCENT DE PAUL (*saint*), prêtre français (1581-1660). Il fonde la Société des Prêtres de la Mission, ou *Lazaristes* (1625) et la congrégation des *Filles de la Charité* (1634).

VINCENT (Hyalinthe), médecin militaire français (1862-1950). Il a découvert l'infection fuso-spirillaire (*angine de Vincent*).

VINCI (Léonard DE) → LÉONARD DE VINCI.

VINDICATIF, IVE adj. (lat. *vindicare*, venger). Qui aime à se venger.

VINDICTE n. f. (lat. *vindicta*, vengeance). *Vindicta publique* (Litt.), poursuite d'un crime au nom de la société.

VINET (Alexandre), critique littéraire et théologien protestant suisse (1797-1847).

VINEUX, EUSE adj. Qui a le goût, l'odeur du vin. || Qui a la couleur du vin rouge. || En parlant du vin, qui est riche en alcool.

VINGT [vê et vêt devant un autre nombre] adj. num. et n. m. (lat. *viginti*). Deux fois dix : *vingt francs*. || Vingtième : *page vingt*. ● *Vingt-deux* (Pop.), indique un danger imminent. || *Vingt-quatre heures*, un jour entier. || *Vingt-et-un*, jeu de cartes.

— *Vingt* prend un s quand il est précédé d'un adjectif de nombre qui le multiplie : *quatre-vingts hommes*. Il reste invariable : 1^o s'il est suivi d'un autre adjectif de nombre : *quatre-vingt-deux francs*;

2^o quand il est employé pour *vingtième* : *page quatre-vingt*.

VINGTAINE n. f. Nombre de vingt ou environ.

VINGTIÈME adj. ord. et n. Qui occupe un rang marqué par le numéro vingt. || Qui se trouve vingt fois dans le tout.

VINGTIÈMENT adv. En vingtième lieu.

VINICOLE adj. Relatif à la production du vin.

VINIFICATION n. f. Ensemble des procédés mis en œuvre pour transformer le raisin en vin.

VINIFIER v. t. Opérer la vinification.

VINNITSIA, v. de l'U.R.S.S. (Ukraine); 350 000 h.

VINSON (*mont*), point culminant de l'Antarctique; 5 140 m.

VINTIMILLE, v. d'Italie (Ligurie), sur le golfe de Gênes, à l'embouchure de la Roya; 26 300 h. Gare internationale entre la France et l'Italie.

VINYLE n. m. Nom donné à certaines matières plastiques.

VIOL n. m. Relation sexuelle imposée par la contrainte. || Action de pénétrer dans un lieu interdit, de transgresser la loi.

VIOLACÉ, E adj. (lat. *viola*, violette). D'une couleur tirant sur le violet.

VIOLACER (SE) v. pr. (conj. 1). Se couvrir de taches violettes, d'une teinte violacée.

VIOLATION n. f. Action de violer un engagement, d'enfreindre une obligation, de profaner une chose sacrée, une sépulture. ● *Violation de domicile*, fait de s'introduire chez quelqu'un contre son gré.

VIOLE n. f. (anc. prov. *viola*). *Viole d'amour*, instrument à deux rangées superposées de cordes, dans lequel le frottement de l'une entraîne la résonance de l'autre. || *Viole de gambe*, instrument à cordes frottées au manche muni de cordes ou de baguettes et qui se joue serré entre les genoux.

VIOLEMENT adv. Avec violence.

VIOLENCE n. f. (lat. *violentia*). Force brutale des êtres animés ou des choses. || Contrainte exercée sur une personne par la force ou l'intimidation. || Outrance. ● *Faire violence à la loi*, lui donner un sens forcé. || *Se faire violence*, se contraindre. || *Se faire une douce violence* (Fam.), n'avoir pas à se forcer beaucoup pour faire qqch qu'en fait on aime particulièrement faire. ♦ pl. Actes violents.

VIOLENT, E adj. et n. (lat. *violentus*). Qui agit par la force; qui se livre à des brutalités. ♦ adj. Qui a une grande intensité. || Qui exige de l'énergie. || Fam. Excessif, vexant : *c'est un peu violent d'être ainsi traité*. ● *Mort violente*, mort

causée par un accident, un meurtre, un suicide.

VIOLENT v. t. Violer une femme. || *Litt.* Contraindre, faire agir par force.

VIOL v. t. (lat. *violare*). Transgresser, enfreindre. || Pénétrer dans un lieu malgré une interdiction. || Commettre un viol sur qqn.

VIOLET, ETTE adj. De la couleur de la violette (mélange de bleu et de rouge).

VIOLET n. m. Couleur violette.

VIOLETTE n. f. (lat. *viola*). Plante des bois et des haies, à fleurs violettes, parfois très odorantes. || Parfum de cette plante.

VIOLEUR, EUSE n. Personne qui a commis un viol sur qqn.

VIOLINE adj. D'une couleur violet pourpre.

VIOLLET-LE-DUC (Eugène), architecte français (1814-1879). Il restaure un grand nombre de monuments du Moyen Âge, notamment l'abbatiale de Vézelay, Notre-Dame de Paris, le château de Pierrefonds, la cité de Carcassonne.

VIOLON n. m. (de *viola*). Instrument de musique à quatre cordes accordées par quintes (*sol*, *ré*, *la*, *mi*), qu'on frotte avec un archet. || Musicien qui joue de cet instrument. || *Fam.* Prison d'un poste de police, d'un corps de garde. ● *Accorder ses violons*, se mettre d'accord. || *Violon d'Ingres*, occupation secondaire où l'on excelle.

VIOLONCELLE n. m. (it. *violoncello*). Instrument de musique à quatre cordes accordées par quintes (*do*, *sol*, *ré*, *la*), qu'on frotte avec un archet. || Musicien qui joue de cet instrument.

VIOLONCELLISTE n. Joueur de violoncelle.

VIOLONEUX n. m. Ménétrier de campagne.

VIOLONISTE n. Joueur de violon.

VIORNE n. f. (lat. *viburnum*). Arbrisseau dont les espèces principales sont l'*obier* et le *laurier-tin*.

VIPÈRE n. f. (lat. *vipera*). Serpent venimeux, à tête triangulaire, vivipare, préférant les endroits pierreux et ensoleillés. || Personne malaisante. ● *Langue de vipère*, personne très médisante.

VIPÉREAU n. m. Petite vipère.

VIPÉRINE n. f. Couleuvre qui, par sa forme et sa coloration, ressemble à la vipère.

VIRAGE n. m. Changement de direction d'un véhicule. || Partie courbe d'une route, d'une piste. || Changement de couleur d'un réactif coloré. || Changement de direction, de conduite d'un parti, d'une pensée, d'une politique. ● *Virage de la cuti-réaction*, fait pour la cuti-réaction de devenir positive.

VIRAGO n. f. (lat. *virago*, femme robuste,

de *vir*, homme). *Fam.* Femme grossière et autoritaire qui a l'allure et les manières d'un homme.

VIRAL, E, AUX adj. Relatif à un virus.

VIRE n. f. (de *viren*). En montagne, terrasse étroite sans une paroi verticale.

VIRE, ch.-l. d'arr. du Calvados, sur la *Vire*; 14 537 h. Église des XIII^e-XV^e s.

VIRÉE n. f. *Fam.* Promenade rapide faite pour se distraire.

VIRELAI n. m. (de *viren*). Poème médiéval sur deux rimes et comptant quatre strophes, dont la première est reprise intégralement ou partiellement après chacune des trois autres.

VIREMENT n. m. Opération consistant à transférer des fonds d'un compte bancaire ou postal à un autre.

VIRER v. i. (lat. *vibrare*, agiter). Changer de direction, faire tourner le véhicule que l'on conduit. || Tourner sur soi. || Changer de nuance, en parlant d'une étoffe teinte. ● v. t. Transporter d'un compte à un autre. || *Pop.* Mettre qqn à la porte, renvoyer. ● *Virer sa cuti*, avoir une cuti-réaction positive; (*Fam.*) s'émanciper. ● v. t. ind. [à]. Changer de couleur, d'aspect, de caractère.

VIREVOLTE n. f. Changement complet de direction, d'opinion. || *Équit.* Tour et retour faits rapidement par un cheval.

VIREVOLTER v. i. (anc. fr. *virevouster*, tourner en rond). Tourner rapidement sur soi-même.

VIRGILE, poète latin (v. 70-19 av. J.-C.), auteur des *Bucoliques*, des *Géorgiques* et de l'*Énéide*.

VIRGINAL, E, AUX adj. (lat. *virgo*, *virginis*, vierge). Qui appartient à une vierge. || *Pur*, immaculé.

VIRGINAL n. m. (pl. *virginals*). Épinette en usage en Angleterre aux XVI^e et XVII^e s.

VIRGINIE, État des États-Unis, sur l'Atlantique; 105 586 km²; 5 346 000 h. Cap. *Richmond*.

VIRGINIE-OCIDENTALE, État des États-Unis; 62 757 km²; 1 950 000 h. Cap. *Charleston*.

VIRGINITÉ n. f. (lat. *virginitas*, de *virgo*, vierge). État d'une personne vierge. || Pureté, candeur.

VIRGULE n. f. (lat. *virgula*). Signe de ponctuation (petit trait un peu courbé vers la gauche) servant à séparer les divers membres d'une phrase ou la partie entière et la partie décimale d'un nombre.

VIRIL, E adj. (lat. *virilis*, de *vir*, homme). Propre à l'homme, au sexe masculin. || Énergique, ferme, résolu. ● *Âge viril*, âge d'un homme fait.

VIRILISER v. t. Donner un caractère viril à.

VIRILITÉ n. f. Ce qui caractérise le sexe

masculin. || Vigueur sexuelle. || Vigueur de caractère, énergie.

VIOLE n. f. (lat. *viola*). Bague de métal qu'on met au bout de certains objets pour les empêcher de se fendre, de s'user, etc.

VIROLOGIE n. f. Partie de la microbiologie qui étudie les virus.

VIRTUALITÉ n. f. Qualité de ce qui est virtuel.

VIRTUEL, ELLE adj. (lat. *virtus*, force). Qui n'est pas réelle, qui n'a pas d'effet actuel; potentiel, théorique.

VIRTUELLEMENT adv. De façon virtuelle.

VIRTOUSE n. (it. *virtuoso*). Artiste qui résout les plus grandes difficultés techniques. || Personne très habile dans une activité quelconque.

VIRTUOSITÉ n. f. Talent de virtuose; technique brillante.

VIRULENCE n. f. Caractère de ce qui est virulent.

VIRULENT, E adj. (lat. *virulentus*, de *virus*, poison). Se dit de qqn, d'un acte manifestant une aptitude violente.

VIRUS n. m. (mot lat. signif. *poison*). Organisme de très petite taille, ne contenant qu'un seul acide nucléique et ne pouvant se développer qu'à l'intérieur d'une cellule vivante. || Principe de contagion morale.

VIRY-CHÂTILLON, ch.-l. de c. de l'Essonne, sur la Seine; 30 390 h.

VIS [vis] n. f. (lat. *vitis*, vigne de la vigne). Tige cylindrique, en général métallique, dont la surface porte une saillie hélicoïdale destinée à s'enfoncer en tournant. ● *Donner un tour de vis*, serrer la vis, adopter une attitude plus sévère. || *Escalier à vis* ou *en vis*, escalier tournant autour d'un noyau ou présentant un limon hélicoïdal autour d'un vide central. || *Vis sans fin*, vis dont les filets agissent sur les dents d'une roue et lui impriment un mouvement de rotation dans un sens perpendiculaire à celui de la vis.

VIS, anc. *Lissa*, ile de la côte de Yougoslavie (Croatie). Ch.-l. *Vis*. — Victoire navale autrichienne sur les Italiens (1866).

VISA n. m. (mot lat. signif. *choses vues*). Sceau, signature ou paraphe apposés sur un document soit pour le valider, soit pour attester le paiement d'un droit. || Cachet apposé sur un passeport et permettant l'entrée dans un pays.

VISAGE n. m. (anc. fr. *vis*; du lat. *visus*, aspect). Face de l'homme, partie antérieure de la tête, figure. || Personnage, personne. || Aspect d'une chose. ● *À visage découvert*, franchement. || *Changer de visage*, changer de couleur (rougir, pâlir).

VISAGISTE n. Spécialiste des tech-

visagiste

riques mettant en valeur la beauté d'un visage.

VISAKHAPATNAM ou **VISHAKHAPATNAM**, v. de l'Inde (Andhra Pradesh); 594 000 h.

VIS-À-VIS loc. adv. (lat. *visus*, aspect). En face, à l'opposé. ♦ *Vis-à-vis* de, en face de; à l'égard de.

VIS-À-VIS n. m. inv. (anc. fr. *vis*, visage). Personne, chose qui se trouve en face d'une autre.

VISCÉRAL, E, AUX adj. Relatif aux viscères. || Qui provient du plus profond de l'être, inconscient.

VISCÉRALEMENT adv. De façon viscérale, profonde.

VISCÈRE n. m. (lat. *viscus*, -*eris*). Tout organe creux innervé par les systèmes ortho- et parasympathique, tel que le cœur, le foie, l'estomac, l'utérus; organe quelconque.

VISCONTI, famille italienne, qui domine Milan de 1277 à 1447, dont : JEAN-GALÉAS (1351-1402), duc de Milan (1395) et de Lombardie (1397); — VALENTINE (1366-1408), sa fille, épouse Louis, duc d'Orléans; — PHILIPPE-MARIE (1392-1447), duc de Milan de 1412 à 1447.

VISCOUTI (Luchino), cinéaste italien (1906-1976), auteur de *Rocco et ses frères*, le *Guépard*, *Mort à Venise*.

VISCOSE n. f. Cellulose employée pour la fabrication de la rayonne, de la Fibranne, etc.

VISCOSITÉ n. f. (bas lat. *viscosus*, gluant). Caractère de ce qui est visqueux. || Résistance d'un fluide à l'écoulement uniforme et sans turbulence.

VISÉE n. f. Action d'orienter le regard, une arme, un instrument d'optique en direction de qqch. ♦ pl. Ce que l'on cherche à atteindre; buts, desseins, intentions.

VISER v. t. et i. (lat. *visere*, voir). Pointer une arme, un appareil optique sur l'objectif. ♦ v. t. Chercher à atteindre, avoir en vue. || Concerner qqn. ♦ v. t. ind. [à]. Avoir en vue un objectif, un résultat.

VISER v. t. Marquer d'un visa.

VISEUR n. m. Dispositif optique servant à viser.

VISHNU, divinité hindouiste.

VISIBILITÉ n. f. Qualité, caractère de ce qui est visible, discernable. || Possibilité de voir.

VISIBLE adj. (lat. *visibilis*, de *videre*, voir). Qui peut être vu. || *Fam.* Disposé à recevoir des visites. || Concret, perceptible : une preuve visible. || Évident, manifeste : un plaisir visible.

VISIBLEMENT adv. De façon visible, manifestement.

VISIÈRE n. f. (anc. fr. *vis*, visage). Pièce de casque qui se haussait et se baissait

à volonté devant le visage. || Partie d'une casquette, d'un képi, etc., qui protège le front et les yeux. ♦ *Rompre en visière* (Litt.), attaquer, contredire violemment, en face.

VISIGOTHS → **WISIGOTHS**.

VISION n. f. (lat. *visio*). Perception par l'organe de la vue. (Syn. *VUE*.) || Fait de voir ou de se représenter qqch. || Perception imaginaire, hallucination.

VISIONNAIRE adj. et n. Qui a des visions, des révélations surnaturelles, des idées extravagantes, bizarres.

VISIONNER v. t. Voir à la visionneuse. || Voir un film avant sa distribution publique.

VISIONNEUSE n. f. Appareil d'optique permettant d'examiner des clichés photographiques de petit format. || Appareil servant à regarder les films pour en faire le montage.

VISITATION n. f. Fête catholique commémorant la rencontre de la Vierge Marie et de sainte Élisabeth, mère de Jean-Baptiste; représentation de cette rencontre.

VISITE n. f. (de *visiter*). Action d'aller voir qqn chez lui. || Action d'aller voir avec attention qqch. || Personne qui se rend chez une autre, visiteur. || Tournée des médecins et des élèves dans un hôpital pour examiner et soigner les malades. || Inspection d'un supérieur religieux aux lieux et aux personnes ressortissant à son autorité. || Examen détaillé d'une nature quelconque. ♦ *Rendre visite à qqn*, aller le voir. || *Visite médicale*, ou *visite*, examen d'un patient par un médecin.

VISITER v. t. (lat. *visitare*). Aller voir par curiosité, par devoir professionnel ou social. || Parcourir en examinant.

VISEUR, EUSE n. et adj. Personne qui est en visite, fait une visite. || Personne chargée d'une inspection. ♦ *Visiteur de prison*, personne qui, en accord avec l'administration pénitentiaire, rend visite à des détenus.

VISO (mont), montagne des Alpes occidentales, entre la France et l'Italie; 3 841 m.

VISON n. m. (lat. pop. *vissio*, puanteur). Mammifère carnassier de la taille d'un putois, très recherché pour sa fourrure.

VISQUEUX, EUSE adj. (lat. *viscum*, glu de gui). De consistance pâteuse, ni liquide ni solide, gras, gluant. || Qui possède une viscosité élevée. || Se dit de qqch, de qqn qui suscite la répulsion.

VISSAGE n. m. Action de visser.

VISSER v. t. Fixer avec des vis. || Serrer, en le faisant tourner, un élément muni d'un pas de vis. || *Fam.* Surveiller étroitement, traiter sévèrement.

VISTULE (la), en polon. *Wisła*, fl. de Pologne, qui naît dans les Carpates et

rejoint la Baltique dans le golfe de Gdansk; 1 068 km.

VISUALISATION n. f. (angl. *visualization*). Mise en évidence, d'une façon matérielle, de l'action et des effets d'un phénomène. || Présentation sur un écran, sous forme graphique ou alphanumérique, des résultats d'un traitement d'informations.

VISUALISER v. t. (angl. *to visualize*). Rendre visible.

VISUEL, ELLE adj. (bas lat. *visualis*, de *videre*, voir). Qui a rapport à la vue.

♦ *Mémoire visuelle*, bonne mémoire de ce qu'on voit. || *Rayon visuel*, ligne droite allant de l'objet à l'œil de l'observateur.

VISUELLEMENT adv. De façon visuelle.

VITAL, E, AUX adj. (lat. *vita*, vie). Qui appartient à la vie, essentiel à la vie. || Fondamental, nécessaire à l'action ou à la conservation. ♦ *Centre vital*, centre urbain dont les activités sont essentielles pour un pays, une région. || *Minimum vital*, revenu minimal nécessaire à la subsistance et à l'entretien d'une personne, d'une famille.

VITALITÉ n. f. Intensité de la vie, de l'énergie de qqn, de qqch, dynamisme. || Aptitude à vivre, à durer longtemps.

VITAMINE n. f. (mot angl.; du lat. *vita*, vie, et *amine*). Substance organique indispensable en infime quantité à la croissance et au bon fonctionnement de l'organisme, qui ne peut en effectuer lui-même la synthèse.

VITAMINÉ, E adj. Qui contient une ou plusieurs vitamines.

VITE adv. Avec vitesse, rapidement. || En peu de temps, sous peu. ♦ *Faire vite*, se hâter. ♦ *adj. Litt.* Qui se meut avec rapidité.

VITEBSK, v. de l'U.R.S.S. (Biélorussie), sur la Dvina occidentale; 324 000 h.

VITELLIUS (Aulus) [15-69], empereur romain (69). Il bat Othon à Bédriac (69), mais est vaincu par Vespasien.

VITERBE, v. d'Italie (Latium); 58 000 h. Quartier médiéval.

VITESSE n. f. Qualité d'une personne ou d'une chose qui se déplace, agit beaucoup en peu de temps, rapidité à agir, promptitude. || Distance parcourue pendant l'unité de temps. || Chacune des combinaisons d'engrenages d'une boîte de vitesses. ♦ *Course de vitesse*, en athlétisme et en cyclisme notamment, course disputée sur une courte distance. || *Vitesse de croisière*, moyenne horaire qu'un véhicule est capable de soutenir sur un assez long parcours.

VITICOLE adj. (lat. *vitis*, vigne, et *colere*, cultiver). Relatif à la culture de la vigne.

VITICULTEUR, TRICE n. Personne qui cultive la vigne.

VITICULTURE n. f. Culture de la vigne.

VITI LEVU, la plus grande des îles Fidji.

VITÓRIA, port du Brésil, sur l'île *Vitória*, cap. de l'État d'Espírito Santo; 208 000 h.

VITORIA, v. d'Espagne, cap. du Pays basque; 193 000 h. Cathédrale du *xiv^e* s. Centre industriel. — Victoire de Wellington sur les Français en 1813.

VITRAGE n. m. Baie vitrée, châssis ou ensemble de châssis garnis de vitres. || Rideau droit se fixant au vantail de la fenêtre.

VITRAIL n. m. (pl. *vitraux*). Composition décorative translucide, formée de pièces de verre colorées maintenues par un réseau de plomb ou par un ciment.

VITRE n. f. (lat. *vitrum*). Chacune des plaques de verre dont on garnit les châssis laissant passer la lumière, fixes ou mobiles, qui participent à la fermeture d'une baie.

VITRÉ, **E** adj. Garni de vitres. ● *Humeur vitrée*, substance transparente et gélatineuse qui remplit le globe de l'œil, en arrière du cristallin.

VITRÉ, ch.-l. de c. d'Ille-et-Vilaine, sur la Vilaine; 13 491 h. Château des *xiv^e*-*xv^e* s. et remparts.

VITRER v. t. Garnir de vitres ou de vitrages.

VITRERIE n. f. Fabrication, pose ou commerce des vitres.

VITREUX, **EUSE** adj. Qui a l'aspect brillant et homogène du verre, sans être nécessairement transparent. || Se dit de l'œil, du regard qui ne brille plus.

VITRIER n. m. Personne qui fabrique, vend ou pose les vitres.

VITRIFICATION n. f. Action de vitrifier.

VITRIFIER v. t. Rendre vitreux par fusion; transformer en verre. || Revêtir une surface d'une matière plastique protectrice et transparente.

VITRINE n. f. Devanture vitrée de boutique. || Armoire, table munie d'un châssis vitré, afin de laisser voir les objets qui y sont placés.

VITRIOL n. m. (bas lat. *vitriolum*, de *vitrum*, verre). Anc. nom de l'ACIDE SULFURIQUE.

VITRIOLER v. t. Lancer du vitriol sur qqn pour le défigurer.

VITROLLES, comm. des Bouches-du-Rhône, près de l'étang de Berre; 22 739 h.

VITRUYE, ingénieur militaire romain du *i^{er}* s. av. J.-C., auteur d'un traité d'architecture.

VITRY-LE-FRANÇOIS, ch.-l. d'arr. de la Marne, sur la Marne; 18 829 h. Petit centre industriel.

VITRY-SUR-SEINE, ch.-l. de c. du Val-de-Marne, sur la Seine; 85 820 h. Centre industriel.

VITTE (Sergei Ioulevitch) → WITTE.

VITTEL, ch.-l. de c. des Vosges; 6 440 h. Station thermale. Eaux minérales.

VITTORINI (Elio), écrivain italien (1907-1966), auteur de romans.

VITUPÉRATION n. f. Action de vitupérer.

VITUPÉRER v. t. ou t. ind. [contre] (lat. *vituperare*) [conj. 5]. *Litt.* Blâmer vivement qqn, désapprouver par des discours véhéments.

VIVABLE adj. *Fam.* Où l'on peut vivre, que l'on peut supporter; avec qui l'on peut vivre.

VIVACE adj. (lat. *vivax*). Qui peut vivre longtemps. || Qui dure, tenace, indestructible. ● *Plantes vivaces*, celles qui vivent plusieurs années et qui fructifient plusieurs fois dans leur existence.

VIVACE [vivat] adj. inv. ou adv. (mot it.). *Mus.* Vif, rapide, animé.

VIVACITÉ n. f. Qualité d'une personne qui a de la vie, de l'entrain. || Promptitude à concevoir, à comprendre. || Disposition à se mettre en colère; colère. || Qualité de ce qui est vif, intense.

VIVALDI (Antonio), compositeur italien (1678-1741), auteur de musique religieuse, d'opéras, de sonates, de symphonies et de concertos (*les Quatre Saisons*).

VIVANDIER, **ÈRE** n. (anc. fr. *vivendier*, hospitalier). *Hist.* Personne qui vendait aux soldats des vivres, des boissons (*xvii^e*-*xix^e* s.).

VIVANT, **E** adj. Qui est en vie, qui est organisé pour vivre. || Qui a de l'animation, du mouvement. || Animé d'une sorte de vie. || Dont l'action demeure efficace.

VIVANT n. m. Celui qui vit. || Ce qui vit. ● *Bon vivant*, homme d'humeur gaie et facile. || *Du vivant de qqn*, pendant sa vie.

VIVARAIS, région de la bordure orientale du Massif central, correspondant à l'actuel dép. de l'Ardeche.

VIVARIUM n. m. (mot lat.). Établissement aménagé en vue de la conservation de petits animaux vivants dans un milieu artificiel proche de leur habitat particulier.

VIVAT [viva ou -vat] n. m. (mot lat. signif. *qu'il vive!*). Acclamation qui indique l'enthousiasme.

VIVE n. f. (lat. *vipera*, vipère). Poisson vivant dans la mer ou enfoncé dans le sable des plages, comestible, mais redouté pour ses épines venimeuses.

VIVE! interj. (de *vivre*). Sert pour acclamer. (Avant un nom pluriel, on écrit *vive les vacances!* ou *vivent les vacances!*)

VIVEMENT adv. Avec vivacité, ardeur. || Profondément, beaucoup. ● interj. Indique qu'on désire qqch rapidement.

VIVRE, **EUSE** n. Se dit d'une personne qui mène une vie dissipée et ne songe qu'aux plaisirs. (Surtout au masculin.)

VIVIER n. m. (lat. *vivarium*, de *vivus*, vivant). Pièce d'eau dans laquelle on conserve du poisson vivant, des crustacés.

VIVIFIANT, **E** adj. Qui vivifie.

VIVIFIER v. t. (lat. *vivificare*, de *vivus*, vivant, et *facere*, faire). Donner de la vie, de la santé, de la vigueur, tonifier.

VIVIPARE adj. et n. (lat. *viviparus*, vivant, et *parere*, mettre au monde). Se dit d'un animal dont les petits naissent déjà développés et sans enveloppe (par oppos. à *Ovipare*).

VIVISECTION n. f. (lat. *vivus*, vivant, et [*dis*]section). Opération pratiquée à titre d'expérience sur un animal vivant.

VIVOTER v. i. *Fam.* Vivre petitement; aller au ralenti.

VIVRE v. i. (lat. *vivere*) [conj. 57]. Être en vie. || Habiter. || Avoir tel genre de vie, telle conduite, tel train de vie : *vivre seul*. || Avoir, se procurer les moyens de se nourrir, de subsister. ● *Apprendre à vivre à qqn*, lui donner une bonne leçon. || *Facile à vivre*, d'un caractère accommodant. || *Faire vivre qqch*, la faire durer. || *Ne pas vivre*, être dévoré d'inquiétude. || *Savoir vivre*, avoir le sens de ce qu'il faut faire. || *Vivre au jour le jour*, vivre sans s'inquiéter de l'avenir. || *Vivre de*, entretenir son existence au moyen de. || *Vivre pour*, faire le but de sa vie de. ● v. t. Éprouver intensément. ● *Vivre sa vie*, suivre ses aspirations, jouir de l'existence.

VIVRES n. m. pl. Aliments, tout ce qui sert à nourrir.

VIVRIER, **ÈRE** adj. Se dit des cultures qui fournissent des produits alimentaires destinés principalement à la population locale.

VIX, comm. de la Côte-d'Or; 81 h. On y a découvert, dans une sépulture du *v^e* s. av. J.-C., un cratère de bronze.

VIZILLE, ch.-l. de c. de l'Isère, sur la Romanche; 7 365 h. Château de Lesdiguières.

VIZIR n. m. (mot turc). *Hist.* Dans les pays islamiques, chef suprême de l'Administration. ● *Grand vizir*, Premier ministre dans l'Empire ottoman.

VLADIKAVKAZ → ORDJONIKIDZE.

VLADIMIR, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), au N.-E. de Moscou; 320 000 h. Églises du *xii^e* s.

VLADIMIR I^{er} le Saint ou le Grand (v. 956-1015), prince de Novgorod (970), grand-prince de Kiev (980-1015). Il impose à son peuple le christianisme de rite byzantin.

VLADIMIR-SOUZDAL (*principauté* de), État russe du *xii^e* s.

VLADISLAS → LADISLAS.

VLADIVOSTOK, port de l'U. R. S. S., sur la mer du Japon, au débouché du Transsibérien; 584 000 h. Russe depuis 1860.

VLAMINCK (Maurice DE), peintre paysa-

giste français (1876-1958), l'un des initiateurs du fauvisme.

VLAN! ou **V'LAN!** interj. Exprime un coup, un bruit violent.

VLTAVA (la), en all. *Moldau*, affl. de l'Elbe, qui passe à Prague; 430 km.

VOCABLE n. m. (lat. *vocabulum*). Mot, terme dénommant un objet, une notion.

VOCABULAIRE n. m. (lat. *vocabulum*, mot). Ensemble des mots, ayant une valeur de dénomination, qui appartiennent à une langue, à une science, à un art, à un milieu social, à un auteur, etc.

VOCAL, E, AUX adj. (lat. *vocalis*, de *vox*, *vocis*, voix). Relatif à la voix. ● *Musique vocale*, musique destinée à être chantée (par oppos. à *MUSIQUE INSTRUMENTALE*).

VOCALIQUE adj. Relatif aux voyelles.

VOCALISATION n. f. Action de vocaliser.

VOCALISE n. f. Manière ou action de vocaliser.

VOCALISER v. i. (de *vocal*). Faire des exercices de chant, sans nommer les notes ni prononcer les paroles, sur une ou plusieurs syllabes.

VOCALISME n. m. Système des voyelles d'une langue.

VOCATIF n. m. (lat. *vocare*, appeler). Forme prise par les noms ou pronoms quand ils servent à l'interpellation.

VOCATION n. f. (lat. *vocatio*, de *vocare*, appeler). Destination naturelle de qq. d'un groupe. ● Penchant, aptitude spéciale pour un genre de vie, une profession, inclination, goût. ● Appel au sacerdoce ou à la vie religieuse. ● *Avoir vocation* à, pour être qualifié pour.

VOCERO [vɔtʁero] n. m. (mot corse) [pl. *vocer*]. Chant funèbre improvisé du folklore corse.

VOCIFÉRATION n. f. Parole dite en criant et avec colère.

VOCIFÉRER v. i. ou t. ind. [contre] (lat. *vociferare*) [conj. 5]. Parler en criant et avec colère. ● v. t. Proférer en criant.

VODKA n. f. (mot russe). Eau-de-vie de grain (blé, seigle).

VŒU n. m. (lat. *votum*). Promesse faite à la divinité, engagement religieux. ● Volonté, intention. ● Résolution d'ordre politique adoptée par une assemblée à pouvoirs exclusivement administratifs. ● *Faire vœu* de, promettre solennellement. ● *Former des vœux* de, désirer ardemment. ● *Vœu pieux*, souhait, intention qui n'a aucune chance de se réaliser. ● pl. Souhaits adressés à qq. ● *Vœux de religion* ou *vœux monastiques*, engagement temporel ou perpétuel dans l'état religieux.

VOGUE n. f. (de *voguer*). Célébrité, faveur dont bénéficie qq. qqch. ● *En vogue*, à la mode.

VOGUE v. i. (anc. bas all. *wogon*, balancer). *Litt.* Être poussé sur l'eau à force de rames ou de voiles, naviguer. ● *Vogue la gaîère!* (Litt.), advenue que pourra!

VOICI prép. et adv. (de *vois* et *ci*). Désigne, de deux ou plusieurs objets, celui qui est le plus près ou présent, ou annonce ce que l'on va dire.

VOIE n. f. (lat. *via*). Route, chemin par où l'on va d'un lieu à un autre. ● Moyen de transport, de communication. ● Moyen dont on se sert. ● Direction de la vie, ligne de conduite. ● Intermédiaire utilisé pour atteindre un but. ● Double ligne de rails parallèles, fixés à des traverses placées transversalement sur le ballast, servant à la circulation des trains. ● Distance entre les roues d'un même essieu d'un véhicule. ● *Véner*. Chemin parcouru par le gibier. ● *En bonne voie*, en train de réussir. ● *En voie* de, sur le point de. ● *La voie est libre*, on peut agir librement. ● *Mettre qq. sur la voie*, lui donner des indications pour le but qu'il se propose, le diriger pour qu'il trouve ce qu'il cherche. ● *Par voie de conséquence*, en conséquence. ● *Voie de communication*, toute installation permettant la circulation des personnes et des objets sur terre, sur l'eau et dans les airs. ● *Voie d'eau*, ouverture, déchirure par laquelle l'eau envahit l'intérieur d'un navire. ● *Voie de fait*, violence volontaire commise à l'égard de qq. acte de l'Administration d'une gravité particulière, portant atteinte aux droits individuels (liberté, propriété). ● *Voies et moyens*, partie de la loi de finances précisant les moyens par lesquels seront couvertes les dépenses du budget. ● *Voie publique*, route, chemin, rue, ouverts à la circulation et appartenant au domaine public. ● *Voies du Seigneur*, ses desseins impénétrables aux hommes.

VOILÀ prép. et adv. (de *vois* et *là*). Indique ce que l'on vient de dire, ou désigne, de deux objets, celui qui est le plus éloigné. (Dans la langue courante, il remplace aussi *voici*.) ● *En veux-tu*, en voilà, indique une grande quantité. ● *En voilà assez*, cela suffit! ● *Nous voilà bien!*, indique qu'on est dans une situation désagréable.

VOILAGE n. m. Grand rideau de voile.

VOILE n. m. (lat. *velum*). Étoffe destinée à couvrir ou à protéger. ● Pièce de toile, de dentelle, de soie, etc., servant à couvrir le visage ou la tête des femmes, dans certaines circonstances. ● Ce qui cache, empêche de voir. ● Tissu léger et fin. ● Trouble, souvent dû à une fermentation, se produisant sur un liquide. ● *Phot.* Obscurcissement accidentel d'un cliché par excès de lumière. ● *Mettre un voile*, jeter un voile, cacher. ● *Prendre le voile*, pour une femme, entrer en religion. ● *Voile du palais*, membrane qui sépare les fosses nasales de la bouche.

VOILE n. f. (lat. *velum*). Assemblage de pièces de toile ou d'autres tissus, cousues ensemble pour former une surface capable de recevoir l'action du vent et de servir à la propulsion d'un navire. ● Le bateau lui-même. ● Pratique sportive du bateau à voile. ● *Avoir du vent* dans les voiles (fam.), être ivre. ● *Faire voile*, naviguer. ● *Mettre à la voile*, appareiller. ● *Mettre les voiles* (Pop.), s'en aller.

VOILÉ, E adj. Qui porte un voile. ● *Voix voilée*, voix dont le timbre n'est pas pur.

VOILER v. t. Couvrir d'un voile. ● *Fausser*, gauchir. ● *Litt.* Cacher, dissimuler. ● *Phot.* Provoquer un voile sur une surface sensible. ● *se voiler* v. pr. *Se voiler la face*, se cacher le visage par honte ou pour ne rien voir.

VOILETTE n. f. Petit voile transparent, posé en garniture au bord d'un chapeau et recouvrant le visage en partie ou en totalité.

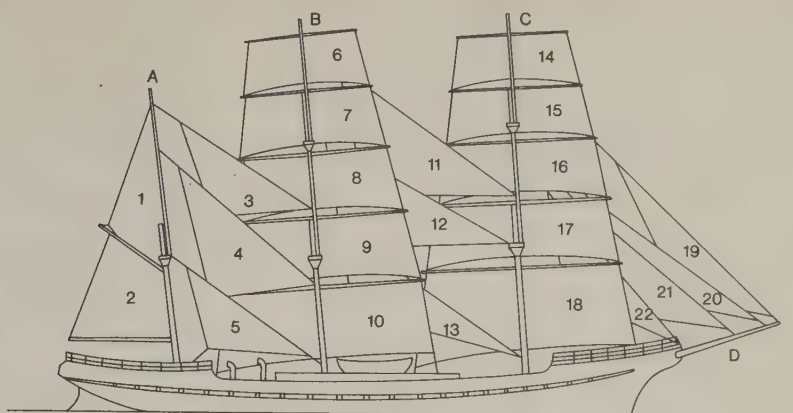
VOILIER n. m. Bateau propulsé par la force du vent. ● Ouvrier qui fait ou répare des voiles de navire.

VOILURE n. f. Ensemble des voiles d'un navire ou d'un des ses mâts. ● Ensemble de la surface portante d'un avion, d'un parachute. ● Courbure d'une planche, d'une feuille de métal, qui se voile.

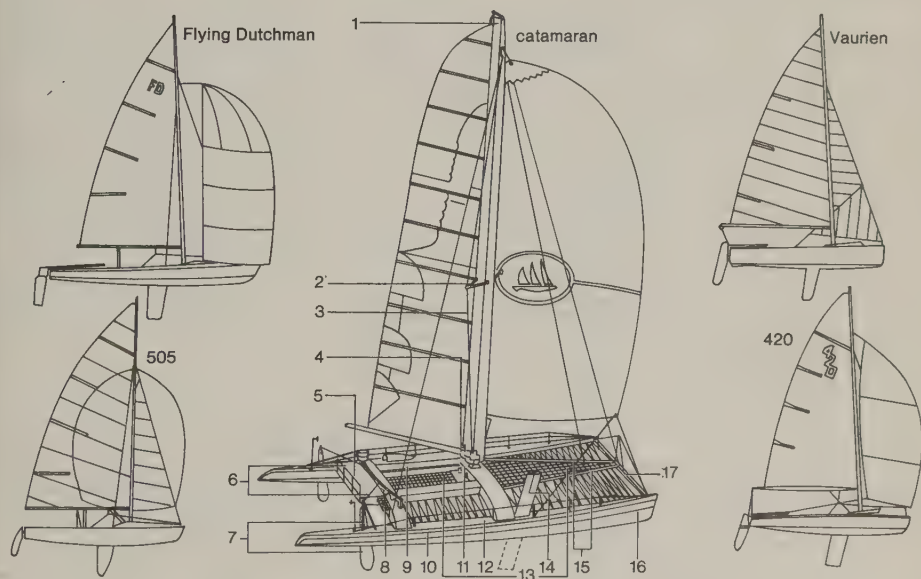
VOIR v. t. (lat. *videre*) [conj. 36]. Percvoir par les yeux. ● Être témoin, spectateur de qqch, assister à qqch. ● Examiner, regarder avec attention. ● Rendre visite; rencontrer, fréquenter, avoir des rapports avec qq. ● Constater, remarquer. ● Parcourir, visiter : *voir l'Italie*. ● Imaginer, avoir de l'esprit, comprendre, concevoir. ● *Aller se faire voir* (Pop.), aller au diable. ● *N'avoir rien à voir*, n'avoir pas de relation, de rapport avec. ● *En faire voir à qq.*, lui causer des ennuis. ● *En voir*, supporter des malheurs. ● *Faire voir*, montrer. ● *Laisser voir*, montrer, ne pas dissimuler. ● *Pour voir*, pour essayer. ● *Se faire voir*, se montrer en public. ● *Voir d'un bon*, d'un mauvais œil, avoir des dispositions favorables ou défavorables; être content ou mécontent. ● *Voir le jour*, exister; être publié. ● *Voir loin*, voir de loin, avoir de la perspicacité, prévoir. ● *Voir un médecin*, un avocat, les consulter. ● *Voir venir*, deviner les intentions de qq. ● *Voir*, attendre avant d'agir. ● *Voyons*, formule d'exhortation, d'encouragement, etc. : *voyons, parlez franchement*. ● v. t. ind. [à]. Veiller à, faire en sorte que. ● *se voir* v. pr. *Se fréquenter*. ● Être apparent, visible. ● Arriver, se produire.

VOIRE adv. (lat. *vera*, vraiment). Sert à renchérir; et aussi, et même.

VOIRIE n. f. (anc. fr. *voyer*, officier chargé de la police des chemins; du lat. *vicarius*, suppléant). Ensemble des voies de communication, routières, ferroviaires, aériennes, maritimes et fluviales, pu-



gréements du trois-mâts barque "Belem"



Voiles et voiliers.

Gréement d'un trois-mâts barque (le « Bélem ») : A. Mât d'artimon ; B. Grand mât ; C. Mât de misaine ; D. Mât de beaupré. 1. Flèche ; 2. Brigantine ; 3. Diablotin ; 4. Marquise ; 5. Foc d'artimon ; 6. Grand cacatois ; 7. Grand perroquet ; 8. Grand hunier volant ; 9. Grand hunier fixe ; 10. Grand-voile ; 11. Voile d'étai de perroquet avant ; 12. Voile d'étai de hune avant ; 13. Grand-voile d'étai avant ; 14. Petit cacatois ; 15. Petit perroquet ; 16. Petit hunier volant ; 17. Petit hunier fixe ; 18. Misaine ; 19. Clinfoc ; 20. Grand foc ; 21. Faux foc ; 22. Petit foc.

Détail d'un catamaran (« Royale ») : 1. Mât-aile ; 2. Barre de flèche en losange ; 3. Galhauban ; 4. Levier d'orientation réglant l'angle mât-bôme ; 5. Zone d'activité (cuisine, radio, etc.) ; 6. Barre (2 postes) ; 7. Drosses de safran ; 8. Panneaux solaires ; 9. Sac à voiles ; 10. Zone de sommeil ; 11. Rotule de support de mât ; 12. Couchettes ; 13. Filet ; 14. Dérive relevable ; 15. Poutres de contreventement ; 16. Fausse étrave et cloison d'abordage ; 17. Bras avant. (Dimensions : longueur, 24,60 m ; largeur, 24 m ; déplacement, 8,5 t ; tirant d'eau, 3 m.)

bliques ou privées. || Lieu où l'on dépose les immondices, les débris d'animaux, etc.

VOIRON, ch.-l. de c. de l'Isère; 19 658 h.

VOISEMENT n. m. Vibration des cordes vocales dans la réalisation d'un phonème.

VOISIN, **E** adj. et n. (lat. *vicinus*). Qui demeure auprès; qui occupe la place la plus proche. ♦ adj. Situé à faible distance de qqch, qqch. || Rapproché dans le temps. || Qui a de l'analogie, de la ressemblance avec.

VOISINAGE n. m. Proximité dans le temps ou l'espace. || Lieux qui se trouvent à proximité de qqch. || Ensemble des voisins.

VOISINER v. i. Être voisin de.

VOITURE n. f. (lat. *vectura*, transport). Véhicule servant au transport des personnes et des choses. || Syn. de **AUTOMOBILE**. || Ch. de f. Véhicule servant au transport des voyageurs.

VOITURE (Vincent), écrivain français (1597-1648).

VOITURE-BAR n. f. (pl. *voitures-bars*). Voiture de chemin de fer aménagée en bar.

VOITURE-LIT n. f. (pl. *voitures-lits*). Syn. officiel de **WAGON-LIT**.

VOITURE-RESTAURANT n. f. (pl. *voitures-restaurants*). Syn. officiel de **WAGON-RESTAURANT**.

VOITURETTE n. f. Petite voiture.

VOIX n. f. (lat. *vox, vocis*). Ensemble des sons émis par l'être humain; organe de la parole, du chant. || Conseil, avertissement, appel venu de qqch ou du plus intime d'une personne. || Expression de l'opinion d'un électeur, suffrage, vote. || Forme que prend le verbe suivant que l'action est faite ou subie par le sujet (*voix active, passive, pronominale*). || Partie vocale ou instrumentale d'une composition. ♦ *Donner de la voix*, crier, en parlant des chiens de chasse; parler très fort. || *Sans voix*, sans parler, muet.

VOJVODINE, en serbo-croate **Vojvodina**, province autonome de la république de Serbie (Yougoslavie), au N. du Danube; 21 506 km²; 2 043 000 h. Ch.-l. Novi Sad.

VOL n. m. (de *voler* v. i.). Déplacement actif dans l'air de divers animaux (oiseaux, chauves-souris, insectes) au moyen de surfaces latérales battantes (ailes). || Espace qu'un oiseau peut parcourir en volant sans se reposer. || Groupe d'oiseaux qui volent ensemble. || Déplacement dans l'air d'un engin d'aviation ou dans l'espace d'un engin spatial. || Mouvement rapide d'un lieu dans un autre. ♦ *Au vol*, en l'air; en courant vite. || *De haut vol*, de grande envergure.

VOL n. m. (de *voler* v. t.). Délit commis contre la propriété privée par celui qui

prend indûment ce qui ne lui appartient pas. || *Produit du vol*. || Le fait de prendre à autrui plus qu'il ne doit, de faire des bénéfices trop importants.

VOLAGE adj. (lat. *volaticus*, qui vole). Dont les sentiments changent souvent, peu fidèle en amour.

VOLAILE n. f. (lat. *volatilia*, oiseaux). Oiseau élevé dans une basse-cour. || Ensemble des oiseaux d'une basse-cour.

VOLAILLER n. m. Marchand ou éleveur de volaille.

VOLANT, **E** adj. Qui a la faculté de s'élever, de se déplacer en l'air. || Qui se déplace facilement. ♦ *Feuille volante*, feuille qui n'est pas reliée, qui n'est attachée à aucune autre.

VOLANT n. m. Morceau de liège, etc., garni de plumes, qu'on lance avec une raquette; jeu auquel on se livre avec cet objet. || Organe de manœuvre d'un mécanisme. || Dispositif en forme de roue servant à orienter les roues directrices d'une automobile. || Conduite des automobiles. || Bande de tissu froncée sur un côté et servant de garniture dans l'habillement et l'ameublement. || Organe tournant d'une machine, constitué par un solide ayant un grand moment d'inertie par rapport à son axe et destiné à en régulariser la marche. ♦ *Volant de sécurité*, réserve assurant la bonne marche d'une opération commerciale; ce qui sert à régulariser un processus.

VOLANT n. m. Dans l'aviation, membre du personnel navigant. (Contr. **RAMPANT**.)

VOLATIL, **E** adj. (lat. *volatilis*, léger). Qui se transforme aisément en vapeur.

VOLATILE n. m. Oiseau, en particulier oiseau de basse-cour.

VOLATILISER v. t. Rendre volatil, transformer en vapeur. || Faire disparaître et, en particulier, voler, subtiliser. ♦ se volatiliser v. pr. Disparaître.

VOLATILITÉ n. f. Qualité de ce qui est volatil.

VOL-AU-VENT n. m. inv. (de *voler* au vent). Moule de pâte feuilletée, garni de viande ou de poisson, avec quenelles, champignons, etc., le tout lié par une sauce.

VOLCAN n. m. (it. *Vulcano*; de *Vulcain*, dieu du Feu). Relief résultant de l'émission en surface de produits de haute température, issus de l'intérieur de la Terre, qui montent par une fissure de l'écorce et sortent par une ouverture de forme généralement circulaire. || *Litt.* Personne d'une nature ardente, impétueuse. ♦ *Être sur un volcan*, être dans une situation dangereuse.

Voir illustration p. 950

VOLCANIQUE adj. Relatif aux volcans. || *Litt.* Ardent, impétueux. ♦ *Roches volca-*

niques, roches éruptives qui se forment en surface par refroidissement brutal, au contact de l'air ou de l'eau, du magma qui s'épanche d'un volcan.

VOLCANISME n. m. Ensemble des manifestations volcaniques.

VOLCANOLOGIE n. f. Étude des volcans et des phénomènes volcaniques.

VOLCANOLOGIQUE adj. Relatif à la volcanologie.

VOLCANOLOGUE n. Spécialiste de volcanologie.

Volcans d'Auvergne (*parc naturel régional des*), parc régional, englobant les massifs des monts Dôme, des monts Dore et du Cantal.

VOLÉE n. f. Action de voler, envol, essor. || Distance qu'un oiseau parcourt en volant, sans se poser. || Bande d'oiseaux qui volent ensemble. || Suite de coups nombreux et consécutifs. || Son d'une cloche mise en branle. || Partie d'escalier entre deux repos ou paliers consécutifs. || *Sports*. Frappe d'une balle avant qu'elle ait touché terre. ♦ *A la volée*, très promptement. || *Arrêt de volée*, au rugby, prise du ballon provenant de l'adversaire, en gardant les pieds au sol et en criant « marque » pour indiquer l'intention d'arrêter le jeu. || *De haute volée*, de haut rang, de grande envergure.

VOLER v. i. (lat. *volare*). Se mouvoir, se maintenir en l'air au moyen d'ailes. || Se déplacer en engin d'aviation ou en engin spatial. || En parlant d'un objet, être projeté dans l'air à grande vitesse. || Chasser, poursuivre, en parlant des oiseaux de proie. || *Voller qqpart*, y aller très rapidement. || Aller très vite. ♦ *Voler en éclats*, être détruit, pulvérisé.

VOLER v. t. (du précéd.). Commettre un vol; dépouiller qqch par un vol. ♦ *Ne l'avoir pas volé* (Fam.), mériter ce qui nous arrive.

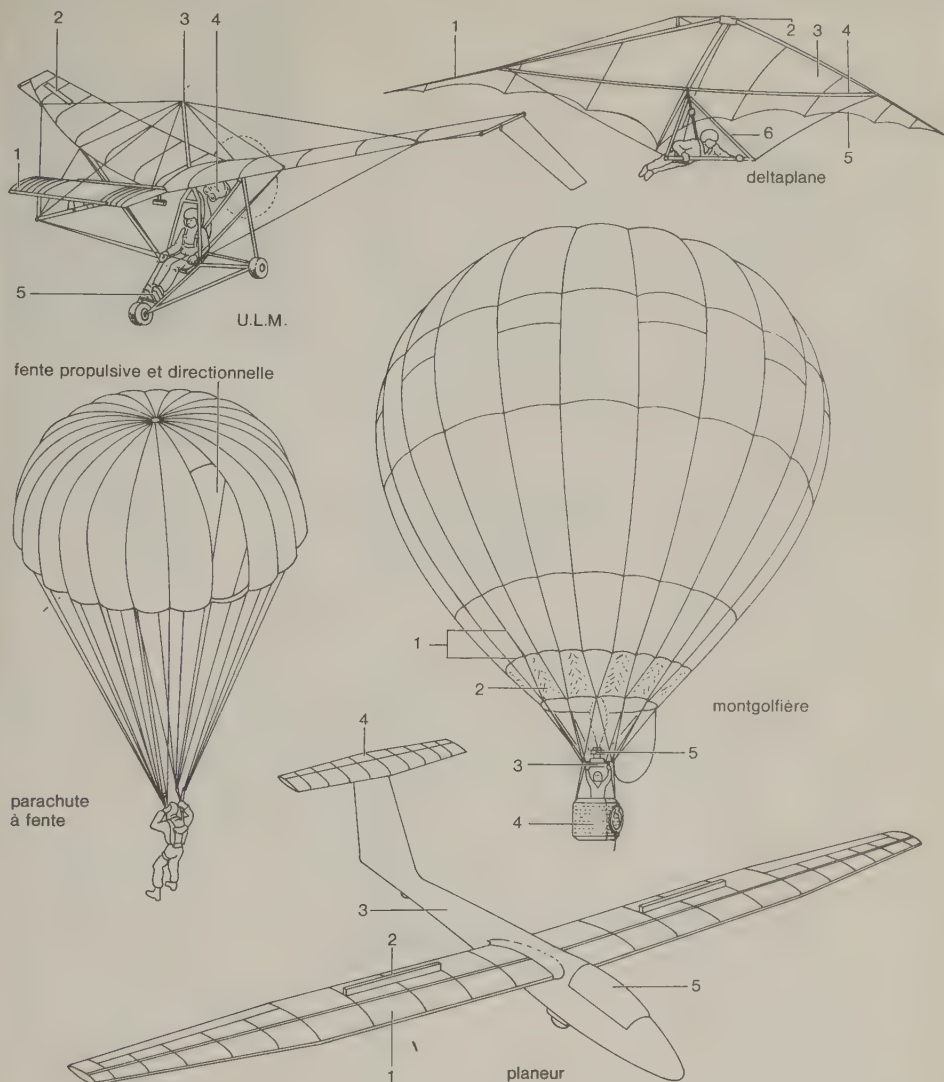
VOLET n. m. Panneau de bois ou de tôle pour clore une baie de fenêtre ou de porte. || Partie plane d'un objet pouvant se rabattre sur celle à laquelle elle tient. || Partie d'un ensemble. || *Aéron.* Partie d'une aile ou d'une gouverne pouvant être braquée par rotation pour en modifier les caractéristiques aérodynamiques. ♦ *Trier sur le volet*, choisir avec soin entre plusieurs personnes, plusieurs choses.

VOLETER v. i. (conj. 4). Voler à petites distances.

VOLEUR, **EUSE** adj. et n. Se dit d'une personne qui a volé ou qui vole habituellement.

VOLGA (la), fl. de l'U. R. S. S., le plus long d'Europe, qui se jette dans la Caspienne; 3 690 km. Aménagements hydrauliques.

VOLGOGRAD, de 1925 à 1961 **Stalingrad**, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), sur la Volga (r. dr.); 969 000 h. Centre industriel.



Voi libre (deltaplane), vol à voile (planeur), U.L.M., montgolfière et parachute.

Détail d'un U.L.M. (Ultra Léger Motorisé) : 1. Aile « canard »; 2. Spoiler (volet diminuant la portance); 3. Mât de haubanage; 4. Moteur à explosion (2 temps); 5. Palonnier commandant les gouvernes d'ailes.

Détail d'un deltaplane (aile libre) : 1. Longeron de bord d'attaque; 2. Nez; 3. Voilure; 4. Barre transversale; 5. Bord de fuite; 6. Trapèze. (Le décollage s'effectue après une course sur une pente assez prononcée, face au vent. Le vol utilise les courants atmosphériques. La manœuvre de l'aile se fait par l'intermédiaire du trapèze.)

Détail d'une montgolfière : 1. Sangles de l'enveloppe; 2. Jupe; 3. Cercle de charge; 4. Nacelle en osier; 5. Brûleur au propane (alimenté par une des quatre bouteilles de gaz embarquées, il fonctionne de façon intermittente en envoyant un jet de flammes réchauffant l'air contenu dans l'enveloppe; plus l'air est chaud, plus la montgolfière monte).

Détail d'un planeur : 1. Bord d'attaque de l'aile; 2. Aérofrein; 3. Fuselage; 4. Gouverne de profondeur; 5. Verrière du poste de pilotage. (Le planeur est généralement remorqué jusqu'au lieu et à l'altitude désirés. L'art du vol à voile consiste ensuite dans la recherche et l'utilisation des courants atmosphériques.)

Volhynie

VOLHYNIE, en polon. *Wołyń*, région du N.-O. de l'Ukraine. — Enjeu des rivalités entre la Pologne et la Russie dès le XVIII^e s., elle revient tout entière à l'Ukraine soviétique en 1939.

VOLIÈRE n. f. Grande cage dans laquelle on élève des oiseaux.

VOLLEY-BALL [volebol] ou **VOLLEY** [vole] n. m. (mot angl.). Sport qui se dispute entre deux équipes de six joueurs se renvoyant par-dessus un filet un ballon léger sans qu'il touche le sol.

Voir illustration p. 952

VOLLEYEUR, EUSE [volejœr, øz] n. Joueur, joueuse de volley-ball.

VOLONTAIRE adj. (lat. *voluntarius*). Qui se fait sans contrainte et de pure volonté. || Qui manifeste une volonté ferme.

VOLONTAIRE n. Celui qui sert dans une armée, qui remplit une mission sans y être obligé.

VOLONTAIREMENT adv. De sa propre volonté. || Avec intention, exprès.

VOLONTARIAT n. m. Service accompli par un engagé volontaire dans une armée.

VOLONTARISME n. m. Attitude de

celui qui pense pouvoir modifier l'avenir par la seule volonté.

VOLONTARISTE adj. et n. Qui appartient au volontarisme.

VOLONTÉ n. f. (lat. *voluntas*). Faculté de se déterminer à certains actes et de les accomplir. || Énergie, fermeté avec laquelle on exerce cette faculté. • A volonté, autant qu'on veut, comme on veut. || Bonne, mauvaise volonté, intention réelle de bien, de mal faire. ♦ pl. Caprices, fantaisies opiniâtres. • Dernières volontés, intentions, désirs formels manifestés avant de mourir. || Faire ses quatre volontés (Fam.), faire tout ce qui plaît.

VOLONTIERS adv. (lat. *voluntarius*, volontaire). De bon gré, avec plaisir.

VOLSQUES, peuple de l'ancien Latium, soumis par Rome au IV^e s. av. J.-C.

VOLT n. m. (du physicien Volta). Unité de mesure de force électromotrice et de différence de potentiel ou tension (symb. : V).

VOLTA (la), fl. du Ghana, formé par la réunion de la Volta Noire, de la Volta Blanche et de la Volta Rouge, nées au Burkina et respectivement appelées dans ce pays le *Mouhoun*, le *Nakambe* et le

Nazinon. Le barrage d'Akosombo (Ghana) a créé en amont le lac Volta (plus de 8000 km²).

VOLTA (Haute-) → BURKINA.

VOLTA (Alessandro), physicien italien (1745-1827), inventeur de la pile électrique (1800).

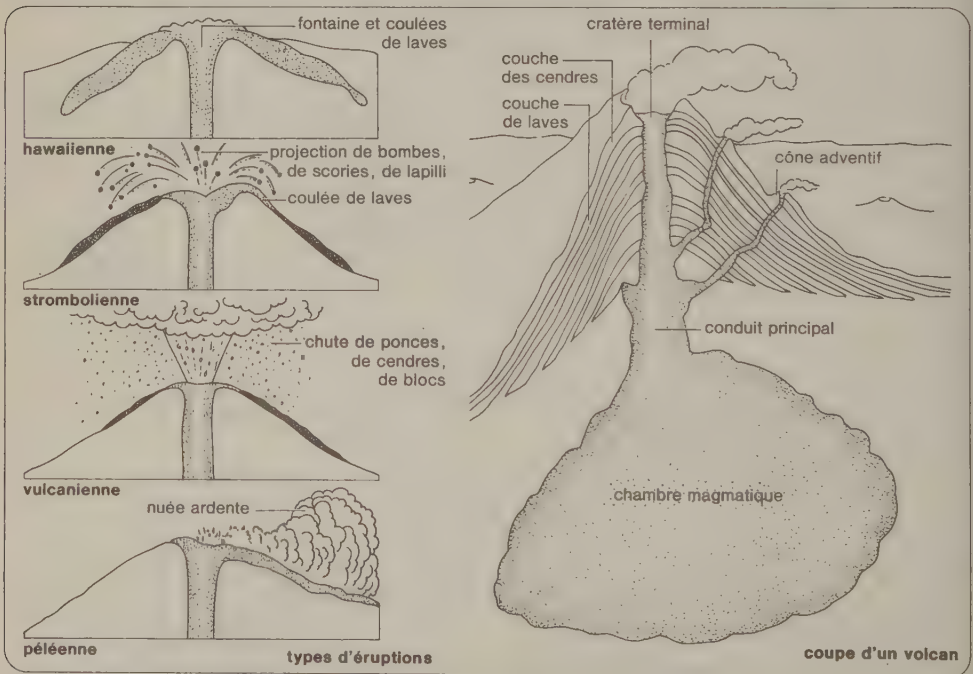
VOLTAGE n. m. Syn. fam. de TENSION ÉLECTRIQUE.

VOLTAÏQUE adj. Se dit de l'électricité développée par les piles.

VOLTAIRE n. m. Fauteuil rembourré et à bois apparent, à dossier haut et un peu incliné. (On dit aussi FAUTEUIL VOLTAIRE.)

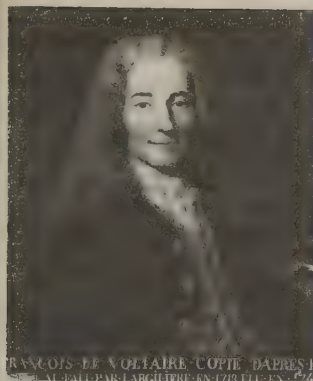
VOLTAIRE (François Marie AROUET, dit), écrivain français (1694-1778), auteur de tragédies (*Zaïre*), d'ouvrages historiques (*Histoire de Charles XII*, le *Siècle de Louis XIV*), de contes philosophiques (*Zadig*, *Candide*) et de nombreux écrits (*Lettres philosophiques*, *Dictionnaire philosophique*) destinés à combattre l'intolérance, le fanatisme, à défendre la liberté et à proposer une morale naturelle tendant à la recherche du bonheur.

VOLTAIRIEN, ENNE adj. et n. Qui manifeste de l'incrédulité et de l'hostilité à l'Église, comme Voltaire.



Volcan et volcanisme. Types d'éruptions volcaniques (leurs noms proviennent d'éruptions caractéristiques de volcans d'Hawaï, du Stromboli

[Italie], du Vulcano [Italie] et de la montagne Pelée [Martinique]). Coupe d'un volcan.



Portrait de Voltaire d'après une peinture de N. de Largillière (XVIII^e s.).
[Muset Carnavalet, Paris.] (Giraudon)

VOLTAMÈTRE n. m. Tout appareil où se produit une électrolyse.

VOLTE-FACE n. f. inv. (it. *volta faccia*, tourne face). Action de se retourner du côté opposé à celui qu'on regardait. || Changement subit d'opinion, de manière d'agir, revirement.

VOLTERRA, v. d'Italie (Toscane); 18 000 h. Vestiges de Volaterrae, anc. cité étrusque.

VOLTIGE n. f. Exercices au trapèze volant. || Exercice d'équitation qui consiste à sauter de diverses manières sur un cheval en marche ou arrêté. || Entreprise risquée ou malhonnête.

VOLTIGER v. i. (it. *volteggiare*, de *voltare*, tourner) [conj. 1]. Voler çà et là. || Flotter au gré du vent.

VOLTIGEUR n. m. Acrobate qui fait des voltiges. || Soldat de certaines unités d'élite d'infanterie légère (XIX^e s.).

VOLTMÈTRE n. m. Appareil qui sert à mesurer une différence de potentiel en volts.

VOLUBLE adj. (lat. *volubilis*, qui tourne aisément). Qui parle avec abondance et rapidité. || Se dit des tiges qui s'enroulent en spirale autour des corps voisins (houblon, haricot, liseron, etc.).

VOLUBILIS [-lis] n. m. Autre nom du LISERON, appliquée surtout aux espèces ornementales à fleurs colorées.

VOLUBILIS, site archéologique du Maroc, au N. de Meknès. Ruines romaines.

VOLUBILITÉ n. f. Facilité et rapidité de la parole.

VOLUME n. m. (lat. *volumen*, rouleau). Livre relié ou broché. || Chacune des parties séparées d'un même ouvrage. || Grosseur d'un objet; cet objet lui-même en

tant qu'il occupe une portion de l'espace. || Mesure de l'espace à trois dimensions occupé par un corps. || Masse d'eau que débite un fleuve, une fontaine, etc. || Force, ampleur, intensité des sons; étendue de la voix. ● *Faire du volume*, être encombrant.

Voir illustration p. 953

VOLUMINEUX, EUSE adj. De grand volume.

VOLUPTE n. f. (lat. *voluptas*). Plaisir des sens, plaisir sexuel. || Plaisir, satisfaction intense d'ordre moral ou intellectuel.

VOLUPTUEUX, EUSE adj. et n. Qui aime, recherche la volupté. || Qui inspire ou exprime le plaisir.

VOLUTE n. f. (it. *voluta*). Ce qui est en forme de spirale.

VOLVAIRE n. f. (lat. *volva*, vulve, enveloppe). Champignon à lames et à volve, sans anneau, comestible, mais pouvant être confondu avec certaines amanites.

VOLVE n. f. (lat. *volva*). Membrane épaisse qui entoure le chapeau et le pied de certains champignons et qui se déchire irrégulièrement quand le pied s'allonge.

VOMI n. m. Vomissement; matières vomies.

VOMIQUE adj. (lat. *vomere*, vomir). *Noix vomique*, graine d'un arbre d'Asie, contenant de la strychnine.

VOMIR v. t. (lat. *vomere*). Rejeter par la bouche ce qui était dans l'estomac. || Litt. Lancer violemment au-dehors. || Litt. Profrer avec violence. ● *Être à vomir*, être dégoûtant (au physique ou au moral).

VOMISSEMENT n. m. Action de vomir; matières vomies.

VOMISSURE n. f. Matières vomies.

VOMITIF, IVE adj. et n. m. Se dit d'un médicament qui fait vomir.

VÔ NGUYEN GIAP, général vietnamien, né en 1911. Il commande les forces du Viêt-minh contre les Français (1947-1954), puis, du Viêt-nam du Nord, dirige la guerre contre les Américains (1964-1975).

VORACE adj. (lat. *vorax*). Qui dévore, qui mange avec avidité, avide. || Qui exige une grande quantité de nourriture.

VORACITÉ n. f. Avidité à manger. || Avidité extrême.

VORARLBERG, prov. de l'O. de l'Autriche; 307 000 h. Ch.-l. Bregenz.

VOROCHILOVGRAD,auj. Lougansk, v. de l'U.R.S.S. (Ukraine), dans le Donbass; 485 000 h.

VORONEJ, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), près du Don; 831 000 h.

VOS adj. poss. Pl. de VOTRE.

VOSGES, massif montagneux de l'E. de

la France (1424 m); les Vosges cristallines, au S., sont plus élevées que les Vosges gréseuses du N. Le versant occidental, lorrain, descend doucement tandis que le versant oriental, alsacien, est plus abrupt.

VOSGES (dép. des) [88], dép. de la Région Lorraine; 5 874 km²; 395 769 h. Ch.-l. Épinal. 3 arr. (Épinal, Neufchâteau, Saint-Dié), 31 c., 516 comm.

Vosges du Nord (parc naturel régional), parc régional englobant l'extrémité septentrionale du massif des Vosges (Bas-Rhin et Moselle) à la frontière de l'Allemagne fédérale.

VOTANT, E n. Qui vote; qui a le droit de voter.

VOTE n. m. (angl. *vote*; du lat. *votum*, vœu). Opinion exprimée par chacune des personnes appelées à émettre un avis. || Acte par lequel les citoyens d'un pays ou les membres d'une assemblée expriment leur opinion, élection.

VOTER v. i. Donner sa voix dans une élection. ♦ v. t. Décider ou demander par un vote.

VOTIF, IVE adj. (lat. *votum*, vœu). Fait ou offert en vertu d'un vœu.

VOTIF adj. poss. sing. (lat. *voster*) [pl. vos]. Qui est à vous, qui vous concerne.

VÔTRE pron. poss. (lat. *vester*) [précédée de *le, la, les*]. Ce qui est à vous : *mon père et le vôtre*. ♦ adj. poss. Litt. (tous-jours attribut). Qui est à vous. ♦ n. m. pl. Vos parents, vos amis, etc.

VOUER v. t. (lat. *votum*, vœu). Promettre, engager d'une manière particulière. || Destiner. || Consacrer, par un vœu, à Dieu, à un saint. ♦ *se vouer* v. pr. Se consacrer. ♦ *Ne savoir à quel saint se vouer*, ne savoir à qui recourir.

VOUET (Simon), peintre et décorateur français (1590-1649). Il a peint le *Temps vaincu par l'Amour*.

VOUILLÉ, ch.-l. de c. de la Vienne; 2 499 h. — Clovis y vainc et tue Alaric II, roi des Wisigoths (507).

VOULOIR v. t. (lat. pop. *volere*) [conj. 33]. Avoir l'intention de faire une chose. || Demander, exiger avec autorité. || Désirer, souhaiter. || En parlant des choses, pouvoir, se prêter à : *ce bois ne veut pas brûler*. ● *Que veux-tu, que voulez-vous!*, expriment la résignation. || Sans le vouloir, involontairement, par mégarde. || *Savoir ce que parler veut dire*, comprendre le sens caché de certaines paroles. || *Vouloir bien*, consentir, accepter. || *Vouloir du bien, du mal à qqn*, avoir de bonnes, de mauvaises intentions à son égard. || *Vouloir dire*, avoir l'intention de dire; avoir un certain sens, signifier. ♦ v. t. ind. [de]. Accepter, agréer. ♦ v. i. *En vouloir à qqn*, avoir contre lui un sentiment de malveillance, de rancune. || *En vouloir à qqch*, avoir des visées sur cette

vouloir

chose. || *En vouloir* (Fam.), avoir de l'ambition, être très désireux de réussir dans une tâche exigeant de la combativité.

VOULOIR n. m. *Bon, mauvais vouloir* (Litt.), des intentions favorables, défavorables.

VOULU, E adj. Délibéré, volontaire. || Exigé par les circonstances.

VOUS pron. pers. Pl. de TU. || Forme de politesse pour désigner la personne à qui l'on parle.

VOUSSURE n. f. (anc. fr. *vous*, courbé; du lat. *volutus*, enroulé). Montée ou portion de monté d'une voûte.

VOÛTE n. f. (lat. pop. *volvita*, de *volvere*, tourner). Ouvrage de maçonnerie cintré couvrant un espace entre des appuis (murs, piliers, colonnes). ● *Voûte du crâne*, partie supérieure de la boîte osseuse du crâne. || *Voûte du palais* ou *palatine*, cloison qui forme la paroi supérieure de la bouche et la paroi inférieure des cavités nasales. || *Voûte plantaire*, portion cintrée, concave, de la plante du pied normal, qui ne repose pas sur le sol.

VOÛTÉ, E adj. Courbé.

VOÛTER (SE) v. pr. Se courber.

VOUVOIEMENT n. m. Action de vouvoyer.

VOUYOYER v. t. (conj. 2). S'adresser à qqm en utilisant le pronom *vous* par politesse (et non le pronom *tu*).

VOUVRAY, ch.-l. de c. d'Indre-et-Loire, sur la Loire; 2 598 h. Vins.

VOUZIER, ch.-l. d'arr. des Ardennes, sur l'Aisne; 5 214 h. Église du XVI^e s.

VOX POPULI [vɔkspopuli] n. f. (mots lat. signif. *voix du peuple*). Litt. Opinion du plus grand nombre.

VOYAGE n. m. (lat. *viaticum*, argent pour le voyage). Fait de se déplacer hors de sa région ou de son pays. || Allée et venue d'un lieu dans un autre pour transporter qqch. || État hallucinatoire provoqué par l'usage d'une drogue. ● *Les gens du voyage*, les artistes du cirque.

VOYAGER v. i. (conj. 1). Aller dans un pays plus ou moins éloigné; se déplacer. || Faire un trajet.

VOYAGEUR, EUSE n. Personne qui voyage. ● *Voyageur de commerce*, personne qui voyage pour les affaires d'une maison de commerce.

VOYAGISTE n. m. Personne commercialisant des voyages à forfait (syn. TOUR-OPÉRATEUR).

VOYANCE n. f. Don de ceux qui prétendent lire dans le passé et prédire l'avenir.

VOYANT, E adj. et n. Qui jouit de la vue. ♦ adj. Qui attire l'œil.

VOYANT, E n. Personne qui fait métier du don de voyance.

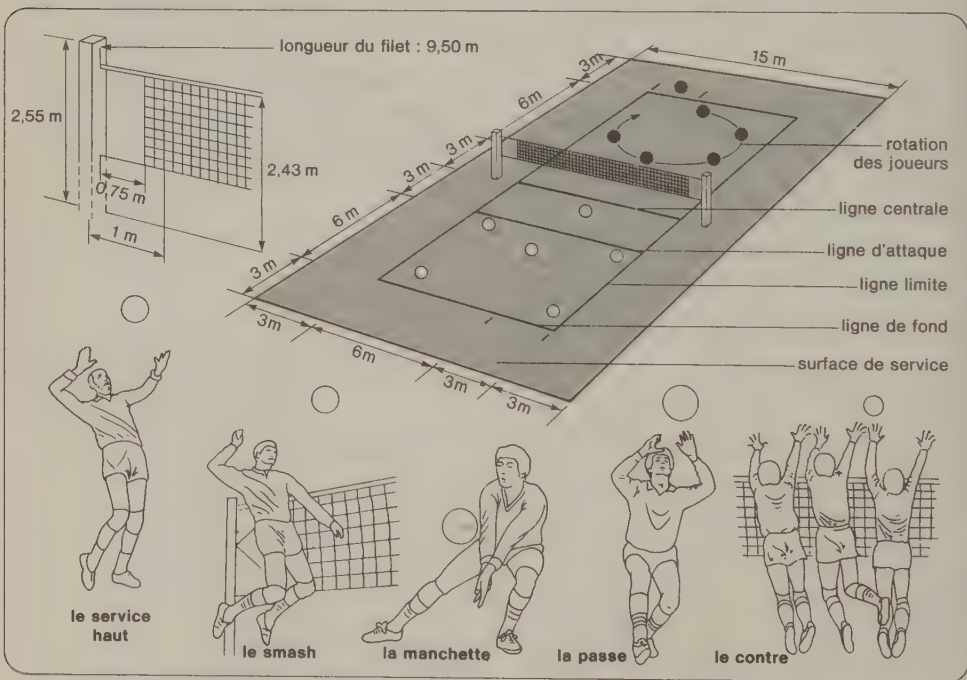
VOYANT n. m. Appareil, dispositif matérialisant qqch pour le rendre perceptible par la vue. || Disque ou ampoule électrique d'avertissement de divers appareils de contrôle, de tableaux de sonnerie, etc.

VOYELLE n. f. (lat. *vocalis*, de *vox*, voix). Son du langage produit par la vibration du larynx avec le concours de la bouche plus ou moins ouverte; lettre représentant ce son.

VOYEUR n. m. Personne attirée par une curiosité plus ou moins malsaine.

VOYEURISME n. m. Déviation sexuelle dans laquelle le plaisir est obtenu par la vision dérobée de scènes érotiques.

VOYOU n. m. (de *voie*). Individu sans scrupule ni moralité. || Garnement.



Plan d'un terrain de volley-ball, avec la disposition des joueurs au coup d'envoi. Détail du filet. Quelques figures de jeu.

VRAC n. m. (néerl. *wrac*, mauvais). Marchandise, telle que le charbon, les minerais, etc., qui n'est pas emballée. • En *vrac*, pêle-mêle ou sans emballage; en désordre.

VRAI, E adj. (lat. *verus*). Conforme à la vérité, à la réalité. || Qui est réellement ce qu'il paraît être. || Convenable, conforme à ce qu'il doit être.

VRAI n. m. La vérité. • À *vrai dire*, à *dire vrai*, au *vrai*, pour parler sans déguisement. || Pour de *vrai* (Fam.), pour de bon.

VRAIMENT adv. Véritablement. || Souligne une affirmation, une question.

VRAISEMBLABLE adj. et n. m. Qui a l'aspect de la vérité, qu'on est en droit d'estimer vrai.

VRAISEMBLABLEMENT adv. Probablement; sans doute, selon la vraisemblance.

VRAISEMBLANCE n. f. Qualité de ce qui a l'apparence de la vérité.

VRANGEL ou **WRANGEL** (ile), ile

soviétique, dans la mer de Sibérie orientale.

VRANGEL (Petr) → WRANGEL.

VRAQUIER n. m. Navire transportant des produits en *vrac*.

VRIES (Hugo DE) → DE VRIES.

VRILLE n. f. (lat. *viticula*, vrille de la vigne). Organe porté par certaines plantes (vigne, pois) et qui s'enroule autour des supports. || Outil à percer le bois, constitué par une tige métallique usinée à son extrémité en forme de vis à bois à pas variable et se terminant par une pointe aiguë. || Figure de voltige aérienne dans laquelle le nez de l'avion suit sensiblement une verticale, tandis que l'extrémité des ailes décrit une hélice en descente assez rapide.

VRILLER v. i. S'élever, se mouvoir en décrivant une hélice.

VROMBIR v. i. (onomat.). Produire un roulement vibrant, caractéristique de certains objets en rotation rapide.

VROMBISSEMENT n. m. Bruit de ce qui *vrombit*.

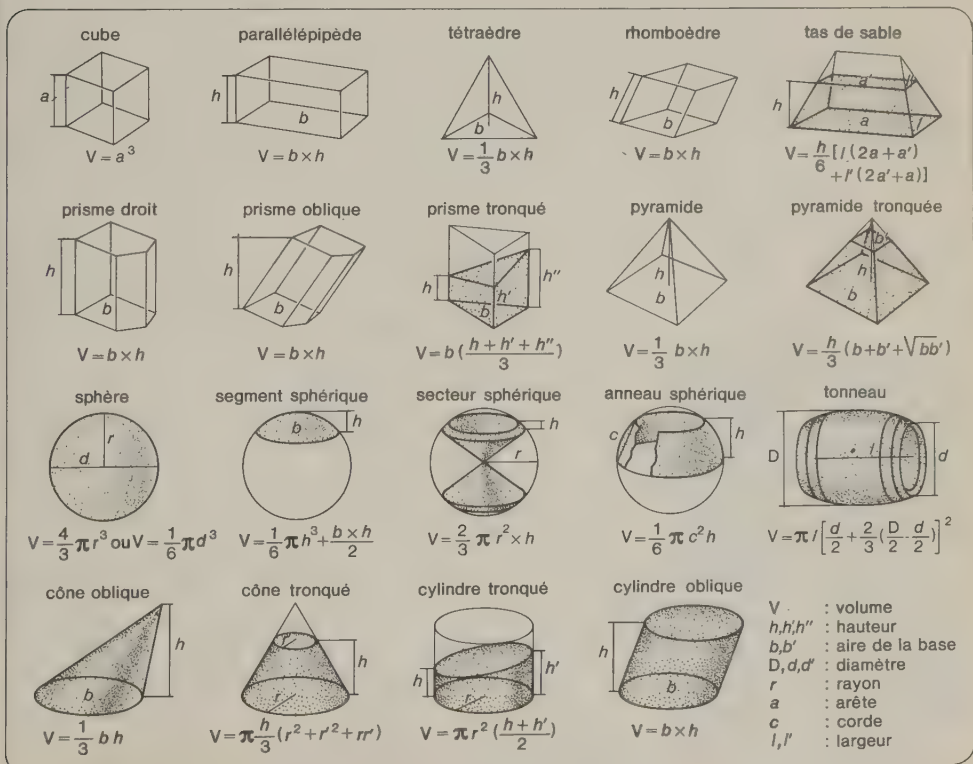
VS prép. → VERSUS.

VU, E adj. (de voir). *Bien vu, mal vu*, bien, mal considéré. • *C'est tout vu*, inutile d'examiner plus longtemps.

VU prép. Eu égard à : *vu la difficulté*. • *Vu que*, attendu que.

VU n. m. *Au vu et au su de qqn*, à sa connaissance. || *Du déjà vu*, se dit de qqch qui n'a rien d'original.

VUE n. f. (de voir). Faculté de voir; sens par lequel on perçoit la forme, la couleur, le relief des choses matérielles. || Regard : *détourner la vue*. || Action de regarder, d'examiner. || Étendue de ce qu'on peut voir du lieu où l'on est. || Image d'un lieu, d'un paysage. || Idée, conception. • À *perte de vue*, très loin. || *À première vue*, sans examen. || *Avoir qqch en vue*, avoir l'intention ou être près de l'obtenir. || *À vue de nez* (Fam.), à peu près, sans préciser. || *À vue d'œil*, autant qu'on en peut juger par la seule vue; très rapidement.



|| *Connaître de vue*, connaître seulement pour avoir vu, rencontré. || *En mettre plein la vue* (Fam.), en imposer par son aspect, par ses manières, être dans une position brillante qui attire les regards. || *En vue*, visible. || *En vue de*, dans l'intention de, en considération de. || *Être en vue*, être à portée du regard; être dans une position brillante. || *Garder qqn à vue*, le surveiller étroitement, de manière à ne pas cesser de le voir. || *Seconde, double vue*, faculté prétendue de voir par l'esprit des objets ou des faits hors de portée des sens. || *Vue de l'esprit*, conception théorique sans rapport avec la réalité. ♦ pl. Projets.

VULCAIN n. m. (lat. *Vulcanus*). Papillon à ailes brun-noir portant une bande rouge, et dont la chenille vit sur l'ortie.

VULCAIN. *Myth. rom.* Dieu du Feu et du Travail des métaux.

VULGAIRE adj. (lat. *vulgaris*, de *vulgus*, multitude). Qui ne se distingue en rien du

commun, quelconque. || Qui manque de délicatesse, d'élégance, ordinaire, grossier, bas. ♦ *Latin vulgaire*, latin parlé dans l'Empire romain à basse époque.

VULGAIREMENT adv. De façon grossière.

VULGARISATEUR, TRICE adj. et n. Qui vulgarise une connaissance.

VULGARISATION n. f. Action de vulgariser.

VULGARISER v. t. Rendre accessible une connaissance au grand public, faire connaître, propager.

VULGARITÉ n. f. Défaut de celui ou de ce qui est vulgaire, grossier. ♦ pl. Paroles grossières.

Vulgate (la), traduction latine de la Bible, œuvre de saint Jérôme. Elle a été longtemps la version officielle de l'Eglise latine.

VULGUM PECUS [vylgəmpekys] n. m.

(lat. *vulgum*, vulgaire, et *pecus*, troupeau). Fam. Le commun des mortels.

VULNÉRABILITÉ n. f. Caractère vulnérable.

VULNÉRABLE adj. (lat. *vulnerare*, blesser). Susceptible d'être blessé, d'être attaqué. || Faible, défectueux, qui donne prise à une attaque. || Au bridge, se dit d'une équipe qui, ayant gagné une manche, se trouve exposée à de plus fortes pénalités.

VULPIN n. m. (lat. *vulpinus*, de renard). Plante des prairies, dont l'épi rappelle la forme d'une queue de renard.

VULVE n. f. (lat. *vulva*). Ensemble des parties génitales externes, chez la femme et chez les femelles des animaux supérieurs.

VYBORG ou **VIBORG**, en finnois *Vii-puri*, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), sur le golfe de Finlande; 72 000 h. — Cédée par la Finlande à l'U.R.S.S. en 1947.

W

W n. m. Vingt-troisième lettre de l'alphabet et la dix-huitième des consonnes.

WABUSH (lac), lac du Canada, dans le Labrador. — À proximité, gisements de fer.

WAGNER (Richard), compositeur allemand (1813-1883), auteur d'opéras (*le Vaisseau fantôme*, *Tannhäuser*, *Lohengrin*, *l'Anneau du Nibelung*, *Tristan et Isolde*, *Parsifal*).

WAGNER (Otto), architecte et urbaniste autrichien (1841-1918).

WAGON [vagɔ̃] n. m. (mot angl.). Véhicule ferroviaire, employé au transport des marchandises et des animaux. (Pour les voyageurs, on emploie, en principe, le mot VOITURE.)

WAGON-CITERNE n. m. (pl. *wagons-citerne*). Wagon destiné au transport des liquides.

WAGON-LIT n. m. (pl. *wagons-lits*). Voiture de chemin de fer aménagée pour permettre aux voyageurs de dormir dans une couchette. (Le terme officiel est VOITURE-LIT.)

WAGONNET n. m. Petit wagon basculant, pour le transport des terres.

WAGON-RESTAURANT n. m. (pl. *wagons-restaurants*). Voiture de chemin de fer aménagée pour le service des repas. (Le terme officiel est VOITURE-RESTAURANT.)

WAGRAM, anc. *Deutsch Wagram*, village d'Autriche, au N.-O. de Vienne. Victoire de Napoléon sur l'archiduc Charles le 6 juillet 1809.

WAJDA (Andrzej), cinéaste polonais, né en 1926, auteur de *Cendres et Diamant*, *l'Homme de marbre*.

WAKAYAMA, port du Japon (Honshū); 401 000 h. Centre industriel.

WALDECK-ROUSSEAU (Pierre), homme politique français (1846-1904).

WALDHEIM (Kurt), diplomate et homme d'État autrichien, né en 1918. Secrétaire général de l'O.N.U. de 1972 à 1981, il est depuis 1986 président de la République autrichienne.

WAŁESA (Lech), syndicaliste polonais (né en 1943), principal leader des mouvements revendicatifs de 1980 (création de Solidarność), est élu président de la République en 1990.

WALHALLA (le) ou **VAL-HALL**. *Myth. germ.* Séjour paradisiaque réservé aux guerriers morts en héros.

WALKMAN [wokman] n. m. (nom déposé) [pl. *Walkmans*]. Casque à écouteurs relié à un poste radio-cassette portatif, qui permet d'écouter de la musique en se déplaçant. (L'Administration préconise BALADEUR.)

WALKYRIE ou **VALKYRIE**. n. f. Dans la mythologie germanique, divinité féminine messagère de Wotan (Odin). [Les Walkyries conduisent au Walhalla les héros morts.]

WALLENSTEIN (Albrecht VON), général d'origine tchèque (1583-1634), au service de l'Empire pendant la guerre de Trente Ans. Il remporte de nombreux succès sur les Danois, puis sur les Suédois. Mais, suspect de négocier secrètement avec les adversaires de l'Empire, il est relevé de son commandement et meurt assassiné.

WALLIS-ET-FUTUNA, territoire français d'outre-mer, dans le Pacifique, au N.-E. des îles Fidji; 255 km²; 8 546 h.

WALLON, ONNE adj. et n. De Wallonie.

WALLON [walɔ̃] n. m. Dialecte roman de langue d'oïl, parlé en Belgique et dans le nord de la France.

WALLONIE [walɔ̃ni], partie S. et S.-E. de la Belgique, où sont parlés le français et les dialectes romans, surtout le wallon.

WALLONS, habitants de la Wallonie.

Wall Street, rue de New York, dans le S. de Manhattan, où est située la Bourse.

WALPOLE (Robert), homme d'État anglais (1676-1745). Chef du parti whig et chancelier de l'Échiquier de 1721 à 1742, il jette les bases du régime parlementaire britannique. — Son fils HORACE (1717-1797) est l'un des initiateurs du « roman noir ».

WALPURGIS (*nuit de*), dans la légende allemande, nuit (du 30 avril au 1^{er} mai) au cours de laquelle les sorcières se réunissaient sur le mont Brocken.

WALRAS (Léon), économiste français (1834-1910).

WALTARI (Mika), écrivain finlandais (1908-1979), auteur de romans historiques (*Sinuhé l'Égyptien*).

WALVIS BAY, territoire de la côte O. de l'Afrique australe, rattaché à l'Afrique

du Sud (prov. du Cap), mais enclavé dans la Namibie. Pêche.

WANG MENG ou **WANG MONG**, peintre chinois (v. 1300-1385).

WANG WEI, poète et peintre chinois (701-761). Il passe pour le créateur de la peinture monochrome à l'encre.

WAPITI [wapiti] n. m. (mot amér.). Grand cerf d'Amérique du Nord et d'Asie.

WARHOL (Andy), artiste américain (1929-1987), représentant du *pop art*. Il a également réalisé des films.

WARTA (la), riv. de Pologne, affl. de l'Odra (r. dr.); 762 km.

Wartburg (*château de la*), château fort de Saxe-Weimar, près d'Eisenach, où Luther a séjourné (1521).

WASHINGTON, cap. fédérale des États-Unis, dans le district fédéral de Columbia, sur le Potomac; 638 000 h. (plus de 3 millions avec les banlieues). Ville administrative. Capitale (siège du Congrès), Maison-Blanche. Musées.

WASHINGTON, État des États-Unis, sur le Pacifique; 176 479 km²; 4 130 000 h. Cap. Olympia.

WASHINGTON (George), homme d'État américain (1732-1799), l'un des fonda-



Détail d'un portrait de George Washington par Ch. W. Peale. (Musée de Brooklyn.)
[F. Mayer]

Washington

teurs des États-Unis. Commandant en chef de l'armée qui vainc les Anglais dans la guerre de l'Indépendance (1781), délégué de la Virginie à la Convention de Philadelphie (1787) qui vote la Constitution des États-Unis, il a été le premier président de l'Union (1789-1797).

WASSY, ch.-l. de c. de la Haute-Marne; 3 596 h. — En 1562, le massacre d'une soixantaine de protestants provoque les guerres de Religion.

WATER-BALLAST [waterbalast] n. m. (mot angl.) [pl. *water-ballasts*]. Réservoir dont le remplissage à l'eau de mer permet à un sous-marin de plonger.

WATER-CLOSET [waterklozet] n. m., ou **WATERS** n. m. pl., ou **W.-C.** n. m. pl. (mot angl., de *water*, eau, et *closet*, cabinet) [pl. *water-closets*]. Lieux d'aisances, toilettes.

Watergate (scandale du), affaire d'espionnage politique à l'occasion des élections présidentielles américaines de 1972, qui a contraint le président Nixon à démissionner en 1974.

WATERLOO, comm. de Belgique (Brabant), au S. de Bruxelles; 24 900 h. — Victoire décisive des Anglais et des Prussiens sur Napoléon le 18 juin 1815.

WATER-POLO [waterpolo] n. m. (angl. *water, eau*, et *polo*). Jeu de ballon qui se joue dans l'eau entre deux équipes de sept joueurs et qui consiste à faire pénétrer un ballon dans les buts adverses.

WATSON (James Dewey), biologiste américain, né en 1928. Il a découvert la structure de l'A.D.N.

WATT [wat] n. m. (de *Watt*, n. pr.). Unité de mesure de puissance, de flux énergétique et de flux thermique (symb. : W).

WATT (James), ingénieur britannique (1736-1819). Il perfectionne la machine à vapeur.

WATTEAU (Antoine), peintre et dessinateur français (1684-1721). Il crée le genre

des «fêtes galantes» (*Pèlerinage à l'île de Cythère*, Gilles, *L'Enseigne de Gersaint*).

WATTHEURE n. m. (pl. *wattheures*). Unité de mesure de travail, d'énergie et de quantité de chaleur (symb. : Wh).

WATTIGNIES-LA-VICTOIRE, comm. du Nord; 239 h. — Victoire de Jourdan sur les Autrichiens (1793).

WATTELOIS, comm. du Nord, près de Roubaix; 44 655 h.

WAUGH (Evelyn), écrivain britannique (1903-1966), auteur de romans.

W.-C. [dublève ou vese] n. m. pl. Abrév. de *WATER-CLOSET*.

WEBB (Sidney), socialiste britannique (1859-1947), leader, avec sa femme Beatrice, du mouvement des fabiens.

WEBER [veber] n. m. (de *Weber*, n. pr.). Unité de mesure de flux d'induction magnétique (symb. : Wb).

WEBER (Carl Maria VON), compositeur allemand (1786-1826), auteur du *Freischütz*.

WEBERN (Anton VON), compositeur autrichien (1883-1945), promoteur du dodécaphonisme sériel.

WEDEKIND (Frank), auteur dramatique allemand (1864-1918).

WEEK-END [wikend] n. m. (mot angl. signif. *fin de semaine*) [pl. *week-ends*]. Congé de fin de semaine, généralement du samedi au lundi matin.

WEGENER (Alfred), géophysicien allemand (1880-1930). Il a énoncé la théorie de la dérive des continents.

Wehrmacht, nom donné en 1935 à 1945 à l'ensemble des forces allemandes de terre, de mer et de l'air.

WEIERSTRASS (Karl), mathématicien allemand (1815-1897).

WEIMAR, v. de l'Allemagne démocratique, en Thuringe; 63 000 h. Anc. cap. du duché de Saxe-Weimar.

WEIMAR (*république de*), régime politique de l'Allemagne instauré en 1919 par la promulgation d'une nouvelle constitution élaborée à Weimar au lendemain de la guerre, et qui prend fin avec l'accession de Hitler au pouvoir en 1933.

Welland (canal), canal du Canada qui relie les lacs Érié et Ontario, évitant les chutes du Niagara.

WELLES (Orson), cinéaste et acteur américain (1915-1985), auteur de *Citizen Kane*.

WELLESLEY (Richard COLLEY, marquis de), homme politique britannique (1760-1842), gouverneur général de l'Inde de 1798 à 1805.

WELLINGTON, cap. et port de la Nouvelle-Zélande, dans l'île du Nord, sur le détroit de Cook; 134 300 h. (343 000 dans l'agglomération).

WELLINGTON (Arthur WELLESLEY, duc de), général britannique (1769-1852). À la tête des forces alliées aux Pays-Bas, il remporte contre les Français la bataille de Waterloo (1815).

WELLS (Herbert George), écrivain britannique (1866-1946), auteur de romans satiriques et de récits d'imagination scientifique (*L'Homme invisible*, *la Guerre des mondes*).

WELTER [velter] n. m. (mot angl.). En boxe, syn. de *MI-MOYEN*.

WENDEL (Ignace DE), industriel français (1741-1795), créateur d'une fonderie au Creusot.

WESER (la), fl. d'Allemagne, qui se jette dans la mer du Nord; 440 km.

WESLEY (John), théologien britannique (1703-1791), fondateur du méthodisme.

WESSEX, royaume anglo-saxon (ve^e-xe^e s.).

WESTERN [western] n. m. (mot amér. signif. *de l'Ouest*). Film aux péripéties mouvementées, dont le genre a été créé aux États-Unis, et qui raconte les aventures des pionniers, des cow-boys dans l'Ouest américain au XIX^e s.

Westminster (*abbaye de*), anc. abbaye de Londres, dont il subsiste l'église (XIII^e s.), qui renferme les tombeaux des rois et des grands hommes de la Grande-Bretagne.

Westminster (*palais de*), siège du Parlement britannique, à Londres.

WESTPHALIE, anc. prov. de l'O. de l'Allemagne (cap. *Münster*), auj. partie du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie*. — Napoléon I^{er} l'érigea en royaume (1807-1813) pour son frère Jérôme.

Westphalie (*traités de*), traités, signés à Münster et à Osnabrück, qui mettent fin à la guerre de Trente Ans (1648).

West Point, terrain militaire des États-Unis (New York), sur l'Hudson. École militaire.



Diane au bain,
par Antoine Watteau.
(Musée du Louvre,
Paris.)

[Réunion des musées
nationaux]

WEYGAND (Maxime), général français (1867-1965). Chef d'état-major de Foch (1914-1923), commandant en chef (mai-juin 1940), il commande en Afrique du Nord (1941). Rappelé par Pétain, il est interné en Allemagne.

WHARF [wɑːf] n. m. (mot angl.). Appontement perpendiculaire à la rive, auquel les navires peuvent accoster des deux côtés.

WHIG [wig] n. m. et adj. (mot angl.). En Angleterre, membre d'un parti qui s'opposait au parti tory et qui apparut vers 1680.

WHISKY [ˈwɪski] n. m. (mot angl.; de l'irlandais) [pl. *whiskys* ou *whiskies*]. Eau-de-vie de grain que l'on fabrique surtout en Écosse et aux États-Unis.

WHIST [wɪst] n. m. (mot angl.). Jeu de cartes, ancêtre du bridge.

WHISTLER (James MCNEILL), peintre américain (1834-1903), auteur de portraits et de vues de Londres la nuit (*Jeune Fille en blanc*, *Nocturne en bleu et argent*).

WHITE (Patrick), écrivain australien (1912-1990), auteur de drames et de romans de mœurs.

WHITEHORSE, v. du Canada, ch.-l. du Yukon; 14 800 h.

WHITE-SPIRIT [waɪtsprɪt] n. m. (mot angl. signif. essence blanche) [pl. inv. ou *white-spirits*]. Solvant minéral intermédiaire entre l'essence et le kérosène, diluant de peinture.

WHITMAN (Walt), poète américain (1819-1892), auteur des *Feuilles d'herbe*.

WHITNEY (mont), point culminant des États-Unis (en dehors de l'Alaska), dans la Sierra Nevada; 4 418 m.

WICHITA, v. des États-Unis (Kansas); 280 000 h. Constructions aéronautiques.

WIENER (Norbert), mathématicien américain (1894-1964), fondateur de la cybernétique.

WIESBADEN, v. d'Allemagne, cap. de la Hesse, anc. cap. du duché de Nassau; 270 000 h.

WIGHT (île de), île anglaise de la Manche.

WILAYA ou **WILLAYA** [vilaja] n. f. (mot ar.). Division administrative de l'Algérie.

WILDE (Oscar), écrivain britannique (1854-1900), auteur de contes, de pièces de théâtre (*De l'importance d'être constant*), d'un roman (*Le Portrait de Dorian Gray*) et de poèmes.

WILHELMINE (1880-1962), reine des Pays-Bas de 1890 à 1948.

WILHELMSHAVEN, port d'Allemagne (Basse-Saxe), sur la mer du Nord; 103 000 h.

WILKES (Charles), marin américain (1798-1877), explorateur de l'Antarctique.

WILLEMSTAD, ch.-l. des Antilles néerlandaises, dans l'île de Curaçao; 50 000 h.

WILLIAMS [ˈwɪljəmz] n. f. Variété de poire.

WILLIAMS (Tennessee), écrivain américain (1911-1983), auteur de pièces de théâtre (*Un tramway nommé Désir*, *La Chatte sur un toit brûlant*).

WILSON (mont), sommet des Rocheuses, en Californie; 1740 m. Observatoire.

WILSON (Thomas Woodrow), homme d'État américain (1856-1924), président (démocrate) des États-Unis de 1913 à 1920. Il a suscité la création de la Société des Nations.

WILSON (Charles Thomson Rees), physicien britannique (1869-1959), inventeur de la chambre à condensation (1912).

WILSON (Harold), homme politique britannique, né en 1916, Premier ministre (travailliste) de 1964 à 1970 et de 1974 à 1976.

WIMBLEDON, quartier de la banlieue S.-O. de Londres. Championnat international de tennis.

WINCHESTER [ˈwɪntʃɛstər] n. m. (mot angl.). Fusil américain à répétition, employé au cours de la guerre de Sécession.

WINCHESTER, v. d'Angleterre, ch.-l. du Hampshire; 31 000 h. Anc. cap. du Wessex. Cathédrale romane et gothique.

WINCKELMANN (Johann Joachim), historien de l'art et archéologue allemand (1717-1768), un des inspirateurs de l'art néoclassique.

WINDHOEK, cap. de la Namibie; 76 000 h.

WINDISCHGRAETZ (Alfred, prince zu), général autrichien (1787-1862). Il réprime en 1848 les insurrections de Prague et de Vienne.

WINDSOR ou **NEW WINDSOR**, v. d'Angleterre (Berkshire); 31 000 h. Château royal (XII^e-XIX^e s.). — Nom pris en 1917 par la maison royale britannique.

WINDSOR, port du Canada (Ontario), sur la rivière Detroit; 192 000 h. Centre industriel.

WINDSOR (duc DE) → ÉDOUARD VIII.

WINNIPEG, v. du Canada, cap. du Manitoba; 565 000 h. Nœud ferroviaire. Centre industriel.

WINNIPEG (lac), lac du Canada (Manitoba), s'écoulant vers la baie d'Hudson par le Nelson; 24 500 km².

WINTERTHUR, v. de Suisse (Zurich), sur un affil. du Rhin; 86 000 h. Musées.

WISCONSIN (le), riv. des États-Unis, affil. du Mississippi (r. g.); 690 km.

WISCONSIN, État des États-Unis (centre nord-est); 145 436 km²; 4 705 000 h. Cap. Madison.

WISHBONE [ˈwɪʃbɒn] n. m. *Mar. Vierge* en forme d'arc, entourant une voile.

WISIGOTHS ou **VISIGOTHS**, branche des Goths, apparue au IV^e s. dans la région danubienne. En 410, ils prennent Rome, puis conquièrent une bonne partie de l'Espagne (476-711).

WISSEMBOURG, ch.-l. d'arr. du Bas-Rhin, sur la Lauter; 6 870 h. — Défaite des Français le 4 août 1870.

WITT (Jean DE), homme d'État hollandais (1625-1672). Conseiller-pensionnaire de Hollande à partir de 1653, il évince la maison d'Orange en abolissant la fonction de stathouder. L'invasion victorieuse de Louis XIV (1672) lui est imputée par les orangistes, qui le laissent massacrer, ainsi que son frère CORNELIS (1623-1672) par la population de La Haye.

WITTE ou **VITTE** (Sergueï Ioulievitch), homme politique russe (1849-1915), ministre des Finances de 1892 à 1903.

WITTELSBACH, famille princière ayant régné sur la Bavière de 1180 à 1918.

WITTELSBACH (Élisabeth DE) → ÉLISABETH DE WITTELSBACH.

WITTENBERG, v. d'Allemagne (Saxe-Anhalt), sur l'Elbe; 54 000 h. — C'est sur les portes de l'église du château que Luther affiche, en 1517, ses 95 thèses sur les indulgences.

WITTGENSTEIN (Ludwig), logicien britannique d'origine autrichienne (1889-1951).

WITWATERSRAND (en abrégé *Rand*), région de Johannesburg (Afrique du Sud), important district minier (ou surtout) du Transvaal.

WOËVRE (la), région de la Lorraine, au pied des Côtes de Meuse.

WÖHLER (Friedrich), chimiste allemand (1800-1882). Il isole l'aluminium et réalise en 1828 la première synthèse organique, celle de l'urée.

WOIPPY, ch.-l. de c. de la Moselle; 13 823 h. Gare de triage.

WOLFE (James), général britannique (1727-1759), vainqueur de Montcalm aux plaines d'Abraham (1759).

WOLFE (Thomas), écrivain américain (1900-1938), auteur de romans lyriques et autobiographiques.

WÖLFFLIN (Heinrich), historien d'art suisse (1864-1945).

WOLFRAM [ˈvɔlfʁam] n. m. (mot all.). Oxyde naturel de fer, de manganèse et de tungstène. || Syn de TUNGSTÈNE.

WOLFRAM von Eschenbach, poète allemand (v. 1170-1220), auteur de poèmes épiques (*Parzival*).

WOLFSBURG, v. d'Allemagne (Basse-Saxe); 126 000 h. Automobiles.

WOLFS → OULOFS.

WOLSEY (Thomas), prêtre et homme



Frank Lloyd Wright :
un aspect
du hall central
du siège
de la compagnie
Johnson Wax
à Racine
(Wisconsin, États-Unis)
[1938 et 1950].
[Doc. S. C. Johnson
and Son, Inc.]

politique anglais (v. 1473-1530), archevêque d'York, cardinal et lord-chancelier du roi Henri VIII (1514-15).

WOLUWE-SAINT-LAMBERT, en néerl. Sint-Lambrechts-Woluwe, comm. de Belgique (Brabant), dans l'agglomération bruxelloise; 49 300 h.

WOLUWE-SAINT-PIERRE, en néerl. Sint-Pieters-Woluwe, comm. de Belgique (Brabant), dans l'agglomération bruxelloise; 40 700 h.

WOLVERHAMPTON, v. d'Angleterre (Staffordshire); 252 000 h. Métallurgie.

WONSAN, port de la Corée du Nord, sur la mer du Japon; 215 000 h.

WOOLF (Virginia), romancière anglaise (1882-1941), auteur de : *les Vagues*.

WORCESTER, v. d'Angleterre; 73 000 h. Cathédrale du XIII^e s. — Charles II y est battu par Cromwell (1651).

WORDSWORTH (William), poète

anglais (1770-1850), auteur des *Ballades lyriques*.

WORMS, v. d'Allemagne (Rhénanie-Palatinat), sur le Rhin; 75 000 h. Cathédrale romane. — Concordat conclu en 1122 entre Calixte II et l'empereur Henri V, mettant fin à la querelle des Investitures. — Diète de 1521 qui met Luther au ban de l'Empire.

WOTAN, dieu de la Guerre dans la mythologie germanique. Il s'appelle *Odin* dans la mythologie scandinave.

WOU-HAN → WUHAN.

WOU-SI → WUXI.

WOUWERMAN ou **WOUWERMANS** (Philips), peintre néerlandais (1619-1668).

WRANGEL (Carl Gustaf), général suédois (1613-1676). Il prend part à la guerre de Trente Ans.

WRANGEL ou **VRANGEL** (Petr Nikolaïevitch, baron DE), général russe (1878-1928). Il combat l'Armée rouge.

WRAY (John) → RAY.

WREN (sir Christopher), architecte britannique (1632-1723). Il dirige la construction de Saint Paul et de nombreuses églises londoniennes.

WRIGHT (les frères), WILBUR (1867-1912) et ORVILLE (1871-1948), aviateurs et constructeurs américains.

WRIGHT (Frank Lloyd), architecte américain (1867-1959), auteur de grands édifices (musée Guggenheim, New York) et de maisons particulières.

WRIGHT (Richard), écrivain américain (1908-1960). Il traite dans ses romans des problèmes des hommes de couleur (*les Enfants de l'oncle Tom, Jeunesse noire*).

WROCLAW, v. de Pologne, en basse Silésie, sur l'Odra; 527 000 h. Centre administratif et culturel. — Propriété des Habsbourg sous le nom de *Breslau* (1526), annexée par la Prusse (1742), elle redevient polonaise en 1945.

WUHAN ou **WOU-HAN**, conurbation de la Chine centrale, au confluent du Yangzi Jiang et du Han Shui, cap. du Hubei; env. 3 millions d'h.

WUPPERTAL, v. d'Allemagne (Rhénanie-du-Nord-Westphalie), dans la Ruhr, sur la Wupper; 384 000 h.

WURTEMBERG, anc. État de l'Allemagne du Sud-Ouest, qui forme aujourd'hui le pays de Bade, le *Land de Bade-Wurtemberg*. — Anc. duché, il a formé un royaume de 1805 à 1871.

WURTZ (Adolphe), chimiste français (1817-1884), un des créateurs de la théorie atomique. Il a découvert les amines et le glycol.

WÜRZBURG, v. d'Allemagne (Bavière), sur le Main; 114 000 h. Université. Églises (XII^e-XIV^e s.). Résidence des princes-évêques (XVIII^e s.), chef-d'œuvre du baroque.

WUXI ou **WOU-SI**, v. de Chine (Jiangsu); 650 000 h.

WYCLIFFE ou **WYCLIF** (John), théologien anglais précurseur de la Réforme (v. 1320-1384).

WYOMING, État des États-Unis; 253 326 km²; 471 000 h. Cap. *Cheyenne*.

WYSPIANSKI (Stanislaw), auteur dramatique et peintre polonais (1869-1907).



X n. m. Vingt-quatrième lettre de l'alphabet et la dix-neuvième des consonnes. || En algèbre, *x* représente l'inconnue ou une des inconnues. || Sert à désigner une personne ou une chose qu'on ne veut ou ne peut désigner plus clairement. || Objet en forme d'*X*. || *X*, chromosome sexuel présent en un exemplaire chez l'homme et en deux exemplaires chez la femme.

● *Film classé X*, film pornographique. || Rayons *X*, radiations électromagnétiques de faible longueur d'onde (entre l'ultraviolet et les rayons γ), traversant plus ou moins facilement les corps matériels.

XAINTRAILLES (Jean POTON DE), maréchal de France (v. 1400-1461). Il combat les Anglais avec Jeanne d'Arc, mais échoue devant Rouen (1437).

XENAKIS (Iannis), compositeur français d'origine grecque, né en 1922, auteur d'une musique de structure mathématique.

XÉNON n. m. Gaz inerte (Xe) en quantité infime dans l'air.

XÉNOPHILE [ksenofil] adj. et n. (gr. *xenos*, étranger, et *philos*, qui aime). Qui aime les étrangers.

XÉNOPHILIE n. f. (gr. *xenos*, étranger, et *philia*, amitié). Sympathie pour les étrangers.

XÉNOPHOBIE adj. et n. Qui déteste les étrangers.

XÉNOPHOBIE n. f. (gr. *xenos*, étranger, et *phobos*, crainte). Haine des étrangers.

XÉNOPHON, écrivain, philosophe et homme politique grec (v. 430-v. 355 av. J.-C.). Il dirige la retraite des Dix Mille qu'il relate dans l'*Anabase*; il est l'auteur de traités relatifs à Socrate (*l'Apologie de Socrate*, *les Mémorables*), de récits historiques (*les Helléniques*) et d'un roman historique (*la Cyropédie*).

XÉRÈS [ksérés] ou **JEREZ** n. m. Vin blanc sec et alcoolisé produit dans la région de Jerez de la Frontera (province de Cadix).

XÉROCOPIE n. f. (nom déposé). Procédé de copie basé sur l'utilisation de phénomènes d'électricité statique.

XÉROGRAPHIE n. f. (nom déposé). Procédé d'impression sans contact.

XERXÈS I^{er} (v. 510-465 av. J.-C.), roi perse achéménide de 486 à 465 av. J.-C., fils de Darios I^{er}. Il impose son autorité à Babylone et à l'Égypte révoltées, mais échoue contre les cités grecques (*seconde guerre médique*).

XI'AN ou **SI-NGAN**, v. de Chine, cap. du Shanxi; 1 500 000 h.

XIAMEN ou **AMOY**, port de Chine (Fujian), en face de Taiwan.

XIJANG ou **SI-KIANG**, fl. de la Chine méridionale; 2 000 km env.

XINGU (le), riv. du Brésil, affl. de l'Amazone (r. dr.); 1 980 km.

XINING ou **SI-NING**, v. de Chine, cap. du Qinghai; 300 000 h.

XINJIANG ou **SIN-KIANG**, région du N.-O. de la Chine; 1 600 000 km²; 13 082 000 h. Cap. *Ürümqi*. Anc. voie de passage entre l'Asie occidentale et l'Extrême-Orient.

XIPHOPHORE [ksifofor] ou **XIPHO** n. m. (gr. *xiphophoros*, qui porte une épée). Poisson de coloration variée, originaire du Mexique, très fécond et souvent élevé en aquarium.

XUZHOU ou **SIU-TCHEOU**, v. de Chine (Jiangsu); 1 100 000 h. Centre industriel.

XYLÈNE n. m. (gr. *xulon*, bois). Hydrocarbure extrait du goudron de houille et obtenu surtout à partir du pétrole.

XYLOGRAPHIE [ksilograf] n. f. (gr. *xulon*, bois, et *graphein*, graver). Impression, estampe obtenues à l'aide d'une planche de bois gravée par la méthode de la taille d'épargne (vx).

XYLOPHONE n. m. (gr. *xylon*, bois, et *phônê*, son). Instrument de musique composé de plaques de bois d'inégale longueur, portées sur deux appuis, sur lesquelles on frappe avec deux baguettes de bois ou des mailloches.

y

Y n. m. Vingt-cinquième lettre de l'alphabet et la sixième des voyelles. (L'y [j] commençant un mot n'entraîne pas l'élision de la voyelle finale dans le mot précédent., sauf pour l'yèble, l'yeuse, l'Yonne.) || Y, chromosome sexuel présent seulement chez l'homme, qui en possède un par cellule.

Y adv. de lieu (lat. *ibi*). Dans cet endroit-là : *allez-y*. • Il y a, il est, il existe. ♦ pron. pers. À cela, à cette personne-là : *ne vous y fiez pas*.

YACHT [jot] n. m. (mot néerl.). Navire de plaisance, à voiles ou à moteur.

YACHT-CLUB [jotkløb] n. m. (pl. *yacht-clubs*). Association ayant pour objet la pratique des sports nautiques.

YACHTING [jotin] n. m. Pratique de la navigation de plaisance.

YACK ou **YAK** [jak] n. m. (angl. *yak*; du tibétain). Ruminant à long pelage, vivant au Tibet à 5 000 m d'altitude, et utilisé comme animal de bât.

YAFO → JAFFA.

YAHATA ou **YAWATA**, partie de Kita-Kyūshū. Siderurgie.

YAHVÉ ou **IAHVÉ**, nom du dieu d'Israël, révélé à Moïse au Sinaï.

YAKOUTIE → IAKOUTIE.

Yale (*université*), université américaine, fondée en 1701 à New Haven (Connecticut).

YALONG JIANG ou **YA-LONG-KIANG** (le), riv. de la Chine centrale, affl. du Yangzi Jiang (r. g.); 1 100 km.

YALTA ou **IALTA**, v. de l'U.R.S.S. (Ukraine), en Crimée, sur la mer Noire; 77 000 h. Station balnéaire. — Une conférence s'y tient en février 1945 entre Churchill, Roosevelt et Staline, qui décide le partage des zones d'influence entre la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'U.R.S.S.

YALU ou **YA-LOU** (le), fl. tributaire de la mer du Japon, qui sépare la Chine et la Corée du Nord; 790 km.

YAMOUSOUKRO, cap. de la Côte-d'Ivoire, au centre du pays; 37 000 h. Université. Basilique.

YAMUNĀ ou **JAMNĀ**, affl. du Gange (Inde); 1 370 km.

YANAON, un des anc. établissements français de l'Inde, sur la côte de Coromandel.

YANGZI JIANG ou **YANG-TSEU-KIANG** (le), anc. fleuve Bleu, le plus long fleuve de Chine; 5 980 km. Né au Tibet, il est l'axe de la Chine centrale et se jette dans la mer de Chine orientale en un estuaire sur lequel se situe Shanghai.

YANKEE [jōki] n. Nom donné par les Anglais aux colons révoltés de la Nouvelle-Angleterre, puis par les sudistes aux nordistes et, depuis, appliqué aux habitants anglo-saxons des États-Unis. ♦ adj. Des États-Unis (avec minuscule).

YAOUNDÉ, cap. du Cameroun; 500 000 h.

YAOURT [jaurt], **YOGOURT** ou **YOGHOURT** [jōgurt] n. m. (mot bulgare). Lait caillé préparé à l'aide de ferments lactiques acidifiants.

YAOURTIÈRE n. f. Récipient clos servant à la fabrication domestique des yaourts.

YAPURĀ ou **JAPURĀ**, riv. de Colombie et du Brésil, affl. de l'Amazone (r. g.); 2 800 km.

YARD n. m. (mot angl.). Unité de mesure de longueur anglo-saxonne, valant 0,914 m.

YATAGAN [jatagā] n. m. (mot turc). Sabre incurvé en deux sens opposés, qui était en usage chez les Turcs et les Arabes.

YEARLING [jærliŋ] n. m. (mot angl. signif. *âgé d'un an*). Cheval de pur sang, âgé d'un an.

YEATS (William Butler), écrivain irlandais (1865-1939), auteur d'essais, de poèmes et de drames.

YELLOWKNIFE, v. du Canada, ch.-l. des Territoires du Nord-Ouest, sur la rive nord du Grand Lac de l'Esclave; 9 500 h.

YELLOWSTONE (le), riv. des États-Unis, affl. du Missouri (r. dr.), qui traverse le parc national de Yellowstone (Wyoming), aux nombreux geysers; 1 080 km.

YÉMEN, État du sud de la péninsule d'Arabie, sur la mer Rouge et le golfe d'Aden; 485 000 km²; 9,4 millions d'h. Cap. *San'a'*. Langue : arabe. C'est une région partiellement désertique dont la population se concentre sur les hauteurs de l'ouest (plus arrosées) et en quelques points du littoral (autour d'Aden et d'Hodeïda, les principaux ports).

HISTOIRE

L'islam chi'ite s'y répand au VII^e s.; le royaume est indépendant en 1920. En 1962, le pays devient la république arabe du Yémen ou Yémen du Nord. En 1963, Aden et la plupart des sultanats du protectorat britannique forment un État indépendant (1967), qui devient en 1970 la république démocratique et populaire du Yémen ou Yémen du Sud. À la suite des accords signés en 1988 et 1989 entre les deux Yémens, l'unification est proclamée en 1990.

YÉMÉNITE adj. et n. Du Yémen.

YEN [jen] n. m. (mot jap.). Unité monétaire principale au Japon.

YERRES, ch.-l. de c. de l'Essonne, sur l'Yerres; 25 807 h.

YERSIN (Alexandre), microbiologiste français d'origine suisse (1863-1943). Il découvre le bacille de la peste (1894).

YEU (*île d'*), île de la côte française de l'Atlantique (Vendée), formant une commune et le canton de L'Île-d'Yeu; 23 km²; 4 880 h.

YEUX n. m. pl. Pl. de ŒIL.

YIDDISH [jidiʃ] adj. et n. m. inv. Langue germanique des communautés juives d'Europe centrale et orientale.

YINCHUAN ou **YIN-TCH'OUAN**, v. de Chine, cap. de la région autonome de Ningxia; 200 000 h.

YOD n. m. (mot hébr.). Nom donné en linguistique à la semi-voyelle [j], transcrite i ou y, dans les diphtongues *mien* [mjē], *lia* [lja], *myokinétique* [mjɔ-].

YOGA n. m. (mot sanskr. signif. *jonction*). Discipline spirituelle et corporelle, qui vise à libérer l'esprit des contraintes du corps par la maîtrise de son mouvement, de son rythme et du souffle.

YOGI n. m. Celui qui pratique le yoga.

YOGOURT ou **YOGHOURT** n. m.
→ YAOURT.

YOKOHAMA, port du Japon (Honshū), sur le Pacifique; 2 774 000 h. Parc de San-kei. Centre industriel.

YOKOSUKA, port du Japon (Honshū), sur la baie de Tôkyô; 421 000 h.

YOLE n. f. (mot néerl.). *Mar.* Embarcation légère et allongée, d'un faible tirant d'eau, propulsée à l'aviron.

YOM KIPPOUR ou **KIPPOUR** n. m. (mot hébreu). Fête juive de pénitence célébrée dix jours après le nouvel an.

YONNE, riv. du Bassin parisien, affl. de la Seine (r. g.); 293 km.

YONNE (dép. de l') [89], dép. de la Région Bourgogne; 7 427 km²; 311 019 h. Ch.-l. Auxerre, 3 arr. (Auxerre, Avallon, Sens), 40 c., 450 comm.

YORK, v. d'Angleterre, sur l'Ouse; 105 000 h. Cathédrale des XIII^e-XV^e s. Deuxième ville du royaume d'Angleterre pendant tout le Moyen Âge.

YORK, branche de la famille des Plantagenêts qui dispute le trône aux Lancastre dans la guerre des Deux-Roses. Elle fournit trois rois à l'Angleterre (Édouard IV, Édouard V, Richard III) et est supplantée par les Tudors en 1485.

YORKSHIRE, région du N.-E. de l'Angleterre, sur la mer du Nord.

YORKTOWN, village des États-Unis (Virginie). — Victoire de Washington et de Rochambeau sur les Anglais (1781) qui marque la fin de la guerre de l'Indépendance américaine.

YORUBAS, peuple de l'Afrique occidentale (Nigeria).

YUGOSLAVE adj. et n. De Yougoslavie.

YUGOSLAVIE (république socialiste fédérale de), en serbo-croate *Jugoslavija*, État de l'Europe méridionale, formé de six républiques : Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, Monténégro, Serbie (avec les régions autonomes de la Vojvodine et du Kosovo), Slovénie; 255 800 km²; 23 700 000 h. Cap. Belgrade. Langues : serbe, croate, macédonien, slovène.

CÉOGRAPHIE

Pays montagneux, méditerranéen sur le littoral et continental vers l'intérieur, la Yougoslavie compte plusieurs nationalités. La majeure partie de la production agricole vient de la plaine du Danube (céréales, plantes fourragères); les ressources minières (lignite, plomb, bauxite) ont favorisé le développement industriel (machines agricoles, chimie, textile). Le tourisme est important, surtout sur le littoral.

HISTOIRE

Le royaume des Serbes, Croates et Slovénes est fondé en 1918. En 1929, le roi Alexandre I^{er} Karadjordjević établit un régime autoritaire, et le pays prend le nom de Yougoslavie. En 1941, les Allemands envahissent le pays qui mène alors une forte résistance avec Tito. En 1945, le pays est libéré par les Soviétiques; Tito, qui rompt avec Staline en 1948, instaure un régime socialiste à base autogestionnaire, qui continue après sa mort en 1980. En 1990, la Ligue communiste yougoslave renonce au monopole politique.

YOUNG (Edward), poète anglais (1683-1765), auteur de *Nuits*.

YOUNG (Arthur), agronome anglais (1741-1820). Il voyagea en France (1792).

Young (plan), plan signé par les Alliés en 1929 qui fixe le montant de la dette allemande. L'avènement de Hitler (1933) le rend inopérant.

YOURCENAR (Marguerite), femme de lettres française (1903-1987), auteur de poèmes, de pièces de théâtre, de romans historiques (*Mémoires d'Hadrien*) ou autobiographiques.

YOURTE ou **IOURTE** [jurt] n. f. (russe *jurta*). Tente en feutre, chez les Mongols.

YOYOU n. m. Petite embarcation courte, large, manœuvrant à la voile ou à l'aviron et employée à divers services du bord.

YO-YO n. m. inv. (nom déposé). Jouet consistant en un disque évidé que l'on fait monter et descendre le long d'un fil enroulé sur son axe.

YPÉRITE n. f. (de Ypres, où elle fut

employée pour la 1^{re} fois en 1917). Liquide huileux utilisé comme gaz de combat.

YPRES, en néerl. *Ieper*, v. de Belgique (Flandre-Occidentale); 34 500 h. Monuments gothiques reconstruits après 1918. Grand centre drapier du XII^e au XV^e s. — Violentes attaques allemandes de 1914 à 1918.

YPSILANTI (Démétrios), patriote grec (1793-1832). Il mène les insurgés à l'indépendance.

YSER, fl. côtier, né en France, qui entre en Belgique et rejoint la mer du Nord; 78 km. Violents combats en 1914.

YSSINGEAUX, ch.-l. d'arr. de la Haute-Loire; 6 718 h.

YUAN n. m. Unité monétaire principale de la Chine.

YUAN SHIKAI ou **YUAN CHE-K'AI**, homme d'État chinois (1859-1916). Il fait proclamer la république (1911), dont il assume la présidence (1912-1916).

YUCATÁN (le), péninsule du S.-E. du Mexique.

YUKON (le), fl. de l'Amérique du Nord, tributaire de la mer de Bering; 2 554 km. Il donne son nom à une division administrative de l'Alaska et à un territoire du Canada (483 450 km²; 23 200 h.; ch.-l. *Whitehorse*).

YUMEN ou **YU-MEN**, centre pétrolier de Chine (Gansu).

YUNNAN ou **YUN-NAN**, prov. de la Chine méridionale; 394 000 km²; 32 554 000 h. Cap. *Kunming*.

Yusto, monastère d'Espagne (Estrémadure), où se retire Charles Quint et où il meurt (1558).

YVELINES (dép. des) [78], dép. de la Région Île-de-France; 2 284 km²; 1 196 100 h. Ch.-l. Versailles. 4 arr. (*Manches-la-Jolie*, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye, Versailles), 39 c. et 262 comm.

YVES (saint), prêtre et juriste (1253-1303), patron des gens de loi.

YVETOT, ch.-l. de c. de la Seine-Maritime, dans le pays de Caux; 10 895 h.

Z

Z n. m. Vingt-sixième lettre de l'alphabet et la vingtième des consonnes.

ZABRZE, v. de Pologne, en haute Silésie; 196 000 h. Centre industriel.

ZACHARIE (*saint*), prêtre juif, époux de sainte Élisabeth et père de saint Jean-Baptiste.

ZADKINE (Ossip), sculpteur français d'origine russe (1890-1967). Son œuvre dénote l'influence de l'art nègre et du cubisme.

ZAGAZIG, v. d'Égypte, sur le delta du Nil; 203 000 h.

ZAGORSK, v. de l'U.R.S.S., au N. de Moscou; 107 000 h. — Monastère de la Trinité-St-Serge (XV^e-XVIII^e s.).

ZAGREB, v. de Yougoslavie, cap. de la Croatie, sur la Save; 1 175 000 h. Cathédrale gothique. Centre administratif, commercial et culturel.

ZAGROS (le), chaîne de montagnes du S.-O. de l'Iran.

ZÂHIR CHÂH (Muhammad), né en 1914, roi d'Afghanistan (1933-1973).

ZAÏRE ou **CONGO**, fl. d'Afrique centrale; 4700 km. Né sur le plateau du Shaba (sous le nom de Lualaba), il décrit, en coupant l'équateur, un vaste arc de cercle à l'intérieur ou à la frontière du pays auquel il donne son nom. Les principaux affluents sont l'Oubangui et la Sangha à droite, le Kasai à gauche.

ZAÏRE, État de l'Afrique équatoriale, englobant la majeure partie du bassin du Zaïre (Congo); 2 345 000 km²; 34 900 000 h. Cap. Kinshasa. Langue : français. — La cuvette du Zaïre, forestière et peu peuplée, occupe la partie centrale de ce pays. Des plantations fournissent de l'huile de palme, du café, du caoutchouc, du maïs. Les ressources minières (Kasai et Shaba) tiennent la première place (cuivre, cobalt, zinc, argent, or, diamants). — Colonie belge (1879), devenu indépendant en 1960, le Congo lutte contre la sécession du Katanga (1963), et devient le Zaïre.

ZAÏROIS, E adj. et n. Du Zaïre.

ZAKOUSKI n. m. pl. (mot russe). Hors-

d'œuvre variés qui précèdent le repas russe.

ZAMA, localité de Numidie, où Scipion l'Africain vainc Hannibal (202 av. J.-C.).

ZAMBÈZE (le), fl. de l'Afrique australe, qui se jette dans le canal de Mozambique; 2 660 km. Aménagements hydro-électriques.

ZAMBIE, État de l'Afrique australe; 746 000 km²; 8 100 000 h. Cap. Lusaka. Langue : anglais. Pays de hautes terres, drainé par la Zambèze, la Zambie tire ses ressources de l'extraction du cuivre. — Les parties contrôlées par les Britanniques (1890) deviennent la Rhodésie du Nord (1923-24). Le pays devient indépendant en 1964.

ZAMBIEN, ENNE adj. et n. De la Zambie.

ZAMBOANGA, port des Philippines (Mindanao); 344 000 h.

ZAMATINE (levgueni Ivanovitch), écrivain russe (1884-1937), auteur de récits, de nouvelles, de romans (*Nous autres*) et de pièces de théâtre.

ZANGIDES, dynastie turque, qui règne sur la Mésopotamie et la Syrie de 1127 à 1233.

ZANZIBAR, île de l'océan Indien, qui forme avec l'île de Pemba la Tanzanie insulaire; 1 658 km²; 273 000 h. Ch.-l. Zanzibar.

ZAO WOU-KI, peintre français d'origine chinoise, né en 1921.

ZAPATA (Emiliano), révolutionnaire mexicain (1879-1919). Il conquiert à partir de 1910 le sud du pays et y applique une réforme agraire.

ZAPOROGUES, Cosaques de l'Ukraine déportés sur les bords du Kouban au XVIII^e s.

ZAPOROJIE, v. de l'U.R.S.S. (Ukraine) sur le Dniepr; 835 000 h. Métallurgie. Chimie.

ZAPOTÈQUES, peuple ancien du Mexique (vallée d'Oaxaca), dont la civilisation atteint son apogée entre 300 et 900. Principal centre : Monte Albán.

ZARATHUSHTRA, **ZARATHOUSTRA** ou **ZOROASTRE**, réformateur de la reli-

gion iranienne antique, le mazdéisme (VIII^e ou VII^e s. av. J.-C.).

ZARQÂ', v. de Jordanie, au N.-E. d'Ammân; 232 000 h. Centre industriel.

ZÁTOPEK (Emil), coureur à pied tchécoslovaque, né en 1922.

ZAZOU n. et adj. *Fam.* Surnom donné, à Paris, pendant la Seconde Guerre mondiale, à la jeunesse excentrique.

ZEAMI, acteur et écrivain japonais (1363-1443).

ZÈBRE n. m. (portug. *zebro*). Mammifère d'Afrique, voisin du cheval, à pelage blanchâtre rayé de noir ou de brun. || *Pop.* Individu, type.

ZÉBRER v. t. (conj. 5). Marquer de raies, de lignes sinueuses.

ZÉBRURE n. f. Rayure sur la peau.

ZÉBU n. m. Espèce de boeuf, dit *bœuf à bosse*, domestiqué en Asie et à Madagascar, possédant une bosse adipeuse sur le garrot.

ZEEBRUGGE, port de Bruges, sur la mer du Nord et relié à Bruges par un canal de 10 km.

ZÉLANDE, prov. des Pays-Bas, à l'embouchure de l'Escaut et de la Meuse; 1 787 km²; 355 000 h. Ch.-l. Middelburg.

ZÈLE n. m. (gr. *zêlos*, ardeur). Ardeur au service d'une personne ou d'une chose inspirée par la foi, le dévouement, etc. ● *Faire du zèle* (Fam.), montrer un empressément excessif.

ZÉLÉ, E adj. et n. Qui a, qui montre du zèle.

ZELENTCHOUK, localité de l'Union soviétique, au N. du Caucase. — À proximité, observatoire abritant le plus grand télescope du monde (6 m de diamètre).

ZEN n. m. et adj. inv. (mot jap.; du sanskr. *dhyana*, méditation). Secte bouddhique, originaire de Chine (où elle est appelée tch'an), répandue au Japon depuis la fin du XII^e s.

ZÉNITH n. m. (ar. *samt*, chemin). Point de la sphère céleste représentatif de la direction verticale ascendante, en un lieu donné. (Contr. NADIR.) || *Litt.* Degré le plus élevé, apogée.

ZÉNOBIE († v. 274), reine de Palmyre (v. 266-272). Elle étend son autorité de l'Asie Mineure à l'Égypte, mais elle est vaincue par les Romains (272).

ZÉNON d'Élée, philosophe grec (V^e s. av. J.-C.), créateur de la théorie des antinomies (« paradoxes »).

ZÉNON de Kition, philosophe grec (v. 335-v. 264 av. J.-C.), fondateur du stoïcisme.

ZÉPHYR n. m. (gr. *zephuros*). *Litt.* Vent doux et agréable. || Tissu de coton peigné, souple, fin et serré.

ZEPELIN [zeplē] n. m. (du n. de l'inventeur). Ballon dirigeable allemand, du type rigide, à carcasse métallique.

ZEPELIN (Ferdinand, comte VON), industriel allemand (1838-1917), constructeur de dirigeables.

ZERMATT, station de sports d'hiver de Suisse (Valais), au pied du Cervin ; 3 500 h.

ZERMELO (Ernst), mathématicien et logicien allemand (1871-1953). Il développe la théorie des ensembles.

ZÉRO n. m. (mot it.; de l'ar.). Signe numérique représenté par le chiffre 0, qui note la valeur nulle d'une grandeur et qui, figurant à un certain rang dans un nombre (unités, dizaines...), indique l'absence d'unités de ce rang. || Point de départ de l'échelle de graduation d'un instrument de mesure, du décompte des heures. || Valeur de la température correspondant à la glace fondante dans les échelles Celsius et Réaumur. || Celui dont les capacités sont nulles. || Absence de valeur, de quantité. ● Être à zéro, être déprimé. || *Zéro absolu*, température de - 273,15 °C. ● adj. Aucun : *zéro faute*; *zéro franc*.

ZÉROMSKI (Stefan), écrivain polonais (1864-1925), auteur de drames et de romans.

ZESTE n. m. (onomat.). Écorce extérieure de l'orange, du citron; petit morceau qu'on y découpe.

ZÊTA [dzeta] n. m. inv. Lettre de l'alphabet grec (ζ), équivalent à dz.

ZETKIN (Clara), révolutionnaire allemande (1857-1933).

ZETLAND → SHETLAND.

ZEUS. *Myth. gr.* Dieu du Ciel et maître des dieux.

ZÉZAIEMENT n. m. Défaut d'une personne qui zézaie.

ZÉZAYER [zezej] v. i. (onomat.) [conj. 2]. Prononcer z [z] les articulations j [ʒ] et g [ʒ] et prononcer s [s], le ch [ʃ] (par ex., zuzube, pizon, sien, pour jujube, pigeon, chien).

ZHAO ZIYANG ou **TCHAO TSEU-YANG**, homme politique chinois, né en 1919. Premier ministre de 1980 à 1987, il est secrétaire général du parti communiste de 1987 à 1989 (limogé).

ZHEJIANG ou **TCHÔ-KIANG**, prov. du S.-E. de la Chine; 101 000 km²; 38 885 000 h. Cap. Hangzhou.

ZHENGZHOU ou **TCHENG-TCHEOU**, v. de Chine, cap. du Henan; 800 000 h.

ZHOU ENLAI ou **TCHEOU NGEN-LAI**, homme politique chinois (1898-1976).

ZIA UL-HAQ (Mohammad), officier et homme d'État pakistanais (1924-1988), président de la République de 1978 à sa mort.

ZIBELINE n. f. (it. *zibellino*). Martre de Sibérie et du Japon, à poil très fin; sa fourrure brun foncé est très coûteuse.

ZIBO ou **TSEU-PO**, v. de Chine (Shandong); 1 200 000 h. Centre houiller.

ZIGGOURAT [zigurat] n. f. (mot assyrien). Tour à étages, l'un des éléments du complexe sacré en Mésopotamie (apparu chez les Sumériens), qui supportait un temple.

ZIGUINCHOR, port du Sénégal, sur l'estuaire de la Casamance; 73 000 h.

ZIGZAG n. m. (onomat.). Ligne brisée à angles alternativement saillants et rentrants.

ZIGZAGUER v. i. Faire des zigzags; marcher, avancer en zigzag.

ZIMBABWE, anc. cap. d'un empire africain du sud de l'actuel Zimbabwe (V^e-XV^e s.).

ZIMBABWE, anc. Rhodésie du Sud, puis **Zimbabwe-Rhodésie**, Etat de l'Afrique orientale; 390 000 km²; 10 100 000 h. Cap. Harare. Langue : anglais. Les produits agricoles (viande, maïs, sucre, tabac) et miniers (or, amiante, chrome, nickel) fournissent l'essentiel des ressources de ce pays de plateaux. — Ian Smith rompt les liens du pays avec la Grande-Bretagne en 1965. Il est éliminé par Mugabe (1980) et le Zimbabwe devient indépendant la même année.

ZINC [zēg] n. m. (all. *Zink*). Métal (Zn), d'un blanc bleuâtre. || *Fam.* Comptoir d'un bar, d'un café. || *Fam.* Avion.

ZINDER, v. du S. du Niger; 75 000 h.

ZINNIA n. m. (de Zinn, botaniste all.). Plante originaire du Mexique, cultivée pour ses fleurs ornementales dont il existe de nombreuses variétés.

ZINOVIEV (Grigori Ievseïevitch), homme politique soviétique (1883-1936). Membre, avec Staline et Kamenev, de la troïka gouvernementale, il est expulsé du parti (1927) et exécuté.

ZINZENDORF (Nikolaus Ludwig VON), piétiste allemand (1700-1760), restaurateur de l'ordre des Frères moraves.

ZINZIN adj. *Fam.* Bizarre, un peu fou.

ZIRCON n. m. (esp. *gironça*). Silicate de zirconium, donnant des gemmes naturelles transparentes.

ZIRCONIUM n. m. Métal gris (Zr), qui se rapproche du titane et du silicium.

ZIVKOV (Todor), homme d'État bulgare, né en 1911, chef de l'État (1971-1989).

ZIZANIE n. f. (lat. *zizania*, ivraie). Graminée aquatique d'Asie et d'Amérique, fournissant une farine sucrée. ● Mettre, semer la zizanie, mettre la désunion, la discorde.

ZIZI n. m. (onomat.). *Fam.* Membre viril, dans le langage enfantin.

ZIŽKA (Jan), patriote tchèque (v. 1360 ou 1370-1424), chef des hussites.

ZLIN → GOTTWALDOV.

ZODIACAL, E, AUX adj. Relatif au zodiaque.

ZODIAQUE n. m. (gr. *zōdiakos*, de *zōon*, être vivant). Zone de la sphère céleste qui s'étend sur 8,5° de part et d'autre de l'écliptique et dans laquelle on voit se déplacer le Soleil, la Lune et les planètes principales du système solaire sauf Pluton. ● *Signe du zodiaque*, chacune des douze parties du zodiaque qui s'étalent sur 30° de longitude.

ZOG (Ahmed Zogu) [1895-1961], roi d'Albanie (1928-1939).

ZOLA (Émile), écrivain français (1840-1902). Chef de l'école naturaliste, il est l'auteur d'un grand cycle romanesque, les *Rougon-Macquart*, *histoire naturelle et sociale d'une famille sous le Second Empire*, et prend parti pour la défense de Dreyfus.

ZOLLVEREIN, union douanière des États allemands qui, à partir de 1828, a joué un rôle déterminant dans la formation de l'unité allemande.

ZOMBIE n. m. (mot créole). Dans les croyances populaires des Antilles, mort sorti du tombeau et qu'un sorcier met à son service. || *Fam.* Personne sans volonté, sans caractère.

ZONA n. m. (mot lat. signif. *ceinture*).



Émile Zola. Photographie de Nadar.
[Nadar; © S. P. A. D. E. M. 1988]

zona

Affection virale douloureuse caractérisée par des éruptions de la peau sous forme de vésicules, localisées sur le trajet des nerfs sensitifs.

ZONAGE n. m. Répartition en zones.

ZONARD n. m. (de l'anc. «zone» qui entourait Paris). Fam. Jeune en marge de la société.

ZONE n. f. (lat. *zona*, ceinture). Surface quelconque, portion de territoire, région. || Espace, à la limite d'une ville, caractérisé par la misère de son habitat. || Ce qui est du ressort de l'activité ou de l'influence de qq, d'une collectivité. || Chacune des divisions de la Terre déterminées par les pôles, les cercles polaires et les tropiques, et à laquelle correspond approximativement un grand type de climat (*zones tropicale, tempérée, polaire*). || Portion de la surface d'une sphère limitée par deux plans parallèles qui la coupent. ● *Zone d'action* (Mil.), étendue de terrain à l'intérieur de laquelle une unité est appelée à agir. || *Zone franche*, zone où des marchandises sont importées ou fabriquées (généralement pour être exportées) en bénéficiant de régimes fiscaux particulièrement favorables. || *Zone industrielle*, zone spécialement localisée et équipée en vue d'accueillir des établissements industriels. || *Zone d'influence*, zone réservée à l'influence politique d'un État sur un autre. || *Zone résidentielle*, zone affectée en majeure partie aux habitations et aux installations d'équipements collectifs.

ZOO n. m. Abrév. de JARDIN ZOOLOGIQUE.

ZOOLOGIE n. f. (gr. *zôon*, animal, et *logos*, science). Branche des sciences naturelles qui étudie les animaux.

ZOOLOGIQUE adj. Relatif à la zoologie. ● *Jardin zoologique*, parc où se trouvent rassemblés des animaux sauvages en vue de leur présentation au public (abrév. : zoo).

ZOOLOGISTE n. Spécialiste de zoologie.

ZOOM [zum] n. m. (mot amér.). Objectif de prise de vues dont on peut faire varier de façon continue la distance focale.

ZOOTECNIE n. f. (gr. *zôon*, animal, et *technê*, art). Science de la production et de l'exploitation des animaux domestiques.

ZOROASTRE → ZARATHUSHTRA.

ZOUAVE n. m. (mot ar.). Soldat d'un corps d'infanterie française créé en Algérie en 1831. ● *Faire le zouave* (Pop.), faire le malin.

ZOUG, en all. *Zug*, v. de Suisse, ch.-l. du canton de même nom, sur le lac de Zoug; 21 400 h. — Le canton de Zoug a 239 km² et 77 200 h.

ZOUG (lac de), lac de Suisse, entre les cantons de Zoug, de Lucerne et de Schwyz; 38 km².

ZOULOU ou **ZULULAND**, région du N.-E. de la prov. du Natal (Afrique du Sud). En 1972, elle est devenue un bantoustan sous le nom de Kwazulu.

ZOULOUS, peuple de l'Afrique australe, parlant une langue bantoue.

ZOTOTER v. i. (onomat.). Fam. Syn. de ZÉZAYER.

ZUGSPITZE, sommet des Alpes, à la frontière de l'Autriche et de l'Allemagne (dont il constitue le point culminant); 2 963 m.

ZUIDERZEE, anc. golfe des Pays-Bas fermé par une digue et constituant aujourd'hui un lac intérieur (lac d'IJssel ou IJsselmeer) sur lequel ont été reconquis cinq grands polders.

Z. U. P. n. f. Abrév. de ZONE À URBANISER PAR PRIORITÉ, zone aménagée en vue d'utiliser le sol à bref délai.

ZURBARÁN (Francisco DE), peintre espagnol (1598-1664), auteur de scènes religieuses.

ZÜRICH, en all. *Zürich*, v. de Suisse, ch.-l. du canton du même nom (1 729 km²; 1 124 000 h.), sur la Limmat, qui sort à cet endroit du lac de Zurich; 364 000 h. (700 000 dans l'agglomération). C'est la plus grande ville de Suisse, centre financier, culturel, et industriel. — Victoire de Masséna sur les Autrichiens et les Russes en 1799.

ZÜRICH (lac de), lac de Suisse, entre les



«Saint Bonaventure recevant les envoyés de l'empereur Paléologue.» Une des quatre peintures de la *Vie de saint Bonaventure* (1629) par Francisco de Zurbarán. (Musée du Louvre, Paris.) [Lauros-Giraudon]

cantons de Zurich, de Schwyz et de Saint-Gall; 90 km².

ZUT! interj. Fam. Exclamation qui exprime le dépit, le mépris, l'indifférence.

ZWICKAU, v. d'Allemagne (Saxe), au S. de Leipzig; 120 000 h.

ZWINGLI (Ulrich), réformateur suisse (1484-1531). Il adhère vers 1523 à la Réforme, qu'il introduit à Zurich. Ses idées, plus radicales que celles de Luther, gagneront une grande partie des cantons suisses.

ZWOLLE, v. des Pays-Bas, ch.-l. de la prov. d'Overijssel, sur l'IJssel; 87 300 h. Centre commercial et industriel.

ZYGOMATIQUE adj. (gr. *zugôma*, jonction). Se dit d'une apophyse de l'os temporal, qui atteint l'os de la pommette et forme l'arcade zygomatique.

ZYRIANES ou **KOMIS**, peuple de langue finno-ougrienne de l'U.R.S.S. habitant la vallée de la Petchora.

atlas

liste des cartes

le Monde
l'Europe physique et politique
les îles Britanniques et la Scandinavie
l'Europe du Centre
les centres méditerranéens
l'U.R.S.S.
l'Asie physique et politique
l'Asie du Sud-Ouest
le sous-continent indien
l'Asie du Sud-Est
la Chine et le Japon
l'Afrique physique et politique
l'Afrique (partie nord)
l'Afrique (partie sud)
l'Amérique du Nord physique et politique
les États-Unis et le sud du Canada
le Mexique et l'Amérique centrale
l'Amérique du Sud physique et politique
l'Amérique du Sud (partie nord)
l'Amérique du Sud (partie sud)
l'Océanie
France départements
France (partie nord)
France (partie sud)
France physique

Photocomposition M.C.P. – Fleury-les-Aubrais

IMPRIMERIE HÉRISSEY. – 27000 ÉVREUX.
Dépôt légal : Mai 1986. – N° 54261. – N° de série Éditeur : 16180.
IMPRIMER EN FRANCE (*Printed in France*). – 320 137 Mai 1991.







L'EUROPE POLITIQUE

10°

5°

0°

- population des villes
- plus de 1 M. d'habitants
 - de 100 000 à 1 M d'hab
 - moins de 100 000 hab.
 - ◆ capitale d'État
 - grande liaison routière
 - ... liaison par ferry-boat



LES ILES BRITANNIQUES

0 100 200 km

5°

0°



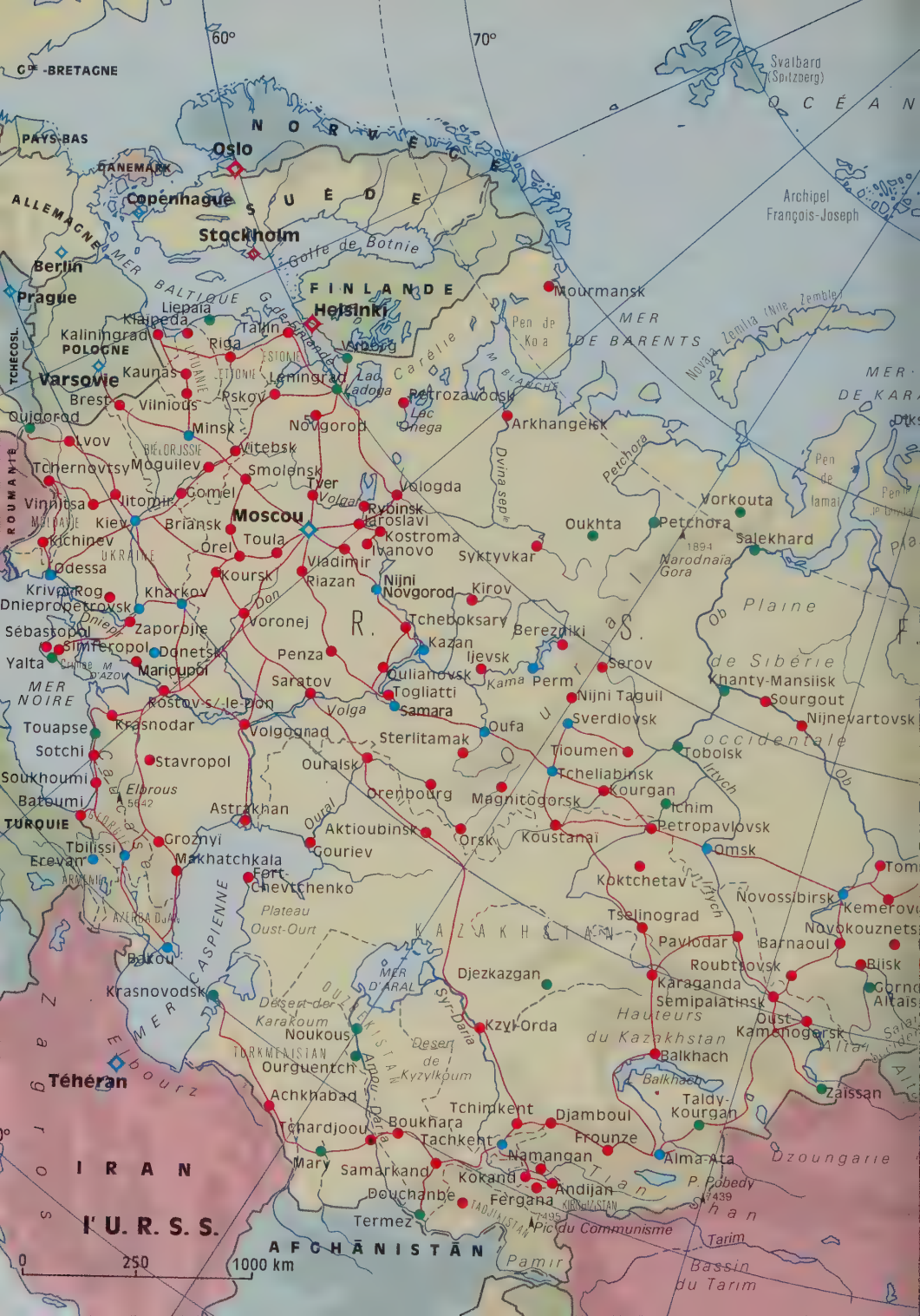








LES PAYS MÉDITERRANÉENS















L'ASIE DU SUD-EST

0 500 1000 km









L'AFRIQUE POLITIQUE















LES ÉTATS-UNIS
ET LE SUD DU CANADA

MEXIQUE





LE MEXIQUE ET L'AMÉRIQUE CENTRALE

0 500 1000 km

100°

90°







PANAMA

Panama

Caracas

VENEZUELA

Bogotá

COLOMBIE

Georgetown

GUYANA

SURINAM

GUYANE FRANÇAISE

Cayenne

QUITO

EQUATEUR

PÉROU

Lima

La Paz

BOLIVIE

PARAGUAY

Asunción

São Paulo

Rio de Janeiro

ARGENTINE

Santiago

CHILI

Buenos Aires

URUGUAY

Montevideo

Recife

Salvador

Brasília

Belo Horizonte

Port Stanley

FALKLAND

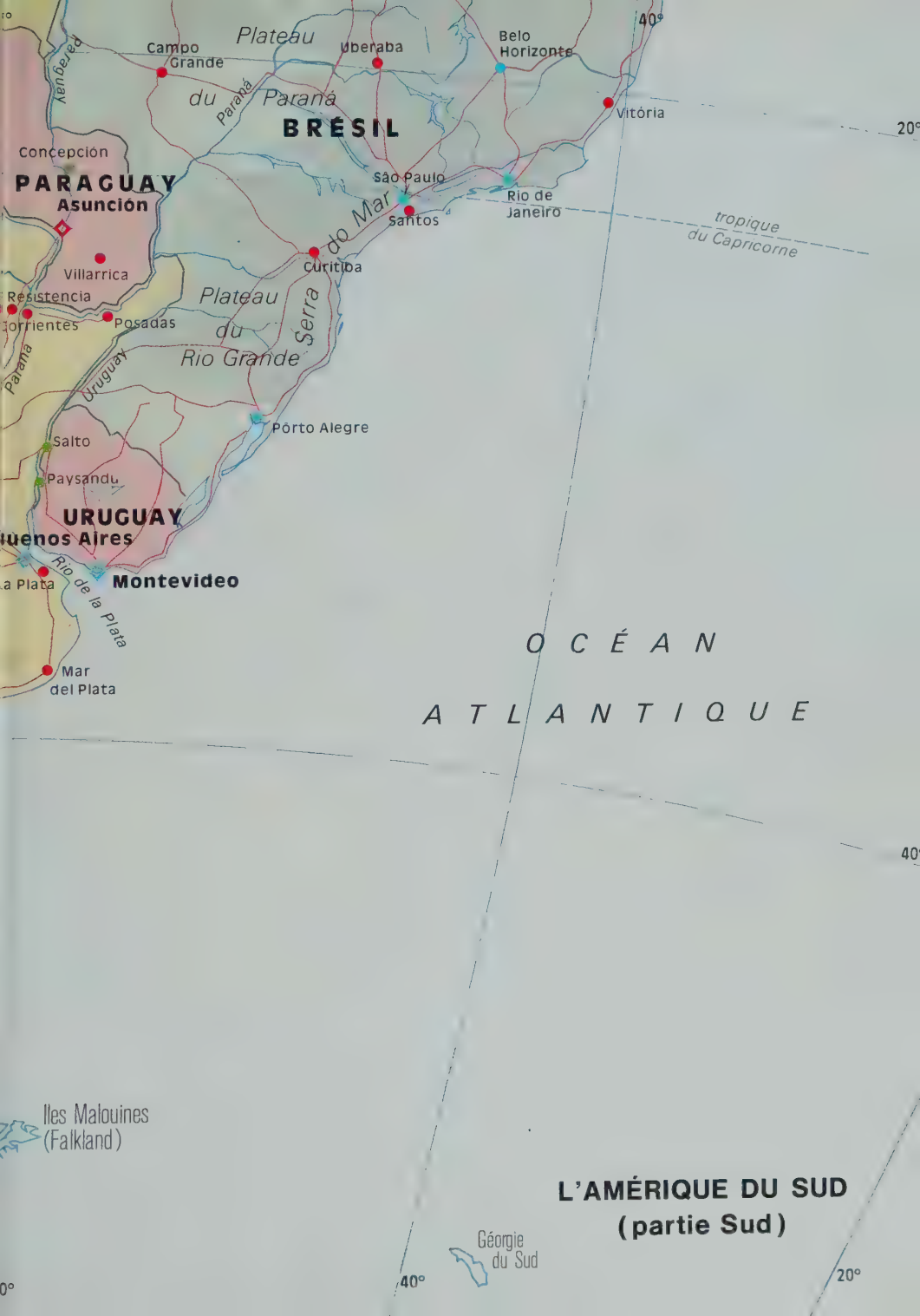
(C-B)

L'AMÉRIQUE DU SUD
POLITIQUE









PARAGUAY
Asunción

URUGUAY
Buenos Aires

BRESIL

O C É A N
A T L A N T I Q U E

L'AMÉRIQUE DU SUD
(partie Sud)

Iles Malouines
(Falkland)

Géorgie
du Sud





LA FRANCE PHYSIQUE

COURS D'EAU	Longueur
Rhin	1298 km
(190 km sur la frontière française)	
Loire	1020
Rhône	812
(522 km en France)	
Meuse	950
Seine	776
Garonne	650
Moselle	550
Marne	525
Lot	480
Saône	480
Dordogne	472
Doubs	430
Escaut	430
Allier	410
Tarn	375
Charente	360
Vienne	350
Cher	350
Adour	335
Loir	311
Durance	305
Oise	302
Yonne	293
Isère	290
Sarthe	285
Aisne	280
Indre	265
Creuse	255
Aveyron	250
Somme	245
Vilaine	225
Eure	225

LACS	Superficie
Lac Léman	582 km ²
Marne (réservoir)	48
Lac du Bourget	45
L. de Serre-Ponçon	30
Lac d'Annecy	27
Lac d'Aiguebelette	5,4
Lac de Saint-Point	4





ALPES		Altitudes
Mont Blanc		4807 m
Dôme du Goûter		4304
Grandes Jorasses		4208
Barre des Écrins		4102
Aiguille du Géant		4013
Meije		3983
Pelvoux		3946
Grande Casse		3852
Mont Pourri		3779
Mont Cenis		3610
Ventoux		1909
Luberon		1125
PYRÉNÉES		
Pic de Vignemale		3298
Pic de Néouvielle		3091
Pic Carlitte		2921
Pic du Midi d'Ossau		2884
Pic du Midi de Bigorre		2865
Pic du Canigou		2784
Pic d'Anie		2504
CORSE		
Monte Cinto		2710
JURA		
Crêt de la Neige		1718
Grand Colombier		1531
VOSGES		
Grand Ballon		1424
Hohneck		1362
Ballon d'Alsace		1247
MASSIF CENTRAL		
Puy de Sancy		1885
Plomb du Cantal		1855
Puy Mary		1787
Mézenc		1753
Gerbier-de-Jonc		1551
Aigoual		1565
Puy-de-Dôme		1465
Tanargue		1458



O C É A N

A T L A N T I Q U E

LA FRANCE (partie Sud)

ADMINISTRATION

France

— limite de département

◆ chef-lieu de département

■ chef-lieu d'arrondissement

hors de France

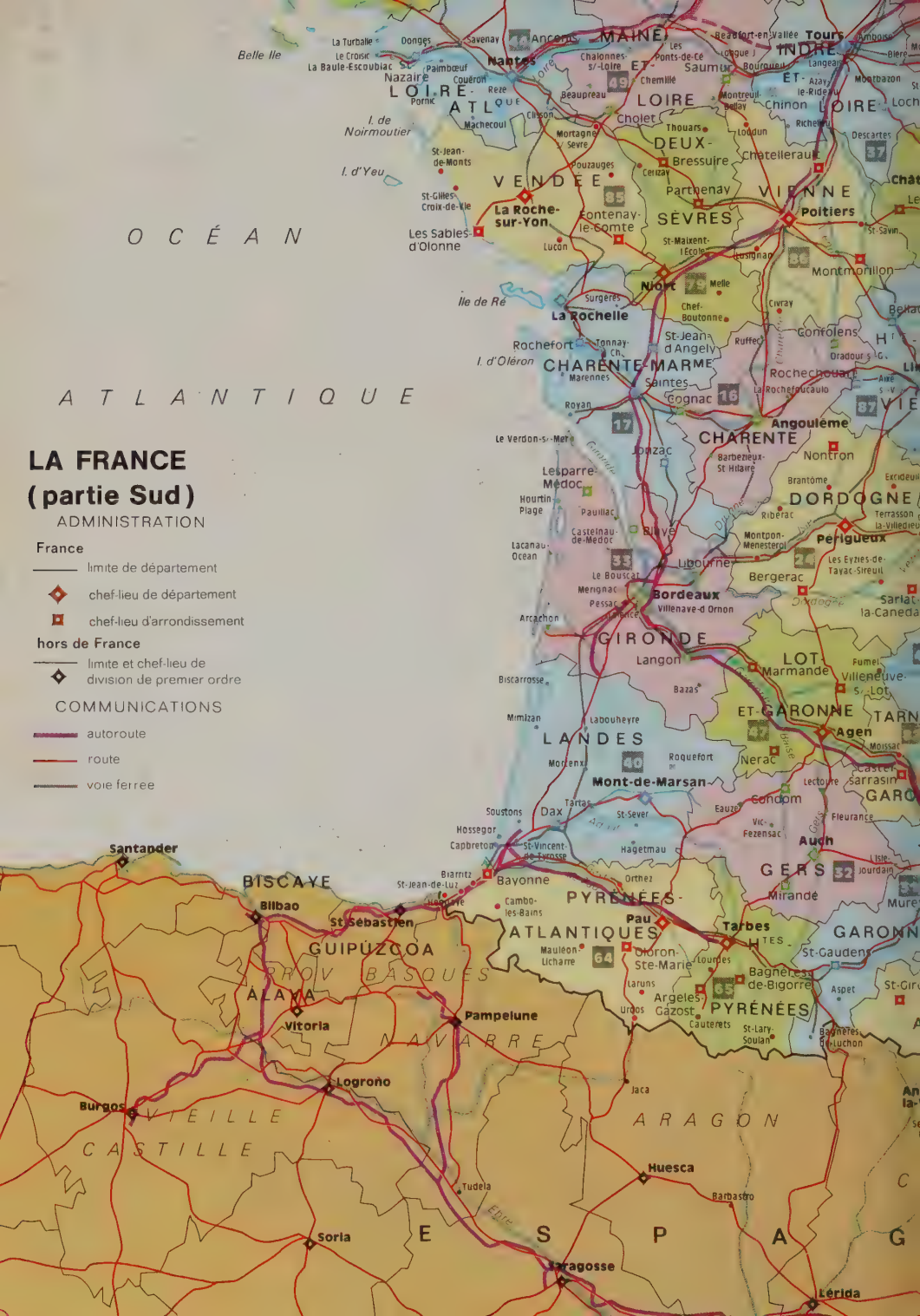
◆ limite et chef-lieu de
division de premier ordre

COMMUNICATIONS

— autoroute

— route

— voie ferrée





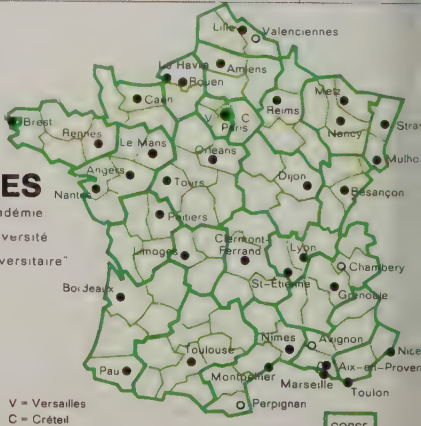
LA FRANCE DÉPARTEMENTS

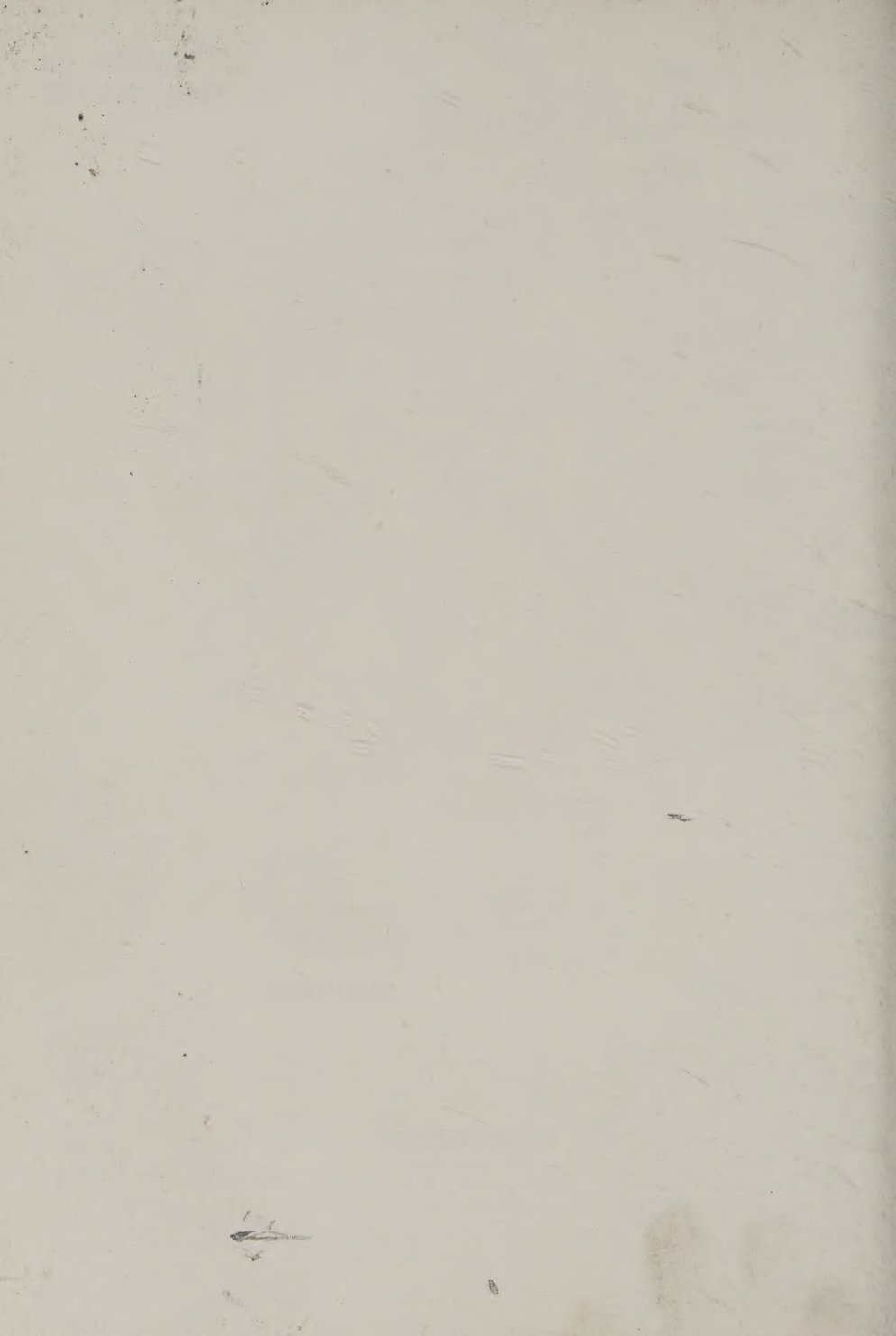


RÉGIONS



ACADÉMIES





Larousse

dictionnaire

USUEL

Un dictionnaire de 42 500 mots pour un usage quotidien.

LES 33 000 MOTS LES PLUS USITÉS DE LA LANGUE FRANÇAISE, AVEC :

- leur **étymologie**,
- leurs **sens** les plus courants,
- des **planches d'illustration** de 760 dessins et des **schémas** précis, accompagnés de légendes explicatives très fournies, qui apportent des informations encyclopédiques complémentaires.

9 500 NOMS PROPRES

- les principaux **noms de lieux** du monde,
- les **personnalités** les plus importantes qui ont marqué la vie historique, politique, scientifique, littéraire et artistique,
- **environ 300 photos, reproductions d'œuvres** et des **cartes historiques**, qui ouvrent aux faits de culture essentiels.

D'IMPORTANTES ANNEXES

- des éléments de **grammaire** qui permettent de résoudre les principales difficultés orthographiques (participe, pluriel, féminin des noms...),
- des tableaux de **conjugaison**,
- les **préfixes** et les **suffixes** avec, en plus, les **mots latins** entrant dans la composition des mots savants,
- la **phonétique**,
- un **atlas** de 48 pages.



9 782033 201371

ISBN 2-03-320137-6



Larousse